ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée à l'Assemblée générale du 18 mars 1981)

COMITÉ

Président : M. Clément GARDET, imprimeur-libraire.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, maire-adjoint de la ville d'Annecy, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✻, ⚜, banquier honoraire.

Secrétaire : M. André CHEVALLIER, professeur de Lettres.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, [Chev. Arts et Lettres], directeur des Archives Départementales de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Gérard GAILLARD, cadre retraité.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, ✻, ⚜, président de l'Académie du Faucigny ; Henri DAVIGNON, ✻, ⚜ ; Charles LACOMBE ; Jacques DOMENJOUD ; Pierre SOUDAN, président de l'Académie Salésienne.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction : MM. André CHEVALLIER ; Henri DAVIGNON, ✻, ⚜ ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, ✻ ; Clément GARDET ; Georges GRANDCHAMP ; Paul GUICHONNET, ✻, ⚜ ; Jean-Yves MARIOTTE ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Jacques DOMENJOUD.

Administrateur adjoint : M. Henri DAVIGNON, ✻, ⚜.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre Françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite National, des Palmes Académiques, des Arts et des Lettres, et du Mérite Agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ✻, directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble.
1972 COLLIARD, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en Droit, professeur à l'Ecole des Chartes, à Aix-les-Bains.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ✻, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, à Genève (Suisse).
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, Gy, canton de Genève (Suisse).
1962 MELCHIOR-BONNET, directeur de la revue « Historia », à Paris.
1980 Comte François de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard, à Veyrier-du-Lac.
1950 OURSEL Raymond, docteur ès Lettres, directeur des Archives départementales de Saône-et-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives Nationales.
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1977 ANTHOINE François, O. ✻, médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.
1969 BAJULAZ Léon, ✻, C. ✾, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy-le-Vieux.
1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet honoraire, à Thonon-les-Bains.
1979 BEAUQUIS Joannès, directeur d'organismes agricoles, à Chavanod.
1956 BROISE Pierre, ❁, architecte D.P.L.G., à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), chevalier de l'Ordre National du Mérite, C. ✾, proviseur honoraire du lycée Berthollet, à Annecy.
1973 BOURQUARD Léon, O. ✾, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à La Balme-de-Sillingy.
1962 CALLOT Emile, ✻, C. ✾, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Claude (le R. P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1970 CHEVALLIER André, professeur de Lettres, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette, professeur de Lettres, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur du Musée d'Annecy.
1962 COUTIN Paul, C. ✾, professeur honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henri, ✻, ✾, inspecteur honoraire des Contributions Indirectes, à Annecy.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur, à Annecy.

1974 DUFOURNET Paul, O. ✻, officier de l'Ordre National du Mérite, commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général de la Construction, à Paris.

1974 DUSSAUGE Pierre, ✻, C. ❦, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.

1948 FRANCILLON Camille, avocat, à Annecy.

1969 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.

1962 GABION Robert, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, archiviste-documentaliste, à Annecy-le-Vieux.

1977 GAILLARD Gérard, cadre retraité, à Annecy.

1931 GARDET Clément, maître-imprimeur, à Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, président des Amis du Vieil Annecy, à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, ✻, ❦, doyen de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), médaille de la Famille Française, à Annecy.

1962 HUMBERT Jacques (Général), à Paris.

1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, à Annecy-le-Vieux.

1972 JORIOZ Henri, notaire honoraire, à Annecy-le-Vieux.

1955 JUGE Henri, professeur honoraire, à Annecy.

1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1974 LANIER François, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ✻, 🎖, banquier honoraire, à Annecy-le-Vieux.

1952 L'HONORÉ Henri (le R. P.), Oblat de Saint François de Sales, à Paris.

1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives départementales, à Annecy.

1977 MOLINIER Madeleine (Mme), agrégée de l'Université, professeur d'Histoire honoraire, à Annecy.

1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.

1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.

1932 ONDE Henri, C. ❦, professeur d'Université honoraire, à Nice.

1970 PAILLARDET Marcelle (Mlle), pharmacienne, à Annecy.

1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Annecy.

1957 PLAGNAT François, O. ✻, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.

1974 PRÉVOST René, O. ❦, professeur de Philosophie, à Annecy.

1950 PRIMOT André, ❀, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Chaussin.

1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.

1963 RATIÉ Suzanne (Mme), docteur en médecine, à Annecy.

1963 REBUT Marcel, chevalier de l'Ordre National du Mérite, directeur d'école honoraire, à Annecy.

1974 REGAT Christian, à Annecy.

1969 RICHARD René (le Docteur), à Annecy.

1974 RIGUET Henri (le Chanoine), presbytère de Saint-Germain, à Talloires.

1975 ROSSET Emile, publiciste, « Le Vieux Savoyard », à Annecy.

1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.

1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, C. ❦, professeur honoraire, à Annecy-le-Vieux.

1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien, à Annecy.

1965 SOUDAN Pierre, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ❦, à Annecy.

1970 VIOLLET Léandre, conservateur adjoint du Musée d'Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1979 AMIGUES Gilbert, chevalier de l'Ordre National du Mérite, ingénieur en chef du Génie rural des Eaux et Forêts, à Veyrier-du-Lac.

1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.

1979 BALTHAZARD Lucien, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.

1975 BENÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.

1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), aumônier de la Garnison, à Annecy.

1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, à Saint-Jorioz.

1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.

1963 BOSSON Charles (Maître), avocat, à Veyrier-du-Lac.

1976 BOZON Raymond, receveur principal honoraire des Douanes, à Annecy-le-Vieux.

1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, à Annecy.

1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.

1954 CARTIER Jean-François, O. ❋, à Paris.

1977 CASTOR Claude, fonctionnaire B.I.T., à Bossey.

1964 CROCHON Maurice, ❋, ingénieur honoraire S.N.C.F., à Annecy.

1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.

1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.

1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines honoraire, à Annecy-le-Vieux.

1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).

1978 DUJOURDY Simone (Mme), à Annecy-le-Vieux.

1958 DURET Maurice (le Docteur), à Annecy-le-Vieux.

1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève (Suisse).

1960 GAYET Jean (le R. P.), directeur du collège Saint-Michel, à Annecy.

1976 GIGNOUX Roger, chevalier du Mérite Social, retraité du Cadastre et des Contributions directes, à Annecy.

1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.

1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, à Blois.

1975 HAYEM Robert, O. ❋, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-les-Metz.

1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.

1977 JOLLY-GOLLIET Andrée (Mme), à Annecy.

1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.

1963 LAVAGNA Suzanne (Mme), professeur D.E.S.H., à Monaco.

1960 LEGRAND René, ❋, O. ❦, professeur honoraire, à Saint-Jorioz.

1976 LOVIE Jacques, docteur ès Lettres, à Chambéry.

1949 MARTIN René, à Annecy.

1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.

1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire, à Jassans-Riottier.

1975 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.

1964 MOUCHET Célestin, directeur adjoint honoraire des P.T.T., à Annecy.

1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.

1975 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette (Mlle), infirmière, à Annecy.

1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire, à Annecy.

1976 RENAUD Jacques, président de banque, à Talloires.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1974 RIFAUX Yves, journaliste, à Marcellaz.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier des Saints Maurice et Lazare, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Digne.
1977 ROYER Philippe, directeur de banque.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1973 SERS Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1977 TOMASINI Philippe, journaliste, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, ❋, professeur à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Asc.
1976 VANDEPUTTE Jules, O. ❦, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil honoraire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistante à la Faculté des Lettres de Lyon (U.III), à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⚓ avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), presbytère Saint-Nicolas, à Cluses.
1966 ANTHONIOZ Aymon, ❋, docteur en médecine, à Saint-Sixt.
1969 ARNOLLET Michelle (Mlle), à Annecy-le-Vieux.
1964 ARRAGAIN François, docteur en médecine, à Annecy-le-Vieux.
1977 AUDÉ Jacques, ingénieur civil des Mines, à Paris.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), à Montrouge.
1969 BACHET Louise (Mlle), retraitée, à Annecy.
1981 BALAS Georges (Mme), à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, à Annecy.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ❋, directeur de banque, à Annecy.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien-en-Genevois.
1978 BERGER DE NOMAZY M.-Thérèse (Mme), à Annecy.
1980 BERNARD Georges (le Général), C. ❋, à Annecy.
1964 BERTHERAT Louis, à Vanves.
1977 BÉTEND Michel (dit : BON Michel), à Annecy-le-Vieux.
1973 BLANC Claude, au Havre.
1981 BLANDIN Jean-Pierre, infirmier, à Cran-Gevrier.
1975 BOIRIN Jean-Camille, directeur adjoint des Impôts, à Annecy.
1973 BOISSONNAS Eric (Mme), à Paris.
1978 BOSCQ DE BEAUMONT Jacques (M. du), à Neuilly.
1970 BOUCHARDY Michel (le Docteur), à Annecy.

1977 Bouchet Dominique, fondé de pouvoir de banque, à Saint-Jorioz.
1970 Boyer M.-Thérèse (Mme, née Bouquet), musicologue, à Turin
1978 Bourdeau René, à Sallanches.
1968 Bouvet René, à Paris.
1975 Bouvier Robert, entrepreneur, à Annecy.
1976 Boy Gabriel, ingénieur divisionnaire T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1979 Boyer Roland, à Montrouge.
1980 Bozon Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1981 Brégnac Guy, ❦, professeur de Lettres honoraire, à Gaillard.
1974 Brocard Jean, O. ✻, député de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1981 Brunel Robert, directeur de la Revue Savoisienne, à Annecy-le-Vieux.
1964 Brunet Jean (Maître), notaire, à Veyrier-du-Lac.
1981 Brunet Michel (Mme), à Annecy.
1975 Brunier Jean, cadre supérieur de banque retraité, à Rumilly.
1968 Bullukian Georges, à Lyon.
1968 Burdeyron Joseph, docteur en chirurgie dentaire, à Talloires.
1976 Burnod Alfred, à Vichy.
1964 Burret Suzanne (Mme), licenciée ès Lettres classiques, à Saint-Jorioz.
1975 Callier Micheline (Mme), à Marnaz.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, à Genève (Suisse).
1980 Canova Claude (Mme), ✻, journaliste, à Saint-Jorioz.
1978 Cantoni François, à Annecy.
1969 Cartier André, à Bagneux.
1981 Castex Pierre, directeur de banque, à Annecy.
1964 Cellier Jean, à Lyon.
1969 Chabert Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1975 Challamel Jean-Bernard, professeur, à Thônes.
1980 Chanel Andrée (Mme), à Annecy.
1966 Chapot Juliette (Mme), à Annecy.
1973 Chappel Pierre, ingénieur honoraire divisionnaire des T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne (Suisse).
1974 Charpentier Marc, inspecteur principal P.T.T., à Maisons-Alfort.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1969 Chevallier Paul, chanoine titulaire de la Cathédrale, à Annecy.
1969 Colliard Lauro, professeur à l'Université de Padoue, à Verone (Italie).
1969 Combet Jean, ✻, conseiller général, à Evian.
1969 Constant Monique (Mlle), archiviste, à Paris.
1978 Contamin Yves-Olivier (Mgr), Prieuré Saint-Michel, à Lavardac.
1980 Contat Roland, chef de groupe de comptabilité, à Paris.
1978 Coquebert de Neuville Anne (Mme), professeur, à Annecy.
1978 Coquet Honoré, à Boulogne-Billancourt.
1964 Coulloud André, ✻, directeur de banque honoraire, à Moissac.
1981 Courouleau Pierre, médaille d'or d'E.P., ingénieur, à Saint-Cloud.
1978 Curtelin Gilbert, retraité, à Seynod.
1978 Darcel Jean-Louis, à Colmar.
1974 David Jean, maître assistant à l'I.N.G.A., à Grenoble.
1981 Dechambre Jean-Paul, chef de gare, à Douvaine.

1981 DECISIER Maurice, ❋, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1978 DELEAU Paul, ❋, docteur ès Sciences en Sorbonne, à Le Rouret.
1977 DELÉPINE Jean, directeur départemental honoraire de la D.D.A.S.S., à Pringy.
1972 DÉLÉTRAZ Cyprien, ❋, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1972 DÉLÉTRAZ Pierre, professeur, à Paris.
1981 DÉLÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1975 DELON Jean-Paul, bouquiniste, à Rumilly.
1974 DEMICHELIS Raymond, O. ❦, professeur, à Bonneville.
1974 DEMOLIS Roland, professeur, à La Roche-sur-Foron.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1969 DEPREZ Joseph, commissaire général honoraire de la Marine, à Neuilly.
1977 DÉZIRAT Robert, ingénieur honoraire, à Saint-Jorioz.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean (le Docteur), à Ayze.
1977 DONZIER Jean, président de l'Union Commerciale d'Annecy, à Annecy.
1973 DROUAILLAT Gérard, à Nantes.
1974 DUBY Jean, chevalier de l'Ordre National du Mérite, principal de Collège, à Annemasse.
1968 DUCRET André, ❋, notaire honoraire, à Evian.
1969 DUCRETET Bernard, ❋, avocat honoraire, à Paris.
1964 DUNAND Georges, à Annecy.
1960 DUPANLOUP Jacques, chevalier du Mérite Social, à Paris.
1973 DUSSOLLIET Georges, directeur de la Maison du Tourisme, à Annecy.
1981 FASSIER Robert (l'Intendant Général), à Annecy.
1974 FAURY Henry, ❋, O. ❦, inspecteur d'Académie honoraire, à Beaumes-de-Venise.
1980 FONLUPT Louis (le Docteur), chevalier de l'Ordre National du Mérite, à Veyrier-du-Lac.
1978 FORAS Xavier (le Comte de), château de Thuyset, à Thonon-les-Bains.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1975 FOURNIER Yves, à Veyrier-du-Lac.
1973 GALLAY M.-José (Mme), à Cluses.
1977 GAZEL Henri, O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1973 GENEQUAND Jean-Etienne, archiviste, à Genève (Suisse).
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, archiviste, à La Ravoire.
1957 GIRARD François (Abbé), à Chambéry.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.S.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1981 GROGNET Eugène (pseud. Lionel TABUIS), lecteur d'édition, à Maisons-Lafitte.
1970 GUICHET Paul, ❋, retraité, à Paris.
1981 GUIRAL Alain, conseiller juridique, à Annecy.
1977 GUIZARD Charles, professeur honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, industriel, à Douvaine.

1977 HERMANN Frédéric, chef de gare, à La Roche-sur-Foron.
1972 JACQUET Paul, architecte départemental, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lyon.
1977 JARRE Charles, O. ✻, gouverneur honoraire de la France d'Outre-Mer, à Veyrier-du-Lac.
1970 KRIBS Bernard, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1968 LAEUFFER Pierre (le Général), O. ✻, à Verrières-le-Buisson.
1981 LAILLET Marcel, ancien directeur de la Société Savoisienne d'Annecy, à Annecy.
1970 LAMBERT Emile, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ✻, commissaire général de brigade aérienne, à Culoz.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme le Docteur), à Lyon.
1980 LATY Yves. artiste-peintre, à Doussard.
1968 LAURENS Henri (pseud. Jean-Pierre FONTAINE), docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, Ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles (Belgique).
1967 LAVOREL André, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, architecte, à Annecy.
1977 LAVY Arthur, ✻, président d'honneur du Conseil Général, à Argonay.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1980 LEBASCLE M.-Thérèse (Mlle), conservateur adjoint du Musée d'Annecy, à Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1973 LE BRUN Odile (Mme), à Paris.
1978 LECOINTRE (Mme), proviseur, à Brest.
1980 LECOMTE Paul, chevalier de l'Ordre National du Mérite, cadre retraité, à Sallanches.
1981 LEFAS Aubert, conseiller d'Etat honoraire, à Paris.
1979 LEMOINE Jean-Bernard, correspondant de la Commission des Orgues, à Annecy.
1981 LEREBOULET, clerc de Notaire, à Le Lyaud.
1973 LEVÊQUE René, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sevrier.
1969 LOHIÉ Jean, employé de banque, à Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, ✻, inspecteur général honoraire de l'Economie et des Finances, à Neuilly-sur-Seine.
1970 MAILLET Eugène, ancien industriel, à Annecy.
1975 MALAPLATE Jacqueline (Mme), professeur d'Espagnol, à Annecy.
1976 MANSAU Andrée (Mme), professeur à l'Université de Toulouse-le-Mirail, à Toulouse.
1981 MANTEAU Roger, ✻, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1978 MARCELLOT Claude, à Veyrier-du-Lac.
1976 MARSON Roger, chevalier de l'Ordre National du Mérite, proviseur, à Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, inspecteur financier, à Annecy.
1979 MENTHON Antoine (M. de), à Veyrier-du-Lac.
1969 MÉTRAL Marcel, inspecteur central des Impôts, à Annecy.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1977 MICHELIER L., ingénieur, à Annecy.

1977 MILLION Bernadette (Mme), à Annecy.
1979 MONNIER Victor, à Genève (Suisse).
1965 MOORGAT Pierre, attaché culturel, à Hambourg (R.F.A.).
1973 MOUTHON Pierre (le Docteur), à Faverges.
1980 MOUTHON Serge, artisan, à Balmont.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1967 NAZ Jean, notaire, à Annecy.
1965 NORMAND Jean (le Colonel), à Paris.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'Assurances, à Annecy-le-Vieux.
1972 ORSEL Guy, à Veyrier-du-Lac.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège (Belgique).
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître assistant d'Histoire contemporaine à l'Université de Savoie, à Chambéry.
1980 PARIS Jean-François, employé de banque, à Annecy-le-Vieux.
1972 PASCAL Henri (le Colonel), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1981 PASQUIER Renée (Mme), chevalier de l'Ordre National du Mérite, directrice adjointe honoraire de Collège, à Annecy.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Annecy.
1962 PATURLE François, directeur des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1968 PAUME Emilie (Mme), O. ✾, institutrice honoraire, à Annecy.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louise (Mme), directrice d'Ecole, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville.
1980 PERRIGUEY Nicolas, Officier O. N. (Côte d'Ivoire), à Veyrier-du-Lac.
1975 PERRON François, ✻, secrétaire général de mairie en retraite, à Morestel.
1970 PETRUS Otto, inspecteur divisionnaire honoraire de la Police Nationale, à Bedoin.
1977 PHILIPPE Denis, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1978 PICARD M.-Thérèse (Mme), professeur, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur, à Chavanod.
1980 POCHAT Pierre, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts, à Annecy.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire, à Annecy.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), à Annecy.
1966 PULS M.-Louise (Mme), O. ✾, directrice d'Ecole honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET M.-Jeanne (Mlle), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1973 RASSAT Maxime, à Marseille.
1965 RAVIER DU HERBULOT (le R. P.), O. ✻, docteur ès Lettres, à Chantilly.
1980 REY Robert, P.D.G. Splendid Hôtel, à Annecy.
1968 VON RICHTER Leonhard (le Baron), consul honoraire d'Allemagne, à Veyrier-du-Lac.
1977 RIOND Georges, conseiller honoraire de l'Union Française, à Groisy-le-Plot.
1970 ROSSET Gilbert (l'Abbé), à Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1965 ROUGE Robert, géomètre-expert, à Saint-Pierre-d'Albigny.
1966 ROUSSY DE SALES François (le Marquis de), ✻, à Paris.
1978 RUIN Maurice, principal du Collège d'Evire, à Annecy-le-Vieux.
1970 SALES Mario, directeur technique de la Société Italienne du Gaz, à Turin (Italie).
1969 SANDOZ Marc, historien de l'Art, à Paris.

1981 SANTSCHI Catherine (Mlle), directrice des Archives d'Etat, à Genève.
1977 SAUTHIER Marguerite (Mme), directrice d'Ecole honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1981 SCHOENDOERFFER Pierre, homme de lettres, à Paris.
1981 SÉDALLION Alain, à Annecy.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, à Annecy.
1975 SIMOND Françoise (Mme), professeur, à Annecy.
1980 SIROT Elisabeth (Mme), à Annecy.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1980 SUROT André, ⚜, ingénieur E.E.C., à Annecy.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ⚜, agrégée de l'Université, à Annecy.
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ⚜, agrégé de l'Université, à Annecy.
1981 TÉTAZ M.-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, aux Houches.
1969 TISSOT Henri, receveur honoraire des P.T.T., à Saint-Julien-en-Genevois.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1981 TOSSAN J., à Paris.
1970 TOUZOT Jean, libraire, à Paris.
1968 UGINET François-Charles, archiviste, à Albertville.
1963 VALLETTE D'OSIA (le Général), Grand O. ❋, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Mme, pseud. Simone AVRAY), femme de lettres, à Paris.
1981 VAUTREY Georges (le Général), O. ❋, à Paris.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ⚜, institutrice honoraire, à Annecy.
1977 VERNEX Jean-Claude, à Veyrier-du-Lac.
1981 VINCENT Paul, journaliste-écrivain, à Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, maire de Lovagny, à La Balme-de-Sillingy.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des travaux météorologiques, à Rumilly.
1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.
1977 WIRTH Marcel, P.D.G., à Pringy.
1980 YVOIRE Maurice (M. d'), ingénieur, à Ville-d'Avray.
1964 ZANOTTO André, président de l'Académie Saint-Anselme, Service Historique Régional, à Aoste (Italie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 9 JANVIER 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 5 décembre 1979, M. Clément Gardet, Président, présente, pour l'année nouvelle, ses meilleurs vœux à l'Assemblée avant de passer la parole à M. Dubouloz, bibliothécaire, qui présente l'ouvrage « *Les Sources régionales de la Savoie* », publié par Fayard sous la direction de M. Jean Cuisenier, et qui attire également l'attention de ses confrères sur deux livres récents dûs à la plume de membres éminents de l'Académie Delphinale : la *Découverte géologique des Alpes du Nord* de Jacques Debelmas et *Les Alpes* de Robert Borneeque qui s'est vu décerner par la Société des Ecrivains Dauphinois le prix de l'Alpe 1979.

Le Président donne alors la parole à M. Paul Coutin qui donne lecture d'une communication de son fils, M. Bernard Coutin, sur *L'évolution de la transmission des biens en Savoie sous le régime Sarde (1814-1860)*.

« Les deux plus longues occupations françaises de la Savoie se situent sous les règnes de François Ier et de Henri II — dont il resta le fameux « Souverain Sénat de Savoie » — et sous la Révolution et le Ier Empire — marquée par l'introduction du « code Napoléon ».

Après la chute de l'Empereur, le gouvernement de Turin voulut effacer en Savoie, dans la mesure du possible, les traces

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, A. Chevallier, S. Dujourdy, M.-Th. Hermann, M. Molinier, M.-Th. Picard, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mme C. Mouchet ; Mlle H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, R. Bozon, le R.P. Charbonnel, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, C. Dubouloz, G. Gaillard, C. Gardet, A. Lavorel, C. Mouchet, G. Raffin, M. Rebut, B. Ruffet ainsi que M. Dénarié.

Excusés : Mlles Y. Dagand et A. Jolly ; MM. E. Callot, P. Dussauge, G. Grandchamp, P. Soudan, G. Tapponnier et J.-N. Vandeputte.

de la Révolution et de l'Empire ; dans le domaine juridique, il chercha à éviter le morcellement des héritages fonciers, conséquence inéluctable du code Napoléon qui supprime le droit d'aînesse et interdit les substitutions testamentaires : celles-ci imposent à l'héritier des conditions de transmission strictes qui l'empêchent de disposer à sa guise des biens qu'il reçoit. On comprend donc que le principe des substitutions testamentaires fût rétabli, dès 1814, parce qu'elles assuraient la fortune foncière des nobles, et ainsi, leur position sociale ; elles avaient d'ailleurs été pratiquées dans tous les pays où il existait une classe nobiliaire. Evidemment, les substitutions ont existé en France, avant 1789, mais, contrairement à la Savoie, n'ont plus été rétablies ; de plus, la législation française en la matière n'avait pas la précision qui caractérisait le Droit savoyard.

L'étude des substitutions peut se faire essentiellement par l'examen des testaments : en se limitant à ceux qui ont été déposés, au nombre d'environ sept cents, dans la période qui nous intéresse, aux Archives du Sénat de Savoie, à Chambéry, on constate que non seulement les nobles ont usé des substitutions, mais aussi les roturiers, y compris de simples paysans ou artisans, bien que, théoriquement, ils n'y eussent pas droit.

Alors que, dans une Savoie essentiellement rurale, l'usage des substitutions rétablies allait en s'amplifiant, il n'en était pas de même en Piémont : là, une bourgeoisie active et dynamique s'intéressait de plus en plus aux affaires économiques et accroissait son influence politique. Participant progressivement au pouvoir, elle en vint à considérer les substitutions testamentaires comme un obstacle au développement économique ; en effet, la substitution, en évitant les partages successoraux, avait pour effet de « geler » les propriétés, dont la vente, en cas de partage, se traduit par l'introduction de capitaux nouveaux dans le circuit économique.

Le gouvernement de Turin se rangera à cet avis : le code Albertin, en 1837, interdit, à partir de cette date, l'institution de substitutions fidéicommissaires, qui étaient les plus restrictives pour l'héritier ; enfin, une loi du 18 février 1851 clôture l'usage des substitutions en décidant que celles-ci s'éteindront dans la personne de l'actuel bénéficiaire.

Les substitutions réintroduites trente-sept ans plus tôt n'ont donc pas résisté : alors qu'elles étaient issues de la volonté politique de restauration nobiliaire, elles ont cédé sous la poussée sociale et économique de la bourgeoisie : la Savoie, moins industrialisée que le Piémont, a vu presque tous ses députés voter contre cette loi de 1851, signe d'une séparation progressive entre la Savoie et le Piémont. »

Après avoir prié M. Paul Coutin de remercier et de féliciter son fils Bernard pour cette intéressante communication, le Pré-

sident donne la parole aux auditeurs qui désirent poser des questions au rapporteur.

M. C. Dubouloz, bibliothécaire, a déposé sur le bureau les dernières publications reçues : *Genava* (tome XXVII), *Vallesia* (tome XXXIV) et *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie* de Genève (tome XLVIII) ainsi que des dons de Mme Antoinette-Camille Jean (qui offre un recueil de poèmes) et de Mme et Me Lacombe (qui offrent en souvenir de leur père, notre défunt confrère Charles Devant, quelques pièces de sa bibliothèque). Le Président remercie vivement les donateurs.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Président donne la parole au secrétaire. Celui-ci présente à M. Gardet les félicitations de l'Assemblée à l'occasion de la naissance de son petit-fils Etienne. M. Chevallier signale l'inauguration prochaine d'une plaque à la mémoire de la bienheureuse Anne Michelotti, qui était apparentée à la famille Serand d'Annecy. Au nom de M. Dubouloz, bibliothécaire, il fait part des dernières publications reçues : le tome 50 des *Communications* de la Société des Antiquaires de Zurich, le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de la Picardie, la revue *Salesianum* (41me année, n° 4), le tome LXXXII de la *Revue Drômoise* ainsi que le livre de Ch. Samaran *Enfance et Jeunesse d'un Centenaire* et celui d'H. Arminjon intitulé *La Noblesse des Cours souveraines de Savoie dans le livre du professeur J. Nicolas. Etude critique*. M. J.-N. Vandeputte dépose, pour les archives, deux notes manuscrites sur l'histoire de Saint-Jorioz. Enfin, M. Chevallier signale la réédition (qui n'est qu'une réimpression) du livre de feu J.-L. Bory sur Eugène Süe et fait part à ses confrères des demandes de renseignements récemment adressées à l'Académie.

Le Président donne alors la parole à M. H. Juge, professeur honoraire, qui évoque l'entrée des Austro-hongrois en Savoie, en 1814, et l'occupation d'Annecy. (Cf. étude dans le présent numéro).

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M. Molinier, M.-Th. Picard et S. Ratié ainsi que Mmes P. Dussauge et C. Mouchet ; Mlle H. Ritz ainsi que Mlle M.-J. Quellet ; MM. L. Bajulaz, L. Bourquard, R. Bozon, E. Callot, A. Chevallier, P. Coutin, J. Domenjoud, C. Dubouloz, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, H. Juge, R. Laydernier, C. Mouchet, J. Mouthon, R. Prévost, G. Raffin, M. Rebut, H. Riguet, G. Tapponnier et J.-N. Vandeputte ainsi que M. H. Dénarié.

Excusés : Mmes M.-Th. Hermann et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlles Y. Dagand et A. Jolly ; MM. le R.P. Charbonnel, H. Davignon, G. Grandchamp, P. Soudan et Ph. Tomasini.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU 20 FÉVRIER 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture par le Secrétaire et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 février 1979, M. Gérard Gaillard, trésorier, présente le compte rendu financier de l'Académie, pour l'exercice 1979.

Le rapport est approuvé.

Le Trésorier présente ensuite les comptes du Cercle Philosophique, dont le budget présente un excédent.

Le rapport est approuvé.

Domaine de Montrottier. — Dans son rapport d'activité, M. Jacques Domenjoud évoque successivement :

— les travaux d'entretien et de restauration du château et du parc ;
— l'engagement du nouveau fermier, M. Fillion ;
— l'arrivée des nouveaux gardiens, M. et Mme Escanné ;
— les tâches à envisager pour les années à venir (réfection des toitures, aménagement de locaux, reprise de murs de soutainement, révision du réseau d'eau, travaux de peinture et emploi des salles restaurées).

Son rapport est approuvé.

Présentant le rapport financier, M. Davignon donne le nombre des entrées de l'année : 30 491 (soit 673 de moins que l'année précédente). Il propose (et l'Assemblée le suit) la grille suivante pour les prix d'entrée :

— *individuels :* adultes 8 F - étudiants 6,50 F - enfants 3 F.
— *collectivités :* adultes 6 F - étudiants 4 F - enfants 3 F.

Ce rapport est approuvé.

L'Assemblée décide de porter la cotisation 1980 à 70 F.

L'Assemblée ratifie l'admission proposée par le comité des membres correspondants suivants : MM. Joannès Beauquis, Georges Bernard, Jean-Pierre Bozon, Mmes Claude Canoti, Andrée Chanel, Jacqueline de Chevron-Villette, MM. Roland Contat, Louis Fonlupt, Yves Laty, Mlle Marie-Christine Lebascle, MM. Paul Lecomte, Serge Mouthon, Eric Orsel, Jean-François

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-Th. Hermann, M. Molinier et S. Ratié ; MM. le général Anthoine, L. Bajulaz, M. Bourquard, E. Callot, A. Chevallier, H. Davignon, G. Deshusses, J. Domenjoud, C. Dubouloz, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, R. Laydernier, E. Maillet, J.-Y. Mariotte, J. Mouthon, R. Prévost, M. Rebut, R. Richard, P. Soudan et L. Viollet.

Excusés : Mlle Y. Dagand ; MM. P. Dufournet, H. Juge, B. Ruffet et le chanoine H. Verjus.

Paris, Nicolas Perriguey, Pierre Pochat, Mlle Marie-Jeanne Quellet, M. Robert Rey, Mme Elisabeth Sirot, M. André Surot, Mme Antoinette Tapponnier-Ribatto, M. Gilbert Tapponnier et M. Maurice d'Yvoire.

Elle décide de nommer membres associés MM. Gilbert Amigues, Joannès Beauquis, Raymond Bozon, Mme Simone Dujourdy et M. Georges Raffin.

Sont élus membres effectifs M. Joannès Beauquis, Mme Claire Brun, MM. Pierre Persoud et Christian Regat.

Sont reconduits dans leurs fonctions MM. Barat et Gabriel Gayet, commissaires aux comptes.

M. François de Menthon est nommé membre d'honneur.

Les membres sortants du Comité (Mme Marie-Thérèse Hermann, MM. René Laydernier, Jacques Domenjoud et Gérard Gaillard) sont réélus à l'unanimité.

M. Clément Gardet quitte la présidence de la séance et M. Georges Grandchamp, vice-président, le remplace pour procéder à l'élection du président. M. Clément Gardet est réélu par acclamations. M. Grandchamp se fait l'interprète de l'Assemblée pour le féliciter, le remercier d'accepter ce nouveau mandat et lui fait part de la vive satisfaction de tous.

Dans le souci de conserver aux archives de l'Académie une notice sur chacun des membres effectifs de la compagnie, l'Assemblée décide que, dorénavant, chaque nouveau membre effectif fera l'éloge de son prédécesseur.

SÉANCE DU 5 MARS 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. Grandchamp donne la parole à Mme M. Molinier qui fait une communication sur *Félix de Roussy, sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy (1811-1814)*. (Voir étude parue dans la Revue Sav. 1979).

M. Grandchamp, après avoir esquissé l'historique des études et des découvertes archéologiques à Annecy, annonça que le Conseil Municipal d'Annecy, ayant décidé, dans sa séance du 10 septembre 1979, l'acquisition d'un terrain situé à l'angle de l'avenue du Stade et de l'avenue des Iles, des sondages venaient d'y

---

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-Th. Hermann et M. Molinier ainsi que Mmes Guizard et Prévost ; Mlles J. Portier, G. Pulvin et H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, le R.P. Charbonnel, A. Chevallier, H. Davignon, J. Domenjoud, C. Dubouloz, G. Gaillard, G. Grandchamp, Ch. Guizard, R. Laydernier, J. Mouthon, R. Prévost, G. Raffin, H. Riguet, J.-N. Vandeputte et H. Verjus ainsi que M. J.-P. Molinier.

Excusés : Mmes C. Brun et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle Y. Dagand ; MM. R. Bozon, P. Dussauge, C. Gardet, J.-Y. Mariotte, P. Soudan et G. Tapponnier.

être effectués. La mise à jour de murs et de diverses substructions ont permis de confirmer l'exactitude des plans de situation du théâtre de Boutae. Il n'est pas question de poursuivre actuellement le dégagement de ce monument. Les travaux en cours se limitent à de simples vérifications.

Enfin, M. Grandchamp dit qu'il vient d'être informé officiellement que par arrêté ministériel du 23 janvier 1980 le Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques a été créé et que son implantation a été fixée à Annecy.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, M. Clément Gardet évoqua la mémoire de deux Florimontans récemment décédés : MM. Paul Hammes, président honoraire à la Cour d'Appel, membre associé, et François Matrod, receveur principal régional honoraire des Douanes, membre effectif, bibliothécaire honoraire de l'Académie. Il donna ensuite la parole à M. Lucien Bajulaz qui évoqua, pour ses confrères, la personnalité et l'œuvre de deux chercheurs locaux particulièrement attachants : François Gaillard (1) et Léon Nieutin.

Bourguignon d'origine, Léon Nieutin (1861-1933) fut instituteur à Thairy durant 34 années, de 1887 à 1921. Il s'imposa par ses qualités d'éducateur, sa compétence en agriculture, ses dons d'animateur et son dévouement.

Entre 1888 et 1889, il composa une monographie qui présente avec une rare précision la situation économique et sociale de la commune. En cette fin du XIXme siècle, les cultures traditionnelles du blé et de la vigne sont encore à l'honneur, mais la production laitière se développe rapidement avec l'extension des « fruitières ».

Tous les aspects de la vie rurale sont analysés : la division de la propriété et les coutumes successorales, les cultures et leur rendement, le fonctionnement des fromageries, la zone franche et ses conséquences, le budget des familles, etc.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Dujourdy, M. Molinier, M.-Th. Picard, S. Ratié et M. Sauthier ainsi que Mmes M.-L. Gaillard, J. Prévost et T. Ragazzi ; Mlles Y. Dagand, E. Paume et G. Pulvin ainsi que Mlle Vandeputte ; MM. L. Bajulaz, L. Bourquard, R. Bozon, A. Chevallier, H. Davignon, C. Dubouloz, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, R. Laydernier, C. Mouchet, J. Mouthon, P. Persoud, R. Prévost, G. Raffin, M. Rebut, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et H. Verjus ainsi que M. G. Monnet.

Excusés : Mmes M.-Th. Hermann et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle H. Ritz ; MM. E. Callot, P. Dussauge et P. Soudan.

(1) La note relative à F. Gaillard (1872-1930), huissier à Reignier, paraît in extenso dans le présent numéro.

Ainsi Léon Nieutin nous fournit-il à la fois une documentation de premier ordre et des éléments de comparaison d'un réel intérêt.

Au nom de tout l'auditoire, le Président remercia et félicita vivement l'orateur de cette remarquable communication, puis passa la parole au secrétaire qui signala qu'on a sollicité de l'Académie des renseignements sur le peintre-graveur André Charles Coppier, d'une part, et, d'autre part, sur Pierre II, comte de Savoie.

Enfin, M. C. Dubouloz, bibliothécaire, fit part des derniers dons, échanges ou acquisition :

Y. Juge et H. Massein, *Saint-Jorioz. Deux siècles d'un village savoyard.* (offert par M. J.-N. Vandeputte).

R.P. L'Honoré, *Une annécienne béatifiée : Anna Michelotti.* (Annales Salésiennes, 1976, n° 2).

Jean Planche, *A la recherche de l'ombre de Jean-Jacques Rousseau dans le vieux Chambéry.* (offert par M. et Mme A. Chevallier).

SÉANCE DU 7 MAI 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. HENRI DAVIGNON

En l'absence de M. Clément Gardet, c'est M. Henri Davignon qui assure la présidence de cette séance.

M. Camille Dubouloz, bibliothécaire, donne la liste des ouvrages rentrés à la bibliothèque au cours du mois écoulé :

Reçu de M. Georges Grandchamp : G. Grandchamp, *Mise à jour et repérage du théâtre antique de Boutae.* — G. Grandchamp, *Centre National de Recherches Archéologiques Sublacustres. Chronologie.*

Reçu de M. et Mme André Chevallier : *Bulletin mensuel de l'Académie Delphinale* (janv.-fév. 1980). — EDF-GDF, *Livret d'Information sur le Centre d'Annecy* (janvier 1980).

M. H. Davignon donne alors la parole à M. Marcel Rebut qui fait une intéressante communication sur *Marcel Proust en Savoie.* Avant, dit-il, de se mettre, malade, à écrire son grand roman, confiné puis alité dans une chambre tapissée de liège, Marcel Proust avait, au cours de déplacements et de séjours à Illiers,

---

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Dujourdy, M.-Th. Hermann, M.-T. Picard, M. Sauthier et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes Dussauge, Mouchet et Prévost ; Mlles Y. Dagand, A. Jolly et G. Pulvin ; MM. L. Bajulaz, R. Bozon, A. Chevallier, H. Davignon, J. Domenjoud, C. Dubouloz, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Mouchet, P. Persoud, G. Raffin, M. Rebut, P. Soudan, G. Tapponnier et J.-N. Vandeputte.

Excusés : Mme M. Molinier ; MM. C. Gardet, G. Grandchamp, J.-Y. Mariotte, J. Mouthon et R. Prévost.

Cabourg, Venise, etc., fait provision d'images qui lui serviraient de matériaux. Parmi les lieux ainsi visités, observés et mis en mémoire, la Savoie n'occupe pas une place négligeable. Marcel Proust fréquenta en effet, soit seul, soit avec ses parents, soit avec des amis, pendant plusieurs saisons, entre 1893 et 1904, la rive savoyarde du lac de Genève d'où il rayonna parfois sur l'autre rive pour aller saluer les Rothschild à Prégny ou les Haussonville à Coppet. Sur la rive française, il séjourna à Evian, au Splendide Hôtel, fréquenta à Amphion le clan des Brancovan et en particulier la comtesse Anna de Noailles. Au château de Coudrée il rendit visite à Mme Bartholoni, la filleule de Chateaubriand. C'est chez elle que le jeune Henry Bordeaux le rencontra pour la première fois. Marcel Proust noua à Thonon quelques profondes amitiés avec Pierre de Chevilly, Clément de Maugny ou François d'Oncieu, par exemple.

Evian fournit à l'écrivain des éléments de Balbec ; Féternes donne son nom à la villa de Mme de Cambremer ; Rivebelle est un amalgame de Riva Bella près de Cabourg et de Belle Rive près de Genève. Les petits trains de *la Recherche du Temps perdu* doivent quelque chose à celui qui reliait Genève à Evian. A l'aide d'exemples précis M. Rebut montre comment non seulement les volumes de l'œuvre maîtresse, *la Recherche,* mais aussi, déjà, ceux de *Jean Santeuil* (écrit, en partie, à Evian, avant la lecture de Ruskin, et abandonné après 1899) ont bénéficié des souvenirs de Savoie. Marcel Proust, dit le conférencier, a trouvé dans nos montagnes la beauté, la grandeur et l'harmonie. Ces montagnes qu'il admira longuement des bords du lac Léman furent plus d'une fois utilisées dans cette espèce de recomposition du monde qui fit du romancier confiné dans la chambre grise de fumigations le magicien du *Temps retrouvé.* C'est ainsi que jusque dans une description de mer agitée (dans *La Fugitive* ou dans *Les Jeunes Filles en Fleurs*) M. Rebut sait découvrir la majestueuse présence de nos montagnes savoyardes.

Longuement applaudi, le conférencier est remercié et félicité par M. Davignon.

SÉANCE DU 4 JUIN 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, M. Clément Gardet présente à Mme Hermann les vives félicitations des Florimontans à l'occasion du mariage de sa

---

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M. Molinier, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes Bajulaz, Dussauge et Mouchet ; Mlles Y. Dagand, A. Jolly, G. Pulvin et H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, L. Bourquard, E. Callot, A. Chevallier, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, C. Mouchet, P. Persoud, R. Prévost, M. Rebut, B. Ruffet et G. Tapponnier ainsi que M. J.-P. Duverney.

Excusés : Mme M.-Th. Hermann ; MM. C. Dubouloz, G. Raffin, P. Soudan et J.-N. Vandeputte.

fille Brigitte avec M. Philippe Sers, célébré à Paris le 14 mai 1980. Il cède ensuite la parole au secrétaire qui, en l'absence de M. Dubouloz, bibliothécaire, donne la liste des derniers ouvrages reçus à la bibliothèque :

Bulletin de la Société littéraire des P.T.T., n° 137, avril 1980.

Salesianum, 52me année, n° 1, janv.-mars 1980.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie 1979, 4me trim.

Documents de cartographie écologique XXII (1979) édités par le Laboratoire de biologie végétale de l'Université scientifique et médicale de Grenoble.

Maler und Dichter der Idylle Salomon Gessner 1730-1788, catalogue d'exposition envoyé par la Bibliothèque Centrale de Zurich.

Le Secrétaire rappelle que ces ouvrages ainsi que tous les livres de la bibliothèque, les documents d'archives et de nombreux catalogues de libraires et de bouquinistes sont à la disposition des Florimontans, à la bibliothèque, le jeudi de 10 heures à midi.

Le Président donne la parole à Mme Georgette Chevallier pour sa communication. Mme Chevallier s'est intéressée à l'évolution sémantique des substantifs « savoyard » et « savoyarde » dans la mesure où ils ne servent pas à désigner un habitant ou une habitante de la Savoie. (Cf. étude dans le présent numéro).

SÉANCE SOLENNELLE DU 16 SEPTEMBRE 1980

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

(*Le Messager* du vendredi 26 septembre 1980, page 13)

La séance de rentrée de l'Académie Florimontane :

Voltaire était-il vraiment un drôle de paroissien ?

Voltaire ! On ne se bat plus ni pour ni contre lui mais lors du centenaire de sa mort, en 1878, il en alla tout autement qu'il y a deux ans pour le bicentenaire. D'un côté, les partisans disant, avant Henri Guillemin, qu'il était « le plus prodigieux des réformateurs depuis Luther », de l'autre, les adversaires répétant, après Joseph de Maistre, que « l'admirer est le signe infaillible d'une âme corrompue ».

Invité au château de Montrottier à l'occasion de l'ouverture solennelle de l'année florimontane, M. le professeur Louis Tré-

nard a tenté d'éclairer, textes à l'appui, le comportement souvent déroutant du seigneur de Ferney. Comment ce contempteur de l' « infâme », ce bouffeur de jésuites et sabreur de capucins pouvait-il, dans le même temps, ériger une église, avouer son angoisse devant l'au-delà et se passionner pour la métaphysique ? Pourquoi, un certain dimanche, tint-il, quittant son banc de maître du village, à monter dans la chaire pour mettre en accusation les ivrognes et les chapardeurs puis, ensuite, à communier ?

Examiner le comportement de Voltaire, c'est se rendre compte, une fois de plus, que rien n'est simple, que rien n'est tout blanc ou tout noir. Il écrit, un jour, qu'il espère arracher certains Genevois au calvinisme et les conduire aux pieds du pape. Le lendemain, il tire à boulets rouges sur Mgr Biord qui, d'Annecy, a lancé feux et flammes contre ce drôle de paroissien.

Peut-être faut-il trouver le secret de sa conduite dans l'inscription gravée sur le fronton de « son » église. Il dédie ce monument à Dieu et non à un saint comme tel est l'usage. N'est-ce pas là une démarche préfigurant le culte de l'Etre suprême que Robespierre instituera un peu plus tard ? Au fond, dans Voltaire, il y avait, peut-être, ce « prophète menaçant » ainsi que le nommait Taine, voulant créer une religion basée non plus sur la foi des anciens jours mais sur la raison froide et logique, une sorte de cénacle de l'élite. C'est bien ce qu'avait deviné Musset, blâmant cette tentative de remplacer le ciel par l'astre glacial.

Tout, dans le catholicisme, l'irritait : la Bible, les dogmes, saint Paul, saint Thomas d'Aquin , les polémiques entre les jésuites et les jansénistes. Et ses voisins de Genève ne lui inspiraient pas de pensées plus amènes car pasteurs et curés, à l'en croire, c'était tout un.

Voltaire, pourtant, fut parfois en accord avec son évêque. D'abord, en reconnaissant dans l'Eglise la charpente de la société. Ensuite, en entrant en guerre contre des superstitions étroitement imbriquées dans la pratique. Or, justement, Mgr Biord prescrivit à son clergé d'abandonner certaines habitudes liées au déroulement des saisons et à se contenter d'imposer quinze jours fériés par an à leurs fidèles. Voyait-il loin en décrivant le prêtre idéal, conseiller de ses paroissiens, expert en droit et en agriculture, vivant seul dans l'attente du prochain concile devant lui permettre de prendre femme ?

Conclusion de M. le professeur Louis Trénard qu'avait présenté et que remercia M. le président Clément Gardet et qu'applaudit longuement un large auditoire de membres et d'amis de l'Académie : « Le débat sur la religion de Voltaire reste ouvert ».

Tout donne même à penser qu'il le restera longtemps.

Pierre SOUDAN.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. HENRI DAVIGNON

Après avoir excusé les membres retenus par d'autres obligations, M. Davignon salue la mémoire de deux Florimontans récemment disparus : MM. Jacques Douchement et Roger Cullaz. Il donne alors la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Après approbation de ce procès-verbal, M. André Chevallier signale le cycle de conférences que donnera le chanoine Emile Berthoud, au centre de formation de La Puya, sur le thème de *L'Art et L'Homme*. En l'absence de M. Camille Dubouloz, bibliothécaire, M. Chevallier donne la liste des ouvrages reçus, au cours de l'été, par la bibliothèque de l'Académie :

Conférences et Débats du Cercle d'Etudes Philosophiques d'Annecy (du premier trimestre 1973 au quatrième trimestre 1979 inclus) (offert par M. Emile Callot).

Les Archives Départementales de la Haute-Savoie (brochure éditée à l'occasion du déménagement du dépôt d'archives et offerte par M. J.-Y. Mariotte).

Jean-Henri Taveau, *Les Généalogies historiques. 2 La Maison de Savoie* (offert par l'auteur).

Paul Deleau, *Les Phénomènes de Capture à Saint-Jean-de-Sixt (Haute-Savoie)* (offert par l'auteur).

M. Henri Davignon, après avoir présenté le conférencier, M. Paul Deleau, professeur honoraire de géologie des Facultés des Sciences d'Alger et de Lille, lui cède la parole pour un exposé sur la *Formation du Lac d'Annecy*.

« D'origine glaciaire, le lac a été creusé non par un glacier de l'Arve, issu du Mont-Blanc et passant par le col d'Evires, mais par un glacier venant du Beaufortin. Ce dernier a laissé au Crêt-du-Maure et au-dessus de Vovray de l'erratique, témoin de son passage.

La dernière grande glaciation a été suivie, après sa fonte, par deux stades glaciaires ne comportant que des glaciers locaux, dont la fonte a laissé des moraines et des terrasses donnant les niveaux successifs du lac :

a) A la cote 480, à 30 mètres au-dessus du niveau actuel, le lac s'étendait sur 30 kilomètres, de Faverges à La

---

(*) *Etaient présents* : Mmes G. Chevallier, S. Dujourdy, M. Molinier et S. Ratié ainsi que Mmes L. Bajulaz, P. Dussauge, J. Prévost et S. Velland ; Mlles Y. Dagand et G. Pulvin ; MM. L. Bajulaz, E. Callot, A. Chevallier, H. Davignon, P. Deleau, P. Dussauge, G. Gaillard, P. Persoud, R. Prévost, M. Rebut, B. Ruffet et J.-P. Serralongue.

Excusés : Mmes C. Brun, M.-Th. Hermann et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle A. Jolly ; MM. C. Dubouloz, C. Gardet, G. Grandchamp, G. Raffin, P. Soudan et G. Tapponnier.

Balme de Sillingy, avec un émissaire à son extrémité est et un autre à son extrémité ouest.

b) A la cote 465, à 15 mètres au-dessus du niveau actuel, le lac se trouve abaissé par la capture du Fier, qui était un affluent du Chéran.

c) Les terrasses de + 5 mètres et de + 2 mètres sont post-glaciaires et contemporaines du remplissage de la partie ouest, c'est-à-dire des actuels marais d'Epagny. ».

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après avoir présenté les félicitations à Mme Hermann à l'occasion du mariage de son fils Frédéric avec Mlle Catherine Rato, et à Mme Molinier à l'occasion du mariage de sa petite-fille Geneviève avec M. Jean-Louis Cloarec, le Président passe la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Après approbation du procès-verbal, lecture est donnée de la liste des ouvrages entrés dans la bibliothèque au cours du mois d'octobre :

Le colonel Jean Normand, de Paris, a fait don à la bibliothèque d'un exemplaire de l'*Abrégé de l'histoire de Savoie depuis les Romains jusqu'à la restitution du duché à S.M. le roi de Sardaigne,* imprimé à Annecy en 1820, chez Alexis Burdet.

M. Broise fait don à la bibliothèque de 22 publications dont il est le signataire. (Pour le détail, voir le fichier de la bibliothèque).

Reçus à titre d'échange :

Revue Sud-Africaine. Panorama, octobre 1980.

Revue Drômoise, septembre 1980.

Visages de l'Ain, n° 164 (juillet-août 1979).

Mémoires de l'Académie de Stanislas.

Revue de Géographie Alpine, Tome LXVIII (1980, n° 4).

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M. Molinier, M.-Th. Picard et S. Ratié ainsi que Mmes P. Dussauge, C. Gardet, J. Prévost et M.-Mad. Raffin ; Mlles Y. Dagand et H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, H. Baud, L. Bourquard, A. Chevallier, H. Davignon, J. Domenjoud, C. Dubouloz, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, J.-Y. Mariotte, C. Mouchet, J. Mouthon, R. Prévost, G. Raffin, B. Ruffet, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et H. Verjus ainsi que MM. G. Brégnac et H. Voiron.

Excusés : Mmes C. Brun, M.-Th. Hermann et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle A. Jolly ; MM. R. Bozon, E. Callot, R. Devos, G. Grandchamp, P. Persoud et P. Soudan.

Revue historique Vaudoise 1980.

Salesianum, septembre 1980.

Annuaire des Imprimeurs français 1980-1981.

Après avoir avisé l'auditoire d'une reprise éventuelle des activités du Cercle d'Etudes Philosophiques, M. Clément Gardet donne la parole à M. Marc Sandoz qui entretient ses confrères des *Peintres et dessinateurs anglais en Savoie aux XVIIIme et XIXme siècles*. (Cf. étude dans le présent numéro de la Revue Savoisienne).

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1980 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, lecture est donnée de la liste des ouvrages entrés dans la bibliothèque au cours du mois de novembre :

M. Emile Cusin nous a fait parvenir son livre *Poèmes d'un Père*.

Le Président donne alors la parole à Mme Molinier qui fait un exposé sur *Un Préfet du début de la Restauration. 1814-1816.*

« Félix de Roussy fit ses débuts de Préfet dans les Ardennes de juillet 1814 à mars 1815. Il y montra des talents d'administrateur mais s'aliéna, par une mesure maladroite, les acquéreurs de biens nationaux. Révoqué par Napoléon dès son retour en France, il ne reprit pas son poste après les Cent Jours. Par l'entremise de la famille de Sales, il obtint un nouveau poste en octobre 1815 dans le département de Vendée où il bénéficia de l'appui des Ultras, de l'Eglise et des habitants des campagnes. Le libéral Decazes, favori de Louis XVIII, blâma son administration et le fit remplacer dès le mois d'août 1816. Félix de Roussy ne redeviendra Préfet qu'avec le retour des Ultras au pouvoir, en 1822. ».

Longuement applaudie, la conférencière est remerciée et félicitée par le président.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-Th. Hermann, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes L. Bajulaz, P. Dussauge et S. Molinier ; Mlles A. Battuz et H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, le général G. Bernard, A. Chevallier, H. Davignon, J. Domenjoud, C. Dubouloz, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, A. Primot et G. Tapponnier ainsi que MM. A. Bastard-Rosset, H. Dénarié, l'Intendant général R. Fassier, J.-P. Molinier et H. Voiron.

Excusés : Mlles Y. Dagand et E. Paume ; MM. R. Bozon, G. Grandchamp, J.-Y. Mariotte, G. Raffin et P. Soudan ainsi que M. G. Brégnac.

Note sur François Gaillard

Historien du canton de Reignier et du département du Léman

L'homme

François Gaillard naquit à Reignier en 1872. C'est là qu'il exerça, de 1899 à 1930, les fonctions d'huissier, — fonctions assumées avant lui par son père et, après lui, par son fils André. Et c'est là qu'il mourut en 1930, à l'âge de 58 ans.

D'une nature complexe et réservée, il alliait à la fois la fermeté des convictions, la largeur d'esprit et une grande bienveillance. Malgré les sollicitations dont il fut l'objet, il refusa toujours de s'engager dans la politique active. Très estimé, il comptait des amis dans tous les milieux.

Une vocation d'historien

Très tôt, François Gaillard se sentit attiré par la recherche historique qui devint la grande passion de sa vie, et à laquelle il consacra la plupart de ses loisirs et de ses veilles. Certes, l'éloignement des bibliothèques et des archives publiques lui imposa de nombreux déplacements à Genève et à Annecy, c'est-à-dire des sacrifices en temps et en argent. Mais sa formation classique, sa connaissance du canton de Reignier et sa puissance de travail lui permirent d'accumuler, au cours des quinze années qui précédèrent la guerre de 1914-1918, une impressionnante moisson de matériaux.

Le cadre de ses recherches

Son dessein premier fut d'écrire une monographie du canton de Reignier. Il se mit au travail avec ardeur, lut tout ce qu'on pouvait lire à l'époque sur l'histoire de la Savoie, fouilla les archives, dépouilla les registres consulaires et paroissiaux, l'Armorial de Savoie... Deux périodes retinrent particulièrement son attention, le Moyen-Age d'une part, le Directoire et l'Empire d'autre part.

Il ordonna les documents recueillis sur la première, sous les rubriques suivantes : le régime féodal et les anciennes insti-

tutions, les divisions administratives, l'organisation de l'ancien diocèse de Genève, des origines à 1792, les ordres religieux représentés dans la région, la vie des différentes paroisses... Les amateurs d'histoire locale trouveront là, rassemblés sous une forme accessible et commode, des renseignements d'un intérêt certain.

Chemin faisant, il découvrit aux Archives d'Etat de Genève le fonds relatif au département du Léman (1798-1813). Il l'exploita avec méthode et en tira une étude substantielle dont l'intérêt dépasse le cadre cantonal, et qui comporte essentiellement :

1) un rappel des événements antérieurs, de 1792 à 1798 ;

2) six chapitres consacrés aux administrations centrale et municipale, à l'esprit public, aux Fêtes Républicaines, à la répression pénale, à la chasse aux réfractaires, à la conscription. Ils contiennent le récit d'une foule d'incidents qui éclatèrent un peu partout : à Arthaz, Loëx, Marin, Le Sappey, Scientrier, Arbusigny, Marlioz, Meillerie, Carouge... Les difficultés soulevées par l'application de la conscription sont évoquées de façon précise et vivante. Mais les excès commis par l'Administration Française heurtent profondément la sensibilité et les convictions de François Gaillard qui, oubliant parfois l'objectivité de l'historien, porte des jugements sans nuance ;

3) une analyse solide et complète des travaux du Conseil Général du Léman, de 1800 à 1813 : Administration Générale, Finances, Travaux Publics, Agriculture, Commerce et Industrie, Justice, Assistance Publique, Culte et Instruction Publique... A travers elle, apparaît la situation de notre région à cette époque. Signalons pour mémoire le projet de fusion des communes qui fut présenté dès 1802 au Conseil Général, qui dénote un sens aigu des réalités et de la complexité du problème, et qu'on discutait encore en 1811...

Le bilan

L'ampleur du programme initial, l'interruption des recherches due à la guerre de 1914-1918, puis de graves ennuis de santé, ne permirent pas à François Gaillard de mener son œuvre à bonne fin. Il nous reste cependant deux études publiées et un certain nombre de manuscrits.

Les deux études, qui ne représentent qu'une faible partie de l'œuvre, furent publiées quelques années après la mort de leur auteur. La première, « Esserts-Esery : Histoire d'une rivalité séculaire, 1803-1914 », parut en 1934 dans les Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne. Elle narre avec brio le conflit prolongé et parfois orageux qui opposa deux communautés unies contre leur gré. La seconde, qui compte 123 pages, s'intitule « Le Conseil Général du Léman, 1800-1813 ». Elle fut publiée en 1944-

1945 par les soins de l'Académie Chablaisienne qui lui décerna par ailleurs le Prix d'Histoire de la Fondation de Sonnaz. Nous avons noté ci-dessus tout l'intérêt qu'elle présente.

L'examen des manuscrits peut, dans un premier temps, dérouter. D'abord, ils ne sont qu'exceptionnellement datés, ce qui rend difficile un classement chronologique. Ensuite, certains chapitres se trouvent reproduits, en totalité ou en partie, dans plusieurs volumes. Cela traduit les hésitations de l'auteur quant à la présentation d'ensemble de son œuvre. Enfin, si certains d'entre eux sont pratiquement rédigés, d'autres ne sont qu'à moitié élaborés ou même ne consistent qu'en une suite de notes.

Pourtant, François Gaillard a tiré lui-même de son œuvre quelques études limitées qui concernent soit des monuments particuliers (le château de Boringe, les châteaux d'Esery...), soit des communes (Fillinges...), soit une époque (les Temps Préhistoriques à Reignier et sa région...). Il les a présentées avec goût, sous forme de brochures qu'il a parfois reproduites à quelques exemplaires par le procédé de la lithographie.

Tels quels, ces manuscrits rassemblent de nombreuses données précises, rapportent des témoignages sauvés de l'oubli par l'auteur, suggèrent des directions de recherches... Bien que modeste, François Gaillard avait conscience de l'utilité de ses efforts. N'écrivait-il pas, à propos de son projet de « Dictionnaire Historique » : « Sous ce titre, j'ai réuni les notes et documents que j'ai pu rassembler sur le canton de Reignier et ses environs ; documents trop peu nombreux, trop épars pour permettre l'établissement d'une monographie à peu près complète. Du moins permettront-ils à d'autres de baser des recherches plus approfondies. C'est une voie que je trace... ».

Sachons gré à la Direction des Archives Départementales d'avoir entrepris la photocopie d'une partie des manuscrits. Ainsi François Gaillard continuera-t-il de servir l'Histoire et la Savoie.

Lucien BAJULAZ - Gérard GAILLARD.

Entrée des Austro-Hongrois en Savoie

(1813-1814)

Il y a quelques mois, Mme Molinier présentait devant l'Académie Florimontane une remarquable étude sur la période finale du régime français en Savoie, au cours des années 1814-1815.

Permettez-moi de reprendre un sujet qui tient au cœur de nombreux Annéciens, de ceux pour qui le souvenir du Rattachement de 1860 n'est pas encore tellement éloigné.

Quitte à revenir sur la présentation magistrale de Mme Molinier, et vous rappeler ce qu'elle nous a si bien exposé, je voudrais faire revivre, presque au jour le jour, la triste occupation des Austro-Hongrois en 1813-1814.

Mais il faut d'abord replacer cet important épisode de notre histoire locale dans le contexte général de la grande histoire.

La retraite de Russie et la Bérésina !...

Dès 1813, après la défaite de Leipzig, les Prussiens, les Autrichiens, les Hongrois et les Russes se préparent à envahir la France.

La Suisse se trouvait sur la route des Alliés venant d'Allemagne.

La Confédération se déclara neutre et leva des troupes. Les Alliés décidèrent, malgré tout, de traverser son territoire, mais leurs forces étaient si grandes en face des troupes fédérales, que ces dernières se retirèrent sans combattre.

En décembre 1813, 160 000 Autrichiens et Hongrois entrèrent donc en Suisse par Bâle et Schaffhouse et bien vite les villes du Plateau suisse virent défiler leurs longues colonnes se dirigeant vers le Sud.

Après avoir traversé le pays de Neuchâtel, un corps autrichien pénétra dans le canton de Vaud et arriva à Genève. La garnison française qui s'y trouvait dut se replier.

On sait qu'avec les conquêtes de l'Empire, Genève fut réunie à la France le 15 avril 1798, devenant le chef-lieu du département du Léman.

La cité de Calvin, si indépendante au point de vue politique et si chatouilleuse au point de vue religieux, n'avait pas accepté

de bonne grâce la situation nouvelle qui lui avait été imposée ; aussi, le 30 décembre 1813, elle ouvrit ses portes aux Alliés. Ce n'est que plus tard, le 12 septembre 1815, qu'elle entrera dans la Confédération helvétique, au titre de 22me canton.

C'est donc dans ce nouveau contexte politique, que vont se dérouler les épisodes de l'occupation de la Savoie et d'Annecy en particulier et dont nous allons maintenant nous occuper.

Nous connaissons ces épisodes grâce à des relations écrites de témoins qui ont vécu les événements.

Ces documents sont sortis de l'oubli depuis peu de temps, à la suite de mises en ordre, effectuées par M. Dubost aux Archives municipales d'Annecy.

C'est ainsi que Mme Molinier a eu connaissance d'un mémoire de Burdet, Avocat à Grenoble, et qu'à mon tour j'ai eu la bonne fortune d'examiner le journal personnel de deux Annéciens : Fernex et Fabien Calloud.

Pour être précis, disons que le « *Mémorial* » de l'Avocat Burdet, ainsi désigné par son auteur, couvre la période du 24 décembre 1813 au 25 janvier 1814, que le récit de Fabien Calloud s'étend du 24 décembre 1813 au 27 mars 1814 et celui de Fernex du 25 décembre 1813 au 28 mars 1814, à vrai dire à peu près les mêmes dates.

Ce dernier est intitulé « *Journal manuscrit sur l'entrée des Autrichiens à Annecy 1813 - 1814* ». Il est signé Fernex, officier des pompiers.

L'autre a été rédigé par un de nos concitoyens qui a laissé un grand souvenir dans notre ville, le célèbre pharmacien Fabien Calloud, dont l'officine située sous les arcades de la rue Filaterie est encore dans la mémoire de quelques vieux Annéciens dont je suis. Il nous a laissé un manuscrit intitulé : *ANNECI* (orthographié avec un *i*). *Histoire militaire. Entrée des Autrichiens en 1813-1814* ».

Ces deux derniers documents ont tant de ressemblances qu'ils donnent l'impression que leurs auteurs se sont concertés. L'intérêt de leur confrontation réside dans le fait qu'ils se complètent à plusieurs reprises sans jamais marquer de désaccord, ni dans la chronologie, ni dans la relation des faits, et par ailleurs ils confirment le Mémorial de Burdet.

A l'époque des événements de guerre relatés ici, la ville d'Annecy compte environ 6 000 habitants (un recensement de 1806 pour l'ensemble Annecy et Cran publié par la revue Annesci des Amis du Vieil Annecy indique 5 686 âmes). Elle est encore confinée à la vieille ville sous le château, au quartier du Puits Saint-Jean et au Faubourg de Bœuf, l'actuelle rue Carnot.

Quel est l'état d'esprit des populations, autant celles d'Annecy que celles des campagnes ?

Comme dans toute la France de cette époque, la lassitude est grande en face des deuils et des misères qu'ont entraîné plus de dix années de guerres meurtrières.

De plus, se posent des problèmes propres à la Savoie. A travers les remous territoriaux qui se préparent en Europe, le pays restera-t-il Français ? ou bien retrouvera-t-il ses liens avec le Piémont et ses princes ? Sans oublier l'éventualité, au moins pour la Savoie du Nord, d'un rattachement à la Suisse.

Et puis, il y a les inévitables conflits de générations et d'intérêts économiques.

Les jeunes de moins de 30 ans sont nettement en faveur de la France. « *Il est plus raisonnable de penser que nous resterons Français, titre que nous préférons à tous les autres* » relate l'avocat Burdet. Les plus âgés, par contre, espèrent un retour des princes légitimes avec le régime Sarde. La classe populaire est plutôt francophile. Les nobles, et parmi eux des émigrés de l'époque révolutionnaire, ainsi que le clergé, qui, à l'époque, a beaucoup d'influence, sont en faveur du Piémont. La classe riche qui a profité de la vente des biens nationaux manifeste des craintes en face d'un retour à l'ancien régime.

C'est dire l'inquiétude qui s'empare de nos concitoyens, à l'annonce de l'arrivée des envahisseurs.

Celle-ci fut connue le 24 décembre 1813 grâce à la Gazette de Lausanne et au Courrier de Genève qui annonçaient que les Autrichiens et les Bavarois étaient entrés en Suisse par Bâle et que leurs avant-gardes étaient déjà à Lausanne.

Le 26 décembre, le Maire Pierre Collomb assisté du Docteur Despine, premier adjoint, réunit le Conseil de Ville. Il y a 20 présents. Ces messieurs pensent que les troupes alliées paraissent n'avoir d'autre but que d'entrer en France. Ils prévoient, pour leur passage, la création de magasins pour leur approvisionnement et la création de deux commissions pour les subsistances et le logement des troupes. Ils nomment deux gardes-magasins, Salomon Gaspard et Bouchet Joseph, qui seront chargés de l'approvisionnement des troupes pendant leur séjour à Annecy.

Le lendemain, jour de Noël, se confirma la nouvelle de l'arrivée des Autrichiens aux abords de Genève.

Le 27 décembre, un émissaire français du nom de Spital fut envoyé à Genève pour recueillir des nouvelles exactes. Il revint le même jour, confirmant que l'ennemi était aux portes de la ville et l'alarme se répandit dans tout Annecy.

Quelques Annéciens espèrent qu'il n'y aura pas de réquisitions, mais la plupart craignent la brutalité d'une soldatesque qui voudra venger les maux que la France a fait éprouver aux pays conquis, mais, dans l'ensemble, tout le monde est persuadé que c'est la fin des longues années de guerre.

Ce 27 décembre, le Sous-Préfet, M. de Roussy, donna l'ordre aux employés de toutes les administrations de « faire leur malle » et tous s'enfuirent le 28 décembre en direction de Chambéry.

Pourtant, le lendemain, vers les 4 heures de l'après-midi, se répandit la nouvelle que, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé, l'ennemi n'était pas en vue de Genève, si bien qu'une estafette venue de Chambéry informa les Annéciens que le Sous-Préfet allait être de retour. Effectivement il arriva à Annecy, mais, nous dit Fabien Calloud, pour en sortir *tout de bon* le lendemain.

Ce même jour, 29 décembre, un certain M. Pacthod, venant de Genève, déclara avoir vu et parlé à Lyon à des Hongrois au nombre de 150. Ce Pacthod devait être de St-Julien et sans doute le frère du Général Pacthod dont le nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe à Paris.

Nos concitoyens sont ainsi à la recherche de renseignements ; les allées et venues sont nombreuses ; bonnes et fausses nouvelles circulent abondamment.

Le jeudi soir 30 décembre, vers 7 heures, M. Buttin Delatte, arrivant de Genève, assure que vraiment les Autrichiens ont fait leur entrée dans la ville et même qu'ils ont défilé.

Dépourvue de moyens de défense, abandonnée par les fonctionnaires impériaux, en proie à la panique, la garnison française de Genève forte d'environ 1 800 hommes avait quitté à pied la ville ce jeudi 30 décembre au matin.

Elle arrivera de nuit à Annecy, dans un état de fatigue et de misère effroyable. Elle sera accueillie, nourrie, réchauffée par la population et repartira le lendemain matin 31 décembre en direction de Chambéry.

Jordy qui commandait en chef ces troupes françaises se donnera la mort et le Préfet du Léman sera révoqué.

Au soir de ce 30 décembre, MM. Terrier Georges et Salomon Gaspard (ce dernier, on s'en souvient, avait été nommé garde-magasin) quittèrent Annecy pour Genève afin de s'informer des derniers événements et ils revinrent le lendemain ayant appris que les Alliés se dirigeaient vers Lyon et non point vers Annecy.

En fait, comme nous le verrons plus loin, le Général autrichien Bubna restera momentanément à Genève.

Triste et inquiétante nuit de la Saint-Sylvestre pour nos concitoyens. Le 1er janvier sera marqué par l'annonce de l'arrivée imminente de l'ennemi à Annecy, contrairement aux nouvelles rassurantes recueillies la veille.

De fait, le dimanche 2 janvier, à trois heures moins le quart de l'après-midi, 45 hussards hongrois arrivent en éclaireurs. Leur

officier a rendu visite à la Municipalité et ses demandes ont été acceptées.

Burdet qui parle de 50 hussards (alors que Fabien Calloud indique 45) décrit l'entrée des cavaliers, escortés d'une foule d'habitants, en majorité des enfants. Il estime qu'il ne s'agit là que d'un divertissement. Il écrit même que « *cette foule ne paraît pas éprouver d'autre sentiment que celui que lui causerait la vue d'un bateleur, d'un chameau, d'un ours ou d'un singe* » [1]. Mais plus important, et sans doute plus grave, est qu'un Monsieur V... est allé le soir, avec deux dames nobles, rendre visite à l'officier hongrois ; il les lui a présentées comme « *ce qu'il y a de mieux dans la société annécienne* » et ce fait donne à tous la conviction que la noblesse se range du côté de l'envahisseur.

Revenons à la cinquantaine de hussards arrivés à Annecy.

Quinze d'entre eux poursuivent leur route jusqu'à Alby, mais ayant trouvé barricadée l'entrée de la petite bourgade, ils rebroussent chemin et en fin de compte toute cette avant-garde reprend la route de Genève.

Nous allons ainsi assister pendant quelques jours à une petite guerre de mouvement avec des allées et venues incessantes entre l'envahisseur et les dernières forces françaises qui tiennent encore la région.

C'est ainsi que Fabien Calloud nous apprend que le lendemain, 3 janvier, il s'est rendu à Rumilly et qu'il constata qu'une centaine de fantassins français en gardaient les ponts.

Le 5 janvier, à 10 heures du matin, douze hussards ennemis pénètrent à nouveau à Annecy et cinq d'entre eux s'en iront jusqu'à Matenai, où, ayant découvert les vedettes françaises, ils rebroussent chemin et tous repartent, quittant la ville pour aller bivouaquer à Anney-le-Vieux.

A nouveau, le lendemain 6 janvier, à 1 heure de l'après-midi, trois hussards reviennent à Annecy où ils dînent (malheureusement Fabien Calloud ne précise pas le lieu du repas, mais il est à penser que c'est aux dépens de quelques habitants).

Après ce festin, tous les hussards quittent la ville par le pont de Brogny. Ils ne s'en éloignent guère, car le lendemain, 7 janvier, quatre d'entre eux arrivent à nouveau, parcourent la ville et s'arrêtent momentanément au Pâquier.

C'est à partir de cette date que vont commencer assez sérieusement les accrochages militaires.

Douze dragons français, bride à la bouche et sabre en main, à la recherche de l'ennemi, arrivent jusqu'au Faubourg Perrière,

---

(1) Cf. article de Mme Molinier, Revue Savoisienne 1978, p. 72.

alors que les Autrichiens, au même moment, se trouvaient au Puits Saint-Jean. Par ailleurs, la route de Chambéry près de l'ancien pont de Loverchy était gardée par 50 à 60 fusiliers français.

Sans doute, s'agissait-il là, moins d'une escarmouche, que d'une reconnaissance des forces en présence.

Elle fut suivie d'une courte trève, jusqu'au 10 janvier, avec l'entrée en ville de 7 Autrichiens, vers les 10 heures du matin, et qui ne firent qu'une brève apparition.

Ce 10 janvier fut marqué par le déménagement, sur ordre du Préfet, de matelas entreposés au Château, afin de les emmener à Chambéry.

Le 11 janvier sera le début d'opérations beaucoup plus sérieuses. Sur les 5 heures du soir, 10 à 12 dragons français, bientôt suivis de 20 autres, puis de 500 à 600 fantassins et d'éléments du 14me régiment de chasseurs à cheval, arrivent à Annecy, poursuivant leur route en direction de Genève.

Son Commandant annonce qu'il défendra la ville, maison par maison, et il fait dresser des barricades, ce qui inquiète la population. Dans son journal, l'avocat Burdet dont on commence à deviner les sentiments anti-français écrit : « *Le Commandant veut-il être promu Colonel et être décoré de la Légion d'Honneur ?* ».

Le 12 janvier, vers 9 heures du matin, un court accrochage s'engage aux abords du Pont de la Caille, au cours duquel trois Autrichiens sont faits prisonniers.

Le 13 janvier, les mouvements de troupe du côté français s'intensifient donnant de fortes inquiétudes à la population annécienne, à tel point que le Conseil de Ville se réunit de nuit, vers 11 h 30.

Le Commandant militaire décide alors de couper le Pont de Bœuf ; des sapeurs et des pionniers se mirent immédiatement au travail.

Le Maire ayant fait quelques observations à cet égard, l'ordre de détruire le pont fut différé et le lendemain, 14 janvier, on se contenta de le barricader, ainsi que celui du Pâquier, mais beaucoup d'habitants des quartiers du Centre, prenant peur, évacuèrent leurs maisons.

Les bruits les plus contradictoires circulent. Le 15 on assure que l'ennemi recule, car les Autrichiens ayant appris qu'il y avait des forces nombreuses à Annecy s'installent sur la route de Genève, au-delà de Cruseilles, probablement au Mont Sion, mais le 17, ils reçoivent des renforts, reviennent à Cruseilles et à la Caille.

Devant l'aggravation de la situation, le Conseil de Ville décide la constitution d'une garde nationale répondant favorable-

ment à l'appel du Gouvernement français, qui vient de lui parvenir et qui proclame la levée en masse « *qui a sauvé la France en 1793* ».

L'opinion publique, non seulement à Annecy mais dans toute la Savoie, est de plus en plus divisée. Entre le 14 et le 17 janvier se propage une autre proclamation, celle du Comte de Sonnaz, ex-major de l'armée sarde, invitant les Savoyards à « *combattre pour leur religion, leur roi et leur patrie* ». En clair cela signifie qu'il faut aider l'envahisseur. De fait, cette proclamation ne tarde pas à être appuyée par un appel aux armes du Baron Limbratim, colonel savoyard combattant dans l'armée autrichienne.

Le 17 janvier, dans son journal, l'avocat Burdet consigne ses réflexions : « *On aura moins à souffrir en supportant les Autrichiens qu'en abandonnant tout, pour les combattre, sans pouvoir les arrêter* » et, plus loin, il ajoute : « *Les gens de la campagne manifestent leur joie de la présence des Autrichiens : ils préfèrent les Autrichiens, plutôt que de quitter leurs familles et leurs campagnes et répondre à l'appel du Gouvernement* ».

En ville par contre l'opinion est beaucoup moins favorable à l'envahisseur, mais celui-ci ne laisse guère le loisir d'organiser la levée en masse et le 18 janvier, en début d'après-midi, réapparaissent 8 cavaliers autrichiens, suivis de 10 à 12 fantassins, qui s'arrêtent au Pâquier et qui, peu après, sont suivis par 200 hommes.

C'est le début d'une invasion massive, car, dans la soirée, arrive une nouvelle colonne autrichienne forte d'environ 2 000 hommes d'infanterie et une centaine de hussards hongrois avec deux pièces d'artillerie.

Les troupes françaises reçoivent l'ordre de battre en retraite et aussitôt les civils démolissent les préparatifs de défense.

Cette troupe ennemie considérable ne laissera à Annecy que 200 fantassins et quelques hussards. Elle poursuivra sa route en direction de Chambéry qu'elle atteindra le 20 janvier en fin de soirée.

Un commandant de place autrichien est nommé le 18 janvier et restera en fonction jusqu'au 24 février.

L'invasion de la Savoie se poursuit.

Le 26 janvier arrivent encore 200 hommes d'infanterie qui repartiront le lendemain en direction de Faverges. Enfin, le 31 janvier, ce sont environ 200 Croates qui arrivent dans l'après-midi, pour repartir de bonne heure le lendemain 1er février.

Après une courte accalmie dans les mouvements de troupe, le 10 février, c'est le retour de 90 hussards revenant de Chambéry. Il s'agit probablement d'éléments qui avaient été signalés dans notre ville les 2 et 18 janvier précédents.

Le 16 février, les Annéciens assisteront à un spectacle insolite, car il arrive un important convoi autrichien chargé de bagages et suivi de 12 à 15 bœufs de Hongrie à grandes cornes recourbées. L'ennemi transporte ainsi son intendance et tout cet équipage repartira deux jours plus tard en direction de Chambéry.

Les Français pourtant tiennent bon la région, car le 18 février une fusillade éclate à l'entrée de Chambéry, au Faubourg Maché, et le lendemain, ils repoussent les Autrichiens jusqu'à Aix, mais le 20 février ces derniers reçoivent de nouveaux renforts en provenance d'Annecy et notamment 80 à 90 soldats d'un corps de chasseurs montagnards. Le lendemain 21 février arriveront 130 fantassins autrichiens.

Toutes ces troupes autrichiennes sont sous le commandement du Général Baron Zeichsmeister dont la présence avait été signalée à Chambéry.

Le 22 février, il installe son quartier général à Annecy faisant son entrée avec douze cents hommes d'infanterie, musique en tête et suivis de deux cents hussards hongrois avec deux canons, deux obusiers et leurs caissons. D'autres renforts d'artillerie arriveront encore le lendemain venant de Genève.

Monsieur de Fernex, l'un de nos chroniqueurs annéciens, relate aussi dans son journal l'arrivée, le 23 février vers minuit, de troupes autrichiennes d'infanterie, bientôt suivies de 150 Croates avec six canons et leurs caissons.

A nouveau, la réaction française se fait sentir vigoureusement sous le commandement du Général Serrant, adjoint au Général Dessaix.

Les troupes françaises qui avaient atteint Aix le 18 février remontent jusqu'à Alby, tenue par les Autrichiens qui font battre la générale. C'est le signal de leur surprise et ils sont poursuivis par les Français jusqu'à Annecy.

Le combat principal eut lieu dans la plaine des Fins.

Fabien Calloud note que le 24 février, sur les six heures du soir, la ville d'Annecy a « été prise de vive force » par l'armée française forte de 1 800 à 2 000 hommes d'infanterie, 200 chasseurs à cheval avec 3 canons et leurs caissons. Les Autrichiens s'étaient retranchés dans le Château, qui a été pris d'assaut par les charges de l'infanterie après un tir d'artillerie.

Non poursuivis au-delà d'Annecy, les Autrichiens s'arrêteront à Brogny et bivouaqueront à Annecy-le-Vieux après avoir évacué la ville.

Le Commandant de place autrichien qui avait été installé le 18 janvier quitte la ville à son tour. Les Annéciens accueillent avec joie ces soldats français, jeunes recrues pour la plupart. Les civils les embrassent, leur apportant ce dont ils ont besoin.

Le lendemain, 25 février, le Général Dessaix écrit à Saint-Vallier, qu'il a chassé les Autrichiens d'Aix le 23, de Rumilly et d'Annecy le 24, après de très vifs combats où les conscrits se sont comportés comme de vieux soldats et il ajoute « *ils ont fait échouer les intrigues de quelques anciens officiers du Roi de Sardaigne* ».

Ces troupes françaises, momentanément victorieuses, avaient été levées par le Général Dessaix qui commanda les opérations militaires en Savoie pendant la campagne de France, de janvier à mars 1814.

Il avait lancé un appel aux anciens soldats, aux gardes-forestiers, aux douaniers. Il avait reçu des renforts de partisans et un régiment régulier de la ligne. Il avait rapidement instruit et aguerri ses jeunes recrues. Enfin, il avait bénéficié de l'aide du Comte de Saint-Vallier, Commissaire extraordinaire aux armées, et du Baron Finot, Préfet du Mont-Blanc, chassé de Chambéry par les Autrichiens et parti le 22 janvier vers Saint-Jean-de-Maurienne pour organiser le ravitaillement des troupes françaises. Il séjourna aux avant-postes tout en continuant à renforcer l'armée des Alpes en hommes et en matériel.

D'autre part, on connaît l'importance des forces autrichiennes engagées dans cette bataille qui fut sérieuse et qui aboutit à la prise d'Annecy par les Français le 24 février.

Sous les ordres du Général Zeichsmeister, elles étaient fortes de 2 000 fantassins et 300 hussards avec 9 pièces de canon et 2 obusiers.

Le 26 février elles furent poursuivies par des forces françaises qui les harcelèrent à nouveau jusqu'à la Caille.

Le lendemain, dimanche 27 février, la bataille reprit au-dessus du Mont Sion et jusqu'à Pomier où les Autrichiens parvinrent à stopper momentanément l'avance française. Après avoir reçu des renforts d'infanterie arrivés d'Annecy le 28 février, l'offensive française reprit en direction de Genève.

Le fait d'arme le plus important de cette ultime campagne militaire se situe à St-Julien et dans ses environs.

Notre confrère M. le Chanoine Jacquet, dans son Histoire de Saint-Julien-en-Genevois, parue très récemment, relate cette bataille d'après les rapports d'opération du Général Dessaix conservés aux Archives du Dépôt de la Guerre à Paris (Corr. T VIII).

> « Le 28 février, nous dit le Chanoine Jacquet que je cite avec sa bienveillante autorisation, l'armée autrichienne forte de 12 000 hommes, pourvue d'une redoutable artillerie, avait pris position dans la campagne avoisinante. Elle avait installé des canons sur le Crêt, sur la Feuillée, à Thairy der-

rière le village de Crache, sur les hauteurs de Lully et enfin une batterie avait été installée dans le cimetière de Thairy.

Face à cette impressionnante puissance de feu, l'armée française ne disposait que de 5 canons de faible calibre, 16 artilleurs et 70 cavaliers.

Après avoir enlevé par des attaques vigoureuses les positions échelonnées entre l'Eluiset et Saint-Julien, Dessaix établit la gauche de son armée à Songy et Viry, le centre à la Côte sur la route de Saint-Julien à Ogny, la droite à Neydens et sur la route de Carouge.

La ligne de combat s'étendait ainsi de Crache à Neydens, l'artillerie étant disposée en deçà du château d'Ogny sur les Plains-Bois.

Les Français déclenchèrent l'attaque le 1er mars. Après quelques coups échangés entre les postes avancés dans les environs de Viry, l'avant-garde autrichienne se replia sur Saint-Julien. A 11 h 30 le combat s'engagea sur tout le front.

Du côté français l'obusier et l'un des canons camouflés sur les Plains-Bois furent rapidement mis hors d'usage par le feu de l'ennemi. Une compagnie de tirailleurs, dès le début de l'offensive, s'avança rapidement pour s'emparer du village de Thairy et de la batterie établie dans le Cimetière, mais sur les 3 heures, les Autrichiens la repoussèrent, après un assez vif combat à la baïonnette.

Un capitaine français, grièvement blessé, succombera dans la soirée.

Dans le même temps, les villages de Cervonnex et de Crache changeaient plusieurs fois de mains.

Les colonnes françaises disséminées dans les bois d'Ogny eurent beaucoup à souffrir de l'artillerie autrichienne. Le feu des tirailleurs dura sans interruption jusqu'à 5 h 30 du soir.

A la tombée de la nuit les positions étaient inchangées.

Pendant la journée, les Autrichiens ayant surpris à Saint-Julien un habitant de Viry, nommé Pierre-Louis Rosset, qui faisait des signaux et cherchait à orienter l'attaque des troupes françaises, le fusillèrent sur le champ.

D'autres personnes faillirent partager le même sort et ne furent sauvées de justesse que grâce à l'intervention d'un émigré français devenu capitaine d'artillerie au service de l'ennemi. »

A minuit, les Autrichiens quittèrent leurs positions pour se diriger vers Genève. Ce n'était pas la déroute mais un mouvement stratégique. Les Français qui, de leur côté, pensaient se

replier sur Frangy, dépourvus de munitions, changèrent d'avis à l'annonce de ce retrait inespéré. Ils entrèrent à Saint-Julien le 2 mars, à 9 heures du matin.

A Neydens, le Général Serrant avait amplement rempli sa mission en culbutant l'ennemi malgré une résistance acharnée et une situation rendue difficile par les rafales de neige.

De Saint-Julien, le Général Dessaix poussa une pointe jusqu'à Carouge qui fut atteinte le 3 mars et que les troupes adverses avaient abandonnée pour gagner Genève, brûlant et faisant sauter les ponts sur l'Arve pour protéger leur retraite.

Ce fut l'ultime effort français en face d'un ennemi bien supérieur en nombre.

Surveillant la vallée de l'Arve jusqu'à La Roche, le Général Dessaix se contenta d'opérer quelques reconnaissances, son artillerie interceptant plusieurs convois de grains, de farine et de bestiaux destinés à l'ennemi.

Après quelques jours d'accalmie, on assistera à un repli en direction du Sud.

A nouveau, des hussards autrichiens, dès le 9 mars, sont signalés au Pont de Brogny après avoir emprunté la route de La Roche afin d'éviter celle de Cruseilles, encore tenue par les Français, ce qui amène le Général Dessaix à écrire à Collomb, Maire d'Annecy, que « *si La Roche a été occupée, c'est faute de n'avoir pris les mesures qu'il avait préconisées* ».

Le 11 mars, 300 hommes d'infanterie française venant de Chambéry se postent devant Brogny. Ils y demeureront jusqu'au 15 mars où, à 3 heures du matin, ils prendront la route de Frangy.

C'est dans ce nouveau secteur que les accrochages vont se poursuivre.

Le 22 mars, à 3 heures de l'après-midi, 400 Français arriveront de Chambéry et de nuit se remettront en route pour Albens. Il s'agit du 1er régiment de ligne qui atteindra Annecy le 23 mars et où il ne pourra pas se maintenir.

En ce qui concerne notre ville, la bataille décisive approche.

Sur les 8 heures du matin, le Général Dessaix arrive à Annecy, pour en repartir à 2 heures de l'après-midi en direction de Chambéry. Peu après, c'est le Général Serrant qui arrive à son tour, se repliant de la région de Genève avec 3 000 hommes d'infanterie, 50 cavaliers, gendarmes et chasseurs à cheval. La retraite de toutes ces troupes se poursuit jusqu'à Alby.

L'avocat Burdet — dont les sentiments paraissent bien oscillants — demande au Maire, de la part du Sous-Préfet absent et dont il assume l'intérim, de faire appel à la garde urbaine, aux militaires retraités et aux bons citoyens. La Municipalité fait

placer des gardes nationaux aux entrées de la ville. En cas d'alarme on sonnera le tocsin.

Le 24 mars, les Autrichiens arrivent en force à Annecy. Dès le matin à 6 heures c'est une avant-garde de quelques hussards, puis dans l'après-midi, précédés de 130 cavaliers, ce sont 1 800 à 2 000 hommes d'infanterie avec de l'artillerie sous le commandement du Général Zeischmeister qui à leur tour atteignent notre ville.

Le 25 mars on se bat avec acharnement du côté d'Alby sans que les Autrichiens puissent affirmer leur supériorité et ils sont obligés une nouvelle fois de se retirer en direction d'Annecy où des coups de feu sont tirés au Puits Saint-Jean sur des éléments de cavalerie autrichienne venant de Saint-Jorioz.

Monsieur Fernex, auteur de l'un des journaux relatant ces faits, déclare qu'à ce moment il a failli être tué.

La bataille en effet est de plus en plus acharnée.

Les troupes du Général Serrant rentrent à nouveau de vive force à Annecy. La résistance autrichienne est particulièrement vive à la porte du Faubourg de Bœuf où les maisons ont beaucoup souffert et où plusieurs d'entre elles ont été la proie des flammes, puis une fois de plus les Autrichiens se retirèrent par le Pont de Brogny et, nous dit le chroniqueur, s'enfuirent jusqu'à la Caille.

Il y eut des morts et des blessés de part et d'autre.

Cette dernière riposte française mettra le point final à une longue bataille de 3 mois.

Le samedi 26 mars, pendant la nuit, les Français se retirèrent définitivement, les uns par la route d'Alby et les autres avec le Général Serrant par la route des Bauges.

Le lendemain 27 mars, à 3 heures de l'après-midi, une fois de plus le Général Zeichmeister, précédé de hussards, pénètre dans notre ville avec 3 600 hommes de troupes d'infanterie, suivis dans la soirée par de nombreux cavaliers et d'importantes forces d'artillerie.

Après s'être installés au Pâquier pour bivouaquer, les Autrichiens abattirent 25 tilleuls pour leur chauffage.

A cet égard, remarquons qu'à aucun moment les chroniqueurs, qui nous ont fait connaître les péripéties de l'occupation ennemie, n'ont fait allusion au temps (à la météorologie dirait-on aujourd'hui). Seul un rapport du Général Serrant fait allusion à la neige qui le 2 mars tombait en abondance à Neydens, au cours de la bataille de Saint-Julien. Nous ignorons donc en grande partie si ces combats se sont déroulés sous la pluie ou sous la neige, au cours d'un hiver doux ou sous de très grands froids.

L'ennemi ayant donc occupé Annecy une nouvelle fois manifesta immédiatement sa mauvaise humeur. Le Général Zeichsmeister, dans une proclamation, stipula que tout individu rencontré à 5 minutes de la ville serait fusillé. De nombreuses scènes de pillage eurent lieu dans toute la ville et aux abords, en particulier à Annecy-le-Vieux. Dans la ville, tous ceux qui se sont trouvés par les rues, de nuit, nous dit Fernex, ont été dévalisés. Beaucoup de maisons ont été saccagées par des soldats furieux. Le tableau était des plus affligeant et ce brigandage n'a pris fin que le lendemain à 9 heures.

A leur tour, le 28 mars, les envahisseurs quitteront définitivement Annecy, à midi, par la route des Bauges pour l'infanterie et la route de Chambéry pour les bagages et l'artillerie.

Les Autrichiens laissaient pourtant dans notre ville un commandant de place et une très petite garnison d'occupation d'une soixantaine d'hommes.

Pour Annecy, c'est le commencement d'une nouvelle période qui durera 2 mois, jusqu'au 15 juin.

Dans le département du Mont-Blanc occupé, l'Empereur d'Autriche nomme un gouverneur civil et pour l'arrondissement d'Annecy une commission subsidiaire présidée par le Marquis d'Yenne. Ces nouvelles autorités remplaceront le Préfet et le Sous-Préfet.

Seul persiste, sans changement, le Conseil de Ville qui doit satisfaire les demandes de l'occupant autrichien. Parmi celles-ci, un impôt de 6 000 F à prélever suivant les fortunes (la liste des imposables figure au procès-verbal du Conseil de Ville du 9 avril 1814).

Et alors que le calme est revenu en Savoie, dans la vallée de l'Isère, le Général Dessaix livrera encore quelques petits combats d'arrière-garde et un armistice local sera signé à Planaise.

Ce n'était pas dans les Alpes qu'allait se jouer le sort du pays, mais au cœur de la France.

Après un succès à Montereau où l'extraordinaire génie militaire de Napoléon se manifestera dans tout son éclat, l'armée française écrasée par le nombre est battue.

Paris capitule le 30 mars.

L'Empereur abdiquera le 5 avril et la paix sera proclamée le 11 avril.

A cette date, le Commandant des troupes autrichiennes prend possession, au nom du Roi de Sardaigne, de l'ancien département du Mont-Blanc.

Le 12 avril, au lendemain de la proclamation de la paix, un Te Deum est chanté à St-Pierre, notre actuelle Cathédrale, avec présentation du drapeau bleu du Roi de Sardaigne, qui sera en-

suite hissé sur l'Hôtel de Ville alors situé à côté de l'église Notre-Dame.

Les émigrés rentrent de plus en plus nombreux. Les partisans du Roi de Sardaigne croient enfin que la partie est gagnée.

Pendant ce temps se déroulent les assises de ce que l'Histoire retiendra sous le nom de *Premier Traité de Paris*.

Le 27 mai, une circulaire aux Maires de Savoie leur apprend : « *Tous les doutes viennent d'être levés. Nous avons reçu l'assurance que la Savoie serait dorénavant gouvernée par son légitime souverain* » ; et les Maires sont convoqués pour le 30 au matin. Ils devront aller à l'Eglise, entendre un Te Deum, signer une adresse au Roi de Sardaigne et assister à un banquet.

Etrange coïncidence, coup de théâtre !...

Ce même 30 mai était signé entre S. M. le Roi de France et de Navarre Louis XVIII d'une part, l'Empereur d'Autriche et ses alliés d'autre part, ce *Premier Traité de Paris* qui laissait à la France toute la partie occidentale de la Savoie.

Chambéry, Rumilly et Annecy restaient françaises.

L'extraordinaire diplomatie de Talleyrand avait réussi ce magnifique coup de maître.

Hélas, après les Cent Jours et Waterloo, ce coup de maître sera sans lendemain.

La Savoie toute entière sera détachée de la France.

L'Histoire dira que ce ne sera pas pour toujours.

Arrivé au terme du récit de ces douloureux événements, une question se pose : Faut-il blâmer ces ennemis qui avaient envahi la Savoie ?

Comme les jeunes Français qui avaient répondu aux appels de la Convention et de l'Empire, ces jeunes Autrichiens et Hongrois, eux aussi, avaient répondu à l'appel de leurs patries respectives. Et la guerre... la guerre maudite les avait jetés les uns contre les autres, sur les routes de l'Europe.

Parmi les jeunes Hongrois arrivés à Annecy, l'un d'entre eux s'appelait Choveic et son prénom était Bello (prénom très répandu en Hongrie). Il était né à Pest au bord du Danube, à une date que j'ignore, mais Bello Choveic avait une vingtaine d'années, lors des événements que je viens d'évoquer.

Au jour du départ de ses compagnons, il manqua le convoi du rapatriement. Il resta à Annecy.

C'était mon arrière-grand-père maternel.

Henri JUGE.

Matériaux pour servir à l'Histoire du paysage de montagne (II)

Les artistes anglais en Savoie aux XVIIIe et XIXe siècles

Les artistes anglais en Savoie représentent des générations, des cultures et des esthétiques très diverses. On pourrait schématiser en disant qu'il y a les artistes du *Grand Tour*, les Illustrateurs, et les « Voyageurs ».

Mais il paraît utile de se demander, pour commencer, qu'elle est, au XVIIIme siècle, la situation de la peinture de paysage anglaise ? En schématisant on peut dire qu'elle est partagée successivement en deux tendances : une première, classicisante et italianisante, héritière de la tradition de Claude Gellée, assez connu et très apprécié outre-manche ; le représentant le plus éminent de cette tendance, à laquelle correspond une tendance analogue en France comme à Genève, est Richard Wilson (1714-1782) ; celui-ci fera un voyage en Italie en 1752, dont il ne semble pas que nous ayons d'échos ; mais il peindra un très beau paysage de montagne classicisant : le *Snowdon*, que conserve la National Gallery.

L'autre tendance, qui répond à la tradition toute puissante en Grande-Bretagne, comme à Genève, du paysage hollandais du XVIIme siècle, s'oriente vers une observation plus exclusive de la nature, pour en traduire les aspects particuliers. C'est la tendance « réaliste », dont le porte-drapeau est John Crome appelé aussi Old Crome (pour le distinguer de son fils aîné) (1768-1821). Il y a presque deux générations d'écart entre Wilson et Crome, au cours desquelles la répétition et la convention avaient affaibli le paysage anglais, mais Crome, qui s'était établi à Norwich (Norfolk), d'où son influence rayonnait, sera le centre de ce qu'on a appelé l' « école de Norwich », qui traite le paysage un peu comme fera plus tard Gustave Courbet, et selon l'expression de Crome lui-même : « for air and space ». Crome ne fit pas le voyage d'Italie ni de Savoie, mais, par la franchise de son style nouveau, fut le créateur du paysage anglais moderne qu'illustrèrent Constable, Cotman, Turner.

Ce sont aussi les artistes anglais qui ont, les premiers, exploité les ressources de la peinture à l'aquarelle pour le paysage. Cela se déduit aisément de tendances issues des peintres de l'école de Norwich, qui, en s'éloignant de plus en plus des missions « topographiques » ou préparatoires à la gravure qu'on leur avait tout d'abord assignées, ne prennent pas en considération le « style », et ne retiennent que le contingent, le passager, le particulier. La transparence de la couleur à l'eau, bien que d'une faible résistance à la durée, permettait à merveille de traduire des états passagers d'atmosphère, et c'est ce qui fit son succès, dont va considérablement profiter le paysage de montagne. Après Paul Sandby, Alexander Cozens, et son fils John Robert, le véritable créateur du genre est Thomas Girtin (1775-1802), qui se plaît dans les paysages de ruines et de montagne. En 1799 il crée la *British Institution for water-colour painting* (Société des aquarellistes). Il était l'ami de Turner, et c'est celui-ci qui portera à sa plus haute expression le paysage de montagne à l'aquarelle.

*
* *

I

Le « Grand Tour »

On connaît cette pratique de la « gentry » de Grande-Bretagne, devenue une tradition chez les plus notables de ses membres, de mettre les jeunes gens des familles les plus marquantes en mesure d'achever leur éducation et leur instruction en accomplissant un voyage d'une certaine durée en Europe continentale. L'itinéraire commence généralement par la France, se continue par l'Italie, et s'achève par la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas. C'est le « Grand tour », pour lequel l'expression française a prévalu. De même que les voyageurs ordinaires de l'Italie font souvent emplette, au cours de leur trajet, d'un tableau topographique, généralement de médiocres intérêt et qualité, qui leur servira de souvenir de ce déplacement mémorable, de même les voyageurs anglais, qui désirent aussi conserver des souvenirs de leur équipée, mais qui, assez souvent, disposent de moyens importants, se font accompagner d'un dessinateur, qui sera l'historiographe du voyage. Ceux-ci prennent des croquis, au crayon ou au crayon rehaussé de pastel ou d'aquarelle, en général sur des carnets à dessin, et, au retour, dessinateurs et « patrons » choisissent un ou des croquis à exécuter en « dessin fini » ou « en grand ». Nous avons vu Turner, au début du XIXme siècle, agir de la sorte, d'abord de sa propre initiative, mais assuré des com-



William Pars, *Vue de Bonneville* (1770).
Aquarelle. Clonterbrook Trustees. Photo B.N.



William Pars, *Vue de Cluses* (1770).
Aquarelle. Londres. Courtauld Institute. Photo Courtauld Inst.



William Pars, *Vue de la vallée de Chamonix* (1770).
Aquarelle. Londres. British Museum. Photo Brit. Mus.

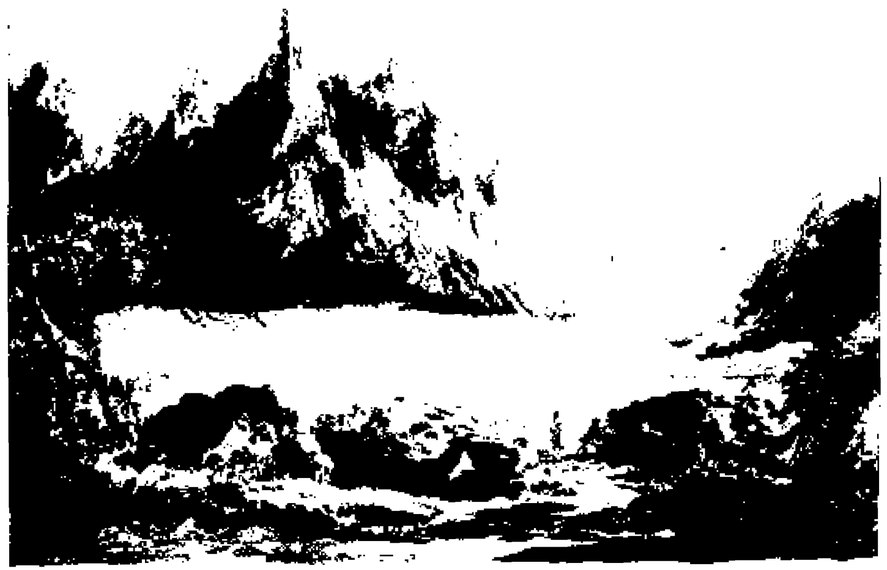

William Pars, *Vue de la Mer de Glace* (1770).
Aquarelle. Londres, British Museum. Photo Brit. Mus.



John-Robert Cozens, *Le Mont Blanc vu depuis la vallée de l'Arve* (1776). Plume et lavis d'encre de Chine. Londres, British Museum. Ph. Brit. Mus.



John-Robert Cozens. *La vallée de Chamonix depuis le col des Montets* (1776). Aquarelle. Londres, Courtauld Instit. Photo Courtauld Instit.



John-Robert Cozens, *La vallée de Chamonix depuis le col des Montets* (1776). Aquarelle. Londres, Victoria and Albert Mus. Photo V. and A. Mus.

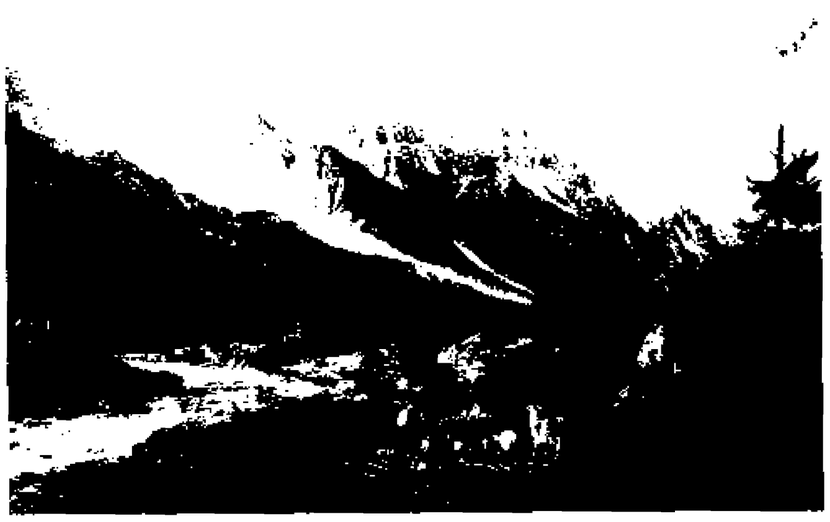

William Delamotte, *Vue de la vallée de Chamonix* (1802). Huile sur toile. Annecy, Musée des Beaux-Arts, château d'Annecy. Photo Musée d'Annecy.



William Pars, *Vue de la vallée de Chamonix* (1770).
Aquarelle. D 'après l'estampe de Woollett. Photo Brit. Mus.

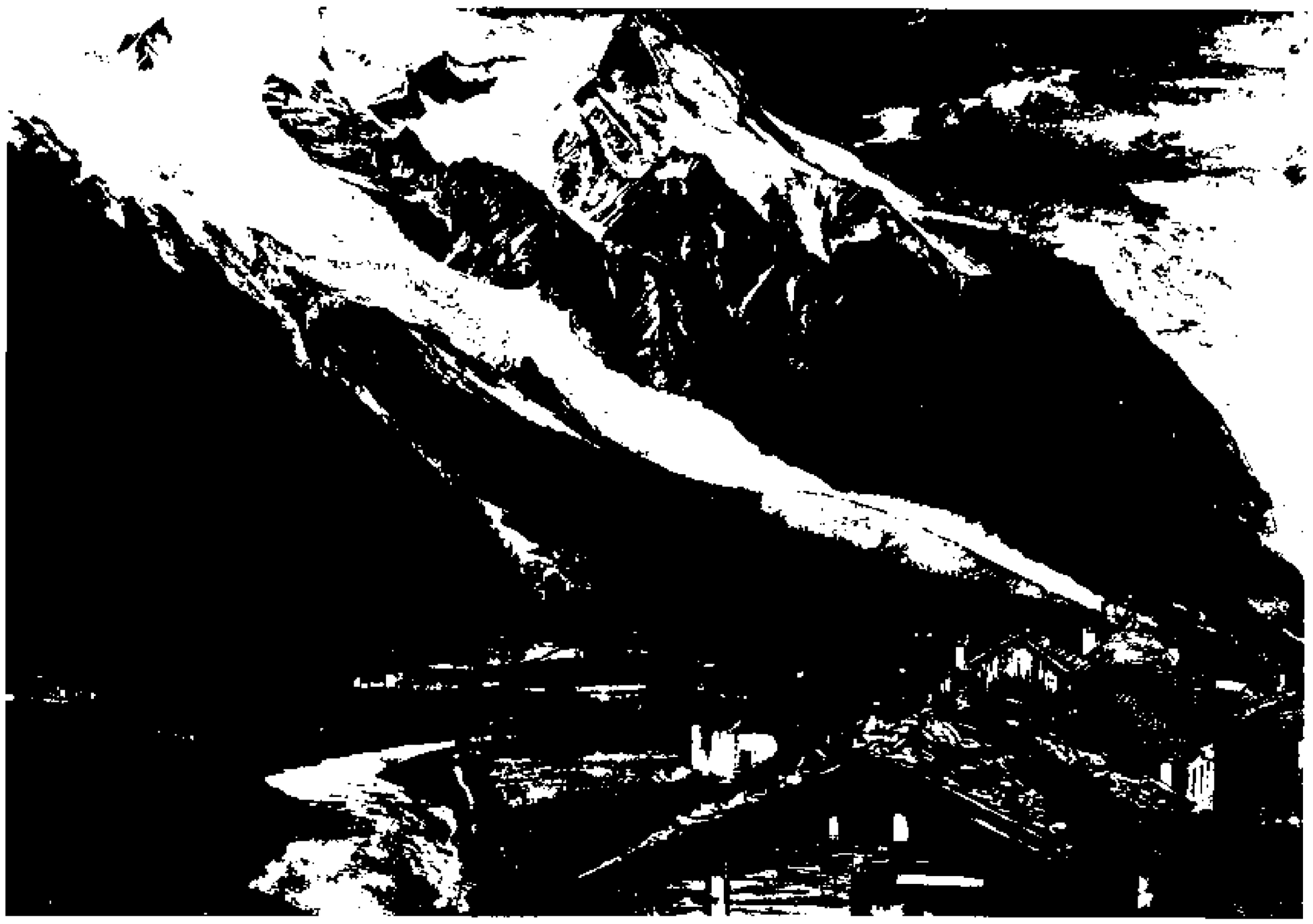

John Ruskin, *Vue de la vallée de Chamonix* (1869).
Lavis de sépia. Oxford, Ashmolean Mus. Photo Ashmol. Mus.



Sir George Beaumont, *Sommet du Montenvers avec la Mer de Glace* (1819).
Aquarelle. Londres, Paul Mellon Foundation for British Art. Photo Mellon Found.

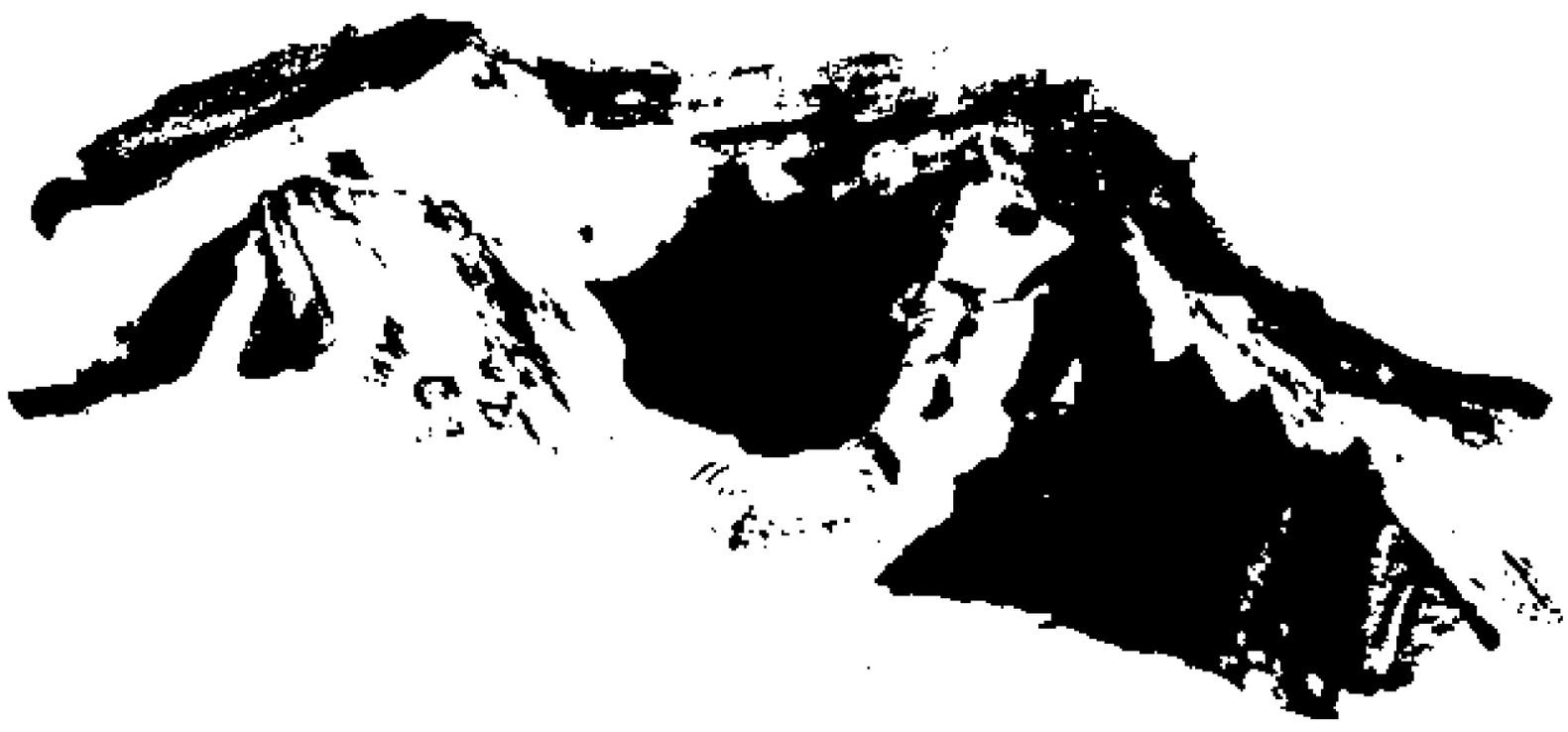

John Ruskin, *Le Mont Blanc vu de Saint-Martin* (1874).
Aquarelle. Oxford, Ashmolean Museum. Photo Ashmol. Mus.

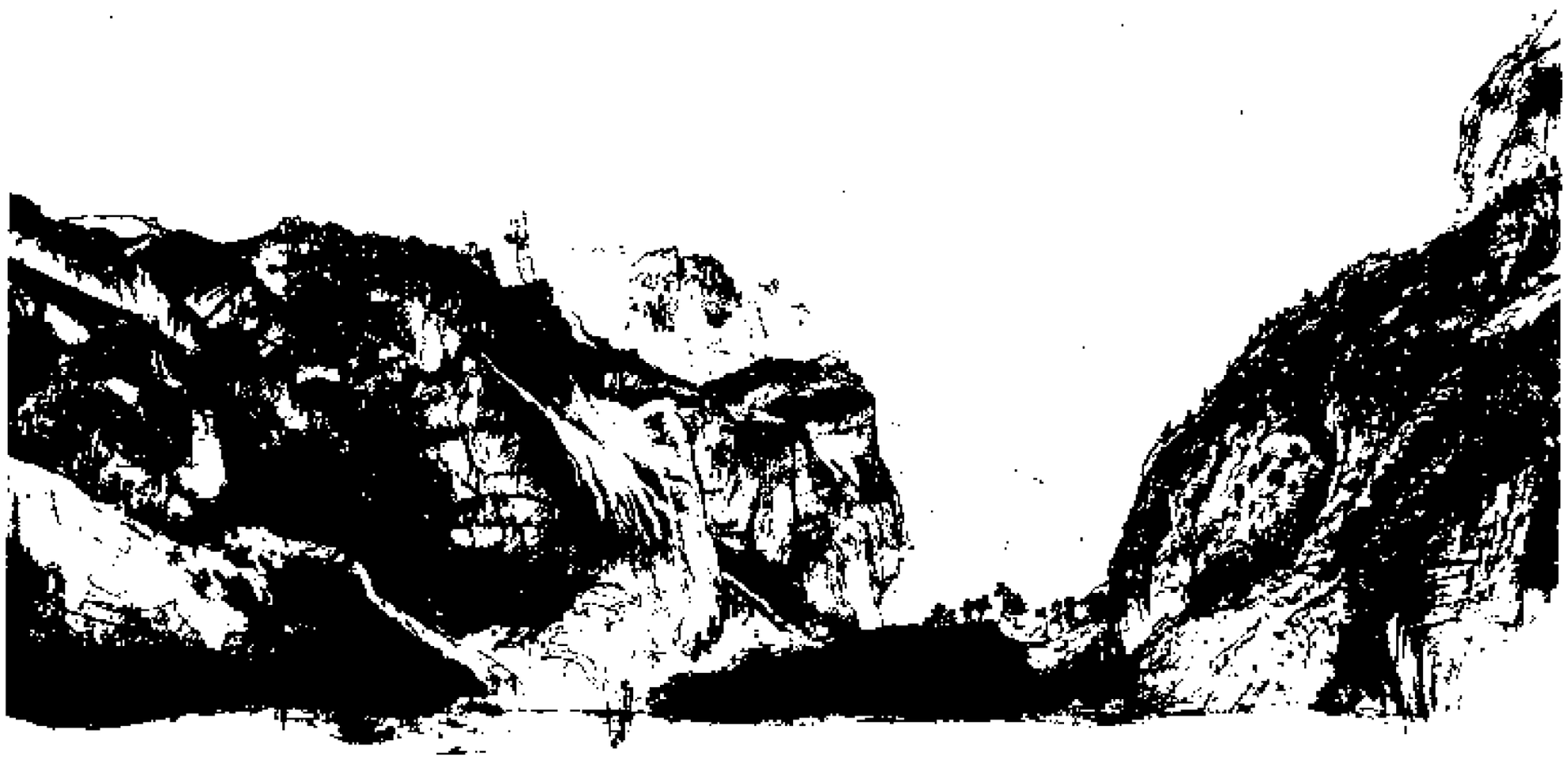

John Ruskin, *Vallée de Cluses* (1849).
Plume et lavis de brun. Birmingham City and Art Museum. Photo Birmingham Mus.



John Ruskin, *La Mer de Glace vue du Montenvers* (1849).
Aquarelle. Bembridge, Bembridge School. Photo Warren.

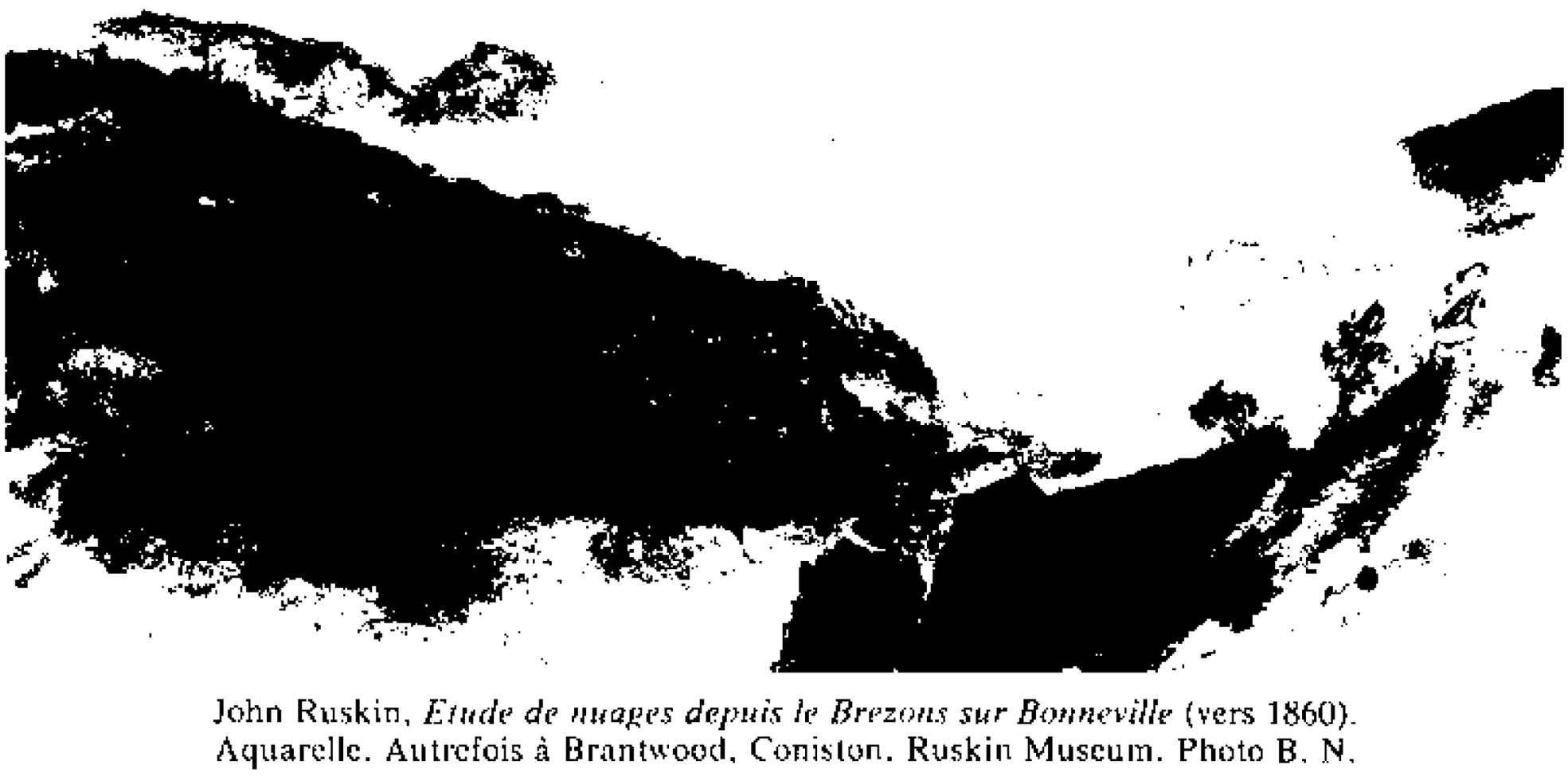

John Ruskin, *Etude de nuages depuis le Brezons sur Bonneville* (vers 1860).
Aquarelle. Autrefois à Brantwood, Coniston, Ruskin Museum. Photo B. N.



John Ruskin, *Aiguille de Blaitière* (1849).
Aquarelle. Cambridge, Fitzwilliam Museum. Photo Fitzwill. Mus.



John Ruskin, *Aiguilles de Charmoz* (1849).
Autrefois collection P.-R. Hall. Photo B. N.

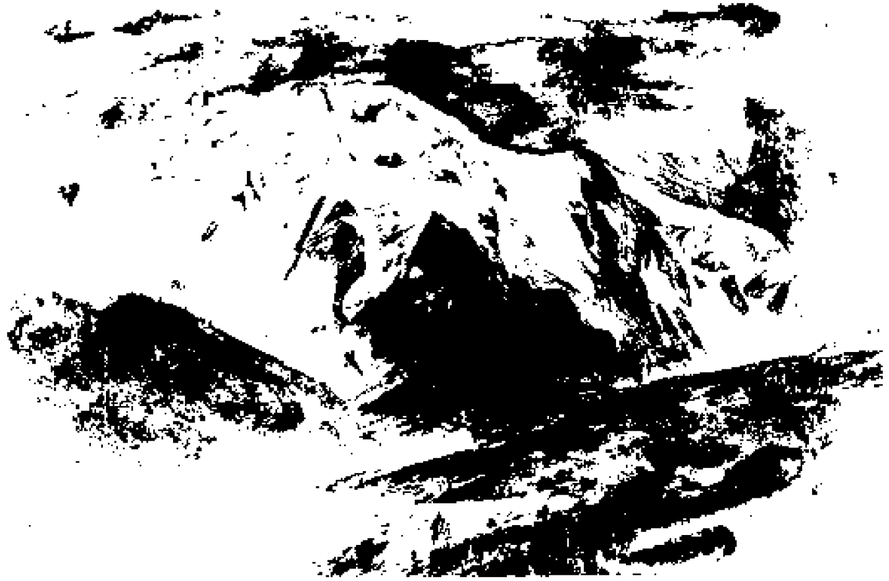

John Ruskin, *Le Mont Blanc de Saint-Gervais vu de Saint-Martin* (1849).
Fusain et lavis. Autrefois collection Mrs. Morse. Photo B. N.



John Ruskin, *Jonction de l'aiguille Pourrie et de l'aiguille Rouge* (1849).
Aquarelle. Oxford, Ashmolean Museum. Photo Ashmol. Mus.



John Ruskin, *Le glacier des Bossons* (vers 1860).
Aquarelle et gouache. Manchester, Whitworth Art Gallery.
Photo Manch. Gall.



John Ruskin.
La cascade de la Folie vue de l'hôtel de l'Union à Chamonix (1854).
Aquarelle. Birmingham, City Art Gall. Photo Birmingham Mus.



John Ruskin, *Les aiguilles de Chamonix vues de l'hôtel de l'Union à Chamonix* (1854).
Crayon, plume et lavis. Birmingham City Art Gallery. Photo Birmingham Mus.

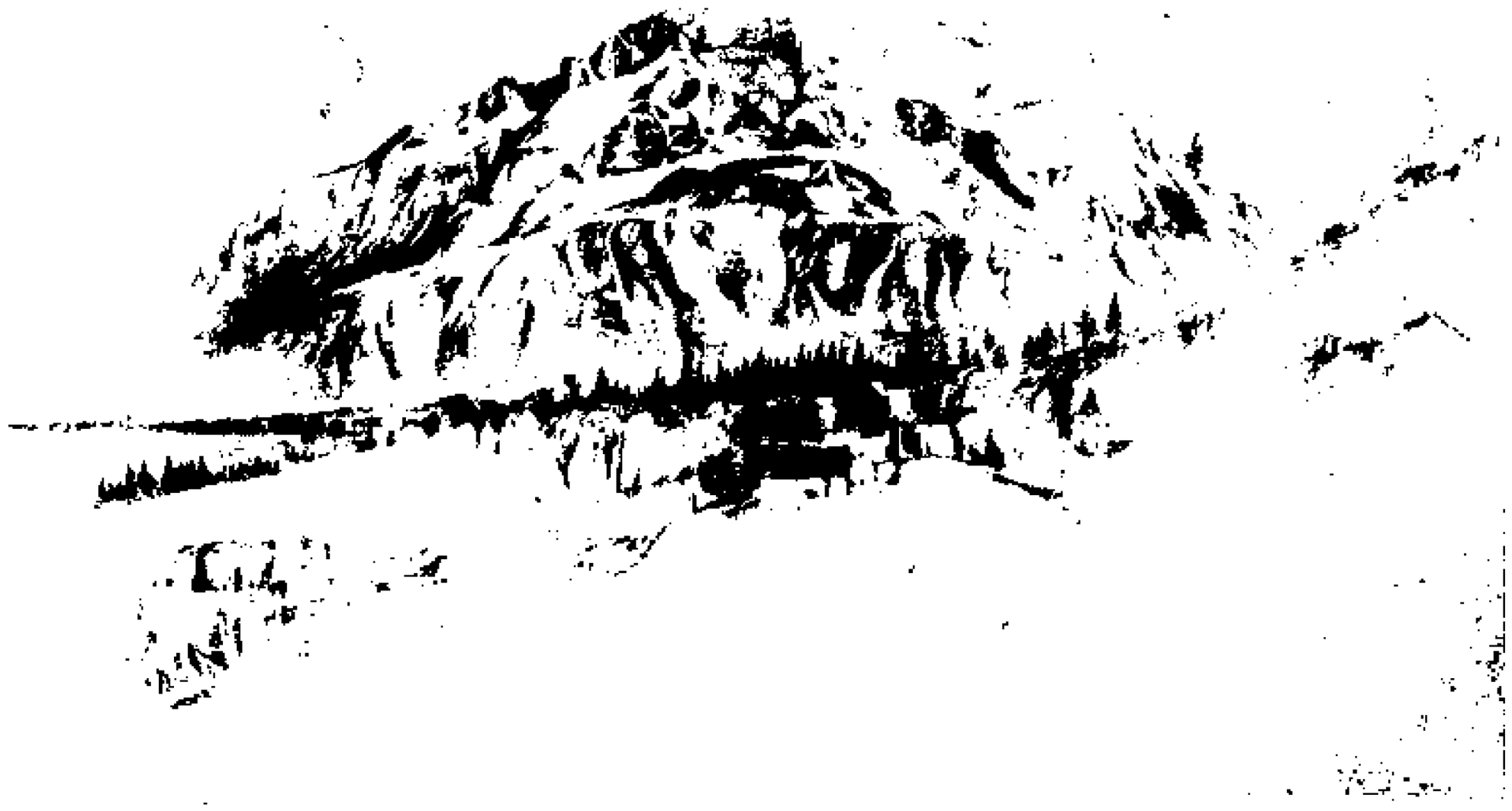

John Ruskin, *Sommet du Reposoir, au-dessus de Sallanches, vu de Mornex* (vers 1850).
Crayon (?). Oxford, Ashmolean Museum. Photo Ashmol. Mus.



John Ruskin, *Effet de lumière à Saint-Jean-de-Maurienne* (1846).
Aquarelle. Collection particulière aux Etats-Unis. Photo B. N.

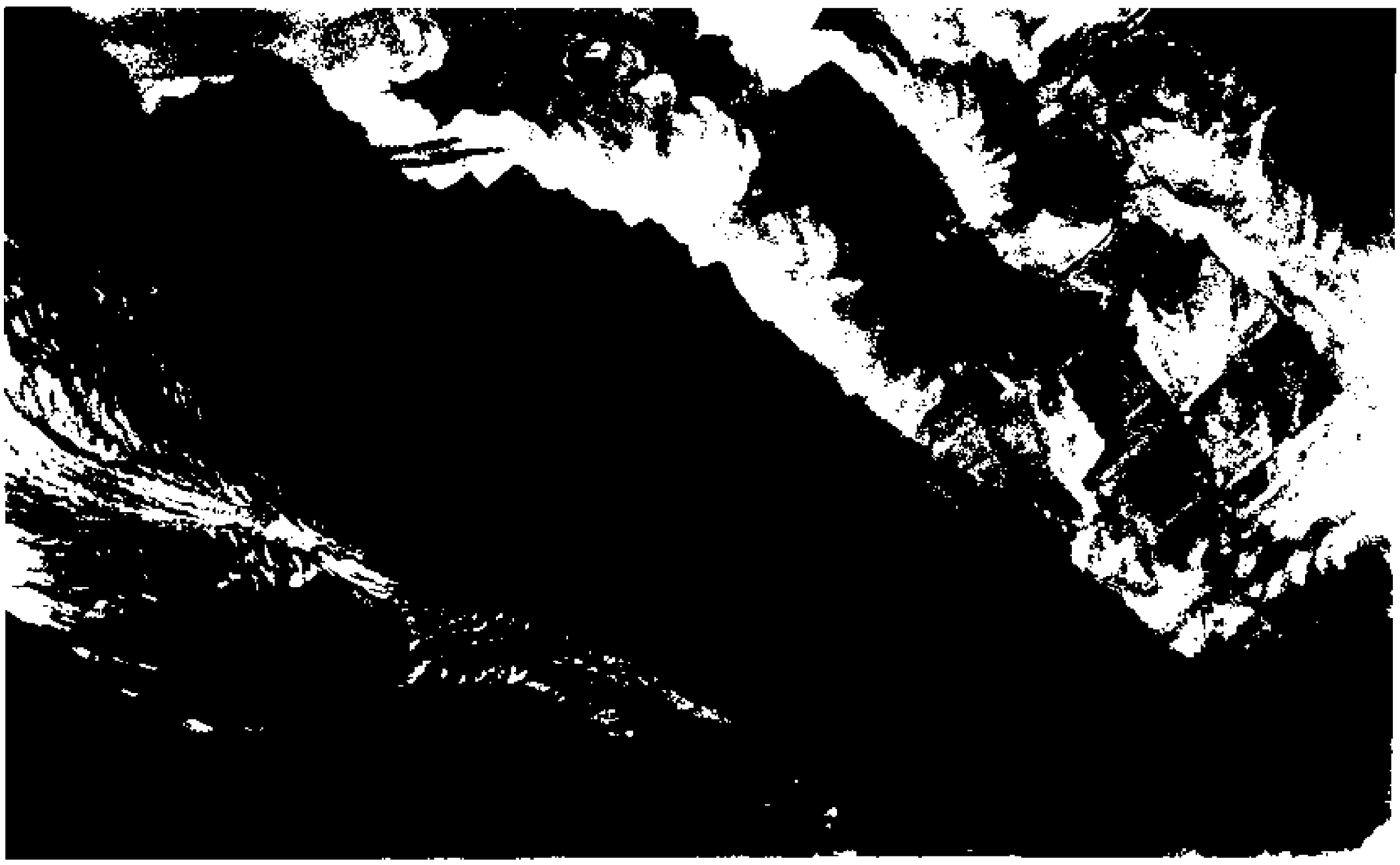

John Ruskin, *La crête de La Côte, Chamonix* (1859).
Aquarelle. Autrefois à Brantwood, Coniston. Ruskin Museum. Photo B. N.



John Ruskin, *Vue de Chamonix prise en aval* (1842).
Aquarelle. Autrefois à Brantwood, Coniston, Ruskin Museum. Photo B. N.



John Ruskin,
Le Mont Blanc et les aiguilles de chamonix, vue prise en amont des Tines (vers 1845).
Aquarelle. Autrefois collection Sir John Simon, K.C.B. Photo B. N.



John Ruskin, *Vue prise dans la vallée de Chamonix* (1844).
Aquarelle. Autrefois collection Pritchard Gordon. Photo B. N.



John Ruskin, *Bois de pins au Mont Cenis* (1850).
Aquarelle. Oxford, Ashmolean Museum. Photo B. N.



Jean-François Albanis-Beaumont,
Vue des extrémités de la ville de Sallanches (...).
Eau-forte coloriée à la main. *Voyage pittoresque aux Alpes pennines*
(Genève, 1787, Pl. III). Photo Bibl. Genève.



Jean-François Albanis-Beaumont, *Vue du petit lac de Chède* (...).
Eau-forte coloriée à la main. *Voyage pittoresque aux Alpes pennines*
(Genève, 1787, Pl. IV). Photo Bibl. Genève.

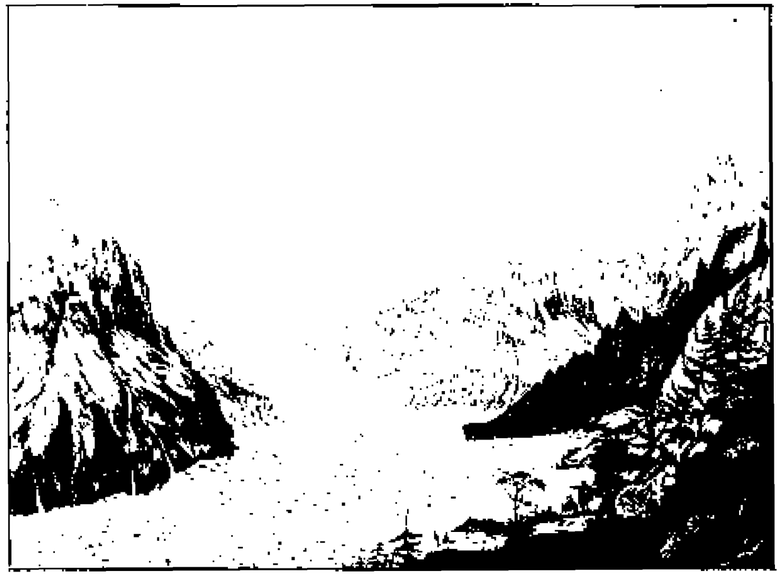

Jean-François Albanis-Beaumont,
Vue de la Mer de Glace, ou glacier des Bois (...).
Eau-forte coloriée à la main. *Voyage pittoresque aux Alpes pennines*
(Genève, 1787, Pl. VI). Photo Bibl. Genève.



Jean-François Albanis-Beaumont, *Vue de la chute de la Mer de Glace* (...).
Eau-forte coloriée à la main. *Voyage pittoresque aux Alpes pennines*
(Genève, 1787, Pl. VII). Photo Bibl. Genève.



Major Cockburn, *Bridge of Pelissier.*
Gravure sur acier. *Swiss Scenery* (London, 1820). Photo B.N.



Major Cockburn. *Mont Blanc from Saint-Martin.*
Gravure sur acier. *Swiss Scenery* (London, 1820). Photo B. N.



Major Cockburn. *Mont Blanc from the village of Chamouny.*
Gravure sur acier. *Swiss Scenery* (London, 1820). Photo B. N.

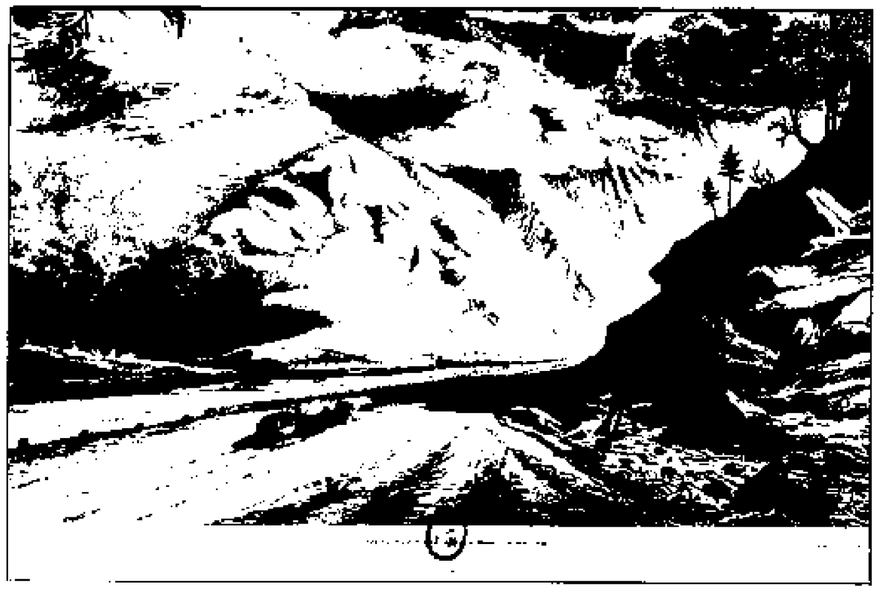

E.-F. Batty, *Aiguebelle. Ascent of Mont Cenis.*
Gravure sur acier. Captain Beattie : *Italian Scenery* (London, 1820, Pl. 1).
Photo B. N.



E.-F. Batty, *Pass of Bramante.*
Gravure sur acier. Captain Beattie : *Italian Scenery* (London, 1820, Pl. 2).
Photo B. N.



William Brockedon, *Scene from the Little Saint-Bernard, looking towards the Tarentaise.* Gravure sur cuivre.
Illustrations of the passes of the Alps (...), Pl. III. Photo B. N.



William Brockedon, *Colonne de Joux and Hospice of the Little Saint-Bernard. The site of the encampment of Hannibal.*
Gravure sur cuivre. *Illustrations of the passes of the Alps* (...), Pl. IV.
Photo B. N.



William-Henry Bartlett, *Mer de Glace, Chamouni.*
Gravure sur acier. William Beattie : *Switzerland* (...) vers 1830. Pl. VII.
Photo B. N.



William-Henry Bartlett, *Mont Blanc from Chamouni.*
Gravure sur acier. William Beattie : *Switzerland* (...) vers 1830, Pl. X.
Photo B. N.



James-Duffield Harding, *View of Mont Blanc from Servoz.*
Lithographie. *From a sketch by Birmann.* Photo B. N.

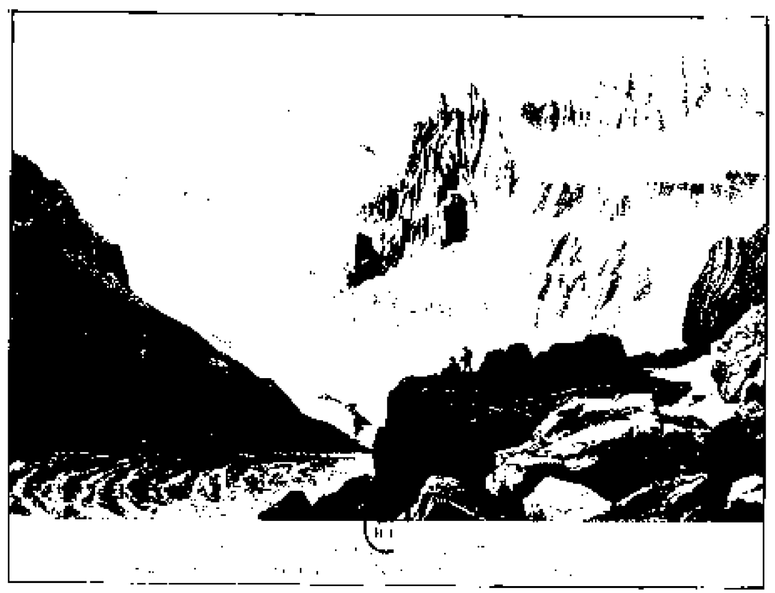

James-Duffield Harding, *Mont Blanc from the Couvercle.*
Lithographie. *From a sketch by Birmann.* Photo B. N.



Anonyme, *Vue de la vallée de Chamonix prise du sommet du Buet.*
Gravure de B.T. Pouncy. Eau-forte (?). Photo B. N.



Anonyme, *Vue de la Mer de Glace depuis le Montenvert.*
Gravure de B.T. Pouncy. Eau-forte (?). Photo B. N.



Auldjo (?), *Mont Blanc from the Breven.*
Lithographie. *A Narative of an ascension* (...) *of the Mont Blanc* (...).
(London, 1827). Photo B. N.

mandes de Fawkes of Farnley Hall, puis, une vingtaine d'années plus tard, voyager en compagnie d'un nouveau mécène : Munro of Novar. En France, le peintre lyonnais Jean-Jacques de Boissieu (1736-1810) accompagnera le jeune duc Alexandre de La Rochefoucauld dans un voyage aux « glacières » et en Italie en 1764 et 1765.

Il semble difficile de dresser un compte exact des artistes anglais qui accompagnèrent ainsi d'illustres voyageurs sur le Continent au XVIIIme siècle. Beaucoup de ces voyages n'ont pas reçu de publicité, et de nombreux dessins, en carnets ou en feuilles séparées, subsistent, actuellement non connus, dans les familles des « patrons » et des artistes. On doit se contenter de glaner quelques œuvres qu'ont fait connaître des biographes ou des historiens. Les collections publiques, de leur côté, en sont très peu fournies.

Jusqu'à 1746 environ l'intérêt du voyage se porte principalement sur les antiquités conservées en Italie. L'écho des retentissantes découvertes de la Renaissance dans les propriétés de quelques grands seigneurs ou prélats se faisait d'autant plus insistant que les communications et les transports avaient connu des progrès considérables depuis le début du siècle.

Mais à partir de 1746 la soi-disant « découverte » de la vallée de Chamonix et de ses « glacières » créa un nouvel intérêt, et presque une mode, en faveur des chemins, jusque-là perdus, de la Haute-Savoie. Ces nouveaux paysages que sont les paysages de haute montagne vont être à la fois l'occasion de nouvelles manières de s'exprimer pour les artistes et le reflet de quelques tendances artistiques dont va bénéficier ou que va subir le paysage de montagne.

William MARLOWE

(1740 - 1813)

Les œuvres les plus anciennes, semble-t-il, dans le domaine qui nous occupe, seraient des aquarelles de William Marlowe (1740-1813). Marlowe est essentiellement paysagiste, un des premiers à se consacrer exclusivement au paysage. Comme plus tard Turner pour Claude Gellée, Marlowe se passionnera pour le vénitien Canaletto, lui aussi paysagiste, mais surtout paysagiste de paysages urbains : avec une habileté exceptionnelle de « vedutisto » et un faire séducteur, il avait promené à travers l'Europe son art des panoramas urbains pris dans une lumière dorée. On le connaissait bien à Londres, où des voyageurs fortunés lui avaient commandé des œuvres. Marlowe s'inspirera de lui et l'imitera, non pas dans des vues de villes, mais dans le paysage

de la campagne anglaise pour laquelle il sait retrouver les accents et la poésie de Richard Wilson entrevue à travers les marines et les vues londoniennes de son maître très renommé Samuel Scott (1703-1772). Même sans bien le connaître encore, on peut reconnaître par là que Marlowe appartient au courant traditionnel de la peinture, et que s'il aime le paysage à l'exclusion de la composition, il aime la beauté élaborée, l'harmonie dans les masses et les coloris, une certaine poésie diffuse qui imprègne la nature ainsi que les êtres qui l'animent.

Comme plus tard le genevois De La Rive, et avec lui l'ensemble de l'école genevoise, Marlowe désire ardemment pouvoir connaître l'Italie. L'occasion s'en présente, et il y fait un long séjour, ainsi que dans le midi de la France, de 1765 à 1768. Il en tire de nombreuses aquarelles, dont plusieurs furent gravées, que se partagent aujourd'hui, en partie, les musées de Dublin, de Manchester et le Victoria and Albert, de Londres. Malheureusement nous ne sommes pas en mesure de connaître les circonstances de ce voyage, et nous pouvons seulement savoir que, comme beaucoup de voyageurs de ce temps, il parcourt la Savoie pour se rendre en Italie par le Mont-Cenis.

Nous avons noté deux œuvres, dont malheureusement nous ne connaissons pas la localisation, relatives à ce passage au Mont-Cenis : une aquarelle : *Vue du col du Mont Cenis*, exposée à la Royal Academy en 1769, donc immédiatement après le retour d'Italie, et un autre tableau, probablement aussi à l'aquarelle : *A part of the lake on the top of Mont Cenis*, exposé à la *Society of Artists* en 1790. Si nous ne connaissons pas les œuvres, du moins pouvons-nous juger de la forte impression produite sur l'artiste par les montagnes de Savoie, qu'il semble résumer dans un paysage du col du Mont-Cenis, et de la considération que lui accordent ses concitoyens, dont certains historiens de la peinture anglaise font mention de ses œuvres.

Francis TOWNE

(1739 - 1816)

C'est un tout autre tempérament que celui de Francis Towne (1739 ou 40-1816), quoique disciple aussi, bien qu'assez distant, de Richard Wilson. Artiste quasi-autodidacte, mais encouragé dans ses débuts par la Society of Artists, et fixé à Exeter dans le Devonshire, où il semble avoir mené une existence assez solitaire, il restera méconnu en dehors de ses connaissances immédiates et habituelles. En 1777, cependant, il entreprend un voyage d'étude dans les Galles avec son élève James White, puis, en 1786 un nouveau voyage dans le District des Lacs, avec le même compagnon. Il en tire de nombreux croquis et esquisses, aujourd'hui

dans des collections privées. L'occasion se présente pour lui aussi de partir pour l'Italie tant recherchée, et il séjourne à Rome et à Naples en 1780 et 1781, dont le British Museum conserve de nombreuses études.

Nous ne sommes pas en mesure d'indiquer les circonstances de ce voyage, malgré les travaux de son biographe, Adrian Bury (1962), mais nous savons du moins qu'il passera, lui aussi, par la Savoie. Car nous le trouvons dans la vallée de Chamonix. En effet, au retour de son voyage, il exposera en diverses circonstances quelque deux cents dessins « of the most picturesque scenes of [...] Switzerland, etc. the whole drawn on the spot [...] », et trois de ces œuvres, qui sont parmi les plus marquantes, sont consacrées à la source de l'Arveiron et à la Mer de Glace.

The source of the Arveiron ; Mont Blanc in the distance, est une aquarelle qui n'a d'équivalent ni dans la peinture anglaise, ni dans la peinture suisse. C'est une œuvre isolée, et forte. Malgré sa culture artistique Towne cherche immédiatement à traduire le caractère fondamental de ce paysage insolite. Aucun pittoresque, aucune réthorique, pas de discours. L'artiste veut uniquement traduire l'étrangeté et le panorama du paysage de glace. Elle témoigne de la très forte impression produite sur l'artiste par la montagne, et restera comme une des singularités du paysage de montagne dans ses débuts. Cette page, que nous avons eu le privilège de voir à Paris lors de l'exposition de la peinture anglaise en 1968, et qu'on a vu cette année encore à l'exposition analogue tenue à Munich, est conservée au Victoria and Albert Museum ; elle comporte une réplique, ce qui ne surprendra pas, dans une collection privée (collection Oppé).

Cette même collection comporte une pièce analogue, composée suivant un point de vue légèrement différent, au sujet de laquelle l'un des plus récents historiens de l'aquarelle anglaise, Andrew Wilton, a pu écrire, en la reproduisant en couleurs : « Il n'y a guère d'autre source que l'aquarelle d'Alexander Cozens et de William Pars pour cet aspect des Alpes, si nouveau et si romantique [...]. La composition en dehors de toute convention impose un sentiment dramatique, auquel n'est certainement parvenu aucun artiste anglais jusque là ». Une autre collection privée conserve une aquarelle de *The Mer de glace from Montanvert,* de la même veine.

Les dessins de Towne exécutés en Suisse et en Savoie sont les meilleurs qu'il ait jamais faits. De retour en Angleterre il ne retrouvera plus ces sommets. Mais il nous laisse là des œuvres de premier ordre pour apercevoir, d'une part la mutation opérée dans la peinture anglaise dans une orientation réaliste, sans contact avec l'idéalisation appréciée jusque-là, et d'autre part, les premiers essais d'une peinture de paysage de montagne entièrement consacrés aux caractères particuliers de celle-ci.

William PARS

(1742 - 1782)

Avec William Pars (1742-1782) nous sommes assurés d'être en chemin pour le Grand Tour, car les documents nous l'attestent. Pars, en effet, avait déjà accompli, vers 1766, un voyage lointain, dans le Proche-Orient, pour l'association d'érudits qui se donnait comme nom *Les Dilettanti* ; il avait là abondamment dessiné des paysages d'Ionie et des monuments antiques. On comprend qu'un tel labeur, même exécuté avec grâce, dextérité et une fine intelligence des choses, ne pouvait procéder que d'une conception du paysage attachée aux vérités occasionnelles du voyage. Il fallait être en quelque sorte réaliste avant la lettre, et l'œuvre de Pars, à cet égard, devance et préfigure peut-être celle de John Crome, que nous avons mentionné comme le chef de file en Angleterre de cet art moderne.

Quelque temps après son retour à Londres, en 1770, l'aristocrate irlandais Temple, second vicomte de Palmerston, père du futur et célèbre Lord Palmerston, l'engageait comme historiographe d'un voyage en Italie et en Suisse, et nous pouvons suivre l'itinéraire et les péripéties du voyage grâce au *Journal kept during a journey through France, Switzerland and some parts of Germany in 1770*, conservé à Winchester au Hampshire Record Office, section des Papiers Palmerston. Le groupe, composé de Palmerston, Pars et un M. Morant, ami de la famille, est le 15 juin à Genève, ville très cosmopolite, où passent et séjournent la plupart des voyageurs anglais sur le Continent : là ils rencontrent « Monsieur de Saussure », puis tout naturellement, ils prennent le chemin des « glacières », devenu subitement célèbre depuis sa « découverte » par le jeune aristocrate William Windham et l'explorateur Pococke en 1764. On s'arrête à *Bonneville* pour le « dîner », et Pars en profitera pour prendre plusieurs croquis des vues de la ville, dont nous connaissons quelques-unes, ayant passé de la collection Palmerston à la collection Clonterbrook après quelques autres. Ces vues sont toutes empreintes du goût délicat du XVIIIme siècle rococo, et appartiennent, pour le style, au type des dessins « topographiques », issu des ateliers d'architectes et de graveurs, d'une exécution habile et gracieuse, mais sans accent personnel.

En remontant la vallée de l'Arve, on fait encore une courte halte à *Cluses*, dont nous connaissons une aquarelle, actuellement dans une collection particulière. On peut dire que l'exécution en est plus libre ; il s'en dégage un sentiment d'atmosphère légère, qui paraît traduire l'allégresse des voyageurs. Surtout on remarque avec quel bonheur est tracée et rendue, dans sa teinte bleutée, la Pointe de Chevran, à l'est du village et sur la rive

droite de l'Arve. Enfin la journée se termine à *Sallanches*, comme il est d'usage. Il existe aussi une aquarelle de Sallanches, aujourd'hui à l'Institut Courtauld à Londres.

Enfin, on passe dans la vallée de Chamonix ; plusieurs aquarelles, toutes entrées maintenant au British Museum, rappellent ce très court séjour : tout d'abord *Lower part of the valley of Chamonix*. Cette magnifique aquarelle a de quoi surprendre : nous y voyons un peintre qui voit pour la première fois la haute montagne, et qui en donne une image, à la fois aisée, et séduisante ; lorsqu'on pense aux difficultés qu'eurent les peintres à figurer la haute montagne, avant d'avoir découvert les lois de ce genre nouveau, et que les premières œuvres magistrales n'apparaissent à Genève qu'une dizaine d'années plus tard, on reste confondu par le bonheur d'exécution de cette aquarelle. Pars avait d'emblée découvert qu'il faut traiter les éléments montagneux dans leur masse, et non dans leur détail linéaire. Aussi fut-elle gravée rapidement, et elle le fut par le buriniste le plus en vue de l'époque, le célèbre Woollett, sorte de spécialiste de l'interprétation des paysages de Richard Wilson.

Montant vers l'amont, Pars donnera une *Vue du Glacier des Bois et des sources de l'Arveiron*, aquarelle admirablement venue aussi, dans laquelle l'artiste éprouve définitivement sa méthode appliquée à la pure haute montagne. Remarquons toutefois que le dessinateur a su dégager l'aspect déchiqueté des aiguilles, de la Verte et du Dru, qui dominent à gauche, aux Grands Charmoz à droite, sans altérer l'effet d'unité ni l'homogénéité de ce monde minéral. Peut-être, toutefois, la façade septentrionale du revers du Montenvert est-elle traitée de façon trop systématique et ne se préserve-t-elle pas d'un peu de monotonie. Ces inégalités attestent la démarche hésitante des meilleurs artistes pour stabiliser la définition d'un style de paysage de montagne.

La troupe fait tout naturellement l'excursion déjà classique de la *Mer de glace*. Là on voit que l'artiste a été pris de court devant l'étrangeté et la nouveauté du spectacle. L'aquarelle reste belle dans son harmonie de couleurs. Mais que de conventions, que de maladresses ! Pour ce qui est de la Mer de glace elle-même, il faut bien reconnaître qu'il n'y avait nul précédent, nul modèle auquel se référer. Les grandes œuvres de Casper Wolf, comme celles des Genevois ou d'Aberli ne viendront qu'une dizaine d'années plus tard, et encore feront-elles leur part à diverses conventions. La convention est précisément ce qui domine dans les « rendu » de cette montagne. On s'étonne que l'artiste n'ait pas retrouvé là la veine des œuvres de la vallée de Chamonix. On ne peut s'empêcher de penser aux miniaturistes du Moyen-Age qui ne représentent les montagnes des récits évangéliques que par un ensemble de figurations conventionnelles, qui sont comme une forêt de symboles. L'œuvre était connue de Ruskin, qui écrit à son sujet dans *Modern painters* : « L'Aiguille

du Dru [au centre du tableau] est un exemple des règles générales, venues de Richard Wilson et de Claude Lorrain et valables en tout temps. L'artiste n'a pas regardé le sujet mais s'est fié à son idéal, et a admis que les rochers abrupts et crevassés pouvaient être mieux représentés d'après son imagination que d'après les lois de la nature ». En réalité, nous croyons plutôt que l'artiste, surpris par cette montagne très rapprochée, manquant de modèles et donc de techniques, a imité certaines œuvres du grand précurseur dans le paysage anglais, Alexander Cozens (le père, 1717-1784), en particulier une œuvre très peu connue du monde d'aujourd'hui, et qui fut révélée à l'exposition du paysage anglais, à Londres, en 1973 : *Paysage classique* (n° 82 de l'exposition), exécuté vers 1756. Le paysage de Pars en est la transposition trait pour trait. Et quant à la technique, elle est plus systématique encore que chez le modèle.

On ne saurait non plus omettre une confrontation avec une estampe éditée à Londres en 1775, due à Vivarès (artiste français établi à Londres), d'après un dessin de Robert Price. La composition est tout à fait analogue à celle de Pars, laquelle avait été gravée également par Woollett, en 1773 aussi.

De la vallée de Chamonix la troupe gagne la Suisse ou l'Italie. Ainsi s'achève pour la Savoie ce premier « Grand Tour » richement illustré. William Pars qui, en 1770, au cours de ce voyage, avait été élu associé à la Royal Academy, reprendra le chemin de Rome en 1775 pour prendre des vues commandées par ses « patrons ». Peut-être passa-t-il par la Savoie, nous ne sommes pas en mesure de le dire. Pars succombera, en 1782, aux fièvres locales, laissant un ensemble de dessins considérable.

John SMITH
dit « WARWICK SMITH »
(1749 - 1800)

John Smith (mais est-ce bien lui ? tant les Smith sont nombreux), élève de Sawrey Gilpin qui était peintre de chevaux du duc de Cumberland, appartient, par ses aquarelles, à la tradition de Paul Sandby, l'un des plus éminents aquarellistes topographes, qui travaillait, lui aussi, pour le duc de Cumberland. Son œuvre est caractéristique de la grande école anglaise de paysage topographique en aquarelle. Plus tard, il deviendra membre associé de la Old water-colour Society, puis le président de celle-ci. En 1776, le duc de Warwick l'engage comme dessinateur historiographe d'un voyage en Suisse et en Italie, qui durera jusqu'à 1781 ; ils feront ensemble un nouveau voyage dans les mêmes pays en 1785-1786.

Les dessins que nous pouvons connaître dans les collections publiques sont relatifs à ce deuxième voyage. Selon une pratique qui devient une tradition, le groupe gagne Genève, et de là,

la vallée de Chamonix. Le British Museum conserve un dessin du *Glacier des Bossons*, qui a été jugé assez intéressant et caractéristique pour être gravé (par Alker, en 1794). Le Victoria and Albert Museum conserve deux aquarelles : *La vallée de Chamonix*, datée de 1786, et *On the Triente, Savoy*, datée de 1787, qui nous paraît plutôt être relative à la vallée du Trient, torrent du canton du Valais qui se jette dans le Rhône, qu'on rencontre lorsque l'on se rend de la vallée de Chamonix à la vallée du Rhône par les cols de Balme et de la Forclaz.

John Robert COZENS
(1752 - 1797)

John Robert Cozens (1752-1797), fils du célèbre Alexander Cozens (1717-1786), est un autre authentique dessinateur voyageur du Grand Tour. C'est un peintre exceptionnel, en ce sens qu'il se libère des schémas conventionnels de paysage composé, et traduit des effets d'atmosphère inconnus jusque-là. C'est dire qu'il s'oppose à la tradition de Wilson, et représenterait le courant naturaliste de John Crome. Toutefois ses voyages, et notamment ceux d'Italie, offrent à la fois une douceur et une séduction idéalisante, et un goût pour le clair-obscur qu'on n'atttendrait pas. Son art, si personnel et si nouveau, a été particulièrement apprécié de deux novateurs, Thomas Girtin et William Turner, qui copièrent quelques-unes de ses œuvres.

En 1776, année de son premier voyage sur le Continent, il expose à la Royal Academy, pour la première et la seule fois, *Paysages avec Hannibal dans sa traversée des Alpes, montrant à son armée les plaines fertiles de l'Italie* ; le paysage est de pure convention, mais il n'est pas certain, ni même probable, qu'il soit relatif au Mont-Cenis, car à cette époque on croyait beaucoup, comme Bonaparte, que le passage avait eu lieu au col du Grand-Saint-Bernard, ou comme plus tard le dessinateur Brockedon, qu'il avait eu lieu par le Petit-Saint-Bernard. Turner reprendra, comme on le sait, le même thème, en se souvenant de ce tableau, dans un célèbre paysage apocalyptique d'orage et de tourmente.

C'est donc en 1776 et jusqu'en 1779, qu'il voyage pour la première fois sur le Continent, en compagnie de son ami Richard Payne Knight, qui connaîtra la célébrité comme écrivain et collectionneur. C'est de ce premier séjour que datent quatre dessins exécutés d'après des croquis pris en Savoie : *La vallée de Chamonix vue depuis le col des Montets, avec l'Aiguille Verte*, dont il existe deux versions, et *Le Mont-Blanc vu depuis les bords de l'Arve près de Sallanches*, probablement aussi en deux versions.

J.R. Cozens fit un second voyage sur le Continent, engagé par le riche écrivain William Beckford (1760-1844), en 1782. L'iti-

néraire peut être suivi, grâce aux croquis, d'Innsbruck à Naples. Les voyageurs se séparèrent à Naples en 1782, tandis que Cozens prolongea son séjour jusqu'à l'année suivante, tout d'abord à Naples, en compagnie de Sir William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre, qui (ou dont le fils) achètera ses dessins à la mort de Susan Beckford, puis à Rome, en compagnie de Sir George Beaumont. Les dessins de ce voyage sont répartis en sept carnets de croquis aujourd'hui conservés à la Whitworth Art Gallery, à Manchester, depuis 1975.

Le voyage de retour s'effectua, entre le 10 et le 24 octobre 1783, par le Lac Majeur, le Mont-Cenis et la Grande-Chartreuse. C'est dans le cahier n° VII que se trouvent les croquis relatifs à la région du Mont-Cenis.

Cozens occupa les années qui suivirent à exécuter des aquarelles « achevées » pour des commandes reçues d'après les croquis du voyage de 1782. Puis il fut atteint d'une maladie nerveuse et mentale en 1794, et s'éteignit en 1797.

*
* *

II

Les illustrateurs

Depuis la « découverte » de la vallée de Chamonix par Windham et Pocoke en 1764 une littérature s'était créée sur cette vallée si curieuse, parfois si mystérieuse et romanesque. Parallèlement, sous l'influence des « naturalistes » suisses qui découvraient en même temps les beautés des montagnes de leur pays, s'était créée une littérature de la montagne. Les voyageurs dans l'un et l'autre pays avaient afflué, et souvent unissaient ces deux pays dans un seul voyage. Une littérature de voyage en montagne en est résultée. Celle-ci, par l'attrait pittoresque des sites décrits, va devenir une littérature illustrée. Ce sont les Anglais les plus grands voyageurs, les plus nombreux. La littérature illustrée de voyage en montagne trouvera chez eux l'accueil le plus large. Les illustrateurs sont nécessairement eux-mêmes des voyageurs. Beaucoup vont passer par la Savoie.

Jean François ALBANIS BEAUMONT
(1753 - 1811)

Malgré son très beau nom, Jean-François Albanis Beaumont, ingénieur hydrographe savoisien, né à Bissy, près de Chambéry, mais naturalisé anglais vers 1790, reste une figure assez incertaine pour les dictionnaires d'artistes, aucun n'ayant eu connais-

sance d'une étude très refouillée d'Henri Mettrier, parue dans la revue *La Montagne*, fascicule du 20 septembre 1911, qu'il est indispensable de consulter. Il fut un grand voyageur-dessinateur tout d'abord au service du duc de Gloucester, puis paraît n'avoir vécu ensuite que pour la publication de ses ouvrages illustrés. Après avoir gravé lui-même en couleurs un assez grand nombre de planches d'après ses voyages dans le midi de la France et dans les Alpes, il s'associe à Londres avec un certain Thomas Gorland pour la publication de ses œuvres, dont certaines des illustrations furent regravées par Cornelis Apostool, peintre et graveur plutôt amateur que professionnel (1762-1844) avant 1796.

Ses œuvres sont extrêmement dispersées et d'une sévère rareté : il est difficile de s'en faire une opinion, sinon que le dessinateur semble avoir, dans l'ensemble, pratiqué un style généralement topographique, légèrement teinté parfois de romantisme. La plupart de ses œuvres certaines concernant la Savoie sont comprises dans ses ouvrages : *Voyage pittoresque aux Alpes pennines*, publié à Genève en 1787, orné de douze gravures en couleurs, et *Description des Alpes grecques et cottiennes ou tableau historique et statistique de la Savoie* [...] publiée à Paris et à Genève de 1802 à 1806 en 5 volumes. Les gravures en couleurs du premier de ces ouvrages sont relatives à la ville de *Cluses*, au village de *St. Martin*, à la ville de *Sallanches*, au *lac de Chedde*, à une *vue de Chamonix*, tout à fait précieuse parce qu'elle est, semble-t-il, la seule figuration de l'auberge de la veuve Couteran, où logea longtemps De Saussure, au *glacier des Bois*, à la *Mer de Glace*, à la *source de l'Arveiron*, au *village des Bois*, aujourd'hui disparu, à la ville d'*Evian*, à la ville de *Thonon*, au *panorama de montagnes* que l'on découvre de Genève.

Major James COCKBURN

(1779 - 1847)

Le general major James Cockburn (1779-1847) est l'un de ces militaires anglais qui se révèlent être d'excellents dessinateurs. Dès 1793 il mène de front ses études et ses leçons de dessin qu'il demande à l'illustre Paul Sandby. De ses très nombreuses campagnes militaires il rapporte une importante suite de dessins destinés à illustrer plusieurs ouvrages. Parmi ceux-ci, trois intéressent la Savoie : *Swiss scenery*, publié à Londres en 1820, *Views illustrating the Mont Cenis*, publié en 1823, avec 60 lithographies de James Duffield Harding, et *Views of the valley of Aosta in Piemont* (Londres, 1823), les deux derniers non accessibles à Paris (Brunet, II, col. 116).

Du premier de ces ouvrages, six vues très agréables sont à retenir pour notre propos : *Mont Blanc from St Martin, Vale of Sallenche, Pont Pelissier*, qui a le privilège de nous faire connaî-

tre ce pont de bois, remplacé aujourd'hui par un pont assez laid de ciment et de métal, *Mont Blanc from the village of Chamouny*, qui renouvelle un peu l'iconographie du site, *Mer de Glace*, paysage d'une extrême désolation, et *Glacier of Mer de Glace from Montaignvert*, d'une grande originalité de composition par rapport à ce qui était fait jusque-là et préfigure une vue analogue de Turner.

Ces dessins sont gravés par différents graveurs, qui respectent certaines déformations topographiques considérables du dessinateur, apparemment voulues par celui-ci afin d'obtenir, avec un effet de nuage approprié, un aspect tout à fait romantique, comme dans *Pont Pelissier* ou *Mer de Glace*. Cette recherche d'effet est contante à cette époque : à un passage malaisé, sévère et dangereux, il fallait que la nature fût montrée hostile, accablante, voire terrifiante. Le passage de l'Arve au pont Pelissier, établi au bas des gorges de l'Arve supérieur, était, en effet, à cette époque, difficile, et « Les Montées » qui suivaient étaient extrêmement pénibles, et avaient été dangereuses.

La Mer de Glace, sans inspirer la terreur, était synonyme de lieu hostile, de passage difficile, et il était justifié de montrer la nature comme décharnée, maltraitée par les éléments naturels, qui réduisaient les arbres à des squelettes chancelants, le tout sous un ciel d'orage prêt à accabler encore ces montagnes.

Il faut remarquer néanmoins que ces effluves romantiques, comme plus tard chez Bartlett, s'accompagnent de paysages idylliques et baignés d'un heureux soleil : *Le Mont Blanc vu de Sallanches*, ou *Le Mont Blanc vu de Chamonix*. C'est là que le traitement de la montagne est le plus significatif, et peut-être le plus exact, encore que l'exactitude topographique soit parfois en défaut. On assiste là à la naissance d'un véritable style de paysage de montagne, bien que le vocabulaire plastique soit parfois très arbitraire et conventionnel, comme par exemple dans *Mer de Glace* ou *La Mer de Glace vue de Montanvert*.

William BROCKEDON

(1787 - 1854)

L'artiste le plus significatif, semble-t-il, et l'un des plus originaux dans cette tradition semble être William Brockedon (1787-1854). Au reste peut-être n'est-il pas un artiste, en quelque sorte professionnel, comme ceux que nous venons d'examiner ; mais fait-il plutôt figure de dilettante fort appliqué, car né, pour ainsi dire, dans l'atelier d'horlogerie de son père, dont il deviendra le collaborateur, il donnera libre cours à son goût pour le dessin, prenant rang dans la Royal Academy dès 1812, où il exposera jusqu'à 1841, voyageant en France en 1815 pour son étude, notamment au Louvre, accomplissant enfin de 1821 à 1826 un

long voyage en Italie et en Suisse, devenant au passage membre des Académies de Florence et de Rome. Puis il fondera en 1830 la *Royal geographical Society*, et sera membre de la *Royal Society*. Dans les années qui suivent il se consacrera à des recherches sur les métaux et la mécanique, revenant ainsi aux préoccupations et activités du début de sa vie, sans plus s'occuper de dessin.

C'est son voyage en Italie et en Suisse qui lui inspira un copieux ouvrage : *Illustrations of the Passes of the Alps by which Italy communicates with France, Switzerland and Germany*, qu'il publiera à Londres en 1829, illustré de neuf cents illustrations, chiffre considérable. C'est ainsi que dans le premier volume, qui seul nous intéresse, sont décrits, entre autres : les chemins du Petit Saint Bernard et du Mont Cenis.

Sur le chemin du *Petit Saint Bernard*, le dessinateur est enthousiaste de l'itinéraire qu'il trouve « l'un des plus beaux du Dauphiné, de la Tarentaise et du Piémont ». Comme beaucoup d'historiens de son temps il pense que c'est l'itinéraire d'Annibal. Il est frappé par les châteaux, dont « Moilans » (c'est-à-dire Miolans) lui paraît « remarquable ». Il s'intéresse aux gorges ; à Bourg-St-Maurice il regrette un nouveau chemin « mal pavé et plus mal entretenu encore » qui conduit à la fameuse « Roche Blanche », point de mire des partisans du passage d'Annibal, qu'il dessine. Un peu avant d'arriver au col dont la montée lui paraît sévère, et qu'il dessine sous cet aspect, se retournant en arrière vers la Tarentaise, il admire le « paysage alpin » qu'il décrit en peintre, et dont il tire un séduisant tableau : « La vallée de Centron, la route serpentant vers le bas de la montagne de Saint-Germain, les flancs de la Roche Blanche suspendus au dessus du torrent du Reclus, et les formes admirables du Mont Iseran, se combinent pour former un merveilleux paysage alpin ». Au col il retrace la bataille du général Dumas en Avril 1794 pour la conquête de cette position stratégique et de frontière naturelle, et mentionne l'existence misérable de l'hospice. La *colonne de Joux* et les mystérieux alignements de pierre le retiennent un instant et il en précise le souvenir pittoresque dans un intéressant tableau de montagne : « Du milieu de l'extrémité de la plaine, un magnifique spectacle est offert par le Mont Blanc, avec ses tours au-dessus du Cramont, et ses séries de montagnes au Sud-Est de l'Allée Blanche » ; il conseille de gravir, en une heure, le belvédère proche du col, où il saisit l' « incomparable panorama alpin » du versant aujourd'hui italien : « Le Mont Blanc avec ses grands glaciers de Miage et de la Brenva qui ruissellent sur ses côtés, le Grand St Bernard, les hauts sommets du Cervin et du Mont Rose, l'immense glacier du Ruitor, long de plus de seize lieues, le Mont Iseran, et mille sommets intermédiaires s'offrent en une suite magnifique ». Puis, citant Polybe et Tacite, il descend le col vers le village de la Thuile et la vallée d'Aoste.

Le IIIme itinéraire qu'il décrit et illustre est la *Route from Lyons to Turin by the pass of the Mont Cenis*. En frontispice il place le souvenir dessiné du passage le plus typique du parcours : le lac du plan du Mont Cenis. L'itinéraire en Savoie commence aux Echelles, dont il retrace l'ancienne destinée, puis il s'intéresse à Montmélian, dont il compose un tableau très frappant ; les anciens topographes avaient autrefois donné une abondante iconographie de la célèbre citadelle ; maintenant qu'elle est hors d'usage elle n'intéresse plus le voyageur, qui s'attache, au contraire, à un aspect, rarement saisi, du site : l'ampleur du paysage très ouvert. La vallée de l'Isère lui paraît « très belle » ; mais il ne s'arrête pas aux localités où « le temps est heureusement passé où des tyrans féodaux pouvaient donner lieu à des bribes d'histoire », et où « les événements de la Maurienne sont presque oubliés avec ses comtes ». Ainsi qu'on peut le faire encore aujourd'hui, il recommande de quitter la route, à St-Michel, et de monter dans la ville ancienne par ses « rues étroites » d'où la vue s'étend « sur la petite plaine et le cours de l'Arc », dont il précise les gorges dans un joli dessin. Au-dessus encore, au-delà de Modane, il trouve un « caractère sauvage » à la route à l'aplomb du *Fort de l'Esseillon*, qu'il s'efforce de fixer dans un nouveau dessin de paysage très ouvert. Traversant rapidement des sites et des villages sur la nouvelle route du Mont Cenis qu'il trouve confortable, sans une seule fois nommer Bonaparte. Il détaille la plaine du Mont Cenis, avec son lac ; le passage jusqu'au site de Grand Croix lui paraît remarquable et il le figure dans un dessin de caractère topographique. Ayant passé la plaine St-Nicolas, le voyageur descend avec aisance, toujours sans citer Bonaparte, en Piémont, avec une pensée d'effroi pour l'ancien chemin de La Novalese.

Brockedon a donné des illustrations d'autres voyages, mais qui n'intéressent pas la Savoie. Il faut citer le principal d'entre eux : *The Waldenses, or Protestant valleys of Piedmont and Dauphiny*, par William Beattie, « illustré d'une série de vues prises sur les lieux spécialement pour cet ouvrage par MM. Bartlett et Brochedon » (Londres, 1834, traduction française, Londres et Paris, 1837). La collaboration de Bartlett a été réservée au Piémont et au Dauphiné, et l'illustration de la Savoie est toute entière de Brockedon. Il s'agit, dans cet ouvrage, du retour des « Vaudois » dans leurs vallées du Piémont et de la Savoie après leur long exil à la suite des persécutions de Louis XIV : « La route qu'a suivie Henri Arnoux [chef des Vaudois] au travers des Alpes a été explorée avec soin par M. Brockedon en personne », lit-on dans la Préface. L'auteur se préoccupera tout au long de l'ouvrage d'une double description : historique et pittoresque. Pour ce dernier point de vue Brockedon fera merveille, et renouvellera ses paysages dans le style tranquille et aimable de son premier ouvrage. Entre temps, Brockedon avait donné un autre

ouvrage sur les Alpes : *Journal of excursions in the Alps* (London, 1863).

Les illustrations de Brockedon nous enchantent parce qu'elles ornent le premier ouvrage important d'itinéraires à travers les cols des Alpes, et qu'elles sont parmi les premières images véridiques que les contemporains aient pu admirer de ces parcours nouveaux et intrigants. C'est, en effet, une des qualités primordiales de ces dessins de ne faire aucune concession aux conventions, aux traditions, à la composition idéalisée. Toutes ces vues sont exactes, topographiquement. Mais on peut surprendre en presque toutes une tendance à l'interprétation, qu'on peut appeler romantique, qu'on peut aujourd'hui considérer comme peu significative, mais qui, à leur époque, durent apparaître comme une nouveauté et une audace. Cette interprétation est d'accentuer le caractère sauvage des gorges, des précipices, comme celle de St-Michel-de-Maurienne, ou encore d'élargir admirablement le sentiment poétique issu des grands panoramas, comme celui du Petit St Bernard. A cet égard on pourrait dire que Brockedon, en tant que paysagiste, unit une longue tradition, qui est celle du paysage topographique, sans caractère personnel, au sentiment romantique qui est l'un des caractères distinctifs du XIXme siècle.

E. F. BATTY

(vers 1790 - 1850)

Le capitaine Beattie, d'une personnalité fuyante pour nous aujourd'hui, avait parcouru l'Italie et les Alpes, et, enthousiaste de leurs paysages, en avait tiré la matière, pittoresque et romantique, d'un ouvrage descriptif : *Italian scenery*, qu'il publia à Londres en 1820. L'ouvrage est orné d'illustrations assez saisissantes par un nommé E.F. Batty, gravées par Charles Heath, bon graveur d'une famille de graveurs depuis le XVIIIme siècle. Tous les dictionnaires ignorent également E. F. Batty, ce qui peut faire penser qu'il s'agirait d'un amateur occasionnel. Et il n'est pas interdit de penser que cet éventuel amateur ne serait autre que le capitaine Beattie lui-même.

En ce qui concerne la Savoie, celui-ci s'occupe du Mont Cenis. Trois dessins lui sont consacrés : *Aiguebelle. Ascent to Mount Cenis* (planche 1), *Lans le Bourg : Ascent to Mount Cenis* (planche 2), *Pass of Bramante* (planche 2...) [On a très souvent écrit ou dit : Bramante pour : Bramans ; du village de Bramans, en effet, part le chemin du Petit Mont Cenis]. Retenant en partie les leçons du paysage hollandais du XVIIme siècle, les compositions offrent des premiers plans en portants de théâtre (d'un seul côté, au lieu de deux, comme dans le tableau hollandais classique). Topographiquement exacts, ils sont dessinés dans

une écriture assez conventionnelle et quelque peu systématique. Mais le caractère dominant est l'exagération et parfois la boursoufflure des masses montagneuses, ce qui, ajouté à un jeu conventionnel aussi de lumières contrastées, donne un aspect profondément dramatique aux sites illustrés. Nous sommes là en plein romantisme, et on peut dire que cette illustration est la plus romantique de l'illustration anglaise de la Savoie.

James Duffield HARDING
(1798 - 1863)

James Duffield Harding (1798-1863), honorable dessinateur et graveur, surtout lithographe, avait été l'élève de son père, lui-même élève du grand Sandby. Il avait aussi profité des leçons de John Skinner Prout (1806-1876) pour l'aquarelle et de John Pye (1782-1874), l'un des graveurs de Turner, pour la gravure.

Il sera membre de la *Old water-colour Society*, et professeur de dessin. Il laissera quelques tableaux de montagne : *Sommet dans les Alpes* (vente à Londres, 4 juin 1909), *Sur le chemin de Zermatt* (id., 22 juin 1928). Il contribua à l'illustration de l'ouvrage de John Auldjo : *Narrative of an ascent to the summit of Mont Blanc* (Londres, 1830), par des dessins de technique alpine d'après des croquis de l'auteur.

Il est vrai que la suite qui nous intéresse ici n'est pas originale, mais exécutée pour l'illustration de l'ouvrage que nous venons de mentionner d'après des esquisses de Samuel Birmann, artiste bâlois (1793-1847) d'assez grand renom par ses nombreuses publications. Mais on peut apprécier le paysagiste qui, ayant certainement parcouru les lieux décrits, recrée les croquis de son modèle, et laisse un témoignage intéressant de sites de Savoie : *Mont Blanc from Sallenche, Lac de Chedde, View of Mont Blanc from Servoz, Mont Blanc from the Priory of Chamonix, Mont Blanc from the Couvercle, Mont Blanc and the Valley of Chamonix from the Col de Balme,* imitation de J.-A. Linck. Exécutées dans un style simple et gracieux, mais d'un dessin un peu mou et non sans quelques conventions de vocabulaire, ces lithographies ont le mérite de répondre aux descriptions enthousiastes et quelque peu romantiques de l'auteur de l'ouvrage.

William Henry BARTLETT
(1809 - 1854)

William Henry Bartlett (1809-1854), dessinateur réputé d'architecture et de topographie, fut un voyageur remarqué pour ses nombreuses pérégrinations en Orient et en Amérique, dont il avait rapporté une quantité considérable de dessins, qui furent

gravés pour diverses publications entre 1840 et 1853. On ne cite pas de voyage en Savoie, mais il l'a certainement parcourue à l'occasion de ses voyages, car il a laissé des dessins de la Vallée de l'Arve et de la Vallée de Chamonix, qui ont été gravés par divers graveurs pour l'ouvrage capital de William Beattie : *Switzerland illustrated in a series of views taken on the spot and expressly for this work by W.H. Bartlett, Esq.* (Londres, 1836), et réinsérés en partie dans l'album : *Views of cities and scenery in Italy, France and Switzerland*, publié vers 1840 par deux artistes réputés, auteurs d'autres ouvrages de vues et de paysages, qui étaient probablement de ses amis : John Skinner Prout, aquarelliste, et James Duffield Harding, dessinateur, que nous venons de mentionner. D'autres dessinateurs avaient participé à l'illustration de cet ouvrage, en particulier William Brockedon pour la Savoie.

Les paysages de Bartlett se reconnaissent aisément entre plusieurs par leur caractère fréquemment romantique : *La Mer de Glace* se voit de nuit, alors qu'un rayon de lune luit au travers de sombres nuages sur la surface de cet écran figé : lugubres sont les montagnes qui lui servent de rives, tandis que semble s'illuminer dans la pénombre le minuscule « Temple de la nature », seule évocation de la vie humaine dans cet univers minéral. *Source of the Arveiron*, avec son glacier des Bois, déchiqueté, qui descend sauvagement sur l'abîme obscur, le tout sous un ciel d'orage, n'évoque pas moins une nuit de cauchemar en montagne (La deuxième version de cette planche, pour l'édition anglo-hollandaise, comprend quelques figures qui humanisent le paysage, et qui faisaient défaut dans la première version) ; *Rock of Balmarossa. Tête noire* n'est pas autre chose que la gueule béante d'un monstre imaginaire, dangereusement ouverte sur quelques innocents « voyageurs » qu'y s'y promènent, au mépris d'insondables précipices qui s'ouvrent dans la gorge du Trient.

Par contre, la vue de *Cluse*, à l'entrée de la gorge célèbre, n'a pas l'allure de défilé insurmontable et menaçant, comme dans l'estampe de Karl Hackert ; la vue est aimable et pittoresque, avec son effet de lumière sur le pont, auquel succèdent les ombres douces du passage qui fut autrefois redouté. Si *Glacier of Bossons*, dessiné à l'époque où celui-ci atteint les rives de l'Arve, livre un paysage de désolation et de débâcle, d'autres paysages sont majestueux ou idylliques, comme peut les entrevoir un artiste romantique. *Col de Balme* déploie la longue et magnifique procession de ses sommets où domine le Mont Blanc, sur le modèle des compositions du XVIIIme siècle, tandis que *Mont Blanc from Chamouni*, tout baigné de soleil et d'éblouissante clarté, semble protéger l'agglomération et son église de sa masse et de sa force.

Au demeurant, le langage, s'il est habile, et même parfois savant, conserve quelques traces du style hollandais du XVIIme siècle, et ne sait pas se libérer de conventions de vocabulaire

dans le rendu des montagnes ; *Mont Blanc from above Sallenche* reste loin derrière le même site par De La Rive, et n'évite pas l'écueil de l'ennui dans la figuration des montagnes de la rive droite de l'Arve. Mais l'illustration de Bartlett reste la plus imprégnée de romantisme, dans la peinture anglaise du début du XIXme siècle, et donne avec Diday et Calame, pour la peinture genevoise de la même époque, le témoignage le plus important, avec celui du major Cockburn, de ce même romantisme dans le paysage de montagne et l'iconographie de la Savoie dans l'école anglaise.

Elijah WALTON

(1832 - 1880)

Elijah Walton (1832-1880) est un paysagiste que de nombreux voyages ont mené partout dans le monde. Pourtant les vues d'Orient et les vues marines ne lui font pas oublier les montagnes de Suisse et de Savoie : après avoir illustré l'ouvrage de T.G. Bonnet : *The Peaks and Valley of the Alps,* paru en 1867, et avant de donner quelques paysages de montagne dans l'album : *Vignettes. Alpine and Eastern* (1873) et dans l'ouvrage : *The berner Oberland* (1874), il écrit et illustre son propre ouvrage : *Peaks in pen and pencil for students of alpine scenery,* qu'il donne en 1872, mais avec des dessins qui remontent à 1863 et 1866, ce qui montre que l'artiste a fait plusieurs séjours en Savoie.

Cet ouvrage fait quelques emprunts à la Savoie, mais se sert surtout des montagnes suisses, et, en particulier, de l'Oberland bernois. L'examen de ces dessins « au crayon et à la plume » laisse l'impression que l'artiste ne s'est pas attaché au paysage de montagne tel qu'on le concevait en général, comme une illustration de site de montagne, idyllique ou romantique, et animé par la présence humaine. Walton, ainsi qu'Auldjo et ses compagnons en 1827, parcourt la haute montagne, et porte son intérêt sur ce monde exceptionnel, presqu'exclusivement minéral, sans trace de présence humaine. Il est un des rares illustrateurs britanniques à pratiquer cette spécialité, ainsi que le fera plus tard Edward Compton.

Son monde est un univers de volumes et de lignes, celles-ci déterminant ceux-là, comme dans « *Roches as seen near Mont Blanc* », qui n'est pas autre chose que la Montagne de la Côte, ou comme dans « *Glacier du Tour* », où apparaît l'Aiguille Verte, au-dessus des glaciers et d'un abîme d'une « profondeur inconnue », comme écrivait le Dr Barry dans son ascension avec Auldjo. Parfois l'artiste réussit à donner à sa composition, à l'instar du maître Richard Wilson, un agréable équilibre dans une certaine analogie des formes qui se correspondent agréablement, comme dans *Mont Blanc from the Tête Noire rock* ou dans *The*

Aiguille Verte, qui a toujours fasciné les amateurs de sommets et qui s'élève ici comme une majestueuse et somptueuse pyramide.

Edward COMPTON
(1849 - 1929)

Edward Compton (1849-1929), de nationalité anglaise et formé en Grande-Bretagne, est, en réalité, un autodidacte, amateur des régions des lacs anglais, où il se forma. La destinée le conduisit en Allemagne, et, après un séjour à Darmstadt, il se fixa à Munich en 1869, puis à Feldafing au lac Starnbergersee.

Il voyage néanmoins dans toute l'Europe, et même au-delà. Il est paysagiste scrupuleux et ardemment aquarelliste de la plus excellente tradition anglaise. Mais c'est un voyage dans l'Oberland bernois qui lui produisit la plus forte impression, et le poussa à se consacrer au paysage de montagne. Ajoutons qu'il devint alpiniste éprouvé, et qu'il puisa souvent son inspiration au cours de ses ascensions de haut niveau. A cet égard, il représente un élément nouveau, à la fin du XIXme siècle, parmi les peintres de montagne : l'alpiniste peintre.

On lui demanda de nombreux dessins pour diverses publications, *Schweiz,* et *Im Hochgebirge* dirigé par l'alpiniste réputé Zigmondi. Quelques-unes de ses œuvres sont conservées aux archives du Club alpin autrichien. Deux d'entre elles (aquarelles) ont été présentées à l'exposition *Die Alpen,* à Salzburg, en 1960 : « *Mont Maudit von den Grands Mulets* », et « *Grandes Jorasses von den Aiguille du Tacul* ».

*
* *

Illustrations de récits d'ascension au Mont Blanc

Un chapitre particulier peut être constitué par les « Voyageurs » qui ont entrepris — et réussi — une ascension au Mont Blanc, ce qui, aux époques qui nous intéressent, constituait une grosse aventure et un exploit remarquable.

Les premiers documents que nous puissions mentionner sont deux dessins de Sir John Hershell, notable anglais, qui proviennent d'une ascension qui ne paraît pas avoir été l'ascension du Mont Blanc, mais une ascension périlleuse pour l'époque, dans le haut de la Mer de Glace, au glacier de Talèfre. Ce sont deux croquis à la plume, datés de 1821, du *Couvercle* et du *Dru.* Ce ne sont que des dessins de contours, à la plume, mais ce sont

les premiers témoignages que nous ayons d'un passage dans ces paysages de haute montagne de Savoie.

L'une des expéditions qui aura eu le plus de retentissement, probablement à cause même des illustrations de son *Narrative*, est celle du gradué de Cambridge John Auldjo.

Celui-ci était un jeune gradué de l'université de Cambridge lorsqu'il entreprit et réussit avec quelques compagnons et les guides Balmat et Couttet, l'ascension du Mont Blanc. Au cours de l'ascension il prit quelques croquis, avec l'intention de donner une illustration didactique de son aventure. Son ouvrage parut à Londres en 1826 sous le titre : *Narrative of an ascent in The Summit of the Mont Blanc in the year 1827 by John Auldjo* (Londres, 1828). L'ouvrage comporte des illustrations de diverses mains. Pour ce qui concerne Auldjo nous le voyons faire un croquis de *The Grand Mulet*, montagne au pied de laquelle il fait l'étape habituelle dans l'ancien itinéraire de l'ascension, qui sera lithographié anonymement. La situation générale des Grands Mulets se comprend mieux à l'examen d'une lithographie anonyme *Arriving at the Grands Mulets*, grandement exagérée dans ses effets systématiques de topographie terrifiante. Il y a beaucoup plus de vérité dans deux croquis du Dr Barry, lithographiés par D. Wick, Heidelberg : *The Guide Couttet ascending the Ice Cliff, to gain the Grand Mulet Rock. Below him a chasm of unknown depth*, et *The Guides Couttet and Balmat, having gained the Grand Mulet Rock, drawing up the rest of the party*. A la fin de l'ouvrage l'auteur donne un grand panorama du *Mont Blanc from the Breven* (dans lequel il trace son itinéraire) ; ce dernier doit beaucoup aux planches de l'ouvrage de De Saussure et peut compter comme un document topographiquement exact de ce grand ensemble montagneux. Toute cette illustration, à laquelle peut être jointe la lithographie anonyme *Passing the rocks at the fort of the Aiguille du Midi*, de la même main que *Arriving at the Grand Mulet*, et également naïvement et exagérément suggestive, reste de courte portée pour ce qui concerne l'art du paysage de montagne, mais mérite de figurer ici pour son ancienneté à avoir représenté un véritable paysage de haute montagne en Savoie.

MM. Atkins, Mac Gregor, Erasmus Galton, sont des « gentlemen » dont les écrits, souvent imprimés en éditions privées, et dont quelques croquis, faits au cours de l'ascension ou immédiatement après le retour, par les auteurs ou par des compagnons de « route », servent d'illustration au « Narrative ». Ces croquis ont l'intérêt pour nous d'être encore à cette époque des incunables du paysage de haute montagne. C'est ainsi qu'on trouve des paysages des *Grands Mulets*, du *Sommet du Mont Blanc*, de la *Côte*, du *Glacier de Tacconaz*, de *l'Aiguille sans nom*, de la *Dent du Géant*.

A ces œuvres pourraient être associés quelques ouvrages qui systématisent le panorama de l'ascension du Mont Blanc : *The*

Story of Mont Blanc. A handbook of Mr. Albert Smith's ascension of Mont Blanc, illustré par des croquis de Henry Beverley en 1853 ; de la même année : *Ten scenes of the last ascension to Mont Blanc from the Grands Mulets,* illustré par des croquis de I.D. H. Browne ; *Scenes of the snowfields, etc.,* album de grand format in-folio, publié par Edward Thomas Colemann en 1859. Enfin il faudra rendre hommage au talent de dessinateur et de paysagiste du célèbre ascensionniste Edward Whymper (1840-1911), vainqueur du Cervin, par les dessins dont il illustre son ouvrage, devenu un classique de l'alpinisme : *Scrabbles in the Alps from 1860 to 1869,* traduit en français en 1875.

*
* *

III

Les « voyageurs »

Après les dessinateurs du Grand Tour, et les Illustrateurs de la nouvelle littérature de voyages née au siècle des lumières, il conviendrait de faire une place aux artistes et aux amateurs qui dessinent ou peignent pendant leurs voyages, pour leur propre satisfaction ou pour leur plaisir, sans intention d'en tirer parti pour les Salons ou pour des publications. Sans doute sont-ils nombreux à avoir parcouru la Savoie, et nombre d'œuvres sont probablement conservées dans la quiétude des demeures particulières, ou peut-être même dans des collections publiques. Mais les moyens nous font défaut pour les atteindre, et on ne peut qu'espérer les voir apparaître, de temps à autre.

Ce chapitre risquerait donc de rester presque vide si nous n'avions la chance d'avoir un grand voyageur, profondément ami de la Savoie, qui a laissé un œuvre important de ses voyages en Savoie. Ce voyageur captivant est John Ruskin. Mais avant d'étudier ses travaux, nous mentionnerons quelques voyageurs moins connus.

Edmund GARVEY

(vers 1740 - 1813)

Dessinateur et peintre irlandais (vers 1740-1813) il passa plusieurs années en Italie, puis revint s'établir à Bath en 1769 et enfin à Londres en 1778. Peintre et dessinateur idéaliste de la tradition de Richard Wilson, il ne développa qu'un art assez pauvre. Son voyage en Italie lui fit traverser les Alpes de Savoie qui semblent l'avoir particulièrement frappé. Exposant abondant à la Royal Academy, à partir de 1770, des collections privées conservent de ses œuvres qui étaient en leur temps des nouveautés, qu'on achetait par curiosité, malgré leur médiocrité.

Sir George BEAUMONT
(1753 - 1827)

C'est une très intéressante figure d'amateur-artiste que Sir George Beaumont, sur lequel s'est récemment penchée Mlle Felicity Owen. Dès son jeune âge, de 1777 à 1781, il dessine et peint le paysage dans les montagnes écossaises du Lake District, où il travaille suivant les leçons de Wilson et de Cozens, c'est-à-dire dans un style classicisant. Toutefois, le goût de la nature, goût si anglais, le conduira parfois à des accents qui touchent au réalisme. Dès 1779, il est admis à exposer à la Royal Academy, et en 1782 il part pour l'Italie, ambition de la plupart des artistes de ce temps. A Rome il retrouve John Robert Cozens (où nous avons laissé celui-ci à la fin de son voyage avec William Beckford), avec qui il travaille à nouveau, subissant de plus en plus son influence. Puis il rentre à Londres, d'où il repartira pour de nombreux nouveaux voyages tant en Grande-Bretagne qu'à l'étranger. Du séjour en Italie il rapportait environ 70 dessins.

L'année 1819 le retrouve en Suisse, d'où il rapportera des dessins de Savoie, et deux ans plus tard il voyage de nouveau et pour la dernière fois en Italie. Le dessin : « *Top of Montanvert with the Mer de Glace* » (1819) appartient à ce voyage. On y voit comment s'est développée la fine sensibilité de l'artiste, entre le schéma admirablement équilibré rappelant Wilson, et les fraîches notations de réalisme, qui rappellent Cozens, et peut-être Turner.

Sir George Beaumont s'éteindra en 1827, ayant offert sa belle collection de tableaux à la National Gallery, alors en voie de formation. Sa veuve partage une partie de ses dessins entre C.G. Duke et Miss Oppé, le Victoria and Albert Museum, et leur amie Lady Elisabeth Suzan Percy. L'ensemble restant est conservé par le fils de l'artiste, Sir George Francis Beaumont.

William DELAMOTTE
(1775 - 1863)

William Delamotte, issu d'une famille d'émigrés protestants français (1775-1863), et qui ne fait peut-être pas le Grand Tour classique, appartient typiquement à l'école anglaise de paysage pittoresque de la suite de Benjamin West, et à l'école d'aquarellistes caractéristique de l'Angleterre du début du XIXme siècle. Profitant, comme tant d'autres, de la Paix d'Amiens, il fait un voyage sur le Continent en 1802, parcourant principalement la Suisse, en y comprenant la Haute-Savoie, et un peu l'Allemagne. De retour en Grande-Bretagne il se consacre au paysage anglais, mais aux expositions de la Royal Academy, de la Society of British Artists, et de la British Institution, il ne se départit pas de

reprendre en tableaux ses précieuses études de Chamonix et de la chaîne du Mont Blanc. Le British Museum et le Victoria and Albert Museum conservent quelques-uns de ses croquis de Suisse.

On connaissait jusqu'ici une belle estampe de Thomas Lupton (1794-1873) d'après un tableau de William Delamotte : *Mont Blanc as seen from the valley of Chamonix*, gravée en 1828, d'après Delamotte. Le tableau restait méconnu ; mais récemment un connaisseur apprit son existence, et peu après le tableau entrait au musée d'Annecy, et figurait à l'exposition *Genève et le Mont Blanc*, au musée de Genève, en 1965. Ce tableau, qui emprunte encore son langage à la peinture du XVIIIme siècle, nous apporte une des meilleures vues que nous ayons du massif du Mont Blanc et de la vallée de Chamonix. Si les figures et les « accidents » du premier plan sont conventionnels, comme au siècle précédent, mais non sans agrément, le sentiment du paysage est complètement libéré, et se calque sur la nature. Le désir de faire « vrai » ne nuit pas au sentiment du grandiose, et la robuste architecture montagnarde, véritable conquête de l'époque, est bien balancée dans un sentiment de composition équilibrée, qui est l'héritage du passé.

Il paraît nécessaire de considérer l'estampe de Lupton en regard du tableau de Delamotte. Non seulement parce que la facture en est soignée, et, dans son effet d'ensemble séduisant, mais parce qu'elle reste un des beaux documents iconographiques sur la Savoie, et aussi pour la confronter, d'une part avec le tableau lui-même, et, d'autre part, avec la lithographie, de composition analogue, de Engelmann d'après un dessin de Villeneuve. Par rapport au tableau on est surpris de voir comme le sujet, pourtant parfaitement identique dans les deux œuvres, a gagné d'accords romantiques, de la peinture à la gravure : il faut y voir non seulement l'effet de l'orientation générale de l'époque, mais aussi un sentiment personnel du graveur, sentiment qui prend sa source dans la tendance générale de l'école anglaise de gravure et d'aquarelle. Par rapport, enfin, à la lithographie française on est également frappé de voir comme l'artiste anglais domine davantage le sujet, comme il sait lui conférer un caractère de grandeur et de drame, qui manque à l'œuvre française, davantage préoccupée de pittoresque, d'ailleurs séduisant. En ces deux œuvres se résume peut-être une des différences fondamentales entre les deux écoles de paysage de montagne.

John S.J. HARFORD
(1786 - 1866)

Nous compterons encore un certain John S.J. Harford (1786-1866) sur lequel tous les dictionnaires sont muets, et dont nous ne savons rien, que nous considérons comme un amateur. C'est

vers 1820 probablement qu'il se trouve à Chamonix, d'où il fait une aquarelle, non sans qualité : *Vue de la Mer de Glace avec l'Aiguille du Moine et les Grandes Jorasses* que conserve le Victoria and Albert Museum à Londres.

*
* *

Anonymes ou occasionnels

Parmi les ouvrages consacrés à la Suisse ou parfois à l'Italie ou à la Savoie, on rencontre des paysages, n'appartenant pas ou ne paraissant pas appartenir à une suite, mais qui n'en sont pas moins une illustration ou un souvenir de voyage, intéressants à connaître. Sans pouvoir en donner une liste exhaustive, nous en mentionnerons quelques-uns (voir un complément dans notre *Essai de catalogue,* plus loin).

Le premier en date, semble-t-il, serait une *Vue de la Mer de Glace depuis Montanvert* par un certain R. Price, que les dictionnaires ne semblent pas connaître, mais que nous pouvons heureusement apprécier par une gravure à l'eau forte de François Vivarès (1709-1780), graveur montpelliérain établi à Londres vers 1775. C'est une des premières vues de la Mer de Gace, exécutée avec toute la convention et la naïveté des premiers paysages de montagne, dont cette planche reste un des incunables, dans le souvenir du style et du vocabulaire de John Robert Cozens.

Viendraient ensuite deux vues en ovale de la *Mer de Glace* et de la *Vallée de Chamonix,* gravées par Benjamin Thomas Pouncy, beau-frère de William Woollett, avant 1799 (B.T. Pouncy meurt à cette date), qui sont deux pièces d'amitié et de reconnaissance dédiées par des certains « C.D. » et « F.D. ». Les paysages, malgré leur aspect moderne, qui les fait paraître comme du XIXme siècle, trahissent une certaine naïveté de crayon, et font penser que leurs auteurs, ou l'auteur, peuvent avoir été des amateurs ayant parcouru la Savoie en « voyageurs » (touristes) ; ils paraissent néanmoins, étant donné les sujets, leur rendu, et les dédicaces, l'avoir bien connue, et y avaient donc fait plusieurs voyages ou séjours.

Une *Vue du Mont Blanc,* probablement depuis le Lac de Genève, se remarque au frontispice de la plaquette : *A Narrative of an ascent to the Summit of Mont Blanc by Charles Fellows* (Londres, 1827), lithographiée anonymement. La vue est assez satisfaisante par l'apparition toute blanche de la longue chaîne du Mont Blanc, mais pêche par une inexactitude topographique évidente.

Suivrait alors une vue du « *Tunnel des glaciers* », qui est peut-être le chemin de Tête Noire, apparemment prise du côté de Savoie, mais pas de façon certaine, par l'aquarelliste irlandais Henry O'Neill (1790-1880). Les dictionnaires, qui n'accordent à cet artiste qu'une activité modeste, ne mentionnent pas de voyage en Savoie, mais il faut donc admettre qu'il y est venu, avant 1839, et même qu'il en aura rapporté un ensemble de dessins, puisque nous voyons la lithographie de l'un d'eux figurer sous le titre, peu compréhensible, de « *Gallery of the glaciers* », comme planche « N° 2 » de ce qui semble avoir été une suite d'illustration d'un ouvrage sur la Suisse, ou sur la Savoie, ou sur l'Italie. Le lithographe est le célèbre Godefroy Engelmann (1788-1831), introducteur de la lithographie en France, qui avait dû convaincre le dessinateur, comme il avait convaincu le général Bacler d'Albe, de lui confier des dessins pour les reproduire en suite lithographiée. Le paysage, d'un dessin un peu banal, mais d'un caractère légèrement romantique, pêche peut-être par l'inexactitude topographique.

Il faut remarquer une charmante petite vue de *La vallée de Chamonix et du Mont Blanc*, faite par James Duffield Harding, que nous avons déjà rencontré, d'après un croquis de William Page, sur lequel on sait très peu de choses, sinon qu'il était actif à Londres entre 1811 et 1860 ; le dessin est très finement gravé par Edward Finden (1791-1857), et appartient vraisemblablement à l'illustration d'un ouvrage sur la Suisse, la Savoie, ou l'Italie. La vue est d'une composition traditionnelle, mais la planche, d'ailleurs de petites dimensions, se recommande par sa clarté et la finesse de son exécution.

Nous mentionnerons encore un dessin anonyme : *Vue de la vallée de Chamonix et du Mont Blanc*, avant 1848, médiocrement gravé (sur acier) par George Coolte, dont nous ne savons rien, sous le titre de *Mont Blanc*. La vue semble prise sous le col de Balme, mais l'ensemble manque beaucoup de précision. La planche semble appartenir à une sorte d'album de souvenirs.

On citera encore une *Vue du Mont Blanc depuis la vallée de Chamonix*, avant 1848, gravée anonymement (sur acier) sous le titre « *Mont Blanc from the valley of Chamonix* », pour servir de frontispice à un ouvrage sur la Suisse, ou la Savoie, ou l'Italie. La composition offre un esprit un peu romantique, mais la vérité topographique est gravement méconnue.

Enfin, une petite *Vue d'Annecy*, dessinée et gravée anonymement avant 1848, qui semble appartenir à une suite, et d'un médiocre intérêt, mettra une fin à cette énumération pour la période qui se termine au milieu du XIXme siècle.

Pour une période plus récente, on pourrait citer une dame : Miss Bristov, qui, accompagnant le célèbre alpiniste Mummery, a pris quelques croquis techniques d'ascension d'une suffisante

qualité pour apparaître comme de petits paysages de montagne. Mummery a fait connaître l'un d'entre eux, *les Aiguilles de Charmoz*, dans son ouvrage *Mes escalades dans les Alpes et le Caucase*, traduction française, de 1903, de son ouvrage paru en anglais en 1895, *My climbs in the Alps and in the Caucase* (London and New York, 1895), qui comporte les illustrations d'autres alpinistes qui l'accompagnaient.

John RUSKIN (*)
(1819 - 1900)

John Ruskin (1819-1900) est peut-être le type même du « voyageur » du XIXme siècle, qui parcourt la Savoie et la Suisse, ainsi que l'Italie et la France, y trouvant l'occasion de prendre de nombreux croquis et d'exécuter de nombreuses aquarelles d'une très belle facture. Ses voyages sur le Continent sont presque annuels et permettraient peut-être de déterminer une évolution dans son art de dessinateur, dont les œuvres sont conservées dans d'importants dépôts, principalement à Bembridge dans l'île de Wight, où a été transférée, au surplus, la collection personnelle de l'artiste, de sa propriété de Brantwood près de la ville de Coninston, à Oxford, et au British Museum.

Mais, dès l'abord, Ruskin est subjugué par l'art de Turner, et ce grand maître n'est pas sans influence sur lui ; il lui emprunte parfois son style visionnaire, comme dans le dessin *Le glacier des Bois* (Catal. n° 12), de 1849, véritable fantasmagorie, ou l'*Aiguille du Dru* (Catal. n° 89), probablement vers 1850, ou dans celui de *The Graiae* [les Alpes Grées, le Petit St Bernard] (Catal. n° 90), du même type, et probablement encore vers 1850. Mais, dans l'ensemble, son style est profondément naturaliste, et s'inscrit dans la plus pure tradition de l'aquarelle anglaise du XIXme siècle, tout en se dégageant du caractère topographique, car s'intéressant plus particulièrement à la montagne, qu'il aime et qu'il comprend bien, il en restitue les caractères de grandeur, d'âpreté, et parfois d'idylle ; mais le pittoresque tient peu de place chez lui.

A la vérité il y a toujours une pensée sous-jacente dans les œuvres de Ruskin concernant la montagne ; Ruskin est un idéaliste, et pour lui le dessin est essentiellement une pédagogie. Il faut, selon lui, que le dessin restitue toute l'épopée du monde visible. Pour les montagnes et leurs sommets, et leurs pics, le dessin doit rendre sensible l'évolution géologique, et la constitution physique des chaînes. On le remarque en particulier dans quelques dessins, aujourd'hui célèbres, comme l'*Aiguille Blaitière*

(*) Les n^os^ de catalogue indiqués renvoient, comme pour les autres artistes, à un catalogue général à paraître prochainement, et dont le manuscrit est provisoirement déposé aux Archives de Haute-Savoie.

(Catal. n° 20), l'*Aiguille Charmoz* (Catal. n° 30), l'*Aiguille Bouchard* (Catal. n° 26), *The Valley of Maglans and Aiguille de Warens* (Catal. n° 37), toutes œuvres de l'année 1849. Dans la dernière partie de son ouvrage, *Modern painters*, qui fut son premier ouvrage, et le plus célèbre, il développe des idées nouvelles sur les rapports de la montagne et de l'art, et des considérations sur l'éthique de la montagne.

Mais, à côté de ces œuvres qui répondent à des recherches particulières, Ruskin apparaît bien comme un des grands aquarellistes anglais à qui la Savoie a apporté une forte et constante inspiration. *Chamonix 1842* (Catal. n° 60) est bien le paysage d'un excellent compositeur classicisant réussissant à donner de la chaîne du Mont Blanc une vision précise et originale, et de même : *Mont Blanc from above Les Tines* (Catal. n° 11), dans le même style et de la même année, renouvelant la composition de ses prédécesseurs du XVIIIme siècle pour donner toute son importance à la chaîne du Mont Blanc. Dans *Valley of Chamonix* (Catal. n° 14) (1848), superbe aquarelle de style turnerien, Ruskin se laisse porter par le charme du romantisme déployé dans le désordre des éléments ; il en est de même dans *The mountain gloom* [l'obscurité triste de la montagne] (Catal. n° 17), fait à St-Jean-de-Maurienne en 1846, turnérien également de conception et d'allure.

Une nouvelle version du *Glacier des Bois* de 1849 (Catal. n° 22), année particulièrement abondante en aquarelles, nous ramène à une conception plus traditionnelle de la figuration de la vallée de Chamonix, avec cette grande diagonale blanche obligatoire, heureusement compensée par les hautes montagnes du fond et le pittoresque du premier plan. Dans cette année 1849 de recherche de vie géologique, voici deux dessins particulièrement significatifs : *Aiguilles of Charmoz* (Catal. n° 29), exécuté, nous apprend Ruskin lui-même, de la fenêtre même de cet hôtel de l'Union, qui reste un des piliers de l'histoire hôtelière de Chamonix, et *Junction of the Aiguille pourri with the Aiguille Rouge* (Catal. n° 43), qui se caractériserait peut-être, comme on l'a déjà remarqué, par l'absence d'une ligne d'horizon, véritable symphonie du monde minéral détaillé avec la plus haute précision analytique. *The Valley of Cluse* (Catal. n° 31), de la même année, reprend les anciennes compositions du XVIIIme siècle en l'habillant d'un langage moderne et habilement romantique, toujours très attentif à la genèse morphologique. Les mêmes remarques, le romantisme en moins, paraissent pouvoir s'appliquer à *The Mer de Glace from Montanvert* (Catal. n° 38), qui manifeste dans la plus grande aisance et une autorité décisive l'apparition du genre nouveau du paysage de haute montagne. Cette étude magistrale pourrait être accompagnée de deux autres études similaires, toujours du même temps : *Mont Blanc de St Gervais from St Martin* (Catal. n° 41), où s'opposent sans confusion deux plans de niveaux très différents, et *Mont Blanc de St Gervais* (Catal.

n° 42), où reparaît la tendance de *Valley of Cluse* à un léger romantisme.

Un peu plus tard, l'année 1854 est marquée par quelques belles œuvres : *Pine forest on Mont Cenis* (Catal. n° 47) est une ravissante chose où les jeux subtils d'un soleil levant et clair animant une toison forestière de montagne, remplacent les recherches de morphologie génétique et exprime la pensée profonde de l'artiste sur la pureté et la beauté souveraine de la nature. Revenu à l'hôtel de l'Union, et admirant la montagne de la fenêtre de sa chambre, l'artiste en fait deux études pénétrantes : *Cascade de la Folie from the old hotel de l'Union* (Catal. n° 49), dans les mêmes caractères, avec une précision surprenante dans le détail des Aiguilles de Chamonix.

Longtemps après cette année 1849 si active, Ruskin est toujours à l'ouvrage dans ses chères montagnes de Savoie. Il y reviendra jusqu'à la fin de sa vie, et nous savons par ses lettres à son père quelle affection attendrie il portait à certains sites privilégiés pour lui, par exemple l'auberge de St-Martin-sur-Arve, ou l'hôtel de Montenvert, ou celui de l'Union à Chamonix. Il explique lui-même en 1862 qu'il passe une année à Mornex dans le Salève. Là, c'est encore la fenêtre de son logement qui est son observatoire, et il en tire l'admirable *View from my window at Mornex*, ajoutant : *where I stayed a year* (Catal. n° 63). Cette aquarelle précieuse est probablement la vue de haute montagne la plus complète et la plus animée qu'il ait laissée, partageant habilement le tableau en deux parties opposées d'où ressort avec magnificence toute la partie montagneuse inondée de lumière dans ses éléments multiples. A ce festival de la clarté matinale on pourrait placer en regard cette autre symphonie, celle des ombres étendues de fin de journée des *Mountains of the Lake of Annecy* (Catal. n° 64), où, avec la plus grande simplicité apparente, la journée se clôt dans la perfection de la nature assoupie propice aux inflexions profondes de l'âme.

Marc SANDOZ.

BIBLIOGRAPHIE

Alpinismus in Bildern [...] Par divers auteurs (Vienne et Munich, 1967).

C.F. BELL and T. GIRTIN : **The drawings and Sketches of John Robert Cozens (The Walpole Society**, Vol. XXIII, 1934-1935).

Catalogue of the drawings by John Ruskin on permanent exhibition in the Ruskin Gallery, Bembridge School (Bembridge School, 1967).

F. BENEZIT : **Dictionnaire** [...] **des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs** [...] (Paris, 1976, 10 vol. gr. in-8).

Henri BERALDI : **Les graveurs du XIXme siècle** (Paris, 1885-1891, 5 vol. in-8).

Alfonso BERNARDI : **Il Monte Bianco** (Bologne, 1965).

Laurence BINYON : **Catalogue of drawings by British Artists** [...] **in the Department of Prints and Drawings of the British Museum** (London, 1902, vol. III).

Laurence BINYON : **Thomas Girtin and English Water-Colour.**

Laurence BINYON : **Landscape in English art and poetry.**

Laurence BINYON : **English water-colour** (London, 1933 ; 2me édit., 1944).

City of Birmingham. Museum and Art Gallery. **Catalogue of drawings and studies by** [...] **John Ruskin and Others** [...].

Jacques-Charles BRUNET : **Manuel du libraire et de l'amateur de livres** (Paris, 1860-1864 ; 6 T. en 12 vol. in-8).

Bryan's Dictionnary of Painters and Engravers (London, nouv. édit., 1909-1910).

Adrien BURY : **Two centuries of British Water-colour painting** (Londres, 1950).

Club alpin français : **Les gravures sur cuivre du Mont-Blanc avant 1835.** Catalogue de l'exposition tenue au siège du Club alpin français en 1837, publié dans **La Montagne,** revue du club alpin français, n° 289, Mai 1937, pages 171-183 ; nombreuses illustrations.

Collected works of John Ruskin edited by E.T. Cook and Alexander Wedderburn. Library edition (London, XXXVIII vol.).

H.M. CUNDALL : **History of British Water-colour painting.**

Professionnal Sketches of Modern Artists, in (The **works of the late Edward Dayes,** London, 1805, pp. 324-325).

Catalogue of the pictures by John Ruskin and others artists, at Brantwood, Coniston, compiled by J.D. DEARDEN, 1960.

James D. DEARDEN : The Cunlife collection of Ruskin **drawings** (**The Connoisseur,** August 1969, pp. 237-244).

Roger COUVERT DU CREST : **Une vallée insolite : Chamonix. Le Mont Blanc. La Savoie.** Histoire, des origines à 1860 (chez l'auteur, 1971, 2 vol. in-fol.).

Claire Eliane ENGEL : **Lieu dit : Le Mont Blanc** (Paris, 1961).

John EVANS : **John Ruskin** (London, 1954).

Louis FAGAN : **A catalogue raisonné of the engraved works of William Woollett** (London, Fine Art Society, 1885).

V. : BELL.

Martin HARDIE : **Watercolour Painting in Britain** (London, 1966-68, 3 vol.).

Francis W. HAWCROFT : **Grand Tour sketchbooks of John Robert Cozens, 1782-1783 (Gazette des beaux-arts,** Avril 1979, pages 99-106).

Marcus HUISH : **British watercolour art.**

C.E. HUGUES : **The English Water-colour painters.**

William KNIGHT : **Nineteenth century artists English and French.** Chap. III. Ruskin as art critic and moralist (Edinburgh, 1910).

Charles LE BLANC : **Manuel de l'amateur d'estampe** [...] (Paris, 1854-1889, 4 vol. in-8).

E.B. LINTOTT : **Art of water-colour painting** (London, 1926).

Royal Society of painters in watercolours. **Ruskin exhibition** (London, 1901).

Fine Arts Society, London. **Exhibition of watercolours and drawings by the Late John Ruskin** from the collection of Mr. and Mrs. Arthur Severn (London, 1907).

Royal Academy. **Ruskin centenary Exhibition (London, 1919).**

Drawings by John Ruskin (Catalogue de l'exposition à Londres, en 1960).

Royal Society **of painters in watercolours,** London. Annual exhibitions.

Manchester City Art Gallery. **Ruskin Exhibition** (Manchester, 1904).

Henri METTRIER, Albanis Beaumont, son « voyage pittoresque aux Alpes Pennines », **La Montagne,** 1911, p. 501-531.

A.P. OPPE : **Alexander and John Robert Cozens** (London, 1952).

Felicity OWEN : **The drawings of Sir George Beaumont** (Master Drawings, v. 3, 1967, pp. 291-295).

Paul PAYOT : **Ruskin et les Anglais à Chamonix** (1938) (Paul Payot a indiqué cet ouvrage dans la bibliographie de ses œuvres parue dans la 2me édition (1951) de son livre : **Au royaume du Mont Blanc.** Mais cet ouvrage reste d'un accès problématique. Il ne figure pas à la Bibliothèque nationale).

Joseph Hilden POTT : **An Essay on landscape Painting** with remarks, general and critical, on the different School and Masters, Ancient or Modern (London, 1782).

REBUFFAT : **Mont Blanc, jardin féérique** (Paris, 1970).

Gilbert REDGRAVE : **History of Water-colour painting in England.**

J.L. ROGET : **History of the « Old Watercolour » Society.**

John D. ROSENBERG : **The darkening glass. A portrait of Ruskin's genius** (London, 1963).

The Diaries of John Ruskin, selected and edited by John Evans and T.H. Whitehouse (Oxford, 1956-59, 3 vol.).

John RUSKIN : **Modern Painters** (1843-1860, 5 vol.).
Ouvrage repris dans les Collected works.
Le vol. I, écrit après un séjour enthousiasmant à Chamonix et en Suisse, en 1842, se propose d'être une défense de Turner dans sa nouvelle manière ; le vol. II, écrit après un voyage en Suisse, en 1845, s'intéresse surtout aux peintres italiens, notamment les primitifs (Giotto) et Tintoretto ; le vol. III, écrit dix ans après le précédent, est un ouvrage de transition ; enfin, les vol. IV et V traitent de thèmes philosophiques : essais sur la beauté du paysage de montagne ; relations de l'art avec Dieu et avec l'homme.

John RUSKIN : **Praeterita, or things perhaps worth of memory of my past life (1885-1889).**
Ouvrage repris dans les **Collected works.**
Dans cet ouvrage, T. II, chap. XI, Ruskin détaille son évolution de dessinateur et d'aquarelliste.

Hans Wolfgang SINGER : **Kritishe Verzeichnis der Radierungen von Adrian Ludwig Richter** (Dresden, 1913).

M.H. SPIELMANN : **John Ruskin (London, 1900).**
Spielmann était un ami de Ruskin.

Alfred STEINITZER : **Alpinismus in Bildern** (München, 1924. Un vol. gr. in-4).

Walter STRICKLAND : **A dictionnary of Irish artists** (Shannon, 1969).

J. Howard WHITEHOUSE : **Ruskin the painter and his works at Bembridge** (Oxford and London, 1938).

William T. WHITLEY : **Artists and their friends in England** (London, 1928).

Andrew WILTON : **William Pars. Voyage dans les Alpes** (Zurich, De Clivo Press, 1979, 1 vol. in-4 oblong).

« Savoyard »

L'évolution sémantique du terme

Ce qui est savoyard, savoyarde, c'est d'abord et avant tout ce qui concerne la Savoie.

Je ne parlerai aujourd'hui ni de la date d'apparition, ni de l'étymologie, ni de l'orthographe, ni de l'emploi de ce terme-là, ni même de la concurrence que lui font des mots comme « savoisien ».

Je m'intéresserai seulement, si vous le voulez bien, à l'évolution sémantique de l'adjectif substantivé ou, si vous préférez, des substantifs « savoyard » et « savoyarde », et encore, dans la mesure où ils ne servent pas à désigner un habitant, une habitante de la Savoie.

En effet le mot « savoyard » est devenu un nom commun.

Je ne m'attarderai guère sur le mot « le savoyard » qui désigne le patois savoyard parce qu'on dit de même « le breton, le flamand, l'alsacien, le gascon », etc. [1].

Par contre, je me propose de passer maintenant en revue et d'étudier les différents sens particuliers qu'ont pris au cours des âges les substantifs *savoyard, savoyarde.*

Qu'est-ce qu'un « savoyard » et qu'est-ce qu'une « savoyarde » quand ce n'est pas quelqu'un qui est né — ou qui habite — en Savoie ?

Dans un premier temps voyons le Savoyard.

HOMME GROSSIER ou SALE

D'abord — et cela a fait pousser les hauts cris à Jules Philippe [2] — pour un grand nombre de dictionnaires, le substantif « savoyard » est employé comme injure [2 bis].

---

(1) Notons à ce propos que DESORMAUX a recensé toutes les régions dont on a dit que les habitants parlaient savoyard (Genève, la Bresse, le Bugey, voire Grenoble). Cf. *Revue Savoisienne* 1918, page 16 - 1925, page 76.

(2) Jules PHILIPPE, *Savoyard ! Allobroge !* in *Revue Savoisienne* 1860, nº 3, pp. 19 à 21.

(2 bis) Au moment où je corrige les épreuves de cet article, Madame Pouget, bibliothécaire au lycée Gabriel Fauré, me dit avoir entendu sa grand-mère, en Auvergne, dire d'un enfant turbulent, pénible : « c'est un vrai savoyard », ou, employant le mot comme adjectif : « mais que cet enfant est savoyard ! ». C'est aussi comme adjectif dépréciatif que Monsieur Gardet, président de l'Académie Florimontane, a entendu notre mot employé par certains historiens de l'art ou certains antiquaires à propos d'œuvres de qualité médiocre (des XIVme, XVme, XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles) qu'on ne sait pas très bien où classer : « c'est de l'art savoyard ».

Pour M. Noël et M. Chapsal [3] un « savoyard » c'est « un homme grossier, brutal » et le mot est un terme de mépris.

Pour Boiste [4] et pour Napoléon Landais [5] un « savoyard » est « un homme sale, grossier et brutal » et on emploie ce mot « par mépris ».

Pour B. de Roquefort [6] le « savoyard » est « un homme sale, grossier, sans éducation ».

D'après le *Dictionnaire des Dictionnaires* de Guérin (Paris s.d.) c'est « dans un langage très familier » qu'on emploie le mot « savoyard » pour désigner un « homme grossier, rustre ».

Dans son dictionnaire de l'argot parisien, Lorédan Larchey [7] explique « savoyard » par « rustre ».

Au début de notre siècle le *Petit Larive et Fleury* [8] dit encore qu'un « savoyard » c'est un « homme grossier ».

Mistral [9] traduit « savouiard, savouiardo » par « saligaud, sale comme un ramoneur ».

Et on trouve dans le *Dictionnaire wallon-français* de L. Remacle [10] cette remarque naïve : « les Français emploie (sic) le mot *savoyard* comme terme de mépris : ils ne valent ni plus ni moins que les autres hommes ».

On se souvient que, dans *Un chapeau de paille d'Italie*, Labiche fait dire « à part, indigné » à Nonancourt qui trouve que son gendre ne met pas d'empressement à répondre : « Il ne répond rien, le Savoyard !... » [11].

On comprend, certes, que cela n'ait pas fait plaisir à Jules Philippe de voir le nom de ses compatriotes et le sien employé dans un sens dépréciatif. La pensée de partager ce triste privilège avec d'autres peuples ne semble pas pouvoir calmer son courroux. C'est pourtant la preuve qu'on a affaire ici à une évolution assez normale pour un nom de peuple. Et si l'on veut bien y réfléchir quelques minutes, ce ne sont pas les exemples qui manquent. En voici quelques-uns puisés dans la seule langue française (car il va de soi que je pourrais étendre mon enquête à toutes les langues de l'Europe et du monde).

— « Comment diable ! quel Juif, quel Arabe est-ce là ? » s'écrie le Cléante de Molière [12] désignant ici un usurier.

---

(3) M. NOEL et M. CHAPSAL, *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, 8me éd., Paris, 1841.

(4) BOISTE, *Dictionnaire Universel*, Paris, 1834.

(5) Napoléon LANDAIS, *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, Paris, 1843.

(6) B. de ROQUEFORT, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 1829.

(7) Lorédan LARCHEY, *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien*, Paris, Polo, 1873.

(8) *Petit Larive et Fleury*, Dictionnaire encyclopédique illustré, Paris, Chamerot, s.d.

(9) F. MISTRAL, *Lou Tresor doú feiibrige ou dictionnaire provençal français*, Avignon, Paris, s.d.

10) L. REMACLE, *Dictionnaire wallon-français*, 2me éd., Liège et Leipsig, s.d.

(11) LABICHE, *Un chapeau de paille d'Italie*, IV, 6.

(12) MOLIERE, *L'Avare*, II 1.

Si l'on consulte les dictionnaires d'usage courant, on trouvera les définitions suivantes :

— un « anglais » est un créancier dur et vexant.
— un « béotien » est quelqu'un qui reste indifférent aux choses de l'esprit.
— une « bohémienne » c'est une intrigante adroite et rusée et aussi une femme dévergondée.
— un « bohème » vit en marge de la société.
— un « bougre », c'est-à-dire un bulgare, est un mauvais drôle.
— un « chinois » ou un « vilain chinois » a une attitude inquiétante. On dit aussi de quelqu'un qu'il est « chinois » quand il complique les choses à l'excès.
— « flandrin » (de Flandre) est un sobriquet donné familièrement aux hommes grands, minces, de contenance un peu molle et gauche. « Notre grand flandrin de Vicomte », écrit Célimène dans *Le Misanthrope* (13).
— un « gascon », c'est un fanfaron, un hâbleur.
— un « grec », un homme qui triche au jeu.
— si on est rusé, on est un « normand ».
— dans la mesure où le mot « ogre » viendrait de Hongrois (14), les habitants de la Hongrie ne sont pas flattés non plus.
— un « ostrogoth » ignore les bienséances, la politesse.
— un « sybarite » est quelqu'un qui vit dans la mollesse et la volupté.
— si cet homme est « turc », c'est qu'il est inexorable et sans pitié (15) ; et s'il est une « tête de turc », c'est que tout le monde se moque de lui.
— un « vandale » saccage les belles choses.
— si dans l'expression « faire le zouave », c'est-à-dire faire le fanfaron, le malin, c'est non pas aux soldats qu'on fait allusion mais aux membres de la tribu kabyle bien connue, nous pouvons retenir aussi cet exemple.
— l'expression « faire suisse » veut dire boire seul, égoïstement, sans inviter ses amis, et Jean Anglade, dans *Le tilleul du soir*, écrit « il lira dans la solitude, en suisse » (éd. Julliard, p. 70).
— une « querelle d'allemands », c'est une querelle sans raison.
— quant à l'expression « être saoul comme un polonais », elle n'est rien moins que peu flatteuse pour les habitants de la Pologne (16).

---

(13) MOLIERE, *Le Misanthrope*, V 4.
(14) Cf. L.M.E. GRANDJEAN, *Dictionnaire de locutions proverbiales*, 1899.
(15) « Il est Turc là-dessus, mais d'une turquerie à désespérer tout le monde », MOLIERE, *L'Avare*, II, 4.
(16) Quant à « allobroge » dont on a dit qu'il était synonyme de « savoyard » et signifiait rustre, j'aurai l'occasion d'en parler dans le prochain numéro de la *Revue Savoisienne*.

Nous notons qu'un certain nombre de ces expressions ne se trouvent plus dans les dictionnaires récents — pas plus, d'ailleurs, que « savoyard » dans le sens d'homme grossier — [17] et nous remarquons que presque toutes ces façons de dire sont familières, voire populaires — comme l'emploi de « savoyard » pour désigner un rustre.

Faut-il s'étonner que les noms de peuples aient subi une évolution sémantique qui leur a donné un sens péjoratif ? Je ne crois pas.

En effet les habitants d'un pays sont toujours « les barbares » de quelqu'un, et ils sont souvent regardés avec curiosité, voire avec ironie, par leurs voisins plus ou moins lointains. En Haute-Savoie, tous les touristes, tous ceux qui ne sont pas « de par-là », sont des « Parisiens ». Et je n'oserais pas jurer que ce terme soit laudatif...

Par ailleurs, la finale ...ard a dû contribuer à cette évolution sémantique du mot *savoyard*. En effet cette finale a très souvent, quand elle se trouve à la fin d'un mot qui désigne un être humain, une valeur péjorative : jobard, soudard, pendard, soiffard, chauffard, braillard, flemmard, cornard, pleurard, fuyard, etc. [18].

C'est ainsi qu'au XIXme siècle « bagneux » a été remplacé par « bagnard », la finale ...ard étant plus adaptée au sens du mot que la finale ...eux.

Et c'est pourquoi Alfred Jarry, lorsque le Père Ubu injurie copieusement Bougrelas, met dans la bouche de son personnage les insultes suivantes :

> « Tiens ! Polognard, soûlard, bâtard, hussard, tartare, calard, cafard, mouchard, savoyard, communard » [19].

RAMONEUR

Les Savoyards émigrés en France exerçaient souvent le métier de ramoneur. Le petit ramoneur savoyard fait partie de notre folklore. Des études ont paru sur le personnage du petit ramoneur savoyard dans la littérature française [20].

---

(17) Les luttes, plus ou moins adroites, de l'époque contemporaine contre le racisme ont tendance à accélérer ce phénomène et à faire tomber définitivement en désuétude la plupart de ces expressions. Par exemple, dans le film que Jean Girault a tiré de *l'Avare* de Molière avec De Funès dans le rôle d'Harpagon et qui est sorti en mars 1980, les répliques citées ci-dessus (Acte II scène 1 et Acte II scène 4) ont été supprimées.

(18) Les mots en ...ard sont pour la plupart composés avec un suffixe d'origine germanique qui s'est introduit en Français par les noms propres (Renard le Goupil, Bernard, Evrard, etc.) puis a donné et donne encore des noms communs et des adjectifs (cf. Grevisse, Dauzat, Darmesteter passim).

(19) Alfred JARRY, *Ubu Roi* in *Tout Ubu*, Livre de Poche, 1962, p. 125.

(20) Par exemple, Jean PATRICK, *Le petit ramoneur de Savoie dans la littérature* in L'*Echo de Savoie*, 36me année, Nouvelle série, n°s 165-166, 15 et 29 Fév. 1956, pp. 4 à 6.

Quand Balzac, dans *La Peau de chagrin* (l'Intégrale, tome 6, p. 434) parle d'un « jeune ramoneur », il l'appelle, dans la phrase suivante, « le petit savoyard ». Un jeune ramoneur ne pouvait être, pour lui comme pour tout un chacun, qu'un « petit savoyard ».

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que, par extension, le mot « savoyard » ait signifié « ramoneur ».

Ce sens de « savoyard » est relevé dans le *Grand Dictionnaire Universel du XIXme siècle* (Larousse), dans le *Nouveau Larousse Universel* (1949), dans le *Nouveau Larousse Illustré* (s.d.), etc.

Dans le *Dictionnaire de locutions proverbiales* de Grandjean (1899) on trouve (s.v. ramoneur) comme synonymes de ramoneur :

savoyard

hirondelle d'hiver

Jean de la Suie.

C'est bien ainsi que l'entend Aloysius Bertrand vers 1830 dans le poème en prose intitulé *Octobre* : « Les petits savoyards sont de retour et déjà leur cri interroge l'écho sonore du quartier ; comme les hirondelles suivent le printemps, ils précèdent l'hiver...

Voici venir la Saint-Martin... et Pasques enfin... Alors... les petits savoyards salueront du haut de la colline le hameau natal » [21].

Pour être persuadé du sens que l'auteur donne au mot « savoyard » il suffit de lire la première esquisse de ce poème :

« Oui, c'est le printemps. L'hirondelle est de retour et les petits ramoneurs sont partis... Ils ne nous quittent point pour toujours, et vers le déclin de l'année... nous entendrons leurs jeunes voix frapper l'écho sonore de notre quartier » [22].

Mais le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert (1964) signale que l'emploi du mot « savoyard » dans le sens de « ramoneur » est « vieux ». De même Candido Ghiotti quand, dans *Il novissimo Ghiotti Vocabolario italiano-francese e francese-italiano* (Torino 1968), il propose pour traduire « savoyard » le mot « spazzacamino », précise qu'il s'agit là d'un sens ancien du mot « savoyard ».

---

21) Aloysius BERTRAND, *Gaspard de la nuit*, Silves III, Octobre, in *Gaspard de la nuit*, Paris, Flammarion, Nouvelle Bibliothèque Romantique, 1972, p. 142.

(22) Idem, *ibidem*, pp. 238-239 (Notes et Variantes).

FUMISTE

S'il est un métier apparenté au métier de ramoneur, c'est bien celui de fumiste.

Certains dictionnaires (Bescherelle - Guérin - *Le Grand Dictionnaire Universel du XIX*[me] *siècle* [Larousse] - *Le Nouveau Larousse illustré* - etc.) signalent pour le mot « savoyard » — en même temps que le sens de ramoneur — celui de fumiste.

Notons que « fumiste » a subi une évolution sémantique un peu parallèle à celle de « savoyard », du moins quand « savoyard » est employé dans un sens dépréciatif puisqu'un « fumiste », familièrement, c'est une personne qui fait des plaisanteries de mauvais goût, ou dont on ne doit pas prendre au sérieux les paroles, le caractère ou le travail.

Est-ce dû au métier en question ? Peut-être, mais d'autres métiers ne sont pas mieux traités dans la langue familière :

Si vous dites de quelqu'un qu'il est un vrai *boucher* c'est que vous le considérez comme un homme cruel et sanguinaire ou comme un chirurgien malhabile. Un *rhéteur* n'enseigne plus guère l'art de l'éloquence, il se grise de mots et parle pour ne rien dire. Si vous traitez quelqu'un d'*artiste* ce n'est pas toujours sur un ton admiratif. Et ne soyez surtout pas « menteur comme un *arracheur de dents* » !

MONTREUR DE MARMOTTES

Quand le *Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin [23] veut expliquer le mot d'argot « marmottier », il donne deux synonymes : « savoyard » d'une part, et « montreur de marmottes » d'autre part.

De même quand le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Robert [24] veut expliquer le mot « marmotte » dans une phrase comme celle-ci de Diderot [25] : « Au dessert, deux marmottes s'approchèrent de notre table avec leurs vielles », il donne de « marmotte(s) » la définition suivante : « Savoyard ou Savoyarde qui montrait des marmottes, jouait de la vielle »

En effet, des enfants de la montagne gagnaient alors quelques sous dans les rues de la capitale à montrer des marmottes

---

(23) GUERIN, *Dictionnaire des dictionnaires*, Paris, s.d.

(24) Paul ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 1964.

(25) DIDEROT, *Jacques le Fataliste et son maître*, Albin Michel, Coll. Dilecta, 1963, p. 255.

aux Parisiens qui n'en avaient jamais vu. Ils venaient souvent de Savoie et Chateaubriand [26] se promenant à « Chamouny » constate avec regret : « les marmottes mêmes deviennent rares et le petit savoyard est menacé de perdre son trésor ».

Ils venaient aussi d'ailleurs et Millin [27] fait remarquer : « on appelle mal à propos *savoyards* les montreurs de marmottes [28]. Il y a très peu de marmottes dans la Savoie ; les enfans qui font ce métier viennent du Briançonnais ».

Quoi qu'il en fût et d'où qu'ils vinssent, il y en eut encore longtemps et on continua à les appeler « savoyards ».

Le *Dictionnaire français illustré* de Larive et Fleury (1887) s.v. « marmotte » dit que les marmottes « sont devenues le gagne-pain d'un petit savoyard qui les montre au public » et parle de « petites savoyardes montreuses de marmottes ».

Petit-Gervais, le « petit savoyard » de Victor Hugo [29], chantait, « sa vielle au flanc et sa boîte à marmotte sur le dos », en cheminant sur un sentier à trois lieues environ de Digne.

Anatole France décrit « un petit Savoyard et sa marmotte qui dormaient leur sommeil innocent sur le vieux banc de pierre » [30] ou raconte que « sous un arbre un petit Savoyard en guenilles, coiffé d'un bonnet noir, faisait danser une marmotte au son aigre de sa vielle » [31].

Et Paul Léautaud, en 1910, note encore : « Ce matin aussi rue de Sèvres, j'ai rencontré un petit savoyard avec une marmotte. La première fois que j'en vois une. Je la prenais pour un lapin... » [32].

Une phrase de Balzac [33] « J'étais fagoté comme le singe d'un savoyard » nous amène à poser cette question : appelait-on aussi « savoyards » les montreurs de singes ? Ce n'est pas impossible, et c'est même vraisemblable puisqu'on a donné le nom de « savoyard » à des gens qui exerçaient toutes sortes de petits métiers.

Notons toutefois qu'il y eut parfois dans les esprits non avertis confusion entre singe et marmotte. Au Moyen-Age, si l'on en croit le *Dictionnaire Général* [34], le mot « marmotte » signifie

---

(26) CHATEAUBRIAND, *Voyage au Mont-Blanc*, Grenoble, Rey, 1920, p. 3.

(27) A.L. MILLIN, *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes*, Paris, Wassermann, 1816, Tome I, p. 71.

(28) Rappelons qu'au XVIIIme siècle, lorsque le célèbre peintre François Drouais a peint les enfants de Godefroy Charles Henri de la Tour prince de Turenne costumés en petits savoyards, il les a représentés avec une vielle et une marmotte vivante. Cf. TIERSOT, *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises*, Grenoble et Moûtiers, 1903, p. [468].

(29) V. HUGO, *Les Misérables*, *NRF* Gallimard, Bibl. de la Pleïade, 1971, pp. 116-117.

(30) A. FRANCE, *Les Opinions de M. Jérôme Coignard*, Paris, Calmann Lévy, 1895, p. 116.

(31) A. FRANCE, *Les dieux ont soif*, Paris, Calmann Lévy, 1912, p. 328.

(32) Paul LEAUTAUD, *Journal littéraire*, Paris, Mercure de France, Tome I (1956), p. 350 - 18.XII.1910.

(33) BALZAC, *Le Lys dans la Vallée*, Paris, Le Seuil, Coll. l'Intégrale, Tome 6, p. 303.

(34) HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS, *Dictionnaire Général de la langue française*, Paris, s.d.

souvent « singe ». C'est aussi ce que dit le R.P. Fritsch dans son étude sur *Le Singe d'agrément à l'ancienne Cour de Savoie* [35]. Balzac a peut-être fait la confusion inverse.

Néanmoins, j'opterais plus volontiers pour la première solution (« savoyard » = « montreur de singe ») à cause de la multiplicité des sens du mot « savoyard » évoquée plus haut et à cause du fait que les « petits savoyards » montraient parfois des animaux autres que des marmottes [36].

PETITS MÉTIERS

En effet, on appelait aussi « savoyards » tous ces artistes forains qui sillonnaient les rues des grandes villes.

— Anatole France évoque dans *Jocaste et le chat maigre* [37] « la lanterne magique au dos du savoyard » et dans *Abeille* [38] « les Savoyards quand ils ont montré la lanterne magique aux petits enfants ».

Le Dictionnaire Universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux (MDCCLXXI) rappelle que « certains Savoyards portent derrière le dos « une manière de grande boîte... où ils font voir aux enfans ou la ville de Constantinople ou quelque bataille, ou autre chose de cette nature ». « Ces Savoyards crient ordinairement par les rues « La rareté !, la curiosité !, la merveille ! ».

— Dans *L'Homme à l'Oreille Cassée* d'Edmond About [39], un musicien ambulant, qui joue d'un orgue de barbarie, est appelé « Le Savoyard ». About le fait parler avec ce qu'il est convenu d'appeler l'accent auvergnat.

— Mais les « Savoyards » n'étaient pas seulement ces artistes forains qui amusaient petits et grands. En effet, les enfants de la Savoie exerçaient en hiver, loin de chez eux, toutes sortes de petits métiers différents et on a appelé « Savoyards » toutes sortes de gens [40].

---

(35) In *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de la Savoie*, n° 32, Février 1972, p. 31. Cf. aussi Adrien TIMMERMANS, *Dictionnaire étymologique de mille et une... expressions propres à l'idiome français*, Paris, Didier, 1903, s.v. marmotte : « Jadis ce mot fut synonyme de *singe* ».

(36) Cf. André CHEVALLIER, *Métiers et Condition des « Petits savoyards »* d'après quelques documents écrits (*non littéraires*) in *Métiers et Industrie en Savoie*, Académie Salésienne, 1976, p. 219.

(37) Anatole FRANCE, *Jocaste et le chat maigre*, Paris, Calmann Lévy, 1899, pp. 236-237.

(38) Anatole FRANCE, *Abeille*, éd. de l'Amitié, Paris, s.d. (1945), p. 106.

(39) Edmond ABOUT, *L'homme à l'oreille cassée*, Hachette, s.d. (1941), p. 113.

(40) Cf. André CHEVALLIER, *op. cit.*, p. 216 et p. 219.

● Dans la Parade *Jean Bête à la Foire* de Beaumarchais, un certain Arlequin s'est déguisé en « raccommodeux de faïence », il « s'est fait Savoyard » (41).

● D'après Millin (42) les « petits savoyards » sont aussi des « décrotteurs ». C'est également ce qu'affirme le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de B. Roquefort (1829). On sait aussi que la maison du célèbre Tartarin de Tarascon se repérait facilement parce que « les boîtes à cirage des petits savoyards [étaient] alignées près de la porte (43) et parce que « sur le pas de la porte une nichée de petits savoyards jou[aient] à la marelle » (44) ou « au bouchon » (45), « ou dorm[aient] au bon soleil, la tête sur leurs boîtes à cirage »(44). Et parfois ces « petits décrotteurs » (46), « les petits décrotteurs de devant sa porte » (47) criaient « Cira, Moussu ? » (48), quand ils n'entonnaient pas en Provençal une chanson ironique composée à Tarascon pour ridiculiser Tartarin (49).

D'où viennent donc ces petits décrotteurs ? Nul ne le sait. Daudet a bien conscience, lorsqu'il parle des « petits savoyards », d'employer un terme qui désigne ceux qui exercent tel ou tel métier, d'où qu'ils viennent, puisqu'à leur propos il emploie aussi le terme de « petits fouchtras » (49). On sait qu'on appelle « Fouchtra » un « auvergnat ou une personne ayant une des professions exercées par les Auvergnats » (50). Ni l'un ni l'autre de ces termes n'évoque plus un pays d'origine, ils évoquent l'un et l'autre un métier (51).

● Au temps de Napoléon, « par temps de pluie, les petits savoyards jettent des planches pour faire traverser les rues et crient : « Passez ! Payez ! » (52). Et de même en 1831, quand il pleut à Paris et que la rue est transformée en torrent, on traverse la chaussée « moyennant péage, sur une planche » installée par « un petit savoyard » (53).

---

(41) BEAUMARCHAIS, *Théâtre Complet*, Paris, Magnard, Coll. Les Classiques Verts, 1946, pp. 387 à 390.

(42) A.L. MILLIN, *op. cit.*

(43) Alphonse DAUDET, *Port Tarascon*, Flammarion, 1931, p. 262.

(44) Alphonse DAUDET, *Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, Flammarion, 1942, pp. 9-10. Cf. aussi : IDEM., *Tartarin sur les Alpes*, Flammarion, 1942, p. 38.

(45) IDEM., *Port Tarascon*, Flammarion, 1931, p. 262.

(46) IDEM., *Aventures prodigieuses...*, p. 30.

(47) IDEM., *ibidem.*, p. 76.

(48) IDEM., *Port Tarascon*, p. 13.

(49) IDEM., *Aventures prodigieuses...*, pp. 77-78.

(50) Cf. *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, 6 vol., 1935, s.v. Fouchtra.

(51) De même, un « limousin » est un ouvrier maçon qui ne vient pas à tout coup des environs de Limoges (« ... il remplaça les pierres manquantes, après les avoir taillées de son mieux, dégrossissant à la broche, dressant les angles au burin, comme un vrai Limousin » dit Henri Vincenot dans *Le Pape des Escargots*, Paris, Denoël, 1972, p. 40) ; tous les « suisses » n'étaient point originaires de la Confédération Helvétique — Le Petit-Jean de Racine était venu d'Amiens pour être suisse ! ; au Moyen-Age un « lombard » était un usurier et un prêteur sur gage, de quelque région d'Italie qu'il vînt (ou encore un riche drapier, voire un fournisseur d'armes et de joyaux, comme le rappelle Jeanne Bourin dans *Le Jeu de la Tentation*, Paris, La Table ronde, 1981, p. 351) ; les « zouaves » n'étaient pas tous kabyles et les esclaves n'étaient pas tous slaves. Par un glissement de sens un peu différent mais facile à comprendre, un « nègre » est devenu celui qui rédige des ouvrages pour un écrivain.

(52) Jean ROBIQUET, *La vie quotidienne au temps de Napoléon*, Hachette, 1963, p. 78.

(53) René Dumesnil cité par Bernard GAVOTY, *Dix Grands Musiciens*, Paris, Gautier Languereau, s.d., p. 99. Cf. André CHEVALLIER, *op. cit.*

● Pour Adrien Timmermans [54] un savoyard c'est un fabricant de boîtes, de ces boîtes de placiers ou de voyageurs de commerce qui renferment les échantillons et qu'on appelle « marmottes » par analogie avec « la boîte dans laquelle le petit savoyard ambulant garde sa marmotte ». Un « savoyard » c'est alors ce qu'on appelle aussi, familièrement, un « marmottier ».

● On connait le fameux épisode de la Neuvième Promenade des *Rêveries du Promeneur Solitaire* de Rousseau, l'épisode des oublies. Jean-Jacques a offert à une vingtaine de petites filles, et à la Religieuse qui les accompagnait, ces petites pâtisseries minces et roulées en cornet qu'on appelait « oublies ». On sait que les marchands d'oublies faisaient tirer au sort, au moyen d'une aiguille tournant sur un cadran, le nombre d'oublies attribué à chaque mise. Et Rousseau a demandé à l'oublieur de s'arranger pour que toutes les petites filles eussent plusieurs oublies [55]. Eh bien les petits savoyards devaient parfois exercer ce genre de métier. En effet, dans l'Opéra Comique que Benoît Joseph Marsollier de Vivetières et Nicolas Dalayrac firent représenter à la Comédie Italienne le 14 janvier 1789 et qui s'intitule *Les deux petits Savoyards,* si l'un des petits savoyards, Michel, est un montreur de marmotte puisqu'il « porte sur son dos une boîte où est la marmotte » et tient à la main un instrument de musique (un triangle, en l'occurence), l'autre, Joset, « est chargé d'une loterie pleine de croquets » — c'est-à-dire des biscuits secs et minces — « avec un cadran » [56]. Ici « Savoyard » est donc l'équivalent de « marchand ambulant de gâteaux secs ».

● Dans son *Dictionnaire wallon-français* [57] L. Remacle explique « savoyard » par « marchand forain, etc. ». Il dit aussi qu'un « savoyard » est un « quincaillier ».

● Pour le même Remacle, « savoyard » signifie aussi « commissionnaire à Paris, qui se place au coin d'une rue... ». Millin (*op. cit.*) évoque également, à propos des savoyards, ces « commissionnaires » qui attendent « au coin des rues, exposés au froid et à la pluie, le service auquel on voudra les employer ». C'est ainsi qu'un personnage de Beaumarchais (*op. cit.*) dit : « Rentrons en attendant le médecin que j'ai envoyé chercher par un savoyard de mes amis ». Un article paru dans *Philatélie* de mars 1973, pp. 8 et 9, signale que « les petits savoyards, quand ils ne descendaient pas dans les cheminées ou ne présentaient pas aux enfants des animaux savants ou des marionnettes, faisaient volontiers office de messagers. On savait où les trouver, on les appelait et ils couraient où on voulait. Quelques sous les récompensaient de leur peine... [Mais] seuls, les importants per-

---

(54) Adrien TIMMERMANS, *op. cit.*, s.v. marmotte et marmottier.

(55) J.-J. ROUSSEAU, *Œuvres Complètes*, NRF Bibl. de la Pleïade, 1962. *Les Rêveries du promeneur solitaire,* Neuvième promenade, pages 1090-1091.

(56) Cf. TIERSOT, *op. cit.*, p. 475.

(57) *Op. cit.*

sonnages, les gens d'affaires font appel aux Savoyards pour échanger quelques lettres. « De même plusieurs dictionnaires [58] signalent pour « savoyard » le sens de « commissionnaire - porte-faix ».

C'est ce qui fait dire à Guérin (*Dictionnaire des dictionnaires*) que si certaine malle s'appelle « savoyarde » [59] c'est que « le commissionnaire qui portait les malles à Paris, avant 1848, était ordinairement savoyard ».

Dans *le livre d'Or de la Savoie et de Nice* par G. Nicole (Paris 1860), on peut lire que les Savoyards étaient « en général commissionnaires et cochers » (pp. 82 et 83), mais je n'ai trouvé nulle part qu'on appelât les cochers des Savoyards.

● Par contre, notons cette remarque de *l'Almanach du Vieux Savoyard* 1973 (p. 76) : « les colporteurs sont encore appelés dans la région de Dôle *les Savoyards* ».

Bref, les « Savoyards » c'étaient des gens qui exerçaient toutes sortes de petits métiers.

Comme nous l'avons vu, et comme disait Remacle (*op. cit.*) « Tous ces savoyards n'[étaient] pas de... la Savoie ». C'est pourquoi, dans certains cas, « on distingua les *Petits Savoyards ordinaires*, auvergnats, piémontais, etc., et les *Francs Savoyards* natifs de la Savoie » [60]. Et c'est pourquoi aussi on peut trouver sous la plume de Labiche une expression comme celle-ci : « Et pas un passant... pas même un savoyard d'Auvergnat ! » [61].

Cette façon de désigner les gens à toutes mains était tellement répandue qu'un Rousseau, par exemple, n'éprouve pas le besoin de préciser de quels petits garçons il veut parler quand il parle des « Savoyards » à qui il a offert des pommes [62].

Marcel Raymond, par contre, quand il a édité ce texte, en 1962, s'est cru obligé d'expliquer ce que c'était que des « savoyards » au XVIIIme siècle [63]. Pour ce faire, il cite Sébastien Mercier (*Tableau de Paris*, 1782, vol. IV, pp. 100-101) : « Ils sont ramoneurs, commissionnaires et forment dans Paris une espèce de confédération qui a ses lois ».

Cette explication n'est sans doute pas inutile. En effet, si on peut trouver encore çà et là des traces de cet emploi du mot « savoyard », il est bien certain que cette désignation a de nos jours presque disparu, en même temps, d'ailleurs, que tous ces petits métiers que le « Savoyard » exerçait.

---

(58) M. NOEL et M. CHAPSAL, *op. cit.* B. de ROQUEFORT, *op. cit.*
(59) Cf. infra.
(60) Cf. André CHEVALLIER, *op. cit.*
(61) LABICHE, *Un chapeau de paille d'Italie*, V 2 (réplique de Nonancourt).
(62) J.-J. ROUSSEAU, *op. cit.*, Neuvième Promenade, pp. 1092-1093.
(63) IDEM., *ibidem.*, p. 1827 : note 4 de la page 1092.

CROQUEMITAINE

Dans le livre de Jean Lefèvre *Traditions de Wallonie* [64], on peut lire la remarque suivante :

« A l'arsenal des armes de dissuasion, nos père et mère, grand-père et grand-mère disposent d'un véritable lot de peurs enfantines... Les *croquemitaines* ne sont jamais loin. [En effet] voici... tout ce qui, généralement, porte sac... : ramoneurs, savoyards, saltimbanques, chasse-rats, chiffonniers ».

Pour lui, donc, les « savoyards » sont des croquemitaines, au même titre qu'un certain nombre d'autres personnages.

Dans son étude sur les *Métiers et condition des « Petits Savoyards »...* [65], André Chevallier rappelle que notre confrère Henri Juge a entendu, au Canada, dire à un enfant capricieux : « Sois sage, sinon je vais chercher le Savoyard ». Dans cet exemple aussi, « savoyard » est synonyme de « croquemitaine ».

CONTREPOIDS

Dans le *Grand Dictionnaire Universel du XIX*me *siècle* (Larousse) — ainsi que dans le *Dictionnaire des Dictionnaires* de Paul Guérin, dans le *Nouveau Dictionnaire National* de Bescherelle, dans le *Nouveau Larousse illustré* publié sous la direction de Claude Augé, dans le *Dictionnaire encyclopédique Quillet* (1938), le *Nouveau Larousse Universel* (1949), etc. — on trouve s.v. savoyard la définition suivante :

un savoyard, substantif masculin. Contrepoids suspendu à l'une des extrémités du rouleau sur lequel est monté le poil des velours frisés et des velours coupés.

*
* *

J'ai eu l'avantage, pendant l'été 1971, de rencontrer dans un atelier — l'atelier artisanal de la maison Prelle, rue Barodet à la Croix-Rousse — Monsieur Rocher, un des derniers « canuts » de Lyon (c'est-à-dire un des derniers ouvriers du tissage à bras). Je l'ai vu travailler au broché de cent douze coloris pour la Chambre des Reines du château de Fontainebleau et grâce à lui j'ai pu voir un de ces fameux « savoyards » [66]. C'est « un poids de fer de forme cylindrique dans le haut duquel est fixée

---

(64) Jean LEFEVRE, *Traditions de Wallonie*, Verviers, Marabout, s.d. [1977], pp. 184-185.

(65) *Op. cit.*

(66) J'ai eu l'occasion d'en voir un deuxième en visitant cette année l'atelier de la maison Cooptiss, rue d'Ivry, également à la Croix-Rousse.

l'extrémité d'une corde de la grosseur d'un stylo... » ; le tissu passe sur trois rouleaux « pour finalement descendre sur le rouleau du savoyard où il s'enroule, vu que le rouleau tourne sous l'action de ce savoyard. Lorsque le savoyard est descendu jusqu'à terre, il est remonté jusqu'au plafond... » [67].

Monsieur Rocher m'a signalé quelques expressions de métier : « Ton savoyard est en bas ; monte ton savoyard ; charge ton savoyard ; descends ton savoyard ; la corde du savoyard a sauté ».

D'après le Centre de Recherches de la Soierie et des Industries Textiles de Lyon, « actuellement en raison de l'évolution constante de la technique, ce procédé de fabrication est de moins en moins utilisé ».

*
* *

D'où vient cette appellation ?

— Pour certains elle évoquerait la « lourdeur toute paysanne des émigrés savoyards ». Le mot « Savoyard » serait alors l'équivalent de balourd, lourdeau.

C'est l'avis de la Fédération de la Soierie [68]. C'est aussi celui de Monsieur le professeur Lovie [69].

— Pour d'autres, l'origine de cette dénomination remonte aux temps de l'Ancien Régime, alors que la Savoie était encore un Duché indépendant. A cette époque les condamnés à mort étaient généralement décapités mais le Duché de Savoie était resté fidèle à la pendaison. Les contrepoids en question se balançaient comme les pendus savoyards et cette analogie d'aspect aurait valu auxdits contrepoids d'être appelés « savoyards ».

C'est l'opinion du Centre de Recherches de la Soierie et des Industries Textiles [70]. C'est aussi celle des vieux canuts qui la tiennent de leurs grands-parents [71].

Cette deuxième solution me paraît assez séduisante. L'Histoire, en tout cas, ne la contredit pas. Chacun sait que le supplice de la potence a été aboli en France en 1790 tandis qu'il restait en usage dans plusieurs pays. D'ailleurs un article de Maurice Morel — *Le prix d'un homme* — dans la *Revue de Savoie* du 1er trimestre 1944 (pp. 36-39) relate la pendaison d'un certain Soldet à Chambéry le 21 juillet 1858 par un bourreau venu de Turin. Quant à Amélie Gex, dans *La maison Panissot*, elle nous décrit le « terrifiant spectacle » dans les rues de Chambéry « de

---

(67) Lettre de Monsieur Rocher à Madame Chevallier, 9 Août 1971.
(68) Lettre de Monsieur Vaschalde à Madame Chevallier, 20 Avril 1971.
(69) Lettre de Monsieur Lovie à Madame Chevallier, 12 Mai 1972.
(70) Lettre de Simone Manzino à Madame Chevallier, 28 Avril 1971.
(71) Lettre de Monsieur Rocher déjà citée.

la promenade du pendu... cet homme pâle, marchant courbé et tremblant entre deux aides du bourreau, sentant à chaque mouvement le sinistre et froid attouchement de cette corde qui, quelques minutes plus tard, devait l'étrangler ! » [72].

ECOUVILLON

D'après *l'Atlas linguistique de la France*, de E. Edmont et J. Gilliéron (1902-1910), dans le patois du village de Vrély (80 Somme, arrondissement de Montdidier, canton de Rosières-en-Santerre), pour désigner un écouvillon pour nettoyer le four, on disait un « sávóyàr » [73].

C'était, selon toute vraisemblance, par analogie avec le ramoneur, soit parce que le boulanger se servait de son écouvillon [74] comme le ramoneur (savoyard) de son hérisson et de sa raclette, soit parce que l'écouvillon après usage était noir comme le visage du petit savoyard sortant de la cheminée.

En effet on signale dans le Nord de la France l'expression « noir comme un savoyard ». J'ai recueilli un témoignage oral de l'emploi de cette expression à Dunkerque et Roland Dorgelès, né à Amiens, l'emploie dans *Les Croix de bois* [75] : « L'ancien cuistot, noir comme un Savoyard, passait ses pouvoirs ».

Après avoir, dans un premier temps, traité du savoyard, nous allons maintenant parler de la savoyarde. Qu'est-ce qu'une « savoyarde » ?

BARQUE

Dans le *Dictionnaire de la langue française* d'E. Littré (1883, cf. édition de 1965) on peut lire s.v. *savoyard* la définition suivante : « *Savoyarde,* substantif féminin. Sur le Canal de Lunel, petite barque chargée de fumier ». Une définition équivalente est donnée dans quelques autres dictionnaires, en particulier le *Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin, le *Nouveau Dictionnaire National* de Bescherelle (1887), le *Nouveau Larousse illustré* publié sous la direction de Claude Augé, et le *Nouveau Larousse Universel* (1949).

---

(72) Amélie GEX, *Vieilles Gens, vieilles choses. Histoires de ma rue et de mon village,* Chambéry, 1885.

(73) 32me fascicule, Carte B, 1542.

(74) « Ecouvillon : vieux linge attaché à un long bâton et avec lequel les boulangers nettoient leur four », *Dictionnaire encyclopédique Quillet,* Paris, 1935, s.v. écouvillon.

(75) Roland DORGELES, *Les Croix de bois,* Paris, Albin Michel, 1946, page 73.

Sur le Canal de Lunel, dit la définition.

Dans la *Revue Savoisienne* de 1897, pp. 275 à 278, Joseph Désormaux a longuement étudié la question de ces barques dites « savoyardes ». Il précise qu'elles n'étaient pas seulement employées sur le Canal de Lunel mais qu'elles étaient connues de tous les riverains du Rhône, voire de la Saône.

Ce Canal de Lunel n'existe plus. Il est « tombé en sommeil en 1920 ; en 1940 son bassin a été comblé et sur son emplacement on a construit parking et piscine » [76].

Petite barque, chargée de fumier, continue la définition.

a) *Petite barque :*

En effet c'est une barque qui tire son nom de la Savoie où on la fabrique soit en chêne, soit en sapin ou en pin [77]. Désormaux (*op. cit.*) cite Fortis qui dans son *Voyage pittoresque et historique à Lyon* nous a laissé l'intéressante description d'un train de mariniers. Cet équipage, après les premières barques, comprend celles qu'on appelle Seysselandes (ou Seyselanes ou Ceselandes) — du nom de la ville où on les fabrique ; puis « les deux dernières barques sont des *Savoyardo* fabriquées en Savoie ».

C'est, m'écrit Monsieur le Conservateur du Musée de la Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine [78] « un type de bateau qui se caractérise par une architecture spécifique (dimensions, formes, mode de construction) elle-même en rapport avec [sa] provenance géographique » et il précise : « Désormaux est dans le vrai lorsqu'il dit : l'un des six ou sept bateaux qui composent une flotille (un « équipage » est plus correct) pour la descise [79] du fleuve ».

Notons que le romancier contemporain Bernard Clavel dans *Le Seigneur du Fleuve* fait, lui aussi, allusion, en même temps qu'aux barques seysselandes, aux barques « savoyardes » [80]. Citons, par exemple, ce passage où il s'agit des « savoyardes toutes plates et qui ressemblaient un peu aux chenards de la Saône, en plus racé, tout de même » (p. 63).

Ces savoyardes ne sont plus, à notre époque, qu'un souvenir. Dans l'histoire de *Seyssel sur le Rhône et ses environs*, An-

---

(76) Renseignements obligeamment fournis par M. le Maire de Lunel. Lettre à Madame Chevallier, 15 Sept. 1971.

(77) Antoine DUFOURNET, *Seyssel sur le Rhône et ses environs*, Paris, Vibert, 1937, p. 60.

(78) Dans une lettre du 16 Juin 1971.

(79) C'est-à-dire la descente. Le mot s'applique à la navigation dans la direction de l'aval, portée par le courant.

(80) Bernard CLAVEL, *Le Seigneur du Fleuve*, Laffont, 1972, passim (pp. 47 ; 63 ; 126 ; 169 ; 242 ; 254 ; 335 ; 361).

toine Dufournet (pp. 59-60), évoquant — lui aussi — la description de Fortis, précise dans une note infra-paginale à propos des seysselandes et des savoyardes : « Ces bateaux étaient encore construits jusqu'en 1842. Nous avons en main un certificat d'origine de construction signé du maire pour 1835 ». Et Monsieur le Conservateur du Musée de la Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine me signale qu'en effet « ces bateaux n'existent plus ».

b) *chargée de fumier :*

D'après ce même Conservateur, « le fait de transporter du fumier n'est pas un trait pertinent d'une bonne définition de la Savoyarde ».

Désormaux (*op. cit.*) — et après lui Dufournet (*op. cit.*) — cite Frédéric Mistral qui dans son *Poème du Rhône* (*Lou Pouèmo dóu Rose*) parle en différents passages de certaines grandes barques qui servaient fréquemment à transporter les houilles de Givors. Ce sont des Savoyardes.

« Dos grandi Savouiardo pèr adurre
Li carboun de Givors... ».

Notons d'ailleurs que *Lou tresor dóu felibrige ou dictionnaire provençal-français* de Frédéric Mistral définit la *Savouiardo* (substantif féminin) comme une barque destinée au transport de la houille sur le Rhône et les canaux.

Pourquoi alors nos dictionnaires mentionnent-ils des transports de fumier ?

La lettre — déjà citée — qu'a bien voulu m'écrire M. le Maire de Lunel va peut-être nous éclairer sur ce point. En effet, après avoir interviewé pour moi le dernier descendant de toute une dynastie de Patrons de barques qui a sillonné le Canal de Lunel, il m'apprend qu'on appelait là-bas « savoyarde » la barque utilisée par l'employé de la Compagnie du Canal chargé de faucarder les herbes qui gênaient la navigation et de ramasser celles qui étaient apportées par les courants à certaines époques de l'année quand l'eau salée rentrait dans le Canal. C'était un bateau à fond plat de 8 mètres de long et de 3 mètres de large, manœuvré à la gaffe. Ces herbes et non du fumier — dit-il — étaient répandues le long des berges.

La « Savoyarde » semble donc avoir été un bateau — fabriqué en Savoie — qu'on utilisait soit dans la vallée du Rhône pour transporter du charbon, soit dans le Canal de Lunel pour ramasser l'herbe qui gênait la navigation.

Notons enfin dans le dictionnaire provençal-français de Mistral un autre mot à rapprocher de la *savouiardo*. Le (substantif masculin) *savouiardot* était « un bateau plat où l'on embarquait les chevaux de halage pendant la descente du Rhône ».

MALLE

Savoyarde : ce substantif féminin sert à désigner, dans le langage populaire, une sorte de malle.

Le *Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin proposait la définition et l'explication suivantes : « argot : savoyarde = malle. Le commissionnaire qui portait les malles à Paris, avant 1848, était ordinairement savoyard » (81).

Mais des dictionnaires plus récents font de cette malle une sorte de sac à dos, de boîte à échantillons. C'est ainsi que la savoyarde = malle est citée comme étant un mot populaire à la page 371 du *Dictionnaire étymologique...* d'Adrien Timmermans (82). L'auteur rapproche cette « savoyarde » de la « marmotte », boîte de placier ou de voyageur de commerce ainsi appelée par analogie avec « la boîte dans laquelle le petit savoyard ambulant garde sa marmotte » (83).

Le *Dictionnaire des argots* de Gaston Esnault (Paris, Larousse 1965) cite également, à la p. 570, la savoyarde = malle. Il nous renvoie aux *Voleurs* de Vidocq et nous explique que cette « sorte de sac à dos » tire son nom du fait qu'elle était « analogue à celle des trimardeurs de Savoie ».

TULIPE

Dans différentes éditions du *Dictionnaire Universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux,* on trouve la définition suivante :

« Savoyarde : substantif féminin. Terme de fleuriste. Tulipe d'un isabelle couvert rouge-mort et jaune ».

Chacun sait que « le nombre des variétés de tulipes est incalculable » (84). Le terme de « tulipe savoyarde » (« une savoyarde ») concerne assurément une des dix espèces sauvages, dites botaniques, de cette plante, qui poussent en Savoie.

Le terme « savoyarde » pourrait désigner le *Tulipa praecox. Ten.* C'est une espèce de couleur isabelle couvert de rouge et jaune, qui était encore bien installée dans les vignes de la Maurienne en 1968, mais que l'on trouve aussi dans le midi de la France et dans d'autres pays.

Ce terme pourrait aussi désigner le *Tulipa mauriana Jord. et Fourr.* qui ne fut jamais connu que de Saint-Jean de Mau-

---

(81) Cf. supra.
(82) *Op. cit.*
(83) Cf. supra.
(84) *Nouveau Dictionnaire d'Histoire Naturelle,* Tome XXXV, Paris, 1819.

rienne. C'est une tulipe bicolore. La base est constituée par une tache foncée que le dictionnaire de Trévoux considérerait comme isabelle couvert rouge-mort, c'est-à-dire d'une couleur café au lait tirant sur un rouge éteint et jaune [85].

Donc, pour ce qui est de la première tulipe, sa couleur correspond tout à fait à la définition du dictionnaire, mais elle n'est pas uniquement savoyarde. L'autre ne pousse qu'en Savoie mais sa couleur n'est pas tout à fait celle que le dictionnaire attribue à la « Savoyarde »...

DANSE

Il semble que dans certaines régions une « savoyarde » ait été une danse. C'était le cas, à ce qu'il paraît, dans le Hainaut — en Belgique — à La Louvière, très précisément.

En effet, dans *Histoire et petite histoire de La Louvière*, de Marcel Huwe, Fidèle Mengal et Fernand Liénaux [86], on peut lire le paragraphe suivant :

> « La danse s'amorçait par la « Savoyarde ». Un vieux camarade a essayé de nous expliquer cette danse... La société se divisait en trois groupes : les « savoyards », les rouges bérets et les blancs bonnets. ...Notre bon vieux tente une démonstration... Nous devinons qu'il s'agit d'une sorte de « Boulangère » [87] ».

Quoiqu'André Chevallier ait naguère bien connu Fidèle Mengal, il ne lui a pas été possible de m'obtenir de plus amples renseignements sur cette danse. Nous serons donc obligés de nous contenter du paragraphe sus-cité.

Le mot « savoyard, savoyarde » est aussi devenu un nom propre désignant un personnage très précis ou une chose très précise.

Qui était « le Savoyard » ?

Qu'est-ce que « la Savoyarde » ?

---

(85) Renseignements aimablement fournis par le Comité National Interprofessionnel de l'Horticulture Florale et Ornementale et des Pépinières à 94 Rungis, ainsi que par le R.P. Fritsch de Chambéry, et complétés par l'article du R.P. Robert Fritsch *De l'impact d'Urbanisation sur les Tulipes endémiques de Savoie...* publié par le *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de la Savoie*, nº 38, Octobre 1972, pp. 7 à 16.

(86) Ed. La Louvière, Hainaut, Belgique, 1959.

(87) « Boulangère : ronde dansée sur l'air populaire *La Boulangère a des écus* », *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Paris, 1935, s.v. boulanger, ère.

PHILIPPOT

Le Savoyard

Qui ne connaît ces vers de la Satire IX de Boileau (vv 75 à 78) :

« Le bel honneur pour vous, en voyant vos ouvrages
Occuper les loisirs des laquais et des pages
Et souvent dans un coin renvoyés à l'écart
Servir de second tome aux airs du Savoyard ! » ?

De qui donc Boileau parle-t-il avec ce dédain ? Qui donc se faisait appeler « le Savoyard » ?

C'était un chanteur aveugle qu'on appelait aussi le Chantre du Pont-Neuf, du lieu où il s'installait pour attirer les badauds.

Le dictionnaire de Bayle nous rapporte qu'il disait de lui-même : « Je suis Poëte et Chantre fameux mais un chantre douë d'un organe si puissant et d'une voix si éclatante et si forte que pourveu que j'aie pris seulement deux doigts d'eau de vie, si je chantois sur le Quay des Augustins, le Roy m'entendrait des fenestres de son Louvre » (88).

D'après Tiersot (89), il proclamait à qui voulait bien l'entendre :

« Je suis l'illustre Savoyard
Des chantres le grand capitaine »

ou bien

« Je suis ce fameux Savoyard
Qui par l'adresse de mon art
Surmonte la mélancolie ».

Cet « Orphée du Pont-Neuf » (de son vrai nom Philippot) et le jeune garçon qui lui servait de guide ont au moins deux fois inspiré l'imagerie populaire.

Du recueil original de ses chansons (1665), il y a un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris (90).

En 1862, elles furent publiées à nouveau. D'après Tiersot, si le Savoyard fut vraiment savoyard, il n'y paraît guère au ton de ses chansons. Il aurait pour principal mérite d'avoir, un siècle avant Vadé, inauguré le genre poissard.

---

(88) *Dictionnaire historique et critique* par Monsieur BAYLE, Troisième édition... A Rotterdam, MDCCXV, s.v. Dassouci ou D'Assouci.

(89) *Op. cit.*

(90) *Recueil nouveau des chansons du Savoyard par lui seul chantées dans Paris*, 1965 (Bibliothèque de l'Arsenal, 8° B 11451 Réserve). Renseignement aimablement fourni en 1976 par M. Jacques Guignard, Conservateur en chef.

C'est vraisemblablement à lui que Jules Lemaître fait allusion [91] quand il fait dire à son voleur rimailleur : « Je fais des chansons pour les colporteurs et c'est moi qui fournis le Savoyard » et quand il lui fait chanter « la dernière chanson qu'il avait composée pour le Savoyard ».

On trouve toutes sortes de renseignements sur le Savoyard dans :

— *le dictionnaire historique et critique* de Bayle s.v. Dassouci ou D'Assouci (Charles Coypeau, Sieur) [J'ai consulté la 3me édition - cf. note 88].

— *l'intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* :

n° 3 15 mars 1864 p. 38
n° 4 1er avril 1864 p. 61
n° 5 1er mai 1864 p. 76
n° 7 15 juin 1864 pp. 104 et 105.

— Tiersot (Julien) *Chansons populaires*... [cf. note 28].

— *Le Cyclamen*. Revue Mensuelle des Savoyards de Paris. Article de M. Boymond et Ed. Poncet intitulé *La vieille Savoie en France. Les chansons du Savoyard ou l'Orphée du Pont-Neuf* et paru dans :

le n° 30 avril 1895 pp. 169 à 173
et le n° 31 mai 1895 pp. 199 à 208.

C'est à cet article que j'emprunterai ma conclusion sur le Savoyard :

« Les écrivains qui se sont occupés de ce personnage se sont tous demandé si réellement Philippot était originaire de la Savoie ou s'il avait pris ce surnom parce qu'il avait fait la guerre dans notre pays. Les documents manquant à cet égard, le problème n'a pas reçu de solution ».

CLOCHE

La Savoyarde

Dans la fin de son article sur la barque dite « la savoyarde », Désormaux, en 1897, regrettait que ce substantif féminin « savoyarde » fût destiné à disparaître comme l'objet qu'il désignait. « A moins, disait-il, que grâce à la maison Paccard, à la fonderie d'Annecy-le-Vieux, le même mot ne finisse par s'appliquer à tou-

---

(91) Jules LEMAITRE, *En marge des vieux livres* (deuxième série), Paris, Boivin, s.d. *La Fontaine chez les Voleurs*.

te belle et grosse cloche ». Cet espoir — suscité sans doute par la récente naissance de la Cloche du Sacré-Cœur de Montmartre — a été déçu. On ne dit pas « une savoyarde » pour dire « une cloche ». Par contre on dit toujours La Savoyarde pour désigner le bourdon du Sacré-Cœur. Le vocable est devenu et resté un nom propre. Il est cité comme tel par le *Larousse Universel* (1949), par le *Dictionnaire encyclopédique Quillet* (1935) et par le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de P. Robert (1964), pour ne citer que ceux-là.

Quid 1979, lui, sous la rubrique « Cloches les plus lourdes » (p. 296 b et c), précise : « En France [c'est] la Savoyarde du Sacré-Cœur de Montmartre... 3,06 m de haut, 3,04 m de diamètre ».

Le *Dictionnaire Encyclopédique Quillet* rappelle que c'est un don des quatre diocèses de la Savoie.

Pour ce qui est de la date à laquelle elle a été fondue et pour son poids, les différentes affirmations ne concordent pas.

D'après les renseignements que m'a aimablement fournis en 1976 le Secrétaire de la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, J. Boissart, et qu'il a puisés dans de très anciens documents : « Coulée le 13 mai 1891 à la Fonderie Paccard, ...Françoise-Marguerite..., amenée à la basilique en grande pompe le 16 Octobre 1895, a été baptisée le mercredi 20 Novembre 1895 par S. Em. le Cardinal Richard, archevêque de Paris. Son parrain était S. Exc. Mgr François Hautin, archevêque de Chambéry, et sa marraine la Comtesse de Boigne.

Quant à son poids, les différences... proviennent du fait que certains ouvrages parlent du poids de la cloche nue, d'autres de celui de la cloche avec ses accessoires. Officiellement, elle pèse, nue, 18 835 kg et 26 215 kg avec battant, hune et armatures (pesées réalisées en gare de Paris - La Chapelle le 15/10/95 — mais une autre pesée réalisée antérieurement, sans doute à Annecy, avait donné des indications un peu inférieures).

Il y a quelques années, pendant qu'on consolidait le beffroi, ...les services de sécurité avaient exigé le silence de la Savoyarde ; mais celui-ci n'a duré qu'un temps relativement court, et à présent c'est très souvent qu'elle fait entendre sa voix profonde et bien connue de tous les Parisiens. Sa note officielle est l'ut grave, mais, depuis sa naissance, Françoise-Marguerite a toujours été un peu enrouée, sans qu'on ait jamais su exactement pourquoi. Jusqu'à ces dernières années, elle était l'unique cloche dont disposait la basilique. Mais on lui a adjoint plusieurs compagnes qui, depuis les années 40, restaient rivées au sol dans les jardins de la basilique, et avec lesquelles elle a réussi à s'entendre assez bien » [92].

---

(92) Lettre à Madame Chevallier, 13 Novembre 1976.

Ainsi donc les mots « savoyard » et « savoyarde » sont devenus l'un et l'autre des noms propres [93]. Mais de nos jours, (Sic transit gloria mundi !) le Savoyard est tombé dans l'oubli tandis que la Savoyarde, elle, par contre, continue sa carrière montmartroise et reste sans nul doute la plus célèbre des cloches parisiennes [94].

Nous avons donc passé en revue aujourd'hui les différents sens de « savoyard » et de « savoyarde » quand ils sont employés en tant que substantifs et qu'ils ne désignent pas « l'habitant de la Savoie », et notre moisson est abondante. Il est vrai que si on s'amusait à faire la même enquête à propos d'autres noms de peuples, on s'apercevrait, par exemple, que non seulement un *anglais* était, comme nous l'avons vu plus haut, un créancier dur et vexant, mais qu'au surplus une *anglaise* est une sorte d'écriture, une danse, une redingote, un gros galon de tapissier et que des *anglaises* sont de longues boucles de cheveux ; on apprendrait qu'un *bourguignon* est un ragoût de bœuf, une sorte de raisin, une détonation bruyante et incendiaire [95] et qu'en terme de marine on appelle *bourguignons* des glaçons flottants et dérivants, qu'une *bourguignonne* est un tonneau, une bouteille, et une *bourguignotte* un casque, un bonnet de marin, voire une tête et aussi une barrique.

Quoi qu'il en soit, pour « savoyard » et « savoyarde » la récolte a été particulièrement riche et variée.

Rien ne dit qu'elle soit complète. Certains de nos confrères ou de mes lecteurs de la *Revue Savoisienne* pourront sans doute m'apprendre, nous apprendre, l'existence d'autres acceptions de ces vocables. Qu'ils en soient d'avance remerciés.

Georgette CHEVALLIER.

---

(93) Je suis reconnaissante à mes confrères florimontans de m'avoir rappelé qu'on appelait aussi « la Savoyarde » la statue du Centenaire à Chambéry. Cette statue de femme portant un drapeau, qu'on nommait aussi familièrement « la Sasson », avait été érigée en 1892, en face du pont du Reclus, pour commémorer la première réunion de la Savoie à la France en 1792. Elle a été enlevée par les Allemands en 1944.

(94) Cf. Maurice COLINON, *Guide de la France religieuse et mystique*, Tchou, s.d. (1969), p. 540. « la Basilique du Sacré-Cœur... [et] ...sa célèbre cloche, la « Savoyarde » ...».

(95) « *Bourguignon* est le nom populaire et symbolique donné depuis le règne de Charles VI à ces détonations bruyantes dont l'effet est d'envoyer sur un tapis ou sur une robe un petit charbon, léger principe d'incendie », BALZAC, *Etude de Femme*, in *La Comédie Humaine*, éd. l'Intégrale, Tome I, p. 460.

Le Marquis de Roussy, préfet ultra sous la Restauration

(1822-1830)

En 1822, Félix de Roussy n'était pas un nouveau venu dans la carrière préfectorale ; il avait été sept mois préfet des Ardennes sous la 1re Restauration puis, au début de la 2me, il avait exercé pendant dix mois les fonctions de préfet du département de la Vendée. Dès le printemps de 1816, sa politique ultra déplut au ministre libéral Decazes qui lui enleva son poste au mois d'août sans lui donner l'espoir d'une nouvelle nomination.

Le revirement politique causé par l'assassinat du duc de Berry (1820) ramena par étapes, au début de 1822, les ultras au pouvoir. Par chance, la femme de Corbière, le ministre de l'Intérieur, était très liée avec la Marquise de Sales, belle-mère de Félix de Roussy ; c'est ainsi qu'il fut nommé préfet des Deux-Sèvres le 28 juin 1822. L'année précédente, le roi de Sardaigne lui avait décerné le titre de Marquis qui figure désormais dans sa signature ; il a eu l'honneur de prêter serment comme préfet entre les mains de Louis XVIII, le 14 juillet 1822.

Tenu à l'écart pendant six ans, il est totalement réintégré ; c'est une nouvelle époque dans sa vie qui commence. Il a 37 ans, un titre, une fonction prestigieuse et cette fois il restera préfet de façon continue pendant huit ans : six ans dans les Deux-Sèvres et deux ans dans les Hautes-Alpes jusqu'à la chute de Charles X.

Les Archives du Château de Thorens (A.Ch.T.) possèdent de très nombreux documents sur cette période de sa carrière. Les uns concernent l'administration du département : dans les rapports annuels qu'il présente au Conseil général [1], il expose avec précision l'activité des divers services du département, les progrès accomplis, et ses projets pour l'année suivante qui doivent être acceptés par les conseillers.

De nombreux brouillons et minutes de ses lettres témoignent qu'il ne se contente pas des renseignements fournis par

---

(1) Rapports du préfet au Conseil général des Deux-Sèvres 1822-1827, A.Ch.T. R 64-69.

les chefs de service, il va voir lui-même sur place ce qu'il en est, et il connaît précisément, avec chiffres à l'appui, les problèmes. Il écrit beaucoup à Paris, aux ministres, aux directeurs, et quand son ministre l'y autorise, il vient dans la capitale régler les choses verbalement. D'autre part, il applique sans tarder les décisions du gouvernement ; le zèle dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels est un trait marquant de sa personnalité, formée par des administrateurs de l'époque impériale.

Depuis 1814, la France vit sous un autre régime : la monarchie constitutionnelle, qui reconnaît la diversité des partis et la participation au gouvernement de députés élus. Après les périodes mouvementées, souvent exaltantes de la Révolution et de l'Empire, le régime paraît terne, et les passions politiques très violentes n'ont d'autre moyen légal de s'exprimer que les élections. Le parti au pouvoir veut y rester et le préfet doit tout faire pour assurer son succès, sa carrière en dépend.

Nous verrons séparément les deux aspects de la carrière préfectorale de Félix de Roussy :

I. — l'administration sans implications politiques, où il se montre compétent, honnête et juste ;

II. — son action politique où il n'a jamais voulu assumer le rôle de conciliateur d'un préfet, mais a agi comme un partisan pour qui la fin justifie les moyens.

I. — DE ROUSSY ADMINISTRATEUR

1) *Dans le département des Deux-Sèvres*

Avec la Vendée à l'ouest et la Vienne à l'est, le département des Deux-Sèvres forme l'ancienne province du Poitou, pays d'antique et belle civilisation. Le département a 4 arrondissements ; 2 au nord font partie du Bocage vendéen, à eux deux ils ont 110 000 habitants en 1822, la ville principale Parthenay en a 3 000 ; les deux arrondissements du sud sont plus peuplés (162 000 habitants), ce sont des pays de plaine, terres de culture et prés, ils ont les principales villes : Niort, le chef-lieu, 15 000 habitants, et Saint-Maixent 4 000. Melle, sous-préfecture, a perdu une partie de sa population par le départ des manufacturiers protestants après la Révocation de l'Edit de Nantes. Les ressources agricoles du département dépassent les besoins de la population, il exporte [2] des grains, des légumes et des mules, des che-

(2) En 1822 et 1823 l'armée a fait de gros achats de vivres et de mules dans le département à l'occasion de la guerre d'Espagne « pour 15 à 18 cent mille francs » dit le Préfet dans son discours au Conseil général du 4 juin 1823, A.Ch.T. R 65.

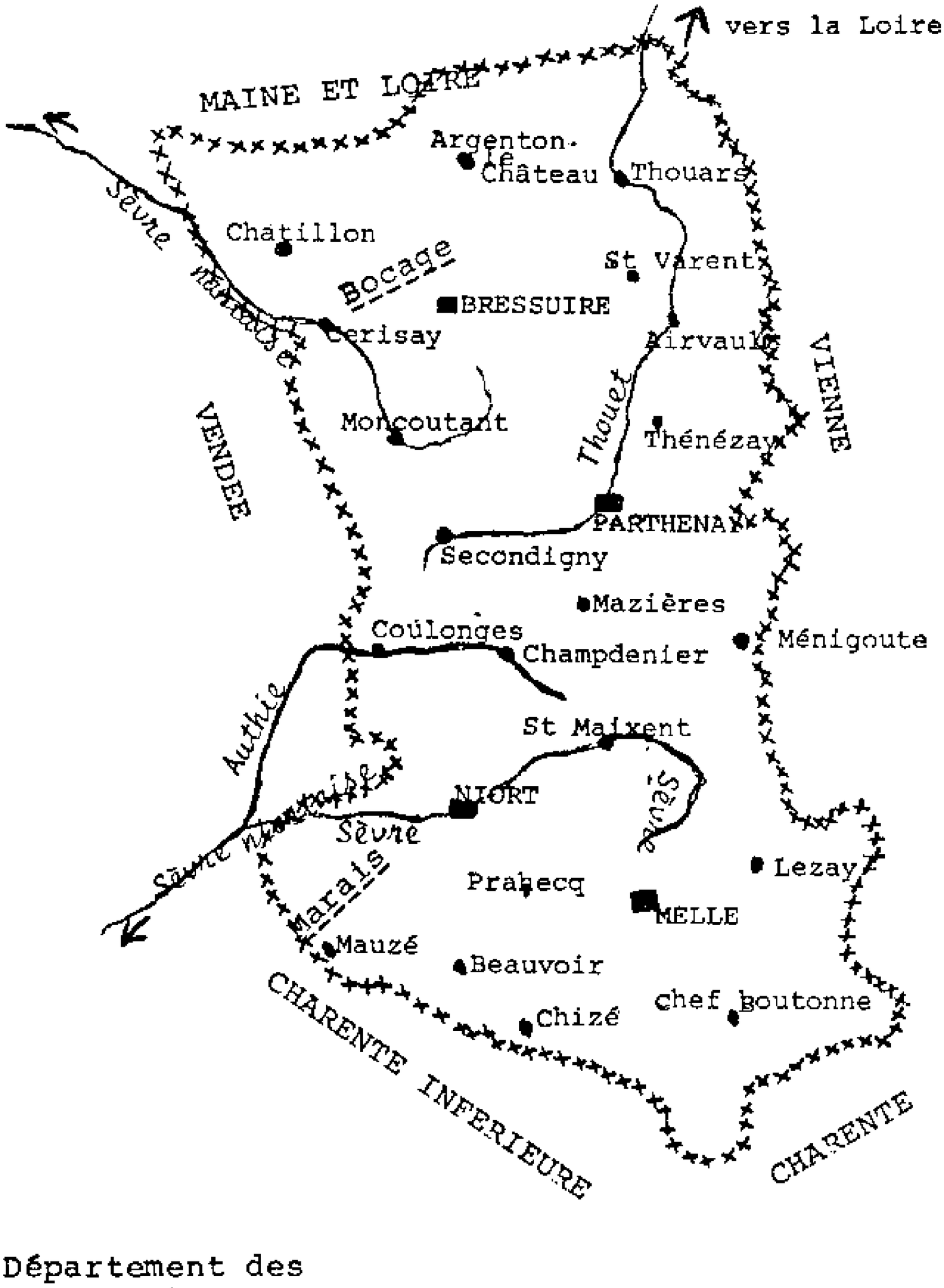

Département des
Deux-Sèvres

vaux grâce aux haras de Saint-Maixent. Les prix agricoles sont très bas, l'argent est rare chez les paysans, l'industrie — le cuir principalement — ne se développe pas ; il faut aider la population à sortir de cet état de stagnation, ce sera le rôle du nouveau préfet.

Félix de Roussy se met immédiatement au travail. Dès le 1er septembre 1822, six semaines après son arrivée, il présente au Conseil général un rapport documenté et, dès l'année suivante, il énumère les progrès accomplis ; chaque année, il pourra en annoncer de nouveaux.

Avec l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, dont il fait l'éloge, il améliore le réseau routier en très mauvais état et incomplet, de façon à permettre la mise en valeur du pays et l'écoulement facile de ses produits. Il veut que les sous-préfectures soient unies à Niort par des chemins directs qui faciliteront la marche de l'administration beaucoup trop lente à son gré. A la fin de son séjour à Niort, il résume [3] les progrès qui lui sont imputables et inscrit en premier lieu « des chemins en entier, faits par mes soins, une route importante achevée, des ponts rétablis ». La route départementale achevée en 1826 va de Nantes à Poitiers, elle traverse le nord du département par Bressuire et Parthenay. La réparation des routes absorbe la majeure partie des crédits, la pluie les rend boueuses et les voitures ont du mal à circuler. Le préfet présente en 1826 au Conseil général un procédé nouveau en France, utilisé dans quelques comtés anglais avant 1789, appelé du nom de son inventeur Mac Adam. Un de ses amis l'a essayé en terrain bourbeux en Vendée avec succès, il consiste à remplacer la route de terre par une route de petits cailloux : il faut d'abord creuser, aplanir puis mettre « une couche de cailloux cassés pas plus gros qu'un œuf, d'au moins 9 pouces au milieu et 6 sur les côtés », la route même après la pluie reste sèche et dure. Il a fait quelques essais et l'a vérifié.

Les projets bien étudiés ne manquent pas, mais les réalisations sont bien modestes ; voilà les expressions qu'il emploie [4] : « De grandes constructions telles qu'un Hôtel de Préfecture... (sur plan), des casernes prêtes à être mises en adjudication... [5], de grands travaux de dessèchement des Marais et de la navigation de la Sèvre à la veille de s'exécuter, la navigation d'une autre rivière (le Thouet) attentivement étudiée. »

Avec les moyens dont dispose le département, les travaux sont lents, mais certains démarrent réellement sous l'impulsion

---

(3) Dans une lettre à sa femme Madame la Marquise de Roussy, née de Sales (à Paris), du 6 janvier 1828, A.Ch.T. R 113. Un exemplaire figure dans son dossier administratif, A.N. F 16 I 172 19. Cette lettre destinée à circuler est une réponse aux « calomnies » répandues contre lui par les libéraux.

(4) Lettre à sa femme déjà citée.

(5) L'agrandissement prévu n'a pas été accepté.

de de Roussy, notamment l'assèchement des Marais de la Sèvre, commencé depuis Henri IV. Le Marais poitevin commence à la sortie de Niort, et s'étend de part et d'autre de la Sèvre niortaise sur trois départements [6]. Chaque année, de Roussy fait voter par le Conseil général le financement des travaux d'assèchement. En 1825 toutes les communes intéressées se sont mises d'accord : les propriétaires payeront 20 F par ha de marais qu'ils possèdent dans la commune, et les riverains auront le droit de pêche dans les fossés et les canaux creusés à main d'homme dans leurs propriétés. C'est très important à leurs yeux, les intéressés se sont réveillés et l'année suivante les travaux sont mis en adjudication. L'opération sera bénéfique : de nouveaux terrains de culture et des prés fourniront des légumes et des laitages qui seront transportés en barque. Certes le préfet de Roussy ne verra pas la fin des travaux, mais il aura donné « l'impulsion », il aime entreprendre des travaux, discuter des projets et voir leur mise en train.

Ainsi, pendant les six années qu'il a passées à Niort, il s'est occupé de la construction d'une nouvelle Préfecture. Il a choisi le site [7] et présente au Conseil général de 1823 les raisons de son choix : il veut faire « un établissement solide digne du département et de la ville qu'il doit embellir..., il aurait l'aspect imposant d'un bâtiment isolé entouré de jardins..., cela agrandirait la ville vers son entrée et donnerait une idée favorable de sa splendeur ». Mais le Conseil municipal a refusé le terrain (1824) ; un autre projet a été envoyé à Paris où le Conseil des Bâtiments civils l'a refusé. On en a fait un nouveau, de Roussy a reçu les plans à Gap, en 1828 les travaux commençaient. La vieille préfecture demande chaque année des réparations urgentes, et le successeur de de Roussy, le comte de Beaumont, s'est montré déçu de l'état des lieux [8].

Dans le même document (lettre à Mme la Marquise) le préfet continue à énumérer ses réussites. Il a créé une école d'accouchement à Niort en 1824 « qui a déjà donné aux Deux-Sèvres et à la Vendée des élèves distinguées, école à laquelle un célèbre docteur a donné les plus grands éloges ». Dès 1822, le Conseil général a voté un crédit et le renouvelle chaque année suivante. L'ignorance des sages-femmes était un véritable fléau pour les mères et les nouveaux-nés. L'idée de Félix de Roussy était d'en former quelques-unes à Niort ; sur le conseil des médecins, il décida d'en prendre 6 et de les garder deux ans, temps nécessaire pour obtenir le diplôme. L'école (internat) sera gratuite et établie dans l'hospice de Niort. Ses élèves auront un chirurgien instructeur, et lors d'un voyage récent à Paris le préfet

---

(6) Vendée, Deux-Sèvres et Charente Inférieure.

(7) Le tiers environ de la Brèche dans sa partie la plus élevée, pour y disposer les bâtiments, cours et jardin, A.Ch.T. R 65.

(8) Une correspondance fielleuse s'est engagée à ce propos entre les deux préfets, A.Ch.T. R 125, voir p. 21.

a choisi comme « institutrice répétitrice » une sage-femme à la Maternité de Paris. Au début, les femmes qui viendront accoucher devant les élèves recevront une indemnité. Le Conseil général a voté en 1822 et 1823 des sommes qui permettent d'acheter le matériel, l'école ouvre en 1824, elle a 6 internes et 2 externes. En 1825 le préfet de Vendée y envoie 5 pensionnaires payantes. En 1826 les sortantes munies de leur diplôme vont dans les petites localités où elles améliorent les vieilles pratiques. A Niort même elles sont recherchées par les médecins, c'est une réussite à peu de frais.

Le discours du préfet au Conseil général du 15 août 1827 dit les progrès remarquables accomplis par lui. « La paix où régnait le désordre..., partout de la vigilance et cette surveillance de tous les instants qui (croit-il) n'est aperçue nulle part, ne gêne personne, tout en assurant le repos de chacun ». Ce qui est exact c'est que les impôts rentrent régulièrement et n'augmentent pas globalement ; la contribution foncière rapporte environ 1 500 000 F et la contribution personnelle et mobilière payée par les bourgeois aisés n'est que de 195 000 F. Beaucoup ont aussi un bien foncier qui leur permet d'être électeurs (300 F d'impôt direct) et éligibles (environ 1 000 F). Ce sont les principaux impôts nationaux, il faut y ajouter ceux payés au département et aux communes [9]. Quant à la conscription elle ne pose pas de problème, on lève un petit nombre des appelés, la moitié sont dispensés, d'autres se font remplacer. Le préfet lutte contre les marchands d'hommes qui vont chercher des hommes solides dans l'Est de la France pour fournir des remplaçants, et prélèvent une partie du prix payé par le remplacé.

Les Conseillers généraux peuvent être satisfaits de leur préfet ; l'argent que paye le département est utilisé au mieux avec économie. L'usage veut qu'ils acceptent ses propositions et lui votent des félicitations, ils s'y sont conformés [10].

2) *Dans le département des Hautes-Alpes*

Nommé le 5 mars 1828, malade, il ne prend possession de son poste que le 5 mai, et le quitte le 6 août 1830. Pendant ces deux années, il a déployé une activité dont les habitants, les « bons montagnards » comme il les appelle, lui ont été reconnaissants. Avant de clore leur session le 30 août 1829, ils déclarent : « le Conseil général en votant à l'unanimité des remerciements [11] à M. le Marquis de Roussy n'a pas entendu se confor-

---

(9) Par arrondissement en 1826, Bressuire et Parthenay (nord) payent chacun environ 600 000, Niort 1 million, Melle 720 000, ce qui correspond au peuplement et à la valeur des propriétés.

(10) Les adresses de félicitations figurent au dossier administratif du préfet, déjà cité.

(11) Les rapports au Conseil général des Hautes-Alpes sont aux A.Ch.T. 1828 R 127 et 1829 R 128. Les félicitations du Conseil général sont jointes au rapport de 1829.

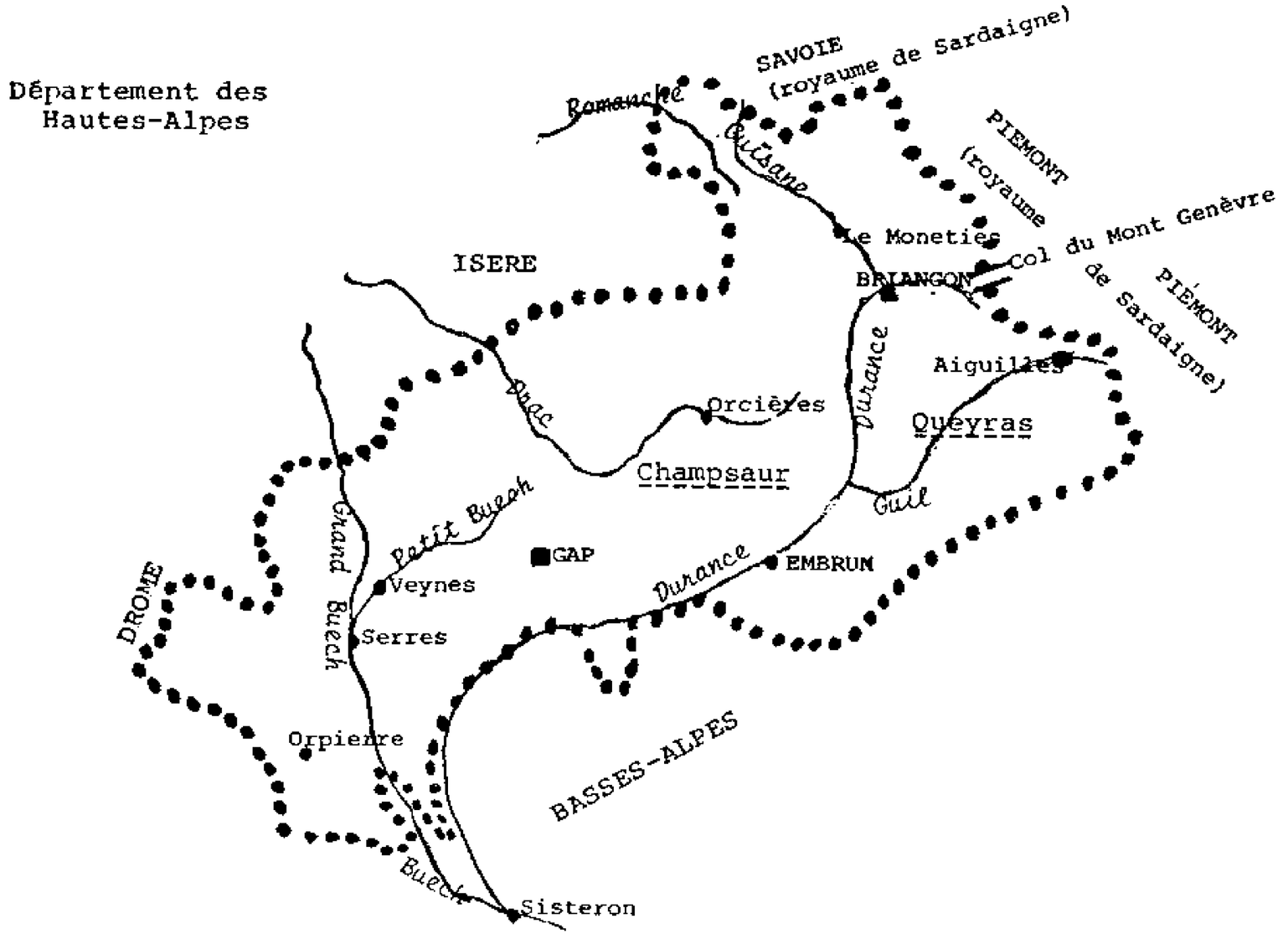
Département des
Hautes-Alpes
SAVOIE
(royaume de Sardaigne)
Romanche
Guisane
PIEMONT
(royaume
de Sardaigne)
Le Monetier
Col du Mont Genèvre
BRIANÇON
ISERE
Aiguilles
Durance
Queyras
Orcières
Champsaur
Petit Buech
Grand Buech
GAP
Veynes
Serres
Durance
EMBRUN
Gail
DROME
Orpierre
BASSES-ALPES
Buech
Sisteron

mer à une simple formalité de politique ou de convenance, c'est un devoir qu'il a voulu remplir en exprimant la reconnaissance publique pour les soins et le vif intérêt que M. de Roussy ne cesse de prendre en faveur du païs, il en a parcouru les contrées les plus sauvages pour porter des paroles consolantes à ceux qui y ont établi leur demeure, il a visité les localités de chaque arrondissement pour en connaître les besoins, il a porté des vuës d'ordre et d'économie dans les diverses branches d'administration, et il a invoqué pour nous les bienfaits du Roi, il a soulagé par tous les moyens dont il pouvait disposer et par un apel (sic) aux âmes généreuses l'horrible infortune des habitants d'Aiguilles » (village au fond du Queyras détruit par un incendie le 17 mars 1829).

Félix de Roussy et sa femme aiment les Alpes, le pays, les habitants ; pour le préfet c'est un poste tranquille après les critiques (il dit « les calomnies ») qu'il a subies dans les Deux-Sèvres de la part de ses adversaires politiques. La population clairsemée (environ 125 000 habitants pour tout le département), leur pauvreté (il y a peu d'électeurs, pas de ville notable : Gap, le chef-lieu, a 8 000 habitants, les sous-préfectures, Embrun et Briançon, environ 3 000) font de ce département un des plus déshérités, le traitement du préfet et l'abonnement (frais de bureau) sont au bas de l'échelle. Mais le couple est devenu riche et il est satisfait de s'être rapproché de la Savoie et du Piémont où sont leur famille, leurs amis et leurs intérêts.

Le relief et le climat du pays posent à sa mise en valeur des problèmes plus difficiles que ceux des Deux-Sèvres : l'entretien des routes, la lutte contre les ravages des torrents, le déboisement, la recherche de combustibles minéraux ont été abordés par le préfet dès son arrivée. Avec l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées il est allé voir sur place l'état des routes, indispensables pour désenclaver les petits bassins fertiles d'accès difficile et pour relier le département à la vallée du Rhône, porte de tout le Midi. Il a donné la priorité à la route de Pont-Saint-Esprit à Briançon qui est à refaire en partie, mais des travaux d'art peuvent servir et en 1829 des réformes vont permettre d'accélérer les travaux : réorganisation du corps des cantonniers, nombre accru, et autorisation au Préfet de faire des dépenses jusqu'à 5 000 F sans demander l'autorisation à Paris [12] ; le Ministre de l'Intérieur Martignac et une nouvelle génération arrivée aux affaires publiques veulent amorcer la décentralisation de l'administration.

En venant prendre son poste le préfet avait été effrayé de l'étroitesse de la route de Grenoble à Gap, taillée à flanc de montagne, sans parapet du côté du précipice ; il l'a fait élargir et la terre enlevée à la montagne a formé du côté du vide un talus

---

(12) La décision sera prise de concert avec l'inspecteur, l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées et 2 conseillers généraux.

couvert de gazon, de haies vives et qui devait être planté d'arbres en 1830. Il s'est occupé de la route du Mont-Genèvre qui va de Briançon à Suse et qu'il emprunte pour aller à Turin ; il fait installer au col même un bureau de douane accessible en toute saison et il demande le rétablissement du service de poste aux lettres entre Briançon et Suse qui existait sous l'Empire. Il a obtenu l'accord du gouvernement de Turin et demande celui du gouvernement français, il fait valoir que ses relations personnelles avec Turin facilitent les relations entre les deux pays. Dans son département il désire un relais de poste entre Gap et Briançon, il a le consentement de son ministre, ce sera plus rapide et moins onéreux que les voitures de louage. Les rivières ne sont pas navigables ; le Drac, le Buech et la Durance qui inondent leurs vallées à la fonte des neiges ont besoin d'être approfondis et régularisés. Depuis peu on construit des épis noyés qui rejettent l'eau au centre du lit, et retiennent les alluvions.

L'agriculture a été améliorée depuis trente ans par les propriétaires, le préfet veut que le gouvernement y contribue par son intermédiaire. Le ministre de l'Intérieur a créé en 1829 un Conseil supérieur de l'agriculture ; au chef-lieu de chaque département un organisme présidé par le préfet, aidé de ses sous-préfets, fera connaître les obstacles au développement et les mesures à prendre pour les surmonter. Un journal publié à Paris sera diffusé plusieurs fois par mois dans chaque département. On multipliera les prairies artificielles sur les terrains alluviaux, des canaux d'arrosage sont prévus dans le bassin de Gap. On projette de dériver le canal de Gap sur le Drac par la vallée d'Orcières qui a des terres fertiles. Des pépinières existent depuis 1795, arbres de construction et arbres fruitiers, tout ceci est à développer.

Les races animales aussi : de Roussy a créé des primes pour l'introduction de vaches laitières suisses ; il pense demander un haras et y a intéressé des députés. La récolte de grains est généralement suffisante, le préfet veille à ce que le grenier d'abondance créé en 1817, année de la grande disette, soit toujours garni.

Outre tous les services existant à Niort, il a trouvé dans les Hautes-Alpes une « maison centrale de détention », à Embrun, dont les ateliers ont fait son admiration ; en 1829, 730 détenus y travaillent dans le textile : épluchage, cardage, filature, dévidage, et 17 métiers à drap, 16 à toile, 20 à serge, le tout ordonné et bien tenu. Mais la maison de justice de Gap a provoqué son indignation, prisonniers en guenilles couchés sur la paille effroyablement malpropre. Il leur a fait donner des lits séparés, des vêtements propres, et a obtenu du Conseil général les 1 500 F de la dépense.

Comme le pays manque de bois de chauffage, il fait rechercher de la houille et même du lignite : dans la région de Brian-

çon un propriétaire a pris l'adjudication. Et il a voulu utiliser au Monetier des eaux thermales qui guérissent les mêmes maladies que Barèges, où on envoie à grands frais les soldats malades ; son idée a été étudiée. Il n'est pas resté longtemps, mais son passage aura laissé des traces.

Il a même donné aux Conseillers généraux et aux Conseillers municipaux de Gap des leçons de comptabilité. Dès 1828 il dit aux Conseillers généraux que les budgets qu'il leur présente ont « une base précise et leur classement repose sur l'ordre et les principes établis par la législation qui régit la comptabilité », et il rappelle aux Conseillers municipaux que « seul le receveur municipal peut recevoir des fonds ». En 1829 il note une diminution des dépenses [13] et pour la ville de Gap un petit excédent.

Les derniers papiers sur l'administration laissés par le préfet sont d'avril 1830 ; s'il y a eu cette année-là une réunion du Conseil général, sans doute avait-il déjà démissionné de ses fonctions.

II. — L'ACTION POLITIQUE

1) *Préfet des Deux-Sèvres*

En décembre 1821 les Ultras ont été portés au pouvoir par le comte d'Artois et ses amis : le parti « du Pavillon de Marsan », réactionnaire en politique et ultra-montain en religion. Les ministres les plus importants sont Villèle, chef du parti ultra à la Chambre des députés et bientôt président du Conseil (septembre 1822), et Corbière, à l'Intérieur, déjà ministre — sans portefeuille — sous le précédent ministère (Richelieu).

Un changement du personnel administratif suivit. Dans les Deux-Sèvres non seulement le préfet fut changé, mais les 3 sous-préfets et le Secrétaire général [14]. Le préfet effectuera une épuration sévère de ses bureaux : sur les quatre chefs de bureau bien notés et compétents, deux sont d'anciens prêtres passés à l'état laïc sous la Révolution, ils seront exclus comme « prêtres mariés », un troisième qui s'occupe des contributions, très bon

---

(13) Il découvre un gaspillage dû à la malhonnêteté ou l'ignorance. Toutes les routes du département ont été classées comme non carrossables, ce qui est faux. En foi de quoi, l'entreprise qui assure le transport des prisonniers leur alloue à chacun un cheval de selle (coût 7 F). Une voiture qui transporte 4 personnes coûte 7 F 50 ; à cheval, le prix est pour 4 de 28 F. Le contrat passé avec l'Etat n'expire qu'en 1833. Il veillera à empêcher cet abus. Le département ne couvre pas ses dépenses, il touche 125 000 F du fonds commun.

(14) Furent nommés en septembre 1822 Duminehy sous-préfet de Parthenay, un breton qui a combattu pour le Roi, muté de Ploermel, et de Liniers (croix de Saint Louis et Légion d'Honneur) sous-préfet de Melle ; en février 1823 un débutant Duplessis de Grenadan, sous-préfet de Bressuire, fils d'un Conseiller à la Cour de Rennes ami de Corbière. Le Secrétaire général Bouchet a démissionné en mars 1823 et a été révoqué en septembre pour une affaire de mœurs, il a été remplacé par de Beaucorps, beau-frère de la veuve du Marquis de La Rochejacquelein.

comptable, Fouquet, sera exclu fin 1823 parce qu' « il était en poste depuis 28 ans, et avait pris trop de pouvoir » [15]. Félix de Roussy a opéré de même avec les bureaux de la mairie de Niort ; le maire, un des grands noms du pays, le comte de Sainte-Hermine, a des « prêtres mariés » dans les bureaux de la mairie et le préfet lui a ordonné de les renvoyer. Il atermoie et répond [16] (22 novembre 1823) qu'il s'occupe depuis 20 ans des affaires municipales et « est fier de remplir ses devoirs sans avoir fait verser aucunes larmes ». Huit jours plus tard, en réponse à une lettre « fortement exprimée », il écrit au préfet qu'il attend ses ordres pour installer le remplaçant, mais il ajoute : « Permettez-moi de vous témoigner combien je suis peiné... des formes employées pour ce renvoi. Je crois voir une méfiance choquante pour le chef d'une administration. Lui ne manque pas de bons procédés, mais il a droit à la réciprocité ». Le préfet a répondu sèchement [17] ; il ne peut pas révoquer le maire du chef-lieu nommé par le gouvernement, mais il le demande sans relâche au ministre dès 1823 jusqu'aux élections municipales de 1826 ; il s'est mis à dos tout le Conseil municipal et il en a pâti dans ses projets d'une nouvelle préfecture, et dans le conflit entre la gendarmerie et la police municipale pour le maintien de l'ordre dans la ville de Niort. A partir de 1823 le Maire et le Préfet ne communiquent plus que par écrit.

Félix de Roussy se fait des ennemis, mais il est soutenu par les « défenseurs du trône et de l'autel ». Comme il l'a fait dès le début de sa carrière il n'a d'amitié que pour les ultras, ne se renseigne qu'auprès d'eux, ne nomme qu'eux aux fonctions publiques, celles de maires notamment. Mais son plus fort soutien c'est le clergé. Pour reconstruire et réparer les églises et les presbytères, il a tiré du département 400 000 F. Quand il visite les écoles catholiques, les élèves récitent un compliment où il est appelé « l'illustre parent du grand saint François de Sales, comblé des faveurs célestes ». Il a demandé que l'enseignement primaire soit confié à des religieux — dans l'ouest de la France les « Frères de l'Instruction chrétienne du Saint-Esprit » — « la classe indigente, dit-il, a le plus grand besoin d'une éducation chrétienne ». Aux distributions des prix du collège de Niort [18], le préfet rappelle aux élèves que « la religion doit être la seule base de leur éducation, elle seule donne la vertu ». Le département subventionne les petits séminaires ; celui de Bressuire avec

---

(15) Dans un papier non daté. mais de 1824, le préfet fait un tableau très noir de l'état du département à son arrivée, et donne les mesures prises par lui pour changer les fonctionnaires. Les libéraux sont exclus pour « mauvaise opinion », A.Ch.T. R 59.

(16) Les lettres du maire sont réunies dans le dossier R 76.

(17) Brouillons de réponse du préfet joints à la lettre du maire, R 76. Le préfet est mécontent que le maire ait lu à haute voix dans ses bureaux les ordres du préfet « ce qui, dit-il, a amené des commentaires défavorables ». Il reproche au maire « de ne pas suivre l'impulsion donnée par l'autorité supérieure ».

(18) En 1824 Mgr Frayssinous a reçu en plus du Ministère des Cultes celui de l'Instruction publique. Les écoles primaires et secondaires ne concernent plus l'administration préfectorale, il n'y a plus de discours de de Roussy aux collégiens de Niort.

ses 300 élèves est de loin l'établissement secondaire le plus important du département, et en 1824 un autre est ouvert à Saint-Maixent où on ferme le collège. L'évêque qui est à Poitiers et le Ministre des Cultes sont extrêmement satisfaits du préfet des Deux-Sèvres et l'aident dans sa chasse aux fonctionnaires « prêtres mariés ».

Les élections de 1824

Tout ceci est bien vu du gouvernement, mais la note que recevra le préfet de son ministre dépendra du résultat des élections dans son département, cette question est la préoccupation majeure du gouvernement et c'est dans leur perspective que l'épuration a été faite, non seulement dans l'administration mais chez les magistrats, les percepteurs, les directeurs de l'enregistrement, car le gouvernement aura besoin de leur complaisance.

L'opposition ne doit pas être avertie des préparatifs, les lettres du Ministre de l'Intérieur aux préfets sont confidentielles et les bureaux de la préfecture ne sont pas tenus au courant. L'adversaire ne sera informé que par la publication de l'ordonnance royale annonçant la dissolution de la Chambre des députés et fixant la date des élections générales ; il aura un mois de retard sur les « bons électeurs » pour remplir les formalités.

Dans les Deux-Sèvres il y a 2 circonscriptions ; le 1er Collège comprend les deux arrondissements du nord (Bressuire et Parthenay) et 2 cantons de celui de Niort, le 2me Collège, les deux du sud (Niort et Melle) : ce sont les Petits Collèges. Depuis 1820 les plus riches du département votent deux fois, c'est le Grand Collège, ses membres payent le quart du chiffre total des contributions, ils votent la semaine suivante à Niort.

Chaque Collège a un Président choisi par le gouvernement pour être le candidat officiel, le préfet doit donner son avis [19], suggérer des noms. Il accepte Agier pour le 1er Collège, il est conseiller à la Cour royale de Paris, mais sa famille est à Saint-Maixent. Le préfet propose de voter à Bressuire plutôt qu'à Parthenay : l'hiver les chemins du Bocage sont difficilement praticables, les « Vendéens » du Bocage viendront voter, les libéraux de Parthenay et encore plus de Saint-Maixent ne se dérangeront pas. Pour le Grand Collège le préfet voudrait un personnage de haut rang, un Pair de France, il en propose plusieurs, à la place d'un noble local proposé par le ministre, de la Roulière, blackboulé aux dernières élections, qu'on tâchera de faire élire au 2me Petit Collège. En décembre, on discute encore, finalement l'accord se fait pour les Petits Collèges, mais on votera à Parthenay

---

(19) La correspondance entre le Ministre et de Roussy commence en novembre 1823 pour le choix des 3 Présidents ; elle est réunie sous la cote R 77. Les lettres circulaires se trouvent dans le dossier R 79.

où Agier aura des voix libérales [20], les « Vendéens » seuls ne forment pas une majorité, et comme aucun Pair n'a demandé les Deux-Sèvres et qu'un refus serait gênant pour le gouvernement, on proposera au Général Choiseul-Beaupré, qui dirige l'armée du département, la Présidence du Grand Collège.

En décembre 1823, les préfets ont reçu deux lettres circulaires confidentielles concernant leur rôle dans les élections et leur indiquant la marche à suivre. La 1re (3 décembre) concerne la formation des listes d'électeurs. Le but est que très peu d'électeurs libéraux soient inscrits et que tous les électeurs gouvernementaux le soient. Le cens est de 300 F d'impôt direct et il y a des justifications à fournir. Pour cela « il faut suppléer par tous les moyens à la négligence des électeurs disposés à voter pour nous ». Avec des amis personnels le préfet prépare les inscriptions. Après avoir reçu l'ordonnance royale (24 décembre) prescrivant la publication des listes [21], le préfet demande la « production des titres électoraux ». Les listes sont affichées dans un délai de 10 ou 15 jours, mais les électeurs ont encore 1 mois pour fournir leurs pièces : le vote aura lieu en février. Pour certains il y a inscription d'office par le préfet avant l'affichage. Le ministre ajoute : « il est indispensable d'inscrire quelques électeurs de l'opposition, une choquante partialité produirait l'effet contraire et les inciterait à se faire inscrire ». Entouré du Conseil de Préfecture, le préfet pendant un mois vérifie les titres produits ; si l'électeur inscrit d'office ne les a pas présentés, « l'administration peut y suppléer par des documents qu'elle s'est procurés, elle ne le fait pas pour ses adversaires, elle leur doit justice mais non faveur ». Passé le délai (19 février), ils seront rayés. Les pièces à fournir : reçu du percepteur (de plusieurs si on a des propriétés dans plusieurs cantons), contrat d'acquisition, de ferme, etc., « ou acte de notoriété pour les amis et les non-douteux ». En février, en ce pays, les routes sont difficilement praticables ; beaucoup de paysans propriétaires dans des endroits reculés ne feront pas les démarches aux perceptions, à l'enregistrement. Pour les « bons électeurs » l'administration les demande, certains percepteurs avantagent le bon électeur ; l'acte de notoriété n'a souvent pas de valeur. Le ministre engage les préfets à la partialité, il demande qu'elle ne soit pas « choquante », mais certains préfets ne la trouvent jamais choquante.

Le ministre, dans sa 2me lettre circulaire (26 décembre), répète les mêmes conseils, il ajoute qu'il enverra 2 000 F de fonds secrets pour transporter et héberger les bons électeurs, et demande à de Roussy « ses présages ». Il ajoute : « Tous les fonction-

---

(20) C'est ce qui est arrivé, le préfet n'y croyait pas, « ces gens sont dominés par l'esprit du parti le plus exclusif ». Pour de Roussy ce sont ses premières élections ; il s'est procuré les résultats des élections précédentes (1822, avant son arrivée). A Paris, c'est le Secrétaire général du Ministre qui s'occupe des Deux-Sèvres, le baron Capelle.

(21) On votera le 25 février dans les Petits Collèges et le 6 mars au Grand Collège. Les listes d'électeurs seront publiées le 16 janvier et closes le 19 février.

naires doivent aider le gouvernement par leur influence, leurs voix, leurs démarches ; s'ils votent mal, le gouvernement se sépare d'eux, qu'ils le sachent, ils seront avertis par leurs ministres respectifs ».

Le préfet a envoyé ses présages 2 fois, le 17 janvier, le lendemain de la publication de ses listes, et le 22 février, trois jours après leur clôture et trois jours avant le vote des Petits Collèges. Le 17 janvier, il critique le choix d'Agier comme candidat officiel du 1er Collège, il a refusé de collaborer avec l'administration, il fait sa campagne avec ses amis et les libéraux le soutiennent, mais le préfet et les deux sous-préfets font leur devoir, et les bons électeurs voteront pour lui. Le préfet a dressé la liste des électeurs d'après les impôts payés en 1824 : 54 ne payent pas le cens, 31 mauvais qui seront rayés et 23 bons pour qui le Conseil de Préfecture sera indulgent. Avec les fonctionnaires menacés de révocation s'ils votent mal, on peut espérer la majorité.

Au 2me Collège (le sud : Niort et Melle), en 1822, 385 étaient de gauche, 151 de droite. 52 libéraux seront rayés pour le cens, 13 de droite traités avec indulgence ; 21 royalistes (ultras) en réserve ne figureront sur les listes que lors de la clôture, mais les libéraux ont encore 80 voix de majorité. Au Grand Collège, en 1822, 136 à gauche, 121 à droite, il en a rayé 27 à gauche, l'examen des titres diminuera encore la gauche, le pronostic est bon.

Mais le 22 février l'optimisme règne, il donne au ministre le nombre d'électeurs en 1822 et 1824 :

	1822	1824	exclus
1er Collège	499	376	123
2me Collège	567	395	172
Grand Collège	257	193	64
Totaux	1 323	924	359 exclus pour

le cens ou la justification, presque tous à gauche. Il ajoute : « On n'a pu arriver à ce résultat, qu'en agissant de rigueur, mais toujours avec justice dans les droits des libéraux, il était impossible de réussir autrement ».

Les résultats ont été excellents pour les candidats du gouvernement. Le préfet en fait rapport dans des termes semblables à son ministre Corbière et à Villèle, Président du Conseil [22]. Il énumère ce qu'il a fait dans les 3 Collèges. D'abord la compo-

(22) La lettre à Villèle est du 26 mars, A.Ch.T. R 87.

sition des listes électorales pour assurer la majorité aux royalistes et aux candidats du gouvernement, il a écarté un grand nombre d'électeurs pour titres insuffisants. A Parthenay « 18 seulement ont osé voter pour le candidat libéral ». Au 2me Collège de la Roulière a été élu, le préfet a tout fait pour que tous les royalistes votent pour lui. Les conseillers de préfecture, le sous-préfet de Melle ont défrayé et nourri un grand nombre d'électeurs, et la veille du scrutin le préfet a offert une grande réception. Le Grand Collège a présenté plus de difficulté, il y a eu conflit entre le nord qui voulait d'Abbadie, nouveau candidat officiel, et le sud qui présentait un bon royaliste et Sainte-Hermine, le maire de Niort. « L'administration a dû faire tous ses efforts pour que le ballotage n'eût lieu qu'entre les deux candidats royalistes (ultras), d'Abbadie a été élu. Le préfet avait dit au maire de ne pas accepter les voix libérales, il demande au ministre sa révocation, promise aux fonctionnaires qui ne soutiennent pas le gouvernement. Sainte-Hermine remet les choses au point [23] ». « La preuve de confiance qu'on a voulu me donner ne vient pas de l'esprit de parti ; c'est une marque de reconnaissance donnée à un magistrat royaliste, pour ainsi dire en réparation plus ou moins fondée des torts dont on accuse l'administration supérieure du département dans la formation du corps électoral ».

Les élections des Deux-Sèvres ont donné au Marquis de Roussy plus de notoriété qu'il n'en avait auparavant. Il a été attaqué dans le journal le plus lu, le Constitutionnel, par un avocat Clerc Lassale, ancien député des Deux-Sèvres (2 mars 1824) [24]. Le préfet demande à son ami Franchet, directeur de la police, de faire insérer sa réponse dans tous les journaux ; les critiques — qu'il appelle calomnies — le mettent hors de lui. Agier, élu au 1er Collège, a reproché au Préfet d'avoir injustement rayé plusieurs de ses amis ; dans sa lettre à Franchet, de Roussy se plaint d'avoir été calomnié par Agier. Il espérait une récompense après ses succès aux élections, une plus grande ville : Poitiers, Grenoble, mais on l'a laissé à Niort. Une lettre personnelle révèle ce qu'il pense de ses administrés en mai 1824 [25], elle est adressée à la femme d'un ami ou parent qui occupe une situation importante et qui pourrait le soutenir dans sa carrière : « Je crois qu'en dehors d'ici que j'estimerai fort heureux de ne plus y être. Travailler sans relâche pour des ingrats ou des méchants, respirer un air infecté de turpitudes et se trouver

---

(23) Lettres reçues par le préfet, A.Ch.T. R 88.

(24) Clerc Lassalle rappelle en 1827 ce qui s'est passé aux élections de 1824. « Il raya sans modification trois cent quatre vingts électeurs qui ne purent utilement réclamer. C'est par ce procédé monstrueux qu'il a soulevé l'indignation de tous les honnêtes gens de son département. C'est à ce fonctionnaire que s'appliquait le désaveu de S.E. le Président du Conseil des Ministres (Villèle) contre ceux « qui avaient eu un zèle outré ». (se trouve dans une brochure de 18 pages « Plainte contre M. le Marquis de Roussy au roi en son Conseil »), A.Ch.T. R 112.

(25) 12 mai 1824, R 84, minute.

en butte aux attaques de gens qui forgent à plaisir des calomnies contre les gens les plus honnêtes et les plus sans reproche... ». Il a demandé en mars d'être nommé Maître des requêtes au Conseil d'Etat, il l'a été en septembre grâce à une parente de sa belle-mère [26].

En septembre 1824, Louis XVIII est mort, et l'avènement de Charles X (ex-comte d'Artois) a encore renforcé le caractère clérical et réactionnaire du gouvernement. En 1825, le sacre du roi à Reims, l'indemnité d'un milliard aux émigrés, la loi du sacrilège où pour la première fois depuis 1789 le droit criminel punit les actes anti-religieux, toutes ces mesures plaisaient à Félix de Roussy ; il mit toute la hâte possible au règlement de l'indemnité et donna un grand bal en l'honneur du sacre. Les éloges qu'il décerne à Charles X dans ses discours au Conseil général sont dithyrambiques.

Dans toute la France, seuls de « mauvais esprits » manifestent leur mécontentement, la magistrature d'abord dans un procès de presse retentissant : les deux journaux libéraux, le Constitutionnel et le Courrier, poursuivis pour « outrages à la religion » — ils ont dénoncé les empiètements du Clergé dans tous les domaines — sont acquittés par la Cour d'appel de Paris, la première de France, qui rend un arrêt « contre certains évêques qui détruisent les libertés civiles et religieuses » et leur rappelle que la Déclaration de 1682, fondement du gallicanisme, est toujours en vigueur [27].

La conséquence politique de cette tentative de théocratie est la scission du parti ultra ; la vieille noblesse provinciale (les « féodaux », dont Chateaubriand est le plus connu) passe à l'opposition et attaque les Jésuites. Le « Mémoire à consulter » du comte de Montlosier « sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône » et sa pétition aux Pairs demandant la dissolution de l'ordre des Jésuites provoquent un grand mouvement d'opinion en France. Félix de Roussy, dans son discours au Conseil général de 1826, manifeste son inquiétude : on attaque l'Eglise comme sous la Révolution, il craint de « criminels attentats ». Dès le début de l'année, il a demandé son changement, il aimerait se rapprocher de la Savoie, il espère Mâcon, ou Bourg, mais on le laisse à Niort où, de son propre aveu, il s'est fait beaucoup d'ennemis [28]. Mais le renouvellement du Conseil municipal l'a débarrassé de Sainte-Hermine et de ses partisans remplacés par des ultras de la branche appelée maintenant « le parti-prêtre ».

---

(26) Comtesse de Grollier, née Choiseul.

(27) L'évêque de Lyon, Maurice de Bonald, un des évêques visés par l'arrêt, fait imprimer une longue protestation qui est aux A.Ch.T. R 90.

(28) Notamment le Directeur de la Poste de Niort qui taxe des lettres personnelles glissées dans le courrier administratif qui circule en franchise. Le préfet en fait une affaire d'Etat, voulant faire punir les postiers de Niort par le Directeur des Postes à Paris et par Villèle, Ministre des Finances ; ils répondent que les postiers n'ont fait que leur devoir, A.Ch.T. R 74.

Dès le début de 1827, Félix de Roussy redevient la cible des journaux libéraux à propos du choix partial qu'il a fait du jury de la Cour d'assises de Niort [29]. L'accusé n'était pas un homme du commun : un lieutenant de gendarmerie accusé de « faux témoignage et de subornation de témoins ». Pour le faire acquitter, le préfet qui dresse la liste des jurés n'a choisi que des nobles du Poitou et de Vendée. Le Président des Assises, conseiller à la Cour de Poitiers, l'a fait remarquer et s'est adressé au jury pour l'avertir qu' « un tribunal supérieur à tous les autres jugera leur jugement, c'est l'opinion publique ». Le choix du jury fait par de Roussy était d'autant plus maladroit que le garde des Sceaux avait préparé un projet déposé le 30 décembre 1826, enlevant aux préfets le choix des jurés ; ils seront élus par les électeurs, en grand nombre, et tirés au sort pour chaque session des Assises. Le préfet demande à Corbière, à Villèle, à Peyronnet, garde des Sceaux, de le venger de cet outrage, « les magistrats ne peuvent censurer l'administration », mais n'obtient pas satisfaction. Ces ministres ont d'autres soucis, leur gouvernement est très critiqué, l'opinion publique qui fut un temps favorable au régime sous Louis XVIII devient hostile.

Elections de 1827

Villèle veut obtenir par surprise une nouvelle Chambre qui lui soit favorable, mais le secret doit être bien gardé ; sous le prétexte d'élire les jurés (le projet de loi de Peyronnet a été voté le 2 mai), on va réviser les listes électorales d'après les rôles des contributions établis par les percepteurs pour 1827, on pourra ensuite convoquer les électeurs pour former une nouvelle Chambre sans délai.

Le préfet demande le 4 juillet à ses sous-préfets de vérifier s'il n'est pas survenu de changement dans la fortune « ou la position politique » des électeurs de 1824, il leur dit de réinscrire d'office « les personnes dont les sentiments vous sont avantageusement connus » ; il veut avoir les listes fournies par les percepteurs avant le 25 juillet. Les listes d'électeurs doivent être affichées le 15 août, le gouvernement désire qu'il y ait très peu de modifications pendant le mois d'affichage, et Villèle estime nécessaire, le 4 septembre, de mettre les préfets en garde contre « les radiations toujours fâcheuses quand elles sont nombreuses et empreintes de partialité » [30].

Le véritable but de la confection des listes électorales pour le jury ne semble pas avoir échappé aux libéraux à en juger

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

(29) Affaire de la Fontenelle, A.Ch.T. R 105. Ce magistrat, bien que bon électeur, a été rayé par le préfet des listes électorales des Deux-Sèvres, et lui en veut.

(30) Lettre de Villèle qui fait l'intérim de Corbière, A.Ch.T. R 108.

l'importance qu'ils y attachent, et le nombre de publications qu'ils diffusent pour inviter leurs partisans à se faire inscrire. La Direction de la Police veut connaître « la situation véritable de l'esprit public » et invite les préfets à lui envoyer des rapports confidentiels à ce sujet [31]. Pour sa part, de Roussy envoie une lettre qui lui a été remise par un ami datée du 21 juillet écrite par un libéral parisien, qui signe Sarran, qui offre à un provincial de le tenir au courant des affaires publiques, « il est bien informé dit-il, par sa position personnelle et ses amis haut placés sur les projets et actes du gouvernement, de la Cour, de la ville, il enverra une lettre par semaine, le 1er numéro est du 1er juillet, il demande 25 F par semestre ».

A partir du 22 août, le préfet écrit au ministre sur l'activité des libéraux une série de lettres [32] : « Les libéraux commencent à se mettre en mouvement pour exciter les électeurs de l'opposition à se mettre en règle... des comités s'organisent... un comité directeur paraît s'être organisé à Niort ». Le sous-préfet de Parthenay, Duminehy, lui écrit : « les libéraux cherchent à persuader le public de la probabilité de la dissolution de la Chambre cette année ». Le 28 août, le préfet envoie la circulaire de Clerc Lassalle « diffusée surtout dans les cantons de paysans propriétaires et à profusion dans celui de La Mothe entièrement peuplé de protestants et de libéraux... Beaucoup de gens produisent leurs titres qui ne paraissaient pas y avoir songé et les meneurs poussent l'obligeance jusqu'à remettre ces titres à la préfecture ». Ils envoient de Paris des pamphlets, il paraît que ce sont des commis-voyageurs qui les colportent.

Le 3 septembre, il écrit à ses sous-préfets pour stimuler leur zèle : « il ne suffit pas de condamner, il faut combattre », il voulait savoir sous quels prétextes les libéraux demandent à leurs amis de fournir leurs titres. La 4me lettre de Serran l'en informe : « (Villèle) veut une Chambre nouvelle ; que nos électeurs fassent les démarches pour être inscrits » [33].

Clerc Lassalle a rédigé 2 brochures concernant les inscriptions dans les Deux-Sèvres. Il s'inspire de la brochure « Explications de la nouvelle loi... » de Salvandy, journaliste connu, qui résume ainsi la situation : « Nous avons deux partis qui se disputent le pouvoir

I. — que le curé remplace le maire, que les sociétés secrètes connues sous le nom de Congrégations désignent les sujets pour tous les emplois (police, gendarmerie), que les mandements des évêques fassent la loi pour le pays... que la Société de Jésus ait sans partage et sans contrôle le domaine de l'Instruction Publique...

---

(31) A.N. Police, F7 6772 dossier 7. Deux-Sèvres, 4 juillet.

(32) Les brouillons de toutes ces lettres du préfet sont aux A.Ch.T. R 106.

(33) La 4me lettre de Serran est datée 21-26 août, de Roussy l'envoie avec un rapport le 7 septembre. Elle est aux A.N. (Police) et aux A.Ch.T. R 106.

II. — que le pouvoir civil soit indépendant du pouvoir spirituel, que toutes les supériorités ne soient pas exclues du droit au gouvernement.

Tous les adversaires du parti-prêtre doivent faire valoir leurs droits, s'ils payent le cens. Le Comité libéral a commencé sa campagne le 20 août sous forme de lettres d'information « Les amis de la Constitution éprouvent le besoin d'assurer leur force par leur union. Pour faire triompher la cause nationale il faut se faire inscrire sur les listes électorales », ils indiquent les formalités à remplir. « Il s'agit aujourd'hui de choisir entre la charte et ses conséquences, et la Congrégation et ses mensonges... la chose en litige c'est la France... Déposer les pièces chez M. Clerc Lassalle, avocat, un des secrétaires du comité, elles scront déposées le jour même à la Préfecture en présence de deux témoins [34] ».

Cette invitation n'est pas restée sans effet, le préfet a reçu plusieurs réclamations présentées par le comité directeur au nom d'électeurs libéraux, signées Clerc Lassalle qui s'intitule « un des secrétaires du Comité consultatif élcctoral et du jury ». D'autres présentent des réclamations au nom d'autrui. Il écrit (8 septembre) au Ministre qu'il n'a pas cru devoir les accueillir, seuls les intéressés ont ce droit. Les lois ne décident pas, que doit-il faire ? Il demande une prompte réponse.

En attendant, les intéressés trouvent porte close à la Préfecture, et Clerc Lassalle écrit sur un autre ton au Préfet le 14 septembre... « Si une pétition est adressée au Ministre de l'Intérieur, avec les griefs des électeurs qui voient leurs droits méconnus. Si nous donnons une publicité rapide à tous ces petits faits par l'insertion dans les journaux et par une plainte à la Chambre des Députés. Ah ! s'il y a scandale, n'est-ce pas à elle toute seule que l'administration devra s'en plaindre ? ». Cette fois de Roussy est inquiet, il met le ministre au courant des intentions du Comité directeur, et il n'a pas reçu de réponse du ministre à ses questions (15 septembre). Il refuse de recevoir leurs demandes et les opérations sont paralysées.

Cette lettre s'est croisée avec la réponse de Villèle qui recommande « d'entrer en contact avec le demandeur et de refuser s'il n'a pas de preuves ». Cette réponse ne satisfait pas le préfet qui écrit (le 22) que « c'est reconnaître le Comité, ce qui est contraire à la dignité de l'administration », il continue à ne pas examiner les demandes présentées par le Comité directeur, à inscrire les « bons électeurs » qui ont eu 30 ans après la clôture des listes le 30 septembre et renouvelle au Ministre (18 octobre) son désaccord au sujet des réclamations et justifications présen-

---

(34) Cet exemplaire est du 2 septembre. Au même dossier une lettre à un cultivateur du 30 août « Si vous voulez vendre vos denrées avec avantage... nommez de bons députés... il faut se faire inscrire sans perdre de temps ».

tées par le Comité directeur. Lui, a continué à ne pas répondre à leurs demandes « ce sont des associations illégales, des espèces de clubs... ». Mais Clerc Lassalle a déposé une plainte [35] devant le tribunal de Niort (21 septembre), elle fait état de 4 mémoires (rédigés après les 4 publications de listes faites successivement après corrections) qui n'ont reçu aucune réponse et elle a été portée par huissier à la Préfecture et remise au Secrétaire général, M. de Beaucorps. En pleine période électorale, l'effet a été considérable à Niort et le préfet envoie au ministre de la Justice l'assignation à comparaître qui lui a été remise, en demandant des sanctions. Peyronnet envoie un avertissement au Président du Tribunal et a chargé le Procureur de requérir une peine pour l'huissier.

Dans la première quinzaine d'octobre le gouvernement met en marche en secret la préparation d'élections législatives. Il demande aux préfets leur avis sur les Présidents de Collèges électoraux « au cas où il plût à S.M. de les convoquer... ». Corbière envoie une circulaire secrète (22 octobre) annonçant des élections pour le 15 novembre ; les listes seront closes le jour de l'ordonnance royale les annonçant et affichées quelques jours avant le scrutin (à Parthenay, la veille). Les fonds secrets (2 000 F) sont annoncés ; le préfet demande aux sous-préfets de lui signaler les percepteurs et receveurs de l'enregistrement qui manquent de zèle et de « compléter le cens des bons électeurs ». A Melle, le sous-préfet de Liniers se vante d'avoir rayé 100 libéraux qui payaient le cens.

Le 7 novembre le roi publie l'ordonnance de dissolution de la Chambre et annonce que les élections se feront le 17 novembre pour les Petits Collèges : les présidents seront d'Abbadie pour le 1er, de la Roulière pour le 2me et pour le Grand Collège (le 27 novembre), un candidat demandé par le Préfet, Janvre de la Bouchetière, un ancien chef de division de l'armée de Vendée.

Pour ces élections les esprits sont plus échauffés qu'en 1824, le Comité directeur a écrit au préfet qu'il ferait dans la réunion du Collège des sommations aux électeurs indûment inscrits pour qu'ils déclarent publiquement dans quelles communes ils payent leurs contributions. Le préfet prépare des mesures de police pour que seuls les électeurs puissent entrer dans la salle de vote.

Le résultat du scrutin dans les Petits Collège est désastreux pour les candidats officiels ; à la veille du scrutin, Agier, député sortant, se présente, et est élu « avec les voix des libéraux et des gens sans opinion », et de la Roulière obtient dans le sud (Niort et Melle) 112 voix contre 241 au candidat libéral, un avocat de Paris, Mauguin. Au Grand Collège, le 27 novembre, c'est le triomphe de Sainte-Hermine avec 93 voix contre 51 à Janvre. Le préfet

---

(35) Plainte qualifiée d'extra-judiciaire parce qu'il n'y a pas de procès en cours.

dénonce « l'insolence du Comité directeur, qui se réunit presque tous les jours, a un réseau dans tout le pays, véritable gouvernement occulte ayant ses ministres, ses agents, sa caisse et au besoin des arsenaux [36] ».

Le Comité directeur exploite son succès, une nouvelle plainte est déposée devant le tribunal de Niort par des électeurs de Melle, non inscrits malgré leurs droits ; le 22 novembre, entre les deux scrutins, le préfet a reçu des sommations d'Auguis, Gautreau et Nourry, portées par huissier, pour privation de droits civils, A Melle, le scandale des listes électorales a été tel que le Procureur général a envoyé une commission rogatoire pour interroger 24 témoins. Le préfet se rend compte que cette fois il devra présenter sa défense. Il explique les raisons de son échec à Villèle qui lui répond « Je suis bien convaincu que votre zèle n'a rien négligé ». Il expose sa façon de voir les choses dans cette lettre à Mme la Marquise de Roussy, née de Sales [37], où après avoir exposé les succès de son administration, il explique son échec aux élections. Il l'attribue aux manœuvres du Comité directeur, à un dégrèvement des arrondissements vendéens et à l'augmentation consécutive des impôts dans ceux du sud, ce qui a accru le nombre des adversaires du gouvernement. Sur les élections au Grand Collège, il écrit : « le choix de M. de Sainte-Hermine ne m'a jamais paru hostile et ne saurait l'être ». Quant à celui d'Agier « il présente sans doute les espérances du Ministère, alors il n'est pas hostile ». Ce qui l'inquiète c'est que « la Faction qui a travaillé la France et les élections a trouvé d'actifs auxiliaires parmi les hommes ayant les secrets du gouvernement... sans cela aurait-elle su à l'avance le plan des élections ?... il y a des transfuges, cela est évident ».

C'est Capelle, le secrétaire général du Ministre de l'Intérieur, qui va s'occuper du cas personnel de de Roussy [38], il lui pose une série de questions précises [39] car il est sûr que la nouvelle Chambre s'occupera des élections des Deux-Sèvres. Il lui demande « sur quelle partie de ses listes ou de ses autres opérations se porteront les attaques dont il est l'objet » ; il veut des renseignements positifs et des pièces justificatives. Certaines seront reproduites à la Chambre lors de la vérification des pouvoirs, surtout si elles tenaient à l'esprit de parti ». Il veut savoir sur quel point porteront les attaques avec justification (réclamations repoussées par vous, inscriptions pouvant être attaquées), qu'il dise s'il a été trompé. « Le pire serait de ne pouvoir défendre les opérations qu'on attaquera ». Le préfet devra envoyer sa réponse avant le 20 janvier, certifiée par lui, au cas où le Conseil d'Etat aurait à statuer à la suite de la vérification des pou-

---

(36) A.N. Police 18 novembre 1827.

(37) 6 janvier 1828, déjà citée.

(38) Villèle a démissionné le 3 janvier 1828, ainsi que plusieurs ministres importants, dont Corbière qui a été remplacé par Martignac.

(39) Lettre du 26 décembre 1827, A.Ch.T. R 108.

voirs, il veut la liste des électeurs pour voir si les contestés ont voté ou non. De Roussy a envoyé sa réponse le 14 janvier, avec les demandes d'inscription faites par le Comité et considérées comme « non avenues », les réclamations du Comité contre les inscriptions faites par le préfet : « ce sont des allégations sans fondement » ; il a montré sa loyauté en radiant de bons électeurs (il ne donne pas de chiffres). Après la plainte des électeurs radiés de Melle, 53 électeurs de Niort ont adressé aux Chambres une pétition contre le préfet. Des pétitions semblables ont été envoyées contre 24 préfets, la Chambre a créé un Comité d'enquête pour les examiner.

Pendant ce temps de Roussy prépare sa défense, il obtient un congé et part pour Paris le 17 février. Il a terminé sa carrière niortaise ; il obtient, avec le soutien d'un des fils de Bonald, Henri, son ami de jeunesse, d'être nommé le 5 mars préfet des Hautes-Alpes, mais il prolonge son congé, et grossit son dossier.

Le Ministre de l'Intérieur, Martignac, qui remplace Corbière, et le nouveau Ministre de la Justice, Portalis (fils du célèbre Ministre de Napoléon Ier) confient à une commission d'enquête composée de 3 conseillers d'Etat et de 3 magistrats l'examen des plaintes qui inculpaient les 24 préfets (avril 1828). Martignac avertit confidentiellement F. de Roussy, le 24 novembre 1828, des résultats de l'examen de son cas par la Commission d'enquête [(40)]. « Résultat : plusieurs inscriptions ont eu lieu sans droit, le préfet n'a pas pris les mesures nécessaires pour indiquer les mesures nécessaires à des ayants droit pour les demander dans les formes voulues. Le gouvernement est persuadé que ces irrégularités tiennent aux difficultés que présentait la première application de la loi du 2 mai et que vos intentions ne peuvent être inculpées... vous éviterez à l'avenir de semblables erreurs, une rigoureuse observation des lois sur le système électoral, une sollicitude attentive pour tous les intérêts qui se rattachent à l'exercice des droits politiques sont au premier rang de vos devoirs » [(41)].

Le ministre a montré beaucoup de bienveillance mais, dans sa réponse (9 janvier 1829), Félix de Roussy réfute les accusations et révèle à Martignac la raison de son refus de recevoir les demandes apportées par le Comité libéral : « ce comité était un

---

(40) De Roussy est à Gap depuis six mois, A.Ch.T. R 120.

(41) Les Archives Nationales ont le rapport de la Commission d'enquête : Elections (1827 députés, 1828 jury) F1c II 52. Sur les 24 inculpés 12 ont été disculpés pour erreurs involontaires, 8 pour irrégularités dont 4 peu graves, 4 ont été blâmés dans les délibérations dont de Roussy aujourd'hui dans les Hautes-Alpes. Reproche : par légèreté, négligence, avoir effectué des inscriptions d'électeurs sans droit, de n'avoir pas notifié leurs décisions de retrancher des électeurs qu'ils avaient d'abord inscrits d'office, de n'avoir donné aucune suite à des pièces remises entre leurs mains et d'avoir négligé d'indiquer aux intéressés les formalités qu'ils avaient à remplir... d'avoir par cette conduite empêché des individus possédant la capacité électorale, d'en justifier en temps utile et d'exercer leurs droits politiques ». « Excuses : élections non annoncées prochaines, questions non réglées, pas forcément impéritie et mauvaise foi. La loi du 2 juillet 1828 empêchera ces erreurs ». Cette loi autorise la création de Comités pour éclairer les électeurs, et admet les réclamations par des tiers autorisés.

corps, une association agissant collectivement ; donner suite à ses actes c'eût été en méconnaître l'illégalité, subir son intervention c'eût été avilir l'autorité royale » [42].

Est-ce à un fonctionnaire de décider ce qui « avilit l'autorité royale », sans tenir compte des indications contraires de ses supérieurs, le Président du Conseil et le Ministre de l'Intérieur ? Félix de Roussy n'a qu'une règle de conduite : servir le Roi, par tous les moyens en son pouvoir, il se croit irréprochable.

C'est un bon administrateur, c'est pourquoi on lui a laissé une préfecture, mais dans un département de la dernière classe.

2) *Préfet des Hautes-Alpes*

Mis à part les rapports du préfet au Conseil général (1828 et 1829) (cf. I. Administration) et la fin de sa correspondance avec Martignac au sujet des conséquences judiciaires pour de Roussy des élections de 1827 à Niort (pp. 102-103), il y a très peu de choses aux A.Ch.T. sur sa carrière à Gap. Les comptes du préfet forment le gros du dossier [43] : ses réclamations de paiement pour sa longue période de congé (17 février-5 mai 1828) et une série de lettres au comte de Beaumont [44], son successeur, pour se faire rembourser 216 F (les objets énumérés avec leur prix) pour erreurs dans l'inventaire. Le comte de Beaumont ne veut pas discuter de « pareilles vétilles » et paye tout « pour ne plus entendre parler d'une affaire pitoyable ».

Il n'y a aucune correspondance du préfet avec le ministre de la Justice Portalis au sujet de lois de 1828 contre le clergé : les évêques perdent la surveillance des écoles, l'enseignement est interdit aux Jésuites, les petits séminaires ne doivent pas recevoir globalement plus de 20 000 élèves, qui suffisent au recrutement du clergé, et toutes les écoles suivront le règlement de l'Université. Il n'y a rien non plus sur le ministère Polignac, formé le 8 août 1829, sauf une lettre autographe datée du 1er juillet 1830 de Peyronnet, Ministre de l'Intérieur, qui félicite le préfet du bon résultat des élections du 25 juin dans son département [45].

Les Archives nationales (dossier Police 1828-1830) possèdent les rapports du préfet sur l'esprit public dans son département [46]. Il y en a 11 dont 5 sont signés d'un Conseiller de Pré-

(42) A.Ch.T. R 126.

(43) R 130 (1828), 131 (1829), 132 (1830) jusqu'en avril.

(44) R 125, ils représentent deux types de préfet opposés, ce n'est pas la politique qui est en cause, mais la mentalité d'un grand seigneur et celle d'un comptable exact, ils se sont fâchés ; de Roussy en congé n'était pas présent à l'inventaire.

(45) Pour la première fois de Roussy payait le cens et a pu voter. Mais ces élections n'ont pas eu de suite, cette chambre ne s'est jamais réunie, A.Ch.T. R 124.

(46) A.N. F7 6767. Hautes-Alpes. Police dossier 7.

fecture ou du Secrétaire général Farnaud, avec la mention Préfet absent (1), en congé (2), en tournée (3). Dans le premier (avril-mai 1828), le préfet constate : « les habitants sont étrangers à l'agitation, trop occupés de leur subsistance ». Le second (juin) dénonce un pasteur d'Orpierre (arrondissement de Gap), nommé Ehrmann, qui aurait voulu réunir les soldats du 3me de ligne pour leur parler de sa religion. Le colonel l'a amené au capitaine de gendarmerie, celui-ci au procureur du Roi « qui n'a pas jugé à propos de donner suite à cette affaire ».

Après une absence, de Roussy fait le rapport d'octobre 1828 : il n'y a pas de changement. Dans un rapport spécial il a dénoncé une chanson injurieuse au roi et sa famille chantée dans une réunion particulière à Veynes (arrondissement de Gap) par un avocat venu de Paris. Le prochain rapport du préfet est du 9 mars 1830. Il est question dans la presse de gauche du refus de l'impôt. « Le refus de l'impôt n'existe pas, ce département profite plutôt des contributions des autres qu'il ne participe aux charges de l'Etat... ils ne voudraient pas tarir une source où ils puisent si souvent ». Il y a beaucoup de libéraux, le préfet a « détourné l'imprimeur de Gap du projet d'établir un journal, projet que je regarde comme très funeste par l'ébranlement que son exécution pourrait donner aux passions politiques, c'est bien assez des journaux de Paris pour entretenir ou faire naître la manie de gouverner l'Etat du fond de sa boutique... La fermeté du Roi et de son gouvernement préviendra les suites qu'une marche contraire n'aurait pu que rendre promptes et funestes ». Le ministre a accusé réception et s'est montré très intéressé (47).

Les bruits les plus fantaisistes courent le pays. Le 16 juin le préfet informe Peyronnet que l'on raconte au Monetier (canton de Briançon) que le fils de Bonaparte allait entrer en France à la tête de 30 000 hommes. Du ministère on répond que le bruit s'est répandu ailleurs, qu' « il faut surveiller les voyageurs de commerce et les colporteurs, les plus actifs propagateurs des nouvelles alarmantes et mensongères ».

Contrairement à ce que pensait Félix de Roussy les mesures du gouvernement Polignac n'ont pas mâté l'opposition. Paris « cœur et cerveau de la France » a combattu pendant trois jours les soldats qui défendaient le régime. La « Révolution de juillet » a été victorieuse, Charles X et sa famille sont partis pour l'exil et les partisans du duc d'Orléans ont réussi à le mettre sur le trône.

Ces nouvelles sont arrivées avec un certain retard au préfet de Gap. Une dépêche (48), signée du préfet des Bouches-du-Rhône,

---

(47) C'est Montbel, il prépare les élections et destitue les préfets qui se disent inquiets des mesures draconiennes du Ministère. La Chambre de 1827 est dissoute (16 mai 1830) et Peyronnet revient à l'Intérieur. Les élections (23 juin-3 juillet) renforcent l'opposition. Peyronnet prépare les Ordonnances qui amèneront le soulèvement des Parisiens (27-29 juillet 1830).

(48) A.Ch.T. R 133. Contient la copie de toute cette dernière correspondance.

du 2 août, lui donne l'ordre de proclamer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume. Le roi a quitté St-Cloud. Le 4 août, de Grenoble, le lieutenant-général commandant la 7ᵐᵉ Division militaire avise le préfet que le drapeau tricolore a été mis par la foule à la mairie, que la garde nationale a pris la cocarde tricolore. A 7 heures du soir, une estafette a apporté au lieutenant-général une dépêche du général Gérard, commissaire du département de la guerre, annonçant que le duc d'Orléans a accepté la couronne et donnant l'ordre de faire prendre la cocarde tricolore aux troupes et de mettre le drapeau sur les édifices publics. Le commandant de la 7ᵐᵉ Division a obéi et envoie un ordre au Commandant des Hautes-Alpes, le général Desmichels, de se concerter avec le préfet « pour des mesures d'ordre ». Le général Desmichels n'est pas à Gap, on l'avertira.

De son côté, Félix de Roussy a envoyé au sous-préfet de Briançon, ville de garnison, l'ordre de rester fidèle au roi ; il est arrivé le 3 août, l'agitation de la population civile et militaire de Briançon rendait impossible son exécution [49]. Félix de Roussy voyant la partie perdue, rédigea la déclaration suivante [50] :

> « Le préfet des Hautes-Alpes, considérant que l'autorité du Roi est méconnue, Déclare cesser par la force des choses les fonctions qu'il tenait de Sa Majesté.
>
> Gap, le 6 août 1830.
>
> Signé : Le préfet de Roussy ».

Les A.Ch.T. possèdent aussi le passeport [50] délivré par le maire de Gap pour M. de Roussy et sa femme. Daté du 6 août, il porte le signalement de de Roussy, sa profession : propriétaire ; sa destination : Grenoble.

La carrière préfectorale du Marquis Félix de Roussy est définitivement terminée.

M. Molinier.

---

(49) La réponse du sous-préfet est datée du 6 août.

(50) A.Ch.T. R 133. Le passeport le rajeunit de 2 ans (43 ans au lieu de 45), ses yeux sont « gris » (bleus sur les précédents passeports).

BIBLIOGRAPHIE

Suivant les conseils de Monsieur le Professeur Tulard [1] j'ai cherché *comment Félix de Roussy avait exercé son difficile métier.* Les archives du Château de Thorens possèdent sur ce sujet une masse de documents datés de 1822 à 1828 quand il était préfet des Deux-Sèvres. Ils sont classés par années de R 54 à R 120 ; les rapports annuels du préfet au Conseil général sont groupés de R 64 à R 69. De sa gestion dans les Hautes-Alpes il reste peu de chose : dossiers de R 121 à R 133 ; les rapports au Conseil général sont classés R 127 et 128.

En outre, j'ai consulté aux Archives Nationales les dossiers de Police Générale, affaires politiques F^7 6772 pour les Deux-Sèvres et F^7 6767 pour les Hautes-Alpes. Pour la commission d'enquête sur les élections de 1827, j'ai trouvé dans le dossier F^{1c} II 52 le rapport général qui n'est pas aux A.Ch.T.

Je remercie Monsieur le comte de Sales et Madame Aline Vallée, mon amie et ancienne élève, conservatrice aux Archives Nationales, d'avoir mis tous ces documents à ma disposition.

(1) *Les Préfets en France de 1800 à 1940.* Ouvrage collectif. Conclusion par Guy Thuillier et Jean Tulard : Pour une histoire du Corps préfectoral français.

Fouilles archéologiques en Haute-Savoie

(1970-1978)

Tous les documents originaux (photos, plans et matériel extraits des chantiers) sont conservés au dépôt des fouilles départementales, au Musée-Château d'Annecy.

COMPTE RENDU DES SONDAGES PRATIQUÉS AUX FINS D'ANNECY

à l'angle de l'avenue du Stade et du chemin du Bel Air

Les sondages ont été pratiqués suivant un axe NO/SE dans un premier temps, à l'aplomb de la façade Est de la Maison Pignal, puis, suivant un axe NE/SO, dans un deuxième temps (cf. plan général).

Au préalable, nous avons effectué un sondage en puits (cf. coupe 2) qui nous a permis de repérer très vite une structure moderne en briques de ciment (citerne moderne cf. plan général) qui a limité l'extension de cette fouille en direction du NO et du NE. Cette citerne est un quadrilatère de 3 m sur 1,70 m environ qui, lors de son implantation, a recoupé un sol que nous avons pu relever en C à 0,62 m de profondeur, sur une longueur de 1,60 m.

Dans la couche superficielle, à environ 0,50 m, nous avons dégagé un peson en argile de forme pyramidale avec poinçon, une bague en fil de bronze, la fermeture étant assurée par torsion du métal.

Deux tranchées ont été ensuite ouvertes : SO/NE et NE/SE qui nous ont permis de mettre à jour un complexe de murs et de sols en A et B.

La pièce A est limitée au NO par un mur d'une épaisseur moyenne de 0,65 m environ monté en blocs de calcaire grossièrement équarris et jointés par un mortier à la chaux. A l'O et au SE les murs sont traités différemment en rangées de galets souvent volumineux et pris dans un ciment épais. Sur ce mur d'une hauteur moyenne de 0,40 m nous avons noté un lit de mortier et de briques discontinu de quelques centimètres d'épaisseur. Quelques rares vestiges d'enduits blanchâtres ont été retrouvés à l'intérieur de cette pièce.

Plan 1

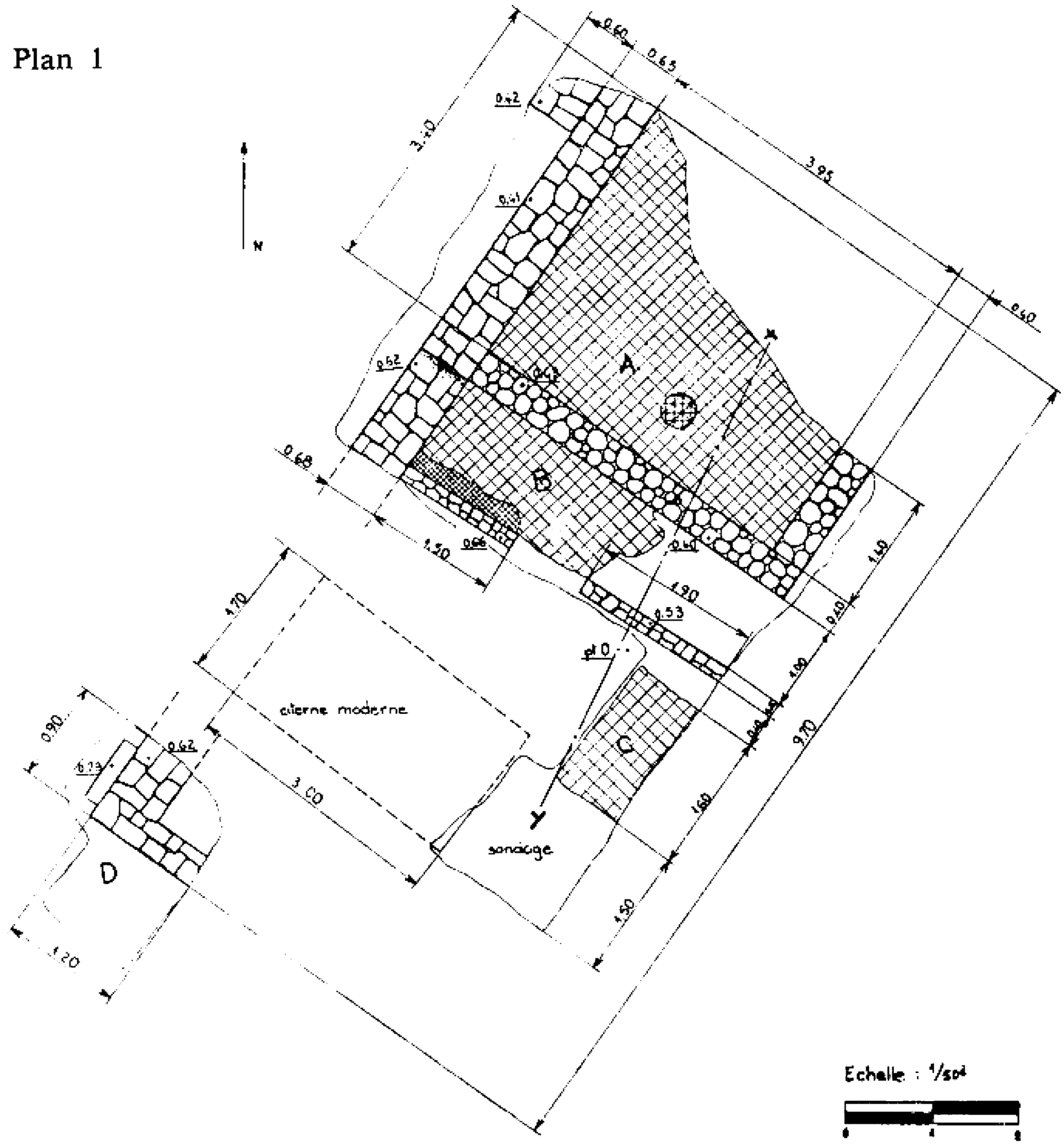

Une coupe dans le sol conservé au NE nous montre une succession de 3 sols (cf. coupe 1) :

— un premier sol à 0,55 m au-dessous de la couche stérile,

— un deuxième sol à 0,80 m après une couche de remblais ; ce sol était intact (emplacement possible de la marche dormante ?) si ce n'est un trou aménagé à une époque qu'il est impossible de préciser où apparaissait le hérisson de ce deuxième sol posé sur un nouveau pavimentum régulier,

— un troisième sol à 1 m de profondeur, établi suivant la même technique ; le hérisson en place reposait sur une épaisse couche d'argile jaune (sol de base).

Il convient de préciser que les deux derniers sols s'inscrivaient régulièrement dans les murs dégagés, le 1er sol beaucoup moins net est difficile à situer.

1. Coupe en x

2. Coupe en y - sondage

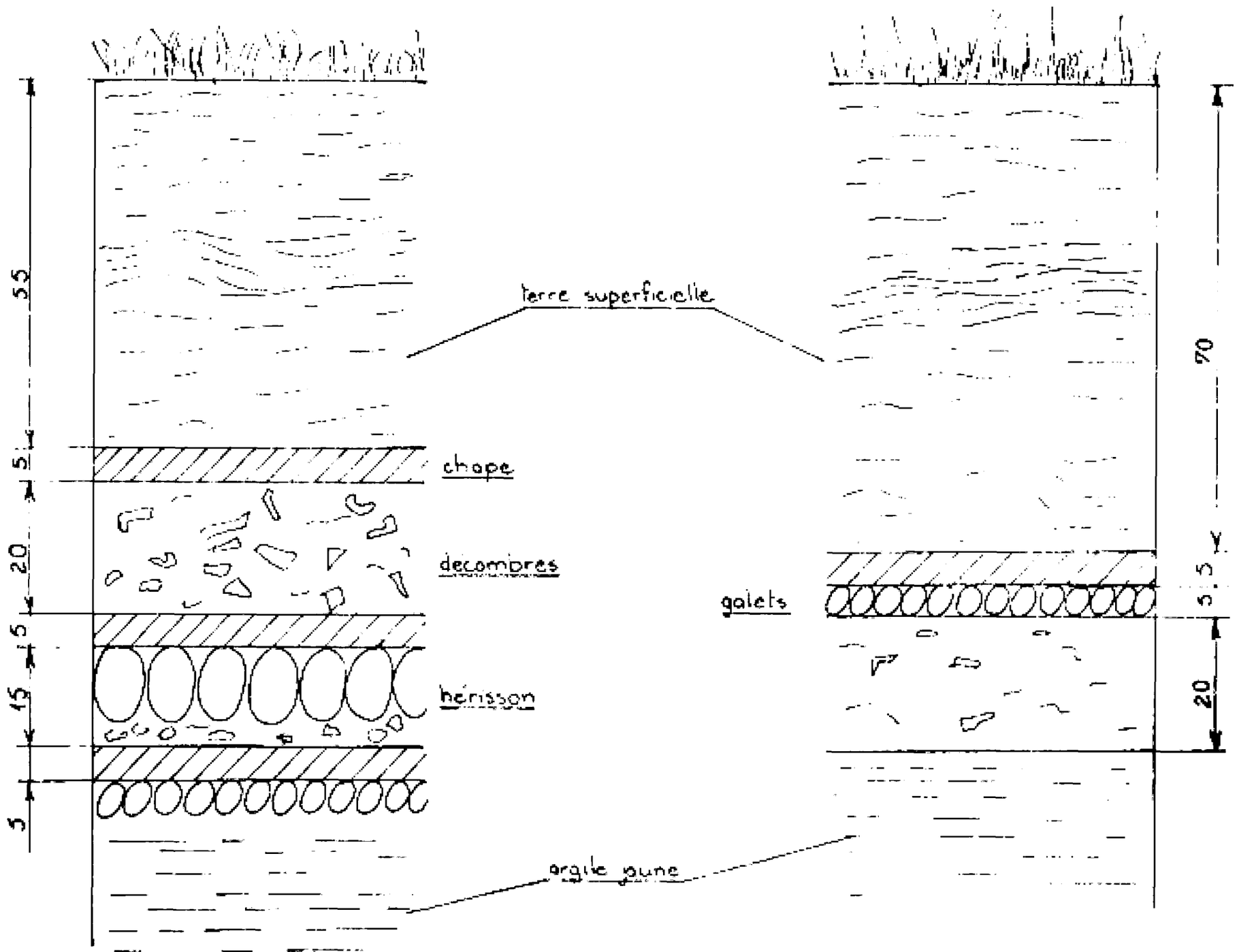

Nous n'avons pu dégager l'ensemble de cette pièce, limités que nous étions au NE par une barrière bordant un passage goudronné. L'enlèvement des déblais ne nous permet aucune conclusion, nous n'avons rencontré qu'une accumulation désordonnée de débris les plus divers, galets sans traces de jointement, nombreux fragments de tuiles (tegulae et imbrices), tessons de céramique grise, fragments de dolia (terre jaune), céramique ocre, etc., aucun fragment de sigillée.

En B nous avons redécouvert un sol limité au NO par le prolongement du mur en blocs irréguliers décrit plus haut, à l'E par le mur de galets, au SO par deux murettes ou refends de 0,20 m de longueur, assez irréguliers. Un premier fragment de sol à l'état de vestige fut repéré à 0,77 m (cf. plan général). Comme dans la pièce A ce sol comporte un hérisson directement posé sur un sol, mieux conservé mais interrompu par cassure (prof. 0,84 m).

C'est dans l'espace compris entre le sol C et la murette au NE qu'a été dégagé un fragment de vase, poterie grise indigène marquée au nom de MARTINUS, à 0,90 m de profondeur environ.

En D un nouveau sondage nous a permis de retrouver pardelà la construction moderne qui a recoupé cette construction, le mur NO et son retour.

Une tuile couvre-joint posée sur sa partie convexe et semble-t-il en place bordait ce mur à l'extérieur de la fouille. Cette tuile pourrait jouer un rôle de caniveau.

Ce complexe de murs et de sols est aligné sur les substructions déjà repérées par Monsieur P. Broise lors des fouilles du Bel Air A et des garages de cet immeuble, et sur des relevés effectués en 1939 dans une tranchée-abri ouverte sur ce même jardin Pignal.

J.-P. COUREN,
Conservateur du Musée,
Château d'Annecy.

COMPTE RENDU DU CHANTIER DE FOUILLES DE SAUVETAGE

Juin - Juillet - Août 1974
Immeuble Le Tibère, angle Rocade - avenue du Stade, n° 26, ANNECY

1. *Participants :*

MM. J.-P. Couren, J.-J. Callot, Ch. Post, A. Post, Ch. Paraire, J. Serralongue, Mlle M.-C. Lebascle.

2. *Circonstance :*

Fin mai, M. Ch. Post nous informait du dépôt de demande de permis de construire par la société Berta-Voisin au lieu-dit « Les Parons », dans la plaine des Fins, à Annecy. Les parcelles concernées : n°s 57 à 60 et 63 à 66 sont délimitées par l'avenue du Stade, la Rocade et le chemin des Fins.

L'ouverture du chantier était prévue pour fin juin, début juillet.

Cette zone présente un intérêt archéologique certain :

— voisinage de la basilique orientée N.E. - S.O. découverte en 1964 lors de la construction d'un supermarché ;
— murs découverts en 1973 lors de la rectification de la chaussée de l'avenue du Stade et du percement de la Rocade.

Aussi, après accord des propriétaires du terrain et de la Société Berta-Voisin, lettre en date du 31 Mai 1974 a été adressée à la circonscription archéologique.

Une autorisation temporaire de sauvetage a été accordée en retour.

ANNE

Annecy 74
echelle 1/

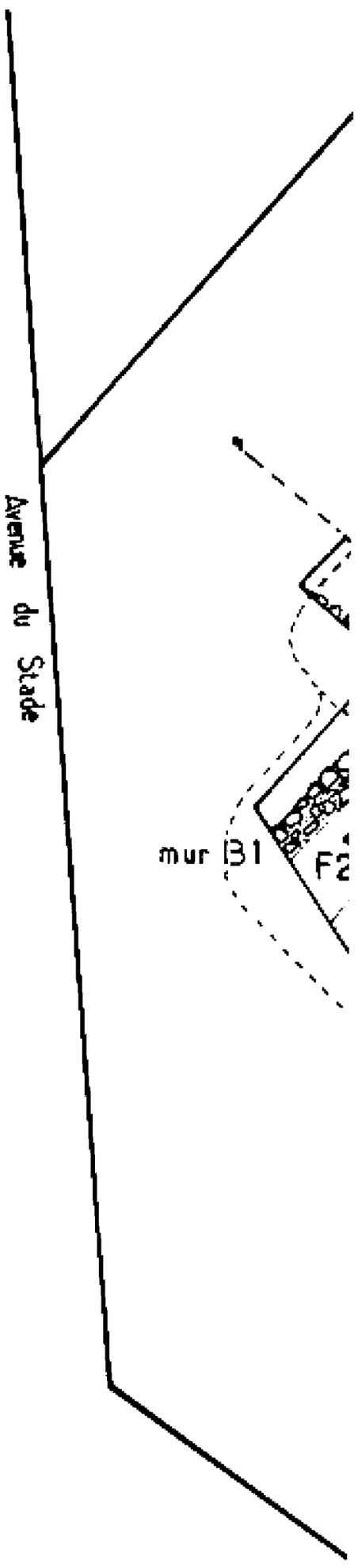

ANNECY "les parons"

Annecy 74000 section EK p.n° 57
echelle 1/100

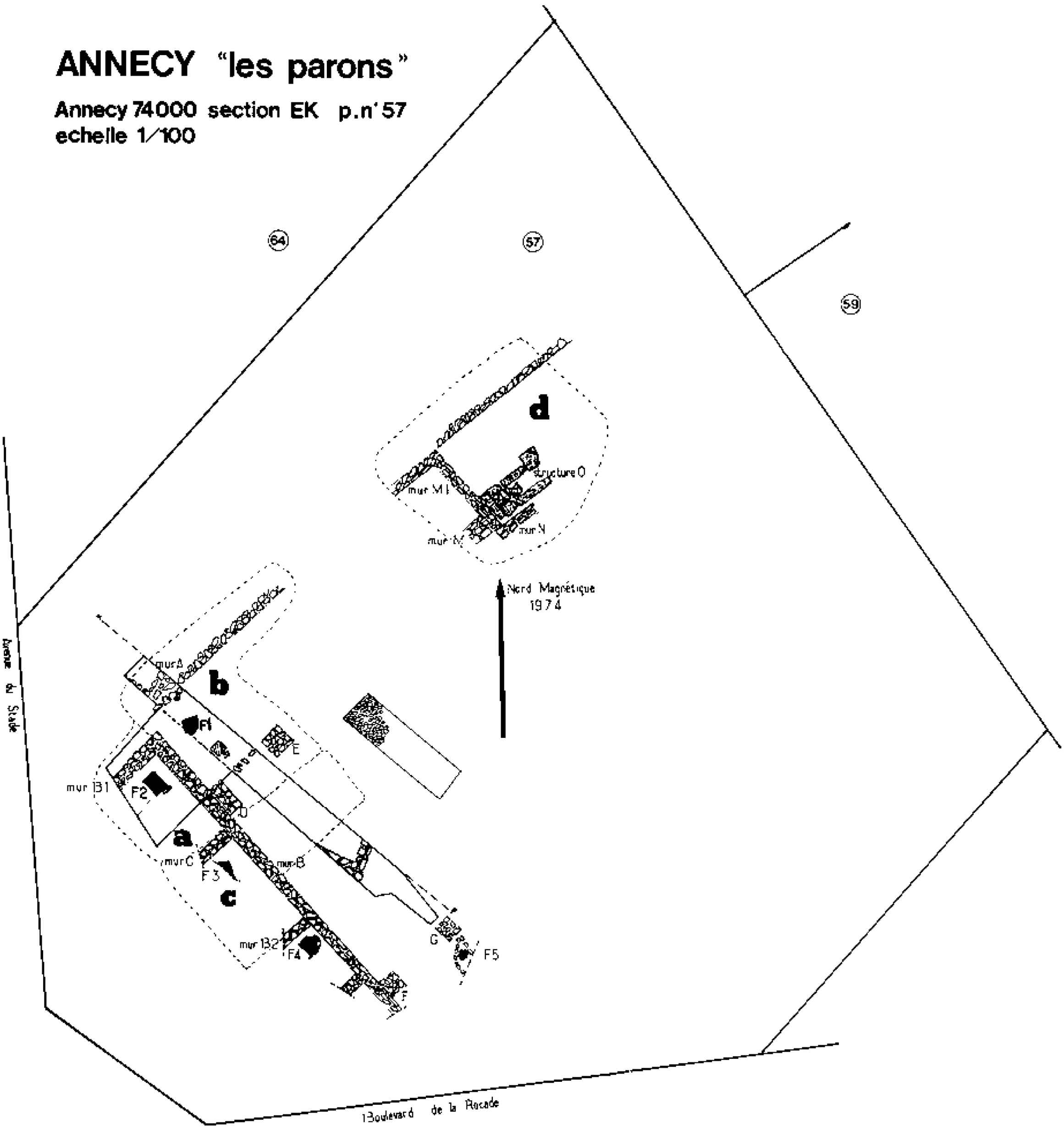

3. *Méthode :*

Il faut noter que le déroulement du chantier et les méthodes employées ont toutes été subordonnées à l'organisation d'un chantier de sauvetage d'une durée maximale d'un mois.

La reconduction de l'échéance d'ouverture du chantier de la fin du mois de juin à celle du mois d'août, puis de septembre, a transformé cette fouille temporaire en fouille permanente sans que les moyens adéquats puissent être adaptés : carroyage, équipement, etc. De ce fait, une mauvaise conception du décapage et du stockage de la terre est à déplorer et a gêné les travaux archéologiques.

4. ***Déroulement :***

41. Compte tenu des très faibles délais impartis au départ du chantier,

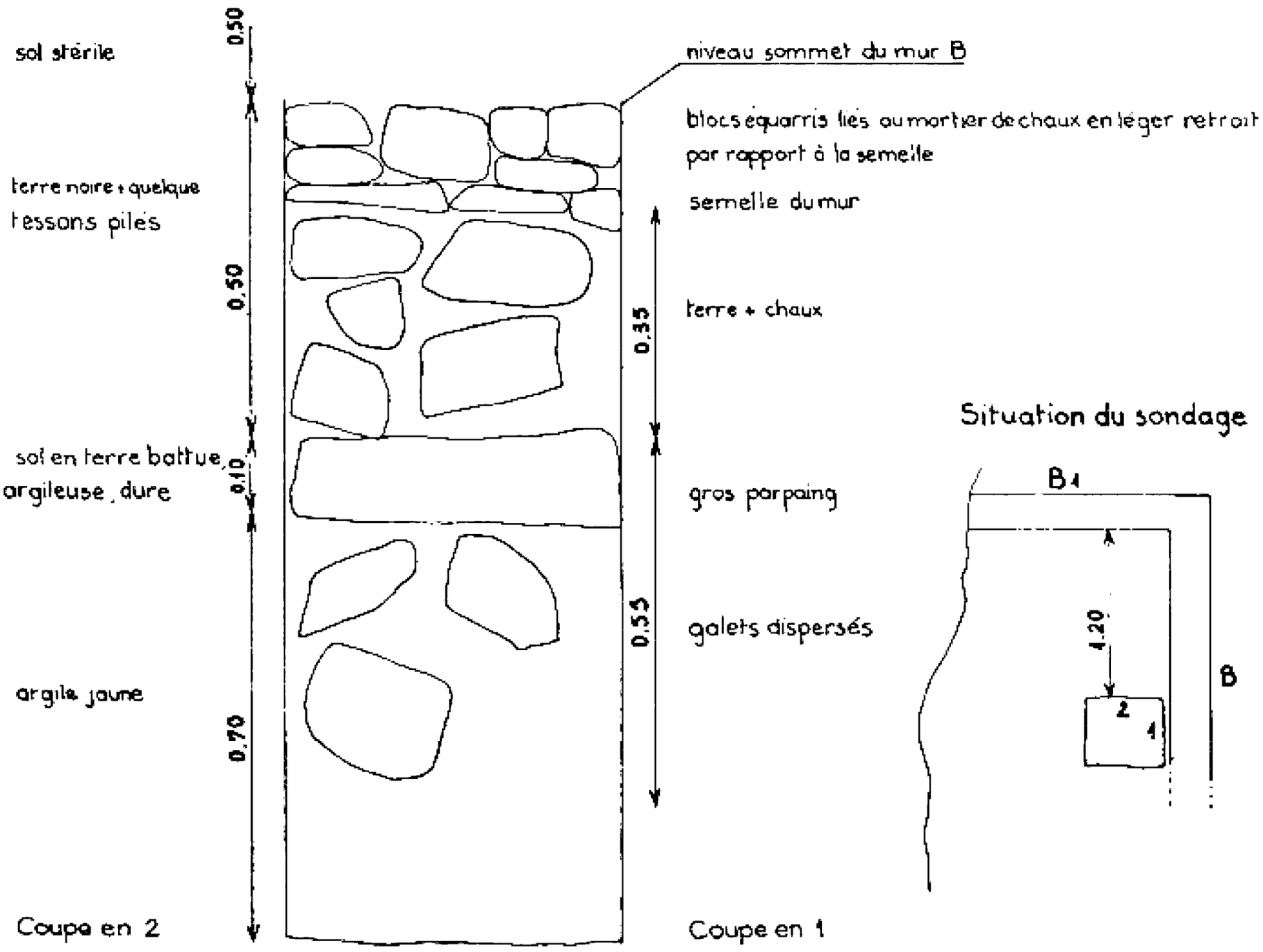

il a d'abord été procédé à un *sondage* de repérage en S1 (cf. plan en hors-texte et coupe ci-dessus) de 50 cm de côté, pour repérage des couches, de leur succession et de leur profondeur.

Puis *ouverture d'une tranchée* partant du Point S1 et d'axe N.O.-S.E. (axe général des bâtiments de la basilique) et se dirigeant

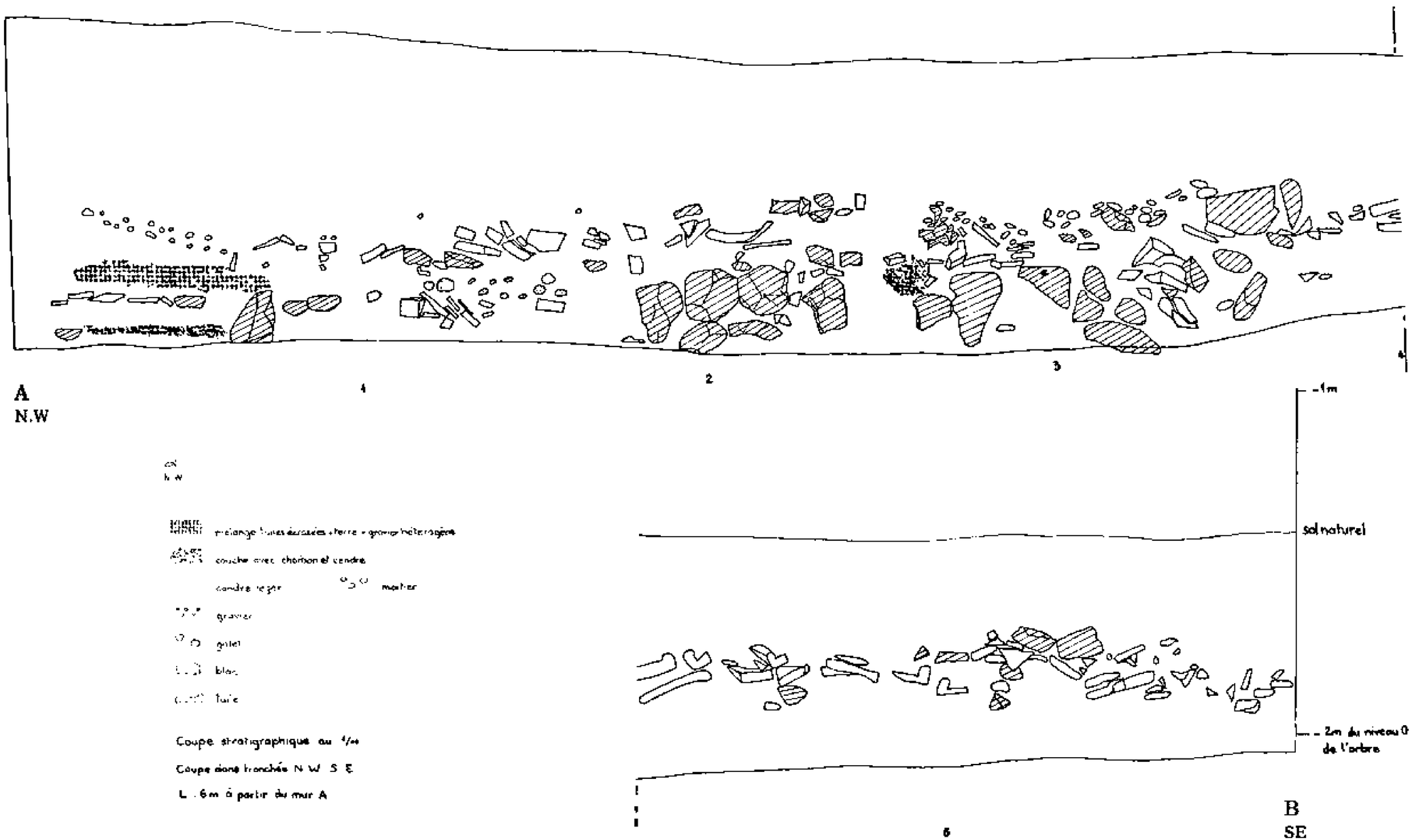

N.W

mélange blocs écroulés + terre + gravier hétérogène

couche avec charbon et cendre

cendre rejet mortier

gravier

galet

bloc

forie

Coupe stratigraphique au 1/20

Coupe dans tranchée N W S E

L : 6m à partir du mur A

vers le N.O. Dans cette tranchée, découverte d'un mur en galets à peu près perpendiculaire à l'axe de la tranchée, appelé A.

Plus bas, entre le mur et le point de sondage, présence d'une structure de dalles de briques cuites, baptisée F1, autour de laquelle le sol apparaît comme très cuit et d'une couleur rouge.

Partant toujours du point S, se dirigeant selon le même axe, mais vers le Sud-Est, ouverture de la prolongation de la première tranchée. Vers l'extrémité de la tranchée découverte de la structure A, identifiée comme un angle de mur, mais, après un dégagement de surface plus important, il est apparu qu'aucune structure de mur n'existait là.

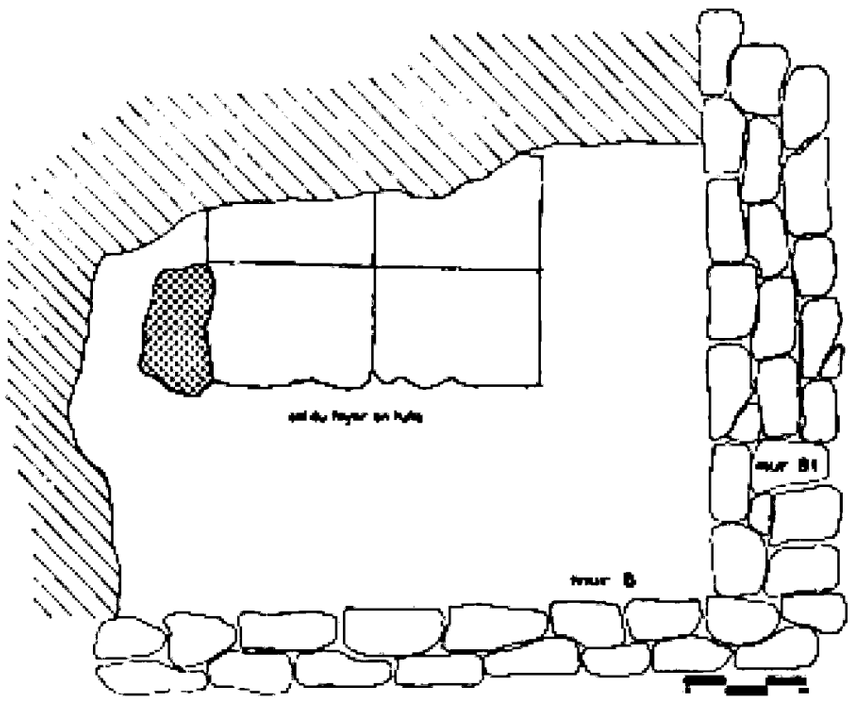

Foyer F 2

42. Dans un deuxième temps et après relevé de la coupe de terrain selon l'axe A - B (voir coupe page 114), il a été procédé *au décapage de la zone située au S.O. du sondage S1*. Ce décapage a permis la découverte de différents éléments :

— un angle de mur formé par une structure en blocs équarris appareillés (baptisé B) et un retour dans le même type d'appareillage baptisé B1 ;

— à l'intérieur de cette structure de pierre, un foyer (baptisé F2) a été découvert, composé de « tegulae » retournées ; il était entouré de cendres grisâtres et limité vers le S.E. par un bloc de molasse. Tout autour, la terre était d'une couleur très rouge (voir plan ci-dessus).

43. A l'intérieur du mur B et à la limite S.E. du décapage, *un massif de blocs* apparaissait qui a entraîné la poursuite de la fouille le long du mur B vers le S.E. et donc *élargissement de toute la tranchée vers le S.O.*

Plusieurs éléments ont été découverts à la suite de cette opération (cf. plan hors-texte) :

— le massif de blocs qui apparaissait dans la zone S.E. du décapage, d'abord identifié comme un refend s'est avéré être un massif de galets et blocs équarris adossé au mur B mais sans lien avec lui. Il a été baptisé D.

— un mur appelé C a été découvert lors de la poursuite de l'extension de la fouille. Composé de galets et de blocs équarris, il est situé à 4,20 m au S.E. du mur B1 et en appui contre B.

— à 4,50 m du mur C, découverte d'un autre mur (baptisé B2) fait d'un appareillage du même type que C et comme lui venant en appui.

Dans l'amorce de pièce formée par C, B et B2, découverte d'un autre foyer, baptisé F3 (voir plan ci-dessous).

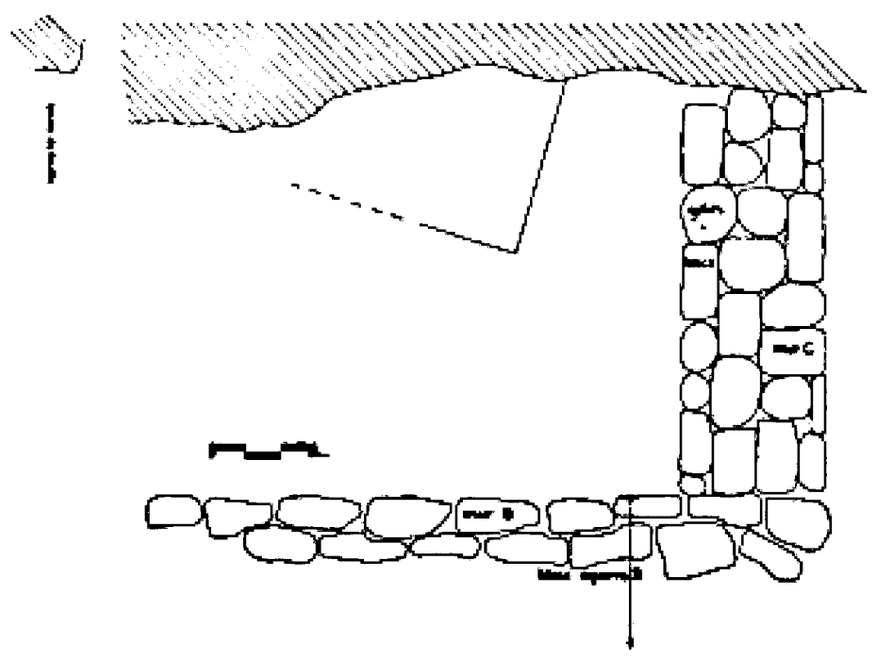

Foyer F 3

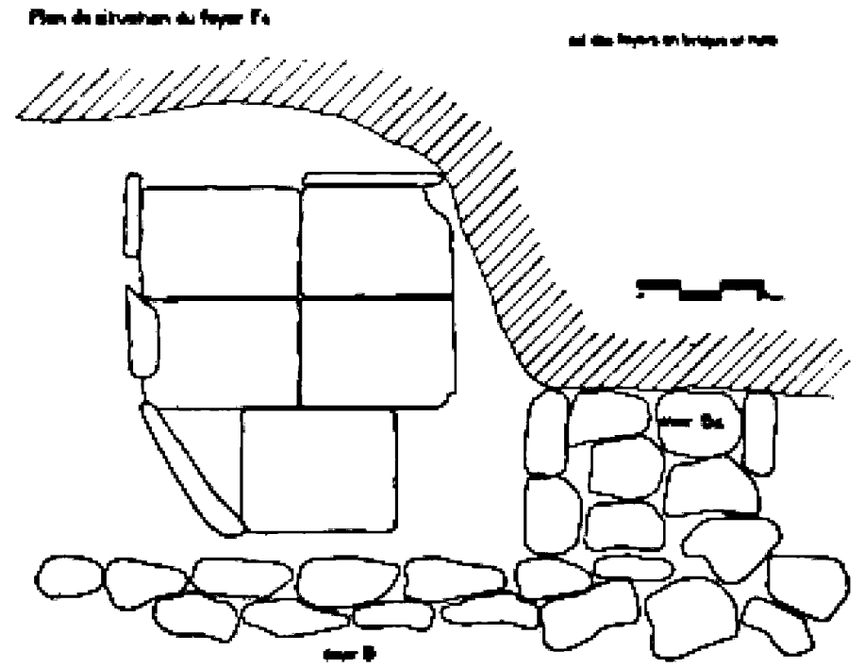

Foyer F 4

— à 2,60 m au S.E. du mur B2, découverte d'un mur, dégagé sur peu de longueur, fait dans le même type d'appareillage que B et formant un refend. Au-delà de cette structure, le mur B change d'aspect et se réduit à un lambeau de mur en mauvais appareillage de galets et de blocs équarris. Dans l'espace compris entre B2 - B et le mur de refend, présence d'un foyer, baptisé F4 (voir plan ci-dessus).

44. Pendant que se poursuivaient les travaux vers B2, *un décapage au N.E. du point S1* a permis la découverte d'un massif E, faisant pendant à D et dressé dans le même appareillage.

— le mur A a pu être suivi sur une certaine longueur, grâce au percement d'une tranchée de 40 cm de large.

45. Dans le même temps, *au N.O. de la parcelle, ouverture d'un sondage, baptisé F2, et fouille de la zone autour de ce point* (cf. plan hors-texte).

Il est apparu que le sondage S2 s'appuyait contre un mur, appelé N, fait dans un appareillage de galets équarris et disposés régulièrement. L'assise de ce mur se trouve à 0,90 m du niveau du sol mais ne détermine pas la profondeur maximale des couches archéologiques.

Le sol vierge, constitué de graviers naturels, est situé à — 2,60 m du niveau du terrain.

Sur le gravier : présence de débris de bois, très fragiles mais non brûlés. Le sondage élargi peu à peu a suivi les limites de ce qui est apparu comme une fosse creusée dans l'argile. Tout autour de cette première fosse il faut noter la présence de vestiges, situés à un niveau bien plus haut.

46. La fouille poursuivie le long du mur N vers le S.O. a permis la découverte d'un mur dans l'alignement du précédent mais

légèrement décalé par rapport à celui-ci. Baptisé M, ce mur, fait de blocs équarris, forme un angle droit dont la deuxième branche a été baptisée M1. Cet angle vient s'appuyer sur le mur N et le joint est effectué au ciment.

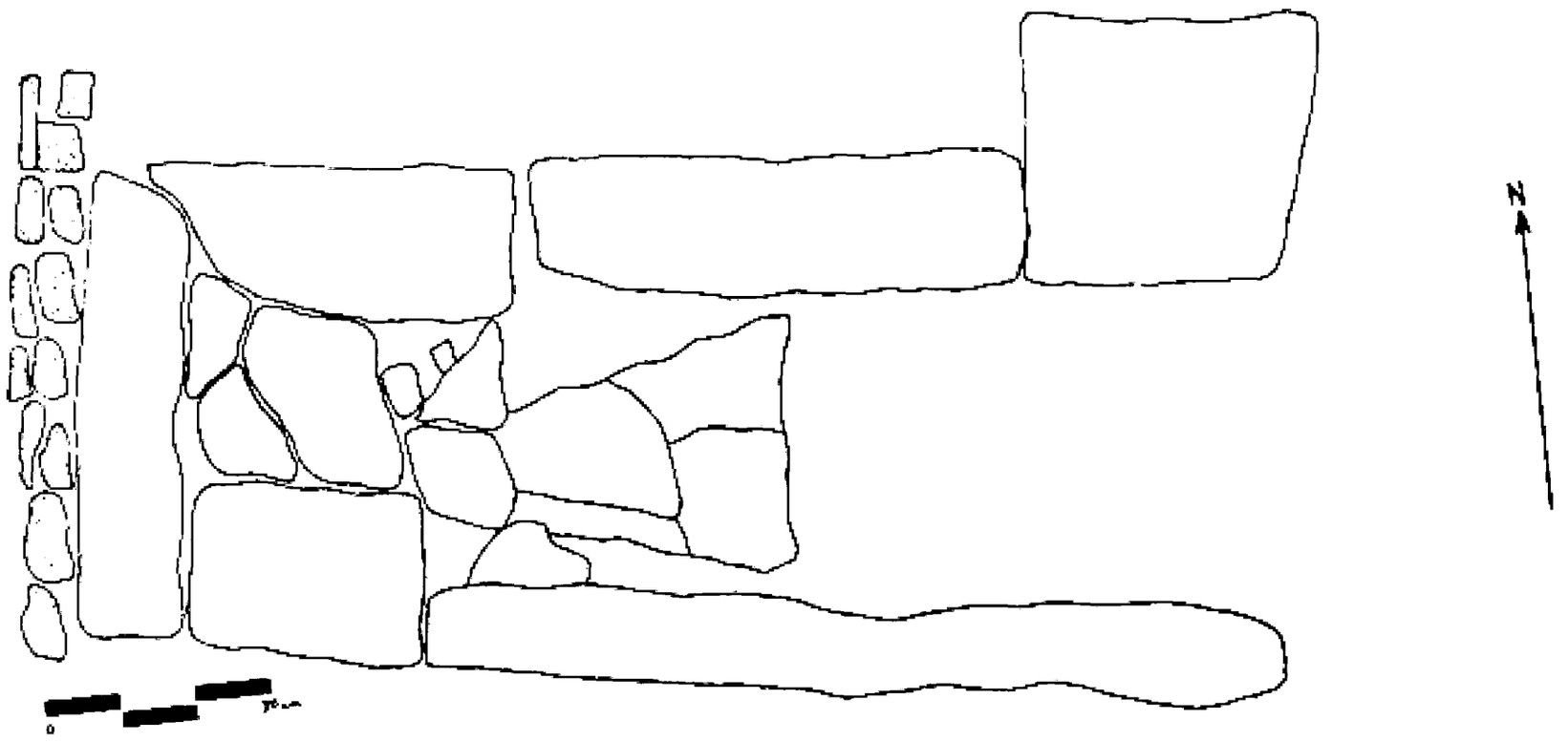

Structure O

47. La fouille poursuivie au S.E. de S2 a permis tout d'abord la découverte d'un gros bloc de molasse (70 cm × 80 cm) reposant du côté S.O. sur de la terre très rubéfiée et du côté N.E. sur une couche de tuiles. Partant de l'angle S.E. du bloc, et se dirigeant vers le S.E. parallèle au mur N, une série de blocs de molasse constituent un muret.

Le décapage des alentours de ce muret a amené la découverte d'un dallage de gros blocs de molasse au S.E. du muret, dallage lui-même délimité par un petit mur de molasse.

L'ensemble de la structure de molasse a été baptisé O (voir plan ci-dessus). Elle est limitée au S.O. par le mur M1 dont l'appareillage se transforme, passant d'un appareil de blocs équarris à un appareil informe qui disparaît même par endroits.

La molasse, fortement calcinée sur presque toute sa surface, laisse penser que cette structure constituait un énorme foyer.

48. Enfin, un dernier décapage à l'extrémité du mur B vers le N.E. a permis la découverte de *deux autres massifs de galets* mélangés à des parpaings appelés F et G sur le plan.

Le massif F est nanti en son centre d'une cavité.

La distance séparant les massifs F et G est égale à celle existant entre les massifs D et E.

A l'Est du massif G, enfin, un foyer appelé F5 a été découvert (cf. plan ci-contre).

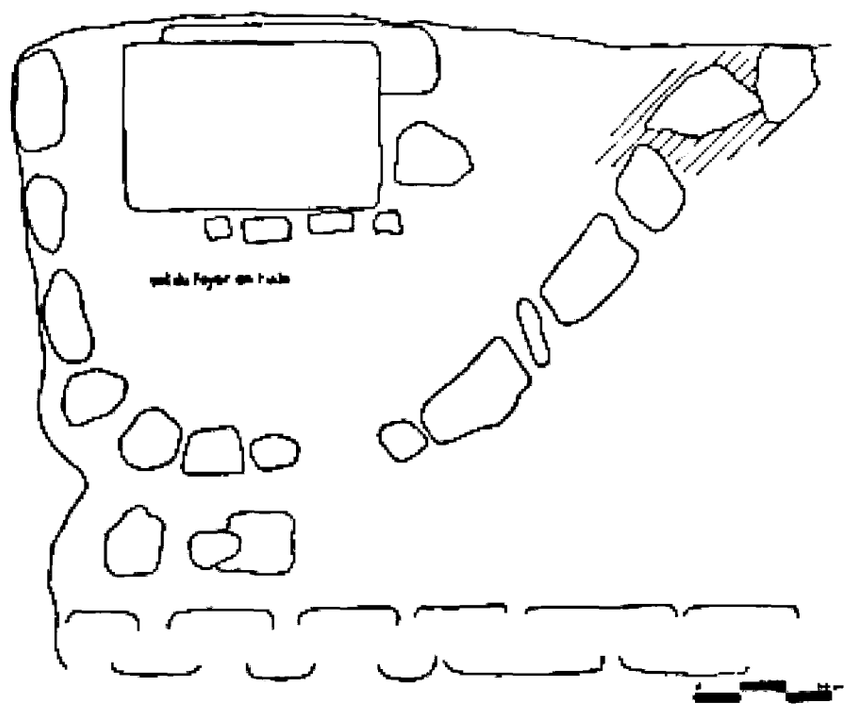

Foyer F 5

5. *Conclusion :*

Le travail d'étude sera surtout un travail d'études statistiques au plan de la céramique.

En effet, le matériel recueilli est presque uniquement composé de tessons de petites dimensions et aucun objet remarquable, qu'il soit en métal ou en céramique, ne peut faire l'objet d'une publication.

Cependant, toutes ces données pessimistes prouvent que le matériel archéologique a été fortement brassé et tassé. Ce tassement ainsi que l'empilement des couches, à certains endroits, montrent une occupation du site en plusieurs périodes.

Ces occupations successives apparaissent également lorsque l'on étudie les altitudes données par le nivellement des structures.

ALLONZIER-LA-CAILLE 74

Fouilles de sauvetage de 3 sépultures du Haut Moyen-Age

CAUSE DE L'INTERVENTION

Monsieur AILLOUD, propriétaire du terrain, désirait élargir le chemin forestier passant au nord de sa ferme et conduisant au sommet de la butte du Chatelard. Cette éminence, dominant la vallée des Usses de plus de 200 m, doit son nom à l'existence d'une enceinte fortifiée couronnant son sommet dont la construction serait, au dire de la légende, l'œuvre de César.

Or, dans le talus du chemin, apparaissaient en coupe trois sarcophages du type que l'on a coutume d'appeler dans la région « tombe burgonde ». Déjà fortement entamées par le premier tracé, ces sépultures devaient être complètement bouleversées par le projet d'aménagement. C'est pourquoi, en accord avec le propriétaire, nous avons mené une fouille de sauvetage rapide afin de dégager et relever les structures puis vider les sépultures.

DÉROULEMENT DE LA FOUILLE

Le travail s'est effectué en deux fois séparées par un laps de temps assez long dû aux froids et à l'indisponibilité des archéologues, tous amateurs. Cette bi-partition des travaux a été rendue possible grâce à l'amabilité du propriétaire, qui a accepté un retard dans ses travaux.

11 décembre 1976 :

— ouverture et fouille totale de la TOMBE 1, plans et relevés, photos, prélèvement des ossements. Les éléments constituant le sarcophage ont été prélevés peu après et transportés au

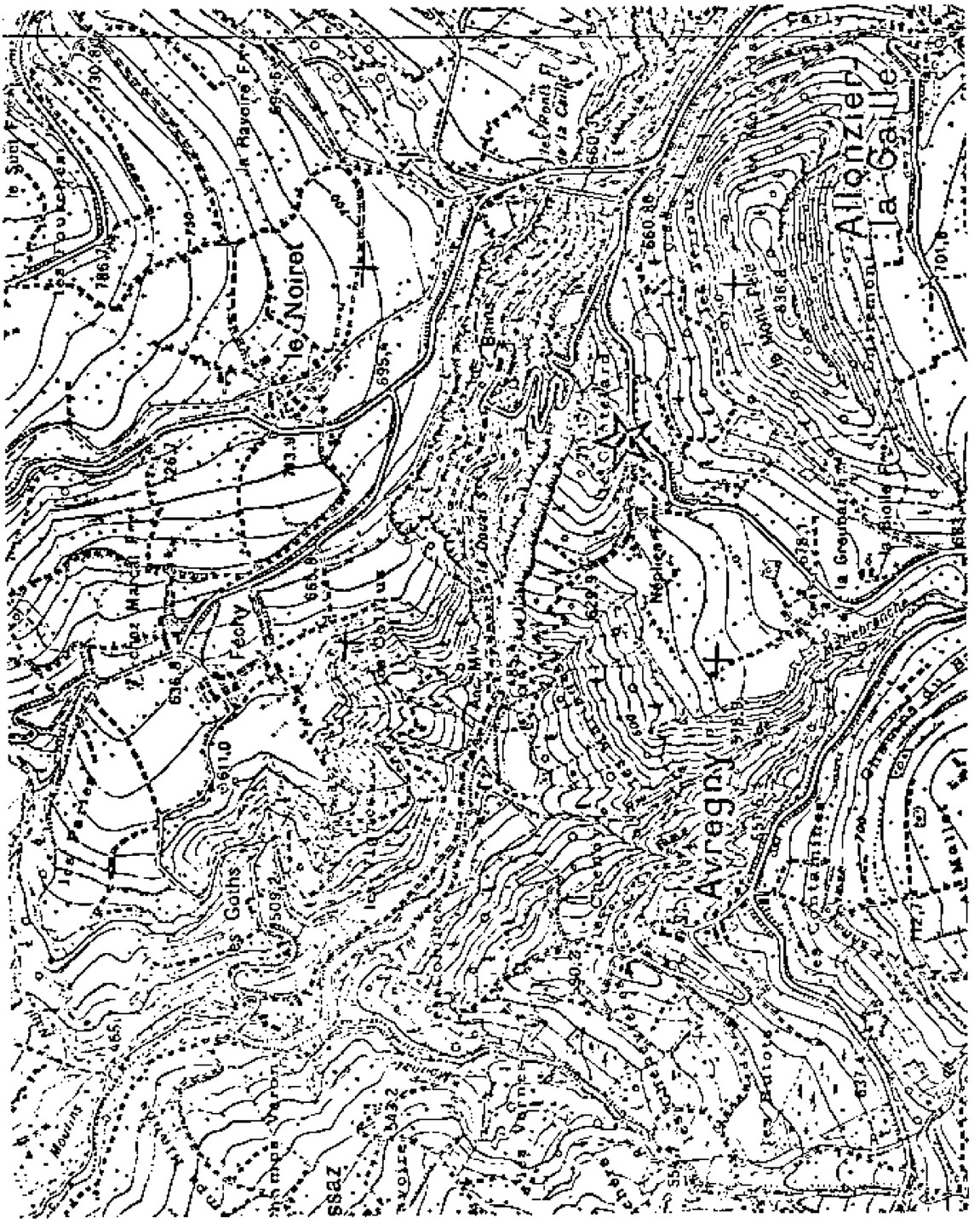

Plan de situation de la fouille de 3 sépultures du Haut Moyen-Age.

Musée d'Annecy pour y être présentés comme « reconstitution d'une tombe du Haut Moyen-Age » ;

— décapage et fouille de la TOMBE 2 jusqu'à la surface de dalles de molasse, provenant sans doute du couvercle effondré entre les parois du sarcophage. Le manque de temps ne permettant pas la poursuite des travaux nous a obligés à recouvrir cette fouille en vue du passage de l'hiver. La zone fouillée a été isolée par un plastique de la terre rapportée.

Ont participé à cette fouille : JACQUOT Y., LEBASCLE M.-C., POST A., POST C., POST M.

21 juillet 1977 :

— dégagement de la terre rapportée sur la TOMBE 2, poursuite de la fouille, plans, relevés, photos ;

— décapage et fouille de la TOMBE 3. Ce sarcophage n'avait pas fait l'objet de fouille jusqu'alors car la dalle de couverture apparaissant en coupe semblait encore en place. Relevés, photos et prélèvement des ossements.

Ont participé à cette fouille : FAGNEN M.-P., FILLIT A.-M., FILLIT E., FILLIT M.-E., JACQUOT Y., LEBASCLE M.-C.

LES SÉPULTURES ET LEUR MATÉRIEL

Tombe 1

La plus orientale de la série. La dalle de fond et les deux dalles verticales apparaissaient en coupe dans le talus ainsi que des fragments d'os longs.

Le sarcophage orienté Nord-Est - Sud-Ouest :

Les parois verticales latérales étaient en plaques de molasse posées de champ. Aux angles de rencontre avec le petit côté nord, le joint était fait de mortier. Le fond également en dalles de molasse apparaissait très fragmenté. Il s'est complètement effrité au moment du prélèvement. De nombreux fragments de molasse apparaissaient aux différents niveaux de décapage. Sans doute prove-

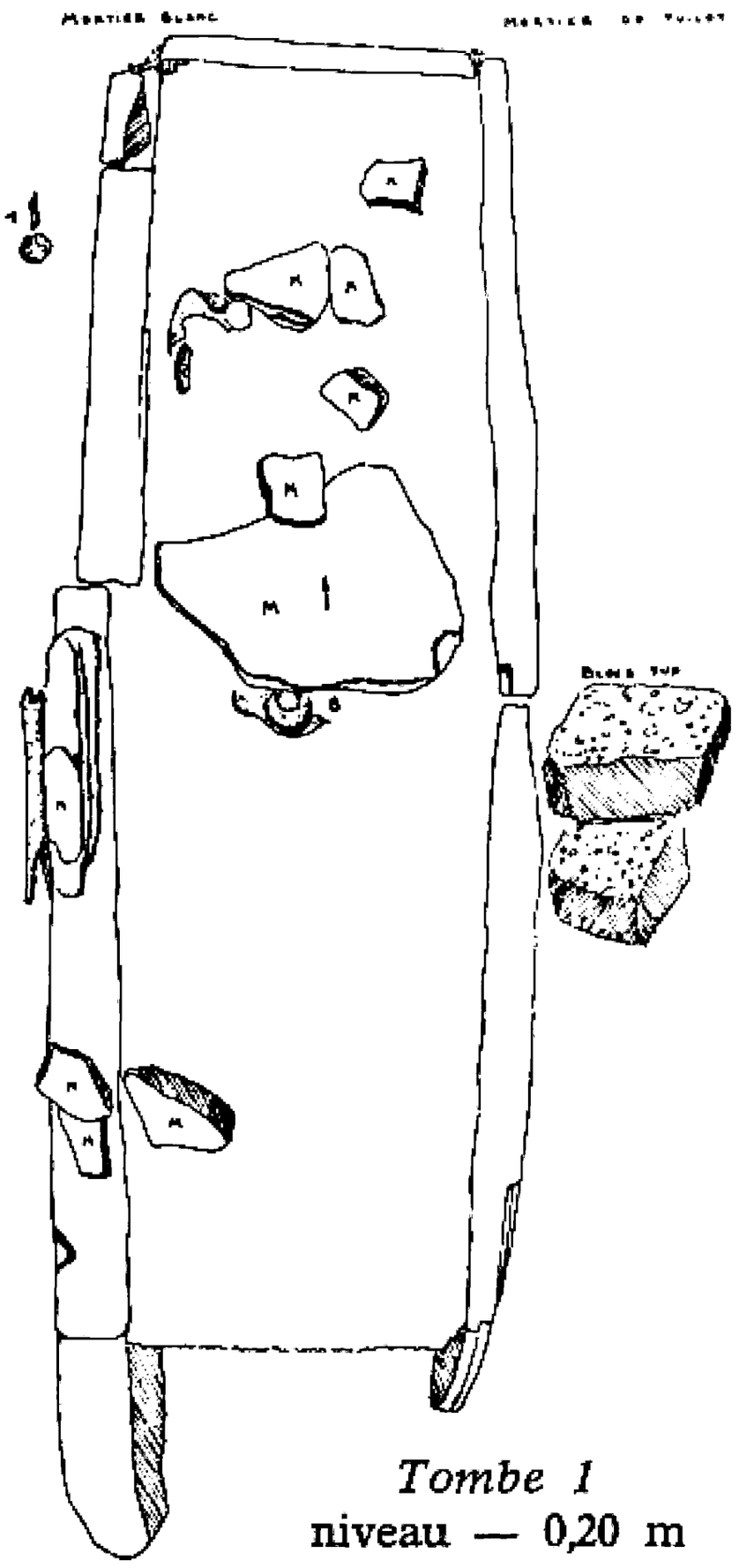

Tombe 1
niveau — 0,20 m

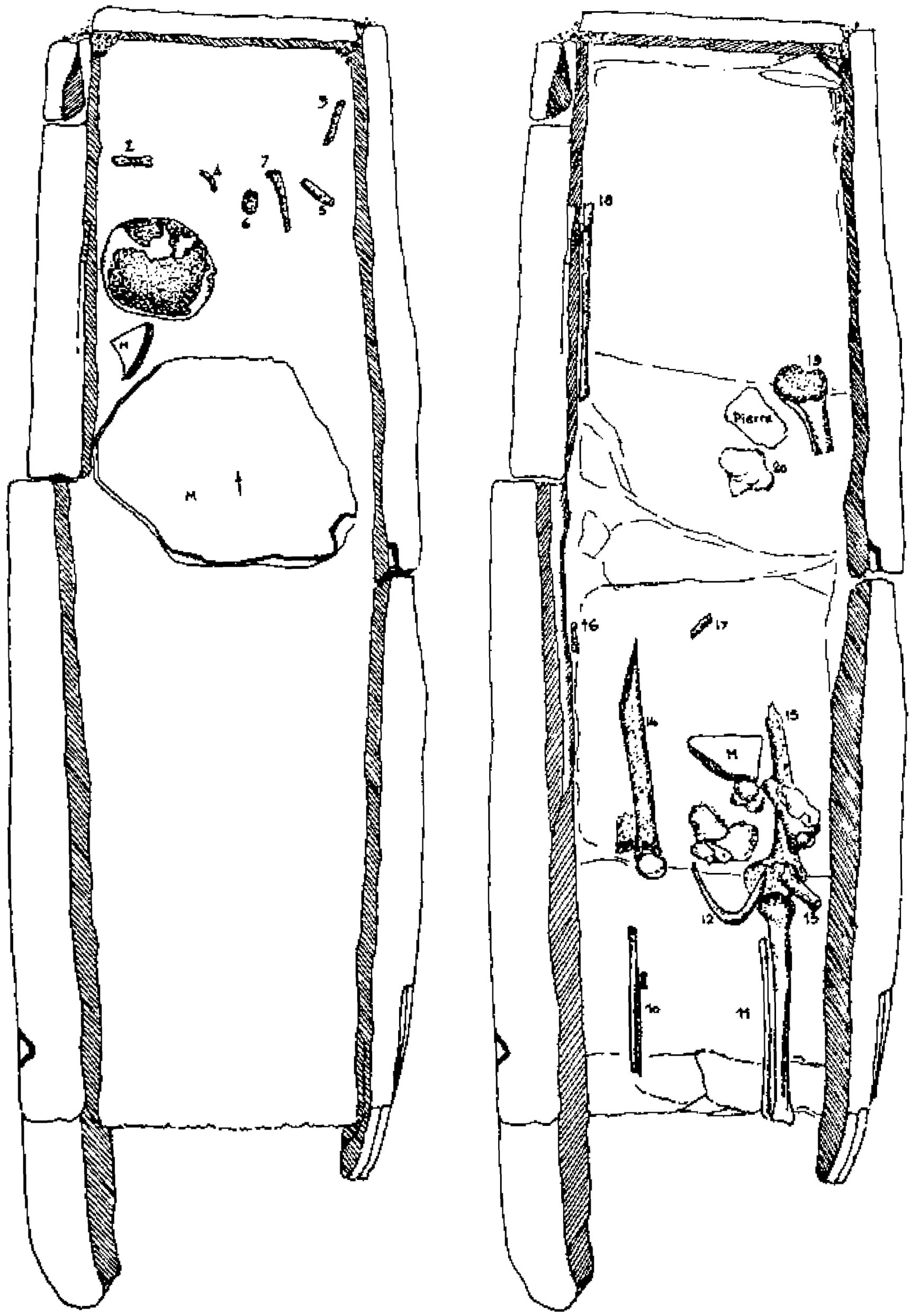

niveau — 0,40 m fond du sarcophage

Tombe 1

naient-ils de l'effondrement du couvercle qui n'a pas été retrouvé lors du décapage de surface.

Le corps :

Les premiers éléments osseux (fragment d'os long) sont apparus au début à l'extérieur de la tombe, au sommet de la paroi est. Le corps, orienté tête au nord, montre, par la dispersion des différents ossements, que la sépulture a été bouleversée. Rares étaient les os en connection anatomique, hormis les os longs des jambes. La boîte cranienne gisait sur son sommet, le massif facial, cartilage nasal et maxillaire supérieur ayant complètement disparu. Quant au maxillaire inférieur il se trouvait au niveau des rotules. Il présentait la particularité de ne plus avoir de dents, et d'avoir la totalité des alvéoles qui les portaient complètement cicatrisées. L'ensemble de ce matériel osseux est actuellement à l'étude.

Le mobilier :

Aucun mobilier n'accompagnait le corps.

Conclusion sur la tombe 1

L'absence de couvercle, les nombreux fragments de dalle de molasse découverts au cours des différents décapages, ainsi que le mélange des ossements font penser que le sarcophage a été violé.

Tombe 2

En même temps qu'était fouillée la tombe 1, la surface de la tombe 2 a été dégagée. Là encore, aucune dalle de couverture n'existait. Les premiers fragments de molasse qui pouvaient logiquement en provenir sont apparus quasiment au contact de la dalle de fond. Il faut noter qu'entre ces fragments et ceux de la dalle de fond, AUCUN débris osseux n'est apparu à la fouille.

Le sarcophage orienté Nord-Est - Sud-Ouest :

Les parois latérales sont constituées de parpaings rectangulaires taillés dans du tuf vacuolaire. Elles sont très légèrement cintrées. La paroi nord était en molasse de même que le fond de la sépulture, très abîmé et irrégulier. Il faut noter que la dalle de fond était éventrée dans la partie nord.

Conclusion sur la tombe 2

Comme pour la tombe 1, cette sépulture a probablement été éventrée et son matériel recueilli à une époque ancienne.

Tombe 3

L'apparition dans la tranchée de la route de la dalle de couverture en place, laissait présager que cette sépulture n'avait pas

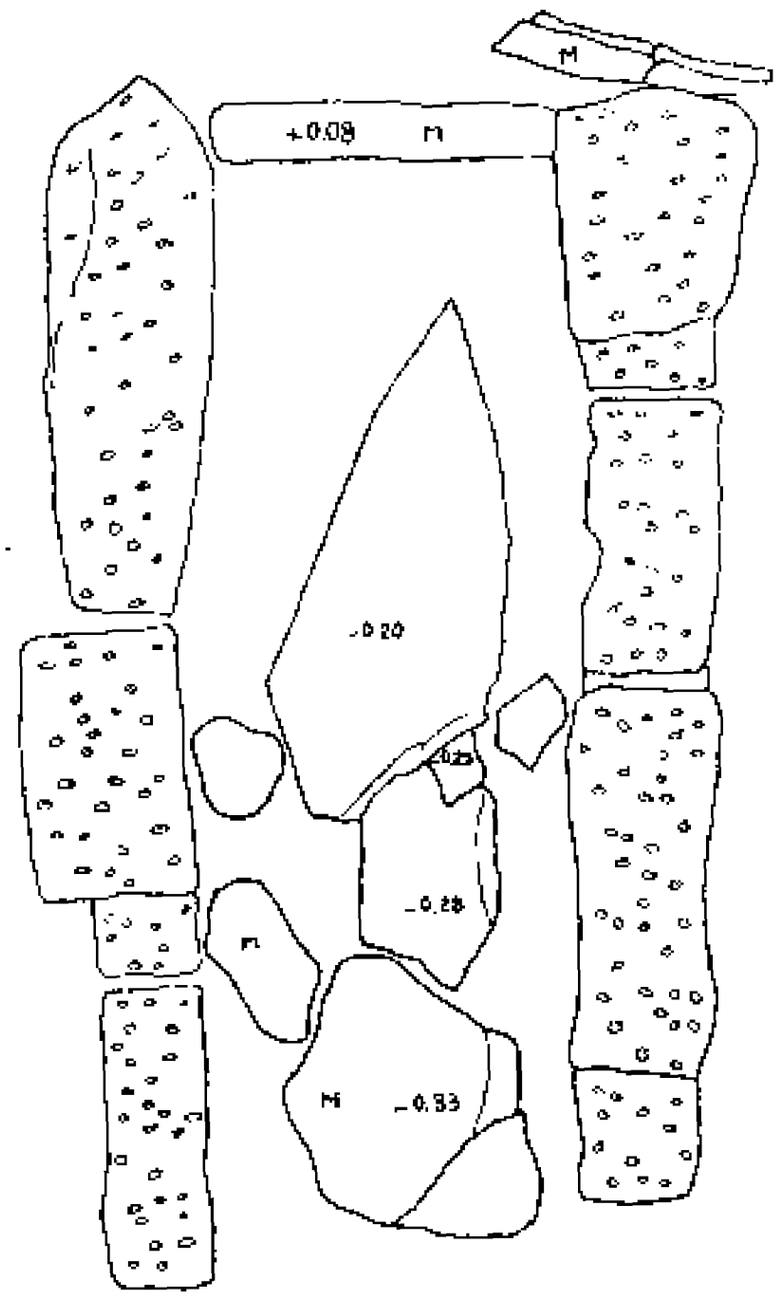

Tombe 2

niveau — 25

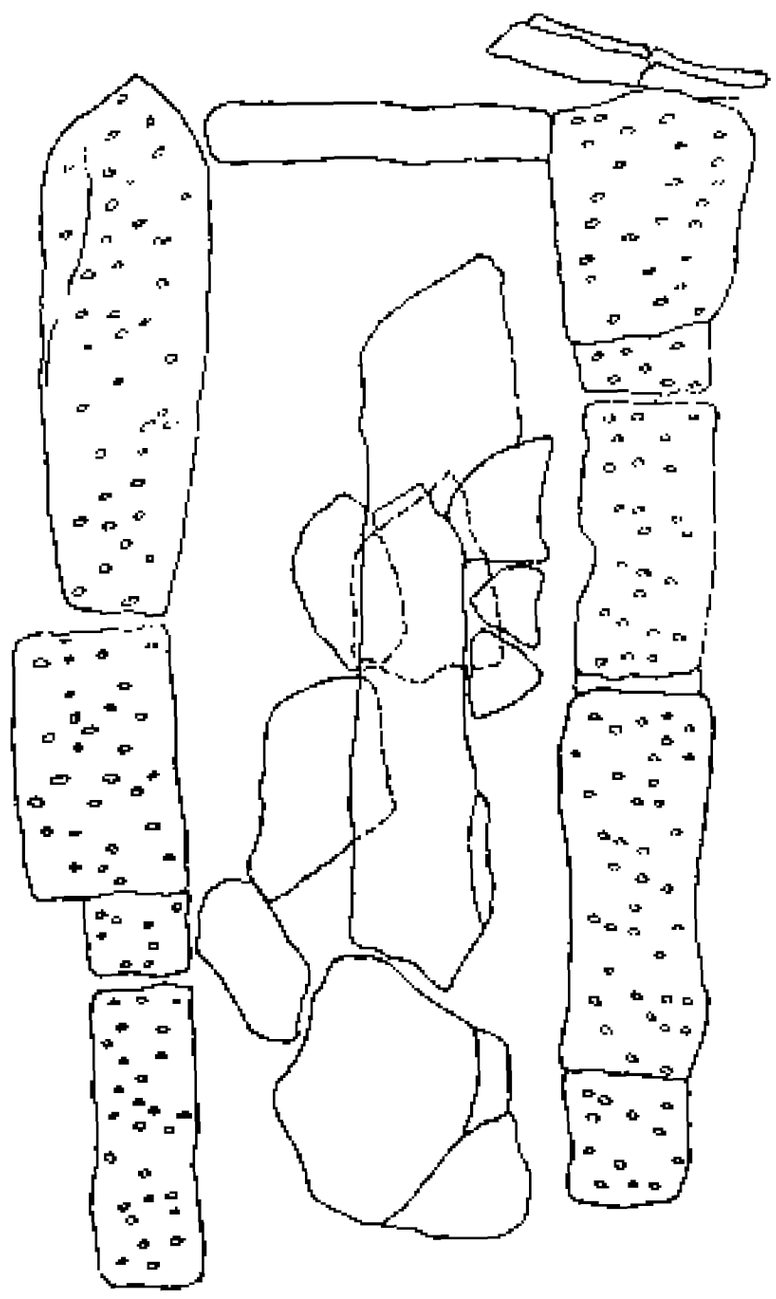

Tombe 2

fond du sarcophage

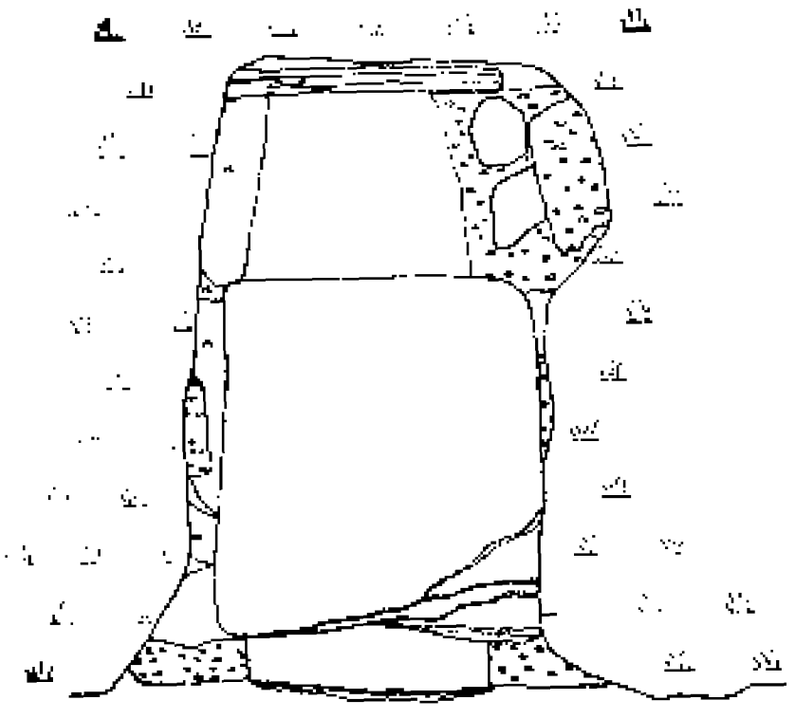

Tombe 3

surface du sarcophage

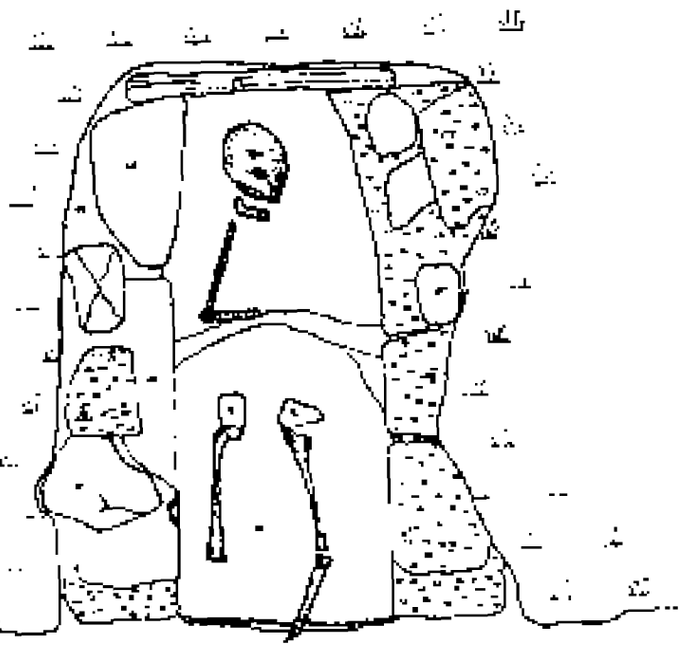

Tombe 3

fond du sarcophage

été bouleversée. Après dégagement de la terre végétale, la dalle est apparue mais elle ne recouvrait pas la totalité de la surface de la sépulture, laissant un espace libre vers le nord.

Le sarcophage :

L'agencement n'est pas sans rappeler celui de la tombe 2. Des blocs de tuf vacuolaire, soigneusement assemblés, forment l'ensemble de la paroi verticale à l'est. Celle-ci est fortement incurvée dans sa portion nord. La paroi ouest, en tuf vacuolaire dans son soubassement, est couronnée d'une rangée de dalles de molasse et ne présente pas de cintre très marqué. Le fond du sarcophage est composé de deux plaques de matières différentes : au nord, un schiste lustré, au sud, une plaque de molasse.

Le corps :

Lors du décapage de la terre végétale remplissant le sarcophage, on a remarqué en certains points des débris blanchâtres, pulvérulents et très éphémères. Il semble que ce matériau soit la trace d'ossements complètement rongés par l'humidité. Cette hypothèse de départ a été confirmée par la suite de la fouille, puisque les ossements reposant sur la dalle de fond ne se trouvaient pas au complet ; ceux qui subsistaient étaient par contre en parfaite connection anatomique. Ces os seront très prochainement envoyés à l'étude. Cependant certaines conclusions peuvent être tirées de l'allure générale du corps. Sa stature, la finesse des os ainsi que leur fragilité, l'absence des temporaux, complètement rongés par l'humidité, la position du bras droit qui seul subsiste permet de penser que l'on se trouve en présence d'un sujet jeune (enfant ou jeune adolescent) de sexe féminin. Nous laisserons le soin à l'étude scientifique des ossements de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

Le matériel :

La tombe ne contenait aucun matériel.

Conclusion sur la tombe 3

Des trois sarcophages, et malgré sa couverture par un dallage trop court, cette tombe est la seule qui ne semble pas avoir été bouleversée. Malheureusement, l'absence de tout matériel ne permet pas de dater cette tombe.

CONCLUSION

La découverte de sépultures sur le terrain de M. AILLOUD n'est pas un fait nouveau. Déjà, le 8 janvier 1899, Marc Le Roux, alors conservateur du Musée d'Annecy, s'était rendu sur place « pour y constater la trouvaille d'un certain nombre de sépultures, faites au cours de travaux de minage ». Les tombes découvertes alors présentaient les mêmes caractéristiques que celles

qui nous intéressent : « constituées de molasse bien ajustées ou de tuf parfois lié au moyen de mortier et couvertes d'une ou deux larges pierres formant dalle ». Comme les tombes fouillées récemment, elles étaient orientées nord-est - sud-ouest. Les sarcophages contenaient un, si ce n'est deux corps, mais AUCUN n'a livré de matériel mobilier (boucles ou fibules en bronze). Quelques temps après cette première découverte, des travaux de déblaiement mettaient encore treize tombes à jour.

Les découvertes récentes sont donc bien dans le prolongement de celles effectuées à la fin du siècle dernier. Le fait que des ossements avaient alors été prélevés pour analyse constitue une explication au bouleversement de la tombe 2 et à l'absence de tout matériel mobilier (os ou parure). C'est sans doute lors de la deuxième série de découvertes de la fin du siècle que la tombe 1 a été ouverte. Le fait que les ossements aient été remués, mais en partie seulement, puis remis dans le sarcophage indique qu'ils n'intéressaient pas les découvreurs de l'époque, et que ceux-ci, forestiers ou ouvriers agricoles, n'étaient sans doute qu'en quête du « bel objet ».

La forme des sarcophages, coffres en dalles complets, constitue le mode d'inhumation prédominant du tout début du Vme siècle jusqu'au VIIIme siècle en Haute-Savoie.

Pour terminer, il faut noter que la région avoisinant le cimetière est très riche archéologiquement : vestiges de villa gallo-romaine à Allonzier, présence d'une enceinte fortifiée au sommet du Chatelard, et d'un vaste et très riche cimetière du Haut Moyen-Age renfermant un grand nombre de sépultures contenant des parures de bronze ou damasquinées, au hameau du Noiret, à Cruseilles.

Marie-Christine LEBASCLE,
Conservateur-Adjoint,
Musée - Château d'Annecy.

BIBLIOGRAPHIE

COLLET P. — **La Caille et son établissement thermal.** 1853, p. 52.

GONTHIER J.-F. — **Le pont et les bains de La Caille.** 1898, p. 33.

LE ROUX M. — Communication. **Revue Savoisienne,** 1899, p. 2.

MARTEAUX C. — Voies romaines de la Haute-Savoie, étude de la voie romaine de Boutae à Genava. **Revue Savoisienne,** 1907, p. 177.

COMPTE RENDU DE L'INTERVENTION LORS DU CREUSEMENT D'UN PASSAGE INFÉRIEUR SOUS LA ROCADE

à l'angle de l'avenue des Romains, le 21 juillet 1975

Vers 8 heures, un appel téléphonique nous prévenait que lors du creusement de la tranchée dans laquelle s'inscrirait le passage souterrain, la pelle avait rencontré un gros mur ; l'entreprise voulait avoir notre avis avant minage du massif.

Après nous être rendus sur place, nous avons constaté effectivement, à environ 1 m de profondeur, la présence d'un gros massif de pierres d'une largeur de 2 m à 2,20 m et d'une épaisseur de 1,50 m, mais la texture du mortier liant les parpaings était moderne. Une enquête auprès des badauds a confirmé qu'à cet endroit s'élevait une maison particulière détruite lors du percement de la Rocade.

Cependant, cette intervention a permis de constater, ici aussi, la présence du niveau archéologique (tuiles et charbons de bois) attesté ailleurs dans Boutae (cf. stratigraphique A-B). Ce niveau, présent au nord et au sud du massif pierreux, a été totalement éventré lors de la construction de cet élément. Au nord, des vestiges pouvaient faire penser à une sépulture détruite à ce moment : fémurs brisés net au-dessous du col et pointant, dalle verticale les bordant à l'est.

Le ramassage d'objets qui a pu être effectué, soit dans la tranchée sous la pelle, soit dans la benne du camion au moment du déversement de la pelle, montre une très grande hétérogénéité du matériel : des ossements animaux furent recueillis dans la même pelletée que des vertèbres et des dents humaines. Il en va de même de la céramique, dont les morceaux, très fragmentés, ne recollent pas entre eux.

Conclusion

Toutes les données présentées plus haut prouvent un bouleversement des couches dans la zone entourant le massif pierreux. Il semble même que la destruction de la sépulture puisse être imputée à ce travail, et non pas aux travaux de génie routier effectués : les éléments osseux recueillis ne sont pas complets. Notons également qu'au nord du mur le terrain semble s'appauvrir en vestiges. La seule stratigraphie observable dans les tranchées se trouve au sud de la structure ; peut-on lier ce fait à la présence, au nord, du cimetière de Boutae, cimetière gallo-romain utilisé aussi au Haut Moyen-Age ? Compte tenu du peu d'extension des zones excavées, nous ne pouvons conclure sur ce point.

Marie-Christine LEBASCLE,
Conservateur-Adjoint,
Musée - Château d'Annecy.

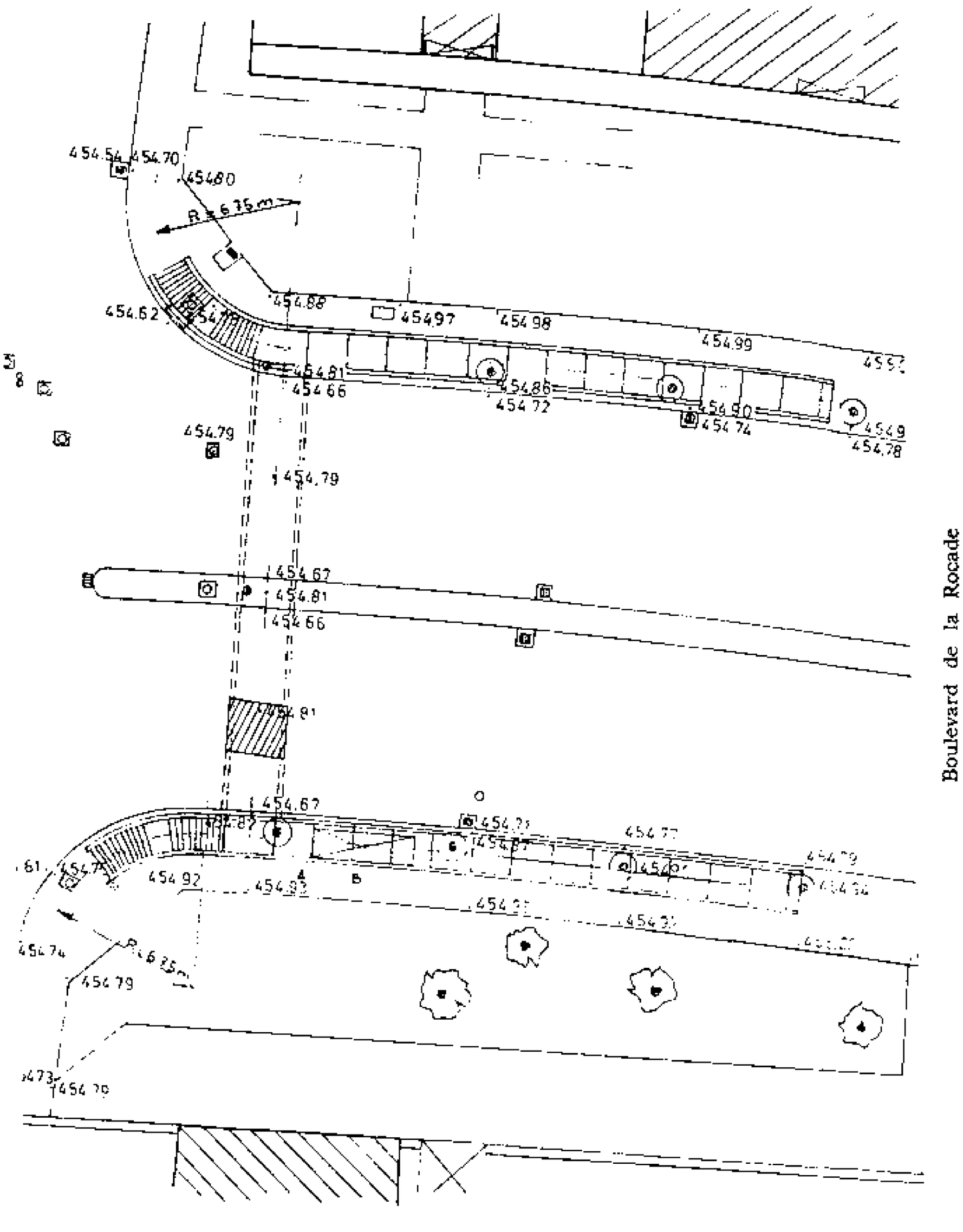

Tracé du passage souterrain

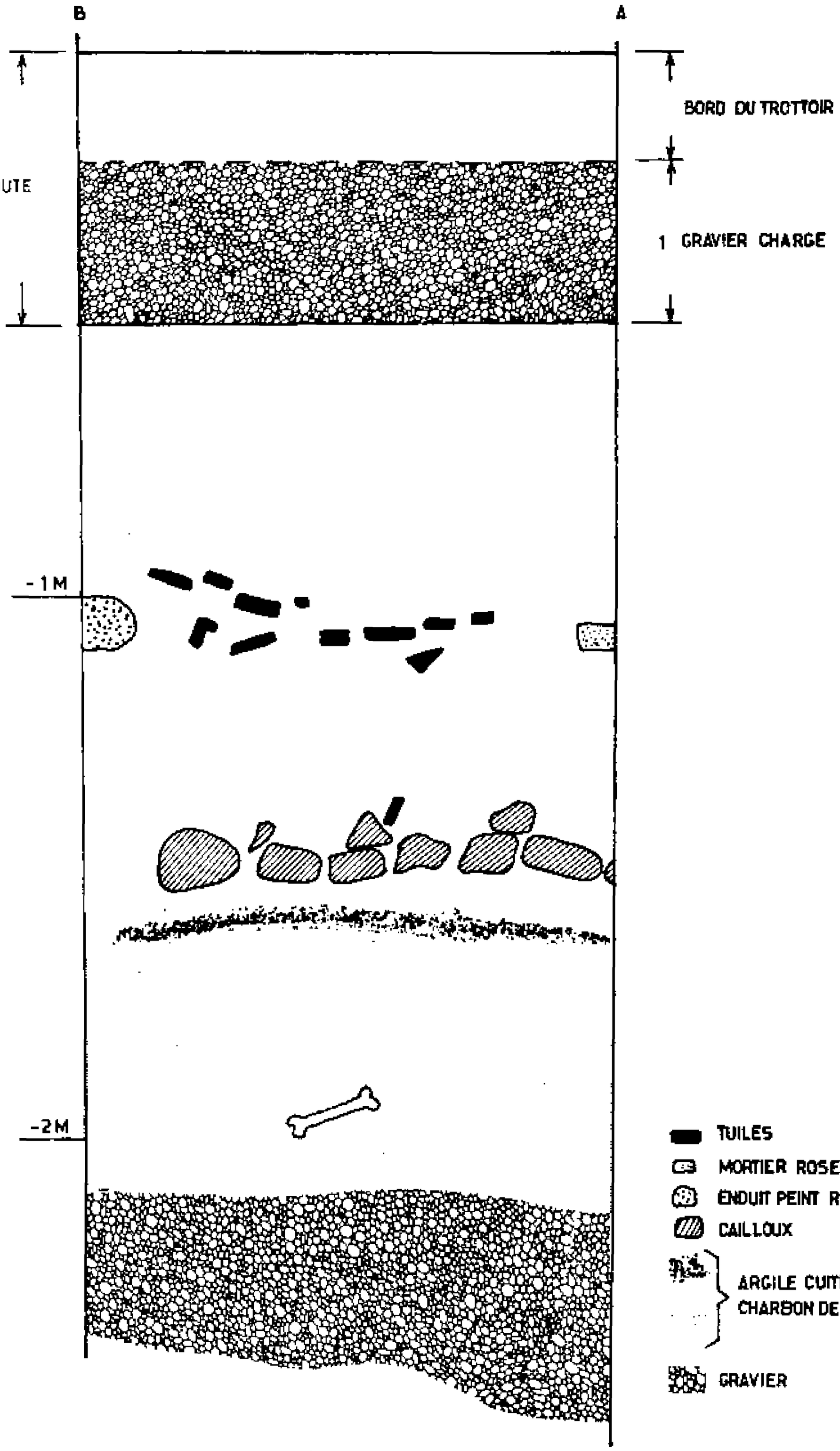

Rocade : coupe A - B

MATÉRIEL RECUEILLI

1 tige en fer

Eléments osseux :

1 mâchoire cerf ou chèvre
5 dents
1 bouche de mâchoire
2 vertèbres
2 têtes d'os long dont 1 fémur
fragments d'os long
1 extrémité de corne
1 morceau de calcaire en dallage
2 morceaux de mortier avec enduit
1 carré de mosaïque

Céramique grise :

3 rebords
3 fonds
1 bord de plat : rebord plus fond
1 morceau de panse décoré au peigne

Céramique orangée peinte :

4 rebords de céramique
3 fragments de panse

Poterie doliaire :

1 cul d'amphore (?)
1 fond de vase très épais
1 lèvre d'amphore
3 fragments de panse

Poterie orange :

1 fragment de tuyau d'hypocaustre rayé
1 anse
9 fonds
4 bords
fragments de panse

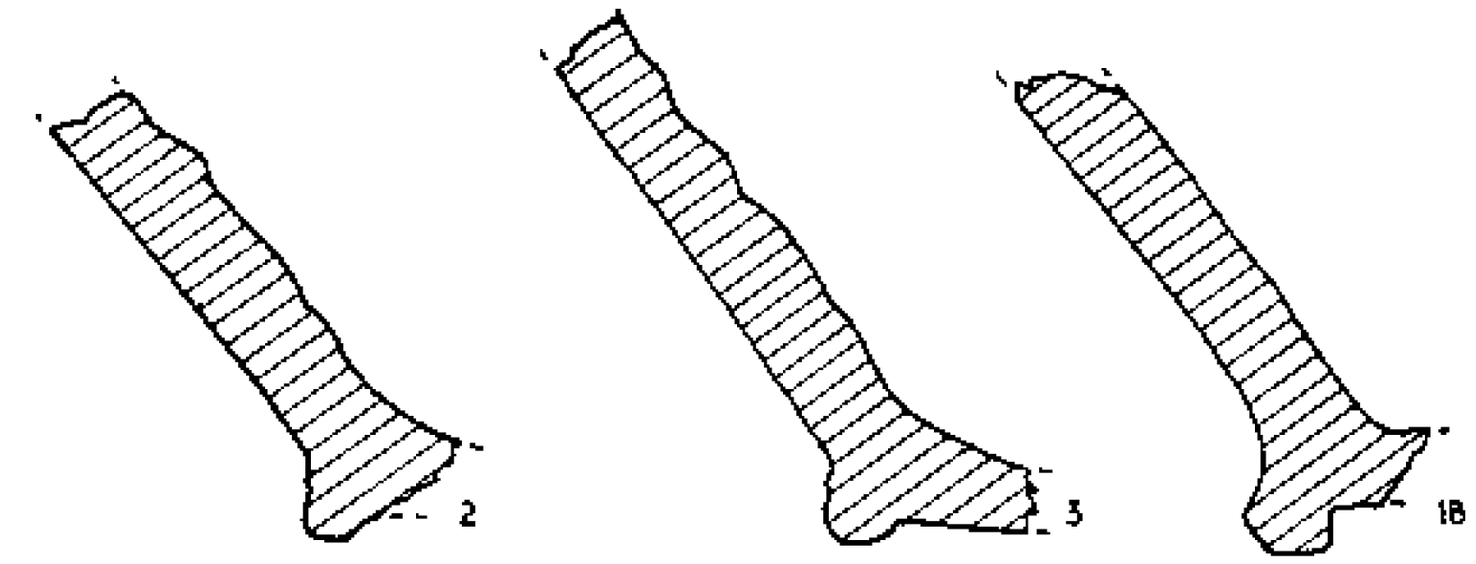

ROCADE
CERAMIQUE ORANGEE

41_4 SIGILLEE

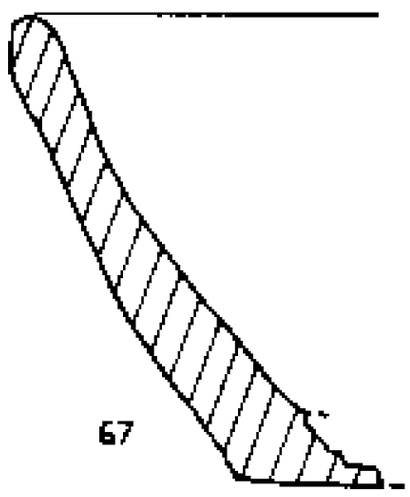

67

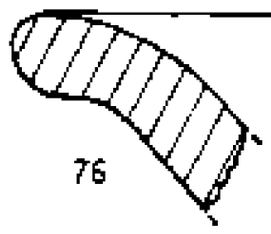

76



75

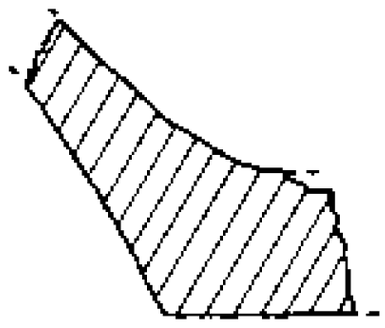

70

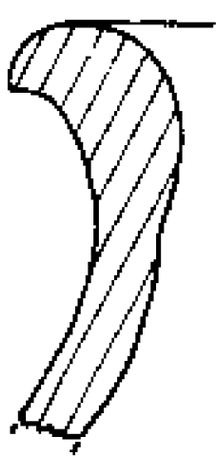

73

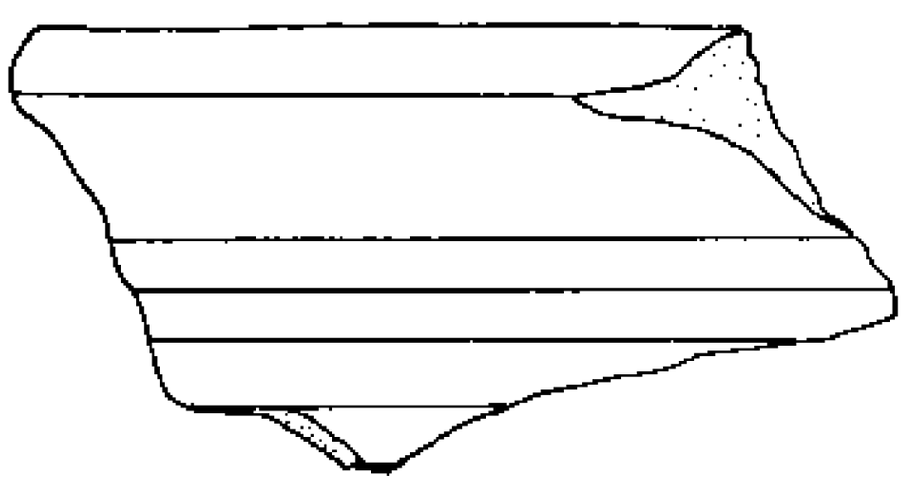

ROCADE

CÉRAMIQUE GRISE

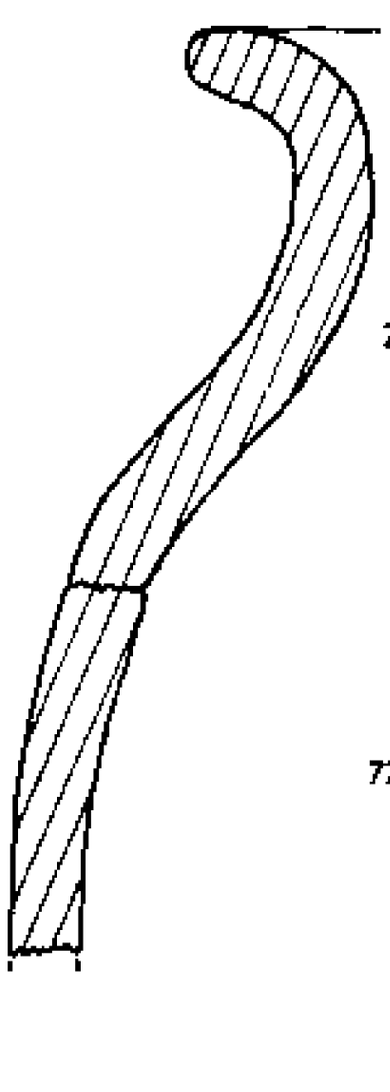

76

72

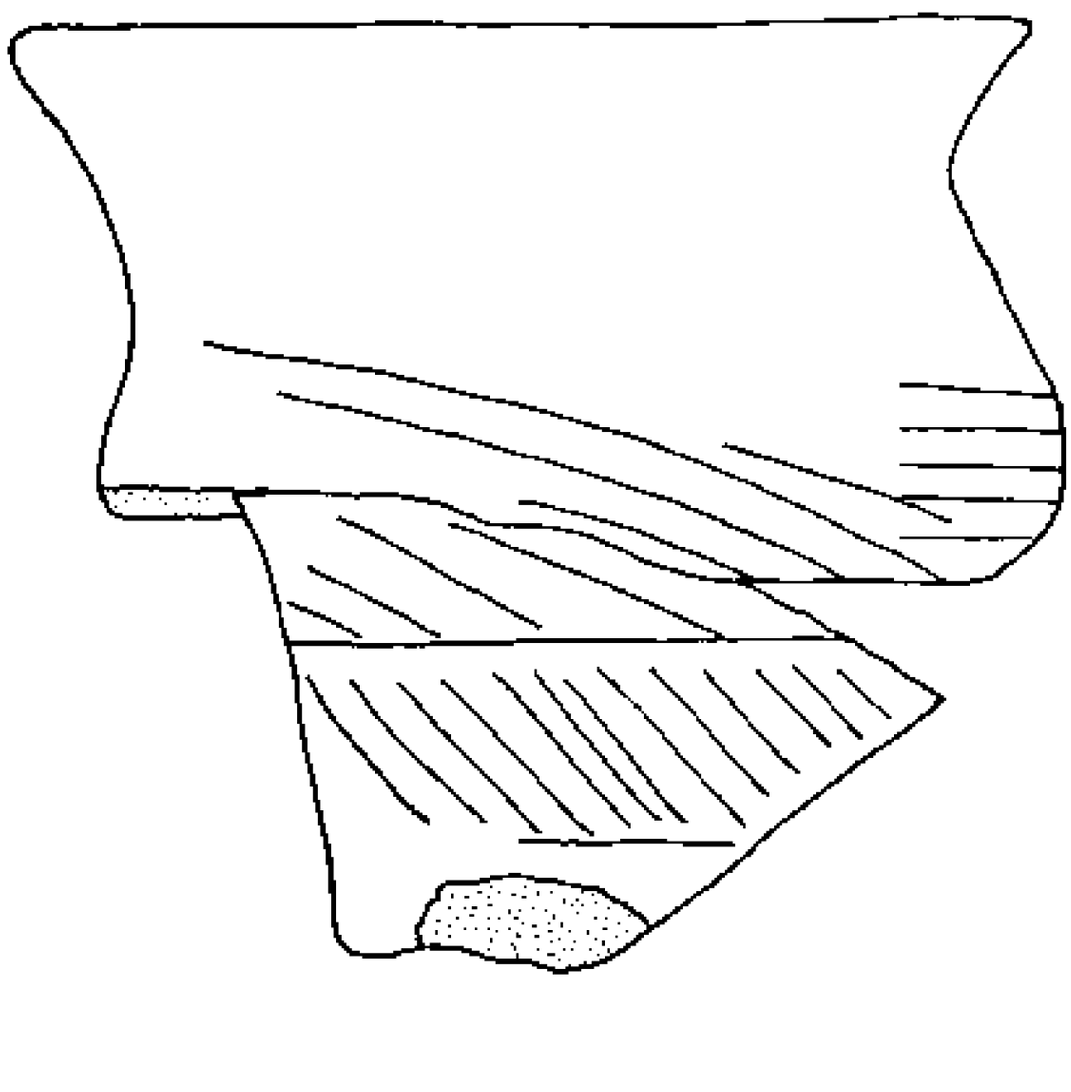

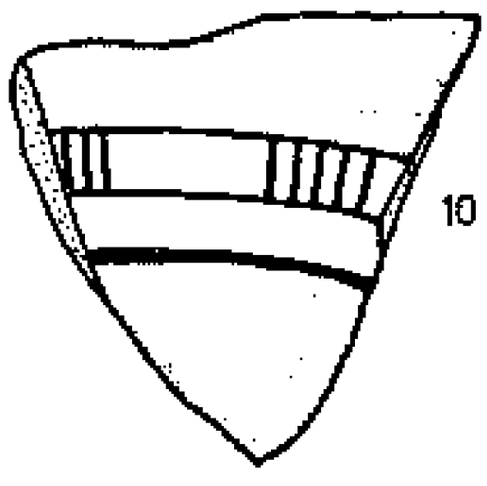

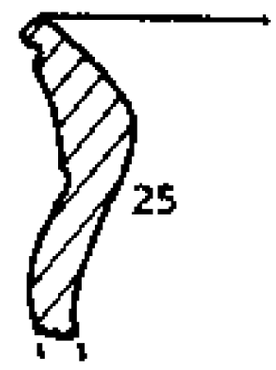

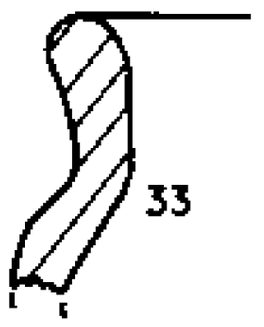

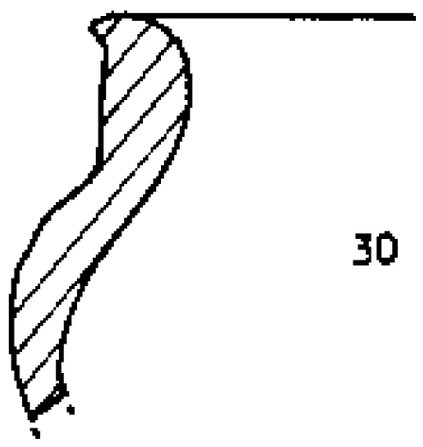

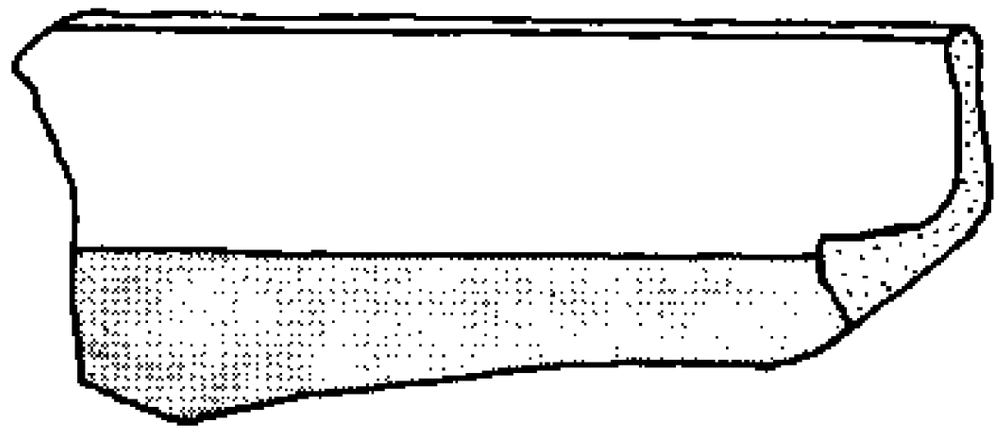

ROCADE
CERAMIQUE PEINTE

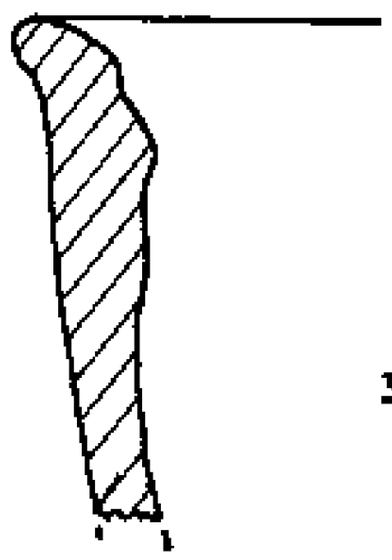

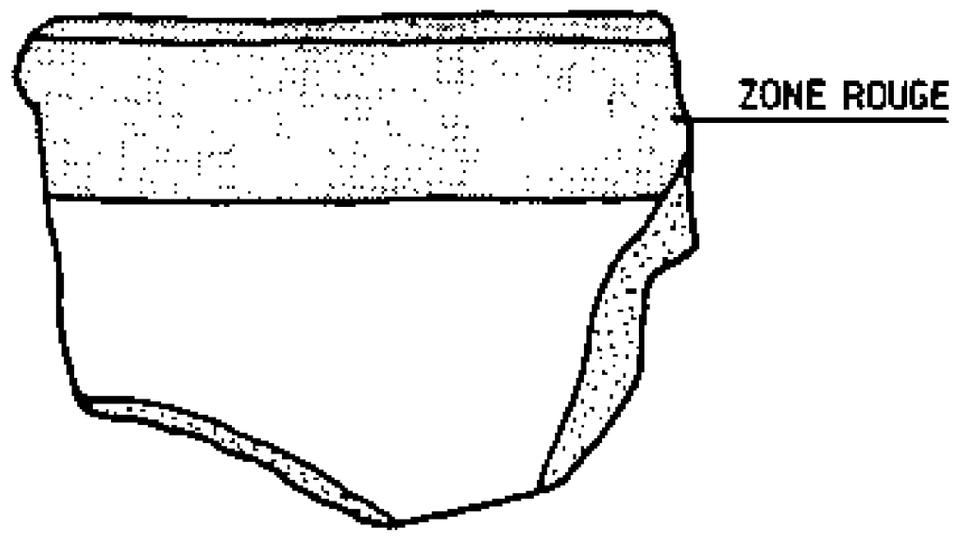



Bibliographie savoisienne

par Georges GRANDCHAMP

ALLERA Justin. — **L'Encyclopédie de l'Art Populaire Savoyard.** T. 1, Ed. ALLERA, 1980, 108 p.

ARCES Amicie (d'). — **Artisans créateurs miniguide Rhône-Alpes.** Ed. SME LYON, 1980.

Artisanat et métiers de tradition. Série d'articles rassemblés dans le Monde Alpin et Rhodanien n° 1-4, 1979, 524 p.

ARVE Stephen (d'). — **Les fastes du Mont-Blanc.** Ascensions célèbres et catastrophes depuis M. de SAUSSURE jusqu'à nos jours. Réédition de 1876, Ed. SLATKINE, 1980, 354 p.

ATTINOST Claude et NOVEL Jean-François. — **Quand les « Magnins » de Val Soana venaient rétamer en Savoie**, in « Le Monde Alpin et Rhodanien » n° 1-4, 1979, p. 426 à 459 (avec lexique).

BARBERO Dominique. — **Paroisses et communautés de France. Dictionnaire d'Histoire administrative et démographique. Haute-Savoie.** Ed. CNRS, 1980, 422 p.

BATFROI Séverin. — **Histoire secrète des Alpes Dauphiné Savoie Val d'Aoste.** Ed. ALBIN MICHEL, 1981, 240 p.

BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves. — **Histoire des Communes Savoyardes Haute-Savoie, le Faucigny.** T. II, Ed. HORWATH, 1980.

BERGER John (préface de). — **Le photographe et le pharmacien.** Autopsie du Chatelard (album photographique). Ed. CHAMP VALLON SEYSSEL, 1981, 136 p., 500 photographies.

BINZ Louis et SANTSCHI Catherine. — **Le diocèse de GENEVE, l'archidiocèse de VIENNE en Dauphiné**, in Helvetia Sacra. Section I, Volume 3, Ed. FRANCKE-BERNE, 1980, 392 p.

BOSSO Annie. — **Faïences et faïenciers de GRENOBLE et de LA TRONCHE.** Ed. Centre Alpin et Rhodanien d'Ethologie, GRENOBLE, 1980, ex. Monde Alpin et Rhodanien n° 1-2, 1980, 94 p. (tiré à part).

BERTRAND Pierre. — **Châteaux, Bourgs fortifiés et Maisons fortes du Canton de GENEVE.** Ed. BIRKHAENSER, BALE, 90 p.

BROWNE J.D.H. — **Dix scènes illustrant mon ascension au Mont-Blanc en 1853.** Album format 33 × 49, Ed. SLATKINE, 1980.

BRUCHET Max. — **Le château de RIPAILLE.** Réimpression de l'Edition de PARIS 1907, Ed. LAFFITTE, 1980, 286 p.

BRUCHET Max. — **La Savoie d'après les anciens voyageurs.** Réimpression 1908, Ed. LAFFITTE, 1981, 384 p.

BRUSSON J.P. — **SALLANCHES, Hier, Aujourd'hui, Demain - Une petite ville au pays du Mont-Blanc.** Ed. F.J.E.P., SALLANCHES, 1980, 144 p.

CANAC Roger et collaborateurs. — **L'Enfant montagnard... son avenir.** Comité de l'UNICEF. Ed. Institut de Géographie Alpine, GRENOBLE, 1980, 204 p.

CANAC Roger. — **L'or des cristalliers.** — Ed. DENOEL, 1980, 324 p.

CASSAN Claude Gérard. — **Les Orfèvres de Savoie.** Extrait de la revue Art et Curiosité n° 80, sept. 1980, Tiré à part 44 p. (répertoire alphabétique des orfèvres avec poinçons).

CAVARGNA Allemano. — **De LANSLEBOURG à SUSE : fascinant Mont-Cenis.** Ed. CHAVOUTIER, 1980, 110 p.

CHAPIER Georges. — **ANNECY la romantique.** Réédition de 1936, Ed. du BASTION, 1980, 142 p.

CHARVIN Marcel. — **Histoires... de Val d'Isère.** Ed. C.N.R.S., 1979, 324 p.

CHAVOUTIER Lucien. — **La Savoie baroque.** Ed. Sté Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1980, 64 p.

CHEVALLIER Jean Marie. — **Monographie de la paroisse de Reignier diocèse d'Annecy.** (202 p.).
Monographie de la commune de Reignier (202 p.). Ext. Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, T. XXIII, 1900. Réédité par les « Amis des Vieilles Pierres de Reignier » 1981. Tirage notes 300 exemp. Ed. François SOUDAN à Reignier 74800.

CHOUINARD Yvon. — **Glace et Neige : art et technique.** Ed. ARTHAUD, 1981, 192 p.

CLAUSTRE Georges et LEMOINE Cécile. — **Les fleurs des montagnes.** Ed. OUEST FRANCE, 1980, 64 p.

DAVID Jean. — **Du rural au rurbain - L'avant pays savoyard : analyse régionale et géodémographique.** Académie Florimontane, Académie de Savoie, Institut de Géographie Alpine de GRENOBLE, 358 p.

DAUZAT Albert. — **Un mois dans les Alpes.** Réimp. de l'édition de 1922, Paris, GUENEGAUD, 1980.

DEBELMAS Jacques. — **Découverte géologique des Alpes du Nord.** Ed. BRGM Orléans, 1979.

DELACRETAZ Pierre. — **Les Vieux Fours à Pain « Le Renouveau ».** Ed. de la THIELE, YVERDON, 1979, 160 p.

DEQUIER Daniel. — **Maurienne d'Hier et d'Aujourd'hui : costumes et coutumes.** Imp. GOUDIER, ALBERTVILLE, 1980, 174 p.

DESORMAUX Joseph. — **Bibliographie méthodique des parlers de Savoie.** Langue et Littérature. Réédition de 1922, Ed. LAFFITTE, 1981, 318 p.

DESPOIS Joseph (abbé). — **Un héros des temps révolutionnaires en Savoie : L'Abbé Martin DUCREY.** Réédition d'ABRY, 1908, Imp. GARDET, 1980, 160 p.

DESSAIX Joseph. — **La Savoie Historique pittoresque, statistique et biographique.** Réimpression de l'Edition de 1854-58, 2 volumes, 816 p., 102 planches, 11 cartes. Ed. SLATKINE, 1980, limité : 500 ex.

DUBOIS Bertrand. — **Les Montagnes de l'Océan.** Ed. PEN DUICK, 1980, 222 p.

DUFOURNET Antoine. — **SEYSSEL sur le Rhône et ses environs.** Réédition de VIBERT 1937. Ed. du CHAMP VALLON, SEYSSEL, 1980, 336 p.

DUFOURNET Paul. — **Les ateliers frères de poterie de VANZY (Haute-Savoie) et de VANCHY (Ain)**, in « Le Monde Alpin et Rhodanien », n° 1-4, 1979, p. 281 à 316.

DUFOURNET Paul. — **Morphogenèse des deux villages de la commune de BASSY (Haute-Savoie) sur la base cadastrale de 1730**, in Actes du 95ème congrès national des Sociétés Savantes, section d'Archéologie et d'Histoire de l'Art, REIMS, 1970 Ed. PARIS, 1974, p. 415 à 446.

ETIEVENT Michel. — **Histoires de Gens**, conte. **Une vallée savoyarde racontée aux enfants et aux plus grands.** Illustrations Maurice COUGNOUX, Imp. MULTI 73, AIX-LES-BAINS, 1979, 32 p.

FALCONNET Jean (abbé). — **La Chartreuse du Reposoir au diocèse d'ANNECY.** Ed. 1895, Rééd. SLATKINE, 1981, 632 p.

FAVIER Jean. — **Genèse et débuts du grand schisme d'Occident 1362-1394.** Colloque International, AVIGNON 25-28 Septembre 1978, Ed. C.N.R.S., 1980, 654 p. rel.

FRENDO Edouard. — **La face nord des Grandes Jorasses.** Ed. SLATKINE, 1981, 141 p.

FREYRE Hélène. — **Le Château de BONNEVILLE - Petit guide à travers l'histoire passionnante de Béatrice et des Seigneurs de Faucigny 1324-1353.** Préface de Paul GUICHONNET - Illustrations Andrée FALLION. Ed. « Les Amis du Château et de la Bonneville », 1980, 48 p.

FRISON-ROCHE Roger (préface de). — **La Cuisine Savoie-Dauphiné-Jura.** Ed. Presse POCKET, 1980, 160 p.

GAILLARD François. — **Esserts - Esery.** Histoire d'une rivalité séculaire 1803-1914. Ed. 1934. Réédité par les Amis des Vieilles Pierres de Reignier, 1981, 39 p. (relié avec la monographie de Reignier), Ed. François SOUDAN, REIGNIER 74800.

GEX Amélie. — **Vieilles gens et Vieilles choses - Histoires de ma rue et de mon village.** Réimpression de 1924, Ed. LAFFITTE, 1981, 408 p.

GILBERT Charles. — **La montagne libérée.** Georges Guillaudot et ses compagnons - gendarmes, chasseurs alpins et civils dans la Résistance. Ed. CERCLE D'OR, 1981, (Dif. Chaix), 158 p.

GILBERT Charles. — **La montagne héroïque.** Ed. LE CERCLE D'OR, 1980, 270 p.

GODINO Roger. — **Construire l'imaginaire.** Ed. Presses de la Cité, 1980, 192 p. ou le management de l'innovation - Le massif des Arcs.

GOUGAIN Michel. — **Scènes Chambériennes.** Ed. CHAVOUTIER, 1981, 112 p.

GUICHONNET Paul et collaborateurs. — **Histoire et Civilisations des Alpes.** 2 tomes de 400 p. chacun, Ed. PRIVAT-PAYOT, 1980.

HENDERSON Nicholas. — **Le prince Eugène de Savoie.** Ed. TALLANDIER, 1980, 410 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Architecture et Vie traditionnelle en Savoie.** Ed. BERGER-LEVRAULT, 1981, 290 p.

JACQUES André. — **L'œuvre gravée 1905-1950.** Catalogue réalisé en collaboration avec la famille de l'artiste, les musées d'ANNECY et de CHAMBERY. Imprimerie FILSONEL, LA RAVOIRE, Avril 1980, 72 p.

JACQUET Abel. — **Sur le Versant du Salève - La chartreuse de Pomier.** Mémoires et documents, Académie Salésienne, Tome 89, 1980, 162 p.

JANIN Bernard. — **Le col du Petit-Saint-Bernard, frontière et trait d'union alpin.** GREUDE, 1980.

JOISTEN Charles. — **Récits et contes populaires de Savoie recueillis dans la Tarentaise.** Ed. GALLIMARD, 1980, 188 p.

LABANDE François. — **Grandes courses - 104 grandes courses.** Ed. ARTHAUD, 1980.

LAVERRIERE Jean-Pierre. — **La Savoie.** Ed. OUEST-FRANCE, 1980, 32 p.

LAVERRIERE Jean-Pierre. — **Annecy.** Ed. OUEST-FRANCE, 1981, 32 p.

LAVERRIERE Jean-Pierre. — **Un village entre la Révolution et l'Empire : VIRY en Savoie 1792-1815.** Ed. ALBATROS, 1980, 362 p.

LENGEREAU Marc. — **Le Général de Gaulle, la vallée d'Aoste et la frontière italienne des Alpes 1943-1945.** Ed. MUSUMECI, AOSTE, 1980, 300 p.

LOVIE Jacques. — **Chambéry, un carrefour, une capitale, un style.** Ed. Sté Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie (2me édition), n° 31 et 32, 1981, 48 p.

LUGUET Ernest. — **Faufiournes et Pimprenelles - Petites histoires du terroir.** Illustrations de Jean BRIAN. Imp. GAUTHIER frères, SAINT-GENIX-SUR-GUIERS (73), 1980, 320 p.

MAGNONE Guido. — **La face W des Drus.** Réédition de 1953, Ed. SLATKINE, 1980, 208 p.

MAGNUS Louis et FREGEOLIERES Renaud (de la). — **Les Sports d'Hiver, sport, rétro, bibliothèque.** Ed. SLATKINE, 1979, 348 p.

MAINGUY Paul (Dr Député honoraire). — **Félix Francoz mon grand-père.** Ed. par l'auteur, hors commerce, tiré à 200 exemplaires numérotés, Imp. DRAEGER, 1975, 40 p.

MARIOTTE Jean-Yves et PERRET André. — **Atlas Historique Français : Savoie.** Savoie Propre, Maurienne, Tarentaise, Bresse, Bugey, Dombes, Valromey, Chablais, Faucigny, Genevois, Genève. Provinces et pays ayant constitué les actuels départements de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie et le canton de Genève. Ed. C.N.R.S., 1979, 60 p., 85 planches.

MARIOTTE Ruth und Jean-Yves. — **Savoyen.** Zwischen Mont Blanc und Rhône. Natur und Kunst in den französichen Alpen. Ed. DUMONT BUCHVERLAG KOLN, 1981, 258 p. (texte en allemand).

MARULLAZ F. (chanoine). — **Hommes et choses de MORZINE, simples glanes.** Rééd. de 1912, Ed. LAFFITTE, 1980, 238 p.

MASSE Jules. — **Histoire de l'ancienne Chautagne.** T. I - Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. 508 p.
T. II - Le clergé et les propriétés écclésiastiques. 292 p. Réimpression de l'édition 1908-1911, Ed. LAFFITTE, 1980.

Mélanges géographiques offerts à Paul VEYRET. — **Montagnes et montagnards.** Institut de Géographie Alpine, GRENOBLE, 1980, 506 p.

MERLIN Pierre. — **Guide des raids à ski - Les Alpes, France, Suisse, Italie, Autriche.** Ed. DENOEL, 1980, 190 p.

MILLON Pierre. — **12 randonnées au pays du Mont-Blanc. Excursions faciles dans la Haute Vallée de l'Arve,** N° 1. Ed. GARDET, 1980, 12 fiches.

Minéraux - Gîtes. — **Carte des gîtes minéraux de la France 1/500 000.** Feuille de LYON - Massif Central et Alpes du Nord. Ed. Bureau recherches géologiques et minières.

Oiseaux nicheurs de la région Rhône-Alpes (collectif sans auteur - anonyme). Ed. CORA, Université Claude BERNARD, VILLEURBANNE, 1980.

PAUMIER Daniel. — **La Céramique gallo-romaine de Genève**, in Mémoires et Documents publiés par la Sté d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Tome neuvième, 1981, Série IN 4, 438 p.

PERRET André. — **Guide des Archives de la Savoie.** Ed. Archives Départementales de la Savoie, 1980, 470 p.

PERRIER Jean Gaspard. — « **Le petiou** ». Ed. CHAVOUTIER, 1981, 168 p.

PERRIN André. — **Le Prieuré de CHAMONIX - Documents relatifs au prieuré et à la vallée de CHAMONIX.** Rééd. de la S.S.H.A., CHAMBERY, 1879, Ed. LAFFITTE, 1980, 386 p.

POCHAT-BARON F. — **Les paroisses de la vallée de THONES d'après les visites pastorales et autres pièces d'archives.** Réimpression de l'édition de BELLEY 1942-1943, 2 Tomes en 1 volume, 216 + 464 p., Ed. LAFFITTE, 1980.

PRIEUR Jean. — **L'Age du Fer.** Catalogue des collections des Musées de Chambéry. Ed. Sté des Amis des musées de Chambéry, musée savoisien, 1981, 72 p.

RACHEL Jacques. — **LA CLUSAZ à travers les âges.** Ed. ATRA, 1980, 76 p.

RACHEL Jacques. — **ANNECY, portrait de la ville, du lac et des environs.** Ed. de France, 1980, 36 p., texte : français, anglais, allemand.

RAMAIN Paul (docteur) et DOUVAINE (de). — **Les Grands Vins de France.** Ed. 1931, Ed. LAFFITTE, 1980, 230 p.

RATIE Suzanne. — **La Reine HATCHEPSOUT, sources et problèmes.** Ed. LYGDUNUM, BATAVORUM, E.J. BRILL, 1979, LEIDEN (Pays-Bas), 364 p.

ROLLIN Edmond. — **Monographie de VIUZ-EN-SALLAZ, diocèse d'ANNECY.** Réimpression de l'édition d'ANNECY 1896, Ed. LAFFITTE, 1980, 364 p. Cet ouvrage comporte en 2me partie l'histoire de VILLAZ.

ROUSSY de SALES (Comte Jean-François de). — **Historique du château de Thorens.** Annecy, 1980.

RUBIN Eugène. — **Le Tarastin des ramoneurs savoyards de SAINT-FERREOL** in « Le Monde Alpin et Rhodanien » n° 1-4, 1979, p. 461 à 472 (avec lexique).

SALES (St François de). — **Lettres spirituelles de Saint François de Sales par A. RAVIER.** Ed. DESCLEE de BROUWER, 1980.

SALVAT R. (le Rd Père). — **Notre-Dame des Voirons.** Sa montagne, son histoire, son pèlerinage. Ed. R. SALVAT, BOEGE, 1981, Imp. COMPERE, AMBILLY, 1981, 128 p.

SAMIVEL. — **L'Opéra de Pic.** Introduction de Jean GIONO, Ed. Didier RICHARD, 1980, 86 p.

SAMIVEL. — **Contes des brillantes montagnes avant la nuit.** Ed. ARTHAUD, 1980, 194 p.

SESIANO Jean et BOVAY Pascal. — **Escalades dans le massif des Bornes.** 1 - Rochers de Leschaux et Pointe d'Andy, 1980, 68 p.

Sports d'Hiver. Sport - rétro - bibliothèque par MAGUS Louis. Ed. SLATKINE, 1979, 348 p., broché, déjà fiché MAGNUS.

SORREL Christian. — **CHAMBERY 1870-1914 - La République dans la Ville.** Sté Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, T. 87, 1980, 254 p.

TEILLON-DULLIN et Charles CHARRAS. — **Les enfants du Châtelard.** Ed. du Prieuré, Réédition des « Ensorcelés du Châtelard », publié chez Michel BRIENT, PARIS, 1955, 186 p.

TEXIER Pierre Jean. — **Minéraux des Alpes.** Ed. OUEST-FRANCE, 1981, 32 p.

THIRION Jacques. — **Alpes romanes** (Alpes du Sud). Ed. ZODIAQUE, 1980, 440 p.

VAN GENNEP Arnold. — **La Savoie vue par les écrivains et les artistes.** Ed. LAFFITTE, 1978, 292 + 24 pages.

VARLET. — **Combat pour un sanctuaire.** Genèse de la création du Parc de la Vanoise - Juillet 1963 à 1980. Ed. Sté Savoisienne Hist. Arch., CHAMBERY, 1980.

VERNEILH. — **Statistique générale de la France - Département du Mont-Blanc.** Réimpression de l'édition de 1807, Ed. du CHAMP VALLON, SEYSSEL, 1980, 560 p.

VERNEX Jean-Claude. — **Les Acadiens.** PARIS, 1979, 192 p.

VINCENT Paul. — **Le Bonheur sur terre - Un nouvel art de vivre à la** campagne. Ed. FRANCE EMPIRE, 1980, 254 p.

Table des matières pour 1980

Séances de l'Académie 1

B. COUTIN. — L'évolution de la transmission des biens en Savoie sous le régime Sarde (1814-1860) 1

L. BAJULAZ et G. GAILLARD. — François Gaillard et Léon Nieutin 6

M. REBUT. — Marcel Proust en Savoie 7

P. SOUDAN. — Voltaire, « drôle de paroissien », selon Louis Trénard 9

P. DELEAU. — Formation du Lac d'Annecy 11

M. MOLINIER. — Un Préfet du début de la Restauration (1814-1816) 13

L. BAJULAZ et G. GAILLARD. — Note sur François Gaillard . 14

H. JUGE. — Entrée des Austro-Hongrois en Savoie (1813-1814) 17

M. SANDOZ. — Matériaux pour servir à l'Histoire du paysage de montagne : peintres et dessinateurs anglais en Savoie, aux XVIIIme et XIXme siècles 31

Georgette CHEVALLIER. — « Savoyard », l'évolution sémantique du terme 61

Madeleine MOLINIER. — Le Marquis de Roussy, préfet ultra sous la Restauration (1822-1830) 83

J.-P. COUREN et M.-C. LEBASCLE. — Fouilles archéologiques en Haute-Savoie (1970-1978) 109

G. GRANDCHAMP. — Bibliographie savoisienne 133

121e ANNÉE 1981

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE

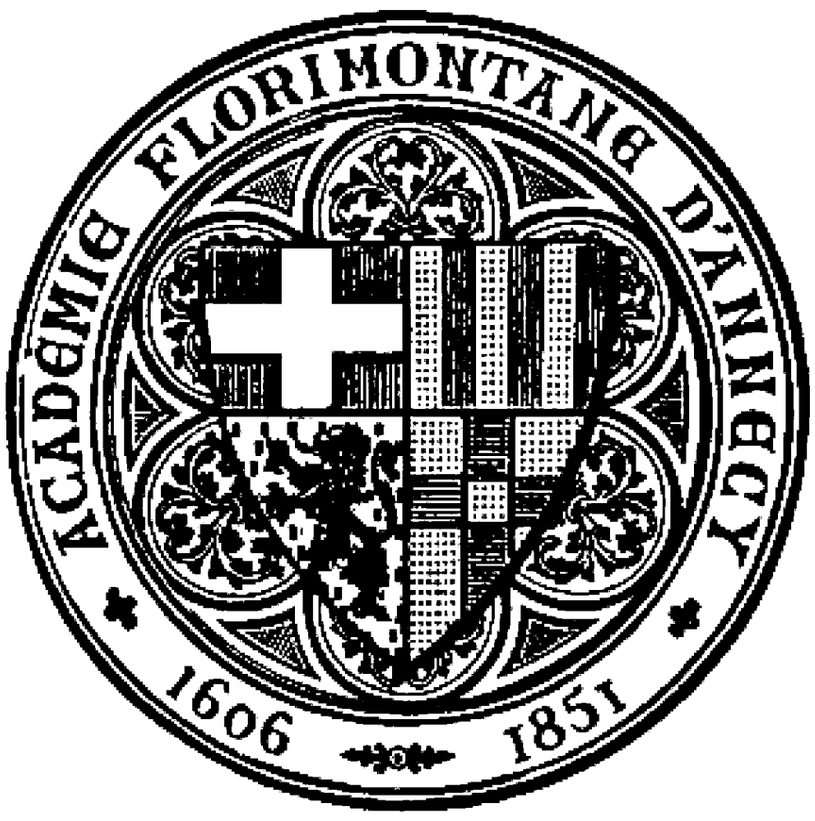

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908)
Etienne MACHARD (1824-1887)
Jules PHILIPPE (1827-1888)
Eloi SERAND (1826-1891)

LÉON MARÈS (1854-1916)
a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879)
Dr F. DAGAND (1815-1886)
MELVILLE-GLOVER (1834-1897)
Aimé CONSTANTIN (1831-1900)
Dr THONION (1830-1917)
F. GARDIER (1854-1919)
Asghil FAVRE (1877-1920)
Isidore NANCHE (1850-1922)
François CROSET (1844-1931)
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932)
Ernest PARISET († 1941)
Léon LAYDERNIER (1866-1958)
Georges MARTIN († 1943)
L.-F. ROSSET († 1959)
Joseph SERAND (1868-1957)



LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée à l'Assemblée générale du 18 mars 1981)

COMITÉ

Président : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, maire-adjoint de la ville d'Annecy, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✵, ⚜, banquier honoraire.

Secrétaire : M. André CHEVALLIER, professeur de Lettres.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, [chev. Arts et Lettres], directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Gérard GAILLARD, cadre retraité.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, ✵, ⚜, président de l'Académie du Faucigny ; Henri DAVIGNON, ✵, ⚜ ; Charles LACOMBE ; Jacques DOMENJOUD ; Pierre SOUDAN, président de l'Académie Salésienne.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction : MM. André CHEVALLIER ; Henri DAVIGNON, ✵, ⚜ ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, ✵ ; Clément GARDET ; Georges GRANDCHAMP ; Paul GUICHONNET, ✵, ⚜ ; Jean-Yves MARIOTTE ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Jacques DOMENJOUD.

Administrateur adjoint : M. Henri DAVIGNON, ✵, ⚜.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, du Mérite national, des Palmes académiques, des Arts et des Lettres, et du Mérite agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ✻, ❦, directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble ; ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en Droit, professeur honoraire à l'Ecole des Chartes, à Aix-les-Bains.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ✻, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, à Genève (Suisse).
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, Gy, canton de Genève (Suisse).
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, directeur de la revue « Historia » à Paris, à Menthon-Saint-Bernard, O. ✻, C. 🎖, officier des Arts et des Lettres.
1980 Comte François de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard, à Veyrier-du-Lac.
1950 OURSEL Raymond, docteur ès Lettres, directeur des Archives départementales de Saône-et-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales.
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, évêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1977 ANTHOINE François, O. ✻, médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.
1969 BAJULAZ Lucien, ✻, C. ❦, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy-le-Vieux.
1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet honoraire, à Thonon-les-Bains.
1979 BEAUQUIS Joannès, directeur honoraire d'organismes agricoles, à Chavanod.
1956 BROISE Pierre, architecte D.P.L.G., à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), 🎖, C. ❦, proviseur honoraire du lycée Berthollet, à Annecy.
1973 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à La Balme-de-Sillingy.
1962 CALLOT Emile, ✻, C. ❦, chevalier du Mérite agricole, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Claude (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1970 CHEVALLIER André, professeur de Lettres, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette, professeur de Lettres, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur du Musée d'Annecy.
1962 COUTIN Paul, ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henri, ✻, ❦, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, à Annecy.

1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ✻, O. ⛧, commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général de l'Equipement, à Paris.
1974 DUSSAUGE Pierre, ✻, C. ⛧, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1948 FRANCILLON Camille, avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, archiviste-documentaliste, à Annecy-le-Vieux.
1977 GAILLARD Gérard, cadre retraité, à Annecy.
1931 GARDET Clément, maître-imprimeur, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, ✻, ⛧, doyen de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ✻, ⛧, Croix de guerre T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ⛧, à Annecy-le-Vieux.
1972 JORIOZ Henri, notaire honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henri, professeur honoraire, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1974 LANIER François, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, ⛧, banquier honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint François de Sales, à Paris.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives départementales, à Annecy.
1977 MOLINIER Madeleine (Mme), agrégée de l'Université, professeur d'Histoire honoraire, à Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, C. ⛧, ⛧, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1970 PAILLARDET Marcelle (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ✻, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ⛧, professeur de Philosophie, à Annecy.
1950 PRIMOT André, chevalier du Mérite Social et Agricole, médaille d'honneur des Eaux et Forêts et médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Chaussin.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme), médaille du Travail et des Epidémies, docteur en médecine, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, médaille militaire, ⛧, C. ⛧, ⛧, directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1974 REGAT Christian, à Annecy.
1969 RICHARD René (le Docteur), à Annecy.
1974 RIGUET Henri (le Chanoine), presbytère de Saint-Germain, à Talloires.
1975 ROSSET Emile, publiciste, « Le Vieux Savoyard », à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.

1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ✾, professeur honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ✾, à Annecy.
1970 VIOLLET Léandre, conservateur adjoint du Musée d'Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1979 AMIGUES Gilbert, ℣, chevalier du Mérite agricole, ingénieur en chef du Génie rural des Eaux et Forêts, à Veyrier-du-Lac.
1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1979 BALTHAZARD Lucien, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1975 BENÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), aumônier de la Garnison, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1963 BOSSON Charles (Maître), avocat, à Veyrier-du-Lac.
1976 BOZON Raymond, receveur principal honoraire des Douanes, à Annecy-le-Vieux.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✻, ✠ 39-45, à Paris.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire B.I.T., à Bossey.
1964 CROCHON Maurice, ✻, ingénieur honoraire S.N.C.F., à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, O. ✻, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1978 DUJOURDY Simone (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1958 DURET Maurice (le Docteur), à Annecy-le-Vieux.
1950 GANTER Edmond, ancien maire de Genève, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève (Suisse).
1960 GAYET Jean (le R. P.), directeur du collège Saint-Michel, à Annecy.
1976 GIGNOUX Roger, chevalier du Mérite social, retraité du Cadastre et des Contributions directes, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, à Blois.
1975 HAYEM Robert, O. ✻, C. ℣, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1977 JOLLY-GOLLIET Andrée (Mme), à Annecy.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mme), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1960 LEGRAND René, ✻, O. ✾, professeur honoraire, à Saint-Jorioz.
1976 LOVIE Jacques, docteur ès Lettres, à Chambéry.
1949 MARTIN René, à Annecy.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire, à Jassans-Riottier.

1975 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1964 MOUCHET Célestin, directeur adjoint honoraire des P.T.T., à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1975 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette (Mlle), infirmière, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, président de banque, à Talloires.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1974 RIFAUX Yves, journaliste, à Marcellaz.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier des Saints Maurice et Lazare, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.
1977 ROYER Philippe, directeur de banque, au Castellet.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1977 TOMASINI Philippe, journaliste, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, ✵, professeur à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Asc.
1976 VANDEPUTTE Jules, O. ❦, ⚜ 39-45, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.
1957 VOUTTIER Paul, contrôleur civil honoraire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistante à la Faculté des Lettres de Lyon (U.III), à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⚜ avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), presbytère Saint-Nicolas, à Cluses.
1966 ANTHONIOZ Aymon, ✵, docteur en médecine, à Saint-Sixt.
1969 ARNOLLET Michelle (Mlle), à Annecy-le-Vieux.
1964 ARRAGAIN François, docteur en médecine, à Annecy-le-Vieux.
1977 AUDÉ Jacques, ingénieur civil des Mines, à Paris.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), à Montrouge.
1969 BACHET Louise (Mlle), retraitée, à Annecy.
1981 BALAS Georges (Mme), à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, à Annecy.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ✵, directeur de banque, à Annecy.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien-en-Genevois.
1978 BERGER DE NOMAZY M.-Thérèse (Mme), à Annecy.
1980 BERNARD Georges (le Général), C. ✵, à Annecy.
1964 BERTHERAT Louis, à Vanves.
1977 BÉTEND Michel (dit : BON Michel), à Annecy-le-Vieux.
1973 BLANC Claude, au Havre.

1981 Blandin Jean-Pierre, infirmier, à Cran-Gevrier.
1975 Boirin Jean-Camille, directeur adjoint des Impôts, à Annecy.
1973 Boissonnas Eric (Mme), à Paris.
1978 Boscq de Beaumont Jacques (M. du), à Neuilly.
1970 Bouchardy Michel (le Docteur), à Annecy.
1977 Bouchet Dominique, fondé de pouvoir de banque, à Saint-Jorioz.
1970 Boyer M.-Thérèse (Mme, née Bouquet), musicologue, à Turin.
1978 Bourdeau René, à Sallanches.
1968 Bouvet René, à Paris.
1975 Bouvier Robert, entrepreneur, à Annecy.
1976 Boy Gabriel, ingénieur divisionnaire T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1979 Boyer Roland, à Montrouge.
1980 Bozon Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1981 Brégnac Guy, ✠, professeur de Lettres honoraire, à Gaillard.
1974 Brocard Jean, O. ✻, député de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1981 Brunel Robert, directeur de la Revue Savoisienne, à Annecy-le-Vieux.
1964 Brunet Jean (Maître), notaire, à Veyrier-du-Lac.
1981 Brunet Michel (Mme), à Annecy.
1975 Brunier Jean, cadre supérieur de banque, retraité, à Rumilly.
1968 Bullukian Georges, à Lyon.
1968 Burdeyron Joseph, docteur en chirurgie dentaire, à Talloires.
1976 Burnod Alfred, à Vichy.
1964 Burret Suzanne (Mme), licenciée ès Lettres classiques, à Saint-Jorioz.
1975 Callier Micheline (Mme), à Marnaz.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, à Genève (Suisse).
1980 Canova Claude (Mme), 🎖 39-45, journaliste, à Saint-Jorioz.
1978 Cantoni François, à Annecy.
1969 Cartier André, à Bagneux.
1981 Castex Pierre, directeur de banque, à Annecy.
1964 Cellier Jean, à Lyon.
1969 Chabert Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1975 Challamel Jean-Bernard, professeur, à Thônes.
1980 Chanel Andrée (Mme), à Annecy.
1966 Chapot Juliette (Mme), à Annecy.
1973 Chappel Pierre, ingénieur honoraire divisionnaire des T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne (Suisse).
1974 Charpentier Marc, inspecteur principal P.T.T., à Maisons-Alfort.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1969 Chevallier Paul, chanoine titulaire de la Cathédrale, à Annecy.
1969 Colliard Lauro, professeur à l'Université de Padoue, à Vérone (Italie).
1969 Combet Jean, ✻, conseiller général, à Evian.
1969 Constant Monique (Mlle), archiviste, à Paris.
1978 Contamin Yves-Olivier (Mgr), prieuré Saint-Michel, à Lavardac.
1980 Contat Roland, chef de groupe de comptabilité, à Paris.
1978 Coquebert de Neuville Anne (Mme), professeur, à Annecy.
1978 Coquet Honoré, à Boulogne-Billancourt.
1964 Coulloud André, 🎖, directeur de banque honoraire, à Moissac.
1981 Courouleau Pierre, médaille d'or d'E.P., ingénieur, à Saint-Cloud.
1978 Curtelin Gilbert, retraité, à Seynod.
1978 Darcel Jean-Louis, à Colmar.
1974 David Jean, maître assistant à l'I.N.G.A., à Grenoble.
1981 Dechambre Jean-Paul, chef de gare, à Douvaine.

1981 DECISIER Maurice, ✲, ⚓, ⚓ 39-45, chevalier du Mérite agricole, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1978 DELEAU Paul, ✲, ✺, docteur ès Sciences en Sorbonne, à Le Rouret.
1977 DELÉPINE Jean, directeur départemental honoraire de la D.D.A.S.S., à Pringy.
1972 DÉLÉTRAZ Cyprien, ✲, ⚓ 39-45, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1972 DÉLÉTRAZ Pierre, professeur, à Paris.
1981 DÉLÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1975 DELON Jean-Paul, bouquiniste, à Rumilly.
1974 DEMICHELIS Raymond, O. ✺, professeur, à Bonneville.
1974 DEMOLIS Roland, professeur, à La Roche-sur-Foron.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1977 DÉZIRAT Robert, ingénieur honoraire, à Saint-Jorioz.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean (le Docteur), à Ayze.
1977 DONZIER Jean, président de l'Union Commerciale d'Annecy, à Annecy.
1973 DROUAILLAT Gérard, à Nantes.
1974 DUBY Jean, ⚓, O. ✺, ⚓ 39-45, médaille de la Jeunesse et des Sports, principal de Collège, à Annemasse.
1968 DUCRET André, ✲, O. ⚓, notaire honoraire, à Evian.
1969 DUCRETET Bernard, ✲, ⚓ 39-45, avocat honoraire, à Paris.
1960 DUPANLOUP Jacques, chevalier du Mérite social, à Paris.
1973 DUSSOLLIET Georges, directeur de la Maison du Tourisme, à Annecy.
1981 FASSIER Robert (l'Intendant Général), O. ✲, à Annecy.
1974 FAURY Henry, ✲, O. ✺, inspecteur d'Académie honoraire, à Beaumes-de-Venise.
1980 FONLUPT Louis (le Docteur), ⚓, à Veyrier-du-Lac.
1978 FORAS Xavier (le Comte de), château de Thuyset, à Thonon-les-Bains.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1975 FOURNIER Yves, à Veyrier-du-Lac.
1973 GALLAY M.-José (Mme), à Cluses.
1977 GAZEL Henri, O. ✺, professeur honoraire, à Annecy.
1973 GENEQUAND Jean-Etienne, archiviste, à Genève (Suisse).
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, archiviste, à La Ravoire.
1957 GIRARD François (Abbé), à Chambéry.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.S.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1981 GROGNET Eugène (pseud. Lionel TABUIS), lecteur d'édition, à Maisons-Laffitte.
1970 GUICHET Paul, ✲, ⚓ 39-45 avec palmes, retraité, à Paris.
1981 GUIRAL Alain, conseiller juridique, à Annecy.
1977 GUIZARD Charles, professeur honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, médaille militaire de Norvège, industriel, à Douvaine.
1977 HERMANN Frédéric, chef de gare, à La Roche-sur-Foron.
1972 JACQUET Paul, architecte départemental, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lyon.
1977 JARRE Charles, O. ✲, C. ✾, chevalier du Mérite agricole, gouverneur honoraire de la France d'Outre-Mer, à Veyrier-du-Lac.

1970 KRIBS Bernard, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1968 LAEUFFER Pierre (le Général), O. ✻, à Verrières-le-Buisson.
1981 LAILLET Marcel, ancien directeur de la Société Savoisienne d'Annecy, à Annecy.
1970 LAMBERT Emile, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ✻, Croix du Combattant, ⚜, commissaire général de brigade aérienne, à Culoz.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme le Docteur), à Lyon.
1968 LAURENS Henri (pseud. Jean-Pierre FONTAINE), docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, Ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles (Belgique).
1967 LAVOREL André, ⚜ 39-45, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, architecte, à Annecy.
1980 LATY Yves, artiste-peintre, à Doussard.
1977 LAVY Arthur, ✻, O. ⚜, officier du Mérite agricole, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président d'honneur du Conseil Général, à Argonay.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1980 LEBASCLE Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée d'Annecy, à Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1973 LE BRUN Odile (Mme), à Paris.
1980 LECOMTE Paul, ⚜, cadre retraité, à Sallanches.
1981 LEFAS Aubert, conseiller d'Etat honoraire, à Paris.
1979 LEMOINE Jean-Bernard, correspondant de la Commission des Orgues, à Annecy.
1981 LEREBOULET, clerc de notaire, au Lyaud.
1973 LEVÊQUE René, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sevrier.
1969 LOHIÉ Jean, employé de banque, à Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, ✻, inspecteur général honoraire de l'Economie et des Finances, à Neuilly-sur-Seine.
1970 MAILLET Eugène, ancien industriel, à Annecy.
1975 MALAPLATE Jacqueline (Mme), professeur d'Espagnol, à Annecy.
1976 MANSAU Andrée (Mme), professeur à l'Université de Toulouse-le-Mirail, à Toulouse.
1981 MANTEAU Roger, ✻, O. ⚜, C. ⚜, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1978 MARCELLOT Claude, à Veyrier-du-Lac.
1976 MARSON Roger, ⚜, proviseur, à Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, inspecteur financier, à Annecy.
1979 MENTHON Antoine (M. de), à Veyrier-du-Lac.
1969 MÉTRAL Marcel, inspecteur central des Impôts, à Annecy.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1977 MICHELIER L., ingénieur, à Annecy.
1977 MILLION Bernadette (Mme), à Annecy.
1979 MONNIER Victor, à Genève (Suisse).
1965 MOORGAT Pierre, attaché culturel, à Hambourg (R.F.A.).
1973 MOUTHON Pierre (le Docteur), à Faverges.
1980 MOUTHON Serge, artisan, à Balmont.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1967 NAZ Jean, notaire, à Annecy.
1965 NORMAND Jean (le Colonel), à Paris.
1972 ORSEL Guy, à Veyrier-du-Lac.

1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège (Belgique).
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître assistant d'Histoire contemporaine à l'Université de Savoie, à Chambéry.
1980 PARIS Jean-François, employé de banque, à Annecy-le-Vieux.
1972 PASCAL Henri (le Colonel), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1981 PASQUIER Renée (Mme), ⚜, directrice adjointe honoraire de Collège, à Annecy.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Annecy.
1962 PATURLE François, directeur des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1968 PAUME Emilie (Mme), O. ♆, institutrice honoraire, à Annecy.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louise (Mme), directrice d'Ecole, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville.
1980 PERRIGUEY Nicolas, chevalier du Mérite agricole, officier O. N. (Côte d'Ivoire), à Veyrier-du-Lac.
1975 PERRON François, ✻, médaille de la Valeur Militaire, chevalier des Arts et des Lettres, secrétaire général de mairie en retraite, à Morestel.
1970 PETRUS Otto, médaille d'honneur de la Police Nationale, inspecteur divisionnaire honoraire de la Police Nationale, à Bedoin.
1977 PHILIPPE Denis, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1978 PICARD M.-Thérèse (Mme), professeur, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur, à Chavanod.
1980 POCHAT Pierre, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts, à Annecy.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire, à Annecy.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), à Annecy.
1966 PULS M.-Louise (Mme), O. ♆, directrice d'Ecole honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET M.-Jeanne (Mlle), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1973 RASSAT Maxime, à Marseille.
1965 RAVIER DU HERBULOT (le R. P.), O. ✻, O. ⚜, ⚓ 39-45, docteur ès Lettres, à Chantilly.
1980 REY Robert, P.D.G. Splendid Hôtel, à Annecy.
1968 VON RICHTER Leonhard (le Baron), consul honoraire d'Allemagne, à Veyrier-du-Lac.
1977 RIOND Georges, C. ✻, médaille militaire, conseiller honoraire de l'Union Française, à Groisy-le-Plot.
1970 ROSSET Gilbert (l'Abbé), à Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1965 † ROUGE Robert, géomètre-expert, à Saint-Pierre-d'Albigny.
1966 ROUSSY DE SALES François (le Marquis de), ⚓, chevalier du Mérite agricole, à Paris.
1978 RUIN Maurice, principal du Collège d'Evire, à Annecy-le-Vieux.
1970 SALES Mario, directeur technique de la Société Italienne du Gaz, à Turin (Italie).
1969 SANDOZ Marc, historien de l'Art, à Paris.
1981 SANTSCHI Catherine (Mlle), directrice des Archives d'Etat, à Genève.
1977 SAUTHIER Marguerite (Mme), directrice d'Ecole honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1981 SCHOENDOERFFER Pierre, homme de lettres, à Paris.
1981 SÉDALLION Alain, à Annecy.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, à Annecy.
1975 SIMOND Françoise (Mme), professeur, à Annecy.
1980 SIROT Elisabeth (Mme), à Annecy.

1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1980 SUROT André, ✠, ingénieur E.E.C., à Annecy.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ✾, agrégée de l'Université, à Annecy.
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ✾, agrégé de l'Université, à Annecy.
1981 TÉTAZ M.-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, aux Houches.
1969 TISSOT Henri, receveur honoraire des P.T.T., à Saint-Julien-en-Genevois.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1981 TOSSAN J., à Paris.
1970 TOUZOT Jean, libraire, à Paris.
1968 UGINET François-Charles, archiviste, à Albertville.
1963 VALLETTE D'OSIA (le Général), G. O. ✵, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Mme, pseud. Simone AVRAY), femme de lettres, à Paris.
1981 VAUTREY Georges (le Général), O. ✵, C. ✠, ✠ 39-45, chevalier du Mérite agricole, à Paris.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ✾, institutrice honoraire, à Annecy.
1977 VERNEX Jean-Claude, à Veyrier-du-Lac.
1981 VINCENT Paul, journaliste-écrivain, à Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, maire de Lovagny, à La Balme-de-Sillingy.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des Travaux météorologiques, à Rumilly.
1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.
1977 WIRTH Marcel, P.D.G., à Pringy.
1980 YVOIRE Maurice (M. d'), ingénieur, à Ville-d'Avray.
1964 ZANOTTO André, président de l'Académie Saint-Anselme, Service Historique Régional, à Aoste (Italie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 7 JANVIER 1981 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, le Président Gardet forme des vœux à l'intention des Florimontans, de l'Académie et du Cercle philosophique qui reprendra ses activités le 21 janvier.

Il adresse ensuite des félicitations à trois membres qui connaissent de flatteurs succès de librairie : Mme Marie-Thérèse Hermann pour *Architecture et vie traditionnelle en Savoie* (Paris, Berger-Levrault), M. Paul Guichonnet pour *Histoire et Civilisations des Alpes* (Toulouse, Lausanne ; Privat et Payot) et M. Emile Rosset pour son *Almanach du Vieux Savoyard* et son *Almanach du Vieux Dauphinois.*

Le secrétaire de séance M. Pierre Soudan donne alors la liste des ouvrages entrés dans la bibliothèque de l'Académie au cours du mois de décembre 1980.

Don des auteurs : M.-Th. Hermann, *Architecture et Vie traditionnelle en Savoie.* Paris, Berger-Levrault, 1980.

Marc Sandoz, *Le Paysage de montagne dans l'illustration des livres du XVIIIe siècle* tiré à part de *Die Buchillustration im 18. Jahrhundert.* Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1980.

Reçus à titre d'échange : Cahiers du Vieux Conflans, 1980, 2e et 3e trimestres. — *Bollettino della Società per gli studi storici, archeologici ed artistici della provincia di Cuneo*, 1980, 2e semestre. — *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, 1980, Heft 2. — *Panorama. La Revue Sud-Africaine*, décembre 1980, janvier 1981. — Karl Stokar, *Liturgische Gerät der Zürcher Kirche vom 16 bis ins 19 Jahrhundert Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, Band 50, Heft 2.

M. Philippe Tomasini, président du jury du concours de poésie, toujours si généreusement doté par M. René Laydernier, commente les résultats de la session 1980. Celle-ci, dit-il, aura donné aux jurés « une décep-

---

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Brun, J. Chapot, G. Chevallier, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto ; M. L. Bajulaz, le général G. Bernard, MM. R. Bozon, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, C. Dubouloz, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, Ch. Guizard, J. Mouthon, P. Persoud, R. Prévost, B. Ruffet, P. Soudan, G. Tapponnier, Ph. Tomasini et J.-N. Vandeputte ainsi que MM. G. Brégnac, A.-B. Rosset et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes M.-Th. Hermann et M. Molinier ; Mlles Y. Dagand et E. Paume ; MM. A. Chevallier, J.-Y. Mariotte et G. Raffin.

tion qui n'a d'égale que la médiocrité des envois''. Renonçant à décerner le premier prix, le jury a décidé d'accorder une mention très honorable et deux mentions honorables. Les enveloppes ouvertes sous les yeux de l'assistance livrent les noms des bénéficiaires de ces mentions : M. Bernard Audrey, de Boulogne-sur-Mer pour la première, Mlle Catherine Sansalone, de Marnaz, et Mme Jeanne Maillet, de Saint-Pol-sur-Ternoise, pour les secondes.

La parole passe à M. Paul Guichonnet, doyen de la Faculté des sciences humaines de l'Université de Genève et président de l'Académie du Faucigny. Un proche descendant d'Alexandre Lefas qui fut sous-préfet de Bonneville en 1870 ayant adressé au Président Gardet des souvenirs racontés par ce fonctionnaire, le conférencier situe le document dans son contexte historique.

Bonneville, alors peuplée de 2 000 habitants, était une commune d'esprit avancé. Quelques notables affiliés à la maçonnerie genevoise et professant un anti-cléricalisme virulent, des avocats et des propriétaires terriens pour l'essentiel, travaillaient les esprits afin de miner le peu de confiance que la population portait encore à Napoléon III. Au soir du 4 septembre, à l'annonce de la proclamation de la déchéance de l'Empereur par la foule parisienne, un cortège se forma et se dirigea vers la sous-préfecture.

Arrivé au début de l'année dans la capitale du Faucigny, M. Alexandre Lefas ne capitula pas devant les émeutiers. Il fit savoir à voix bien haute que les cinq balles de son pistolet seraient pour les cinq premiers qui franchiraient son seuil, et son épée pour le sixième. Ensuite, on négocia. Les républicains laissèrent des sentinelles que le sous-préfet, le soir venu, envoya se coucher en promettant de ne pas s'évader. Le lendemain, en grand uniforme, M. Lefas s'en alla poursuivre les opérations du conseil de révision. A son retour, ceux qui voulaient l'emprisonner et envahir la sous-préfecture le félicitèrent : Gambetta venait de le confirmer dans ses fonctions. M. Lefas préféra adresser sa démission et regagner le Sud-Ouest où l'attendait sa fiancée puis il s'engagea chez les volontaires bretons.

Un long échange s'instaura entre M. Paul Guichonnet et ses auditeurs, notamment avec M. Mouthon, petit-cousin de l'un des notables bonnevillois de l'époque, l'avocat Clerc-Biron, compagnon d'études et frère en maçonnerie de Cavour.

M. Georges Grandchamp signala ensuite à l'attention des Florimontans quelques publications genevoises de 1980 qui apportent des détails ou des compléments intéressants à l'histoire du diocèse : *Helvetia Sacra*, *La chapelle des Macchabbées de la cathédrale Saint-Pierre*, le *Bulletin de la Société historique et archéologique* ainsi que le récent numéro de *Vallesia* contenant un article sur les derniers couvents de bernardines, la communauté fondée par Louise de Ballon dont un éditeur belge vient de reproduire les *Ecrits spirituels* et, enfin, les actes d'un colloque tenu en Avignon sur le grand Schisme d'Occident. M. Grandchamp insista sur la part importante revenant à M. Louis Binz dans ces travaux d'érudition historique.

En conclusion, le vice-président se fit l'interprète de tous pour féliciter le président Clément Gardet et M. Henri Davignon, conservateur du domaine de Montrottier, entrés ensemble, il y a cinquante ans, parmi les Florimontans et n'ayant cessé depuis lors de se dévouer pour l'Académie.

Pierre SOUDAN

SÉANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 1981 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Avant de passer la parole au secrétaire, le président a le triste devoir de saluer la mémoire de Camille Dubouloz, bibliothécaire de l'Académie, décédé le dimanche 25 janvier, terrassé par une crise cardiaque. M. Gardet évoque l'attachante figure du disparu et apprécie les services qu'il a rendus à l'Académie avec modestie, ponctualité et parfaite courtoisie. Il présente à Mme Dubouloz et à ses enfants les condoléances de tous les Florimontans.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le secrétaire donne lecture de la liste des ouvrages entrés dans la bibliothèque au cours du mois de janvier. Le président remercie les donateurs et, en particulier, madame le docteur Suzanne Ratié, qui vient d'offrir ses quatre dernières publications.

Ouvrages entrés dans la bibliothèque de l'Académie au cours du mois de janvier 1981 :

Par achat :

Histoire et Civilisation des Alpes (publié sous la direction du doyen Paul Guichonnet).

Par don de l'auteur :

Charles Maurice, *Promenades historiques et archéologiques à travers l'ancien écarton d'Oulx.*

Suzanne Ratié, *Une voie de diffusion alpine des cultes isiaques*, in *Cahiers du Vieux Conflans*, 3e trimestre 1980.

Suzanne Ratié, *Fragments d'un papyrus du Louvre retrouvés à Montpellier*, in *Revue du Louvre*, 1965.

Suzanne Ratié, *Un Osiris alchimique au musée de Chambéry*, in *Revue du Louvre*, 1980.

Suzanne Ratié, *La reine Hatchepsout. Sources et Problèmes*. Leyde, 1979.

A titre d'échange

Revue de Géographie alpine, 1981, 1.

Revue Drômoise, décembre 1980.

Salesianum, oct.-déc. 1980.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1980, 3.

Bulletin de la Société littéraire des P.T.T., 1980, 4.

Le président donne d'abord la parole à Mme Chevallier. Après avoir rappelé que sous le pseudonyme de Jacques Ouvard se cache le R.P. Guichardan, Mme Chevallier analyse le dernier des romans policiers savoyards de cet auteur, *Le caillou dans la vitrine*. (Cf. étude dans le présent numéro, page 104). On y reconnaît le style et les thèmes qui caractérisent l'œuvre de Jacques Ouvard mais ce qui fait l'intérêt particulier de ce roman-ci, c'est que son intrigue se déroule à Annecy et dans les environs. Mme Chevallier cite quelques passages, ceux en particulier qui, évoquant

---

(*) *Etaient présents* : Mmes J. Chapot, G. Chevallier, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes P. Dussauge, C. Mouchet et J. Prévost ; Mlle H. Ritz ; M. L. Bajulaz, le général G. Bernard, MM. G. Bruyneel, R. Bozon, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, H. Juge, C. Mouchet, J. Mouthon, R. Prévost, G. Raffin, G. Tapponnier, et J.-N. Vandeputte ainsi que MM. A. Bastard-Rosset, G. Brégnac, le général Fassier et M. H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes C. Brun, M.-Th. Hermann et M. Molinier ; Mlles Y. Dagand, A. Jolly et E. Paume ; MM. E. Callot, P. Persoud et P. Soudan.

saint François de Sales, la Visitation, voire une certaine spiritualité des paysages des bords du lac, rappellent que l'auteur est un homme d'Eglise et de prière.

Elle signale ensuite que Jacques Ouvard, pour donner un cadre à son intrigue policière, a mêlé l'Annecy d'hier à l'Annecy d'aujourd'hui, ce qui donne à la ville qu'il décrit un air à la fois familier et étrange qui n'est pas sans charme.

En l'absence de M. Laverrière qui devait parler, devant l'Académie, de *Viry sous la Révolution et l'Empire*, le président Gardet improvise une communication sur un livre d'heure dont il prépare actuellement l'édition, donnant ainsi à ses confrères, à leur grande satisfaction, la primeur d'un travail qui promet d'intéresser tous les historiens de la Savoie et d'une édition qui réjouira les bibliophiles et les amateurs d'art.

La *Würtembergische Landes Bibliothek* de Stuttgart conserve un beau manuscrit du XVe siècle appelé, traditionnellement mais improprement, *das Stundenbuch des Herzogs Amadeus des achten von Savoyen*. Ce livre d'Heures pose à l'historien des problèmes : quels sont les auteurs de cet ouvrage, et, surtout, pour qui a-t-il été exécuté ? C'est à cette dernière question que M. Gardet a voulu, au cours de son exposé, apporter une réponse. Une page de ce manuscrit, dit-il, est ornée d'une grande armoirie de la dynastie de Savoie, sur laquelle il convient de s'attarder. On y remarque un lambel d'azur à trois pendants. C'est une brisure, qui permettait de distinguer, du duc de Savoie régnant, l'aîné de ses fils, appelé à lui succéder, et portant, avant de monter sur le trône, le titre de prince de Piémont.

Au XVe siècle, on ne connaît que deux princes ayant porté les armes de Savoie brisées d'un lambel : le premier fut Amédée prince de Piémont, fils aîné d'Amédée VIII. Il mourut en 1431 sans avoir jamais porté le titre de duc de Savoie ; le deuxième fut un autre Amédée, petit-fils d'Amédée VIII. Il porta le titre de prince de Piémont de 1439 à 1465 avant d'accéder à la dignité ducale, sous le nom d'Amédée IX. La datation des lettrines du livre d'Heures de Stuttgart, vraisemblablement de la même main que celles du Missel de Bonivard, amène M. Gardet à penser que c'est bien ce petit-fils d'Amédée VIII qui fut le destinataire du Stundenbuch de Stuttgart. Il propose donc de l'appeler le *Livre d'Heures du Prince de Piémont, futur duc Amédée IX de Savoie.*

Vivement applaudi, le président lève la séance à 18 heures.

SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 1981 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et adoption du compte rendu de la séance de février, le Président Clément Gardet adresse des félicitations à M. Robert Gabion, documentaliste-archiviste aux Archives de la Haute-Savoie, lauréat 1965 du

---

(*) *Etaient présents* : Outre quatre sœurs et une nièce de feu le Président Denis Guillot, Mmes C. Brun, J. Chapot, G. Chevallier, M.-Th. Hermann, M. Molinier, M.-Th. Picard et S. Ratié ainsi que Mme P.Dussauge ; Mlles Y. Dagand, J. Portier, M.-J. Quellet et H. Ritz ainsi que S. Velland, MM. L. Bajulaz, G. Bruyneel, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, R. Janin, A. Lavorel, C. Mouchet, J. Mouthon, P. Persoud, R. Prévost, P. Soudan, J.-N. Vandeputte et H. Verjus, ainsi que MM. Grandjean et A.B. Rosset.

Etaient excusés : MM. E. Callot, A. Chevallier, G. Grandchamp et G. Raffin.

Prix d'Histoire Joseph Serand, qui vient d'être nommé chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres par arrêté du ministre de la Culture et de la Communication.

Le secrétaire de séance donne la liste des ouvrages entrés dans la bibliothèque de l'Académie, au cours du dernier mois.

Paul Dufournet, *Horeau précurseur. Idées, Techniques. Architectures.*

Almanach 1981 de *l'Agriculteur Savoyard.*

Panorama. La Revue Sud-Africaine, février 1981.

Cahiers du vieux Conflans, 4e trimestre 1980.

Le Globe. Bulletin et Mémoires de la Société de Géographie de Genève. 1980.

Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. 1978.

Le Président rappelle ensuite que le comité a décidé de renouer avec une ancienne tradition de la Compagnie : après leur élection, les nouveaux membres effectifs devront évoquer la personnalité et les travaux de celui des Florimontans auxquels ils succèdent. C'est ainsi que cette séance sera exclusivement consacrée aux hommages rendus par M. Pierre Persoud, à M. Denis Guillot et par Mme Claire Brun, à M. Louis Pfister. (1)

La séance est levée à 18 h 30.

P. SOUDAN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU MERCREDI 18 MARS 1981 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente assemblée générale (20 février 1980) le président donne la parole à M. Jacques Domenjoud, administrateur du domaine de Montrottier pour son rapport d'activité qui porte essentiellement sur les travaux accomplis et les problèmes administratifs rencontrés.

M. Domenjoud déclare qu'une multiplication d'activités imposera de renforcer l'équipe des administrateurs chargés de veiller sur le domaine. C'est pour cette raison qu'il fait un appel particulièrement pressant auprès des membres de l'Académie qui auraient du temps pour se dévouer bénévolement en prenant en charge certaines tâches particulières.

Après le rapport de M. Domenjoud, M. H. Davignon établit le bilan financier de la gestion du domaine :

— Le chiffre des entrées se maintient : 30 319 visiteurs en 1980.

— Un effort est demandé aux membres de l'Académie pour qu'ils fassent connaître le château et y amènent parents et amis.

Un effort supplémentaire sera fait en matière de publicité.

---

(1) La présente Revue reproduit in extenso le texte de ces allocutions.

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-Th. Hermann, M. Molinier et S. Ratié ; Mlle Y. Dagand ; M. le médecin général Anthoine, MM. L. Bajulaz, J. Beauquis, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, H. Juge, R. Laydernier, P. Persoud, R. Prévost, le Dr Richard, MM. E. Rosset, J.-P. Serralongue, P. Soudan et L. Viollet.

Etaient excusés : MM. L. Bourquard, P. Broise, E. Callot, J.-P. Couren, G. Deshusses, R.-J. Gabion, G. Grandchamp, P. Guichonnet, le général J. Humbert, MM. J. Mouthon, A. Primot et le chanoine H. Verjus.

M. Gérard Gaillard, trésorier, donne connaissance des comptes de l'année 1980.

Après avoir posé de nombreuses questions, l'Assemblée adopte ces rapports à l'unanimité et décide, à la majorité, de porter la cotisation, pour l'exercice 1981 à 100 F.

La seconde partie de l'Assemblée générale comporte les votes.

Les membres sortant du comité (tiers renouvelable) MM. Pierre Soudan, Charles Lacombe, Paul Guichonnet et André Chevallier sont réélus.

Les commissaires aux comptes MM. Louis Barat et Gabriel Gayet sont reconduits dans leurs fonctions.

Sont reçus comme membres correspondants : Mme Georges Balas, MM. Albin Bastard-Rosset, Jean-Pierre Blandin, Guy Brégnac, Robert Brunel, Mme Michel Brunet, MM. Pierre Castex, Pierre Courouleau, Paul Dechambre, Maurice Decisier, Renaud Deletraz, Mme Andrée Doll, le docteur Jean Doll, le Général Robert Fassier, MM. Eugène Grognet, Alain Guiral, Marcel Laillet, Aubert Lefas, M. Lereboulet, Roger Manteau, Mme Renée Pasquier, MM. Gérard Patuel, Pierre Schoendoerffer, Alain Sedaillion, Mlle Marie-Noëlle Tétaz, le Général Vautrey, Mlle Suzanne Velland, MM. Paul Vincent et Henri Voiron.

Sont élus membres associés : MM. Lucien Balthazard, Georges Béné, Claude Castor et Louis Trénard.

Sont élus membres effectifs : MM. François Lanier et Georges Raffin.

M. François Lanier est nommé bibliothécaire en remplacement de M. Camille Dubouloz, décédé.

M. François Lanier prononcera l'éloge de Camille Dubouloz.

M. Georges Raffin prononcera l'éloge de François Matrod.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU MERCREDI 1er AVRIL 1981 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, le secrétaire donne lecture de la liste des livres entrés dans la bibliothèque au cours du mois de mars : *Salesianum* janv.-mars 1981.

Panorama. La Revue Sud Africaine, mars 1981.

Annales de l'Académie de Mâcon, 1979.

Jacques Dupanloup, *Deux bienfaiteurs familiaux : Michel et Marie-Joséphine Dupanloup*, 1979.

Le président donne alors la parole à M. J.-N. Vandeputte qui entretient son auditoire de Jean-Nicolas Deletraz, maire de Saint-Jorioz à

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-Th. Picard et S. Ratié ainsi que Mmes S. Dussauge et J. Prévost ; Mlles Y. Dagand, A. Jolly, E. Paume, M.-J. Quellet, H. Ritz et S. Velland ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le général G. Bernard, MM. G. Brégnac, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, M. Decisier, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, J. Mouthon, R. Prévost, G. Raffin, J.-N. Vandeputte et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes M.-Th. Hermann et A. Tapponnier-Ribatto ; MM. R. Brunel, E. Callot, le général R. Fassier, MM. G. Grandchamp, P. Soudan et G. Tapponnier.

l'époque napoléonienne, dont il a eu la bonne fortune de trouver, dans les archives communales de Saint-Jorioz, trois cahiers comprenant les minutes de sa correspondance administrative. (1)

Longuement applaudi, l'orateur fut remercié et félicité par le président qui leva la séance à 18 h 30.

SÉANCE DU MERCREDI 6 MAI 1981 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, le secrétaire donne lecture de la liste des livres entrés dans la bibliothèque au cours du mois d'avril :

Lionel Thabuis, *Le Cyclamen*. Poèmes.

Joseph Desormaux, *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie* (Reprint Laffitte).

Revue de Géographie alpine, 1981, 2.

Panorama. Revue Sud-Africaine. Avril 1981.

Procès-verbaux et Mémoires (1978-1979) de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

Mémoires (1980) de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune.

Etudes préhistoriques (1977-1978).

Le président donne alors la parole à Mme G. Chevallier qui poursuit l'exposé de ses travaux lexicologiques sur la dénomination de ce qui concerne la Savoie. Elle passe en revue les termes qui ont été employés, proposés ou imaginés pour désigner ce qui est propre à la Savoie (sauf « savoyard », « savoisien » et « savoyen » qui méritent une étude spéciale).

Après Mme G. Chevallier, c'est M. P. Persoud qui prend la parole. Dans un premier temps, il évoque le début des études d'archéologie subaquatique à Annecy : dès 1856, conduits par Eloi Serand et par Jacques Replat, les Florimontans jouèrent un rôle capital dans la promotion de ces recherches en faisant découvrir aux Annéciens les villages préhistoriques du Roselet et du Crêt de Châtillon. Dans un second temps, le conférencier présente un bilan des activités de son équipe de plongeurs au cours des années 1979 et 1980. Il signale les découvertes (dues à la perspicacité de Mlle J. Suize et de M. P. Chatelain) d'un nouveau site de l'âge du bronze (700 ans avant J.-C.) et d'une pirogue de la même époque. Enfin, il présente le plan détaillé d'une partie d'un village submergé dans la baie d'Angon, expliquant à cette occasion les nouvelles méthodes de topographie en archéologie subaquatique.

Après avoir remercié et félicité les auteurs de ces deux communications, le président lève la séance à 18 h 30.

---

(1) Le compte rendu de cette étude, établi par les soins de M. Paul Coutin, paraît dans la présente Revue.

(*) *Etaient présents* : Mmes J. Chapot, G. Chevallier, M.-Th. Hermann, M. Molinier, M.-Th. Picard, M.-L. Puls et S. Ratié ainsi que Mmes S. Dussauge, C. Mouchet, J. Persoud et J. Prevost ; Mlles M. Arnollet, E. Paume et H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, MM. R. Bozon, G. Bregnac, R. Brunel, E. Callot, A. Chevallier, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, le Général R. Fassier, MM. G. Gaillard, C. Gardet, C. Mouchet, P. Persoud, R. Prévost, G. Raffin, J.-N. Vandeputte et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes C. Brun et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle Y. Dagand ; MM. G. Grandchamp, P. Soudan et G. Tapponnier.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 3 JUIN 1981 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, le secrétaire donne lecture de la liste des ouvrages entrés dans la bibliothèque au cours du mois de mai :

Panorama. Revue Sud-Africaine, mai 1981.

Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. 1980.

Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences naturelles. Décembre 1980.

Marc Sandoz, *Gabriel Briard 1725-1777*. Paris, 1981.

M. R. Prévost offre le premier *Bulletin* de la nouvelle série des travaux du Cercle d'Etudes Philosophiques d'Annecy.

M. E. Callot offre plusieurs collections de revues et notamment une importante collection de la *Revue Savoisienne*.

M. A. Chevallier signale qu'il représentait, ainsi que Mme G. Chevallier, l'Académie Florimontane à la cérémonie d'inauguration, le dimanche 31 mai, d'une plaque commémorative dans l'église de Loupmont (Meuse) où l'écrivain Charles Péguy entendit sa dernière messe le 15 août 1914.

Il invite les Florimontans, qui le désireraient, à participer à l'excursion dans le Brionnais qu'organise le Cercle Berthollet, le 28 juin prochain.

Le président donne alors la parole au conférencier du jour M. A. Perret, Directeur honoraire des Archives de la Savoie.

Après avoir évoqué l'étymologie, encore incertaine, du toponyme *Sapaudia* > Savoie, M. André Perret montre combien est difficile la localisation et l'établissement des limites de la Sapaudia si l'on commence, comme on le fait généralement, par chercher à identifier des toponymes et notamment les toponymes *Calarone* et *Eburodunum Sapaudiae* cités dans la *Notitia dignitatum*.

Adoptant une autre méthode, M. A. Perret propose de relire d'abord les sources en éclairant les passages où apparaît le mot *Sapaudia* par l'étude du contexte, compte tenu de la valeur des documents eux-mêmes. Il convient ensuite, dit-il, de définir chronologiquement, en recherchant leurs limites, les territoires qui ont retenu le nom de la *Sapaudia*, à savoir la *Saboia* carolingienne et le comté médiéval de *Savoie*. Ce n'est que dans un troisième temps que l'on pourra aborder l'identification des toponymes.

Après avoir cité, étudié et pertinemment commenté les passages intéressants d'Ammien Marcellin (et de Jules César) puis de la Chronique dite de 452, de la Vie de Saint Epiphane et de la Lettre de Saint Avit à Sigismond, M. Perret en vient à la *Saboia* et au comté de *Savoie*. Son étude attentive lui permet de localiser la *Sapaudia* vers le Rhône au sortir du Léman, dans le Genevois et dans le comté de Savoie sticto sensu. Il ne reste plus maintenant qu'à situer les toponymes de la *Notitia*. Le génitif *Sapau-*

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-Th. Hermann, M.-Th. Picard, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes A. Perret et J. Prévost ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, A. Chevallier, J. Domenjoud, G. Gaillard, C. Gardet, A. Lavorel, J.-Y. Mariotte, C. Mouchet, J. Mouthon, A. Perret, R. Prévost, G. Raffin, M. Rebut, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et H. Voiron ainsi que M. H. Dénarié.

Etaient excusés : Mlle Y. Dagand ; MM. E. Callot, P. Dussauge, G. Grandchamp et P. Soudan.

diae ne se rapportant pas à *Calarone* qui le suit mais aux mots qui le précèdent, *Calarone n'est pas un toponyme de la Sapaudia* mais ne serait qu'un lapsus de scribe pour *Culorone*, cas régime de *Cularo* (= Grenoble). Quant à *Eburodunum Sapaudiae*, il faut le situer en amont de Vienne, le long de la partie du Rhône où ne peuvent naviguer que des barques, et selon toute vraisemblance au point extrême de cette navigation, c'est-à-dire à Seyssel.

Vivement applaudi le conférencier est félicité par le Président. La séance est levée à 18 h 15.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE, LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1981

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Au château de Montrottier, samedi dernier, l'Académie Florimontane tenait séance solennelle. M. Paul Guichonnet, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et sociales de l'Université de Genève, entretint un auditoire choisi, sur le thème « Histoire et civilisations des Alpes ».

« Quelques réflexions sur un sujet immense... » Ainsi le doyen de la faculté des Sciences humaines et sociales de l'université de Genève a-t-il qualifié les considérations alpines par lesquelles le président Clément Gardet l'avait convié à inaugurer cette nouvelle année Florimontane.

Très goûtés du vaste public rassemblé au château de Montrottier, ces propos firent d'abord justice de quelques idées reçues. La majorité des habitants des Alpes, par exemple, ne vit pas dans des chalets au milieu des champs de neige mais dans des villes sises en dessous de 800 m. Et pourtant, ils se réclament de la mouvance alpine. Tous, avec enthousiasme, tiennent à cette identité car, pour citer Xavier de Maistre, « dans la montagne, la patrie a une physionomie ». Citoyens de huit états, ils possèdent une sensibilité commune qui, plus qu'à l'altitude tient à la verticalité du site, à une certaine qualité de l'air et à des contraintes climatiques stimulantes. Pour illustrer cette dernière assertion, le conférencier rappela la boutade de Louis Armand : « Les Savoyards ont froid. C'est ce qui les pousse, pour se réchauffer, à faire quelque chose. Du coup, ils travaillent tout le temps ! ».

Les occupants de cette épine dorsale de l'Europe qui, de Nice à Vienne, sépare la civilisation méditerranéenne de l'Atlantique peuvent-ils, pourtant, se réclamer d'une civilisation commune ? Il semble bien que non car tous sont parfaitement intégrés aux nations dont ils relèvent. Même s'il est loisible de repérer les restes d'un fonds commun, l'appartenance à telle ethnie, à telle religion ou à tel milieu urbain ou rural les oriente très diversement.

Ce sont ces civilisations particulières — d'où le pluriel du titre — que cerne et décrit l'ouvrage récemment publié par Privat et Payot, sous la direction de Paul Guichonnet. Mais l'autre volume de cette œuvre d'une réunion d'universitaires montre aussi tout ce qui constitue un patrimoine collectif. L'histoire de cet arc montagneux, qui fut tout entier sous la domination romaine avant de subir les invasions barbares, est l'une de ses composantes et non des moindres. Considérées comme maléfiques durant le moyen âge, les montagnes inspirèrent plus de sympathie à partir de la

Renaissance puis suscitèrent l'enthousiasme des esprits éclairés au XVIIIe siècle avant d'inspirer les romantiques. Depuis le milieu de l'autre siècle et plus encore dans le nôtre, elles sont devenues le terrain de jeu de l'Europe. La neige, l'altitude, la nature sont des produits de marché.

Tous les états européens se doivent de mener une politique de préservation. Très en retard dans ce domaine, la France qui, ces temps-ci, à propos de l'Economie, se réclame de lui, aurait intérêt, à propos de la montagne, à méditer aussi l'« exemple autrichien ».

Pierre SOUDAN
Le Messager, 25 septembre 1981

SÉANCE DU MERCREDI 7 OCTOBRE 1981 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, le président adresse les condoléances de l'Académie à M. Paul Dufournet à l'occasion du décès de sa femme, et à M. Georges Raffin à l'occasion du décès de sa mère. Enfin, il signale le récent ouvrage *Horeau, précurseur* dont M. Dufournet a fait don à la bibliothèque.

Le secrétaire annonce la sortie en librairie d'un *Guide du Vieil Annecy* de Christian Regat, ainsi que, du même auteur, la parution imminente d'une étude sur le Clos Bonlieu.

M. Chevallier a le plaisir d'annoncer que, selon le vœu de l'Académie, une plaque a été mise en place au Conservatoire d'Art et d'Histoire de la Haute-Savoie pour rappeler le séjour que fit J.-J. Rousseau au Grand Séminaire d'Annecy. En voici le texte :

Dans ces murs Jean-Jacques Rousseau
élève du Grand Séminaire (août-octobre 1729)
rencontra l'abbé Jean-Baptiste Gathier
dont il fit un des modèles de son
« Vicaire Savoyard ».

M. Chevallier remercie les instances qui ont entendu le vœu de l'Académie et l'ont matérialisé.

Le président donne alors la parole à Mlle Christiane Boekholt qui fait part de récentes recherches dans différents fonds d'archives qui lui ont permis une approche plus précise de l'histoire du prieuré bénédictin de Talloires, du XVIe au XVIIIe siècle. Un plan, du XIXe siècle, de l'église reconstruite vers 1528 montre la scission qui s'accentue, dès cette époque, entre les moines et les habitants de Talloires, le nouvel édifice comportant dès ce moment deux églises : l'une priorale, dédiée à la Vierge, l'autre paroissiale, dédiée à Saint-Maurice.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Brunet, J. Chapot, G. Chevallier, S. Dujourdy, M.-Th. Hermann et S. Ratié ainsi que Mmes E. Cléchet, Le Marec, Martin, Masson et J. Prévost ; Mlles Ch. Boekholt, Y. Dagand, A. Jolly, S. Lansé, A.-M. Pennequin, J. Portier et H. Ritz ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Chevallier, J. Domenjoud, G. Gaillard, C. Gardet, A. Lavorel, J.-Y. Mariotte, C. Mouchet, R. Prévost, M. Rebut, le chanoine H. Riguet et M. H. Voiron ainsi que MM. Despinardes, Le Marec et Martin.

Etaient excusés : Mmes C. Brun et M. Molinier, les généraux G. Bernard et R. Fassier, MM. G. Grandchamp, F. Lanier, G. Raffin et Ch. Regat.

Les pièces d'un procès, en 1780, au sujet de la séparation des deux églises, comportent un croquis coté de l'église priorale située au bord du lac et aujourd'hui disparue. Un inventaire des biens de l'abbaye, en 1793, donne une idée assez concrète de la richesse de cette église à la veille de sa disparition. Mlle Boekholt a également découvert un Journalier de l'Aumône s'étendant, au XVIIe siècle, sur une période de cinquante ans, qui met bien en évidence la grande famine de 1650 et les abus pratiqués par les abbés commendataires.

Vivement applaudi, cet exposé est suivi par une brillante évocation de la vie à l'abbaye de Talloires par M. le Chanoine H. Riguet.

La séance est levée à 18 h 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 1981 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le président, M. Clément Gardet, remercie M. le chanoine F. Janin, curé de la Cathédrale, de son hospitalité. Il adresse les condoléances de l'Académie à la veuve de notre confrère Y. Laty, récemment décédé, ainsi qu'à Mlle J. Portier à l'occasion du décès de sa sœur.

Il donne alors la parole à M. Guéritey, docteur ingénieur, qui trace devant un auditoire attentif les étapes de l'histoire de l'orgue de la cathédrale d'Annecy. Cet instrument construit par le facteur d'orgues Lété en 1842 a subi à plusieurs reprises d'importantes modifications dont la dernière, par Merklin, en 1887, l'a laissé dans son état actuel.

Les documents d'archives et l'étude technique de l'instrument lui-même, que M. Guéritey illustre de photographies prises dans l'orgue, permettent d'attribuer les travaux successifs et différentes parties du mécanisme aux facteurs Lété de Mirecourt (1842-1845), Beaucourt et Voegeli de Lyon (1850) et enfin Merklin (1887).

Après avoir remercié M. Guéritey pour cet intéressant exposé, le président donne la parole au secrétaire qui fait part de la récente parution du *Bonlieu d'hier et d'aujourd'hui* de M. Christian Regat, membre effectif de l'Académie. Il signale aussi qu'un train suisse qui relie Genève à Paris porte le nom de l'écrivain Jean-Jacques Rousseau. M. André Chevallier informe enfin ses confrères de la parution récente (l'achevé d'imprimer est de septembre 1981) au Centre d'Etudes Gidiennes de l'Université de Lyon II, sous le titre *La Tristesse d'un automne sans été*, d'une *Correspondance* de Gabrielle Vulliez avec André Gide et Paul Claudel. Cette demoiselle Gabrielle Vulliez, née le 19 novembre 1890 à Draguignan est décédée le 20 avril 1970 à Aix-en-Provence. Elle était fille d'un *montagnard*, d'un

---

(*) *Etaient présents* : Mmes J. Chapot, G. Chevallier, S. Dujourdy, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes de Chevron-Villette, P. Dussauge, Gueritey et J. Prevost ; Mlles J. Portier et H. Ritz ; MM. A. Chevallier, P. Courouleau, P. Coutin, H. Davignon, B. Demotz, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, H. Juge, J. Mouthon, B. Ruffet, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, le chanoine H. Verjus et M. H. Voiron ainsi que MM. G. Biolley, Gueritey, le chanoine F. Janin, MM. F. Pitrois, J. Ritz et R. Seggy.

Etaient excusés : Mmes C. Brun et M.-Th. Hermann ; Mlle Y. Dagand ; M. E. Callot, les généraux G. Bernard et R. Fassier, MM. G. Grandchamp, R. Prévost, G. Raffin et P. Soudan.

Savoyard que la Provence avait conquis un jour et pour toujours. Cet homme qui avait commencé sa carrière à Saïgon était, au moment de sa mort, avocat général auprès du tribunal d'Aix-en-Provence. Très artiste, dessinant bien, ayant approché Darius Milhaud jeune et le peintre Cézanne, hôte d'une propriété décrite par Emile Zola dans *La Faute de l'Abbé Mouret*, ce personnage mort, semble-t-il, en février 1920, qui, par lui-même, par sa femme musicienne et artiste peintre et par sa fille, a fréquenté le monde des lettres et des arts mériterait d'être repéré, étudié et catalogué par quelque successeur des François Miquet et des Georges-Marcel Dechavassinne.

A l'issue de la réunion, à défaut d'une audition complète de l'instrument rendue impossible par son mauvais état actuel, M. Guéritey fait entendre les sonorités les plus caractéristiques de quelques jeux encore utilisables de l'orgue de la cathédrale.

La séance est alors levée.

SÉANCE DU MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1981 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, le président adresse les condoléances de l'Académie à son vice-président M. René Laydernier à l'occasion du décès de sa femme. Le secrétaire s'associe aux paroles attristées du président. Il signale, par ailleurs, que M. Paul Dufournet s'est vu attribuer, par l'Académie des Beaux-Arts, le prix Jean-Jacques Berger pour son ouvrage sur *Horeau précurseur* dont il avait fait parvenir un exemplaire à la bibliothèque de l'Académie.

M. Ch. Guizard, président du jury, rend compte du Concours de Poésie 1981.

La parole — et l'écran — sont alors donnés à M. M. Sandoz. En complément à de précédentes causeries, il montra d'abord sur l'écran quelques témoignages intéressants du passage en Savoie des peintres Jacques-Louis David, Gustave Moreau et John Ruskin (œuvres supplémentaires). Puis M. Sandoz en arrive au sujet de sa causerie du jour : Viollet Le Duc dessinateur en Savoie.

Viollet le Duc a été non seulement le grand architecte qu'on sait, mais aussi un historien remarquable du mobilier, du costume, de l'armement, et de tout ce qui concerne le Moyen-Age ; les grands ouvrages monumentaux sur ces sujets sont bien connus. Mais ce qu'on connaît moins sont ses qualités exceptionnelles de dessinateur et d'aquarelliste, et qu'il a exercé ces qualités presque exclusivement en Savoie. C'est qu'en effet, pour se délasser de ses immenses travaux et de ses innombrables fonctions administratives ou honorifiques, il entreprend en 1868 une carte du massif du Mont Blanc. Il avait toujours aimé et pratiqué la montagne, depuis son premier

---

(*) *Etaient présents* : Mmes J. Chapot, G. Chevallier, M.-Th. Hermann et S. Ratié, ainsi que Mmes P. Dussauge, P. Gardet, A.-M. Guizard et M.-M. Raffin ; Mlle A. Jolly ; le Général F. Anthoine, MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, L. Bourquard, le Général G. Bernard, MM. G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, le R.P. C. Charbonnel, MM. A. Chevallier, J.-P. Couren, H. Davignon, R. Devos, J. Domenjoud, P. Dussauge, C. Gardet, F. Girard, G. Grandchamp, Ch. Guizard, J.-Y. Mariotte, P. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, L. Viollet et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes C. Brun et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle Y. Dagand ; M. P. Coutin ; le Général R. Fassier, MM. R. Laydernier et P. Soudan.

voyage en Auvergne en 1831, encore tout jeune homme de 17 ans, ses excursions dans les Pyrénées, plus tard, jusqu'à son ascension du Mont Etna, en Sicile, en 1836. En 1868 il revient à ses « chères montagnes » de la vallée de Chamonix, qu'il fréquentera chaque saison, jusqu'à sa mort en 1879.

L'ambition de dresser cette carte s'inscrit dans un complexe de pensées d'homme aimant la nature, d'alpiniste, et, plus tard, de préoccupations patriotiques. Mais cet homme qui a tout appris par lui-même, qui s'est entièrement fait lui-même, veut établir sa carte à partir de zéro, c'est-à-dire à partir d'observations personnelles du terrain. D'où ses très nombreuses courses en montagne, qui le conduisent à faire des relevés perspectifs en nombre très considérable. Mais ces relevés, ces croquis, ces panoramas sont exécutés dans un style si parfait, et avec un sentiment artistique si complet, qu'ils deviennent de véritables œuvres d'art, et que Viollet le Duc peut, à juste titre, être considéré, comme un véritable paysagiste de montagne, et un iconographe savoisien, jusqu'ici méconnu ou même ignoré.

Après avoir remercié les orateurs, le président lève la séance à 18 h 30.

Concours de poésie pour l'année 1981

(Fondation Andrevettan-Laydernier)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je commencerai par quelques remerciements, car je voudrais laisser la fin de cet exposé à la lecture de quelques poèmes sélectionnés par le jury parmi les meilleurs reçus.

Nous exprimons notre gratitude envers le mécène qui, année après année, revalorise le prix de la fondation Andrevetan-Laydernier.

Je remercie mes collègues du jury. Je remercie tous les concurrents. Que ceux qui ne trouveront pas leur pseudonyme dans la liste citée ci-après sachent que pourtant nous aurons plaisir à les retrouver dans le prochain concours qui dès maintenant est déclaré ouvert.

Nos remerciements vont aussi à MM. les rédacteurs en chef qui ont bien voulu faire paraître gracieusement notre annonce de concours dans journaux et périodiques, tant français qu'étrangers, et à MM. les Consuls de France qui y ont œuvré.

Deux cents demandes de règlement nous sont parvenues. Finalement, cent quatre poètes de toutes régions de France, mais aussi de Suisse, de Belgique, du Grand Duché du Luxembourg, d'Algérie, du Maroc, de la République de Côte d'Ivoire et de la République de Haute-Volta nous ont envoyé un choix de leurs œuvres.

Beaucoup de poèmes témoignent d'un langage bien maîtrisé et d'un sens poétique très subtil.

Si nous avons appliqué le règlement avec souplesse, notamment quant à la date de clôture et aussi quant à la longueur des poèmes, nous avons été exigeants sur l'emploi de la langue française. Nous avons refusé les mots inventés à foison ; nous avons sourcillé quelquefois sur l'orthographe pour finalement n'en pas accepter les fautes grosses.

De nombreux concurrents africains s'étant manifestés, nous avons cependant décidé d'admettre des vocables qui ne se disent que dans le français parlé dans les pays francophones ou bilingues d'outre-mer, et qui sont souvent intraduisibles en français métropolitain. Ainsi : couscous, djellaba... etc. ne se traduisent pas. Il nous eût fallu, à tort, renier Léopold Sédar Senghor quand il écrit : « J'ai choisi la trémulation des balafongs... ».

Et voici quelques citations choisies dans les pages des lauréats :

sous le pseudonyme *Nadia* :

« Du minaret monte au zénith
L'incantation du muezzin noir ;
Mon chant d'amour s'y encorcèle
Pour nimbrer d'or tous les mirages... »

sous le pseudonyme *Sarlyn* :

« L'aurore, ce matin, peint des reflets de jade,
Des nuages légers s'éloignent en fuseaux :
Je vais pouvoir sortir, faire ma promenade
Sereine, habituelle, au milieu des oiseaux... »

sous le pseudonyme *Epilobe des montagnes* :

« Quand les feux du couchant allument les rochers,
En bijoux transformés, tout or est la Lozère,
Et l'hirondelle en vol, frôle de ricochets
Audacieux et gais « la terre de misère »... »

sous le pseudonyme *Le ciste du Plateau* :

« Dans ma maison régnait une icône sauvage
Qui me guida longtemps de son fauve message ;
Elle avait le profil du félin supérieur.
Je l'ai brisée un jour, pour faire une carrière
Chez ceux qui n'ont pour lois que l'Envie et la Peur,
Pour être bien noté, me soumettre et me taire. »

et sous le pseudonyme *Alexia Villevère* :

« Fragrance des foins secs. Rapproche-toi, viens, viens
T'étendre sur la couche odorante, un peu rêche
Qui va bientôt garnir de l'étable la crèche.
Terre et ciel seulement. Comme je me sens bien,
Corps et âme en repos, flottant dans la synthèse
Des subtiles odeurs, quand plus rien ne me pèse.
Penses-tu que je sois sur terre encore un peu ? »

Quatorze autres poètes ont eu l'honneur de la citation ; ce sont : *Poupy, Aulne, Anima mea lacrimosa, Bénédicte La Reule, Blossac, Diane Sylvestris, M.-H. Cambrai, Zénaïde Rousseau, Zohra, Corinne, Françoise, Jessica, J. Gardois* et *M. Navarre.*

Le Président de l'Académie Florimontane ayant décacheté les enveloppes, les identités des lauréats sont révélées :

Prix de poésie africaine : Mlle Safia Bouaddi, de Casablanca (Maroc).

Mention honorable : Mlle Yvonne Cardonne, de Saint-Amans-la-Lozère (Lozère), Mme Raymonde Laborde, de Arzacq (Pyrénées-Atlantiques).

Mention très honorable : M. Paul Rabot, Bordeaux (Gironde).

Premier prix : Mme Lucienne Montillot, de Mercier-Faverges (Haute-Savoie).

C. GUIZARD

Hommage à M. le Président Denis Guillot

(1907-1979)

Elu membre effectif de l'Académie Florimontane par l'Assemblée générale du 20 février 1980, j'ai aujourd'hui la difficile mission d'évoquer la mémoire de mon prédécesseur, le Président Denis Guillot, membre effectif de notre Académie de 1950 à 1979, année de son décès.

J'ai entendu pour la première et malheureusement dernière fois, le Président Guillot, au cours de notre séance mensuelle du 6 décembre 1978.

Ce jour-là, il tentait de faire le point sur une affaire qui nous tracasse depuis des siècles : la reconstitution de l'itinéraire de l'armée d'Hannibal et de ses extraordinaires éléphants, à travers les Alpes.

Très à l'aise dans l'écheveau des anciennes hypothèses, il réussit à élaborer assez clairement un bilan des recherches passées, pour nous conduire à l'hypothèse mise au point en 1956 par l'historien anglais Lavis Traffort, retenant le col de Savine-Coche comme le passage le plus plausible. Le Président Denis Guillot avait suivi de très près les expériences anglaise et italienne de 1959, plus ou moins farfelues, qui tentaient de rééditer cet exploit. Il en avait rapporté des notes personnelles dont les Florimontans présents avaient pu apprécier tout l'humour et la poésie.

A cette date, je ne connaissais rien du passé du Président Denis Guillot.

Il me faut dire, ici, combien il est malaisé d'appréhender, de saisir, ne serait-ce qu'un instant de la vie authentique d'un homme qu'on n'a pas côtoyé, dont on n'a pas le moindre souvenir tangible de camaraderie, d'amitié...

Notre président, Clément Gardet, parlerait mieux que moi de Denis Guillot. Il l'a connu comme condisciple au lycée Berthollet d'Annecy. Il l'a retrouvé aux E.O.R., à Grenoble en 1928. Puis la guerre les a réunis dans le même régiment, le 80e bataillon alpin de forteresse, avec le grade de lieutenant.

Cependant, c'est à notre trésorier, Gérard Gaillard, que je dois le point de départ de ce rapide portrait, lorsqu'il m'apporta : « Les Mémoires de l'Académie de Savoie » de l'année 1976.

J'appris alors que le 19 juillet 1972, le Président Denis Guillot avait été élu membre effectif de cette Académie. Son discours de réception du 26 janvier 1973 traitait, je cite : de « quelques problèmes juridiques concernant l'enfant adultérin, la contraception, l'insémination artificielle, l'union libre, et les prélèvements d'organes dans les cas de coma dépassé. »

Imaginez ma surprise ! d'Hannibal à ces problèmes juridiques, quel pas !

Je venais de découvrir l'essentiel de la personnalité du Président Guillot : un magistrat, un humaniste, n'hésitant pas à s'attaquer aux problèmes les plus épineux et douloureux de notre société.

Il est parfois de mode d'aborder ces sujets au cours de discussions et autres tables rondes... mais le magistrat, lui, se trouve confronté avec la réalité humaine, au quotidien ; il prend position, et la société sera modelée par son attitude et ses décisions. Lourde responsabilité ! Beaucoup de jugements du Président Guillot ont d'ailleurs fait jurisprudence.

Cette haute qualification était l'aboutissement des études suivies au lycée Berthollet puis aux facultés de droit de Lyon et de Paris. Un stage au barreau d'Annecy et le voilà reçu, brillamment, au concours de la magistrature en 1933.

De promotion en promotion, il exercera comme juge suppléant à Lyon, juge d'instruction à Belley, président du tribunal de cette même ville, conseiller à la cour d'appel de Chambéry, président de chambre à la cour d'appel de Grenoble, et président à celle de Chambéry.

Ajoutons-y : la présidence du tribunal des forces armées de Lyon, à la fin de la dernière guerre, la présidence de la chambre au tribunal militaire de Paris, puis de la cour de sûreté de l'Etat en 1962.

Son activité se diversifie encore comme membre de l'institut judiciaire de Grenoble, co-créateur de l'école de droit de Chambéry, vice-président du comité Rhône-Alpes arbitrant les conflits entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé, délégué du ministre de la justice au comité européen des assurances.

Une vie professionnelle bien remplie !

Sa grande compétence et son actif dévouement lui valurent l'attribution de la rosette de la Légion d'honneur, les titres de commandeur de l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques, chevalier du Mérite agricole, officier du Mérite national italien.

Totalement incompétent dans le domaine de la justice et de la magistrature, je n'évoquerai donc pas la vie professionnelle quotidienne du magistrat qu'il fut. Je m'attacherai à mettre en valeur une facette peut-être moins connue de la riche personnalité du Président Guillot : l'impérieuse nécessité d'écrire.

Dans sa profession d'abord, pour laquelle il compose de nombreux articles et ouvrages ; on peut retenir le premier commentaire paru en France sur le statut du fermage et du métayage, un ouvrage concernant la femme : « Mesdames, connaissez-vous vos droits ? », un autre encore lié directement à sa profession : « La technique de la cour d'assises »...

Il écrit hors de sa profession.

Qui aurait imaginé le Président Guillot écrivant et mettant au point des comédies ? Sous le pseudonyme de Jacques Daumont, il en a proposé 21 ! Elles totalisent plus de 5 000 représentations en France et à l'étranger. Voici quelques titres :

« Le gendarme et son pendule »
« Ah ! les femmes »
« La banque du cœur »
« Histoire de vache »
« Discours du père Tripatte... »

Des pièces, des caricatures destinées à amuser, à distraire.

Mais son œuvre ne s'achève pas ici. Le Président Guillot a été aussi un conférencier dynamique, sur de nombreux sujets littéraires ou historiques :

le Président Favre pour lequel il éprouvait une grande vénération, Brillat-Savarin, saint François de Sales, le sénat de Savoie... etc.

Il faut noter encore qu'il consacre une partie de ses loisirs aux sociétés savantes. Il a été co-fondateur de la société des Amis du Vieil Annecy, du Foyer Littéraire et Artistique de Chambéry, de la Dante Alighieri, membre de l'Académie de Savoie, président d'honneur des Haut-Mauriennais...

Le Président Guillot restera donc dans nos mémoires pour l'ensemble de ces activités.

Il nous reste à évoquer l'homme et ses proches. Que dire alors ?

Qu'il est né le 4 avril 1907 d'une longue lignée de Haut-Savoyards, que ses quatre sœurs ont comme lui suivi une formation de droit, qu'il a épousé en 1934 Yvonne Falconnet, une Savoyarde, que les deux familles ont suivi pendant plusieurs générations la tradition du service de l'Etat, des fonctionnaires : la Police, la Justice, d'un côté, les Ponts et Chaussées de l'autre, qu'ils ont eu deux enfants : une fille et un garçon. Ce dernier, jeune commissaire principal de police dans le sud de la France. Et sept petits-enfants qui n'auront pas eu le bonheur de connaître assez longtemps leur grand-père.

Ses deux sœurs annéciennes, qui m'ont reçu chaleureusement et confié l'essentiel de cette biographie, conservent de lui le souvenir d'un homme simple, détendu, gai, voir même farceur. Elles m'ont rappelé son goût pour la pêche, sa passion pour le jeu de boule, son intérêt pour les animaux (président d'honneur de la S.P.A.), sa curiosité pour les techniques audio-visuelles.

Que retiendrons-nous du Président Denis Guillot ? Une dernière image, étonnante, celle d'un homme qui, profitant de sa retraite, traduisait presque chaque jour, par plaisir, quelques pages d'œuvres latines.

Il y a 130 ans, les fondateurs de l'Académie Florimontane écrivaient :

« Tout homme est tenu, s'il en a la force, et peut, s'il le veut, apporter une pierre à l'édification d'une œuvre commune qui doit profiter à tout le monde. »

Le Président Guillot, magistrat, écrivain, conférencier, créateur de sociétés savantes et de cours d'enseignement, en un mot, homme de communication, s'inscrit parfaitement dans la tradition de notre association.

Mercredi 4 mars 1981
M. Pierre PERSOUD

Louis Pfister

(in memoriam)

C'est pour obéir à une tradition — non encore observée jusqu'à ce jour — que me voici, devant vous, ce soir, à la fois honorée et écrasée du poids de mon incompétence. Honorée, et encouragée aussi, car donner vie à une tradition qui fixera, pour la postérité, le souvenir des florimontans, c'était me conférer — ipso facto — l'immortalité : lorsque, « par les ombres myrtheux, je prendrai mon repos », un nouveau membre « effectif » aura à retracer ma modeste carrière. Il aura moins à faire que moi aujourd'hui ! Mais me confier, à moi, la mission d'écrire un hommage digne de celui qui fut un des plus grands florimontans, cela semble une gageure... à moins qu'un penchant un peu trop hugolien (ou pascalien en l'occurence) pour l'antithèse n'ait induit mes éminents confrères à opposer le *zéro* et *l'infini* ! A peine modifiée, certaine épigramme que les Académiciens (*français*) trouvèrent sur leur pupitre, un jour d'élection, en 1693, me conviendrait parfaitement :

« Pourquoi donc tant crier haro ?
Dans le nombre de « soixante »
Ne faut-il pas un zéro ? »

(Vu qu'il s'agissait de La Bruyère, le rapprochement a des chances de vous paraître quelque peu outrecuidant...).

Je vous invite à en être juges :

Le 14 octobre 1915, Louis Pfister signait son bulletin d'adhésion à l'Académie Florimontane. A quelques jours près, une petite dauphinoise, Jeanne, Eugénie, *Claire*, soufflait la bougie de son premier anniversaire... (Que le destin l'amène à en parler, ce soir, dans cette salle des *Clarisses*, n'est pas d'un réconfort suffisant).

Alsacien de souche, mais Annécien de naissance, profondément attaché à la Savoie par les racines et par le cœur, apparenté à Saint François de Sales, Louis Pfister appartient au patrimoine d'Annecy. Je ne suis pas Savoyarde (ni Savoisienne...), mon droit de cité est bien récent. (Qu'est-ce-qu'une décade ?). Il fut Florimontan pendant 64 ans... la date de mon entrée dans cette Société remonte à 8 ans à peine. On ne compte pas le nombre des travaux et des publications, (voire des dons), que l'Académie doit à Louis Pfister : 95 ? plus de cent peut-être ? Pour moi, hormis ce modeste essai...

Alors pourquoi moi ?

J'ai pensé un moment que c'était ma qualité de femme — une fois de plus ! — qui me valait ce redoutable honneur. L'année où « la vieille dame du Quai Conti » capitulait enfin devant l'ascension victorieuse des femmes, notre Académie, qui en fut le prélude — sinon la mère spirituelle — se devait de ne pas demeurer en reste. J'ai été bien vite détrompée ! La Florimontane n'avait pas attendu 346 ans pour « avancer des fauteuils aux dames », car de tout temps, semble-t-il, elles y furent admises. Il est vrai

qu'on ne leur demandait pas, je crois, de prononcer de discours de réception. Loin de moi la prétention de me prendre pour la Marguerite Yourcenar du Quai des Clarisses ! Car si je ne suis pas moins qu'elle consciente de l'honneur qui m'est fait, elle avait sur moi l'avantage de compter au moins autant de titres à l'immortalité que celui dont elle avait à prononcer l'éloge. Or moi, je crois l'avoir démontré, je ne soutiens même pas la comparaison.

Découvrir, louer M. Pfister ? je verrais autant d'impertinence à ceci qu'à cela. N'importe lequel d'entre vous le connaît mieux que moi. « Il y a des soirs où le public n'a pas de talent » disait Louis Jouvet. Le mien, ce soir, en aurait plutôt trop... et je crains qu'il ne soit plus attentif à ce que j'oublie qu'à ce que je vais essayer de faire.

Ma part, que je choisis, — puisque vous m'avez mise en situation de faire ce choix —, ma part, est la meilleure, celle du peintre, celle d'un certain peintre, un peintre obscur, mais fidèle, qui, en marge des effigies officielles, traça, pour lui-même, un croquis, ressemblant, inachevé mais respectueux à la fois du modèle et de la vérité, un peintre oublieux du decorum, mais espérant être assez heureux pour que l'image qu'il laissera redonne vie à son modèle.

Car, il faut bien le dire, M. Pfister, ce fut, pour moi, tout d'abord une image, je dirais même une vision...

Dans la grisaille de cette fin d'après-midi d'automne, alors que, invitée pour la première fois à une séance de la Florimontane, je pénétrai dans cette petite « salle des sociétés », mon regard fut immédiatement attiré, — je dirais presque, fasciné — par un tableau, un tableau qui eût inspiré Rembrandt ou Vermeer, et qui pouvait porter en exergue ce joli mot de Joubert « le soir de la vie amène avec soi sa lampe »... En effet, dans un clair-obscur digne de l'école hollandaise, se détachait, seul, vivement éclairé par une lampe toute proche, un incroyable visage de vieillard, aux joues roses, comme fardées pour le théâtre, penché sur un grimoire, qu'il déchiffrait à l'aide d'une grosse loupe (qui eût pu être elle aussi, un accessoire de théâtre). Je n'écoutais pas ce qu'il lisait, mais mon oreille était sensible à la musique très particulière de cette voix, à la fois hésitante et bien timbrée, et je goûtais le charme un peu suranné de cette scène... J'admirais, un peu surprise, ce vieillard au teint fleuri, qui m'apparaissait comme... hors du temps. Il semblait porter sur lui toute la sagesse des âges, illustrer la quête éternelle du savoir. Il faisait penser à quelque alchimiste à la recherche de la pierre philosophale, à un Docteur Faust... mais qui n'eût pas connu la désespérance de vivre et encore moins pactisé avec le Malin ! En outre, l'atmosphère feutrée de la salle, la qualité déférente de l'attention qu'on sentait chez l'auditoire, tout contribuait à faire de cet instant, un instant privilégié, de ce lieu, un havre de paix, une parenthèse dans l'aridité du quotidien. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est de ce jour qu'est née ma vocation de « Florimontane », ce serait bien prétentieux... Ce serait surtout méconnaître l'intérêt et varié et passionnant des exposés et des débats qui ont fait de moi une fidèle auditrice des mercredis, mais ce serait peut-être une faible justification du rôle que j'ai à jouer ici, ce soir... Ce personnage fascinant, que je n'ai fait qu'entrevoir, au soir de sa vie, j'ai essayé de le connaître, de remonter le cours du temps pour imaginer l'homme qu'il fut le long de ses 85 années d'existence — et j'ai trouvé la tâche... écrasante !

Pour ce faire, je disposais de trois sources d'information : ce qu'ont dit de lui ses biographes — entendez ceux qui ont eu à prendre la parole pour son éloge funèbre —, ce qu'il a écrit lui-même pour les divers organis-

mes au sein desquels il œuvrait : le Syndicat d'Initiative, l'Académie Salésienne, l'Académie Florimontane, et enfin, un document, plus intime, que j'utiliserai plus tard.

Et j'ai ainsi vu se dessiner, au travers d'une nature d'une richesse et d'une diversité incroyables, les grandes lignes de cette personnalité. Je me suis demandé comment cet homme, d'apparence mince et frêle, avait pu, tout au long de sa vie et presque jusqu'aux ultimes instants, mener de front des activités aussi nombreuses que diverses, et toutes, avec une égale conscience et un égal bonheur.

Comment pouvait-il tenir son rôle de Directeur du Syndicat d'Initiative (dès 1924) — organisme pour lequel il écrivait aussi —, être à la fois Secrétaire Permanent de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Savoie, Président de la Société Immobilière de Haute-Savoie, Secrétaire « perpétuel » de l'Académie Florimontane, Secrétaire « émérite » de l'Académie Salésienne, Vice-Président de la Société d'Histoire Naturelle, sans cesser d'exercer, sur les orgues de la cathédrale, un talent qu'il tenait de son père auquel il succédait, tout cela pendant plus d'un demi-siècle ? Comment pouvait-il encore trouver le temps d'observer la nature, de parcourir la campagne — à bicyclette ! —, d'admirer les fleurs et surtout les oiseaux, d'aller jusqu'à Ayze... cueillir ses pommes ? Il est à croire que, pour lui, les jours n'avaient pas de nuit ! ou qu'il bénéficiait de grâces particulières. On a dit de lui qu'il était « un pionnier », un « apôtre », « le serviteur des grandes causes annéciennes », « l'homme des béatitudes ». Je dirai, moi, après l'avoir regardé vivre, qu'il était l'homme de toutes les ferveurs...

Ferveur patriotique d'abord : ce Savoyard d'Alsace avait plus que personne l'amour de la « petite patrie » (Savoie et Alsace mêlées) et de la France, ce qui explique l'intérêt passionné qu'il portait à l'histoire et à la géographie de ce pays. Parmi ses publications, on en trouve d'innombrables témoignages :

« La Savoie et l'Alsace »
(Ce fut son second article publié en 1919 dans la Revue Savoisienne)
« Les Alsaciens et les Lorrains
de la Haute-Savoie pendant la guerre »
« Sur les routes du beau pays annécien »
« Annecy, la romantique »... etc.

Les grandes familles savoyardes le passionnent, les personnalités qui ont jalonné la grande et la petite histoire de sa région, et parmi eux, noblesse oblige, les Florimontans ont une place privilégiée (plus de 20 publications). N'a-t-on pas dit de lui, qu'il était le biographe de la Florimontane ? Il en fut aussi le chroniqueur zélé et il n'est pas de réception, de manifestation, de visite ou de promenade qui n'ait été relatée par lui d'une plume scrupuleuse, un peu solennelle parfois, parfois relevée d'une pointe d'humour. Quoi d'étonnant à le voir abandonner sans hésitation une carrière, qui eût pu être plus lucrative, dans le notariat, en faveur d'une responsabilité qui le mettait plus directement au service de la « petite patrie » et en contact avec la nature.

L'ami de la nature, il l'a été, avec quelle ferveur aussi ! A travers sa flore, comme à travers sa faune il n'a cessé d'en être l'observateur passionné. Il est frappant de relever, par exemple, le nombre de ses publications concernant le comportement des oiseaux (Revue savoisienne en 1945-46, 48-49, 49-50, 51, 52, etc...) — avec, notamment, un article assez curieux sur « la disparition soudaine prolongée pendant l'hiver 1944-45 des

oiseaux habituels de la région d'Annecy et, mieux encore, celui qu'il consacre aux foulques du port d'Annecy (1947). Cela n'a rien de surprenant, direz-vous, venant du Vice-Président de la Société d'Histoire Naturelle... Mais si vous avez, comme moi, la curiosité de le lire, vous aurez la surprise de découvrir moins un naturaliste qu'un poète qui regrette « de ne plus voir ces petites boules de suie folâtrant sur l'élément liquide » lorsque les foulques, oiseaux du nord de l'Europe, préfèrent « déposer en Angleterre » (or, il n'aime guère les Anglais, M. Pfister !) « leurs nids de roseaux d'où les petits sortent tout habillés d'un duvet noir enfumé »... Puis il invite les gentilles foulques noires « à venir nombreuses jouir de notre hospitalité sur nos lacs de Savoie dont elles forment un agrément au moment où la navigation sommeille », plutôt que de se laisser tenter par la douceur des étangs de Provence... où l'on en fait un effroyable massacre (en les appelant, qui plus est, et par erreur, « macreuses » !). Erudition, poésie, tendresse, c'est Louis Pfister, qui est là, tout entier.

La ferveur du croyant : Mais serait-ce mutiler l'image de Louis Pfister, que de ne pas le voir vivre sa ferveur de chrétien, car cette foi profonde est la clé de voûte de sa personnalité ; elle conditionne ses idées, ses croyances, ses affections, sa vie : son attachement à la patrie savoyarde — royaume de Saint François de Sales —, son amour de la nature — don de Dieu —, son talent de *musicien* qu'il mit au service de l'Eglise, son appétit de « servir » toutes les causes, d'accomplir en conscience toutes les tâches. L'ensemble de sa production en est profondément marqué. Le tout premier article signé L. Pfister qui parut dans la Revue Savoisienne de 1918 était une « biographie de *l'Abbé* Barthélémy André » (né à Thônes le 1er mai 1755, Docteur en Sorbonne, bibliothécaire de Monsieur, futur Charles X). J'ai relevé 22 publications, il y en a probablement une quantité d'autres, consacrées à des personnalités religieuses (historiques ou contemporaines), à des congrégations, des cérémonies, des manifestations d'ordre religieux : Les Clarisses, les moines de Talloires, les Abbés de Tamié, de nombreux prêtres, des religieux à l'étranger (par ex. : Un grand éducateur savoyard en Uruguay), le Cardinal de Brogny, et, bien entendu, Saint François de Sales. A cet égard, sa patrie est, plus que tout autre, une terre d'élection : « La Savoie, pays des Saints » (in Revue Savoisienne 1936). Et si d'aventure « ces messieurs de Genève » s'avisent d'enlever « purement et simplement » Saint Bernard de Menthon pour en faire un Valdotain, Louis Pfister est saisi d'une colère homérique. Que, par surcroît, cet écrit hérétique « soit en vente à Annecy, à quelques kilomètres du château natal de l'illustre Saint Savoyard que vénérait Saint François de Sales », il se fâche tout rouge car « nul ne saurait rester passif ni indifférent » à un tel crime de lèse majesté[1] ! Quel dommage de ne pouvoir tout citer, car plein d'humour est l'article qui, en 1949, sous le titre « Folklore Savoisien », relate la requête adressée par le Révérend Père Cottet aux magistrats annéciens pour obtenir « l'interdiction de tirer des coups de pistolets aux processions à Alex en 1782 ». Six jours seulement après la réception de sa requête, le Révérend obtenait satisfaction, ce qui inspire — en 1949 ! — à M. Pfister cette réflexion qui ne manque pas de sel « c'était l'époque où les chefs savaient prendre leurs responsabilités ! »

Avant d'en terminer avec M. Pfister « dans ses œuvres » (florimontanes s'entend !) je ne puis résister au plaisir de vous lire quelques extraits de

(1) *Réf.* : La Savoie ne se laissera pas voler Saint Bernard de Menthon (Ac. Salésienne 1948).

ce charmant article — (bien connu sans doute d'un certain nombre d'entre vous) intitulé « Annecy et Jean-Jacques Rousseau ou le miracle de Saint François », à moins qu'on ne préfère : « Saint François de Sales et J.-J. Rousseau ou le miracle annécien »...). Le point de départ de sa réflexion est la petite plaque de marbre apposée, par les soins de la Florimontane, sur la façade du palais épiscopal désaffecté qui s'élève à l'emplacement même de la maison où Mme de Warens avait accueilli en 1729 le jeune Jean-Jacques. Or, cette maison, démolie en 1784, se trouvait « en face de la maison Lambert où Saint François écrivit « l'Introduction à la Vie Dévote ». La coïncidence est frappante pour Louis Pfister qui n'est pas loin d'y voir le « doigt de Dieu » : « Mais je viens de prononcer deux noms, s'écrie-t-il, : le philosophe de Genève et le Saint Evêque de Genève ! — Or, est-il possible de les placer l'un près de l'autre, alors que tout en eux est si diamétralement opposé. Eh bien oui ! C'est précisément le cas du vieil Annecy. Ces deux personnages ne s'y battent point »... Et il s'attache à prouver « qu'en la bonne ville d'Annecy, souvenirs rousseauistes et salésiens chevauchent pacifiquement ». Bien plus, le séjour que fit à Annecy le « futur philosophe, s'est passé presque entièrement autour de la cathédrale, dans l'atmosphère toute pénétrée encore des faits et gestes de l'illustre Docteur de l'Eglise ; est-il réellement possible qu'il n'en ait gardé aucune empreinte ? », se demande Louis Pfister après avoir montré comment le jeune Rousseau suivit, pour ainsi dire, « pas à pas » Monsieur de Sales dans son « petit pays », dont le rôle éducateur — « qui eût pu être meilleur sans doute » — n'est pas pour déplaire aux Annéciens, salésiens fervents ».

En effet : Si Rousseau développa ses aptitudes musicales, ce fut à la maîtrise de la cathédrale, s'il chanta et joua de la flûte, ce fut « en cette église où le Saint officiait un siècle auparavant » : « Nul doute que notre artiste n'ait prêté son concours à quelque cérémonie en son honneur... Qui sait même si ce n'est pas dans ce but qu'il composa des solos pour flûte ou pastorales pour orgue ? » (Il n'est pas interdit de rêver !).

« Si Rousseau fut « étudiant en théologie » (c'est-à-dire « séminariste », précise bien notre confrère), ce fut au « grand séminaire édifié en 1854 pour répondre au souhait qu'en avait formé Saint François... »

Enfin le goût de Jean-Jacques pour la nature ne s'est-il pas développé et enrichi « en cette même campagne fraîche et fleurie qui avait illuminé l'œuvre de l'Evêque de Genève ? Louis Pfister n'en doute pas. La musique, la religion, la nature... trois thèmes qui lui sont chers et lui rendent soudain bien proche le futur auteur des Confessions !

Pour terminer cette jolie page, se laissant aller, comme moi ce soir, au plaisir de conter aux autres des histoires qu'ils connaissent aussi bien que lui, il se complaît à retracer la fameuse « Idylle des Cerises » qui eut pour cadre les vergers de Thônes, pour acteurs Rousseau et deux séduisantes cavalières, dont Claudine Galley de Saint-Pierre, pour qui demeura fixée sur la toile cette scène mémorable, mais qui refusa, la cruelle, d'ouvrir sa fenêtre au fougueux Jean-Jacques, faisant dès le lendemain le guet devant sa demeure. Et le chroniqueur de conclure : « Ce souvenir demeure dans le doux pays annécien, au-dessus du lac même où un vallon ravissant porte le nom de Jean-Jacques Rousseau. Et à Dingy Saint-Clair, au pied de la haute falaise du Parmelan, l'eau claire chante toujours dans le Mélèze... et à Thônes, les cerises noires et juteuses sont toujours aussi savoureuses qu'au 1er juillet 1730... »

Et voilà !... voilà Monsieur Pfister exactement tel que je le voyais, en patriote, un peu chauvin, en chrétien, qui croirait facilement aux miracles, en poète, modeste, à qui la nature (savoyarde) peut donner des accents lyriques. Caricature ou vérité ? J'ai dit, tout à l'heure que, pour donner vie au souvenir de Louis Pfister, je souhaitais en user avec lui comme un peintre, un peintre oublieux du decorum et, je l'ajoute maintenant, assez heureux pour avoir surpris en négligé son modèle (toute révérence gardée, bien entendu !).

J'ai eu en effet la chance, grâce au concours bénévole de notre actuel Secrétaire (déjà Emerite, et bientôt, je l'espère, Perpétuel) — j'ai nommé M. Chevallier — de disposer d'un document inédit et secret, combien précieux pour ma recherche !

Ce petit carnet, bientôt baptisé par moi « le petit livre rouge », (un peu irrévérencieusement mais sans doute M. Pfister me l'eût-il pardonné, car il ne manquait pas d'humour), ce petit carnet a été découvert sur un fond d'étagère à la bibliothèque de la Florimontane... oublié ou dissimulé ? Notre défunt Secrétaire Perpétuel avait, paraît-il, quelques petits « coins secrets ». Peut-être en découvrira-t-on d'autres ?

Qu'est-ce que ce petit carnet ? Tout simplement un journal, qui débute le 11 juin 1939, pour s'arrêter en août 1951, pour quelle raison ?, alors qu'il reste plus de la moitié des pages blanches...

C'est toujours avec une certaine émotion que l'on aborde ce genre de document : on a le sentiment qu'il est malséant, et quelque peu sacrilège de partir ainsi... « à la quête indiscrète d'une âme »... On se dit que, dans ces 84 pages, on tient toute une tranche de vie, et que celui qui les a écrites ne souhaitait peut-être pas qu'elles fussent livrées au public. On hésite...

Dès les premières pages, le lecteur est rassuré, s'il craignait d'être indiscret, déçu, s'il cherchait du sensationnel. Car ce petit cahier était plus manifestement destiné à mémoriser des faits qu'à exprimer des états d'âme. Il tient plus du carnet de bord d'un navigateur que du recueil de confidences : la nef savoyarde n'allait-elle pas croiser vers le cap des tempêtes ? Juin 1939 ! Pressentant la marche inéluctable de l'histoire vers des événements qui allaient bouleverser le monde, avait-il le projet d'écrire un jour un mémoire sur la manière dont sa petite patrie allait vivre cette période ? Cette hypothèse pourrait être accréditée par le fait que d'autres florimontans se sont intéressés à cette étude qui peut-être même fut proposée par l'Académie comme thème de travail ? On en voudrait pour preuve un autre « petit cahier » de souvenirs, intitulé « Annecy sous l'occupation allemande 1942-44 », dû à la plume d'une « florimontane », aujourd'hui disparue : Mme Marie Biennier —(ledit cahier ayant été découvert dans notre bibliothèque, grâce à la collaboration de mon « Monsieur Bons Offices », toujours disposé à besogner dans l'ombre : (j'ai re-nommé M. Chevallier que je remercierais vivement s'il n'était pas absent).

Rien n'empêche non plus de supposer que M. Pfister avait pour habitude de relater, pour lui-même, en notes succinctes, les événements marquants de sa vie, au jour le jour, points de repères secrets de sa « merveilleuse mémoire » ? Dans ce cas, où sont les autres carnets ? Autant de questions qui resteront sans réponse et là n'est pas notre propos. Le « petit livre rouge » gardera son secret. Il n'en a pas moins, à mes yeux, une valeur inestimable, car il m'a permis, en dépit de sa sobriété, de la forme volontairement impersonnelle de ses notes, qui n'étaient apparemment destinées qu'à lui-même, de mieux connaître l'homme et de voir se préciser les con-

tours de son image. Ce n'est pas qu'il parle beaucoup de lui-même. Certes non ! Il observe, il note, il relate les événements dont il est le témoin, le chroniqueur minutieux, en observateur plutôt qu'en acteur. Il est singulier de noter, par exemple, que, en 84 pages, il ne parle que deux fois à la première personne. Exceptionnellement, il devra écrire « je », — et pour cause ! encore n'est-ce qu'entre parenthèses — lorsque, le 18 décembre 1943, il est pris dans une rafle monstre : (3 000 hommes arrêtés, précise-t-il). C'est d'ailleurs pour s'effacer aussitôt !... (conception toute pascalienne du « moi haïssable », peut-être ?). « Le moral des Annéciens arrêtés était admirable » écrit-il. (Et le sien donc !). Et il termine « La nuit était belle et douce, grâce à Dieu ! ». Il ne parle pas davantage des siens, et, s'il éprouve pour eux des inquiétudes, il ne le dit jamais ; préoccupations, craintes, admiration, pitié vont bien au-delà : c'est la grande famille annécienne qui le préoccupe. On pourrait s'étonner aussi qu'il accorde peu de place aux bouleversements du monde en guerre ; il ne relate pas — ou peu — les grandes opérations militaires. Point n'était besoin sans doute pour lui de les noter pour les garder bien gravés dans son souvenir. Son but, s'il en avait un, n'était apparemment pas d'écrire une relation de la guerre 1939-45. Les événements, il ne les vit et ne les voit que dans leur retentissement sur son microcosme, avec les yeux et la sensibilité d'un patriote savoyard au cœur un peu alsacien, d'un grand croyant, et d'un amoureux de la nature qui serait un tantinet poète, un humour discret, peut-être inconscient, y ajoutant parfois sa pointe d'assaisonnement.

Sobre dans l'expression, il est bien vrai que ce cahier débute comme un journal de bord et toujours les notations météorologiques y auront leur place, même au cœur des événements les plus tragiques (la pluie, la neige, les inondations ou la sécheresse). Les premières notations seront brèves, pourront même paraître sèches, eu égard à l'importance des événements relatés (ex. 2 septembre : mobilisation générale... sans commentaires.) L'émotion transparaît peu, sinon dans la ponctuation : certains points d'exclamation sont bien éloquents. Et lorsque l'auteur écrit « c'est incroyable ! », c'est déjà le signe d'un extrême bouleversement. Puis, au fur et à mesure du déroulement de la tragédie, lorsqu'il s'aperçoit que l'orage va atteindre Annecy, les notations sont plus nombreuses, les récits plus longs, le style plus tourmenté. La petite écriture sage s'affolle, devient moins lisible... avec des paroxysmes en 1943-44 et parfois 1945. On sent le désarroi s'emparer de cet homme sensible et profondément bon : il compatit à toutes les souffrances ; les excès, d'où qu'ils viennent, le navrent, les violences le crucifient... Il vient un jour où il n'arrive plus à prendre parti ; il ne comprend plus où est le bon et le mauvais camp, entre l'occupant qui menace, le gouvernement qui condamne, les anciens alliés qui bombardent, les jeunes gens qui fuient, les Juifs qu'on « embarque », les Français qui frappent des Français, les attentats... « La vie du citoyen n'est plus protégée, hélas ! » (1943). Puis, après la « délivrance d'Annecy » (sic.), une fois éteints les feux de l'enthousiasme, il verra se réveiller les rivalités politiques, renaître les vieux démons, il sera déçu... « Il n'y a donc rien de changé ! » s'écriera-t-il, en 1945... Peu à peu, tout s'apaise, l'humour reprend ses droits (ainsi en 1946, l'anecdote qui pourrait s'intituler : « les tribulations de Jeanne d'Arc »). Les années 1947-49-51 (aucune mention en 1948 et 1950) ne donnent plus lieu qu'à quelques notes, très rares (une seule en 1947, deux en 1949, quatre en 1951) avec une primauté pour les manifestations d'ordre religieux.

Il n'est pas possible de faire une analyse exhaustive de ce document qui eût sans doute mérité de faire l'objet d'une étude plus approfondie. Je pense toutefois que vous prendrez intérêt à la lecture des quelques passages auxquels ma préférence est allée... Je ne sais si vous approuverez ce choix. Sachez qu'il me fut difficile. J'ai hésité plus encore sur l'ordre dans lequel il convenait de vous présenter ces extraits. Et si j'ai opté, tout banalement, pour l'ordre chronologique, c'est non pas en vertu de la loi du moindre effort, que nous laisserons aux mathématiciens, mais parce que cela m'a semblé la meilleure manière de suivre le cheminement de l'émotion chez cet homme que j'ai cherché à connaître afin de mieux l'honorer :

Année 1939 :

7 notations seulement : j'en releverai 3.

La première : 11 juin : « après 35 ans d'interdiction, la procession de la Fête Dieu se déroule à nouveau dans une partie d'Annecy, mais quelle pluie ! »

2 septembre : « mobilisation générale » (sans commentaires).

5 septembre : (c'est la première panique) « A 3 heures 20 (matin) les sirènes sonnent l'alerte. La foule monte au Crêt du Maure, principalement au-dessus de la Petite Jeanne. Beaucoup sont à demi-vêtus ! On prend pour des avions les étoiles à travers les nuages et les odeurs de Vovray pour des gaz. Une heure après chacun redescend...

17 novembre : deuxième alerte (sans commentaires) « 26-27-28 octobre, fortes chutes de neige »... « 1 mètre 20 à La Clusaz où montent les skieurs, mais le 3 décembre on cueille des pervenches à La Mandallaz !

Année 1940 : (14 notations)

La première : 24 mars : « Pâques qui n'a pas été si tôt depuis un siècle et demi a rarement été aussi chaud »

29 mars : (suite de la précédente)... « mais le vent ramène la neige ».

20 juin : « Hier à Lyon, les Allemands sont à Bellegarde ».

22 juin : « On se bat à Seyssel » (aucun commentaire).

24 juin : « Les Allemands sont à Rumilly. Saint François ne préservera-t-il pas Annecy ? Le canon gronde et se rapproche... à 17 heures, on dit qu'ils approchent, mais à 20 heures, on apprend que l'Armistice est signé... »

25 juin : « Journée de deuil, les drapeaux en berne, les magasins fermés. Il pleut à verse. A 11 heures, courte et lugubre cérémonie au Monument aux Morts. »

26 juin : « Le discours réconfortant du Maréchal Pétain nous laisse comprendre que la Savoie ne sera pas occupée... du moins pour le moment... »

Jusqu'au 20 décembre, de brèves notes, dominées surtout par des informations d'ordre religieux.

Année 1941 : (4 notations seulement, dont 2 consacrées à la visite du Maréchal Pétain)

22 septembre : « Grande effervescence pour la réception demain du Maréchal Pétain. La ville n'est qu'un bouquet tricolore. »

23 septembre : « Temps superbe. Foule immense et enthousiaste. Le cher Maréchal gagne tous les cœurs. Le soir les chasseurs jouent « Vous n'aurez pas l'Alsace... »

Année 1942 : les événements s'aggravent (26 notations). Je retiendrai les principales :

L'arbre du Maréchal et la mésaventure du Comte de Menthon :

2 mai : « Fête du Travail. pendant la nuit du 1er au 2 des vandales coupent l'Arbre du Maréchal rue du Collège et barbouillent de minium la statue de Saint François de Sales. Un groupe de S.O.L. jette le Comte F. de Menthon (gauliste !) (sic) dans le bassin de l'Hôtel de Ville. »

3 mai : « Cérémonie de réparation devant l'arbre coupé du Maréchal. Cérémonie religieuse présidée par l'Evêque devant le Monument à Saint François... »

15 mai : « Grande effervescence en ville ensuite (sic) du conflit entre le S.O.L. (la Légion) et le Maire, Général Cartier, qui a pris parti contre les agissements du 2 mai envers le Comte de Menthon. Le Maire nous dit qu'il est « solide au poste ».

? juillet : (sans transition) : « Le Général Cartier est révoqué de Maire d'Annecy. C'est incroyable ! »

Je passe sur les remarques météorologiques : la pluie tardive (21 septembre), la neige précoce (28 septembre) pour en arriver aux « grands événements ».

Les premières bombes :

24 octobre : « Alors que les deux nuits précédentes de nombreux avions anglais avaient traversé notre ciel pour aller bombarder l'Italie, cet après-midi, à partir de 17 heures 15, plus de 80 avions anglais ont apparu de tous côtés, survolant de très haut la ville et le lac. L'un d'eux, avant de disparaître derrière la Tournette, laissa tomber une petite bombe dans le lac entre Sevrier et Menthon »... Résultat : une gerbe d'eau, la mort de beaucoup de poissons et quelques vitres brisées à Sevrier. »

Mais Annecy allait bientôt connaître son premier bombardement et notre ami est bouleversé : il y consacre une page entière. Voici quelques passages :

11 décembre : « Vers 21 heures 30, après des centaines de bombes incendiaires lancées dans le quartier de Loverchy, du Cimetière, de la Prairie, des Balmettes et de Vovray, une bombe explosive lancée par un avion anglais tombe sur la place des Balmettes devant la maison Seguet »... Puis, après avoir longuement insisté sur les dégâts et les victimes, Louis Pfister s'écrie : « Annecy sait maintenant ce que c'est que la guerre et ses horreurs ! et il ajoute, écrivant pour la première fois à la première personne : « Et je me rappelle que la veille de la déclaration de celle-ci, j'accompagnais au Crêt du Maure des Anglais qui admiraient de là-haut le panorama précisément sur la région qu'ils ont visée ! »

En notes très brèves, il avait relaté en son temps l'occupation de la zone libre :

19 décembre : « Darlan est déchu. Allemands et Italiens sont un peu partout dans la « zone libre ».

27 novembre : Les grands chefs militaires et marins n'obéissant plus au Maréchal, Hitler ordonne la dissolution de l'armée française. Tout le pays est occupé. »

Les réquisitions de locaux (scolaires surtout) l'intéressent aussi : le collège Saint-Michel (4 décembre), l'école des Fins...

20 décembre : « La troupe allemande » quitte Annecy. Elle est remplacée par les Italiens.. et l'année s'achève sur des notes météorologiques dont celle-ci :

25 décembre : « Très doux et sans neige ». Dans les jardins, pervenches et pâquerettes à côté des roses de Noël » (la note poétique) ; mais il ajoute (un brin d'humour) : « Pas de neige dans les stations d'hiver, mais la foule y va pour autre chose ! »

Année 1943 :

C'est l'année terrible : 59 fois Louis Pfister s'épanchera et de plus en plus longuement, d'une écriture de plus en plus émue, pressée, parfois peu lisible.

C'est d'abord le S.T.O. :

17 février : « Dans un grand car bleu les policiers entassent les jeunes gens qu'ils prennent à domicile pour les envoyer travailler en Allemagne. La foule se montre très hostile ! Beaucoup prennent la fuite... »

A part une notation météorologique assez originale :

21 mars : « L'hiver s'est terminé par le même temps de printemps qui pour ainsi dire avait fait suite à l'automne... »

Et, passant sur les débuts de l'histoire, assez pittoresque, de la statue de Jeanne d'Arc que je réserve pour la fin, au moment de son dénouement en 1946, je relèverai les « souvenirs » les plus marquants de cette lourde année.

Par exemple : l'avion de Meythet :

15 août : « Vers 1 heure 1/2 grand passage d'avions (en direction d'Italie), l'un d'eux est désemparé, tourne plusieurs fois autour de la ville, faisant un bruit infernal et finit par s'écraser à Meythet au pont de Tasset, incendiant une maison. Six Canadiens sont carbonisés »... un officier anglais saute en parachute et échappe... » 5 victimes de Meythet... « A Annecy, au passage de l'avion, Mme Veuve X... meurt d'émotion. »

17 août : « Enterrement au cimetière de Meythet des six malheureux aviateurs ramenés de l'hôpital d'Annecy par les Italiens »... « La foule, maintenue au dehors chante la Marseillaise et accompagne la voiture des occupants des cris de « Vive la France, vive l'Angleterre, vive l'Amérique ! »

23 août : Les Allemands reviennent... « Ils viennent nettoyer la Haute-Savoie. »

24 août : Ils arrivent 1 200, vont occuper les Tilleuls, l'Ecole Carnot, l'Ecole Supérieure... »

29 août : « Ils donnent un concert au Jardin Public que la foule applaudit ! ! (deux points d'exclamation) ».

Les attentats, les arrestations, les événements de Thônes sont des sujets sur lesquels il reviendra souvent, avec une émotion voilée mais visible.

22 octobre : « Les attentats se multiplient dans le département... » « La vie du citoyen n'est plus protégée hélas ! »

Le sort des Italiens, soldats ou en résidence donne lieu à plusieurs observations.

Les établissements scolaires :

11 juin : Incidents au Lycée Berthollet où les deux premières classes du Lycée « ont refusé de chanter le seul couplet du Maréchal, de la Marseillaise lors de la levée des couleurs ». « Les élèves sont chassés du Lycée pour 8 jours (internes et externes) à la veille du bachot et privés de leur livret scolaire » (Aucun commentaire.)

30 octobre : « Les lycées sont fermés depuis ce matin. »

Les bombardements :

11 novembre : « 25 ans de l'Armistice mais on fait le silence. On n'a même pas le droit de saluer le Monument aux Morts. Hélas ! »

Même jour : « Pendant midi, des avions venant de l'est » « bombardent les alentours des avenues de Loverchy et de Chambéry ». On compte déjà 10 morts, de nombreux blessés. Quelle nouvelle horreur ! Sans doute ces maladroits ont-ils manqué l'usine de Vovray ?... « Deux pages sont consacrées aux alertes, aux paniques, aux conséquences des bombardements. Apprenant la réouverture de l'usine des Roulements à billes il s'écrie : « On espère que les sinistres oiseaux ne reviendront pas ! ».

La rafle :

18 décembre : « Je suis pris rue Notre-Dame ». « 3 000 hommes sont gardés sur la place jusqu'à ce que leurs papiers soient vérifiés et qu'ils soient fouillés dans le couloir devant le grand salon de la Mairie. Il y a tant de monde que je mets 2 heures à monter l'escalier de la Mairie pour être libéré à 11 heures 1/2 du soir, les derniers, vers 4 heures du matin ». Aucune réflexion sur son propre sort, mais il admire, comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, le « moral des Annéciens arrêtés ».

Et cette année sombre va s'achever dans la tristesse. « Les écoles continuent leur errance : Les Balmettes « au château de Guigné à Annecy-le-Vieux où on les conduit en car, un jour les jeunes filles, un jour les garçons », « les jeunes filles de l'Ecole Supérieure dans la salle de la Florimontane » (21 décembre).

Et, le *24 décembre*, « par suite du couvre-feu, pas de messes de minuit à Annecy sauf pour les troupes allemandes... ».

25 décembre : « A la Cathédrale, après le sermon, Monseigneur... compare notre humiliation de cette nuit à celle de Marie et Joseph à pareille date, demandant aux fidèles de garder quand même et comme eux la paix, la sérénité et l'espérance »...

Année 1944 :

L'année des grands bouleversements : Louis Pfister lui consacre 46 pages... 46 pages de souvenirs, tragiques, navrés, heureux, enthousiastes ou désabusés... Le choix parmi eux fut difficile.

Les jeunes gens qui continuent à fuir le S.T.O., les premières bombes (13 et 15 janvier) sur la gare, les « rencontres » (sic) qui se multiplient entre occupants et maquisards, les barrages sur les routes, les arrestations de personnalités connues, l'arrivée « en masse » de forces allemandes, tout est mentionné, en notes brèves, jusqu'au 10 mai où la tragédie atteint son sommet... avec le bombardement, dont le souvenir est dans toutes les mémoires :

10 mai : « Nuit sinistre et terrible, écrit Louis Pfister, mais certainement les Annéciens ont été protégés par saint François de Salles, car, de la façon dont le bombardement s'est effectué, sans alerte préalable, alors que quantité de gens fuyaient, un massacre en masse eût pu avoir lieu »... Après un récit minutieux de l'opération elle-même, et de ses conséquences pour la ville et ses habitants, il conclut : « La fin de l'alerte fut donnée à 4 heures seulement. Quelle longue angoisse pour les personnes, les familles blotties dans les caves ou les abris, où parvenaient le souffle, la poussière, l'odeur de la poudre, la fumée ! Et combien ne devaient pas retrouver leur maison... » « On a relevé 300 points de chute »...

Les alertes renouvelées, le bombardement de Chambéry... « l'horreur du massacre de la capitale de la Savoie »... (26 mai) — celui de Saint-Michel-de-Maurienne, interrompant la messe de première communion » (4 juin), les rafles, les attentats et leurs représailles, tout est relaté minutieusement... d'une petite écriture pressée et nerveuse, jusqu'au grand jour :

19 août : « *Délivrance d'Annecy* » (en caractères minutieusement calligraphiés). « Au petit jour, sans bataille, Dieu merci ! Le délire de la foule est indescriptible, les rues, les bâtiments publics sont pavoisés, même la Préfecture » ! (sic). « Les maquisards sont couverts de fleurs »... « Ainsi débute un long récit enthousiaste de quatre pages...

Jusqu'à fin septembre, les multiples péripéties et conséquences de la libération seront relatées, pêle-mêle. Il lui faut même corriger parfois quelques erreurs de dates. Qu'importe ! « La joie est dans les cœurs ».

23 août : « Le 27e Bataillon de chasseurs se reforme. On a la joie de rencontrer des chasseurs fraîchement habillés ! »

Par contre, le sort des officiers allemands, prisonniers au Splendid (3e étage) lui semble un peu trop doux : « A leur petit déjeuner, on leur porte du beurre ! » (21 août).

Les Polonais lui inspirent manifestement une certaine sympathie. Ils ont droit à plusieurs mentions, sans doute parce que, le *19 août*, les gardes polonais avaient libéré les prisonniers de la Gestapo. Le 20 août, ils défilent avec les Maquisards, « encore vêtus à demi en Allemands » et ils ont « leur messe spéciale, le dimanche à 10 h 30, à l'église Saint-François : Chants et sermon en polonais. Après la cérémonie, ils s'alignent sur la place et repartent en rang à la caserne (8 septembre).

4 novembre : « Visite du Général de Gaule » (sic). (Le Général n'aura droit à son 2e « l » que le 18 juin 1945, lorsque sera fêtée la commémoration de son premier appel aux Français).

« Dans l'après-midi, un bataillon de Chasseurs avec musique, arrive par le bateau « France ». A la réception à l'Hôtel de Ville, notre président et moi avons l'honneur de serrer la main du Général »... « qui, en la tendant, dit à chacun « Bonjour Monsieur ». Il est beaucoup plus maigre que sur les portraits. On le sent préoccupé. Il plane... simple, mais sans sourire. On sent l'homme d'action, l'entraîneur... La Ville aurait pu être pavoisée davantage. »

24 novembre : 2 pages consacrées aux inondations « Du Casino au Pont des Amours, ce n'est qu'un lac. Le Thiou déborde sur les quais... »

26 novembre : « Des barques se promènent au Pâquier mais... ce même jour : « Sur l'indication de la Mairie, toute la ville pavoise en l'honneur de la libération de Strasbourg et de Metz. La joie est dans les cœurs. Quelle splendide revanche ! A midi, les cloches de Saint-Maurice participent aussi à l'allégresse générale. Chère Alsace-Lorraine !! si proche de la Savoie par le cœur et tant de sentiments... »

Passant sur bien des anecdotes, qui eussent mérité plus d'attention, nous en arrivons à la conclusion : Humour et foi chrétienne (sans transition) :

31 décembre : « L'année se termine paisiblement sans neige, mais avec un froid assez vif provoqué par une légère bise persistante, ce qui n'empêche pas un grand nombre de femmes de sortir jambes nues et même certaines sans chaussinettes, et cela, non pas par misère, mais parce que c'est la mode !!... »

« Malgré bien des événements tragiques et douloureux, Annecy a été tout de même privilégiée durant cette année, à côté de tant d'autres villes. Que le Ciel et nos Saints en soient remerciés ! »

Année 1945 : 8 pages de nouvelles au jour le jour, succinctes en général : les réquisitions, par les FFI cette fois, le marché noir qui continue : Une visite :

26 janvier : Une délégation de la Royale Air Force vient constater les effets du bombardement d'Annecy du 10 mai ; le syndicat d'initiative (alias Louis Pfister ?) lui donne des précisions sur le temps qu'il faisait alors... Ces Messieurs sont enchantés d'Annecy où certains étaient déjà venus en villégiature... »

9 et 12 avril : Mort et funérailles de l'Abbé Camille Folliet auquel Louis Pfister semblait porter une grande vénération : « Foule immense et splendide manifestation d'union sacrée » écrit-il. « Les drapeaux communistes et de la C.G.T. voisinaient à l'église avec celui de la J.O.C... »

29 avril : « Sirène et cloches font croire à la fin de la guerre : hélas, c'est une fausse nouvelle. « Comment la Préfecture peut-elle ainsi se laisser tromper ? »

Même jour : Elections municipales : « Pour la première fois, les femmes votent. Les sœurs viennent par petits groupes, même la Visitation ! » L'alliance des modérés avec les Communistes (résistants) (sic), l'avis pressant de certains membres du clergé de voter pour toute la liste »... « obtiennent un succès à cette liste, un seul ballottage pour le nommé Cochon ! Les bonnes religieuses votant pour les SFIO et communistes ! »

3 mai : Premiers bruits de la capitulation de Berlin — (de même le 7 mai).

8 mai : Enfin, ça y est : « Pavoisement général à 19 heures, après le discours radiodiffusé du Général de Gaule (sic), « la sirène hurle » « et toute les cloches sonnent joyeusement. Enfin, le cauchemar est terminé, mais l'absence de tant de prisonniers et déportés ne permet pas de se livrer vraiment à la joie ! »

Suit une longue relation des manifestations et des Festivités qui eurent lieu en cette période mémorable.

« L'échange des billets » amène une petite réflexion « Les Français ne peuvent souffrir de telles mesures d'inquisiion. Ils sont trop épris de liberté ».

Les élections au Conseil Général (*22 septembre*) puis celle des députés (*21 octobre*) suscitent des réflexions un peu désenchantées : « Il n'y a donc rien de changé ! ». « Elections assez calmes. » Toutefois réapparaissent les procédés de jadis : mensonges, bobards, calomnies. N'est-on pas allé jusqu'à reprocher au Comte de Menthon, candidat, d'avoir été jeté dans le bassin, près de l'Hôtel de Ville alors que c'était qu'il était l'un des premiers résistants gaulistes (sic) ! »

1er novembre : « Depuis ce jour, les tickets de pain ont vécu. La vente est enfin libre. Espérons que ce n'est qu'un commencement. »

Année 1946

1er janvier : « Rétablissement de la carte de pain. Mécontentement général. On pouvait s'attendre à d'autres étrennes ! »

Le rapprochement était assez savoureux... Par ailleurs, cette année 1946 donne lieu à peu de notations. Je ne retiendrai, car elle est pittores-

que, que l'anecdote que j'ai intitulée « Les tribulations de Jeanne d'Arc » parce que, commencées en mars 43, c'est le 31 août 1946 qu'elles trouvèrent leur dénouement :

1er mars 1943 : « On démolit la fontaine « Diane Chasseresse » de la place de l'Hôtel-de-Ville qui doit être remplacée par le monument à Jeanne d'Arc. La fontaine sera replacée dans le square de la gare. »

30 avril 1943 : « On enlève les canons qui depuis l'autre guerre ornaient la cour intérieure de l'Hôtel de Ville. »

3 mai 1943 : « Arrivée de la statue de Jeanne d'Arc qui va être érigée sur la place de l'Hôtel de Ville le 9. »

9 mai 1943 : « Par une pluie torrentielle, inauguration de la statue de Jeanne d'Arc. »

31 août 1946 : « Suivant décision de la Municipalité, on procède à l'enlèvement du Monument de Sainte Jeanne d'Arc, place de l'Hôtel-de-Ville. La statue tombe à terre, le drapeau est brisé ainsi que le bras droit. La chute est due à une rupture de câble. Des gens bien informés disent que Jeanne d'Arc ne voulait pas monter au Paradis, mais effectivement on l'a montée en camion au Paradis où elle sera placée dans la prairie qui domine la place de ce nom. Pauvre Jeanne d'Arc mutilée et blessée. La colline de Saint-François sera la colline sainte à un nouveau titre ! »

Et, pour terminer :

Année 1951 : Une visite : (sous le signe de l'humour).

19 août : « L'homme d'Etat anglais Churchill » (sic !) vient passer quelques jours à l'Impérial avec sa femme... »

22 août : ... « mais quelques gouttes de pluie le chassent prématurément en direction de Venise ! »

Enfin, et c'est la toute dernière mention : (sous le signe de la mélancolie) :

« Le 30 juillet a été célébré à la cathédrale un service pour le Maréchal Pétain »...

Et voilà ! C'est tout... Le mot « fin » ne s'inscrira pas sur la dernière page. Il n'y aura pas d'épilogue. C'est avec regret qu'on referme le « petit livre rouge », comme c'est avec regret que j'ai quitté ce personnage auquel une si longue étude avait fini par m'attacher. Je ne sais si vous trouverez fidèle cette image que je me suis faite d'un homme que tous vous avez connu mieux que moi. C'est ainsi que je l'ai vu, c'est ainsi que j'ai essayé de le peindre, je ne pense pas l'avoir idéalisé.

Cocteau disait : « La mort place ordinairement l'homme dans une situation toute nouvelle et assez facilement prévisible. Les faiblesses s'estompent en même temps que les zones d'intérêt prennent du relief ». Chez cet homme lumineux je n'ai pas trouvé de zones d'ombre...

Ceux qui ont eu le privilège de compter parmi ses amis, de parcourir avec lui quelques étapes de sa longue carrière, ont su vanter son affabilité, sa courtoisie, son inlassable serviabilité.

Des distinctions honorifiques furent des hommages mérités : pour son activité professionnelle, la médaille d'honneur de la Fédération française des Syndicats d'Initiative lui était remise en 1970, en présence de deux ministres (Marcel Anthonioz et Joseph Fontanet), pour sa longue et talentueuse carrière d'organiste, la Croix de Chevalier de Saint Grégoire Le Grand marquait la reconnaissance du Saint Siège.

Mais sans doute n'attendait-il pas de récompenses terrestres ? Il eût peut-être dit, ce soir [2], dans sa modestie : « Memento homo quia pulvis es... ». En ce qui nous concerne, nous, Florimontans, nous lui dirons, tout simplement : « Vous avez bien mérité de l'Académie et servi son idéal tel qu'il fut défini dans ses premiers statuts : « La fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes princes et l'utilité publique ». Vous avez bien répondu à l'appel qu'elle adressait en 1851 « à tous les esprits qui s'intéressent au progrès du bien et du bon », « à tous ceux qui conservent encore quelque faible émotion à l'endroit des bonnes choses de ce monde ».

Avant de le coucher pour toujours parmi les ombres des grands Florimontans, nous pourrons lui dire, avec ce beau vers latin dû au talent de Charles Auguste de Sales et qui donna à l'Académie son emblème : « Votre rôle parmi nous n'est pas terminé : « Habebis enim flores fructusque perennes ».

Pour ma part, puissé-je avoir, aujourd'hui, dans ce cadre qu'il eût peut-être aimé, à l'ombre des Clarisses, devant ses amis et ses pairs, avec conscience, sinon avec talent, contribué à fixer à jamais dans la mémoire des Florimontans d'aujourd'hui, de demain et de toujours celui qui fut si longtemps « La mémoire de l'Académie ».

Claire BRUN

(Durée de la conférence : 1 heure 4 minutes. Conclusion orale : 64 ans de Florimontane... cela valait bien 64 minutes de parole !...)

(2) Le 4 mars 1981 était le mercredi des Cendres.

L'évolution de la transmission des biens en Savoie sous le régime Sarde (1814-1860)

La *Revue Savoisienne* de 1972 reproduit (pages 93 et suivantes) le texte de la communication du regretté chanoine Raoul Naz concernant le testament du Président Antoine Favre. Il est bon que soit rappelé ce souvenir au début de la présente étude, car une note de l'auteur, au bas de la page 121, rappelle en quelques lignes ce qu'était le système des substitutions et conclut ainsi : « Mon âge me fait laisser à un autre d'étudier plus en détail le mode de substitution organisé par le Président Favre, en examinant les substitutions prévues par d'autres testaments »...

Nous avons, en partie, relevé le souhait du chanoine Naz, en nous limitant à un sujet que lui-même nous avait désigné, celui de la restauration des substitutions testamentaires par le gouvernement de nos derniers souverains, entre 1814 et 1860. Il était bon, en guise d'introduction à cette communication, de rappeler son souvenir et de mettre notre communication sous son patronage. C'est lui, en effet qui nous a suggéré de prendre cette question comme thème de diplôme d'études approfondies d'histoire du droit, soutenu devant la Faculté de Grenoble, et qui en a orienté les premières recherches.

La Savoie est la dernière venue, avec le comté de Nice, dans l'unité territoriale française ; il est normal qu'elle ait gardé longtemps des caractères propres, mais qui se sont, en un siècle de vie française, rapidement effacés. C'est dans le domaine juridique que ces caractères se manifestent le mieux. L'on a, parmi ceux-ci, le cas des dispositions testamentaires, supprimées par la Révolution française, puis par le code Napoléon, restaurées par le gouvernement Sarde après 1814 et définitivement disparues lors de l'annexion de 1860.

Comme l'a écrit Gabriel Pérouse, « la Savoie a vécu sa vie nationale surtout dans les formes judiciaires » et il l'explique par le rôle exceptionnel joué par le Sénat de Savoie dans la vie de la Province. Cependant, pour la période qui nous concerne, le Sénat avait perdu beaucoup de sa splendeur passée en raison des tendances unificatrices de la monarchie de Turin au XIXe siècle et il finit, dans les dernières années du règne de Charles-Albert, par avoir les attributions d'une simple cour d'appel.

Dans le « Mémorial de Savoie », ouvrage collectif paru en 1960, les auteurs, Raoul Naz et Laurent Chevailler, ont défini le Droit savoyard comme « un trait d'union entre le droit français et le droit commun ». En

effet, au moment de son plein épanouissement, lors de la rédaction des « Royales constitutions », au XVIIIe siècle, le Droit savoyard découlait de quatre sources d'importance inégale :

— la législation du souverain, la plus importante puisqu'étant la seule ayant le pouvoir de modifier les autres sources du Droit,
— les coutumes, franchises et usages locaux, qui concernent essentiellement le droit privé,
— la jurisprudence, telle qu'elle fut exprimée pendant des siècles par le Sénat de Savoie,
— le « droit commun », c'est-à-dire les règles tirées du droit romain et du droit canon, enrichies et commentées par des juristes ; l'ouvrage le plus remarquable de ces juristes fut le code « fabrien » édité pour la première fois à Lyon en 1606, et pour la dernière à Turin en 1829. Au XVIIIe siècle, le droit privé est inclus, parmi d'autres dispositions, dans les « Royales Constitutions » dont il y eut trois éditions en 1723, 1729 et 1770. Les « Royales Constitutions » reprennent les différentes ordonnances, édits et textes législatifs antérieurs régissant la matière des substitutions, de manière à en faire un chapitre cohérent dans les éditions de 1729 et 1770.

Qu'« entend-on par « substitution » ? Il s'agit d'une technique juridique destinée à assurer la transmission d'un bien aux générations successives de descendant à descendant, en désignant le ou les légataires successifs qui devront recevoir, après le légataire primitif, les biens qui lui sont laissés sous la condition de les leur remettre. Il y a cependant une distinction à faire entre deux principaux types de substitutions :

a) La substitution vulgaire, que le droit français actuel, comme le code Albertin, appelé ainsi parce que promulgué par le roi Charles-Albert en 1837, n'a pas abrogé ; elle s'applique dans le cas de prédécès de l'héritier institué, notamment, pour garantir à son héritier la possession des biens légués. Il s'agit, en fait, davantage d'une libéralité, garantissant par exemple à des petits-enfants la part d'héritage de leur père décédé, que d'un privilège par rapport aux autres héritiers.

En voici un exemple : Joseph Frumy, négociant confiseur, dans son testament, rédigé en 1837, à l'âge de 77 ans, donne une partie de ses biens à son fils aîné, Gaspard, et dans l'hypothèse où celui-ci « viendrait à décéder avant lui, il lui substitue vulgairement pour son héritier son enfant né et à naître du mariage du dit Gaspard avec mademoiselle Adèle Mouillet, et qui existeront à l'époque de son décès ».

b) La substitution fidéicommissaire, par contre, est un moyen de créer un ordre successible de manière à régir la transmission des biens sur plusieurs générations, y compris la possibilité de transmettre à l'infini, au besoin en prononçant des exclusives, par exemple à l'encontre d'une descendance féminine, en protégeant les intérêts des biens au détriment des intérêts des personnes. Le testament du Président Favre, étudié par le chanoine Naz, en est un bon exemple, puisqu'on y voit que les filles reçoivent des dots, tandis que les héritiers mâles reçoivent des patrimoines fonciers. La forme employée est celle des libéralités en général, puisque ces substitutions, quel que soit leur type, peuvent être insérées aussi bien dans des contrats, tels que des contrats de mariage, que dans des testaments.

Une étude exhaustive aurait nécessité le dépouillement complet de la totalité du tabellion des deux départements actuels de Savoie et Haute-

Savoie ; comme cela ne pouvait être réalisé que dans le cadre d'un travail d'équipe, vu l'énorme masse de documents à examiner, nous nous sommes limités aux seuls testaments que leurs auteurs ont soumis à enregistrement par le Sénat de Savoie, ce qui a conduit à examiner environ sept cent testaments. Ceux-ci se trouvent aux Archives départementales de Chambéry, fond sarde, série U, et comprend de nombreuses liasses groupées chronologiquement, non pas d'après la date de rédaction du testament, mais d'après la date d'ouverture du testament, en fait, la date d'ouverture de la succession. L'enregistrement par le Sénat de Savoie était une précaution : il donnait un caractère plus solennel aux dispositions testamentaires et apportait à son auteur une garantie supplémentaire d'une exécution conforme à ses dernières volontés.

Différents modes d'enregistrement — ou d'insinuation, selon le terme usité à l'époque — existaient, dont l'une d'elles avait été consacrée par le duc Charles-Emmanuel 1er dans ses « Nouvelles Constitutions » de 1582 : la personne qui désirait tester « devait se présenter en personne devant le Sénat et soumettre à ce dernier « une écriture close » en demandant qu'il lui soit donné acte que cette écriture était son testament ». Le Sénat devait d'abord procéder à la reconnaissance de la personne en question, c'est-à-dire du testateur, et écrire ensuite l'acte demandé sur la couverture de l'« écriture close », acte signé du Premier président ou de son remplaçant, et muni du sceau ducal. Selon M. Laurent Chevailler, les « Nouvelles Constitutions » s'inspiraient là d'une forme de testament en usage sous le Bas-Empire Romain. Le testateur, étant encore en vie, pouvait se faire remettre l'acte de disposition, tandis qu'à sa mort, toute personne y ayant intérêt pouvait se faire délivrer une copie du dit acte. Parmi les successeurs de Charles-Emmanuel 1er, la régente Marie-Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours apporta la facilité suivante par son édit du 3 avril 1680 : elle introduisit l'usage d'envoyer au domicile des infirmes ou des malades empêchés de tester de la manière décrite précédemment, un Sénateur désigné par le Grand Chancelier, accompagné du secrétaire pour recevoir le testament dans les formes prescrites et le porter au Sénat. Il s'agissait d'une pratique en vigueur dans tout le Duché et admise par le Sénat. En outre, un certificat médical attestant l'incapacité du testateur de se mouvoir devait être joint à l'acte. Nous l'avons rencontré assez souvent, parmi les testaments que nous avons dépouillés, d'autant plus que cette procédure fut confirmée par les « Royales Constitutions » de 1770.

Ayant ainsi précisé les modalités de la procédure en matière de testament, ce qui se justifie parce que les substitutions étaient plus souvent faites à l'occasion de testaments qu'à l'occasion de contrats de mariage, il nous faut revenir sur les motivations des substitutions fidéicommissaires : leur caractère particulier est qu'elles se constituent au moyen d'un ordre de transmettre laissé aux héritiers successifs avec prohibition d'aliéner les biens légués, prohibition émanant non pas de la loi, mais de la volonté individuelle du disposant. Ces substitutions trouvent leur origine dans l'ancienne pratique romaine, qui permettait à un testateur de mettre un successible à la place d'un autre en cas de défaillance du premier.

Cependant, la législation romaine exigeait que le bénéficiaire soit une personne vivante et capable, d'où la création du fidéicommis, en vue d'assurer la transmission d'un bien à une série indéterminée de successibles. Il convient de noter que si les dispositions romaines étaient asez élaborées, elles n'apparurent que tardivement, et il semble que l'usage des fidéicom-

mis ait été, dans le droit romain, assez peu répandu. La raison essentielle en était qu'en cas d'aliénation par l'héritier institué, le substitué, autrement dit le bénéficiaire, n'avait qu'une action personnelle contre l'institué, qui risquait d'être insolvable, à l'exclusion de toute action réelle contre le tiers acquéreur. Cette règle fut progressivement assouplie, par la pratique, avant d'être reconnue par la loi, sous le règne de Dioclétien. A ce moment-là seulement, l'usage des substitutions fidéicommissaires se répandit vraiment, d'une manière peu restrictive, si l'on se rapporte aux dispositions du code de Justinien.

Avec la fin de l'Empire romain, il fallut attendre le Moyen-Age pour voir réapparaître les substitutions, d'abord dans le Sud de la France, ce qui se comprend d'autant mieux que le Midi était resté davantage sous l'influence romaine. Au XIIe siècle, on les rencontre dans des actes de dernières volontés, ou dans des dispositions d'ordre matrimonial. Elles sont en général à un degré, destinées à faire revenir au frère survivant les biens du père dont d'autres frères auraient été saisis, s'ils les avaient laissé vacants par leur propre mort : l'intérêt de la famille passait ainsi avant l'intérêt individuel.

La clause d'inaliénabilité qui caractérise également la substitution fidéicomissaire apparut un peu plus tard : en effet, à l'origine, les biens fonciers dont on pouvait disposer librement étaient exclusivement de caractère allodial, donc non soumis aux règles de la féodalité. Un bien allodial est en effet une propriété que le vassal ne tient pas de son suzerain : sur tous les biens que le vassal tient de son suzerain, il n'a qu'un droit d'usage et non pas un droit de libre disposition. Il s'en suit que le droit d'établir des substitutions fidéicommissaires, par la force des choses, ne pouvait être, à l'origine, qu'un privilège de la noblesse.

La pratique des substitutions testamentaires en Savoie est fort ancienne et semble avoir été utilisée abondamment : si les premières mesures législatives ne remontent qu'au XVIe siècle, les substitutions sont courantes aux XIIIe et XIVe siècles et ont été déjà utilisées auparavant, particulièrement par les membres de la Maison de Savoie, comme on peut le constater à la lecture des testaments reproduits par Guichenon dans son « Histoire généalogique de la Maison de Savoie ».

A l'imitation de la famille régnante, toutes les couches de la population utilisaient cette technique juridique : Gabriel Pérouse, dans son ouvrage sur « les usages et le droit privé en Savoie d'après les minutes des notaires de Chambéry » nous apprend que « la pratique de la substitution était très familière à nos ruraux ». Il cite également le testament d'un propriétaire de Lémenc, Claude Suavet, qui, après avoir nommé comme héritiers universels ses deux fils, dispose, en cas de décès de ceux-ci sans enfant mâle, que l'héritage ira aux fils des frères du testateur « chacun pour égale portion, tête par tête, « usque ad infinitum ». En fait, la disposition « usque ad infinitum » fut combattue par la législation savoyarde qui, du XVe au XVIIIe siècle, subira une influence grandissante du droit romain, ainsi que du droit canonique, tempérée toutefois par l'importante jurisprudence des cours souveraines, et plus particulièrement du Sénat de Savoie.

Les « Royales Constitutions de 1729 et 1770 » nous permettent de faire le point sur la législation en la matière.

La loi édicte une double série d'interdictions :

— les substitutions, limitées aux seuls biens allodiaux, sont limitées à quatre degrés seulement, autrement dit à quatre générations ;

— les substitutions ne sont permises qu'aux nobles, à l'exclusion des docteurs en droit, des docteurs en médecine et des roturiers. La sanction de cette interdiction est la nullité de la substitution. Il est confirmé que la substitution ne peut se faire que dans le cadre du contrat ou du testament et qu'elle ne peut porter que sur des immeubles ou sur certaines rentes, excluant les créances et les biens meubles, notamment.

D'autres dispositions législatives du droit savoyard d'avant 1789 visaient à protéger les droits de la famille, notamment en cas de survenance d'enfants chez un testateur qui aurait fait des substitutions testamentaires avant d'avoir assuré sa propre descendance.

Enfin les « Royales Constitutions » rappellent que des précautions doivent être prises afin que les biens substitués soient exempts de dettes, du moins en 1729 ; c'est seulement en 1770 que l'obligation d'un inventaire des biens substitués est imposée, faute de quoi les créanciers des grevés ou substitués pourront se faire payer comme si aucune substitution n'existait. Cet inventaire doit être exécuté avec précision par un notaire, dans les trois mois de la mort du disposant, s'il s'agit d'une substitution testamentaire, ou de la stipulation du donateur, dans les autres cas de substitution : contrat de mariage, par exemple. Une copie authentique de cet inventaire devait être déposée dans les six mois à compter de la date du contrat — ou de la mort du testateur, selon le cas — et contresignée sur un registre détenu aux Archives du lieu où se trouvent les biens grevés, ainsi qu'au bureau de l'insinuation (= l'enregistrement) du lieu du domicile du donateur.

Cette mesure de publicité visait à permettre l'action de toute personne ayant un intérêt à intervenir ; la loi allait même plus loin puisqu'elle accordait au juge le droit de se saisir d'office, en cas d'empêchement d'une telle personne.

Enfin, il convient de remarquer une atteinte portée par la loi à la volonté du testateur, dans les cas suivants :

— l'hypothèque ou le démembrement des biens substitués étaient permis en faveur des filles et des petites-filles quand il n'existait pas d'autres biens, et exclusivement dans le but de leur constituer une dot, de la leur restituer, ou encore de l'augmenter, et cela même en présence d'une interdiction expresse du testateur ;
— l'aliénation ou l'hypothèque de ces mêmes biens était de même autorisée pour réaliser des réparations qui s'imposaient pour la sauvegarde du patrimoine, et ce, après une enquête menée par un sénateur ou un préfet de province.

Telle était donc la situation, à la veille de la Révolution française, et, comme nous venons de le montrer, la législation sur les substitutions était très détaillée, comme nous l'avions avancé au début de cette étude.

Le 27 novembre 1792, la Convention nationale proclama le rattachement de la Savoie à la France, et la loi votée peu avant, le 14 novembre de la même année, supprimant toute substitution, devint immédiatement applicable en Savoie. Elle resta en vigueur, confirmée par le code Napoléon, jusqu'à la loi sarde du 24 octobre 1814 qui remettait en application dans tout le royaume de Sardaigne les lois en vigueur avant 1792. Ainsi la pratique des substitutions testamentaires put-elle reprendre en Savoie, soumise à la législation que nous venons d'évoquer et comme nous allons l'examiner.

Dans notre enquête aux Archives de Chambéry, nous avons dépouillé tous les testaments ouverts à partir de 1814. Parmi ceux-ci, il s'en est

trouvé quelques-uns qui comportaient des substitutions, parce qu'ils avaient été rédigés par des nobles qui avaient pris leurs dispositions testamentaires alors qu'ils avaient émigré de la Savoie. Bien que les testaments soient classés par ordre chronologique d'ouverture, nous les avons reclassés par ordre chronologique de rédaction pour apprécier les périodes où les substitutions testamentaires avaient eu la plus grande faveur du public. Sur le total des testaments enregistrés par le Sénat, un sixième d'entre eux comporte une substitution.

D'autre part, les liasses de testaments sont complètes pour la plupart des années, sauf les cas suivants : il y a un « trou » pour les années 1831, 32 et 33 ; également de 1849 à 1851 inclus, et après le dernier testament enregistré, le 30 mars 1855, on n'a plus rien. De plus, entre 1852 et 1855, plus de la moitié des testaments ont été retirés des liasses à l'époque même sans que l'Archiviste, M. Perret ait pu nous fournir la cause. Si l'on groupe les testaments par périodes de cinq ans, nous constatons qu'il y a eu deux périodes où les gens ont substitué le plus fréquemment : la période 1815 à 1825 et celle surtout de 1830 à 1835 ; ce dernier cas est très typique puisque c'est peu avant l'interdiction des substitutions fidéicommissaires par le code Albertin qu'elles ont eu la plus grande faveur auprès du public.

Après 1841, le nombre des substitutions devient très réduit, ce qui est normal, étant donné l'interdiction partielle promulguée par le code Albertin.

Sur le total des substitutions, un tiers proviennent de testaments nobiliaires et deux tiers, de testaments de non-nobles. Chez les nobles, les substitutions fidéicommissaires représentent un peu plus de la moitié ; chez les roturiers au contraire, les fidéicommissaires ne représentent qu'à peu près onze pour cent du total. C'est normal, puisque les substitutions fidéicommissaires étaient réservées aux nobles, et la plupart des testateurs n'osèrent pas braver la loi. Nous n'avons pas recherché si des procès avaient découlé de tels testaments et si la nullité des substitutions fidéicommissaires instituées par des roturiers avait été invoquée devant une juridiction quelconque. On peut penser que si l'un des héritiers avait soulevé cette irrégularité à l'occasion de la contestation des dispositions testamentaires le concernant, le tribunal aurait certainement annulé ladite substitution.

Nous avons classé les testaments d'après divers types :

1° Les substitutions fidéicommissaires instituées par des nobles, conformément à leurs droits antérieurs à la date de 1837. Le testateur désigne expressément cette substitution comme telle ; en voici un très bel exemple, tiré du testament, rédigé le 16 mars 1823 par Marie-Hélène-Césarine de Lamartine, la sœur du poète et l'épouse de son ami Xavier de Vignet :

« Afin d'entrer dans les vues de mon mari, j'ai créé un fidéicommis en faveur de l'aîné de mes enfants mâles, transmissible à ses enfants par ordre de primogéniture en ligne masculine, appelant successivement les descendants de mes autres enfants, en cas de défaut de la branche aînée, lequel fidéicommis comprendra la moitié des biens que je pourrai délaisser en Savoye. » La jeune femme devait décéder moins d'un an plus tard, le 11 février 1824.

Un deuxième exemple sera pris dans le testament de Mlle Eugénie Capré de Megève, rédigé le 4 mars 1836 :

« J'institue pour mon héritier universel, sous la déduction des legs et de l'usufruit dont il sera porté plus bas, mon cher Neveu, le comte Eugène, fils de mon frère défunt, le comte Maurice Capré de Megève. Dans le cas

où mon héritier viendrait à décéder sans enfants, je lui substitue fidéicommissairement son frère, mon cher Neveu Adolphe... » « Je lègue à ma sœur Christine l'usufruit de tout ce que je délaisserai, et je lui lègue de plus, en propriété, tous mes meubles et argent comptant, en sorte que mon héritier n'aura de droit que sur mes créances, attendu que je ne possède pas d'immeubles... »

Si nous mettons ces deux textes en regard, nous constatons des ressemblances, ainsi que des différences :

— Ressemblances :

D'une part la volonté de faire une substitution fidéicommissaire étant textuellement exprimée, il s'en suit que l'interdiction d'aliéner les biens grevés de substitution est indiscutable.

D'autre part, les substitutions ne portent que sur une partie de l'hoirie, comme on disait alors : pour Mme de Vignet, la moitié de ses biens en Savoie, ce qui laisse supposer qu'elle en avait d'autres en France ; pour Mlle Capré de Megève, la totalité des biens, moins divers legs et usufruits.

— Différences :

Le testament de Mme de Vignet ne donnant pas de précision, sa substitution est valable pour 4 degrés de descendance, conformément à la loi, tandis que Mlle de Megève, qui substitue un autre de ses neveux au premier, limite les effets de la substitution à 2 degrés. Une seconde différence, c'est que les biens de Mme de Vignet sont des meubles et des immeubles, tandis que ceux de Mlle de Megève ne sont que des créances, donc des rentes. Rien que de très normal dans tout cela par rapport à la législation en vigueur.

D'autres types de testaments vont entrer maintenant dans des catégories un peu moins « orthodoxes », prenant quelques libertés avec la loi...

2° Les substitutions fidéicommissaires où le testateur substitue un tiers à un ou des membres de la famille, par exemple en cas d'absence d'enfant mâle, dans le but, le plus souvent, de maintenir l'indivision du domaine : voici trois cas remarquables :

a) Dans un second testament, daté du 9 mai 1823, révoquant le premier, noble François Perrin d'Avressieux, baron d'Athenaz, confirme l'institution d'hérédité faite en faveur de son fils. Mais pour le cas où son fils viendrait à décéder sans enfant, il lui substitue son ami, Jean Baptiste d'Orlié, marquis de Saint-Innocent.

b) Le 22 mai 1827, Louis Foncet, baron de Montailleur déclare : « J'institue et nomme ma chère épouse Henriette Jacquet-Duchaillon mon héritière universelle, lui substituant par fidéicommis dans mes biens immeubles et albergements seulement, mon cher frère Alexis Foncet et ses enfants, et à défaut d'enfants mâles de mon dit frère, je lui substitue les enfants mâles de mon frère Henri, et si mes deux frères meurent sans enfant mâle, je leur laisse mes dits biens immeubles, après le décès de mon épouse, que sous la condition expresse qu'à leur décès, mes dits immeubles soyent donnés et partagés entre les Sœurs de Saint Joseph de Saint-Jeoire (en-Faucigny), le R.P. Capucins de Chambéry, et les enfants mâles du comte Suardi, mon neveu... »

c) Enfin, le 24 avril 1821, noble Frédéric Treppier de la Tour, dans un long testament, écrit ceci : « ... comme le fondement de tout testament est l'institution d'un héritier, j'institue pour mon héritier universel noble Hector René de Buttet, mon parent, fils de feu noble Charles de Buttet... Je substitue au dit Hector de Buttet l'aîné de ses enfants mâles, qui soit dans

un vrai et loyal mariage, et après l'aîné sans enfant, les autres enfants mâles... l'aîné étant appelé de préférence au cadet, et les enfants de ces enfants mâles à l'infini... »

Nous avons mis en vedette ces trois cas parce que, alors que les substitutions tendent à conserver les biens dans la famille, le baron d'Athenaz substitue à l'héritier institué un ami, et le baron de Montailleur substitue, lui — partiellement, il est vrai — des personnes morales. Quant à Frédéric Treppier la Tour, il est le seul qui a fait, parmi tous les testaments examinés, une substitution « ad infinitum », alors qu'il savait certainement que, depuis les « Royales constitutions », la loi limitait à quatre le nombre de degrés de la substitution.

3° Une autre catégorie est constituée par les majorats : ceux-ci avaient été créés par Napoléon en faveur de sa noblesse impériale. Pourtant, les majorats ont été rétablis par un décret du roi Victor-Emmanuel 1er, du 5 février 1817. Nous en avons rencontré deux dans nos investigations :

— le 10 août 1832, le comte Claude de Menthon d'Aviernoz institue son fils aîné comme son héritier, et, dans le cas où il décéderait sans enfant, il institue un majorat de son domaine de Ribeau en faveur de son fils cadet. C'est bien là l'égal d'une substitution du type étudié jusqu'à présent ;

— le 3 octobre 1844, le comte de Fortis rédige ainsi l'article 29 de son testament : « prévision en cas de prédécès des héritiers institués à la création des majorats : dans le cas de décès de l'un ou l'autre de mes neveux sans enfant mâle avant l'époque où les majorats se trouveront définitivement constitués par l'acquisition des immeubles situés dans les états Sardes, la part du décédé sera reversible au suivant, et dans le cas de décès de Charles-Albert, soit le tiers des immeubles que je possède en France ou leur prix, sera reversible par portion à mes deux neveux Ferdinand et Joannès Fortis, ou à leurs descendants mâles par ordre de primogéniture... »

Le comte de Fortis était un Savoyard ayant fait carrière en France. Il crée une substitution fidéicommissaire pour ses héritiers en attendant que la vente de ses biens français soit réalisée et que le majorat en Savoie soit constitué. Il a utilisé la loi Sarde parce que, en 1844, majorats et substitutions n'existaient plus en France, tandis que le code Albertin, 1837, permettait (article 879) que des majorats puissent cependant exister encore en Savoie.

A côté des substitutions vulgaires, les plus largement utilisées, il nous faut bien loger quelque part deux autres types de substitutions très proches de la substitution vulgaire par leurs effets, mais utilisables dans des cas bien déterminés :

— la substitution pupillaire, dont voici un exemple, pris chez des nobles :

« Le 21 septembre 1817, Mathieu Chollet, baron du Bourget, charge sa femme de la tutelle de ses deux filles et stipule dans son testament : « si par malheur, une de nos filles venait à mourir en pupillarité, je veux que sa sœur hérite par moitié avec son frère, les lui substituant tous deux par égale part » ; une telle disposition se justifie par une mortalité plus élevée qu'aujourd'hui parmi les enfants et les adolescents ;

— la substitution exemplaire est proche de la précédente, mais elle trouve son application lorsqu'un des enfants était atteint d'une maladie mentale qui l'empêchait de gérer sa part de patrimoine.

En voici un exemple :

« Benoite Broissand, par testament du 11 août 1835, nomme le recteur de la paroisse de Sonnaz « procurateur de son fils Jean-Pierre qui ne peut administrer ses biens pour cause d'aliénation mentale et de prodigalité... Dans le cas où mon fils viendrait à décéder sans avoir recouvré la raison et sans descendants, je lui substitue les pauvres prêtres infirmes... »

A côté de ces substitutions tout-à-fait légales, nous en avons rencontré d'autres où les roturiers imitent les nobles ; ainsi nous en avons rencontré trois, échelonnées entre 1815 et 1830, qui ont pour but de créer une *primogéniture* : les voici :

— le 12 décembre 1818, Thérèse Rey, veuve Mayan, a testé dans les formes suivantes : « j'institue pour mes héritiers universels mes très chers fils Philippe et Joachim Mayan, et, en cas de prédécès, *leurs respectifs enfants mâles* pour recevoir ma petite succession ». Elle exclut ses deux filles de son hoirie, estimant leur avoir assez donné par leur contrat de mariage. Il n'est pas question pour elle d'inaliénabilité, mais seulement de primogéniture, excluant les filles, puisque la succession est partagée entre les enfants — et à défaut les petits-enfants — en ligne masculine uniquement ;

— le 17 avril 1819, Antoine Larme, dont on ne sait s'il avait un lien avec la famille de Buttet, donne ses biens en usufruit à sa femme, lui substituant demoiselle Eléonore de Buttet, et, à défaut, les deux sœurs de cette dernière. Il institue pour héritier universel Pierre-Hyacinthe de Buttet, père des trois demoiselles, lui substituant leur propre frère, Joseph, sénateur au sénat de Savoie. Ici, les héritiers mâles sont privilégiés dans le but évident d'empêcher une dispersion de ses biens ;

— le 5 novembre 1821, Joseph-Jérôme Donier crée un cas, unique en son genre, parmi les centaines de testaments que nous avons inventoriés :

« j'institue pour héritier universel celui des enfants mâles de mon frère Adrien Donier qui sera parvenu à l'âge de 21 ans, et à défaut celle de ses filles qui lui survivra, à charge de retenir le nom Donier qu'elle fera ajouter à celui de son mari, et à défaut encore, mes neveux Bastien, Victor, Alexis et François Orsier, sous la (même) condition pour réunir le nom Donier au sien. »

La primogéniture qu'a voulu instituer Joseph Donier réside dans la première dévolution de ses biens à l'un de ses neveux Donier, auquel il substitue l'une de ses sœurs, et à celle-ci d'autres neveux, toujours sous la condition de reprendre le nom patronymique Donier ; le testateur considère que le nom Donier fait partie de la succession, dont il représente l'élément permanent et déterminant et que, en conséquence, il est l'objet de substitution au même titre qu'un bien mobilier ou immobilier.

La prétention de Joseph-Jérôme Donier est à rapprocher d'une clause fameuse du testament, étudié par Raoul Naz, du seigneur Louis de Miolans, qui, par testament du 19 mai 1512, décidait, à défaut d'enfant mâle, de substituer respectueusement le duc de Savoie, à charge pour le duc de reprendre les armoiries des Miolans « afin qu'elles demeurent à jamais immortelles ». Joseph Donier avait de célèbres exemples...

Un autre cas où les roturiers imitent les nobles, c'est lorsque leurs substitutions ont pour but l'inaliénabilité des biens. Nous en avons trouvé quatre, de rédaction plus tardive, puisque décidés entre 1832 et 1843. Par un hasard curieux, les deux premiers ont pour objet le maintien des biens dans la famille du disposant, tandis que les deux derniers substituent aux institués des collectivités publiques.

a) inaliénabilité au profit de la famille :

— par testament du 20 août 1832, demoiselle Jeanne Genevois laisse une rente à son frère et filleul Joseph Genevois : « Il ne pourra ni vendre, ni aliéner cette pension. S'il meurt avant sa sœur Joséphine, la rente sera réversible sur celle-ci, la substituant à son frère Joseph ». La clause d'inaliénabilité est évidente et ne permet pas de ranger cette substitution parmi les substitutions vulgaires. De plus, c'est l'unique disposition portant sur une rente que nous ayons trouvée dans ce genre de substitution ;

— le 7 septembre 1835, Marie Salomé Chatelain, épouse Magnin, institue pour héritier son mari dans la totalité de ses biens. Mais dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à se remarier et à mourir sans avoir eu d'enfant de ce second mariage, dame Magnin lui substitue ses trois sœurs, nées Chatelain, « dans tous ses capitaux ». En conséquence, si les dispositions de dame Magnin tendent à éviter que les biens qu'elle possède tombent en déshérence, puisqu'elle substitue ses sœurs à son mari, il s'ensuit que le sieur Magnin — ses belles-sœurs lui étant substituées — n'a pas un droit de propriété absolu sur l'hoirie qu'il tient de son épouse.

b) inaliénabilité au profit d'une personne morale :

— le 14 août 1835, dame Françoise Pillet, épouse Gariod, teste en faveur de son mari, mais elle lui substitue, pour l'ensemble de ses biens, la ville de Chambéry « qui voudra bien recueillir mon hoirie pour être employée à concourir à la création de l'établissement d'apprentissage des Arts et Métiers pour les jeunes gens des deux sexes, établissement déjà fondé par M. Marcoz ». Puis elle fixe les conditions grevant la ville de Chambéry, concernant cet héritage : « s'il n'y a pas encore assez de fonds pour commencer ledit établissement, j'entends que les revenus de mon hoirie soient placés chaque année avec intérêt afin d'augmenter les capitaux nécessaires pour en effectuer la plus prompte exécution... » « Si l'établissement n'a pas lieu, ou s'il n'est pas commencé dans cinq ans à dater de mon décès, je révoque ma substitution, et pour lors, j'appelle pour mes héritiers par égale part et portion mes deux frères et sœurs ».

On voit donc d'une part, que la substitution a une finalité bien précise, d'autre part qu'elle est grevée d'une sorte de forclusion qui amène une seconde substitution aux lieu et place de la ville de Chambéry, avec le retour des biens dans la famille.

— le 20 avril 1843, le sieur Bernard Trivelli, né à Rovio au Tessin, habitant Chambéry depuis 1786, « architecte de ville depuis cinquante-quatre ans », substitue, par les dispositions de l'article 15 de son testament, à son neveu, décédant sans enfant légitime, sa ville natale de Rovio, jusqu'à concurrence de 18 000 lires « pour y créer une école de filles ». Il est clair que le neveu institué ne peut disposer en totalité de l'héritage de Bernard Trivelli, puisqu'il devra laisser une somme importante bloquée dans l'hoirie, au cas où il décèderait sans enfant légitime.

Ainsi, nous concluons que les bourgeois n'ont pas osé enfreindre de front les lois de Victor-Emmanuel 1er, réservant aux nobles l'usage des substitutions fidéicommissaires, mais que quelques-uns l'ont quand même fait par des moyens détournés.

Cette étude n'a aucune prétention à un travail exhaustif sur la pratique des substitutions en Savoie entre 1814 et 1860, puisque, comme nous l'avons déjà dit, il aurait fallu dépouiller la totalité du Tabellion, ce qui est un travail gigantesque. Bien que les testaments enregistrés par le Sénat de Savoie constituent une source limitée, ils sont d'un très grand intérêt, car

nous y avons trouvé un échantillonnage de toutes les catégories sociales : paysans de la Combe de Savoie ou de l'avant-pays préalpin vivant de la polyculture, éleveurs et forestiers des montagnes, prêtres de campagne ou de ville, chanoines, artisans et petits métiers — comme, par exemple, le concierge du Sénat — commerçants, gens de justice, côtoient presque toutes les grandes familles du nobiliaire de Savoie. mais ce sont les testaments de ces grandes familles qui sont les plus détaillés, leur patrimoine étant, malgré la Révolution, resté souvent très important.

Ces testaments, quelle que soit l'importance des biens transmis, donnent en quelque sorte une photographie de la richesse des familles ; ceux des grandes familles permettent de voir comment celles-ci avaient réparti leurs domaines en châteaux, fermes et domaines, capital en numéraire ou en titres de rentes, bijoux, parfois pierres précieuses et œuvres d'art. L'un des plus remarquables, parmi ces testaments, est évidemment celui du général comte de Boigne : il est piquant de constater qu'une grande partie de son énorme fortune, gagnée aux Indes en combattant les Anglais, fut plus tard placée chez les banquiers de Londres ; d'autres capitaux étaient placés par lui à Paris, Turin, Vienne et Parme (ville liée de près à l'Autriche par Marie-Louise, duchesse de Parme). Benoît de Boigne avait fait une intelligente ventilation de ses fonds en divisant les risques...

Un simple détail pour en finir avec le général de Boigne : dans le testament du comte d'Azevedo, qui fut gouverneur du Duché de Savoie, nous avons remarqué une clause par laquelle il léguait l'argenterie, que lui-même avait reçue en legs du général de Boigne, au comte de Cavour. Qui saurait dire où elle est à présent ?

Ce travail nous a montré l'importance et l'étendue des substitutions, particulièrement des substitutions fidéicommissaires ; leur principal avantage était, comme on l'a vu, de maintenir les domaines indivis. Mais cela n'était pas sans inconvenients, dont l'un des principaux était que les biens détenus par un substitué pouvaient faire illusion à des créanciers, s'ils ignoraient que ces biens étaient grevés d'une substitution, c'est-à-dire d'une interdiction de les aliéner en partie ou en totalité.

Lorsqu'en automne 1849, le Parlement de Turin ouvrit des débats précédant le vote de la suppression des majorats et des fidéicommis, nous avons la chance d'en avoir, à Annecy, aux Archives départementales, une relation : elle figure dans le dépôt des papiers de la famille Despine, dont l'un des membres était député à Turin.

On y voit que le rapporteur a mis en balance les arguments pour et contre :

« Si le droit de primogéniture règle les successions, les grandes propriétés passent sans être divisées de génération en génération ; l'esprit de famille s'incorpore pour ainsi dire dans la terre : le nom, l'origine, la gloire, les vertus familiales se perpétuent et sont représentées dans cette terre, témoignage immortel du passé et garant précieux de l'avenir »...

Après cette belle envolée viennent les arguments contre :

« La substitution fidéicommissaire donne trop d'avantages à l'aristocratie... elle empêche de diviser les biens fonciers et de disséminer la propriété à une multitude... La loi de la division en parties égales par laquelle la propriété de famille devient mobile et fluctuante détruit ce lien entre la terre et l'esprit nobiliaire : alors l'intérêt et l'activité s'élancent vers la richesse mobilière, plus productive »...

Voilà le grand argument lâché : dans un Piémont en voie d'industrialisation, à la recherche de capitaux, la suppression des fidéicommis traduit le recul de la noblesse qui perd le droit de maintenir son patrimoine intact à travers les générations. En contrepartie de cet abaissement, on constate un double succès de la bourgeoisie :

— la suppression des majorats et fidéicommis n'est pas gênante pour les bourgeois dont la plus grande partie des biens est constituée de valeurs mobilières,

— la nouvelle loi « dégèle » les domaines, qui seront mis en vente lors des successions et ainsi productifs de capitaux qui pourront s'investir dans le circuit économique.

C'est évidemment dans la mesure où la bourgeoisie piémontaise participait de plus en plus à la vie politique que, profitant par ailleurs du grand brassage d'idées de 1848 et des révolutions qui éclatèrent un peu partout en Europe, particulièrement en Italie, qu'elle a pu réaliser ce qui était bien pour elle une victoire.

Il ne faut pas s'étonner si, traduisant l'important déphasage économique et social entre une Savoie nobiliaire et rurale et un Piémont plus commerçant et industriel, presque tous les députés du Duché de Savoie à Turin ont voté pour le maintien des fidéicommis.

A notre époque où l'on critique volontiers une excessive parcellisation des sols et où certaines communes activent un remembrement, qui, dans certains cas, se fait déjà tout seul, on peut s'interroger sur cet aspect peu connu de l'histoire socio-juridique du Duché de Savoie. On peut se demander aussi si le rétablissement de ces lois sardes en Savoie dès 1814 ne fut pas le dernier sursaut d'une catégorie sociale qui cherchait à maintenir et à défendre son patrimoine déjà fortement ébréché par les conséquences juridiques de la Révolution française ; on peut se demander enfin si le roi Victor-Emmanuel 1er, pouvait, en rétablissant ces lois antérieures à la Révolution, effacer d'une signature vingt ans d'une période historique aussi capitale.

Bernard COUTIN

Matériaux pour servir à l'histoire du paysage de montagne — III

Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc dans le Massif du Mont-Blanc de 1868 à 1878

Viollet-le-Duc (1814-1879) dont on a récemment fêté le centenaire avec éclat [1] a été, en même temps qu'un grand esprit de son temps, en avance sur son époque par son goût et sa connaissance de la montagne. Il a fréquenté la Savoie de 1868 à 1878 à l'occasion de ses études du massif du Mont-Blanc. De cette fréquentation, il a acquis une connaissance approfondie des montagnes de la vallée de Chamonix, d'où est sorti son ouvrage, insolite pour l'époque : *Le Massif du Mont-Blanc, étude sur sa construction géodésique et géologique, sur ses transformations, et sur l'état ancien et moderne de ses glaciers* [2], doublé d'une immense carte : *Carte dressée à 1/40 000e d'après relevés et études sur le terrain, de 1868 à 1875, avec l'aide des minutes du dépôt topographique de la Guerre et des Levés de M. Mieulet, Cap. d'Etat-Major* [3].

Laissant ici de côté les caractères techniques de géodésie et de géologie, ainsi que ceux relatifs à la cartographie, nécessaires à évoquer cependant pour comprendre la démarche, l'esprit et les œuvres de Viollet-le-Duc, nous retiendrons surtout les éléments que nous permettent de connaître et d'apprécier le voyageur et le paysagiste.

Viollet-le-Duc avait sans doute au fond de lui-même, dès son enfance, une passion virtuelle pour la montagne, qui le conduira au Mont-Blanc. On peut en suivre la progression dans quelques étapes principales. Au début du XIXe siècle les voyages à pied étaient monnaie courante. Dès son enfance,

---

(1) Parmi les manifestations créées à cette occasion une mention particulière doit être donnée à la grande exposition *Viollet-le-Duc* tenue à Paris, au Grand Palais, du 19 février au 5 mai 1980, dont l'important catalogue reste comme un ouvrage capital pour la connaissance de Viollet-le-Duc (643 Nos, presque tous reproduits, en noir et blanc ou en couleurs : Introduction ; Eléments biographiques ; V.-le-D. restaurateur ; V.-le-D. constructeur ; V.-le-D. décorateur ; V.-le-D. dessinateur ; la postérité de V.-le-D. ; Sept Annexes. En tout 419 pages). Cette exposition comprenait, dans la section : V.-le-D. dessinateur, une sous-section : *V. le D. et la montagne* (pages 360 à 365, catalogue Nos 627 à 643).

Au chapitre des expositions il faudra également mentionner celles tenues au château d'Eu, et à Lausanne (dont le catalogue comprend une étude de R. Middleton : *Viollet-le-Duc et les Alpes, la dispute du Mont-Blanc*), à Clermont-Ferrand, à Vezelay, toutes quatre en 1979, et dont les catalogues contiennent des études de fond importantes. En 1980 l'École nationale supérieure des beaux arts de Paris a tenu une très belle exposition : *Le voyage d'Italie de Viollet-le-Duc*, dont le catalogue est également un ouvrage important.

Ce Jubilé a été marqué par deux ouvrages sur le château de Pierrefonds : J. Ducrot : *Château de Pierrefonds* (Paris, Nlles édit. latines, 1979), et L. Grodecki : *Pierrefonds* (Paris, Caisse Nale des Monum. histor., 1979, nouv. édit.).

(2) Paris, J. Baudry, 1876. Un vol. XVI et 280 pages, figures. L'ouvrage a été traduit en langue anglaise par B. Bucknall : *Mont-Blanc, a treaty on its geodesical and geological construction, its transformations* (London, 1877). Un vol., 378 pages.

(3) Paris, J. Baudry, 1876. Cette carte, de dimensions d'environ 1 m sur 1,20 m, donne les détails de la Mer de Glace, des glaciers de Taléfre, de l'Argentière, de Saleinaz et du Mont Dolent.

Viollet-le-Duc en fit plusieurs, comme chose naturelle, et presque nécessaire à l'accomplissement d'une formation. Sa mère, née Delécluze, et son père demeuraient avec leur beau-frère et leur belle-sœur, dans la même maison, rue Chabanais, à Paris. Etienne-Jean Delécluze, le critique d'art qui deviendra célèbre, resté célibataire, s'intéressa beaucoup à son neveu Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc. C'est ainsi qu'en 1831, — le jeune homme a donc 17 ans —, ils partent ensemble pour un voyage d'étude et d'exploration en un circuit allant de l'Auvergne à la Côte d'Azur. Dès le passage en Auvergne, le jeune voyageur, qui désire fortement maîtriser les techniques du dessin afin de devenir architecte, prend de nombreux croquis et fait de nombreuses aquarelles, de paysages de montagne. Ce que sont ces œuvres, nous ne le savons guère, étant conservés dans le Fonds Viollet-le-Duc sur lequel veille la famille des descendants ; ils révèlent toutefois qu'ils ne sont pas autre chose que des œuvres de débutant. Mais nous en retiendrons qu'ils apportent au jeune homme la révélation du paysage de montagne, qui semble devoir devenir une préoccupation de toute sa vie. Peu avant le retour à Paris, il écrit à sa mère qu'il rapporte « des charretées de dessins », la plupart sont certainement relatifs aux paysages méridionaux, mais il doit cependant s'en trouver un bon nombre, quelques dizaines, pris en Auvergne.

En 1833, Viollet-le-Duc fait son troisième voyage, cette fois en compagnie d'un de ses compagnons d'études Emile Millet, musicien. Le programme est, comme à l'accoutumée, ambitieux : châteaux de la Loire, côtes de l'Océan, les Pyrénées, le Languedoc. En ce qui concerne les Pyrénées, ils les parcourent de bout en bout, à pied bien entendu, et en montagnards « alpinistes », de Bayonne à la vallée de l'Aude. De ce voyage, il rapportera 175 aquarelles, dont une bonne proportion consacrée au paysage de montagne des Pyrénées. Selon la famille, « leur qualité s'améliore nettement », et on peut en juger, entre autres, par l'aquarelle du *Cirque de Gavarnie*, ayant figuré à l'exposition Viollet-le-Duc à Paris [4] (Fig. 1), et un peu aussi par les planches lithographiées et les dessins d'encadrement des planches consacrées aux sites pyrénéens dans l'album de la série célèbre des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, du baron Taylor* [5]. Notons qu'il expose deux vues des Pyrénées au Salon de la même année 1833, qui pourraient bien être *Le Cirque de Gavarnie*, que nous mentionnons, et *Grotte du Loup près de Lourdes*, exposée aussi à Paris en 1979 [6].

En 1836 a lieu son sixième et dernier voyage de jeunesse, en Italie et en Sicile, programme très ambitieux et séduisant, comme on voit, rendu possible par un honoraire somptueux offert par le roi Louis-Philippe pour qui Viollet-le-Duc avait exécuté une aquarelle du célèbre *Banquet des dames* aux Tuileries. Le jeune homme (il est marié depuis 1833), en compagnie de son ami Léon Caucherel, commence par la Sicile, dont il fait le tour à pied, et c'est à cette occasion qu'il fait l'ascension de la montagne de l'Etna. L'ascension de l'Etna (3 295 m) est encore un exploit à cette époque, et

---

(4) N° 26 (0,25 × 0,32). Cachet V.L.D. Fonds V.L.D.

(5) Planches 164 à 240. Ce voyage a fait l'objet de la publication : *Eugène Viollet-le-Duc, Voyage aux Pyrénées (1833). Lettres à son père et journal de route* (Lourdes, les Amis du musée Pyrénéen, 1972). En dernier lieu il a été mentionné par Marguerite Gaston : *Images romantiques des Pyrénées. Les Pyrénées dans la peinture et dans l'estampe à l'époque romantique* (les Amis du Musée Pyrénéen, s.l.n.d. [Lourdes, 1975], pages 88, 103, 243, 304, 308-309.

(6) N° 27 « 2 Juillet 1833 » (0,302 × 0,177). Cachet V.L.D. Fonds V.L.D.

reste, de nos jours, une « performance » remarquable. Viollet-le-Duc gravit l'Etna, comme autrefois De Saussure le Mont Blanc, pour des raisons de caractère scientifique : il tient d'abord à s'informer lui-même de la configuration géologique de cette montagne et de ce volcan, et, d'autre part, il est convenu avec le géologue Brongniart, ami de sa famille, de rapporter à celui-ci des informations précises, si possible, sur le sommet et le cratère. Viollet-le-Duc a raconté d'une part dans son *Journal* et, d'autre part, dans ses *Lettres* les péripéties de l'ascension, qui ne fut pas une promenade. Ce qui nous intéresse surtout ici sont les trois très belles peintures à l'huile qu'il a laissées du sommet, qui sont à la fois des documents exceptionnels et des œuvres d'art. Nous les avons étudiées ailleurs, et n'y reviendrons pas ici [7]. Ces trois admirables paysages de montagne ont été révélés à l'exposition *Le Voyage d'Italie de Viollet-le-Duc*, à Paris en 1980 [8]. On y trouve un peintre très sûr de ses moyens, et un paysagiste de montagne très familier des formes montagneuses, qui les traduit avec élégance et non sans un certain sentiment personnel (Fig. 2). On estime à « plus de quatre cent cinquante dessins, aquarelles, croquis, ébauches de toutes sortes ». ce que Viollet-le-Duc a rapporté d'Italie. La Sicile doit en représenter un bon tiers. Pour en avoir une idée, il faudra attendre la publication de l'inventaire du Fonds Viollet-le-Duc, dont on ne parle pas encore, croyons-nous.

***

Après ce coup d'éclat du paysage de montagne, Viollet-le-Duc, lancé définitivement, avec Mérimée, dans de grands travaux de restauration, ou chargé de constructions nouvelles, ou absorbé dans d'immenses travaux de cabinet (*Dictionnaire raisonné d'architecture, Dictionnaire raisonné. du mobilier*), Viollet-le-Duc n'a plus le loisir, bien qu'il voyage énormément, d'aller en montagne, et de s'occuper de paysage de montagne.

Pourtant, sa passion était profonde, et, partant, durable. « Les montagnes ont pour moi un charme qui me les fait toujours regretter », avait-il écrit à son père, dès 1837, après son voyage en Italie, et sa mémorable ascension de l'Etna. Et voici qu'en 1868, accablé de demandes, de travaux, qu'il refuse désormais, comme trop âgé et fatigué, croulant sous le poids de ses besognes administratives et honorifiques, l'amour de la montagne, qui n'avait cessé de l'animer, lui dicte une résolution inattendue : dans l'été il loue une chambre à Chamonix, à Mme Tairraz, chambre « tout en sapin » (qu'il conservera jusqu'à son installation à Lausanne en 1878), et il entreprend une série de grandes courses dans le Massif du Mont-Blanc ; en septembre, il explore le massif du Cervin. L'année suivante, 1869, en septembre, il est encore à Chamonix. En 1870 c'est déjà vers le 5 juillet qu'il part pour Chamonix. Sans doute avait-il de grands projets et un plan. Mais dès le 2 août il est à Paris, et est enrôlé comme officier de génie pour la défense de Paris. A peine la Commune de Paris s'achève-t-elle le 26 mai 1871, qu'il repart le 12 juillet pour Chamonix. Il semble qu'il reprenne de grands projets, et qu'il veuille les avancer fortement ; il s'engage dans de grandes courses, comme les années précédentes accompagnées de nombreux dessins. Malgré d'incessants voyages, d'innombrables inspections et travaux

(7) Marc Sandoz : *Les Premières ascensions de l'Etna, et l'ascension de Viollet-le-Duc en 1836*, à paraître.

(8) N°s 35, 36 et 37.



Gustave MOREAU, *La vallée de l'« Arve près Cervoz »*, 1841.
Dessin. Paris, musée Gustave Moreau (archives). Photo Bulloz.



Gustave MOREAU, *Vue prise à « Chamouny »*, 1841.
Dessin. Paris, musée Gustave Moreau (archives). Photo Bulloz.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, Le cirque de Gavarnie, 1833.
Aquarelle. Neuilly-sur-Seine, fonds Viollet-le-Duc.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, Cratère de l'Etna, 1836.
Aquarelle et gouache. Paris, Centre de recherche des Monuments historiques.
Photo Monum. histor.



La cascade de Chedde. Illustration pour le roman *Celina ou l'enfant du mystère*, Paris, 1799.
Dessin de Binet gravé à l'eau-forte par Bovinet. Photo B.N.



Jacques-Louis DAVID,
« Le prieuré de Chamouny le 4 aoust 1816 »
Dessin. Album de croquis d'une collection particulière, f° 2 recto.
(D'après : *Revue du Louvre* [...])



John RUSKIN, *The bridge at Saint-Martin.*
Aquarelle (vers 1840-1860).
Localisation non connue de nous. Photo B.N.



John RUSKIN, *The castle of Annecy. Sunset.*
Estampe de Ruskin d'après un dessin non conservé (vers 1849). Photo B.N.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Col de Balme, 3 sept. 1868.*
Dessin aquarellé. Versailles, musée Lambinet. Photo P.A.I.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Au bas du col du Bonhomme, 11 sept. 1868.*
Dessin aquarellé. Versailles, musée Lambinet. Photo P.A.I.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Chemin montant au Chapeau, Juill. 1871.*
Dessin lavé et aquarellé. Versailles, musée Lambinet. Photo P.A.I.

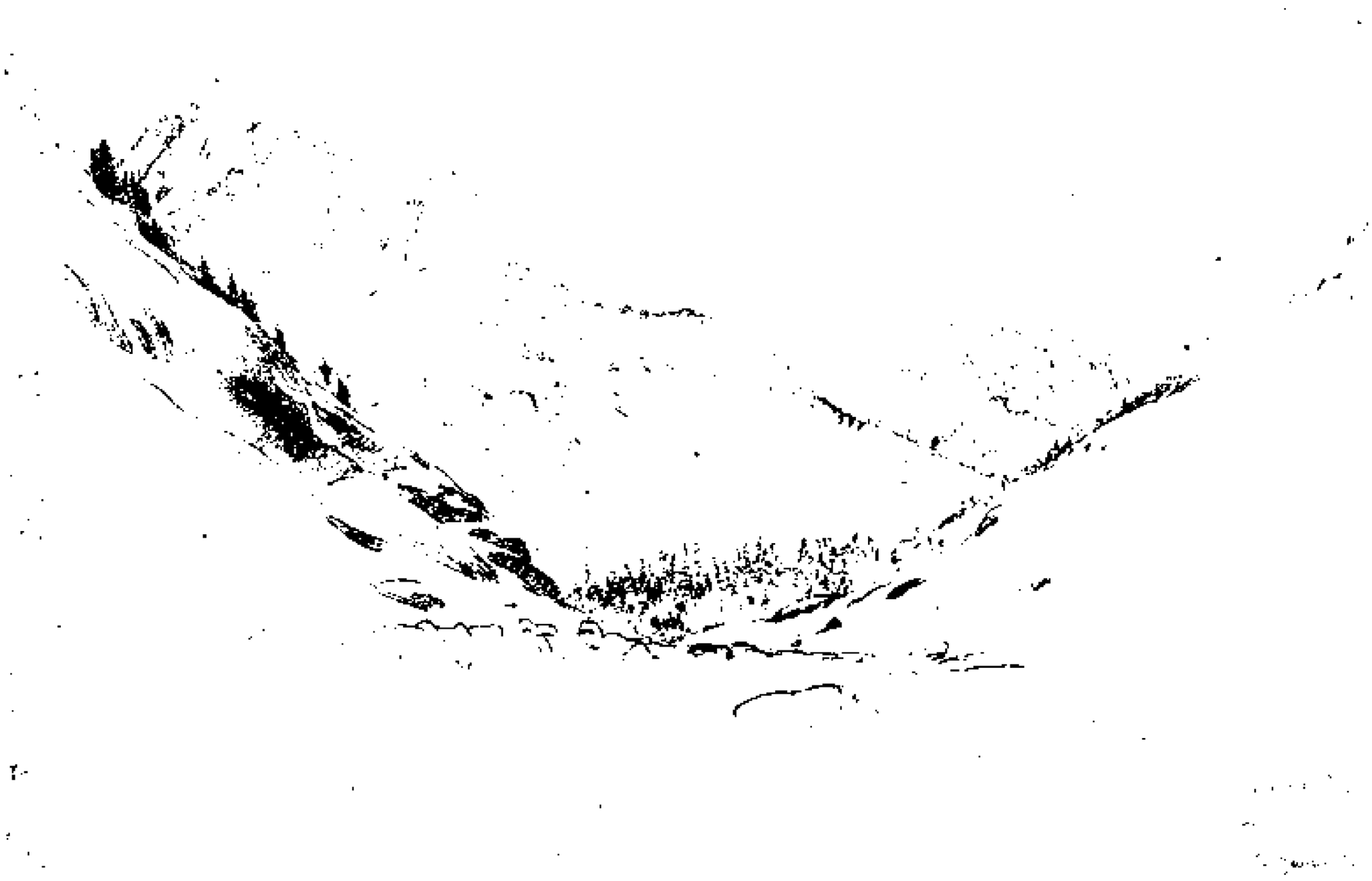

Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Le massif du Mont Blanc pris du col des Montets, 30 juillet 1870.*
Dessin rehaussé. Fonds Viollet-le-Duc. Photo E.S.N.B.A.

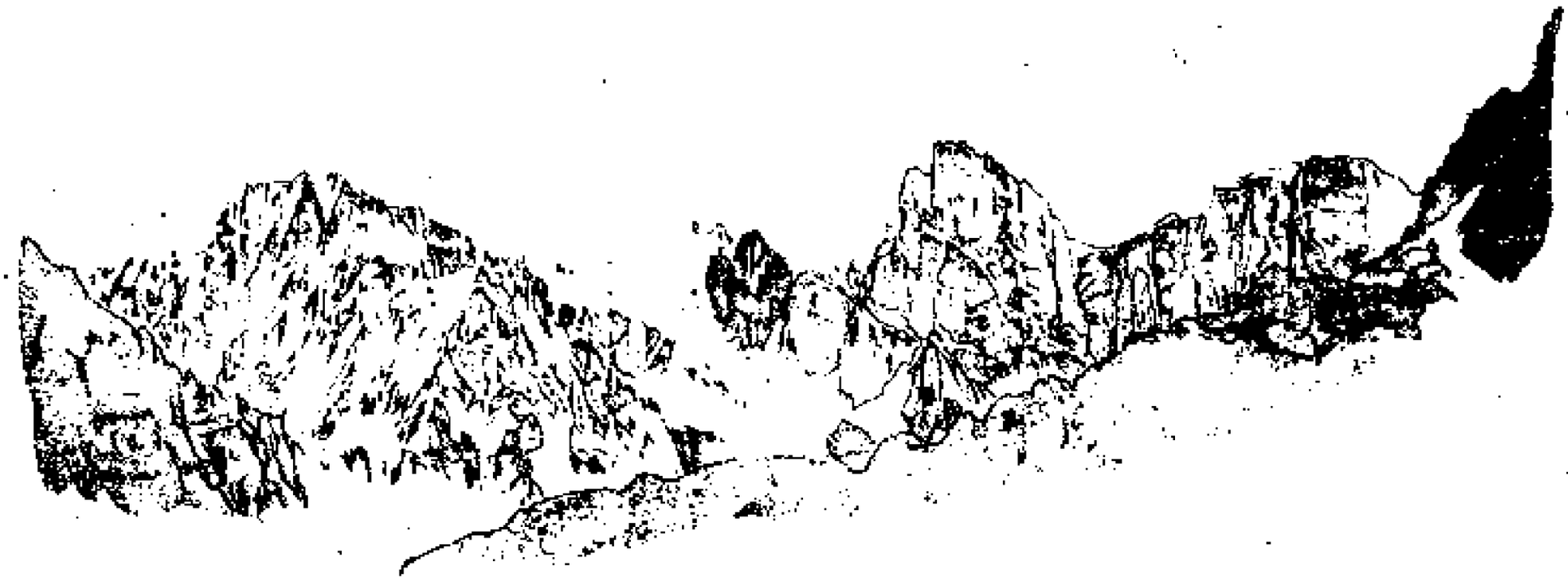

Eugène VIOLLET-LE-DUC, « *De Plan Praz* », *17 juillet 1873*.
Dessin rehaussé. Fonds Viollet-le-Duc. Photo E.N.S.B.A.

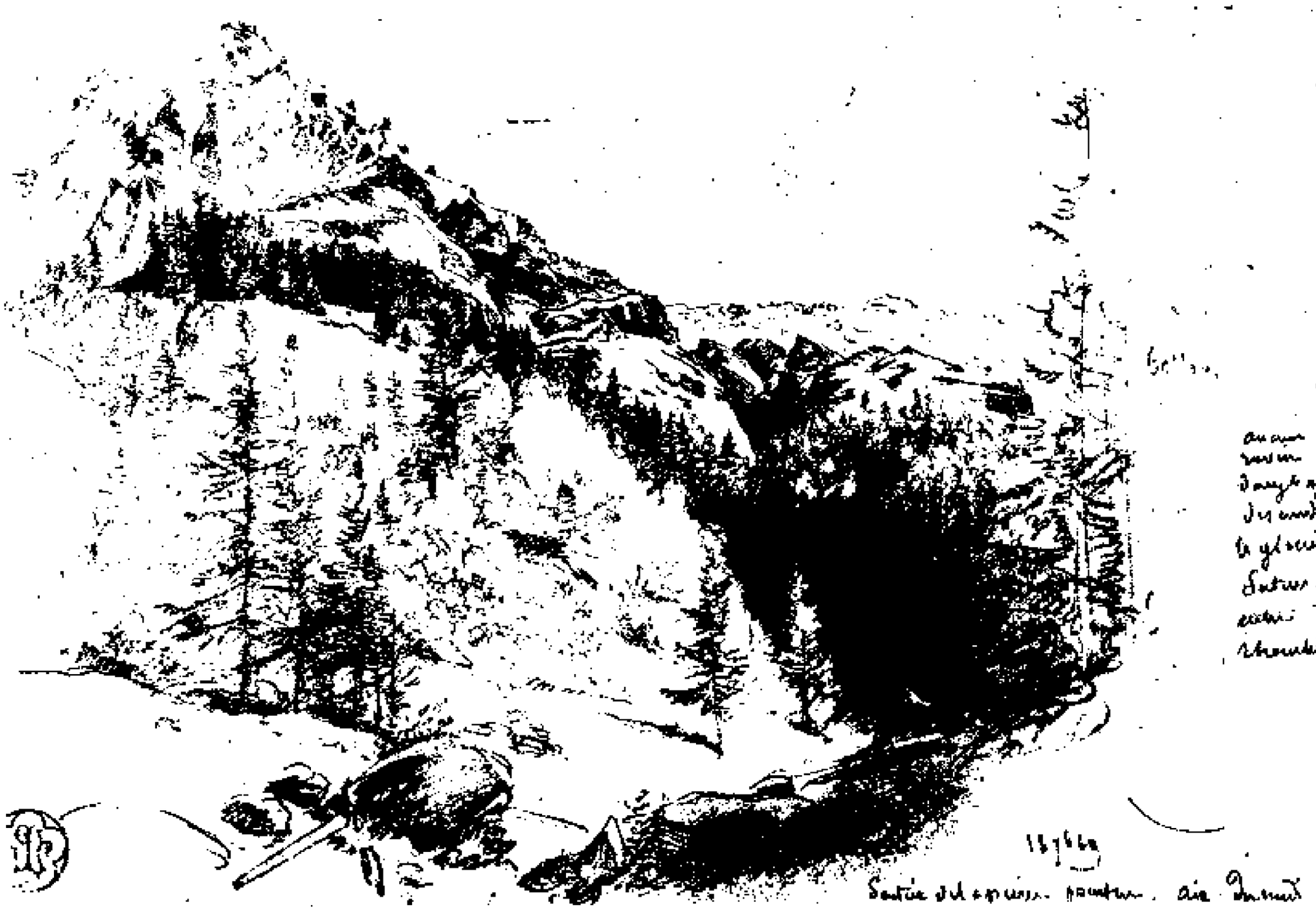

Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Sentier de la Pierre pointue. Aiguille du Midi, 18 sept. 1869.*
Dessin rehaussé. Fonds Viollet-le-Duc. Photo E.N.S.B.A.

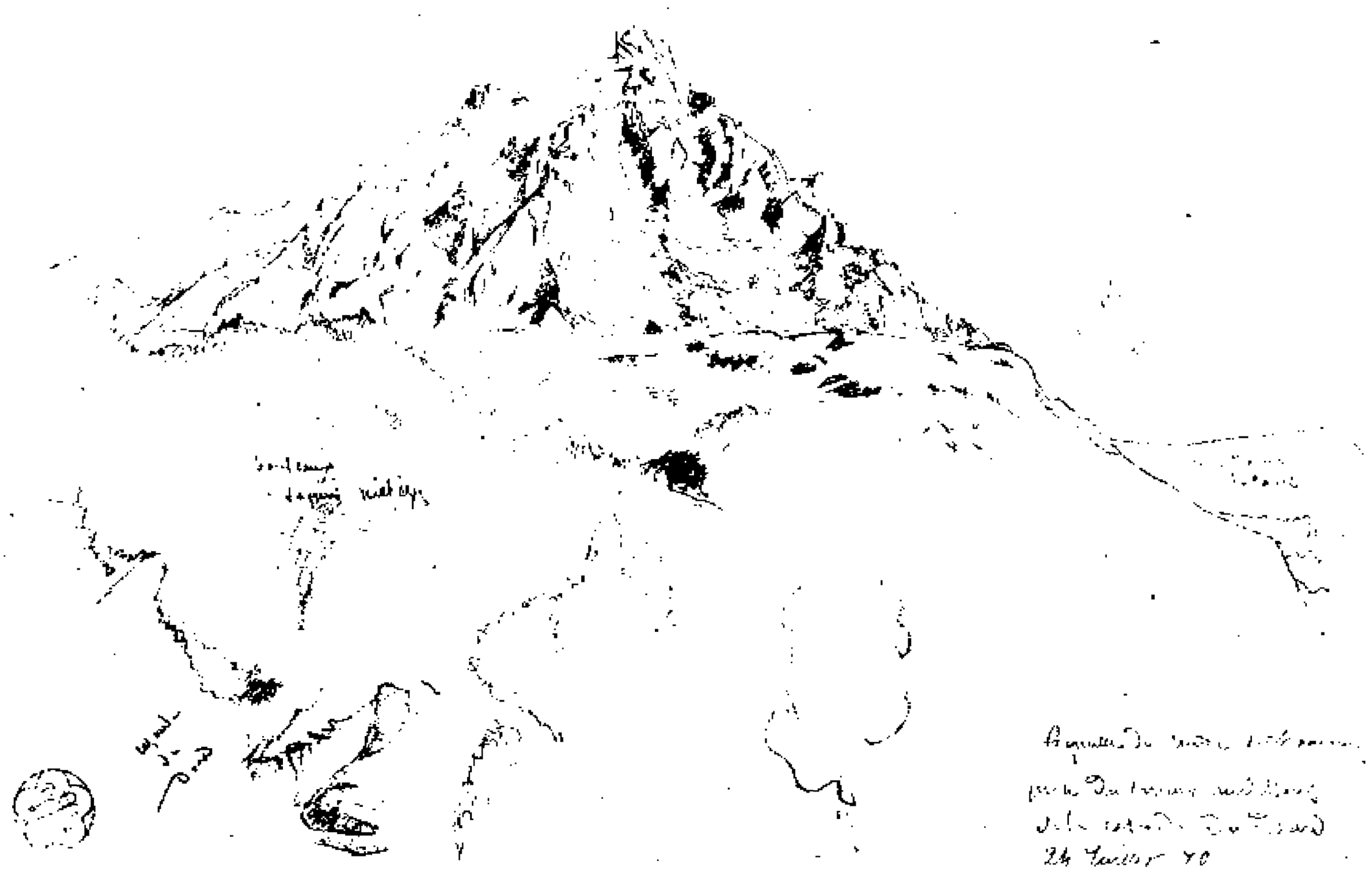

Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Aiguille du Midi, de Chamonix, 24 juillet 1870.*
Dessin rehaussé. Fonds Viollet-le-Duc. Photo E.N.S.B.A.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Le Tacul du Mont Blanc, 7 sept. 1869.*
Dessin rehaussé. Fonds Viollet-le-Duc. Photo E.N.S.B.A.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Aiguille du Midi, vue du Plan des Aiguilles, 17 août 1876.*
Aquarelle. Pontoise, musée Tavet-Delacour. Photo Mus. nat.

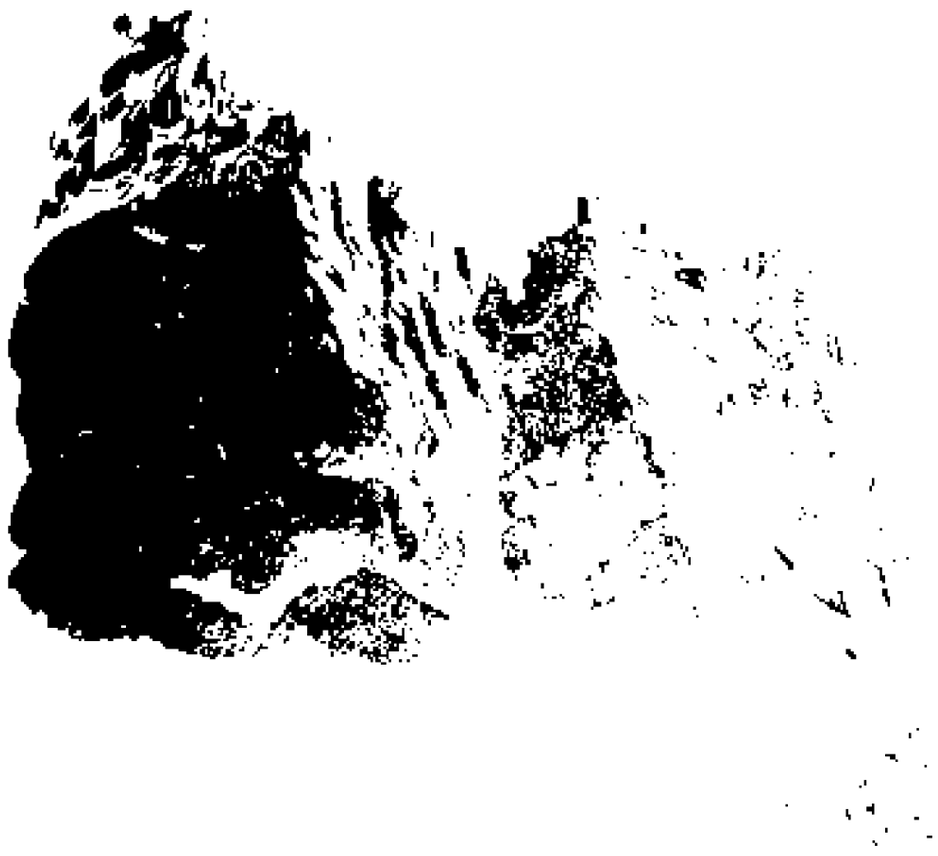

Eugène VIOLLET-LE-DUC,
Détail des Grandes Jorasses.
Dessin rehaussé.
Fonds Viollet-le-Duc.
Photo E.N.S.B.A.

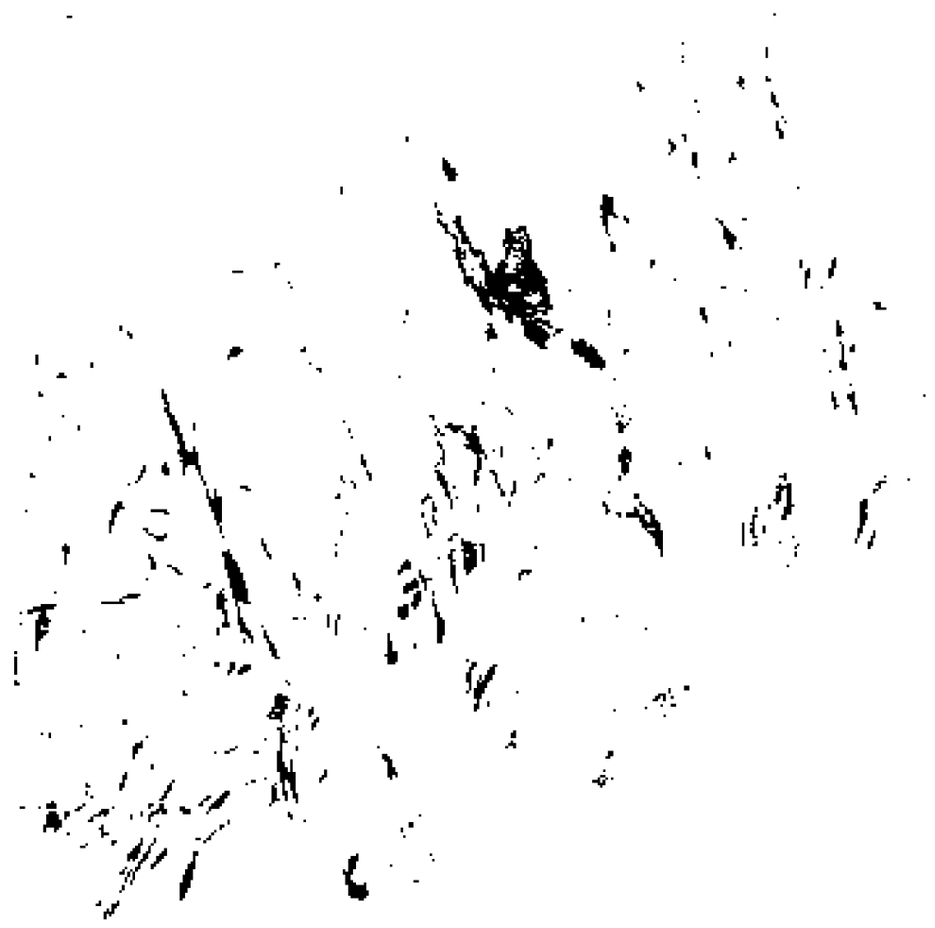

Eugène VIOLLET-LE-DUC,
Détail du Dru. Grande Lunette. Juillet 1873.
Aquarelle sur crayon.
Fonds Viollet-le-Duc.
Photo Monum. hist.



Eugène VIOLLET-LE-DUC,
Cheminées des Fées. Saint-Gervais. 3 août 1876.
Dessin gouaché.
Versailles, musée Lambinet.
Photo P.A.I.



Eugène VIOLLET-LE-DUC,
Passage de la Grande Rimaye
sous les Grands Mulets ?
Aquarelle. Fonds Viollet-le-Duc.
Photo Monum. histor.



Eugène VIOLLET-LE-DUC,
Source de l'Arveron, 4 sept. 1868.
Dessin gouaché.
Versailles, musée Lambinet.
Photo P.A.I.



Eugène VIOLLET-LE-DUC,
Le bas des Bossons, 6 sept. 1868.
Dessin aquarellé et rehaussé.
Versailles, musée Lambinet.
Photo P.A.I.



Eugène VIOLLET-LE-DUC,
Aiguille du Midi, 6 juillet 1870.
Dessin rehaussé.
Fonds Viollet-le-Duc.
Photo E.N.S.B.A.



Eugène VIOLLET-LE-DUC,
De Plan Praz, 17 juillet 1873.
Dessin rehaussé.
Fonds Viollet-le-Duc.
Photo E.N.S.B.A.

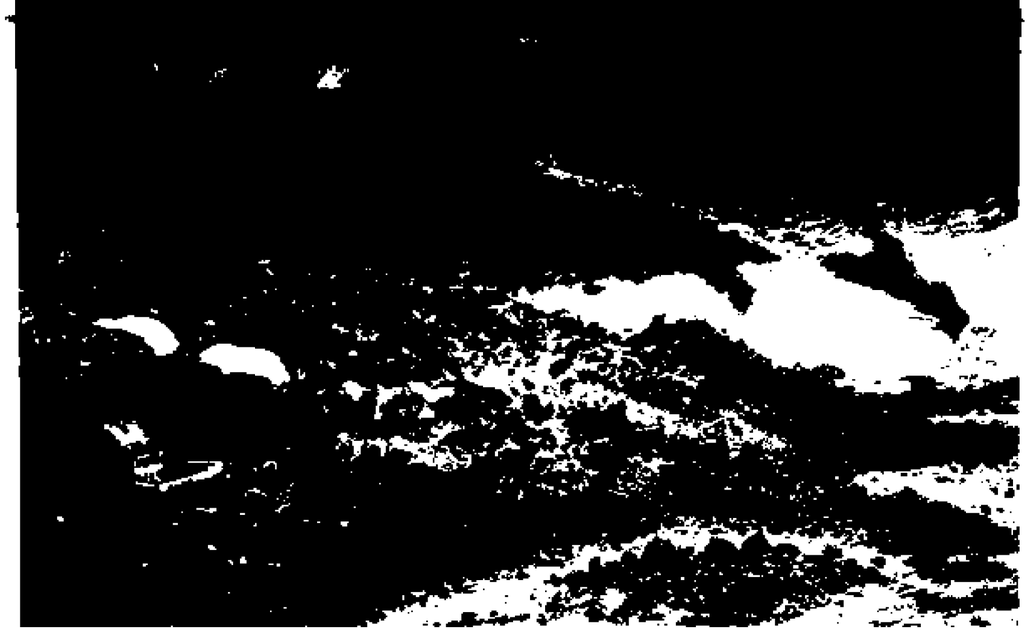

Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Perspective de la vallée de Chamonix, 1 juillet 1870.*
Dessin aquarellé. Versailles, musée Lambinet. Photo P.A.I.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Aiguille du Midi, des Grands Mulets, 7 sept. 1869.*
Dessin rehaussé. Fonds Viollet-le-Duc. Photo E.N.S.B.A.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *La Jonction au-dessus des Grands Mulets, 1869.*
Dessin gouaché. Versailles, musée Lambinet. Photo P.A.I.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Nant Borant. Juill. 1874.*
Dessin gouaché. Versailles, musée Lambinet. Photo P.A.I.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Le sommet de l'aiguille du Chardonnet.*
Dessin reproduit dans *Le massif du Mont Blanc*, fig. 39.
Photo B.N.



Eugène VIOLLET-LE-DUC, *L'envers de Claitière* [pour : Blaitière].
Dessin reproduit dans *Le massif du Mont Blanc*, fig. 29.
Photo B.N.

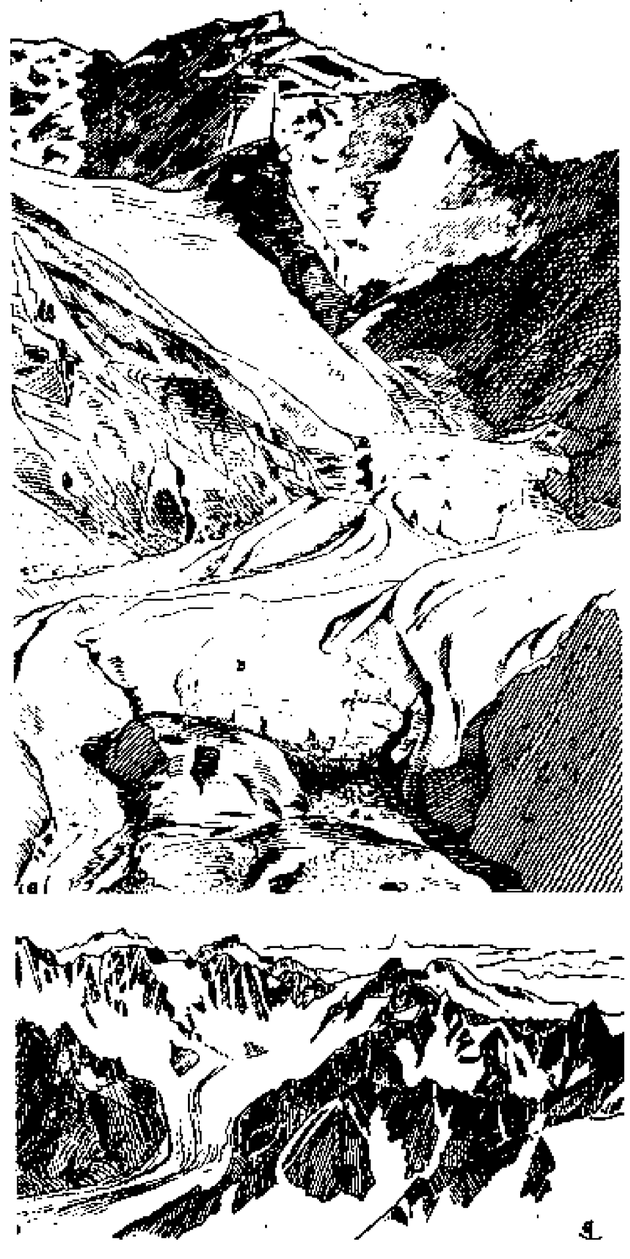

Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Le glacier de Bionnassay.*
Dessin reproduit dans *Le massif du Mont Blanc*, fig. 101.
Photo B.N.

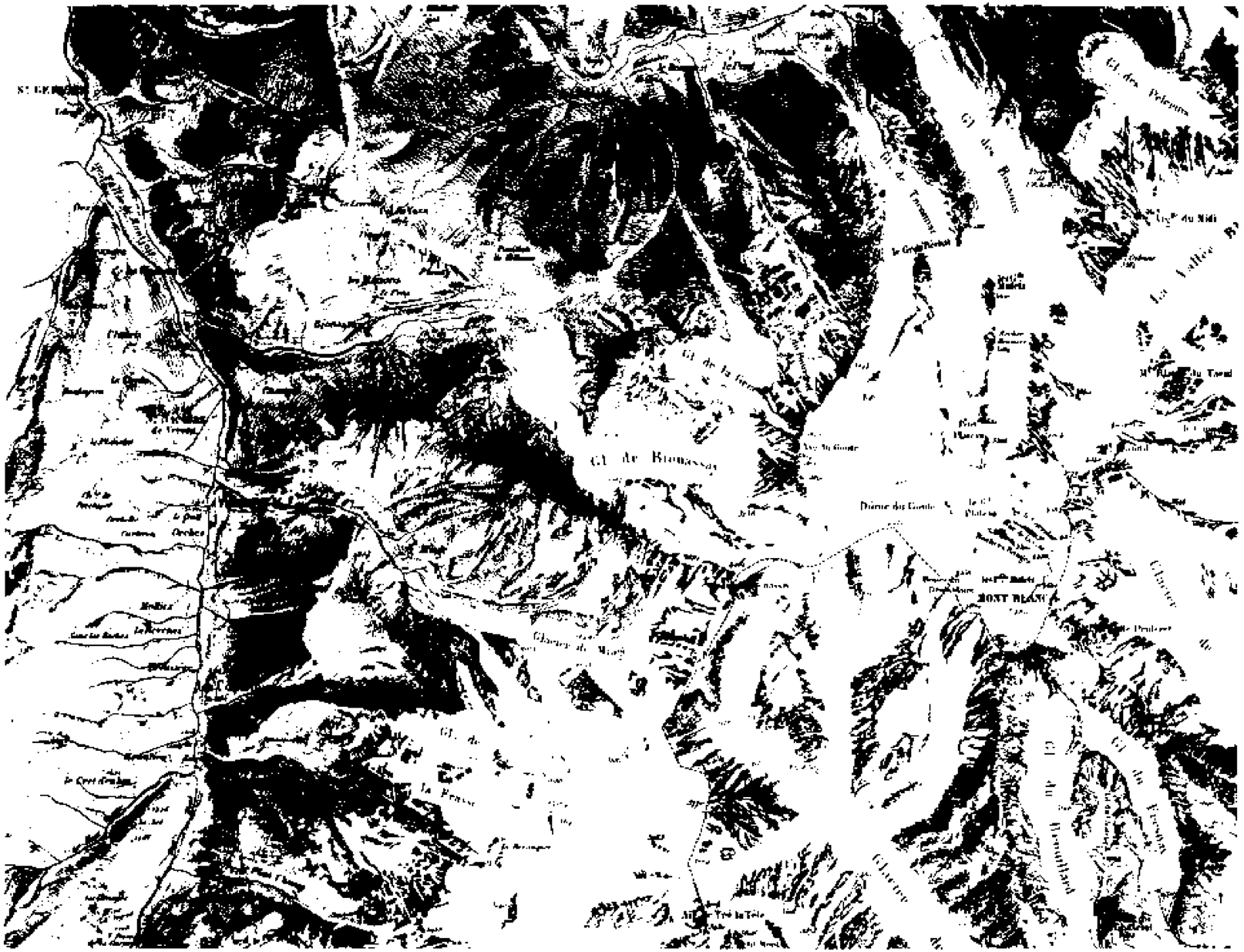

Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Carte du Mont Blanc à l'échelle de 1/40 000e*.
Paris, Bibliothèque nationale, département des cartes. Photo B.N.

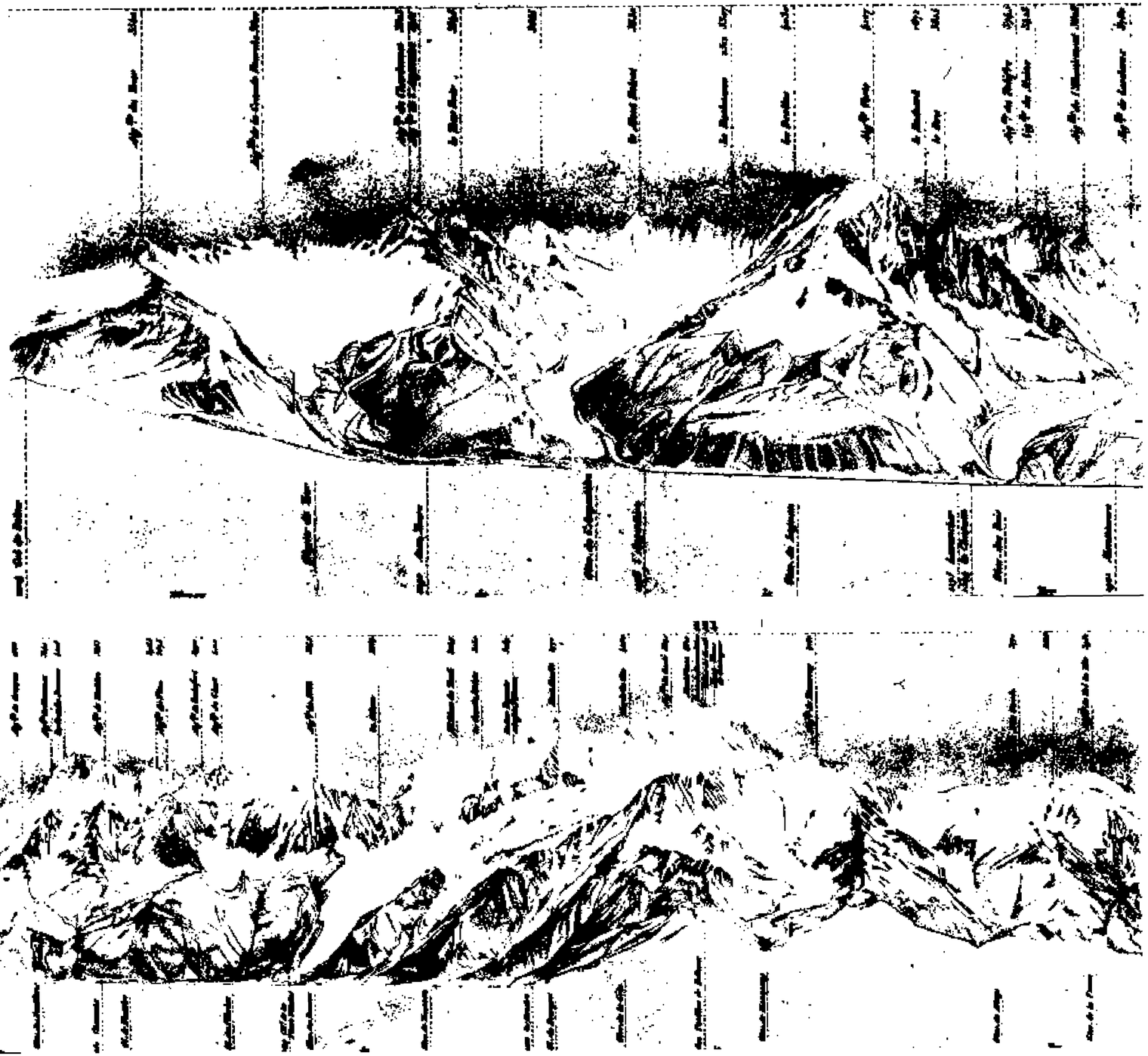

Eugène VIOLLET-LE-DUC.
Carte du Mont Blanc.
Coupe :
Col de Balme - Montenvert
Paris, Bibliothèque nationale,
Département des cartes
Photo B.N.

Eugène VIOLLET-LE-DUC,
Carte du Mont blanc
Coupe :
Petites Jorasses - Aiguille de Tré la Tête
Paris, Bibliothèque nationale,
Département des cartes
Photo B.N.



Eugène VIOLLET-LE-DUC,
Paysage de montagne imaginé et peint par l'artiste
sur le mur de la grande pièce de sa villa « La Vedette » à Lausanne
(aujourd'hui détruite).
Photo Monum. histor.





Eugène VIOLLET-LE-DUC,
En allant à La Roche à Bérard, 27 juill. 1874
Dessin aquarellé.
Versailles, musée Lambinet.
Photo P.A.I.

administratifs, il est encore à Chamonix en 1872 dès le 16 juillet, en 1873 dès le 12 juillet, en 1874 dès le 18 juillet, en 1875 le 30 août [9]. Il a alors terminé ses grands travaux sur le Massif du Mont-Blanc, et ses dessins sont inépuisablement nombreux.

Son grand ouvrage sur le Mont-Blanc paraît en 1876, et cette même année il se trouve encore à Chamonix, en août, mais c'est pour conduire en courses de montagne ses traducteurs anglais Bucknall et Wethered. En 1877 il vient encore à Chamonix, en juillet et en août, mais en alpiniste infatigable et consommé il aborde la vallée par Thonon, Morzine, Sixt, le col d'Anterne, Servoz, Saint-Gervais, en dix grandes heures de marche de Sixt à Servoz. En 1878 encore, logeant dans la petite maison qu'il s'est construite à Lausanne, la Vedette, qu'il a décorée de grands panoramas de montagne peints à même le mur (Fig. 31-1, 31-2, 31-3), fatigué, il ne fait que de courtes promenades. Enfin en 1879, il fait encore quelques petites courses, de Lausanne, entre le 24 août et le 2 septembre. Ce jour du 2 septembre 1879 est son jour d'adieu à la montagne. Le 17 septembre, il expire à La Vedette.

*
* *

On comprendra que ce véritable montagnard ait songé à s'intéresser au Massif du Mont-Blanc. Lorsqu'auront été publiées les lettres qui attendent dans le Fonds Viollet-le-Duc, et peut-être également des fragments de Journal, on saura peut-être de façon plus claire les raisons qui l'ont poussé, d'abord à cette étude considérable, ensuite à ce choix du Mont-Blanc. Pour ce qui est de ce dernier, peut-être peut-on penser qu'alpiniste parfaitement entraîné, au point qu'il pourrait se passer de ses guides, dans ces régions « qui lui sont devenues si familières », écrit-il à Mme Viollet-le-Duc, il ait pensé naturel de s'occuper du massif majeur, du massif-roi, le plus élevé, le plus célèbre, le plus envié, comme étant une entreprise allant de pair avec celui qui avait restauré et sauvé tant de monuments majeurs de France : Vezelay, Notre-Dame-de-Paris, Saint-Sernin-de-Toulouse, la Cité de Carcassonne, le château de Coucy, le palais des papes, Pierrefonds, et bien d'autres.

Mais il convient maintenant de se demander de quoi sont faites ces innombrables et difficiles courses, et quelle est la pensée de Viollet-le-Duc en accumulant les croquis et les aquarelles de montagne. Quatre dépôts seulement, actuellement connus, conservent des œuvres de Viollet-le-Duc relatives au Mont-Blanc : Le Fonds Viollet-le-Duc, de beaucoup le plus important, mais non encore inventorié, consitué notamment d'études de caractère surtout topographique, mais aussi quelques beaux dessins et aquarelles ; — les œuvres isolées qui ont pu paraître à l'exposition Viollet-le-Duc à Lausanne en 1979 ; — quelques aquarelles au musée Lambinet, provenant de la collection de son ami l'éditeur Hetzel, à Versailles ; — et une belle aquarelle au musée de Pontoise, de la même provenance.

---

(9) Depuis sa fondation il est membre du Club alpin français et de son comité directeur. Il donnera deux contributions à l'*Annuaire* : en 1874 une courte dissertation sur *les Lacs supérieurs*, dont il précise la formation et l'évolution, et dans l'*Annuaire* suivant une contribution sur les règles de l'hygiène en montagne.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner également ici sa parfaite connaissance de la région entière du massif du Mont-Blanc, et, en même temps de ses vues perspicaces et pertinentes sur l'aspect militaire de la guerre en montagne, par une longue contribution au *Journal des sciences militaires* (Février 1876) : *Un mot sur la guerre de montagne* (pages 3 à 32). Nous donnons en *Annexe* son application au massif du Mont-Blanc, côté français (pages 10 à 14).

Nous avons examiné l'ensemble des dessins du Massif du Mont-Blanc du Fonds Viollet-le-Duc. Ils constituent de grands albums factices formés par le fils de l'architecte, Antoine, conformément, semble-t-il, aux intentions de Viollet-le-Duc lui-même, qui transparaissent dans les annotations de plusieurs pièces, dans lesquels les dessins sont collés dans un ordre approximativement chronologique pour les dessins datés, et, pour les dessins non datés, dans un ordre approximatif et par analogies avec les dessins datés, ou, suivant les intentions mêmes de Viollet-le-Duc, selon les courses effectuées. Les dessins du Massif du Mont-Blanc sont à rechercher dans les albums numéros II et III. Tous ces dessins sont, pour Viollet-le-Duc, des *documents*, non pas des œuvres indépendantes à conserver, voire à montrer, pour leurs qualités. Mais il faut reconnaître qu'ils sont d'une telle qualité, précisément, notamment les aquarelles, qu'on les contemple avec ravissement, et qu'on oublie les préoccupations techniques du géologue et du topographe dessinateur. Quelques-uns, pourtant, sont faits pour le plaisir, ce qui serait plus particulièrement le cas des dessins offerts à sa secrétaire et gouvernante, Alexandrine Sureda, récemment entrés au musée Lambinet à Versailles, où ils ont été révélés et catalogués avec précision à l'occasion d'une exposition récente faite dans ce musée [10].

Parmi cette immense moisson, voici quelques œuvres qui nous ont paru plus particulièrement attachantes. Dès l'année 1868, la première qu'il consacre au Mont-Blanc, nous avons une belle série de cinq dessins, tous au musée Lambinet : ils sont très rapprochés dans le temps, et permettent d'imaginer un itinéraire : « *3 sept. 1868, Col de Balme* », site qui avait déjà donné à Robert Cozens l'occasion de belles études (Fig. 3) ; « *4 sept. 1868, Source de l'Arveiron* », qui permet d'entrevoir la célèbre grotte de glace (Fig. 4) ; « *6 sept. 68, Le bas des Bossons* », beau paysage de montagne, d'un site qui avait attiré tous les peintres et illustrateurs romantiques de la vallée (Fig. 5) ; « *7 sept. 68, Béranger* », belle étude de moraine (Fig. 6) ; « *11 sept. 68, Au bas du col du Bonhomme* », nœud de chemins et passage obligé sur la route d'Italie (Fig. 7) [11]. Pour l'année 1869, nous trouverons : « *Le Tacul du Mont-Blanc* » ; le « *7 7bre 69* » « *Des grands mulets* » (Fig. 81). Le dessinateur est installé, sinon confortablement du moins de manière stable, au refuge des Grands Mulets, à 3 051 m d'altitude, première étape traditionnelle de l'ascension classique du Mont-Blanc à cette époque. Il existe quelques rares vues du premier refuge, un des premiers de ce genre, encore bien primitif et même précaire, situé sur un promontoire rocheux en pleine région glaciaire, qu'ont dessiné avec humour ou exagération les premiers « voyageurs »-dessinateurs, et aujourd'hui remplacé par une construction plus vaste, plus confortable, et plus à l'épreuve des intempéries. Directement vers le sud on aperçoit le Mont-Blanc, encore lointain ; et un peu à gauche, vers le sud-est, on aperçoit cette autre émergence rocheuse dans l'océan de glace : Le « *Tacul du Mont-Blanc* » que nous appelons aujourd'hui le Mont-Blanc du Tacul (4 248 m). On en voit donc ici la face nord-ouest, qui a déjà le profil de précipice, comme la face sud du Mont-Blanc, visible du Val Veni en Italie. Le dessin est traité au

---

(10) Catalogue de l'exposition : *Dessins français des XVIIIe et XIXe siècles du musée Lambinet* [...] (Versailles, 1981).

(11) Exposition de Versailles, musée Lambinet, 1981, N°s 47 à 51. « *Beranger* » avait figuré à l'exposition de Paris, 1880, N° 606, page 60.

crayon et à la mine de plomb et à la gouache, rehaussés de lavis léger, sur papier gris ; on remarquera la fine précision de chaque détail, et cependant le magnifique effet d'unité de cet ensemble tout construit d'oppositions (dimensions : 0,22 × 0,29).

Ce même jour, et du même observatoire, voici « *L'Aiguille du Midi* » (Fig. 91). Des Grands Mulets on la voit légèrement vers le nord-est, beaucoup plus proche que le Mont-Blanc (3 842 m) ; on en voit donc ici la face sud-ouest, très différente de ce qu'on voit habituellement de la vallée de Chamonix, qui donne sa face nord-ouest. Le dessin est de même technique que le précédent, mais la roche exprime je ne sais quelle élégance supplémentaire dans l'effet. L'artiste a noté : « *Comme il était tombé de la neige dans la journée précédente toutes les fissures étaient parfaitement visibles* » ; et le dessinateur en fait un détail, comme une « remarque » de graveur, notant « *Détail × granit* » (dimension : 0,26 × 0,36).

C'est très probablement du même séjour au refuge des Grands Mulets que date un étonnant dessin, sommairement daté, du musée Lambinet : « *La Jonction, au-dessus des Grands Mulets*, 1869 ». La « Jonction » est un glacier intermédiaire entre le haut du glacier des Bossons, et, vers l'ouest, le petit glacier de Taconnaz ; c'est donc une région glaciaire où s'exercent des pressions considérables, donnant des formes très singulières. Viollet-le-Duc les traduit non sans lyrisme, la faisant ainsi apparaître comme un artiste visionnaire (Fig. 10) [12].

Quelques jours plus tard, le « 18 7bre 69 » l'artiste reprend la problématique glaciaire de l'Aiguille du Midi, et remonte l'un des vallons fort encaissés qui descendent du massif « *Le Sentier de Pierre Pointue. Aig. du Midi* » (Fig. 11). En débordant du dessin, sur la droite, on trouverait le glacier des Bossons, et le dessinateur le note : « *Bossons* ». C'est un agréable paysage de montagne, de pentes boisées de sapins, d'où émerge la puissante Aiguille du Midi, vue, maintenant, sur sa face nord-ouest, plus familière aux « touristes ». Mais on voit bien que ce gracieux dessin est encore le résultat d'une étude technique du relief et du terrain : on lit, en effet, cette note : « *Ancien ravin dans lequel descendait le glacier* [...] » (c'est aujourd'hui le vallon du torrent la Creuse, où s'accroche toujours le même sentier parcouru par l'artiste. Le dessin est à la mine de plomb rehaussé de crayon gras et de gouache, sur papier gris pâle (dimension : 0,16 × 0,25).

L'année suivante, dès le « *1(?) juill. (?) 70* », quelques jours avant la déclaration de guerre, il est de nouveau dans la « *Vallée de Chamonix* », dont il dessine de haut la vaste perspective, cherchant encore à examiner l'Aiguille du Midi (Fig. 12) [13]. Et, en effet, dès le « *6 juill. 70* », il examine encore le prestigieux sommet dans un beau dessin de l'« *Aiguille du Midi* » (Fig. 13). Il n'indique pas le lieu où il se place, mais on peut le deviner grâce à un dessin de la même montagne exécuté quelques jours plus tard, le 24, sur lequel il note « *prise du torrent au-dessous de la cascade du Dard* ». Cette cascade du Dard, légèrement en aval de Chamonix et à l'est du glacier des Bossons, nous la connaissons bien dans son abondante iconographie, car elle avait attiré et attira encore de nombreux dessinateurs. Grâce aux notes de ce dessin du 24 juillet, nous pouvons déterminer sur cette aquarelle « *Le Mont-Blanc du Tacul* », tout enneigé, sur la droite, le « *dos*

(12) Versailles N° 57. Avait figuré à l'exposition de Viroflay, 1976 (reprod. en coul. sur la couvert.).

(13) Versailles, N° 58.

des Bossons », au-dessous, et, enfin, le grand bois sur le mamelon, à gauche, est constitué de « *bouleaux, sapins, mélèzes* ». L'œuvre, quoique document d'étude, est séduisante ; le paysage de montagne y prend une profonde unité, le relief y est très vivant. Le dessin est au lavis sur traits au crayon rehaussé de gouache blanche (dimension : 0,19×0,19).

L'autre dessin (Fig. 14), celui du 24 juillet, est moins poussé, et reste davantage document d'étude. Bien que la perspective soit presque la même, on peut se demander si l'artiste n'est pas monté sensiblement au-dessus de la Cascade du Dard, dont il indique la localisation passablement en contre-bas, sur la gauche. Il serait peut-être, croyons-nous, monté jusqu'en vue d'un replat assez considérable, appelé le Plan de l'Aiguille, d'où part le sentier pour le Montenvert, longeant le massif des Aiguilles de Chamonix (dimension : 0,16×0,26).

Entre ces deux dessins Viollet-le-Duc avait excursionné dans le bout de la vallée de Chamonix, et le « *30 juillet 1870* » il est au « *Col des Montets* », d'où il fait une vue panoramique du « *Massif du Mont-Blanc* » (Fig. 15). Le dessin est, comme toujours, très détaillé, très précis, et forme, quoique inachevé dans le premier plan (volontairement ?), un beau paysage de montagne, à la fois très ouvert et portant la vue très loin. Le panorama qu'on embrasse du Col des Montets, ligne de partage des eaux entre le Rhin et le Rhône, sur la route qui relie la Savoie au Valais par Argentière et Chatelard, avait été remarquée par les premiers « voyageurs » pour son ampleur, sa beauté, la satisfaction qu'il apporte à l'esprit. Il avait fait l'objet, dès 1776, d'un dessin célèbre, en plusieurs versions, du dessinateur anglais réputé Robert Cozens, qu'avait plus tard copié le jeune Turner (dimension : 0,23×0,36).

Après la guerre Viollet-le-Duc est aussitôt, l'été venu, de nouveau à Chamonix. Dès « *Juillet 71* », il monte au site alors célèbre du « *Chapeau* », où se rendaient tous les « voyageurs » depuis le XVIIIe siècle, et en laisse un joli dessin, belle étude de rocher (Fig. 16)[14]. Puis nous ne voyons plus guère de beaux dessins importants à mentionner jusqu'à l'année 1873 ; là, nous avons vu un joli panorama de l'ensemble des crêtes, toujours à mi-chemin entre le document et l'œuvre d'art : panorama pris de « *Plan Praz* » (Fig. 17) un peu en amont de Chamonix, avec l'aide de la « *petite lunette* » le « *17 Juillet 1873* ». Le dessin est annoté avec précision ; nous y distinguerons l'« *A[iguille] de Talefre* » (3 870 m), qui a déjà le profil redoutable des Grandes Jorasses, l'« *A. de l'éboulement* », nom qu'elle ne paraît pas avoir conservé, l'« *A. de Leschaux* » (3 759 m), qui se détache assez lourdement de l'ensemble, puis les « *Petites Jorasses* » (3 650 m), et enfin très en avant l'aiguille du « *Crépon* » (3 482 m) (dimension : 0,10×0,27)

Et le même jour, et toujours à « *Plan Praz* » (Fig. 18), probablement quelques heures après, également à l'aide de la « *petite lunette* », un très joli détail du « *M[ont] Maudit* » (4 465 m), avec une indication plus sommaire du « *Mt Blanc* ». Ce « Mont Maudit » est un chef-d'œuvre d'élégance et d'agrément ; le velouté des couches de neige fraîche y est rendu avec un bonheur exceptionnel, et l'évidence du « document » ne nous empêchera pas de le classer parmi les œuvres d'art.

Enfin nous évoquerons encore un bien joli dessin, presqu'entièrement au lavis, mais tout aussi étourdissant de précision, malheureusement non

(14) Versailles, N° 63.

daté, du « *détail des Grandes Jorasses* » (4 208 m) (Fig. 19). Il semblerait que cette vue soit prise le même jour que le grand panorama de crêtes, avec le détail si savoureux, du Mont Maudit, le tout à l'aide des petites lunettes. Les Grandes Jorasses sont prises telles qu'on ne peut pas les voir de Chamonix, trop encaissé, mais de Plan Praz par exemple, et avec le secours des lunettes. On distingue à merveille ces impressionnantes grandes parois de 700 m de hauteur, qui, de nos jours servent de redoutables essais d'ascension et d'entraînement pour la périlleuse ascension de la face nord de l'Eiger dans l'Oberland bernois (dimension : 0,17×0,15).

De même croyons-nous qu'on pourrait situer dans la même journée ce dessin du « *Détail du Dru* » (ici Fig. 20), incomplètement daté de « *Juillet 73* », fait avec le secours de la « *g[ran]de lunette* »[15]. Le pic du Dru (3 754 m) est voisin de l'Aiguille Verte (4 122 m), célèbre par la difficulté de son ascension et les accidents retentissants qui s'y produisirent, au nord-est du Mont-Blanc, et à l'ouest et à la même latitude que le Mont Dolent, qui sert de triple frontière à la France, à l'Italie et à la Suisse. On le voit, comme un pain de sucre, se détachant sur l'horizon, lorsqu'on gravit le col des Montets, et Viollet-le-Duc l'avait bien figuré sur son dessin du 20 juillet 1870 *Le Massif du Mont-Blanc pris du col des Montets*, que nous avons vu plus haut.

---

(15) Le dessin a été expose à l'exposition de Paris, 1979, N° 635 (0,20×0,22). Fonds Viollet-le-Duc, N° d'un inventaire commencé : 26-93.

Autres dessins exposés à la même exposition : N^os^

627 *Les sommets des Aiguilles Rouges*. 21 Juillet 1872. Crayon et aquarelle (0,19×0,50). N° 38140 d'un inventaire commencé. Fonds V.L.D. (reproduit).

628 *Aiguille du Chardonnet*. Crayon, aquarelle et gouache (0,25×0,39). N° 2282. Fonds V.L.D.

629 *Aiguille Verte et pilier du Dru, glacier d'Argentière et Mer de Glace*. Signé. Crayon, aquarelle et gouache (0,41×1,33). Fonds V.L.D.

630 *Le Dru, pointe extrême, et l'Aiguille Verte* (Vue prise) de Chamonix. Crayon et aquarelle (0,27×0,19). N° 2589. Fonds V.L.D.

631 *Glacier des Bois. Aiguille du Dru et Aiguille Verte*. Août 1874. Signé. Crayon, aquarelle et gouache (0,29×0,69). N° 65. Collect. particul.

632 *Glacier des Bois. Aiguille du Dru et Aiguille Verte*. Août 1874. Signé. Crayon, aquarelle et gouache (0,29×0,68). N° 64. Collect. particul.

633 *Lac Léman. Effet de crépuscule*. Aquarelle (0,25×0,40). N° 45162. Fonds V.L.D.

634 *Effet de commencement du jour, six heures du matin*. 9 Août 1872. Crayon et aquarelle (0,15×0,24). N° 2063. Fonds V.L.D.

635 Voir au texte.

636 *Eclipse*. Aquarelle (0,28×0,45). Fonds V.L.D.

637 *Moraine du château*. 5 août 1872. Crayon et aquarelle (0,16×0,25). Fonds V.L.D.

638 Voir au texte (reproduit).

639 *Système Cristallin des restes d'aiguilles séparant le glacier d'envers Blaitière et la Vallée Blanche, à l'angle. Moitié d'un rhomboèdre. Restes actuels, vus du Tacul*. Plume et encre de chine (0,20×0,26). N° 61, 000 Fonds V.L.D.

640 *Coupe longitudinale en passant par Chamonix, les Houches, le pavillon de Bellevue, l'Argentière, les Tours et le col de Balme*. Signé. Crayon, plume et gouache (0,22×0,73). N° 2 · 4. Fonds V.L.D. (reproduit). Nous paraît appartenir davantage au genre topographique qu'au genre paysage.

641 Concerne le Val d'Aoste.

642 Concerne Lausanne.

643 *Le massif du Mont-Blanc*. Carte dressée à 1/40 000 d'après ses relevés et études sur le terrain, de 1868 à 1875, avec l'aide des minutes du Dépôt topographique de la guerre et des Levées de M. Mieulet, Cap. d'état major ; Paris 1876. J. Baudrey, éditeur. Détail de la Mer de Glace, des glaciers de Talèfre, de l'Argentière, de Saleinaz et du Mont Dolent. Collect. particul. Appartient au genre topographique, mais non au genre paysage.

Il est sans doute intéressant de mentionner ici les noms principaux des sites visités par le dessinateur et qui ont fait l'objet de croquis ou de dessins plus poussés, répartis dans les albums N°s II et III du Fonds Viollet-le-Duc. Ces dessins couvrent la période que nous connaissons, de 1868 à 1874 (nous les classons dans l'ordre où on les trouve progressivement en parcourant les albums) :

Volume II : Aiguilles Rouges - La Flegère - Le Buet [gravi pour la première fois par Bonrrit] - Lac Blanc - Pierre à Bérard - Le Brevent [gravi pour la première fois par De Saussure] - Planpraz - Aiguille de Warens (?) [en souvenir de Mme de Warens protectrice de Rousseau] - Les Fiz - St-Gervais - La Forclaz - Mont Joly - Le Prarion - Col de Balme [itinéraire de Goethe en particulier pour quitter la Vallée de Chamonix] - Glacier du Tour - Aiguille Verte - Les Courtes - Le Chapeau - Aiguille du Moine - Grandes et Petites Jorasses - Aiguille de Talèfre [Le « jardin de Talèfre » avait surpris et ravi les premiers visiteurs] - Le Tacul - Col du Géant [immortalisé par le séjour de dix jours qu'y fit de Saussure, et de la description qu'il en a donnée] - Aiguilles du Midi, du Plan, de Blaitière, des Charmoz [ensemble des « Aiguilles de Chamonix »] - Aiguille du Midi - Bionnassay - Aiguille de Bellaval [avait fait l'objet d'une estampe à l'eau forte par Bourrit pour les *Voyages dans les Alpes*, de De Saussure] - Aiguille du Goûter [forme aujourd'hui la première étape de l'ascension du Mont-Blanc suivant le « nouvel itinéraire », au lieu du Site des Grands Mulets] - Aiguille de la Bérangère - Glacier de Saussay [le nom de ce glacier a probablement changé] - Glacier de Tré la Tête - Glacier de Saussure ou de l'Aiguille [Le nom de ce glacier a probablement changé] - Le [col du] Bonhomme - La Bonnefemme [Nous ne connaissons pas ce site] - Lac Jovet [Jovet - Jovis - Jupiter. Site célèbre pour ses chutes fréquentes de la foudre] - Le Nant Borrant [Borrant : vieux français « Borrer » : faire du tapage, mugir].

Volume III : Les Bossons - Les Grands Mulets - Le Dôme du Goûter - Bierre à Béranger [Pierre à Bérard ?].

De l'année suivante, 1874, nous trouvons deux dessins, presqu'humoristiques, mais qui dénotent à la fois l'application soutenue et la folle virtuosité de l'artiste : « *Nant Borrant. Juill. 74* », site et auberge sur le haut chemin du col du Bonhomme, dont l'auberge existe encore aujourd'hui, mais complètement transformée, dessin d'une précision surprenante (Fig. 21), — et, quelques jours plus tard, « *En allant à La Roche à Bérard. Le 27 Juill. 74* » (Fig. 22), site sur le chemin du Mont Buet par le vallon de l'Eau de Bérard. La cavalière est très probablement Mme Sureda. (16) De la même personne nous aurons un autre dessin, dans le même style, de l'année 1875, au « *Col du Bonhomme 27 Août 75* » (Fig. 23) (17). Un dernier dessin du musée Lambinet « *Cheminées des fées à St-Gervais, 3 Août 76* » (Fig. 24) va clore cette série pittoresque, en nous éblouissant par l'intérêt donné à un très mince sujet, traité dans la perfection (18).

Cette longue série d'approches amoureuses de la si préférée *Aiguille du Midi*, va avoir en « *Août 1876* », — les travaux si attentifs de la carte et de l'ouvrage étant maintenant achevés —, un couronnement magnifique dans une grande aquarelle « *A[iguille] du Midi* » (Fig. 25), prise cette fois, du « *Plan des Aiguilles* ». L'œuvre est sur papier bleu, ce qui lui confère un caractère remarquable de préciosité, qui comprend, comme dans une grande orfèvrerie, une extraordinaire exactitude détaillée de la puissante montagne. Viollet-le-Duc avait donné ce magnifique témoignage de son immense talent de peintre de montagne à son ami Hetzel, l'éditeur ; elle est entrée récemment au musée de Pontoise (19). Sans doute n'existe-t-il pas d'autre peinture de montagne aussi « achevée » ; et peut-être lui reprochera-t-on son caractère « topographique » trop accentué ; mais on devra toujours penser que les dessins et aquarelles de Viollet-le-Duc sont comme autant de moyens de connaissance : l'artiste maîtrise sa connaissance de la montagne par son aptitude à la scruter, crayon et pinceau en main, jusque dans ses détails les plus cachés.

Tous ces dessins, comme tous ceux, très nombreux, mais moins explicites, moins achevés, plus « documentaires » encore, qui les accompagnent, sont autant d'exercices de connaissance et de reconnaissance pour l'auteur de la *Carte du Mont-Blanc* au 40 000e, commencée en 1868 et terminée en 1876. Dans tout cela, pas d'évolution artistique. Viollet-le-Duc a commencé ses recherches de relief dans son style d'épure d'architecte, et a conduit ses travaux jusqu'à la fin dans la même tension de style. Il n'y a pas là d'œuvres qu'on pourrait appeler d'agrément. Il y a seulement le fait que le style est si parfait et si élégant que nous pouvons considérer certaines d'entre elles comme des œuvres d'art.

Parfois cependant le géomètre-cartographe s'accorde une détente et, comme il l'avait fait au siège de Paris, il saisit au passage une scène familière, et la traduit dans son style si aisé, si attachant. Ainsi, par exemple, cette très petite aquarelle de descente de glacier, que l'exposition de Paris

---

(16) Les deux dessins de 1874 : Versailles, N°s 64 et 65.

(17) Versailles, N° 66.

(18) Versailles N° 67.

(19) Dimensions : 0,304 × 0,47. Cachet d'authentification de l'artiste : V.L.D. (Lugt, N° 878 a). Mentionné dans *Chronique des arts* (Supplément à la *Gazette des Beaux Arts*) Mars 1980. Nouvelles acquisitions des musées (« Paysage du Plan des Anglais, Aiguille du Midi »). Mentionné au catalogue de l'exposition *Aquarelles et dessins du musée de Pontoise* (acquisitions et dons récents) (Pontoise, Musée Tavet, 1979-1980), N° 60 (« Paysage du Plan des Anglais, Aiguille du Midi ». Acquis en 1979.

(1979, n° 638) a appelé *La cordée* (ici Fig. 26) [20], et que nous croyons bien pouvoir être la descente de la grande rimaye au-dessous du refuge des Grands Mulets.

Ce sont ces allées et venues continuelles dans le massif du Mont-Blanc qui ont rendu Viollet-le-Duc si perspicace dans l'étude du relief. En matière d'évolution des reliefs et d'actions glaciaires, malgré les travaux des géologues et des glaciologues, surtout étrangers, qui l'avaient précédé, Viollet-le-Duc nous semble avoir tenu une place analogue à celle de Saussure dans l'étude et la découverte de la constitution des minéraux et la formation de la croûte terrestre. C'est là le sens de son ouvrage, qui clôture et couronne sa carrière d'alpiniste savoisien : *Le Massif du Mont-Blanc*, paru en 1876. Cet ouvrage est fondamentalement technique sur la mécanique de la formation des reliefs, et sur la description géologique du massif : il échappe à nos recherches [21]. Mais on retiendra de cet ouvrage savant quelques illustrations sans caractère artistique, mais qui se présentent presque toujours comme des chefs-d'œuvre de clarté, d'exactitude et de précision. On citera, un peu au hasard « *L'envers de [l'Aiguille de] Claitière* » [pour Blaitière] (Fig. 27), situé dans les Aiguilles de Chamonix, d'où descend une branche du glacier du Tacul, vu ici par sa face sud-est, « *Le glacier de Talèfre actuel* » (Fig. 28), qui s'étend sous l'Aiguille Verte, et vu ici dans sa face sud, « *Le sommet de l'Aiguille du Chardonnet* » (Fig. 29), reproduction exacte de l'une de ces étincellantes aquarelles que l'artiste exécutait au cours de ses marches en montagne, aiguille qui avec ses 3 824 m sépare les glaciers du Tour et de Saleinaz, et est vue ici par sa face sud. « *Si nous examinons,* écrit l'auteur à propos de cette aiguille (et ces commentaires sont un peu le type de tous les commentaires de l'ouvrage), *le sommet de l'aiguille du Chardonnet, on voit comment la racine s'est faite, comment il s'est formé, en petit, des creux résultant d'éboulis entre les parois les plus résistantes, comment les arêtes sont restées, laissant voir intactes les parois des polyèdres, et aussi parfois la section, la souche émergeant du névé, de ceux qu'ils ont brisés, renversés, et enlevés* ». Rien n'éclaire mieux la pensée de Viollet-le-Duc en composant son ouvrage, et comment ses dessins sont les signes de la compréhension et de son intelligence du relief montagneux [22].

Il fallait à Viollet-le-Duc dessiner et redessiner sans cesse les sites du massif du Mont-Blanc pour le type de carte qu'il avait en vue [23]. Nous n'étudierons ni ne discuterons ici ce type de carte qui correspond à son

---

(20) Datée 1879 (0,12 × 0,07). Fonds V.L.D.

(21) Il semble intéressant cependant de rappeler les têtes de chapitre de cet ouvrage qui intéresse au premier chef la Savoie : I. Configuration primitive du Massif du Mont-Blanc. II. Causes accessoires de l'amoncellement des neiges. III. Les neiges et les névés. IV. Les glaciers, leur action sur les roches. V. Des moraines et apports laissés par les glaciers, de certaines observations relatives à la marche des glaciers. VI. Les boues glaciaires. VII. Formation des torrents. VIII. Cours des torrents supérieurs. IX. Les torrents et les lacs des vallées. X. Causes de la croissance et de la décroissance des glaciers actuels. XI. Description du massif. XII. Influence des travaux de l'homme sur l'économie du cours d'eau.

(22) On pourrait encore mentionner, parmi les illustrations les plus intéressantes du point de vue du paysage de montagne : *Sommet de l'Aiguille du Midi*, dérivé d'une des nombreuses aquarelles que nous avons vues ; *Massif du Mont-Blanc vu du sommet du Buet*, renouvelant dans un autre style l'estampe célèbre de Bourrit pour les *Voyages dans les Alpes* de De Saussure (Aiguille des Charmoz, Aiguille de Blaitière, Aiguille du Plan, Aiguille du Midi, le Mont-Blanc du Tacul, le Mont Maudit, le Mont-Blanc) ; *La chaîne du Brevent*, sur le versant droit de l'Arve, magnifique belvédère sur le Mont-Blanc, qu'avait le premier, gravi et décrit De Saussure ; *L'Aiguille Verte prise du col de Balme*, renouvelant le dessin célèbre de Robert Cozens que nous avons évoqué, *L'Aiguille Verte vue du glacier des Pèlerins* (Légèrement en aval de Chamonix), *L'Aiguille Verte vue des Lacs Blancs* (petits lacs situés au nord de la Flégère), *Le Mont Maudit, Le sommet du Mont Blanc, Schistes cristallins : la Côte, les Jours, les Fans ; Glaciers : Argentière et Tour*.

(23) Sur le point d'achever ses grands travaux, Viollet-le-Duc en a donné la genèse et l'évolution, de 1868 à 1873, dans une communication faite à la Société de Géographie, le 28 mars 1874 : *Nouvelle carte topographique du massif du Mont-Blanc*, parue dans le *Bulletin* de cette société, Juillet 1874.

tempérament de dessinateur, mais pour lequel il fallait être dessinateur hors de pair. Cette carte, en effet, ne ressemble ni à la carte officielle d'autrefois au 50 000e en hachures, ni à la carte qui a suivi, plus savante, en courbes de niveau, mais qu'il faut toujours lire comme si on était à un point d'observation dans les airs. Elle ressemblerait plutôt au nouveau type de nos cartes, qui conservent les indications planimétriques de niveaux, mais qui sont *ombrés* comme si le soleil les éclairait, ce qui donne une grande netteté au relief, et sur lesquels les accidents aigus de terrain, comme par exemple les montagnes, qui échappent aux cotations planimétriques, étaient vus d'un point élevé au-dessus du sol. Dans la carte de Viollet-le-Duc les montagnes sont figurées, d'ailleurs, à une assez petite échelle : 1/40 000e, dans leur apparence exacte. On comprend qu'il fallait au dessinateur multiplier les essais pour parvenir au résultat recherché (Fig. 30 à 32).

Mais cette multiplication des recherches dessinées rejoignaient en quelque sorte ce qu'on pourrait appeler la philosophie du dessin de Viollet-le-Duc. Pour lui, en effet, comme pour tous les grands classiques et les grands artistes en général, comme pour son contemporain Ruskin, le dessin n'est pas tellement agrément, que moyen de connaissance. Et certes il lui fallait cette connaissance de la montagne pour dresser sa carte comme il l'entendait. Mais son sentiment du dessin va encore au-delà. Le dessin pour Viollet-le-Duc est moyen de connaissance pour la chose immédiatement voisine, ou offerte, en général, au regard. Il est aussi un adjuvant, et peut-être un adjuvant essentiel au développement des facultés de l'esprit concédées à l'homme. Partant de cette démarche fondamentale qui explique toute son action et qu'il exprime avec simplicité dans l'*Histoire d'un dessinateur* : « *Quand tu vois une chose, un meuble, un outil, une maison, il faut te demander comment cette chose s'est faite, avec quoi, et pourquoi* », sa théorie se trouve résumée dans son ouvrage de la fin de sa vie : *Comment on devient dessinateur* (Paris, chez Hetzel), au dernier chapitre, à la page 305 : « *[...] le dessin [...] est le meilleur moyen de développer l'intelligence et de former le jugement, car on apprend ainsi à voir, et voir c'est savoir* » (Fig. 33-1, 33-2, 33-3).

Dessins peu connus du peintre Louis David dans la vallée de Chamonix en 1815

Les dessins de David sont très nombreux ; le plus important ensemble se trouve au Louvre [24]. De nombreux de ces dessins sont exécutés dans des carnets de dessin, dont on a pu recenser également une assez importante quantité de 16 unités, dont 7 au Louvre, et 3 dans des collections privées. L'un de ces derniers a tout récemment seulement été identifié par Arlette Serullaz-Calvet, qui l'a fait connaître dans la Revue de l'Art [25].

---

(24) Ces dessins ont été catalogués par Mlle Calvet dans une thèse manuscrite et inédite de la section supérieure de l'Ecole du Louvre en 1965. Cette thèse va prochainement être publiée.

(25) N° 5 (1969), pages 65-68, le carnet mesure 0,18 × 0,12.

Ce carnet a été utilisé au cours d'un voyage exécuté en 1815, alors que David, après Waterloo, sa situation à Paris étant très compromise par ses relations largement connues avec Napoléon, incertain sur ses projets, voyage en attendant de se trouver une résidence hors de France. Il se rend en Suisse, passant par Genève, désirant visiter Chamonix, et se proposant d'effectuer le tour du Lac Léman [26]. Les croquis de ce carnet sont peu nombreux, mais c'est un fait très exceptionnel, ils comportent des paysages purs. Pour David, le célèbre auteur du *Sacre de Napoléon*, de *La Remise des aigles*, c'est une exception rarissime, ce qui les rend d'autant plus précieux.

Ces paysages sont de Chamonix et de la Vallée de Chamonix, et c'est ce qui nous amène à les étudier ici. Dès le début du carnet, au premier feuillet utilisé, qui est le deuxième, au recto, le premier dessin est pour le prieuré de Chamonix [27] (Fig.). On y voit un clocher en lequel on reconnaît bien celui de l'église d'aujourd'hui. La bâtisse en elle-même est moins reconnaissable parce qu'on est habitué à en voir surtout la façade occidentale, mais là David se place au sud-est de l'église, qu'on est beaucoup moins habitué à voir aujourd'hui, les abords de l'église étant masqués par des constructions plus récentes. Mais on retrouve exactement le même point de vue et le même schéma dans un croquis de Ruskin, pris vers 1849, trente-quatre ans plus tard [28].

Du point de vue de la qualité, on remarquera que ce peintre, qui ne s'occupe jamais de paysage, lorsqu'il veut cependant en dessiner un, trouve non seulement d'emblée les justes proportions, le sentiment de l'espace, la notion de perspective qui fait fuir les montagnes vers le lointain, et individualise avec succès les mouvements de l'architectonique montagneuse, mais encore la fraîcheur du tracé, l'élégance du trait, et ce qu'il faut de légère sensibilité pour rendre la composition attachante, aimable, et convaincante.

Le second feuillet dessiné, qui est le troisième du carnet, au recto, est tout à fait différent : c'est une étude d'arbres dans un paysage de montagne ; les arbres sont en fort relief, au premier plan, tandis que le paysage de montagne, au second plan, n'est que légèrement indiqué. Le dessin ne comporte pas d'annotation, mais, par le précédent et le suivant, on peut penser qu'il est pris dans la Vallée de Chamonix, et peut-être un peu en amont de Chamonix, dans la région de la source de l'Arveyron, où il est de mode d'aller afin de contempler la caverne de glace où le torrent prend sa source. Ce dessin n'a rien de particulièrement alpin, mais on pourra penser que David aura été retenu par l'aspect nouveau sans doute pour lui du sapin, alors qu'il est beaucoup plus habitué au chêne ou à l'orme traditionnels des bosquets du paysage classique.

Le feuillet suivant, le quatrième du carnet, au recto comporte un dessin tracé en travers de la page : c'est un vaste paysage montrant un village sur un coteau au premier plan, et au second plan une grande montagne où pointent deux dents. L'annotation de l'artiste lui-même nous informe du

---

(26) L'itinéraire de ce voyage est connu grâce aux notes de l'artiste consignées au treizième feuillet du carnet, et que nous reproduisons ici pour la partie intéressant la Savoie : « *Mercredi 2 (août 1815) parti l'après-midi de Genève pour coucher à Bonneville ; Jeudi 3, parti de Bonneville pour aller coucher à Servos ; vendredi 4, parti de Servos pour aller coucher à Chamouny ; samedi 5, parti de Chamouny pour retourner coucher à Servos ; dimanche 6 (parti) de Servos pour retourner à Bonneville ; lundi 7, parti de Bonneville diné à Genève (...)* ».

(27) Le dessin est annoté par David : « *Le Prieuré de Chamouny, 4 août 1815* ».

(28) Reproduit dans Alfonso Bernardi : *Il Monte Bianco*. Dalle esplorazioni alla conquista (1091-1786) (Bologna 1965), page 223 (localisation non indiquée).

lieu : « *vallée de Chamouny* », lisons-nous en bas à gauche. D'après les annotations de la fin du carnet il est possible de préciser la date : « *4 ou 5 Août 1815* ».

La vue semble prise en amont de la source de l'Arveyron, vers l'aval, peut-être sur le chemin du Montenvert, car il semble qu'on domine de haut la vallée. C'est le premier croquis de ce type qu'on trouve sous le crayon de David, et, encore une fois, nous pouvons nous laisser surprendre par l'aisance du tracé, la bonne compréhension de l'échelle, et l'effet d'ensemble, tout à fait conforme à la réalité. On notera l'exactitude de l'Aiguille de Warens dans le lointain.

La qualité artistique, cependant, n'est pas considérable. Il paraît permis de trouver ce dessin inférieur au premier de la série, relatif à l'église du prieuré. Le dessin est entaché d'indécision et de détails infimes qui nuisent à l'effet d'ensemble. Néanmoins l'œuvre vaut par sa qualité documentaire.

Le feuillet suivant, le cinquième, au recto, est encore un paysage en largeur : « *vallée de Servoz* » lisons-nous en bas à gauche. C'est encore une composition dessinée petitement, très refouillée dans le premier plan, et avec le développement, lyrique pourrait-on dire, d'une longue crête au second plan : celle, très exacte, des doubles dents de l'Aiguille de Warens et de la Tête de Colonney.

Le rendu du premier plan ne laisse pas d'être intrigant, par sa précision méticuleuse, son accumulation de détails. Aucun de nos peintres paysagistes ne développe ce style. On dirait plutôt un dessin d'orfèvre. On a le sentiment que David en face du paysage, n'en saisit pas l'unité grandiose, mais qu'il devient à nouveau l'archéologue qu'il a été au temps de son séjour en Italie.

Enfin le dernier dessin, au sixième feuillet, au recto, est encore consacré à un large paysage de la vallée de Servoz, avec la même annotation « *La Vallée de Servoz* ». Le site est malaisé à préciser tant les lieux ont changé, mais il semble probable, tout d'abord, que la vue soit dirigée vers l'aval ; David aurait donc fait ce dessin alors qu'il regagnait Genève. On peut même se demander, ainsi que le suggère Arlette Serrullaz, si la voiture, ou plutôt la charette représentée, est celle-là même qu'emprunte David pour son voyage. D'après le croquis, relativement précis, comme l'ensemble de ces dessins, on peut penser qu'il s'agit du type de véhicule célèbre dénommé « *char à bancs* », et qui a représenté l'unique mode de transport, avec le mulet individuel, dans la haute vallée de l'Arve jusqu'à 1860, que rappellera plus tard avec humour le dessinateur Eugène Guérard dans sa célèbre planche lithographique *La poste de Sallanche à Chamonix* [29].

Il faut remarquer ensuite que la route qu'emprunte David est très probablement le tronçon ancien de la route de Sallanches à Chamonix, celui qui emprunte les hauteurs de la rive droite de l'Arve, et qui sera remplacé, à partir de 1860, par la nouvelle route Napoléon III, empruntant la rive gauche, et qui se raccorde à l'ancien chemin du lieu-dit « Les Montées Pelissier ». Etant donné la forte déclivité que semble indiquer le croquis, au-delà du véhicule, nous serions tentés de penser que le lieu du croquis se situe soit au-dessus même de ces Montées Pelissier, soit immédiatement avant le creux formé par le vallon de la rivière Diosaz, en amont de Servoz.

(29) Album *Les Touristes* (Paris, vers 1850), planche N° 14.

Ainsi que l'a remarqué également Arlette Serrullaz, la châine de montagne du second plan pourrait être la Chaîne des Fiz, située légèrement à l'est de la chaîne de l'Aiguille de Warens et de la Tête du Colonney, ce qui pourrait confirmer une situation en amont de Servoz.

En qualité le dessin est remarquable, avec la même minutie que le précédent, il divise très nettement en deux le paysage en un premier plan, appuyé, et un second plan au trait léger. Il est difficile d'être plus éloquent et de mieux rendre sensible l'éloignement, cet élément caractéristique du paysage de montagne. Dans sa modestie, ce dessin est peut-être un petit chef-d'œuvre dans le genre du paysage de montagne.

*
* *

Ainsi ces rares croquis fugitifs d'un grand artiste en voyage en Savoie font-ils figure d'œuvres importantes dans l'histoire du paysage de montagne. Crayons précis et élégants, ils retrouvent par l'instinct d'un tempérament remarquablement artistique les grandes lois du paysage de montagne qui rendent les œuvres à la fois aimables et durables. Venant après les précurseurs de génie de l'école genevoise de paysage de montagne, dont nous avons tenté d'établir l'histoire [30], qu'il n'avait d'ailleurs pas connus, il reste un des premiers artistes français, après Henri de Valenciennes dès 1789 et Mme Vigée Lebrun dès 1808, à s'intéresser au paysage de montagne [31]. Au surplus, il demeure un des rares iconographes de la Vallée de Servoz, parmi lesquels il semble qu'on ne puisse guère citer que Jean-Antoine Linck, dans une exquise mais rare aquatinte dont un exemplaire, peut-être unique, est conservé dans la collection Francis Roux-Devillars à Genève [32].

Ainsi ces quatre dessins sont une rareté, une rareté précieuse, tant pour le prestigieux artiste qui les a tracés, que pour le paysage de montagne français du début du XIXe siècle.

Une figuration d'un site de Savoie au XVIIIe siècle

Donnant, dans une autre enceinte [33] un panorama du paysage de montagne dans le livre illustré du XVIIIe siècle, et, abordant les éditions d'œuvres de belles-lettres, nous écrivions que « peu d'œuvres de belles-lettres, au XVIIIe siècle, font intervenir la notion de paysage de montagne ». Et, évoquant quelques éditions où paraissent de timides figurations

---

(30) Marc Sandoz : *De Genève à Chamonix. Essai sur l'évolution du paysage de montagne*, consécutive à la découverte des « glacières » du Faucigny (du milieu du XVIIIe au milieu du XIXe siècle) (*Geneva*, XVII, 1969 ; XIX, 1971 ; XXII, 1974 ; XXIII, 1975).

(31) Marc Sandoz : *Matériaux pour l'histoire du paysage de montagne.* I. *Henri de Valenciennes, peintre de « paysage historique », se découvre dans une vocation de peintre de paysage de montagne.* II. *Un portraitiste du XVIIIe siècle se découvre une vocation de peintre de montagne : Mme Vigée Lebrun (Revue Savoisienne*, année 1979).

(32) Le Blanc *Manuel de l'amateur d'estampes* (Paris, 1860), N° 10 du catalogue des œuvres de J. A. Linck. Cette très délicate estampe a été imitée par le graveur Bouvet, de Genève, qui a simplifié les lignes et le relief, dans une estampe d'allure assez lourde que conserve le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

(33) Colloquium der Arbeitsstelle 18. Jahrhunderts. Gesamthochschule Wuppertal. Universität Münster, Dusseldorf. 3bis 5 Oktober 1978. *Die Buchillustration im 18. Jahrhundert.* Marc Sandoz : *Le paysage de montagne dans l'illustration des livres du XVIIIe siècle* (Heidelberg, Universitätsverlag, 1980), pages 246 à 273.

de montagne, nous remarquions que pour la France, lorsqu'il y a figuration de montagne, comme dans certaines éditions des œuvres de Jean-Jacques Rousseau, cette figuration est toujours arbitraire, et découle, le plus souvent, des figurations arbitraires aussi, mais combien belles, de Poussin ou du Guaspre-Poussin. Une de ces meilleures vignettes est celle de Moreau le jeune pour l'édition de 1778, des *Œuvres complètes* de Rousseau, illustrant l'apostrophe du précepteur *d'Emile : « La Nature nous offre sa magnificence devant les yeux »* (34). On pourrait y ajouter celle de Nicolas-André Monsiau pour l'édition des *Œuvres complètes* de l'an II, qui illustre l'anecdote, dans *Emile*, du passage en barque où le chien voisine avec le lapin (35).

Depuis lors nous avons retrouvé une autre figuration, relative aux Alpes de Savoie, et c'est ce qui nous incite à la mentionner ici. En 1799, paraissait un volumineux roman : *Celina ou l'enfant du mystère* (36), sans nom d'auteur, mais que l'on sait du comte Ducray-Duminil, qui avait déjà publié plusieurs romans à succès. *Célina* eut aussi un grand succès, et connut jusqu'à six réimpressions. L'œuvre, qui est une sorte de roman noir et romantique à multiples péripéties, appartient à cette littérature mineure et abondante, mais méconnue de nos jours, sur laquelle pourtant se penchent aujourd'hui les historiens de la littérature. Quelques estampes, sans grande valeur artistique, ornent les frontispices de chaque volume.

L'action se passe entièrement en Savoie, et, plus particulièrement, dans la partie inférieure de la Vallée de Chamonix. On reconnaît là l'influence qu'exerce la « découverte » récente de cette région, célèbre déjà pour l'existence de ses « glacières ». Au volume II du tome III, l'héroïne, Célina, succombe à un accès de désespoir, et va se précipiter dans la gorge de la cascade de Chedde, située dans la vallée très resserrée de l'Arve, en amont du Fayet ; « *O mon Dieu, s'écrie-t-elle, je m'élance à jamais dans l'abîme de l'éternité* ».

L'estampe, dessinée par Binet, artiste qui n'a pas laissé de nom dans l'histoire, et gravée par Bovinet, aussi obscur, montre la jeune fille invoquant le ciel dans un paysage dramatique de montagne escarpée (Fig. 1). Mais l'estampe est faite pour mettre en valeur la jeune fille, sa riche toilette, et son expression désespérée. Quant à la montagne, elle n'y joue qu'un rôle secondaire, comme un décor, et ce décor est tout conventionnel, sans rapport avec la vérité des lieux, exprimé dans un vocabulaire très arbitraire. On reconnaîtra cependant là la conjonction chère aux paysagistes de ce temps, déjà atteints de romantisme précoce, d'un site très sauvage sur lequel plane la menace d'un terrible orage (37).

L'évocation de la cascade de Chedde est donc toute abstraite, mais on pourra retenir cette quasi-illustration d'un site précis de Savoie, des dernières années du XVIIIe siècle, dans un style déjà tout romantique et une écriture dramatique, qu'on adopte alors volontiers pour les scènes de terreur ou d'angoisse.

---

(34) Id., page 250.

(35) Id., page 250. Reprod. Fig. 1.

(36) Paris, Chez le Prieur, libraire, an septième. Trois tomes en six volumes in - 12.

(37) Estampe à l'eau forte. Dimensions : 0,08 × 0,06. Cette pièce est reproduite par Claire-Eliane Engel (+ 1980) dans son petit ouvrage peu répandu : *Mont-Blanc*. Collection : Lieu-dit (Paris, Editions du temps. S.I.n.d., page non chiffrée). Les graveurs Bovinet sont cités par les dictionnaires de Le Blanc et de Portalis et Beraldi, mais non l'estampe d'après Binet (Claude, en 1733 membre de la confrérie de St. Luc, ou François, membre de la même confrérie en 1750, ou Louis (1744-1800).

Addenda à l'œuvre de John Ruskin

Nous avons donné ici même, naguère[38], une étude des œuvres des peintres de Grande-Bretagne, hormis Turner, en Savoie, avec catalogue. Le plus abondant, et peut-être aussi, le plus doué, est Ruskin.

Dans son œuvre considérable et si dispersée, trois aquarelles nous ont échappé, que nous mentionnons ici, en raison de leur qualité, et pour être ajoutées à son catalogue :

Tout d'abord une superbe aquarelle, d'une habileté étourdissante, de 1844 : *On the road to Chamouni : study of rocks and Lichens.* Bien que l'œuvre se qualifie de « study », conformément à la doctrine de Ruskin, pour qui le dessin est appréhension, moyen de connaissance, conquête de l'esprit, elle forme deux paysages de montagne saisissants dans leur lumière vive et dans leurs détails mouvementés. L'œuvre appartient à la pleine maturité de l'artiste, à l'époque où il se révèle comme un matître du paysage de montagne.[39].

Le second dessin, que nous ne connaissons que par une interprétation gravée étrangère, de médiocre qualité, est relative à Annecy : *The Castle of Annecy. Sunset.* L'œuvre est un paysage automnal, parcouru d'ombres et de lumières basses, nostalgique à la manière de *Moutain gloom at St Jean de Maurienne*, de 1846. Le paysage de montagne est sommaire et peut-être arbitraire, mais l'intérêt de l'œuvre est d'être une belle iconographie du château d'Annecy, d'après une des faces peu connues habituellement. Le dessin original pourrait avoir figuré à Brantwood (Coniston), demeure personnelle de l'artiste, selon le catalogue des œuvres de Brantwood, dressé par Dearden, qui ne le cite qu'à propos de l'épreuve de l'estampe figurant à Brantwood au N° 861 de son catalogue ; il date le dessin de 1849.[40]

Le troisième dessin : *The Bridge at St Martin* ne paraît pas être daté. Toutefois, vu l'habileté extraordinaire de l'œuvre, il ne semble pas qu'elle puisse dater des premiers voyages à St-Martin ; nous serions tentés d'en faire une œuvre de la grande maturité de l'artiste, voire même de la fin de sa carrière de dessinateur, entre 1840 et 1860, années où apparaissent tant de chefs-d'œuvre. C'est d'ailleurs moins un paysage de montagne qu'un site pittoresque. Mais le site est bien adossé à une montagne parfaitement discernalbe, et il ne serait pas possible d'éliminer le site du pont de St-Martin du paysage de montagne. Au demeurant, l'aquarelle renouvelle quelque peu la tradition iconographique par la précision implacable des détails de la maison du premier plan, et par le fait que, contrairement à l'habitude, la vue ne semble pas prise vers l'amont, mais au contraire vers l'aval. L'œuvre est saisissante, comme habituellement, par l'impression qu'elle laisse, de mouvement, de variété, d'attachant.[41]

Voici donc trois œuvres seulement de Ruskin relatives à la Savoie, mais trois œuvres qui comptent, vu l'importance de John Ruskin pour le paysage de montagne, et pour l'iconographie de la Savoie.

---

(38) *Revue Savoisienne*, année 1980.

(39) Localisation non connue de nous. A ajouter à notre catalogue sous le n° 16 A (année 1844), et à l'index des lieux sous le nom : Chamonix, Route de. - Reproduit dans *Collected Works*.

(40) L'œuvre figure à notre catalogue sous le N° 20. - Reproduit dans *Collected works*.

(41) Localisation non connue de nous. A ajouter à notre catalogue sous le n° 100 A (Œuvres non datées, classées par ordre alphabétique) et à l'index des lieux sous le nom : St-Martin-sur-Arve. Cette précieuse aquarelle serait également à ajouter à l'iconographie de Saint-Martin-sur-Arve, que nous avons esquissée ici même (*Revue Savoisienne*, 1971 ; tiré à part, pages 1 à 42, 21 planches).

Le peintre Gustave Moreau en Savoie

Il n'est point nécessaire de présenter le peintre Gustave Moreau, qui vécut de 1826 à 1898, et qui occupe une place à la fois éminente et singulière dans la peinture française du XIXe siècle. C'est récemment seulement qu'on s'est avisé de réétudier sa fascinante mais étrange peinture, qui plaît à notre époque par sa poésie qui cerne le réel pour construire un monde capiteux de l'imagination.

Il y a tant à dire sur Gustave Moreau qu'on parle peu de sa prime jeunesse. Les archives du musée Gustave Moreau permettent cependant quelques rares lumières. C'est de celles-ci que nous tirons la matière de cette communication. Nous savons que le jeune Gustave, au retour de ses parents à Paris après un séjour à Vesoul, fut placé par eux en 1838 au Collège Rollin, où il ne fut pas heureux, et où il ne fit pas de bonnes études, mais où son goût et son aptitude pour le dessin s'affirmèrent fortement. En 1840 la mort de sa sœur décida ses parents à le reprendre chez eux, sans toutefois lui laisser abandonner les études, pour lesquelles le père, architecte du ministère de l'Intérieur, avait de l'ambition. Puis un voyage en Italie fut décidé, auquel devaient participer la mère de Gustave, deux parents et Gustave lui-même, donc âgé alors de 15 ans.

Le père soucieux de la formation de son fils, et désireux de favoriser ses goûts et aptitudes, lui offrit un carnet de croquis. Mais il posait pour le voyage des conditions que nous connaissons grâce à la note qu'il porta lui-même à la première page du carnet : « *Je confie à Gustave un album contenant 45 feuilles. Chaque feuille devra recevoir au moins un croquis. De plus, Gustave devra rapporter la traduction de 60 pages des « Commentaires » de César. Je m'en rapporte à lui pour ne pas traduire celles qu'il a traduites dans le courant de l'année. Il aura aussi à s'occuper chaque jour d'arithmétique, il fera une des quatre règles. Paris, 20 juillet 1841. Louis Moreau* ». Ce cahier existe encore, et se trouve dans les archives du musée Gustave Moreau. C'est un album de papier blanc à dessin, sous couverture cartonnée de teinte bordeaux foncé [(42)].

C'est ce cahier qui offre un petit intérêt pour l'iconographie de la Savoie [(43)], et un mince avantage pour ce qui est du paysage de montagne. L'itinéraire devait faire passer les voyageurs par Genève, la Vallée de l'Arve, et naturellement Chamonix, pour entrer en Italie, peut-être par le col de la Seigne, puis par Aoste, le Grand Saint Bernard, Martigny, et en tous cas le Simplon, dont il reste un croquis à la page 9.

Les feuillets 2 (?) et 3 nous intéressent : le premier contient à pleine page, à la mine de plomb et au crayon gras, un paysage de l'« *Arve près de Cervoz* » (Fig. 1). Le torrent se distingue à peine, mais on surprend cependant le miroitement des sapins dans la rivière, et, au second plan, le paysage s'étage en hauteur avec des chalets et des sapins ; une figure debout, au premier plan, assez réussie, donne l'échelle. Il est difficile de localiser ce paysage.

---

(42) Ce cahier a souffert. Plusieurs pages sont volantes, et elles ne paraissent pas y être toutes. Dimensions : 0,20 × 0,24.

(43) Monsieur Pierre-Louis Mathieu avait attiré l'attention dès 1971 sur la prime jeunesse de l'artiste, et l'existence de cet album (*Documents inédits sur la jeunesse de Gustave Moreau*, dans : *Bulletin de la Société d'histoire de l'art français*, année 1971, pages 259-279). Il a repris ces informations dans son grand ouvrage de 1976 : *Gustave Moreau. Sa vie, son œuvre. Catalogue raisonné de l'œuvre achevé* (Paris, Bibliothèque des arts. Production Office du Livre), page 26.

Le second de ces dessins, également à pleine page, et dans la même technique, est une vue prise à « *Chamouny* ». Sur un terrain quelconque s'élève, en premier plan, une maison villageoise, rustique et très simple, auprès de laquelle sont divers locaux d'usage domestique. Au second plan, se dressent des sapins, et des formes montagneuses sont esquissées, donnant l'impression que la maison est au pied d'une montagne. Il semblerait qu'il s'agisse d'une maison située dans le quartier de l'église, bâtie, en effet, dans la partie un peu surélevée de la ville, et non loin de la montagne ; mais il semble difficile d'identifier le site, aucun accident pittoresque ne venant le caractériser, et les lieux ayant tellement changé depuis cette époque. Ici encore une figure assise, également réussie, donne l'échelle et semble animer le paysage.

Ces dessins sont ceux d'un enfant, à peine un jeune homme, mais ils attestent un certain savoir-faire, et un goût pour le paysage. D'autres dessins du même album, mais qui n'intéressent pas la Savoie, apportent la même impression. On ne s'étonne pas que le jeune dessinateur devienne un artiste confirmé. On le sent à l'aise dans la nature inanimée, plus facile à rendre, mais moins à l'aise dans la nature animée, qui demande plus d'expérience et d'habileté. Et cependant, ses figures sont d'une qualité surprenante. Là, peut-être, peut-on pressentir le grand peintre d'Histoire que Moreau va devenir.

Mais ce ne sont là que promesses. Ce qui nous retient dans ces dessins, est la précocité du dessinateur, et l'iconographie de la Savoie, touchée par un jeune homme qui va devenir un des grands artistes de son siècle.

Marc SANDOZ

ANNEXE

E. VIOLLET LE DUC : **Un mot sur la guerre de montagne (dans la région du massif du Mont Blanc).** (*Journal des sciences militaires* (février 1876).

[...] Ces massifs étant précisément, pour la plupart, à cheval sur deux territoires, et leurs points culminants servant de frontières à ces deux territoires, il est évident que le parti qui montrera le plus d'activité devra, non se borner à occuper les passages ou cols, et l'un des flancs du massif, mais le massif tout entier et les vallées en bordure, si possible est ; et pour nous faire bien comprendre, nous choisissons celui de tous ces massifs alpestres qui, par son étendue, son altitude et sa situation, peut fournir un type caractérisé. Nous voulons parler du massif du Mont Blanc. Il n'est guère probable que des armées aient jamais à lutter sur ce point de nos frontières, puisqu'il en existe beaucoup d'autres plus accessibles dans la région alpestre ; mais, sur une plus petite échelle, les phases de la lutte se présenteraient ailleurs dans les mêmes conditions, et par conséquent ce qui pourrait et devrait être tenté autour du massif du Mont Blanc, devrait et pourrait, à plus forte raison, être exécuté sur un moins vaste théâtre ; car les conditions sont les mêmes sur les points analogues, quoique moins élevés : en d'autres termes, la défense ou l'attaque se trouverait soumise aux mêmes difficultés, dans une proportion moindre.

On sait que l'arête culminante du massif du Mont Blanc sépare la France de l'Italie, vers le sud-est, et de la Suisse, vers le nord-nord-est. La vallée française, la plus large qui le borde, court de l'ouest-sud-ouest au nord-nord-est, des Houches au col de Balme, et contient plusieurs villages, entre autres celui de Chamonix qui lui donne son nom. Une autre vallée française sert de limite au massif et s'élève droit vers le sud, de Saint-Gervais au col du Bonhomme. Du côté suisse, une vallée monte de Martigny au col Ferret, aussi vers le sud ; une seconde, s'embranchant avec la vallée du Rhône à Martigny, monte du nord-nord-est, vers le sud-sud-ouest, jusqu'au col de la Forclaz (Suisse) et au col de Balme, frontière française. Cette

vallée est donc dans le prolongement de celle de Chamonix. Sur le versant opposé italien, le val Veni descend du col de la Seigne à Entrèves, et du col Ferret, le val Ferret (italien), descend de même à Entrèves. Ces deux vals, sur la même ligne, se réunissent donc au droit de ce village pour descendre par Courmayeur jusqu'à Aoste. La frontière entre la France et l'Italie, suivant les crêtes les plus élevées du massif, se trouve plus rapprochée des vals Ferret et Veni que de la vallée de Chamonix, le versant italien étant beaucoup plus abrupt que n'est le versant français.

Un seul col permet de franchir cette crête en face d'Entrèves. C'est le col du Géant (3 362 mètres), accessible seulement aux montagnards exercés, et que l'on n'atteint, du côté français, qu'après une course de cinq heures sur les glaciers. Le massif se relie aux montagnes de la Tarentaise par le Bonhomme (frontière française) et le col de la Seigne (italien) vers le sud. Il se relie aux montagnes du Valais par le col de Balme et le col des Montets, descendant de l'Argentière à Valorsine (village français) pour trouver la frontière suisse au-dessous de Barberine. Les frontières italienne et suisse forment donc l'équerre dont l'angle rentrant est sur le massif même, au sommet du mont Dolent.

Des corps combinés qui, des deux frontières, voudraient s'emparer du massif, ce qui leur assurerait la possession, non seulement de la vallée de Chamonix, mais celle de la vallée de Sallanches au-dessous, et leur permettrait d'occuper toute la contrée située entre Bonneville et Annecy, sans craindre d'être pris à revers, les corps armés, disons-nous, arrivés les premiers aux cols de Balme et du Bonhomme, par lesquels on peut, à la rigueur, faire passer de l'artillerie de montagne, opéreraient ainsi : du col de Bonhomme, ils occuperaient le plan Jovet, et, prenant la chaîne à leur gauche, qui du Bonhomme aboutit aux Contamines, ils pourraient facilement en occuper les deux versants, car ces pentes sont accessibles et sillonnées de sentiers avec pâturages. Ainsi, sur leur gauche, ils auraient en leur possession un long coffre-fort qui s'avance parallèlement au massif du Mont Blanc jusqu'en face des Contamines, et commanderaient le val de Notre-Dame de la Gorge et les deux vals qui descendent à Beaufort. Sur leur droite, ils atteindraient en deux heures, sur les rampes du massif même, en montant du plan Jovet, les bords supérieurs des glaciers de Tré-la-Tête, ce qui leur permettrait de posséder en toute sécurité le val du Bonhomme jusqu'au Nant-Boran. Dès lors, sûrs de ce défilé et ayant fait filer des troupes jusqu'à ce Nant-Boran, de là ils s'élèveraient sans difficulté sur la rive droite du glacier de Tré-la-Tête, et successivement étendraient leur mouvement jusqu'au-dessus des Contamines et même jusqu'au-dessus de Saint-Gervais, s'ils n'étaient arrêtés par un corps ennemi au glacier du Miage et à Champel. Disons qu'un corps, composé de montagnards, aurait accompli ce mouvement en deux journées au plus, et pourrait, dès lors, faire filer son artillerie jusqu'à Saint-Gervais, situation excellente ; au-dessus de ce village on peut, en quelques heures, établir des batteries qui rendraient toute agression impossible par la vallée de Sallanches, s'emparer du Prarion et commander le défilé qui de Sallanches monte à la vallée de Chamonix.

Du côté du col de Balme, ce ne serait pas la rampe nord-ouest du massif même qu'il conviendrait d'occuper immédiatement. Mais en admettant que des corps de troupes venant de Suisse aient occupé les premiers ce col, en deux ou trois heures au plus, ils occuperaient sans difficultés toute la crête à leur droite des Posettes et de l'Aiguillette, ce qui leur permettrait de commander la combe de Balme, le val du Tour et le col des Montets jusqu'à Valorsine, d'empêcher par conséquent toute attaque contre leur propre frontière par ce col facile d'accès même pour de l'artillerie attelée. Pendant ce temps, quelques hommes hardis, montant par le Val d'Orny sur le massif même, traverseraient le plateau supérieur du glacier du Tour et viendraient se poster au-dessus de l'Argentière. De l'Aiguillette par la droite, on serait maître de ce village, où l'on pourrait alors, par le col de Balme, amener de l'artillerie, comme aussi l'on pourrait en amener par le col des Montets. Cette opération serait facilement exécutée en une journée. Le col des Montets serait fermé pour nous et tout le val de Valorsine au pouvoir de l'ennemi, ce val n'étant accessible pour nous que par ce col des Montets. Une autre journée suffirait aux corps ennemis pour occuper les deux versants des Aiguilles rouges, du Brévent et de l'Aiguillette de Merlet, c'est-à-dire pour commander les vals de Chamonix et de la Dioza et pour fermer, sur la rive droite de l'Arve, le défilé qui de Sallanches monte à Chamonix. Le massif serait donc entièrement en la possession de l'ennemi en quarante-huit heures : avec les deux vallées françaises qui le bordent, c'est-à-dire avec tous moyens de subsister, de s'approvisionner et de se porter, de là, sur Sallanches, Beaufort et Annecy.

Bien entendu, nous supposons que ces corps arrivés les premiers aux points principaux d'attaque, n'y ont trouvé aucune résistance sérieuse et combinée.

Admettons, au contraire, que les mesures aient été prises pour défendre les passages principaux, et aussi pour permettre une action offensive. Non seulement les cols du Bonhomme et celui de Balme devront être occupés, mais il faudra disposer des corps de montagnards pour prévenir tout mouvement tournant, ne fût-il exécuté que par un petit nombre d'hommes résolus.

En effet, dans la guerre de montagnes, il suffit d'une vingtaine d'hommes ayant franchi

quelque passage réputé impraticable et se montrant derrière un poste en lui envoyant, de points inaccessibles, des coups de fusil, pour faire perdre la tête aux soldats les plus aguerris.

Ce ne sont donc pas seulement ces cols praticables qu'il faut garder, mais des points qui commandent des passages considérés comme les plus difficiles d'accès. Pour ce faire, il ne s'agit pas de porter des hommes sur des sommets où ils ne pourraient séjourner, mais de bien connaître les sentiers qu'il faut nécessairement suivre pour atteindre ces passages exceptionnels. Par conséquent, s'il s'agissait de prévenir toute agression, dans le cas qui nous occupe, il faudrait dépasser la ligne de frontière et garder certaines parties des rampes du massif du côté de l'ennemi. Ainsi, il faudrait se hâter du côté du sud, non seulement d'occuper le col du Bonhomme, mais le col des Fours, le val des Mottets et le col de la Seigne, en établissant des postes reliés avec ce col le long du glacier du même nom, par lequel on peut tourner le col, sur les arêtes du mont Percé, de manière à s'emparer du val Veni-Haut, jusqu'au lac Combal, d'où la moraine droite du glacier de Miage offre un rempart naturel, barre la vallée et permettrait de surveiller ce glacier par lequel des hommes hardis peuvent s'élever jusqu'au col de Miage pour descendre dans le val des Contamines. Du col du Bonhomme les postes devraient s'étendre en contournant la montagne du même nom, afin de commander le val qui descend à Beaufort.

Du côté du nord, la possession du col de Balme doit être assurée par des postes dominant la Tête-Noire et commander le défilé qui, du val du Trient, au-dessous de la Forclaz, descend au val de Barberine, par l'occupation des rampes occidentales de la Croix-de-Fer, des Posettes et de l'Aiguillette, occupation qui permettrait d'interdire à l'ennemi toute tentative vers le col des Montets par Valorsine. Si l'on prenait bien son temps et si l'on déployait plus d'activité que l'ennemi n'en montrerait, on s'emparerait même du col de la Forclaz et des deux sommités qui le dominent avec les rampes qui commandent le val descendant à Martigny et la vallée de Salvan. La possession de la Pointe-Ronde, sur la droite du val de Forclaz, permettrait de surveiller les rampes qui font face au Catogue et d'empêcher tout mouvement tournant des hardis montagnards par les Ecandies et le glacier d'Orny.

Alors, l'ennemi, pour mettre le pied sur le massif, n'aurait plus que le col de l'Argentière, qui demande, pour être atteint par le glacier de Saleinaz, dix ou onze heures de marche aux plus intrépides ascensionnistes, et le col du Géant, qui est plus praticable mais ne saurait livrer passage à des troupes armées. Le col du Géant aboutissant forcément au Montenvers, une station sur ce point suffirait à prévenir toute attaque. Quant au col de l'Argentière, il débouche par le glacier de l'Argentière au village du même nom. Un poste aux chalets situés au-dessous des Rachasses garderait le passage.

La disposition défensive que nous venons de tracer permettrait de prendre l'offensive, au sud, par Les Chapieux et Bourg-Saint-Maurice ; au nord, par Marrigny.

Mais la défensive comme l'attaque, dans ces contrées, se traduisent en une question de temps et d'activité : le succès est au premier occupant. Or, par le sud, des troupes peuvent être dirigées de Turin à Courmayeur, en trois jours. Les chemins de fer mettent Martigny à quatre heures de Lausanne et à six heures de Genève au plus. Tandis que, de Grenoble à Annecy, il faut huit heures de chemin de fer, et, d'Annecy à Chamonix, trois journées de marche au moins ; que les Italiens, les Suisses et les Allemands possèdent des corps familiarisés avec les manœuvres dans les montagnes, et que nous n'en avons pas [...].

Appellations diverses de ce qui concerne la Savoie

Comment désigner les habitants de la Savoie ? Comment qualifier ce qui vient de Savoie, ce qui a rapport à la Savoie ou lui appartient ? Cette question est un peu le « monstre du Loch-Ness » des curieux et des chercheurs. Elle se pose à un instant ou à un autre, excite un moment les esprits, suscite des querelles puis retombe dans une sorte d'oubli pour réapparaître tout à coup sans qu'on sache bien pourquoi.

Il est prétentieux, quand on n'est qu'un savoïâ [1] d'adoption, de s'attaquer à cette question après les *Quelques remarques sur les mots savoisien et savoyard* de Raymond (Chambéry 1830), après les savantes dissertations du *Journal de Savoie* ou des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, après l'étude historique d'Emile Plaisance dit Pascalein — étude qui, quoique datant de 1888, garde encore son intérêt —, après les Victor de Saint-Genis, les Jules Philippe ou les Joseph Désormaux.

Mais la question m'a paru — depuis mon arrivée en Savoie — mériter qu'on cherche, sinon à l'élucider, du moins à en faire le point.

L'appendice III de la *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie* (Annecy 1923) de Désormaux, consacrant presque quatre pages (246 à 249) à cette question, doit être consultée d'abord.

A cette bibliographie, toutefois, j'aimerais apporter la correction suivante :

P. 247 ligne 11 il faut lire *Journal de Savoie* 17 avril (et non 16)

et surtout je voudrais ajouter au moins :

— A. L. MILLIN *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes*, Tome I (Paris 1816) chapitre IV pp. 73 sq.

— *Journal de Savoie* 1818 n° 7, 3e année, vendredi 20 février.

et *Idem* 1818 n° 8, 3e année, vendredi 27 février.

(« Dissertation sur les mots savoisien et savoyard ».)

— *Le Cyclamen* Revue mensuelle... des Savoyards de Paris, 6e année, n° 51, janvier 1897, pp. 886-887.

(*Doit-on dire savoyard ou savoisien ?* article signé C.L.)

— *Les Alpes* 3e année n° 24, septembre 1926, pp. 273-274.

(*Savoisien, Savoyard ou Savoyeu ?* par Paul BERRET)

— *Journal des débats*, samedi 23 octobre 1926 (Hubert MORAND *Savoisiens ou Savoyards ?*)

— *Lac d'Annecy - La Savoie*, 13e année, n° 148, 9 juillet 1933.

(Antoine BORREL et Hipp. PRÉVOST *Appelons-nous résolument « savoyards »*).

— SISMONDI *Statistique du département du Léman* in *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome XLIV p. 135.

---

(1) A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX *Dictionnaire savoyard*, Annecy, 1902.

— *Dauphiné Libéré* du vendredi 6 janvier 1967 p. 5 (Gaston BORNAND *Savoisien ou Savoyard ?*)

— *Les Cahiers de l'Histoire*, n° 83 mars 1969 (qui p. 7 citent l'opinion de M. Jacques Lovie sur les emplois respectifs de savoisien et savoyard).

— *Dauphiné Libéré* du lundi 3 janvier 1972 (Pierre MINA *Des sujets d'étonnement*).

— *Dauphiné Libéré* du lundi 3 avril 1972 (*Savoyen ? Savoisien ? Savoyard ?* article, signé R.C., qui résume l'ouvrage de Pascalein dont il a été question plus haut).

— Et, évidemment, tous les dictionnaires (dans leurs différentes éditions) qui signalent des adjectifs se rapportant à la Savoie.

Je voudrais aujourd'hui passer simplement en revue tous les termes qui désignent, qui ont désigné ou qui auraient pu désigner ce qui concerne la Savoie, sauf savoyard, savoisien et savoyen qui méritent une étude spéciale.

DE SAVOIE (ou DE SAVOYE)

• On trouve cette locution dans des expressions officielles (Duc de Savoie - Sénat de Savoie - Etats de Savoie - Princesse de Savoie) ou semi-officielles (Académie de Savoie - Journal de Savoie - Revue de Savoie).

• On la trouve aussi dans des formules stéréotypées :

— Tomme de Savoie (on dit du Beaufort - du Cantal - du Roquefort ou du Munster mais de la Tomme de Savoie comme du Bleu d'Auvergne).

— Vin de Savoie (on parle d'un Bourgogne, d'un Champagne, d'un Bordeaux mais d'un vin de Savoie comme d'un vin de Moselle).

— Biscuit de Savoie. Le supplément au Littré (1884) p. 308 s.v. *Savoie* dit que c'est une « pâtisserie qui se fait avec des œufs, du sucre et de la farine ».

Quant au Dictionnaire de locutions proverbiales de Grandjean (1899) tome II p 421, il précise : « Ce gâteau, plus estimé des gourmets que des architectes, a été inventé par Jean de Belleville, cuisinier d'Amédée VI, comte de Savoie, en 1350.

• On la trouve enfin là où on emploierait — avec un égal bonheur pour le sens — un des adjectifs existants.

Marot, par exemple, s'adresse aux « Nymphes de Savoye » [2].

Ronsard, de son côté, parle des « mons de Savoye » [3], des « hautz monts de Savoye » [4], etc...

Buttet dit : « Comme de Savoie race magnanime » [5].

Rabelais parle d'un « quanard de Savoye » [6].

Montaigne évoque « la plupart des villes de Savoie » [7].

Tallemant de Réaux cite « les montagnes de Savoye » [8].

---

(2) Cl. MAROT *Complainctes* IV (in *Œuvres Complètes* éd. par Abel GRENIER, Garnier, s.d. p. 552).

(3) RONSARD *Le Second livre des Amours* II v. 4 (in *Œuvres Complètes* éd. LAUMONIER, Droz, X, p. 205).

(4) RONSARD *Elégies. Bergerie dédiée à la Majesté de la Royne d'Escosse*, v. 745 (*Ibidem* XIII, p. 114).

(5) Cité par Gabriel PÉROUSE, *Causeries sur l'Histoire littéraire de la Savoie*, I, p. 137.

(6) RABELAIS, *Pantagruel* XII p. 64 de l'Edition des Belles Lettres, 1959.

(7) MONTAIGNE *Journal de Voyage en Italie* p. 263, Bordas 1948.

(8) TALLEMANT DES REAUX *Historiettes*. Tome II, p. 600, éd. Pleiade, NRF 1970.

« De Savoye » c'est d'ailleurs la formule qu'on trouvait au XVe siècle dans le *Mystère de Saint Bernard de Menthon* [9].

Plus récemment Joseph Désormaux a fait une *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie* (1923) tout en signant avec Constantin le *Dictionnaire Savoyard* et des *Etudes philologiques Savoisiennes*. Et Ph. de Las Cases (qui emploie aussi savoyard et savoisien) dans *L'Art rustique en France - Dauphiné et Savoie* (s.d. = 1930), évoquant des bijoux, parle de « cœur et croix de Savoie ». Et plus récemment encore un Paul Dufournet dans *Savoie* (éd. Bonneton 1978) raconte qu'il parcourait, « quelques jours chaque année et tour à tour, une vallée de Savoie » (p. 69).

On pourrait multiplier les exemples sans difficulté. C'est parfois pour des raisons d'euphonie ou de métrique que cette expression est préférée à d'autres. Mais en général la motivation sémantique du choix n'est pas claire.

***

SAVOYE

Il a existé un adjectif *Savoye* que l'on trouve par exemple dans un texte de 1765 qui m'a été communiqué par M. Pierre Ruelle, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie Royale de Langue et Littérature Françaises. M. Ruelle a eu connaissance de papiers laissés par M. Paul Heupgen, magistrat montois, décédé vers 1950, qui avait rédigé des notes sur l'histoire de Frameries, localité située à quelque six kilomètres au sud-ouest de Mons. M. Heupgen avait recopié des passages d'actes qui se trouvaient aux Archives de l'Etat, à Mons, et qui ont brûlé en 1940. De notre texte il ne reste donc plus que cette copie de M. Heupgen que m'a signalée M. Ruelle.

Que dit ce texte ?

« Le 16 avril 1765, payé au Savoye Le Rouge, sur le grand marché de Mons, 6 livres pour avoir livré bonnets, hallebardes, sabres et ensemes [10] pour habiller les gardes au sépulcre le jour du jeudi saint » (*Archives de l'Etat à Mons, Frameries, Eglise et pauvres, Comptes*).

Pour être convaincu du sens du mot « savoye », il suffit de comparer ce passage à cet autre : (en 1767-68) « Payé à Louis Philippart, savoyard, pour avoir livré les hallebardes, écharpes, bérets et sabres pour habiller les gardes du sépulcre » [11 et 12].

La graphie « le savoye Le Rouge » serait-elle due à une erreur ? On peut évidemment envisager cette hypothèse. Néanmoins l'existence du nom propre Savoye, qui ne peut guère venir que de la substantification d'un adjectif savoye = savoyard [13], tendrait à prouver que cet adjectif a bel et bien existé. Sans doute a-t-il rapidement disparu à cause de son homonymie avec le toponyme la Savoie.

---

(9) *Le Mystère de Saint-Bernard de Menthon* publié par A. LECOY DE LA MARCHE, Firmin-Didot, 1888.

(10) = insignes ?

(11) *Ibidem* (*Archives de l'Etat à Mons... etc...*).

(12) Le Sépulcre était l'autel où le célébrant, à l'issue de la messe du Jeudi-Saint, déposait l'hostie consacrée qu'il consommerait le lendemain. Un rapprochement avait été fait avec la mise du Christ au tombeau. La garde était assurée comme autour du Sépulcre de Jérusalem. Les gardes dont il est question dans nos textes étaient donc des figurants.

(13) Il y a parfois, on le sait, des personnages qui portent le nom de leur province. Le patronyme des gens qui s'appellent *Savoye* n'est alors pas l'adjectif substantivé mais le substantif *Savoye*, tout simplement. Par exemple Max Bruchet (in *Le château de Ripaille* p. 487-p. 490) évoque, dans la suite de la Princesse de Piémont (1re moitié du XVe siècle) un héraut qui se nomme *Savoye* à côté d'un autre qui s'appelle *Piémont*.

Le nom propre Savoye auquel il vient d'être fait allusion a fort intéressé Désormaux. Les Florimontans l'ont aidé à réunir des renseignements sur ce patronyme (cf. Revue Savoisienne passim et en particulier 1923 pp. 157-159, 1924 pp. 57-59 et 1925 p. 76 (14).

Il l'a trouvé

1) Sous la forme Savoex (prononcé Savoé comme Savoye).

« De Savoex alloquatur r.d. vicarius quod ministret justiciam » (relevé par Désormaux dans les Registres du Conseil de Genève, tome IX, p. 31, cf. *Revue Savoisienne*, 1925, p. 76) (15).

2) Sous la forme Savoy, Savoie et surtout Savoye de nombreuses fois.

Dauzat relève comme noms de famille les mots Savois, Savoie, Savoye, en précisant que le plus fréquent de tous est le dernier.

Le *Dictionnaire et armorial des noms de famille de France*, de Pierre Blanche (Fayard-sd [1974]), cite également Savoie et Savoye.

Il suffit de consulter l'annuaire téléphonique d'un peu partout en France pour trouver des Savoie, des Savoy et des Savoye, ces derniers étant toujours — et de beaucoup — les plus fréquents.

Il s'agit évidemment toujours du même mot, la graphie Savoye étant la plus courante.

Sans doute faut-il voir un autre emploi de notre adjectif substantivé dans le substantif féminin wallon Savôie que J. Hubert (*Dictionnaire wallon-français* 2e édition 1868) glose « gros chou, cabus blanc dit pommé ». Ce chou, les Anglais l'appellent Savoy (16), les Allemands le nomment Savoyer-kohl mais en français on le désigne sous le terme de « chou de Milan » ou « chou-milan » (17) ou même « chou d'Espagne ». D'après la maison belge de Graines et Plantes de Sélection Ch. Gonthier fils (18), les Belges ont conscience que ce chou leur est venu de Savoie au milieu du siècle dernier. Et c'est un chou particulièrement remarquable puisqu'il est très hâtif et qu'il a l'avantage après récolte de la pomme principale de « fournir » encore deux ou trois petites pommes de nouveau utilisables » ! (19).

***

Certains adjectifs ont fait long feu.

SABATIEN

Originaire de la Maurienne, un moine observantin célèbre à la fin du XVIe siècle par ses prédications en France et en Savoie, Jacques Fodéré, cherchant l'étymologie de « savoisien » a écrit dans sa *Narration histori-*

---

(14) Au catalogue établi par Désormaux, on pourrait ajouter :

— dans le *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs* par E. BENEZIT (Paris 1911) au tome 3e, un César SAVOYE (peintre) au XVIIe siècle (son fils s'est fait appeler « *de* Savoye » !) et une Madame Anais SAVOYE, peintre de portraits au XIXe siècle.

— En 1899 un ouvrage (in 8° paru à Lyon) sur le *Beaujolais préhistorique* est signé C. SAVOYE.

— Notons que récemment un jeune candidat écrivain qui a fait un instant parler de lui avec son roman *La Fuite* (Gallimard 1965) a pris pour pseudonyme le nom de Bernard SAVOY, choisissant la graphie anglicisante de notre mot.

(15) Cf. aussi *Revue Savoisienne*, 1924, p. 59.

(16) Cf. DESORMAUX *Revue Savoisienne*, 1917, 1er trim. pp. 9-10.

(17) Cf. DAUZAT *Voyage à travers les mots*, Paris, Bourrelier, 1952, p. 46.

(18) Lettre du 12 octobre 1972 à Mme Chevallier.

(19) Sub verbo Savwey le dictionnaire Aclot signale de même Dès choux d'Savwèy' ou dès Savwèy'.

que... (publiée en 1619) : « Il y en a... qui disent que la *Savoye* fut appelée *Sabatia* et les habitants *Sabatiens* ... [parce] que *Sabatie* estant banni de son pays par Ninus, fut contrainct s'en venir du long de la mer, et se rendant en ces quartiers s'y domicilia, et fit appeller le pays et le peuple *Sabatiens*, de son nom... »

Fodéré se refuse à admettre que ce terme ait existé. D'une part Sabatius n'est jamais venu en Savoie, dit-il ; d'autre part il a vécu « du temps de Moyse (= Moïse) » et on ne peut admettre que les Allobroges aient hérité de son nom si longtemps après. Par ailleurs, pour Fodéré, il doit y avoir là une confusion entre la Savoie et la région de Savone (en Ligurie) dont l'ancien nom était — on le sait — Sabatia [20].

Quoi qu'il en soit, le terme de *Sabatien* semble bien n'avoir jamais existé que dans l'imagination de quelques hurluberlus.

SAVOISINIEN

Dans le *Journal de Savoie* An 1841, n° 20, 26e année-15 mai, p. 327, E. Duret écrit que « Guillaume Paradin emploie également les mots Savoisiens, savoyens, savoisiniens ».

J'ai examiné la *Cronique de Savoye par Maître Guillaume Paradin, chanoine de Beaujeu*, dans l'édition appartenant à l'Académie Florimontane (Lyon, MDLII), la *Chronique de Savoye revue et nouvellement augmentée par M. Guillaume Paradin, doyen de Beaujeu*, dans l'édition conservée aux Archives de la Haute-Savoie (Lyon MDLXI), de même que la *Chronique de Savoye extraicte pour la plus part de l'histoire de M. Guillaume Paradin* (ce que l'on appelle d'ordinaire « la Continuation de Paradin ») dans l'édition qui appartient à la bibliothèque de l'Académie Florimontane (3e édition, MDCII). J'y ai trouvé des savoisiens, des savoyens et des savoyards mais pas de savoisiniens.

Jusqu'à nouvel avis nous considérerons que E. Duret a été victime d'une mauvaise lecture.

SAPAUDIEN

Dans le n° 148 (13e année), daté du 9 juillet 1933, de la revue *Lac d'Annecy-La Savoie*, le sénateur Antoine Borrel écrit que l'étymologie « exigerait, diront les lettrés, sapaudiens, de Sapaudia ; il est vrai, continue-t-il, qu'alors elle exigerait Lutetiens au lieu de Parisiens [...]. Elle réclamerait aussi des Rouennais qu'ils redevinssent Rotomagiens, des Lyonnais qu'ils s'appelassent Lugduniens... Ne cherchons donc pas à être trop en règle avec l'étymologie. »

Nous assistons ici à la naissance et à la mort immédiate d'un vocable savant qui n'a sans doute jamais été qu'une vue de l'esprit.

SABAUDIEN ou SAVAUDIEN

Déjà au début du XVIIe siècle le moine observantin Jacques Fodéré, dans sa *Narration historique...*, déclare que le pays « fut nommé *Sabaudia* et les habitants *Sabaudiens* et à présent *Savoysiens* [21]. Il pense que le mot Sabaudien (comme Sabaudia) viendrait du nom de Sabaudus, archevêque

---

(20) Jacques FODÉRÉ *Narration historique et topographique des convens de l'ordre de S. François et monastères S. Claire érigez en la province anciennement appelée de Bourgongne, à présent de S. Bonaventure...* Lyon 1619 pp. 292-94.

(21) IDEM ibidem p. 292.

d'Arles, qui aurait évangélisé la région au VIe siècle : « Les habitants délaissant leur ancien nom d'Allobroges se nommèrent Sabaudiens, du nom de celuy qui par le Baptesme et par la foy les avoit engendrez à Jésus-Christ, et mis à la vogue de salut » [22].

Quant à A.L. Millin, il propose de dire Sabaudien ou Savaudien. Dans son *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes*, tome I (Paris 1816) chapitre IV p. 74 note 1, il dit, en effet : « Si on veut dériver le nom du peuple du mot latin *Sabaudia*, il faut dire *Sabaudiens* ou *Savaudiens* ».

Cette proposition de Millin ne semble pas avoir eu d'écho, puisque je n'ai guère trouvé que le Père de Boissieu, dont je reparlerai, et Pascalein pour dire « une colonie de Sabaudiens » [23] ou « la région sabaudienne » [24].

SAVOYEU

Le *Dictionnaire de la Langue française* de Littré (tome 4e, Paris, Hachette, 1883, pp.1845-46) à l'article *Savoisien* déclare : « mot assez mal fait de Savoie pour éviter *savoyard* qui déplaît aux gens du pays. Bonivard disait mieux Savoyen (Advis et Devis des Langues p. 73) ».

Par suite d'une erreur typographique, on lit, dans la phrase qui précède, non pas savoyen mais *savoyeu*.

Les lecteurs, en général, rétablissent la bonne leçon (cf. par exemple Pascalein *op. cit.* p. 43, et Désormaux *Bibliographie...* p. 246).

Cependant dans la revue *Les Alpes* 3e année n° 24, septembre 1926, pp. 273-74, sous le titre *Savoisien, savoyard ou savoyeu ?* on trouve, sous la plume du professeur Paul Berret, les phrases suivantes : « Savoisien : le mot est évidemment mal formé ; aussi bien Bonivard dans son Advis et Devis des Langues voulait-il qu'on les appela (sic) savoyeu.

Les Savoyeux avaient d'ailleurs tort de se fâcher...

Si j'avais été Savoyeu... »

Voilà comment, d'une erreur typographique, naquit un mot ; un mot mort-né, à dire vrai, car, à part Paul Berret dans cet article, peu de gens le connaissent.

Notons toutefois que certains chercheurs, se fiant au même typographe, ont tenu compte de ce mot savoyeu dans leurs recherches étymologiques à propos du nom de la commune de Savoyeux (Haute-Saône). J'ai pu relever en effet [25] dans un manuscrit du Père de Boissieu (conservé aux Archives Départementales de la Haute-Saône sous la cote Δ 146 [1]) les phrases ci-dessous — qui suivent une citation de l'article *savoisien* de Littré — : « un Savoyeu, des Savoyeux... Une colonie de Sabaudiens serait venue, pour une cause quelconque, s'établir sur les rives de la Saône et aurait apporté à l'endroit son nom d'origine. »

Le Père de Boissieu va même jusqu'à trouver une étymologie à ce mot savoyeu = savoyard ! [26]. Il le fait venir d'un Sabaudiacus — dont il affirme l'existence sans donner de référence.

---

(22) IDEM ibidem p. 295.

(23) Cf. infra s.v. SAVOYEU.

(24) PASCALEIN *Des mots Savoyen, Savoisien et Savoyard* Annecy, Abry, 1888, p. 14.

(25) Grâce à Monsieur Bernard Simonin, maire de Savoyeux et à Monsieur H. Lerch, archiviste départemental de la Haute-Saône.

(26) Comment ne pas songer à « La dent d'or » de Fontenelle ?

A l'appui de sa thèse (Savoyeux, nom de lieu, venant de Savoyeu, nom du peuple de la Savoie), il cite deux faits amusants qui, à son avis, tendraient à prouver l'installation de quelques savoyards dans la Haute-Saône :

— On disait, dans la région, « talons de Savoyeux » parce que les gens de cette localité, peut-être Savoyards d'origine, ont les talons allongés en arrière comme beaucoup de montagnards.

— Un habitant de Savoyeux, au hasard d'un voyage, a parfaitement compris dans une gare deux dames des Echelles qui parlaient le dialecte de leur pays natal, dialecte qui aurait de grandes affinités avec celui de Savoyeux.

Peut-être y a-t-il en effet un rapport entre la Savoie et la commune de Savoyeux [27], mais le raisonnement du Père de Boissieu repose malheureusement sur un adjectif savoyeu = savoyard dont l'existence reste encore à démontrer !

Pour en finir avec ce vocable, notons que le papier savoyeux (avec lequel, par exemple, est fait le papier à lettres de l'Académie Florimontane) tient tout simplement son nom de la commune de la Haute-Saône citée ci-dessus, où est installée l'usine qui le fabrique [28].

Il est curieux de rappeler à ce propos que les habitants de Savoyeux (Haute-Saône) sont des Sabodiens (avec un o). Cette forme (au suffixe savant - ien) paraît faite artificiellement — non moins artificiellement que notre « sabaudien » qui, lui, n'a pas été adopté par l'usage — sur un nom romain (« Sabodium » dont parle le *Dictionnaire des Communes du département de la Haute-Saône* de L. Suchaux, Vesoul 1868).

***

SAVOYET

J'ai trouvé ce mot :

1) Comme patronyme

Cf. le faire-part de naissance de Savoyet Alain le 10.11.71 au Bourg-d'Oisans (Isère), dans la revue *Pays d'Oisans* n° 7. Février 1972, p. 13.

Ce patronyme est à comparer à la forme *Savoyer* cité comme nom propre dans le *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France* de Dauzat.

· Il paraît difficile, par contre, de rapprocher de l'un ou de l'autre le substantif masculin *savoyer*, cité par F. Godefroy *Dictionnaire de l'Ancien Français et de tous ses dialectes*... dont le sens est obscur et l'étymologie aussi [29].

Notons également l'existence du toponyme Savoyères (Isère, commune de Claix) à propos duquel le Général Bézégher, de l'Académie Delphinale, me précisa qu'il s'agissait d'un lieu boisé (ou qui a été boisé). On peut alors se demander — comme lui — s'il s'agit d'un endroit où des

---

(27) Par contre tout le monde s'accorde à penser que le toponyme Savoisy (village de la Côte-d'Or) viendrait d'un anthroponyme latin et n'aurait donc rien à voir avec la Savoie.
Cf : BERTHOUD et MATRUCHOT *Noms de lieux de la Côte-d'Or*, DAUZAT-ROSTAING *Dictionnaire des noms de lieux de France*, Jeanne COROT lettre inédite du 20 septembre 1972 à Georgette Chevallier.

(28) Renseignement gracieusement fourni par Mme Guimard des Papeteries de France.

(29) F. GODEFROY *Dictionnaire de l'Ancien Français et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*. Paris-Vieweg puis Bouillon 1881-1902. Tome 7e p. 336, colonne 3 :
« Et puis ils sont notaires et font instruments de savoyers, de symonies et d'autres illicites instruments et contractz contre toute disposition de droict » dans Contreditz de Songecreux f° 96 r° éd. 1530 ».

Savoyards seraient venus un certain temps exploiter des bois ou faire du charbon de bois, ou bien envisager l'existence en ce lieu d'une forêt de sapins (ce qui ne nous éloignerait guère de notre sujet, si tant est que la Sapaudia soit le pays des sapins !) [30].

2) Sous la forme *Savoyette*, marque de sous-vêtements, créée par les manufactures réunies Louis Haase et Cie à Thônes (Haute-Savoie).

Cf. la réclame dans l'*Illustration* numéro de Noël, 7 décembre 1940.

La maison Haase a abandonné la fabrication des « Savoyettes » vers 1976.

3) Comme substantif masculin, dans le parler genevois pour désigner « un raisin rouge, de qualité inférieure, lequel croît dans nos environs et qui rend beaucoup », cf. Jean Humbert *Nouveau Glossaire genevois*, qui cite, outre la forme ci-dessus, la forme *savouiet*.

Ces formes sont à rapprocher de *savouet* que Fenouillet [31] signale comme employé dans la Semine pour désigner le cépage dit ailleurs *Savoyan*.

Voilà donc trois mots savoyet ou savoyette ; le dernier — comme le patronyme d'ailleurs — semble être un mot « du terroir » tandis que la forme féminisée paraît être une création du génie inventif d'un agent de publicité. Et tous ces mots-là, bien entendu, signifient « qui est de Savoie », « qui vient de Savoie ».

***

ALLOBROGE

C'est la francisation du mot latin désignant le peuple qui, à l'époque romaine, habitait le territoire entre Rhône et Isère qui correspond actuellement aux deux départements de la Savoie et à une partie des départements de la Drôme et de l'Isère.

Les « Allobroges » sont mentionnés par la plupart des grands historiens latins. En prose le mot ne se trouve qu'au pluriel, sans doute par un effet du hasard.

En poésie on trouve *Allobrox* chez Horace (*Epodes* XVI-6). C'est « l'Allobroge », singulier collectif pour désigner ce peuple. Dans cette épode, faisant allusion à l'attitude félone des députés allobroges vis-à-vis des conjurés de Catilina, Horace qualifie l'Allobrox d'*infidelis* : « infidelis Allobrox ». Ce n'est pas très flatteur comme épithète.

Mais cela n'est rien encore. Se référant au fameux *Dictionnaire de Trévoux*, la plupart des dictionnaires français racontent que chez Juvénal un certain Rufus, rhéteur connu, traita Cicéron d'Allobroge, avec mépris. Prenons le texte de Juvénal (*Satires* VII - 214). Il s'agit des méchancetés que lancent les élèves à leurs maîtres. Qu'on adopte la leçon *Rufum QUI totiens Ciceronem Allobroga dixit* = Rufus qui a si souvent traité Cicéron d'Allobroge ou la leçon *Rufum QUEM totiens Ciceronem Allobroga dixit* = Rufus qu'elle (= la jeunesse = ses élèves) a si souvent traité de Cicéron allobroge, le mot « allobroga » (accusatif singulier d'Allobrox) a une valeur péjorative.

---

(30) Peut-être peut-on rappeler ici l'existence des lieux-dits des Hautes-Alpes : les Savoya, bois de la commune de Névache, le Savoyard, bois de la commune de Saint-Chaffrey, voire les Savoyons, hameau de la commune de Furmeyer.
Cf. J. ROMAN *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes* p. 149.

(31) F. FENOUILLET *Monographie du patois savoyard*, Annecy, Roche, 1902-1903.

Donc, quoi qu'en pense le fougueux Jules Philippe (in *Revue Savoisienne* 1860, n° 3, pp. 19 à 21) — qui reconnaît, d'ailleurs, lui-même, qu'il n'est pas allé vérifier le texte de Juvénal — « la création du *mot-insulte* Allobroge » n'est pas « d'origine moderne ».

En français le mot « allobroge » désigne d'abord le peuple de Gaule qu'ont connu les César, les Hannibal et tant d'autres.

Ce mot a été employé pour désigner les habitants de la Savoie par les révolutionnaires de 1792. D'abord par Doppet qui « avait groupé ses compatriotes dans une société parisienne à la fois politique et militaire : la légion des Allobroges »[32]. Cette légion des Allobroges concourut à l'occupation de la Savoie par les Français : elle s'était jointe aux Français qui, la nuit du 21 au 22 septembre 1792, partirent de Barraux et de Chapareillan pour entrer en Savoie.

D'autre part le 21 octobre 1792 se réunit à Chambéry dans la cathédrale une Assemblée Générale de la Savoie. Certains, voulant rompre définitivement avec l'Ancien Régime tout en exaltant le courage des ancêtres, courageux ennemis des Romains, proposent que l'Assemblée adopte le nom des anciens Allobroges. « Mise aux voix, la proposition obtient la majorité. L'Assemblée prend le titre d'Assemblée nationale des Allobroges »[33].

C'est cette Assemblée qui a demandé à la Convention Nationale le rattachement de la Savoie à la France[34].

Une cinquantaine d'années plus tard (1856) Joseph Dessaix, à l'occasion de la fête du Statut Constitutionnel, composa une cantate intitulée *La Liberté* qui fut chantée avec un succès extraordinaire par Clarisse Miroy sur le théâtre de Chambéry le 11 mai de cette même année. Le refrain de cette cantate commençait par les mots : « Allobroges vaillants... » et la cantate fut rapidement appelée par tout le monde « le chant des Allobroges ».

Dans ce chant le mot « Allobroge » est employé concurremment avec le mot « Savoisien » puisque le troisième couplet se termine par :

« Bons Savoisiens (bis) je resterai chez vous.
Allobroges vaillants... »[35].

Donc il arrive qu'on emploie le mot « allobroge » pour désigner un habitant de la Savoie.

« Allobroge est devenu synonyme de Savoyard » dit le *Dictionnaire National* de Bescherelle[36] qui continue : « et sert souvent aujourd'hui à désigner familièrement un rustre, un homme grossier, mal léché, qui a le sens de travers ».

C'était l'opinion de l'Académie Française : « Ce mot n'est point mis ici (= dans le dictionnaire) comme un nom de Peuple ancien mais parce qu'on s'en sert pour signfier un homme grossier, un rustre, un homme qui a le sens de travers... Il est familier »[37].

De même Noël et Chapsal[38], après avoir rapporté qu'il s'agit d'un ancien peuple, expliquent que ce mot désigne « un rustre, un homme qui a le sens de travers ».

---

(32) Henri MÉNABRÉA *Histoire de la Savoie*, Chambéry, Dardel, 1958, p. 251.

(33) J. FORNI *Histoire de la réunion de la Savoie à la France*, Paris, 1892, p.205.

(34) Cf. R. DEMICHELIS et J. LOVIE *La Savoie de 1792 à 1815*, Chambéry, 1969, pp. 19 et 20.

(35) André FOLLIET *Le chant des Allobroges · ses origines* in *Revue Savoisienne* 1904, pp. 23 à 38.

(36) M. BESCHERELLE aîné. *Dictionnaire National ou Dictionnaire Universel*, Paris, 1848.

(37) *Dictionnaire de l'Académie Françoise*, Lyon. MDCLXXXVI, Tome I (et Nouvelle éd. MDCCLXXVIII).

(38) M. NOËL et M. CHAPSAL *Nouveau Dictionnaire de la Langue Française*, Paris, 1841.

Le *Dictionnaire Universel de la langue française* de C.M. Gattel [39] dit sensiblement la même chose.

A peu près à la même époque un *Dizionario francese-italiano* (Parigi e Lione 1850) traduit « Allobroge » par « Allobrogo » et par « uomo grossolano ».

Littré (1885) signale le sens familier « un homme grossier, qui manque de sens » et donne comme exemples : « C'est un franc Allobroge. A-t-on jamais vu pareil Allobroge ? »

Le *Dictionnaire encyclopédique Quillet* (Paris 1935) signale encore le sens de « rustre, homme grossier ».

Mais dès 1917 J. Désormaux [40] avait dit que cette façon de parler était périmée et qu'on n'employait plus le mot « allobroge » dans ce sens injurieux. Désormais cet emploi est donc inconnu et le dictionnaire de Robert l'ignore totalement.

Par conséquent « Allobroge » a subi une évolution sémantique un peu semblable à celle du mot « Savoyard » que j'ai naguère évoquée devant vous [41].

Pour le Dictionnaire de Trévoux cette similitude s'explique par le fait que ces deux mots désignent le même peuple. Néanmoins nous avons vu ensemble l'an dernier que les Savoyards ne sont pas les seuls à avoir constaté une évolution péjorative dans l'emploi de leur nom.

« Allobroge » a subi une évolution sémantique *un peu* semblable, ai-je dit tout à l'heure, à celle du mot « Savoyard ». *Un peu* seulement, car si les exemples sont nombreux de l'emploi du mot « savoyard » comme du mot « allobroge » dans le sens de rustre, grossier, etc..., vous n'êtes pas sans avoir noté au passage, pour « allobroge », l'acception « qui manque de sens — qui a le sens de travers ». Le *Dictionnaire de Rimes* de Richelet [42] dit aussi :

ALLOBROGE au figuré sot, *fatuus* (c'est-à-dire insensé, extravagant).

Or cette acception ne semble avoir jamais été employée pour le mot « savoyard ».

D'autre part il semble que le mot « allobroge » ait parfois signifié « qui s'exprime de façon peu claire ». En effet Richelet (1780) donnait l'exemple suivant : « Il parle françois comme un allobroge » en commentant, pour ceux qui n'auraient pas compris, « c'est mal parler françois » [43].

D'autre part on peut relever cette expression curieuse (« allobroge » y est employé adjectivement) sous la plume de Voltaire [44] : « en style allobroge et inintelligible » (*Lett.* 25 fév. 1772). Les deux termes semblent quasi synonymes.

Au sujet de *La corruption de la langue française* [45], le même Voltaire s'indigne à propos de « quelques auteurs, qui ont parlé allobroge en français, ont dit *élogier* au lieu de louer ou faire un éloge ; *par contre* au lieu d'au contraire... »

---

(39) 7e édition, Tome 1°, 1844.

(40) J. DÉSORMAUX, *Nouvelles études philologiques, I Allobroge*, in *Revue Savoisienne*, 1917, 1er trimestre, pp. 41 à 55.

(41) Georgette CHEVALLIER « Savoyard » - L'évolution sémantique du terme, in *Revue Savoisienne*, 120e année, 1980, pp. 61 à 82.

(42) Paris, éd. de 1760 p. 536. Cité par DÉSORMAUX *op. cit.*

(43) Cité par HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS *Dictionnaire général de la langue française*, s.d. Il s'agit d'une citation d'une épître de Boisrobert commentée par Richelet. Cf. aussi DÉSORMAUX *op. cit.*

(44) Cité aussi par HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS *op. cit.*

(45) Cité par DÉSORMAUX *op. cit.*

Et à l'article *Goût* de son *Dictionnaire philosophique* le même auteur, parlant des tragédies de Crébillon dit que ce sont de « très mauvaises tragédies barbares, écrites dans un style d'Allobroge... ». Notons qu'à ce propos dans l'édition Hachette (1907) *Extraits en prose de Voltaire*, L. Brunel explique ce « d'Allobroge » par « de Savoyard » (p. 180). Il semble que Brunel se soit ici mal exprimé, parce que « savoyard », lui, paraît n'avoir jamais signifié « qui parle mal le français ».

Terminons-en avec le vocable « Allobroge ». Alors qu'historiquement parlant les Allobroges sont les ancêtres, non seulement des Savoyards, mais aussi de certains Dauphinois, alors qu'à la Libération un journal grenoblois s'est appelé « Les Allobroges », ce mot, dans la langue française, quand il désigne un peuple désigne en général les Savoyards uniquement. « Aujourd'hui par *Allobroges*, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, nous n'entendons que les Savoyards. » « On entend aujourd'hui communément par ce mot les Savoyards » trouve-t-on aussi dans un *Dictionnaire Portatif* publié en Avignon en 1760 [46].

Cette restriction explique sans doute la bévue de Brunel qui glose « Allobroge » par « Savoyard » sans regarder le contexte.

Quoi qu'il en soit « Allobroge » est donc parfois le synonyme de « Savoyard » et c'est en tant que tel qu'il nous a occupés aujourd'hui.

***

Voici donc passés en revue un certain nombre de termes qui ont été employés, proposés ou imaginés pour désigner ce qui est propre à la Savoie. Il nous restera à examiner ensemble, une autre fois, si vous le voulez bien, les trois grands rivaux en ce domaine, à savoir *savoyen*, *savoyard* et *savoisien*.

Georgette CHEVALLIER

POST-SCRIPTUM

J'exprime ici ma reconnaissance à tous les gens qui ont bien voulu me confirmer ce que j'ai écrit à propos de l'évolution sémantique du mot « savoyard » (*Revue Savoisienne* 1980). Et je remercie tout particulièrement le professeur Jean Coudray qui m'a signalé l'existence d'une scie qu'on appelle couramment — même en Savoie — une « savoyarde » (le mot *savoyarde* étant un nom commun). Cette scie trapézoïdale dont la forme permet de scier des bûches particulièrement grosses se trouve proposée dans les catalogues Manufrance (par exemple 1974 p. 728 et 1978 p. 703) sous le nom de *scie à bûches « savoyarde »* (*savoyarde* étant ici employé comme adjectif).

***

André Chevallier a trouvé dans le roman d'Edmond de GONCOURT *La Fille Elisa* (livre premier, chapitre 2) une phrase qui étaye l'hypothèse que j'avançais p. 68 de la même étude : le *savoyard* était non seulement un montreur de marmotte mais aussi un montreur de singe. Voici, de cette phrase, le passage qui nous intéresse : « Puis ne voilà-t-il pas qu'un sacré polisson de salopiat de singe... oui, le gagne-pain du petit Savoyard de la chambre d'à côté... »

***

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* 1980 ont certainement bien voulu supprimer p. 63 in fine le mot *peu* pour lire : « Quant à l'expression *être saoul comme un polonais*, elle n'est rien moins que flatteuse pour les habitants de la Pologne » et dater de 1665 (et non 1965) le *Recueil nouveau des Chansons du Savoyard...* dans la note 90 de la page 79.

---

(46) Cité par DÉSORMAUX *Op cit.*

Les Orgues de la Cathédrale d'Annecy

Etude Historique et Technique

Pierre Marie GUERITEY
Lyon Janvier 1981

SOMMAIRE

L'Orgue de la Cathédrale d'Annecy avant 1840 79
Nicolas Antoine LETE 81
L'Orgue de LETE 82
Les Restaurations 84
Les Organistes 88
Conclusion 88

Documents et sources

I. Etat actuel de l'instrument - Inventaire sommaire 1980 89
II. Schéma de la mécanique 90
III. Convention avec CARLEN (1838)
IV. Délibérations du Chapitre (1840)
V. Convention avec LETE du 2 septembre 1840
VI. Rapport de l'Archidiacre REVEL au Chapitre de Chambéry
VII. Lettre du Chanoine PONCET (1849)
VIII. Devis de Hippolyte César BEAUCOURT et VOEGELI (1850)
IX. Lettre du Chanoine PONCET (1850)
X. Devis de réparations par VOEGELI (1861)
XI. Réception des travaux de VOEGELI (1861)
XII. Règlements de l'Organiste (1832)

Le document I « Etat actuel de l'instrument » et le document II « Schéma supposé de la mécanique en 1850 » sont donnés en annexe après la conclusion de l'auteur.

Pour les autres documents (III à XII), le lecteur consultera les archives originales, dont les références sont données ci-après : une copie en est déposée avec le manuscrit de l'auteur aux archives départementales de la Haute-Savoie, de la Savoie et du Rhône, ainsi qu'à la bibliothèque de l'Académie Florimontane.

Document III	Archives du Vénérable Chapitre de la Cathédrale Saint-Pierre.
Document IV	Archives du Vénérable Chapitre de la Cathédrale Saint-Pierre, reg. dél. cap. vol. 5.
Document V	Archives du Vénérable Chapitre de la Cathédrale Saint-Pierre, reg. dél. cap. vol. 6.
Document VI	Archives départementales de la Savoie, Série F.
Document VII	Archives départementales de Haute-Savoie, Série O.
Document VIII	Archives du Vénérable Chapitre de la Cathédrale Saint-Pierre.
Document IX	Archives départementales de la Haute-Savoie, Série O.
Document X	Archives départementales de la Haute-Savoie, Série V.
Document XI	Archives départementales de la Haute-Savoie, Série V.
Document XII	Archives du Vénérable Chapitre de la Cathédrale Saint-Pierre, reg. dél. cap. vol. 6.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie générale

BEDOS de CELLES (Dom François). — « L'art du Facteur d'Orgues », Paris 1766.

HAMEL (Pierre Marie). — « Manuel du Facteur d'Orgues », Paris 1849.

LAVIGNAC (Albert). — « Encyclopédie de la musique et dictionnaire du Conservatoire ». Delagrave, Paris.

REGNIER (Joseph). — « L'Orgue, sa connaissance, son administration et son jeu », Nancy 1850.

Bibliographie régionale ou locale

BOUQUET (Marie-Thérèse). — « Musique et Musiciens à Annecy - Les Maîtrises 1630-1789 ». Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, Tome LXXXI, Annecy 1969.

COUTIN (Chanoine F.). — « Histoire de l'insigne Eglise Royale et Collégiale de Notre-Dame de Liesse. Annecy en Genevois ». M.D.A.S., Tome LV, Annecy 1937.

OURSEL (R), GABION (R), GRANDCHAMP (G). — « La Cathédrale d'Annecy » in Annesci, vol. 6, 1958.

PERRIER de la BATHIE (Ernest). — « Les Orgues Savoyardes », Ugine 1930.

PIERRE (James). — « L'orgue de l'Eglise de Sallanches ». M.D.A.F., Tome XI, 1958-1959.

REBORD (Chanoine). — « La Cathédrale de Saint François de Sales, de ses prédécesseurs immédiats et de ses successeurs », Annecy 1923.

Périodiques

Revue du Diocèse d'Annecy, décembre 1887.

Sources

Archives du Vénérable Chapitre de la Cathédrale d'Annecy. Registres des délibérations du chapitre n° 6, 7, 8, 9.

Archives départementales de la Haute-Savoie :
Série V Cultes
Série O Communes

Archives départementales de la Savoie :
Série F Archevêché.

AVANT-PROPOS

Nous présentons ci-après à l'attention des amateurs aussi bien qu'à celle des personnes plus ou moins directement concernées par le problème de la conservation et de l'entretien d'un instrument historique, un état de l'orgue de la Cathédrale d'Annecy ainsi que les documents qui s'y rapportent.

La connaissance d'un orgue plusieurs fois modifié au cours du temps n'est jamais achevée, dans la mesure où l'on ne dispose pratiquement jamais de tous les éléments techniques et documentaires indispensables à la reconstitution minutieuse de son état d'origine et des transformations qu'il a subies.

C'est pourquoi nous ne donnons ici qu'à titre indicatif les relevés sommaires que nous avons effectués et les conclusions que nous en tirons quant à l'attribution des travaux successifs et du matériel conservé à tel ou tel facteur. Nous nous sommes attachés à présenter conjointement à ces considérations un ensemble aussi complet que possible des documents que nous avons mis au jour afin que le lecteur puisse se construire lui-même une idée assez objective de l'état d'origine de l'instrument et de son évolution jusqu'à son état actuel.

Nous avons cherché à placer cette étude aussi bien dans le cadre de la vie musicale et religieuse locale que dans la perspective de l'évolution de l'art du facteur d'orgue et de l'organiste à l'époque considérée ; un orgue est en effet une construction suffisamment importante pour procéder de nombreux courants d'influence et être le reflet de contraintes aussi diverses et contradictoires que l'évolution du goût musical et l'organisation des collectivités locales municipales ou religieuses.

L'ORGUE DE LA CATHÉDRALE D'ANNECY AVANT 1840

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la Cathédrale Saint-Pierre d'Annecy possédait une maîtrise d'enfants de chœurs et des instrumentistes mais l'orgue et l'organiste restèrent jusqu'en 1771 sous la dépendance des Révérends Pères Cordeliers.

En 1782, le Chapitre de la Cathédrale demandait au facteur et organiste annécien Marc Exertier un devis pour la construction d'un orgue neuf ; on ne sait pas la suite qui fut donnée...

Au début du XIXe siècle, le Chapitre fait parfois allusion à l'orgue au cours de ses délibérations ; on sait ainsi qu'en 1826 un nommé Mayer devait toucher 200 livres « à condition qu'il adoucira les sons du basson », en 1827, il est question de s'entendre avec les facteurs pour « augmenter le son des basses ».

On peut penser que, avant 1840, l'orgue de la Cathédrale d'Annecy était un instrument de deux claviers et pédale, en 8 pieds, avec positif de dos, contenu dans des buffets de noyer.

La construction du nouvel orgue en 1840 et les modifications qu'il subit par la suite ont été effectuées à l'initiative du Chanoine Poncet qui en fut chargé par le Chapitre. Il apparaît comme un véritable expert, très

informé des instruments nouvellement construits, à Paris par exemple ; il est allé à l'exposition de 1844 et y a admiré l'orgue d'Aristide Cavaillé Coll.

Il est appelé à conseiller ses confrères, ce qu'il fait avec des idées orientées vers l'orgue moderne, mais sans imposer jamais sa manière de penser contre les avis de facteurs tels que Joseph Callinet plus attachés à la tradition. Il connaît les prix, il convoque les facteurs et ne craint pas de discuter technique avec eux pour s'en faire une opinion.

C'est déjà lui qui s'occupe de l'affaire lorsqu'en 1838 le Vénérable Chapitre traite avec Jean-Baptiste et Fridolin Carlen pour la construction d'un orgue neuf de 30 jeux ainsi composé (document III) :

Grand Orgue - 56 notes C - g'''

Bourdon 16'
Principal 8'
Gambe 8'
Flûte 8'
Prestant 4'
Flûte 4'
Viole 4'
Flûte traversière 4'
Super octave 2'
Flûte 2'
Quinte 2 2/3'
Tierce 1 3/5'
Fourniture 3 rgs
Fagot 8' (Basse)
Clarinette 8' (dessus)
Clarinette Basse 16' (dessus)
Clairon 4'

Positif - 56 notes - C - g'''

Coppel 8'
Principal 4'
Flûte 4'
Gambe 8'
Super octave 2'
Flageolet 2'
Harmonica 8' (jeu à anches)

Pédale - 18 notes - C - f

Basse générale 16' (ouvert)
Sousbasse 16'
Basses majeures 8' } (ouverts)
Basses mineures 8' }
Fourniture 4 rgs
Trompette 8'

Ce projet était remarquable à plus d'un titre. D'abord, l'étendue des claviers (56 notes) est alors inhabituelle ; on note la présence du jeu de tierce complet au grand orgue et d'une fourniture de 4 rangs à la pédale. Il n'y a pas de dessus de cornet et le plein jeu est réduit à 3 rangs au manuel. La composition générale du projet s'accorde assez bien avec les opinions que le Chanoine Poncet développera plus tard en condamnant les jeux criards (mixture, cornet) au profit des jeux de fond.

Ce qui est remarquable également, c'est que ce projet prévoit d'inclure le positif dans le grand buffet et d'élargir la tribune... ce qui sera finalement réalisé en 1887.

Enfin, sur un autre plan, ce document donne de nombreuses indications sur la facture de J.B. Carlen (par exemple : les tuyaux des jeux d'anches et les montres sont seuls réalisés en étain, tous les autres jeux sont en étoffe (ou alliage d'étain et plomb) et en bois ; l'harmonica était certainement un jeu à anches libres...), et sa manière de travailler : il envisage de venir à Annecy pour effectuer tout le travail et demande à cet effet un logement avec atelier pour 5 à 6 personnes ; tout est prévu, même la batterie de cuisine et le couchage...

Pourquoi Jean-Baptiste et Fridolin Carlen n'honorèrent-ils pas leurs engagements ? On ne le sait pas.

Le délai écoulé, les facteurs ne s'étant pas présentés, le Chapitre fit rompre légalement le marché et l'adressa à Nicolas Antoine Lété de Mirecourt.

NICOLAS ANTOINE LÉTÉ

Nicolas Antoine LÉTÉ est né à Mirecourt le 29 mars 1793, selon P.M. Hamel qui a donné de lui une courte biographie dans le « Manuel du facteur d'orgues » (1849).

Mirecourt était de tradition un centre de facture d'instruments où étaient fabriqués de façon semi-industrielle, à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, les orgues à cylindres ou serinettes. Dans ces petits orgues mécaniques, une manivelle met en mouvement à la fois un petit soufflet et un cylindre de bois garni de pointes. Les pointes entraînent l'ouverture des soupapes pour jouer un air de quelques mesures. On obtient plusieurs airs différents en déplaçant latéralement le cylindre. La serinette comprend un ou deux registres de quelques tuyaux ouverts ou bouchés et se présente sous la forme d'un coffret d'ébénisterie. Quoiqu'on pense de l'intérêt musical de tels instruments, ils sont remarquables au point de vue de la facture par le résultat obtenu avec si peu de moyens techniques.

C'est donc auprès de fabricants de ces appareils que Nicolas Antoine Lété acquit les premiers rudiments de la facture d'orgues.

Après un voyage de sept ans aux Etats Unis au cours duquel il passa par New York et la Havane, il revient à Paris en 1821 et travaille quelques temps avec Sébastien Erard dont les perfectionnements à la mécanique des pianos sont bien connus, et qui appliqua également son talent d'inventeur et de mécanicien aux orgues d'Eglise.

En 1832 Lété quitte Paris et crée une manufacture de grandes orgues à Mirecourt. En 1841, il se voit honoré du titre de « Facteur d'Orgues du Roi » après avoir obtenu une médaille de bronze en 1839 à l'exposition des produits de l'industrie française.

Il propose à sa clientèle ecclésiastique des orgues d'accompagnement joués par un cylindre, comme les serinettes, sur lesquels il n'entretient d'ailleurs aucune illusion musicale, puisqu'il déclare dans une lettre circulaire imprimée : « Un simple enfant de chœur peut facilement faire manœuvrer le cylindre au moyen de la manivelle qui s'y adapte ; mais on concevra que quelle que soit l'exactitude de ce mode de musique qui ne s'exécute que par un simple mécanisme, il ne répondra pas à l'harmonie et aux sentiments d'expression que la main d'un habile organiste peut seule imprimer au clavier »... Comme plusieurs de ses contemporains dans l'art de la facture d'orgues, il revendique l'invention de la boîte munie de jalousies comme moyen d'expression de l'orgue en y enfermant les tuyaux.

En 1849, il avait construit, selon Hamel, un nombre assez considérable d'instruments dont les plus remarquables sont à l'église Saint Pierre de Bar-sur-Aube (42 jeux), à la Cathédrale d'Annecy (33 jeux) et à Nantua (44 jeux).

Son esthétique est typiquement celle que l'on nomme actuellement « orgue de transition » ; elle se caractérise par des pleins jeux graves, des jeux à anches libres côtoyant des jeux d'anches traditionnels, la disparition progressive du jeu de tierce séparée et la prolifération des jeux étroits Gambes, dulciana, salicional. Pour Lété comme pour les autres facteurs de cette époque : Joseph Callinet, Stiehr et Mockers, Zeiger... un grand orgue com-

porte trois plans sonores : le positif de dos qui est encore présent comme premier clavier pour quelques années, le Grand Orgue et le Récit expressif qui se développe de plus en plus. La Pédale est cantonnée dans un rôle de Basse et ne s'étend souvent que sur une octave et demie. On trouve dans ces instruments les effets d'orage, d'éclairs, de grêle... registres d'imitation fort prisés des organistes d'alors dont l'inspiration se limitait souvent à quelques versets sur le plain chant et des pastorales...

En Savoie, outre l'orgue de la Cathédrale d'Annecy qu'il entreprend en 1840 (il est alors âgé de 47 ans), Nicolas Antoine Lété a concouru sans succès en 1844 pour la construction de l'orgue de la Cathédrale de Chambéry (réalisé en 1846-1847 par Augustin Zeiger) et en 1844 pour celle de l'orgue de l'église paroissiale de Sallanches (construit par Joseph Callinet en 1850).

L'ORGUE DE LÉTÉ

Après avoir rompu le marché passé avec Carlen, le Vénérable Chapitre traite donc avec Nicolas Antoine Lété, par une convention en date du 2 septembre 1840 (Documents IV et V).

L'objet du marché est un instrument de 8 pieds à trois claviers et Pédale, de 32 jeux que Lété s'engage à faire pour la somme de 17 000 F. L'orgue est achevé en décembre 1842. Les buffets, de style Louis XIV, ont été réalisés par les frères Giraldi d'Annecy sur les dessins de Lété pour 4 000 F. Le 1er décembre 1844, le Chapitre charge le Chanoine Poncet de traiter avec Lété afin d'effectuer durant l'été 1845 une augmentation de jeux pour la somme de 1 500 F.

Il est intéressant de mettre en regard la composition proposée par Lété en 1840 et celle de 1845 transcrite par Hamel en 1849 :

1840	*1845*	
Grand Orgue - 54 notes - C - f'''		
Grand Cornet 5 rgs	Grand Cornet 6 rgs	+ o (5 rgs)
Flûte 8'	Montre 8'	o
Gambe 8'	Gambe 8'	o
Bourdon 8'	Bourdon 8'	o
Prestant 4'	Prestant 4'	o
Flûte allemande	Flûte 8'	o
Quinte	Bourdon 16'	+ o
Doublette	Doublette	o
Tierce	et Galoubet 2 rgs	+
Plein Jeu 3 rgs	Plein Jeu	
Trompette	Trompette	o (Basses)
Clairon	Clairon	
Positif de dos - 54 notes - C - f'''		
Gambe 4'	Dulciana 4'	
Prestant 4'	Prestant 4'	o (en partie)
Dessus Flûte 8'	Montre 8'	
Bourdon 8'	Bourdon 8'	
Unda Maris ou petit Bourdon	Gambe 8'	o (en partie)
Nasard 2 2/3'	Nasard 2 2/3'	
Quarte 2'	Quarte 2'	
	Fourniture 3 rgs	+
Cromorne 8'	Cromorne 8'	
Basson 8' (Basse)	Basse d'Euphone 8'	o (en partie)
Hautbois 8' (dessus)	Dessus de Hautbois 8'	

1840	*1845*	
Récit - 37 notes - f - f''' Expressif		
Flûte à cheminée 16'	Bourdon 16'	
Flûte traversière	Flûte 8'	
Flûte 4'	Flûte 4'	
Hautbois 8'	Hautbois 8'	
Voix Humaine 8'	Clarinette 8'	+
Pédale - 18 notes - C - f		
Bourdon 16'	Bourdon 16'	o
Flûte 16'	Flûte 16'	o
Flûte 8'	Flûte 8'	o
Trompette	Flûte 4'	+ o
Bombarde 16' (en zinc)	Trompette 8'	
	Bombarde 16'	

(Les jeux ajoutés ou modifiés en 1845 sont marqués de +, ceux qui subsistent en tout ou partie sont indiqués par o.)

L'instrument proposé en 1840 et probablement réalisé selon le devis n'est qu'un 8 pieds ; le grand orgue ne renferme pas de bourdon de 16' et le plein jeu ne se compose que de 3 rangs, le positif ne devant pas contenir de mixture ; par contre, on constate la présence du jeu de tierce au grand orgue. La trompette de pédale est proposée en étain ou en cuivre et la bombarde en zinc. Ceci ne constitue pas alors une mesure d'économie mais correspond certainement à la recherche d'une sonorité éclatante : c'est à la Basse des anches de pédale qu'était confiée à l'époque la mélodie du plain chant et dès 1827 les Chanoines avaient réclamé que l'on renforce les basses de l'ancien orgue. Lété n'est d'ailleurs pas le seul facteur à avoir réalisé des jeux d'anches en zinc à cette date.

De la composition relevée en 1849 qui correspond aux augmentations de 1845, on déduit que celles-ci ont consisté principalement en l'adjonction d'un bourdon de 16 pieds au grand orgue ; la tierce est remplacée par un galoubet ; donc plus de jeu de tierce, mais un plein jeu renforcé par l'adjonction de 3 rangs supplémentaires au positif. La voix humaine du récit est remplacée par une clarinette et la pédale reçoit une flute de 4' en partie postée hors du buffet.

Le Chanoine Poncet préconisait une fondamentale de 16 pieds pour le cornet et c'est certainement dans ce sens que Lété a modifié le grand cornet pour le porter à 6 rangs. Cet orgue a été sévèrement jugé par certains (document VI).

De la visite effectuée en 1843 par M. Diethelm, Organiste de la Cathédrale de Chambéry, il ressort que l'instrument quoiqu'en général bien construit était mal alimenté, que les jeux d'anches étaient « rauques et peu moelleux » et que le clavier de pédale avait des touches trop courtes (c'était un pédalier à la française). La voix humaine du récit et la Bombarde de pédale sont déclarées « ne rien valoir ».

Si les jugements des organistes de l'époque sur les jeux d'anches sont à prendre avec précaution, les jeux d'anches battantes étant alors en général assez décriés, les remarques sur l'alimentation sont très justes et ce défaut subsiste malgré les tentatives d'amélioration effectuées par tous les facteurs qui se sont succédés dans l'instrument. Il était certainement dû autant à une mauvaise division des sommiers qu'à une soufflerie insuffisante.

La technique de construction de Lété à Annecy est encore très proche de celle du XVIIIe siècle codifiée par Dom Bédos dans « l'Art du facteur

d'orgues ». La console est en fenêtre et la mécanique suspendue avec un grand abrégé de bois au grand orgue desservant deux sommiers diatoniques côté C/C# avec un espace pour le récit entre ces deux sommiers ; l'accouplement du grand orgue sur le positif est à tiroir et le pédalier à la française. La console présente 36 bâtons carrés de tirage de jeux, ce qui correspond au nombre de registres de 1845 en comptant le tremblant et l'appel du souffleur. Les sommiers de pédale sont disposés de part et d'autre de ceux du grand orgue à la manière ancienne perpendiculairement à la façade, dans les grandes tourelles.

Le grand buffet quoiqu'apparamment très vaste a été prévu pour l'instrument de 8 pieds de 1842 et il est trop exigu pour recevoir les nombreuses basses de 16' et de 8' en bois du grand orgue et de la pédale et le grand récit qu'il renferme actuellement.

Si l'on compare ce qui reste de cet orgue de Lété avec l'instrument qu'il réalisa en 1847 à Nantua, d'ailleurs beaucoup mieux conservé, il semble que Lété, lorsqu'il construisit l'orgue de la Cathédrale d'Annecy n'avait pas encore acquis la parfaite maîtrise qu'il manifeste à Nantua dans la conception d'un grand instrument.

LES RESTAURATIONS

— Hippolyte César Beaucourt et Voegeli (1850)
— Voegeli (1861)
— Merklin (1887).

Il faut croire que l'instrument de Lété ne correspondait pas aux souhaits du Chapitre et que ses défauts notamment dans l'alimentation se révèlèrent vite intolérables car dès 1849 soit quatre ans après les derniers travaux de Lété, on envisage des travaux importants, sans manifester le moindre désir de s'adresser à nouveau à lui.

La reconstruction par Hippolyte César Beaucourt et Voegeli (HCB et V) en 1850 :

Les conventions signées le 9 et le 26 avril entre le Vénérable Chapitre (Document VIII) et ces facteurs lyonnais prévoient une véritable reconstruction de l'instrument : il s'agit principalement de diminuer le nombre des jeux et d'apporter des modifications fondamentales aux sommiers et soufleries pour remédier aux défauts d'alimentation, et parallèlement de privilégier les jeux de fonds en faisant évoluer l'orgue vers une esthétique plus « romantique ». Pour cela, une soufflerie nouvelle est mise en place et les sommiers dont les tables sont changées, reçoivent une seconde laye pour alimenter les gravures aux deux extrémités. Les soupapes de cette deuxième laye située à l'arrière du buffet prennent leur mouvement par un double balancier sur le fil de tirage de la première soupape (voir schéma).

Dans un avenant au premier marché, il est également convenu entre HCB et V et le Chapitre de supprimer le récit de 37 notes de Lété pour le remplacer par un récit expressif de 4 jeux sur 54 notes.

La nouvelle composition est typique de HCB et V et n'a plus rien à voir avec celle de l'orgue de Lété dont une partie du matériel sonore est réutilisée subissant une nouvelle harmonie du fait de l'augmentation de la pression à 100 mm CE.

On peut ci-après comparer la nouvelle composition de l'instrument avec celle de 1845 :

1845	*1850*		
Grand Orgue - 54 notes C - f'' (12 jeux)	*Grand Orgue* - 54 notes C - f'' ' (10 jeux)		
Grand Cornet 6 rgs	Cornet 5 rgs	L	o
Montre 8'	Montre 8'	L	o
Gambe 8'	Gambe 8'	(L)	o
Bourdon 8'	Bourdon 8'	(L)	o
Prestant 4'	Prestant 4'	(L)	o
Flûte 8'	Flûte 8'	(L)	o
Bourdon 16'	Bourdon 16'	(L)	o
Doublette 2'	Doublette 2'	(L)	o
Galoubet	Plein Jeu		
Plein Jeu 3 rgs	3-4-5 rgs	HCB et V	o
Trompette 8'	Trompette 8'	L	o (Basses)
Clairon 4'			
Positif - 54 notes - C - f'' ' (10 jeux)	*Positif* - 54 notes - C - f'' ' (7 jeux)		
Dulciana 4'	Salicional 4'	(L)	o (en partie)
Prestant 4'	Prestant 4'	L	o (en partie)
Montre 8'	Flûte 8'	(L)	
Bourdon 8'	Bourdon 8'	L	
Gambe 8'	Montre 8'	L	
Nasard 2 3/3'	Quinte et		
Quarte 2'	Doublette	L	
Fourniture 3 rgs			
Cromorne 8'	Clarinette 8' (anches libres)	HCB et V	
Basse d'Euphone 8'			
Dessus de Haubois 8'			
Récit - 37 notes - f - f'' ' expressif (5 jeux)	*Récit* - 54 notes - C - f'' ' expressif (4 jeux)		
Bourdon 16'	Flûte douce 8' (en bois)	HCB et V	o
Flûte traversière 8'	Bourdon 4'	HCB et V	o
Flûte 4'	Hautbois (à anches libres)	HCB et V	o
Hautbois 8'	Voix humaine 8'	HCB et V	o
Clarinette 8'			
Pédale - 18 notes - C - f (5 jeux) (Pédalier à la française)	*Pédale* - 18 notes - C - f (4 jeux) (Pédalier à l'allemande)		
Bourdon 16'			
Flûte 16'	Bourdon 16'	L	o
Flûte 8'	Flûte 16'	L	o
Flûte 4'	Flûte 8'	L	o
Trompette 8'	Flûte 4'	L	o
Bombarde 16'	Bombarde 16' (anches libres)	HCB et V	

(L = Lété, (L) = modifié, HCB et V = jeux de Beaucourt et Voegeli, o = conservés actuellement).

Cette comparaison montre bien que l'orgue de HCB et V, avec ses jeux à anches libres, ses fonds nombreux, son récit complet et sa pression plus élevée n'a plus grand chose de commun avec l'orgue de Lété, même si une grande partie des tuyaux de ce dernier a été réutilisée. Après la dernière

restauration par Merklin en 1887 une grande partie de cet instrument demeure. On notera particulièrement la composition du plein jeu progressif caractéristique de HCB et V (système de Töpfer) que nous avons relevée :

	C	c	c'	g'	c''	g''	c'''	f'''
1°	2	22/3	4		51/3		8	
2°	11/3	2	22/3		4		51/3	
3°	1	11/3	2		22/3		4	
4°		1	11/3		2		22/3	
5°			1		11/3		2	

(Le 5e rang a maintenant disparu).

Le devis de HCB et V stipule également que « La partition de l'orgue sera faite à battements égaux, c'est-à-dire que tous les tons de l'instrument seront d'une égale justesse » ; ce qui peut laisser supposer que l'orgue de Lété était encore accordé selon une partition non tempérée ou du moins que plus généralement l'usage de la partition tempérée n'était pas encore absolument généralisé dans les orgues en 1850.

Après ces travaux considérables, l'orgue resta en l'état pendant plusieurs années ; mais il était inévitable, vu les solutions adoptées que la mécanique et la soufflerie nécessitent des réparations importantes au bout d'assez peu de temps : le besoin s'en fait sentir en 1861.

La Réparation de Voegeli (1861) :

Dans les années qui suivirent l'Annexion, l'Administration française fut généreuse envers les Paroisses des nouveaux départements, et l'on trouve la preuve des libéralités du Ministère des Cultes dans les assez nombreux travaux dont ont bénéficié les édifices et les orgues au cours des années 1861-1868.

Le Chanoine Poncet profita de la situation en rédigeant lui-même un devis de travaux à faire exécuter par Voegeli (Document X), adressé à l'architecte diocésain le 25 mai 1861. Celui-ci fit quelques remarques sur la forme peu habituelle de cette procédure, mais appuya la demande et fit accepter le projet. Il s'agissait de changer le système d'entraînement des pompes de la soufflerie, de nettoyer et reharmoniser l'orgue et enfin d'installer dans les layes un mécanisme démultiplicateur destiné à diminuer la dureté des claviers, due au système de double laye mis en place en 1850.

Les travaux sont achevés et reçus le 4 septembre et, du procès-verbal de réception, il ressort que Voegeli n'a pas réalisé le dernier point du devis concernant la mécanique ; on ne trouve pas trace en effet de ce mécanisme dans les layes de l'instrument, et pour le mettre en place, Voegeli aurait dû changer les courses des soupapes donc modifier les rapports de leviers de l'ensemble, ce qui eût coûté plus que les 1 200 F prévus par le devis (Document XI).

Après ce travail, l'instrument demeure identique à ce que HCB et V l'ont fait en 1850.

Bien que le Chapitre ait alors décidé de faire entretenir l'orgue en y allouant une somme de 100 F par an, la nécessité de nouvelles réparations se fait bientôt sentir, puisque le 1er mars 1876, le Chanoine Poncet rappelle au Chapitre « l'opportunité de faire au Gouvernement une demande de fonds à l'effet ou d'acheter de nouvelles orgues, ou de réparer les anciennes d'une manière presque fondamentale ».

En 1883, H. Beaucourt et Merklin déposèrent des devis qui restèrent sans exécution.

Finalement en mars 1887, un devis de 9 000 F de Merklin est accepté et les travaux seront terminés pour le 11 décembre de cette année.

La Restauration de Merklin (1887) :

Les travaux effectués alors par Merklin apparaissent assez clairement dans l'état actuel de l'orgue pour qu'on puisse les énumérer même en l'absence de documents :

— *Alimentation* : Merklin fournit une nouvelle soufflerie à deux pompes et deux réservoirs remplaçant la soufflerie de Beaucourt et Voegeli, une grande partie des portevents a été changée, mais le système de double laye est conservé.

— *Récit* : le Récit de Beaucourt est supprimé et Merklin installe à la place un grand récit de 7 jeux en utilisant le sommier du positif. Une nouvelle boîte expressive renferme l'ensemble. Le positif de dos est donc supprimé et le Chapitre charge M. Poncet de « tirer le parti le plus avantageux de cette belle boiserie... ». (On ne sait actuellement pas ce que ce meuble est devenu.)

— *Mécanique* : une nouvelle console à deux claviers balancés est mise en place avec accouplements et tirasses à fourchettes, une partie du tirage de jeux ancien est conservée pour le grand orgue et la pédale.

— *Grand Orgue* : trompette neuve (sauf les corps des tuyaux de basse). Simultanément, la tribune fut agrandie devant l'orgue, et l'ensemble des travaux coûta 10 117 F.

La composition du Grand Orgue et de la pédale restent inchangées par rapport à 1850. Le nouveau récit est ainsi composé :

Récit expressif 54 notes C à f''' :

Salicional 8' (salicional de 4' placé par HCB et V au positif en utilisant en partie l'ancienne gambe de 8' du positif de Lété).
Flûte 4' Bouchée (du récit de HCB et V).
Bourdon 8' (Flûte douce de 8' du récit de HCB et V).
Flûte Harmonique 8' (incluant des éléments du prestant du positif).
Voix Céleste 8'
Euphone - Hautbois 8' (du Récit de HCB et V).
Voix Humaine 8' (du Récit de HCB et V).

On voit que beaucoup de matériel se retrouve dans ce récit, Merklin n'a fourni comme jeux neufs que la première octave du salicional, les dessus de la flûte harmonique 8', la voix céleste et le dessus de trompette du Grand Orgue.

En 1912, le facteur Tschannun, de Genève, a effectué un relevage complet, sans rien modifier. L'orgue est donc actuellement dans l'état où l'a laissé Merklin en 1887.

LES ORGANISTES

Contrairement à ce qui se passait dans d'autres églises où l'organiste était maître de son instrument, à Annecy, c'est le Chapitre qui décide de tout et l'organiste reste subordonné au Chantre.

Le rôle de l'orgue est uniquement fonctionnel dans la liturgie du Chœur et même à l'occasion de l'inauguration de l'orgue neuf ou à l'issue de grands travaux, il ne semble pas qu'il y ait eu de bénédiction solennelle des orgues avec concert comme c'était l'usage au XIXe siècle.

L'organiste ne pouvait même pas s'épancher à la sortie de la « Grand Messe » ; en 1882, les Chanoines demandent expressément « qu'à la fin de la Grand Messe du dimanche, l'organiste ne prolonge pas si longtemps le jeu des orgues. Les deux petites heures restant à dire, l'orgue doit se taire aussitôt que le célébrant est sorti du chœur »...

On peut énumérer les organistes de la Cathédrale :

— à la fin du XVIIIe siècle : Exertier puis Michaud,

— au XIXe siècle :

— M. Léger-Pernet (1825 à 1832)
— M. César Trosseli (1832 à 1842)
— M.Pierre Courtois (1842 à 1844, date à laquelle il est « renvoyé aux études »
— M. Curt (1844 à 1847)
— M. Louis Mockers (1847 à 1870, de la famille Mockers, facteur d'orgues en Alsace : Stiehr et Mockers à Seltz).
— Alfred Ungerer (1870 à 1873)
— M. Vicini (1873 à 1876)
— M. François Mockers (1876 à 1881)
— M. Eugène Pfister (1881 à 1912)
— M. Louis Pfister (1912 à 1979).

Le répertoire de ces organistes était constitué, entre autres, de pièces de Lefébure Wély, de Miné, Batiste, Aloys Künc, Boely, dont les recueils soigneusement annotés restent aux Archives du Chapitre.

CONCLUSION

A l'issue de toutes les modifications subies par l'orgue de la Cathédrale d'Annecy, modifications dont la description technique peut sembler fastidieuse, on n'est pas en présence d'un instrument de Merklin, qui malgré l'importance relative de la restauration réalisée et la suppression du positif n'a pas marqué cet orgue autant que d'autres ; par contre, on peut se demander si l'orgue de la Cathédrale est encore un instrument de Lété car si l'état actuel est encore susceptible d'évoquer, en tenant compte des travaux de Merklin et de l'usure de ces dernières décénies, ce qu'était l'orgue de Hippolyte César Beaucourt en 1850, on a peine à imaginer comment sonnait cet orgue en 1845 et à plus forte raison en 1843...

A travers le détail des travaux successifs, on constate que pendant 50 années, c'est le Chanoine Poncet qui a présidé au destin de l'orgue de la Cathédrale d'Annecy ; c'est lui qui l'a fait construire puis modifier dans le sens qu'il jugeait bon. Il en fut ainsi dans beaucoup d'églises au XIXe siècle où souvent l'organiste ou un membre du clergé semblent avoir imposé leurs vues à des facteurs complaisants et incapables d'imposer eux-mêmes une esthétique. Ceci n'est parfois qu'une apparence, et, les facteurs habiles

ont su, comme toujours, faire désirer à leur client ce qu'ils auraient réalisé de toute façon. Ainsi à Annecy, lorsque HCB et V suppriment au grand orgue la doublette-galoubet dont le Chanoine Poncet vantait les mérites un an auparavant ou lorsqu'ils y placent leur plein jeu progressif de 3, 4, 5 rgs au lieu de 3 rgs de Lété alors que le Chanoine songeait à supprimer les jeux « criards », ils réalisent un instrument selon leur esthétique, sans beaucoup de concessions au goût de leur client.

Document I

ETAT ACTUEL DE L'INSTRUMENT - INVENTAIRE SOMMAIRE 1980

BUFFET : grand buffet en noyer, paroi arrière en sapin, sculptures en tilleul et sapin. Pastiche de style Louis XIV. Cinq tourelles encadrant quatre plate-faces. (Exécuté par les frères Giraldi d'Annecy sur les plans de Lété). Le buffet de positif a disparu.

CONSOLE : en fenêtre, à deux claviers de 54 notes, à balanciers, et pédale de 27 notes (18 notes réelles), de Merklin (1887). Accouplements Récit/Grand Orgue, Tirasse récit, Tirasse GO, Appel d'anches et mixtures GO, trémolo et expression récit (Pédale à cuiller).

SOUFFLERIE : dans le soubassement du buffet : côté C/C# : soufflerie à deux pompes, deux réservoirs superposés et antisecousses de Merklin ; côté C : réservoir à parallélisme en bois de Lété ; portevents de Merklin ; ventilateur électrique.

MECANIQUE : *Grand Orgue* : abrégé de bois de Lété, tirage de la seconde Laye par double balancier de HCB et V (actuellement hors service). *Récit* : abrégé de fer de Merklin (transmettant le mouvement au sommier retourné : les basses à droite). *Pédale* : mécanique de Lété, pour 18 notes, C à f.

TIRAGE DE JEUX : GO et Pédale : partie de tirage de jeux de Lété modifié par HCB et V. Bâtons carrés et pilotes tournants en chêne. Récit : Merklin.

SOMMIERS : *Grand Orgue* : grille de Lété, tables, chapes, doubles layes [1] et soupapes collées en queue de HCB et V, étanchéité du passage de mécanique par plaques de cuivre ; 2 sommiers diatoniques C/C#. *Récit* : grille de Lété (sommier du positif), tables, chapes modifiées par HCB et V puis par Merklin ; 1 sommier chromatique avec ravalement diatonique de la 1re octave ; boîte expressive de Merklin. *Pédale* : Lété, 2 sommiers C/C# de 9 notes chacun.

TUYAUTERIE : *Grand Orgue* : de l'arrière vers l'avant du buffet : Trompette 8' (Basses Lété, dessus de Merklin). Plein Jeu 3-4-5 rgs (HCB et V). Doublette 2' (Lété, C en sapin). Flûte 8' (Lété, basse en sapin). Bourdon 16' (Lété, quelques tuyaux en chêne, Basses en sapin). Gambe 8' (Lété, Basse en sapin), Prestant 4' (Lété) modifiés par HCB et V. Montre 8' (Lété). Bourdon 8' (Lété, Basse en sapin). Cornet 5 rgs (Lété). *Récit* (de l'arrière vers l'avant) : Salicional 8' (1re octave Merklin, puis matériel Lété : ancien salicional positif : rallongé). Flûte 4' (HCB et V, Bouchée, dessus à fuseau). Bourdon 8' (HCB et V, Basses en bois). Flûte harmonique 8' (Basse Bourdon bois puis ancien prestant positif (Leté) rallongé, dessus Merklin). Voix Céleste 8' (Merklin). Euphone-Hautbois 8' Basses, les corps de Lété sur boîtes et noyaux bois anches libres, dessus de hautbois HCB et V. Voix humaine 8' (HCB et V). *Pédale* : Flûte 4' (Lété) en dehors du buffet, sapin; Flûte 8' (Lété) en sapin. Bourdon 16' (Lété) en sapin. Flûte 16' (Lété) C - E en sapin bouchés, le reste en façade Lété (Bombarde 16' récemment disparue). Les bourdons sont à calottes mobiles.

Remarque générale :

Le grand buffet est très encombré par la boîte expressive du récit, d'une part, qui en remplit tout le centre et par les basses en bois des jeux de 16' et 8' d'autre part ; celles qui sont postées juste derrière la façade gênent l'émission sonore du grand orgue. L'alimentation reste très défectueuse et le système d'alimentation par les deux extrémités des gravures placé au grand orgue en 1850 ayant été mis hors service après la restauration de Merklin, on ne sait pas si l'amélioration qu'il apportait était sensible. De toute façon, ce n'est pas une solution.

---

(1) La seconde laye placée sous les jeux d'anches par HCB et V ne constitue pas un appel d'anches mais seulement un complément d'alimentation.

On peut résumer ainsi l'inventaire du matériel de Lété restant actuellement dans l'orgue :

— le grand buffet
— les sommiers de pédale
— les 2 sommiers du grand orgue (avec laye supplémentaire, tables, registres et chapes changés de HCB et V)
— le sommier du positif actuellement au récit (tables registres et chapes changés par HCB et V)
— l'abrégé du grand orgue (en chêne)
— la mécanique de pédale
— un réservoir
— les tuyaux des jeux suivants : tous réharmonisés et plus ou moins rediapasonnés.
  • *au grand orgue* :
  Bourdon 16', cornet 5 rgs, Montre 8', Bourdon 8', Flûte 8', Gambe 8', Prestant 4', Doublette 2', Basse de trompette 8' + tuyaux de façade muets.
  • *au Récit* :
  Basse d'Euphone 8' (?) partie de l'ancienne Gambe 8' et prestant du positif.
  • *à la Pédale* :
  Flûte 16' (10 tuyaux en montre), Bourdon 16', Flûte 8', Flûte 4'.

Document II

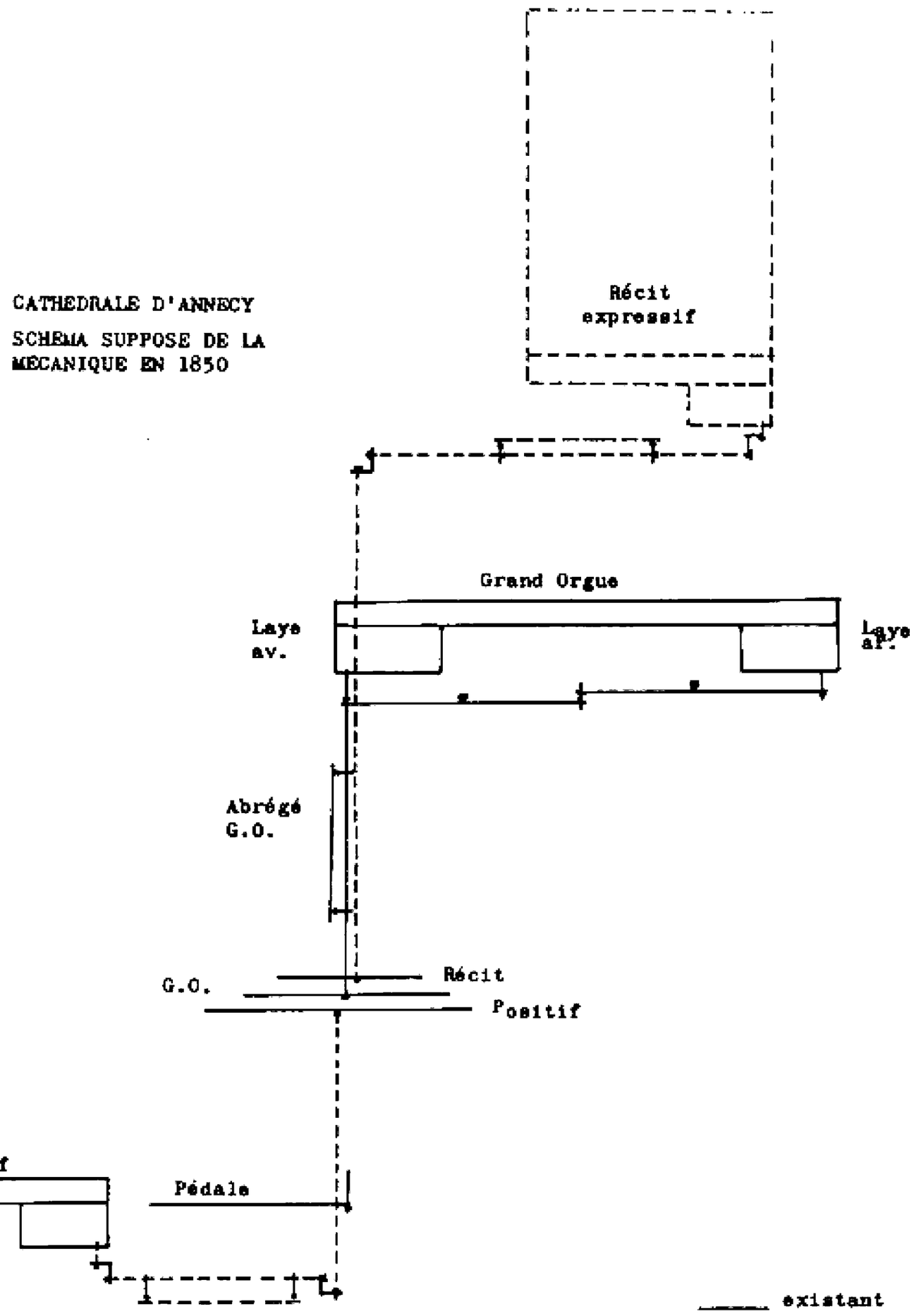

Au temps de Monseigneur Biord : un incorrigible paroissien : Voltaire

En 1878, lors du centenaire de la mort de Voltaire, une violente campagne a été menée par l'Eglise contre le projet de commémoration publique. La presse catholique se déchaîne, recommande des processions expiatoires, des prières pour racheter l'action subversive de Voltaire. *Le Messager du dimanche*, de Belley, proclame, le 25 mai 1878 : « On se prépare à faire à Dieu un sanglant outrage en glorifiant l'impie Voltaire ». Il faut empêcher cette fête commémorative. Une ligue s'est formée pour élever un homme, infâme dans sa vie et ses écrits, à la place de Jésus-Christ. Il faut prier comme lorsqu'on entend un blasphème mais empêcher cette odieuse entreprise du radicalisme.

La France, fille aînée de l'Eglise, se scinde en deux : La France de Jésus-Christ est disposée à souffrir pour sa foi, celle de Voltaire est prête à exercer ses persécutions à la manière de Julien l'Apostat ou de Robespierre « pour écraser l'infâme ». Reprenant une idée de Joseph de Maistre, le *Messager* rappelle que Dieu punit ces crimes par des révolutions.

On reproche à l'auteur de *La Pucelle* d'être le contempteur de Jeanne d'Arc. C'est cet ouvrage, *La Pucelle*, que l'on pardonne difficilement à Voltaire. Selon la réflexion de Gustave Lanson : on peut critiquer Dieu en France mais non pas dire du mal de Jeanne d'Arc. Une telle image vindicative à l'égard de Voltaire n'est pas née au seuil de la IIIe République. Mme de Staël tance sévèrement « sa misérable et vaniteuse irréligion » (*De l'Allemagne*, 1810). Frédéric Schlegel ne trouve, en lui, « ni un véritable système d'incrédulité, ni en général des principes solides ou des opinions philosophiques arrêtées » (*Histoire de la littérature ancienne et moderne*, 1829). Joseph de Maistre déclare qu'admirer Voltaire « est le signe infaillible d'une âme corrompue » (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, IV°). Sous la Restauration, l'abbé Frayssinous prêche à Saint-Sulpice contre Voltaire, Alfred de Musset dénonce « son hideux sourire », Victor Hugo se gausse à son tour de « ... ce singe de génie

Chez l'Homme en mission par le diable envoyé »

(*Les Rayons et les Ombres*, 1840)...

Or, l'historien Claude Villaret, rédige en 1759 l'*Esprit de M. de Voltaire* ; il le déclare « sublime quand il parle de l'Etre suprême et plein de respect pour les vérités de la Religion ». Le pasteur Gal-Pomaret écrit à Voltaire le 8 mars 1776 qu'il se situe « dans la croyance des vérités évangéliques », qu'il « verra Jésus-Christ dans sa gloire », « qu'il aura part à son bonheur »...

Dans le *Génie du Christianisme*, Chateaubriand, relisant le patriarche de Ferney, se persuade que « les plus beaux de ses écrits sont inspirés par la religion » ; il croit même « le surprendre dans une sorte d'admiration pour la Cour de Rome » !

D'autres critiques le considèrent comme un chrétien exigeant de pureté, soucieux de retrouver la simplicité du christianisme primitif [1]. Alfred de Vigny situe Voltaire dans la lignée des réformateurs religieux aux côtés de Luther, Mélanchton, Rousseau (*Daphné*) ; Abel Villemain voit en lui « le plus puissant rénovateur des esprits depuis Luther ». Certains penseurs conçoivent Voltaire comme un fondateur de religion : Il a détruit pour préparer un renouveau spirituel...

Nous ne prétendons pas régler ce vaste et délicat problème [2]. Mais, comme si nous étions contemporains de Voltaire, en voisins de Ferney, nous vous proposons de regarder sa conduite du point de vue religieux, d'en recueillir les échos, d'être attentifs à ses extravagances comme Mgr Biord, l'évêque d'Annecy, pouvait l'être.

***

Dans *Candide*, Voltaire présente son Eldorado. En son utopie, on croit en Dieu et on l'adore mais on ne construit pas d'église et il n'y a pas de moines. Chacun fait ses dévotions personnellement, à son gré.

Ferney est un peu ce royaume entre la France catholique et Genève protestante. Quand Voltaire achète Tournay au président de Brosses, celui-ci décrit ainsi le curé de Prégny : « Sous la figure d'un ours, c'est un très bon homme, fort droit, chose rare... Quoique harangueur, il parle mal mais il pense bien... ». C'est donc là, pour Voltaire, un milieu accueillant et paisible. Dans le Pays de Gex, Voltaire connaît Pierre Marin de Varicourt, frère de la Marquise de Villette, de « belle et bonne » ; il le surnomme « Apollon pasteur » parce qu'« il est un des plus beaux prêtres du royaume et un des plus pauvres ».

En son château, Voltaire a, avec lui, un Jésuite, le Père Adam, un incomparable joueur d'échecs. Cette présence tourmente Mme Denis et même d'Alembert qui écrit au roi de Prusse : « Je crains toujours que le [Père Adam] ne joue quelque mauvais tour au philosophe et ne finisse par lui damer le pion et peut-être le faire échec et mat ». Jean-François de Laharpe s'afflige de voir le patriarche « livré à un moine, à un ex-jésuite, le plus bas de ses valets et le plus dangereux des imposteurs. C'est un étrange spectacle pour l'Europe que de voir M. de Voltaire tête à tête avec le Père Adam ». Y aurait-il un complot contre le philosophe ?

En réalité, Voltaire observe son chapelain avec malice : « Il a été Jésuite, écrit-il à l'abbé Delille, vous le voyez rire à toutes mes facéties sur l'infâme. Eh bien ! Je soupçonne le coquin d'être chrétien ; c'est un hypocrite ». A un ami bisontin, il confie que l'abbé lui dit « proprement la messe. Il a marié des filles dans ma paroisse avec toute la grâce imaginable. Il avait le malheur d'être brouillé depuis longtemps avec les Jésuites bourguignons quoiqu'il aime assez le vin ». Voltaire voulut même coucher son

---

(1) M. MERAULT, *Voltaire apologiste de la religion chrétienne*, Paris, 1838.

(2) René POMEAU, *La religion de Voltaire*, Paris, Nizet, 1956.

aumônier sur son testament, mais Mme Denis veillait au grain... En fait, le Père Adam, recueilli en 1760, interdit par l'ordinaire en 1765, n'était pas un espion. Il se plaisait à la Cour de Ferney et entretenait une maîtresse au village.

Voltaire se montre d'ailleurs zélé catholique. Seigneur de Ferney, il a acquis des privilèges : il a son banc à l'église, offre le pain bénit le dimanche, exerce son autorité sur le desservant. « Je vous quitte pour aller à la messe de minuit avec ma famille et la petite-fille du grand Corneille, écrit-il en 1760, à un ami. Je suis fâché d'avoir, chez moi, quelques Suisses qui n'y vont pas. Je travaille à les ramener au giron, et si Dieu veut que je vive encore deux ans, j'espère aller baiser les pieds du Saint-Père avec les huguenots que j'aurai convertis et gagner des indulgences ». A d'Alembert, en 1761 : « Je me fais encenser tous les dimanches à ma paroisse ; j'édifie tout le clergé et, dans peu, l'on verra bien autre chose » (3).

A d'Argental, en 1761, il annonce son intention : Oui, pardieu, je communierai avec Mme Denis et Mlle Corneille et, si vous me fâchez, je mettrai en rimes croisées le *Tantum ergo* ». Il ne mit pas ce chant en rimes, mais il communia après s'être confessé.

Ce libertin n'avait pas renoncé à l'Eucharistie. Pendant son séjour à Gotha, en avril 1753, gravement malade, il aurait appelé un prêtre, se serait confessé, aurait communié en faisant allusion « à la faiblesse de l'homme ». L'anecdote a été transmise par l'abbé Barruel qui l'a publiée en 1803. Quand l'éternel malade souffre, il appelle un prêtre : en 1754, le rescapé de Francfort, tombé « dans un affaiblissement extrême », ne sait plus où aller. A Colmar, le P. Mérat et l'évêque de Porrentruy le surveillent. Pour les amadouer, Voltaire fait ses Pâques (4).

L'évêque d'Annecy, dont dépendait le Pays de Gex à cette époque, prit le parti d'ignorer cette communion sacrilège. Mais Mgr Deschamps de Chaumont, vieillard de santé débile, n'était pas dupe des manèges de Voltaire. Il estimait que Voltaire bernait avant tout les dévots, mais c'est une façon de s'inquiéter de la vie de l'Eglise ; son hommage est ironique mais il est un hommage à l'utilité sociale de l'Eglise catholique.

Ce bourgeois opulent et socialement conservateur faisait ainsi des Pâques ostensiblement mais dans le dessein de fortifier en ses paysans des opinions que, dans ses pamphlets, il tournait en ridicule. Comme Platon, il considérait que les responsables de la cité ont le droit de mentir pour l'avantage de tous, que le peuple doit rester fidèle à des vérités pragmatiques ou, ce qui revient au même, à de bienfaisantes illusions. Il craignait qu'une clairvoyance quelque peu sceptique cesse d'être inoffensive si elle se généralisait.

Dans cette perspective, les villageois devaient ignorer ce qui rendait leur maître célèbre. Lui-même devait consolider, dans le Pays de Gex, ce qu'il détruisait, et, par des simagrées, il devait pactiser avec l'Infâme. Celui que la Révolution conduira, en grande pompe, au Panthéon apparaît ainsi comme un privilégié qui s'accommode fort bien des conditions sociales et économiques de la Monarchie d'Ancien Régime, comme un bourgeois, homme d'affaires, âpre au gain, méprisant pour le peuple.

---

(3) VOLTAIRE, *Correspondance*, édition Besterman.

(4) COLLINI, *Mon séjour auprès de Voltaire*, 1807, p. 128.

Quelques épisodes sont révélateurs de son état d'esprit mais restent sans gravité : En 1761, Voltaire se querelle avec les Jésuites. Or, l'ancien élève des R.P. Tournemine et Porée gardait de bonnes relations avec ses anciens maîtres ; il les recevait aux Délices. « Je leur fais de petits plaisirs, avoue-t-il à d'Alembert en 1759, et ils me disent la messe quand je veux bien l'entendre ». Soudain, il prend la défense de six enfants Desprez de Crassy dépossédés par la vente d'un clos aux Jésuites d'Ornex ; il estime que c'est usurpation et les juges lui donnent raison. « Il ne faut pas plus craindre ces renards [jésuites] que les loups jansénistes et il faut hardiment chasser aux bêtes puantes », recommande-t-il à Helvétius en 1761.

Ce philosophe, marqué par le droit naturel et par Beccaria, entreprend une campagne pour obtenir la libération des serfs du Mont-Jura. En effet, lors de l'annexion de la Franche-Comté par Louis XIV, en 1678, le servage existait encore. Il fut maintenu. A Saint-Claude, le couvent des bénédictins comptait encore, au XVIIIe siècle, 12 000 mainmortables dans sa dépendance. En 1770, sous l'influence des campagnes des philosophes, l'avocat Christin alerte, en leur faveur, le défenseur de Calas. Voltaire multiplie alors les démarches ; il soumet à Turgot un plan d'affranchissement de tous les serfs du royaume, moyennant indemnité, selon l'exemple voisin de la Savoie en 1762. Turgot n'osa pas tenter cette réforme. Necker abolit, en 1779, la mainmorte sur les domaines du roi seulement. Les serfs du Mont-Jura furent libérés en 1789.

Voltaire profita de cette occasion pour affirmer que les moines ont usurpé cet odieux droit de servage, ont commis des faux, rendent leurs serfs plus malheureux que ceux de Pologne, de Russie...

L'épisode relève plus de la question de la dignité de l'homme que des privilèges de l'Eglise. Dans l'ensemble, Voltaire se veut apparemment catholique et respectueux des croyances et de l'ordre social.

Dans la construction de son église, on discerne les mêmes motifs, mais aussi, on constate qu'il souhaite dégager la perspective de son château. « Les méchants diront sans doute que je bâtis cette église dans ma paroisse pour faire jeter à bas celle qui me cachait un beau paysage et pour avoir une belle avenue, mais je laisse dire les impies et je fais mon salut ». Il explique à Thieriot, en 1760 : « Je bâtis une église, ce ne sera pas Saint-Pierre de Rome, mais le Seigneur exauce partout les vœux des fidèles ; il n'a pas besoin de colonnes de porphyre et de candélabres d'or. Oui, je bâtis une église, annoncez cette nouvelle consolante aux enfants d'Israël. Que les saints s'en réjouissent ! » De nouveau, à Thiériot, en août 1760 : « Je me ruine à bâtir une église ; je veux qu'Abraham Chaumeix et ses consorts en sèchent de douleur. Ils me verront enterré dans le chœur, avec une auréole sur la tête ». Chaumeix est un adversaire des philosophes et des encyclopédistes. Voltaire le railla dans un pamphlet : *Un pauvre diable*. Triomphant, il confie à d'Argental, le 14 janvier 1761 : « Je vais à la messe dans ma paroisse, j'édifie mon peuple, je bâtis une église, j'y communie, je m'y ferai enterrer, mort-dieu, malgré les hypocrites. Je suis homme à avoir le pape dans ma manche quand je voudrai » ; au même, le 30 janvier 1761 : « Je vais à la messe tous les dimanches, j'établis des écoles, je bâtis des églises, je vais établir un hôpital... Oui, je sers Dieu, je crois en Dieu et je veux qu'on le sache ».

En fait, Voltaire éprouve des difficultés à construire son église. Il est dénoncé par le curé de Moëns, Philippe Ancian, « le plus grand fléau du Pays de Gex ». En changeant l'emplacement de l'église, le patriarche de

Ferney a aussi déplacé le cimetière sans l'autorisation de l'évêque. De surcroît, il aurait tenu des propos persifleurs sur le calvaire qu'il a aussi enlevé sans autorisation. Il doit se justifier devant le parlement de Dijon dont relevait le Pays de Gex. Lui-même fait valoir que les communiers démolissent les embellissements payés par ses soins et demande une substantielle indemnité ! Il accuse le promoteur de l'évêque d'Annecy pour la partie française du diocèse, d'encourager les séditieux. Il avoue à d'Argental, le 21 mai 1761 : « Je bâtissais une jolie église dans un désert : je n'essuie que des chicanes affreuses pour prix de mes bienfaits... Vous faites des dépenses considérables pour bâtir une église ; des prêtres vous font un procès criminel pour des os de morts dérangés dans un cimetière ».

Voltaire étudie alors le droit ecclésiastique, il écrit aux spécialistes de l'Université de Dijon, fait traîner en longueur la procédure... Pendant ce temps, il poursuit les travaux qu'il prétend diriger lui-même. A Thiériot en octobre 1760, il répond : « Vous voulez que j'ose consulter M. Soufflot sur cette église de village et j'ai fait mon château sans consulter personne... ». Il fait constater par un sergent royal du bailliage de Gex qu'il s'était mis d'accord avec le syndic pour faire travailler les communiers. Le Conseiller François Tronchin et le procureur général Louis Quarré de Quintin, sont d'ailleurs ses amis ! Il demande à Arnoult, doyen de l'Université de Dijon, d'envoyer une sommation au promoteur savoyard ; il affirme que son église est conforme aux prescriptions du célèbre canoniste François Ducasse du XVIIIe siècle. « Quand j'aurai achevé mon église, ce sera à l'évêque d'Annecy à voir s'il veut bénir ou non, et m'excommunier comme je le mérite, pour m'être ruiné à faire des pilastres d'une pierre aussi chère et aussi belle que le marbre. Je suis le martyr de mon zèle et de ma piété... Les prêtres et les huguenots sont conjurés contre moi. »

Le dessin de Louis Signy en 1764 et la gravure de Louis Marie Queverdo conservent l'allure de cette église qui suscita tant de polémiques [5].

Le contempteur de la religion populaire qu'est Voltaire, réclame des reliques au Saint-Père, fait intervenir Choiseul, reçoit enfin le cilice de saint François, son patron ; mais ce n'est pas une véritable relique !

L'église abîmée par un ouragan en 1773, servit au culte jusqu'en 1826. Elle portait l'inscription

Deo erexit
Voltaire

à propos de laquelle le seigneur de Ferney observait : « Un beau mot entre deux grands noms ». Cette église est consacrée à Dieu même et non à un saint ; c'est le Temple de l'Etre Suprême. A l'intérieur, sur l'autel, un Christ fabriqué à Lyon « qui a l'air d'un Empereur romain » ; au Crucifié, Voltaire substitue le Sage ; on prétend même que la statue était à sa ressemblance car « il a toujours eu l'idée de faire une religion », ajoutait-on.

Voltaire expose à l'article « Catéchisme » de son *Dictionnaire Portatif*, sa conception de la vie paroissiale. Le jeune curé Théotime arrive au village muni des meilleures intentions, il connaît un peu de droit, de médecine, d'agriculture. Il aidera ses voisins avec l'aide du seigneur et de sa femme « qui ne sont pas dévots ». Un tel curé de village s'arrangerait d'une épouse « douce, agréable et honnête », mais il se résigne en attendant le

---

(5) Antoine RICHARD, « En construisant mon Eglise... », dans *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Belley*, N° 13, 1950. Louis TRENARD, « Bicentenaire de la mort de Voltaire, Cirey, Les Délices, Ferney » dans *Vieilles Maisons Françaises*, oct. 1978, p. 50-53.

futur Concile. Dans son prône, il ne parlera pas de grâce concomitante, ne posera pas de questions indiscrètes aux filles qui se confessent à lui. Il n'excommuniera ni sorcière, ni comédiens, ni sauterelles. « Il tâchera d'inspirer aux pécheurs le repentir de leurs fautes. » Il assistera aux représentations du *Misanthrope* et d'*Athalie* que le seigneur donne dans son château, il combattra l'ivrognerie, permettra de travailler le dimanche... [6].

C'est là le thème du bon curé soutenu par les jansénistes, du pauvre desservant, lecteur des philosophes, exalté par la littérature du XVIIIe siècle.

A Pâques 1768, le scandale éclate. Voltaire demande, à un moine de ses amis, l'absolution au cours d'un dîner et il propose au curé de prendre la parole, à l'église, en tant que seigneur. « Je veux, en qualité de seigneur du lieu, aller communier à l'église... J'ai aussi envie de prêcher un peu ces coquins qui volent continuellement. »

Vêtu de son bel habit à la française, Voltaire sort du château, précédé, selon Grimm, de six gros cierges de Lyon ; à ses côtés, le fidèle Wagnière, son secrétaire, deux garde-chasse ferment la marche. Les *Mémoires secrets* de Bachaumont et même les *Nouvelles à la main* ajoutent la présence de l'architecte Racle portant le plan de l'église. C'est le thème de l'offrande du donateur catéchumène comme acte de réconciliation. Le philosophe marchait avec le visage d'un pénitent, plein de componction, au son des tambours et des fanfares.

Il s'installe à son banc ; après avoir offert le pain bénit, il se lève et prononce un sermon que reproduit Charles Collé dans son *Journal historique*. Il condamne l'ivrognerie, puis le vol. Il annonce, en fixant du regard les paysans, que « les voleurs sont obligés à restitution entre les mains de leur curé, ou bien, s'ils aiment mieux, entre les mains de leur seigneur ». Le curé, affolé, remonte prestement à l'autel. Son paroissien s'approche de la sainte table puis, l'office terminé, reprend, avec sa procession, le chemin du château.

Le patriarche des impies a-t-il été touché par la grâce divine ? Le Roi et la Reine expriment leur contentement ! Mais « les dévots et les philosophes et les gens du monde en ont été également scandalisés », dit Grimm, mais pour des raisons opposées.

L'évêque Jean-Pierre Biord (1764-1785) reproche au seigneur de Tournay, de Prégny, de Chambésy de se faire « accompagner par des gardes armés jusque dans l'église ». Il feint de prendre au sérieux le geste de Voltaire. Il remercie le Ciel : le plus grand ennemi de l'Eglise a déposé les armes. Il écrit, le 11 avril 1768 : « Je ne saurais me persuader que M. de Voltaire, ce grand homme de notre siècle, qui s'est toujours annoncé comme élevé, par les efforts d'une raison épurée et sur les principes d'une philosophie sublime, au-dessus des respects humains, des préjugés et des faiblesses de l'humanité, eût été capable de trahir et de dissimuler ses sentiments par un acte d'hypocrisie qui suffirait seul pour ternir toute sa gloire ». Avec esprit et commisération, le pasteur affirme ne pas douter qu'à l'avenir la conduite du pécheur repenti confirmera sa conversion...

Les amis de Voltaire, d'Alembert et d'Argental sont déconcertés ; ils sollicitent des instructions. Est-ce une comédie ou un acte sincère ?

---

(6) Louis TRENARD, « Voltaire, contempteur de la religion populaire » dans *La Religion populaire*, Lille, 1981, p. 61-80.

Au printemps 1768, l'Aubergiste de l'Europe est las. « L'hypocondre Voltaire » connaît des états dépressifs profonds. Il vient de chasser de Ferney Mme Denis et la petite Corneille dont l'agitation le fatiguent. Il s'enferme dans la retraite avec Wagnière et le Père Adam. Il redoute, à cette époque, l'athéisme, comme il l'écrit, en août, à M. de Villevieille. Il proclame son théisme. Ce contexte explique en partie son geste.

Voltaire répond à M. d'Annecy qu'il a fait ce que tout seigneur doit faire et qu'il ne mérite pas de si vifs compliments. L'Evêque lui écrit de nouveau qu'une communion implique « des réparations éclatantes et capables d'effacer les impressions prises sur votre compte ». Voltaire présente alors sa profession de foi : il assure son pasteur de « la résignation à Dieu », de « l'amour de son prochain », de « la justice » qui demeurent « les seules choses qui nous restent devant le Créateur des temps et de tous les êtres ». Il ne dit pas Jésus-Christ. Il invoque, non la charité chrétienne, mais « cette vertu que Cicéron appelle *caritas generi humani* ». Renversant quelque peu les rôles, Voltaire invite le prélat à s'anéantir avec lui devant ce Dieu pour qui tous les hommes sont égaux.

Alors pourquoi cette communion ? Peut-être par crainte pour sa personne. On lui attribue des brochures fort dangereuses, imprimées à Amsterdam, il se croit menacé, il croit naïvement que le bruit de ses dévotions désarmera les fanatiques. « Il y a des temps où il faut imiter leurs contorsions et parler leur langage », confesse-t-il avec cynisme [7].

En 1769, Mgr Biord lui interdit le sacrement tant qu'il n'aura pas signé une déclaration explicite. Voltaire veut encore communier. Il s'alite, se sent très mal, implore les sacrements. Dans la nuit du 31 mars, à une heure du matin, le malade entre en agonie. Tout le château est sur pied. Un huissier est dépêché au curé ; s'il ne vient pas administrer son seigneur, il sera poursuivi par le Parlement de Bourgogne car, depuis l'affaire des billets de confession, l'entourage des moribonds agit ainsi...

Le curé accourt, confesse le faux agonisant et, devant notaire, lui administre le saint sacrement. Ragaillardi par le sacrement des malades, Voltaire se serait levé et aurait offert un substantiel repas à toute la compagnie, en action de grâce.

C'est alors une nouvelle intervention du prélat qui sollicite des éclaircissements sur le comportement de l'incorrigible paroissien de Ferney. Voltaire prétend avoir seulement affirmé son attachement à la religion catholique en tant que religion d'Etat. Mgr Biord déclare qu'il a signé un texte plus explicite... Pauvre curé Gros ! c'est lui qui meurt peu de temps après [8].

* * *

Quels étaient les véritables desseins de cet homme des lumières à l'égard de la vie religieuse, des croyances, des pratiques ?

Dans sa thèse magistrale, René Pomeau constate que le débat sur la religion de Voltaire demeure ouvert et, tour à tour, Jean Guéhenno, Paul Claudel, Albert Chérel, André Bellessort... ont présenté tous les Voltaire

---

(7) L'Académie Chablaisienne détiendrait des dossiers de correspondance entre Mgr Biord et Voltaire.

(8) Antoine RICHARD, « Voltaire et son curé », dans *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Belley, N° 39, 1964, p. 1-35.*

possibles. Lequel est le vrai ou le plus vrai ? Fut-il un rationaliste sans entrailles ou le brûlant apôtre d'une foi nouvelle ? Un athée clandestin ou un catholique trop pétulant ? un chrétien anti-catholique ? ou un franc-maçon — qui n'a pas été véritablement initié —, un Frère antichrétien ? Voltaire est insaisissable.

Il faut tenir compte des vicissitudes du vocabulaire : quand Voltaire cesse-t-il de croire au libre-arbitre ? quand substitue-t-il au terme déisme celui de théisme ? En ce domaine si intime et si subtil, le langage de l'évêque ou du curé correspond-il à celui du philosophe ? L'historien doit aussi se souvenir que les problèmes religieux ne se posaient pas au XVIIIe siècle dans les mêmes perspectives qu'aujourd'hui. Les contemporains de Voltaire jugeaient autrement que nous des œuvres telles qu'*Œdipe*, les *Lettres sur les Quakers*, *La Loi Naturelle*, l'*Epître à Uranie*...

Ecoutons Voltaire une dernière fois :

« Dans le doute où nous sommes..., je ne vous dis pas avec Pascal : prenez le plus sûr. Il n'y a rien de sûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier mais d'examiner. Il faut juger et notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propose pas de croire des choses extravagantes pour vous tirer d'embarras... Je vous dis : continuez à cultiver la vertu, à être bienfaisant, à regarder toute superstition avec horreur et avec pitié ; mais adorez avec moi le dessein qui se manifeste dans toute la nature et, par conséquent l'auteur de ce dessein, la cause primordiale et finale de tout ; espérez avec moi que notre monade [dans le système de Leibniz, substance simple, active, indivisible dont tous les êtres sont composés] qui raisonne sur le grand Etre, pourra être heureuse par ce grand Etre même. »

Ce langage n'est sans doute pas celui d'un catholique croyant en la religion révélée par le Christ mais c'est une méditation empreinte de noblesse chrétienne.

Louis TRENARD

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

Jean-Nicolas Deletraz

Maire de Saint-Jorioz (1800-1822)

L'étude que M. J.N. Vandeputte a consacrée à Jean-Nicolas Deletraz mérite une analyse dépassant le compte rendu habituel de nos séances, pour plusieurs raisons :

— J.N. Delétraz a vécu dans une période troublée et a dû représenter sa commune face à des gouvernements fort divers.
— Il a montré, dans l'exercice de son mandat, des qualités humaines attachantes.
— Si les historiens ont minutieusement fouillé la vie de Napoléon 1er et de sa famille, on est loin de pouvoir en dire autant des petits notables qui, dans les lointains départements de l'Empire devaient à la fois faire appliquer sa politique et composer avec les intérêts légitimes et les opinions de ses sujets.

J.N. Delétraz est mentionné par l'abbé Lavanchy, historien de Saint-Jorioz, comme ayant fait des études qui auraient dû déboucher sur la prêtrise. M. Vandeputte n'a pas trouvé trace qu'il ait été ordonné prêtre. Cependant, J.N. Delétraz a conféré de nombreux baptêmes du temps où les prêtres étaient pourchassés, sous la Convention et le Directoire, qui figurent aux registres paroissiaux. Peut-être avait-il reçu le diaconat ? Il est probable que J.N. Delétraz était « de petite santé » et qu'il n'aurait pu assumer les charges d'une paroisse, tout comme il déclinera, en 1796, une petite charge judiciaire (assesseur de juge de paix) en arguant de sa santé délicate.

Par contre, il ne se déroba point lorsqu'il fut choisi comme maire de Saint-Jorioz en avril 1800, par le sous-préfet d'Annecy. En effet, la France était alors sous l'autorité du Premier Consul Bonaparte qui avait délégué, par la Constitution de l'An VIII, aux Préfets et Sous-Préfets le soin de choisir les maires des communes sur la liste des notables (le père de J.N. Delétraz avait déjà été maire sous l'Ancien Régime Sarde). Les termes de son acceptation sont d'une humilité qu'on ne retrouve plus de nos jours : « forts des lumières et des vertus du Sous-Préfet d'Annecy [1], nous acceptons (lui et son adjoint) la tâche pénible qui nous est imposée et promettons d'être fidèles à la Constitution de l'An VIII »... Cette lettre est du 4 floréal An VIII (= 24 avril 1800), et, quinze jours plus tard, il invite par écrit son prédécesseur, le maire provisoire F. Gardet, à lui transmettre tous ses pouvoirs.

La charge de maire, à cette époque, comportait une grosse « épine » : l'organisation de la conscription. Face aux armées de métier du XVIIIe siècle, la Convention, le Directoire et Napoléon proclameront le service militaire obligatoire : à partir de 1798 la loi impose le service de 18 à 25 ans. Mais la France étant alors le pays le plus peuplé de l'Europe, le contingent

(1) Annecy était alors sous-préfecture du département du Mont-Blanc.

n'était pas appelé en totalité. Il n'empêche qu'en Savoie « les enrôlements ne purent jamais se faire que par la contrainte », comme l'écrit le professeur Pierre Bozon dans son récent ouvrage « Le Pays des Villards en Maurienne », et pour citer un agent du Directoire « les réquisitionnaires désertent la cause de la Liberté » (?). Dès 1794, on décidait « d'arrêter tous ces réfractaires ou, à défaut, leurs parents ».

Comme les Conseils municipaux avaient la charge de dresser la liste des conscrits, de désigner les partants ou leurs remplaçants, beaucoup de maires démissionnèrent, jusqu'à ce que les décrets de 1804 et 1805 confient le recrutement aux préfets et sous-préfets. L'un de ces derniers écrit justement en 1804 « Il y a de réelles difficultés pour la conscription... Ce pays (la Savoie) n'a jamais eu l'esprit guerrier »...

Jean Nicolas Delétraz arrive à concilier les exigences d'une armée insatiable en hommes avec les intérêts de ses concitoyens, rectifiant des erreurs de prénoms qui feraient partir un homme à la place d'un autre ou qui rendraient certains conscrits réfractaires ou insoumis sans qu'ils l'aient voulu. L'exemple type de ses interventions est fourni par cet extrait de lettre au préfet au sujet de l'insoumis Claude Gardet (an XI) : « je n'ai laissé échapper aucune occasion de solliciter et presser ses parents au nom de leur plus cher intérêt à le représenter. Ils m'ont toujours soutenu opiniâtrement que s'il avait déserté, ils ignoraient le lieu de sa retraite... Cette dernière fois je puis dire avec franchise que j'ai épuisé tous les faibles moyens de persuasion qui sont en mon pouvoir... si j'ai le regret, citoyen (sous-) Préfet, de n'avoir pu, par mes avis paternels seconder d'une manière efficace les intentions bienfaisantes du Préfet et les vôtres, j'ai au moins la consolation, et je peux me rendre témoignage à moi-même que je n'ai rien oublié pour rendre un défenseur à la Patrie et détourner de dessus sa famille les malheurs qui la menacent... »

Les interventions de J.N. Delétraz doivent concilier ces deux exigences : fournir des soldats à l'Empereur, éviter aux insoumis et à leur famille les rigueurs des lois. Heureux le réfractaire qui, une fois arrêté, s'en tirait en étant seulement incorporé. J.N. Delétraz intervient parfois pour éviter aux parents des amendes énormes : 1 500 F aux parents de Maurice Jacquemond, somme qui représentait plus de deux ans de salaire d'un ouvrier...

J.N. Delétraz s'adresse tout aussi courtoisement à un simple maréchal des logis de gendarmerie qu'au Sous-Préfet : « Ne voulant point, dans la sincérité de mon cœur, ni outrepasser mes pouvoirs, que je crois très minces, ni heurter le moins du monde ceux dont vous êtes revêtu, je déclare que je ne prends là-dessus (confirmation d'une exemption de service par le Sous-Préfet) aucun arrêté et que je laisse le tout à votre prudence... » L'histoire ne dit pas si la maréchaussée a répondu aussi civilement.

Un dernier exemple d'intervention du maire Delétraz permet de conclure sur le pénible fardeau des conscriptions rendues continuelles par la politique impériale : il s'agit du cas de Jean-Louis Chappet, chargé de famille et insoumis par inadvertance, et Jean Nicolas Delétraz plaide éloquemment pour lui :

« Il m'a déclaré, les larmes aux yeux, que n'ayant emporté que 20 francs avec lui, lors de son premier départ, qu'un compagnon de voyage avait encore eu l'adresse de lui faire dépenser le premier jour, le dénûment dans lequel il se voyait réduit, joint à la triste idée d'avoir abandonné sa mère, une jeune femme et un petit enfant d'environ six mois, lesquels étaient réduits à la plus affreuse misère, il m'a déclaré, dis-je, que ces

motifs l'avaient malheureusement déterminé à revenir sur ses pas ; qu'il était prêt à réparer sa faute et à se rendre auprès de vous pour prendre un nouvel ordre de route. Mais il m'a prié de vous écrire qu'il vous demandait en grâce un délai de cinq à six jours pour retirer quelques noix et ensemencer deux petits champs qui resteront incultes si vous ne lui accordez cette faveur. Il m'a conjuré avec tant d'insistance que je n'ai pas eu la force de lui refuser de vous les écrire. Je sais qu'à la rigueur la loi ne lui donne aucun délai mais j'ai aussi pensé que si la justice avait ses droits, l'humanité avait aussi les siens et qu'ayant, vous, citoyen, le pouvoir de lui accorder la faveur qu'il vous demande par mon entremise, vous auriez également la volonté de la lui accorder, eu égard à sa triste situation. Si vous venez dans ma commune le premier vendémiaire ainsi que vous me le fîtes entendre hier, vous seriez alors, citoyen à portée de vous éclaircir vous-même de la vérité de ce que je vous dis »... 30 fructidor an VIII.

En dehors des problèmes militaires, le maire de Saint-Jorioz doit s'occuper d'une foule de questions diverses :

— dans le domaine agricole, les précautions à prendre concernant les forêts (les incendiaires, même involontaires, risquaient des peines beaucoup plus lourdes qu'à notre époque), ou des réglementations concernant des cultures à présent disparues de Saint-Jorioz comme les vignes ;

— dans le domaine des rapports avec le curé : entretien de l'église et du presbytère, il a une correspondance avec le frère du curé. M. J.N. Vandeputte relève à juste titre dans celle-ci des passages comme ceux-ci :

... « les obstacles qui existaient pour lors ayant été aplanis grâce au Concordat »... et dans une autre lettre, en parlant du curé : « ... lorsque la plus détestable des révolutions vient l'enlever aux vœux de ses paroissiens »...

Un autre problème grave était celui des incendies, à une époque où les maisons étaient en grande partie en bois et serrées les unes contre les autres dans les hameaux. Sous l'édilité de J.N. Delétraz, Saint-Jorioz subit 4 grands incendies :

— en germinal An XI, au hameau d'Epagny, faisant cinquante personnes sans abri (10 maisons, 15 celliers, 7 granges, etc.),
— en mars 1807, au hameau des Sales, quarante personnes entièrement sinistrées,
— en février 1810, à Filly, 3 familles,
— en juin 1818, à Monnetier.

Le maire intervient chaque fois pour demander des secours, avec rapport circonstancié : causes du sinistres, lutte contre le feu, organisation des secours, tout cela rendu difficile par l'existence de nombreuses toitures en chaume.

La pauvreté des gens le pousse à prendre leur défense contre le contrôleur des Contributions Raffeneau, comme dans sa lettre au Préfet, du 5 mai 1807 : « ... s'il est juste et convenable de la part du Sieur Raffeneau de faire du maire d'une commune un vil commis en me voulant contraindre par un arrêté extorqué auprès de vous... je vous avoue franchement, M. le Préfet, que j'ai une répugnance invincible à exécuter cette odieuse commission. Elle ne pourrait que me faire perdre la confiance de mes administrés, m'attirer leur haine et leur indignation, et dès lors je ne suis plus propre à rien... »

Je passe sur des aspects de sa correspondance concernant quelques agressions commises dans la commune, au demeurant assez rares, pour retenir un dernier détail : sa lutte, principalement entre 1818 et 1820, contre l'ouverture de nouveaux cabarets « non seulement inutiles mais encore dangereux et nuisibles sous tous les rapports, soit des mœurs, soit de la fortune des particuliers »... Il faut remarquer qu'il est alors le maire sous le règne du roi de Sardaigne et que la politique sarde, jusqu'en 1848, fut résolument pacifiste.

C'était tant mieux, d'ailleurs pour J.N. Delétraz, dont la santé avait toujours été médiocre (les procès-verbaux des séances du Conseil municipal relèvent ses absences pour raison de santé) et qui devait mourir en 1822, quelques mois après avoir résigné ses fonctions de maire. « Ayant consacré, dit M. J.N. Vandeputte, avec tant de dévouement, de droiture, d'honnêteté, dans l'esprit chrétien qui était le sien, vingt-deux ans de sa vie au service des habitants de Saint-Jorioz. »

Il est heureux, donc, que nous ayons des chercheurs comme M. J.N. Vandeputte pour tirer de tels hommes de l'oubli et pour combler les vœux du professeur Tulard, de Paris, disant que « l'histoire des notables de cette époque de notre histoire reste à faire ».

Paul COUTIN
A propos de la communication
sur J.N. Delétraz par J.N. Vandeputte,
dont le texte intégral peut être
consulté à la Bibliothèque
de l'Académie Florimontane

Notes et Bibliographie

Raymond CHEVALLIER, *Provincia, villes et monuments de la province romaine de Narbonnaise*, coll. Le Monde romain, Les Belles Lettres, Paris, 1982, 190 p., XXXII pl.

Cet ouvrage, d'une écriture alerte, nous entraîne sur les voies romaines à la découverte de la Narbonnaise, province romaine par excellence, qui a légué son nom à notre Provence.

Parcourant les itinéraires antiques, il nous fait visiter les principales villes, où certains monuments sont décrits en détail, à la lumière des dernières hypothèses. Il ne néglige pas d'ailleurs, en cours de route, une borne significative ou un lieu-dit révélateur.

Le voyage commence à La Turbie, comme si nous arrivions de Rome, devant l'imposant trophée qui marque l'accès en Gaule. Nous suivons d'abord la côte avec escales dans les ports, souvent de fondation massaliète, jusqu'aux Pyrénées, puis la voie intérieure, *Julia Augusta* dite *Aurelia*, faisant étape dans les villes d'Aix, Arles, Nîmes...

Les randonnées se poursuivent sur la voie héracléenne, puis domitienne, du Montgenèvre en Espagne, évoquant le voyage des Argonautes, puis sur la grande voie rhodanienne jusqu'à Vienne d'où nous sommes détournés sur les routes transalpines et la Savoie.

Car l'auteur ne néglige pas les limites septentrionales de la province, qui s'étendait jusqu'à Genève incluse ; et les Savoyards seront heureux de voir que leur lointain passé n'est pas oublié avec Annecy (*Boutae*), Seyssel (*Condate*), Aix-les-Bains (*Aquae*) et bien d'autres sites.

Dans une seconde partie, l'auteur qui attache toujours une grande importance à la méthodologie, pose la problématique de l'occupation du sol, de la prospection des voies et de la détection des cadastrations antiques, auxquelles s'ajoute une théorie originale de P. Pinon sur les plans programmatiques des villes.

Pour terminer, l'auteur fournit en annexe des sources peu exploitées, une chronologie et une bibliographie d'orientation.

Nous ne pouvons qu'engager le voyageur à abandonner l'autoroute pour suivre le chemin des écoliers, sur les voies romaines, munis de ce guide précieux.

P. BROISE
1982

PS. errata : p. 36 : au lieu de Tectosages lire Arécomiques.
p. 60 : au lieu d'Arzon lire l'Alzon.
p. 81 : *Expositio Totius Mundi* (IVe s.).

Jacques OUVARD, *Le Caillou dans la vitrine.* Paris - Librairie des Champs-Elysées - Coll. Le Masque s.d. [1980] - n° 1626

Le dernier roman policier savoyard de Jacques Ouvard (1), paru en novembre 1980, s'intitule *Le Caillou dans la vitrine* (2).

On y reconnaît, toujours semblables à eux-mêmes, le Père Boileau, « ce commissaire principal, ce policier célèbre qui a tout abandonné pour un plus haut service dans la pauvreté d'un ordre religieux » (p. 110) et son vieil ami Barbot avec qui il va, une fois de plus, éclaircir une énigme particulièrement obscure.

Comme dans chacun des romans de notre auteur, c'est la main de Dieu qui, précédant la justice humaine, frappe le criminel dans le dénouement.

On y rencontre le thème du clocher (p. 85 ; p. 97) que nous avions trouvé dans les romans précédents, surtout dans *La Piste Olympique.*

Le lecteur retrouve aussi avec plaisir dans *Le Caillou dans la vitrine*, l'éloge, désormais traditionnel sous la plume de Jacques Ouvard, du vin de Savoie : « cet Apremont délicieux, frais et fruité (p. 77 ; cf. p. 62) ; « Arrosé de ce Pétillant de Savoie, [ce poisson], c'est jubilant, affirma Barbot, lyrique, qui s'y connaît.

— Gardez une petite place pour le Gamet (sic) rouge que nous allons servir. A moins que vous ne préfériez notre mondeuse.

— Je sais ! sourit Boileau. Ce diable de Barbot ! Il m'a fait tout goûter des vins de votre pays. Ils valent bien ceux d'ailleurs.

— N'exagérez pas. Ils tiennent leur place. C'est déjà bien » (p. 111).

Mais ce qui donne à ce roman une saveur particulière pour nous, c'est que son intrigue se déroule à Annecy, et aux bords du lac d'Annecy. Depuis la visite que je lui avais faite en 1976, le Père Guichardan m'avait promis de situer l'action d'un de ses livres dans notre région. Le Père Guichardan tient toujours ses promesses, et après quatre romans (il sort un « Jacques Ouvard » tous les ans à l'automne) — dont *Le Lybien* que j'ai signalé ici même le 10 janvier 1979 — voici enfin le policier annécien qu'on attendait.

Les événements se déroulent à Annecy même, à Annecy-le-Vieux, sur les bords du lac ou encore aux Gorges du Fier.

Sont évoqués le Pont des Liasses, Chavanod, Lovagny et les crues subites du Fier (pp. 116, 117).

Sensible, comme Jean-Jacques Rousseau, à la naissance des choses, l'auteur a été frappé surtout par le lever du soleil sur les bords du lac : « Depuis que le soleil a montré son nez par-dessus la Tournette et le Parmelan et qu'il commence à chauffer du haut en bas tout le versant est du Semnoz, les barques se sont multipliées sur le lac » (pp. 41-42) ; « cependant lentement le jour se lève par-dessus les Dents de Lanfon et le Mont

---

(1) Je me permets de rappeler à mes lecteurs que sous ce pseudonyme se cache le R.P. Roger Guichardan, et de les renvoyer à mes précédentes études :
— *La Savoie dans l'Œuvre de Jacques Ouvard* : in *Les Cahiers de l'Alpe*. Supplément au n° 56, 1971, pp. 57 à 61.
— *Savoie et romans policiers* in *Les Cahiers de l'Alpe*. Supplément au n° 66, s.d. [1976].
— *Jacques Ouvard - Le Lybien* : in *Revue Savoisienne* 1978, pp. [142] — 143.

(2) C'est le vingtième roman policier de l'auteur.

Veyrier et commence d'illuminer en face les arêtes du Semnoz. Là-bas le « petit lac », que dénonce le resserrement de Duingt et de Talloires, semble disparaître et se fermer dans la brume matinale » (p. 74).

La description du lac, qui met l'accent sur une certaine spiritualité du paysage, nous rappelle que l'auteur est un homme d'Eglise et de prière. « Le site du lac ni trop large ni trop abrupt, l'eau d'un bleu pur, les pentes vertes du verger savoyard, les jolis chalets de plaisance qui se chauffent sur ses rives, même le ciel où stagne, comme un ballon captif, un minuscule nuage blanc, tout parle de beauté et d'une autre dimension du monde » (p. 184). Le Père Guichardan (alias Jacques Ouvard) évoque aussi avec complaisance « la statue en bronze de saint François de Sales dont le souvenir est partout présent dans ces lieux dont il est la gloire » (p. 84) et « La fondation de deux grands saints, le Savoyard François de Sales et la Bourguignonne Jeanne de Chantal » c'est-à-dire le couvent de la Visitation. Si on apprécie la description du site (« une petite plate-forme arasée dans le roc » p. 32) et du panorama de la Visitation, description nettement inspirée d'une ancienne édition du Guide Bleu *Savoie*, et écrite en ce style précis auquel l'auteur nous a habitués, on respire en même temps la « bouffée surnaturelle » (p. 34) que Paulette Garbin vient chercher auprès de la supérieure, « cette femme paisible et rayonnante de la force de Dieu » (p. 36), on pressent la mysticité de la retraite que le Père Boileau a prêchée aux moniales (p. 36 ; p. 120) aussi édifiante que celle qu'il avait prêchée à Tamié, et tout cela donne à ce « haut lieu » (p. 32) une certaine dimension spirituelle.

On se promène de Sevrier à Saint-Jorioz[3] et Duingt ou à la Grande Jeanne ou encore à Chavoire, à Veyrier ou à Talloires. On mange des buissons d'écrevisse chez le Père Bise, on admire la fête du lac, on pêche le féra et la friture, on fait du ski nautique (passim), on connaît le Boubioz « ce gouffre, le seul de ce lac glaciaire » (p. 38) et le banc du Roselet (p. 111) et l'on sait que « le lac est profond. Bien des noyés ne sont jamais remontés » (p. 26).

A Annecy-le-Vieux « les baies romanes géminées » du clocher « rappellent qu'il fut bâti... au XIIe siècle » (p. 85) et « la fonderie des Fils Paccard... coule des cloches pour le monde entier ». « Le son des cloches de Paccard résonne à intervalles irréguliers. On dirait qu'elles appellent au travail, qu'elles tentent de mystérieuses symphonies. Leurs accords bercent, en tout cas, des nostalgies » (p.88).

Et Annecy, me direz-vous ? Annecy est là, riche de toute son histoire depuis Boutae (p. 67). Annecy est là avec ses canaux, le Thiou et le Vassé (p. 79 et passim), avec ses vieux quartiers aux « arcades qui donnent à la rue son cachet pittoresque » (p. 81), avec le Palais de l'Isle qui « dresse son architecture grise et son toit ocre entre les bras du Thiou » et dont l'histoire nous est contée (p. 172). On peut suivre facilement les itinéraires de Paulette Garbin à travers les vieux quartiers (pp. 167 et 172) pendant que « par-dessus les tuiles rouges des anciennes maisons, le château semble encore se soulever pour surveiller la ville » (p. 84).

---

(3) Notons ici que la Collection *Le Masque* n'a pas de temps à consacrer à la correction des épreuves. Quand les typographes font des erreurs, celles-ci ne sont pas corrigées. C'est ainsi qu'on trouve Jorioz au lieu de Saint-Jorioz p. 21, les Dents de Lafont pour les Dents de Lanfon p. 33, le mont Barron avec deux R p. 39, Chavoine pour Chavoire p. 43, Vrigniéres pour Vignieres p. 176, Talloire sans S p. 21, la plaine des Flins pour la plaine des Fins pp. 84 et 85, le Crêt des Maures pour le Crêt du Maure p. 33 et aussi Somelier pour Sommeiller pp. 179 et 185 et Barthollet pour Berthollet p. 185, alors qu'à d'autres pages les mots sont correctement orthographiés (par exemple Chavoire p. 58, Berthollet p. 172 ou Talloires p. 60).

Il n'est pas douteux que l'action de ce roman se situe de nos jours : « l'ayatollah fait toujours des siennes » (p. 128), la jeunesse joue aux flippers (p. 72), porte des jeans (p. 67), écoute, voire vole des disques de folk et de pop music (p. 129). Annecy est une « grande ville dynamique et industrielle » (p. 67). Quant au maire d'Annecy, il « a sauvé le lac » (p. 110) et « un jury parisien vient de lui attribuer le prix des Neiges » (p. 110), et les riverains du lac se plaignent de la cherté des impôts locaux : « ça coûte cher la dépollution du lac ! » (p. 140).

Mais nous avons l'amusement de découvrir dans ce roman un Annecy composite, un Annecy qui est à la fois d'hier et d'aujourd'hui.

On se rend avenue Bouvard (p. 64 et passim), on peut aller manger dans un restaurant de la rue Vaugelas (p. 65) mais Bonlieu n'existe pas encore et le parking de la Préfecture non plus puisqu'on se promène sur la Promenade du Pâquier sous « les platanes, les tilleuls et les marronniers séculaires » (p. 67) comme disait le Guide Bleu, et qu'on y rencontre le kiosque à musique qui est démoli depuis des années. La gendarmerie se trouve encore rue de la Préfecture (p. 90) et l'avenue d'Albigny s'appelle encore la rue du Président-Wilson, comme avant 1941 (p. 67).

Devant l'Hôtel de Ville on peut garer comme aujourd'hui sa voiture dans le « parc de stationnement » (p. 167), au « parking » (p. 128) mais le monument Carnot s'y élève encore (p. 128).

Des bus parcourent déjà toute la ville (p. 84) mais la statue de Sommeiller se dresse encore « face au lac » (p. 179) et non dans le Square du 18 Juin.

« Le pont Morens est tout fleuri » (p. 172) mais des canots circulent sur le Thiou (p. 45).

On peut s'arrêter à l'hôtellerie de la Visitation (pp. 37 et 120) mais les châsses de Saint-François et de Sainte Jeanne de Chantal sont encore dans la crypte [4].

Tout cela donne à l'Annecy du *Caillou dans la Vitrine* un air à la fois familier et étrange, qui n'est pas sans charme.

On sait que pour imaginer Verrières, Stendhal [5] a songé à la fois à Dôle et à Pont-de-Claix, que pour construire la ville de Beaumont, Zola « a réuni Cambrai, Coucy et Chauny » [6], que dans la « petite ville tapie au fond de la province française » [7] décrite par Patrick Modiano, on a reconnu Annecy mais aussi Thonon, Evian, voire Vichy.

Jacques Ouvard, lui, pour donner un cadre à son intrigue policière, a mêlé l'Annecy d'hier à l'Annecy d'aujourd'hui. C'est pourquoi, sans doute, il a placé en exergue, au début de son roman, cette adresse au lecteur :

« Va voir si Sevrier, Annecy et son lac ne ressemblent pas un peu à mes images. »

Georgette CHEVALLIER

---

(4) L'histoire des différentes Visitations d'Annecy (p. 32) est un peu fantaisiste. Quant au chapeau de saint François, il est curieusement monté de l'église Saint-François à la Visitation.

(5) STENDHAL *Le Rouge et le Noir*.

(6) ZOLA *Le Rêve* éd. L'Intégrale, 1, p. 457, note infra-paginale n° 17.

(7) Patrick MODIANO *Villa triste* Gallimard NRF s.d. [1975] p. 10.

Bibliographie savoisienne

par Georges GRANDCHAMP

Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. — **Saint-Jean-de-Maurienne, 6-7 septembre 1980.** Soldats et Armées en Savoie - Ed. Chavoutier, 1981, 280 p. Revue « L'Histoire en Savoie », numéro spécial. Trente communications touchant les différents aspects de la vie militaire en Savoie, à travers les âges.

ALLEGRET Roger. — **Maisons, Meubles et Objets de Savoie**, (p. 83 à 118). **Provence-Dauphiné-Savoie**. Coll. Styles de France. Les styles régionaux - « L'Illustration » - Ed. Baschet, 1981, 120 p.

AMBOISE Valéry (d'). — **Annecy je t'aime.** Editions des Alpes, coll. « En France », 1981, 112 p.

BALLU Yves. — **L'Epopée du Ski.** Préface de FRISON-ROCHE, dessins de SAMIVEL. Ed. Arthaud, 1981, 216 p.

BATFROI Séverin. — **Histoire secrète des Alpes, Dauphiné, Savoie, Val d'Aoste.** Ed. Albin Michel, 1981, 240 p.

BAUD Henri. — **Le Chablais, une province savoyarde originale.** « L'Histoire en Savoie », n° 62, juin 1981. Ed. Sté Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, 72 p.

BAUD Henri - MARIOTTE Jean-Yves. — **Histoire des communes savoyardes.** T. III, Genevois - Lac d'Annecy. Ed. Horvath, 1981, 672 p.

BERGER John. — **La Cocadrille.** Une classe des survivants. Traduit de l'anglais par Janine Tanner et par Gérard Mordillat. Mercure de France, Paris 1981, 245 p.

BERGER John - GUICHON Françoise - LÉONARD Pierre - VAYSSIÈRE Bruno-Henri. — **1892-1934, Cinq cents plaques obsessionnelles par Léon Aymonier, pharmacien et photographe amateur.** Edité par le Musée Savoisien, Chambéry 1981, 135 p.

BERUARD Aristide. — **Le lac d'Annecy.** Ed. Bibliothèque de travail - décembre 1981, n° 915. Coopérative de l'Enseignement Laïc (C.E.L.) à Cannes, 1981, 29 p.

BIANCHI Jean et coll. — **Savoie, une invitation au voyage.** Ed. La Vie Nouvelle, Chambéry, 1981, 192 p.

BIANCHINI Francesco. — **Guide familier de la Flore alpine.** Ed. La Boétie, 1981, 160 p.

BINZ Louis. — **Brève Histoire de Genève, chancellerie d'Etat.** Genève 1981, 78 p.

BOILEAU Robert. — **Pringy à travers les siècles.** 34 p.

BONNEVILLE (le château de). — Cf. FREYRE Hélène, 1980.

BRAVARD Jean-Paul. — **La Chautagne** - Dynamique des eaux, de la végétation et de la faune d'un terroir savoyard entre le Rhône et le lac du Bourget. Ed. Institut des études rhodaniennes des universités de Lyon, 1980, 240 p.

BRAVARD Jean-Paul. — **La Chautagne** - Dynamique de l'environnement d'un pays savoyard - Imp. Audin-Tixier, Lyon 1981, 182 p.

Cadastre Sarde de 1730 en Savoie. — Ouvrage collectif publié par le Musée Savoisien, 1981, format 21×29,7, 240 p.

CARELLA Philippe. — **Un lac de sang ou Le Bosco à Annecy.** Ed. Média, 1981, 190 p.

CARROY-THIRARD Jacqueline. — **Le Mal de Morzine : de la possession à l'hystérie, 1857-1877.** Ed. Solin, 1981, 165 p.

CASSAN Claude-Gérard. — **Les orfèvres de Savoie.** Extrait de la revue « Art et Curiosité » n° 80, septembre 1980, tiré à part, 44 p. (répertoire alphabétique des orfèvres avec poinçons).

CHATEL Elizabeth. — **Recueil général des monuments sculptés en France pendant le haut moyen âge (IVe-Xe s.)** T. II : Isère, Savoie, Haute-Savoie. Bibliothèque Nationale, Paris 1981.

CHERMETTE Alexis. — **L'Or et l'Argent, aventures d'un minéralogiste au XVIIIe siècle.** (J.-G. SCHREIBER en Tarentaise. Ecole des Mines du Mont Blanc). Ed. Presses Universitaires de Grenoble, 1981, 122 p.

COLLOMB Gérard et DEVOS Roger. — **Mémoire sur l'ancienne agriculture au pays du Léman.** Réponse de J.-F. QUISARD à l'enquête du Préfet de Barante (1806). Ed. Le Monde Alpin et Rhodanien, n° 4, 1981, 74 p.

COUTURIER M.-A. — **Notre-Dame de Toute-Grâce, Plateau d'Assy.** Ed. paroissiales d'Assy.

CROISOLET F. — **Histoire de Rumilly.** Réédition de 1869, Ed. Champ-Vallon, Seyssel, 1981, 432 p.

DANESCH Edeltrand et Othmar. — **Le monde fascinant de la flore alpine.** Ed. Ringer, Zürich-Münich, 1981, 316 p.

DAUZAT A. avec la collaboration de DESLANDES G. Revu et corrigé par ROSTAING Ch. — **Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France.** Editions Klincksieck, Paris, 233 p.

DELEBARRE Pierre. — **Les Portes du Ciel - I Pour une astrologie intérieure.** Ed. Helios, Genève, 1981, 320 p.

DEBELMAS. — **Carte géologique de la France au 1/250 000e : Annecy** (30 feuilles). Bureau de recherches géologique et minière, 1980, livret 56 p. et carte.

DEVOS Roger. — **Quelques sources savoyardes d'histoire économique, sociale et culturelle de la période sarde 1814-1860.** In « Aspects d'histoire économique et sociale au XIXe siècle » - Actes des journées franco-italiennes d'histoire tenues à Conflans les 19, 20, 21 octobre 1979 - Ed. par le Centre de recherches d'histoire de l'Italie et des pays alpins - 1980, pp. 29 à 43.

DEVOS Roger. — **Pratiques et mentalités religieuses en Savoie. Permanence et évolution.** Ethnologie française, t. XI, 1981, n° 3, pp. 203-210.

DEVOS Roger. — **Les pauvres à Annecy au XVIe siècle.** Les villes en Savoie et en Piémont à l'époque moderne. Bulletin du Centre d'Etudes franco-italien, n° 6, juin 1980, pp. 7-16.

DIETER Maïer. — **Les Alpes, cœur de l'Europe. Les 50 plus beaux itinéraires routiers à la rencontre des hauts sommets.** Ed. Ringer, Zürich, Münich, 1981, 240 p., plus petit guide.

DOMPNIER Pierre. — **Saint-Jean, capitale de la Maurienne.** « Histoire en Savoie », septembre 1981.

DUFOURNET Paul-H. — **L'Art populaire en Savoie.** Un territoire, une société, des expressions d'art à la fois locales et universelles. Ed. Christine Bonneton, Paris 1981, 262 p.

DUFFRESNE Jean. — **Promenade en zig-zag à travers Annecy, 1931.** Réédition : Société des Amis du Vieil Annecy : 1980. « Annesci » n° 22, 256 p.

DURIER Charles. — **Le Mont Blanc.** Réédition de l'édition de Paris 1897 pour le texte, de l'édition de 1877 pour les gravures. Ed. Sirius International, 1981, 528 p.

ENDLICHER Wilfried. — **L'îlot de chaleur urbain d'Annecy. Quelques remarques sur le climat local d'une ville alpine.** In « Revue de Géographie Alpine » n° 3, 1981, pp. 407-420.

FATIO Guillaume. — **Autour du Léman.** Illustrations de Fred BOISSONNAS - Réédition de 1902, Slatkine, Genève, 1981, 298 p.

FERLEY Jean-Marc. — **Clochers et clochetons en Beaufortin** - Note liminaire de l'abbé M. HUDRY. Albertville, Imprimerie Borlet, 1981, format 36 × 56 cm. Tirage 400 exemplaires, 8 dessins = portefeuille Queige, Villard-sur-Doron, Hauteluce, Beaufort, Les Curtillets, Le Praz, Arêches, Boudin.

FRISON-ROCHE Roger. — **Le versant du soleil.** Ed. Flammarion, Paris 1981, 649 p.

FRITSCH Robert. — **Promenade botanique - La dent de Villard à Courchevel.** Ed. Edimontagne, St-Gervais, 1977, 70 p.

FRONSACQ (Anne de), images de LE SOURD Bruno. — **Jeux de neige.** Albums du père Castor, Flammarion, 1979, 12 p.

GABION Robert. — **Répertoire numérique détaillé du fonds Garbillon-Despine, sous-série 11 J** - Ed. Archives départementales de la Haute-Savoie, 1981, 438 p.

GARDET Clément. — **Le Livre d'Heures du comte de Piémont, futur duc Amédée IX de Savoie.** Coll. Ars Sabaudiae, t. IV. Ed. Gardet, 1981, 48 p.

GHISELLI André. — **Nos ancêtres... les hommes.** Ed. Delta Vevey, 1981, 132 p.

GIRARD Hugues. — **Guide de la neige.** Les stations de sport d'hiver en France. Ski, accueil, environnement, équipement, itinéraires, loisirs, après-ski, Guides Horay, 1981.

GUERDAN René. — **Histoire de Genève.** Coll. « Histoire des villes ». Ed. Mazarine.

GUICHONNET Paul. — **Notre Bonneville.** Ed. par les « Amis du Château », Bonneville, 1981, 174 p.

GUICHONNET Paul. — **Charvaz.** Article extrait du dictionnaire biographique italien - 1981, pp. 379-384.

GROSPERRIN Bernard. — **La société chambérienne au XVIIIe siècle.** Les villes en Savoie et en Piémont à l'époque moderne... pp. 17-32.

Les villes en Savoie et en Piémont à l'époque moderne, sous la direction de Bernard Grosperrin. Bulletin du Centre d'études franco-italien, n° 6, juin 1980.

HUMBERT. — **Nouveau glossaire genevois.** Slatkine.

JUGE Y. et MASSEIN H. — **Saint-Jorioz. Deux siècles d'un village savoyard.** Ed. Tissot, Annecy 1979, 105 p.

LAVERRIÈRE Jean-Pierre et SOL Michel-Louis. — **Les grands Monuments de la Haute-Savoie.** Ed. France, Paris 1980, 32 p.

LOUX Françoise (texte de), AMEYE (illustrations de). — **La Haute Montagne.** Ed. Berger-Levrault, 1981, 32 p.

LOVIE Jacques. — **Poilus Savoyards 1913-1918. Chronique d'une famille de Tarentaise.** 320 lettres présentées et annotées par Jacques Lovie, Ed. Chavoutier, 1981, 248 p.

MAINGUY Paul (D[r]). — **La médecine à la Belle Epoque.** Ed. France-Empire, 1981, 256 p. Les premiers chapitres sont consacrés à la biographie du grand-père de l'auteur : le Dr Félix Francoz, médecin d'Annecy, 1847-1921, sénateur de la Haute-Savoie en 1893.

MAIRE Christine-Laurence. — **Les possédées de Morzine, 1857-1873.** Ed. Presses Universitaires de Lyon, 1981, 136 p.

MARKS Mireille. — **Mon bonheur sur les cimes.** Ed. Denoël, 1981, 222 p.

MERLIN. — **Raids à ski (guide des) - Alpes Pyrénées.** Ed. Denoël, réédition, 1981.

MICHEL Pierre. — **Les Alpes.** Coll. Mille Chemins - Ed. Etudes Vivantes. 1981, 47 p.

MILLION Pierre. — **Collection « Randonnée ».** I - Au pays du Mont Blanc. II - Semnoz, massif des Bornes-Bauges (Annecy-Faverges). III - Massif des Bornes-Aravis (Annecy-La Clusaz). IV - En Chablais (dans la Vallée Verte et autour du Roc d'Enfer). V - Au pays du Mont Blanc (2e série). VI - Au pays du Mont Blanc (3e série). Ed. Gardet, Annecy, 1980-1981, pochettes de 12 fiches.

MOUTINOT Louis. — **Voyage sentimental Bordeaux-Genève à pied.** Ed. L'Aire, dist. P.U.F.

MUGNIER François. — **Marie-Claude de Buttet, poète savoisien.** Ed. Slatkine.

MUGNIER François. — **La vie et les poésies de Jean de Bayssone.** Ed. Slatkine.

NICOLAS Jean. — **Cabarets et sociabilité populaire en Savoie au XVIIIe siècle.** Tiré à part « Actes du colloque du Centre méridional d'Histoire sociale des mentalités et des cultures », 1978, pp. 305-321. Lib. Honoré Champion, Paris.

ORSATELLI Jean. — **Les Moulins : moulins à vent, moulins à eau.** 22×31, 200 p. Ed. Laffitte.

PARMENTIER. — **Grands raids à ski.** Ed. Agla, 1981.

PLANCHE Henry.. — **La Savoie à vrai dire et à franc parler, souvenirs.** Diff. Garin, Chambéry, 264 p.

PRIEUR Jean (Abbé). — **L'Age du Fer - Catalogue des collections des musées de Chambéry.** Ed. Société des Amis des Musées de Chambéry, Musée Savoisien, 1981, 72 p.

RAMBAUD Placide. — **Un village de montagne : Albiez-le-Vieux en Maurienne.** Deuxième édition. Ed. Librairie de la Nouvelle Faculté, 1981, 298 p.

REBUFFAT Gaston. — **Chamonix-Mont-Blanc, 1900** - Ed. Grands Vents, 1981, 144 p.

REGAT Christian. — **Guide du Vieil Annecy.** Ed. Guébey, Poisy, 1981, 128 p.

REGAT Christian. — **Bonlieu d'hier et d'aujourd'hui.** Ed. Guébey, Poisy, 1981, 24 p.

REGAT Christian. — **Le village englouti - Contes et légendes de Savoie.** Collection animée par Roland GUÉBEY, texte Christian REGAT, illustrations Bernard PETIT. Ed. Guébey, 1981, 12 p.

RIAS Pierre. — **— 1 455 mètres et après. Record du monde de spéléo à Samöens.** Ed. Glenat, 1981, 90 p.

RIOND Georges. — **Chroniques d'un autre monde.** Ed. France-Empire, Paris 1979, 313 p. L'auteur, bien connu, est un enfant de Groisy.

SALTER James. — **L'Homme des hautes solitudes.** Ed. Denoël, 1981, 248 p.

SAMIVEL et NORMANDE. — **La grande ronde autour du Mont Blanc avec carte 1/130 000e.** Ed. Glenat, 1981, 142 p.

SAMIVEL. — **L'amateur d'abîmes.** Ed. Stock, 1981, 234 p.

Syndicat Intercommunal du Pays de Thônes. — **Randonnées pédestres dans le massif Tournette-Aravis, Haute-Savoie** - 17 circuits avec carte I.G.N. 1/100 000e.

TAVERNIER Hippolyte. — **Taninges et ses environs.** 156 p. sans date (réimpression).

TUAILLON Gaston. — **Les patois témoins de l'histoire.** Ed. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, 1981, n° Eté 1981, 64 p.

TURNER EN FRANCE. — Catalogue de l'exposition présentée au Centre culturel du Marais du 7 octobre 1968 au 10 janvier 1982. Aquarelles, peintures, dessins, gravures. Imprimerie Blanchard, Plessis-Robinson, 1981, 637 p.

VAILLY Roger (Cd). — **Un condamné à mort se souvient (guerre 39-45, Résistance).** Ed. Gardet, 1981, 236 p.

VAN GENNEP. — **En Savoie, du berceau à la tombe.** Réédition de 1916. Ed. Laffitte, 1981, 328 p.

VAULET. — **Histoire de la ville de La Roche en Faucigny, département de la Haute-Savoie - 1874** - Réédité par les « Amis du Vieux La Roche », 1981, 468 p.

VAUQUESAL-PAPIN. — **En ce temps-là... la vapeur. Les chemins de fer du Sud-Est.** 1 - De Paris à Lyon et à la Savoie. Ed. Rimage Distweber, 1981, 182 p. Un grand réseau : le P.L.M. - 170 reproductions de cartes postales.

Table des matières pour 1981

Séances de l'Académie 1

P. SOUDAN. — Alexandre Lefas, sous-préfet de Bonneville en 1870, selon P. Guichonnet 2

G. GARDET. — Le Livre d'Heures du Prince de Piémont 4

J.-N. VANDEPUTTE. — J.-N. Delétraz, maire de Saint-Jorioz 6

P. PERSOUD. — Etudes d'archéologie subaquatique à Annecy 7

A. PERRET. — Localisation et limites de la Sapaudia 8

P. SOUDAN. — Histoire et civilisations des Alpes, selon P. Guichonnet 9

C. BOEKHOLT. — Le prieuré bénédictin de Talloires 10

C. GUIZARD. — Concours de poésie 1981 14

P. PERSOUD. — Hommage à Monsieur le Président Denis Guillot ... 16

Claire BRUN. — Louis Pfister (in memoriam) 19

B. COUTIN. — L'évolution de la transmission des biens en Savoie sous le régime sarde (1814-1860) 34

M. SANDOZ. — Matériaux pour servir à l'histoire du paysage de montagne - III

Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc 46

Louis David 56

Une figuration d'un site de Savoie au XVIIIe siècle 59

Addenda à l'œuvre de John Ruskin 61

Gustave Moreau 62

Annexe 63

Georgette CHEVALLIER. — Appellations diverses de ce qui concerne la Savoie 66

P.-M. GUÉRITEY. — Les orgues de la cathédrale d'Annecy 77

L. TRENARD. — Au temps de Monseigneur Biord, un incorrigible paroissien : Voltaire 91

P. COUTIN. — La communication de J.-N. Vandeputte sur J.-N. Delétraz, maire de Saint-Jorioz (1800-1822) 99

Notes et Bibliographie, R. Chevallier, J. Ouvard (par P. Broise et G. Chevallier) 103

G. GRANDCHAMP. — Bibliographie savoisienne 107

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Cotisations

Il importe que les cotisations soient acquittées dès le début de l'année en cours, car la publication de notre revue en dépend.

Le versement peut être effectué soit par virement postal : Académie Florimontane C.C.P. Lyon 2107-68 U, soit par chèque bancaire (éviter, dans la mesure du possible, le paiement en espèces).

Changements d'adresses, mise à jour de la liste des membres

Chaque année, des exemplaires de la **Revue Savoisienne** nous sont retournés parce que leurs destinataires ont changé de domicile.

Par ailleurs, des renseignements périmés ou incomplets figurent parfois dans les listes que nous publions.

Les membres de l'Académie Florimontane sont priés de signaler au directeur de la Revue, ainsi qu'au Secrétaire de l'Académie, toute information utile : changement d'adresse, rectification nécessaire, précision souhaitée, décoration obtenue, etc.

Revue Savoisienne

La Revue contient les communications présentées au cours de l'année précédente. D'où le « décalage » entre le millésime de l'année de publication et celui qui est imprimé sur la Revue, décalage qui surprend parfois certains de nos membres.

122e ANNÉE 1982

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE

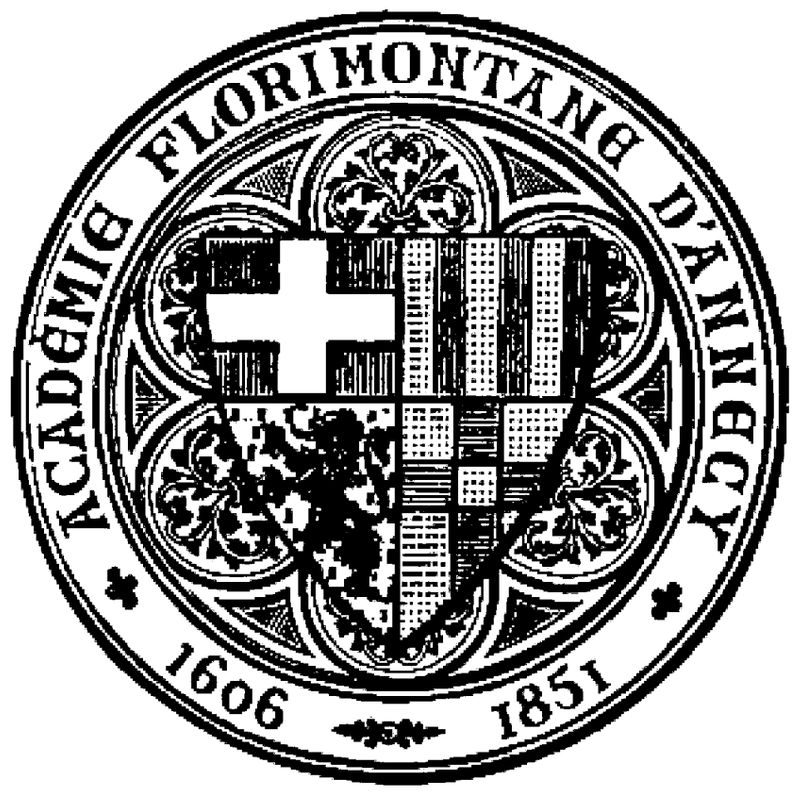

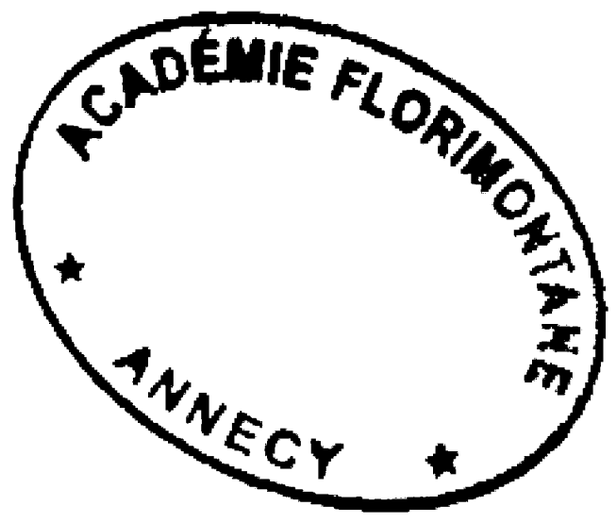

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée à l'Assemblée générale du 10 février 1982)

COMITÉ

Président : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, maire-adjoint de la ville d'Annecy, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✻, ✠, banquier honoraire.

Secrétaire : M. André CHEVALLIER, professeur de Lettres.

Secrétaire adjoint : M. Jean-Yves MARIOTTE, [Chev. Arts et Lettres], directeur des Archives Départementales de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Gérard GAILLARD, cadre retraité.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, ✻, ✾, président de l'Académie du Faucigny ; Henri DAVIGNON, ✻, ✾ ; Charles LACOMBE ; Jacques DOMENJOUD ; Pierre SOUDAN, vice-président de l'Académie Salésienne.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction : MM. André CHEVALLIER ; Henri DAVIGNON, ✻, ✾ ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, ✻ ; Clément GARDET ; Georges GRANDCHAMP ; Paul GUICHONNET, ✻, ✾ ; Jean-Yves MARIOTTE ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Jacques DOMENJOUD.

Administrateurs adjoints : M. Henri DAVIGNON, ✻, ✾ ; M. Joannès BEAUQUIS, O. ✺.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite National, des Palmes Académiques, des Arts et des Lettres, et du Mérite Agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ❋, ✾, directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble ; ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, ❋, docteur en Droit, professeur honoraire à l'École des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ❋, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettes de Genève, à Genève (Suisse).
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, château de Merlinge, Gy, canton de Genève (Suisse).
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et Lettres, O. ❋, directeur de la revue « Historia » à Paris, à Menthon-Saint-Bernard.
1980 Comte François de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard, à Veyrier-du-Lac.
1950 OURSEL Raymond, docteur ès Lettres, directeur des Archives départementales de Saône-et-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, Fondation « Jeanne d'Arc », à Orléans.
1982 PERRET André, ❋, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, ✾, Décoré de l'Ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire des services d'Archives de la Savoie, à Chambéry.
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, Evêque d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1977 ANTHOINE François, O. ❋, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, ✠, ✾, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de la Santé Publique, médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.
1969 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ✾, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy-le-Vieux.
1939 BAUD Henri, ❋, sous-préfet honoraire, à Thonon-les-Bains.
1979 BEAUQUIS Joannès, O. ❁, directeur honoraire d'organismes agricoles, maire de Chavanod, à Chavanod.
1956 BOURQUARD Léon, O. ✾, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à La Balme-de-Sillingy.
1956 BROISE Pierre, ❁, architecte D.P.L.G., docteur ès Lettres, à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), Chevalier de l'Ordre National du Mérite, C. ✾, proviseur honoraire du lycée Berthollet, à Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur de la « Revue Savoisienne », à Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ❋, C. ✾, ❁, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1958 CHARBONNEL Claude (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1970 CHEVALLIER André, professeur de Lettres, à Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette, professeur de Lettres, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur du Musée d'Annecy, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, ✾, professeur honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henri, ✻, ❦, inspecteur honoraire des Contributions Indirectes, à Annecy.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste-bibliothécaire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ✻, Officier de l'Ordre National du Mérite, Commandeur de l'Ordre des Arts et Lettres, inspecteur honoraire de l'Equipement, à Paris.
1974 DUSSAUGE Pierre, ✻, C. ❦, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1948 FRANCILLON Camille, avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, Chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, archiviste-documentaliste, à Annecy-le-Vieux.
1977 GAILLARD Gérard, trésorier de l'Académie Florimontane, à Annecy.
1931 GARDET Clément, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, ✻, ❦, doyen de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), présidente de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ✻, 1914-1918 et T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, à Annecy-le-Vieux.
1972 JORIOZ Henri, notaire honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henri, professeur honoraire, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles (Maître), avocat honoraire, à Annecy.
1974 LANIER François, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, , banquier honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Paris.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Communauté Urbaine de Strasbourg.
1977 MOLINIER Madeleine (Mme), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Histoire, à Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, ❦, , professeur d'Université honoraire, à Nice.
1970 PAILLARDET Marcelle (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ✻, , ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur ès Lettres, professeur honoraire, à Annecy.
1950 PRIMOT André, Chevalier du Mérite Social et Agricole, médaille d'honneur des Eaux et Forêts et médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Chaussin.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme), médaille des Epidémies, médaille du Travail, docteur en Médecine retraitée, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, , , Chevalier de l'Ordre National du Mérite, C. ❦, directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, à Annecy.
1974 RIGUET Henri (le Chanoine), presbytère de Saint-Germain, à Talloires.
1975 ROSSET Emile, publiciste, « Le Vieux Savoyard », à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❦, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien, à Annecy.

1965 SOUDAN Pierre, journaliste, vice-président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ❦, à Annecy.
1970 VIOLLET Léandre, à Cran-Gevrier.

MEMBRES ASSOCIÉS

1979 AMIGUES Gilbert, ❋, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, directeur départemental de l'Agriculture, à Veyrier-du-Lac.
1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1979 BALTHAZARD Lucien, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1980 BERNARD Georges (Général), C. ❋, ⚔ 1939-1945 et T.O.E., à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1963 BOSSON Charles (Maître), sénateur de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1976 BOZON Raymond, receveur principal honoraire des Douanes, à Annecy-le-Vieux.
1981 BRÉGNAC Guy, C. ❦, professeur de Lettres honoraire, président du Cercle Philosophique, à Gaillard.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, ⚔ 1939-1945, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, à Paris.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire B.I.T., président de la Société des Maçons de Samoëns, à Bossey.
1964 CROCHON Maurice, ❋, ingénieur honoraire S.N.C.F., à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines en retraite, à Annecy-le-Vieux.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1978 DUJOURDY Simone (Mme), C. ❦, secrétaire, chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1958 DURET Maurice, docteur en Médecine, à Annecy-le-Vieux.
1950 GANTER Edmond, ancien maire de Genève, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève (Suisse).
1960 GAYET Jean (le R.P.), directeur du collège Saint-Michel, à Annecy.
1976 GIGNOUX Roger, Chevalier du Mérite Social, retraité du Cadastre et des Contributions directes, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en Médecine, à Lons-le-Saunier.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, à Blois.
1977 GUIZARD Christian, professeur honoraire, président du jury du Concours de Poésie, à Veyrier-du-Lac.
1975 HAYEM Robert, O. ❋, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.
1972 JACQUET Paul, architecte départemental, à Annecy.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1977 JOLLY-GOLLIET Andrée (Mme), à Annecy.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mme), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1960 LEGRAND René, ❋, O. ❦, professeur honoraire, à Saint-Jorioz.
1976 LOVIE Jacques, docteur ès Lettres, professeur honoraire, à Chambéry.
1949 MARTIN René, à Annecy.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire, à Jassans-Riottier.

1975 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1964 MOUCHET Célestin, directeur adjoint honoraire des P.T.T., à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1975 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette (Mlle), infirmière, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, président de banque, à Talloires.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1974 RIFAUX Yves, journaliste, à Marcellaz.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), Chevalier des Saints Maurice et Lazare, docteur ès Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.
1977 ROYER Philippe, directeur de banque, au Castellet.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1977 TOMASINI Philippe, journaliste, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ❋, professeur d'Histoire à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Ascq.
1976 VANDEPUTTE Jules, C. ❦, ⁂ 1939-1945, Officier du Mérite National, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistante à l'Université de Lyon III, à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⁂ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), presbytère Saint-Nicolas, à Cluses.
1966 ANTHONIOZ Aymon, ❋, ◎, ⁂, médaille de la Résistance, docteur en Médecine, à Saint-Sixt.
1969 ARNOLLET Michelle (Mlle), à Annecy-le-Vieux.
1964 ARRAGAIN François, docteur en Médecine, à Annecy-le-Vieux.
1977 AUDÉ Jacques, ingénieur civil des Mines, à Paris.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), à Montrouge.
1969 BACHET Louise (Mlle), retraitée, à Annecy.
1981 BALAS Georges (Mme), à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1982 BARRELLE Henri, professeur honoraire, à Ris-Orangis.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, au Chinaillon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ❋, directeur de banque, à Annecy.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien-en-Genevois.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), à Annecy.
1964 BERTHERAT Louis, à Vanves.
1977 BÉTEND Michel (dit : BON Michel), à Annecy-le-Vieux.
1973 BLANC Claude, au Havre.
1981 BLANDIN Jean-Pierre, infirmier, à Cran-Gevrier.
1975 BOIRIN Jean-Camille, directeur adjoint des Impôts, à Annecy.
1973 BOISSONNAS Eric (Mme), à Paris.
1978 BOSCQ DE BEAUMONT Jacques (M. du), à Neuilly.
1970 BOUCHARDY Michel, docteur en Médecine, à Annecy.
1977 BOUCHET Dominique, fondé de pouvoir de banque, à Saint-Jorioz.
1978 BOURDEAU René, à Sallanches.

1968 Bouvet René, à Rumilly.
1975 Bouvier Robert, entrepreneur, à Annecy.
1976 Boy Gabriel, ingénieur divisionnaire T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1979 Boyer Roland, à Montrouge.
1970 Boyer Marie-Thérèse (Mme), C. ✾, musicologue, à Turin (Italie).
1980 Bozon Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1974 Brocard Jean, O. ✵, maire d'Annecy-le-Vieux, député de la Haute-Savoie, vice-président de l'Assemblée Nationale, à Veyrier-du-Lac.
1964 Brunet Jean (Maître), notaire, à Veyrier-du-Lac.
1981 Brunet Michel (Mme), à Annecy.
1975 Brunier Jean, retraité de banque, à Rumilly.
1968 Bullukian Georges, à Lyon.
1968 Burdeyron Joseph, docteur en chirurgie dentaire, maire de Talloires, à Veyrier-du-Lac.
1976 Burnod Alfred, à Vichy.
1964 Burret Suzanne (Mme), licenciée ès Lettres classiques, à Saint-Jorioz.
1975 Callier Micheline (Mme), à Marnaz.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, à Genève (Suisse).
1980 Canova Claude (Mme), ⚔ 1939-1945, journaliste, à Saint-Jorioz.
1978 Cantoni François, à Annecy.
1969 Cartier André, à Bagneux.
1981 Castex Pierre, directeur de banque, à Annecy.
1982 Cattin Hubert, à Annecy-le-Vieux.
1964 Cellier Jean, à Lyon.
1969 Chabert Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1975 Challamel Jean-Bernard, professeur, maire de Thônes.
1980 Chanel Andrée (Mme), à Annecy.
1966 Chapot Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 Chappel Pierre, ingénieur divisionnaire honoraire T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne (Suisse).
1974 Charpentier Marc, inspecteur principal P.T.T. à Maisons-Alfort.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1969 Chevallier Paul (le Chanoine), à Annecy.
1969 Colliard Lauro, professeur à l'Université de Padoue, à Vérone (Italie).
1969 Combet Jean, ✵, conseiller général, à Evian-les-Bains.
1969 Constant Monique (Mlle), archiviste, à Paris.
1978 Contamin Yves-Olivier (Mgr), prieuré Saint-Michel, à Lavardac.
1980 Contat Roland, à Paris.
1978 Coquebert de Neuville Anne (Mme), professeur, à Annecy.
1978 Coquet Honoré, à Boulogne-Billancourt.
1964 Coulloud André, ⚔, directeur de banque honoraire, à Moissac.
1981 Courouleau Pierre, médaille d'or d'E.P., ingénieur, à Saint-Cloud.
1982 Coutin Bernard, avocat, à Albertville.
1982 Couty Agnès (Mlle), à Lyon.
1978 Curtelin Gilbert, retraité, à Seynod.
1978 Darcel Jean-Louis, à Colmar.
1974 David Jean, maître-assistant à l'I.N.G.A., à Grenoble.
1981 Dechambre Jean-Paul, chef de gare, à Douvaine.
1981 Decisier Maurice, ✵, Officier de l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, ✵, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1982 Delavenay Emile, ✵, C. ✾, professeur honoraire d'Université, à Vence.
1978 Deleau Paul, ✵, ✾, professeur honoraire d'Université, à Le Rouret.
1977 Delépine Jean, directeur départemental honoraire de la D.D.A.S.S., à Pringy.
1972 Deletraz Cyprien, ✵, ⚔ 1939-1945, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1972 Delétraz Pierre, professeur, à Paris.
1981 Deletraz Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.

1975 DELON Jean-Paul, bouquiniste, à Rumilly.
1974 DEMICHELIS Raymond, O. ✾, professeur, à Bonneville.
1974 DEMOLIS Roland, professeur, à La Roche-sur-Foron.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1977 DÉZIRAT Robert, ingénieur honoraire, à Saint-Jorioz.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean, docteur en Médecine, à Ayze.
1977 DONZIER Jean, fleuriste, à Annecy.
1973 DROUAILLAT Gérard, à Nantes.
1974 DUBY Jean, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, O. ✾, ⚔ 1939-1945, médaille de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de Collège, à Annemasse.
1968 DUCRET André, ❋, Officier de l'Ordre National du Mérite, notaire honoraire, à Evian-les-Bains.
1969 DUCRETET Bernard, ❋, ⚔ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Paris.
1960 DUPANLOUP Jacques, Chevalier du Mérite Social, rédacteur, à Paris.
1973 DUSSOLLIET Georges, directeur honoraire de la Maison du Tourisme, à Annecy.
1981 FASSIER Robert (Général), O. ❋, à Annecy.
1974 FAURY Henry, ❋, O. ✾, inspecteur d'Académie honoraire, à Beaumes-de-Venise.
1980 FONLUPT Louis, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, docteur en Médecine, à Veyrier-du-Lac.
1978 FORAS Xavier (le Comte de), château de Thuyset, à Thonon-les-Bains.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1975 FOURNIER Yves, à Veyrier-du-Lac.
1982 GAGNAIRE Jean-Claude, médecin, à Annecy.
1973 GALLAY Marie-José (Mme), à Cluses.
1977 GAZEL Henri, O. ✾, professeur honoraire, à Annecy.
1973 GENEQUAND Jean-Etienne, archiviste, à Genève (Suisse).
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, archiviste, à La Ravoire.
1957 GIRARD François (Abbé), à Chambéry.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.S.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1981 GROGNET Eugène (pseud. Lionel TABUIS), lauréat de la Maison de Poésie, à Maisons-Laffitte.
1982 GUERITEY Pierre-Marie, ingénieur, à Lyon.
1970 GUICHET Paul, ❋, ⚔ 1939-1945 avec palmes, retraité, à Paris.
1981 GUIRAL Alain, conseiller juridique, à Annecy.
1976 GUYON Jean, médaille militaire de Norvège, industriel, à Douvaine.
1977 HERMANN Frédéric, chef de gare, à La Roche-sur-Foron.
1982 IRLÈS Claudine (Mlle), bibliothécaire, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, Chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lyon.
1977 JARRE Charles, O. ❋, C. ✾, ✪, gouverneur honoraire de la France d'Outre-Mer, à Veyrier-du-Lac.
1970 KRIBS Bernard, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1968 LAEUFFER Pierre, O. ❋, général de Brigade, à Verrières-le-Buisson.
1981 LAILLET Marcel, directeur de banque honoraire, à Annecy.
1970 LAMBERT Emile, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ❋, C. ✾, Croix du Combattant, commissaire général de Brigade Aérienne, à Culoz.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en Médecine, à Lyon.
1968 LAURENS Henri (pseud. Jean-Pierre FONTAINE), docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, Ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles (Belgique).
1967 LAVOREL André, ⚔ 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, architecte, à Annecy.

1977 LAVY Arthur, ✻, O. ❦, O. ❁, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, inspecteur principal des Impôts honoraire, maire d'Argonay, ancien sénateur, président d'honneur du Conseil Général de la Haute-Savoie, à Argonay.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée d'Annecy, à Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1973 LE BRUN Odile (Mme), à Paris.
1980 LECOMTE Paul, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, ❁, cadre retraité, à Sallanches.
1981 LEFAS Aubert, conseiller d'Etat honoraire, à Paris.
1979 LEMOINE Jean-Bernard, correspondant de la Commission des Orgues, à Annecy.
1981 LEREBOULET, clerc de notaire, au Lyaud.
1973 LEVÊQUE René, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sevrier.
1969 LOHIÉ Jean, employé de banque, à Bourg-en-Bresse.
1982 LOUVIOT Fernand, chef de gare principal honoraire, à Annecy.
1970 LUPIN Yves, ✻, ❁, inspecteur général honoraire de l'Economie et des Finances, à Neuilly-sur-Seine.
1982 LYON-CAEN Jean-François, architecte-enseignant, à Saint-Bonnet-en Champsaur.
1970 MAILLET Eugène, ancien industriel, à Annecy.
1975 MALAPLATE Jacqueline (Mme), professeur d'Espagnol, à Annecy.
1976 MANSEAU Andrée (Mme), professeur d'Université, à Toulouse.
1981 MANTEAU Roger, ✻, Officier de l'Ordre National du Mérite, C. ❦, ancien inspecteur d'Académie de la Haute-Savoie.
1978 MARCELLOT Claude, à Veyrier-du-Lac.
1976 MARSON Roger, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, O. ❦, proviseur, à Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, inspecteur financier, à Annecy.
1979 MENTHON Antoine (M. de), maire de Menthon-Saint-Bernard.
1982 MENTHON Joseph (M. de), retraité, à Annecy.
1969 MÉTRAL Marcel, inspecteur central des Impôts, à Annecy.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1977 MICHELIER L., ingénieur, à Annecy.
1977 MILLION Bernadette (Mme), à Annecy.
1979 MONNIER Victor, à Genève (Suisse).
1965 MOORGAT Pierre, attaché culturel, à Aix-en-Provence, maire de Bluffy.
1973 MOUTHON Pierre, docteur en Médecine, à Faverges.
1980 MOUTHON Serge, artisan, à Balmont.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1967 NAZ Jean, notaire, à Annecy.
1965 NORMAND Jean (le Colonel), à Paris.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège (Belgique).
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître-assistant d'Histoire contemporaine à l'Université de Savoie, à Chambéry.
1980 PARIS Jean-François, employé de banque, à Annecy-le-Vieux.
1972 PASCAL Henri (le Colonel), C. ✻, à Annecy-le-Vieux.
1981 PASQUIER Renée (Mme), Chevalier de l'Ordre National du Mérite, O. ❦, principal adjoint honoraire de Collège, à Annecy.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Annecy.
1962 PATURLE François, directeur des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1968 PAUME Emilie (Mlle), O. ❦, institutrice honoraire, à Annecy.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louise (Mme), directrice d'Ecole, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville.
1980 PERRIGUEY Nicolas, Officier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire, ❁, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Veyrier-du-Lac.
1975 PERRON François, ✻, médaille de la Valeur Militaire, Chevalier des Arts et des Lettres, secrétaire général de mairie honoraire, à Morestel.

1970 PETRUS Otto, médaille d'honneur de la Police Nationale, inspecteur divisionnaire honoraire de la Police Nationale, à Bedoin.
1977 PHILIPPE Denis, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de Société d'H.L.M., à Chavanod.
1980 POCHAT Pierre, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, à Annecy.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire, à Annecy.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), à Annecy.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ✾, directrice d'Ecole honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET Marie-Jeanne (Mlle), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1973 RASSAT Maxime, à Marseille.
1965 RAVIER DU HERBULOT André (le R.P.), O. ❋, Officier de l'Ordre National du Mérite, ⚜ 1939-1945, docteur ès Lettres, à Chantilly.
1980 REY Robert, P.D.G. Splendid Hôtel, à Annecy.
1977 RIOND Georges, C. ❋, ⚙, conseiller honoraire de l'Union Française, à Groisy-le-Plot.
1982 RITZ Jacques, à Annecy.
1970 ROSSET Gilbert (l'Abbé), à Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1982 ROUGE Robert (Mme), à Saint-Pierre-d'Albigny.
1966 ROUSSY DE SALES François (le Marquis de), ⚜ 1939-1945, ⚙, directeur international Parfumerie Dior, à Paris.
1978 RUIN Maurice, principal du Collège d'Evire, à Annecy-le-Vieux.
1970 SALES Mario, docteur - ingénieur, à Turin (Italie).
1969 SANDOZ Marc, historien de l'Art, à Paris.
1981 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, à Genève (Suisse).
1977 SAUTHIER Marguerite (Mme), directrice d'Ecole honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1981 SCHOENDOERFFER Pierre, homme de Lettres, à Paris.
1981 SÉDALLION Alain, à Annecy.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, à Annecy.
1975 SIMOND Françoise (Mme), professeur, à Annecy.
1980 SIROT Elisabeth (Mme), licenciée d'Histoire de l'Art, à Annecy.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1980 SUROT André, ⚜ 1939-1945, ingénieur E.E.G., à Annecy.
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, aux Houches.
1969 TISSOT Henri, receveur honoraire des P.T.T., à Saint-Julien-en-Genevois.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, à Bellegarde.
1970 TOUZOT Jean, libraire, à Paris.
1968 UGINET François-Charles, archiviste, à Rome (Italie).
1963 VALLETTE D'OSIA (le Général), G. O. ❋, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Mme, pseud. Simone AVRAY), femme de Lettres, à Paris.
1981 VAUTREY Georges, O. ❋, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, ⚜ 1939-1945, ⚙, général de Brigade, à Paris.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), C. ✾, institutrice honoraire, à Annecy.
1977 VERNEX Jean-Claude, à Veyrier-du-Lac.
1982 VIDELAINE Henri, à Thônes.
1981 VINCENT Paul, journaliste-écrivain, à Seynod.
1970 VIVIANT Fernand, maire de Lovagny, à La Balme-de-Sillingy.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des Travaux Météorologiques, à Rumilly.
1968 VON RICHTER Leonhard (le Baron), consul honoraire d'Allemagne, à Veyrier-du-Lac.
1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.
1977 WIRTH Marcel, directeur de Société, à Pringy.
1980 YVOIRE Maurice (M. d'), ingénieur, à Ville-d'Avray.
1964 ZANOTTO André, président de l'Académie Saint-Anselme, Service Historique Régional, à Aoste (Italie).

*
* *

Nous avons appris avec tristesse le décès de nos confrères Pierre COUROULEAU, ingénieur des Arts et Métiers ; Charles JARRE, gouverneur honoraire de la France d'Outre-Mer ; Philippe ROYER, directeur de banque ; le R.P. CHARBONNEL, aumônier de la Visitation ; Jean COMBET, conseiller général ; Roger GIGNOUX, retraité du Cadastre et des Contributions directes ; Mme Renée PASQUIER, principal honoraire de Collège, et le Baron Leonhard VON RICHTER, consul honoraire d'Allemagne.

L'Académie présente aux familles ses sincères condoléances.

*
* *

LISTE DES DONATEURS

(Revue Savoisienne de 1982)

COMPAGNIE DES BATEAUX DU LAC D'ANNECY, 2, place au Bois, 74000 Annecy.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 9 bis, rue Royale, 74000 Annecy.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, Direction Départementale de la Haute-Savoie, 2, rue des Glières, 74000 Annecy.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPOTS, 28, rue Vaugelas, 74000 Annecy.

BANQUE DE SAVOIE, 4, rue Saint-François-de-Sales, 74000 Annecy.

BANQUE LAYDERNIER, 10, avenue du Rhône, 74000 Annecy.

ENTREPRISE BOURGEY-MONTREUIL, B.P. 259, 73001 Chambéry Cedex.

ENTREPRISE CECCON FRÈRES, Travaux Publics et Bâtiments, 25, rue de la Crête, 74015 Cran-Gevrier.

ENTREPRISE PERRET J., Peinture, 34, avenue de la Plaine, 74000 Annecy.

ETABLISSEMENTS TAPONIER Henri, 1, avenue de Ternier, 74160 Saint-Julien-en-Genevois.

BANQUE NATIONALE DE PARIS, 27, rue Royale, 74000 Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 6 JANVIER 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, le président salue la mémoire de M. Guy Orsel, récemment décédé à Veyrier-du-Lac, et présente à sa famille les condoléances de l'Académie. Aux Florimontans et à leurs visiteurs, il offre ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle, souhaitant qu'en 1982 les travaux de la compagnie soient nombreux et brillants. Il passe alors la parole à M. Jacques Ritz, qui entretient son auditoire du château et de l'église de Quintal auxquels il a été amené à s'intéresser lorsqu'il a voulu vérifier puis étayer une tradition orale qu'il avait recueillie dans sa famille (1).

Après avoir signalé les travaux d'aménagement (de 1740 à 1965) apportés à l'église de Quintal, M. Jacques Ritz cède la parole à M. le chanoine E. Berthoud qui veut bien improviser, devant croquis et plans, une étude archéologique de cet édifice du début du XIme siècle, la plus ancienne église du département. D'après M. l'abbé Berthoud, son architecture, en partie inspirée de celle d'une basilique syrienne du Vme siècle, présente un cas unique en France (2).

Le président remercie les orateurs et donne la parole au secrétaire pour une brève communication sur l'écrivain Pierre Benoit, dont on commémorera, dans trois mois, le vingtième anniversaire de la mort. M. Chevallier rappelle le séjour du futur écrivain à Annecy, où il apprit le rudiment et fit sa première communion en juin 1896. Il évoque la mémoire de MM. Jacques Fournier et Alexandre Charvin, qui furent des camarades de classe du futur académicien. M. André Chevallier termine en faisant appel aux souvenirs des vieux annéciens et en assurant de sa gratitude toutes celles et tous ceux qui pourraient lui confier des souvenirs ou des anecdotes sur le séjour annécien de Pierre Benoit.

La séance est levée à 18 h 30.

(*) *Etaient présents :* Mmes J. Chapot, G. Chevallier, M.-Th. Hermann, S. Ratié et M.-Th. Picard ainsi que Mmes A. Fumex, J. Guigné-Bologne, A. Paccard, J. Ritz et M.-M. Raffin ; Mlle H. Ritz ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, E. Berthoud, R. Bozon, R. Brunel, E. Callot, le R.P. C. Charbonnel, MM. A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, G. Gaillard, C. Gardet, A. Lavorel, C. Mouchet, P. Persoud, G. Raffin, J. Ritz, B. Ruffet et J.-N. Vandeputte ainsi que MM. A. Grosperrin et P. Paccard.

Etaient excusés : Mmes C. Brun et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle Y. Dagand ; le Général G. Bernard, M. P. Dussauge, le Général R. Fassier, MM. G. Grandchamp, G. Tapponnier et P. Soudan.

(1) On trouvera le texte complet de cette communication dans la présente revue.

(2) Nous signalons à nos lecteurs que l'étude de M. le chanoine E. Berthoud sur l'église de Quintal a fait l'objet d'articles parus dans le « Courrier Savoyard » (mai et juin 1981).

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, le président adresse des félicitations à M. et Mme Guizard à l'occasion du mariage de leur fille. Il assure de sa sympathie attristée M. J. Beauquis, qui vient de perdre sa mère. Il dépose sur le bureau deux ouvrages qui sont offerts à la bibliothèque et dont il remercie les généreux donateurs. Ces ouvrages sont :

— J.-E. d'ANGREVILLE, *Notice sur le baron F.-X. de Cocatrix* (Don de M. André Primot) ;

— J.-M. LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus (1807-1857) ou le temps retrouvé des cathédrales* (Don de M. Georges Grandchamp).

Le président donne la parole au vice-président Georges Grandchamp qui, dans un premier temps, entretient son auditoire de Viollet-le-Duc. Joseph Serand, l'érudit conservateur du château de Montrottier, signalait jadis que lorsque Mme de Rochette mit son domaine en vente, elle l'avait fait estimer 350 000 F or par « le célèbre architecte Viollet-le-Duc ». Apparemment, il n'en savait pas davantage. Il aurait aimé disposer des renseignements aujourd'hui rassemblés par M. Grandchamp. Il n'aurait pas manqué d'ajouter à sa magistrale *Etude historique et archéologique* du domaine de l'Académie un chapitre sur Viollet-le-Duc à Montrottier en 1814. C'est en effet le 12 août de cette année-là que Viollet-le-Duc, séjournant alors à Genève, vint visiter le château que Mme de Rochette devait mettre en vente deux ans plus tard. Des renseignements et documents présentés par M. Grandchamp, les moins précieux ne sont pas les dessins et croquis dont l'arrière-petite-fille du maître, Mme Geneviève Viollet-le-Duc, voulut bien lui confier une photographie.

Vivement applaudi, M. Grandchamp signale encore deux précieux inventaires publiés dans la revue *Genava* 1981. Il rappelle aussi que le numéro d'octobre 1981 de la *Revue des Monuments Historiques* est consacré à la région Rhône-Alpes. Enfin, il rend compte du livre de J.-M. Leniaud consacré à Jean-Baptiste Lassus, architecte méconnu du XIXme siècle. De ce remarquable ouvrage, riche de précieux renseignements et nourri d'aperçus ingénieux, il semble que l'on ne puisse plus se passer. Dorénavant, il faudra constamment y faire référence, nous assure le recenseur qui offre le volume, dont il vient de rendre compte avec tant d'enthousiasme, à la bibliothèque de l'Académie.

Le président remercie M. Grandchamp et passe la parole à M. Georges Raffin, membre effectif, qui va prononcer l'éloge de François Matrod. Très exactement informé, c'est avec beaucoup de sensibilité que M. Raffin esquisse le portrait de l'ancien bibliothécaire honoraire de l'Académie (1).

Le président salue Mme Matrod, remercie M. Raffin, et lève, à 18 h 15, une séance bien chargée.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, J. Chapot, G. Chevallier, M.-Th. Picard et S. Ratié ainsi que Mmes Dussauge, Guizard, Lanier, Matrod, Mouchet et M.-M. Raffin ; Mlles H. Ritz et S. Velland ainsi que Mlle Matrod ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, R. Bozon, G. Brégnac, E. Callot, A. Chevallier, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, Ch. Guizard, H. Jorioz, F. Lanier, J.-Y. Mariotte, C. Mouchet, J. Mouthon, P. Persoud, R. Prévost, A. Primot, G. Raffin, J. Ritz, B. Ruffet, P. Soudan, J.-N. Vandeputte et H. Voiron ainsi que M. H. Charron.

Etaient excusés : Mmes M.-Th. Hermann, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle Y. Dagand ; les Généraux G. Bernard et R. Fassier ainsi que M. G. Tapponnier.

(1) Le présent numéro de la Revue Savoisienne reproduit cet éloge in extenso.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU 10 FÉVRIER 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale, le président donne la parole à M. Jacques Domenjoud, administrateur du Domaine de Montrottier, pour son rapport d'activité qui comprend les points suivants :

1°) Travaux dans le château. Assurance des collections.
2°) Intervention dans le parc (évacuation du Grand Bassin).
3°) Travaux futurs (bâtiment des communs ; terrasses).
4°) Situation des fermes et forêts. Exploitation de la carrière.
5°) Situation financière.

Conclusion. — Notre crédit est faible pour faire face à des dépenses exceptionnelles. Il faut souhaiter que les locations des salles iront en augmentant et que le dossier « Carrières » connaîtra une issue favorable. Une entrée de quelques dizaines de milliers de francs permettrait de compléter les financements accordés par l'Administration pour entreprendre et mener à bien les travaux futurs envisagés sub § 3.

La parole est donnée à M. Henri Davignon, administrateur adjoint, pour son rapport financier. Les résultats de l'année 1981 laissent apparaître une situation financière saine.

Le nombre des visiteurs (29 952 contre 30 319 en 1980) dépassera certainement les 30 000 unités en 1982.

Les salaires servis aux gardiens et aux 7 guides représentent 44 % des dépenses, les frais généraux 16 %, les impôts et taxes 7,50 % ; le reste étant réparti entre les travaux d'entretien, les achats d'ouvrages et de souvenirs, etc.

La location des salles récemment aménagées a permis de recevoir deux mariages (270 personnes) et un groupement annécien (62 personnes).

Le rapporteur renseigne l'Académie sur les mesures prises afin d'assurer la garantie des riches collections du Musée Léon Marès.

C'est alors M. Gérard Gaillard, trésorier de l'Académie, qui donne son rapport financier. Comme, hélas, chaque année, les comptes de l'Académie présentent un déficit. Chaque année, les dépenses augmentent et les recettes en cotisations ne suivent pas. Nous avons heureusement reçu, pour l'exercice écoulé, de la ville d'Annecy, une subvention. L'Académie Florimontane remercie vivement la ville d'Annecy. Elle espère que cette subvention pourra être renouvelée. Nous avons également reçu, en 1981, pour contribuer aux frais d'impression de la « Revue Savoisienne », une contribution des Archives Départementales, et une autre du Service des Fouilles de la Haute-Savoie. C'est grâce à ces concours que le déficit a pu être réduit.

M. Gérard Gaillard donne également lecture du rapport financier du Cercle Philosophique, que lui a transmis M. Guy Brégnac.

Après cette première partie de l'Assemblée Générale, les rapports ayant été approuvés, on passe aux élections.

Le Comité propose comme membres correspondants : MM. Henri Barrelle (en littérature, Abel Clarte), Hubert Cattin, Bernard Coutin, Mlle A. Couty, le Dr Gagnaire, Pierre-Marie Guéritey, Mlle Claudine Irles, MM. Fernand Louviot, Joseph de Menthon, Jacques Ritz, Mlle Catherine Santschi, Mme Hélène Tossan et M. Henri Videlaine. Ils sont admis à l'unanimité.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-Th. Hermann et S. Ratié ; Mlle Y. Dagand ; le Général F. Anthoine, MM. L. Bajulaz, J. Beauquis, L. Bourquard, E. Callot, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, le chanoine A. Jacquet, MM. H. Juge, F. Lanier, R. Laydernier, J.-Y. Mariotte, J. Mouthon, P. Persoud, R. Prévost, G. Raffin, E. Rosset, P. Soudan et L. Viollet.
Etaient excusés : Mme M. Molinier ; MM. G. Deshusses, R. Devos et A. Primot.
Avait envoyé une procuration : Mme M. Molinier.

Le Comité propose, pour devenir membres associés, les membres correspondants suivants : Mme A. Tapponnier-Ribatto, le Général Georges Bernard, MM. Guy Brégnac, Robert Brunel, Christian Guizard, Paul Jacquet et Gilbert Tapponnier. Ils sont reçus à l'unanimité.

M. Robert Brunel est élu membre effectif, par 27 voix. M. Robert Brunel occupera le fauteuil vacant depuis le décès du Dr René Richard. Il prononcera l'éloge de son prédécesseur. Il est nommé directeur de la *Revue Savoisienne.*

M. Joannès Beauquis est nommé administrateur adjoint du Domaine de Montrottier. Les membres sortants du Comité, MM. Henri Davignon, Georges Grandchamp, François Lanier et Jean-Yves Mariotte sont réélus. Les commissaires aux comptes, MM. Louis Barat et Gabriel Gayet, sont reconduits dans leurs fonctions.

Questions diverses

Le Comité propose de porter la cotisation, pour l'exercice 1982, à 120 F. L'Assemblée approuve cette proposition à l'unanimité sauf une voix (celle de M. René Prévost).

Pour donner plus de souplesse à la vente et à l'achat de livres et fournitures de bureau, le Comité propose l'ouverture d'un C.C.P. dont l'intitulé sera *Bibliothèque de l'Académie Florimontane* ; le bibliothécaire et l'archiviste auront la signature. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18 h 15.

SÉANCE DU 3 MARS 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. Grandchamp donne la parole à M. B. Demotz, qui entretient son auditoire de la noblesse savoyarde et de ses résidences du XIIme au XVme siècle (1).

Après cet intéressant et copieux exposé, la séance est levée à 18 h 55.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture par le secrétaire et approbation par l'auditoire du procès-verbal de la précédente séance, le président présente à M. L. Bajulaz les condoléances de l'Académie à l'occasion du décès de sa mère. Puis il donne la parole à M. G. Grandchamp, vice-président, pour la lecture d'une notice nécrologique sur le peintre Jean STELLIO (1882-1982). M. Grandchamp donne également lecture de quelques lettres et extraits de lettres récentes qu'il a reçues au sujet de son compte rendu de la thèse de M. J.-M. Léniaud, et à propos de sa communication sur Viollet-le-Duc.

Le secrétaire signale que, dans le cadre du Centre d'Etudes Franco-Italien, les Universités de Turin et de Savoie organiseront, à Annecy,

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, J. Chapot, G. Chevallier, M.-Th. Hermann, H.-L. Puls et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes S. Dussauge, Ch. Guizard et G. Richard ; Mlles E. Paume, H. Ritz et S. Velland ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le général G. Bernard, MM. M. Bourquard, R. Brunel, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, B. Demotz, P. Dussauge, G. Gaillard, G. Grandchamp, Ch. Guizard, A. Lavorel, J.-Y. Mariotte, P. Persoud, G. Raffin, J. Ritz, P. Soudan, G. Tapponnier et H. Voiron.

Etaient excusés : Mme M. Molinier ; Mlles J.-H. Abry et Y. Dagand ; MM. G. Bregnac, R. Devos, le général R. Fassier, MM. C. Gardet et J.-N. Vandeputte.

(1) Nos lecteurs trouveront le texte complet de cette causerie dans le présent numéro.

(*) *Etaient présents :* outre de nombreux parents du conférencier, Mmes C. Brun et G. Chevallier ainsi que Mmes S. Dussauge et M.-M. Raffin ; Mlle F. Vandeputte ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, MM. R. Bozon, J. Brunier, E. Callot, A. Chevallier, H. Davignon, E. Delavenay, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, J.-Y. Mariotte, C. Mouchet, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J.-N. Vandeputte et H. Voiron ainsi que MM. H.-J. Charron et L. Desmoulin.

Etaient excusés : Mmes M.-Th. Hermann, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle Y. Dagand ; MM. G. Brégnac, R. Brunel, le général Fassier, MM. F. Lanier, P. Soudan et G. Tapponnier.

Chambéry et Turin, du 24 au 27 mai 1982, un colloque international sur le thème *Culture et Pouvoir dans les Etats de Savoïe, du XVIIme siècle à la Restauration.*

Le président donne alors la parole au professeur Emile Delavenay pour son exposé sur *une famille du Faucigny, miroir de l'histoire locale.* Un Faucignerand se penche sur le passé familial, utilisant au mieux les archives de la Haute-Savoie, les archives d'Etat de Genève, les registres paroissiaux et l'état-civil des communes. Par delà les souvenirs des parents et grands-parents et les traditions familiales plus légendaires que précises, il explore la continuité dans la diversité de la vie des Delavenay à travers les siècles, dans des périodes de prospérité et d'expansion, et dans les temps de crise, de peste, d'occupations étrangères, de disette, de désastres économiques.

Le premier Delavenay aujourd'hui connu aurait été prévôt du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Genève, au XIIme siècle. Ce chanoine tenait certainement son nom du lieu-dit Lavenay, hameau de la commune d'Amancy, berceau de toute la famille. A Amancy, Daniel, ancêtre connu de la famille actuelle, est un propriétaire terrien, mais aussi un entrepreneur. Il possède moulins, tanneries, et acquiert une vigne. Trois branches principales de la famille proviennent de trois de ses fils : les « Danel », les « Notaire » et les « Fezet ». Il ne reste aujourd'hui de descendants que de la branche dite « Fezet ».

Dans leur diversité, beaucoup de Delavenay vivent encore à Amancy ou dans les environs ; mais on les trouve dans toutes les professions et presque dans toutes les parties du monde. Comme leurs prédécesseurs, ils se sont adaptés au monde où ils sont nés. Notaires, chanoines et recteurs au temps où le notariat et l'église ouvraient des horizons nouveaux et consacraient l'esprit d'initiative, ils sont aujourd'hui médecins et dentistes, commandants de pétrolier, ingénieurs et pilotes de ligne, enseignants et fonctionnaires internationaux, entrepreneurs, journalistes ou diplomates. Mais, comme au recensement de 1561, un Delavenay est aujourd'hui maire d'Amancy, où reste vivace le souvenir d'une longue association avec la terre. Leur mode de vie a changé comme leurs prénoms. Les Hugonnin, Ansermond, Jacquemet et Guillerme, après les innombrables Claude, Christophe, les Bernard et les Philibert bien savoyards, ont, pour descendants, des Patrick, des Ronnie, Fabienne, Vanessa, Karine et Marjorie.

Mais les qualités d'intelligence pratique, de ténacité, d'adaptabilité demeurent. Elles peuvent paraître caractéristiques d'une famille, semblable à beaucoup d'autres, formée pendant des siècles par l'hostilité comme par le charme d'un environnement naturel, tenant à la fois de la montagne et de la plaine, et bien décidée à survivre, quelles que soient les vicissitudes de l'histoire (1).

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU 5 MAI 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. A. Chevallier annonce l'excursion à la Côte-Saint-André qu'organise le Cercle Berthollet le jeudi 20 mai prochain, tandis que M. G. Grandchamp

(1) Le travail du professeur Emile Delavenay a fait l'objet d'un fascicule déjà paru sous le titre « Une famille du Faucigny à travers les siècles », Imprimerie du « Messager », S.A. Thonon-les-Bains. Voir également l'article de Pierre Soudan dans « Le Messager » N° 27 (2-7-1982).

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Dujourdy, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes E. Cléchet, S. Dussauge et R. Maret ; Mlles E. Paume et S. Velland ; MM. L. Bajulaz et A. Bastard-Rosset, le général G. Bernard, MM. R. Bozon, J. Brunier, G. Bruyneel, E. Callot, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, G. Grandchamp, H. Juge, A. Lavorel, F. Louviot, M. Rebut, J. Ritz, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et H. Voiron ainsi que MM. H. Denarié, A. Léger et J. Philippe.

Etaient excusés : Mmes M.-Th. Hermann et M. Molinier ; Mlles Y. Dagand et A. Jolly ; M. R. Brunel, le général R. Fassier, MM. C. Gardet et G. Raffin.

signale que les Amis du Vieil Annecy se rendront, au mois de juin, dans le Valais. A ces deux manifestations, les Florimontans sont cordialement invités.

La prochaine séance de l'Académie aura lieu le mercredi 2 juin, au château de Montrottier. Il convient que les Florimontans non motorisés s'entendent, pour faire le déplacement, avec ceux qui ont des places dans leur voiture.

M. G. Grandchamp donne la parole à M. Rebut pour son exposé sur Annecy et la Savoie pendant la guerre de succession d'Autriche (1742-1749).

En dépit de la Pragmatique Sanction, certains princes européens invoquent raisons et prétextes pour disputer à Marie-Thérèse son héritage. La Savoie, opposée, en cette circonstance, à l'Espagne se voit bientôt occupée. Les pieuses processions des montagnards et les touchantes harangues de leurs pasteurs n'empêchent aucunement l'envahisseur de se conduire comme tel. Les villes sont durement taxées. Des fournitures de toutes sortes sont réclamées par l'occupant qui exige également le logement de ses hommes et de leurs chefs. Les dragonnades et les incendies succèdent aux mauvais traitements et aux exécutions capitales. Le roi Charles-Emmanuel III remporte-t-il quelque succès ? La population savoyarde n'a pas le temps de s'en réjouir que l'Espagnol revient déjà à la charge.

A Annecy, qui loge quatre régiments d'infanterie et deux escadrons de cavalerie, les choses se passent comme dans le reste du pays. Nonobstant un certain nombre d'idylles, voire de mariages et de baptêmes d'enfants légitimes ou non, les conversations y roulent sur la misère du temps et l'espoir de voir la guerre se terminer. Les écoliers du Collège Chappuisien (transformé en cantonnement) échangent en cachette de pleurardes élégies ou des épigrammes violents où ils ont exercé leur jeune plume.

Les événements se succèdent ; la paix est signée le 18 octobre 1748. L'évacuation de la Savoie par les Espagnols se termine le 11 février 1749. Te Deum, salves de mousqueterie, feu de joie au Pâquier marquent la libération d'Annecy. Mais il faudra plusieurs années pour apurer les comptes et liquider les « ténébreuses affaires » de l'occupation de la Savoie.

La séance est levée à 18 h 40.

SÉANCE DU 2 JUIN 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Rompant avec la routine — Mais pourquoi ne pas faire de cette innovation printanière la première étape d'une tradition nouvelle ? — l'Académie Florimontane a tenu sa dernière séance, avant les vacances d'été, au château de Montrottier.

Après lecture par le secrétaire et approbation par l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance, M. Clément Gardet a le triste devoir de présenter publiquement à M. Henri Onde, professeur honoraire, ses sincères condoléances à l'occasion du décès, à Rabat, de son épouse née Suzanne Fournier. Tous les Florimontans présents se joignent à leur président pour assurer leur confrère en deuil de leur respectueuse sympathie.

Le président donne la parole à M. Patrick Michel, conservateur adjoint du musée de Chambéry. Visiteur assidu du château de Montrottier, M. Michel connaît bien les toiles de la collection Marès, qu'elles soient

---

(*) *Etaient présents :* Mmes A. Chevallier, M.-Th. Hermann et S. Ratié ainsi que Mmes R. Davignon, D. Daune, A.-M. Guizard, E. Haber et P. Soudan ; Mlle Ritz et Mlle Travers ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, G. Brégnac, R. Brunel, A. Chevallier, H. Davignon, J. Domenjoud, le général R. Fassier, MM. G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, Ch. Guizard, H. Juge, A. Lavorel, F. Louviot, J. de Menthon, M. Rebut, J. Ritz, J.-P. Serralongue, P. Soudan et H. Voiron ainsi que MM. Belleville, Castagner, R. Michaud et P. Michel.

Etaient excusés : Mmes C. Brun, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlles Y. Dagand et A. Jolly ; le général G. Bernard, MM. E. Callot, G. Raffin et G. Tapponnier.

accrochées aux cimaises du musée, suspendues dans les appartements privés ou classées dans les réserves. Depuis quelque temps déjà, il consacre ses loisirs à les étudier. Aujourd'hui, il en a choisi quelques-unes qu'il a fait apporter dans la salle des chevaliers où il s'est plu à les commenter et à en donner une analyse détaillée, après avoir situé dans l'histoire les ateliers où elles ont été réalisées et les peintres à qui elles sont attribuées.

Les Florimontans sont heureux d'avoir soit, pour les connaisseurs, confirmation de leurs hypothèses, soit, pour ceux qui sont moins au courant de la chose picturale, la révélation du goût et de l'éclectisme du collectionneur dont ils sont les héritiers. Il y a bien d'autres œuvres à découvrir à Montrottier. On souhaite que M. Michel en poursuive la présentation. En tout cas, le président assure le jeune conservateur du plaisir qu'auraient les Florimontans à l'écouter de nouveau.

La séance levée, amateurs et curieux peuvent regarder les toiles de près avant d'aller retrouver leur voiture pour regagner la ville.

SÉANCE SOLENNELLE DU 25 SEPTEMBRE 1982

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

L'Académie a tenu, à 15 h 30, au château de Montrottier, sa séance solennelle de rentrée. Sous un soleil radieux, le président Clément Gardet, entouré de son comité, accueillit ses nombreux invités, parmi lesquels nous avons reconnu, entre autres, Mme Fumex représentant Monsieur le Maire d'Annecy, Maître Jean Brunet, maire de Veyrier-du-Lac, Mme Guichonnet représentant le doyen Paul Guichonnet, le doyen Gagnebin, M. Duparc, professeur à l'Ecole des Chartes, Mme Brun, proviseur honoraire, Mme Prévost, principal honoraire, M. le Proviseur du Lycée Berthollet, M. le colonel Mouxy de Loches, vice-président de l'Académie de Savoie, qu'il représente, M. le général Anthoine, M. le général Bernard, conciliateur, M. le général Lamouille, M. Deshusses, ancien attaché d'ambassade, Mme Hermann, présidente de l'Académie Salésienne, M. Castor, président de la « Société des maçons de Samoëns », etc.

Devant le public choisi qui s'était rassemblé pour l'écouter, dans la salle des chevaliers, le doyen Jean-Georges Ritz évoqua l'Irlande, de son passé prestigieux à son présent tragique.

Ile de contrastes, l'Irlande connait depuis longtemps « le bruit et la fureur ». Le doyen Ritz a, d'abord, rappelé les grandes heures du lointain passé, au temps où les moines de « l'île des saints » restauraient, dans l'occident ravagé par les invasions barbares, la foi chrétienne et assuraient le réveil de la culture gréco-latine (VIIme - IXme siècles). Vint le temps des malheurs, au XIIme siècle, lorsque les rois d'Angleterre installent leurs féodaux en Irlande. Présence mal supportée, et qui est violemment mais vainement refusée, lorsque Henri VIII et Elisabeth imposent foi anglaise et foi anglicane. La fidélité à Rome se traduit par des révoltes toujours vaincues et durement réprimées. Entre 1556 et 1659, l'Angleterre fait de l'Irlande un pays de « plantations » sur la côte Est et dans le comté d'Ulster. Mais ces anglo-irlandais seront traités en citoyens de seconde zone et les autochtones en parias. Les uns et les autres réagissent et protestent. Les pamphlets de Swift, l'auteur de *Gulliver*, pleins d'amère ironie, gardent encore aujourd'hui toute leur virulence. Cependant, un bref répit se produit dans la seconde moitié du XVIIIme siècle. C'est le temps des belles constructions de Dublin en noble style géorgien et celui du rayonnement littéraire de Sheridan, Goldsmith ou Sterne. Mais après la sécession des colonies d'Amérique et l'aide des républicains français à des révoltes sporadiques, l'Angleterre resserre son étreinte. L'acte d'union de 1800 place l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande sous un seul drapeau : l'Union Jack.

Au XIXme siècle, un catholique, O'Connell, et un protestant, Parnell, vont lutter pour l'indépendance irlandaise. Un projet d'administration libre (Home Rule) voit le jour. Il ne sera voté qu'en 1914 pour être appli-

qué après la grande guerre. Mais les Irlandais du Nord, en grande majorité protestants, vont organiser un mouvement loyaliste, qui refusera absolument l'indépendance et exigera la séparation d'avec une Irlande qui se veut républicaine, sans aucun lien avec l'Angleterre. Les Irlandais du Sud, impatients d'être enfin libres, prirent en mains leur propres destinée le lundi de Pâques 1916. La révolte de Dublin fut écrasée, mais elle fit des martyrs et tout ce qui suivra cette date, répression, guerre civile, sacrifices, terrorisme, ne sera que la suite logique de ce réveil national, soutenu par une nouvelle génération de grands écrivains responsables de la résurrection du gaélique : Moore, Shaw, Synge, O'Casey, sans oublier le renégat Joyce et le franco-irlandais Samuel Beckett.

Lorsqu'en 1949 la République est proclamée et l'Ulster rattaché au Royaume-Uni, on espérait que le temps, la sagesse, la patience, le sens des compromis réalistes permettraient à la longue le rapprochement des deux Irlandes. Il n'en a rien été. Depuis 1969, le refus d'accepter la séparation a suscité de jeunes hommes prêts à tout, hélas ! « L'armée (secrète) républicaine irlandaise » (I.R.A.) s'est lancée, à la faveur de l'action terroriste internationale qui a sévi en Italie, en Espagne, en Allemagne et ailleurs, dans une suite d'attentats à la bombe qui n'ont réussi qu'à galvaniser les Unionistes, fidèles à la mère-patrie, et qui ont créé leur milice armée. Malgré la présence de troupes britanniques, ou peut-être à cause d'elles, tous les efforts pour trouver des solutions humainement acceptables ont échoué. Londres et Dublin n'ont pu convaincre Belfast. Actuellement, aucun apaisement n'est en vue. Il faudra que cessent à la fois violence et sectarisme. Ce n'est aujourd'hui qu'un vœu pieux.

La conférence a été suivie par la projection de paysages irlandais et des célèbres enluminures des évangéliaires de Durrow et de Kells (VIIme - IXme siècles).

Pendant la réception qui suivit dans les salons du château, les élèves de l'école de danse et de chorégraphie, aux destinées de laquelle veille Mme Marie-Odile van den Woldenberg, ex-danseuse de l'Opéra d'Avignon, diplômée de l'école supérieure d'études chorégraphiques, offrirent, par deux fois, un charmant divertissement intitulé *Soirée romantique*. Le spectacle illustrait de la musique de Schumann, Mendelssohn-Bartholdy, Grieg et surtout de Chopin. Il y a bien longtemps que le château n'avait servi de décor à un tel spectacle. Que M. Henri Davignon, qui nous l'a procuré, en soit remercié.

Le soleil n'était pas loin de se coucher lorsque les derniers invités quittèrent le château, ravis d'y avoir passé quelques heures bien agréables.

André CHEVALLIER.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, le président fait part d'une lettre de M. H. Onde, par laquelle notre confrère remercie l'Académie d'avoir évoqué, à Montrottier, le 2 juin, le souvenir de son épouse. Puis, le président dépose sur le bureau, pour la bibliothèque, les *Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie (Thonon 1978)* ainsi que les deux ouvrages suivants, offerts par leurs auteurs :

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-L. Puls et S. Ratié ainsi que Mmes F. Brunel, E. Cléchet, D. Deplante, P. Dussauge, L. Francillon, C. Mouchet, M.-M. Raffin, G. Richard et M. Richard ; Mlle Ritz ; le général F. Anthoine, M. A. Bastard-Rosset, le général G. Bernard, MM. G. Brégnac, R. Brunel, J. Brunier, E. Callot, A. Chevallier, P. Coutin, P. Deleau, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, H. Juge, A. Lavorel, J.-Y. Mariotte, C. Mouchet, G. Raffin, M. Rebut, J. Ritz, P. Soudan, J.-N. Vandeputte et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes M.-Th. Hermann, S. Dujourdy, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlles Y. Dagand et A. Jolly ; MM. L. Bajulaz, H. Davignon, le général R. Fassier et M. G. Tapponnier.

— R. VILAIN et P. DUFOURNET, *Les Industries mésolithiques et protohistoriques des plateaux de Bassy-Veytrens et de Seyssel-Vens ;*
— Jean BRUNIER, *Les Charansonnay.*

Le président donne alors la parole à M. Robert Brunel qui prononce l'éloge de son prédécesseur à l'Académie, le docteur René Richard. Après de longs applaudissements, M. Clément Gardet ajoute au portrait tracé par M. Robert Brunel le témoignage de quelques souvenirs personnels avant de donner la parole à M. J.-Y. Mariotte qui, après avoir loué brièvement, mais brillamment et avec chaleur, le récent ouvrage du doyen Guichonnet sur l'*Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France et ses dossiers secrets*, présente une communication de M. Charles Mazouer, intitulée *Théâtre et Mission pendant la conquête du Chablais (1597-1598)* (1).

La séance est levée à 18 heures.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Dès l'ouverture de la séance, M. Henri Davignon complimente, au nom de l'Académie, le président Gardet qui, déjà lauréat de l'Académie Française, vient de recevoir le prix Richtemberger de l'Académie des Beaux-Arts. Cette distinction, attribuée tous les quatre ans à un historien de la peinture du XIVme au XVIme siècle, récompense la très belle édition du *Livre d'Heures du Comte de Piémont, futur Duc Amédée IX de Savoie.* M. Clément Gardet remercie M. Davignon et évoque les travaux qu'il envisage de poursuivre dans ce domaine peu connu de l'Histoire de l'Art en Savoie.

Le procès-verbal de la séance d'octobre étant accepté, le président forme des vœux de rétablissement à l'intention de M. André Chevallier, secrétaire de l'Académie, qui, ce jour même, a quitté Annecy pour rejoindre un hôpital de la région parisienne.

L'Académie vient d'être avisée du décès subit, en Suisse, de M. Pierre Courouleau, ingénieur des Arts et Métiers, un Florimontan domicilié à Saint-Cloud. Des condoléances sont adressées aux proches du disparu, un scientifique qui était aussi un poète, un amateur d'art et un sportif.

M. Christian Guizard, après avoir exprimé la reconnaissance de la compagnie au mécène dotant chaque année la Fondation Andrevetan - Laydernier, résume les impressions suggérées par l'édition 1982 du concours de poésie et donne lecture du palmarès.

Le président, ayant remercié M. Guizard et les jurés du concours, mentionne la présence dans l'assistance de M. François Forray, président des Amis du Mont-Cenis, venu pour écouter la communication — illustrée de projections — de M. Marc Sandoz : *Essai sur le paysage de montagne dans le chemin du Mont-Cenis à travers les siècles* (2).

La séance est levée à 19 heures.

---

(1) Nous publions le texte complet de cette remarquable communication dans le présent numéro.

(*) *Etaient présents :* Mmes Brun, Dussauge, Gardet, Guizard, Hermann, Picard, Raffin et Ritz ; MM. François Forray, président des Amis du Mont-Cenis, Bastard-Rosset, général Bernard, Brégnac, Brunel, Davignon, Dussauge, général Fassier, Gaillard, Gardet, Guizard, Juge, Mouthon, Ritz, Raffin, Sandoz, Soudan, Tapponnier et Voiron.
Etaient excusés : Mmes Chevallier et Tapponnier-Ribatto ; MM. Chevallier et Grandchamp.

(2) La communication de M. Sandoz paraît in extenso dans le présent numéro, avec un choix important d'illustrations.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1982 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le président donne d'abord la parole à M. J.-Y. Mariotte. Ce dernier dit grand bien de *L'Art populaire en Savoie,* publié par Christine Bonneton. Dans ce volume, M. Paul Dufournet, notre confrère, a synthétisé ses recherches sur un thème maintenant très en vogue mais dont il fut l'un des premiers dans cette province à deviner l'intérêt et à évaluer l'ampleur. Cette fresque très fouillée peut être saluée comme un ouvrage auquel se réfèreront tous ceux qui, désormais, auront à traiter de l'art populaire de nos vallées et de nos montagnes.

En feuilletant des documents récemment confiés aux Archives Départementales par M. Henri Juge, M. Mariotte évoque quelques détails concernant les familles Frei et Roth, originaires du Duché de Bade, venues s'installer à Annecy.

C'est aussi un livre que présente M. Pierre Soudan : *La Cuisine paysanne de Savoie,* une œuvre de Mme Marie-Thérèse Hermann éditée par Philippe Sers. Dans ce volume, l'archiviste de notre Académie a réuni des centaines de recettes recueillies dans toutes les provinces. En tête de chaque chapitre, elle narre des souvenirs d'enfance, cite des proverbes et des locutions du terroir ou croque des scènes de la vie quotidienne. Le savoir, le cœur et l'estomac vont là du même pas.

On donne ensuite lecture d'une note de M. André Chevallier sur le prix Chateaubriand et son fondateur, notre confrère Georges Riond.

C'est alors à Mme Georgette Chevallier que le président donne la parole pour un exposé sur les sociétés amicales d'anciens élèves des lycées annéciens Berthollet et Gabriel Fauré. Madame Chevallier, qui a eu la chance de pouvoir consulter les archives de ces deux associations et d'en constater l'intérêt historique, examine et compare les statuts puis les activités de ces amicales pour terminer en cherchant à expliquer les difficultés qu'elles ont à affronter et, en particulier, les difficultés de recrutement.

La séance est levée à 18 h 35.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-Th. Hermann, J. Lanternier, M.-Th. Picard, M.-L. Puls et S. Ratié ainsi que Mmes A. Charron, M. Dussauge, A.-M. Guizard et M.-M. Raffin ; Mlles E. Paume, A.-M. Pennequin, H. Ritz ainsi que Mlle A. Blanc ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le général G. Bernard, MM. L. Bourquard, R. Bozon, E. Callot, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, Ch. Guizard, H. Juge, F. Lanier, J.-Y. Mariotte, C. Mouchet, G. Raffin, J. Ritz, P. Soudan ainsi que MM. H. Charron et D. Grélot.

Etaient excusés : Mmes M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlles Y Dagand et A. Jolly-Golliet ; MM. G. Brégnac, A. Chevallier, P. Coutin, le général R. Fassier, MM. G. Grandchamp, R. Prévost et G. Tapponnier.

Concours de poésie pour l'année 1982

(Fondation Andrevetan - Laydernier)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais donner grand place dans cet exposé à la lecture de quelques poèmes sélectionnés par le jury et d'extraits choisis parmi les meilleurs reçus. Aussi serai-je bref dans mon préambule.

Nous exprimons notre reconnaissance envers le mécène qui, chaque année, dote le prix de la fondation Andrevetan - Laydernier.

Je remercie mes collègues du jury. Je remercie tous les concurrents. Que ceux qui ne trouveront pas leur pseudonyme dans la liste citée ci-après sachent que pourtant nous aurons plaisir à les retrouver parmi les concurrents du concours 1983 que nous déclarons dès maintenant ouvert.

Nos remerciements vont aussi à MM. les rédacteurs en chef qui, avec diligence, ont bien voulu faire paraître gracieusement notre annonce dans journaux et périodiques, tant français qu'étrangers, et à MM. les Ambassadeurs de France qui ont parfois fait supporter par l'Ambassade le coût de cette annonce.

Cent cinquante règlements nous ont été demandés. Soixante-quatre poètes nous ont envoyé leur dossier ; poètes de toutes régions de France, mais aussi de Suisse, de Belgique, du Luxembourg, du Maroc et de la République de Côte-d'Ivoire.

Beaucoup de poèmes sont remarquables ; nous y avons cherché et trouvé le sens poétique transcendant allié à l'écriture qui en est le véhicule.

Je dois faire mention aussi de nombreux dossiers africains qui nous entraînent vers des coutumes où vibrent les tam-tam.

Et voici quelques citations choisies dans les pages des lauréats :

sous le pseudonyme *Séraphin* :

« Tam-tam ! Tam-tam !
O tam-tam ! Que deviens-tu ?
...Tu rappelais à nos pères leurs souvenirs,
Tu mettais en fuite les négriers,
Tu élisais les guerriers,
Tu décorais les héros,
Tu ressuscitais les morts.
Tam-tam ! O tam-tam ! Que deviens-tu ? »

sous le pseudonyme *Françoise Jean :*

« On aime son pays pour des raisons diffuses,
...Mais il en est pour moi de fort claires encore :
C'est d'être le pays de Verlaine et Nerval,
De Villon, Rabelais, Racine et son rival,
Celui de Baudelaire, en peine singulière,
Et celui qui palpite au rire de Molière ;
Climat qui fit grandir de nouveaux Juvénal,
Où chante et meurt Gavroche, où tonne Germinal... »

sous le pseudonyme *Mésange bleue* :

« Il cueillit des bluets en bordure du champ,
Alors que les blés mûrs ondulaient sous la brise...

Vous tendit le bouquet, timide et s'excusant
De vous le présenter sans effet de surprise...
Lors, vous avez noué ce modeste bouquet
D'un ruban d'amitié couleur des immortelles ;
Au fond de votre cœur ce symbole coquet
Reste lueur d'amour au milieu des javelles... »

sous le pseudonyme *Kernad* :

« L'horloge sonne et l'heure blême
S'en va, triste comme un bijou
Terni ; tout ici devient flou ;
Seul, brille l'or d'un chrysanthème...
Ton souvenir, quand tout s'enfuit
Et que mon âme se recueille,
Eclairera toujours ma nuit... »

sous le pseudonyme *Paule Mousseron* :

« Avoir les yeux tout neufs ouverts sur toutes choses,
S'arrêter... respirer l'exhalaison des roses ;
Courir les bois, du même pas que l'écureuil ;
Découvrir un logis de rêve et, sur le seuil,
Abandonner tous ses soucis... ouvrant la porte,
Pénétrer pour s'asseoir, l'âme heureuse et si forte
Qu'elle apporte avec elle un parfum de fraîcheur... »

et sous le pseudonyme *Julien Sorel* :

Le poète éternel

Sous l'œil indifférent d'un funeste Démon,
Le fleuve de la vie, agreste ou somptuaire,
S'écoule avec lenteur vers l'ultime estuaire,
Chargé de vase lourde et de noble limon.
Et l'homme-nautonier, penché sur le timon,
Devine les remous du flot tumultuaire :
Demain va s'échouer son bateau mortuaire,
Sur les sables mouvants, couverts de goémon.
Le rivage des temps, où l'oiseau noir s'ébroue,
Engloutira l'orgueil des figures de proue ;
O vanité des mâts ! Pavillons insolents !
Mais le Poète, seul, dans sa barque légère,
Reste étrangement sourd aux appels truculents
Des futurs naufragés de l'heure passagère.

Quelques autres poètes auront l'honneur de la citation. Ils ont écrit sous les pseudonymes : *Airelle, Alter ego, Azalée, Bernard Jaber, Cathy, Claire, Christel Amaury, Eve Adam, Georges d'Afghanz, Horizon, Jocaste, Madeleine Queyrane, Maguy Deschamps, Marie-Claire Daussy, Mélodie, Pierre Fontaine, Primevère, Suzanne, Violette Blanche, Zéphire, Yolande* et *Lémure.*

Le Président de l'Académie Florimontane ayant décacheté les enveloppes, les identités des lauréats sont révélées :

Prix de poésie africaine : M. Séraphin Mangou, d'Abidjan (République de Côte-d'Ivoire).

Mention honorable : : Mme Adrienne Maurel, à Jaunay-Clan (département de la Vienne), et Mme Yvonne Cardonne, à Neuilly-sur-Seine (département des Hauts-de-Seine).

Mention très honorable : M. Maurice Nadaud, à Dinard (département d'Ille-et-Vilaine), et Mme Sylvette Police, à Roppenheim Roeschwoog (département du Bas-Rhin).

Premier prix : M. Pierre Querleu, à Villeneuve-d'Ascq (département du Nord).

C. GUIZARD.

Eloge du Docteur René Richard

Me voici donc appelé, par la grâce d'une flatteuse élection, à prononcer devant vous l'éloge de mon prédécesseur dans votre compagnie, le Docteur René Richard, membre effectif de l'Académie de 1969 à 1981.

Je n'ai pas eu la bonne fortune de connaître de son vivant le florimontan discret que fut le Docteur Richard. Du moins ai-je été largement aidé dans mon enquête par le témoignage de sa veuve, de ses proches et de quelques-uns de ses amis parmi les meilleurs, en particulier notre confrère Me Camille Francillon.

Que les uns et les autres soient ici sincèrement remerciés.

Un petit papier, retrouvé par Madame Richard dans le bureau de son mari, écrit de sa main et porté aimablement à ma connaissance, m'a permis de reconstituer les principales étapes d'une carrière militaire, à vrai dire assez courte, et d'une vie professionnelle fort longue, toutes deux également remplies avec dignité et générosité.

Rappelons au préalable que, né en 1902 d'une famille originaire de Morillon-Verchaix, René habita, dès sa prime enfance, Annecy où son père exerça, de longues années durant, les plus hautes fonctions au Cadastre de la Haute-Savoie. Il poursuivit toutes ses études secondaires au lycée Berthollet où il fut un condisciple de MM. René Laydernier et Camille Francillon. Pour ce dernier il était « le grand », de deux classes avant lui, mais ils se retrouvaient dans l'étude des externes surveillés et de là naquit une amitié qui ne cessa de grandir avec le temps.

Très tôt se dessina la double vocation de médecin et de marin de René Richard. Entré à l'Ecole de Santé Navale de Bordeaux, il y poursuivit cinq années d'études supérieures de 1923 à 1927, aux termes desquelles il présenta une thèse dont le sujet m'a été précisé par son neveu et successeur, M. Riondel, mais qu'en raison de sa particularité même, n'intéressant que des spécialistes, je me contenterai de mentionner simplement au passage [1].

Une carte postale, non datée, représentant le célèbre cuirassé « Jean Bart », mais portant au verso l'indication « médecin de bord », laisse à penser que ce fut là la première et peut-être l'unique affectation de René Richard à la Marine Française de l'époque. Quoi qu'il en soit, il ne demeura pas longtemps à ce poste. Vers les années 30, l'un de ses six frères, dentiste à Annecy, mourait subitement et c'est alors que, sur les instances d'une mère déjà très éprouvée par des deuils répétés et à laquelle il portait une véritable vénération, il abandonna la carrière prometteuse de médecin au sein de « la Royale » pour reprendre à sa charge le cabinet dentaire ainsi rendu prématurément vacant. Une telle décision, qui ne se fit pas certainement sans quelque profond déchirement, montre assez la grandeur d'âme et la « disponibilité » du Docteur.

Cependant, mobilisé le 1er septembre 1939 dans la marine à Toulon, comme premier-maître médecin, René Richard fut aussitôt, selon l'expression consacrée, « versé à la terre ». Après avoir rejoint la XVme section d'Infanterie en qualité de médecin auxiliaire, il fut nommé sous-lieutenant en mars 1939 puis affecté au 17me R.T.A. en mai 1940. Fait prisonnier dès le 6 juin à la Ferme de Bonne-Maison, près d'Epagny Pont-Saint-Marc, il fut dirigé vers divers hôpitaux dont l'Hôpital Saint-Jean

---

(1) Il s'agit du « Traitement de l'hypertonie dans le syndrome bradykinétique post-encéphalitique ».

de Saint-Quentin, puis le Val-de-Grâce. Libéré en novembre par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, il put regagner dès fin 40, semble-t-il, ses pénates annéciennes et y reprendre les activités professionnelles interrompues par la « drôle de guerre ». Les états de service du Docteur se trouvent excellement résumés en une citation à l'ordre de la Brigade N° 11. « Médecin-lieutenant Richard, dévoué et très consciencieux. N'a pas cessé, au cours de bombardements violents, de se dévouer à sa tâche et, spontanément, s'est mis à la disposition du commandement pour effectuer des liaisons et porter des renseignements malgré le danger » (J.O. du 20 juin 1941).

Conscience, dévouement, spontanéité, tels sont les traits de caractère dominants du Docteur, qui ne cesseront de s'affirmer tout au long de sa vie.

De ces années d'apprentissage et d'épreuves, nous retiendrons encore ce qui le marqua à jamais : non seulement le goût des études médicales et de leur pratique la plus rigoureuse mais la passion des voyages et de leur intérêt culturel.

En raison de ma totale incompétence en la matière, on voudra bien m'excuser du peu de choses que je dirais du docteur stomatologiste. Je sais que ses collègues le tenaient en la plus haute estime et qu'il jouissait d'une confiance absolue de la part de ses clients. Soucieux de perfection et bricoleur né, il fabriquait le plus souvent lui-même un grand nombre de prothèses, ce qui donnait à son laboratoire un aspect de chantier assez pittoresque ! Cependant, il ne manquait pas d'assister régulièrement aux congrès médicaux de sa spécialité et il continua de se tenir au courant des progrès accomplis dans la profession même au-delà d'une retraite qu'il prit pour ménager sa santé dès l'âge de 65 ans.

Il faisait peu de cas de sa science qui était grande et son souci principal fut d'en faire profiter tout un chacun avec un désintéressement unanimement souligné par ses proches. Il « oubliait » ainsi d'envoyer ses honoraires aussi bien aux gens les plus simples venus généralement de la campagne environnante qu'aux citadins auxquels l'unissaient des liens particuliers d'amitié ou de souvenirs familiaux.

J'insisterais davantage sur les loisirs du Docteur, tous marqués du même souci d'enrichissement personnel et de communication.

Nous l'avons déjà laissé entendre : si, comme son entourage se plaisait à le souligner en matière de plaisanterie, René Richard fut conduit, par choix délibéré certes mais difficile, à limiter ses horizons quotidiens à la gorge et aux mâchoires de ses patients, il n'en passa pas moins la majeure partie de ses temps de congé à s'en évader jusque dans les extrémités d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique les plus éloignées. Voué au célibat durant une assez longue période de sa vie, il voulut d'abord accomplir ces voyages dans des conditions le plus souvent précaires, utilisant les « bananiers », les « taxis-brousse », parfois circulant à dos de chameau et couchant sous la tente. En contact direct avec les autochtones des régions visitées, le Docteur s'attachait à la connaissance de leurs activités, de leurs croyances, us et coutumes.

Ces randonnées sportives étaient préparées avec minutie et il en fut de même lorsqu'elles furent accomplies, en compagnie de son épouse, dans des conditions généralement plus confortables. Excellent photographe, le Docteur rapportait de ses pérégrinations à travers le monde une documentation riche et variée, où la maîtrise de la technique le disputait à l'originalité des sujets traités. Grâce à la complaisance de Mme Richard, j'ai relevé dans un vaste tiroir de la table de travail de son mari un nombre impressionnant de diapositives, en coffrets soigneusement rangés, datés et étiquetés. Chacun porte mention des pays concernés et j'ai noté au hasard — la liste n'est pas exhaustive —: Turquie, Egypte, Iran, Thaïlande, Ceylan, Japon, Russie, Birmanie, Malaisie, Indes, Mexique... Le Docteur réalisa aussi quelques films dont un tout à fait remarquable, me dit Me Francillon, sur le Hoggar. Avant le départ, le Docteur était venu consulter son ami avocat, connaissant ses compétences en matière de cinéma amateur. Au retour, le montage du film révéla un document d'une qualité rare : le disciple avait dépassé les espérances du maître !

Aux dires de M. et Mme Martin Gallusser qui furent également de très bons amis pour lui, mais plutôt dans les dernières années, le désert exerça une réelle fascination sur René Richard. Il y retournera en effet et parcourut notamment le Ténéré, une des régions les plus sauvages du Sahara, alors que son état de santé commençait à décliner sérieusement.

Au goût des voyages le Docteur alliait celui de la lecture. Dans son bureau personnel, pieusement conservé tel quel depuis sa disparition, une série de rayons garnis d'ouvrages aux genres et aux titres les plus variés s'offre aux regards de l'observateur attentif. Médecine bien sûr, mais aussi littérature, histoire, récits d'aventures ; tout témoigne d'un esprit curieux et éclectique. De la sorte, son érudition s'enrichissait constamment par des lectures littéraires et scientifiques que son intelligence lui permettait d'assimiler avec facilité et profit. Pour être complet, il faudrait ajouter que, si pour René Richard, les livres étaient avant tout, selon l'expression célèbre de Marcel Proust, « objets de solitude et de silence », ils furent aussi prétextes aux conversations approfondies et aux échanges amicaux. Je n'en veux pour preuve que sa collaboration active à la mise en ordre de la bibliothèque de Montrottier, œuvre entreprise par M. René Chanal, avec l'aide d'un autre florimontan lui aussi disparu, M. Albert Lachat. Mme Chanal me disait qu'au départ du trio pour Lovagny, on eût dit de jeunes collégiens, en vadrouille, tels « les copains », de Jules Romains, pleins d'entrain et d'enthousiasme !

Signalons également qu'en véritable humaniste désireux de voir conserver et utiliser ses biens les plus précieux, le Docteur fit don d'une collection de grandes œuvres classiques, dont celles de Molière, au Lycée Gabriel Fauré.

Avant d'en terminer avec cette trop courte évocation de la personnalité de René Richard, il faudrait revenir sur l'habileté manuelle qu'il devait indiscutablement à la pratique de sa profession mais qui lui permit de réaliser des travaux délicats où l'artisan se révélait artiste : ainsi de ces maquettes de navires ou de ces icônes « byzantines » (photos collées, peintes, vernissées, patinées) si criantes de vérité qu'on les dirait œuvres authentiques.

Il faudrait encore souligner l'extrême courtoisie du Docteur, son amabilité, son aptitude à l'écoute des autres, son sens de l'humour. Je n'ai pas dit non plus son attachement au terroir, aux vieilles coutumes savoyardes, même à la cuisine paysanne. Ce dernier trait, je le dois, non pas au témoignage de Madame Hermann comme certains bons esprits seraient en droit de le supposer, mais à celui de Madame Gallusser, tandis que nous devisions des plaisirs de la table sous l'étonnant plafond peint qui orne, notamment de savoureuses grappes de raisin, la grande salle de sa vieille demeure des Vignières.

Je crois en avoir assez dit, car je n'ai pas toujours su éviter les pièges du panégyrique où le Docteur lui-même n'eut pas aimé me voir tomber.

Je voulais simplement rappeler que René Richard fut un florimontan dévoué et fidèle, et exprimer ma conviction que l'Académie conservera sa mémoire, comme il demeure dans celle de ses proches et de ses amis.

Permettez-moi, en conclusion, d'évoquer avec vous cette sagesse dont fut imprégné mon prédécesseur et que célébra le poète [2] :

« Sagesse, il faut viser aux choses éternelles,
Retourner vers le Temple et ses secrets accords,
Où l'on entend, quand on se penche sur leurs stèles,
Si doucement battre le cœur des morts... »

Robert BRUNEL.

---

(2) Patrice de La Tour du Pin — « La Quête de Joie ».

Eloge de François Matrod

Suivant une tradition récemment renouée et qui trouve son inspiration dans le souci d'évoquer et d'honorer la mémoire d'un Florimontan, voici donc un nom : François Matrod, un nom qui, bien des fois maintenant et pour quelques instants, sera dit sous ces voûtes séculaires.

Toutofois et avant tout, je tiens à remercier vivement les personnes à l'obligeance desquelles je dois les renseignements qui m'ont aidé et tout d'abord Mme Vve François Matrod (qui a bien voulu honorer de sa présence cette réunion), puis M. Raymond Bozon, M. et Mme André Chevallier, M. Léandre Viollet et, enfin, M. Henri Jorioz, ancien camarade de classe et ami de François Matrod.. Tous deux, à l'âge de la retraite, se sont retrouvés de nouveau en grande amitié à Annecy, la ville où l'on revient toujours et où revint en 1957, l'année même de sa retraite et pour une installation définitive, François Matrod, riche des acquis divers que laisse à son terme une belle carrière avec le titre de directeur honoraire des Douanes.

François Matrod, chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-1918 avec médaille Militaire et, d'autre part, médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports et, enfin, bibliothécaire honoraire de l'Académie Florimontane, se présente ainsi et officiellement au souvenir et à notre connaissance.

A ce dernier titre honorifique, F. Matrod attachait une valeur toute particulière car avec la pêche, son sport de prédilection (ne possédait-il pas un bateau sur le lac ?), l'Académie, et spécialement sa bibliothèque, était l'une de ses grandes passions.

Entré dans la vénérable compagnie le 24 février 1960 lors de l'Assemblée Générale présidée par le Chanoine Coutin, en l'absence du président d'Orlyé, F. Matrod est nommé membre correspondant et à la fois, semble-t-il, membre associé en cette même Assemblée Générale des membres effectifs.

Il devint le bibliothécaire enthousiaste et zélé que l'on a connu, le 27 février 1963, fonction qu'il exerça effectivement jusqu'au 9 février 1976.

Dans la Revue Savoisienne de 1963 il est fait mention de cette nomination en remplacement de Jacques Fournier, mort en février 1963.

A noter également que F. Matrod avait été reçu à la fois membre effectif et membre du Comité lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 1962, sous la présidence de M. Clément Gardet qui avait été élu président à l'Assemblée Générale du 22 février 1961.

Mais l'événement majeur qui marqua la fonction de bibliothécaire de F. Matrod fut le déménagement de la bibliothèque, des locaux qu'elle occupait à l'Hôtel de Ville à ceux qui lui furent attribués par la Municipalité dans l'Ancien Evêché.

Bien avant d'être bibliothécaire en titre, il avait largement participé aux travaux préparatoires de cette longue et fastidieuse opération déjà en projet lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 1962, projet qui vit son aboutissement dans la convention de location passée entre la Ville et l'Académie, en date du 29 juin 1970, et prenant effet à compter du 1er avril 1971.

Ce transfert que supervisa dès ses débuts M. Léandre Viollet et auquel participèrent bénévolement outre François Matrod, toujours sur la brèche, Félicien Jacquet, décédé, et Camille Dubouloz, ancien bibliothécaire mort il y a deux ans, ce transfert, donc, fut d'autant plus impor-

tant et difficile que la bibliothèque était entièrement à revoir et que, d'autre part, une partie des livres et archives, faute de place à l'Ancien Evêché, dut être dirigée sur le Château de Montrottier.

La Ville a assuré ce déménagement depuis la mise en caisses des ouvrages par ses manutentionnaires aidés de quelques douaniers mandés par F. Matrod et le transport par ses camions.

Ajoutons que, outre les locaux loués à l'Académie suivant les articles de la convention du 29 juin 1970, le matériel et l'aménagement de la nouvelle bibliothèque furent pris en charge par la Ville.

Consacrant ainsi l'installation de la Florimontane au N° 10 de la rue J.-J.-Rousseau, la première séance tenue dans la salle de l'Ancien Evêché eut lieu le 31 mars 1971.

Par un travail considérable, F. Matrod reconstitua à peu près entièrement le fichier de la bibliothèque, remit à jour les registres d'entrées et de sorties, après un tri et une répartition des étiquettes et des fiches et un classement logique et complet des notes, dossiers, manuscrits et revues ; il refit également une nouvelle numérotation compte tenu des ouvrages et des publications disparus.

D'après les estimations du secrétaire actuel, M. A. Chevallier, quelque dix mille volumes seraient passés entre les mains de ce patient et persévérant bibliothécaire.

La bibliothèque ! Que n'a-t-elle pas été pour lui qui, avec une conscience et une application dignes d'éloges, l'a reconstituée dans presque tous ses éléments essentiels comme ceux d'une institution vouée d'abord aux exigences de l'esprit et à la curiosité qui l'anime et l'exerce ; d'où son regret constant de n'avoir pas davantage de visiteurs ou simplement d'animateurs qui auraient suivi avec intérêt le mouvement des livres, revues et autres publications.

Son sens de l'organisation, son esprit d'initiative lui permettaient aussi d'être à l'écoute attentive des désirs du visiteur, dont témoigne, sitôt demandé aussitôt commandé, un Guillaume de Machault, ouvrage d'érudition. Encore un exemple, entre bien d'autres, du soin qu'il apportait à la vie de la bibliothèque : son souci de compléter les volumes manquants d'une œuvre de Raoul Blanchard.

Ainsi comprenait-il et exerçait-il ses fonctions avec toute la probité et l'autorité qui conviennent, appréciant au plus haut point le rôle spécial et multiple de cette bibliothèque florimontane que gardent désormais de vieux murs comme jadis murailles et douves gardaient le trésor du Roi.

Doué d'une forte personnalité, F. Matrod, homme fin, très réservé, très cultivé, dont les titres et distinctions disent la haute considération dans laquelle il était tenu, était aussi un sportif accompli et plein d'une vitalité qu'il faut admirer.

N'est-ce pas un certain jour d'octobre que dans les vergers de Sur-les-Bois, chez celui que F. Matrod n'appelait jamais autrement que « mon ami Jorioz », ils se retrouvèrent tous deux pour la cueillette des pommes au sommet d'une échelle avec la même naturelle assurance qu'ils montraient pour faire du ski à 84 ans ? Ils en faisaient d'ailleurs tous deux pour s'amuser sur les pentes voisines du Veyrier où venaient s'initier aux joies de la neige les jeunes recrues méridionales du 27me Bataillon de Chasseurs qu'ils encourageaient sans doute gaiement par l'exemple.

Les visites de F. Matrod au centre d'arboriculture créé par son ami Jorioz et les solutions qu'il trouvait parfois dans des cas difficiles de cette spécialité délicate montrent que ce brillant Florimontan s'intéressait à tout.

Mais sous ses aspects les plus rassurants comme les plus prometteurs, la vie, par ses caprices souvent cruels, réserve bien des surprises.

Si les dernières années d'activité intense et créatrice passèrent en un hommage régulier et constant à la vitalité, certains signes avant-coureurs, certaines alertes, accentuèrent peu à peu un changement dans l'acidité émoustillante d'un printemps.

Bien que toujours fidèle aux séances de l'Académie, F. Matrod est excusé successivement le 2 avril, le 7 mai, le 4 juin 1975. Pourtant il assistera à la séance du 8 octobre. Mais, excusé de nouveau le 5 novembre et le 3 décembre de cette même année, il ne sera jamais plus présent aux réunions.

A la séance du 9 février 1976, Camille Dubouloz, membre associé et bibliothécaire-adjoint, devient membre effectif et bibliothécaire en titre, tandis que F. Matrod est nommé bibliothécaire honoraire de l'Académie Florimontane.

Le 15 mars 1980, F. Matrod décédait après les quatre années de souffrance que lui infligea, à la suite d'une angine de poitrine, une hémiplégie qui lui laissa cependant l'esprit lucide et intact, comme devait nous le dire Mme Vve F. Matrod, à l'extrême obligeance de qui nous devons le rappel de ces temps douloureux comme de ceux plus heureux et plus joyeux concernant un passé plus lointain.

Ce passé suit les jalons lumineux que laisse derrière elle une vie vouée à l'action et au devoir, vie menée constamment et sans faiblesse apparente dans le mouvement ascendant qui conduit à la réussite professionnelle et sociale comme à la réussite familiale dans le mariage et dans le succès d'une éducation donnée avec vigilance à quatre enfants : trois filles et un garçon.

Rappelons encore que la défaillance physique qui accabla F. Matrod fut une surprise d'autant plus grande pour les siens, ses proches, ses amis et confrères, qu'elle atteignait le sportif accompli, le montagnard coulé d'un bon métal.

Mais parler de ceux qui ne sont plus, essayer de les montrer dans leur vérité sans toutefois prétendre à pénétrer leur nature profonde en ramenant tout un passé à la clarté du jour, c'est d'abord y ramener les années d'enfance et de jeunesse, ce temps magique où, par l'étude, l'on vit avec les morts.

Ainsi, peu à peu, tout un monde d'autrefois s'ouvre devant chacun de nous. Sans doute le voyons-nous maintenant avec d'autres yeux que jadis, sans doute est-ce dans ces moments de retour sur soi avec une autre âme que nous reprenons le chemin des premiers contacts, des premiers éblouissements et aussi des premières épreuves.

Sensations, états d'âme, images plus ou moins parlantes mais retrouvées dans la fraîcheur d'une émotion, nous reviennent alors en un flux nostalgique et nous aident à raconter une vie comme on raconte un voyage : celui qui ne sera jamais plus refait.

Vous connaissez, n'est-ce pas, l'hiver en Savoie. Eh bien ! Imaginez celui de 1891, dans la pleine campagne entre Seyssel et Frangy, exactement à Desingy, village modeste au-dessus duquel, massif et altier, s'élève son clocher roman aux allures de beffroi. Le 29 janvier de cette année 91 y naquit François Matrod déclaré à l'Etat-Civil sous les prénoms de Victor et François. Seul le second prénom devait s'imposer par l'usage. Ce lieu de naissance dans cette contrée non loin de la Suisse rappelle que le père de F. Matrod, douanier brigadier, fut sans doute comme il était d'usage courant à l'époque, à l'origine du choix de la carrière de son fils qui devait finalement accéder au plus haut niveau de la hiérarchie dans cette administration.

L'on peut toutefois supposer l'origine de cette influence dans la décision du jeune François.

Mais ne quittons pas le Desingy de la fin du siècle dernier où la campagne était une autre campagne non électrifiée, non mécanisée, non urbanisée, dans une autre France essentiellement agricole où ceux qui la peuplaient étaient affrontés aux réalités premières de la vie et possédaient, en grande majorité, ces vertus terriennes faites de courage, de bon sens et d'un jugement assez droit pour leur faire prendre gens et choses au sérieux.

Il y avait en cette année 1891 tout juste dix ans que les lois dites de Jules Ferry avaient été promulguées. Avec l'instruction accessible à tous, grand était l'espoir dans le monde terrien de s'élever dans l'ordre social.

C'est ainsi que, dans un élan général favorisé à la fois par le désir de sortir de sa condition et par la foi qui animait tout le corps enseignant, devaient surgir des sources vives de la campagne les générations qui remplirent, renouvelèrent et fortifièrent les cadres des administrations quelles qu'elles fussent.

Si Desingy a ouvert ce chapitre, il se referme en cette année 1891 sur un départ des Matrod pour Sion, autre village de Haute-Savoie situé plus à l'est et qu'ils quitteront trois ans plus tard pour Menthon. C'était un déplacement de poste normal pour l'époque si l'on songe que les zones franches étendaient encore leur juridiction bien au-delà des frontières nationales. Des noms de lieux de ces temps à la fois proches et lointains comme ceux de « Pont de la Zone », sur la route de Thorens à La Roche, et au-dessus de Veyrier-du-Lac « le Col des Contrebandiers », rappellent l'emplacement de ces frontières douanières plus ou moins contestées.

Nous avons laissé le jeune Matrod dans sa famille à Menthon-Saint-Bernard, de 1894 à 1901. Cette dernière année va marquer à Annecy, pour le garçonnet, une étape importante : celle du certificat d'études obtenu à onze ans. Puis ce sera à Annecy encore, de 1902 à 1903, le cours supérieur et le concours des Bourses à 12 ans avec l'entrée au lycée Berthollet en sixième A pour l'entrée scolaire 1903-1904.

La septième année de ses études secondaires le verra en classe de philosophie, puis bachelier.

Durant ces sept années, F. Matrod figure constamment au Tableau d'Honneur et collectionne prix d'excellence et autres prix dans à peu près toutes les disciplines, prix qu'il partage alternativement avec son ami Henri Jorioz, excellent élève comme lui.

Ses humanités faites, ce sera toujours et dans le droit fil de sa vocation, Paris, dans la section P.T.T. des douanes après le concours brillamment réussi. Il commence le Droit. Nous nous le représentons facilement en étudiant sérieux et appliqué possédant déjà la clef qui permet d'ouvrir la première porte avant les grandes entrées.

Ce sera ensuite le service militaire au 97me R.I.A. de 1912 à 1914, l'année de la Grande Guerre qu'il fera avec honneur. En témoignent trois blessures et une citation, vraisemblablement celle que contient le Livre d'Or du Lycée Berthollet : « F. Matrod, Sergent gradé d'un grand calme et d'un grand sang-froid, toujours volontaire pour les missions dangereuses, s'est particulièrement distingué pendant la période du 17 au 23 mars en encourageant ses hommes par son calme sous un violent bombardement ».

Le 4 septembre 1916 il sera blessé et fait prisonnier. Nous avons évoqué presque d'entrée l'homme de courage et de devoir. Nous allons le retrouver pour les années 1918-1919 rapatrié, démobilisé et dans la voie qu'il s'est ouverte. Contrôleur des Douanes à Wissembourg puis, dans les mêmes fonctions, à Strasbourg.

Passent ainsi pour lui ces premières années alsaciennes. Puis vint 1926 qui sera celle de son mariage avec Mlle Domis Marie-Elisabeth, la courageuse et intrépide jeune femme qui, en 1940, n'hésita pas, malgré l'opposition de sa famille, à rejoindre son mari en poste à Valenciennes, se mettant ainsi avec lui dans la gueule du loup.

Mais revenons à 1927 où, reçu au Concours d'Inspecteur, F. Matrod est nommé Chef du Service des Douanes à Merzig, dans la Sarre.

Puis les années, avec une régularité qui souligne les aptitudes et les capacités de ce distingué fonctionnaire, le verront en 1930 muté Chef de Service à Hombourg, dans la Sarre, et deux ans plus tard, promu Inspecteur Principal chef de la Division de Bellegarde, avant d'être de nouveau muté Inspecteur Principal à Strasbourg en 1935, puis nommé Sous-Directeur des Douanes dans cette même ville en 1937.

C'est un poste d'extrême importance dans cette cité opulente, face à l'Allemagne sur de grandes voies internationales et avec un grand port fluvial sur un fleuve à grand trafic mondial.

Les douanes ? D'emblée, pour le profane, ce sont d'un coup la frontière et le dépaysement avec bureaux de contrôle et uniformes et avec

quelque chose de militaire. Mais derrière et au-dessus de ce service actif qui fonctionne directement sur le terrain, existe un autre service sédentaire celui-là, qui coordonne, supervise et dirige, celui-là même que connut F. Matrod.

Cela n'empêcha pas qu'il soit de nouveau mobilisé en 1939 comme chef de bataillon du 8me Bataillon de Douaniers, secteur de la 5me Armée.

Démobilisé après l'Armistice de juin 1940, il est nommé en octobre de la même année Directeur des Douanes à Valenciennes. Muté Directeur des Douanes à Chambéry en 1944, il retourne, quatre ans après, à Strasbourg, la ville qui couronne sa carrière dans les fonctions de Receveur Principal et où il restera jusqu'à sa retraite en 1957 qu'il prendra avec le titre de Directeur Honoraire des Douanes.

Et nous voici donc revenus à Annecy, à l'Académie Florimontane, à sa bibliothèque, au grand air de Sur-les-Bois et à la pêche en bateau sur le lac.

Ces images qui se détachent des brumes en sortent toutes rafraîchies et se regroupent en vivants souvenirs...

Qui de vous n'a écouté un orchestre jouant la Symphonie des Adieux où l'on voit les musiciens, chandelle soufflée, quitter un à un siège et pupitre pour s'enfoncer discrètement et disparaître dans la nuit ?

C'est ainsi que, sa partie jouée, F. Matrod nous a quittés. Il repose maintenant dans le cimetière de l'avenue de Loverchy, dans cette terre de Savoie qui l'a vu naître et à laquelle il est resté fidèle.

Je remercie ici l'Académie Florimontane de l'honneur qu'elle m'a fait en me désignant pour parler d'un homme qui fut, toute sa vie, aussi intéressant que remarquable et, de surplus, un éminent Florimontan.

G. Raffin.

Le problème de la Sapaudia et ses sources

Le problème de la *Sapaudia* du Bas Empire et des temps burgondes est l'un de ceux qui ont retenu l'attention des érudits. Leurs recherches ont abouti à des interprétations personnelles, pour ne pas dire divergentes. Malgré l'autorité qui s'attache aux travaux de ces auteurs, il nous a paru nécessaire de revoir les textes et d'apporter, avec toute la prudence que requiert la rareté des sources, notre contribution à ces recherches.

Il a existé une *Sapaudia* romaine et burgonde, connue seulement par cinq documents s'échelonnant de la fin du IVme siècle aux premières années du VIme, puis une *Saboia* carolingienne, nommée seulement par la *Divisio Imperii* de 806, soit le partage fait par Charlemagne de son empire entre ses fils, enfin un comté de Savoie, qui n'est autre que le *comitatus* ou *pagus Savogensis*, cité dans trois chartes de 1013 à 1016, transmises par les cartulaires de Savigny, de Grenoble et de Saint-André-le-Bas de Vienne puis par une suite de documents ininterrompus [1]. La Savoie des XIme et XIIme siècles ou Savoie *stricto sensu*, étroitement limitée autour de Chambéry ne s'identifiait pas avec notre actuelle province, qui doit son nom aux accroissements politiques de la Maison de Savoie.

Si de la *Sapaudia* à la Savoie au sens médiéval puis moderne du terme il existe de difficiles problèmes d'évolutions des limites, il y a cependant une filiation certaine entre le nom de *Sapaudia*, la *Saboia* de Charlemagne et la Savoie. Selon les règles de la philologie ces deux derniers noms géographiques sont régulièrement issus du premier. La consonne « p » de *Sapaudia*, placée entre voyelles, est passée normalement à la sonore « b » à l'époque franque puis à la fricative « v » ; la diphtongue « au » a donné « o » ; la lettre « d » en position faible a disparu et la voyelle finale « a » s'est muée dans la lettre « e » qui termine les substantifs féminins de la langue française. Pour un philologue il ne peut y avoir aucun doute : Savoie représente

---

(1) Voir F. Trépier, Recherches historiques sur le décanat de Saint-André, Pièces justificatives, pp. 30-33, in *Académie des Sciences belles-lettres et arts de Savoie, Documents*, Chambéry 1886 ; J. Marion, *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble dits Cartulaires de Saint Hugues*, Paris 1869, p. 174.

bien l'antique *Sapaudia* en passant par les phases intermédiaires : *Sabaudia, Saboia, Savoya.* Pour que cette évolution se soit produite il faut nécessairement que ce nom géographique ait été prononcé par une suite ininterrompue de générations d'hommes depuis le IVme siècle. Cette continuité n'a pas échappé d'ailleurs à Monsieur Mariotte et à Monsieur Pierre Duparc. (2).

Le nom de la *Sapaudia* est d'origine celtique. Avec pertinence M. Pierre Duparc a rapproché le toponyme *Sapaudia* du nom d'homme *Sapaudus* puis *Sabaudus,* qui fut porté par divers personnages du IVme ou Vme siècle au VIIme siècle. Le nom géographique et l'anthroponyme seraient entre eux dans une relation analogue à celle de *Gallia* et *Gallus.* Mais il est difficile de savoir si la *Sapaudia* doit son nom à un *Sapaudus,* qui aurait organisé ce territoire, comme l'ont suggéré certains érudits, ou si, au contraire, ce sont les personnages, nommés *Sapaudus,* qui devraient leur nom à ce territoire. Ferdinant Lot a considéré que la racine du terme géographique viendrait du mot celtique *sap,* qui signifie résine. Ce serait le pays des résineux, des sapins. M. Pierre Duparc a contesté cette étymologie et s'en tient raisonnablement à une attitude de prudence. Malgré l'excellent ouvrage de Dottin sur la langue gauloise trop d'incertitudes subsistent pour pouvoir prendre position sur l'hypothèse de Ferdinant Lot (3).

L'imprécision et la rareté des textes mentionnant la *Sapaudia* rendent particulièrement difficile la localisation et la recherche des limites de ce territoire. Pour ces motifs, les interprétations des érudits, qui se sont penchés sur ce problème, ont abouti à des conclusions différentes. Les deux plus anciens documents surtout, les textes d'Ammien Marcellin, historien de la seconde moitié du IVme siècle (4), et de la *Notitia dignitatum* (5), annuaire administratif de la même époque, à cause des indications topographiques qu'ils donnent ou paraissent donner, ont fait l'objet de conclusions fort controversées. Suivant les identifications proposées pour deux localités citées dans la *Notitia, Calarone* et *Ebredunum Sapaudiae,* les limites retenues pour la *Sapaudia* diffèrent du tout au tout. Il a existé dans la Gaule du Sud-Est deux villes du nom d'*Ebrudunum :* Yverdon sur le lac de Neuchâtel et Embrun sur la Durance. Ces deux toponymes, maintenant différenciés par leur évolution dialectale, dérivent l'un et l'autre de noms de lieu homonymes de l'antiquité gallo-romaine. Quant au *Calarone* de la *Notitia dignitatum* il a été souvent rapproché de *Cularo,* nom primitif de Grenoble, parfois aussi d'un affluent du Rhône, la Chalaronne, située dans le dé-

---

(2) P. Duparc, La Sapaudia, *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1958, pp. 378-380.

(3) P. Duparc, *op. cit.,* pp. 378-380 ; F. Lot, Les limites de la Sapaudia, *Revue Savoisienne,* Annecy, 1935, p. 156.

(4) Ammien Marcellin, *Histoire,* t. I, Paris, Les Belles Lettres, 1968, éd. E. Galletier, livre XV, p. 142.

(5) Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine,* Paris, t. III, 1885, p. 494, d'après la *Notitia dignitatum tam civilium quam militarium in partibus Orientis et Occidentis,* éd. Boecking, Leipzig, 1839-1853, t. II, p. 118.

partement de l'Ain et qui aurait pu donner son nom à une hypothétique localité appelée *Calarone* (6).

Selon les indications retenues et les préférences personnelles des historiens au sujet des étapes de l'implantation des burgondes et des positions défensives des Romains face à la menace des barbares, la *Sapaudia* devient un vaste district stratégique, joignant la ligne défensive du Rhin et disposant à Yverdon d'une flotille de *barcarii* (7). Pour d'autres la *Sapaudia* ne pourrait avoir une extension aussi septentrionale et constituerait un *limes* défensif le long du Rhône et du lac Léman et comprendrait l'actuelle Savoie et le Dauphiné jusqu'à la Durance (8).

Bien avant les historiens modernes, Samuel Guichenon, dès le XVIIme siècle, s'était interrogé sur ce problème (9). Pour cet historien de la Maison de Savoie *Ebrudunum* devrait être identifié avec Yverdon et *Calarone* serait Glérolles, localité située entre Vevey et Lausanne, mais en réalité l'étymologie de Glérolles est *ecclesiole*, soit avec un suffixe le mot latin *ecclesia*. Dès 1612 un humaniste italien, Saliger, avait rapproché *Calarone* du nom primitif de Grenoble *Cularo*.

L'identification de *Calarone* avec Grenoble entraînait presque fatalement celle d'*Ebrudunum* avec Embrun et conduisait dès lors à l'hypothèse d'une *Sapaudia* plus méridionale. Pour Jahn, l'historien des Burgondes, ce territoire s'étendait jusqu'à Embrun et la Durance, mais il se refusait cependant à reconnaître en Grenoble l'antique *Calarone* (10). Comme la *Notitia dignitatum* plaçait à *Ebrudunum Sapaudiae* un poste de *barcarii*, c'est-à-dire de marins montés sur barques, les historiens durent bientôt renoncer à Embrun où la Durance n'est pas navigable (11). Il parut cependant justifié à la plupart d'entre eux de laisser dans le territoire de la *Sapaudia* la Savoie et même Grenoble, d'où l'hypothèse d'un vaste territoire englobant le plateau suisse. Yverdon sur le lac de Neuchâtel a paru un lieu tout indiqué pour abriter une flotille de barques. Ainsi, selon Camille Jullian, la *Sapaudia* aurait formé un vaste *tractus* militaire s'étendant de Grenoble à Yverdon (12). Alfred Coville dans ses

---

(6) F. Lot, *op. cit.*, pp. 146-156 ; P.E. Martin, *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, Genève, 1910, pp. 7-26 et du même auteur : Le problème de la Sapaudia, *Revue d'histoire suisse*, t. XIII, 1953, pp. 183-205 ; C. Jullian, *Notes gallo-romaines* LXXXVIII : Les origines de la Savoie, *Revue des études anciennes*, XXII, n° 4, oct.-déc. 1920, pp. 272-282 ; A. Coville, Recherches sur l'histoire de Lyon du Vme au IXme siècle, 1928, p. 109 et sq.

(7) C. Jullian, *op. cit.*, pp. 272-282 ; D. Van Berchem, *Ebrudunum-Yverdon, station d'une flotille militaire au Bas-Empire*, *Revue d'histoire suisse*, 1937, t. XVII, Zurich, pp. 83-95 ; P. Duparc, *op. cit.*, pp. 374-377, 381-382.

(8) A. Coville, dans l'ouvrage cité, pp. 109-114, penche pour l'identification d'*Ebrudunum* avec Embrun, sans écarter formellement Yverdon, comme le fait P.E. Martin, dans la *Revue d'histoire suisse*, t. XIII, 1953, pp. 183-205.

(9) S. Guichenon, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, Turin, éd. de 1778, t. I, pp. 8-11. D'après Jaccard, *Essai de toponymie*, p. 190, le nom de Glérolles viendrait du mot latin *glarea*, gravier.

(10) A. Jahn, *Die Geschichte des Burgundionem und Burgundiens*, t. I, 1874, p. 380 et sq.

(11) Voir sur le caractère non navigable de la haute Durance P.E. Martin, *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, Genève, 1910, pp. 10-12. La situation restait la même au Moyen Age : Th. Sclafert, *Le Haut Dauphiné au Moyen Age*, Paris, 1926, pp. 724, 726.

(12) C. Jullian, *op. cit.*, pp. 272-282.

Recherches sur l'histoire de Lyon du Vme siècle au IXme siècle a abordé aussi ce problème. Il donne à la *Sapaudia* une vaste superficie puisqu'il lui attribue la rive occidentale du Léman avec Genève et la région de Nyon, la Savoie actuelle augmentée du Bas Valais et du Grésivaudan, la Tarentaise et, avec quelque hésitation, la Maurienne. Il incline à un prolongement vers Embrun sans se prononcer d'ailleurs formellement contre une extension septentrionale vers Yverdon [13]. Auguste Longnon se prononce pour Yverdon et englobe dans la *Sapaudia* la *civitas Genavensium* avec quelques territoires contigus, dont la Savoie au sens primitif du terme [14]. La thèse de la *Sapaudia* septentrionale, qui a la faveur de plusieurs érudits suisses, a été défendue très brillamment par un excellent historien savoyard, M. Pierre Duparc, qui a présenté sur ce problème un compte rendu en 1958 à l'Académie des Inscriptions. Pour cet auteur la *Sapaudia* se serait étendue au nord du Léman sur le vaste plateau des lacs suisses entre Alpes et Jura et au sud-ouest sur la vallée du Rhône jusqu'à l'Ain. De l'actuelle Savoie seul le Petit Bugey aurait pu appartenir à ce vaste territoire, qui aurait été un chemin de rocade conduisant du Rhin au Rhône, une partie septentrionale de la province militaire, désignée par la *Notitia dignitatum* sous le nom de *Gallia Riparensis*, soit la Gaule riveraine du Rhône [15].

D'autres érudits, tenant pour téméraires les vues qui donnaient une extension septentrionale à la *Sapaudia*, ont tenté de résoudre le problème en limitant ce territoire à la Savoie *stricto sensu*, accrue cependant de quelques circonscriptions limitrophes. C'est ainsi que Ferdinant Lot, dans un article publié en 1935 dans la *Revue Savoisienne*, a restreint la *Sapaudia* au territoire délimité par le Léman, le Rhône et la chaîne des Alpes. Elle n'aurait pas dépassé au sud la limite méridionale de l'ancien comté de Savoie. Paul-Edmond Martin, l'historien et le meilleur connaisseur de la Suisse à l'époque mérovingienne, a adopté une solution assez semblable. Pour cet érudit la *Sapaudia* aurait été formée des territoires des cités de Genève et de Grenoble et de la Tarentaise, et probablement de la Maurienne et du Valais. Refusant de reconnaître dans l'ancien *Ebrudunum* Yverdon ou Embrun, Ferdinant Lot et Paul-Edmond Martin ont pensé qu'Yvoire pourrait convenir pour abriter la flotille des *barcarii*. Il ne serait donc plus nécessaire de chercher hors de l'actuelle Savoie le port cité dans la *Notitia dignitatum* [16]. Il faudrait cependant admettre qu'il s'est produit un changement de la désinence du toponyme antique.

Ainsi des érudits, qui font tous autorité, nous ont présenté du plateau suisse à la Durance une grande variété de solutions. Il pourrait donc paraître inutile de reprendre une question déjà

---

(13) A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Vme au IXme siècle*, 1928, p. 109 et sq.

(14) A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIme siècle*, Paris, 1878, p. 69.

(15) D. Van Berchem, *op. cit.*, pp. 83-95 ; P. Duparc, *op. cit.*, pp. 371-384.

(16) F. Lot, *op. cit.*, pp. 150-151 ; P.E. Martin, *Le problème de la Sapaudia*, pp. 199-201.

si étudiée et que l'insuffisance des sources rend si difficile. En pareille matière il n'est évidemment pas possible d'aboutir à des certitudes. Cependant, la recherche des probabilités peut être fructueuse à deux conditions : ne pas se contenter de relire les sources en limitant son intérêt aux passages où se trouve citée la *Sapaudia,* comme l'ont fait des historiens. L'éclairage donné par le contexte et la critique de la valeur des documents sont absolument nécessaires. Il conviendra aussi d'étudier chronologiquement en recherchant leurs limites les territoires, qui ont retenu le vieux nom de la *Sapaudia,* c'est-à-dire la Saboia carolingienne et le comté médiéval de Savoie.

Contrairement à la méthode adoptée jusqu'ici par les historiens qui ont étroitement lié le problème de la *Sapaudia* à l'identification préalable de deux localités, citées dans la *Notitia dignitatum* du Bas Empire, *Calarone* et *Ebrudunum Sapaudiae,* il nous a paru sage de ne nous préoccuper qu'en dernier lieu de ces toponymes. C'est une fois munis de toutes les informations données par les autres textes relatifs à la *Sapaudia* et aussi aux circonscriptions territoriales qui lui ont succédé, que nous pourrons aborder la question la plus difficile, l'identification de ces deux localités de la *Notitia dignitatum.*

Notre examen commencera par le texte le plus ancien, celui d'Ammien Marcellin.

Le texte d'Ammien Marcellin

Il s'agit d'un des textes les plus importants. Son interprétation toutefois est difficile. L'historien, auteur de ce texte, est un officier qui servit en Gaule en 355 de notre ère sous Julien l'Apostat, que l'empereur Constance II avait fait César en lui confiant le gouvernement de ce pays. Après avoir quitté l'armée, Ammien Marcellin rédigea vers la fin de sa vie ses *Rerum gestarum libri,* qui sont une continuation de l'histoire de Tacite. Sa dernière rédaction date de 383 à 390 [17]. Les treize premiers livres de son ouvrage sont perdus. Il nous reste le récit de la période s'étendant de 352 à 378. Il s'agit d'un témoignage de réelle valeur puisque l'auteur a été mêlé aux faits qu'il rapporte, en particulier en ce qui concerne les événements de la Gaule. Les chapitres 9 et 10 du livre XV sont consacrés à une description de la Gaule, exposé qui sert d'introduction à la narration des événements dont ce pays a été le théâtre en ce milieu du IVme siècle. Le nom de la *Sapaudia* vient sous la plume de cet auteur au cours de la description qu'il nous fait du Rhône. Il faut en donner la traduction aussi fidèle que possible : « Des Alpes Pennines, écrit Ammien Marcellin, le Rhône coulant avec abondance et descendant avec impétuosité vers la plaine, couvre ses rives de son propre flot, puis se jette dans un lac appelé

---

(17) J. Gimazane, *Ammien Marcellin, sa vie et son œuvre,* Toulouse, 1889, pp. 19-52 ; E. Galletier date seulement de 385 à 392 la rédaction des livres XIV à XVI d'Ammien. Voir Ammien Marcellin, *Histoire,* t. I, Paris, Les Belles Lettres, 1968, pp. 17-19.

Léman, et le traversant, il ne se mélange nulle part avec ces eaux étrangères, mais sillonnant cette onde paresseuse et cherchant à sortir, il se fraie un chemin avec rapidité. D'où, sans dommage, il coule par la Savoie et les Séquanes ; et s'étant avancé loin, il borde la Viennoise à sa gauche et la Lyonnaise à droite, puis, ayant progressé d'un cours plus traînant, il reçoit l'*Arar*, qu'on appelle la Saône, qui coule dans la Germanie Première : ce confluent est le commencement des Gaules. A partir de là les chemins ne se mesurent plus en milles, mais en lieues, et le Rhône, grossi par des eaux étrangères, porte de très grands navires, accoutumés à être fréquemment secoués par des vents contraires » [18]. L'auteur achève ensuite cette rapide description par l'estuaire où le cours du Rhône se termine dans la mer.

L'attention des érudits s'est évidemment portée sur les mots mentionnant la *Sapaudia* : « per Sapaudiam fertur et Sequanos ». Ces mots ont fait l'objet de savantes et parfois même d'audacieuses exégèses. La proposition *per* signifie pour les uns que le Rhône devait traverser la *Sapaudia*, puis le territoire des Séquanes. Pour d'autres, comme Mommsen, il faudrait corriger *per* en *praeter* et comprendre que le fleuve coule le long de la *Sapaudia* d'un côté et du pays des Séquanes sur la rive droite [19]. M. Pierre Duparc a émis pour sa part une hypothèse nouvelle. D'après lui, la conjonction *et*, précédant *Séquanes*, ne signifierait pas que les Séquanes sont distincts de la *Sapaudia*, mais il faudrait traduire : le Rhône coule par la Savoie, où se trouvent les Séquanes. Le terme de Séquanes désigne alors la population de la *Provincia Maxima Sequanorum*, qui groupait les quatre cités de Besançon, de Bâle, d'Avenches et de Nyon. A la cité Equestre de Nyon certains érudits croient pouvoir rattacher la Michaille, le Valromey et le Bugey. L'appartenance du Bugey à cette lointaine époque reste d'ailleurs un problème très controversé. Placer les Séquanes en *Sapaudia* permettrait donc de faire de ce territoire un *tractus* militaire du Rhône au Rhin par le plateau suisse selon les conceptions de Camille Jullian et de M. Pierre Duparc [20].

Dans le cas d'une traduction serrant de près le texte il faudrait admettre une extension de la *Sapaudia* sur la rive droite du Rhône. Or nous savons par les Commentaires de César que les Allobroges avaient, au-delà du Rhône, des habitats et des domaines qui furent ravagés par l'invasion helvète débouchant du Pas de l'Ecluse [21]. Comme d'autre part la Michaille et le Valromey relevaient au Moyen Age du diocèse de Genève [22], il a paru tentant à des érudits d'y voir la conséquence d'affinités ethniques dues à une occupation transrhodanienne des Allobro-

---

(18) Ammien Marcellin, *Histoire*, t. I, Paris, Les Belles Lettres, p. 142.

(19) Voir à ce sujet C. Jullian, *op. cit.*, pp. 272-282.

(20) P. Duparc, *op. cit.*, pp. 371-384.

(21) César, *Commentarii de bello gallico*, lib. I, cap. 11.

(22) Pour les limites diocésaines au Moyen Age il faut consulter J. Calmette et E. Clouzot, Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne, *Recueil des Historiens de la France, Pouillés*, t. VII, 1940, CXXIV, 468 p.

ges et de joindre à la *Sapaudia* ces régions naturelles. Ainsi trouveraient leur explication les mots : per *Sapaudiam* d'Ammien Marcellin. Le Rhône aurait donc, selon cette conjecture, traversé en ces lieux la *Sapaudia*.

Il nous semble plus prudent de laisser de côté les insolubles questions des limites des Séquanes et des Allobroges et de nous demander si Ammien Marcellin a vraiment prétendu donner un sens précis au texte : *Per Sapaudiam fertur et Sequanos*, s'il était suffisamment informé de la géographie ethnique et administrative compliquée de cette région. Pour le savoir il ne faut pas nous limiter à l'examen des mots sur lesquels ont porté tant de savantes controverses, mais considérer l'ensemble de la description du Rhône par cet auteur latin et même aussi avoir quelques autres aperçus de son tableau de la Gaule et des sources de sa documentation.

Ammien Marcellin est un soldat et un historien. Comme soldat, il a voyagé en Gaule, a traversé le Rhône, a été un témoin oculaire. Ce qu'il a retenu du cours du Rhône, c'est la force du courant et les possibilités de débordement en amont du Léman, le passage dans le lac, les villes principales baignées par le fleuve : Lyon, Vienne, Arles, son estuaire vers la mer [23]. Ammien Marcellin a rédigé son manuscrit une trentaine d'années après son séjour en Gaule. Il lui a fallu rafraîchir par ses lectures des souvenirs déjà anciens et qui avaient, de ce fait, besoin d'être précisés. Ce soldat est un auteur qui a beaucoup lu et a utilisé les anciens historiens et géographes, les itinéraires, les guides de voyage [24]. Il est aisé de le démontrer par quelques exemples. Dès le milieu du Ier siècle, le géographe Pomponius Mela avait noté que le Rhône sort du Léman sans avoir mêlé à ces eaux celles du lac : « *per medium integer agens quantus venit egreditur* » [25]. Ammien Marcellin a repris pour son compte cette constatation. L'impétuosité du Rhône avant de se jeter dans le Léman, la lenteur du courant avant de recevoir la Saône se trouvent aussi chez Strabon, contemporain d'Auguste, et il n'est pas sans intérêt de comparer la description du Rhône par les deux auteurs [26]. La remarque qu'à partir de Lyon les distances ne se mesurent plus en milles romains, mais en lieues gauloises, Ammien Marcellin a pu la puiser dans un itinéraire. La Table de Peutinger, qui a pour source un document officiel du début du IIIme siècle, donne cette précision : « *Lugdunum, caput Galliarum, usque hic leugas* » [27].

Informations livresques et vieux souvenirs du soldat, qui se rappelle des événements et des villes de quelque importance, voilà les sources de l'ouvrage d'Ammien Marcellin. Il est plus que douteux que cet auteur ait eu sur les limites ethniques et

---

(23) Ammien Marcellin, *ouvrage cité*, livre XV, c. 10.

(24) J. Gimazane, *Ammien Marcellin, sa vie et son œuvre*, Toulouse, 1889, pp. 19-52, 125, 129-209, 212-226, 232-234, 244-252 ; voir aussi E. Galletier, Introduction à son édition d'Ammien Marcellin, *Histoire*, t. I, Paris, Les Belles Lettres, pp. 7-15, 17-19.

(25) Dom M. Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules*, t. I, p. 50.

(26) Dom Bouquet, *Id.*, t. I, pp. 15-16.

(27) Dom Bouquet, *Id.*, p. 147, note c.

administratives des notions personnelles autres que schématiques. Ainsi il place Avenches, l'ancienne capitale des Helvètes, dans la province des Alpes Grées et Pennines alors que cette ville et son territoire avaient été incorporés depuis la fin du IIIme siècle dans la province de la Grande Séquanaise [28]. La Saône, d'après Ammien, coule dans la Germanie Première : « Inter Germaniam Primam ». En réalité la Saône limitait à l'ouest la Grande Séquanaise qu'elle séparait du territoire des Eduens (Autun), qui formait une des *civitates* de la Lyonnaise Première [29]. Cependant, avant la création de la Grande Séquanaise, le territoire primitif des Séquanes, entre Saône et Jura, avait fait partie de la Germanie Supérieure. Là encore Ammien Marcellin s'inspire d'une documentation ancienne, qui ne correspond plus à la géographie administrative de la Gaule à son époque. La Saône d'ailleurs ne coulait pas dans le territoire séquanais, qualifié par Ammien Marcellin de Germanie Première, mais le limitait. La préposition *inter*, qui précède *Germaniam Primam* est donc impropre. Dans ces conditions il est légitime de penser que la préposition *per*, placée avant *Sapaudiam fertur et Sequanos*, ne doit pas être prise dans son sens le plus littéral, mais qu'il convient de lui donner une signification assez vague qui correspondrait le mieux aux notions approximatives de l'auteur.

Si Ammien Marcellin fait couler le Rhône chez les Séquanes, c'est qu'il avait trouvé ce renseignement dans ses lectures. Ce soldat au service des Césars, cet officier, qui a parcouru la Gaule, cet historien lettré a cherché tout naturellement ses renseignements dans la lecture d'un autre historien, qui fut en même temps le conquérant de la Gaule, dans les Commentaires de César. Or, précisément, Jules César nous apprend que les Helvètes, après s'être vainement heurtés aux retranchements établis par les Romains le long du Rhône, de Genève au Mont du Vuache, ne purent envahir la Gaule en passant chez les Allobroges et empruntèrent, avec la connivence des Séquanes, le défilé de l'Ecluse sur la rive droite du Rhône. Ce chemin passe, nous dit-il, « per Sequanos, angustum et difficile, inter Juram et flumen Rhodanum » ; « una per Sequanos via », répète encore César au cours de sa narration [30].

La formidable position stratégique de l'Ecluse, dominée par le Crêt d'Ot et le Mont du Vuache, prolongement de la chaîne Jurassienne, était à l'époque d'Ammien Marcellin un verrou, muni d'avant-postes fortifiés. Il fallait en effet défendre cette étroite voie d'accès qui pouvait mener vers les grandes villes gauloises de la vallée du Rhône et vers l'Italie une invasion barabare ayant débordé le plateau suisse. Entre le Pas de l'Ecluse et le Léman, les rives du Rhône à la hauteur des gués avaient été fortifiées. Des fouilles entreprises par Louis Blondel,

---

(28) Ammien Marcellin, *ouvrage cité*, livre XV, c. 10.

(29) Cette erreur d'Ammien Marcellin a été relevée par Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de la Gaule*, t. I, p. 147, note d.

(30) César, *Commentarii de bello gallico*, lib. I, cap. 6 et 10.

le savant archéologue de Genève, ont mis à jour à Montagny-Chancy les vestiges d'un *castrum* de la fin du IIIme siècle, fort qui fut agrandi dans la deuxième moitié du IVme siècle et finit par couvrir une surface de 1 200 mètres carrés, défendue par une enceinte flanquée de huit tours [31].

Le passage de l'Ecluse aux approches alors fortifiées était donc un point stratégique que ne pouvait ignorer l'officier qu'était Ammien Marcellin. César avait, nous l'avons vu, décrit le chemin escarpé et étroit, où les chars ne pouvaient s'engager qu'un à un et qu'avaient emprunté les Helvètes. Ce chemin se trouvait chez les Séquanes, sur la rive droite du Rhône. Il fallait donc franchir la cluse *per Sequanos* selon l'expression de César.

Après avoir indiqué à quelle source Ammien Marcellin a puisé son passage du Rhône *per Sequanos*, il convient de voir si rien dans le texte de cet auteur ne s'oppose à cette identification avec le défilé de L'Ecluse. Dans sa description du cours du Rhône, nous pouvons constater qu'Ammien laisse sentir les distances parcourues entre les lieux qu'il cite. Après le cours torrentiel du Rhône dans les Alpes Pennines et la traversée du lac Léman, introduite par le seul mot *unde*, c'est la phrase si souvent citée « *sine jactura rerum per Sapaudiam fertur et Sequanos* ». Du Léman en *Sapaudia* et chez les Séquanes le passage est donc immédiat, ce qui s'explique fort bien si la région genevoise se trouve en *Sapaudia* et le défilé de L'Ecluse chez les Séquanes. Ammien Marcellin poursuit ensuite « *longeque progressus, Viennensem latere sinistro perstringit, dextro Lugdunensem* » [32]. Ce n'est qu'après être avancé loin que le Rhône longe la Viennoise à gauche et la Lyonnaise à droite. L'hypothèse qui placerait les Séquanes dans le Bugey se trouve formellement contredite par ce texte, car la Viennoise est voisine du Bugey et le Rhône passe directement de cette dernière contrée dans la Lyonnaise à peu de distance de Belley [33]. On ne pourrait écrire en ce cas que le fleuve a un long parcours à accomplir pour aller des Séquanes à la Lyonnaise tandis que la description d'Ammien Marcellin devient parfaitement claire si nous situons les Séquanes dans la région du Pas de l'Ecluse, proche du Léman, et assez éloignée de la Lyonnaise.

Il serait vain de prétendre définir par le seul texte d'Ammien Marcellin les limites de la *Sapaudia* et des Séquanes. Nous sommes seulement en droit d'en retenir que le Rhône longe ou traverse la *Sapaudia* dès sa sortie du Léman, qu'il franchit un défilé notoire dit chez les Séquanes, enfin que Lyon et Vienne et leurs territoires sont atteints bien plus loin par le Rhône. Ces données sont minces, mais sûres. Il convient maintenant de les confronter avec les autres sources.

---

(31) L. Blondel, Le retranchement de César sur le Rhône, *Genava*, t. XXIII, pp. 44-65 ; et surtout du même auteur : La villa romaine et le castrum de Montagny-Chancy, Genava, t. VII, 1929, pp. 138-166.

(32) Ammien Marcellin, *Historia*, t. I, Les Belles Lettres, p. 142.

(33) M. Perroud, *Les origines du diocèse de Belley*, 1927, pp. 2-13 ; E. Philippon, *Dictionnaire topographique de l'Ain*, p. XXI.

Les autres sources

Pour les motifs déjà indiqués nous laisserons pour l'instant de côté la seule autre source d'époque romaine pour en venir aux trois textes de la période burgonde ou mérovingienne. Le plus célèbre de ceux-ci est un passage bien connu de la Chronique dite de 452, qui a été attribuée par erreur à l'historien Prosper Tyro ou d'Aquitaine. Cette chronique en langue latine a été composée, croit-on, à Marseille par un clerc du midi de la Gaule. Cet auteur relate à l'année 443 l'installation des Burgondes en *Sapaudia* à la suite de leur défaite par le général romain Aétius : « *Sapaudia Burgundium reliquiis datur cum ingenis dividenda* », la *Sapaudia* est donnée aux restes des Burgondes pour être partagée avec les indigènes (34). D'un texte aussi laconique nous ne tirerons aucune constatation sur la situation ou sur l'étendue de la *Sapaudia*. Alfred Coville, qui attribue aux Burgondes une population fort nombreuse suppose de ce fait une vaste superficie à la *Sapaudia*. Cette argumentation s'appuie sur le nombre élevé des guerriers burgondes ayant trouvé la mort dans des combats antérieurs à l'installation de ce peuple dans la *Sapaudia* (35). Comme les chiffres avancés par les chroniqueurs sont souvent sujets à caution et qu'une forte mortalité des hommes en âge de procréer ne semble pas, à première vue, favorable à un grand essor démographique, nous préférons nous abstenir de vues aussi incertaines. Au surplus l'Histoire nous apprend que dès 456 les Burgondes ont débordé de leurs cantonnements primitifs et ont élargi leurs domaines (36). Les Burgondes, installés en *Sapaudia* en 443, ne constituaient d'ailleurs pas tout le peuple burgonde, car la loi Gombette fait mention d'un flot plus tardif d'envahisseurs (37). Les données de la toponymie et de l'archéologie de la période barbare ne peuvent nous faire connaître les limites de la *Sapaudia* (38). Les Burgondes n'y sont pas restés confinés et ont laissé des vestiges dans les vastes contrées qu'ils ont finalement occupées (39). Il a été avancé que les nécropoles burgondes, découvertes en Suisse romande, pouvaient donner à penser que la *Sapaudia* était bien un territoire helvétique. C'est oublier les nombreux cimetières burgondes trouvés en Haute-Savoie par Charles Marteaux (40). Deux archéologues suisses, Albert Curtet

---

(34) *Chronica gallica a. CCCCLII, Chronicae minores, Monum. german. Histor.*, vol. I, fasc. 2, p. 660.

(35) A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Vme au IXme siècle*, 1928.

(36) *Marii episcopi Aventicensis chronica, Monum. German. Histor., Auctorum antiquissorum*, t. XI, *pars* I : *Chronica minora*, éd. Mommsen, Berolini, 1893, p. 225 et sq.

(37) Voir sur la *Lex Burgundionum* A. Coville, *ouvrage cité*, pp. 157-158.

(38) Voir sur toponymie de cette époque : Th. Perrenot, *La toponymie burgonde*, Paris, 1942, 304 p. Cet ouvrage, qui donne une origine trop uniformément burgonde aux toponymes à désinences en *ens* et *inges*, doit être rectifié à l'aide de l'étude suivante : E. Muret, De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie, *Romania*, t. XXXVII, 1920.

(39) Il existe pour la Haute-Savoie un répertoire ancien mais toujours utile des sépultures burgondes et du mobilier découvert : M. Le Roux et Ch. Marteaux, Sépultures burgondes, anthropologie, stations et mobilier funéraire, *Revue Savoisienne*, 1898, pp. 130-140, 259-281.

(40) M. Le Roux et Ch. Marteaux, *op. cit.*

et Pierre Bouffard, ont dénombré 317 communes qui ont livré des tombes barbares en Haute-Savoie : « Il est même possible d'admettre que la population burgonde était au moins aussi dense au sud qu'au nord du lac de Genève », a remarqué avec une grande objectivité M. Pierre Bouffard [41]. Les boucles de ceinturon caractéristiques de l'art burgonde à décor géométrique, à entrelacs, à décor animalier ou figuré, inspiré par l'art copte, paraissent remonter généralement à une époque plus tardive, VIIme ou VIIIme siècle, que l'installation des Burgondes dans la *Sapaudia*. Cette observation est aussi valable pour la Suisse que pour la Savoie. De plus la chronologie de ce mobilier funéraire est encore très incertaine [42]. L'archéologie ne peut donc nous éclairer sur le problème de la *Sapaudia*.

La précision la plus utile sur les Burgondes nous est donnée par Grégoire de Tours. L'historien des Francs, parlant de l'époque où le roi Clodion résidait à Tournai, c'est-à-dire entre 440 et 468, déclare que les Romains étaient établis au nord de la Loire, que les Goths dominaient de l'autre côté de ce fleuve et que les Burgondes habitaient *trans Rhodanum*, au-delà du Rhône qui touche à la cité de Lyon. Pour un auteur qui écrit de Tours, l'expression *trans Rhodanum* [43] ne peut que désigner le pays situé à l'est du Rhône. La valeur de ce témoignage a été contestée. Grégoire de Tours a été élevé d'abord chez son grand oncle maternel, l'évêque de Lyon, saint Nizier. Il aurait simplement voulu parler des Burgondes établis plus tardivement vers 470 dans la région de Lyon. Grégoire de Tours est cependant un historien scrupuleux, qui a utilisé des chroniqueurs du Vme siècle, dont les œuvres sont perdues [44]. Cette localisation des Burgondes à l'est du Rhône est d'autant plus significative que le royaume burgonde dans son dernier état s'est étendu fort loin à l'ouest du Rhône puisque le Lyonnais, les pays de l'Ain et franc-comtois sont devenus burgondes sans parler de la Suisse Romande, qui ne peut être placée à l'est du Rhône [45]. En limitant à la rive gauche de ce fleuve le territoire primitif des Burgondes, Grégoire de Tours ne semble pas avoir fait d'anachronisme et son témoignage doit être pris en considération. Il n'a évidemment que des vues schématiques en fixant au cours des fleuves les limites des Romains, des Goths et des Burgondes. Des dépassements limités ont pu se produire. Il n'en faudra pas moins, pour rester en conformité avec le témoignage de Grégoire de Tours, placer le gros de l'occupation primitive burgon-

---

(41) P. Bouffard, *Nécropoles burgondes de la Suisse. Les garnitures de ceinture*, Genève-Nyon, 1945, p. 81 ; A. Curtet, Les antiquités burgondes en Savoie. Conseils aux chercheurs, *Cahiers de Savoie*, 1er et 2me trim. 1947, pp. 52-69.

(42) P. Bouffard, *ouvrage cité*, p. 43, 48, 85. Voir aussi pour l'anthropologie : M. Sauter, *Contribution à l'étude anthropologique des populations du haut Moyen Age dans le bassin du Léman et du Jura : le problème burgonde*, Genève, 1941.

(43) *Gregorii Turonensis opera*, éd. W. Arndt et Krusch, *pars* I : *Historia Francorum*, p. 177, in *Monum. Germ. Hist. scriptor. rerum Merovingicarum*, t. I, 1884.

(44) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, éd. R. Latouche, t. I, Paris, Les Belles-Lettres, 1963, pp. 5-7 et 15-18.

(45) Voir sur l'expansion des Burgondes A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon...*, p. 174 ; F. Lot, *Les invasions germaniques*, pp. 120-122.

de sur la rive savoisienne du Rhône. Le chroniqueur de 452 nous a précisé que ce territoire se nommait la *Sapaudia*.

Nous retrouvons mention de la *Sapaudia* dans la vie de saint Epiphane, évêque de Pavie. Cette vie fut rédigée entre 501 et 504 par Ennodius, successeur de saint Epiphane sur le siège épiscopal de Pavie. La *Sapaudia* est citée au cours du voyage fait par Epiphane, en 495, dans le royaume burgonde. Le pieux évêque de Pavie était allé en Gaule trouver à Lyon le roi burgonde Gondebaud pour lui demander la délivrance de captifs que les Burgondes avaient ramenés d'une expédition militaire en Ligurie. Saint Epiphane sollicita ensuite à Genève Godegisèle, frère de Gondebaud, qui détenait une partie des prisonniers. Ces démarches furent accueillies favorablement. Au total plus de 6 000 personnes regagnèrent l'Italie grâce à l'intervention du saint. En dehors de Lyon des libérations avaient eu lieu « *per singulas urbes Sapaudiae vel aliarum provinciarum* » [46]. Ce texte confirme que Lyon, alors capitale principale des Burgondes, ne faisait pas partie de la *Sapaudia*. La libération d'une seconde série de captifs en *Sapaudia* paraît liée à la visite de saint Epiphane au monarque secondaire, Godegisèle, dont la résidence était Genève [47]. Sans que le fait soit formellement exprimé, ce texte invite à penser que cette ville se trouvait en *Sapaudia*.

Le mot *urbes* étant utilisé au pluriel dans le passage cité, certains auteurs ont cru devoir conclure à une extension de la *Sapaudia* sur plusieurs diocèses. A notre avis le récit hagiographique d'Ennodius ne peut rien prouver dans un sens ou dans l'autre, car le mot *urbes* au pluriel se rapporte à l'ensemble territorial constitué par la *Sapaudia* ou les autres provinces. L'assimilation de la *Sapaudia* à une province ne peut être entendue dans le sens d'une province ecclésiastique groupant une métropole et des diocèses suffragants. D'après le savant abbé Chaume le mot *provincia* dans les textes littéraires d'alors est employé dans un sens beaucoup plus restrictif. Il peut ne désigner qu'un simple *pagus* ou diocèse [48].

La narration d'Ennodius nous fait donc savoir que saint Epiphane a successivement rendu visite aux deux rois burgondes à Lyon et à Genève. Si Lyon, qui a été occupée après 470 par les Burgondes, est devenue peu d'années plus tard la capitale du principal roi de cette peuplade, Genève, qui a été la capitale primitive des souverains burgondes, est restée celle du royaume secondaire après la conquête de Lyon. Ce rôle politique de Genève depuis l'entrée des Burgondes en *Sapaudia* s'explique tout naturellement si elle était la principale ville de ce territoire.

---

(46) *A.A.S.S.*, janvier II, p. 739. Voir aussi P.E. Martin, *Etudes critiques...*, pp. 24-25.

(47) L. Blondel, Le prieuré de Saint-Victor, les débuts du Christianisme et la royauté burgonde à Genève, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XII, 3me livraison, pp. 211-258.

(48) Abbé M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, seconde partie, *Géographie historique*, fasc. 2me, Dijon, 1937, pp. 759-760.

La *Sapaudia* est encore une fois citée dans un texte d'époque burgonde. Ce texte est une lettre adressée probablement en 515, en tout cas avant 516, date du couronnement de Sigismond, fils du roi Gondebaud, à Sigismond par saint Avit, métropolitain de Vienne. Le prélat reproche aimablement au prince d'avoir pris des chemins qui lui ont fait éviter Vienne pour se rendre de *Sapaudia* en Provence. C'est à partir de la Durance que commençait la Provence pour les contemporains. On ne peut déduire de la lettre de saint Avit que la *Sapaudia* était limitrophe de la Provence. Il y est simplement dit que Sigismond avait pour point de départ la *Sapaudia* et pour destination la Provence. Or nous savons qu'avant de devenir roi lui-même, l'année suivante, à la mort de son père, la résidence habituelle de Sigismond était Genève. Il est donc à présumer que c'est de cette ville qu'il est parti pour son voyage vers la Provence. Nous sommes une nouvelle fois conduits à faire de Genève une ville de la *Sapaudia* puisque c'est de ce territoire qu'est parti Sigismond. Comme nous ignorons la distance parcourue par ce prince en *Sapaudia,* formuler des hypothèses sur les limites méridionales de ce territoire ou sur le trajet suivi serait sans utilité pratique. Sigismond a évidemment négligé la voie rhodanienne, qui l'aurait conduit à Vienne et s'est avancé plus directement vers le sud.

Les sources examinées jusqu'ici nous ont conduit à penser que Genève et ses environs ont fait partie de la *Sapaudia* et que ce territoire était situé sur la rive gauche du Rhône, mais sans exclure la possibilité d'un dépassement limité sur l'autre rive de ce fleuve. Pour en savoir davantage il nous faut maintenant en venir à la *Saboia* carolingienne et au comté de Savoie avant d'en terminer avec les difficiles problèmes soulevés par la *Notitia dignitatum*.

La Saboia carolingienne

Ayant présenté en 1967 une communication sur les limites de la *Saboia* au Centre européen d'Etudes burgondo-médianes [49], il nous suffira de rappeler seulement ce qui peut être utile à notre sujet. La *divisio imperii* de 806 ou partage que fit à cette date Charlemagne de son empire entre ses trois fils est un document d'une importance exceptionnelle puisqu'il cite les *pagi* ou comtés, qui servaient de limite septentrionale au royaume dévolu à Louis entre la Loire, les Alpes et la Méditerranée et limitrophes du royaume de Charles dont les possessions se trouvaient plus au nord.

Pour la région qui nous intéresse le royaume méridional de Louis avait pour limites les *pagi Cabilionensis* (Chalonnais), *Matisconensis* (Mâconnais), *Lugdunensis* (Lyonnais), *Saboia* (Savoie), *Morienna* (Maurienne), *Tarentasia* (Tarentaise), le Mont-

(49) Voir notre étude : Recherches sur les limites de la « Saboia » carolingienne, *Publication du Centre européen d'études burgondo-médianes,* nº 9, Bâle, 1977, pp. 31-51.

Cenis et la vallée de Suse jusqu'aux cluses. Il est précisé que les limites entre les royaumes ont fait l'objet de bornages [50]. Il n'a donc été omis dans la liste énumérée aucun *pagus*, ce qui aurait soulevé des contestations entre les copartageants. Chacun de ces territoires est donc contigu de celui qui se trouve précédemment cité et de celui qui est mentionné immédiatement après lui. La *Saboia* de 806 est donc limitrophe du Lyonnais vers l'ouest ou le nord-ouest et de la Maurienne vers l'est. Elle est distincte de la Maurienne et de la Tarentaise, qui sont nommément désignés comme des territoires séparés.

Contiguë au *pagus* de Lyon, la *Saboia* carolingienne avait donc une extension que le comté de Savoie d'Humbert aux Blanches Mains et de ses successeurs n'eut jamais, car en aucun point il n'atteignait le pagus *Lugdunensis*. Pour l'atteindre il lui aurait fallu embrasser dans ses limites le diocèse ou *pagus* de Belley ou celui de Genève. La première de ces solutions est possible, mais reste une hypothèse. Faut-il adopter la solution qui ferait de la *Saboia* un ensemble territorial, groupant la Savoie-Propre et le diocèse ou *pagus* de Genève ? Cette solution a évidemment pour elle d'être en accord avec les textes antiques et barbares qui situent en *Sapaudia* le cours du Rhône en aval du Léman et paraissent inclure Genève dans ce territoire. Le diocèse de Genève au Moyen Age dépassait vers l'ouest le cours du Rhône et s'étendait sur le Valromey, la Michaille, le bassin de la Valserine, le Pays de Gex et entre le Jura et le lac Léman le territoire appelé Equestre, qui avait pour ville principale une ancienne colonie romaine, Nyon, et s'étendait jusqu'à l'Aubonne [51]. Cependant, cette éventualité qui repousserait jusqu'au Jura helvétique la limite nord-ouest de la *Saboia* est du domaine du possible non du certain, car nous ignorons si le territoire Equestre dépendait du diocèse de Genève dès le début du IXme siècle. Plus au sud le point de contact entre les diocèses de Lyon et de Genève se trouvait à l'ouest du Valromey et de la Michaille près de Nantua [52]. C'est ainsi que Saint-Rambert en Bugey était compris, dès l'époque mérovingienne, dans le *pagus* de Lyon. Le monastère de Nantua en faisait partie d'après des actes de 878 et de 892. D'autre part, des documents de 875 et 915. relatifs à Sutrieu en Valromey, placent cette localité dans le diocèse de Genève [53]. C'est donc à l'est de Nantua que nous pouvons placer la limite du diocèse de Genève. Nous avons vu que la *Saboia* à cette époque était composée du *pagus Genavensis* et de la Savoie *stricto sensu*. L'union de ces deux territoires permettait en effet à la *Saboia d'*être à la fois voisine du *pagus* de Lyon et de la Maurienne.

---

(50) E. Baluze, *Capitularia regum Francorum...*, t. I (*Parisiis*, 1780), col. 441-446.

(51) P. Duparc, *Le comté de Genève IXme-XVme siècles*, Genève et Paris, 1955, pp. 358-370.

(52) P. Lullin et C. Le Fort, *Régeste genevois*, Genève, 1866, p. IX et carte h.t.

(53) M. Perroud, *Les limites de l'ancien diocèse de Belley*, Belley, 1929, pp. 7-9 ; R. Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens* (855-933 ?), Paris, 1901, p. 403-405, pièce justificative nº 1 ; P. Duparc, *ouvrage cité*, p. 369, nº 2.

Faute de sources des IXme et Xme siècles, il n'est possible de connaître les limites de la *Saboia* vers le Sud-Est qu'en se référant, avec toute la prudence nécessaire, à celles du *pagus Savogensis* ou Comté de Savoie, dont les documents du XIme au XIII^mo^ siècles nous font connaître l'étendue. Il s'agit d'un territoire de dimension restreinte puisqu'il ne dépasse guère Aix-les-Bains au nord, laisse au diocèse de Genève les Bauges, a pour limites avec le Bugey à l'ouest, le Mont du Chat et la chaîne de l'Epine, au sud avec le Viennois le passage rocheux, qui a donné son nom au bourg des Echelles, et avec le Grésivaudan la forêt de Servette entre Chapareillan et Barraux (54). La limite avec la Tarentaise était fixée sur l'Arly et avec la Maurienne à Epierre, ce qui laissait au comté de Savoie Aiguebelle et les Hurtières (55). Il est intéressant de constater que les diocèses de Tarentaise et de Maurienne empiétaient sur le comté de Savoie. En effet le premier de ces diocèses s'avançait, à l'ouest de Conflans, dans la vallée de l'Isère jusqu'au ruisseau de Fournieux entre Saint-Vital et Montailleur (56) ; les limites diocésaines de la Maurienne s'étendaient encore plus largement vers l'ouest jusqu'au ruisseau du Joudron à La Rochette (57). Contrairement à ce que l'on pourrait penser au premier abord les limites civiles de la Savoie, qui dépassent à l'est les limites diocésaines sont plus anciennes que celles de ces évêchés, qui n'ont été créés qu'aux époques mérovingienne et carolingienne. De ce fait les limites des circonscriptions administratives de la Gaule romaine, qui ont servi de cadres pour les créations des plus anciens diocèses, n'ont pas été respectées. La limite du comté de Savoie sur l'Arly se confond avec l'ancienne frontière des Allobroges de la Viennoise avec les Ceutrons de Tarentaise. Les Allobroges étaient incorporés à la tribu Voltinia. L'épigraphie funéraire mentionne la tribu à laquelle appartenaient les défunts, dont les inscriptions perpétuaient le souvenir. Grâce à ces précisions nous pouvons savoir que les Allobroges s'étendaient jusqu'à l'Arly (58). Au sud de l'Isère, dans la partie du diocèse de Maurienne qui relevait au civil du comté de Savoie, une inscription fait mention de la tribu Voltinia à Saint-Jean-Pied-Gauthier dans la commune de Coise (59).

Les limites orientales du comté de Savoie paraissent donc avoir eu un caractère de grande ancienneté et nous serions portés à les confondre avec celles mêmes de la *Saboia* carolingienne, voire même avec celles de la *Sapaudia*.

---

(54) Cartulaire de la chartreuse d'Aillon, n° CXXVII, acte de 1242 publié par L. Morand, *Les Bauges*, 2mo volume, Chambéry, 1890 ; G. de Manteyer, *Les origines de la Maison de Savoie en Bourgogne... La paix en Viennois*, Grenoble, 1904, pp. 91-113 ; J. Martin-Franklin et L. Vaccarone, *Notice historique sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel II et les Grottes des Echelles*, Chambéry, 1887, pp. 10, 13-17 et 106, pièce justificative II ; F. Bernard, *Histoire de Montmélian, chef-lieu du comté et bailliage de Savoie*, Chambéry, 1956, pp. 95-96.

(55) Arch. dép. Savoie, SA 27, reconnaissance par Nantelme de Miolans, s.d. (entre 1233 et 1253).

(56) F. Trépier, Recherches historiques sur le décanat de Saint-André (de Savoie), *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 3mo série, t. VI, 1878, p. 32.

(57) J. Calmette et E. Clouzot, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris, 1940, p. XCVIII, n° 1.

(58) *C.I.L.* XII, 2346.

(59) *C.I.L.* XII, 2320.

La Notitia dignitatum

Une étude attentive des textes nous a permis de localiser la *Sapaudia* et les territoires, qui ont succédé à ce nom, vers le Rhône au sortir du Léman et plus particulièrement dans le pays genevois et de constater que les limites civiles du petit comté de Savoie ou *pagus Savogensis* avec la Maurienne et Tarentaise avaient un caractère de très grande ancienneté. Nous devons tirer une autre conclusion : la *Saboia* carolingienne, qui est contiguë à la Maurienne et à la Tarentaise d'après la *divisio imperii* de 806, ne peut être confondue avec le plateau suisse, mais doit englober dans sa partie méridionale le comté de Savoie *stricto sensu*. Il est temps de considérer maintenant si la *Notitia dignitatum*, à cause des problèmes qu'elle soulève, peut s'opposer à des conclusions qui tendraient à voir dans la *Saboia* de Charlemagne un territoire assez semblable à la *Sapaudia* du Bas Empire et des temps burgondes.

La *Notitia dignitatum* des Empires d'Occident et d'Orient est un état officiel des fonctions publiques qui énumère dans l'ordre militaire et financier, les fonctionnaires, les noms des différents corps d'armée, les services financiers, [60] etc. La date précise de ce précieux document n'est pas connue. Elle daterait de 370 à 420 environ de notre ère. Cet état en réalité ne correspond plus à l'organisation administrative de cette époque. Il est le reflet d'une organisation antérieure qui a été en fait bouleversée par les invasions. Il présente l'administration comme elle devrait être. Ce n'est plus que le souvenir de l'organisation de l'Empire romain telle qu'elle se présentait au plus tard vers 370 [61].

Parmi les grandes circonscriptions militaires mentionnées dans ce document est citée la *Gallia Riparensis*, expression qui désigne une région militaire riveraine d'un fleuve. Il existe d'après la *Notitia dignitatum* d'autres circonscriptions ainsi nommées comme la *Dacia Riparensis*, c'est-à-dire la Dacie riveraine du Danube [62].

La *Gallia Riparensis* n'est autre qu'une vaste région militaire du Rhône, comme le prouvent les postes de commandements fluviaux identifiables, cités dans le document. Dans cette *Gallia Riparensis* se trouvent les chefs militaires suivants :

— le préfet de la flotte du fleuve Rhône à Vienne ou Arles.
— le préfet de la flotte des *barcarii* ou marins sur barques à *Ebrudunum Sapaudiae*.
— le préfet de l'infanterie de marine à Marseille des Grecs.

---

(60) E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. III, Paris, 1885, pp. 486-494, d'après la *Notitia dignitatum civilium quam militarium...*, éd. Boccking, Leipzig, 1839-1853, t. II, p. 118.

(61) E. Desjardins, *Idem*, t. III, pp. 486-488.

(62) Voir P. Duparc, La Sapaudia, *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions*, 1958, p. 374.

— le tribun de la cohorte première flavienne de *Sapaudia* à *Calarone* [63].

Cette nomenclature appelle plusieurs observations. Pourquoi n'avoir pas placé de postes militaires le long du Rhône dans une ville de l'importance de Lyon ou dans une localité qui paraît aussi bien placée que Genève, protégée à la fois par le fleuve et par le lac ? Où pouvaient se situer *Calarone* et *Ebrudunum Sapaudiae*, qui n'étaient peut-être pas sans quelque importance. En tout cas les trois autres villes mentionnées, Vienne, Arles et Marseille, étaient des cités de grande renommée.

L'identification de *Calarone* a soulevé beaucoup de problèmes. Voici le texte même qui en fait mention en langue latine : *Tribunus cohortis primae Flaviae Sapaudiae Calarone.*

Les érudits ont considéré que le génitif *Sapaudiae* était le complément du nom de lieu qui le suit, selon l'usage du latin classique et en ont conclu qu'il fallait admettre que *Calarone* était en *Sapaudia*. Ils ont donc cherché une localité pas trop éloignée de la Savoie et furent conduits à identifier *Calarone* avec *Cularo,* nom primitif de Grenoble. Il s'agirait d'un cas régime en *o, -onis,* de la troisième déclinaison latine. Il faut penser aussi qu'il s'est produit une erreur de scribe et que *Cularo* a été déformé en *Calaro*. Nous ne connaissons évidemment pas la *Notitia dignitatum* par un manuscrit d'époque, mais par une copie tardive et il s'y trouve d'autres erreurs de scribes, comme *Gallia parensis,* écrit au lieu de *Gallia Riparensis*. Ces conclusions sont plus que vraisemblables. Il en résulta que selon un certain nombre d'historiens, la *Sapaudia* a dû comprendre Grenoble dans ces confins.

M. Pierre Duparc, avec une grande sagacité, a eu le mérite de faire une suggestion nouvelle : pour lui le génitif *Sapaudia* ne se rapporte pas au nom qui le suit : *Calarone,* mais aux mots qui le précèdent : ce serait donc la cohorte première flavienne, qui serait de *Sapaudia* [64]. Une lecture attentive de la *Notitia dignitatum* montre la justesse de l'opinion de M. Pierre Duparc. Ce texte, déjà influencé par le bas latin, place les génitifs ou les adjectifs après les noms de lieu qu'ils déterminent. Ainsi nous avons *Massilia Graecorum*.. Il n'est donc plus nécessaire d'étendre les limites de la *Sapaudia* jusqu'à Grenoble. *Calarone alias Cularo* fait partie de la *Gallia Riparensis,* de la circonscription militaire protégée par le Rhône. Grenoble semble bien placée par sa position pour abriter une garnison de soldats, susceptibles d'arrêter des envahisseurs qui auraient franchi le Rhône ou de porter secours à Vienne, comme, plus au sud, l'infanterie de marine de Marseille pouvait protéger la côte ou secourir Arles et la région du bas Rhône.

Une objection a été faite contre l'identification de *Calarone* avec Grenoble. Le nom officiel de Grenoble était *Gratianopolis.*

---

(63) E. Desjardins, *Idem.*, p. 494.
(64) P. Duparc, *op. cit.*, p. 37.

Dans un document officiel ce nom donné en l'honneur de l'empereur Gratien aurait dû être mentionné et non le toponyme indigène. Cette observation a sa valeur, si la *Notitia dignitatum* est contemporaine ou postérieure à l'empereur Gratien, qui a régné de 375 à 382, mais Ernest Desjardins, qui a étudié avec soin ce document dans son excellente *Géographie de la Gaule romaine* nous apprend que cette *Notitia* présente un état des fonctions publiques qui n'est plus de cette époque et dont les renseignements correspondent au plus tard à 370. Dans ces conditions il faut s'attendre à des anachronismes (65).

Le véritable problème est celui d'*Ebrudunum Sapaudiae*. Une identification avec Embrun sur la Durance doit être formellement rejetée, car la Durance n'est pas navigable à Embrun. Certes la batellerie jadis était plus audacieuse que nous pourrions le penser, mais dès cette époque il existait des impossibilités. Mademoiselle Sclafert l'a démontré pour le Moyen Age. A cette époque la navigation ne dépassait pas le village de Savines et le territoire de Crottes. Lorsque les eaux de cette torrentielle rivière étaient les plus basses, les radeaux, qui transportaient du bois, devaient partir seulement de Tallard et même de Sisteron. A l'époque romaine le poète Ausone et Silvius Italicus sont formels sur les difficultés de la navigation sur la Durance et Tite-Live écrit qu'à cause de la violence de son cours la rivière ne supportait pas de bateaux (66). A Embrun, où la Durance est près de sa source, il était évidemment impossible de naviguer. Il faut donc renoncer à faire de cette ville un port fluvial, où aurait commandé le préfet de la flotte des *barcarii*.

A première vue l'identification d'*Ebrudunum Sapaudiae* avec Yverdon sur le lac de Neuchâtel, qui est parfaitement navigable, serait tentante et l'on comprend que des érudits aient envisagé une telle solution. Les objections cependant sont très sérieuses. Yverdon est située sur la rive sud du lac de Neuchâtel, qui s'allonge parallèlement à la chaîne du Jura. C'est une position avancée, qui défend l'accès de la route conduisant à travers le Jura vers Pontarlier et Besançon, mais ne protège nullement la vallée du Rhône et les approches de l'Italie. Toute invasion venant du Nord peut laisser à l'ouest Yverdon et le lac de Neuchâtel et par le plateau suisse gagner les rives du Léman. C'est ce dernier lac, qui, s'étendant d'est en ouest, constitue la meilleure protection. Si l'envahisseur a réussi à franchir le Rhin et à pénétrer profondément en Gaule, il tournera facilement vers l'ouest le Jura et les seuls obstacles sérieux qu'il rencontrera pour menacer l'Italie seront d'abord le Rhône puis les défilés des Alpes. A ces constatations il peut être ajouté qu'*Ebrudunum Sapaudiae* est formellement cité comme port de la Gaule riveraine du Rhône, la *Gallia Riparensis*, alors que le lac de Neuchâtel appartient au régime hydrographique du

---

(65) E. Desjardins, *ouvrage cité*, pp. 486-488.

(66) Th. Sclafert, *Le Haut Dauphiné au Moyen Age*, Paris, 1926, p. 724, 726. Voir pour l'antiquité romaine Tite-Live, *Lib.* XXII, *cap.* 31, Silvius Italicus, *Punica* III, 466 et sq., éd. Bauer, pp. 64-65 ; Ausone, Mosella, éd. Peiper, p. 140.

Rhin [67]. Enfin il peut être constaté par un examen d'ensemble de la *Notitia dignitatum* que l'administration militaire s'est adaptée au cadre de l'administration civile, telle que nous la connaissons grâce à une autre *Notitia,* la Notice des Gaules. Vienne, Arles et Marseille, trois ports cités dans la *Notitia dignitatum,* font tous partie au civil de la province de la Viennoise, ainsi que Grenoble, que nous avons présumé être *Calaro,* et Genève, ville de la *Sapaudia* et capitale primitive des Burgondes installés sur ce territoire. Il est donc tout indiqué de placer dans la Viennoise *Ebrudunum Sapaudiae* [68].

Les *castra* d'Yverdon, de Windisch et de Kaiser-Augst près de Bâle dépendaient au civil, comme Port-sur-Saône, de la province de la Grande Séquanaise, qui groupait de part et d'autre du Jura les pays helvètes et franc-comtois, dont la capitale était Besançon. Or, la *Notitia dignitatum* nous apprend que la Séquanaise formait une circonscription militaire distincte de la *Gallia Riparensis* et placée sous les ordres d'un général, un *dux Sequanicae* [69]. La province de la Lyonnaise Première avait un commandement fluvial elle aussi, un préfet de la flotte de la Saône à Chalon-sur-Saône [70]. Certes un commandement militaire dans les régions, où son implantation était plus légère, pouvait grouper plusieurs provinces. Ainsi le général des Armoricains et des Nerviens avait autorité sur cinq provinces [71]. Mais un commandement ne pouvait s'étendre sur une province qui avait son propre chef militaire. Il nous faut donc renoncer à faire dépendre Yverdon de la *Gallia Riparensis* et à identifier cette ville avec *Ebrudunum Sapaudiae.*

Nous remarquerons que ni Lyon ni Genève ne sont citées dans la *Notitia dignitatum* parmi les villes ayant abrité un port militaire. Cependant, ces deux villes connaissaient dès l'époque romaine une indéniable activité de navigation fluviale ou lacustre [72]. La raison de ce qui paraît une anomalie en est simple. Vienne fut préférée à Lyon puisqu'elle se trouvait située sur la rive gauche du Rhône et défendue par le fleuve contre une attaque venant de l'ouest ou du nord-ouest. A cause de la perte du Rhône la navigation entre les grandes villes rhodaniennes et Genève était interrompue en amont de Seyssel [73]. Le transbordement était donc inévitable et ralentissait beaucoup la liaison entre Genève et Vienne. Puisque Genève, malgré son importance

---

(67) Voir sur les objections développées contre l'identification d'*Ebrudunum Sapaudiae* avec Yverdon : P.E. Martin, *op. cit.*, p. 197.

(68) E. Desjardins, *ouvrage cité,* p. 502. Voir aussi L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule,* t. I, p. 77.

(69) E. Desjardins, *ouvrage cité,* t. III, pp. 492, 505-506 ; A. Grenier, Archéologie gallo-romaine, 1re partie, Généralités. Travaux militaires, p. 395 in *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et romaine* de J. Déchelette.

(70) E. Desjardins, *ouvrage cité,* t. III, p. 494.

(71) E. Desjardins, *Idem,* t. III, p. 492.

(72) Sur le trafic nautique sur le Léman et les ports de Genève voir A. Oltramare et L. Blondel, Genève romaine in *Histoire de Genève des origines à 1798,* Genève, 1951, ch. IV, pp. 38-39.

(73) A. Oltramare et L. Blondel, *ouvrage cité,* pp. 38-39 ; J.F. Bergier, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance,* Paris, 1963, pp. 140-144 ; P. Dufournet, Structures antiques du bassin de Seyssel. Etudes et recherches, *Revue Savoisienne,* Annecy, 1962, 3me et 4me trim., pp. 178-188.

et ses fortifications a été écartée, il serait vain d'identifier *Ebrudunum* avec Yvoire ou tout autre port sur le lac Léman, qui aurait présenté le même inconvénient de liaisons difficiles avec la vallée du Rhône, sans avoir les mêmes avantages que Genève. Au reste s'il a bien été découvert à Yvoire quelques vestiges de l'antiquité, ils ne sont pas caractéristiques d'une activité importante à cette époque.

Il faut cependant trouver une localisation à *Ebrudunum Sapaudiae*. Nous devons nécessairement la chercher dans la province de la Viennoise, sur la rive gauche du Rhône et défendue par le fleuve. La description d'Ammien Marcellin nous donnera une solution de bon sens. D'après cet auteur, le Rhône pouvait porter de Lyon à Arles des vaisseaux importants. Le préfet de la flotte du Rhône avait donc aux deux extrémités de son commandement ses ports fluviaux : à Arles, où débouchait le delta du Rhône, en particulier le Grand Rhône, qui formait la liaison avec la mer, à Vienne, qui remplaçait Lyon, dont la position semblait trop dangereuse, car le fleuve ne la défendait pas. En amont de Vienne et Lyon le cours du fleuve ne peut plus porter de grands navires, mais de simples barques ou péniches [(74)]. Il serait donc rationnel de fixer *Ebrudunum Sapaudiae* dans cette partie du fleuve où pouvait commander le préfet de la flotte des barques. De même que le préfet de la flotte des vaisseaux du Rhône avait ses deux postes de commandement aux deux points extrêmes du parcours : Arles et Vienne, le préfet de la flotte des barques devait selon la logique avoir son commandement au point extrême de navigation des barques, c'est-à-dire à Seyssel, juste avant la perte du Rhône.

Seyssel était un port très actif dès l'époque romaine, il le restera pendant tout le Moyen Age. Les vestiges antiques y sont nombreux : sépultures et inscriptions romaines, dont une dédicace au dieu gaulois Vintius, divinité protectrice des marins, tuiles à rebord indicatrices d'habitats dans les environs, plus au sud grand entrepôt portuaire, retrouvé dans le lit du Rhône près du village d'Albigny, église paléo-chrétienne découverte par M. Paul Dufournet, tombes antiques, proximité de la route romaine du Val de Fier [(75)]. Deux objections peuvent être faites à l'identification de Seyssel avec *Ebrudunum Sapaudiae* : l'une est toponymique, l'autre est le problème posé par la station routière de *Condate* que les historiens placent précisément à Seyssel.

L'étymologie de Seyssel, d'après le *Dictionnaire des noms de lieux en France*, publié en 1963 par A. Dauzat et Ch. Rostaing, est *Saxellum*, soit le substantif *saxum*, rocher, avec le diminutif -ellum, ce qui signifie petit rocher [(76)]. La commune de Saxel en Haute-Savoie a la même étymologie. Le nom de Seyssel provient très probablement de l'éperon rocheux où s'élevait sur la rive droite du Rhône le château de Seyssel. Bien des châteaux ont

---

(74) Ammien Marcellin, *Histoire*, t. I, Paris, Les Belles Lettres, pp. 142-143.

(75) P. Dufournet, *op. cit.*, pp. 178-188.

(76) A. Dauzat et Ch. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, 1963, p. 638 : étymologie de Saix, Saxel, Seyssel, Seyssuel.

pris le nom du socle sur lequel ils ont été élevés. Il en a été ainsi pour celui de La Roche à La Roche-sur-Foron. Le nom du château, en raison de l'importance des constructions militaires au Moyen Age, a souvent supplanté celui plus ancien de la paroisse. C'est ainsi que Saint-Maxime est devenu Beaufort, Epernay a fait place à Entremont-le-Vieux (77). Le ressort du château de Seyssel embrassait les deux rives du Rhône (78), ce qui explique que l'ancien toponyme de la rive gauche a pu disparaître. La toponymie locale n'en a conservé aucune trace.

Ebrudunum est un nom de lieu qui provient de deux mots gaulois : *eburos*, qui signifie *if* et *dunum*, qui a le sens de forteresse. Comme les lieux de refuge ou fortifiés peuvent s'élever sur des hauteurs, on pourrait objecter que la situation de Seyssel en Savoie n'est pas assez abrupte. Cependant le rocher en molasse sur lequel s'élève l'église a pu servir de lieu de refuge à une population de pêcheurs gaulois que protégeait en partie le cours du Rhône (79). D'ailleurs le toponyme *dunum* dans son acception définitive n'était pas lié à une idée de hauteur et la ville de Tours par exemple, qui se nommait *Caesarodunum* (80), n'a pas été construite sur un site élevé. M. l'abbé Antoine Dufournet, l'historien de Seyssel, a parfaitement discerné que le nom primitif de Seyssel était inconnu. « Comment Seyssel s'appelait-il à l'époque gauloise ? Nous l'ignorons encore », a-t-il écrit (81). Au point de vue toponymique rien ne s'oppose à une identification possible de Seyssel avec *Ebrudunum Sapaudiae*.

La localisation de Seyssel avec la station routière de *Condate*, lieu d'étape ou *mansio* sur la voie romaine de Vienne à Genève en passant par Aoste (Isère) et Yenne, pose un autre problème puisque cette station a été identifiée par les historiens avec Seyssel (82). Certes cette ville est bien placée sur le parcours de Yenne à Genève. De plus *Condate* est un toponyme précelti-que qui signifie confluent (83). A quelques kilomètres au sud de la ville actuelle de Seyssel en Savoie se trouve le confluent du Fier et du Rhône qui a très vraisemblablement donné son nom à *Condate*. Le chanoine Ducis a rapproché de ce toponyme celtique un nom de lieu *Conjon*, situé au sud de Seyssel près du ruisseau d'Albigny. La prononciation locale en serait « Condion », d'après M. Paul Dufournet, dont la connaissance de cette région est sans défaut (84).

Les découvertes archéologiques nouvelles, faites voici quelques années à environ deux kilomètres et demi au sud de la ville

---

(77) Voir les changements de noms anciens, supplantés par les noms de châteaux, dans notre étude : Recherches sur les origines de villes et bourgs de Savoie, *Congrès des Sociétés Savantes de la Province de Savoie*, nouv. série II, *Actes du Congrès de Thonon-les-Bains*, sept. 1866, Thonon, Académie chablaisienne, 1970, pp. 37-52.

(78) Arch. dép. Savoie, SA, Comptes des subsides de la châtellenie de Seyssel.

(79) A. Dufournet, *Histoire de Seyssel*, pp. 108-109.

(80) A. Dauzat et Ch. Rostaing, *ouvrage cité*, p. 682.

(81) A. Dufournet, *ouvrage cité*, p. 109.

(82) P. Dufournet, Structures antiques du bassin de Seyssel, *Revue Savoisienne*, 1962, 3me et 4me trim., pp. 178-188.

(83) A. Dauzat et Ch. Rostaing, *ouvrage cité*, pp. 140-141.

(84) P. Dufournet, *op. cit.*, pp. 178-188.

de Seyssel montrent toute l'importance qu'eut cette région dès l'époque romaine et aux siècles suivants. Nous savons que le *Lugdunum* antique a été en partie construit en pierres de Seyssel. C'est dire l'importance de la navigation sur le Rhône qui pouvait transporter ce matériau de construction jusqu'à Lyon.

Il n'y a pas lieu de revenir sur la localisation de *Condate* au sud de Seyssel, mais nous pouvons nous demander si le port d'*Ebrudunum Sapaudiae* n'a pas pu coexister avec la station routière à un emplacement proche, peut-être à Seyssel même. Ce serait en tout cas la meilleure façon de concilier l'identification du port des *barcarii* avec ce que les textes antiques et burgondes nous ont appris de la *Saboia* et le partage de 806, de la *Saboia* carolingienne.

Les autres ports du Rhône, comme celui de Chanaz, où a été trouvé un four de potier, n'ont jamais eu l'importance fluviale de Seyssel et les vestiges antiques y sont peu caractéristiques ou rares ; en dehors des palafittes, le lac du Bourget n'a jusqu'à présent rien révélé à Châtillon, Bourdeau ni au Bourget-du-Lac qui permette d'y placer le poste de commandement du préfet de la flotte des barques. D'ailleurs, si ces embarcations avaient été ancrées dans ce lac, auraient-elles pu intervenir avec assez de célérité pour empêcher le franchissement du Rhône par des envahisseurs ?

Avec toutes les réserves et la prudence qu'impose un sujet aussi délicat et controversé que celui de la *Sapaudia* il me paraît sage de faire de Genève la ville principale de ce territoire qui aurait compris le Genevois, prolongé au sud par le petit comté de Savoie, qui a seul retenu son nom et s'étendait probablement vers le sud-est jusqu'aux limites mêmes des Allobroges, jusqu'à l'Arly et dans la basse vallée de l'Arc jusqu'à Epierre. En amont la Maurienne relevait du diocèse d'Italie, du système défensif alpin, qui s'appuyait sur les cluses, comme l'a savamment démontré M. Pierre Duparc [85]. Au-delà de l'Arly commence la province des Alpes Grées et Pennines, la Tarentaise et le Valais, qui sont des territoires de défense alpine comme peut-être la province des Alpes Maritimes avec Embrun, Digne, Vence, Glandève et Cimiez [86].

La *Sapaudia*, limitée au Nord par le lac Léman, survécut à la période romaine qui avait créé la *Gallia Riparensis*, dont elle fut le territoire septentrional. Désignait-elle à l'origine une région au nom usuel ou fut-elle la subdivision officielle d'un territoire militaire ? Il est impossible de le préciser. Pourquoi son nom a-t-il persisté lorsque le système défensif dont elle faisait partie a disparu avec l'empire romain ? Habitude enracinée dans le parler local ou pour des raisons politiques ? Servit-elle à désigner le royaume secondaire des Burgondes ? C'est possible, mais il serait imprudent de l'affirmer. La *Sapaudia* eut-elle une exten-

---

(85) P. Duparc, Les cluses et la frontière des Alpes, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. CIX, Paris, 1951, 1re livraison, pp. 5-31. Il s'agit du *tractus circa Alpes* qui aurait relevé du *comes Italiae*. Voir aussi A. Longnon, *Géographie de la Gaule...*, pp. 365, 489.

(86) E. Desjardins, *ouvrage cité*, t. III, pp. 502, 503, 506.

sion transrhodanienne vers Nantua comme la *Saboia* carolingienne ? Il est permis de se le demander, mais ce n'est pas certain.

Pourquoi le nom de Savoie a-t-il seul survécu dans la partie méridionale de l'ancienne *Saboia* de Charlemagne qui fut scindée en deux territoires distincts lors du partage de la Lotharingie, dont elle faisait alors partie. Lothaire II reçut en 855 le *pagus* ou diocèse de Genève tandis que Charles, roi de Provence, eut pour sa part le diocèse de Grenoble, dont relevait la Savoie *stricto sensu* (87). Réunis à nouveau en 863 (88) ces deux territoires allaient être séparés de manière plus durable par la création du royaume de Provence par Boson en 879 et du royaume de Bourgogne-Jurane par Rodolphe Ier en 888. Tout naturellement le Genevois prendra le nom de la cité, siège du pouvoir épiscopal et comtal, tandis que la Savoie, qui n'avait pas, dans ses limites, de ville épiscopale, gardera le vieux nom du terroir. Jusqu'en 1401 les comtés de Savoie et de Genève au destin séparé relèveront de dynasties rivales (89).

Il ne m'a évidemment pas été possible, à cause de la rareté des sources, d'élucider tous les problèmes posés par la question de la *Sapaudia*. L'histoire de la Savoie est assez riche ; il ne m'a pas paru nécessaire de conserver à tout prix, pour les annales de son passé, ce territoire de la *Gallia Riparensis*. Il faut savoir se garder de prétentions non justifiées, comme l'identification de Novalaise avec l'*Alesia* des Commentaires de César ou celle d'*Epaone*, du concile de 517, avec Yenne, mais je ne vois pas de raisons suffisantes pour abandonner à nos amis de Suisse le vieux nom de notre province. Mon seul objet a été la recherche de la vérité. Y suis-je parvenu ? Je souhaite que des remarques et objections constructives permettent de mieux la découvrir.

André PERRET.

---

(87) R. Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933 ?)*, Paris, 1901, p. 1 et sq. ; Abbé M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, 1re partie : *Histoire politique*, Dijon, 1925, p. 197.

(88) *Annales Bertiniani*, éd. Muratori in *Rerum Italicarum Scriptores*, t. II, 1723, p. 539, ; G. de Manteyer, *La Provence du premier au douzième siècle...*, Paris, 1908, p. 80, n° 2.

(89) P. Duparc, *Le comté de Genève, IXme-XVme siècle*, Genève, 1955, 604 p.

Théâtre et mission pendant la conquête du Chablais

(1597-1598)

Les éclairages ne manquent pas sur les luttes à la fois politiques et religieuses dont la province du Chablais fut l'enjeu au cours du XVIme siècle. Protestants et catholiques ne portent évidemment pas le même jugement sur la longue contestation à propos de ce territoire, revendiqué à la fois par les Bernois réformés et par le duc de Savoie, bien décidé à rétablir le catholicisme dans cette parcelle recouvrée de son duché. On sait que les efforts conjugués du pouvoir et des missionnaires permirent la reconquête de Thonon et de sa région par le culte catholique.

François de Sales, souvent appelé « l'apôtre du Chablais », fut bien, selon les formules d'un de ses plus récents biographes, le P. Lajeunie [1], le pionnier du catholicisme en pays calviniste et l'âme du mouvement, entre 1594 et 1598. Il est toutefois dommage que la belle figure du saint ait estompé, dans une tradition un peu hagiographique, le rôle irremplaçable des missionnaires capucins, groupés autour du bouillant P. Chérubin. Quoi qu'il en soit, les historiens [2] se sont attachés à démêler l'écheveau politico-religieux de la mission, en ont décrit les phases, présenté les méthodes, ont éclairé enfin l'idéologie et la spiritualité qui commandaient les actes de chacun. Tous ont particulièrement insisté sur les temps forts de la mission que furent les trois réalisations de la dévotion populaire dite des Quarante-Heures, une fois à Annemasse en 1597 et deux fois à Thonon en 1598. Or, à Annemasse comme à Thonon, les cérémonies bril-

---

(1) E.J. Lajeunie, o.p., *Saint François de Sales. L'homme, la pensée, l'action*, Paris, Guy Victor, 1966, 2 vol.

(2) Parmi les historiens modernes, on pourra consulter : J. Gabarel, *La Mission de saint François de Sales en Savoie*, Genève, 1855 ; Th. Claparède, *Histoire de la Réformation en Savoie*, Genève-Paris, 1893 ; Abbé Gonthier, *Œuvres historiques*, t. I, Thonon-les-Bains, 1901 ; H. Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du pays de Vaud sous le régime bernois* : t. II : *L'Orthodoxie confessionnelle*, Lausanne, 1928 ; Mgr L.E. Piccard, *La Mission de saint François de Sales en Chablais*, Thonon-les-Bains, s.d. (1932) ; J. Leclerc, s.j., *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, 1955, 2 vol. ; B. Secret, *Saint François de Sales et les missions à l'intérieur*, in *XVIIme siècle*, 1958, n° 41, p. 304-315 ; *Saint François de Sales*, texte biographique par A. Ravier, s.j., Lyon 1962 ; R. Kleinman, *Saint François de Sales et les protestants*, trad. F. Delteil, Lyon, 1967 ; E.J. Lajeunie, *op. cit.* ; H. Baud, *Saint François de Sales en Chablais*, in *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 80, 1968, (*Saint François de Sales : Témoignages et mélanges à l'occasion du IVme centenaire de sa naissance*), p. 139-179 ; *Histoire de la Savoie*, sous la direction de P. Guichonnet, Toulouse, 1973 (le chapitre VIII, consacré à la période 1536-1604, est dû à R. Devos).

lantes des Quarante-Heures firent une place non négligeable à des représentations théâtrales. Les historiens de la mission n'ont jamais omis de les mentionner, à titre généralement anecdotique. Quant aux historiens du théâtre, ils les ont totalement ignorées.

C'est sur cette activité théâtrale méconnue que nous voudrions attirer l'attention. Les faits, établis à partir des témoignages contemporains, ne se comprennent qu'au sein de la mission en général et de la dévotion des Quarante-Heures en particulier. Ce tableau une fois présenté, nous réfléchirons sur les raisons du recours au spectacle théâtral et sur le choix des sujets : quelle visée est assignée au théâtre religieux ? En fonction de quoi telles images théâtrales ont été retenues par les promoteurs de l'entreprise ? Il nous restera à envisager les représentations concrètes, en recueillant les indications qui touchent la réalisation scénique et les sentiments produits chez les spectateurs.

*
* *

Ce n'est pas le lieu de reprendre l'histoire particulière de la reconquête du Chablais par les catholiques de Savoie — affaire autant politique que religieuse, où se mêlent les ambitions de Charles-Emmanuel Ier, devenu duc de Savoie en 1580, et le souci proprement spirituel d' « extirper l'hérésie » et de rétablir la foi catholique dans les bailliages restitués au duc par les Bernois. Ce qui se déroule sur les bords du lac Léman participe du mouvement général de restauration du catholicisme qui a suivi le concile de Trente [3]. Par plus d'un aspect, la Contre-Réforme se présente comme une guerre contre les protestants, sur tous les terrains.

Aux avant-postes, comment ne rencontrerait-on pas l'évêque de Genève et son chapitre, exilés de la cité hérétique ? Elu prévôt du chapitre de Genève en 1593, François de Sales trace le programme dans une célèbre harangue [4] ; il s'agit de reconquérir Genève, mais par la charité : « Il faut renverser les murs de Genève par des prières ardentes, et livrer l'assaut par la charité fraternelle. C'est par cette charité que doivent frapper nos têtes de ligne [5] ». Un an plus tard, son évêque, Claude de Granier, désigne le prévôt de Sales pour commencer « la guerre contre les Huguenots » [6] en rétablissant le catholicisme dans le Chablais. Bien difficile mission où la charité de François, qui estimait légitime de recourir aussi au pouvoir politique, déploya

---

(3) Voir : t. XVIII de l'*Histoire de l'Eglise* de Fliche et Martin : L. Willaert, *Après le concile de Trente. La Restauration catholique (1563-1648)*, 1960 ; t. III de la *Nouvelle Histoire de l'Eglise* publiée au Seuil : H. Tüchle, C.A. Bouman, J. Le Brun, *Réforme et Contre-Réforme (1500-1715)*, 1968 ; J. Delumeau, *Naissance et affirmation de la Réforme*, 2me éd. mise à jour, 1968.

(4) La rédaction définitive de la harangue est publiée au t. VII (Annecy, 1896) de la grande édition dite d'Annecy des *Œuvres de saint François de Sales*, p. 99-113.

(5) « *Orationum strepitu excutiendi sunt muri Gebennenses ; mutua charitate impetus faciendus est, hac, hac capita nostra ferenda sunt* » (p. 110).

(6) Expression du P. Boniface Constantin, s. j., dans sa *Vie du révérendissime et illustrissime évêque Claude de Granier*, Lyon, 1640, p 170.

sa douceur dans la prédication, dans la controverse, dans les contacts personnels. Mais l'action missionnaire reste bien un combat contre les infidèles, qui, surtout dans les débuts, résistent à la conversion. Ouvrons la correspondance du saint, en l'année 1595. Le 7 mars, annonçant à son ami le sénateur Antoine Favre qu'il a quitté la forteresse des Allinges pour s'installer à Thonon, il écrit : « Enfin je suis descendu à Thonon ; que l'ennemi s'attende à une lance très excitée par l'ennui du retard. Attaqué des hauteurs lointaines de ma citadelle, il a méprisé de justes conditions ; maintenant je lui livrerai de près le dernier assaut [7] ». Quelques jours plus tard, il se plaint à son père de la « mauvaise volonté de nos adversaires [8] ». Tant il lui semble malaisé de « convertir au Christ par prédications et conférences » « ces hérétiques de Thonon » [9].

François de Sales fut aidé dans son entreprise par des jésuites et des capucins. On sait le rôle de ces deux ordres dans la guerre contre la Réforme. Les capucins surtout œuvrèrent à la restauration catholique en Savoie, apportant leur zèle apostolique et leurs talents de prédicateurs populaires [10]. Leur demande-t-on du renfort pour la mission ? « Les PP. Capucins qui sont enflammés et qui brûlent de zèle, s'offrent à ce service. Ce sont gens qui n'ont rien à perdre, et à rire devant les voleurs. Ils sont aussitôt bottés qu'ils sont avertis, et prêts à partir à la même heure », dit d'eux le premier biographe de François de Sales [11]. Il faut lire le récit que le P. Charles de Genève donne, dans ses *Trophées sacrés* [12], de l'envoi en mission des prédicateurs capucins, et singulièrement du P. Chérubin, pour la conversion des hérétiques ! Envoyés en divers endroits, ils commencent « l'escarmouche contre les ennemis du salut des humains. Vous les eussiés vu dès lors, comme jadis les douze apostres ayant receu le St-Esprit, porter le feu partout, jetter des flames, brusler les cœurs et battre le vice, combattre l'hérésie et arracher des mains des faux pasteurs les âmes qu'ils avoyent ravies pour les dévorer [13] ». Bientôt, en renfort à la petite troupe des capucins qui s'étaient mis à la disposition de l'évêque Claude de Granier, s'ajouta « ce brave champion de

---

(7) « *Caeterum at Tononienses tandem descendi ; hastam morae taedio excitatissimam hostis expectet. Cum enim ex arce velut eminus impetitus conditiones justas neglexerit, cominus nunc extremum impetum faciam* » (*Œuvres*, t. XI, p. 114).

(8) *Ibid.*, p. 118.

(9) Minute de la lettre du 21 juillet 1595, adressée à Pierre Canisius (*Ibid.*, p. 145-146).

(10) Le P. Robert d'Aprieu rétablit bien l'importance du P. Chérubin et des capucins, contre l'hagiographie salésienne, dans son article de la *Revue Savoisienne*, 1961, p. 319-338 : *A propos d'un centenaire. Fantaisies historiques de l'abbé Charles-Auguste de Sales.*

(11) De Longueterre, *La Vie de très-illustre messire François de Sales...*, Lyon, 1624, p. 218.

(12) *Les Trophées sacrés ou Mission des capucins en Savoie, dans l'Ain, la Suisse romande et la vallée d'Aoste, à la fin du XVIme et au XVIIme siècle*, p.p. F. Tisserand, t. I, Lausanne, 1976, 410 p. (Mémoires et documents p.p. la société d'histoire de la Suisse romande. 3me série. T. XII). — Destin singulier que celui de cet ouvrage capital pour l'histoire de la mission du Chablais ! Ecrivant la vie de son oncle (parue en latin en 1634), Ch.-A. de Sales minimise par trop le rôle des capucins ; ceux-ci confient au P. Ch. de Genève le rôle d'écrire une histoire plus véritable à partir de documents contemporains : les *Trophées* sont composés entre 1651 et 1653. Ch.-A. de Sales, ordinaire du lieu, refuse l'*imprimatur*... Rome ordonne la publication d'un abrégé en latin, dont la traduction ne sera publiée qu'en 1867. *Les Trophées* ne sont retrouvés qu'en 1935, et enfin livrés au public en 1976 !

(13) P. 71.

J.C. », le capucin Chérubin, qui « planta son bordon » à Annemasse, à une lieue de Genève, « le repaire de tout erreur et la sentine du christianisme » [14]. Les efforts de François de Sales au bailliage de Thonon étaient ainsi secondés par ceux d'autres missionnaires aux bailliages de Ternier et Gaillard. C'est le P. Chérubin qui proposa et organisa les Quarante-Heures d'Annemasse ; c'est lui qui remplaça — de manière tumultueuse ! — François de Sales à Thonon, fin 1597 ; c'est lui qui eut la responsabilité des deux oraisons des Quarante-Heures célébrées à Thonon. Le P. Chérubin de Maurienne (Alexandre Fournier), orateur puissant et véhément, de tempérament impétueux, qui s'est « parfois mêlé de trop d'affaires et quelquefois avec trop d'ardeur » (selon les *Annales Capitulaires* de son ordre [15]), a trente ans en 1596. Il se jette dans la reconquête avec sa foi ardente et un naturel plus violent, plus brutal, assez éloigné de la douceur salésienne. Mais le projet de tous les missionnaires est commun.

Comment conforter les quelques catholiques demeurés fidèles ? Comment attirer et retenir les Protestants dont on veut la conversion ? Parmi les nombreux moyens mis en œuvre, seule nous intéresse la célébration de l'oraison des Quarante-Heures.

La prière des Quarante-Heures [16], en souvenir des quarante heures passées par le Christ au tombeau, vit le jour vraisemblablement à Milan, vers 1535. Elle consistait à proposer le Saint Sacrement à l'adoration des fidèles pendant quarante heures consécutives. Ce culte eucharistique naît et se développe au moment où la Réforme nie la présence réelle ; il participe d'un renouveau de ferveur pour l'adoration du Saint Sacrement. Les dispositions prises à son sujet par le pape Clément VIII, en 1592, contribuèrent au développement des Quarante-Heures dans toute la péninsule italienne. Il est piquant de constater que notre P. Chérubin fut l'introducteur de cette dévotion nouvelle en France. *Les Annales capitulaires des Frères mineurs capucins de la Province de Lyon* affirment en effet que « le premier prédicateur de cette Province (voire de France), qui prescha et mit en pratique lacdite (*sic*) Oraison des Quarante-Heures, feut un Père Chérubin de Maurienne, grand dévôt, excellent et puisant prédicateur qui, pour lors, preschoit le Caresme à Lyon en l'église de Sainte-Croix » [17] — en 1593 [18].

Ouverte et achevée par une messe et une procession solennelles, la célébration des Quarante-Heures voit se succéder, au fil de chaque heure, prédications et prières d'adoration. Mais il

---

(14) P. 73 et 78.

(15) Cité par le P. Théotime de Saint-Just, *Les Capucins de l'ancienne Province de Lyon (1575-1660)*, Saint-Etienne, 1951, p. 87.

(16) Voir : G. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica...*, 1852, vol. LVI ; A. G. Martimort, *L'Eglise en prière. Introduction à la liturgie*, 3me éd., 1965 ; J.A. Jungmann, *Histoire de la prière chrétienne*, 1972.

(17) Cité par le P. Théotime de Saint-Just, *op. cit.*, p. 61.

(18) Les missionnaires capucins pratiquèrent volontiers cette dévotion au cours de la mission en Savoie. Outre les Quarante-Heures d'Annemasse et de Thonon (1597 et 1598), les *Trophées sacrés* mentionnent la célébration de cette oraison en 1596 par le P. Esprit de la Baume-en-Provence, qui prêchait le carême à la Roche-en-Genevois, (t. I, p. 87).

faut insister sur la solennité extérieure, sur l'aspect spectaculaire de ce qui est devenu une fête. Une véritable mise en scène préside aux différentes cérémonies, qui drainent des foules. Rien n'est négligé pour frapper les sens et l'imagination des fidèles ; c'est ainsi que, très naturellement, la représentation de pièces religieuses pourra s'intégrer au déroulement de cette liturgie fastueuse qui glorifie le culte catholique face à l'austérité protestante. Nécessaire à toute religion [19], le culte extérieur tient une place considérable dans le catholicisme baroque. François de Sales y insiste [20] ; et il soutient pleinement le P. Chérubin qui se prépare à célébrer les Quarante-Heures de Thonon « avec la plus grande solennité possible » [21] : comme à Annemasse, les fruits en seront abondants, car les foules catholiques seront confortées par cette glorification de leur culte, tandis que les hérétiques, venus eux-aussi, seront impressionnés et attirés à la conversion [22]. Une analyse complète du déroulement des cérémonies d'Annemasse et de Thonon, qui marquent le triomphe de la vérité sur l'erreur, confirmerait les jugements des historiens de l'art et des sensibilités religieuses [23] ; elles renvoient à une liturgie et à une esthétique de la Contre-Réforme.

On en dirait autant de la sensibilité des fidèles qui participent à la dévotion des Quarante-Heures. Non seulement la pompe des cérémonies qui sollicitaient la vue et l'ouïe, mais la parole enflammée ou suave des prédicateurs, les spectacles de théâtre qui agrémentaient cette grandiose liturgie impressionnaient vivement les foules illettrées et ferventes. La part de l'affectivité, d'une sensibilité [24] souvent larmoyante [25], est grande. Il va sans dire que Genève, elle, s'offusquait de ces pompes. *L'Institution de la religion chrétienne* de Calvin condamne les

---

(19) Voir R. Will, *Le Culte. Etude d'histoire et de philosophie religieuse*, 3 vol. de 1925 à 1935.

(20) Dans un mémoire d'octobre 1596, adressé au duc de Savoie, il parle de la ville de Thonon, « laquelle, pour être le rapport [= rendez-vous] de tout le duché [du Chablais], aurait besoin que l'office s'y fît à haute voix et décemment, et même, s'il se pouvait, qu'il y eût des orgues, pour apprivoiser avec cette extérieure décence [= décorum] le simple peuple » (éd. cit. des *Œuvres*, t. XXII, p. 149-150). — Voir, sur le souci du saint pour le culte, les bons jugements de F. Strowski, dans son *Saint François de Sales*, 1898, p. 111 *sqq*.

(21) « *Con quella maggior sollemnità che si potrà fare* », écrit-il au nonce, le 10 avril 1598 (*Œuvres*, t. XI, p. 331). — Plus crûment, le biographe de Mgr de Granier écrit à propos des fastes des cérémonies de Thonon : « C'est une vérité reconnue depuis le commencement du monde que comme les cérémonies extérieures de la religion attirent puissamment les hommes à l'embrasser, aussi la dépense splendide pour les ornements des autels et des maisons de Dieu sert de beaucoup pour gagner le cœur des peuples et les inviter à suivre la foi qu'ils voient honorée de l'or que le monde honore le plus » (P. Boniface de Constantin, *op. cit.*, p. 193).

(22) Voir les lettres du 17 mars, du 10 avril et du 13 octobre 1598 (*Œuvres*, t. XI, p. 322-326, 328-333, 356-362).

(23) Voir : E. Mâle, *L'Art religieux après le concile de Trente*, 1932 ; A. Blunt, *La Théorie des arts en Italie (1450-1600)*, trad. en 1962 ; L. Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, t. I, 1955 ; Mgr J. Lestucquoy, *La Vie religieuse en France du VIIme au XXme siècle*, 1964 ; *Nouvelle Histoire de l'Eglise*, t. III, *op. cit.* ; J. Delumeau, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op. cit.*, et *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, 1971 ; et les travaux de V.L. Tapié : *Baroque et classicisme*, 2me éd., 1972 ; *Le Baroque*, 4me éd., 1974.

(24) Sur la sensibilité du temps, voir R. Mandrou, *Introduction à la France moderne...*, 1961, conclusion.

(25) En plus d'une occasion les récits mentionnent les larmes des assistants ! C'est déjà ce que cherchait le P. Chérubin en 1593, aux Quarante-Heures de Lyon : « On y vit tant de larmes et on y ouist de si fréquents sanglots et soupirs que les plus endurcis y estoient esmus à la douleur de leurs fautes » (cité par Théotime de Saint-Just, *op. cit.*, p. 61).

cérémonies du culte catholique, où le Réformateur ne voit que « battellerie » ; les papistes flattent les instincts sensuels et s'amusent à des « badinages », à des « menus fatras » — alors que le service de Dieu doit être avant tout spirituel. Aux yeux des Genevois, la dévotion des Quarante-Heures est véritablement provocatrice. Et les historiens protestants n'ont pas de mots assez durs pour fustiger ces « représentations » à grand spectacle qui éblouissent les sens et l'imagination, et par quoi l'on tente de solliciter la curiosité des habitants de Genève [26].

*

De fait, quand les missionnaires prennent la décision de célébrer l'oraison des Quarante-Heures à Annemasse [27], nous retrouvons le climat de guerre spirituelle contre Genève. Cette décision a été prise — écrit saint François au nonce — « pour réveiller les ministres de Genève » [28]. D'une manière générale, on se soucie de toucher « le cœur des dévoyés [29] ». Le P. Charles de Genève définit excellemment les visées de l'entreprise : les Quarante-Heures ont été instituées « pour exciter à la piété et à la dévotion les nouveaux convertis, et pour convaincre et confondre les hérétiques par les prédications qu'on y devait faire et parce qu'il [le P. Chérubin] désirait que cette action se fît avec pompe et avec éclat pour attirer les religionnaires de Genève, du pays de Vaud, des quatre bailliages : Chablais, Gex, Ternier et Gaillard » [30].

On trouvera ailleurs le récit détaillé des Quarante-Heures d'Annemasse, célébrées du dimanche 7 au mardi 9 septembre 1597. En rappeler de manière succincte les grands moments permettra toutefois de mieux comprendre la place de la ou des représentations théâtrales [31].

François de Sales devant rejoindre Annemasse — où était fixé le P. Chérubin, organisateur de ces Quarante-Heures —

---

(26) Voir par exemple les jugements portés sur les Quarante-Heures par Th. Claparède et H. Vuilleumier, ouvrages cités.

(27) A ce sujet, les *Trophées sacrés* du P. Charles de Genève, au chap. IV de la Première partie, proposent une difficulté qu'il importerait d'éclairer, particulièrement pour notre sujet. Dans la succession des paragraphes consacrés aux Quarante-Heures d'Annemasse (§ 7 à 18), deux paragraphes (§ 8 début et 14) introduisent quelque incohérence dans la continuité d'un récit en principe consacré à l'événement de septembre 1597. Une certitude se dégage du texte : le P. Chérubin fit représenter « le mistère de l'adoration des Roys Mages en l'étable de Béthléem », à Annemasse, le *6 janvier 1597*. Témoignage irréfutable d'une représentation supplémentaire d'une pièce religieuse intégrée à l'action missionnaire. Le § 14 (p. 89) — qui n'est manifestement pas à sa place dans la suite du développement — indique en outre que plusieurs prédicateurs parlèrent à cette occasion, que, dans cette action solennelle, « chaque heure étoit employée, la moitié à la prédication et l'autre en l'oraison ». Ne sommes-nous pas en face d'une autre cérémonie des Quarante-Heures, célébrée en *janvier 1597*, que le rédacteur aurait confondue, au cours de son récit, avec celle de *septembre 1597* ? Quoi qu'il en soit de ce point, l'historien du théâtre retiendra la mention d'un mystère.

(28) « *Per svegliar quelli ministri di Geneva* » (lettre du 14 septembre 1597, in *Œuvres*, t. XI, p. 310). — Avec sa vigueur habituelle, le P. Boniface de Constantin, dans sa *Vie* de Mgr de Granier, note : « Cependant l'évêque agréa que l'on recommençât la guerre contre les Huguenots par l'oraison des Quarante-Heures au village d'Annemasse » (*op. cit.*, p. 170).

(29) C'est ainsi que le P. L. de la Rivière parle des hérétiques dans sa *Vie* de François de Sales (Lyon, 1625). Il ajoute qu'on a choisi Annemasse « pour braver de plus près l'hérésie et l'aller quasi attaquer jusques dedans ses barrières » (p. 171).

(30) *Histoire abrégée des missions des pères Capucins de Savoie*, Chambéry, 1867, p. 26.

(31) Le recours aux récits des témoins ou aux historiens proches encore de l'événement s'avère fructueux, et les documents issus des milieux salésiens s'enrichissent de ceux que l'on doit aux Capucins.

avec ses fidèles de Thonon, il le fit le 6 septembre. Sans crainte des huguenots, il organisa une procession, précédée d'une croix de bois ; on marcha de la sorte pendant « cinq grandes lieuës, par des chemins boüeux et rompus, en un temps assez incommode, chantant perpétuellement, tantost des litanies, tantost des hymnes et Pseaumes de David, non pas sans faire pleurer ceux qui avoyent le cœur bon [32] ». S'étant agrégée d'autres groupes de catholiques en route, la colonne arrive à Annemasse. On repart aussitôt sur le chemin d'Annecy, à la rencontre de la procession des pénitents de la sainte croix d'Annecy — confrérie fondée par le saint : « Or c'estoit une belle et tres-devote veuë ; car ils venoyent gravement, couverts de sacs, la plus-part à pieds nuds, tenans des chappellets en leurs mains, chantans en musique les litanies du tres-sainct Cricifix » [33].

Le lendemain, dimanche 7 septembre, à dix heures, l'évêque Claude de Granier célèbre une messe pontificale et ouvre les Quarante-Heures par une procession du Saint Sacrement. Le P. Chérubin, utilisant les subsides du duc, avait pris les dispositions matérielles nécessaires à un si grand concours de peuple ; il avait fait dresser « une forme d'église avec des aix, couverte de toile et ornée de précieuses tapisseries, avec une magnificence agréable, et surtout le lieu où devoit reposer le très St-Sacrement, avec un artifice merveilleux ; toute l'argenterie de sa chappelle y donnoit un grand éclat » [34]. Dans ce lieu se succédèrent les processions venues faire leur heure d'adoration ; elles entendaient les différents prédicateurs — du moins le jour. Faut-il placer à la fin de cette journée l'érection solennelle d'une croix face à Genève, sur le chemin qui mène d'Annemasse à Genève ? Peut-être. Cette dévotion au signe honnie des hérétiques fut encore l'occasion d'un spectacle émouvant [35], pour lequel ne manquèrent pas « la lumière, les feux, la musique, les chants des prêtres et des confrères, et les salves fréquentes et réglées des mousquetaires » [36].

Les heures d'adoration — prédication et oraison — se succèdent encore le lundi 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge. La vraisemblance invite à dater de ce jour la ou les représentations de théâtre qui avaient été prévues pour les Quarante-Heures [36 bis] ; mais aucun historien ancien ne précise la date ni le moment exacts. Ch.-A. de Sales dit simplement qu' « il fust treuvé bon de faire une representation de quelque devote histoire » et que François de Sales « fut d'advis que la tragicomedie du sacrifice d'Abraham seroit fort convenable et

---

(32) Ch.-A. de Sales, *Histoire du Bien-Heureux François de Sales*, 1857, t. I, p. 189.

(33) *Ibid.*

(34) Ch. de Genève, *Trophées sacrés*, t. I, p. 86.

(35) Voir le récit que fait François de Sales de ce « saint et dévot spectacle, et qui tira les larmes des yeux des plus secs qui le virent », dans l'Avant-Propos de sa *Defense de l'Estendart de la Sainte Croix* (*Œuvres*, t. II, p. 25 sqq.).

(36) Ch. de Genève, *Histoire abrégée...*, p. 28 sqq.

(36 bis) Voir F. Trochu, *Saint François de Sales*, Lyon-Paris, t. I, 1941, p. 510.

aggreeroit » [37]. Le capucin Charles de Genève, de son côté, indique que le P. Chérubin fit répandre la nouvelle qu'on représenterait à Annemasse « le sacrifice d'Abraham et l'histoire de la fille de Jephté » [38]. Deux pièces au moins furent donc représentées.

L'oraison s'achève normalement le mardi 9 septembre, à deux heures du matin. Elle a rassemblé un grand concours de peuple, venu en processions solennelles des divers points de la région : ceux de Thonon et d'Annecy, mais également ceux du comté de Viry, du bailliage de Ternier, récemment convertis. A quoi il faut ajouter les hérétiques genevois et bernois, que le P. Chérubin sut attirer. Selon Charles de Genève, les prédications furent suivies toujours par quinze ou vingt mille personnes, et quelquefois trente mille ! Les objectifs fixés à la grande dévotion populaire et spectaculaire semblent atteints, puisque le même religieux écrit : « Le fruict de cette solemnité passa bien si avant et si heureusement que quinze mille personnes y furent converties et rentrèrent au giron de la Ste Eglise catholique, romaine, et ceux quy s'étoyent convertis peu auparavant receurent un grand éclaircissement des points controversés » [39].

*

On comprend que les missionnaires aient eu le désir de renouveler ces solennités à Thonon, y voyant comme le couronnement grandiose de leurs efforts pour porter des coups à l'hérésie [40]. Parmi les missionnaires, le P. Chérubin se chargea encore d'une bonne part des préparatifs de cette « si sainte œuvre » qui, en même temps qu'elle remerciera Dieu pour la paix, permettra d' « exhorter le peuple à piété, instituer des Confraries, y [en Chablais] replanter le victorieux estendard des Christiens, et redresser par tout le pays, le venerable signe de nostre salut » [41]. Le duc et le pape Clément VIII — ce dernier par une « fort bonne aumône » et en concédant une indulgence plénière — soutinrent l'entreprise. Le P. Chérubin fit donc dresser une église de toile, derrière l'église Saint-Augustin, sur une place spacieuse et à l'abri du trafic de la ville. La place fut couverte de longues et larges pièces de toile, tant pour obvier aux intempéries « comme aussy pour randre, par cette claire sombre obscurité, le lieu plus vénérable » [42] ; un oratoire de char-

(37) *Histoire du Bien-Heureux...*, t. I, p. 188.

(38) *Trophées sacrés*, t. I, p. 86.

(39) *Trophées sacrés*, t. I, p. 92.

(40) En ce qui concerne les deux oraisons des Quarante-Heures de Thonon, tous les historiens anciens semblent tributaires d'une relation anonyme, écrite en novembre 1598, publiée à Paris, chez Denis Binet, en 1599, sous le titre *La Volontaire Conversion de Pierre Petit, cy devant ministre de Genève, à nostre saincte Foy et Religion Catholique, Apostolique et Romaine. Ensemble la Duché de Chablais et lieux circonvoisins par la diligence et continuation de la Conférence tenue à Thonon entre les PP. Cappucins et les Ministres dudit Genève.* E. Vuarnet a publié l'essentiel de cet ouvrage (*Découverte d'un livre de 1598 relatif à la célébration des Quarante-Heures de Thonon*, dans *Académie Chablaisienne*, 1912-1913, p. 1-62). C'est lui que nous suivons, complété par les *Trophées sacrés*.

(41) *Volontaire conversion*, p. 16 ; *cf. Trophées sacrés*, t. I, p. 215.

(42) *Trophées sacrés*, t. I, p. 217.

penterie fut construit, conçu avec un chœur restreint, une nef plus ample, deux autels pour les messes, « et la chaire du prédicateur colloquée si à propos qu'elle n'empêchoit n'y la capacité du lieu ny la veue des assistants » [43]. Il va sans dire que ladite église fut richement ornée : rien n'est assez riche pour le service de Dieu, chez les catholiques. Le P. Chérubin fit publier l'indulgence plénière et invita tous les fidèles des diocèses voisins à la grande dévotion ; il comptait sur la curiosité — notamment à l'endroit du théâtre — pour attirer les hérétiques à la solennité de Thonon.

Plusieurs fois remise, l'oraison des Quarante-Heures fut définitivement fixée au dimanche 20 septembre 1598 ; elle dura donc jusqu'au mardi 22 septembre. Le samedi 19 septembre, l'évêque Claude de Granier conféra la confirmation et les ordres, et réconcilia l'église de Saint-Augustin. Le reste de la journée fut employé à régler l'ordonnance de l'oraison : distribution des processions qui arriveront dans la ville, répartition des prédications et autres exercices spirituels. L'oratoire est richement et dévotement paré, dedans et dehors, « de tout ce qui en pouvoit rendre l'accez plus venerable, et plus exciter les personnes à devotion » [44] ; l'endroit réservé au sanctuaire (le chœur) reste encore dans la pénombre...

A l'heure convenable, le dimanche matin 20 septembre, l'évêque de Genève célèbre la messe pontificale à Saint-Augustin et ouvre les Quarante-Heures par une procession générale qui se fait « par toutes les principales rues de la ville de Thonon » [45]. L'évêque est assisté du clergé, des autorités ; torches en main, les nouveaux confrères du Saint Sacrement ouvrent la procession, qui est suivie d'une file de gentilshommes et d'une foule dévote et curieuse. Arrivée à l'oratoire, la procession générale rencontre celle des confrères du Saint Sacrement de Taninges « tous revêtus de blanc comme pénitents ». Tandis que quelques prières sont dites et quelques motets chantés, l'évêque dépose la custode dans le sanctuaire : incontinent le sanctuaire s'illumine et révèle son « artificieuse structure ». Dès lors commence la première heure d'adoration, précédée d'une prédication ; les heures se suivront, selon l'ordre des processions [46], la nuit comme le jour. Paroisse après paroisse, les fidèles naguère passés à l'hérésie viennent se réconcilier avec l'Eglise catholique : cinq cents personnes de Bellevaux (pieds nus et vêtues de blanc), plus de trois cents de Saint-Cergues, plus de deux cents de Fessy, soixante de Perrignier. Une pro-

---

(43) *Ibid.*

(44) *Volontaire Conversion*, p. 20, et *Trophées sacrés*, t. I, p. 221.

(45) *Volontaire Conversion*, p. 24, et *Trophées sacrés*, t. I, p. 221.

(46) « Les processions continuèrent de venir par ordre jusques au nombre de quarante, chacune à son heure, sans anticiper ou retarder. Les unes les autres s'alloyent sur attendant, et quattre prêtres étoyent députtés pour leur prêcher à tour et les entretenir de quelques stes exhortations, au lieu où il leur failloit arrêter pour prandre leur heure assignée » (*Trophées sacrés*, t. I, p. 223).

cession nous intéresse particulièrement, arrivée aux premières heures de l'adoration du 20 septembre : celle des confrères du Saint Sacrement de Boëge. En effet, son prédicateur fut François de Sales, qui adapta son sermon au sujet d'une « fort belle représentation que l'on fict alhors, sur un petit théâtre, de la manne descendante du ciel au désert » [47]. C'est la première pièce représentée au cours de ces Quarante-Heures.

Le lendemain matin, lundi 21 septembre, arriva la procession de la confrérie de Cluses et de Sallanches en Faucigny, conduite par Mgr Pobel, l'évêque de Saint-Paul, qu'accompagnaient des fidèles vêtus de blanc et ayant marché plus de deux jours nu-pieds. Ecoutons le récit de la *Volontaire Conversion* :

> Les instruments de la passion de nostre Seigneur y estoient portez en grande reverence. Et à l'entrée de l'Oratoire, ceux qui les portoient s'estans rangez par ordre sur le Theatre, dressé pour semblable représentation, un des Confrères tout à genouil, au milieux d'eux, se mit à discourir si lamentablement sur la diversité des souffrances du Redempteur, qu'il fit venir les larmes à tous les assistans, qui estoient près de trois mille personnes [48].

S'agit-il vraiment de théâtre ? Le récit est peut-être incomplet. *L'Année sainte* [49] et Ch.-A. de Sales [50] sont plus affirmatifs et parlent de la représentation de scènes de la *Passion*. D'autres processions suivirent : les gens de Bonneville, la plupart habillés de blanc ; la noblesse du Chablais, conduite par le gouverneur.

Pour l'après-midi du 21 septembre, retenons la procession d'Evian : elle arriva « avec une trouppe d'anges portants les mistères de la Passion, quy montèrent sur le théâtre, et récitèrent quelques beaux vers là-dessus y représentant quant et quant fort gentillement le prophète Hélie, mangeant le pain quy luy étoit préparé par un ange, sous le genèvrier, lors qu'il fuyoit la furie de l'impie et cruelle Jésabel [51] ». Il faut bien comprendre que des vers ont été récités, c'est-à-dire, probablement, que des scènes ont été représentées sur les souffrances et la mort du Christ — sur sa Passion —, *puis* qu'on a joué une pièce tirée de l'Ancien Testament. Un manuscrit de *L'Année Sainte* fixe l'événement « sur l'heure de Vêpres » et le limite à la seule représentation du *Prophète Hélie*.

Dans la soirée et dans la nuit [52], le P. Chérubin et François de Sales ne cessèrent de prêcher sur les matières de contro-

---

(47) *Trophées sacrés*, t. I, p. 223.

(48) *Volontaire Conversion*, p. 27.

(49) Il s'agit de *L'Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. IX (septembre), Annecy-Lyon, 1870. Il existe deux versions manuscrites, très légèrement différentes de l'imprimé, que j'ai pu consulter à Annecy grâce à l'hospitalité chaleureuse des Visitandines.

(50) *Histoire du Bien-Heureux...*, t. I, p. 204.

(51) *Trophées sacrés*, t. I, p. 224-225.

(52) « Ceux que la lumière du jour avoit par une trop honteuse honte retenu de venir aux Predications, esmerveillez d'ouyr dire que tant de peuples se convertissoient, y vindrent plus hardiment à la faveur du voile de la nuict suyvante », note la *Volontaire Conversion*, p. 29.

verse, jusqu'à la dernière des quarante heures, suivie de la procession de clôture qui rapporta le Saint Sacrement à l'église (mardi 22 septembre, à deux heures du matin). Les *Trophées sacrés* du P. Charles de Genève concluent [53] : « Le nombre des convertis en cette oraison de Quarante-Heures s'est trouvé jusques à mille » [54].

*

Le climat est ainsi restitué, dans lequel se déroulèrent des spectacles de théâtre. Six ou sept spectacles sont mentionnés par nos différentes sources. Les pages qui viennent voudraient s'attacher plus spécifiquement à cette activité théâtrale.

*
* *

Malgré les réticences manifestées par l'Eglise vis-à-vis du théâtre religieux dès le milieu du XVIme siècle, ce théâtre médiéval ne laisse pas de survivre. On le vérifie bien en Savoie [55]. Un arrêt du parlement de Chambéry (17 novembre 1548) interdit la représentation des mystères de la *Passion* et des autres mystères sacrés, tout en autorisant les pièces profanes. L'effet de cette décision dut être restreint, si l'on en croit les travaux de J. Chocheyras. En s'en tenant à des sujets repris au cours des cérémonies des Quarante-Heures, on relèvera, pour la seule Maurienne, deux représentations d'un *Sacrifice d'Abraham* (1551 et 1562) et sept représentations d'un mystère de la *Passion* (entre 1542 et 1597). C'est dire qu'en ayant recours au théâtre pour édifier, les organisateurs des Quarante-Heures s'inscrivaient dans une tradition toujours vivace.

En lisant les récits de la mission du Chablais, on trouve la formulation des fondements et de la visée de ce recours.

Parlant de l'organisation des Quarante-Heures d'Annemasse, Ch.-A. de Sales précise qu' « il fust treuvé bon de faire une

---

(53) P. 226.

(54) Thonon connut bientôt une seconde oraison des Quarante-Heures, célébrée du jeudi 1er octobre au samedi 3 octobre 1598, en présence du duc de Savoie et du cardinal légat. Ces présences poussèrent les organisateurs à encore davantage de pompe, d'éclat dans la décoration et les aspects spectaculaires. On retrouve les cérémonies solennelles et grandioses, la succession des processions écoutant les prédicateurs et adorant, les abjurations, la plantation d'une croix, la clôture à la lumière des torches, des chandelles et des flambeaux. Comme le dit Charles de Genève (*Histoire abrégée...*, p. 61-62), « l'appareil de cette seconde action fut le plus superbe et le plus régulier, le plus beau et le plus ingénieux que l'on eût encore vu » : et des retours massifs au catholicisme étaient en passe de parachever ce qu'on appelait alors la « réduction » du Chablais. Mais, à la différence des premières Quarante-Heures de Thonon, les secondes ne connurent pas la représentation de mystères par les paroisses (voir *Volontaire Conversion*, p. 44, et *Trophées sacrés*, t. I, p. 245).

(55) Voir F. Mugnier, *Le Théâtre en Savoie*, Paris, 1887, et, surtout, J. Chocheyras, *Le Théâtre religieux en Savoie au XVIme siècle*, Genève, 1971.

representation de quelque devote histoire pour attirer les peuples » (56). Le P. Ch. de Genève explique encore plus clairement ce que les Capucins attendent de telles représentations. Le P. Chérubin y voit un excellent moyen d'attirer les hérétiques de Genève et des lieux circonvoisins dans ses rets : l'annonce des spectacles de théâtre avive l'intérêt des protestants et provoque leur déplacement ; les voilà contraints d'entendre les prédicateurs. Ainsi, pour les cérémonies de Thonon, le dynamique Capucin prévoit un appareil théâtral splendide, « afin que les hérétiques fussent attirés au moins par la curiosité pour venir à l'intention du P. Chérubin, et entendissent les prédications, à quoy ils étoyent contrains, se trouvans meslés parmy la foule du peuple catholique, et ainsy un nombre innombrable de ceux de Genève, Lausane, Berne, et de tous ces cartiers-là quy se servoyent de la nuict pour traverser le lac, se trouvèrent attrappés dans les retz de St-Pierre, pour entendre la parolle de Dieu » (57). Au demeurant, la population même des bailliages à reconquérir à la foi catholique ne devait pas rester insensible à cet attrait des Quarante-Heures.

Dans le déroulement même de la dévotion des Quarante-Heures, et avec cette alternance des prédications et des prières d'adoration, les représentations théâtrales devaient procurer non pas vraiment un divertissement, mais une certaine détente, un certain délassement. Césure nécessaire au milieu de la tension spirituelle, mais césure tout orientée vers l'édification, car les « belles et dévotes représentations » sont « appliquées aux mystères de notre foi » (58).

Il s'agit bien d'enseigner par le moyen du théâtre, c'est-à-dire de faire comprendre et de faire admettre les dogmes de la foi par le biais d'images théâtrales, sensibles, aptes à toucher « les cœurs endurcis ». C'est un théâtre catéchétique à l'usage des illettrés. Comme de coutume, le P. Ch. de Genève l'expose sans détour : une « saincte représentation de quelque mistère de n^re^ foy » est prévue « pour mieux imprimer les documents chrétiens par le moyen des choses sensibles, dans les esprits des peuples idiots » (59). Mais ne croyons pas François de Sales opposé à de tels moyens ! Au-delà d'une propagande adaptée, gît l'idée que l'image sensible peut mener à Dieu : *ad invisibilia per visibilia*. L'idée est particulièrement défendue à l'époque par ceux que l'abbé Brémond appelle les humanistes dévots. Un P. Richeome prétend que la peinture qui puise ses sujets dans cet inépuisable album d'images qu'est la Bible a valeur apologétique et didactique ; les contempler, c'est presque prier. Notre saint est du même tempérament spirituel. Pour lui aussi, les images théâtrales qui frappent nos sens et notre sensibilité con-

---

(56) *Histoire du Bien-Heureux...*, t. I, p. 188.
(57) *Trophées sacrés*, t. I, p. 217.
(58) *Histoire abrégée...* du P. Ch. de Genève, p. 28.
(59) *Trophées sacrés*, t. I, p. 84.

duisent à la contemplation des mystères de la foi [60] ; telle est la justification ultime du recours au théâtre religieux. Et non seulement François de Sales donna son accord à la représentation d'un *Sacrifice d'Abraham,* mais il y tint un rôle !

*

Sur les pièces représentées, les renseignements sont rares.

La manière de qualifier ces pièces varie. Quand les récits cherchent un terme moins général que celui de *représentation,* ils emploient le mot *mystère,* qui renvoie à la tradition médiévale (cela dans les *Trophées sacrés*), ou le mot *tragicomédie,* qui s'efforce de faire correspondre la pièce à une formule moderne (cela chez Ch.-A. de Sales). On notera que nos diverses sources parlent aussi de *poésie* et désignent la représentation comme la récitation de « beaux vers » ; indication sur la forme versifiée des textes ainsi qualifiés.

Les titres des pièces demeurent, plus ou moins développés ; ils indiquent clairement les sujets traités. On s'aperçoit ainsi qu'à Annemasse et à Thonon furent mis en scène des épisodes que le théâtre religieux avait coutume de proposer aux spectateurs, et qu'il tirait des livres saints. Il s'agit, d'une part, de scènes de la vie du Christ, au moment de sa naissance ou de sa mort, dont on adaptait le récit d'après le texte des Evangiles ; d'autre part, les différents livres de l'Ancien Testament offraient un vaste répertoire d'histoires édifiantes. En l'occurrence, les missionnaires du Chablais puisèrent surtout dans les livres de l'Ancien Testament.

Des auteurs, on ne sait pratiquement rien. Nous restons bien dans la tradition médiévale, qui laisse le plus souvent dans l'anonymat le fatiste chargé d'écrire les dialogues. Il faut songer à des fatistes instruits : un curé, un maître d'école, un homme de loi. Par contre, l'auteur, ou plutôt les auteurs du *Sacrifice d'Abraham* sont désignés : il s'agit des deux Louis de Sales, le frère et le cousin du saint. Le comte Louis de Sales, cadet de dix années de François, était alors un jeune gentilhomme cultivé, amateur des belles lettres et habile poète ; on fit appel à ses talents de versificateur à l'occasion d'une fête de famille : en janvier 1597, pour le mariage d'un de ses frères, il composa en vers une pièce (dans laquelle il représenta un personnage) dont l'argument était la bénédiction donnée par Isaac à ses enfants [61]. On comprend que François ait sollicité l'auteur de ce divertissement pieux pour la représentation d'Annemasse ! L'autre Louis de Sales qui mit ses talents de littérateur au ser-

---

(60) On relira, dans cette optique, le chapitre IV de la seconde partie de l'*Introduction à la vie dévote,* où le saint trace les chemins de l'oraison. Le « troisième point de la préparation » consiste à « proposer à son imagination le corps du mystère que l'on veut méditer, comme s'il se passait réellement et de fait en notre présence » (*Œuvres,* éd. Ravier-Devos, Paris, 1969, Pléiade, p. 85) ; et il prend l'exemple de la crucifixion du Christ qu'il faut se représenter en imagination avant de la méditer. Le théâtre religieux offre aux sens la réalisation concrète d'une telle scène ; on conçoit qu'il puisse recevoir une finalité dévote.

(61) Voir N. de Hauteville, *La Maison naturelle, historique et chronologique de saint François de Sales,* Paris, 1669, p. 259-260. *Cf. La Vie du comte Louis de Sales...,* due au P. Buffier, Paris, 1708.

vice de la mission est le cousin germain de François ; chanoine du chapitre de Genève très proche du saint, il l'avait accompagné dans sa mission du Chablais.

On ne pensait pas à livrer à l'imprimeur des textes composés pour une seule représentation. Des manuscrits ont évidemment circulé. Nos recherches dans les grandes bibliothèques françaises et dans les dépôts d'archives savoyards sont restées vaines, même pour le *Sacrifice d'Abraham* dont les auteurs sont connus. Nous n'avons plus les textes joués.

Dans ces conditions, ne semblera-t-il pas téméraire que nous cherchions à pousser l'analyse des pièces représentées à Annemasse et à Thonon ? Peut-être. Mais les éléments dont nous disposons peuvent être exploités pour chaque pièce. Et des hypothèses très sûres peuvent être avancées, si l'on accepte d'inscrire nos pièces dans différents contextes.

Ainsi, le lien entre la représentation et la prédication est souvent affirmé, le prédicateur s'appuyant sur le spectacle pour formuler son enseignement. Et cet enseignement reste également fonction du sens général de la dévotion des Quarante-Heures, réalisée dans le climat de polémique religieuse [62] que nous savons. La dévotion solennelle à la croix, la glorification de l'Eucharistie régissent jusqu'au choix des pièces de théâtre. D'un autre côté, on aura remarqué le nombre élevé de pièces traitant de l'Ancien Testament. Or, on sait que, dès les premiers siècles de l'Eglise, la tradition catholique a mis au point une lecture typologique de l'Ancien Testament, qui consiste à voir dans les personnages ou les événements de l'histoire du peuple juif des préfigurations du Christ et de ce que devait inaugurer le Christ [63]. A la suite des Pères, toute l'exégèse médiévale reprend et enrichit cette herméneutique allégorique [64], bien vivace encore au tournant des XVIme et XVIIme siècles. Et il faut rappeler que cette exégèse fut mise en application par l'art religieux médiéval, qui s'attache à l'aspect symbolique des faits de l'Ancien Testament et montre la « concorde » entre les deux Testaments. Les historiens ont montré que, sur ce point, l'art de la Contre-Réforme continuait l'art médiéval. Ouvrons seulement l'ouvrage que le jésuite Louis Richeome, déjà mentionné, publia en 1601 sous le titre des *Tableaux sacrés des figures mystiques du très auguste sacrifice et sacrement de l'Eucharistie de Dieu* : l'auteur, ayant rappelé les principes de l'exégèse traditionnelle, commente un certain nombre de planches, dont dix reproduisent des scènes de l'Ancien Testament, et montre que leur sens spirituel désigne le sacrement de l'Eucharistie, mysté-

---

(62) Dans ce même climat de polémique religieuse, on signalera une pièce sans rapport avec les fêtes de 1597 et 1598, mais représentée à Thonon. En 1536, Michel de Blonay, prieur des chanoines de Saint-Augustin, fit représenter par ses religieux une comédie qui tournait en ridicule la Réforme et les ministres réformés installés à Thonon à cette date (voir Th. Claparède, *Histoire de la Réformation en Savoie*, op. cit., p. 79).

(63) J. Daniélou, *Sacramentum futuri. Etudes sur les origines de la typologie biblique*, Paris, 1950.

(64) H. de Lubac, *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Ecriture*, Paris, 4 vol. de 1959 à 1964.

rieusement annoncé par ces événements antérieurs au Christ. On se doute que l'exégèse allégorique était également appliquée au théâtre ; en témoigne le *Mistère du Viel Testament*. Sous ce titre fut imprimé, au début du XVIme siècle, un recueil de pièces qui dramatisaient différents épisodes de l'Ancien Testament. Constamment, et de la manière la plus claire, des scènes rappellent et formulent l'exégèse figurative des épisodes joués, tant on cherche à faire comprendre « que ce viel Testament » est

> Baillé figurativement
> Et correspondant au nouveau (v. 16558-9).

En tenant compte de ces divers éclairages, nous sommes à même de fournir quelques précisions sur chacune des pièces jouées au cours de la mission.

L'Adoration des rois mages, représentée « au vif et naturel » le jour même de l'épiphanie, dramatise un épisode connu et populaire : l'adoration que les mages, les trois rois d'Orient, voulurent offrir à l'enfant Jésus, roi des rois logé dans l'étable de Béthléem. Dramatisation tout à fait traditionnelle dans notre théâtre, puisque cet épisode est montré par les drames liturgiques, puis par les mystères qui traitent de la vie du Christ. Les *Trophées sacrés* n'en disent pas davantage sur le texte, mais précisent l'exploitation qui est faite de la pièce : ce mystère « fut tout explicqué et appliqué, à force de bonnes prédications, à l'adoration quy est deue au même Dieu incarné et réellement présent au très st-Sacrement de l'autel » [65]. On remarquera comment les prédicateurs passent de l'adoration du fils de Dieu incarné à l'adoration de l'Eucharistie, corps du Christ, dans leur volonté de glorifier le Saint Sacrement.

Les *Trophées sacrés* sont seuls à mentionner la représentation, à Annemasse, de l'histoire de *La Fille de Jephté*. Cette pièce dramatisait un épisode du *Livre des Juges* (XI, 29-40) qui raconte comment, à la suite d'un vœu imprudent [66], Jephté immola sa fille. Selon les docteurs de l'Eglise [67], Jephté serait une préfiguration du Christ, qui a immolé sa chair comme Jephté sa fille ; quant à sa fille, elle serait une préfiguration de la Vierge consacrée dans le Temple (ou de l'Eglise). La lecture allégorique de l'épisode représenté fournissait des thèmes évidents à la prédication des Quarante-Heures [68], qui put insister sur le

---

(65) P. 84.

(66) On sait que le protestant Buchanan, dans un *Jephtes* en latin, publié en 1554, partait de la même histoire pour critiquer les vœux monastiques et le vœu de célibat des prêtres, moines et prêtres agissant aussi étourdiment que Jephté. Cette tragédie dirigée contre les catholiques fut traduite à plusieurs reprises et connut un grand succès (voir R. Lebègue, *La Tragédie religieuse en France. Les débuts (1514-1573)*, Paris, 1929 ; *La Tragédie française de la Renaissance*, 2me éd., Bruxelles, 1954 ; *Théâtre et politique religieuse au XVIme siècle*, dans *Culture et politique en France à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance*, Torino, 1974, p. 427-437). La *Jephtes* de Buchanan, tragédie d'humaniste, et notre *Fille de Jephté*, mystère populaire, sont certainement sans rapport.

(67) Voir L. Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, t. II, I : *Iconographie de la Bible. Ancien Testament*, 1956.

(68) Les *Trophées sacrés* ne disent pas l'utilisation précise qui a été faite de la pièce, mais fournissent (p. 90) les trois sujets traités par les prédicateurs pendant ces Quarante-Heures ; il se traitait « premièrement de l'application du précieux Sang de J.C. ; deuxièmement de la réalité du très St-Sacrement de l'autel ; troisièmement de l'excellence et intercession de la bse Vierge, mère de Dieu ».

sacrifice rédempteur du Christ, sur son corps livré pour nous et présent dans l'Eucharistie, sur le rôle de la Vierge — thèmes d'où la controverse n'était pas exclue !

La dernière pièce religieuse représentée à Annemasse fut le *Sacrifice d'Abraham*. Ce sujet, tiré du livre de la *Genèse* (XXII, 1-19), connaît au théâtre un succès considérable [(69)] : en langue vulgaire ou en latin, devant le peuple ou dans les collèges, très souvent au XVIme siècle, mais aussi au XVIIme siècle, voire au-delà, et dans tous les pays d'Europe, l'histoire du patriarche Abraham, à qui Yahvé demanda d'offrir Isaac, son fils unique, en holocauste, fut dramatisée et représentée de différentes manières. Et il faut se rappeler qu'en 1550, le réformé Théodore de Bèze, alors professeur à Lausanne, écrit et fait représenter son *Abraham sacrifiant* [(70)]. Cette « tragédie françoise », qui dirige plus d'une flèche contre le catholicisme, illustre les vérités essentielles de la doctrine de Calvin, en insistant particulièrement sur l'obéissance absolue que le fidèle doit à Dieu. *Abraham sacrifiant* fut joué et édité constamment au XVIme siècle, en pays protestants ; en reprenant le sujet à Annemasse, les missionnaires furent peut-être guidés aussi par la volonté de faire pièce au grand Réformateur, que François de Sales tenta de ramener au catholicisme au cours de trois entretiens, peu avant les Quarante-Heures d'Annemasse. Quoi qu'il en soit, en écrivant leur pièce, les deux Louis de Sales tinrent certainement compte, à la différence de Bèze, de l'exégèse traditionnelle, qui voit dans le sacrifice d'Isaac une préfiguration du sacrifice du Christ. S'autorisant de l'*Epître aux Hébreux* (XI, 17-19), les Pères grecs et latins [(71)] développèrent l'allégorie qui devint constante : le sens spirituel du récit de la *Genèse* vise la passion et la résurrection du Christ. Le texte dramatique du *Mistère du Viel Testament* consacré au sacrifice d'Abraham (v. 9365 à 10598) met en relief l'interprétation spirituelle du drame biblique [(72)]. A plusieurs reprises, au cours de scènes qui se passent au paradis, il est précisé que ce que voit le spectateur est « figure monstrative » de la Passion du Christ [(73)]. Dieu lui-même éclaire la signification de l'épisode :

> Mais j'ay fait cecy pour monstrer
> Ce que au temps venant on dira

---

(69) Voir *Le Mistère du Viel Testament*, éd. J. de Rothschild, Paris, t. II, 1878 ; et L. Petit de Julleville, *Les Mystères*, Paris, 1880, t. II.

(70) Ed. K. Cameron, K.M. Hall et F. Higman, Genève-Paris, 1967 (Textes Littéraires français). — Voir P. Geisendorf, *Théodore de Bèze*, Genève, 1949.

(71) Deux exemples seulement : Origène et saint Augustin. Origène consacre la huitième de ses *Homélies sur la Genèse* au sacrifice d'Abraham ; ce texte splendide montre qu'Abraham était à l'avance une image de la vérité future (« *futurae veritatis imaginem* ») et Isaac une figure (« *figura* ») du Christ. Saint Augustin souligne la correspondance entre le Christ et sa « figure » Isaac dans le *De civitate Dei*, XVI, 32 (« *Sicut Dominus... ita* [Isaac] »). Il revient sur cette histoire dans ses commentaires sur le psaume 30 : la signification du texte de la *Genèse* réside dans le fait qu'il est une figure du Christ cachée sous des voiles symboliques (« *Figura est Christi involuta sacramentis* ») ; Isaac, fils unique et chéri d'Abraham, représente le Fils de Dieu (« *Isaac tanquam filius unicus dilectus figuram habens Filii Dei* », *Enarr. in* Ps. 30, serm. 3, 9).

(72) Voir Barbara M. Graig, *Prefiguration and literary creativity in the « Sacrifice d'Abraham » of the « Mistère du Viel Testament »*, in *Voices of conscience...*, éd. R.J. Cormier, Philadelphia, 1977, p. 183-198.

(73) V. 10344-10345.

De mon fil ; c'est qu'il souffrira
Passion, pour donner confort
Aux humains, qu'il rachatera
Des Enfers et ce monstrera
Obedient jusqu'à la mort [74].

Et il faut probablement aller plus loin encore, en suivant la tradition exégétique et en considérant, en liaison avec elle, les thèmes iconographiques de l'art chrétien tels que les présente Louis Réau. Le sacrifice d'Abraham est le type du sacrifice non sanglant de l'Eucharistie. Comme l'écrit en 1601 le P. Richeome, non seulement le sacrifice d'Isaac contient la figure de la mort du Christ, mais il n'est pas douteux non plus que ce sacrifice « n'ait été un tableau du sacrifice et sacrement de la messe » [75]. Soyons sûrs que les auteurs du *Sacrifice d'Abraham* d'Annemasse pensèrent aussi à cet aspect du sujet, qui rejoignait la dévotion des Quarante-Heures et les prédications qui y furent proposées.

Malgré la relative confusion des témoignages concernant les représentations théâtrales du 21 septembre 1598 à Thonon, il est assuré que des scènes de la *Passion* furent jouées. Il n'est pas de sujet plus traditionnel dans le théâtre religieux médiéval ; entre le début du XVme siècle et la fin du XVIme siècle, une centaine de représentations d'un mystère de la *Passion* sont attestées, dont les textes pouvaient s'inspirer d'un des trois grands drames du XVme siècle, dus à Mercadé, A. Gréban et J. Michel. Les drames de Thonon, d'ambition plus modeste, sont vraisemblablement sortis de la plume de quelques curés savoyards. Au sein des Quarante-Heures, une méditation sur les souffrances du Christ rédempteur trouve parfaitement sa place ; et les prédicateurs cherchant à traiter « un suject accomodé au temps et au lieu » [76], on passera naturellement du spectacle théâtral aux sermons sur la Passion. Ainsi, le matin du 21 septembre, après la prestation sur le théâtre des confrères du Faucigny qui montrèrent la diversité des souffrances du Rédempteur, le P. Chérubin, « voyant la dévote émotion du peuple fit l'exhortation de cet heure-là, sur le même suject, avec des grands sentiments de compassion » [77]. Et il ne faudrait pas oublier l'importance de la dévotion à la croix. Les Bernois protestants — pour qui adorer la croix est idôlatrie — avaient d'abord renversé les croix du Chablais. Les missionnaires catholiques — et au premier rang François de Sales, qui fonda en 1593 la confrérie des pénitents de la Sainte Croix d'Annecy, qui rédigea en 1598 un gros ouvrage de polémique intitulé *Défense de l'Estendart de la Sainte Croix* [78] — feront tout pour redres-

---

(74) V. 10313-10319.

(75) *Tableaux sacrés..., op. cit.*, p. 118-120.

(76) *Trophées sacrés*, t. I, p. 222. Au même endroit, il est indiqué que le P. Chérubin, pour sa première prédication, discourut « du St-Sacrement, de la passion de nre Sauveur et de la vocation et mission des ministres ».

(77) *Ibid.*, p. 224.

(78) T. II de l'édition d'Annecy des *Œuvres* du saint.

ser et exalter ce signe qui représente Jésus-Christ et sa passion, seuls adorés. Les cérémonies des Quarante-Heures sont aussi une « exaltation de la très sainte croix » [79] : chaque procession est précédée de sa croix ; de grandes croix sont érigées avec solennité. Le spectacle des *Passions* rappelle à sa manière le message que transmettent les images de la croix.

Avec *La Manne* et *Elie*, nous retrouvons des pièces tirées de l'Ancien Testament. *La Manne* s'appuie sur le récit de *l'Exode* (XVI, 14-36) : menés hors d'Egypte par Moïse, les enfants d'Israël souffrent de la faim au désert ; Yahvé les nourrit alors de la miraculeuse nourriture de la manne. *Elie* dramatise un passage du *Ier Livre des Rois* (XIX, 1-8) : le prophète Elie, menacé de mort par la reine Jézabel, s'enfuit dans le désert ; s'étant endormi, épuisé, sous un genêt, il est réveillé par un ange qui l'invite à manger une galette cuite, miraculeusement apporté à son chevet, et à marcher vers le mont Horeb. Si aucun drame médiéval ne traite de l'histoire d'Elie [80], « La Manne qui chet aux déserts » fait l'objet d'une très courte séquence (v. 24575 à 24596) dans le n° XXVIII du *Mistère du Viel Testament*, consacré à la sortie d'Egypte du peuple élu (v. 23106 à 24740). Il serait hasardeux d'imaginer les tableaux scéniques qui furent proposés à Thonon sous le titre de *La Manne* ; on pourra peut-être s'en faire une idée au moins approximative en considérant la tradition figurative de cet épisode dans les gravures, illustrations et tableaux peints, depuis la *Bible des pauvres* jusqu'à la célèbre toile de Poussin consacrée en 1638 aux *Israëlites recueillant la manne dans le désert*, en passant par les *Tableaux sacrés* du P. Richeome [81].

La lecture allégorique de ces deux épisodes est certaine. Depuis l'*Evangile* de saint Jean (VI, 31 sqq.), la manne envoyée par Dieu au désert préfigure le Christ, nourriture donnée aux hommes dans l'Eucharistie. Dans le *Mistère du Viel Testament*. Dieu commente ainsi l'envoi de la manne :

> Cette manne icy prefigure
> L'institucion generalle
> De la solempnité pascalle,
> Que après la digne passion
> De Jesus, pour redemption,
> Les justes crestiens feront,
> Qui son digne corps mengeront,
> En chair et pain ung corps mistique,
> De quoy rasasiés seront [82].

De la même manière, la nourriture réconfortante apportée à Elie par l'ange est considérée comme une préfigure de la Cène. La manne et le pain d'Elie, affirme en 1601 le P. Richeome, sont

---

(79) *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. IX, 10me jour.

(80) Pour le XVIme siècle, R. Lebègue signale un *Heli* en latin (1547), dû au professeur allemand Ziegler (voir sa *Tragédie religieuse...*, n. 5, p. 496) et un *Hélie le prophète* en trois journées (vers 1555), dû au mathématicien chartrain Milles de Norry (voir sa *Tragédie française de la Renaissance*, p. 93).

(81) Voir Françoise Siguret, *Lisez l'histoire avec le tableau*, dans *Etudes françaises*, 14, 1-2, avril 1978, p. 21-46.

(82) V. 24601 à 24609.

figures du « sacrement de l'autel », de l'Eucharistie. Une fois encore, l'exégèse allégorique à partir du théâtre sera pratiquée à Thonon « *ad usum praedicandum* ». C'est François de Sales qui fit la prédication aux confrères de Boëge, « traictant doctement et elegamment, à son accoustumée, de la realité et dignité de l'Eucharistie, sur l'occasion que luy en proposoit devant les yeux une fort belle representation [...] de la manne descendente du ciel au desert » (83). On rapprochera de cette prédication, dont nous n'avons pas le texte, le *Sommaire d'un sermon sur la sainte eucharistie figurée et prédite dans l'Ancien Testament* (84) : parmi les figures de l'Eucharistie dans l'Ancien Testament, il cite la manne... La représentation *d'Elie* dut donner lieu à une prédication identique à la louange du Saint Sacrement.

*

Ainsi, ce que nous pouvons savoir des pièces représentées nous renvoie à la glorification du Christ incarné, souffrant, du Christ donné en nourriture dans l'Eucharistie — cette Eucharistie dont il s'agit d'affirmer la réalité et le triomphe face aux hérétiques de Genève (85). Il resterait à éclairer les conditions concrètes des représentations théâtrales.

*
* *

Concernant l'aspect matériel des représentations, les archives restent muettes. Seule la consultation des témoignages de l'époque autorise quelques remarques sur le cadre des représentations, les acteurs et les spectateurs. Une fois encore, nous puiserons à ces sources.

Les renseignements sont pauvres pour les Quarante-Heures d'Annemasse (86). Ch.-A. de Sales indique que « le theatre fut érigé en la grande place (87) » ; dans son *Histoire abrégée*, le P. Charles de Genève précise qu'on « dressa un grand théâtre de charpente » (88). Nous retrouvons l'échafaud médiéval, dressé en plein air dans un lieu communautaire de la bourgade ou de la cité.

Il en fut de même à Thonon. La superposition des plans anciens et modernes permet de préciser la topographie. Le P. Chérubin avait choisi la place située derrière l'église Saint-Augustin pour en faire le centre des cérémonies ; cette église —

---

(83) Ch.-A. de Sales, *Histoire du Bien-Heureux...*, t. I, p. 203-204.

(84) Daté du 17 septembre 1595, pour le 18me dimanche après la Pentecôte (*Œuvres*, t. VII).

(85) On lira l'exposé des doctrines protestantes et catholiques sur ce point dans les volumes 16 et 17 de l'*Histoire de l'Eglise* de Fliche et Martin.

(86) En septembre 1597. — *L'Adoration des rois mages*, représentée à Annemasse le 6 janvier de la même année, fut donnée « en la susdite église novelle » (*Trophées sacrés*, t. I, p. 89) — expression qui peut renvoyer à une vaste tente en forme d'église, puisque l'église d'Annemasse était ruinée, et qui désigne à coup sûr un lieu couvert.

(87) *Histoire du Bien-Heureux...*, t. I, p. 188.

(88) P. 28. Les *Trophées sacrés* (§ 10, p. 86) restent peu explicites sur l'emplacement et la construction du théâtre.

actuellement, l'Hôtel des Postes se trouve sur son emplacement — était située vers l'extrémité de la ville, à l'opposé du lac. Le Capucin avait retenu la place attenante « comme la plus propre et plus commode à son dessein, pour être spacieuse et unie, et d'ailleurs la moins ambarrassée du traffic de la ville » (89). La place fut couverte de toile, et l'on y construisit « un beau grand oratoire de charpenterie », conçu pour satisfaire la sensibilité religieuse des fidèles du temps. Non loin de l'entrée de cet oratoire fut dressé un petit échafaud de charpente, sur lequel se produisirent les acteurs improvisés. Voici la fin de la description de l'appareil imaginé autour de Saint-Augustin, qu'on peut lire dans les *Trophées sacrés* :

> Le p. Chérubin fit encore faire un très beau théâtre proche de ladite église, où se venoyent placer certaines processions particulières pour représenter quelques mystères à l'honneur du très St-Sacrement de l'autel, le tout donnant la splendeur d'une très belle diversité et symétrie admirable (90).

On voudrait en savoir davantage sur les dimensions et la structure de la scène, sur le décor et la machinerie qui purent produire l'éclat recherché... La curiosité restera insatisfaite, faute de documents techniques. La seule précision que l'on puisse apporter concerne l'heure des différentes représentations de Thonon. *La Manne* fut jouée lors de la deuxième heure d'adoration, c'est-à-dire à la mi-journée ; les scènes de la *Passion*, montées par les confrères du Faucigny, le matin du lendemain. On joue à la lumière du jour. Les acteurs d'Evian, qui présentèrent des scènes de la *Passion* et *Elie*, profitèrent de la lumière du soir : selon l'*Année sainte*, ils montèrent sur le théâtre à l'heure des vêpres.

*

Qui étaient les acteurs ?

Une seule indication, mais d'importance, est fournie par Ch.-A. de Sales touchant la distribution des rôles du *Sacrifice d'Abraham* joué à Annemasse : François de Sales choisit celui de Dieu le Père dans la pièce écrite par son frère et son cousin. C'était un rôle grave et important, si le rapprochement avec le *Mistère du Viel Testament* offre un éclairage pertinent ; non seulement Dieu parlait à Abraham, mais il donnait la signification spirituelle du drame biblique aux spectateurs. Ne nous étonnons pas de voir François de Sales sur les planches ! Nous savons la place de la déclamation et du théâtre dans la pédagogie de l'époque. Elève du collège chappuysien d'Annecy, le petit François — il reste à Annecy de 8 à 11 ans — est souvent poussé par ses maîtres à déclamer, « parce qu'il avoit une action pleine, noble et majestueuse, un corps bien faict, un visage attrayant et une très-bonne voix » (91). Quant à l'adolescent envoyé

---

(89) *Trophées sacrés*, t. I, p. 217.
(90) P. 217.
(91) Ch.-A. de Sales, *Histoire du Bien-Heureux...*, t. I, p. 6.

au collège de Clermont, il fut soumis à la pédagogie des jésuites ; le collège parisien faisait une place importante aux déclamations publiques ou privées et aux représentations théâtrales [92].

Les relations des Quarante-Heures de Thonon présentent l'activité théâtrale comme l'œuvre des paroisses : c'est la procession d'une ville qui contient en elle ses acteurs. Boëge, Cluses et Sallanches, Evian ont recruté des acteurs et préparé le spectacle théâtral qu'ils montrent successivement sur l'échafaud préparé devant l'oratoire. A l'intérieur des paroisses, un rôle déterminant fut joué par les confréries, vraisemblablement à la fois pour l'organisation de la procession et pour la représentation théâtrale. *La Manne* fut sans doute jouée par des confrères du Saint Sacrement de Boëge. Ce sont les confrères de Cluses et de Sallanches qui entraînent toute la population du Faucigny et qui montent sur le théâtre. La seule autre précision concernant l'identité des acteurs est donnée par l'*Année sainte :* « La procession d'Evian arriva avec une grande troupe d'enfants vêtus en anges » [93], qui montèrent sur le théâtre à l'heure des vêpres. Les acteurs de Thonon furent donc soit des enfants, soit des confrères adultes.

Les informations demeurent rares sur les acteurs en scène, et ne concernent que les représentations de Thonon.

On sait ainsi que les confrères de Cluses et de Sallanches marchaient vêtus de blanc et pieds nus ; c'est dans cette tenue qu'ils montèrent sur l'échafaud. Les pièces représentées par la procession d'Evian furent confiées à des enfants habillés en anges ; il est impossible de savoir si ce costume fut gardé pour tous les rôles. En ce qui concerne les représentations des scènes de la *Passion,* des accessoires sont constamment désignés ; il s'agit des « instruments de la Passion », expression qui désigne les instruments de torture ayant servi à la passion et à la crucifixion du Christ : cordes et liens, fouets et verges, couronne d'épines, échelle, clous, croix, éponge, lance. De ces objets, que l'art chrétien ne cessa de représenter, étaient tirés des effets émotifs puissants. Les confrères de Cluses et de Sallanches portaient ces instruments « en grande reverence », avant de se ranger « par ordre sur le Theatre » [94].

Le jeu des acteurs nous échappe à peu près totalement. Que les acteurs d'Evian représentent « fort gentillement » *Elie* ne nous apprend rien ! Deux traits peuvent cependant être dégagés : on joue avec une gravité religieuse, et on cherche à toucher la sensibilité des spectateurs. Parlant de la *Passion* représentée par les confrères du Faucigny, Ch.-A. de Sales dit que ceux-ci montrèrent « une grande humilité et dévotion [95] ». La

---

(92) Voir G. Dupont-Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-le-Grand,* Paris, t. I, 1921, et t. III, 1925.

(93) *Op. cit.,* p. 532.

(94) *Volontaire Conversion,* p. 27.

(95) *Histoire du Bien-Heureux...,* t. I, p. 204.

Volontaire Conversion, qui raconte le même spectacle de manière différente, explique qu'un des confrères, « tout à genouil » au milieu des acteurs qui portaient les instruments de la Passion, se mit à discourir « lamentablement sur la diversité des souffrances du Redempteur » (96).

*

L'objectif des missionnaires était d'attirer protestants et catholiques en grand nombre aux dévotions et aux prédications des Quarante-Heures. Des fidèles et des curieux, ils choisirent de faire aussi des spectateurs de théâtre ; ils comptaient même sur le théâtre pour faire venir les uns et les autres à Annemasse et à Thonon.

Dès ses débuts, la Réforme s'était méfiée du théâtre religieux (97). Après les attaques de Luther, en 1526, contre les mystères, la plupart des Réformateurs proscrivirent le théâtre à sujet religieux — non sans l'utiliser à l'occasion comme moyen d'endoctrinement ou de propagande, comme en témoigne la représentation de l'*Abraham sacrifiant* de Bèze à Lausanne au milieu du siècle (98). Sous la théocratie établie par Calvin, Genève est transformée « en une sorte de vaste couvent laïc » (99), où jeux, fêtes, bals furent interdits et punis. La condamnation du théâtre, même des représentations à sujet religieux, est acquise en 1546. Dès lors, le peuple genevois sera privé de représentations religieuses.

Le P. Chérubin voyait donc juste quand il semait le bruit des futures représentations pour appâter les habitants de Genève. Admirons aussi ses méthodes publicitaires pour les représentations d'Annemasse ! Voici le texte du P. Charles de Genève, dans son *Histoire abrégée* (100) :

> Pour contenter la curiosité des Genevois que l'on voulait attirer aux prédications qui se faisaient pendant les Quarante-Heures, on s'avisa d'envoyer à Genève un ecclésiastique adroit et prudent, à qui on ordonna d'aller dans toutes les boutiques des marchands et de laisser à chacun d'eux une pièce d'argent pour arrhes de ce qu'il feignait de vouloir prendre d'étoffes de soie, de gaze, de rubans, de bijoux propres aux vêtements des acteurs et aux décorations du théâtre, et d'avertir adroitement le monde de l'action que l'on devait faire à Annemasse et du sujet des représentations. Cette adresse répondit au dessein que l'on avait, car le bruit de cette fête se sema incontinent par la ville et fit naître dans les Genevois le désir de venir la voir.

---

(96) P. 27.

(97) Voir : E.H. Gaullieur, *Des mystères et de l'art dramatique en Suisse après la Réforme,* in *Etrennes nationales faisant suite au Conservateur suisse...,* Genève, 1854, p. 9-35 ; G. D. Jonker, *Le Protestantisme et le théâtre de langue française au XVIme siècle,* Groningen, 1939.

(98) On notera avec curiosité ce fait, rappelé par L.E. Piccard, dans son *Histoire de Thonon et du Chablais* (Annecy, 1882, p. 219-220) . en 1578, alors que Thonon est sous régime protestant, un certain Louis Alliaud, recteur du collège de Thonon, propose à la municipalité d'élever des tréteaux, afin de jouer une pièce dramatique tirée « des Saintes Ecritures ou d'ailleurs ».

(99) A.M. Schmidt, *Jean Calvin et la tradition calvinienne,* Paris, 1957, p. 53.

(100) P. 27.

Habile procédé, que la conclusion du récit des *Trophées sacrés* (qui est légèrement différent) juge ainsi : « Ce quy fut une cloche très puissante pour assambler le peuple à point nommé de trente lieues à la ronde [101] ». Un an plus tard, le P. Chérubin pense encore aux protestants curieux des nouvelles Quarante-Heures ; il remet même des sauf-conduits au pasteur Louis Viret « pour l'assurance, tant des ministres de Berne, que de Genève et tous autres quy voudroyent venir à cette solennité [102] ».

Il va sans dire que les fidèles catholiques appréciaient autant l'aspect spectaculaire des cérémonies en général, et les spectacles de théâtre en particulier. On ne dut pas oublier ceux-ci dans les invitations envoyées en Savoie et, en dehors d'elle, dans les régions voisines.

Les cérémonies des Quarante-Heures connurent ainsi une affluence considérable — et donc une véritable foule de spectateurs. Pour Annemasse, nous savons qu'il en vint de toute la Savoie ; « mais encore fut merveilleux le concours des Genevois et des Bernois et en telle quantité que quelquesfois il sembloit que la ville [Genève] fut demeurée vuyde [103] ». A la dévotion de Thonon, tous les circonvoisins ont été invités, de la Bourgogne, de la Bresse, du Val d'Aoste, du Valais, de la Suisse. Pour plus d'une raison, les évaluations proposées par nos chroniqueurs sont sujettes à caution ; demeure toutefois une certitude : la présence de multitudes.

On aimerait évidemment en savoir davantage sur les participants comme spectateurs de théâtre proprement dits, sur leur attitude et leurs réactions. Là encore, même en serrant les documents, on reste insatisfait.

Rien n'est dit, par exemple, de la disposition des spectateurs devant ou autour de l'échafaud. A Annemasse, il est parlé d'un grand théâtre et les représentations ne semblent pas l'œuvre spécifique de telle ou telle procession ; la grande place d'Annemasse devait contenir un nombre important de spectateurs. Les mystères de Thonon sont liés à chaque procession et donnés sur un petit échafaud ; peut-on en déduire un public plus limité ? Ce n'est pas sûr. Mais dans l'un et l'autre cas, on ignore comment les spectateurs étaient installés ; aucun document ne fait mention de constructions — bancs, « degrés » ou échafauds — destinées au public, dont on ne sait s'il était assis ou debout pendant ces représentations d'une durée inconnue.

« Emouvoir les cœurs endurcis à la piété chrétienne et catholique » : dans cette formule des *Trophées sacrés* [104], qui fait partie des raisons du recours au théâtre, il faut aller au-delà de la volonté de convertir fidèles chancelants et hérétiques, afin d'insister sur le premier mot ; le théâtre doit éveiller et

---

(101) P. 86.
(102) *Trophées sacrés*, t. I, p. 218. *Cf. Volontaire Conversion*, p. 18.
(103) *Trophées sacrés*, t. I, p. 89.
(104) P. 84.

nourrir la sensibilité religieuse des spectateurs, susciter chez eux des émotions. Revenons une dernière fois aux scènes de la *Passion* représentées par la confrérie de Cluses et de Sallanches. Le confrère à genoux discourut « si lamentablement » sur les souffrances du Christ, « qu'il fit venir les larmes à tous les assistans, qui estoient près de trois mille personnes » (105). Nous retrouvons bien la sensibilité si vive des publics du mystère médiéval, et qui est aussi la sensibilité populaire aux XVIme et XVIIme siècles. Annemasse et Thonon connurent des publics réceptifs, dociles à l'enseignement qu'on voulut leur donner, dociles aux émotions qu'on voulut susciter chez eux et qui se manifestèrent sans retenue. Ajoutons que le théâtre est un théâtre religieux, qui est lié à la prédication et qui prend sa place au milieu des cérémonies, au sein de la prière collective et individuelle ; la *Volontaire Conversion* ne pouvait trouver de meilleure formulation pour désigner la conduite des spectateurs que celle de « dévote esmotion du peuple ».

*
* *

Ainsi, le dépouillement serré de documents d'ordinaire négligés par les historiens du théâtre et, en particulier, la lecture des chroniqueurs capucins de la mission du Chablais, trop peu suivis jusqu'à présent, permettent de mettre au jour une activité théâtrale en partie inconnue. C'est un ensemble de sept pièces qu'il faut ajouter au catalogue des représentations pour les années 1597 et 1598.

Assurément, les documents dont nous nous sommes servi, qui s'attachent surtout aux visées et aux moyens de la mission, n'accordent pas une place considérable au théâtre, car celui-ci reste au service d'une cause qui le dépasse. Il n'était évidemment pas question de conserver les textes ni de les livrer à l'impression ; l'historien moderne regrette beaucoup d'avoir à parler de pièces dont il ignore précisément le contenu ! Quant à la réalisation pratique des spectacles, on a beau presser les documents, la curiosité n'est satisfaite qu'en partie.

Néanmoins, les renseignements et sur l'activité théâtrale et sur le contexte dans lequel elle se situe et prend sens, sont suffisamment abondants pour qu'il ait été possible de proposer une description et une interprétation. A la fin du XVIme siècle, des missionnaires catholiques usent donc des images théâtrales édifiantes dans le cours de grandes dévotions populaires en l'honneur du Saint Sacrement. Mais en définitive — et l'idée court dans les pages qui précèdent — au-delà de ce contexte particulier et daté, les représentations d'Annemasse et de Thonon s'inscrivent dans la grande tradition médiévale du théâtre religieux, dont nous saisissons là une remarquable survivance.

Charles MAZOUER.

---

(105) *Volontaire Conversion*, p. 27.

Matériaux pour servir à l'Histoire du paysage de montagne
(IV)

Essai sur le paysage de montagne : Le chemin du Mont-Cenis à travers les siècles

(DOCUMENTS INÉDITS OU PEU CONNUS)

CARTES

En matière de paysage il peut paraître inattendu de voir traiter des cartes. Mais il se trouve que les cartes qui intéressent le Mont-Cenis apportent divers informations et enseignements sur le paysage de montagne qu'il nous paraît profitable de mentionner.

Table de Peutinger

Le document topographique le plus ancien est, on le sait, la fameuse « *Table de Peutinger* » (Fig. 1) [1]. Nous n'étudierons pas ce document en tant qu'élément topographique, qui, d'ailleurs, ne mentionne pas le Mont-Cenis. Mais nous remarquerons que la zone alpine, par conséquent celle qui donnerait lieu à paysage de montagne, est mentionnée par une sorte de ligne constituée de dessins de petites mottes alignées les unes à côté des autres dans le sens général du plissement alpin. Nous remarquerons donc, si ce n'est pas déduire des conclusions trop importantes d'une simple notation graphique, qu'il y a là ébauche de paysage de montagne : le dessinateur a observé que les

(1) C'est un « *Itinéraire* » romain, ainsi qu'il en existe plusieurs, que nous connaissons par les mentions qui en sont faites, mais qui sont tous perdus, à l'exception de celui-ci. Il nous est connu seulement par une copie, qu'on date d'environ 1265, qui fut la propriété de l'humaniste et antiquaire Conrad Peutinger, à Augsbourg, en 1507. C'est un *volumen*, c'est-à-dire un rouleau (de parchemin ; longueur : 7 mètres) tel qu'étaient eux-mêmes les documents antiques. Sa forme nécessairement très allongée, conduit à des déformations considérables du tracé des itinéraires, qui ne deviennent plus que schématiques, tout l'intérêt résidant dans les autres informations apportées par le document. La table de Peutinger est conservée à la Bibliothèque de Vienne, et il en a été fait de nombreuses copies et éditions jusqu'à nos jours. Le Mont-Cenis n'est pas nommé ni figuré, n'étant pas d'usage général dans l'antiquité ; mais on distingue bien à travers la chaîne de montagne alpestre, figurée conventionnellement ainsi que nous venons de le rappeler, « Per Summo Poenino » (Col du Grand St Bernard), « In alpe Graia » (Col du Petit St Bernard), « In alpe Cottia » (Col du Mont-Genèvre).

montagnes sont constituées de sérélévations de terre et de rochers les unes à côté des autres, et, en schématisant, il les dessine toutes de la même taille, se contentant de cette notation symbolique pour faire comprendre l'emplacement et la direction des montagnes.

Nous pensons cependant, à voir l'évolution ultérieure de la cartographie, que cette notation n'est pas celle du document romain original, car les Romains semblent s'être occupés fort peu des montagnes, mais celle du copiste, ou peut-être même d'un copiste antérieur, dont la copie que nous connaissons ne serait elle-même qu'un succédané.

SIGNOT : *La Carte d'Italie*
(1515)

Il est possible que le document topographique le plus ancien en date, qui suive chronologiquement la Table de Peutinger, soit « *La Carte d'Italie* », insérée par Jacques Signot dans son ouvrage *La totale et vraie description de tous les passages lieux et destroiez par lesquels on peut passer et entrer ès Gaules ès Ytalies*, publié à Paris en 1515 (Fig. 2) [2]. Cette carte, née des nécessités militaires, donne une figuration de la chaîne alpine, comme de la chaîne apennine. Elle intéresse le Mont-Cenis, étant peut-être la première figuration du passage [3] : à l'*Occident* dans les *Mons de Gaule*, entre le *Môt S. Bernard* au nord, et *Le Môt de Geneve* au sud, se distingue *Le Môt Senis*, d'où part une zône d'ombre remarquable, au-delà de laquelle se distingue une maison symbolisant la ville de *Suze*, et un double trait symbolisant la *Doria* (la Doire) qui se jette dans *Lepo ri.*, qui coule vers la *Mare adriaticum*.

La figuration des *Mons de Gaule* (comme celle des Apennins) paraît reprendre, en quelque sorte, la figuration schématique déjà observée dans la *Table de Peutinger*, ce qui semblerait indiquer une tradition de cette figuration, au cours de quelque trois siècles. Ici, cependant, les mottes, au lieu d'être placées à une certaine distance les unes des autres, sont au contraire placées les unes contre les autres, et se chevauchent même parfois. Nous continuons à voir là l'ébauche d'un paysage de montagne. Le dessinateur, en effet, ne dessine pas les montagnes, élément incommode à représenter en planimétrie, comme vue du zénith d'où tout relief est aboli, comme il représente l'ensemble du pays, mais comme vues à vol d'oiseau, c'est-à-dire avec une certaine perspective, qui rend compte du relief. Ce dessinateur a probablement vu lui-même des montagnes, qui se chevauchent les unes les autres, comme elles le font dans *La Carte d'Italie*.

---

(2) Il existe à la Bibliothèque nationale à Paris plusieurs éditions de cet ouvrage, mais aucun ne contient cette « Carte », à l'exception de l'exemplaire de la Réserve du Département des imprimés, cote Res. G1. 248 (année 1518).

(3) Reproduite dans Grand-Carteret, *La montagne à travers les âges*, T. I, 1903, page 181.

On notera encore la forme arrondie de ces mottes, qui les fait ressembler à de gros galets, et la lumière venant de l'est.

Ce document français semble être suivi par la carte d'Oronce Finé.

FINÉ : *Nova totius Galliae descriptio*
(1525)

Une carte d'Oronce Finé est de 1525, mais nous ne la connaissons que par un tirage de 1538, de son ouvrage *Nova Totius Galliae Descriptio* (Fig. 3) [4]. L'auteur reprend à Signot la symbolique et lc tracé du réseau hydrographique, en le développant quelque peu. S'il latinise les noms de populations et de pays, il « gallicise » les noms de villes, et, de part et d'autre du « *môt cinis* », nous retrouvons, en pays des « Blagonii » : « *Lanibourg* », « *La châbre* », « *Aiguebelle* », et « en pays de « *piedmôt* » (exceptionnellement gallicisé) : « *Lafinire* », « *nôlaise* », « *suze* », « *St george* », « *Turin* ».

La figuration des montagnes est très différente de celle de Signot, et elle semble revenir à celle de la Table de Peutinger : c'est toujours le système des petites mottes, placées les unes à côté des autres, et parfois se chevauchant. Elles sont toutes ombrées, mais la lumière venant de l'ouest, comme si le soleil couchant les éclairait. L'élément de perspective est moins marqué que dans la carte de Signot ; la figuration est plus planimétrique, et toutes ces mottes ont approximativement la même valeur en hauteur et en ombre, de sorte qu'il n'est guère possible de distinguer les grandes montagnes des plus petites. Dans l'ensemble on a bien moins le sentiment de paysage de montagne que dans la carte de Signot, qui reste un assez intéressant document à cet égard.

Les comtes puis ducs de Savoie n'avaient pas moins besoin que le roi de France, pour leurs opérations militaires, de cartes topographiques de leurs Etats, notamment de la partie continuellement contestée par la France. Nous allons voir paraître une série de cartes savoyardes où nous relèverons la mention et la figuration du Mont-Cenis.

GUASTALDI : *Il Piamonte*
(1555)

Un des plus anciens de ces documents, voire le plus ancien, serait la carte *Il Piamonte* de Giacomo Guastaldi, datée de 1555 (Fig. 7) [5]. Dans la *Parti di Savoia,* au nord, on distingue le *Mon*

---

(4) Exemplaire de la Bibliothèque nationale, cote : Ge. DD 1105. Fragment reproduit par M.-A. de Lavis-Traffort, *L'évolution de la cartographie de la région du Mont Cenis aux XVme et XVIme siècles* (Chambéry, 1950).

(5) Cette carte est fort rare. L'unique exemplaire connu serait conservé à la Bibliothèque de Bardi, à Florence. Mais il s'en trouve une excellente reproduction par Roberto Almagià dans ses *Monumenta Italiae cartographica,* pl. XXIX (Notes de Lavis-Traffort, qui la reproduit, pl. IV).

Cenis, avec son « lago », et ses rivières, représentées par un double trait, au long desquelles s'égrennent les agglomérations : vers la Savoie *Lanebourg, Termignon, Solere, Bramans*, etc., et, vers le Piémont : *Ferera, Novalesa, Susa*, etc.

La figuration des montagnes reste dans le système des petites mottes, mais ici incomparablement plus individualisées, et rendues pittoresques par des accidents de terrain ou des hauteurs relatives. La plupart de ces petites mottes sont elles-mêmes subdivisées en deux, trois, ou quatre parties, et revêtent souvent un aspect pyramidal, ce qui leur donne un aspect assez nettement montagneux. La lumière vient toujours de l'ouest, comme dans la précédente carte, et l'effet de perspective est réel. Dans l'ensemble l'effet général est bien montagneux et on a le sentiment de se trouver en présence d'un paysage montagneux.

BOILEAU DE BOUILLON : *Ducatus descriptio* (1556)

Le duché étant créé depuis 1416, les ducs ne disposaient pas encore d'une carte d'ensemble de leur duché. Celle-ci semble n'apparaître qu'en 1556 avec la carte de Boileau de Bouillon *Ducat[us] Descriptio* (6), grand document étalé sur deux doubles pages in-folio, qui indique bien sa qualité de document impérial, par le titre placé à la partie inférieure : « *Hertochdom van Savoiien* ». Le chemin du Mont-Cenis y occupe une place centrale, de « *Chambery* » à « *Turin* », grand axe politique du duché. Le « *M[ont] Senis* » se voit clairement, et le long de « *La Morienne* » s'alignent les agglomérations déjà mentionnées auxquelles il faut ajouter : « *braim* » (Bramans), « *bournet* » (Le Bourget), « *St André* », « *St Julien* », « *St Jehan de Morienne* », « *pont amafroz* », « *La chambre* », « *napelle* » (probablement Epierre), « *Argentine* », « *Chamoniz* » (Chamonix), « *Mont Millian* », « *Chambery* », qui apparaissent ainsi pour la première fois dans un document figuré. Sur la Maurienne on lit ce cartouche « *il y a par icy bon pasturage de bestial à cause que le soleil occident y reverbere* », et sur le Mont-Cenis cet autre cartel « *Les montaignes de cest endroit touchent au mont Senis et sont désertes, et plaines de neige* ». De l'autre côté coule la « *dorietta* », qui arrose, en plus des agglomérations déjà mentionnées, « *bozolingo* », « *St George* », « *St Ambroyse* », « *Vigliana* », etc.

Les montagnes sont figurées ainsi que dans la carte de Guastaldi, mais traitées avec plus d'invention, et, peut-être de sens artistique. A remarquer que, contrairement à la carte de Guastaldi, la lumière vient de l'est. Dans l'ensemble ces montagnes sont très parlantes, et on a bien le sentiment d'un ensemble montagneux formant paysage, comme si on regardait, par exemple, une carte en relief.

---

(6) Lavis-Traffort, op. cit., mentionne que l'unique exemplaire connu est conservé aux Archives d'Etat de Brunswick, à Wolfenbüttel. Le même auteur la reproduit, op. cit., pl. V.

ORTELIUS : *Theatrum Orbis*
(1570)

Une partie de cette carte a été reprise et légèrement modifiée par Ortelius [7] pour l'ouvrage *Theatrum Orbis* publié en 1570. Ici les rivières sont, pour la première fois, en traits pleins. La « *Morienne* » conduit au « *Mont Senis* ». Dans cette région du Mont-Cenis les montagnes s'emparent de la carte, et, entre la Doire du Val d'Aoste et la Maurienne s'élèvent des montagnes nettement plus importantes que les voisines : on reconnaît là les puissants massifs de La Vanoise et du Grand Paradis.

La figuration de ces montagnes n'a pas fondamentalement évolué, mais elles sont moins pressées les unes contre les autres, et, en définitive, on a moins le sentiment de se trouver devant un paysage de montagne. Le Mont-Cenis reste aussi conventionnel et arbitraire que dans les cartes précédentes.

MERCATOR : *Atlas*
(1585)

Vient alors la carte du grand géographe Gerhard Mercator (1512-1594) incorporée à son ouvrage célèbre : *Atlas, sine cosmographicae meditationes de fabrica mundi et fabricati figura,* publié en 1585, et réédité par ses fils en 1595. Elle est malheureusement décevante sous le rapport de la figuration de montagnes. La chaîne alpine qui sépare la Savoie du Piémont apparaît minuscule, le « Mont-Cenis » ortographié pour la première fois avec un C, au pied duquel coule le « *Larch Flu*[*vius*] » (L'Arc), mentionné aussi pour la première fois, se voit doté du hameau de « *Tauernet* », tandis que la « *Semar* » coule vers le « *Val de Susa* ». Les montagnes sont du type Guastaldi, mais moins parlantes, et on ne saurait évoquer ici un paysage de montagne.

MAGINI : *Stato del Piemonte*
(1597)

Piemonte e Monferrato
(1608)

La carte qui suit, chronologiquement, de Giovanni Antonio Magini, *Stato del Piemonte* (Fig. 8), paraît en 1597 [8]. Il y a là quelque nouveauté : il semble que nous soyons mis en présence simultanée de deux systèmes cartographiques : le premier, planimétrique, que nous n'étudierons pas, et un second, dans la partie supérieure de la carte, en perspective, dans lequel nous

(7) Reprod. p. Lavis-Traffort, op. cit., pl. VI.
(8) Id., pl. XI.

voyons réapparaître le « *M. Cenis grande* » avec « *Novalem* » et « *Ferrera* », que nous avions déjà dans la partie planimétrique. Il semble que le dessinateur ait voulu rendre un compte particulier du Mont-Cenis.

Pour cela, tout en partant des systèmes Guastaldi et Bouillon, il arrive à dessiner véritablement des montagnes. Que celles-ci soient conventionnelles, il n'y a pas de doute, mais le fait est qu'au lieu d'avoir des mottes, comme jusqu'ici, nous avons un véritable paysage de montagne, sans rapport apparent avec la réalité, mais avec une apparence de vérité, et en tous cas vraisemblable. Nous avons peut-être là le premier essai d'une figuration de montagne dans le cadre de l'authenticité.

Dans cette nouvelle carte de 1608, *Piemonte e Monferrato* [9], le même dessinateur se livre à de nouveaux essais : dans les « *Alpi Pennine* », la figuration du « *M. Cenisio* » est particulièrement soignée. On ne saurait retrouver la topographie du Mont-Cenis dans le dessin de Magini. Mais il n'en reste pas moins que ce Mont-Cenis est représenté, arbitrairement, beaucoup plus important que les autres, et que, vu dans le détail, on a l'impression de regarder un paysage de montagne. Ajoutons que toutes ces montagnes sont très vivement éclairées de l'ouest, et que ces mottes sont nuancées dans leurs détails. Ces éléments composent un paysage de montagne nouveau.

JEAN DE BEINS
(1604 à 1626)

A partir de 1604 vont paraître diverses cartes de Jean de Beins, « ingénieur » du roi, principalement occupé en Dauphiné, dont le conétable De Lesdiguières ne cesse de consolider l'unité et la défense, mais dont les cartes du Dauphiné comportent les régions adjacentes, et notamment la Savoie.

La première qui nous soit connue à cet égard est la « *Carte du Hault Dauphiné. 1604* » (Fig. 4) [10] : dans la partie en bas et à gauche, qui concerne le « *Mont Seniz* » et la vallée de Suse, on voit se développer un large paysage de hautes montagnes : le vocabulaire est celui de la tradition des petites mottes, détaillées et ombrées, toujours de façon conventionnelle, mais d'aspect animé. François de Dainville remarque justement que « *le relief* [...] *l'emporte déjà nettement sur la plupart des cartes contemporaines par le souci de suggérer la haute montagne. Ici ou là pointe une intention d'individualisation des formes* [11]. Ainsi pour Rochemelon au-dessus de Suse.

---

(9) Id., pl. XII.

(10) British Museum, add. ms. 21 117, folios 54 verso - 55 recto (0,66 × 0,39). — Le document est catalogué par François de Dainville S.S. : *Le Dauphiné et ses confins vus par l'ingénieur d'Henri IV Jean de Beins* (Paris et Genève, 1968), pages 17-18, et planche VII.

(11) De Dainville, *op. cit.*, p. 17.

En 1617 paraît la grande « *Carte Géneralle du Dauphiné* » (Fig. 5) [12], composée de onze feuilles assemblées, formant un document aux dimensions de 0,83 × 0,90. La Savoie y participe par la vallée de la Maurienne, le « *Mont Senis* », et, au-delà, la vallée de Suse. La figuration des montagnes est là relativement nouvelle, bien que nous soyons toujours dans le système des petites mottes, mais ici rapprochées et très détaillées, ce qui donne, dans l'ensemble, une figuration de montagnes très saisissante. De Dainville a justement analysé cette qualité : « *Le relief est exprimé par longues tailles ondées, pas de contre-tailles, l'inclinaison et le resserrement des tailles sombres accentuent les pentes. Le recours aux tailles droites rend bien les reliefs tabulaires, et les versants à pic. Le graveur n'a pas trahi le cartographe, il traduit avec vigueur les contrastes des parties éclairées et ombrées qui suggèrent la diversité* ». Et il conclut : « *Cette carte l'emporte, au point de vue esthétique, sur toutes celles des régions montagneuses de l'époque* » [13].

Cette carte a fait l'objet, dès 1622, d'une « réduction » parue en 1626 (Fig. 6) dans le *Théâtre géographique du Royaume de France*, gravé et publié par Jean Le Clerc : « *Carte et description générale du Dauphiné avec les Confins des Païs et Provinces voisines le tout Raccourcy et reduit par Jean de Beins ingenieur et geographe du Roy* » [14]. Le relief ne conserve pas la qualité de la carte précédente, et revient au système des petites mottes, mais, on peut le reconnaître, relativement bien individualisées.

C'est de cette carte qu'est sortie, directement, et sans modification, la carte *Sabaudia ducatus. La Savoie* [15], parfois reproduite à notre époque. Tout le chemin du Mont-Cenis y apparaît clairement, avec la figuration du « *le Mont Senis* » et de « *Roche Melon montaigne tres-haute* ».

MONDIERS
(1630)

Retenons, encore, parmi toutes les cartes nouvellement et subitement apparues à partir du XVIme siècle sous l'impulsion des grands topographes néerlandais, et notamment des Blaeu père et fils [16], qui auront de nombreux imitateurs, la carte du duché de Savoie par le topographe Mondiers, datée de 1630, où apparaissent clairement, comme en perspective, la haute Tarentaise et la haute Maurienne : sur cette carte, le système et le schéma des petits mamelons alignés reparaît, mais avec le

---

(12) Bibl. nat., Cartes AA 1325 (0,83 × 0,90). — Le document est catalogué par De Dainville, *op. cit.*, pp. 63-64, et pl. LV [et LVI à LVIII].

(13) De Dainville, *op. cit.*, p. 64.

(14) Le document est catalogué par de Dainville, *op. cit.*, pp. 64-65, et pl. LIX.

(15) La carte est gravée par A. Goos, sans date ni nom d'auteur. Elle est cataloguée par de Dainville, pp. 78-79 et planche LXXIII.

(16) Wilhem Jonszoon Blaeu (1571-1638). Fait une Carte du monde (18 feuilles) en 1605 ; publie *Theatrum Mundi* en 1619. Son fils Joan Blaeu (1596-1673) continue l'œuvre de son père, et publie une nouvelle Carte du monde (20 feuilles) : *Novia totius terrarum orbis tabula*, en 1648.

temps ils ont considérablement grossi relativement aux autres éléments de la carte, et avec l'indépendance d'esprit qui caractérise la Renaissance, qui conduit à un naturalisme accentué, ces petits mamelons ont pris l'apparence de véritables petites montagnes dessinées au naturel. Certes elles se ressemblent toutes beaucoup, et ne se différencient que par pure imagination. Mais il faut leur reconnaître la parfaite aptitude à représenter des montagnes, et, en définitive, à ce qui pourrait commencer à être un paysage de montagne.

TASSIN
(1634 à 1652)

Entre temps, Tassin « géographe ou Sa Majesté », publiait en 1634 un important atlas : « *Les Cartes généralles de toutes les provinces de France* », dans lequel figure la « *Carte de Dauphiné* » [17]. De Dainville considère cette carte comme étant, à l'évidence, une copie, à l'échelle réduite, de la Carte générale du Dauphiné de de Beins. Toutefois le relief n'y présente pas tout à fait les mêmes caractères : fidèle au système des petites mottes, celles-ci sont associées, ou simplifiées, ou rendues plus complexes, mais dans une écriture plus arbitraire que celle de de Beins. « *Le mont Senis* » ne s'y distingue pas aisément du reste, mais on remarquera le désir de figurer une montagne plus haute et importante que les autres, non désignée d'ailleurs, à la hauteur de Saint-Jean-de-Maurienne.

En 1652 paraissait à Paris l'ouvrage de Tassin : *Plans et profilz des principales villes et lieux considérables de France,* dans lequel paraissaient deux plans intéressant le chemin du Mont-Cenis (à cette époque la Savoie est sous administration française) : *Gowernements de Môtmeliâ, port de Barraux et châu de Miolans,* et *Gowernements de Suze et Exilles* [18]. Laissant de côté la planimétrie, qui n'apporte plus de surprises, si nous examinons la figuration des montagnes, nous voyons qu'il n'y a pas de différence de nature, mais seulement une différence de degré : nous sommes toujours dans le système des mottes. Ces mottes ont seulement un peu évolué. Ou elles sont très espacées, comme dans *Gowernements de Suze,* ou elles ferment des chaînes comme dans *Gowernement de Montmélian.*

Le changement morphologique vient de ce qu'en adoptant les formes de Guastaldi, le dessinateur accentue certains éléments particuliers, destinés, sans doute, à rendre compte des pics. Arbitrairement chaque motte à son pic. Notons qu'aucune de ces montagnes ne porte de nom, et que l'éclairage vient toujours de la gauche (ici la carte a le nord vers le bas). En définitive l'effet est très dispersé, et on ne saurait reconnaître là un paysage de montagne.

---

(17) Le document est reproduit par de Dainville, *op. cit.*, pl. LXXV.

(18) Planches 25 à 28 du recueil. — La planche relative à Suse est reproduite par Grand-Carteret : *La montagne à travers les âges* (Paris, 1903), T. I, p. 257.

Carte allemande
(Milieu XVIIme s. ?)

Une carte allemande qui semble exécutée au milieu du XVIIme siècle : *Die Gegend von Turin bis Crescentin* (Fig. 9) apporte une véritable nouveauté : dans une planimétrie désormais très sûre d'elle-même, la partie occidentale de la carte est consacrée aux montagnes du nord-ouest de Turin, c'est-à-dire du chemin du Mont-Cenis : nous voyons, en haut à gauche, *Roche Melon,* les montagnes de la vallée de Viu, les montagnes de la vallée du Suse.

Lorsque ces montagnes ne sont pas hautes, nous voyons persister le système des mottes. Mais lorsqu'elles s'élèvent, on les voit se grouper, et en même temps, prendre des formes nouvelles, conventionnelles aussi, mais moins arbitraires que le pur système des mottes isolées. C'est ainsi que la montagne de Rochemelon apparaît dans un traitement qui pourrait paraître déjà moderne, par le refouillement des détails que l'on suppose à toute haute montagne [19]. Rochemelon n'a nullement cet aspect, mais ce dessin très nuancé et très diversifié restitue l'apparence d'une montagne véritable. Nous pouvons parler à nouveau de paysage de montagne vivant et élément de carte.

Carte française
(Milieu XVIIme s. ?)

Une carte française de la même région, qui paraît contemporaine : *Environs d'Ivrée, Chivas, et Verrue,* reprend les mêmes éléments dans une technique très voisine, et donne le sentiment de voir les montagnes, dans leur vérité, comme vues à vol d'oiseau. Il ne semble pas injustifié d'évoquer ici encore un paysage de montagne.

BORGOGNO
(Fin XVIIme)

La carte de Borgogno, relative à l'ensemble de la Savoie (Fig. 10), qui paraît à la fin du XVIIme siècle, très détaillée, complète, et exacte, qui sera notre dernier exemple, marque un progrès décisif : la région du chemin du Mont-Cenis y est décrite de bout en bout avec la plus grande clarté, et la partie la plus sensible, le « *Grand Mont Cenis* » semble nous montrer les montagnes elles-mêmes comme en un vaste panorama, où nous reconnaissons le paysage général comme les paysages particuliers de la région : de Lanslebourg la route s'élève dans le « *B. de la Ramasse* », et côtoie le pied des trois sommets : Turra, Cugne, Clairy, qu'on croit bien reconnaître sur la carte, malgré

(19) Au Moyen Age Rochemelon a été considérée, dans cette région du Piémont, comme la montagne la plus haute du monde.

une certaine déformation ; vers le nord-est du lac une montagne à sommets individualisés semble bien être l'ensemble des cimes : Pavi, Ronce, Lamet, Michel ; puis la route s'engage dans le défilé de « *Grand Croix* » au pied de la Dent d'Ambin, que l'on croit bien reconnaître, puis par le « *V. St Nicolas* », au pied de la puissante montagne de Rochemelon, atteint « *La Novalese* ».

Le procédé des mottes n'est pas complètement absent du dessin, mais le dessinateur a su grouper ces éléments, leur donner des valeurs variées, les diversifier, et, avec plus d'art que le dessinateur allemand, leur donner l'apparence de la réalité. Cette immense carte, qui reste un chef-d'œuvre de topographie, comporte ainsi une infinie variété de petits paysages de montagnes, associés les uns aux autres, mais distincts, ayant chacun une unité particulière. Il y a déjà plus d'art dans les mille paysages de montagne de Borgognio que dans ceux des paysages au service du roi ou des voyageurs qui parcourent la région.

*
* *

MANUSCRITS

MATTHIEU DE PARIS
(Vers 1253)

L'insécurité routière de la Basse Antiquité et du Haut Moyen Age n'a pas été favorable aux voyages, encore qu'on constate de très nombreux déplacements ecclésiastiques. Les documents « touristiques », si l'on peut dire, ne paraissent pas se multiplier, ou du moins il n'en parvient guère jusqu'à nous, encore que les récits de voyages ne soient pas l'exception.

C'est au XIIIme siècle, semble-t-il, que va paraître le premier document parvenu jusqu'à nous. On a pu avancer pour lui la date de : vers 1253, et on remarquera que ce document serait alors contemporain de la copie de l'itinéraire dit aujourd'hui table de Peutinger, et même antérieur d'une douzaine d'années. Il semble qu'on puisse en conclure qu'il y avait dès cette époque au moins un besoin d'*Itinéraires* pour les voyages, qui auraient donc repris un certain essor. Le document que nous mentionnons est l'Itinéraire de Terre Sainte (*Itinerarium ad Terram Sanctam*) par Matthieu de Paris (*Matthaeus Parisiensis*). Cet itinéraire existe en deux versions, conservées au British Museum de Londres. Au lieu de se lire horizontalement, comme la table de Peutinger, il se lit de bas en haut, et de gauche à droite, colonne après colonne. Il va apporter des éléments de connaissance utiles au voyageur, tout comme son prédécesseur.

Nous prendrons d'abord le manuscrit du premier itinéraire (Fig. 11) [20], et à partir seulement de Chambéry, en remarquant [21] que la ville est précédée de l'étape d'Aiguebelette, curieusement placée au sommet du « *Munt de Chat* » (Mont du Chat), bien figuré, mais avec la précision que c'est le lieu de « *La disnée* », et qu'il est nécessaire de compter la « *Journée* » pour parcourir la distance entre les deux villes. Chambéry est la « *prossime ville* [...?] *La Morienne* ». Dans la colonne suivante [22] apparaît « *Egue Bele* », étape de la journée aussi. Comme dans la table de Peutinger, nous voyons cette Aiguebelle ne jouir que d'une auberge (une petite maison à un seul toit rond et pointu), ensuite vient, à l'étape suivante, « *Saï (Saint) Michel* », ville forte entourée d'une muraille crénelée. Puis vient « *Terminuum* » (Termignon), « Au pe du munt » (au pied du mont » ; au-delà il n'est pas fait mention de Lans le Bourg, qui n'a jamais été qu'un hameau, et l'auteur ajoute même, à propos de Termignon : « *ès termine le val de Moriane* ».

Aussitôt après vient la description du Mont-Cenis. C'est la figuration la plus importante de cette partie de l'Itinéraire : « *Munt Senis* » lit-on, puis, au-dessous : « *en Latin Mons Cinerum* ». Ce mont Cenis est représenté comme en perspective, avec ses pics (arrondis) et ses vallons, un peu comme une mer agitée. Au sommet une grande bâtisse carrée est l' « *Hospitalt* » où se fera l'étape. « *La Suse* », ensuite, n'offre qu'une petite auberge, ainsi qu'Aiguebette. Enfin vient « *Torins* » « *proxime ville de Lombardie* », autre ville forte d'étape. Nous avons donc sur cet itinéraire, qui est une sorte de carte, une figuration schématique, mais paysagiste, du Mont-Cenis. Cette figuration est peut-être la première en date.

Le « second » manuscrit semble quelque peu postérieur, et paraît mieux détaillé (Fig. 12) [23]. Nous prendrons également à partir de Chambéry [24], en remarquant qu'Aiguebelette est remplacée par la Tour du Pin, bien représentée avec ses arbres qui veulent être des pins, et au sommet de ce qui pourrait passer pour une colline. Ici nous remarquerons que les villes sont horizontalement précédées de chiffres, qui, tout comme dans la Table de Peutinger, indiquent les distances : ainsi nous croyons lire 7 lieues jusqu'à *Ege Bele*, ce qui correspond bien aux 30 kilomètres qui séparent ces deux villes. Aiguebelle a fait des progrès en hôtellerie, et, de plus, s'est quelque peu fortifiée : la ville comporte maintenant un château fortifié et une véritable hôtellerie, à deux pignons. L'étape suivante est toujours Saint-Michel de Maurienne, qui, elle aussi, a fait des progrès : elle est maintenant dotée d'un château fortifié et d'un édifice important qui semble d'utilité publique ; l'auberge reste aussi modeste. Termignon, qui n'avait droit qu'à une mention scripturaire, est

---

(20) Codex Cott. Nero D.I.
(21) Folio 183 verso.
(22) Folio 184 recto.
(23) Codex Roy. 14 C VII.
(24) Fol. 3 recto.

maintenant devenue une agglomération importante, ceinturée de murs crénelés comprenant des châteaux fortifiés ; l'auberge, ici aussi, est restée aussi modeste. « *Terminum* » est ainsi désignée « *pour ce ke el termine le vall de Moriene* » ; et, en effet, tout auprès est la montagne derrière elle, toute parsemée d'arbres à feuilles et à fleurs. Au-delà, et à une « journée » comme précédemment, est « *lospital en pe du munt* ». Et derrière lui zigzaguent en délire les hauts sommets et les vallées profondes, également agrémentés d'arbres. Cette mer troublante se poursuit au bas de la colonne suivante [25], et permet d'accéder à « *Suse* », ville on ne peut plus agréable avec ses belles demeures et son petit château fortifié. Mais de là c'est une dure étape « *vers Orient* », et il faut y consacrer une « *Journée grant* », et l'on arrive alors à « *Torins* » « *la prossime de Lumbardie* » avec ses châteaux fortifiés et son auberge ; là aussi commence à couler « *Le Pou* ». Nous aurons donc dans ce manuscrit aussi une figuration paysagiste du Mont-Cenis, mais ici cette figuration est double. Elle partage, avec la première, le privilège d'être probablement la première représentation figurée du col [26].

BEAUDOIN DE TRÊVES
(1350)

Une montée impériale du Mont-Cenis eut lieu le 23 octobre 1310 (1311 du nouveau style). Henri VII de Luxembourg se rend à Rome, la seconde année de son règne impérial, pour son couronnement ; il y deviendra le héros de Dante, l'ami des artistes, et l'idole des Gibelins. Mais, encore jeune, il mourra de la malaria en assiégeant Florence, en 1313. Son frère Beaudoin, archevêque de Trêves, qui l'a constamment encouragé et soutenu, mécène lui aussi, fera rédiger en 1350, afin d'éterniser le souvenir du disparu, et de donner toute l'importance qu'il mérite à ce grand voyage politique, un « *Itinéraire d'Henri VII à Rome* », dont le manuscrit fait l'objet du *Codex Balduini Trevirensis*, conservé aux archives d'Etat de Coblence [27]. Ce magnifique manuscrit est orné d'un ensemble d'illustrations manuscrites de la vie d'Henri VII.

Nous assistons ici à cette brillante chevauchée aux prises avec les pentes du Mont-Cenis (Fig. 13). A la montée [28], qui est

---

(25) Fol. 3 verso.

(26) On peut se demander à quoi se réfère l'auteur lorsque dans sa seconde édition de son Itinéraire, il croit utile de donner le nom latin du Mont-Cenis. Y aurait-il un autre ou d'autres Itinéraires, aujourd'hui perdus, dans lesquels les noms auraient figuré en latin, et que l'auteur rappelle pour la commodité du lecteur ?

Autre question : il est bien certain que les seuls destinataires possibles de ces documents ne pouvaient être que des gens d'un haut niveau intellectuel et social, car moins du dixième de la population était capable de lire, et, à plus forte raison, d'interpréter ces hiéroglyphes qu'étaient ces sortes d'itinéraires. Ces destinataires ne pouvaient être que des ecclésiastiques ou des seigneurs conduisant une troupe en pèlerinage.

(27) Staatsarchiv Koblenz, Abt. 1C, Nr 1.

(28) Fol. 7. — La miniature est reproduite par Bredt : *Die Alpen und ihre Maler* (Leipzig, s.d. [1912 ?]), p. 10, fig. 3 ; — par Steinitzer : *Der Alpinismus in Bildern* (Munich, 1924), p. 13, fig. 1 ; — par Zlak : *Der Meusch und die Berge* (Salzburg, 1981).

jugée très raide, les chevaux sont effrayés, et le roi doit caresser sa monture à l'encolure pour la calmer. La gradation de la zone de végétation à la zone nue est bien observée. Les bagages passent les torrents à gué, et sont même parfois submergés. A la descente (il s'agit certainement du passage des Echelles), les montures sont encore plus effrayées, et tous les cavaliers ont mis pied à terre, et conduisant leurs chevaux par la bride. Avec la même gradation de la zone nue à la zone de végétation, les précipices sont clairement indiqués. L'auteur de l'illustration indique avec fierté, et en beaux caractères : « *Rex ascendit Mont Senys* ».

Nous avons là, probablement, la seconde figuration connue du Mont-Cenis, formant paysage de montagne d'un intérêt captivant. Aucun rapport avec la précédente, qui tenait davantage de l'abstraction et de la convention que de la figuration du réel. Ici nous avons affaire avec un artiste qui a vu lui-même la scène, a observé tous les détails de cette aventure extraordinaire, et les a transcrits, sinon avec habileté, et encore moins d'exactitude, du moins avec un sentiment très vivant de la nature, un sens très aigu des singularités de ce paysage montagneux, et un goût déjà poétique pour la représentation des plantes en bouquets stylisés.

*
* *

XVIIe SIÈCLE
MONTAGNES DE MONTMÉLIAN, DE SUSE, D'AVIGLIANA, DE TURIN ET DE CHAMBÉRY

Les documents figurés de montagnes sur le chemin du Mont-Cenis paraissent nous fuir pendant plusieurs siècles. Nous n'avons rien retrouvé de l'époque du quasi-protectorat de Louis XI aidé de sa sœur Yolande de France duchesse de Savoie ; rien non plus de l'occupation quasi-pacifique de François Ier aidé de sa mère Marguerite de Savoie. Même après le traité de Cateau-Cambrésis, signé en 1559, et qui mettait fin à l'occupation française, la diplomatie française ne cessa d'avoir un œil ouvert sur les grands passages des Alpes, et, pour cela, sur les affaires de Savoie. Au fur et à mesure que la monarchie française se fortifie, au sortir des guerres de religion, les ministres du roi forment des corps de métiers habiles dans les questions de communications : routes, voies navigables, ponts, aqueducs, etc., et surtout topographie, qui sert de base à toutes ces techniques. Ces hommes nouveaux sont envoyés de par le royaume, et surtout en ses frontières, pour l'établissement des lignes de défense, des forts, des points stratégiques. Mais aussi hors ses frontières et surtout vers ce Piémont, que, de roi en roi, on veut « protéger » contre l'Empire, et contre l'Espagne.

Montagnes de Montmélian

CLAUDE CHASTILLON
(1600)

La paix signée une nouvelle fois entre la France et l'Espagne à Verviers en 1598 laissait une équivoque en ce qui concerne la France et le Piémont, et Charles-Emmanuel Ier tergiversait pour la dévolution du marquisat de Saluces à la France. Perdant patience, Henri IV, aidé de Sully, envahit la Savoie. C'est là que se place le célèbre siège de Montmélian, en 1599-1600, sur lequel nous avons quelques renseignements de première main par les *Mémoires des sages et royalles oeconomies d'Estat de Henry le Grand*, que le grand ministre publie peu avant sa mort, en 1638 [29]. Nous en avons un témoignage figuré par une gravure de Claude Chastillon (1560-1616) « Topographe du Roy », datée de « *1600* » « *Le portrait de la Ville et du Chasteau de Mont-Mellian en Savoye, assiégée par le Roy de France et de Navarre* (Fig. 14) [30], de la vue parue, avec le n° 74, dans le recueil posthume de l'artiste : *Topographie française ou représentation de villes, bourgs, châteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquités du royaume de France*. Nous laisserons de côté ici les questions, pourtant passionnantes, d'iconographie du bourg et de la forteresse, — la principale sur le chemin du Mont-Cenis —, pour nous attacher aux figurations de montagne qu'elle nous apporte : deux renvois nous y conduisent : la référence K est « *La grande montagne de haut Garnier, ayant cinq cent toises en hauteur* », et la référence X est « *La grand montaigne de Mont Mellian, ayant 400 toises de hauteur* ».

Ces désignations correspondent aux données topographiques, et on a là le premier témoignage, peut-être, d'une montagne nommément désignée dans son paysage. On remarquera même une certaine conformité d'aspect du dessin avec ce que nous livre la réalité : le « Haut Garnier » est ce que nous appelons aujourd'hui le Mont-Granier, de 1933 m de haut, à 12 km environ à vol d'oiseau au sud de Chambéry, et à 8 km environ des « Abîmes de Myans », témoignage de la catastrophe du 7 décembre 1248 au cours de laquelle le mont Granier s'écroula, ensevelissant diverses habitations et chapelles. Il en résulte une silhouette un peu aiguë et comme tranchante, qui est bien observée par le « topographe », quoique rendue avec quelque mol-

---

(29) Les faits sont rappelés, à notre époque, par : Abbé Bernard : *Histoire de Montmélian* (Chambéry, 1956) ; — Général J. Humert : *Une grande entreprise oubliée : les Français en Savoie sous Louis XIII* (Paris, 1960).

(30) Le titre est suivi de l'indication : « *Par Cl. Chastillon topographe du Roy* », sans indication de graveur. On peut donc admettre que le dessin a été gravé par Chastillon lui-même. Il semble s'agir d'une gravure à l'eau-forte. Il existe une imitation de cette gravure, sur bois (?), anonyme. — Il existe également une imitation directe, à l'eau-forte semble-t-il, anonyme : *Mont Melian Place forte du Duché de Savoye, sur le bord de la rivière l'Isère.* « Gravé par Aveline. Avec privilège du Roy », qui semble pouvoir être datée de la fin du XVII siècle (Pierre I Aveline, 1656 (?)-1722). Au n° 72 (?) du recueil de Chastillon figure une vue de *Le bourg et chasteau de Montmelian*, dans laquelle la montagne ne tient aucune place.

lesse et imprécision, mais qui sera mieux rendue par deux dessinateurs du XIX^mo siècle : Veyrenc, gravé sur bois de fil par Baugean au début du siècle chez l'éditeur Osterwald à Paris, et un peu plus tard, un dessinateur anonyme gravé (sur acier ?) par Berthault, chez Basset, également à Paris. L'autre « grande montagne de Mont Mellian » semble être ce que nous appelons la Roche du Guet (1 209 m d'altitude), qui offre bien, conformément au dessin de Chastillon, comme une muraille de grands éboulis abrupts le long de la vallée de l'Isère. Ce premier témoignage de paysage de montagne bien localisé se présente donc avec un caractère d'exactitudes topographique et volumétrique qui vont former les bases d'un nouveau paysage de montagne.

Cette estampe a été imitée, une cinquantaine d'années plus tard par « Aveline » [31] pour une planche portant le titre : « *Mont Melian place forte du duché de Savoye, sur le bord de la rivière l'Isère* », où le dispositif de guerre a disparu et il semble que ce soit une illustration pour quelqu'ouvrage de description géographique, ancêtre de nos ouvrages actuels de tourisme. Les montagnes, tout en se conformant au schéma de Chastillon, ont encore une fois changé de style, dont nous ne connaissons pas actuellement l'origine ; et il faudra remarquer enfin le parti tout à fait nouveau d'un éclairage d'ouest bien visible, qui donne du relief aux édifices, et rend certaines montagnes plus vivantes.

Un dernier souvenir du siège mémorable de Montmélian par Henri IV et Sully est constitué par un précieux dessin à la plume (Fig. 15), toutefois certainement postérieur à 1630, qui montre avec précision les positions adoptées par Sully pour placer son artillerie, que le dessinateur nous montre en action. Celui-ci donne ici une allure presque lyrique à la figuration d'un vaste et complexe paysage de montagne, où, avec beaucoup d'interprétation, on peut imaginer le Mont-Granier. Par contre la Roche du Guet est bien figurée, et rendue dans une traduction naturaliste. On retiendra de ce gracieux dessin la première figuration, semble-t-il, d'un paysage de montagne par un grand nombre de plans successifs, artificiels et conventionnels, mais expressifs.

JEAN DE BEINS
(1629)

Claude Chastillon est certainement venu à Montmélian à l'époque du siège. Mais le roi Louis XIII avait aussi à son service, au cours de la campagne en Piémont en 1629, son « ingénieur » Jean de Beins (1577-1651), à qui il avait confié des missions de reconnaissance et de planification d' « assiègement » et d' « attaquement ». C'est peut-être à cette occasion que celui-ci dressa le « *Plan de la ville et du chasteau de Montmelian en*

(31) Il semble s'agir de Pierre Aveline l'ancien (Paris 1656 - id. 1722), spécialiste de vues topographiques. La planche semble dater des années 1670-1675 environ.

Savoye investi et attaqué par les troupes du Roy le 8me jour de Juin 1630 [...] » (Fig. 19) [32]. Nous laisserons de côté l'intérêt topographique du document, qui a été gravé, pour n'examiner que le rendu des montagnes. Celui-ci est intéressant par sa facture ombrée et détaillée, mais est parfaitement conventionnel, et ne correspond en rien à la réalité. Tant il est vrai que les meilleurs artistes paraissent frappés de cécité lorsqu'il s'agit de figurer des montagnes.

ISRAEL SILVESTRE
(Vers 1660)

Un *Voyage* illustré serait à évoquer ici : celui d'un membre de l'illustre famille de Brienne, qui avait compté des rois de Jérusalem, publié vers 1660 avec illustration en gravures à l'eau-forte du graveur célèbre Israel Silvestre (1621-1691) : le voyageur va en Orient et passe par l'Italie, où il accède par la Maurienne et le col du Mont-Cenis. L'illustration est assez faible, mais nous en retiendrons cependant deux planches : *Veiie de la ville et citadelle de Montmélian*, et *Profil de la ville de Turin*. Silvestre a fait un long séjour en Italie, et il a dû prendre la route du Mont-Cenis : c'est vraisemblablement avec ses souvenirs et en s'aidant des gravures existant déjà, qu'il dessine ses compositions ; aussi celles-ci sont-elles éloignées de la vérité topographique. Mais on reconnaîtra dans la planche de Montmélian, par exemple, un fort sentiment de la montagne ; celle-ci avait dû l'impressionner beaucoup au cours de son voyage, et il nous restitue un des paysages de montagne les plus sentis de ce XVIIme siècle. Quant à l'estampe de Turin nous allons la retrouver plus loin.

Anonymes
(Après 1629)

Ce mont Granier semble être aussi celui qui est figuré dans un charmant dessin à la plume de « *Monte Mulian* » (Fig. 16), anonyme, de la même époque semble-t-il, ou peut-être un peu plus tard, conservé au Cabinet des estampes de l'Etat de Bavière, à Munich [33], qui l'attribue sans certitude à Weazel Hollar [34], dessinateur et graveur paysagiste tchèque actif en Allemagne, en Hollande, et en Angleterre, qui a passablement voya-

---

(32) « Plan de la Ville et chasteau de Montmelian en Savoye, investi et attaqué par les troupes du Roy le 8e jour de juin 1630, battu de 4 canons, le dimanche 16e dudict mais auquel jour les habitants se rendirent à l'obéissance de sa Majesté et contrégnirent la garnison piedmontoise de se retirer audict chasteau [...] ». Bibl. nat. Est. Ie fol, f° 74, et Vx 22 feuill. 342 et 343. Dimens. : 0,45 × 0,45 (y compris la gravure du château de Miolans, que nous examinerons dans le *Chemin du Petit St Bernard*. — La gravure est cataloguée par François de Dainville s.j. *le Dauphiné et ses confins vu par l'ingénieur d'Henri IV Jean de Beins* (Paris et Genève, 1968), page 75 et planche LXXI.

(33) Invent. n° 1106. — Le dessin est reproduit par Bredt : *Die Alpen und ihre Maler* (Leipzig, s.d. [1912 ?], p. 73, fig. 56 ; en le donnant à Jan Breughel.

(34) D'autres auteurs proposent d'y voir la main de Jan Breughel ; Jan le père ou Jan le fils dont les voyages en Italie sont attestés en 1590 et en 1622. L'indication du Mont-Granier : « Mundte Barranae » reste difficile à expliquer.

gé à travers l'Europe de 1630 à 1657. Ce dessin délicat, probablement une préparation pour la gravure, est en tous les cas le fruit d'un souvenir noté sur place par l'un de ces nombreux artistes des écoles du nord qui se rendaient en Italie par le Mont-Cenis.

De ce siège de Montmélian de 1629 restent, au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris, quelques documents dessinés ou gravés [35], dans de grandioses paysages de montagne, imaginés et conventionnels, qui nous renseignent sur l'état sommaire du paysage de montagne au début du XVIIme siècle. Un dessin à la plume et à l'aquarelle (Fig. 17) reprend un schéma topographique analogue, mais en modifiant sensiblement certaines parties, notamment le monticule abrupt qui porte la forteresse, et, surtout, les montagnes du fond. Le mont Granier comme la Roche du Guet ne sont plus apparents, et le tout est confondu dans une double muraille montagneuse, très arbitraire, et dont le vocabulaire descriptif offre une singularité remarquable, difficile à interpréter, et qu'on ne retrouvera plus dans le paysage de montagne.

Le gouvernement de Turin avait lui aussi ses « topographes », et de cette époque, semble-t-il, date une estampe, apparemment à l'eau-forte, « *Momigliano* », qui paraît reprendre pour le paysage de montagne les données générales de l'estampe de Chastillon, mais sans bien caractériser ni le mont Granier ni la Roche du Guet, et qui donne aux montagnes une forme conventionnelle, d'un dessin mou, et sans caractères. La forteresse arbore le drapeau de Savoie, et l'estampe est frappée du timbre des armoiries d'un prince de Savoie, qui semble avoir été le gouverneur de la forteresse, ou le seigneur de la Maurienne.

Vers la même époque, un paysagiste, « topographe » peut-être, ou simple amateur, fait un agréable dessin aquarellé du paysage d'ensemble, très ouvert, « *Vue de Montmeillan en Savoye comme il était en 1620* » (Fig. 18). Ce dessin, très précis pour ce qui est de la campagne de la vallée de l'Isère proprement dite, semble avoir été commandé par l'administration française, afin de posséder en archives d'excellents documents pour la connaissance des lieux. Mais la partie des montagnes est de nouveau sacrifiée, peut-être par tradition, ou peut-être par maladresse. Quoi qu'il en soit, si la Roche du Guet est reconnaissable, sans se distinguer toutefois des élévations de la rive gauche de l'Isère, il n'est pas possible de distinguer le Mont-Granier. Le vocabulaire plastique paraît dériver du vocabulaire traditionnel depuis la copie de la Table de Peutinger du XIVme siècle, en reprenant la forme des petits mamelons, mais en les multipliant et en les grossissant. Malgré tout, le paysage, fautif en ce qui concerne la figuration de montagnes, reste un paysage de montagne crédible et presque agréable à voir.

Enfin nous mentionnerons ici un dessin aquarellé plus tardif, étant daté de 1704, mais qui s'harmonise bien avec les pré-

---

(35) Ils appartiennent à la série Va 196.

cédents. Le dessinateur donne le titre suivant : « *Aspect septentrional de la ville et forteresse de Montmeillan, dessiné sur les lieux en 1704* ». A cette époque la forteresse a été à nouveau assiégée et prise, une première fois par les troupes françaises de Richelieu en 1630, dont le maréchal de Bassompierre dans le *Journal de ma vie* (publié posthumément en 1665) nous laisse soupçonner quelques détails, et, une seconde fois, au cours d'une campagne conduite en 1696 par le maréchal de Catinat, dont celui-ci nous livre quelques éléments dans ses *Mémoires* et dans sa *Correspondance*. Cent ans après le dessin de Chastillon la composition reste à peu près la même, bien qu'on ne retrouve pas la Roche du Guet, et qu'on ne puisse distinguer, parmi les montagnes, laquelle est le Mont-Granier. Le paysage de montagne proprement dit reste très analogue dans sa composition et son style à la figuration précédente de 1620 ; mais les crêtes et les éboulis ont pris une allure légèrement plus naturaliste, encore que le tout, dans son ensemble, reste sacrifié et conventionnel.

Montagnes de Suse

La politique pro-espagnole du duc Charles-Emmanuel Ier le grand ne cessait d'inquiéter et d'irriter le cardinal de Richelieu et Louis XIII. A propos de la succession du duché de Montferrat, pour laquelle Louis XIII soutenait sans succès Gonzague de Nevers, de la maison de Mantoue, marié à la petite-fille du duc de Savoie, la rupture fut consommée. Aussitôt délivrés des soucis de La Rochelle, Louis XIII et Richelieu apparaissent dans les Alpes en mars 1629. Par le Mont-Genèvre, ils descendent sur Suse, qui commandait la route de Turin. Charles-Emmanuel s'était solidement établi à Suse pour attendre des renforts espagnols. Ceux-ci n'arrivèrent pas, et les Français donnèrent l'assaut aux « barricades » établies par les Piémontais. La bataille fut pénible et parfois incertaine, mais la « furie française », soutenue par l'auguste présence du roi, et celle de Richelieu en cuirasse et plumet écarlate sur un magnifique cheval blanc, perça complètement les lignes piémontaises, ouvrant le chemin de Turin, où les Français entrèrent aussitôt après. Il nous en reste un témoignage direct et précieux dans la gazette *Mercure français*, année 1629, page 130.

JEAN DE BEINS
(1629)

Les « barricades » du « Pas de Suse » laissèrent de profonds souvenirs. Il nous en reste, entre autres, quelques estampes et dessins que conservent les archives de Savoie, à Turin, et le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale à Paris. Concernant les archives militaires de l'affaire de Suse, il sera

intéressant de considérer deux dessins du Cabinet des estampes de Paris, qui paraissent les documents les plus anciens conservés, et qui sont dus à Jean de Beins : l'un un plan perspectif de la région de Suse, l'autre un plan perspectif du détail du passage étroit. Ce dernier est le « *Desseing de l'Attaquement du paz et destroitz de SUZE en Piedmont. Emporté par le Roy le* [...] *1629* » (Fig. 19). Suivent les observations et remarques faites par les deux dessins, très nets, très propres, très précis, nous paraissant des préparations pour des gravures. Mais celles-ci ne paraissent pas avoir été exécutées. Le plan détaillé du pas de Suse adopte un style très inattendu pour la figuration des montagnes, très personnel aussi, mais tellement conventionnel qu'il rend ces montagnes très arbitraires. C'est peut–être ce qui explique qu'il n'ait probablement pas été gravé [36].

Le plan perspectif général donne une sorte de paysage de montagne, vu à vol d'oiseau. Les montagnes y sont sensiblement réelles dans leur orientation et leur tracé, mais arbitraires et très schématiques dans leur figuration. On a le sentiment de revenir au système des petites mottes, lesquelles seraient ici développées.

Nous serions tentés de placer vers le même temps un plan perspectif daté de 1629, et dû à de Beins de nouveau : *Plan au vray tant de la prinse de la ville de Suze, que des entrées et passages de Piedmont, deseignée par le commandement du Roy, par le sieur de Beins, Escuyer et ingenieur* (Fig. 21) [37]. Cette intéressante estampe se rapproche très sensiblement, par la technique, de celle de *Val de Suze*, mais le paysage montagneux, quoique encore conventionnel, marque un certain progrès, étant rendu plus vraisemblable. Nous sommes toujours dans le système des petites mottes, mais rendues plus acceptables par tous les détails dont elles sont composées. En définitive on aurait là un véritable paysage de montagne comme vu à vol d'oiseau.

---

(36) *Desseing de l'attaquement du paz et destroict de Suze, en Piedmont, emportés par le Roy le* [laissé en blanc, 6 mars 1629] *suivant les observations et remarques faictes par J. Debeins, ingenieur de sa Majesté* (Plume et légers rehauts d'aquarelle ; 0,70 × 0,49). Au Cabinet des estampes, cote : Id. 24 fol., feuillet 33. — Catalogué par de Dainville, *op. cit.*, p. 73, et planche LXVII. — L'origine du dessin se déduit du récit que fait *Mercure français*, 1629, p. 130 : « Le Roy commanda au sieur de Beins d'aller recognoistre cette citadelle [Ste Marie], ce qu'il fit, et en présentant le plan à sa Majesté à Chaumont [aujourd'hui Chiomonte, où le roi demeure], luy dit qu'elle estoit fort d'assiette, pour n'estre subjecte à la mine estant sur un rocher, ny à la sappe, parce qu'elle estoit bien flanquée ; qu'on ne la pouvoit attaquer pied à pied pour n'y avoir aucun terrain alentour, et moins par assaut à cause de la hauteur de ses précipices ». De Beins lui-même donne sa version de l'événement dans une sorte de journal, encore manuscrit, et conservé à la bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy, manuscrit 191, feuill. 22 : « Sa Majesté venant en ce pays [le Dauphiné] pour aller en Piedmont faire ouvrir les passages des Alpes que le Duc [de Savoie] tenoit lors fermez, commanda aud. De Beins de le suyvre pour l'y servir, comme il fit à l'ouverture du pas de Gelasse [village à l'ouest de Suse] où il donna l'épée à la main avec le regiment de Stissac et le lendemain Sa Majesté luy ayant commandé d'aller recognoistre le fort d'auprès Suze appelé le fort Ste Marye, et de chasser les ennemis qui s'estoient logez sur un rocher duquel ilz endommageoient toutes les troupes du Roy qui passoient led. de Beins acisté du Sr de Tourongeon, premier capitaine dud. régiment et de cinquante soldats, attaquèrent si vivement les ennemis l'épée à la main qu'ils les firent desloger delà et les contraignirent de rendre led. fort le lendemain à Sa d. Majesté ».

(37) La gravure est d'Abraham Bosse (1602-1676), grand graveur du début du XVIIme siècle, et éditée par Melchior Tavernier, qui semble s'être fait une spécialité de cette iconographie militaire de la bataille de Suse. — Cataloguée par de Dainville, *op. cit.*, pp. 73-74, pl. LXVIII.

MAUPIN
(1630)

Un autre document, destiné sans doute à la propagande royale, plus soigné et plus détaillé (Fig. 22), qui semble établi d'après le précédent, serait dû au dessinateur-topographe Maupin, qui œuvre avec de Beins, pour l'officine de « *Melchior Tavernier graveur et imprimeur du roi pour les Taille douce* [...] » à Paris, en 1630. La vue est la même, la composition comme à vol d'oiseau presqu'identique, et la clarté de cette topographie permet de rétablir avec exactitude les événements, que rappelle la légende dans un cartel : « *Carte particulière des Barricades de Suze Jaillon Le Gouret et païsages d'icelles ou se voit clairement lassiette du pais* [... suivent les détails des opérations] ». On ne saurait trop apprécier les qualités de cette planche magnifique, qu'on peut considérer comme un chef-d'œuvre de paysage de montagne pour le XVIIme siècle à ses débuts. Certes le dessinateur manque encore d'expérience pour le « rendu » des montagnes, mais toutes celles-ci sont, autant qu'il lui a été possible, bien individualisées, et même caractérisées. Le col du Mont-Cenis est scrupuleusement détaillé, depuis la « *Chapelle des Transis* » jusqu'à « *Suze* », par « *La poste* », « *Lopital* », « *La Grand Croix* », la cascade de la Cenise, le chemin périlleux en lacets qui conduit à « *La Ferrières* », le chemin de montagne en pente très vive et en lacets qui passe à « *Novalese* », le cours de « *La Senise* », puis les gorges de celle-ci avant de toucher Suse. Il ne manque même pas la chapelle Ste Marie, érigée au Moyen Age sur le sommet de « *Rochemelon* » par un pieux pélerin, le sieur d'Asti, qui voulut témoigner sa reconnaissance à la Vierge de l'avoir conduit sain et sauf en Terre Sainte, en érigeant un abri pour une « ymage » de Sainte Marie « sur la plus haute montagne du monde » (3 538 m). Cette très belle carte de Maupin sera imitée pour la vue identique du même site [38] dans l'ouvrage *Herzogthums Savoyen und Fürstenthums Piemont*, publié à Nüremberg en 1690, lui-même à l'imitation du *Theatrum Sabaudiae Ducis de 1680*. Mais il faudra reconnaître au dessinateur un effort méritoire pour donner aux montagnes qui forment le fond du paysage un aspect plus naturaliste, qui rappelle les efforts des Blaeu un siècle plus tôt.

Anonymes
(Début XVIIme s.)

Une première estampe, anonyme sur acier, « *Val de Suze* » (Fig. 23), qui paraît la plus ancienne, a été gravée, semble-t-il, aussitôt après l'action, pour l'historiographie royale. L'hydrographie, le réseau routier et les agglomérations sont précis et permettent de restituer avec exactitude les opérations. Quant aux

(38) Cette planche est reproduite par Carandini : *Il grande Valico* (Novare, 1960), p. 17.

montagnes, elles forment entièrement le paysage, pour la première fois, semble-t-il, dans un document. Leur relative exactitude est surprenante, tant en orientation, qu'en valeurs relatives. De l' « *Occident* » s'alignent les monts qui bordent le cours de la Doire depuis « Madeleine », aujourd'hui St Antoine ou St Joseph, jusqu'à Suse ; du « *Nort* » vient la Cenise, laquelle à l'aplomb de « *La Noualese* », est dominée par le « *M. Senis* », suivi par le haut sommet de « *Rochemelon* » ; vers l' « *Orient* » s'alignent de nouveau les montagnes qui bordent la Doire jusqu'à « *Turin* », en passant par « *Vigham* » (Avigliana). Il reste encore infiniment de convention et d'arbitraire dans ces figurations montagneuses ; mais, pour la première fois peut-être, le document, dessiné comme à vol d'oiseau, donne le sentiment de hauteur, et d'élévations relatives. Le paysage est partout montagneux ; il s'en dégage une forte impression d'homogénéité, et, à cet égard, il y a peut-être là, l'approche d'un sentiment artistique du paysage de montagne. Ce document semble pouvoir être complété par une autre estampe, due peut-être au même dessinateur, représentant le site de Suse vu vers l'amont. Il est de même nature que le précédent, et le complète sans apporter de nouveauté dans l'expression du paysage de montagne.

Anonymes
(Milieu XVIIme s.)

Nous disposons encore d'un relevé très suggestif « *Vue de la Ville, Citadelle, et du Pas de Suze* », intéressant dessin à la plume (Fig. 20), peut-être du même auteur que la vue de Montmélian de 1599-1660 que nous avons mentionnée plus haut. Là le paysage n'est plus à vol d'oiseau, mais sur un plan à peine supérieur à celui de la ville de Suse, vue, cette fois, et au contraire de l'estampe précédente, de l'aval vers l'amont, dans un magnifique et impressionnant paysage de montagne. Le dessin est certainement postérieur à 1630, car on y voit évoluer, très conventionnellement d'ailleurs, les troupes françaises et piémontaises. Suse, dans la réalité, n'apparaît pas dans un aussi grandiose paysage de montagne ; mais le dessinateur, soit qu'il ait manqué d'expérience en ce qui concerne l'échelle relative des montagnes, soit qu'il se soit senti tenu d'accentuer le caractère montagneux afin de faire ressortir l'exiguïté du « Pas de Suze », a dessiné un paysage de montagne comme il semble que jamais on n'en avait fait avant lui. Le lyrisme n'est peut-être pas absent de cette belle page, où abondent aussi les notations conventionnelles de tradition ; mais on se laisse séduire par l'apparence de naturalisme de ce paysage de montagne, où l'on détaille avec plaisir les roches, les forêts, les arbres isolés, les rivières, les maisons isolées. Pour la première fois nous avons là un paysage de montagne authentique, enveloppé, malgré l'objectif topographique, d'un certain sentiment artistique.

Un autre dessin, italien celui-là et rehaussé d'aquarelle, peut-être plus tardif, et qui semble exécuté, ainsi que paraît l'in-

diquer deux cartouches en langue italienne, par un certain « *Piero Paolo Morello* », peut-être un « topographe » piémontais au service de Savoie, ne semble s'intéresser qu'à l'aval de la « *Vallée de Suse* », dont il développe complaisamment les méandres parsemés de bosquets d'arbres. L'auteur inscrit cette partie de la haute vallée de la Doire entre les montagnes qui la bordent : au nord une chaîne de mamelons, parmi lesquels il faut peut-être reconnaître Rochemelon, et au sud, les hauteurs moins importantes des Monts Orsière (2 878 m) et Rocciavre (2 778 m). On peut, si l'on est indulgent, donner à cet ensemble valeur de paysage de montagne topographique, mais sans caractère artistique.

CLAUDE GELLÉE
(160...)

La série du Pas de Suse se clôra peut-être par la curieuse peinture sur cuivre de Claude Gellée, artiste du duché de Lorraine au service de France en cette occasion : *Le Pas de Suse forcé par Louis XIII*, datée de « Romae 613... » (Fig. 24) (probablement 1630), conservée au Musée du Louvre [39]. Cette nouvelle commande pour la propagande royale donne lieu à un ravissant petit tableau, mais les montagnes sont proprement escamotées : c'est un paysage de plaine, au fond duquel on soupçonne Turin, bordé à gauche par un haut rocher où domine la citadelle de Suse, et, à droite, par un contrefort de montagne, qu'il faut interpréter comme l'amorce du Mont-Orsiera.

Montagnes d'Avigliana

Les armées qui ont passé le col du Mont-Cenis, ou le col du Mont-Genèvre, sont descendues à Suse, et, de là, à Turin, qu'elles ont atteint rapidement. Mais la vallée de la Doire comprend encore un obstacle, qu'il fallait franchir : c'est la bourgade et la citadelle d'Avigliana, qui répond au monastère, fortifié aussi, de St Michel, celui-là même qui fut le suzerain féodal du prieuré de Chamonix, du IXme au XVIme siècle. Il y eut donc des engagements militaires à Avigliana, aussi bien lors de la campagne d'Henri IV, que de celle de Louis XIII. Il nous en reste deux témoignages intéressants, conservés au Cabinet des estampes de Paris : une gravure à l'eau-forte de Jacques Callot, et un dessin aquarellé « *Veillane* », que nous croyons de la même époque, et peut-être du même maître.

---

(39) Invent. nº 4727. *Musée du Louvre. Catalogue illustré des peintures.* Ecole française. XVII^mo^ et XVIII^mo^ siècles. I (Paris, 1974), nº 296 (reprod.). Peint. sur cuivre, ovale (0,285 × 0,415). Pendant d'un tableau de mêmes forme et dimension : *Le siège de La Rochelle par Louis XIII*... Ancienne collection de Louis XIV.

JACQUES CALLOT
(1630 ?)

Jacques Callot [40], l'un des plus grands graveurs du XVIIme siècle, artiste lorrain lui aussi, est connu pour avoir longtemps séjourné en Italie. On sait aussi qu'il fut au service de France sous Louis XIII (*Siège à l'île de Ré, Siège de La Rochelle*) ; on sait enfin qu'il grava à Nancy de nombreux dessins rapportés d'Italie. Une estampe, faite pour un prince étranger, dont on voit le portrait et les armoiries, probablement celui-là même qui infligea la défaite dont on voit la débâcle sur l'estampe, montre le paysage d'Avigliana dans ses montagnes, où se déroule la bataille. Comme toujours chez Callot, le détail, fourmillant, est exquis. Mais on ne saurait en dire autant du paysage. Callot procède un peu comme son compatriote Claude Gellée : il ouvre un large paysage, et les montagnes sont reléguées, conventionnellement, sur les côtés. Sur la droite de l'estampe s'élève une pyramide de gros rochers qui tient lieu de montagne, au sommet de laquelle est perchée une église, et qu'on a de la peine à identifier. Les lacs se distinguent dans le fond : la vue est donc sur le sud-ouest, c'est-à-dire vers les montagnes, peu élevées, du Piémont. En effet, l'horizon est barré par une chaîne de moyennes montagnes, dessinées mollement, et sans caractère. Sur la gauche est une suite de trois monticules, qu'on ne saurait appeler montagnes, toutes trois sommées de fortins ou de bouquet d'arbres ; l'un d'eux pourrait être la célèbre abbaye fortifiée de Saint-Michel avec le village de Saint-Ambroise à son pied ; il semble que Callot, comme Gellée, s'inspire du schéma des paysages hollandais, qui consiste à établir un premier plan dans l'ombre, et à placer sur les côtés des accessoires qui encadrent le tableau, comme des portants de théâtre. Callot, comme Gellée, compte parmi les plus grands artistes du début du XVIIme siècle, mais ni l'un ni l'autre ne paraît avoir été touché par les possibilités artistiques du paysage de montagne ; leurs œuvres sont belles par leur exécution, mais décevantes en ce qui concerne le paysage de montagne qu'ils avaient à traiter. L'œuvre de Melchior Tavernier pour le Pas de Suse, et celle de son prédécesseur, semblent très supérieures à cet égard.

Le dessin que nous avons mentionné, « *Veillane (Avigliana)* », tourné, celui-là, semble-t-il, vers le nord, nous réserve quelque surprise : bien que l'interprétation du paysage laisse autant de difficulté que celle de la gravure de Callot, on observe de troublantes similitudes avec celle-ci : le gros rocher sur la gauche, offre une architectonique tout à fait comparable à celle du gros rocher de la droite de l'estampe ; le bâtiment a changé de caractère, il est vrai, devenu là une forteresse alors qu'il était une église dans l'estampe ; on observe même des hachures ver-

---

(40) Nancy 1592 (?)-1635. Sur Jacques Callot voir, en dernier lieu : Daniel Ternois : *L'art de Jacques Callot* (avec catalogue des dessins) (Paris, 1962). Ajouter : Georges Sadoul : *Jacques Callot miroir de son temps* (Paris, 1969).

ticales tracées au crayon là même où l'on trouve les mêmes hachures gravées dans l'estampe ; la grande chaîne de moyennes montagnes dans le fond, d'un dessin assez mou, rappellerait le dessin des mêmes montagnes dans l'estampe ; enfin le rendu des murailles d'enceinte, dans le dessin, nous rappelle celui des murailles de l'estampe. De ces observations faudrait-il conclure que nous sommes en présence d'un dessin (inédit ?) de Callot ? Et, dans ce cas, pourrait-on imaginer, si l'on songe que le dessin, à l'estampage, est rendu inversé, qu'il soit une première pensée, non retenue, pour l'estampe étudiée plus haut ? Quoi qu'il en soit, le paysage, pour ce qui est de la partie montagneuse, est plus convaincant que le paysage gravé de Callot. Il est aussi d'une certaine qualité artistique, qui manque complètement à celui de Callot.

SCLOPIS DEL BORGO
(Fin XVIIIme s. ?)

Puisque nous sommes à Avigliana, nous mentionnerons encore une aquatinte (?), d'époque postéricure naturellement, qui n'appartient plus à l'iconographie de la guerre, mais au contraire nous introduit, comme dans un paradis perdu, dans la vie quotidienne villageoise d'Avigliana et de son lac : « *Veduta del Lago d'Avigliana* », signée « Cte Ign. Sclopis del Borgo f. », qui pourrait être un amateur ; cette estampe semble pouvoir être datée de la fin du XVIIIme siècle [41]. L'horizon est barré par un double cordon de monticules ou collines, peu différenciés les uns des autres, et qui paraissent peu convaincants, malgré leur aspect naturaliste. D'autre part manque encore complètement la dégradation des tons pour indiquer l'état d'éloignement. Mais, dans l'ensemble, le paysage continue à s'inspirer du schéma hollandais, si caractéristique, avec un premier plan sombre et ses côtés sombres également.

Montagnes vues depuis Turin

INCELIN
(Milieu XVIIme s.)

Parvenu au terme de cette partie de son voyage, le voyageur entre dans Turin, et des pentes, sur l'une desquelles sera plus tard construite la basilique de la Superga, il peut, par l'imagination, refaire son voyage depuis le Mont-Cenis. C'est le panorama qu'offre la gravure à l'eau-forte d'Incelin du milieu du XVIIme siècle : « *Veue de la ville de Turin et de ses environs dessinée sur les lieux du costé de la montagne au-dessus de la*

(41) S'il s'agit bien d'une aquatinte, l'estampe ne pourrait être datée avant le milieu du siècle, époque où le procédé est réellement mis au point, et prend de l'extension.

vigne de Madame la Princesse » (Fig. 28), qui est, en réalité, un nouveau témoignage de la propagande royale, car on y lit dans la légende, après la description des richesses monumentales de la ville : « *En 1640 elle fut prise par l'Armée du Roy commandée par M. le Cte d'Harcourt* ». Le vaste panorama de montagne, encore conventionnel et sans caractère, mais convaincant, embrasse un horizon ouvert, de Pignerolles au sud-ouest à « *Lucento* » sur la Doire, au nord-est. De son observatoire et au-delà du « Chemin de France » il croit revoir « *Suze* », dont tous les clochers lui apparaissent, « *N.D. de la Rochemelon* » elle-même, dont la croix surmonte le rocher vertigineux, et enfin « *Mont Cenis* », sans caractère lui non plus, mais qui marque bien le point de liaison des duchés de Piémont et de Savoie.

ISRAEL SILVESTRE
(1650)

Il n'en est cependant pas de même du panorama de Turin dont Israel Silvestre, déjà nommé, illustre le *Voyage* de De Brienne : Silvestre, s'il voit des montagnes depuis Turin, n'en comprend nullement l'articulation, et il se contente de figurer de manière toute arbitraire et toute conventionnelle, une suite de hauts mamelons, rappelant le système des mottes, et enlevant toute vérité au paysage.

WILLIAM TURNER
BROCKEDON

Pour compléter cette catégorie de paysages-panoramas analogues, on fera ici mention de la célèbre aquarelle de Turner, et de la gravure d'après Brockedon, que nous retrouverons plus loin.

Montagnes de Chambéry

R.P. MARTELLANGE
(1618)

On connait bien l'activité de ce clerc-architecte, qui, dès le retour des Jésuites en France, donna les plans de plusieurs chapelles de nouveaux collèges fondés par eux, ce qui l'entraîne à de nombreux voyages. Dès 1618 il est en Savoie, où il peindra, en huile, le portrait de Saint-François de Sales, aujourd'hui conservé dans une maison religieuse de Savoie. C'est assurément à l'occasion de ce voyage qu'il fit les trois charmantes aquarelles « *Veüe de la ville de Chambéry capitale de Savoie en 1618* » (Fig. 25), « *Veüe de la Ville de Chambéry en Savoie, le 24 Juin 1618* », et « *Chambéry capitale de la Savoye veüe du côté du*

nord », jadis acquises par le duc de Chaulnes, favori de Louis XIII, dans un album qui fut plus tard acquis par le Cabinet du roi, et se trouvent aujourd'hui, avec cet album, au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Elles nous montrent des vues très précises, et combien précieuses !, du Chambéry de ce temps. Mais nous retiendrons surtout ici le paysage de montagne que l'habile dessinateur ajoute à son paysage urbain.

Si l'on interprète bien l'orientation du dessinateur, celui-ci se place tantôt à l'est, tantôt face à l'ouest, puis au nord de la ville. L'orientation face à l'ouest est celle de l'aquarelle sur laquelle le château est tout à fait sur la gauche. Lorsqu'on est dans cette position on aperçoit très bien, de la ville, le célèbre Mont du Chat, qui culmine, au nord, à 1 504 m, auprès de la célèbre Dent du Chat, au profil bien caractérisé, à une hauteur de 1 452 m. Un peu plus au sud est la Montagne de l'Epine, séparée du Mont du Chat par le col de l'Epine, passage obligé immémorial pour gagner Chambéry depuis Lyon. Or c'est tout à fait ce que nous avons sur le document de Martellange : le Mont du Chat, sur la crête duquel court aujourd'hui un sentier pour alpinistes, la Dent du Chat elle-même, puis la dépression du col du Chat qui descend sur le Lac du Bourget en face d'Aix. Reconnaissons cependant que Martellange semble s'être quelque peu inspiré d'une gravure de Claude Chastillon, que nous allons retrouver.

Si l'on se place maintenant dans l'autre perspective, qui rejette le château sur la droite, on a en face de soi le Mont du Renard avec le site caractéristique de la pointe du Nivolet, à 1 547 m, aujourd'hui doté d'une croix monumentale ; en poursuivant vers le sud, se trouve le Mont-Granier. C'est, encore une fois, ce que nous croyons bien avoir sur l'aquarelle, où la plus haute des trois montagnes serait le Nivolet, avec à gauche la pointe de la Tour d'Angle à une altitude voisine de celle du Nivolet, 1 562 m, et, à droite, en admettant une certaine interprétation du dessinateur, le Granier, à 1 993 m.

Ces exactitudes ne sont pas les premières que nous rencontrions. Mais, pour la première fois, nous avons véritablement un paysage moderne de montagne. On remarquera, surtout dans le second dessin, la gradation des valeurs grâce à laquelle le dessinateur obtient l'effet d'éloignement. Certes il y a encore beaucoup d'arbitraire et de convention dans le vocabulaire, mais, dans l'ensemble, le paysage est juste et convaincant. Mais surtout rendons grâce à la qualité de la facture, souple, ondoyante, où abondent les nuances, et, en définitive, d'un agrément certain.

A ces superbes dessins on pourra en ajouter deux autres : *Veüe du Prieuré de St Philippe du Collège de Chambéry, en 1618*, (Fig. 26), pris dans des orientations légèrement différentes, mais qui donnent chacun une vue de montagne assez impressionnante avec le même massif majestueux qui se répète d'un dessin à l'autre, — et deux autres : *Prieuré de Bourget en Chambery*, 10 Janvier 1618, et le même, 20 Janvier 1618.

Anonymes
(XVIIme s.)

De ces très jolies aquarelles de Martellange on pourra rapprocher deux dessins anonymes de la même époque, conservés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale ; l'un : *Chambéry ville capitale de Savoie, veüe du côté du nord* (Fig. 27), dessin très fin, à la plume et au lavis, avec une légende détaillée, mais où les montagnes du fond, qui devraient être le Granier et ses contreforts, ne sont que d'aimables évocations de trois mamelons sans caractère, — et l'autre, anonyme également, et sans titre, à la plume aussi, et fortement ombré au lavis, représente la ville vue du côté sud (Fig. 29), mais avec une grosse inexactitude concernant le monastère des feuillants, imité du dessin précédent, mais qui ne devrait pas apparaître, étant donnée l'orientation ; les montagnes du fond, qui devraient être le Mont du Chat et la Pointe du Nivolet, sont figurées par de très conventionnels mamelons sans caractère, mais fortement ombrés [42].

A ces vues de Chambéry, on pourra joindre un assez joli tableau en huile du musée Savoisien, à Chambéry, montrant la ville, bien détaillée, et ses montagnes, vues dans la même orientation, c'est-à-dire vers l'ouest, que l'aquarelle *Chambéry capitale de Savoie*, de Martellange.

*
* *

LES MONTAGNES DU CHEMIN DU MONT-CENIS DANS LES GRANDS RECUEILS DU XVIIe SIÈCLE

CLAUDE CHASTILLON : *Topographie française*
(1641)

Nous arrivons à l'époque où vont paraître en France et à l'étranger, rapidement les uns après les autres, divers ouvrages, soit documentaires, soit touristiques, montrant surtout des vues de villes, mais aussi des sites, et dans lesquelles les montagnes, éléments de curiosité insatisfaite, jouent un certain rôle. Pour la France, le premier de ces ouvrages est celui de Claude Chastillon, le premier des « Topographes du roi », dont la publication posthume eut lieu en 1641, puis de nouveau en 1648, et, enfin, une troisième fois en 1655, sous le titre « *Topographie française ou représentation de villes, bourgs, châteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquités du royaume de Fran-*

(42) Ce dessin a été reproduit en première page de couverture du volume *Promenades dans Chambéry médiéval* de la revue *L'histoire en Savoie*, année 1981.

ce » [43]. Chastillon a peu travaillé en Savoie, qui n'était pas la France, et où il ne semble être venu dans ce pays étranger que pour servir d'historiographe du siège de Montmélian, et de la campagne d'Henri IV en Savoie, à l'occasion de laquelle il aurait fait quelques relevés utiles pour l'avenir [44].

Le plus important de ses relevés, comme le plus ancien puisqu'il remonte à l'année 1600, est celui consacré à Montmélian, à la forteresse, et au dispositif du siège, qui nous paraît être une reprise, mise dans le style de l'ouvrage envisagé postérieurement, du document daté de l'année 1600, que nous avons étudié plus haut. Nous laisserons de côté ici, à regret, le côté topographique et, pour nous, pittoresque, pour nous attacher au paysage de montagne. Par rapport au premier document de notables modifications interviennent : surtout, le Mont-Granier change d'aspect, pas en bien d'ailleurs, ainsi que toute la chaîne qui suit, vers le sud-ouest. D'où peut provenir ce style nouveau ? Il est difficile de le préciser ; peut-être peut-on évoquer Melchior Tavernier, que Chastillon a dû connaître, et dont *Les Barricades de Suze* sont antérieures à la publication de la *Topographie française* ; mais le rapport n'est pas tout à fait évident. Peut-être pourrait-on évoquer aussi *La bataille d'Avigliana*, de Jacques Callot, estampe certainement connue de Chastillon ; mais là non plus la comparaison n'est pas très satisfaisante. Il faudra peut-être se demander si cette gravure est bien de lui, ou ne serait pas d'un autre graveur, moins bien doué. On laissera donc la question en suspens, et on remarquera, pour terminer, la figuration des rochers en haut et à gauche de l'estampe, qui rappellent beaucoup, en plus complexe, la figuration observée dans la Table de Peutinger, et, enfin, l'amélioration naturaliste notable des monticules à falaises de la rive nord de l'Isère.

Nous passerons sur l'ensemble de l'illustration de Chastillon, et ne mentionnerons seulement que la planche de « *La ville et chasteau de Chamberi parlement de la Savoye* » [45], imitation anonyme de la belle gravure, signée, de 1600 ; nous rappellerons que Martellange a pu la connaître avant la publication de 1641, pour le rendu du Mont du Chat. Nous renvoyons à notre prochaine étude sur l'itinéraire du Petit-Saint-Bernard, la planche : *Le fort et inaccessible chasteau de Miolant* (planche 77 du recueil).

Enfin nous nous arrêterons à la planche « *Le rocq et fort de Cherbonniere sur la rivière de Arc* ». Ici le paysage de montagne est développé avec une ampleur nouvelle et magnifique, et l'effet en est saisissant (Fig. 30). Il se peut que le dessinateur,

---

(43) Mme Marie Herme-Renault a récemment donné une étude importante sur Claude Chastillon et son ouvrage : *Claude Chastillon et sa Topographie française* », dans *Bulletin monumental*, Tome 139, III, Année 1981. L'auteur étudie la formation et la biographie de Chastillon, ainsi que les divers aspects de son ouvrage, mais n'aborde pas les questions de style de ses paysages.

(44) Sites savoyards compris dans l'illustration de la *Topographie française* : Les Allinges, Annecy, Fort-en-Briançon près de Notre-Dame-de-Briançon, Chambéry, Charbonnière, Coudrée, Miolans, Montmélian, Saint-Jacquemoz.

(45) On se souviendra ici que ce « Parlement de Savoie » est une création du temps de l'occupation de François Ier, remplaçant le Conseil du duc, et que cette institution durera jusqu'à l'annexion de 1860. — L'estampe porte le nº 72 du recueil, et la mention « P. Poinssart ex. ».

originaire se Châlons-sur-Marne en pays de plaine, ait reçu un certain choc psychologique en quittant la large vallée de l'Isère et en entrant sans transition dans l'étroite vallée de l'Arc, où se glisse le chemin du Mont-Cenis. C'est ce qui semble ressortir de sa planche, qui apparaît comme l'expression d'une explosion de sentiments, et, à cet égard, celle-ci serait un important document de l'histoire du paysage de montagne, car elle serait le reflet sincère d'un état d'âme devant l'âpre paysage de montagne [46]. Nous retrouverons un phénomène analogue avec la planche du britannique Batty deux cents ans plus tard.

Il faudra remarquer aussi la très singulière et originale technique du vocabulaire plastique. Personne n'a, jusque-là, représenté la montagne d'une manière à la fois aussi arbitraire et aussi systématique. C'est là, poussé à l'extrême, un vocabulaire plastique dérivé de la figuration en petites mottes.

MERIAN L'ANCIEN : *Topographie*
(1642 - 1681)

De cet ouvrage très célèbre, et qui sera beaucoup imité, nous devrions faire une étude marquante pour le paysage de montagne. Mais nous devrons constater que l'ampleur ambitieuse de cet ouvrage a conduit l'éditeur à utiliser ce qui avait été fait avant lui, et ce sera particulièrement vrai pour les monuments et sites de Savoie : Merian connaissait sûrement la *Topographie française* de Claude Chastillon, et a imité ses planches : cela est vrai pour « *Chambery* », imitation directe, « *Mont melian* », imitation aussi, moins les dispositifs militaires, « *Charbonière* », imitation moins les dispositifs militaires, mais sans prendre garde qu'entre-temps Henri IV avait « rasé » (Albanis-Beaumont, 1806) la forteresse, et avec la même figuration suggestive et saisissante des montagnes, mais affaiblie.

Theatrum statuum Sabaudiae ducis
(1682)

Parmi les ouvrages du XVIIme siècle, nombreux, issus de cette nouvelle science de la Topographie, aucun ne semble davantage intéresser le chemin du Mont-Cenis que l'ouvrage célèbre destiné à louer la nouvelle importance en Europe des Etats du duc de Savoie. Sous la régence de Jeanne de Nemours, qui assurait définitivement à la Savoie le Faucigny et le Chablais, et qui laissait s'exercer le quasi-protectorat de Louis XIV dont la Savoie tirait de grands profits de paix, de prospérité et de renouveau, se préparait la grandeur du règne de Victor-Amédée II, duc de Savoie et premier roi de Sardaigne. C'est ainsi que parut chez l'un des grands éditeurs topographiques hol-

---

(46) Il faut noter l'indication de la collégiale Sainte-Catherine d'Aiguebelle, « qui [est] entièrement couverte de plaques de plomb » (Albanis-Beaumont, 1806). Le pont, qui est encore en bois, sera rebâti en pierre en 1643. Les bâtiments de la citadelle paraissent médiocres, et ne semblent pas rappeler ceux de l'origine, dans l'un desquels était né en 1177 le prince qui allait devenir le comte Thomas Ier, 8me comte de Savoie. — L'estampe porte le n° 74 du recueil.

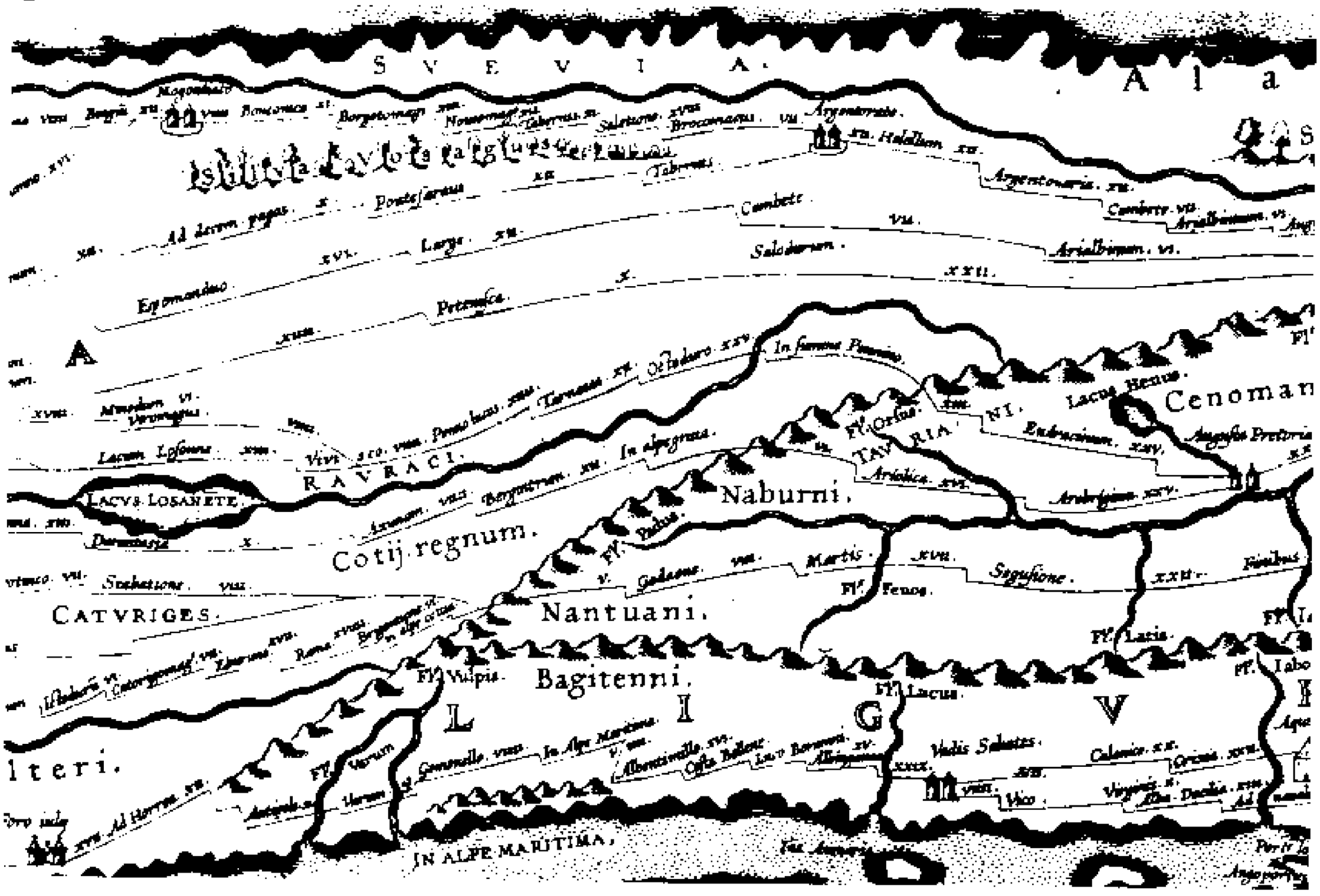

Table de Peutinger (fragment)
« *Alpegraia* » - « *Alpe cottia* »

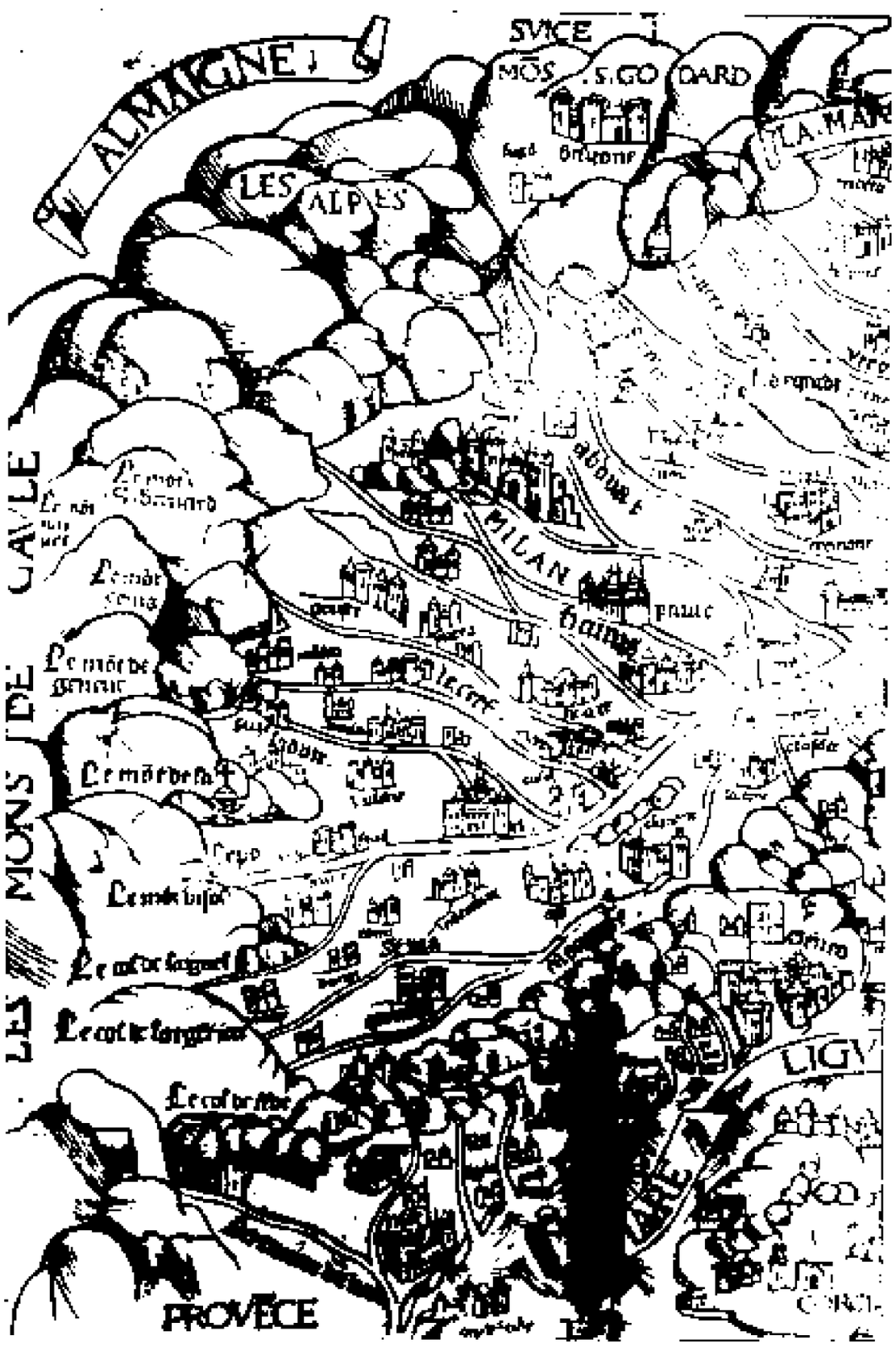

Jacques SIGNOT : « *La carte d'Italie* »
(1515)
(Fragment)

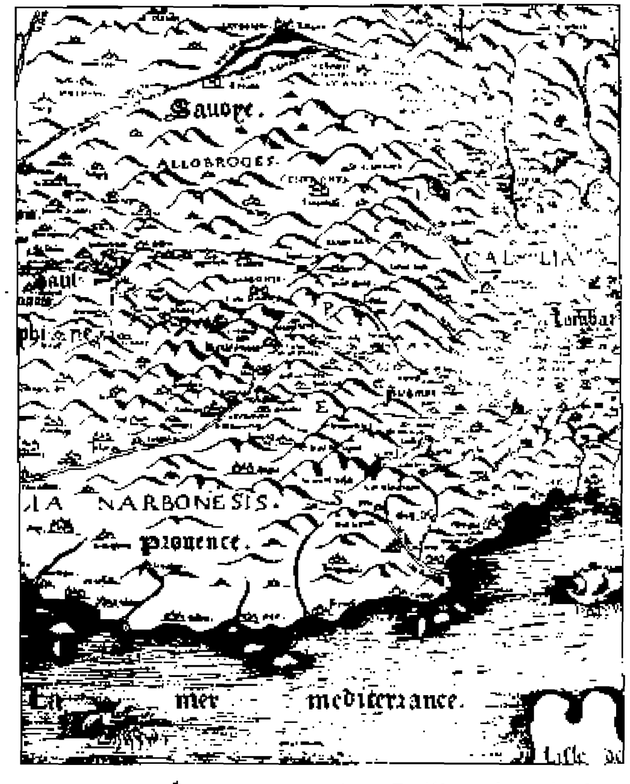

Oronce FINÉ « *Nova totius Galliae descriptio* »
(1525)
(fragment) *Môt cinis* »

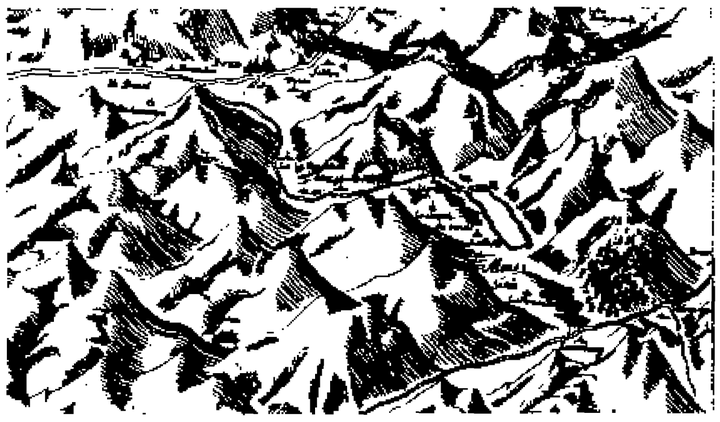

Jean De BEINS « *Carte générale du Dauphiné* »
(1617)
(Fragment d'une feuille) « *Mons Senis* »

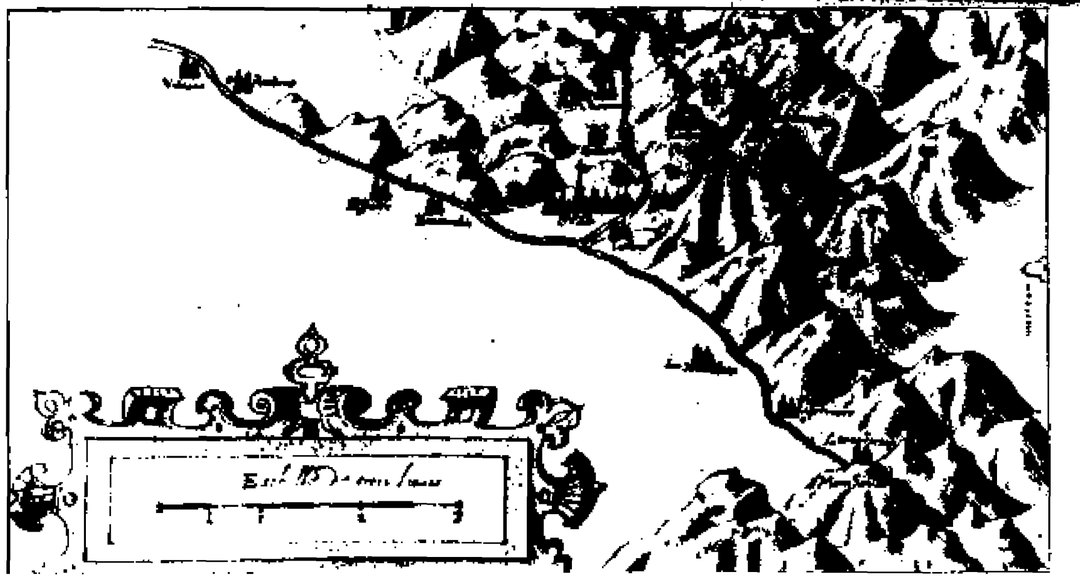

Jean De BEINS : « *Carte du Hault Dauphiné* » (1604)
(Fragment) « *Mons Seniz* »

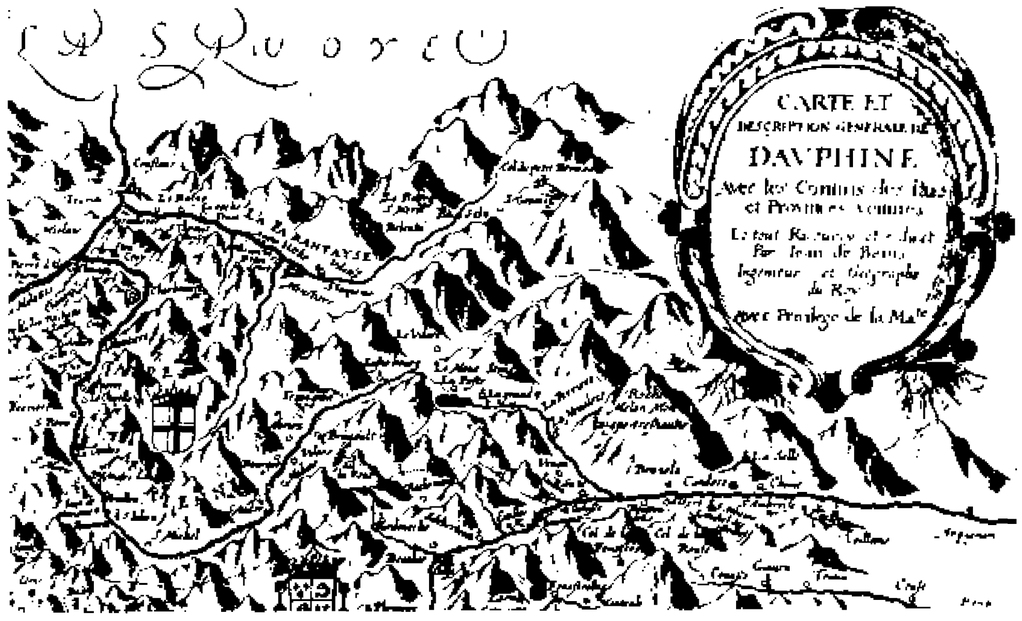

Jean De BEINS : « *Carte [du] [...] Dauphiné [...] Racourcy [...]* »
(1617-1620)
(Fragment) « *Le Mont Senis* »

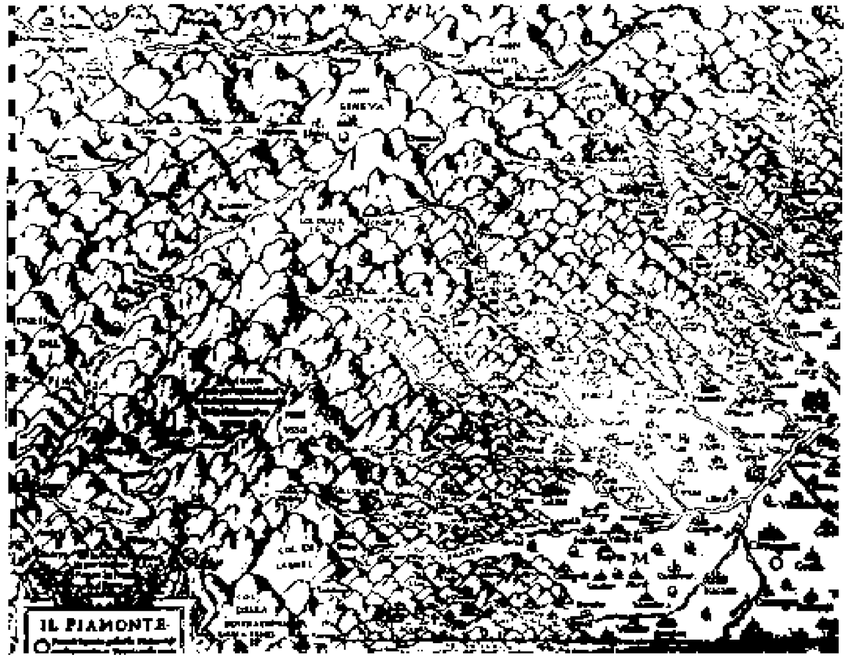

Giacomo GUASTALDI « *Il Piamonte* » (1555)
(Fragment) « *Mon Cenis* »

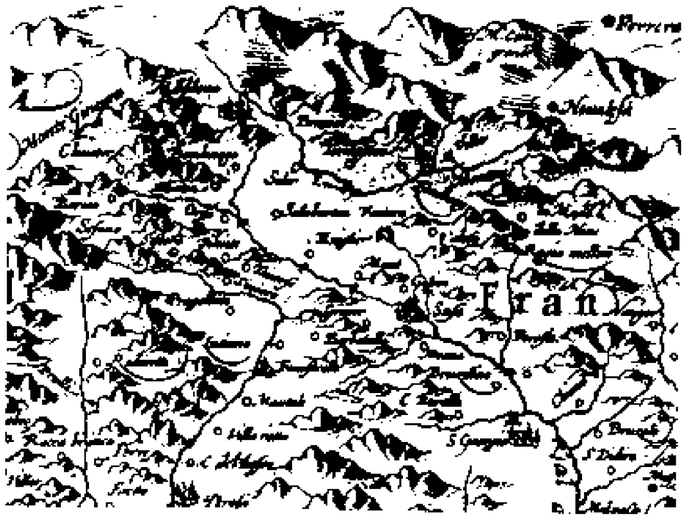

Giovanni Antonio MAGINI « *Stato del Piemonte* »
(1597)
(Fragment) « *Moncenis* » « *M. Cenis grande* »



« *Die Gegend von Turin bis Crescentin* »
(Milieu du XVIIe s.)
(Fragment) « *Roche Melon* »

BORGOGNO : Carte générale
de la Savoie
(Milieu du XVIIe s. ?) (Fragment)
« *Grand Mont Cenis* »



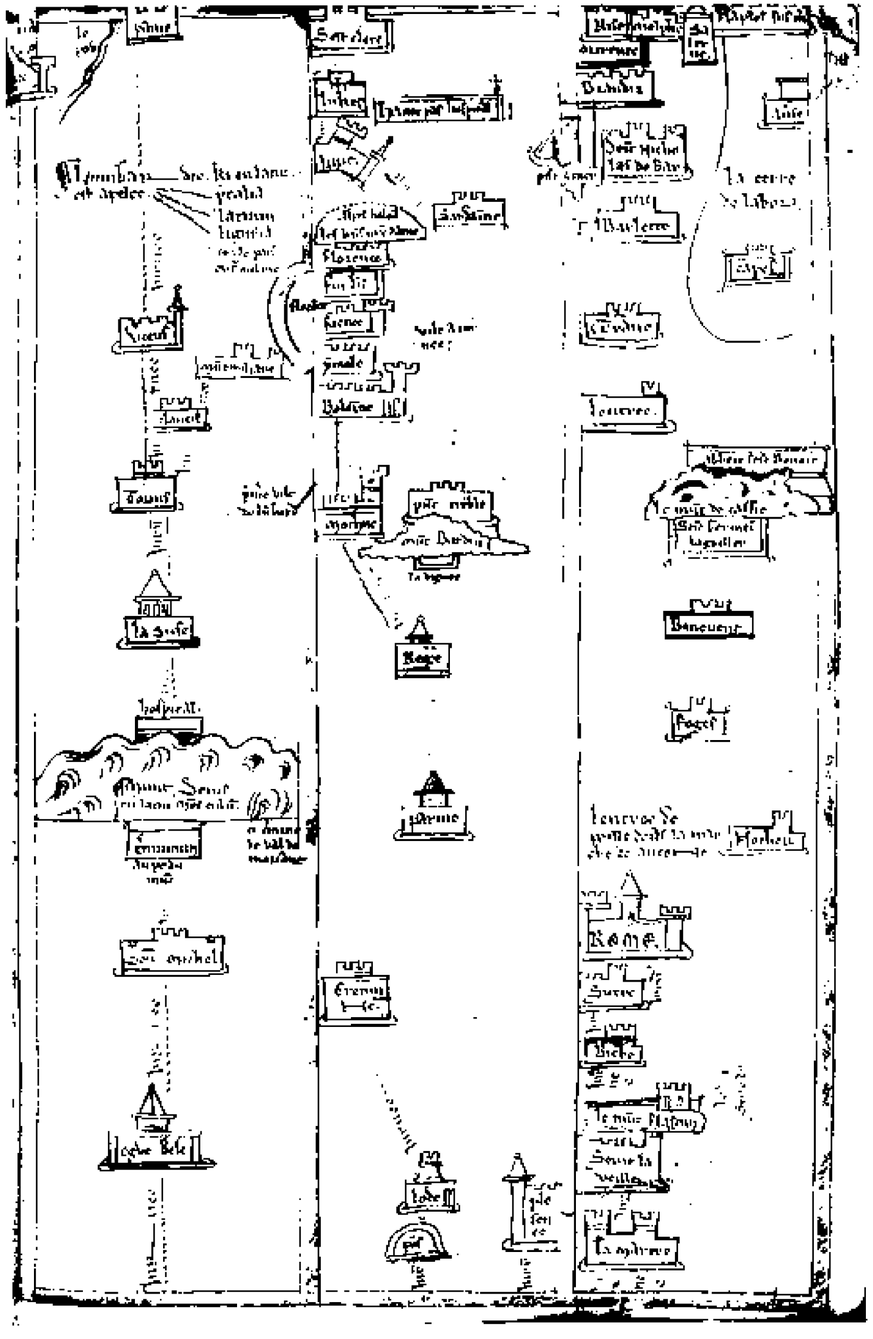

Codex cottoniensis nero D.1. *Itinerarium ad Terram Sanctam*
(vers 1253)
« *Munt Senis* »

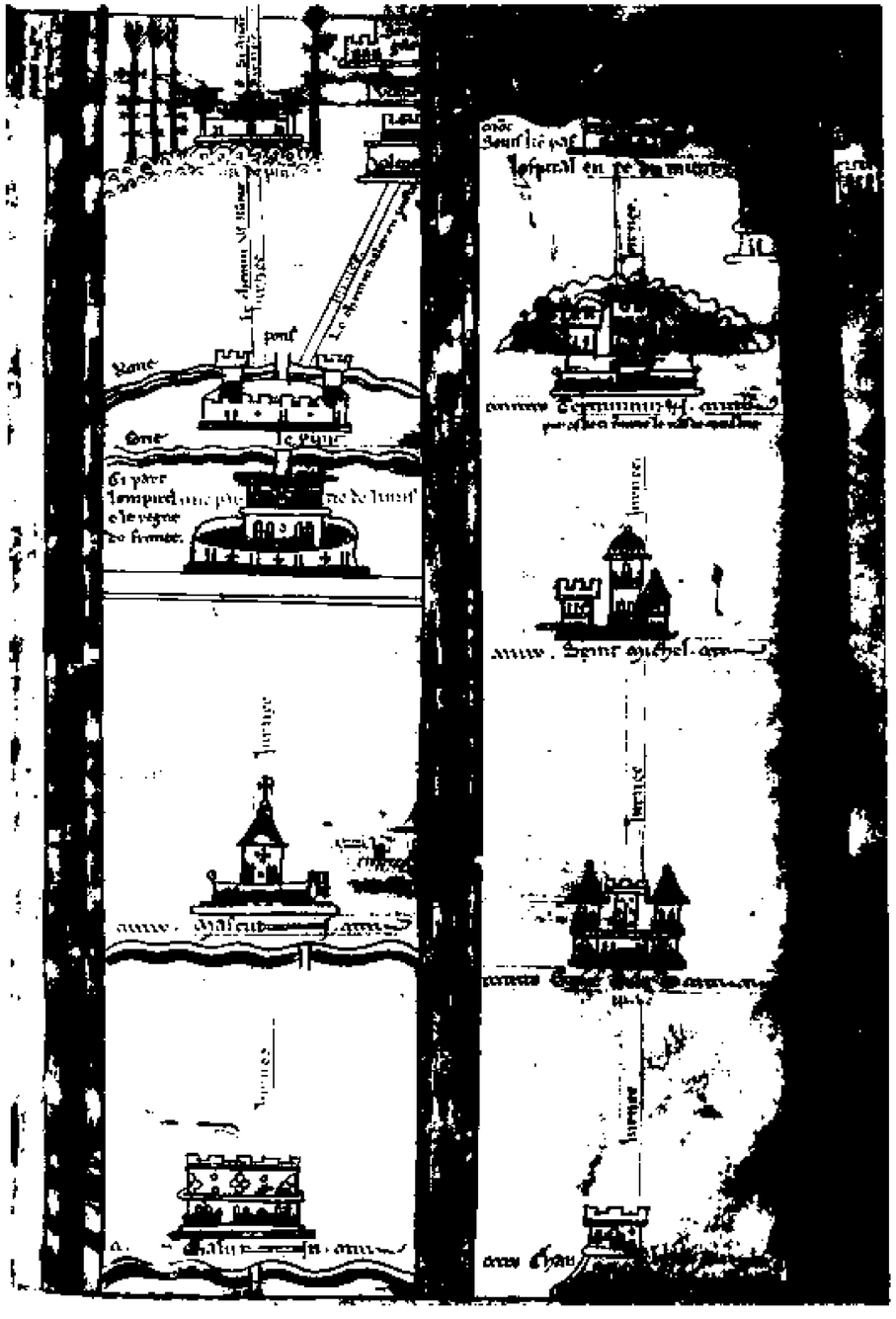

Codex Roy 14 C VII *Itinerarium ad Terram Sanctam*
(vers 1253)
« *Môt Senis* »



Codex Balduini trevirensis (1350)
« *Rex ascendit Montsenis* »

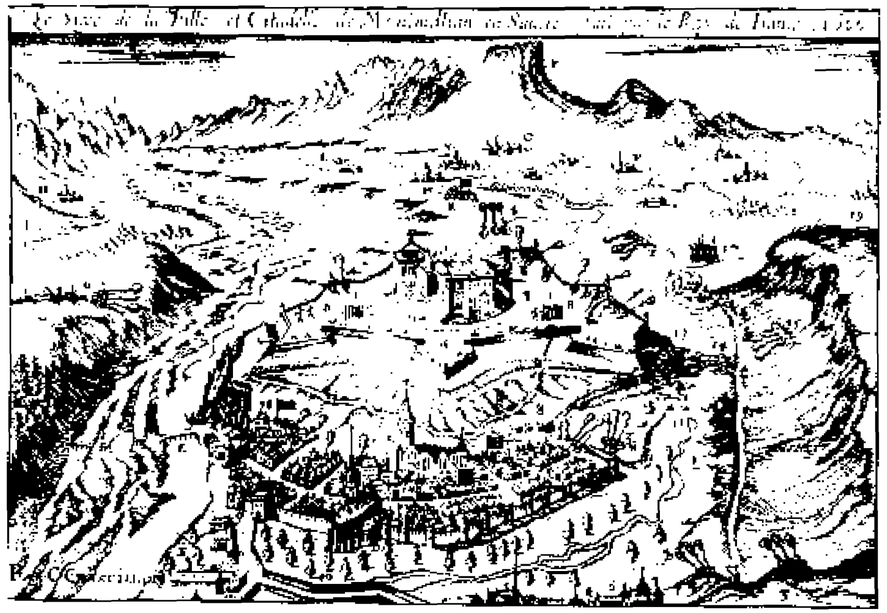

Claude CHASTILLON
« *Le siège de la Ville et Citadelle de Montmellian en Savoie fait par le Roy de France, 1600* »

K = « La grande montagne de Haut Garnier, ayant cinq cents toises de hauteur ». Granier : Chronique de Nuremberg : 7 Oct. 1248.
X = « La grande montagne de Mont Mellian, ayant 400 toises de hauteur » (Le Gouel).

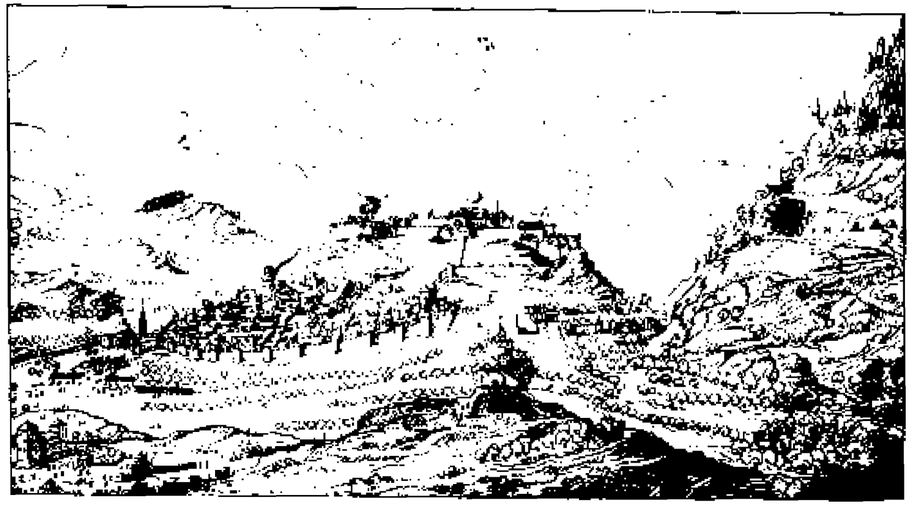

Panorama de Montmeillan (Début du XVIIe s.)
(Plume et Lavis). Bibliothèque nationale,
cabinet des estampes



Ecole hollandaise (Début du XVIIe s.)
Panorama de Montmélian
(Plume et Lavis). Munich, Graphische Sammlung

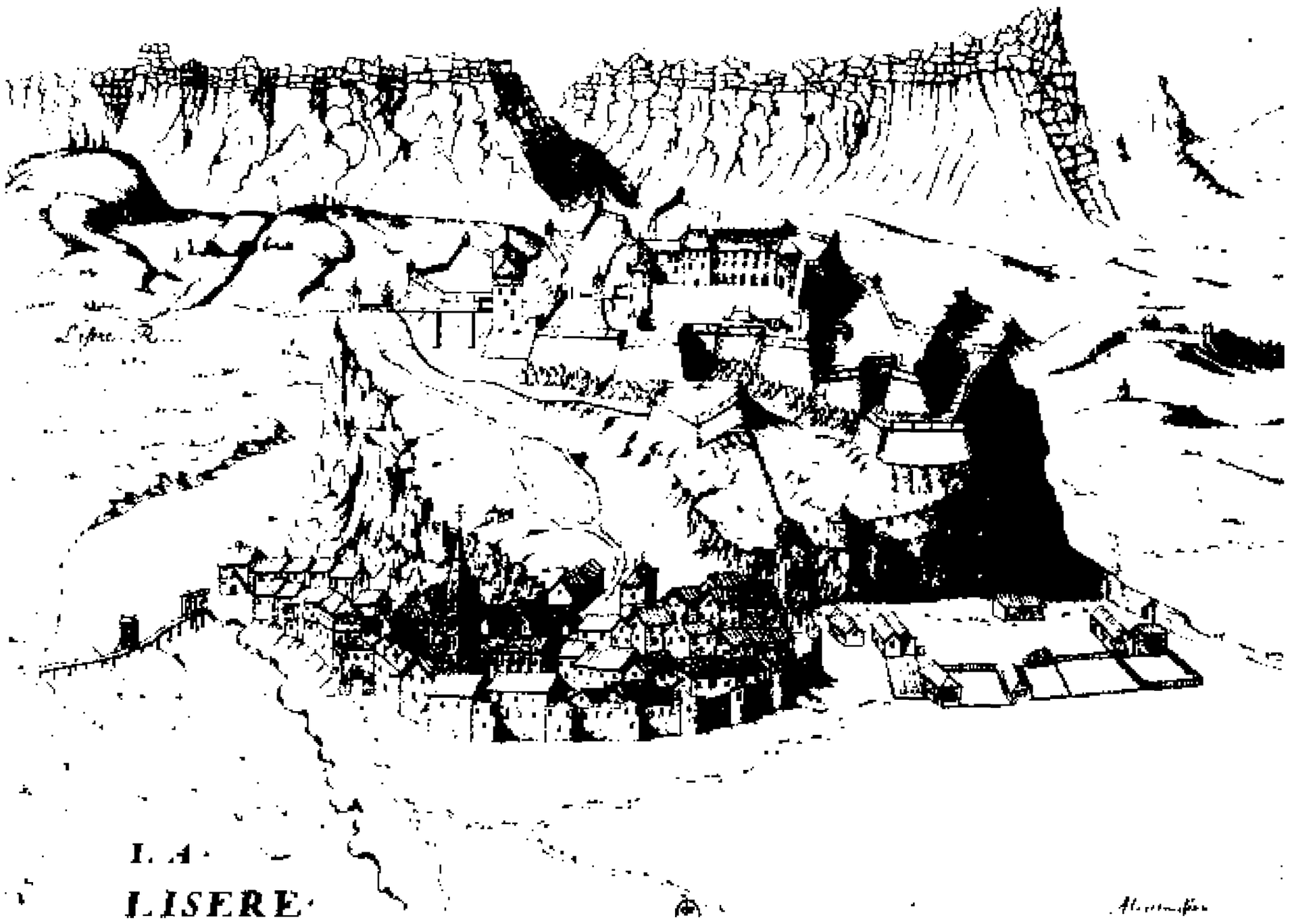

Ecole française (Début du XVIIe s.)
Panorama de Montmélian
(Plume et Lavis). Bibliothèque nationale, cabinet des estampes



Ecole française (Début du XVIIe s.)
« *Vüe de Montmeillan en Savoye comme il étoit en 1620* »
(Plume et Lavis). Bibliothèque nationale, cabinet des estampes

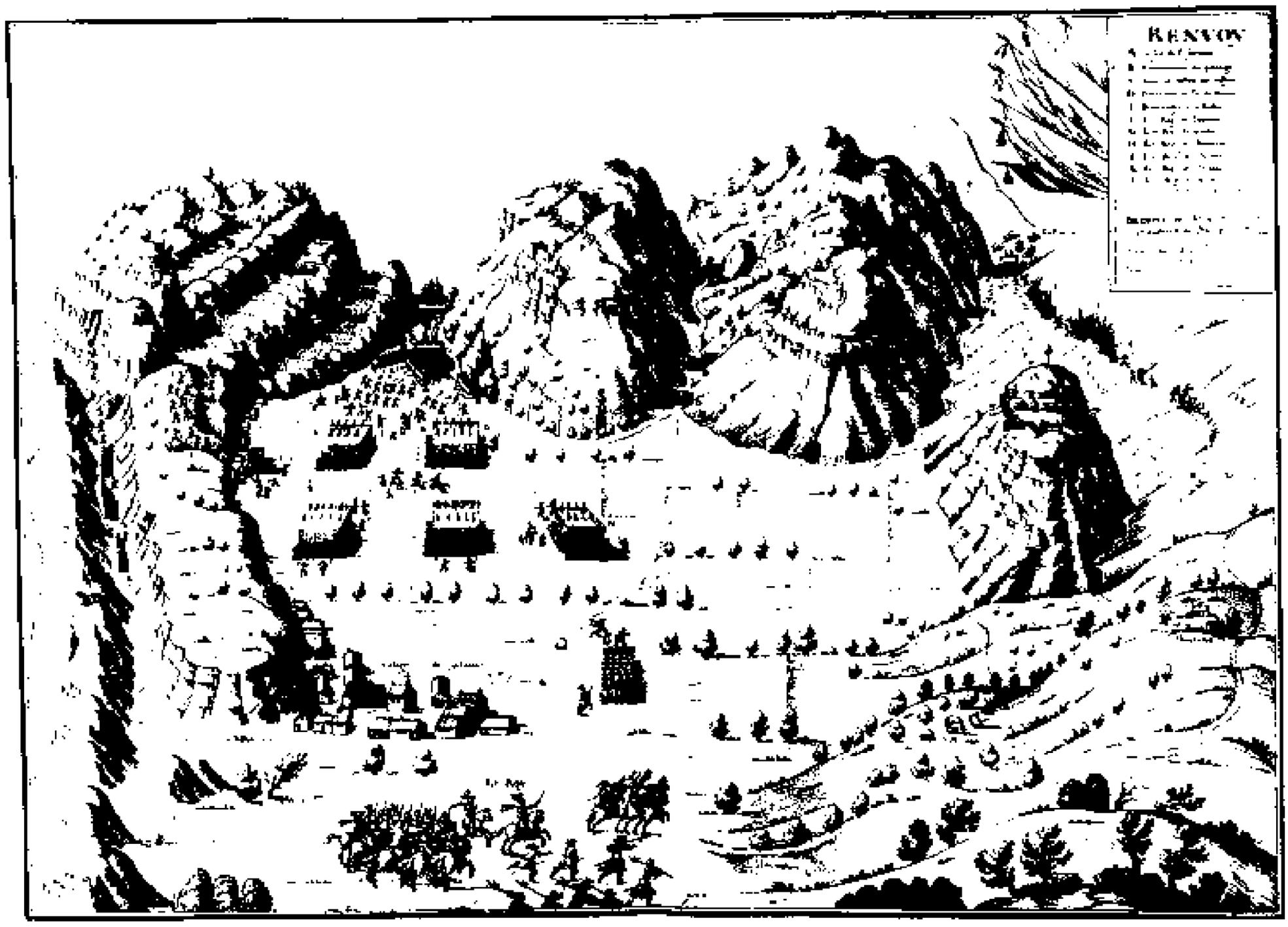

[Jean De BEINS]
« *Desseing de l'Attacquement du Paz et Destroict de Suze [...]* » (1629)
(Plume et lavis bruns)

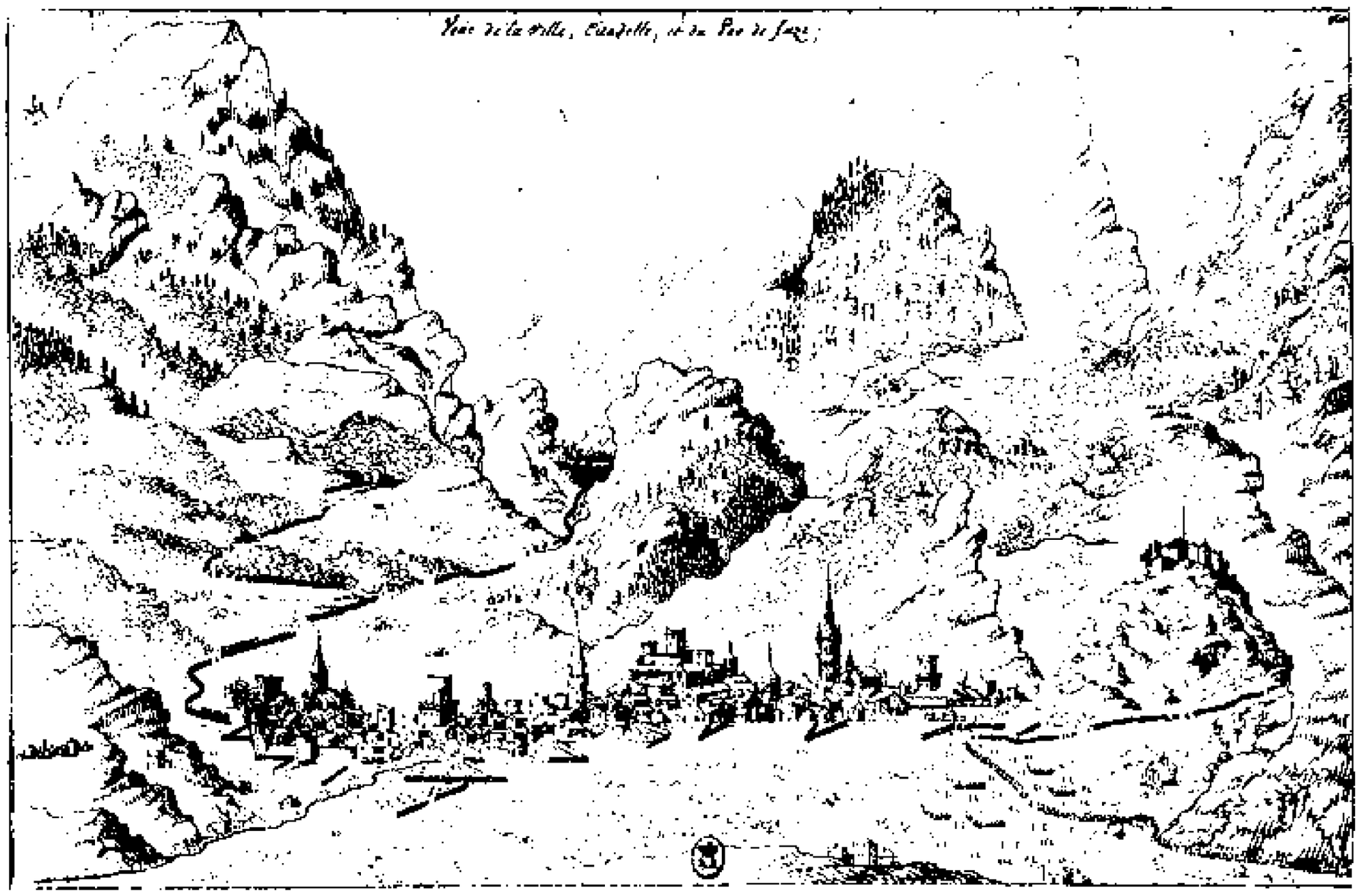

Ecole française (Début du XVIIe s.)
« *Vue de la Ville, Citadelle, et du Pas de Suze* »
(Plume). Bibliothèque nationale, cabinet des estampes



Jean De BEINS
« *Plan au vray tant de la prise de la Ville de Suze que des entrées et passages de Piemont* » (1629-1630)
(Dessin gravé à l'eau-forte)



[MAUPIN] « *Carte particulière des Barricades de Suze* [...] »
(1629-1630) (Dessin gravé à l'eau-forte)

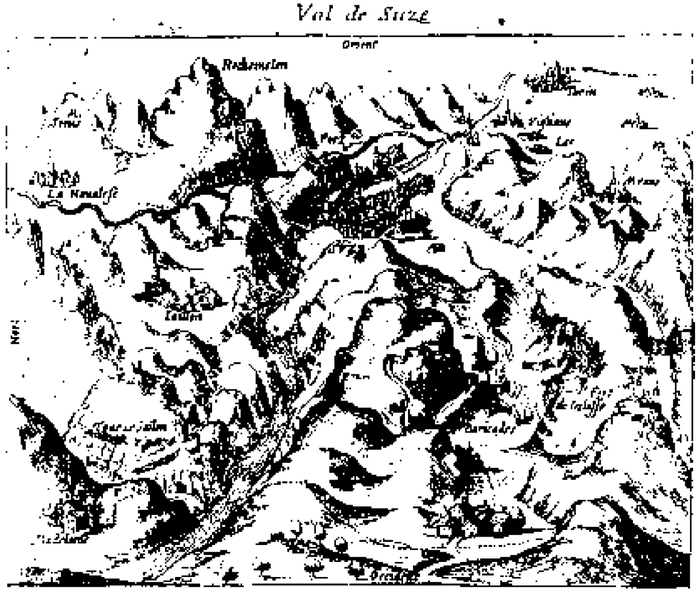

Anonyme français (1629-1630)
« *Val de Suzé* »
(Dessin gravé sur bois)



Claude GELLEE dit LE LORRAIN
« *Le Pas de Suse forcé par Louis XIII* » (163...)
(Huile sur toile). Musée du Louvre

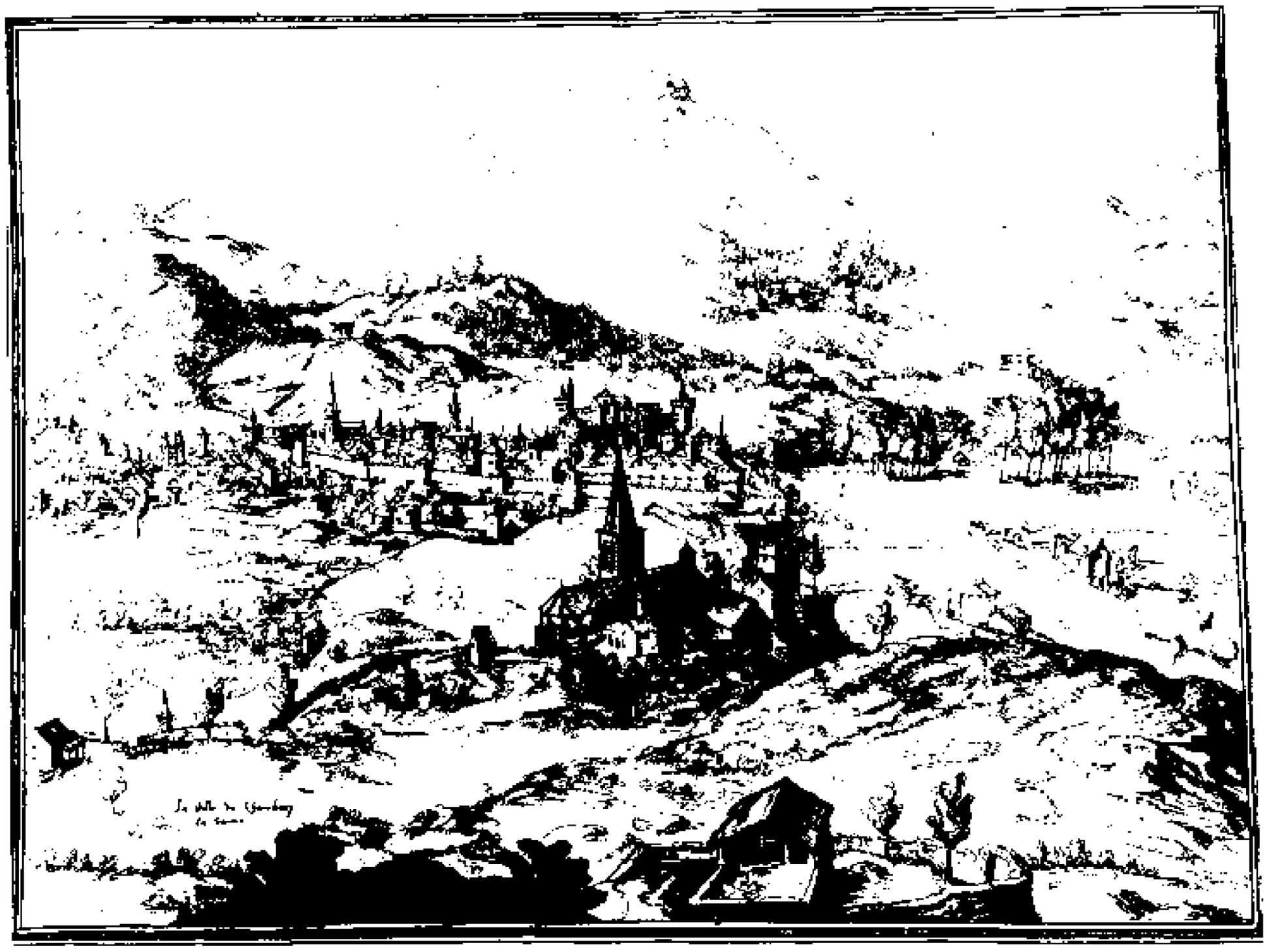

Veüe de la Ville de Chambery en Savoie, le 24 Juin 1618

R.P. MARTELLANGE
« *Veüe de la Ville de Chambery en Savoie le 24 Juin 1618* »
(Dessin aquarellé). Bibliothèque nationale, cabinet des estampes

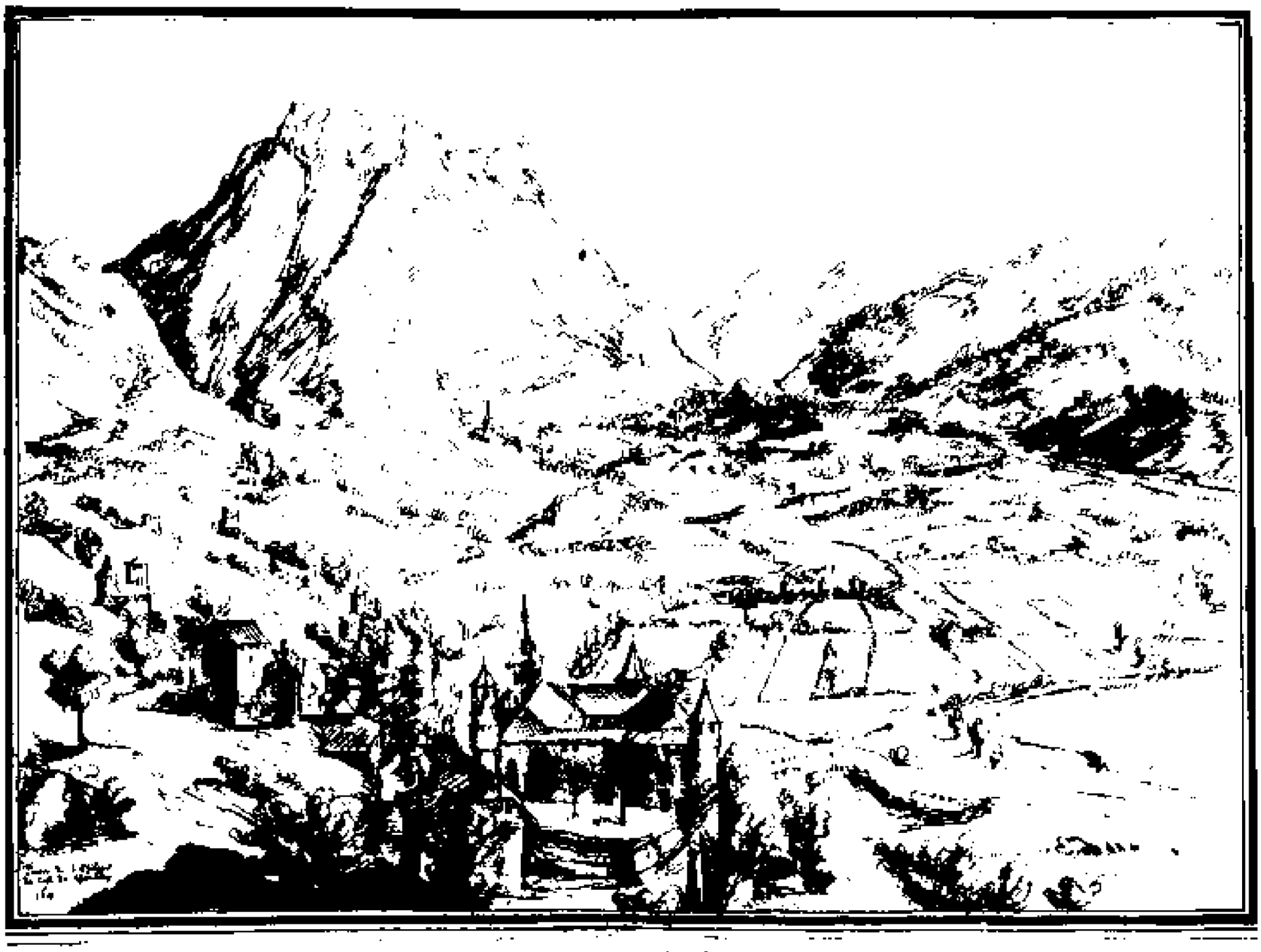

Veüe du Prieuré de St Philipe du Collège de Chambery, en 1618.

R.P. MARTELLANGE
« *Veüe du Prieuré de St-Philippe du Collège de Chambery en 1618* »
(Dessin aquarellé). Bibliothèque nationale, cabinet des estampes

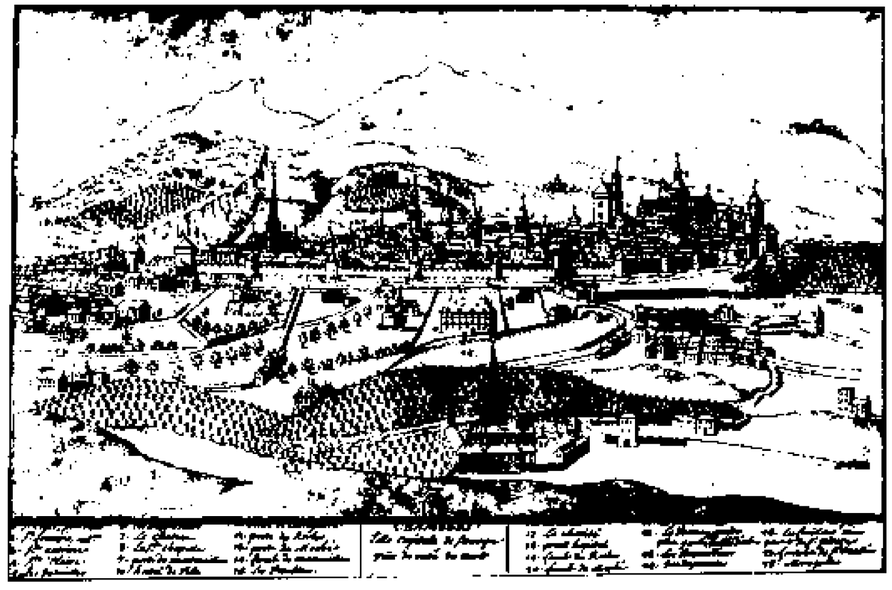

Anonyme français
« *Chambery Ville capitale de Savoye veüe du costé du nord* »
(Plume et Lavis). Bibliothèque nationale,
cabinet des estampes

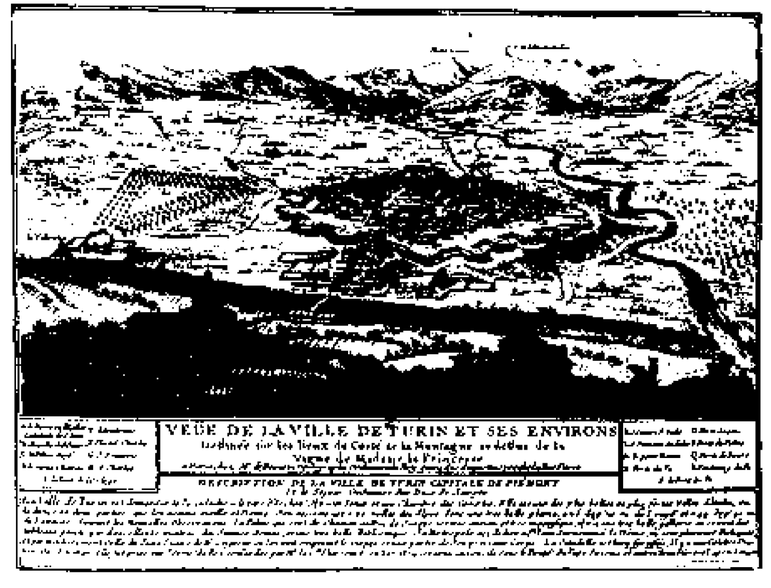

Incelin « *Veüe de la Ville de Turin et ses environs dessinée sur les lieux du Costé de Montagne au-dessus de la vigne de Madame la Princesse* » (1640-1641)
(Dessin gravé à l'eau-forte). « Mont Cenis »

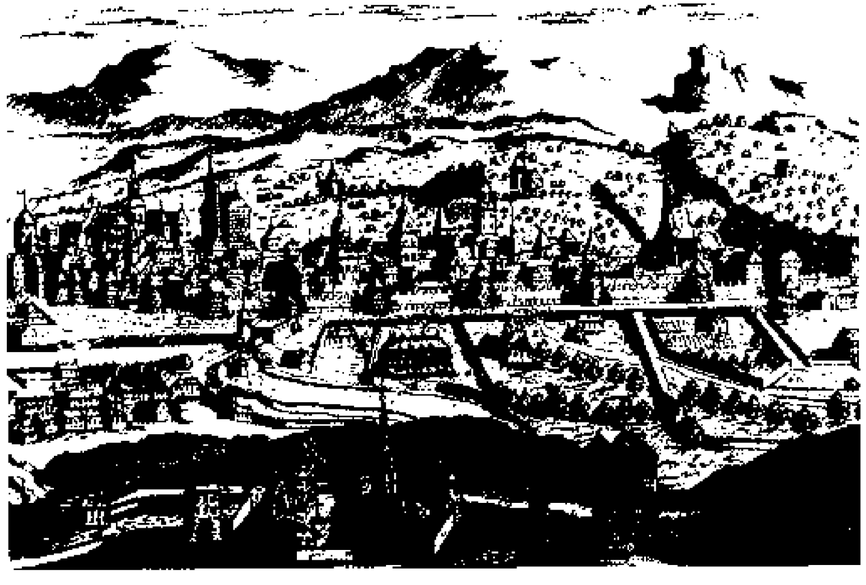

Panorama de Chambéry. Vue du Sud
(Plume Lavis sur papier ocre). Bibliothèque nationale,
cabinet des estampes



Claude CHASTILLON
« *Le Rocq et Fort de Cherbonnierre sur la rivierre de Arc* »
(1641) (Dessin gravé à l'eau-forte)



Romain De HOOGE
« *Arx et Oppidum Montismeliani* » (1675)
De : *Theatrum Statuum Sabaudiae Ducis* (1682)
(Dessin gravé à l'eau-forte)

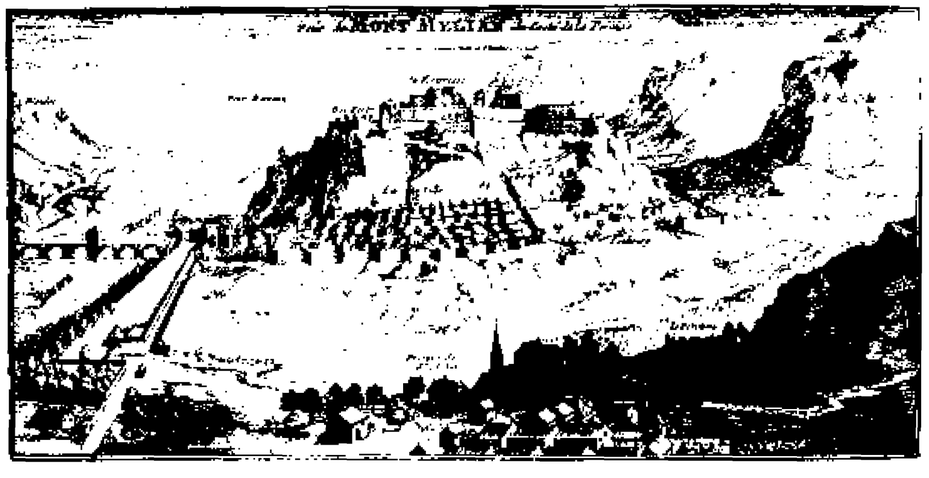

Anonyme français (Milieu du XVIIe s.)
« *Veüe de Mont Mélian du costé de La Pérouse* »
(Dessin gravé à l'eau-forte)

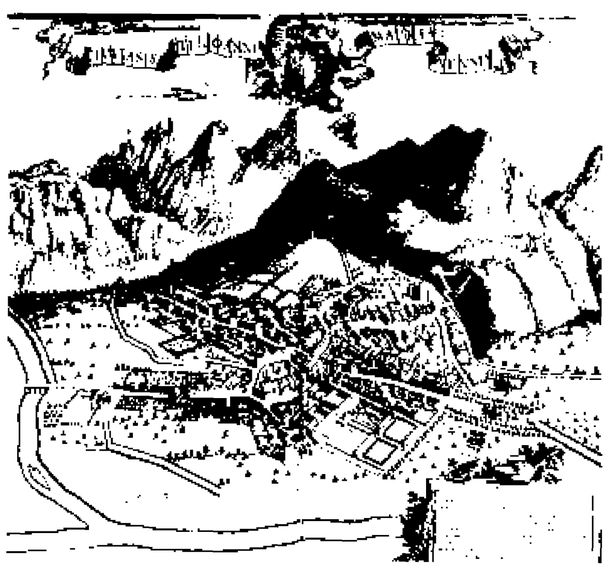

« *Civitas Joannis maurianensis* »
De : *Theatrum Statuum Sabaudiae Ducis*
(1682)
(Dessin gravé à l'eau-forte)

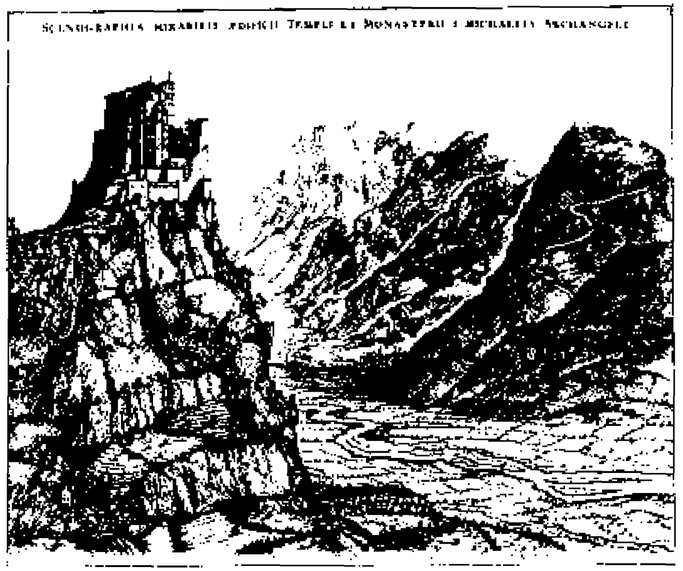

« *Scenographia mirabilis AEdificii Templi et Monasterii S. Michaelis Archangeli* »
De : *Theatrum Statuum Sabaudiae Ducis* (1682)
(Dessin gravé à l'eau-forte)



Coryat porté en chaise au mont Cenis
De : *Coryat's Crudities* (London, 1608)
(Dessin gravé à l'eau-forte)



Sébastien LE CLERC
Passage du sieur Rossignol
au Mont Cenis
(Dessin gravé à l'eau-forte)
(Milieu du XVIIe s.)



William TURNER
Les Alpes vues de la Superga près de Turin (1819)
(Aquarelle interprétée en gravure)



William TURNER
Vue prise à « *Lanslebourg* » (1819)
(Dessin à la pierre noire)
Londres, British Museum

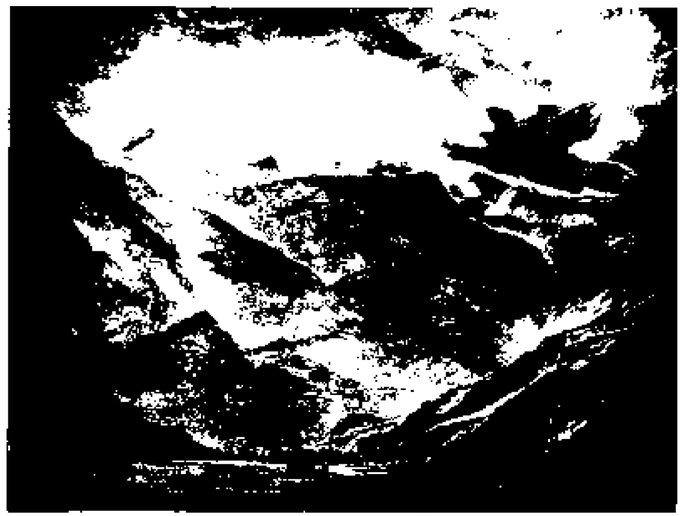

John RUSKIN
« *The Mountain gloom, Maurienne* » (1846)
(Aquarelle)

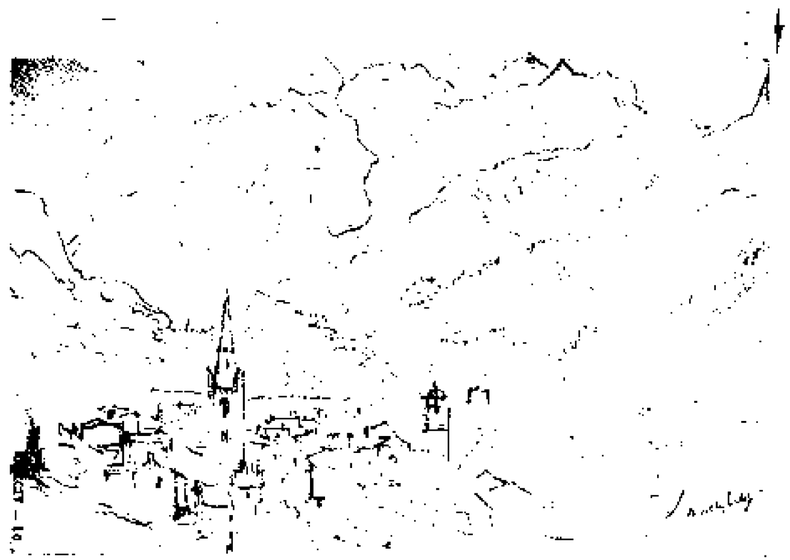

William TURNER
« *Lanslebourg* » et ses montagnes (1819)
(Dessin à la pierre noire)
Londres, British Museum



William TURNER
Vue prise à « *Terminion* » (1819)
(Dessin à la pierre noire)
Londres, British Museum

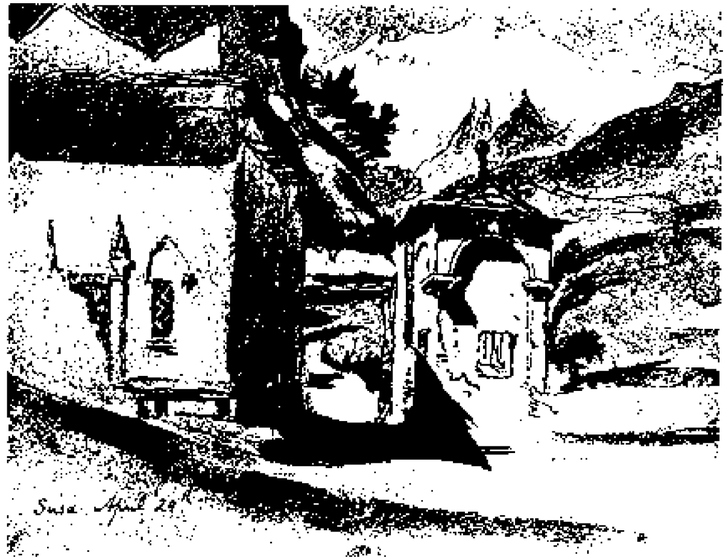

John RUSKIN
Souvenir de « *Susa-April 29th* » (1846)
(Aquarelle)



William TURNER
Modane (village ancien) (1819)
(Dessin à la pierre noire)
Londres, British Museum

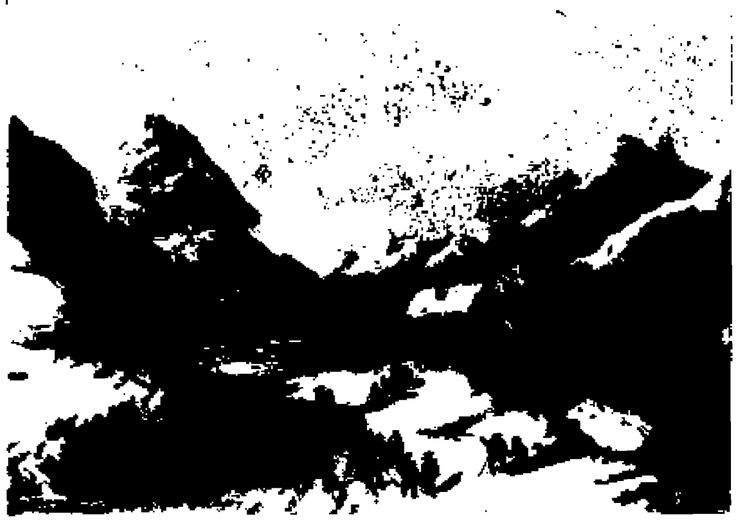

Francis PERRIN
Passage des troupes françaises au Mont Cenis
en 1859
(Lithographie en couleurs d'après une vignette
parue dans *L'illustration*, 1859)



Anonyme français du XIXe s.
Vue de St-Michel-de-Maurienne
et de ses montagnes
(Aquarelle). Bibliothèque nationale,
cabinet des estampes, Coll. Destailleur.



Louis GUY
La diligence du Mont Cenis quittant Lans-le-Bourg
(1857)
(Huile sur toile). Musée de Chambéry



Johann WEBER
« *Modane ville et Loutra* »
et leur panorama de montagnes
De : *Paris à Milan par le Mont Cenis* (1886)
(Dessin gravé sur acier)

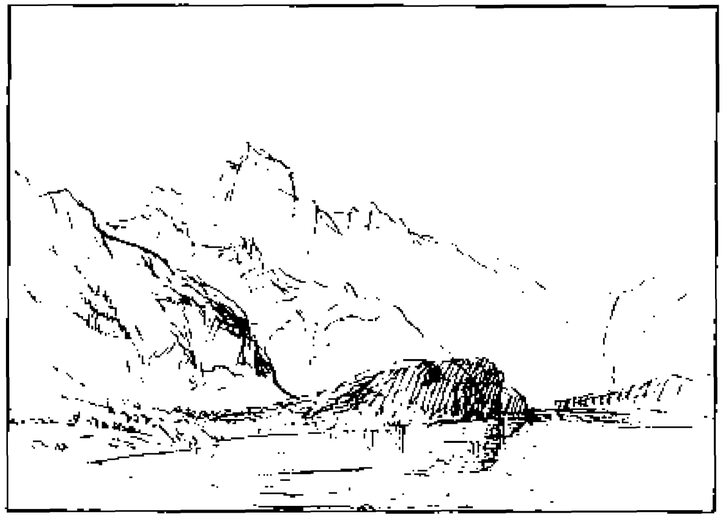

John RUSKIN
Vue prise au lac d'Annecy « *Sunday afternoon*
[13 Sept. 1865] »
Croquis fait sur une lettre écrite à son père
(Dessin à la plume)



Johann WEBER
« *Le lac du Mont Cenis et le Mont Ambin*
depuis La Tomba »
De : « *Paris à Milan par le Mont Cenis* (1886)
(Dessin gravé sur acier)



William TURNER
Le glacier des Bossons (vu d'aval)
(Aquarelle). Londres, British Museum



John RUSKIN
Bois de pin sur le Mont-Cenis (1846 ?)
(Aquarelle)

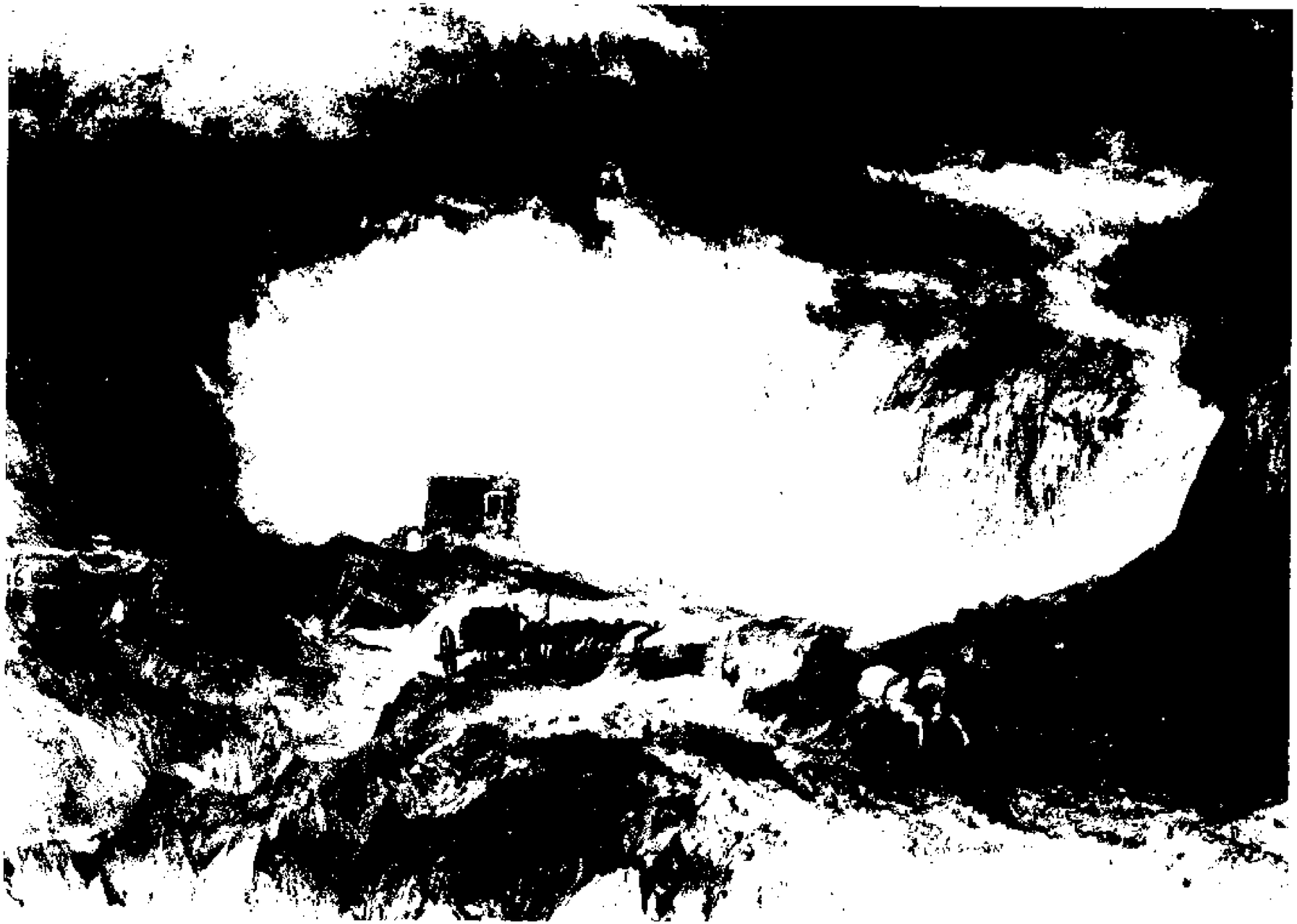

William TURNER
Tempête de neige sur le Mont-Cenis (1821)
(Grande aquarelle). Birmingham City Art Gallery

landais, Jean Blaeu, longuement préparé dès le temps, semble-t-il, du duc Charles-Emmanuel II, le grand ouvrage qui décrivait la richesse et la splendeur des Etats savoyards. Le paysage de montagne y trouva son profit, où cependant le bon et le médiocre se côtoyent [47].

La première planche qui puisse nous retenir ici est celle consacrée à Montmélian : « *Arx et Oppidum Montis meliani* » (Fig. 31) ; c'est une très belle estampe à l'eau-forte, due à « Romanus De Hooghe », d'une célèbre famille d'artistes hollandais, datée de 1675. Mille détails charmants sont à relever, mais nous ne nous arrêterons qu'au paysage de montagne. Malheureusement celui-ci ne s'impose pas par ses caractères. Curieusement les montagnes de l'ouest paraissent très conventionnelles, tout en ressemblant fort (coïncidence ?) à celles de l'est dans la gracieuse aquarelle de Martellange, et le Mont-Granier n'apparaît pas avec évidence. Par contre la Roche du Guet, mieux traitée que celle de Chastillon, reste convaincante et agréable à voir. Dans l'ensemble, ce paysage de montagne, pris comme à vol d'oiseau, comme celui de Chastillon, n'est guère marquant, et laisse indifférent. On remarquera, en passant, une analogue trinité de montagnes, complètement arbitraires, dans une planche consacrée à Montmélian, « *Veüe de Mont Melian du costé de la Pérouse* » (Fig. 32), d'un autre recueil : *La Galerie agréable du monde* (1706-1710), déjà mentionné, où l'erreur de topographie est plus considérable encore que partout ailleurs, mais où ces montagnes, tout à fait conventionnelles, prennent une allure quelque peu moderne par le parti de simplification géométrique adopté par le dessinateur, — trait original que nous n'avons pas rencontré ailleurs.

Il n'en est pas de même de celui de la planche consacrée à Saint-Jean-de-Maurienne : « *Civitas sancti Johanni maurianensis* » (Fig. 33). L'auteur, anonyme, pour la première fois sans doute, use hardiment du contraste entre l'ombre et une lumière diffuse : ce qui lui permet de donner, arbitrairement, de la personnalité au massif des Arves au sud-ouest de la ville, conventionnel à ce qu'il semble. Au-delà de ce premier plan s'élèvent de hautes montagnes, également très conventionnelles, mais qui pourraient représenter le puissant massif de la Meije.

Vient ensuite la planche de Suse due au dessinateur topographe Amsteltam : « *Segusium prima ab Alpibus Cotiis Civitas* ». La passionnante topographie du site ne nous empêchera pas de relever la désolante insignifiance de la figuration montagneuse, qui veut vraisemblablement rendre compte des Alpes Cottiennes ; encore faudra-t-il reconnaître l'effort pour rendre — bien maladroitement — plus naturalistes et plus pittoresques ces montagnes.

---

(47) L'ouvrage paraît en langue latine. Mais une seconde édition en français paraît en 1700 à l'usage des gens de Savoie. — Les estampes de Montmélian et Saint-Jean-de-Maurienne sont reproduites par Grand-Carteret : *La montagne à travers les âges* (Paris, 1903), T. II, p. 443, et T. I, p. 225, — et celles de Montmélian et Sallanches par Bredt : *Die Alpen und ihre Maler* (Leipzig, s.d. [1912 ?], pp. 101 et 102, fig. 82 et 83.

Autrement plus intéressante est la planche, anonyme également, consacrée au monastère de St Michel : « *Scenographia mirabilis Aedificci Templi et Monasterii S. Michaelis Archangeli* » (Fig. 34). Ici l'auteur fait véritablement œuvre nouvelle et originale. Car il n'y a plus aucune topographie urbaine, domaine privilégié des « topographes », mais uniquement un paysage ; et ce paysage est rendu plus montagneux encore que ne l'offre la nature. Le « morceau » principal est l'énorme rocher composite qui porte le monastère célèbre. C'est un chef-d'œuvre de naturalisme et de vérité. Il n'y manque même pas l'ombre du soleil levant projetée par les meules de blé des parcelles labourées des parties inférieures de ce puissant édifice naturel. En face, sur l'autre rive de la Doire se profile la succession des montagnes, très agrandies, du versant septentrional de la vallée de Suse. Mais, pour la première fois, ces montagnes offrent une allure si naturelle, et même si aimable, dans leur impressionnante verticalité, qu'on se sent pris de plaisir à les voir.

De cette vue majestueuse on peut rapprocher deux autres vues, beaucoup plus tardives, mais qui mettent bien en valeur un monument prestigieux dans son riche panorama de montagne. Le premier est tiré de l'ouvrage *Descrizione dei Santuarii del Piemonte* paru à Turin en 1810, illustré de gravures en couleurs. L'une d'elles est consacrée au monastère St Michel par un dessinateur du nom de M. Nicolosino qui l'a dessiné « dal vero ». Cette précision est très appréciée du public depuis que Jean-Jacques Rousseau a appris aux voyageurs à voir la nature [48]. La composition est heureuse, et évite l'aspect minéral et un peu effrayant de la planche de 1682. Mais nous voyons ici une nouveauté importante : au-delà de la chaîne montagneuse qui suit au nord la vallée de Suse, s'aperçoivent de lointaines montagnes. Celles-ci semblent donc être les grands massifs contre lesquels s'appuie le réseau hydrographique de la Doire : la Vanoise, et le Grand Paradis, avec leurs sommets enneigés et glacés au-dessus de 3 000 m. Or ici, pour la première fois, nous pouvons observer ces hauts sommets couverts de neige et de glace. La montagne, et surtout la haute montagne, cesse d'être une entité, et prend des caractères propres : le paysage de montagne se meuble progressivement [49].

L'autre vue est celle du dessinateur français Victor Petit, lithographiée par lui-même pour le *Journal des Artistes*, dans l'année 1846. Nous y retrouvons la fierté de ce monument haut perché et reconstruit à partir de 1830 par les ducs Charles-Félix et Charles-Albert, comme dans les précédentes figurations, avec, cette fois, un majestueux accompagnement de hautes montagnes

---

(48) Les gravures sont de : « A. Angeli acq. » et « G. Arghinenti sculpt. ». Il s'agit d'une aquatinte, et il semble que les deux praticiens se soient partagé le travail, entre l'eau-forte pure, et la technique d'aquatinte.

(49) Après avoir passé le col du Mont-Cenis le voyageur piémontais descendant sur Chambéry passe à Myans, au pied du Granier, où nous nous trouvions tout à l'heure. Les mêmes artistes ont fixé le souvenir de la chapelle érigée là peut-être en témoignage de la catastrophe, avec un paysage de fond qui est un paysage de montagne, ce qui convient bien ; mais ce paysage de montagne est tout à fait conventionnel, il laisse imaginer de la neige où il n'y en a pas, surtout à la saison où la verdure est déjà épanouie, et l'ombre assez forte pour être profondément marquée.

enneigées, incontestablement très exagéré, mais qui renforcent le sentiment d'une présence insolite et mémorable dans le monde des sommets.

Les planches du *Theatrum Sabaudiae* qui suivent sont consacrées à Avigliana, « *Avillianae Oppidum* », à Rivoli, « *Ripulae vulgo Rivoli* », puis à Turin, et n'offrent, en fait de paysage de montagne, que d'insipides banalités conventionnelles.

*
* *

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

ŒUVRES DIVERSES DES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Coryat's crudities
(1608)

Avant d'aborder le XVIIIme siècle, il convient de mentionner l'illustration, très remarquable pour l'époque, de l'honorable Coryat, sujet anglais, qui se fait représenter en chaise à porteurs, passant le Mont-Cenis (Fig. 35), au frontispice de son ouvrage de souvenirs : *Coryat's crudities*, publié à Londres en 1608. Dans cette figuration qui touche pour nous à l'humour, nous voyons néanmoins le voyageur représenté dans un paysage de montagne, parfaitement imaginaire, certes, mais qui offre d'excellents caractères de paysage de montagne, qu'on n'attendrait pas à cette époque [(50)].

SEBASTIEN LECLERC
(Vers 1675)

Un peu plus tardive est la planche gravée à l'eau-forte que commande à Sébastien Leclerc (1637-1714) un personnage du nom de Rossignol, en laquelle le héros, serviteur zelé de la couronne de Louis XIII, fait représenter en quatre tableaux sur la même feuille, les actions les plus caractéristiques de sa vie, figurées par un oiseau (un rossignol) évoluant au-dessus d'un paysage : à « *Albia* », où il prend son vol, à « o Rup a » [La Rochelle], à « *Susae* » [pas de Suse], et, de nouveau, à « *Albia* », où il semble faire connaître son tombeau. C'est la troisième vignette qui nous intéresse le plus (Fig. 36) ; elle porte la sous-

(50) Il raconte son voyage sur le continent, qu'il schématise dans l'illustration du frontispice. Le schéma D représente son passage du Mont-Cenis avec les explications suivantes : page b1 verso « *Of Ith'Ayre 3 is climbing* [...]. *Here up the Alps not so plaine as to Dunstable* [...]. *He is carried like a cripple from constable to constable* ». Il signe : « *Thomas Coryate, Peregrine of Odcombe* ». L'estampe est reproduite par Grand-Carteret : *La montagne à travers les âges* (Paris, 1903), T. I, p. 253 ; — par Carandini : *Il grande valico* (Novare, 1960), p. 5.

cription : « Qui dat nivem sicut lanam liquefaciet ea ». En effet on voit un lugubre paysage de montagne enneigée, où un chemin en forte montée serpente entre deux montagnes ; une cascade et une rivière sont gelées et deux arbres sont dépouillés de leurs feuilles. Les montagnes sont purement conventionnelles, comme deux grosses mottes, mais la composition fait apparaître un paysage de neige, qui fait penser à ceux de Breughel. C'est peut-être le premier paysage de montagne hivernale de l'art trançais [51].

JAN VAN DER VINNE
(1680)

et divers

De même on ne pourra que mentionner l'estampe du peintre et graveur hollandais Jan Van der Vinne (inconnu des dictionnaires), voyageur traditionnel pour l'Italie en 1680 qui, en passant à Pontamafrey, laisse un charmant dessin de *Pont Amafre,* qui sera gravé, où apparaissent comme de hautes montagnes les escarpements du défilé.

Les campagnes de Louis XIV et de Louis XV ont été l'occasion de nombreux travaux de topographie dont il reste des documents intéressants et inédits au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, mais que nous laisserons de côté. Nous noterons aussi, mais ne nous intéressant pas ici, un dessin de *L'arc de Suse,* par l'architecte Pierre-Adrien Pâris (1745-1819), qui fait plusieurs fois le voyage d'Italie, et passe par le Mont-Cenis (Musée de Besançon. Ancienne collection de l'artiste).

HUBERT ROBERT
(1754)

Ce sera ici l'occasion de mentionner un curieux et précieux dessin hâtif, à la plume et au lavis, conservé au musée des beaux-arts de Strasbourg, dans lequel le peintre Hubert Robert, allant faire son stage à l'Académie de France à Rome en 1754, passant au Mont-Cenis, y rencontre, par le plus grand hasard, le peintre Louis Lagrenée, qui revenait lui-même de son séjour à l'Académie de France. Le paysage de montagne n'est guère développé, mais l'artiste s'est plu, peut-être avec humour, à figurer de gros rochers de montagne, parmi lesquels les « marrons » transportent l'artiste sur sa « chaise », bien en progrès sur celle de Coryat [52].

ALEXANDRE DUNOUY
(1796)

Il faudra noter aussi le tableau d'un « *Site près de St Jean de Maurienne* », par le peintre Alexandre Dunouy (1757-1841),

---

(51) L'œuvre est inventoriée dans l'ouvrage consacré à Sébastien Leclerc (Paris, Bibliothèque nationale, 1981), T. I, nos 844 à 847.

(52) Le dessin est reproduit dans la préface de l'ouvrage : *Louis Lagrenée,* par Marc Sandoz (Paris, 1983).

exposé au Salon de l'année 1796, et que malheureusement nous ne connaissons pas. L'artiste fit un autre voyage en Italie au cours des années 1813 et 1814, et passa probablement aussi par le Mont-Cenis.

Voyages dans les Alpes
(1796)

Mais il est un paysage du Mont-Cenis qui reste au cœur de tous les historiens de la montagne : c'est celui qui orne le frontispice du troisième tome de l'ouvrage célèbre de De Saussure : *Voyages dans les Alpes*, publié en 1796 à Neuchâtel : « *Vallon du Mont Cenis, son Lac, son Hospice et Montagnes qui le dominent* », exécuté très probablement par Théodore Bourrit. Pour la première fois nous avons un paysage de montagne exécuté pour lui-même, comme d'ailleurs toutes les magnifiques planches de ce remarquable ouvrage. Ces « montagnes qui le dominent » ce sont le Mont-Cenis lui-même, avec ses falaises qui tombent près du lac, c'est plus loin, la montagne de la Forêt d'Arc, dans laquelle on se fait « ramasser » en hiver depuis un temps immémorial, et, dans le lointain, les hauts sommets, couverts de glaciers, du massif de la Vanoise, probablement ici le plus élevé d'entre eux, la Dent Parrachée, à 3 684 m. En plus de son exactitude topographique le paysage est bien composé, dans un équilibre heureux, où ne manque pas le pittoresque, mais où domine le sentiment de l'altitude, son monde végétal appauvri et son monde minéral tout-puissant [53].

Monument projeté pour le Mont-Cenis
(1813)

Ce sera le lieu de mentionner ici un événement concernant le Mont-Cenis, qui laisse quelques traces artistiques que nous allons mentionner. Le général Bonaparte avait une politique des passages alpins, car c'était une nécessité vitale pour l'administration de disposer de routes permettant des transports lourds et des transports rapides. La route du Mont-Cenis a été une des grandes préoccupations de Napoléon. Après sa construction, qui avait soulevé l'enthousiasme des Piémontais, et aussi des Savoyards, Napoléon avait envisagé de dresser un monument commémoratif sur le sommet du col. Des projets furent demandés [54]. Le monument ne fut finalement pas exécuté, mais il nous reste une vingtaine de projets que nous connaissons soit par leur description écrite, soit par ses épures, les unes et les autres conservées dans les archives du Ministère de l'Intérieur ou dans diverses collections. L'un de ces dessins est celui de

---

(53) L'estampe est reproduite par Grand-Carteret : *La montagne à travers les âges* (Paris, 1903), T. I, p. 267 ; — Carandini, *Il grande velico* (Novare, 1960), p. 19.

(54) Ces projets de monument ont été étudiés à diverses reprises : Abbé Truchet : *Le Mont Cenis et les projets de Napoléon Ier* (*Bulletin de la Sté d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, vol. 5 (1881), pp. 159-170) ; — (Id., vol. 9 (1940), pp. 83-89) ; — Jean Bellet : *Le col du Mont Cenis* (Id., vol. 17 (1976).

l'architecte Selva, un autre de l'architecte italien Pasquale Belli [55], un troisième enfin de l'architecte Pierre Barral. Celui-ci avait poussé assez loin ses recherches et son projet. Les différentes épures du projet ont récemment été proposées en vente publique à Paris, et ont été acquises là par les Musées d'art et d'histoire de Chambéry [56].

De ce projet subsiste au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale un « *Plan topographique du plateau du Mont Cenis sur une longueur de 11.000 mètres, réduit au 1/10.000^me^ de la dimension réelle d'après les levées de la Brigade topographique du Dépôt des fortifications et publié par la Commission de l'Institut impérial de France chargée de l'examen des projets relatifs au monument à ériger sur le Mont Cenis. 1813* ». Ce plan topographique très détaillé ne nous occupera pas, mais nous examinerons la *Coupe géométrale depuis le pont des Ferrières A jusqu'au commencement du Lac B.*, document gravé en supplément. Cette coupe est donc le profil exact du panorama de montagne entre les deux points mentionnés. Pouvons-nous appeler ce document un paysage de montagne ? Sans doute oui et non. Oui, peut-être, dans la mesure où après tant d'approches, de tâtonnements et de maladresses, nous arrivons enfin à un paysage d'une exactitude absolue, d'une vérité parfaite. Et, après tout, ce paysage il a bien fallu le dessiner, mettre des lumières et des ombres, animer l'ensemble, accentuer le jaillissement des reliefs, et donner vie à toute cette montagne ; et, dans cette mesure, ce document peut prendre place dans le paysage de montagne. Mais au paysage obtenu dans ces conditions, il manque toujours la part créatrice de l'homme, sa sensibilité, son adresse, son intelligence de la nature ; et c'est pourquoi nous ne pourrons pas ranger ce paysage parmi les créations artistiques, qui sont, en définitive, ce que nous demandons avant tout.

*
* *

(55) Le projet de Selva a été présenté à l'exposition *The age of Neo-classicism*, à Londres, en 1972, nos 1324 et 1325 du catalogue ; celui de Belli est reproduit dans : *Fascinant Mont Cenis. Il Moncenisio com'era* (Lans le Bourg, fig. 80), page 99.

(56) Dessins mentionnés dans : *Revue du Louvre et des Musées de France*, 1981. Nouvelles acquisitions des musées de Province. Musée de Chambéry.

Ces épures sont au nombre de douze, qui portent les titres suivants : « *Plateau du Mont Cenis où l'on propose d'établir le monument demandé par Sa Majesté l'Empereur le 22 Mai 1813* » (plan topographique sommaire du plateau, avec indication de l'emplacement proposé pour la construction, à 150 toises au sud de l'hospice, déjà considérablement agrandi par le premier consul) ; « *Plan géométral du monument à ériger sur le Mont Cenis* » (plan et coupe vus à vol d'oiseau) ; « *Façade du côté de France du monument à ériger sur le Mont Cenis. Celle du côté d'Italie ne diffère que par les attributs qui lui sont particuliers* » (pyramide dont la base est précédée d'un portique dorique encadrée par deux colonnes monumentales, annelées, surmontées chacune de l'aigle impérial, dont le sommet de la tête avoisine la hauteur de la pointe de la pyramide, le portique est surmonté d'une statue allégorique de la France, avec attributs) ; « *Façade latérale du monument à ériger sur le Mont Cenis* » (façade percée de 14 fenêtres cintrées correspondant à 6 étages d'occupation de l'intérieur) ; « *Coupe sur les deux façades principales du monument à ériger sur le Mont Cenis* » (apparaissent les dispositions des étages d'occupation) ; « *Coupe sur les façades latérales du monument à ériger sur le Mont Cenis* » (id.) ; viennent ensuite 6 plans des locaux, étage par étage ; le monument est prévu pour le logement de voyageurs avec leurs voitures et leurs chevaux, avec cuisines, salles à manger, chambres, dortoirs ; de même pour une troupe en stationnement. Une chapelle est prévue.

DEUX GRANDS ARTISTES ROMANTIQUES
TURNER ET RUSKIN

TURNER
(1802 à 1836)

Turner a fait plusieurs voyages sur le continent. Il désira vivement voir les Alpes, dont il pressentit qu'elles allaient être un grand ressort pour son inspiration. De plus la paix d'Amiens de 1802 ouvrait une porte ardemment attendue par toutes sortes de voyageurs pour prendre contact avec la France renouvelée par la Révolution. Turner voyage par petites étapes ; il prend un très grand nombre de croquis sur des carnets de poche dont il a laissé plusieurs centaines ; parfois il fait à loisir quelques aquarelles, qui sont toujours très belles. Rentré à Londres, ses amis et ses « patrons » lui commandent des tableaux, mais surtout des aquarelles, d'après les esquisses qu'il leur montre.

Turner, dans ses nombreux voyages, a passé le col du Mont-Cenis en 1819, se rendant de Paris à Turin, puis dans la même année au cours du voyage de retour, ensuite, de nouveau, en 1829, rentrant de Milan à Paris, et enfin en 1836, de Chambéry à Suse. Turner n'a jamais rien écrit sur ses itinéraires ni sur ses projets. De sorte qu'on ne peut que conjoncturer ses parcours, d'après ses carnets de croquis ; mais ceux-ci ne sont pas remplis dans un ordre suivi. De plus ils ont été, avant leur conservation au British Museum, soumis à diverses interventions, de sorte qu'on n'est jamais certain d'avoir le carnet dans son intégralité. Au début de ses voyages, il note les lieux de ses passages, puis ses annotations se raréfient, enfin elles cessent tout à fait. On se sert, en général, des interprétations que A.J. Findberg a données en 1935 dans son monumental et précieux inventaire complet des carnets du British Museum. Mais de nouvelles interprétations peuvent toujours intervenir [57].

Du premier voyage, de 1819, nous avons quelques témoignages dans l'album que Turner lui-même a appelé « *Paris, France, Savoy 2* », désigné au British Museum par le sigle TB CLXXIII [58]. Le voyageur a passé par « Beauvoisin », et, à partir de là, très nombreux sont les croquis de montagne, non iden-

---

(57) The British Museum : *A complete inventory of the drawnings of the Turner Bequest*. Arranged chronologically by A. Finberg (Londres, 2 vol. in-8°, 1909).

(58) Soit : Turner Bequest, n° CXCIII, Turner a, en effet, fait hommage « à la nation » de tout ce qui se trouvait dans son atelier au moment de son décès. Cette numérotation est celle de Finberg lorsqu'il a établi le catalogue des dessins, tous remis au British Museum par la National Gallery, où ils étaient précédemment, et qui n'a alors conservé que les œuvres, peintures et dessins, de réelle signification artistique.

La bibliographie de Turner est très abondante. Le catalogue de l'exposition *Turner en France* tenue à Paris en 1981 (1 vol. in-4° oblong, 637 p., 1137 fig., bibliographie fondamentale, études substantielles de divers auteurs, 633 n°s catalogués, textes en français et en anglais) rend compte, dans ses notices raisonnées, des événements et travaux antérieurs. Nous le mentionnerons sous le sigle : T.F. — Le carnet TB CLXXIII est un petit album de 4 × 7 inches (environ 12 × 21 cm.). T.F. n° 14.

tifiables aujourd'hui, et qui sont certainement des paysages du chemin du Mont-Cenis. Au feuillet 67 le paysage serait celui de la Doire, avec Rochemelon au loin (?) selon l'interprétation de Finberg. Mais nous pensons qu'il s'agirait plutôt de la vallée de l'Arc, avec diverses localités de la Maurienne. Au feuillet 68 verso et au feuillet 69 nous voyons Lanslebourg mentionné en toutes lettres, « *Lanslebourg* » (Fig. 40). Aux feuillets 69 verso et 70 Finberg voit la route du Mont-Cenis. Au 70 verso ce serait Termignon (?) (Fig. 41) ; au 77 verso : Aiguebelle et le Rocher de Charbonnière [59] ; 78 : ce sont quatre croquis d'Aiguebelle dont l'un est mentionné « *Aguebelle* ». Enfin aux 87 verso et 88 un village sûrement savoyard, l'un de ceux du vallon du Coison, où passe alors l'ancienne route, mais certainement pas Suse, comme le croit Finberg, avec la route du Mont-Cenis au 89.

Au terme du voyage, parvenu à Turin, encore tout bouleversé de toutes les beautés montagneuses qu'il a connues dans cette traversée des Alpes, il monte à la magnifique basilique de la Superga, achevée en 1731 par le grand architecte piémontais Juvara pour commémorer la levée du siège de Turin par les troupes de Louis XIV en 1706 ; là, admirant de nouveau l'immense panorama des Alpes, il exécute une aquarelle (qui appartint rapidement à Morland Agnew), qui en rappelle avec précision les articulations (Fig. 37), portant à sa perfection la tentative d'Incelin de 1682, que nous avons mentionnée, marquant avec clarté la montagne du Mont-Cenis, et, au-delà, les grands massifs glaciaires de Savoie.

Du voyage de retour nous avons des témoignages de l'itinéraire du carnet TB CXCII. Parmi de nombreux croquis relatifs au passage dans la Maurienne, mais qu'il est difficile d'identifier, nous trouverons au feuillet 4 verso « *St Michel* » (?) et peut-être « *St Ambrose* » (?) ; « *Turin* » se trouve déjà mentionné aux feuillets 13 et 15. Au 16 verso « *Lanslebourg, Piedmont* » avec seulement un croquis de villageois [60]. Le feuillet 17 comprend de nouveau des croquis de villageois, probablement à Lanslebourg, et une esquisse de paysage montagneux, probablement une vue de haute Maurienne. Feuille 19 : « *To St Michel* » ; 20 : « *Lanslebourg* ». Nous sommes à une époque où ce grand artiste a depuis longtemps complètement maîtrisé le paysage de montagne [61], et ses notations, même les plus sommaires, peuvent être considérées comme exactes. Le carnet est couvert de nombreux autres croquis de paysage de montagne, dont une partie est certainement relative à la Maurienne, voire au Mont-Cenis, mais qu'il ne paraît pas possible d'identifier, faute de pouvoir déchiffrer les annotations rapides qui accompagnent les dessins. C'est ainsi que nous surprenons la mention « *Mont Cenis* » au feuillet 21 verso [62] et la mention « *Aiguebelle* » [63]

---

(59) T.F., fig. 195.
(60) T.F. nº 15, reprod. fig. 198.
(61) Voir notre étude : *Turner en Savoie* (*Revue Savoisienne*, année 1979 ; avec illustrations).
(62) T.F. nº 15, reprod. fig. 212.
(63) Id., fig. 210.

au feuillet 22 : avec, peut-être, « *Mont-Cenis* » sur un hâtif croquis fait en travers de la page [64]. Le feuillet 24 verso qui comprend une vue de village avec une suite de montagnes dans le fond, qui n'a pas été identifiée jusqu'ici [65], nous paraît être le village de Modane (Fig. 43). Sur un autre feuillet, n° 26, nous trouvons deux croquis de paysage de montagne superposés et une mention, parmi d'autres : « *Isère* » [66], peut-être Miolans, pense Finberg. Au feuillet 29 : un lac (peut-être celui du Mont-Cenis ?). A partir de là, les croquis semblent appartenir à la région lyonnaise.

Mais de ce voyage date une œuvre exécutée peut-être immédiatement après le retour à Londres, en 1821, qui relate une tempête de neige au Mont-Cenis, et qui est une des œuvres les plus extraordinaires de Turner et de la peinture anglaise du XIXme siècle (Fig. 52) [67]. La chute de neige a arrêté le véhicule et le vent, comme le froid, terrifie les chevaux. La notation de paysage est explicite, et l'ensemble peut être pris pour un paysage de montagne, mais le vrai sujet du tableau est la lutte des éléments atmosphériques ; les nuages bas, la pluie (ou la neige), le vent (rendu visible par les attitudes des objets et des hommes), la lumière surtout, menaçante, accablante, irréelle. C'est la première de la série des œuvres de Turner que nous pouvons appeler : visionnaires.

Le voyage de 1829, au retour de Milan à Paris, a été l'occasion de quelques notes et de quelques croquis consignés dans le carnet numéroté TB CCXXXIV et TB CCXXXV. Dans le premier, au feuillet 80, on trouve une mention *Mt Cenis* en toutes lettres ; dans le second on recueille 6 croquis pris sur le chemin de Turin au Mont-Cenis (19 verso, 20, 20 verso « *Suza* » ; 22 verso, 23, 23 verso, Route du Mont-Cenis ; 24 : « *Termignon. Cenis* » ; 25 : diligence sur la route du Mt Cenis ; 29a « *Martin* » ; 33a « *Lansberg* »), et une quinzaine d'autres relatifs à la descente sur le versant savoyard. L'intérêt se porte aussi sur le diagramme du voyage inscrit au dos de la page de couverture, et qui permet de situer avec exactitude un second accident de neige survenu au Mont-Cenis, et qui donne lieu à une autre grande aquarelle à laquelle Turner lui-même a donné le titre de « *Messieurs les voyageurs on their return from Italy in a snow drift upon Mount Tarrar, 22d of January 1829* » [68]. Ce n'est pas un paysage de montagne mais la relation d'un épisode remarquable survenu de nuit au Mont-Cenis au cours d'une tempête de neige, et que nous ne mentionnons qu'en raison de la grande réputation de l'œuvre.

---

(64) Id., fig. 207.

(65) Id., fig. 227.

(66) Id., fig. 208.

(67) Aquarelle (0,292 × 0,40). Annoté et signé : « *Passage of Mont Cenis Jan. 15 1820 TMW Turner* ». L'œuvre est au Musée : Birmingham City Museum and Art Gallery (Inv. 409-53. Legs de J. Leslie Wright en 1953). T.F. n° 31, reprod. en coul. fig. 213. — Exceptionnellement Turner a raconté lui-même cette aventure dans une lettre à son ami James Holworthey, de Janvier 1826, qu'ont transcrite les auteurs du catalogue T.F., pages 89 et 120. — L'aquarelle est reproduite dans l'ouvrage : *Die Alpen in der Malerei*. M. Roththlisberger : Frankreich (Rosenteim, 1982), fig. 73.

(68) Aquarelle. British Museum (Iiv. 1958-7-12-431). T.F. mentionnée p. 89 et reprod. fig. 35. Exceptionnellement encore Turner a donné quelques détails sur cet accident en des lettres reproduites par T.F. pages 296 et 297.

Un nouveau voyage, en 1836, conduit Turner au Mont-Cenis, passant de là, semble-t-il, par Suse, au Mont-Genèvre. Il nous en reste quelques témoignages dans celui de ses carnets qu'il a appelé « *Fort Bard* » (TB CCXCIV). Aux feuillets 6 verso et 8, nous voyons mentionné « *St Michel* » [de Maurienne] (69), puis au feuillet 9 : « *Martin* », « *Arche* » (St Martin outre' Arc près St Michel), au feuillet 10 « *Lansleberg* », très reconnaissable, et dans un beau paysage de montagne très largement ouvert (70) ; il semble qu'on ait lu « *Arc* » [Rivière de l'Arc] au verso du même feuillet (71) ; 11 : « *St Martin* », 12 verso : une ville dans les montagnes : Suse ? ; 21 verso : « *Lanslebourg* » ; 41 verso : passage en tunnel ? (de la plaine de St Nicolas ?) ; 73 verso : Suse église St Just ? ; 80 : « *Lake* » « *Wall* « » *Mt Cenis* » ; 82 verso : « *Mt Cenis* » ; 84 verso : « *Cenis* » « *Suza* » (?) ; 85 à 90 : route du Mont-Cenis, dont le n° 85 est un superbe paysage.

Avec Turner nous avons largement dépassé les approches du paysage de montagne relativement au Mont-Cenis ; il avait déjà montré ses extraordinaires aptitudes au cours de son premier voyage, de 1802, dans la région du Mont-Blanc ; il ne cessera de le démontrer dans ses paysages de Suisse. Avec lui le paysage de montagne est entré dans sa phase la plus profondément artistique ; les œuvres « achevées » relatives au Mont-Cenis ne sont pas nombreuses ; mais elles flamboient d'un éclat exceptionnel avec le *Passage du Mont Cenis* en 1820 et *Messieurs les voyageurs* [...] *sur le Mont Tarare en 1829*.

JOHN RUSKIN
(1841 à 1858)

Nous associerons Ruskin à l'examen des œuvres des maîtres du XIXme siècle qui ont pris des vues de montagnes sur le chemin du Mont-Cenis, comme pour le plaisir, et sans idée de les faire servir à l'illustration d'ouvrages. Ruskin est bien de ceux-là, particulièrement doué pour le dessin, et surtout pour l'aquarelle, mais non peintre de profession. Il est voyageur, philosophe, philanthrope, écrivain, passionné de montagne, grand amateur des œuvres de Turner, défenseur des peintres du groupe des « pré-raphaélites ». Il a fait de très nombreux séjours en Savoie, en particulier dans la vallée de l'Arve, où il a logé plusieurs étés consécutifs à Saint-Martin-sur-Arve (72), à Chamonix, au Montenvers. Il a parcouru les Alpes et la Suisse, ainsi que l'Italie du Nord ; il a laissé de nombreuses belles aquarelles du massif du Mont-Blanc (73).

---

(69) T.F. n° 45, reprod. fig. 961.

(70) Id., fig. 963.

(71) Id., fig. 962.

(72) Nous avons étudié ces séjours dans : *St Martin-sur-Arve et Sallanches dans la littérature et dans l'art* (dans : *Revue Savoisienne*, 1971).

(73) Nous avons étudié cette activité artistique dans notre étude : *Les artistes de Grande-Bretagne en Savoie aux XVIIIme et XIXme siècles* (*Revue Savoisienne*, 1980, pages 72-74.

Mais il ne semble pas avoir fréquemment parcouru le chemin du Mont-Cenis. Les renseignements sont rares, mais nous savons qu'il a fait au moins quatre voyages par le Mont-Cenis : le premier dès 1841, dont il reste une aquarelle : « *Mont Cenis, views on the top* » [74] ; un second en 1846, dont il reste trois aquarelles : *St Jean de Maurienne, mountain gloom* » (Fig. 39) [75], « *St Michele* » (l'abbaye de St Michel haut perchée sur son rocher), qui a appartenu à D. Wedderburn, l'un des compilateurs des *Selected Works* [76], et « *Suse, April 29 th* » (Fig. 42), sont deux agréables aquarelles. *Susa*, d'un dessin ramassé, se limite à un oratoire sur les hauteurs de la ville, paré d'un magnifique fond de hautes montagnes tout blanchies de neige à cette époque encore précoce de l'année [77].

D'un troisième voyage en 1854 date la charmante aquarelle *Pine forest at Mont Cenis* (Fig. 51), prise à contre-jour au petit matin dans un effet saisissant de lumière et de poésie [78]. Enfin un nouveau voyage en 1858 n'a pas peut-être été très paisible, parce qu'aussitôt arrivé à Rivoli, Ruskin fait une aquarelle de « *Nuages d'orage sur le Mont Cenis* » qu'il annote « *Storm clouds on Cenis opposite St Michael's monastery. Rivoli 1858* » [79]. De ce voyage nous reste une belle aquarelle panoramique, analogue à celles que nous avons déjà rencontrées, et qui fait succomber tous les artistes, y compris Turner, que nous venons de voir, devant le plaisir de célébrer le magnifique paysage de montagne qui s'offre de la villa royale au-dessus de Turin : « *Alps from the queen's villa at Turin : evening* » [80].

*
* *

(74) Cette aquarelle fait l'objet d'une courte note dans le volume 36 de l'édition de bibliothèque *Collected works* (1912), pages 28-29. — Ce voyage est mentionné par Ruskin dans *Praeterita* (édition d'Oxford, 1978, vol. II, p. 57).

(75) Dimensions : 0,13 × 0,18. Passe à la vente sir John Simon, en 1904, où elle est payée 11 guinées ; se trouve actuellement dans une collection aux Etats-Unis. Reprod. dans *Collected works*, vol. VI, planche 13.

(76) Dimensions : 0,06 × 0,08. Exposée à l'exposition *John Ruskin*, à Manchester, nº 107.

(77) Plutôt qu'une aquarelle le dessin est à la plume, lavé de bistre (0,05 × 0,07). Il a appartenu à Henri S. Severn, ami de Ruskin et son exécuteur testamentaire. Il a également été exposé à Manchester (nº 324). Le catalogue de cette exposition donne la description suivante : « *A Sketch book leaf ; buildings and snowy mountains treated with great breadth of light and dark, and at the same time with insistance on a formal decorative outline, anticipating some phases of modern Art* ». Reprod. dans *Collected works*, vol. XXXVI, pl. 11. — Ruskin a évoqué ce voyage de 1846-1847 dans : *Praeterita* (édit. d' Oxford, 1978, T. II, p. 188).

(78) Dimens. 0,12 × 0,18. Des notes sont consacrées à ce beau dessin dans le vol. XXII des *Collected works*, pages 35, 35 n., 637. Il est reproduit au vol. XXI, pl. 34. Il a été exposé à diverses reprises. — Nous l'avons mentionné dans notre étude : *Les artistes de Grande-Bretagne en Savoie* (*Revue Savoisienne*, 1980, page 74, et reproduit).

(79) Le dessin avait été placé par Ruskin à l'école de Bembridge (J. Howard Whitehouse : *Ruskin the painter* ; Oxford, 1938, nº 18), puis a été placé récemment à l'ancienne demeure de l'écrivain, transformée en musée : *Brantwood*, à Coniston. J.S. Dearden : *Catalogue of the pictures by John Ruskin* [...] *at Brantwood, Coniston* (1960), nº 801.

(80) Dimens. 0,04 × 0,12. A appartenu à E.T. Cook, un des amis de Ruskin. Notes sur ce dessin dans le vol. XVI des *Collected works*, pp. 193-194.

Des passages de Ruskin au Mont-Cenis il est fait mention dans les *Collected works* aux volumes et pages suivants : vol. 1, page xii ; 2, 296 et 632 (1858) ; 7, xivi ; 35, 497 ; 36, 293 (1874) ; 37, 145 (1882) ; 33, xxxviii.

OUVRAGES DESCRIPTIFS (1820-1837) ET ŒUVRES DIVERSES

Le début du XIXme siècle a connu une belle activité d'édition : l'amélioration rapide des routes après la paix de 1815, l'enrichissement rapide des particuliers et des Etats, l'ouverture de nouveaux domaines de curiosité et de recherche, notamment les montagnes de Savoie et de Suisse, et, du côté des illustrateurs, une très rapide adaptation à ce nouveau thème de paysage qu'est la montagne, ainsi qu'une généralisation du procédé rapide et peu coûteux de la lithographie, vont conduire à une belle efflorаison d'illustrations où le paysage de montagne joue un rôle important ou le rôle principal. Les principaux de ces ouvrages, quoique rares aujourd'hui, sont bien connus : Albanis Beaumont : *Travels through the maritime Alps from Italy to Lyons,* publié à Londres en 1807, — *Italian Scenery,* de E.F. Beattie, publié à Londres en 1820, — *Views to illustrate the route of Mont Cenis,* par le Major Cockburn, en 1822, — *Illustrations of the passes of the Alps* [...], de W. Brockedon, en 1828, — *Souvenirs d'Italie,* de Villeneuve, — *L'Italie* [...] *d'après l'inspiration, les recherches et les travaux de* [*divers auteurs*], en 1834-1837, — *The Waldenses or the protestant valleys of the Piedmont* [...], de H.W. Bartlett, en 1836, — *Le Moyen-Age pittoresque,* de Chapuy, en 1837. L'illustration de ces ouvrages étant généralement connue, nous ne ferons que reprendre celles des planches particulièrement relatives au col du Mont-Cenis, ou qui se distinguent par un paysage de montagne de grand caractère.

ALBANIS BEAUMONT
(1807)

Albanis Beaumont, qui n'est pas un paysagiste de montagne de premier ordre, trouve néanmoins des accents très justes et convaincants dans les sites de détail, comme par exemple le passage d'un défilé, auquel il sait donner une allure très montagnarde, enfin un léger accent romantique, qui sera repris et amplifié après lui.

BEATTIE
(1820)

L'ouvrage de Beattie, auteur anglais épris de voyages, resterait assez ordinaire s'il ne se distinguait par deux planches gravées sur acier par Miss Batty, d'un caractère inattendu et surprenant : *Aiguebelle,* et *Lans le Bourg.* A Aiguebelle le dessinateur a été saisi par le caractère soudainement montagneux que prend le paysage, et, tout dérouté par ces grandes masses de rochers, en tire un effet de grandeur et de puissance qu'on n'avait

pas connu jusque-là ; pour dramatiser davantage il y ajoute un effet de lumière tout à fait artificiel qui rend le paysage plus insolite encore. L'inspiration est notablement romantique [81]. Il semble que l'artiste ait ressenti, dans le paysage d'Aiguebelle subitement devenu très montagneux après la paisible vallée de l'Isère, un sentiment analogue à celui que nous avons relevé chez Chastillon deux cents ans plus tôt.

Romantique aussi est l'autre estampe : *Lans le Bourg*, qui use des mêmes procédés, et aboutit au même résultat [82]. Cette dernière estampe a dû paraître, à son époque, très remarquable, car elle a été copiée en une planche lithographiée, dans un style peut-être un peu plus descriptif, par le dessinateur Pic de Leopold pour un ouvrage édité à Paris « chez Duval, passage de l'Opéra », avant 1848.

NOUGAREZ
(1821)

On relèvera, en passant, une notation qui touche à l'humour, mais où paraît un authentique paysage de montagne, dans la figuration anonyme de la descente de « La Ramasse », dans l'ouvrage : « *Beautés de l'histoire de Sardaigne, de Savoie, du Piémont, de Gênes et de Genève* », de Pierre Jean-Baptiste Nougarez, publié à Paris, en 1821 [83].

COCKBURN
(1822)

Le Major Cockburn, dans son ouvrage anonyme : *Views to illustrate the route of Mont Cenis*, paru à Londres en 1822, réunit un remarquable ensemble de vues de montagnes, souvent conventionnelles, mais qui traduisent un véritable sentiment de voyageur impressionné par la majesté des cimes, comme, par exemple, dans la vue de *St Michel de Maurienne*. Plusieurs de ses paysages seront imités. Quelques-uns des dessins originaux de cette quête sont conservés au British Museum : *Novalesa, Susa*. L'ensemble a été lithographié en couleurs par le graveur anglais réputé Hullmandel [84].

BROCKEDON
(1828)
et H. VAN DER BURCK

Illustrations of the passes of the Alps, de Brockedon, autre dessinateur-auteur, se recommanderait, pour notre propos, par une vue détaillée sur une planche sur acier de la montée du col du Mont-Cenis du côté de la Lombardie, après l'établissement

---

(81) Planche 1 de l'ouvrage.
(82) Planche 3.
(83) Reproduit par Carandini : *Il grande Valico* (Novare, 1960), p. 41.
(84) Deux de ces dessins, lithographiés en couleurs, ont été reproduits par Carandini : *Il grande Valico* (Novare, 1960) : *Novalese* (page 7), *Susa* (p. 13).

de la route Bonaparte. La vue est exacte, avec les Monts Lamet (3 478 m), à l'est, et Ginsalet (3 313 m) couvert de neige, à l'ouest, qui dominent le passage du col. On aperçoit la grande cascade du torrent de la Cenise, les ouvrages d'art (pont et viaduc) de la route, ainsi que les « refuges » égrenés le long de la route pour servir d'abris aux cantonniers chargés de l'entretien. Au bas émergent les grandes « perches » verticales, qui servent à jalonner la route par temps de grandes neiges [85]. D'un autre ouvrage de Brockedon, *Route from Lyon to Turin by the pass of the Mont Cenis*, publié à la même époque, on retiendra surtout, pour ce qui est du Mont-Cenis, la vue du plateau avec le lac entouré de ses montagnes, qui est une imitation évidente de la même vue par le Major Cockburn. — Cette route, fierté des ingénieurs, est également détaillée de plus près dans un dessin lithographié par le dessinateur réputé Asselineau « *Le passage du Mont Cenis* », et tiré en trois couleurs, pour un éditeur parisien après 1848.

Une autre vue de « *Lans le bourg, Route du Mont Cenis* », dessinée par le dessinateur d'origine hollandaise H. Van der Burck, a été lithographiée par le dessinateur-lithographe réputé : Langlumé, pour un album paru chez l'éditeur parisien « Bulla, rue St Jacques, n° 38 », avant 1848. Le paysage est bien composé, et le village apparaît agréablement dans les montagnes de l'aval de la Maurienne, mais le tout, montagnes et village, sont traités avec passablement d'inexactitudes.

JETTS
(1829)

De *Lans le Bourg*, et peut-être suggérée par l'illustration de Brockedon, paraît, dès 1829, mais en lithographie cette fois, une estampe du dessinateur William Jetts, pour un ouvrage publié à Londres. Ici le paysage de montagne est saisissant, le pic du Grand Roc noir (3 583 m), qui domine le paysage de Lans le Bourg, apparaissant dans toute sa majesté. Du même dessinateur, croyons-nous, et peut-être pour le même album, serait une assez agréable vue, de 1828, du *Lac du Mont-Cenis*, entouré de ses montagnes, La Cime Parée et la Pointe de Ronce (3 366 et 3 630 m) à gauche, et la Beccia (2 871 m) à droite, rendues avec précision et agrément, et formant un harmonieux paysage de montagne [86].

REMOND
(1831)

et anonyme de la collection Destailleur

Avant d'aller plus loin, c'est peut-être le lieu de mentionner ici deux œuvres inédites : un tableau du peintre Charles Remond (1795-1875) *Vue prise sur les bords de l'Arc en Maurienne*

(85) Reprod. dans : Carandini, op. cit., page 44.
(86) Id., pp. 25 et 32.

exposé au Salon de 1831, et dont nous ne connaissons malheureusement pas la localisation ; Charles Remond était un artiste réputé, considéré par son temps comme l'un des maîtres du « paysage historique » enseigné par Henri de Valenciennes, mais aussi un des novateurs du paysage naturaliste ; son tableau de Maurienne devait être l'expression de ce dernier genre.

L'autre œuvre que nous voulons mentionner est un charmant paysage gouaché (Fig. 45), jusqu'à présent anonyme, qu'avait réuni dans son importante et célèbre collection l'architecte Destailleur, — collection aujourd'hui au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale [87]. C'est un agréable paysage de « *St Michel de Maurienne* », ce village si oublié aujourd'hui, mais qui, point stratégique remarquable, fut au Moyen Age une petite place forte sur le chemin du Mont-Cenis. Le village est représenté agréablement assis au pied de ses hautes montagnes du massif de la Vanoise, le long desquelles se glisse le sentier du col des Encombres, où Lesdiguières fit jadis une reconnaissance mémorable, non suivie d'action d'ailleurs, la saison étant trop avancée [88].

BARTLETT
(1836)

The Waldenses [...] du dessinateur-auteur anglais Bartlett, est la description, en 1836, de l'épopée des populations piémontaises de religion réformée, que Louis XIV, à la fin du XVIIme siècle, avait obligé le duc de Savoie à contraindre à l'exil, et qui, recueillies principalement par les Vaudois, d'où le nom qui leur fut donné, rentrèrent en masse clandestinement au début du XVIIIme siècle, traversant avec de grandes peines des régions entièrement montagneuses pour se soustraire aux poursuites. L'une des illustrations qui intéressent le plus notre sujet est la planche, gravée sur acier par le graveur anglais R. Brandard : « *The col of the Little Mont Cenis* » : la troupe, disciplinée, de ces hardis patriotes traverse la plaine à laquelle on aboutit en montant depuis Bramans, et devant eux s'ouvre le panorama émouvant des montagnes du Piémont retrouvé : Rochemelon et autres sommets. Le panorama n'est peut-être pas parfaitement exact, mais c'est un beau panorama de montagnes pris pour lui-même d'une assez haute montagne.

L'autre vue est encore un magnifique panorama, gravé cette fois par le graveur anglais H. Adlard, « *Turin, and the plain of Piedmont* », vue prise de la Superga. C'est la même que celle du *Theatrum Sabaudiae*, de 1682, que nous avons mentionnée plus haut, mais le panorama des montagnes est considérablement amélioré : quoique dans la demi-brume du lointain d'une belle journée, toutes les montagnes sont dessinées avec leur exact profil, et les plus hautes sont recouvertes de neige. On retrouve

---

(87) Cote Ve 265 (petit folio) tome 14.

(88) On pourra mentionner ici la gravure coloriée, vers 1850, *La Ramasse* (0,35 × 0,26), n° 105 de l'album *Le bon genre*.

bien le chemin de France, dans la direction du « *Mt Cenis* », avec l'indication, bien faite, du col et de la pointe de Rochemelon qui le domine. Plus à l'ouest se voit le « *Mt Genèvre* », par où étaient descendues les armées de François Ier et de Louis XIII qui avaient forcé le Pas de Suse et étaient parvenues à Turin ; au-delà encore se distingue le « *Mt Viso* », point culminant du Piémont à 3 841 m.

CHAPUY
(Vers 1850)

et anonyme

Le dessinateur français Chapuy a illustré plusieurs ouvrages, notamment le *Moyen Age pittoresque* (1838) déjà mentionné ; on pourra en retenir plus particulièrement, pour notre propos, deux compositions : une belle vue de *Suse* lithographiée par le dessinateur-lithographe français Tirpenne (lui-même auteur et illustrateur d'ouvrages sur la Savoie), prise en amont, au pied de la citadelle, et qui laisse se développer tout un vaste paysage de montagne, avec, au premier plan, le rocher de la citadelle, balayé d'une grande tache de lumière ; — et une vue de la « *Vallée et monastère de Novalaise* », gravée sur acier par Alès, qui reste séduisante par l'agrément de la composition, et le beau panorama de montagnes, d'abord proches, puis plus lointaines et tout enneigées, de la région du Pic d'Ambin (3 378 m).

S'agissant de l'abbaye de la Novalese, on mentionnera une médiocre peinture du village de la Novalese qu'ont fait connaître les auteurs du petit ouvrage *Il Moncenisio com'era* publié à Chambéry et à Suse en 1981.

Chapuy a collaboré à un autre ouvrage, de la même époque, consacré au passage du Mont-Cenis, mais où il a été trahi à la fois par son éditeur qui donne des titres avec de grossières erreurs, et par son lithographe, Muller, dont les planches ne se recommandent pas par leur agrément. Dans la planche qui nous paraît la moins mauvaise : « *L'Hospice et le Lac (Route du Mont Cenis)* », le col du Mont-Cenis est traité dans une atmosphère romantique de fin de soirée calme après une journée orageuse.

VILLENEUVE
(1836)

Dans le rayon des albums de *Souvenirs*, deux ouvrages sont à mentionner : *Souvenirs d'Italie*, de 1836, du dessinateur célèbre Louis Villeneuve, où l'on remarque une lithographie : *Pas de Suze*, dans un large paysage de montagne, mais qui ne rappelle qu'indirectement les actions militaires de 1629 [89], et *Souvenirs de Chambéry*, publié après 1860, avec des lithographies

(89) Planche n° 24 de l'album.

de Champod [90], où l'on pourra noter deux planches : *Les tours de Chignin,* et *Montmélian,* où les vues de montagnes sont exactes mais d'un dessin un peu mou, la vue de Montmélian restant attachante parce que ce n'est pas celle qu'on donne habituellement.

GUY
(1857)

Pour terminer ce petit chapitre, nous ferons mention d'un assez grand tableau du musée des beaux-arts de Chambéry, tout réaliste mais fort agréable, du peintre lyonnais Louis Guy : *La diligence,* daté de 1857, qui représente le départ de la voiture de messagerie de Lans-le-Bourg (Fig. 46), dans un panorama de montagnes très bien observé et bien rendu. Le tableau semble inspiré par le tableau suisse qui deviendra célèbre : *La diligence du Grand St Bernard* [91].

OUVRAGES ET ALBUMS COMMÉMORATIFS
(1856 - 1886)

DESAIX
(1856)

L'illustration de l'ouvrage de Joseph Desaix : *La Savoie historique et pittoresque* (Chambéry 1856), qui paraissait comme un acte de foi patriotique et idéologique très important pour l'histoire et le rayonnement de la Savoie, n'est pas de premier plan. Pour le chemin du Mont-Cenis, elle est plutôt banale, notamment la planche du col du Mont-Cenis, où, paradoxalement, on distingue à peine des montagnes. Nous retiendrons surtout deux planches, d'un artiste savoyard, Loppé, lithographiée par Champod : *Vallée de l'Arc entre La Chambre et St Jean de Maurienne,* (il s'agit du défilé de Pontamafrey), et « *Aiguebelle (1845)* ». La composition de cette dernière planche est agréable, et au-delà du village, vu dans une perspective où éclate un grand soleil, se dresse le panorama des montagnes, que viennent rafraîchir de légers nuages, « vapeur » comme on disait précédemment. On ne cherchera pas l'exactitude de cette figuration, mais

---

(90) Il semble s'agir de Pierre-Amédée Champod, artiste suisse né en 1834, et qui s'établira plus tard à Paris, où il travaillera pour les revues illustrées *L'illustration* et *Le monde illustré* de 1860 à 1881.

(91) Louis Guy, artiste lyonnais (1824-1888). Il s'agit de la diligence du service régulier de Turin à Lyon, qui fonctionnera jusqu'à l'établissement de la voie ferrée jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne. Le tableau : huile sur toile, 0,778 × 1,088 m. Signé et daté 1857. Inv. 978-27 - I. Le tableau a appartenu à la collection Bergeron, et a été présenté à l'*Exposition rétrospective des artistes lyonnais,* à Lyon en 1904, nº 261. Il est reproduit dans : Alphonse Germain : *Les artistes lyonnais* (Lyon, 1911), page 85. Entré au musée des beaux-arts de Chambéry en 1978 (*Revue du Louvre et des Musées de France,* 1979 - 4. Récentes acquisitions des musées de Province. Jean Aubert : *Chambéry Musée des beaux-arts* (page 400).

on reconnaîtra qu'elle donne son caractère de village très montagnard qui avait, quelques années auparavant, tellement impressionné le britannique Batty. — On peut encore mentionner la planche *Le lac du Mont Cenis*, dans laquelle, sur le premier plan du lac tranquille, s'élèvent, de façon arbitraire, les montagnes environnantes.

Chemin de Victor-Emmanuel
(1857)

Ouvrage à grand succès, « *Vues de Savoie. Excursions pittoresques sur le Chemin de Victor Emmanuel* », publié sans date et probablement à Paris en 1857, époque à laquelle le duc Victor Emmanuel a procédé à l'inauguration du chemin de fer de Chambery à St Jean de Maurienne, événement considérable et de grande portée économique ; l'album a été illustré par le célèbre dessinateur de décors de théâtre et paysagiste français Eugène Ciceri, qui a lui-même lithographié ses dessins. Ses paysages touchent à la perfection du rendu, le pittoresque y est souverain et toujours aimable. Le dessin de montagne y prend une liberté et une aisance qu'on n'avait pas connues auparavant. Nous retiendrons deux de ces vues agréables : « *Station d'Aiguebelle* », où s'alignent, le long du cours de l'Arc, les montagnes les plus modestes, de la chaîne de La Laurière (2 499 m - 2 829 m), pourtant encore fortement saupoudrées de neige ; — et « *Station de St Jean de Maurienne* », vue prise un peu en aval de la ville, et en amont du pont d'Hermillon, visible ; le site est adossé aux puissantes montagnes du massif de La Vanoise : la pointe du Mont du Fuz (2 824 m), l'aiguille de la grande Moenda (2 700 m). Ce site est encore la proie du marécage, fléau immémorial de la Maurienne que le duc va s'employer à assainir.

Nice et Savoie
(1862 ?)

Autre album de propagande politique : « *Nice et Savoie* », publié au lendemain du rattachement de la Savoie à la France, eut un succès considérable. Les nombreuses illustrations sont dessinées par Félix Benoist et sont lithographiées par Sabatier. En ce qui concerne le chemin du Mont-Cenis, Benoist reprend parfois les compositions de Ciceri, qu'il égale en minutie, en qualité, et en agrément, mais se montre également personnel. Concernant le chemin du Mont-Cenis nous pensons que la planche de « *Lanslebourg Vallée de l'Arc (Dep[t] de la Savoie)* » est une des meilleures et des plus illustratives d'un paysage de montagne. Au-delà de Lanslebourg, auquel aboutit le chemin montagneux célèbre de la Ramasse, se profile, vers l'aval, le puissant massif de la Vanoise, avec la Dent Parrachée (3 684 m) et, au-delà, l'Aiguille de Peclet (3 362 m). Le tout est bien composé, équilibré, d'aspect agréable, et laisse bien saisir le caractère montagnard du site.

COVINO
(1871)

Un troisième ouvrage, moins général que les précédents néanmoins, sera destiné à commémorer un événement important ; et cet événement est propre au Mont-Cenis : c'est l'installation d'un chemin de fer à crémaillère assurant la liaison de Suse à Lans le Bourg par le col du Mont-Cenis. Entreprise éphémère d'ailleurs, que les conditions économiques ne favorisèrent pas, mais entreprise audacieuse et courageuse. C'est en 1871 que paraît à Turin l'ouvrage d'A. Covino : « *De Turin à Chambéry ou les vallées de la Dora riparia et de l'Arc et le tunnel des Alpes Cottiennes* ». Toutes les illustrations, ou presque, vont être des vues de montagne ; elles seront exécutées par le dessinateur Alexandre de Bar et gravées sur bois de bout par divers artistes. Elles ne sont pas d'une grande qualité, mais témoignent de la maturité incontestable prise par le paysage de montagne entre les mains des artistes. Pour les caractériser toutes nous choisirons celle relative au « *Mont Cenis* », gravée celle-ci, par Cosson Sinfeton. Le lac du Mont-Cenis, au centre, semble baigner le pied d'un aréopage de montagnes illustres, sans qu'il soit d'ailleurs aisé de les déterminer. Au premier plan seraient, de droite à gauche, le Mont-Ginsalet (3 315 m), la Dent d'Ambin (3 389 m) et la Pointe Sommeiller (3 350 m) ; mais il semblerait que ces montagnes dussent être couronnées de glace. Au-delà seraient de hautes montagnes, indéterminées, du Piémont.

Paris à Milan
(1886)

Enfin, dernier ouvrage destiné à célébrer les vertus nouvelles du rail, celui de Barbier : « *De Paris à Milan par le Mont Cenis* », est publié chez Orell Füssli à Zurich en 1886, et met en valeur l'intérêt du passage souterrain du col de Fréjus. Les vues sont du dessinateur suisse Johan Weber, datées de 1885, et gravées sur bois de fil. Il faut dire que cet ouvrage qui clôt la série des grands albums du XIXme siècle, apporte un souffle nouveau dans la figuration du paysage de montagne. A regarder ces vues on ne peut s'empêcher de penser que l'artiste connaît bien la montagne en général comme milieu naturel, et même qu'il l'aime beaucoup. On ne peut pas ne pas ressentir un frisson de plaisir devant son interprétation du milieu montagneux, on ne peut pas ne pas ressentir, comme lui, l'exaltation de la grande lumière de la montagne, de la joie de l'espace, et de la fierté de l'altitude, sans rien négliger pour autant des satisfactions du terre à terre et du quotidien de la vie en montagne. Jamais jusque-là n'avait été ouverte aussi largement l'invitation à la montagne qu'il n'est pas possible de ne pas ressentir devant ses planches.

On ne sait à laquelle s'arrêter, et il faut les citer toutes, du moins celles relatives au Mont-Cenis, depuis « *Aiguebelle et le Roc de Charbonnière* », à sa forteresse « écrasée » par Henri IV,

avec ses lourdes montagnes qui avaient tant pesé sur l'esprit de Batty en 1820, — « *Château de Miolans* », sur son « *inaccessible* » rocher, et tout drapé de lourdes tentures des « *Monts de l'Arclusaz* » (2 040 m), « *Epierre* », dont le « *Château* » est en ruine depuis si longtemps, avec ses montagnes tutélaires du « *Grand Clocher du Frène* » [Gros Villau, 2 746 m] et le « *Grand Miceau* » [Grand Pic de la Lauzière, 2 829 m], et, au-delà, la Pointe de Combe Bronsin (2 499 m), — « *Défilé des gorges de Pontamafrey* », avec la bienfaisante voie ferrée qui longe le torrent et son train de véhicules empanaché de fumée, et, au-dessus, les villages qui se dorent au soleil et à l'abri du Grand Coin (2 730 m), — « *Pontamafrey et la chapelle* », Pontamafrey toujours hanté par la locomotive soufflante, son pont, et sa chapelle circulaire comme une « Lanterne des morts » au milieu du torrent, le tout dans le soleil ardent qui découpe des pans d'ombre montagneux, — « *St Michel* [de Maurienne], écrasé de soleil sous la « Croix des têtes » (2 497 m) et le « *Perron des Encombres* » (2 825 m) qui élèvent noblement leurs parois, — « *Modane ville et Loutra* » (Fig. 47), qui n'oublie pas l'orifice noir de son précieux souterrain, point minuscule dans la lourde pyramide de la Pointe des Sarrasins (2 868 m), avec, au-delà, les crêtes et les glaciers exaltant du Mont-Thabor (3 181 m) ; — « *Le lac du Mont Cenis* » (Fig. 49), hommage de l'artiste au parcours enchanteur en surface, dominé par le « Mont Ambin », entre la Savoie et le Piémont, et tout le cortège attachant de la dentelle de pierre qui forme frontière, — enfin « *Suse* », l'ambition de Richelieu, dans l'ombre du premier plan, mais léchée de langues de soleil, et tout le panorama de collines heureuses et de montagnes colorées jusqu'au Mont Orsièra (2 878 m). Tel est ce voyage du Mont-Cenis vu par J. Weber qui reste, dans notre langage moderne, le paysage de montagne le plus ouvert, le plus véridique, le plus compréhensif et le plus prometteur.

JOHANNY DREVET
(Vers 1950)

On y ajoutera les vues du peintre Johanny Drevet relatives au chemin du Mont-Cenis illustrant l'ouvrage récent de Ménabréa : *La Maurienne*, paru vers 1950, où les paysages de montagne sont traités, à l'aquatinte (?), non seulement avec exactitude, mais avec force et avec bonheur : *St Michel de Cuines, St Michel de Maurienne, Modane, Termignon, Lans le bourg.* Ils comptent parmi les essais les plus aboutis et les plus heureux du paysage de montagne dans l'art contemporain.

*
* *

VIGNETTES DE PRESSE

Le Monde illustré
(1857 et 1865)

Les dessinateurs au service des organes de presse illustrée apparus à la fin du XIXme siècle se montrent quelquefois de véritables paysagistes de montagne. L'un de ces périodiques, qui fera longue carrière, *Le monde illustré,* rendant compte de l'inauguration en 1857 du « chemin Victor-Emmanuel », c'est-à-dire du chemin de fer de Chambéry à St Jean de Maurienne, que nous avons vu plus haut, offre à ses lecteurs une vue impressionnante du « débarcadère » de St Jean de Maurienne dans un décor grandiose de montagne, — décor en grande partie imaginaire, mais où se reconnaissent les sommets qui dominent la ville.

La même publication donne, quelques années plus tard, en 1865, un saisissant paysage hivernal du passage du Mont-Cenis, aux Echelles encore, où glissent, sur la neige, les traineaux attelés, de voyageurs et de poste [92].

Une illustration à retenir peut-être est celle de *la diligence du Mont Cenis,* imitation d'un tableau qui allait devenir célèbre en Suisse, *La diligence du Grand St Bernard,* avec une vue de montagnes qui semble arbitraire, mais où percerait peut-être la cime de Rochemelon.

L'universo illustrato
(1869)

Du côté italien *L'universo illustrato* donne, en 1869, une impressionnante vue du Chemin de fer Fell traversant les montagnes du Mont-Cenis [93].

L'illustration
(1859)

La plus importante et la mieux faite de ces publications, *L'illustration,* créée en 1843, rend compte du passage des troupes françaises en Italie par le Mont-Cenis, dans la campagne contre l'Autriche en 1859 (Fig. 44), ainsi qu'un paysage de montagne véridique des « Echelles » du Mont-Cenis, sur le versant italien [94], imité en 1867 dans *Emporio pittoresco.*

---

(92) Mai 1859. Ces vignettes seront reproduites dans la revue italienne *Emporio pittoresco,* année 1865, nº 18 ; — par Grand-Carteret : *La montagne à travers les âges* (Paris, 1903), T. II, p. 290 et 291 ; — par Steinitzer : *Der Alpinismus in Bildern* (Munich, 1924), p. 418, fig. 548 ; — Carandini : *Il grande Valico* (Novare, 1960), pp. 52, 57, 60, 65, 67.

(93) Reproduite dans Leonardo Carandini : *Il grande Valico* (Novara, 1960), page 52.

(94) *Passage de la division française du général Vinoy au Mont-Cenis le 5 Mai 1859* (L'illustration, Mai 1859).

Le document du passage des troupes au lac du Mont-Cenis, d'une qualité intéressante, sera suivi d'une lithographie en couleurs sur le même sujet par F. Perrin. Là le dessinateur a outré le caractère hivernal du col, qu'il représente tout enneigé ; mais le paysage est véridique avec les montagnes qui entourent le lac, qu'avait déjà bien représentées le dessinateur anglais Jetts en 1829.

WHYMPER
(1872)

Mentionnons enfin que le célèbre alpiniste anglais Edouard Whymper avait été frappé par le tracé de la nouvelle route des Echelles, et en avait pris un croquis qu'il publia comme seule illustration de son ouvrage *Mes escalades dans les Alpes*, paru en traduction française en 1872 [95].

CONCLUSION

Le paysage de montagne le long du chemin du Mont-Cenis, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, n'a cessé de nous préparer une moisson d'enseignements et de délectations. Tout d'abord la description progressivement plus détaillée et mieux comprise des sites, que les gens de la plaine et de l'étranger ne connaissaient pas, et abordaient tantôt avec inconscience, tantôt avec crainte, tantôt avec ignorance. Le paysage de montagne du chemin du Mont-Cenis est un des plus riches qui soient par la variété considérable de la nature des lieux, depuis Chambéry jusqu'à Turin, et aussi par les innombrables souvenirs historiques qu'ils recèlent.

Ce paysage de montagne est progressivement sorti des formes les plus conventionnelles dues à l'ignorance des artisans, et ne s'est que peu à peu, et très lentement, humanisé, c'est-à-dire mis en conformité avec la nature, en raison d'une expérience extrêmement limitée du monde de la montagne. Les topographes, nouvellement créés au XVIIme siècle, ont fortement aidé à l'expression du paysage de montagne, mais eux-mêmes sont restés des hommes de technique, et n'ont pas trouvé, ni les dessinateurs avec eux, et sauf exception, dans le paysage de montagne l'occasion d'une expression personnelle, encore moins d'un style, ni l'itinéraire plastique d'un sentiment.

Il faut attendre la fin du XVIIIme siècle avec le dessin du col du Mont-Cenis par Bourrit pour l'illustration de l'ouvrage de De Saussure pour trouver enfin un paysage de montagne authentique, exact dans sa topographie, et d'une exécution qui révèle

---

(95) Deuxième édition. Illustration à la page 55.

la sympathie du dessinateur pour le site, et son aptitude à transcrire les formes inattendues de ce monde nouveau.

Le paysage de montagne du chemin du Mont-Cenis ne sera néanmoins pas riche en œuvres de très grande qualité, ni en artistes de premier plan qui aient marqué leur passage dans cet itinéraire. Il faut cependant relever la présence de William Turner, qui, s'il n'y a pas fait des œuvres d'un niveau exceptionnel de nouveauté, d'audace, et de qualité, comme dans la haute vallée de l'Arve et à Chamonix, a cependant laissé l'extraordinaire aquarelle-tableau d'une tempête de neige au col du Mont-Cenis en 1820, qui restera comme l'un des sommets de l'expression plastique d'une scène de montagne vécue difficilement. Ce tableau est le premier d'une série de transcriptions de caractère visionnaire provoquées par des spectacles naturels dont Turner va devenir l'auteur discuté mais admiré, et c'est donc le Mont-Cenis qui est à l'origine de cette série de chefs-d'œuvre.

On notera aussi que c'est dans le chemin du Mont-Cenis que le paysage de montagne offre pour la première fois, et à deux reprises, distantes de deux siècles, du sentiment violent que provoque parfois la montagne au sortir de régions riantes qui l'avoisinent : Claude Chastillon en 1600, et E. Batty en 1820 à Aiguebelle, devant le Roc de Charbonnières. On opposera ces tumultes à l'exaltation de bonheur qu'apporte avec une exceptionnelle intensité le paysage de montagne dans cet itinéraire privilégié chez un artiste illustrateur comme Johann Weber en 1885. On peut dire que le chemin du Mont-Cenis est l'un des hauts lieux du paysage de montagne par son évolution, et par l'intensité des sentiments qu'il a suscités.

Marc SANDOZ.

SUPPLÉMENTS

Supplément sur Turner en Savoie

Depuis notre communication de Décembre 1979 sur *Le peintre William Turner en Savoie* [1] est paru, la même année, le très bel ouvrage de M. Andrew Wilton, spécialiste anglais de Turner : *J.M.W. Turner. Vie et œuvre. Catalogue des peintures et aquarelles* (Fribourg et Paris 1979), qui catalogue une belle aquarelle du British Museum qui nous avait échappé : *The glacier des Bossons* (Fig. 50) [2].

---

(1) *Revue Savoisienne*, 1979 ; tirage à part, 1979, pages 27 à 46, et planches.

(2) Op. cit. Catalogue des aquarelles, n° 1440 (lavis d'aquarelle et légers grattages ; (0,231 × 0,331). Provenance : collect. de Thomas Greenwood (?) ; vente à Londres (Christie's) 13 Fév. 1875 n° 272 ; acquise là par Albert Lévy ; vente à Londres (Christie's) 1er Avril 1876 n° 277 ; acquise là par Seele ; passe au Rev. C. J. Sale ; Legs Sale au British Museum en 1915 (Invent. 1915. 3-B-49).

Turner s'était déjà intéressé au Glacier des Bossons, au cours de son premier voyage sur le continent et en Savoie, en 1802, et, de ses nombreux croquis, était issue la belle aquarelle actuellement dans la collection Paul Mellon au Yale Center for British Art, à New Haven (Connecticut, Etats-Unis) [3]. Cette aquarelle, qui avait été faite pour l'ami et mécène de Turner, Fawkes of Farnley, est datée de 1803. M. Wilton date la présente aquarelle de 1836 environ, c'est-à-dire après son deuxième passage dans la vallée de Chamonix.

La vue est prise légèrement en aval du glacier dans la vallée de Chamonix, probablement entre le village des Bossons et le hameau de Taconnaz. C'est donc la vue inverse de celle de 1803. L'artiste reste aussi dédaigneux du pittoresque, et seul l'intéresse le colossal effet de glace et de montagne qui caractérise les abords du massif du Mont-Blanc dans la vallée de Chamonix. Dédaigneux aussi de la présentation habituelle et classique d'un paysage, il accentue l'effet multiplié de diagonales qui donne à cet ensemble un effet de mouvement contenu ou de cataclysme en puissance.

L'effet dramatique est porté à sa plus forte expression. On remarquera avec quelle aptitude remarquable à la synthèse l'artiste a figuré ce glacier, alors que tous les dessinateurs avant lui, et après lui, se sont plus à figurer les énormes cristaux de glace, plus ou moins trasparents, et plus ou moins colorés de bleu par cet effet même de transparence. Turner n'en retient que l'effet fulgurant, et par là M. Wilton a sans doute eu raison de comprendre cette aquarelle parmi les figurations du sublime [4] relevées chez Turner.

Marc SANDOZ.

Supplément sur Ruskin en Savoie

A l'étude que nous avons donnée sur Ruskin et la Savoie [1], nous pouvons donner aujourd'hui un complément de détail, grâce à la publication des lettres de Ruskin à ses parents [2], parue en 1972, et peu connue jusqu'ici. L'auteur, qui écrivait beaucoup à ses parents, et notamment à son père, donne mille détails sur son voyage de 1845, avec quelques vues générales.

Dans une lettre du 13 septembre à son père, datée d'Annecy, il accompagne son texte d'un croquis à la plume *Lac d'Annecy* (Fig. 48). Il semble difficile de préciser une localisation, la figu-

---

(3) Notre catalogue (non encore paru), nº 94. Reproduite avec ce numéro dans l'illustration de notre étude de la *Revue Savoisienne*.

(4) Andrews Wilton : *Turner and the Sublime* (London, British Museum, 1980), nº 99, reprod. en coul. pl. 23.

(1) *Les artistes anglais en Savoie aux XVIIIme et XIXme siècles*, dans : *Revue Savoisienne*, pages 72 à 74 (et catalogue manuscrit déposé aux Archives de la Haute-Savoie) (tiré à part, 1981).

(2) *Ruskin in Italy, Letters to his parents, 1845*. Edited by Harold I. Shapiro (Oxford, Clarendon Press, 1972).

ration étant très schématique. Mais il est important de connaître l'existence d'un dessin du lac d'Annecy par un écrivain aussi important en Angleterre, doublé, au surplus, d'un dessinateur de premier plan, et qui a laissé de si belles aquarelles de Savoie.

Ce très rapide croquis sera peut-être à rapprocher d'autres croquis de lacs de montagne en lesquels on a cru reconnaître des vues du *Lac d'Annecy*. Parcillement ce croquis pourra éventuellement servir à identifier d'autres dessins de Ruskin jusqu'ici sans identification de localisation [3].

Marc SANDOZ.

Complément sur Viollet le Duc dans le massif du Mont Blanc

Nous avons étudié dans la *Revue Savoisienne*, 1981, les travaux de Viollet-le-Duc dans le massif du Mont-Blanc pour l'établissement de la grande carte au 40 000me, et les nombreux paysages de montagne qu'il a rapportés de ses courses et de ses séjours.

Il paraît utile de rappeler, en complément, qu'une importante exposition des dessins de l'artiste avait eu lieu aussitôt après sa mort, en 1880, sous le titre : *Exposition de l'œuvre de Viollet le Duc ouverte au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny* [...] (Paris, Hôtel de Cluny, 1880 ; 1 vol. in 8°, 68 pages). Cette exposition, comme celle de Paris en 1980, comportait une section : *Paysages. Suisse et Mont Blanc* (pages 57 à 62 ; n° 554 à 646).

Il est extrêmement précieux de connaître l'énumération de ces dessins relatifs à des paysages de montagne de Savoie. Mais cette information prendrait toute sa valeur s'il était possible d'identifier ces dessins. Cela le deviendra lorsqu'aura été publié l'inventaire ou le catalogue du *Fonds Viollet le Duc*. Nous donnons néanmoins cette liste, d'une grande importance pour l'iconographie générale de la Savoie.

---

(3) La lettre du 13 septembre, que nous évoquons, comprend également un croquis du *Lake of Geneva from the Salève*. La vue n'intéresse pas véritablement la Savoie, et nous ne faisons que la mentionner.

Dans cette même lettre Ruskin dessine encore une vue du *Château d'Annecy* (N° 89 de notre catalogue). Cette vue a été reprise ensuite par l'auteur dans un dessin, aujourd'hui perdu, mais qui a donné lieu à un essai peu réussi, de gravure. Les épreuves de cette gravure (sept épreuves connues) font partie des collections de Bembridge (île de Wight). L'épreuve définitive a été reproduite dans *Praeterita*, dans les *Collected Works*, volume XXXV, planche 22. Ruskin s'exprime ainsi à propos de cette estampe : « *At Annecy I made the first careful trial of my new way of work. I herewith reproduce the study ; it is very pleasant to me still ; and certainly any artist who once accustoms himself to the method cannot afterwards fall into any mean trickery or dull conventionalism. The outline must be made clearly and quietly, conveying as much accurate information as possible respecting the form and the structure of the object ; then, in washing, the chiaroscuro is lowered from the high lights with extrem care down to the middle tones, and the main masses left in full shade* » (*Praeterita, Collected works*, vol. XXXV, page 344).

Ces épreuves forment le n° 68 du catalogue *Ruskin's works at Bembridge School*, compris dans : *Ruskin the painter and his work at Bembridge*, par J. Howard Whitehouse (London, 1938). Nous avons reproduit l'épreuve définitive dans notre note sur Ruskin en Savoie, parue dans *Revue Savoisienne*, 1981 (parue en 1982), 3me page de figures.

Paysages
SUISSE et MONT-BLANC

554. — Carte du **MASSIF DU MONT-BLANC.**
Dessin original de la carte publiée par Baudry, éditeur.
1 cadre.

555. — Sur l'arête de l'aiguille de **BELLAVAL** (Mont-Blanc).
16 juillet 1874. — 1 cadre.

556. — **L'AIGUILLE DE FLORIA,** au-dessous de la Flégère (Mont-Blanc).
Août 1876. — Voir carton n° 10.

557. — De la base de l'**AIGUILLE DU MIDI** (Mont-Blanc).
2 septembre 1875. — 1 cadre.

558 et 558 bis. — Rampants et sommet de **L'AIGUILLE DU MIDI** (Savoie).
2 dessins. — Voir carton n° 10.

559. — **AIGUILLES ROUGES** du col des Montets (Mont-Blanc).
10 août 1877. — 1 cadre.

560. — Col d'**ANTERNE** (Mont-Blanc).
28 juillet 1877. — 1 cadre.

561. — De l'aiguille du **BOCHARD** (Mont-Blanc).
Août 1877. — 1 cadre.

562. — Le **BONHOMME** (Mont-Blanc). Sommet de la grande moraine de gauche (rive) de l'ancien glacier.
10 juillet 1873. — 1 cadre.

563. — Le **BONHOMME** avec l'épine de roches séparant les deux glaciers (Mont-Blanc).
18 juillet 1874. — 1 cadre.

564. — Le **BONHOMME** et le **LAC JOVET** (Mont-Blanc).
6 août 1876. — 1 cadre.

565. — **COL DU BONHOMME** (Mont-Blanc).
1er août 1877. — Cadre.

566. — Au fond de la **BONNE FEMME.**
15 juillet 1874. — 1 cadre.

567. — La **BONNE FEMME** (Mont-Blanc).
26 août 1875. — Voir carton n° 10.

568. — Les **BOSSONS** (Mont-Blanc).
23 juillet 1874. — Voir carton n° 10.

569. — Avalanche des **BOSSONS** (Mont-Blanc).
Août 1877. — Voir carton n° 10.

570. — Du **LAC DU BRÉVENT.**
3 août 1874. — 1 cadre.

571. — **LAC DU BRÉVENT** (Mont-Blanc).
5 août 1874. — 1 cadre.

572. — **LACS BLANCS** (Mont-Blanc).
4 septembre 1875. — 1 cadre.

573. — Le **BRÉVENT,** pris du plan Praz (Mont-Blanc).
6 septembre 1875. — Voir carton n° 10.

574. — **LE BRÉVENT** (Mont-Blanc).
10 août 1876. — 1 cadre.
1877. — 1 cadre.

575. — Du col du **BRÉVENT.**

576. — Station de **CATOGNE** (Mont-Blanc).
16 août 1872. — Voir carton n° 10.

577. — Au-dessus du **CHAPEAU.** Les aiguilles pourries et rouges (Mont-Blanc).
13 septembre 1875. — 1 cadre.

578. — Station au-dessus de la **FLÉGÈRE** (Mont-Blanc).
10 août 1872. — Voir carton n° 10.

579. — Station au-dessus de la **FLÉGÈRE.** Aiguilles pourries. (Mont-Blanc).
14 août 1872. — 1 cadre.

580. — Au-dessous de la **FLÉGÈRE** (Mont-Blanc).
12 août 1876. — 1 cadre.

581. — Mélèzes de la **FORCLAZ** (Suisse).
Avril 1879. — 1 cadre. (App. à Mme Suréda).

582. — De la cime **DES FOURS** (Mont-Blanc).
72 juillet 1872. — Voir carton nº 10.

583. — Courbe au-dessous de la cime **DES FOURS**, côté sud (Mont-Blanc).
9 juillet 1873. — Voir carton nº 10.

584. — La **CIME DES FOURS** (Mont-Blanc).
26 août 1875. — 1 cadre.

585. — Au-dessous de la **CIME DES FOURS** (Mont-Blanc).
4 août 1876. — 1 cadre.

586. — **CIME DES FOURS** (Mont-Blanc).
1er août 1877. — Cadre.

587. — **GLACIER** (Mont-Blanc).
1 cadre.

588. — **GLACIER DU BOIS** (Mont-Blanc).
Juillet 1871. — 1 cadre. (App. à Mme Suréda).

589 et 590. — Bas du **GLACIER DU BOIS.**
2 dessins. — 22 juillet 1874. — Voir carton nº 10.

591. — Le **GLACIER DU BOIS** (Mont-Blanc).
24 août 1876. — 1 cadre.

592. — Etude de restitution du **GLACIER DU BOIS** à l'époque glaciaire (Mont-Blanc).
Août 1874. — Voir carton nº 10.

593. — Rocher du **GLACIER DU BOIS** (Mont-Blanc).
24 août 1876. — Voir carton nº 10.

594. — **GLACIER DU RHONE** (Suisse).
22 juin 1875. — 1 cadre.

595. — **GLACIER DES PELERINS.** — Station au-dessus de la Pierre-Pointue (Mont-Blanc).
1er août 1871. — Voir carton nº 10.

596. — Du point culminant de la moraine du **GLACIER DES PÈLERINS** (Mont-Blanc).
21 juillet 1873. — 1 cadre.

597. — **GLACIER DE SALEYNOZ** (Mont-Blanc).
15 juillet 1871. — 1 cadre.

598 et 599. — Au-dessus de **HANDECK** (Suisse).
19 juin 1875.
2 feuilles, dont 1 encadrée et 1 dans le carton nº 10.

600. — **LAC DU COL**, sous l'Aiguille pourrie.
7 août 1874. — 1 cadre.

601. — Lac supérieur, sous **L'AIGUILLE DE FLORIA** (Mont-Blanc).
7 août 1874. — 1 cadre.

602. — De la moraine médiane du **LAC JOVET** (Mont-Blanc).
28 juillet 1872. — Voir carton nº 10.

603. — **LAC JOVET** (Mont-Blanc).
Août 1876. — Cadre.

604. — **LAC JOVET** (Mont-Blanc).
1877. — 1 cadre.

605. — De la **MAIENWAND** (Mont-Blanc).
20 juin 1875. — Voir carton nº 10.

606. — **MER DE GLACE** (Mont-Blanc).
7 septembre 1868. — 1 cadre. (App. à Mme Suréda).

607. — **MER DE GLACE** sous les séracs des Géants (Mont-Blanc).
18 juillet 1873. — Voir carton nº 10.

608. — Des châlets de **MERLET** (Mont-Blanc).
26 juillet 1871. — Voir carton nº 10.

609. — Du sommet du **MONT-JOLI** (Mont-Blanc).
6 juillet 1873. — Voir carton nº 10.

610. — **NANT-BORAN** (Suisse).
1871. — Cadre. (App. à Mme Suréda).

611. — **LES GRANDS MULETS** (Mont-Blanc).
1876. — 1 cadre.

612. — Du **PLAN DE L'AIGUILLE DU MIDI** (Mont-Blanc).
17 août 1876. — 1 cadre.

613. — Aiguille **DU PLAN,** prise sur les moraines au-dessus et à gauche de Pierre-Pointue (Mont-Blanc).
14 août 1877. — 1 cadre.

614. — Station des **POSETTES** (Mont-Blanc).
26 juillet 1873. — Voir carton n° 10.

615. — Sommet du **PRIARON** (Mont-Blanc).
7 juillet 1873. — 1 cadre.

616. — Rocher des **RACHASSES** (Mont-Blanc).
Juillet 1872. — Voir carton n° 10.

617. — **LES RACHASSES** (Suisse).
Juillet 1872. — 1 cadre.
(App. à Mme Suréda).

618. — **LA GRANDE SCHEIDECK** (Suisse).
Avril 1879. — 1 cadre.
(App. à Mme Suréda).

619. — Le **GLACIER DE TRÉLATÊTE** (Mont-Blanc).
11 juillet 1873. — Voir carton n° 10.

620. — Au-dessus du châlet du pavillon de **TRÉLATÊTE** (Mont-Blanc).
28 août 1875. — 1 cadre.

621. — **TRÉLATÊTE** (Mont-Blanc).
3 août 1876. — 1 cadre.

622. — **GLACIER DE TRÉLATÊTE** (Mont-Blanc).
6 août 1876. — 1 cadre.

623. — **TRÉLATÊTE** (Mont-Blanc).
31 juillet 1877. — 1 cadre.

624. — **GLACIER DE TRÉLATÊTE** (Mont-Blanc).
3 août 1877. — 1 cadre.

625 à 640. — Seize paysages de **SUISSE** et du **MONT-BLANC**, portant chacun leur légende.
1863-1879. — Cadres.
(App. à Mme Suréda).

641 à 644. — **MONT-BLANC.**
4 cadres sans légende.

645. — **COMPOSITION.**
Sépia 1872. — (Encadrée).
(App. à Mme Suréda).

646. — **LAUSANNE** (Suisse). — Fin de l'époque glaciaire. (Étude de restitution).
1879. — 1 cadre.
(App. à Mme Suréda).

Viollet-le-Duc et Montrottier

Une solide légende prétendait que Viollet-le-Duc avait prêté son concours à plusieurs restaurations de châteaux de la région annécienne, à commencer par le château d'Annecy ; n'avait-il pas travaillé également à la restauration du château d'Héré à Duingt et au château de Menthon ? On se souvenait même avec précision de ses séjours à l'Hôtel d'Angleterre d'Annecy [1].

De fait, des travaux importants avaient bien été effectués autour des années 1872-1873 au château d'Annecy et notamment la restauration de la grande porte d'entrée exécutée avec toute la minutie d'une reconstitution du Moyen-Age. Toutefois, aucun document ne permettait de fixer le nom exact de l'architecte, travaillant alors pour le compte de l'administration du Génic Militaire pour le château d'Annecy utilisé à l'époque comme caserne [2].

La célébration du centenaire de la mort de Viollet-le-Duc a suscité l'organisation de plusieurs expositions dont la première se tint à Lausanne [3] au cours de l'été 1979. Sa visite a été pour moi la révélation d'un Viollet-le-Duc absolument méconnu, celui de l'artiste : dessinateur des Alpes et de la Savoie, mais aussi celui du premier grand cartographe du massif du Mont-Blanc ; autant d'aspects présentés excellemment par notre confrère Marc Sandoz au cours de notre séance de décembre dernier.

Pour reprendre une enquête amorcée jadis, je m'informais auprès des organisateurs de l'exposition de Lausanne pour savoir si les archives qu'ils possédaient renfermaient des documents ayant trait à des travaux effectués par Viollet-le-Duc en Haute-Savoie [4].

Dans sa réponse, Monsieur J. Bonnard, Conservateur du Musée Historique de Lausanne, écrivait : « Je sais effectivement que Viollet-le-Duc est intervenu en plusieurs endroits de Savoie et de Haute-Savoie. Je ne puis cependant préciser la nature exacte de ses interventions qui probablement l'ont été parfois

---

(1) Témoignage de Marie Gayon, fille de Marius Vallin et petite-fille de Fabien Gruffat, le fondateur de l'Hôtel d'Angleterre en 1855. (Réf. Annesci, n° 14).

(2) Réf. G. Grandchamp. Visite archéologique (du château d'Annecy) in Annesci, n° 1, p. 21. Travaux à partir de 1868, achevés en 1873.

(3) Le centenaire de Viollet-le-Duc à Lausanne. Retrouver l'anneau perdu par André Fermigier in Le Monde, 16 août 1979.

(4) Ma lettre du 17 août 1979 à Monsieur le Conservateur du Musée Historique de l'ancien Evêché, 2, place de la Cathédrale, à Lausanne.

par personne interposée comme c'est arrivé ici même à Lausanne pour la Chapelle écossaise » [5].

Les demandes réitérées à Lausanne auprès de M. Hubert Sigros, archiviste de la Cathédrale, demeurèrent infructueuses ; si ce n'est cette appréciation de circonstance sur la conservation des œuvres de Viollet-le-Duc dans les Alpes : « *Le chalet de la Côte,* l'immeuble chamoniard de Viollet-le-Duc, fut construit de 1872 à 1873. Ce chalet a été démoli en 1974-1975, lors de la construction d'un ensemble touristico-résidentiel au voisinage immédiat de la station inférieure du téléphérique du Brévent. Il m'a été possible de reconnaître le site, entièrement remanié, de ce chalet grâce à des informations cartographiques recueillies au Musée Alpin ». Cette démolition est intervenue en 1975, Année Européenne du Patrimoine Architectural (lettre de M. Jacques Gubler du 12 octobre 1979). Quant au chalet « La Vedette » édifié à Lausanne en 1874 : « l'ironie du sort veut qu'une même instance politique aille le chercher pour restaurer la Cathédrale de Lausanne et condamne sa maison cent ans plus tard, restée en parfaite condition d'habitabilité » [6].

Ne voulant rester sur un tel échec, je sollicitais le Conservateur du Centre de Recherche sur les Monuments Historiques du Palais de Chaillot. Hélas, Madame Annie Lotte me faisait part de l'absence de tout document de Viollet-le-Duc concernant la Haute-Savoie [7].

Restait encore comme ultime recours, l'arrière-petite-fille de l'architecte, Madame Geneviève Viollet-le-Duc, qui fut sollicitée par l'aimable intermédiaire de notre confrère Paul Dufournet et qui écrivit : « Si Viollet-le-Duc a longuement et souvent séjourné en Haute-Savoie, il n'y a pas exécuté de travaux pour les Monuments Historiques. Rien au château d'Annecy, qui est sans doute classé, ni à Menthon-Saint-Bernard, ni entre Sevrier et Duingt ; et je n'ai pu situer le château d'Héré. Par contre, puisque l'ensemble du département vous intéresse, j'ai trois jolis *petits* dessins du château de Montrottier sous différents angles, et quatre croquis de parties intérieures. Ces dessins sont datés de 1874. A qui le château appartenait-il à cette époque ? Si vous pouviez me l'apprendre, peut-être pourrais-je retrouver quelque chose dans la correspondance. Mon arrière-grand-père a-t-il exécuté là quelques travaux à titre privé, c'est ce que je ne puis vous dire pour le moment ; mais je suis à votre disposition pour effectuer de nouvelles recherches » [8].

Je m'empressais de fournir à Madame Geneviève Viollet-le-Duc tous les renseignements sollicités au sujet de Montrottier

---

(5) Lettre du 29 août 1979.

(6) Catalogue, p. 117. (Viollet-le-Duc, Centenaire de la mort à Lausanne). Textes de Paul Auberson, Stephen Baylay, Jean-Carl Fedier, Georg Germann, Jacques Gubler, Philippe Junod, François Loyer, Robin Middleton, Hubert Sigros, Leila et Wakil. Exposition au Musée Historique de l'Ancien-Evêché, 2, place de la Cathédrale, CH 1005 Lausanne, 22 juin - 30 septembre 1979.

(7) Lettre du 27 mai 1980.

(8) Lettre du 12 juillet 1980.

et lui demandais l'autorisation de faire photographier les différents documents concernant Montrottier [9].

Dans sa réponse d'acceptation, ma correspondante écrivait : « Il faut beaucoup se méfier des traditions orales ; je sais bien que l'on ne prête qu'aux riches ! Mais si Viollet-le-Duc avait restauré, bâti, résidé partout où on l'a dit... alors que l'on se demande déjà comment il a pu faire tout ce qu'il a fait, il lui aurait fallu une deuxième vie aussi remplie que la première. Il a certainement visité toute cette région d'Annecy, mais c'est à Chamonix surtout, et plus tardivement à Lausanne, qu'il a réellement travaillé. Car le mot *vacances* était absent de son vocabulaire. Ses grandes excursions scientifiques dans le Massif du Mont-Blanc étaient pour lui un dérivatif, un changement d'occupations. Ce qui me confirme dans l'idée qu'il n'a guère séjourné à Annecy, c'est que je n'ai pas même quelques-uns de ses petits croquis de paysages ou de ses compagnons de promenades qu'il a tant de fois dessinés près de Chamonix, dans la forêt de Compiègne, ou à Belgirate chez la Princesse Mathilde, où il est allé plusieurs fois. J'espérais trouver quelque chose dans les volumes de *correspondance* avec le nom de M. de Rochette, mais là non plus, rien. Toutes les lettres n'ont pas été conservées, malheureusement, par mon grand-père (fils de l'architecte, qui est mon arrière-grand-père), il en a détruit un grand nombre, ne prévoyant pas l'importance qu'elles pourraient avoir aujourd'hui [10].

La visite que Viollet-le-Duc effectuc à Montrottier le 12 août 1874 se situe à l'époque de son séjour à Genève où le Conseil Administratif vient de le mandater pour exécuter la restauration de la Chapelle des Macchabées [11].

Cette même année, l'architecte fait l'acquisition d'un terrain à Lausanne en vue d'y édifier son chalet « La Vedette » (démoli en 1975).

A cette époque, le château de Montrottier appartient à Madame de Rochette dont le mari a acquis la propriété du Général Dufour en 1839 [12].

Devenue veuve, 6 ans plus tard [13], elle entreprend des transformations considérables dont elle confie l'exécution à l'architecte Delimoges [14]. Ces travaux prennent une telle envergure « qu'en 1876, endettée et harcelée par ses créanciers, Madame de Rochette se voit dans l'obligation de mettre en vente

---

(9) Ma lettre du 24 juillet 1980.

(10) Lettre du 3 août 1980.

(11) Mars 1874 - Catalogue, p. 51.

(12) Le 27 mai, pour une somme de 105 000 livres.

(13) Décès de M. de Rochette survenu en 1845, à l'âge de 33 ans.

(14) Vers 1863, Mme de Rochette entreprend la restauration du château d'après les plans de l'architecte Delimoges. En 1865, les travaux sont en pleine activité. Elle fait construire le chalet-restaurant situé en face de la station du chemin de fer de Lovagny. En 1869, elle fait dresser le projet d'une deuxième galerie sur la rive droite du torrent dont elle est restée propriétaire. En 1876, endettée et harcelée par ses créanciers, Madame de Rochette se voit dans l'obligation de mettre en vente son domaine de Montrottier estimé à 350 000 F par le célèbre architecte Viollet-le-Duc. Vendu 275 000 F à Victor Frèrejean, le 13 mai 1876.

son domaine estimé à 350 000 francs par le célèbre architecte Viollet-le-Duc » [15].

Cette citation du nom de Viollet-le-Duc sous la plume de Joseph Serand reste un peu énigmatique car, contrairement à la minutie bien connue de cet écrivain, nous ne trouvons aucune référence à cette estimation.

Mais en définitif, l'intérêt essentiel réside dans les intéressants documents que nous a laissés le fameux architecte : Deux vues d'ensemble des façades prises en contrebas de la terrasse et du jardin et portant comme seule mention : « Terrasse aux treilles, jardin Montrottier, 12 Août 74 ».

Un autre crayon a été exécuté dès les Gorges du Fier et montre la silhouette du château planté sur une falaise abrupte et se détachant bien sur l'horizon.

Mais notre architecte ne s'en est pas tenu qu'à l'aspect extérieur du bâtiment, il s'est aussi intéressé à son intérieur et à certains détails d'architecture auxquels il a prêté une attention toute particulière.

« Le Poto du Milieu du Sellier » ; les poutres constituant les caissons de la Salle des Chevaliers. Il note l'originalité d'un détail souvent signalé, celui de la continuité du profil de la coupe, de la section des poutraisons qui se prolonge avec une rigoureuse exactitude dans le corbeau de pierre la supportant, situation parfaitement similaire observée dans la grande salle du château d'Annecy. D'autres notes ont trait à des fenêtres ou à des grilles. Ces détails n'ont pas empêché notre visiteur de dresser un plan côté de la cour intérieure ainsi que du donjon.

Joseph Serand, Conservateur et Historien de Montrottier, aurait aimé disposer de ces documents pour enrichir encore le magnifique ouvrage qu'il a laissé et qui aurait pu compter un chapitre supplémentaire avec cette évocation de Viollet-le-Duc à Montrottier en 1874.

Georges GRANDCHAMP.

29-1-1982.

Les reproductions qui illustrent cet article ont bénéficié de l'aimable autorisation de Mme Geneviève Viollet-le-Duc.

(15) Joseph Serand. Le Château de Montrottier. Editions Gardet et Garin, Annecy, 1949



VIOLLET LE DUC
« *Château de Montrottier* »
École des Beaux Arts - Paris

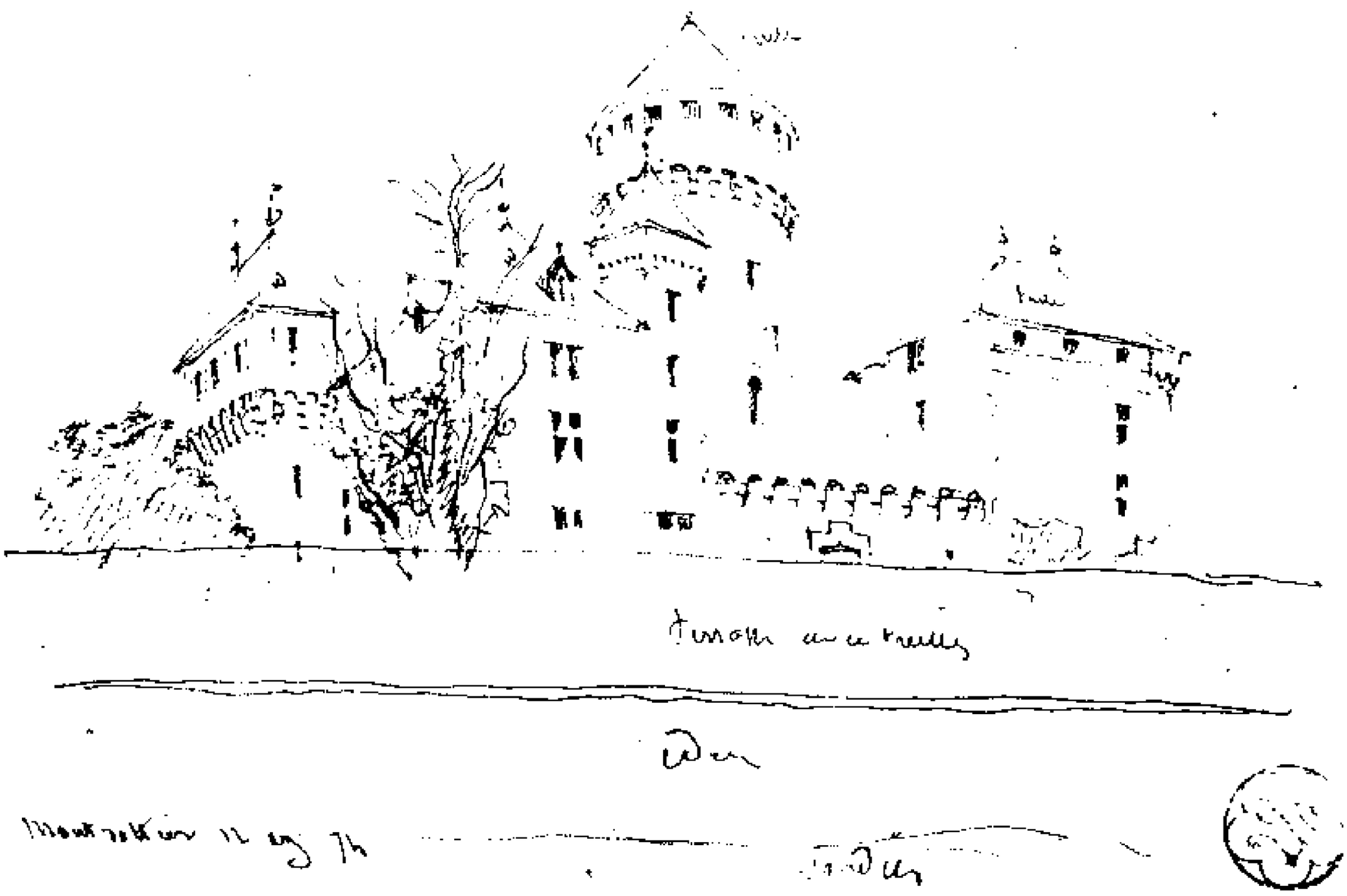

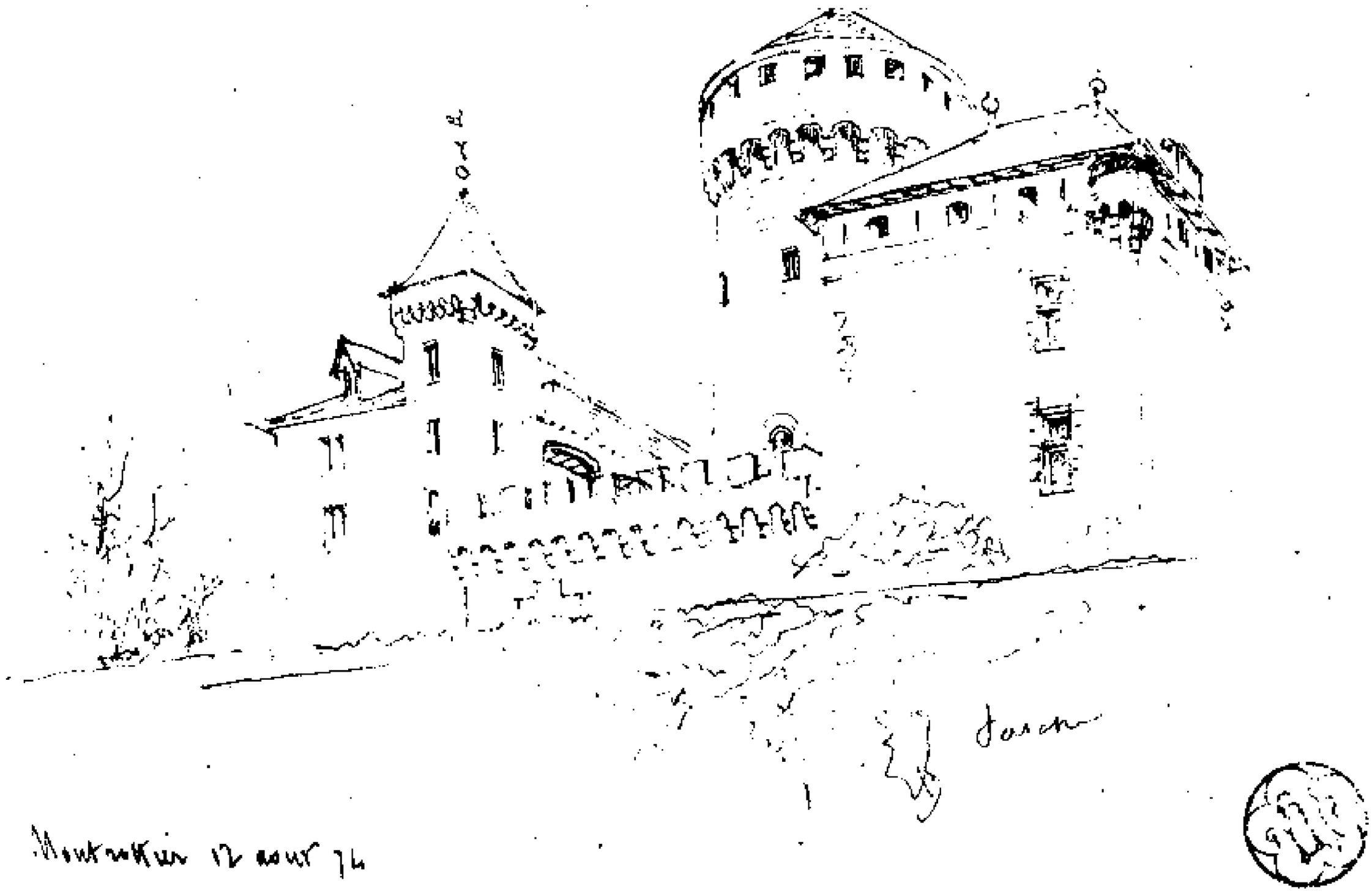

VIOLLET LE DUC
« Château de Montrottier »
Ecole des Beaux Arts - Paris

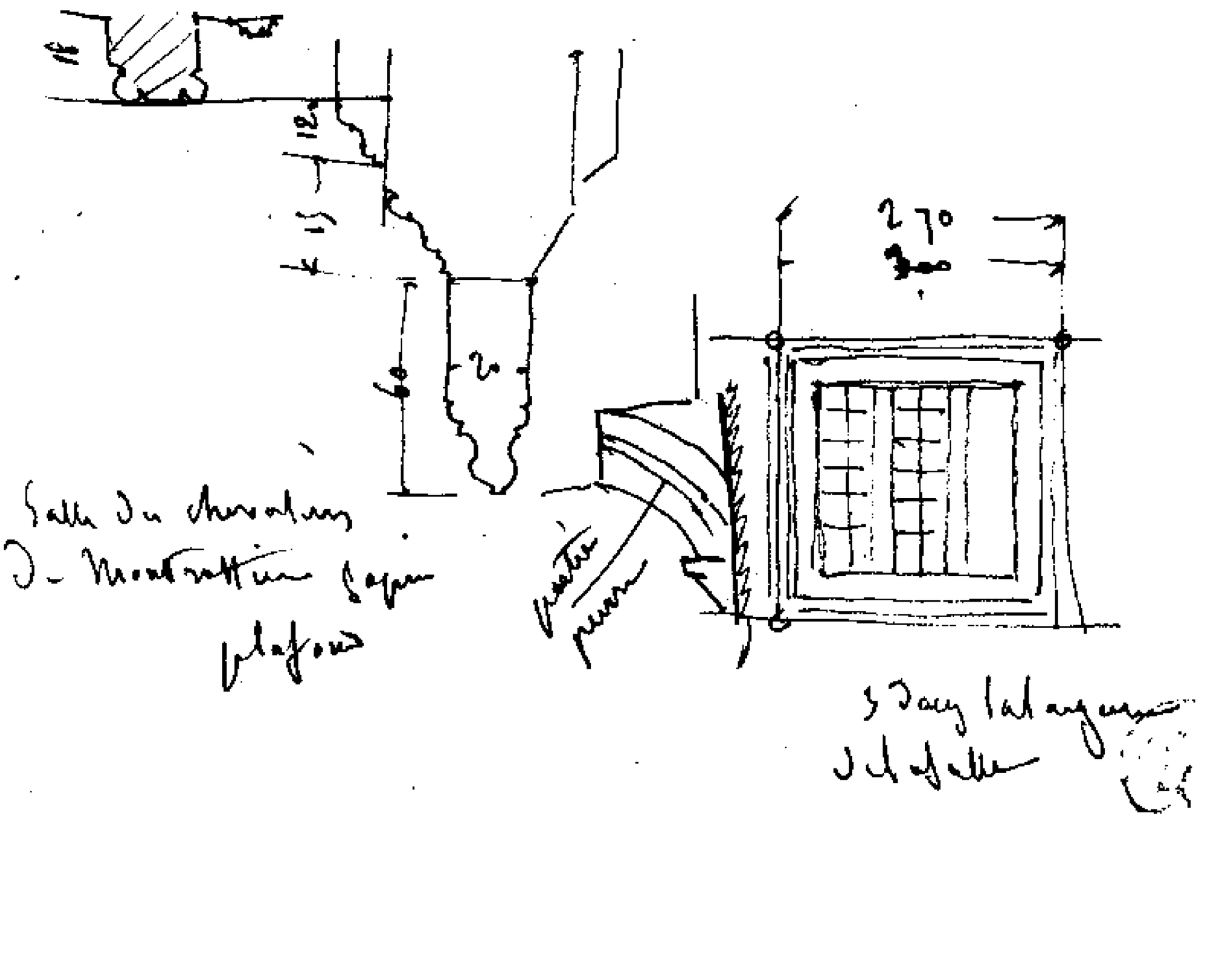

La noblesse et ses résidences en Savoie

(du début du XIIIe au début du XVe siècle)

La Maison de Savoie a constitué au Moyen Age un état important par rassemblement des terres alpines et périalpines. Depuis le XIme siècle la faveur impériale lui a permis de réunir le Bugey (méridional), la Savoie propre, la Maurienne, la Tarentaise, la vallée d'Aoste, le Chablais (avec des prolongements en Valais). Depuis le XIIIme siècle une nouvelle expansion s'est opérée grâce à la faiblesse impériale : d'abord de la Bresse au Pays de Vaud (avec des protectorats plus ou moins durables sur Berne et même sur Lyon) ; puis en Provence orientale. Parallèlement à ce mouvement de rassemblement du Royaume de Bourgogne, la Maison de Savoie réussit dans le Royaume d'Italie à faire valoir des droits acquis par mariage sur le marquisat de Turin au milieu du XIme siècle : là encore un long effort de rassemblement des terres aboutit à une mainmise effective sur le Piémont au XIVme siècle, et de là par les Fieschi et les Grimaldi Gênes faillit devenir savoyarde sous Amédée VII. Ainsi constitué, l'état savoyard apparaît vaste, surtout pour un pays de montagne. Il s'étendait du lac de Neuchâtel à la Méditerranée (région de Nice) et des confins du Lyonnais à ceux du Milanais. De ce fait, le contrôle de l'arc alpin, du Simplon à la Méditerranée, les possibilités d'action le long du sillon rhodanien et dans une partie de l'Italie donnèrent à la Savoie une place importante dans l'Occident médiéval.

Parmi les raisons de cette réussite, il y eut l'appui de la noblesse et la multiplication de ses résidences fortifiées, finalement toujours tenues par le Prince ou bien du Prince. Le Comte de Savoie figure en effet parmi les Princes d'Empire. Or, on ne peut, à la fin du Moyen Age, suivre une route pendant plus d'une lieue sans rencontrer une résidence du Comte ou de ses vassaux, haute montagne exceptée. Tout cela était le résultat d'une lente évolution. Par exemple, dans la châtellenie de Seyssel, le château de Seyssel datait au moins du XIme siècle, mais celui de Dorches ne se développa que sur les XIIme et XIIIme siècles ; les maisons fortes du type de la Rochette d'Anglefort suivirent à partir de la seconde moitié du XIIIme siècle ; enfin de pures ré-

sidences comme le château de Chanay commencèrent à s'édifier dans la seconde moitié du XIVme siècle. Il apparaît donc essentiel d'évaluer les rapports entre la noblesse et ses résidences [1].

I. — LA GÉOGRAPHIE NOBILIAIRE

1) *Les effectifs nobiliaires.*

— La Haute Noblesse qui groupe trois catégories :

Les COMTES sont chefs de principauté en Royaume de Bourgogne comme les Ducs en Germanie ou les marquis en Italie. Il s'agit non seulement des comtes de Savoie eux-mêmes mais aussi de leurs vassaux portant le titre comtal ou ayant un rang analogue : Princes apanagés de la Maison de Savoie (Savoie-Vaud, Savoie-Achaïe en Piémont), les Comtes de Genève, de Gruyère, de Tende, le Marquis de Saluces, les seigneurs de Beaujeu (pour leurs terres d'Empire aux XIIIme et XIVme siècles), de la Tour du Pin (XIIIme siècle), de Thoire-Villars (XIVme et XVme siècles).

Les VICOMTES perdent titres et fonctions à partir du XIIIme siècle mais gardent leur rang. Il y en a un ou deux par bailliage ou par grande vallée : les Chambéry en Savoie propre, les Seyssel en Novalaise, les Briançon en Tarentaise, les Miolans et les La Chambre en Maurienne, les Challant en Vallée d'Aoste... D'autres atteignent ce rang sans en avoir le titre : les La Baume en Bresse qui remplacent les Bâgé disparus, les Blonay en Chablais qui paraissent avoir supplanté les Allinges, les Grandson en Pays de Vaud...

Les BARONS sont présents au Conseil du Comte : ainsi les Chevron ou les Montmayeur de Savoie propre, les Menthon ou les Viry du Genevois, les Cossonay du Pays de Vaud, les Montluel de Chautagne, les Gramont ou les Luyrieu du Bugey... L'ensemble représente une quarantaine de familles.

— La moyenne Noblesse qui comprend les chevaliers bannerets autres que les précédents [2]. Les bannerets signalés dans les comptes des trésoriers de guerre sont en général de l'ordre de 200. Ce chiffre se retrouve dans un registre des compositions des bannerets de 1414. Cependant il convient de tenir compte de tous ceux qui ne sont pas convoqués dans chacune de ces opérations. C'est pourquoi le total réel doit approcher les 400.

— La petite Noblesse qui se compose des chevaliers et, au-dessous d'eux, des écuyers. La tendance du XIVme siècle est à la

---

(1) Cette étude qui ne dépasse pas 1416 (érection de la Savoie en Duché) s'appuie sur les archives de la Maison de Savoie (Protocoles des Notaires de Cour, Comptes des Trésoriers de guerre, Comptes de châtellenie, etc.), sur des archives nobiliaires comme celles de la famille de Chevron-Villette, sur des études archéologiques personnelles effectuées sur une série de chantiers.

(2) Le banneret est un important chevalier qui groupe sous sa bannière, grand drapeau généralement carré, de simples chevaliers.

diminution de la première catégorie et à l'augmentation de la seconde. Cependant il paraît impossible de descendre plus bas dans la société vers deux catégories qui apparaissent aussi dans les opérations militaires. Le client est bien un soldat recruté dans une châtellenie, entraîné et soldé, vrai homme de rang à la base de la hiérarchie militaire, chargé de missions d'importance notable. Mais il paraît ordinairement servir à pied et ne ressemble guère au petit vavasseur à la mode normande ou lombarde. Le métral, devenu subordonné du châtelain, est à l'origine un agent domanial et cela explique la glose figurant encore dans les franchises de Chambéry en 1232 : mistralis seu villicus. La fonction est assez relevée pour être confiée à un noble jusqu'au XIIIme siècle, mais elle ne paraît pas valoir annoblissement et se trouve ensuite dévaluée par la subordination du métral au châtelain.

Il est pourtant certain que des noms nouveaux apparaissent dans la noblesse où s'éteignent des lignages. Comment les gens d'épée et les titulaires d'offices accèdent-ils à la noblesse ? Les textes sont discrets parce que c'est affaire de coutume. Pour les officiers tous ceux qui ont des charges importantes dans l'administration centrale, voire régionale, sont ou deviennent écuyers et chevaliers. La question est donc de savoir qui devient écuyer [3]. Lorsqu'un banneret part à l'armée du Comte ou simplement lorsqu'un bailli se lance dans de petites opérations locales, chacun groupe sous sa bannière des cavaliers dont les textes ne précisent pas toujours la condition sociale : les uns sont formellement nobles mais les autres constituent une sorte de frange inférieure de l'aristocratie ou aux confins de l'aristocratie. Là s'opère en pays d'Empire la jonction entre le monde des nobles et celui des non nobles. Il est donc très difficile de tracer la limite inférieure de la petite noblesse.

Les effectifs de l'ensemble de la noblesse doivent être pourtant déterminés. On peut déjà établir un minimum en constatant qu'un bailliage comporte en moyenne une cinquantaine de familles bien identifiées, soit pour 13 bailliages et assimilés environ 700 familles ; mais en corrigeant ce chiffre pour tenir compte des secteurs d'aristocratie prolifique comme la Bresse avec ses poypes ou le Piémont avec ses châteaux consortiaux [4], il faut dépasser nettement les 1 000 familles. Bien des indices le confirment : Amédée VI mène une forte expédition en Italie méridionale aux côtés du Duc d'Anjou en conduisant 1 100 lances savoyardes selon les comptes de l'Hôtel ; Amédée VIII en aligne autant dans la guerre contre Milan en 1426. Ces chiffres, qui ne donnent évidemment pas tout le potentiel (il faut bien garder les terres pendant ce temps), indiquent seulement un mini-

(3) On sait qu'au Moyen-Age quiconque exerce une fonction publique est officier, c'est-à-dire le titulaire d'un office. L'écuyer est un aspirant à la chevalerie, de sorte que le terme désigne finalement le premier grade militaire dans la cavalerie.

(4) La poype est un terme souvent utilisé dans l'ancien Comté de Savoie (et pas seulement en Bresse : Cf. la poype du Château de Chambéry) pour désigner une motte, c'est-à-dire une tour établie sur remblai généralement en tronc de cône. Les châteaux consortiaux sont tenus et habités par plusieurs seigneurs de même famille.

mum supérieur à 1 000 combattants nobles. En réalité, il faut ajouter tous les cavaliers présents dans chaque bannière ou lance. Ces cavaliers peuvent être de l'ordre de la vingtaine pour la haute noblesse, mais seulement de 1 à 5 pour les simples bannerets. On adopte donc un minimum de 3 cavaliers en moyenne pour la lance de Savoie, soit plus de 3 000 cavaliers, ce qui est un chiffre important pour l'époque ; toutefois on ne peut absolument affirmer que tous soient nobles. Par conséquent, en raisonnant par famille et non plus par combattant, l'effectif nobiliaire représente au minimum plus de 5 000 personnes et peut atteindre avec la frange marginale la plus modeste aisément le triple. Ainsi, compte tenu des fluctuations de la population du comté qui paraît osciller autour d'un demi-million d'habitants, la population noble, identifiée avec certitude, est supérieure à 1 % de la population, mais le chiffre réel peut avoir dépassé la proportion considérable pour le temps de 3 %.

2) *L'érection des résidences fortifiées au-dessous de 1 000 m d'altitude.*

Si l'on évalue le nombre des châteaux, tours et maisons fortes qui furent élevés au Moyen Age dans l'ensemble du Comté de Savoie, on dépasse aisément le millier. En effet, le chiffre de 200 est dépassé dans chacun des groupes suivants : les départements savoyards actuels, le département de l'Ain actuel, les pays romands, la vallée d'Aoste et les vallées alpines du Piémont, les régions basses du Piémont et la Provence orientale. Cet effort de construction correspond au nombre de bannières ou lances précédemment évoqué. Le rapprochement n'est pas fortuit car ceux que l'on connait mal ont sans doute des revenus trop modestes pour élever une construction fortifiée. Descendants des anciens chevaliers des châteaux des XIme et XIIme siècles ou bien cavaliers habiles entrés au service de plus puissants, ils paraissent habiter des maisons dans le village ou la ville voisine des résidences fortifiées. Tout ce qui a été évoqué jusqu'ici correspond à ce que l'on observe dans les recherches les plus récentes sur la noblesse [5]. Mais la Savoie offre pourtant une originalité qui reste à présenter.

L'absence des résidences nobiliaires au-dessus de 1 000 mètres est un fait général en Savoie, qui ne souffre que de rares exceptions en certains lieux de climat adouci, notamment en Provence. Or les villages montaient, eux, à près de 2 000 mètres sur les meilleurs adrets comme en Haute-Maurienne. En revanche, si l'on tente de cartographier la position des châteaux et maisons fortes, il y a des vides significatifs en Haut-Chablais, Haut-Faucigny, Haut-Genevois, Haute-Tarentaise et Haute-Maurienne. Les résidences fortifiées sont situées en moyenne et basse vallée ou sur des sites favorables des Préalpes, du Jura ou

(5) Ces recherches ont fait l'objet de communications nombreuses et souvent encore inédites au « séminaire » de Monsieur Philippe Contamine, à l'Université de Paris X.

des avant-pays. Cela reste à expliquer. Le motif climatique n'est pas à dédaigner : il suffit de se trouver dans l'une de ces constructions en hiver pour le comprendre. Mais d'autres raisons interviennent, comme le souci du contrôle des routes et l'altitude atteinte par les défrichements. Tout d'abord, les châteaux surplombent de près une route ou un col (exemple : Cessens) ou du moins sont placés de façon à surveiller de très près la route : on devine des soucis de sécurité, de péage, de rôle politique. Encore faut-il, pour apprécier cela, tenir compte du réseau médiéval et non point du réseau créé par les intendants savoyards du XVIIIme siècle. La question des défrichements a dû se poser aussi. Les plus anciens châteaux sont à l'altitude atteinte par les défrichements à l'époque carolingienne, comme cela se vérifie dans la Combe de Savoie ou dans la vallée du Rhône avant sa sortie des cluses jurassiennes. De plus récents ont bien progressé en altitude, mais ce sont les communautés monastiques et paysannes qui ont conduit les grands défrichements en haute montagne et se sont fait reconnaître des droits par le Comte de Savoie.

A partir du XIIIme siècle, les secteurs les plus bas l'emportent peu à peu, et il y a cette évolution des motifs aisément discernables. Les chevaliers de garde dans les anciens châteaux ont préféré vivre à proximité de ceux-ci. Il y a donc éclatement des résidences nobiliaires alors que les plus grands et les plus anciens châteaux sont en général en zone basse. Il y a cependant plus important : les vassaux préfèrent s'installer près des résidences de la haute noblesse et surtout du Prince. Bien des vassaux s'installent à proximité d'une capitale, soit parce qu'ils ont obtenu des fiefs nouveaux, soit parce que ce sont des officiers ou d'éventuels officiers. Le record est atteint par Chambéry où, dans un rayon de 11 km, on trouve près de 30 châteaux et maisons fortes. Des observations analogues peuvent être faites près des résidences des princes apanagés (Moudon, Pignerol) ou du prince héritier et seigneur de Bresse (Bourg) [6] ou encore du Comte de Genève (Annecy le Neuf).

Ce sont donc les fonds de vallée et surtout les avant-pays de lacs ou d'étangs qui connaissent, à la fin du Moyen Age, les densités de résidences nobiliaires les plus élevées.

II. — LES RÉSIDENCES PRINCIÈRES : *des exemples pour la Noblesse*

La Maison de Savoie a mis en place un véritable quadrillage du Comté par des châteaux lui appartenant, pour des raisons de défense, d'administration du domaine, de contrôle des routes, d'encadrement des seigneurs laïcs et ecclésiastiques. Procé-

(6) Depuis que le futur Amédée V avait épousé en 1272 la dernière des Bagé, l'usage chez les Comtes de Savoie a voulu que le prince héritier reçoive en apanage la seigneurie de Bresse, à titre de formation.

dant par construction ou par acquisition, elle détient environ 50 châteaux vers le milieu du XIIIme siècle, une centaine au début du XIVme, vers 170 au début du XVme.

1) *Les caractères des châteaux comtaux.*

On sait qu'à l'ère romane la grande tour, sensiblement carrée, établie sur piton, éperon barré ou bord de plateau, était de règle [7]. De ces constructions, à 4 niveaux au moins, qui dépassent tout compris 20 ou 30 mètres la forme la plus ancienne, est probablement celle d'Hermillon, en face de Saint-Jean-de-Maurienne. On connait cette tour carrée, d'appareil irrégulier, de 12,40 mètres de côté pour des murs de l'ordre de 1,20 mètre d'épaisseur. La version la plus évoluée, à défaut de la grande tour de Montmélian, disparue, est fournie par la tour dite de la Reine, à Annecy, avec ses 15 mètres de côté, ses murs en bel appareil d'environ 4 mètres d'épaisseur et son accès par pont-levis à 13 mètres de haut. Ce sont évidemment les dimensions qui sont ici particulières, mais le château comtal a bien d'autres particularités. C'est d'abord le nombre des maisons fortes des vassaux qui renforcent les lignes de défense, comme à Montmélian ou à La Rochette. C'est aussi la prolifération des dépendances. Sans doute chaque château se développe-t-il autour de sa grande tour qui demeure l'ultime défense et la « gayte » : apparaissent un logis, une cuisine avec four et lardier, une chapelle, une écurie, une maison du portier. Mais dans un château comtal on trouve une garde-robe, une bouteillerie, une maréchalerie, une fauconnerie, un hangar aux engins (exemple : Evian, Annecy) ou bien un dépôt d'arbalètes (Montmélian). On notera que ces dépendances sont en bois comme les toitures, les coursières couvertes, les ouvrages en saillie sur les courtines ou les escaliers. En Savoie, les bois noirs (résineux), le fayard, et même au Moyen Age le chêne sont en abondance, tandis que le beau calcaire, comme la pierre de Seyssel, laisse assez souvent la place à la molasse ou au schiste.

A partir du milieu du XIIIme siècle, tout en développant les châteaux existants (Montmélian, Pierre-Châtel, peut-être Aiguebelle), on érige des châteaux pouvant accueillir non seulement le Comte et sa suite, mais aussi une administration en plein essor et une garnison renforcée. Chillon fournit le premier exemple sous Pierre de Savoie, au milieu du XIIIme siècle. Dans ce château, de 110 mètres sur 45, la grande tour domine trois cours : l'une pour le Comte et la Cour, la médiane pour le bailli de Chablais et son personnel, la plus basse pour la garnison et le service du château. Chambéry constitue un autre exemple depuis les transformations d'Amédée V, au début du XIVme siècle. A partir de l'ancienne poype des vicomtes, devenue suprê-

(7) L'illustration sur ce qui suit se trouve dans A. Perret et B. Demotz, « Châteaux forts de Savoie », numéro spécial de l'Histoire en Savoie — Chambéry — Montmélian 1982. La bibliographie détaillée est parue dans « Soldats et armées en Savoie » — Chambéry — Montmélian 1981.

me réduit défensif, une courtine à tours et deux puissantes portes protègent la cour, unique, qui comporte un côté pour la résidence du Comte et de sa Cour, un côté pour l'administration et un côté pour l'agrément des visiteurs de marque. La superficie de cet ensemble est près du double de celui de Chillon. On ne s'attardera pas sur les oscillations entre la tour ronde, type seconde moitié du XIIIme siècle, ou la tour carrée, ni sur la lente diffusion des mâchicoulis au XIVme siècle : tout cela donne la mode à la noblesse, ce que l'on retrouve aussi pour le choix des résidences de prédilection.

2) *Les résidences de prédilection.*

Elles évoluent d'une triple manière. Tout d'abord, on constate un glissement vers les lacs. A l'ère romane, les résidences étaient en Maurienne (Hermillon, Aiguebelle) ou à proximité (Montmélian, Suse). Pierre de Savoie, au contraire, développe Chillon au bord du Léman et Amédée V achève le Bourget. On remarque aussi, dans les châteaux, l'essor de la fonction de résidence. A Ripaille, Amédée VII va même jusqu'à faire construire, près du pavillon de chasse, un vaste bâtiment à piliers avec des dépendances et une simple clôture (c'est ce qu'Amédée VIII devait remplacer par la Chartreuse à l'usage des nobles). Enfin, le rapprochement des villes apparaît assez souvent. Aux châteaux à distance des villes (exemple : Hermillon par rapport à Saint-Jean-de-Maurienne, Pierre Châtel par rapport à Belley) succèdent les forteresses dominant immédiatement les agglomérations urbaines comme Chambéry, Annecy ou Pont d'Ain.

Ces exemples sont ordinairement suivis par la haute noblesse et par les barons. Ainsi, au XIVme siècle, les Thoire Villars ont abandonné leur nid d'aigle de Montréal, au-dessus de Nantua, pour Poncin, au bord de l'Ain. De façon plus caractéristique encore, les Chevron quittent, au XIVme siècle, leur puissante forteresse perchée au-dessus de l'actuelle Albertville et édifient, nettement plus bas, une résidence à Mercury, au sud du col de Tamié ; ils y ajoutent par la suite une maison-forte à Giez, au nord du col de Tamié.

3) *La surélévation symbolique des grandes tours comtales.*

Dans la mesure où les vassaux construisent des châteaux de plus en plus importants, munis de tours assez hautes, à la manière des Comtes de Savoie eux-mêmes, ces derniers, au-moins depuis Amédée V, sont conduits à surélever leur propre grande tour, afin de maintenir symboliquement leur rang. C'est ainsi que Chillon, Chambéry, Jasseron et bien d'autres encore dans la suite, notamment à Annecy, voient leur grande tour dépasser largement la trentaine de mètres. C'est que le mouvement de construction chez les vassaux avait fini par prendre beaucoup d'ampleur.

III. — LES RÉSIDENCES DES VASSAUX

Il existe évidemment une hiérarchie depuis les Comtes qui, tels ceux de Genève, possèdent une vingtaine de châteaux, ou les Vicomtes qui, tels les Challant en vallée d'Aoste, détiennent les plus puissants châteaux de toute une vallée, jusqu'aux possesseurs de simples tours ou de petites maisons fortes.

1) *Mottes et tours* (jusqu'au milieu du XIIIme siècle).

La Savoie a connu les mottes, c'est-à-dire des tours de bois, puis de pierres, établies sur remblai tronconique plus ou moins artificiel. Ce n'était pas seulement le cas de la Bresse avec sa centaine de poypes effectivement occupées à l'époque qui nous intéresse. La Savoie propre en est truffée (Montailleur, Tournon, Chevron, Cornillon...). Tous les bailliages savoyards en possèdent. Cependant les tours carrées sur rocher l'emportent de beaucoup, foisonnant même en Revermont, en Pays de Gex ou en Faucigny. Elles mesurent au moins 6,50 mètres de côté (environ 20 pieds) pour dépasser parfois la dizaine de mètres ; en hauteur elles peuvent approcher les 20 mètres ou même les 25 mètres avec leurs hauts toits à double pan. L'étagement est fort classique dans ces tours étroites : le sarto au rez-de-chaussée, la « grande salle » avec son accès par une porte à 6 ou 8 mètres du sol, puis l'étage d'habitation, enfin les combles où logeaient la gayte et autres soldats. La défense s'effectuait depuis le sommet : on ne paraît pas avoir prévu autre chose que des palissades en protection avancée. Certaines de ces tours ont constitué le point de départ de châteaux importants.

2) *Les châteaux de montagne.*

Ce sont ceux qui, à partir de l'ère romane, ont tiré parti d'un site (exemple : Beaufort) et ont adapté leur plan au rocher support. La meilleure formule consiste à utiliser un relief très vigoureux : ainsi à Montmayeur, qui domine la vallée voisine de 500 mètres, on a essentiellement verrouillé les extrémités de la crête fortifiée sur plus de 250 mètres. Dans la même région, l'Heuille s'est établi sur le bord d'une haute table à 900 mètres d'altitude, de sorte que la courtine à défendre s'est trouvée fort raccourcie. On peut trouver ailleurs beaucoup d'ingéniosité, comme à l'ancien Châtel de Culoz. Le chemin d'accès monte en contournant par le dessous le haut plateau rectangulaire du château et aboutit à un escalier taillé dans le roc où deux hommes ne peuvent se croiser. Une courtine barrait l'accès à la cour, au bout de laquelle le donjon quadrangulaire figurait l'ultime refuge. Ici, comme à Cessens ou aux Allymes, les donjons de montagne sont des vigies remarquables : la vue s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres et pouvait, au Moyen Age,

repérer les reflets d'armures ou la poussière d'une troupe en approche.

En partant de ces expériences, les vassaux sont arrivés à construire en Savoie des châteaux de fort grande taille pouvant aller jusquà 300 mètres de long. Deux exemples sont fort caractéristiques. A Dorches, d'une modeste tour du XIme, on est passé dans les deux siècles suivants à une grande tour, à la fortification de toute l'arête par un système de cours fortifiées et de châtelets et par un flanquement habile sur le seul côté aisément attaquable. A Miolans, le donjon primitif avait été placé au sommet d'un plateau incliné protégé par des fossés taillés dans le roc. Par la suite, on a fortifié tout le plateau en défendant les approches par le châtelet d'entrée et les portes successives, ainsi que par le célèbre souterrain de défense à archères. La fin du Moyen Age vit ici le développement des logis, des communs, de la chapelle et de tours de plus en plus vastes.

3) *Les Maisons Fortes.*

Construites depuis la seconde moitié du XIIIme siècles, elles sont très variées mais respectent les principes suivants : érection d'une tour de valeur défensive fort variable (le symbole est beaucoup plus important), adjonction d'un logis dépourvu d'ouvertures basses, sauf la porte ; les murs sont peu épais. Après des débuts modestes, les maisons fortes ont parfois gagné en hauteur ou en étenduc. Le premier cas est illustré par Pollinge, près de Reignier, avec sa haute tour en fer à cheval et son logis massif accolé, du XIVme siècle. Le second cas s'observe à la Rochette d'Anglefort où l'on arrive au XVme siècle, et peut-être au XVIme, à une enceinte de près de 200 mètres de périmètre. Il reste que normalement les maisons fortes n'ont aucun fossé, ni aucune défense avancée, et que la hauteur de l'édifice reste inférieure à celle des châteaux.

Le point essentiel consiste en l'évolution des maisons fortes en fonction de la sécurité du secteur concerné du Comté. Au Crécherel d'Ugine, lieu particulièrement éloigné à la fin du Moyen Age de toute frontière, la famille a fait glisser la maison forte vers une pure résidence à trois niveaux ; par la suite, cette résidence a même été dédoublée pour des raisons successorales. A la Rochette d'Anglefort, en aval de Seyssel, la modeste construction initiale (logis vieux et tourelle ronde) s'est doublée également d'un logis neuf, mais dans ce secteur plus menacé elle a viré peu à peu à la petite forteresse, finalement dotée d'artillerie au XVIme siècle. On constate ainsi que pour les maisons fortes, comme pour les châteaux, les nobles séparent peu à peu les fonctions de forteresse de celles de résidence.

4) *Les résidences urbaines.*

Le goût des nobles pour les résidences ne s'affirme pas seulement à la campagne, selon une évolution que l'on suit encore

remarquablement en Vallée d'Aoste par exemple (Fénis, Issogne). Les nobles installent aussi des résidences en ville pour les habiter effectivement. Toutes les études urbaines récentes montrent que les nobles sont présents dans les villes en dehors de l'Italie, mais avec un rôle différent de celui de leurs homologues péninsulaires. On comprend aisément la présence nobiliaire dans une capitale où l'administration centrale s'est sédentarisée depuis le XIIIme siècle : cela se constate à Chambéry comme à Paris. Mais le phénomène est loin de se limiter à la capitale : les nobles savoyards peuvent habiter aussi dans les chefs-lieux des châtellenies. Deux motifs au moins se discernent : d'abord concourir à la défense de la ville. Le cas d'Aoste est justement célèbre avec son ancienne enceinte romaine transformée en une série de 20 châteaux et tours répartis entre quelque 10 familles. Mais il y a bien d'autres exemples. A Ugine, qui est une fort ancienne curtis, les nobles ont construit des maisons fortes dont il reste encore un beau spécimen pour renforcer directement la muraille urbaine, le château comtal se trouvant sur un bon site de défense trop éloigné. Ailleurs, comme à Treffort, les nobles se bornent à faire construire des maisons à tour dans la ville même. Affirmer son rang est un autre mobile, réaction surtout des nouveaux venus au sein de la noblesse par les offices. On connait le cas de Conflans où, à la fin du XIVme siècle, Pierre Voisin fait construire la Maison Rouge à la mode siennoise, tandis qu'André Belletruche fait élever le Château Rouge. Il reste que les demeures nobiliaires sont encore généralement rurales ou, à la rigueur, péri-urbaines [8].

Nous n'entrerons pas ici dans tous les cas particuliers : groupe de châteaux (Chignin), châteaux aquatiques (l'Ile de Genève ou d'Annecy), châteaux affrontés (les Allinges), bâties (les Marches ou la Bâtie de Seyssel), châteaux du XIVme siècle d'une seule grande masse quadrangulaire (Ussel, Verrès). Cependant il faut encore souligner que le souci d'affirmer son rang se traduit par la surélévation des grandes tours ou par leur construction par la haute noblesse : du clocher élevé par l'évêque à la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne au donjon de Montrottier par les Menthon, les exemples abondent.

IV. — QUELQUES SUJETS DE RÉFLEXION

Il serait trop long d'aborder ici l'étude de la garnison du château, formule qui englobe, au Moyen Age, les habitants (le seigneur, sa famille, ses serviteurs, parfois ses vassaux ou leurs enfants, le guetteur, le portier, les clients, les arbalétriers), le

(8) Cf. : — L'histoire d'Ugine dans « Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne » - Annecy 1975 — Cotton : « La vie rurale en Revermont à la fin du XIVme siècle » (thèse de l'Ecole des Chartes 1961) — Le guide et les autres publications des Amis du Vieux Conflans. Sur la noblesse urbaine en général, on se reportera, en attendant la thèse de Mlle Brondy sur les villes de Savoie, à la thèse de notre collègue Leguay sur les villes de Bretagne.

matériel (armes, mobilier, provisions), les animaux (chevaux et bêtes de somme, chiens, bêtes de basse-cour). A fortiori, il ne saurait être question d'esquisser la présentation des rapports entre château et peuplement. Notons seulement que le choix du meilleur site de résidence ne coïncide pas forcément avec l'emplacement du village et qu'en altitude les paysans restent protégés soit par les monastères, soit surtout par le Comte de Savoie lui-même. Mieux vaut s'en tenir aux questions les plus importantes pour le sujet.

1) *Chronologie des constructions et évolution des revenus nobiliaires.*

Le grand effort de construction des résidences fortifiées paraît être situé entre 1000 environ et 1323, soit des débuts d'Humbert Ier à la mort d'Amédée V. Par la suite, on construit peu de châteaux nouveaux : quelques exemplaires, par bailliage, jusqu'en 1416. Le Comte et ses vassaux agrandissent parfois ce qui existe déjà, érigent encore des maisons fortes. Mais le plus souvent ils entretiennent, plus ou moins bien, leurs résidences traditionnelles en ajoutant parfois quelques améliorations : escalier de pierre, décoration, vitraux... Pourquoi cette évolution ? Cela tient d'abord tout simplement au fait que l'on a déjà beaucoup construit. En outre, les guerres avec le Dauphin et avec ses alliés ralentissent et finalement s'arrêtent en 1354 (négociations du traité de Paris réglant l'essentiel du contentieux entre Savoie et Dauphiné, ce dernier devenant français). Cependant, la grande question pour les nobles est probablement celle des revenus. Une fois assurées les subsistances de la garnison, au sens indiqué plus haut, les équipements militaires, les aides féodales, il reste une résidence à entretenir ou même à renforcer. Face à ces dépenses, la noblesse continue à compter sur la seigneurie foncière, mais la noblesse savoyarde n'a pas beaucoup de terres et le cens ou droit de location des tenures paysannes se dévalue lentement. De son côté, la seigneurie banale, qui correspond à l'exercice de droits d'autorité publique, a un rapport net limité : il faut en effet ôter aux revenus tous les frais de justice (paiement de juges, de « familiers » qui assurent la police, recherche et transfert des délinquants ou criminels en fuite, etc.), frais d'entretien des moulins et fours banaux. Si le noble ne veut pas s'endetter auprès des banquiers lombards ou des juifs, ou bien encore vendre aux bourgeois, il lui reste deux possibilités pour tenir son rang en Savoie. Obtenir des offices dans l'administration du Comte ? Ceux-ci ne prolifèrent pas comme dans le Duché de Bourgogne et toutes les familles ne peuvent en obtenir, ni en permanence, ni même à chaque génération. D'ailleurs il existe ici, comme pour les bénéfices ecclésiastiques, une certaine concurrence : celle des bourgeois (Bonivard de Chambéry, Tavel de Genève, etc.) et même celle de paysans aisés pour les offices les plus modestes. La perspective essentielle est donc de guerroyer avec le Comte car cela rapporte des soldes, des rentes en fief,

des dons, du butin, puisque les guerres savoyardes ont toujours été victorieuses, à de rarissimes exceptions près. Au reste, lorsqu'au Comte victorieux vont succéder des Ducs incapables de vaincre ou même de défendre le pays, la noblesse devait s'engager dans une chasse sans merci aux offices et privilèges : de là les rivalités impitoyables dès le XVme siècle entre les Compeys, les Montmayeur, les Cordon..., puis la concurrence implacable entre Savoyards et Piémontais. Certains nobles ont choisi l'émigration (exemple : les Grailly du Pays de Gex dont les exploits en Aquitaine durant la Guerre de Cent Ans furent célèbres), d'autres vont finir par retomber dans des activités purement paysannes : il y a dans l'Armorial de Savoie des silences qui sont significatifs à cet égard.

2) *Le droit de fortification.*

Si, pour les vassaux, la question des revenus est assez importante pour que l'on observe souvent un rapport très net entre la création ou le développement des résidences fortifiées, d'une part, et l'exercice d'offices, la participation aux chevauchées comtales ou bien l'obtention de fiefs nouveaux, d'autre part, il convient de souligner que le Comte, lui, exerce et contrôle le droit de fortification. En effet, au delà de ses droits comtaux, le Comte de Savoie exerce les droits régaliens (droits de souveraineté). Il les exerce d'abord comme avoué de l'abbaye de St Maurice d'Agaune et donc comme héritier effectif des Rois de Bourgogne dès le XIme siècle. Il le fait aussi aux XIIIme et XIVme siècles comme Vicaire Impérial, exerçant les droits de l'Empereur en son nom. Même les évêques, pourtant souvent fort réservés, finissent par admettre cette situation au XIVme siècle avec toutefois des réserves en ce qui concerne l'évêque de Genève. Le Comte, par ailleurs, concède des fiefs qui peuvent être fortifiés. En effet, tenant bien en main ses vassaux et exigeant que les châteaux soient rendables au Comte selon le droit coutumier savoyard, le Comte considère les châteaux de ses vassaux comme des appoints nécessaires à ses propres châteaux et les maisons fortes comme un maillage intercalaire utile du réseau fortifié. Il n'est pas difficile de vérifier en effet sur le terrain la multiplication des constructions nobiliaires et dans les archives l'appui donné par la noblesse au Comte quand on considère l'ensemble de l'histoire du Comté de Savoie [9].

*
* *

Beaucoup de recherches restent à faire, mais une triple conclusion paraît s'imposer. Tout d'abord les résidences nobi-

(9) Ces vues seront présentées plus en détail par l'auteur de cet article dans une thèse en cours de rédaction sur le Comté de Savoie du début du XIIIme au début du XVme siècle.

liaires reflètent à la fois l'autorité du souverain et la hiérarchie de la noblesse. En outre, ces résidences ont en général peu souffert des guerres au Moyen Age, alors qu'à la période moderne elles ont connu beaucoup de destructions du fait des Bourbons. Enfin elles ont joué, à divers titres, un rôle important dans la vie de nos aïeux, nobles ou non, et de nos jours encore elles représentent un atout, insuffisamment utilisé, pour le tourisme dans l'ensemble des pays de l'ancienne Savoie médiévale. Il reste à espérer que l'exemple donné par des villes comme Annecy en matière de valorisation et d'utilisation de résidences fortifiées soit plus largement suivi.

Bernard DEMOTZ.

Le château et l'église de Quintal

Quelques précisions historiques (1738-1976)

Une de mes cousines a eu l'amabilité de me signaler l'article de Monsieur le Chanoine Coutin sur le château de Quintal [1].

Cette publication donne de précieuses et intéressantes indications. Mais il y a un passage que j'ai été amené à préciser. C'est le suivant :

> « Avec la Révolution... les Nobles Seigneurs de Quintal et de Saint-Jorioz prirent la route de l'exil et leurs grandes propriétés tombèrent entre les mains de spéculateurs qui les achetèrent avec des liasses d'assignats.
> Francisque Paccard, fondeur de cloches, serait né au château en 1848 et, en 1852, la fonderie fut installée à Annecy-le-Vieux (Note de la famille). »

En ce qui concerne le deuxième alinéa, je ne pouvais me contenter d'une tradition orale, et, en voulant l'étayer, j'ai été amené à préciser le premier.

Lors de l'établissement du cadastre sarde [2], Noble Victor de Bertrand de la Pérrouse, Marquis de Thônes, de la ville de Chambéry, possède des terres autour des vestiges du vieux château d'Allaudon (n° 729 du cadastre) et autour du château de Quintal (n° 1114).

Le 8 août 1739, s'estimant surimposé, pour ce que lui rapporte la grangerie d'Allaudon [3], il présente une réclamation au

---

(1) M. le Chanoine Coutin, Revue Salésienne n° 75, années 1962-1963, p. 22.

(2) La plupart de ces notes proviennent des Archives Départementales de la Haute-Savoie : A.D.H.S. Une concerne les Archives Départementales de la Savoie : A.D.S.
Je remercie vivement le personnel et le Directeur de ces Archives pour leur amabilité et leur obligeance.
Ici A.D.H.S. : Tabelle de la Mappe Sarde, classement par numéros.
Cette Tabelle estropie curieusement divers noms, révélant ainsi la prononciation courante patoisante : Chappel pour Chapet dans l'autre Tabelle, et en fait Chappet ; Zounce Santornin pour de Disonche Centaure, Max pour Dumax, Fourmageuz pour Fromaget, et Chennal pour Lachenal.

(3) A.D.H.S. : Tabelle de la Mappe Sarde : Extraits de la lettre du Marquis de Thônes, le 8-8-1739, au Roy :
Supplie très humblement votre vassal Victor de Bertrand, Marquis de Thônes, de la ville de Chambéry et prend la liberté de représenter à Elle qu'il possède rière la paroisse de Quintal en Genevois un rural qui est ascensé depuis plus de 60 ans : 162 livres 17 sols 4 deniers et ne peut valoir davantage. Ce rural a cependant été taxé pour la taille par le cadastre nouvellement fait, à 92 livres 9 sols 2 deniers, ce qui emporte beaucoup de la moitié du revenu... chargé de beaucoup de servis et de l'entretien d'un gros bâtiment. [...] Il espère qu'on ne peut pas lui refuser sur l'excès de cette cotisation, qui le mettrait dans la

Roi. Peu après le 17 mai 1740, il apporte les précisions demandées.

Le 17 mars 1741, sa veuve Dame Marianne Delamard [3] [4] renouvelle sa réclamation qui est rejetée. Après sa lettre du 24 mai 1741, un expert est nommé qui réexamine en diminution, le 17 janvier 1742, plusieurs numéros du cadastre.

Dame Marianne Delamard meurt à Chambéry en février 1758 [4].

Le partage en succession entre ses deux filles Adélaïde et Christine Thérèse a dû intervenir en 1762 [4].

Dame Adélaïde de Bertrand de la Pérrouse, fille de feu Messire Victor de Bertrand, Marquis de Thônes, épouse de Messire Joseph Pantaléon, Comte de la Pérrouse et d'Evieu, native et habitante de Chambéry, adresse le 7-2-1763 des missives au Rd Joseph Antoine Besson, natif de Flumet, Curé de Chapeiry, pour le renouvellement pour 9 ans de trois baux.

Ces baux ont été passés le 10-2-1763, devant le Notaire J. Exertier, dans le presbytère de Chapeiry [5], en présence du Révérend Joseph Antoine Besson et de Louis François Picus, natif de Massongy, habitant Chambéry, procureur de Dame Adélaïde (procuration du 13-8-1760, reçus par Me Betems, Notaire).

---

nécessité d'abandonner ses biens et il redoublera ses vœux pour la conservation de prospérité de V. M.

Les seigneurs délégués répondent le 17 mai 1740 que ces doléances doivent être précisées par un état détaillé.

Peu après, le Marquis de Thônes fournit un état ; il produit l'ascensement qu'il en a payé à Claude Martin Daviet le 11-1-1739. Il ne lui reste que 72 livres 8 sols 2 deniers de revenu, sur lequel il est chargé d'ovailles, de la manutention des bâtiments.

Le Conseil de la paroisse de Quintal en délibère. Il comprend outre M. Bourbon, secrétaire de la paroisse, Claude Métral, syndic, et Jean-Pierre Vincent et Michel Beauquis, conseillers de la paroisse. Le Conseil donne un avis défavorable à la requête.

Le 17 mars 1741, Dame Marianne Delamard, veuve de Messire Victor de Bertrand de la Pérrouse, Marquis de Thônes, possesseresse de ses biens en vertu de ses droits dotaux, représente aux Seigneurs délégués de S. M. que le Seigneur Marquis, son époux, s'était pourvu à Sa Majesté pour être déchargé d'une partie de la taille exorbitante imposée sur les biens de la grangerie d'Allaudon. Elle répond, point par point, aux critiques de la Communauté de Quintal.

Le 24 mai 1741, la Marquise de Thônes reprend la plume, après délibération du Conseil de la paroisse en date du 20 avril 1741 : Elle s'attendait bien à ce que la Communauté de Quintal lui ferait de mauvaises difficultés et critique celle-ci qui n'a pas promu d'expert, comme il lui était ordonné. Elle constate une première rectification (bois notés à la fois au Marquis et à la Communauté) qui ramène déjà la taille de 92 livres 9 sols 2 deniers à 84 livres 14 sols 6 deniers.

Finalement, le 17-1-1742, l'expert de Chambéry Castely, ayant réexaminé les différents numéros litigieux du cadastre, décide une diminution de 26 livres 9 sols 0 denier.

(4) De Foras : Armorial et Nobiliaire de l'Ancien Duché de Savoie : Tome I, page 194 pour Centaure de Bertrand et ses descendants ; Tome I, page 192 pour Joseph Pantaléon de Bertrand, mari d'Adélaïde ; Tome IV, page 2 pour Charles Maurice de Métral de Chatillon, mari de Christine Thérèse, sœur d'Adélaïde.

Victor-Emmanuel de Bertrand a été baptisé le 12-3-1684. Il était le fils de Centaure de Bertrand, baptisé le 7-9-1649, Baron de Quintal, et de Christine de Valperga (ou Valpergue), fille de Pierre, Marquis de Thônes. Par son mariage, Centaure de Bertrand est devenu Marquis de Thônes. Il a été enterré à Lémenc, le 27-7-1687.

Victor de Bertrand a épousé Marianne Delamard le 17-6-1713. Il est mort le 22-12-1740, à l'âge de 56 ans.

Sa veuve testa en faveur de ses deux filles Adélaïde et Christine Thérèse. Elle fut enterrée à Sainte-Claire, à Chambéry, le 15-2-1758.

Leur fille Adélaïde a été baptisée le 3-4-1717 ; elle a épousé, le 13-10-1734, son cousin Joseph Pantaléon de Bertrand de la Pérrouse, Comte d'Evieu. Elle est morte à Chambéry le 7-3-1799, tandis que son mari, baptisé le 21-12-1712, est mort le 21-12-1801.

Leur autre fille Christine Thérèse est née le 24-5-1724. Elle a épousé, le 25-8-1744, Charles Maurice de Métral de Chatillon (le contrat dotal est de la veille). Elle est morte à Bassens le 29-8-1804, tandis que son mari, né le 31-7-1698, devenu Marquis de Thônes le 8 avril 1762, est mort le 8-4-1774.

(5) A.D.H.S. Tabellion Annecy 1763, livre 1er, 180, Notaire J. Exertier, pages 230, 231, 232.

Le premier bail, pour le fermier Pierre Murgier, né à Balmont, habitant Quintal, concerne le grangeage de Villard-Rosset ou Villarosset.

Le deuxième bail, pour le fermier Jacques Daviet, feu François, de Balmont, concerne le grangeage de Méclard, rière Balmont, et la moitié du pré Mouthon.

Le troisième bail, pour le fermier Jean-Pierre Vincent, feu Antoine, natif et habitant de Quintal, concerne le grangeage d'Allaudon, comprenant maison haute et basse, grange, bouvée, champs, prés, terres, jardin, verger, chenevière, pâturages, bois et broussailles pour affouage.

Le 8-1-1768, à Chambéry, dans la maison du Comte d'Evieu, par devant Antoine Monet, Notaire Royal à Chambéry, s'est personnellement établie et constituée Dame Adélaïde, fille de feu Messire Victor de Bertrand, Marquis de Thônes, épouse de Messire Joseph Pantaléon de Bertrand de la Pérrouse, Comte d'Evieu, laquelle vend à Demoiselle Claudine Entremont, fille de feu Noël, native de Lyon, habitant présentement en cette ville de Chambéry, épouse de Jean-Claude Métral de Quintal, fils de défunt Bernard Métral, tous les biens dépendant du grangeage d'Allaudon, situé sur la paroisse de Quintal, dont les vestiges du vieux château (n° 729 du cadastre) et le Château (n° 1114) et les biens ascensés à Jean-Pierre Vincent et auparavant à Claude Martin Daviet, moyennant le prix et la somme de 4 000 livres, comptés par la dite Entremont, en 165 pistoles du Roy, valeur de 24 livres, et le reste (40 livres) en bonne monnaie. Le prix de cette vente provient de ses droits dotaux dont elle a obtenu l'apurement par sentence de Messires les Magistrats et Officiers de la Sénéchaussée de la ville de Lyon du 14-1-1767 (le contrat dotal étant du 8-4-1747) [6].

Le ménage Claude Métral - Claudine Entremont habite alors le Château de Quintal, avec leur fille Louise Métral, tandis que leur fils Aimé Benoît, fabriquant, réside à Lyon.

En 1778, il est précisé dans un acte notarié [7] que dans la maison du Sieur Claude Métral et de Claudine Entremont, sa femme, appelée vulgairement le Château, le Rd Curé habite présentement, attendu la caducité de la Cure.

Que s'est-il passé à la Révolution ?

Les propriétaires du Château, n'ayant aucun titre de noblesse, n'ont pas été dépossédés. Dans sa délibération du 21 germinal an II ou 10-4-1794, le Conseil Municipal de Quintal [8] déclare qu'il n'y a aucun ci-devant Noble dans cette commune ; mais qu'Adélaïde Bertrand dc Thônes, ci-devant d'Evieu, habi-

---

(6) A.D.S. Notaire Antoine Monet de Chambéry, 1764-1795 : 1768, p. 2. L'acte comporte le terme « apuration » pour apurement.

(7) A.D.H.S. Notaire Antoine Brunier, 2E 1876, le 8-6-1778, f. 50 : Vente par les sœurs Brunier à divers acheteurs.

(8) A.D.H.S. J 1366 : 2 Cahiers du type écolier, par Rassat, Instituteur à Quintal de 1865 à 1879, puis à Gruffy de 1879 à 1902, en retraite à Gruffy le 2-12-1905 : Délibérations, certifiées conformes, du Conseil Municipal de Quintal du 30-11-1792 au 29 mai 1794 (10 prairial an II) ; pas d'autre délibération avant 1817.

tante de Chambéry, possède un domaine situé au hameau de Chambert, sans maison, qui est ascensé avec d'autres. Les Révolutionnaires ont dû occuper partiellement le château, car il y a eu un incendie le 26 frimaire de l'an IV soit le 17-12-1795 et au cours de cet incendie, des papiers des révolutionnaires ont été brûlés, dont l'expertise des biens de la Cure de Quintal, vendus comme biens nationaux à Jacques Chappet de Gruffy, le 3 fructidor de l'an IV ou 20-8-1795 (9).

Le Curé de Quintal, au moment de la Révolution, était le Révérend Joseph Michaud. On trouve, dans ses carnets, sa devise :

« PAIX et TRANQUILLITÉ,
PAROISSE sans GENTILITÉ » (9).

Il n'a pas cherché la tranquillité, car ayant refusé de prêter le serment prescrit, il dût quitter sa paroisse : Le 4-3-1793, devant Jean Métral, Maire, Jean-François Long et Etienne Vincent, officiers municipaux, et, Claude-François Gruffy, procureur de la commune, a comparu le citoyen Joseph Michaud, qui a représenté que, n'étant pas dans le cas de prêter le serment prescrit, avant de quitter son bénéfice (ce qui a eu lieu le 6-3-1793), il veut faire procéder à la vérification des ornements de l'église et de l'état actuel des bâtiments qui étaient à sa charge, ce à quoi les dits officiers municipaux ont acquiescé (8).

Et l'église fut fermée.

Pour pouvoir rouvrir l'église, Antoine Paccard, laboureur, nouveau Maire de Quintal, commande en 1796 une cloche au maître-fondeur Jean-Baptiste Pitton de Carouge, ville libre près de Genève. Le Conseil de la commune s'offrit pour aider à couler cette cloche sur place et c'est ainsi qu'Antoine Paccard apprit l'art de fondeur de cloches.

Le 22-2-1797, l'église a été rouverte et la cloche a été bénite, conformément à l'ordonnance expédiée le 22-1-1797 à M. Hocquine, Curé missionnaire :

> « Les braves paroissiens se sont montrés fort zélés pour réparer l'église et la munir des choses les plus essentielles au culte divin, dont j'ai été le témoin comme leur missionnaire, en foi de quoi, j'ai signé le présent : Hocquine, Curé du Montcel, Missionnaire » (9).

Voici les inscriptions de la cloche :

« Si je survis à la terreur,
C'est pour annoncer le bonheur ».

Parrain : Claude Gruffy, l'oncle (frère de Pierre Gruffy, décédé en décembre 1786).

Marraine : Jeanne Laperrousaz (veuve de Pierre Gruffy, belle-mère d'Antoine Paccard).

---

(9) Archives de la Cure de Quintal. Ici, Procès intenté par le Rd Pasquier, Curé de Quintal, et poursuivi par son successeur Rd Christophe Chatenoud, en 1829.

Les anciens l'appellent la Jeanne [10].

Claude Paccard, fils d'Antoine, né le 22-2-1797, a été solennellement baptisé dans l'église rouverte [9].

Dame Claudine Entremont, pour frais de maladie, drogues, voyages de médecins et chirurgiens (la Sécurité Sociale n'existant pas alors), a dû emprunter de l'argent à son fils en 1799 [11].

Le 10 ventôse an IX ou 1-3-1801 [12], Dame Claudine Entremont, agissant avec le consentement de son mari Claude Métral, ayant considéré que les bâtiments rustiques dépendant des biens ci-après, sont totalement incendiés et qu'il s'agit de les reconstruire entièrement au plus tôt, ce qui leur occasionnerait des dépenses considérables qu'ils sont dans l'impossibilité de faire ; c'est pourquoi, avec son mari et sa fille et au nom de son fils, elle vend à Antoine et Jean Paccard, fils majeurs de vivant Jean-Claude Paccard, cultivateurs, natifs de Quintal et y habitant, pour la somme de 8 880 francs, payable par fractions de 1 200 francs, la généralité des biens et bâtiments qu'ils possèdent et ont le droit de posséder, rière le dit Quintal et qui sont parvenus à la dite Entremont, ensuite de l'acquisition qu'elle en a faite de citoyenne Adélaïde, fille de Victor Bertrand, par contrat du 8 janvier 1768 (Antoine Monet, Notaire à Chambéry).

Le 18-1-1810 [13], Antoine et Jean Paccard, estimant devoir faire cesser l'indivision, tant pour les biens de leur père, que pour ceux acquis par eux du vivant de leur père et aussi postérieurement à son décès (survenu le 1-5-1803), constituent deux lots égaux « autant que possible ».

Le lot d'Antoine comprend notamment le château acquis de Claudine Entremont, la maison neuve qu'ils ont construite à quelque distance de celui-ci et des pièces de terre autour.

Le lot de Jean Paccard comprend notamment le domaine d'Allaudon acquis aussi de Claudine Entremont et de Benoît Aimé Métral son fils, avec les bâtiments qui y ont été construits.

---

(10) Cette cloche remplaçait deux petites cloches requises précédemment : A.D.H.S. J 1366 (8) :

Récépissé des cloches :

Suite d'une requête, la Commune de Quintal a déposé, dans le magasin national, la cloche cotée nº 315, poids 339 livres + 40 livres de liens de fer + boisage et statues de l'église.

Signé : Dunant, pour le Comité des domaines nationaux.

Je soussigné, certifie que la Commune de Quintal a fait conduire sur la place de la Liberté de cette ville la cloche nº 117, pesant 220 livres + 20 livres de fers.

Le 8me jour de la 2me décade du 2me mois de la deuxième année républicaine : Dunant.

— La deuxième cloche de Quintal date de 1817. Elle a été faite par Antoine Paccard et son fils Jean, fondeurs à Quintal.

Jean Paccard est né à Quintal en 1795 ; il était, vers 1850, Directeur des Forges de Crans. Il est mort à Annecy le 4-1-1858.

Le parrain était Monsieur Jean Louis François Rubin, Intendant de la province du Genevois. La marraine, Dame Fanni Cervin, son épouse.

(11) A.D.H.S. Notaire Joseph François Duparc :

2E 1908 : 18 thermidor an VI ou 5-8-1798, p. 343 : Vente en faveur de Louise Métral par sa mère Claudine Entremont.

2E 1909 : 16 ventose an VII ou 6-3-1799, p. 134 : Relâchement en faveur d'Aimé Benoît Métral par Claudine Entremont, sa mère.

(12) A.D.H.S. Notaire Joseph François Duparc 2E 1911, 10 ventose an IX ou 1-3-1801, p. 277 : Vente en faveur d'Antoine et Jean Paccard, fils de vivant Jean-Claude Paccard, par Jean-Claude Métral en sa qualité et pour son épouse Claudine Entremont et pour Louise Métral, dans la maison du citoyen Aimé Benoît Métral, à Quintal.

(13) A.D.H.S. Notaire Aimé Calliès 2E 4894, le 18-1-1810, p. 52 : Partage de la succession de leur père Jean-Claude Paccard entre Antoine et Jean (ou Jean-Louis) Paccard.

Antoine Paccard meurt en 1832 ; sa veuve, née Françoise Gruffy, lui survit jusqu'en mai 1853, ayant atteint 83 ans. Vivent alors à Quintal leurs descendants : Claude Paccard, fondeur de cloches, avec sa femme née Catherine Beauquis, d'une part, et, d'autre part, les cinq enfants de Jean-Pierre, décédé le 5-12-1847, dont les trois fils Claude-Victor, Georges et Hippolyte-Pierre-François dit Francisque, et leur mère née Françoise Beauquis.

C'est le 6-4-1852 [14] que Camille et Auguste Ruphy, fils de Jean-Louis, architecte, présent, héritiers de Marie Delatte, veuve d'Amédée Burnet, belle-mère de l'architecte (morte à Annecy le 10-1-1846) vendent à Claude Paccard et ses trois neveux le domaine d'Annecy-le-Vieux, appelé chez Joly et l'Abbaye [15].

En présence de M. Roger Devos, j'ai ouvert le testament secret en date du 20-10-1854, de Claude Paccard (il était d'ailleurs annulé par son testament du 20-2-1858, la veille de sa mort) : Il se domicilie à Quintal, dont il est toujours syndic ; mais il indique qu'il demeure actuellement à Annecy-le-Vieux. Il indique que l'inhumation aurait lieu à Quintal ou à Annecy-le-Vieux, suivant que son décès aurait lieu dans l'une ou l'autre commune [16]. Ainsi, en 1854, le déménagement est toujours en cours.

Le 8-7-1856 [17] Messieurs Claude Paccard (fils de feu Antoine) et Claude-Victor Paccard (fils de feu Jean-Pierre), agissant tant à leurs noms propres que pour Georges et Hippolyte-Pierre-François Paccard, vendent dès maintenant et pour toujours, à Mademoiselle Françoise dite « Fanie », fille de défunt M. Humbert Maigre, native de la commune de Bernex, Canton de Genève, fille adoptive de M. Jean-Philippe François Calas, feu David, propriétaire rentier, né à Genève, habitant tous les deux sur Champeys, commune de Plainpalais, Canton de Genève, un domaine que possèdent les dits Messieurs Paccard dans la susdite commune de Quintal (bâtiment, château, hangar, maison de ferme, cour, jardin, prés, champs, bois, à l'exclusion du domaine des Vernettes, dont je suis devenu, par héritage maternel, le propriétaire actuel.

Pour la suite, il faut se reporter à l'article de Monsieur le Chanoine Coutin, en y ajoutant cette précision plus récente : Par acte passé devant Maître Michel Brunet, Notaire, en octobre 1976, le château est maintenant la propriété de Monsieur Gérard Gignoux, Architecte, petit-fils de Maurice Gignoux, géo-

---

(14) A.D.H.S. Notaire Jean Joseph Saillet 2E 6356, le 10-1-1846, f. 1 et 3, et le 14-1-1846, f. 13 : Ouverture du testament secret (du 9-12-1844 Saillet Notaire) de Marie Delatte, veuve d'Amédée Burnet.
Tabellion Annecy 1852-V-426 f. 147 et 149 Pierre Duparc Notaire : le 6-4-1852 Vente d'immeubles à Annecy-le-Vieux par les frères Camille et Auguste Ruphy à Claude Paccard et à ses trois neveux.

(15) Revue Savoisienne 1976, p. 18, article de Mlle Christiane Boekholt : L'Abbaye d'Annecy-le-Vieux (et Joly).

(16) A.D.H.S. Notaire Jacques Masson 2E 6408 nº 349, f. 967 : le 25-10-1854 Acte de remise du testament secret de Claude Paccard, fondeur de cloches.

(17) A.D.H.S. Tabellion Thonon 1856-VIII-3798 Jean François Michel Maret Notaire à Douvaine, le 8-7-1856, f. 107 : Vente d'immeubles à Quintal par MM. Claude Paccard et Claude-Victor Paccard, au nom de ses deux frères, à Mademoiselle Fanny Maigre-Calas.

logue, membre de l'Institut et du côté maternel arrière-petit-fils de l'illustre Pierre Termier (1859-1930). Monsieur Gérard Gignoux a entrepris des travaux de restauration pour remettre le château dans son état initial.

Le livre de R. Oursel (L'Art en Savoie, éd. Arthaud) signale fort justement que l'église de Quintal est très ancienne, avec son abside flanquée de deux absidioles et son clocher-porche. M. l'Abbé Berthoud a bien voulu en présenter les particularités qui en font un vénérable monument religieux de notre Savoie (Xme-XIme s.). Je voudrais signaler, auparavant, quelques travaux d'aménagement et de réparation, la concernant.

Le 9-2-1740, un acte d'Etat concernant l'Eglise de Quintal a été dressé par devant Maître ROUX, Notaire [18], en présence des représentants de la paroisse, suite à la visite d'Henri Chevallier, maître maçon, et Jacques Lacombe, maître charpentier : Il apparaît clairement que l'église a été autrefois incendiée et qu'il est urgent de réparer les murailles, la voûte, le clocher, le couvert et le plancher, pour éviter la ruine totale de cette église.

Le 1-9-1836, Jean Bogey, maître charpentier, né à Héry-sur-Alby, domicilié à Annecy, établit, avec plan, un devis de reconstruction de la tribune de l'église. Le procès-verbal de réception de ces travaux pour 398,26 livres neuves du Piémont est du 22 juin 1839, mais son règlement n'a été finalement soldé que le 26 mai 1844 [9].

Le 7 septembre 1844, c'est le devis d'un autel en marbres de diverses couleurs, dédié à la Sainte Vierge, pour 500 livres neuves, établi par le marbrier Louis Furian, de Vieugy. Il promet de le rendre placé à partir de 1845 [9].

Voici ce qu'écrivait le Recteur Granger, avant son départ de Quintal, en 1866 [9] :

> « L'autel était de morceaux de bois brut entassés les uns sur les autres, recouvert de papier. Le Conseil Communal avait pris toutes les dispositions et formalités nécessaires pour construire cet autel, tel qu'il existe actuellement ; mais quelques « merdeux » avaient réussi à tout contrecarrer et à faire même révoquer ce qui était décidé antérieurement. Si cet autel existe, c'est grâce à Long Nicolas, syndic, « (successeur de Claude Paccard) », et à Paccard Antoine, « (1799-1873, fils de Jean-Louis) », conseiller, et à 100 francs que j'ai versés dans la caisse de Monsieur le Percepteur. L'autel de la Sainte Vierge s'est fait par moyen de souscriptions volontaires. La statue, faite par Pedrine, par les dons volontaires des filles du Rosaire. L'autel du Sacré-Cœur de Jésus s'est fait par défi entre Paccard Claude, Gruffy Antoine et Beauquis Georges, pour 300 francs. La statue du Sacré-Cœur de Jésus est un don fait par M. Jean Calas, fait par

---

(18) A.D.H.S. Tabellion Annecy 1740 - livre 1er - 133, p. 97, Notaire Roux, le 9-2-1740 : Acte d'Etat concernant l'Eglise de Quintal.

l'intermédiaire de M. Delajoux [19] ...Le chemin de croix a été soldé par Marie Reymondet, veuve de Jean-Louis Mieusset, et par Paccard Claude et Jean-Pierre, à l'issue d'une retraite de huit jours (le 21-1-1847). »

Plus récemment, la Municipalité de Quintal, constatant des lézardes dans les murs et des trous dans le toit, a fait entreprendre des travaux de restauration, entre 1963 et 1965, sous la direction de Monsieur Claude Fay, architecte. Ce dernier a eu l'amabilité de me préciser, avec plan à l'appui, la nature de ces travaux : Il y a eu la réfection des toitures de l'église et du clocher. Les murs ont été crépis. La voûte de la nef s'effondrait ; elle était très légère et ne présentait aucun caractère d'ancienneté. Elle a été remplacée par un plafond en bois, avec poutres apparentes. Il y avait, derrière l'abside, une petite sacristie qui faisait verrue et masquait l'architecture de l'ensemble. Elle a été supprimée et une nouvelle sacristie a été bâtie, avec passage couvert reliant l'église à celle-ci, en utilisant une porte déjà existante. Les six fenêtres de la nef étaient en demi-lune ; elles ont été agrandies, dans le style de celles de l'abside, avec des vitraux légèrement colorés, pour donner un bon éclairage.

Un chauffage électrique a été installé et une gaine de fumée extérieure correspondant à un chauffage par poële a été supprimée. Seize bancs ont été fabriqués par le regretté Alphonse Janin, menuisier à Quintal, suivant les directives de l'architecte.

Ainsi, cette très vieille église connaît une nouvelle jeunesse.

Jacques RITZ.

ADDITIF

L'acte d'Etat de l'église de Quintal de 1738 apporte quelques précisions intéressantes.

Il y est indiqué qu'à l'intérieur de l'église de Quintal se trouvaient deux Chapelles « contigues au Sancta Sanctorum », avec deux Recteurs différents du Recteur de l'église.

La Chapelle de Saint Jean-Baptiste était du côté de bise, soit au Nord. La Chapelle de Notre-Dame était du côté du vent, soit au Sud.

Le Chanoine F. Coutin (*) signalait cette Chapelle Notre-Dame, dépendant des Chanoines du Puy, dont l'existence était consignée lors d'une visite en 1443. Mais il n'indiquait pas où elle était située. On savait seulement qu'elle avait disparu à la Révolution.

D'autre part, le maître-charpentier proposait de remplacer les tavaillons du couvert par des tuiles (**).

---

(19) Sur la banderole de la statue du Sacré-Cœur, on peut lire : « ex dono J. Calas ». Il s'agit du père adoptif de Fanny Maigre-Calas.

L'abbé Joseph Antoine Delajoux, natif d'Evian, habitait Genève en 1856 (Tabellion Thonon 1856-VII-3797 Maret Notaire à Douvaine, f. 450), lorsque Françoise dite Fanny Maigre-Calas établit en sa faveur une procuration générale. Il suivit celle-ci à Quintal, où il était toujours son fondé de pouvoir.

(*) M. le Chanoine Coutin, Revue Salésienne nº 75, années 1962-1963, p. 22.

(**) A.D.H.S. Tabellion, Annecy, 1738 - II - 130, p. 105, Notaire Vauthier, le 10-7-1738 : Acte d'Etat de l'église et du presbytère de Quintal.

Notes et Bibliographie

Jean STELLIO

(1883 - 1982)

La disparition de Jean Stellio, décédé le 17 février dernier dans sa 99me année, ne peut nous laisser indifférents lorsque l'on connaît le rôle qu'il a joué à la direction des plus grands chantiers d'Annecy et le travail de restauration qu'il a exécuté dans la plupart de nos églises.

Né à Selve Marcone, en Italie, le 2 novembre 1883, son père, plâtrier-peintre, vint s'installer peu après à Chambéry, avant de se fixer à Annecy en 1890.

Après avoir fréquenté l'Ecole des Cordeliers, le jeune Stellio entrait à l'Ecole Sieber de Melun, spécialisée dans l'enseignement de la peinture décorative. Sorti premier de sa promotion, il entrait alors à la Maison Vigliano, puis à l'entreprise Gibello. Il eut ainsi à conduire quelques grandes constructions, telles que l'ancienne Poste, l'Impérial Palace édifié en 11 mois, le Collège Saint-Michel, l'Hôtel du Mont-Blanc, la Plage Municipale dont il eut l'idée de l'implantation à Albigny, et surtout le Monastère et la Basilique de la Visitation. Dans le domaine de la décoration où il affirmait une maîtrise exceptionnelle, il excellait en particulier dans l'exécution de faux marbres ou de faux bois : ces talents lui acquirent une réputation qui s'étendait bien au-delà des frontières de la Savoie.

Jean Stellio a attaché son nom à plusieurs opérations de restauration d'envergure : d'abord à l'Eglise Saint-François, saccagée à la Révolution, et qui ne devait être réouverte au culte qu'en 1923, puis à la Cathédrale en 1933, où il entreprit la reprise de toutes les peintures ornant la partie haute de la nef centrale évoquant la vie de St Pierre. Il exécuta un travail analogue à l'Eglise Notre-Dame de Liesse dont il repeignit tout le décor intérieur (1947 et 1948). Il intervint encore à l'Eglise Saint-Maurice lors des grands travaux de restauration de 1955.

Ces importants chantiers ne l'empêchèrent pas de planter son chevalet en pleine nature et de peindre les paysages les plus typiques de la région annécienne. Il inaugura dans ce domaine une spécialité bien personnelle avec ses fameux paysages au clair de lune dont l'exécution constitue une véritable prouesse, technique rarement imitée.

Les lourdes responsabilités qu'il assuma à la tête des plus importants chantiers de construction, comme le talent dont il fit preuve tant dans l'art décoratif que dans la peinture, ont fait de Jean Stellio un artisan actif et dévoué au service du patrimoine architectural et artistique annécien.

La haute compétence professionnelle dont il fit preuve dans toutes ses activités n'avaient rien enlevé de la simplicité et de la bonhomie de cet Annécien qui, jusqu'à la fin de sa vie, demeura un homme accueillant et cordial, avant tout soucieux de bien servir.

G. GRANDCHAMP.
(31-3-1982)

NOTES

1°) **Extraits d'acte de décès :**

Le dix sept Février mil neuf cent quatre vingt deux, à deux heures, est décédé en son domicile, 5, rue Jean Mermoz, Jean Baptiste STELLIO,

retraité, né à SELVE MARCONE (Italie), le 2 Novembre 1883, fils de Antoine STELLIO, et de Eléonore CANOVA, décédés, époux de Angèle Marie HOLVECK.

Pour extrait conforme, le 10 Mars 1982,
Signature : Pour le Maire et par délégation, le Secrétaire Général.

2°) Camille BLANCHARD

La cathédrale d'ANNECY : sa restauration
in « Revue du Diocèse », n° 43, 27 Octobre 1933, p. 721 à 725.

3°) Jean STELLIO

La cathédrale d'ANNECY
in « Mémoires et Documents », publiés par l'Académie Salésienne, T. 54, 1936, p. 25 - 28.

4°) Jean STELLIO

La Délivrance de St Pierre par MAZZOLA
in « Mémoires et Documents », publiés par l'Académie Salésienne, T. 57, 1939, p. XVIII et XIX.

5°) **Extrait du journal de l'Eglise Notre-Dame de 1906 à... :**
rédigé par Mr le Chanoine COUTIN,
page 106 - 1947-1948.

Nettoyage et peintures de l'église... Ce travail confié à l'architecte JANIN, à M. STELLIO, peintre, et à M. LYARD, charpentier, a été fait consciencieusement. Le grand échafaudage a été monté le Mardi de Pâques, 6 Avril 1947, dans l'allée centrale, près la tribune ; grâce à ses 4 roues, il est monté par étapes, jusqu'à la Croix Latine (autels du S. Cœur et St Joseph) puis sur le Maître-Autel. Au début de la Semaine Sainte 1948 on a réduit les dimensions de l'échafaudage pour qu'il puisse circuler dans les deux nefs latérales où il a circulé d'abord côté Epître jusqu'au 15 Août, ensuite côté Evangile jusqu'au Vendredi 23 Octobre 1948 où il a été démonté devant les Fonts Baptismaux. M. STELLIO n'a rien créé, sauf le médaillon de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus, il a rafraîchi ou reconstitué les peintures faites, créées en 1901-1902 par les frères ARTORI, de Turin. Il a supprimé les encadrements très chargés qui entouraient chacune des peintures, personnages, anges, de la voûte. Au lieu du ton brique adopté par les frères ARTORI, il a peint l'église en un fond blanc très clair, et a donné aux piliers un ton pierre blanche et légèrement brune alterné avec des filets pour délimiter les moellons. Le travail de finition a été terminé pour Pâques 1949.

Dépenses : PUTHON, électricien : 410 mille francs... payé comptant ; LYARD, charpentier : 460 mille francs... payé comptant ; STELLIO, peintre : 3 millions 200 mille francs, payé par mensualité de 100 000 F. Fini de payer le 3 Novembre 1950.
Total : 3 222 980 F (La Société S.O.B. a fait la remise de 80 F ; la Maison PUTHON : 10 000 ; et Lyard : 10 000).

6°) Christian REGAT

— Une grande figure savoyarde : Jean STELLIO, mémoire vivante d'un siècle d'histoire locale
in « l'Essor Savoyard », 15.5.81.
— Jean STELLIO, un humaniste à la manière des artistes de la Renaissance
in « l'Essor Savoyard », 22.5.81.
— Décès de Jean STELLIO
in « l'Essor Savoyard », 26.2.82.

7°) M. Jean STELLIO a reçu la Médaille d'Or - Honneur du Travail, ainsi que la plaquette de la Fédération Nationale du Syndicat des Entrepreneurs en 1958. Elle lui a été décernée solennellement le 21 Décembre 1960 — cf. « Dauphiné Libéré » du Samedi 24 Décembre 1960.

Jean-Baptiste LASSUS
(1807 - 1857)
par
Jean-Michel LENIAUD [1]

En consacrant un ouvrage important à Jean-Baptiste LASSUS, M. Jean-Michel LENIAUD s'est attaché à la fois à tirer de l'oubli un architecte méconnu, en même temps qu'il nous révèle un mouvement de pensée et d'action bien oublié.

Quant à la méthode de travail mise en œuvre, elle constitue un modèle du genre, tant par l'approche du sujet, que par le soin méticuleux d'une recherche de toutes les sources possibles et une analyse fouillée en vue d'aboutir à une synthèse ramassée en quelques lignes.

Voilà bien comment se présente un ouvrage qui met en scène un compagnon intime de VIOLLET-le-DUC avec lequel il a partagé certains chantiers en travaillant dans un esprit très proche suivant une doctrine que l'on peut résumer de la manière suivante : « Proclamer que ce patrimoine serait le levain de l'architecture nouvelle ». Mais au fait, de quel patrimoine s'agit-il exactement ? Du gothique, d'où l'étude scientifique de cet art en vue non seulement de sa réhabilitation, mais de son sauvetage.

Tel est bien défini cet architecte et restaurateur qui fut l'un des premiers en pleine période post-révolutionnaire à sortir nos monuments de leurs ruines romantiques dans lesquelles on ne voulait voir que la nostalgie poétique d'un passé à jamais révolu.

Mais l'enthousiasme et la conviction de cette recherche vont entraîner Jean-Baptiste LASSUS bien au-delà d'une simple analyse pour aboutir à la création du « Néo-gothique », forme d'expression qui n'alla pas sans engendrer de vives polémiques. Pour cet architecte novateur, c'est avant tout la volonté de « recréer l'art chrétien dans un désir de transformer la société qui fait de l'architecture, non pas un pionnier de l'architecture moderne, mais un prophète du passé ».

Revue « MONUMENTS HISTORIQUES RHONE-ALPES » N° 116 de la publication de la Caisse Nationale des Monuments Historiques, **Octobre 1981,** consacrée à la région Rhône-Alpes.

A signaler, en particulier, l'intérêt de cette publication qui comporte notamment un article de M. MORTAMET, notre architecte en chef : « Une nouvelle vocation pour les Monuments Historiques ».

De nombreuses rubriques sont consacrées à la Savoie, notamment à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (ancien Evêché), à THONON (Visitation), à CHAMBERY (Caserne CURIAL, p. 45 à 50), Chartreuse de MELAN (P. 16).

M. Michel CAILLE fait un inventaire des décors peints. Il est fait allusion, entre autres, aux fresques d'ABONDANCE et à CORDON (P. 61 à 65).

M. LENIAUD a rédigé un article intitulé : « Une région au patrimoine méconnu et menacé ». L'auteur croit bon « de faire état de l'absence de sociétés savantes locales importantes » (p. 6).

Le trésor de la Cathédrale de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE est présenté par un texte de MM. MERAS et MICHALON et une remarquable série de photographies en couleur qui nous révèlent la beauté d'objets rarement présentés au public (P. 80 à 88).

---

(1) Bibliothèque de la Société Française d'Archéologie - 12 - Jean-Michel Leniaud, *Jean-Baptiste Lassus (1807-1857) ou le temps retrouvé des cathédrales,* Arts et Métiers Graphiques, Paris, 1980. Un volume in-folio (30 × 22,5 cm) de 320 pages, 296 illustrations et 75 planches hors-texte.

A PROPOS DES APPELLATIONS DIVERSES DE CE QUI CONCERNE LA SAVOIE

Mon maître, l'éminent latiniste Jacques PERRET, professeur honoraire à la Sorbonne, a bien voulu m'encourager dans mes recherches (« Vous avez bien raison de travailler dans ce sens... ») et me faire part de ses réflexions.

Sûre qu'elles intéresseront les lecteurs de la **Revue Savoisienne**, je les leur propose :

> « Je ne sais si j'aurais interprété comme vous les deux textes latins que vous citez. En Juvénal 7, 214 le contexte paraît rendre plus plausible la leçon **quem.** Je supposerais volontiers que ce Rufus était un Gaulois allobroge ; ses élèves se moquent de ses prétentions à l'éloquence et de son provincialisme ; s'il avait été originaire de Nîmes ou de Toulouse, ils l'auraient appelé Cicéron nîmois ou toulousain sans que nous soyons autorisés pour autant à dire que Nîmes ou Toulouse sont des villes ridicules.
>
> Quant à l'**infidelis Allobrox**, il faut, pour l'apprécier, se placer du point de vue d'Horace ; je ne crois pas qu'il leur fasse grief d'avoir trahi finalement Catilina, mais au contraire d'avoir initialement trahi la République en s'abouchant avec Catilina. »
>
> Puissent tous les lecteurs me lire avec une aussi scrupuleuse attention et me faire part de leurs observations !

Georgette CHEVALLIER.

A PROPOS DU PRIX CHATEAUBRIAND (1)

Un journal régional de grande diffusion signalait récemment, par un article sur trois colonnes, que le prix Chateaubriand, benjamin des prix littéraires créé en 1975, était né en Savoie (2).

Dans cet article, on saluait au passage quelques lauréats : Michel Del Castillo (1975), le R.P. Raymond Léopold Bruckberger (1976), Louis Pauwels (1977), Pierre Debray-Ritzen et Jean Orieux (1978) et enfin Camille Bourniquel (1981). On aurait pu compléter la liste en y ajoutant Vladimir Volkoff (1979), Philippe Boegner (1980) et la dernière bénéficiaire (1982) de ce prix de 50 000 francs, Marguerite Castillon du Perron.

Le journaliste admirait particulièrement la qualité du jury : un membre de l'Académie française, Michel Droit, grand prix du roman ; deux membres de l'Académie des sciences morales et politiques, les professeurs Jean Cazeneuve et François Lhermitte ; un académicien Goncourt, François Nourissier, titulaire du grand prix de l'Académie française en 1966, du prix du prince Pierre de Monaco en 1975 et du prix Fémina en 1976 ; Jean Cau, prix Goncourt en 1961 ; Michel de Saint-Pierre, grand prix du roman de l'Académie française, grand prix de la Société des gens de Lettres en 1954 et titulaire du prix de la sélection des libraires en 1955 ; Pierre de Boisdeffre, ministre plénipotentiaire, critique et historien de la littérature ; André Brincourt, romancier, critique et essayiste, titulaire du prix du jeune roman en 1952 et du prix de la Société des gens de Lettres en 1957 ; Louis Pauwels, ex-lauréat du prix Chateaubriand lui-même, et Jeanne Bourin, médiéviste avertie et romancière de talent, titulaire déjà de plusieurs prix littéraires. A ces personnalités, on aurait pu ajouter le romancier et grand reporter Serge Groussard.

Or, nous apprend le titre de l'article, ce prestigieux jury est présidé par un savoyard. Né à Evian, mais se considérant comme un enfant de Groisy, Georges Riond, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union

---

(1) Communication lue lors de la séance du mercredi 1er décembre 1982.

(2) A. Clair, *Le prix Chateaubriand est né en Savoie* in *Le Dauphiné Libéré* du 26 novembre 1982.

française, président du comité national du rayonnement français, conseiller honoraire de l'Union française, membre correspondant de l'Académie des sciences d'outre-mer, président de la section savoyarde des médaillés de la Résistance, promu en 1978 commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, est en effet un savoyard. Journaliste fécond, il a été aussi le fondateur de la biennale internationale de l'information, il fut le parrain et le père nourricier de ces vaillants **Cahiers de Savoie** (1965-1966) qui rappelaient, par leur nom, la belle publication dont Marius Dardel assura longtemps le succès. Pendant plusieurs années, il représenta les téléspectateurs au conseil d'administration de l'O.R.T.F. Il est encore l'auteur, entre autres, de remarquables **Chroniques d'un autre monde** (1979), présentées aux lecteurs savoyards par Jacqueline Richerot [3] et, surtout, par notre confrère Pierre Soudan [4]. La presse, de tous bords, reconnut unanimement les qualités de pensée et d'écriture du livre [5].

Cet heureux écrivain savoyard, Georges Riond, (ne sied-il pas de le rappeler ici ?) est en outre, depuis 1977, membre de notre compagnie qui n'avait attendu ni qu'on lui décerne la cravate écarlate, ni que le succès des **Chroniques** lui vaille d'être célébré par les trompettes de la renommée, pour l'inviter à siéger sous la balance du président Favre et la crosse de Saint-François de Sales.

Grâce à ce choix judicieux, l'Académie Florimontane se trouve aujourd'hui honorée en participant, à travers la personnalité de Georges Riond, à la présidence du jury de ce jeune mais déjà réputé prix Chateaubriand.

André CHEVALLIER.

---

(3) *Riches souvenirs d'une vie toujours active* in *Le Dauphiné Libéré* du 3 décembre 1979.

(4) *Les « Chroniques d'un autre monde » de Georges Riond* in *Le Dauphiné Libéré* du 30 octobre 1979.

(5) On pourrait citer, à titre d'exemples, Jean Cazeneuve dans *Les dernières Nouvelles d'Alsace* du 25 novembre 1979, Pierre de Boisdeffre dans la *Revue des deux Mondes* de janvier 1980, ou même la notule anonyme et l'extrait publiés par *Les Nouvelles Littéraires* du 21 au 28 février 1980, respectivement page 3 et page 17.

Bibliographie savoisienne

par Georges GRANDCHAMP

ABRY Christian et Dominique. — **Des parques aux fées et autres êtres sauvages « Naroves » XVIme s., « Naroves » XIXme s. et Naroua (XXme s.) savoyardes,** p. 247-280, in « Le Monde Alpin et Rhodanien » 1/4 1982.

Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie (Thonon 1978). — **Urbanisme et Architecture en Savoie,** publié par l'Académie Chablaisienne en 1982. 27me congrès depuis 1875 ou 8me congrès depuis l'après-guerre 1939-1945, 260 p.

Actes des Journées franco-italiennes d'histoire tenues à Conflans les 19, 20, 21 Octobre 1979. — **Aspects d'histoire économique et sociale au XIXme siècle,** Ed. Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins 1980, Grenoble, 95 p.

ADRETS (Baron des) - DALET Gilbert. — **L'Etrange figure du Baron des Adrets,** Ed. de l'Aurore, 1982, 200 p.

ALTIGRAPH. — **Atlas des cols des Alpes,** Ed. Altigraph, 1981, 122 p.

AMBOISE Valéry (d'). — **CHAMBERY-AIX et le lac Lamartine - Roman promenade,** Ed. Alpes, 1982, 112 p.

ARMINJON Henri. — **Chronique des dernières années du Souverain Sénat de Savoie 1814-1848,** Ed. Gardet, Annecy, 1982, 224 p.

ASSELIN Jean-Michel. — **L'Année Montagne 1982-83 - N° 2,** Ed. ACLA, 1982, 220 p.

AUDISIO Aldo et GUGLIELMOTTO-RAVET Bruno. — **Les Alpes à travers la gravure du XIXme siècle,** Ed. Berger-Levrault, 1982, 488 p. reliure cuir, tirage 500 ex.

BOUVET René. — **Notre-Dame de l'Aumône de RUMILLY, 1240-1982 - Histoire Architecture,** Ed. Les Amis du Vieux Rumilly, 1982, 48 p.

BRECHE Yves. — **Ceux qui firent PEISEY-NANCROIX,** L'Histoire en Savoie, n° Eté 1982, 64 p.

BRISEBARRE Anne-Marie - Illustrations de Guy AMEYE. — **Les Bergers du Voyage,** Ed. Berger-Levrault, 1980, 32 p.

BRUSSON Jean-Paul. — **Les gens, les mots, les choses.** Un village savoyard en 1900 : CORDON 1860-1939. Démographie, économie, ethnologie, langage avec une grammaire du patois par J. Vaucher. Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, vol. 90-91, Annecy, 1982, 350 p.

CASTOR Claude. — **Le Faucigny, toit de l'Europe,** L'Histoire en Savoie, n° 66, Juin 1982, 72 p.

CHAMSON Max. — **Les Grandes Alpes Françaises aujourd'hui,** Ed. Jeune Afrique, 1982, 240 p. Editions avec texte en anglais, en allemand.

CHARVIN Marcel (Abbé). — **Val d'Isère, Tignes et fantaisie,** chez l'auteur, Imp. Réunies, Chambéry, 1981, 254 p.

CHAUMETON Hervé. — **Les Fleurs des Alpes, comment les reconnaître,** Col. Solarama, Ed. Solar, 1981, 64 p.

CLOCHER Joseph, René. — **Dis-moi la Savoie,** Col. Trésors de la Savoie, Ed. Chavoutier, 1982, 80 p. (Histoire de Savoie en bandes dessinées).

COLARDELLE Michel (sous la direction de). — **Des Burgondes à Bayard, mille ans de Moyen Age, recherches archéologiques et historiques.** Exposition réalisée par le Centre d'Archéologie Historique des Musées de Grenoble et de l'Isère et l'U.R.A., 26, du Centre de Recherches Archéologiques du C.N.R.S. Grenoble, Lyon, Genève, Valence, Paris, Chambéry, Annecy, Bourg-en-Bresse, 1981-1984, 238 p.

COLARDELLE Renée. — **Les premières églises de Viuz à Faverges Haute-Savoie.** Contribution à l'archéologie et à l'étude des paroisses alpines, Ed. Sté Alpine de Documentation et de Recherche en Archéologie Historique, Imp. Dardelet, Grenoble, 1982, 28 p.

COLLOMB Gérard. — **Le discours de la légende et le discours de l'histoire.** Notes sur un récit de la révolte des Arves, Savoie, p. 89-100, in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1/4, 1982.

COUPES S. et MARTINOT J.P. — **Lacs de Savoie, découverte, pêche et randonnées,** Ed. Glenat, 1982, 224 p.

COUDRAY Jean-Pierre (Agrégé de l'Université). — **Les Allobroges dans la littérature grecque et latine.** Thèse de 3me cycle corrigée et augmentée, Université de Lyon, 21 Mai 1978, (étude de 52 p.), Manuscrit déposé à la Bibliothèque Municipale d'Annecy, n° 77 175/S/94 02 + 03/COU/1981.

DELAVENAY Emile. — **Une famille du Faucigny à travers les siècles : Les Delavenay d'Amancy,** Imp. Le Messager, Thonon, 1982.

DELVAL Christian. — **La Vieille Trompe** (de Novel en Chablais), Ed. La Page Blanche, 1982, 254 p.

DEVOS Roger. — **Le crime du château de Crache ou le lutin domestique en procès au XVIIIme siècle en Savoie,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », p. 235, 246, 1/4 - 1982.

DEVOS Roger. — **Quelques sources savoyardes d'histoire économique, sociale et culturelle de la période sarde, 1814-1860,** in « Congrès aspects d'histoire économique et sociale au XIXme siècle, Conflans, Octobre 1979, p. 29 à 43.

DORAZ Marina. — **Guide Kronenbourg du Dauphiné-Savoie authentique** présenté par Alain Mermier, Ed. Ramsay, 1982, 356 p.

DROIT et montagne. — **Sarraz-Bournet, Grand : Montagne, Droit et sauvetage,** Col. Regard, Ed. Symbiose, 1982.

DUFOUR René. — **Aix-les-Bains,** office nouveau de diffusion, 3, rue Lamartine, 73 Chambéry, Dirt. Dral, 1970, 104 p.

DUFOURNET Paul. — **Récits légendaires recueillis à Eloise (Haute-Savoie),** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », p. 111-116, 1/4 - 1982.

DUVAL Adrien. — **Un disciple de St François de Sales : Pierre Marie Mermier, 1790-1862, pionnier de la « Mission Pastorale » en Savoie,** Imp. Gardet, Annecy, 1982, 284 p.

EXHERTIER G. et MENANT B. — **Massifs Bornes Bauges,** Guides Didier Richard, n° 102, 1982, 128 p.

F.F.I. — **Combats en Maurienne : Août-Septembre 1944,** Ed. Comité Départemental de la Savoie - Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, 1980, 233 p.

FISCHESSER Bernard. — **La vie de la montagne,** Ed. Le Chêne-Hachette, 1982, 260 p.

FLEURANCE Philippe et GSEGNER Gérard. — **Initiation à l'escalade,** Ed. Amphora, 1982, 134 p.

GAY Fernand. — **La Révolution d'Agaune,** Edmond Humeau à Saint-Maurice d'Agaune - Récit. Témoignages inédits de G. Borgeaud, M. Chappaz. Col. « Esprit Libre », Ed. Cyclade à Nyon, canton de Vaud (Suisse), 320 p. Cet ouvrage comporte le récit de l'action de Mgr Mariétan, Abbé de St Maurice et son expulsion en Haute-Savoie.

GENELETTI Pierre - PODORIEZACK René. — **Hier c'était Saint-Jean de Maurienne,** Ed. Patrice Goudier, 1982, 96 p.

GRANDCHAMP Georges - SOUDAN Pierre - COUREN Jean-Pierre. — **« Annecy des années 30 »**, Palais de l'Isle, Juin-Septembre 1982 (Catalogue de l'exposition organisée à l'occasion du 50me anniversaire de la fondation de la Sté des Amis du Vieil Annecy), 1982, 100 p.

GRASSI Gian Carlo. — **Le Grand Paradis**, Col. « Les 100 plus belles courses », Denoël, 1982.

GUICHONNET Paul (animé par) et 14 spécialistes choisis parmi les meilleurs connaisseurs de Genève. — **Encyclopédie de Genève,** T. 1 : Le Pays de Genève, 1982, etc., en 10 volumes à paraître, Ed. Encyclopédie de Genève, case 369, 1217, Meyrin, 1.

GUICHONNET Paul. — **Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France et ses dossiers secrets,** Horvath, 1982, 358 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **La cuisine paysanne de Savoie. La vie des fermes et des chalets racontée par une enfant du Pays,** Ed. Sers, 1982, 230 p.

HUBERT. — **Moi, le fromage et vous, ma vie, mes recettes,** Dargaud, éditeur, 1982, 288 p.

HUDRY Marius. — **Un moule à ex-voto et le culte de Saint Aubin à Macôt** (Savoie), in « Le Monde Alpin et Rhodanien », p. 437, 1/4, 1982.

HUDRY Marius. — **Histoire des communes savoyardes, T. IV, Albertville et son arrondissement,** Ed. Horvath, 1982, 445 p.

JOISTEN Charles. — **Mélanges, croyances, récits et pratiques de tradition,** N° spécial à la mémoire de Charles Joisten, 1936-1981 - 1982, 1, 2, 3 et 4, in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 538 p.

LAINE Pierre. — **Bon souvenir des Karellis (en Maurienne) avec des gravures originales d'Agnès Tann et des photographies de François Laine,** Ed. Robert Morel, 1980, Diff. Alternative, 96 p. (sur Montrichier et Albanne, près Saint-Jean-de-Maurienne).

LAMOUR Philippe. — **Les Hauts pays - Récits,** Ed. Laffont, 1982, 272 p. (Hautes-Alpes, Queyras, Ceillac).

LAVERRIERE Jean-Pierre. — **Lieux et histoires secrètes de Savoie,** photographies de Philippe Moulu, Ed. La Porte Verte, Dif. Weber, 256 p., à paraître.

LIGEON Jean-Claude. — **Megève d'hier et d'aujourd'hui,** Ed. Patrice Gaudier, 1982, 158 p.

LIGEON Jean-Claude - LAMELLET P.M. — **Guide des randonnées pédestres - Megève et ses environs,** Ed. Patrice Gaudier.

LOCHAK Michèle - Illustrations d'Yvon LE GALL. — **Si tu vas... dans les Alpes,** Ed. Gautier-Languereau, 1982, 45 p.

LOVIE Jacques et collaboration de : PRATS Brigitte, SORREL Christian, DELMAS-MARSALLET Jacques, AUBERT Jean, PALLUEL-GUILLARD André. — **Culture et Société à Chambéry au XIXme siècle,** Souvenirs de François Vermale recueillis par Jacques Lovie, Coll. « L'Histoire en Savoie », n° spécial, Chambéry, 1982, 94 p.

LOVIE Jacques. — **Les ducs de Savoie, 1416-1713,** Col. « L'Histoire en Savoie », n° 67, Septembre 1982, Sté Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 24 p.

MALCOR Jean. — **Le Conteur Vagabond - Récits et nouvelles du terroir alpestre,** Imp. L'Avenir d'Aix-les-Bains, 1981, Dist. Didier Richard, 172 p.

MALY. — **Savoie aux mille soleils,** Ed. Glenat, 1982, 192 p.

MARNEZY Alain - BRAVARD Yves. — **La Vanoise en marchant,** Ed. Chavoutier, 1982, 312 p.

MARREY Bernard. — **Rhône-Alpes : Les dominantes de l'architecture de la Région Rhône-Alpes. Six cents lieux,** Col. « Les Guides du XXme siècle », Ed. L'Equerre, 1982, 438 p.

MARTIN Bruno-Jean. — **Histoire des moines de Tamié et de quelques autres,** Ed. Le Hénaff, Saint-Etienne, 220 p.

MAYE Henri - Dessins de Nathalie MARTIN - Sous la direction d'André PELLETIER. — **Histoire de la Savoie en bandes dessinées,** Ed. Horvath, 1982, 104 p.

MERMIER Alain. — **Le Beaufortin d'autrefois - Images et souvenirs d'une belle vallée de Savoie,** Edité par l'auteur, 1981, 207 p. (2me édition - Février 1982).

MERMIER Alain. — **C'était hier : Albertville et ses environs, en cartes postales anciennes et photos commentées,** chez l'auteur, 1980, 144 p.

MINVIELLE. — **Guides du randonneur : La Vanoise,** Ed. Nathan, 1982, 128 p.

MINVILLE Pierre. — **Les Alpes,** Ed. Nathan, 1982, 192 p.

MUSÉES D'ANNECY. — **« Annecy des années 30 »,** Palais de l'Isle - Juin-Septembre 1982, Catalogue de l'exposition - Textes de : Grandchamp Georges, Soudan Pierre, Couren Jean-Pierre, 100 p., Imp. Gardet.

OSTERWALDER Christine - Dessins de ROBERT André. — **La Suisse Préhistorique - Histoire de la Suisse Préhistorique en images,** Vol. 1 : Des chasseurs de l'époque glaciaire aux premiers paysans, 128 p., Vol. 2 : De l'âge de bronze aux Helvètes, 128 p., Vol. 3 : L'Epoque Romaine, Ed. 24 Heures, Lausanne, T. 1 et 2 : 1981.

PAILLARD Philippe - BROCARD Michèle - LAGIER Bruno-Lucien - PALLUEL-GUILLARD André. — **Histoire des Communes Savoyardes : Chambéry et ses environs - Le Petit Bugey (T. I Savoie),** Ed. Horvath, 1982, 478 p.

PAJANI Bernard. — **Faverges et ses environs 1906, et par 74 cartes postales anciennes commentées,** chez l'auteur, 42, chemin de la Perrière-Vercherez, 74210 Faverges, 1982, 166 p.

PALLUEL-GUILLARD André (sous la direction de). — **Le réseau routier en Savoie et en Piémont : aspects historique et contemporain,** Centre d'Etude franco-italien n° 8, Juin 1981, 142 p.

PERRET André. — **Les Institutions dans l'ancienne Savoie du onzième au seizième siècle,** Ed. Département de la Savoie, 1981, 88 p.

PFLAUM H.G. et HUVELIN H. — **Le Trésor de Viuz-Faverges, Haute-Savoie, 64-252 après J.C. Trésors monétaires T. III, 1981,** Ed. Bibliothèque Nationale - Département des Monnaies, Médailles et Antiques, Réf. 2-7177-1562-2 III - 1981, 115 p. XXVII pl.

PLAN et LEFEVRE Eric. — **La bataille des Alpes ou l'Armée invaincue, Juin 1940,** Col. « Les grandes batailles de France », Ed. Lavauzelle, 1982, 160 p., 250 documents inédits, 13 cartes.

PREVOST Edouard. — **Sommets pour tous - Randonnées à ski Savoie - Haute-Savoie,** Imp. Réunies, Chambéry, 1982, 210 p.

RAULIN Henri. — **Une famille de pêcheurs du Léman,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien » n° 1-4-1982, p. 497-504.

REGAT Christian. — **Annecy Deutsch,** Ed. Guebey, 1982, 127 p.

REYDET Pierre. — **Tarentaise - Albertville de la houille blanche à l'or blanc** (suivi de) **Le bassin industriel organisé autour de PUK : Albertville,** in « Points d'appuis pour l'économie Rhône-Alpes » (INSEE), n° 17, Février 1982, p. 13 à 21 et 23 à 25.

RICCIUTI Edward. — **Animaux des montagnes,** Col. « Espaces Naturels », Ed. Nathan, 1979, 234 p.

RIVOIRE Michel (sous la direction de). — **Architecture et patrimoine en montagne - Les Bauges,** N° spécial, Octobre 1982, 44 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques. — **La Botanique de Jean-Jacques Rousseau,** ornée de 65 planches imprimées en couleurs de P.J. Redoute, Ed. Lied, Genève, 1980, 90 p. environ.

ROUTIER. — **Les réseaux en Savoie et en Piémont**, cf. Palluel-Guillard, 1981.

SAINT-LOUP. — **La République du Mont-Blanc,** Ed. Table Ronde, 1982.

SANDOZ Marc. — **Le peintre William Turner en Savoie** - Les artistes de Grande-Bretagne en Savoie aux XVIIIme siècle et XIXme siècle, extraits de la Revue Savoisienne, 1979-1982 - Académie Florimontane Annecy, 1982, 76 p.

SARRAZ-BOURNET Pierre - GRAND Jean-Louis. — **Montagne, droit et sauvetage,** Col. « Regards », Ed. Symbiose, 1982.

SAUVY Anne. — **Les flammes de pierre** - 14 nouvelles : histoire de montagne, Ed. Montalba, 1982, 302 p.

SESIANO Jean - BOVAY Pascal. — **Escalades dans le massif des Bornes,** T. 2 : Bargy et Vergys, Ed. Genève, Septembre 1981, 100 p.

SONGEON Just. — **Et le patois savoyard - Littérature, poèmes en patois et du terroir - chansons,** Les amis de Just Songeon - Annecy, 1980, 156 p.

Tarentaise. — **Tarentaise - Albertville de la houille blanche à l'or blanc,** INSEE, Février 1982, cf. Reydet Pierre.

THIEBAT Piergiorgio. — **Une région alpine « intramontaine » : La Vallée d'Aoste,** Col. « L'Histoire en Savoie », Sté Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, n° spécial, automne 1982, 96 p.

TRIBOIT Philippe. — **Alpes - Guides voyage-conseil** - l'agence de tourisme du Crédit Agricole, Ed. Hachette, 1982, 128 p.

TRILLAT Guy (sous la direction artistique de). — **Chasseurs et Alpins, préface de Frison-Roche,** Sté Nouvelle des Editions, Eric Baschet, 1982, 118 p.

TRUFFY Georges. — **Narvik,** Ed. Atra, 1982, 400 p.

TUAILLON Gaston. — **Les douze grands chapeaux,** un ethnotexte de Haute-Maurienne, in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1/4, 1982, p. 101-110.

VAN BERCHEM. — **Les routes et l'histoire** - Etudes sur les Helvètes et leurs voisins dans l'Empire romain, Ed. Faculté des Lettres de l'Université, Lausanne, 1982.

VIEIL ANNECY (Le). — **Portefeuille renfermant :** 4 eaux fortes de J. Drevet, 1 bois gravé de Marie Biennier, n° 1 à 100, et : 4 eaux fortes de Drevet seulement, n° 101 à 300, Ed. Sté des Amis du Vieil Annecy, 1982, édition du cinquantenaire.

VILAIN Lucien Maurice. — **Vapeur en montagne,** Ed. Tardy-Lengellé/Aprodef, 1982, 288 p. Ouvrage donnant la description technique, documentaire et géographique de 19 voies ferrées à forte rampe, illustré de 303 photos.

VINAVER Michel. — **Ecrits sur le théâtre, réunis et présentés par Michelle Henry,** Ed. L'aire théâtrale, 1982, 330 p. (Vinaver et le Théâtre Populaire à Annecy 1954-1955. Le Théâtre Eclaté 1972-1976, etc.).

WILSON Ian. — **Suaire de Turin,** Albin Michel, 1978, 350 p.

WOLGENSINGER Bernard. — **Maisons en montagne,** Ed. du Moniteur, Office du Livre 1981, textes : français, allemand et anglais, 170 p., 201 illustrations, 150 plans.

X... (sans nom d'auteur). — **Itinéraires de randonnées** (Dans les Alpes : du Chablais aux Alpes-Maritimes), Ed. Atlas, 1979, 224 p.

X... (sans nom d'auteur). — **Le Reposoir,** Ed. Carmel du Reposoir, Haute-Savoie, Imp. Lescuyer, Lyon, 1964, 64 p.

Table des matières pour 1982

Pages

Séances de l'Académie 1

A. CHEVALLIER. — Une famille du Faucigny, miroir de l'histoire locale, selon E. Delavenay 5

A. CHEVALLIER. — Annecy et la Savoie pendant la guerre de succession d'Autriche (1742-1749), selon M. Rebut 6

A. CHEVALLIER. — Evocation de l'Irlande, par le doyen J.-G. Ritz 7

C. GUIZARD. — Concours de poésie 1982 11

R. BRUNEL. — Eloge du Docteur René Richard 13

G. RAFFIN. — Eloge de François Matrod 16

A. PERRET. — Le problème de la Sapaudia et ses sources .. 21

Ch. MAZOUER. — Théâtre et mission pendant la conquête du Chablais (1597-1598) 44

M. SANDOZ. — Histoire du Paysage de Montagne (IV) : le chemin du Mont-Cenis à travers les siècles 68
Planches hors-texte ..... 96 - 97

G. GRANDCHAMP. — Viollet-le-Duc et Montrottier 125
Hors-texte ..... 128 - 129

B. DEMOTZ. — La noblesse et ses résidences en Savoie (du début du XIIIme au début du XVme siècle) 129

J. RITZ. — Le château et l'église de Quintal (1738-1976) .. 142

Notes et Bibliographie. — Jean Stellio (G. GRANDCHAMP) ; Jean-Baptiste Lassus (J.-M. LENIAUD) ; A propos des appellations diverses de ce qui concerne la Savoie (G. CHEVALLIER) ; A propos du prix Chateaubriand (A. CHEVALLIER) 150

G. GRANDCHAMP. — Bibliographie Savoisienne 155

123e ANNÉE 1983

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE

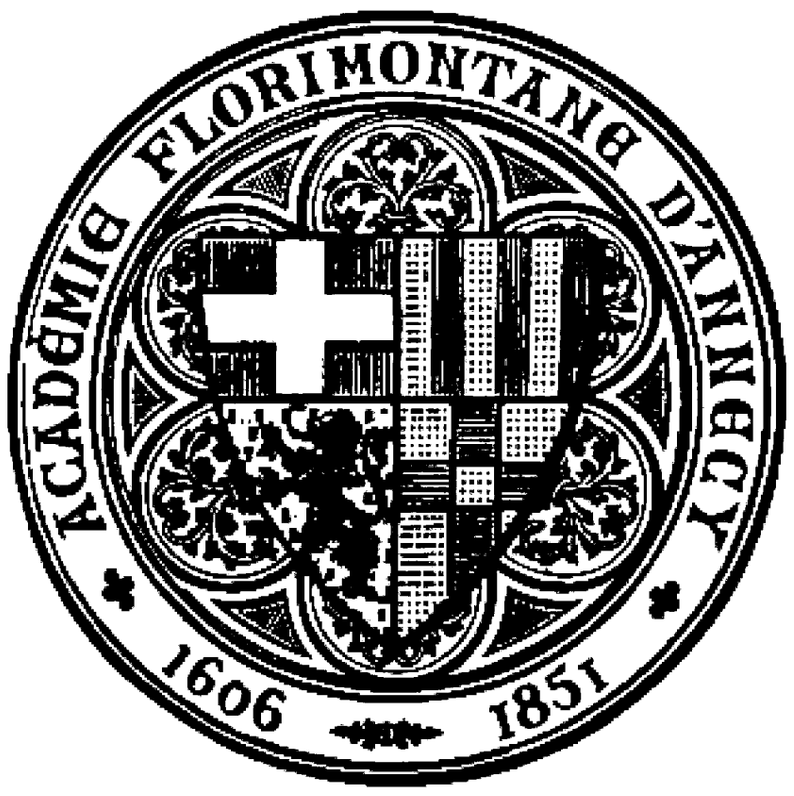

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(arrêtée à l'Assemblée générale du 18 janvier 1984)

COMITÉ

Président : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✵, ✠, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, professeur de Lettres.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, vice-président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Gérard GAILLARD, cadre retraité.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, ✵, ✾, président de l'Académie du Faucigny ; Henri DAVIGNON, ✵, ✾ ; Joannès BEAUQUIS, O. ✵ ; Jacques DOMENJOUD.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction : Mme Georgette CHEVALLIER ; MM. Henri DAVIGNON, ✵, ✾ ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, ✵ ; Clément GARDET ; Georges GRANDCHAMP ; Paul GUICHONNET, ✵, ✾ ; Jean-Yves MARIOTTE ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateurs du domaine : MM. Jacques DOMENJOUD et Henri DAVIGNON, ✵, ✾,

Administrateurs adjoints : M. Joannès BEAUQUIS, O. ✵, et Mme Marie-Claire COURTIAL.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite National, des Palmes Académiques, des Arts et des Lettres, et du Mérite Agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ❋, ✾, directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble ; ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, ❋, docteur en Droit, professeur honoraire à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ❋, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettes de Genève, à Genève (Suisse).
1975 HAYEM Robert, O. ❋, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, château de Merlinge, Gy, canton de Genève (Suisse).
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et Lettres, O. ❋, directeur de la revue « Historia » à Paris, à Menthon-Saint-Bernard.
1980 Comte François de MENTHON, Menthon-Saint-Bernard, à Veyrier-du-Lac.
1950 OURSEL Raymond, docteur ès Lettres, directeur des Archives départementales de Saône-et-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, Fondation « Jeanne d'Arc », à Orléans.
1982 PERRET André, ❋, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, ✾, Décoré de l'Ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire des services d'Archives de la Savoie, à Chambéry.
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, Evêque honoraire d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1977 ANTHOINE François, O. ❋, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, ⚕, ✾, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de la Santé Publique, médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.
1969 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ✾, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy-le-Vieux.
1939 BAUD Henri, ❋, sous-préfet honoraire, à Thonon-les-Bains.
1979 BEAUQUIS Joannès, O. ❁, directeur honoraire d'organismes agricoles, maire de Chavanod, à Chavanod.
1956 BOURQUARD Léon, O. ✾, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à La Balme-de-Sillingy.
1981 BRÉGNAC Guy, C. ✾, professeur de Lettres honoraire, président du Cercle Philosophique, à Gaillard.
1956 BROISE Pierre, ❁, architecte D.P.L.G., docteur ès Lettres, à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), Chevalier de l'Ordre National du Mérite, C. ✾, proviseur honoraire du lycée Berthollet, à Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur de la « Revue Savoisienne », à Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ❋, C. ✾, ❁, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1958 CHEVALLIER Georgette, professeur de Lettres, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur du Musée d'Annecy, à Annecy.
1962 COUTIN Paul, ✾, professeur honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henri, ❋, ✾, inspecteur honoraire des Contributions Indirectes, à Annecy.

1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste-bibliothécaire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ✻, Commandeur de l'Ordre des Arts et Lettres, inspecteur général honoraire de l'Equipement, docteur ès Lettres, à Paris.
1948 FRANCILLON Camille, avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, Chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, archiviste-documentaliste, à Annecy-le-Vieux.
1977 GAILLARD Gérard, trésorier de l'Académie Florimontane, à Annecy.
1931 GARDET Clément, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, ✻, ⚜, doyen de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1977 GUIZARD Christian, professeur honoraire, président du jury du Concours de Poésie, à Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), présidente de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ✻, 1914-1918 et T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ⚜, à Annecy-le-Vieux.
1972 JORIOZ Henri, notaire honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henri, professeur honoraire, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles (Maître), avocat honoraire, à Annecy.
1974 LANIER François, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, , banquier honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Paris.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Communauté Urbaine de Strasbourg.
1977 MOLINIER Madeleine (Mme), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Histoire, à Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, ⚜, , professeur d'Université honoraire, à Nice.
1970 PAILLARDET Marcelle (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1962 PATURLE François, directeur honoraire des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ✻, , ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ⚜, docteur ès Lettres, professeur honoraire, à Annecy.
1950 PRIMOT André, Chevalier du Mérite Social et Agricole, médaille d'honneur des Eaux et Forêts et médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Chaussin.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme), médaille des Epidémies, médaille du Travail, docteur en Médecine retraitée, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, , , Chevalier de l'Ordre National du Mérite, C. ⚜, directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, à Annecy.
1974 RIGUET Henri (le Chanoine), presbytère de Saint-Germain, à Talloires.
1975 ROSSET Emile, publiciste, « Le Vieux Savoyard », à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ⚜, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien, à Annecy.

1965 SOUDAN Pierre, journaliste, vice-président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ✾, à Annecy.
1970 VIOLLET Léandre, à Cran-Gevrier.

MEMBRES ASSOCIÉS

1979 AMIGUES Gilbert, ❁, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, directeur départemental de l'Agriculture, à Veyrier-du-Lac.
1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1979 BALTHAZARD Lucien, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1980 BERNARD Georges (Général), C. ❊, ⚔ 1939-1945 et T.O.E., à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1963 BOSSON Charles (Maître), sénateur de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1976 BOZON Raymond, receveur principal honoraire des Douanes, à Annecy-le-Vieux.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, ❊, ⚔ 1939-1945, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, à Paris.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire B.I.T., président de la Société des Maçons de Samoëns, à Bossey.
1983 COURTIAL Marie-Claire, à Cuvat.
1964 CROCHON Maurice, ❊, ingénieur honoraire S.N.C.F., à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❊, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines en retraite, à Annecy-le-Vieux.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1978 DUJOURDY Simone (Mme), C. ✾, secrétaire, chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1958 DURET Maurice, docteur en Médecine, à Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert, Intendant Général, O. ❊, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, ancien maire de Genève, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève (Suisse).
1960 GAYET Jean (le R.P.), directeur du collège Saint-Michel, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en Médecine, à Lons-le-Saunier.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, à Blois.
1972 JACQUET Paul, architecte départemental, à Annecy.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1977 JOLLY-GOLLIET Andrée (Mme), à Annecy.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mme), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1960 LEGRAND René, ❊, O. ✾, professeur honoraire, à Saint-Jorioz.
1976 LOVIE Jacques, docteur ès Lettres, professeur honoraire, à Chambéry.
1949 MARTIN René, à Annecy.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur honoraire, à Jassans-Riottier.
1975 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1964 MOUCHET Célestin, directeur adjoint honoraire des P.T.T., à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1975 PERCIE DU SERT Marie-Antoinette (Mlle), infirmière, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire, à Annecy.
1983 RABUT Elisabeth (Mlle), archiviste départementale, à Annecy.

1976 RENAUD Jacques, président de banque, à Talloires.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1974 RIFAUX Yves, journaliste, à Marcellaz.
1977 RIOND Georges, C. ✻, 🎖, conseiller honoraire de l'Union Française, président du Comité du Rayonnement Français, à Groisy-le-Plot.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1982 RITZ Jacques, à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), Chevalier des Saints Maurice et Lazare, docteur ès Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.
1977 ROYER Philippe, directeur de banque, au Castellet.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1977 TOMASINI Philippe, journaliste, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ✻, professeur d'Histoire à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Ascq.
1976 VANDEPUTTE Jules, C. ❦, 🎖 1939-1945, Officier du Mérite National, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistante à l'Université de Lyon III, à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, 🎖 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), presbytère Saint-Nicolas, à Cluses.
1966 ANTHONIOZ Aymon, ✻, 🎖, 🎖, médaille de la Résistance, docteur en Médecine, à Saint-Sixt.
1969 ARNOLLET Michelle (Mlle), à Annecy-le-Vieux.
1964 ARRAGAIN François, docteur en Médecine, à Annecy-le-Vieux.
1977 AUDÉ Jacques, ingénieur civil des Mines, à Paris.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), à Montrouge.
1969 BACHET Louise (Mlle), retraitée, à Annecy.
1981 BALAS Georges (Mme), à Annecy.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1984 BARBIER Claude, à Viry.
1982 BARRELLE Henri, professeur honoraire, à Ris-Orangis.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, au Chinaillon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ✻, directeur de banque honoraire, à Annecy.
1969 BELTRAMO André, clerc d'avoué, à Saint-Julien-en-Genevois.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), à Annecy.
1964 BERTHERAT Louis, à Vanves.
1977 BÉTEND Michel (dit : BON Michel), à Annecy-le-Vieux.
1973 BLANC Claude, au Havre.
1981 BLANDIN Jean-Pierre, infirmier, à Cran-Gevrier.
1973 BOISSONNAS Eric (Mme), à Paris.
1978 BOSCQ DE BEAUMONT Jacques (M. du), à Neuilly.
1970 BOUCHARDY Michel, docteur en Médecine, à Annecy.
1977 BOUCHET Dominique, fondé de pouvoir de banque, à Saint-Jorioz.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), C. ❦, musicologue, à Sciolze (Italie).
1978 BOURDEAU René, à Sallanches.
1968 BOUVET René, à Rumilly.

1975 BOUVIER Robert, entrepreneur, à Annecy.
1976 BOY Gabriel, ingénieur divisionnaire T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1979 BOYER Roland, à Montrouge.
1980 BOZON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1974 BROCARD Jean, O. ✻, maire d'Annecy-le-Vieux, député de la Haute-Savoie, vice-président de l'Assemblée Nationale, à Veyrier-du-Lac.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, à Veyrier-du-Lac.
1981 BRUNET Michel (Mme), à Annecy.
1975 BRUNIER Jean, retraité de banque, à Rumilly.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph, docteur en chirurgie dentaire, maire de Talloires, à Veyrier-du-Lac.
1976 BURNOD Alfred, à Vichy.
1964 BURRET Suzanne (Mme), licenciée ès Lettres classiques, à Saint-Jorioz.
1975 CALLIER Micheline (Mme), à Marnaz.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, à Genève (Suisse).
1980 CANOVA Claude (Mme), ⚔ 1939-1945, journaliste, à Saint-Jorioz.
1978 CANTONI François, à Annecy.
1969 CARTIER André, à Bagneux.
1981 CASTEX Pierre, directeur de banque, à Agen.
1982 CATTIN Hubert, à Annecy-le-Vieux.
1964 CELLIER Jean, à Lyon.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1975 CHALLAMEL Jean-Bernard, professeur, maire de Thônes.
1980 CHANEL Andrée (Mme), à Annecy.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 CHAPPEL Pierre, ingénieur divisionnaire honoraire T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Lausanne (Suisse).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal P.T.T. à Maisons-Alfort.
1983 CHARRON Hubert, à Annecy.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1969 CHEVALLIER Paul (le Chanoine), à Annecy.
1969 COLLIARD Lauro, professeur à l'Université de Padoue, à Vérone (Italie).
1969 CONSTANT Monique (Mlle), archiviste, à Paris.
1978 CONTAMIN Yves-Olivier (Mgr), prieuré Saint-Michel, à Lavardac.
1980 CONTAT Roland, à Paris.
1978 COQUEBERT DE NEUVILLE Anne (Mme), professeur, à Annecy.
1978 COQUET Honoré, à Boulogne-Billancourt.
1964 COULLOUD André, ⚔, directeur de banque honoraire, à Moissac.
1982 COUTIN Bernard, avocat, à Albertville.
1982 COUTY Agnès (Mlle), à Lyon.
1978 CURTELIN Gilbert, retraité, à Seynod.
1978 DARCEL Jean-Louis, à Colmar.
1981 DECHAMBRE Jean-Paul, chef de gare honoraire, à Douvaine.
1981 DECISIER Maurice, ✻, Officier de l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, ✪, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1982 DELAVENAY Emile, ✻, ✾, professeur honoraire d'Université, à Vence.
1978 DELEAU Paul, ✻, ✾, professeur honoraire d'Université, à Le Rouret.
1977 DELÉPINE Jean, directeur départemental honoraire de la D.D.A.S.S., à Pringy.
1972 DELETRAZ Cyprien, ✻, ⚔ 1939-1945, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1972 DELÉTRAZ Pierre, professeur, à Paris.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1975 DELON Jean-Paul, bouquiniste, à Rumilly.
1974 DEMICHELIS Raymond, O. ✾, professeur, à Bonneville.
1974 DEMOLIS Roland, professeur, à La Roche-sur-Foron.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1983 DERIPPE Félicien, à Seynod.

1983 DESCOTES François, ingénieur E. R., à Marcellaz-en-Albanais.
1977 DÉZIRAT Robert, ingénieur honoraire, à Saint-Jorioz.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean, docteur en Médecine, à Ayze.
1977 DONZIER Jean, fleuriste, à Annecy.
1983 DOYEN Jean (Mme), à Sallenôves.
1973 DROUAILLAT Gérard, à Nantes.
1974 DUBY Jean, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, O. ✾, ⁂ 1939-1945, médaille de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de Collège, à Annemasse.
1968 DUCRET André, ❋, Officier de l'Ordre National du Mérite, notaire honoraire, à Evian-les-Bains.
1969 DUCRETET Bernard, ❋, ⁂ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Paris.
1984 DUCROZ Hubert, à Sixt.
1983 DUMONT-MOLLARD Michel, photographe, à Chambéry.
1983 DUMURGIER Patrick, à Paris.
1960 DUPANLOUP Jacques, Chevalier du Mérite Social, rédacteur, à Paris.
1973 DUSSOLLIET Georges, directeur honoraire de la Maison du Tourisme, à Annecy.
1984 FALCOZ Vincent, à Champagne-au-Mont-d'Or.
1974 FAURY Henry, ❋, O. ✾, inspecteur d'Académie honoraire, à Beaumes-de-Venise.
1980 FONLUPT Louis, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, docteur en Médecine, à Veyrier-du-Lac.
1978 FORAS Xavier (le Comte de), château de Thuyset, à Thonon-les-Bains.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1975 FOURNIER Yves, à Veyrier-du-Lac.
1973 GALLAY Marie-José (Mme), à Cluses.
1977 GAZEL Henri, O. ✾, professeur honoraire, à Annecy.
1973 GENEQUAND Jean-Etienne, archiviste, à Genève (Suisse).
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, archiviste, à La Ravoire.
1957 GIRARD François (Abbé), à Chambéry.
1970 GLO Louis, directeur de l'O.S.I.C., à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1984 GRANDCHAMP Philippe, professeur, à Sèvres.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1981 GROGNET Eugène, lauréat de la Maison de Poésie, à Maisons-Laffitte.
1982 GUERITEY Pierre-Marie, ingénieur, à Lyon.
1970 GUICHET Paul, ❋, ⁂ 1939-1945 avec palmes, retraité, à Paris.
1981 GUIRAL Alain, conseiller juridique, à Annecy.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, médaille militaire de Norvège, industriel, à Douvaine.
1977 HERMANN Frédéric, chef de gare, à La Roche-sur-Foron.
1982 IRLÈS Claudine (Mlle), bibliothécaire, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, Chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lyon.
1970 KRIBS Bernard, à Saint-Jorioz.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1968 LAEUFFER Pierre, O. ❋, général de Brigade, à Verrières-le-Buisson.
1981 LAILLET Marcel, directeur de banque honoraire, à Annecy.
1970 LAMBERT Emile, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ❋, C. ✾, Croix du Combattant, commissaire général de Brigade Aérienne, à Culoz.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en Médecine, à Lyon.
1984 LATTA Claude, professeur, à Montbrizon.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, Ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles (Belgique).
1967 LAVOREL André, ⁂ 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, architecte, à Annecy.

1977 LAVY Arthur, ❋, O. ❦, O. ❁, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, inspecteur principal des Impôts honoraire, maire d'Argonay, ancien sénateur, président d'honneur du Conseil Général de la Haute-Savoie, à Argonay.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée d'Annecy, à Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1973 LE BRUN Odile (Mme), à Paris.
1980 LECOMTE Paul, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, ❁, cadre retraité, à Sallanches.
1981 LEFAS Aubert, conseiller d'Etat honoraire, à Paris.
1979 LEMOINE Jean-Bernard, correspondant de la Commission des Orgues, à Annecy.
1981 LEREBOULET, clerc de notaire, au Lyaud.
1984 LEUSSE DE SYON (Son Excellence) Bruno, à Douvaine.
1973 LEVÊQUE René, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sevrier.
1969 LOHIÉ Jean, employé de banque, à Bourg-en-Bresse.
1982 LOUVIOT Fernand, chef de gare principal honoraire, à Annecy.
1970 LUPIN Yves, ❋, ❁, inspecteur général honoraire de l'Economie et des Finances, à Neuilly-sur-Seine.
1982 LYON-CAEN Jean-François, architecte-enseignant, à Saint-Bonnet-en Champsaur.
1970 MAILLET Eugène, ancien industriel, à Annecy.
1975 MALAPLATE Jacqueline (Mme), professeur d'Espagnol, à Annecy.
1976 MANSEAU Andrée (Mme), professeur d'Université, à Toulouse.
1981 MANTEAU Roger, ❋, Officier de l'Ordre National du Mérite, C. ❦, inspecteur d'Académie honoraire de la Haute-Savoie.
1978 MARCELLOT Claude, à Veyrier-du-Lac.
1976 MARSON Roger, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, O. ❦, proviseur, à Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, inspecteur des Finances, à Annecy.
1983 MAZOUER Charles, à Grapignan.
1979 MENTHON Antoine (M. de), maire de Menthon-Saint-Bernard.
1982 MENTHON Joseph (M. de), retraité, à Annecy.
1969 MÉTRAL Marcel, inspecteur central des Impôts, à Annecy.
1984 MICHEL Patrick, à Chambéry.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1977 MILLION Bernadette (Mme), à Annecy.
1979 MONNIER Victor, à Genève (Suisse).
1965 MOORGAT Pierre, attaché culturel, à Aix-en-Provence, maire de Bluffy.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1973 MOUTHON Pierre, docteur en Médecine, à Faverges.
1980 MOUTHON Serge, artisan, à Balmont.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1967 NAZ Jean, notaire, à Annecy.
1965 NORMAND Jean (le Colonel), à Paris.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1969 PAISSE Jean-Marie, à Liège (Belgique).
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître-assistant d'Histoire contemporaine à l'Université de Savoie, à Chambéry.
1980 PARIS Jean-François, employé de banque, à Annecy-le-Vieux.
1972 PASCAL Henri (le Colonel), C. ❋, à Annecy-le-Vieux.
1984 PATOUILLET Marie-Bernard (Mlle), à Annecy.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Annecy.
1968 PAUME Emilie (Mlle), O. ❦, institutrice honoraire, à Annecy.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louise (Mme), directrice d'Ecole, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville.
1980 PERRIGUEY Nicolas, Officier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire, ❁, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Veyrier-du-Lac.
1975 PERRON François, ❋, médaille de la Valeur Militaire, Chevalier des Arts et des Lettres, secrétaire général de mairie honoraire, à Morestel.

1970 PETRUS Otto, médaille d'honneur de la Police Nationale, inspecteur divisionnaire honoraire de la Police Nationale, à Bedoin.
1977 PHILIPPE Denis, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de Société d'H.L.M., à Chavanod.
1980 POCHAT Pierre, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, à Annecy.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire, à Annecy.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), à Annecy.
1983 PRADET Guy, à Annecy.
1983 PRAZZOLI Simone (Mlle), à Beauchamp.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ✾, directrice d'Ecole honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET Marie-Jeanne (Mlle), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1973 RASSAT Maxime, à Marseille.
1983 RATINAUD Pierre, à Seynod.
1980 REY Robert, P.D.G. Splendid Hôtel, à Annecy.
1970 ROSSET Gilbert (l'Abbé), à Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1982 ROUGE Robert (Mme), à Saint-Pierre-d'Albigny.
1966 ROUSSY DE SALES François (le Marquis de), ✾ 1939-1945, ❁, directeur international Parfumerie Dior, à Paris.
1978 RUIN Maurice, principal du Collège d'Evire, à Annecy-le-Vieux.
1983 RUSCON Joseph, à Annecy.
1970 SALES Mario, docteur - ingénieur, à Turin (Italie).
1969 SANDOZ Marc, historien de l'Art, à Paris.
1981 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, à Genève (Suisse).
1977 SAUTHIER Marguerite (Mme), directrice d'Ecole honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1981 SCHOENDOERFFER Pierre, homme de Lettres, à Paris.
1981 SÉDALLION Alain, à Annecy.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, à Annecy.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue, à Annecy.
1983 SEYSSEL Marc (De), à Champagne-en-Valromey.
1975 SIMOND Françoise (Mme), professeur, à Annecy.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, à Chamonix.
1980 SIROT Elisabeth (Mme), licenciée d'Histoire de l'Art, à Annecy.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1980 SUROT André, ✾ 1939-1945, ingénieur E.E.G., à Annecy.
1969 TAPPONNIER Georges, pharmacien, à Annecy.
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, aux Houches.
1969 TISSOT Henri, receveur honoraire des P.T.T., à Saint-Julien-en-Genevois.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), à Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, à Bellegarde.
1970 TOUZOT Jean, libraire, à Paris.
1968 UGINET François-Charles, archiviste, à Rome (Italie).
1963 VALLETTE D'OSIA (Général), G. O. ✵, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Mme, pseud. Simone AVRAY), femme de Lettres, à Paris.
1981 VAUTREY Georges, O. ✵, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, ✾ 1939-1945, ❁, général de Brigade, à Paris.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), C. ✾, institutrice honoraire, à Annecy.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, à Bas-Monthoux.
1977 VERNEX Jean-Claude, à Veyrier-du-Lac.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, à Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, à Thônes.
1981 VINCENT Paul, journaliste-écrivain, à Seynod.
1970 VIVIANT Fernand, maire de Lovagny, à La Balme-de-Sillingy.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des Travaux Météorologiques, à Rumilly.

1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.
1977 WIRTH Marcel, directeur de Société, à Pringy.
1980 YVOIRE Maurice (M. d'), ingénieur, à Ville-d'Avray.
1964 ZANOTTO André, président de l'Académie Saint-Anselme, Service Historique Régional, à Aoste (Italie).

*
* *

L'Académie Florimontane a perdu, le 9 octobre 1982, un de ses membres correspondants, qu'elle aurait aimé connaître plus précisément et plus longuement.

Né alors que « Ce siècle avait douze ans, au pied des monts d'Ariège », comme il l'a écrit lui-même dans un de ses poèmes, Pierre Henri COUROULEAU avait une mère savoyarde.

Ingénieur des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence, tout en poursuivant une carrière bien remplie, il collabora à diverses revues scientifiques (Nucleus, Arts et Métiers, Mémoires des Ingénieurs civils, Le technicien E.N.P., Chemical Engineering, Ingénieurs-Docteurs, etc.).

Son dévouement à la cause du sport lui valut la médaille d'or de l'Education Physique.

Ses poèmes et essais ont obtenu le Grand Prix Art et Poésie de Touraine, en 1974, et la Rose d'or de l'Ile des Poètes.

Aventureux, comblé d'honneurs, généreux, Pierre COUROULEAU avait su garder une simplicité mêlée de distinction qui attirait la sympathie.

L'écrivain Pierre DANINOS évoque dans *Le Pyjama* (1972) des souvenirs auxquels est lié Pierre COUROULEAU. A l'annonce du décès de celui-ci, DANINOS se rappelle : « C'est en Angleterre que je le vis pour la première fois, au lendemain de la retraite de Dunkerque que j'avais « accomplie » — comme on dit dans les livres — en tant qu'agent de liaison auprès d'un bataillon britannique. Lui, ingénieur des poudres, était affecté spécial dans une manufacture d'Outre-Manche. Avec nous, Jean MANZON, reporter, retour de Narvik... Pierre ! Jean et moi te saluons pour ta droiture, ta philosophie, ton amitié ».

Le décès subit de Pierre COUROULEAU, à Montana-en-Valais, laissera un grand vide dans sa famille et parmi ses amis.

(Propos recueillis auprès de Madame Simone DUJOURDY-BOUCHARD, membre associé de l'Académie Florimontane et cousine du défunt).

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 5 JANVIER 1983 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le président Clément Gardet ouvre la séance en présentant aux Florimontans ses meilleurs vœux pour l'année qui commence. Le secrétaire André Chevallier s'associe aux vœux qui ont été adressés à l'auditoire, puis se fait le porte-parole de ses confrères pour remercier le président et lui adresser, à son tour, en leur nom, ses vœux très respectueux.

Après lecture et approbation du procès-verbal, le secrétaire signale que le R.P. Guichardan, de l'Académie de Savoie, bien connu à la Florimontane sous son pseudonyme littéraire de Jacques Ouvard, vient de se voir décerner le prix des Neiges.

Le président donne alors la parole à M. Michel Dumont-Mollard, président de la Société des Amis de la Sainte-Chapelle, membre correspondant de l'Académie de Savoie, pour une évocation, en forme de triptyque, qui conduit l'auditoire à la découverte des institutions musicales dans l'ancien duché de Savoie, en abordant successivement les aspects religieux, profane et populaire.

Le premier volet était consacré à la musique sacrée qui constitua sans doute la part la plus importante dans les préoccupations et la vie de ce temps où l'office religieux requérait une participation vocale et instrumentale quasi quotidienne. Les centres musicaux dépendaient des évêchés et archevêchés. Ce fut le cas de Saint-Jean-de-Maurienne, de Moûtiers, d'Annecy qui avaient leurs collégiales, leurs chanteurs, leurs collèges d'Innocents, leurs musiciens. Annecy venait en tête avec sa collégiale Notre-Dame de Liesse et sa cathédrale Saint-Pierre. La musique s'y trouvait dans une situation florissante. Chambéry avait une position particulière. Il ne s'y trouvait pas d'évêché, mais la chapelle privée du prince (en son château) assurait la continuité musicale qui avait été si prodigieusement célèbre au XVme siècle avec Guillaume Dufay. Le départ des ducs, au milieu du XVIme siècle, devait amorcer l'amenuisement de ses ressources et son progressif déclin. Vers la fin du XVIIme siècle, on peut

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Dujourdy et S. Ratié ainsi que Mmes A. Charron, D. Grelot et M.-M. Raffin ; Mlle H. Ritz ; M. A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, MM. R. Brunel, E. Callot, A. Chevallier, P. Coutin, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, MM. C. Gardet, M. Geoffroy, C. Lacombe, G. Raffin, J. Ritz, B. Ruffet, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et H. Voiron ainsi que MM. H. Charron, M. Dumont-Mollard, Lanternier et J. Ruscon.

Etaient excusés : Mmes M.-Th. Hermann, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlles Y. Dagand et A. Jolly-Golliet ; MM. L. Bajulaz, G. Brégnac, H. Davignon, G. Grandchamp, F. Lanier, R. Prévost et P. Soudan.

estimer une moyenne annuelle de 200 à 250 personnes qui, en Savoie, œuvraient et vivaient de la musique.

A côté de ces professionnels il y avait les amateurs qui évoluaient dans un milieu plus profane, divertissant ou galant. C'est la société que J.-J. Rousseau nous décrit (les concerts chez Madame de Warens, chez le comte de Bellegarde...) en une évocation pittoresque qui permit à l'auditoire d'apprécier les exemples musicaux tirés de J.-M. Leclair et de Lancetti, musiciens de la Cour de Savoie.

Le troisième volet de ce triptyque mettait en relief la musique populaire, celle que chantait le paysan dans les veillées. Airs populaires qui prenaient naissance dans les faits de la vie quotidienne (Noëls de Nicolas Martin) comme de l'actualité politique ou guerrière (Le Mariage de la Princesse de Savoie, La Prise de Gènes, etc.). Dans la manière pamphlétaire, il y avait mieux : La Chanson du Duc de Savoie. Cette chanson patoise et cocasse est d'une saveur qui défie le temps. Elle amuse encore de nos jours. Aux accents du Bransle de Savoie, fort aimablement harmonisé et enregistré pour la circonstance par M. Joseph Ruscon, le conférencier proposa en conclusion : Aujourd'hui comme hier, la musique est le merveilleux et inégalable support, où se mêlent, sans se confondre, nos aspirations profondes et notre besoin de libération.

Après de vifs applaudissements et quelques échanges de vue, le président lève la séance à 18 h 35 non sans avoir, au préalable, remercié publiquement les généreux donateurs qui ont déjà répondu à l'appel lancé par l'Académie en faveur de la *Revue Savoisienne.*

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1983 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture par le secrétaire et approbation par l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance de l'Académie, le président C. Gardet remercie MM. Jean Brunier et Emile Callot qui ont déposé, l'un et l'autre, sur le bureau, leur dernière publication pour la bibliothèque. Il donne ensuite la parole à M. Jacques Lovie pour son exposé (1) sur un étonnant « enfant de la Savoie ». Quel curieux destin que celui de Claude Genoux ! Il est bien oublié aujourd'hui, et sans doute bien à tort, car si le Savoyard a acquis la réputation d'être un émigrant à l'esprit astucieux et aventureux, Claude Genoux en est un représentant exemplaire.

Longuement applaudi, le conférencier est félicité et remercié par le président qui lève la séance à 18 h 45.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Dujourdy, M.-Th. Picard, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes L. Bajulaz, A. Charron, M.-C. Courtial, P. Dussauge, J. Lovie et M.-M. Raffin ; Mlle H. Ritz ; le Général F. Anthoine, MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, MM. G. Brégnac, J. Brunier, E. Callot, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, P. Dussauge, le Général R. Fassier, MM. G. Gaillard, C. Gardet, H. Juge, J. Lovie, J. de Menthon, G. Raffin, J. Ritz, B. Ruffet, J.-N. Vandeputte et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes M.-Th. Hermann et M. Molinier ; Mlles Y. Dagand et A. Jolly-Golliet ; MM. R. Brunel, J. Domenjoud, F. Lanier, J.-P. Serralongue, P. Soudan et G. Tapponnier.

(1) Nous publions le texte complet de cet exposé dans le présent numéro de la Revue Savoisienne.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE DU 16 FÉVRIER 1983 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente assemblée générale, le président donne la parole à M. J. Domenjoud, administrateur du Domaine de Montrottier, pour le rapport d'activités qui porte sur les points suivants : Travaux dans le château ; Travaux futurs ; Situation des fermes, forêts et carrières ; Personnel de gardiennage.

M. Davignon, administrateur adjoint, donne le compte rendu financier de la saison. Le chiffre des entrées au château est de 29 489 personnes. On demande à l'assemblée de fixer le prix des entrées, pour 1983, à 12 F pour les adultes ; 9 F par personne pour les groupes et 6 F pour les enfants. L'effort de propagande sera intensifié, notamment auprès des établissements scolaires.

Le produit des ventes est modeste. Location des salles : également.

C'est alors M. Gérard Gaillard, trésorier, qui donne le rapport financier de l'Académie.

M. Gaillard présente aussi, au nom de M. Guy Brégnac, le bilan financier du Cercle d'Etudes Philosophiques.

Après cette première partie de l'assemblée générale, les rapports ayant été approuvés, on passe aux élections.

Le comité propose à l'assemblée les membres correspondants suivants : M. Hubert Charron, Mme Marie-Claire Courtial, MM. Félicien Deripppe, François Descotes, Mme Jean Doyen, MM. Michel Dumont-Mollard, Patrick Dumurgier, Charles Mazouer, Yves Mougenot, Guy Pradet, Mme Simone Prazzoli, M. Pierre Ratinaud, Mme Robert Rouge, MM. Joseph Ruscon, Marc de Seyssel, et Jean-Vincent Verdonnet. Ces membres sont reçus à l'unanimité.

Le comité propose pour devenir membres associés : le général Fassier et M. François Paturle. Ils sont élus à l'unanimité.

Le comité propose de nommer membres d'honneur : MM. Robert Hayem et André Perret. Ils sont nommés à l'unanimité.

Les membres sortants du comité : MM. Jacques Domenjoud, Gérard Gaillard, Mme M.-Th. Hermann et M. René Laydernier sont réélus.

Les commissaires aux comptes : MM. Louis Barat et Gabriel Gayet sont reconduits dans leurs fonctions.

M. Clément Gardet ayant fait savoir qu'il n'accepterait plus désormais d'assumer la présidence que pendant une seule année, il est réélu à main levée par l'assemblée tout entière.

Questions diverses

L'assemblée accepte la proposition du comité de porter la cotisation à 130 F.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-Th. Hermann et S. Ratié ; le Général F. Anthoine, MM. J. Beauquis, L. Bourquard, R. Brunel, E. Callot, A. Chevallier, H. Davignon, R. Devos, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, H. Juge, Ch. Lacombe, F. Lanier, J. Mouthon, R. Prévost, G. Raffin, le Chanoine H. Riguet et M. E. Rosset.

Etaient excusés : Mme M. Molinier ; Mlle Y. Dagand ; MM. L. Bajulaz, G. Deshusses, P. Dufournet, R. Gabion, le Général J. Humbert, MM. J.-Y. Mariotte, H. Onde, A. Primot, P. Soudan et le Chanoine H. Verjus.

Il est décidé de rappeler à MM. Christian Regat, Joannès Beauquis et François Lanier qu'ils ont à prononcer l'éloge public, respectivement de Camille Blanchard, Charles Devant et Camille Dubouloz.

La séance est levée à 18 h 10.

SÉANCE DU 2 MARS 1983 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture par le secrétaire et approbation par l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance, la parole est donnée à M. J.-Y. Mariotte qui donne lecture d'un texte de Mme Molinier sur *l'Affaire d'Annecy-le-Vieux (18 juillet 1814 - 31 janvier 1815)* (1).

Vivement applaudie, la communication de Mme Molinier suscite des questions et des commentaires.

Le président donne alors la parole à M. André Chevallier qui rend brièvement compte de la contribution de Marcel Galliot aux *Mélanges de langue et littérature offerts à Jean Mourot*. Il s'agit d'une étude sur *Saint François de Sales et le « style fleuri »*.

M. Chevallier fait également part à ses confrères de quelques réflexions à propos d'Hippolyte Taine (2).

Cette communication suscite un échange de vue entre M. Emile Callot et M. André Chevallier. Les conférenciers ayant été remerciés, la séance est levée à 18 heures.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1983 (**)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, le président Gardet donne la parole à M. Henri Davignon qui, à ceux qui ne le connaissent pas encore, présente brièvement mais avec chaleur

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, C. Canova, G. Chevallier, M.-C. Courtial et S. Ratié ainsi que Mmes L. Bajulaz, M.-L. Gaillard, A.-M. Guizard et C. Mouchet ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, MM. L. Bourquard, G. Brégnac, R. Brunel, J. Brunier, E. Callot, H. Charron, A. Chevallier, H. Davignon, le Général R. Fassier, MM. G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, Ch. Guizard, H. Juge, Ch. Lacombe, J.-Y. Mariotte, C. Mouchet, J. Mouthon, F. Paturle, M. Rebut, J.-P. Serralongue et H. Voiron ainsi que MM. M. Canova et Lanternier.

Etaient excusés : Mmes M.-Th. Hermann, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlles A. Jolly-Golliet et H. Ritz ; MM. P. Dussauge, F. Lanier, G. Raffin, P. Soudan et G. Tapponnier.

(1) Voir le texte complet de cette étude dans le présent numéro.

(2) Nous publions dans le présent numéro les deux exposés de M. André Chevallier.

(**) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, C. Canova, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-Th. Hermann, S. Ratié et A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes S. Brunier, F. Chatenoud, D. Daune, R. Davignon, G. Dussolliet, G. Garcin, A.-M. Guizard, M.-M. Raffin, H. Serralongue, P. Servettaz et Y. Thomas ; Mlle H. Ritz ; le Général F. Anthoine, M. A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, MM. L. Bourquard, R. Bozon, G. Brégnac, R. Brunel, J. Brunier, E. Callot, A. Chevallier, P. Coutin, M. Davignon, R. Devos, le Général R. Fassier, MM. C. Gardet, G. Grandchamp, Ch. Guizard, P. Jacquet, H. Juge, R. Laydernier, C. Mouchet, F. Paturle, G. Raffin, Ch. Regat, J. Ritz, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et H. Voiron ainsi que MM. G. Brun, Canova, J.-J. Callot, J.-F. Davignon, G. Dussolliet, O. Garcin, P. Garcin, P. Guelpa, le R.P. Lehner, MM. P. Michel, J. Serralongue et J. Thomas.

Etaient excusés : Mme M. Molinier ; Mlles Y. Dagand et A. Jolly-Golliet ; MM. L. Bajulaz, J. Beauquis, P. Dussauge, G. Gaillard, F. Lanier, J. Mouthon et P. Soudan.

le jeune conservateur chambérien Patrick Michel. Fidèle à sa promesse, M. Michel, assurément le meilleur connaisseur des peintures de la collection Marès, poursuit cette année la présentation des collections de Montrottier. Il a choisi sept tableaux pour les commenter devant les Florimontans et leurs invités.

On est d'abord convié à regarder une peinture du genre *Le vieil Homme et l'Enfant* du peintre franc-comtois Gabriel Gresly (XVIIIme s.), qui se rattache à l'école française.

Ensuite, c'est *Judith et Holopherne,* une réplique de l'atelier de Carlo Saraceni, due sans doute à un artiste français du XIIIme s. familier des élèves du maître vénitien, que présente M. Michel, non sans insister sur l'influence du Caravage nettement sensible dans cette œuvre.

La troisième œuvre présentée est un pastel sur papier bleuâtre du peintre paysagiste Jean Pillement (XVIIIme et début du XIXme s.). Il représente des pâtres gardant leur troupeau sur un fond de paysage parfaitement conventionnel. Le peintre apparaît très marqué par les Hollandais du siècle précédent.

C'est une œuvre de belle qualité que le tableau de Jean-François Swebach (1769-1823), dit Desfontaines, représentant une armée en marche. Il date certainement de l'époque du Consulat. Le paysage est typiquement néo-classique.

La toile suivante représente sans doute une bénédiction d'enfants dans une cour de ferme. M. Michel l'attribue à l'anversois David Ryckaert, le troisième du nom (XVIIme s.). Cette toile s'inscrit dans la tradition réaliste flamande.

Avec les deux œuvres suivantes, nous revenons au XIXme siècle. Le *Couple de Paysans bretons* faisant l'aumône à une fillette est d'Evariste Vital Luminais, l'auteur du tableau célèbre *Les Enervés de Jumièges,* expressionniste avant la lettre.

Pour la bonne bouche, M. Michel présente et commente une *Fête galante* du marseillais Adolphe Monticelli. Véritable symphonie picturale obtenue par de forts empâtements de peinture employée à l'état pur. Bien éclairée, cette peinture sur bois, d'une technique étonnamment moderne, offre la profondeur, la chaleur et l'éclat d'émaux sur métal.

Il n'est pas loin de 19 heures lorsque la séance est levée.

SÉANCE DU 4 MAI 1983 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le secrétaire signale qu'en réponse à son télégramme de condoléances, à l'occasion du décès du roi Humbert II, l'Académie a reçu de la reine Marie-José un carton de remerciements.

Le président donne la parole à M. Henri Juge qui, après avoir rappelé le nom de Joseph Serand, fondateur, avec ses camarades du Collège

---

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-Th. Picard, M.-L. Puls et S. Ratié ainsi que Mmes A.-M. Guizard et S. Brunier ; Mlles E. Paume et J. Portier ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, MM. G. Brégnac, J. Brunier, H. Charron, A. Chevallier, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, Ch. Guizard, H. Juge, J. Ritz, J.-N. Vandeputte et H. Voiron ainsi que M. P. Thisse.

Etaient excusés : Mmes C. Brun, M.-Th. Hermann, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlles Ch. Boekholt, Y Dagand et A. Jolly-Golliet ; MM. J. Beauquis, R. Brunel, E. Callot, P. Dussauge, le Général R. Fassier, MM. F. Lanier, J. Mouthon, G. Raffin, P. Soudan et G. Tapponnier.

Chappuisien, d'un « Club Alpin Annécien » aux activités inspirées de celles du Club Alpin Français et de l'Académie Florimontane, après avoir rappelé la société « Le Sapin » du jeune professeur du lycée Berthollet, Jean-François Dumont, créant, avec ses élèves, à la Grande Jeanne, une rocaille peuplée de plantes recueillies par eux en montagne, s'attarda à lire et à commenter une lettre de M. Paul Guichet évoquant son ancien maître Edmond Bernus, professeur lui aussi au lycée Berthollet, fondateur de « La Soldanelle », petite société de province dont les activités. énumérées et longuement détaillées, montrent qu'on peut la considérer, elle aussi, comme une des sociétés précurseurs, à l'orée du siècle, du scoutisme, vaste mouvement de jeunesse créé, en 1907, par l'anglais Baden Powel.

Le germaniste distingué qu'est M. Clément Gardet, faisant à son tour appel à ses souvenirs, improvise un vigoureux portrait d'Edmond Bernus, son premier professeur d'allemand.

Enfin, M. Paul Thisse, appuyant ses dires sur quelques lectures, retrace brièvement les relations de son collègue et ami Bernus avec l'écrivain Charles Péguy et sa collaboration aux *Cahiers de la Quinzaine*.

A ces orateurs, dont les interventions ont été très appréciées, succède M. Jean Brunier qui fait part à l'auditoire des données qu'il a rassemblées sur les Charansonnay, famille albanaise de petite noblesse dont la trace apparaît à la fin du XIVme siècle pour disparaître deux siècles plus tard. La séance est levée à 18 h 20. M. Brunier terminera son exposé (Les Seigneurs ecclésiastiques) lors de la prochaine séance de l'Académie.

SÉANCE DU 1er JUIN 1983 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. G. Grandchamp excuse le président C. Gardet, en voyage hors de France, et donne d'emblée la parole à M. J. Brunier pour la fin de son exposé sur la généalogie des Charansonnay. Après l'avoir remercié pour cette savante communication, il passe la parole à M. H. Davignon qui, évoquant le décès de son camarade de captivité Jean Secret, en profite pour donner quelques notes biographiques et une brève bibliographie du défunt (1).

Le troisième orateur de l'après-midi est M. Christian Regat qui, après avoir donné connaissance de la biographie, qu'il a établie, de son prédécesseur à l'Académie, l'architecte Camille Blanchard, commente pour ses confrères trois tableaux actuellement accrochés sous les voûtes de l'église du premier monastère de la Visitation d'Annecy (2).

La séance, fort variée mais d'un intérêt soutenu, est levée à 18 h 30.

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-Th. Picard et S. Ratié ainsi que Mmes J. Bajulaz, R. Davignon, P. Dussauge et J. Perret ; Mlles Y. Dagand, A.-M. Pennequin et S. Velland ; MM. A. Bastard-Rosset, L. Bajulaz, J. Brunier, E. Callot, A. Chevallier, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Dussauge, G. Gaillard, G. Grandchamp, H. Juge, C. Lacombe, Ch. Regat et B. Ruffet.

Etaient excusés : Mmes C. Brun, M.-Th. Hermann, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle A. Jolly-Golliet ; le Général G. Bernard, M. G. Brégnac, le Général R. Fassier, MM. C. Gardet, Ch. Guizard, F. Lanier, G. Raffin, P. Soudan et G. Tapponnier.

(1) L'évocation de M. Davignon sur Jean Secret paraît dans le présent numéro.

(2) Nous publions ces commentaires dans le présent numéro de la Revue Savoisienne.

SÉANCE SOLENNELLE DU 17 SEPTEMBRE 1983

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Deux découvertes pour l'Académie Florimontane :
Les talents de poète du P.D.G. Favre
et les statues des greniers de Montrottier

« Est-ce là ce Monsieur Favre dont on parle tant ? », s'exclama le roi de France Louis XIII le jour où, venu à Paris, le duc de Savoie lui présenta le premier président de son souverain sénat.

Antoine Favre (Bourg-en-Bresse 1557 - Chambéry 1624), « oracle de la magistrature » selon ses pairs, savant auteur d'un code vite devenu la référence majeure du duché, fut, en compagnie de son ami François de Sales, l'un des fondateurs de l'Académie Florimontane. C'est à lui qu'a été consacrée la séance de rentrée rassemblant de nombreux auditeurs face à M. Henri Lafay, professeur de littérature française à l'université de Paris XIII.

Si les historiens du Droit écrivent toujours beaucoup et volontiers sur le président Favre, ceux des Lettres ne lui accordent pas une grande attention. M. le professeur Lafay ne regrette pas, pour sa part, le temps consacré aux écrits de ce Savoyard. Il assure tout net qu'il mérite une place estimable tant dans l'étude de la tragédie que dans celle de la poésie. Il le doit tant à une pièce tout à fait à la manière et dans le goût de son époque : « Les Gordians et les Maximins ou l'Ambition » qu'à deux recueils de réflexions rimées consacrés l'un à l'art de gouverner, à la paix, à la guerre, au droit ou à la force, l'autre à l'amour divin, aux mystères et aux pratiques de la foi.

La première œuvre, évocation de l'histoire romaine du IIIme siècle après Jésus-Christ, ne manque même pas de ce sang qui coule en abondance dans les tragédies. Souvent, elle annonce Corneille et donne la parole à des sages commentant l'action ou tirant les leçons morales des rivalités opposant les deux dynasties impériales.

Les vers, eux, mettent au service de l'Etat et de l'Eglise une muse à ce moment-là vouée uniquement aux amours. Anti-Machiavel dans son recueil politique, le président Favre (qui, lorsqu'il résidait à Annecy, ajoutait à sa signature les initiales P.D.G. qu'il convient d'interpréter comme « président du Genevois ! ») illustre dans le recueil religieux les thèmes chers à la contre-réforme catholique.

Avouant dans ses préfaces ne pas accorder grand crédit à ses possibilités de versificateur et rester, bien que croyant orthodoxe et fidèle, « assez froid aux choses de la dévotion », l'auteur a imprégné ces écrits de loisirs de sa forte personnalité et de sa vaste culture. On voit même le juriste, tournant au pamphlétaire, pourfendre les ennemis de son prince et ceux de son église : les protestants, les juifs, les athées, les platoniciens, les stoïciens et les mondains. Il allie la vigueur dans le fond à l'élégance dans la forme, ne boude ni un certain réalisme dans l'expression ni les images que lui propose la vie sociale ou le monde animal.

Le conférencier cita de nombreux extraits de ces écrits pour la plupart inconnus, car il y a bien des lustres que l'œuvre littéraire fabrienne n'a pas tenté les éditeurs. Deviendra-t-elle, un jour, accessible ? Le président Clément Gardet en forma le souhait en remerciant le professeur Henri Lafay qu'il avait aussi présenté après un hommage rendu à la mémoire du secrétaire de l'Académie, M. le professeur André Chevallier, décédé le 23 juin. Sans doute, dans le secret du cœur, plusieurs des auditeurs de Montrottier dédièrent-ils au défunt la phrase d'Antoine Favre

rappelée, quelques instants plus tard, par l'orateur : « L'absence de l'ami fait que tant plus on l'aime »...

Les trésors d'un grenier

Les académiciens et leurs invités descendirent, ensuite, dans le cellier du château. Les administrateurs du domaine, MM. Henri Davignon et Jacques Domenjoud, leur avaient réservé la découverte d'une exposition du plus grand intérêt. En explorant, en compagnie de M. Patrick Michel, l'un des conservateurs des musées chambériens, le grenier de Montrottier, ils ont découvert des statues dont l'existence était ignorée des membres actuels de l'Académie. Collectionneur de collections, Léon Marès avait, avec un goût très sûr, rassemblé des œuvres d'art religieux d'époques, de bois et de caractères bien différents. Il y a là plusieurs vierges à l'enfant dont la doyenne, d'inspiration encore romane, peut être datée du XIIIme siècle auvergnat, deux du XIVme siècle de l'Est de la France, une du XVme siècle et une du XVIIIme. Un ange et des saints : Jean-Baptiste, Nicolas, Véronique, Antoine, Catherine, Sébastien et Laurent leur composent une escorte. Certaines de ces œuvres portent encore des traces de polychromie. M. Patrick Michel, qui a interrogé avec science et patience ce trésor livré à la poussière, estime qu'on peut les répartir entre des courants régionaux variés d'entre le XVme et le XVIIIme.

Une fois restaurées, ces statues, exposées pour quelque temps encore à Montrottier, figureront sur l'itinéraire que suivent les visiteurs. Ce château, qui pose à ses propriétaires florimontans de graves problèmes d'entretien et de gardiennage vient, en récompense, de leur ménager une heureuse surprise.

Pierre SOUDAN.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1983 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après la lecture, par M. Henri Davignon, du procès-verbal (rédigé par le feu secrétaire André Chevallier) de la séance du mercredi 1er juin et son approbation par l'assemblée, la parole est donnée à M. André Perret, archiviste honoraire de la Savoie, membre d'honneur de l'Académie, qui entretient un auditoire attentif de la vie et de l'œuvre du Comte Pierre II de Savoie (1).

Après avoir remercié le conférencier, le président signale l'arrivée à la bibliothèque de l'Académie du n° 2 (1983) des « Cahiers Savoyards de Généalogie » et du dernier ouvrage du chanoine Riguet « Dans la lumière de la Règle ». Il annonce aussi les manifestations organisées à Bourg-en-Bresse à l'occasion du bi-centenaire de la Société d'émulation de l'Ain.

La séance est levée à 18 h 30.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-Th. Picard, S. Ratié ainsi que Mmes Perret, Raffin et Soudan ; Mlle H. Ritz ; M. A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, MM. J. Brunier, H. Davignon, P. Deleau, J. Domenjoud, G. Gaillard, C. Gardet, C. Lacombe, J. Mouthon, A. Perret, G. Raffin, le Chanoine H. Riguet, MM. B. Ruffet, J.-P. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, H. Voiron ainsi que M. Y. Tabourin.

Etaient excusés : Mmes M.-C. Courtial, M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle Y. Dagand ; M. G. Grandchamp.

(1) Cet article est publié in extenso dans le présent numéro de la Revue Savoisienne.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1983 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Une fois le procès-verbal de la dernière séance approuvé, la secrétaire fait un rapide compte rendu des cérémonies du bi-centenaire de la Société d'Emulation de l'Ain, auxquelles elle a représenté l'Académie Florimontane. Elle souligne l'intérêt des diverses manifestations et évoque l'accueil particulièrement chaleureux qui lui a été réservé.

M. le président passe la parole à M. Joseph Perret qui traite des Chevaliers Tireurs Rumilliens.

La compagnie des Chevaliers Tireurs Rumilliens est, avec son homologue de Chambéry, la plus ancienne société de Savoie. Succédant à la milice bourgeoise, elle puise ses racines dans l'administration communale du Moyen-Age.

Jusqu'au XVIIIme siècle, l'existence de cette compagnie est connue au travers des chartes octroyées par les souverains savoyards et par les concours de tir organisés dans les différentes villes du duché.

A partir de 1742, date depuis laquelle les archives sont conservées, la vie des Chevaliers Tireurs est parfaitement connue. La compagnie bénéficiera d'une activité florissante au XVIIIme siècle jusqu'à l'invasion du duché par les troupes françaises en 1792. Reconstituée en 1824, elle connaît une nouvelle existence aussi brillante qu'éphémère. Recréée un siècle plus tard, elle est aujourd'hui l'une des sociétés les plus dynamiques de Rumilly. Elle a fêté, au mois de septembre de cette année, le cinquantenaire de sa réorganisation.

Mais au-delà de la vie des Chevaliers Tireurs, le conférencier montre une photographie toujours renouvelée de la classe dirigeante de Rumilly qui a constamment participé aux activités de la société depuis sa fondation jusqu'à nos jours, atteignant la décennie actuelle des années 80.

C'est donc une page importante de la vie d'une petite cité du duché de Savoie que M. Perret a fait vivre au cours de son exposé.

M. Perret, qui est l'auteur d'un ouvrage sur ces Chevaliers Tireurs, est vivement applaudi et son exposé suscite, de la part de l'auditoire, des questions et interventions diverses.

Pour clore la séance, M. Georges Grandchamp analyse un article paru dans les « Cahiers d'Histoire » de 1981 et trois thèses qui ont été récemment soutenues sur des sujets savoyards. L'article de R. Brondy sur le *Patrimoine immobilier et les structures sociales dans les Etats de Savoie d'après le droit de Toisé aux XIVme et XVme siècles* a pour intérêt de traiter un sujet peu connu. On attend que l'auteur le complète en étudiant notre ville. La thèse de J.-P. Ducasse sur le *Vignoble savoyard*, si elle ne remonte pas au-delà de 1960 et si elle ne porte que sur le département de la Savoie, constitue un précieux document pour la connaissance de la viticulture. L'étude de R. Jullien sur la *Santé en Savoie au XVIIIme s.* s'étend particulièrement sur ce grand fléau qu'était alors la peste. Quant au docteur D. Tissot-Dupont, il dresse un bilan et une mise

---

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-Th. Hermann, M.-Th. Picard, S. Ratié ainsi que Mmes Guizard et Raffin ; Mlle H. Ritz ; le Général F. Anthoine, M. L. Bajulaz, le Général G. Bernard, MM. G. Brégnac, R. Brunel, J. Prunier, E. Callot, H. Davignon, le Général R. Fassier, MM. G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, C. Lacombe, J. Mouthon, J. Perret, G. Raffin, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes M. Molinier et A. Tapponnier-Ribatto ; Mlle Y. Dagand ; MM. J. Ritz et P. Soudan.

à jour de notre capital régional en matière de *Thermalisme* et de *Climatisme.*

M. Grandchamp est chaudement remercié par le président pour avoir signalé et commenté ces intéressants travaux.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1983 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance de novembre, le président passe la parole à Mme Chevallier qui, à propos du 150me anniversaire de la naissance d'André Theuriet, rappelle les descriptions de cet écrivain relatives à notre pays et étudie particulièrement la place et le rôle du Roc de Chère dans ses romans savoyards.

La parole est ensuite donnée — en même temps que l'écran — à M. Sandoz, bien connu des Florimontans, qui traite aujourd'hui du paysage de montagne sur l'ancien chemin du Petit-Saint-Bernard (1). M. Marc Sandoz a conçu sa communication comme un commentaire de nombreuses diapositives plus intéressantes les unes que les autres.

Après avoir félicité et remercié le conférencier, le président annonce l'arrivée à la bibliothèque de la récente thèse de M. Lucien Choudin, soutenue à Lyon en 1978, sur « Les dents de Voltaire », présente ses vœux de prompt rétablissement à M. C. Guizard, président du Concours de Poésie, et adresse à M. Mariotte ses condoléances à l'occasion du décès de son père.

La séance est levée à 19 heures.

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, S. Ratié, A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes Bajulaz, Dussauge, Gardet et Raffin ; Mlles J. Portier et H. Ritz ainsi que Mlles Rabut et Travers ; le Général F. Anthoine, MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, MM. L. Bourquard, R. Brunel, H. Charron, H. Davignon, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, MM. C. Gardet, R. Laydernier, A. Lavorel, R. Prévost, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, M. Sandoz, J.-P. Serralongue, J.-N. Vandeputte ainsi que M. Viallet.

Etaient excusés : Mme M. Molinier ; Mlle Paume ; MM. Coutin, Gaillard, Grandchamp, Guichonnet, Guizard, Juge, Soudan et Tapponnier.

(1) Cette communication de M. Marc Sandoz est publiée intégralement dans le présent numéro de la Revue Savoisienne.

Concours de poésie pour l'année 1983

(Fondation ANDREVETAN - LAYDERNIER)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs

Cette année encore, de nombreux poètes ont tenté ce concours. Notre jury, en effet, a lu et évalué 79 dossiers. Nous nous sommes réunis plusieurs fois au cours de l'année, toujours avec plaisir et même avec la fébrilité du chercheur d'or.

Des lettres charmantes accompagnent souvent les envois de poèmes ; et, si j'en fais état, c'est parce que ces correspondants nous demandent souvent de transmettre leurs remerciements de poètes aux organisateurs de tels concours.

Nous remercions, en tout premier lieu, le mécène qui dote chaque année ce concours, et même en revalorise le prix.

Nous remercions Messieurs les Rédacteurs en chef des nombreuses publications qui nous ouvrent gracieusement leurs colonnes. Périodiques de France, mais aussi de Belgique, du Luxembourg, de Suisse, du Maroc et de la République de Côte-d'Ivoire.

Nous remercions Radio-Maroc et Radio-Côte-d'Ivoire qui nous ont cités.

Et je remercie personnellement mes collègues du jury avec qui il fut si agréable de travailler.

Nous avons sélectionné onze dossiers. Six pseudonymes seront cités ; des extraits de leurs œuvres seront lus. Les cinq autres représentent les cinq prix ; les identités seront découvertes et quelques poèmes lus.

Nous citons donc, pour la belle qualité de leurs écrits, les concurrents qui ont signé sous les pseudonymes :

« Océano Nox » (poème lu : « *Les gouttes du temps* »).
« Aladin » (poème lu : « *J'aime* »).
« Paul Bayle » (poème lu : « *Ce n'est qu'une histoire d'amour* »).
« Eric Varnant » (poème lu : « *Jahel* »).
« Lepiota histrix » (poème lu : « *Regrets* »).
« Jean des berges » (poème lu : « *Le Rhône* »).

Les cinq autres poètes reçoivent les prix de poésie 1983.

* * *

M. le président Gardet, invité alors à décacheter les enveloppes, lit :

Prix de *poésie africaine.* — Sous le pseudonyme « Zohra » : Mme Zohra BAGHADI, de Fès (Maroc) - (poème lu : « *Reportage* »).

Prix avec *mention honorable.* — Sous le pseudonyme « Solitude blessée » : Mme Pierrette CHAMPON, de Yamoussoukro (République de Côte-d'Ivoire) - (poème lu : « *Mon ombre* »).

Prix avec *mention très honorable.* — Sous le pseudonyme « My fern » : Mme Myriam GEORGES, de Clermont-l'Hérault (Hérault) - (poème lu : « *La libellule* »).

Prix avec *mention très honorable.* — Sous le pseudonyme « Brisette » : Mme Raymonde LABORDE, de Mialos-Arzacq (Basses-Pyrénées) - (poème lu : « *Frémissement* »).

Premier prix de poésie. — Sous le pseudonyme « Soir de Vie » : M. Henri TRAVERS, de Gruffy par Alby-sur-Chéran (Haute-Savoie) - (3 poèmes lus : « *Le collier* », « *Je veux aimer encore* », « *Vieillesse* »).

* * *

Les concurrents non cités sont souvent, malgré tout, bons poètes. Ils sont vivement invités à concourir encore.

Le Président du Jury,
Christian GUIZARD.

André Chevallier

(1927 - 1983)

Allocution de Monsieur Clément Gardet, Président de l'Académie Florimontane

L'Académie Florimontane, la Société des Amis du Vieil Annecy, l'Académie Salésienne sont en deuil.

Avec le décès prématuré du professeur André CHEVALLIER, nous perdons un ami et l'un des plus distingués et des plus actifs membres de nos sociétés savantes.

Ayant adhéré aux Amis du Vieil Annecy dès sa nomination à Annecy, il était membre de l'Académie Florimontane depuis 1970.

Officier des Palmes Académiques, membre du jury du prix de poésie Andrevetan-Laydernier, il avait accepté, en 1979, la charge de secrétaire de l'Académie, où il succéda au secrétaire perpétuel Louis Pfister qui avait demandé à en être déchargé.

C'est avec un dévouement sans limite qu'il s'acquitta des missions que lui avait confiées le Comité, sans négliger pour autant les travaux de recherche personnelle que cet humaniste consacra à des personnages appartenant à l'histoire littéraire de la Savoie et qui furent publiés dans la « Revue Savoisienne », la revue « Annesci » et les « Mémoires et Documents » publiés par l'Académie Salésienne.

Citons, sans prétendre être exhaustif, les études qu'il consacra à Saint François de Sales, Jean-Jacques Rousseau, Eugène Sue, Hippolyte Taine, André Gide.

A l'Académie Delphinale, dont il était membre associé depuis 1973, on appréciait sa connaissance du passé et son sens de la confraternité.

On se souvient de la délicatesse de ses analyses, quand, rapporteur des concours de poésie de l'Académie Florimontane, il savait à la fois apprécier et encourager les concurrents soumis à sa critique.

On se souvient aussi avec quelle finesse, au cours d'une séance solennelle au château de Montrottier, il avait présenté et souligné ce qu'avait de positif et évocateur l'œuvre romanesque et littéraire de l'écrivain Henry Bordeaux.

Les fondateurs de la première Académie Florimontane, Monseigneur François de Sales et le président Antoine Favre,

avaient dans ses statuts défini son esprit : « La fin de l'Académie, disaient-ils, sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, l'utilité publique. Les seuls gens de bien et doctes y seront reçus... Tous les académiciens entretiendront un amour mutuel et fraternel ».

Tel peut bien s'appliquer à André CHEVALLIER ce portrait idéal de l'Académicien Florimontan.

Né à Longwy, le professeur André CHEVALLIER avait, en Tarentaise, une ascendance savoyarde. C'est elle peut-être qui l'amena à se fixer à Annecy, où il arriva en 1952. Après y avoir occupé divers postes au sein de l'Education Nationale, il fut nommé, en 1960, professeur de Lettres au Lycée Berthollet ; il s'intégra rapidement aux associations de notre ville et de notre province, animant le Cercle Berthollet et nos sociétés savantes et participant fidèlement aux Congrès des Sociétés Savantes de Savoie.

Ce grand ami érudit laissera parmi nous le sentiment d'un vide d'autant plus grand que nous l'avions pressenti — et il avait accepté — pour prendre, dès l'an prochain, la présidence de l'Académie Florimontane.

Au nom de l'Académie Florimontane, de l'Académie Salésienne et des Amis du Vieil Annecy, nous exprimons à Madame André CHEVALLIER, à ses enfants, à son petit-fils et à toute sa famille, nos respectueux sentiments de condoléances.

Clément GARDET.
Mercredi 29 Juin 1983.

Allocution de Madame Claire Brun

« Magni dolores stupent ».

Que les grandes douleurs soient muettes, jamais je ne l'avais ressenti avec autant d'acuité, que le soir où vous m'avez demandé, mes chers amis, de rendre ce dernier hommage à votre mari, à votre père.

Pendant des années, tous les deuils du lycée nous les avions vécus ensemble, lui et moi..., au point que tout à l'heure je me suis surprise à chercher des yeux, auprès de moi, sa haute silhouette rassurante... Il n'est plus là, hélas. Bien au contraire, c'est sans lui et pour lui que je suis seule, ô combien ! devant le vide d'une nouvelle absence. Mais je parlerai... avec le sentiment de n'être pas à la hauteur de la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier... Je vais parler..., avec mon cœur, tout en déplorant de constater qu'il ne suffit pas de le frapper pour y trouver le génie. Je vais parler pour lui, car :

Il était resté le lien affectif qui me rattachait à un lycée que j'ai beaucoup aimé.

Il était : un professeur de Lettres Classiques — comme moi —

Il était : le Président du Cercle Berthollet auquel j'appartiens encore.

Il était : un homme, au sens noble du mot : « André », comme ce prénom lui allait bien !

Il était : un ami personnel.

C'était un professeur, un grand professeur — c'est presque un truisme que de le dire — dont l'enseignement d'une rigoureuse exigence « passait bien » grâce à sa patience, son savoir et son savoir-faire, son expérience, et ce don pédagogique inné, épanoui dans une chaleureuse cordialité.

« La qualité majeure de M. CHEVALLIER est son aptitude à vivre les textes et à les faire goûter dans leur substance » écrivait un Inspecteur Général de Lettres et pas des moindres, puisqu'il s'agit de Monsieur LAGARDE.

La rapidité avec laquelle M. CHEVALLIER a gravi les échelons de sa carrière d'enseignant témoignerait, s'il était nécessaire, de l'estime que lui portait ce que l'on a coutume d'appeler « l'Administration ». Mais la plus belle sanction, je crois, c'est celle du public, la « vox populi ». Le peuple, dont les jugements sont souvent les plus sûrs, ne s'y était pas trompé, lui, ...et ce n'est certes pas sans raison que les bonnes gens d'Annecy disaient communément « le Professeur Chevallier ». Pendant 23 années, il aura contribué largement à la renommée de Berthollet, laquelle ne se mesure pas uniquement au nombre de ses succès scolaires : car un lycée ce n'est pas une officine où l'on élabore des bacheliers ou de futurs polytechniciens, c'est aussi une maison d'éducation où l'on forme des « hommes ».

Au lycée, où, dès l'arrivée de la funeste nouvelle, régnait la consternation, j'ai entendu certains dire avec mélancolie « C'est une page tournée », d'autres... « C'est un peu de l'âme de Berthollet qui s'en va avec lui... ». Et c'est bien juste, car si les Proviseurs successifs (je ne fus qu'un parmi les autres et ce n'est pas à ce titre que je parle en ce jour) ont peut-être été « la tête » du lycée, lui, il en était « l'âme ». En effet, Monsieur CHEVALLIER, ce n'était pas seulement le collègue que l'on estimait, l'aîné, que l'on respectait, c'était aussi et surtout le Président du « Cercle Berthollet ».

Président, il l'était depuis 1968, annuellement démissionnaire, régulièrement plébiscité, irremplaçable... irremplacé. Ce « Cercle Berthollet » dont il avait, tout récemment (c'était au dernier Salon de peinture), eu l'occasion de retracer l'histoire, était né, presque dès la fondation du lycée, de la nécessité d'accueillir et de retenir à Annecy les jeunes agrégés du début du siècle, apparemment peu ravis de cette affectation provinciale et lointaine. Le souci de « l'accueil » plus que tout autre, Mon-

sieur CHEVALLIER l'avait ressenti, car il répondait à un besoin de sa généreuse nature. Grâce à lui, comme il était facile, et agréable, d'arriver dans cette grande « Maison » : c'est ainsi qu'il tendit la main, avec son chaud sourire, un matin de Septembre 1971, à un nouveau proviseur désolé d'être féminin...

Ces réunions, dites « de rentrée », dont l'Administration nous faisait un devoir, quel bon souvenir, grâce à lui, j'en ai gardé ! C'était la fête des « retrouvailles » : nous y prenions la parole, tour à tour, ce que, tous deux latinistes impénitents, nous appelions par jeu nos « chants amébées » en souvenir du bon Virgile. Pour l'ambiance, les réunions de fin d'année n'avaient rien à leur envier. C'était un véritable festival d'humour et de tendresse, où il fallait tout le talent du Président pour tenir un auditoire que l'approche des vacances rendait quelque peu dissipé et frondeur. Mais il avait reçu de la nature ce don merveilleux de la parole qui transformait en or tout ce qu'il disait. Loin d'être le don funeste du Roi Midas, c'était le miraculeux pouvoir de dire mieux que quiconque ce que chacun pense tout bas. Dans un monde qui ne s'exprime plus qu'en termes de conflit, il représentait toute la tendresse humaine, cette « adhésion de l'homme à l'homme » qui faisait dire au poète « ô joie de nous sentir des cœurs contemporains et de multiplier nos esprits l'un par l'autre ».

Monsieur le Président, comme vous allez leur manquer !

Toujours sur la brèche, applaudissant à tous les succès, partageant toutes les joies, prenant votre part de toutes les peines, invitant les nouveaux, rappelant les anciens pour que tous se tiennent la main et que sans cesse s'élargisse la ronde... Le Cercle (ce mot ne vous plaisait guère, parce qu'il impliquait une notion de fermeture) vous ne rêviez que de l'élargir. En l'étendant à tous les établissements d'Annecy, vous aviez réalisé une longue chaîne d'amitié unissant tous les enseignants de la cité.

Cher Président, comme vous allez nous manquer !

Qui d'autre que vous était capable, comme vous l'avez fait, de quitter, en plein cœur de l'été, sa verte thébaïde des bords de l'Eau d'Olle en Oisans, pour venir assister à mes côtés aux obsèques d'un de nos plus brillants élèves que la montagne avait tué ? Oui, notre Président était capable de ces dévouements... Le Président, certes, mais surtout l'homme, celui que j'ai appris à connaître dans sa vie, dans sa famille et qui a bien voulu m'honorer de son amitié.

L'homme, on le découvrait, sous une très grande pudeur de sentiments, à la faveur d'un événement familial.

L'homme — et c'est là mon premier souvenir — c'était le papa qui, les larmes aux yeux, regardait disparaître le train qui emportait sa jeune fille — sa petite — vers une lointaine faculté, d'où elle revint, bien sûr, régulièrement, pour annoncer des succès.

L'homme, c'était le père, soucieux de l'avenir de ses grands fils, modestement fier des lauriers qu'ils remportaient...



L'homme, c'était, tout récemment, le grand-père si heureux de ce merveilleux petit Joël, sa dernière joie...

L'homme, c'était l'époux, en parfaite communion de cœur et d'esprit avec sa compagne, l'époux que j'ai vu moins affecté de la sévérité du diagnostic émis par le médecin que navré du désarroi dans lequel il avait plongé Madame CHEVALLIER : « Il n'aurait pas dû dire cela devant elle ! » m'avait-il confié.

L'homme, enfin, c'est le magnifique exemple de courage qu'il nous aura laissé au cours des derniers mois de sa trop courte existence. Conscient de cette brièveté, il s'était dit sans doute, comme Rousseau — qu'il connaissait si bien — il s'était dit « que c'était une raison d'en user jusqu'au bout et de disposer avec art sa durée afin d'en tirer le meilleur parti qu'il est possible ». Aussi avait-il — au prix de quels efforts ? — poursuivi les activités qu'il aimait : l'Académie Florimontane, où il continua à assumer son rôle de secrétaire (entre deux séjours à l'hôpital), le Cercle Berthollet dans ses manifestations, le Rotary, les Amis du Vieil Annecy, certaines conférences... Il recevait volontiers ses amis et se rendait à leurs invitations. Partout, avec ce merveilleux courage, il réussissait à faire bonne figure, au point qu'il n'était pas rare qu'on le félicitât sur sa bonne mine. Car jamais on ne l'entendit se plaindre, et, s'il avait des malaises, tout au plus pouvait-on le déceler au geste las avec lequel il épongeait parfois son front et surtout dans le regard inquiet de son épouse. Conscient de risquer la crise au moindre effort, il redoutait — sans trop le dire — de devoir rester de plus en plus à l'écart de la vie. Ce n'était pas qu'il s'ennuyât le moins du monde dans son vaste bureau tout tapissé de livres où il passait de longues heures, « tel Montaigne en sa librairie », comme je le lui disais parfois pour le taquiner. Un esprit tel que le sien ne connait pas l'ennui...

Mais il voyait, au fil des jours, s'effriter l'espoir de se retrouver un jour parmi les élèves qu'il aimait, dans ce Lycée Berthollet qui lui doit tant.

Les perspectives qu'ouvrait devant lui « l'Administration » : congé de longue durée, retraite anticipée, ne pouvaient que paraître exécrables à un esprit si riche de vitalité.

Alors, puisque la science médicale lui laissait un choix à faire, il l'a fait, lucidement ; il a, en homme, pris le risque. Plutôt que d'attendre, dans son fauteuil, que la mort vienne le chercher, il est allé au-devant d'elle, courageusement, pour lui dire « Me voici ! ». Il est parti, avec un petit bagage d'espoir, l'espoir qu'elle lui dise « Pas encore ! ». Il n'est pas revenu...

Quand je l'ai vu, ce tout récent dimanche, s'éloigner dans le soleil d'un crépuscule de juin, disant « Au revoir » de la main et du sourire, c'est le cœur serré que je l'ai regardé partir, saisie d'une angoisse que je m'efforçais de refouler pour qu'elle ne devienne pas pressentiment.

Je ne devais plus le revoir... et cela, il m'est difficile encore de le croire, comme il est difficile d'admettre que se soit tue à

jamais cette belle voix chaude qui savait si bien faire chanter les vers, dispenser la tendresse, distiller l'humour. Mais...

« Quand on les aime pour toujours,
Les morts ont la vie éternelle »,

dit le poète.

De Monsieur CHEVALLIER, nous ne dirons jamais « Il est mort », mais, à la manière des Latins, nos maîtres :

« VIXIT » Il a vécu.

Qu'il repose en paix !

Claire BRUN.

Jean Secret

J'ai rencontré Jean Secret, il y a quarante deux ans, dans des circonstances très particulières. Nous connaissions la « Vie de château » depuis 24 mois dans un asile d'aliénés, aux limites du Brandebourg et de la Silésie, lorsque nos gardiens nous invitèrent avec beaucoup d'aménité à prendre place dans un convoi en partance pour la Westphalie. Le voyage dura 48 heures, mais nous ne pûmes saluer Berlin encore intacte, Magdebourg ni Hanovre, car les wagons à bestiaux dans lesquels nous nous entassions (Hommes 50, chevaux en long 6) comportaient une seule imposte inaccessible et barrée de barbelés. La nuit du 14 au 15 août 1942 fut atroce ; à l'inconfort s'ajoutaient la chaleur, le relent des odeurs de bestiaux, la soif et la crainte d'être pris à partie par les avions anglais qui mitraillaient à basse altitude. Parmi mes compagnons de croisière se trouvaient René Billières, futur Ministre de l'Education Nationale, et le regretté Pierre-Henri Simon (élu à l'Académie Française en 1966). A nuit tombée, l'oflag VI D de Münster nous accueillit parmi les tirs de la flak-artillerie qui s'en prenait aux bombardiers alliés de retour de la Ruhr toute proche. A tâtons, les occupants de fondation s'empressèrent autour de nous. Un camarade se présenta : Secret, d'Aix-les-Bains. Une poignée de mains scella une amitié qui se fortifia lors de contacts quasi quotidiens durant les 32 derniers mois de notre villégiature outre-Rhin.

J'appris que Jean Secret était né en 1904, à Aix-les-Bains, où ses parents exploitaient l'Hôtel de Genève ; un frère plus jeune, Bernard Secret, Chanoine à Chambéry, était membre de notre Académie. Après des études aux collèges de Rumilly et Chambéry, Jean Secret entre à l'Université de Grenoble qui fit de lui un licencié ès-lettres et un diplômé d'études supérieures de philosophie. Nommé à Nyons puis Auxerre, il épousa en 1929 la fille d'un imprimeur et éditeur de Périgueux, Ribes. Dès lors, il se fixera en Périgord dont il deviendra le grand archéologue. Il parcourt sa province d'adoption et établit l'inventaire de 1 200 demeures et de 600 églises, publie des études et des ouvrages qui font autorité et devient Conservateur des antiquités et objets d'art de la Dordogne, Conservateur du château de Monbazillac et Président de la Société Historique et Archéologique du Périgord.

Lors d'un hiatus de 6 années, il dispensa son savoir devant des auditoires très divers, notamment ceux du camp de prisonniers où nous cohabitions. Il traita de Brantôme, Sarlat, Monbazillac, d'autres encore, et Périgueux avec Saint-Front. La Savoie fut à l'honneur avec Saint-Martin d'Aime, les fresques de Lanslevillard, Hautecombe, Ripaille, Montrottier... Le Périgord, c'est Montaigne, La Boétie, Fenelon, Joubert, Léon Bloy, Eug. le Roy que J. Secret évoqua avec bonheur.

Afin de distraire ses camarades de geôle, il eut très tôt l'idée de pasticher quelques-uns de nos auteurs ; ses « à la manière de... » avaient évidemment pour thème central notre piteuse condition. Vingt-quatre de ces pastiches furent édités en 1947 sous le titre « Les Classiques embarbelés » tirés à 1 000 exemplaires numérotés. Voulez-vous me permettre de donner lecture de quelques-uns d'entre eux avec une prédilection pour les écrivains et poètes proches de nous ?

RABELAIS avec une incursion de Pantagruel au Moustier de Westphalie : « En cestuy lieu vivaient... »

MONTAIGNE qui traite de la servitude involontaire.

BRANTOME et les illustres et honnestes dames du camp.
JOACHIM DU BELLAY et ses regrets.
SAINT FRANÇOIS DE SALES... Evêque de Genève, dont la lettre est destinée au Lieutenant Philothée, prisonnier de guerre.
Mme de SÉVIGNÉ, petite-fille de Ste Jeanne de Chantal, qui s'adresse à Monsieur le Lieutenant Marquis Charles de Sévigné.
Un caractère brossé par LA BRUYÈRE.
Le sermon prononcé le 25me JOUR d'AOUT, L'AN DU SEIGNEUR 1940.
VOLTAIRE introduit Candide à l'oflag.
Une lettre persane de MONTESQUIEU.
Les rêveries d'un promeneur peu solitaire de J.-J. ROUSSEAU.
Les iambes me démangent d'André CHENIER.
LAMARTINE et une élégie.
Xavier DE MAISTRE dans Voyage autour de ma chambrée.
STENDHAL
HUYSMANS
PÉGUY
Léon BLOY
CÉLINE
Paul MORAND
GIRAUDOUX
DUHAMEL
GÉRALDY

Jean Secret nous a quittés il y a quelques mois, laissant en Périgord une œuvre considérable. L'exil ne lui fit pas oublier sa terre natale ; chaque été, il revenait sur les bords du Bourget et gravissait les Préalpes : Dent du Chat, Revard, Tournette. Président du Syndicat d'Initiative de Périgueux, il œuvra de façon efficace en faveur du tourisme en Savoie. Le « Ramoneur » avait troqué sa blouse de suie contre celle, terreuse, de Jacquou le Croquant ; il apporta au pays des pierres un peu du cristal de nos roches alpines.

Henri DAVIGNON.

Trois tableaux
au premier monastère de la Visitation

LA SAINTE TRINITÉ

« La Sainte Trinité » de l'église du premier monastère de la Visitation d'Annecy est un ancien tableau de rétable, placé initialement dans un cadre s'achevant en arrondi vers le haut. Ce tableau provient du Valais.

Le centre de la toile est occupé par une énorme sphère figurant l'univers, suspendue dans l'espace.

En dessous de cette sphère, on voit, de chaque côté, une rangée de nuages d'où émergent des têtes d'angelots, deux de chaque côté. Ces nuages servent de marchepied au Père et au Fils, assis chacun d'un côté de la sphère, légèrement derrière elle.

Le Père, vieillard barbu, pose la main droite sur la sphère et tient un sceptre dans la main gauche. Il est vêtu en pontife : une étole est croisée sur sa poitrine et une chape couvre ses épaules.

Assis à sa droite, de l'autre côté de la sphère, le Fils, vêtu seulement d'un manteau qui lui laisse entièrement dénudés la poitrine et le bras droit, bénit de la main droite. Il tient de la main gauche sa croix, couchée en travers sur ses genoux et dont l'extrémité disparaît derrière le Père. La jambe gauche du Fils est à moitié dénudée et le pied repose sur les nuages. L'autre pied disparaît sous le drapé du manteau.

Au sommet de la composition, planant sur la croix et la sphère, la colombe du Saint-Esprit étend ses ailes au-dessus du Père et du Fils.

Derrière le Père et le Fils, épousant l'arrondi du cadre initial, des nuages laissent apparaître de chaque côté deux anges surmontés un peu plus haut par trois têtes d'angelots.

La composition est d'une symétrie rigoureuse à l'extrême.

Le bas de la toile porte deux inscriptions placées symétriquement de chaque côté d'un rectangle sombre bordé d'un fin liséré, sorte de table d'attente pour une autre inscription ou les blasons des donateurs.

On lit à gauche :

HOC ALTARE ERECTVM FVIT EX PIO LEGATO
SPECTABILIS, STRENVAE, et CLARISSIMAE DOMINAE
RMAE MARIAE IGNATAE WILLETA

Et à droite :

EXECVTORE CONIVGE SPECTABILI, STRENVO, EXIMIO
ET CLARISSIMO DOMINO DNO BARTHOLOMEO THENEN
MAIORE LAVDABILIS DISENI RARONIENSIS AC GVBERNATO
AGAVNI Anno 1720

Cette inscription pourrait bien être tronquée au niveau des mots THENEN et GVBERNATO situés en bout de lignes. Effectivement, la toile dont le bord droit devait être en mauvais état semble avoir été rétrécie de quelques centimètres de ce côté-là.

Faut-il voir en Maria Ignata Willeta une représentante de la famille savoyarde de Chevron-Villette, solidement implantée en Valais et dont les armoiries ornent toujours l'escalier de la maison Supersaxo à Sion ?

Quant à son mari, l'inscription nous apprend qu'il était Major du dizain de Rarogne, l'une des sept divisions administratives du Valais, et gouverneur d'Agaune.

SAINTE MARTYRE

La « Sainte Martyre » que l'on peut voir dans l'église du premier monastère de la Visitation d'Annecy, provient, comme la Sainte Trinité, du Valais.

Ce tableau du XVIIIme siècle présente une jeune femme marchant ; elle tient dans la main gauche à la fois l'épée qui fut l'instrument de son martyre et la palme traditionnelle des martyrs. Dans la main droite elle tient un calice surmonté d'une hostie.

Sur sa robe, serrée par un nœud à la taille, elle porte un grand manteau dans lequel elle est drapée. Sa tête, auréolée d'un nimbe, est ornée d'une couronne d'or. Dans le ciel, un ange lui apporte la couronne de feuillages et de fleurs des martyrs.

Le bas du tableau est occupé par trois figurations différentes.

En bas à droite, on voit la scène du martyre. Notre sainte est décapitée. Son sang est recueilli par un personnage dans un bassin ; à l'arrière-plan, un homme important, sans doute celui qui a ordonné le supplice, est accompagné par trois serviteurs dont un tient son cheval par la bride. Quant au bourreau, qui tient encore son épée à la main, il va être foudroyé par un éclair qui jaillit des nuages.

A gauche, on voit en bas un écu chargé des armes de Mgr Adrien de Riedmatten, comte évêque de Sion. Cet écu est surmonté d'une mitre et il est posé sur une crosse et une épée placées en sautoir.

Plus haut, devant une forêt, se dresse une petite église, sans doute le sanctuaire édifié au lieu du martyre de la sainte, ou alors la chapelle pour laquelle ce tableau était destiné et dont cette sainte était la patronne.

Qui est cette sainte ? Nous n'avons pas pu l'identifier avec certitude. Il est simplement possible de dire que son martyre semble avoir été lié au sacrement de l'Eucharistie, du fait du calice et de l'hostie qu'elle tient en main, et qu'il s'agissait d'une patricienne du fait de sa couronne d'or. Serait-ce Sainte Barbe ?

JÉSUS SERVI PAR LES ANGES

Mt IV.1-11

> Alors Jésus fut conduit par l'Esprit au désert, pour être tenté par le diable. Après avoir jeûné quarante jours et quarante nuits, il finit par avoir faim. Le tentateur s'approcha et lui dit : « Si tu es le Fils de Dieu, ordonne que ces pierres deviennent des pains ». Mais il répliqua : « Il est écrit : Ce n'est pas seulement de pain que l'homme vivra, mais de toute parole sortant de la bouche de Dieu ». Alors le diable l'emmène à la Ville Sainte, le place sur le faîte du Temple et lui dit : « Si tu es le Fils de Dieu, jette-toi en bas, car il est écrit : Il donnera pour toi des ordres à ses anges et ils te porteront sur leurs mains pour t'éviter de heurter du pied quelque pierre ». Jésus lui dit : « Il est aussi écrit : Tu ne mettras pas à l'épreuve le Seigneur ton Dieu ». Le diable l'emmène encore sur une très haute montagne ; il lui montre tous les royaumes du monde avec leur gloire et lui dit : « Tout cela je te le donnerai, si tu te prosternes et m'adores ». Alors Jésus lui dit : « Retire-toi, Satan ! Car il est écrit : Le Seigneur ton Dieu tu adoreras et c'est à lui seul que tu rendras un culte ». Alors le diable le laisse, et voici que des anges s'approchèrent, et ils le servaient.

Mc I.12-13

> Aussitôt l'Esprit poussa Jésus au désert. Durant quarante jours, au désert, il fut tenté par Satan. Il était avec les bêtes sauvages et les anges le servaient.

Lc IV.1-13

> Jésus, rempli d'Esprit Saint, revint du Jourdain et il était dans le désert, conduit par l'Esprit pendant quarante jours, et il était tenté par le diable. Il ne mangea rien durant ces jours-là, et lorsque ce temps fut écoulé, il eut faim. Alors le diable lui dit : « Si tu es le Fils de Dieu, ordonne à cette pierre de devenir du pain ». Jésus lui répondit : « Il est écrit : Ce n'est pas seulement de pain que l'homme vivra ». Le diable le conduisit plus haut, lui fit voir en un instant tous les royaumes de la terre, et lui dit : « Je te donnerai tout ce pouvoir avec la gloire de ces royaumes, parce

que c'est à moi qu'il a été remis et que je le donne à qui je veux. Toi donc, si tu m'adores, tu l'auras tout entier ». Jésus lui répondit : « Il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et c'est à lui seul que tu rendras un culte ». Le diable le conduisit alors à Jérusalem ; il le plaça sur le faîte du Temple et lui dit : « Si tu es le Fils de Dieu, jette-toi d'ici en bas ; car il est écrit : Il donnera pour toi ordre à ses anges de te garder, et encore : ils te porteront sur leurs mains pour t'éviter de heurter du pied quelque pierre ». Jésus lui répondit : « Il est dit : Tu ne mettras pas à l'épreuve le Seigneur ton Dieu ». Ayant alors épuisé toute tentation possible, le diable s'écarta de lui jusqu'au moment fixé.

Le beau tableau de « Jésus servi par les anges », conservé dans l'église du premier monastère de la Visitation d'Annecy, s'inspire directement de l'Evangile selon Saint Matthieu, comme le montrent à l'évidence ces trois citations.

Dans le tableau, au centre de la scène figure une table apprêtée ; Jésus est assis sur la gauche, au bout de cette table, non pas face à elle, mais face au spectateur. Tout autour, des anges s'affairent pour le servir. Ils vont chercher coupes et plats sur une desserte nappée de blanc comme la table. Devant cette desserte, il en est une autre, plus basse, sur laquelle sont posés une aiguière et un bassin.

A l'arrière-plan se dressent les escarpements de la très haute montagne au pied de laquelle apparaît la silhouette de la Ville Sainte. A l'horizon, des paysages lointains, baignés dans la lumière, évoquent tous les royaumes du monde avec leur gloire.

Ce paysage est vu à travers une trouée entre les hautes frondaisons qui servent de cadre à cet épisode de la vie du Christ. Il est clair que le désert, dans cette œuvre, n'a pas son sens géographique de lieu aride où rien ne pousse, mais le sens spirituel et spécifiquement monastique de lieu de la solitude, laquelle peut se trouver au sein d'une végétation luxuriante peuplée d'animaux.

En haut, à droite et à gauche, deux anges volent au-dessus de ces frondaisons, comme pour signaler, depuis ces hauteurs, l'épisode qui se déroule dans la clairière, tandis qu'au milieu deux petits angelots batifolent au plus haut des cieux.

Toutefois, l'artiste ne s'est pas contenté de représenter Jésus servi par les anges dans le désert : il a voulu donner à son tableau une portée théologique qui justifie le choix de cet épisode de la vie du Christ rarement représenté dans l'histoire de l'art. Cet épisode, en effet, n'intéresse l'artiste qu'en tant qu'il est la préfiguration de l'institution de l'Eucharistie au soir du Jeudi Saint.

On voit le Christ entouré par douze anges, comme il le sera par les douze apôtres au moment de la Cène. Et, de même que durant la Cène il bénira le pain, de même on le voit ici étendre la main, en un geste de bénédiction, sur le pain disposé devant lui sur la table.

Cette œuvre de qualité doit être attribuée à l'école française du XVIIme siècle. Toute d'équilibre, marquée d'une certaine gravité sans être le moins du monde austère, traduisant un amour de la vie et de la nature, cette toile fait penser à certaines œuvres de Nicolas Poussin : un indéniable classicisme préside à la composition de ce tableau.

Parmi les nombreux éléments qui peuvent être les indices d'une inspiration puisée chez Nicolas Poussin, on peut remarquer la présence d'un ange agenouillé à côté de Jésus, qui n'est pas sans faire penser à ce personnage agenouillé que l'on retrouve au centre de nombreuses compositions de Poussin, comme « Orphée et Eurydice », « Le Parnasse », « L'Eté ou Ruth et Booz ». Quant à la montagne escarpée, elle est proche parente de celle d' « Orphée et Eurydice », tandis que les lointains sont traités comme dans « Ruth et Booz ». Les feuillages sont tout à fait dans la manière de Poussin.

Alors, à qui faut-il attribuer la paternité de cette admirable peinture ? Peut-être, peut-on se hasarder à avancer le nom de Nicolas Poussin lui-même.

Cette œuvre mériterait d'être nettoyée, restaurée et étudiée. Peut-être, alors, nous livrerait-elle le nom de son auteur.

Christian Regat.

Le Prieuré de Talloires

(Plans et documents inédits)

Tant d'éminents historiens se sont penchés sur l'histoire d'une de nos plus importantes abbayes de Savoie, qu'il est étonnant de découvrir encore des documents inédits. Peut-être intéresseront-ils d'autres chercheurs et amateurs d'histoire ?

Il est vrai que le travail de tous ceux qui ont essayé de rassembler les éléments de son histoire depuis plus de cent ans, permet une approche plus directe et plus approfondie de la réalité historique. Les techniques modernes : photo, photocopie... et voiture... complètent heureusement l'étude des documents en permettant leur confrontation et leur rapprochement.

Le chanoine Brasier, curé de Talloires il y a juste un siècle, le premier, rassembla les documents épars au bourg, restés entre les mains de quelques familles. En effet, Juillet 1793 avait vu partir en fumée des siècles d'histoire, par la volonté d'une population excitée par la Révolution ; la bibliothèque riche de centaines d'ouvrages avait été transportée à Annecy, vendue, dispersée.

Sous le pseudonyme de Brienne, Robert de Launay, en 1908, publia le Coutumier de Talloires, rénové en 1568, accompagné d'une documentation très solide sur tout ce qui concerne « l'insigne Prieuré ». Le chanoine Gonthier également en 1908, François Mugnier à la fin du XIXme siècle, Gabriel Pérouse en 1923 publièrent l'essentiel de ce qui était connu. Louis Ritz nous donna une transcription précieuse du Nécrologe de l'Abbaye en 1919 (l'original est à présent au British Museum). Avezou en 1931, Jules Philippe, et bien d'autres encore.

Plus près de nous, un passionné de l'histoire de son village, Henri Rodet, nous offrit une histoire riche en détails précis et en légendes. Enfin, notre ami, Monsieur Henri Riguet, curé de Saint-Germain, m'apporte souvent son aide, sa science de latiniste et ses sages conseils quand une hypothèse séduisante m'entraîne trop loin de la réalité.

Plan

A Chambéry, dans le fonds « François Mugnier », comprenant 82 pièces relatives à Talloires, se trouve un plan de l'église priorale puis abbatiale, telle qu'elle fut reconstruite au XVIme

siècle et telle qu'un architecte du début du XIXme siècle, dont le nom nous est, à ce jour, inconnu, nous la restitue de façon très précise.

Le chanoine Brasier et Brienne l'ont eu sous les yeux, il était aux Archives de la Haute-Savoie à ce moment-là.

Brasier, en 1887, tenta de reconstituer le plan de l'église initiale du XIme siècle [1], église romane, à la consécration de laquelle la reine Ermengarde vint sans doute assister en 1031 ; église dont nous conservons 4 chapiteaux au Thoron et dans une propriété privée de Talloires, ainsi que deux autres plus archaïques au Palais de l'Ile d'Annecy. Il se servit de ce plan, j'en veux pour preuve l'utilisation qu'il fit des mêmes lettres que sur celui-ci, pour l'établissement d'une légende.

Brienne également, grâce à ce plan, donne sa superficie approximative : 570 m^2 [2].

La légende a des tournures de phrase qui font penser au XVIIIme siècle, bien que l'écriture soit du XIXme siècle ; *en S* : « tour à pratiquer le clocher » ; les statues du porche sont toujours en place (Bb) ; mais *en A* : « chœur des Religieux où existait le Maître-autel » — L'échelle est en mètres, or le système métrique devint légal en 1801. Nous nous trouvons donc devant un plan réalisé dans les premières années post-révolutionnaires, avant que l'église, déjà bien décrépite en 1773, ne commence à être démolie pour servir à la construction de nombreuses maisons talloiriennes.

A ce jour, on peut trouver 3 actes d'état du prieuré et de ses dépendances, l'un en 1719 (Fonds Mugnier), en 1725 (5H3), en 1737 (Tabellion d'Annecy, Vectier notaire). L'un d'eux notamment, celui de 1719, donne des détails sur l'état de l'église.

Si on observe attentivement :

— la gravure de Courtois de 1835 : « ruines de l'église » ;
— un croquis d'Antoine Pallière [3] ;
— ce plan du début du XIXme siècle ;
— les descriptions données, d'une part, en 1719 et, d'autre part, lors de l'inventaire des biens nationaux en 1793 [4] ;
— enfin ce croquis, dessiné en 1780, trouvé dans une liasse bien ficelée, depuis plus de deux siècles, aux archives de l'Académie Salésienne,

on peut plus aisément imaginer cette immense église où, pendant plus de 750 ans, retentirent les voix bénédictines.

---

(1) Mémoires et Documents, Académie Salésienne, Tome X-1887.
(2) Brienne « Consuetudinarium insignis prioratus Tallueriarum », p. LVI, n° 4.
(3) H. Rodet, Talloires et son prieuré, Ed. P. Masson, Lyon 1927, p. 137.
(4) Inventaire, Série Q 95, Arch. de Savoie.

Ce que Gabriel Pérouse estimait être une « ingénieuse reconstitution » dans son bel ouvrage sur Talloires, semble être plus que cela, à moins qu'il n'ait eu entre les mains d'autres documents qui nous sont inconnus encore.

Dessin

Dans le même paquet de 1780, aux archives de l'Académie Salésienne, le croquis coté de l'église était également accompagné de deux plans très schématiques, de la main des moines, dessinés dans le but de défendre leurs droits de curés primitifs de l'église paroissiale de Talloires, au cours d'un procès qui les opposait aux habitants du bourg. Ceux-ci, lassés des exigences financières des religieux lors de la moindre cérémonie, voulaient avoir une église indépendante, au bourg même. Ils l'obtinrent au bout de 10 ans de tractations.

Ces deux plans, si frustes soient-ils, confirment cependant la réalité de celui du XIXme siècle.

Revenons au croquis de l'église, bien maladroit, avec des erreurs de perspective, mais qui a le mérite de nous en restituer l'ensemble, jusqu'à présent ignoré.

Clocher

Le clocher surtout nous fait penser à celui de Saint-Maurice d'Agaune, en Valais, et à celui de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, avec ses clochetons aux quatre angles. Trente ans séparent leur construction respective : 1528 : Talloires ; 1560 : N.-D. de Liesse. Ces clochetons sont attestés dans deux actes, aux archives communales de Talloires.

— En 1783, lors de l'établissement du prix-fait pour la descente des cloches paroissiales, appartenant aux communiers, qui désiraient les remonter dans leur nouveau clocher, au bourg. Les prix-facteurs s'engagent à réparer d'éventuels dégâts causés « aux clochetons ».

— En l'An II, le 29 Germinal, lors de l'acte d'adjudication de sa démolition :
« ...l'entrepreneur demeure responsable de tous dégâts et dommages qui pourraient être occasionnés, lesquels il sera tenu de réparer ; il démolira ledit clocher jusqu'au cordon dessous, soit jusqu'au dessous des « petites tours » ; il descendra le béfroi ainsi que les matériaux, le tout au bas du clocher... »

Toit

On peut voir que les toits étaient recouverts de tuiles écaille, l'église priorale proprement dite (vers le chœur) semble avoir été éclairée par des fenestrons le long du toit (*en H*).

Portail

Le portail d'entrée est ainsi décrit par Albanis-Beaumont en 1806 [5] (après une digression assez curieuse sur les deux chapiteaux qui y figuraient et qui, à présent, sont exposés au Palais de l'Ile, à Annecy) :

«... Ce qu'il y a de surprenant dans ces 2 bas-reliefs, c'est qu'ils aient triomphé de tant de siècles et de tant de révolutions, ils sont en marbre gris d'une hauteur de deux pieds et demi. Ils sont placés à l'entrée de l'église sur deux espèces de pilastres en forme de chapiteaux... Les pilastres ainsi que les colonnes qui ornent la porte d'entrée ont visiblement servi dans leur origine à un autre édifice ; les fûts de ces colonnes sont d'une espèce de porphyre d'une belle proportion, mais il leur manque leur bas et leur chapiteau, les autres un peu trop sveltes et pas assez renflés, indiquent par leur mauvaise forme un temps beaucoup plus reculé ou plus moderne... on avait commencé la démolition de cette église ancienne vers la fin de l'été 1801... »

Le plan du XIXme siècle donne d'autres détails, *en « Bb »* : La grande porte de l'église au-dessus de laquelle se lit cette inscription en lettres gothiques : « Gloriosae Virgini Mariae, et Beats Mauritis », et sur les six colonnes se voient des statues de « Saints Religieux Bénédictins ».

Le dessin, peu précis, montre cependant une arcade en plein cintre sans doute d'origine romane. Nous possédons encore cette inscription, avec la date 1528, encastrée dans un mur [6]. L'église de Lutry, près de Lausanne, elle aussi construite par les Bénédictins de Savigny en 1025, donc 6 ans avant la nôtre, possède encore son portail roman dont la facture semble proche de ce que dut être le nôtre.

Séparation des deux églises

Mais revenons au plan le plus élaboré et aux deux esquisses de plan du XVIIIme siècle. *En « E »* figure une allée de séparation entre l'église des religieux dédiée à la Vierge et celle de la paroisse, au bas de la nef, dont le patron fut toujours Saint Maurice.

Une des légendes précise : « allée entre les deux églises pour les processions paroissiales ». Cette allée permettait, aux dires du curé Dussolier, en 1770, de mieux isoler les messes respectives, puisqu'on le voit chaque église avait son Maître-Autel.

---

(5) Les Alpes Grées et Cotiennes, TI, p. 207-209.

(6) Propriété Fernand Bise.

Elle est mise en cause par ce curé, lors du procès qui l'oppose aux Religieux ; il s'en sert comme argument pour défendre son projet de construction d'une église au bourg, invoquant : « ...les inconvénients qui résultent de la contiguïté de l'église paroissiale avec celle des religieux, la facilité qu'ont les jeunes gens et toutes sortes de personnes d'aller en cachette et même pendant le service divin ...en certains réduits qui sont entre les deux églises,... Le bruit qui se fait dans celle des religieux distrait notablement le peuple dans ses prières ».

Monsieur Raymond Oursel [7] se plaint, dans une étude sur la reconstruction de l'église priorale au XVIme siècle, de ne pas retrouver le texte intégral d'une requête de 1769, au sujet d'une visite pastorale de 1627. Ce texte est à présent aux archives de l'Académie Salésienne. D'après celui-ci, cette allée semble être une adjonction du XVIme siècle :

« il y a cent ou six vingt ans qu'une conflagration et accident de feu ruina totalement leur église et monastère, comme il s'en voit encore pour ce jourd'hui plusieurs marques et vestiges, en plusieurs endroits d'Iceluy ; si bien que la nef de leur église, n'étant qu'en lambris et voûte de bois, fut tout à fait ruinée, et comme les moyens ne se retrouvèrent pas de rebâtir et faire de nouveaux lambris et voûtes *et qu'en ce temps-là, il n'y avait aucune sorte de lieu séparé ni distinct* qu'on put appeler église parrochiale... les offices parrochiaux se faisaient à l'autel désigné au curé par le Seigneur Prieur ...Maurice Vitoz, le vicaire d'alors, s'offrit à faire réédifier la nef ainsi qu'elle se voit, à condition que les religieux lui permissent de dresser un authel tel que se voit ...ce qui fut arrêté, les Sieurs Prieur et religieux restant maîtres des portes de ladite église parrochiale comme du reste de leur église. »

Ce Maurice Vitoz habitait, au bourg, la maison qu'on appelle « La Pieta » aujourd'hui, témoins en sont les 2 linteaux de porte où figurent, d'une part, ses initiales « M. V. » de part et d'autre du monogramme du Christ et de la Vierge Marie, et, d'autre part, la date de 1559. C'est d'ailleurs ce dernier linteau qui a servi de modèle à un jeune tailleur de pierre illettré pour s'exercer à l'art de la sculpture, dans un autre linteau déjà souvent décrit. Il se trouvait à la Sauffaz, autrefois, et a été remis en valeur sur une maison de Ramponnet, à Menthon.

Ce Maurice Vitoz échange des terres et une grange au port du Gardon (aujourd'hui Port de Quoex) avec la famille Nouvellet, en 1573, biens très proches de « La Pieta ».

Décoration

Pour la décoration de l'église, c'est l'inventaire des biens nationaux qui nous donne le plus de détails :

---

(7) Annales Savoisiennes 1949.

...Les 20 formes en noyer du chœur (stalles) sont vendues à un habitant de Talloires, le Sieur Demaison, médecin, pour la somme de 32 livres, (ce qui est peu si on compare avec le prix payé par le même Demaison pour un canapé : 200 livres !).

Il nous en reste 2 éléments dans l'église actuelle de Talloires figurant un notable et Saint-Barthélémy et 2 autres à Montmin montrant un pape et Saint-Maurice, deux d'entre elles sont aux armoiries des de Menthon, elles semblent contemporaines des stalles de St Pierre de Genève et de St Jean de Maurienne. Même si dans l'acte d'état de l'église en 1719, il est dit : « le cœur d'icelle a esté nouvellement blanchy, les doubleaux peints de couleur jaune avec des trays rouges et duquel les formes de bois noyer sont noeufves et ont esté transportées dernier l'hostel, la porte dudict cœur pour aller au dourtoir estant aussi noeufve » [8].

Dans les registres paroissiaux d'état-civil, on relève le nom de deux sculpteurs : 1681 : Amédée Jacquier, sculptor ; 1687 : Jean Achar, maître sculpteur, de Grenoble ; habitant tous deux à Talloires.

Le plan du XIXme siècle donne également des détails, *en* « *D* » : mur colorié en rouge sous trois arcs divisant le Dôme d'avec la chapelle Saint-Maurice.

En « *G* » : Mur à trois pans colorés en rouge...

En « *H* » : autres murs latéraux au-dit autel, coloriés en rouge.

Autel

Pour l' « authel » élevé par ce Maurice Vitoz, au XVIme siècle, dans l'église dite paroissiale, on trouve une description intéressante en 1793 :

« le maistre-autel dont la tablette en bois est dorée, sur laquelle est une planche où il existe en sculpture dorée les douze apôtres, un crucifix en bois, le devant de l'autel étant sur toile peinte estimé le tout, en cas de vente : I livre (n'a pas été vendu)... »

C'est, sans nul doute, la Dormition de la Vierge dont nous conservons le bas-relief aujourd'hui dans l'église de Talloires. Il n'y est pas fait mention de la Vierge, mais comme cet inventaire révolutionnaire donne très peu d'identifications des « figures religieuses » de l'église, ce n'est pas étonnant. Un examen attentif de cette « Dormition » montre très bien la dorure aujourd'hui ternie.

Chapelles

Enfin, le plan donne douze chapelles dédiées respectivement :

---

(8) Peut-être s'agit-il là de celles qui sont à présent à l'église Saint-Maurice d'Annecy ?

— au Rosaire, à St Benoit, au St Esprit et à St Martin, Notre Dame des Grâces, St Antoine, St Etienne et St Graz.

La chapelle Saint Jean l'Evangéliste est la première adjonction en 1288.

Chapelle Sainte Catherine

La chapelle Sainte Catherine fut, elle aussi, bâtie à l'extérieur vers 1294, par Aymon de Menthon, prieur de Lovagny, religieux à Talloires. Jusqu'à présent, seul le fondateur de cette chapelle n'avait pas été identifié. Or, une pierre tombale réutilisée, à la Villa des Roses, sur le Port, donne cette inscription incomplète :

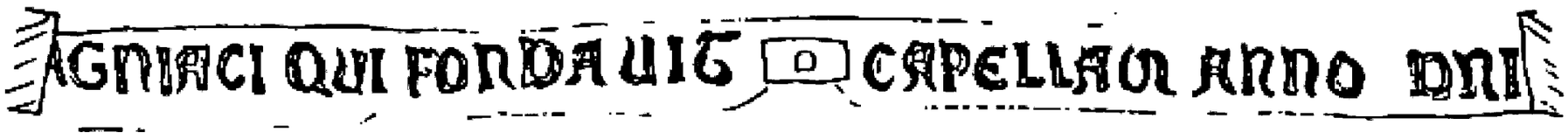

Et le Nécrologe [9], aux V des Ides de juillet, dit :

« Et dominus Aymo de Mentone, monachus, prior Lovaniaci, qui dedit nobis pro anniversario suo x solidos, anno Domini millesimo CC°LXXXXIIII quos accipit capellanus capelle Mentone et debet nobis. »

Se greffèrent ensuite la chapelle de Saint Thomas de Canterbury en 1336 et celle de Saint Jacques le Majeur en 1384.

La chapelle de Saint Michel, fondée en 1309, se situait primitivement à la tribune comme c'était souvent la coutume, mais nous la voyons en « Z » parce qu'en 1773, la tribune s'était effondrée [10] :

« le 20 Janvier proche passé, il est arrivé une chute, environ le midi d'une bonne portion du plancher de l'église paroissiale, proche la muraille du cotté de bise, au-dessus des tribunes des Confrères et la grande quantité de terrain qui existait sur ledit plancher, qui y avait été mise pour garantir l'église en cas d'incendie, étant tombée avec les poutres et les planches, le tout pourri par caducité, ont mis à bas une portion desdites tribunes, et tout le surplus dudit plancher et une partie des murailles menassent ruine... on a été bien heureux que cette chute ne soit pas arrivée pendant les offices divins. »

Infirmerie

Une étude plus approfondie sur le terrain permettrait de situer plus exactement les niveaux respectifs des deux églises,

---

(9) Louis Ritz. Le Nécrologe de Talloires, Imp. Gle Savoisienne, Chambéry 1913, p. 145.
(10) Reg. des Délibérations communales 23.2.1773 (Arch. Communales).

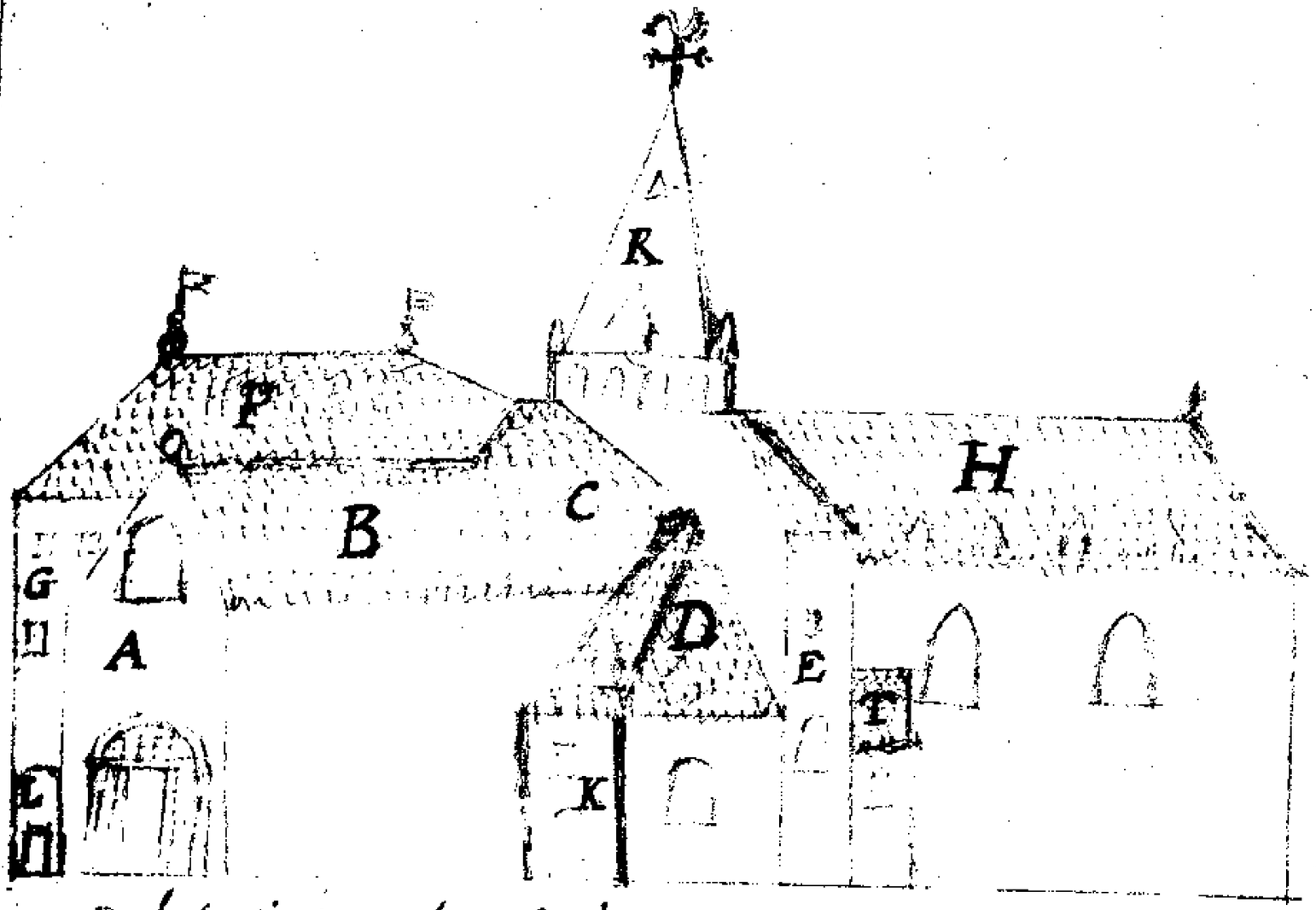

A le frontispice et lentrée de l'église parroissiale. B le couvert de la nef de l'église parroissiale
C le couvert du sanctuaire de l'église parroissiale. R le clocher de la parroisse et de l'abbaye
D la chapelle de St Thomas, K lentrée de la chapelle de St Thomas et de l'église des Religieux
E une allée de separation entre l'église des Religieux et celle de la parroisse. T la chapelle de St Jean
l'evangeliste. H l'église des Religieux. P le couvert de l'abbaye. L entrée de l'abbaye. G cabinets
de l'abbaye.

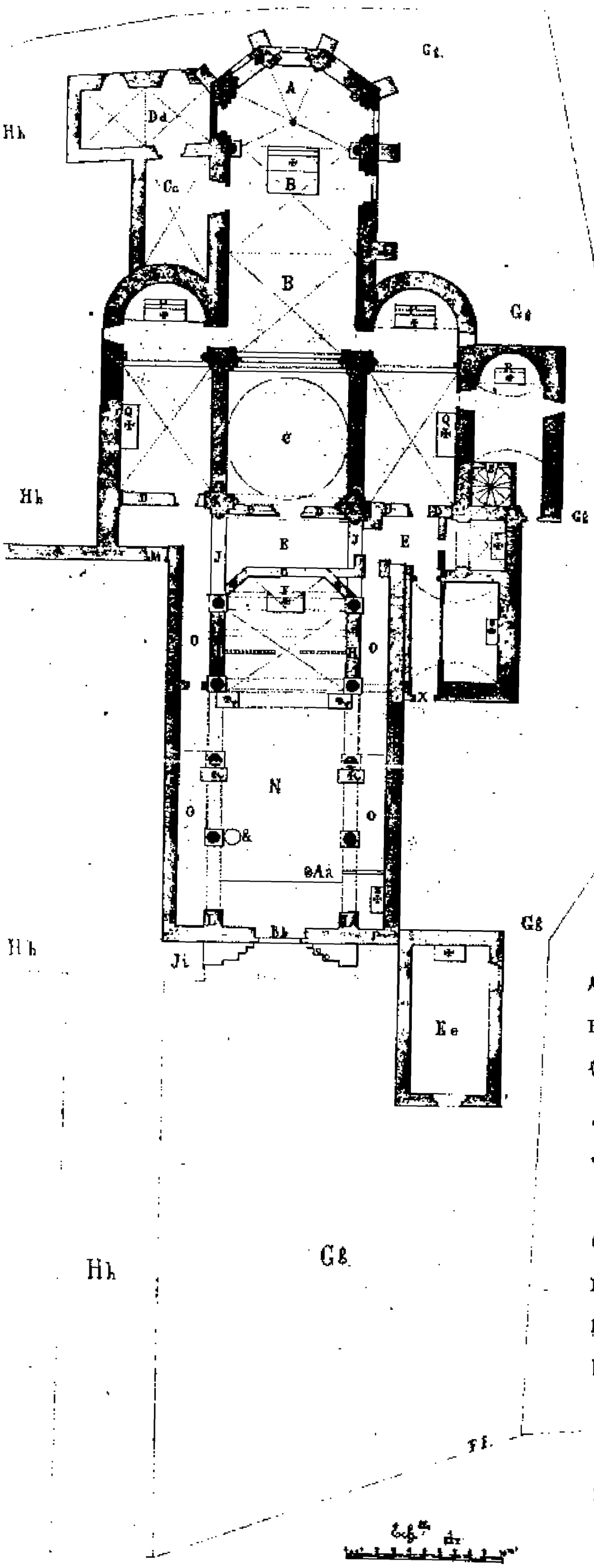

Légende.

A. Chœur des Religieux en excluant le Maître Autel
B Autel et sanctuaire autrefois le chœur des Religieux
C. Dôme sur lequel est placé le clocher en bois
D. Mur colorié en rouge sous trois arcs doubleaux le Dôme d'avec la Chapelle St Maurice.
E. Passage entre le Dôme et l'Autel St Maurice.
F. Autel de St Maurice.
G. Mur à trois pans colorié en rouge qui entoure en partie la Chapelle de St Maurice qui a été faite après la fondation.
H. Autres murs latéraux au dit Autel, colorés en rouge, qui n'existoient pas de même lors de la dite fondation dans un ouvert dans ce temps la marque la D. ouvre au dessus du dit mur
J. Autres deux arcs ouverts dès les piliers cottés K à ceux cottés L dans lesquels est le passage cotté E, lesquels deux arcs font partie de la grande nef de toute l'Eglise.
K. Quatre gros pilliers soutenant le Dôme et le Clocher de la dite Eglise.
L. Dix colomnes soutenant les arcs doubleaux de bas de la grande nef.
M. Porte du Cloître des Religieux à l'Eglise.
N. Bas de la grande nef de l'Eglise.
O. Deux petites nefs collatérales.
P. Deux Chapelles du Rosaire et de St Benoit.
Q. Deux autres du St Esprit et de St Maurice.
R. Chapelle de St Jean l'Evangéliste.
S. Tour à prendre le clocher.
T. Chapelle de St Jacques.
U. Chapelle de St Thomas.
X. Petite porte attenante au Cimetière.
Y. Quatre Chapelles collatérales, qui sont Notre Dame de grâces, St Antoine, St Etienne et St Jean.
Z. Chapelle de St Michel.
k. Fonds Baptismaux.

Légende. (suite)

Aa. Le Benitier.

Bb La grande porte de l'Eglise au dessus de laquelle se lit cette inscription en lettres gothiques *Gloriosæ Virgini Mariæ, et Beato Mauritio.* et sur les six colomnes se voient des Statues de St Religieux Benedictins.

C.c. Avant sacristie.

D.d. Sacristie.

E.e. Chapelle de St Catherine.

F.f. Porte d'Entrée, soit de clôture du Monastère.

G.g. Cimetière.

H.h. Monastère.

J.i. Porte d'Entrée au Cloître.

l'emplacement primitif de l'accès au dortoir des moines, à l'hospice (ou infirmerie) qui était accolé *en « Hh »*. Il devait exister, dès le XVIme siècle, une fenêtre permettant aux malades d'entendre les offices. Une fenêtre portant, sur un de ses jambages, les armoiries des Charansonnay, datée de 1562, existe encore dans la maison appelée aujourd'hui « l'Aumônerie » ; or, au moment de la reconstruction de l'église au XVIme siècle, Jean de Charansonnay était infirmier du prieuré. Sa pierre tombale dans le cloître de l'abbaye le confirme. C'est lui sans doute qui le fit restaurer.

Caves

La reconstruction des grandes caves appelées « cave au vin blanc » doit être également contemporaine de cette restauration. A cette époque, l'hospitalité bénédictine était tombée en désuétude, les grands pèlerinages n'étant plus en vogue.

Aumône

Témoin en est ce document [11] retrouvé récemment aux Archives, manuscrit daté de 1626 à 1675, de la main de Jean-Baptiste Busact, recteur de la chapelle Saint Jean l'Evangéliste, dépendante de l'office d'Ouvrerie du Prieuré, et, à ce titre, distributeur de l'aumône

C'est son « journalier de l'aumône » où il nota de façon très méticuleuse, année après année, les denrées reçues pour être distribuées aux pèlerins et pauvres passants, en conformité avec les règles du coutumier du Prieuré. Non seulement il note les quantités et le nom des fermiers chargés de rassembler les revenus du Prieuré, ainsi que ceux de leurs serviteurs, mais aussi ses remarques de plus en plus amères à leur égard, ces fermiers rognant à qui mieux mieux sur les quantités dues, au fur et à mesure que la coutume se perd, que les pèlerins se font plus rares, que leur appétit et celui des abbés commendataires vont croissant. Grâce à ce document on peut étudier l'approche et le déroulement de la grande famine de 1650.

Voici ce qui était dû à l'aumône, soit « Mandat » :

— 2 190 livres de pain ;
— 15 sommées et 15 pots de vin ;
— 600 livres de fromage commun, 54 livres de « Septuagésime » ou fromage vieux ;
— 10 douzaines d'œufs après les fêtes de Pâques ;

---

(11) Archives Haute-Savoie 1 G, supplément 68.

— 300 livres de chair ;

— et pour pitance annuelle de Carême : 18 douzaines de bugnets.

Tout se passe normalement de 1626 jusqu'à 1641 ; cette année-là, il ne reçoit que 12 sommées de vin, 131 livres de chair ; depuis lors et jusqu'en 1650, les quantités diminuent et rentrent de façon très irrégulière, avec cependant des compensations en fromage. En 1646, la quantité de pain est réduite à 1 105 livres pour n'atteindre que 213 livres en 1650 avec 2 sommées de vin en tout et pour tout :

« ...voilà tout le pain que le Seigneur de Talloyres ma faict envoyé par le susdict d'Alex, son négociateur pour l'aumosne, dès le 1er Septembre 1649 jusqu'au 25 Février 1650, nonobstant l'excessive cherté de la dicte année de famine... »

Et en 1651 il reçoit 1 201 livres de pain : « ...voilà toutes les quantités de pain qu'on ma faict délivré, quoy que ce fut grande cherté des Vivres parmi le peuple, et ce, dès le 14 Janvier jusqu'au 31 d'Aoust... »

Son livre se termine sur d'amères plaintes, dès 1663 :

« ...et continue toujours ledict Jean-Paul Faure, fermier, l'injuste usurpation des 350 livres de fromage, laquelle il commença l'an 1652 sur l'aumosne des pauvres pèlerins, ledict fermier a payé les 15 sommées et a retenu à son accoustumé les 15 pots de vin, lesquels sont aussi bien deubs ; ...cette honteuse usurpation, il commença avec celle des 354 livres de fromage. »

Mairie

Il est à noter que ce Jean-Paul Faure, notaire de son état, commença dès 1622 à « acheter » des terres aux habitants de Talloires ou bien à se faire payer en terre par ceux qui ne pouvaient, pour cause de misère, payer leurs censes aux moines ; il s'enrichit si bien que son fils, Claude-Joseph Faure, avocat, fit construire l'actuelle mairie de Talloires en 1685. Maison qui, après lui, vit naître le fils d'un autre notaire, Claude Berthollet, notre illustre chimiste ; son père instrumenta à Talloires de 1739 à 1784. La construction dura plus de 10 ans. C'est un juste retour des choses que cette maison soit à présent la propriété de la commune et des descendants de ceux qui peinèrent pour son édification !

Porte de l'Aumône

Pour en revenir à l'aumône, l'acte d'état de 1737 appelle la jolie porte en arc brisé « Porte de Lance » aujourd'hui appelée « Porte de l'Aumône » probablement parce que celle le plus à

portée du four où se cuisait le pain de ladite aumône, mais elle fut sans doute restaurée par Charles-Louis des Lances, abbé commendataire de 1657 à 1724, qui fit restaurer à son profit le prieuré que nous connaissons maintenant ; tandis que la communauté religieuse s'installait dès 1681 dans son nouveau monastère. Cette « porte de Lance » était d'ailleurs la seule à donner accès direct au prieuré, l'allée actuelle étant à cette époque occupée par le chevet de l'église et une partie du cimetière de l'église priorale, l'entourant et descendant jusqu'au lac.

Statues et oratoires

Bien peu d'objets d'art religieux sont parvenus jusqu'à nous, après la tourmente révolutionnaire. Le chanoine Brasier, dans son étude sur Saint-Germain, en 1879, décrivant les différents oratoires de Talloires, disparus à présent, en évoquait deux :

— L'un dédié à Notre-Dame de Bon-Encontre, au croisement des vieux chemins allant d'une part de Perroix à Saint-Germain, d'autre part de Talloires à Ramponnet et au château de Menthon, la vieille route qui, par Dingy, gagnait Genève. Il s'y trouvait une statue qui a été retrouvée, enterrée dans un champ non loin de là, par un habitant des Granges. Elle se trouve actuellement dans la maison de ses descendants.

— L'autre, une niche dans le roc, sous la jonction de la vieille route de Saint-Germain avec la nouvelle, dédié à Saint Martin. La statue qui s'y trouvait fut jetée bas en 1793 par des jeunes, excités par l'esprit révolutionnaire, et sa tête se brisa, dit-on, à Talloires. Le chanoine Brasier relate cette aventure dans son livre sur Saint Germain [12].

Un vieil homme des Granges me raconta une anecdote assez piquante il y a déjà 7 ou 8 ans, sa mémoire hésitante lui fit prendre à son compte une histoire que son grand-père avait dû lui redire et qu'il me conta avec cet air malicieux et narquois de certaines personnes âgées : « Etant jeunes, nous descendions de Saint-Germain à Annecy, à pied, en sabots, pour la foire de la Saint-André, un de mes camarades s'avisa de tirer la barbe du Saint Martin dans sa niche, et ce dernier lui retourna une bonne paire de claques ».

La statue, actuellement au « Manoir Bellevue », à Talloires, semble répondre à ces éléments de souvenir : tête cassée, barbe. Il est représenté en évêque, comme le plus souvent en Savoie, bien que sans mître ici. L'évêque Saint Martin de Tours étant une représentation plus classique aux XVIIme et XVIIIme siècles que celle plus ancienne du patrice romain partageant son manteau avec un pauvre du haut de son cheval. Il faut se souvenir

---

(12) Le chanoine V. Brasier. Vie de Saint Germain, p. 183, Imp. Niérat, Annecy 1889.

que la dévotion à ce saint était importante à Talloires, prieuré dépendant de l'abbaye Saint Martin de Savigny, près de Lyon.

De plus, ces oratoires, comme celui de Sainte Catherine et la chapelle de Saint Laurent de la Piraz se trouvaient tous sur la route qui, par le Col des Nantets, conduisait les moines, et probablement bien d'autres bons marcheurs d'alors, de Talloires à la Cluse-Lieu-Dieu, aujourd'hui : La Clusaz, commune sous leur dépendance depuis 1235.

La Clusaz

Un autre document intéressant l'histoire de cette dernière commune a été déposé aux Archives Départementales. Il a été retrouvé dans un grenier à Perroix, par un ébéniste qui y cherchait du bois ; c'est un terrier de reconnaissances de toutes les familles de la Cluse-Lieu-Dieu, avec les généalogies afférentes, hommes taillables à merci du prieuré : et ce, de 1523 à 1688. Par quel miracle a-t-il échappé au feu de joie du 30 Juin 1793, sur la place des Marronniers ? Feu qui consuma principalement ces fameux terriers, « témoins de la féodalité », comme l'affirme la délibération communale qui en ordonne la destruction par un acte du 26 Juin.

Un employé municipal de l'époque s'appelait Prestoz ; or, la maison, où a été retrouvé le document, s'appelle la maison Prestoz. Cet homme aurait-il voulu garder un « souvenir » ? Plût au ciel que d'autres habitants aient eu la même idée que lui !...

Archives

Les Archives Départementales se sont enrichies récemment de 92 parchemins concernant le prieuré de Talloires ; ils ont été rassemblés par le chanoine Brasier, puis, après avoir été entre les mains d'Henri Rodet, déposés à l'Abbaye de Tamié, vers 1933. C'est celle-ci qui les a confiés aux Archives, il y a deux ans. 52 d'entre eux figurent à l'inventaire de 1720. Le récolement en a été fait : il s'étend du XIIme au XVIIme siècle.

Des 82 documents du Fonds Mugnier de Chambéry, 8 figurent à cet inventaire de 1720 [13]... Nous sommes loin des 896 documents qui s'y trouvent inventoriés, même si l'on compte les quelques-uns déjà déposés aux Archives et à l'Académie Florimontane. On peut donc encore garder l'espoir d'en retrouver d'autres pour servir à l'histoire de Talloires.

Ch. BOEKHOLT.

---

(13) Inventaire historique et chronologique par Amé dom François Serrasin, publié dans le Tome 5me des Mém. et Doc. de la Sté Sav. d'Hist. et d'Arch. 1861, par Jules Philippe.

L'affaire d'Annecy-le-Vieux

(Juillet 1814 - Fin janvier 1815)

D'APRÈS LE DOSSIER DES ARCHIVES NATIONALES

F 1 B^{II} Mont-Blanc 5
Dossier Annecy

Les Savoyards se sont inquiétés de leur sort dès le début de la campagne de France (janvier-mars 1814) ; les uns auraient préféré rester Français, les autres redevenir sujets du roi de Sardaigne. Après l'abdication de Napoléon Ier, leur sort paraissait réglé : les militaires autrichiens qui occupaient la Savoie disaient le faire « au nom du roi de Sardaigne », dont les couleurs et le portrait étaient placés dans les édifices publics et religieux.

Ce ne sont pas les militaires, mais les diplomates qui font les traités de paix. Talleyrand, qui avait persuadé les Alliés de rétablir les Bourbons, fut chargé par Louis XVIII de négocier le traité de Paris. Il fit accepter par Metternich, au nom des coalisés, le partage de la Savoie entre le roi de France et le roi de Sardaigne, solution qui a bien surpris toute la population savoyarde. La France gardait presqu'un tiers du pays, la région limitrophe de la France, la plus accessible, avec la capitale Chambéry et la petite ville active d'Annecy ; cette portion de la Savoie gardait le nom de département du Mont-Blanc, bien que ses limites fussent différentes, et conservait le préfet de ce département, le baron Finot, en poste depuis 1810. Dans toutes les communes la cocarde blanche, couleur du roi de France, a remplacé la cocarde bleue du roi de Sardaigne.

A Annecy, la classe dirigeante désirait rester française : elle comprenait des hommes de loi, des gros propriétaires, des gens fortunés, quelques industriels et commerçants, des gens instruits de tout âge qui pouvaient trouver en France des situations intéressantes et lucratives. Ils appartenaient, pour la plupart, au clan de la « Grande Famille » Collomb-Ruphy qui disposait, par ses relations à Paris dans les ministères, des emplois publics dans l'arrondissement et y possédait de grandes propriétés. Le clergé et les nobles, principalement les émigrés rentrés, désiraient le retour de leur roi dont le régime les avantagerait. Chez beaucoup de gens, l'habileté de la Grande Famille à se faire bien voir des régimes français successifs depuis 1792 provoquait la jalousie ou simplement l'antipathie.

Une deuxième génération de Ruphy arrivait à sa majorité ; Thomas, urbaniste et architecte de la ville, qui, l'été, habitait

dans sa propriété de Naves, voulut que son fils aîné devienne maire de la commune voisine d'Annecy-le-Vieux, où il était propriétaire. C'est une commune très étendue sur une butte dominant le lac, limitrophe d'Annecy au bord du lac, peuplée d'un millier d'habitants répartis en plusieurs hameaux. Thomas Ruphy obtint satisfaction ; le sous-préfet Félix de Roussy, ami de la Grande Famille, proposa le jeune « Ruphy fils » au préfet qui le nomma. D'après « l'Armorial de la noblesse de Savoie » il s'appelle Jean Louis et est né le 21 décembre 1791, mais il signe toujours Ruphy fils [1]. Il commença son apprentissage des fonctions publiques avec le concours de son adjoint Duparc.

Il semble que ce soit les clauses du traité de Paris du 30 mai 1814 qui ont gâté les relations du jeune maire avec son adjoint, mais le dossier sur l'affaire d'Annecy-le-Vieux ne commence que le 3 juillet, par une lettre impolie de Ruphy donnant des ordres à son adjoint, qui atteste leurs mauvais rapports. Puisque ce maire est le personnage central de ce dossier, je copie cette courte lettre en respectant l'orthographe de l'original.

> « *Monsieur, vous recevrer ci-jointe une ordonnance conser-nant l'observation du dimanche qui se trouve inséré au journal du dépt, plus un arrêté de Mr le préfet et du chevalier Merteur que vous publierez aujourd'hui au sorti des offices divins avec plus de dessence et de respect que vous n'en avez fait pour les précédentes parce que s'il en-était autrement j'iserai mettre ordre.*
>
> *J'ai l'honneur de vous saluer* ».
>
> *Signature*
> *Ruphy fils*

Le manque d'éducation et d'instruction d'un fils de si bonne naissance est au moins surprenant, mais ses actes vont l'être bien davantage.

Pour les faits qui ont troublé le village (17 - 18 juillet), je suivrai d'abord le rapport du procureur Philippe, avocat avant la transformation de la Savoie en département français, puis sous la Révolution procureur de la République, ensuite procureur impérial et en 1814 procureur royal, pro-français convaincu sous tous les régimes. Il est dans les meilleurs termes avec la Grande Famille. Le préfet, qui n'est pas du pays et voit les choses objectivement, dit que les faits rapportés par le procureur sont exacts, mais qu'il leur donne beaucoup trop d'importance. La version des conseillers municipaux du village [2] lui

---

(1) Son prénom usuel est Louis d'après les archives d'Annecy-le-Vieux, où il figure dans les six plus imposés de la commune.

(2) Elle a été écrite au préfet le lendemain des événements par des adversaires de Ruphy, mais sur un ton modéré ; le rapport du procureur est daté du 10 Octobre.

paraît exacte sur un point qui le touche de très près : la culpabilité du maire, car il s'agit de ses prérogatives. Il m'a paru nécessaire de confronter les deux récits.

Le 10 juillet, un dimanche, « environ trente jeunes gens portant des emblèmes bleus et proférant des cris séditieux contre les amis de la France ont été manifester après la messe et après les vêpres devant chez le maire et les acquéreurs de biens nationaux ». Les conseillers municipaux ne parlent pas de cette première manifestation qui n'a pas eu de suites.

Les troubles datent du dimanche suivant 17 juillet. Cette fois, les manifestants plus nombreux ont mis des bleuets à leur boutonnière ou des rubans bleus. Ce sont des soldats récemment libérés par Louis XVIII et cette fois ils ont eu l'idée de descendre manifester à la Ville (Annecy) ; « aucun n'avait d'armes, pas même un bâton ». Dès leur arrivée, un vieux colonel retraité et « un très petit sujet sans fortune quelconque » [3] les ont bâtonnés, disent les conseillers municipaux ; le procureur n'en parle pas, mais il mentionne qu'ils sont entrés dans la ville « jusque sur les quais dont quelques-uns vinrent sur la place devant le corps de garde, leurs gestes donnèrent lieu de les arrêter, mais ils furent presque aussitôt renvoyés avec ordre de sortir de la ville ». Pour les conseillers, ce sont les bâtonneurs qui ont fait mettre ces jeunes gens au corps de garde. Mais les deux versions sont d'accord « qu'ils ont été élargis peu après » et sont retournés à Annecy-le-Vieux. La manifestation nocturne au village a bien eu lieu : des pierres ont été jetées sur le toit de la maison où logent les deux douaniers et une tuile a été brisée. Pour le procureur, ce sont les mêmes manifestants qui ont été en Ville qui « ont jeté vers minuit des pierres contre les croisées et le toit pendant plus d'une heure ». Tandis que les conseillers parlent de « quelques individus » qui, vers les onze heures du soir, ont jeté des pierres sur cette maison, que les douaniers étaient absents et que l'on raconte qu'une des deux femmes « a eu une frayeur terrible ». D'ailleurs, ce soir-là, d'autres maisons ont reçu des pierres. Les jeunes gens étaient ivres, selon les conseillers, « le maire autorisant l'ouverture du cabaret à des heures indues et pendant les offices divins ». Les conseillers estiment que le délit est « bruits et tapages nocturnes », mais le maire, « dès le lendemain matin », écrit le procureur, « a requis du commandant de la garnison de cette Ville, l'envoi dans sa commune d'un détachement de 25 hommes, leur a donné des billets de logement portant ordre... de les nourrir et de les payer ». Le village était mis en état de siège et le procureur le justifie « parce qu'à cette époque un petit nombre d'individus cherchaient à soulever les habitants des campagnes, et la mesure du maire n'a pas peu contribué à faire cesser le

---

(3) Il est greffier du juge de paix, donc il sait écrire, alors que la majorité des conseillers municipaux ne savent même pas signer leur nom, mais ils sont « propriétaires » et pleins de dédain pour le petit fonctionnaire qui ne l'est pas.

désordre ». Cela ne justifie pas la mesure ; les conseillers sont de cet avis, ce n'était pas un mouvement séditieux et même si ça en avait été un, le maire n'avait pas le droit de décider seul de mettre garnison dans la commune, il devait demander et obtenir l'autorisation du préfet : « on a lieu de croire que vous le jugerez ainsi, vous êtes trop juste pour souffrir pareille vexation », c'est exact, et le préfet ne lui pardonne pas. Ils demandent que le préfet retire la garnison, il avait le droit de le faire et l'a certainement fait, mais quand ? Aucune pièce du dossier n'en parle.

Après le récit des événements, vient l'énumération des torts causés à la population par le maire ; les conseillers les énumèrent et le procureur, après interrogatoire des témoins et de l'accusé, les dément. Le tort le plus grave et qui le fait traiter de « terroriste » est d'être venu armé de deux pistolets à une réunion du Conseil municipal. C'est arrivé une fois en janvier 1814, à l'occasion de la levée en masse, le maire habite Annecy l'hiver, il s'était armé pour la route qui n'était pas sûre, l'invasion avait commencé. C'est bien exagéré de dire, comme le font les conseillers, que cela rappelle « les principes désastreux de 1793 ». Qu'il ait voulu faire réparer par les habitants le chemin de Naves où sa famille habite, ou qu'il se soit bien servi lors de l'affouage dans les bois communaux, c'est bien dans les habitudes de la famille Ruphy, mais selon le procureur le chemin n'a pas été réparé, et il n'a pris que le bois qui lui revenait. Un mouton paissait indûment dans ses prés, on lui reproche de ne pas l'avoir rendu, mais, dit le procureur, personne ne l'a réclamé. La lettre des conseillers se termine par leur démission, si le préfet ne change pas le maire.

Pour le préfet, ces plaintes sont sans grande importance et il espère que les esprits se calmeront. Avec le changement des limites de son département, le baron Finot, qui n'a repris son poste que le 15 juin, est débordé de travail ; de plus, l'arrondissement d'Annecy n'a pas de sous-préfet ; Félix de Roussy est parti le 12 juillet, et l'intérim est fait par le premier secrétaire Curtet, très compétent, mais il n'est pas venu à l'idée de « Ruphy fils » de lui demander l'autorisation de mettre l'état de siège dans sa commune, ce qui aurait été conforme à la loi : les rapports avec les maires de l'arrondissement sont du ressort du sous-préfet ; si l'affaire dépasse sa compétence, il la transmet au préfet.

Le maire n'est pas le seul à Annecy-le-Vieux à ne pas respecter la hiérarchie administrative, son adjoint va faire mieux, il s'adressera au ministre.

En ce même mois de juillet, le 22, Duparc reçoit de Ruphy une lettre inacceptable : des reproches, une série d'ordres donnés sans la moindre formule de politesse. Depuis que Ruphy a mis des garnisaires dans le village, son impopularité est générale et l'adjoint se sait approuvé quand il répond au maire.

(27 juillet). Il refuse de faire les publications demandées, ni aucun acte d'administration, puisque le maire n'est pas empêché : « votre conduite à mon égard et envers vos administrés est un bien juste motif » de son refus. « Quant au rapport demandé tous les deux jours sur la conduite des habitants, et à la responsabilité que vous prétendez m'imposer », il ne connaît pas de loi qui l'y astreigne et qui autorise le maire à le lui demander... « En définitive vous saurez qu'un adjoint n'est pas un apparateur ni un valet de la mairie, et qu'il ne sied pas à un maire d'écrire en termes aussi indécents que ceux que vous avez employés » et il annonce qu'il va transmettre copie de sa lettre et des deux qu'il a reçues du maire « à l'autorité supérieure ». Il le fait le même jour, les envoie « au Ministre » en y joignant une lettre de dénonciation : le maire est un Napoléonien ; l'adjoint n'a crié aucun propos indécent mais « Abat (SIC) Napoléon », « ce qui lui a causé du dépit... car il existe en ce pays des Napoléoniens à qui ces acclamations ne conviennent pas... La secte napoléonienne se pare d'une apparence d'attachement pour Sa Majesté qu'elle n'a pas », et il dénonce « l'imposture dont les Napoléoniens ne savent que faire usage ».

L'envoi est arrivé au Ministère de l'Intérieur, et a été enregistré le 17 août à la 1re Division, qui s'occupe, entr'autres, du Personnel, où l'on a marqué « au Préfet ». Mais un conseiller d'Etat (anonyme sur les brouillons, qui sont seuls au dossier, de ses lettres au préfet) [4], joint une courte lettre datée du 3 septembre, pour demander au préfet d'inviter le maire et l'adjoint « à donner à leurs administrés l'exemple de la décence et de la modération ». Il termine en demandant au baron Finot son avis sur le maire. A cette époque, l'administration centrale attache beaucoup d'importance aux dénonciations. Dans des dossiers très peu garnis, comme celui du sous-préfet de Rochefort, Samuel Bernard, figure une dénonciation *anonyme* d'avoir peu donné à la souscription pour le paiement de l'indemnité de guerre en 1815 ; de même dans celui du préfet Félix de Roussy, à Mézières, d'avoir tardé à publier la proclamation de Louis XVIII quand Napoléon a marché sur Paris, en mars 1815. Il ne faut pas s'étonner que les lettres de dénonciation des conseillers municipaux du village d'Annecy-le-Vieux aient été prises en considération au ministère et conservées aujourd'hui dans un dossier de 36 pages aux Archives Nationales.

Le baron Finot n'était pas pressé de régler cette affaire. Il a le droit de révoquer le maire d'un village qui commet un abus de pouvoir, il pouvait aussi, ce qu'il a fait, renvoyer l'affaire devant les tribunaux sans en demander l'autorisation au ministre, mais il doit répondre au conseiller d'Etat qui a été chargé

---

(4) Il existe, dès avril 1814, un Conseil d'Etat provisoire où Louis XVIII a fait entrer d'anciens émigrés ; ils ont été initiés aux institutions et à l'administration en vigueur par de jeunes royalistes, nés et restés en France. L'un d'eux, Guizot, est devenu le secrétaire général de l'abbé de Montesquiou, quand celui-ci a été nommé ministre de l'Intérieur (13 mai).

de l'affaire. Le 25 septembre, il envoie « au Ministre » une courte réponse sur la querelle du maire et de l'adjoint, et les troubles des 17 et 18 juillet : « Monseigneur, j'avais prévenu les ordres que Votre Excellence m'a adressés le 3 septembre en rappelant les deux intéressés aux égards mutuels qu'ils se doivent. Les divisions politiques qui agitent le département et qui sont causées par quelques individus qui, malgré le traité de paix, veulent exciter un parti en faveur du roi de Sardaigne, ces divisions ont occasionné des troubles dans la commune d'Annecy-le-Vieux. Le maire provoqué à la vérité par des jeunes gens qui se déclaraient pour le roi sarde et qui en portaient les couleurs, au lieu de réprimer ces excès par des moyens légitimes, a eu recours à des mesures extraordinaires non autorisées... [5]. J'ai renvoyé cette affaire aux tribunaux. J'attends pour en faire le rapport à Votre Excellence que le résultat de la procédure soit connu ».

Les conseillers municipaux, sans doute mécontents de ne pas avoir reçu de réponse à la lettre qu'ils ont envoyée le 19 juillet au préfet, ont écrit aussi directement au ministre. Cette lettre n'est pas datée, mais a été enregistrée le 14 septembre à la 1re Division du Ministère de l'Intérieur, avec la même annotation : « écrire au préfet ». Le conseiller d'Etat qui s'occupe de cette affaire en a pris connaissance. Les signatures sont les mêmes (2 noms, 4 croix), mais le style est tout à fait différent [6]. Ils s'adressent à un abbé, qui est ministre, et commencent ainsi : « Victime de la Révolution, vous que les rares vertus, les talents distingués, l'attachement le plus signalé pour Louis XVIII ont appelé à la plus importante dignité, souffrirez-vous qu'au moment où la France entière commence à jouir du repos et de la tranquillité, une petite portion de la Savoye, Annecy et ses environs, gémissent encore sous l'oppression des Robespierristes, des Bourreaux de leurs parents, des assassins de leurs compatriotes, d'êtres enfin sans moralité, sans vertus quelconques. Non..., Grand ministre de Dieu et de l'auguste Rejetton du bon Henry IV, vous ne sauriez le permettre... ». Ils envoient une copie de la lettre qu'ils ont écrite le 19 juillet à leur « Préfet provisoire », en y ajoutant quelques nouveaux méfaits du maire. Celui qui a été relevé par le conseiller d'Etat est le payement des garnisaires par celui qui les héberge et les nourrit : « un ou deux francs, mais suivant le degré de ses passions les uns ont été obligés de payer le double, d'autres le triple, d'autres enfin le quintuple ». Après quoi, les conseillers se disculpent « on a signalé les habitants de cette commune, du pays en entier, comme en état de rébellion, à tout le moins on les a peint avec un esprit d'insoumission envers Sa Majesté et d'atta-

---

(5) Le préfet voit, dans ces mesures extraordinaires que nous connaissons, la cause des discussions du maire et de l'adjoint ; elles existaient avant. L'adjoint est devenu très discret, il n'a signé ni la lettre au préfet, ni celle au ministre, des conseillers municipaux.

(6) J'ai respecté l'orthographe de l'original dans toutes les citations.

chement pour l'ancien souverain de la Savoye. Les deux premières imputations sont l'imposture des impostures, ce sont de ces calomnies dignes des suppôts de Robespierre et de leurs élèves... La troisième est vraie, mais elle est loin d'occasionner le moindre acte d'insoumission envers Sa Majesté. Les habitants sont naturellement bons et soumis, et tout comme ils le furent sous le règne des augustes princes de Savoye, ils le seront sous l'auguste Roi de France tant qu'il plaira à la divine Providence faire de ce pays une dépendance de Son Royaume. Les habitants lui seront entièrement soumis et ne résisteront qu'aux nouvelles oppressions de cette horde de petits tyrans engendrés par la Révolution ». Quand cette lettre a été rédigée au début de septembre, le préfet avait déjà transmis l'affaire à la justice, ce qui inquiète les conseillers municipaux ; le juge d'instruction a commencé à s'en occuper, et il a interrogé quelques « bleus » pour leurs cris séditieux du 17 juillet. La lettre des conseillers au ministre continue : « Voilà la vérité pure, cependant, direz-vous, des magistrats ont avancé le contraire, mais qui sont-ils ?... Tous sont des fédéralistes, des bonnets rouges de 1793 », et c'est le récit des « horreurs de la Révolution » à Annecy, « Ah Ciel, quel tissu d'horreurs et d'abomination ». Et vient leur demande instante : « De grâce... faites informer par un magistrat à l'abri de tout reproche sur les calamnités qui ont déchiré la france. Les sous-nommés attendent avec confiance cet acte de justice ». Cette demande est le véritable objet de la lettre : l'acte de soumission est touchant, mais pas très convaincant, ils récusent déjà les juges.

Le conseiller d'Etat a retenu de cette lettre ce qui concerne Ruphy, la mesure onéreuse pour les habitants qu'il peint « comme rebelles au Roi alors qu'il ne s'agissait que d'une querelle entre militaires un peu ivres ». Il demande au préfet, dans une lettre du 28 septembre, de se renseigner sur les reproches adressés au maire Ruphy et de donner son avis sur lui comme il le lui a déjà demandé le 3 septembre. La lettre du préfet qui répond à ces questions est déjà en route, elle est enregistrée au ministère le 30 septembre.

Le procureur Philippe n'a rédigé son rapport que le 10 octobre, il a été occupé à des affaires plus urgentes qui seront jugées en cour d'assises et il est possible que, grand ami des Ruphy, il ait préféré se charger lui-même de l'enquête pendant la maladie du juge d'instruction.

Le préfet a étudié le dossier et, le 25 octobre, il envoie au ministre un rapport *confidentiel*, qui ne passe pas par les bureaux. Il rappelle qu'il lui a écrit le 25 septembre pour lui donner quelques notions sur les plaintes contre Ruphy et ajoute « j'ai aujourd'hui l'honneur de vous envoyer copie d'un rapport de M. le procureur du Roi chargé de l'instruction de l'affaire. J'ai moi-même entendu les deux parties. On remarque des deux côtés une exaspération extrême et les torts me paraissent partagés ».

Cette fois, le préfet va expliquer précisément l'état des esprits dans son département depuis la signature du traité de paix. L'opinion est divisée en deux partis, les uns pour le Roi de Sardaigne, les autres heureux de rester français. « Ces deux partis, écrit-il, s'ils n'avaient été composés que d'hommes de bonne foi, n'auraient occasionné aucun trouble dans ce pays, mais des hommes de passion, très indifférents au fond sur la cause dont il s'agissait, se sont rangés d'un côté ou de l'autre selon qu'ils étaient poussés par leurs ressentiments ou leurs intérêts particuliers. Ce sont eux qui ont envenimé la querelle et, quel que soit le parti qu'ils prétendent servir, ils ne sont pas à mes yeux moins répréhensibles les uns que les autres. C'est dans ces extrêmes, Monseigneur, que je place les dénonciateurs de M. Ruphy et M. Ruphy lui-même. D'un côté, il est assuré qu'il y a eu provocation. Les faits énoncés dans la lettre de M. le Procureur du Roi (à la grande importance près qu'il leur donne) sont exacts. De l'autre côté, il y a eu animosité et excès de pouvoir. M. Ruphy, sans avoir reçu d'ordre de moi, sans avoir même consulté M. le Sous-Préfet [7] a requis à Annecy la force armée, l'a conduite dans sa commune, l'a établie en garnisaire chez les habitants et n'a pas même épargné M. le curé dont le presbytère a été enfoncé et occupé de vive force [8]. Cette conduite est inexcusable, elle n'aurait pu être motivée que sur une rébellion prononcée, existante ; encore M. le maire n'aurait pu, de son chef, recourir à de semblables moyens. J'ai renvoyé les plaignants devant les tribunaux. Là s'éclaircira le fait de provocation. On y décidera de même si M. Ruphy doit être tenu d'indemniser les habitants des frais des garnisaires ».

Le préfet désire le rétablissement de l'ordre à Annecy-le-Vieux le plus vite possible, probablement à cause de la proximité de ce village avec la Ville où il y a aussi des « hommes à passion » et ce serait bien plus grave si des troubles éclataient à Annecy. Dans la dernière partie de sa lettre, il demande qu'on n'attende pas la décision de la justice. « L'excès de pouvoir de la part du maire est constant et reconnu, il me semble que l'administration n'a pas besoin d'attendre l'issue de l'instruction pour se prononcer à cet égard. Je penserais donc qu'il conviendrait que Votre Excellence, en blâmant très fortement la conduite des habitants d'Annecy-le-Vieux, m'ordonnât de demander la démission de M. Ruphy, maire de cette commune. Si Votre Excellence partageait cette opinion, je lui demanderais de rendre cette décision *de propre mouvement*. Je ne crois pas avoir besoin d'expliquer les raisons qui me font désirer que mon avis n'y soit pas rappelé ».

---

(7) Celui qui fait l'intérim, Curtet, qui ne pouvait ni refuser, ni accepter cette mesure sans avoir demandé au préfet ce qu'il ordonnait.

(8) Le préfet a eu sur ce dernier point des renseignements qui ne figurent pas au dossier. Le procureur ne mentionne pas l'occupation du presbytère, mais la lettre des conseillers municipaux au préfet (19 juillet 1814) la signale, ajoutant que l'officier qui commandait les 25 hommes avait menacé M. le Recteur de le traduire à Chambéry pour son refus d'accepter un garnisaire.

Il est étonnant que le préfet ne veuille pas prendre la responsabilité qui lui revient, c'est un homme courageux, il l'a montré l'année précédente pendant l'invasion. Ce n'est pas pour lui qu'il craint les ennuis, mais pour l'administration du département. Il connaît la nomination de François Ruphy, l'oncle du maire d'Annecy-le-Vieux, comme sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy, et il a besoin de sa collaboration franche et loyale. Bien loin de lui créer des ennuis, François Ruphy aidera le préfet à trouver la solution de l'affaire qui convient aux temps incertains où elle a été prise [9].

L'envoi du préfet a été enregistré le 4 novembre, le conseiller d'Etat qui s'occupe de l'affaire n'y a répondu que le 21 décembre. Il hésite : le procureur innocente le maire qui a rétabli le calme dans son village et le préfet demande qu'il donne sa démission [10], il voudrait même que le ministre lui en donne l'ordre, ce que le conseiller d'Etat ne prend pas en considération ; mais il se décide à autoriser la démission du maire. Dans sa lettre, il admet que le maire a pris une mesure de précaution « pour dissiper un commencement de sédition. Le ministre a pensé que, pour rétablir l'ordre, il convenait de changer l'administration. En conséquence S.E. vous autorise à inviter M. Ruphy, maire d'Annecy (SIC), à se démettre de sa place. Puis, barré (c'est le brouillon) « en faisant remarquer à ce fonctionnaire que cette mesure qui est commandée par la position pénible dans laquelle il s'est mis vis-à-vis de ses administrés ne lui fait aucun tort dans l'opinion du ministre » et remplacé par « vous voudrez bien faire observer à ce fonctionnaire que dans la position où il s'est mis à l'égard des habitants d'Annecy (SIC), il doit désirer lui-même quitter une place où il ne peut plus faire de bien ». Il termine en demandant au préfet de lui « faire connaître sans délai le résultat de ses démarches ».

Inquiet de ne pas avoir reçu de réponse du ministre à sa lettre confidentielle du 25 octobre, le préfet renouvelle dans une courte lettre, le 24 décembre, sa demande de révocation du maire d'Annecy-le-Vieux, et prie le ministre de « statuer promptement sur les plaintes élevées contre le Sieur Ruphy », d'autant que tous [11] les conseillers municipaux viennent de lui renouveler leur refus de continuer à siéger avec ce maire. Quelques jours après, le préfet a reçu l'autorisation du ministre de demander la démission de Ruphy.

---

(9) Les signes de mécontentement de l'opinion publique inquiètent le gouvernement français. Le ministre de l'Intérieur, abbé de Montesquiou, fait préparer par son secrétaire général, Guizot, une instruction qui sera adressée à tous les préfets sur l'état des esprits dans leur département. François Ruphy, qui vient de Paris, est certainement au courant.

(10) Parce qu'il a tous les conseillers municipaux contre lui, qui refusent de siéger sous sa présidence. En fait, dans les archives d'Annecy-le-Vieux, le budget de 1815 manque ; il aurait dû être voté à l'automne de 1814.

(11) Ils doivent être 10 (commune de moins de 2 500 habitants) ; les lettres (au préfet, au ministre) portent 5 ou 6 signatures dont 3 ou 4 croix, le nom est ajouté au-dessous. Seulement 2 des présents savent signer (Crozet-Mouchet et Terrier).

L'affaire a été réglée dans le courant du mois de janvier 1815, le ministre en a été averti par une lettre du préfet datée du 30 janvier, enregistrée le 8 février et résumée ainsi dans la marge « Remplacement provisoire de M. le maire d'Annecy-le-Vieux ». C'est le récit des événements depuis que le préfet a reçu l'autorisation du conseiller d'Etat (derniers jours de décembre 1814). Dès le 3 janvier 1815, il a écrit à Ruphy fils pour lui demander « avec l'autorisation du ministre de se démettre de sa place. Il m'a témoigné par sa lettre du 26 son désir d'attendre pour donner sa démission le résultat de l'enquête qui s'instruit contre lui, en m'observant que la demander en ce moment ce serait avouer des torts qu'il n'a pas ; il m'a demandé en même temps l'autorisation de s'abstenir de toutes fonctions jusqu'à ce qu'il ait été prononcé. J'ai acquiescé à cette demande et, par mon arrêté de ce jour, j'ai désigné pour remplir provisoirement les fonctions de maire le Sr Beaume qui m'a été indiqué par Mr le Sous-Préfet de l'arrondissement comme étant resté étranger à tout ce qui s'est passé dans la commune, tandis qu'on ne peut pas en dire autant de l'adjoint qui aurait dû, s'il en avait été autrement, prendre l'administration de la commune. Cette mesure atteindra le même but qu'un remplacement définitif, celui de ramener la tranquillité entre les administrateurs et les administrés de la commune d'Annecy-le-Vieux ».

Le long temps mis par le jeune maire à répondre au préfet laisse penser qu'il ne voulait pas être seul puni dans cette affaire. Il a eu la chance que son oncle François soit en place à Annecy, depuis le 1er décembre, comme sous-préfet et trouve une solution provisoire qui sauvegarde la réputation des Ruphy. L'ingéniosité de l'un, le sens de la justice de l'autre, en collaborant, comme il convient aux autorités administratives d'un département, ont trouvé enfin la bonne solution. Duparc qui a dénoncé les « Napoléoniens » n'a pas eu la Mairie comme intérimaire. La justice est respectée.

Cette lettre du préfet du 30 janvier 1815 est la dernière pièce du dossier ; l'affaire, qui a tant troublé les habitants d'Annecy-le-Vieux et embarrassé l'administration française, est heureusement terminée.

Madeleine MOLINIER.

Claude Genoux

La Savoie ne manque pas de personnages pittoresques. Certains ont fait une brillante carrière et sont entrés dans l'Histoire. D'autres, non. Claude Genoux... A qui rappelle-t-il quelque chose ? Tout au plus son nom est-il encore prononcé à Albertville où une rue commémore un souvenir plus muet qu'une tombe. C'est donc à lui que nous allons consacrer les instants qui vont suivre grâce à un livre prodigieux, de sa plume, les « *Mémoires d'un enfant de la Savoie* » [1].

Il est né à Saint-Sigismond le 19 mars 1811. La Savoie était alors française sous le nom de département du Mont-Blanc. Les Genoux, très humbles ouvriers, avaient 12 enfants, espacés d'ailleurs sur trente ans. Claude était le dernier. Son père avait élevé sa progéniture en gagnant 0,75 F par jour. Il devait mourir en 1817 laissant à sa femme la charge des derniers-nés dont Claude, pour qui les aventures commencèrent quand il avait à peine sept ans. Une tante offrit alors de le prendre chez elle, et nous le voyons partir seul sur le chemin de Moûtiers. Il ne parvient pas de suite dans son nouveau foyer. Il s'arrête chez un vieillard aveugle, Zacharie, ménétrier de son état, qui venait de perdre son chien. Tous deux arpentent les sentiers de la montagne pour faire danser les villageois. A Claude, Zacharie achète un instrument et même, fait prodigieux, sa première paire de chaussures. Il raconte même dans ses souvenirs, où nous allons puiser à pleines mains, qu'on a dû à ces chaussures la découverte des eaux de Brides... A la suite d'une réprimande, Zacharie les lui aurait supprimées, et lui, marchant pieds nus, aurait éprouvé une vive brûlure en piétinant dans une flaque d'eau venue de la source. Ce que je ne garantis nullement.

L'oncle, finalement rejoint, n'était pas un philanthrope mais un entrepreneur, comme la Savoie de l'époque en comptait pas mal. Nous sommes en 1818.

Une troupe d'enfants de Tarentaise descend en France sous la conduite de quelques parents, la plupart maîtres-ramoneurs ou marchands ambulants. L'oncle en était et lui avec. Chambéry, Belley, Bourg, Chalon, Chagny. Le plus âgé avait douze ans ; il portait la balle. Les autres ramonaient les cheminées ; les plus jeunes couraient de porte en porte et mendiaient le pain

---

(1) 1re édition 1844 - 1846 — Edition suivante 1870 — Réédition 1983.

qu'on se partageait le soir, et, comme la troupe allait toujours de l'avant, il leur fallait courir pour la rattraper.

> « Ce pain était avec l'eau des fontaines et une mince tranche de fromage sec, que l'un des conducteurs portait dans son sac depuis le pays, la seule nourriture. » (p. 4) (2).

Claude est de ceux qui vont de porte en porte, de cafés en cafés, en chantant et en implorant la charité avec un gentil minois qui n'est pas sans lui attirer la sympathie. C'est ainsi qu'à Chagny, un beau dimanche de novembre, il peut pénétrer dans une maison bourgeoise où il intéresse d'autant plus que le maître est un ancien porte-balle ou ramoneur issu de Bourg-Saint-Maurice. Quand il sort, plus personne ! Ce qui d'ailleurs, après un moment d'émotion, le chagrine assez peu car il se trouve, ce qu'il rêvera toujours d'être, libre.

Libre et riche car, avant de le laisser aller, l'hôte lui a donné plusieurs pièces d'or qu'il emporte cousues dans la doublure de sa veste.

On est, dans la vie, rarement libre longtemps tout seul. A peine une étape franchie, il se trouve incorporé dans une troupe qui tient à la fois des saltimbanques et des gens du théâtre, où il fait merveilles parce qu'il sait fort bien agencer de véritables scènes. L'enfant trouve là une famille et, semble-t-il, beaucoup de joies. Moins, sans doute, qu'à l'hospice d'Auxerre où il entre à la suite d'un accident. Il y passera tout l'hiver de 1819-1820, enfant de huit ans, quasi orphelin, sans état-civil précis. On l'appelle Adrien, Chapsal, Francisque, Tartare, Brutus, jamais Claude ! Il a bonne mémoire et bon cœur, il rend service à l'aumônier, il est l'enfant chéri des sœurs, en particulier de sœur Sainte-Eulalie, dont il gardera toute sa vie un souvenir ému.

L'hiver fini, il faut partir. Sœur Sainte-Eulalie lui fait une dernière recommandation : « Ecoute, tu as appris à jouer la comédie, à servir la messe, tout cela avec facilité ; tu peux donc apprendre à lire et à écrire de même ».

Et le voilà à Paris. Il n'y jouit pas longtemps de la grand-ville. A la suite d'un incident assez banal (une rixe où il est surpris en état d'ivresse), il est poursuivi par la police, arrêté et conduit au commissariat ; il s'en échappe, et est repris. Et comme il est sans feu ni lieu, il est confié à l'hospice des Orphelins, annexe de l'Hôtel-Dieu, rue du Faubourg Saint-Antoine. Là, il peut donner suite à l'idée de s'instruire qu'une rencontre lui avait remise dans l'esprit :

> « En descendant le faubourg du Roule pour me rendre au Palais-Royal, je vis entrer à l'hospice Beaujon une sœur de la Charité qui ressemblait, à s'y méprendre, à la sœur Sainte-Eulalie. Cette rencontre toute fortuite me fit penser à la pro-

(2) Les références des citations sont extraites de l'édition parue en 1870.

messe que je lui avais faite d'apprendre à écrire. Ramassant un morceau de papier imprimé qui se trouvait à mes pieds, je me dis, en fixant mes regards dessus : — la plupart des enfants de mon âge sauraient faire parler ce papier, et moi je ne le puis !... Du noir sur blanc, c'est tout ce que j y vois... — En ce moment, plusieurs jeunes gens externes d'une pension devant laquelle je passais entraient en classe, leurs livres sous le bras.

« Mon bon petit monsieur, voulez-vous avoir la bonté de me lire ce qu'il y a là-dessus ? dis-je à l'un d'eux...

« Mais certainement, petit ramoneur... puis il me récita une période d'Athalie, que j'ai souvent relue depuis, et qui se termine ainsi :

« Aux petits des oiseaux il donne leur pâture
Et sa bonté s'étend sur toute la nature ». (p. 53).

Sur quoi, le petit ramoneur donne vingt sous au petit bourgeois, pour sa peine !

Pour nous donner une idée de l'astuce de ces enfants, assistons à son interrogatoire au commissariat de police :

— Dis-moi : où as-tu pris l'argent que tu as ?
— Je ne l'ai pris nulle part, je l'ai gagné.
— Tu mens ; cela ne se peut pas. En supposant même que tu l'aies gagné, tu n'aurais pu l'économiser ; tu n'as pas les habitudes d'ordre des ramoneurs... tu t'enivres... Comment t'appelles-tu ?
— Claude.
— Ton nom de famille ?
— Mon nom de famille... je ne le sais pas.
— Comment ! Tu ne sais pas ton nom de famille ?
— Non, monsieur ; on ne me l'a pas appris.
— Extraordinaire ! De quel pays es-tu ?
— Je ne sais pas... pourtant il me souvient qu'on appelait Patagouilla le pays que j'habitais, il y a longtemps, avec ma marraine.
— Voyons, dis encore le nom de ce pays.
— Patagouilla.
— Comment ?... Pata...
— Patagouilla.
— Ce pays est-il de la Savoie ?
— Oui, monsieur.
— Mais, tu n'es pas venu en France tout seul ?
— Non, monsieur.
— Avec qui es-tu venu ?
— Avec un petit ramoneur comme moi. Non, je me trompe : il était un peu plus grand.
— Comment se nommait ce petit ramoneur ?
— Il se nommait Jacquot.
— Jacquot, c'est bien... Et l'homme de loi dressa son procès-verbal, c'est-à-dire les absurdités, les mensonges que je lui débitais en réponse à ses demandes, et cela avec autant de gravité que s'il se fût agi d'un crime d'Etat. » (p. 58).

Quoi qu'il en soit, notre Claude aboutit à l'hospice des Orphelins où l'on a précisément le souci d'instruire les enfants. En quatorze mois, Claude apprend à lire, un peu à écrire et la première règle de l'arithmétique, comme il dit. Nourriture saine et réglée, bon coucher, trois heures de récréation par jour, c'était la vie de château. Mais, avec lui, il fallait compter sur une soif de liberté toujours prête à se manifester. Vingt fois il se retrouvera seul sur la route, heureux, fuyant tantôt le malheur, tantôt la félicité dorée. C'est bien ce qui se produit un beau soir, à l'hospice, à la faveur du passage d'une voiture de fumistes contre une pièce de vingt francs.

Et le voilà, derechef, de village en village et de cheminée en cheminée, à sillonner le Morvan, le Nivernais, le Berry et la Sologne. « Jeunesse et liberté », quoi de plus beau, dit-il ! Jusqu'à la mi-carême 1822, où il entre dans la ville de Romorantin.

Là encore, une famille aisée, celle d'un avocat en renom à Blois, le reçoit sur ses réparties et sa bonne mine, et lui donne sa chance :

« *Je pouvais tout apprendre : français, grec, latin, géographie, physique, mathématiques... mais toujours sous l'empire des souvenirs de ma vie errante, je ne m'appliquai guère qu'à l'histoire et à la géographie, parce que ces connaissances semblaient donner de l'activité à mon sang et me faisaient rêver.* » (p. 66). A tout le moins, l'histoire romaine donne-t-elle au jeune Claude l'envie d'aller à Rome. Et de jeter aux orties son bel habit tout neuf et son linge blanc ! pour reprendre sa défroque de ramoneur, sa raclette et ses genouillères, et s'enfuir. Il a douze ans.

Le voyage semble alors avoir été dur, avec des hésitations : irait-il en Italie ou tout simplement à Saint-Sigismond ? Las de discuter avec lui-même et obligé de prendre une décision, il avise à Montmélian une diligence, saute sur le marchepied et confie au destin le soin de choisir. La voiture s'engage sur le pont, vers Coise. Va pour la Maurienne. A Aiguebelle, Claude ramone sa dernière cheminée ; il s'abouche à Lanslebourg avec un roulier qui conduit trois voitures à Milan puis avec deux autres en direction de Sienne. Il apprend « passablement », dit-il, l'italien sur la route et arrive à Rome le 31 décembre 1824, à dix heures du soir.

« *Les boutiques étaient ouvertes, et des groupes nombreux de jeunes gens se formaient dans les rues, sur les grèves du Tibre. La mandoline sous leurs manteaux, ils fredonnaient quelques airs en attendant l'heure solennelle de minuit. Cette heure sonna enfin. La basilique de Saint-Pierre donna le signal ; Sainte-Marie-Majeure lui répondit, et tandis que les autres églises la répétaient, mille concerts, qui semblaient n'en former qu'un seul, s'exécutèrent de toutes parts : c'était un adieu à l'année qui finissait, c'était un salut à sa sœur nouvelle.* » (p. 74).

A deux heures, dit-il, tout était désert, et lui s'endormit dans une vieille guérite où il fut réveillé le lendemain par le bruit des éperons d'un dragon. Connaissance faite, Claude est emmené par son nouvel ami dans un palais de la porte Pia. Il y subit un interrogatoire en règle du maître de maison, voire un examen sur l'histoire romaine et la géographie dont il se tire tellement bien qu'il se retrouve, je passe sur les détails, marin au service de Sa Majesté Charles-Félix, sur le brick de guerre *Il principe di Carignano*, de passage à Ostie, et dont le commandant était le frère aîné du dragon précédent, comte Morelli, piémontais.

Et le voilà en mer. Il n'est arrivé à Rome, but de ses rêves, que pour y passer vingt-quatre heures, et se trouver en route pour Alexandrie et Constantinople. Beyrouth, au passage, paraît bien belle : « *Ses maisons à terrasse, aux murs blanchis, où les rayons de soleil oscillent par la réfraction, forment, avec le désert qui l'entoure et le Mont-Liban, qu'on aperçoit dans le lointain, une perspective étrange, un panorama de l'aspect le plus singulier* ». Et puis Chypre, Candie, Smyrne... *l'heureux temps*, dit Claude, *que celui où, traversant la mer Egée, je lisais une traduction d'Homère et m'endormais plein d'émotions dans la hune du grand mât !* » (p. 84).

Le retour est moins idyllique. Le cap Spartivento doublé, l'on se trouve en présence du plus redoutable des corsaires d'alors, le *Mourzouck*, commandé par Ali-Abdalla. Après une canonnade, c'est l'abordage. Le *Mourzouck* sombre et tous les Barbaresques sont tués avec vingt-sept Piémontais. Claude s'en tire avec un coup de mousquet à la jambe droite. Nous le trouvons ensuite en convalescence chez son commandant, à Turin, à l'hôtel Morelli, d'où il s'échappe, bien entendu, à la suite d'incidents rocambolesques que nous n'avons pas le temps de rapporter. C'est le retour en Savoie, pédestrement, tient-il à nous assurer. La chose mérite d'être notée : « *Quoique bien plus riche que je ne l'étais dix-huit mois auparavant, je ne pensais pas un seul instant à faire ce voyage autrement qu'à pied et le sac sur le dos. Ce n'est pas que la manie de thésauriser me tînt autant que par le passé. Non, mais je trouvai qu'il valait mieux marcher ou s'arrêter à volonté que de s'enfermer dans une ignoble voiture publique. Il est si doux de voyager par un beau soleil, de s'arrêter bien fatigué à l'ombre des grands arbres qui bordent la route ! il est si doux, le soir, de souper, en pensant à sa famille, avec l'hôtesse et ses filles !... Oh ! que Rousseau, qui, à mon âge, partit de Turin comme moi, qui cent ans avant moi, allait en Savoie comme j'y allais, et par la même route, avait bien raison de dire : « Il n'est rien d'agréable comme un voyage pédestre.* » (p. 101). Et il y ajoute un épisode assez étonnant et bien dans le ton de l'époque. Arrivé à Aiguebelle et bien pressé cette fois de retrouver Saint-Sigismond, il marche toute la nuit. A minuit, il est à Sainte-Hélène ; à trois heures, il arrive en vue du petit bac sur l'Isère ; à l'aube, il distingue son clo-

cher et, tout d'un trait, « sans reprendre haleine et radieux comme un archange », il écrit (pp. 102 - 104) :

O ma belle prairie !
O mon riant berceau !
O ma rive fleurie !
Je reviens au hameau.
L'ingrat qui t'abandonne
Au loin va s'attrister ;
O mon pays, pardonne
Si j'ai pu te quitter.
.....

Suivent neuf couplets où s'exhale la souffrance du pauvre ignorant en exil alors qu'

« Une femme sincère,
Un troupeau de brebis,
Un asile, une mère
Sont des trésors sans prix.
Va, suis la loi commune,
O pauvre voyageur !
La gloire et la fortune
Ne font pas le bonheur.

O ma rapide Isère,
O mon pays ! merci ;
Je vais voir ma chaumière,
Et toi, ma mère, aussi !
Pauvre exilé, courage !
Vois sur ces toits fumants
Le clocher du village,
Phare des cœurs aimants ! »

Pan ! pan ! — Qui est là ?

— *C'est moi, ouvrez !*

— *Sainte Vierge ! C'est Claude ! dit ma sœur Françoise, ouvrant avec précipitation et tombant dans mes bras.*

Mais la maman est morte !

« Une femme sincère,
« Un troupeau de brebis »...

...c'était l'un des motifs du retour.

Notre garçon, lecteur assidu de l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, de la *Galathée* de Cervantès et de l'*Estelle* de Florian, s'est mis en tête de faire berger, comme on dit. Cette vocation dure une douzaine d'heures. L'autre motif, venu du pieux désir d'une dame de Chambéry amie du comte Morelli, est de faire sa première communion. Claude n'a suivi, bien sûr, aucun catéchisme. Il en absorbe l'entier en quinze jours et, nonobstant des hésitations devant un esprit trop frotté au monde pour ne pas être plus raisonneur que les garçons de son âge restés au pays, le curé Chevray l'admet à la Sainte Table. Sur quoi, il reprend la route de Chambéry. Point sans avoir rencontré, à Gilly, au détour du chemin, exactement au Pré-Ravin, les pieds nus et tri-

cotant des bas pour une dame de la ville, (afin de pouvoir s'acheter des chaussures), la perle des bergères, Marie, avec qui il ébauche des projets de mariage :

— *Eh bien ! reviens riche, et, si ma mère ne me force pas à me marier avant ton retour, je te resterai fidèle... Allons ! mon petit Claude, embrasse-moi et va-t-en.* » (p. 108).

On a des amis ou on n'en a pas. A Chambéry, Monsieur Dubois, fabricant de chapeaux de paille d'Italie et propriétaire du château de Montgex, envoie le jeune Claude au commissaire de police, Monsieur Crétin, qui lui obtient l'emploi de décrotteur (cireur de bottes et souliers de toutes formes) à l'hôtel de la Parfaite-Union, chez M. et Madame Cheneval. A ces fonctions s'ajoutent celles de monteur de bois aux cuisines et de porteur des passeports des voyageurs pour visas de police. Le travail était dur et fort peu payé, sinon pas du tout. Une accusation certainement injuste de vol avec pour suite une gifle du commissaire Crétin a des conséquences... « *Alors, à quinze ans, dans toute la simplicité de mon âme, j'avais la conviction que Dieu est un être éminemment bon, juste et grand. Sans être dévot, j'étais un bon chrétien. Hélas ! la moitié d'un soufflet fit entièrement disparaître de mon cœur la foi qui le rendait heureux.* » (p. 115). Pourquoi la moitié ? Parce qu'à la main du commissaire manquaient deux doigts. Humour noir. Nous n'en pouvons pas moins penser qu'à l'innocence étonnante d'un garçon qui avait tant couru et tant vu, était jointe une foi bien superficielle et bien sentimentale. Cet incident nous explique, en tout cas, bien des aspects à venir de notre personnage, essentiellement formé sous le signe exclusif de l'aventure.

Après ces deux années, Chambéry n'étant plus un séjour possible, Claude Genoux part pour Paris. Le détail de ses activités nous manque pour les trois années suivantes, trois années « *remplies de peines et joies, comme celles de mes premières pérégrinations, et durant lesquelles je fus successivement marchand de contremarques et factotum d'un poète ; colporteur dans le Languedoc ; novice à bord d'un navire de guerre, et coq (cuisinier) sur un bâtiment de transport pendant l'expédition d'Alger*... (p. 119). Ce qui était le plus beau de mon affaire, dit-il, c'est qu'à force de garder une *pomme pour la soif*, comme le disent mes compatriotes, j'étais parvenu à coudre dans ma ceinture pour mille francs de pièces d'or ». Pas assez pour aller retrouver Marie.

Revenu de Toulon à Marseille, notre compagnon est goujat dans la maçonnerie, mais en même temps il prend conscience, au milieu de ses camarades ouvriers de tous genres, de sa facilité de plume : chansons pour les débardeurs du port, complaintes pour les colporteurs des campagnes, payées trois francs, mystères même, tirés de l'Ecriture Sainte, *la Belle Judith, la Chaste Suzanne,* joués dans le quartier Saint-Jean, ou la *Passion* et la *Résurrection de Lazare* sur la Canebière durant la foire. Il n'y avait qu'à continuer pour arriver aux mille écus indispen-

sables au mariage. Or, en revenant du travail, un soir, tout en lisant les Pensées de Sénèque, notre auteur remarque sur le sol des Allées de Meilhan, une lettre décachetée écrite par un commerçant de Rio de Janeiro demandant à un correspondant de lui envoyer des sangsues qu'il pouvait revendre trois cents reis pièce. La bonne affaire pour l'un pouvant l'être aussi pour un autre, il décide, incontinent, de partir. Avec deux piémontais et trois futailles de Bordeaux sciées en deux, doublées de feuilles de plomb et remplies de terre humide soit 10 000 sangsues, plus un lot considérable de ce que les colporteurs — c'est bien connu, en particulier pour ceux de l'Oisans — emportent à pareille époque, de petits articles de mercerie : boucles en chrysocale (alliage imitant l'or), boîtes à musique et à ouvrage, ceintures de soie. Et vogue la galère, le jour du 1er mai 1831. Notre héros a vingt ans.

La traversée a-t-elle été bonne ? Oui, pour les sangsues rescapées de 32 jours de calmes équatoriaux et pour deux des acteurs ; non, pour le troisième, dénommé Cagnasso, qui fut mangé par un requin...

Et le second devait, un peu plus tard, être emporté par un caïman en faisant la sieste sur le bord du ruisseau des Singes, dans la forêt vierge. En effet, il avait fallu gagner la brousse pour vendre la pacotille. Quant aux sangsues, dès avant le débarquement, vingt barbiers s'en étaient rendus acquéreurs, après mise dans des sortes de bouteilles de cuir.

Un autre incident dans la jungle devait avoir une certaine importance pour la suite. Non le fait d'échapper de peu à l'appétit d'un boa gigantesque, mais celui de rencontrer un esclave noir. C'est le 20 mars 1832, à une lieue de Sáo Paulo. Une centaine de noirs courent en chantant, chargés de sacs de café. L'un d'eux s'écarte. Il a autour du cou le collier de fer des mutins sous punition. Un dialogue s'établit entre les deux hommes, le blanc et l'autre. Claude Genoux se distingue des exploiteurs et tortionnaires coloniaux divers ; et il se trouve que le malheureux nommé Papagail est un ancien roi arraché du Mozambique par les Portugais. Reçu dans la maison du maître, notre marchand apprend que son ami a été frappé de quarante coups de fouet pour s'être écarté. Et il le revoit attaché à son poteau.

— *Tu pars ! donne-moi un conseil ; je jure, sur la tête de mon père, que je le suivrai.*

— *Venge-toi !*

— *Oh ! merci, merci, bon blanc ! Va, je t'ai compris : si ta religion ne ment pas, nous nous reverrons là-haut !* » (p. 151).

Parole imprudente, reconnaît notre narrateur. Quinze jours après, il est attiré sur la grand'place par, dit-il un rassemblement de *peuple mêlé de blancs, de noirs, de mulâtres, d'indiens, de métis, qui se ruait autour de trois poutres, dont deux, perpendiculairement plantées en terre supportaient l'autre horizon-*

talement couchée sur leurs extrémités. C'était la pendaison de Papagail, le supplicié qui avait assassiné toute la famille de son maître, hommes, femmes et enfants.

Muni de cinq à six mille francs, Claude peut rentrer en France ou plutôt en Savoie, retrouver Marie !... Point. Il s'embarque pour la plus extraordinaire partie de son odyssée. Le voilà sur un navire, le *Condor,* un brigantin chilien à bord duquel il double le cap Horn le 1er juin 1832. Il a trois balles d'étoffes anglaises qu'il veut aller vendre aux Boliviens. Las ! il fait naufrage et perd presque toute sa fortune sur les récifs de l'île Juan-Fernandez, celle de Robinson Crusoé. Cette terre n'est plus aussi déserte qu'au temps de son unique et illustre habitant. Une famille le soigne, l'adopte, et le promet même à l'une des filles de la maison, Laura. La chose convenue, il reprend la mer pendant quelques mois vers Valparaiso et, à son retour, trouve tout son monde agonisant à la léproserie. La lèpre avait été communiquée à Laura et par elle à ses parents, à la suite d'une blessure causée, au cours d'une excursion avec son fiancé, par une folle qui la prenait pour sa fille.

Après ces dramatiques épisodes, nous retrouvons notre matelot soldat au service du Pérou, où règne la guerre. Les scènes où on le voit penché, comme d'instinct, sur la misère, ne manquent pas. Le soldat voisin va mourir et dit : « *C'est dommage, un beau garçon comme moi !... Es-tu bon chrétien, compañero ?* »

Je fis un signe affirmatif.

« *Alors, je vais me confesser à toi, écoute. Tu me donneras l'absolution : à tout péché miséricorde. Il y a trois semaines, j'ai tué un pauvre prêtre... bien pauvre... car il n'avait que quatre onces... Si j'avais su qu'il ne possédât que cela, Dieu m'est témoin que je ne l'eusse pas amatta. Trois de ces onces me restent... Fais dire des messes pour le repos de mon âme.* » (p. 178). Ce furent ses derniers mots : il expira. Effectivement, les messes furent dites et un surplus donné à des pauvres gisant sur la place publique. Ce qui n'empêcha point notre aventurier d'honorer les belles Péruviennes en compagnie de matelots canadiens qui lui procurent un embarquement clandestin à bord du *Guillaume-Penn,* navire cachalotier et baleinier américain. Il y échoue aux cuisines, mais avec la chance d'entreprendre une randonnée assez sensationnelle. Prenant le Pacifique de sud-est en nord-ouest, l'équipage se retrouve au *Kamtchatka,* exactement à Ulotovkoïa. Nous voyons les hommes assis en rond chez le vieux russe de la factorerie, à boire l'hydromel et le kaïr, horrible boisson faite avec de la graine de nénuphar. Lui-même, par un froid intense, gagne l'intérieur du pays et nous fait assister à diverses scènes de la vie indigène : un enterrement avec un traîneau tiré par quatre chiens noirs, le mort assis comme vivant, et les assistants avec leur figure large et plate, leurs petits yeux et leur nez épaté ; et ensuite le séjour dans la iourte.

Couverte d'une toiture conique, elle est creusée dans la terre et ne dépasse que de deux pieds. L'intérieur est divisé en vingt loges, chacune avec une famille, ses rennes et ses chiens. Un grand feu au milieu sert de cuisine commune. La suie pend aux murs en noires stalactites, « *les chairs de loutres, d'ours et de poissons qui grillent sur les braises du feu, jointes aux exhalaisons de tant d'hommes, de femmes et d'enfants, de renards et de chiens, répandent dans ce phalanstère une odeur suffocante... nulle part, je n'ai vu tant de malpropreté que chez les Kamtschadales* » (p.188). Tous ces détails ne sont rapportés ici que pour preuve que Claude Genoux a bien *vu* les choses. Le lieu perdu qu'il a visité se situe au nord du golfe d'Anadyr.

De même sont indiqués les points de l'itinéraire marin qui a suivi : détroit de Behring, cap Lisburn, havre Yarborough, avec la banquise « craquant parfois, sous l'effort de la mer, comme une détonation d'artillerie » (p. 190). Les quarante-deux hommes du bateau chassent le morse et la vache marine. L'une d'elle est entreprise par John Dick, un canadien. Trois fois sa masse retombe sur la tête de l'animal, puis il tire son grand couteau, fend l'abdomen, coupe les nageoires à la hache et dépouille la bête en cinq minutes.

Le soir, on en avait 369 y compris les morses. John Dick lui-même a été tué par un ours. Le capitaine tente même un moment de découvrir le fameux passage du Nord-Ouest vers l'Atlantique, qui hante les navigateurs de l'époque, puis l'on reprend la route du sud. Et ce sont les Philippines avec escale à Manille, Timor, le Cap de Bonne-Epérance et le retour à Rio de Janeiro, le 4 février 1834.

« Comme un léger coursier des plaines d'Idumée
Traverse le désert sur un sable mouvant,
A la brise du soir, de la terre embaumée
S'éloigne mon vaisseau rapide, bondissant ;
La côte disparaît, mais à nous l'étendue !...
Deux jours... et nous passons sous l'ardent équateur...
L'océan et le ciel réjouissent la vue
Du vrai navigateur.
.....

« Chantons ! amis, chantons les beautés de Manille ;
Nous avons du loisir, rions comme des fous.
Voyez : de Magellan le nuage vacille
Près de la Croix du Sud, qui lui fait les yeux doux.
La mousson souffle ; amis, entonnons pour prière
Des soirs de Callao le plus gai bulletin ;
Sablons un dernier coup ; chantons la baleinière,
Et chorus au refrain ! »
.....

« Mais, semblable à la mer, la terre a ses naufrages.
J'ai vu l'immense Asie aux blancs et noirs climats ;
J'ai vu le Nouveau Monde et ses vastes rivages,
Du détroit de Behring à l'île des Etats ;
J'ai vu de toutes parts une horrible tourmente ;
J'ai vu l'homme opprimé devenir oppresseur ;
Partout j'ai vu souffrir... Mais où donc est la tente
Qu'habite le bonheur ?

Il faut avouer que ces extraits du poème *Nautique* (11 strophes - pp. 201 - 202), témoignent d'un certain sens de la rime et qu'à courir les mers, Claude Genoux n'a pas perdu sa plume ; il a bien su capter le message de la misère et de la mort, partout présentes.

Arrivé le 4 février, il est de nouveau à la voile le 28, encore vers le cap Horn, avec un baleinier français, cette fois, pourvu d'un équipage breton, *l'Etoile-Polaire*. Le 2 mars, on reconnaît la Patagonie, le 18 on longe les Malouines ou Falklands, et le 25 on croise un iceberg. (La montagne de glace) « *pouvait avoir une demi-lieue de circonférence, sur sept ou huit cents pieds de hauteur. Nous la vîmes d'abord sous diverses formes, plus bizarres les unes que les autres. A mesure qu'elle approchait, elle prenait celle d'une cathédrale gothique avec ses mille petits clochers, ainsi que la métropole de Milan ; par notre travers, elle n'était plus qu'une masse confuse, jusqu'à ce que, nous ayant dépassés, elle se perdît dans le lointain, dorée par les rayons d'un soleil pâlissant qui lui donnait l'aspect d'un château de cristal avec ses tours crénelées* » (p. 210).

Le cap Horn est doublé le 1er avril. Le navire, par 63° de latitude, est couvert de glace d'un bord à l'autre. Enfin, en mai c'est la baie de la Mocha et les baleines. C'est comme si nous y étions : l'homme de vigie crie : « *Orgiblos, droit devant, c'est une baleine franche, elle avance !* ». Le capitaine prend sa lunette : « Embarque en double ! ». Quatre pirogues s'échappent. Les bras se roidissent sur les avirons. La baleine plonge, mais va remonter pour souffler. Le harponneur blesse l'animal à la jointure de sa nageoire, ce dernier frappe la mer de sa queue et disparaît, entraînant les quatre pirogues à la file. Il remonte, replonge et enfin, après diverses péripéties, souffle le sang à quinze ou vingt pieds de hauteur et s'arrête. La baleine est en partie dépecée sur l'eau, amarrée au navire. Sa langue seule pèse 1 500 kilogs. Mais que dire, un peu plus tard, de cette mère qui, au vu du harpon, protège son baleineau, reçoit le coup elle-même et en meurt, non sans avoir culbuté la chaloupe et brisé les reins de l'un des chasseurs... La graisse, fondue sur le pont dans des chaudières, donne lieu à des flammes d'autant plus hautes que le feu est entretenu par des déchets provenant de l'animal.

Il y a cinq navires dans la baie : « *Ils louvoyaient pour ne pas s'éloigner de l'île, se croisaient en tous sens, devancés par d'énormes colonnes de fumée qui s'élevaient de leurs fourneaux et allaient, poussées par le vent. La lune mêlait ses pâles rayons aux feux mobiles des navires qui sillonnaient les flots... Une multitude d'albatros aux larges ailes, attirés par l'odeur du poisson, voltigeaient... escortés de jolis damiers blancs sur lesquels ils semblaient régner. Quelquefois je les voyais effleurer la mer, puis s'élever à une hauteur prodigieuse d'où ils se laissaient tomber en fermant leurs ailes... Bientôt, attirés vers nous par la lueur des torches que nous venions d'allumer, ils fondi-*

rent sur notre baleine, engloutissant... des morceaux de gras de douze à quinze livres. Ces voraces oiseaux, qui ont jusqu'à quatorze pieds d'envergure... ne nous quittèrent qu'au moment où nous leur larguâmes la carcasse, qui fut emportée par le flot sur les brisants de l'île [3], *où ils eurent à la disputer à une foule de redoutables condors venus du continent.* » (p. 214).

« O vous, hommes blasés, vous que l'ennui dévore
Dans vos vastes hôtels qu'un vain luxe décore,
Vous qui ne connaissez ni peines ni plaisirs ;
O vous pour qui la vie est un sommeil sans rêves,
Voulez-vous exister ?... Sur de lointaines grèves
Venez chercher des souvenirs. » (p. 225).

. . . . . .

C'est ce qu'écrit Claude Genoux sur *l'Etoile-Polaire,* son navire qui le ramène à Granville. Notons aussi au passage ce jugement sur les Français : « *Le courage dans les revers les conduit presque toujours au succès.* »

Parti de Marseille avec l'intention de faire fortune, Claude Genoux retrouve Paris avec, en poche, 0,25 F ! D'où le retour aux petits métiers d'antan : porteur de légumes aux Halles, garçon de cuisine et vingt autres choses avant de recourir aux bons offices d'un monsieur de Montrol qui l'emploie au *Journal de la Marine*. A Paris, la petite littérature populaire de notre héros, si goûtée à Marseille, n'a point de succès, et c'est à peine si, en cinq ans, il peut mettre de côté deux mille francs. « *J'entrevoyais une vieillesse paisible quand,* dit-il, *l'ennui, se trompant un jour de porte, me saisit à la gorge : un nouveau voyage aux Indes fut décidé.* Voyage commencé sur le bateau *le Parisien* jusqu'à Montereau, puis à pied : Sens, Auxerre, Avallon, puis la patache jusqu'à Dijon et Poligny, les Rousses, Saint-Cergues, Nyon, Lausanne, Vevey, Chamonix et Albertville, retrouvée après quatorze années d'absence (1840).

« *Rien (n'y) était changé. C'était toujours sa grande rue bordée d'hôtels magnifiques, de coquettes maisons bourgeoises ; à ma gauche, le clocher de Conflans brillait au soleil comme un minaret d'Orient ; ceux d'Albertville et de Saint-Sigismond se détachaient, à ma droite, sur la sombre verdure des vignes. En ce moment, tous trois appelaient l'attention des fidèles par de pieux carillons. Oh ! que j'étais heureux de revoir ma vallée et les montagnes qui l'entourent ! que de bonhomie, d'aménité je croyais voir sur chaque visage ! et combien les jeunes filles me paraissaient jolies, un dimanche matin, alors que brunes et blondes se parent pour aller à l'office.* » (p. 246).

— Bonjour monsieur Pachoud, mon cher maître d'école ; me reconnaissez-vous ?

— Mais... non...

— Quoi ! vous ne reconnaissez pas Claude... le mousse, le comédien ?

---

(3) L'île Mocha, sur la côte du Chili, au nord-ouest de Valdivia.

— Mon pauvre Claude... Où as-tu été ? On te croyait mort...

— J'ai suivi le soleil autour de la terre...

— T'as suivi le soleil autour de la terre !... Sacré Claude, toujours farceur ! » (p. 247).

Claude retrouve frères et neveux, et aussi Marie, la bergère, qui ne le reconnaît absolument pas, s'offusque même de ses souvenirs et se révèle bonne bourgeoise, épouse du greffier de Moûtiers, avec dix enfants. « Qu'ai-je besoin de toutes ces balivernes ? Sachez, et cela doit vous suffire, que je suis épouse et mère ; dorénavant, veuillez, je vous prie, ne m'adresser la parole qu'en présence de mon mari ». (p. 250).

Après un petit séjour à Brides, notre homme reprend, assez curieusement, le chemin de Paris via Lyon avec une balle d'étoffes de soie. Traversant Chagny, il se souvient de sa toute première rencontre lors de ses huit ans.

La première de ses étapes devait, cette fois, être la dernière. La conversation avec son hôte, originaire, on s'en souvient, de Bourg-Saint-Maurice, roula fort : « *Cette expédition aux Indes me paraît une folie ; une vraie folie de tête, plus dangereuse vingt fois qu'une folie de cœur. J'ai soixante-cinq ans : croyez-en mon expérience, n'allez pas chercher à Singapour un bonheur qui peut vous échapper... Retournez à Paris, reprenez vos travaux ; et, si la passion de voyager vous revient plus impérieuse, alors mariez-vous. Cherchez une jeune fille pauvre dont vous ferez le bonheur...* » (p. 266).

Le croiriez-vous ? Ainsi fut fait. Claude Genoux, rentré *chez moi*, comme il dit, se marie avec une Augustine Lappel, une fille pauvre, en effet, dont le père, marin, était mort à la Martinique, et, à Paris, la mère, à la peine, et les deux frères d'épuisement et de maladie. Lui-même, arrivé l'année 1848, est toujours à la dure, chargé de la marche d'une mécanique d'imprimerie chez Paul Dupont, à 2,50 francs par jour avec double paye le samedi six mois de l'année.

En aurions-nous fini avec lui ? Point. La nouvelle période qui s'ouvre ne peut nous déconcerter. Nous avons essentiellement en face de nous un ouvrier vivant avec des ouvriers et cherchant désormais avec eux des solutions aux problèmes de la condition ouvrière. Sinon pour lui, du moins pour les autres et avec les autres. « *De 1836 à 1850, j'ai beaucoup travaillé matuellement dans l'imprimerie Paul Dupont, et, du travail, j'affirme n'avoir jamais souffert. Par compensation, j'ai beaucoup souffert du manque de sommeil. Casser la glace d'un seau plein d'eau pour y plonger la tête après vingt-quatre heures de labeur, cela, afin de pouvoir encore passer une nuit blanche, ce tour de force...* » (p. 272). C'est un autre ouvrier, un cordonnier, Savinien Lapointe, bien connu dans l'histoire du socialisme, qui l'amène en divers conventicules où il entend discuter d'union ouvrière, voire même d'un projet d'Hôtels d'invalides civils avec

un système de versement sur les salaires par les entreprises à ouvrir en chaque département à la date du 1er janvier 1895 ! C'est le temps où notre homme rédige ses mémoires, dont la première édition est de 1846. Il se dit, et se sent alors républicain, en un temps où ne le sont que les non bourgeois. Il nous l'explique lui-même : « *En effet, un homme sans préjugés aimant son pays, un homme simple et digne, pourra-t-il jamais croire de bonne foi qu'un Etat de trente ou quarante millions d'âmes* (la France d'alors) *puisse fatalement désormais rester cinquante ans attaché aux destinées d'un seul homme ; je ne le pense pas. Un berger est plus utile à son troupeau qu'un roi ne l'est à son peuple... Je comprends jusqu'à un certain point le souverain électif ; il est l'acclamé de la nation, mais le souverain héréditaire, dont le fils peut être un idiot, je ne le comprends pas. Un peuple adulte est bien assez grand garçon pour se gouverner lui-même.* » (p. 280).

Tels étaient les problèmes qui se débattaient à l'époque et que l'Histoire a tranchés. La Révolution de 1848 passée, sans aucune participation de sa part, Claude Genoux, qui a fait connaissance d'un homme qui l'a compris et beaucoup aidé, le chansonnier Béranger, se trouve, grâce à un voisin de ce dernier, négociant à Passy (le XVIme arrondissement actuel), président du comité des Marchands de vin de la Seine, mis en rapport avec un savoisien, dont le nom, à défaut de la connaissance de la personne, est souvent prononcé chez nous : Nicolas Parent. Nicolas Parent était un avocat chambérien, républicain avéré, qui avait, en mai 1848, lancé un journal opposé au conservateur et clérical *Courrier des Alpes*, le *Patriote Savoisien*.

Or, ce journal, ayant taquiné d'un peu près un agent de l'autorité du gouvernement sarde, le rédacteur en chef Parent et son ami Jacques Porraz se trouvèrent, de par le tribunal, gratifiés d'un séjour de vacances de trois mois au fort de l'Esseillon, le Miolans du XIXme siècle pour les condamnés politiques. Parent appelle Genoux pour le suppléer. Ce qu'il fait, du 16 Août 1850 à la mi-juin 1851. La chose n'est pas sans suite. Revenu à Paris, Genoux reçoit un arrêté d'expulsion quinze jours après le coup d'Etat du 2 Décembre 1851. « *Le nommé Genoux (Claude), sujet savoisien, ex-rédacteur du Patriote savoisien, rue Verderet, 9, est tenu de quitter Paris immédiatement, aussitôt la notification du présent reçu, et de sortir de France dans le plus bref délai. Défense lui est faite d'y rentrer à l'avenir sous les peines de un mois à six mois de prison.* » (p. 301). Il avait, pour sa route, seize francs... Il est alors sauvé par un ami, Adolphe Joanne, le fondateur des Guides touristiques.

Et le voilà derechef à Chambéry, arpentant les Portiques avec l'idée de redevenir décrotteur de chaussures sur les marches du théâtre... quand il rencontre le notaire Bébert et le docteur Bonjean, tous deux frères de pharmaciens. Ils le munissent d'argent. Une autre aubaine, c'est la possibilité offerte d'écrire une Histoire de Savoie, installé dans l'habitation de l'avocat

Fontaine-Tranchant, au-dessus du hameau de l'Eglise, à Saint-Sigismond. Les trois mois de l'hiver 1851-52 y passent : l'Histoire de Savoie est écrite. Elle est lue par l'auteur dans le salon de Monsieur Levret, en huit journées, en présence de MM. Mégoz, Fontaine-Tranchant, Viard et de Fleury Levret fils, artiste, et de sa jeune sœur.

Nous avons cette Histoire, qui a effectivement paru et a connu trois éditions : 1852, 1861, 1862. Elle est, à la mode du temps, fort événementielle, par règnes mais, dans le détail, très bien faite, quoique de seconde main. Elle a compté à son époque.

Parti d'Albertville, Claude Genoux arrive à Annecy le 12 juin 1852, à pied, bien entendu. Trois jours après, une émotion. Il reçoit un billlet d'Eugène Sue demandant de lui faire une visite à Annecy-le-Vieux.

Proscrit lui-même, Eugène Sue est arrivé en Savoie le 23 janvier 1852. Il s'est installé aux Barattes, chez son ami l'éditeur Masset, parisien originaire de Savoie. Claude Genoux fait une description très précise de son entrevue avec le célèbre écrivain, dont la présence faisait trembler jusqu'au gouvernement de Turin.

« Une heure de l'après-midi sonnait à l'église d'Annecy-le-Vieux lorsque j'arrivai au terme de ma course. A peine ma main venait-elle d'agiter un cordon de sonnette appendue près d'une petite porte entourée de verdure, qu'une fenêtre s'ouvrant au premier, une jeune fille s'y montra pour me demander de sa voix flûtée :

— Qui êtes-vous ?

Je répondis par mes nom et prénoms.

— Attendez, reprit-elle.

Et tout aussitôt, cette servante, qui par parenthèse était de Paris, descendit pour m'ouvrir.

Un escalier aussi simple que possible ; vingt marches à monter, la cuisine à droite, le cabinet du maître à gauche ; pas plus de luxe, de formalités que cela.

La même servante qui m'avait introduit en bas, m'introduisit en haut. J'entrai dans le cabinet sans faire une minute d'antichambre.

Comme Eugène Sue travaillait en ce moment, il me pria de m'asseoir et de patienter en fumant une cigarette qu'il m'offrit. M'étant incliné en signe d'assentiment, je le laissai prendre en toute liberté et sans prononcer une syllabe de nombreuses notes dans une liasse de lettres qui semblaient vivement l'intéresser.

Forcé de me taire, mais non de fermer les yeux, voici les observations que, durant cinq minutes, je fis de ce capharnaüm.

Eh ! d'abord... l'homme.

Par sa posture excentrique... le maître me parut être couché. Il n'en était rien cependant ; il était tout simplement assis dans une position semi-horizontale. Etendu dans un grand fauteuil fait tout exprès pour lui, fauteuil dont les pieds de derrière avaient été coupés vers leur milieu, l'écri-

vain par le fait de l'inclinaison naturelle de ce siège, penchait lui-même en arrière de tout le poids de son corps sur le dossier de ce lit-canapé. Une large tablette appuyée sur les bras du fauteuil et remplissant l'office de table de travail, laissait néanmoins au buste de l'homme ainsi emprisonné, toute sa liberté d'action. De chaque côté de lui et tout à fait à la portée de ses mains, étaient deux autres tables surchargées de correspondances, de livres, de documents.

Selon son habitude, Eugène Sue écrivait en ce moment à l'encre bleue sur de grandes feuilles de vélin, réglées et pliées en deux. » (p. 309).

Le visage est empâté, un début de cécité menace l'écrivain depuis son arrivée de Paris, mais la physionomie reflète une véritable gaieté sans malice. Le voici qui ouvre la bouche :

« — *Un nuage passe devant mon soleil, monsieur, sans vous commander, ayez donc la complaisance d'ouvrir les persiennes de cette croisée. Mettez les rideaux aux patères* ». La conversation était à peine commencée qu'il fallut sortir non sans que Claude Genoux n'ait eu le temps de jeter un coup d'œil dans trois pièces. Tout y était dans un ordre parfait, exagéré même, au point qu'il se dit en lui-même : « *non, jamais cet homme n'aima le désordre ; il ne l'aima ni chez lui ni dans l'Etat. Ses critiques se sont trompés. Avec ses aspirations d'égalité politiques, Eugène Sue ne peut avoir et n'aura jamais que des habitudes de luxe. En général le grand luxe, c'est le grand ordre.* » (pp. 311 - 312).

Un peu plus tard, Jules Philippe, libéral annécien, permet l'édition de « l'Histoire de Savoie » chez Aussedat, le papetier, et Saillet, imprimeur. Il fallut ensuite porter la balle de ferme en ferme, en six cents communes, de Saint-Genix à Sion, dit-il, et de Genève à Turin. Parfois, dans la neige. On le voit même tomber dans le Thiou, à Annecy, trompé par une tempête d'hiver. Le temps va venir où le petit ramoneur de 1818 s'enthousiasmera pour le percement du tunnel du Fréjus. A Turin, il va demander à Cavour de lui acheter pour les bibliothèques vingt exemplaires de son Histoire, mais le ministre refusera en raison d'une certaine défense de la Savoie française contenue dans le livre... C'était en 1853, à un moment où le problème cher aux libéraux savoyards commençait à irriter ceux du Piémont.

Mais voici que nous avons laissé de côté ce dont peut-être Claude Genoux était le plus fier : ses chansons. A Paris, en août 1844, tout fier de la parution de ses « Mémoires », il lui était venu à l'idée d'en offrir un exemplaire à Béranger, devant chez qui il venait à passer. Avec une lettre :

« Monsieur,

« L'auteur et le héros des *Mémoires* ci-joints est parti de son village en ramonant les cheminées. Il était à neuf ans le plus pauvre des enfants de son pauvre village.

Depuis, toujours léger d'argent, mais riche de bonnes intentions, d'illusions, et de dignité, l'enfant de la Savoie a chanté vos chansons sur toutes les mers du globe.

C'est donc par un simple sentiment de reconnaissance ou plutôt par une sorte de dette morale, contractée durant les heures si douces que j'ai passées en vous lisant, que, se trouvant devant chez vous, ce voyageur dépose son tribut d'admiration à votre adresse.

Croyez-en un homme dont tous les malheurs proviennent de son trop de naturel ; oui, monsieur, le héros de ces *Mémoires* se croirait réellement trop payé de ses peines s'il apprenait jamais qu'il a pu vous faire réfléchir un seul instant.

Agréez, etc. » (pp. 335-336).

Trois semaines plus tard, son adresse, qu'il n'avait pas donnée, découverte grâce à l'éditeur, l'auteur est invité :

« *A cette heure* (dix heures du matin) *Béranger faisait sa toilette du matin. J'étais encore sur l'escalier que je le vis venir me recevoir à la porte tenant un pot à l'eau à la main.*

— *Entrez, s'il vous plaît, je suis à vous.* » (p. 337).

La chambre était mansardée ; à droite de l'âtre une couchette d'assez triste apparence, à gauche une commode, quelques chaises, et dans une encoignure un bureau surchargé de livres et de papiers. La conversation qui suivit, fort animée, est trop longue pour que nous la rapportions. Vingt fois Genoux alla chez le poète, et pourtant un froid durable s'établit entre eux, après 1853, quand il eut eu la candeur de refuser, en trop bon Savoyard, cinquante francs que son hôte voulait lui prêter à fonds perdus, à un moment où il était malade.

Mais revenons à ses chansons, composées dans la rue, parmi le peuple. Il nous est difficile d'en donner une idée exacte, d'abord parce qu'elles sont trop longues, parfois trop marquées par leur temps, et aussi parce que les airs sont ceux d'autres chansons, bien inconnus, et impossibles à retrouver.

Voici au moins les paroles de « NINA l'OUVRIÈRE » :

« Doux rossignol de nos mansardes,
Jeune orpheline de seize ans,
Que n'ai-je du sergent des gardes
Les grâces et les traits séduisants.
O ma voisine ! si gentille !
De tes yeux connais le pouvoir :
Non, plutôt chante, ô jeune fille !
Chante, du matin jusqu'au soir.
Noble cœur, triomphant
de ta misère extrême,
contre ton cœur lui-même
Défends-toi, pauvre enfant ! »
.....

Les années suivantes ont vu notre auteur publier un curieux ouvrage : « *Les enfants de Jean-Jacques Rousseau* ». Des indiscrétions ont permis à Thérèse Levasseur, la compagne de Jean-Jacques, de retrouver tous ses enfants, dans des situations très diverses. La vie de chacun en est profondément perturbée jusqu'à provoquer de véritables naufrages, jusqu'au retour à

l'obscurité des enfants trouvés. L'ouvrage se lit encore comme un remarquable roman policier. Je n'ai pu, par contre, trouver « *le Baillon d'ébène* », qui a trait à l'esclavage. En 1859, Claude Genoux est reçu membre de la Société des Gens de Lettres, ce qui est une référence. Et les années passent avec leur cortège de travail et de petites joies. Revenu à Paris, à une date qu'il nous laisse ignorer, Claude sent ses forces baisser. Lors de la réédition de ses « Mémoires », complétés jusqu'en 1853, il veut conclure (c'est en 1870) : « *Lecteur, je m'arrête ici.*

Toujours ouvrier comme devant, cela tout simplement, afin de gagner honnêtement mon pain, aider ma famille, je ne me sens plus la force d'employer mes instants de repos au travail... Mes soixante ans vont sonner ! »

Soixante ans à cette époque, après une pareille vie, c'était bien quatre-vingts de notre époque !

Il ajoute, bien mélancoliquement :

> « Adieu, chansons, mon front chauve est ridé,
> « L'oiseau se tait, l'aquilon a grondé. » (p. 345).

La guerre de 1870, qui a arrêté les imprimeries, l'amène à un emploi de gratte-papier au bureau d'armement de l'Hôtel de Ville, puis c'est le vide. Fidèle à ses habitudes, Claude Genoux ne sollicite rien d'aucun de ses amis, souvent fort bien placés. Il faut que ceux d'Albertville s'inquiètent pour lui. Ils le trouvent presque aveugle et sa femme, Augustine, très fatiguée. Une intervention de Jules Simon lui vaut, nonobstant l'âge limite, non encore atteint, une place à l'asile de Bicêtre. Piégé, comme dans le vieux temps à l'Orphelinat, il n'y reste point et se réfugie chez lui, rue Quincampoix. Il reprend même, malgré les protestations de sa famille, sa boîte de décrotteur de chaussures sur le pavé du boulevard de Sébastopol... Et puis, vient le découragement. L'époque est impitoyable aux vieillards sans retraite, sans allocations, sans autre recours que tendre la main. Claude Genoux, qui n'en a pas l'habitude, ne demande rien. Il gagne, un jour du début de septembre 1874, les bois de Saint-Cloud, du côté de Ville-d'Avray, et n'en revient point.

Que penser, après le récit d'une existence aussi mouvementée ? On pourra s'étonner du foisonnement de ces mémoires que l'on teintera d'un certain méridionalisme. On aura peut-être tort dans la mesure où les lieux cités, même à l'autre bout du monde sont réels et l'on peut être assuré de la mémoire extrêmement fidèle et de l'esprit d'observation des humbles. Claude Genoux est incontestablement intelligent, curieux de tout et surtout épris de liberté. Il eût pu, comme beaucoup de ramoneurs, revenir simplement au pays et y vivre modestement parmi ses amis de quelque métier artisanal ; il eût pu faire fortune aux Amériques et y rester (les exemples en sont nombreux), mais chaque fois que les occasions s'en présentent, l'homme prend un chemin opposé et remet tout en cause.

Un autre trait, c'est le goût de la condition populaire. Les contacts avec le monde aristocratique et le monde bourgeois, loin d'être mauvais, sont souvent bénéfiques, mais Claude Genoux refuse de s'y laisser ou de chercher à s'y incorporer. Cet homme a gardé toute sa vie le sens de la misère et de la douleur, et sa vision de l'humanité moyenne reste sombre.

Enfin, et par quoi nous terminerons, c'est un écrivain, à l'écart du premier rang, certes, mais non négligeable. Son audience au milieu du siècle dernier, a été considérable. Devra–ton avouer qu'il ait pu être victime d'un certain ostracisme politique ? C'est possible. Il est revenu, en ce cas, à l'historien de réintégrer Claude Genoux dans le Panthéon savoyard, parmi les autres bonnes plumes qui ont fait honneur au pays. Il s'est pris à souhaiter que ces mémoires soient remis à la disposition du public pour que les hommes de notre temps, ainsi que les enfants, y trouvent une leçon de bon sens, de probité, de travail et d'humanité [4].

Revenons encore à quelqu'une de ses paroles :

« Je dois avoir le courage de vous le dire en face, messieurs et dames, (c'est le fils aîné de J.-J. Rousseau, fils supposé, qui parle) oui, les pauvres comprennent mieux la charité que les riches. Le don du pauvre est immédiat ; quand un malheureux fait un sacrifice, c'est la chair de ses os qu'il donne. Ce sacrifice, chez lui, procède du courage, de l'amour et de labeurs physiques si fatigants, que vous tous, nobles et bourgeois, ne pouvez comprendre cette sorte d'abnégation, le renoncement de soi, l'amour du prochain » [5].

... Sous le ciel des tropiques
« Que j'aime à naviguer, libre de tous soucis.
Que j'aime en achevant mes chants mélancoliques
Rêver au bruit du vent bercé par le roulis.
Dans mes songes, alors, si je touche la terre,
Je revois le pays qui m'a donné le jour,
Ses vallons, ses coteaux, et la pauvre chaumière
Où j'ai connu l'amour. »

« Mais, penché sur la vergue unie et verglacée
D'un ris, quand l'empointure atteint presque le flot,
Quand le froid le saisit, quand sa main est glacée,
Au voyage éternel pense le matelot.
Non, il franchit le pas... Plus fier il se relève,
Son calme dédaigneux affronte les autans ;
Et, réchauffant son cœur au soleil qui se lève,
Il dit : « Oh ! le beau temps ! »

Mémoires (pp. 201 - 202) [5].

Jacques LOVIE,
Professeur Honoraire d'Histoire
à l'Université de Savoie.

---

(4) Il va sans dire que ces « Mémoires » sont beaucoup plus riches que ce que nous avons pu en dire. Nous soulignons la réédition illustrée de 1983, disponible actuellement en reprint (coll. Gens de Savoie).

(5) *Les Enfants de Jean-Jacques Rousseau,* Paris 1857 (page 30).

Matériaux pour servir à l'Histoire du paysage de montagne
(V)

Le paysage de montagne sur l'ancien chemin du col du Petit-Saint-Bernard

Le col du Petit-Saint-Bernard n'a pas une histoire aussi riche que celle du col du Mont-Cenis, qui fut lieu de passage et de guerre. De sorte que l'iconographie de l'ancien chemin du col du Petit-Saint-Bernard reste modeste, et que, partant, le paysage de montagne n'offre pas des modulations de développement aussi abondantes que pour le Mont-Cenis.

Il faudra pourtant se souvenir que le col du Petit-Saint-Bernard est l'ancien *Mons columna Jovis* des Romains, qui était le col du passage principal des Alpes occidentales, que les Romains appelèrent *Alpis Graia,* soit en souvenir d'une antique légende selon laquelle le héros Hercule, en chemin pour les Hespérides, où il allait cueillir les fameuses pommes d'or, aurait traversé le passage, soit en l'honneur du lieu local Centron : Graius. Pourquoi « Mons columna Jovis » ? Il ne semble pas que les textes anciens en apportent l'explication. Il semblerait que ce point élevé, fréquenté certainement dès les temps protohistoriques, point capital pour les communications d'un climat à l'autre, d'une civilisation à une autre, et, en outre, assez fréquenté des orages, ait été l'objet d'une vénération populaire, et que les peuples anciens en aient fait une des demeures invisibles, mais présente, d'une divinité, soit locale, soit d'une vénération générale plus étendue. Et les Romains y auront substitué, avec leur civilisation, leur dieu universel, dieu du ciel, dieu de la lumière, en même temps que dieu de la foudre, dont ils placèrent la statue sur une colonne face à un temple édifié en son honneur, consacrant ainsi le mont à la divinité jovienne : *Mons columna Jovis.*

On a peine, aujourd'hui, à se figurer l'importance qu'avait le Mont-Jove dans l'antiquité. Il faut bien voir, en effet, qu'avec le Mont-Genèvre, le Mont-Jove monopolise le passage entre Gaule cisalpine et Gaule transalpine. Or, le mouvement est intense entre la province romaine et la province impériale de Gaule ;

les convois militaires, les garnisons, les mouvements de troupe de toute nature, empruntaient le passage. Et, de même, la lourde administration civile, avec ses administrateurs, ses services de voirie, ses services d'architecture, ses services d'aménagement urbain, et tant d'autres. A cela s'ajoutaient les voyageurs : commerçants, industriels, colporteurs, médecins, érudits. En somme, il faut se figurer les *mensiones* du col, comme de ses abords, en continuelle activité, voire, à la belle saison, en état d'encombrement. C'était la voie impériale par excellence, que des observations patientes nous révèlent encore aux abords du sommet du col.

Mais toute cette activité et toute cette vie se sont dissipées avec le temps qui passe, et rien ne subsiste de cette prospérité. Et, fait curieux, il semblerait que les objets égarés de ces temps anciens, qui réapparaissent çà et là de temps à autre, soient incomparablement moins nombreux ou significatifs que ce qui a pu être retrouvé dans les abords du col du Grand-Saint-Bernard, autre grande voie romaine, qui reliait la province italienne, à la province de l'Helvétie, et, indirectement, aux formidables installations militaires, industrielles et commerciales du *limes*.

Il faut en rechercher la cause dans les grandes invasions, qui, à partir du VIme siècle, désagrègent progressivement l'appareil administratif, et minent les fondements matériels de la civilisation. Les militaires ne circulant plus, les industriels et les commerçants ne circulant plus, l'entretien des routes se réduit progressivement, puis disparaît complètement. Ç'en est alors fini de cette chaussée impériale dont la romanité pouvait être fière. Et lorsque les armées de Charlemagne auront à passer les Alpes, ce sera par le col du Grand-Saint-Bernard, resté praticable, et par un cheminement nouveau peu à peu aménagé au col du Mont-Cenis, peut-être moins pénible et moins victime des avalanches.

Pourtant, le *Mons columna Jovis*, devenu col du Petit-Saint-Bernard, ne cessera jamais d'être un lieu de passage, et un lien entre les vallées jumelles de la Tarentaise et de la vallée d'Aoste. Des guerres aussi, tardives, rendront quelqu'actualité au chemin du col. Enfin, l'ère des voyages de découverte, qui commence au début du XIXme siècle, fera réapprendre à connaître l'ancien diocèse de Tarentaise. Tels sont les cadres à l'intérieur desquels il sera possible d'observer le développement du paysage de montagne sur cet antique chemin.

On conserve, provenant du cartulaire de la cathédrale d'Auxerre, une *Chronique du moine auxerrois Herpic*, datée de 452, qui relate un passage au col au Vme siècle : Germain, en effet, archevêque d'Auxerre, qui sera plus tard canonisé, s'étant déplacé pour les besoins de son archidiocèse, à la capitale de l'exarchat de Constantinople, Ravenne, était décédé dans le chemin de son retour. Le trajet le plus court de Ravenne à Auxerre passe par le col qui est encore le *Mons columna Jovis*,

et c'est par là qu'il avait dû passer pour le voyage d'aller. Les temps étaient bien changés, et le christianisme s'était répandu. Et à ce point élevé du col, toujours difficile, malgré tout, s'était élevée une chapelle. C'est là que le prêtre Saturne, vicaire général de l'archevêché d'Auxerre, se rend, pour recevoir la dépouille de Germain d'Auxerre, que convoient six évêques. Saturne attend le convoi au village routier du pied du col, analogue à ce que vont devenir beaucoup plus tard, Lans-le-Bourg et La Novalaise, et qui s'appellera plus tard aussi, sans doute en souvenir de l'événement : *Saint-Germain*. Ces événements se passaient en l'an 448, et cette chapelle serait l'origine de ce qui sera l'hospice du Petit-Saint-Bernard [1].

LES CARTES

Nous avons longuement étudié la contribution de la cartographie primitive au paysage de montagne, dans notre étude sur *Le paysage de montagne sur l'ancien chemin du Mont-Cenis* [2-3]. Il n'y a pas d'élément nouveau à mentionner pour les cartes dans lesquelles on trouve mention du col du Petit-Saint-Bernard. La plus ancienne, et la plus suggestive, reste celle de Jacques Signot, *La carte d'Ytalie,* insérée en 1515 dans son ouvrage *La totale et vraie description de tous les passaiges lieux et destroictz par lesquelz on peut passer et errer des Gaules ès Ytalie,* dans laquelle est bien mentionné *Le Môt S. Bernard.* Cette carte, nous l'avons vu, la première, probablement, des cartes modernes, s'écarte du système de figuration des montagnes de la Table de Peutinger, dont le schème de représentation, qui selon notre opinion, est de l'intervention du copiste médiéval, mais ne serait pas antique, consiste à juxtaposer de petites mottes. Finalement, Signot lui aussi juxtapose des éléments, mais ce sont comme de gros galets, mieux diversifiés suivant les hauteurs relatives des montagnes, et mieux coordonnés.

Les cartes qui suivraient, chronologiquement, viendraient d'Italie, et seraient, tout d'abord, celle de l'illustre véronais Paolo Forlani, en 1562 : *Descrittione del ducato di Savoia novamente posto in luce in Venetia* (Fig. 1). Il revient au système des petites mottes de la Table de Peutinger, et, parmi elles, indique bien : *Le Petit St Ber., La Tarentaise,* et *Le Val Doste.* En face de l'indication du Petit-Saint-Bernard, se lit le cartouche : *In questo luogo viè buoni pascoli per gli animali per causa quel sole ca-*

---

(1) L'événement est rapporté par F. GEX : *Le Petit St Bernard.* Le « Mystère ». Le col. Les routes. L'hospice. Les voyageurs (Chambéry, 1924). Chapitre IV.

(2 - 3) Académie Florimontane. *Revue Savoisienne.* Année 1982.

dendo nel occidente vi batte [4-5]. On retiendra particulièrement cette manière d'évoquer un paysage de montagne par une évocation descriptive, à défaut de savoir le rendre par des moyens graphiques ou plastiques. L'exemple sera suivi par d'autres cartographes. Le même géographe donne en 1567 une carte, sans titre, du Piémont et d'une partie de la Lombardie, dans laquelle, dans le même système d'alignement de petites mottes, se lit le *M. S. Bernardo*. On ajoutera, enfin, à ces cartes italiennes, celle, anonyme, *Provincia Sabaudiae cum confiniès* (0,22 × 0,327), extraite de l'ouvrage de Jahanne & Montecaliero : *Chorographia descriptio provinciarum et conventuum S. Francisi Capucinorum* (Romae et Taurini, 1646, in fol. obl.) : dans un ensemble de mottes, quelque peu diversifiées et ombrées, se distingue le « *Petit S. Bernard* ».

Du côté français, nous retrouverons la très jolie carte de l'ingénieur d'Henri IV, Jean de Beins : *Sabaudia ducatus. La Savoie* (Fig. 2), partie de sa monumentale carte du Dauphiné, elle-même réduite à un format plus maniable : *Carte* [...] *de Dauphiné* [...] *raccourcy et reduit,* faite en 1626. Là aussi, *La Tarantayse* serpente parmi les mottes, mais nous avons déjà relevé la qualité nouvelle de ces mottes, qui sont subdivisées, et restituent, dans un système arbitraire, mais d'un naturalisme vraisemblable, le relief montagneux. Cette figuration de montagnes, si suggestive, sera imitée à diverses reprises, notamment par Tassin dans ses cartes des divers *Gouvernements*. On y trouve, pour la première fois, la mention de *Col : Col de Petit Bernard.*

Nous retrouvons encore l'éditeur cartographe Melchior Tavernier avec sa *Carte généralle de la Savoye, du Piemont* [...], *desygnés sur le lieu par le sieur Maupin ingenieur et geographe du Roy,* dans laquelle le relief imité de celle de De Beins, mais édulcoré, laisse apparaître, avec un plus grand nombre de localités, au sommet de *La Tarentaise* et du *Val d'Ast,* le *Col du Pt S. Bernard.*

Jusque-là, toutes ces cartes ne doivent être considérées que comme des guides d'itinéraires. Les routes, telles qu'elles existaient du temps de l'empire romain, n'existent plus, ou sont si imprécises, ou difficiles, qu'on ne croit pas utile de les mentionner. Ces cartes ne sont que des relevés orographiques et de montagnes. Le voyageur se fraie son chemin, à l'estime, d'après les informations recueillies sur place, empruntant les rares tronçons de cheminement utilisables. Nos tableaux de paysage du XVIIme siècle nous restituent une image véridique de ce qu'étaient alors les *chemins*. Il faudra noter cependant que le duché de Savoie, le premier Etat peut-être, développe progressivement ce que nous pourrions appeler une politique des ponts et chaussées. Et voici qu'apparaît, en 1691, la première carte où

(4-5) Dans ce pays, il y a de bons pâturages pour les animaux, en raison de ce que le soleil se couche lentement sur l'Occident.

soient figurés des *chemins* : *Les frontières de France et d'Italie où se trouvent les Etats du duc de Savoye, partie de ceux de Milan et de la République de Gênes, avec les diverses Routes ou Passages de France et d'Allemagne en Italie par les Alpes*. Cette carte [6], la première du genre, est du graveur-topographe Nicolas De Fer. La figuration des montagnes n'a pas changé, ce sont toujours les petites mottes. On y voit passer maintenant la « route » de la Combe de Savoie, puis la « route » de la Tarentaise, depuis Conflans jusqu'à Moûtiers. Mais à partir de là la carte devient confuse, la route ne continue pas, les mottes se précipitent les unes à côté des autres, et le col et son nom ne sont pas mentionnés. Pourtant, la route reprend dans la région de la Thuile, et descend toute la *Vallée et duché d'Aouste*.

Cette carte est suivie de près, en 1697, par celle de Henri Jaillot : *Les duchés de Savoie, de Genevois, de Chablais, les Comtés de Morienne, de Tarentaise, et la Baronnie de Faussigny* (Fig. 3), dans laquelle apparaît pour la première fois que le schéma des petites mottes est malgré tout porteur d'une possibilité de figuration des montagnes comme à l'état naturel : en les rapprochant et en les soudant les unes aux autres, on arrive à donner le sentiment d'un panorama vu à vol d'oiseau ; et en ajoutant des ombres, plus ou moins étendues ou plus ou moins fortes, on augmente l'effet. C'est ainsi que le chemin du *Petit St Bernard*, venant de la *Comté de Tarentaise*, escalade la haute montagne pour redescendre à *La Thuile* et dans le *Duché d'Aoste*.

Nous ne tiendrons pas compte, ici, des nombreuses cartes du XVIIIme siècle, qui ne font que répéter le schéma des petites mottes. Nous nous arrêterons à une carte des environs de 1795, alors que le Piémont est divisé par Bonaparte en départements : *Piemonte diviso in sei Dipartimenti*. Le système de figuration des montagnes reprend celui de Jaillot, en l'amplifiant, si bien qu'on éprouve un véritable sentiment de présence montagneuse en passant de *France* en *République cisalpine*, par le *Petit St Bernard*, dont la route quitte la Tarentaise pour redescendre dans le *Dipartimento della Dora*.

Le même effet devient tout à fait majestueux dans la célèbre carte de Borgogno (Fig. 4), où l'on voit la route monter à la chapelle Saint-Germain, emprunter, comme la route romaine, la rive droite du vallon du Reclus, en s'accrochant à la montagne, rendue comme très escarpée, pour atteindre *La colonne Joux* et redescendre, à travers les anfractuosités de la montagne, sur *La Thuille*, et atteindre, par de grands méandres dans la montagne, le *Pré St Didier* et la vallée d'Aoste.

Le département des plans et cartes de la Bibliothèque Nationale, à Paris, conserve une carte manuscrite de la fin du

---

(6) La carte est dédiée à *Monseigneur le Dauphin*, c'est-à-dire à celui que nous appelons le Grand Dauphin, fils de Louis XIV.

XVIIIme siècle, dont la figuration des montagnes tranche nettement sur tout ce qui a été fait jusque-là : *Plan du col du Mont de Grisanche, du P^it St Bernard et l'Allée blanche* (7). La figuration en mottes est complètement abandonnée, mais on conserve la figuration de chaînes de montagnes ; il n'y a pas de valeurs relatives entre ces chaînes, en sorte qu'elles paraissent toutes de la même hauteur ; au surplus, elles sont ombrées sur leurs deux versants, ce qui supprime une possibilité d'analogie avec un véritable paysage. En fait, cet essai ne peut être considéré comme approche de paysage de montagne, et ne peut être cité que pour sa curiosité, et pour le fait qu'elle mentionne, pour la première fois, avec la *Colonne Joux, l'Hospice du Petit St Bernard*.

Enfin, autre curiosité, nous citerons encore une carte au 100 000me environ, de l'extrême fin du XVIIIme siècle ou du début du XIXme, surchargée à la main, avec la mention manuscrite : *Limitation de la Savoie conformément au traité de Paix du 30 Mai 1814*, dans laquelle le schéma de figuration du relief, qui découle de la précédente carte, n'utilise plus les ombres mais les hachures, et donne à l'ensemble un caractère abstrait et technique, éloigné de toute séduction. Cette carte également ne peut être citée que comme curiosité, parce qu'elle représente une approche décisive vers la forme moderne de la carte au relief en hachures qui deviendra générale au XIXme siècle, plus éloignée que toutes les autres d'une figuration plastique d'un paysage de montagne, et parce qu'elle situe le *Petit St Bernard* dans le *Département du Mont Blanc ;* d'autre part, elle fait passer le chemin du col, contrairement aux autres cartes, sur la rive gauche du vallon du Reclus, comme le fera finalement la nouvelle route, à partir de 1855.

LA SAVOIE PROPRE

Le frontispice gravé d'un ouvrage *Livre d'histoire de la maison de Savoie* (Fig. 6), non daté, mais apparemment du début du XVIIme siècle, offre un paysage avec de nombreuses montagnes, ouvert dans un écran feint, au-devant duquel sont représentés, maladroitement d'ailleurs, ainsi que le reste de l'estampe, les comtes de Savoie Amédée II et Humbert III. Ces figures vont peut-être permettre d'identifier le paysage. Il faudra tout d'abord remarquer une erreur du rédacteur : Humbert III (1148 - 1189) n'est pas le fils d'Amédée II (mort en 1080), ainsi que l'indique la légende, mais le fils d'Amédée III (comte de Sa-

(7) Sur papier brun ; environ 0,22 × 0,36 ; plume et lavis brun, fleuves en bleu, routes et villes en rouge (cote : Ge D 14288).

voie, de 1103 à 1148), mort en croisade en 1148. Si donc le rédacteur voulait représenter le père et le fils, il aurait fallu représenter Amédée III et non Amédée II. Il y aurait peut-être eu intérêt, néanmoins, à représenter Amédée II, car c'est lui qui agrandit la Savoie du comté de Piémont, dont il hérite par sa mère Adélaïde de Piémont. Mais cela ne donnait pas nécessairement lieu à la représentation d'une action militaire, ainsi que nous le voyons dans l'estampe.

Quelle est donc cette action militaire que nous voyons représentée, et qui semble le siège victorieux d'une ville ou d'une forteresse, qui devrait nous livrer l'identité des montagnes qui l'entourent ? Or, au premier plan passe, au galop de son cheval, un prince ou général, portant armure, mais dont certains détails de vêtement indique le début du XVIIme siècle. Il tient un bâton de commandement de maréchal ; il est accompagné à gauche de guerriers à cheval portant armure et casque, et, à droite, d'une troupe d'hommes qui ne semblent pas des soldats, mais des paysans tenant des bâtons comme des mousquets. Il y a là allusion à une action précise, mais nous ne sommes pas à même de la déterminer. L'action se passe-t-elle en Piémont ou en Savoie ? La citadelle serait-elle celle de Turin, capitale des Etats de Savoie, reprise de haute lutte en 1640 par le comte d'Harcourt aux Espagnols installés là par Thomas de Carignan et son frère le cardinal Maurice de Savoie, frères du défunt Victor-Amédée I, qu'ils accusaient d'avoir trop cédé aux Français, au traité de Cherasco (1631), sous l'influence de son épouse Christine de France, fille du roi Henri IV ? Il y aurait alors homogénéité avec la figuration d'Amédée II, de qui date l'entrée du Piémont dans les Etats de Savoie ; seule subsisterait l'erreur que Humbert III n'est pas le fils d'Amédée II, mais d'Amédée III.

Les montagnes figurées là seraient alors celles du Piémont, encore qu'on ne retrouve guère là la situation de Turin, dans la plaine du Pô, adossée aux Alpes. Ce paysage garde, malgré tout, sa semblance avec celui de la Combe de Savoie. Faudrait-il admettre que le dessinateur l'ait malgré tout représentée par convention, et par désir d'être complet ? Quoiqu'il en soit, ces montagnes sont d'une figuration toute conventionnelle, et, tout compte fait, elles rentrent dans le système des petites mottes, vues, cette fois, en perspective, et non plus à vol d'oiseau. Toutefois, on remarquera les détails, eux aussi conventionnels, dont ces mottes sont pourvues, et qui leur confèrent un aspect naturaliste.

Le Mont-Granier. — Tout en ne se situant pas sur le chemin du Mont-Cenis, nous avons vu que le Mont-Granier, à 1933 m. d'altitude, se voit d'assez loin, et même de Montmélian, dont il a fourni jadis un repère fondamental pour les vues de la forteresse, dès le début du XVIIme siècle. On sait qu'en l'année 1248, après la dislocation du second royaume de Bourgogne, la Savoie

est entrée dans la mouvance du Saint-Empire romain germanique, sous l'action des premiers comtes de Savoie, et que le comte Amédée IV de Savoie régnant (1233 - 1253), le Mont-Granier s'écroula. Ce fut un événement considérable, et les esprits du temps, plus portés vers les explications surnaturelles que rationnnelles, en conçurent un grand effroi. D'ailleurs, l'écroulement avait enseveli toute une agglomération et plusieurs paroisses, ne laissant plus à son pied que les « Abymes de Myans ». Aussi, n'est-il pas surprenant que la chronique des événements importants de l'empire (dont la ville impériale est à cette époque Nuremberg, margraviat des Hohenzollern) consignés dans la *Chronique de Nuremberg,* non seulement en fasse mention, mais encore lui consacre un schéma dessiné (Fig. 5). Ce dessin est non seulement la plus ancienne figuration que nous possédions du Mont-Granier, mais l'une des plus anciennes figurations de montagne d'esprit naturaliste. La figuration est, bien entendu, complètement conventionnelle et arbitraire, le Moyen-Age étant rebelle au naturalisme, et, au surplus, le chroniqueur n'ayant probablement pas vu le site ; mais le fait important pour nous est que cette figuration soit relative à une montagne nommément précisée. C'en est peut-être l'un des premiers exemples.

En regard de cette figuration archaïque, on pourra considérer les deux estampes modernes consacrées à cette montagne. *Chateau des Marches. Frontière du Dépt de l'Isère* [8], dessinée par Veyreno, gravée par Baujean, et éditée par Osterwald, neuchâtelois installé à Paris depuis peu ; l'estampe est de 1830 environ. Ce n'est, en réalité, que le dessin d'un grand rocher, assez diversifié, mais qui, par son étendue, prend l'allure d'une véritable montagne. Celle-ci est traitée avec naturalisme, avec toutes les apparences de l'exactitude, en somme un véritable portrait de montagne. L'autre estampe : Vue de *la Dent du Grenier près de Montmeillan, prise du côté du chateau des Marches,* faite vers 1830 également, mais postérieurement à la précédente, présente les mêmes caractères, moins stylisés, d'une figuration plus détendue.

La citadelle de Montmélian. — Nous avons longuement évoqué en 1982 la citadelle de Montmélian et son paysage de montagne. Nous pouvons l'évoquer encore à propos du chemin du Petit-Saint-Bernard, en quelques vues supplémentaires. Voici d'abord une gravure à l'eau-forte, anonyme, du début du XVIIme siècle, *La prise de Montmélian,* pour rendre compte de la justesse de l'action d'artillerie de Sully pour la campagne d'Henry IV. Au-dessus de la « ville ruinée » émerge la montagne rocheuse où est établie la citadelle et « le château ». Cette montagne de Montmélian est une des plus réussies que nous ayons

(8) Le château n'est plus aujourd'hui qu'une ruine dans la commune de Chapareillant.

vues : avec quelques artifices d'interprétation, le dessinateur a bien restitué cette éminence rocheuse, qui est finalement une montagne, dans laquelle on peut détailler tous les accidents topographiques, judicieusement ombrés ; tous les éléments d'un paysage de montagne sont réunis là, et on peut se réjouir de cette apparition dès le début du siècle. Par contre, les montagnes du lointain, et en particulier le Mont-Granier, qu'on aperçoit réellement du haut de la citadelle, sont traitées de la façon la plus conventionnelle, et sans rapport avec la réalité. Certes, l'une de ces montagnes est censée figurer le Mont du Guet, mais le reste est imagination inopportune, et maladroite.

Vue prise près de Montmelian en Savoie est une planche lithographique anonyme, tirée par Montoux et Chajère chez Genty (à Paris ?), vers 1880. Elle paraît provenir d'un album de *Souvenir de Savoie*, et se recommande, sinon par la vérité topographique, qui ne paraît pas grande, du moins par le désir de restituer un paysage de montagne rendu sévère par son caractère presqu'exclusivement minéral.

Enfin, une vue de *Montmelian*, de l'extrême fin du dernier siècle, lithographie de Champod, tirée chez Perrin à Chambéry pour l'album non daté *Souvenir de Chambéry et de ses environs*, montre le paysage à une époque où tout intérêt pour la citadelle a disparu depuis son démantèlement ordonné par Richelieu. La ville, qui n'est plus « ruinée », mais qui reconstruit de nouvelles maisons, en pierre, s'étale aux pieds des deux montagnes : celle de la citadelle et celle du Guet. L'une et l'autre sont traitées dans un grand souci d'exactitude, et si elles ne forment pas positivement paysage, elles restent intéressantes et agréables à la vue.

Le château de Miolans. — Pas plus que la citadelle de Montmélian, le château de Miolans n'offre en lui-même les possibilités d'un paysage de montagne. Mais le caractère si particulier du site, avec son ensemble de rochers émergeant de la vallée, et au sommet duquel est juché le château, a beaucoup frappé les dessinateurs, et il en résulte un ensemble iconographique qu'il est peut-être bon de rappeler dans son entier.

Il semble que la figuration la plus ancienne soit celle de Chastillon *Le fort et inaccessible chateau de Miolant* (Fig. 9), gravure à l'eau-forte parue dans sa *Topographie française* en 1637, que nous avons étudiée à propos du paysage de montagne de l'ancien chemin du Mont-Cenis. Nous remarquerons que le site de Miolans, tout maladroit qu'il soit, est placé au sein d'un paysage de montagne, maladroit lui aussi, mais qui rend compte avec exactitude de la réalité topographique.

Il serait possible que la première figuration du site de Miolans soit celle du topographe d'Henri IV et de Louis XIII déjà nommé : Tassin, qui dans son ouvrage de *Plans* (Fig. 11), donne

à la figure 31 une planche gravée à l'eau-forte de Miolans. Le dessin est un peu mou, et de toute façon, le rendu du relief arbitraire ; il s'agissait de rendre le site saisissant, et le dessinateur, à défaut de moyens parfaits, y a réussi. Cette planche a été imitée pour un autre ouvrage, avec la mention, en bas à droite : Miolans.

Le R.P. De Dainville, dans son ouvrage récent *Le Dauphiné et ses confins vus par l'ingénieur d'Henri IV Jean de Beins* (Paris et Genève, 1968), fait connaître une gravure du site de Miolans [9], qu'il considère comme ayant échappé aux historiens modernes, et qu'il date des environs de 1630. Elle porte à la partie supérieure, la mention *Chateau de Miolans* (Fig. 12), et à la partie inférieure : *Rochers divisés par la nature en précipices*. Elle nous paraît une reprise, en l'améliorant, de la planche de Tassin. C'est une notation extrêmement précise du site, mais peut-être quelque peu arbitraire, comme la précédente. Néanmoins, par son dessin dépouillé et ses ombres fortes, c'est une évocation saisissante d'un site qui peut faire figure de paysage de montagne. Nous croyons cependant que l'œuvre devrait être sensiblement rajeunie, car elle se rapproche beaucoup d'une autre planche, que nous allons examiner, datée de 1691.

Voici, en effet, la belle planche à l'eau-forte : *Veüe du Chateau de Miolans en Savoye à deux lieües au Nord-Est de Montmelian* (Fig. 10), 1961, de Nicolas De Fer, que nous avons vu donner, la même année, sa carte des *Frontières de France et d'Italie* [...]. Il ne semble pas douteux que ce beau dessin ne s'inspire du précédent, en rapprochant la vue, de manière à rendre plus évidents les détails.

On oubliera un peu, ensuite, Miolans, et ce n'est qu'à partir du milieu du XIXme siècle que l'on verra reparaître des vues du château, mais alors sans préoccupation de l'entourage de montagne : *Miolans* (Fig. 14), de Frédéric M., probablement un amateur, datée de 1829, est une lithographie de caractère romantique où domine le désir de pittoresque, ainsi que *Chateau de Miolans. Vue prise au-dessus du Bourget* (Fig. 13), de M. d'A. pour un album : *Savoie,* publié en 1863 (planche n° 8) ; nous dirons de même pour la planche lithographique de Champod : Château de *Miolans,* pour l'album déjà cité : *Souvenir de Chambéry et de ses environs.*

A l'époque moderne, un bon dessinateur savoisien, André Jacques, fera lithographier un dessin : *le Château de Miolans : prison d'Etat des ducs de Savoie,* pour l'illustration de l'ouvrage de Léandre Vaillat : *La Savoie.*

---

(9) Reproduit pl. LXXI, pages 75-77.

LA TARENTAISE

C'est en Tarentaise, au confluent de l'Isère et de l'Arly, gardé par le site stratégique de Conflans, que commence le tronçon du chemin particulièrement consacré à l'ascension du col du Petit-Saint-Bernard.

Conflans. — Bien que n'ayant pas été théâtre d'opération de guerre au XVIIme siècle, les Français semblent avoir établi à Conflans des positions de sécurité ou d'attente, ainsi qu'en témoigne le dessin conservé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale : *Conflans en Savoye. Conflans* [10] (Fig. 15). Le paysage de montagne est manifestement interprété, car s'il est exact que Conflans commande l'étroit passage qui met en communication les vallées de l'Arly et de l'Isère, la ville n'en reste pas moins dans un paysage très ouvert, où les montagnes se devinent plutôt qu'elles n'enserrent la place. Quoi qu'il en soit, nous avons là un joli dessin, minutieux, précis, clair, où les montagnes, quoique tout à fait conventionnelles, sont rendues de façon naturaliste et vraisemblable.

Dans la célèbre collection Destailleur, entrée en petite partie au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, se trouve un dessin que le collectionneur, ou quelqu'autre personne, a attribué au dessinateur Chapuy, bien connu dans l'illustration de la Savoie. Ce dessin, assez habile, montre « *Conflans* » (Fig. 16), comme l'a indiqué le dessinateur lui-même, au crayon. Mais le collectionneur, sans doute peu familiarisé avec la géographie locale, a inscrit en matière de localisation : « *Cours du Rhône* ». On distingue bien Conflans, avec ses églises, ses murailles, ses maisons. La vue est prise de la rive opposée, d'un faubourg du village L'Hôpital, qui va devenir ou est déjà Albertville. Derrière les villages se profilent les sommets des montagnes voisines, qui ne sont qu'esquissées. Ce dessin à la mine de plomb, qui rappelle un dessin analogue de la ville de Bonneville par le genevois Dandiran, semble devoir se situer vers l'année 1850.

Grands ouvrages illustrés des XVIIIme et XIXme siècles. Du XVIIme siècle en son début, est encore la *Topographie française* de Chastillon, que nous venons d'évoquer. Il s'y trouve deux vues relatives à la Tarentaise : *Le fort de Briançon en la vallée de la Tarentaise* (Fig. 23), et *Le château et fort de St Jacquemont en la vallée de la Tarentaise* (Fig. 24). Nous connaissons maintenant le système graphique de Chastillon pour le rendu

---

(10) Environ 0,30 × 0,45. Plume et lavis ocre sur papier brun.

des montagnes : il s'inspire des recueils de Mathieu Mérian l'ancien, et en restitue la figuration des montagnes, sans rapport avec la réalité, arbitrairement constituées d'une forêt d'aiguillettes semblables à des pointes de cristal, et qui, groupées, forment une chaîne de montagne. On peut se laisser prendre à l'inattendu et à la curiosité de ces formes, et nous sommes là en présence d'une construction paraissant sortie de l'observation de la nature, mais en fait complètement abstraite. Le paysage de montagne, avant le XIXme siècle, aura passé par une longue phase d'abstraction.

Du *Theatrum Sabaudiae ducis* (1682 - 1700), qui nous a déjà fourni quelques exemples de paysages de montagne, on pourra retenir la planche consacrée à *Moûtiers* (Fig. 8), qui nous fait plonger à vol d'oiseau sur le site de la ville ; celle-ci est entourée de montagnes en pics ou en falaises, dans le méandre de l'Isère et du Doron. L'effet est très amplifié partout, mais l'ensemble reste heureux et la vue agréable à voir.

Le XIXme siècle sera plus abondant. Dès le début du siècle, le dessinateur anglais William Brockedon, que nous avons évoqué ici-même, en l'année académique 1980, parcourt les Alpes en tous sens, à la recherche du « picturesque », et aussi parce qu'il veut se rendre compte par lui-même de toutes les éventualités du passage d'Annibal, dont le Petit-Saint-Bernard lui paraît la plus probable sinon certaine. Doué d'un beau talent de dessinateur, il nous laisse des vues attachantes des cols alpestres et de leurs abords, dans l'ouvrage que nous avons mentionné : *Illustrations of the passes of the Alps*, publié à Londres en 1828. Au frontispice on trouve un dessin *Ascent to the little St Bernard from the Tarentaise* (Fig. 34), où le paysage de montagne n'est pas exaltant, mais véridique. La vue restitue l'antique chemin, celui-là même, vraisemblablement, qui a été celui des Romains, sur la rive droite du Reclus.

Dans ce même ouvrage, Brockedon fait une place à *Roche blanche*, sorte de falaise où le rocher affleure en couleur blanche très vive, persuadé qu'il est que c'est là la fameuse *leukopetron* mentionnée par Polybe comme repère de l'itinéraire suivi par Annibal. Ce n'est pas un paysage de sommets, mais nous sommes néanmoins tout à fait dans le paysage de montagne avec la variété extrême du relief, les premiers plans bien marqués, et les lointains qui laissent deviner de hautes montagnes.

Dans un autre ouvrage, *The Waldenses*, publié à Londres en 1838, et qui est la relation de l'épopée du retour clandestin des « Vaudois » dans leurs vallées piémontaises, le chemin du Petit-Saint-Bernard est représenté par une vue du village de *Scez (Val d'Isère)* (Seez) (Fig. 29) en haute Tarentaise, d'où la vue est splendide sur le Mont-Pourri, magnifique paysage de haute montagne, avec ses pics, ses glaciers, ses neiges éternelles, encadrée par de moyennes montagnes teintées en sombre sur les

côtés [12], à la manière des paysagistes hollandais du XVIIme siècle.

La Savoie est fière à juste titre du très bel ouvrage de son historien Joseph Dessaix : *La Savoie historique et pittoresque,* paru en 1856. Plusieurs vues y sont dues au chamoniard Loppé, mais celles qui intéressent le chemin du Petit-Saint-Bernard (à l'exception de la vue *Alberville,* qui nous paraît plutôt être Conflans, mais qui ne présente qu'un simulacre de montagnes derrière le village, et ne peut passer pour un paysage de montagne) sont dues à Johann Werner. Ce sont : *Fort et rochers de Briançon* (Fig. 30), et *Aime vu du côté du St Bernard* (Fig 28). Les rochers de Briançon sont saisissants, et on aperçoit avec émotion les restes du fort qu'autrefois Chastillon avait dessiné. Là, la montagne est bien observée, et rendue avec les apparences de l'exactitude. C'est un paysage parfaitement naturaliste, où la montagne est traitée pour elle-même, dans un goût très romantique et avec les accessoires de pittoresque qui égaient ce lugubre paysage.

Quant à Aime, le village offre une belle perspective vers l'aval, laissant apercevoir la montagne du Crêt-du-Rey (2639 m), au pied de laquelle se creusent de profonds vallons. Au premier plan s'élève et s'étend La Roche à Thomas (2398 m), qui abrite le village des vents du nord, et lui a peut-être valu son installation à cet emplacement. On reprochera peut-être à cette montagne son dessin un peu mou, qui pourtant cherche à saisir la réalité de près, mais on admirera l'élancement minéral du Crêt, qui a dû enchanter Ruskin, et aurait enchanté Viollet-le-Duc, par l'évidence de sa formation géologique.

Un autre album a été célèbre à l'égal de *La Savoie historique,* c'est le célèbre *Nice et Savoie,* publié au lendemain du rattachement, en 1864, illustré de vues par Félix Benoît, lithographiées par Sabatier et surtout l'illustre lithographe Eugène Ciceri. Trois vues sont particulièrement intéressantes pour la Tarentaise : *Albertville et Conflans, Moûtiers,* et *Aime.* L'intérêt se réveille sur la petite ville endormie de *Conflans,* et elle apparaît, séduisante, au premier plan d'un vaste paysage, très ouvert, où culminent quelques montagnes. Ces montagnes sont discrètes dans la composition, mais elles précisent admirablement, avec leurs accents calqués sur la vérité, ce pays qui vit de la montagne, et où la montagne est reine. Moûtiers est conçu différemment : un second plan de montagnes sombres, mais bien détaillées, encadre la vue, mais entre elles, et vers l'amont, pointent, dans la lumière lointaine, les pics neigeux du massif de la Vanoise. D'*Aime* la vue est prise comme celle de Félix Benoît, vers l'aval, mais le paysage, tout en comportant un caractère montagneux local, ne donne pas les grandes perspectives montagneuses de ce dernier.

---

(12) Nous avons mentionné et reproduit ces deux gravures dans notre étude *Les artistes de Grande-Bretagne aux XVIIImes et XIXmes siècles* (Académie Florimontane, *Revue Savoisienne,* année 1980).

Le XXme siècle. — Nous entrons maintenant dans le XXme siècle, dont il semblerait qu'il n'ait plus grand chose à apprendre de son prédécesseur. Et, effectivement, d'une part les conditions de vie ont passablement changé, et rapidement, emportant dans le tourbillon du modernisme le parfum d'archaïsme resté attaché à la Savoie, et, d'autre part, l'artiste maîtrise complètement non seulement les techniques de l'art plastique, mais encore l'art du paysage de montagne. Cependant, quelques œuvres intéressantes sont à mentionner.

Un artiste qui semble avoir été un amateur doué, qui s'exprime dans la peinture, le dessin, la gravure, le pastel, et avec cela montagnard intrépide et passionné, Charles Coppier, a entrepris de traduire, dans ces différentes techniques, le « voyage », comme on aurait dit au XIXme siècle, *De Tarentaise en Maurienne*, autrement dit la traversée nord-sud du massif de la Vanoise, qu'il publie à Chambéry en 1931. Il commence même au col du Petit-Saint-Bernard, dont il dresse le panorama du *Mont Pourri vu du col du Petit St Bernard* (Mine de plomb et fusain, planche n° 17 de l'ouvrage) (Fig. 26). Le dessin ne saurait se défendre d'une certaine indigence de composition, mais ce paysage de montagne est le premier qui, à propos du col du Petit-Saint-Bernard, nous place dans la solitude minérale et neigeuse de la haute montagne, et nous fasse approcher ce monde ignoré où rôdent les mystères du danger partout présent. Seule, la route solitaire et dérisoire du col nous rappelle la présence humaine, et le filet d'espérance qui habite toujours l'homme confronté avec des mondes en apparence hors mesure et hors d'atteinte. Cette route nous rappelle un peu celle du Major Cockburn *Bridge of Pelissier near Servos*, de *Swiss scenery*, publié en 1820, dans un paysage de montagne où la route de Chamonix, après le Pont-Pélissier, s'élance, avec ses méandres, dans un mouvement admirablement romantique, vers de hautes montagnes à l'aspect ardu, voire inaccessible [15]. *Le Mont-Pourri vu du col du Petit-Saint-Bernard* est un paysage de montagne non sans défaut, mais sublime.

Enfin, nous aurons à examiner l'œuvre d'un dessinateur savoisien de talent : Johanny Drevet, qui illustre l'ouvrage, chargé d'émotion aussi : *Au seuil des Alpes*, du savoisien Henri Menabréa, publié à Grenoble en 1936. Ce sont des dessins à la plume rehaussés de lavis ; ils sont assez nombreux, et, parmi ceux du domaine tarin, nous retiendrons les plus suggestifs pour le paysage de montagne. *Confluent de l'Arly et de l'Isère. 27 Déc. 1935* (Fig. 17) nous ramène encore une fois à Conflans-Albertville, et nous dédommage de l'estampe manquée de Loppé pour le même paysage. Ici, nous nous sentons pleinement en montagne, par l'exaltation de ces reliefs accidentés, qui vont culminer à l'arête enneigée du lointain. Et il n'est pas jusqu'à l'atmosphère

---

(15) Voir : Marc SANDOZ : *Chemins, transports et auberges d'autrefois sur l'ancien itinéraire de Chamonix* (Académie Florimontane, *Revue Savoisienne*, année 1975, reprod. Fig. 4).

froide et délavée de la mauvaise saison qui ne soit sensible. Nous sommes dans la plénitude de la majesté des montagnes lorsqu'on les contemple du niveau de la rivière.

Conflans a longtemps arrêté le dessinateur, par son pittoresque inépuisable et la nostalgie de son passé. La vue la plus saisissante est peut-être celle qui montre ce bourg perché sur sa butte, en face de laquelle se déploie la vaste vallée savoisienne bordée de montagnes où s'apesantissent la neige et la brume, *Conflans et la Combe de Savoie*. C'est un tableau de pittoresque. Mais ce pittoresque est dominé par le sentiment des proches montagnes, inséparables du paysage. Cela paraît encore plus vrai dans *Eglise de Conflans* (Fig. 25) où de légers nuages jouent avec la montagne baignée d'un gai soleil de printemps.

Moûtiers (Fig. 27), indépendamment du pittoresque séduisant, semble nous offrir une analogie saisissante avec les vues célèbres du *Mont Blanc vu des hauteurs de Sallanches* (1802-1806) du peintre genevois Pierre-Louis De la Rive (1753-1817), qui avait accompli là une « révolution » en donnant une importance primordiale, par sa blancheur éblouissante, à l'objet le plus lointain : le Mont-Blanc. Ici, de même, le Mont-Pourri nous apparaît dans une gloire incomparable de lumière et de blancheur.

De Moûtiers à Aigueblanche (Fig. 22), comme *Route de Bourg St Maurice* (Fig. 18), sont construits sur le même schéma : à droite et à gauche des versants de montagnes qui apportent une note sombre au milieu de laquelle s'échappe, et s'élève au loin, une montagne enneigée. Il n'est pas possible de se soustraire à l'impression envoûtante, qui laisse luire au loin la promesse d'une récompense.

LE COL DU PETIT-SAINT-BERNARD

Le col du Petit-Saint-Bernard ne fournit pas une importante iconographie. Mais les rares pièces que nous avons en sont d'autant plus précieuses. Malgré tous les abandons qu'eut à souffrir le col, celui-ci n'est jamais complètement sorti de l'usage, et si les gros charrois et la circulation intense du temps des Romains avaient disparu, le col restait le point de passage obligé entre la vallée de l'Isère et celle de la Doire, entre Moûtiers et Aoste, c'est-à-dire entre deux circonscriptions qui furent plusieurs fois le même et commun évêché. Des tarins devinrent évêques d'Aoste, d'autres devinrent d'éminents personnages d'Aoste. Il dut s'en suivre un mouvement constant, sinon volumineux, par le col.

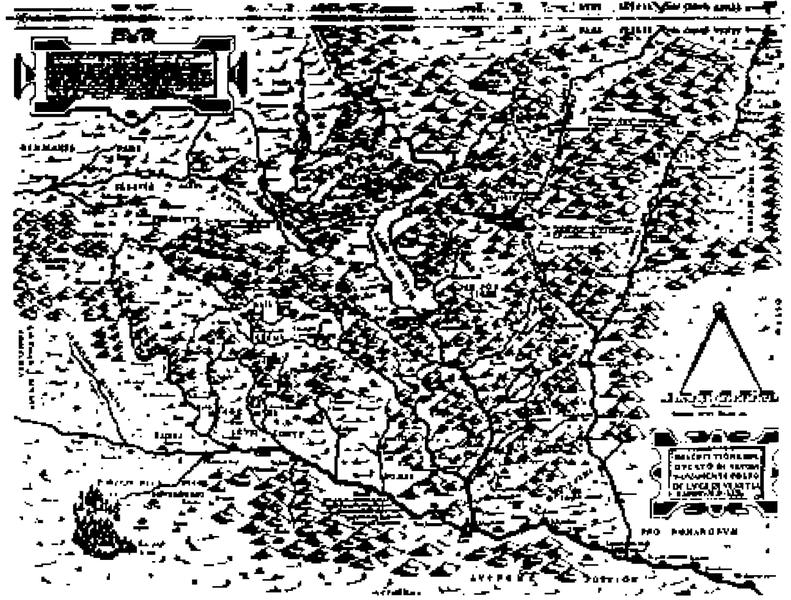

Fig. 1
Montagnes en alignements de petites mottes ombrées.
Descrittione del ducato di Savoia novamente posto in luce in Venetia l'anno MDLXII - Eau-forte. Photo B.N.

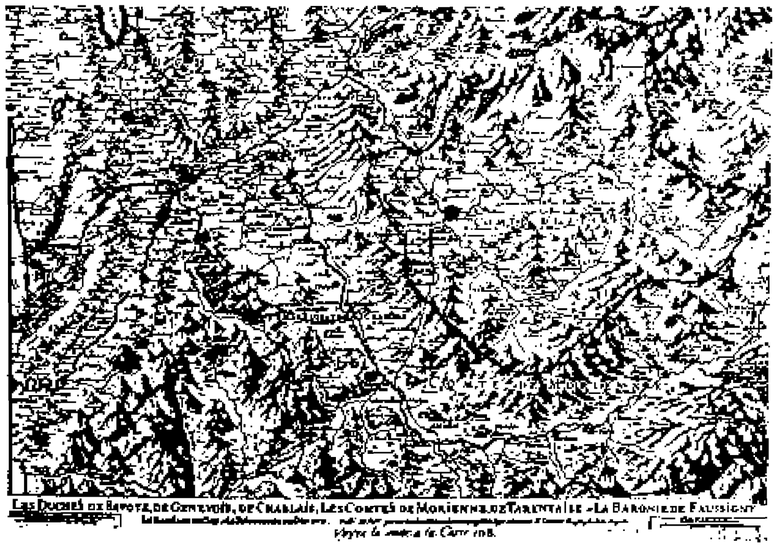

Fig. 3
Montagnes en petites mottes accidentées et ombrées, fortement reliées entre elles. - Henri Jaillot
(Les Duchés de Savoie [...] *les comtés* [...] *de Tarentaise)*
Début XVIIe siècle. - Eau-forte. Photo B.N.

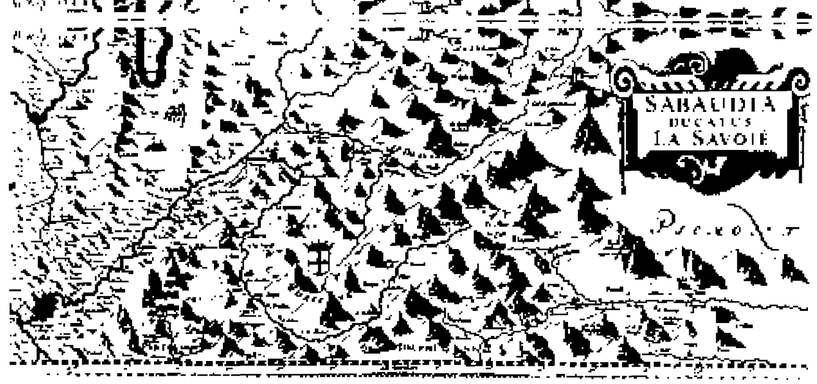

Fig. 2
Montagnes en alignements de petites mottes accidentées et ombrées. - Jean de Beins
Sabaudie ducatus. La Savoie.
(Carte de Dauphiné [...] *raccourcy* [...] *1626)* - Eau-forte.
Photo B. N.

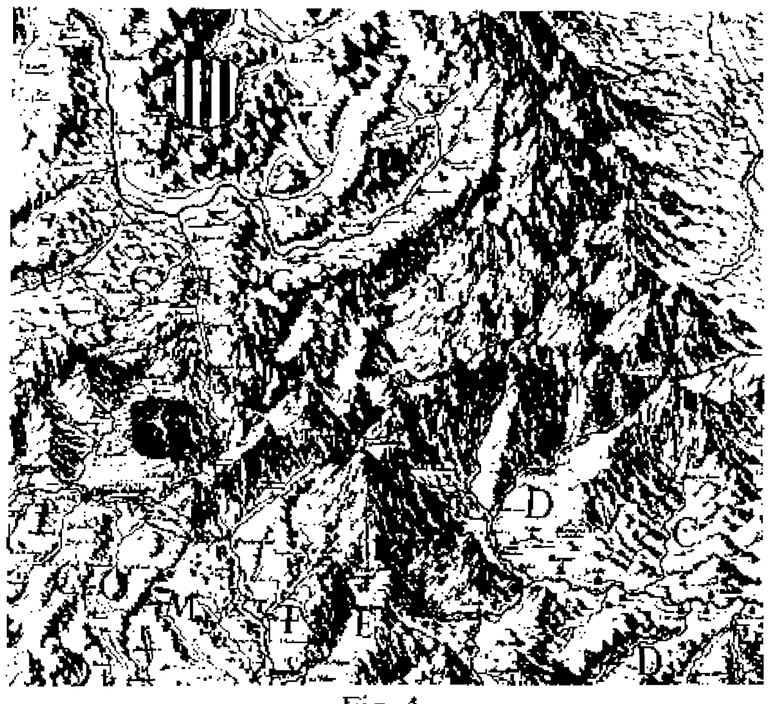

Fig. 4
Montagnes en petites mottes aigües fortement reliées entre elles et formant chaines de montagne équivalent à un paysage de montagne vu à vol d'oiseau en perspective.
Borgognio. Carte de *La Savoie* - Début XVIIIe siècle.
Eau-forte. Photo B.N.



Fig. 5
Eboulement du Mont-Granier en 1248.
Chronique de Nuremberg (1493).
Xylographie.



Fig. 6
Siège d'une ville en montagne.
Livre d'histoire de la Maison de Savoie
Début XVIIe siècle - Eau-forte - Photo B. N.



Fig. 7
L'hospice du Petit Saint-Bernard
dans ses montagnes. (Etat avant 1691)
La vie du B. H. St-Bernard-de-Menton
Début XVIIe siècle « Eau-forte - Photo B. N.



Fig. 8
La ville de Moustier dans ses montagnes.
Jean de Ram - *Sabaudia illustrata*
Amsterdam, 1682 - Eau-forte - Photo B. N.



Fig. 9
Le château du Miolans dans les montagnes - Charles Chastillon.
Le fort et inaccessible chasteau de Miolant.
(Topographie de la France) - Eau-forte. Photo B.N.



Fig. 10
Le château de Miolans sur sa butte rocheuse - De Fer
Veüe du château de Miolans en Savoye [...] - 1691 -
Eau-forte. Photo B.N.

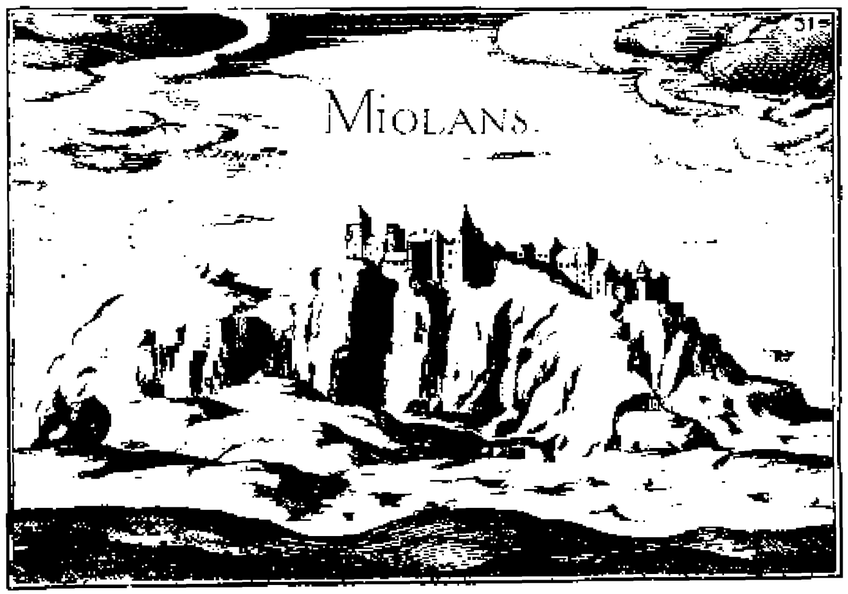

Fig. 11
Le château de Miolans sur sa butte rocheuse - Jean Tassin.
Miolans. Plans - Eau-forte. Photo B.N.



Fig. 12
Anonyme - *Chasteau de Miolans* XVIIe siècle - Eau-forte.
Photo B.N.

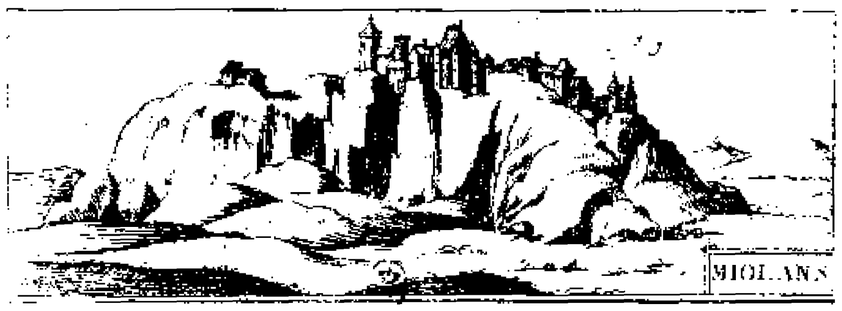

Fig. 12a
Anonyme - *Miolans* - XVIIe siècle - Eau-forte. Photo B.N.



Fig. 13
Le château de Miolans sur sa butte rocheuse. M. d'A.
Château de Miolans. Vue prise au-dessus du Bourget
1862-1863. Lithographié à Chambéry. Photo B. N.



Fig. 14
Le château de Miolans dans les montagnes. Frédéric M.
Miolans 1829. - Lithographie. - Photo B. N.



Fig. 15
Conflans dans les montagnes. Anonyme. *Conflans en Savoye.*
Début XVIIe siècle. Dessin à la plume rehaussé de lavis.
Paris, Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes. Photo B. N.

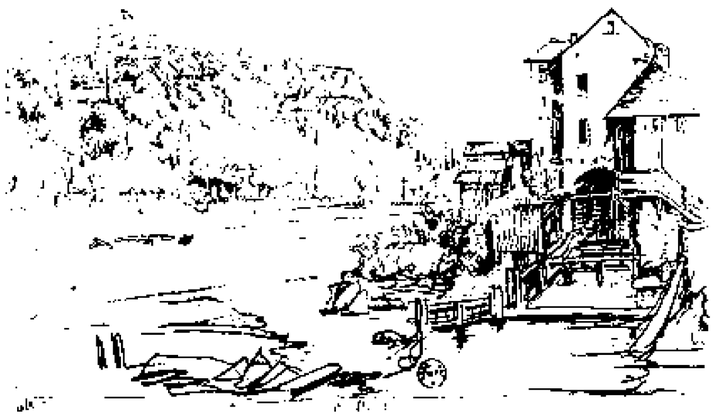

Fig. 16
Conflans sur sa butte montagneuse. Signature non reconnue.
Conflans. Milieu du XIXe siècle. Dessin aux deux crayons.
Paris. Bibliothèque nationale. Cabinet des estampes.
Ancienne collection Destailleur. - Photo B. N.

Quatre paysages de montagne de la Tarentaise par Johanny Drevet pour *Au seuil des Alpes* de H. Ménabréa (1936).
Aquarelle rehaussée de gouache et de crayon

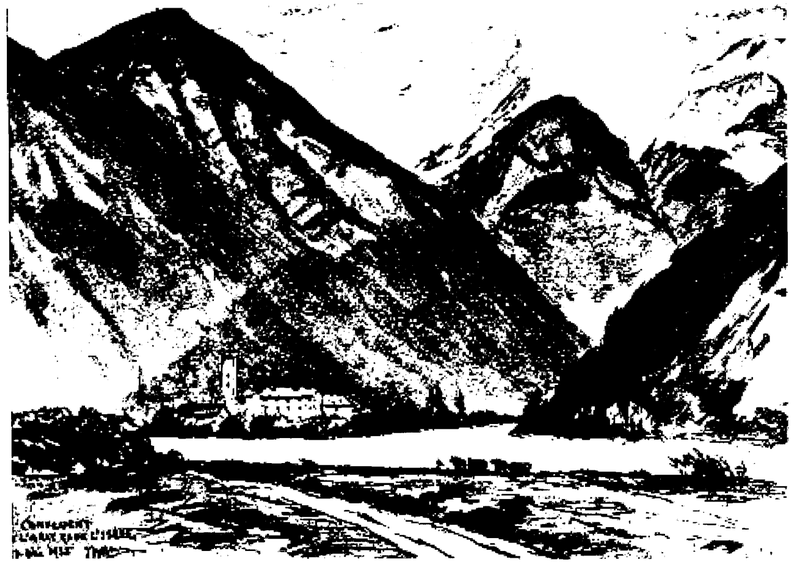

Fig. 17
Confluent de l'Arly et de l'Isère dans les montagnes.
27 décembre 1935. - Photo B. N.



Fig. 18
Route de Bourg-Saint-Maurice.
Dans les montagnes de la Tarentaise. - Photo B. N.



Fig. 19
Albertville et Conflans dans leurs montagnes. - Photo B. N.



Fig. 20
Conflans dans ses montagnes. - *Pont de l'Arly* 1935. - Photo B. N.



Fig. 21
Chantemerle en Tarentaise. - Photo B. N.

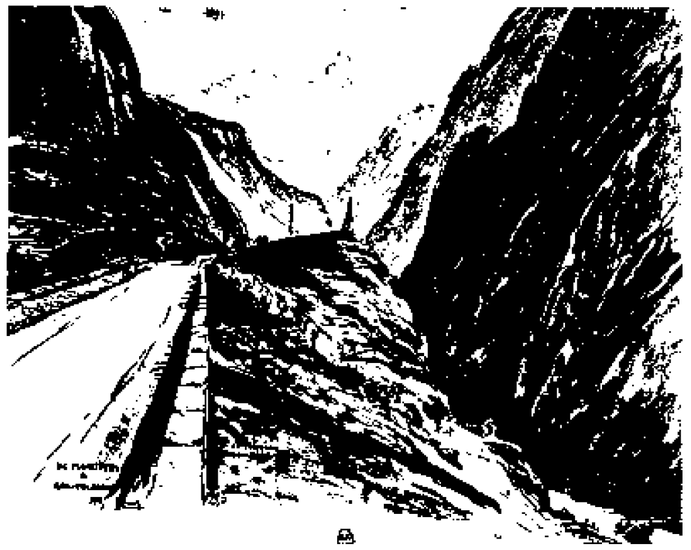

Fig. 22
De Moutiers à Aigueblanche. 1935. Photo B. N.

Deux paysages de montagne de la Tarentaise par Johanny Drevet pour *Au seuil des Alpes* de H. Ménabréa (1936).
Aquarelle rehaussée de gouache et de crayon

Charles Chastillon. - Deux vues de sites de montagne en Haute-Tarentaise - *Topographie de la France.* - Eau-forte.

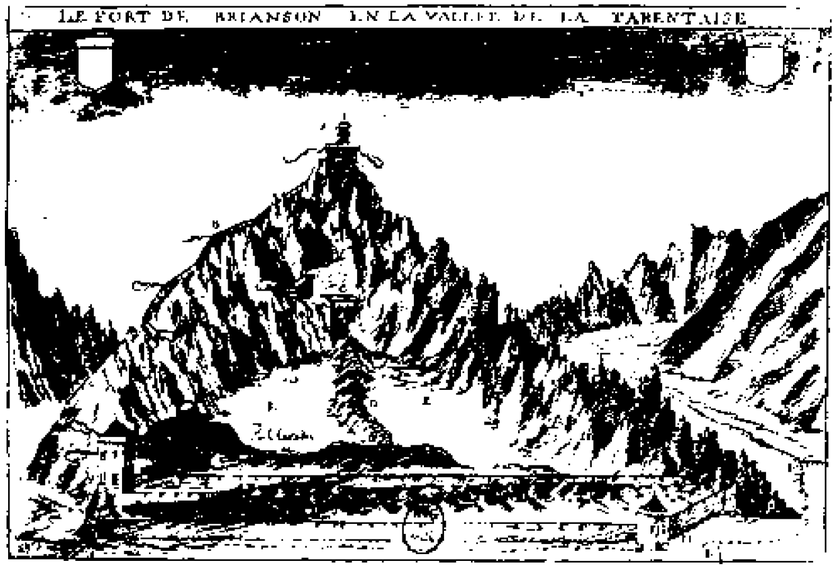

Fig. 23
Le fort de Briançon en la vallée de la Tarentaise.
Photo B. N.

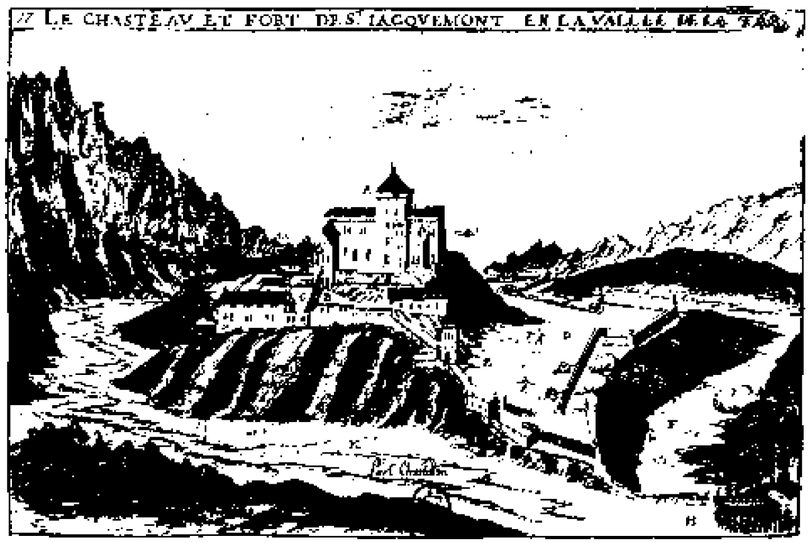

Fig. 24
Le chasteau et fort de Saint-Jacquemont en la vallée de la Tarentaise. - Photo B. N.



Fig. 25
Conflans dans ses montagnes.
Johanny Drevet.
Eglise de Conflans.
(Henri Ménabréa : *Au seuil des Alpes.* 1936).
Aquarelle rehaussée de gouache et de crayon.
Photo B. N.



Fig. 26
Le Petit Saint-Bernard parmi les montagnes.
André-Charles Coppier.
Le Mont Pourri vu du Petit Saint-Bernard.
(A.-Ch. Coppier : *De Tarentaise en Maurienne.* Chambéry 1931).
Crayon rehaussé de fusain et de gouache.
Photo B. N.

Quatre vues de montagne de Haute-Tarentaise.



Fig. 27
Johanny Drevet - *Moutiers.* - 1936.
(H. Ménabréa : *Au seuil des Alpes.* 1936).
Aquarelle rehaussé de gouache et de crayon. - Photo B. N.



Fig. 28
J. Werner - *Aime vu du côté du Saint-Bernard.*
(J. Desaix : *La Savoie historique et pittoresque.* Chambéry, 1856).
Dessin lithographié à Chambéry - Photo B. N.



Fig. 29
William Brockedon - *Scez - Val-d'Isère.*
(W. Brockedon : *Illustration of the passes of the Alps.*
London, 1828).
Dessin gravé sur acier par H. Brandard. - Photo B. N.

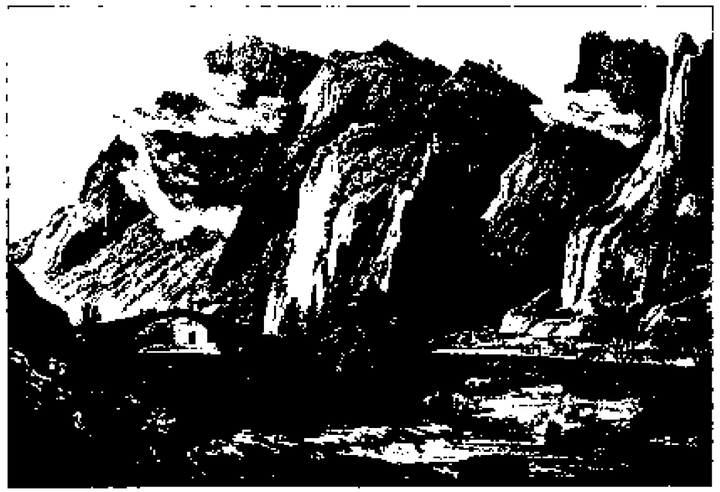

Fig. 30
J. Werner - *Fort et rocher de Briançon.*
(J. Desaix : *La Savoie historique et pittoresque.*
Chambéry, 1856.)
Dessin lithographié à Chambéry. - Photo B. N.

Deux grandes vues de montagne prises depuis le col du Petit Saint-Bernard.

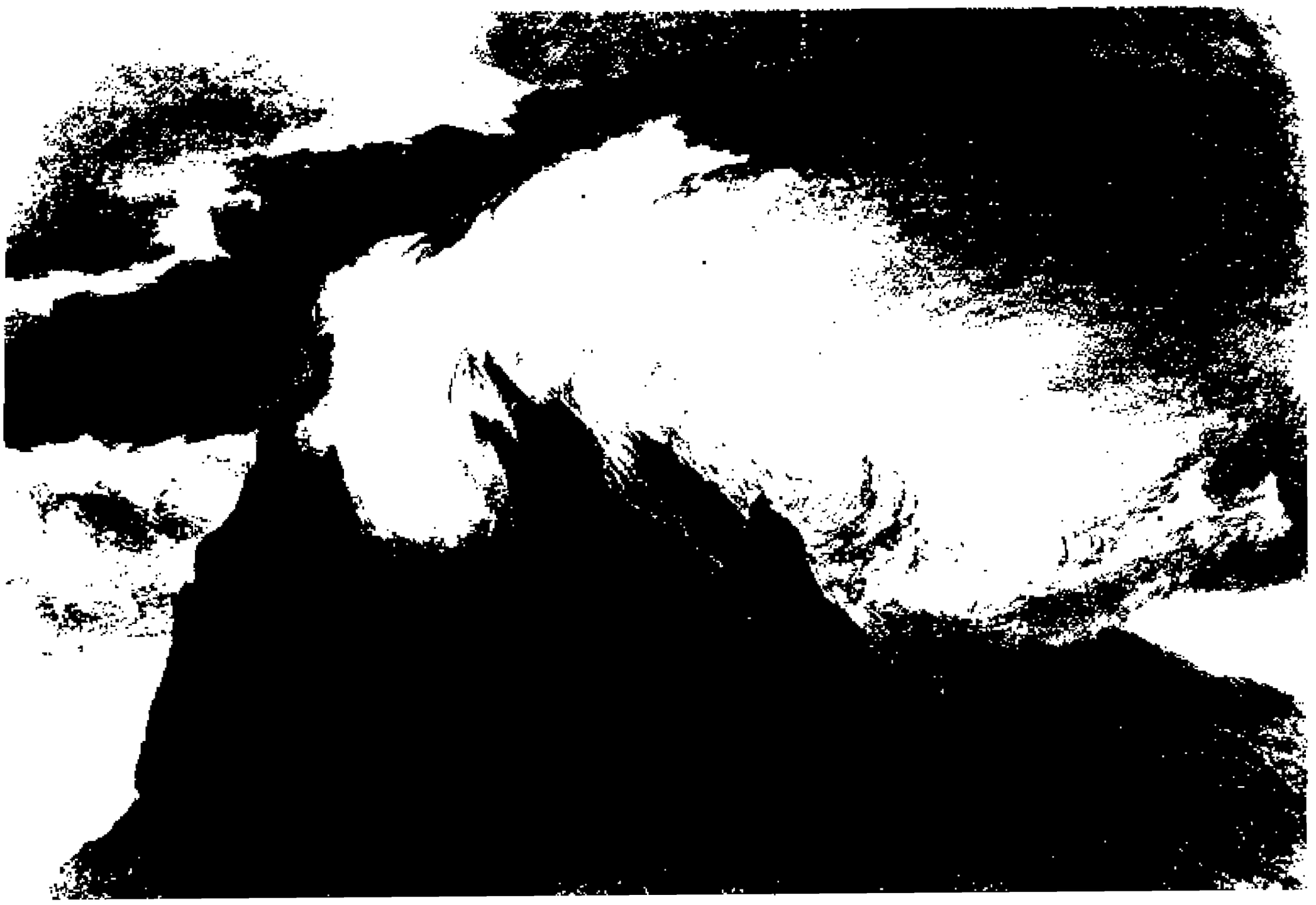

Fig. 31
John Ruskin
The Graiae. - Lavis rehaussé de crayon et de fusain.



Fig. 32
Johanny Drevet
Au Petit Saint-Bernard. - La Tarentaise.
Aquarelle rehaussée de gouache et de crayon pour :
H. Ménabréa : *Au seuil des Alpes* (1936). - Photo B. N.

Deux paysages de montagne du Petit-Saint-Bernard.



Fig. 33
Pinguet
Prise du Petit-Saint-Bernard par les Français en 1794.
Gouache. Lithographiée pour Gavard :
Galeries historiques de Versailles. 1837-1846.
Photo Musée Chambéry.



Fig. 34
William Brockedon
Ascent of the little Saint-Bernard from the Tarentaise.
1828. Dessin gravé sur acier par Robert Brandard. Photo B. N.



Fig. 35
[Mrs] H. A. Fortescue. *L'hospice du Petit St-Bernard.* Oct. 23 rd 1817
Signe V : *Batterie couverte.* Signe VV : *Belvédère.*
Signe X : *Distant mountains with grop (?) and snow.*
L'état du bâtiment est celui de la reconstruction après 1691 et avant les modifications apportées par l'abbé Chanoux en 1836.
Mine de plomb. Feuillet n° 30 d'un album appartenant à la bibliothèque régionale d'Aoste.

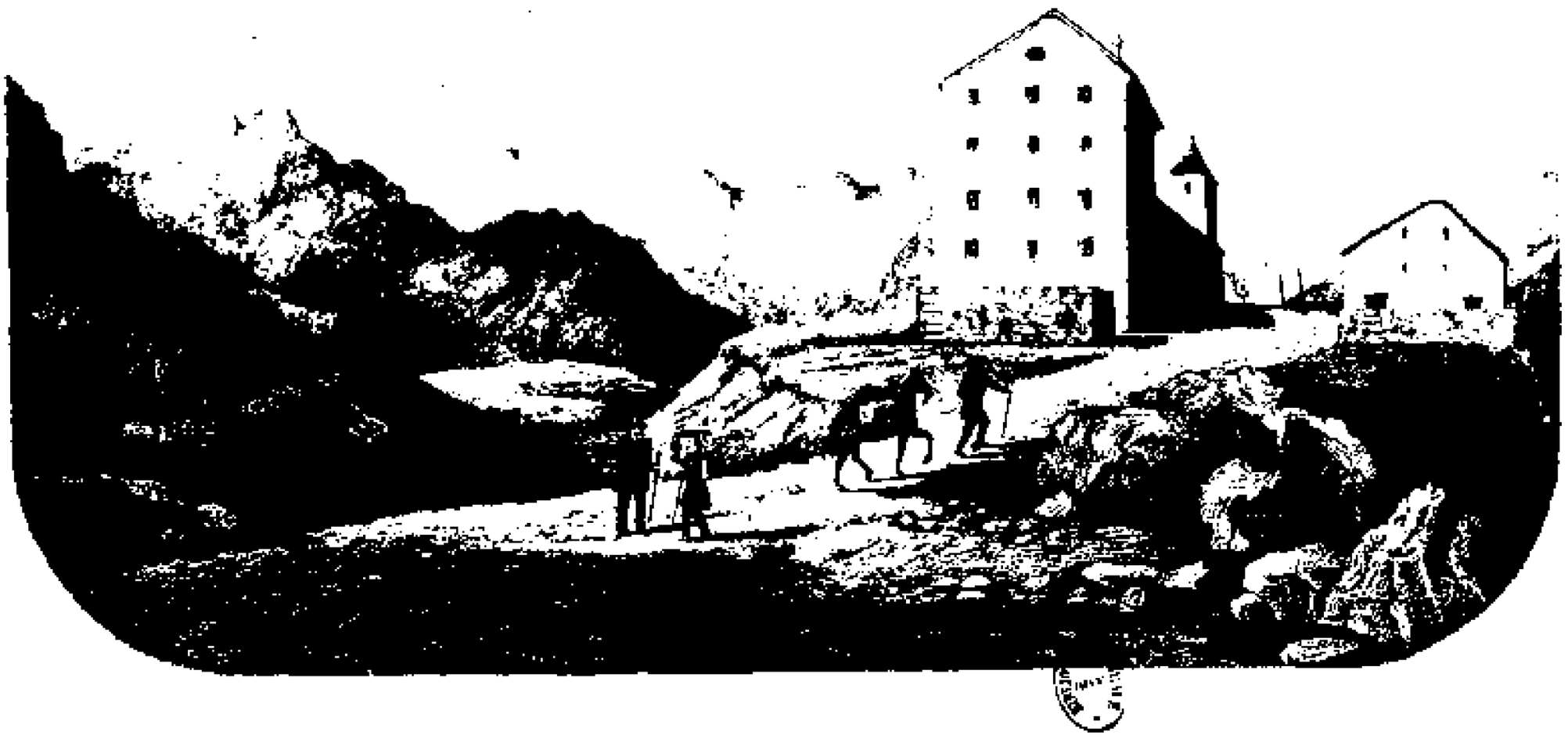

Fig. 36
Edouard Aubert. *Hospice du Petit-Saint-Bernard*
Dessin gravé sur bois par E. Chavanne pour : E. Aubert. *La vallée d'Aoste* (1860). Photo B. N.

Quatre vues particulières des montagnes du Petit Saint Bernard.

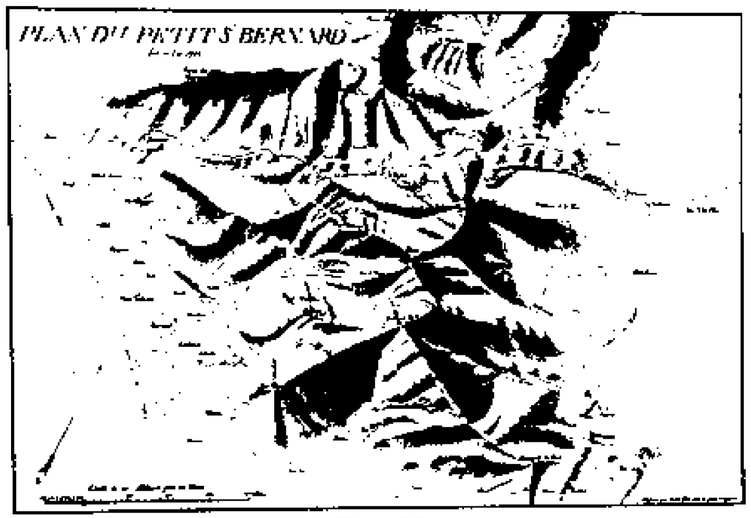

Fig. 37
Joseph Conti « lieutenant du Génie en réforme ».
Plan du Petit-Saint Bernard. Levé en l'an 1797.
Dessin à la plume. Courmayeur, collection particuliére.
Photo Bibliothèque régionale, Aoste



Fig. 39
[Mrs] H. A. Fortescue.
Pont-Allions near La Thuile in the val d'Aoste.
Oct. 24 th 1817. - Dessin au crayon - Feuillet n° 162 d'une collection appartenant à la Bibliothèque régionale d'Aoste.
Photo Bibliothèque régionale d'Aoste.



Fig. 38
Entre Courmayeur et le Petit-Saint-Bernard.
Vue de La Thuile en regardant le Petit-Saint-Bernard
Dessiné sur les lieux par Verdue (officier du génie ?). 1691.
Dessin à la plume.
Paris. Bibliothèque nationale. Cabinet des estampes. Photo B. N.



Fig. 40
William Brockedon.
Colonne de Joux and Hospice of the little Saint-Bernard.
The site of the encampment of Hannibal.
Dessin gravé sur acier par J. C. Verral pour : W. Brockedon :
Illustration of the passes [...] London 1828. - Photo B. N.

Quatre paysages de montagne de la Haute-Vallée d'Aoste.



Fig. 41
Anonyme : *Villa Nuova. Piedmont* ; vers 1810. Aquarelle et sepia.
Courmayeur, collection particulière.



Fig. 42
Anonyme, *Vue de Pré Saint-Didier et de Villeneuve*, vers 1810.
Aquarelle de sepia. Courmayeur, collection particulière.



Fig. 43
Constantin Muller.
Bains thermals de Saint-Didier près de Courmayeur.
1850. Dessin. Lithographié par l'artiste.
Epreuve d'une collection particulière à Courmayeur.

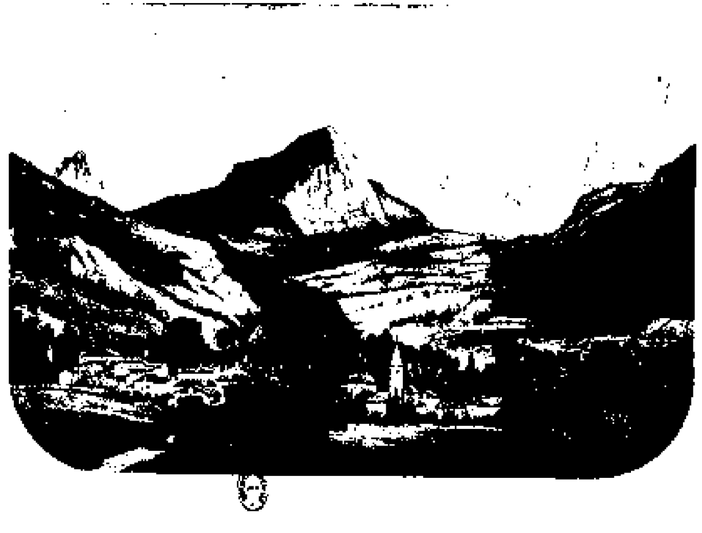

Fig. 44
Edouard Aubert.
Pré Saint-Didier et la chaîne du Mont-Blanc.
Dessin gravé sur acier par E. Chavanne pour : E. Aubert :
La vallé d'Aoste (1860). - Photo B.N.

Quatre paysages de La Thuile et Aoste dans leurs montagnes.



Fig. 45
Edouard Aubert : *La Thuile.*
Dessin gravé sur cuivre par E. Chavanne pour : E. Aubert : *La vallée d'Aoste* (1860). - Photo B. N.



Fig. 47
Sir Roger Newdigate et Charles Parker
Vue de la cité d'Aouste from the mountain beyond the river Doura. Vers 1774-1783. Aquarelle sur dessin à la plume.
(Parker a corrigé ou refait le croquis de Newdigate)
Warwick Country Record office. Photo W.C.R.O.



Fig. 46
Eduardo Perotti. *Vallée d'Aosta. Antico pilastro di pietra.*
Dessin. Lithographié (?) pour : *Emporio pittorico,* année 1867, page 580.
Semble être le défilé de Pierre Taillée. - Photo B.N.



Fig. 48
Edouard Aubert. *Aoste. Vue prise du midi.*
Dessin gravé sur acier par E. Chavanne pour : E. Aubert : *La vallée d'Aoste* (1860). - Photo B. N.

Deux paysages des montagnes d'Aoste par Turner.



Fig. 49
William Turner. La ville d'Aoste et ses montagnes. Dessin rehaussé de gouache blanche sur papier. Londres, British Museum, TB. LXXIV, 11. - Photo British Museum.



Fig. 50
William Turner. Les montagnes autour de Chatel Argent. Aquarelle rehaussée de gouache. Londres, British Museum, TB. LXXX. B. - Photo British Museum.



Fig. 51
[Mrs H. A. Fortescue]
Pass of Pierre Taillée
Dessin à la mine de plomb
1817. Aoste. Bibliothèque régionale
(feuillet nº 169 de la collection)
Photo Bibliothèque régionale, Aoste.



Fig. 52
J.D. Harding. *Alpine scenery*
[La ville et le château de St-Pierre dans leur montagne]. Dessin gravé sur acier par E.S. Finden. Epreuve d'une collection particulière à Courmayeur.
Photo Bibliothèque régionale, Aoste.



Fig. 53
Elijah Walton.
La Thuile. 1863 (?)
Photo B. N.



Fig. 54
Elijah Walton.
Mont Emilius as seen below Aosta.
July 4 th 1863.
Photo B. N.

Pour : W. E. Walton. *Peaks in pen and pencil* [...] 1872.
Deux dessins lithographiés par l'auteur (?).

C'est ce qui expliquera sans doute que Bernard de Menthon, savoisien lui-même, à la fin du Xme siècle, après avoir établi sa grande maison de refuge au grand col des Alpes pennines, qui va s'appeler le Grand-Saint-Bernard, établit aussi une maison hospitalière aux Alpes grées, qui va s'appeler le Petit-Saint-Bernard. La personnalité de Bernard de Menthon a été étudiée pour la première fois par le révérend père Rolland Viot, dans un manuscrit que conserve le monastère, et qui a été imprimé à Lyon dans les premières années du XVIIme siècle sous le titre *La vie du b(ien) h(eureux) S. Bernard de Menton fondateur des maisons du Mont Joux et Colonne Joux.*

Le frontispice, illustré, de cet ouvrage, comporte deux vignettes qui représentent ces deux « maisons » : à gauche le Grand-Saint-Bernard, déjà reconnaissable par ses deux édifices, et à droite le Petit-Saint-Bernard (Fig. 7), reconnaissable aussi par ses trois clochers, qui, par la suite, vont disparaître. Le plus intéressant, pour notre propos, est la figuration des montagnes : ce sont, comme toujours jusque-là, des mottes, de formes assez élancées, et assez rapprochées les unes des autres, mais vues en perspective, et non plus à vol d'oiseau. Ce paysage ne nous apprend rien, sinon, et c'est le plus important, que la maison de la Colonne Joux est située, en pleine montagne, et, apparemment, dans une sorte de désert.

Peut-être cette figuration, encore naïve, a-t-elle été inspirée par deux figurations, analogues à celles que nous étudions, dessinées sur parchemin vers le milieu du XVme siècle, sur la page d'un bréviaire que conservent les archives du monastère. Le bâtiment lui-même serait celui-là même édifié par St Bernard, mais notablement agrandi vers 1145 par Pierre II, archevêque de Tarentaise. C'est cet édifice qui sera fortement endommagé par les Espagnols en 1587, et complètement démoli par les Français en 1691 [15 A].

De la même époque est une figuration, assez grossière, de l'hospice, en une gravure sur bois, anonyme, insérée dans l'ouvrage : *Chrorographica descriptio provinciarum et conventum S. Francisci capucinorum,* publié en 1646.

La vignette du p. Rolland Viot serait peut-être à rapprocher de celle du frontispice de la relation de voyage de Coryat : *Coryat's crudities*, du début du XVIIme siècle aussi, où nous voyons le voyageur anglais « ramassé » au Mont-Cenis : la figuration de montagne, qui n'est d'ailleurs pas tout à fait un paysage, est plus ouverte, et plus proche de la réalité. Ces figurations du Petit-Saint-Bernard semblent être les seules figurations qui existent d'une époque ancienne, de l'hospice du Petit-Saint-Bernard parmi ses montagnes, et qu'il faille attendre jusqu'à la fin du XVIIIme siècle pour avoir une figuration du col. On in-

---

(15 A) *Immagini della Valle d'Aosta nei secoli.* (Catalogue de l'exposition, 1971, n° 13).

voquera seulement, en passant, la figuration « allégorique » de l'hospice dans son paysage, de la gravure sur bois insérée dans l'ouvrage de Doglio : *Vita di San Bernardo di Menthon* (Asti, 1788).

Le Consulat avait toujours considéré la Savoie, ainsi que les rois de France, comme une annexion, ou tout au moins un protectorat possible ; les idées de la Révolution française vont trouver des échos en Savoie, et il s'était établi une sorte de sympathie entre les populations. C'est ainsi que le Consulat tente de s'imposer en Savoie par la force. En 1794, les troupes françaises, sous la conduite du général « Dumas » (1762 - 1806), s'emparent du Petit-Saint-Bernard. Il en reste un souvenir dans une composition du peintre Pinguet (Fig. 33), bien peu connu par ailleurs, gravé par Brunellière pour les *Galeries historiques de Versailles*, de Gavard, ouvrage considérable d'une douzaine de gros volumes in-4°, répertoire richissime des actions guerrières ou politiques de la France. Le Petit-Saint-Bernard y est représenté comme un vaste panorama de hautes montagnes, dans une composition arbitraire et un dessin conventionnel, mais qui donnent à l'ensemble un très vif sentiment de vérité topographique. L'hospice y est représenté avec son unique clocher.

L'épopée foudroyante de l'armée d'Italie du général Bonaparte, qui avait emprunté le passage du Grand-Saint-Bernard, n'avait pas empêché l'Etat-major du général en chef de faire étudier les passages possibles pour passer en Italie prendre les Autrichiens à revers et leur couper la route de Vienne. Il en reste un témoignage, « *Plan du Petit Saint Bernard* » (Fig. 37), qui a son intérêt pour le paysage de montagne, dans un dessin à la plume (0,285 × 0,42) de « Joseph Conti lieutenant du génie en réforme », daté de 1797, et conservé dans une collection privée à Courmayeur [16]. C'est, en réalité, un plan, mais les reliefs sont ombrés assez fortement, et sont vus à vol d'oiseau, en sorte qu'il nous restitue un véritable paysage de montagne.

Les collections d'art et d'histoire de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, à Aoste, sont tout récemment entrées en possession d'un intéressant manuscrit d'une dame anglaise, Mrs. H. A. Fortescue, fort peu connue, qui a fait un voyage en Val d'Aoste en 1817, et a exécuté, à cette occasion, un assez grand nombre de dessins à la plume, joliment faits, tous localisés, datés, et signés. L'un d'eux est consacré à « *L'Hospice du Petit St Bernard* » (Fig. 35), vu du versant de Savoie (0,242 × 0,383), et daté du 23 Octobre 1817 [17]. C'est un document particulière-

---

(16) Ada PEYROT : *Immagini della Valle d'Aosta nei secoli.* Vedute e piante dal XVI al XIX secolo, con la collaborazione di Piero MALVEZZI et Efisio NOUSSAN (Torino, 1983). Un vol. gr. in-4°, 311 pages, 206 nos, tous reproduits en noir et blanc. En annexe, voyage inédit dans la vallée d'Aoste par Mrs H. A. Fortescue, en 1817, avec 62 dessins à la plume, tous reproduits. Ouvrage fondamental, qui complète le catalogue de l'exposition *Immagini* [...] mentionné plus haut, dû également à Ada PEYROT. N° 14 de l'ouvrage de 1983.

(71) Ada PEYROT, 1983, page 212.

ment précieux et émouvant à l'égard de cet hospice qui aujourd'hui tombe en ruine [18] ; mais le paysage de montagne, relativement sommaire, marque cependant avec exactitude les contreforts du mont Belvédère, à l'est, et, avec un rapprochement un peu arbitraire, mais agréablement symétrique, les contreforts du mont Lancebranlette, à l'ouest.

Parmi d'autres singularités on a mentionné récemment un dessin inédit de Xavier de Maistre, *Fleurs sur le Petit St Bernard* [19], qui paraît exécuté dans les années 1825 - 1830. Le paysage de montagne, indiqué avec élégance, semble assez conforme à celui que composera Edouard Aubert pour sa vue du col en 1860. Mais ce paysage de montagne reste accessoire par rapport aux jolies fleurs du premier plan, qui forment l'élément principal de la composition.

Parmi les voyageurs étrangers, les Anglais restent les plus nombreux à parcourir les Alpes, à la recherche du « pictures-que ». William Brockedon est l'un de ceux-là. Pour lui, le col du Petit-Saint-Bernard est certainement le passage d'Annibal, et, dans l'une des vues du col qu'il donne, il ne manque pas d'affirmer et d'imprimer : « *The site of encampment of Hannibal* ». Brockedon dessinait aimablement, et ses compositions sont empreintes de vérité ; son dessin suit de près l'aspect du terrain et de la montagne. En sorte que ses illustrations, qui ne sont pas exemptes d'une pointe de romantisme, constituent de bons paysages de montagne. Dans son dessin « *Colonne de Joux and Hospice of the Little Saint Bernard* » (Fig. 40), il donne une vue parfaite du col, prise du côté Savoie, et laissant soupçonner la lumineuse Tarentaise. Nous avons déjà remarqué d'ailleurs [20] les qualités exceptionnelles de paysage de montagne qu'offre son autre vue du col « *Scene from the Little Saint Bernard looking towards the Tarentaise* », où apparaît, dans les montagnes du lointain, la grande Dent Parrachée du massif de la Vanoise toute blanchie de neige.

C'est encore un anglais, John Ruskin (1819 - 1900), qui va, quelques années plus tard, s'intéresser au col du Petit-Saint-Bernard. Ruskin est un passionné des Alpes ; il y vient dès son adolescence, avec ses parents, et par la suite, il y revient presque chaque année, ayant une ferveur particulière pour le Mont-Blanc, et pour la vallée de Chamonix. Chemin faisant, il dessine beaucoup, et peint des aquarelles d'une qualité tout à fait

---

(18) Il a été récemment attribué à l'ordre de St Maurice, qui se propose de le restaurer et de le réutiliser.

(19) Reproduit sans texte par M. Pierre Dumas, maire de Chambéry, député de la Savoie, dans un essai sur *Joseph et Xavier de Maistre*, dans *L'histoire en Savoie*, n° 60, Décembre 1980, face aux pages 12-13. Dessin à la plume et au lavis. Collection particulière.

(20) Nous avons étudié l'œuvre de Brockedon en Savoie dans notre essai : *Les Artistes de Grande-Bretagne en Savoie aux XVIIIme et XIXme siècles*, dans *Revue Savoisienne*, année 1980. Les œuvres sont transcrites en gravure sur acier, dans le plus beau style de l'école anglaise de gravure sur acier, du XIXme siècle, par les graveurs réputés, E. Finden, et Robert Brandard. Ces estampes ont été imitées par Enrico Gonin et Jean Junk en lithographies coloriées, en 1835.

exceptionnelle. Il a commencé par être influencé par William Turner, qu'il a imité dans son style « topographique », mais Ruskin y ajoute parfois un sentiment de lyrisme personnel, qui surprend presque chez ce faiseur de paysages précis et détaillés. L'une de ces exceptions sera précisément pour le col du Petit-Saint-Bernard, vers 1850, où, se souvenant, sans doute, de ses auteurs latins, il exécute une étourdissante vision des « *Graiae* » (Fig. 31). A la vérité, on ne saurait trop préciser d'où la vue est prise, et il semble que l'artiste ait cherché à rendre l'ensemble d'une chaîne de montagne ; mais le point bas d'où la vue est prise semblerait bien devoir être le col du Petit-Saint-Bernard. Peu de paysages de montagne de cette époque, hormis certains de ceux de Turner, offrent un sentiment aussi personnel de communion avec la nature et de respect, voire de crainte, pour elle. Il s'agit là plutôt d'une évocation que d'un paysage, et l'on pourrait classer l'œuvre parmi les productions visionnaires qu'a suscitées la montagne [21].

Il manquait, jusqu'au milieu du XIXme siècle, une monographie détaillée de la vallée d'Aoste en langue française. Cette lacune fut comblée par Edouard Aubert, qui publia *La vallée d'Aoste* en 1860, ouvrage considérable, illustré par lui-même de très nombreux paysages et vues [22]. L'un d'eux, à pleine page, est consacré à *L'Hospice du Petit-Saint-Bernard* (Fig. 36). Comme dans le cas du dessin de Mme Fortescue, le document est précieux pour la connaissance de l'hospice à cette époque. Mais ce qui nous intéresse surtout ici sera le paysage de montagne au sein duquel s'élève la maison à grande façade blanche. Aubert, comme Mme Fortescue, prend la vue depuis le côté Savoie ; mais il esquisse à peine le Belvédère, tandis qu'il donne un grand développement à Lancebranlette et aux montagnes qui l'entourent ; ainsi que chez Brockedon, s'esquisse au loin la blanche forme de la Dent Parrachée. Dans l'ensemble, le paysage manque un peu de force et de caractère, à l'exception des premiers plans. Mais il est vrai que l'artiste cherche à centrer tout l'effet sur les bâtiments de l'hospice.

Enfin, nous achèverons cette étude de l'iconographie du col, par l'un des plus beaux dessins de Johanny Drevet : *Au seuil des Alpes* (1936), dont nous avons déjà étudié les vues de Tarentaise : « *Au Petit St Bernard. La Tarentaise* » (Fig. 32) couronne cet ensemble du plus grand intérêt. Nous avons là la construction classique du schéma hollandais du XVIIme siècle : deux « portants » de premier plan, entre lesquels s'ouvre un paysage. C'est le massif de la Vanoise dans toute son ampleur qui se déploie. Et le tout offre l'apparence d'une inaltérable conformité à la réalité. La part de l'interprétation semble ré-

---

(21) Nous avons étudié l'œuvre de Ruskin en Savoie dans l'essai rappelé ci-dessus.

(22) Toutes les compositions sont gravées sur bois (de fil), ou parfois peut-être sur acier, par divers artistes.

duite à rien, et on le regretterait presque. Un peu plus de sentiment personnel ne nuirait pas. Et pourtant, dans ce panorama majestueux, et, pour ainsi dire, sublime, il semble que la meilleure comparaison qui vienne à l'esprit sont les panoramas de la vallée de Chamonix par Turner.

LA VALLÉE D'AOSTE

La Thuile. — La vallée d'Aoste est la vallée sœur de la Tarentaise, comme la vallée de Suse est la vallée sœur de la Maurienne. L'histoire politique les a fréquemment réunies ; l'histoire ecclésiastique également. En fait, géographiquement et culturellement, ce sont les mêmes pays. Il est donc justifié de traiter la vallée d'Aoste lorsqu'on examine le paysage de montagne du chemin du Petit-Saint-Bernard.

Dans le style ampoulé que nous lui connaissons, le dessinateur anglais Elijah Walton, dont nous avons étudié ailleurs les caractères [23], dans le grand ouvrage didactique de la fin de sa vie : *Peaks in pen and pencil for students of alpine scenery* (1872), donne un aperçu très original des « *Grandes Jorasses* [massif du Mont-Blanc] *from above La Thuile* » [24]. Grossissant toujours certains éléments par rapport à d'autres, il donne une composition conforme à la vérité topographique, mais qui serait diversement interprêtée. On lui reconnaîtra néanmoins les qualités d'un beau et imposant paysage de montagne.

Depuis Henri IV, les « ingénieurs topographes du Roi » étaient toujours en quête d'informations précises sur les passages des Alpes pour descendre en Piémont. C'est peut-être le travail, inachevé, de l'un d'eux, à l'occasion des hostilités commencées en 1690 et qui allaient durer jusqu'en 1696, qu'est un dessin de l'aval de La Thuile, inédit croyons-nous, conservé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, à Paris. *Veüe de la Tuille en regardant le Petit St Bernard* (Fig. 38). C'est un gracieux dessin à la plume, annoté par l'auteur : « Dessiné sur les lieux par Verdue en 1691 ». Au-dessus de « Partie de la Thuille », on voit se préciser, dans une perspective appropriée pour les besoins de l'information, l'ensemble des montagnes dans lesquelles se trouve le Petit-Saint-Bernard. Au pied de la montagne se distingue bien le hameau de Pont-Serrand, au-dessus duquel moutonne la montagne, rendue avec une certaine exactitude. Mais, au-delà, sont figurées d'autres montagnes, pour les-

---

(23) Nous avons étudié le style d'Elijah Walton dans *Les Artistes de Grande-Bretagne en Savoie aux XVIIIme et XIXme siècles* (*Revue Savoisienne,* année 1980).

(24) Planche XII de l'ouvrage.

quelles le dessinateur, impuissant, adopte le système commode et classique des mottes. A la vérité, celles-ci semblent rendues avec l'apparence de la vérité ; mais il n'en est rien, elles sont purement conventionnelles. Seule est exacte la mention : « Montagnes couvertes de neige ».

Le voyageur qui descend du Petit-Saint-Bernard vers la vallée d'Aoste, va être favorisé de la vue de l'un des paysages de montagne les plus grandioses de nos régions : le panorama de cet immense édifice glaciaire animé de dentelles de pierre qu'est le massif du Mont-Blanc. Auparavant, tournant le regard vers le sud-est, il aperçoit dans toute son étendue le puissant massif du Ruitor, couvert de glace et de neige. C'est ce que montre une bonne composition d'Edouard Aubert, déjà mentionné, *La Thuille* (Fig. 45), où le pittoresque facile égaye la sévérité des deux montagnes boisées et sombres, peut-être un peu conventionnelles, qui livrent accès à la vue saisissante des neiges éternelles, rendues habilement avec précision [25].

A son tour, Elijah Walton s'arrête à « *La Thuile* » (Fig. 53), dont il donne, dans l'ouvrage déjà mentionné, une définition, à sa manière, du paysage de montagne. Il suffit de comparer cette vue avec celle qu'en donne le sage Aubert, pour mesurer l'extravagance de la vision de Walton. Au-dessus du village, réduit à un minuscule jeu d'enfant, s'élèvent, à des hauteurs prodigieuses, des montagnes d'un volume extraordinaire, dont l'artiste accentue les lignes de contours, en mentionnant très discrètement les détails [26]. C'est un paysage de montagne, certes, mais très personnel, et au style très particulier.

Légèrement en aval de La Thuile existait un pont de bois, que Mme Fortescue, dans un dessin du 26 Octobre 1817, appelle « *Pont Allius* » (Fig. 39), et qu'elle dessine en un style où elle se révèle, ici, une véritable paysagiste de montagne : les élévations montagneuses, de part et d'autre du torrent, encadrant harmonieusement les hautes montagnes du fond, c'est-à-dire les montagnes du Ruitor, ainsi que la force du dessin des premiers plans, composent un paysage de montagne authentique [27].

Pré-Saint-Didier. — Le vallon de la Doire de Verney, que l'on descend depuis La Thuile, vient se jeter, au-delà d'un étroit goulet, dans la Doire baltée au village de Pré-Saint-Didier. Depuis les hauteurs qui achèvent la descente, la vue est splendide : au-delà des monts Cormat, au nord-est, qui, au premier plan, étalent leurs falaises, et Cramont, au sud-ouest, le plus

---

(25) Cette gravure (sur acier ?) a été imitée en lithographie par les nommés Giordana et Salussolia pour un ouvrage non identifié, récit de voyage par le col du Petit-Saint-Bernard (Peyrot, 1983, n° 192).

(26) Il faut remarquer que les dessins de Walton, bien que publiés en 1872, remontent, pour la plupart, aux années 1860 à 1863.

(27) Peyrot, 1983, page 214.

beau belvédère italien pour le Mont-Blanc, qu'avait gravi de Saussure, se dresse la majestueuse chaîne du Mont-Blanc, avec ses neiges, ses pics et ses glaces. L'effet est saisissant, et tous les voyageurs un peu sensibles aux beautés naturelles ont dû éprouver une forte sensation de nouveauté et de puissance. C'est ce qu'essaie, un peu maladroitement, vers 1810, une aquarelle de sépia d'une collection particulière de Courmayeur [28], consacrée, pense-t-on, à une « veduta prospettiva di Pré Saint Didier » (Fig. 42). L'auteur, anonyme, semble avoir vu les estampes en couleurs de Jean-François Linck, dont il rappelle un peu la manière, mais avec moins d'assurance et davantage de conventions. Néanmoins, pour cette époque relativement reculée du paysage de montagne, c'est une œuvre d'un grand intérêt.

Peu avant 1820, Gabriel-Louis Lory, célèbre aquatintiste, remarque l'établissement de bain thermal de Pré-Saint-Didier. C'est le premier établissement, dont les éléments les plus anciens sont du milieu du XVIIme siècle. Indépendamment du pittoresque du site, Lory donne une version de la montagne qui borde le torrent digne des plus belles figurations de rochers de montagne. A cet endroit, en effet, le versant est particulièrement abrupt et accidenté [28 A].

C'est le même site que reprendra, en 1850, un nommé Muller, en une lithographie extrêmement refouillée, au point qu'on la prendrait pour une gravure : *Bains thermals* (SIC) de *St Didier nouveaux près de Courmayeur* (il s'agit des établissements) (Fig. 43), de destination non connue [29], et conservée dans une collection particulière à Courmayeur. Par rapport à la précédente vue le langage s'est profondément modernisé, et le dessinateur se montre incomparablement plus maître du paysage de montagne que son timide prédécesseur. Un défaut de valeurs relatives fait paraître très proche la chaîne du Mont-Blanc, mais le paysage est solide, et la montagne traitée avec compréhension et précision.

A la même époque, un dessinateur, Théophile Ladner, dessine quelques vues de la vallée d'Aoste pour son ouvrage : *Album de la vallée d'Aoste* (Aoste, 1851), où une vue de *Pré Saint Didier* paraît en une lithographie anonyme.

Quelque dix ans plus tard, Edouard Aubert donnera la même vue avec une grandeur nouvelle : *Pré Saint Didier et la chaîne du Mont Blanc* (Fig. 44), qui laisse ne paraître que discrètement le village, mais où se développe un superbe paysage de montagne, un des plus beaux, avec sa chaîne ininterrompue de montagnes enneigées ou glacées, qu'on ait vu paraître jusque-là.

---

(28) Peyrot, 1983, n° 33/2 (0,233 × 0,325).

(28 A) *Immagini della Valle d'Aoste*, 1971, n° 176. Dessin gravé sur bois. Epreuve d'une collection particulière, Aoste.

(29) Peyrot, 1983, n° 103/4 (0,087 × 0,12).

Morgex. — Aussitôt après Pré-Saint-Didier, au débouché d'une route secondaire qui dessert également La Thuile, se situe le village de Morgex, qui n'a pas retenu les artistes, en général ; cependant, on peut relever une évocation, quoiqu'un peu grossière, de la localité, dans une gravure sur bois, insérée dans l'ouvrage déjà cité : *Chorographia descriptio provinciarum et conventum S. Francisci Capucinorum* (1646). Mais le village a intéressé Edouard Aubert : dans *Morgex* la vue est surtout pittoresque, et le paysage de montagne se développe au second plan. Les premières montagnes sont banales, comme souvent chez Aubert, mais dans le fond s'élève la puissante chaîne du Mont-Blanc dont on aperçoit l'extrémité occidentale toute enneigée. Le dessin est peut-être là un peu arbitraire, mais le paysage de montagne, un peu gris dans l'ensemble, se rehausse par l'apparition toute blanche et lumineuse, qui caractérise bien le paysage de haute montagne. C'est là un procédé qu'utilise à plusieurs reprises Edouard Aubert, et on peut même dire que c'est un des aspects caractéristiques de ses compositions de paysage de montagne.

Défilé de Pierre-Taillée. — Après Morgex, en suivant le cours de la Doire, le voyageur s'achemine dans la vallée d'Aoste proprement dite, enserrée dans ses montagnes, au cours encore très torrentueux et accidenté. L'un des passages assez délicats, qui avait reçu des aménagements des Romains, que l'on distingue encore, et, qui, par la suite, a reçu le nom de Pierre-Taillée, avait retenu l'attention de quelques voyageurs. Le premier, sans doute, aura été Mme Fortescue qui dessine le site le 22 Octobre 1817 [30] (Fig. 51). Ce dessin est surtout un paysage de roches, plutôt qu'un paysage de montagne, dont on aperçoit cependant le versant abrupt sur la droite du dessin. Mais nous sommes bien là en montagne, sur un chemin qui défie les difficultés de passage, entre le hameau de Derby, en aval de Pré-Saint-Didier et en amont de Villeneuve, et Saint-Pierre dont il va être question.

Trente ans plus tard, William Turner, qui, au cours de son voyage de 1836, a cherché à restituer le caractère aventureux du détachement français qui, après la prise du Petit-Saint-Bernard en 1794, avait tenté une percée dans le Val d'Aoste, a donné à ce passage un caractère extrêmement dramatique et d'esprit romantique, dans son aquarelle du British Museum qu'il a appelée *Battle of Fort Rock*, et dont il a donné quelques répliques avec variantes ; la montagne a un caractère orageux, et exprime un sentiment de drame comme peu de paysages de montagne ont pu le faire jusque-là. La montagne a souvent fait paraître Turner comme un visionnaire [31].

---

(30) Peyrot, 1983, page 219 (0,507 × 0,243).

(31) Nous avons étudié les œuvres de Turner dans le Val d'Aoste, au colloque du Centre interuniversitaire pour l'étude du Voyage en Italie, tenu à Saint-Vincent (vallée d'Aoste) en 1981 (*Actes* à paraître).

Enfin, en 1867, un dessinateur du journal *Emporio pittoresco*, E. Perotti, donne une modeste vue du même site (Fig. 46), un peu dans le style d'Edouard Aubert, et montrant clairement comme lui, dans le lointain, les formes glacées de la chaîne du Mont-Blanc, y compris la Dent du Géant [32].

Villeneuve. — Après ce défilé difficile, le voyageur voit la vallée d'Aoste s'élargir. Dans cette sorte de cuvette qui se forme là au débouché des trois Doire, bien que parallèles, qui descendent du Grand-Paradis, — Val-Grisanche, Val-de-Rhêmes, et Val-de-Cogne —, deux curiosités ont retenu en général les artistes : le village de Villeneuve, et le bourg Saint-Pierre. De Villeneuve existe la délicieuse aquarelle de William Turner, de l'ancien pont ruiné de Villeneuve, exécutée dans un style voisin de celui de Joseph Vernet, qu'ont fait connaître Boase et nous-mêmes [33] ; l'œuvre est exécutée probablement en atelier, à Londres, à la suite du voyage mémorable de 1802. Si les premiers plans sont très naturalistes, le système montagneux des seconds plans laissent apparaître de hautes montagnes, mal définies, et qui se perdent dans les nuages comme un songe qui s'évanouit. Par là se confirme le caractère visionnaire que la montagne à parfois donné à Turner [34].

Turner semble s'être un peu attardé à Villeneuve, et il en laisse deux croquis assez poussés, l'un au crayon rehaussé de gouache blanche, l'autre à l'aquarelle (Fig. 49). Le premier est pris de la hauteur où se décompose lentement les restes du château des comtes de Challant, où un temps ils battirent monnaie, ce qui a fait donner à l'édifice le nom poétique de Chatel Argent. Au-delà des premiers plans, traités sommairement, s'aperçoit la vallée de la Doire, elle-même bordée de hautes-montagnes aux sommets enneigés. Ce sont les monts Rosso et Fallère (2 943 et 3 061 m), qui se voient en face de la ville [35].

Plus tard, Turner est revenu sur cette agréable composition, et, soit au cours du voyage, soit en atelier à Londres, il en a tiré la matière d'une très légère aquarelle, dans laquelle les montagnes du fond sont mieux précisées. Il apparaît même qu'au-delà des montagnes du Val d'Aoste surgissent les grands massifs de la chaîne du Mont-Blanc, presque uniformément blanchis de neige, comme le fera plus tard Edouard Aubert [36] (Fig. 50).

Récemment est apparue une assez jolie aquarelle à la sépia d'une collection particulière de Courmayeur « *Villa Nuova.* /

---

(32) Page 580 du journal. Vignette : 0,117 × 0,152. Peyrot, 1983, n° 156/1.

(33) T. R. S. BOASE : *English painters in the Valle d'Aosta*, traduction française de A. P. d'ENTRÈVES (Novara, 1959) : Marc SANDOZ, op. cit.

(34) Peyrot, 1972, n° 125, et 1983, n° 23 (0,216 × 0,135).

(35) « Grenoble Sketch book », FINBERG : *Inventory of the drawings of the Turner bequest*, n° LXXIV, page 8, appelée là, erronément : « Castle of Aosta » ; Peyrot, 1983, n° 23/2 ; SANDOZ, op. cit. (0,135 × 0,216).

(36) Findberg, id., n° LXXV, B. SANDOZ, id.

Piedmont » [37] (Fig. 41). Le style paraît assez voisin de l'aquarelle de Pré-Saint-Didier, que nous venons de mentionner, et semblerait pouvoir être datée, comme cette dernière, des environs de 1810. Le « rendu » des montagnes est tout à fait analogue, très conventionnel, assez malhabile, et, en définitive, assez faible. Mais l'ensemble est assez précis pour bien laisser reconnaître l'ancienne église de Villeneuve, les ruines du château de Chatel-Argent, sur la hauteur, et, dans le fond, un autre village, également sur une hauteur, peut-être Avise [38]. L'orthographe de l'inscription et la graphie de celle-ci pourraient faire penser, de nouveau, à un voyageur anglais.

Edouard Aubert donnera une nouvelle vue du site (1860), sage et véridique ; le paysage de montagne y est, comme habituellement, sans grande force. Toutefois l'auteur produit un grand effet, comme en maints autres paysages de montagne, en faisant surgir du lointain la toute blanche et lumineuse chaîne du Mont-Blanc.

Bourg Saint-Pierre. — Le bourg Saint-Pierre, avec son château et son église presqu'accolée, le tout situé sur un promontoire, a retenu quelques artistes. C'est le pittoresque surtout qui a dominé. Mais quelques dessinateurs ont su remettre le site dans son ensemble montagneux. Turner, dès son voyage de 1802, avait remarqué le site, mais sans donner aux montagnes qui l'entourent le développement qu'aurait mérité un paysage de montagne [38 A]. Nous citerons, notamment, la planche *Alpine Scenery* (Fig. 52), de James Duffield Harding, dessinateur anglais expert en paysage de montagne. Celui-ci, au second plan, est amplifié à l'extrême, et, sans rapport avec la réalité, tient lieu de chaîne du Mont-Blanc (vers 1830) [39].

Dans la recherche de pittoresque entrent trois autres dessins, l'un de Villeneuve, l'un des premiers artistes français à parcourir l'Italie en quête de paysages et de sites remarquables, paru en lithographie dans son album *Souvenirs d'Italie,* paru en 1829, — le second de Karl Frommel pour son propre ouvrage *Pittoreskes Italien* (Leipzig, 1837 - 1839), *St Pierre. Val d'Aoste,* [39 A] — le troisième d'un nommé Labourette, « d'après [un croquis de] Harding », *Château St Pierre. Val d'Aoste,* où le décor de montagne, arbitraire et conventionnel, n'y joue plus qu'un rôle très effacé (1842) [40]. On y ajoutera la lithographie

---

(37) Peyrot, 1983, n° 33/1 (0,236 × 0,337). Les dimensions sont sensiblement les mêmes que celles de l'aquarelle à la sépia de Pré-Saint-Didier, que nous venons de mentionner.

(38) Peyrot, 1983, indique le village d'Introd. Mais celui-ci ne semble pas visible de Villeneuve, et se trouve dans une direction différente de celle du Val d'Aoste (Val de Rhêmes).

(38 A) TB, Grenoble Sketch book, LXXIV, feuillet 62 (0,216 × 0,135). Peyrot, 1983, n° 23/8.

(39) Peyrot, 1983, n° 61 (0,10 × 0,072). Epreuve d'une collect. particul. à Courmayeur.

(39 A) *Immagini* [...], n° 267 (reproduit).

(40) Dimensions : 0,30 × 0,40. Epreuve au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Saint Pierre, de Margharita Cornagliotto, d'un album de la vallée d'Aoste publié en 1848 [40 A].

Aoste. — Dès lors, le voyageur est proche d'Aoste, où il entre par le côté opposé au célèbre « Arc d'Auguste ». L'iconographie d'Aoste est relativement abondante, et nous ne citerons que les œuvres qui donnent lieu à un paysage de montagne. La première en date semblerait être celle du célèbre ouvrage *Saubaudiae ducis,* (de 1690 - 1700), où la très grande planche *Augusta praetoria. Aoste,* sur double page, montre la ville dans tous ses détails, avec un ample paysage de montagne au second plan. Le dessinateur Innocente Guizzaro dessine finement, mais paraît ignorant de ce qu'est la montagne ; son dessin fait penser au schéma des petites mottes, mais considérablement agrandies et laborieusement diversifiées. Nous voyons, par ce beau travail de dessin et de gravure, qu'Aoste est appuyée à des montagnes élevées, mais nous ne saurions en reconnaître aucune ; à peine soupçonne-t-on la trouée qu'emprunte l'itinéraire, si important, du col du Grand-Saint-Bernard.

Encore dans le XVIIIme siècle existe un manuscrit, illustré d'un assez grand nombre de dessins, conservé en Angleterre, de Sir Roger Newdigate : [*Journal from Geneva to Ivrée in Piemont*], les dessins, au crayon et à l'aquarelle, ont été complètement retouchés ou refaits par Charles Parker, qui y a apposé ses initiales. Le dessin qui nous intéressera porte le sous-titre *View of the Cité d'Aoste, from the Moutain beyond the River Doura* (Fig. 47) ; cet autre côté de l'eau semble être celui du sud, dans les environs du village de Charvensod, d'où, au-delà de la dépression qui conduit au Grand-Saint-Bernard, il est possible d'apercevoir les montagnes, peut-être le Grand-Combin (4 188 m) et la chaîne qui le prolonge. Quoi qu'il en soit, nous sommes là en présence de cette technique du paysage de montagne, que nous avons déjà rencontrée, et qui va se continuer, qui consiste à faire sortir, dans les seconds ou troisièmes plans, de hautes montagnes entièrement couvertes d'un blanc manteau de neige et de glace, qui les font paraître comme une apparition surnaturelle [41].

Tôt dans le XIXme siècle, dès 1802, nous retrouvons Turner : la ville l'a intéressé, et parmi les croquis qu'il a laissés, toujours hâtifs, mais particulièrement bien vus, on retiendra le croquis du *Grenoble Sketch book,* déjà mentionné, où l'on voit, au-delà de la ville saisie d'un coup d'œil rasant, les hautes montagnes qui avoisinent la cité, le Monte Emilius, probablement, abondamment garni de neige, et, finalement, se perdant dans les nuages, à la manière poétique et romantique que nous connaissons à l'artiste [42] (Fig. 49).

(40 A) *Immagini* [...], n° 310 - 321.

(41) Warwich County Record Office, CR 136/B et CR 136/B 50 14 A (le Journal), CR 136/B 3025/1-25 (les dessins) ; Peyrot, 1983, n° 9/10 (0,184 × 0,229).

(42) T.B., LXXIV, 11 (11 × 8 inches).

Il semblerait qu'on ait une vue assez analogue dans une composition d'un nommé De Aardbol, gravée sur bois pour l'ouvrage hollandais : De Aardbol : *Magazinjn van hedendaagsche land-en volkenkun de* (Amsterdam, 1839) ; le dessin est médiocre, mais on voit nettement se dessiner dans les fonds de hautes montagnes, dont les plus lointaines sont, comme chez Sir Roger Newdigate, complètement blanchies de neiges et de glaces [43].

Une troisième version du même site et de la même vue nous sera donnée par E. Whymper, aussi bon dessinateur qu'excellent alpiniste, dans l'ouvrage : *Swiss pictures, drawn with pen and pencil by Rev. Samuel Manning* (Londres, sans date, vers 1860). Le pittoresque des premiers plans est exquis, mais les montagnes du fond sont ici dessinées par un véritable alpiniste [44], qui nous donne un panorama que l'on pourrait détailler avec précision, dans le massif du Ruitor qui se présente dans le fond.

On mentionnera pour mémoire une sorte de quatrième version du même motif, par Edouard Aubert : *Aoste. Vue prise de l'est*, à l'ample paysage de montagne, avec, selon un procédé qui devient pour nous systématique, une apparition, dans le fond, d'une haute montagne uniformément blanche, qui tranche, par sa couleur, sur le reste du paysage, assez gris.

Mais une dernière version, assez inattendue, va apparaître sous les crayons du même Aubert : la planche *Aoste. Vue prise du Midi* (Fig. 48). Si elle ne nous fait grâce d'aucune des maisons d'Aoste, ni d'aucun des piliers de pierre des vignes des coteaux de l'ouest, elle ouvre de façon grandiose le paysage, largement montagneux au second plan, et qui nous réserve l'heureuse surprise d'un troisième plan de hautes montagnes enneigées, qui est une révélation pour nous : du Grand-Combin (?) au Cervin (?) toute la chaîne ininterrompue des plus hauts sommets se livre à nous, avec ses détails de pics, de couloirs, de névés, de glaciers. Là, Edouard Aubert se dépasse, et fait figure d'excellent peintre de montagne. L'œuvre prend un accent de modernisme qui surprend pour l'année 1860 où elle est publiée.

Indépendamment de cette belle série de vues d'Aoste, de 1802 à 1860, en revenant un peu en arrière, nous mentionnerons une gravure sur bois extraite de l'ouvrage : Luigi Rossini : *Gli archi triomfale onnorarii e funebre degli antichi Romani Sparsi per tutta l'Italia* (Roma, 1836), gravée par l'auteur lui-même, représentant une vue assez arbitraire d'Aoste, où, au-delà de l'arc, se profilent de hautes montagnes aux pics aigus. L'arbi-

---

(43) Peyrot, 1983, n° 81 bis (0,103 × 0,153). Page 240 de l'ouvrage.

(44) Il semblerait que le Rev. Manning ait fait les croquis, et que ceux-ci aient été repris et exécutés, avec l'art qu'on lui connaît, par E. Whymper. *Les Alpes à travers la gravure du XIXme siècle* (s. l. n. d. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1982), n° 172. Une faible imitation de la partie centrale de cette composition (gravure sur bois), anonyme, a été donnée dans l'ouvrage : J. BALL : *Peaks, passes and glaciers* (Londres, 1862). *Les Alpes* [...] n° 173.

traire et la convention ici commandent [44 A]. Il en est de même d'un ouvrage de Tommaso Vallauri : *Fasti della reale casa di Savoia e della Monarchia* (Torino, 1845), où un dessin de Ferdinando Storelli place la ville d'Aoste dans une ébauche de montagnes, moyennes et hautes, de la plus grande fantaisie, mais dessinées dans un esprit assez naturaliste. Une *Vue générale d'Aoste*, appartenant à une série de lithographies de Margharita Cornagliotto, publiée en 1848, nous ramène à une vision plus normale et compréhensible du paysage d'Aoste ; exécutée dans un style qui rappelerait peut-être celui de Charles Parker retouchant les dessins de Sir Newdigate, et dans une composition qui annonce de près celle d'Edouard Aubert : de lointaines montagnes presqu'uniformément blanches font opposition avec de moyennes montagnes des seconds plans dans des tonalités variées de gris [44 B].

Pour mémoire aussi, nous mentionnons *Tour du lépreux*, petite vignette de R. Töpffer pour ses *Voyages en zig-zags* (1855), où figurent des montagnes, moyennes et très hautes, mais sans aucun rapport avec la réalité. La montagne n'est ici qu'un décor, assez désinvolte.

Immédiatement au sud d'Aoste est une très haute montagne, à laquelle on a donné le nom du consul romain Emilius, qui, sur l'ordre d'Auguste, mit ordre au banditisme des Salasses et pacifia définitivement la région, fondant la ville qui en deviendra la capitale : Augusta praetoria. Aoste. Cette montagne culmine à 3 559 m, sommet suivi de près par la Becca di Nonna, à 3 142 m. C'est à ces sommets que s'intéressent certains dessinateurs : Georges Carrel, dans : *Les Alpes Pennines dans un jour* (Lyon, 1855), où une lithographie d'une belle tenue de dessin figure la Becca di Nonna (couverture), à laquelle il ajoute dans le corps de l'ouvrage trois grands panoramas dont l'un des *Alpes Pennines, du Mont Blanc au Mont Rose, vues depuis la Becca di Nonna*, et un autre de *La chaîne de la Grivola vue de la Becca di Nonna et du Mont Emilius*. De ces deux pics, Becca di Nonna, et Monte Emilius, figurent encore deux lithographies coloriées, anonymes, dans l'ouvrage : [N. W. Cole] *A Lady's tour round Monte Rosa with visits in the italian valleys* (London, 1859). Le *Monte Emilius* figure encore, en premier plan, sur une gravure sur bois, de A. Gerber, dans une vue : *La Grivola, près du Mont-Gelé*, parue dans le *Jahrbuch der Schweizer Alpenclub*, année 1874. Elijah Walton pour l'ouvrage qu'il publiera en 1872 : *Becca di Nonna as seen below Aosta. July 4 th 1863* (Fig. 54). Le premier de ces dessins est un relevé schématique et géométral dans le style que nous connaissons bien, le second est un croquis schématique devenu dessin artistique par ce que l'auteur y ajoute

---

(44 A) *Immagini* [...] n° 262 (reprod.). Planche XIII de l'ouvrage.

(44 B) Id., n° 310 (reproduit).

de notations pittoresques : plaques de neige en taches blanches à la gouache, groupe de sapins, qui paraissent démesurément miniaturisés, mais qui restent, il faut le reconnaître, conformes à l'échelle, si difficile à maintenir dans le paysage de montagne [45].

Marc SANDOZ.

(45) Planche XIII de l'ouvrage.

Le comte Pierre II de Savoie

L'expansion savoyarde et l'alliance anglaise au XIIIe siècle

Voici plus de sept siècles qu'au château de Pierre-Châtel, qui domine le lit encaissé du Rhône aux confins du Bugey et de la Savoie, mourait en mai 1268 un grand artisan de l'expansion territoriale de la Savoie, le comte Pierre II, qui, tout au cours de son existence, avait noué des liens étroits avec le royaume des Plantagenets et joué un rôle de premier plan dans la vie politique anglaise. Le quartier de Londres, où Pierre de Savoie avait sa résidence, porte encore le nom de Savoy. Ces faits sont connus, puisque, dès 1858, parut en langue allemande, à Berne, un ouvrage en quatre volumes de L. Wurstemberger sur ce dynaste alpin : *Peter der Zweite, Graf von Savoyen, Markgraf in Italien.* En 1890, un magistrat de Chambéry, François Mugnier, publia sur les *Savoyards en Angleterre au XIIIme siècle et Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford,* un important mémoire que fit paraître la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. L'auteur s'était documenté aux sources, les rôles de comptabilité anglaise pour l'administration de la Gascogne et l'œuvre d'un chroniqueur anglais du XIIIme siècle, Mathieu Paris. Appuyée sur une documentation précise et solide, l'étude de Mugnier a été souvent utilisée par les historiens locaux. Plus récemment, des érudits ont rencontré, au cours de leurs recherches, l'importante personnalité de Pierre II. Louis Blondel, archéologue cantonal de Genève, a publié, en 1935, dans *Genava,* bulletin du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, un article sur *l'Architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie. Les donjons circulaires,* question reprise et développée par le même auteur, en 1956, dans un magnifique volume relatif aux *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève* [1]. Un spécialiste de l'archéologie militaire, M.A.J. Taylor, inspecteur en chef des Monuments historiques de Grande-Bretagne, a effectué de curieux rapprochements entre les châteaux de Savoie et du Pays de Galles et en a identifié les maîtres d'œuvre. Plusieurs articles, publiés par cet auteur depuis 1950, nous ont fait connaître le résultat de ses recherches dans les comptes de châtellenies savoyards et les rô-

(1) L. Blondel. Châteaux de l'ancien diocèse de Genève. Genève, *Société d'histoire et d'archéologie,* 1956, XII - 491 p.

les anglais [2]. M. Jean-Pierre Chapuisat, archiviste des Archives cantonales de Lausanne, prospecte depuis plusieurs années les archives d'Angleterre à la recherche des Savoyards et des Vaudois émigrés Outre-Manche au XIIIme siècle et, dans plusieurs articles, récemment parus, il nous a fait connaître ses fructueuses trouvailles [3]. Un historien des Etats-Unis, M. Eugène Cox, qui a fait paraître en 1967 un ouvrage important sur la biographie du Comte Amédée VI de Savoie, a publié en 1973 un ouvrage sur l'histoire politique de la Maison de Savoie au XIIIme siècle et a dépouillé tout particulièrement les sources anglaises [4]. Nos connaissances sur Pierre II et son époque s'ouvrent désormais vers des horizons nouveaux et singulièrement élargis. De leur côté, les publications de documents se sont enrichies grâce à l'édition, à partir de 1934, à Turin, par Mario Chiaudano, des plus anciens rouleaux de la comptabilité de l'hôtel et des châtellenies de la Maison de Savoie [5]. A l'aide de ces travaux si divers, il paraît opportun de tenter de faire une synthèse et de présenter les résultats acquis.

Quel était ce Pierre de Savoie, dont la personnalité a attiré depuis plus d'un siècle des historiens de France, d'Italie, de Suisse, d'Angleterre et des Etats-Unis ? S'il était issu de la puissante famille des comtes de Maurienne et de Savoie, rien ne le désignait pour un destin politique important, puisqu'il n'était qu'un des plus jeunes fils du comte Thomas de Maurienne et de Marguerite de Genève. Il faudra bien des circonstances et le décès de ses frères aînés pour qu'il accède, au soir de son existence, au pouvoir comtal en Savoie. Le lieu et la date de sa naissance sont inconnus. Il serait né à Suse en 1203, si nous en croyons un historiographe du XVIme siècle, Philibert Pingon. Ces précisions, répétées par Guichenon et de nombreux historiens, ne s'appuient sur aucune source [6]. Nous savons seulement que ses parents étaient déjà mariés en 1191 [7], qu'ils eurent dix enfants, qui parvinrent à l'âge adulte, dont huit fils et deux filles, et que Pierre de Savoie fut l'un des fils. Nous nous bornerons à dire que le futur comte Pierre II est vraisemblablement né dans les toutes premières années du XIIIme siècle et que la date de

---

(2) A. J. Taylor. Master James of St. George. *The English Historical Review*, oct. 1950, pp. 433-491 ; The castle of St. George-d'Esperanche. *Antiquaries Journal*, Vol. XXXIII, janv.-avril 1953.

(3) J.P. Chapuisat. Relations entre la Savoie et l'Angleterre. *Bulletin philologique et historique... du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1960, vol. I, Paris, 1961 ; Le chapitre savoyard de Hereford au XIIIme siècle. *Congrès des Sociétés savantes de la province de Savoie. Nouvelle série*, I : *Actes du Congrès de Moûtiers, sept.* 1964, Belley, 1966, pp. 43-51.

(4) E.-L. Cox. *The Green Count of Savoy, Amédée VI and Transalpine Savoye in the fourteenth century*. Princeton, 1967, XVI - 400 p. ; *The Eagles of Savoy. The House of Savoy in the thirteenth century*. Princeton, 1973, XIV - 493 p.

(5) M. Chiaudano. La finanza Sabauda nel sec. XIII. *Biblioteca della Società storica subalpina*. Torino, 1934, t. CXXXI-CXXXIII.

(6) S. Guichenon. *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*. Turin, vol. I, 1778, p. 281.

(7) L. Wurstemberger. *Peter der Zweite, Graf von Savoyen, Markrgraf in Italien*, t. IV : *Urkunden*. Bern, 1858, n° 41.

1203 ne peut être acceptée qu'en lui laissant un caractère approximatif. Il serait vain d'émettre des hypothèses sur le lieu de naissance de Pierre de Savoie. La famille comtale, ses familiers et ses services se déplaçaient alors de château en château, à Aiguebelle, qui surveillait l'entrée de la Maurienne, à Montmélian au cœur du comté de Savoie, à Pierre-Châtel au-dessus d'un étroit défilé du Rhône, au château dit Menuet des Echelles, contrôlant une des voies d'accès vers le Viennois et vers Lyon, au palais de Suse, ancienne résidence comtale au-delà de la chaîne alpine, et au château de Chillon, juché sur son promontoire rocheux de la rive orientale du Léman. Mais à ces inconfortables et rudimentaires forteresses, où le logement édifié au pied du donjon n'occupe généralement qu'un espace encore restreint, la famille comtale préférait, en usant de son droit de gîte, utiliser au cours de ses incessants déplacements l'hospitalité des maisons religieuses. Ainsi un certain nombre d'actes, émanés du comte Thomas, père de Pierre de Savoie, sont passés à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Valais ou chez les Templiers et les Hospitaliers de Chambéry. Ces aperçus sur les principales résidences du comte Thomas nous montrent que son autorité s'exerçait sur des territoires variés : comtés de Bugey, de Savoie et de Maurienne, la Haute-Tarentaise, le Chablais et le Bas-Valais, les Vallées d'Aoste et de Suse, et, dans des conditions singulièrement plus difficiles, sur une partie importante du Piémont [8].

Ces possessions, qui donnaient à la Maison de Savoie le contrôle des voies transalpines du Mont-Cenis, du Grand et du Petit-Saint-Bernard, se trouvaient déjà aux mains de la famille comtale avant le milieu du XIme siècle. Des alliances heureuses, des liens de famille avec Burchard, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice d'Agaune, demi-frère du dernier roi de Bourgogne, avaient permis aux comtes de Maurienne, d'acquérir de bonne heure leurs domaines transalpins et valaisans. Alors que leurs voisins et rivaux, les comtes de Genève et les seigneurs de Faucigny, seront, dès le XIme siècle, limités dans leur extension territoriale par les possessions étendues de la Maison de Savoie [9], alors que les dauphins de Viennois ne connaîtront que progressivement, grâce à d'habiles empiètements, accomplis en partie aux dépens des évêques de Grenoble, un remarquable essor territorial, les comtes de Maurienne, marquis en Italie, telle était leur titulature officielle, avaient l'incomparable avantage d'avoir déjà accompli sur les deux versants de la chaîne alpine une très vaste et rapide expansion territoriale. Dès les premières générations, des alliances de famille considérables montrent que leur importance était reconnue par les principales familles de l'Occident médiéval.

---

(8) A. Perret. *Les institutions dans l'ancienne Savoie du onzième au seizième siècle.* Saint-Alban-Leysse, Impr. de Gaillard, 1981, p. 52.

(9) P. Duparc. *Le comté de Genève, IXme - XVme siècle.* Genève, 1955, 604 p.

Aucun chroniqueur contemporain ne nous a parlé de la personnalité physique et morale du père de Pierre II de Savoie, le comte Thomas Ier. Si nous en jugeons par les difficultés qu'il surmonta victorieusement, et sur les succès de sa politique, il devait être fort capable et bien doué. Depuis plusieurs générations, les comtes de Maurienne avaient pratiqué une politique hostile aux empereurs germaniques, qui tendaient à les écarter du Piémont et à protéger contre eux les domaines épiscopaux. Entre Frédéric Barberousse et le comte Humbert III le conflit était entré dans une phase aiguë. Déclaré déchu de ses biens par Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, Humbert III doit s'opposer à son impérial adversaire, qui entre dans Turin et ravage la vallée de Suse (10). Seuls la mort du comte de Maurienne et l'avènement de son fils mineur, Thomas Ier, devaient terminer ce conflit, A Bâle, le 7 mai 1189, le roi des Romains réintègre le jeune comte dans la possession de ses biens, mais en échange Thomas Ier doit renoncer à son droit de régale sur l'évêché de Sion, qui dépendra directement de l'Empire (11). Instruit par l'expérience paternelle, le jeune comte de Maurienne va se rapprocher de l'empereur et suivre, en toute occasion, avec profit la politique gibeline. Les fruits de cette volte-face ne se font pas attendre. Thomas Ier intervient, en 1193, en qualité de légat impérial, pour apaiser des contestations entre l'évêque et la commune de Turin (12). Ainsi, la Maison de Savoie, écartée depuis un siècle de cette ville, se trouva en mesure d'y exercer son arbitrage. En 1207, le roi des Romains, Philippe de Souabe, céda au comte de Maurienne l'important château de Moudon, au cœur du Pays de Vaud, et les villes piémontaises de Chieri et de Testona. Deux ans plus tard, Berthold IV, duc de Zähringen qu'avait lésé la donation de Moudon à Thomas Ier, met fin par le traité de Haucrêt à la guerre qu'il livrait en Suisse Romande au comte de Maurienne. Moudon reste à la Maison de Savoie (13). Cependant, les intrigues des villes piémontaises empêchent le comte Thomas d'entrer effectivement en possession des villes de Chieri et de Testona. Sans cesse, il doit guerroyer au-delà des Alpes et négocier avec les villes lombardes, qui traitent avec lui de puissance à puissance ou s'allient contre lui. Par la guerre ou la diplomatie, le comte mène son jeu avec adresse : en 1212, Vigone lui est cédée par l'abbaye de Saint-Just de Suse ; en 1216, il reçoit l'hommage du marquis de Saluces pour le château de Barges ; en 1217, Guillaume de Busca se reconnaît son vassal pour le château de Scarnafigi et la châtellenie de Busca ; en 1220, il acquiert l'hommage de la Commune de Pignerol. Deux ans plus tard, la ville de Turin et le marquis de Saluces font alliance contre lui, mais il réussit, dès

---

(10) D. Carutti. *Regesta comitum Sabaudiae marchionum in Italia... ad an. MCCLIII. Augustae Taurinorum*, 1889, pp. 127–128, n°s 348 et 349.

(11) P. Fournier. *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138 - 1378). Etude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est*. Paris, 1891, pp. 69-70.

(12) L. Wurstemberger. *Ouvrage cité*, t. IV : Urkunden, p. 18, n° 43.

(13) L. Wurstemberger. *Ouvrage cité*, t. IV : Urkunden, p. 19-20, n° 44.

1223, à conclure la paix avec les seigneurs qui avaient soutenu la cause de Turin. En 1224, il se ménage l'amitié de la ville d'Asti en lui prêtant hommage pour plusieurs de ses acquisitions en Piémont [14]. En 1225, il conclut une alliance avec Gênes. En 1226, l'empereur Frédéric II le nomme vicaire impérial de Lombardie et de la marche de Trêves. Sa qualité de représentant de l'empereur lui permet d'étendre son influence politique et d'intriguer avec la commune de Marseille [15]. Ses progrès inquiètent ses adversaires. Une coalition se noue contre lui entre le Dauphin, les communes de Turin et de Pignerol. Thomas est l'allié de l'empereur Frédéric II. Jusqu'à son dernier jour, il mène en Piémont la rude vie de l'homme de guerre. C'est au-delà des Alpes qu'il mourra, le 1er mars 1233. Son corps fut inhumé, croit-on, au monastère de Saint-Michel de la Cluse, qui domine le défilé séparant la vallée de Suse du Piémont [16].

Dans ces domaines cisalpins et aux confins de ceux-ci, le comte Thomas avait eu des succès plus faciles : en 1206, il avait reçu l'hommage de la seigneurie de Coligny [17] ; en 1231, il avait fait l'acquisition du château de Saillon en Valais [18], et, en 1232, au prix de 32 000 sous forts de la monnaie de Suse, du bourg de Chambéry, vendu par Berlion de Chambéry, qui se réservait cependant la possession du château [19].

En un autre domaine, le comte Thomas eut une influence déterminante. Probablement instruit par ses rapports avec les républiques urbaines de Lombardie de l'intérêt qu'il y avait à ménager les bourgeoisies locales, il inaugure dans ses possessions l'octroi de chartes de franchises. Dès 1171, il concède les franchises de la ville d'Aoste ; en 1198, il confirme celles de Suse et octroie celles de Mirandole ; en 1214, il octroie les franchises de Villeneuve, près de Chillon ; en 1215, celles de Yenne et, en 1232, les franchises de Chambéry [20].

Vers 1230, la titulature de la famille comtale change. Les titres de comte de Maurienne, marquis en Italie, sont progressivement remplacés par une nouvelle dénomination, celle de

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

(14) L. Cibrario. *Specchio cronologico.* Torino, 1855.

(15) L. Wurstemberger, *Ouvrage cité,* t. IV : *Urkunden,* p. 29, n° 64 ; S. Guichenon, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie,* t. IV, 1re partie : *Preuves,* pp. 54-55.

(16) La date du décès du comte Thomas Ier est donnée par le martyrologe d'Aoste : *Les « obitus » et les notes marginales du martyrologe de la cathédrale d'Aoste (XIIme siècle),* publ. par O. Zanolli *in Sources et documents de l'histoire Valdotaine,* t. I, Aoste, *Bibliothèque de l'Archivum Augustanum,* t. XIII, 1982, p. 20. Voir aussi L. Cibrario, *Specchio cronologico,* p. 30 d'après le Missel de Tarentaise.

(17) L. Cibrario. *Specchio cronologico.* Torino, 1855.

(18) L. Wurstemberger, *Ouvrage cité,* t. IV : *Urkunden,* p. 34, n° 79.

(19) *Arch. dép. de la Savoie,* SA 15.

(20) Voir sur les franchises P. Vaillant. La politique d'affranchissements des comtes de Savoie (1195-1401). *Etudes historiques à la mémoire de Noël Didier, publ. par la Faculté de Droit... de Grenoble.* Paris, 1960, p. 315-323 ; L. Falletti, *Eléments* d'un tableau chronologique des franchises de Savoie. *Revue Savoisienne,* 1937, 83 p. ; R. Mariotte-Löber. Ville et seigneurie. Les chartes de franchises des comtes de Savoie, fin XIIme siècle — 1343. *Mémoires et documents publ. par l'Académie Florimontane,* t. IV, 1973, XXIV - 271 p. Les franchises de Chambéry sont conservées en original à la Bibliothèque municip. de Chambéry.

comte de Savoie, marquis en Italie. Pour des motifs mal connus et sans que ce changement implique des modifications dans l'étendue des domaines comtaux, ni dans les habitudes itinérantes du comte Thomas, la titulature nouvelle va définitivement prévaloir. Il y a désormais une famille dite de Savoie [21]. Le comte laissait d'ailleurs une nombreuse progéniture. A ses enfants il transmettait un patrimoine étendu, mais qu'il se refusait à démembrer au profit des puînés. Il leur laissait, en revanche, la possibilité de vivre de bénéfices ecclésiastiques et le recours à la munificence du roi d'Angleterre. Une lettre datée de Westminster, adressée le 20 avril 1242, par le roi Henri III d'Angleterre, nous apprend qu'un des fils de ce comte se trouvait à cette époque à la cour du monarque anglais.

S'il fallait faire preuve d'imagination pour assurer le sort de nombreux fils, la destinée des filles fut réglée de bonne heure et fort brillamment. L'une d'elles, Marguerite, fut mariée avec le comte Hartmann de Kibourg, héritier par sa mère des plus puissants seigneurs de Suisse alémanique, les ducs de Zähringen [22]. Cette alliance, qui rapprochait en 1218 deux familles jusque-là rivales en Helvétie, devait entraîner par la suite la Maison de Savoie à des guerres incessantes en Suisse. Au contraire le mariage, l'année suivante [23], de Béatrice de Savoie, l'autre fille du comte Thomas, avec Raymond-Bérenger, comte de Provence, n'eut que des conséquences heureuses, car les quatre filles, nées de cette union, devinrent par mariage souveraines de France, d'Angleterre, de Germanie et de Naples. Ces alliances de famille, en particulier la proche parenté avec le couple royal anglais, allaient puissamment servir les intérêts de la Maison de Savoie.

Il n'était au pouvoir de personne de pressentir toutes les conséquences du mariage provençal. Le comte Thomas et Marguerite de Genève, sa femme, eurent à préparer l'établissement de leurs huit fils. Le décès prématuré du second d'entre eux, Humbert [24], leur laissa sept fils à pourvoir, situation toute nouvelle dans la famille de Savoie, qui n'avait laissé qu'un seul fils à chacune des deux générations précédentes et n'avait jamais connu autant d'héritiers mâles. Thomas Ier orienta sa progéniture en père de famille avisé, soucieux de ne pas démembrer son bien. Les deux aînés, Amédée et Aymon, furent laissés dans le siècle pour perpétuer la Maison de Savoie ; les cinq autres, Guillaume, Thomas, Pierre, Boniface et Philippe, se laissèrent orienter vers la cléricature. Dès 1224, quatre d'entre eux sont

---

(21) Voir notre étude : *Les institutions dans l'ancienne Savoie du onzième au seizième siècle*, Saint-Alban-Leysse, 1981, pp. 40-42.

(22) S. Guichenon, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, t. IV, 1re partie, *Preuves*, pp. 62-63.

(23) L. Wurstemberger, ouvrage cité, t. IV : *Urkunden*, p. 21, n° 48 ; D. Carutti. *Regesta comitum Sabaudiae, marchionum in Italia... Augustae Taurinorum*, 1889, p. 170, n° CDLIX.

(24) Le décès d'Humbert de Savoie eut lieu avant le 15 novembre 1223. Voir D. Carutti, *Supplemento* au *Regesta Comitum Sabaudiae*, n° LXVIII.

déjà qualifiés de clercs [25]. Destinés à recevoir, au gré des postes vacants, des bénéfices ecclésiastiques, canonicats d'abord, puis des évêchés, sans être astreints, par un abus manifeste de l'époque, à recevoir les ordres sacrés, les fils puînés du comte de Savoie restaient disponibles pour le mariage s'il se présentait une héritière, pourvue d'un comté ou d'une importante seigneurie, proche ou lointaine. Cette aubaine se présenta pour trois d'entre eux, Thomas, Pierre et Philippe. Au milieu de leur entourage ecclésiastique, ils ne cesseront d'être des hommes de guerre, comme le voulait un indéracinable atavisme, mais en revanche ils tireront grand profit de la fréquentation des clercs qui étaient alors d'admirables administrateurs du temporel. La prudence des membres du clergé, leur diplomatie, leur habileté à gérer les biens temporels, comme les choses spirituelles, ne seront pas des exemples perdus. Guillaume, Pierre, Philippe, et Boniface de Savoie subiront cette influence et en resteront marqués. Thomas, plus vite sorti de la cléricature, semble avoir été un guerrier plus qu'un administrateur. Cependant, il est en 1226, avec son frère Pierre, chanoine du chapitre de Lausanne [26], mais il ne tarda pas à renoncer à l'existence cléricale pour retourner dans le siècle.

Pierre de Savoie devait rester plus longtemps attaché aux bénéfices ecclésiastiques. En 1229, il est prévôt de l'église de Genève [27] et devient procureur de l'église de Lausanne, c'est-à-dire chargé de l'administration du diocèse pendant la vacance du siège épiscopal. Deux ans plus tard, Boniface, un jeune frère de Pierre, est pourvu par le Saint Siège de l'évêché de Lausanne [28], mais il semble s'être heurté à des hostilités locales et n'avoir pu rester effectivement en possession, car nous le trouvons, en 1233, à la tête de l'évêché de Belley, où la Maison de Savoie exerçait plus directement son influence [29].

Depuis plusieurs années, Guillaume, frère de Pierre, gouvernait le diocèse de Valence et, les armes à la main, guerroyait avec succès contre les seigneurs laïcs désireux d'absorber des parcelles du temporel ecclésiastique [30]. Toutefois, ni Boniface ni Guillaume n'étaient vraiment évêques. Ils sont dits élus de Belley et de Valence, ce qui signifie qu'ils ont été élus par les chapitres cathédraux, mais n'ont pas été consacrés. Ils n'en administrent pas moins leurs diocèses respectifs en jouissant des revenus attachés à leurs églises. Pierre de Savoie va bientôt revenir à une existence de seigneur laïc. L'année de la mort de son père, en 1233, il est prévôt du chapitre cathédral

---

(25) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV ; *Urkunden*, p. 25, n° 58.

(26) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, p. 29, n° 65.

(27) L. Wurstemberger, t. IV . *Urkunden*, p. 31, n° 72.

(28) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, p. 34, n° 78.

(29) S. Guichenon, *ouvrage cité*, t. IV, 1re partie, p. 66.

(30) J. Chevalier, *quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge (Guillaume et Philippe de Savoie)*... Paris, 1889, 103 p.

d'Aoste [31], mais il va quitter les chanoines de ce chapitre et réclamer sa part de la succession paternelle. Son frère Amédée IV, le nouveau comte de Savoie, ne voulut pas consentir au partage. Un conflit, probablement armé, éclata entre le comte et ses frères Aymon et Pierre, ligués contre lui. L'enjeu paraît avoir été la possession de la Vallée d'Aoste et des pays riverains du Léman. Pierre de Savoie avait en particulier des adhérents dans le Val d'Aoste, où ses fonctions de prévôt lui avaient permis de nouer des intelligences. Amédée IV semble avoir réussi à tenir tête à ses frères. Dès juillet 1234, la paix est conclue au château de Chillon. Le comte de Savoie conserve tous ses droits sur la Vallée d'Aoste, mais il cède à son cadet Aymon le Chablais et la partie du Valais située entre le Grand-Saint-Bernard et le lac Léman. Désormais Aymon tiendra, sous condition d'hommage à son aîné, le château de Chillon et la vénérable abbaye de Saint-Maurice d'Agaune et s'intitulera seigneur de Chablais ou seigneur d'Agaune. Amédée IV fut moins généreux avec Pierre de Savoie, qui dut se contenter des châteaux de Lompnès et de Saint-Rambert-en-Bugey et prêta pour eux fidélité au chef de famille [32].

Pierre de Savoie avait cependant reçu, quelques mois plus tôt, une ample compensation à ses demi-échecs de cadet insatisfait. Il venait d'épouser Agnès de Faucigny, fille aînée d'Aymon II, seigneur de Faucigny, qui en février 1234, au château de Châtillon-sur-Cluses, peu après les cérémonies de mariage, avait institué, au cas où il resterait sans postérité masculine, sa fille Agnès en qualité d'héritière de la seigneurie de Faucigny [33]. En attendant que prenne effet le testament de son beau-père, Pierre de Savoie, ambitieux et adroit, va exercer une influence déterminante sur la destinée du Faucigny. Il commence la deuxième phase de son existence, celle où il va jouer un rôle à sa mesure.

Bientôt un autre mariage allait singulièrement élargir les possibilités d'action de la Maison de Savoie tout entière. Séduit par la beauté d'Eléonor de Provence, fille du comte de Provence et de Béatrice de Savoie, le roi Henri III d'Angleterre la demande en mariage. La cérémonie eut lieu à Canterbury, en 1236 [34]. Guillaume de Savoie, élu de Valence, qui s'était vu confier le soin de conduire sa jeune nièce en Angleterre, y fit, avec sa nombreuse escorte, une entrée remarquée. C'était un homme illustre et élégant, un homme accompli selon les expressions employées par Mathieu Paris, chroniqueur anglais contemporain, dont l'animosité à l'égard des Savoyards et Provençaux qui escortaient la jeune reine, n'allait pas tarder à s'éveiller [35].

---

(31) L. Wurstemberger, t. IV, 1re partie : *Urkunden*, p. 38, n° 84.

(32) L. Wurstemberger, t. IV, 1re partie : *Urkunden*, p. 42-46, n° 96.

(33) L. Wurstemberger, t. IV, 1re partie : *Urkunden*, p. 140, n° 91.

(34) D. Carutti, *Regesta...*, pp. 208-209, n° DLXVIII ; L. Wurstemberger, t. IV, 1re partie : *Urkunden*, p. 54, n° 107 ; F. Mugnier, *op. cit.*, pp. 168-173.

(35) F. Mugnier. Les Savoyards en Angleterre au XIIIme siècle et Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, Chambéry, t. XXIX, 1890, p. 208.

Eléonor de Provence, dans cette cour étrangère, montrait ouvertement sa faveur à sa parenté continentale et le souverain, désireux de plaire à une jolie femme et heureux de s'appuyer, dans ses difficultés avec un baronnage insulaire turbulent, sur les oncles de la reine, allait subir leur ascendant et les combler de sa munificence.

Il est impossible de faire le compte des sommes du trésor de l'échiquier, des fiefs et des bénéfices ecclésiastiques que le roi va accorder à ses oncles par alliance et à leur nombreuse suite de conseillers et vassaux, qui quittèrent leurs montagnes pour partager cette aubaine. Entre la Savoie et l'Angleterre, ce sont désormais d'incessantes allées et venues de seigneurs, de clercs, de messagers [36]. Les Savoyards sont réalistes et savent que ces avantages n'auront qu'un temps. Aussi est-ce en Savoie, en Bugey, en Viennois, en Pays de Vaud qu'ils cherchent à investir leurs revenus anglais par des achats de fiefs, d'hommages, des constructions de châteaux. Pendant trois ans l'homme qui sera le plus écouté du couple royal d'Angleterre, le plus influent, sera Guillaume de Savoie puis, après la mort de Guillaume, Pierre et Boniface assureront la relève. Cet ascendant, ils le devront à leur prestance physique et à leur intelligence. Mathieu Paris, un témoin oculaire qui déteste ces étrangers, reconnaît cependant les qualités extérieures et de jugement des oncles de la reine. Nous avons déjà vu qu'il qualifiait l'élu de Valence, Guillaume de Savoie, d'homme élégant et accompli. Boniface de Savoie, évêque de Belley puis archevêque de Canterbury, fut, selon lui, un homme de haute stature et d'un corps élégant [37]. Philippe de Savoie, le plus jeune des frères, qui sera à son tour évêque de Valence avant de devenir archevêque de Lyon, était d'après Mathieu Paris « amateur et protecteur de la paix de l'Eglise, beau de sa personne, vaillant » ; « c'était, écrit-il encore, un homme élégant et de bonne mine, fameux par son habileté dans la guerre et rassasié de riches revenus » [38]. L'aspect physique de Pierre de Savoie n'a pas attiré l'attention du chroniqueur. Nous en concluerons qu'il était probablement moins remarquable sur ce point que ses frères, mais c'était, aux dires de Mathieu Paris, un « homme sage, discret, prudent et circonspect » [39]. Quant à la sœur de ces grands seigneurs, Béatrice de Savoie, comtesse de Provence, elle était d'une remarquable beauté [40]. Ces éloges, nous l'avons vu, ne sont pas ceux d'un courtisan, mais d'un moine érudit au patriotisme ombrageux, qui manifestait en toute occasion sa haine pour les étran-

---

(36) F. Mugnier, *op. cit.*, pp. 342, 360-362, 365.

(37) D. Carutti, *Regesta...*, p. 232, n° DCLIV ; F. Mugnier, *op. cit.*, p. 186, d'après Mathieu Paris, *Chronicon.*

(38) D. Carutti, *Regesta...*, p. 232, et F. Mugnier, *op. cit.*, p. 208, d'après Mathieu Paris, *Chronicon.*

(39) S. Guichenon, *ouvrage cité*, t. I, 1778, p. 286, d'après Mathieu Paris.

(40) C. Blanchard. Histoire de l'abbaye d'Hautecombe en Savoie avec pièces justificatives inédites. *Mémoires et doc. publ. par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie,* 3me série, t. I, 1875, p. 153, n° 2, d'après le troubadour Guillaume de Saint-Grégori.

gers accaparant une trop grande part des revenus de l'Angleterre. Comme il n'y eut ni de Joinville ni de Commines savoyards, nous sommes reconnaissants à Mathieu Paris d'avoir en quelques mots redonné vie à ces grands seigneurs de Savoie qui, sans lui, ne seraient que des noms retrouvés dans les chartes.

Un autre mariage avantageux survint en 1237 [41]. Thomas, l'un des nombreux frères de Pierre de Savoie, épousa Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, veuve de Ferrand de Portugal, le vaincu de Bouvines. Par cette union Thomas devenait comte de Flandre. C'est probablement à l'influence du monarque anglais, son neveu depuis une année, que Thomas devait ce mariage, qui n'était d'ailleurs pas sans contrepartie. Jeanne de Flandre était plus âgée que lui. Sans enfant de son premier lit et ayant, semble-t-il, dépassé l'âge de concevoir des promesses de maternité, elle allait rester stérile. Thomas devait donc être le seul comte de Flandre de la Maison de Savoie. Veuf dès 1244 et obligé de laisser son comté à sa belle-sœur, Marguerite de Dampierre [42], il n'aura joui de la Flandre que pendant sept ans. Mais il avait, lui aussi, le sens de l'intérêt familial. C'est pourquoi il va intervenir pour faire nommer son frère Guillaume, élu de Valence, à l'évêché de Liège.

En 1238, malgré la réticence des chanoines de Winchester, Guillaume est élu, sur l'intervention personnelle du roi d'Angleterre, évêque de Winchester. A la fin de la même année, Guillaume est à Rome pour se faire reconnaître par le pape Grégoire IX en qualité d'évêque de Liège. Le souverain pontife le proclame évêque de Liège en lui laissant ses deux évêchés de Valence et de Winchester [43]. Mathieu Paris traite dans ses écrits l'opulent bénéficier savoyard de « monstre spirituel » et de « bête à plusieurs têtes » [44]. Grégoire IX, alors en conflit avec l'empereur Frédéric II, avait intérêt à ménager Guillaume de Savoie, qui avait combattu bravement, l'année précédente, dans le Milanais pour le compte du roi d'Angleterre et qu'il désirait mettre à la tête de troupes destinées à lutter contre Frédéric II. Ce projet fut contrarié par la mort imprévue de Guillaume de Savoie qui mourut à Viterbe, le 1er novembre 1239. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné. Son corps fut ramené en Savoie et inhumé dans l'abbaye d'Hautecombe, le 5 mai 1240. Le roi et la reine d'Angleterre éprouvèrent une très vive douleur à la nouvelle de ce décès [45].

---

(41) D. Carutti, *Regesta...*, p. 210, n° DLXXI ; d'après L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, p. 56, n° 115, le mariage de Thomas de Savoie avec Jeanne de Flandre n'aurait eu lieu qu'en 1238.

(42) F. Mugnier. Communication *in Mémoires et doc. publ. par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 1893, pp. XCV-XCVIII ; *Les Savoyards en Angleterre...*, p. 209.

(43) D. Carutti, *Regesta...*, p. 213, n° DLXXXI.

(44) F. Mugnier. Les Savoyards en Angleterre au XIIIme siècle... *Mém. et doc. publ. par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, Chambéry, t. XXIX, 1890.

(45) *Chronica latina Altaecombae*, éd. D. Promis *in Monumenta historiae patriae*, SS., t. I, 1840, col. 673 ; D. Carutti, *Regesta...*, p. 223.

Pendant l'été de l'année 1237, un autre deuil avait frappé la Maison de Savoie. Aymon, seigneur de Chablais, était mort sans avoir été marié [46]. Des chroniques tardives avancent qu'il fut atteint de la lèpre. Lorsque le Chablais lui fut concédé trois ans plus tôt, il avait été stipulé que ses domaines reviendraient après sa mort au comte Amédée IV et à ses autres frères. Il était donc dès lors prévu qu'il n'aurait pas de postérité directe. Lorsque survint son trépas, Amédée IV rentra sans difficulté en possession du Chablais et du Bas Valais et les rattacha à ses domaines.

L'évêché de Valence devint vacant à la mort de l'élu Guillaume. Son frère, Philippe de Savoie, lui succéda [47]. Ainsi, pendant quarante ans, le siège épiscopal de Valence restera aux mains de la Maison de Savoie. En 1241, le roi Henri III d'Angleterre fit élire par le chapitre de Canterbury en qualité d'archevêque de Canterbury son jeune oncle Boniface de Savoie, jusqu'alors élu de Belley. En raison de retards apportés par la guerre entre Frédéric II et Grégoire IX et de la mort de ce pape, il fallut deux ans pour que cette élection fût confirmée à Rome. Boniface ne fit en Angleterre qu'une visite de forme en 1244 et ne prendra effectivement possession qu'en 1249 [48]. Il sera désormais l'un des plus importants personnages de l'Angleterre, dont il fut le primat. Ses fonctions lui donnèrent la préséance sur tous les sujets du monarque anglais. Depuis 1240 un autre savoyard, Pierre d'Aigueblanche, de la famille des vicomtes de Tarentaise, qui avait accompagné Guillaume de Savoie en Angleterre, était devenu évêque d'Hereford. Il peupla son chapitre cathédral de savoyards et fut l'un des confidents du roi et l'un des membres les plus écoutés de son conseil [49].

L'homme qui devait assurer la succession de Guillaume de Savoie dans la faveur du roi fut Pierre de Savoie. Epoux de l'héritière du Faucigny, issu lui-même par sa mère de la famille comtale de Genève, ayant passé sa jeunesse parmi les chanoines de Lausanne, de Genève et d'Aoste, c'est naturellement vers les contrées riveraines du Léman qu'il va d'abord orienter sa politique ambitieuse. Dès 1234, il reçoit l'hommage d'Amédée, seigneur de Gex, qui reconnaît tenir de lui le château de Gex [50]. Quelques années plus tard, il lui arrive une grave mésaventure. Il est assailli, blessé et fait prisonnier par les fils du comte Guil-

---

(46) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, p. 55, n° 111 : dernière mention d'Aymon de Savoie, le 1er juillet 1237.

(47) U. Chevalier, *Régeste dauphinois...*, Valence - Romans, n° 7930.

(48) D. Carutti, Regesta..., p. 232, n° DLIV ; Martin. *Conciles et bullaires de l'église de Lyon*, p. 240, n° 903 : la consécration de Boniface de Savoie n'eut lieu qu'en 1245 ; R. Foreville. L'élection de Boniface de Savoie au siège primatial de Canterbury. Contribution à l'étude de la réserve papale. *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux histor. et scientifiques*. Année 1960, vol. I, p. 435-450.

(49) F. Chapuisat. Le chapitre savoyard de Hereford au XIIIme siècle. *Congrès des Sociétés savantes de la province de Savoie. Nouv. série*, I, sept. 1964, pp. 43-51.

(50) *Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à la ville et au canton de Genève avant l'année 1312*, publié par Ch. Le Fort et P. Lullin. Genève, 1866, n° 668.

laume de Genève, probablement inquiet des progrès de Pierre de Savoie aux confins du Genevois. Les membres de la Maison de Savoie s'opposent, à l'occasion, entre eux lorsque leurs intérêts personnels sont en contestation, mais, sitôt qu'un danger extérieur se précise, la cohésion familiale se ressoude sans faille. A diverses reprises, nous aurons occasion de le constater. Amédée IV exige la libération de son cadet et, en mai 1237, exerce son arbitrage entre le comte de Genève et Pierre de Savoie au sujet de la réparation de l'insulte commise. Le comte de Genève doit s'engager à verser à Pierre 20 000 marcs d'argent et à lui remettre, en attendant le règlement de cette somme considérable, le château d'Arlod, sentinelle au bord du Rhône [51].

Un nouveau et grave conflit allait s'élever, en 1240, à propos du siège épiscopal de Lausanne, alors vacant. Le chapitre de la cathédrale élit Philippe de Savoie, alors primicier de Metz, mais le chantre du chapitre, Jean de Cossonay, d'une importante famille vaudoise, est le candidat d'une partie des chanoines et des bourgeois de la ville. Aymon de Faucigny, beau-père de Pierre de Savoie, entre dans Lausanne pour soutenir la cause de Philippe. La guerre entre les deux factions ravage la ville. Pierre de Savoie, à la tête de 6 000 hommes d'armes, arrive à la rescousse. Lausanne flambe. Malgré tout, Jean de Cossonay, appuyé par un parti nombreux, réussit à se maintenir et à se faire reconnaître sur le siège épiscopal [52]. Philippe de Savoie, deux ans plus tard, recevra, comme nous l'avons vu, l'évêché de Valence. Il deviendra, en 1245, archevêque élu de Lyon pour avoir assuré la sécurité du pape Innocent IV lors du concile tenu dans cette métropole. C'est très probablement à l'occasion du conflit de Lausanne que Pierre de Savoie s'empara du château et de la seigneurie de Romont, en Pays de Vaud. Le château de Moudon, qui venait de l'héritage paternel, lui était échu vers cette époque. Il reçoit, en 1240, l'avouerie de l'important prieuré de Payerne [53].

Dans les années suivantes, Pierre de Savoie poursuit sans discontinuité son expansion territoriale en Suisse romande : en 1241, il reçoit l'hommage du seigneur d'Aubonne pour le château de ce nom. En conflit avec le comte de Genève pour le château d'Arlod, il oblige, en 1242, ce comte à y renoncer, mais ne peut l'acquérir à titre définitif que plus tard ; en 1244, il acquiert le château de Bioley et ses dépendances, l'hommage du château de Gruyères que lui rend le puissant comte de Gruyères ; il légalise, par le traité d'Evian avec l'évêque de Lausanne, sa possession du château de Romont et acquiert les droits de l'église de Lausanne à Glane et à Estavayer ; le seigneur de Cossonay lui prête hommage. Pierre reçoit, toujours

---

(51) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, p. 55, n° 110.

(52) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, p. 55, n° 110, pp. 60-63, n°s 125-127.

(53) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, p. 64, n° 130.

en 1244, l'hommage pour le château de Saint-Martin, de Châtel et pour la vallée de la Fruence. En 1246, il achète les droits de l'évêque de Sion dans la terre de Vully ; en 1249, il acquiert la tour de Vevey et son aîné, le comte Amédée IV, lui inféode le château de Féternes dont dépendait Evian. Le 28 juin 1250, le comte de Genève, qui doit toujours à Pierre de Savoie les 20 000 marcs d'argent promis en 1237 en dédommagement des voies de fait commises contre lui, est contraint de lui donner en gage le château de Genève, celui de Balaison et le fief de Langin en Chablais ainsi que le château des Clées en Vaud. La même année, Pierre de Savoie acquiert l'hommage des seigneurs du Pont-en-Ogo et de Corbières ; en 1251, il reçoit les hommages pour le château de Rue, pour la partie qui lui échappait encore du château d'Estavayer, les châteaux d'Arconciel, de Belmont et d'Illens. En 1254, c'est au tour du seigneur de Montagny à lui rendre hommage. Peu à peu, tous les châteaux et les bourgs de la Suisse romande tombent sous sa possession directe ou sous sa mouvance [54].

Un événement survenu dans la Maison de Savoie allait accroître soudain les possessions de Pierre. En juin 1253, le comte Amédée IV mourait à Montmélian [55]. D'Agnès de Saluces, sa première femme, il n'avait eu que des filles. Les écartant de sa succession par une précoce application de ce qui s'appellera plus tard en France la loi salique, il avait institué dès 1235 comme héritier du pouvoir comtal et de l'ensemble de ses domaines l'aîné de ses frères, alors survivants, Thomas de Savoie, ancien comte de Flandre, qui avait toujours épousé ses intérêts. Amédée IV avait dédommagé son frère de la perte du comté de Flandre en lui donnant en 1235, sous condition d'hommage, la terre de Piémont. Amédée se réservait cependant la vallée de Suse et ne cédait que le Piémont proprement dit au-delà d'Avigliana [56]. C'était confier à Thomas une partie fort difficile à mener au milieu du guêpier des villes piémontaises, véritables républiques qui se voulaient autonomes.

Cependant, en 1244, Amédée IV avait convolé en secondes noces avec Cécile des Baux, fille de Barral, seigneur des Baux [57]. La nouvelle comtesse de Savoie avait eu antérieurement une aventure matrimoniale qui mérite d'être contée, car elle est symptomatique de l'époque. Pressé de marier sa fille, le seigneur des Baux avait capturé le dauphin Guigues VII, qui voyageait en Provence. Le dauphin ne fut rendu à la liberté que sous condition d'épouser Cécile des Baux. En raison du jeune âge des époux, il ne pouvait être question d'aller jusqu'à la

---

(54) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, pp. 79 et sq., nos 139, 156, 162, 170, 174, 177, 178, 179, 181, 195, 230, 239, 249, 263-265, 286, 382.

(55) *Les « obitus » et les notes marginales du martyrologe de la cathédrale d'Aoste*, publ. par O. Zanolli. Aoste, 1982, p. 34.

(56) D. Carutti, *Regesta...*, p. 339, n° CXVIII, d'après Arch. de Turin.

(57) S. Guichenon, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, t. IV, 1re partie, Preuves, p. 71.

consommation du mariage. Libre de retourner chez lui, le dauphin, oublieux de ce mariage blanc, allait épouser Béatrice de Savoie, fille de Pierre et d'Agnès de Faucigny [58]. En décembre 1244, le contrat de mariage fut conclu et Aymon de Faucigny, aïeul de Béatrice, promit que, faute d'héritier mâle, la seigneurie du Faucigny reviendrait à Béatrice et à son époux. L'année suivante, Pierre de Savoie donne son consentement à ce mariage, mais comme Béatrice, sa fille, n'était pas nubile, Guigues pour gage de sa parole se reconnut vassal de son beau-père pour les châteaux de La Buissière et d'Avalon jusqu'à la consommation du mariage. Ce n'est que plus tard que sera demandée à Rome l'annulation du mariage forcé avec Cécile des Baux [59]. Cependant, cette dernière, devenue comtesse de Savoie, donna un fils Boniface à Amédée IV, qui modifia ses dispositions dernières. Boniface n'était qu'un enfant à la mort de son père, en 1253. Il hérita naturellement du comté et, pendant sa minorité, le gouvernement fut confié, selon la volonté d'Amédée IV, à son frère Thomas [60].

Une minorité parut l'occasion propice à Pierre et à Philippe de Savoie, dont l'entente fut toujours très étroite, pour revendiquer leurs droits. Ils estimaient n'avoir pas reçu, vingt ans plus tôt, une part réelle de la succession paternelle. Thomas, fidèle administrateur des biens de son neveu, plaida la cause de l'indivisibilité du comté de Savoie. En terre d'Empire, alléguait-il, comté ni duché ne devait être divisé. Il lui fallut cependant transiger. Le 16 février 1255, Pierre reçut les châtellenies de Chillon, de Conthey et de Saillon en Valais, c'est-à-dire tous les biens savoyards en Chablais et en Valais du Grand-Saint-Bernard à Vevey, et à la Drance. C'était l'ancienne seigneurie qu'avait reçue jadis son frère Aymon. De plus, Pierre obtenait le château de Dorches sur la rive droite du Rhône et celui de Charousse à Servoz [61]. Philippe de Savoie eut pour sa part trois châteaux en Viennois et leurs mandements : Tolvon, Bocsozel et Voiron [62]. Déjà détenteur, en qualité d'archevêque de Lyon, du temporel de cette église, il cherchait à accroître son influence à proximité du Lyonnais. Son frère Pierre, dans ce secteur géographique éloigné des domaines acquis par lui en Chablais et en Helvétie, va de son côté faire d'importantes acquisitions. Dès 1250, Guillaume de Beauvoir lui prête hommage pour le château de Falavier et Albert de la Tour pour le château de La Tour-du-Pin. L'année suivante, Pierre de Savoie reçoit la ville de Bourgoin [63]. Sa progression en Viennois ne l'empêche pas d'étendre de plus en plus son influence entre le

---

(58) *Inventaire des archives des Dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346*, publ. par U. Chevalier. Nogent-le-Rotrou, 1871, n° 317.

(59) D. Carutti. *Regesta...*, pp. 235, 240.

(60) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, p. 171, n° 331.

(61) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, pp. 187-189, n° 386.

(62) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, pp. 190-192, n° 387.

(63) *Régeste Dauphinois...*, publ. par U. Chevalier, n°s 8670, 8671, 8681 et 8713.

lac Léman et celui de Neuchâtel. En 1255, il obtient l'hommage du seigneur de Paleysieux puis du comte de Gruyères pour le château d'Oex et le Pas de la Tine. La même année, le comte de Waldeck, procureur général de l'Empire, lui confie, sur ordre du roi des Romains, le protectorat de Berne, de Morat et de Hali. Ses vassaux guerroient contre Fribourg [64].

Pierre de Savoie pénètre donc maintenant en Suisse alémanique sans cesser d'acquérir de nouvelles places en Helvétie romande : il acquiert la possession directe d'Aubonne, Commugny, l'avouerie de Vevey, le château d'Yverdon, la gagerie de celui de Rue, les châteaux de Martigny et de Crest, enlevés de haute lutte à l'évêque de Sion, Henri de Rarogne. Il devient l'héritier d'Ebles de Genève, personnage appartenant à une branche écartée du comté de Genève. Il fait donc siennes les revendications d'Ebles et réclame, en outre, la dot de sa mère Marguerite de Genève. Pour prix de la paix, le comte Raoul de Genève doit renoncer définitivement aux hommages de Châtillon-de-Michaille, d'Arlod et Charousse et à ses droits sur le défilé de L'Ecluse [65]. En 1261, Pierre de Savoie acquiert la gagerie du château et du mandement de Beaufort, c'est-à-dire le Beaufortin en Savoie [66].

Au moment où, en 1263, Pierre de Savoie allait à son tour accéder à l'autorité comtale en Savoie à cause du décès prématuré de son neveu, le comte Boniface, il avait réussi à dominer sans conteste le Faucigny depuis la mort, en 1254, de son beau-père Aymon de Faucigny, le Chablais, le Valais à l'ouest de la Morge, une partie importante de la Suisse actuelle et une partie appréciable du Viennois. Ces succès étonnants avaient été obtenus au prix de guerres avec les évêques de Lausanne et de Sion, les comtes de Genève. Sa pénétration en Helvétie inquiètera bientôt Rodolphe de Habsbourg. Plus souvent encore, Pierre de Savoie s'était agrandi à prix d'argent. De multiples châtellenies furent acquises contre des contreparties financières ; bien des prestations d'hommages ont été monnayées. Le système de la gagerie fut souvent utilisé. La gagerie diffère de notre actuelle hypothèque, car elle donne au prêteur la jouissance immédiate du bien livré en gage de remboursement. Il s'agit donc d'une vente sous condition d'une possibilité de rachat. En fait l'emprunteur, qui appartenait à une noblesse aux prises avec des difficultés financières, n'avait qu'exceptionnellement la faculté de récupérer son bien.

D'où Pierre de Savoie tirait-il les ressources nécessaires à ses frais de guerre, de constructions ou agrandissements de châteaux, destinés à garder les territoires acquis, à ses nombreux achats ? Des payements, effectués en pays vaudois ou

---

(64) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, p. 194, n° 392, p. 196, n° 397.

(65) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, pp. 201 et sq., n°s 411, 451, 448 a, 545, 507-508, 271-272 ; S. Guichenon, *ouvrage cité*, t. IV, 1re partie, *Preuves*, p. 74.

(66) *Arch. dép. de la Savoie*, SA 20.

savoyard, en livres sterling nous éclairent sur ce point. Non seulement il recevait des sommes considérables prélevées sur le trésor de l'Echiquier de Londres, mais il jouissait en Angleterre de revenus fonciers considérables. Dès 1241, le roi Henri III lui fit don du comté de Richemont, de plusieurs villes et châteaux et de seize manoirs dans divers comtés : dans ceux de Lincoln, Norfolk, Suffolk, Cambridge, Hereford, etc. Quelques mois plus tard, il obtient la seigneurie d'Egle. Sans arrêt, pendant de longues années, la générosité du roi comble Pierre de Savoie de nouveaux domaines. Il le gratifie de la garde du château de Douvres et d'un nombre tel de fiefs qu'il serait fastidieux de les énumérer. Ces libéralités ne furent d'ailleurs pas faites sans motifs, car Pierre de Savoie, homme réfléchi et de bon conseil, homme de guerre de valeur et diplomate habile, rendait de grands services à son royal neveu [67].

En 1242, Pierre de Savoie combat en Gascogne pour le compte du roi d'Angleterre et participe à la campagne de Taillebourg et de Saintes avec l'armée anglaise [68]. En 1246, son frère aîné, le comte Amédée IV, renouvelle son hommage au roi Henri III pour les châteaux d'Avigliana, de Bard dans la vallée d'Aoste, les villes de Suse et de Saint-Maurice en Valais moyennant mille livres sterling. La somme était intéressante et le suzerain était trop lointain pour que ces liens de vassalité puissent constituer une gêne [69]. En 1249 et 1250, Pierre de Savoie est un des représentants du roi d'Angleterre pour négocier des trêves avec le roi de France, Saint Louis, qui par sa femme, Marguerite de Provence, était lui aussi un neveu par alliance des princes savoyards [70]. Le 13 mai 1253, Pierre de Savoie est présent parmi les grands d'Angleterre lors de la confirmation de la Grande Charte par Henri III. Il suit ensuite son neveu dans une nouvelle expédition en Gascogne et, en 1254, participe aux négociations qui aboutirent à faire nommer Edouard d'Angleterre, fils aîné du souverain, roi de Sicile sur l'initiative du pape Innocent IV. Le chef de l'expédition militaire destinée à établir le jeune roi sur son trône sicilien, est Thomas de Savoie, qui est fait prince de Capoue [71]. Mais l'expédition d'Italie commença fort mal. Les bourgeois d'Asti, dans les derniers jours de 1255 ou au début de 1256, attaquent Thomas à Moncaleri. Thomas va malencontreusement chercher du secours auprès des Turinois qui le retiennent prisonnier. Ses frères Pierre, Boniface et Philippe, archevêque de Lyon, s'empressent avec des subsides anglais d'organiser une expédition contre Turin pour le délivrer. Cette campagne paraît avoir été un échec, car

---

(67) L. Wurstemberger, *ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, pp. 70 et sq., nos 138, 146, 244, 341 ; pp. 349-370, nos 672-676.

(68) F. Mugnier. *Les Savoyards en Angleterre au XIIIme siècle et Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford*, pp. 188-190.

(69) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, p. 105, no 191.

(70) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 122, no 240 ; 124, nos 245 et 125.

(71) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 172, no 334 ; 170, no 326 ; 179, no 357 ; 183-184, no 373 ; S. Guichenon. *Histoire généalogique...*, t. IV, 1re partie : *Preuves*, p. 95.

Thomas resta prisonnier des Turinois qui le livrèrent aux bourgeois d'Asti. Il fallut plusieurs traités avec Turin et Asti, en 1256 et 1257, pour que Thomas recouvrît la liberté après avoir fait d'amples concessions à ces deux villes et laissé ses deux fils mineurs en otages comme gage du payement d'une forte rançon. Il avait fallu l'intervention pressante de ses royaux neveux de France et d'Angleterre et d'Innocent IV et des menaces de répression contre le commerce de ces villes pour leur faire restituer le captif [72]. Thomas de Savoie, sitôt libre, se mit à préparer une expédition de revanche, mais il n'eut pas la possibilité de la réaliser, car en janvier 1259 il mourait. Son corps fut inhumé dans la cathédrale d'Aoste, où son gisant, armé de pied en cape, couvert du bouclier à ses armes, se voit encore dans le chœur de cette cathédrale [73].

Cependant, Pierre de Savoie continuait à partager son temps entre ses domaines alpestres et l'Angleterre. Il est chargé, en août 1258, avec Simon de Montfort, comte de Leicester, des pourparlers de paix qui mettront fin aux discordes qui ravageaient l'Ecosse. L'année suivante, il est un des négociateurs du roi Henri III auprès de Saint Louis [74]. Ainsi fut conclu le traité d'Abbeville, qui restituait à l'Angleterre le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Agenais et une partie de la Saintonge et mettait fin pour assez longtemps aux guerres franco-anglaises. Saint Louis sut se montrer généreux envers son beau-frère Henri III, mais il fit des libéralités à son oncle Pierre de Savoie, qui résida à l'hôtel de Nesles, à Paris, et posséda Royaumont.

En Angleterre, Henri III dut faire face à une crise redoutable. Simon de Montfort, à la tête des barons anglais révoltés, lui imposa les Provisions d'Oxford. Dans cette période délicate, Pierre de Savoie ne ménagea pas au souverain les conseils de modération, sans cesser pour autant de soutenir sa cause, et il fit partie du groupe chargé de la réforme de l'administration du royaume [75].

LE COMTE DE SAVOIE
(1263 - 1268)

En juin 1263, le comte Boniface de Savoie mourait en pleine jeunesse [76]. Les Chroniques de Savoie, rédigées plus d'un

---

(72) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 204-205, n° 419 ; 210-214, n° 433 ; 217-221, n°s 443, 443 a et 444.

(73) Thomas de Savoie, frère de Pierre de Savoie, est décédé le 8 janvier 1259 d'après une attestation de sa nièce Eléonor de Provence, reine d'Angleterre. Renseignement aimablement communiqué par M. Jean-Pierre Chapuisat d'après une inscription au dos du *Close Roll 51 Henri III* des Arch. d'Angleterre.

(74) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 247, n° 490 ; 251-259, n°s 503, 504, 509, d'après Rymer, *Foedera*, I, pp. 383 et sq.

(75) C. Petit-Dutaillis. *La monarchie féodale en France et en Angleterre, Xme - XIIIme siècle*. Paris, 1931, pp. 383-393.

(76) Le comte Boniface de Savoie est décédé avant le 11 juin 1263. A cette date, son oncle et successeur Pierre II s'intitule comte de Savoie (cf. L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, n°s 600-603) alors que, le 8 juin précédent, il ne porte pas encore le titre comtal (cf. L. Wurstemberger, t. IV, n° 599).

siècle et demi après cet événement, rapportent que le comte fut fait prisonnier par les Turinois, contre lesquels il guerroyait, et mourut en captivité. En fait, aucun document contemporain ne nous renseigne sur les causes de la mort de Boniface et des historiens modernes se sont demandé si les chroniqueurs n'avaient pas fait une confusion avec la mésaventure arrivée à Turin, sept ans plus tôt, à Thomas de Savoie. Nous serions personnellement tenté de croire que Boniface est bien mort au-delà des Alpes, car le nécrologe d'Hautecombe, qui cite tous les princes ensevelis à cette époque dans l'abbaye, ne fait pas mention du jeune comte. Or, tous les membres de la Maison de Savoie, qui moururent au XIIIme siècle en Savoie, ont été inhumés dans ce monastère alors que Boniface aurait reçu, pense-t-on, sa sépulture dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, tradition matérialisée par un monument commémoratif tardif.

Le décès du comte Boniface posait un délicat problème de succession. Il était le seul fils du comte Amédée IV, qui avait prescrit par son testament de 1253 qu'à défaut de postérité masculine de Boniface, Thomas de Savoie hériterait du comté de préférence aux sœurs de Boniface [77]. Mais Thomas était décédé depuis quatre années lorsque, en 1263, le comté se trouva vacant. Dès lors, ne pouvaient prétendre à la succession que les trois fils mineurs de Thomas ou l'un des frères puînés de ce dernier : Pierre de Savoie, Philippe, archevêque de Lyon, et Boniface, archevêque de Canterbury, seuls survivants, avec leurs sœurs, de la vieille génération. Pierre, l'aîné des frères, s'empara du pouvoir, sans difficulté, semble-t-il. Il quitte les rives du Léman et se rend le plus rapidement possible à Montmélian. Dans les jours qui suivent, y a-t-il là l'indice de quelque réticence, les seigneurs du voisinage prêtent hommage au comte de Savoie, sans désignation de prénom [78]. Le comte Pierre II agit tout de suite en maître et exerce fermement le pouvoir dans le comté de Savoie, le Bugey, la Tarentaise, la Maurienne, les vallées de Suse et d'Aoste, héritage d'Amédée IV et de Boniface. Y eut-il, comme il a été dit, usurpation de Pierre II ou arrangement de famille ? Le droit de représentation d'un père décédé, qui n'avait au demeurant jamais été comte de Savoie, pouvait ne pas apparaître clairement et des enfants mineurs n'étaient pas à même de remplir leurs obligations féodales, d'être les chefs militaires que requérait l'époque. La réunion au comté de Savoie des très vastes domaines acquis par Pierre II était un fait trop avantageux pour que les fils de Thomas n'attendissent pas patiemment leur heure. La suite des faits montre que le nouveau comte de Savoie, en ne laissant à sa fille Béatrice que le Faucigny, héritage maternel de celle-ci, et en léguant à son frère Philippe l'ensemble de ses biens familiaux et de ses acquisitions, entendait respecter des engage-

---

(77) Testament du 24 mai 1253, rédigé à Montmélian (cf. L. Wurstemberger, t. IV, n° 331).

(78) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 303-304, n°s 600-603.

ments. Philippe n'ayant pas d'enfants, l'hoirie devait revenir en entier aux fils de Thomas [79].

Pendant dix ans dans la cléricature, vingt-neuf années ensuite d'existence militaire et politique, qui transforment un cadet sans terre en un très grand seigneur, et cinq ans où il exercera dans toute sa plénitude l'autorité comtale, telle fut la vie de Pierre II. Deux faits dominent la fin de son existence : la rébellion des barons anglais contre leur souverain et la guerre en Helvétie contre Rodolphe de Habsbourg.

Pierre II se trouve dans ses domaines alpestres lorsqu'il apprend la révolte de Simon de Montfort, qui a vaincu et fait prisonnier, en 1264, le roi Henri III [80]. Le comte de Savoie, à l'annonce de ce désastre, lève en Savoie et en Suisse une armée qui doit se concentrer en Flandre en vue d'un débarquement en Angleterre pour sauver le roi [81]. Pierre II écrit de Flandre à Arnaud Garsis, son homme de confiance, pour lui donner ses directives et lui confier la direction des affaires en Savoie sous l'autorité de Béatrice de Savoie, comtesse de Provence, et de l'archevêque de Tarentaise. « Puisqu'il est actuellement la personne la plus importante du comté, qu'il gouverne avec elle », dit le comte en parlant de ce prélat. « Nous croyons, ajoute-t-il, que s'il veut y appliquer son industrie, il fera tenir le Valais dans l'obéissance. Vous n'ignorez pas que celui qui sait fabriquer les vases d'argile sait aussi les briser » [82]. Administrateur vigilant et ferme, qui sait jauger la valeur des hommes, Pierre II aime citer les adages populaires, marqués de bon sens. Toujours en Flandre et dans la crainte que ses adversaires ne soient tentés de profiter de son absence pour agir en Savoie, il écrit à Rostaing de La Rochette : « Le bourg de La Rochette étant ouvert, le péril serait grand si l'on venait à attaquer le château. En conséquence, nous vous mandons de mettre vos soins à ce que ce bourg soit clos d'un mur suffisant pour qu'il n'ait pas à redouter les incursions ennemies, car vous avez entendu le proverbe vulgaire : *qui est garniz non est vinz* » [83]. L'évêque de Sion se montre un voisin particulièrement inquiétant ; maître Arnaud reçoit l'ordre de mettre le Valais savoyard en état de défense : « Garnissez bien chaque château de ce qui est nécessaire... et laissez l'évêque rassembler ses gens comme il voudra. Vous ne pouvez pas à l'instant défendre les plaines, mais les châteaux ne redouteront pas ses incursions... Si cela ne vous coûte pas une somme excessive, placez à Conthey une

---

(79) Voir le testament et les codicilles testamentaires du comte Pierre II : L. Wurstemberger, t. IV, nos 749, 751 et 751 a.

(80) C. Petit-Dutaillis, *Ouvrage cité*, pp. 383-393.

(81) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 332-336, n° 654 ; F. Mugnier, Les Savoyards en Angleterre au XIIIme siècle. *Mémoires et documents publ. par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXIX, 1890, pp. 361-362.

(82) F. Mugnier, *op. cit.*, pp. 302-304 ; L. Wurstemberger, t. IV, pp. 324-326, nos 644 et 330-331, n° 650.

(83) F. Mugnier, *op. cit.*, p. 304 ; L. Wurstemberger, t. IV, p. 331, n° 652.

troupe d'arbalétriers et d'hommes de pied qui empêche la destruction des vignes » (84).

Pendant que le comte rassemble en Frandre un grand nombre de ses vassaux, Edouard d'Angleterre remporte une victoire complète sur les barons rebelles et délivre son père. Simon de Montfort avait été tué dans l'action. Pierre II cesse donc ses préparatifs et regagne ses états (85).

Le comte Hartmann de Kibourg, beau-frère du comte de Savoie, était mort en laissant le château de Kibourg et un douaire fort important à sa femme, Marguerite de Savoie. Le neveu et héritier du comte de Kibourg, Rodolphe de Habsbourg, mit la main sur le douaire et, malgré les démarches faites auprès de lui, refusa tout arrangement. Pierre II ne pouvait, selon le code d'honneur de l'époque, laisser dépouiller sa sœur sans réagir. Ce fut la guerre, une guerre acharnée qui ravagea une grande partie de l'Helvétie. Le comte de Habsbourg, qui avait joint à ses domaines patrimoniaux le vaste héritage des ducs de Zähringen et des Kibourg, était un adversaire particulièrement puissant et redoutable. Les chroniques de Savoie font état d'une éclatante victoire de Pierre II à Chillon, mais ce récit tardif et imagé ne peut être accepté qu'avec prudence. Toutefois, le sort des armes dut être favorable au comte de Savoie, car la comtesse de Kibourg put recouvrer son douaire par le traité signé en 1267 au château de Loewenberg, près de Morat, et Pierre II poursuivit à cette époque sa pénétration en Helvétie allemande (86). La lutte contre Rodolphe de Habsbourg avait été accompagnée d'une guerre avec l'évêque de Sion, dont le château de Chamosson fut détruit par les Savoyards.

Agé de près de 65 ans et fatigué sans doute par une dure vie de travaux et de guerres, le comte de Savoie approchait du terme de son existence. A la Toussaint de 1267, il est malade au château de Chillon. Il se rend ensuite à Belley, puis à Pierre-Châtel (87). C'est dans cette forteresse de la rive bugiste du Rhône qu'il va tester le 7 mai 1268 et ajouter, les 11 et 14 mai, des codicilles à son testament. Il fut, d'après le nécrologe de l'abbaye d'Hautecombe, enseveli dès le 16 mai dans ce monastère. Sa mort serait donc survenue le 14 ou le 15 mai 1268, à Pierre-Châtel (88). Les historiens savoyards lui ont reproché d'avoir démembré les états savoyards en léguant le Faucigny à sa fille Béatrice, femme du dauphin de Viennois. En fait, il ne lui a pas légué cette seigneurie dont il ne disposait que comme époux

---

(84) F. Mugnier, *op. cit.*

(85) C. Petit-Dutaillis, *ouvrage cité*, pp. 383-393.

(86) P. Fournier. *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378)*... Paris, 1891, pp. 302-303 ; L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 388-389, n° 700, et pp. 414-416, n° 743.

(87) F. Bernard. *Histoire de Montmélian, chef-lieu du comté et bailliage de Savoie des origines à 1706*. Chambéry, 1956, d'après les comptes de la châtellenie.

(88) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 431-436, n° 749, et 437-438, n°s 751 et 751 a ; *Chronica abbatiae Altaecombae*, éd. D. Promis *in Monumenta historiae patriae, S. S.* I, 1840, col. 673-676.

d'Agnès de Faucigny. C'est cette dernière, qui survivra de quelques mois à son mari, qui fera de sa fille Béatrice l'héritière de cette importante seigneurie [89] ; Pierre II n'aurait pu, sans déni de justice, priver la Grande Dauphine de ses biens maternels. Il lui lègue tout d'abord ses acquisitions en Genevois, les châteaux de Lompnès et de Saint-Rambert-en-Bugey, ses fiefs de Royaumont en France, les hommages que lui devaient le seigneur de La Tour-du-Pin et le comte de Forez. Mais dans un codicille, rédigé à l'article de la mort, très probablement sous l'influence de son frère Philippe, héritier du comté de Savoie, il révoque la plupart de ces donations et les transmet à Philippe, qui devait, quelques années plus tard, capter habilement un autre testament, celui d'Alexandre de Bâgé, qui possédait une partie de la Bresse.

En 1267, Philippe de Savoie, l'élu de Lyon, prévoyant la mort prochaine de son frère Pierre, avait renoncé à l'archevêché de Lyon et épousé une veuve, la comtesse palatine de Bourgogne [90]. A partir de cette époque il sera, par le fait de son mariage, comte de Bourgogne et disposera, jusqu'à la mort de sa femme, en 1279 [91], des ressources de la Franche-Comté. Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, aura donc une grande situation personnelle dans le Jura comme dans les Alpes. En 1272, habile marieur, il fit épouser à son neveu Amédée, le futur comte Amédée V, Sybille de Bâgé, et acheva ainsi l'absorption de la Bresse dans les états de Savoie [92].

L'ADMINISTRATEUR

Nous avons vu que les ressources financières n'ont pas manqué à Pierre II pour assurer ses succès. Ces facilités matérielles n'auraient sans doute été, au service d'un prince médiocre et imprudent, qu'un moyen d'une efficacité précaire. Entre les mains d'un Pierre II, qui garda toujours la tête froide et le sens des possibilités et de la mesure, les revenus anglais furent utilisés judicieusement. Il s'entendit aussi, par une excellente administration de ses domaines, tant en Angleterre que sur le continent, à augmenter ses ressources. Il avait beaucoup voyagé : en Angleterre et dans les domaines continentaux des Plantagenets, à la cour de Saint Louis, en Italie. Observateur, ayant su s'entourer de conseillers et de clercs avisés et de bon conseil, il fit promouvoir dans ses domaines alpestres toute une politi-

---

(89) F. Bouchage. *Le prieuré de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie)*. Chambéry, 1889, p. 16 : testament d'Agnès de Faucigny du 9 août 1268.

(90) Contrat de mariage de Philippe de Savoie du 11 juin 1267, publié par S. Guichenon. *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, t. IV, 1re partie : *Preuves*, pp. 88-89.

(91) L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, nº 834.

(92) S. Guichenon, *Ouvrage cité*, t. I, p. 366, et *Histoire de Bresse et de Bugey*, 1re partie, Lyon, 1650, p. 56.

que de réformes administratives. Il avait hérité de ses prédécesseurs la division de ses domaines en châtellenies. Dans chaque château important un représentant de l'autorité comtale, le châtelain, était à la fois gouverneur militaire de la forteresse, agent de perception des revenus domaniaux et chargé de l'administration de la justice intérieure dans la circonscription qui lui était confiée (93). L'institution des châtelains, qui semble avoir été mise en place en Dauphiné plus tôt qu'en Savoie (94), marquait un progrès incontestable, puisqu'elle permettait au comte, en confiant les châteaux à des fonctionnaires temporaires et révocables, de ne plus les inféoder à des familles seigneuriales qui leur en ôtaient la possession directe. On peut dire que, sans la création des châtelains, tout essor territorial aurait été fragile. Les très importants progrès des domaines de la Maison de Savoie sous Pierre II obligèrent ce comte à créer des agents de direction et de contrôle de l'administration locale. Les châtelains furent placés sous l'autorité de baillis, qui apparaissent à la tête de circonscriptions déterminées à partir de 1260. Ce sont les principaux châtelains, ceux de Montmélian, de Suse, de Chillon et de Romont qui furent placés à la tête des bailliages et devinrent les chefs militaires, chargés de la défense du territoire. Un juge, gradué en droit, fut créé dans chacun des bailliages pour juger les causes qui dépassaient les compétences des châtelains (95).

Des clercs des comptes, qui devaient vérifier la comptabilité des baillis et des châtelains, furent institués par Pierre II. Ces fonctionnaires itinérants, Thomas de Rossillon, Simon de Verters et d'autres, allaient sur place vérifier la comptabilité et l'inscrivaient sur des rouleaux de parchemin, inspirés par les *rolls* de la comptabilité anglaise. C'est, en effet, au cours de leurs séjours en Angleterre que Pierre de Savoie et ses conseillers furent en contact avec l'administration très évoluée du royaume insulaire. Les clercs des comptes vérifiaient aussi et rénovaient les extentes. Ce mot d'extentes, qui désignait des documents, où s'enregistraient les revenus domaniaux, était plus anciennement en usage en Angleterre (96).

Pierre II, s'inspirant encore du modèle anglais, où les archives de la couronne étaient de toute ancienneté soigneusement gardées et peut-être aussi instruit par les enseignements d'une jeunesse passée dans les chapitres d'églises conservatrices de documents, s'attacha à disposer d'archives (97). Les si ri-

---

(93) E. Dullin. *Les châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie en deçà des Alpes*. Grenoble, 1971, X-367 p.

(94) G. Letonnelier. *Essai sur les origines des châtelains et des mandements en Dauphiné*. Grenoble, 1925, pp. 51 et sq.

(95) Voir sur les baillis et les juges notre étude : *Les institutions dans l'ancienne Savoie*. Saint-Alban-Leysse, 1981, pp. 25-26.

(96) M. Chiaudano. *La finanza sabauda nel sec. XIII*, t. I : *rendiconti del dominio 1257* al 1285. Torino, 1933, pp. XV, XVI, 260, 264, 274, 302. Voir aussi l'*Introduction* des *Archives de l'ancien duché de Savoie*, t. I : *Archives de Cour*. Annecy, 1966, pp. X - XV.

(97) Voir sur la comptabilité et les *rolls* anglais C. Petit-Dutaillis. *La monarchie féodale en France et Angleterre. Xme - XIIIme siècles* Paris, *L'Evolution de l'humanité*, 1931, pp. 67-68, 144-148.

ches fonds d'archives de la Maison de Savoie avec leurs milliers de rouleaux de comptes sur parchemin et leurs innombrables titres domaniaux commencent en effet à se constituer sous Pierre II [98]. La plupart des conflits concernant le domaine se terminaient généralement par une sentence arbitrale prononcée par quelques évêques ou grands seigneurs. Il était donc important de pouvoir, dans ces contestations, présenter ses titres.

Pierre II fut un grand constructeur de châteaux. Il lui fallut préserver ses domaines des incursions ennemies, asseoir son autorité sur les territoires nouvellement conquis. Son principal maître d'œuvre, Pierre Meinier, est fréquemment cité dans les comptes. Jusque-là, seuls, étaient connus dans les états savoyards les donjons quadrangulaires, qui laissaient des angles morts pour le tir. A l'époque de Pierre de Savoie la tour circulaire, très supérieure pour la défense, fut introduite dans les possessions de ce comte et supplanta la tour quadrangulaire. Louis Blondel, qui a étudié l'architecture militaire au temps de Pierre II, pense que c'est au cours de ses campagnes militaires dans la Guyenne anglaise qu'il a eu l'occasion de mettre le siège devant des tours circulaires et d'en sentir l'efficacité [99]. La tour de Langin en Chablais, de forme circulaire, fut construite vers 1250 ; le château de Conthey en Valais a été remanié quelques années plus tard ; Romont en Pays de Vaud, terminé en 1261, ainsi que Saillon dans le Valais ; Yverdon l'a été en 1262 ; Martigny, entre 1262 et 1268. Chillon fut reconstruit ; Montmélian, transformé [100]. Le type du château savoyard rectangulaire, flanqué de quatre tours rondes, va se perpétuer longtemps dans le Pays de Vaud. Les tours circulaires seront construites aussi au Pays de Galles, où le maître d'œuvre, maître Jacques de Saint-Georges, qui construisit en Viennois pour le compte de Philippe de Savoie le château de Saint-Georges d'Espéranche, édifiera des châteaux apparentés à ceux de Savoie [101].

Le domaine économique n'a pas laissé Pierre II indifférent ; il fit construire en Tarentaise un canal destiné à mener de Moûtiers à Conflans les eaux salines qui devaient être traitées dans cette dernière localité [102]. Des villes neuves furent créées par Pierre de Savoie : vers 1257, il fonde le bourg de Versoix, près de Genève ; en 1259 - 1260, la ville neuve d'Yverdon ; en 1262, dans le territoire de la paroisse de Toisinge, Bonneville en

---

(98) Voir l'*Introduction* à l'*Inventaire*, t. I : *Archives de Cour, Série SA.* Annecy, 1966, pp. X - XV, publ. par A. Perret, R. Oursel, J.-Y. Mariotte, J. Roubert.

(99) L. Blondel. *L'architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie. Les donjons circulaires. Genava. Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève.* Genève, 1935, fasc. XIII, 51 p.

(100) L. Blondel. *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève.* Genève, *Société d'histoire et d'archéologie,* 1956, XII - 491 p. ; F. Bernard. *Histoire de Montmélian, chef-lieu du comté et bailliage de Savoie des origines à 1706.* Chambéry, pp. 56-58, 85-87.

(101) A. J. Taylor. *Master James of St George. The English Historical Review,* octobre 1950, pp. 433-457 ; *The castle of St George d'Espéranche. Antiquaries Journal,* vol. XXXIII, janv. - avril 1953 ; *Some notes on the Savoyards in North Wales, 1277 - 1300... Genava. Nouvelle série,* t. XI, 1963, pp. 289-315.

(102) F. Bernard. *Histoire de Montmélian...* Chambéry, 1956, p. 62.

Faucigny. Le comte, comme l'avaient fait son père et son frère Amédée IV, octroya des chartes de franchises : celles d'Evian, en 1265, et de Saint-Michel-de-Maurienne, en 1266 (103). Plus tard, ses neveux, Amédée V et Louis de Savoie, seigneurs de Vaud, répandront dans tout le Pays de Vaud les chartes de franchises de type savoyard, qui ont été excellemment étudiées par M. Vaillant et par Madame Mariotte (104).

Comme ses frères, Pierre II a fait des dons et legs aux hôpitaux et maisons religieuses de ses domaines (105), mais dans l'idée qu'il se faisait de ses devoirs l'obligation de rendre à ses sujets la justice fut probablement celle qui prévalait. Aux yeux des princes et des grands seigneurs de l'époque, rendre la justice aux pauvres comme aux plus riches était une justification de leur situation éminente et de leur autorité. D'esprit pratique, il fit à cette fin rédiger, vers 1263 ou 1264, les plus anciens statuts connus dans les Etats savoyards. Il codifie dans ce texte la procédure, le droit civil et criminel et l'exercice du notariat. Au point de rencontre des influences des droits romain et germanique, ces statuts se recommandent, comme l'a démontré M. Laurent Chevailler, par des prescriptions tendant à rendre plus rapide la procédure et à offrir aux justiciables les garanties nécessaires (106). Il présida, vers la même époque, à la rédaction du coutumier du Pays de Vaud.

Par la considérable extension qu'il a donnée à ses domaines et par les progrès décisifs accomplis dans l'administration de ceux-ci, le comte Pierre II rendit possible la constitution sur les deux versants des Alpes d'un important et durable état alpestre. Si le surnom de Petit Charlemagne, dont l'affublèrent des chroniqueurs tardifs, est contestable, il n'en a pas moins été une des grandes figures de l'histoire médiévale des Alpes et un homme politique influent en Angleterre. En encerclant dans ses possessions le comté de Genève, en ne laissant à sa fille Béatrice qu'un Faucigny enclavé dans les états savoyards et en augmentant ses possessions dans le Viennois, qui allait servir de monnaie d'échange pour l'acquisition du Faucigny, Pierre II prépara l'absorption du Faucigny par Amédée VI, du Genevois par Amédée VIII et la fixation sur le Guiers des limites de la

---

(103) L. Blondel. Les fondations de Villeneuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1947, pp. 3-17 ; A. Perret. Villes neuves dans les domaines des comtes de Savoie. *Genava. Bulletin des Musées d'art et d'histoire de Genève*, t. XI, 1963, pp. 237-255 ; L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 377-381, n° 687.

(104) F. Forel. Chartes communales du Pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1re série, t. XXVII, 1872 ; L. Falletti. Eléments d'un tableau chronologique des franchises de Savoie. *Revue Savoisienne*, Annecy, 1937, 83 p. ; P. Vaillant. La politique d'affranchissement des comtes de Savoie (1195 - 1401). *Etudes historiques à la mémoire de Noël Didier publ. par la Faculté de Droit... de Grenoble*. Paris, 1960, pp. 315-323 ; R. Mariotte-Löber. Ville et seigneurie. Les chartes de franchises des comtes de Savoie, fin XIIme siècle - 1342. *Mémoires et documents publ. par l'Académie Florimontane. Annecy*, t. IV, 1973, XXIV - 271 p.

(105) L. Wurstemberger, *Ouvrage cité*, t. IV : *Urkunden*, pp. 431-436, n° 749.

(106) L. Chevailler. *Recherches sur la réception du droit romain en Savoie des origines à 1789*. Annecy, 1953, pp. 25-45, 353-359 ; L. Wurstemberger, t. IV : *Urkunden*, pp. 347-349, n° 671.

Savoie. Mais il n'est pas en politique de succès qui ne comportent une part d'échecs.

Malgré l'intérêt manifesté pour les libertés locales et les créations de bourgs, le comte de Savoie se trouvait à la tête d'états, dont les villes principales lui échappaient presque toutes. Lausanne ne se soumit que difficilement ; l'évêque de Sion, appuyé sur ses montagnes et sur les redoutables soldats qu'étaient les Valaisans de langue allemande, restait un adversaire irréductible. Les grandes villes de l'Helvétie germanique, Berne et Fribourg, demeuraient libres ou soumises temporairement à un protectorat fragile. Devant Turin, ce sera l'échec complet, mais en confiant à l'un de ses neveux la seigneurie du Piémont, Amédée V, plus tard, résoudra le problème. Les Savoie-Achaïe, détenteurs du Piémont, vont s'italianiser et s'y faire accepter.

L'état savoyard, édifié pour une part très importante par Pierre II, durera jusqu'aux XVme et XVIme siècles. Alors, Sion, Berne et Genève porteront contre lui des assauts décisifs et l'expansion de la Maison de Savoie, limitée d'autre part par la formation de l'unité française, devra chercher de nouvelles voies transalpines.

Si nous voulons évoquer le souvenir de celui qui tint une si grande place dans l'histoire de la Savoie et des régions voisines, il faut visiter le château de Chillon, sa demeure préférée, qui, dans le site admirable du lac Léman et dans son décor de montagnes, est resté dans son gros œuvre ce qu'il était au XIIIme siècle [(107)]. C'est de là qu'a préparé l'unification du Pays de Vaud celui qui fut, d'après Mathieu Paris, « un homme sage, discret, prudent et circonspect ».

André PERRET.

---

(107) A. Naef. Communication sur le château de Chillon. *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Evian-les-Bains (Haute-Savoie)*, 1896, pp. 305-319.

Antoine Favre
poète

Antoine Favre « poète » : poète aussi, poète de surcroît ; car la renommée de ce co-fondateur avec François de Sales de l'Académie Florimontane, père de Vaugelas, demeure en premier lieu celle du « Président Faber », jurisconsulte et homme d'état, mais à créditer aussi de son rôle exceptionnellement important dans la vie politique savoyarde à la fin du XVIme et au début du XVIIme siècle : siégeant dès 1588, à 31 ans, au Sénat de Chambéry (appelé alors de sa Bresse natale par le Duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier) ; exerçant à Annecy à partir de 1597 (à la demande du Duc de Nemours) la présidence du Conseil du Genevois (le nom d'A. Favre, au titre de l'édition de ses *Entretiens Spirituels* en 1602 [1] est suivi du sigle P.D.G. : Président Du Genevois) ; occupant enfin à Chambéry, de 1610 à sa mort en 1624, toujours sous Charles-Emmanuel Ier, les fonctions de Premier Président du Sénat de Savoie.

Ce personnage éminent (« Est-ce donc ce Favre dont on parle tant ?» demande Louis XIII lorsque, accompagné de François de Sales, Antoine Favre vient en mission à Paris pour régler le mariage en 1619 de Christine de France avec Victor-Amédée, Prince de Piémont) [2] s'est adonné à la poésie dans le temps de sa pleine maturité (première publication, « premiers essays » [3] en 1589, à 32 ans ; seconde à 38 ans (1595) [4] ; dernière à 44 ans [5] en 1601, 23 ans avant sa mort à 67 ans en 1624 ; deux œuvres : la tragédie des *Gordians* d'abord, les sonnets et quatrains des *Entretiens Spirituels* ensuite.

Antoine Favre s'excuse dans ses préfaces de ce temps pris sur celui des importants devoirs de ses charges officielles. « A

---

(1) Paris, chez Pierre Chevallier, IN-8° VI, 1, 180 (Bibl. de l'Arsenal, 8° BL 10779). La référence des citations du texte des *Entretiens* sera constituée par l'indication de la page et pour les sonnets le numéro en chiffre romain, avec, éventuellement, le sigle *E* pour éviter toute ambiguïté.

(2) D'après Guillot (Denis). *Le Premier Président Antoine Favre.* Chambéry, 1954.

(3) *Les Gordians et Maximins ou l'Ambition.* Œuvre tragique. Premiers et derniers essays de poésie d'Antoine Favre S.I.B. A Tres-haut, Tres-puissant et Serenissime Prince Charles Emmanuel, Duc de Savoye, etc. A Chambéry, par Claude Pomar, 1589. B.N. Res. p. Yf 76. IN-4°-XVI, 120ff.

(4) *Centurie première de Sonets Spirituels de l'amour divin et de la pénitence,* par Antoine Favre, IN-8°, 126 p. Chambéry, C. Pomar, 1595.

(5) Edition de Turin en 1601 des *Entretiens Spirituels,* avant celle de Paris 1602.

son Altesse » Charles-Emmanuel Ier il déclare au début des *Gordians* :

> « pour le rang que je tiens entre ceux qui sont honorés de son service en une charge principale concernant la publique distribution de la justice, il pourroit sembler malséant que je me sois de tant esloigné de ma profession pour m'esgayer sur un subjet tragique et qu'en celà j'aye donné plus grand tesmoignage de temps mal employé que j'en ay eu de faire chose qui fust aggreable à vostre Altesse ».

Et un peu plus loin :

> « pour faire ces miens premiers essays de Poésie, je n'ay rien dérobé du temps auquel j'ay deu vacquer à autres affaires *pour le bien de son service, pour la satisfaction de ma conscience,* et *pour le prouffit et intérêts du public* »

(notons au passage la haute figure morale de l'homme de devoir que fut le Président Favre),

> « ne m'estant jamais advenu d'y vouloir employer sinon l'honeste loisir des heures que j'ay peu commodément distraire des occupations ordinaires de ma profession ».

En 1595 il parle encore dans les mêmes termes, évoquant ses activités de poète, de « ce peu de loysir qui me reste quelques fois des occupations ordinaires de ma profession » [6]. Antoine Favre n'aura donc pas fait de la poésie une ambition majeure ; au moins aura-t-il donné la preuve — et d'abord à lui-même — de ses capacités en ce domaine aussi :

> « Je n'ay que faire, écrit-il à son lecteur au début des *Gordians,* que tu me tiennes pour Poete ny à tout ny à demy, ains me suffira que tu recognoisses par cet echantillon que je pourrois faire quelque chose de meilleur, si je voulois oublier ma profession pour contenter mon esprit en la poésie ».

Si Antoine Favre associe ainsi sa poésie aux loisirs distraits de ses occupations ordinaires, cela n'entraîne en aucune façon divertissement des grands problèmes. Il n'a que mépris pour le lyrisme sentimental et raffiné de la veine amoureuse, présentant au début des *Gordians* son propre « genre d'escrire » comme « rude et mal-plaisant à ceux qui ne font estat que d'une Poésie du tout prophane, plaine de discours et mignardises d'amour » (comment ne pas penser au style « doux-coulant » de la poésie pétrarquisante de Desportes, tellement en vogue). De même, s'adressant à ses *Entretiens* au début du volume, il les situe à l'opposé du lyrisme dégradant de l'expression amoureuse :

> « La Muse ne vous a d'un Catulle enfantez,
> Ny d'autre nul de ceux qui pour les vanitez
> Ont par leurs vers plus beaux diffamé leur mémoire :
> (...)
> Vostre Pere est le Ciel... ».

---

(6) *Centurie première,* « Au lecteur dévot », p. 8.

L'inspiration d'Antoine Favre est toujours des plus grave : politique d'abord, religieuse enfin.

La tragédie des *Gordians* [7] de 1589 est en effet de profonde réflexion sur l' « ambition » («... hostesse familière Des ames des plus grands... ») (2, recto) ; entendons dans le sens conservé au XVIIme siècle de « passion déréglée qu'on a pour la gloire et pour la fortune » (Furetière). Le mot figure au titre de l'œuvre : *Les Gordians et Maximins ou l'Ambition*. Les « Gordians » ce sont deux empereurs romains (le Père et le Fils), les « Maximins », ce sont aussi le Père (empereur romain) et son fils. L'action, c'est l'histoire romaine, celle de l'année 238, essentiellement des quelques semaines où les Gordians proclamés empereurs contre Maximin périssent, père et fils, ainsi que leurs adversaires, père et fils tout de même. Tragédie historique donc, à la manière du temps (de la *Cléopâtre captive* de Jodelle en 1552 au *César* de Jules Grévin en 1561, à la *Porcie* (1567), la *Cornélie* (1574) ou le *Marc-Aurèle* (1578) de Robert Garnier) ; tragique habituel alors des malheurs auxquels le destin expose les Grands de ce monde. Par bien des aspects, cette « œuvre tragique » des *Gordians* n'a donc rien de singulier dans la production d'époque, tant par sa composition (cinq actes en vers avec chœurs), que par son action (« variété des événements estranges » que souligne A. Favre dans la dédicace et qui le conduit à ne pas suivre la règle des unités de temps et de lieu), que par son climat d'extrême violence et cruauté (tragédie humaniste dans la lignée de Sénèque plus que du théâtre de l'Antiquité grecque).

Ce qui frappe, outre la qualité d'écriture sur laquelle on insistera, c'est le contraste entre le tragique artificiellement outré des événements (souligné par tous les procédés connus : songe, fantôme, prédictions fatales, messager pour le récit d'horribles combats guerriers, etc.) et la profondeur de la réflexion sur les problèmes graves du pouvoir, de la paix et de la guerre, de la force et du droit, etc. ; questions fondamentales de direction et d'organisation de la cité qui pourraient faire d'Antoine Favre en cette fin du XVIme siècle une sorte de contre-figure de Machiavel ; questions de brûlante actualité aussi, même si l'auteur se montre d'une habile prudence dans sa préface « Au lecteur » :

> « beaucoup de traits m'y ont eschapés, lesquels, je m'asseure, te representeront au naïf *selon ta passion* plusieurs choses ausquelles je n'ay jamais pensé, te proposant le discours d'une pure, et véritable histoire, non point une allégorie, et une histoire de Payens non pas de Chrestiens. *Je ne veux pourtant mettre de bornes à ta pensée.* Je suis content que tu en penses ce que tu voudras, pourveu que (...) tu ne penses point que j'aye pensé à tout ce que tu en penseras ».

---

(7) Les citations des *Gordians* seront référencées par le numéro de la feuille, recto ou verso, éventuellement précédé du signe *G*.

Mais comment ne pas rapporter au présent des guerres civiles dès le début de la tragédie, avant même le renvoi explicite au passé historique de l'histoire romaine, cette invocation par laquelle s'ouvre la pièce :

« Dieux, qui du plus haut du Ciel contemplés noz misères
(...)
Jusqu'à quand voudrez-vous qu'un si puissant Empire,
Chef d'œuvre de vos mains, sanglanté se deschire,
Non par l'heur insolent d'un peuple impérieux,
Qui ja s'ose sur nous vanter victorieux,
Ainz par noz factions ardamment occupées
A nous entr'egorger de noz propres espées »

(1, recto),

ou, à l'acte II, les paroles de Gordian le Père en réponse à son fils :

« Tes conseils seroient bons, si nous entrions en guerre
Contre quelque ennemy de differente terre,
Mais, lâs, nous l'ourdissons contre noz citoyens
Conjoints avec nous, et de corps et de biens,
Qui servent mesmes Dieux, habitent mesmes villes,
Ordinaires malheurs de noz guerres civiles !
N'est-ce un monstre d'horreur que le frère vaillant
De son frère germain la vie aille assaillant ?
Sinon que de tous deux le naturel farouche
Porte le sentiment d'une insensible souche,
Ou ressemble à celuy des Tygres, et des Loups
Qui pour s'entremanger se deschirent de coups »

(27, verso ; 28, recto) ;

tragique évocateur d'un présent de discordes fratricides que travaille à traduire depuis dix ans déjà A. d'Aubigné.

Mais la portée des réflexions d'A. Favre est beaucoup plus large, à la fois porteuses d'une leçon fermement orientée : pour une société de paix et de droit, pour une politique de raison et de vertu, pour une royauté tempérée, attentive à la compétence des sages et des doctes (éloge du Sénat, qui fait penser à celui de Savoie), idéal de prince philosophe :

« (...) les peuples seront
Plus heureux soubs les Rois qui philosopheront »

(p. 5, verso),

réflexions cependant très ouvertes dont la marque est déjà au pluriel du titre : *Les Gordians et Maximins*, tragédie non pas d'un héros mais de quatre, chacun avec son tempérament et son approche du pouvoir et dont A. Favre analyse, sans caricature aucune, les motivations (faisant exposer par exemple à Maximin les mérites qu'il s'est acquis dans les combats et qui peuvent en effet justifier son accession à l'empire). Le signe le plus évident de cette volonté de réflexion politique, c'est surtout la présence parmi les personnages de la pièce des deux jurisconsultes Ulpian et Modestin ; ce sont eux, dont les avis sont repris à l'occasion par le chœur, qui constituent une sorte

de distance critique, de sagesse devant les événements et les comportements. C'est par eux qu'A. Favre exprime le plus directement aussi bien ses convictions que ses interrogations, jusqu'à des confidences sur la difficulté d'être ainsi conseiller des princes :

« Je vous plains »,

dit à ses semblables le juriconsulte Modestin,

« Dittes combien de fois, d'une orgueilleuse œillade,
D'un sourcil menaçant, d'une lente accolade,
Ou d'un sourd nonchaloir, ils vous ont tesmoigné
Qu'un Prince ne se plait de se voir enseigné »

(p. 38, recto).

Le jaillissement constant, tout au long du texte, de la pensée d'A. Favre est d'une haute tenue, dans le cadre d'une rigueur morale et d'un sens du devoir qui ne sont pas sans prendre parfois pour le lecteur moderne des accents pré-cornéliens, lesquels tiennent à la forme même de l'expression (discours délibératifs, affrontement de dialogues serrés alexandrin contre alexandrin, stances lyriques), à des thèmes aussi (sorte de Gordian Don Diègue confiant dans la force et la vaillance de son fils :

« J'ay compagnon mon fils, dont la verte jeunesse
Renforcera l'ardeur de ma foible vieillesse.
(...)
Je sais son brave cœur. Sa démarche si fière
Ne dément la valeur de son ame guerrière »

(12, verso),

à des références éthiques communes surtout :
dévouement à la patrie,

« L'homme ne naist pour soy, et la meilleure partie
De ce que nous vivons est deue à la *patrie* »

(10, verso),

préoccupation d'honneur et de gloire,

« Iroy-je donc souiller l'honneur de ma maison
Par l'horrible meschef de ceste trahison ?
Iroy-je bien honnir la *gloire* de ma race ? »

(9, recto),

conflit de devoirs,

« Tantost je sens tonner la voix enchanteresse
De mes concitoyens, qui, criarde, me presse
D'accourir au secours (...),
Tantost, et plus soudain qu'on ne voit sur la mer
Le pâle nautonnier diversement ramer,
Selon ce que des vents la tempeste orageuse
Se montre, ou plus, ou moins, à ses vœux outrageuse,
Je change mes desseins (...).
Ores je veux vanger le meurtre d'Alexandre,
Et d'un meurtre nouveau le courage entreprendre,
Ores je sens mon cœur plus noble, et généreux,
De tel acte abhorrer le forfait malheureux :
L'amour de mon pays, le bien de ma province,
Le service féal que je dois à mon Prince
Bastissent dedans moy contraires fondements
D'un combat aveuglé... »

(20, recto et verso).

En contraste suprenant avec cette haute et sereine inspiration se manifeste le tragique à la façon dont il est alors conçu : de cruauté et de sang. L'Empereur Alexandre Sévère est mort, massacré, au moment où la pièce commence ; au cours de l'action les quatre héros à leur tour et successivement meurent de mort violente, et quelle ! A. Favre excelle à trouver les mots qui ébranlent et émeuvent, agressifs ou insoutenables de précision concrète ; ainsi de ce carnage où disparaît en premier Gordian le fils :

« On n'oit que les sanglots des mourans qui souspirent,
On n'oit que chamailler mille coups qui se tirent
Ores sur l'os rompu d'un cerveau désarmé,
Ores contre le creux d'un estomac fermé,
Ores dessus les bras, ores dessus l'espaule »
(78, recto) ;

ainsi des paroles de Gordian le Père qui se suicide avec le lien de ses propres cheveux :

« Et par le neud subtil d'un horrible licol
Presse, estrangle, bourreau, les veines de ton col »
(88, verso) ;

ainsi de l'évocation du siège d'Aquilée où Maximin le fils est tué :

« Ils font par le dedans d'horribles fricassées
De gomme, poix, résine engouffrée, et fagots
Dont le feu va perçant noz armes, et noz os.
Des murailles d'en haut maint torrent de laixive
Bouillante avec la poix sur noz testes arrive,
etc. »
(108, recto) ;

ainsi enfin et surtout le suicide, cette fois sur la scène même, de Maximin le Père, qui se transperce de son propre poignard :

« Pousse, entre », lui dit-il, « Efforce-toy, tant languir il ne
[faut.
Pour ne mourir qu'un coup, enfonce, il ne m'en chaut »,

dernières paroles, dernière vision sanguinaire du spectacle tragique, soulignée par son déplacement insolite après le dernier chant du chœur (passage de la violence du récit à la violence de représentation qui caractérise par-delà la tragédie humaniste un théâtre baroque de la fin du XVIme et du début du XVIIme siècle, dont Raymond Lebègue cite particulièrement en exemple la *Charite* de Poullet en 1595, la *Rosemonde ou la Vengeance* de Chrétien des Croix en 1603, pour arriver au *Clitandre* de Corneille) [8]. Tout le reste des *Gordians* est tissu de ces horrifiants récits de massacres multipliés comme en miroir par les pressentiments, ou les souhaits, ou les prédictions, ou l'imagination qui précèdent leur réalité ; supplication aux Dieux de Gordian le fils et son officier Antoine à l'encontre de Maximin et des siens :

---

(8) *Baroque*, 2, 1967, Montauban, pp. 26 - 27.

Gordian :

« De ces nouveaux Geans escarbouillez les testes,
Faites que Maximin vaincu, chassé, tué,
Forcène, de secours et d'espoir dénué »,

Antoine :

« Que ses sanglantes mains contre luy conjurées
Démembrent tout son corps en pièces déchirées »
(12, recto) ;

furieuses invectives de Maximin contre les Romains en rébellion :

« Qu'ils n'attendent, chétifs, autre mercy de moy,
Que feu, carnage, sang, armes, meurtres, effroy.
Je veux, et ja je vois, qu'en la Cité traistresse
Le feu dévore, ardant, la misérable presse
D'hommes, femmes, enfans, dont les tristes sanglots
Ja semblent demander sépulture à leurs os :
Le carnage outrageux, aveugle, impitoyable,
Suivra de près le feu (...)
Le sang ruissellera par toutes les contrées »
(32, recto et verso).

Mais c'est au centre de la tragédie, au cours de son acte III, que culmine toute cette horreur, dans l'effarant dessein de rage carnassière de Maximin le Père contre son propre fils :

« Je veux (...)
Que ma bouche engloutisse à morceaux enragez
La chair de son visage, et de ses yeux rongez
La prunelle avallée... »
(36, recto),

dessein confirmé dans sa réalité comme en écho par les confidences du fils :

« De-ja plus de vingt fois je l'ay veu sur ma teste
Hausser de son espée la lame à tomber preste
...
Puis d'un plus brusque effort, d'une force insensée
A peu pres dans mes yeux ficher l'ongle avancée,
Et par ses vains essais rendu plus irrité
Sur mon corps derechef s'acharner despité :
Son nez contre le mien, ma face soubs la sienne,
Sur ma bouche ses dents, sa joue contre la mienne
Ont choqué lourdement (...) »
(42, recto et verso).

Il serait inexact et injuste de rapporter à la propre sensibilité d'A. Favre la nature d'une telle inspiration : elle lui est léguée, dictée par la tradition ; c'est une loi du genre tragique. Son mérite est d'écrivain, de poète : celui d'avoir su ainsi s'approprier une des formes du langage en vogue de la tragédie.

La réputation qu'il s'y est faite et qui en a été retenue, c'est celle qui a dû parvenir à François de Sales, si l'on en croit Antoine Favre, lequel déclare modestement en s'adressant à lui au début de sa première centurie de *Sonets Spirituels* en 1595 : « Peut-estre aviez-vous ouy dire à je ne sçay qui, qu'autrefois j'avais fait du Poète ou pour moins mentir du versificateur ». Retenons « poète ».

*
* *

La veine des *Entretiens Spirituels* est évidemment tout autre ; la motivation aussi. Si A. Favre a trouvé dans l'histoire des Gordians et des Maximins une inspiration en accord avec ses préoccupations de jurisconsulte et de conseiller politique, il s'avoue « froid... aux choses de dévotion » (dédicace à François de Sales en 1595). Les sonnets spirituels sont donc nés d'une incitation extérieure, celle-là même précisément de François de Sales :

> « Ce n'estoit pas assez, lui dit encore A. Favre, que vous m'eussiez fourny les premiers mouvements : vous en avez fait naistre le subjet, lors que pendant mon séjour à Necy, ces mois passés, vous me fistes concevoir le désir de m'esgayer (me donner carrière) dans le champ si spatieux de la poésie spirituelle ».

Le résultat, c'est en 1595 donc la *Centurie première de Sonets Spirituels de l'amour divin et de la pénitence* et en 1601 (Turin) puis 1602 (Paris) le volume plus large des *Entretiens Spirituels d'Antoine Favre, divisez en trois centuries de sonets, la premiè-re de l'amour divin et de la pénitence, la seconde du sainct Sacrement de l'Autel, la troisième du Saint-Rosaire, avec une centurie de quatrains*. Ainsi A. Favre joint-il sa voix et sa plume à celles de tant d'autres poètes, certains de grand renom (La Ceppède entre autres, qu'il a rencontré ; Jean-Baptiste Chassignet), engagés dans le vaste courant de la Contre-Réforme catholique. L'utilisation du sonnet, forme par excellence du lyrisme amoureux, à des fins religieuses — dont A. Favre n'est pas l'initiateur [9] — marque une volonté de retournement. Quant à la composition même des *Entretiens Spirituels*, elle correspond aux étapes de la conversion et de ce retour à Dieu des pécheurs auxquels l'Eglise est alors tellement appliquée : « pénitence », puis communion (« Saint-Sacrement »), méditation des mystères (cinq mystères joyeux et cinq mystères douloureux du « Rosaire »), avec pour finir la leçon morale des quatrains ; l'œuvre est donc bien adaptée à la démarche de reconquête religieuse des âmes. Les *Entretiens Spirituels* se situent résolument dans une stricte orthodoxie et correspondent bien aux orientations et aux objectifs du Concile de Trente, dont deux décisions majeures concernent l'importance du culte à la Vierge Marie (si capital pour François de Sales : il fondera en 1610 à Annecy l'Ordre de la Visitation) et le dogme de la présence réelle du Christ (plusieurs sonnets des *Entretiens* sont écrits contre les « sacramentaires » qui la contestent). Plus précisément et plus directement la poésie d'A. Favre est une arme de lutte

---

(9) Anne des Marquets dès 1651, elle-même imitatrice des Italiens.

contre l'hérésie : la Savoie est aux portes de la « Rome du protestantisme » ; l'évêque de Genève s'est replié à Annecy devenue capitale religieuse de la Savoie et le centre de la Contre-Réforme. On peut voir dans l'Académie Florimontane le pendant de l'Académie de Genève fondée dès 1554 et dont Théodore de Bèze fut recteur. Plusieurs sonnets des *Entretiens* sont d'une grande violence contre Calvin en particulier :

« Misérable Calvin, mais sot outrecuidé »
(84, LXV)

et les Huguenots ou réformés en général :

« O Dieu, nos Huguenots blasphèment ta grandeur »
(83, LXII),

« Je ne puis endurer l'impudence hérétique
De nos sots réformez »
(117, X).

A vrai dire rien ni personne qui ne soit catholique n'échappe à l'invective d'A. Favre,

Juifs :

« Mais vous Juifs, plus meschants, ames plus endiablées
Que le Diable ne fust... »
(156, III),

athées :

« Tay toy meschant Athé...
Qui veux par la nature où nature n'a lieu
Espluscher lourdement les merveilles de Dieu,
Dieu n'est-il plus puissant que ta sotte Physique ? »
(58, XI),

platoniciens (plusieurs sonnets contre Platon) :

« Platon, pardonne moy, si ma voix trop hardie
Va foiblette d'esprit la tienne combattant »
(37, LXXIII),

stoïciens :

« Je ri, quand je vous voy Stoïques insensibles
Au mespris de la mort contrefaire les grands,
Quand en vos promenoirs je vous oy discourants
Du peu d'effect que font ses assauts invincibles.
Mais je vous plains beaucoup, et mes yeux trop sensibles
Pleurent à grands randons, quand je vous voy mourans,
Mais plus quand je vous voy à ceste mort courants,
Comme au futur repos de vos ames penibles,
(...)
Couards, est-ce au mespris de ceste mort qu'on doit
Esprouver sa valeur ? La bravade seroit
De craindre non la mort, mais ses morts et ses flammes »
(37, LXXII),

« mondains » enfin :

« Voiez mondains, voiez l'horreur de voz bestises,
Qui faites tant de cas de vivre en ces bas lieux »
(25, XLIX),

« Mondains tant insensez, qui tous à vau-de-route
Courez où la fureur guide voz passions,
Pensez-vous que la soif de vos affections
Qui boiroit une mer, s'abbreuve d'une goute ?
...
Ce qui est moins que Dieu vous peut-il satisfaire ? ».

A. Favre affronte donc les principaux courants de pensée et de morale de son époque pour défendre et illustrer la foi catholique ; ce qui ne l'empêche pas de s'attarder sur sa propre faiblesse de pécheur, en reprenant certes des thèmes habituels, mais souvent avec des mots nouveaux :

« Enseigne moy mon Dieu qu'est-ce qu'il me faut faire
Pour ranger au devoir et ceste ame et ce corps
Qui ja dès si longtemps maintiennent leurs discords
Aux despens de leur Tout qui ne sçait à qui plaire.
Je croy bien qu'il faudroit tout à neuf les refaire
Tant ils sont détraquez de leurs premiers accords »
(25, XLVIII).

*
* *

Ce qui est remarquable c'est que poète tragique, puis poète chrétien, A. Favre ait gardé, appliquées à des matières, à des genres et à des formes poétiques aussi différents des qualités d'écriture — d'écriture poétique — de même nature. Et c'est, il faut bien le dire, cette poésie de l'écriture qui jusqu'à nous perdure le mieux dans son œuvre. De la langue et de la façon d'écrire aussi bien des *Gordians* que des *Entretiens*, par-delà les différences très grandes de forme et de contenu, des constantes demeurent qui font la force et le charme d'A. Favre poète.

La force, c'est d'abord celle du dynamisme verbal qui emporte les longues tirades, les stichomythies pressées des *Gordians* certes ; les genres courts employés dans les *Entretiens* n'en permettent pas le même développement, encore que le souffle et l'allant ne manquent pas jusque dans les sonnets :

« Vous qui bruslez d'amour des vanitez mondaines,
Ha que mal vous sçavez que c'est de bien aimer.
...
Pourquoy ne rampez-vous comme les brutaux (les animaux) [font
Si comme eux vous voulez de terre un ciel vous faire ?
Vous couvez en vos seins cent traitres scorpions,
Changez, changez le ciel changeant d'affections »
(2, III),

ou encore (il s'agit des sacramentaires) :

« Je me meurs te voiant hérétique execrable
Quand plus il t'est advis de bien philosopher,
Tant plus faire le sot, et pour mieux piaffer
Contre ton propre Dieu contester en sa table.
N'es tu trop insensé de crier véritable
Ce de quoy, gros lourdaut, tu deusses triompher ?
Mais à qui plus qu'à toy fais-tu tort de biffer
De ses propos plus clairs le sens plus favorable ? »
(66, XXVIII).

Il y a aussi la densité qui fait d'A. Favre un des maîtres du quatrain (ses quatrains ont au cours du XVIIme siècle une grande

fortune, associés dans plusieurs éditions successives aux fameux quatrains de Pibrac) : ainsi contre le point d'honneur des mondains,

« Nul n'est repris de gueule (gourmandise), ou d'avarice,
D'orgueil, luxure, envie, oysiveté
Sans en rougir, tant soit-il éhonté,
Le seul Venger faict gloire de son vice »
(E, 179)

ou le dernier de la centurie des quatrains :

« Si tu fais mal, ton plaisir est d'une heure,
Mais le regret t'en demeure à jamais :
Si tu fais bien, te peinant tu t'y plais,
La peine passe, et le plaisir demeure »
(E, 180).

Mais il y a des quatrains qui se découpent déjà dans le texte des *Gordians* : à propos de l'Empereur Commode,

« Fol, qui ne sçavoit pas que l'extreme richesse
Ne peut se maintenir sans extreme sagesse,
La fortune peut bien seule nous eslever,
Mais seule elle ne peut soymesme conserver »
(6, recto),

ou encore (octosyllabes d'un chant de chœur),

« Nul ne peut par force estre maistre
D'un seul esclave en sa maison,
Comment donc pourroit un Roy l'estre
Des siens, plus hay que poison ? »
(60, recto).

Cette capacité de concentration verbale et de condensation de sens se marque le plus souvent dans des alexandrins d'allure sentencieuse, aussi bien dans les *Gordians* que dans les *Entretiens* :

Gordians,

« Quand la raison ne peut, la force veut parler »
(le jurisconsulte Modestin)
(49, verso),

« La raison suit toujours les armes du plus fort »
(l'empereur Maximin)
(96, recto) ;

Entretiens,

« Qui s'aime moins que Dieu s'aime plus que soi-mesme »
(36, LXXI),

« Peu prouffite la chair si l'esprit ne l'anime »
(72, XL),

« L'absence de l'amy faict que tant plus on l'aime »
(134, VI).

Maître en l'usage des procédés rhétoriques, A. Favre en tire les effets les plus riches et les plus divers, habile à jouer des mots selon leur sens mais aussi avec la chair de leurs sonorités, par répétitions, accumulations, parallélismes, oppositions :

« Qui meurt cy, qui meurt là, qui stropiés se trouvent
D'une jambe, ou d'un bras, soubs les morts qui les crèvent
Ou soubs les roides pas de ceux à qui le sort
Retarde d'un moment le moment de leur mort »
(*G*, 199, recto),

« Joyeusement pécheurs, bonne, bonne nouvelle
...
Venez, venez, venez au banquet comme nous »
(*E*, 60, XVI),

« Tout va, tout vient, tout passe, et Dieu mesme immuable
Hoste de l'infini, passe encore bien souvent »
(*E*, 76, XLXX),

« Le monde (...)
Nous happe, trappe, attrape, égorge horriblement »
(*E*, 28, LIIII),

ou musique plus vive et douce :

« ...le vouloir trop volage
Volant au vol léger de mainte vanité »
(*E*, 22, XLIII).

Il y a aussi chez Antoine Favre une recherche très marquée de l'émotion, de tout le registre de l'émotion, mais particulièrement de l'émotion forte ; ce besoin de communiquer, d'atteindre l'autre, c'est le « je » et le « tu » constants et, somme toute, naturels des « Entretiens », mais c'est aussi l'usage incessant de formes syntaxiques et stylistiques d'exhortation, d'entraînement : exclamations et interrogations, dans les dialogues serrés des *Gordians* :

Gordian le Père,

« Que je souille ma foy d'un parjure rebelle ! »

Antoine,

« Que tu fuies la gloire, où ta valeur t'appelle ! »

Gordian,

« Quelle gloire rapporte une desloyauté ? »

Antoine,

« Quel honneur ne rapporte une Principauté ? »

et dans les *Entretiens*,

« Qu'attendez-vous ? La mort ! Ha vous êtes ja morts »
(29, LVII),

« Si l'amitié fait tant, ha que fera l'amour ! »
(38, LXIII),

impératifs, optatifs :

Gordians,

« Armez contre eux le ciel, l'air, la terre et les eaux,
Et si plus vous pouvez sur eux greler de maux,
Abismez, foudroyez, et sur leurs lourdes testes
Broyez en mille esclats voz bruyantes tempestes »
(33, verso),

Entretiens,

« Puissé-je ô Dieu, puissé-je en ce monde vivant
Gouster plus de l'amer que du doux décevant »
(17, XXXIII).

L'émotion, c'est aussi l'agression des mots durs, forts, nus, des expressions outrées : de bête, de charogne, d'ordure, de saleté, etc.,

dans les *Entretiens,*

« Toy qui n'es que péché, que *puanteur,* qu'ordure »
(103, I),

« Ce sac de vers, ceste *charongne* morte »
(168),

« De ces péchez que capitaux on nomme,
Sçache surtout la luxure fuir,
Ne vois tu pas *les bestes* y courir ? »
(175),

« Tu n'es que *saleté* ! hé qui te peut laver ? »
(60, XVII),

mais déjà dans les *Gordians,*

« Pour de Rois devenir *bestes*... »
(25, recto),

ou ces paroles du chœur, dignes de l'inspiration des *Entretiens,*

« De quoi nous sert d'avoir une ame
Capable, ains pleine de raison,
S'il faut que sa divine flamme
Qui n'a le corps que pour maison,
Toujours languisse assubjetie
Aux trop dereiglez appetits
De ceste *charongne abestie*
Qui veut dominer noz esprits ? »
(58, verso),

et plus loin :

« une si *sale* mort... »
(73, recto),

ou :

« Et que ton ennemy plus brutal que les *bestes*
Sur ta *charogne* encor estende ses conquestes ! »
(89, recto),

« ... Et ta *sale charogne*
Se donnant aux oiseaux trompera cet yvrongne »
(90, recto).

Mais la poésie d'Antoine Favre, si elle bouscule, si elle fait souvent choc, sait aussi séduire. Sa qualité essentielle, c'est la fraîcheur, le concret des évocations et des images. La réalité physique, l'environnement des choses et des êtres envahissent le texte. La vigueur de l'Empereur Maximin est-elle manifestée, c'est une force de nerfs et de muscles qui s'offre au regard :

« Regarde de tes mains et les nerfs et les veines,
Soubs muscles relevez, d'un vigoureux sang plaines,
Tes bras roides et longs qui semblent se bander
Pour de tout l'univers la machine guinder »
(*G*, 34, recto).

Les malheurs de la guerre s'inscrivent dans le paysage :

« Nos champs...
Hérissent en chardons hydeusement stériles »,

se traduisent en attitudes rapidement esquissées :

« Le pauvre laboureur qui souloit se lever
Au son du Rossignol pour ses beufs esprouver,
A peine a presté l'œil au somme qui le presse
Qu'un tambour importun fait que son lict il laisse »,
« L'artisan casanier qui charmoit autrefois
Son journalier travail au gringot de sa vois,
Ne pouvant en seurté vivre dans sa boutique
Change en fer ses outils, et son esguille en pique »
(*G*, 102, recto et verso).

Des croquis plus vifs trahissent un don particulier d'observation des conduites humaines et de leur expression : spécialement des courtisans ambitieux,

« Je voy les plus lourdauts se contenancer sages,
Les poltrons se parquer pour vaillans personnages,
...
Les radotez my-morts contrefaire les jeunes
Chascun se deguiser au plaisir de son Roi »
(*G*, 37, recto et verso),

jusqu'à cette satire cinglante :

« Les sages magistrats, qui Singes se transforment
En autant de façons que du Prince la Cour
Volage va forgeant de l'un à l'autre jour »
(*G*, 48, verso).

La réalité observée, c'est aussi celle des animaux :

« Les poussins du Courbeau, qui à gueule béante
Crient à ta mercy... »
(E, 91, LXXVIII),

ou de l'environnement naturel perçu par tous les sens :

« Des plus puants maretz qui croupissent sur terre
Le soleil eslevant au plus haut les vapeurs
Les dissipe en après... »
(E, 16, XXI).

La marque majeure de l'écriture poétique d'Antoine Favre, c'est l'expression imagée constante, souvent sous la forme explicite de la comparaison (Ainsi..., c'est ainsi que...), de façon continuelle dans les *Entretiens* :

« C'est ainsi que l'enfant qui se voit au miroir
Ne pouvant discourir comme il puisse se voir,
Se cherchant hors de là le vuide en vain tastonne »
(*E*, 100, XCVI),

mais d'une façon plus particulière dans les *Gordians* sous la forme large, à la manière homérique, d'amples tableaux de scènes de la vie :

chasse au sanglier,

« Qui a veu quelque fois un Sanglier furieux
Baugé parmy l'espais d'un taillis raboteux
Escumer, et fumeux se jouer de la peine
Du chasseur haletant qui desja perd haleine,
Les chiens de toutes parts chassent encouragez,

(le changement syntaxique marque comme chez Homère le développement autonome du récit)

Le poursuivent, japards, sans rompre leurs brisées,
Courent, joignent jaloux leurs forces mesprisées,
Jusqu'à ce que vainqueurs ils puissent au dedans
Du ventre du Sanglier ensanglanter leurs dents,
Ou bien donner loisir au chasseur qui s'escrie,
De baisser son espieu pour luy saigner la vie :
Le Sanglier, ja piqué, que la mort va pressant,
Et de crainte et de rage en ses forces croissant,
Lourdement despité sur le chasseur se rue,
Et les chiens l'agaçant les plus foibles il tue,
Il saute à mille bonds ores bas, ores haut,
Pourvu qu'il soit vangé de mourir ne luy chaut,
Et tant plus il languit, de tant plus il s'efforce
De renforcer l'ardeur de sa mourante force,
Ainsi de Maximin... »

(40, recto et verso),

envol de l'essaim d'abeilles :

« Qui a veu en Esté les fécondes abeilles
Quitter de leurs maisons les soigneuses merveilles, etc. »

(77, recto et verso),

combat de deux taureaux rivaux :

« Mais comme deux Toreaux que la rage felonne
D'amour, et de despit au combat esguillonne
Auprès d'une Genisse... etc. »

(107, verso),

troupeau de moutons attaqué par les loups :

« Qui a veu quelquefois ès nourricières plaines
Un troupeau mal gardé de moutons porte-laines,
Que les loups affamés (...)
Assaillent, etc. »

(79, verso).

Fréquemment l'image est plus rapide, au trait vif :

celle du potier,

« *Et comme le Potier qui fait-défait sa boue*
De leurs spectres ainsi folastre elle se joue »
(la fortune vis-à-vis des Rois)

(43, verso),

du faucheur,

« (Gordian le fils)... découpoit les bandes ennemies
Comme fait le faucheur en herbeuses prairies »

(79, recto),

ou encore des ravages de la grêle,

« Ils sont hachés menus, *ainsi qu'aux moys d'esté*
L'espy chargé de grains par la gresle emporté »

(79, verso),

de l'éclair,

« ... *comme un esclair* qui vole
Parmy l'air obscurcy, eschappé de nos yeux »

(80, verso),

etc.

C'est dans les *Entretiens* qu'on rencontre ces plus suggestives et rêveuses images, porteuses de profonde méditation :

« Mon aage ainsi que vent d'heure en heure s'envole,
Ou comme la fumée qui se dissipe au vent
Ou comme d'un oyseau qui gaigne le devant
L'ombre sans yeux, sans pieds, sans air, sans aisles vole,

Ou comme un trait qui fend la campagne d'Eole
Ou comme l'eau qui va la mer mesme bravant,
Ou comme une vapeur sur les eaux s'eslevant,
Ou d'un songe frivol l'ombre encore plus frivole »

(*E*, 51, C).

Il est juste que la figure un peu raide et hautaine qui nous est restée du grand Premier Président Favre s'enrichisse de toute cette dimension de poésie.

Henri LAFAY,
Professeur à l'Université de Paris XIII.

A propos d'un anniversaire :

André Theuriet

Peintre du Roc de Chère

Le 8 octobre 1833, à six heures et demie du matin, naissait à Marly-le-Roi, Claude Adhémar THEURIET, connu en littérature sous le nom d'André Theuriet. Il nous a semblé que l'Académie Florimontane se devait de fêter le 150me anniversaire de la naissance d'un écrivain qui a consacré au lac d'Annecy et à ses environs quelques « beaux tableaux, à la fois précis et synthétiques, colorés et flous, bien dans l'atmosphère du pays », comme dit Oscar David dans son opuscule sur *André Theuriet en Savoie* (1).

On sait qu'André Theuriet (1833-1907) se fit d'abord connaître en publiant des poèmes mais que, rapidement, encouragé par François Buloz — ce savoyard, originaire de Vulbens, qui dirigeait depuis 1831 la *Revue des Deux Mondes* — il se voua principalement au roman. Si une partie de son œuvre romanesque lui a été inspirée par la Lorraine, l'autre l'a été par les environs du lac d'Annecy et tout particulièrement par le site de Talloires où, dès 1886, il séjourna pendant plusieurs étés. Il nous semble qu'il n'y a pas de meilleur hommage à rendre à André Theuriet, pour le 150me anniversaire de sa naissance, que d'évoquer la manière dont il a peint notre région. Michel Revon [qui note — dans un article paru dans *la Revue Savoisienne* de 1888 — que dans les romans de « cet intransigeant de la campagne, le paysage est en général au premier plan et les personnages au deuxième » (2)] cite « une vue du lac contemplé au clair de lune » puis « les splendeurs flamboyantes d'un magnifique lever de soleil » et les paysages de la Tournette. Oscar David, dans l'ouvrage déjà cité, évoque, lui aussi, les descriptions que fait Theuriet de la Tournette et rappelle que dans son œuvre on trouve décrit le lac d'Annecy à toutes les heures de la journée et à toutes les saisons. Nous regarderons, aujourd'hui, si vous le voulez bien, un autre paysage que Theuriet a beaucoup aimé, celui du Roc de Chère.

---

(1) Oscar David, *André Theuriet en Savoie*, Ed. de l'Echo de Savoie. Lyon, s.d.

(2) Michel Revon, *Les paysages de M. Theuriet à propos de son dernier roman* in *Revue Savoisienne*, 1888, pp. 126 à 134 et 150 à 158.

« C'est en automne 1886, au cours de sa première villégiature à Talloires, qu'André Theuriet attira l'attention sur notre pays par une délicieuse nouvelle *Fleurs de Cyclamens* publiée dans le Figaro » écrit J[oseph] S[erand] dans la *Revue Savoisienne* (1907). Cette nouvelle nous montre déjà « le Roc de Chère qui dresse jusqu'au milieu du lac son promontoire brisé et crevassé ». Ainsi, ce site naturel, Theuriet le signale à ses lecteurs dès les premières pages qu'il a consacrées à notre région. Plus tard, le succès d'*Amour d'Automne* contribua, dit-on, à son élection à l'Académie Française. Un épisode important de ce roman a pour cadre le Roc de Chère.

Il ne nous est pas possible, en quelques lignes, d'entreprendre une étude exhaustive sur André Theuriet, peintre du Roc de Chère. On nous permettra de ne rappeler que quelques-unes « de ces pages religieuses d'exactitude, où chaque ligne montre l'homme qui observe et décrit avec amour », comme dit Michel Revon [(2)], et qui sont consacrées au Roc de Chère.

Tout d'abord, notons que dans la revue *Tour de France* du 15 septembre 1905, Theuriet, après avoir parlé de Menthon, explique : « Dans une encoignure, un établissement de bains s'élève sur l'emplacement d'un ancien *balnearium* romain, et, presque immédiatement au-dessus, à la crête d'une paroi rocheuse, le tombeau d'Hippolyte Taine émerge d'un bouquet de verdure, pareil à un cénotaphe antique à l'orée d'un bois sacré. C'est là que commence le massif du Roc de Chère.

Ce verdoyant promontoire, qui se dresse entre le village de Menthon et celui de Talloires, a l'air d'un énorme morceau de montagne tombé dans le lac à l'époque préhistorique. On y grimpe par d'abrupts sentiers de chèvre et on pénètre peu à peu dans une région d'enchantement. Il y a de tout au Roc de Chère : des roches éboulées où pousse le rhododendron ; des taillis peuplés de muguets au printemps, d'airelles myrtilles à l'automne ; des bruyères semées de bouleaux échevelés et des blocs calcaires pareils à ceux de Fontenaibleau ; des sources filtrant au cœur des hêtraies profondes, des prairies tourbeuses et de claires futaies de châtaigniers. Il est coupé par des gorges en partie boisées. Le labyrinthe de Crète n'était rien auprès de l'inextricable lacis de sentiers qui s'y enchevêtrent capricieusement. On a beau y revenir, chaque fois on y découvre des solitudes cachées, et chaque fois on s'y égare. Vu du lac... le Roc a l'aspect d'une longue falaise crevassée que hantent les couleuvres et les hérons ; rien à l'extérieur ne laisse deviner les paysages charmants qu'il cache dans ses replis mystérieux » [(3)].

Géologues, botanistes, zoologistes, (sans compter les poètes), chacun trouve son bonheur dans cette brève page...

---

(3) Cité par A. Van Gennep in *La Savoie vue par les Ecrivains et les Artistes*. Paris [1913], pp. 150 à 152.

Nous voudrions aussi faire remarquer que dans deux des plus célèbres œuvres savoyardes de Theuriet — nous pensons à *Amour d'Automne* et à *Villa Tranquille* — le Roc de Chère sert de cadre à un des épisodes les plus importants du roman. Dans l'un comme dans l'autre, c'est au Roc de Chère qu'aura lieu une rencontre capitale qu'on attend depuis quelques chapitres ; l'une et l'autre de ces rencontres donneront au roman un nouveau tournant, mais en définitive ni l'une ni l'autre n'aboutira au mariage prévu. Le parallélisme des situations est frappant. La similitude des descriptions l'est aussi.

Dans *Villa Tranquille,* Odette se promène : « Une après-midi de mai, elle était sortie seule, selon son habitude, et, voulant renouveler sa provision de fleurs, elle avait grimpé le sentier de chèvres qui mène directement au Roc de Chère où les muguets foisonnent. Cette sente escarpée, qui part des bords du lac et escalade les taillis pierreux, a l'avantage de conduire en quelques minutes les promeneurs en plein massif forestier. Dès qu'on a atteint la crête du rocher, on s'enfonce en d'ombreuses feuillées. Des chemins à demi-perdus sous les bruyères les traversent dans toutes les directions et permettent d'explorer les sites variés, qui font de ce promontoire accidenté une forêt d'enchantement. Les plateaux rocheux d'où l'œil plonge dans les profondeurs azurées du lac succèdent brusquement aux taillis épars. Les hêtraies y alternent avec d'humides prairies couvertes de fleurs et de monstrueuses châtaigneraies qui descendent jusqu'au bord de l'eau.

Odette s'était arrêtée à la marge d'une futaie dont les dessous étaient tout blancs de muguets. Elle s'apprêtait à y pénétrer quand un bruit de pas précipité résonna derrière elle...

Sous le jour verdâtre de la futaie, ils étaient tous deux enveloppés de silence. Ils n'entendaient à l'entour que de légers bruits d'ailes ou parfois un sourd roucoulement de ramiers. La subtile influence du printemps les gagnait...

Il lui avait saisi les mains et elle-même, sans souci des muguets qui s'éparpillaient à terre, répondait gentiment à son étreinte. Sous les arbres à la jeune feuillée, parmi les floraisons éparses au pied des hêtres, tandis que les ramiers continuaient leurs roucoulements sourds, cette pression de mains fut pour eux comme un acte de solennelles fiançailles, dans l'enchantement des bois reverdis » [4].

Nous avons gardé pour la fin *Amour d'Automne* parce que le Roc de Chère y tient une place de choix. C'est souvent qu'il y est question de « la pointe du Roc de Chère » ou du « Roc de Chère et ses verdures jaunissantes » en automne ou tout simplement du « promontoire du Roc de Chère ». Voici les importantes retrouvailles de Philippe et Mariannette. On reconnaîtra dans ce passage des phrases entières que l'auteur a reprises par

---

(4) A. Theuriet, *Villa Tranquille.* Paris, Lemerre, 1899, pp. 130-135.

la suite pour écrire l'article (paru en 1905) que nous avons cité ci-dessus :

« En proie à ces sentiments contradictoires, Philippe promenait ses agitations à travers le Roc de Chère dont il était le plus proche voisin... Ce Roc de Chère avec ses prés humides enclavés dans les bois et ses blocs cyclopéens élevant au dessus des bruyères leur rondeur blanche, est une sorte de forêt enchantée. Vu du lac, où il plonge à pic ses falaises crevassées que hantent les couleuvres et les hérons, il a l'aspect d'un énorme massif calcaire. Rien, à l'extérieur ne laisse deviner les paysages curieux et variés qu'il cache dans ses replis mystérieux. Il est coupé à l'intérieur par d'étroites gorges en partie boisées. Le labyrinthe de Crète n'était rien auprès de l'inextricable lacis de sentiers qui s'y enchevêtrent ; on a beau y revenir, chaque fois on y découvre des solitudes cachées et chaque fois on s'y égare.

Philippe éprouvait un plaisir enfantin à se perdre dans les abrupts sentiers, à moitié recouverts de bruyères, qui se croisaient, couraient sous bois, escaladaient les rochers, s'effaçaient dans l'herbe d'un pré ou s'enfonçaient sous les arcades feuillues des châtaigniers. Cette nature sauvage lui réservait à tout instant des surprises... Autour de lui tout avait un air d'antique jeunesse, comme la Belle-au-bois-dormant à son réveil : la terre noire où sous l'abri des sapins les cyclamens ouvraient leurs corolles roses coquettement retroussées ; les prés spongieux étoilés de parnassies ; les taillis clairs se reflétant dans l'eau verte d'une mare ; les monstrueuses futaies de hêtres d'où l'on entrevoyait à travers les branches les découpures aériennes des montagnes. Et toutes ces choses jeunes et fraîches ramenaient constamment sa pensée vers Mariannette. Il se prenait à envier à la nature le rajeunissement après chaque hiver : ...Toi qui embaumes et enchantes la vie, ô jeunesse, où es-tu ? ...Il entendit des pas derrière lui et se retourna ». C'était Mariannette qui venait « chercher des bulbes de cyclamens » afin de les planter autour de la tombe de son père.

« — Venez, dit-elle, je vous montrerai la fontaine de Pierre-Fitte... »

« A l'ombre des hêtres » du Roc de Chère, Mariannette était plus belle que jamais et Philippe « sentait monter en lui des bouffées de désir en même temps que des soupirs de regret ».

Et c'est là, sur le Roc de Chère, qu'ils se donnent rendez-vous pour le lendemain chez Mariannette : « — Promettez-moi de venir demain ! Il lui serra la main en signe d'acquiescement et ils se quittèrent sur cette promesse. » [5].

Nous avons vu comment le Roc de Chère provoque chez Philippe de romantiques regrets devant la fuite du temps. Peut-

---

(5) A. Theuriet, *Amour d'automne*. Lemerre, 52me éd., s.d. [1928], pp. 99-107.

être pouvons-nous penser avec A. Croyn qu' « En réalité, ce n'est pas Philippe que nous suivons parmi les sentiers du Roc de Chère, c'est Theuriet même, lui aussi plus que quadragénaire, qui s'égare seul, rêveur et » (6) qui, devant une nature qui se renouvelle à « chaque printemps nouveau » (7) regrette avec mélancolie « les heures de sa vingtième année » (8).

Quoi qu'il en soit, ces quelques pages de Theuriet donnent au lac d'Annecy une résonance littéraire semblable à celle que Lamartine avait — plus d'un demi-siècle auparavant — donnée au lac du Bourget.

C'est aussi au Roc de Chère qu'après sa séparation d'avec Mariannette, le héros, Philippe, sent, avec un romantisme discret, la nature en accord avec son état d'âme : « Il s'enfonçait chaque jour plus avant dans les solitudes du Roc de Chère. Ces bois silencieux et magnifiquement nuancés par l'automne plaisaient à sa tristesse. » (9).

C'est au Roc de Chère enfin, que, nouvel Olympio, Philippe va accomplir un romantique pèlerinage sentimental : « Il y était attiré par le désir de retrouver les traces de ses joies évanouies... [Il] ne retrouvait nulle part la gaîté et la réveillante verdeur qui, autrefois, lui avait fait apparaître le Roc de Chère comme une solitude enchantée. » (10).

Non seulement André Theuriet décrit en plusieurs occasions le Roc de Chère avec une précision presque scientifique qui ne peut déplaire à des amoureux de la nature savoyarde mais il fait aussi du Roc de Chère, dans deux de ses principaux romans savoyards, un élément déterminant de l'action. Enfin, grâce à ce Roc de Chère, il nous entraîne dans une atmosphère qui caractérise bien, vu l'époque, la manière des romantiques attardés qui réagissent contre le naturalisme à la Zola.

En rassemblant ces quelques citations, nous ne nous sommes rien proposé d'autre que d'inciter les Florimontans à lire ou à relire les œuvres savoyardes d'André Theuriet et que de les inviter à adresser, à l'occasion de son 150me anniversaire, une pensée émue à un auteur qui a aimé d'un amour manifeste le lac d'Annecy et ses environs.

Georgette CHEVALLIER.

---

(6) A. Croyn, *Le lac d'Annecy dans « Amour d'Automne » d'André Theuriet.* Annecy, Abry, 1911, p. 31.

(7) A. Theuriet, *Amour d'Automne,* p. 100.

(8) Id., ibid., p. 101.

(9) Id., ibid., p. 282.

(10) Id., ibid., p. 283 et p. 284.

Taine le déraciné

Ce n'est pas à proprement parler une communication que je vais vous présenter. Je voudrais simplement vous faire part d'une réflexion. En d'autres temps, c'est devant mes élèves que j'aurais développé mon idée. Provisoirement éloigné de ma chaire par une santé défaillante, c'est à vous que je me permets de proposer ma méditation.

Voici d'abord mon point de départ : Vous connaissez sans doute Jules Mouquet. A la fois cousin et neveu par alliance d'Albert Samain, il a fait paraître des lettres, des carnets intimes, des contes et des poèmes inédits du poète dont il était doublement parent. De ce même poète, il a établi une bibliographie et publié une correspondance avec Francis Jammes. On lui doit aussi l'édition du calepin inédit de Germain Nouveau. Il a préfacé la traduction par Pierre Louys des poèmes de Méléagre. Grand dénicheur d'inédits, il a publié, entre autres, des juvenilia et des œuvres en collaboration de Charles Baudelaire, des compositions latines de Sainte-Beuve et d'Alfred de Musset ainsi que des vers de collège d'Arthur Rimbaud. Or, ce rat de bibliothèque a eu la bonne fortune de retrouver, perdus dans les feuilles d'un petit journal de province, des articles de Paul Verlaine ignorés de tous les spécialistes du poète. Il les a publiés chez Pierre Cailler, à Genève, en 1948.

De quoi s'agit-il ? Entre le 5 octobre 1882 et le 7 février 1883, Paul Verlaine donne au journal *Le courrier des Ardennes* six articles sur *Rethel et le Rethelois* ainsi que sur *Vouziers et le Vouzinois*, ainsi présentés par le directeur du journal : « Un écrivain ardennais, M. Paul Verlaine, originaire de Juniville (sic), et qui a conquis dans la jeune littérature une certaine situation par des œuvres poétiques fort originales, a bien voulu nous offrir, pour notre journal, une série d'articles sur les Ardennes. Nous avons accueilli cette offre avec empressement et nous publions aujourd'hui le premier article ».

Attiré à la fois par le sujet (j'ai quelques attaches avec les Ardennes) et par la date du dernier article : 7 février 1883 (il y avait presque un siècle, jour pour jour, qu'il avait paru), je me suis attardé à lire un texte, dont l'intérêt est par ailleurs assez mince. Dans la dernière livraison, Verlaine offrait à ses lecteurs une description de la petite ville de Vouziers : « ville perchée, sorte de Laon en miniature ». Il s'arrête un instant devant l'église : « Une noble église, splendidement restaurée à l'intérieur, [...], présente un admirable portail aux trois vous-

sures style pure Renaissance ». De l'église, il dirige ses pas vers la grand-place : « La place de ville est énorme, propre, bordée, comme les rues principales de la ville, de jolies maisons en belle pierre un peu trop jaune peut-être ». Après la situation générale, l'église, la place ; et, avant de passer aux environs, Verlaine ne trouve plus à signaler à ses lecteurs qu'une seule chose : « M. Taine, l'illustre historien des *Origines des Temps modernes* (sic) est né à Vouziers, qui sait apprécier cette gloire locale et française ».

Au moment où Verlaine écrivait cette page, il y a neuf ans que, épris de la Haute-Savoie, Taine était devenu propriétaire de Boringe, à Menthon-Saint-Bernard, où il allait bientôt passer la moitié de l'année. Cela, certes, se savait non seulement chez les amis intimes comme Gaston Paris, Emile Boutmy, John Durand ou Georges de Boislisle qui étaient, chaque été, les hôtes de Boringe, non seulement dans le clan des savants comme Ernest Renan, Georges Perrot, James Darmesteter, Edme-Marie Caro ou Charles Schefer qui, à la belle saison, se retrouvaient sur les rives du lac d'Annecy [1], mais même, d'une manière générale, dans le monde des gens de lettres où les bruits se colportent vite [2]. Pour nos compatriotes, Taine qui, parlant de notre lac, disait « *mon* lac » et qui s'était présenté aux élections municipales de Menthon, était plus ou moins devenu savoyard d'adoption. Ne voudra-t-il pas reposer, pour l'éternité, sur le Roc de Chère ? Dès sa mort, ils n'hésiteront pas à donner son nom à un nouveau boulevard, dans le chef-lieu du département.

Mais, en 1883, pour ses collègues de l'Ecole des Beaux-Arts, pour ses auditeurs de l'Ecole libre des Sciences politiques, pour ses confrères de l'Académie française, pour les lecteurs de *Vie et Opinions de Thomas Graindorge*, pour ses élèves et disciples, Hippolyte Taine, ancien élève de la rue d'Ulm, familier des salons d'Edouard Bertin, de François Guizot ou de la princesse Mathilde, mais aussi de celui de la comtesse de Loynes, dont il est le tendre et admiratif correspondant, ce commensal des célèbres dîners Magny, que Sainte-Beuve présidait, était une personnalité parisienne qui, entre deux saisons (deux saisons parisiennes, s'entend !) allait se reposer en province et y préparer, au calme, ses livres, ses articles de plus en plus rares du *Journal des Débats* ou de *La Revue des Deux Mondes* (organes parisiens, s'il en fut !) ainsi que ses cours d'esthétique et d'histoire de l'art.

Pour le messin Paul Verlaine, pour les lecteurs du *Courrier des Ardennes*, pour les habitants de Vouziers qui appréciaient celui qu'ils considéraient maintenant comme une gloire locale parce qu'ils l'avaient connu enfant et avaient connu sa famille,

---

(1) Ernest Renan écrivait d'Ischia, le 17 août 1879, à son ami Marcellin Berthelot que Taine avait « un établissement rustique vraiment charmant sur le bord du lac d'Annecy ».

(2) Dès le 8 avril 1874, Gustave Flaubert faisait savoir à George Sand : « Taine est occupé de son installation à Annecy ».

l'auteur de l'*Origine de la France contemporaine* (dont les trois premiers volumes avaient déjà vu le jour) était un enfant du pays, un lorrain, un ardennais, un vouzinois, c'était Hippolyte, le petit-fils du savant Nicolas Bezanson qui avait été sous-préfet de Rocroy, le fils de l'avoué Jean-Baptiste Taine qui avait écrit de si joyeuses chansons, dont on se passait encore les paroles d'une maison à l'autre. C'était, grandi en âge et en sagesse, et devenu célèbre, ce garçon dont on gardait le souvenir et qui avait appris le rudiment dans la pension Pierson.

Ces trois points de vue nous montrent des aspects différents de la personnalité complexe d'Hippolyte Taine. En 1883, Taine était donc, en même temps, à la fois cet enfant de Vouziers, fils de la terre de ses ancêtres (que nous évoque Verlaine), ce personnage du tout-Paris qui défraie la chronique mondaine (que voient ses auditeurs et ses lecteurs) et ce savant retiré du monde, caché dans une commune rurale d'un pays depuis peu rattaché à la France, sacrifiant ses premiers attachements — et dédaignant les blandices de la gloire — à l'œuvre qu'il a entreprise (que connaissent ses amis).

Un mot, qui a connu une belle fortune sous la plume d'un autre lorrain, Maurice Barrès, semble lui convenir parfaitement : Hippolyte Taine est un déraciné. Il est même deux fois déraciné. De cette situation, il ne peut pas ne pas avoir pris conscience. Selon les circonstances, il en subit l'inconfort ou en apprécie l'avantage. Comme une plante deux fois déracinée il a deux fois végété, mais comme une plante deux fois repiquée, il a deux fois acquis de la vigueur. Il se trouve jouir en même temps des forces qu'il a reçues du climat lorrain, du climat parisien et du climat savoyard.

Le mot « climat » me fournit ici une heureuse transition. La théorie déterministe des climats, Hippolyte Taine ne l'a pas inventée. Elle se trouve déjà, dit-on, chez Hippocrate. Du domaine des sciences naturelles, elle a passé à celui des sciences humaines. De siècle en siècle, on la trouve évoquée chez nos critiques, nos historiens, nos philosophes (comme on dit au XVIIIme siècle). Boileau (*Art poétique* III, 114) écrit que « Les climats font souvent les diverses humeurs ». Denis Diderot explique sa propre humeur par le climat changeant de son pays natal. Dans *L'Esprit des Lois*, partant d'observations scientifiques, Montesquieu prétend établir l'influence des climats sur la physiologie, puis sur le tempérament des hommes et, par voie de conséquence, sur les lois. Michelet, qui ne va pas jusqu'aux lois, ne pense pas autrement que Montesquieu. « Tel nid, tel oiseau », écrit-il. « Telle la patrie, tel l'homme ». Madame de Staël, dans son livre *De la Littérature considérée dans ses rapports avec les Institutions*, applique à la méthode littéraire la théorie de Montesquieu et explique par l'influence du climat la différence entre les littératures du nord et celles du midi.

Lorsque Taine, tentant de démontrer les causes et les lois de la création littéraire, établit sa fameuse théorie de la race, du milieu et du moment, il est évident qu'il se souvient de Montesquieu, de Diderot et de Madame de Staël. Il est évident aussi que c'est de la lecture du livre *De l'Origine des Espèces par voie de Sélection naturelle* qu'il retient la théorie du milieu établie par Darwin. Mais je ne peux pas m'empêcher de penser que ce sont surtout ses propres tribulations, les différents climats qu'il a, lui-même, éprouvés, les différents milieux où il s'est développé, qui l'ont rendu particulièrement attentif et sensible à une théorie qu'il a reprise, mais aussi complétée, précisée et illustrée.

Comme il a eu l'idée de montrer que La Fontaine s'explique par la race (C'est un Gaulois), par le milieu (C'est un Champenois) et par le moment (C'est un sujet de Louis XIV), il se reconnaîtra lui-même, au fur et à mesure qu'il avancera dans la vie, comme la résultante d'une race (Il est Gaulois, lui aussi), de plusieurs milieux (La petite bourgeoisie lorraine d'abord, puis la serre chaude de l'Ecole Normale Supérieure et le grand monde de la capitale, et, enfin, plus tard, la paysannerie savoyarde) et d'un moment (Eprouvé par la défaite de 1870, il est écœuré par la Commune. Bientôt, il s'intéressera à la monarchie constitutionnelle anglaise).

Je crois que si un historien souhaite évoquer Taine durant ses années savoyardes, il sera bien inspiré, au lieu de se complaire dans l'anecdote et l'image d'Epinal, de donner à son tableau toute sa profondeur et au portrait tout son relief, en esquissant, comme en filigrane, derrière Boringe et le Roc de Chère, la grand-place de Vouziers et les monuments de Paris. Taine ne doit pas être découpé en tronçons. Il ne peut intéresser que si, d'un seul regard, on le voit tout entier.

André CHEVALLIER.

Annecy, le 2 mars 1983.

Notes et Bibliographie

Marcel GALLIOT

SAINT FRANÇOIS DE SALES ET LE « STYLE FLEURI »

C'est à l'obligeance de notre confrère Henri Davignon que je dois d'avoir eu connaissance d'une étude de stylistique parue dans les **Mélanges de langue et littérature offerts à Jean Mourot** publiés en 1982 par les presses universitaires de Nancy. Cette étude est de Marcel Galliot. Elle s'intitule **Saint François de Sales et le « style fleuri ».**

Les Florimontans connaissent Marcel Galliot comme spécialiste de l'évêque de Genève non seulement parce que sa thèse supplémentaire lui est consacrée mais aussi parce que, le vendredi 8 septembre 1967, il vint au château de Montrottier leur faire une conférence qu'ils ont recueillie, dans le **Mémorial du IVme centenaire de la naissance** du fondateur de leur compagnie, sous le titre **Comment parlait, comment écrivait saint François de Sales.**

M'étant pendant une douzaine d'années, entre 1963 et 1975, moi-même penché, à la suite de mes maîtres, sur l'humaniste savoyard, sur ses études, la langue qu'il parla et qu'il écrivit, sur le temps, la place et l'importance que l'écrivain accordait à son œuvre littéraire, sur ce qu'il en crut, ce qu'il en dit et ce qu'il fit, il m'est aujourd'hui agréable, revenant à des préoccupations déjà anciennes mais jamais reniées, de vous faire part du récent travail de Marcel Galliot.

Il commence ex abrupto par rappeler que c'est coquetterie d'hommes de lettres que de se défendre d'en être un, de prétendre que les jeux de plume sont méprisables et ne les ont jamais arrêtés mais que le succès qu'on veut bien attribuer à un talent dont ils affectent de rougir n'est dû qu'à l'infinie bonté de la Providence.

Il termine son étude en affirmant que, derrière l'écrivain, il a trouvé l'homme ; derrière le style fleuri, une simplicité qui touche à la pauvreté ; derrière le grand personnage, un prochain « tant homme que rien plus ».

Cette démarche me plait car c'est ainsi orienté qu'il faut présenter le paradoxe de l'écrivain humaniste.

Ecrivain, c'est assurément par modestie, peut-être par coquetterie mais surtout par une sorte de tradition, que François de Sales se défend de polir son ouvrage, de lui donner de l'éclat avant de l'offrir aux amateurs, mais c'est par amour du beau, par souci de la perfection, par désir aussi d'efficacité que, cet ouvrage, il le polit effectivement et qu'il travaille effectivement à lui donner un brillant qui doit attirer et retenir l'attention.

Humaniste, c'est par amour du vrai, par répulsion pour l'anormal, par souci de la mesure qu'il veut que l'œuvre, enfin dévoilée aux regards, n'apparaisse, malgré le travail qu'elle lui a coûté, ni surchargée d'ornements, ni alourdie de détails, ni d'une beauté trop riche mais éclatante de simplicité, exactement telle qu'elle doit être et qu'on attendait qu'elle fût, sans rien qui montre le calcul, qui rappelle l'outil, qui sente l'huile ou qui dénonce l'artisan.

Le travail de Marcel Galliot est étayé de citations qui en font l'intérêt. Il n'a aucune peine à montrer l'évêque de Genève se défendant de « faire du style ». Il veut parler « à la vieille française » ou « à la sa-

voyarde », c'est-à-dire « à la franche marguerite ». « J'aime si extrêmement la simplicité », écrit-il à Madame de Chantal, « que c'est merveille ». Dans la préface de l'**Introduction à la Vie dévote,** il assure à ses lecteurs qu'il a voulu s'exprimer « par des paroles claires et intelligibles », mais il ajoute : « Et quant au reste des ornements du langage, je n'y ai pas seulement voulu penser, comme ayant assez d'autres choses à faire ». Jusque dans un sermon qu'il adresse à des religieuses le mercredi des cendres 1622, avant de leur rapporter une anecdote, il se croit obligé de leur préciser : « Je vous dirai un exemple de ceci, mais familièrement, car c'est ainsi que je veux traiter avec vous autres ». Il y a là insistance. La Dorine de Molière dirait : « Que d'affectation !... ». C'est tout simplement la traditionnelle coquetterie des manieurs de plume.

Après avoir montré que François de Sales n'échappe pas à la règle, Marcel Galliot se fait un innocent plaisir de surprendre son saint homme se comportant, en contradiction avec ses dires, en homme de lettres. Abondance, prolixité, styles nombreux, voilà bien, dit-il, le premier caractère de sa prose. Est-ce un souci pédagogique qui le pousse, l'excès de scrupule « d'un pédagogue qui craint toujours que son enseignement ne passe au-dessus de la tête de ses élèves » ? Non, c'est le goût naturel d'un homme qui « aimait à écrire, à prêcher, à aligner des idées et des mots », qui cache mal un faible pour les belles constructions, les jolies périphrases, les habiles renforcements, la réduplication. « Il aime à penser et à dire les choses deux fois ». En voici un bel exemple tiré du sermon pour le jeudi 17 février 1622 : « Mais la foi veillante... pénètre et comprend avec subtilité et promptitude les vérités révélées ; elle est active et diligente à rechercher et embrasser ce qui la peut agrandir et fortifier... ».

Il aime aussi les images et, d'une manière générale, tous les ornements de l'énoncé, ce qui lui vaut la réputation d'écrivain fleuri. « Il a le goût de la nature, des fleurs, des petits oiseaux, des abeilles... mais en fait c'est tout un bestiaire qui apparait dans les œuvres de François de Sales », les autruches, les poules, les aigles, les colombes, les hirondelles voisinent avec les cerfs, les taureaux, les buffles, les moutons et les loups.

Si l'écrivain semble avoir parfois quelque peine à ordonner sa pensée dans l'abstraction, il se sent, en revanche, à son aise dans les développements concrets et y révèle son talent avec éclat. Il excelle dans le dialogue, dans la peinture satirique des mondains, dans l'analyse de certains petits travers des religieux, dans des scènes alertes de la vie de tous les jours, riches en détails malicieusement observés. Notre « prédicateur fleuri » atteint alors « à la fermeté la plus authentique et à une rare puissance d'évocation ».

Pour conclure mon compte rendu, et sans trahir Marcel Galliot, oserai-je dire que derrière les fleurs et les abeilles de l'écrivain baroque, on entrevoit déjà des peintures et des portraits qui annoncent la pureté et le dépouillement classique d'un La Bruyère ? Oserai-je, sur un plan moins littéraire et plus général, dire qu'au travers de l'homme de lettres, on distingue l'homme tout court ?

André CHEVALLIER.
Annecy, le 27 février 1983.

Robert VILAIN et Paul DUFOURNET

LES INDUSTRIES MÉSOLITHIQUES ET PROTOHISTORIQUES DES PLATEAUX DE BASSY-VEYTRENS ET DE SEYSSEL-VENS (Haute-Savoie). — Nouvelles archives du Muséum d'Histoire Naturelle de Lyon, fasc. 19, 1981, 122 p., 16 fig., 29 photos, 7 cartes et 20 planches.

La découverte des premiers indices d'une occupation préhistorique sur la rive gauche du Rhône entre Bassy et Seyssel est due à P. Dufournet,

chercheur infatigable dont les conceptions structuralistes sur les terroirs sont devenues exemplaires. Dès l'année 1961, celui-ci recueillit les premiers artefacts en silex, principalement à l'Est du village de Vens. Quelques années plus tard, différents sites de la région de Bassy-Veytrens lui offraient, à leur tour, des vestiges indubitables d'industries préhistoriques.

Devant la multiplication des éléments lithiques récoltés, la participation d'un préhistorien expérimenté s'avérait nécessaire. Cette mission fut tout naturellement acceptée par R. Vilain, déjà familiarisé avec la préhistoire régionale grâce à ses fouilles dans les abris-sous-roche de Culoz et de Craz-en-Michaille, situés sur l'autre rive du Rhône.

Après plusieurs campagnes de recherches poursuivies jusqu'en 1979 et pratiquées par ramassage et sondage sur des sites sélectionnés, près de 7 500 silex taillés et éclats non retouchés furent récoltés. A l'exception d'une diversion sur la commune d'Eloise, l'ensemble du territoire exploré est situé en bordure du Rhône et comporte deux parties distantes d'environ 8 km. L'une, au Nord du confluent du Rhône et des Usses, s'étend sur la commune de Bassy jusqu'au village de Veytrens. L'autre partie est située au Sud de Seyssel ; elle concerne les environs et le plateau du village de Vens dominant le confluent du Rhône et du Fier.

La stratigraphie superficielle présente un substratum molassique déposé à la fin de l'ère tertiaire et surmonté, dans la zone de Bassy-Veytrens, par un manteau morainique d'argiles caillouteuses. Cette dernière formation provenant de la précédente période glaciaire a été partiellement déblayée et érodée par les ruissellements postérieurs. Dans la zone de Vens, les couches molassiques sont directements recouvertes par des cailloutis et éboulis de pente provenant du relief tout proche de la Montagne des Princes.

On ne peut donc s'attendre, en raison de la situation géographique des gisements, à découvrir des traces d'industrie humaine antérieures à 12 000 ans. La région considérée dans cette étude a été en effet fortement décapée, principalement à proximité des reliefs où l'érosion glaciaire s'est poursuivie plus tardivement.

C'est sur le plateau de Vens que la plus ancienne pièce en silex a été recueillie. Il s'agit d'une pointe de technique argilienne, témoignage du passage d'un chasseur de l'époque mésolithique, il y a environ 11 000 ans. Quant aux autres trouvailles, elles attestent la persistance de la fréquentation préhistorique en ces lieux depuis le Néolithique jusqu'à l'âge du Bronze. Des vestiges relatifs à cette dernière époque ont été trouvés dans la grotte de la Sarrazinière, située à 500 m au Sud-Est de Vens. Ils comprennent notamment un pendentif triangulaire de 6 cm de haut en bronze guilloché. Il est rappelé à ce propos qu'en l'année 1900 divers objets, bracelets et poterie datant également de l'Age du Bronze avaient été découverts au lieu-dit Conjeon, à une distance de 600 m au Nord-Ouest de Vens.

En ce qui concerne la région de Bassy-Veytrens, l'industrie essentiellement lithique est caractérisée par une abondance particulière de racloirs, de pointes et de grattoirs, souvent accompagnés de microlithes d'allure géométrique. C'est pourquoi les auteurs affectent ces instruments à une civilisation néolithique encore influencée par des techniques d'origine mésolithique et offrant l'aspect d'un ensemble hétérogène déjà connu sous la désignation de civilisation de Saône-Rhône. Dans ces conditions, la plus ancienne époque à laquelle est constatée la fréquentation du plateau de Bassy-Veytrens remonterait à environ 4 500 ans.

D'une façon générale, on remarque durant cette période au climat relativement tempéré, une concentration de l'industrie sur des buttes ou promontoirs sablonneux ; ce qui dénote la recherche de sites d'habitation relativement secs et perméables. Quant à l'activité économique, l'outillage permet de supposer qu'elle était consacrée à une agriculture partagée avec la chasse et la cueillette, c'est-à-dire peu astreinte à une sédentarité prolongée.

Voici donc brièvement exposées les conclusions auxquelles conduit la lecture de cette étude minutieuse. Car il faut souligner que les investigations ont porté sur vingt-cinq gisements dispersés sur plusieurs dizaines d'hectares de terrains dépourvus de stratigraphie ordonnée. En outre, l'absence de documents osseux et de céramique, dont les vestiges ont peut-être été désagrégés par les intempéries, a exigé une étude topographique comparative particulièrement poussée afin de rétablir une chronologie cohérente.

Enfin, il arrive parfois que les explorateurs de la Préhistoire fassent aussi des découvertes inattendues appartenant à un passé plus récent. C'est ainsi que fut repéré un glissement de terrain ayant affecté une pente au Sud-Ouest du chef-lieu de Bassy et survenu à une époque historique indéterminée. Selon la tradition populaire locale, un groupe d'habitations se serait abîmé dans le Rhône lors de la catastrophe.

B. RUFFET.

Richard JULLIEN

« LA SANTÉ EN SAVOIE AU XVIIIme SIECLE ». — Travail d'Etudes et de Recherches exécuté sous la direction de MM. BONNIN et GROPERRIN - JUIN 1976 (121 p. dactylographiées).

L'étude que présente M. Richard Jullien constitue une très bonne synthèse sur la question. Dans cette centaine de pages, plus du tiers est consacré à la grande menace que constituait encore la peste au XVIIIme siècle et toute la prophylaxie contre ce fléau est longuement développée, notamment par la description des caractéristiques du cordon sanitaire, dont l'efficacité trouvait son appui grâce à l'aide militaire, puisque d'importants effectifs étaient mobilisés à cet effet autour des années 1720. Les lazarets complétaient ce dispositif et étaient soumis au même régime puisque les pensionnaires y étaient gardés par des soldats.

Dans les chapitres suivants, l'auteur esquisse les caractéristiques de quelques maladies de l'époque en s'attardant sur le sort des aliénés, des goîtreux et des crétins. Après avoir évoqué très brièvement le rôle des médecins et des pharmaciens, il souligne l'intérêt que présentaient les traitements par les eaux que le thermalisme venait de remettre à la mode.

Quant aux équipements régionaux, on peut regretter d'autant plus la brièveté du texte qui est consacré à cet aspect (26 lignes pour l'hôpital d'Annecy), lorsque l'on connaît la richesse des archives hospitalières d'Annecy.

Par ailleurs, on aurait souhaité trouver quelques allusions aux réseaux de maladières qui jalonnaient les grands itinéraires de la région disant quelques mots sur leur dispositif.

Les aménagements urbains en matière d'hygiène ne manquaient pas de retenir l'attention de nos édiles. Il eût été intéressant de signaler certaines dispositions reflétant les préoccupations de nos syndics.

Souhaitons que ce premier travail soit le prélude à une étude plus poussée sur le même sujet qui mériterait certainement un développement intéressant pour la connaissance de la vie en Savoie avant la Révolution.

Georges GRANDCHAMP.
Le 19 octobre 1983.

Jean-Paul DUCASSE

« **LE VIGNOBLE SAVOYARD** ». — Université LYON II. Essai de présentation graphique et cartographique d'un espace rural marginal. Thèse pour le Doctorat de 3me Cycle Géographie de l'Aménagement Rural - 3 Juillet 1981 (exemplaire dactylographié : 206 pages, de nombreuses figures et une précieuse bibliographie de 6 pages) - Dépôt à la Bibliothèque Universitaire de LYON, réf. T 20/210/1981/107.

En choisissant **le Vignoble Savoyard** pour sujet de sa thèse de doctorat de 3me cycle : section géographie de l'aménagement rural : (3 Juillet 1981), Jean-Paul Ducasse nous a donné une étude très poussée sur un sujet assez négligé jusqu'ici. C'est pourquoi il nous a semblé judicieux d'en rendre compte.

On peut regretter toutefois que l'étude soit aussi limitée dans le temps et dans l'espace. En effet, les premières observations ne remontent pas au-delà de 1960 et elles ne portent que sur le département de la Savoie.

Lorsque l'on connaît la richesse d'information que constitue le cadastre de 1730, on peut regretter qu'un tableau complet ne nous ait permis de situer l'importance du vignoble savoyard au XVIIIme siècle. Si, de 1969 à 1979, le nombre d'exploitations passe de 3 276 à 2 555 accusant une diminution de 22 %, on observe que la superficie du vignoble de 1 441 hectares demeure sensiblement la même. Mais, dans cette diminution d'exploitation, il est intéressant de constater que celles classées en appellation contrôlée ont augmenté de 5,5 % au détriment d'une baisse de 35,4 % d'exploitations produisant du vin de consommation familiale.

Cette double tendance à la concentration et à la qualification donne une proportion de superficie répartie à 37 % pour le vin courant contre 63 % au vignoble de qualité, dont 43,4 % de vin blanc et 19 % de rouge. « Cette répartition montre l'importance des cépages produisant des vins blancs qui totalisent 70 % de l'ensemble du vignoble de qualité. »

Toutefois, ce mouvement vers la concentration et la qualification n'a pas réussi à ralentir la régression et le vieillissement démographique de la population agricole de cet avant-pays.

L'auteur, qui a volontairement négligé tous les aspects de la technique de la culture, de la récolte et de l'élevage du vin, s'est montré beaucoup plus préoccupé de l'étude de l'évolution et de la sauvegarde « d'un espace rural marginal » en formulant le souhait que pour l'avenir se manifeste le souci « de déterminer les espaces qui doivent être maintenus en l'état et protégés à tout prix et ceux où le cours des choses ne peut être renversé ».

L'étude de Jean-Paul Ducasse constitue un précieux document pour la connaissance d'une activité agricole, certes bien connue, mais rarement analysée avec une telle précision. C'est aussi un message qui, nous l'espérons, sera entendu et retenu par tous ceux qui ont la responsabilité de la sauvegarde et l'aménagement d'espace rural savoyard.

Georges GRANDCHAMP.

Le 29 avril 1983.

Réjane BRONDY

« **PATRIMOINE IMMOBILIER ET STRUCTURES SOCIALES DANS LES ÉTATS DE SAVOIE** » d'après le droit de Toisé (XIVme - XVme siècles) in Cahiers d'Histoire, T. XXVI, 1981, fasc. 3, p. 215 à 230.

Mlle Réjane Brondy aborde un sujet sur lequel les historiens de la Savoie ne s'étaient, jusqu'à présent, fort peu penchés. Si l'exploitation

du cadastre de 1730 avait suscité de nombreux travaux, l'étude du patrimoine immobilier, à une époque antérieure, avait été laissée dans l'oubli.

En appuyant ses premières bases sur l'examen des textes de franchises du XIIIme siècle, l'auteur révèle la structure de l'habitat de ville : la densité des constructions, l'importance des constructions d'après les dimensions des façades. Il est alors possible de procéder à un classement des villes de Savoie suivant leur importance.

Des observations plus poussées permettent enfin de révéler des informations sur la société urbaine : les structures socio-professionnelles, les fonctions urbaines, le rapport entre les types de propriété et la situation sociale des propriétaires, et leur évolution. Seules les statistiques démographiques n'ont pu être abordées dans cette étude en raison des renseignements dont l'interprétation paraissait trop hasardeuse.

La lecture de cet intéressant article nous a toutefois laissés dans une certaine déception du fait de n'avoir pas vu figurer notre ville dans la liste de toutes celles citées. Nous nous sommes ouverts auprès de l'auteur pensant qu'une partie de sa documentation n'avait pas été retenue pour la publication. Dans sa réponse, Mlle Brondy nous fait part des difficultés inattendues auxquelles elle s'est trouvée confrontée du fait de l'absence de toute mesure toisée dans les comptes de châtellenie d'Annecy, de 1325 à 1401 ; et lorsque le toisé figure, son taux n'étant pas précisé, les renseignements demeurent inexploitables.

Mais l'auteur espère bien pouvoir reprendre l'étude de cette question particulière, qui lui tient à cœur.

Nous nous réjouissons d'avance d'en pouvoir connaître les résultats.

Georges GRANDCHAMP.
Le 19 octobre 1983.

Dominique TISSOT-DUPONT

ÉTAT ACTUEL DU THERMALISME ET DU CLIMATISME DANS LA RÉGION RHONE-ALPES - PERSPECTIVES MÉDICALES ET ÉCONOMIQUES DU THERMALISME. — Thèse présentée à l'Université Scientifique et Médicale de GRENOBLE soutenue le 27 Mai 1983 (123 p. dactylographiées).

La thèse du docteur Dominique Tissot-Dupont présente un intérêt auquel nous sommes sensibles, puisqu'il s'agit de dresser un bilan et une mise à jour de notre capital régional en matière de thermalisme et climatisme.

Une première vue sur l'aspect économique de cette activité permet de mesurer à la fois le total des investissements réalisés, de 1977 à 1984, et d'analyser les retombées sur l'économie régionale.

Après quelques fiches rapidement établies sur les différentes stations [1], l'auteur aborde, dans des chapitres plus intéressants, les techniques thermales, les résultats de ces pratiques, avant d'esquisser les problèmes de recherches et d'enseignement.

La lecture de cette étude peut inspirer quelques réflexions personnelles que nous nous sommes, du reste, permis d'exprimer à l'auteur.

Les observations formulées, quant à l'attitude du corps médical, confirment la réticence manifestée par de « jeunes confrères » pour

(1) *Stations citées.* — A - *Thermales :* Aix, Allevard, Brides-Salins, Challes, Charbonnières, Divonne, Evian, La Léchère, Montrond, Sail, Saint-Gervais, Thonon, Uriage, Vals — B - *Climatiques :* Lans-en-Vercors, Saint-Pierre-en-Chartreuse, Villards-de-Lans, Hauteville, Dieulefit-sur-Nyon.

orienter leurs malades vers des solutions thermales. Le cas d'Allevard, qui ne déploie aucune publicité, et qui affiche souvent complet, est un cas assez significatif et illustre assez une constatation selon laquelle 90 % des malades pratiquant le thermalisme sont satisfaits.

Bien que l'aspect historique d'une telle étude soit exclue des préoccupations du rédacteur, on peut regretter les insuffisances de la bibliographie qui ignore, entre autres, la thèse du docteur Henri Fournier, d'Annecy, imprimée à Lyon, en 1926 : « **Etude sur les eaux minérales ou réputées telles du département de la Haute-Savoie** ». On ne peut oublier l'Annécien Léon Moret, Doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, Membre de l'Institut, auteur d'une très intéressante : « **Enquête critique sur les ressources minérales de la province de Savoie éditée en 1927** ». D'autres études plus anciennes nous rappellent l'exploitation déjà lointaine de nos ressources thermales :

Dr Joseph DAQUIN : « **Des eaux thermales d'Aix dans le département du Mont-Blanc, 1808** ».

Dr SOCQUET : « **Analyse des eaux thermales d'Aix en Savoie - An XI** ».

P.C. Ordinaire Docteur médecin : « **Aix en Savoie et ses environs pendant la saison des eaux - Lyon 1840** ».

GUÉRIMEAU et PAYEN : « **Les eaux minérales de Saint-Gervais** ».

BONJEAN E. : « **Identification des eaux minérales - 1900** ».

REVIL, in Revue Savoisienne : « **Les origines des eaux minérales de la Savoie** ».

Il n'en reste pas moins que la thèse du docteur Dominique Tissot-Dupont méritait d'être signalée. Elle constitue un nouveau jalon dans l'étude de l'évolution du thermalisme dans les Alpes.

Georges GRANDCHAMP.
Le 19 octobre 1983.

Bibliographie savoisienne

par Georges GRANDCHAMP

Académie Saint-Anselme, Aoste - Arthur JACQUEMOD. — **Index analytique des Bulletins de l'Académie Saint-Anselme (d'Aoste) 1856 - 1982,** Aoste, 1983.

Actes des Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, SAMOENS, 1982. — **La Sociabilité des Savoyards,** Ed. Chavoutier, 1983, 408 p.

AMBOISE Valéry (d'). — **Savoie Eternelle, Val d'Arly, Beaufortain, Tarentaise,** Ed. des Alpes, 1983, 112 p.

ANDROUET Pierre. — **Guide du fromage avec la collaboration de N. ROCHE et G. LAMERT,** Ed. Stock, 1983, 608 p. (réédition).

ARCHEOLOGIA. — **Histoire et Archéologie Rhône-Alpes,** carrefour privilégié de l'archéologie, n° 78, Novembre 1983, 98 p.

ASSELIN Jean-Michel. — **L'Année Montagne 1983 - 1984,** Ed. Acla, 1983, 176 p.

BAILEY Ronald H. et les rédacteurs des Ed. Time-Life. — **Les glaciers,** Col. La Planète terre, Ed. Time-Life, 1983, 176 p.

BALTARDIVE Ph. et M. — **Massifs Mont-Blanc, Chablais, Aravis, Beaufortain, Randonnées à skis,** Ed. Didier Richard, 1984, 176 p.

BARBIER Claude - SAUTIER Pierre. — **VIRY, Histoire,** 1er numéro, Viry, Avril 1983.

BARRAQUE Bernard. — **Les associations à ANNECY sous la IIIme République, Mission de Recherche Urbaine,** Réf. SSA/80 - 70312, Novembre 1981, 98 p.

BAUD Georges et CHATELAIN Claude. — **Habundantia** (La vie au Val d'Abondance à travers le temps), Imp. Sopizet, Thonon-les-Bains, 1983, 286 p.

BAUD Henri. — **Catalogue de l'exposition Amédée VIII et la Savoie au XVme siècle,** 1983.

BEAUNEZ Roger - BOULAIS Pierre. — **Cadre de vie : Les municipalités innovent,** Ed. Ouvrières, 1983, 210 p.

BELMONT Nicole. — **Arnold VAN GENNEP, Le créateur de l'éthnographie française (1873 - 1957),** Petite bibliothèque Payot, première édition 1974 : n 232, 188 p.

BILLE René Pierre. — **La faune des Alpes,** Ed. Denoël, 1983, 97 p.

BOIVIN Jean-Marc. — **L'abominable homme des glaces,** Col. L'aventure vécue, Ed. Flammarion, 1983, 224 p.

BOLDINI Rinaldo - BORELLA Pierengi - CHIESI Guiseppe - MORETTI Antonietta. — **Helvetia Sacra - Sezione II Parte,** Le chiese collegiate della Suizzera italiana, Ed. Francke-Berne, 1984, 178 p.

BOZONNET Rémy - BRAVARD Yves - CHARDON Michel. — **Une montagne cristalline, un carrefour international, un paradis touristique : Le Mont-Blanc,** Ed. Chavoutier, 1983, 289 p.

BRAVARD. — **Catastrophes naturelles en Savoie,** Ed. Chavoutier, 1983, 96 p.

BRECHE Yves - BRUNON Claude François - CHAVOUTIER Lucien - CLOCHER Joseph-René - JANIN Bernard - PALLUEL-GUILLARD André - PERRIER Jean Gaspard. — **Contes et légendes de Savoie,** Ed. Chavoutier, 1983, 136 p.

BRISEBARRE Anne-Marie - Illustration de Guy AMEYE. — **Les Bergers du Voyage** (présentation Livre de Poche), Ed. Berger-Levrault, 1983, 80 p.

BRUNIER Jean. — **MERCURY : Histoires et traditions d'un village savoyard,** Imp. Gaillard, rue des Epinettes, 73230 Saint-Alban-Leysse.

BRUNIER-BURNIER. — **Suite généalogique de la famille BRUNIER-BURNIER,** Ed. Centre Généalogique de Savoie, 2, rue du Talabar, 74000 Annecy-le-Vieux.

BUSCAINI Gino. — **Les Dolomites orientales : Les 100 plus belles courses et randonnées,** Ed. Denoël, 1983, 238 p.

CAPPON Massimo. — **L'Alpinisme : La technique, le milieu, l'histoire et les hommes,** Ed. Nathan, 1983, 160 p.

CASTANO Luigi. — **A plein cœur et à pleines mains : Bienheureuse Anna MICHELOTTI,** Ed. Tequi, 1983, 254 p., ouvrage traduit et adapté par Sœur Jeanne GALLIEU, des sœurs de St Joseph d'Annecy, paru en 1975 chez Gribaudi, à Turin, sous le titre : A braccia spalancate.

CASTOR (sous la direction de). — **La sociabilité des Savoyards, Actes du 29me Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, SAMOENS, 4, 5 Septembre 1982,** Ed. Chavoutier, 1983, 408 p.

CHALLANDE René. — **Contes montagnards,** Ed. Ophys, 1980, 32 p.

CHAMSON Max - REBUFFAT Gaston - RAVANEL Roland. — **CHAMONIX - MONT-BLANC,** Ed. Grands Vents, 1983, 80 p.

CHARVIN Marcel. — **ARÊCHES Beaufortain,** Jean Pacifique VIALLET, missionnaire au Tonkin, 1871-1907, DRAL. Imprimeries Réunies, Chambéry, Décembre 1980, dépôt 1981, 310 p.

Club Alpin Français. — **Les grandes heures du CAF en Vanoise,** T I = 1874-1888, T II = 1889-1903, Deux volumes totalisant 1 100 pages, Réédition des principaux textes parus dans l'annuaire du Club Alpin de 1874 à 1903, Ed. Sirius, 1984.

COLARDELLE Michel. — **Sépulture et traditions funéraires du Vme au XIIIme siècle après J.C. dans les campagnes des Alpes françaises du Nord,** Sté Alpine de documentation et de recherche en archéologie historique, Grenoble, 1983.

COLLOMB Gérard - CADENNE Ivan - ALCAN Louise. — **Vêtements et costumes dans la Savoie traditionnelle, L'Histoire en Savoie,** Noël 1983, S.S.H.A., 1983, 168 p.

CORBIER Robert. — **Horizons et visages de Savoie, préface de Paul VINCENT,** Ed. Gardet, 1983, 222 p.

COURTIN Jean-Pierre. — **Les fosses à l'Ours en Haute-Savoie,** in Le Monde Alpin et Rhodanien - 1.2/1983, p. 31-46.

CRAWFORD-CURRIE Ronald. — **Ski de fond et de randonnée,** Traduit de l'anglais par Pierre DUHEM, Ed. Anthese, Paris, 1983, 160 p.

CURRAL-COUTTET Gaby. — **Les folles années de CHAMONIX,** Ed. France Empire, 1983, 238 p.

DAILLEFER René. — **Résurrection,** Ed. La Pensée Universelle, 1983.

DELACRETAZ Pierre. — **Les vieux fours à pain - Le Renouveau,** nouvelle édition enrichie et étendue, Valais, Savoie, Vallée d'Aoste, Ed. Delplast Romanel, 1982, 176 p.

DORFMANN Michel. — **Régions de montagne : de la dépendance à l'autodéveloppement,** in Revue de Géographie Alpine, n° 1, 1983, p. 4-34.

DUCASSE Jean-Paul. — **Le Vignoble Savoyard (du Département de la Savoie), Essai de présentation graphique et cartographique d'un espace rural marginal,** Thèse pour le doctorat de 3 cycles géographie de l'aménagement rural, 3 Juillet 1981, Université Lyon II, 206 p.

DUNOYER Jean-Marie. — **ANNECY,** Collection « Les Villes », L'être d'une ville vue ou rêvée par un auteur, l'empreinte d'une ville dans une âme, Ed. Champ Vallon, 1984, 128 p.

DUPARC Pierre. — **La naissance d'une capitale : CHAMBÉRY aux XIIme et XIIIme siècles,** in Bulletin philologique et historique, 1980, p. 39-70.

EDOUARD Jean-Louis. — **Les lacs des Alpes Françaises,** in Revue Géographie Alpine, n° 4, 1983, p. 381.

ETIEVENT Michel. — **Amélie la Rochette, Conte de Savoie, contimages,** Ed. Messidor, La Farandole, 1982, 29 p.

FAVEZ Jean-Claude (sous la présidence de). — **Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses,** Ed. Payot-Privat 198, 3 volumes sous emboîtage, 1982.

FENOUILLET Félix. — **Les noms de famille en Savoie, origine, formation, étymologie, variations, dérivations, classification, 1919, Tome 32, Académie Chablais,** Réimpression Laffitte, 1983, 104 p., préface par Henri BAUD.

GAMMA Karl. — **Le guide du ski,** Ed. Bordas, 1983, 320 p.

GAY-COUTTET Roland. — **Objectif CHAMONIX, Texte de Roland HUMBERT, GAY-COUTTET,** Ed. Gay-Couttet, SACAT, Chamonix, 65 p.

GENAVAE AUGUSTAE. — **Les inscriptions romaines de GENÈVE par Jean Louis MAIER,** col. Hellas et Roma, Ed. Musée d'Art et d'Histoire, 1984, case postale 1211, Genève 3, 168 p., 25 illust.

GENOUX Claude. — **Mémoires d'un enfant de la Savoie,** Ed. Chavoutier, 1983.

GILBERTAS André (sous la présentation de). — **La Forêt de Savoie, rencontres à l'Université de Savoie,** association pour le développement de l'Université de Savoie, Chambéry, 1983, 176 p.

GIREL Roger. — **Champignons de Savoie, Savoie - Haute-Savoie au fil des saisons,** Ed. SAEP, Colmar, 1983, 96 p.

GLUCK Denise. — **Le mobilier régional français Savoie Dauphiné,** Ed. Berger Levrault, 1983, 300 p.

GRAND-CARTERET John. — **La Montagne à travers les âges, Rôle joué par elle : façon dont elle a été vue,** Deuxième édition avec une iconographie renouvelée, I - Des temps antiques à la fin du dix-huitième siècle, II - La montagne aujourd'hui, Réimpression de l'édition Grenoble-Moutier 1903-1904, 2 volumes : 494 et 559 pages, 657 illustrations noir, 4 planches couleur, Ed. Slatkine, 1983.

GUERIN Jean-Paul. — **L'exode urbain : nouvelles valeurs, nouvelles élites,** in Revue Géographie Alpine, n° 3, 1983, p. 267-277.

GUILLERME André, ingénieur urbaniste, prof. Ecole Nat. des T.P. — **Le temps de l'eau, La cité, l'eau et les techniques,** Coll. Milieux, Ed. Champ Vallon, 1983, distrib. P.U.F., 264 p.

Ha ! Humoristes associés AVOINE, BARBE, BLACHON, BRIDENNE, LACROIX, LAVILLE, LOUP, MORDILLO, MOSE, NAPO, NICOULAUD, SABATIER, SERRE, SINÉ, SOULAS, TREZ. — **Ski,** Ed. Glenat, 1983, 64 p.

HARANSY. — **Vie à AIX-les-BAINS,** T I : 1792-1815, T II : 1814-1914, Ed. Jacques Depagneux, Villefranche, Rhône.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Le Genevois,** Col. l'Histoire en Savoie, n° 70, Juin 1983, Société Sav. Hist. Archéo. 1983, 64 p.

HERMANN Marie-Thérèse - MINVIELLE Pierre - SEVEYRAT André. — **La Haute-Savoie, La Savoie, l'Isère, Pays et gens des Alpes,** Col. Pays et Gens de France, Ed. Larousse, Reader's Digest, 1983, 60 p.

HISTOIRE EN SAVOIE, mosaïques. — **106 communications données aux séances mensuelles de la Sté Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de CHAMBÉRY présentées par Christian SORREL sur compte rendu du secrétaire Joannès CHETAIL, préface d'André PALLUEL-GUILLARD,** Mémoires et documents de la Sté Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Tome LXXXVIII - 1983, 156 p.

ISSELIN Henri. — **L'âge d'or de l'Alpinisme,** Ed. Arthaud, 1983, 240 p. 4 : Paul HELBRONNER et les crêtes de la Corse, p. 73 - 102, un chapitre ; 3 : un grand problème : le versant Nord des Jorasses, p. 43 à 72.

JACQUIER Brigitte. — **Le regard à vif (poèmes),** Ed. La Pensée Universelle, 1983, 32 p.

JAGER Claude et MARTIN Jacques. — **Les Préalpes du Nord : Dents du midi, Chablais, Haut Faucigny, Bornes, Bauges, Chartreuse, Les 100 plus belles courses et randonnées,** Ed. Denoël, 1983, 216 p.

JAGER Claude et MARTIN Pierre. — **Les Alpes du Nord à ski,** Col. Cent courses, Ed. Denoël, 1983.

JARGOT Michel - LOUP Jean. — **Un cas particulier de pollution lacustre : le lac d'AIGUEBELETTE,** in Revue Géographie Alpine, n° 4, 1983, p. 399 - 405.

JAULMES Michel - HUDRY Marius. — **MOUTIERS, SALINS, BRIDES-LES-BAINS et leurs environs à la « Belle Epoque » d'après d'anciennes cartes postales,** Ed. par l'Académie de la Val d'Isère, Tome XV, 1983, 128 p.

KAHANE Martine et WILD Nicole. — **WAGNER et la France - Bibliothèque Nationale. Théâtre National de l'Opéra de PARIS** - HERSCHER - Dist. Flammarion, Sept. 1983, 176 p. Exposition WAGNER et la France, 26 Octobre - 26 Janvier 1984. Le séjour en Haute-Savoie 1856 n'est pas mentionné.

KALCK Jean-Paul. — **Contes et légendes pour Guillaume et Marie,** Ed. des Voirons, Cranves-Sales, 1983, 76 p.

LABANDE François. — **Ski sauvage,** Ed. Arthaud, 1983, 314 p.

LANSARD Monique. — **Recueil de la gastronomie savoyarde : 100 recettes simples,** Ed. SAEP. Ingersheim, Colmar, 1982, 64 p.

LAPEYRE Nicole et Jean. — **A travers le Queyras, sur les traces d'HANNIBAL,** Ed. C. Passinge, 1982, 96 p.

LEGUAY Jean-Pierre (sous la direction de : Jean PRIEUR, Aimé BOCQUET, Michel COLLARDELLE, J.-P. LEGUAY, Jean LOUP, Jean FONTANEL). — **Histoire de la Savoie,** T. I La Savoie des origines à l'an mil, Histoire et archéologie, 442 p., 1983 ; T. II La Savoie de l'an mil à la Réforme ; T. III La Savoie de la Réforme à la Révolution ; T. IV La Savoie de la Révolution à nos jours, Ed. Ouest France, 1983 à 1985.

LEPROHON Pierre (avec la collaboration de : Isabelle AGUET, Arlette MARINIE). — **Les Alpes,** Ed. Solar, 1982, 96 p.

LIVANOS Georges - CASSIN. — **Il était une fois le sixième degré,** Ed. Arthaud, 1983, 190 p.

LOUX Françoise - Illustration de Guy AMEYE. — **La Haute Montagne** (présentation livre de poche), Ed. Berger-Levrault, 1983, 80 p.

LOUX F. - AMEYE G. — **La Haute Montagne,** Ed. Berger-Levrault, 1981, 27 p.

MABIRE Jean. — **Chasseurs alpins - Des Vosges aux Djebels 1914-1964, Historique complet depuis 1845 avec 8 pages de références bibliographiques,** Ed. Presses de la Cité, Février 1984, 460 p.

MAIER Jean-Louis. — **Les inscriptions romaines de GENÈVE,** Ed. Musée d'Art et d'Histoire, 1984, 168 p.

MALTE-BRUN V.A. — **Les Savoies : La Savoie - La Haute-Savoie : Statistiques, administration, histoire, géographie,** Les éditions du Bastion, Réédition de l'ouvrage du XIXme siècle, 1983, 146 p.

MARCEAU William. — **Le stoïcisme et Saint François de Sales,** Ed. Horvath, 1983, 110 p.

MARTIN Jean Maurice. — **Le Conseil National du Patronat français - Le C.N.P.F., description d'une implantation type départementale de la centrale en prenant pour exemple l'association patronale interprofessionnelle de la Haute-Savoie, Col.** Que sais-je ?, PUF - 1983, 128 p.

MARTIN FUGIER A. et J.-P. — **Le visage de ma mère (scènes de la vie annécienne dans les années 1960),** Ed. Grasset, 1984, 234 p.

MAURIAT Jean-Jacques - GIRARD Hugues. — **Guide de la neige : les stations de sports d'hiver en France, ski, accueil, environnement, équipement, itinéraires, loisir après ski 1983-1984,** Ed. Horay, 1983, 304 p.

MAZEAU. — Shiro Shirahata, **Himalaya du Nepal - Album de photos,** Ed. Denoël, 1983, 115 p.

MERIAUDEAU Robert. — **Les biens communaux à jouissance héréditaire dans le département de la Savoie,** in Revue de Géographie Alpine, n° 3, 1983, p. 233 - 252.

MEYZENQ Claude. — **Hautes Alpes, Ubaye, Haut-Drac, Préalpes drômoises, Pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud,** Ed. Ophrys, 1984, 954 p.

MIEUSSY. — **Guide des promenades et excursions,** Imp. du Messager, Thonon-les-Bains, 1983, 23 p. — **Nature et images - Faune des montagnes Alpes, Jura, Vosges, Massif Central, Pyrénées,** Textes et photographies en couleur, Nature et Images, Ed. Didier Richard, 1984, 112 p.

MOLA Gérard. — **VALMOREL, une station au service de la population locale ?,** in Revue de Géographie Alpine, n° 3, 1983, p. 211 - 232.

MOREAU Serge-Henri. — **THORENS, berceau du Maquis, 1945,** Réédition de Alp Impression, 74370 Saint-Martin-Bellevue, 31 Juillet 1983, 136 p.

NICOLAS Jean. — **Un crâne seigneurial à MARCELLAZ-ALBANAIS,** in Le village et ses mémoires, Le Monde Alpin et Rhodanien, 1-2/1983, p. 101.113 (p. 103.105).

PACHOUD Albert. — **Du Granier aux Abimes, La Vierge Noire et les Savoyards, Notre-Dame de Myans,** Ed. Chavoutier, 1983, 128 p.

PAILLARD Philippe (sous la direction de) avec la collaboration de Michèle BROCARD, Maurice MESSIEZ-POCHE, Pierre DOMPNIER. — **Histoire des Communes Savoyardes T III, La Maurienne, Chamonix, La Rochette,** Ed. Horvath, 1983, 560 p.

PATURLE François avec la collaboration de Mme Jean AUSSEDAT. — **LES AUSSEDAT, papetiers depuis le XVIIme siècle (jusqu'en 1920) Tome I,** Imprimerie Gardet, Annecy, 1983, 260 p.

PERRET Joseph. — **Histoire des Chevaliers Tireurs de RUMILLY,** Ed. par les Amis du Vieux Rumilly, 116 p.

PERRIER Paul. — **Des chamois et des hommes - La réserve des Bauges et le Parc de la Vanoise,** Imprimerie Hugueniot, La Ravoire, Novembre 1983, distr. Didier-Richard, 72 p.

PFLIEGER René. — **Le chamois, son identification et sa vie,** Ed. Gerfaut Club-Princesse, 1982, 180 p.

PILLET Marc. — **Potiers et poteries populaires en France,** Ed. Dessain Tolra, 1982, chapitre 8, Savoie, Haute-Savoie, Isère, p. 99 - 114, 208 p.

POITRINEAU Abel. — **Remues d'hommes - Les migrations montagnardes en France, XVIIme - XVIIIme siècles,** Col. Historique, Ed. Aubier Montaigne, 1983, 328 p.

RAY Marie-Christine. — **Le Cardinal DUVAL, évêque d'Algérie - Entretiens du Cardinal Léon Etienne DUVAL avec Marie-Christine RAY,** Ed. Le Centurion, 1984, 254 p.

RAYMOND Justinien. — **La Haute-Savoie sous la IIIme République - Histoire économique, sociale et politique, 1875 - 1940,** Ed. Champ Vallon, Seyssel, 1983, 2 volumes, 1 230 p.

RAOUL-ROCHETTE. — **Voyage pittoresque dans la Vallée de CHAMOUNI et autour du Mont-Blanc avec un texte explicatif,** Paris, J.F. d'Ostervald, éditeur, quai des Augustins, n° 25, 1826, Réédité par Glenat, 1983, imprimé en Italie, 102 pages, 40 reproductions de gravures en couleurs de : RAOUL-ROCHETTE Désiré, LORY Gabriel Ludwig, LORY Mathias Gabriel, COIGNET Jules Louis Philippe, MEURON Maximilien de, d'OSTERVALD Jules Frédéric.

REBUFFAT Gaston. — **Cervin,** Ed. Grands Vents, 1983, Col. Belle Epoque, 106 p.

RICHARD Dominique. — **Orfèvrerie en Savoie,** à l'occasion de l'exposition « Orfèvrerie en Savoie » organisée par le Musée Savoisien, Chambéry, Juillet-Septembre 1983, Imp. Filsnoël, La Ravoire, 1983, Ed. Musées de Chambéry, 40 p.

RICHARD L. et PAUTOU G. — **Carte de la végétation de la France au 1/200 000mes, Alpes du Nord et Jura Méridional - Notice détaillée des feuilles 48 ANNECY - 54 GRENOBLE,** Ed. C.N.R.S. 1982, 316 p. Imp. Louis Jean, 1983.

RIGUET Henri. — **Dans la lumière de la règle** (biographie de St Germain) - Imprimerie Gardet, 1983.

SAMIVEL et NORANDE. — **Les grands passages des Alpes Occidentales,** Ed. Glenat, 1983, 176 p.

SAUVAGE Jean, Evêque d'ANNECY - BONTEMS André, Archevêque de CHAMBÉRY. — **Louez Dieu dans ses saints - messes propres à l'usage de la province de Savoie,** Diocèses de CHAMBÉRY, ANNECY, Maurienne et Tarentaise, Imp. Solaro, Abbaye de la Rochette, 73330 Belmont-Tramonet, 1978, 50 p., Dist. Chancellerie de l'Evêché d'Annecy.

SENTIS Gabrielle. — **La légende dorée des Hautes-Alpes,** Imp. Guirimaud, Grenoble, 1982, 160 p.

SIROT Elisabeth. — **Etude archéologique de la « Major Turris » au château d'ANNECY,** in Bulletin Monumental, 141, IV, 1983, p. 414-417.

SOCQUET Charles. — **Césarine - La vie dans le Megève du XIXme siècle,** France-couleur, Megève, 1983, 375 p.

SOUDAN Pierre. — **L'ANNECY des années trente,** ANNESCI n° 23, Ed. Sté des Amis du Vieil Annecy, 1982 (imprimé en 1983), 288 p. et 8 hors-texte couleur.

SUZUKI Makoto. — **Maisons de bois en Europe (dans les Alpes) - Photos par Yukio FUTAGAWE,** Ed. du Moniteur, Office du Livre, 1983, 288 p.

THEVENON Luc F. — **L'art du Moyen-Age dans les Alpes Méridionales, Patrimoines,** Ed. Serre, Nice, 1983, 94 p.

TISSOT-DUPONT Dominique. — **Etat actuel du thermalisme et du climatisme dans la région Rhône-Alpes - Perspectives médicales et économiques du thermalisme,** Thèse présentée à l'Université de Grenoble, 27 Mai 1983, 123 p.

TRAINS. — **Les grands trains des Alpes,** Ed. du Cabri, 1982, 116 p.

TRYON-MONTALEMBERT Renée (de). — **Anne de GUIGNE, enfance et sainteté,** Ed. Saint Paul, 1983.

VANOISE. — **Les grandes heures du C.A.F. en Vanoise,** T. I : 1874-1888, T. II : 1889-1903, Ed. Sirius, 1984, 2 volumes, 1 100 p.

VINCENT Paul. — **L'humour savoyard,** Ed. Horvath, 1983, 154 p.

VINCENT Paul. — **Le Jardin du Bon Dieu, dictionnaire des légumes et des épices sauvages,** Ed. France Empire, à paraître été 1984.

Table des matières pour 1983

Pages

Séances de l'Académie :

M. DUMONT-MOLLARD. — Les institutions musicales dans l'ancien duché de Savoie 1

P. MICHEL. — Quelques tableaux de la collection Marès 5

H. JUGE. — Souvenirs du lycée Berthollet 5

J. BRUNIER. — Les Charansonnay 6

P. SOUDAN. — Les talents de poète du P.D.G. Favre et les statues du grenier de Montrottier 7

Jh. PERRET. — Les Chevaliers Tireurs Rumilliens 9

C. GUIZARD. — Concours de poésie 1983 11

C. GARDET et C. BRUN. — André Chevallier 13

H. DAVIGNON. — Jean Secret 19

Ch. REGAT. — Trois tableaux au premier monastère de la Visitation 21

Ch. BOEKHOLT. — Le Prieuré de Talloires (plans et documents inédits) 26

Planches hors-texte ..... 32 - 33

M. MOLINIER. — L'affaire d'Annecy-le-Vieux (1814-1815) .. 37

J. LOVIE. — Claude Genoux 47

M. SANDOZ. — Histoire du paysage de montagne (V) : l'ancien chemin du Col du Petit-Saint-Bernard 66

Planches hors-texte ..... 80 - 81

A. PERRET. — Le comte Pierre II de Savoie (L'expansion savoyarde et l'alliance anglaise au XIIIme siècle) 95

H. LAFAY. — Antoine Favre, poète 120

G. CHEVALLIER. — André Theuriet, peintre du Roc de Chère 136

A. CHEVALLIER. — Taine le déraciné 141

Notes et Bibliographie. — Marcel Galliot (A. CHEVALLIER) ; Robert Vilain et Paul Dufournet (B. RUFFET) ; Richard Jullien, J.-P. Ducasse, R. Brondy, D. Tissot-Dupont (G. GRANDCHAMP) 145

G. GRANDCHAMP. — Bibliographie Savoisienne 152

124e ANNÉE 1984

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE

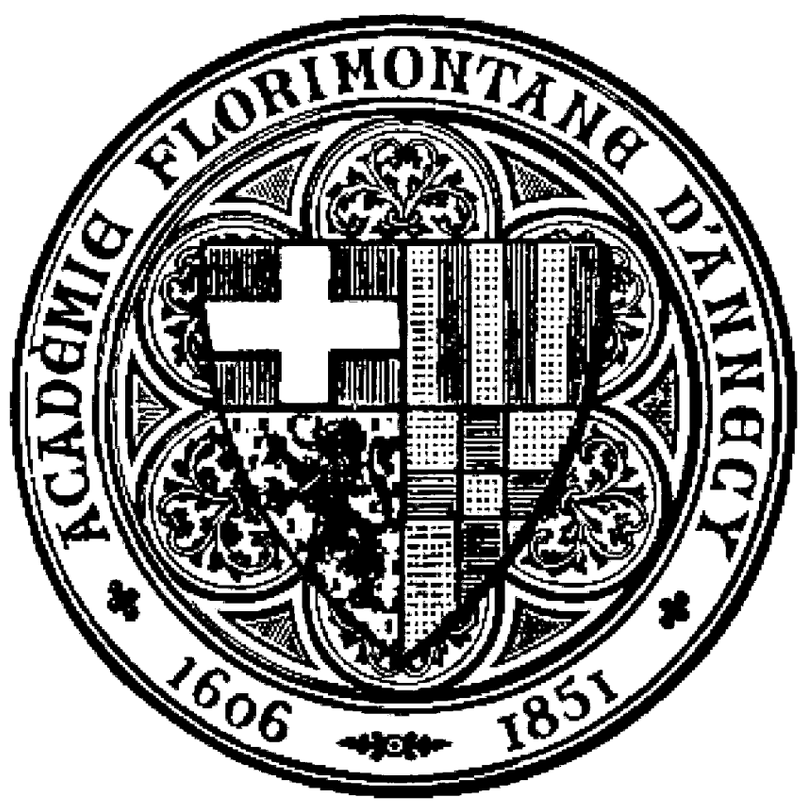



ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1985)

COMITÉ

Président : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✻, ✠, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❦, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, vice-président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Paul COUTIN, ❦, professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : MM. Paul GUICHONNET, ✻, ❦, président de l'Académie du Faucigny ; Henri DAVIGNON, ✻, ❦ ; Joannès BEAUQUIS, O. ❁ ; Jacques DOMENJOUD.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction : Mme Georgette CHEVALLIER ; MM. Henri DAVIGNON, ✻, ❦ ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, ✻ ; Clément GARDET ; Georges GRANDCHAMP ; Paul GUICHONNET, ✻, ❦ ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateurs du domaine : MM. Jacques DOMENJOUD et Henri DAVIGNON, ✻, ❦,

Administrateurs adjoints : M. Joannès BEAUQUIS, O. ❁, et Mme Marie-Claire COURTIAL.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite National, des Palmes Académiques, des Arts et des Lettres, et du Mérite Agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ✻, ✠, directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble ; ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie.
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en Droit, professeur honoraire à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ✻, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, à Genève (Suisse).
1975 HAYEM Robert, O. ✻, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, Gy, canton de Genève (Suisse).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Communauté Urbaine de Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et Lettres, O. ✻, directeur de la revue « Historia » à Paris, à Menthon-Saint-Bernard.
1950 OURSEL Raymond, docteur ès Lettres, directeur des Archives départementales de Saône-et-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, Fondation « Jeanne d'Arc », à Orléans.
1982 PERRET André, ✻, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, ✠, Décoré de l'Ordre des Arts et Lettres, directeur honoraire des services d'Archives de la Savoie, à Chambéry.
1965 RAVIER DU HERBULOT André (le R.P.), O. ✻, Officier de l'Ordre National du Mérite, ✠ 1939-1945, docteur ès Lettres, à Chantilly.
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, Evêque honoraire d'Annecy.

MEMBRES EFFECTIFS

1977 ANTHOINE François, O. ✻, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, ✠, ✠, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de la Santé Publique, médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.
1969 BAJULAZ Lucien, ✻, C. ✠, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy-le-Vieux.
1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet honoraire, à Thonon-les-Bains.
1979 BEAUQUIS Joannès, O. ✹, directeur honoraire d'organismes agricoles, maire de Chavanod, à Chavanod.
1956 BOURQUARD Léon, O. ✠, inspecteur honoraire de l'Enseignement, à La Balme-de-Sillingy.
1981 BRÉGNAC Guy, C. ✠, professeur de Lettres honoraire, président du Cercle Philosophique, à Gaillard.
1956 BROISE Pierre, ✹, architecte D.P.L.G., docteur ès Lettres, à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), Chevalier de l'Ordre National du Mérite, C. ✠, proviseur honoraire du lycée Berthollet, à Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur de la « Revue Savoisienne », à Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ✻, C. ✠, ✹, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.

1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1958 CHEVALLIER Georgette, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur du Musée d'Annecy, à Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), à Cuvat.
1962 COUTIN Paul, ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henri, ✲, ❦, inspecteur honoraire des Contributions Indirectes, à Annecy.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste-bibliothécaire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ✲, Commandeur de l'Ordre des Arts et Lettres, inspecteur général honoraire de l'Equipement, docteur ès Lettres, à Paris.
1948 FRANCILLON Camille, avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, chargé d'Etudes Documentaires des Archives de France, à Villemoisson.
1931 GARDET Clément, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, ✲, ❦, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1977 GUIZARD Christian, professeur honoraire, président du jury du Concours de Poésie, à Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), présidente de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ✲, 1914-1918 et T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, à Annecy-le-Vieux.
1972 JORIOZ Henri, notaire honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henri, professeur honoraire, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles (Maître), avocat honoraire, à Annecy.
1974 LANIER François, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✲, banquier honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Paris.
1977 MOLINIER Madeleine (Mme), agrégée de l'Université, professeur honoraire d'Histoire, à Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, ❦, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1962 PATURLE François, directeur honoraire des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Annecy.
1957 PLAGNAT François, O. ✲, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur ès Lettres, professeur honoraire, à Annecy.
1950 PRIMOT André, Chevalier du Mérite Social et Agricole, médaille d'honneur des Eaux et Forêts et médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Petit-Noir.
1983 RABUT Elisabeth (Mlle), Directrice des Archives de la Haute-Savoie, à Annecy.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme), médaille des Epidémies, médaille du Travail, docteur en Médecine retraitée, à Annecy.
1963 REBUT Marcel, ✲, ✲, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, C. ❦, directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, à Annecy.
1975 ROSSET Emile, publiciste, « Le Vieux Savoyard », à Annecy.

1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ✿, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, vice-président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1970 THOLLET Marcelle (Mme), pharmacienne, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ✿, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1979 BALTHAZARD Lucien, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1980 BERNARD Georges (Général), C. ❋, ⚜ 1939-1945 et T.O.E., à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1963 BOSSON Charles (Maître), sénateur de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1976 BOZON Raymond, receveur principal honoraire des Douanes, à Annecy-le-Vieux.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Enseignement, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, ⚜ 1939-1945, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, à Paris.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire B.I.T., président de la Société des Maçons de Samoëns, à Bossey.
1964 CROCHON Maurice, ❋, ingénieur honoraire S.N.C.F., à Annecy.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines en retraite, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1978 DUJOURDY Simone (Mme), C. ✿, secrétaire, chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1958 DURET Maurice, docteur en Médecine, à Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert, Intendant Général, O. ❋, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, ancien maire de Genève, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève (Suisse).
1960 GAYET Jean (le R.P.), directeur du collège Saint-Michel, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en Médecine, à Lons-le-Saunier.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, à Blois.
1972 JACQUET Paul, architecte départemental, à Annecy.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mme), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1960 LEGRAND René, ❋, O. ✿, professeur honoraire, à Saint-Jorioz.
1976 LOVIE Jacques, docteur ès Lettres, professeur honoraire, à Chambéry.
1949 MARTIN René, à Sevrier.
1982 MENTHON Joseph (M. de), à Annecy.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1975 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, président de banque, à Talloires.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.

1977 RIOND Georges, C. ❋, ⛄, conseiller honoraire de l'Union Française, président du Comité du Rayonnement Français, à Groisy-le-Plot.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), à Annecy.
1982 RITZ Jacques, à Quintal.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), Chevalier des Saints Maurice et Lazare, docteur ès Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ❋, professeur d'Histoire à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Ascq.
1976 VANDEPUTTE Jules, C. ❦, ⛄ 1939-1945, Officier du Mérite National, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistante à l'Université de Lyon III, à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⛄ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), presbytère, à Beaumont.
1966 ANTHONIOZ Aymon, ❋, ⛄, ⛄, médaille de la Résistance, docteur en Médecine, à Saint-Sixt.
1964 ARRAGAIN François, docteur en Médecine, à Annecy-le-Vieux.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), à Montrouge.
1969 BACHET Louise (Mlle), retraitée, à Annecy.
1981 BALAS Georges (Mme), à Annecy.
1984 BARBIER Claude, à Viry.
1985 BARBIER Eliane (Mme), à Sevrier.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, au Chinaillon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ❋, directeur de banque honoraire, à Annecy.
1985 BAULOZ Marie (Mlle), directrice honoraire à l'I.U.T. de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), à Annecy.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1977 BÉTEND Michel (dit : BON Michel), à Annecy-le-Vieux.
1973 BLANC Claude, au Havre.
1973 BOISSONNAS Eric (Mme), à Paris.
1985 BOISSONNAS Sylvie (Mme), à Paris.
1985 BORDES Hélène (Mme), à Limoges.
1985 BOUDIOS Pierre, ingénieur I.T.R., à Annecy-le-Vieux.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), C. ❦, musicologue, à Sciolze (Italie).
1968 BOUVET René, directeur des Impôts, à Rumilly.
1985 BOUVIER André, chef de section aux P.T.T., à Proméry.
1980 BOUVIER d'YVOIRE, ingénieur à Paris.
1976 BOY Gabriel, ingénieur divisionnaire T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1979 BOYER Roland, à Montrouge.
1980 BOZON Jean-Pierre, avocat, à Annecy.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, maire d'Annecy-le-Vieux, député de la Haute-Savoie, vice-président de l'Assemblée Nationale, à Veyrier-du-Lac.

1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, à Veyrier-du-Lac.
1981 BRUNET Michel (Mme), à Annecy.
1975 BRUNIER Jean, retraité de banque, à Rumilly.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph, docteur en chirurgie dentaire, maire de Talloires, à Veyrier-du-Lac.
1964 BURRET Suzanne (Mme), licenciée ès Lettres classiques, à Saint-Jorioz.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, à Genève (Suisse).
1980 CANOVA Claude (Mme), ⚔ 1939-1945, journaliste, à Saint-Jorioz.
1969 CARTIER André, à Aix-les-Bains.
1982 CATTIN Hubert, à Annecy-le-Vieux.
1964 CELLIER Jean, à Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1975 CHALLAMEL Jean-Bernard, professeur, maire de Thônes.
1980 CHANEL Andrée (Mme), à Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), à Dijon.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 CHAPPEL Pierre, ingénieur divisionnaire honoraire T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Chavannes (Suisse).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal P.T.T. à Maisons-Alfort.
1983 CHARRON Hubert, à Chaville.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1969 CHEVALLIER Paul (le Chanoine), à Annecy.
1969 COLLIARD Lauro, professeur à l'Université de Padoue, à Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P. retraitée, à Annecy.
1978 COQUEBERT DE NEUVILLE Anne (Mme), professeur, à Annecy.
1978 COQUET Honoré, à Boulogne-Billancourt.
1982 COUTIN Bernard, avocat, à Albertville.
1982 COUTY Agnès (Mlle), à Lyon.
1978 CURTELIN Gilbert, retraité, à Seynod.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), à Annecy.
1985 DECERIER André, à Lyon.
1981 DECISIER Maurice, ❋, Officier de l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, ✪, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ✾, professeur honoraire d'Université, à Vence.
1978 DELEAU Paul, ❋, ✾, professeur honoraire d'Université, à Le Rouret.
1972 DELETRAZ Cyprien, ❋, ⚔ 1939-1945, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1974 DEMICHELIS Raymond, O. ✾, professeur, à Bonneville.
1974 DEMOLIS Roland, professeur, à La Roche-sur-Foron.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1983 DERIPPE Félicien, à Seynod.
1983 DESCOTES François, ingénieur E. R., à Marcellaz-en-Albanais.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean, docteur en Médecine, à Ayze.
1974 DUBY Jean, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, O. ✾, ⚔ 1939-1945, médaille de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de Collège, à Annemasse.
1968 DUCRET André, ❋, Officier de l'Ordre National du Mérite, notaire honoraire, à Évian-les-Bains.
1969 DUCRETET Bernard, ❋, ⚔ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Paris.
1983 DUMONT-MOLLARD Michel, photographe, à Chambéry.
1983 DUMURGIER Patrick, à Paris.
1960 DUPANLOUP Jacques, Chevalier du Mérite Social, rédacteur, à Paris.
1985 DURET Pierre-Alain, docteur en médecine, à Annecy.
1985 DUSSAUGE Suzanne (Mme), à Annecy.
1985 DUTOUR Jean, docteur en médecine, à Menthon-Saint-Bernard.
1985 DUYTS Danièle (Mme), institutrice, à Menthon-Saint-Bernard.

1984 FALCOZ Vincent, à Champagne-au-Mont-d'Or.
1980 FONLUPT Louis, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, docteur en Médecine, à Veyrier-du-Lac.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1975 FOURNIER Yves, à Veyrier-du-Lac.
1977 GAILLARD Gérard, à Annecy.
1973 GALLAY Marie-José (Mme), à Cluses.
1977 GAZEL Henri, O. ✿, professeur honoraire, à Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, secrétaire général en retraite, à La Ravoire.
1957 GIRARD François (Abbé), à Chambéry.
1985 GLORIEUX Victor, à Annecy-le-Vieux.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1984 GRANDCHAMP Philippe, ancien élève de l'E.N.S., agrégé d'université, à Sèvres.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1981 GROGNET Eugène, lauréat de la Maison de Poésie, à Maisons-Laffitte.
1982 GUERITEY Pierre-Marie, ingénieur, à Lyon.
1970 GUICHET Paul, ✵, ✠ 1939-1945 avec palmes, retraité, à Paris.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, médaille militaire de Norvège, industriel, à Douvaine.
1977 HERMANN Frédéric, chef de gare, à La Roche-sur-Foron.
1982 IRLÈS Claudine (Mlle), bibliothécaire, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, Chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lasalle.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1968 LAEUFFER Pierre, O. ✵, général de Brigade, à Verrières-le-Buisson.
1981 LAILLET Marcel, directeur de banque honoraire, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ✵, C. ✿, Croix du Combattant, commissaire général de Brigade Aérienne, à Culoz.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en Médecine, à Lyon.
1984 LATTA Claude, professeur, à Montbrison.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, Ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles (Belgique).
1967 LAVOREL André, ✠ 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, architecte, à Annecy.
1977 LAVY Arthur, ✵, O. ✿, O. ❁, Chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, inspecteur principal des Impôts honoraire, maire d'Argonay, ancien sénateur, président d'honneur du Conseil Général de la Haute-Savoie, à Argonay.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée d'Annecy, à Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1980 LECOMTE Paul, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, ✿, cadre retraité, à Combloux.
1981 LEREBOULET, clerc de notaire, au Lyaud.
1984 LEUSSE DE SYON (Son Excellence) Bruno, à Douvaine.
1969 LOHIÉ Jean, employé de banque, à Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, ✵, ❁, inspecteur général honoraire de l'Economie et des Finances, à Neuilly-sur-Seine.
1982 LYON-CAEN Jean-François, architecte-enseignant, à Saint-Bonnet-en Champsaur.
1976 MANSEAU Andrée (Mme), professeur d'Université, à Toulouse.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, inspecteur des Finances, à Annecy.
1979 MENTHON Antoine (M. de), maire de Menthon-Saint-Bernard.
1969 MÉTRAL Marcel, inspecteur central des Impôts, à Annecy.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1979 MONNIER Victor, à Genève (Suisse).
1965 MOORGAT Pierre, attaché culturel, à Aix-en-Provence, maire de Bluffy.
1985 MOREAU France (Mme), à Seynod.
1985 MOSSÉ Françoise (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.

1973 MOUTHON Pierre, docteur en Médecine, à Faverges.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1978 MUSSET Micheline (Mme), Les Crues, à Vougy.
1967 NAZ Jean, notaire, à Annecy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître-assistant d'Histoire contemporaine à l'Université de Savoie, à Chambéry.
1984 PATOUILLET Marie-Bernard (Mlle), à Annecy.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Annecy.
1968 PAUME Emilie (Mlle), O. ✿, institutrice honoraire, à Annecy.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
1985 PÉPIN Lucienne (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louise (Mme), directrice d'Ecole, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville.
1980 PERRIGUEY Nicolas, Officier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire, ❁, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Veyrier-du-Lac.
1975 PERRON François, ✵, médaille de la Valeur Militaire, Chevalier des Arts et des Lettres, secrétaire général de mairie honoraire, à Morestel.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de Société d'H.L.M., à Chavanod.
1980 POCHAT Pierre, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, à Annecy.
1985 POCHAT, général, à Menthon-Saint-Bernard.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire, à Annecy.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), à Annecy.
1983 PRADET Guy, à Annecy.
1983 PRAZZOLI Simone (Mlle), à Beauchamp.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ✿, directrice d'Ecole honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET Marie-Jeanne (Mlle), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1985 RASTOUL Lucien, à Lyon.
1983 RATINAUD Pierre, à Seynod.
1985 REY Emmanuelle (Mme), à Annecy.
1980 REY Robert, P.D.G. Splendid Hôtel, à Annecy.
1970 ROSSET Gilbert (l'Abbé), à Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1982 ROUGE Robert (Mme), à Saint-Pierre-d'Albigny.
1983 RUSCON Joseph, à Annecy.
1970 SALES Mario, docteur - ingénieur, à Turin (Italie).
1969 SANDOZ Marc, historien de l'Art, à Paris.
1981 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, à Genève (Suisse).
1977 SAUTHIER Marguerite (Mme), directrice d'Ecole honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1981 SÉDALLION Alain, docteur en médecine, à Annecy.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, à Annecy.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue, à Annecy.
1975 SIMOND Françoise (Mme), professeur, à Annecy.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, à Chamonix.
1985 SOCQUET-CLERC Yvon, à Cran-Gevrier.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1985 TESARI Renzo, à Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, à Moûtiers.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), à Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, à Paris.
1963 VALLETTE D'OSIA (Général), G. O. ✵, à Annecy-le-Vieux.
1963 VARAY Simone (Mme, pseud. Simone AVRAY), femme de Lettres, à Paris.
1981 VAUTREY Georges, O. ✵, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, ✠ 1939-1945, ❁, général de Brigade, à Paris.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), C. ✿, institutrice honoraire, à Annecy.

1983 VERDONNET Jean-Vincent, Lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, ⚜, ⚜ 1939-1945, Chevalier des Arts et des Lettres, C. ❦, C. ❄.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, à Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, à Thônes.
1970 VIVIANT Fernand, maire de Lovagny, à La Balme-de-Sillingy.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des Travaux Météorologiques, à Rumilly.
1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.
1977 WIRTH Marcel, directeur de Société, à Pringy.

*
* *

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

DONS DES AUTEURS

M. DUFOURNET Paul. — *La totalité de ses œuvres imprimées.*
M. l'Abbé SALVAT Robert. — *Notre-Dame des Voirons.*
Mme ROUTIER Jacqueline. — *Briançon, à travers l'histoire.*
Mme HERMANN Marie-Thérèse. — *La cuisine paysanne de Savoie ; Le Genevois (in « Histoire en Savoie ») ; La Haute-Savoie (in « Pays et gens de France ») ; La Savoie ; L'Isère.*
M. BRAVARD Jean-Paul. — *La Chautagne.*
M. CALLOT Emile. — *Dominique Villars.*
M. CLARTÉ Abel. — *Les trois sociétés ; Alphabet ; Psyché-Soma.*
M. DUPARC Pierre. — *Dilaceratio Corporis.*
M. BRUNIER Jean. — *Les Charansonnay ; Cahiers Savoyards de Généalogie.*
M. MARIOTTE Jean-Yves. — *Les origines du Prieuré de Chamonix ; Savoyen.*
M. LOVIE Jacques. — *Poilus Savoyards.*
M. PERRET André. — *Les institutions dans l'ancienne Savoie du XIe au XVIe siècle.*
M. DELAVENAY Emile. — *Une famille du Faucigny : Les Delavenay.*
M. ROUSSY DE SALES J.-F. (de). — *Historique du château de Thorens.*
M. ROSSET. — *Les riches heures de l'Abbaye d'Entremont.*
M. DUPANLOUP Jacques. — *Vieilles familles Savoisiennes ; Filiations Savoisiennes.*
M. SANDOZ Marc. — *Nouvelles de la République des Lettres.*
M. RIGUET Henri (le chanoine). — *Dans la lumière de la règle.*
M. BARBIER Claude. — *Histoire de Viry.*
M. CHOUDIN Lucien. — *Les dents de Voltaire.*
M. PATURLE François. — *Les Aussedat, papetiers.*
M. LEGUAY Jean-Pierre. — *La Savoie, des origines à l'an mil ; De l'an mil à la Réforme.*
Mme GATTIGLIA Anna. — *Culte de Saint Bernard de Menthon.*
Mme MANSEAU Andrée. — *Saint-Réal, le Saint-Simonisme ; Histoire Miroir ou Roman Miroir ; Poison et Bain.*
M. DURET Pierre-Alain. — *Joseph Daquin ; Les médecins dans le duché de Savoie.*
M. GIRARD Pierre. — *Toxiques et Poisons.*
Mme GIRARD Geneviève. — *Contribution à l'histoire de l'Ophtalmologie en Savoie.*
Mme MOLINIER Madeleine. — *Félix de Roussy.*

M. VERDONNET Jean-Vincent. — *La quête inachevée ; Ce qui demeure.*
M. BOUDIOS Pierre. — *Victoire de Gembloux.*
M. BURDEYRON F. — *Frontière entre Allobrogie et Séquanie ; La Semine dans la Féodalité.*
M. COLLIARD Lin. — *Etudes d'histoire Valdotaine.*

DONS DIVERS

M. PATURLE François. — *Une collection de la Revue Savoisienne de 1868 à 1939 ; Mémoires et documents de l'Académie Salésienne de 1882 à 1939.*
Mlle ARNOLLET Michèle. — M. François Arnollet : *Mélanges poétiques ; Nouveaux poèmes.*
Mme HERMANN Marie-Thérèse. — Chanoine Ratel : *Les Noëls de Bessans ; Le francoprovençal et les patois de Savoie.*
Mme MENTHON (de). — Pierre de Menthon : *Une famille Franc-Comtoise.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 4 JANVIER 1984 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après que M. Juge eut demandé que son nom soit ajouté à celui des excusés dans le procès-verbal du mois de décembre, et une fois la rectification faite, ledit procès-verbal est adopté.

Le Président adresse ses vœux à tous ses confrères — qui lui rendent respectueusement la pareille — et les félicitations de l'Académie à M. Rebut récemment promu chevalier de la Légion d'Honneur.

Il signale l'arrivée à la bibliothèque d'un remarquable ouvrage écrit par MM. Jean Prieur, Aimé Bocquet, Michel Colardelle, Jean-Loup et Jean Fontanel, sous la direction de M. Leguay, et consacré à *La Savoie des Origines à l'an mil*. C'est le premier volume d'une histoire de la Savoie qui en comportera quatre. Il annonce le don par notre confrère P. Persoud du texte d'une communication présentée au XIXe Colloque archéologique du Centre de Recherches A. Piganiol sur le culte de Saint Bernard de Menthon ; après avoir fait allusion au travail de notre membre d'honneur Mlle Lange *L'Arte in Piemonte*, il conseille vivement la lecture du livre très intéressant de notre confrère François Paturle qui va paraître sur les Aussedat, papetiers depuis le XVIIe siècle.

La parole est ensuite donnée à Mlle Christiane Boekholt qui traite des « Pèlerins et routes de pèlerinages à travers la Savoie ».

La conférencière souligne l'importance de la Savoie comme lieu de passage pour tous les pèlerinages du Moyen Age vers Rome, Jérusalem et Saint-Jacques de Compostelle. La dévotion aux « saints de pèlerinage », même secondaires, est manifestée par la dédicace des églises, de chapelles et des oratoires et permet de fixer les directions prises par les voies de passage principales et secondaires. De nombreux nobles et bourgeois ont laissé trace de leurs pèlerinages dans les testaments et d'autres documents. Les archives de Navarre ont conservé la mémoire d'humbles pèlerins passés à la cour des rois, en se rendant à Saint-Jacques. D'autres récits des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles évoquent les coutumes et les règles régissant ces voyages plus ou moins lointains. Le symbole de la coquille ne rappelle pas seulement les pèlerinages compostellans mais bien d'autres encore dès le XIIe siècle. Les raisons de l'apparition de coquilles sur les blasons des familles nobles ne s'expliquent pas toujours

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, S. Ratié, E. Sirot ainsi que Mmes Guizard, Lanier, Raffin et Van Solinge ; Mlles C. Boekholt, M.-A. Percie du Sert ainsi que Mlle Rabut ; MM. L. Bajulaz, le Général G. Bernard, A. Bastard-Rosset, L. Bourquard, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, R. Devos, J. Domenjoud, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, H. Juge, C. Lacombe, F. Lanier, A. Lavorel R. Laydernier, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, J. Ritz P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte ainsi que MM. Van Solinge et Viallet.

Etaient excusés : Mmes Hermann et Tapponnier-Ribatto, Mlle Dagand, M. Bregnac et le Général Fassier.

par un pèlerinage. Enfin, la décadence des pèlerinages aux XVIIe et XVIIIe siècles a fait disparaître des dévotions s'y rapportant mais n'a pas fait perdre aux Savoyards l'habitude de bien recevoir les hôtes de passage ni celle de partir loin de leurs foyers à la découverte du monde.

Le Président, après avoir remercié Mlle Boekholt d'avoir confié à l'Académie les résultats de ses longues recherches, lève la séance à 18 h 40.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 18 JANVIER 1984 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Ordre du jour :

1. Sont réélus MM. Guichonnet et Soudan. M. Lacombe ayant demandé à ce que son mandat ne soit plus renouvelé, M. Joannès Beauquis est élu pour le remplacer au sein du comité.

2. Mme Georgette Chevallier, qui assure les fonctions de secrétaire depuis juillet 1984, est maintenue dans ces fonctions par l'Assemblée Générale.

3. Mme Marie-Claire Courtial est élue administrateur adjoint du domaine de Montrottier, aux côtés de MM. Domenjoud, Davignon et Beauquis.

4. L'Assemblée ratifie l'élection de 15 membres correspondants, à savoir : MM. Claude Barbier, Hubert Ducroz, Vincent Falcoz, Philippe Grandchamp, Mme Anne-Marie Guizard, M. Claude Latta, Son Excellence Bruno de Leusse de Syon, M. Patrick Michel, Mlle Marie-Bernard Patouillet, Mlle Elisabeth Rabut, MM. Joël Serralongue, René Simond, Mlle Marie-Bénédicte Tissot, MM. Veyrat-Durebex et Jean-Henri Viallet.

5. Trois membres effectifs ayant cette année laissé vide leur fauteuil, MM. Guy Bregnac, Charles-Christian Guizard et François Paturle sont élus membres effectifs. M. Bregnac prononcera l'éloge de M. André Chevallier, M. Guizard celui de M. l'Inspecteur Dussauge et M. Paturle celui du R.P. Charbonnel.

6. Quatre nouveaux membres associés remplaceront les trois personnes nommées membres effectifs et M. Gignoux décédé. Ce sont Mme Marie-Claire Courtial, Mlle Elisabeth Rabut, MM. Jacques Ritz et Georges Riond.

7. L'Assemblée examine les problèmes concernant Montrottier.

8. MM. Davignon et Domenjoud font leur rapport annuel à propos de Montrottier, M. Gaillard présente le rapport financier de l'Académie et M. Lanier celui de la Bibliothèque.

9. M. le Président expose à l'Assemblée l'aménagement projeté par Electricité de France, dans le quartier de la gare, à Lovagny, et la demande d'acquisition par cet Etablissement de trois parcelles appartenant à l'Académie.

L'Assemblée donne tous pouvoirs à M. le Président Gardet à l'effet de signer l'acte de cession qui sera reçu par Me Jean Brunet, notaire à Annecy, 8, rue Royale.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Ratié ; MM. le Général Anthoine, L. Bajulaz, J. Beauquis, L. Bourquard, R. Brunel, H. Davignon, J. Domenjoud, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, A. Jacquet, H. Juge, C. Lacombe, F. Lanier, J. Mouthon, G. Raffin, B. Buffet, P. Soudan.

Mmes Molinier et Hermann ont voté par procuration.

10. L'Assemblée Générale se termine par le rapport de M. Guizard sur le Concours de Poésie 1983. C'est Mme Guizard qui illustre ce rapport par des lectures des œuvres primées. Voici les résultats :

Premier prix : M. Henri TRAVERS, de Gruffy (74).
Mention très honorable : Mme Raymonde LABORDE, de Mialos (64).
Mention très honorable : Mme Myriam GEORGES, de Peret (34).
Mention honorable : Mme Pierrette CHAMPON, de Côte d'Ivoire.
Prix de poésie africaine : Mme Zohra BAGHDADI, de Fès (Maroc).

La séance est levée à 16 h 30.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1984 (*)
SOUS LES PRÉSIDENCES SUCCESSIVES DE MM. GRANDCHAMP ET GARDET

Une fois le procès-verbal de janvier lu, et approuvé, M. Grandchamp annonce la mort de M. Sauter, bien connu des Florimontans et M. Gardet celle de Mme Pfister, la veuve de notre regretté Secrétaire Perpétuel Louis Pfister. L'Académie présente ses condoléances attristées aux familles endeuillées.

La parole est ensuite donnée à M. le Docteur Pierre-Alain Duret qui entretient un auditoire très intéressé de Joseph Daquin, médecin savoyard (1732-1815).

Le conférencier est vivement applaudi et félicité.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU 7 MARS 1984 (**)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

D'abord, M. Joannès Beauquis retraça, avec beaucoup de clarté et de précision, les temps forts de la carrière de M. Charles Devant, ingénieur des Arts et Manufactures, « homme de devoir, toujours prêt à l'effort ».

Puis, avec une grande sensibilité et une certaine recherche de l'anecdote frappante, M. François Lanier, bibliothécaire de l'Académie, évoqua le souvenir de son prédécesseur, bien connu de tous les fidèles de la Bibliothèque, M. Camille Dubouloz.

La séance a été levée à 17 h 45.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, A.-M. Guizard, S. Ratié ainsi que Mmes H. Borel, Th. Davoine et J. Duret ; Mlle J. Portier ainsi que Mlle C. Borel ; MM. le Général G. Bernard, J. Brunier, H. Davignon, J. Domenjoud, M. Duret, le Général R. Fassier, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, H. Juge, C. Lacombe, J. Mouthon, J. Ritz, J. Ruscon, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte ainsi que MM. A. et G. Borel.

Etaient excusés : Mmes M.-T. Hermann et M.-A. Tapponnier-Ribatto ; Mlles Y. Dagand et H. Ritz ; MM. G. Bregnac, R. Brunel, E. Callot, F. Lanier, G. Raffin, P. Soudan.

(**) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, M.-T. Hermann ainsi que Mmes Bozon, Dubouloz, Lacombe, Lanier et Tissot-Dupont ; Mlles H. Ritz, M.-B. Tissot ainsi que Mlles Bardon et Forquin ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, J. Beauquis, R. Bozon, G. Bregnac, E. Callot, H. Davignon, J. Domenjoud, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Lacombe, F. Lanier, J. Mouthon, F. Paturle, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, J.-H. Viallet, H. Voiron ainsi que MM. Bouvier, Giorgetti et Tissot-Dupont.

Etaient excusés : Mmes Guizard et Tapponnier-Ribatto ; Mlle Dagand ; MM. le Général Anthoine, le Général Fassier, Guizard, Juge et Raffin.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1984 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après avoir adressé les félicitations de l'Académie à Mme M.T. Hermann pour sa récente nomination dans l'ordre du Mérite Agricole, M. le Président présente ses bien sincères condoléances et celles de ses confrères à M. Célestin Mouchet à l'occasion du décès de sa femme et à M. Robert Brunel à l'occasion de celui de M. Gros, son beau-père.

Consécutivement aux complications de ce jour à propos de la Salle des Sociétés, il se fait le porte-parole des Florimontans pour rappeler que de tout temps l'Académie avait eu une salle à elle réservée à l'Hôtel de Ville et pour demander aux édiles annéciens de bien vouloir lui en consacrer désormais une autre. M. Grandchamp veut bien prendre bonne note de cette demande.

Le procès-verbal de la séance de mars ayant été approuvé, la parole est donnée à Mme Simone Dujourdy. Elle nous entretient des « Colporteurs de Magland : l'activité d'un bourg haut-savoyard au XVIIIe siècle ».

Mme Dujourdy ayant été chaudement félicitée pour cette communication à la fois vivante et pleine d'érudition, M. Paul Coutin rend compte de certaines erreurs historiques qu'il a relevées dans l'ouvrage de Gaby Curral-Couttet intitulé *Les folles années de Chamonix.*

La séance est levée à 18 h 40.

SÉANCE DU 2 MAI 1984 (**)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le procès-verbal d'avril ayant été approuvé par l'Assemblée, le Président passe la parole à M. Christian Guizard qui retrace avec fidélité et netteté la vie et la carrière de M. l'Inspecteur Dussauge dont la disparition laisse au sein de l'Académie un très grand vide et dont le souvenir reste gravé dans le cœur de chacun des Florimontans.

Ensuite, M. le Président Gardet et M. Guizard, Président du jury du concours de poésie de l'Académie, ont le plaisir de remettre en mains propres le chèque correspondant au 1er prix 1984 à M. Henri Travers, de Gruffy.

L'Académie Florimontane, par la bouche de son Président, adresse de vives félicitations à notre distingué confrère Paul Guichonnet pour sa récente promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, A.-M. Guizard, S. Ratié, A. Tapponnier-Ribatto ainsi que Mmes Bajulaz, Dussauge, Pezet et Raffin ; Mlles E. Paume, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot, S. Velland ainsi que Mlles Forquin et Puthod ; MM. L. Bajulaz, C. Barbier, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, C. Lacombe, F. Lanier, F. Paturle, G. Raffin, J. Ritz, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte ainsi que MM. Anthoine et Guerrier.

Etaient excusés : Mme Hermann, Mlle Dagand, MM. le Général Bernard, Bregnac, le Général Fassier, Ruscon et Soudan.

(**) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, A.-M. Guizard, S. Ratié ainsi que Mmes Bajulaz, Dussauge, Morellon et Solety ; Mlle M.-B. Tissot ; MM. le Général Anthoine, L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le Général Bernard, M. Bourquard, R. Bozon, G. Bregnac, R. Brunel, J. Brunier, P. Coutin, H. Davignon, le Général Fassier, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, H. Juge, F. Lanier, J. Mouthon, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-H. Viallet, H. Voiron ainsi que MM. Depommier, Lombard et Travers.

Etaient excusés : Mmes Dujourdy et Tapponnier-Ribatto ; Mlle Dagand ; MM. Raffin, Ritz et Soudan.

C'est au tour de M. Georges Grandchamp, Vice-Président, de s'adresser à l'auditoire pour passer en revue les différentes publications suisses récentes qui ont traité de la Savoie : *Revue Historique Vaudoise, Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* et *Helvetia Sacra.*

Après avoir chaudement remercié M. Georges Grandchamp pour ses divers comptes rendus tous très intéressants, M. le Président signale la récente thèse de M. Ticon sur l'Eglise dans les Etats de Savoie et ses rapports avec le roi de Sardaigne, d'une part (gallicanisme) et avec le Vatican d'autre part. Le jury de cette thèse était présidé par notre confrère Laurent Chevailler, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.

La séance est levée à 18 h 05.

SÉANCE DU 6 JUIN 1984 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

En ouvrant la séance, M. le Président présente à la famille de Menthon — et en particulier à nos confrères florimontans le Comte Joseph de Menthon et son fils Antoine de Menthon, maire de Menthon-Saint-Bernard — les condoléances de l'Académie à l'occasion du décès de M. François de Menthon, ancien ministre, membre d'honneur de notre compagnie.

Il annonce en même temps que Mme Pierre de Menthon a signalé l'ouvrage de son mari (décédé) consacré à « Une Famille Franc-Comtoise », la famille de Choisey, laquelle est apparentée aux Menthon de Haute-Savoie.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est ensuite lu et adopté.

Mme Chevallier fait un rapide compte-rendu d'un livre qui vient de paraître aux éditions Flammarion : *Le devoir de Français* de Gilles Pudlowski. L'auteur, un juif français d'ascendance polonaise, pour comprendre et aimer le pays où il est né et qui est le sien, le parcourt en effectuant une sorte de pèlerinage culturel. Il a trouvé en Savoie des raisons supplémentaires d'aimer la France. Cela ne peut laisser indifférents des lecteurs savoyards.

La parole est ensuite donnée à M. Bocquet qui entretient du problème des palafittes — diapositives à l'appui — un auditoire très attentif et très intéressé.

Les cités lacustres, élevées au-dessus des eaux par les populations néolithiques ou de l'Age du Bronze, ont fait rêver des générations d'écoliers et de spécialistes. Qu'en est-il aujourd'hui où les recherches en ce domaine se sont multipliées en Europe ? La vérité apparaît peu à peu, complexe et diverse ; suivant les époques, suivant les sites, bien des solutions techniques ont été utilisées par l'homme pour installer son habitat en rive des lacs ou des rivières. Les archéologues s'accordent aujourd'hui pour considérer que les maisons étaient pour la plupart bâties près des plans d'eau, dans des zones sèches, mais susceptibles d'être inondées temporairement. Aucune ne s'élevait sur des plates-formes au-dessus de l'eau, mais certaines pouvaient avoir un plancher surélevé de quelques décimètres, en particulier celles qui furent construites lors des agrandis-

---

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, A.-M. Guizard, S. Ratié ainsi que Mmes Davoine, Lanier et Pépin ; Mlles E. Rabut et S. Velland ainsi que Mlle Persoud ; MM. C. Barbier, A. Bastard-Rosset, R. Brunel, E. Callot, H. Charron, J. Domenjoud, G. Gaillard, C. Gardet, C. Guizard, F. Lanier, P. Persoud, J. Ritz, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, J. Viallet, H. Voiron ainsi que MM. Bocquet et Lanternier.

Etaient excusés : Mme Tapponnier-Ribatto ; Mlles Dagand et Ritz ; MM. Bajulaz, le Général Bernard, Bregnac, Davignon et Juge.

sements des villages, dans les parties les plus basses du site, donc plus proches du plan d'eau. Les cités lacustres étaient bien un mythe.

A la fin de la séance, M. François Lanier, Bibliothécaire de l'Académie, présente les dons reçus par la bibliothèque. A cette occasion, il souhaite que cette présentation ne soit pas faite à chaque séance, comme précédemment, mais une fois par an et que la liste en soit publiée dans la *Revue Savoisienne* avec les comptes rendus. Cela pourrait inciter les auteurs florimontans à penser à leur bibliothèque dont le premier rôle devrait être de conserver les œuvres de ses membres.

La séance est levée à 18 h 50.

SÉANCE SOLENNELLE DU 22 SEPTEMBRE 1984

LE 900e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA CHARTREUSE POUR OUVRIR L'ANNÉE FLORIMONTANE

L'expérience bénédictine tentée en Champagne ne le satisfaisant pas, saint Bruno, ancien chanoine de l'église de Reims, s'en vint vers les montagnes. Un élève devenu évêque de Grenoble, saint Hugues, lui désigna le massif voisin de la Chartreuse. Là, à n'en pas douter, il trouverait le « désert » dans lequel il souhaitait vivre, à l'exemple des ermites des premiers siècles chrétiens.

La montagne donna son nom à cette tentative bien réussie d'unir la vie érémitique à la vie cénobitique. Les « chartreux » — qui ne devaient d'ailleurs recevoir une constitution définitive que six cents ans plus tard — équilibrèrent leurs jours et leurs nuits en périodes égales de communauté et de solitude. Le fondateur ne devait pas partager très longtemps les prières et travaux de ses premiers compagnons. En 1088, Urbain II, un autre ancien élève devenu pape, l'appela à Rome pour lui confier des missions et des charges auxquelles il préféra la création d'un second monastère en Calabre où il mourut en 1101.

Le neuvième centenaire de la plantation de l'arbre cartusien toujours vivace ne passe pas inaperçu. A Grenoble, une exposition et un colloque historique ont évoqué cet événement important du développement spirituel. Ici ou là, des manifestations ont remué les souvenirs locaux. Au château de Montrottier, pour l'ouverture de l'année florimontane, M. le professeur Bernard Bligny, président de l'Académie delphinale, lui a consacré des propos d'autant plus goûtés qu'il n'avait pas manqué, d'entrée, de souligner que lorsque saint Bruno découvrit la Chartreuse, ce massif se trouvait sous l'autorité des comtes de Savoie. Les princes de cette maison, tout comme leurs voisins, les sires de Faucigny et les comtes de Genève, accordèrent toujours aide et protection à un ordre qui, dans la seule Haute-Savoie actuelle, devait s'implanter à Vallon (1138-1536), au Reposoir (1151-1901), à Pomiers (1170-1793), à Ripaille (1623-1793), un rameau féminin se développant, lui, à Mélan (1282-1793).

Deux caractéristiques que le conférencier commenta furent toujours respectées dans les établissements se recommandant de l'esprit de saint Bruno : la coupure totale d'avec le monde — la seule liaison étant assurée, en sus bien sûr du prieur, par des frères convers — et l'indépendance vis-à-vis de la hiérarchie ecclésiastique, ce qui n'empêchait pas les bons rapports avec l'épiscopat du lieu et la fidélité au pape. C'est en observant ces principes que les chartreux purent se consacrer entièrement à l'oraison.

En 900 ans, 271 monastères se sont créés sur le modèle de la Grande Chartreuse avec une prédilection marquée pour l'Est de la France, l'Allemagne de l'Ouest et les Pays-Bas. Certes, la géographie ne leur ménage pas toujours un désert montagnard mais, même au cœur d'une ville, il est possible de prier et nombre d'établissements s'installèrent ainsi dans les cités.

Au fil des temps, la contemplation de l'Eternel s'allia à une activité temporelle assurant l'indépendance des monastères. De l'élevage et du labourage, certains passèrent à l'industrie, la métallurgie par exemple, ce qui procura des emplois aux habitants du voisinage. Le renom de ces religieux leur imposa aussi, à cœur défendant souvent, des responsabilités éducatives, politiques, diplomatiques, voire militaires. Ils ne perdirent pourtant pas de vue, malgré les perturbations de la réforme, du jansénisme, de la révolution et des lois laïques françaises du début de ce siècle, l'essentiel de leur vocation, cette cellule où s'effectue la « prédication muette » voulue par leur fondateur. Ainsi vivent encore nos voisins de la Grande Chartreuse dauphinoise ou les moines d'Arlington, dans le Vermont (U.S.A.), depuis 1971.

Pierre SOUDAN.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1984 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture du compte rendu de la séance de juin, le secrétaire-adjoint, M. Pierre Soudan, annonce l'élection parmi les membres d'honneur de l'Association universitaire francophone de Vérone, du Président Clément Gardet. Ayant remercié l'assistance pour ses applaudissements, celui-ci donne la parole à M. Guy Brégnac, Professeur honoraire de Lettres, Président du Cercle d'Etudes Philosophiques, récemment admis parmi les membres effectifs.

M. Guy Brégnac remercie l'Académie de son élection. Notant que c'est au défunt que l'on doit le retour à la tradition florimontane de l'éloge du prédécesseur, il évoque la personnalité et les travaux de M. André Chevallier, secrétaire de la compagnie, décédé le 23 juin 1983.

Le Président remercie M. Guy Brégnac pour cet éloge « si vrai, si émouvant, si mérité », dit-il, rendu à M. André Chevallier qui devait être pressenti cette année, pour prendre la présidence de l'Académie.

Venu, à l'occasion d'un séjour en Savoie, retrouver ses confrères florimontans, M. Pierre Duparc, Professeur émérite à l'Ecole des Chartes, commente un document concernant l'Annexion. Il s'agit d'une lettre de Joseph Dufour, un ancien magistrat qui, au début de 1860, avait proposé à la signature de ses compatriotes de Rumilly une adresse favorable au rattachement. Cette action le fit désigner parmi les délégués de la Savoie devant se rendre auprès de Napoléon III.

De son hôtel parisien, Joseph Dufour fit tenir ses impressions à un cousin, Prosper Dunant, architecte annécien, le père de Camille. Tout ébloui encore par le charme de l'impératrice Eugénie, le Rumillien raconte la soirée historique des Tuileries. C'est ce soir-là que l'empereur annonça que l'ancien duché formerait deux départements et qu'une consultation populaire sanctionnerait les accords entre les cours de Paris et de Turin. Sans cette députation, assure l'ancien avocat fiscal, le Chablais et le Faucigny devaient être cédés à la Suisse. Les délégués déclarèrent que les autres provinces, dans un tel cas, voteraient contre l'annexion.

Ce document a été confié à la garde des Archives de la Haute-Savoie.

Ayant remercié M. Pierre Duparc pour sa communication, le Président lève la séance à 18 h 45.

Pierre SOUDAN.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, A.-M. Guizard, S. Ratié, A. Tapponnier ainsi que Mmes Bajulaz, Davoine, Defrance, Hocquette, Pépin, Raffin et Soudan ; Mlles A. Jolly, A.-M. Pennequin, L. Pollier, E. Rabut et H. Ritz ; MM. C. Barbier, A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, G. Bregnac, R. Brunel, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Duparc, le Général R. Fassier, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, F. Lanier, J. Mouthon, F. Paturle, B. Ruffet, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, G. Tapponnier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte et J. Viallet ainsi que M. C. Bregnac.

Etaient excusés : Mmes Dujourdy, Hermann, et Molinier ; Mlle Dagand ; MM. Bajulaz et Callot.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1984 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après l'adoption du compte rendu de la séance d'octobre, le Président donne la parole à M. François Paturle. Ayant remercié les membres effectifs qui viennent de l'appeler à siéger parmi eux, celui-ci évoque l'attachante personnalité de son prédécesseur, le R.P. Claude Charbonnel, décédé en juin 1983.

Le Professeur Paul Guichonnet, ensuite, présente un manuscrit qui lui a été confié. Il s'agit du « Journal » tenu dans sa cachette de La Clusaz par l'abbé Jean-François Blanc, né à Abondance en 1743. Vicaire du village, il s'y cacha pendant la terreur révolutionnaire afin de poursuivre son ministère. Dans ce cahier de 235 pages, l'ecclésiastique a consigné à la fois les faits locaux et les événements extérieurs. Il les traite, souvent, en adoptant le ton majusculaire des fidèles des idées nouvelles ce qui donne beaucoup plus de relief encore à cette anthologie de l'anti-jacobinisme.

Grâce à ce document, il est possible de mieux connaître les répercussions des décisions prises en matière d'économie : la mise en circulation des assignats notamment, ou en matière politique : la chasse aux partisans du trône et de l'autel. L'abbé Blanc raconte comment, sous les pires menaces, chaque village devait planter son « arbre de la liberté ». Il narre aussi, d'après des témoignages directs, la célébration de la fête de la Liberté, à Annecy, en 1793 puis, plus tard, celle de la Déesse Raison. Il apporte, bien sûr, des détails sur la sédition anti-révolutionnaire de la Vallée de Thônes mais ne dit mot de Marguerite Frichelet, souvent considérée comme la Jeanne Hachette de ce mouvement durement réprimé par les occupants français.

Et ainsi, jusqu'à la signature du Concordat, l'abbé Blanc notera-t-il tout ce qui se fera et se dira dans ce petit coin de terre où il finira ses jours dans les fonctions de curé du Grand-Bornand.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1984 (**)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le procès-verbal de novembre ayant été lu et approuvé, commence la projection des diapositives commentées. Le conférencier de ce jour est M. Marc Sandoz, grand connaisseur des peintres et des graveurs de montagne, et bien connu de ses confrères Florimontans.

Après avoir vivement félicité le conférencier, le Président lève la séance à 19 heures.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, A.-M. Guizard, M.-L. Puls, A. Tapponnier et S. Ratié ainsi que Mmes Bajulaz, Barbier, Davoine, Glorieux, Gruffaz, Raffin et Rey ; Mlles E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot ainsi que Mlle Fassier ; MM. le Général Anthoine, L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, le Général Bernard, L. Bourquard, R. Bozon, G. Bregnac, R. Brunel, E. Callot, R. Devos, J. Domenjoud, le Général Fassier, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, C. Lacombe, F. Lanier, R. Laydernier, J.-F. Michaud, F. Paturle, G. Raffin, G. Riond, J. Ritz, B. Buffet, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et H. Voiron ainsi que MM. Glorieux et Quoëx.

Etaient excusés : Mmes Hermann et Molinier ; Mlle Dagand ; MM. Davignon et Mouthon.

(**) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, A.-M. Guizard et S. Ratié ainsi que Mmes Bajulaz, Davoine, Duret, Dussauge, Duyts, Gardet, Jeanson, Pépin, Raffin, Rey et Sandoz ; Mlles J. Portier, H. Ritz et M.-B. Tissot ; MM. le Général G. Bernard, R. Bozon, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, le Docteur M. Duret, G. Gaillard, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, M. Sandoz, J.-P. Sandoz, J.-P. Serralongue, J.-N. Vandeputte, J. Viallet.

Etaient excusés : Mme Hermann ; MM. Bajulaz, Bastard-Rosset, Brunel, le Général R. Fassier et Ruscon.

Eloge du R. P. Charbonnel

Avant de prononcer l'éloge du R.P. Charbonnel, je tiens à remercier le Président Gardet, les membres du Comité et de l'Assemblée générale de l'Académie Florimontane d'avoir bien voulu m'élire membre effectif de cette docte Académie.

Je voudrais aussi remercier la Mère Supérieure et les Sœurs de la Visitation d'Annecy, les Missionnaires de Saint-François de Sales, et en particulier le Frère Maxime, qui m'ont très aimablement documenté sur le Père Charbonnel que je ne connaissais pas personnellement, bien que l'ayant vu et entendu prêcher plusieurs fois en la Basilique de la Visitation.

Claude Charbonnel est né à Lyon, dans le quartier de la Guillotière, le 19 juillet 1910. Fils unique, il perdit sa mère alors qu'il était très jeune, il avait 4 ans. Il perdit son père quelques années après. Il avait très peu de famille, si ce n'est une cousine de la région lyonnaise qu'il voyait de temps en temps.

Après ses études primaires effectuées à l'Externat Saint-Louis à la Guillotière, Claude Charbonnel entreprend ses études secondaires à l'Ecole Apostolique des Pères Jésuites à Concise près de Thonon que dirigeait le Père Forest.

A 18 ans, il rejoint le Noviciat des Missionnaires de Saint-François de Sales à Fribourg, en Suisse, où il fait des études de philosophie et de théologie à l'université de cette ville.

Ordonné prêtre à Fribourg le 7 juillet 1935, Claude Charbonnel passe au service des jeunes au collège de Bourogne dans le Territoire de Belfort, puis après des ennuis de santé, au Secrétariat de l'Evêque du Liechtenstein.

La guerre de 1939 l'amène en Haute-Savoie où, pendant 9 ans, il est professeur, surveillant, infirmier doux et compétent au Juvénat des Missionnaires de Saint-François de Sales à Ville-la-Grand.

En 1948, à la demande de Mgr Cesbron, Evêque d'Annecy, et de ses Supérieurs, il accepte la charge de l'Aumônerie du Monastère de la Visitation qu'il assurera pratiquement jusqu'à sa mort, y passant 35 ans, presque la moitié de sa vie.

Il s'identifia à la Visitation dont il fut le Serviteur fidèle par son ministère et à la Basilique dont il était Chapelain ; guide toujours présent pour les pèlerins qui venaient du monde entier prier Saint François de Sales et Sainte Jeanne de Chantal.

Les pèlerinages étaient son champ d'apostolat, c'est lui qui les organisait, ainsi que la Neuvaine qui a lieu chaque été au mois d'août et rassemble un grand nombre de pèlerins.

Parmi les plus illustres pèlerins, on peut citer :

— en 1911 Mgr Ratti devenu le Pape Pie XI,
— le Cardinal Pacelli devenu Pie XII,
— Mgr Roncalli qui sera le Pape Jean XXIII,
— en 1958, l'abbé Montini, le futur Paul VI,
— enfin le Cardinal Wojtyla, amené à Annecy par Mgr Sauvage, qui ne put, comme promis, prêcher la Neuvaine de l'année suivante, ayant entre temps été élu Pape sous le nom de Jean-Paul II.

Le Père Charbonnel s'occupa activement de l'achèvement de la Basilique dont la construction s'échelonna sur de nombreuses années comme autrefois les Cathédrales, de 1922 à 1982, date à laquelle furent installés le luminaire du chœur et les 12 lustres.

La crypte, plus ancienne, avait été inaugurée en 1912, après le transfert le 2 août 1911 des reliques des Saints du couvent de la rue Royale.

En 1955 le Père publie une plaquette intitulée « La Basilique et les Sanctuaires de la Visitation d'Annecy » de 1610 à nos jours « où il décrit dans le menu détail la construction, l'architecture et la décoration de la Basilique.

Ouvrage très documenté et complété par une introduction à la vie des deux saints, ainsi que par un bref et précis historique de la Visitation.

Le Père Charbonnel était un distingué Salésien, très cultivé et poète à ses heures. Il connaissait bien Saint François de Sales qu'il a fréquenté assidûment pendant toute sa vie.

Elu à l'Académie Florimontane en 1958, il fut un membre très assidu aux séances, passionné qu'il était par l'histoire locale. Cette même année, il fit une conférence qui parut dans la Revue Savoisienne de 1958 sur « les vitraux de la Visitation d'Annecy », décrivant les méthodes de fabrication à l'ancienne et expliquant la signification de chaque vitrail.

Le Père Charbonnel habitait la belle aumônerie de la Visitation située sur le côté ouest de l'esplanade dominant le Collège Saint-Michel ; il y vivait très simplement, comme un moine, ne demandant jamais rien aux Sœurs.

La plaquette sur la Basilique dont nous avons parlé étant épuisée, des transformations importantes faites dans l'Eglise ne permettaient pas une simple réédition ; on lui demanda à l'automne avant sa mort de revoir les textes. Quoique bien malade, il fit l'effort de se remettre au travail. Quand il eut achevé cette révision il la remit à une Sœur en disant : « Je n'en puis plus, revoyez, corrigez. »

Jusqu'au bout de ses forces il a travaillé pour la gloire de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal.

Sa longue maladie avait pris la forme de moments périodiques de dépression et d'anxiété, il connut de longs mois d'hôpital qui lui coûtèrent beaucoup. « Si malade qu'il fut, dit une sœur de l'hôpital, il n'a jamais cessé de prier. C'était vraiment l'élévation de l'âme du serviteur fidèle. »

La sépulture du Père Charbonnel, le 24 juin 1983, à la Visitation, fut présidée par Mgr Sauvage ; l'homélie que prononça l'Evêque d'Annecy évoque, on ne peut mieux, la belle et sainte figure de ce Missionnaire de Saint François de Sales.

7 Novembre 1984,

François PATURLE.

Eloge d'André Chevallier

Me voici donc chargé de prononcer l'éloge de notre confrère et ami André Chevallier. Je me sens doublement conscient de cet honneur : d'une part en ce qu'il s'adresse à un homme de haut mérite à tous points de vue, ce que je vais rappeler du mieux que je pourrai, et d'autre part, en ce qui concerne notre vénérable Académie, je la remercie de me permettre d'honorer une mémoire qui est mémorable.

Il se trouve qu'André Chevallier est justement celui même à qui nous devons la remise en vigueur de cette belle tradition de l'éloge, qui existait déjà dans les premiers règlements de l'Académie, mais qui, peu à peu, était tombée en désuétude.

Ma tâche aurait pu être plus difficile encore si je n'avais pas connu André Chevallier. Mais j'ai eu cette chance et cette joie de devenir un de ses amis, au moins ces dernières années, d'abord comme collègue, et puis comme confrère.

En premier lieu, je voudrais le « re-présenter », tel qu'il m'est apparu d'abord, les premières fois que je l'ai rencontré, aux jurys de baccalauréat, où il jouait un rôle important. Il était le Professeur de Lettres. J'emploie à dessein l'article défini, et les majuscules. Sa prestance, sa voix, sa présence en imposaient. Il possédait l'autorité naturelle souhaitable pour un professeur. Et l'aisance, la qualité de son verbe le désignaient comme un « littéraire » du meilleur aloi. D'emblée, sa personnalité remplissait pour ainsi dire l'espace où se déploie ce beau titre de Professeur de Lettres. Elle s'y installait, s'y cadrait confortablement, avec une force paisible, et cependant mouvante, disponible, sans rien de figé, de compassé, car l'extrême urbanité, civilité, courtoisie de ses manières, malgré leur rareté dans la société actuelle, ne détonaient jamais. Elles lui étaient naturelles et reflétaient les qualités que sa modestie cherchait à voiler. Il m'évoque ces beaux vers de Voltaire :

> « La politesse est à l'esprit
> Ce que la grâce est au visage.
> De la bonté du cœur elle est la douce image ».

On l'écoutait inlassablement. Mais lui aussi vous écoutait, vous laissait parler librement. Alors, grâce à lui, on avait l'impression de briller, et de contribuer au charme de ces honnêtes devis. Il y a des personnes qui vous rendent intelligent. Il en était.

Je m'aperçois que j'ai peut-être un peu dévié de mon propos : je voulais parler du Professeur de Lettres, et j'ai décrit chez André Chevallier le « causeur », comme on disait autrefois. Mais n'y a-t-il pas un certain rapport entre les deux ? Cette qualité d'échange et de disponibilité n'est-elle pas requise au premier chef pour quelqu'un qui veut enseigner les Belles-Lettres ? N'est-elle pas une qualité éminemment pédagogique ? La pédagogie, ce mot ne revenait pas plus qu'il ne faut dans ses propos. Je ne crois pas qu'il fût un de ces adeptes, presque fanatiques, de la « religion pédagogique », qui est de mode aujourd'hui. Il devait penser que les réformes restent débiles si elles s'inscrivent dans des cadres vides, et ce Professeur de Lettres était plus que suffisamment lettré. Loin de se poser en mandarin, il a témoigné de son sens de la solidarité professionnelle dans cet article remarquablement judicieux et complet où, dans le numéro d'octobre 1976 de la revue *Le Rotarien*, il définit et décrit pour le public (ainsi que dans plusieurs causeries sur le même sujet) non

seulement le rôle du Professeur de Lettres, mais sa vie quotidienne, son travail à la maison. Pages vivantes, vraies, aussi exemptes de fierté excessive que dénuées d'amertume, et respirant une sérénité souriante.

Venons-en donc au lettré, à l'érudit qui se profilaient derrière le professeur, et dont les connaissances débordaient très largement le capital intellectuel requis, et que beaucoup d'excellents maîtres auraient pu lui envier. André et Georgette Chevallier possédaient une vaste bibliothèque qui offrait au premier regard les indices d'une érudition étendue. Comme il ne faisait rien à moitié, il tenait sur chaque auteur des dossiers avec des fiches, des coupures de journaux, des photographies, des articles. Notamment, il collectionnait, depuis très longtemps abonné, les numéros des Nouvelles Littéraires. Tout cela classé et catalogué avec la même rigueur scientifique que dans une bibliothèque universitaire. D'autant que si un collègue, un confrère de l'Académie, un ami, un Annécien ou quelqu'autre visiteur venait le consulter, il avait la fiche presque à portée de la main, la trouvait aisément, et la communiquait à qui voulait, avec sa gentillesse coutumière. Et, doté d'une très grande mémoire, notamment du document écrit, le professeur se doublait, chez lui, d'un excellent bibliothécaire.

Ce qui m'a frappé aussi, c'est à la fois l'extension de cette documentation et sa richesse en profondeur, je ne dirai pas sur certains points, mais sur beaucoup de points. C'était bien l'engrangement d'une vie consacrée à l'étude qu'on avait devant soi. Mieux qu'une bibliothèque de bibliophile, de collectionneur, c'était celle d'un humaniste, d'un amoureux des Belles-Lettres, mais qui, loin de capitaliser son savoir dans une volupté égoïste ou égotiste, le tenait généreusement à la portée de tous.

Outre les grands classiques français, qui figuraient là souvent en plusieurs éditions, son goût ou sa curiosité s'étendaient aux littératures modernes ou étrangères, dont il se maintenait au courant. Mais il y avait aussi ses auteurs préférés, comme Alain-Fournier, lequel occupait au moins trois rayons.

Or, toute cette vaste documentation avait tout de même un axe, un principe d'orientation. Comme me l'a communiqué M. Pierre Soudan, que je remercie pour son obligeance à me donner des renseignements précieux, ce principe pourrait s'appeler « la géographie littéraire ». A propos de la parution du Guide Littéraire de la France (dans la collection des Guides Bleus), André Chevallier a apporté des additions et des rectifications *portant sur de nombreuses régions* ; ces notes sont ahurissantes par leur abondance, leur précision, leur exactitude, et leur intérêt (dans le numéro 18 de la revue *Annesci*, 1971).

Mais allons plus loin (ou plus près !). Cette géographie littéraire, si vaste fût-elle, avait un centre : Annecy, la patrie d'élection d'André Chevallier. Son insatiable appétit de connaître pouvait se donner carrière dans cette ville, dans cette région : la Savoie, où l'histoire vient donner la main à la géographie, puisque dans ce décor si varié de montagnes, de lacs, de fraîches campagnes, il s'est passé tant de choses, et que les souvenirs se lèvent à chaque pas. Non seulement il connaissait presque pierre par pierre les châteaux et les maisons mémorables, mais plus encore les écrivains qui étaient nés ou avaient séjourné ou seulement passé. Que ce soit dans de multiples conférences ou causeries, articles ou même comptes rendus, à propos d'anniversaires ou de commémorations, il ne manquait pas de rendre hommage à ces célèbres natifs ou visiteurs, depuis les plus anciens jusqu'aux plus récents. Saint François de Sales d'abord, pour lequel il professait un culte fervent, et qu'il a célébré dans plusieurs causeries dès 1967 (*Autour et à propos de saint François de Sales, François de Sales et la langue française, L'œuvre de saint François de Sales dans l'histoire de la langue française*, et dernièrement, *Le style de saint François de Sales*, dont il nous a régalés à l'Académie Florimontane). Sans parler de comptes rendus sur des ouvrages traitant de saint François : *Les images de saint François de Sales* (in Annesci nº 10, 1963), *Saint François de Sales par les témoins de sa vie* (dans la Revue Savoisienne, 1968, et publié aussi la même année par la *Revue de la Franco-Ancienne* et le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé)*. Qui pouvait

mieux parler de celui qu'on a appelé « le Montaigne de la dévotion » qu'André Chevallier, à la fois chrétien fervent, humaniste et lettré, disert, affable, de surcroît Annécien d'adoption et Florimontan ?

Parmi les plus illustres visiteurs, Jean-Jacques Rousseau n'a pas manqué de retenir son attention. Je ne crois pas qu'il fût un de ses adeptes, mais il a su en parler fort bien : *Les enfances savoyardes de Jean-Jacques Rousseau* (1973) - *Jean-Jacques Rousseau en Savoie* (1973) - *Jean-Jacques Rousseau et Annecy* (1978, conférence inaugurale de l'Université du troisième âge) - *La rencontre d'Annecy* (1978, devant le « Balustre d'or »). Ceux qui, comme moi, n'ont pas eu la chance d'être présents ce jour-là n'ont pas de difficulté à imaginer avec quelle éloquence vraie André Chevallier, de sa voix chaude, a commenté cette page immortelle des *Confessions*. Citons aussi les articles « *Du balustre d'or au grand séminaire* (Bulletin du Rotary-Club, 1978) et *Les souvenirs annéciens de Jean-Jacques Rousseau* (1978). La même année, il participait à une émission de la Suisse romande *(Carnet de route de l'été : Jean-Jacques Rousseau)*, et l'année suivante, il dirigeait une visite guidée pour les membres du Touring Club de France, dans les vieux quartiers d'Annecy : « *Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau* ». Le choix seul des titres, qui se gravent et chantent dans la mémoire, fait subsumer le talent du professeur. Je pourrais citer également d'autres articles et comptes rendus de grande qualité consacrés à ce génie fascinant et si différent de la pure figure de saint François, mais je dois me résigner à être incomplet.

Comme vous le savez, et mieux que moi, chers confrères qui voulez bien m'écouter, de très nombreux personnages illustres, ou célèbres, ou connus ont été touchés par le charme d'Annecy et y ont séjourné plus ou moins longtemps. André Chevallier a décrit d'une manière particulièrement évocatrice l'étrange solitude d'André Gide à Menthon-Saint-Bernard, dans *Mélanges littéraires annéciens*, qui constituent à eux seuls ce riche numéro 18 de la revue Annesci, en 1971. Il a prononcé une conférence sur *André Gide et Annecy*, qui remporta un succès remarquable, puisqu'il l'a donnée trois fois en 1973, et encore une fois en 1974, ce qui, dans le cadre d'une même cité, constitue un véritable record.

Sur les dernières années d'Eugène Süe, venu se réfuglier dans notre ville, et mort à Annecy-le-Vieux, il nous a donné de précieux détails dans des conférences : *Eugène Süe à Annecy* (1964) - *Eugène Süe en Savoie* (1966), et dans un article aussi pittoresque que magistralement érudit : *Eugène Süe à Annecy-le-Vieux*, également dans les Mélanges littéraires annéciens. Il y montre une objectivité d'autant plus méritoire qu'il goûtait peut-être avec des réserves le style hâtif de ce romancier. Mais, en vrai connaisseur, il était sensible à l'aspect positif de l'auteur : sa verve populaire, sa générosité d'âme.

Il n'était pas insensible non plus au parfum suranné de certains écrivains injustement oubliés aujourd'hui. Et je tiens à souligner ce contraste, qui témoigne d'une rare disponibilité de goût. Il resssuscite *Henri Bordeaux, peintre d'Annecy*, à la séance solennelle de rentrée de l'Académie Florimontane, dans le grand salon du château de Montrottier, en 1970. Et en 1979, à la salle de la Résistance, il reparlera de l'auteur de *La robe de laine*, Savoyard né à Thonon.

Bien des hommes de lettres qui furent séduits par le charme d'Annecy n'ont point échappé à son intérêt, figures aussi diverses que Guy de Maupassant, François Coppée, Taine, et même des visiteurs passagers. Il n'a pas manqué non plus de saluer la mémoire d'un grand homme de science, Savoyard de Cruseilles *(Hommage à Louis Armand*, dans les Cahiers de l'Alpe, 1972).

Il arrive souvent que la géographie et l'histoire marchent de pair, ce qui apparaît d'ailleurs dans les exemples que je viens de donner. André Chevallier se révèle aussi historien de notre région dans une série de comptes-rendus publiés par la revue Annesci (n° 11, 1964) sur des ouvrages traitant de *Béatrice de Savoie*, du *Rattachement du Bugey à la France*, en 1601, sur des lettres de *René de Lucinge* concernant les *débuts de la Ligue en 1585*, sur les *Cahiers* de ce célèbre Savoyard. A noter aussi cet article : « *Métiers et condition des « Petits Savoyards »*,

dans les Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Annecy 1974, et qui témoigne qu'il ne se bornait pas à faire l'histoire des grands personnages, et n'oubliait pas les « petits ramoneurs », bien représentatifs aussi.

Quelle que soit sa connaissance approfondie d'Annecy et de la Savoie, on ne saurait songer à confiner André Chevallier dans un rôle d'érudit strictement local : il a aussi abordé des sujets plus généraux avec le même bonheur. Qui ne se souvient de sa conférence au Cercle d'Etudes Philosophiques, en 1973, sur *La critique littéraire*, où il parvient en quelques pages, à retracer l'histoire de la critique traditionnelle, à brosser un tableau de la critique moderne, et à faire la critique de cette critique avec une lucidité et une justesse d'appréciation précieuses pour ceux qui l'ont écouté ou lu. On n'a pas oublié non plus sa brillante conférence sur *La poésie pure*, en 1979, qui eut un grand succès, puisqu'il la prononça deux fois dans cette même année. Pour un sujet de ce genre, il faut avouer que la performance est rare. D'autant plus qu'il reprenait la thèse de l'abbé Brémond, ancienne sans doute, mais toujours actuelle : « Prière et poésie ». André Chevallier, chrétien et humaniste, était doublement qualifié pour en parler. Et si son esprit critique l'amène à suggérer des directions plutôt qu'à affirmer dogmatiquement, il enchante le public en récitant de sa voix mélodieuse et bien timbrée des passages qu'avec un goût infaillible il a su choisir comme la quintessence du florilège français. L'enthousiasme allié à l'érudition, c'est une qualité rare et merveilleuse. Et bien sûr, sa belle sensibilité s'étendait à la musique : il faut mentionner aussi cette causerie sur une des plus célèbres réussites de l'union entre poésie et musique : *Pelléas et Mélisande, Claude Debussy et le théâtre symboliste*, en 1976, au Théâtre de l'Echange.

J'ai tenté de dégager, chemin faisant, les qualités littéraires d'André Chevallier. Si je peux me permettre de me placer au point de vue de l'abondance, sa production compte 40 conférences, 45 articles, et 34 comptes-rendus. Je suis sûr d'en oublier, car il y a d'autres écrits intéressants difficiles à cataloguer dans une nomenclature. Tout à l'heure, je donnerai encore quelques titres concernant ses travaux philologiques. Même alors, je serai incomplet.

Je vais maintenant parler d'un autre aspect de cette riche personnalité : son *activité*. Quel adjectif employer ? Débordante ? Oui, certes, parce qu'elle *déborde* le temps déjà considérable qu'il consacrait aux travaux littéraires, et les heures innombrables qu'exigeait son métier de professeur. Activité débordante et inlassable, qui aurait épuisé très vite d'autres natures de moindre capacité. Il avait un appétit presque boulimique de travail et d'activité. Et je me souviens d'une page de Jean Guéhenno, où ce dernier disait, avec un scrupule de conscience admirable, qu'il n'avait jamais vraiment *travaillé*, parce que son « travail » d'intellectuel avait toujours été pour lui un *plaisir*, comparé au labeur dur et forcé des ouvriers d'usine. A mon modeste avis, un tel scrupule ne peut que se volatiliser quand on voit un homme comme André Chevallier, doué comme il était et savourant les bonnes Lettres, partager ce plaisir jusqu'à l'extrême limite de ses forces en acceptant, en assumant toutes les tâches supplémentaires qu'on lui proposait, en ne refusant rien qui pût servir à la diffusion du savoir. Et c'est là que joue sa *générosité*, au sens large du mot.

C'est pourquoi, afin de mieux la comprendre, et de l'illustrer par des exemples, je vais remonter à ses origines. J'aurais peut-être dû commencer par là, et me pencher d'abord sur le « curriculum vitae » que m'a confié si aimablement Mme Chevallier. Ce plan aurait été plus rationnel, moins subjectif, mais je voulais présenter les choses dans l'ordre naturel de la progression de ma connaissance d'André Chevallier, qui comme beaucoup de personnalités remarquables, ne se laisse pas découvrir si facilement.

J'essaie d'aborder sa biographie par l'aspect intellectuel : la formation, les études. Il avait fait ses études primaires et secondaires en Belgique, où ses parents ont résidé de 1931 à 1953. Quant à ses études supérieures, elles vont commencer en ce pays, où il étudie la philologie

romane à la célèbre Université de Louvain, puis continueront en France, où il obtient sa licence de Lettres classiques aux Universités de Lille et de Grenoble, et réussit en même temps une épreuve de néerlandais. Ce goût des langues et cette formation linguistique, on les retrouve dans son Mémoire d'Etudes Supérieures de dialectologie, qui remporte la mention Bien (1959). Il publiera plusieurs études témoignant de qualités scientifiques comme l'amour de la recherche et le souci minutieux de l'exactitude. Je citerai *Au sujet de la délimitation des dialectes picard et wallon* (1957) et *Contribution à l'étude des toponymes de la région du Centre en Hainault, Belgique* (1957), dans le Bulletin Philologique et Historique. Il songe à aller plus loin et dépose deux sujets de thèse de doctorat d'Etat en 1962. Nul doute que si la vie le lui avait permis, il eût poursuivi sa carrière universitaire jusqu'à l'obtention du plus haut titre.

Non content d'avoir acquis des bases si solides, de s'être nourri de la manne des maîtres les plus authentiques, André Chevallier n'a cessé, sa vie durant, d'entretenir et d'accroître cette récolte qu'il avait engrangée. Il était membre de nombreuses sociétés savantes, françaises et internationales : Société de linguistique romane, Société de dialectologie picarde, Association Guillaume Budé, Groupe d'études balzaciennes, Société des Amis de Paul Cazin, des Amis d'André Gide, de Jacques Rivière et d'Alain Fournier, de Charles Péguy, etc... Il faisait partie aussi de Sociétés culturelles locales : Association des Amis du château des Allymes, Société des Amis du Vieil Annecy (membres du bureau), membre effectif de l'Académie Florimontane, dont il est devenu un secrétaire inépuisablement actif.

Il siégeait au conseil d'administration de l'Académie Salésienne, et était membre associé de l'Académie Delphinale. Enfin, du Cercle d'Etudes Philosophiques d'Annecy. Ce qui témoigne de son ouverture et envergure d'esprit.

Soyons sûrs qu'il ne s'agit pas là d'une « collection » de titres. Pas plus que d'une collection de livres. Il ne recherchait pas les adhésions, les comités, les présidences. On les lui proposait, et il les acceptait, parce qu'il ne savait pas refuser. Quand il s'agissait de faire profiter les autres de son savoir, sa générosité le vouait à déployer cette immense activité, et à dépenser ses forces sans compter. Il a donné un éclatant démenti à la légende de l'intellectuel dans sa « tour d'ivoire ».

Non seulement il exerçait, dans toutes les sociétés culturelles que j'ai énumérées une activité *réelle*, aussi effective que possible, mais encore il s'était *chargé* — le mot n'est pas trop fort — du bureau de l'Association des parents d'élèves du Lycée Gabriel Fauré, et de représenter ces parents au conseil d'orientation de juin 1968. Quant au service des examens, déjà habituellement lourd pour un professeur en fin d'année scolaire, il ne plaignait point sa peine, et outre le BEPC, le baccalauréat, le concours d'entrée à l'Ecole Normale de jeunes filles d'Annecy, il était membre du jury du Concours de la Caisse nationale des monuments historiques pour le recrutement des guides et conférenciers, des examens de diction et d'Art Dramatique, des Concours de recrutement d'employés de préfecture et de mairie, des concours littéraires et de poésie de l'Académie Florimontane, et de composition française du Rotary-Club d'Annecy. Il fut aussi membre de la Commission du Musée de la ville d'Annecy, du Comité de Rédaction de la Revue Savoisienne, et représentant élu (suppléant) du personnel à la 5e Commission Administrative Paritaire Académique, de 1961 à 1968. Ces sept années suffiraient amplement à prouver — s'il en était besoin — le sens de la solidarité professionnelle chez ce lettré, aussi éloigné que possible des « mandarins » fabuleux, sinon par l'étendue de son savoir. Mais c'est peut-être dans l'animation du Cercle Berthollet que l'on voit s'épanouir son dévouement et son efficacité. Elu Président en 1968, il offrira sa démission en 1975 pour raison de santé, puis il réassumera cette charge pendant quelque temps, à titre de « faisant fonction », ce qui montre bien, là encore, que le désir de rendre service passait, chez lui, avant la recherche des honneurs.

Et maintenant, je voudrais, pour terminer, après avoir essayé de le décrire tel qu'il m'était apparu, et de donner quelque idée de son œuvre et de son action publique, en quelque sorte, après avoir parlé du professeur, du causeur, de l'érudit, du secrétaire et du président omniprésents, dire un peu ce qu'était l'homme dans le privé, au sein de sa famille, approcher, avec tout le respect et la discrétion qui lui sont dus, ce caractère, cette nature.

Nous allons donc, encore une fois, revenir en arrière.

André Chevallier est né le 5 mai 1927 de parents français à Longwy, ville qui se trouve non loin des frontières belge et luxembourgeoise. Nous avons vu que la plus grande partie de son enfance et de sa prime jeunesse s'est écoulée en Belgique. Pays ami, certes, que cette Belgique wallonne, et surtout dans ces années qui suivirent la première guerre mondiale. Mais malgré cette chaude amitié de francophones et d'alliés, André Chevallier, dès son plus jeune âge, a ressenti la nostalgie de la France, si proche et pourtant lointaine. Son père, quand il y allait, de temps en temps, leur rapportait toujours une poignée de terre française. Plus tard, André, installé en France, se trouvera exempté du service militaire, non pas pour raisons de santé, mais en tant que bénéficiaire d'un règlement qui l'en dispensait comme ayant séjourné longtemps à l'étranger. Eh bien, toute sa vie, il a regretté cette dispense, qu'il n'avait point sollicitée. Il ne pouvait chasser l'impression qu'il n'avait pas fait son devoir : Saluons ici, pour son excès même, la pure exigence de cette conscience.

Alliée à cette rigueur morale, on trouvait chez lui une grande sensibilité. Non seulement à la poésie, à la Nature, mais aussi sur le plan humain, où elle confinait à une certaine vulnérabilité. Il souffrait devant la violence, la médiocrité, la grossièreté, ou seulement le manque de convivialité, d'aménité de beaucoup de ses contemporains. Et au lieu de savourer narcissiquement ses propres qualités, il se désolait de voir tant de gens si peu empressés à les partager. Et, sans le laisser trop voir, il s'affectait du détraquement de notre époque.

Car il pensait plus aux autres qu'à lui-même, et s'il se trouvait être une personnalité en vue, c'était le résultat de son dévouement. C'est pourquoi, je suis irrésistiblement amené à parler de sa *modestie*. Je n'en donnerai que deux exemples, mais qui me paraissent tout à fait probants. Le premier est un petit secret que je me permets de dévoiler aujourd'hui avec l'autorisation de Mme Chevallier. Il ne montrait les dessins et les aquarelles, auxquels il excellait, qu'à sa femme et à ses enfants, et exigeait que *personne* d'autre ne fût au courant de l'existence même de son talent. Jusqu'à ses cousins l'ignoraient.

Le second trait me semble encore plus stupéfiant, si c'est possible. Ce fut André Chevallier qui, une fois nommé secrétaire de l'Académie Florimontane, demanda de faire figurer sur la liste des membres, à la suite de leurs noms, les décorations de ses confrères, mais défendit expressément et énergiquement qu'on y mît jamais les siennes. Il ne pouvait supporter l'idée que l'on pût lui prêter l'intention d'avoir pris cette initiative pour faire valoir ses propres distinctions honorifiques. (Chevalier des Palmes Académiques dès le 21 juillet 1969, c'est-à-dire à 42 ans, et officier le 24 août 1976).

Mais il n'avait pas la modestie cnnuyeuse. Il ne nous donnait pas mauvaise conscience, il n'était pas « modeste et fier de l'être ». Dans cette langue latine qu'il enseigna si bien, le terme « modestia » signifie aussi *modération*.

Il y a encore, en latin, un mot encore plus beau, parmi tant d'autres, et d'une telle richesse, d'une telle plénitude de sens qu'il est presque intraduisible en français : c'est le mot « humanus ». Cela veut dire à la fois humaniste et humain, au sens moral de *bon*. C'est pourquoi André Chevallier n'était pas de ceux qui, dans un lycée, affectent d'ignorer l'existence de ce monde discret des employés, des « agents de service ». Il a voulu qu'ils fussent représentés au Cercle Berthollet : ne faisaient-ils pas partie intégrante de la vie du lycée ? Avec bonhomie, avec naturel,

parce qu'avec un intérêt sincère, il conversait avec un balayeur. Sans aucune arrière-pensée démagogique. C'est pourquoi je voudrais mentionner cet hommage modeste mais combien juste, et qui, j'en suis sûr, devait l'attendrir et le réjouir intérieurement : on l'appelait « le professeur Chevallier ».

« Humanus », il l'était aussi, bien sûr, comme humaniste. Je voudrais ajouter à ce que j'ai dit au début, que, non content d'enseigner avec talent et ferveur les Lettres classiques, il a milité pour la cause des Humanités gréco-latines et a salué la mémoire de ceux qui l'ont défendue, notamment Pierre Boyancé, membre de l'Institut, et le professeur Maurice Lacroix. Il les avait connus à la « Franco-Ancienne » (Société des professeurs de français et de langues anciennes), et leur a consacré deux beaux articles dans la Revue Savoisienne, en 1976 et en 1977.

Et c'est là que nous rencontrons encore un mot latin plein de sens : « fides ». Il signifie la fidélité — dont il est la source étymologique — et aussi la confiance, la foi. La fidélité à la tradition, André Chevallier l'a pratiquée : aussi bien intellectuelle que familiale. Il fut « humanus » et « fidelis ». Ce second adjectif, il l'a réalisé aussi pleinement que le premier, car il avait gardé la foi chrétienne de son enfance. Elle a été l'élément moteur de sa vie. C'était une foi de la tradition salésienne, profonde, exigeante, et peu démonstrative. Celle de saint François, son maître spirituel.

Enfin, le courage, cette qualité majeure qui, quelque forme qu'elle prenne, constitue la dignité humaine. J'en parlerai très rapidement, parce que cette vertu est sous-jacente dans tous les traits que j'ai rapportés. Je n'en donnerai que deux exemples. Le premier, que j'ai constaté moi-même : je ne l'ai jamais entendu se plaindre, et quand on lui parlait de sa santé, il souriait. Mais ce courage, Mme Brun l'a évoqué mieux que je ne saurais le faire. Je signalerai cependant qu'au cours de sa dernière sortie publique, en excursion à Grenoble avec « Les Amis du vieil Annecy », à l'occasion du centenaire de la naissance de Stendhal, il a surmonté sa fatigue pour visiter le musée du grand Grenoblois.

Je ne voudrais pas clore cet éloge bien insuffisant, je m'en rends compte, sans dire quelques mots de son admirable compagne. Georgette Chevallier est la fille d'un éminent professeur de la Faculté des Sciences de Lille : Maurice Hocquette. Elle aussi fait preuve d'un courage exemplaire. Ai-je besoin de dire qu'elle assume la succession d'André Chevallier comme secrétaire de notre Académie, sans renoncer à son propre travail, écrasant, de professeur de Lettres ? Et pourtant, cet été, elle a été de nouveau frappée par le destin en perdant son père, un an après son mari. Elle est exceptionnellement digne de son compagnon. Vous connaissez ses articles, ses causeries, où l'imprévu, le pittoresque, colorent une érudition qui fait écho à celle d'André Chevallier. Elle lui a permis de devenir ce qu'il était.

Il y a des existences rayonnantes et fécondes. Cela est bien vrai pour celle d'André Chevallier. La personnalité de cet homme, son riche éventail de vertus et de qualités, d'activités multiples, tout ce qu'il a fait, écrit et dit restera dans nos mémoires. Et aussi ce qu'il a été, cette réalisation de soi, bien souvent en s'oubliant soi-même, cette vaste érudition pleine de charme, cette urbanité, cette humanité, cette écoute de l'autre, ce culte de l'amitié, tout cet ensemble qui faisait de lui un véritable « honnête homme » du XVIIe siècle égaré dans notre pauvre époque, et pourtant souriant avec cette sagesse qu'il avait puisée chez les bons esprits, et dont il avait fondu harmonieusement les éléments pour en élaborer la sienne propre, comme les abeilles de Montaigne qui « pillotent deçà delà les fleurs, mais après en font le miel, qui est tout leur ». Le message de cet ami, nous le recueillons tous, et il durera plus longtemps encore qu'il ne l'a imaginé, dans sa modestie, car peu d'hommes furent à la fois moins donneurs de leçons, et davantage sources d'exemples.

Guy BREGNAC.

Eloge de Charles Devant

Je voudrais tout d'abord adresser aux amis qui m'ont ouvert si généreusement les portes de cette docte assemblée, et à vous tous, mes chers confrères, pour l'excellent accueil que j'ai toujours et chaque fois rencontré ; vous adresser ici avec mes remerciements, le témoignage d'une sincère reconnaissance.

Il ne saurait d'ailleurs en être autrement avec l'honorable mission dont je sollicite humblement votre agrément, ne serait-ce que par le modeste reflet que cet éloge voudrait apporter d'une vie tout entière, celle M. Charles Devant, toute d'exemple et de probité, consacrée à son travail, à sa famille, comme aux affaires de son pays.

Je n'en rapporterai ici que les principaux épisodes avec ce qui semble avoir été pour Charles Devant, les temps forts d'une carrière dosée, toujours équilibrée entre les responsabilités professionnelles et les devoirs de son foyer, mais toujours et en tout, bien remplie.

Les traits essentiels de ce passage chez les mortels qui s'ouvre le 3 juillet 1887 pour prendre fin le 5 octobre 1979, à l'âge de 93 ans, je les dois à l'une de ses filles qui prenait le nom de Mme Lacombe, le 16e jour du mois de mai de l'an 1942 en cette charmante cité d'Annecy.

A Mme et à M. Charles Lacombe, j'adresse ici mes plus vifs et sincères remerciements pour m'avoir si aimablement confié un document rédigé par Charles Devant, lui-même, en date du 1er mai 1971 (vraisemblablement avait-il profité de célébrer à sa façon la fête du travail) ; un document qu'il intitule « Mon Curriculum Vitae », titre auquel il a aussitôt la complaisance et la délicatesse d'ajouter la traduction entre parenthèses — le cours de ma vie —.

C'est ainsi que le 3 juillet 1887, le village de Cluses enregistre une âme de plus au foyer de Jean-Pierre Devant, professeur à l'Ecole d'Horlogerie et Julie Peltre ; une âme en un corps solide « apporté dans les mains du Docteur Grisel » (ce sont les propres termes de Charles Devant) et dont il deviendra le gendre en son temps.

Dix ans plus tard (à peine) 1897, Charles Devant subira son premier test devant un jury de certificat d'études présidé par M. Peltre, son grand-père, il y sera reçu premier du canton à la grande joie de son aïeul.

Le temps des études se poursuit : après le certificat et une année d'Ecole Primaire de perfectionnement scolaire, toujours à Cluses, il rejoint le Lycée Berthollet à Annecy, d'octobre 1898 à juillet 1905, pour passer ensuite deux saisons en Cours de Centrale au Lycée de Grenoble.

Les 20 ans ont sonné pour Charles Devant, c'est l'âge où les horizons se profilent de plus en plus loin, l'avenir se présente exaltant. Le 4 octobre 1907, ayant choisi un an de service avant d'entrer à Centrale, Charles Devant, est incorporé au 8e d'Artillerie de Nancy. Il en sera libéré le 24 octobre 1908 pour entrer aussitôt à l'Ecole Centrale. Après 3 années d'études, il en ressortira le 20 juillet 1911 en excellente position de 29e sur 229 élèves de sa promotion, ce qui suffit à confirmer déjà les qualités de travail et d'assiduité aux études du lycéen d'Annecy.

Les obligations du service militaire accomplies du 20 octobre 1911 au 25 septembre 1912 en qualité de Sous-Lieutenant au 9e Régiment d'Artillerie de Castres, Charles Devant entre comme ingénieur à la Société des Forces du Fier, le 1er octobre 1912, quand le 23 août 1913, le gai carillon du clocher de Cluses annoncera son mariage avec Joséphine Grisel, la

fille du Docteur qui lui avait si bien facilité sa première entrée dans le monde. De cette union, naîtront cinq enfants.

Une année plus tard, le 2 août 1914, les cloches encore mais sonnant le tocsin de la mobilisation générale, appellent le Lieutenant Devant à rejoindre les « armées de guerre » jusqu'au 27 novembre 1915 ; date à laquelle et sans doute pour d'impérieuses raisons techniques, il est rappelé aux Forces du Fier, mais ce ne sera que pour un court séjour de 5 mois.

En effet, après avoir passé un mois au dépôt d'Artillerie de Grenoble, il rejoint dès le 11 mai 1916, les armées au combat. La « Grande Guerre », comme on l'a souvent appelée, fait rage. L'assaut sur Verdun n'a-t-il pas été lancé dès le 21 février de cette même année ? Charles Devant accomplit son devoir, il sera promu au grade de Capitaine et décoré de la Légion d'Honneur, le 7 octobre 1918, quelques semaines avant que ne retentisse la sonnerie du Caporal Cellier annonçant la fin des combats.

Charles Devant démobilisé ne rentrera dans ses foyers que le 21 mars 1919 pour réintégrer la Société des Forces du Fier à Annecy jusqu'au 31 mai 1924.

Notre ingénieur, galvanisé à l'école de la vie et par les rudes épreuves traversées, se trouve cependant dans toute la force de l'âge de ses trente ans, de sa technicité acquise à la force du poignet, d'une envergure d'esprit qui le pousse à voler plus haut encore.

Le 1er mai 1924, il entre en qualité de Chef de Service aux Usines Michelin à Clermont-Ferrand, son séjour s'y poursuivra jusqu'à fin 1930, plus de six années où il apporta toute sa collaboration et son dynamisme à ce grand complexe industriel des produits transformés du caoutchouc, alors en pleine expansion.

Cependant, Charles Devant ne semble pas avoir trouvé, chez Michelin, « carrière à sa mesure », toute issue lui paraît bouchée ; faut-il en déduire que l'encadrement est solide et peut-être aussi que les structures restent encore statiques ?

Non loin des Usines Clermontoises, pratiquement à mi-chemin des attaches Annéciennes, à Villefranche-sur-Saône en Beaujolais, les Etablissements Vermorel sont en crise, et pourtant rien n'y manque, surtout pas la clientèle des agriculteurs en général et viticulteurs en particulier tant il faut déjà et de plus en plus prévenir les dégâts des insectes et les maladies cryptogamiques qui guettent la vigne, les céréales et les arbres fruitiers. De plus en plus, il faut des appareils à traiter les plantes et les arbres, des pulvérisateurs ou plus communément ce qu'on appelle : « des Vermorel ». Les Etablissements Vermorel de Villefranche n'ont plus de tête ; la gestion en est touchée.

Dès le 1er janvier 1931, les portes s'ouvrent pour accueillir le nouveau Directeur Général, il s'appelle Charles Devant ; c'est la reprise en mains, Vermorel retrouve un souffle nouveau, un marché adapté et propice, grâce aux techniques de pointe apportées par notre ingénieur et utilisées au service d'une production agricole-viticole et arboricole de qualité ; autant d'aspects prestigieux et bénéfiques qui ont concourru en leur temps à l'essor d'une agriculture spécialisée régionale, voire nationale.

Fin 1935, la cinquantaine est proche, mais les facultés de l'ancien de Centrale demeurent sans faille ; ses aptitudes à mener les hommes et les choses restent pleines et généreuses.

Il est appelé à prendre la Direction Générale de la Société des Forces du Fier ; une société privée qui, à ce moment-là, produit et distribue l'électricité à des milliers d'usagers. C'est déjà le miracle de la Houille Blanche, dont je garde personnellement un souvenir d'enfance, lors d'une visite, fasciné par les imposantes turbines installées aux Usines de Brassilly et Chavaroche.

Charles Devant de retour à Annecy avec sa famille retrouve ses amis. Il assurera la fonction de Directeur Général des Forces du Fier jusqu'au 1er juin 1946. Dix années pendant lesquelles ce Chef donnera incontestablement toute sa mesure ; dix années qui, dans cette époque troublée,

le verront assumer de nobles tâches au gré des missions qui lui seront confiées, exigées alors par la « Nation en temps de guerre ».

Mobilisé le 2 septembre 1939, il restera affecté à son poste de Directeur Général des Forces du Fier, tandis que dans les quelques mois qui vont venir avec la défaite de juin 1940, il se verra confier la fonction complémentaire de Président Directeur Général de la Société des Mines d'Entrevernes qui est une filiale de la Société des Forces du Fier.

La Mine d'Entrevernes exploitée dès après la découverte du premier affleurement de lignite en avril 1794 et non sans quelques vicissitudes ou autres interruptions, reprise en 1917 en raison de circonstances analogues à celles de 1940, abandonnée à nouveau en 1928, la production du lignite n'étant plus compétitive, il a fallu (et là, je cite textuellement la magistrale conférence faite par Charles Devant à l'Académie Florimontane le 7 mai 1941) « il a fallu le coup de tonnerre de juin 1940 pour que fut prise la décision de remettre immédiatement en exploitation la Mine sans considération de difficultés, ni d'argent ».

Ainsi se situe Charles Devant dans les années sombres que l'histoire elle-même a encore du mal à définir : la défaite, l'occupation, la résistance, les restrictions et je cite encore ses propos :

« La Société voulait ainsi en premier lieu, éviter à tout prix les restrictions de consommation du gaz qui, devenant inévitables, allaient paralyser une bonne partie de l'industrie annécienne et gêner considérablement la population ouvrière ; en second lieu, tirer parti d'une ressource régionale qui en raison de l'occupation de nos Mines du Nord et des difficultés de transports pouvait prendre utilement sa place dans le cadre de l'économie nationale. »

« Les travaux furent commencés immédiatement et poursuivis sans interruption. Le résultat en fut que dès le 10 juillet (de cette année 1940) les restrictions imposées par le gaz étaient supprimées, qu'en septembre des industries privées de mazout pouvaient alimenter leurs fours au gaz et que, pendant l'hiver particulièrement rigoureux, une partie de la population privée de charbon put, grâce au stock de lignite constitué sur place, échapper aux souffrances du froid. »

Ces quelques lignes extraites de la conférence du 7 mai 1941 suffisent à elles seules à nous faire découvrir ou à nous rappeler l'homme de devoir qu'était Charles Devant, toujours prêt à l'effort avec la foi, la générosité et la justice que ses collaborateurs ont toujours appréciées.

Le 13 juin 1946, une aube nouvelle s'est levée, pleine d'espoir en refermant derrière elle la Mine d'Entrevernes, Charles Devant doit quitter son œuvre, car c'était bien son œuvre. Vibrant comme il l'avait toujours fait aux choses de la terre, c'est le laboureur qui rentre dans le crépuscule qui s'éteint après avoir, au rythme des saisons, creusé le sillon, jeté le grain en terre puis emporté la moisson.

De retour à Annecy, la Société des Forces du Fier ayant basculé dans le grand chambardement des premières nationalisations, Charles Devant reprend son poste d'Agent Supérieur à Electricité de France en attente de sa retraite qui prend date à E.D.F. le 1er novembre 1947.

Une retraite bien méritée dont il jouira paisiblement au milieu des siens et jusqu'au 5 octobre 1979 où il prendra le chemin de l'au-delà, après 93 ans, toujours fidèlement consacrés à son travail, à sa famille et à ses idées.

Chavanod, Février 1984,

Joannès BEAUQUIS.

Eloge de Camille Dubouloz

Les hasards de la vie me font un devoir d'évoquer devant vous la mémoire d'un homme que je n'ai pas connu, que je crois même n'avoir jamais rencontré, et qui fut mon prédécesseur à la Bibliothèque de l'Académie Florimontane.

Etrange concours de circonstances qui fait que, Directeur des Bibliothèques de la Ville d'Annecy, j'étais amené à voir presque tous les jeudis matins, M. Matrod, qui était alors mon voisin au 2e étage de la Mairie, et qu'après le déménagement de la Florimontane, je n'ai plus eu le temps de venir rue Jean-Jacques-Rousseau.

Et c'est peut-être mieux ainsi, car il m'a fallu, peu à peu, derrière un nom découvrir un visage, une silhouette, un caractère, et, brin par brin, avec les souvenirs de ceux qui l'ont connu, reconstituer la vie d'un homme.

Camille Dubouloz est né à Passy le 14 mai 1912, mais c'est à l'Administration du P.L.M. qu'il doit cette origine Faucignerande. Son père était cheminot à la gare du Fayet, et sa mère masseuse à l'établissement des Bains de Saint-Gervais.

Tous deux étaient chablaisiens. Lui, venait du Lyaud, et appartenait à cette « tribu » des Dubouloz, (des Duboule, devrais-je dire) qui essaimèrent en partant du flanc de la montagne des Hermones, du petit triangle : Reyvroz, Armoy, Le Lyaud, et fournirent à la Savoie, des lignées de notaires, d'avocats, de magistrats, de syndics, de maires, et aussi, car les familles étaient nombreuses, de paysans et de fonctionnaires.

Camille Dubouloz chercha-t-il à reconstituer son arbre généalogique ? J'ai retrouvé, de sa main, une petite note mentionnant l'existence d'un Dubouloz, avocat et propriétaire en Chablais, né en 1750.

Sa mère, elle, était de Concise, hameau de Thonon ; et dans sa famille, il y avait des Fillion ; ce qui fait, en définitive, que nous étions, lui et moi, probablement un peu cousins.

La carrière d'un cheminot est peu sédentaire, les Dubouloz quittent Le Fayet pour Annecy et nous retrouvons Camille élève de l'Ecole des Cordeliers.

De là, il part faire ses études secondaires à Thonon, bien entendu, au Collège Saint-Joseph, et enfin, ce qu'on appellerait maintenant ses classes terminales, au Collège de Rumilly.

Il y obtient son baccalauréat.

Puis c'est le Service Militaire qu'il accomplit dans l'Intendance à Lyon.

Rendu à la vie active, il passe en 1930 le concours de Contrôleur des Douanes, le réussit, et est nommé d'abord à Marseille, puis à Bellegarde.

En 1938, il est vérificateur à Saint-Louis, et c'est alors qu'il songe à créer un foyer avec une amie de jeunesse, Mlle Georgette Legrand. Ils s'étaient connus en montagne, et l'amour de la montagne leur fit découvrir un autre amour.

Mlle Legrand habitait Annecy, où sa famille, originaire de Normandie, était venue s'établir.

Elle avait fait ses études au Lycée d'Annecy et milité dans les mouvements J.E.C. (Jeunesse Etudiante Chrétienne) ; elle devait s'accorder avec l'ancien scout, lui aussi intéressé par les mouvements de jeunesse.

Se marier, en 1938, quand on est fonctionnaire en poste à la frontière allemande, n'est pas chose aisée. Il faut d'abord obtenir une permission. On la sollicite ; elle se fait attendre, et finit par arriver émanant du Directeur des Douanes de Toulouse, et assez curieusement signée : Chamberlain.

Le couple s'installe à Huningue. Mais, en juillet 1939, Camille Dubouloz est nommé à Bellegarde ; il va pouvoir éloigner sa femme des frontières dangereuses, et de l'autre côté de la Valserine, il y a un appartement qui convient parfaitement (à Coupy).

Hélas, septembre 1939, c'est la guerre. M. Dubouloz est mobilisé ; il part pour Vesoul, dans l'Intendance. Mais 1940, c'est la débâcle qui le traînera jusqu'à Carcassonne.

Démobilisé, il regagne Bellegarde et rejoint sa douane qui est en zone sud, mais ne peut reprendre son appartement qui est en zone occupée et, qui pis est, interdite. La délimitation de ces 2 zones c'est la Valserine.

C'est à Bellegarde que naissent les 4 enfants, qui héritent de leurs parents l'amour de la nature, de la montagne et de l'histoire. Deux seront professeurs, la fille aînée de Sciences Naturelles, le premier fils, d'Histoire. Le troisième sera ingénieur, et le quatrième voudra être programmeur, ce qui semblera une idée un peu farfelue, à une époque où il n'y avait pas encore un ordinateur sur chaque table de cuisine. Et tous seront artistes, dessinateurs, peintres ou sculpteurs.

Camille Dubouloz poursuit sa carrière. En 1951, il revient en Savoie, nommé Inspecteur des Douanes à Annemasse-Gare, puis receveur à Moellesullaz, Enfin Receveur Principal à Annemasse, au Centre Régional de Dédouanement.

C'est là qu'il prend sa retraite le 1er juillet 1974 et vient s'installer à Annecy où la famille possède une maison, chemin des Alluèges.

Retraite bien occupée, Camille Dubouloz a toujours été passionné de trop de choses pour sombrer dans l'inactivité.

De montagne, d'abord, cette montagne qui semble avoir été sa grande passion. Il était alpiniste avant que ce ne soit devenu une mode.

J'ai déjà dit que c'était en montagne qu'il avait connu sa femme, au cours de ces randonnées qui duraient parfois plusieurs jours, à travers le Beaufortin ou la Vanoise, sans parler des sommets plus proches qu'il avait tous gravis, parfois un peu trop vite, au gré de ses camarades.

Est-ce pour lui transmettre cet amour, qu'il hissa un de ses enfants, âgé de 3 ans, jusqu'au refuge de la Pointe Percée ? Pour les sorties dominicales, il fallait partir tôt, et ce grand croyant n'aurait pas voulu manquer la messe. Celle du samedi soir n'était pas encore inventée. Alors, un prêtre ami la célébrait pour eux à 4 heures du matin.

Après la montagne, la saison venue, le ski. Dans sa jeunesse, le ski, c'était La Clusaz, le dimanche... On allait à la messe à 5 h 1/2 dans la chapelle des Capucins, où les dames n'étaient admises qu'en jupes. Après la messe, il fallait rentrer se changer pour prendre le car de 7 heures.

La Clusaz, la montée sans remonte-pente, 2 heures de marche, puis la descente, l'unique descente, en freinant suivant la technique éprouvée des bâtons entre les jambes.

Plus tard, il pratiqua le ski de fond et s'intéressa à la spéléologie.

Pour être plus près de sa montagne, Camille Dubouloz louait à l'année à La Clusaz, aux Confins, un grand chalet, où montèrent un à un tous les vieux meubles de la famille.

Au pied de la montagne, cet homme curieux de tout se fait écologiste, avant que le dictionnaire n'ait découvert le mot. Il tente d'implanter aux Aravis le pavot d'Islande dont il est allé chercher les plants au Col du Lautaret... Peut-être s'agissait-il d'une petite expérience scien-

tifique puisqu'elle semble avoir été patronnée par le Professeur Ruffin-Lanche de Grenoble.

L'expérience réussit merveilleusement autour du chalet des Confins, mais Camille Dubouloz recherchera en vain ses pavots dans les Combes des Aravis..., mauvaise volonté du sol ou gourmandise des chèvres pour cette nourriture nouvelle.

Savait-il qu'au XIXe siècle, un Dubouloz du Lyaud avait implanté dans sa commune la culture du sainfoin, ce qui, dit le Dictionnaire des Communes, mit la localité dans l'aisance.

Et, dans la foulée, il collabore avec un lieutenant de louveterie, M. Ranaud, à la réimplantation des Bouquetins dans le massif des Aravis, et à celle des Gypaètes barbus dans la vallée du Borne, à Entremont et aux Glières.

Cet homme s'intéressait à tout : il est vrai que les douaniers sont, par nature, curieux ! Ils le sont même par devoir. Mais notre collègue Pierre Soudan me disait avoir remarqué que cette curiosité professionnelle amenait les meilleurs d'entre eux à se passionner pour la recherche des techniques de beaucoup de métiers.

Un ami de la nature est aussi un voyageur. Camille Dubouloz semble avoir eu une prédilection pour l'Italie du Sud, peut-être parce qu'il existe là-bas quelques volcans à gravir pour les voir de plus près. Il visita aussi le Maroc, et son dernier voyage fut un pèlerinage à Fatima, mais il n'était pas très attiré par les voyages organisés.

Et les vacances ! L'ancien scout n'avait rien oublié. Et les vacances, c'était du camping itinérant à 6 sous la tente, à travers toute la France (sauf le Nord).

Car Camille Dubouloz avait l'âme scoute. Il était entré en scoutisme au Collège de Rumilly, dans une troupe qui dépendait de la section de Haute-Savoie et était en relation avec le scoutmestre de la troupe inter-paroissiale de Notre-Dame d'Annecy, un jeune homme qui s'appelait Clément Gardet.

Puis, douanier à Bellegarde, il avait réorganisé une troupe dont il était le chef de Groupe. Je crois que c'est là qu'il fut le chef de Pierre Soudan.

Tous ses amis sont unanimes, c'était un homme fin, éclectique, très cultivé parce que grand lecteur, connaissant tous les livres concernant la Savoie, capable de nommer l'auteur d'un titre. Catholique, à la foi très solide. Doué d'une philosophie équilibrée. C'est l'impression qu'il donnait à ceux qui l'approchaient, impression d'équilibre physique et moral.

Cet équilibre faisait de lui un conseiller avisé et un convive agréable, ayant la répartie vive, spirituelle, parfois caustique.

Comment vint-il à la Florimontane ? L'amour de la Savoie et des livres devait l'y conduire. Il y retrouva M. Matrod, ancien douanier comme lui et aussi l'ancien scoutmestre Clément Gardet, devenu Président de l'Académie.

C'est en 1975 qu'il est nommé correspondant, et presque tout de suite adjoint au Bibliothécaire.

L'année suivante, à la suite de la maladie de M. Matrod, il prend sa succession et bénéficie d'une promotion exceptionnelle, puisqu'il est simultanément nommé membre associé, puis effectif, et entre au Comité.

Pendant 5 ans, il gérera la Bibliothèque. Il est à son affaire, c'est un homme méthodique, ami des livres, méticuleux. Il va parachever la remise en ordre de cette bibliothèque qui avait déjà bien souffert d'être ouverte à tous les vents dans les locaux de l'Hôtel de Ville, ainsi que du déménagement.

Le Président Gardet a souligné son dévouement, sa parfaite courtoisie et sa ponctualité, qualités importantes pour un Bibliothécaire. J'y ajouterais sa compétence.

Le dimanche matin, 25 janvier 1981, entendant la messe dans la Chapelle des Capucins, M. Camille Dubouloz eut un malaise. Il devait mourir dans l'ambulance qui l'emportait à l'hôpital.

L'image que je garde de lui, est celle du profil d'un homme aux traits fins, assis sur un petit rocher au cœur d'une montagne et qui regarde la vallée.

Le jour de ses funérailles, tous les amis de la montagne étaient descendus pour l'accompagner.

François LANIER.

⁂

Je tiens à remercier Mme Camille Dubouloz qui a bien voulu me recevoir, et ses amis, M. Raymond Bozon, M. Pierre Soudan (qui m'a dit être heureux de l'avoir connu), Mme Marie-Thérèse Hermann, M. Clément Gardet et M. Camille Bouvier, qui fut son collègue.

Un délégué de Rumilly à Paris en 1860

La réunion de la Savoie à la France fit participer aux événements, et conduisit à Paris, quelques têtes politiques locales. Joseph Dufour, ou Dufourd, est l'un de ces délégués. Né à Rumilly en 1796, il fit une carrière de magistrat : substitut avocat fiscal à Annecy en 1822, puis juge au tribunal d'Annecy et à celui de Chambéry, avocat patrocinant à Chambéry de 1832 à 1848, avocat des pauvres en 1848, et enfin avocat fiscal général — l'équivalent de procureur général — près la Cour d'appel en 1849. Nommé conseiller à la Cour de cassation à Turin, il est mis à la retraite sur sa demande. Il s'intéresse alors à l'agriculture : président du comice agricole du canton de Rumilly, il fait paraître quelques publications sur la culture du mélèze, le déboisement, l'irrigation, la vigne, l'assolement triennal.

Conseiller municipal de Rumilly depuis 1851, il rédige au début de 1860 une adresse à Napoléon III en faveur de l'annexion, qu'il fait signer dans la ville. Aussi fut-il désigné comme délégué pour porter les vœux de la population à l'empereur. Quelques autres notables rumilliens se rendirent avec lui à Paris : Jules de Gavand, docteur en droit, conseiller municipal de 1857 à 1860, Barthélémy Magnin, ancien syndic, Augustin Descostes, médecin [1]. Ils partirent tous le 18 mars et arrivèrent à Paris le lundi 19 mars. Ils y retrouvèrent la délégation des autres notables savoyards, arrivés dès le 14 mars ; ils rejoignirent en particulier le docteur Louis François Ginet, un des douze députés libéraux à Turin qui avaient adressé une pétition au roi de Sardaigne en juillet-août 1859, déclarant, avec Costa de Beauregard : « la Savoie n'est pas italienne » ; Ginet était accompagné de son neveu Tancrède de Fortis, qui, plus tard, fut secrétaire d'ambassade à Vienne et maire de Serrières-en-Chautagne.

Tous furent reçus solennellement par Napoléon III le 20 mars, et le 24 mars eut lieu un grand dîner aux Tuileries. Voici ce que Joseph Dufourd a écrit sur sa députation, quelques années plus tard dans une brochure rédigée à l'occasion des élections municipales d'octobre 1865, et à propos de ses démêlés avec le docteur Joseph Frédéric Girod, ancien syndic, et maire de Rumilly depuis 1860 [2] :

---

(1) Sur ces personnages voir F. Croisollet, *Histoire de Rumilly*, Chambéry, 1869-1882, 2 vol.

(2) *Joseph Dufourd de Rumilly à ses concitoyens*, Chambéry, décembre 1865, 37 p. IN-8°. Exemplaire avec additions manuscrites de l'auteur, bibliothèque Louis Buttin.

« En 1860 les bruits de la cession de la Savoie à la France se propagèrent. La plupart des membres du Conseil général se réunirent à Annecy et il fut décidé qu'une députation serait envoyée à l'empereur. J'apportai cette grande nouvelle à Rumilly. Aussitôt tous les habitants se réunirent et résolurent d'envoyer des députés à Napoléon III. Je fus chargé de rédiger une adresse, laquelle en quelques heures fut couverte de 300 signatures. Je fus chargé de la députation avec MM. Degavand, Magnin et le docteur Descostes. Nous partîmes pour Paris le 18 mars. M. Ginet, notre ancien député était arrivé la veille. Déjà plusieurs municipalités avaient fait parvenir des adresses d'adhésion. M. Ginet transmit un télégramme à M. Girod, alors syndic de Rumilly, pour l'engager à envoyer une adresse de la part du conseil municipal. M. Girod se borna à envoyer une délibération en blanc-seing. Ce blanc-seing me fut communiqué par M. Ginet, à l'hôtel du Louvre, et le blanc fut rempli par M. le comte de Fortis, neveu de M. Ginet, sous ma dictée... »

En un autre endroit Joseph Dufourd refuse d'être classé parmi « ceux qui regrettent le passé » et il expose ses opinions personnelles :

« M. le Maire, dans sa proclamation, parle de ceux qui regrettent le passé. Si cela s'adresse à moi, j'ignore à quel passé il entend faire allusion. Se reporte-t-il au gouvernement sarde ? Mais de ce côté, je n'ai pas de regret. La Constitution accordée par le roi Charles-Albert avait toutes mes sympathies. J'étais attaché à la dynastie de nos rois ; mais des événements politiques d'un ordre supérieur ayant de nouveau uni la Savoie à la France, nous n'avons eu qu'à nous féliciter d'une union qui a été pour notre pays une source féconde de prospérité. Je ne regrette donc pas le passé. Je n'ai jamais eu d'ambition. Nommé conseiller à la Cour de cassation, j'ai refusé pour me vouer à l'agriculture. De retour dans ma ville natale, j'ai refusé les fonctions de syndic... »

Mais si nous évoquons ici la mémoire de Joseph Dufourd, c'est parce que nous avons recueilli une lettre qu'il écrivit de Paris, à l'Hôtel de France et d'Angleterre, où il logeait, le 25 mars 1860. Un document inédit, qui, indiquons-le dès maintenant, pourrait trouver sa place aux Archives de la Haute-Savoie, dans le fonds Dunant. La lettre en effet est envoyée à « M. Dunant Prosper, à Annecy, Savoie ». Le destinataire était un ami de Dufourd ; et c'est une personnalité annécienne bien connue : né à Lathuille en 1790, il exerça la profession d'architecte civil à Annecy, où il mourut le 2 juillet 1878. Il était aussi peintre à ses heures et nous a laissé de précieuses vues du vieil Annecy. Son fils fut Camille Dunant, autre personnalité de la ville, né en 1819.

Ce court récit contient nombre de détails pittoresques sur une semaine historique. Certes on connaît déjà les impressions d'autres délégués savoyards dans la capitale, en particulier grâce

à des lettres du député chablaisien Félix Jordan, qui ont été publiées par le chanoine Picard [3]. Dans l'une datée de Dijon, le 13 mars, sur la route de Babylone, il exhorte sa femme à supporter son absence « en vraie romaine » ; dans une autre, du 15 mars, il annonce son arrivée à Paris « dans cette immense Babylone ». Mais la dernière épître de Jordan est du 23 mars, et il ne relate pas le fameux dîner aux Tuileries. Voici donc la lettre qu'écrivit Joseph Dufourd à Prosper Dunant :

Paris, 25 mars 1860

« Mon cher cousin,

Je suis à Paris du lundi, en qualité de député des populations de Rumilly, avec trois de mes compatriotes ; j'y ai vu tous les députés d'Annecy. Il m'a été impossible de trouver le domicile de Clotilde et de son mari. Celui-ci a rencontré M. Replat [4], auquel il a remis sa carte, mais Me Jacobus a perdu la carte, et comme le hasard ne m'a pas fait l'avantage de rencontrer M. Salabert [5], je serai obligé de quitter Paris sans voir ma chère parente. J'ai consulté à l'Hôtel du Louvre un gros volume où les noms des artistes sont annotés ; je n'y ai pas trouvé celui de M. Salabert.

J'ai beaucoup à courir pour affaires de la Savoie. Nous avons dîné jeudi chez M. Thouvenel, et hier aux Tuileries. Mardi l'empereur avait reçu tous les députés ; l'impératrice nous a accueillis avec un empressement et une grâce indicible : impossible de voir une femme plus jolie et plus gracieuse. Hier elle a remis à chacun des députés le portrait en gravure du prince impérial ; elle nous a fait ce cadeau soudainement : entrait dans son appartement et apportait la gravure avec ces mots écrits au bas de sa main : *Souvenir du 24 mars 1860*. L'empereur a causé familièrement avec nous. En définitive il était, ainsi que l'impératrice, bloqué et entouré au point de ne pouvoir bouger. Il a fait une foule de questions. La Savoie aura deux départements, qui se dénommeront *la Savoie* et *la Haute-Savoie* ; Annecy aura donc une préfecture. L'empereur m'a donné à entendre que sous peu tout serait organisé, et c'est alors seulement que la Savoie sera consultée. A notre dîner il y avait les officiers et les dames des maisons de Leurs Majestés. L'empereur fera beaucoup pour la Savoie. J'étais au banquet placé à côté du duc de Bassano, grand maître des cérémonies, homme fort aimable ; il m'a témoigné sa surprise de ce que les Savoyards parlaient en bon

---

(3) L.E. Picard, *L'annexion de 1860 de la Savoie à la France*, dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. XXIV, 1910, p. 1-25.

(4) Jacques Replat, né à Chambéry en 1807, mort à Annecy en 1866, avocat, a publié *Une solution de la question savoisienne en 1860*, et des œuvres littéraires, comme *Bois et vallons*, publication de la Société Florimontane, en 1864.

(5) Firmin Salabert, peintre, né à Gaillac (Tarn) et élève d'Ingres. Exposa aux Salons de Paris de 1833 à 1882, et à la Royal Academy de Londres de 1836 à 1845. Nous ignorons les liens de parenté de sa femme Clotilde avec la famille Dufourd.

français et sans *accent* ; il m'a parlé *vins*, et je lui ai prouvé que je connaissais mieux ce chapitre que lui.

Il est de fait que, sans la députation, le Chablais et le Faucigny étaient cédés à la Suisse. On a dit à M. Thouvenel que si ces provinces étaient démembrées, le reste de la Savoie voterait contre l'annexion à la France. La Suisse et le cabinet anglais ont été bien étonnés de ce revirement subit.

Les Parisiens croient en général que la Savoie est un pays de rochers abrupts. M. le duc de Bassano ouvrait de grands yeux quand je lui disais que dès Culoz je n'avais rien vu en France qui fût comparable aux vallées de Chambéry et de Rumilly. Cela est vrai pourtant.

La position de Camille [6] est assurée ; je crois même que son traitement actuel lui sera conservé, du moins à ce qu'on dit. L'empereur viendra visiter la Savoie et alors tous les neveux et arrière neveux des 4 frères Decoux (présentables) lui seront présentés ; on se réunira pour cela. Joachim est à Paris ; je n'ai pu voir sa femme qu'une fois, et encore en désignant une heure ; les distances sont grandes à Paris, et il n'est pas facile de se rencontrer.

Ce Paris est une ville immense et magnifique. Je partirai avant d'avoir tout vu, mais des affaires m'appellent à Rumilly, et je ne veux pas rester seul : les autres partent. Ce qui m'a le plus impressionné c'est la tour Saint-Jacques, la Sainte Chapelle, la Magdeleine, l'Hôtel de Ville et Notre-Dame. Mais j'ai été surpris de voir que cette belle église ait été barbouillée de jaune et de rouge dans ses colonnes ; il me semble qu'il faut laisser à ce vieux monument sa couleur sombre, résultat des années.

J'écris avec une plume en fer et fort mal. Tachez de me déchiffrer. Je vous embrasse,

Dufour ».

Ainsi, après une semaine passée dans la capitale, Joseph Dufourd quitte Paris. Prenons alors congé de lui. Mais auparavant rendons hommage à l'activité qu'il déploya au service de ses compatriotes, pour l'unité de la Savoie dans le rattachement à la France ; et goûtons la saveur de ses propos pour présenter Savoie et Savoyards à des Parisiens mal informés. S'il part « avant d'avoir tout vu », il nous laisse quelques aperçus pittoresques. Et sa « plume en fer » est alerte, même si, à Rumilly, les gens de son âge en sont encore à la plume d'oie.

Pierre DUPARC.

---

(6) Camille Dunant, fils de Prosper, maintenu dans l'administration comme conseiller de préfecture en juin 1860, pour assurer la continuité avec le régime précédent ; cf. J. Lovie, *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*, Paris, 1963, p. 67.

L'implantation des établissements Duport à Annecy au début du Premier Empire (1804-1805)

La vocation industrielle d'Annecy s'est affirmée grâce aux circonstances particulières créées par l'union de la Savoie à la France sous la Révolution. L'artisanat y était depuis longtemps actif, favorisé par la force motrice fournie par le canal du Thiou qui déverse l'eau du lac dans le Fier à une allure rapide. Avec l'arrivée des Français et la nationalisation des biens des privilégiés, la clientèle riche disparut par l'émigration, de nombreux couvents se vidèrent et leurs vastes bâtiments furent mis en vente à bas prix. En même temps une main-d'œuvre habile, privée de travail se trouvait disponible : l'occasion était bonne pour établir des manufactures. Les aléas de la politique et de la guerre avaient gêné l'industrialisation, mais après l'établissement par Bonaparte d'un régime stable (1800) et la signature de la paix (1802) les conditions étaient réunies pour son développement.

Il y avait eu en Angleterre dès le milieu du XVIIIe siècle une révolution industrielle due à une série d'inventions qui permettaient de faire faire rapidement par des machines ce qui auparavant se faisait à la main. La production s'était multipliée, notamment dans l'industrie textile et en particulier dans celle du coton. La mode des tissus de coton pour le vêtement et l'ameublement s'était répandue dans toute l'Europe ; les machines anglaises avaient été copiées et, en France, dès le règne de Louis XVI la fabrication industrielle des cotonnades avait commencé à s'implanter. La liberté d'entreprise donnée par la Révolution, et l'interdiction d'importer les produits anglais favorisaient cette nouvelle industrie d'Annecy ; seule l'impression des indiennes était pratiquée depuis 1795 par des industriels de Genève, mais ce n'est qu'en 1804 pour la filature et en 1805 pour le tissage que les ateliers mécaniques s'y sont établis.

L'homme d'affaires qui en prit l'initiative s'appelait Jean-Pierre Duport ; il avait alors 55 ans, c'était un Savoyard d'origine, établi à Lyon avant la Révolution pour y faire le commerce des tissus. Il avait formé, avec son fils Dominique et des associés, une Compagnie qui assurait toutes les opérations commerciales et industrielles, de l'achat du coton à la fabrication et à la vente des tissus.

PREMIER ÉTABLISSEMENT

La Compagnie Duport a *acheté* l'ancien couvent de Sainte-Claire à Thomas - Dominique Ruphy, architecte de la ville, qui l'avait acquis en 1795 comme bien national.

Bonaparte avait garanti les achats de biens nationaux et la vente en était libre, aussi, officiellement du moins, ni la municipalité, ni l'administration nationale n'avaient été consultées, d'ailleurs le maire était démissionnaire, le sous-préfet nouvellement arrivé en février et le préfet en instance de départ.

Ruphy n'avait pas laissé les locaux des Clarisses improductifs, il avait loué plusieurs appartements et lui-même en occupait un. Il avait obtenu sous le Directoire (27 avril 1797 - 7 floréal an V), par un arrêté de l'administration centrale du département du Mont-Blanc, sise à Chambéry, l'autorisation de *construire des artifices* (moulins, digues, barrages) sur une dérivation du canal du Thiou. C'était un atout important pour la future filature. Au moment de la vente de l'ancien couvent à Duport, un des locataires, Chambaz, y avait installé des moulins.

L'acte de vente fut passé le 27 Germinal an XII [1] - 16 avril 1804 - par le notaire François Jacquet au domicile du Président du Tribunal de l'arrondissement Etienne Audé, qui signera comme témoin, le second témoin étant l'avoué François Marchand. Il y est stipulé que la vente est faite « sans aucune réserve », que « les objets vendus ne sont grevés d'aucune hypothèque ». Ruphy a remis à l'acquéreur les pièces authentiques du *contrat de vente* du bien national et de *l'arrêté* autorisant la construction des artifices. Ruphy aura trois mois pour évacuer et faire évacuer les bâtiments occupés ; Duport et Cie prendront avec Chambaz « les arrangements convenables pour les travaux qu'il a effectués ».

Le prix a été fixé à 22 913 F, 58 centimes, valeur de 23 200 livres tournois ; la moitié de la somme est comptée par Dominique Duport, procureur général de son père « en espèces vérifiées et retirées par Ruphy, au vu du notaire et des témoins et dont il accorde quittance ». Le reste sera payé dans les 6 mois, avec intérêt de 6 % l'an. Suivent les signatures de J.-P. Duport et Cie, D. Duport, Ruphy, les témoins et le notaire. L'acte fut enregistré le même jour contre le payement des droits, soit 916,80 F [2].

Le prix demandé par Ruphy, si on le compare à celui d'autres immeubles et jardins vendus à la même époque, n'était pas excessif. Mais il avait acheté ce bien national pour un paquet d'assignats dévalorisés à l'automne 1795 aux 4/5e et il faisait un beau bénéfice.

---

(1) A.H.S. Minutes du notaire François Jacquet, an XII, n° 109.

(2) A.H.S. Série Q. Enregistrement d'Annecy. Actes civils publics, volume 16.

Duport acquérait des bâtiments très vastes, en bon état, longés par l'eau courante, pour lui aussi c'était une bonne affaire.

Les travaux d'installation avaient déjà commencé dès la fin de mars, ce qui explique la lettre de Dominique Duport au surlendemain de la vente [3], demandant au Maire de prendre « des pièces de bois de chêne anciennement coupé » entreposées à la Mairie dont il a besoin tout de suite, il s'engage à les remplacer dès que le Maire en fera la demande. Une énorme roue de 25 mètres de diamètre doit mettre en mouvement les métiers de la manufacture, le bois sec demandé lui était sans doute destiné.

Dès le début de 1805, 300 broches étaient en action et on utilisait les premières mule-jennys, le dernier perfectionnement technique, qualifié par le préfet « d'admirables mécaniques ». Au début de 1806 sont en marche 9 504 broches de ce modèle, et toutes les machines sont construites dans leurs ateliers ; il y a déjà 450 employés à la filature, surtout des femmes et des enfants, le travail se poursuit jour et nuit, en deux équipes, c'est la naissance à Annecy du prolétariat.

DEUXIÈME ÉTABLISSEMENT

La Compagnie Duport ne s'en tint pas là. Ayant très vite reconnu les avantages de l'implantation à Annecy, elle jeta les yeux sur les terrains en aval le long du Thiou qui s'étendaient hors ville, au-delà de sa récente acquisition. Ils étaient vastes et semés de bâtiments petits et grands aisément transformables en ateliers ou hangars. Tous ces terrains étaient biens nationaux, ils avaient été remis à la *Commission des hospices* de la ville chargée de gérer les établissements de bienfaisance et d'instruction. Elle en avait loué une partie le long du Thiou à des artisans, le reste à des cultivateurs qui ravitaillaient Annecy.

Deux grands édifices s'y élevaient : l'ancien Séminaire et l'Hôpital général, le seul hôpital installé, avec 16 lits pour les malades, et qui abritait aussi des orphelines, des enfants trouvés et des indigents invalides.

C'est l'hôpital très vaste et entouré de terrains de culture qui intéressa d'abord Duport.

Première demande de location de l'Hôpital général avec ses dépendances, juillet 1804.

La Cie Duport demande de *prendre à bail* à long terme (29 ans) l'Hôpital général, ses jardins et ses dépendances : moulins

---

(3) Archives Municipales d'Annecy. 2 F 6/9.

de Saint-Joseph, blanchisserie, foulerie, petite île, tannerie et 2 battoirs à écorce.

Dans sa délibération du 5 juillet 1804 - *14 Messidor an XII* -, la Commission des Hospices pose des conditions. Le prix du loyer de l'hôpital sera de 1 800 F par an, et pour le reste « la méme chose que ce qui est actuellement versé » par les locataires, ce qui donne en tout 2 657 F en espèces et l'équivalent de 6 700 litres de froment. De plus toutes les réparations de l'hôpital et du séminaire où seront transportés les malades seront aux frais des preneurs, ainsi que la dérivation du canal vers le séminaire et les frais de déménagement de l'hôpital. C'était beaucoup d'exigences ; Duport, après avoir consulté ses associés, retira son offre le 13 août mais annonça qu'il en préparait une autre.

Deuxième demande de location du Séminaire à la place de l'hôpital tout en gardant ses dépendances.

Cette proposition faite le 22 août fut discutée par la Commission des Hospices le 12 septembre - *24 fructidor an XII* -, sous la présidence du nouveau maire François Ruphy. Il y est dit que la Compagnie Duport veut « un édifice assez vaste pour établir une école de tissage et des prés et artifices convenables au blanchiment pour compléter l'établissement qu'ils font dans la maison des Clarisses. » Le prix de la location du séminaire est fixé à 500 F, les autres prix, concernant les dépendances de l'hôpital sont inchangés [4]. Cette fois l'accord est conclu entre le preneur et le loueur qui payera le loyer à partir du 24 fructidor an XII (12 septembre 1804).

Mais, ni la Commission des Hospices, ni la Municipalité ne sont autonomes, elles sont sous la tutelle de l'Etat qui seul a le droit d'autoriser cette location, après une procédure fixée par la loi. C'est pourquoi le procès-verbal de la délibération du 24 fructidor fut envoyé au Préfet du département du Mont-Blanc, Poitevin-Maissemy qui mit en marche les formalités, qui sont du ressort de Lemaignan, sous-préfet d'Annecy, novice dans son métier. Dans une lettre du 25 septembre, le préfet lui explique la marche à suivre : « C'est à vous qu'il appartient d'ordonner une *enquête*. Vous pouvez commettre pour la faire le maire d'une commune voisine d'Annecy ou tout autre fonctionnaire administratif. » Une instruction du Ministre de l'Intérieur indique « les renseignements qu'elle doit présenter et les précautions à prendre dans le choix des témoins appelés pour rapporter sur les avantages ou inconvénients pour les hospices que peut présenter le bail proposé. » Ensuite le Conseil municipal se réunira avec l'autorisation du préfet et donnera son avis sur la régularité

---

(4) A.M. 2 F 6/9. L'énumération complète des « dépendances » et le prix de la location de chacune d'elles sont rappelés dans le Procès-Verbal de la Commission des Hospices du 24 Fructidor, an XII.

(5) A.H.S. 10 L 15 (nº 2). Lettre du Préfet au Sous-Préfet, 25 septembre 1804. 3 Vendémiaire, an XIII.

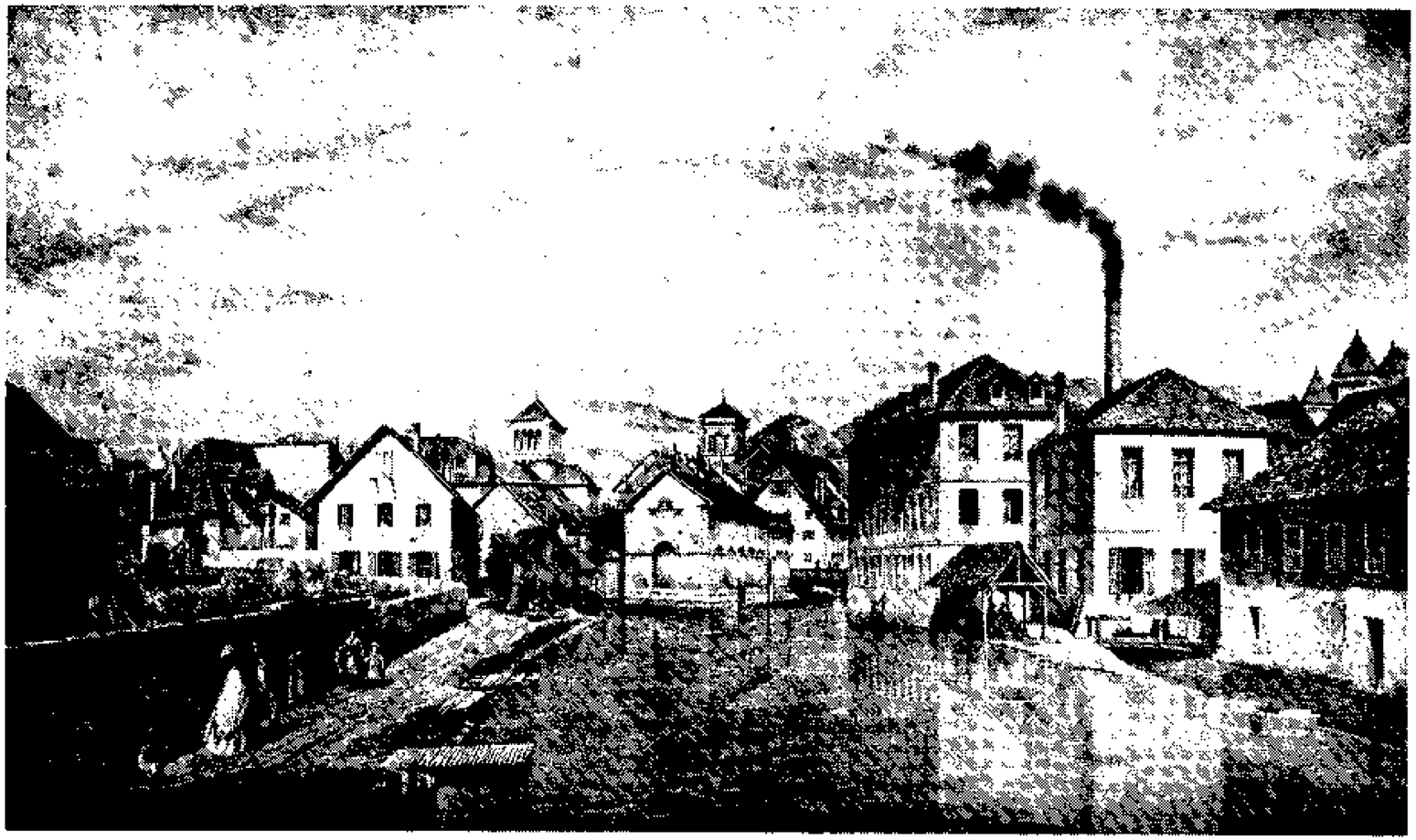

Manufacture d'Annecy, d'après une gravure du XIXe siècle

de l'information. Le sous-préfet enverra tout le dossier au Préfet avec son avis *motivé* (ce mot est souligné). Comme il s'agit des fonds de la bienfaisance et de l'instruction publique, le gouvernement entend qu'ils ne soient pas dépréciés et que tous les avis soient entendus.

Le nouveau maire, François Ruphy, a pris un grand ascendant sur le sous-préfet qui apprécie son savoir faire. C'est un des frères du maire d'Annecy qui est désigné comme Président de la Commission d'information : César Ruphy est en effet maire de la commune de Marlens, dans l'arrondissement d'Annecy. C'est lui qui va choisir les dix témoins parmi les notables annéciens amis. La Commission se réunit le 6 octobre 1804, chaque témoin est invité à donner son avis sur les avantages et les inconvénients du projet de location. Tous, dit le procès-verbal [6], n'ont vu que des avantages : les immeubles seront réparés, notamment la Maison de la Bourse d'Instruction (le séminaire), les hospices s'enrichiront de 1 700 F par an, et n'auront plus à payer les contributions sur les biens loués, de plus le prix offert dépasse ce qu'auraient rapporté les enchères. Enfin Duport donnera du travail aux familles pauvres et peu fortunées, et la mendicité disparaîtra. Tous les témoins ont signé et ont affirmé n'avoir aucun intérêt personnel à cette location.

Le Conseil municipal convoqué le 12 décembre [7] a examiné le dossier, a reconnu que les hospices auraient un bénéfice réel, il a donc donné son approbation.

Le tableau statistique [8] fait au début de 1806 porte que la date d'établissement de la fabrique de tissus est le *8 février 1805*, qu'on y a essayé diverses étoffes de coton - basins - calicots, mais qu'on y tisse actuellement uniquement des toiles pour l'impression et qu'on y forme des apprenties. C'est la filature qui fournit tous les filés. Il y a pour le tissage à Annecy 50 ouvrières, 10 apprenties, 40 métiers et Duport fils a ouvert en mai 1805 à Faverges une fabrique de mousselines.

TROISIÈME ÉTABLISSEMENT

L'histoire de l'implantation de Duport à Annecy ne s'arrête pas là. Après un mois d'exercice au séminaire le nouvel occupant regrette son choix. La disposition de l'espace était peu favorable à des ateliers, seul le rez-de-chaussée avait de grandes pièces, les étages contenaient des petites chambres en grande quantité [9]. L'hôpital a de grandes salles, il est plus vaste et en meilleur état.

---

(6) A.M. 2 F 6/9. 14 Vendémiaire, an XIII.

(7) A.M. 1 D 4/7. 21 Frimaire, an XIII. Procès-Verbal du Conseil municipal.

(8) A.H.S. 10 L 45 (industries).

(9) Le plan de la caserne installée au Séminaire (caserne Balleydier) se trouve dans l'ouvrage du chanoine Rebord sur « le Grand Séminaire d'Annecy », p. 88.

Le *29 avril 1805 - 9 floréal an XIII* -, la Commission des Hospices, après avoir étudié la demande de Duport : revenir à sa première offre, *quitter le séminaire et louer l'hôpital* au prix demandé : 1 800 F, l'a acceptée ; elle a même renoncé à faire payer à Duport les frais de réparation du séminaire où les malades seront transportés. Un nouvel accord est conclu qui annule le précédent. Le 23 juillet, Duport écrit au maire Ruphy [10] : « Nous souscrivons à toutes les conditions qu'il vous a plu nous y imposer ». Il fera les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation du gouvernement et espère que Ruphy l'aidera de tous ses moyens.

Il faut recommencer toutes les formalités. Une nouvelle Commission d'information est réunie le 17 août, elle est présidée par Monsieur Pierre Collomb, Président du Conseil d'arrondissement et beau-père de François Ruphy, naturellement elle donne un avis favorable qui est envoyé au préfet.

Cette fois Poitevin-Maissemy intervient, il constate que l'information « ne dit rien de l'état actuel des moulins, fouloirs etc., compris dans les dépendances et qu'elle ne parle pas des améliorations en général qu'un bail à long terme peut procurer ». Il ajoute : « il serait très à propos que le Conseil municipal donne des détails sur ces deux articles ». [11]

Le Conseil municipal désigne 3 commissaires qui le *9 octobre* font un rapport [12]. Après avoir redit qu' « il importe d'encourager les établissements utiles et avantageux aux habitants et au commerce en général », il ajoute que Duport « a déjà des résultats connus à Annecy, que les immeubles qui seront loués conviendront très bien à cette industrie ». De plus, l'administration des hospices y gagnera des recettes supplémentaires, une diminution d'impôt foncier et « les bâtiments de la Bourse d'Instruction conviendront très bien aux pauvres malades » — les demandes du Préfet sont ignorées.

Cependant le dossier, cette fois, est envoyé à Paris, où il est examiné rapidement car un mois plus tard (16 novembre) le sous-préfet réclame à la Commission des Hospices [13], à la demande du ministre de l'Intérieur : 1°) Une déclaration de Duport et Cie portant acceptation des conditions du bail ; 2°) Un procès-verbal d'estimation des objets à affermer fait par deux experts, un nommé par la Commission des Hospices, l'autre par Duport. Les experts remettront leur rapport au sous-préfet qui l'ache-

---

(10) A.M. 1 D 6/19. 5 Thermidor, an XIII.

(11) A.H.S. 10 L 30. Lemaignan transmet au Maire les demandes du Préfet. 12 Vendémiaire, an XIV, 2 octobre 1805.

(12) A.M. 1 D 4/7. Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal : 1) 15 Vendémiaire, an XIV : rappel des conventions du bail, de l'avis de la Commission d'information, nomination de 3 commissaires — mention n'est pas faite des demandes du Préfet par le Maire qui préside le Conseil municipal ; 2) Le surlendemain rapport des commissaires et vote.

(13) A.H.S. 10 L 30. Lettre du sous-préfet au maire. 26 Brumaire, an XIV (16 novembre 1805).

minera vers Paris. De Paris arrive le 1er décembre 1805 une *autorisation conditionnelle*. A partir de cette date Duport cesse de payer la location du séminaire et paye celle de l'hôpital mais l'affaire n'est pas encore réglée. Le 17 juin 1806, Duport signe la soumission de son bail, mais à Paris on étudie toujours le dossier car le 22 juillet, le ministre de l'Intérieur demande à la Commission des Hospices de justifier que le cy-devant séminaire est bien sa propriété, en envoyant le titre en vertu duquel elle en jouit, ce qu'elle fait.

Il manque encore l'autorisation impériale. Enfin, par décret du *8 juillet 1807*, daté du camp de Tilsit, Sa Majesté impériale et royale autorise le transfert au Séminaire des malades de l'Hôpital général, ainsi que le bail de 29 ans consenti en faveur de la Compagnie Duport pour les bâtiments et les dépendances de l'hôpital (14).

Le transfert des malades a commencé avant la notification de l'autorisation impériale dès les beaux jours de 1807 (15). L'aménagement de l'hôpital en fabrique, le transfert du matériel ont pris plusieurs mois. Ce n'est qu'en *mars 1808* que le travail a commencé dans les nouveaux locaux.

Le bail de 29 ans a débuté par convention entre la Compagnie Duport et la Commission des Hospices en mars 1807, mais depuis février 1805 le tissage était en activité au séminaire. Ainsi grâce aux autorités municipales, sous la direction du maire François Ruphy, en moins d'un an les deux fabriques ont été mises en marche et la réputation d'Annecy ville industrielle a commencé à s'établir

M. MOLINIER.

---

(14) A.H.S. 10 L 30. Lettre du sous-préfet au maire, le 27 août 1807.

(15) A.M. 1 D 6/3. Lettre du maire au sous-préfet, 18 juin 1807. Pour un prisonnier malade qu'il faut hospitaliser, Ruphy écrit : « Je préférais à l'hospice la maison de santé établie dans le cy-devant séminaire ».

Matériaux pour servir à l'Histoire du paysage de montagne
(VI)

Le paysage de montagne autour du Mont Blanc

Dans son beau livre sur *Le Mont Blanc*, paru en 1877, où il rappelait toutes ses connaissances sur le prestigieux massif, Charles Durier écrivait : [« Lorsqu'on lit les anciens récits de « voyage » au Mont Blanc] ce ne sont qu'entassements de glaces menaçants, abîmes prêts à engloutir les gens, précipices vertigineux. Le ton est d'un homme qui voit les objets relativement à lui, et mesure son admiration à sa frayeur plutôt qu'à leur beauté véritable. Il est certain que, aujourd'hui, on les considère davantage sous leur aspect pittoresque ». Cette observation fondamentale nous guidera dans notre présente recherche : d'une part nous examinerons l'iconographie imaginative, d'où n'est pas absente quelque songe, et, d'autre part l'iconographie du réel, qui forme le « pittoresque », comme l'écrit Durier, dans laquelle nous découvrirons les différentes nouveautés qu'apporte le paysage de montagne dans le genre général du paysage.

LE MONT BLANC RÊVÉ

Le phénomène curieux de cette approche du paysage de montagne est que plusieurs des auteurs que nous allons considérer, sont allés auprès du Mont Blanc, en ont aperçu la silhouette, ont contemplé cette prodigieuse masse, en ont parfois fait le tour, se sont même peut-être aventurés dans quelques-unes de ses parties, mais, malgré l'expérience personnelle, n'ont su ou pu qu'en donner des figurations déformées, approximatives, ou inexactes, qui, aujourd'hui, nous apparaissent comme le domaine de l'irrationnel ou le voile de la naïveté.

L'une des plus anciennes de ces figurations est la « *Veüe De La Vallée de Chamouny Et Des Glaciers du Costé Meridional depuis L'Eglise de Chamouny, pris Sur les Lieux, Lan 1742* » (Fig. 1), que le mathématicien, ingénieur et opticien genevois Pierre Martel ajouta au récit des deux voyages qu'il fit, l'un des tout premiers, sinon le premier, dans la vallée de Chamonix, en 1742

et en 1744, et qu'il publia à Londres, où il s'était établi en 1744. L'œuvre est touchante de naïveté, et, avec un peu d'application on reconnaît les montagnes et les glaciers ; mais le tout se situe en dehors de toute exactitude, et si l'on peut lui attribuer le qualificatif de paysage de montagne, il est avant tout un document, mais précieux étant le premier.

Une autre vue de la Vallée de Chamonix, presque contemporaine, est relative à l'étude naissante, à cette époque, de la glaciologie, et est insérée sous le titre « *Der Gletscher im Faucigny* » (Fig. 2), dessinée et gravée par le Saint-Gallois, élève du célèbre Aberli, Adrian Zingg (1734-1816), dans l'ouvrage, très neuf sur ce sujet, *Die Eisgebirge, des Schweizerlandes beschreiben*, par Gottlieb-Sigmund Gruner, paru à Berne en 1760 (1). On y voit des montagnes figurées arbitrairement, et une forêt de petits glaçons pointus qui descendent vers une église et un village qu'on doit identifier comme le prieuré de Chamonix et le village. En faisant réflexion on peut arriver à expliquer la position et les noms de ces éléments. Mais le tout est si loin de la vérité que De Saussure a pu écrire, dans son ouvrage célébre *Voyages dans les Alpes*, en 1779 : « Je ne sais qui a fourni à l'auteur le dessin de la vallée de Chamonix, mais ce qui est certain, c'est que celui-ci n'a aucun rapport avec la réalité ». Zingg, bien qu'il ait pu connaître les montagnes dans son pays natal, mais qui n'était probablement pas allé à Chamonix, a dû inventer toutes les formes qu'il a données, mais on ne s'explique pas aisément quels ont pu être les modèles à partir desquels il a imaginé ses figurations, qu'il n'a pas trouvées chez son maître Aberli.

Depuis 1760 les « voyageurs » sont de plus en plus nombreux pour aller voir les merveilles surprenantes des « glacières » et, surtout, de la « Mer de Glace ». Celle-ci fait l'objet d'une iccnographie, que nous appelerons « de rêve », assez abondante.

Voici d'abord une « *View of the Valley and Moutains that Surround it* [the Ice Sea] *from Mont Anver* » (Fig. 6), dessin d'un dessinateur anglais Price (2), que nous connaissons par une gravure à l'eau-forte du français François Vivarès (1709-1780), établi à Londres, où il avait fondé une académie de gravure, bon graveur de paysages, notamment de Claude Gellée. Nous ne pouvons savoir ce qui domine dans cette œuvre : ou le dessin de Price, ou le style de Vivarès. Quoi qu'il en soit, on accordera à quiconque connaît le Montenvert que l'œuvre n'évoque qu'à peine le paysage réel, et que si le premier plan, quoique parfaitement arbitraire, est crédible, la Mer de Glace elle-même et les montagnes qui la bordent au nord, ne sont qu'un produit d'imagination, et ne correspondent à aucune réalité. Il est permis de

---

(1) Une traduction française parut assez rapidement à Paris en 1770 sous le titre *Histoire naturelle des glacières de Suisse, traduction libre de l'allemand de M. Grouner*, par M. de Keralio [...].

(2) Nous n'avons pu déterminer de quel artiste il s'agit, les artistes anglais du nom de Price étant nombreux aux XVIIIe et XIXe siècles.

se demander, dans cette création pure de paysage de montagne, quel avait pu être le modèle dont s'étaient inspirés Price ou Vivarès [3] ; notons que ce dernier avait déjà gravé un « *Paysage rocheux, d'après Patel*, 1751 » (LE BLANC, n° 28) et un « *Paysage montagneux, d'après C. Martorelli* » (LE BLANC, n° 47).

Il est possible de rapprocher d'eux directement une œuvre anglaise : c'est une aquarelle du londonien William Pars (1742-1782) (Fig. 3), qui, après un long voyage en orient pour l'académie des « Dilettanti », traverse pour la première fois les Alpes, en qualité de dessinateur-historiographe de l'honorable Mr. Temple, futur deuxième Vicomte puis Lord Palmerston (père du célèbre homme d'Etat), qui allait faire le « Grand Tour » en Italie. Au cours du traditionnel passage à Genève, on va examiner la Mer de Glace, et Pars en rapporte une aquarelle magnifique, aujourd'hui au British Museum, mais qui, comme la vue précédente, dénote une vue si personnelle des éléments naturels, qu'elle semble s'apparenter plus à l'imagination qu'à la réalité. On remarquera la parenté évidente du « rendu » des montagnes qui bordent la Mer de Glace avec celui des montagnes de Price - Vivarès. Pars avait peut-être vu cette planche, et on se souviendra que William Woollett (1735-1785), qui gravera l'aquarelle en 1774 (C.A.F., 1936, n° 96), avait été l'élève de Vivarès en son académie. Là ne se pose plus la question de la prééminence entre le dessinateur et le graveur, puisque nous pouvons comparer les deux œuvres ; mais il semble que Pars, pris un peu au dépourvu pour rendre ces objets si nouveaux que sont les montagnes, s'en soit rapporté à un modèle déjà bien connu [4].

De ces œuvres il semble possible d'en rapprocher une troisième : c'est un grand tableau peint par Claude-Louis Chatelet (1756-1794), signé et daté 1787, qui se trouvait dans le commerce parisien en 1955 sous le titre de *Vue du Val de Travers*, avec un pendant *Vue de l'Oberland*, et fut acheté par la Réunion des musées nationaux pour être déposé au musée d'Annecy, où il figure sous le titre *Vue du Mont Blanc* [5] (Fig. 4). Dans sa courte existence Chatelet avait fait partie de l'équipe de dessinateurs de talent que le marquis De Laborde avait envoyés en Suisse pour y dessiner de nombreux paysages, auxquels le public commençait à s'intéresser ; il avait aussi travaillé dans les mêmes conditions pour le *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile* de l'abbé de Saint-Non. Il était donc un artiste qui avait vu par lui-même des sites montagneux, et on aurait pu s'attendre de sa part à des œuvres réalistes : il n'en est rien dans le paysage de la vallée de Chamonix, dans lequel prévaut la tradition commode du

---

(3) Les dictionnaires de graveurs, s'ils mentionnent les deux artistes, ne mentionnent pas expressément la planche.

(4) La gravure de Woollett n'est pas citée explicitement par les dictionnaires de graveurs, mais ceux-ci indiquent : LE BLANC, n°s 49-53 « Vues de Suisse », et PORTALIS et BERALDI, page 709, « 6 vues de Suisse ».

(5) 0,96 × 1,29 m. N° d'inventaire du Louvre : RF 1955. L'arrêté de dépôt est du 12 novembre 1955. Invent. du musée d'Annecy : M.A. 18791.

vocabulaire plastique hérité des Vivarès et des Woollett, avec une pointe de souvenir de Zingg pour la figuration de la Mer de Glace. En s'appliquant on peut réussir à établir le schéma architectonique de la vallée de Chamonix, vue en partie de l'amont de la Mer de Glace, mais dans le détail rien ne concorde, rien n'est exact, tout est pure œuvre imaginative. On remarquera que Châtelet signera quelques années plus tard, en 1786, quatre « *Paysages fantastiques* », ce qui semble bien laisser supposer que l'artiste entend donner à la vallée de Chamonix l'allure et la signification d'un songe.

Dans le domaine de la Mer de Glace on pourra encore mentionner une vignette à l'eau-forte de Thomas-Charles (?) Naudet (1778-1810) *Le Montanvert*, peut-être apparue avant 1788 (Fig. 5), qui pense décrire le Montenvert, le pic du Dru et la Mer de Glace, et les montagnes environnantes, mais dans des figurations complètement arbitraires, et qui tient à peine compte des situations respectives. Il en résulte un effet inattendu, et presque comique, où la réalité ne saurait se reconnaître. Seule une petite chèvre semble sortir d'un dessin de Bacler d'Albe, et un amas de pierres en forme apparente d'abri pourrait rappeler le « château » du sommet du Montenvert qui mentionne plaisamment De Saussure dans le récit de l'une de ses premières courses.

La première moitié du XIXe siècle a été marquée par de nombreuses ascensions du Mont Blanc, qui, toutes, ont été des prouesses, dues généralement à des Anglais sur qui le périlleux « voyage » avait produit de fortes impressions, et qui l'ont, à plusieurs reprises, relaté dans des « Narratives ». L'une des plus intéressantes et curieuses est celle de John Auldjo [(6)], qui a agrémenté son récit de dessins qui ont été gravés ou lithographiés (anonymement) pour l'édition. Parmi ces souvenirs d'un témoin oculaire deux, au moins, méritent d'être retenus ici : *Arriving at the Grands Mulets*, et *Passing the rocks at the foot of the Aiguille du Midi* (Fig. 35). Si l'on se risque à parler de paysages pour ces œuvres, il faudra convenir qu'ils appartiennent au genre du fantastique. Tout y est traité comme en caricature, et dans un style systématique. Nulle réalité n'est là à reconnaître, et nous sommes là dans un monde purement idéal où la nature tout entière est entrée dans le rêve de l'auteur.

Enfin, il semble que le plus haut niveau de la fantaisie et du songe soit atteint par les dessins de l'anglais Max Gregor, gravés en couleurs par le peintre Charles (?) Baxter (1809-1879), pour un ouvrage paru à Londres en 1853. Parmi ces extravagantes illustrations on retiendra : *La rimaye du glacier de Taconnaz, Le départ des Grands Mulets avant le lever du jour, Le passage du Mur de la Côte* (Fig. 10), *Le sommet du Mont Blanc* (Fig. 8). Ici le vocabulaire plastique est complètement différent de celui

---

(6) *Narrative of an ascent to the summit of Mont Blanc on the 8 th and 9 th of August 1827* (Londres, 1828). Les figures que nous reproduisons portent les n°s 8 et 7.

que nous avons rencontré jusqu'à maintenant, et on ne sait où en trouver l'origine, sinon dans une fantaisie débridée qui habille toute la nature d'un aspect lunaire uniforme et surprenant. Peu d'œuvres justifient aussi justement le sous-titre de notre chapitre : le Mont Blanc rêvé.

Et, à cette illustration délirante, on pourra encore ajouter deux planches de l'ouvrage du Dr W. Pitschner : *Der Mont Blanc*, publié à Genève en 1860, et dont l'atlas comporte deux planches qui entrent dans notre propos : *Le sommet du Mont Blanc* (Fig 7) donné en couleurs, et *Le franchissement d'une crevasse* donné en noir et blanc. Dans l'une comme dans l'autre la montagne n'est autre qu'un amoncellement, relativement ordonné de pics acérés de roc et de glace, dont les sommets fléchissent sous leur propre poids. Inutile de dire qu'il n'y a aucune réalité à y reconnaître, encore que la planche en couleurs mentionne « *Mur de la côte* », représenté, en effet, comme une surface quasi verticale, « *Petit Mulet inférieur* » et « *Petit Mulet supérieur* », figurés comme les mottes ombrées des cartes du début du XVIIe siècle, et que la planche en noir et blanc laisse soupçonner le passage si délicat de la grande crevasse du glacier de Taconnaz, en vue de ce qui semble être le rocher des Grands Mulets. Ajoutons que dans la première de ces planches le sommet du Mont Blanc est représenté comme une demi-sphère, ainsi que dans la planche de Baxter, que nous venons de mentionner plus haut, et qu'un mince filet indique un itinéraire d'ascension, qui semble prendre son origine dans la région des Grands Mulets, et monte jusqu'au sommet.

LE MONT BLANC APERÇU

LE XVIIIe SIÈCLE

Bien près de ceux pour qui le Mont Blanc a été un privilège du rêve sont ceux qui n'ont fait qu'apercevoir le Mont Blanc. Il est bien vrai que tous ceux-là ont aperçu le Mont Blanc avec intention et non par hasard ; ce sont les « voyageurs », qui ont fait partiellement, ou complètement comme De Saussure, le « Tour du Mont Blanc », et nous remarquerons dès maintenant que le Mont Blanc n'est surtout visible que de la vallée de Chamonix ou des vallées italiennes du haut Val d'Aoste, ce qui pourrait déterminer deux catégories géographiques bien déterminées de ces vues. Ces voyageurs et les témoignages plastiques qu'ils en ont laissés sont extrêmement nombreux ; aussi n'évoquerons-nous que ceux qui nous paraissent présenter un intérêt particulier soit par leur ancienneté, soit par la qualité de l'émotion qu'ils restituent, soit par la rareté du point de vue.

Nous ne rappelons que pour mémoire le célèbre panneau de Conrad Witz (vers 1410 - vers 1445) appartenant au Retable de Genève, aujourd'hui en partie disparu, peint en 1444 pour la cathédrale Saint-Pierre de Genève, et dans lequel, dans l'un des panneaux, sous le prétexte de *La pêche miraculeuse*, l'artiste représente le lac de Genève, avec une vue lointaine du Mont Blanc, parfaitement bien observé et mis en place. A cette date l'œuvre ne peut que surprendre, et on ne peut qu'admirer le mélange précoce d'idéalisme et de naturalisme, dont on peut dire, après un flot de littérature savante, qu'il est le reflet des tendances flamandes et italiennes qui se rencontrent dans l'école de Bourgogne.

Mais cette œuvre devait rester sans lendemain, et, même à Genève, on délaisse la montagne, nul ne s'y aventure, on l'ignore, et elle ne paraît donner lieu à aucune œuvre de quelqu'intérêt. Il faudra attendre le XVIIIe siècle, et son inépuisable chantre Jean-Jacques Rousseau, pour trouver un artiste qui s'intéresse au Mont Blanc. C'est, en effet, un éditeur d'Amsterdam, qui, pour une belle édition de *La Nouvelle Héloïse* [...], demandera, en 1761 (7), au dessinateur Gravelot (Hubert François Bourguignon d'Anville, dit Gravelot, 1699-1773), alors au faîte de sa réputation, une suite d'illustrations (8), dans laquelle l'une d'elle offre une vue lointaine du Mont Blanc, très arbitrairement interprêtée.

Peut-être encore un peu isolé à son époque, le chantre de la cathédrale Saint-Pierre de Genève, dont nous allons avoir à mentionner de nombreuses œuvres, est peut-être l'un des premiers à avoir dessiné un grand paysage de Chamonix et de ses montagnes dans une assez grande peinture à la gouache (0,53 × 0,81) *Vue de la vallée de Chamouny*, vers 1780, que conserve le musée d'art et d'histoire de Genève (Invent. 1917-42), autrefois placé dans l'Hôtel de Ville de la cité.

Toutefois, en dehors même de l'influence de J.-J. Rousseau, des groupes de « naturalistes » genevois comme les frères Martel cités plus haut, commençaient à venir s'informer des particularités des montagnes et des glaciers du Faucigny. C'est ainsi que Jean Jalabert (1740-1798), compagnon de De Saussure dans ses courses alpines, exécuta en 1777, date très précoce, un grand dessin gouaché du *Prieuré et de la vallée de Chamonix*, qui existe encore dans une collection privée, et qui fut gravé par le dessinateur allemand établi à Genève Christian-Gottlieb Geissler (1729-1814) (9).

---

(7) COHEN [...], 6e édit., 1912, colonne 904. Ces vignettes ne sont pas mentionnées par les dictionnaires de graveurs, sauf par *Estampes* [...] T.X. (Paris, 1968).

(8) A fait l'objet du nº 43 de l'exposition *Images de la montagne* [...] (Paris, Bibliothèque nationale, 1984). L'article du catalogue se réfère à l'édition de Duchesne, à Paris, en 1764, qui utilisait la même illustration que l'édition d'Amsterdam, tome III, page 295, lettre XXIII.

(9) Les dictionnaires d'artistes ne mentionnent pas la planche. Le dessin a été reproduit en couleurs par Alfonso BERNARDI *Monte Bianco* (1965). Le même auteur mentionne que Geissler aurait exécuté une peinture d'après le dessin de Jalabert. Ce dessin précieux, qui

Non seulement les Genevois mais les citoyens de la Suisse alémanique, après les ouvrages retentissants de Haller et Scheuchzer, se mirent à parcourir les montagnes de la Suisse. L'un d'entre eux, amateur bernois très peu connu encore, Gottlieb Sigmond Studer (1761-1808), passionné par les Alpes qu'il parcourait dans tous les sens, prenait une grande quantité de dessins panoramiques, aujourd'hui conservés, et encore inédits, au siège de la section de Berne du Club Alpin Suisse. Le Mont Blanc l'attira aussi, et il vint dans la vallée de Chamonix dès 1777. Se servant d'un schéma d'un certain « Schmidt Anglais », dont les premiers plans font penser à ceux de Jean-Daniel Huber, que nous allons retrouver tous deux, il en fit un grand dessin coloré « *Entrée de la vallée de Chamonix* », probablement prise à la hauteur du village des Houches, et dans le fond duquel apparaît, en une triomphale présence, une longue chaîne de sommets enneigés et caressés par la lumière veloutée du matin. Le dessin n'est pas toujours très adroit pour les premiers et seconds plans, mais il reste une intéressante œuvre d'art pour le sentiment très sensible de la nature exprimé dans les grandes montagnes du fond [10], et qui va nous acheminer plus tard vers le sentiment romantique du paysage de montagne.

Un artiste allemand aussi, grand voyageur, passe en Faucigny en 1780, Carl Hackert (1740-1800), et laisse une des plus belles vues, pour l'époque, du Mont Blanc et de la vallée de Chamonix : *Vue de la vallée de Chamouny pris près d'Argentière* (gravure aquarellée, 0,318 × 0,46 ; Genève, 1965, n° 44).

Il est presque inutile, à propros des Genevois, de rappeler, tant elles sont connues, les planches qui illustrent l'ouvrage de De Saussure, *Voyages dans les Alpes* (1779 à 1799), notamment : *Montagnes qui bordent le sud-est de la vallée de Chamonix*, dessiné par Bourrit et gravé par Wexelberg. Certes De Saussure sera un de ceux qui pénètreront le plus profondément dans l'intérieur du massif du Mont Blanc, mais ses planches sont d'un temps où il n'avait pas encore fait sa célèbre ascension de 1787, et elles sont bien pour lui des vues du Mont Blanc seulement aperçu.

Nous allons voir reparaître le « Smith anglais » : c'est John Smith (1769-1831), qui, attiré à cette époque par la nouveauté des montagnes, dont on commence à parler beaucoup, fait un voyage aux Glacières en 1786, et en laisse une aquarelle (0,175

---

a appartenu à De Saussure, est aujourd'hui dans la célèbre collection Payot, formée à Chamonix et maintenant installée au Conservatoire d'art et d'histoire d'Annecy. Un nombre considérable d'œuvres que nous aurions à mentionner font maintenant partie de cette immense collection. Pour plus de simplicité nous adopterons le signe : (Payot). Ce dessin a été exposé à l'exposition *Genève et le Mont Blanc* (Genève, 1965), n° 59. Cette exposition modèle, de 131 numéros, serait, elle aussi, à citer entièrement, si nous ne devions nous limiter. Pour plus de simplicité nous adopterons le sigle : (Genève, 1965). Jean Jalabert est également l'auteur en 1777 d'un autre dessin qui a fait l'objet d'une gravure, dont une épreuve coloriée est également dans la collection Payot (Genève, 1965, n° 58).

(10) Reproduit en noir et blanc dans : Alfred STEINITZER : *Alpinismus in Bildern* (Munich, 1924), Fig. 44, p. 51.

× 0,216) aujourd'hui au musée Victoria and Albert (Genève, 1965, n° 104). Genevois, Jean-Daniel Huber (1754-1845) a été frappé par la vision du Mont Blanc depuis l'*Entrée de la Vallée de Chamouny*, que grava en couleurs Lory le père en 1790 (0,345 × 0,495). La vue est mieux réussie que celle de Studer, et le Mont Blanc est revêtu d'une forme plus authentique. Le tout exprime un sentiment très vif d'amour de la nature et de ce paysage, et, tout en restant « italique », comme le regrettera plus tard Rodolphe Toepffer (le fils) pour l'ensemble de l'école genevoise avant 1830, demeure un des plus agréables paysages de montagne de cet âge d'or [11] (Genève, 1965, n° 55).

Dessinateur savoyard qui va devenir topographe célèbre sous Bonaparte, Albert Bacler d'Albi (1761-1848) laisse quelques belles vues de la région de Chamonix, parmi lesquelles on peut citer, de cette époque ancienne, *Vue du fameux Mont Blanc dans le haut Faucigny en Savoie*, de 1790, gravure aquarellée (0,422 × 0,615 ; Genève, 1965, n° 4).

Revenant à Genève nous allons trouver le célèbre Pierre-Louis De La Rive (1753-1817), qui, dès 1790, considérant avec attention le Mont Blanc, cherche à en arracher le secret du véritable paysage de montagne avec deux toiles de cette époque, *Vue prise de Secheron. Le Mont Blanc* (1,26 m × 1,68 m) et *Le Môle et le Mont Blanc* (0,685 × 0,89), conservées au musée d'art et d'histoire de Genève (*Genève*, 1965, n°s 28 et 29 ; SANDOZ, 1971, pp. 186 et 189, fig. 1 et 3).

Enfin nous approchons, toujours vers 1790, de la perfection apparente du paysage de montagne aperçu autour du Mont Blanc avec l'œuvre du célèbre genevois Jean-Antoine Linck (1766-1843). Ses grandes gravures en couleurs sont bien connues ; ses gouaches le sont moins, et peut-être peut-on mentionner *Le Mont Blanc vu de Saint-Gervais*, conservé, avec quelques autres œuvres analogues, à l'Institut Städel, à Francfort-sur-Main. Plusieurs de ses gravures avaient été exposées au Club alpin mentionné plus haut : *Vue du lac de Chedde et du Mont Blanc* (n° 65), *Vue d'Argentière, de son glacier, et du Mont Blanc* (n° 72), *Vue de la vallée de Chamonix de l'Aiguille du Midi et de celle d'Argentière prise au-dessus des Houches*, cette dernière appartenant à la série, relativement rare, du Mont Blanc et de la vallée de Chamonix aperçus vers l'amont, et non vers l'aval comme le feront la plupart des artistes [12].

Une très petite vignette insérée dans le coin de la dernière œuvre gravée du Faucigny du siècle, « pour servir de complément à l'étude de l'ouvrage de M. De Saussure » : *Le Mont Blanc vu de*

---

(11) Une épreuve de la gravure de Lory a figuré à l'exposition *Les gravures sur cuivre du Mont Blanc avant 1835*, au Club alpin français, en 1937 (*La montagne*, année 1937, pages 171-183, avec catalogue sommaire). Les autres références à cette mémorable exposition seront indiquées par le sigle : (C.A.F. 1937).

(12) Linck présentera encore, à l'Exposition de Genève en 1816, une *Vue du Mont Blanc*.

Passy-Servoz (1795) (Fig. 14), est peut-être une des étapes de la fin du siècle, dans laquelle la montagne, malgré l'apparence séduisante du paysage, reste encore soumise à une forte interprétation pour être le reflet de l'exactitude topographique.

C'est sans doute en 1799 que s'achève ces premières vues du Mont Blanc aperçu de loin, dans le dessin du genevois Wolfgang Adam Toepffer (1766-1847) « *Vue du Mont Blanc prise de Saint-Gervais-les-Bains* », qui a été gravé par Bourdalet (SANDOZ, 1969, page 208, Fig. 15). Toepffer sera un paysagiste de montagne fécond, chez qui la chaîne du Mont Blanc joue un rôle important, telle cette petite peinture *Environs de Genève avec vue sur le Mont Blanc*, datée de 1816, et maintes autres que nous avons étudiées jadis (SANDOZ, 1969 à 1975), ou qui ont été exposées à Genève en 1965 (nos 106, 107, 109, 110).

LE XIXe SIÈCLE

Nous retrouvons là, avec plus ou moins de bonheur, les schémas déjà entrevus au siècle précédent, et les caractères décisifs du véritable paysage de montagne ; nous ne retiendrons donc ici que des œuvres nous paraissant offrir un intérêt particulier.

C'est sans doute Mme Vigée-Lebrun, qui sera la première du siècle à donner une œuvre significative, après qu'elle ait désespéré de réussir un paysage de montagne : c'est son pastel *Le Dôme du Goûté et le Mont Blanc*, daté de 1807, récemment entré au musée de Chambéry.

Il est intéressant de mentionner un dessin peu connu de Jean-Baptiste Isabey (1767-1855), peintre renommé de Bonaparte et de toutes les cours, qui fit un voyage aux « glacières » ; le dessin *Vue du Mont Blanc pris du village de Chamonix* a été lithographié par lui-même en 1818 sur les instances de G. Engelmann, qui cherchait à développer la lithographie naissante [13] (Fig. 12).

Autre pièce de choix : *Le lac Combal et le glacier de l'Allée Blanche*, dessin de Léon Coignet (1798-1860), où les vues, relativement rares, de la face orientale (italienne) du massif du Mont Blanc, donnent du prix à cette œuvre, qui a été gravée en couleurs (aquatinte, vers 1830) par Sigismond Himely (1801-1872). On y distingue nettement le glacier, les sommets appelés par De Saussure les « Pyramides calcaires », et le col de la Seigne. Un peu

---

(13) Il semblerait que dans les balbutiements de ce nouveau procédé de reproduction, une erreur se soit produite et que le dessin soit reproduit inversé. La lithographie est insérée dans l'album *Divers essais lithographiques de J.B. Isabey publiés à Paris en 1818. Cahier de la lithographie de G. Engelmann*. L'œuvre est mentionnée par Germain HEDIARD : *Les maîtres de la lithographie (L'Artiste*, année 1896 ; tiré à part à Chateaudun, s.d. (1896)).

Il est possible de mentionner deux autres œuvres de la même époque et peu connues *Panorama de la chaîne du Mont Blanc vu de Pregny*, daté de 1823, par le genevois Frédéric Frégevise (1770-1849) (Genève, 1965, n° 37), et *Vue du Mont Blanc*, gouache datée de 1825, de la collection Payot (Genève, 1965, n° 36).

plus tard Edouard Aubert, dans son très beau livre sur *La vallée d'Aoste*, paru à Paris en 1860, donnera une Vue du Val Veni (Fig. 18), dans laquelle sont figurés avec exactitude le Mont Blanc et le glacier de la Brenva. De la même époque et dans le même style est la vue de *Courmayeur et la Dent du Géant*, du « voyageur » allemand Georg Osterwald (1803-1884), gravé aussi par Himely, et provenant probablement de la même publication. L'apparition à Courmayeur de la chaîne enneigée du Mont Blanc sera toujours un émerveillement pour le « voyageur » comme pour l'artiste, et nous avons là, probablement, l'un des prototypes de cette vue qui va devenir classique.

Parmi les peintres de grande réputation il faudra mentionner Théodore Rousseau, l'un des créateurs de la célèbre école de Barbizon, qui, voyageant dans le Jura en 1834, en tire un immense tableau, encore peu connu : *La chaîne du Mont Blanc vue du col de La Faucille* (1,43 m × 2,40 m) conservé à la pinacothèque Ny Carlsberg à Copenhague.

Une rareté serait peut-être un dessin du médecin et paysagiste de montagne allemand Carl Gustav Carus (1789-1869), qui symbolise l'école romantique allemande de paysage, dont il a ressenti et traduit le « tragique ». Venu dans la vallée de Chamonix en 1840, il en a laissé des dessins, dont une *Vue du Mont Blanc*, conservé à la Kunsthalle de Hambourg, qui paraît peu dramatique malgré son caractère romantique [14]. Autre allemand paysagiste de montagne, de l'école de Düsseldorf, Oswald Achenbach (1827-1905) peint vers 1850 un tableau *Der Mont Blanc* (Bredt, 1906, page 27, fig. 37) [15].

Tout au long du siècle et du siècle suivant les vues lointaines du Mont Blanc seront extrêmement nombreuses. Nous achèverons cet aperçu par la mention d'un tableau du grand paysagiste de montagne genevois très récent : *La chaîne du Mont Blanc*, de Ferdinand Hodler (1853-1918), daté de 1918 (Genève, 1965, n° 53), qui nous donne la version la plus moderne de ce type de paysage.

---

(14) Reproduit dans : Werner SUMOWSKI : *Friedrich Studien* (Wiesbaden, 1970), planche 143, Fig. 419.

(15) Parmi les vues marquantes du Mont Blanc « aperçu », mentionnons encore le reflet de la montagne dans la surface du *Lac de Chedde*, aquatinte de Gabriel Lory pere (1763-1840), pour son ouvrage qui fut une des plus belles publications de l'époque : *Voyage pittoresque des glacières de Chamouni* publié à Paris en 1815 (SANDOZ, 1971, p. 222, Fig. 27), et le Mont Blanc aperçu dans un petit tableau peu connu du peintre genevois Jean Etienne Liotard (1702-1789) : *Paysage aux environs de Genève* (huile sur toile) conservé au Rijks museum d'Amsterdam, dans lequel le peintre, qui se représente dans son jardin, fait une petite place au Mont Blanc (SANDOZ, 1971, p. 297, Fig. 8).

LE MONT BLANC PÉNÉTRÉ

Le Mont Blanc, qui avait été le « Mont Maudit » pendant des siècles, avait subitement pris un autre visage dès le voyage célèbre de Windham et Pacocke en 1746, et, plus encore, à partir de 1760, année où, après les « voyages » des frères Martel et de quelques autres genevois hommes de science et voyageurs passionnés, avaient commencé les voyages réguliers de De Saussure à Chamonix, avec quelques-uns de ses compagnons de science ou de voyage. L'ouvrage célèbre de De Saussure, paru, pour commencer, en 1779, offre de nombreux exemples, tous de belle qualité, de cet aspect du paysage de montagne que nous avons appelé « Le Mont Blanc aperçu ». Mais rapidement la curiosité et l'intrépidité des « voyageurs » poussèrent ceux-ci à affronter les « sublimes horreurs » et les dangereuses difficultés de la pénétration du massif. Deux itinéraires principaux ont cristallisé les audaces des nouveaux venus comme des artistes : le Montenvert, pour son panorama de la Mer de Glace et de tout le cirque glaciaire de ses au-delà, et, d'autre part, l'ascension du Mont Blanc lui-même, dont l'épisode de la montée difficile au rocher des Grands Mulets sembla avoir le plus impressionné les uns et les autres.

Avec l'intrépidité de De Saussure, c'est donc d'assez bonne heure que nous allons avoir des paysages de montagne du Mont Blanc pénétré. On ne rappellera que pour mémoire, encore qu'elles soient davantage des documents que des paysages, les gravures bien connues du bâlois Marquart Wocher (1758-1830) publiées en 1790 par Christian de Mechel (1737-1817) « *Voyage de Mr De Saussure à la cime du Mont Blanc au mois d'août 1767* » (1° planche : la montée, 2° planche : la descente) [1] doublées, en quelque sorte, par une série d'estampes, beaucoup plus rares, mais de même sujet et de composition analogue, par Henri Levêque, F. Bovet, J.-P. Lamy, Dauzer [2].

Mais on se souviendra que De Saussure fit un séjour mémorable de 17 jours au glacier et au col du Géant, en 1788, ce qui représentait un exploit sans équivalent à cette époque. Il nous en reste deux catégories de témoignages formant paysages de montagne : ce sont, tout d'abord, les estampes parues dans le

---

(1) Chaque estampe comprend deux états.
Ces gravures ne sont pas mentionnées par les dictionnaires d'artistes et de graveurs. La 2° planche existe en deux états, De Saussure ayant demandé une modification de son attitude à la descente, après les premiers tirages de la planche. Exposition : Genève, 1965, n° 127 à 129.

(2) Ces estampes, la plupart gravures au trait aquarellées, ont été exposées, en dernier lieu à Thonon, château de Ripaille, en 1980, sous les n°s 1 à 7. Les deux pièces de Danzer, non exposées à Ripaille, avaient été exposées à Paris, C.A.F., 1937, n°s 31 et 32.

dernier tome de *Voyages dans les Alpes* en 1799, dont on retiendra plus particulièrement celle dessinée par son fils Théodore : « *Le Mont Blanc, vu du pied de l'Aiguille Marbrée au nord-est de la cabane* » (Fig. 24), doublées, elles aussi, par la gravure d'Henri Levêque (1767-1832) : « *Monsieur De Saussure, son fils, et ses guides, arrivant au glacier du Tacul au Grand Géant où ils ont habité 17 jours dans des tentes, en juillet 1788* » (3).

Parmi les artistes qui s'intéressaient à la montagne et cherchaient à pénétrer le massif du Mont Blanc, les plus précoces et les plus actifs sont les frères genevois Linck : Jean-Antoine (1766-1843), et son frère cadet Jean-Philippe (1770-1812) qui travaillent autour des années 1790. Ce sont d'excellents dessinateurs, surtout Jean-Antoine, exclusivement consacrés à la montagne, qui gravent eux-mêmes leurs dessins soit en aquatinte, soit en gravures coloriées. Leurs œuvres ont eu un grand succès et sont bien connues. Ils se spécialisent dans les paysages du Montenvert, et nous retrouverons surtout leurs œuvres au chapitre du *panorama*, mais dès maintenant notons que ces courageux artistes s'aventurent très avant sur les glaciers ; en témoignent des œuvres comme « *Vue du Mont Blanc, des Aiguilles du Midi, des Blaitières, du Géant, du glacier du Tacul prise du sommet du rocher du Couvercle* », et surtout : « *Vue du Jardin* [*de Talèfre*], *des Droites et des Courtes* » (4).

Jean-Antoine laisse également une superbe gouache *Le Mont Blanc vu du sommet du Mont Brévent* (Fig. 30), conservé au musée de Genève, qui est une vue particulièrement intéressante de l'ensemble du Mont Blanc, parce qu'elle traduit fidèlement en peinture ce que De Saussure en avait précisé en écrivain : à savoir que c'est seulement du sommet du Brévent qu'on peut avoir une *vue d'ensemble* du Mont Blanc. Cette observation était très importante pour la formation du paysage de montagne, parce que jusque-là les artistes étaient arrêtés, ou au moins gênés, par la difficulté d'appliquer une échelle unique aux diverses parties d'un même paysage. Jean-Antoine Linck donnait une illustration parfaite de règle fondamentale.

Bientôt l'audace des ascensionnistes devient témérité, et il faut mentionner la folle entreprise, dans les années 1820, du comte Fernand de Bouillé, de gravir, avec des moyens que nous jugeons aujourd'hui insuffisants, l'Aiguille du Midi. Il y parvient, avec ses guides et ses compagnons, et nous en avons un témoignage, dans la mesure où celles-ci sont véridiques, avec deux lithographies du lithographe réputé Isidore - Laurent Deroy (1797-1886) : « *Première ascension de l'Aiguille du Midi par le comte Fernand de Bouillé* » (1° planche : Le bivouac dans la

---

(3) Gravure coloriée (0,25 × 0,348). Une épreuve au Cabinet des estampes de Genève. Genève, 1965, n° 64.

(4) Aquatintes. Non mentionnées par les dictionnaires d'artistes et de graveurs. Epreuves dans la collection Payot. SANDOZ, 1971, pp. 212-213, Fig. 21 et 22.

Vallée Blanche (Fig. 27) ; 2° planche : L'ascension (Fig. 28). Il reste encore beaucoup de convention dans le vocabulaire plastique, mais ces deux planches donnent à la fois le sentiment de l'étrangeté et de la solitude dans la haute montagne, et de l'intrépidité des assaillants des sommets.

Une pénétration authentique du massif est celle de l'anglais Albert Smith qui réussit l'ascension du Mont Blanc, et en donne en 1853 un récit : *A handbook of Mr. Alfred Smith's ascent to the Mont Blanc*, dans l'illustration duquel figure une surprenante figuration du sommet (Fig. 26), de forme arrondie, comme l'avait vu le Dr Pitchner, et avec un inattendu massif de second plan, et un pic aigu et fortement ombré, qui pourrait faire penser à l'Aiguille Verte. Mais le reste du paysage, encore traité de manière conventionnelle, est peut-être un des premiers paysages, sinon le premier, pris depuis le sommet du Mont-Blanc.

Désormais, les vues prises de l'intérieur du massif largement pénétré ne seront plus rares et nous ne ferons que mentionner des planches séparées, comme *Le lac Combal et le glacier de l'Allée Blanche*, par Léon Coignet, gravé par Himely, et *Hauteurs du glacier de Trélatête*, également gravée par Himely, ou encore deux planches de D'Osterwald : *Le lac Combal et le Glacier de l'Allée Blanche* (C.A.F., 1936, n° 92), et *Le Géant vu de Courmayeur* (C.A.F., 1936, n° 93), les illustrations d'ouvrages bien connus, comme *Nouveaux voyages en zigzags* de Rodolphe Toepffer, paru en 1854, qui donne une vue saisissante du *Val Ferret*, gravé sur bois par l'illustrateur fécond Alexandre de Bar (1821 - après 1901), nous conduisant ainsi sur la face sud (italienne) du massif du Mont Blanc, dont il a nécessairement fait le tour en explorant l'amont des dépressions qui le bordent. Il en serait de même de la vue du *Lac de Comballes (sic) (vue prise de l'est)* (Fig. 16) de l'ouvrage unique sur le sujet : *La vallée d'Aoste*, par Edouard Aubert, gravé (sur acier ?) par lui-même en 1860. Et puisque nous sommes sur la face sud du Mont Blanc, évoquons dès maintenant également la très grande toile de Gabriel Loppé, dont il est question ci-après : *Une grande crevasse sur le glacier de la Brenva, avec, au fond, le Mont Blanc et le Mont Blanc de Courmayeur*.

On se laissera peut-être surprendre par un tableau du français Claude Sébastien Hugard (1861 - après 1905), qui nous révèle un aspect inattendu de la *Mer de Glace*, peint en 1862, et conservé au Musée de Chambéry (Fig. 31), dans lequel l'aspect de haute montagne est porté à son plus haut niveau, pour lequel l'artiste a bien évidemment parcouru lui-même ces solitudes glacées [6]. Hugard est le contemporain de Gabriel Loppé (1825-1913), peintre presque exclusivement de haute montagne, dont les œuvres sont très souvent parties pour l'étranger, mais dont

(6) C'est un grand tableau : 1,56 m × 2,43 m.

Suite de paysages de montagne : le Massif du Mont-Blanc « rêvé ».

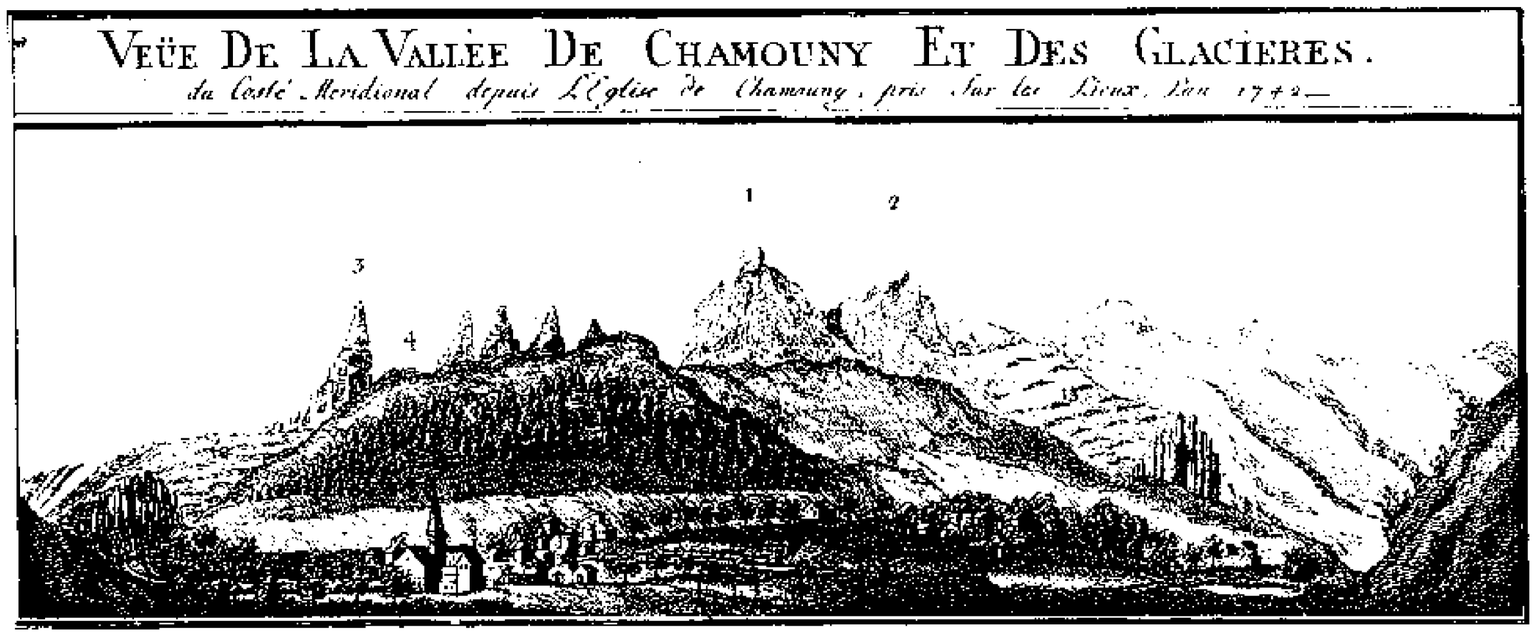

Fig. 1
Vue de la Vallée de Chamonix
Extrait de P. Martel : *An account of the Glacieres of In Alpin Savoy in two letters* [...] (London, 1841). Photo B.N.



Fig. 2
Les glaciers du Faucigny
Extrait de G.S. Gruner :
Beschreibung, der Eisgebirge der Switzerlandes (Bern, 1760)
Photo B.N.

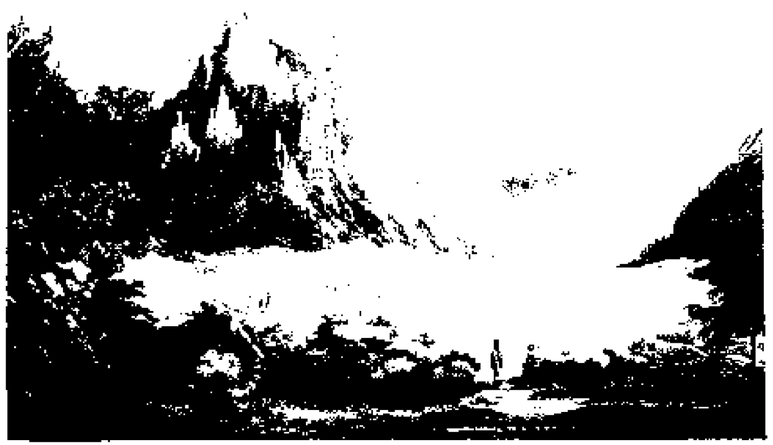

Fig. 3
Le Montenvert et la Mer de Glace
Aquarelle de Thomas Pars
Gravée par William Woollett (1773)
Photo B.N.

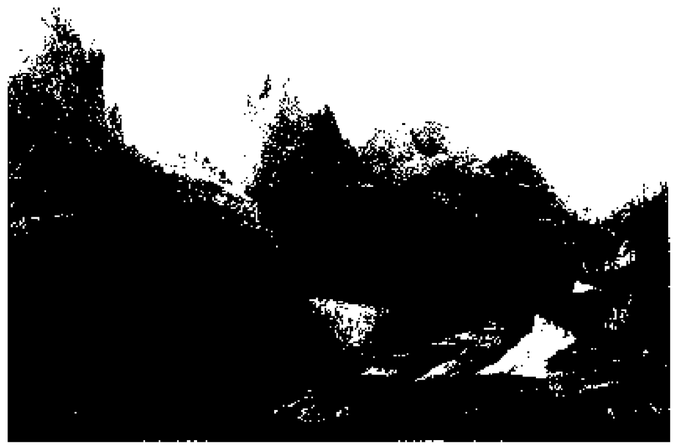

Fig. 4
Vue de la Vallée de Chamonix
Tableau (huile sur toile) de Cl.-L. Chatelet
Signé et daté : 1787
Musée des Beaux Arts d'Annecy
Photo Musée



Fig. 5
Le Montenvert,
le Dru,
et la Mer de Glace
Dessin de Naudet
gravé par D(?) L.
pour : Cambry,
Voyage en Suisse
et en Italie
(Paris, An IV /1795)
Photo B.N.



Fig. 6
Vue de la Mer de Glace
et des montagnes qui l'entourent
Dessin de Price
gravé par Vivarès
Vers 1775. Photo B.N.



Fig. 7
Le sommet du Mont-Blanc
Extrait de l'ouvrage :
Der Mont-Blanc
par le Dr W. Pitschner
(Genève 1860)

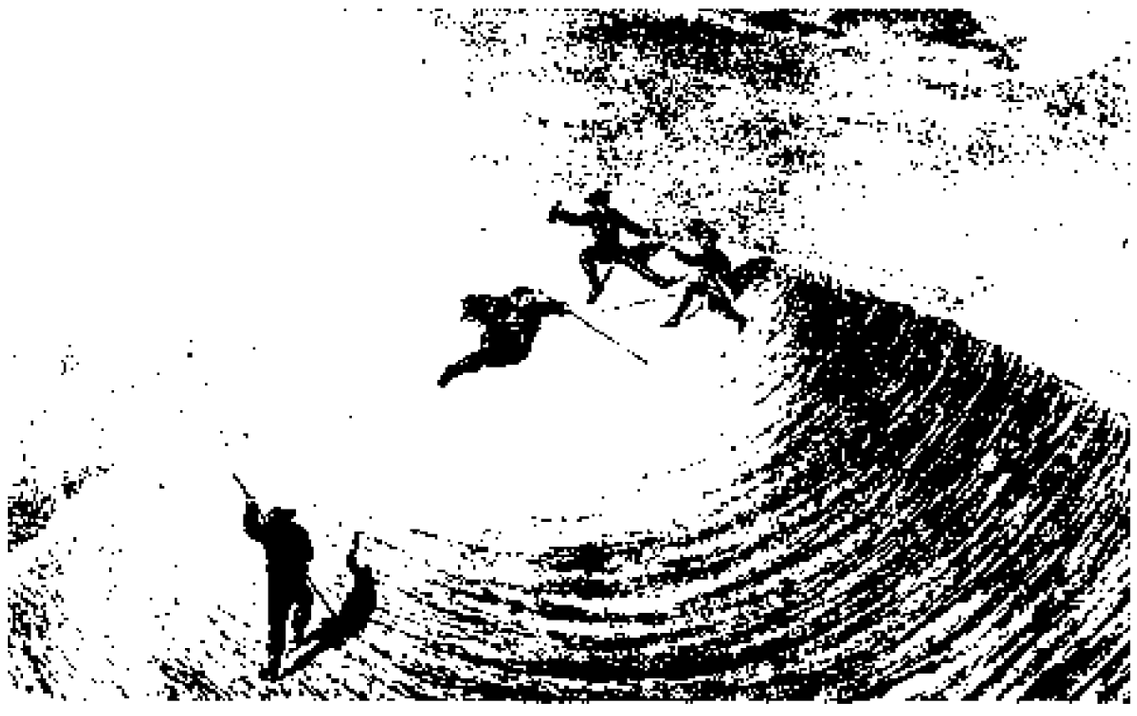

Fig. 8
Le sommet du Mont-Blanc
Dessin de Max Gregor gravé par Baxter
1853



Fig. 9
Rodolphe Toepffer
La Mer de Glace. Aquarelle (vers 1840)
Genève, Musée d'art et d'histoire. Photo Musées



Fig. 10
Le Mur de la Cote près du sommet du Mont-Blanc
Dessin de Max Gregor gravé par Baxter
1853



Fig. 11
Vue du glacier des Bois
et de l'Aiguille Verte
Aquarelle de De Meuron
Lithographiée par Salathé
Vers 1815
Photo B.N.



Fig. 12
Vue du Mont-Blanc
prise à Chamonix
Dessin d'Isabey
Lithographié par Engelmann
1812
Photo B.N.



Fig. 13
Le glacier des Bois
avec la Verte et le Dru
Dessin d'E. Bakewell
Gravé par L. Clark
1823



Fig. 14
Vue du Mont-Blanc
(depuis Sallanches ?)
Vignette de la *Carte physique*
et *minéralogique*
du Mont-Blanc
Gravure - 1790. Photo B.N.



Fig. 15
Le Mont-Blanc vu de St-Gervais
Gouache de Jean-Antoine Linck
Vers 1790
Francfort, Kunstinstitut. Photo Musée



Fig. 16
Le Massif du Mont-Blanc vu du lac Combal (Val Veni)
Dessin d'Ed. Aubert (gravé sur acier ?)
Extrait de : *Ed.* Aubert : *La vallée d'Aoste* (Paris, 1860)
Photo B.N.

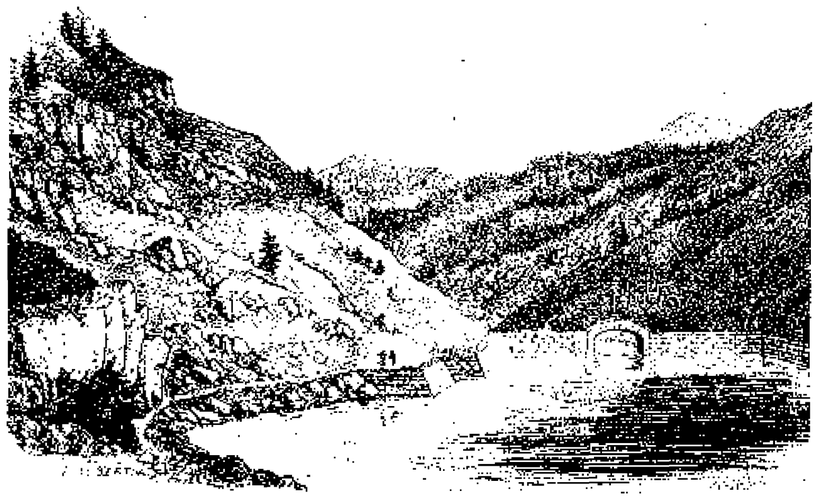

Fig. 17
Le Mont-Blanc aperçu du lac de Comballes (sic)
Dessin d'Ed. Aubert gravé (sur acier ?) par Marchand
pour Ed. Aubert : *La vallée d'Aoste* (Paris, 1860). Photo B.N.

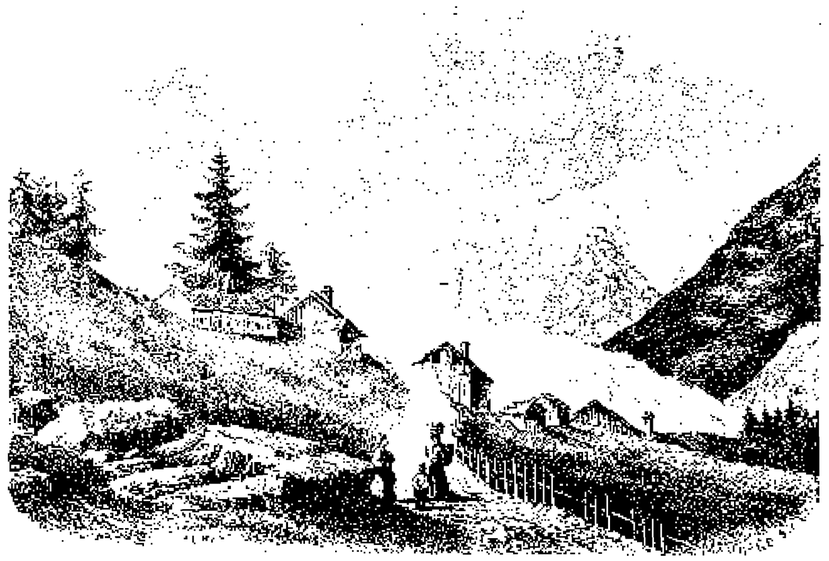

Fig. 18
Le Mont-Blanc aperçu du Val Veni
Dessin d'Ed. Aubert gravé (sur acier ?) par Marchand
pour : Ed. Aubert : *La vallée d'Aoste* (Paris, 1860). Photo B.N.



Fig. 19
Le Mont-Blanc aperçu de Courmayeur
Dessin du colonel Cockburn gravé sur acier par C.T. Dixon pour :
J.-P. Cockburn : *Views in the valley of Aosta* [...] (London, 1823). Photo B.N.

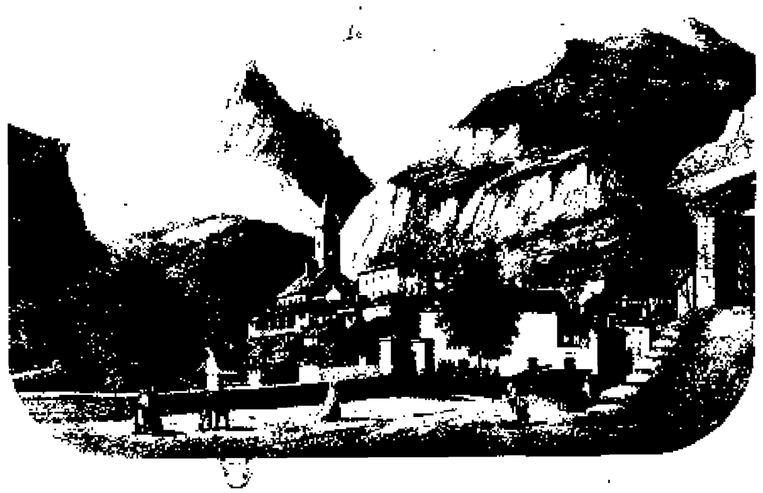

Fig. 20
Le Mont-Blanc aperçu de Courmayeur
Dessin d'Ed. Aubert gravé par E. Chavanne
pour : Ed. Aubert : *La vallée d'Aoste* (Paris, 1860). Photo B.N.



Fig. 21
Le Mont-Blanc aperçu depuis la vallée de Chamonix en amont de Chamonix
Dessin de J.-D. Harding d'après un croquis de W. Page
gravé sur acier par F. Finden. Vers 1820. Photo B.N.

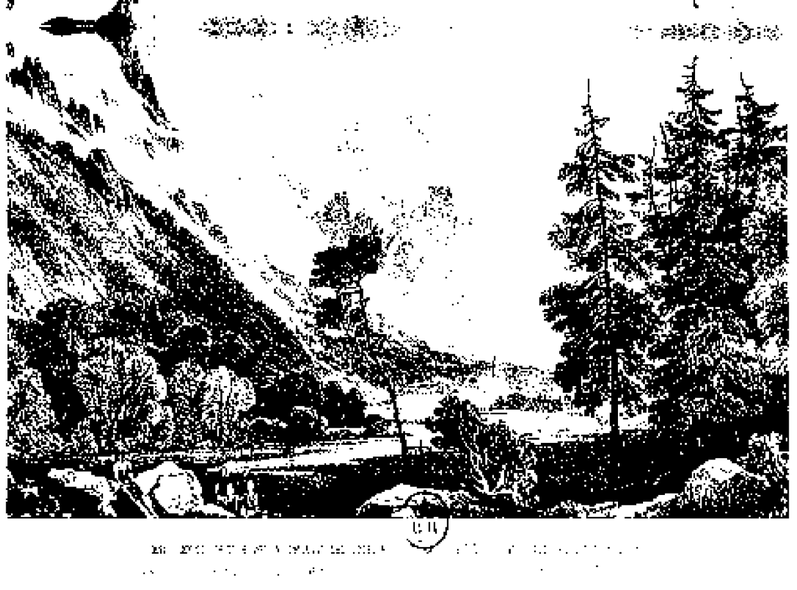

Fig. 22
Le Mont-Blanc aperçu depuis la vallée de Chamonix en amont de Chamonix
Lithographie de J.-D. Harding d'après un croquis de Birmann
Vers 1830. Photo B.N.



Fig. 22 B
Le Mont-Blanc aperçu de Chamonix
Lithographie d'après un dessin de J. Dubois pour *Souvenirs de Suisse*
1837. Photo B.N.

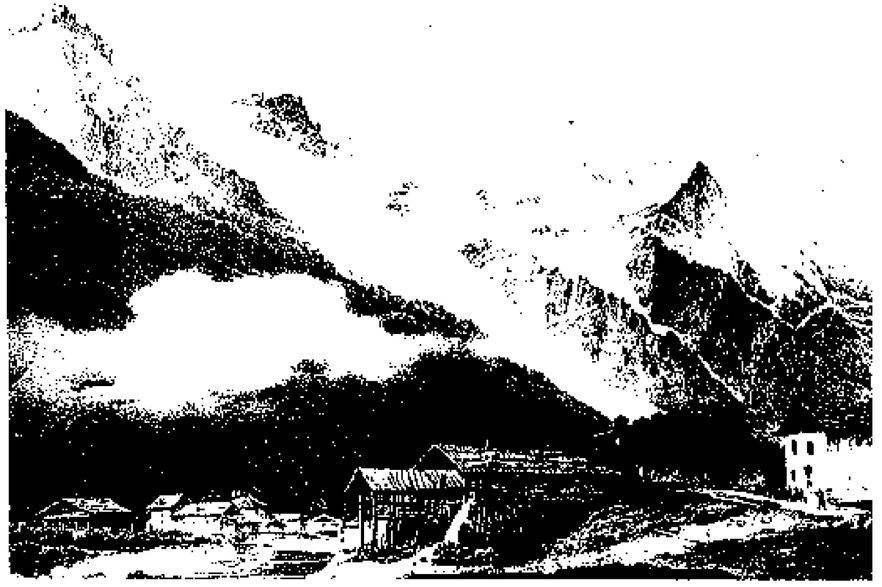

Fig. 23
Le Mont-Blanc aperçu de Chamonix
Dessin de Villeneuve lithographié par Engelmann, pour Sazerac et Engelmann :
Lettres sur la Suisse - 1827. Photo B.N.



Fig. 24
Vue du Mont-Blanc depuis l'Aiguille marbrée
Dessin de Théodore de Saussure, gravé
Extrait de H.-B. de Saussure :
Voyages dans les Alpes (1796). Photo B.N.

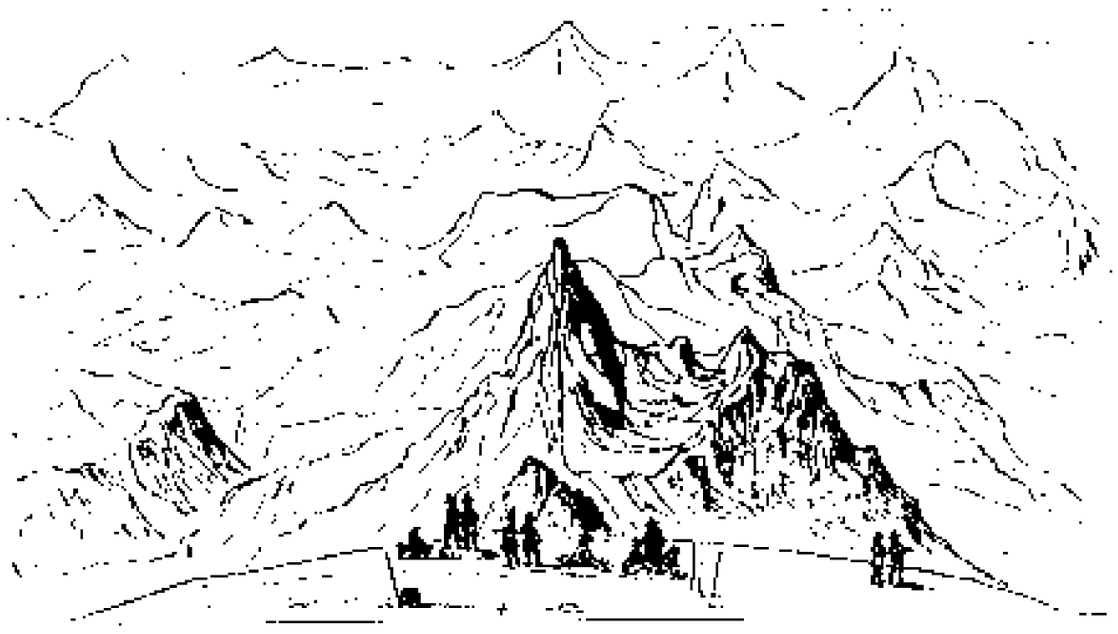

Fig. 26
Vue prise du sommet
du Mont-Blanc
Extr. de : Alfr. Smith :
Acent to the Mont-Blanc



Fig. 28
Le Val Ferret
Dessin de Rodolphe Toepffer
(gravé sur acier ?) Extr. de Rod. Toepffer :
Voyages en zig-zag (Paris 1844). Photo B.N.

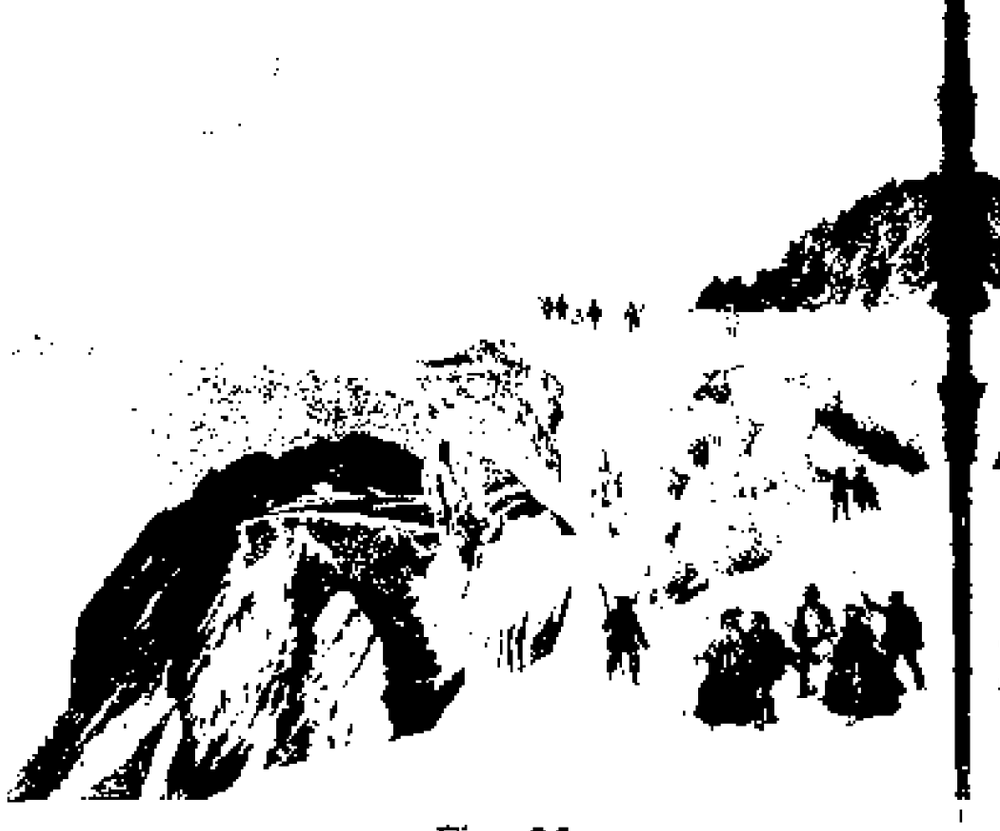

Fig. 25
Vue du massif du Mont-Blanc depuis le sommet du Buet. Dessin de Ciceri
(Lithographie) Extrait de : Eug. Ciceri :
La Suisse, la Savoie, le Tyrol (Paris, 1860). Photo



Fig. 27
Première ascension de l'Aiguille du Midi
par le comte Fernand de Bouillé.
Le bivouac dans l'Allée Blanche
Lithographie de Deroy. Photo B.N.

Fig. 29
Première ascension de l'Aiguille du Midi par le comte
Fernand de Bouillé. L'escalade du sommet
Lithographie de Deroy. Photo B.N.



Fig. 30
Le Mont-Blanc aperçu du sommet du Brévent
Gouache de Jean-Antoine Linck
(Genève, musée d'art et d'Histoire). Vers 1790. Photo Musée

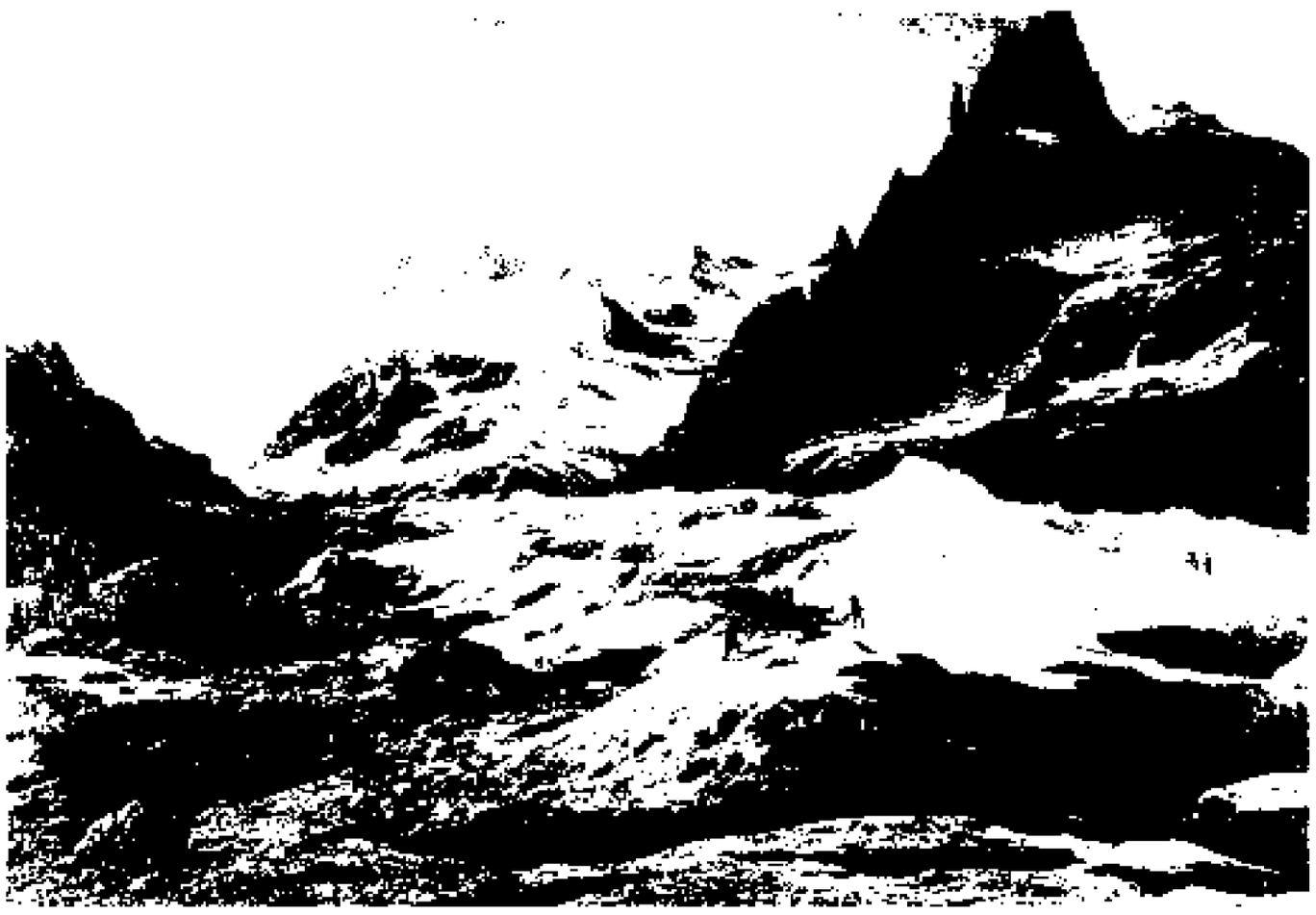

Fig. 31
Vue de la Mer de Glace
Tableau (huile sur toile) de Cl.-Jc. Hugard 1862
Musée des Beaux Arts de Chambéry. Photo Musée

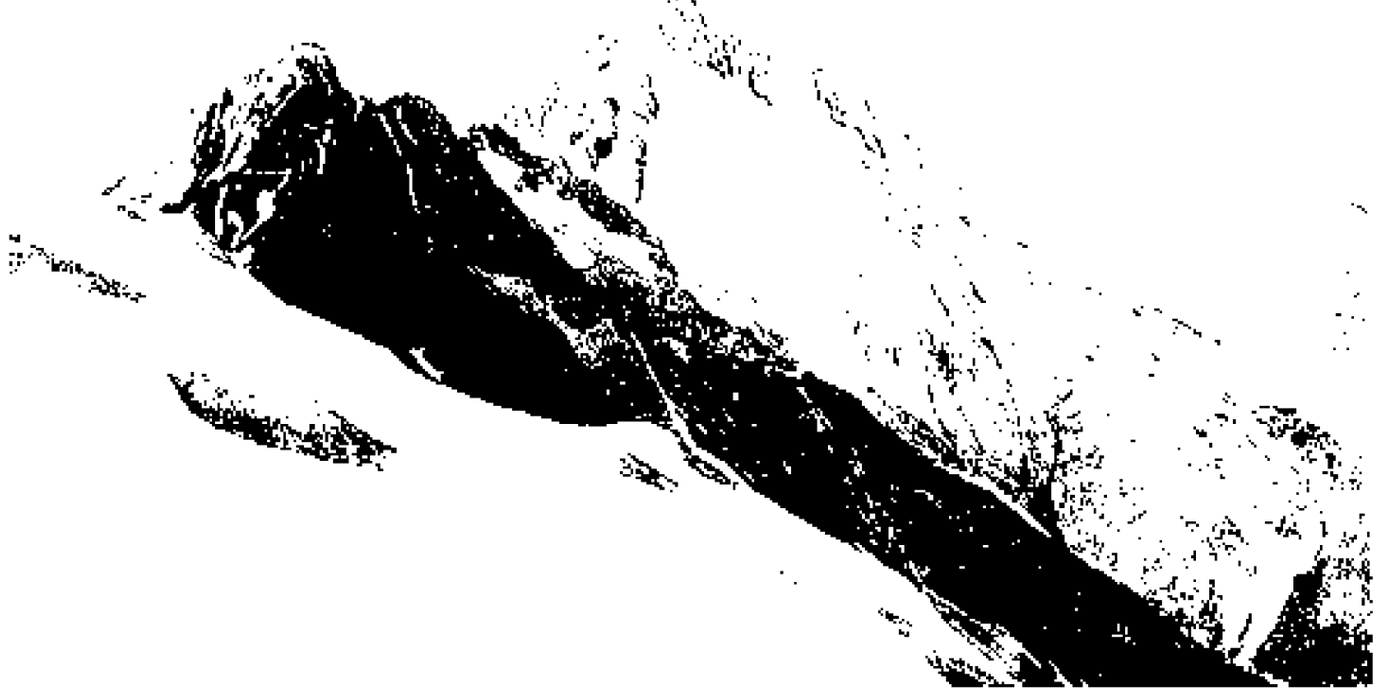

Fig. 32
Le Mont-Blanc et ses contreforts sud-ouest
Aquarelle de Noël Rooke. Vers 1920

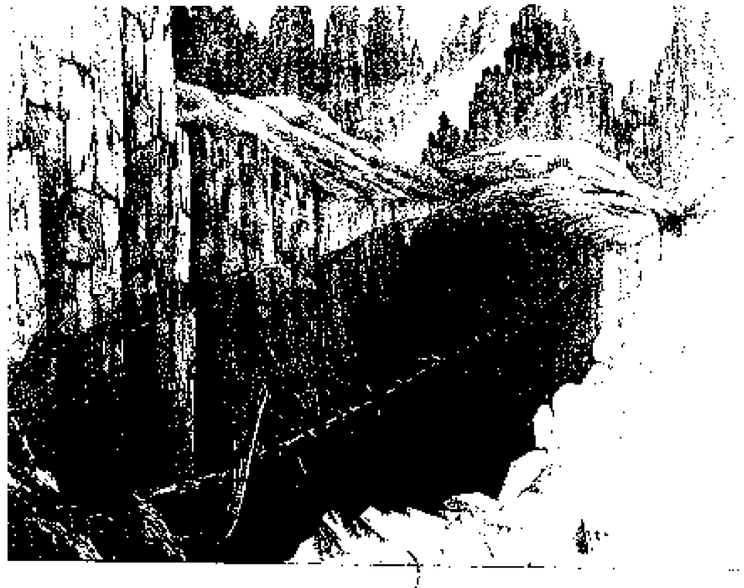

Fig. 35
Escalade
de l'Aiguille du Midi
Dessin pour : Auldjo :
An ascent to the summit
of Mont-Blanc
Illustration n° 7
Lithographie. Photo B.N.



Fig. 33
Le Mont-Blanc
Dessin de Elyah Walton, pour Elyah Walton : *Peaks in pen and pencil.* 1872
Photo B.N.



Fig. 36
La Mer de Glace vue depuis le sommet de La Flégère
Dessin de Félix Benoist. Lithographie par Sabatier



Fig. 34
Escalade du Mur de la Côte
Croquis pour ; Albert Smith :
The story of Mont-Blanc. 1853

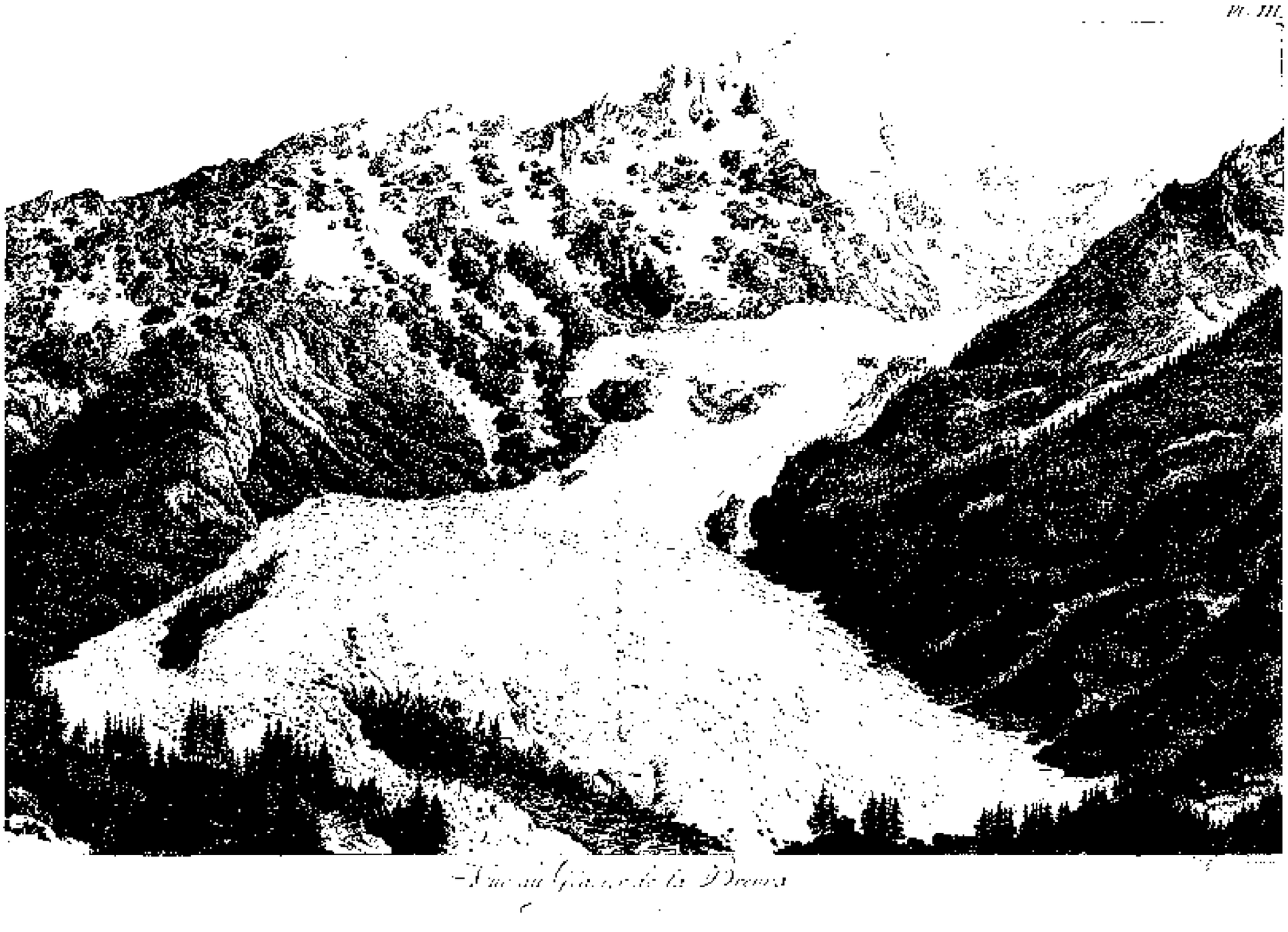

Fig. 37
Vue du glacier de La Brenva. Dessin de Jalabert gravé par W.-A. Toepffer.
Extr. de : De Saussure : *Voyages dans les Alpes* (1779). Photo B.N.



Fig. 38
Le Mont-Blanc vu du « Chapeau ». Lithographie (?) d'A. Winterlin. Vers 1830. Photo B.N.

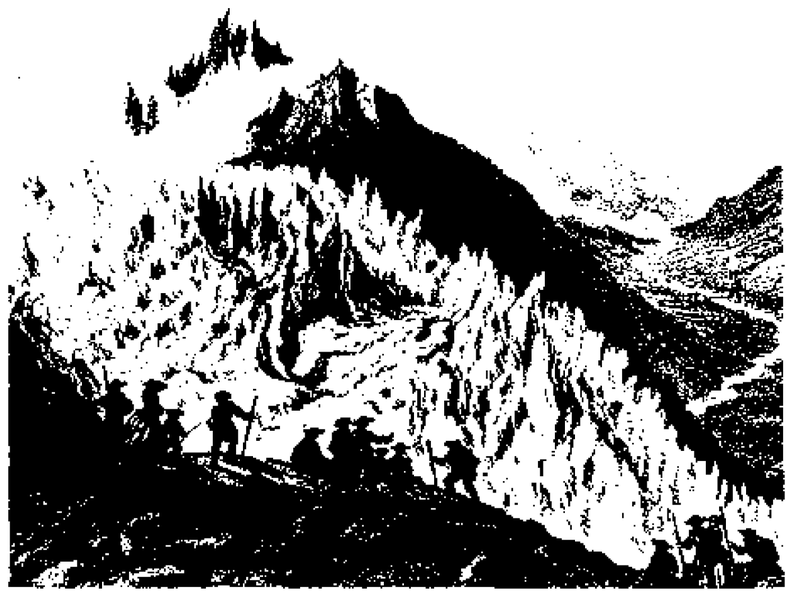

Fig. 39
Le glacier des Bois vu du nord
Lithographie de Deroy
Vers 1850. Photo B.N.



Fig. 40
Vue de la Mer de Glace
Dessin de M.-Th. Bourrit gravé par lui-même
Extr. de : T.-TH. Bourrit : *Nouvelle description des glacières* [...] (Genève, 1787). Photo B.N.



Fig. 41
Le glacier des Bois vu du sud
Lithographie de Deroy
Vers 1850. Photo B.N.

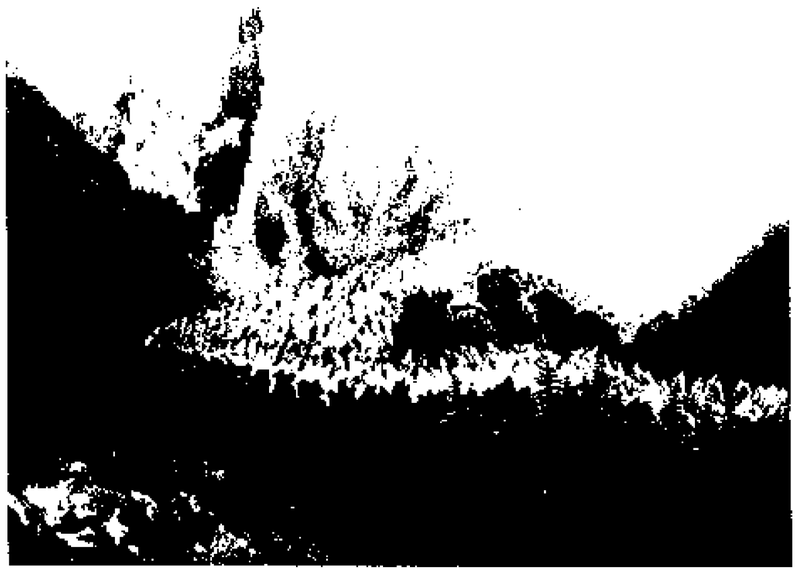

Fig. 42
Le hameau des Bois et la Mer de Glace
(Lithographie ?) Début XIXe s.



Fig. 43
Le glacier des Bossons
Dessin de J. Smith lithogr. par S. Alken
Vers 1830. Photo B.N.



Fig. 44
La grotte naturelle du glacier des Bois
Lithographie vers 1830



Fig. 45
Séracs dans la Mer de Glace
Aquarelle
Annecy, collection Payot



Fig. 46
Le glacier des Bossons
Aquarelle de M.-Th. Bourrit
Annecy, collection Payot



Fig. 47
Séracs dans la Mer de Glace
Aquarelle
Annecy, collection Payot

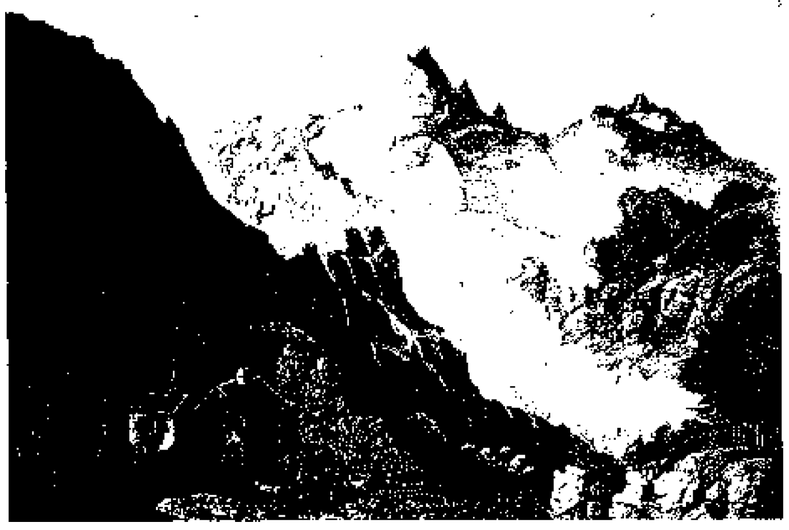

Fig. 48
Le glacier d'Argentière et le village de Largentière
Gouache (?)
Début XIXe s.
Annecy, collection Payot

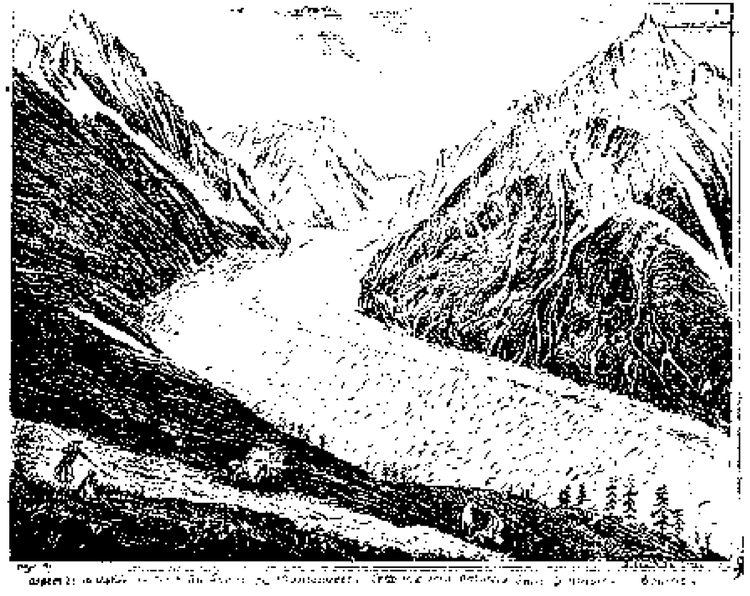

Fig. 49
La Mer de Glace
Dessin de Bourrit gravé par lui-même
Extr. de : M.-Th. Bourrit :
Description des glacières [...]
(Genève, 1773). Photo B.N.



Fig. 50
Le glacier et le village du Tour
Lithographie de Cuviller
Vers 1855
Photo B.N.



Fig. 51
La source de l'Arveyron et le Mont-Blanc à quelque distance
Dessin aquarellé de Francis Towne - 1781
Londres, British Museum. Photo Musée



Fig. 52
Le glacier du Tour
Elyjah Walton - 1863
Extr. de : E. Walton : *Peaks in pen and pencil.*
Photo B.N.



Fig. 53
Sources de la Mer de Glace
Elyjah Walton
Extr. de : E. Walton : *Peaks and valleys of the Alps* (London, 1867). Photo B.N.

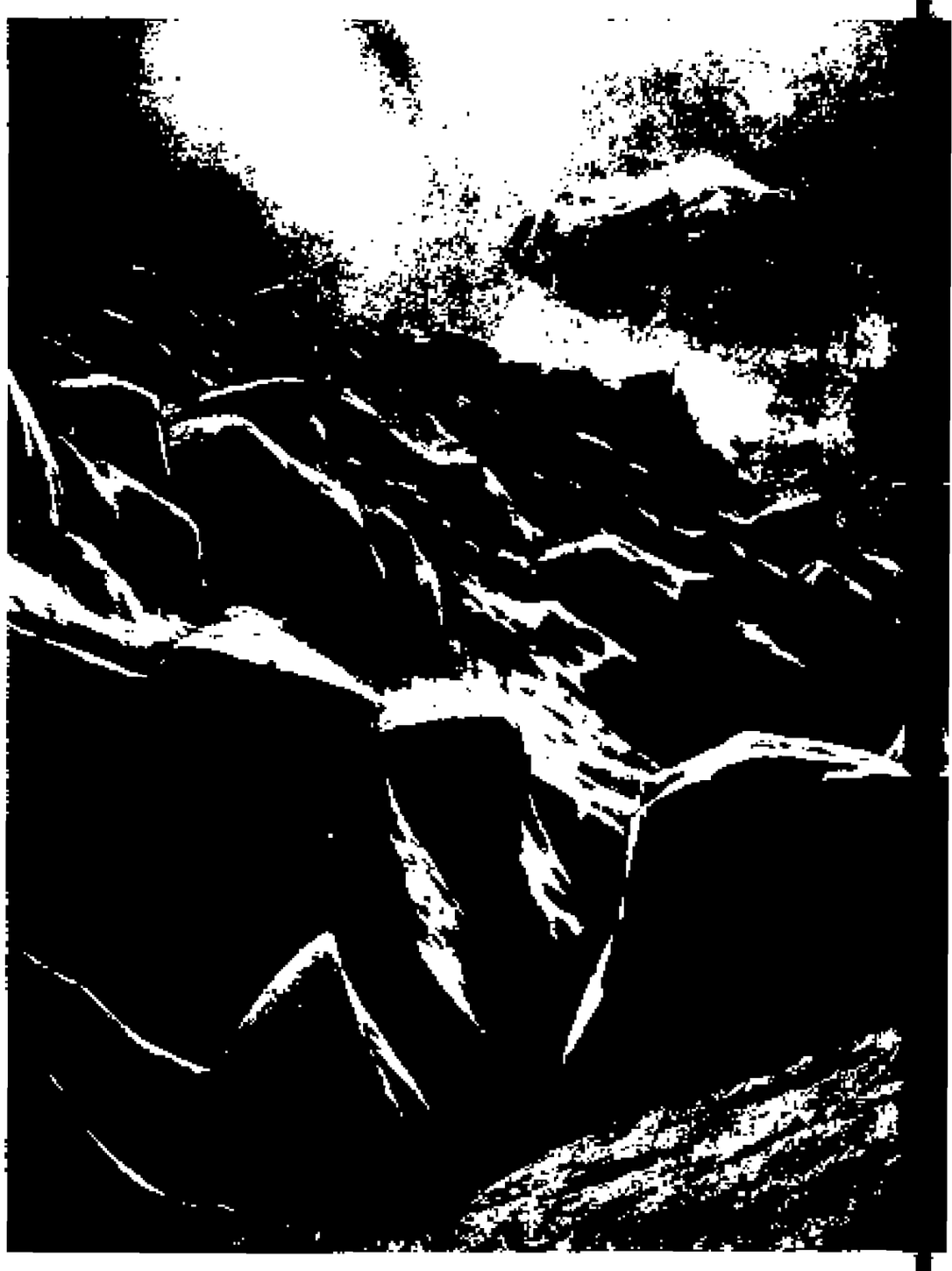

Fig. 54
Le Mont-Blanc vu des séracs du Glacier du Géant
par Gabriel Loppé
Tableau (huile sur toile, grandes dimens.)
Chamonix, Musée de la Résidence. Photo Musée



Fig. 55
Gabriel Loppé
Séracs du glacier de Talèfre
Peinture (huile sur toile) 1866, Chamonix, Musée de la Résidence. Photo Musée

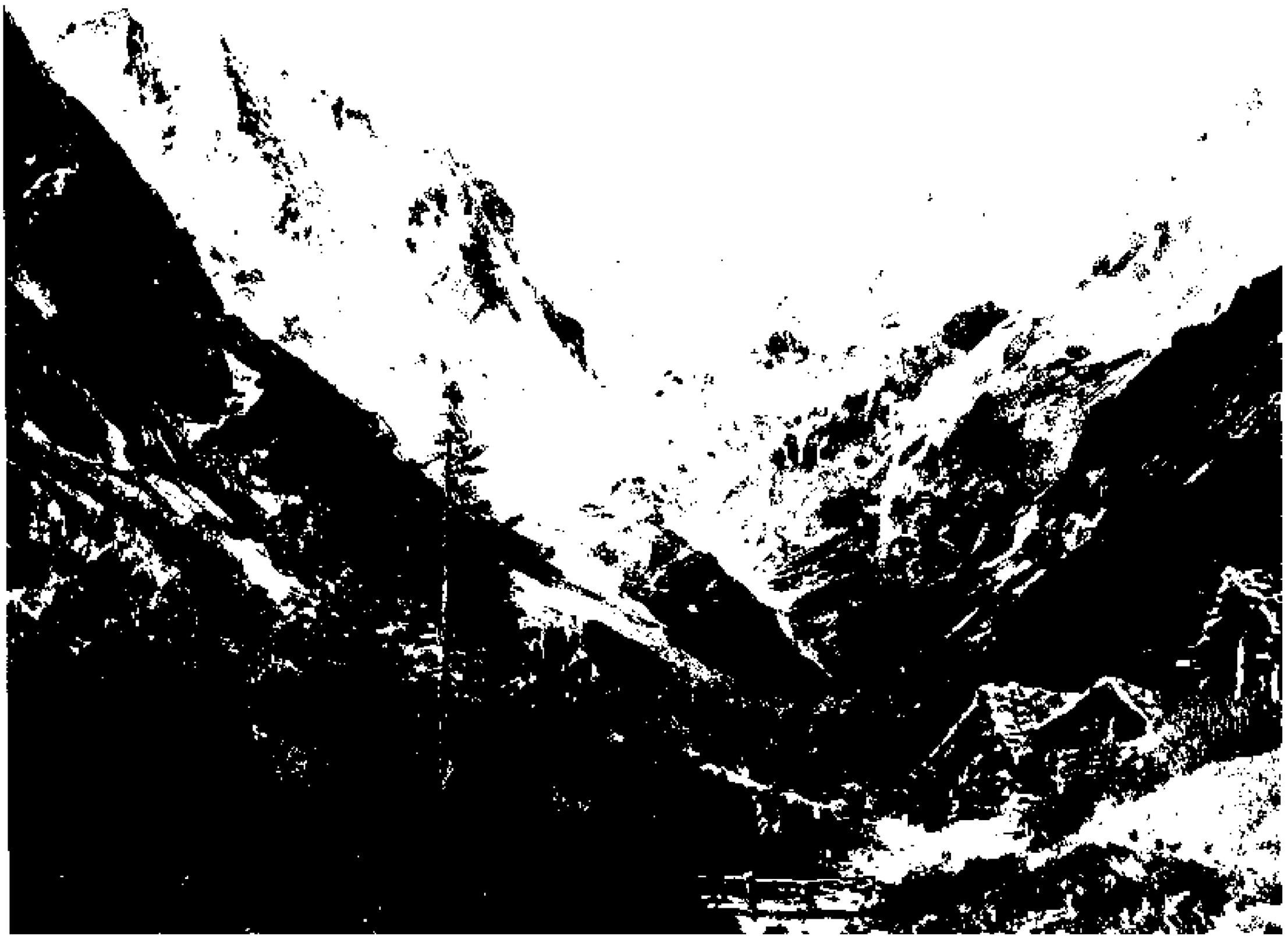

Fig. 56
Le Val et le Col d'Arpette
Aquarelle d'E.T. Thomson, vers 1930. Innsbruck, Musée du Tyrol

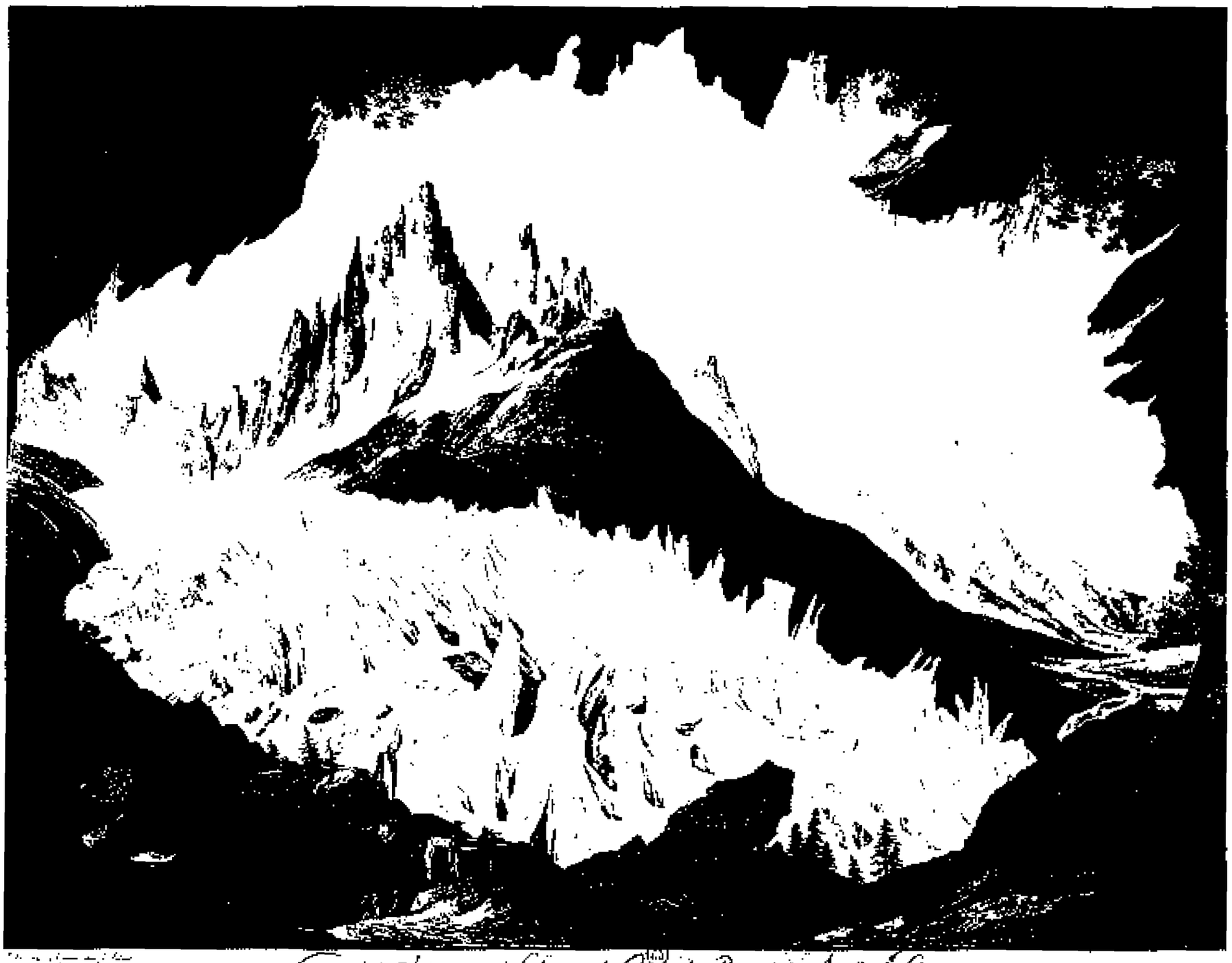

Fig. 57
« Vue prise de la voûte nommée Le Chapeau et des Aiguilles du Charmoz »
Aquatinte de Jean-Antoine Linck. Vers 1790. Photo B.N.



Fig. 58
« Vue de la source de l'Arveron »
Aquatinte de Carl Hackert. Vers 1780. Photo B.N.



Fig. 59
Le glacier du Tour et le village du Tour
Tableau (huile sur bois) de Ludwig Hess. Vers 1780
Zurich, Kunsthaus. Photo Dräyer



Fig. 60
Le glacier du Tour et le village du Tour
Gouache de Ludwig Hess. Vers 1780
Zurich, Kunsthaus. Photo Dräyer



Fig. 61
Le glacier des Bossons
Dessin d'Eugène Ciceri, Lithographié
pour Eug. Ciceri : *La Suisse, la Savoie, le Tyrol*. 1860. Photo B.N.



Fig. 62
« Glacier des Bossons (Chamonix) »
Dessin de J. Du Bois, Lithographié
pour : *Souvenirs de la Suisse* (Genève, vers 1820). Photo B.N.



Fig. 63
« Extrémité inférieure du glacier des Bossons »
Dessin de Loppé. Lithographié par J. Werner, pour :
J. Desaix : *La Savoie historique et pittoresque*. 1854. Photo B.N.



Fig. 64
« Vue de la chute de la Mer de Glace »
Extrait de : Albanis Beaumont : *Voyage pittoresque aux Alpes Pennines* (London, 1787). Gravure. Photo B.N.

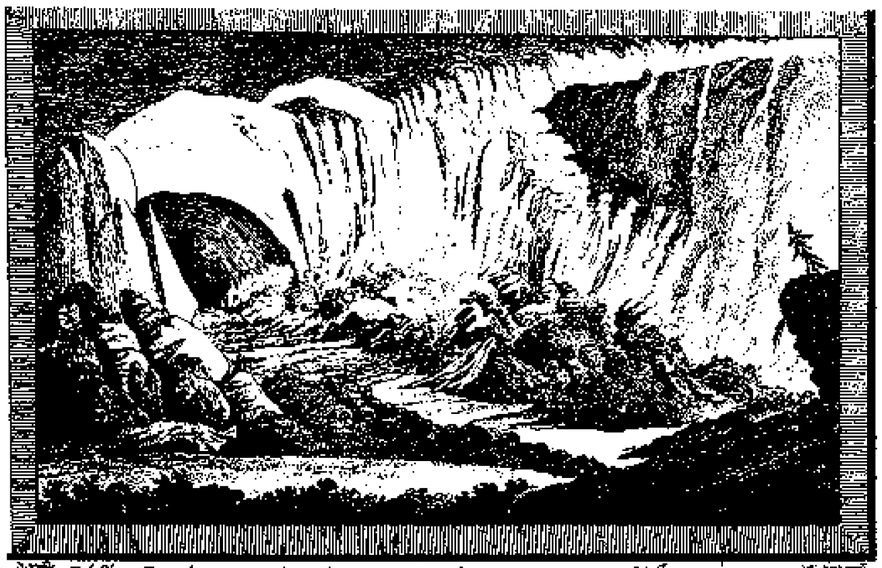

Fig. 65
« Vue de l'amas de glaces et de la source de l'Arveron »
Dessin de Bourrit gravé par Angel Moitte
pour : M.-Th. Bourrit : *Description des glacières du duché*



Fig. 66
« Vue de l'Aiguille du Goûter prise de l'intérieur de la voûte de glace de l'Arveron »
Dessin de Bourrit gravé par lui-même, pour M.-Th. Bourrit :
Description des cols et passages des Alpes

le musée de Chamonix vient de faire l'acquisition d'un ensemble important, parmi lequel on notera divers paysages de glaciers et d'Aiguilles du Massif du Mont Blanc, datés de 1862 à 1893. Aucun peintre, semble-t-il, ne s'est pareillement consacré à la découverte des aspects inconnus de la très haute montagne, par la pénétration de ses positions les plus difficiles [7].

Enfin, afin de ménager une transition avec des œuvres quasi contemporaines, mentionnons encore, bien qu'il ne soit pas difficile ni pénible de monter au point de vue de la Flégère dans les Aiguilles Rouges, la très jolie lithographie de Félix Benoist, l'historien de la Savoie (1818- ?) : *La Mer de glace vue de la Flégère* (Fig. 36), insérée dans le célèbre album *Nice et Savoie*, paru en 1864, à placer à côté de la même vue par Gabriel Lory (C.A.F., 1937, n° 87). Et faisons une place au beau dessin *Le Mont*

---

(7) Le Musée d'art et d'histoire de Genève conserve *Le Glacier du Jardin (de Talèfre) dans le massif du Mont Blanc* (1866 ; 0,60 × 0,915). — Henri FERRAND a écrit quelques notes sur Gabriel Loppé, et donné une nomenclature sommaire des tableaux qui se voyaient jusqu'à 1918 au « Musée Loppé », à Chamonix, qui n'était autre que son atelier, mais fort délaissé, et qui aurait connu la ruine si la ville de Chamonix n'était heureusement intervenue. Pour ce qui est du Massif du Mont Blanc, Ferrand a relevé les œuvres suivantes dans ce « musée » :

1° *Vue du Rocher des Grands Mulets, avec l'ancienne cabane ; fond lointain dans lequel on distingue le Buet* (1862).

2° *Le Rocher des Grands Mulets, vu d'une station supérieure.*

3° *Vue de la cabane de l'Aiguille du Goûter, avec un coucher de soleil flamboyant sur une mer de nuages* (1873).

4° *Une crevasse au Glacier du Géant, avec une Aiguille du Géant perdue dans la brume* (1882).

5° *Une crevasse du glacier des Bossons, avec au fond l'Aiguille du Goûter, colorée en rose par le soleil couchant.*

6° *Une crevasse à la Jonction*, très grande toile (1883).

7° Le même, étude.

8° *Une grande crevasse sur le glacier de la Brenva avec, au fond, le Mont Blanc et le Mont Blanc de Courmayeur*, très grande toile.

9° *Les séracs du glacier des Bossons, avec l'Aiguille du Midi*, toile grande dimension.

10° Les mêmes, étude.

11° *Vue panoramique du Buet, le signal en premier plan, au fond coucher de soleil sur le Mont Blanc.*

12° *La Mer de glace et le Charmoz, vus de Montenvers, au premier plan, la Pierre des Anglais (21 septembre 1885).*

13° *Aiguille du Dru et crevasse de la Mer de Glace* (1885).

14° *Plan du glacier du Géant, avec l'Aiguille du Géant et la Tour Ronde.*

15° *Séracs du glacier des Bossons* (1888).

16° *Chamouni et le Mont Blanc en hiver* (1893).

17° *Vue panoramique prise du sommet du Mont Blanc vers le nord-est, au soleil levant, les Grandes Jorasses et le Mont Dolent s'éclairent ; au premier plan trois touristes dont les ombres s'allongent sur la neige* (effet saisissant).

Par ailleurs, Ferrand a noté l'existence de tableaux relatifs au Mont Blanc chez des particuliers ou des institutions de l'étranger :

Dans les salons de l'Alpine Club (à Londres) : *Aiguille du Dru et Mer de glace, coucher de soleil* (1879) ; *Coucher de soleil sur le Mont Blanc* face à l'est (1864).

Chez divers membres du Club :

Le Mont Blanc vu de la haute vallée de Chamouni (M. Schuster).

Séracs sur la Mer de Glace (J. Beurs).

Vue prise en regardant le glacier du Tacul (1867) (William Laird).

Séracs près du col du Géant (F. Gardiner).

Lever de soleil près du Buet : Aiguille du Tour et Aiguille du Dru.

Rhododendrons en fleur (sic) : au loin le Mont Blanc et le glacier des Bossons (J.H. Wicks).

Vue du Mont Blanc et de la vallée de Chamouni en hiver (1896) (A.L. Mumm).

Dans la famille James Eccles avec laquelle le peintre s'était allié :

Le Mont Blanc vu du col de Sonadon (Salenton ?) (1869).

Lever de soleil au Mont Blanc (1876).

(*La Montagne*, fascicule de janvier-août 1918, pp. 134-137).

Blanc (Fig. 33), que le dessinateur et peintre anglais Elyah Walton (1832-1880), grand voyageur et parcoureur de montagnes, a inséré dans son ouvrage didactique *Peaks in pen and pencil*, paru en 1872. D'autre part nous ne ferons que rappeler ici le rôle éminent, dans le paysage de montagne du Mont Blanc « pénétré » de l'architecte Violet le Duc, à qui nous avons consacré, ici même, une étude importante (1981).

Parmi nos contemporains il y aurait certainement beaucoup d'œuvres à mentionner, qui attestent le désir de pénétrer profondément dans le Massif du Mont Blanc pour en recueillir des paysages au caractère de montagne pure de plus en plus marqué. Nous ne ferons que mentionner deux artistes étrangers qu'a cités Alfred Steinitzer dans *Das Alpinismus in Bildern*, paru en 1924 : *The south-western Ridges of the Mont Blanc range ; looking north-east from the Pointe des Fours towards Mont-Blanc*, aquarelle (Fig. 32) de l'anglais Noel Rooke, dessinateur autant qu'alpiniste, et *Aiguille d'Argentière, Aiguille du Chardonnet, und Grande Fourche von der Saleinahütte*, aquarelle du dessinateur et peintre bâlois Otto Mähly (1869- ?), portraitiste et paysagiste qui ne redoute pas d'affronter la haute montagne [9].

LES GLACIERS

Ne serait-ce que par les banales et faciles excursions au Montenvert ou à la source de l'Arveyron, promenades classiques de Chamonix, que tous les voyageurs demandent, les artistes se trouvaient déjà confrontés avec cet élément tout à fait nouveau dans le paysage qu'est le glacier. Mais cette anodine expérience a rapidement été agrandie et diversifiée à d'autres dimensions.

Nous laisserons de côté les très nombreuses illustrations de ces deux sites classiques, pour nous attacher à des œuvres d'un caractère plus spécifique. Le premier glacier qui apparaît pour lui-même dans le paysage de montagne serait, croyons-nous, le glacier de la Brenva : *Vue du Glacier de la Brenva* (Fig. 37), dessiné par Jalabert, le compagnon des voyages de De Saussure, et gravé par Wolfgang-Adam Toepffer le père, pour le 2e tome de *Voyages dans les Alpes* de De Saussure, paru en 1786. C'est, selon nous, une magnifique planche où le graveur rivalise avec le dessinateur pour le rendu du détail, quoique avec encore beau-

---

(8) Page 157, Fig. 194.

(9) Page 158, Fig. 195. — Nous aurions dû traiter dans le chapitre la seconde voie principale de cette pénétration du massif du Mont Blanc, et plus particulièrement de la partie du trajet qui conduit de Chamonix au rocher des Grands Mulets. Mais cette partie jouit d'une littérature et d'une iconographie abondante, et nous la traiterons dans une autre étude.

coup de convention dans le vocabulaire plastique. Le plus grand glacier de la face sud du Mont Blanc est traité là dans toute son étendue et dans tous ses détails, avec un parfait équilibre qui permet non seulement la vue, mais la notion précise d'un glacier, dans une planche d'une élégance artistique sans précédent. Pour la première fois apparaît ce nouveau type de paysage : le glacier. Le glacier prend sa place parmi les différents genres de paysage. C'est là une nouveauté dont il nous apparaît qu'il convient de bien mesurer l'importance.

A la vérité d'autres glaciers apparaissent dans l'ouvrage de De Saussure mais aucun d'eux ne jouit de l'autonomie et de l'ampleur de celui de la Brenva. Peut-être aussi aurions-nous dû mentionner avant l'ouvrage de De Saussure diverses œuvres de Marc Théodore Bourrit. Celui-ci est bien connu comme auteur de nombreux ouvrages sur la montagne, et en particulier sur le massif du Mont Blanc, et comme dessinateur et peintre. Depuis 1773 il illustre lui-même ses ouvrages, que gravent ses confrères Geissler ou Angel Moitte, ou qu'il grave lui-même. Il exécute plusieurs dessins, très précis, pour l'ouvrage de De Saussure, et sous la direction de celui-ci. Mais aucune de ses œuvres n'a le relief et la pleine signification de la planche de Jalabert. On citera cependant la planche *Aspect de la vallée de glace du sommet du Montenvert* (Fig. 49), de son premier ouvrage *Description des glaciers et amas de glace du duché de Savoye*, paru à Genève dès 1773. Si la composition conserve une grande part de vérité, le vocabulaire est encore très conventionnel, et ne rend pas compte de l'aspect véritable de la mer de glace. On mentionnera aussi la planche *Mer de glace pure du glacier des Bossons*, naïve interprétation du réel, qui sera reprise dans un dessin plus tard, mais tout aussi étrange *Le glacier des Bossons* (Fig. 46), vers 1780-1790, que conserve le musée de Genève, avec plusieurs autres œuvres originales de l'artiste. Bourrit reviendra sur le thème de la Mer de glace dans sa planche *Vue de la mer de glace du Montenvert* (Fig. 40), insérée dans son nouvel ouvrage en trois volumes : *Nouvelle description des glacières, vallées de glace et glaciers qui forment la grande chaîne des Alpes, de Savoie, de Suisse, et d'Italie*, paru en 1787. Là, comme bien souvent, le lyrisme de l'écriture domine le dessinateur, qui prend au pied de la lettre le jeu de mot : « Mer de glace », et donne un agréable tableau de marine pétrifié, mais sans rapport avec la réalité.

Une autre œuvre, extrêmement originale pour l'époque, mais qui ne semble pas avoir eu d'écho immédiat, est l'aquarelle de l'anglais Francis Towne (1739(?)-1816) *Source de l'Arveyron avec le Mont Blanc dans le lointain* (Fig. 51), conservée au Victoria and Albert Museum, à Londres [1]. L'œuvre est remarquable pour

---

(1) Quatre feuilles de papier contrecollées sur un papier plus grand, au total 0,425 × 0,311. Signé et daté.

l'époque, mais, contrairement aux autres du même temps, le pittoresque disparaît au profit du paysage nouveau que composent ces amas de glace. L'écriture est parfois très conventionnelle, mais ne nuit pas à cette nouveauté qu'est le paysage composé de glaciers.

De la même époque on peut citer la gravure anonyme (?), coloriée, *Vue de la chute de la Mer de Glace* (Fig. 64), dans laquelle le dessinateur, figurant assez exactement certains éléments de la haute montagne, utilise curieusement, pour le rendu du glacier, le procédé des cartographes que nous avons appelé des « petites mottes ». L'exactitude est tout à fait absente, mais l'ensemble prend une agréable unité, et on se trouve de nouveau en présence d'un paysage entier composé d'un glacier.

Beaucoup plus conforme à la réalité est un dessin (?) de l'anglais Woollett, montrant, dans son contexte de haute montagne, le haut du *Glacier des Bossons* (Fig. 43). L'œuvre apporte bien, dans son paysage de glacier, l'étrangeté de ces masses gelées qui semblent comme une anomalie, dans ce paysage déjà familier de la haute montagne vue d'assez près.

Des frères Linck il faudrait citer de nombreuses de leurs œuvres, dans lesquelles interviennent les glaciers. Ces œuvres sont en général assez connues. Nous détacherons cependant de cet ensemble la planche célèbre *Vue prise de la voûte nommée Le Chapeau, du glacier des Bois et des Aiguilles du Charmoz* (Fig. 57), des dernières années du XVIIIe siècle. La mise en page est très habile et d'ailleurs agréable, et on a là un exemple quasi parfait de cette nouveauté dans le paysage de montagne qu'est le tableau consacré à un glacier. En certains points l'écriture est encore arbitraire, mais l'effet d'ensemble est saisissant, et apporte une réelle nouveauté dans l'art du paysage. Du même Jean-Antoine Linck (?) on citera deux belles aquarelles de la collection Payot, de *La Mer de Glace vue à la hauteur du glacier du Tacul* ou *près des séracs du Géant* (Fig. 45 et 47) : jamais encore, grâce à l'intrépidité de nos artistes, la puissance d'évocation du paysage de glace n'avait atteint un pareil degré, et il semble que le paysage de glacier livre là la plus forte expression de son message.

A côté de la Mer de Glace, le Glacier du Tour a retenu plusieurs artistes, qui en ont tiré parfois des paysages homogènes. Déjà la lithographie, procédé plus rapide que la gravure, a fait son apparition, au début du XIXe siècle, et nous avons vu Isabey céder aux instances d'Engelmann. Dès cette époque les éditeurs s'emparent du nouveau procédé et vont nous livrer un déluge de vues lithographiées. Parmi les premières, qui offrent assez de saveur, on mentionnera celle de Grundmann, publiée dans l'album lithographique de Lamy : *Vue du glacier et de l'Aiguille du Tour près du col de Balme dans la vallée de Chamouny* (Fig. 48) ; l'œuvre conserve encore son caractère du

XVIIIe siècle, et le glacier conserve toute son importance dans l'ensemble de la composition. L'estampe sera suivie, entre autres, par celle du dessinateur et lithographe abondant Cuvillier *Le Glacier et le village du Tour* (Fig. 50), vers 1855, où le glacier prend une importance particulière, semblant menacer le maigre village du Tour. Puisque nous sommes au Tour, mentionnons pour achever cette iconographie, deux œuvres inattendues et importantes du grand peintre allemand Ludwig Hess (1760-1800) : *Glacier du Tour um Chamonixtal* (Fig. 59) peinte sur bois, et l'esquisse à la gouache (Fig. 60), toutes deux à la Kunsthaus de Zurich ; et la gouache d'un artiste contemporain, F. Schrader, conservée dans une collection particulière. Le glacier, quoiqu'amaigri, comme on sait, reste bien l'objet principal du paysage.

Encore un peu à la charnière des siècles par son allure générale, bien que datant du milieu du XIXe siècle, le dessinateur et lithographe abondant Deroy donnera une planche du *Glacier des Bois vu du nord* (Fig. 39), véritable paysage de glacier, d'un style un peu naïf, qui fait pendant à un *Glacier des Bois vu du sud* (Fig. 41), encore plus naïf. Toujours dans le milieu du siècle, le grand paysagiste de l'école de Barbizon, Charles Daubigny (1817-1878) a dessiné, lui aussi, à la demande de Rodolphe Toepffer, une *Mer de Glace* pour les *Voyages en zigzags* publiés à Paris en 1845 [(2)].

Nous voici maintenant dans l'époque moderne. Nous allons y retrouver Elijah Walton, déjà rencontré parmi les dessinateurs des contours du Mont Blanc. Le voici maintenant aux prises avec le monde glaciaire des Séracs du Géant, dans le haut de la Mer de Glace, où le paysage de glace touche à une intensité de violence jamais atteinte jusque-là, et où l'artiste tire un paysage étrangement animé avec des éléments qui semblent figés pour l'éternité (Fig. 53).

Gabriel Loppé (1825-1913), que nous avons déjà évoqué, ici ou ailleurs, également peintre des hautes altitudes et des glaces terrifiantes, a, lui aussi, été tenté par ce lieu au nom si apaisant : *Le glacier du Jardin de Talèfre* (Fig. 55), dont il compose un grand tableau où le monde glaciaire est tout heurté et comme meurtri du déchaînement des éléments atmosphériques. Un autre grand tableau de glacier est *Le Mont Blanc vu des séracs du glacier du Géant* (Fig. 54), où le roi des sommets apparaît, au-dessus des formidables séracs, comme dans un tableau de Turner, en lutte avec une brume mêlée de soleil.

Enfin nous clôrons ce chapitre en citant la très grande aquarelle du célèbre dessinateur et aquarelliste anglais, illustrateur

---

(2) Vers le milieu du siècle paraît à Londres un remarquable ouvrage d'Edmund T. Coleman : *Scenes from the snow-fields being illustrations of the upperworld of Mont Blanc* (London, 1859 ; vol. grand in-folio, accompagné de XII planches en couleurs de l'effet le plus saisissant, œuvres du lithographe Vincent Brooks). Nous étudierons ces œuvres ailleurs, dans une étude consacrée aux refuges des Grands Mulets.

attitré de l'*Alpine Revew*, Edward Compton (1849-1921), *Le glacier de Seleinaz* (1,205 m × 1,96 m), appartenant au musée alpin de Berne, et mise par celui-ci en dépôt au Kunsthaus de Zurich. Adossé aux hautes montagnes rocheuses, le glacier s'incline comme une fatalité vers une zone de montagnes hautes, laissant béante, en premier plan, une crevasse où se perd sa profondeur [3].

Marc SANDOZ.

(A suivre : La deuxième partie de cette étude paraîtra dans le fascicule de l'année 1985).

(3) E.T. Compton vient de faire l'objet d'une très belle monograpie : *E.T. Compton. Maler und Bergsteiger zwischen Fels und Firn.* Herausgegeben von Ernst Bernt unter Mitwirkung des Osterreschischen-Alpenvereins Museums, Innsbrück (Rosenheim, 1982).

Les colporteurs de Magland ou l'activité d'un bourg haut-savoyard au XVIIIe siècle

Magland, gros bourg de Haute-Savoie, est situé entre Cluses et Sallanches. Son territoire, bien qu'enserré entre des montagnes, est traversé, à la fois, par l'Arve, torrent impétueux, causant autrefois des dégâts importants au moment de la fonte des neiges, par la voie ferrée qui va jusqu'à Saint-Gervais (Magland pouvait s'ennorgueillir d'être la seule ville de France à posséder 3 gares), par l'autoroute qui relie Annecy et Genève à l'Italie par le tunnel du Mont-Blanc et enfin l'Italie par la route nationale.

D'une superficie d'environ 3 700 ha comprise dans un périmètre de 37 km environ, elle confine les communes de Passy, Sallanches, Arâches, Cluses, Le Reposoir et Nancy-sur-Cluses

Sa population, qui, en 1626, comprenait 1 000 habitants, est passée successivement en 1758 à 1 240 habitants, en 1848 à 2 032 habitants pour compter de nos jours 2 751 habitants (1978).

Ses terres qui ne suffisaient pas à nourrir tous ses enfants, les ont obligés à trouver une activité qui leur permette de subvenir aux besoins de leur famille et de payer les impôts. Ils se sont tout naturellement dirigés vers le colportage qui se pratiquait en Savoie avant le XIXe siècle.

ORIGINE DU COLPORTAGE

Quelle est l'origine de ce colportage ? Il est très difficile de le savoir et la seule indication que j'aie pu trouver, et elle est encore bien vague, figure dans une lettre de la communauté de Magland du XVIIIe siècle précisant que les marchands vont dans les pays étrangers depuis plus de 300 ans.

Le recensement de 1561, la gabelle du sel, mentionne bien 380 absents sur une population de 1 300 habitants, sans toutefois préciser le but et la destination des individus. Ce n'est qu'au XVIIe siècle seulement que les textes deviennent plus précis sur l'activité des maglanchards à l'étranger.

En 1614-1615, Henri de Savoie, Duc de Nemours, s'inquiétant du départ des hommes taillables, c'est-à-dire astreints à la servitude personnelle, demanda une enquête afin, soit d'expulser ses sujets, soit de les contraindre à s'affranchir. Une telle démarche avait déjà été faite en 1603 dans le Valais. Or, il semble bien que toutes les négociations engagées n'aboutirent pas en raison du peu d'empressement de l'Evêque et des Seigneurs de Sion. On retrouve, à côté de la correspondance échangée, quelques listes de noms dont deux intéressant Magland. Ses émigrants sont installés en Allemagne et en Valais depuis 1577.

Les registres des baptêmes sont révélateurs de cette émigration saisonnière puisque les parrains étaient obligés d'avoir des procureurs pour les représenter à la cérémonie du baptême. J'emprunte à M. le Chanoine Dechavassine ces quelques exemples :

1646 : 17 parrains absents sur 49 baptêmes ;
1647 : 24 parrains absents sur 48 baptêmes ;
1648 : 17 parrains absents sur 36 baptêmes ;
1649 : 23 parrains absents sur 37 baptêmes.

Et ce n'est qu'avec le recensement de 1726 que nous trouvons le détail des professions et des lieux des négoces.

ORGANISATION DU COLPORTAGE

D'après les actes notariés passés, ce colportage se pratiquait à plusieurs personnes qui se groupaient en association, souvent entre parents, mais aussi entre personnes du même bourg et même quelquefois de villages voisins, notamment Saint-Sigismond, Arâches, Passy, Cordon. Chaque associé pouvait vendre sa part de négoce mais devait l'offrir en priorité aux autres associés. C'est ainsi que le 28 septembre 1755, André Vulpillière remet sa part de négoce aux autres associés Claude Marin Gaudy, Jean Perrolaz, Marin Joseph Sautier, pour la somme de 141 pistoles d'Espagne, soit louis vieux de France, payable en deux fois : une première moitié avant juillet 1756, l'autre moitié d'ici juillet 1757, avec intérêt de quatre pour cent. Il est mentionné aussi que le vendeur pouvait racheter sa part.

Ce système d'association paraissait obligatoire pour négocier dans les pays étrangers, notamment en Suisse, dans le canton de Zurich. C'est ainsi que le 10 août 1758, Claude Marin Perrollaz, Maurice Vulpillière, Marin Joseph Delesmontex, Claude François Sautier, Claude François Gaudy, Jacques Perrollaz, Claude Joseph Perrollaz, Claude Marin Gaudy, Marin Perrollaz, Claude Marin Cordier, Jean Vulpillière, tous marchands chaudronniers négociant dans le canton de Zurich passent un acte de cautionne-

ment. Cette caution « naissante » et solvable, suivant l'usage, se transmettait de père en fils seulement et non pour les autres parents.

Quelle était la durée d'une association ? Les actes sont peu bavards sur ce point. Sur la totalité des minutes notariales consultées, je n'ai retrouvé que deux actes portant la durée de l'association : 8 ans et 13 ou 14 ans. Comme de nos jours, cette durée devait dépendre de l'habileté des associés, de leur réussite dans les affaires.

Les bénéfices n'étaient pas toujours partagés de façon égale entre associés. Lorsqu'un des associés avait plus d'expérience et probablement avait lancé l'affaire, il recevait les 2/3 des bénéfices pendant la première moitié du temps ; pendant le reste du temps, les profits étaient partagés à part égale, le fondateur se réservant toutefois une petite part supplémentaire. Le plus gros miseur de fonds dans le capital avait droit à prélever, avant partage, 4 % de son apport. La rupture de contrat se payait chèrement. L'associé expérimenté s'engageait à cautionner les autres, à procurer une place, soit privilège ou lettre pour négocier.

L'accord de dissolution de 1768 entre Jean-Claude Billet et Marin Joseph Perret dit Pingon, négociants en Suisse, stipule :

« — Chacun garde par devers lui tout ce qui est écrit sur son livre respectif tant en dettes actifs que passifs,

— les marchandises sont partagées verbalement,

— chacun paie la moitié des dettes contractées pendant la durée de la Société ».

APPROVISIONNEMENT

Une lettre de la communauté de Magland de 1750 mentionne que « les négociants à leur retour des pays étrangers prenaient à crédit des marchandises qu'ils conduisaient ensuite dans les foires, villages où ils donnaient facilement la plupart à crédit, pour un terme ».

Les marchandises étaient livrées dans les foires par d'autres marchands colporteurs ou des compagnies. Le 5 juin 1783, le Sieur Michel Perret transporte une somme de 538 gouldes et 32 Creitz valeur d'empire, soit 998 livres 13 sols monnaie de Savoie au Sieur Claude François Moret et Cie de Saint-Gal, pour différentes marchandises qui lui ont été livrées aux foires de Coire de la Saint-André 1781, mai, et Saint-André 1782.

Il semble que Genève ait été le principal centre d'approvisionnement de ces marchands ; quelques actes nomment des marchands genevois :

- Sieur Léonard Buisson (1698),
- Frères Mallet (1699) - prêteurs de fonds,
- Frères Naville (1697-1703),
- Claude et Marin Pissard-Malliet, associés marchands (1700),
- Sieurs Jacques Gédéon Mallet, de Bary et Cranet de Genève (1702),
- Sieur Anthoyne Mallet de Genève (1702),
- Sieurs Mallet et Anthoyne et Cie, marchands drapiers (1703),
- Sieurs Lyonnet, Picot et Perreault, marchands associés (1710-1711),
- Sieurs Barraban, Le Maire, Naville (André), Jean-Louis et Jean Mallet, associés (1763).

A. Babel, dans son livre sur Genève du XIe au XVIe siècle signale que les foires de Genève voyaient affluer des marchands et des hommes d'affaires venant de la plupart des pays européens. Les Savoyards en particulier, tributaires tout au long de l'année des artisans genevois, demandaient aux foires certaines matières premières, des métaux, des étoffes.

Genève n'était pourtant pas l'unique centre d'approvisionnement. Quelques actes portent l'indication d'autres fournisseurs :

— Sieur Alexandre Payot de Chaffouze (originaire peut-être de Chamonix - 1697),

— Gaspard Challes à Chaffouze (1700),

— Maître Sidler, maître chaudronnier à Guesnoch (1719), Suisse,

— Veuve Merandet, de Belfort (1759),

— Sieurs Moret, de Saint-Gal (1783 - probablement originaires de Magland), marchands drapiers,

— Jean Gaspard Chetrauf, marchand de Bas-Saint-Gal,

— Sieurs Jean-Jacques Urteseller et Stuiphler, marchands à Zurich.

NATURE DES MARCHANDISES VENDUES

Je n'ai trouvé aucune description de marchandises faisant l'objet du commerce, tant en étoffes qu'en quincaillerie. Un seul acte mentionne des ustensiles de cuisine. Seul un inventaire des biens de Joseph Uroch, établi en 1759, pour insolvabilité, permet de se rendre compte de la variété des ustensiles de l'époque et de leur composition :

- un pot à feu de métal avec anse de fer (13 livres),
- un bronzin de métal avec couvert de laiton [1],
- une grelette de métal (3 livres) [2],
- une cuiller à pot de laiton,
- une chaudière de cuivre avec anse de fer (12 l. 1/2),
- un sceau (seau) avec couvert de laiton et de cuivre,
- un petit chaudron de cuivre à ansière de fer,
- une marmite et couvert de cuivre à ansillion et anse de fer,
- un poellon de cuivre jaune avec ses pieds et manche de fer,
- une petite bassine soit passoire de cuivre à manille de fer,
- un bassin à eau de cuivre,
- une poelle à frire de fer (2 livres 1/2),
- 7 plats d'étain fin,
- une gamelle d'étain fin,
- 7 assiettes dit étain à la vieille façon,
- moutardier
- 2 salières } d'étain.
- un gobelet

D'autres objets figurent dans un inventaire après décès de Marin Joseph Sautier en 1759 :

- un chauffe-lit à manche de fer,
- 1 feuille de cuivre à gâteau aux herbes (cet article est mentionné dans plusieurs inventaires),
- un lèche-fritte de cuivre,
- un couloir soit passoire de cuivre.

Dans l'inventaire après décès de Jean-Charles Perrolaz en 1766, on peut trouver également :

un outil à faire les clous pour les chaudronniers, un presson de fer, une scie, une écumoire de fer, une paire de tenailles, une paire de pinces, trois marteaux, une enclume à battre les faux, deux hâches, l'une grosse à l'allemande, l'autre petite à une main, un corbeillon d'osier en forme de ballot, une balle d'osier neuve.

---

(1) Marmite.
(2) Poêlon en fonte muni d'un manche horizontal.

ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS

Les colporteurs ne prenaient pas toutes leurs marchandises et leur argent dans leurs déplacements. Ils louaient une chambre dans une ville leur servant de point de chute et déposaient dans un coffre fermant à clé leurs effets et argent. En 1739, les associés, les frères Joseph et Jean-François Fontaine, Marin Besson, Claude François Uroch, louaient une chambre à Sion chez le capitaine Calbremate.

Comment se déplaçaient-ils ? A pied pour la plupart, à cheval ou avec une voiture à cheval pour les plus aisés. M. Guichonnet m'a signalé que l'avocat Perret, malheureusement décédé, possédait dans la maison des Houches (hameau de Magland) une voiture de colporteur.

L'émigrant saisonnier, qui était avant tout un petit paysan, jouait avec le décalage agricole pour ses déplacements. Suivant la nature et l'éloignement de son commerce, il revenait tous les ans ou tous les deux ans, pour la plupart courant juillet et août. Quelques-uns seulement revenaient pendant le reste de l'année.

LIEUX DU COLPORTAGE

De tous temps, on a pu observer à travers les Alpes des migrations de populations :

Soit massives comme la migration dont parle J. FS Bergier qui lança au XIVe siècle les Savoyards et les Piémontais de langue française vers les pays des Grisons et la région de Sargan en Suisse,

Soit diffuses et saisonnières comme celles de nos montagnards vers les plaines et les villes.

Toutefois, ces marchands suivaient les principales voies de commerce. Dans « Recherches sur le commerce de Genève au XVIIe siècle », A.M. Piuz remarque :

« La Savoie fournit un fort contingent de marchands qui se déplacent ou s'installent dans les régions voisines, en Suisse surtout. Marchands ambulants ou émigrants, il est peu aisé de conclure... L'expansion de la population savoyarde avait attiré l'attention du résident de France à Mayence. Dans un mémoire adressé à Colbert en 1670, cet agent français attribuait aux activités commerciales des savoyards la décadence des foires de Francfort : « un nombre incroyable de petits savoyards... courent de ville en ville et de chasteau en chasteau, où ils débitent grand nombre de merceries et d'étoffes légères, qu'ils vont charger eux-mêmes à Lyon et ailleurs en France ou à St Gall » (cité par Georges Livet, l'Intendance d'Alsace sous Louis XIV, 1648-1715, Strasbourg 1956). »

Egalement, la politique des Princes, les liens entre Maisons, contribuaient à favoriser le commerce. En ce qui concerne Magland, les Nobles De Bellegarde et Deloche n'avaient-ils pas épousé des demoiselles de Chastillon de Sion en Valais (1698-1700).

Quels sont les documents et écrits qui permettent de localiser le trafic des marchands de Magland ?

1° *Les registres d'état-civil* : et en particulier les registres des décès. Toutefois, les registres ne mentionnent pas tous les décès et ne permettent pas de savoir si les émigrants décédés étaient des saisonniers ou des définitifs. J'ai relevé dans les registres paroissiaux une centaine de décès survenus hors de la commune entre 1700 et 1792. Après cette date, je n'ai relevé aucun décès à l'étranger tout au moins jusqu'en 1820.

Les pays fréquentés étaient :

La Suisse - l'Allemagne - l'Italie - Piémont - Provence - Languedoc - Alsace - la Yougoslavie - l'Autriche - la Hongrie.

2° *Les minutes des notaires* sont révélatrices des lieux du trafic. Les actes sont plus précis sur l'émigration saisonnière ou définitive. Ils nous indiquent aussi souvent que des actes antérieurs ont été passés à l'étranger. Ils sont révélateurs du cheminement des affaires :

— En 1754, Jean-Jacques Besson, marchand dans le canton de Berne, en Suisse, était le fils de Guillaume Besson, chaudronnier en Valais en 1726.

— En 1699, une quittance est passée pour André Pérolle des Muniers par Marie Coudray, veuve de Joseph Pérolle sa belle-sœur, pour les biens que son mari a délaissés dans la Ville de Grasse en Provence et autres endroits dudit lieu, consistant tant en or, argent, outils, crédits, marchandises.

— En 1751, dans une cession pour discret Jean Fs Fontaine par Sébastien Fontaine figure « ... dame Marie-Thérèse Bargin, veuve de Sieur Joseph Bargin, bourgeois de Vienne pour regard aussi des prétentions qu'il avait espérer et prétendre de l'hoirie de Marin Folliuz, en présence de Joseph Salliet..., marchand et Conseiller à Vienne. »

— En 1781, dans un acquis en faveur d'un Michel Sautier, un Michel Perrolaz, négociant à Choan, dans le Liechtenstein en Empire où il habite, vend tous ses biens de Magland pour 2 772 livres. Ce Michel Perrolaz devait résider dans ce pays depuis un certain nombre d'années et s'être intégré au pays puisque son gendre, Joseph Frommelt, présent en qualité de procureur de sa femme, ne connaît pas le français. Des interprètes, marchands négociants, sont nécessaires. Il s'agit peut-être de ce Perrolaz qui comptait le Prince de Liechtenstein parmi ses clients (M. Guichonnet).

Il n'était pas rare que le négociant, en payant ses droits, soit bourgeois de plusieurs villes. En 1704, Claude Pierre Party, châtelain de Magland, était bourgeois de la ville de Cluses, Sallanches et Fribourg en Suisse. En 1708, des Riand sont installés à Rouffac en Alsace. Vers 1708, des Roch sont bourgeois de Dannemarie, de Thann.

3° *Recensements de 1726, 1743 et 1824.*

Mais ce sont les recensements qui sont les plus précis et qui nous donnent l'ampleur du trafic.

ETAT DES PROFESSIONS DE MAGLAND
POUR LES CORVÉES EN 1824

(Archives privées)

Propriétaire	:	130	Aubergiste	:	2
Horloger	:	35	Maréchal	:	2
Fermier	:	21	Marguillier	:	2
Négociant	:	16	Voiturier	:	2
Négociant en horlogerie	:	2	Menuisier	:	2
Laboureur	:	11	Serrurier	:	2
Tanneur	:	10	Chirurgien	:	1
(même famille)			Brigadier forestier	:	1
Marchand	:	10	Huilier	:	1
Commissionnaire	:	9	Notaire	:	1
Rentier	:	9	Cardeuse	:	1
Cordonnier	:	6	Chaudronnier	:	1
Charpentier	:	6	Savetier	:	1
Meunier	:	4	Tourneur	:	1
Tailleur	:	3	Maître d'école	:	1
Maçon	:	3	Faiseur de colliers	:	1
Garde-forestier	:	2	Etudiant en médecine	:	1
Tisserand	:	2			

a) *1726* : Ce recensement avait été demandé aux châtelains par le roi Victor Amédée II pour faciliter le recrutement des régiments régionaux. Sur cet état, sont recensés tous les hommes avec leur âge, leur profession et leur résidence.

b) *1743* : Ce recensement appelé rôle de la capitation espagnole puisqu'il fut établi lors de l'occupation de la Savoie par les Espagnols, est encore plus précis que celui de 1726. Il porte, outre les renseignements indiqués en 1726, la composition de toutes les familles.

c) *1824* : Cet état, établi pour les corvées, ne mentionne que les chefs de famille et leur profession.

CONSIGNE DES MALES DE 1726

Nature	Suisse	Alle-magne	Alsace	Pié-mont	Pro-vence	Cté de Nice	Dau-phiné	Mau-rienne	Lan-gue-doc	Cha-blais	Divers	TOTAL
Chaudronniers	92 dont Valais 9 Glaris 2 Grisons 3			12 dont Aoste 5	5	3	3	2		1	13	131
Merciers	61 dont Grisons 5 Valais 5 Soleure 3 Bâle 1	19	9 dont 2 Stras-bourg						1			90
Valets	25 dont Valais 5	5	4 dont 2 Stras-bourg								4	38
Valets-merciers	2	2										4
March.					1						2 dont 1 en Au-triche	3
TOTAL	180	26	13	12	6	3	3	2	1	1	19	266

Résidents à l'étranger signalés :

Suisse : Jean-Claude BILLET, chaudronnier
Claude Amédé PEROLLAZ.

Suisse - Fribourg : Joseph FONTAINE, marchand

Suisse - Valais : Jacques FONTAINE, chaudronnier
Claude SAUTIER

Allemagne : Michel CORDIER / Jean-François CORDIER, marchands
Claude CORDIER, mercier

Alsace : Joseph PERROLAZ

Vallée d'Aoste : Claude PERRET

Flandre : Claude Louis PERRET.

RÔLE DE LA CAPITATION ESPAGNOLE DE 1743

Nature du commerce	Suisse	Allemagne	Piémont	Alsace	Sans destination	TOTAL
Colporteurs	43	41	3		7	94
Porteurs de balle	13 dont 1 à Bâle	9	1	1	1	25
Merciers		1			1	2
Domestiques	2					2
TOTAL	58	51	4	1	9	123

Résidents à l'étranger signalés :

Allemagne : Fadgsbourg Claude COUDRAY
Augsbourg Michel COUDRAY
Jean-Charles GAUDY
Claude Pierre CARTIER
Claude François DUPONT
Jacques FONTAINE, forgeron
Fadoch : Jean CROSET

Autriche - Vienne : Claude François COUDRAY

Alsace : Jean Marin RIAND

Aix-en-Provence : Claude Etienne PEROLLAZ

Suisse : Claude François PERROLAZ
Jacques SAUTIER
J.-Claude FONTAINE, forgeron
Jean-Baptiste PERRET dit Le Long
Claude Maurice VULPILLIÈRE, magnin

Absents non rapatriés : 34

L'étude de ces trois recensements qui couvrent un siècle fait apparaître :

- la diminution progressive du nombre des émigrants :
  en 1726 : 266,
  en 1743 : 123,
  en 1824 : 16 (négociants),
- le déplacement du commerce vers l'Allemagne de 1726 à 1743 mais aussi la fin du trafic en Provence, Languedoc et Dauphiné.

4° A côté de l'archiviste Max Bruchet et de l'historien Paul Guichonnet qui se sont penchés sur ce phénomène d'émigration, des érudits ont parlé des émigrants de Magland :

a) *Le Chanoine Grillet* : Dans son célèbre dictionnaire historique, publié en 1808, il signale que les habitants de Magland ont été,

> « dans tous les tems, portés à négocier dans les pays étrangers ; au commencement du siècle passé, ils abandonnèrent le commerce des ustensiles de cuivre et de fer, pour s'adonner, en Allemagne et en Suisse, à des spéculations plus lucratives. Ils y ont établi plusieurs maisons de commerce qui y subsistent encore aujourd'hui.
>
> Les MM. Cartiers négocient en draperie et en toilerie à Munich ; les Vulpillières, à Vienne, en Autriche ; et les Thévenets, à Fravendeld. M. Morel est marchand drapier à S. Gal ; MM. Perrolaz et Gaudy exercent le même négoce à Rapperswil ; et M. Baud est marchand, en gros, de dentelles et de mousselines à Lachen dans le canton de Zurich. Les MM. Ducrey et Blanchet sont marchands drapiers dans le même canton ; et la Maison Fontaine tient un rang distingué à Fribourg. Les De Monthey (Delesmontex, je pense) et plusieurs autres marchands originaires de Magland continuent à négocier dans la Suisse... ».

b) Karl Martin de Fribourg en Brisgau et originaire de Mégevette a recherché, avec une patience de bénédictin, la trace des Savoyards implantés dans le Sud de l'Allemagne. De son livre, publié en 1938-39, « Die Einwanderung aus Savoyen nach Südbaden », M. Guichonnet a bien voulu me donner la traduction de passages concernant les Perrolaz (annexe II). Mais d'autres familles de Magland sont concernées : les Bargin, les Sautier. De cette dernière famille descend l'un des bienfaiteurs de Fribourg en Brisgau, Joseph Henri Sautier (1746-1810). Ce prêtre, par sa simplicité, sa politique sociale, sa générosité, a marqué cette ville, qui, en reconnaissance, a donné son nom à une de ses rues.

c) Le Chanoine Dechavassine, mort en 1965, s'était passionné pour cette émigration. Il avait relevé, dans les archives de la Visitation d'Annecy, qu'il y avait plus de 300 Savoyards, à Vienne, en 1717, au moment de la fondation de la Visitation de cette ville. Ces Savoyards faisaient le commerce des étoffes et

furent les fondateurs des premières fabriques de soie, d'indiennes. Ils étaient même fournisseurs de la cour impériale.

Les Archives de Vienne lui signalaient en 1962 qu'elles possédaient dans leur fonds du tribunal de commerce des inscriptions au registre et des pièces concernant la plupart des négociants et fabriquants. Parmi une trentaine de marchands devenus bourgeois figure en 1706 un Vincent Grange de Magland.

Dans son importante correspondance, il est mentionné, qu'en 1963, une quarantaine de Vulpillière d'Autriche, de Bavière, de Suisse, apparentés à l'ancien maire de Magland, M. Jean Vulpillière, s'étaient réunis à Zurich. Un certain nombre possédait des titres de noblesse et avait apporté leur blason. Ces Vulpillière devaient être installés en Autriche depuis le milieu du XVIIIe siècle puisque les registres des décès portent en 1770 la mort de Jean Fs Vulpillière âgé de 14 ans en Autriche.

5° M. Girardin dans sa monographie de Hellering-les-Fenetrange, en Lorraine, mentionne la présence d'un Michel Coudray de Magland. Cet auteur m'écrit, dans une lettre de mars 1979, « les vieux du village parlaient encore de lui avant la guerre et, sur le ban de Hellering, il existe un poirier plus que bicentenaire qu'on appelle encore aujourd'hui le poirier de Michel Coudray (en dialecte lorrain). »

6° M. Bernard Steinert a écrit à M. le Curé de Magland en janvier 1979 après avoir découvert des tombes à Saint-Blasien, en Forêt Noire, près de Basle :

- Franz Riand, marchand, mort le 15.08.1813, à 63 ans,
- Claudine Marie Riand, née Perrolaz, morte le 14.03.1815,
- Franz Riand, fils du susdit marchand, né le 18.02.1791, à Magland,
- Rosalie Riand, née Perrolaz, le 13.04.1801, à Magland.

Des recherches plus approfondies permettraient de retrouver la trace d'autres colporteurs.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Ces colporteurs qui se dirigeaient un peu partout n'avaient pas toujours tâche facile. Il fallait toute l'activité, la ténacité des montagnards pour vaincre une certaine méfiance voire même de l'hostilité vis-à-vis de ces gens de passage, comparable un peu à la méfiance que l'on éprouve de nos jours envers les gens du voyage. P. Guichonnet, dans sa brochure sur « quelques aspects de l'émigration des Savoyards et des Valdotains » nous montre combien les artisans et les marchands locaux redoutaient leur concurrence et cherchaient à limiter leur activité en freinant

l'ouverture des boutiques, en ne les autorisant à ne vendre qu'à certaines foires, en les parquant dans des hôtelleries et quartiers déterminés. L'exemple de Kientzheim, bourgade d'Alsace, n'est-il pas significatif ? Le Conseil Communal avait défendu aux femmes d'épouser des « Welsches », à moins qu'ils n'aient été reçus bourgeois.

A côté de l'animosité des habitants, d'autres ennuis survenaient à ces marchands, comme les vols de marchandises, les pertes, la surveillance aux péages. Dans ces cas, les colporteurs donnaient procuration à l'un des leurs pour se rendre sur place et arranger les affaires. J'ai relevé dans les minutes notariales quelques exemples de ces difficultés :

— 1700 : « Procure pour Claude Perrolaz du Ranzy par Marin Chavoen, de Saint-Martin, marchand épicier, pour payer au Sieur Gaspard Challes, marchand bourgeois de la célèbre ville de Chaufouze, 61 écus blancs... de la perte qu'il a fait d'une basle de Merlüe qui tombat dans le Rhin avant qu'elle lui eut été remise. »

— 1701 : « Procure pour Michel Mugnier par Joseph et Jean-Claude Arblay, Jacques Arblay, Michel Arblay et Jean Arblay, Louis Perrolaz, pour qu'il se transporte à Grenoble auprès de l'intendant du Dauphiné pour obtenir l'ordre pour faire rendre aux sept susnommés les 800 livres qui leur ont été saisi et arresté à la Douane des Eschelles le mois de may proche passé en se retirant en Savoie. »

Cette surveillance aux péages ne se retrouve pas uniquement dans les actes notariés. En 1767, l'Intendant du Faucigny écrit au châtelain, secrétaire de Magland, que des négociants de cette commune ont été arrêtés à Versoix par les troupes de France, bien que munis de leurs passeports réglementaires et qu'ils durent s'embarquer ailleurs sur le lac. L'un d'eux était porteur, par commission, d'une somme de 4 000 L. L'Intendant demande qu'on lui communique, avec discrétion, leurs noms et surnoms.

Lorsqu'un marchand était insolvable, on faisait appel aux cautionneurs qui se retournaient ensuite contre lui. En 1739, Marin Joseph Delesmontex paie 120 livres pour l'acquittement et caution de Claude Bouvier de Saint-Sigismond, marchand en Valais. Les actes de sommation étaient courants. Les fournisseurs étrangers avaient recours auprès du juge du Consulat de Savoie, et les meubles, effets, bestiaux étaient saisis (1759).

Les épidémies et maladies se propageaient d'autant plus vite que le trafic était intense. Dans ce cas, les voyageurs avant de regagner leur pays étaient mis en quarantaine. Lorsqu'on tombait malade dans un pays étranger, et que l'on était peu argenté, on faisait appel au pécule d'un compatriote et cet arrangement donnait lieu à une obligation comme celle de 100 livres que passa, en 1739, Marin Follieu en faveur de Jean-François Cartier pour

sa maladie contractée dans le canton de Lucerne, pour des médecines, drogues et aliments à payer aux médecins, chirurgiens et cabaretier.

PRINCIPAUX TRAITS DE CARACTÈRE DES MARCHANDS COLPORTEURS

Comme tous les peuples qui luttent pour vivre, ces montagnards joignaient à une activité débordante une opiniâtreté digne d'éloge. Quels efforts ont-ils dû fournir pour être acceptés afin de se faire une place à l'étranger.

Organisés comme nous le montre nombre d'actes qu'ils avaient passés, ils étaient honnêtes dans leur négoce et avaient tout intérêt à l'être s'ils voulaient conserver leur clientèle. Et le nombre de ces marchands, colporteurs, nous fournit la preuve que les affaires marchaient bien.

A côté de ces qualités nécessaires à tout bon commerçant, les colporteurs de Magland possédaient d'autres traits qui leur étaient propres. Laissons parler d'eux l'Intendant Général du Faucigny dans une lettre du 22 février 1781 :

> « L'esprit d'indépendance est le défaut peut-être le plus essentiel qu'on peut attribuer aux habitants du Haut-Faucigny. Magland surpasse les autres à ce sujet. Il est rare qu'un homme de ce dernier lieu se marie hors de sa paroisse, et qu'une fille de l'endroit porte ailleurs sa fortune.
>
> Marchands presque tous en Allemagne, en France et en Suisse, et quelques-uns horlogers ayant des affaires en ce genre à Genève, ils font communément une fortune. Ce bien-être leur procure le désir de dominer dans la paroisse, et souvent même ils peuvent être suspects de l'acquisition à prix et argent des suffrages des conseillers, être admis par ce moyen, dans le Conseil, et s'occuper en despot à former des partis dans l'endroit, source d'oppression et d'injustice. Assuré de ce système funeste par le rapport de personnes instruites et dignes de foy, et encore par des plaintes fondées à ce sujet, j'ai crû devoir saisir cette circonstance pour y apporter un remède et ce remède est la nomination d'un secrétaire étranger neutre... »

L'argent ne les guidait pas toujours dans des entreprises répréhensibles. On peut s'en rendre compte lors du recrutement de soldats pour les régiments provinciaux. On essayait, par tous les moyens, d'alléger les charges de la communauté qui devait fournir, en 1750, 5 hommes et qui réussit à n'apporter qu'un tambour.

Le maglanchard était très catholique. Lors de sa visite, en 1765, Mgr Biord signale 1 000 communiants sur 1 240 habitants soit environ les 3/4 de la population. Les colporteurs ne partaient pas à leur négoce sans avoir fait leurs Pâques. En 1732, le pont

qui donne accès au village de Gravin ayant été emporté par une crue de l'Arve, le curé de Magland sollicita de l'Evêché la permission d'anticiper Pâques « pour confesser les partants en Allemagne ». Ils faisaient appel aux prêtres pour assurer leur salut car les tentations devaient être grandes durant leurs voyages, et la chair et les esprits faibles ! Voici le récit donné au cours d'une mission faite à Sallanches en 1670 par Arenthon d'Alex, Evêque de Genève :

« J'eu, hier, une cruelle journée avec les chaudronniers de Maglans qui paraissent comme des cavaliers et sont habillés selon la diversité des nations d'où ils reviennent en cette saison, pour leurs récoltes. Comme c'était la seule paroisse de mon diocèse où je n'avais encore ni prêché, ni catéchisé, j'eus un peu complaisance de leur parler paternellement : mais après, il fallut soutenir un furieux choc pour leur curé, qui est cependant homme d'honneur. Ayez la bonté de m'envoyer deux ou trois exemplaires de la lettre de Mgr de Cahors, contre l'usure, parce que nous avons trouvé ici le fort de l'hébraïsme. Un des mylords du pays s'est effarouché d'une paraphrase que je fis dimanche sur le nil indè sperantes, mais de la bonne sorte. Je ne parle jamais ici à moins de quatre mille personnes qui dévorent la parole de Dieu, nous accablent dans les confessionnaux où trente confesseurs ne suffiraient pas. On m'a apporté des coins qui servaient à faire de la fausse monnaie. En un mot, chacun pense aux affaires de la conscience. Ecrivez à M. le premier Président qu'il m'attraperait bien s'il faisait visiter mes coffres, parce qu'il me ferait passer pour un faux monnayeur. »

Lorsqu'ils rédigeaient leur testament, ces marchands ne manquaient pas de montrer leur piété en faisant dire des messes soit dans leur commune d'origine ou les églises voisines, soit dans les églises des villages fréquentés au cours de leur négoce. Ils avaient une dévotion particulière envers Notre-Dame des Ermites d'Eisendlen en Suisse (près du lac de Zurich). Ce grand pèlerinage était connu d'Allemagne, de Suisse, d'Alsace, de Lorraine jusqu'en Savoie.

Le Savoyard a la réputation d'être très attaché à son pays. Cette qualité ne fait pas défaut aux habitants de Magland. En effet, fortune faite ou non, le maglanchard revenait dans son pays pour y mourir. Le maintien des noms de famille, quelquefois depuis plusieurs siècles, atteste cet amour de la patrie : Arblay, Bargin, Coudray, Delaplagne, Fontaine, Perret, Sautier, Perrolaz, Vulpillière, et de nombreux autres.

Ils avaient le sentiment d'appartenir à une communauté. On assistait à une véritable chaîne de l'amitié. Les plus instruits donnaient des nouvelles, faisaient part des décès.

Ce besoin de rendre service à son pays se retrouve dans la générosité que le marchand manifestait vis-à-vis de sa paroisse. Voici la liste des principales donations faites par les colporteurs :

• Joseph Bargin, marchand à Vienne en 1728 : une chape brodée d'un fin galon d'argent, deux chasubles à galon d'or.

• Louis Grange, bourgeois de Vienne, en 1727 : un devant d'autel, une lampe.

• Jean-Charles Gaudy, d'Augsbourg : une chasuble.

• Maurice et Jean Vulpillière : un antipendium en cuir précieux.

• Michel Sautier, orfèvre et bourgeois d'Augsbourg, en 1766 : un calice.

• Michel Coudray, négociant à Augsbourg, en 1766 : un encensoir, navette, croix de procession (ce Michel Coudray était déjà fixé à Augsbourg en 1726).

Ces riches marchands étaient non seulement sollicités par le clergé mais aussi par les communautés. C'est ainsi que dans une correspondance de 1754, l'Intendant Général de la province signale qu'il a presque convaincu le « fameux négociant Gaudy, de Magland » à revenir au pays avec sa fortune pour y installer un commerce à Arenthon. Ce Gaudy était négociant à Augsbourg. En 1755, il semble que l'Intendant essaie, mais en vain, de convaincre ce même Gaudy de prêter de l'argent aux communautés de Taninges et la Rivière-Enverse pour leur droit de réachat.

Pierre Fontaine, dans son journal écrit en 1860, juge peut-être un peu trop sévèrement ses compatriotes en les comparant à des marchands juifs, mais par contre, il loue leurs qualités de « probité, leur loyauté et leur franche vertu. L'intérêt et la vertu, voilà les deux ennemis irréconciliables qu'ils surent faire vivre en paix, voilà les deux idées constamment opposées qu'ils réunirent et coordonnèrent. »

BIENFAITS DU COLPORTAGE

Les bienfaits du colportage pour la commune sont faciles à déceler.

Albanis Beaumont écrit en 1806 :

« Magland, est un grand village bien bâti et très agréablement situé ; les habitants qui, pour la plupart, sortent de chez eux pour aller exercer la profession de marchands ou colporteurs, tant en Suisse qu'en Allemagne, reviennent presque tous après un certain nombre d'années vivre auprès de leurs pénates, où ils apportent avec eux le fruit de leurs épargnes et de leur industrie ; l'on observe sur leur contenance et autour de leurs habitations un air de bonheur et d'aisance que l'on n'aperçoit que bien rarement parmi les paysans des environs de Genève, où les maisons présentent en général l'aspect de la misère, du besoin et de l'insouciance de ceux qui les habitent, lesquels pour l'ordinaire sont très ignorants, adonnés au vin et sortent peu de chez eux. »

Ces marchands étaient très ouverts aux idées nouvelles et ont eu le souci très tôt d'instruire la jeunesse. En 1680, Jacques Sautier lègue la maison des fagouz pour les écoles. Mais cette école n'était toujours pas fondée en 1700 lorsque le Rd Jean-François Fontaine lègue un capital de 10 000 florins avec un revenu annuel de 500 florins pour la fondation des petites écoles sous la Direction d'un prêtre capable de donner aux jeunes les « instructions chrétiennes, les enseignements de la grammaire pour parvenir aux belles lettres, et prendre des lumières et connaissances. »

Ce colportage a donné quelque aisance. La fortune de certains marchands devait dépasser celle des nobles de l'endroit puisqu'en 1701, Pierre Coudray a prêté 550 florins aux Nobles de Bellegarde père et fils pour placer demoiselle Ignace de Bellegarde dans le monastère de Sainte-Claire d'Annecy, pour constituer sa dot d'entrée en religion.

Cet argent leur a permis de s'affranchir de leurs seigneurs sans attendre la Révolution Française de 1789. En 1700, on trouve les affranchissements de Louis et Claude Besson, de Perret, de Vulpillière ; en 1745, ceux de Roux et Appertet ainsi que ceux de Claude Marin, Jean-Claude, Jean-Jacques, Claude Fs et Claude Joseph Riand. Un acte de déclaration de 1698 des Perrolaz de Gravin (dont descendent les Perrolaz actuels dits « de la Rippaz ») mentionne que cette famille a toujours été de condition franche et libre et que ni eux ni leurs prédécesseurs n'ont eu à payer les leydes, péages, et autres charges des gens de condition servile et taillable.

SOUVENIRS ACTUELS DE CES COLPORTEURS

Que reste-t-il actuellement à Magland de ce passé si riche ? Lorsqu'on questionne les habitants, beaucoup ignorent cette activité de leurs ancêtres. Au cours de leurs voyages, les marchands colporteurs ont dû rapporter des objets, des coutumes, des histoires qui se racontaient aux veillées.

Au hasard des actes, testaments, on voit apparaître quelques-uns de ces objets, comme des cuillers d'Allemagne. Dans son testament de 1707, Claude Uroch, de Luz, cède à sa belle-fille un chevet et un coestre, soit vollet de plume venu d'Allemagne (édredon).

Van Gennep dans son étude sur les coutumes savoyardes, avait trouvé beaucoup de similitude avec celles des pays voisins.

Toutefois, il reste encore à Magland, au hameau de Chessin, des armoiries des colporteurs au-dessus des portes de quelques maisons (4) et sur un bassin.

Il est très difficile de donner une signification à cette « marque au chiffre 4 », courante en Suisse et en Allemagne et

que l'on ne retrouve pratiquement plus dans les blasons modernes. Voici une des explications possibles recueillie par M. Guichonnet auprès de M. Meurgey de Tupigny, spécialiste d'héraldique, conservateur aux Archives Nationales à Paris :

> « Cette marque au chiffre 4 a eu un énorme succès, tant en Savoie et dans les régions alémaniques, que chez les négociants lyonnais, qui scellaient leurs ballots de soieries et d'étoffes de sceaux de plomb décorés de leurs initiales, dans un cœur ou un cercle, surmonté d'un chiffre 4 ou d'une croix et d'un chiffre 4. La hampe est habituellement barrée d'une ou deux traverses, entre le cœur et le quatre. Le symbole représenté par cette marque a suscité plusieurs interprétations. Le cœur est le signe de la vie ; le cercle, celui du monde et la croix sur le cercle veut dire que la religion domine le monde, mettant l'individu sous la protection divine. On a voulu voir dans le 4 la représentation schématique du geste accompli en faisant le signe de la croix, mais ce serait un signe de croix de l'épaule droite à l'épaule gauche, ce qui ruine cette hypothèse. Pour d'autres, le 4 serait le triangle de la Trinité. Mais, M. Meurgey de Tupigny voit dans ce chiffre le signe astrologique 4 de Jupiter. Cet emblème, qui convient parfaitement au négoce, exprime la réalisation de la matière, de la force. « Rien d'étonnant à ce que le chiffre et le signe de Jupiter réunis à la croix aient combiné leurs forces prophylactiques pour devenir un talisman. »

Des souvenirs de Maglanchards installés à l'étranger, il reste des blasons. M. Guichonnet a bien voulu me donner un exemple de blason relevé dans le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse pour des Maglanchards installés à Fribourg : des Perroulaz :

« D'azur à deux cigognes d'argent affrontées, posées sur trois monts du même (c'est-à-dire 3 monts d'argent) tirant un anneau d'or entre leurs becs et un autre de leurs pattes. »

M. Ghika, Directeur des Archives Cantonales de Sion, et lui-même descendant de Perrolaz, installés dans le Valais, m'a communiqué quelques armoiries récentes de familles Perrolaz du Valais, dont l'une notamment appartient à une branche de sa famille :

« D'or à la bande d'azur chargée d'un lion d'or tenant une coupe du même, la bande accompagnée de 2 urnes d'azur, l'une en chef, l'autre en pointe. » La devise : PER OLLAS AD STELLAS joue sur le nom et les urnes ; elle peut avoir une signification spirituelle : au-delà de la mort, rappelée par les urnes (ollas), le ciel, symbolisé par les étoiles (stellas).

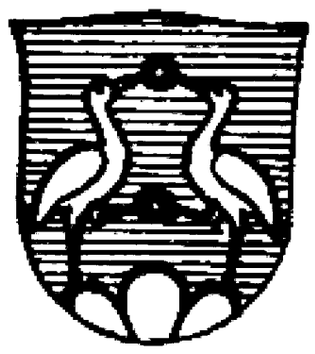

Armoiries des Perroulaz de Fribourg



Magland - Hameau de Chessin
Bassin attenant à la maison GAUDY
(initiales Jean Gaudy)

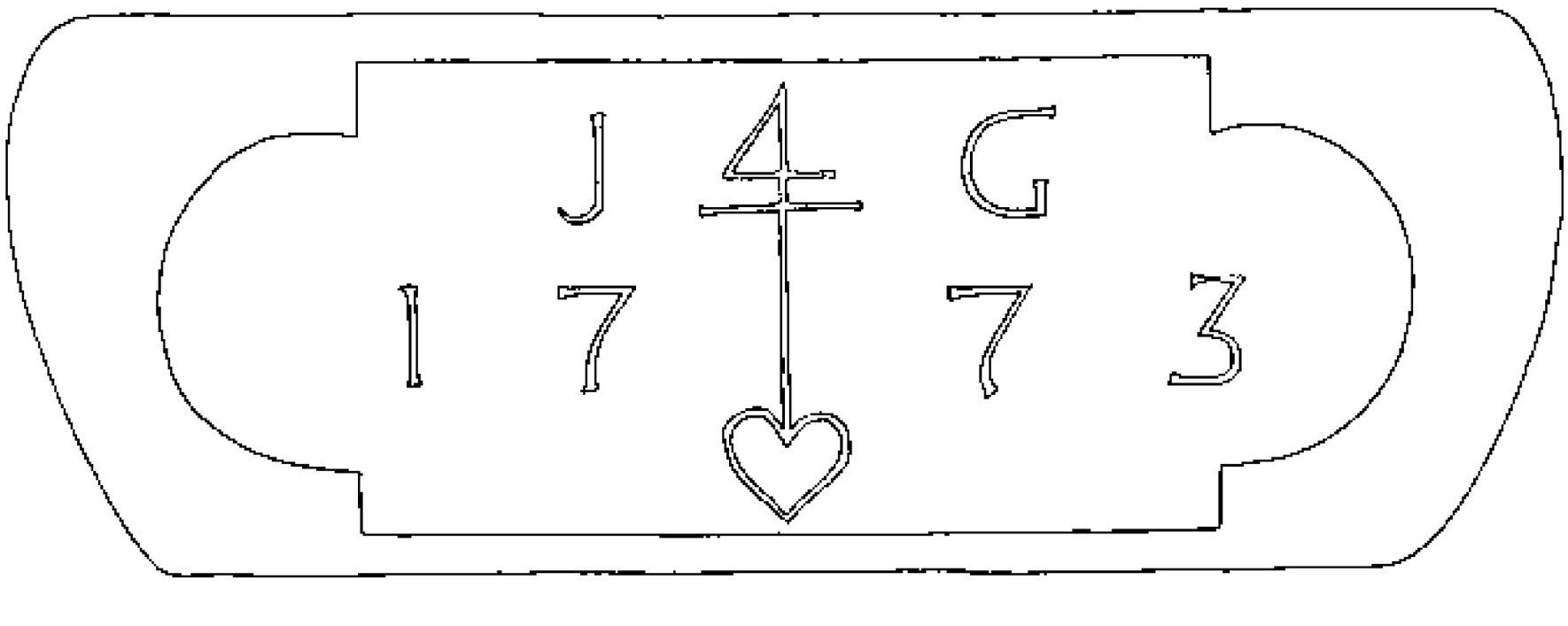

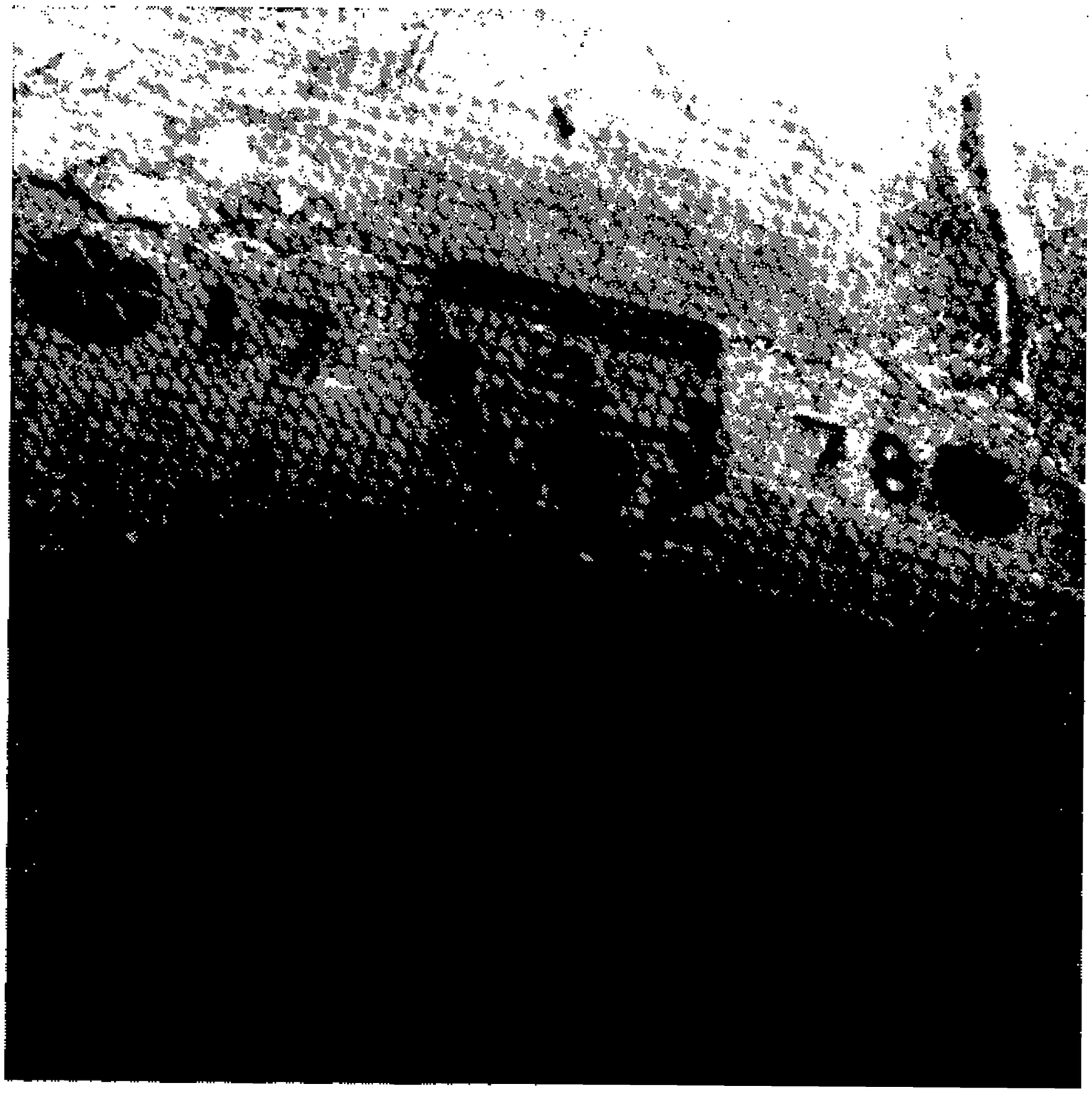

Magland - Hameau de Chessin
Linteau de porte de la maison DUMAZ
(initiales C.M. G. 1778)

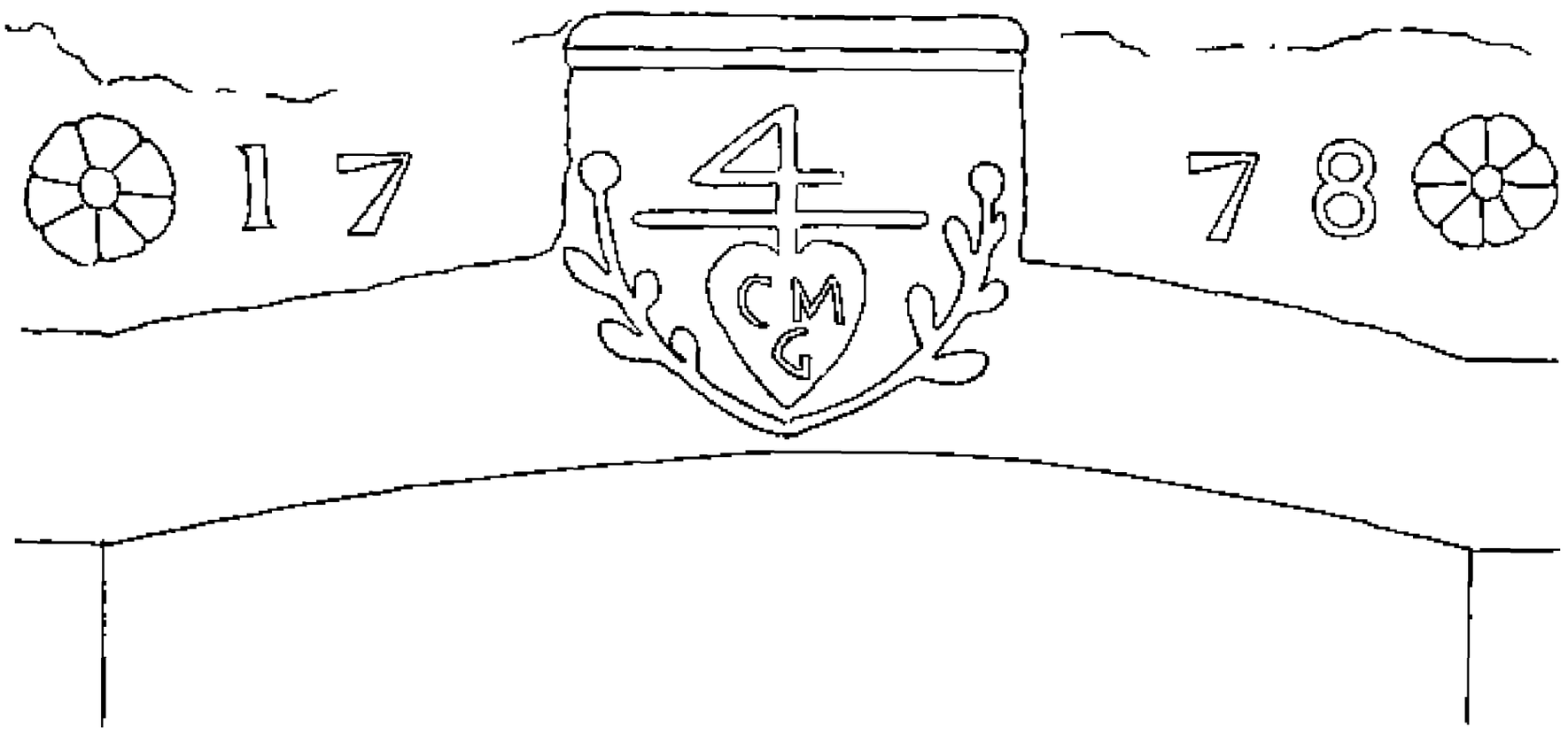

Magland - Hameau de Chessin
Linteau de porte de la maison GAUDY
(initiales J.C. P. 1793 - Jean Charles PERROLAZ)

On retrouve les blasons de Sautier de Fribourg et de Fontaine en Valais.

On peut s'interroger sur les causes du déclin du colportage que l'on voit s'amorcer dès la seconde moitié du XVIIIe siècle.

La Révolution de 1789, en supprimant les dîmes, les corvées et les gabelles a certainement eu une influence sur l'émigration saisonnière des Savoyards. On peut s'en rendre compte en étudiant les registres paroissiaux de Magland. Il n'est plus question de décès à l'étranger dès 1793.

Mais je pense que les habitants de Magland ont cessé d'émigrer à l'étranger lorsqu'ils n'ont plus trouvé dans le commerce les moyens de subsister. Dès le début du XIXe siècle, on les voit bien subir l'attraction des villes françaises comme Lyon et Paris où ils deviennent commissionnaires, domestiques. Et cet attrait de la France aura certainement eu son influence lors du rattachement de la Savoie à la France en 1860. Mais ces individus ne font partie que d'une minorité.

C'est surtout l'horlogerie qui a remplacé le commerce. La confection de pièces, à domicile, dans de petits ateliers, leur a permis de vivre tout en gardant leur lopin de terre. L'horlogerie les a sédentarisés.

Lorsqu'enfin, la concurrence horlogère suisse sera trop forte, ils trouveront dans le décolletage, leur occupation principale d'aujourd'hui, le dérivé logique de l'horlogerie.

Cette adaptation successive à des métiers différents apporte la preuve de l'intelligence des habitants de Magland. Les Savoyards n'ont pas exercé uniquement des métiers subalternes de tâcherons, de ramoneurs ou de montreurs de marmottes, comme le veut la tradition. Mais certaines réputations ont la vie dure ! Et combien de leurs descendants ont apporté leur contribution à l'histoire des peuples ? Bismarck n'était-il pas un descendant de colporteurs de la Vallée d'Aoste ?

Simone DUJOURDY.

BIBLIOGRAPHIE

BABEL A. — Histoire Economique de Genève du XIe au XVIe siècle.

BERGIER J. Fs. — Genève et l'Economie européenne de la Renaissance.

BINZ L. — La population du diocèse de Genève à la fin du Moyen Age.

BOULET P. — Vie d'Arenthon d'Alex.

BEAUMONT A. — Description des Alpes grecques et cottiennes.

BRUCHET M. — Note sur l'émigration des Savoyards. Revue Savoisienne, 1894.

DECHAVASSINE M. — L'émigration des faucignerands en Bavière et en Autriche. (Mémoires et documents de l'Académie du Faucigny, t. XIII).

GIRARDIN A. — Monographie d'Hellering-les-Fenetrange.

GRILLET. — Dictionnaire historique, littéraire et statistique pour les départements du Mont-Blanc et du Léman, 1808.

GUICHONNET P. — Quelques aspects de l'émigration des Savoyards et des Valdotains, Revue Augusta Praetoria ; L'émigration alpine vers les pays de langue allemande dans Revue de Géographie alpine, 1948 ; L'émigration saisonnière en Faucigny, Revue de Géographie alpine, 1945.

MAISTRE G. — Monographie de Nancy-sur-Cluses / Romme ; L'émigration marchande savoyarde vers l'Alsace et les Pays Alémaniques : l'exemple d'une petite paroisse haut-savoyarde : Nancy-sur-Cluses (cahier n° 106, Sté d'hist. et d'arch. de Saverne).

MARTIN Karl. — Die einwanderung aus Savoyen nach Südbaden.

PERRIN. — Monographie manuscrite de Cluses. (Archives de l'Académie Florimontane).

PERRET A. — A la recherche des émigrants en Valais, un châtelain chargé de mission (1614-1616). Revue de Savoie, 1955, n° 2.

PIUZ A.M. — Recherches sur le commerce de Genève au XVII° siècle. Sté d'hist. et d'arch. de Genève, t. XLII.

VAN GENNEP. — Du berceau à la tombe / Notre-Dame des Hermites / Dictionnaire biographique et historique de la Suisse / Nouvel Armorial Valaisan, 1974 / Monographie d'instituteur pour Magland, 1889 (peu intéressante au point de vue historique).

AUTRES SOURCES

Archives privées de M. et Mme Pierre BOCACIO.

Archives privées de M. Fernand BRAUDEL.

Registres paroissiaux de Magland.

Archives départementales de Chambéry - Consigne du sel de 1561.

Archives départementales d'Annecy : Tabellion de Sallanches : années de 1697 à 1711, 1737, 1739, 1745, 1755, 1758, 1759, 1765 à 1768, 1760, 1761, 1781, 1783 ; Affaires provinciales, réf. ICIII ; Archives de cour (SA) ; Visite pastorale 1765 ; Consignes des mâles de 1726 - Rôle de la capitation espagnole 1743 - Enquête de 1776 (série IV C) ; Fonds Dechavassine.

REMERCIEMENTS

M. Lucien BAJULAZ, M. et Mme Pierre BOCACIO, M. Fernand BRAUDEL, M. CHAMPANGES, curé de Magland, M. et Mme Christian CHAUSSET, M. Pierre H. COUROULEAU, Mme Jean-Claude DAVIET, M. Roger DEVOS, M. et Mme Augustin FONTAINE, M. François GAERTNER, M. G. GHIKA, M. Albert GIRARDIN, M. Paul GUICHONNET, Mme M.-Thérèse HERMANN, M. Gilbert MAISTRE, M. J.-Y. MARIOTTE, M. Michel PERROLAZ.

Joseph Daquin

Médecin Savoyard

(1732-1815)

On m'a déjà plusieurs fois posé la question, pourquoi avoir choisi de raconter la vie d'un savant dont aucune découverte n'a conservé le nom, d'un homme inconnu en France et presque oublié dans son pays natal, la Savoie ? parce que cet homme fut l'indiscutable représentant du renouveau de la médecine à la fin du XVIIIe siècle, un homme qui fut un humaniste, une personnalité politique et, peut-être aussi, un rêveur.

Joseph Daquin, né à Chambéry le 14 janvier 1732, après une scolarité passée probablement à Chambéry, entra à l'Université Royale de Médecine de Turin ; le 23 juin 1757, à 25 ans, il obtint son diplôme de Docteur en Médecine.

Après avoir passé cinq années à Montpellier et à Paris, il revint à Chambéry en 1762 où ses activités médicales pourtant lourdes ne l'empêchèrent pas, répondant ainsi à une habitude chère aux encyclopédistes, de se consacrer à la politique, l'éducation, l'agriculture, la météorologie ; ce seront ces différentes facettes que nous découvrirons avant d'évoquer le médecin.

Activité politique : Il devint franc-maçon au sein de la loge la plus bourgeoise, la plus importante du Duché, avant d'appartenir à la loge de la « Sincérité » qui regroupait des révolutionnaires modérés. Plus tard en 1792, lors de l'annexion du Duché par la jeune république française, il brigua un poste d'Officier Municipal de Chambéry ; il se consacra à défendre la cause et le confort de ses administrés. Il prit aussi position contre le mouvement Jacobin. Après la Terreur, il perdit son poste lors des élections du 15 brumaire an IV. Il fut membre du Conseil Général du Département du Mont-Blanc de 1800 à 1806.

L'éducation : Après son échec aux élections du 15 brumaire an IV, on proposa à Daquin la chaire d'Histoire Naturelle à la nouvelle école centrale du Mont-Blanc qui venait d'être installée à Chambéry ainsi que la direction du Jardin des Plantes.

L'éducation pour Daquin, c'est aussi participer à la formation de ses jeunes confrères. Dans chacun de ses livres, il essaiera d'informer les autres médecins sur les progrès de leur art, mais ce sera surtout avec sa « Topographie Médicale de Chambéry »

qu'il proposera un ouvrage entièrement consacré à une médecine pratique et quotidienne de toute sa région.

Les observations scientifiques : Selon Daquin, la médecine devait être complétée par l'étude des autres sciences qu'il jugeait tout aussi essentielles. C'est ainsi qu'il s'intéressa à la Météorologie et à l'Agriculture moderne, ce qui l'amena en 1772 à participer à la fondation de la Société d'Agriculture de Chambéry dont il fut secrétaire durant plusieurs années.

Le médecin : Daquin était, comme l'a décrit le Docteur Guilloud, un médecin compétent et zélé. Sa réputation à Chambéry était grande et dépassa même les frontières du Duché grâce à ses trois ouvrages principaux que nous étudierons.

Outre une nombreuse clientèle privée, Daquin participa très tôt à la vie hospitalière de sa cité. En 1768, il fut nommé Médecin à l'Hôtel Dieu. Il en fit une description détaillée dans sa « Topographie Médicale de Chambéry » ; on ne reçoit à l'Hôtel Dieu que les malades atteints de maladies graves, aiguës ou chroniques, médicales ou chirurgicales. « Il passe communément à l'Hôtel Dieu entre neuf et dix mille malades par an, il n'en meurt qu'une centaine ».

Vingt ans plus tard, il fut nommé médecin de la maison des Incurables, ancien couvent Sainte-Marie l'Egyptienne, destinée aux malades mentaux logés dans des conditions déplorables. C'est ici qu'il élaborera ses théories qu'il exposera dans sa « Philosophie de la Folie ».

En octobre 1801, il fut nommé Médecin de l'Hospice des Orphelins et en février 1803, Médecin de l'Hôpital de la Charité. Daquin conserva ses activités hospitalières jusqu'en 1814 ; il avait alors quatre vingt deux ans.

Ses différentes obligations hospitalières lui laissèrent quand même suffisamment de liberté pour approfondir son art et se tenir de très près au courant des progrès des connaissances médicales, comme le prouve la théorie des livres de médecine qu'il accumula durant sa vie, mais aussi les réflexions personnelles qui émaillent ses textes souvent en avance sur beaucoup de ses confrères.

Dans un autre domaine de la médecine, il fut parmi les pionniers de la variolisation importée d'Angleterre. Dès 1801, après la découverte par Jenner de la vaccination, il devenait membre du Comité Central de la Vaccine et écrivait une « lettre sur la vaccine » où il louait les vertus de cette nouvelle possibilité thérapeutique.

Il fut aussi un Hygiéniste. Dès 1774, il dénonçait les conditions malsaines de vie à Chambéry. Mais ce fut surtout dans les Hôpitaux que le problème se fit sentir à lui de façon urgente ; il passe rapidement à l'action en regroupant les malades selon

leur pathologie, limitant le nombre de lits et le nombre de patients par lit. Il préconisa quelques règles d'antisepsie et prona les vertus d'une convenable hygiène alimentaire en déplorant les mauvaises habitudes de ses concitoyens. Il participa, enfin, au renouveau du thermalisme à Aix-les-Bains.

Je voudrais maintenant évoquer rapidement les trois principaux ouvrages écrits par Joseph Daquin.

I. — *L'analyse des eaux thermales d'Aix-les-Bains* est la première publication, elle date de 1773 et se compose de trois parties :

1. Des eaux minérales en général : c'est celle qui a perdu le plus de sa valeur avec le temps, la science chimique n'étant alors qu'à ses balbutiements.

2. Des différentes manières de prendre les eaux : il conclut ce chapitre sur une vision d'avenir, où l'on acclimaterait à Aix, des bains de vapeurs ou de boues ou les bains en piscine qu'il juge tout à fait salutaires.

3. Les maladies où les eaux sont salutaires : c'est une longue succession d'observations où chaque fois Daquin s'efforce de faire une description rigoureuse des symptômes et des prescriptions.

II. — *La Topographie Médicale de la Ville de Chambéry et de ses environs :*

C'est l'ouvrage le plus pratique de Daquin, consacré à l'étude de ses concitoyens et qu'il destine avant tout à ses jeunes confrères désireux de s'installer dans la région.

Après un aperçu historique et géographique de Chambéry, il décrit les principales plantes médicinales rencontrées dans le pays et leurs vertus curatives ; puis la description de l'architecture de la ville permet à Daquin de dénoncer avec véhémence, les conditions d'insalubrité génératrices de maladies qui règnent dans certains quartiers. Daquin entreprend ensuite l'étude médicale des habitants et viennent aussi les conseils d'hygiène alimentaire.

Daquin poursuit par la description élogieuse du caractère des Savoyards qui « sont fort attachés à leur Prince et à leur Patrie ; leur bonne foi et leur franchise et surtout leur fidélité sont à juste titre assez connues en France et dans les autres pays, mais l'entêtement m'a paru, entre les vices nationaux, être dominant. »

Il passe ensuite à une longue étude détaillée des trois hôpitaux de Chambéry, « L'Hôtel Dieu, l'Hôpital de la Charité, l'Hôpital des Incurables » où les conditions de séjour des malades sont longuement décrites.

Daquin aborde ensuite un long chapitre consacré aux différentes pathologies rencontrées dans la région et à leurs remèdes. Il conseille avant tout au Médecin de « se tenir sur ses gardes, s'il ne veut être embarrassé dans le traitement de ces maladies, en cherchant à employer une méthode sage et dirigée par la prudence ».

Il termine son chapitre par un éloge du thermalisme, conseillant particulièrement les eaux sulfureuses d'Aix et les eaux ferrugineuses d'Amphion.

Ce livre très documenté et précis, où Daquin se faisait beaucoup plus rigoureux que dans le précédent, véritable guide à l'usage des médecins, mais aussi destiné à des lecteurs n'appartenant pas à la science médicale, connut un réel succès et fut largement diffusé en dehors des frontières de l'Etat Savoyard.

La Société de Médecine de Paris lui décerna un jeton d'or et octroya à Daquin le titre de correspondant.

III. — *La philosophie de la Folie* : C'est le dernier livre écrit par Daquin en 1791. Ce n'est pas un livre scientifique, mais l'ensemble des réflexions et des sentiments qui le conduisent à élaborer ses théories à partir d'observations détaillées de ses malades de la Maison des Incurables.

Après avoir essayé de justifier le titre de l'ouvrage, donner une définition de la Raison et de la Folie, il note qu'il distingue cinq types de folie : la folie furieuse, la folie tranquille, l'extravagance, la folie insensée et l'imbécillité dont pour chacune il donne une description précise.

Puis il essaye de trouver les causes de la folie :

— Causes organiques sur lesquelles il reste vague ;

— Influence de l'altération de l'âme au sujet de laquelle il écrit : « ce sont des affections de l'âme qui ont altéré les fonctions du cerveau et il n'est malheureusement que trop vrai que les folies provenant de cette dernière cause sont les plus rebelles et finissent par devenir incurables. »

— Il peut exister une influence héréditaire ;

— Le sexe aussi serait responsable : « les personnes du sexe féminin étant plus sujettes à la folie que les hommes... »

Le traitement de la folie nécessite l'emploi des moyens les plus doux et les plus humains. « C'est ici que le philosophe sage et éclairé doit particulièrement être le guide du médecin ». Les moyens peu nombreux paraissent à Daquin insuffisants, « En général on guérit peu de fous, c'est une partie de la médecine dans laquelle ni l'art ni les artistes ne brillent » — « Sans le secours de la philosophie, les efforts du médecin seront toujours bornés et infructueux — Il lui faut beaucoup de patience et de douceur » —

« La guérison ne dépend pas des médicaments, mais surtout de la méthode ; c'est l'hygiène de l'âme qui doit avoir une plus grande influence que tous les agents physiques employés jusqu'ici ».

Les méthodes préconisées par Daquin pourraient se résumer à quatre mots : liberté, régime, exercices physiques, douceur ; conception encore en partie, parfois partagées aujourd'hui.

En conclusion, Daquin souligne « qu'on réussit mieux et plus sûrement auprès des malades par la patience, beaucoup de douceur, par une prudence éclairée, par de petits soins, par des égards et par des propos consolants qu'on essaye de tenir dans les intervalles lucides dont ils jouissent quelques fois... C'est la réunion de tous ces moyens que j'entends par philosophie — c'est d'eux plutôt que de tous ces fatras de drogues dont on surcharge les malades que dépendent les succès obtenus... »

Les solutions qu'il propose font preuve d'une clairvoyance stupéfiante et il faudra attendre les aliénistes dits modernes pour les retrouver.

Daquin œuvra jusqu'à sa mort pour la défense d'une « Médecine sage et honnête » et se dépensa sans relâche auprès des riches comme des déshérités refusant les honneurs et la gloire.

C'est presque dans la misère qu'une fluxion de poitrine l'emporta le 11 juillet 1815..., il avait 83 ans.

Pierre-Alain DURET,

(D'après « Joseph Daquin, médecin savoyard ».
Mémoire d'Attestation d'Etude
d'Histoire de la Médecine - Lyon 1984).

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

Notes et Bibliographie

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Le dernier numéro de la Revue Historique Vaudoise daté de 1983, relate, comme à l'accoutumée, les découvertes archéologiques et fait état des « investigations archéologiques à Coppet (p. 194-195) ».

Cette charmante cité des bords du Léman possède une église dont l'architecture présente de grandes similitudes avec notre ancienne chapelle des Dominicains d'Annecy.

L'église vaudoise datant de la même époque (1490) fut édifiée elle aussi pour des Dominicains. Des plans montrent l'évolution des sanctuaires du couvent et soulignent les analogies avec l'église fondée à Annecy par le Cardinal de Brogny.

G. GRANDCHAMP.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

La dernière livraison du « Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève » 1982 comporte à son sommaire un article reflétant d'une façon très objective les mentalités genevoises au milieu du siècle dernier en matière confessionnelle.

Au moment où la cité de Calvin est affrontée au projet de l'établissement d'un siège épiscopal à Genève, il n'est pas sans intérêt de mesurer les réactions causées par la création de : « L'Union Protestante Genevoise 1842-1847 ; organisation des combats contre l'envahissement des catholiques ».

Pierre-Alain Friedli analyse avec minutie les circonstances et les conditions dans lesquelles se constitua ce mouvement, puis avec beaucoup d'objectivité et une totale indépendance d'esprit, l'auteur montre dans quel contre-courant se situe ce rassemblement qui trouve la plus grande opposition au sein même du milieu protestant, lequel réaffirme que l'essence même de la Réforme, faite de tolérance et de charité, consiste au rétablissement des rapports intimes de l'homme avec Dieu (p. 364).

Ainsi le vieux mythe de voir dans le protestantisme genevois une position privilégiée de religion d'Etat (p. 371) allait disparaître définitivement.

Il fallait en effet se rendre à l'évidence devant l'évolution démographique des années 1850, époque à laquelle les catholiques passaient de 46,4 % à 50,8 % de la population (1850-1860, p. 371).

Mais il aura fallu une génération pour que ces idées s'imposent de façon à pouvoir dire en 1877 : « Il fallait plutôt constater le divorce survenu entre l'Etat mixte et l'Eglise Réformée et désigner à celle-ci son domaine futur ». (Auguste Bouvier, 1877) (p. 371).

G. GRANDCHAMP.

RÉCENTES PUBLICATIONS SUISSES CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA SAVOIE

Nous avions déjà eu l'occasion de signaler en son temps [1] la remarquable publication d'encyclopédie religieuse *Helvetia Sacra* dont le volume 3, paru en 1980, consacré aux diocèses de Genève et de Vienne, constituait un ouvrage de référence dorénavant indispensable à une bonne connaissance de notre histoire religieuse. Un nouveau volume, en 2 tomes, totalisant 1 206 pages, paru en 1982, relate les fondations Bénédictines Cisterciennes ainsi que les différentes réformes découlant de cet Ordre : les Bernardines Réformées, les Trappistes et les Trappistines, en Suisse [2].

L'abbaye de Bonmont, située près de Nyon, dans le canton de Vaud, mais appartenant au diocèse de Genève : Communauté cistercienne issue de Clairvaux et dont la fondation remonte à 1123. Nous avions eu l'occasion de visiter les bâtiments ayant subsisté après la suppression bernoise de 1536. (Par Katherine Tremp - Utz, p. 87 à 127).

Un essaim de Bonmont devait être à l'origine du monastère féminin genevois de Bellerive, implanté sur la commune de Collonge-Bellerive au diocèse de Genève en 1254. Cette date constitue la première citation ayant trait à ce nouveau couvent à propos d'une importante donation faite par le chanoine Aymon d'Orly, doyen d'Annecy. (Jean-Etienne Guénéquand, p. 579 à 583).

Plus tardive, l'abbaye de Hautcrêt, près d'Oron, au diocèse de Lausanne, débuta en 1134. Cette fondation, due à l'évêque de Lausanne, bénéficia des largesses du Comte de Maurienne en 1150. En 1225, par suite de la vacance du siège abbatial, le Comte de Genève, Guillaume II, prit l'abbaye sous sa garde, puis la confia à l'un de ses vasseaux, le seigneur de la Rue. (Par Isabelle Bissegger-Garin, p. 142 à 175). Sous l'influence de l'abbaye de Hautcrêt se fondera une autre abbaye à Bellevaux, au diocèse de Lausanne, en 1267. Ces deux communautés cisterciennes furent, elles aussi, supprimées lors de l'occupation Bernoise en 1536. (Katherine Tremp - Utz, p. 584 à 596).

Mais Hautcrêt devait être à l'origine d'une autre communauté qui nous intéresse d'une façon toute particulière en raison de ses attaches savoyardes : celle de la Fille-Dieu, fondée en 1268, près de Romont au diocèse de Lausanne.

C'est un certain Pierre de Morens qui apporta ses terres, en 1268, pour la fondation de l'abbaye. Celle-ci bénéficia quelques années plus tard, en 1309, des largesses du Comte Philippe de Savoie.

Ce monastère connut un heureux essor par suite de nombreuses donations en biens-fonds, terres, forêts, alpages, et vignes jusqu'aux rives du Léman (1550).

Ainsi, cette abbaye eut la bonne fortune de traverser victorieusement toutes les épreuves du Temps.

Ayant adopté la règle des Cisterciennes Réformées, la Fille-Dieu se libéra de sa dépendance de l'Evêché de Lausanne et Genève pour être rattachée directement à Rome (1905). (Isabelle Bissegger-Garin, p. 665 à 679).

Cette vivante communauté se trouve dirigée de nos jours par la Révérende Mère Marie-Hortence Berthet, native de Villard-sur-Boëge, (21 - 08 - 1923), religieuse exceptionnelle qui s'était signalée en soutenant brillamment une thèse de doctorat portant sur les sciences nucléaires à l'Université de Neuchâtel.

L'aumônerie de la Fille-Dieu est assurée par un de nos excellents et fidèles amis : le Révérend Père André Fracheboud, moine à Tamié, qui

---

(1) Revue Savoisienne, 1981, p. 2. Séance du 7 janvier 1981.

(2) Edition : Francke Verlag - Postfach - 3000 Bern 26.

assuma longtemps la charge d'assistant auprès du Général de l'Ordre des Cisterciens à Rome.

Il a actuellement en chantier un ouvrage sur Don Alexis Presse, ancien abbé de Tamié, qui devait être à l'origine de la fameuse expérience communautaire de Boquen, abbaye de Bretagne qu'il releva de ses ruines (3).

L'abbaye de Montheron, au diocèse de Lausanne, fondée en 1126 par Girold de Faucigny, évêque de Lausanne, et Amédée, Comte de Genève, et dont la source se situait à Bellevaux, au diocèse de Besançon. (Isabelle Bissegger-Garin, p. 312-340).

La dernière abbaye citée est celle de Hauterive, près de Fribourg, fondée en 1131 par des moines venus de Cherlieu, au diocèse de Besançon. Après avoir subi le triste sort commun à toutes ses sœurs, Hauterive se releva : l'église fut restaurée et les bâtiments conventuels furent magnifiquement reconstruits au XVIIIe siècle (1715-1770). La liturgie y a conservé toute sa beauté. (Abbé Jean-Pierre Renard, p. 174 à 245).

Après cette minutieuse étude consacrée aux abbayes cisterciennes, ce sont les communautés des Trappistes et des Trappistines qui sont analysées dans le détail de leurs innombrables mutations, telles celles de la Valsainte, de Saint Pierre de Clages, de Sembrancher, de Géronde, etc... (R.P. Jean de la Croix-Bouton, p. 1 053, 1 085).

Nous retiendrons pour terminer, et d'une façon plus particulière, le chapitre très étoffé consacré à la Congrégation de Saint Bernard ou les Bernardines Réformées.

Cette branche cistercienne dissidente trouva son origine avec la remarquable Mère Louise de Ballon, religieuse à Sainte Catherine, près d'Annecy, et fondatrice du nouvel Ordre dit des Bernardines.

Si la biographie de cette femme exceptionnelle a été écrite par la Rumillienne Myriam de G., l'histoire de l'Ordre en Valais, était assez mal analysée et notamment la fondation de Collombey installée dans l'ancien château d'Arbignon en 1647, dernier monastère de l'Ordre, avec Géronde, et qui conserve pieusement la dépouille mortelle de la Mère Louise de Ballon. (R.P. François Huot, p. 985-1 050) (4).

Chaque chapitre de cette si utile encyclopédie *Helvetia Sacra* débute par une brève analyse synoptique, d'un historique de la communauté, suivie de la liste biographique de tous les abbés ou abbesses ayant dirigé le monastère, enfin une bibliographie très étoffée et des notes très abondantes. Si l'on ajoute à cela les tables des noms cités, on concevra que cet ouvrage devient un outil de travail indispensable à tout chercheur curieux de notre histoire.

Un nouveau volume d'*Helvetia Sacra* Sezione II - Parte 1, 178 pages, auteurs :

— Boldini Rinaldo,
— Borella Pierluigi,
— Chiesi Guiseppe,
— Moretti Antonietta,

vient de paraître (en 1984) ; il est consacré aux églises et communautés religieuses de la Suisse Italienne.

G. GRANDCHAMP.

---

(3) Bruno-Jean Martin : Histoire des Moines de Tamié et de quelques autres. Ed. Le Henaff - 1982, p. 140-143.
Bela Just : Les Illuminés. Ed. du Seuil - 1948.
Daniel Rops : L'Abbaye qui renait de ses ruines. In « Ecclesia » n° 25, avril 1951, p. 25-32.

(4) Notice de la Mère Bernardine Mariétan (1829-1895) sur l'histoire du Monastère de Collombey, rédigée vers 1857.
In « Vallesia » 1979, p. 103-133.

Bibliographie savoisienne

par Georges GRANDCHAMP

A.A.A. (Atelier de Cinéma d'Animation d'Annecy). — **Moi, j'ai une idée, j'habite en Haute-Savoie,** Avril 1984, 59 p., dactylographié.

ALEXIS Patricia. — **Doucerains - Histoire de la communauté villageoise de Doucy-en-Bauges, Savoie,** Ed. Bauges Diffusion, 1984, 64 p.

AMBOISE Valéry (d'). — **Barrages alpins, photo-promenade opus 11,** Ed. des Alpes, 1984, 34 p. plus illustrations.

AMBOISE Valéry (d'). — **Haute-Savoie éternelle Annecy-Aravis-Albanais, photo-promenade opus 5,** Ed. des Alpes, 1984, 144 p.

AOSTE Vallée. — **L'Ecole d'autrefois en vallée d'Aoste,** Association Valdotaine, archives sonores, Ed. Musumeci, Aoste, 1984, 256 p.

ARNAUD Claude. — **Une mémoire de Saint-Véran, vie traditionnelle et patois queyrassins,** in Le Monde Alpin et Rhodanien, n° 3/1983, 104 p.

AUBERT Jean et DUMAS Pierre. — **Histoire des Musées de Chambéry,** in L'Histoire en Savoie, n° spécial, Juin 1983, 62 p.

AUBRAC Lucie. — **Ils partiront dans l'ivresse,** Lyon Mai 1943, - Londres Février 1944, Ed. du Seuil, 1984.

AUTIN Jean. — **Les Frères Pereire - Le bonheur d'entreprendre,** Lib. Académique Perrin, 1984, 428 p.

AVONS Marguerite. — **La Filière décapitée,** chez l'auteur, 590, rue Pierre Montet, 69400 Villefranche-sur-Saône, Impr. Hassler, Villefranche, 1984, 136 p.

BALLU Yves. — **Les Alpinistes,** Ed. Arthaud, 1984, 464 p. - En annexes : Notices - Tables - Les guides, Le cinéma des alpinistes, La littérature, Les Alpinistes dans les Alpes et les Pyrénées, Bibliographie, Index des sommets, Index des alpinistes.

BADIN Christian. — **Watteau - 1684-1721,** Galeries nationales du Grand Palais, Paris, 23 Octobre 1985, Ed. Réunion des Musées nationaux, 1984, 588 p. - Savoyard debout et sa marmotte, dessin 117 ; Savoyard debout, dessin 119 ; Savoyard barbu debout, dessin 121.

BARRAQUE Bernard. — **Espace politique local et praticiens de l'aménagement, Les services municipaux d'Annecy,** Action concertée collectivités territoriales et décentralisation, A.R.T.E. Juin 1984, 265 p. (Dactylographié).

BAUD. — **Alpes du Nord à Ski,** Ed. Denoël.

BENE Florence. — **Histoire et médecine en Savoie du Nord au XVIIIe siècle,** Ed. Sirius, Sabaudiæ Documenta, 1, 1984, 112 p.

BENOIT Paul et BRAUSTEIN Philippe. — **Les comptes miniers d'Hurtières en Savoie (1338-1350),** in : Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale, 1983, p. 183-206, C.N.R.S., 415 p., 1983.

BERLI Conrad André. — **Rues basses et Molard - Genève du XIIIe au XXe siècle - Les gens, leur quartier, leurs maisons,** Ed. Georg, 1983, 704 p.

BERNARD Félix. — **Histoire de Montmélian,** Réédition, Laffitte, 1984, 429 p.

BERSEZIO L. et TIRONE P. — **Mont Blanc - Les grandes traces : 69 itinéraires de ski de montagne et un raid,** Ed. Glenat, 1984, 208 p.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. — **Images de la montagne,** Catalogue de l'exposition 1984 - Bibliothèque Nationale, 1984, 129 p.

LA BIBLIOTHEQUE DANS LA VILLE. — **Concevoir - Construire - Equiper avec vingt réalisations récentes,** in Le Moniteur, Annecy, p. 239-242.

BILLE S. Corinna et CHAPPAZ Maurice. — **Le partage de minuit (Histoire de l'Abbaye de Saint Maurice d'Agaune dans les années 30),** Ed. Solaire-Fédérop, 38, rue du Doyenné, 69005 Lyon, 1984, 80 p.

BLIGNY Bernard. — **Saint Bruno, premier Chartreux,** Ed. Ouest France, 1984, 128 p.

BOCQUET Aimé. — **Archéologie des lacs et des rivières - Vingt ans de recherches subaquatiques en France,** Musée-Château d'Annecy - Juin-Octobre 1984, 72 p.

BONATTI Walter. — **Magie du Mont Blanc,** Ed. Denoël, 1984, 208 p.

BONFORT. — **Ski alpinisme,** Ed. Didier Richard.

BOSSUS Pierre. — **Randonnées au Salève - Description de 53 itinéraires, carte au 1/25 000e,** Imprimerie des Bergues, Carouge Genève, 1984, publication de la section genevoise du Club Alpin Suisse, 70 p. et carte.

BOUCHAYER Auguste. — **Les Chartreux maîtres de Forges, réimpression du IXe centenaire,** Ed. Didier Richard, Grenoble, 1927, même éditeur, 1984, 148 p.

BOUVIER Nicolas et BOISSONNAS. — **Une dynastie de photographes 1864-1983,** Ed. Payot, 1983, 224 p. - Photos anciennes Genève, Savoie, actualités, alpinisme, de 1864-1883.

BOZON René. — **Sentiers du Mont-Blanc - Guide et carte,** Ed. SMB Sentiers du Mont-Blanc, Chamonix, 1984, 4e Edition, 120 p.

BOZONNET Rémy et BRAVARD Yves. — **Sainte-Foy Tarentaise : Une montagne pour les hommes,** Ed. Chavoutier, 1984, 192 p.

BROISE Pierre. — **Le vicus gallo-romain de Boutæ,** Les Fins d'Annecy - Annesci n° 24, édité par la Société des Amis du Vieil Annecy, 1984, (pour l'année 1983), 176 p.

BROISE Pierre. — **Les terroirs environnants de Boutæ - Annesci n° 25,** Ed. Société des Amis du Vieil Annecy, 1984, 114 p.

BROISE Pierre. — **Le vicus gallo-romain de Boutæ et ses terroirs,** Ed. Société des Amis du Vieil Annecy, 1984, 302 p. et un grand plan. - Annesci 24 et 25 regroupés en une seule reliure.

BUISSON Pierre - FORRAY François - JAIL Marcel - PALLUEL-GUILLARD André - RATEL Roger. — **Modane - Fourneaux d'un tunnel à l'autre,** in : L'Histoire en Savoie, numéro spécial, Eté 1981, 64 p.

CALEMARD et Rémy associés. — **Etude du devenir des entreprises artisanales de décolletage de Haute-Savoie,** T. I 91 p., T. II, Avril 1983, S.A.R.L. Les Hêtres, 2, Charrière Blanche, 69130 Eculy.

CATTIN Paul. — **Répertoire numérique de la sous-série 2 E - Registres paroissiaux et registres d'Etat-Civil,** Ed. Archives départementales de l'Ain, Bourg, 1981, 320 p.

CATTIN Paul. — **Guide des Archives de l'Ain,** Archives départementales de l'Ain, Bourg, 1979, 224 p.

CATTIN Paul. — **Les écritures anciennes - Paléologie française et histoire XVI-XVIIIe siècle,** Ed. Les Amis des Archives de l'Ain, Bourg-en-Bresse, 1982, 64 p.

CHALLAMEL J.-B. — **La Vallée de Thônes et Glières pendant la Deuxième Guerre Mondiale 1939-1945,** Ed. Les Amis du Val de Thônes, Revues nos 9 et 10, 1984, (volumes 1 et 2 : 111 et 120 pages).

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SAVOIE. — **Vignobles et Vins de Savoie,** Articles sur la question et publicités regroupées, 1984.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-SAVOIE. — **Répertoire de la sous-traitance haut-savoyarde,** Juillet 1984, 89 p.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-SAVOIE. — **Répertoire des exportateurs,** Octobre 1984.

CHAMEY Agnès. — **Le montage financier de l'OPAH Sainte-Claire et de son prolongement - Rapport de stage de dépaysement, Mairie d'Annecy,** 2 Janvier - 2 Mars 1984, sous la direction de M. André Bel, responsable de la Direction du Personnel, 35 p. (dactylographié).

CHEVALLEY Edmond. — **Une trouvaille de monnaie des XIV, XV, XVIes siècles au Val d'Arve,** in « Gazette numismatique suisse », Mai 1984, p. 40-48.

CLARET Marie. — **Le patois chamoniard,** Ed. Les Amis du Vieux Chamonix, Musée Alpin, 73 p.

COLEMAN Edmond T. — **Scenes from the snow-fields being illustrations of the upper iceworld of Mont-Blanc,** Ed. Glenat, 38009 Grenoble, limite 500, 47 p. et planches.

CORBET Sainty J. — **Les dossiers de l'animation - Revivre la préhistoire de 5000 à 2000 ans av. J.-C.,** Musée-Château d'Annecy.

CORNAZ G. - CHARMILLOT N. - NAEF J. — **Bateaux et batellerie du Léman,** Ed. Edita, 1983, 188 p.

COSSON R. - BOCCAZZI-VAROTTO A. — **Autour du Mont-Blanc,** Ed. Glenat, 1984, 120 p. - Monmalet, expression Saint Bernard de Menthon, p. 31.

COTTON Françoise. — **La vie rurale à Treffort et en Revermont au Moyen-Age,** Ed. Les Amis des Archives de l'Ain et les Amis de Treffort, Bourg, 1984, 90 p.

COUREN Jean-Pierre et BARBIER M. et Mme. — **Costumes traditionnels de la région d'Annecy,** Musée-Château d'Annecy - Décembre 1984 - Février 1985, 74 p.

COUTURIER. — **Les coqs de Bruyère,** Ed. Mme Couturier, 45, rue Thiers, Grenoble, 1980, 1530 p.

COUTURIER. — **Le bouquetin des Alpes,** Ed. Mme Couturier, 45, rue Thiers, Grenoble, 1962, 1564 p.

COUTURIER. — **Le gibier des montagnes françaises,** Ed. Mme Couturier, 45, rue Thiers, Grenoble, 1964, réédition 1981, 470 p.

COUTURIER. — **Le chamois,** Ed. Mme Couturier, 45, rue Thiers, Grenoble, 1938, 857 p.

COUTURIER. — **L'ours brun,** Ed. Mme Couturier, 45, rue Thiers, Grenoble, 1954, 904 p.

C.R.P.D. - ACADEMIE DE GRENOBLE. — **Connaissance du milieu Haute-Maurienne,** fiches pédagogiques, 1983, 113 p.

CUISENIER Jean et COLLOMB Gérard. — **La montagne face au changement - Observation du changement social et culturel,** Ed. Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, Grenoble, 1984.

DEJONGHE Jean-François. — **Les oiseaux de montagne - Illustrations : Michel Cambrony - Collaboration : J.-F. Cornuet - Préface : Paul Géroudet,** Ed. du Point Vétérinaire, 1984, 312 p.

DELARUE Georges - JOISTCH Alice (sous la direction de). — **Chants et danses de tradition,** Le Monde Alpin et Rhodanien, n° 1/2 1984, 228 p.

DEVOS Roger. — **L'espace des morts en Savoie : de la cohabitation à la ségrégation, in : Traditions populaires, pub. Centre d'Etudes franco-italien - Cahiers de civilisation alpine n° 1,** Ed. Skatkine, 1983, p. 29 à 43.

DEVOS Roger. — **Confréries et communautés d'habitants en Savoie,** in : Provence historique, t. XXXIV, fasc. 136, 1984, p. 245-257.

DOMENECH Bernard - GUMUCHIAN Hervé. — **Sous la direction de spécial « Montagne »**, in : Revue de Géographie Alpine, nos 2, 3 et 4, 1984, p. 125-460.

DOMPNIER Pierre (Président Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne). — **Tome XXI - 1984 - Bulletin de la Société**, imp. 1984, 264 p.

DUCREUX Annie. — **Blanc de Blanc,** Musée-Château d'Annecy, exposition Décembre 1983, Février 1984, Catalogue.

DUMONT-MOLARD Michel. — **La Vie musicale en Savoie : I - Musique religieuse du XVe au XVIIIe siècle,** in : L'Histoire de Savoie, n° 76, Ed. Chavoutier, Décembre 1984, 48 p.

DURET Pierre Alain. — **Joseph Daquin, médecin savoyard, 1732-1815,** Texte dactylographié.

EYHERALDE Jean (l'Abbé). — **Autour du Mont-Blanc - Guides Minvielle du Randonneur,** Ed. Nathan, 1983, 129 p.

FAVRE DE VAUGELAS Claude. — **La préface des « Remarques sur la langue françoise »,** éditée avec introduction et notes par Zygmunt Marzys, Neuchâtel, Faculté des Lettres, Genève, Droz, 1984, 82 p.

FEHLMANN Paul. — **Les origines de l'homme et de Genève de 5,5 millions d'années avant notre ère à la Réforme de 1536 - Chronologie commentée - Héraldique - Sigillographie - Numismatique,** Ed. Georg, Genève, 1984, 205 + 200 p. d'annexes environ.

FERRAND Henri. — **La Savoie d'Aix-les-Bains à la Vanoise, 1907, réédition Gatier-Rey, Grenoble, Cahier n° 5,** Architecture et patrimoine en montagne - La Manufacture 1984, Lyon, 124 p. - Diffusion Didier Richard.

FISCHER Paulette - SYREH Dominique et Josiane. — **Fondues et Raclettes,** Ed. SAEP, Colmar, 1984, 96 p.

FORESTIER Marc. — **Secrets du grenier fort,** Ed. Marc Forestier, Lajoux 39310 Septmoncel, 1984, 152 p. (Etude sur les greniers dans les Alpes du Jura, de la Suisse, du Nord de la Haute-Savoie).

FRANCIOLI Marc - NEUMILLER Roberto. — **Le livre d'or de Rhône-Alpes,** Ed. Glenat, 1984, 206 p.

FRIEH Geneviève et RAULT Pierre. — **Le grand cercle d'Aix-les-Bains - Histoire d'un casino,** Musumeci éditeur, Aoste, 1984, 316 p.

FRITSCH Robert (Président Société d'Histoire Naturelle de la Savoie). — **Les fleurs des Alpes,** Ed. SAEP Colmar, 1984, coll. Delta 2000, 96 p.

FRONTIERES DE SAVOIE. — **Colloque de Pont de Beauvoisin, 23 Mars 1983,** publication de l'abbé Chavoutier, L'Histoire en Savoie, Septembre 1984, 100 p.

GAIDE Gisèle et Roger. — **Vivre là-haut - Vallée de Haute-Tarentaise Montvalezan-La Rosière et ses environs,** chez l'auteur, 1984, imp. à Aoste (Italie), 97 p.

GARDEN M. et LEQUIN Y. — **Habiter la Ville XVe-XXe siècle - Actes de la table ronde organisée avec l'aide de la D.G.R.S.T. et de la Mission de la Recherche Urbaine,** sous la direction de Maurice Garden et Yves Lequin, Presses Universitaires de Lyon, 1983.

GASCON Marie-Odile - PLASSIARD Anne-Marie. — **Grands établissements industriels - L'emploi en chute libre, 1983, année noire pour l'emploi, p. 29, 30, 31,** in : Points d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes - **L'emploi aujourd'hui et demain, n° 31, Décembre 1984, p. 21, 22 et 23.**

GEX Amélie. — **Vieilles gens et vieilles choses - Histoire de ma rue et de mon village, réédition de l'édition de Chambéry, 1924,** Ed. Laffitte, 1981, broché, 366 p.

GEX François (l'abbé) 1881-1932. — **Les vallées des Bauges 1925, Tome I,** Ed. Bauges-Diffusion, 1984, 144 p.

GIRAUD Claude. — **L'Histoire du roulement à Annecy - De la SRO à la SNR**, Ed. par SNR, Imprimerie Vaccari, 1984, 64 p.

GOFFINET Pierre. — **1989 dans la région Rhône-Alpes : 15 000 emplois en moins,** in : Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes. - L'emploi aujourd'hui et demain, n° 31, Décembre 1984, p. 11, 12 et 13.

Grande Traversée des Alpes - Guide pratique du randonneur en montagne, n° 15, 1983, Edition FAB and C° Paris, 160 p.

GROSPERRIN Bernard. — **La Réforme Catholique en Savoie - L'Histoire en Savoie, n° 75,** Ed. Chavoutier, Septembre 1984, 32 p.

GUERIN. — **L'aménagement de la montagne en France, politiques, discours et productions d'espaces dans les Alpes du Nord,** Ed. Ophrys, 1984, 467 p.

GUEX André. — **Mémoires du Léman 1830-1930,** Ed. Payot et Lausanne, 1975, 172 p.

GUIBAL Jean - MAJASTRE Jean Olivier - METRAL Jean (sous la direction de). — **Vivre la Ville, approche régionale du champ urbain,** Le Monde Alpin et Rhodanien, n° 3/4, 1984, 216 p.

GUIBOURDENCHE H. — **Croissance démographique et rapport urbain rural dans les régions basses des Alpes françaises du Nord, sans la Région Urbaine Grenobloise,** in : Revue de Géographie Alpine, n° 1, 1984, p. 81-101.

GUICHON Françoise. — **Montagne - Photographies de 1845 à 1914 - Musée de Chambéry,** Dénoël, 1984, 128 p. - Nombreuses notices biographiques.

GUICHONNET Paul (sous la direction de). — **Histoire de la Savoie, 3me édition complétée,** Ed. Privat, 1984, 484 p.

GUICHONNET Paul. — **Les petits ramoneurs savoyards - L'album savoyard,** coll. Sabaudiæ Documenta/2, Ed. Syrius, 1984, 42 p. de texte et environ 120 illustrations, reproduction de gravures anciennes, dépôt légal 1985.

GUMUCHIAN Hervé. — **La neige dans les Alpes Françaises du Nord,** Ed. Cahiers de l'Alpes, Grenoble, 1983.

HAYMANN Emmanuel. — **Le camp du bout du monde 1942, des enfants juifs de France à la frontière suisse,** Ed. Favre, 1984, 260 p.

HOMET Jean-Marie et RICOU Pierre. — **Cadrans du Soleil - Les cadrans solaires peints des Alpes à la Méditerranée,** Ed. Laffitte, 1984, 132 p.

HONNORAT André. — **Les échos du silence,** Coll. La poésie, la vie, Ed. Saint-Germain-des-Prés, 1984, 64 p.

JEAN-PETIT-MATILE Maurice. — **Le Léman, vu par les peintres,** Ed. Edita, Lausanne, 1984.

JEUDY Jean-Marie. — **Chambéry, Aix-les-Bains, autrefois,** Ed. Horvath, 1984.

JONNARD Martine. — **Migrants et émigrés - L'Histoire en Savoie,** n° 72, Décembre 1983, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 40 p.

KAVIIIK. — **A corps écrits, idée choix de textes, conception Kaviiik pour le Service des Sports de la Ville d'Annecy - Illuminer le monde par un grand geste blanc,** Kenneth White, Ed. Centre Bonlieu, Forum Sport, 1984.

KRUDENER Alexis (baron). — **Voyage en Italie en 1785,** Traduction Francis Ley, Notes sur l'Italie, la Savoie, Lyon et la Suisse, Librairie Fischbacher, Paris, 1984.

LACHENAL Sylvie (Mme). — **La double activité, Le cas des paysans-ouvriers d'Ugine-Acier, Mémoire de maîtrise de sciences économiques, option développement année 1981-1982,** Ramos Sylvie, Tovmassian Lionel, Lachenal, Vernay Sylvie, 65 p. plus les annexes dactylo.

LACROIX Pierre. — **Les stalles de Jehan de Vitry, cathédrale de Saint-Claude,** Ed. Association Cathédrale de Saint-Claude, incendie 26, 27 Septembre 1983, 8, rue du Collège, 39206 Saint-Claude.

LACS. — **Lacs alpins suisses,** Ed. 24 Heures, Lausanne.

LANDOLINA Marie-Rose. — **Visions Noires - Recueil de poésies,** Ed. chez l'auteur, 9, rue du Mont-Blanc, Annecy.

LA RUPELLE (Colonel de). — **Les grandes heures du Château des Marches,** Foyer Notre-Dame-les-Marches, 73800 Montmélian, 20 p.

LAURENCIN Claire. — **Annecy-le-Vieux d'hier à aujourd'hui,** Ed. Mairie d'Annecy-le-Vieux, 1984, catalogue de l'exposition 5-31 Octobre 1984, 20 p.

LEBEL Noël. — **Un guide de la grande traversée des Alpes,** Les Préalpes en 70 étapes, Chablais, Faucigny, Bornes, Epine, Bauges, Chartreuse, Vercors, Diois, Baronniers Haute-Provence, Pays de Grasse, Ed. Symbiose regards, 130 p.

LENGEREAU Marc. — **Une Secession manquée - Recherche sur les rapports entre la France et le Val d'Aoste 1943-1952 d'après des documents d'archives français inédits,** Ed. Musumeci, Aoste, 1984, 96 p.

LUCINGES René (de). — **De la naissance, durée et chute des états,** Ed. Droz, 1984, 288 p.

MAIRE Richard et RIGALDIE Christian. — **Spéléo sportive dans les Alpes de Haute-Savoie, Haut-Giffre et désert de Platé,** Ed. Edisud, 1984, 152 p.

MAISTRE Xavier de. — **Nouvelles,** Introduction de Jacques Lovie, Ed. Slatkine, 1984, 259 p.

MARNEZY Alain. — **Maurienne, terre humaine - L'Histoire en Savoie, n° 74, Juin 1984,** Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 136 p.

MAUROY Hubert (de). — **La filière forêt-bois en Rhône-Alpes,** in : Points d'appui Rhône-Alpes, n° 29, Juin 1984, p. 17 à 30.

MAUROY Hubert (de). — **A qui appartient la forêt en Rhône-Alpes ?,** in : Points d'appui Rhône-Alpes, n° 29, Juin 1984, p. 31-33, Réf. s/industries du bois, du meuble, etc...

MESSNER Reinhold. — **Tous mes sommets,** Ed. Atlas 2.000/1984.

MESSNER Reinhold. — **Faites de l'alpinisme avec Reinhold Messner,** Ed. Arthaud, 1984, 144 p.

MEYER Werner - WIDMER Eduard. — **Châteaux-forts de Suisse,** Ed. Ex-Libris, Lausanne, 1978, 320 p.

MICHEL Patrick - FORRAY François. — **Le voyage en Savoie romantique 1800-1860 - L'Histoire en Savoie, n° 73, Mars 1984,** Société d'Histoire et d'Archéologie, 32 p.

MITCHELL Alan - WILKINSON John. — **Arbres d'Europe Occidentale,** Ed. Arthaud, 1984, 272 p. (Présentation poche très complète, intérêt régional, Alpes du Nord).

MOMBELLO Gianni. — **Sur les traces d'Alexis Jure de Chieri : Le problème des francisants piémontais au XVIe siècle - Cahiers de civilisation alpine - 2 - Centre d'études franco-italien,** Ed. Slatkine, 1984, 130 p.

MONTENVERT. — **Chemin de fer d'intérêt local de Chamonix au Montenvert - Protestations (Recueil de textes),** Dépollier, 1893, Annecy, 36 p., Réimpression 1984 (Amis du Vieux Chamonix).

MOTTIER Yvette. — **La trouvaille de Fillinges,** in : Musées de Genève, n° 248, Septembre 1984, p. 10 à 13.

MOUIZEL Gérard. — **Roudneff, Bois gravés,** Ed. d'Arnaud, 3, côte Saint-Maurice, Annecy, 1984, 84 p.

MULATIER Patrick. — **Le bruit de tes pas,** Collection « La poésie, la vie », Ed. Saint-Germain-des-Prés, 1984, 40 p.

MULLER Héribert. — **Lyon et le Concile de Bâle 1431-1449,** in : Cahiers d'Histoire, Lyon, 1983, n° 4, p. 33-57.

MUSEES. — **Richesses des Musées suisses,** Ed. 24 Heures.

MUTZENBERG Gabriel. — **Henry Dunant, le prédestiné,** Ed. Robert Estienne, Genève, 1984.

Nature et Images - Faune des montagnes - Alpes, Jura, Vosges, Massif Central, Pyrénées - Textes et photographies en couleur - Ed. Didier Richard, 1984, 112 p.

NORBERG-SCHULZ Christian. — **Architecture du baroque tardif et du rococo XVIIIe,** Ed. Berger-Levrault, 1984, auteur : professeur d'architecture norvégien (Fait suite à Architecture baroque et classique XVIIe).

OTTENHEIMER Laurence. — **Le livre de la montagne,** Coll. Découverte Cadet, n° 11, Ed. Gallimard, 1983, 92 p.

PACQUETET Georges. — **Haute-Savoie Mont-Blanc, Itinéraires touristiques,** Association Touristique, 1984.

PAILLARD Philippe. — **Histoire des Communes savoyardes, Savoie T. II, Aix-les-Bains et ses environs, Les Bauges, La Chartreuse, La Combe de Savoie, Montmélian, avec la collaboration de Michèle Brocard, André Palluel-Guillard, Maurice Messiez-Poche,** Ed. Horvath, 1984, 468 p.

PALATIER Richard. — **Il n'y a que des salauds ou histoire d'un vieux savoyard,** Ed. Daniel Thomi, Genève, 1983, 92 p.

PALLUEL-GUILLARD A. — **Les notables savoyards au XIXe siècle,** in : IXe colloque franco-italien d'histoire alpine, 2-5 Octobre 1983, Actes p. 69 à 84.

PALLUEL-GUILLARD André - CHAVOUTIER Lucien (sous la direction de). — **L'Histoire en Savoie, n° Septembre 1984,** Ed. Chavoutier, 1984, 112 p., Frontières de Savoie.

PARMENTIER Michel. — **Les grands raids à ski - Montagnes de Méditerranée,** Ed. Agla, 1984.

PASCAL Roland. — **Inventaire Université - Recherche Industrie,** Enquête évaluation du problème - Bilan et propositions, index et lexique, Novembre 1983, 71 p., Ed. Département de la Haute-Savoie.

PERRIER Jean Gaspard. — **Saint-Pierre d'Albigny, « Le rognon de la Savoie »,** Ed. Chavoutier. L'Histoire en Savoie, Juin 1984.

PETREQUIN Pierre. — **Gens de l'eau, gens de la terre - Ethno-archéologie des communautés lacustres,** Hachette, 1984, coll. Mémoire du temps, 350 p.

PIDOUX Edmond. — **Le langage des romands,** Ed. Ensemble, Alliance culturelle romande et association suisse des journalistes de langue française, 1984, 176 p. (relié).

PIO Marie-Thérèse. — **Une demeure princière : Le Château du Bourget-du-Lac,** in : L'Histoire en Savoie, n° spécial, Juin 1980, 20 p.

PION G. et coll. — **10 ans d'archéologie en Savoie,** Ed. Association Départementale pour la Recherche Archéologique en Savoie, ADRAS, 1984, 144 p., et Conseil Général de la Savoie.

PLANCHE Henry. — **Les Montmayeur - Chronique savoisienne,** Réédition par Laffitte, 1984.

PLAYOUST Pierre Yves - MALLE - FAURE - FRAY - DAUTIER - LOSSC. — **L'architecture rurale dans les Hautes-Alpes, Champsaur, Briançonnais, Queyras,** in : Le Monde Alpin et Rhodanien, n° 4 bis/1983, 208 p.

POCHE Bernard. — **Une résistance à la mise en place de la Région Rhône-Alpes : la revendication pour une Région Savoie 1965-1973,** in : IXme colloque franco-italien d'histoire alpine, 2-5 Octobre 1983, Actes, p. 113 à 124.

POMEROL Charles (sous la direction de). — **Terroirs et Vins de France pour la Savoie, p. 113-133, par Jean-Paul Rampnoux,** Ed. du BRGM Orléans, 1984, 344 p. (Sol, géographie, tourisme, itinéraires).

PRAZ Véra et BETEMPS Alexis. — **L'Ecole d'autrefois en Vallée d'Aoste,** Association Valdotaine, archives sonores, Ed. Musumeci, Aoste, 1984, 256 p.

PRIULI Ausilio. — **Gravures rupestres dans les Alpes,** Ed. Glénat, 1984, 56 + 96 planches = 152 p.

RACHEL Jacques. — **Les Juifs en Savoie du Moyen-Age à nos jours - Documents témoignages réunis par Jacques Rachel, le livre de bord du chalet du clou,** Ed. Atra, 1984, 62 p.

RATIÉ Suzanne. — **Annecy, Musée-Château. Chambéry, Musée d'Art et d'Histoire. Aix-les-Bains, Musée Archéologique. Collections égyptiennes. Inventaire des collections publiques françaises 28,** Ministère de la Culture, Ed. de la Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1984, 159 p.

RAVIER R.P. — **Saint François de Sales : Un sage et un saint,** Ed Nouvelle Cité, 1984.

REBUFFAT Gaston - TAIRRAZ Pierre. — **Splendeurs des Cimes - Entre Terre et Ciel,** Ed. Grands Vents, 1976, réédition de 1962, 184 p.

Regards sur la région Rhône-Alpes, S.P.E.I., 1984, 239 p.

REWALD John. — **Les aquarelles de Cézanne, catalogue raisonné, traduit de l'anglais par Jacques Chavy - Arts et métiers graphiques** (Toute l'œuvre de Cézanne en Savoie), Ed. Flammarion, 1984, 488 p.

RICHARD D. et MICHEL P. — **Que reste-t-il de nos châteaux ?,** Musée Savoisien, 1984.

RICOU Pierre - HOMET Jean-Marie. — **Cadrans du Soleil - Les cadrans peints des Alpes à la Méditerranée,** Ed. Jeanne Laffitte, 1984, 104 p.

RICQ Charles et MARIETAN Georges. — **Le Chablais, région de montagne, région transfrontalière,** Imprimerie Montfort, Monthey, Suisse, 1984, 130 p.

ROBACHE Th. — **Les anglais à Chamonix aux 18e et 19e siècles,** Exposition au musée alpin, Chamonix, La Résidence, avenue Michel Croz, 23 Juin - 23 Septembre 1984, 30 p. ill. couleur.

ROCHAS Jean Edouard. — **La Maurienne : un arrondissement longtemps éprouvé,** in : Points d'appui pour l'Economie Rhône-Alpes, n° 32, Mars 1985, p. 33 à 36.

RODET Georges. — **A l'honneur de notre nom,** chez l'auteur, 9, rue Sommeiller, ANNECY, 1984, 220 p.

ROSSY François. — **Quand le sport colle à la peau,** Ed. l'auteur, B.P. 361 74012 ANNECY CEDEX, Imp, Sadag, Bellegarde, 1984, 125 p.

SAMIVEL. — **Hommes, Cimes et Dieux - Les grandes mythologies de l'altitude et la légende dorée des montagnes à travers le monde, réédition de 1973,** Ed. Arthaud, 1984, 284 p. (Ouvrage encyclopédique en raison de ses notes, de ses références bibliographiques et de ses 12 pages d'index).

SAMOENS (SIVOM de). — **Promenades-randonnées en Haut-Giffre,** Morillon, Samoëns, Sixt, Fer à Cheval, Verchaix.

SANTSCHI Catherine (sous la direction de). — **La campagne genevoise,** Encyclopédie de Genève, Tome deuxième, Ed. Société Genevoise d'utilité publique, 1983.

SCHAVENBERG P. — **Le Léman vivant,** Ed. du Journal de Genève et de la Gazette de Lausanne, case postale 439 1211 Genève, 1984, 224 p. (flore et faune).

SCHELLER Georges. — **Les neiges du silence,** Ed. Albin Michel - Un Thônain chez Visnu.

SCHNEIDER Joseph Paul - BRINDEAU Serge. — **Jean Vincent Verdonnet,** Coll. Visages de ce temps, Ed. Subervie, 1981, 136 p. - Bibliographie de J.V. Verdonnet, articles, critiques, etc...

Sentiers du Mont-Blanc, Guide + carte - 162 promenades et randonnées à pied, Chamonix, Argentière, Les Houches, Servoz, Vallorcine, Ed. Sentiers du Mont-Blanc, Chamonix, 1984, 120 p.

SERROU Robert - VALS Pierre. — **Au « désert de Chartreuse » - La vie solitaire des fils de Saint Bruno,** Ed. Pierre Horay, 1984, 232 p.

SHERWILL Markham. — **Courte esquisse historique de la vallée de Chamonix,** Traduit de l'anglais - Genève, Librairie d'A. de Châteauvieux, 1837, 66 p., réédition 1984.

SIROT Elisabeth. — **Intervention archéologique au cloître franciscain de Chambéry Savoie,** in : Archéologie du midi médiéval, T. II, 1984, p. 107-110.

SPELEALPES spécial 1984. — **Le réseau de Bauge - Eaux-Mortes ou les dessous du Semnoz par les plongeurs du GEHSS (groupe d'étude hydrologique du Semnoz),** 96 p.

STAUFFENEGGER Roger. — **Eglise et Société - Genève au XVIIe siècle,** Ed. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, XLIX, 1983, Texte 508 p., 1984, notes de 509 à 1010, 2 volumes.

TERNOIS Daniel (dir). — **Lyon et l'Italie,** Six études d'histoire de l'art, C.N.R.S., 1984, 241 p.

TICON Joseph. — **Recueil de la pratique ecclésiastique du Sénat de Savoie au XVIIIe siècle,** Thèse de doctorat en droit soutenue le 30 Avril 1984, Faculté de Droit de Lyon, Université de Lyon, Lyon II, à paraître.

TICON Joseph. — **Recherches sur le « Recueil de la pratique ecclésiastique du Sénat de Savoie », (1717),** Thèse de doctorat, C/R par Paul Guichonnet, Le Messager, 22 Juin 1984.

TREMP Ernest. — **Liber donationum. Altæripæ cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Hauterive (XIIe - XIIIe siècles),** Ed. Société d'Histoire de la Suisse Romande - Mémoires et Documents - Troisième série - Tome XV, Lausanne, 1984, 436 p.

TRENARD Louis. — **Quinze siècles de présence bénédictine en Savoie et dans les pays de l'Ain,** in : Cahiers de Civilisation Alpine, n° 3, 1983, Ed. Slatkine, 240 p.

TUAILLON Gaston. — **Langues populaires : survivances du patois savoyard, in : Traditions populaires - pub. Centre d'Etudes franco-italien,** Cahiers de Civilisation Alpine, n° 1, Ed. Slatkine, 1983, p. 11 à 25.

TURREL Denise. — **Les débuts des registres paroissiaux dans le dûché de Savoie au XVIe siècle,** in : Cahiers d'Histoire, 1983, n° 1, p. 29 à 49, imprimé en 1984.

VAN GENNEP Arnold. — **Coutumes et croyances populaires en France,** Réédition par Ed. Le Chemin vert, 1984, 326 p.

VERDONNET Jean Vincent. — **Espère et tremble,** Ed. Rougerie, Mortemart, 1981, 168 p.

VERDONNET Jean Vincent. — **Poèmes - Missives,** Guilde du poème - Rochessauve, 1984, 62 p.

VERDONNET Jean Vincent. — **La quête inachevée pour une approche de Gustave Roud - Essai,** Ed. des Voirons, Cranves-Sales, 1984, 36 p.

VIARD Gabriel. — **Art et Montagne - Les maîtres savoyards et valdotains, exposition internationale de peinture à Sallanches,** Haute-Savoie, France, 1978, 112 p.

VILAIN Robert et DUFOURNET Paul. — **Les industries mésolithiques et protohistoriques des plateaux de Bassy-Veytrens et de Seyssel, Vens, Haute-Savoie,** France, in : Nouvelles Archives du Muséum d'Histoire Naturelle de Lyon, Fas. 19 Avril 1981, Ed. Musée Guimet, 28, Bd des Belges, Lyon, 121 p.

VITTOZ Jean. — **Sur la grand'route... de ma vie - Récit autoblographique,** chez l'auteur Jean Vittoz, Plein Soleil, 24, rue des Vignes, 74240 Gaillard, 1984, 192 p.

WARTBURG Walthervon - KELLER Hans-Erich - GEULJANS Robert. — **Bibliographie des dictionnaires patois galloromans (1550-1967),** Librairie Droz, Genève, 1969, 380 p.

WATTEAU. — **Catalogue de l'exposition 1984-1985,** Ed. Réunion des Musées nationaux, 1984, 583 p. (cf Badin).

ZELLER Olivier. — **L'implantation savoyarde à Lyon à la fin du XVIme siècle,** in : Habiter la Ville XVe-XXe siècle, Presses Universitaires de Lyon, 1983.

Le pouvoir régional dans les régions alpines françaises et italiennes, in : Actes du colloque franco-italien d'histoire, Chambéry, 1983, Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins, 1984, 140 p.

ZELLER Olivier. — **Les recensements lyonnais de 1597 à 1636, démographie historique et géographie sociale,** Ed. Presses Universitaires de Lyon, 1983, 472 p., C.R. bib. in Cahiers d'Histoire, Lyon, 1983, n° 4.

Table des matières pour 1984

Pages

Séances de l'Académie :

C. Boekholt. — Pèlerins et routes de pèlerinages à travers la Savoie 1

C. Guizard. — Concours de poésie 1983 3

G. Chevallier. — Le devoir de français, de Gilles Pudlowski .. 5

M. Bocquet. — Le problème des palafittes 5

P. Soudan. — Fondation et histoire de La Chartreuse, selon B. Bligny 6

P. Guichonnet. — Le « Journal » de l'Abbé J.-F. Blanc 8

F. Paturle. — Eloge du R.P. Charbonnel 9

G. Bregnac. — Eloge d'André Chevallier 11

J. Beauquis. — Eloge de Charles Devant 18

F. Lanier. — Eloge de Camille Dubouloz 21

P. Duparc. — Un délégué de Rumilly à Paris en 1860 25

M. Molinier. — L'implantation des Etablissements Duport à Annecy au début du Premier Empire (1804-1805) 29

Hors-texte 32-33

M. Sandoz. — Histoire du paysage de montagne (VI) : Autour du Mont Blanc 36

Planches hors-texte 48-49

S. Dujourdy. — Les colporteurs de Magland ou l'activité d'un bourg haut-savoyard au XVIIIme siècle 55

Hors-texte 72-73

P.-A. Duret. — Joseph Daquin, médecin savoyard (1732-1815) 75

Notes et Bibliographie. — Revue Historique Vaudoise (G. Grandchamp) ; Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève (G. Grandchamp) ; Récentes publications suisses concernant l'histoire de la Savoie (G. Grandchamp) 80

G. Grandchamp. — Bibliographie Savoisienne 83

125e ANNÉE 1985

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE

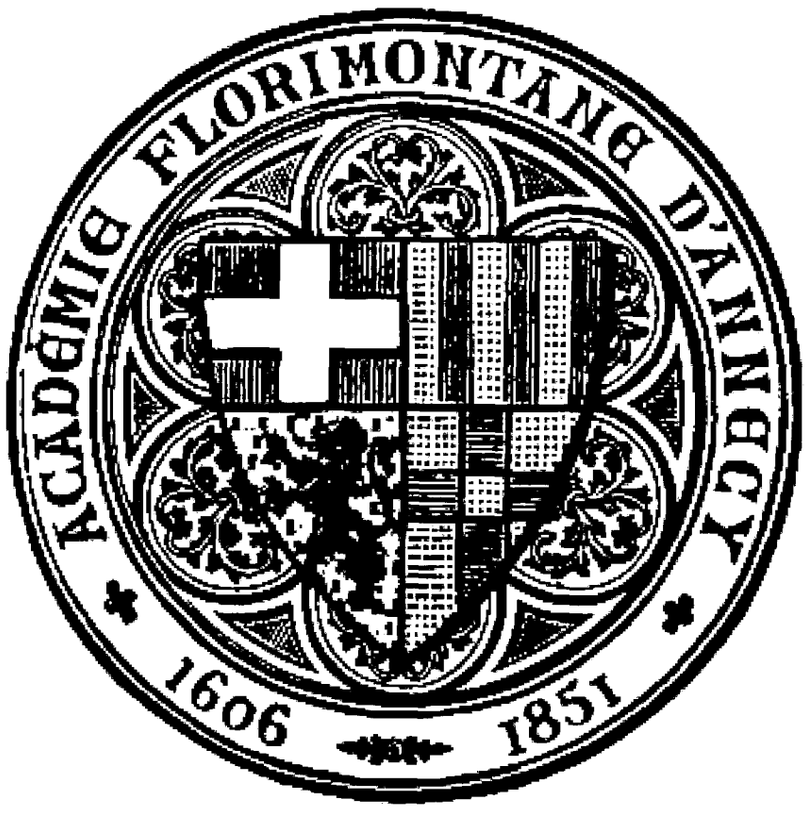

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
des Archives de France
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

COMITÉ

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts.

Président : M. Paul GUICHONNET, professeur honoraire à l'Université de Genève, O. ❋, O. ❦, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ❋, ❦, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❦, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Paul COUTIN, ❦, professeur d'Histoire honoraire.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mlle Elisabeth RABUT, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Haute-Savoie ; MM. Joannès BEAUQUIS, O. ❁, Henri DAVIGNON, ❋, ❦ ; Jacques DOMENJOUD.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction :

Mme Georgette CHEVALLIER ; Mlle Elisabeth RABUT ; MM. Henri DAVIGNON ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, ❋ ; Paul GUICHONNET ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateurs du domaine :

MM. Henri DAVIGNON et Jacques DOMENJOUD.

Administrateurs adjoints :

Mme Marie-Claire COURTIAL ;
MM. Joannès BEAUQUIS et Joseph de MENTHON.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ✻, ✾, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie ; directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble.
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, ✻, docteur en Droit ; professeur honoraire à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ✻, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, à Genève.
1975 HAYEM Robert, O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, à Gy (Suisse).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, à Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », à Paris.
1950 OURSEL Raymond, docteur ès Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur honoraire des Archives départementales de la Haute-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, à Orléans.
1983 PERRET André, ✻, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ✾, Décoré dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, à Boulogne-Billancourt.
1965 RAVIER DU HERBULOT (le R.P.), O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ✾, ⚜ 1939-1945, docteur ès Lettres, historien, à Chantilly.
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, ancien Evêque d'Annecy, à Aix-les-Bains.

LISTE DES MEMBRES [1]
(à jour de leur cotisation 1986)

MEMBRES EFFECTIFS

1963 ANTHOINE François (Dr), O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚜ 1939-1945, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de la Santé Publique, médaille d'honneur du Service de Santé, ✾, Médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.
1965 BAJULAZ Lucien, ✻, C. ✾, inspecteur honoraire de l'Éducation Nationale, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ✻, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, aux Allinges.
1979 BEAUQUIS Joannès, O. ❁, maire de Chavanod, administrateur adjoint du domaine de Montrottier, directeur honoraire d'Organismes Agricoles, à Chavanod.

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite National des Palmes Académiques, des Arts et des Lettres, et du Mérite Agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

1969 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, à Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ❦, président du Cercle Philosophique, professeur de Lettres honoraire, à Gaillard.
1956 BROISE Pierre, ❁, architecte D.P.L.G., docteur ès Lettres, à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, à Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur de la Revue Savoisienne, à Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ❋, C. ❦, ❁, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, agrégé de l'Université, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❦, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur des Musées d'Annecy, à Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur adjoint du domaine de Montrottier, à Cuvat.
1962 COUTIN Paul, ❦, trésorier de l'Académie Florimontane, professeur d'Histoire honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Menri, ❋, ❦, administrateur du domaine de Montrottier, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, à Annecy.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste, bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, administrateur du domaine de Montrottier, ingénieur E.T.P. en retraite, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général honoraire de l'Équipement, docteur ès Lettres, à Paris.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❦, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, chargé d'Etudes documentaires des Archives de France, à Villemoisson.
1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, président des « Amis du Vieil Annecy », vice-président de l'Académie Florimontane, à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❦, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ⚜ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur de Lettres honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ❋, ⚜ 1914-1918 et T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1972 JORIOZ Henri (Maître), notaire honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henri, professeur honoraire, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles (Maître), avocat honoraire, à Annecy.
1974 LANIER François, bibliothécaire de l'Académie Florimontane, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ❋, ⚜, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, à Veyrier-du-Lac.

1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Paris.
1982 MENTHON Joseph (M. de), administrateur adjoint du domaine de Montrottier, retraité de la Banque, à Annecy.
1977 MOLINIER Madeleine (Mme), agrégée de l'Université, professeur d'Histoire honoraire au Lycée Fénelon de Paris, à Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, ✾, ⚜, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1962 PATURLE François, ❋, président d'honneur des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Gruffy.
1957 PLAGNAT François, O. ❋, ⚜, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ✾, docteur ès Lettres et ès Sciences Economiques, professeur de Philosophie honoraire, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ❁, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Petit-Noir.
1984 RABUT Elisabeth (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, à Meythet.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en Médecine retraitée, à Annecy.
1963 † REBUT Marcel, ❋, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ⚜, ❁, C. ✾, directeur d'Ecole honoraire, à Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, à Meythet.
1975 ROSSET Emile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ✾, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, journaliste, président de l'Académie Salésienne, secrétaire adjoint de l'Académie Florimontane, à Annecy.
1970 THOLLET Marcelle (Mme), pharmacienne, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ✾, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1979 BALTHAZAR Lucien, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1980 BERNARD Georges (Général), C. ❋, ⚜ 1939-1945, Croix de Guerre T.O.E., Valeur Militaire, conciliateur, à Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), historien de l'Art, ex-aumônier de la garnison, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Établissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1963 BOSSON Charles (Maître), Maire honoraire de la Ville d'Annecy et ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1976 BOZON Raymond, receveur principal honoraire des Douanes, à Annecy-le-Vieux.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Education Nationale, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, ⚜ 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, à Paris.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire B.I.T., président de la Société des Maçons de Samoëns, à Bossey.
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, à Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.

1978 DELEAU Paul, ✻, ❦, professeur honoraire d'Université, au Rouret.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (docteur), Oto-rhino-laryngologiste, à Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (Général), O. ✻, Intendant Général, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, ancien Maire de Genève, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève, à Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), directeur du Collège Saint-Michel, à Annecy.
1930 GIROD Samuel (Dr), docteur en Médecine, à Lons-le-Saunier.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste de la Ville de Blois, à Blois.
1972 JACQUET Paul, ❦, architecte départemental, à Annecy.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1967 LAVOREL André, ⚔ 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, à Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée - Château d'Annecy, à Annecy.
1976 LOVIE Jacques, docteur ès Lettres, professeur d'Université honoraire, à Chambéry.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur ès Lettres, professeur d'Université, à Toulouse.
1949 MARTIN René, retraité, à Sevrier.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1973 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, maire de Bluffy, à Aix-en-Provence.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître-assistant à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire à la Société Générale, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, à Talloires.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1977 RIOND Georges, C. ✻, ⚔, président du Comité National du Rayonnement Français, membre correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, à Groisy.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, à Annecy.
1982 RITZ Jacques, O. ❦, agrégé de l'Université, à Quintal.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.
1969 SANDOZ Marc, historien de l'Art, à Paris.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, agrégée de l'Université, professeur d'italien honoraire, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ❦, agrégé de l'Université, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, professeur d'Histoire à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Ascq.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ⚔ 1939-1945, O. ❦, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.

1981 VAUTREY Georges (Général), O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, 1939-1945, , général de Brigade en retraite, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistant à l'Université de Lyon, à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), prêtre, à Beaumont-Le Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (docteur), ✻, , , médaille de la Résistance, docteur en Médecine retraité, à Saint-Sixt.
1964 ARRAGAIN François (Dr), docteur en Médecine retraité, à Annecy.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), prêtre, à Montrouge.
1969 BACHET Louise (Mlle), retraitée, à Annecy.
1981 BALAS Chantal (Mme), à Annecy.
1984 BARBIER Claude, étudiant en Sciences Politiques, à Viry.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, membre de la Société folklorique « L'Echo de nos Montagnes », à Sevrier.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, au Grand-Bornand.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. , professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ✻, directeur honoraire de la Banque Laydernier, à Annecy.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, , Chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, à Annecy.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée à la Rénovation des Vieux Quartiers d'Annecy, à Annecy.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie Romane à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1973 BLANC Claude, négociant en coton, au Havre.
1973 BOISSONNAS Sylvie (Mme), à Paris.
1985 BORDES Hélène (Mme), professeur à l'Université de Limoges, à Limoges.
1977 BOUCHET Dominique, conseil juridique, ex-président de la Société de Numismatique d'Annecy, à Saint-Jorioz.
1985 BOUDIOS Pierre, ✻, 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, à Annecy-le-Vieux.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), , musicologue, à Sciolze (Italie).
1968 BOUVET René, directeur des Impôts, à Rumilly.
1985 BOUVIER André, chef de section aux P.T.T., à Pringy.
1980 BOUVIER d'YVOIRE Maurice, ingénieur, à Paris.
1976 BOY Gabriel, ingénieur divisionnaire T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1986 BOYER Monique (Mme), historienne, à Martignat.
1979 BOYER Roland, à Montrouge.
1980 BOZON Jean-Pierre (Maître), avocat, à Annecy.
1974 BROCARD Jean, O. ✻, maire d'Annecy-le-Vieux, député de la Haute-Savoie, vice-président de l'Assemblée Nationale, à Veyrier-du-Lac.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, à Veyrier-du-Lac.
1981 BRUNET Françoise (Mme), à Annecy.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de Banque en retraite, à Rumilly.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), docteur en chirurgie dentaire, maire de Talloires, à Talloires.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, à Reignier.
1964 BURRET Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes Supérieures de Lettres Classiques, à Saint-Jorioz.

1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1980 CANOVA Claude (Mme), ⁂ 1939-1945, journaliste, à Saint-Jorioz.
1969 CARTIER André, à Aix-les-Bains.
1982 CATTIN Hubert, à Annecy.
1964 CELLIER Jean, à Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1975 CHALLAMEL Jean-Bernard, professeur, à Thônes.
1980 CHANEL Andrée (Mme), à Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), à Annecy.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 CHAPPEL Pierre, ingénieur honoraire divisionnaire des T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Chavannes, près Renens (Suisse).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des P.T.T., à Maisons-Alfort.
1983 CHARRON Hubert, directeur d'Ecole spécialisée, à Chaville.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1969 CHEVALLIER Paul (le Chanoine), à Annecy.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, à Giez.
1969 COLLIARD Lauro, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, O. ✿, Chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P. retraitée, à Annecy.
1978 COQUET Honoré, à Boulogne-Billancourt.
1978 CURTELIN Gilbert, retraité, à Vieugy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), à Annecy.
1986 DECERIER André, O. ✿, professeur au Lycée du Parc, à Lyon.
1981 DECISIER Maurice, ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⁂ 1939-1945, ❁, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1986 DEDEYSTERE Claude, à Veyrier-du-Lac.
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ✿, professeur honoraire d'Université, à Vence.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ⁂ 1939-1945, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1974 DÉMOLIS Roland, professeur, à Reignier.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1983 DERIPPE Félicien, à Seynod.
1983 DESCOTES François, ingénieur en retraite, à Rumilly.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, à Ayze.
1968 DUCRET André (Maître), ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, notaire honoraire, à Évian-les-Bains.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ⁂ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Paris.
1984 DUCROZ Hubert, permanent de la Réserve Naturelle de Sixt, à Sixt.
1983 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, à Paris.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), docteur en Médecine, à Annecy-le-Vieux.
1986 DURRY Robert (docteur), pharmacien, au Grand-Bornand.
1985 DUSSAUGE Suzanne (Mme), à Annecy.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, à Menthon-Saint-Bernard.
1985 DUYTS Danièle (Mme), professeur, à Veyrier-du-Lac.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), à Sallenôves.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, à Annecy.
1980 FONLUPT Louis (Dr), docteur en Médecine, à Veyrier-du-Lac.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1975 FOURNIER Yves, à Veyrier-du-Lac.
1973 GALLAY Marie-José (Mme), à Cluses.
1977 GAZEL Henri, O. ✿, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, secrétaire général en retraite, à La Ravoire.
1986 GILLET DE THOREY Lionel, professeur honoraire, à Annecy.
1957 GIRARD François (Abbé), prêtre, à Chambéry.
1985 GLORIEUX-DUFOUR Victor, retraité, à Annecy-le-Vieux.

1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, à Chaville.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1981 GROGNET Eugène, lecteur d'édition, lauréat de la Maison de la Poésie, à Maisons-Laffitte.
1986 GROSSE Bruno, entrepreneur, à Aix-les-Bains.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, à Lyon.
1971 GUICHET Paul, ✻, ⚔ 1939-1945 avec palme, retraité de la Société Kléber-Colombes, à Paris.
1986 GUIGNÉ Jacques de, à Annecy-le-Vieux.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'anglais honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, industriel, à Brenthonne.
1977 HERMANN Frédéric, chef de gare, à Éteaux.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), traducteur agréé, à Sevrier.
1982 IRLÈS Claudine (Mlle), bibliothécaire en chef de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, Chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lasalle.
1986 LABADIE Gabriel, professeur honoraire de Chimie à la Faculté de Rouen, à Essert-Romand.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Vers.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), O. ✻, général de Brigade, à Annecy-le-Vieux.
1981 LAILLET Marcel, Commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ✻, ⚜, Croix du Combattant, commissaire général de Brigade aérienne, à Anglefort.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Paris.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en Médecine, à Lyon.
1984 LATTA Claude, professeur, à Montbrison.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, à Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de Mathématiques, à Saint-Eustache.
1977 LAVY Arthur, ✻, O. ⚜, O. ❁, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, maire d'Argonay, inspecteur principal des Impôts honoraire, ancien sénateur, président d'honneur du Conseil Général de la Haute-Savoie, à Argonay.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1980 LECOMTE Paul, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❁, cadre retraité, à Combloux.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, au Lyaud.
1984 LEUSSE DE SYON (Son Excellence) Bruno de, C. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚔, ambassadeur de France, à Nernier.
1986 LISSAC Anne (Mlle), conseiller d'Ambassade honoraire, à Divonne-les-Bains.
1969 LOHIÉ Jean, employé de banque, à Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, ✻, ❁, inspecteur général de l'Économie et des Finances retraité, à Neuilly-sur-Seine.
1982 LYON-CAEN Jean-François, architecte-enseignant, à La Motte-en-Champsaur.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, cadre d'établissement financier, à Argonay.
1986 MATROD Élisabeth (Mme), à Annecy.
1979 MENTHON Antoine (de), maire de Menthon-Saint-Bernard, à Menthon-Saint-Bernard.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1986 MICHAUD Roger, architecte des Bâtiments de France, à Sevrier.
1979 MONNIER Victor, à Genève.
1985 MOREAU France (Mme), à Seynod.

1985 Mossé Françoise (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1983 Mougenot Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1973 Mouthon Pierre (Dr), docteur en Médecine, à Annecy.
1978 Mulet-Marquis Paul, à Cognin.
1975 Musset Micheline (Mme), à Vougy.
1967 Naz Jean (Maître), notaire, à Annecy.
1980 Orsel Eric, inspecteur d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1984 Patouillet Marie-Bernard (Mlle), à Annecy.
1981 Patuel Gérard, géomètre, à Seynod.
1968 Paume Emilie (Mlle), O. ✿, institutrice honoraire, à Annecy.
1974 Pennequin Anne-Marie (Mlle), ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
1985 Pépin Lucienne (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1952 Pernoud Louise (Mme), directrice d'École, à Viry.
1970 Perret Joseph, à Combs-la-Ville.
1975 Perron François, ❋, médaille de la Valeur Militaire, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, secrétaire général de mairie honoraire, à Passins.
1986 Persoud Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, à Gruffy.
1978 Picard Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, à Annecy.
1974 Picon Claude, directeur de société d'H.L.M., à Chavanod.
1980 Pochat Pierre, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, à Annecy.
1986 Pochat Raymond (Général), C. ❋, ⁂ 1939-1945 et T.O.E., à Menthon-Saint-Bernard.
1977 Pollier Louise (Mlle), professeur de Mathématiques honoraire, à Annecy.
1974 Portier Jeanne (Mlle), attaché administratif E.D.F., à Annecy.
1983 Pradet Guy, préposé aux P.T.T., à Annecy.
1966 Puls Marie-Louise (Mme), O. ✿, directrice d'École honoraire, à Annecy.
1980 Quellet Marie-Jeanne (Mlle), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1973 Rassat Maxime, à Marseille.
1986 Rastoul Lucien, retraité de l'Institut Mérieux, à Lyon.
1983 Ratinaud Pierre, chef d'atelier en retraite, à Seynod.
1985 Rey Emmanuelle (Mme), à Annecy.
1980 Rey Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, à Annecy.
1970 Rosset Gilbert (Abbé), prêtre, à Ajaccio.
1977 Rothan Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1983 Rouge Carmen (Mme), à Fréterive.
1983 Ruscon Joseph, professeur d'orgue et de piano à l'École Nationale de Musique d'Annecy, à Annecy.
1986 Salnicoff-Maffezzoli Françoise (Mme), lectrice à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1977 Sauthier Marguerite (Mme), directrice d'École honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1981 Sédallion Alain (Dr), docteur en Médecine, à Annecy.
1977 Séron Jean-Michel, agent d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1984 Serralongue Joël, archéologue, à Annecy.
1975 Simond Françoise (Mme), professeur, à Annecy.
1984 Simond René, président des Amis du Vieux Chamonix, à Chamonix.
1970 Soffietti Isodoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1985 Tessari Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1981 Tétaz Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 Thorend François, transporteur, à Saint-Marcel.
1984 Tissot Marie-Bénédicte (Mlle), à Annecy.
1969 Tissot-Dupont Robert, professeur, à Annecy.
1982 Tossan Hélène (Mme), gérante de Société, à Paris.
1963 Vallette d'Osia (Général), G. O. ❋, à Provins - Annecy-le-Vieux.
1981 Velland Suzanne (Mlle), ✿, institutrice honoraire, à Annecy.

1983 VERDONNET Jean-Vincent, ✻, ✻, ✻ 1939-1945, ✻, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, ✻, Lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, à Vétraz-Monthoux.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny, à Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, à Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, à Thônes.
1985 VIDIANI Suzanne (Mme), directrice de Lycée honoraire, à Dijon.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental du Travail et de la Main-d'Œuvre en retraite, à Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, agent de l'E.D.F., à Lovagny.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des Travaux Météorologiques, président des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, à Bloye.
1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.

MEMBRES POSTULANTS

(jusqu'à l'Assemblée Générale de 1987) :

Mme VIRIOT Denise, à Annecy.
M. SAUTIER François, à Veyrier-du-Lac.
M. PITTION Paul, à Annecy-le-Vieux.
Mlle ROBACHE Thérèse, à Chamonix.
M. ÉCUVILLON Jean-Loup, à Veyrier-du-Lac.
M. CHETAIL Joannès, à Chambéry.
M. TERREAUX Louis, à Saint-Jeoire-Prieuré.
Mme METZLER Jocelyne, à Chambéry.
M. ROQUE Jean-Daniel, à Argonay.
Mme MIRODATOS Jacqueline, à Annecy.
M. DECHAIX Paul, à Sevrier.
M. LACROIX Roger, à Saint-Julien-en-Genevois.
Me BUTTIN Pierre, avocat, à Chambéry.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

DONS DES AUTEURS

M. BARBIER Claude. — *Viry (1860-1940) - Vie et coutumes d'un village savoyard.* — (Claude Barbier, Claude Mégevand, Donald Stampfli).
M. BAUD Henri. — *Le diocèse de Genève - Annecy.* — (Henri Baud, L. Binz, R. Brunel, P. Guichonnet, J.-Y. Mariotte, P. Coutin, R. Devos, Mgr Sauvage).
M. BURDEYRON F. — *Clarafond, une paroisse parmi d'autres.* — (F. Burdeyron, H. Tossan).
M. BURDEYRON F. — *Fort l'Ecluse, ou vingt siècles d'Histoire.* — (F. Burdeyron, H. Tossan).
M. DUPANLOUP Jacques. — *Addenda aux Filiations Savoisiennes de 1977.*
Professeur FILIPPONIO Michele. — *Il metodo gnoseologico nella filosofia di Pasquale Galuppi.*
Bibliothèque Municipale d'Annecy. — *Catalogue d'exposition 1985 : Ces monts terribles...*
Musée d'Annecy. — *Catalogue d'exposition 1984 : Archéologie des lacs et des rivières.*
Académie de Savoie. — *Le mariage de Charles-Emmanuel III.*

DONS DIVERS

M. BAJULAZ Lucien. — *Collection complète de « Visages de l'Ain » ; Bulletin des Sociétés Savantes de l'Ain (1975-1979).*
M. GRANDCHAMP Georges. — J.-V. Verdonnet : *Espère et tremble* ; J.-P. Schneider et Serge Brindeau : *Jean-Vincent Verdonnet.*
Congrès International de Linguistique Romane, Trèves, 1986. — *Apocalypse, XIIIe siècle* (fac-similé).

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 9 JANVIER 1985 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le Président ouvre la séance en souhaitant à ses confrères et à l'Académie Florimontane une bonne et fructueuse année 1985. La secrétaire se fait le porte-parole de l'auditoire pour remercier M. Gardet et lui adresser des vœux respectueusement chaleureux.

Le Président signale avoir reçu, en ce début d'année, une lettre particulièrement aimable de notre confrère François Perron ainsi que les vœux du R.P. L'Honoré qui invite ceux des Florimontans qui seraient à Paris le 22 janvier à une Rencontre en l'honneur de Saint François de Sales.

Le programme des Conférences et Colloques organisés à Autun pour le bimillénaire de cette ville, et qui se dérouleront du mardi 8 janvier au mardi 3 décembre 1985, est à la disposition des Florimontans.

La parole est donnée à Charles-Christian Guizard pour le compte rendu du Concours de Poésie 1984, concours toujours généreusement revalorisé par notre confrère M. René Laydernier.

Mme Brun, Mme Guizard et M. Guizard illustreront ce compte rendu par la lecture de quelques poèmes qui ont été retenus par le jury.

Le président du jury, M. Guizard, proclame les résultats et M. Clément Gardet ouvre les enveloppes qui révèlent le nom des lauréats.

Prix de Poésie Africaine : M. KOUMASSI BROU, d'Abidjan.
Mention Honorable : M. DUCOURNAU, d'Hossegor.
Mention Très Honorable : M. GALICHET, de Beaumont-le-Roger.
Mention Très Honorable : M. RISTORI, de Créteil.
Premier Prix : M. FOUREST, de Paris.

Ces résultats seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Membres Effectifs de l'Académie.

Ensuite, M. Georges Grandchamp fait une « revue des Revues » en signalant, dans la *Revue du Comité Historique du Centre-Est*, un article d'Héribert Muller sur Lyon et le Concile de Bâle (1431-1449) et un compte rendu bibliographique d'un ouvrage d'Olivier Zeller sur les recensements lyonnais de 1597 à 1636.

La séance est levée à 18 h 20.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Dujourdy, A.-M. Guizard, S. Ratié, ainsi que Mmes Raffin et Rey ; Mlle M.-B. Tissot ; MM. le Général F. Anthoine, le Général G. Bernard, H. Davignon, J. Domenjoud, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, R. Laydernier, G. Raffin, G. Ritz, E. Rosset, B. Ruffet, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, J.-N. Vandeputte, J. Viallet, ainsi que M. F.-M. Quoëx.

Etaient excusés : Mmes Courtial et Molinier ; Mlle Dagand ; MM. Bajulaz, Brégnac et Callot.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 23 JANVIER 1985 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Ordre du jour :

I) *Rapport moral :*

Le Président rappelle les activités de l'Académie durant l'année 1984, évoque nos joies et nos peines.

II) *Nomination du trésorier :*

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de M. Gérard Gaillard de la fonction de trésorier de l'Académie Florimontane, à la date du 31 décembre 1984, et de la lettre de M. Paul Coutin, du 20 janvier 1985, dont le Président donne lecture. M. Coutin, pressenti pour prendre cette fonction, déclare l'accepter. Sa lettre d'acceptation précitée est annexée au Procès-Verbal.

Conformément aux termes de cette lettre et au rapport des commissaires aux comptes, MM. Gabriel Gayet et Louis Barat, qui sont renouvelés dans leurs fonctions, il sera fait immédiatement un rappel auprès des membres de l'Académie qui ne sont pas à jour dans leurs cotisations, et les factures restant dues à certains fournisseurs, à la date du 31 décembre, seront immédiatement payées.

L'Assemblée ratifie l'élection de M. Paul Coutin au poste de trésorier de l'Académie.

III) *Elections :*

a) Trois personnalités sont élues Membres d'Honneur :
Monseigneur Barbier, évêque d'Annecy ;
M. Jean-Yves Mariotte, ancien archiviste de la Haute-Savoie ;
Le R.P. André Ravier s.j., spécialiste de Saint François de Sales.

b) M. Mariotte étant nommé Membre d'Honneur et M. Gaillard ayant donné sa démission de Membre Effectif, deux nouveaux Membres Effectifs sont élus. Ce sont :
Mlle Elisabeth Rabut ;
Mme Marie-Claire Courtial.

c) Mlle Rabut et Mme Courtial ayant été élues Membres Effectifs, et Mlle Percie du Sert étant démissionnaire, on nomme trois nouveaux Membres Associés :
MM. Louis Barat, Joseph de Menthon, Patrick Michel.

d) Sont admis comme Membres Correspondants :
Mmes Barbier, Bordes, Davoine, Dussauge, Duyts, Laurencin, Moreau, Mosse, Pépin, Rey et Vidiani ; Mlles Bauloz, Chanel et Collomb ; MM. Bertolini, Boudios, Bouvier, Duret, Germain, Glorieux, Socquet-Clerc et Tessari.

e) *Au comité :*
M. Mariotte est remplacé par Mlle Rabut.
M. Gaillard est remplacé par M. Coutin (qui sera renouvelable en 1986, c'est-à-dire l'année où M. Gaillard l'aurait été).
Sont renouvelés : MM. Henri Davignon, Georges Grandchamp et François Lanier.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, S. Ratié ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, J. Beauquis, L. Bourquard, R. Brunel, P. Coutin, E. Callot, H. Davignon, J. Domenjoud, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, A. Jacquet, F. Lanier, J. Mouthon, R. Prévost, G. Raffin, E. Rosset, B. Ruffet, J.-P. Serralongue, P. Soudan.

Etaient excusés : Mlle Dagand ; MM. Brégnac, Dufournet, Gabion, le Général Humbert, le R.P. L'Honoré, Mariotte, Paturle, Rebut.

A voté par procuration : Mme Molinier.

IV) L'Assemblée Générale ratifie les résultats du Concours de poésie 1984.

V) La cotisation 1985 est portée à 150 F.

VI) Le Trésorier de l'Académie et les Administrateurs de Montrottier présentent leurs rapports annuels.

VII) L'Assemblée vote à l'unanimité, moins une voix, le refus d'envoyer les bronzes de Vischer à New York et à Nüremberg. Par le même nombre de voix, l'Assemblée propose d'envoyer des moulages si *tous* les frais sont payés par les demandeurs ou le Louvre.

La séance, commencée à 17 h, est levée à 18 h 30, après que M. Brunel, directeur de la *Revue Savoisienne* eut, à la demande de M. le Président, fait état de félicitations qu'il a reçues à propos de la *Revue* 1983.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1985 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Après avoir évoqué le souvenir du Chanoine Riguet et après avoir adressé, au nom de l'Académie, à M. le Président Gardet ses meilleurs vœux de prompt rétablissement, M. Georges Grandchamp passe la parole à M. Joseph de Menthon qui rend compte de l'ouvrage de Pierre de Menthon : *Richardot, Choisey, Menthon, une famille franc-comtoise* (Editions Marque-Maillard, à Lons-le-Saunier) (1).

M. Grandchamp remercie M. de Menthon puis il fait lui-même le point sur la recherche archéologique subaquatique au lac d'Annecy entre 1950 et 1980.

A l'issue de cette communication fort intéressante et très précisément documentée (2), M. Marguet, Conservateur de Fouilles, accepte de donner quelques renseignements sur les buts et activités de cette nouvelle institution. Il esquisse ensuite un rapide bilan des dernières recherches effectuées au lac d'Annecy, en particulier sur la station du Petit-Port d'Annecy-le-Vieux. Ces observations ne font que souligner la variété des époques d'occupation et aussi les analogies avec les stations du Léman ayant fait l'objet de campagnes récentes à Morges et à Corzier.

A l'issue des prochaines campagnes qui seront menées l'automne prochain, il sera possible d'entendre une communication faisant le point sur l'actualité de la recherche subaquatique.

La séance est levée à 18 h 15.

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dussauge, A.-M. Guizard, S. Ratié, E. Rey, M.-L. Puls, ainsi que Mmes Bajulaz et Lanier ; Mlles R. Collomb, E. Paume, H. Ritz, M.-B. Tissot, S. Velland, ainsi que Mlle Desailloud ; MM. L. Bajulaz, le Général G. Bernard, L. Bourquard, G. Brégnac, E. Callot, H. Davignon, le Général R. Fassier, V. Glorieux, G. Grandchamp, F. Lanier, C. Guizard, J. de Menthon, J. Mouthon, J. Ritz, J. Ruscon, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, H. Voiron, ainsi que MM. Marguet, Monnet et Quoëx.

Etaient excusés : Mmes Brun, Dujourdy et Hermann ; M. Domenjoud.

(1) Cf. Notes et Bibliographie dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

(2) Cf. texte intégral dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

SÉANCE DU 6 MARS 1985 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

Les procès-verbaux de janvier et février sont adoptés.

M. Grandchamp est heureux de savoir notre Président en bonne voie de guérison et lui adresse, au nom de toute l'assemblée, des vœux cordiaux.

Il exprime les condoléances de l'Académie à la famille de la Générale Cartier, décédée en janvier dernier, et dont le défunt mari fut — entre autres — un membre éminent de notre compagnie, et à M. et Mme Gérard Gaillard pour le décès de leur sœur et belle-sœur Mademoiselle Eliane Chapuis.

Il passe la parole à Mme Marie-Claire Courtial qui, avec beaucoup d'érudition et aussi d'émotion et de finesse, parle d'*Alain Fournier ou le charme d'arrière-légende.*

Cousine de l'auteur du *Grand Meaulnes*, elle était, plus que quiconque, à même d'évoquer cet écrivain exceptionnel.

C'est dans le petit village solognot de la Chapelle-d'Angillon que naît Henri Fournier à l'automne de 1886. Trois ans plus tard, il aura une sœur, Isabelle.

Il passe son enfance dans l'école paternelle, aux confins du Berry et de la Sologne, à Epineuil-le-Fleuriel. Cette enfance heureuse marquera toute sa vie ; il possède déjà ce don, qu'il saura utiliser dans ses œuvres, de « participer au paysage » et de « sentir vivre » les gens.

Après des études secondaires tourmentées à Paris, à Brest et à Bourges, il prépare Normale Sup au Lycée Lakanal de Sceaux ; il s'y lie d'amitié avec Jacques Rivière qui deviendra son beau-frère. Irrésistiblement attiré vers la littérature, il abandonne ses études. Il a déjà composé des poèmes en vers libres, des essais, et entamé la rédaction d'un roman inspiré par son enfance et l'amour impossible qu'il éprouve pour une jeune fille rencontrée à la sortie d'une exposition de peinture au Grand Palais. Ebloui par celle qu'il ne retrouvera que huit ans plus tard, il verra sa vie complètement bouleversée par cette fugitive rencontre.

Au régiment, en 1909, une grave crise mystique le terrasse, dont il parviendra à sortir fortifié.

En 1910, il entre comme rédacteur à « Paris-Journal », et consacre son temps libre à son livre. Il fait la connaissance de Péguy qui deviendra vite un conseiller et un ami ; il publie quelques essais sous le nom d'Alain-Fournier, et achève le *Grand Meaulnes* qui paraîtra en 1913. C'est un roman autobiographique sur lequel ont soufflé la grâce et la pureté de l'enfance.

Entre temps, il est entré comme secrétaire chez Claude Casimir-Périer, dont la femme est « Madame Simone ». L'attachement naîtra entre le jeune homme de lettres et l'actrice célèbre...

Le *Grand Meaulnes* ne sera pas couronné par les Goncourt, mais son auteur n'aura pas besoin de cela pour connaître très vite le succès et conserver un prestige et un charme qui ont franchi les frontières.

La guerre fauchera en pleine gloire le jeune écrivain qui savait depuis longtemps qu'il « s'en irait avant les autres. »

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, D. Duyts, F. Moreau, S. Ratié, E. Rey, A. Tapponnier, S. Vidiani, ainsi que Mmes Bajulaz, Davignon, Domenjoud, Gileau, Gris, Hocquette, Lanier et Soudan ; Mlles M. Collomb, E. Rabut, H. Ritz et M.-B. Tissot ; MM. L. Bajulaz, le Général G. Bernard, R. Bozon, R. Brunel, E. Callot, H. Davignon, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, G. Grandchamp, F. Lanier, J. Ritz, J. Ruscon, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Quoëx.

Etaient excusés : Mmes Guizard et Molinier ; Mlle Dagand ; MM. Guizard et Raffin.

Il disparut le 22 septembre 1914, frappé d'une balle au front, dans la région des Eparges.

Le corps de celui qui prétendait « n'être pas tout à fait un être réel » n'a jamais été retrouvé...

M. Henri Davignon, de sa voix chaude et prenante, a illustré ces dires par des lectures particulièrement bien choisies.

L'assistance a vivement applaudi Mme Courtial et M. Davignon.

La séance est levée à 18 h 45, après que M. Grandchamp eut félicité notre confrère Camille Francillon pour sa nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1985 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

M. Clément Gardet, que tout le monde est heureux de revoir parfaitement rétabli, exprime sa satisfaction de se retrouver parmi nous.

Il commente rapidement la circulaire relative à la trésorerie de l'Académie, que viennent de recevoir tous les membres de notre compagnie. Puis il passe la parole à Mme Chevallier, qui, après la lecture du procès-verbal de mars, entretient l'auditoire de *Victor Hugo et la Savoie.* (1)

La séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE DU 5 JUIN 1985 (**)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal d'avril, la secrétaire a le plaisir de lire à l'assistance un compte rendu très détaillé et très élogieux, paru dans le *Bulletin Monumental,* sous la plume de M. Francis Salet, membre de l'Institut, de l'ouvrage de M. Clément Gardet *De la peinture du Moyen-Age en Savoie - 4 — Un livre d'Heures du Comte de Piémont, futur duc Amédée IX de Savoie.*

Elle signale que les Florimontans sont invités à la conférence de M. Jean-Georges Ritz sur *Les contre-utopies d'Aldous Huxley et de George Orwell,* dans le cadre du Cercle Philosophique et à une après-midi aux Archives Départementales sous l'égide du Centre Généalogique de Savoie.

Le Président félicite Mme Marie-Thérèse Hermann qui a été nommée

---

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, F. Moreau, E. Rey, ainsi que Mmes Bouvet, Bronner, Hocquette, Raymond et Vandeputte ; MM. le Général F. Anthoine, le Général G. Bernard, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, F. Lanier, le Général R. Fassier, V. Glorieux, G. Grandchamp, C. Guizard, J. Ritz, J.-N. Vandeputte, J. Vial, ainsi que MM. Bouvet et Bronner.

Etaient excusés : Mmes Dujourdy, Guizard et Hermann ; M. P. Soudan.

(1) Le texte intégral de cette communication paraît dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, A.-M. Guizard, M.-T. Hermann, S. Ratié, E. Rey, ainsi que Mmes Bajulaz, Glorieux et Hocquette ; Mlles M.-C. Lebascle, E. Rabut et M.-B. Tissot ; MM. L. Bajulaz, L. Bourquard, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, H. Davignon, J. Domenjoud, P. Duparc, C. Gardet, V. Glorieux, G. Grandchamp, J. de Menthon, J. Mouthon, P. Paturle, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, J. Serralongue, J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Quoëx.

Etaient excusés : Mmes Dujourdy et Tapponnier ; Mlle Collomb ; MM. Coutin, Raffin et Tapponnier.

élève diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales pour son mémoire sur *Les enfants trouvés à Annecy au XIXe siècle.*

Il passe ensuite la parole à Mme Eliane Barbier qui a résumé comme suit sa conférence.

« C'est un tort que d'employer des formules toutes faites telles que « En Savoie » ou en « Haute-Savoie ». Quiconque a tant soit peu voyagé dans nos vallées a remarqué combien varient de l'une à l'autre le costume, les manières d'être, les cérémonies... » soulignait déjà, en 1916, M. Arnold Van Gennep, ethnographe et folkloriste avant l'heure.

Et il est temps, aujourd'hui, de remettre à sa juste place la « frontière » (coiffe en forme de croissant rebrodée de fil d'or), apanage des femmes de Tarentaise, dont l'image nous est abusivement distribuée par l'Industrie Touristique.

Car, dans la région annécienne, comme dans toute la Savoie d'ailleurs, chaque village cherchait à se distinguer de son voisin ; le costume constituait alors la véritable carte d'identité, la marque de reconnaissance de telle ou telle communauté.

Et c'est un peu ce que voulaient démontrer le Musée-Château d'Annecy et l'Echo de nos Montagnes, groupe folklorique annécien lors de l'Exposition « Costumes Traditionnels dans la Région d'Annecy », organisée de décembre à mars derniers.

Liée à la petite et à la grande histoire de la Province, l'évolution du costume fut aussi marquée par l'apparition de nouvelles techniques industrielles, la disparition de méthodes ancestrales ou l'influence de contrées lointaines momentanément en relation avec la Province.

Mais il faudra attendre la Révolution de 1789 pour que le peuple soit enfin libéré des contraintes vestimentaires édictées, depuis des générations, par ordonnance ducale ou royale imposant aux petites gens « modestes cotillons et manteaux de drap grossier ».

Dès lors, les femmes adoptent gracieuses dentelles et broderies délicates tandis que l'Annécienne revêt la robe rouge, couleur de Révolution, se pare du châle en Indienne tissé et imprimé à la planche en bois par les Manufactures d'Annecy et dissimule sa chevelure sous une coiffe légère de dentelle tuyautée, « à la Charlotte Corday ». Une parure ravissante qui disparaîtra malheureusement avant 1850, les Annéciennes adoptant la Mode de France imposée par modistes et tailleurs.

Dans les campagnes, il faudra attendre l'aube du XXe siècle pour que disparaisse à jamais la tradition vestimentaire, fierté de chaque village. Car, de Thorens à Cruseilles, de Rumilly à Thônes, de Faverges à Sevrier, étoffes, couleurs, techniques offrent une palette originale de tenues fort diversifiées.

Indistinctement noire ou blanche (non pas en raison de l'âge ou de la situation sociale de la femme, mais plutôt selon la tradition du village), la coiffe est tantôt tuyautée à la paille ou au fer, plissée à l'ongle, en linon, en satin, en piqué de coton ou toute en dentelle, un riche travail fruit de l'habileté de chacune.

Chez les hommes, point de monotonie non plus. Car, de drap ou de futaine, de tiretaine ou de laine adroitement tricotée, le gilet donne au costume masculin toute son élégance, mais toujours sur la traditionnelle chemise d'ortie, chanvre ou lin, étoffe tissée à la maison ou colportée par les « porta-bâla ».

« Enmagnulé » jusqu'à ce qu'il marche, le jeune enfant portera ensuite, sur la chemise de toile, recouverte du blanchet, un tablier froncé appelé « sarreau ». Ce n'est qu'à deux ou trois ans qu'il adoptera la réplique du costume d'adulte. Mais la fillette ne se verra parée de la coiffe tuyautée qu'à l'âge de la puberté.

Vestiges d'une époque révolue, les derniers éléments de costumes n'ont guère trouvé leur place dans la vie trépidante du XXe siècle et, si certaines pièces anciennes restent la fierté de quelque amateur pas-

sionné, il faut sans aucun doute déplorer la désaffection des Savoyards pour cette part de leur patrimoine qu'est le costume traditionnel.

Cette causerie suscita des applaudissements nourris et de nombreuses questions.

M. Grandchamp suggéra une motion qui demanderait la suppression des innombrables cartes postales et poupées costumées qui sont vendues à Annecy mais qui n'ont rien à voir avec les véritables costumes de la région.

La séance a été levée à 18 h 45.

SÉANCE SOLENNELLE DU 28 SEPTEMBRE 1985

LA SAVOIE MÉDIÉVALE

TOILE DE FOND DE LA RENTRÉE FLORIMONTANE

Aux pavillons de la tradition flottant sur le rempart de Montrottier, la nature alliait son blason d'or sur bleu de ciel profond. Quelle rentrée triomphante pour l'Académie florimontane accueillant dans son château d'en dessus du Fier des adhérents et des amis venus parfois de loin !

Le thème de la séance solennelle ne manquait pas non plus de panache. Evoquer les riches heures de la Savoie médiévale, terre francophone du Saint-Empire romain et germanique, éveille encore des nostalgies. Dans l'ombre de l'aigle se profile le débat sans fin entre tenants de la Regio genevensis, partisans de la Savoie, la Savoie seule, et adeptes du rhônalpisme de raison.

Auréolé d'un doctorat tout récent et d'une excellente participation au deuxième tome d'une Histoire de Savoie en cours de publication, M. Bernard Demotz, professeur à la faculté des lettres de Lyon, devait situer le rôle de l'Etat et la notion de nation dans cette haute époque, cette apogée symbolisée par Amédée VIII, dernier comte et premier duc, prince séduit par la tiare.

L'Etat, la monarchie en fournit le cadre et le parfait de règne en règne. Il tient d'elle tous les attributs de la légitimité, prodigue la protection aux habitants, les franchises économiques aux cités et les offices aux descendants des familles féodales. Il s'oppose aux prétentions de la famille de Genève jusqu'à ce que la situation évolue du conflit à l'entente, prélude à la disparition du dernier comte, à l'acquisition des terres relevant d'Annecy. Le prince se déplace beaucoup, ses principaux officiers l'accompagnant. L'Etat, symbole de la puissance comtale puis ducale, devient une réalité pour tous d'autant plus appréciée et obéie que la sagesse de la dynastie préserve la paix, l'ordre et l'équilibre sans jamais tomber dans le piège du despotisme.

Beaucoup plus malaisée à définir, la nation savoyarde participe de la connaissance d'une histoire vécue en commun, d'une langue évoluant du latin au français via le franco-provençal, de l'affirmation, face aux étrangers, de frontières matérialisant la souveraineté. Pendant longtemps — héritages des royaumes primitifs — les Savoyards seront souvent confondus avec les Bourguignons. L'église contribue à façonner cette nation grâce aux évêques et abbés issus des vieilles familles du sol savoyard. L'Etat et la nation vont dans le même sens pendant toute cette époque de grandeur ; l'un et l'autre éveillent le sentiment populaire de la communauté.

Le débat qui s'engagea et auquel participa, notamment, le professeur Paul Guichonnet, fit ressortir l'ambiguïté des mots. Comment, après une révolution comme celle amorcée en 1789, événement qui devait séparer la nation du prince, donner une nouvelle acception à des termes ne recouvrant plus les mêmes réalités ? Les solidarités, verticales ou horizontales, disloquées par les idées nouvelles et les baïonnettes qui les propageaient à travers l'Europe, ne furent jamais plus, malgré les tentatives de restauration, ce qu'elles avaient été. Turin resta désormais toujours beaucoup plus loin que Paris.

« Oui ; il est bien malaisé, nota aussi le professeur Pierre Duparc, de définir une nation, notion tenant un peu du mythe. Or les mythes et les mots qui les définissent sont très difficiles à appréhender ! »

Le Président Clément Gardet remercia le brillant conférencier de cette rentrée, les intervenants, et salua spécialement dans l'auditoire la présence auprès des représentants des académies voisines et des autorités, de Mgr Hubert Barbier, évêque d'Annecy, récemment appelé, selon l'usage, au comité d'honneur, et d'un nouvel adhérent venu du Chablais, M. l'ambassadeur de France, Bruno de Leusse.

Pierre SOUDAN.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1985 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Après lecture et approbation du procès-verbal de juin, M. le Président présente les condoléances de l'Académie à M. Jean-Georges Ritz qui a eu la douleur de perdre sa femme.

Il félicite notre confrère J.-V. Verdonnet pour le prix Apollinaire qui lui a été décerné, et annonce une Rencontre autour de la Carte postale et de la Gravure ancienne, à Bonneville, le dimanche 20 octobre.

La parole est donnée à M. Deleau qui traite de la butte morainique d'un glacier local, située à Nâves, et de la dépression ou cuvette visible dans la partie méridionale de cette butte. Cette curiosité glaciaire forme, avec l'ensemble des terrasses de Villaz et de Nâves, un exemple de la morphologie du quaternaire récent digne d'être cité dans les manuels de géologie. (1)

Ensuite, Mme le docteur Suzanne Ratié entretient l'assemblée de trois oushebtis provenant des collections de Montrottier. (2)

Cette communication suscite de nombreuses questions.

La séance est levée à 17 h 45.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1985 (**)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Mme Hermann fait un exposé sur les enfants abandonnés à Annecy au XIXe siècle, résumé d'un travail de 425 pages encore manuscrit.

Pour elle, le phénomène social de l'abandon ne date pas du XIXe siècle, bien qu'il soit souvent évoqué dans les œuvres de l'époque. Mais

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, S. Dussauge, S. Ratié, E. Rey, ainsi que Mmes Armataffet-Iannaci, Bajulaz, Glorieux et Prévost ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, G. Brégnac, R. Brunel, le Général G. Bernard, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, P. Deleau, J. Domenjoud, C. Gardet, V. Glorieux, C. Guizard, F. Lanier, J. de Menthon, J. Mouthon, R. Prévost, G. Raffin, J.-P. Serralongue.

Etaient excusés : Mmes Brun, Hermann et Molinier ; Mlles Dagand et Rabut ; MM. Beauquis, Devos, Grandchamp, Guichonnet et Soudan.

(1) Cf. « Notes et Bibliographie » dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

(2) Le texte complet de cette communication, avec illustrations, paraît dans le présent numéro.

(**) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, A.-M. Guizard, M.-T. Picard, S. Ratié, A. Tapponnier, ainsi que Mmes Bajulaz, Ducret, Iannaci, Lanier et Raffin ; Mlles R. Collomb, M.-J. Quellet, M.-B. Tissot ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, le Général G. Bernard, L. Bourquard, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Gardet, V. Glorieux, G. Grandchamp, C. Guizard, F. Lanier, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, H. Voiron, ainsi que M. Montessuit.

Etaient excusés : Mmes Molinier et Rey ; Mlle Dagand ; MM. Brégnac et Brunel.

il est devenu plus aigu, à Annecy, avec l'industrialisation naissante et le fait que seule, dans la région, cette ville possédait un lieu où recueillir temporairement les enfants : l'Hôpital Notre-Dame, situé sur la place du même nom, dans le bâtiment de la cure actuelle (qui était l'Hôtel de Ville).

L'enfant est trouvé le plus fréquemment dans les rues entourant l'Hôtel de Ville, et, en particulier, dans la rue Filaterie où l'on est sûr qu'il sera rapidement secouru. Le nourrisson est presque toujours dans une corbeille ou un panier posé sur les « bancs » des commerçants disposés entre les arcades de la rue.

Suit une description des vêtements qu'il porte, des objets dérisoires qui l'accompagnent et que note le secrétaire de l'hôpital, avec la date, l'heure, le lieu de trouvaille de l'enfant, son âge approximatif, éventuellement son aspect physique. Les religieuses de la Charité donnent les premiers soins aux enfants, les font baptiser et leur trouvent des parents nourriciers qui viennent les prendre dans les deux ou trois jours suivants. Un fait important intervient avant leur départ : l'octroi d'un nom et surtout d'un prénom, qui, jusqu'à 1830 environ, était également le patronyme de l'enfant. A la suite d'une circulaire de 1845, le nom devra être choisi dans les « règnes de la Nature » ou l' « histoire ».

Les enfants sont placés jusqu'à sept ans au début du siècle, puis jusqu'à douze ensuite, chez des nourriciers qui habitent des villages peu éloignés d'Annecy, afin de permettre une surveillance active de l'Administration. Des villages comme Aviernoz, Villaz, Vaulx, Nonglard, Gruffy, Poisy, etc..., ont été traditionnellement des villages nourriciers. Certaines familles avaient 4 ou 5 enfants assistés, ce qui leur assurait un petit revenu. Les nourriciers avaient diverses obligations à remplir. Les enfants n'avaient que la perspective d'être, à l'âge adulte, ouvriers agricoles pour les garçons ou servantes pour les filles.

Vers 1845, un nouveau phénomène apparaît : la notion d'*enfant abandonné*, avec notamment le renvoi, par l'hôpital de la Charité de Lyon, de nombreux enfants de jeunes femmes originaires de la Savoie. Cela augmente les difficultés financières du Conseil de Charité qui, à cette occasion, fait faire des enquêtes pour connaître l'origine géographique des enfants trouvés. Et la conclusion vient d'elle-même : c'est la misère qui fait abandonner les enfants, à la suite de plusieurs disettes, ou à la suite de la fermeture de la Manufacture par exemple. Bien que sévèrement réprimée, la mendicité est générale et les œuvres lancées par Mgr Rendu pour essayer de la réduire ont bien de la peine à subsister.

Il est difficile de trouver une seule raison pour expliquer les abandons d'enfants. La chose est très complexe. Mais, à la base, il y a toujours la grande misère qui régnait partout et, sans doute, le désir d'épargner à son enfant les terribles tourments de la faim.

Mme Hermann est longuement applaudie et, de l'avis général, on aimerait avoir de nouveau l'occasion de l'entendre sur ce sujet.

La parole est ensuite donnée à Mme Courtial qui rend compte d'un ouvrage, *La dernière lettre*, écrit par Charles-Olivier Blanc, fils de Savoyard et fils de Florimontan, journaliste et historien à Paris. (1)

Le Président, au nom de l'assemblée, remercie Mme Courtial pour cet intéressant exposé qui a mis l'accent sur l'intérêt historique et l'aspect humain de ce livre.

La séance est levée à 18 h 30.

---

(1) Cf. « Notes et Bibliographie », dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1985 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

M. Christian Guizard présente le rapport du Concours de Poésie 1985.

M. Joseph de Menthon donne ensuite lecture d'une lettre inédite de Mgr Rendu qu'il a trouvée dans ses archives familiales. Cette lettre, alertement rédigée, raconte avec verve et esprit les péripéties d'un voyage mouvementé.

Et, pour terminer, M. le Président Gardet fait un compte rendu du livre de notre distingué confrère Paul Dufournet, intitulé « L'ART POPULAIRE EN SAVOIE » (1).

La séance est levée à 18 heures.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, A.-M. Guizard, M.-T. Hermann, F. Moreau, M.-T. Picard, M.-L. Puls, S. Ratié, E. Rey, A. Tapponnier, ainsi que Mmes Raffin et Zanus ; Mlles M. Bauloz, E. Paume, H. Ritz, M.-B. Tissot ; MM. le Général G. Bernard, R. Bozon, R. Brunel, E. Callot, H. Davignon, J. Domenjoud, C. Gardet, V. Glorieux, C. Guizard, R. Laydernier, J. de Menthon, J. Mouthon, F. Paturle, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-H. Viallet, J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Travers.

Etaient excusés : Mlles Collomb et Rabut ; MM. Brégnac, Coutin, Fassier, Grandchamp.

(1) Cf. « Notes et Bibliographie » dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

Concours de poésie pour l'année 1985

(Fondation ANDREVETAN-LAYDERNIER)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner, ci-après, le compte rendu du Concours de Poésie 1985.

Je remercie le mécène qui dote notre Premier Prix et le revalorise chaque année, M. René Laydernier.

Je remercie Messieurs les Rédacteurs en chef des 50 périodiques français et étrangers qui acceptent, à titre gracieux, notre publicité pour concours et palmarès.

Je remercie tous les organismes qui nous ont aidés : photocopies, centralisation de nos gros paquets de poèmes reçus.

Je remercie mes quatre collègues du jury.

Je n'oublie pas de remercier nos 110 concurrents poètes qui nous font, par leurs écrits, glisser dans leurs rêves.

Ces 110 enveloppes nous sont venues (l'oblitération postale faisant foi) de 34 départements français et de 5 pays étrangers.

Si je les classe par nombre d'envois, cela donne :

le département de la Haute-Savoie avec 29 envois ;
la République de Côte-d'Ivoire avec 11 envois ;
le département du Nord avec 8 envois ;
le département des Yvelines avec 4 envois ;
les autres départements et pays étrangers se classant avec 3 ou 2 ou 1 envoi.

J'ai noté, pour la première fois depuis de nombreuses années :

1 envoi d'Italie ;
1 » de la République du Togo ;
1 » de la République Centre-Africaine ;
1 » de la République Populaire du Congo.

De nombreuses lettres amicales accompagnent les poèmes. On m'y demande (et je le fais présentement) de transmettre aux autorités bienfaitrices et organisatrices les remerciements des poètes primés ou non, heureux qu'ils sont que nous écoutions leur conversation avec la Muse.

Les thèmes traités par les concurrents sont surtout la Nature et les Amours ; vient ensuite la Philosophie de la Vie. Ces trois thèmes avec un très fort pourcentage. Suit un fourmillement d'autres thèmes dûs à l'inspiration d'un jour.

A l'unanimité, le jury a sélectionné 12 poètes de valeur que je citerai ici par leur pseudonyme et dont je lirai quelques vers ; et 6 autres, les meilleurs, qui reçoivent Prix et Mentions.

Voici :

Premier prix. — Pseudonyme « Rymagline », lecture de : « *Le regard du poète* ».

Mention très honorable. — Pseudonyme « François de Limanges », lecture de : « *Aphorisme* ».

Mention très honorable. — Pseudonyme « Siadnal », lecture de : « *Saisons d'Amour* ».

Mention honorable. — Pseudonyme « Persévérer », lecture de : « *Pour Laura* ».

Mention honorable. — Pseudonyme « Pierre Niord », lecture de : « *Faut-il dire les fleurs* ».

Prix de poésie africaine. — Pseudonyme « Tancrède de Charvon », lecture de : « *Pèlerinage au cimetière de Morette* ».

Autres concurrents ayant envoyé des dossiers de valeur : ils sont cités ici par ordre alphabétique (pseudonymes) et quelques vers de chacun seront lus :

Alex Joubert Boade, Anacharsis, Belladone, Canari 962, Eclipse, Excelsior, Gérard Manteau, Guilledou, Myosotis Versicolore, Neene, Serge Kazé, Simon.

Que les poètes non cités sachent que bon nombre d'entre eux nous ont envoyé des poésies valables, et que nous aurons plaisir à les retrouver, avec de nouveaux poèmes, l'an prochain.

Le concours 1986, ouvert dès maintenant, sera clos le 30 juin 1986.

♣

Le Président de l'Académie Florimontane procède alors à l'ouverture des 6 enveloppes des lauréats, et révèle l'identité de ces poètes :

Premier prix. — Mme Raymonde LABORDE pseudonyme « Rymagline », domiciliée à Arzacq (Pyrénées Atlantiques).

Mention très honorable. — M. René COURBET de CHAMPROUGE, pseudonyme « François de Limanges », domicilié à Saint-Pol-sur-Mer (Nord).

Mention très honorable. — M. Pierre DUCOURNAU, pseudonyme « Siadnal », domicilié à Hossegor (Landes).

Mention honorable. — M. René MONTAGNE, pseudonyme « Persévérer », domicilié à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne).

Mention honorable. — M. Jacques DROIN, pseudonyme « Pierre Niord », domicilié à La Tronche (Isère).

Prix de poésie africaine. — M. René METRAL, pseudonyme « Tancrède de Charvon », domicilié à Berbérati (République Centre-Africaine).

Le Président de l'Académie Florimontane félicite vivement ces lauréats et remercie le jury pour son action en faveur de la poésie française, présente et à venir.

Le Président du Jury,
Charles-Christian GUIZARD.

Eloge de Pierre Dussauge

Pierre Dussauge était né à Mâcon, le 14 octobre 1901. Ses parents étaient épiciers ; sa famille de modeste aisance. Ecole à la ville, vacances à la campagne : ainsi se passa son enfance et aussi son adolescence. Il se plaisait à dire, par la suite, combien il avait aimé cette campagne de ses vacances. Il l'aima toute sa vie.

Ecole primaire de Mâcon, puis cours complémentaire. Ses maîtres le considèrent comme un élève exceptionnellement doué.

Il allait avoir 13 ans quand éclate la guerre de 1914. D'un garçon de cet âge on dit communément : « C'est un petit homme ! ». Pierre Dussauge est d'ailleurs en avance de deux ans dans ses études. Les mobilisés partent en chantant et criant : « A Berlin ! ». Déroulède et Jaurès sont morts cette même année 1914. Comment tous ces événements n'allaient-ils pas encore mûrir Pierre Dussauge ?

Il entra à l'Ecole Normale de Mâcon et y fut brillant élève. Les témoignages de cette époque nous le montrent travaillant les programmes jusqu'à les dépasser, curieux de tout, des livres, de la musique, des arts. Mais il donna toujours une bonne place aux loisirs et à l'amitié.

Après une quatrième année à l'Ecole Normale de Lyon, il entra à Saint-Cloud, d'où il sortit en 1923. Il fit alors un an de service militaire qu'il termina avec le grade de sous-lieutenant de réserve.

Il fut nommé professeur d'Ecole Normale, à Mirecourt d'abord pendant deux ans, puis à Mâcon.

Jeune professeur, il fit forte impression. Les témoignages abondent qui louent sa gentillesse et son libéralisme. On sentait, sous les phrases, au langage de stricte tenue, l'affection qu'il portait aux promotions d'adolescents qu'on lui confiait.

En 1932, et jusqu'en 1936, il fut inspecteur primaire à Belley. Puis à Annecy jusqu'en 1960 (d'où il faut retrancher ses années de captivité en Allemagne).

Il eut sur les instituteurs le même ascendant que naguère sur ses élèves. Dans la fermeté pour guider, il mettait autant de courtoisie et de gentillesse.

En 1939, il fut mobilisé avec le grade de capitaine et affecté au 8e bataillon de mitrailleurs. De 1939 à juin 1940, il resta dans la zone de combat formée par les ouvrages fortifiés.

L'armistice étant signé, il fut fait cependant prisonnier le 30 juin 1940 — en contradiction avec les conventions internationales — et fut envoyé à l'Oflag 17 A où il continua sa mission d'éducateur. Il se mit à la disposition du Directeur de l'Université fondée dans ce camp : conférences pédagogiques, travaux du Cercle de l'Enfance, animateur d'un cercle de jeunesse et d'activités générales. Il eut beaucoup d'influence sur les jeunes instituteurs du camp. En même temps, il approfondissait sa culture personnelle.

Quel bel exemple d'un homme qui, plongé dans une société ravagée par le malheur, prend sur lui de hisser haut le flambeau de l'espérance encouragée par la culture incessante.

Rien d'étonnant que, toute sa vie, Pierre Dussauge soit resté en relation avec d'autres prisonniers demeurés de fidèles amis.

Libéré des camps par la victoire alliée, il reprend ses fonctions d'inspecteur primaire à Annecy, avec la même foi que toujours. Et, en janvier 1961, il devint inspecteur d'Académie de la Haute-Savoie.

En septembre 1962, il demanda à être muté en Ardèche, ce pays dur qu'il aimait par-dessus tout. Il y resta jusqu'en 1965. Sentant alors un affaiblissement de sa vue, il demanda sa mise à la retraite. Ce fut une cérémonie bien émouvante que celle de ses adieux : il avait été accepté par tous avec le même respect et la même affection.

Il avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1963.

Enseignant, éducateur, administrateur, sa personnalité rayonnante et généreuse lui gagna, toujours et partout, des amis nombreux et fidèles.

Professeur débutant, il avait épousé Suzanne Faroche qu'il avait connue normalienne à Mâcon, formant avec elle le couple le plus uni. Pendant sa captivité, elle assuma seule l'éducation de leurs deux fils, alors adolescents. Ces fils qui sont devenus, l'un, maître-assistant d'anglais à l'Université de Bordeaux, l'autre, directeur adjoint des Services Vétérinaires du Calvados.

Pierre Dussauge continua à participer aux activités de l'Académie Florimontane d'Annecy dont il était membre. Sa lucidité, sa sensibilité et son égalité d'humeur forçaient l'admiration.

Un accident de santé imprévu le terrassa en quelques jours et il mourut le 2 août 1982.

Ainsi nous quitta l'un des meilleurs.

Charles-Christian GUIZARD.

Trois « oushebtis » provenant des collections du Château de Montrottier

Ces trois petites statuettes égyptiennes ont été trouvées dans les collections du Château de Montrottier. Je remercie M. J.-P. Couren, conservateur du Musée Château d'Annecy, et Mlle M.-Ch. Lebascle, conservateur adjoint, qui m'ont signalé l'existence de ces trois objets et qui m'ont permis leur étude. Je les remercie aussi des photographies qui ont été effectuées dans le service photographique du Musée.

Chacun de ces trois oushebtis est porteur d'un chiffre indiqué en rouge sur leur base réciproque : n° 121, n° 122, n° 124.

D'après les renseignements donnés par Mlle Lebascle, ce numéro indique un numéro de répertoire de la collection Marès. On ne possède aucun autre renseignement, ni sur l'origine, ni sur le lieu éventuel de la trouvaille. On ignore s'il s'agit d'objets achetés en Egypte ou dans tout autre pays ; il est possible qu'ils aient été acquis en France, chez un antiquaire. On sait, en effet, que le collectionneur, M. Marès, a entretenu des rapports suivis avec les antiquaires du Midi de la France, et aussi de Lyon et de Paris.

Rappelons ce que signifie le mot « oushebti » : ce sont des petites statuettes funéraires placées dans la tombe afin de remplacer le défunt pour tout travail agricole qui pourrait lui être demandé dans l'Empire des Morts. Ces statuettes doivent donc se substituer au défunt ; ce sont des « remplaçants », des « répondants » ou « serviteurs » du mort. Le nom primitif « chaouabti » dérive du bois de persea avec lequel on a confectionné les premières statuettes, dès le Moyen Empire, la XIIe Dynastie. Le mot a évolué en « oushebti », du verbe « ousheb » : répondre. A l'époque classique, sous les XVIIIe et XIXe Dynasties, chaque statuette est gravée du Chapitre VI du Livre des Morts ; nous le résumerons ainsi :

« O oushebti ! si tu es appelé pour tout travail à effectuer par X (le défunt) dans le Monde Inférieur, pour cultiver les champs, pour irriguer les rives, pour transporter le limon de l'Orient à l'Occident et vice-versa, me voici, devras-tu dire... ». L'oushebti doit prendre vie à l'appel de cette formule magique et se livrer aux travaux nécessaires. A cet effet, il porte les instruments aratoires qui lui seront indispensables pour son travail : la houe, le hoyau et le couffin ou sac en vannerie, pour mettre le limon ou le sable ; ce couffin est suspendu à une corde passant sur l'épaule.

La formule se dégrade peu à peu à la 3e Période Intermédiaire (XXIe Dynastie) et à la Basse Epoque, et ne laisse bientôt subsister que le nom du défunt, son titre, s'il y a lieu, et le nom de sa mère, c'est-à-dire sa généalogie.

N° 121

Oushebti en terre cuite ; vernis vert teinté d'ocre jaune.

L : 12 cm.
l : 3,5 cm (aux coudes).
Base : face ant. : 1,8 cm.
face latérale : 2 cm.

Technique : moyenne.

Etat de conservation : bon, sauf quelques érosions et salissures sur le cou, la poitrine, les deux pans de la perruque ; quelques traces de fêlures du vernis.

Epoque : Basse Epoque, XXXe Dynastie (378-341 av. notre ère). D'après les caractères archéologiques et l'écriture, il est antérieur de peu à l'Epoque Ptolémaïque [1].



Description : Oushebti classique ; perruque dont les deux pans retombent sur la poitrine ; grandes oreilles ; barbe osirienne tressée et recourbée à son extrémité. Les traits sont accusés, le nez marqué, les paupières sont indiquées, le sourire est légèrement grimaçant comme à l'Epoque Ptolémaïque. Les deux mains sont croisées : la gauche tient un hoyau, la droite tient une houe et la corde qui retient sur l'épaule un couffin rectangulaire dont les mailles sont indiquées par un quadrillage ; la torsion des fils est visible sur la corde.

Les doigts sont indiqués et les pouces sont accentués ; les manches des instruments dépassent légèrement les mains.

Costume osirien, linceul momiforme ; léger relief des mollets et des coudes. Les pieds, non séparés, reposent sur un petit piédestal.

Dos : pilier postérieur droit jusqu'à la base avec laquelle il se confond : Une ligne transversale sépare le pilier de la perruque

Sur la face antérieure, une inscription encadrée d'une ligne sur trois côtés : quatre quadrats, lecture de droite à gauche.

« L'Osiris *Neb-nefer*, né de *Nefer-her-ka* » [2].

---

(1) Voir oushebtis similaires ou presque similaires dans : Sir M. F. Petrie, *Shabtis*, Londres 1935, pl. XLV, 610-612. — J.-F. Aubert et L. Aubert, *Statuettes égyptiennes, chaouabtis, oushebtis*, Paris 1974, pl. 63, n° 150. — J.-L. Chappaz, *Les figurines funéraires égyptiennes du Musée d'Art et d'Histoire et de quelques collections privées*, Genève 1984, p. 106, n° 129, p. 118, n° 152, p. 130, n° 165. — *Vom Euphrat zum Nil*, Gesellschaft der Freunde eines Schweizerischen Orient-Museums 1985, p. 30, n° 13.

(2) Noms similaires dans Rancke, *Personennamen*, I. p. 197, n° 5, p. 252, n° 9, p. 253, n° 3. Lieblein, *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques*, Sup. 1871, p. 1075.

N° 122

Oushebti en terre cuite, vernis vert passé.

L : 10,8 cm.
l : 3 cm (aux coudes).

Base : face ant. 2 cm.
face lat. 1,7 cm.

Technique : moyenne.

Etat de conservation : bon ; quelques éraflures sur le nez, les mains ; traces de vert de gris.

Epoque : Basse Epoque ; d'après l'inscription en T, XXVIIe Dynastie, 525-404 av. notre ère ou XXVIIIe, XXIXe, XXXe Dynasties, (404-333 av. notre ère) (1).



Description : Oushebti classique ; perruque couverte du nemes, deux longs pans retombent sur la poitrine. Traits accusés, nez marqué, yeux avec paupières indiquées, barbe divine non tressée, grandes oreilles, sourire légèrement grimaçant. Mains croisées, bords du maillot indiqués ; doigts mal indiqués, pouces semblant apparents ; main gauche tenant le hoyau, main droite tenant la houe et la corde qui maintient sur l'épaule gauche le couffin ou sac quadrangulaire indiqué dans le dos, mailles non indiquées ou effacées.

Maillot osirien, momiforme ; relief des coudes non marqué, ceux-ci sont arrondis. Pas de reliefs des mollets.

Dos : pilier dorsal distinct du relief de la perruque et confondu avec la base.

Sur la face antérieure, inscription en T : une ligne horizontale, les signes sont indistincts sur les extrémités droite et gauche ; une ligne verticale, inscription de six quadrats ; lecture de droite à gauche.

« (Que soit illuminé l'Osiris) *Hetep*... né de *Iret-Iretoui*, (juste de voix) (2) ».

(1) Voir Sir M.F. Petrie, *op. cit.* pl. XLIV, n° 580, 586. — J.-F. Aubert et L. Aubert, *op. cit.* pl. 63, fig. 149, 151, pl. 64, fig. 152, 153, pl. 66, fig. 155, 156. — J.-L. Chappaz, *op. cit.* p. 9, p. 91, n° 113, p. 116, n° 149, p. 117, n° 150, p. 121, n° 156.

(2) Noms similaires, voir Rancke, *op. cit.* I, p. 257-260, p. 42, n° 20, p. 43, n° 4. — II, p. 266, n° 6, 7.

N° 124

Oushebti en terre cuite, vernis noirâtre.

L : 10,8 cm.
l : 3 cm (aux coudes).

Base : face ant. 1,6 cm.
face lat. 2,3 cm.

Technique : moyenne.

Etat de conservation : la statuette a été cassée puis recollée au-dessus des poignets ; la cassure est visible ; érosion du vernis.

Epoque : Basse Epoque ; d'après l'inscription en T, XXVIIe Dynastie (525-404 avant notre ère) XXVIIIe-XXIXe ou XXXe Dynasties, (404-333 avant notre ère).



Description : oushebti classique ; perruque à deux pans retombant sur la poitrine ; traits érodés ; barbe tressée et recourbée à son extrémité ; grandes oreilles ; mains croisées, large intervalle entre les mains ; doigts indiqués, pouces érodés. Main gauche tenant un instrument non reconnaissable, main droite tenant la houe et la corde qui maintient le couffin ou sac rectangulaire, indiqué dans le dos ; mailles non dessinées.

Maillot funéraire osirien ; relief des coudes non apparent, pas de relief des mollets.

Dos : pilier dorsal séparé de la perruque par une ligne incisée, le pilier se confond avec la base.

Sur la face antérieure, inscription en T : une ligne horizontale dont les signes sont très altérés ; une ligne verticale, inscription de six quadrats, lecture de droite à gauche. L'inscription est la même que celle du n° 122 avec quelques signes fautifs.

« (Que soit illuminé) l'Osiris *Hetep*... né de *Iret-Iretoui* (juste de voix) ».

Les n°s 122 et 124 appartiennent au même personnage, quoique le nom soit écrit avec une disposition de signes légèrement différente pouvant se lire *Ptah* (n° 122), ou *Hetep* (n° 124). Ils proviennent sans doute du même atelier.

CONCLUSION

Ces trois oushebtis sont d'époque tardive : Basse Epoque, XXVIIe Dynastie Perse (Cambyse, Darius, Xerxès, Artaxerxès, Darius II, 525-404 av. notre ère), ou les trois dernières Dynasties Indigènes (Amyrthée, Nepherites, Nectanebo, 404-341 av. notre ère). Ils présentent tous les trois certains caractères de décadence : rudesse, facture grossière, traits accusés, sourire légèrement grimaçant qui n'est plus le sourire saïte et qui n'est pas encore le sourire affecté de l'Epoque Ptolémaïque. Ils sont caractéristiques d'une époque de régression et aussi d'imitation, les ateliers copiant, avec plus ou moins de vérité, les oushebtis anciens. On note quelques fautes dans l'écriture. Ils sont intéressants car ils expriment une époque transitoire et intermédiaire avant la Deuxième Domination Perse (Artaxerxès III Ochos, Arsès, Darius III Codoman, 341 - 333 av. notre ère), la conquête d'Alexandre (333 av. notre ère), et l'Epoque Ptolémaïque qui va suivre.

Les défunts étaient probablement des gens simples ; en effet, on ne relève aucun titre de fonction que l'on n'aurait pas manqué de faire figurer sur l'inscription à la suite du nom et de la généalogie si le défunt avait été un personnage important dans la hiérarchie sociale. Nous n'en savons pas plus sur ces personnages. Peut-être, un jour, un hasard permettra de découvrir d'autres statuettes leur ayant appartenu, ce qui permettrait de cerner un peu plus leurs identités.

Suzanne RATIÉ,

Septembre 1985.

La recherche archéologique subaquatique au lac d'Annecy

(1950-1980)

L'inauguration officielle, le 26 juin 1984, des bâtiments du Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques par M. Jean-Pierre Weiss, directeur du Patrimoine, accompagné de M. Christophe Vallet, sous-directeur de l'Archéologie, représentant M. Jacques Lang, Ministre de la Culture, souligne l'importance nationale d'un tel événement, puisque notre pays est doté, depuis 1980, d'une institution scientifique tout à fait qualifiée pour mener à bien des recherches spécifiques pour tout ce qui concerne l'archéologie des lacs et des rivières.

Mais, avant d'aboutir à cette création, il nous a paru utile de rappeler les étapes qui ont précédé cet événement et les noms de quelques chercheurs qui s'intéressèrent à ce genre d'investigations.

L'action locale entreprise dès après la Libération est due en grande part à son principal animateur : le docteur Paul Louis Servettaz.

Il consacra plusieurs conférences publiques sur ce sujet auquel il se passionne :

> « *Annecy au temps des palafittes* ». — Salle Lamy, 28 février 1959 ;
>
> « *La femme au temps des cités lacustres* ». — Discours à la Distribution des Prix au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy, en juin 1960 ;
>
> « *La végétation des bords du lac sauvage et cultivée* » ; puis *deux communications* à l'Académie Florimontane, les 11 mars et 15 avril 1959. (Cf. : R.S. 1959, p. 9 à 12).

Dès 1957, était créée, sous la direction de Zeph Furlan, qui fut le premier à pratiquer la plongée, en scaphandre autonome, dans le lac d'Annecy, la « Section Subaquatique des Dauphins Annéciens », encore peu « étoffée ». Elle regroupait : Paul Servettaz, Pierre Faramaz, Georges Rollet, Georges Pistre, André

Mercier-Guyon, le Procureur Bonnefoy des Aulnaies, le Capitaine de Gendarmerie Schoeffer, etc...

On doit surtout au docteur Paul Servettaz la création, en 1962, du Club Subaquatique Alpin dont il assuma la présidence durant de nombreuses années.

L'association s'était fixé entre autres buts : développer et favoriser, par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif et scientifique, la connaissance du monde subaquatique. (Déclaration à la Préfecture de la Haute-Savoie, 26 novembre 1962 : Président, Docteur Paul Servettaz ; Vice-Président, Docteur André Mercier-Guyon - Siège social : Brasserie Le Glacier, 4, rue du Pâquier).

En 1970, Paul Servettaz préside la réunion de la section d'archéologie subaquatique de la commission culturelle, dans le cadre de l'assemblée de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins, tenue à Marseille, le 21 février.

Par son action dynamique comme par ses recherches personnelles et ses observations effectuées au cours d'innombrables plongées, le Docteur Servettaz épaulé par une solide équipe, et notamment en association avec le Docteur André Mercier-Guyon, a suscité un nouvel intérêt pour l'archéologie préhistorique lacustre.

En juin 1956, Annecy recevait le congrès national de la Société Suisse de Préhistoire.

Après avoir visité les salles de préhistoire du Musée d'Annecy, sous la conduite du conservateur J.-P. Laurent, le professeur Marc Sauter, Président de la société, rappela, au cours d'une réception officielle à l'Hôtel de Ville, que déjà, en 1928, une semblable réunion s'était tenue dans notre ville et il souligna les liens étroits unissant tous les chercheurs préoccupés de l'archéologie lacustre dans nos deux pays. MM. Vogt, sous-directeur du Musée de Zurich, Bruhl, directeur régional des Antiquités Historiques, participaient à cette rencontre qui devait se terminer par un agréable banquet à l'Hôtel du Belvédère.

Dans son toast, Georges Grandchamp, Président des Amis du Vieil Annecy, se plut à rappeler que cette réunion franco-suisse marquait le centenaire des premières découvertes préhistoriques effectuées au lac d'Annecy par deux éminents archéologues helvétiques à l'occasion du premier congrès des Sociétés Savantes de Savoie, tenu à Annecy en août 1856. (D.L. du 28 juin 1956).

Dans un article intitulé : « Un centenaire : les premières découvertes préhistoriques au lac d'Annecy », j'ai esquissé une chronique de cette recherche qui débute par la plongée historique du docteur Gosse, de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, le 31 août 1856. (Réf. D.L. du 1er septembre 1956).

A la suite de ces manifestations, les recherches lacustres connurent un regain d'activité et, dans sa séance du 21 novembre 1957, les Amis du Vieil Annecy étaient informés des reconnaissances sous-marines effectuées récemment au large de Sevrier par une équipe de plongeurs de l'Union Rhodanienne de Lyon, alors présidée par Raymond Laurent. M. Furlan, moniteur aux Dauphins Annéciens, était membre de cette expédition.

Quelques mois plus tard (séance du 13 mai 1958), on apprenait que cette société poursuivait activement ses recherches.

En janvier 1959, le Docteur Paul Servettaz provoquait une réunion à laquelle participaient MM. J.-P. Laurent, B. Ruffet, G. Grandchamp, pour exposer un projet de recherches sublacustres et les méthodes d'exploration envisagées.

C'est ainsi que, durant plusieurs années, un groupe d'annéciens poursuivit sans relâche son travail de recherches, de repérage, et aussi, en liaison avec la gendarmerie, de défense de nos sites préhistoriques.

Le 28 février 1959, le Docteur Paul Servettaz donnait une conférence sur « les cités lacustres », salle Lamy. Cette manifestation était accompagnée d'une exposition organisée par « Peuple et Culture », rue de la Paix, du 14 au 28 février. Le conférencier put rendre compte des résultats des recherches menées depuis plusieurs années par la section subaquatique des Dauphins Annéciens. Il expliqua les méthodes employées et les moyens, hélas trop réduits, mis en œuvre.

En mai 1959, GENAVA, revue genevoise, faisait paraître un très intéressant article de Marc R. Sauter :

« Quelques réflexions à propos du problème des palafittes », in Genava 1959 fas. 1-2 (mai 1959) p. 35 à 56 avec bibliographie.

M. Bernard Ruffet a rendu compte de cet article dans Annesci 8, p. 119-120.

La thèse développée par Oscar Paret dans son ouvrage « Le mythe des cités lacustres », dont la traduction française a paru en 1958, est analysée et critiquée. L'application de ces théories « antilacustres » semble difficilement adaptée aux stations du Léman.

L'auteur Sauter terminait son article de la manière suivante :

> « *En dernière conclusion, nous revenons donc sur la somme de nos ignorances et sur la nécessité de recherches nouvelles, systématiques...*
>
> *Il s'agit de voir clair dans une question où trop d'éléments émotionnels sont venus troubler le travail des chercheurs.* »

Bernard Ruffet avait déjà rendu compte, en 1958, dans Annesci 6 (p. 99-100), de l'ouvrage d'Oscar Paret qui, dès 1940, avait pris résolument position contre l'interprétation traditionnelle des cités lacustres.

Deux ans plus tard, Bernard Ruffet consacre une plus longue et fort intéressante analyse à l'étude du professeur Sauter, en soulignant que « nous ne pouvons manquer de transposer les considérations de M. Sauter dans le domaine du lac d'Annecy où nous nous trouvons en face d'une situation à peu près identique, en ce qui concerne la topographie présente des deux lacs où un abaissement des eaux est incompatible avec une possibilité d'écoulement du lac ».

Cette dernière observation fait l'objet d'une analyse précise sur les caractéristiques du Thiou dont l'embouchure se situe sur un seuil calcaire qui porte le château de l'Isle. (Annesci 8, 1960, p. 119-121).

En 1960, le Congrès National des Sociétés Savantes, tenu à Chambéry et à Annecy, inscrivait à son ordre du jour une communication de M. P.-A. Gidon, intitulée : « La sédimentation post-glaciaire et les palafittes des lacs de Savoie, Annecy, Aiguebelette, Le Bourget ». Ce fut pour l'auteur l'occasion d'apporter une ferme contradiction aux thèses palustres que développait Oscar Paret dans un ouvrage qui venait de paraître bruyamment : « Le mythe des cités lacustres ».

Pour M. Gidon « ces villages étaient lacustres et même assez éloignés des rivages » et l'auteur « s'étonnait qu'un savant, aussi entraîné que O. Paret à la rigueur des études scientifiques, ait pu commettre une telle imprudence ».

Les discussions qui suivirent cette présentation furent très animées et les partisans des deux thèses s'affrontèrent longuement dans un débat qui conserva néanmoins un caractère des plus courtois sous l'autorité du Doyen Raoul Blanchard.

(Réf. Actes du quatre-vingt-cinquième Congrès National des Sociétés Savantes, Chambéry-Annecy 1960 - section d'archéologie, p. 13 à 18).

Dans le compte rendu qu'il publiait sur cette communication (dans Annesci n° 11, 1964, p. 94-95), Bernard Ruffet soulignait « les dispositions géologiques et topographiques » [1], puis il expo-

---

(1) « Ainsi le Thiou commence par contourner la base du promontoir du Crêt du Maure, incorporant même à son lit une avant-garde du rocher, le bloc calcaire qui porte le Château de l'Isle ».

Le Thiou était aux prises, sous son lit, avec la roche en place : on voit ainsi, à la papeterie de Cran, la rivière couler sur une magnifique semelle de grès. Bénissons l'épigenie (modification d'une roche) car, sans son intervention providentielle, un Thiou enfoncé à l'échelle du Fier, aurait abaissé de 30 mètres le niveau du lac.

Réf. : R. Blanchard : Annecy essai de géographie urbaine (Annesci 4, 1956, p. 28-29).

sait les arguments de P.-A. Gidon qui... « paraissent favorables... à la thèse... de l'implantation en pleine eau des constructions préhistoriques ».

Mais il ajoutait plus loin : « Il ne serait toutefois pas superflu... de pratiquer... plusieurs sondages... et il est permis de supposer que le relevé topographique des stations du lac d'Annecy ne serait pas sans prouver des éléments d'un intérêt certain ».

Tout ceci afin, non seulement d'établir la succession des couches sédimentaires, mais aussi leur pendage. En effet, sans repousser l'éventualité de variations temporaires du niveau du lac, engendrées par des engorgements occasionnels du cours d'eau servant d'exutoire, il reste à envisager l'hypothèse de la subsidence du bassin lacustre qui se traduit par un abaissement continu du fond du lac tandis que celui-ci se remplit de sédiments.

En bref, ce ne serait pas les eaux qui montent, mais le fond qui descend.

Exemple :

— En relevant la disposition des vestiges archéologiques, R. Laurent est conduit à affirmer que la station du Crêt de Châtillon, datant de l'Age de Bronze, avait été édifiée sur un sol exondé, tandis que diverses observations riveraines amènent R. Blanchard et L. Moret à envisager une stabilité relative du niveau lacustre durant plusieurs millénaires.

En novembre 1962, un moignon de pieu prélevé sur la station du Roselet par le Docteur Servettaz était envoyé au laboratoire de Monaco pour subir l'épreuve de la datation par le carbone 14, ce qui permettait de donner un âge de 2 500 ans + ou — 100 ans. (Réf. lettre du Centre Scientifique de Monaco du 13 septembre 1963).

L'année suivante, le Centre effectuait une nouvelle datation sur échantillon provenant également du Roselet et donnait une datation de 2 750 ans + ou — 400 ans. (Réf. lettre du Centre Scientifique de Monaco du 27 septembre 1963) [2].

---

(2) Le Site du Roselet - Prélèvement d'un petit pieu étudié le 27.IX.1963 au C^{14} : sur le versant Nord-Ouest, à 8 m de profondeur. Il n'était pas *vertical et planté* mais, comme beaucoup d'autres et voisins, couché sous une maigre couche de vase, sur la pente. (Effet du dragage de 1884 « extractions ratées » *à la chaîne* en bout de barque dans laquelle on sautait à l'autre extrémité : procédé en vogue avant 1914...) arrachage par des ancres ?

C'est au même endroit que fut effectué le prélèvement, en février 1967, pour reconstitution - conservation, par le procédé du Docteur Garrauche.

Docteur Paul Servettaz, 22.1.1985.

Invité, dès 1957, par la Société des Amis du Vieil Annecy, c'est seulement le 24 janvier 1963 que le professeur Marc Sauter se rendait dans notre ville pour y présenter le film en couleur, à la réalisation duquel il avait collaboré, sous le titre « L'énigme des cités lacustres ».

Cette manifestation venait à son heure car les contreverses, opposant les lacustres aux palustres, étaient des plus vives.

Notre conférencier se montra « très impressionné par la masse du public et nous félicitait pour l'intérêt que les annéciens portaient au sujet » (sa lettre du 7 février 1963).

En effet, ce fut devant une salle comble que le professeur à la Faculté de Genève fit le bilan des recherches qu'il poursuit activement depuis plusieurs décennies sur plusieurs lacs de Suisse.

Le film réalisé par la Société Suisse de Préhistoire permettait d'assister aux activités des chantiers de fouilles et de connaître toutes les disciplines auxquelles il était fait appel pour exploiter au maximum ces recherches et ces découvertes.

Sans prétendre vouloir résoudre une énigme, le conférencier s'en tint aux faits et analysa les résultats des fouilles les plus fructueuses entreprises dans le monde entier sur les lieux où l'existence des villages lacustres se trouve décelée. (Progrès et Echo Liberté du 26 janvier 1963).

Cette soirée, à laquelle assistaient de nombreux membres du Club Subaquatique, fut l'occasion d'attirer l'attention des plongeurs sur la nécessité de respecter scrupuleusement les vestiges qu'ils pouvaient découvrir et de repérer systématiquement les emplacements intéressants afin de faciliter la tâche des spécialistes qui, un jour ou l'autre, reprendront leurs recherches (D.L. du 28 janvier 1963).

Le film avait été présenté, pour la première fois, en juillet 1962, à Rome, au congrès international des sciences préhistoriques et protohistoriques, où il avait obtenu un succès certain. (Lettre de M. Sauter du 25 novembre 1962.)

Mettant à profit la présence à Annecy de deux membres de l'Institut, les doyens Raoul Blanchard et Léon Moret, un colloque improvisé a réuni, autour de ces personnalités : le docteur Paul Servettaz, le professeur Pierre Armand, M. Bernard Ruffet, correspondant des Antiquités Historiques, au domicile de M. Georges Grandchamp, 1, rue Camille-Dunant.

Cette discussion, du plus haut intérêt, a fait l'objet d'un enregistrement d'une durée de 2 h 15 environ. (23 juillet 1964).



Sous la direction de Raymond LAURENT, les plongeurs du C.S.A. préparent le matériel destiné au chantier lacustre.

Le 24 février 1967, le Musée d'Annecy présentait une remarquable exposition consacrée à « Préhistoire de Savoie : les cités lacustres ». Montée par Jean-Pierre Laurent, cette manifestation avait reçu le patronage de M. Jean Combier, directeur régional des Antiquités Préhistoriques, avec la collaboration de M. Raymond Laurent, fondateur et directeur du Centre de Recherches Archéologiques Lacustres du Dauphiné-Savoie, correspondant pour la Haute-Savoie des Antiquités Préhistoriques.

L'exposition du château d'Annecy (février-mars 1967) avait permis de ressortir les pièces bien connues des anciens visiteurs du musée, les pilotis du Roselet, l'élément de la fameuse pirogue préhistorique accompagnée de sa rame.

D'autres objets moins connus tels que des céramiques, ainsi qu'un lot très important de poteries de l'époque gallo-romaine, retiré à Conjux sur le lac du Bourget. (D.L., 16 mars 1967).

Mais l'innovation consistait surtout à regrouper des pièces rares en provenance des lacs Léman et du Bourget : anneaux de bronze, polissoirs, haches polies, pointes de lances et de javelot, lames de silex, couteaux à douilles, aiguisoirs, épingles, faucilles, hameçons.

Cette exposition, qui retraçait l'histoire des cités lacustres en Savoie, présentait, dans trois salles, les vestiges retirés des lacs d'Annecy, du Bourget, du Léman, d'Aiguebelette et de Paladru. (Le Messager, 3 mars 1967).

La première salle, consacrée aux indications générales sur la période préhistorique et historique, retraçait en détail les premières découvertes de palafittes qui furent faites en 1854.

La deuxième était consacrée aux stations du littoral de Savoie et de Haute-Savoie, évoquant la mémoire des savants Louis Revon et Marc Leroux.

Enfin, dans la dernière salle, les objets sont classés par catégories et par utilisation (D.L., 24 février 1967).

En février 1967, Annecy accueillait l'assemblée générale de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins.

Les congressistes reçus au château apprécièrent beaucoup l'exposition qui leur fut présentée. (D.L. du 5 février 1967) - (Messager du 10 février 1967).

La Sole de four :

Au printemps 1967, au cours d'une mission de recherche, Pierre Chatelain, de Menthon, découvrit une sole (plate-forme en céramique perforée) de four de potier. Reportage photographique réalisé par Robert Jean-Baptiste, le 18 juin 1967.

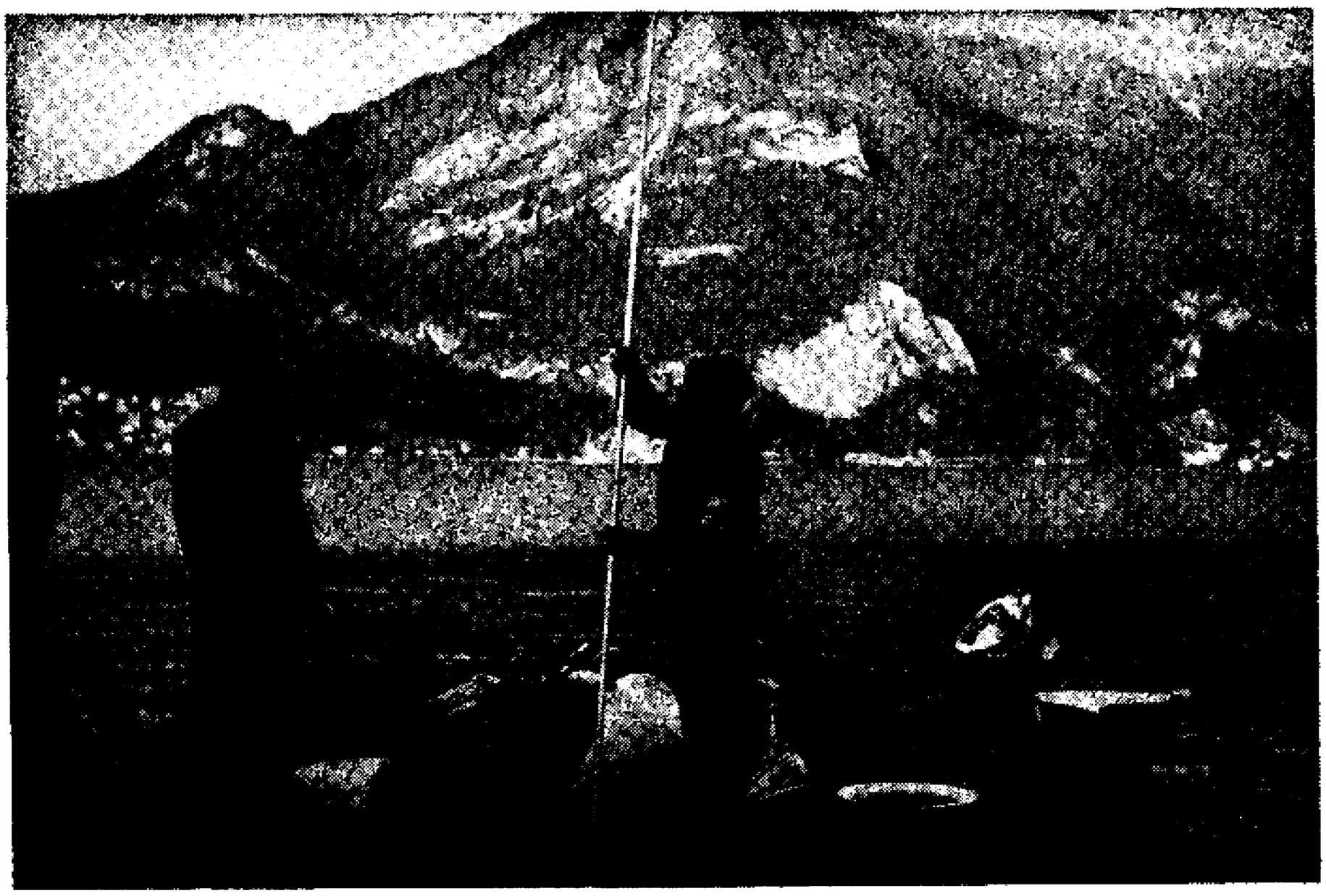

Le radeau, qui va rester en place deux ans sur le site de Châtillon, va prendre le départ.
(L. SERVETTAZ, P. CHATELAIN, J. MERCIER-GUYON).

Cette trouvaille, assez sensationnelle aussitôt signalée à l'administration compétente, fut tenue secrète jusqu'en 1974.

Dans un long article très illustré, publié dans le Progrès du 26 août 1967, Jean-Jacques Gabut reprenait des conclusions auxquelles aboutissait Oscar Paret dans son ouvrage « Mythe des cités lacustres ».

Pour l'auteur, « les recherches méthodiques, qui viennent d'être entreprises, pour la première fois, dans le lac d'Annecy, apportent une éclatante confirmation à la thèse formulée par Paret ».

Le bilan des recherches dirigées par M. Combier et conduites par M. Raymond Laurent, grâce à une solide équipe du Club Subaquatique Alpin d'Annecy, placée sous la conduite du Docteur A. Mercier-Guyon, faisait l'objet d'une longue description. On venait d'innover, à cette occasion, le système de triangulation pour effectuer le repérage des sites, de l'emplacement des pilotis et des trouvailles dont la plus importante était le fameux four de potier. M. Gabut pouvait conclure « Les recherches effectuées à Annecy entrent dans une phase capitale pour la connaissance de la vie préhistorique au bord du lac ».

Les fouilles archéologiques subaquatiques effectuées en 1967 et 1968 faisaient l'objet de plusieurs comptes rendus que publiait M. Raymond Laurent dans le bulletin de l'Association Régionale de Paléontologie et de Préhistoire de Lyon. Après avoir brossé un rapide historique de la recherche archéologique lacustre, l'auteur décrivait les nouvelles méthodes qu'il venait de mettre au point. Enfin, une intéressante bibliographie sur la question terminait cette publication illustrée.

— Raymond Laurent : « L'apparition de la métallurgie du fer dans les stations littorales de la Savoie appartenant à la dernière phase de l'Age du Bronze final », (in Sté Linnéenne de Lyon, février 1968).

— Raymond Laurent : « Fouilles archéologiques subaquatiques des stations des lacs de Savoie » - Association régionale de Paléontologie et de Préhistoire de Lyon, p. 39 à 65. (Extrait du compte rendu d'activités annuelles 1967).

En 1970, le Docteur André Mercier-Guyon publiait un intéressant article intitulé : « Y a-t-il eu des cités lacustres sur le lac d'Annecy ».

L'auteur faisait un rapide bilan de ses explorations et livrait quelques réflexions personnelles au terme de vingt années de plongées.

(Bulletin des Ingénieurs de Dauphiné Savoie - 2e trimestre 1970 - 22e année, n° 86, pages 19 à 23).

1971 - 1973

A l'initiative de la Municipalité d'Annecy et de son Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles, plusieurs réunions de caractère départemental, et auxquelles étaient associés des représentants de la Direction Régionale des Antiquités Préhistoriques et Historiques, se sont déroulées à Annecy.

La première, le 11 juin 1971, au cours de laquelle fut donné le bilan des recherches archéologiques et formulé le souhait de créer un dépôt de fouilles à Annecy. La mise sur pied d'un groupement départemental regroupant les archéologues autour de M. Bernard Ruffet avait été esquissée. La présence de M. Leglay, Directeur des Antiquités Historiques pour la circonscription Rhône-Alpes avait plutôt orienté les discussions autour de cette période gallo-romaine.

Le 13 avril 1972, une réunion analogue était organisée avec, cette fois-ci, la présence de M. Combier, Directeur des Antiquités Préhistoriques. A cette occasion, la mise sur pied d'un dépôt de fouilles départementales prenait corps. Le Château d'Annecy paraissait le lieu idéal pour son installation et M. Ruffet en acceptait la responsabilité.

Une réunion élargie permettait ensuite à chaque chercheur de présenter un rapide bilan de son activité : MM. Servettaz, Périllat, Baud, Raymond Laurent, Hubert, Petrus, Piccamiglio.

Alex Bégneu : Le mystère des cités dites « lacustres ». M. le Docteur Servettaz propose un plan d'action pour la sauvegarde de ce patrimoine scientifique, in Le Messager de la Haute-Savoie du 18 février 1972.

Le 6 octobre 1972, réunis autour de M. Leglay et de son adjoint, M. Tourrenc, l'information officielle de la création d'un dépôt de fouilles au château est donnée et son fonctionnement en est défini. Les archéologues du département se réjouissent de cette nouvelle. Ils présentent le compte rendu de leurs travaux : MM. Hermann, Dufournet, Périllat, Piccamiglio, Broise, Boileau et Péroud, de Chambéry.

Avant de lever la séance, le vœu de voir se créer une société archéologique départementale a été émis et soutenu ; le principe de réunions régulières du même type sera poursuivi.

Le 26 octobre 1973, une nouvelle réunion se tenait au Château d'Annecy, avec la participation de M. Serge Lancel, Directeur Régional des Antiquités Historiques et du professeur Marc Sauter, de l'Université de Genève et archéologue cantonal.

M. Couren faisait l'historique de la fameuse découverte du trésor monétaire de Viuz-Faverges, constitué de 2 307 deniers d'argent, trouvé en août 1971.

MM. Piccamiglio, Ruffet, Buttin, Mudry, Baud, Hubert et Sauter interviennent successivement pour rendre compte de leur activité.

M. Baud évoquait la disparition tragique de Périllat et soulignait la nécessité de s'entourer du maximum de garanties chaque fois qu'un chantier de fouilles était ouvert.

Le projet de création d'une association était à nouveau évoqué mais il était décidé de maintenir ces réunions dans un cadre informel.

La visite du dépôt de fouilles conduite par M. Couren achevait cette dernière réunion.

Le 29 novembre 1973, les Docteurs Servettaz et André Mercier-Guyon, ainsi que leur équipe, réunissaient les conservateurs des musées pour mettre au point un travail rendu nécessaire par la présence d'un important matériel archéologique au large de Sevrier, devant le danger de destruction sans cesse croissant du fait des fouilleurs clandestins.

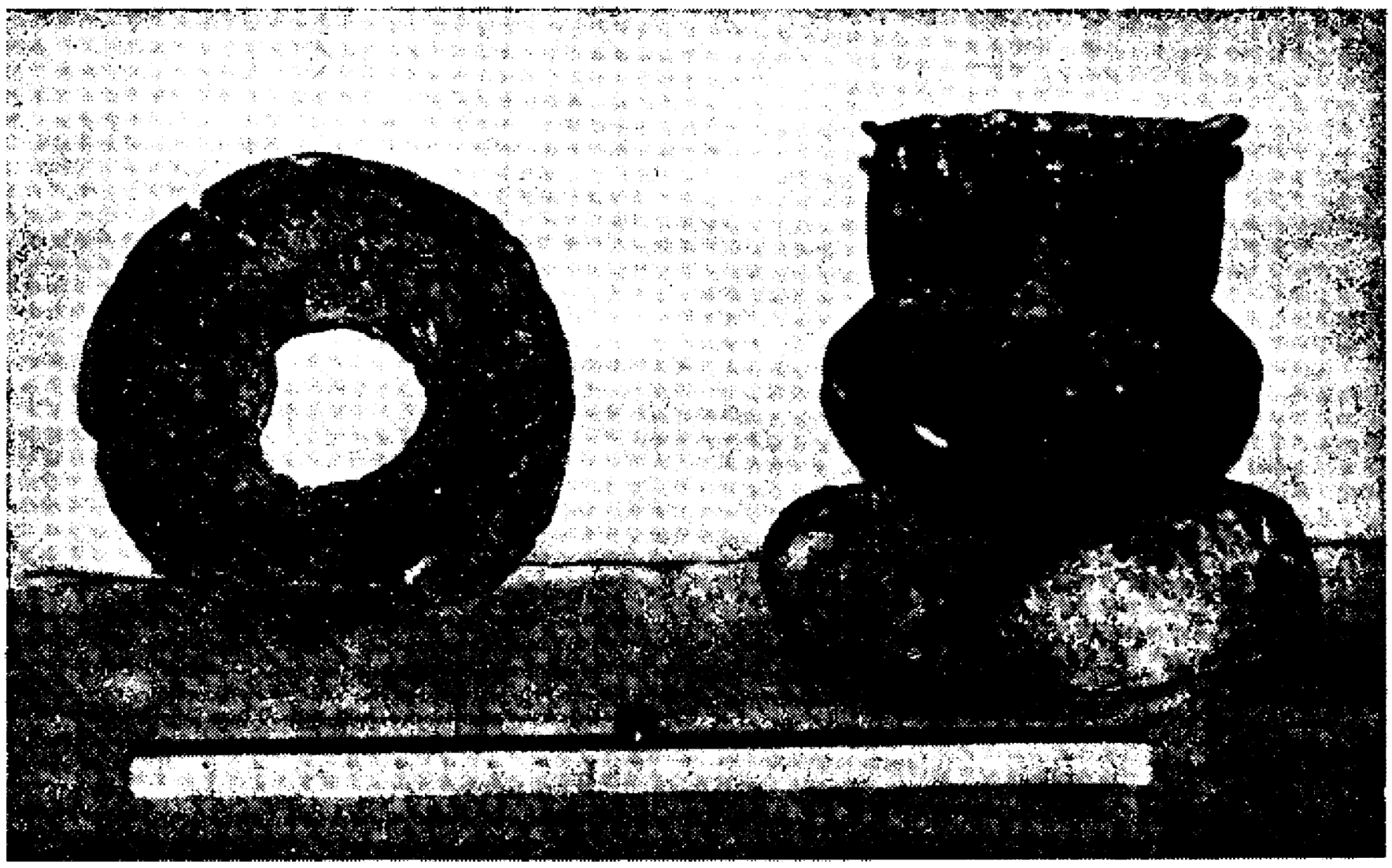

Poterie (âge du bronze) et son support de cuisson ou « Torche »
trouvé sur le site de Châtillon (A. MERCIER-GUYON)
déposé au Musée-Château d'Annecy.

En juin 1974, la chambre de chauffe du four fut retirée du lac, ayant déjà souffert des activités clandestines de plongeurs peu scrupuleux. Cette opération difficile fut effectuée par MM. Orcel et Van Ginnebeu, du Centre de Documentation de la Préhistoire Alpine de Grenoble, et de M. Couren, conservateur du musée d'Annecy. Ce témoin, unique en Europe, de la technologie de la céramique à la fin de l'Age du Bronze, a été reconstitué, restauré et scientifiquement étudié par M. A. Bocquet. (Actuellement exposé au musée d'Annecy).

En juin 1975, les « Etudes Préhistoriques » publiaient un remarquable article de MM. Aimé Bocquet et Jean-Pierre Couren sur « Le Four de potier de Sevrier : Age du Bronze final ».

Cette pièce constitue un des éléments les plus importants du fonds préhistorique de notre musée où elle est exposée.

Juin 1978, Marc Sauter publie « Suisse Préhistorique ». Petit livre bref et dense, présenté avec un soin remarquable, élagué de données rébarbatives.

Cette étude fera date par sa précision, sa netteté, la valeur documentaire de ses illustrations, et la brillante synthèse de 600 siècles d'histoire de l'humanité. (Archéologia, juillet 1978, p. 81).

Le 6 mai 1981, M. Pierre Persoud présente une communication à l'Académie Florimontane, intitulée « Etudes d'archéologie subaquatique ».

Après avoir évoqué les débuts des recherches effectuées au lac d'Annecy, l'auteur dresse le bilan des plongées auxquelles il a participé en 1979 et 1980. Il fait état de la découverte de 2 nouveaux sites :

— celui d'Angon, déjà découvert par Revon en 1874, et retrouvé par Pierre Chatelain en 1979 ;

— et un nouveau site au port d'Annecy-le-Vieux, encore inconnu celui-là, découvert par Josette Suize (en 1980), du Club Subaquatique Alpin, à l'occasion de cette nouvelle campagne de recherche.

et d'une pirogue datant de l'âge de bronze sur le Crêt de Châtillon (— 700). (Réf. Revue Savoisienne 1981, p. 7).

C.N.R.A.S.

A partir de 1979, s'amorceront une série de démarches qui aboutiront à la naissance du « Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques » et à son implantation à Annecy.



Le Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques
C.N.R.A.S., installé dans le Clos Læuffer,
rue des Marquisats (Juin 1984).

En effet, un préhistorien régional, M Aimé Bocquet, avait, dès 1972, entamé, sur les bases établies par R. Laurent, des recherches expérimentales sur les méthodes d'exploitation scientifique d'habitat immergé à Charavines, sur le lac de Paladru. La multiplicité des recherches et l'excellence des résultats obtenus par de nombreux spécialistes en France, amenèrent cet archéologue à considérer comme nécessaire la création, à l'échelon national, d'un organisme de recherche, de contrôle, de formation et d'aide technique dans cette nouvelle discipline. Son action auprès des pouvoirs publics fut confortée par sa nomination au Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique en 1979. Une fois le principe de sa création accepté par M. Roger Delarozière, Administrateur civil et Sous-Directeur de l'Archéologie au ministère de la Culture, il restait à choisir le lieu de son implantation. L'Est de la France était le plus favorable par la présence de nombreuses stations des lacs alpins et jurassiens

et l'on pouvait hésiter entre Lyon, Grenoble, Chambéry, Annecy ou Thonon qui offraient toutes des avantages particuliers. Bien que grenoblois par sa profession, M. Aimé Bocquet se montra favorable à Annecy, sentiment qu'il fit partager à M. Delarozière.

L'existence d'une ancienne ferme dans le vaste parc du Clos Laeuffer, aux Marquisats, semblait providentielle. Un bâtiment assez près des rivages du lac, non loin du siège du Club Subaquatique Alpin, et à proximité de tous les équipements de la Maison des Jeunes et de la Culture des Marquisats : autant d'atouts, réunis dans un site d'une qualité assez exceptionnelle, qui allaient déterminer le représentant de la Direction du Patrimoine dans son choix lors de sa visite du 14 juin 1979. Choix définitivement adopté par le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique le 14 novembre 1979, et suivi de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1980.

Aimé Bocquet [3], à qui le Ministère de la Culture avait confié la direction de ce Centre, prit courageusement en main ses nouvelles fonctions, surmontant avec une ténacité exemplaire, et souvent avec la complicité de la municipalité d'Annecy, les innombrables difficultés administratives et financières qui jalonnèrent son chemin durant 4 interminables années. En effet ce n'est qu'en novembre 1983 (7 novembre) que l'on put procéder à la réception définitive des travaux de restauration et d'aménagement des locaux.

Le 26 juin 1984 voyait l'aboutissement définitif d'un projet auquel s'était largement associée la ville d'Annecy en mettant à la disposition de l'Administration un bâtiment et un hangar, dans la zone industrielle de Vovray, après avoir hébergé le personnel du Centre au Musée-Château durant toute la période de gestation de cette attachante institution.

M. Pierre Weiss, Directeur du Patrimoine, représentant M. le Ministre Jacques Lang, inaugurait officiellement le Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques aux Marquisats ; il se rendait ensuite au château pour ouvrir la première exposition consacrée à « l'archéologie des lacs et des rivières » [4].

---

(3) M. Aimé Bocquet a présenté une communication à l'Académie Florimontane, le 6 juin 1984, intitulée : « Problème des Palafittes, mythes et réalités archéologiques ».

(4) OUVERTURE DU CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUBAQUATIQUES :

4 juin 1984 : Dauphiné Libéré - « Archéologie : l'épicentre des recherches subaquatiques ».

8 juin 1984 : Le Messager - « L'archéologie subaquatique en vedette : l'inauguration du centre national des Marquisats sera fêtée par une exposition au Château .

9 juin 1984 : Dauphiné Libéré - « L'actualité de la recherche archéologique ».

15 juin 1984 : Essor Savoyard - « Des nouveaux bâtiments à la mesure des ambitions du C.N.R.A.S. ».

22 juin 1984 : Le Messager - « Quand l'affaire est dans le lac, c'est au Centre d'Archéologie Subaquatique de jouer ».

23 juin 1984 : Dauphiné Libéré - « Le centre de recherches subaquatiques s'installe à Annecy ».

26 juin 1984 : Dauphiné Libéré - « Expositions du Château : l'archéologie subaquatique ».

6 juillet 1984 : Courrier Savoyard - « Archéologie subaquatique : Annecy capitale nationale ».

6 juillet 1984 : Le Messager - « Annecy, capitale de l'archéologie subaquatique ».

Cette exposition, montée par le C.N.R.A.S., grâce à la précieuse collaboration de M. J.-P. Couren et de Mlle Marie-Christine Lebascle, conservateurs au Musée d'Annecy, avait fait l'objet d'un important catalogue : « Archéologie des Lacs et des Rivières, vingt ans de recherches subaquatiques en France ». (Musée-Château d'Annecy, juin-octobre 1984, 72 pages).

Elle devait connaître un succès prolongé par sa présentation à travers plusieurs villes, Marseille, Lyon, Grenoble, sous sa forme originelle.

Elle se déplacera ensuite dans toute la France, avec seulement 72 panneaux.

En évoquant ces manifestations marquant une date dans l'histoire du développement culturel de notre ville, il était bon de rappeler l'œuvre précédemment accomplie par de nombreux florimontans au service de notre archéologie lacustre.

G. GRANDCHAMP.

Victor Hugo et la Savoie [1]

Pierre de Boisdeffre vient d'écrire : « " Il y des hommes-océan. " Victor Hugo fut l'un d'eux, témoin inspiré, prodigieux homme-orchestre d'un siècle loin d'être aussi « stupide » que devait le décrire son petit-gendre Léon Daudet. » Et, avant de rappeler que, cette année, « le centenaire de sa mort est célébré avec éclat », il affirme que « sa vie est si riche qu'on trouve toujours quelque chose à y découvrir. » [2]

Je n'ai pas la prétention de vous faire découvrir quelque chose de nouveau. Je voudrais simplement évoquer avec vous son voyage dans nos régions.

⁂

Nous sommes en 1825.

Victor Hugo a vingt-trois ans. Il a déjà publié les *Odes et Ballades* ainsi que son roman *Han d'Islande*, et il termine la deuxième version de *Bug-Jargal*.

Il vient d'être décoré de la Légion d'honneur et d'être invité — honneur suprême ! — au sacre du roi Charles X dont les cérémonies se sont déroulées à Reims.

Il a beaucoup de sympathie et d'admiration pour Lamartine, de douze ans son aîné, dont il vient d'appuyer la candidature à l'Académie Française, ce qu'il ne cessera d'ailleurs de faire jusqu'à l'élection de celui-ci en 1829.

Lamartine l'a invité — en vers, cela s'entend — à venir le voir à Saint-Point, près de Mâcon :

...« Autour de l'antique manoir,
Tu n'entendras d'autre murmure
Que les soupirs du vent du soir
Glissant à travers la verdure.
...C'est là que l'amitié t'appelle. »

Et Hugo n'a pas dit non.

---

(1) Il m'est impossible de citer toutes les personnes qui ont bien voulu m'aider. On lira, à un moment ou à un autre, le nom de quelques-unes d'entre elles. Mais qu'il me soit permis de remercier tout particulièrement Mlle Claudine Irlès, Mlle Elisabeth Rabut et M. René Simond.

(2) In *Revue des Deux Mondes*, avril 1985, p. 156.

A Reims, pour le sacre, Victor Hugo est allé avec Charles Nodier.

Charles Nodier était né à Besançon, comme Hugo, mais vingt-deux ans avant lui.

En 1825, Charles Nodier est, depuis un an, le bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Il est connu pour avoir écrit une œuvre déjà abondante et très variée, et surtout pour être le premier en France à avoir acclimaté le fantastique dans le roman. Il est pour Hugo un maître et un ami. Il admire *Han d'Islande*, le roman noir du jeune écrivain « et il en li[sai]t des chapitres à tout venant ».

Il est allé, l'année précédente, à Chamonix, avec sa femme et sa fille, et il en a gardé un excellent souvenir. Il ne demande qu'à y retourner.

Pour le moment, il est parti à Reims. avec Hugo, et leur voyage a été plein de péripéties, plus drôles les unes que les autres, du moins quand elles sont racontées par Madame Hugo ou par Madame Mennessier, la fille de Nodier.

Si nous prenions au pied de la lettre les dires de Madame Hugo, nous affirmerions qu'à Reims nos deux amis retrouvent Lamartine qui renouvelle son invitation. Mais la mémoire de Madame Hugo — ou plutôt celle du poète lui-même, car le « témoin de sa vie » écrivait plus ou moins sous sa dictée — n'était pas toujours fidèle.

En effet, il est patent que Lamartine ne se rendit pas à Reims. Son *Chant du Sacre* parut d'ailleurs la veille de la cérémonie, le 28 mai 1825.

Nous dirons donc que Victor Hugo et Nodier, bavardant joyeusement à Reims, envisagent de répondre à l'invitation de Lamartine.

— « Non seulement nous irons », s'exclame Nodier, « mais nous (y) conduirons nos femmes et nos filles. Et j'ai un moyen pour que cela ne nous coûte rien ».

Il faut dire qu'on ne roule pas sur l'or, ni chez les Nodier, ni chez les Hugo, et qu'il a fallu louer des vêtements de gala pour la cérémonie du sacre, et payer un voiturier, et que sais-je encore ! Bref, Nodier prétend qu'il a trouvé comment aller à Saint-Point gratuitement, avec femmes et enfants.

— Quel moyen ? demanda Hugo

— C'est de profiter de l'occasion pour voir les Alpes.

— Et puis ?

— Et puis nous raconterons ce que nous aurons vu. Si ça vous ennuie, je m'en charge. Vous me donnerez seulement quelques vers. Lamartine aussi, s'il veut en être. Nous trouverons

bien quelqu'un pour nous faire des dessins et ce sera l'estimable éditeur Urbain Canel qui paiera notre voyage.

— Accepté, dit Victor Hugo.

On considéra que Lamartine était d'accord, lui aussi, et c'est ainsi qu'un contrat fut signé peu après le retour à Paris [3] (il faut battre le fer pendant qu'il est chaud !) d'après lequel MM. Lamartine, Victor Hugo, Charles Nodier et Taylor se réunissaient pour publier un ouvrage intitulé provisoirement : *Voyage poétique et pittoresque au Mont-Blanc et à la Vallée de Chamouny*.

Qui est engagé dans ce traité ?

— l'éditeur Urbain Canel.

Il était — d'après Madame Mennessier-Nodier — « trop littéraire peut-être pour un libraire ; [il] voulait aimer ce qu'il publiait et [il] l'aimait quelquefois au point de ne pas tenir outre mesure à le vendre ». C'est lui qui, l'année suivante, publiera *Bug-Jargal*, dans une typographie romantique remarquable par la variété des caractères.

— François-Marie Maurice, libraire, lui aussi, et co-éditeur du futur ouvrage.

— Le baron Isidore, Justin, Séverin Taylor.

Il était à la fois un ami des Nodier et un ami des Hugo (dans une lettre datée du mardi 18 octobre 1825 et à lui adressée, Victor Hugo l'appelle : « Mon cher collaborateur »). Après une brève carrière militaire, il vient d'être nommé « commissaire royal près le Théâtre Français », et son administration favorisera les Romantiques. Nous le connaissons également comme l'un des fondateurs de la Société des Gens de Lettres et aussi comme écrivain et comme illustrateur.

En 1825, il avait trente-six ans. Il semble qu'il se soit chargé non d'exécuter mais de fournir huit dessins.

Pour ce faire, il envoya, avec nos voyageurs, Julien Michel Gué [4] qui était un ami des Nodier. « Son talent plein de charme aurait pu, à la rigueur, être égalé mais... pour le cœur et l'esprit [il] n'avait à redouter ni supérieurs, ni rivaux », dit Madame Mennessier-Nodier.

Ce Gué avait, lui aussi, trente-six ans. C'était un élève de David et de Lacour. Il figurait au Salon de Paris depuis 1819. C'était un peintre d'histoire, de genre et de paysage. Les œuvres de Gué que j'ai pu voir au Département des Estampes de la

---

(3) Très exactement le 16 juillet 1825.

(4) Il me paraît difficile de partager l'avis d'Anne Martin (in V. HUGO *Œuvres complètes*, Le Club Français du Livre, Tome 2) qui considère que le compagnon de nos voyageurs était Jean-Marie Oscar Gué. En effet, quoique ce dernier (neveu et élève de Jean-Michel Gué) soit le seul Gué connu du Grand Larousse du XIXe siècle, il était en 1825, bien jeune (16 ans), me semble-t-il, pour être ce « Monsieur Gué » dont parle la fille des Nodier comme d'un ami de sa famille. Il passe d'ailleurs pour n'avoir débuté qu'en 1833.

Bibliothèque Nationale, étaient soit des scènes religieuses (Le dernier soupir du Christ) ou édifiantes (La prière - La présentation à la Vierge), soit des paysages d'un romantisme échevelé. Je n'ai malheureusement pas trouvé trace des dessins qu'il a dû exécuter pendant le fameux voyage qui nous intéresse.

— Le poète des *Méditations* (j'entends Lamartine).

Il semble n'avoir pas été consulté. Il n'a d'ailleurs pas signé le contrat. Et quand on lit sa correspondance avec Victor Hugo (en particulier sa lettre du 24 juillet 1825), on constate qu'il a même « rué dans les brancards », si j'ose dire : « J'espère, mon cher ami, que vous comprendrez les motifs de mon refus, et que vous les expliquerez à Nodier. »

D'autre part, il décline également l'invitation au voyage. « Quant au voyage même à Chamouny, je n'y puis penser » (ibid. cf. aussi lettre du 24 juin). Après avoir dit que ce serait « bien difficile », après avoir allégué des raisons de santé, il a, dès fin juillet, une excellente excuse ; Victor Hugo écrit à son père (le lieutenant général Comte Hugo), le 31 juillet 1825 : « Je ne crois pas que Lamartine puisse être de la partie : il vient d'être nommé Secrétaire d'Ambassade à Florence. »

Néanmoins il persiste à convier Victor Hugo et Charles Nodier à Saint-Point.

— Victor Hugo
et
— Charles Nodier

qui sont les deux voyageurs qui nous occuperont le plus aujourd'hui.

⁂

Madame Hugo écrit — sous la dictée de son auguste mari — que le recueil avait été provisoirement intitulé *Voyage poétique et pittoresque au Mont-Blanc et à la vallée de Chamonix.* En fait, Victor Hugo l'appelle ensuite : notre *Album de quatre voyageurs.*

Lamartine, nous l'avons vu, avait décliné l'offre. Mais Victor Hugo espérait encore sa collaboration, quand le 25 mai 1826, il lui écrit :

« Je vous rappelais [dans ma dernière lettre] la promesse que vous nous faisiez à Saint-Point de donner votre nom et vos vers à notre Album de quatre voyageurs, en dédommagement de votre absence forcée. Aujourd'hui, tout est prêt pour la publication de ce livre, la prose de Nodier et mes vers ; il ne lui manque plus que sa plus belle parure, et c'est de vous que nous l'espérons. Répondez-moi, je vous prie, un mot qui

me dise... si vous nous porterez quelque belle méditation sur la montagne. Sur ce... point, ne vous gênez pas, surtout ; quelque précieuse que soit pour nous votre coopération, notre amitié ne veut être ni importune, ni exigeante. »

En 1829, Victor Hugo croit encore, (ou feint de croire auprès des lecteurs de la *Revue de Paris*), que le volume va paraître, mais sans la collaboration de Lamartine. Le titre annoncé est désormais *Album de trois voyageurs à la vallée de Chamonix.* Il prétend alors que les huit gravures qui l'illustreront seront faites d'après des dessins de Monsieur Taylor, dessins exécutés par celui-ci lors d'un de ses voyages qui aurait précédé celui des deux écrivains Nodier et Hugo.

Qu'est donc devenu Gué dans tout cela ?

Et, comme éditeurs, il est question, cette fois, de Levavasseur et Canel.

Ajoutez à cela que Madame Hugo explique que son mari, lors du contrat, a voulu se réserver le droit de reprendre ses quatre odes pour les mettre dans son prochain recueil. L'éditeur consentit, dit-elle, à condition que le poète donnerait en plus deux ou trois feuilles de prose qui appartiendraient à perpétuité au *Voyage* (c'est ainsi qu'elle abrège le titre prévu). En effet, ce deuxième contrat date du même jour que le premier, il est signé de Canel, Maurice et Hugo, et précise que Victor Hugo ne pourra disposer de ses odes « qu'un an après la mise en vente du dit voyage ».

Vous avouerez que tout cela n'est pas simple.

Ce qui semble sûr c'est que — Urbain Canel ayant fait de mauvaises affaires — le volume ne verra jamais le jour. Sainte-Beuve — qui l'intitule *Relation d'un Voyage au Mont-Blanc* — dit : « Le manuscrit vendu n'a pas été publié » (*Rev. des deux Mondes*, 3e volume, 1831).

Que nous reste-t-il de ce qui devait être publié ?

— Les dessins de Gué ? personne n'en dit mot.

— D'éventuels dessins de Taylor ? M. Marc Sandoz, spécialiste du paysage de montagne, m'a dit n'en avoir jamais entendu parler.

— La méditation de Lamartine ? elle n'a sans doute jamais été écrite.

— Le récit de Nodier ? il a paru dans la *Revue des deux Mondes*, 1831 (4e volume) : pp. [117] à 132, *Voyage à la Tête Noire*, daté de 1826 et présenté comme une lettre à Victor Hugo ; pp. [268] à 278, *Le Mont Saint-Bernard*, daté aussi de 1826 ; donc deux articles parus dans la même revue.

— Les poèmes de Victor Hugo ? il nous reste *Balma* qui a été publié dans le volume posthume intitulé *Toute la Lyre.*

Et nous avons surtout, en plus, du même auteur, un *Fragment d'un voyage aux Alpes* (en prose) qui a paru en deux morceaux : dans la *Revue de Paris* (5e volume, août 1829, pages [289] à 296), d'une part : il s'agit du trajet Sallanches-Servoz, et dans la *Revue des deux Mondes*, d'autre part (tome 3, 1831, pages [393] à 402) : il s'agit du trajet Servoz-Chamonix, puis, en entier, dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* (entre le chapitre 43 et le chapitre 44 de Madame Hugo), en 1863.

La seule différence notable, entre l'édition en revues et l'édition dans le *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, ce sont quelques notes infra-paginales publiées par Victor Hugo dans la *Revue de Paris* et qui n'apparaissent pas dans l'autre texte.

Donc nous avons :

- deux articles de Nodier ;
- un poème et un texte (coupé ou non en deux) de Victor Hugo.

Il me paraît difficile de parler, dans ces conditions, d'ouvrage composé en collaboration.

Relisons Madame Mennessier-Nodier. Après avoir raconté toutes les difficultés que son père avait éprouvées pour revêtir son habit de gala à Reims, pour le sacre, et avoir expliqué qu'il avait dû appeler Victor Hugo au secours, elle dit : « Avec le *Voyage en Suisse* entrepris à la fin de la même année, cette prodigieuse toilette est la seule chose qu'ils aient composée en collaboration. »

En fait, la « prodigieuse toilette » en question aura été, semble-t-il, leur seule œuvre commune !

Madame Mennessier-Nodier a intitulé l'ouvrage qui aurait dû paraître : *Le Voyage en Suisse*. Cela m'amène à vous rappeler que si, naguère, il nous arrivait — et cela m'est personnellement arrivé bien souvent — d'entendre des indigènes de provinces lointaines — des Lillois, par exemple — s'obstiner à placer l'Alpe d'Huez en Savoie parce que la Savoie était touristiquement plus connue que le Dauphiné, il n'était pas rare que — avant ou après l'Annexion — l'on plaçât Chamonix en Suisse.

Mon fils et ma bru ont été très choqués, quand ils ont fait pour moi des recherches dans la Table des Matières de la *Revue des deux Mondes*, de trouver les articles de Victor Hugo sur Chamonix et ses environs, comme, d'ailleurs, ceux d'Alexandre Dumas sur la Mer de Glace, sous la rubrique « Suisse ».

Et, dans le Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, il m'a été donné d'admirer non seulement des gravures intitulées : « Vue de Suisse : Chamonix », mais même une

gravure portant en haut : « Petites vues de Suisse » et, en bas « Source de l'Arveiron (Savoie) 1863 » [5].

Ce n'est donc pas, je crois, parce que nos voyageurs sont passés par la Suisse qu'on désigne ainsi leur voyage mais bel et bien parce que, pour la plupart des gens, toute la région du Léman et du Mont-Blanc, c'était nécessairement la Suisse. Dans les *Lettres sur la Suisse* de Raoul-Rochette, par exemple, il est question, entre autres, de Servoz et du Nant-Borrant.

Victor Hugo, lui-même, avant d'avoir fait le voyage, parle d'aller en Suisse : « Notre excursion en Suisse s'exécute », écrit-il à son père, le 31 juillet 1825, « Mardi, à cinq heures du matin, nous roulerons vers Fontainebleau ».

Mais, l'expédition une fois faite, il parlera de « Voyage au Mont-Blanc et à la vallée de Chamonix », de « Quatre (ou trois) voyageurs à la vallée de Chamonix », ou de « Voyage aux Alpes ». Sur place, il a compris ! encore qu'il s'attendrisse quelque temps après sur ce « doux voyage de Suisse »...

Notons, à ce propos, que les touristes visitaient souvent, en un seul voyage, Genève et Chamonix. La bibliothèque de l'Académie Florimontane conserve plusieurs guides (dont un de 1825) édités généralement à Genève, et qui concernent à la fois Genève et la vallée de l'Arve. Et, politiquement parlant, le Faucigny se rapprochait de Genève.

⁂

Revenons à nos voyageurs et à leurs préparatifs.

D'après Madame Hugo, le traité signé avec Urbain Canel prévoyait 2 250 francs pour Charles Nodier et 2 000 francs pour chacun des trois autres signataires. Auprès de son père, Victor Hugo se vante d'avoir obtenu 2 250 francs : « Les libraires paient notre voyage et au-delà. Ils me donnent 2 250 francs pour quatre méchantes odes : c'est bien payé ! » (lettre du 31 juillet 1825). D'après le manuscrit du traité, c'est lui qui a raison : il est prévu 2 000 francs pour Lamartine et Taylor et 2 250 francs pour Victor Hugo et Nodier.

« MM. Charles Nodier et Victor Hugo reçurent immédiatement un acompte chacun de dix-sept cent cinquante francs ; il n'y eut plus qu'à apprêter le départ. » *(V.H. raconté...)*.

Le 27 juillet, Hugo prévient Nodier qu'il s'est occupé des passeports et, le 31 juillet, il écrit à son père : « J'ai été sensiblement souffrant toute la semaine, d'un torticolis ; mais je vais mieux, et le voyage achèvera de me remettre. » Quant à la

---

(5) On peut faire des remarques du même genre en visitant le Musée de Chamonix, par exemple on trouve dans la salle Mireille Simond une « Vue de Suisse — chapelle des Ouches — chapel of Ouches » extraite du *Voyage pittoresque dans la vallée de Chamouni et autour du Mont-Blanc avec texte explicatif* par M. Raoul-Rochette - Paris 1826.

petite fille de huit mois, Léopoldine, celle qui mourra noyée dans la Seine, à Villequier, avec son mari, à dix-neuf ans, elle est en bonne santé et prête à partir : « Didine se porte à merveille » (lettre du 31 juillet 1825).

Victor Hugo, comme Nodier, effectue le 1er août un change de 1 000 francs en or. Pour avoir une idée de ce que cela représente, notons que Victor Hugo avait mis de côté, en cette même année, 200 francs pour s'acheter une montre, une belle montre ; qu'une paire de ciseaux coûte 1 F 10 sous, une paire de souliers 7 F et un déjeuner à peu près 2 francs.

Ils ont commandé les voitures : Nodier, une calèche pour lui-même, Madame Nodier, leur fille Marie qui a quatorze ans à l'époque, et le dessinateur Monsieur Gué ; Victor Hugo, une berline (c'est beaucoup plus lourd qu'une calèche et non décapotable) pour lui-même, Madame Hugo, Didine et sa bonne Sophie (la « berceuse », comme dit joliment Madame Mennessier-Nodier, selon la mode du temps), sans oublier son berceau, ce qui n'est pas ce qui tient le moins de place.

Les deux voitures se rencontrèrent le 2 août à la barrière de Fontainebleau (c'est-à-dire à l'une des portes de Paris) où était fixé leur rendez-vous.

Et les voilà partis.

⁂

Le 9 août au soir, ils arrivent à Mâcon d'où ils repartiront le 11 après un crochet à Saint-Point chez Lamartine.

Et on arrive à Genève, non pas un matin, comme le prétend Madame Hugo, mais à la fin de la journée du 13 août, si l'on en croit les comptes des voituriers. Les Hugo ont tout de même le temps d'acheter une robe à Genève ce soir-là.

Ecoutons les souvenirs de Madame Hugo ; ils sont amusants :

« La police de Genève était extrêmement tracassière. Chaque hôtel avait un registre où tout voyageur devait écrire son nom, son âge, son état, d'où il venait et pourquoi il venait. Cette investigation agaçait M. Nodier qui, à la dernière question, répondit : *Venu pour renverser votre gouvernement.* »

Nos voyageurs trouvent les rues de Genève droites, régulières et froides, et la ville maussade ; ils sont scandalisés parce qu'on n'a pas le droit de marcher sur les gazons, parce que, pour sortir de la ville, il faut faire viser son passeport [6].

---

(6) Victor Hugo n'a vraiment pas gardé bon souvenir de Genève. Le 25 octobre 1825, encore, il écrira à Lammenais : « ... à Genève, je me suis rappelé ce que vous m'aviez dit sur cette République jalouse et despotique, hérétique et intolérante, sur cette fausse et mesquine probité, sur cette prétendue vertu de liberté populaire et du schisme religieux vantée par Ferney (= Voltaire) et ses échos ; toutes vos paroles sont profondes... ».

On sait que, plus tard, il révisera son jugement, en particulier en ce qui concerne la tolérance.

Madame Hugo place ici une excursion à Lausanne qui, en fait, a eu lieu après le séjour à Chamonix. Mais écoutons-la raconter le départ de Genève :

« Le lendemain, lorsqu'on voulut sortir, les portes de la ville étaient fermées. C'était un dimanche, (c'était, en effet, le dimanche 14 août), et l'heure du prêche venait de sonner ; pendant les offices, Genève est une prison. Pour employer son temps, M. Victor Hugo voulut visiter l'église de Saint-Pierre ; à peine entré, il fut prié de s'en aller, comme troublant les fidèles. Il revint et s'enferma dans la berline, irrité contre ces protestants qui ne laissaient ni entrer ni sortir. » Il boude, en quelque sorte, mais « Enfin le dernier psaume fut chanté et la ville rouverte. Les chevaux, vivement fouettés, filèrent d'un trait jusqu'à Sallanches, où l'on déjeuna. A table, MM. Victor Hugo et Nodier commencèrent à parler du livre d'Urbain Canel.

— Quel beau livre ce sera, dit Mme Nodier.

— S'il se fait, dit Mme Victor Hugo.

— Comment ! s'il se fait ! s'écrièrent les deux écrivains offensés du doute. Est-ce que nous pouvons ne pas le faire après que nous ayons été payés presque entièrement ?

— Mais vous en mangez dans ce moment même une aile, ajouta M. Nodier en montrant à Mme Victor Hugo le blanc de poulet qu'elle avait dans son assiette. »

Quand elle dit : « filèrent d'un trait jusqu'à Sallanches », ce n'est pas vrai puisque les voyageurs ont déjeuné à Bonneville. La conversation que nous venons d'entendre doit donc se placer soit réellement au déjeuner mais alors à Bonneville, soit réellement à Sallanches mais alors au dîner.

Les Nodier avaient laissé leur calèche à Genève, et on est allé de Genève à Sallanches, entassés dans la berline des Hugo.

C'est à partir de Sallanches que Victor Hugo rédige ses impressions.



Que dit Victor Hugo ?

« A Sallenches on quitte sa voiture. De ce bourg au prieuré de Chamonix, le trajet se fait dans des chars-à-bancs, attelés de mulets et formés d'une seule banquette transversale où l'on est assis de côté, sous une façon de petit dais en cuir, dont les quatre pans peuvent se baisser en cas d'orage.

Cette nouvelle manière de voyager vous avertit que vous passez, en quelque sorte, d'une nature à une autre. Voici que

vous pénétrez dans la montagne... Jusqu'ici vous n'avez fait que voir les Alpes ; maintenant vous commencez à les sentir. »

Si Victor Hugo a coupé sa relation en deux parties : de Sallanches à Servoz, puis de Servoz à Chamonix, c'est que nos voyageurs ont fait un arrêt à Servoz. Ils y ont mangé et les Hugo y ont acheté un encrier de serpentine (roche vert sombre) et des cornalines (roche translucide dans les rouges).

Quand il relate cette partie du voyage, il ne cache pas son *émotion* (c'est le mot qu'il emploie) devant l'*horrible beauté* du paysage. Plus loin, il dit : « Nous étions à l'endroit le plus horrible et le plus beau du chemin. »

Son admiration est grande aussi. Il admire « la magnifique cascade de Chède qui jaillit à mi-côte, dans une sorte de conque naturelle, d'où sa nappe retombe plus large et plus arrondie, et qui s'environne de son arc-en-ciel comme d'une auréole » ; il admire « le Mont-Blanc qui s'élève royalement avec sa tiare de glace et son manteau de neige ».

Il est déjà, comme il le sera dans toute son œuvre, particulièrement sensible aux contrastes : « Tout à coup, le taillis s'ouvre et s'écarte comme à plaisir ; un spectacle rempli d'un charme inattendu est devant vos yeux. C'est un petit lac, que l'on nomme, je crois, le *Lac Vert*, à cause du gazon épais qui en tapisse tous les bords et le fait ressembler à un miroir de cristal bordé de velours vert. »

D'après Van Gennep, d'après Claire-Eliane Engel, et d'après le Guide Vallot, il s'agirait du lac de Chedde qui a été comblé par une avalanche amenée par le Nant Bourdon en 1837. Il paraît évidemment peu vraisemblable — malgré ce qu'écrit Bertrand Meyer en 1983 — que nos voyageurs soient montés à 1 368 mètres, à ce qu'on appelle actuellement le Lac Vert ou Miroir du Mont-Blanc.

« Ce lac, dont le flot conserve une inaltérable limpidité a, dans la fraîcheur de son aspect, dans la grâce de ses contours, quelque chose qui contraste d'une manière délicieuse avec la sombre sévérité des montagnes au milieu desquelles il est jeté. On se croirait magiquement transporté dans une autre contrée, sous un autre ciel, si le Mont-Blanc n'était pas debout, à l'horizon, avec ses dômes de neige, ses glaciers, ses formidables aiguilles, et ne venait, comme jaloux des impressions douces qui osent naître près de lui, projeter son image menaçante jusque dans l'eau paisible du Lac Vert. » Nous avons noté au passage la personnification du Mont-Blanc.

A vingt-trois ans, Hugo est déjà le penseur qu'on connaît. Ce qu'il voit à partir de Sallanches le pousse à méditer. Il se demande comment les armées d'Hannibal et de Napoléon (ce Napoléon Ier pour qui il nourrit déjà une admiration qui continuera de croître) ont pu franchir les Alpes : « L'explication de

ceci est dans la puissance que Dieu a donnée à l'intelligence de l'homme. Ces choses merveilleuses sont faites pour montrer combien l'homme est roi de la nature physique. A l'aspect des Alpes, il semblerait qu'une armée de géants seule pourrait franchir ces colosses. Ne faut-il pas admirer que, pour accomplir ce miracle et le renouveler de nos jours, il ait suffi, pour les deux armées, de deux géants de volonté et de génie, Annibal et Napoléon ? »

En voyant le Mont-Blanc se refléter dans ce qu'il appelle le Lac Vert il pense au théâtre de Shakespeare que Nodier lui a révélé à Reims et « où toujours domine une haute et sombre figure qui, dans un coin du drame, se reflète dans une âme limpide, transparente et pure ; œuvres complètes, comme la nature, où il y a toujours une Ophélia pour Hamlet, une Desdemona pour Othello, un Lac Vert pour le Mont-Blanc. »

Egalement influencé par Nodier, il recherche le merveilleux, il « aime les superstitions : elles sont filles de la religion et mères de la poésie ». Nodier se plaît à souligner que « la majestueuse architecture de ces portiques de glace a rappelé [à Hugo] l'entrée du palais de cristal des génies et des fées ».

Si Nodier lui-même évoque « l'histoire du géant qui appuyait un de ses pieds sur le Mont-Blanc, l'autre sur le Bréven, et qui se désaltérait dans l'Arve », Victor Hugo rapporte : « On conte dans le pays beaucoup de traditions étranges touchant ce hideux torrent (il s'agit du Nant Noir). C'est, dit-on, sur ses rives que les esprits des Montagnes Maudites tenaient leur sabbat, dans les nuits d'hiver. Ce sont eux qui ont remué toute la montagne pour y cacher leurs trésors. Leur vol tumultueux a brisé tous les arbres qui croissaient autrefois dans ce lieu funèbre. C'est en y dansant qu'ils ont brûlé cette terre ; c'est en s'y baignant qu'ils ont noirci cette eau. Il y a aussi un *démon du Nant Noir*, qui pousse les voyageurs dans son gouffre et rit de les voir tomber. Ses prunelles sont deux globes de feu ; et plus d'un hardi chasseur de chamois, égaré la nuit dans la montagne, a entendu sa voix rauque et sonore répondant, du fond de l'abîme, à la voix de son torrent. »

On sait que cette prédilection pour les personnages fabuleux sera une constante dans son œuvre.

D'autre part, en 1825 déjà, si tant est que le texte ait été écrit au moment même du voyage, comme le prétend Madame Hugo, nous le voyons intéressé par la philologie. Il se penche, avec plus ou moins de bonheur, sur l'étymologie du mot *nant*. D'ailleurs, à l'époque, les « amateurs d'origine verbale », comme dit Nodier, ne manquent pas ; l'étymologie est à la mode. Et Hugo verra des buissons dans le glacier des Bossons tandis que Nodier expliquera Chamouny par chamois.

Les références savantes, le goût de l'Histoire se retrouvent aussi dans l'ensemble de l'œuvre hugolienne. Ici, il se réjouit

qu'on lui ait communiqué ce que nous appelons maintenant la « charte dite de 1091 », relative aux origines du Prieuré de Chamonix. Cette charte, qui faisait les délices de Hugo en 1825, a été étudiée pour la dernière fois par Jean-Yves Mariotte, ancien archiviste de la Haute-Savoie, en 1979. (6 bis).

« Une vallée d'un aspect sévère et triste se présente. Au milieu, s'élève un clocher autour duquel se groupent quelques cabanes. Voilà Servoz. »

Le romantisme de Victor Hugo l'amène à remarquer non seulement le contraste entre *blanc* et *noir* (la puissance créatrice de contrastes est, nous l'avons dit, une des caractéristiques du génie de Hugo), non seulement la grandeur imposante des montagnes *hautes* et *gigantesques*, mais surtout l'aspect sinistre de la vallée : « De toutes parts encaissée par de hautes montagnes, cette vallée paraît comme ensevelie dans un blanc *suaire* de neige, sous un noir *linceul* de sapins. Ce qui ajoute à l'impression singulièrement *mélancolique* qu'elle produit sur l'esprit, c'est de la voir dominée, ou plutôt *menacée*, par les *débris* gigantesques d'une montagne qui s'écroula, je crois, en 1741. » (7) Il s'agit certainement des Rochers de Fiz dont une partie s'écroula en 1751.

Son imagination s'enflamme et anime le paysage : après l'éboulement dont il vient de parler, on voit, dit-il, « le squelette du mont ». « Ces blocs de marbre noir veiné de blanc sont ses pieds monstrueux, encore à demi cachés par des masses pyramidales de terres éboulées ; voilà ses ossements de silex, ses bras de granit qui se dressent encore et, là-haut, au-dessus des nuages, cette large zone de roche calcaire, qui montre à nu ses couches horizontales, c'est le front ridé du géant. »

On a là un exemple typique illustrant la remarque que fait P. Albouy dans son ouvrage sur la *Création Mythologique chez Victor Hugo* à propos de la théorie hugolienne de la mythologie, théorie qui s'esquisse pendant ses voyages : « Le voyageur voit la mythologie naître à neuf au contact de l'imagination et de la nature. »

Et voilà notre Hugo parti dans des méditations un peu semblables à celles que les ruines suggéraient à Diderot : « Depuis des siècles, la physionomie des Alpes n'a pas varié. Les détails passent, l'ensemble reste... Ici tout se transforme, rien ne meurt. Les ouvrages de Dieu vivent ; ceux de l'homme durent ; et que durent-ils ! »

Nous sommes à la fin de l'article paru dans la *Revue de Paris*.

(6 bis) A propos de cette charte et Hugo, voir les précisions données par Paul GUICHONNET dans son article paru, après la rédaction de ma petite étude, dans le *Messager* du vendredi 11 avril 1986, page 16.

(7) C'est moi qui souligne.

⁂

Peu après Servoz, la romantique imagination de notre poète est frappée par un château en ruines, « solitaire et lugubre » avec ses « quelques pans de murailles démantelées » et ses « étroites ogives » (c'est le Château Saint-Michel), et aussi par une pauvresse qui lui rappelle « les fées mendiantes des contes bleus ».

Il fait de l'Arve un torrent impétueux et tumultueux : « L'Arve bouillonnait sur sa couche de rochers » ; « Au-dessous bouillonne l'Arve », l'Arve aux « vagues furieuses » ; « Devant nous, au fond du noir précipice, on voyait blanchir l'Arve à une profondeur si prodigieuse que son mugissement terrible ne nous arrivait plus que comme un murmure ».

Nodier rappelle l'étonnement de son compagnon de voyage devant un spectacle si difficile à décrire : « Vous vous étonniez de contempler, pour la première fois, tant de choses qui ne se peignent pas, qui ne se décrivent pas, dont on ne peut exprimer l'effet par aucun des artifices que le génie a enseignés à l'homme... »

Ici, Hugo cherche à rattacher le spectacle à des objets connus des lecteurs (on ne connaît pas ou guère la montagne à cette époque), il essaie par des comparaisons, des métaphores, des images, de décrire l'indescriptible de décrire le massif du Mont-Blanc :

« C'est quelque chose de plus riche... que cet étrange monument celtique de Carnac. »

« Qu'on se figure d'énormes prismes de glace. »

« On dirait une ville d'obélisques, de cippes, de colonnes, de pyramides, une cité de temples et de sépulcres, un palais bâti par des fées pour des âmes et des esprits... ».

« On dirait que les avalanches qui se détachent de temps en temps de ses parois sont des colombes ». (Nous retiendrons cette comparaison).

« Les deux pics des Pèlerins et des Charmoz... ont l'aspect de ces magnifiques cathédrales du Moyen-Age. »

« Cet obélisque prodigieux du Dru... on le prendrait pour le clocher solitaire de quelque église écroulée ; un jour de pluie, lorsqu'on l'aperçoit confusément à travers le brouillard, on pense voir le Cyclope de Virgile assis sur la montagne, et les blanches vagues de la Mer de Glace sont les troupeaux qu'il compte pendant qu'ils passent à ses pieds. »

Voici que le Brévent devient un fuseau et le Mont-Blanc une hydre : « Le Bréven élève presque à pic sa forêt de sapins et

ses pitons autour desquels le vent roule et déroule les nuées comme le fil sur un fuseau » ; « Le Mont-Blanc se dresse avec ses mille pointes ainsi qu'une hydre à plusieurs têtes ».

Ici la Mer de Glace dépasse le Montenvers « comme un bras qui se recourbe ».

Cette Mer de Glace, elle éblouit de ses richesses les yeux du voyageur avec « ses blocs marmoréens... ses tours de cristal, ses dolmens d'acier, ses collines de diamant..., ses murailles d'argent ».

Victor Hugo emploie aussi de ces métaphores qui faisaient grincer des dents les classiques attardés qui, dans cinq ans, vont huer *Hernani* : « L'immense manteau bleuâtre que le Mont-Blanc laisse traîner dans la verdure de Chamonix... ». Tout à l'heure déjà il avait été question du Mont-Blanc et de son « manteau de neige ».

Victor Hugo n'est pas déçu comme l'a été Chateaubriand qui étouffait dans « le triste séjour » de la vallée de Chamonix et qui n'y voyait « comme du fond d'un entonnoir », au-dessus de sa tête, qu' « une petite portion » de ciel.

Mais Victor Hugo nous décrit-il tout cela au moment même de son arrivée dans la vallée de Chamonix ? Il est permis d'en douter, si on se réfère au récit de Madame Mennessier-Nodier :

« Par une circonstance indépendante de sa volonté (il s'agit du Mont-Blanc), en arrivant à Chamonix on ne le voyait plus du tout. La vallée entière était ensevelie dans une brume impénétrable, et quarante-huit heures se passèrent sans qu'on pût rien distinguer à travers ce voile lugubre. Les poètes étaient là, attendant le réveil de la poésie de Dieu. Le moindre rayon de soleil était épié par tous avec une impatience égale. Charles Nodier se faisait une si grande fête de présenter Victor Hugo au Mont-Blanc ! »

Dans cette vallée de l'Arve, deux détails frappent aussi le poète. D'abord, il est déçu par l'utilisation commerciale des phénomènes naturels. Autrefois, lorsqu'un chasseur de chamois égaré « embouchait avec un tremblement d'horreur la corne à bouquin (= avec une embouchure spéciale) suspendue à sa ceinture et faisait entendre trois fois l'appel magique hi ! ha ! ho ! », une voix lui rapportait ce cri « des profondeurs de l'horizon ». « Aujourd'hui, dans ce même lieu... de petits garçons déguenillés accourent avec un long porte-voix ». Et puis, quand vous avez entendu la voix des montagnes qu'ils ont réveillée, « si vous demandez à ces enfants : Qu'est cela ?, ils vous répondent *C'est l'écho,* et tendent la main. Où est la poésie ? »

Par contre, il est impressionné par « une procession qui revenait du Prieuré aux Ouches en répétant les litanies de Sainte-Marie, mère de Dieu ».

En une page qui rappelle singulièrement certains passages du *Génie du Christianisme* de Chateaubriand, il aime à mêler les chants religieux et les voix de la Nature : « Pour mon âme, dit-il, aucune [des] voix formidables des montagnes ne parlait aussi haut que la voix de ces pauvres pâtres implorant le nom d'une Vierge ». Nous sommes le 15 août, le jour de l'Assomption.

Nos voyageurs resteront à Chamonix jusqu'au 18 août. Les Hugo y achèteront des crochets de bottes en corne de chamois, deux plaques d'agathe arborisée, une poire cristallisée, une breloque en cristal enfumé et un baril de miel à 6 francs et 10 sous. Les Nodier, eux, moins tentés, semble-t-il, par ce que nous appelons maintenant les « souvenirs » mais plus gourmands, n'achèteront que du miel, mais ils en achèteront trois barils.

Décidément amateur de miel, Nodier dira, à Martigny, en Suisse, qu'il en a goûté là un « délicieux, qui ne le cède en rien à celui d'Hymète ni à celui d'Hybla, mais qui est peut-être inférieur à celui de Chamouny et surtout à celui d'Argentière. »

Les comptes de nos voyageurs ne font pas seulement apparaître des dépenses personnelles, on y trouve aussi des dons « à un pauvre », ou « à des musiciens » ou simplement des « aumônes ». Victor Hugo a donné douze sous « à la vieille des Montées », entre la vallée de Servoz et celle de Chamonix. C'était « une vieille femme, idiote et infirme ». Elle était idiote. On sait que les hautes vallées alpines ont longtemps passé pour abriter des ours et des crétins goîtreux. En 1829, A.V. Arnault, de l'Académie Française, écrira, dans la *Revue de Paris* : « En Savoie, la famille qui a produit un crétin est tenue pour favorisée du ciel. » (Déc. 1829, 9e volume, p. 186).

En 1839, Victor Hugo expliquera : « En présence de ce spectacle inexprimable, on comprend les crétins dont pullulent la Suisse et la Savoie. Les Alpes font beaucoup d'idiots. Il n'est pas donné à toutes les intelligences de faire ménage avec de telles merveilles et de promener du matin au soir, sans éblouissement et sans stupeur, un rayon visuel terrestre de cinquante lieues sur une circonférence de trois cents. »

Mais revenons à Chamonix et à l'excursion au Montenvers.

Nodier tenait à avoir pour guide le fameux Jacques Balmat, dit Mont-Blanc, qu'il connaissait de son précédent voyage et dont il ne cessait de vanter les mérites à Victor Hugo : « Balma le Typhon, l'Encelade de la science, le voyageur *vertical* ».

Le vieux Balmat était malade et Nodier dut se contenter d'un de ses parents qu'il choisit par amour du nom.

Plein d'enthousiasme, Victor Hugo avait écrit sur le registre de l'auberge ces deux vers :

Napoléon, Talma
Chateaubriand, Balma

qui ont laissé sur Nodier une profonde impression. « Je ne sais si je me trompe, dit-il, mais il me semble voir dans cette expression naïve toutes les grandeurs de la pensée humaine : la gloire, le talent, le génie, la nature. »

Quant à Mme Mennessier-Nodier, elle commente :

Napoléon, Talma
Chateaubriand, Balma

c'est-à-dire autant de sommets que d'idées, autant d'idées que de mots. Peut-être est-ce à Chamonix, dans cet humble livre d'auberge, qu'il faut aller chercher la première expression de cette nouvelle forme poétique, pleine d'aventures et d'images, sous laquelle ne devait pas tarder d'apparaître le génie au grand vol de l'auteur des *Odes et Ballades* ». Elle trouve peut-être beaucoup de choses dans ces quatre mots...

Notons que Victor Hugo a écrit et écrira toujours Balm*a*, ce qui étonne la plupart de ses éditeurs. Il faut remarquer que, dans les documents conservés par les Archives départementales de la Haute-Savoie, on trouve le nom de cette famille de guides orthographié tantôt Balma*t*, tantôt Balma*z*. Victor Hugo l'a écrit comme il l'a entendu.

On connaît ce poème paru dans le recueil posthume intitulé *Toute la Lyre* et qui a pour titre, justement, *Balma* (il s'agit sans doute d'une des odes promises à l'éditeur) :

« S'était-il dit...
Nul homme encor n'a pu fouler du pied sa tête
Presque inaccessible aux regards.
J'irai ! J'assiégerai, dans ma sublime audace,
Cette forteresse de glace
Et ces tours qui touchent aux cieux !
....

Avait-il l'humble pâtre, entendu dans un rêve
D'aériennes voix lui crier : « Ne dors pas !
Jusqu'au front du Mont-Blanc que ton âme s'élève ! »
....

Je ne sais ; mais un jour, à l'heure où dans les ombres
L'aube n'a pas atteint le front des Alpes sombres,
Il partit. Le Mont-Blanc éclairé seul encor,
Comme un roi diligent, lorsque son camp sommeille,
Avec tous ses guerriers, tout armé se réveille,
Sur les monts obscurcis levait son casque d'or.
Quand on le vit portant sa lourde carnassière,
Et l'échelle d'écorce et la hache de pierre,
Les pâtres, les chasseurs à l'œil audacieux,
L'entouraient, demandant le but de son voyage ;
Et d'abord, à son doigt levé vers les nuages,
On ne sut s'il montrait le Mont-Blanc ou les cieux.
....

Arrière, malheureux ! Tu veux périr sans doute !
L'ouragan et l'abîme ont fermé cette route !
Il écouta leurs cris et reprit son chemin.
....

Il montait ; et volant sur les neiges tombées,
Renversant sur son dos ses cornes recourbées,
Le vif chamois fuyait vers ses antres amis...

Il montait ; et bientôt disparurent les chênes,
Les mélèzes...
Les noirs sapins...

Il montait ; l'air déjà manquait à son haleine ;
Les nuages pesants lui dérobaient la plaine.
Le lichen des rochers dorait le front vermeil ;
Et ses pas, imprimés aux glaces éternelles,
Epouvantaient au loin l'aigle aux puissantes ailes
Qui ne lève les yeux que pour voir le soleil !

Il montait, il montait... c'est déjà le « ils allaient » des *Soldats de l'An II*.



Les Hugo ont pour guide un jeune homme nommé Michel Devouassoux.

Quand ils partiront seuls, pour la Tête Noire et le Grand Saint-Bernard, les Nodier seront guidés par Gabriel Payot, qui s'honore d'avoir accompagné Monsieur de Chateaubriand, et par Michel Faveret.

« Vous savez, dit Nodier s'adressant à Victor Hugo, qu'il n'y en a point qui réunisse à un plus haut degré toutes ces qualités, si infaillibles d'ailleurs chez la plupart des guides de Chamouny, qui font de ces braves gens une des classes d'hommes les plus estimables de la société. A une politesse naturelle et sans effort, à une obligeance à toute épreuve, un dévouement que nul péril ne peut effrayer, les guides de Chamouny joignent en général une instruction peu approfondie mais extrêmement précieuse pour le voyageur. » (8)

Victor Hugo, après une mésaventure au Montenvers qui fit trembler toute la caravane, écrira — non sans une certaine exagération, semble-t-il, mais pour contrebalancer les dures semonces des vieux guides — sur le carnet du jeune Devouassoux : « Je recommande Michel Devouassoux, qui m'a sauvé la vie. » (9)

Je ne résiste pas au plaisir de lire le récit de Madame Hugo :

« On se leva avec le soleil. On déjeuna de lait et de miel tel qu'il sort de la ruche et qui fut trouvé excellent ; puis on partit, les hommes à pied et les femmes à dos de mulet. On monta et, de temps en temps, on se retournait pour regarder la vallée. Les habitants et les habitations devenaient imperceptibles, et il semblait qu'on voyait le pays de Lilliput. Les maisons, presque

---

(8) On sait que la Compagnie des Guides de la vallée de Chamonix existe depuis 1823.

(9) Les chamoniards n'ont gardé, semble-t-il, ni le registre de l'aubergiste ni le carnet du jeune Devouassoux.

toutes peintes, faisaient l'effet de joujoux. L'Arveyron était un filet d'argent dans du velours vert. On monta encore, et, lorsqu'on se retourna, on ne vit plus rien, les nuages étaient sous les pieds des voyageurs et masquaient la terre.

On était au sommet. Une construction se dressait sur le plateau, avec cette inscription : *Temple de la Nature.* (10) Les prêtres de ce temple étaient un ménage d'aubergistes qui débitait des libations d'un mélange de lait et de kirsch.

Il restait à visiter la Mer de Glace ; les femmes, déjà satisfaites de leur expédition, laissèrent les hommes y aller seuls. MM. Victor Hugo, Nodier et Gué, guides en tête, se dirigèrent vers le glacier, s'aidant de leurs bâtons ferrés et s'accrochant par moments aux rhododendrons, qui sont nombreux et vigoureux dans la montagne.

Le guide de M. Victor Hugo, nouveau dans le métier, se trompa de sentier et l'aventura sur une langue de glace entre deux fentes qui se rapprochaient de pas en pas... Le guide saisit la main de M. Victor Hugo et il dit : « Ne craignez rien. » Mais il était tout pâle... Ils arrivèrent [sur un plateau], mais là le danger n'était pas fini... « Il faut que nous nous quittions la main », dit le guide. « Restez appuyé sur votre bâton et fermez les yeux de crainte du vertige. »

Il grimpa sur un mur de glace et, après quelques secondes qui parurent des quarts d'heure à M. Victor Hugo, se pencha, lui tendit les deux mains et l'enleva lestement.

Le guide de M. Nodier, voyant d'où venait l'autre, devina l'imprudence qu'il avait commise et l'en réprimanda durement... « Le jeune suisse (sic), si ferme devant l'abîme, le fut moins devant le reproche, et de grosses larmes coulèrent de ses yeux. »

Et, maintenant, voici la même scène, vue par Marie Nodier, Madame Mennessier-Nodier :

« Victor Hugo s'était avancé suivi de son guide, auquel la rapidité de sa résolution n'avait pas laissé le temps de le précéder, le long d'un de ces étroits passages aux aspérités glissantes, redoutés des montagnards expérimentés, qui savent ce qu'ils recèlent d'invisibles périls, sans s'apercevoir qu'encore un peu cette espèce de chemin trouvait moyen de se rétrécir jusqu'aux proportions d'une corde raide suspendue au-dessus de l'abîme : une lame de couteau qui court au gouffre entre deux vertiges.

De la croisée de la petite maison où l'un des guides vend aux ascensionnistes du lait mêlé de kirsch, des pierres et des

---

(10) Le Guide bleu précise qu'en 1795 Bourrit, sur les instructions de M. de Sémonville et avec les fonds de M. Félix Desportes, bâtit le *Temple de la Nature* qui « était très joli au sortir des mains des ouvriers », mais s'est ruiné peu à peu et qu'on l'a restauré en 1923 (Cf. aussi le Guide Vallot).

cristaux de roche, nous assistions, silencieux et le cœur palpitant, à cette gymnastique formidable.

— Où est Adèle ? me dit mon père, tout bas et sans se retourner. (11)

— Au fond de la chambre, heureusement. Elle regarde des agates.

— Tu m'avertis si elle...

Je répondis vite et par un signe de tête. A regarder ce qui se passait, nous n'aurions pu parler ni l'un ni l'autre.

L'intention seule de faire un pas de plus, l'illustre imprudent était englouti sans laisser de traces ; quant à l'idée de tenter le mouvement nécessaire pour retourner d'où il venait, le plus téméraire des équilibristes n'eût pas osé s'y arrêter. Quel moment !

A la minute suivante, bien que l'anxiété continuât d'être terrible, la catastrophe avait cessé d'être inévitable. Par un effort prodigieux, surhumain, où l'orgueil de la profession menacé et la sublime habitude du dévouement venait en aide au plus généreux courage, Michel Devouassoux, enjambant dans le vide sans autre appui que son bâton ferré, avait réussi à se placer au-devant de « son » voyageur et lui faisait accomplir une évolution pareille à la sienne. Une fois ce danger sans nom surmonté, il ne leur restait qu'à revenir sur leur pas, là où un pas ne trouvait jamais sa place.

Après ce que nous avions vu, ce tour de force n'était qu'un jeu d'enfant et la respiration nous fut rendue. »

Si les récits des événements diffèrent un peu, l'expression de la peur est presque identique dans l'un et l'autre texte. D'aucuns en ont fait des gorges chaudes et y ont vu de l'humour involontaire. J'ai lu quelque part qu'il ne fallait pas trop se moquer de la peur de nos voyageurs, le chemin du Montenvers étant effectivement difficile à cette époque-là.

Toujours est-il qu'après cela les dames n'ont plus osé descendre à dos de mulet. « Mais leurs pieds étaient moins sûrs que ceux de leurs bêtes, et elles furent emportées plus vite qu'elles n'auraient désiré sur les versants rapides de la montagne. Elles glissaient, s'asseyaient à terre, refusaient de se relever, en voulaient aux hommes de les avoir amenées, se fâchaient, pleuraient. Parvenues à la vallée, elles rirent de leur frayeur, et leurs larmes, celles du guide, le danger de M. Victor Hugo, tout cela devint de la joie. »

Et on en gardera un bon souvenir puisque, le 17 septembre 1839, Victor Hugo écrira de Berne à sa femme : « Tu te souviens, mon Adèle, de notre excursion au Montenvert... »

---

(11) Adèle, c'est Madame Hugo.

Cette expédition eut lieu le 16 août 1825. Le 18 août, les Hugo repartent pour Genève. Le poète gardera de cette région le souvenir que « la vallée de Sallenches est un théâtre ; la vallée de Servoz est un tombeau ; la vallée de Chamonix est un temple. »

Le soir même du 18 août on soupe et on couche à Sallanches et on y fait blanchir du linge. Et on y retrouve la berline qui était au repos. Le lendemain 19, après un déjeuner à Bonneville, on arrive à Genève, où Madame Hugo fait des achats de robe de laine anglaise et de guingan (toile de coton fine et lustrée) anglais aussi. Ils y restent jusqu'au 21. Ce jour-là, ils vont, via Rolle, à Lausanne retrouver les Nodier.

Qu'ont fait les Nodier pendant ce temps-là ? Ils sont partis avec deux guides (Payot et Faveret) pour Tête Noire, Martigny, le Mont-Saint-Bernard, Martigny de nouveau et Lausanne.

De Chamonix aux environs du Châtelard, les Nodier sont donc encore en Savoie. « Le pont de Lila est la limite des terres de Savoie », dit l'écrivain, qui continue « Le Valais commence là, sans que rien indique ce qui a pu déterminer cette délimitation arbitraire entre deux solitudes. »

Il décrit à Victor Hugo son trajet, un peu comme le ferait un guide touristique. Claire-Eliane Engel et Charles Vallot considèrent que, par ce récit d'un voyage au pays du Mont-Blanc, Nodier se rattache à la tradition de certains de ses prédécesseurs (Raoul-Rochette et Madame Roland, par exemple) et n'apporte rien de bien neuf. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce récit un peu sec met en évidence, par contraste, le caractère déjà visionnaire des impressions de Victor Hugo.

Bref, le 21 août, nos amis se retrouvent à Lausanne. C'est dans cette ville, en effet, et non à Genève, comme le prétend Madame Mennessier-Nodier, que se firent les retrouvailles.

Le 22 août, les voilà repartis pour Genève, via Rolle. Les Hugo achètent un manteau d'étoffe anglaise. Ils ont décidément profité de leurs divers passages à Genève pour renouveler leur garde-robe et ils ont une prédilection pour les étoffes anglaises. A Genève, les Nodier retrouvent leur calèche.

Le 23 août, on s'en va souper et coucher à Annecy. Je n'ai, ni aux Archives Départementales, ni aux Archives Municipales, trouvé trace de ce passage. Les Hugo ont payé 8 francs 10 sous et les Nodier 17 francs, à Annecy.

Dès le lendemain matin 24, on se remet en route pour Aix-les-Bains où l'on déjeune, et Chambéry où l'on dîne, couche et fait laver du linge.

Le lendemain 25 août, déjeuner aux Echelles et étape à La Tour-du-Pin.

Le 26 août, on arrive à Lyon, après une halte à La Verpillère. On reste à Lyon dans la matinée du 27. Hugo note alors qu'il a donné pour le Musée 1 franc 15 sous. Madame Hugo, elle,

raconte que « Madame Nodier, qui ne manquait jamais une occasion de spectacle, voulut y aller et entraîna tout le monde, excepté M. Victor Hugo, peu épris d'opéra-comique. »

Les deux voitures rentrèrent à Paris le 2 septembre. « Il était temps. M. Charles Nodier n'avait plus en tout que vingt-deux francs et M. Victor Hugo que dix-huit. On se serra la main à la barrière, et la calèche gagna le Marais et la berline le Faubourg Saint-Germain. »

Voilà donc terminé ce que Madame Mennessier-Nodier appelle un « Pélerinage enchanté qui ne fut troublé ni par l'ombre d'un accident, ni par l'apparence d'une réception, encore moins d'un désaccord ou d'un ennui » et dont Victor Hugo lui-même a avoué qu'il était « le plus doux souvenir de [sa] vie ».

⁂

Quels souvenirs hugoliens nous reste-t-il de ce voyage, au point de vue littéraire, à part le poème consacré à Balma, à part le récit que nous avons lu et où nous avons rencontré un Victor Hugo « parfaitement à son aise... dans ces immensités », comme dit Alain Decaux, et qui avait trouvé « un spectacle à sa taille », pour reprendre l'expression d'André Maurois, un Victor Hugo cherchant à rivaliser avec Chateaubriand (« Je veux être Chateaubriand ou rien », avait-il déclaré à quatorze ans), un Victor Hugo influencé par Nodier, mais aussi et surtout un Victor Hugo déjà conscient de sa propre personnalité ?

Il nous reste un poème paru dans *La Légende des Siècles* (Section XL - Les Montagnes) intitulé *Désintéressement*.

Le Mont-Blanc domine toutes les autres montagnes qui l'admirent.

De savants rejets mettent en évidence l'apparition du Mont-Blanc et l'admiration des montagnes avoisinantes :

« Le Mont-Blanc que cent monts entourent de leur chaîne
Comme dans les bouleaux le formidable chêne,
Comme Samson parmi les fils d'Amalech,
Comme la grande pierre au centre du cromlech,
Apparaît au milieu des Alpes qu'il encombre.
Et les monts, froncements du globe, relief sombre,
De la terre pétrie aux pieds de Jéhovah,
Croûte qu'en se dressant quelque Satan creva,
L'admirent, fiers sommets que la tempête arrose. »

Le mont qui frappe par sa grandeur et que, pour cela, on appelle le Géant, le trouve plus grand que soi ; celui qui frappe par sa beauté et qu'on appelle le Mont Rose le trouve plus beau :

« — Grand ! dit le Mont Géant. Et beau ! dit le Mont Rose. »

Et toutes, oui toutes les montagnes admirent le Mont-Blanc. Et Victor Hugo se donne ici le plaisir de jouer avec les sonorités des noms propres, comme il le fait souvent. Qu'on pense au vers d'*Hernani :*

Monts d'Aragon, Galice, Estramadoure...

et à celui de *Booz endormi :*

Tout reposait dans Ur et dans Jérimadeth.

Ici :

« Et tous, Cervin, Combin, le Pilate fumant
Qui sonne tout entier comme un grand instrument
Tant les troupeaux le soir l'emplissent de clarines,...
Morcle à la double dent, Dru noir comme un bourreau,
L'Ortler et la Vierge immense, la Jungfrau
Qui ne livre son front qu'au baiser des étoiles,
Schwytz tendant ses glaciers comme de blanches toiles,
Le haut Mythen, clocher de la cloche Aquilon,
Tous...
Autour du puissant mont chantent, chœur monstrueux :
— C'est lui le pâtre blanc des monts tumultueux !
Il nous protège tous, et tous il nous dépasse
Il est l'enchantement splendide de l'espace ! »

Victor Hugo voit, sent, entend les montagnes. Claire-Eliane Engel est scandalisée parce qu'il parle du *Dru Noir* ; or, dit-elle, le Dru est d'un granit presque rouge. Sans doute, mais cela prouve que les souvenirs du voyage de 1825 se sont effacés depuis longtemps. En fait, on ne sait pas exactement à quelle date ce vers a été composé. Et puis, un poète n'est pas un géologue. C'est un peintre qui interprète ce qu'il voit, non un photographe.

Elle est choquée aussi parce que le Mont-Blanc est représenté comme la cime inaccessible par excellence, « or il avait été gravi plus de quarante fois ». Certes, mais il est présenté ici comme un symbole, de même que la Jungfrau « qui ne livre son front qu'aux baisers des étoiles » alors qu'elle a été gravie dès 1811. Il faudrait supprimer les trois-quarts de la littérature universelle, si on s'attachait à de pareils détails.

Revenons à notre poème et écoutons les monts :

« Il (le Mont Blanc) mêle un argent sombre aux moires du [Léman
Il tresse le bleu Rhône aux cheveux d'or de l'Arve,
Il a comme son dogue, à ses pieds, le Salève,
Sa tiare surgit sur nos fronts envieux ;
Ses pins sont les plus verts, sa neige est la plus blanche ;
Il tient dans une main la colombe Avalanche
Et dans l'autre le vaste et fauve Ouragan.
....
Une mer de cristal, d'azur, de diamant,
Crinière de glaçons, digne du lion Pôle,
Tombe, effrayant manteau, de sa farouche épaule. »

Nous avons retrouvé l'image de la colombe-avalanche et celle du manteau et la tiare.

« Il est plus haut, plus pur, plus grand que nous ne sommes
Et nous l'insulterions si nous étions des hommes. »

Voilà sans doute l'explication du titre qui a plongé Paul Berret dans la plus grande perplexité : *Désintéressement*. Les montagnes sont capables de surmonter leur jalousie (« nos fronts envieux ») et, se détachant de tout intérêt propre, d'admirer sans réticence les splendeurs du Mont-Blanc. Il est très vraisemblable que ces vers soient de 1855. Le poète songeait-il à lui-même ? à sa grandeur d'exilé solitaire, sur le rocher de Jersey ? Il se comparerait au Mont-Blanc ; mais lui, on l'insulte (Planche, Veuillot, Henri Heine, etc...).

Il nous reste aussi quelques vers çà et là.

Dans *Le Régiment du Baron Madruce*, par exemple, dans *La Légende des Siècles*, on lit ces vers :

« On sent que ces gaillards sortent des avalanches
Qui des cols du Malpas roulent jusqu'à Sallanches. »

L'auteur, a-t-on dit, a voulu désigner les deux extrémités du massif : « La Tête Noire sur Trient, d'un côté, la plaine où coule l'Arve, de l'autre. »

Dans ce poème :

« Le Mont-Blanc qui ne dit qu'à l'Himalaya : Frère ! »

est le symbole de la liberté :

« Est-ce que le Mont-Blanc ne va pas se lever ? ».

L'histoire du *Petit Roi de Galice* se passe évidemment en Espagne. Mais quand on lit :

« Près du petit pré vert pour la halte choisi
Un précipice obscur, sans pitié, sans merci,
Aveugle, ouvre son flanc, plein d'une pâle brume »,

comment ne pas penser à ce passage du Voyage à Chamonix :

« Devant nous, au fond du noir précipice, on voyait blanchir l'Arve... En ce moment le nuage se déchira au-dessus de nous, et cette crevasse nous découvrit, au lieu de ciel, un chalet, un pré vert et quelques chèvres imperceptibles qui paissaient plus haut que les nuées. Je n'ai jamais éprouvé rien d'aussi singulier. A nos pieds on eût dit un fleuve de l'enfer ; sur nos têtes, une île du paradis. »

Les impressions ressenties dans la vallée de Chamonix ou en Suisse se marièrent plus tard aux souvenirs du décor pyrénéen et les montagnes de *Masferrer (La Légende des Siècles)* ou de *Dieu* (Les Voix. 11° voix) peuvent être aussi bien les Alpes que les Pyrénées.

⁂

Quand Hugo cherche une comparaison pour caractériser son œuvre (grandiose), c'est au Mont-Blanc qu'il pense, si l'on en croit cette anecdote rapportée par Mina et André Guillois. A un éditeur qui voulait choisir dans ses ouvrages de quoi faire une anthologie, il répondit : « Croyez-vous que quelques pierres ramassées au flanc du Mont-Blanc feraient *tout* le Mont-Blanc ? ».

⁂

Victor Hugo qui a vu la montagne pour la première fois en 1825 dans notre région y reviendra par la suite mais ne retournera jamais dans la vallée de Chamonix.

En 1839, revenant de Suisse, il passe par Aix-les-Bains, le 24 septembre.

Pierre Soudan m'a signalé, dans l'*Industriel Savoisien* du 6 juin 1885, — paru donc après la mort de Victor Hugo (22 mai) et ses funérailles nationales (1er juin) — un article dont l'auteur prétend que Victor Hugo serait venu rendre visite à Eugène Süe, aux Barattes, à Annecy-le-Vieux. Cet épisode se situerait donc à l'époque où Victor Hugo se trouvait en exil. Si cette visite n'est pas absolument invraisemblable, disons qu'elle est peu probable et que, jusqu'à plus ample informé, il vaut mieux être prudent à ce propos, d'autant que ni le service des Archives de la Haute-Savoie, ni l'Archivio di Stato di Torino n'ont pu trouver trace de ce passage ou de la note que le ministre de l'Intérieur piémontais aurait alors adressée à l'Intendant Général d'Annecy.

Çà et là Victor Hugo fait allusion à la Savoie. En octobre 1839, il est à Nice et il note : « Le drapeau tricolore flotte dans les arbres au bout du pont comme une grosse fleur bleue, rouge et blanche. Attractif. En 1830, les habitants de Nice venaient en foule à la tête du pont pour le voir... Cette nation veut redevenir française. Régiment de Savoie travaillé par les suicides et les duels. Les soldats s'ennuient d'être sardes. »

Les rapports de Victor Hugo avec la Savoie ne s'arrêtent pas là.

En 1862, la question de la peine de mort est soulevée à Genève. De Guernesey, Hugo prend fait et cause pour la suppression de la peine de mort. « Qu'il ne soit pas dit qu'en remerciement et en échange, sur cet admirable coin de terre où Dieu montre à l'homme la splendeur sacrée des Alpes, l'Arve et le Rhône, le Léman bleu et le Mont-Blanc dans une auréole de soleil, l'homme montre à Dieu la guillotine ». Le projet de constitution est élaboré. Il maintient la peine de mort. Victor Hugo écrit : « Non, il n'est pas trop tard. Dans quelques jours,

le 7 décembre, le projet de constitution sera soumis au peuple ». En effet, la lettre de Victor Hugo fut publiée, le peuple vota et rejeta le projet de constitution.

Quelques jours après, Victor Hugo reçut une lettre pleine de jubilation d'un certain A. Gayet, de Bonneville, publiée dans *Actes et Paroles :* « Nous avons triomphé... Je ne suis qu'un homme bien obscur, monsieur, mais je suis heureux, je vous félicite et nous félicite ».

Que des Bonnevillois s'intéressent aux affaires de Genève, rien de plus normal. Bonneville était branchée sur Genève et lisait les journaux genevois. Les affinités libérales, les questions politiques unissaient Bonnevillois et Genevois. Qu'on se souvienne du mouvement pour la réunion du Faucigny à la Suisse.

Notre Gayet était, comme il le dit lui-même, un homme obscur puisque Paul Guichonnet ne l'a pas sur ses tablettes. Des recherches effectuées dans les listes de recensement et dans les registres d'état-civil, aux Archives départementales, n'ont pas permis de retrouver la trace d'un Bonnevillois nommé Gayet.

Victor Hugo était l'idole du Faucigny et on l'y a abondamment pleuré en 1885.

En 1869 une bibliothèque publique, La Glaneuse du Faucigny, destinée à propager les idées républicaines, avait été fondée. Victor Hugo avait envoyé, pour cette bibliothèque, un de ses portraits orné de sa signature. Il existe encore.

Après la guerre de 70, de retour à Paris, Victor Hugo reçut la visite de Joseph Mogenier, originaire de Taninges, ancien soldat d'Afrique, engagé volontaire en 1870 et lieutenant de la Compagnie des Francs-Tireurs du Mont-Blanc.

Le député César Duval raconte, dans la *Revue Savoisienne* de 1902 :

« Introduit avec ses camarades auprès du grand homme, Mogenier lui expliqua les vœux et les aspirations des prolétaires dont il était l'organe, et Victor Hugo, l'ayant écouté avec la plus grande attention, frappé de la chaleur de conviction, de l'éloquence naturelle et de la noblesse des sentiments de l'orateur, appela sa petite-fille Jeanne qui jouait avec son frère dans un coin du cabinet ».

Passons la parole à Mogenier lui-même, dont nous connaissons les mémoires grâce à Pierre Soudan qui a publié, dans la *Revue Savoisienne* de 1971, les passages les plus intéressants du *Cahier du Compagnon Mogenier dit « La France »* : « Nous causions, les enfants riaient. Victor Hugo les appela : « Petits lutins, on ne s'entend pas ! », dit-il demi-grondant. Les enfants grimpèrent sur ses genoux. Il dit à la petite, me désignant ainsi que mes deux camarades, « Embrasse la France ! ». La petite

se hissa, je la pris et elle, me prenant le cou, me dit en zézayant : « C'est toi, la France ? Tu n'es pas joli, tu sais ! ». Un fou-rire s'empara de mes deux collègues. Victor Hugo lui-même sourit ; craignant sans doute que je fusse surpris il nous dit : « Elle n'en fera jamais d'autres ». « C'est ainsi, dit César Duval, que « Mogenier reçut de notre illustre poète national le surnom de « La France » dont il est si justement fier ». (12)

Victor Hugo a collaboré, nous l'avons vu tout à l'heure, à *La Revue des Deux Mondes*. Et cela n'a pas été la seule fois. Or, le directeur de *La Revue des Deux Mondes*, c'était, on le sait, Buloz, originaire de Vulbens, près de Saint-Julien-en-Genevois. Voilà encore un lien entre Victor Hugo et la Savoie.

Peut-être y en a-t-il d'autres. Le dossier n'est pas clos. (13)

Par son arrière-petit-fils François, fils de Georges (le frère de la petite Jeanne qui a embrassé Mogenier) et de Charlotte Vian, les liens se sont resserrés encore. Maurice Novarina, membre de l'Institut, créateur de la chapelle Notre-Dame de Toute Grâce à Passy, de Bonlieu et du Palais de Justice à Annecy, pour ne citer que cela, — avec qui je suis entrée en relations grâce à M. Marcel Sauthier, Président de l'Académie Chablaisienne — a bien voulu me préciser que François Hugo, qui travaillait sous sa direction, a exécuté des ouvrages d'orfèvrerie : tabernacles, chandeliers, fonts baptismaux à l'église de Burdignin, à l'église du Col des Gêts, à l'église de Marignier, à l'église de la Forclaz, etc...

François Hugo est enterré au cimetière du Biot, en Haute-Savoie, où il avait une maison de campagne.

Son arrière-grand-père repose au Panthéon depuis un siècle — « un siècle de légendes », comme disaient avec esprit, au début de cette année 1985, les affiches dans le métro parisien.

Nous avons aujourd'hui essayé de pénétrer un peu dans l'intimité, dans l'intimité savoyarde si je puis dire, de ce personnage que la gloire a auréolé jusqu'à en faire un personnage de légendes.

Georgette CHEVALLIER

---

(12) Cet épisode est rapporté par Henry Bordeaux dans son roman *Le Pays natal* 2e partie chapitre IV. Il a changé le nom de Mogenier en Vogenier.

(13) Je n'ai pas trouvé de dessins de Victor Hugo concernant la Savoie. On sait qu'avant 1827 on n'a guère que les croquis d'un cahier de collège. « Différents témoignages permettent de penser cependant que Victor Hugo « griffonnait » dès cette époque, mais ces dessins n'ont pas été conservés », dit Judith Petit, Conservateur en Chef du Petit Palais.

D'autre part, c'est peut-être le moment de signaler qu'Alphonse Calligé, élu Membre Effectif de l'Académie Florimontane en 1865, a composé une ode, (honorée d'une médaille au concours Victor Hugo ouvert sous les auspices de Th. de Banville et F. Coppée), intitulée *Victor Hugo*, publiée en 1881 et conservée à la Bibliothèque de l'Académie Florimontane.

Matériaux pour servir à l'Histoire du paysage de montagne
(VI)

(IIe PARTIE)

Le paysage de montagne autour du Mont Blanc

LES PICS, SOMMETS, ET CRÊTES

Une certaine familiarité avec la montagne conduisait nécessairement les artistes à figurer les pics, les sommets et les crêtes qu'ils voyaient. Il y eut une période de tâtonnement, comme dans les autres domaines du paysage de montagne, mais pics, sommets, et crêtes vont former un des éléments nouveaux du paysage que fournissait la montagne.

Les premiers essais sérieux semblent être, là encore, les travaux effectués pour *Voyages dans les Alpes*, de De Saussure. Dans ce domaine, c'est Marc-Théodore Bourrit qui a été l'exécutant, sous le permanent contrôle, semble-t-il, de De Saussure. Quatre études fondamentales forment, croyons-nous, la genèse de cette nouvelle discipline du paysage : les planches Va et Vb puis VI du tome premier : *Vue de l'Aiguille du Midi, située au NE du Mont Blanc* (Fig. 67), *Vue de l'Aiguille de Bellaval, située au SO du Mont Blanc*, et *Vue de l'Aiguille des Charmoz, au-dessous de Montenvert dans la vallée de Chamouni*. Si le dessinateur, Bourrit, a été exact dans la morphologie en général, on voit bien les difficultés éprouvées par le graveur C.G. Geissler devant ces objets insolites et tout à fait nouveaux. Geissler exécute d'autres travaux pour des paysages de montagne, mais on le sent ici pris de court, sans moyens décisifs et efficaces pour rendre un modèle difficile, hétérogène et nouveau. Néanmoins, on pourra reconnaître, pensons-nous, quelques qualités à ces trois paysages de montagne, qui forment des tableaux bien équilibrés et bien mis en page [1].

(1) Nos reproductions rendent imparfaitement la réalité des planches : celles-ci sont beaucoup plus nettes que ne le laisseraient penser nos reproductions.

Jean-Antoine Linck, grand dessinateur, va donner, à la fin du siècle, des œuvres déjà tout à fait assurées et d'une qualité artistique hors de pair pour l'époque. *Le Jardin du glacier de Talèfre* (Fig. 73), encore encombré d'un vocabulaire artificiel et conventionnel, forme, à l'intérieur même de ses faiblesses, un véritable tableau de pics, sommets, et de crêtes, paysage complet, qui peut être considéré comme une sorte de prototype de ce nouveau langage de paysagiste. Un dessin de la Bibliothèque de Genève, *Chamonix* (Fig. 82), dans ses formes arbitrairement stylisées, mais d'un accent vigoureux, confirme cette nouvelle catégorie du paysagiste de montage : pics, sommets, et crêtes. D'autres dessins de la collection Payot confirment cette orientation : *Face sud du Mont Blanc, vallée de Courmayeur, arête de Panterey* (sic) [Peuterey], *Pics et glaciers* (deux croquis sur papier vergé bleuté) (2).

Nous allons maintenant changer de siècle, et, comme pour les autres formes de paysage, nous allons voir la lithographie se substituer à la gravure. Samuel Birmann est un dessinateur et lithographe dont la production, en matière de paysage de montagne, est assez abondante. C'est encore *Le Jardin du glacier de Talèfre* (Fig. 75) qui va nous retenir un instant, malgré son écriture encore conventionnelle, mais qui ne nuit pas trop à l'effet d'ensemble, imposant. Le glacier se perd dans le lointain entre une double rangée de crêtes, d'où se détachent des sommets et des pics. Les artistes comprennent qu'il y a un effet plastique à tirer de ces singularités naturelles, et sommets, pics et crêtes, deviennent un des genres du paysage de montagne. L'artiste se montrera peut-être moins habile dans *A la Flégère*, lithographie dans *Souvenirs de la vallée de Chamouni* (Fig. 70).

Jean Du Bois est un artiste délicat, auquel le musée de Genève a opportunément consacré une exposition il y a peu de temps. Jean Du Bois s'est intéressé au paysage de montagne, pour lequel il lui a été demandé différentes vignettes pour l'illustration. Pour *Souvenirs de la Suisse*, publié à Genève en 1820, il reprend, lui aussi, le sujet, qui devient classique, du *Jardin du glacier de Talèfre* (Fig. 74). Sa composition est semblable à celle de Birmann, y compris l'archaïsme du langage ; cette analogie montre bien l'introduction définitive de ce type de paysage issu du paysage de montagne du massif du Mont Blanc.

Rodolphe Toepffer en est encore imprégné dans certains paysages de montagne des *Nouveaux voyages en zigzags* (Fig. 72), et Edouard Aubert de même, dans sa vue du *Lac Combal avec les Pyramides calcaires*, prise du Val Veni, dans un amas de crêtes, de sommets et de pics.

Plus près de nous, Elijah Walton reparaît avec un intéressant dessin *Peaks seen near Mont Blanc en route for Courmayeur*

---

(2) *Face sud du Mont Blanc* [...] (0,56 × 0,415). Ripaille, 1980, n° 21. *Pics et glaciers*, Ripaille, 1980, n° 28.

(Fig. 71), où le professeur sait bien mettre en évidence la qualité spécifique de ces formes terrestres qui montent et pointent vers le ciel. Mais, le plus bel exemple que l'on puisse peut-être donner est la fameuse aquarelle de John Ruskin, conservée au Fitzwilliam Museum de Cambridge, exécutée en 1849, *L'Aiguille Blaitière* [3] (Fig. 69), qui met en évidence, avec une acuité insurpassée, la morphologie de cette singularité minérale, que l'on voit se rattacher à d'autres aiguilles, à d'autres pics, à d'autres sommets formant crête. Il en serait de même de cet autre dessin, moins célèbre, mais qui confirme bien nos propositions : *Contours principaux de l'Aiguille Bouchard* (Fig. 94).

Plus près de nous, et à notre époque même, nous allons voir le genre se perpétuer, avec, parfois, de vrais « portraits » de cimes, avec Edward Compton : *Le Mont Maudit* (Fig. 76), aquarelle de 1908, impressionnant de majesté, *Les Grandes Jorasses depuis l'Aiguille du Tacul* (Fig. 78), parois quasi verticales, célèbres pour la difficulté de leur ascension, arête considérable où se multiplient les pics et les sommets, *L'Aiguille Noire de Peuterey* (Fig. 77), célèbre aussi pour les accidents qui s'y sont produits, aiguille sublime autour de laquelle fourmillent les pics et les crêtes [4], *Rochers du Mont Blanc* (3 873 m) (Fig. 100), ensemble complet de tout le chaos minéral que peut offrir la haute montagne en pics, sommets, et crêtes.

Enfin, composition saisissante de R. Müller-Harthan : *La Dent du Géant* (Fig. 68), datée de 1921, tire un parti décoratif exceptionnel et un effet saisissant d'élan et de puissance de cette forme : nudité du granit invincible s'étirant en hauteur [5].

LES COLS

Il y a comme une poésie des cols : ils sont lieux d'espérance ou lieux de chagrin ; ils peuvent séparer des mondes, comme être, au contraire, des lieux d'heureuses rencontres. Ils peuvent séparer des climats, comme séparer des hommes ; ils peuvent être lieux de passage comme lieux de défense. Aussi, les dessinateurs et les peintres se sont-ils généralement intéressés aux cols des Alpes, et, en particulier, à ceux qui entourent le Mont Blanc.

Le tour du Mont Blanc, tel que l'a inauguré De Saussure, compte cinq cols principaux et trois qui leur sont secondaires : le col du Bonhomme, intérieur à la Savoie, auquel on peut

---

(3) Dimensions : 0,248 × 0,356.

(4) *Mont Maudit* : 0,406 × 0,204, *Grandes Jorasses* : 0,409 × 0,316. Ces aquarelles qui appartiennent, comme les autres, au Club alpin autrichien qui les met en dépôt au musée d'Innsbruck, sont reproduites dans l'ouvrage mentionné plus haut : *E.T. Compton* [...], 1982, pages 161, 169, 175, 179.

(5) Le dessin est paru dans « Den Deutschen Alpenzeitung », année 1921. Il a été reproduit dans : Alfred STEINITZER : *Alpinismus in Bilder* (Munich 1924), page 250.

rattacher le col des Fours ; le col de la Seigne, qui fait frontière entre la Savoie et le Piémont ; le col Ferret, qui fait frontière entre le Piémont et la république valaisanne ; le col de la Forclaz, intérieur au Valais, auquel on peut joindre le col d'Arpette, et le col des Montets, intérieur à la Savoie, auquel on peut joindre le col de Balme, qui sépare de nouveau le Faucigny du Valais. Tous ces cols, que nous avons énumérés dans l'ordre du trajet, ont leur iconographie, et celle-ci va former un des nouveaux aspects apporté au paysage par le paysage de montagne du massif du Mont Blanc.

Les ayant énumérés dans l'ordre de marche du voyageur idéal, nous allons maintenant les reprendre dans l'ordre du temps. La plus ancienne figuration de col que nous puissions mentionner, est, croyons-nous, la magnifique aquarelle que John Cozens (1752-1799) a consacrée au *Col des Montets* (Fig. 102), dans le voyage qu'il faisait pour le compte du futur Lord Palmerstone. Le col des Montets, lorsqu'on le prend du nord vers le sud, donne une admirable vue sur la chaîne du Mont Blanc, et, en particulier, sur les Aiguilles, le Dru, la Verte, les Charmoz. L'artiste, tout en restant véridique dans la composition, a su conférer à cette chaîne du Mont Blanc une majesté particulière en insistant, plus qu'il n'aurait été nécessaire, sur l'enneigement, et son dessin a toujours été admiré, au point qu'il a dû en faire quelques répliques [1].

Une des plus belles œuvres qui suivraient serait l'aquatinte (?) gravée par Jean-Antoine Linck du *Col de Balme avec la vue sur le Mont Blanc et la vallée de Chamonix*. Nous reconnaissons bien l'écriture quelque peu archaïque de Linck, mais nous sommes aussitôt captivés par la douceur du coloris, hérité du maître Aberli, et si les formes, notamment dans les premiers plans, sont un peu molles et conventionnelles, la composition rend bien compte de l'étagement de toutes les parties, formant un tableau d'une grande séduction. Jean-Antoine Linck ne s'en est pas tenu là pour ce qui concerne les cols du tour du Mont Blanc, et la collection Payot renferme encore au moins deux dessins de vues prises des cols : *Le Mont Blanc vu du col de la Seigne*, et *Vue du Mont Blanc, de Bionnassay, de Trélette, du Pic du col de Seigne (sic) depuis le passage du Bonhomme* [2]. Le frère cadet Jean-Philippe avait, lui aussi, dans ses gravures coloriées, fait une place à quelques cols : « *Vue du Mont Blanc 2°, des Aiguilles du Midi, des Blaitières (sic), de Bionnassay, du passage de la Forclaz pour aller à Chamouni par Saint Gervais, prise depuis Sallanches* », et *Vue du Mont Blanc 3°, du Buet, de la vallée de Chamonix et de ses montagnes attenantes, prise le sommet du col de Balme* » [3].

---

(1) La version appartenant à Mrs. Cecil Keith, à Horsham, en Grande-Bretagne, a été exposée à Genève, en 1965, sous le no 26.

(2) Les deux dessins : crayon noir rehaussé, sur papier mauve (0,443 × 0,573 et 0,47 × 0,60) signés. Genève, 1965, n°s 73 et 74.

(3) Les deux gravures aux mêmes dimensions : 0,35 × 0,50. Genève, 1965, n°s 90 et 91.



Fig. 67
Vue de l'Aiguille du Midi
[« Peinture ? »] Dessin (2) de M.-Th. Bourrit
Extr. de : De Saussure : *Voyages dans les Alpes*
1779



Fig. 68
La Dent du Géant
Dessin de R. Muller - Harthau
publié dans :
Deutschen Alpenzeitung
1921

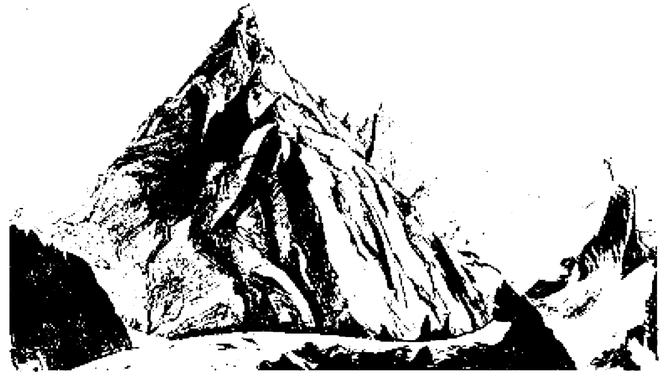

Fig. 69
L'Aiguille de Blaitière
Dessin de J. Ruskin
Cambridge, Fitzwilliam Museum
(Ph. Musée)



Fig. 70
Une prise à la Flégère
Dessin de Samuel Birmann
Lithographié pour : *Souvenirs de la vallée de Chamonix*

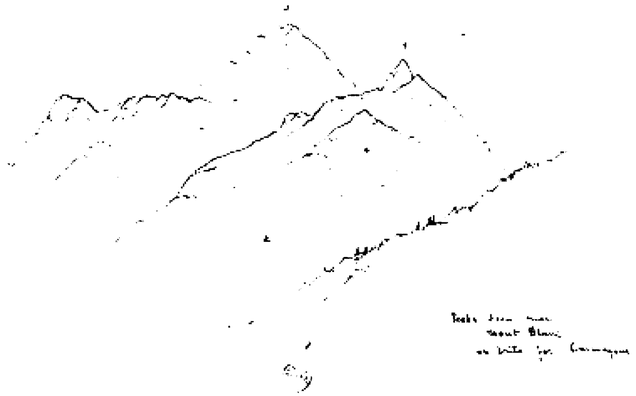

Fig. 71
« Sommets vus près du Mont-Blanc en route pour Courmayeur »
Dessin de Elyjah Walton
pour : Elyjah Walton :
Peaks in pen and pencil
1825. (Photo B.N.)



Fig. 72
Paysage de sommets
Dessin de Rodolphe Toepffer
pour : R. Toepffer :
Nouveaux voyages en zig-zag
1855. (Photo B.N.)

Trois paysages de montagne : pics, crêtes et sommets, pris au « Jardin » dans le glacier de Talèfre

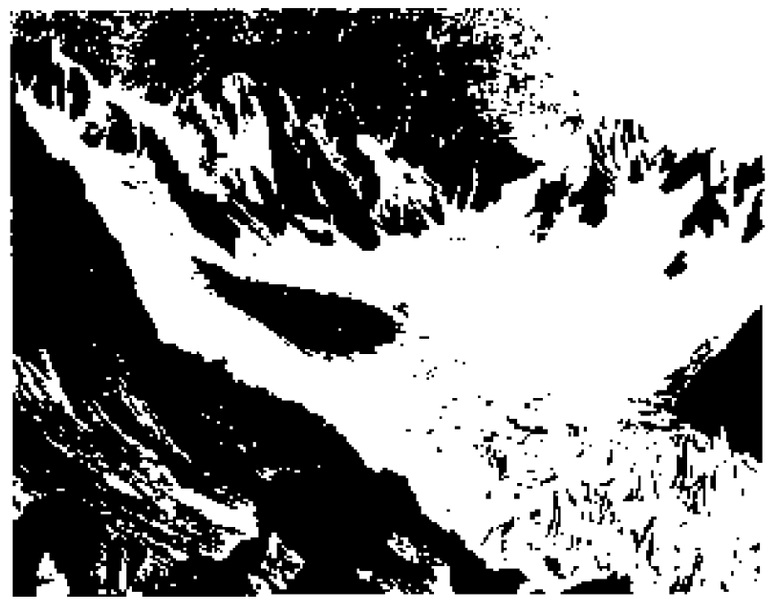

Fig. 73
Jean Antoine Linck
Paysage de pics, crêtes et sommets pris au glacier de Talèfre
Gouache
Annecy, Collection Payot



Fig. 74
J. Du Bois
Paysage de pics, crêtes et sommets pris au glacier de Talèfre
Lithographie pour : *Souvenirs de Suisse*
(Genève, vers 1820). (Photo B.N.)



Fig. 75
Paysage de pics, crêtes et sommets pris au glacier de Talèfre
par Samuel Birmann
pour : *Souvenirs de la vallée de Chamonix*
Lithographie

Paysages de montagne : pics, crêtes et sommets trois aquarelles de E.T. Compton



Fig. 76
E.T. Compton
Le Mont Maudit
Aquarelle
Innsbrück, Tiroler Museum.
(Photo Musée)



Fig. 77
E.T. Compton
L'Aiguille noire de Peuterey
Aquarelle
Innsbrück, Tiroler Museum.
(Photo Musée)



Fig. 78
E.T. Compton
Les Grandes Jorasses
Aquarelle
Innsbrück, Tiroler Museum.
(Photo Musée)



Fig. 79
« Vue du Mont-Blanc sur l'Allée Blanche en descendant du col de la Seigne à Cormayeur »
[Peinture ?] Dessin (?) de M.-Th. Bourrit gravé par « R..x » (?) pour :
M.-Th. Bourrit : *Description des cols ou passages des Alpes*
(Genève 1803). (Photo B.N.)

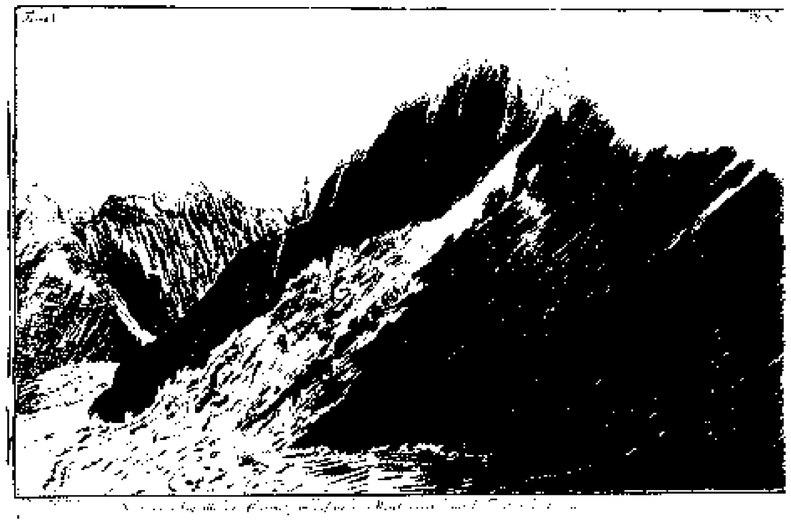

Fig. 80
« Vue de l'Aiguille des Charmoz au-dessus de Montenvers dans la vallée de Chamonix »
[Peinture ?] Dessin (?) de M.-Th. Bourrit gravé par C.G. Geissler
pour : H.-B. De Saussure : *Voyages dans les Alpes* (1779). (Photo B.N.)



Fig. 81
« La source de l'Arveiron »
Aquatinte ? d'Albanis Beaumont
pour : Ablanis Beaumont : *Voyage pittoresque aux Alpes pennines*
(London, 1787). (Photo British Museum)

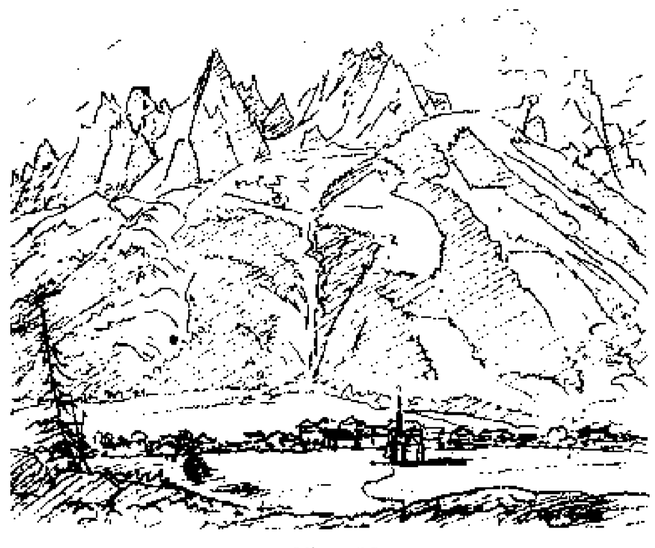

Fig. 82
Les aiguilles de Chamonix
Dessin de Jean-Antoine Linck
Vers 1790
Genève, Cabinet des Estampes. (Photo Musée)



Fig. 83
« Vue de l'Aiguille de Bellaval située au S.O. du Mont-Blanc »
Dessin de M.-Th. Bourrit gr. p. C. G. Geissler
pour : H.-B. De Saussure : *Voyages dans les Alpes* (1779)
(Photo B.N.)



Fig. 84
« Vallée du Rhône du haut de La Forclaz »
Dessin de Daubigny gravé sur bois de fil par Trichon
pour : R. Toepffer : *Nouveaux voyages en zig-zag*
(Paris 1854)



Fig. 85
« Vue de la source de l'Arveiron »
Peinture de P. Vanderberghe, dessiné par L. Boulanger, gravé par Simon Malgö
Stockholm vers 1815. (Photo Bibl. Nat. Suisse).



Fig. 86
Les Aiguilles du Dru et Verte, avec la Mer de Glace
Dessin aquarellé de Hans Escher von der Lindt
Vers 1790
Zurich, Polytechnikum. (Photo Polytek)



Fig. 87
Vallorcine
Dessin aquarellé (?)
XVIIIe siècle
localisation non connue de nous



Fig. 88
« *Chamouni et le glacier du Bois* »
Dessin de A. Cuvillo, lithographié
Vers 1830. (Photo B.N.)



Fig. 89
« *Vue du Mont-Blanc prise de la route de Chamouny* »
Dessin de Chavnaux (?), lithographié et colorié
1855. (Photo B.N.)

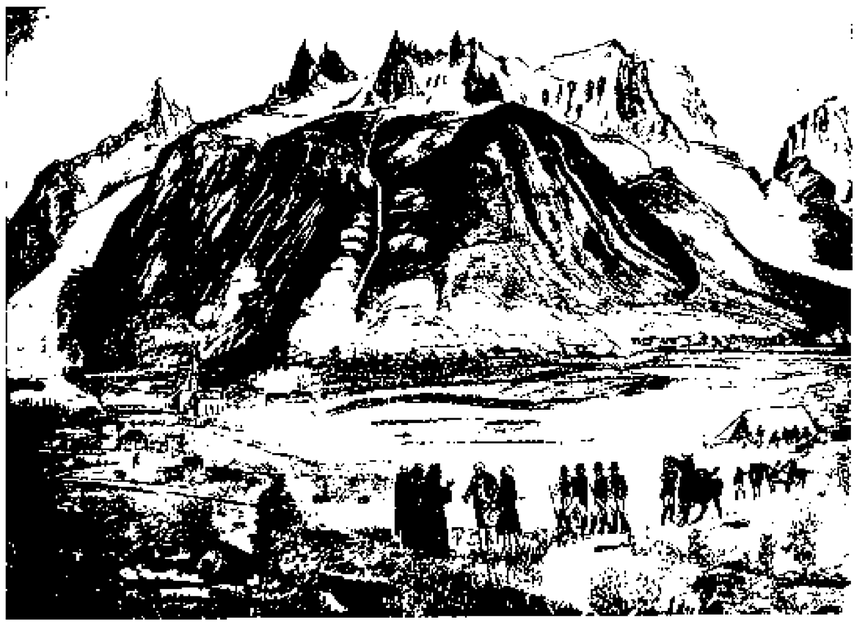

Fig. 90
Rencontre de Windham et du prieur de Chamonix
Dessin aquarellé
Vers 1850
Localisation non connue de nous



Fig. 91
Le Mont-Blanc vu de Chamonix
Lithographie
Vers 1820



Fig. 92
Vue de la chaîne du Mont-Blanc
Dessin aquarellé de John Ruskin
Vers 1830



Fig. 93
« The glacier des Bossons, Chamouni »
Sepia de John Ruskin
1849
Oxford, Ashmolean Museum. (Photo Musée)

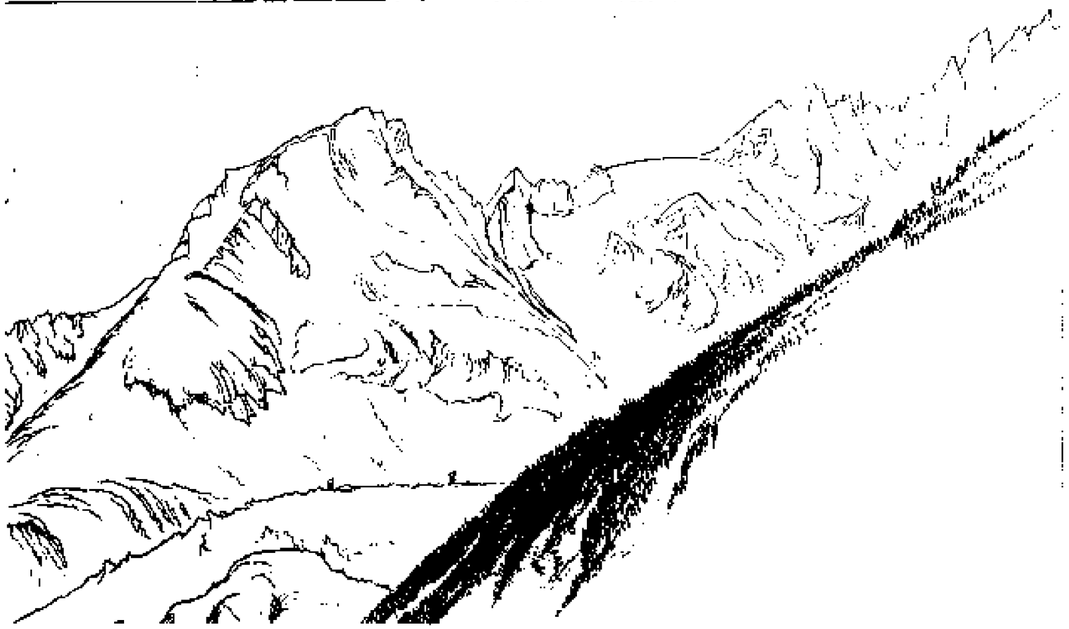

Fig. 94
Contours principaux de l'Aiguille Bouchard
Dessin de John Ruskin
Vers 1830



Fig. 95
« L'Aiguille du Dru prise du Montenvers » (sic)
Aquarelle d'Eugène Ciceri, lithographiée pour :
Eug. Ciceri : *la Suisse, la Savoie, le Tyrol*
1860. (Photo B.N.)
1860 (Photo B.N.)



Fig. 96
« Mont-Blanc from the Valley of Chamounix »
Dessin (anonyme ?) gravé sur acier. (Photo B.N.)



Fig. 97
« Le Mont-Blanc »
« Dessin d'après nature » par Dandiran et lithographié par lui pour : *Suisse et Savoie*
(Paris 1838). (Photo B.N.)



Fig. 98
Paysage du haut Val Veni, sous le col de la Seigne
(Vallée de la Lex blanche)
Dessin d'A. de Bar, gravé sur bois de fil par Sotain pour : R. Toepffer : *Nouveaux voyages en zig-zag*
(Paris, 1855). (Photo B.N.)



Fig. 99
« The Aiguille Verte »
Dessin d'Elijah Walton lithographié pour :
Elijah Walton : *Peaks in pen and pencil*
(London 1866). (Photo B.N.)



Fig. 100
Rochers du Mont-Blanc
Aquarelle de E.T. Compton
Vers 1908
Innsbrück : Tiroler Museum
(Photo Musée)



Fig. 101
Le Bonhomme et la montée
Dessin de R. Toepffer (?) gravé par Jahyer
pour : R. Toepffer : *Nouveaux voyages en zig-zag*
1855



Fig. 102
Le col des Montets, le Dru, et la Verte
par W. Pars (vers 1785)
Aquarelle
(collection particul.)

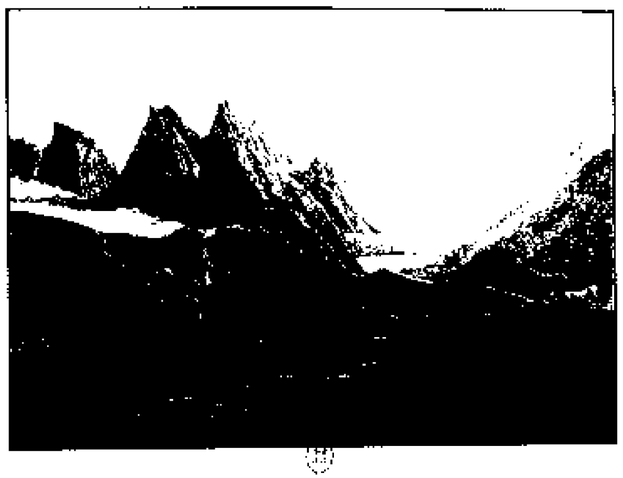

Fig. 103
Le col de la Seigne
par Maximilien de Meuron
gravé en aquatinte par Himely
Début du XIXe siècle



Fig. 104
Le col des Fours et la Montée
Dessin de R. Toepffer gravé sur acier (?)
pour : R. Toepffer : *Nouveaux voyages en zig-zag*
1855



Fig. 105
Le col de Balme
Dessin de Terry lithographié par lui-même
pour : Francis Wey : *La Haute-Savoie, Récits de voyage et d'histoire* (Paris, 1866)
(Photo B.N.)



Fig. 106
Au col de la Seigne
Dessin de R. Toepffer gravé sur acier (?)
pour : R. Toepffer : *Voyages en zig-zag*
(Paris 1844). (Photo B.N.)

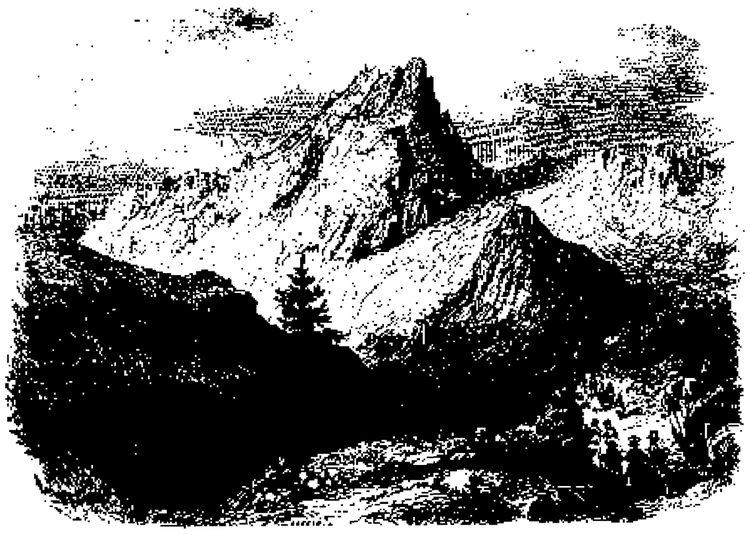

Fig. 107
Montée au col du Bonhomme
Le Plan des darnes
Dessin d'A. de Bar (?) gravé sur bois de fil par Sotain ? pour :
R. Toepffer : *Voyages en zig-zag* (Paris, 1844). (Photo B.N.)



Fig. 108
« The col de Balme »
Dessin de W.H. *Bartlett* gravé sur acier par S.T. Davies
pour : *William Beattie : Switzerland*
London 1836. (Photo B.N.)



Fig. 109
« Le col de Fenêtre »
Dessin d'A. de Bar gravé sur bois de fil par Barisle
pour : R. Toepffer : *Nouveaux voyages en zig-zag*
(Paris, 1854). (Photo B.N.)



Fig. 110
« Vue de la vallée de Chamouny prise du col de la Balme »
« Dessin d'après nature » par Devoy et lithographié par lui
pour : *La Suisse*
(Paris, 1845). (Photo B.N.)



Fig. 111
« Mont-Blanc from the col de Balme »
Dessin (anonyme ?) lithographié
Vers 1825. (Photo B.N.)



Fig. 112
« La vallée de Chamonix vue du col de Balme »
Dessin de J. Du Bois, lithographié pour :
Souvenirs de Suisse
Vers 1820. (Photo B.N.)



Fig. 113
« Mont-Blanc and the valley of Chamonix from the col de Balme »
Dessin de Birmann, lithographié par J.O. Harding
Vers 1820. (Photo B.N.)



Fig. 114
Le col de Balme, l'Aiguille Verte et le Mont-Blanc
Dessin d'Eug. Ciceri lithographié par lui pour :
Eug. Ciceri : *la Suisse, la Savoie et le Tyrol*
(Paris, 1860). (Photo B.N.)

Suite de paysages de montagne romantiques ou visionnaires pris dans le massif du Mont-Blanc

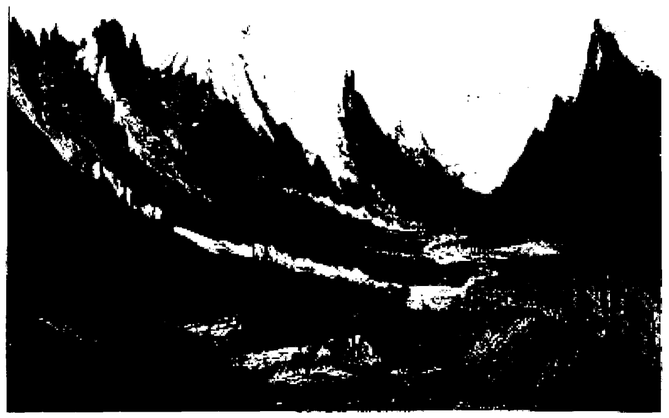

Fig. 115
Vue romantique de la vallée de Chamonix
Dessin de Begin gravé sur bois de fil
pour : *Voyage pittoresque en Suisse, en Savoie et sur les Alpes*
1852. (Photo B.N.)



Fig. 116
Vue romantique de la chaîne du Mont-Blanc de nuit
Peinture (huile sur toile)
de Ludwig Schnorr Von Carosfeld
Vienne, Österreichisches Gallerie
(Photo Musée)



Fig. 117
Vue romantique de la chaîne du Mont-Blanc
Tableau de Delamotte gravé par Th. Lupton
1828



Fig. 118
L'Aiguille du Dru
Dessin visionnaire de J. Ruskin

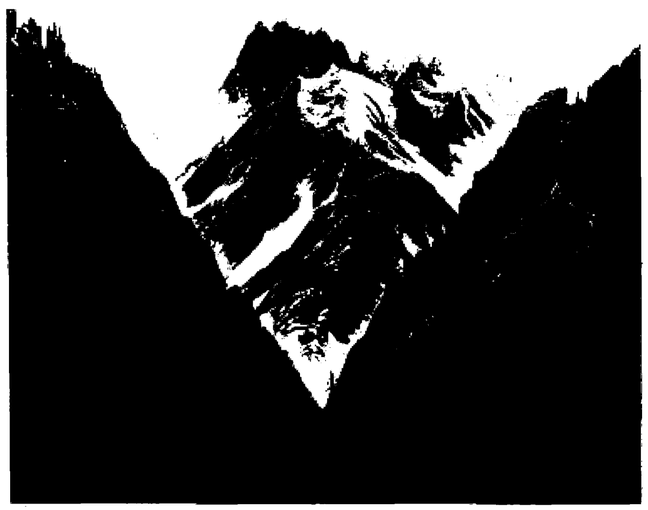

Fig. 119
Vue romantique du massif du Mont-Blanc prise du Montenvers vers les Grandes Jorasses
par Carl Gustav Carus
Tableau (huile sur toile)
Essen, Folkwang Museum
(Photo Witzel)



Fig. 120
Le glacier des Bois
Dessin visionnaire de J. Ruskin



Fig. 121
« Galerie de la Tête Noire
route de Martigny à Chamonix, Valais »
« Dessiné d'après nature » par Eugène Guerard, et lithographié par lui pour : Eugène Guerard : *La Suisse*
(Paris, 1849). (Photo B.N.)



Fig. 122
« L'orage (Val Oursine) »
« Dessiné d'après nature » par Eugène Guerard et lithographié par lui pour : Eugène Guerard : *les touristes*
(Paris, 1872). (Photo B.N.)



Fig. 123
« Glacier of Bossons (Valley of Chamouni) »
Dessin de W.H. Bartlett, gravé sur acier par S. Lacey, pour : William Beattie : *Switzerland*
(London, 1836). (Photo B.N.)



Fig. 124
« The source of the Arveizon, Valley of Chamouni »
Dessin de W.H. Bartlett, gravé sur acier par W. Radelyffe, pour : William Beattie : *Switzerland*
(London, 1836)

Suite de paysages de montagne : panorama
Le Mont-Blanc



Fig. 125
« Montagnes qui bordent au sud de la vallée de Chamonix »
Peinture de Bourrit gravée par Wexelberg
pour : De Saussure : *Voyages dans les Alpes*
1779. (Photo B.N.)



Fig. 126
« Le Mont-Blanc vu en face du côté de l'Allée Blanche »
Dessin de Bourrit gravé par Wolfgang-Adam Toepffer
pour : De Saussure : *Voyages dans les Alpes*
1779. (Photo B.N.)



Fig. 127
Panorama pris depuis le Montenvers
Tableau (huile sur toile)
Vers 1800



Fig. 128
Panorama de la chaîne du Mont-Blanc depuis le Brevent
Dessin (lavis d'encre de chine sur papier bleuté)
par Jean Du Bois, vers 1820
Annecy, collect. Paul Payot



Fig. 129
Panorama de la chaîne du Mont-Blanc pris à L'Argentière
par Jean-Antoine Linck
Aquatinte
1780



Fig. 130
« Profil du Mont-Blanc et des montagnes qui bordent l'Allée Blanche pris de la vallée de Ferret »
Dessin de Bartolozzi gravé par W.-A. Toepffer
1785
pour : De Saussure : *Voyages dans les Alpes*



Fig. 131
Panorama de « La partie inférieure de la vallée de Chamonix »
Aquarelle de W. Pars (gravée par W. Woollett)
Vers 1790
Londres, British Museum. (Photo Musée)

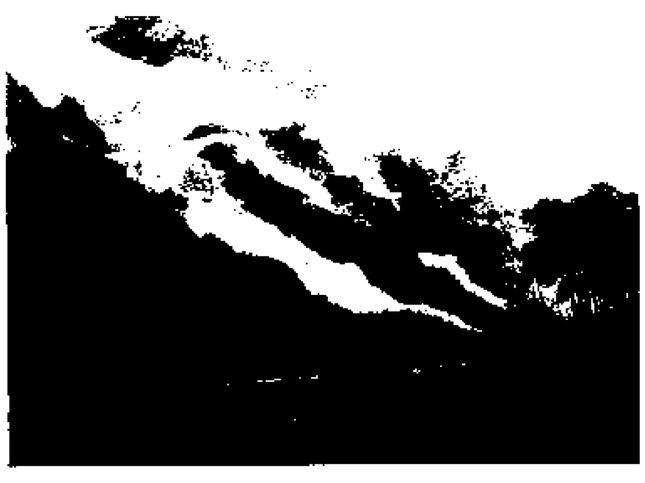

Fig. 132
Panorama de la chaîne du Mont-Blanc
par Ludwig Hess
Tableau (huile sur bois)
Vers 1790
Zurich, Kunsthaus. (Photo Musée)



Fig. 133
Panorama de la chaîne du Mont-Blanc pris depuis la Flegère
Jean-Antoine Linck
Vers 1790
Genève, Musée d'art et d'histoire
(Photo Musée)



Fig. 134
Panorama de la chaîne du Mont-Blanc
Peinture de Terry lithographiée par lui-même
pour : Francis Wey : *la Haute-Savoie, récits de voyage et d'histoire*
(Paris, 1866). (Photo B.N.)

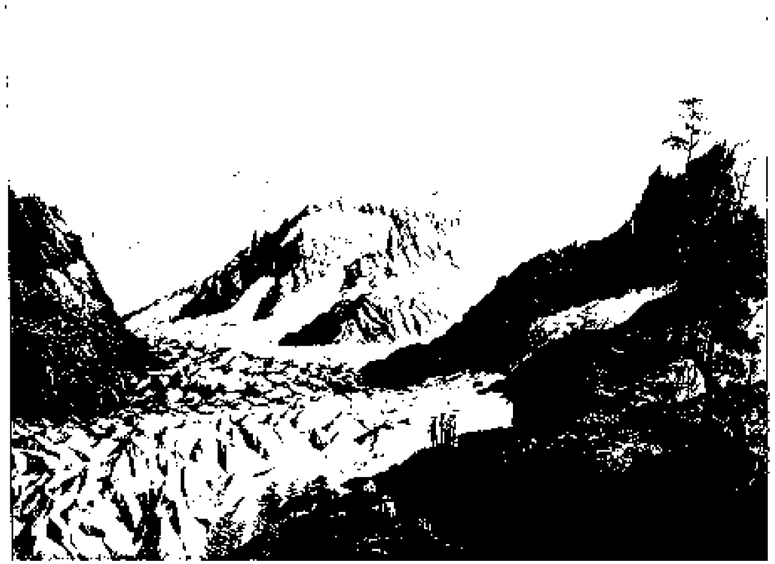

Fig. 135
« *Panorama de la Mer de Glace et de l'Hôpital de Blair pris du sommet du Montenvers le mois d'août 1781* »
Aquatinte de Carl Hackert. (Photo B.N.)

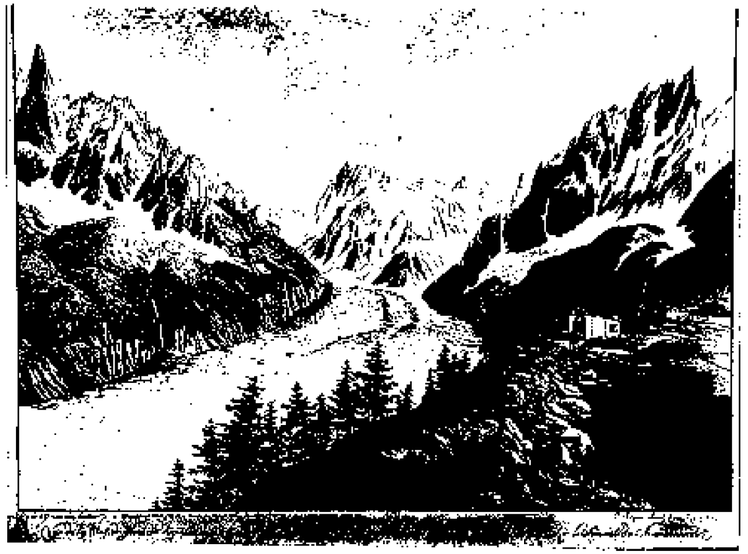

Fig. 136
« *Vue de la Mer de Glace, des Aiguilles, du Dru, d'Argentière, la Grande Jorasse, des Charmoz et des deux hospices sur le sommet du Montenvers* »
Aquatinte de Jean-Philippe Linck
Vers 1790. (Photo B.N.)



Fig. 137
« *Vue de la vallée de Chamouny prise au-dessus du village d'Argentière* »
Aquatinte (de Jean-Daniel Huber ?)
Vers 1780. (Photo B.N.)



Fig. 138
« *Vue de la vallée de Chamonix, de l'Aiguille du Midi et de celle d'Argentière prise au-dessus des Ouches* »
Aquatinte de Jean-Philippe Linck
Vers 1790. (Photo B.N.)

William Henry Bartlett (1809-1854), dessinateur anglais raffiné dans ses paysages d'illustration, s'intéresse aussi au col de Balme pour en donner la longue perspective de la vallée de Chamonix, mais l'habileté de son graveur, S.T. Davies, ne sauve pas son vocabulaire de la convention et de l'archaïsme dans sa planche du *Col de Balme* ; l'ensemble forme toutefois un bon tableau dans lequel paraît l'énormité du Mont Blanc à côté de ses satellites.

Une charmante peinture des environs de 1820, de Jean Du Bois, montre encore *La vallée de Chamonix vue du col de Balme.* Toute la délicatesse de ce délicieux peintre se retrouve dans la qualité du coloris, et l'on se délecte à voir les glaciers et les montagnes jouer des plus subtiles couleurs pour porter jusqu'au fond de la vallée le bonheur de ce jour de soleil sur le col, puis sur tout le paysage [4]. Dans ce tableau, où l'on aperçoit en évidence la borne-frontière entre Savoie et Piémont, on mesure la densité de l'aimable évocation à laquelle peut donner lieu un col. Vers la même époque probablement, Du Bois fera deux compositions pour l'illustration d'ouvrages, dont *Souvenirs de Suisse* ; ces vues, lithographiées, n'ont malheureusement pas la qualité et la distinction de la peinture (Fig. 112).

De même que dans les chapitres précédents, nous allons voir, à partir du début du XIXe siècle, le procédé de la lithographie se substituer de plus en plus souvent à la gravure. Toutefois, avant d'aborder la lithographie, donnons la place qu'elle mérite à une composition de De Meuron, gravée en aquatinte par Himely : *Col de la Seigne, Défilé of la Seigne* (Fig. 103), illustration pour un album sur la Suisse. La vue est prise au sommet du col en direction de la vallée de la Lex Blanche, dont De Saussure écrivait à son épouse que cette vallée était au-dessus de toute description. Les premiers plans sont écrits dans un langage quelque peu archaïque et arbitraire, mais on admire avec plaisir l'élan des Pyramides calcaires, qui sont comme des sentinelles à l'entrée de la vallée, et on suit cette dernière, entre ses deux rangées de montagnes, se prolonger, au-delà du glacier de la Brenva, dans un lointain indistinct, qu'on sait être le Val Veni et le bassin d'Entrèves.

Dans la lithographie, au milieu du siècle, l'une des meilleures pièces est peut-être celle du dessinateur suisse bien connu Birmann, croquis arrangé et mis en forme par J.D. Harding et lithographié chez Hullmandel : *Mont Blanc and the valley of Chamonix from the col de Balme* (Fig. 113). Le langage, toujours conventionnel, n'empêche pas l'impression de puissance majestueuse du Mont Blanc qui se dilue dans un horizon brumeux. Nous mettrions à côté la composition de Deroy, lithographiée par lui-même, et datée de 1845, illustration pour un album sur la

---

(4) Le tableau a été reproduit en couleurs dans Alfonso BERNARDI : *Il Monte Bianco - Dalle esplorazioni alla conquista (1091-1786)* (Bologna, 1965).

Suisse : *Vue de la vallée de Chamouny prise du col de Balme* (Fig. 110). Le langage est moins énergique que dans la vue précédente, mais on s'enchante toujours de la vue des lointains, partis de la hauteur sommitale d'un col. Par contre, nous devons classer parmi les moins bonnes œuvres *Mont Blanc from the col de Balme* (Fig. 111), rédigée dans un style tellement arbitraire qu'elle nous paraît grotesque ; il semblerait qu'on y reconnaisse le style de Price gravé par Vivarès, que nous avons déjà rencontré parmi les œuvres se rattachant au *Mont Blanc rêvé*.

Pour terminer ce chapitre sur la lithographie, nous mentionnerons des œuvres plus récentes : « *Vue générale du Mont Blanc sur le col de Balme, sur la limite du Valais et Savoie* », illustration parue dans l'album de J.-P. Lamy [5] ; *Panorama depuis le col de Balme*, par Christian Müller [6] ; *Le col de Balme, l'Aiguille Verte, et le Mont Blanc* (Fig. 114), du français Eugène Ciceri (1813-1890), illustration pour l'album *La Suisse, la Savoie et le Tyrol*, paru en 1860 ; la composition est écrite dans un langage beaucoup plus moderne, sinon parfois conventionnel. Ici, le col ne sert pas d'introduction au plaisir de voir se dérouler devant soi les péripéties pittoresques d'une vallée, mais de mettre en valeur l'Aiguille Verte et le Mont Blanc comme les deux grands héros de cet étonnant spectacle de la vallée de Chamonix. C'est la même vue que nous aurons, quelques années plus tard, avec la composition de Terry, *Col de Balme* (Fig. 105), lithographiée par lui même pour l'illustration d'un album ; mais ici le langage est peut-être plus sensiblement moderne encore.

Il nous faut faire une place un peu à part à Rodolphe Toepffer, qui, dans les diverses éditions de ses *Voyages en zigzags*, riches en paysages de montagne, a incorporé plusieurs vues de cols. Mais ici le procédé employé est encore différent : dans certains cas, ce sont des gravures sur zinc ou sur acier, selon la méthode très en faveur en Angleterre ; dans d'autres cas, il s'agit de gravures sur bois de bout, ou parfois, de fil. Quelquefois, il a obtenu la participation de grands peintres comme Calame ou quelques autres ; de Charles-François Daubigny (1817-1878), l'un des précurseurs de l'impressionnisme, il a obtenu une vue du col de la Forclaz : *Vallée du Rhône du haut de la Forclaz* (Fig. 84), gravée sur bois par François-Auguste Trichon (1814- ?), l'un des graveurs sur bois les plus réputés et les plus prolixes du XIXe siècle. Du col lui-même l'estampe donne peu de chose, mais elle rend compte, à juste titre, de l'émerveillement qu'éprouve le voyageur, lorsque, du haut du col, il laisse son regard vagabonder et se perdre dans les lointains de la région de Martigny et de la vallée du Rhône. Certes, ni Daubigny, ni son graveur ne sont très rompus au paysage de mon-

---

(5) C.A.F., 1965, n° 52.

(6) Dimensions : 0,623 × 0,192. Ripaille, 1980, n° 54.

tagne, mais au moins Daubigny, qui avait un culte sincère de la nature, a-t-il rendu, dans un langage malheureusement un peu pauvre, l'un des plus beaux points de vue qu'offrent les cols du tour du Mont-Blanc. Toepffer lui-même, s'est essayé à figurer ce col de la Forclaz, mais sa vignette, malheureusement, exagère la rapidité de la pente qui conduit du col à la vallée ; toutefois, on peut considérer cette œuvrette, par ailleurs agréable, qu'il a appelée « *Forclaz* », ce qui, en réalité, est le début de la montée de la vallée vers le col, aux environs et au-dessus de Martigny-Bourg, comme une œuvre significative.

Toepffer a certainement été plus heureux pour le col de la Seigne, dont la vignette porte le titre *Au col de la Seigne* (Fig. 106). Mais Toepffer, tout peintre qu'il ait été avant *Les Voyages en zigzags*, n'a pas bien reconnu, selon nous, le caractère du col de la Seigne. Certes, il a bien marqué la présence des Pyramides Calcaires, auxquelles il donne d'ailleurs des formes arbitraires tirées de l'iconographie archaïque de la montagne ; il marque aussi, avec emphase mais sans vérité, la présence du Mont Blanc, et on croit bien surprendre un souvenir de Brockedon du *Col du Petit Saint-Bernard*, dans le rendu du premier plan sur la gauche de la composition. Mais où est, dans tout cela, le caractère du col de la Seigne, qui, vers le sud, plonge assez rapidement vers la haute vallée de l'Isère, et vers le nord, vers la vallée de la Lex Blanche, si chère à De Saussure, et le pittoresque Val Veni, qui intéressa Edouard Aubert ?

Pour le reste, les cols n'ont pas intéressé Toepffer pour eux-mêmes, mais pour leurs abords, et, notamment, leurs « montées ». C'est ainsi que l'une de ses meilleures vignettes est consacrée à *Montée au col des Fours* (Fig. 104) gravée sur bois de fil par Erard (?) en 1856 [7]. Pour le col du Bonhomme, Toepffer obtient une vignette de Karl Girardet (1813-1871), peintre d'une grande notoriété dans le Neuchâtelois, gravée par Octave Jahyer (1826- ?) : *Le Bonhomme et la montée du Bonhomme* (Fig. 101). Girardet, qui n'était pas un néophyte en matière de paysage de montagne, a pourtant accentué très (trop ?) vigoureusement l'aspect montagneux du passage, mais le paysage reste comme un bon document véridique sur les impressions d'étrangeté, de solitude, et peut-être de danger, assaillant le « voyageur », qui, pour la première fois, s'aventure dans les montagnes. Il en est de même de la petite vignette de Toepffer lui-même pour le même site *Montée au col du Bonhomme*, très joliment gravée par Brognon (?) en 1844.

Il existe encore une vignette pour *Voyages en zigzags*, dessinée par De Bar et gravée sur bois de fil par Barisle (?) *Le col de Fenêtre* (Fig. 109). Bien que ce col n'appartienne pas proprement au massif du Mont Blanc, il semble qu'on puisse néanmoins

(7) Le col des Fours est celui qu'on peut emprunter depuis le col du Bonhomme pour atteindre, par le hameau la *vallée des glaciers*, le col de la Seigne.

le citer, car il relie le haut Val Ferret Suisse au col du Grand Saint-Bernard. Les « voyageurs » qui l'empruntent aujourd'hui le font pour agrémenter le tour du Mont Blanc d'une excursion supplémentaire. Dans son ensemble, la figuration du site est juste, mais le dessinateur s'est laissé entraîner, comme ailleurs, à accentuer le caractère montagneux et cahotique du passage, et, de plus, il ne figure que le gué que l'on passe avant de monter au col proprement dit, ou d'en descendre.

Nous terminerons cette revue des figurations de cols par une œuvre de E.T. Compton, que nous avons déjà rencontré en très haute montagne : ici, il représente le vallon et le *Col d'Arpette* (Fig. 56). Ce col met en relation le haut vallon du torrent Ferret, en Suisse, avec le col de La Forclaz. Il est utilisé aujourd'hui par les voyageurs du tour du Mont Blanc qui désirent éviter la longue boucle de marche que l'on fait par le plateau des alpages de Bovine. Mais ce col « fenêtre » offre un caractère nettement montagneux, l'aquarelle de Compton en rend nettement compte. Mais ce qui nous importera ici est de trouver un langage enfin résolument moderne de paysage de montagne, sans vocabulaire conventionnel et archaïque, avec une perspective sans défaut et des valeurs bien placées à chaque détail, laissant néanmois à l'ensemble un caractère d'unité qui en fait une œuvre d'art authentique.

LE ROMANTISME

A considérer l'ensemble de figurations de la chaîne du Mont Blanc et du Mont Blanc lui-même, il semblerait qu'on soit tenté d'y trouver parfois des accents de romantisme. Encore faudrait-il définir ce qu'on désigne comme romantique, et esquisser les limites de ce caractère. Et il est curieux qu'on ne soit guère enclin à employer le terme de classicisme, alors qu'on surprendra du « romantisme » dans certaines œuvres. Cela tiendrait, croyons-nous, à ce que la plupart des peintres et dessinateurs qui ont pratiqué le paysage de montagne, et en particulier dans le massif du Mont Blanc, se conformaient à une tradition académique ou traditionnelle, et que, de plus, beaucoup d'entre eux avaient séjourné à Rome et en Italie, comme étant le pays normatif par excellence. C'est ce que reprochera Rodolphe Toepffer aux peintres qui l'avaient précédé, et dont il qualifiait les paysages d' « italiques » ; ce qui leur conférait une certaine parenté, et, sans doute, une certaine unité dans le style.

Mais dès avant Toepffer, et surtout après lui, les paysages de montagne vont parfois prendre un caractère plus libre, souvent plus personnel, et parfois marqués par certains caractères, et que certaines habitudes d'esprit, et peut-être une certaine routine, nous font qualifier de « romantisme ». Au regard du paysage classique du XVIIe siècle, de Poussin ou de Claude

Gellée par exemple, l'illustration de l'ouvrage de De Saussure, paru en 1779, pourrait apparaître comme romantique. Mais nous croyons que certains paysages portent des caractères particuliers plus marqués que nous pouvons appeler romantiques.

Il y aura, dans cette catégorie, des paysages très divers, mais ils seront, pour la plupart, relatifs à la vallée de Chamonix et au Montenvert. On décerne, en général, le caractère de « romantique » aux œuvres exécutées à peu près à l'intérieur des dates entre lesquelles s'est développé le romantisme littéraire, de 1820 à 1840 environ. C'est le romantisme *historique*. Mais n'y a-t-il pas, par ailleurs, un romantisme *esthétique*, qui se serait développé bien avant cette époque et se serait peut-être prolongé après elle ?

Dès la fin du XVIIIe siècle, un artiste comme Karl Hackert, qui avait donné une *Vue de la vallée de Chamouny* aussi « italique » qu'il était possible, donne à la même époque une *Vue de la source de l'Arveyron* (Fig. 58), d'un style tout à fait différent, aux éléments heurtés, aux dissonances graves des couleurs, qui montre la nature dans son aspect le plus indomptable, et, dans la forme, des parties conventionnelles et arbitraires. Et de Jean-Antoine Linck, ce maître des vues « italiques » de la vallée de Chamonix, ne surprend-on pas un dessin : *Vue de Chamouni et de ses aiguilles*, qui nous livre un artiste très maître de lui dans sa fidélité aux traditions, se laissant aller à ses impulsions en présence du paysage si riche et si varié de la vallée de Chamonix ? [1] Et, de même, Paul-Louis De la Rive, ne se laisse-t-il pas gagner par ses sentiments personnels lorsqu'il peint, en 1802, *Le Mont Blanc vu de Sallanches. Effet du soir* [2], et, en 1814, *Le Mont Blanc vu de Sallanches. Effet du matin* [3].

Le peintre allemand Karl David Friedrich ne saurait être omis dans le paysage romantique, encore qu'il ne semble pas qu'il ait visité le massif du Mont Blanc ; mais son élève Carl Gustav Carus (1789-1869), qui est son reflet continuel, et à qui une très belle monographie a récemment été consacrée, non sans génie personnel, a fréquenté le Faucigny, et, dans le plus pur style Friedrich, il donne, en 1824, un grand tableau *Das Mont Blanc Massiv. Blick von Montenvert gegen die Grandes Jorasses* (Fig. 119) [4], aujourd'hui au Musée Folkwang, à Essen. Le changement de langage, de siècle à siècle, nous est très sensible, et il est bien certain que l'artiste a quelque peu déformé la vue pour donner à son tableau cette construction géométrique qu'a

---

(1) Le dessin est conservé à la Bibliothèque de Genève. Il est reproduit dans : Sandoz, 1971, p. 207, Fig. 16.

(2) Parmi les différentes versions de ce même site, il s'agit du tableau commandé par le prince Galizin (Toile, 1,29 m × 1,69 m), récemment entré au Musée de Genève (reproduit : Sandoz, 1971, p. 193, Fig. 6).

(3) Il s'agit là du tableau commandé par l'ex-impératrice Joséphine, aujourd'hui au Musée de Genève (reproduit : Sandoz, 1971, p. 195, Fig. 7).

(4) Dimensions : 1,35 m × 1,71 m. Reproduit dans : *Die Alpen und die Malerei*. Frankreich, by Marcel Rothlisberger (Rosenheim, 1982), Fig. 75.

tant affectionnée Friedrich. C'est cet arrangement mathématique, devant une nature déformée, qui nous fait immédiatement prononcer le mot : romantique.

Le paysagiste anglais William Alfred Delamotte (1775-1863) avait, de bonne heure, visité la Suisse et le Faucigny. Il en avait tiré bon nombre de dessins et de toiles, aujourd'hui dans des collections privées ou publiques. Son style est traditionnel et classicisant. Ainsi en témoigne son tableau *Vue de la vallée de Chamouni*. Or, ce tableau a été gravé en 1828 par Thomas Lupton (1791-1873) (Fig. 117), le grand graveur anglais qui inventa et pratiqua avec un art extrême la gravure sur acier. La gravure est parfaitement fidèle au tableau. Mais le graveur n'a pu s'empêcher de donner à l'œuvre un caractère que nous pouvons appeler romantique par l'aspect dramatique de l'atmosphère, l'effet redoutable de nuages menaçants, l'opposition des ombres et de la lumière qui annonce l'orage.

C'est encore à un anglais, William Beattie, que nous devons un des plus charmants livres du début du siècle sur la Suisse : *Switzerland*, publié en 1836 ; l'ouvrage est orné de nombreuses illustrations, par W.H. Bartlett, que nous avons déjà rencontré, et gravées sur acier, par divers artistes. Deux de ces planches offrent un caractère délibéré de romantisme : *The source of the Arveyron, valley of Chamouni* (Fig. 124), gravée par William Radclyffe (1780-1855), et *Glacier of Bossons* (Fig. 123), gravé par S. Lacey. Il ne paraît pas possible de ne pas attribuer à ces œuvres le qualificatif de romantiques : la première en raison du drame atmosphérique qui s'y joue par l'orage qui menace cet amas de glace, et les jeux de lumières et d'ombres opposées qui s'en suivent, la seconde par le sentiment de catastrophe qui émane de cette scène où le glacier semble en mouvement, et devoir tout anéantir devant sa progression [5].

Mais certains anglais n'ont pas été que romantiques : ils ont été parfois des visionnaires. C'est ainsi que nous qualifions deux dessins de John Ruskin (1819-1900) : *The glacier des Bois* (Fig. 120), lithographié en 1843 par Allen, et *The Aiguille du Dru* (Fig. 118), lithographié aussi par J.C. Armitage. Dans le premier, le glacier semble, au soleil levant, s'animer de mille facettes de lumière, tandis que des brumes se dissipent, le tout dans un mouvement giratoire inattendu et surprenant ; l'Aiguille du Dru n'est aperçue qu'au travers de nuées qui s'élèvent de la vallée comme celles d'un gigantesque incendie, qui nous dérobe tous les premiers plans.

Vers le milieu du siècle, le grand peintre allemand, qui voyage en Faucigny, Ludwig Schnorr von Carosfeld (1788-1853) donne une *Vue du Mont Blanc prise de Chamonix* (Fig. 116),

---

(5) A cette époque, le glacier des Bossons était en forte progression et menaçait de couper la liaison routière de Chamonix avec le bas pays.

comme personne ne l'avait fait avant lui. C'est une vue lunaire, pourrait-on dire, car on y voit la lune ronde qui se détache sur le ciel obscur, et qui illumine le Mont Blanc seul, alors que la vallée reste dans l'ombre, comme un gigantesque brillant placé là par les éléments. L'effet de surprise passé, on ne peut que ressentir de l'émotion devant cette montagne si singulière, qui propage sa lumière froide et sans éclat.

Dans le milieu du siècle encore, Eugène Guérard (1821-1866) dessine et lithographie diverses scènes de montagnes pour ses albums d'allure humoristique *La Suisse des Touristes*. Dans le premier, *Galerie de la Tête Noire, Route de Martigny à Chamonix* (Fig. 121), publié en 1849, apparaît le célèbre défilé de Tête Noire, qui a été la terreur des voyageurs empruntant l'itinéraire des cols de la Forclaz et des Montets ; toutes les figurations de ces passages délicats offrent d'ailleurs une allure romantique ; ici, l'effet est renforcé par l'étroitesse du passage entre le rocher et le précipice sous un ciel menaçant, dans des montagnes effrayantes. Dans la seconde, *L'orage (Val Oursine)* (Fig. 122), un orage se déchaîne sur des montagnes vertigineuses, tandis qu'un groupe de « touristes », réfugié dans une anfractuosité de rocher, assiste, avec inquiétude, à l'écoulement d'une cascade juste au-dessus d'eux.

Les récits, généralement illustrés, des « voyageurs » anglais qui ont tenté l'ascension du Mont Blanc sont nécessairement parfois romantiques, et nous les retrouverons dans l'étude de l'accès au rocher des Grands Mulets. Mais nous pouvons en citer une qui dépasse cet itinéraire puisqu'il s'agit de *La traversée du Grand Plateau de nuit*, extraite de l'ouvrage d'Albert Smith *The Story of Mont Blanc* (London, 1853) : on quittait les Grands Mulets vers deux heures du matin, afin de profiter d'une neige encore glacée, et, si tout allait bien, on traversait le Grand Plateau au déclin de la nuit, afin de pouvoir escalader en pleine lumière le difficile Mur de la Côte. C'est pourquoi nous voyons ici, de manière un peu humoristique, ces cordées, s'acheminant, au bord de crevasses menaçantes, sous le regard de la lune, vers l' « ancien passage supérieur », à l'altitude moyenne de 4 300 m, pour gagner ensuite le sommet du Mont Blanc. Cette marche nocturne est du plus pur effet romantique, encore que la précision topographique soit en grave défaut.

Il semblerait qu'après cette date de 1853 la phase romantique du paysage de montagne soit achevée. Pas tout à fait cependant. On peut mentionner une assez jolie *Vue de la vallée de Chamonix* (Fig. 115) (anonyme ?), gravée sur bois de fil, pour une illustration de Emile Begin : *Voyage pittoresque en Suisse, en Savoie, et sur les Alpes*, publiée à Paris en 1852. Elle nous rappelle étrangement le même point de vue dessiné par Karl Hackert. Mais, alors que celui-ci était classicisant et tout à fait « italique », ne dirait-on pas, ici, que les montagnes sont prises d'un mouvement de dévers vers l'axe de la vallée, ce qui confère

au paysage un aspect inattendu et curieux, une sorte de métamorphose, d'ailleurs homogène, à laquelle il serait possible d'appliquer l'épithète de romantique.

Il y eut à Chamonix, venu d'ailleurs, un peintre de très haute montagne, qui peignit sans arrêt, et jusque dans un âge avancé, dans les plus hautes régions glacières du massif du Mont Blanc : c'est Gabriel Loppé (1825-1913), à qui Henri Ferrand a rendu le juste témoignage que nous avons vu plus haut. D'après l'inventaire sommaire que donne Ferrand, il est aisé de voir que cet homme, d'une robustesse étrange, affectionnait les sentiments que peuvent inspirer à l'homme sensible la montagne à l'heure où elle s'évade de la nuit, comme à l'heure où elle s'y réfugie. Nul doute que ces tableaux qui expriment « le soir » ou « le lever du soleil » ne répondent à quelque sentiment romantique [6].

A une époque plus rapprochée de nous encore, nous pourrons aussi mentionner un tableau d'esprit romantique du genevois Alexandre Perrier (1862-1936), qui peint un *Mont Blanc à l'aube*, en 1919, (huile sur toile, 0,92 x 1,17), conservé dans une collection particulière à Genève (*Genève*, 1965, n° 98).

LES PANORAMAS

Il semblerait que la pratique du paysage de montagne dans le massif du Mont Blanc ait, sinon créé, du moins, multiplié et diversifié la pratique du panorama. A l'origine, le panorama est document. Plus on va avancer dans le temps, plus le panorama va devenir, comme les autres éléments du paysage de montagne, œuvre d'art. Quelques vues sont privilégiées, et on n'en sera pas surpris : le panorama pris du Montenvert, le panorama de la vallée de Chamonix elle-même, des panoramas pris sur la face est du Mont Blanc, c'est-à-dire sur le côté italien.

Panorama de la vallée de Chamonix.

Nous avons déjà vu avec quel émerveillement raisonné De Saussure avait contemplé le Mont Blanc depuis le sommet du

---

(6) Voici, parmi les titres relevés par Ferrand, ceux qui paraissent répondre aux sentiments romantiques de l'artiste :

Vue de la cabane de l'Aiguille du Goûter, avec un coucher de soleil flamboyant sur une mer de nuages (1873) ;

Une crevasse du glacier des Bossons, avec, au fond, l'Aiguille du Goûter, colorée en rose par le soleil couchant ;

Vue panoramique du Buet, le signal au premier plan, au fond coucher de soleil sur le Mont Blanc ;

Vue panoramique prise du sommet du Mont Blanc vers le Nord Est, au soleil levant, les Grandes Jorasses et le Mont Dolent s'éclairent ; au premier plan, trois touristes dont les ombres s'allongent sur la neige (effet saisissant) ;

Aiguille du Dru et Mer de Glace, coucher de soleil (1879) ;

Coucher de soleil sur le Mont Blanc, face à l'Est (1869) ;

Lever de soleil pris du Buet : Aiguille du Tour et Aiguille du Dru ;

Rhododendrons en fleurs : au loin, le Mont Blanc et le glacier des Bossons ;

Lever de soleil au Mont Blanc (1876).

Brévent, et nous avons vu aussi quelle réplique admirable Jean-Antoine Linck avait donnée en peinture à cette exigence du naturaliste. Celui-ci avait voulu lui-même que certains de ces panoramas fussent incorporés à son ouvrage. De là sont nés plusieurs de ces documents ou de ces œuvres d'art, que nous allons examiner. La série commencerait peut-être par cette vue des *Montagnes qui bordent au sud-est la vallée de Chamouni* (Aiguilles de Blaitière, du Plan, du Midi) (Fig. 125). Ce panorama extraordinaire, absolument insolite, et sans équivalent jusque-là, a été dessiné par Bourrit sans doute sur les indications précises de De Saussure, et gravé à l'eau-forte par F.G. Wexelberg (vers 1745- ?), venu de Salzbourg, et qui exécute quelques autres vues de montagne. Il figure comme « planche I° » dans le premier volume des *Voyages dans les Alpes*, de 1779. Le caractère strictement documentaire de cette œuvre destinée à un ouvrage de science apparaît dès le premier abord, et tous les détails topographiques apparaissent avec netteté. Plus d'un demi-siècle plus tard cette planche sera assez directement imitée par le dessinateur et lithographe Laurent Isidore Leroy (1797-1886) sous le titre *Chamonix et la chaîne du Mont Blanc*, pour l'illustration d'un album sur la Suisse, composé de ses propres dessins : *La Suisse pittoresque et monumentale*. Le dessin, légèrement plus développé, offre le même caractère de document sans offrir de qualités artistiques.

Le panorama de la vallée de Chamonix va conduire à une œuvre, quasi identique, directement inspirée de la planche de Bourrit-Toepffer, beau dessin colorié à l'aquarelle et à la gouache par Jean-Antoine Linck, et conservé au Musée de Genève : *La chaîne du Mont Blanc vue de la Flégère* (Fig. 133), sorte de développement grandiose de la *Vue du Mont Blanc, prise du sommet du Brévent*, que nous avons déjà vue [1]. On approche là à la qualité de la véritable œuvre d'art.

Le dessin de Bourrit gravé par Wexelberg, que nous venons de mentionner, a lui aussi une progéniture quasi directe dans le panorama de *La chaîne du Mont Blanc vue du sommet du Brévent* (Fig. 128), par le charmant dessinateur et aquarelliste Jean Du Bois, de la collection Payot. Il n'y a là aucun rapport avec l'œuvre de Linck que nous avons mentionnée plus haut, mais on y retrouve, tout au contraire, développés, tous les éléments et les caractères de la composition de Bourrit pour la première planche de *Voyages dans les Alpes* ; mais la vue, prise de plus haut que celle de Bourrit, qui avait été prise probablement de la Flégère seulement, énumère une infinité de détails qu'on ne trouvait pas chez Bourrit ; de plus, la vue est plus étendue, s'étalant de Largentière aux Houches environ. L'œuvre,

---

(1) Le Musée d'art et d'histoire, de Genève, en délivre une excellente photographie, mais malheureusement tronquée. On peut en avoir une vue entière, en couleurs, et mieux détaillée, à la page de titre de l'ouvrage de COUVERT DU CREST : *Une vallée insolite. La vallée du Mont Blanc* (chez l'auteur, 1980).

malgré ses indéniables qualités d'exécution, malheureusement toujours prisonnières de quelques archaïsmes de tradition, appartient encore à la catégorie des œuvres documentaires [2].

Mais il est une œuvre qui tranche nettement sur ce lot : c'est l'estampe (anonyme ?), publiée à Bâle en 1790 par Chrétien de Michel : *Panorama du massif du Mont Blanc d'après un plan en relief de l'ingénieur Exchaquet*. François Charles Exchaquet (1746-1796) était directeur des mines de Savoie, et minéralogiste passionné. L'ascension de De Saussure l'avait vivement impressionné, et il avait aussitôt entrepris de confectionner un relief en réduction, mais exact, de la chaîne du Mont Blanc. Ce relief eut tant de succès qu'il dut en exécuter quelques répliques, malheureusement en matériaux très fragiles. Quelques-unes ont subsisté et on a récemment mentionné l'existence de l'une d'elles. Mais la gravure se répandait plus aisément et Chrétien de Michel s'y employait activement. L'œuvre, d'ailleurs d'une grande exactitude, n'est que strict document, mais véritablement original. De Michel y a fait figurer l'itinéraire de De Saussure pour atteindre le Mont Blanc et ce document, s'il est exact, laisse soupçonner les difficultés considérables que les guides de De Saussure ne surent pas éviter, alors que les expéditions suivantes bénéficièrent de ces expériences. De plus, le relief d'Exchaquet livre, pour la première fois croyons-nous, un relief détaillé de la chaîne des Rochers Rouges sur la rive droite de l'Arve [3].

Autre document étrange, beaucoup plus tardif, mais précieux : le « *Plan du Mont Blanc* », publié en 1860 dans l'Atlas de l'ouvrage de Dr Pitschner : *Der Mont Blanc*. La vue est prise presque à vol d'oiseau, et omet une foule considérable de détails représentant le Mont Blanc comme presque entièrement recouvert de neige. Le procédé a l'avantage de rendre la topographie très claire et simple. Pitschner, lui aussi, note, mais cette fois-ci avec plus d'exactitude, l'itinéraire pour gagner le sommet du Mont Blanc. On mesure là toute l'expérience des guides qui ont su profiter des caractères du sol pour préciser un itinéraire plus rationnel et moins pénible. Il va de soi que l'œuvre n'est que documentaire et on remarquera que le sommet du Mont Blanc est représenté comme une demi-sphère, ainsi que dans l'estampe que nous avons précédemment mentionnée parmi les témoignages du *Mont Blanc rêvé*.

Nous entrons maintenant dans le domaine du panorama pris à la Mer de glace. Là aussi nous allons trouver des œuvres qui appartiennent à la catégorie du documentaire, mais nous observerons une assez rapide évolution vers l'œuvre d'art. L'un des documents les plus anciens que nous puissions examiner est la vue que donne Bourrit dans sa *Description des cols ou*

---

(2) Lavis d'encre de chine sur papier bleuté (0,215 × 0,585). Exposition au Palais Eynard, à Genève, en 1969-1970, n° 79.

(3) Un exemplaire de cette ravissante estampe se trouve au Cabinet des estampes de Genève et a figuré à l'exposition de Genève, 1965, n° 35.

passages des Alpes, publié à Genève en 1803. Dans « *Vue du Montenvert, la mer de glace, du grand Jorace, du Géant, de l'Aiguille des Charmaux et de l'Hospice* », nous avons peine à reconnaître le dessinateur précis des planches des *Voyages dans les Alpes*. La sécheresse, et même la naïveté de l'exécution, nous surprend. Mais, enfin, il s'agit bien du panorama aperçu du Montenvert. On retrouve là le dessin hésitant des *Aiguilles* de l'ouvrage de De Saussure. On ne s'étonnera pas de pouvoir contempler, très bien dessiné, le « *Temple de la nature* », dont Bourrit avait été chargé de surveiller l'exécution. L' « Hospice », relégué dans un second plan obscur, est l' « Hospice de Blair » ou « Hôpital de Blair », baraque en bois, qu'un riche voyageur anglais avait contribué à faire ériger là, afin que puissent trouver un refuge les voyageurs blessés au cours d'un « voyage » ou surpris par les mauvaises conditions atmosphériques.

Un excellent dessinateur, Louis Jules Frédéric Villeneuve (1796-1842), qui a donné d'excellents dessins de ses voyages en Italie, va nous décevoir dans son panorama lithographié *Vue du Montenvert et de la Mer de glace*, destiné à illustrer les *Lettres sur la Suisse par Goldberry et Engelmann accompagnées de vues dessinées d'après nature et lithographiées par M. Villeneuve*, publié à Paris en 1823. Le dessin est sec, sans attrait, chargé d'archaïsmes, et s'il cesse d'être un document au sens strict, il n'entre pas encore dans la catégorie des œuvres d'art. Une composition de Gabriel Lory (le fils ?) presque identique, *Vue du Montenvert, View of Montenvert*, gravée en aquatinte par Frédéric Salathé (1793-1860) pour l'album *Voyage pittoresque dans la vallée de Chamouni*, publié à Paris en 1826, nous laisse le même sentiment d'insuffisance, alors que ces artistes nous avaient accoutumés à de belles vues de montagne. Un Müller reprend, à la même époque, le même panorama, dans le même schéma, en le développant un peu plus vers le sud-ouest, c'est-à-dire vers la chute de la Mer de glace. Les montagnes sont traitées avec le même arbitraire et on n'observe dans cette lithographie (?) ni progrès technique, ni progrès artistique.

Mais un document qui a déjà l'allure d'une œuvre d'art, est l'aquarelle de John Ruskin *The Mer de glace from the Montenvert* (1843). Là, le langage est déjà moderne, on sent l'artiste qui a non seulement vu mais vécu, en quelque sorte, ce paysage, qui apparaît à la fois comme un document sur ces formes lointaines de la Mer de Glace, et comme une confession de sentiments mêlés devant ce spectacle si plein de mystère.

Situé en dehors de la zone de la Mer de Glace, le sommet du Prarion, qui ferme la vallée de Chamonix au sud-ouest, a aussi été un observatoire parfois utilisé avec profit. Nous men-

---

(4) Le dessin est reproduit en couleurs dans : Rey OPPENHEIM : *Die Entdeckung der Alpen* (Franenfeld und Stuttgart, 1974), pages 132-133.

tionnerons le panorama de la vallée de Chamonix, *Gebirgskette des Mont Blanc von der Höhe des Prarion im Forclaz - Gebirge zwischen dem Chamonixtal and dem Thal des Bonnant*, crayon et plume aquarellés et gouachés, daté 17 août 1816, par Hans Conrad (Kaspar ?) Escher von der Linth (1775-1859). Ce dernier est une sorte d'homme universel, minéralogiste, ingénieur, dessinateur, qui travaille de nombreuses années pour le canton de Zurich, qui, en reconnaissance, a ajouté à son nom la particule : von der Linth, et qui a laissé une quantité considérable de dessins (plus de 500) et de panoramas (plus de 200), que conserve, encore inexplorés, le Polytechnicum de Zurich. Escher von der Linth est une véritable découverte de notre époque pour les paysages de montagne, et il faut espérer que des publications prochaines nous les feront connaître. Le présent dessin, dans un langage résolument moderne, et, par ailleurs, d'une exactitude de topographe, appartient encore au domaine du document, mais il suffirait, semble-t-il, de peu de chose pour le hausser au niveau d'œuvre d'art.

Nous allons maintenant arriver à un lot de panoramas qui se hausse à un véritable niveau d'œuvres d'art. Ce sera peut-être la plus ancienne qui sera sinon la plus belle, du moins la plus attachante, d'ailleurs célèbre : *Vue de la Mer de glace et de Blair, du sommet du Montenvers, dans le mois d'août 1781* (Fig. 135) par Karl Hackert. Nous connaissons déjà bien l'artiste qui a donné, ou donnera, la charmante *Vue de la vallée de Chamonix prise près d'Argentière* (Fig. 137), et nous ne sommes pas surpris par la qualité de cette aquatinte. Hackert a devancé toute son époque par son entente parfaite du paysage de montagne, sachant respecter les échelles, maître dans l'art des valeurs qui expriment la distance, en possession d'un langage moderne, qui n'exclut pas tout à fait la convention traditionnelle, mais qui sait la rendre aimable. Dans une composition d'une lumière très « italique », cette œuvre reste un incunable du paysage de montagne, et ne sera pas surpassée.

Parmi ceux que Rodolphe Toepffer a rangés dédaigneusement parmi les « faiseurs de vues », il faut citer les frères Linck. De Jean-Philippe, le cadet, nous mentionnerons sa planche *Vue de la Mer de glace, des Aiguilles de Dru, d'Argentière, le Grand Jorasse, des Charmes et des deux hospices sur le sommet du Montenvert* (Fig. 136), de 1790 environ. C'est, si l'on veut, un document dans lequel tout est bien précisé et détaillé, et quoique rédigé dans un langage moins léger que celui de Jean-Antoine (l'aîné), et d'ailleurs encore entaché de conventionnel et d'archaïsme. Mais c'est un document qui a valeur d'œuvre d'art, par la qualité de sa composition et son aimable coloris. Avec la planche de Hackert, elle mérite, croyons-nous, le titre d'incunable du paysage de montagne.

---

(5) Dimensions 0,34 × 0,45. L'estampe a figuré à l'exposition C.A.F., 1937, n° 57.

Les œuvres qui suivent n'ont pas la même saveur, à l'exception de la dernière. *Vue du Mont Blanc prise du Couvercle*, composée pour l'album déjà cité, *Voyage pittoresque aux glacières de Chamonix et Vue du Mont Blanc prise du Couvercle* (1815), par Gabriel Lory fils, restent raides et conventionnelles. Il faudra attendre le paysagiste parisien, Eugène Ciceri (1813-1890), l'un des premiers grands lithographes d'un haut niveau artistique, pour trouver la lithographie *La Mer de Glace*, en réalité un véritable panorama de la région de ce glacier, illustration pour l'album *La Suisse et la Savoie*, publié à Paris en 1859, œuvre quasiment parfaite, au langage définitivement moderne, exacte, précise, bien composée, aux valeurs bien indiquées, répondant, en somme, dans le domaine de la montagne, à toutes les exigences du genre du paysage. A l'une des extrémités de l'évolution du paysage de montagne dans le panorama du Montenvert, nous avons placé les deux « incunables » de Karl Hackert et Jean-Philippe Linck ; à l'autre extrémité, nous pouvons placer la lithographie de Cicéri.

Comme partie principale, dont le panorama de Montenvert serait le complément naturel, nous avons maintenant à examiner les panoramas de la vallée de Chamonix.

La pièce documentaire la plus ancienne serait, sans doute, la planche dessinée par Bourrit *Vue du Mont Blanc et de la route par laquelle on atteint sa cime*, parue dans le IVe volume de *Voyages dans les Alpes*, publié en 1799. Nous avons là, sans trop d'archaïsme dans le vocabulaire, et avec la précision exigée par De Saussure, une vue complète de la vallée depuis la hauteur des Bois environ jusqu'aux Houches. Cette vue, qui n'est d'ailleurs pas la première. sera imitée, du reste par la force des choses, par plusieurs peintres qui chercheront à donner à leur œuvre un caractère artistique.

Parmi ceux-ci il aurait certainement fallu nommer en premier l'aquatinte de Jean-Antoine Linck : *Vue de la vallée de Chamouny prise d'Argentière* (Fig. 129), exécutée en 1780, sans conteste l'une des plus belles vues de la haute vallée de Chamonix, dans laquelle, dans un langage très paisible, et dans une composition très harmonieuse, « italique » pourrait-on dire, l'ensemble apparaît avec une unité sensible, que ne dément aucun des mille détails qui agrémentent la vue. Comme celle de Montenvert, cette vue ne semble pas avoir été dépassée en qualité.

Presqu'au même moment, le peintre zurichois Ludwig Hess (1760-1800), qui a été longtemps paysagiste en Italie, est attiré par la Suisse et le Faucigny. Vers 1785, il peint un tableau, *Chamonix mit dem Mont Blanc* (Fig. 132), qui est, en fait, un panorama de la vallée, d'ailleurs très semblable, et pour cause, aux précédents. Mais on y trouve déjà le langage naturaliste du XXe siècle, et, à cet égard, le tableau peut être considéré comme

l'œuvre d'un précurseur [6], au point qu'il a été jugé digne d'être gravé, tâche dont s'est acquitté le compatriote de Hess, Johann Heinrich Bleuler (1758-1823) [7].

L'aquarelliste anglais William Pars, que nous avons vu paraître avec tant de force à Montenvert, à la fin du XVIIIe siècle, va reparaître ici, avec non moins d'intelligence et de savoir faire, dans une grande aquarelle : *Lower part of the valley of Chamouni* (Fig. 131), conservée au British Museum, gravée par William Woollett (C.A.F., 1936, n° 95), magnifique panorama de l'ensemble de la vallée, pris depuis l'aval de Chamonix, et comprenant, dans une admirable souplesse, tout le jeu pittoresque des vallons et glaciers de la vallée « aux cent visages » [8].

Dans ce travail de Titan qu'est le panorama de la vallée de Chamonix dans son entier, nous allons retrouver, ce qui ne surprendra pas, Jean-Antoine Linck, avec la belle planche en aquatinte : *Vue de la vallée de Chamonix, de l'Aiguille du Midi et de celle d'Argentière prise au-dessus des Ouches* (Fig. 138). C'est le contre-pied de tous les panoramas faits jusqu'ici, et qui se feront encore : jusqu'ici on représentait la vallée d'amont en aval afin de se ménager l'effet du Mont Blanc imposant sa masse à tout le reste de la région ; Linck fait le panorama inverse et il faut bien reconnaître que son œuvre est aussi pittoresque que les autres, et que le plaisir est grand de voir se succéder tous les glaciers de l'aval vers l'amont [9]. A cette estampe majeure il est possible d'ajouter le panorama dessiné et gouaché *La chaîne du Mont Blanc vue de La Flégère*, conservée au musée de Genève [10].

Ce panorama des panoramas se terminera par l'examen de l'excellente lithographie de Lionel Terry, que nous avons rencontré déjà parmi les romantiques : *Le glacier des Bossons et les Aiguilles au-dessus de la vallée de Chamouni* (Fig. 134), qui nous livre une version quasiment parfaite du panorama de la vallée de Chamonix, dans un langage résolument moderne, qui ne pêche par aucune faiblesse, ni topographique, ni stylistique, et qui est, en quelque sorte, l'apogée de ce genre de panorama qu'a inspiré le paysage de montagne du massif du Mont Blanc. Nous ne ferons qu'ajouter à cette œuvre définitive un panorama de pareille qualité, lithographié et colorié par Charles Weibel (1769-1856), *Vue de la chaîne du Mont Blanc depuis La Flégère*, grande estampe dont une rare épreuve est conservée dans la collection Payot [11].

---

(6) Dimensions 0,33 × 0,47. Inventaire de la Kunsthaus de Zurich : n° 443.
(7) L'estampe porte le numéro 13 du catalogue de LEBLANC.
(8) Dimensions 0,13 × 0,19.
(9) Cette belle estampe figurait à l'exposition C.A.F., 1937, sous le n° 67.
(10) Mentionnée et reproduite dans notre étude : SANDOZ, 1971, page 208, Fig. 17.
(11) Dimensions 0,625 × 0,295. Exposition Ripaille, 1980, no 55.

Panoramas pris hors de la vallée de Chamonix.

Panoramas pris du côté italien du Mont Blanc.

Nous voudrions, pour terminer, consacrer un court chapitre aux panoramas concernant d'autres points de vue, pris en dehors de la classique et traditionnelle vallée de Chamonix. La plus ancienne des vues panoramiques serait le très beau panorama, anonyme, mais de Bartolozzi croyons-nous, gravé par W.-A. Toepffer en 1776, pour l'ouvrage *Voyages dans les Alpes*, de De Saussure : *Profil du Mont Blanc et des montagnes qui bordent l'Allée Blanche près de la vallée de Ferret* (Fig. 130). Nous pensons que ce panorama n'a pas d'équivalent jusque-là dans le paysage de montagne et qu'il ouvre la voie à ce nouveau thème du paysage de montagne que fournit le massif du Mont Blanc. Une autre planche, parue aussi dans le premier volume des *Voyages dans les Alpes*, aura une progéniture. C'est la grande planche : *Le Mont Blanc vu en face du côté de l'Allée Blanche* (Fig. 126), également dessinée par Bourrit, certainement avec des indications précises de De Saussure, et gravée par Adam Toepffer, que nous avons déjà vu à l'œuvre. Cette planche offre pour nous l'intérêt de présenter un panorama complet et exact de la chaîne du Mont Blanc, vu de la vallée de la Lex Blanche (confusion constante de termes avec Allée Blanche), depuis le col de la Seigne jusqu'au col Ferret, avec, dans le milieu, le grand glacier de la Brenva, qui partage le paysage en deux parties égales. Il semble que la vue soit prise du sommet du Cramont, dans la vallée de Courmayeur, où De Saussure s'était rendu, non sans peine, et d'où il avait dû faire des observations qu'il aura transmises à Bourrit. L'œuvre offre un aspect documentaire indéniable, mais s'approche déjà, quoique avec un vocabulaire encore parfois conventionnel et archaïque, d'une certaine qualité artistique qui retient et captive le lecteur.

Viendrait ensuite, pour l'époque mais non pour la qualité, l'estampe que nous aurions pu classer parmi celles du *Mont Blanc rêvé : Vue du Mont Blanc sur l'Allée Blanche en descendant du col de la Seigne à Courmayeur*, composition de Bourrit pour son ouvrage : *Description des cols ou passages des Alpes*, publié en 1803, que nous avons déjà mentionné ; l'estampe est bien postérieure à celles du *Voyages dans les Alpes*, et, là, lorsqu'il n'est plus conseillé ni contrôlé par De Saussure, Bourrit s'égare dans ses rêves. Certes, on reconnaît sommairement le paysage avec le Mont Blanc, grosse masse blanche dans le fond du tableau, les « Pyramides calcaires », qui bordent le col de la Seigne, mais ne sont pas là à leur place, et le val Ferret, qu'on ne saurait apercevoir depuis la vallée de la Lex Blanche. Mais, dans l'ensemble, malgré son écriture naïve, il s'agit bien d'un panorama, ce nouveau genre du paysage de montagne, qui, à ce titre, en est comme l'un des incunables.

Nous ne ferons que mentionner une œuvre de style populaire, à l'écriture naïve, aux maladresses et inexactitudes nombreuses : *La sortie des émigrés* [quittant la Savoie occupée par les troupes de la Révolution et refluant en Valais par le col des Montets et Vallorcine (1792 ou 1793)] ; nous avons là, à défaut d'exactitude, un panorama imaginaire du paysage du col des Montets jusqu'au village de Vallorcine.

Nous aurons à mentionner aussi un beau panorama du *Mont Blanc avec le doigt du Géant*, extrait de l'abondante et excellente illustration de la *Vallée d'Aoste*, d'Edouard Aubert, déjà mentionné. Du même panorama, mais pris en vue plus rapprochée, doit être mentionnée également la lithographie du dessinateur déjà cité, Armand Cuvillier : *Courmayeur* (vers 1850).

Voisine de cette époque et de ces lieux, serait la composition de Lory (le père ?), gravée en couleur par le grand paysagiste anglais Thomas Fielding (1758- ?) : *Vue des Jorasses et de la vallée d'Entrêves* (vers 1790), qui est probablement un des plus saisissants panoramas qu'ait suscités cette région à cette époque peu fréquentée. C'est encore un britannique, que nous avons déjà rencontré, le major J.P. Cockburn, qui, dans son album *Views of the valley of Aosta drawn from nature* (London, 1822-1823), donne un panorama de la chaîne du Mont Blanc, avec les Grandes Jorasses et le Doigt du Géant, d'une ampleur inégalée jusque-là pour cette région, dans une vignette au titre modeste : *Cormayor*, gravée par C.P. Dixon, un des nombreux artistes de cette dynastie de graveurs ; le paysage s'attarde beaucoup au pittoresque, mais la plus noble partie est le brillant panorama des hautes montagnes encore tout enneigées.

Le modeste dessinateur et lithographe français, A. Cuvillier, que nous avons déjà rencontré, a refait, vers 1850, à peu près le même panorama, en se souvenant peut-être de Cockburn, mais en donnant plus de relief, et, pourrait-on dire, de personnalité aux montagnes du massif du Mont Blanc, bien que le Cramont, au premier plan, soit traité de manière quelque peu conventionnelle. Mais, le plus beau panorama de ce même site, et environ à la même époque, est celui d'Edouard Aubert pour son ouvrage *La vallée d'Aoste* (1860) : la planche (gravée sur acier ?), *La Saxe et la Dent du Géant*, ouvre très largement le majestueux panorama. Ici, le pittoresque perd heureusement de son importance, pour reporter toute l'attention du lecteur sur la magnifique scène enneigée et couverte de glace, mais, il faut le reconnaître, traitée sans beaucoup d'exactitude, bien qu'on y aperçoive La Dent du Géant.

D'autres sites ont suscité de beaux panoramas : une très belle aquarelle gouachée, anonyme, de la collection Payot, montre, vers 1790, avec des détails savoureux, le site classique de la chaîne du Mont-Blanc vue des hauteurs de Sallanches, avec le village de Saint-Martin-sur-Arve. Aucun panorama de cette épo-

que, ni des époques postérieures, n'ouvre aussi largement l'horizon, tant vers l'est que l'ouest, et celui-ci, à ce titre, reste une des œuvres les plus marquantes de cette époque où le paysage de montagne conservait la saveur « italique ». Dans un domaine analogue, il faut mentionner une aquarelle, anonyme aussi, également dans la collection Payot, montrant, vers la même époque, le lac de Chedde, ce qui serait presque une banalité, si elle ne développait, au-dessus du lac, ce que n'avait pas fait Bourrit ni ses successeurs, et malheureusement de façon assez arbitraire, un magnifique panorama du Mont Blanc et des montagnes voisines.

Enfin, nous terminerons par une belle lithographie de Villeneuve, déjà rencontré, du *Mont Blanc vu depuis Servoz et de son ancien lac* (1827). Villeneuve était un paysagiste consommé, et le panorama qu'il nous laisse de ce site peu commun mérite toute notre attention parce qu'il définit, de façon parfaite, le point où est arrivé, dans un langage définitivement moderne, le panorama de montagne, issu de ce massif du Mont Blanc, qui a été l'une des plus dures mais des plus belles écoles du paysage de montagne des artistes.

Marc SANDOZ.

Etat et Nation dans la Savoie médiévale

Les spécialistes du Moyen Age débattent avec ardeur, depuis quelques décennies, de l'antériorité de la Nation par rapport à l'Etat (c'est souvent la thèse germanique), ou de celle de l'Etat par rapport à la Nation (c'est généralement la thèse française).

Les dictionnaires définissent d'abord la Nation comme « l'ensemble des êtres humains vivant dans un même territoire et ayant une communauté d'origine, d'histoire, de mœurs, souvent de langue » ; puis ils précisent que l'Etat est « une nation organisée, soumise à un gouvernement et à des lois communes ». Qu'en fut-il donc dans un pays du Saint Empire de civilisation française ?

Par ailleurs, la Savoie ressent le besoin de cimenter son organisation propre et son union, seul moyen de défendre ses intérêts et sa personnalité dans un monde de mutations institutionnelles et de brassages de population. L'histoire médiévale peut stimuler la réflexion à cet égard, par-delà le quotidien.

Cependant le sujet est des plus difficiles à aborder. L'Etat seul laisse des archives considérables et groupées, depuis le XIIIe siècle pour la Savoie. De là la tentation de croire que la Maison de Savoie a réuni des territoires, au milieu desquels un certain sentiment de communauté a pu s'esquisser plus ou moins. Certes, nul ne contestera que la fidélité à une Maison, alors remarquable, a groupé ses dépendants, mais l'Etat savoyard aurait-il connu une telle solidité à la fin du Moyen Age et ensuite, une si longue durée à travers les pires épreuves sans une base nationale ? Encore faut-il admettre que les idées d'Etat et de Nation n'ont pas attendu, pour naître, les périodes dites moderne et contemporaine.

I. — L'ETAT SAVOYARD

A travers l'énorme masse des archives de la Cour et de la Chambre des Comptes surtout et aussi à travers les études déjà effectuées sur ce sujet, de grands traits se dégagent : ceux d'un Etat fortement constitué.

1) *Une monarchie.*

Une autorité unique a fini par s'instaurer solidement sur des fondements bien posés aux XIe et XIIe siècles. Les essais antérieurs avaient échoué à la façon des Royaumes dits de Bourgogne : le 1er au VIme siècle en raison des attaques des Francs le 2me aux abords de l'an Mil du fait de la montée en puissance des seigneurs. La Savoie s'était, depuis 1033, incorporée dans le Saint Empire, du moins pour les comtés relevant d'Humbert Ier. Le premier des princes régnants de la Maison de Savoie avait su apparaître comme le grand soutien de l'Empereur en Royaume de Bourgogne, jouer de toutes les occasions d'accroissement territorial, attirer les seigneurs sous sa suzeraineté, songer déjà à garantir la continuité d'une génération à l'autre. Les successeurs ont peu à peu contrôlé les accès aux grands cols alpins et même jurassiens, tout en tirant le meilleur parti politique de cette position et en gérant strictement leurs domaines : de là une fortune croissante et une expansion d'envergure lancée par Thomas Ier.

Dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, sous Pierre II, les Humbertiens disposaient déjà des meilleurs atouts juridiques (notamment le célèbre anneau de Saint Maurice, insigne des Rois de Bourgogne, et le vicariat d'Empire), d'une force militaire importante et d'un réseau d'alliés s'étendant jusqu'en Angleterre. Au début du siècle suivant, Amédée V et ses fils développaient ce réseau à travers le monde byzantin.

Malgré cette puissance croissante, la monarchie avait dû s'employer à rallier un monde alpin très soucieux de son indépendance et composé de seigneurs laïcs et ecclésiastiques, de commnunautés rurales (très vigoureuses en montagne) et urbaines. Entreprise d'autant plus délicate que l'Etat renaissant commençait partout à imposer sa supériorité dans des domaines très sensibles à tous : juridiction et législation, monnayage et même imposition. Pour faire admettre de pareilles nouveautés, les Comtes de Savoie des XIII et XIVes siècles ont dû apporter bien des avantages : à tous, une protection constante et efficace ; aux seigneurs, des honneurs et d'indispensables avantages pécuniaires ; aux communautés rurales et urbaines, des franchises et une politique économique (création de foires et marchés, achats de la Cour et de l'armée, entretien des halles et ponts...) ; à des personnes de toute condition, entre 1 000 et 2 500 offices (emplois dans l'administration princière).

Tout cela ne pouvait désarmer les rivalités des Grandes Maisons, et chacun attend, ici tout particulièrement, l'évocation des Comtes de Genève. Leur spécialiste a trop bien narré le détail des événements pour qu'il faille revenir là-dessus. On notera seulement que les Genève eurent d'étranges choix, faisant honneur à leur courage et non à leur sens des réalités. Soutiens

de l'Eglise face à l'Empereur ou à ses représentants, ils s'engagent dans un combat séculaire contre l'évêque de Genève et échouent contre lui (accords de Seyssel en 1124 et de Desingy en 1219). Affaiblis, ils n'évitent pas le conflit avec Pierre de Savoie et ses frères, dès 1234, sans avoir les moyens de leur politique. Là aussi l'affrontement dure, car les Genève persistent dans leur hostilité qui leur vaut la perte de leurs positions au nord du Léman et du Rhône, ainsi que l'isolement de leurs alliés.

Il fallut l'intelligence d'Amédée III de Genève pour modifier, vers 1325, cette fâcheuse orientation, nonobstant la crise ultérieure de 1352-1358. L'affrontement avait nui aux deux adversaires. Au contraire, leur entente favorisa pour l'ensemble savoyard une prospérité, toute relative, mais remarquable, dans un XIVe siècle secoué par les dérèglements météorologiques et par les pestes. La Maison de Genève fut traitée en amie jusqu'à son extinction et, si Amédée VIII entreprit de récupérer tous ses droits à partir dc 1401, le premier Duc de Savoie sut, à partir de 1434, créer un apanage, garantissant la légitime autonomie du Genevois sans nuire à l'unité de direction de l'ensemble. Symboliquement, le château d'Annecy, revu par Amédée VIII et par ses successeurs, ne le cédait en rien à celui de Chambéry.

2) *Une administration efficace et attrayante.*

Le XIIIe siècle fut souvent le temps de la mise en place des monarchies administratives. La Savoie a suivi sans retard cette évolution, tendant à ajouter une armature nouvelle à l'organisation féodale. Les Comtes jugèrent bon de joindre à leur Conseil une notable Chancellerie, des services de l'Hôtel très étoffés, tout en recourant désormais à des officiers nommés et révocables. Mais ils firent preuve aussi d'originalité. D'une part, le châtelain, à l'échelon local, et le bailli, à l'échelon régional, exercèrent constamment tout pouvoir, à l'exception prudente des cas laissés aux juges de métier. D'autre part, les organes de contrôle furent puissants et stimulés par le Prince lui-même (à la Chambre des Comptes pour les finances et aux Audiences pour les suprêmes appels de justice), à défaut par l'envoi de commissaires de justice et de chargés de missions militaires. Enfin le Comte, passant presque continuellement d'une châtellenie à l'autre, circule alors dans la totalité du pays, connaît assez par lui-même les situations locales pour prendre des décisions adéquates et vérifie l'efficacité de ses officiers.

Ces derniers ne manquent généralement pas de zèle. Un office permet d'affirmer son rang ou de l'améliorer, soit par un service d'agent du châtelain comtal ou de châtelain lui-même, soit par l'expectative de faire remarquer des talents au passage d'une Cour itinérante. Certes les hauts faits d'armes ouvrent la voie la plus sûre vers l'aristocratie et l'apparition de nouvelles

familles d'épée, après les expéditions savoyardes du XIIIe siècle dans les Iles Britanniques, en est sans doute la preuve. Mais le service ordinaire du Prince peut mener loin : ainsi le cuisinier Belleville, inventeur du gâteau de Savoie selon la tradition, fut-il un intime d'Amédée VI ! La discordance entre la hiérarchie des offices et la hiérarchie sociale a parfois suscité de violentes irritations nobiliaires dont l'affaire de Gerbais fut, sous Amédée VI, la première manifestation grave. Cela n'a pas empêché chaque officier de tirer beaucoup de son office : un salaire versé régulièrement (fait assez original au Moyen Age), l'exemption fiscale, éventuellement un don ou pension ou rente ou même un fief. On aura garde de négliger les honneurs : la forme suprême en fut le Collier de Savoie valant entrée dans l'Ordre prestigieux fixé à Pierre-Châtel à la fin du XIVe siècle

L'administration savoyarde a mis en relation des hommes de tous les bailliages à tous les niveaux Certes Chambéry est capitale administrative encadrée par Montmélian, centre militaire, le Bourget, devenue principale résidence princière dans un large XIVe siècle, Hautecombe, le mausolée dynastique. Mais les capitales des apanages, les chefs-lieux de bailliage ou de châtellenie favorisent un recrutement géographique très diversifié : cela contribue à des sentiments communs, car il y a équilibre entre pays.

3) *Un état fort et équilibré.*

Les Humbertiens ont fait exercer pleinement les attributions spécifiques de l'Etat. La paix a été souvent assurée, car les ennemis n'ont touché que les régions frontières et les trublions de l'intérieur ont été peu à peu mis au pas jusqu'en Piémont. La justice, malgré des imperfections considérables, a brisé le banditisme, si bien qu'au XIVe siècle la Savoie est un étonnant ilôt de sécurité entre la France et les Etats italiens. La législation princière s'est développée sans remettre en cause le droit privé. Là aussi, un équilibre est atteint.

Cependant, l'Etat savoyard médiéval ne pouvait pas être despotique. Les Humbertiens se comportant en monarques chrétiens, ceux qui ont reçu l'anneau de Saint Maurice font valoir tous leurs droits en Royaume de Bourgogne avec obstination mais ils ne vont pas au-delà du droit, et même ils refusent le culte du pouvoir pour lui-même, à la manière du Comte Aymon. Ils estiment que la Cour de Savoie ne doit pas paraître inférieure aux Cours princières du moment (les comptes de l'Hôtel attestent ce souci), mais ils n'ont jamais la passion de l'argent pour lui-même, et Amédée VIII, par sa vie personnelle comme par les Statuts de Savoie de 1430, a lutté contre les prodigalités. Ils défendent âprement les intérêts de l'Etat savoyard, mais ils

en font bénéficier beaucoup de dépendants. Les meilleurs des Humbertiens ont su servir les hommes et aider à leur salut.

S'il en était allé autrement, les Humbertiens auraient risqué des révoltes, comme il arriva aux prélats de Genève ou de Saint Jean de Maurienne. Car il eût été de la dernière maladresse de ne point respecter les coutumes. Celles-ci avaient un tel poids que, pour faire triompher ses intérêts, chacun invoquait une fausse coutume si l'authentique n'existait pas : au XIe siècle, un évêque de Saint Jean de Maurienne utilisa ce procédé pour revendiquer le château comtal d'Hermillon ! Ce fut donc une lente et délicate opération de placer les Statuts de Savoie au-dessus de tout ce qui préexistait au droit de l'Etat. Les Humbertiens surent être prudents au Moyen Age et, du reste, la délimitation des compétences entra dans les raisons de l'essor des hommes de loi. Avec une souplesse de moyens égalant la continuité dans le choix des objectifs, l'Etat savoyard s'est créé et renforcé du XIIIe à la première moitié du XVe siècle, donnant appui à la Nation.

II. — LA NATION SAVOYARDE

Le monde alpin est par nature morcelé, même si tous les cols sont alors utilisés (les surveillances militaires le prouvent), et si, de ce fait, la montagne n'arrête jamais le montagnard par temps convenable. Les « frontières naturelles » du temps sont les cours d'eau violents ou divagants, et, surtout, les cluses difficiles comme celle de Servoz, sous la vallée de Chamonix, ou même celle du Saix, en amont de Moûtiers. Les forces centrifuges paraissent donc prédominer : chacun se sent solidaire de sa seigneurie, de son village ou de sa ville ; les franchises, les enquêtes le soulignent. La vision ne s'élargit qu'ensuite à une vallée ou même à deux (le Faucigny par exemple), à un bassin (l'Albanais), à un plateau (le Pays de Vaud, la Dombes).

Pourtant, l'Etat savoyard s'organise solidement à partir de deux axes anciens : Bugey - Savoie - Maurienne - Vallée de Suse et Tarentaise - Vallée d'Aoste - Chablais. Comme le Royaume de France à partir du centre du Bassin Parisien ou « l'Empire Plantagenêt » à partir de l'Angleterre proprement dite, le Comté de Savoie s'est développé autour d'un noyau territorial ancien. Dans tous les cas, il y eut disparité entre les composantes, mais, à l'inverse de nos contemporains, on ne confondait pas unité et uniformité. Or, aucun état de la fin du Moyen Age n'a pu durer et s'étendre sans une base nationale ancienne. Les Humbertiens n'ont-ils pas trouvé, puis fortifié une telle assise ?

1) *Eléments de cohésion.*

Sans s'arrêter aux rituels débats sur l'extension de la Sapaudia antique et de la Saboia carolingienne, on peut remarquer les permanences de la géographie politique. Le royaume burgonde (443-534) a cherché son centre de gravité entre Genève et Lyon ; il a laissé un sanctuaire privilégié, Saint Maurice d'Agaune, et une législation originale, longtemps conservée. Le royaume de Bourgogne, né en 888 à Saint Maurice d'Agaune, s'organise autour des grandes résidences des Rodolphiens, du Pays de Vaud à la Savoie propre.

La principauté des Humbertiens est due au gendre du recteur de Saint Maurice, Humbert Ier, devenu, bien avant 1030, le conseiller de la Reine de Bourgogne, Ermengarde. C'est toujours dans la même zone que s'organise le rassemblement des terres, alors que Saint Maurice apparaît définitivement comme le protecteur de la Savoie médiévale.

Il existe donc des éléments de cohésion dont le premier est l'histoire. Longtemps orale, elle échappe à notre connaissance. Saura-t-on jamais le rôle des ménestriers, ceux qu'encourageait Béatrice de Savoie au milieu du XIIIe siècle et, plus tard, les Comtes tenant leur Cour toujours itinérante ? Les voyageurs colportaient aussi les traditions locales : ainsi l'assaut-surprise du fondateur de la dynastie contre les brigands du châtel de Culoz. L'essor de l'écrit modifie le type de transmission et le mode de conservation des connaissances. Dès le XIIIe siècle, Pierre de Savoie entreprit le rassemblement d'archives à son usage et aussi à celui de ses officiers, tandis que l'abbaye d'Hautecombe, devenue mausolée des Humbertiens, tint à garder mémoire de ses bienfaiteurs. Puis, au XIVe siècle, le Comte Aymon a été à l'origine de la réunion des matériaux historiques utilisés par les Chroniques d'Hautecombe en français et en latin. Sur ces bases, complétées par le recueil d'informations à travers villes et châteaux dans les années 1417-1419, Cabaret rédigea, à la demande d'Amédée VIII, une copieuse Chronique de Savoie. Là naissait l'historiographie officielle dont la diffusion serait à étudier.

Une certaine unité linguistique s'est aussi dessinée : par un amalgame original d'éléments préceltiques et celtiques, latins surtout, burgondes probablement, enfin français et franco-provençaux. Malgré des variantes locales, un dialecte se précise et s'impose, en dépit de la concurrence du latin des clercs de tout l'Occident, du français des nobles et des hommes d'affaires. De la Bresse au Piémont et des pays romands à la Maurienne, les hommes se comprennent aisément, la circulation des messagers le prouve, et cela peut contribuer à l'essor d'un sentiment commun. Il est vrai que les limites ne sont nettes, ni avec le Comté de Bourgogne (Franche-Comté), ni avec le Lyonnais, ni avec le

Dauphiné, mais ce sont précisément des pays sur lesquels les Humbertiens ont tenté de faire valoir leurs droits.

La communauté d'intérêts est un argument plus fort. Chacun dut, de bonne foi, reconnaître que la sûreté et l'organisation de la route étaient indispensables à l'économie d'échanges : nul ne s'en passe alors, même pas les Chartreux. La route, c'est la voie de terre, ou le Rhône supérieur et ses affluents, ou encore les lacs. Quand bien même les Savoyards sont rarement hommes d'affaires, ils tirent avantage du contrôle des voies ou de l'écoulement des produits agricoles et métallurgiques, du transport sur animaux ou sur bateaux. Le bénéfice fut élevé durant la grande expansion des XIIe et XIIIe siècles et il subsiste au-delà : c'est là une réalité masquée dans les sources comptables par la prolifération des exemptions de péages. Tous ces éléments favorisaient l'unité, mais sans suffire à la réaliser ; il fallait d'autres apports.

2) *Frontière et Nation.*

L'idée de frontière précise est venue accentuer les vieilles tendances. C'est vers la deuxième moitié du XIIIe siècle que l'ancien système carolingien de la marche (zone limite assez vague) a fini par céder la place à l'idée de frontière précise. L'exemple le plus caractéristique est celui des Marches de Savoie, sur rive droite de l'Isère. En avant des forteresses d'Apremont, de Chignin et de Montmélian, s'étendait une plaine assez marécageuse où alternaient bois et prés. En raison des défrichements et de la menace dauphinoise, Amédée V fit ériger le château et la position fortifiée des Marches, le tout précédé de bâties. De même, sur l'autre rive, il développa, en avant des vieilles positions échelonnées de Puy Gauthier (et de Planaise probablement) à Montmayeur, le groupe des Mollettes - Sainte Hélène du Lac - La Bâtie de Villaroux, précédé d'ouvrages vers Lessoz et la Chapelle Blanche. Cette affirmation de la frontière linéaire est manifeste dans tous les bailliages touchant à l'ennemi dauphinois et à ses divers alliés. Telle est la conséquence des affrontements militaires où se durcit la notion de l'étranger.

L'étranger était traditionnellement celui qui ne faisait pas partie de la communauté rurale ou urbaine. Pour ce motif, nombre de franchises du XIIIe siècle fixent la dévolution des biens des gens de passage en cas de décès : ainsi à Evian ou à Pont-de-Beauvoisin. A cette notion locale se superposait l'idée de non appartenance à un ensemble plus vaste : l'étranger n'est pas de la vallée ou du plateau comme le montrent les Coutumiers valdotain, vaudois, dombiste. L'idée d'étranger fut-elle aussi nationale ? Il faut ici considérer un double niveau.

L'étranger vu par le Savoyard : beaucoup de documents comme les comptes de châtellenie ou parfois les franchises, par

exemple au Châtelard en Bauges, évoquent nettement « les ennemis du Comté de Savoie ». Les guerres développent le sentiment national et ceci a été bien étudié pour la France ou pour les cantons suisses alémaniques. Cette évolution est nette pour les anciennes possessions des Humbertiens, sur les deux axes évoqués plus haut. On peut évidemment s'interroger sur les acquisitions faites depuis le XIIIe siècle, et là la réponse doit sans doute être très nuancée dans l'espace et surtout dans le temps. Il faut distinguer les pays qui se rallièrent volontiers à la Savoie (ainsi le Pays de Vaud, la Bresse, la Provence orientale) de ceux qui ont été acquis péniblement (le Piémont) ou même conquis. Encore le temps peut-il modifier les mentalités : on a fait remarquer que le Faucigny, favorable à la Savoie au milieu du XIIIe siècle, acharné à la combattre en 1355, est devenu, au fil des siècles, l'image peut-être la plus classique de la Savoie ! A observer les réactions des Faucignerands ou des habitants du Genevois, rien ne permet de les considérer comme étrangers à la Savoie dès le XVe siècle, même si leur personnalité est très affirmée.

Le Savoyard vu par l'étranger : la lecture des statuts des universités qui, à Bologne ou à Montpellier, rangent les Savoyards parmi les Bourguignons, pourrait laisser croire à l'absence d'une distinction nationale propre. En fait, les étudiants issus de l'Etat humbertien n'étaient pas assez nombreux pour constituer, à eux seuls, une « nation ». De plus, la Maison de Savoie, soucieuse de faire valoir ses droits en Royaume de Bourgogne, voyait sans doute avec plaisir cette confusion entre Savoyards et Bourguignons dans les universités étrangères. En revanche, les autres indications, glanées chez les auteurs du temps, sont très nettes. Ainsi, chez Froissart qui fut en relation avec Amédée VI, les « Savoiens » sont très clairement distingués des autres nationaux.

3) *L'Etat, soutien de la Nation.*

Il est manifeste que l'Etat favorise le sentiment d'une communauté. Tout ne dépend pas de lui, car marchands, pèlerins et ecclésiastiques, muletiers et autres transporteurs, ménestriers aussi, peuvent concourir à former une opinion publique, maintenant difficile à apprécier. Mais l'Etat joue un rôle considérable.

Le Comte de Savoie se déplace, répétons-le, d'une châtellenie à l'autre, avec une Cour, c'est-à-dire tout ce qui est itinérant dans l'administration centrale, toutes les personnes (officiers ou non) venues temporairement régler des affaires, tous les serviteurs. Ce monde, qui peut se compter en centaines de personnes, doit loger à l'étape, soit au château comtal, soit dans les auberges, soit chez l'habitant. Cela crée des contacts entre des personnes de toute condition, officiers, vassaux, hommes d'Eglise, syndics de communautés, procureurs venus pour re-

quête ou appel. Certes le Prince s'arrête dans ses résidences attitrées, mais celles-ci sont réparties entre Savoie méridionale (Hermillon ou Suse, Aiguebelle, Montmélian, puis le Bourget, voire Pierre-Châtel) et Savoie septentrionale (Evian ou Chillon, puis Ripaille ou Thonon). De plus, depuis le XIIIe siècle, les princes apanagés relaient souvent l'action du chef de la Maison de Savoie et ils ont leurs propres résidences à Pignerol, à Bourg, à Morges, et, au XVe siècle, à Turin et à Annecy. Enfin, indépendant des résidences attitrées, tel prince peut effectuer des séjours longs dans une ville comme ce fut le cas pour Amédée VIII à Rumilly.

A ces contacts s'ajoutent ceux des assemblées représentatives que la disparition partielle des sources écrites et l'imprécision du vocabulaire ne permettent guère d'apprécier avant la deuxième moitié du XIVe siècle. Il y eut des Conseils du Comte élargis, puis également des assemblées de bailliages, mais où déceler des assemblées nationales ? Peut-être pour l'adoption des Statuts de Savoie depuis 1265 environ, pour des successions délicates (Philippe Ier en 1285, Edouard en 1329), pour des demandes de subsides (défense, acquisitions territoriales, fêtes exceptionnelles, développement de la fabrication des draps vers 1410...). Les nobles, qui représentent leurs paysans, sont toujours présents, mais les ecclésiastiques ont tendance à se faire rares, alors que les représentants des villes sont souvent appelés. C'est, au plus tard, en 1388, que les Trois Etats sont en place et groupent des représentants des divers bailliages à Chambéry certes, mais aussi à Bourg, à Genève, à Thonon.

Enfin, on vit même Amédée VIII, le Grand Schisme aidant, s'engager dans la voie d'une Eglise nationale. Dans une société chrétienne, ce fut le couronnement d'une longue série d'efforts durant tout un long règne, que d'obtenir l'Indult de 1451, donnant au Prince la nomination aux bénéfices majeurs dans tous les diocèses relevant de lui. Sans doute dangereuse au plan religieux, la mesure était significative au plan politique : l'unité nationale s'affirmait, moyennant le maintien des équilibres internes et une défense efficace contre de dangereux voisins.

Tout s'est donc passé comme si Etat et Nation avaient fini par se consolider mutuellement, en dépit de la vigueur considérable des particularismes qui imposait le recours aux apanages. Cette belle construction médiévale devait être victime de l'incapacité de la plupart des successeurs d'Amédée VIII à diriger le pays, à maintenir les équilibres internes, à conserver la puissance militaire face à la poussée des états voisins et, dès les années 1530, le démantèlement commença. Les envahisseurs se gardèrent bien de demander l'avis des envahis : les Bernois ne le firent pas pour les Vaudois, non plus que les Français pour les Bressans ou les Bugistes, ni davantage les Italiens pour les Valdôtains. Et pour cause !

Malgré tous ses malheurs, l'Etat savoyard en crise a survécu quatre siècles à la disparition d'Amédée VIII. Malgré l'effa-

cement de la dynastie du côté suisse au XVIe siècle, du côté français au XIXe et du côté italien au XXe, les pays anciennement savoyards ont gardé, jusqu'à notre siècle, des liens de sympathie avec la Savoie : ces constatations obligent à poser la question de l'extension d'un sentiment commun dans les pays où flotta le drapeau à la croix blanche.

La Savoie médiévale était, non sans peine, arrivée progressivement à une unité de direction politique, favorisant à la fois l'utilisation de tous les atouts d'un territoire complètement mis en valeur et la recherche acharnée de tous les avantages extérieurs. Au prix de rudes efforts et en dépit de trop faibles progrès médicaux, elle a connu, dans l'ensemble de la période allant du milieu du XIe au début du XVIe siècle et pour toutes les régions, une très sensible amélioration de ses conditions de vie : vie matérielle (par aménagement du territoire) pour la plupart, vie culturelle et spirituelle pour les meilleurs des clercs et des laïcs. Elle finit même par élaborer une personnalité originale sans pour autant remettre en cause sa fidélité au Saint Empire.

Placée dans une situation différente aujourd'hui, et réduite à deux départements français, la Savoie s'est mise à méditer sur sa réussite médiévale : celle d'une direction commune également soucieuse des intérêts de tous les bassins ou vallées, toujours à l'affût des initiatives à prendre au-dedans et des opportunités à saisir dans tous les organismes dont le siège est à l'extérieur. Cela suppose que les Savoyards gardent toujours leur esprit ancestral d'entreprise et de prudence, de goût du travail et de l'entraide dans des conditions difficiles, d'utilisation de tous les atouts, d'entente globale sur les questions concrètes : au fond, une forte personnalité à l'intérieur de la France actuelle.

Un de mes maîtres lyonnais, Joseph Hours, disait de l'histoire : « son intention profonde n'est pas de présenter à l'esprit un tableau plus ou moins séduisant du passé humain... Elle vise, avant tout, à mieux armer ses contemporains pour l'action, c'est-à-dire pour la construction de l'avenir ». Ne serait-ce pas là une mission des Sociétés Savantes de Savoie ?

Bernard DEMOTZ.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

— Bibliographie générale et grands thèmes de débat, in B. GUENÉE : *L'Occident aux XIVe et XVe siècles : les Etats*, (Collection Nouvelle Clio, n° 23, P.U.F. 1971).

— Bibliographie savoyarde et développement sur l'Etat savoyard, in B. DEMOTZ : *Le Comté de Savoie du début du XIIIe au début du XVe siècle : Etude du pouvoir dans une principauté réussie.* (Thèse dactylographiée, Lyon 1985, en voie de publication).

Notes et Bibliographie

Paul DUFOURNET

L'ART POPULAIRE EN SAVOIE

Bonneton éditeur - 1981

Il est difficile de rendre compte d'un ouvrage aussi dense, fruit d'une recherche méthodique menée pendant un demi-siècle par notre distingué confrère florimontan Paul Dufournet, un savant, qui joint à la rigueur de ses observations l'amour de la Savoie, sa terre d'origine.

Dans une première partie intitulée « *Les dimensions de l'art populaire* », l'auteur circonscrit son sujet dans la dimension géographique de la Savoie et l'unité de sa civilisation montagnarde ; il y distingue et observe, à travers le compartimentage des vallées, les influences inégales et les variantes des centres de style différenciés depuis le Chablais au nord, le Faucigny, le Genevois, la Savoie propre, la Tarentaise jusqu'à la Maurienne au sud, tandis qu'au nord et à l'ouest les frontières de l'avant-pays sont transparentes et s'ouvrent vers la Franche-Comté, la Bourgogne et le Dauphiné et que les routes des cols alpins à l'est sont des passages vers le Valais suisse et l'Italie dont l'influence est grande.

Architecte, Paul Dufournet s'intéresse d'abord aux monuments, églises, clochers, chapelles, oratoires et maisons ; il ne retient pas les œuvres des artistes consacrés, tels les peintres d'Abondance, Saint-Jean-de-Maurienne et Lanslevillard ou les sculpteurs de Lémenc ou du Bourget-du-Lac, œuvres de maîtres qui ont déjà fait l'objet de savantes études ; mais il s'attache aux mobiliers et objets les plus divers de la vie quotidienne, exécutés et embellis non seulement par les artisans du métier, mais aussi par les laboureurs et bergers. Il s'attache aussi aux objets de la vie culturelle et à la sensibilité religieuse de ces montagnards, qui pratiquent, sans en avoir toujours conscience, un véritable « art populaire » à qui ils donnent souvent une dimension spirituelle.

Dans une deuxième partie intitulée « *l'art populaire et la vie domestique* », l'auteur étudie, en architecte et urbaniste, les agglomérations, villages, maisons et chalets, l'ornementation de leurs portes, galeries, croix de protection, cadrans solaires, épis de faîtage, etc... ; et, à l'intérieur des constructions, il étudie les armoires, tables, lits, rouets, quenouilles, « vaisselles de bois » dites ironiquement « argenterie des Bauges », vaisselles métalliques, faïences, poteries de terre et leur décor, boîtes diverses, etc... sans négliger les jouets et objets du travail rural tels que les « coffins » sculptés, ces étuis que l'on accroche à la ceinture pour y placer la pierre à aiguiser la faux, les plaques à beurre, les plaques frontales des chevaux et mulets, les cloches et clochettes des troupeaux, les costumes et coiffures, les bijoux..., on ne peut énumérer tout ce qui a retenu son attention jusqu'aux bâtons sculptés par les bergers.

Une troisième partie intitulée « *l'art populaire et la vie religieuse* » traite des objets de la piété domestique dans les familles, crucifix, représentations sculptées ou peintes de la Vierge et des saints, des bénitiers, de l'imagerie, etc...

L'auteur traite ensuite de la *religion populaire* dans un dernier et important chapitre.

En ce qui concerne la période moderne, Paul Dufournet étudie les constructions et églises depuis l'époque baroque aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il pose avec clarté la question disputée concernant l'art baroque : est-il un art populaire ou un art savant ? Il est en vérité l'un et l'autre (p. 157 à 185) et l'auteur apporte une importante contribution à la connaissance des architectes et artistes qui ont construit ces églises, sculpté les chaires et dessiné les retables ; ils ont été exécutés avec le concours d'habiles artisans dont certains sont venus de France et d'Italie (Val Sesia) et d'autres savoyards. Les poutres de gloire, bénitiers, anges porte-flambeaux, matériels de procession, reliquaires, ex-voto, font l'objet d'intéressantes études.

Le mobilier des églises, y compris celui de celles de l'époque du royaume sarde, comprend souvent, comme celles de l'époque baroque, des tableaux, sculptures et objets d'époques antérieures à leur construction.

Sur l'architecture de ces églises de l'époque sarde, et leur mobilier, Paul Dufournet apporte un jugement nuancé. Il tend à les admettre ainsi que leurs statues de plâtre dans ce qu'il a appelé l'art populaire, art dont il exclut les églises néo-gothiques construites après 1860.

Il nous semble que les églises néo-classiques de l'époque sarde, comme ensuite les églises néo-gothiques, correspondent à des modes successives et, à ce titre, relèvent de l'histoire de l'art. Mais sont-elles un art populaire ? Ne s'agit-il pas d'un art savant sur lequel nous nous abstiendrons de formuler un jugement esthétique, de même que sur les statues de plâtre trop souvent assimilables à un art commercial ?

Importante aussi est l'étude de Paul Dufournet sur les clochers savoyards, les chapelles rurales, les croix de gloire, les oratoires, les croix de cimetière, les « monts sacrés » ou calvaires. On ne peut épuiser tous les sujets traités dans ce savant travail. On ne peut qu'inviter tous ceux qu'intéressent la vie populaire et la mentalité savoyarde à explorer nos villages à la suite de Paul Dufournet.

Une exhaustive bibliographie analytique complète cet ouvrage abondamment illustré qui doit figurer dans toutes les bibliothèques de Savoie.

En traitant de « l'Art populaire en Savoie », M. Paul Dufournet vient d'apporter un important chapitre corollaire à l'ouvrage fondamental que notre distingué confrère et membre d'honneur florimontan Raymond Oursel a consacré à l'histoire de l'art en Savoie.

Clément GARDET.

Pierre de MENTHON

« RICHARDOT, CHOISEY, MENTHON UNE FAMILLE FRANC-COMTOISE »

(Editions Marque-Maillard, à Lons-le-Saunier)

Livre d'histoire ? Sûrement non. Roman historique ? Encore moins. — Dans les notes qui auraient sans doute constitué la préface, s'il n'avait brutalement disparu avant d'avoir mis la dernière main à son livre, Pierre de Menthon écrivait. « Ne semble-t-il pas souhaitable de quitter les nomenclatures trop sèches des dates, des noms et des titres pour essayer d'entrer, non pas certes dans l'intimité d'une famille... mais dans une certaine interprétation des temps et des lieux, qui permettrait d'ajouter aux squelettes que nous rencontrons un minimum de chair, de couleur et d'étoffe, montrant qu'ils ont réellement existé et donnant l'envie de les connaître davantage ? Au reste, n'est-il pas vrai que rien n'existe si ne s'y mêle un peu de rêve ? ».

Rien ne me paraît pouvoir mieux situer ce livre dans lequel Pierre de Menthon a voulu faire revivre les familles qui, aux abords de Dôle, ont habité le château de Choisey dont il avait hérité.

Et d'abord, et surtout, les Richardot de Choisey. Pierre de Menthon ressuscite son quadrisaïeul, Désiré Richardot, seigneur de Choisey, dernier du nom, président à la Cour des Comptes de Dôle, mort en 1786. Nous partageons ses joies et ses peines, petites ou grandes, ses satisfactions ou ses désillusions : c'est en vain notamment que Désiré Richardot se bat pour obtenir le maintien de la Cour des Comptes de Dôle. Et, guidés par l' « Inventaire » dressé par Richardot, nous faisons connaissance de ses ancêtres, et plus spécialement des Richardot. La branche la plus illustre : celle qui s'installe aux Pays-Bas espagnols au milieu du XVIe siècle où son ascension fut immédiate, entre autres, avec Jean Richardot qui fut, dès 1597, Président du Conseil Privé des Pays-Bas espagnols ; mais le déclin fut tout aussi rapide. Moins rapide, mais mieux assurée fut la progression sociale de la branche qui s'était maintenue en Franche-Comté où, venant de Champagne, le premier Richardot connu s'était installé au milieu du XVe siècle.

La famille Richardot tombée en quenouille, Choisey passe aux Menthon par le mariage de la dernière Richardot avec Balthazard de Menthon. Et l'auteur nous retrace la vie de ses ancêtres au XIXe siècle ; à Choisey surtout, mais ailleurs aussi, à Menthon en particulier.

Ecrit d'une plume alerte, ce livre, au-delà des êtres qu'il évoque, nous rappelle que, comme nous, tous ceux qui nous ont précédés avaient une âme, des joies, des peines, des projets, des ambitions et des revers.

Sans doute peut-on discuter de la réalité de ces sentiments prêtés à ceux qui ont vécu avant nous. Et il est bien certain que Pierre de Menthon glisse au passage ses propres pensées sur bien des sujets. Peut-on le lui reprocher ? Dans sa carrière de diplomate, il a vécu des circonstances exceptionnelles : il était ambassadeur de France au Chili lors de la chute du gouvernement Allende, lorsque l'ambassade de France se transforma en terre d'asile. Marqué par de tels événements, comment aurait-il pu ne pas faire passer dans son livre, ce qu'il avait ainsi appris sur l'homme ?

Livre chaleureux, plein de vie. Malgré les liens de parenté, qu'il me soit permis de remercier ici Françoise de Menthon d'avoir parachevé et publié, avec l'aide de son neveu Sixte, ce livre que son mari n'a pu mener à bien.

Pour nous, Savoyards, si nous visitons le château de Menthon, rappelons-nous, en traversant la bibliothèque, que ces livres sont ceux que, dans sa vieillesse, caressait amoureusement Désiré Richardot. Et n'oublions pas que les Richardot ont eu au moins un autre lien avec le Genevois : Catherine de La Baume, qui épousa, en 1622, Albert-Eugène de Genève-Lullin. Elle était la petite-fille de Jean Richardot, président du Conseil Privé des Pays-Bas espagnols.

Joseph de MENTHON.

Paul C. DELEAU

SUR LA BUTTE GLACIAIRE DE NAVES

Dans une « Etude morphologique de la dépression mollassique au Nord d'Annecy », publiée aux Annales du Centre d'Enseignement supérieur de Chambéry, en 1969, nous avons écrit : « les buttes de sables de Naves » (pp. 35-38). En réalité, l'ensemble comprend une seule butte morainique d'un glacier local [1] issu des échancrures du Parmelan : Anglette et Petit

---

(1) Glacier local que nous avons appelé gl 1, qui a succédé à la Grande glaciation du WURM (GL) ; cette dernière amenant sur l'emplacement d'Annecy un glacier du Rhône et un glacier de Beaufort-Roselend, avec au moins 200 m de glace au pied du Semnoz : « Essai sur la formation et l'évolution du lac d'Annecy, Jalonnement du glacier Beaufort-Roselend vers Annecy ». Revue de Géographie Alpine, t. LXII, fasc. 3, 1974.

Montoire, et descendant des emplacements d'Aviernoz et de Villaz sur celui de Naves.

Curieusement, cette butte présente, dans sa partie méridionale, une dépression, une cuvette, qu'emprunte la route descendant de l'église de Naves vers le Fier. Cette dépression ou cuvette, avec un profil en U, marque l'emplacement d'un ancien culot de glace que nous avons pu reconnaître par comparaison avec des dépressions semblables, observées en Norvège au cours d'une excursion conduite par des spécialistes du glaciaire (1).

Malheureusement, des constructions récentes tendent à masquer l'unité de cette dépression qui s'ouvre vers le Sud, vers « chez Requin », par une vallée en U, bien conservée, se déversant sur la basse terrasse cotes 580/570. Cette vallée en U, en débouchant sur la terrasse 580/570, se classe dans le stade récent du glacier local que nous avons appelé gl 1 b.

Il nous semble intéressant de signaler l'existence, au Nord d'Annecy, d'une curiosité du glaciaire formant, avec l'ensemble des belles terrasses de Villaz et de Naves, un exemple de la morphologie du Quaternaire récent digne d'être cité dans les manuels de géologie.

Charles-Olivier BLANC

A PROPOS DE « LA DERNIÈRE LETTRE »

Intitulé « La dernière lettre », ce livre n'a pas la fibre romanesque que l'on pourrait lui supposer. (Il ne s'agit pas d'une lettre d'amour, du moins pas exclusivement !). Le sujet en est historique. S'il n'est pas savoyard, — il est même loin de l'être — son auteur, Charles-Olivier Blanc (historien et journaliste à Paris), est d'extraction savoyarde (chablaisienne exactement) et le père de l'auteur, Claude Blanc, appartient, bien qu'habitant au Havre, à la Florimontane et à l'Académie Chablaisienne.

L'œuvre est un recueil de lettres, pour la plupart inédites, écrites par les condamnés à mort dans les cachots de la Révolution, pendant la Terreur, cette période relativement courte qui s'est étendue de septembre 1793 à juillet 1794. (De la loi des suspects à la chute de Robespierre.)

Ces ultimes lettres, que les condamnés désiraient faire parvenir à leur famille, furent, en fait, remises à Fouquier-Tinville qui s'est contenté de les classer dans un dossier, et c'est aux Archives Nationales qu'elles ont finalement échoué.

Beau naufrage pour l'Histoire.

Parmi ces pathétiques messages, l'auteur en a choisi 150 et, sur ces 150, 113 sont inédits. Les autres avaient déjà été publiés, tels ceux de Marie-Antoinette, de Mme Roland...

C'est évidemment un livre très « dur ». Mais, pour en diminuer l'aridité, Charles-Olivier Blanc a eu l'ingénieuse idée de le composer en deux parties très différentes.

Dans la première partie, il traite des méthodes du Tribunal Révolutionnaire en même temps que de la vie des pensionnaires de ces prisons dont la simple évocation des noms fait encore frémir : Bicêtre, Le Plessis, Les Carmes, Sainte-Pélagie, Le Luxembourg, Vincennes, La Force, La Conciergerie... J'en passe : il y en avait quelque 45, hôpitaux ou collèges, casernes ou couvents, hôtels ou palais...

---

(1) Ces dépressions appelées KETTLES, occupées par la glace, étaient entourées par de la moraine ; petites, elles sont circulaires, grandes, elles sont ovales.

La deuxième partie regroupe, par « affaire » ou « complot », les lettres ou billets très courts écrits au moment de partir pour l'échafaud, le laps de temps n'étant pas long entre la décision du Tribunal et l'exécution de la sentence.

Les précède un bref exposé de la situation et de la vie du personnage. L'on s'aperçoit que les causes des arrestations étaient souvent dérisoires. Il suffisait d'être noble, au service d'aristocrates, ou en rapport avec ceux-ci pour être suspects. Il suffisait d'avoir connu un accusé pour être accusé à son tour. L'accusation équivalait à une condamnation à mort.

Ce qui frappe, à la lecture de tous ces messages émanant de personnes bien différentes par leurs caractères autant que par leurs origines et qui ne furent généralement pas en relation, est une certaine similitude d'idées et de sentiments à l'instant où l'approche de la mort leur conférait une grande sincérité et un grand naturel.

Il revient le plus souvent trois mêmes remarques ou suppliques. Tous les condamnés, ou presque tous, indépendamment de ce regret douloureux de la vie qu'ils éprouvent déjà :

— affirment ne pas avoir peur de la mort parce qu'ils sont innocents ;

— réclament le pardon (pour toutes sortes de choses) à leur famille en exhortant les leurs au courage ;

— insistent pour que leurs dettes soient payées, et ils en donnent la liste.

⁂

C'est un ouvrage original et terriblement émouvant, mais, malgré l'âpreté du sujet, le ton en reste si digne et l'expression si sobre qu'il se lit avec facilité et que l'on ne peut pas ne pas être captivé.

Marie-Claire COURTIAL.

HÉRIBERT MULLER

LYON ET LE CONCILE DE BALE (1431-1449)

In Cahiers d'Histoire. — Revue trimestrielle du Comité Historique du Centre Est. — Lyon 1983, n° 4, p. 31-57

Dans un article consacré à Lyon et le Concile de Bâle (1431-1449), Héribert Muller, professeur à l'Université de Cologne, se livre à une étude fouillée des quelque 3 500 adhérents à ce concile.

Un tiers venait des régions françaises, un autre tiers des contrées allemandes et le reste de divers pays.

Dans ce premier tiers, l'église lyonnaise apporta une participation de poids avec un certain nombre de prélats qui furent les *leaders incontestés du synode.*

Amédée de Talaru, archevêque de Lyon, originaire d'une famille noble du Lyonnais, *l'un des personnages éminents sur la scène de Bâle ;*

Louis de Lapalud, ancien abbé d'Ambronay, prétendant au siège épiscopal de Lausanne ;

Louis Aleman, cardinal d'Arles, qui devait devenir « L'Hercule » des Pères bâlois ;

Jean de Grôlée, tous deux d'origine bugiste ;

Georges de Saluces, évêque de Lausanne.

A cette liste significative pourrait s'ajouter utilement celle des étudiants avignonnais vers 1400 qui, 30 ans plus tard, se serrèrent dans les rangs de la cathédrale de Bâle : citons Humbert et Aimoin II de Chissé

(d'une famille noble du Faucigny) ; Jean Mauroux ; le Cardinal Jean de Rochetaillé, au nom bien lyonnais ; Jean d'Amauzé, mâconnais ; Guillaume de Chauvirey, franc-comtois ; Gérard Perrier, de Châlon, chevalier de l'Eglise de Lyon ; Humbert Chabert, chanoine de Saint-Just ; Henry de Saconay et Pierre de Grolée, tous deux savoyards devenus chanoines de Saint-Jean ; Pierre de Saix, abbé d'Ambronay.

Cette intéressante étude nous conduit à travers les conciliabules de Bâle soumis à diverses influences et où l'on découvre celle jouée dans le cadre du haut clergé par le réseau lyonnais lui-même bien intégré au réseau français. Cet cohérence est due à la fois à des liens de parenté, aux études universitaires communes et à l'expérience des grands synodes gallicans à Paris et à Constance ; facteurs et base d'un esprit de solidarité au-delà des partis adversaires dans une France divisée par la guerre de cent ans.

Nous ne pouvons que nous associer aux vœux formulés par l'auteur dans ses conclusions pour que d'autres travaux puissent *contribuer à une meilleure connaissance d'un concile encore trop méconnu.*

⁂

La même revue renferme un compte rendu bibliographique de l'ouvrage qu'Olivier Zeller vient de publier aux Presses Universitaires de Lyon (1983 - 472 pages) : *Les Recensements lyonnais de 1597 et 1636.*

On y relève avec intérêt la forte proportion de *savoyards au nombre de quinze cents. Des Etats de Savoie venaient les plus gros effectifs migrataires ; le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais ne figuraient qu'en deuxième position.*

Les Savoyards ne s'installaient pas n'importe où dans la ville, près de Saint-Paul et de Saint-Nizier ; ils y exerçaient des métiers bien définis : ceux du Grand-Bornand faisaient des fromages derrière l'église Saint-Nizier, d'autres avaient surtout des activités de plein air, et étaient charpentiers, maçons.

Georges GRANDCHAMP.

Bibliographie savoisienne

par Georges GRANDCHAMP (*)

ABRY Christian - CHANAUD Robert - DEVOS Roger - JOISTEN Alice. — **Entre Savoie et Dauphiné : le « Servan » lutin au service des seigneurs,** p. 101 à 109, in : Mouvements populaires et conscience sociale XVIe-XIXe siècle sous la direction de Jean Nicolas, actes du colloque de Paris, 24-26 Mai 1984, Ed. Maloine, 1985, 776 p.

ADRION Alain. — **Circuits pédestres - Pays du Mont-Blanc,** Ed. Guides Franck.

AGUETTAZ Annie - BOST Bernadette - CORVIN Michel - DURAND Jean-Yves - GAUBERT Serge - HANG Anne - RODRIGUEZ Raoul et le Groupe d'Action Théâtrale d'Annecy (G.A.T.). — **Théâtre en Rhône-Alpes : situations et perspectives,** Coll. Le masque et la plume, Ed. La Manufacture, Lyon, 1985, 138 p.

AMOUROUX Henri. — 7. **Etat de Siège en Haute-Savoie** - 8. **Chant funèbre pour les morts des Glières,** in : Un printemps de mort et d'espoir, Novembre 1943 - 6 Juin 1944. Série : La grande histoire des français sous l'occupation. Ed. Laffont, 1985, 574 p. Haute-Savoie, p. 221 à 304.

AMY Bernard. — **Le meilleur grimpeur du Monde et autres contes,** Ed. Glénat, 1985, 192 p., Coll. Hommes et montagnes.

ANDRE Charles. — **Lettre d'un élu de l'Ouest à un élu de l'Est (Lyonnais),** Ed. France-Empire, 1985, 190 p.

ARNAUD Chantal - ANGELTINE. — **La cuisine à quatre mains de mes grands-mères aux pays des Alpes,** Ed. Créer, Nonette, 1985, 63340 Saint-Germain-Lembron dans le Puy-de-Dôme en basse Auvergne, 25 p.

BADARELLI Georges. — **Textes de Marius Hudry - Découvrir Albertville, Beaufortain, Val d'Arly,** Ed. Club Alpin Français, 1985, 30 p.

BALSAMO Jean. — **Lorraine et Savoie, médiateurs culturels entre la France et l'Italie (1580-1630),** in : Cahiers de Civilisation alpine n° 4, Slatkine, 1985, p. 199-216.

BARBIER C. - MEGEVAND C. - STAMPFI D. — **Viry - Vie et coutumes d'un village de Savoie (1860-1940),** Ed. La Salésienne, 1985, 144 p.

BAUD Henri avec la collaboration de L. BINZ, R. BRUNEL, P. COUTIN, R. DEVOS, P. GUICHONNET, J.-Y. MARIOTTE. — **Le diocèse de Genève-ANNECY - Histoire des diocèses de France (T. 19),** Ed. Beauchesne, 1985, 332 p.

(*) Nous remercions Mlle Marie-Jeanne QUELLET, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Municipale, qui a bien voulu apporter sa collaboration à l'établissement de cette Bibliographie.

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

BEAUQUIS Johannès. — **L'agriculture contemporaine en Savoie du Nord,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 5, 1985, p. 169 à 202.

BEJUI Pascal. — **Trains de montagne,** Ed. Presses et éditions ferroviaires, Grenoble, 31, rue du Colonel Bougeault, 1985, 192 p.

BERGERI J.-P. — **1848, la Savoie à la croisée des chemins, l'analyse « géopolitique » du Rd Antoine Martinet,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Sept. 1984, p. 11.

BESSON André. — **Julie la chance,** Ed. Mon Village S.A., 224 p.

BILLOUX Jean René. — **Dis... Argonay,** Comité des Fêtes d'Argonay, 128 p.

BOEKHOLT C. — **Faveur des Savoyards sur les routes de Saint-Jacques de Compostelle du XIVe au début du XVIIIe siècle,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 147.

BONANO Philippe. — **Les royaumes du ski hors-piste Savoie Tarentaise,** Ed. Alta, 1985, 144 p.

BORDES Hélène. — **Sermons autographes inédits de Saint François de Sales,** Cahiers de civilisation alpine n° 4, Slatkine, 1985, p. 33-46.

BOUQUET-BOYER M.-Th. — **Présence européenne de la musique à la Cour de Savoie. Un témoignage actuel : les Archives de la Cathédrale de Turin,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 193.

BRAVARD Yves - CHAVOUTIER Lucien. — **La Tarentaise, déclin et renouveau contemporains,** L'Histoire en Savoie, n° 78, Juin 1985, Ed. Chavoutier, 1985, 112 p.

BRONDY Réjane - DEMOTZ Bernard - LEGUAY Jean-Pierre. — **La Savoie de l'an mil à la Réforme - XIe - début du XVIe siècle,** Histoire de la Savoie, Tome 2, Ed. Ouest-France, 1985, 460 p.

BUTTIN Anne. — **Science et pouvoir sous la Révolution et l'Empire. - L'exemple du Dr Daquin,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 4, Slatkine, 1985, p. 275-284.

CASTEL Raymond. — **Le lac du Bourget, recensement et état actuel des sites préhistoriques et protohistoriques immergés, et réflexions sur 20 ans de plongées archéologiques, 1963-1983,** Volume 1 : 214 p. ; volume 2 : de 215 à 489, Ed. Centre d'Archéologie lacustre d'Aix en Savoie, 6 Septembre 1983.

CATTIN Paul et DEFILLON Colette. — **1939-1945. Des camps à la liberté, témoignages des déportés et prisonniers de l'Ain,** Ed. Archives Départementales de l'Ain et Commission Départementale de l'information historique pour la paix, Bourg-en-Bresse, 1985, 144 p.

CHAPOUTOT Pierre. — **En Savoie : Ski - Alpinisme et escalade - Bauges, Tournette, Aravis, Beaufortain, Lauzière - Grand Arc,** Ed. Glénat « Traces », 1985, 224 p.

CHASSOT Claude, Président du Club Alpin Français. — **Haute Rendonnée Alpine,** Ed. Edisud, 1985, 192 p.

CHETAIL J. — **Introduction en Savoie de publications françaises en 1970-1972,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 19.

CHEVALLIER G. — **Savoyen-Savoisien-Savoyard,** in Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 23.

LES CINEFICHES DE LA MAISON DE L'ENFANCE, Le Cinoche - Maison de l'Enfance, Place des Rhododendrons, 74000 ANNECY, 1985, 50 fiches.

COLOMBEL Christine de. — **L'Alpinisme - Randonnée et trekking,** Ed. Larousse, 1985, 164 p.

COMPERE Marie-Madeleine - JULIA Dominique. — **Les collèges français XVIe-XVIIIe siècle,** Répertoire 1 : France du Midi, Institut National de Recherche Pédagogique, C.N.R.S., 759 p.

COQUET Honoré. — **Les fortifications de Savoie,** in : L'Histoire en Savoie, n° 77, Mars 1985, 48 p.

COSTAMAGNA Henri. — **Pour une histoire de l'« Intendenza » dans les Etats de terre-ferme de la Maison de Savoie à l'époque moderne,** Bolletino storico-bibliografico subalpino, Anno LXXXIII, 1985, 2me trim., p. 373-467.

COUREN Jean-Pierre. — **L'E.S.P.I. : Association départementale pour l'étude et la sauvegarde du patrimoine industriel,** Bulletin de l'E.S.P.I., n° 1, 1985, p. 79.

COUTIN B. — **Evocation de quelques aspects du statut des étrangers en Savoie, et des Savoyards à l'étranger,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 95.

CRAN-GEVRIER Mairie (1982). — **Ville de Cran-Gevrier : Centre ville, étude préalable. Ilot de Chevesnes,** Duminy Kerbrat Paris Simonot, 99, rue de Vaugirard, 75006 Paris, 104 p.

CRIS Christine Noëlle David. — **Les souliers vernis,** Imp. du Chablais, Thonon, 1984, 112 p.

CURTI L. — **Episodes de l'histoire de Savoie dans les maraconées de Bassano Mantovano (Turin, fin du XVe siècle),** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 29.

DARCEL Jean-Louis. — **Cosmopolitisme culturel à la fin du XVIIIe siècle : l'exemple de Joseph de Maistre,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 151.

DARCEL Jean-Louis. — **Joseph de Maistre et la Maison de Savoie. - Quelques aspects de la carrière de J. de Maistre,** in : Cahiers de Civilisation alpine, n° 4, p. 285-301, Slatkine, 1985.

DAVIER Daniel. — **Les Romains en Savoie,** Ed. Ouest-France, 1985, 32 p. Pour le Département de la Savoie. - Bonnes illustrations en couleur.

DELEGATION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT (D.R.A.E.). — **Ministère de l'Environnement, Région Rhône-Alpes - Tableau de bord de l'Environnement,** 1984, 249 p. Ouvrage réalisé par A.-M. Laurent, Eten, 9, cours de la Liberté, Lyon, imprimé à Lyon, 1985.

DEMAISON Simone. — **La face de l'Ogre,** Ed. Flammarion, 1985, 172 p. Epouse de René Demaison.

DEQUIER Daniel et VIALLET Jean-Henri. — **Un village en Maurienne : Jarrier, son histoire et ses traditions,** chez les auteurs : Dequier, rue des Martinets, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne ; Viallet, 1, avenue des Romains, Annecy, Coll. l'Histoire en Savoie, 1985, n° spécial, 312 p.

DEVAL Christian. — **Le Châtiment du Val Croz,** Les grands ormes - La Doye, 39400 Morez, 1985, 224 p.

DEVAL Christian. — **Quand les hommes vont boire au fleuve.**

DEVAL Christian. — **Renard du printemps.**

DEVOS Roger. — **La fabrication des faux à Taninges,** Bulletin de l'E.S.P.I., n° 1, 1985, p. 25-34.

DEVOS Roger. — **Elite et Culture : Les magistrats savoyards au XVIIe siècle,** Cahiers de civilisation alpine, n° 4, Slatkine, 1985, p. 217-230.

DEVOS Roger et GROSPERRIN Bernard. — **Histoire de la Savoie, T. III. - La Savoie de la Réforme à la Révolution française,** Ouest-France, 1985, 566 p.

DOLDER Willi et Ursula. — **Les Alpes - Paradis Naturels d'Europe 1,** Editions Silva, Zurich 1985, 144 p.

DORNIER Pierre. — **Randonnées à ski de fond - N° 6 Jura Sud, Haut Jura, Jura vaudois,** Guide Franck, 1985.

DUBOURGEAT J.-P. — **Une voie commerciale entre Savoie et France : l'Isère - Aperçus sur sa navigation,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 251.

DUCROT Pascal et GAY-PERRET Pierre. — **Randonnées à ski de fond, n° 7, Haute-Savoie,** Ed. Guides Franck, 1985.

DUFFRESNE Jean. — **Onnion hier et aujourd'hui : vie et histoire d'une commune de montagne haut-savoyarde,** Impr. Plancher, 101 p.

DUMAS Alexandre. — **Voyage dans les Alpes,** 1984, 161 p., Nathan poche « Grands textes », n° 320.

DUMONT-MOLLARD. — **Vie musicale dans les Etats de Savoie,** Cahiers de civilisation alpine, n° 4, Slatkine, 1985, p. 91-108.

DUPANLOUP Jacques. — **Addenda aux filiations savoisiennes de 1977,** Aux dépens de l'auteur, Paris, 1985, 52 p. - Distribution : Ed. Christian, 5, rue Alphonse Boudin, 75011 Paris.

DUPUY Patrice. — **Contes et légendes de Savoie avec un dossier illustré,** Ed. Poche, Nathan, 1985, 160 p. - Reprise de l'ouvrage de Mme Jean Portail chez le même éditeur.

ECOLE MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS D'ANNECY. — **Photographie - Catalogue de l'exposition de la M.J.C. des Marquisats, 20 Mars - 15 Avril 1985,** 41 p.

EDLINGER Patrick - FERRAND Alain - LEMOINE Jean-François. — **Grimper ! Pratique et plaisir de l'escalade,** Arthaud, 1985, 224 p.

EPEE F. — **Un officier savoyard dans l'armée russe : Rodolphe de Maistre (1807-1814),** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 157.

FEUVRIER J.-P. — **Risques naturels et restauration des terrains en montagne : un siècle d'histoire, son actualité en Savoie,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 265.

FOLLIET Camille (Abbé). — **Croquis de prison et chemin de croix inachevé, 3me édition,** Gardet, Annecy, 1985, 80 p.

FORRAY F. — **En Savoie, sur les pas de Turner,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 67.

FRIEH G. — **Aix-les-Bains, station mondaine et culturelle,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 199.

FRISON Gérard. — **Et le ciel t'aidera,** Ed. France-Empire, 1985.

GARDET Clément. — **Saint François de Sales, les princes et la culture,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 4, Slatkine, 1985, p. 21-32.

GARDET Clément. — **Les Heures d'Aimée de Saluces Vicomtesse de Polignac et Catherine d'Urfé - Aspects internationaux et évolution dans la peinture des Etats de Savoie au XVe siècle,** in : Collection Ars Sabaudiae, T. V, Ed. Gardet Annecy, 1985, 72 p.

GARNIER Henri. — **Les carillons de France,** Association des Amis des Carillons, 18, boulevard Eugène Speiller, 21100 Dijon.

GENSAC P. — **Les problèmes d'environnement liés au développement touristique dans le canton d'Aime,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 273.

GERMAIN Michel. — **La liberté est au bout du chemin - Libération en Haute-Savoie,** Ed. Le Cercle d'Or, 1985, 416 p.

GHISELLI A. — **Aspects morphologiques de nos ancêtres les Allobroges,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 35.

GIANADA M. — **En Europe, plusieurs monarques, dont Victor-Amédée II de Savoie, victimes de l'alchimiste escroc Cajutano,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 103.

GINESTET Jean-Pierre. — **L'abri sous roche de la vieille église - La Balme-de-Thuy Haute-Savoie - Premiers résultats,** in : Bulletin de la Société Préhistorique Française, 1984, Tome 81, numéros 10-12, p. 320 à 342.

GIREL Roger. — **Le vignoble savoyard et ses vins,** Ed. Glénat, 1985, 160 p.

GIROUX André. — **Les fours à chaux d'Annecy-Vovray (1921-1965) - Bulletin de l'E.S.P.I.,** n° 1, 1985, p. 15-22.

GOWAN Margaret Me. — **La contribution du Père Ménestrier à la vie des fêtes en Savoie au XVIIe siècle,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 4, Slatkine, 1985, p. 129-146.

GRANDCHAMP G. — **L'influence genevoise dans l'essor industriel d'Annecy,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 281.

GROSPERRIN Bernard. — **Propriété et niveaux de richesse à Saint-Pierre-d'Albigny au XVIIIe siècle,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 5, 1985, p. 127 à 138.

GUERRIER A. — **Les Bernardines Réformées de Savoie au XVIIe siècle : naissance d'un réseau monastique et problèmes de spiritualité,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 165.

GUICHONNET P. — **Amiel à Saint-Gervais,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 77.

GUICHONNET P. — **Histoire d'Artaz-Pont-Notre-Dame,** Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, 1985, Tomes 92-93, 304 p.

GUMUCHIAN Hervé. — **Les Territoires de l'Hiver ou la montagne française au quotidien,** Editions des Cahiers de l'Alpe, Grenoble, 100 p., 1984.

HARSANY Z.E. — **La comtesse Marie de Solms, femme de lettres (1831-1902),** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 207.

HEITZ G. et MAISTRE G. — **Les Savoyards de Brisach aux XVIIe et XVIIIe siècles,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 111.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Deux princesses savoyardes : Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 173.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Les enfants trouvés au XIXe siècle - Mémoire présenté à l'Ecole des Hautes-Etudes en Sciences Sociales, 1985,** Le Messager du 2 Août 1985.

HUDRY M. et FERLEY J.-M. — **Les églises paroissiales néo-classiques en Savoie,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 215.

JACQUIOT Josèphe. — **Valeur d'information des allégories de médailles concernant l'Histoire de la Savoie dans la seconde moitié du XVIIe siècle,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 4, Slatkine, 1985, p. 147-160.

JANIN B. - ROUGIER N. - BRAVARD Y. - LOUP J. - FRESCH L. — **Le parc national du Grand Paradis,** Ed. Revue de Géographie Alpine, 1985, fasc. 1 et 2, 212 p.

JOUILLE Pierre. — **Randonnées à ski de fond. - N° 5 : Jura Nord, Haut-Doubs, Jura Neuchâtelois,** Ed. Guide Franck, 1985.

LAFAY Henri. — **L'œuvre littéraire d'Antoine Favre,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 4, Slatkine, 1985, p. 7-20.

LAMORY Jean-Marc (I-II) - ADRION Alain (III) - OURS Louis (IV). — **Circuits pédestres :** I - Chablais : Thonon, Evian, Abondance, Morzine ; II - Faucigny : Genève, Annemasse, Les Gets, Samoëns, Sixt, Flaine ; III - Pays du Mont-Blanc : Aiguilles rouges, Val d'Arly, Argentière, Chamonix, Saint-Gervais, Megève ; IV - Aravis, Bornes, Annecy, Thônes, La Clusaz, Thorens, Grand-Bornand. Ed. Guide Franck, Franck Mercier éditeur, 15, avenue de Cran, 74013 Annecy, Juin 1985.

LAMORY Jean-Marc. — **Circuits pédestres :** Faucigny, Genevois, Ed. Guide Franck.

LAMORY Jean-Marc. — **Circuits pédestres :** Chablais, Ed. Guide Franck.

LA TORRE Michel (de). — **Guide de l'Art et de la Nature : Savoie,** Ed. Nathan (l'Art et la Nature des 36.408 communes de France).

LA TORRE Michel (de). — **Guide de l'Art et de la Nature : Haute-Savoie,** Réédition de 1978, publiée par la B.N.P., Ed. Nathan, promotion culturelle 1985 (l'Art et la Nature des 36.408 communes de France).

LATY Publicité. — **Haute-Savoie - Mont-Blanc : itinéraires touristiques France - 9 itinéraires,** Ed. Association Touristique Départementale, Annecy, 1984, 64 p.

LEGUAY Jean-Pierre. — **La rue au Moyen-Age (nombreuses références à Chambéry et à Annecy),** Ed. Ouest-France, 1984, 254 p.

LEGUAY Jean-Pierre. — **L'agriculture en Savoie médiévale : bilan des connaissances,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 5, 1985, p. 31 à 78.

LOUP Jean. — **L'agriculture contemporaine dans les anciens états de la Maison de Savoie,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 5, 1985, p. 203 à 210.

LOVIE J. — **Une Savoyarde en Russie : Madame Joseph de Maistre, Saint-Pétersbourg (1814-1817),** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 181.

MALY Charles. — **Le Livre d'Or des parcs nationaux français,** Ed. Glénat, 1985, 208 p., Parc de la Vanoise, p. 25 à 58.

MANSAU A. — **Faits politiques et sentiment savoyard entre 1665 et 1711,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 43.

MARTINATTO Raymond. — **Au vent des quatre têtes,** 150 p., Réf. Le Messager (20.12.1985).

MELO Alain. — **Ornex - Histoire d'un terroir et d'une communauté du Pays de Gex,** Ed. Ornex-Histoire, Gardet imprimeur-éditeur, Annecy, 1985, 160 p.

MENANT Bernard - PELLICIER Bruno. — **Randonnées à ski de fond n° 8 Savoie,** Ed. Guide Franck, 1985 - Bauges, Beaufortain, Tarentaise, Vanoise, Maurienne.

MERMIER Alain. — **Albertville autrefois,** Promenade dans l'espace et le temps de 1900-1920, Mermier Alain, auteur-éditeur, Le Rafour Farette, 73200 Albertville, 1985, 432 p., imprimé en Italie Musumeci.

MESSIEZ Maurice. — **Evolution de l'Agriculture en Combe de Savoie aux XIXe et XXe siècles,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 5, 1985, p. 139 à 168.

MINVIELLE Pierre. — **Les montagnes de France,** Ed. Nathan, 1985, 192 p. **Un mois pour la photographie : 15 Mars - 15 Avril 1985** - Annecy et sa région : catalogue - M.J.C. Novel, 96 p.

MONSON Lord. — **Voyage dans les Alpes en 1838 - Vingt-quatre vues lithographiées de Louis Haghe, présentation de Jean Adhémar et Paul Hamon,** Coll. Archives du Dauphiné, Ed. La Manufacture, 1985, 96 p.

MOSSE Françoise. — **Bibliographie Lac d'Annecy,** Musée-Château d'Annecy, Février 1985.

MOURARET Annick et Serge. — **Gites et Refuges en France,** Ed. CREER, 63340 Nonette, 1985, 364 p.

MUSEE-CHATEAU D'ANNECY - VERRE CONTEMPORAIN - Mini-volumes 19 Sept. - 17 Novembre 1985 : catalogue d'exposition, 36 p.

NICOLAS Jean. — **Pouvoir et contestation en Savoie au XVIIIe siècle aux sources d'une culture populaire,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 4, Slatkine, 1985, p. 231-252.

NICOLAS Jean et Renée. — **La vie quotidienne en Savoie aux XVIIe et XVIIIe siècles,** Hachette, 2me édition, 1985, 371 p. - La bibliographie qui figurait dans la 1re édition est supprimée. Changement de l'illustration de la couverture.

OURS Louis. — **Circuits pédestres : Aravis, Bornes,** Ed. Guide Franck.

PALLIERE J. — **Aix-les-Bains de 1870 à 1914 : un spécimen d'architecture ouverte (conditions et caractères),** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 227.

PALLUEL-GUILLARD A. — **Les Italiens dans le département de la Savole de 1860 à 1939,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 127.

PALLUEL-GUILLARD A. — **Histoire de la Maison de Savoie III : Les Rois (XVIIIe-XXe siècles),** L'Histoire en Savoie, n° 79 (Sept. 1985), 32 p.

PASCAL Roland. — **Les opportunités de développement. - Les complémentarités entre la Haute-Savoie et l'extérieur,** Journée séminaire du 12 Juin 1985. - Les informations de l'agence économique départementale, 58 p.

PASSERIN d'ENTREVES Hector. — **La langue française et les institutions du duché d'Aoste aux XVIe et XVIIe siècles,** in : Société Académique, Religieuse et Scientifique de l'ancien duché d'Aoste, 1985, p. 7 à 21.

PAYSAGES DES ALPES. — **Réédition de Alpenhlandtrhaften,** Anlichten ausder Deutschen, olterreichischen schweizer und Franzohschen Gebirgswelt, Leipzig J.-J. Weber, fin du XIXe siècle (1896), Introduction de E. Camanni, Rédacteur en Chef de la Revue « Alp », Ed. Glénat, 1985, tirage limité à 500 exemplaires, 116 planches plus index, dont 11 planches sur le Mont-Blanc.

PEGUY Ch. P. et PUPIER A. (dessin). — **Annecy-Thonon : carte climatique détaillée de la France au 1/250 000, cartons : 1/1.250 000,** Editions Ophrys Gap. et CNRS, 1979.

PERRENOUD Alfred - PERRET Geneviève. — **Livre des Habitants de Genève 1684-1792,** Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1985, Librairie Droz à Genève, Librairie Champion à Paris, 542 p.

PERRET A. — **Des particularismes territoriaux à la notion de « patrie » savoyarde depuis le Moyen-Age,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 49.

PERRET-JEANNERET Daniel. — **Falaise du Pas de l'Ours,** Promosport, Edition corrigée, entièrement refondue, 1985, Topoguide en vente au Syndicat d'Initiative du Biot, cf. Le Messager du 19.7.85.

PICCAMIGLIO. — **Poèmes - Affiches avec collages,** FNAC, Annecy, 9-31 Janvier 1985, 13 planches.

PIUZ Anne-Marie. — **A Genève et autour de Genève aux XVIIe et XVIIIe siècles,** Etude d'Histoire économique, Payot, Lausanne, 1985, 304 p.

POISSON J.-P. — **L'actionnariat savoyard de la Société d'Ugine avant et après la Seconde Guerre Mondiale,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 293.

PREVOST R. — **Louis Armand et la prospective,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 307.

PRIEUR Jean (l'Abbé). — **L'agriculture en Savoie romaine,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 5, 1985, p. 23 à 30.

PRIULI Gherardo et GARIN Patrizia. — **Le Mont-Blanc dans la gravure ancienne,** Iconographie réunie par Ed. Glénat, 1985, 386 p.

PROFIT Christophe - TAVERNIER Sylviane. — Ed. Arthaud, 1985, 72 p.

RABUT Elisabeth. — **Un mémoire pour le monde industriel et artisanal. Les archives d'entreprises,** Bulletin de l'E.S.P.I., n° 1, 1985, p. 11-14.

RACHEL Jacques. — **Guide de la bataille des Glières : Français, Deutsch, English,** Ed. Atra, 1985, avec carte.

RATTI Guido. — **Douanes, gabelles et contrebande en Savoie au XVIIIe siècle,** in : L'Histoire en Savoie, n° 11, Juillet 1968 ; 2me édition Janvier 1985, 48 p.

RAULIN H. — **Ponts couverts, en bois, en Savoie,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 237.

REBUFFAT Gaston. — **Etoiles et tempêtes,** Ed. Grands Vents, 1985, Réédition de celle de 1954, 158 p.

REVERDIN Olivier - SAUTIER J. - FATIO O. - MARTIN L. - MOTTU-WEBER L. - GRANDJEAN M. - HOLTZ C. — **Genève et la Révocation de l'Edit de Nantes 1680-1705,** Ed. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1985, Librairie Droz, Genève - Librairie Champion, Paris, 532 p.

RICKARD Charles. — **La Savoie sous l'occupation,** Ed. Ouest-France, 1985, 128 p.

ROCHAIS-CHIARELLO Arlette - LOVIE Jacques - LASSARD Pierre - DE-LAVAUX Isabelle. — **Le mariage en Savoie,** in : Histoire en Savoie, n° 80, Décembre 1985, 40 p.

ROULET Louis-Edouard, président du Comité d'organisation. — **Le refuge huguenot en Suisse :** exposition au Musée Historique de l'ancien évêché, Lausanne, 1985, 326 p.

SADDY P. — **L'architecte Gaspard André et le concours du Grand Cercle d'Aix-les-Bains** (1892), in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 245

SAINT-DENIS G. (de). — **Le télégraphe Chappe en Savoie,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 313.

SALVI Antoine. — **Les Bauges, randonnées pédestres pour tous : 66 cimes, 150 itinéraires, 64 croquis,** Ed. de la Mufti, coll. Loisirs et Culture populaires, 5, avenue Marcelin Berthelot, Grenoble, 1985, 296 p.

SAMIVEL. — **Samivel des cimes,** Ed. Hoëbeke, Paris, 1985, 104 p.

SAUVY Anne. — **Le jeu de la montagne et du hasard : nouvelles,** Ed. Arthaud-Montalba, 1985, 284 p., (16 nouvelles - Chamonix).

SAVARY B. — **La carte de Savoie de Jacques Fougeu, Maréchal des Logis des Armées d'Henri IV, Ca 1600,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 85.

SAVOIE (LA). — **Identité et influences,** in : Actes du XXXme Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Le Bourget, Septembre 1984, n° spécial « Histoire en Savoie », Septembre 1985.

SERRE Patrick. — **Refuges des Alpes de Nice au Léman,** Ed. Glénat, 1985, 224 p.

SOCQUET Charles. — **Le contrebandier du Val d'Arly** (Roman), Ed. France couleur, Megève, 1985, Diffusion Rhône-Alpes du Livre, Lyon, 236 p.

TERREAUX Claude. — **Pays de Savoie : petite encyclopédie savoyarde,** Cl. Bonneton éd., 1985, 192 p.

TERREAUX Louis. — **Montaigne et Saint François de Sales,** in : Société Académique religieuse et scientifique de l'ancien duché d'Aoste, année 1985, p. 22 à 51.

TISSOT-DUPONT Robert. — **La nourriture et les coutumes du terroir au canton de Faverges,** in : Bulletin d'Histoire et d'Archéologie édité par Les Amis de Viuz-Faverges, I : n° 25-26 Juin 1984, II : n° 26-27 Juillet 1985.

TOCHON-DANGUY Christine. — **Lexique-témoin du parler d'Annecy - Travail d'études et de recherches,** Université des lettres et des langues de Grenoble - UER de Lettres, Dr G. Tuaillon, 1984-1985, 91 p. dactylo.

TOCHON-DANGUY Christine. — **Lexique-témoin du parler d'Annecy - Travail d'études et de recherches,** Dir. Prof. G. Tuaillon, année 1984-1985, Dactylo, C/R Pierre Soudan, Le Messager, 12.7.1985.

TRACQ. — **Les maçons valdotains en Haute-Maurienne au XVIIIe siècle,** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 135.

TRAYNARD Philippe et Claude. — **103 sommets à ski,** Ed. Arthaud, 1985, 234 p.

TRENARD Louis. — **Les communautés rurales en Bugey au XVIIe siècle,** in : Cahiers de civilisation alpine, n° 5, 1985, p. 99 à 126.

TROTIN Michel. — **Hors-pistes ski de poudreuse - Les grandes traces,** Ed. Glénat, 1985, 240 p.

VADROT Claude-Marie. — **La nature sauvegardée - Les espaces protégés de France,** Ed. Atlas, 1985, 164 p.

VALLETANT Jacques. — **L'homme et sa région, guide du patrimoine ethnologique de la région Rhône-Alpes,** Ed. Mission du patrimoine ethnologique et Panoptès, 1985, 144 p.

VERDONNET Jean-Vincent. — **Ce qui demeure - Poèmes.**

VEYLE Claude (de). — **Antiquités romaines de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, manuscrit publié par André Buisson, avec la collaboration de Paul Cattin,** Ed. « Les Amis des Archives », Les sources de l'histoire de l'Ain, Bourg, 1985, 104 p.

VINCENT Paul. — **Annecy et ses environs autrefois. - De Marlon à Sainte Jeanne de Chantal,** Ed. Horvath, 1985, 200 p.

VINCENT Paul. — **Docteur légume,** Ed. France-Empire, 1985, 264 p.

VULLIEZ Emile. — **L'Album d'un Vicaire Savoyard,** Photographies d'Emile Vulliez, 1865-1906, Ed. Didier Richard, 1985, 136 p.

VURPAS A.-M. — **Les monologues polémiques du « croquant » savoyard (fin XVIe - début XVIIe siècle),** in : Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Le Bourget, Septembre 1984, p. 57.

WERNER François. — **Grandes cuisines Rhône-Alpes : Bise, Blanc, Bocuse, Chapel, Pic, Point, Troisgros,** Ed. Glénat, 1985, 124 p., photos de Marc Tulane.

ZANOTTO André. — **Guide des châteaux du Val d'Aoste (Texte en français),** Ed. Musumeci, Aoste, 1985, 96 p.

ZUANON J.-P. et collaborateurs. — **Neige et avalanches,** Musée-Château d'Annecy, Février-Avril 1986 - Catalogue de l'exposition 1986, 36 p., Imprimerie Valpresse.

Table des matières pour 1985

Pages

Séances de l'Académie :

C. GUIZARD. — Concours de poésie 1984 1

M.-Cl. COURTIAL. — Alain Fournier ou le charme d'arrière-légende 4

E. BARBIER. — Costumes traditionnels dans la région d'Annecy 6

P. SOUDAN. — Etat et Nation dans la Savoie médiévale, selon B. Demotz 7

M.-Th. HERMANN. — Enfants abandonnés à Annecy au XIXe siècle 8

C. GUIZARD. — Concours de Poésie 1985 11

C. GUIZARD. — Eloge de Pierre Dussauge 13

S. RATIÉ. — Trois « oushebtis » provenant des collections du Château de Montrottier 15

G. GRANDCHAMP. — La recherche archéologique subaquatique au lac d'Annecy (1950-1980) 20

G. CHEVALLIER. — Victor Hugo et la Savoie 35

M. SANDOZ. — Histoire du paysage de montagne (VI) : Autour du Mont Blanc (IIe partie) 61
Hors-texte 64-65

B. DEMOTZ. — Etat et Nation dans la Savoie médiévale .. 82

Notes et Bibliographie. — P. Dufournet : « L'Art populaire en Savoie » (C. GARDET) ; P. de Menthon : « Richardot, Choisey, Menthon, une famille franc-comtoise » (J. de MENTHON) ; Paul C. Deleau : « Sur la butte glaciaire de Naves » ; C.-O. Blanc : « A propos de la dernière lettre » (M.-C. COURTIAL) ; H. Muller : « Lyon et le Concile de Bâle (1431-1449), et O. Zeller : « Recensements lyonnais de 1597 à 1636 » (G. GRANDCHAMP) 92

G. GRANDCHAMP. — Bibliographie Savoisienne..... 98

126e ANNÉE 1986

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE

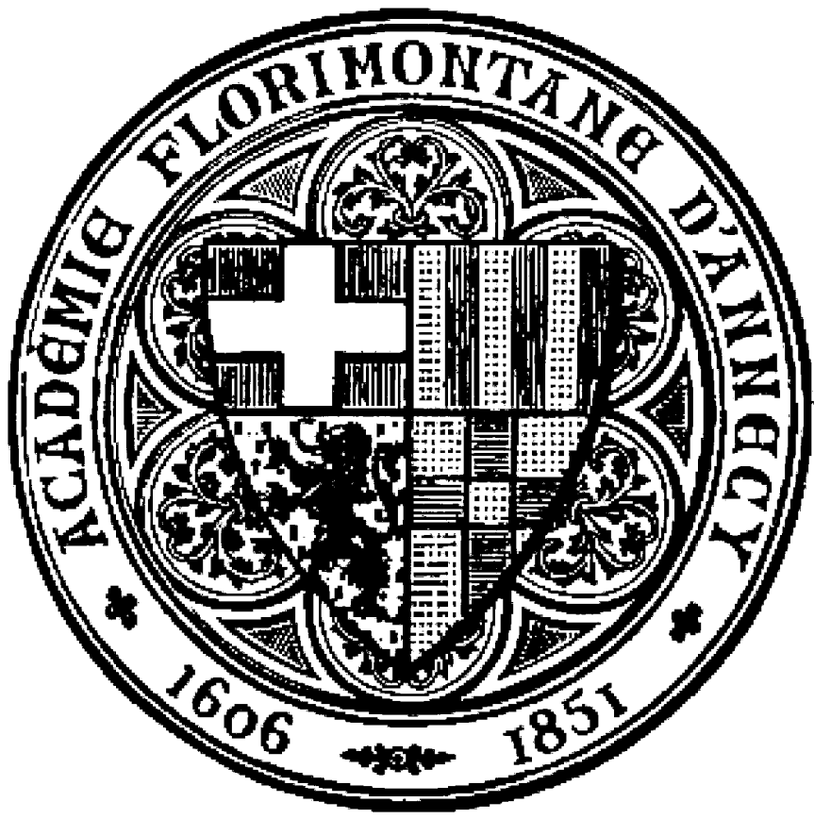

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
des Archives de France
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts.

Président : M. Paul GUICHONNET, professeur honoraire à l'Université dc Genève, O. ✲, O. ❦, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✲, ❦, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❦, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Paul COUTIN, ❦, professeur d'Histoire honoraire.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mlle Elisabeth RABUT, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Haute-Savoie ; MM. Joannès BEAUQUIS, O. ❁, Henri DAVIGNON, ✲, ❦ ; Jacques DOMENJOUD.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction :

Mme Georgette CHEVALLIER ; Mlle Elisabeth RABUT ; MM. Henri DAVIGNON ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, O. ✲, Officier dans l'Ordre National du Mérite ; Paul GUICHONNET ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateurs du domaine :

MM. Henri DAVIGNON et Jacques DOMENJOUD.

Administrateurs adjoints :

Mme Marie-Claire COURTIAL ;
MM. Joannès BEAUQUIS et Joseph de MENTHON.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ✻, ❦, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie ; directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble.
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Droit ; professeur émérite à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, ✻, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, à Genève.
1975 HAYEM Robert, O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, à Gy (Suisse).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, à Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », à Paris.
1950 OURSEL Raymond, ✻, O. ❦, Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès Lettres, ancien directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Saône-et-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, à Orléans.
1983 PERRET André, ✻, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, Décoré dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, à Boulogne-Billancourt.
1965 RAVIER DU HERBULOT (le R.P.), O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, 1939-1945, docteur ès Lettres, historien, à Chantilly.
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, ancien Evêque d'Annecy, à Aix-les-Bains.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1987)

MEMBRES EFFECTIFS

1963 ANTHOINE François (Dr), O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, 1939-1945, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de la Santé Publique, médaille d'honneur du Service de Santé, ❦, Médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.
1965 BAJULAZ Lucien, ✻, C. ❦, inspecteur honoraire de l'Éducation Nationale, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ✻, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, aux Allinges.
1979 BEAUQUIS Joannès, O. ❦, maire de Chavanod, administrateur adjoint du domaine de Montrottier, directeur honoraire d'Organismes Agricoles, à Chavanod.

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite National des Palmes Académiques, des Arts et des Lettres, et du Mérite Agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), Historien de l'art, ex-aumônier de la Garnison, à Annecy.
1969 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, à Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ❦, président du Cercle Philosophique, professeur de Lettres honoraire, à Gaillard.
1956 BROISE Pierre, ❦, architecte D.P.L.G., docteur ès Lettres, à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, à Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur de la Revue Savoisienne, à Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ✵, C. ❦, ❀, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, agrégé de l'Université, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❦, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur des Musées d'Annecy, à Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur adjoint du domaine de Montrottier, à Cuvat.
1962 COUTIN Paul, ❦, trésorier de l'Académie Florimontane, professeur d'Histoire honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Menri, ✵, ❦, administrateur du domaine de Montrottier, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, à Annecy.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste, bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, administrateur du domaine de Montrottier, ingénieur E.T.P. en retraite, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ✵, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général honoraire de l'Équipement, docteur ès Lettres, à Paris.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❦, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), avocat, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, chargé d'Etudes documentaires des Archives de France, à Villemoisson.
1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, à Annecy.
1948 GRANDCHAMP Georges, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, O. ✵, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❦, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ⚔ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur de Lettres honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❦, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ✵, ⚔ 1914-1918 et T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1972 JORIOZ Henri (Maître), notaire honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1955 JUGE Henri, professeur honoraire, à Annecy.
1941 LACOMBE Charles (Maître), avocat honoraire, à Annecy.

1974 LANIER François, bibliothécaire de l'Académie Florimontane, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚜, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Paris.
1982 MENTHON Joseph (M. de), administrateur adjoint du domaine de Montrottier, retraité de la Banque, à Annecy.
1977 MOLINIER Madeleine (Mme), agrégée de l'Université, professeur d'Histoire honoraire au Lycée Fénelon de Paris, à Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, ❦, ⚜, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1962 PATURLE François, ✻, président d'honneur des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Gruffy.
1957 PLAGNAT François, O. ✻, ⚜, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur ès Lettres et ès Sciences Economiques, professeur de Philosophie honoraire, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ❀, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Petit-Noir.
1984 RABUT Elisabeth (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, à Meythet.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en Médecine retraitée, à Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, à Meythet.
1975 ROSSET Emile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❦, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, journaliste, président de l'Académie Salésienne, secrétaire adjoint de l'Académie Florimontane, à Annecy.
1970 THOLLET Marcelle (Mme), pharmacienne, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ❦, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, professeur, à Annecy.
1979 BALTHAZAR Lucien, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, membre de la Société « L'Echo de nos Montagnes », à Sevrier.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, à Annecy.
1980 BERNARD Georges (Général), C. ✻, ⚜ 1939-1945, Croix de Guerre T.O.E., Valeur Militaire, conciliateur, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Établissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1963 BOSSON Charles (Maître), Maire honoraire de la Ville d'Annecy et ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1976 BOZON Raymond, receveur principal honoraire des Douanes, à Annecy-le-Vieux.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Education Nationale, à Annecy.

1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, ✻, ⁂ 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, à Paris.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire B.I.T., président de la Société des Maçons de Samoëns, à Bossey.
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, à Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ✻, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (docteur), Oto-rhino-laryngologiste, à Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (Général), O. ✻, Intendant Général, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, ancien Maire de Genève, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève, à Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), directeur du Collège Saint-Michel, à Annecy.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste de la Ville de Blois, à Blois.
1972 JACQUET Paul, ⚜, architecte départemental, à Annecy.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1967 LAVOREL André, ⁂ 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, à Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée - Château d'Annecy, à Annecy.
1976 LOVIE Jacques, docteur ès Lettres, professeur d'Université honoraire, à Chambéry.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur ès Lettres, professeur d'Université, à Toulouse.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1986 MICHAUD Roger, architecte des Bâtiments de France, à Sevrier.
1973 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, maire de Bluffy, à Aix-en-Provence.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître-assistant à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire à la Société Générale, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, à Talloires.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur en retraite, à Annecy.
1977 RIOND Georges, C. ✻, ⁂, président du Comité National du Rayonnement Français, membre correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, à Groisy.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Épargne, à Annecy.
1982 RITZ Jacques, O. ⚜, agrégé de l'Université, à Quintal.
1963 RITZ Jean-Georges, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire d'orgue et de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, à Annecy.
1969 SANDOZ Marc, historien de l'Art, à Paris.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue, à Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.

1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, agrégée de l'Université, professeur d'italien honoraire, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ❦, agrégé de l'Université, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ✲, Officier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, professeur d'Histoire à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Ascq.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ⚔ 1939-1945, O. ❦, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.
1981 VAUTREY Georges (Général), O. ✲, Commandeur dans l'Ordre National du Merite, ⚔ 1939-1945, ❦, général de Brigade en retraite, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistant à l'Université de Lyon, à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⚔ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), prêtre, à Beaumont-Le Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (docteur), ✲, ◎, ⚔, médaille de la Résistance, docteur en Médecine retraité, à Saint-Sixt.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), prêtre, à Montrouge.
1981 BALAS Chantal (Mme), à Annecy.
1984 BARBIER Claude, étudiant en Sciences Politiques, à Viry.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, au Grand-Bornand.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ✲, directeur honoraire de la Banque Laydernier, à Annecy.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, Chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, à Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), Marketing Gillette France, à Annecy.
1987 BEAUQUIS Philippe, commerçant, à Cran-Gevrier.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie Romane à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1973 BLANC Claude, négociant en coton, au Havre.
1987 BLANC Gabrielle (Mlle), à Thonon-les-Bains.
1973 BOISSONNAS Sylvie (Mme), à Paris.
1987 BONNET Paul (Dr), docteur en médecine, à Annecy.
1985 BORDES Hélène (Mme), professeur à l'Université de Limoges, à Limoges.
1985 BOUDIOS Pierre, ✲, ⚔ 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, à Annecy-le-Vieux.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ❦, musicologue, à Sciolze (Italie).
1968 BOUVET René, directeur des Impôts, à Rumilly.
1985 BOUVIER André, chef de section aux P.T.T., à Pringy.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1980 BOUVIER d'YVOIRE Maurice, ingénieur, à Choisy.
1976 BOY Gabriel, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ingénieur T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1986 BOYER Monique (Mme), historienne, à Martignat.
1979 BOYER Roland, à Montrouge.
1980 BOZON Jean-Pierre (Maître), avocat, à Annecy.
1974 BROCARD Jean, O. ✲, maire d'Annecy-le-Vieux, député de la Haute-Savoie, vice-président de l'Assemblée Nationale, à Veyrier-du-Lac.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, à Veyrier-du-Lac.
1981 BRUNET Françoise (Mme), à Annecy.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de Banque en retraite, à Rumilly.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), docteur en chirurgie dentaire, maire de Talloires, à Talloires.

1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, à Reignier.
1964 BURRET Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes Supérieures de Lettres Classiques, à Saint-Jorioz.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, à Chambéry.
1987 BUVELOT Gwenva (Mme), poète, à Bellegarde-sur-Valserine.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1980 CANOVA Claude (Mme), ⚔ 1939-1945, journaliste, à Saint-Jorioz.
1969 CARTIER André, à Aix-les-Bains.
1982 CATTIN Hubert, à Annecy.
1964 CELLIER Jean, à Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1980 CHANEL Andrée (Mme), à Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), à Annecy.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 CHAPPEL Pierre, ingénieur honoraire divisionnaire des T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Chavannes, près Renens (Suisse).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des P.T.T., à Maisons-Alfort.
1983 CHARRON Hubert, directeur d'Ecole spécialisée, à Chaville.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, à Giez.
1987 CHOSSAT Jean-Pierre, attaché INSEE, à Paris.
1969 COLLIARD Lauro, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❦, Chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1986 COLLIARD Victor Clément, chirurgien-dentiste, à Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P. retraitée, à Annecy.
1978 CURTELIN Gilbert, retraité, à Vieugy.
1987 DARSY François (Dr), médecin en retraite, à Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), à Annecy.
1986 DECERIER André, O. ❦, professeur au Lycée du Parc, à Lyon.
1987 DECHAIX Paul, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, magistrat, vice-président honoraire du Tribunal de Créteil, à Sevrier.
1981 DECISIER Maurice, ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, ❁, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1986 DEDEYSTERE Claude, à Echarvines.
1982 DELAVENAY Emile, ✻, ❦, professeur honoraire d'Université, à Vence.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ✻, ⚔ 1939-1945, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1983 DERIPPE Félicien, à Seynod.
1983 DESCOTES François, ingénieur en retraite, à Rumilly.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, à Ayze.
1974 DUBY Jean, Officier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❦, ⚔ 1939-1945, Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, à Annemasse.
1968 DUCRET André (Maître), ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, notaire honoraire, à Évian-les-Bains.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ✻, ⚔ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Paris.
1984 DUCROZ Hubert, permanent de la Réserve Naturelle de Sixt, à Sixt.
1983 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, à Paris.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), docteur en Médecine, à Annecy-le-Vieux.
1986 DURRY Robert (Dr), Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, pharmacien, au Grand-Bornand.
1985 DUSSAUGE Suzanne (Mme), à Annecy.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, à Menthon-Saint-Bernard.
1985 DUYTS Danièle (Mme), professeur, à Veyrier-du-Lac.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), à Sallenôves.

1987 ECUVILLON Jean-Loup, chirurgien-dentiste, à Veyrier-du-Lac.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, à Annemasse.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, à Annecy.
1980 FONLUPT Louis (Dr), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, docteur en médecine, à Veyrier-du-Lac.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1977 GAZEL Henri, O. ❦, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1987 GEOFFROY-BERNARD Marie-Louise, retraitée, à Saint-Jorioz.
1973 GIANADA Marcel, secrétaire général en retraite, à La Ravoire.
1986 GILLET DE THOREY Lionel, ⚔ 1939-1945, O. ❦, Médaille d'Argent de l'Enseignement Technique, professeur honoraire, à Annecy.
1957 GIRARD François (Abbé), prêtre, à Chambéry.
1985 GLORIEUX-DUFOUR Victor, retraité, à Annecy-le-Vieux.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, à Chambéry.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, à Chaville.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Grenoble.
1981 GROGNET Eugène, lecteur d'édition, lauréat de la Maison de la Poésie, à Maisons-Laffitte.
1986 GROSSE Bruno, entrepreneur, à Aix-les-Bains.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, à Lyon.
1971 GUICHET Paul, ✵, ⚔ 1939-1945 avec palme, retraité de la Société Kléber-Colombes, à Paris.
1986 GUIGNÉ Jacques de, à Annecy-le-Vieux.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'anglais honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, industriel, à Brenthonne.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), traducteur agréé, à Sevrier.
1982 IRLÈS Claudine (Mlle), bibliothécaire en chef de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, Chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lasalle.
1986 LABADIE Gabriel, (Dr), docteur en pharmacie, à Essert-Romand.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Vers.
1987 LACROIX Roger, Croix de la Valeur Militaire (Algérie), Médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), O. ✵, général de Brigade, à Annecy-le-Vieux.
1981 LAILLET Marcel, Commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ✵, ❦, Croix du Combattant, commissaire général de Brigade aérienne, à Anglefort.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Paris.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en Médecine, à Lyon.
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, à Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, à Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de Mathématiques, à Saint-Eustache.
1968 LAZARD Simon, à Paris.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1980 LECOMTE Paul, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❀, cadre retraité, à Combloux.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, au Lyaud.
1984 LEUSSE DE SYON (Son Excellence) Bruno de, C. ✵, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚔, ambassadeur de France, à Nernier.
1986 LISSAC Anne (Mlle), conseiller d'Ambassade honoraire, à Divonne-les-Bains.

1969 LOHIÉ Jean, employé de banque, à Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, ✻, ⚜, inspecteur général de l'Économie et des Finances retraité, à Neuilly-sur-Seine.
1982 LYON-CAEN Jean-François, architecte-enseignant, à La Motte-en-Champsaur.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, cadre d'établissement financier, à Argonay.
1986 MATROD Élisabeth (Mme), à Annecy.
1979 MENTHON Antoine (de), maire de Menthon-Saint-Bernard, à Menthon-Saint-Bernard.
1987 METZLER Jocelyne (Mme), bibliothécaire, à Chambéry.
1970 MICHAUD Jean-François, à Annecy.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), à Annecy.
1979 MONNIER Victor, à Genève.
1985 MOREAU France (Mme), à Seynod.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, à Faverges.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1975 MUSSET Micheline (Mme), à Vougy.
1967 NAZ Jean (Maître), notaire, à Annecy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Seynod.
1968 PAUME Emilie (Mlle), O. ❦, institutrice honoraire, à Annecy.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, à Annemasse.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
1985 PÉPIN Lucienne (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louise (Mme), directrice d'École, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville.
1975 PERRON François, ✻, médaille de la Valeur Militaire, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, secrétaire général de mairie honoraire, à Passins.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, à Gruffy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., à Chavanod.
1987 PITTION Paul, professeur honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1980 POCHAT Pierre, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, à Annecy.
1986 POCHAT Raymond (Général), C. ✻, ⚜ 1939-1945 et T.O.E., à Menthon-Saint-Bernard.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur de Mathématiques honoraire, à Annecy.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), attaché administratif E.D.F., à Annecy.
1983 PRADET Guy, préposé aux P.T.T., à Annecy.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ❦, directrice d'École honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET Marie-Jeanne (Mlle), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1973 RASSAT Maxime, à Marseille.
1986 RASTOUL Lucien, retraité de l'Institut Mérieux, à Lyon.
1985 REY Emmanuelle (Mme), à Annecy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, à Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, à Chamonix.
1987 ROQUE Jean-Daniel, proviseur, à Argonay.
1970 ROSSET Gilbert (Abbé), prêtre, à Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), étudiante à l'Ecole du Louvre (archéologie), aux Devants-de-Proméry.
1983 ROUGE Carmen (Mme), à Fréterive.
1986 SALNICOFF-MAFFEZZOLI Françoise (Mme), lectrice à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, à Genève.
1977 SAUTHIER Marguerite (Mme), directrice d'École honoraire, à Veyrier-du-Lac.

1987 SAUTIER François, maire de Veyrier-du-Lac.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1987 SIMOND Gérard, président d'honneur de la Chambre Syndicale Hôtelière, à Chamonix.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, à Chamonix.
1987 SOCQUET Charles (Dr), docteur en médecine, à Megève.
1970 SOFFIETTI Isodoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1987 TERREAUX Louis, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, à Saint-Jeoire-Prieuré.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, à Saint-Marcel.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), à Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, à Paris.
1987 TRUCHET Pierre (Dr), docteur en médecine, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, à Brenthonne.
1963 VALLETTE D'OSIA (Général), G. O. ✠, à Provins - Annecy-le-Vieux.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ✾, institutrice honoraire, à Annecy.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ✠, ⛨, ⚔ 1939-1945, ✾, Officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ✾. Lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, à Vétraz-Monthoux.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny, à Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, à Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Thônes.
1987 VIRIOT Denise (Mme), à Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental du Travail et de la Main-d'Œuvre en retraite, à Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, agent de l'E.D.F., à Lovagny.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des Travaux Météorologiques, président des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, à Bloye.
1970 VULLIERME Joseph, industriel, à Rumilly.
1987 ZAFFUTO Raimondo, inspecteur technique, à Vérone (Italie).

MEMBRES POSTULANTS

(jusqu'à l'Assemblée Générale de 1988) :

Mme RAFFIN Marie-Madeleine, à Annecy.
Mlle GENTON Magdeleine, à Annecy.
Mme BOSSON Micheline, à Genève.
M. SERVETTAZ Claude, à Chalons-sur-Marne.
M. FRANCOU Michel, à Collonges-au-Mont-d'Or.
M. SCHOULLER Jean-Claude, à Annecy.
M. ROULLEAU Gérard, à Annecy.
Mme LE GALL Marie-Lise, à Montpellier.
M. STRECKER Hugh, à Bluffy.
Maître LEJEUNE Thierry, à Annecy.
Mme ROLLET Yolande, à Annecy.
Mlle BARDON Marguerite, à Annecy.
M. GUALA René, à Borgosesia (Italie).
M. SEMREN Jacques, à Annecy.
M. REY Pierre, à Argonay.
Docteur MORAND Roger, à Fontenay-sous-Bois.
M. MAURAN Jean, à Annecy.
M. MOURAZ Bernard, à Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 8 JANVIER 1986 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le Président présente à l'Académie Florimontane ses meilleurs vœux pour 1986.

Il a le plaisir, en ce début d'année, de féliciter notre confrère Mlle Elisabeth Rabut récemment nommée, au titre du Ministère des Affaires Culturelles, chevalier dans l'Ordre national des Arts et des Lettres.

Mais il a aussi le regret de signaler la disparition de la romancière qui signait Simone Avray et qui était la fille du Docteur Varay bien connu à Annecy. Membre de l'Académie Florimontane, elle ne manquait pas, quand elle venait dans notre ville, d'assister aux séances de l'Académie. Elle a été de ceux qui, récemment, ont offert au Château de Montrottier un portrait de sa mère, dû au pinceau du Maître Albert Besnard.

Le Président présente ensuite les condoléances de l'Académie à notre confrère Jacques Domenjoud qui vient de perdre sa mère, ainsi qu'aux familles de M. Legrand, florimontan, et du Colonel Pascal, beau-père de notre confrère Michel Séron.

Il signale l'excellent ouvrage récemment paru dans la collection « Histoire des Diocèses de France » aux éditions Beauchesne : *Le Diocèse de Genève - Annecy*, sous la direction d'Henri Baud, que tout le monde connaît, avec la collaboration de L. Binz et de nos confrères R. Brunel, P. Coutin, R. Devos, P. Guichonnet, J.-Y. Mariotte et Mgr Sauvage.

Il annonce le Congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui se tiendra à Annecy les 13 et 14 septembre prochains, et évoque la séance solennelle consacrée à Vaugelas le 20 novembre dernier, à Chambéry, par l'Académie de Savoie.

La secrétaire, avant de lire le procès-verbal de décembre 1985, se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier M. Gardet de ses vœux et lui présenter, ainsi qu'à Mme Gardet, des souhaits bien sincères.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, D. Duyts, S. Ratié, E. Rey, ainsi que Mmes Floquet, Glorieux, Raffin et Sandoz ; Mlles H. Ritz, E. Rabut, M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Velozzi ; MM. le Général F. Anthoine, le Général G. Bernard, P. Coutin, H. Davignon, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guizard, A. Lavorel, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, M. Sandoz, P. Soudan.

Etaient excusés : Mmes Davoine, Guizard, Hermann, Moreau, Tapponnier ; Mlles Collomb, Dagand ; MM. Brunel, Domenjoud, Fassier, Lanier, Tapponnier.

La parole est ensuite donnée à M. Sandoz qui, à l'aide de diapositives, retrace l'histoire du Refuge des Grands Mulets qui fut d'abord un bivouac pour devenir ensuite une cabane, avant de se transformer en hostellerie, laquelle subit de nombreux avatars. Des lectures — dont bien souvent l'humour n'est pas absent — évoquent les différents moments de cette histoire passionnante. « Ce panorama des constructions successives et de leurs moyens d'accès nous permet également, dit M. Sandoz, de prendre la mesure du sentiment du paysage de haute montagne chez les artistes. »

Le conférencier a montré, par exemple, comment a été traité le thème de l'échelle dans les représentations de traversées de crevasses. Il nous a montré aussi que bien souvent les artistes ne sont pas venus sur place et que leurs évocations sont fantaisistes.

Cette brillante conférence est sans doute la première des manifestations annéciennes, et peut-être savoyardes, destinées à célébrer le deuxième centenaire de la conquête du Mont-Blanc.

La séance est levée à 18 h 50.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1986 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENT GARDET

Le Président félicite le Vice-Président Georges Grandchamp pour la naissance de son petit-fils Pierre, fils de notre confrère Philippe Grandchamp.

Il annonce le décès de notre confrère Jacques Dupanloup, généalogiste à Paris.

Ensuite, en une conférence illustrée par des projections, il présente les trente-cinq pages à peintures des « *Heures d'Aimée de Saluces, Vicomtesse de Polignac et de Catherine d'Urfé, sa fille* », conservées au Cabinet des Manuscrits du British Museum, à Londres. C'est un des plus beaux manuscrits de l'Ecole de Savoie, qui fut exécuté dans la seconde moitié du XVe siècle et sort visiblement du même atelier que les « *Heures du Duc Louis de Savoie* », conservées à Paris au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Il se situe dans la tradition directe du peintre et miniaturiste Jean Bapteur et de l'enlumineur Péronet Lamy, qui avaient exécuté à Thonon entre 1427 et 1434 « *L'Apocalypse figurée des Ducs de Savoie* », célèbre manuscrit qui avait disparu pendant la guerre civile espagnole (1936-1939) et fut restitué, en 1963, à la Bibliothèque de l'Escurial où il était conservé.

M. Georges Grandchamp félicite et remercie le conférencier, historien de l'art, qui vient d'éditer ces « *Heures de Saluces* » et dont les recherches, travaux et éditions concernant l'art dans les anciens Etats de Savoie ont mérité de hautes récompenses de l'Académie française, l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie de Savoie.

La séance est levée à 18 h 30.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, A.-M. Guizard, M.-T. Hermann, F. Moreau, S. Ratié, E. Rey, ainsi que Mmes Boyer, Floquet, Hocquette, Persoud et Raffin ; Mlles R. Collomb, J. Portier, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot ; MM. le Général G. Bernard, G. Brégnac, C. Callot, J. Domenjoud, H. Davignon, le Général R. Fassier, C. Gardet, G. Grandchemp, C. Guizard, P. Jacquet, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Boyer et Gillet de Thorey.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Davoine, Molinier, Tapponnier ; Mlle Dagand ; MM. Brunel, Glorieux, Lanier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 5 MARS 1986 (*)

SOUS LES PRÉSIDENCES SUCCESSIVES DE MM. GARDET ET GRANDCHAMP

Ordre du jour :

I) *Rapport moral.*

II) *Rapport financier.* Le travail considérable et efficace du Trésorier est souligné par le Président.

La cotisation est maintenue à 150 F.

III) *Rapport* de M. Domenjoud sur les travaux effectués à Montrottier.

IV) *Rapport* de M. Davignon sur les *entrées* et sur les *réceptions* au château.

V) *Rapport* de Mme Courtial sur les collections de Montrottier.

VI) *Rapport* de M. Beauquis sur l'exploitation agricole.

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Joseph de Menthon comme Administrateur Adjoint du Domaine de Montrottier.

VII) *Rapport* de M. Barat, Commissaire aux Comptes, qui approuve les comptes de M. Coutin et espère pouvoir clarifier rapidement ceux de son prédécesseur.

VIII) *Rapport* de M. Lanier, bibliothécaire.

Tous ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

IX) Les résultats du *Concours de Poésie 1985* sont ratifiés par l'Assemblée.

X) *Elections :*

a) Ont été réélus au Comité :

M. Paul Coutin, trésorier ;
M. Jacques Domenjoud, administrateur de Montrottier ;
Mme Marie-Thérèse Hermann, archiviste ;
M. René Laydernier, vice-président.

b) Ont été élus Membres Correspondants :

Mmes M. Boyer, E. Eardley-Schurch, M.-R. Floquet, J. Armataffet-Iannaci, M.-E. Matrod, J. Persoud, F. Salnicoff-Maffezzoli ; Mlle A. Lissac ; MM. M.-A. Burnier, V.-C. Colliard, A. Decerier, C. Dedeystère, R. Durry, J. Dutour, L. Gillet de Thorey, B. Grosse, J. de Guigné, J.-F. Hernandez, G. Labadie, L. Laurent, R. Michaud, le Général Pochat, L. Rastoul, F. Vitte.

c) Sept Membres Associés sont démissionnaires ou décédés ; deux Membres Associés seront nommés Membres Effectifs. Il y a donc 9 fauteuils de Membres Associés à pourvoir. Sont élus Membres Associés : Mme A. Mansau ; Mlle M.-C. Lebascle ; MM. B. Coutin, P. Deleau, A. Lavorel, P. Moorgat, A. Palluel-Guillard, M. Sandoz, le Général G. Vautrey.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, M.-T. Hermann, S. Ratié ; Mlle E. Rabut ; MM. L. Bajulaz, H. Baud, J. Beauquis, L. Bourquard, G. Brégnac, R. Brunel, J.-P. Couren, P. Coutin, H. Davignon, G. Deshusses, R. Devos, J. Domenjoud, C. Francillon, C. Gardet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, A. Jacquet, F. Lanier, R. Laydernier, J. Mouthon, P. Persoud, R. Prévost, A. Primot, E. Rosset, J.-P. Serralongue, P. Soudan.

Etait invité : M. Barat, Commissaire aux Comptes.

Etaient excusés : Mme Molinier ; Mlle Dagand ; MM. le Général Anthoine, Broise, Dufournet, le Général Humbert, H. Juge, le R.P. L'Honoré, Raffin, Ruffet, le Chanoine Verjus.

Le Général Anthoine a donné sa procuration à M. Mouthon et M. Raffin à Mme Chevallier.

d) Deux fauteuils de Membres Effectifs sont à pourvoir : celui de M. le Chanoine Riguet, décédé, et celui de M. Léandre Viollet, démissionnaire.

Mme Simone Dujourdy et M. Joseph de Menthon sont élus.

e) La présidence de la séance est alors donnée à M. Georges Grandchamp, Vice-président, qui procède à l'élection du Président.

Le Président Clément Gardet ayant annoncé qu'il donnait irrévocablement sa démission, M. Paul Guichonnet a été brillamment élu, à bulletin secret, Président de l'Académie Florimontane.

Après une intervention de M. Georges Grandchamp et de M. Pierre Soudan, Président de l'Académie Salésienne, qui remercient M. Clément Gardet pour ses vingt-cinq ans de présidence et félicitent M. Paul Guichonnet, celui-ci prend la parole pour remercier l'Assemblée de la confiance qu'elle lui a manifestée et pour rendre hommage à son prédécesseur.

La séance est levée à 17 h.

SÉANCE DU 5 MARS 1986 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Les résultats des élections qui viennent de se dérouler au sein de l'Assemblée Générale des Membres Effectifs sont annoncés à l'assistance, en particulier l'élection comme Membres Effectifs de Mme Simone Dujourdy et de M. Joseph de Menthon, et l'élection à la Présidence de M. Paul Guichonnet.

M. Clément Gardet, en effet, avait donné sa démission après un quart de siècle de présidence.

Après que furent exprimés des remerciements à M. Clément Gardet (nommé Président d'Honneur) et des vœux à M. Paul Guichonnet, ce dernier prend la parole pour rendre hommage à son prédécesseur et saluer l'assistance.

Ensuite, il félicite nos confrères, Mmes Marie-Claire Courtial et Emmanuelle Rey, pour le 2e Prix de Poésie qui leur a été décerné par le Club de Poésie de Veyrier-du-Lac.

Il a le regret de signaler le décès de M. Pennequin, père de Mlle Anne-Marie Pennequin, membre de l'Académie Florimontane.

Par contre, il a la joie de rappeler que l'Académie Florimontane était largement représentée à la petite cérémonie qui a eu lieu le jeudi 6 février à propos de la sortie du n° 5 des *Cahiers de Civilisation Alpine* : « Travailler la terre en Savoie et en Piémont ». A cet ouvrage a collaboré notre confrère Joannès Beauquis en l'honneur de qui cette petite cérémonie avait lieu à la Maison de l'Agriculture.

La parole est ensuite donnée à Mme Simone Dujourdy.

Après nous avoir entretenu, il y a deux ans, de « l'activité d'un bourg haut-savoyard au XVIIIe siècle, les colporteurs de Magland », Mme Dujourdy a poursuivi ses recherches sur cette commune et nous a pré-

---

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-T. Hermann, F. Moreau, M.-T. Picard, M.-L. Puls, S. Ratié, E. Rey, A. Tapponnier, ainsi que Mmes Bajulaz, Bordon et Glorieux ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, E. Paume, H. Ritz, M.-B. Tissot ; MM. L. Bajulaz, H. Baud, le Général G. Bernard, L. Bourquard, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, C. Gardet, V. Glorieux, G. Grandchamp, P. Guichonnet, F. Lanier, J. de Menthon, J. Mouthon, P. Persoud, R. Prévost, A. Primot, J. Ritz, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, H. Voiron.

Etaient excusés : Mme Molinier ; Mlles Dagand et Rabut ; MM. Anthoine, Fassier, Raffin, Ruscon et Soudan.

senté « *Une émigration au XIXe siècle, celle de Magland* », identique à celle de bon nombre de communes savoyardes.

Cette intéressante communication (1) qui a obtenu une Médaille d'argent avec félicitations du Jury de l'Académie Internationale de Lutèce, suscite un certain nombre de questions auxquelles répond Mme Dujourdy.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1986 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

En l'absence du Président, M. Paul Guichonnet, le Vice-président, M. Georges Grandchamp, ouvre la séance. Remplaçant la secrétaire, Mme Georgette Chevallier, excusée, M. Pierre Soudan, secrétaire-adjoint, donne lecture du compte rendu de la séance du 5 mars.

Le Président de séance forme des compliments à l'intention de M. Jean Brocard, membre de l'Académie, à l'occasion de sa réélection à l'Assemblée Nationale. Les bonnes relations entre notre Compagnie et la Ville lui font adresser des félicitations au maire d'Annecy, Me Bernard Bosson, élu lui aussi député, puis appelé à siéger au gouvernement.

Une lettre du fils du Docteur Samuel Girod vient d'arriver au siège. Elle apprend à l'Académie le décès de ce Florimontan qui exerçait la médecine à Lons-le-Saunier. Des condoléances sont adressées aux proches du défunt.

La parole passe ensuite à M. Paul Coutin pour une communication sur « *La crise alimentaire de l'hiver 1846-1847 vue à travers un hebdomadaire régional annécien* ». (2)

Après cet exposé qui suscita quelques questions de l'assistance, lecture est donnée de suggestions formulées par M. Jacques Ritz : 1°) Redorer, au cimetière de Loverchy, l'inscription de la tombe de M. Isidore Nanche, ancien Vice-président et bienfaiteur de l'Académie ; 2°) Rééditer le *Répertoire des noms de lieux* de Charles Marteaux dont les derniers tomes ont été dactylographiés et tirés sur du mauvais papier en 1945.

M. Georges Grandchamp répond : 1°) Que le travail souhaité au cimetière sera exécuté ; 2°) Qu'il s'avère impossible de reproduire dans l'état les derniers tomes de l'ouvrage. Pour envisager une impression, par ailleurs très onéreuse, il faudrait reprendre le travail de bout en bout afin de le mettre en forme.

Mme Marie-Claire Courtial propose ensuite aux Florimontans de participer, le samedi 7 juin, à un voyage collectif dans la Vallée de Chamonix.

Avant de clore la séance, M. Georges Grandchamp rappelle qu'Annecy accueillera en septembre le Congrès des Sociétés Savantes de Savoie et propose aux membres présents un document donnant des détails sur cette manifestation.

La séance est levée à 18 h 30.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, C. Brun, M.-C. Courtial, T. Davoine, M.-R. Floquet, S. Dujourdy, E. Rey ; Mlles R. Collomb, M.-C. Lebascle, E. Rabut, M.-B. Tissot ; MM. A. Bastard-Rosset, le Général G. Bernard, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guizard, J. de Menthon, J. Ritz, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-H. Viallet et F. Vitte ainsi que M. l'abbé Quoëx.

Etaient excusés : Mmes Chevallier, Guizard, Ratié ; Mlle Dagand et MM. Bajulaz, Glorieux et Ruscon.

(1) Cf. article dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

(2) Cf. texte intégral dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

SÉANCE DU 7 MAI 1986 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Après avoir salué la présence de deux nouveaux membres, après avoir adressé les très vives félicitations de l'Académie à notre distingué confrère, M. Georges Riond pour sa récente élection comme membre correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politiques et avoir signalé l'excursion annuelle des Amis du Vieil Annecy le 1er juin à Carouge, le Président passe la parole à la secrétaire pour la lecture du procès-verbal du mois d'avril. Celui-ci est approuvé.

On signale également la parution d'un ouvrage sur Samoëns écrit par Mme Rousset et préfacé par le Président Guichonnet, puis on rappelle la promenade à Chamonix du samedi 7 juin.

Mme G. Chevallier traite ensuite de « *Vaugelas et Annecy* ». (1)

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU 4 JUIN 1986 (**)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Au nom de l'Assemblée, la secrétaire présente à Mme Guichonnet et à M. le Président des condoléances sincères et émues à l'occasion du décès de leur sœur et belle-sœur.

M. Louis Burdet, d'Annecy, ayant donné aux Archives de l'Académie Florimontane — par l'intermédiaire de Mlle Boekholt — un diplôme de bourgeoisie d'Annecy, l'Académie remercie M. Burdet.

Mme André Chevallier — qui a représenté l'Académie Florimontane au Congrès International de Linguistique Romane, à Trèves, du 19 au 24 mai — a été là-bas chargée de l'agréable mission de rapporter, pour la bibliothèque de la société qu'elle représentait, un ouvrage publié par le Centre de Recherches anglo-normandes, qui est une édition, avec reproduction photographique en couleurs, d'une *Apocalypse* du XIIIe siècle.

Les dernières consignes sont données pour l'excursion du 7 juin à Chamonix.

Le procès-verbal du mois précédent est adopté.

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, S. Dussauge, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, F. Moreau, S. Ratié, E. Rey, A. Tapponnier ; ainsi que Mmes Armand, Bajulaz, Glorieux et Viriot ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, J. Portier, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot ainsi que Mlle Genton ; MM. L. Bajulaz, le Général G. Bernard, L. Bourquard, H. Davignon, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Gardet, V. Glorieux, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, F. Lanier, L. Laurent, A. Lavorel, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte.

Etaient excusés : Mmes Brun et Davoine ; Mlle Dagand ; MM. Brégnac et Soudan.

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, T. Picard, S. Ratié, E. Rey, ainsi que Mmes Brunet, Glorieux et Viriot ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-J. Quellet, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot ; MM. L. Bajulaz, L. Bourquard, R. Brunel, E. Callot, H. Davignon, R. Devos, J. Domenjoud, C. Gardet, V. Glorieux, P. Guichonnet, A. Lavorel, J. de Menthon, J. Mouthon, J. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, J.-H. Viallet.

Etaient excusés : Mme Tapponnier ; Mlle Dagand ; MM. le Général Bernard, Coutin et Raffin.

(1) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

Avant de passer la parole à Mlle Elisabeth Rabut, le Président annonce la parution prochaine d'un ouvrage qu'elle a consacré à l'Exécution de l'Edit de Nantes en Dauphiné et qui s'intitule « *Le Roi, l'Eglise et le Temple.* »

Mlle Rabut a intitulé son exposé : « *Religion et politique en Savoie - XVIIIe siècle : La transformation des temples en églises.* »(1)

Le Président félicite vivement Mlle Rabut dont l'exposé, à la fois savant et captivant, suscite de nombreuses questions.

La séance est levée à 18 h 25.

RENTRÉE POÉTIQUE POUR L'ACADÉMIE FLORIMONTANE QUI A SALUÉ A MONTROTTIER L'OMBRE DE PELETIER DU MANS

Curieux personnage — et bien oublié ! — que Peletier, l'un des poètes de la pléïade. En latin ou en français, il composa des traités de mathématiques, traduisit des œuvres grecques, ne resta indifférent ni à la grammaire, ni à l'astrologie, ni à la philosophie, ni à la théologie. Lorsque l'enseignement lui pesa, il passa son doctorat en médecine.

Quand les guerres religieuses enflammèrent la France, il passa la frontière du Duché et, de 1570 à 1572, aux alentours de sa 55e année, ce Manceau se promena dans les Alpes piémontaises ou savoyardes. C'est à Annecy où il goûtait « la liberté des eaux et l'air des monts » qu'il fit imprimer son œuvre en trois livres « La Savoie ». Ce long poème tomba dans l'oubli jusqu'à ce que deux rééditions successives, l'une au milieu, l'autre à la fin du XIXe siècle, éveillassent l'attention des érudits.

Dire que Peletier du Mans tient, pour autant, une place majeure dans l'histoire littéraire de la Savoie serait excessif. Le doyen, Louis Terreaux, à tant scruter l'œuvre et à s'intéresser à l'auteur, a trouvé pourtant en eux de quoi passionner les auditeurs de la séance de rentrée de l'Académie Florimontane. On trouve de tout dans cette « Savoie » du XVIe siècle, mais rien ne va jusqu'au bout.

Le poète passe de la description des faits naturels, catastrophes comprises, dans le premier livre, à celle de la moyenne montagne dans le deuxième puis herborise dans le dernier. Ce plan, strict d'apparence, n'empêche pas des évocations étrangères, des considérations sur la vie et le monde, les travaux montagnards et les sentiments d'horreur que suscitent les glaciers ou les Usses. L'auteur ne décrit pas les villes et ne voit les hautes altitudes que de la plaine, énumère plus qu'il ne décrit et, cependant, il possède le sens du trait, du mouvement, de l'insolite, du mystère.

Bien informé, Peletier sacrifiait volontiers le document à l'effet littéraire, voyait les choses en savant et en moraliste, l'homme de science s'effaçant devant le morceau de bravoure. On ne peut cependant pas passer sous silence cette « Savoie ». Elle mérite de figurer, sinon parmi les premières, du moins parmi les œuvres marquantes consacrées au Duché et aux Alpes par les anciens voyageurs.

Trois médailles de reconnaissance

Le Président de l'Académie Florimontane, le doyen Paul Guichonnet, complimenta vivement son confrère qui tient une place éminente dans la vie universitaire de la Savoie et joue un rôle de premier plan dans les relations entre la province et le Piémont. Il se félicita aussi de la

(1) Cf. texte intégral dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

venue à Montrottier de nombreuses personnalités dont les présidents des académies amies des deux départements, puis, en ce jour où, pour la première fois depuis son élection, il présidait cette rentrée, fit l'éloge de trois Florimontans auxquels le comité avait décidé d'attribuer une médaille de la reconnaissance à l'effigie de saint François de Sales, l'illustre fondateur de la compagnie.

Ainsi l'assistance applaudit-elle M. Clément Gardet, Florimontan depuis 1931, Président de 1961 à 1986, libraire, éditeur, auteur de réputation internationale d'ouvrages consacrés à la peinture médiévale savoyarde, animateur durant un quart de siècle avec courtoisie et amitié de l'académie.

Un même hommage fut rendu à M. Henri Davignon, lui aussi entré en 1931, responsable, depuis dix ans, de la lourde gestion du domaine de Montrottier, tâche à laquelle il consacre son temps et son dévouement.

Le troisième titulaire de la médaille n'avait pas pu rejoindre ses confrères. C'est donc plus tard que M. René Laydernier, lui aussi de la promotion de 1931, recevra le témoignage de sympathie de l'académie dont il assume la vice-présidence et à laquelle il ne ménage pas son aide puisqu'il dote généreusement le concours annuel de poésie.

C'est, d'ailleurs, par un poème de Mme Marie-Claire Courtial, lu par Mme Georgette Chevallier, que s'acheva cette rentrée. Peletier du Mans aurait aimé.

P.S.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1986 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président se réjouit du mariage de Mlle Marie-Lys Barbier, fille de Mme Eliane Barbier, florimontan, et adresse ses félicitations à toute la famille.

Il a le regret de rappeler les décès de M. Marcel Rebut, directeur d'école honoraire, Membre Effectif ; M. Maurice Crochon, ingénieur honoraire S.N.C.F., Membre Associé ; Mme Jacques Humbert, épouse du Général Humbert, Membre Effectif ; Mlle Antonie Pollier, sœur de Mlle Louise Pollier, florimontan, et de Mme Bajulaz, belle-sœur de M. l'Inspecteur Lucien Bajulaz, Membre Effectif ; M. Alfred Atalaphe, père de notre archiviste Mme Marie-Thérèse Hermann.

La secrétaire a le plaisir d'annoncer que le Président Paul Guichonnet a été élu Membre Effectif de l'Académie de Savoie.

Après avoir signalé l'opération « Porte Ouverte » au Clos Pouget et avoir vivement encouragé les Florimontans à s'y rendre, le Président annonce la fin des travaux entrepris à Montrottier par la Ville de Nüremberg pour prendre les empreintes des bronzes de Vischer, puis il passe la parole à Mme le Docteur Suzanne Ratié qui examine des objets égyptiens appartenant à la collection de Montrottier. (1)

C'est ensuite Mlle Marie-Christine Lebascle, Conservateur au Musée-Château d'Annecy, qui étudie dix pièces appartenant à la collection de Montrottier et remontant toutes à l'âge du bronze. (1)

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, S. Ratié, ainsi que Mmes Bajulaz, Boullard, Darcy, Henry, Pittion, Raffin, Rechignac, Salaman et Viriot ; Mlles R. Collomb, M.-C. Lebascle, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Durand ; MM. le Général G. Bernard, E. Callot, H. Davignon, J. Domenjoud, G. Grandchamp, P. Guichonnet, L. Laurent, G. Raffin, J. Ritz, B. Ruffet, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, ainsi que MM. de Buttet et Pittion.

Etaient excusés : Mmes Brun, Floquet, Molinier, Puls, Rey ; Mlle Dagand ; MM. Bajulaz, Brégnac, le Général Fassier, Glorieux, Lanier, de Menthon, Mouthon.

(1) Les études de Mme Ratié et de Mlle Lebascle paraissent dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

Ces deux savantes communications ont vivement intéressé un public curieux et attentif qui, en sortant de la salle de réunion, a pu admirer de visu, dans une vitrine, les objets qu'il venait de voir sur l'écran.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1986 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GEORGES GRANDCHAMP

A l'annonce de sa nomination comme Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, le Vice-Président Georges Grandchamp est très vivement applaudi.

Le procès-verbal d'octobre est lu et adopté.

M. Vandeputte entretient alors l'auditoire d'un sujet qu'il connaît bien : Le Laudon et ses utilisations.

Après avoir fait une étude hydrologique du Laudon, formé par la réunion de plusieurs ruisseaux descendant du Semnoz ou du Roc des Bœufs, le conférencier évoque la construction des ponts sur le Laudon, les dégâts occasionnés par ce cours d'eau et leurs causes diverses, puis les différents moulins qui ont utilisé sa force hydraulique.

Il a agrémenté sa savante étude (qui se trouve à la disposition des Florimontans à la bibliothèque de l'Académie), d'un certain nombre d'anecdotes plaisantes.

La séance est levée à 18 h 05.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1986 (**)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

L'Assemblée se réjouit d'apprendre que son Président, M. Paul Guichonnet, s'est vu décerner le Prix René Willien pour son *Histoire et Civilisation des Alpes* et que le florimontan Jean-Vincent Verdonnet, poète bien connu, a été promu Officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres.

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Paul Deleau, Membre Associé, qui, à plusieurs reprises, avait fait bénéficier l'Académie Florimontane de ses savants travaux de géologue.

(*) *Etaient présents :* Mmes G. Chevallier, M.-C. Courtial, M.-R. Floquet, F. Moreau, S. Ratié, E. Rey, ainsi que Mmes Bauquis, Gaillard, Glorieux, Raffin et Viriot ; Mlles R. Collomb, H. Ritz et M.-B. Tissot ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, le Général G. Bernard, E. Callot, C. Dedeystère, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, V. Glorieux, G. Grandchamp, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, B. Ruffet, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et F. Vitte.

Etaient excusés : Mmes Brun, Dujourdy, Guizard et Tapponnier ; Mlles Dagand et Rabut ; MM. Brégnac, Brunel, Davignon, Guichonnet, Guizard et de Menthon.

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, M.-L. Puls, S. Ratié, ainsi que Mmes Bauquis, Lanier, Raffin et Viriot ; Mlles R. Collomb, M.-B. Tissot, E. Paume et M.-J. Quellet ; MM. le Général F. Anthoine, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, C. Dedeystère, J. Domenjoud, C. Gardet, V. Glorieux, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, F. Lanier, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, R. Rey, J. Ritz, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, ainsi que MM. C. Brégnac et Fournier.

Etaient excusés : Mmes Molinier et Rey ; Mlles Dagand et Ritz ; MM. le Général Bernard, Davignon, le Général Fassier, Laydernier et Soudan.

Avant de lire, pour approbation, le procès-verbal de novembre, la secrétaire fait un rapide rapport sur le Forum des Associations du 15 novembre où l'Académie Florimontane a tenu un stand.

La parole est donnée à M. Charles-Christian Guizard qui fait le compte rendu, illustré de lectures, du *Concours de Poésie 1986.*

Le Président ouvre les enveloppes confidentielles et révèle les noms des lauréats :

Hors concours. — Raymonde LABORDE.

Mention honorable. — Marie BONNET, de Montluçon ; Julia VANACKERE, de Lyon ; Yvonne CARDONNE, de Neuilly-sur-Seine ; Marie-Claire CHAMMING'S, de La Réunion.

Mention très honorable. — Pierre DUCOURNAU, d'Hossegor ; Pierre PAQUELIER, de Lons-le-Saunier.

Premier prix. — Pierre DUFOUR, d'Aurillac.

Un poème de Pierre Dufour est lu par Mme Guizard. Félicitations aux lauréats.

Ensuite Mlle Marie-Jeanne Quellet présente un plan d'Annecy au XVIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque Municipale d'Annecy. Elle en fait découvrir tout l'intérêt historique et en commente avec pertinence les différentes parties.

Elle fait admirer également une nouvelle acquisition de la Bibliothèque Municipale : un exemplaire rare d'un ouvrage de Claude Nouvellet, ce poète qui fut un ami du célèbre Président Favre (1).

Pour terminer, Mme Georgette Chevallier commente quelques évocations, plus ou moins pittoresques, plus ou moins amusantes, qu'elle a trouvées dans des ouvrages d'Alain Dulot, de Jacques Le Bourgeois et de Patrick Modiano. Elle rappelle aussi le centenaire de la naissance de Pierre Benoît et les attaches de ce romancier avec la Savoie.

La séance est levée à 18 h 30.

---

(1) Cf. les études de Mlle Quellet publiées dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

Chronique de Montrottier

Le château s'anime, dès les premiers jours de printemps, grâce aux touristes qui lui rendent visite. Touristes de tous pays d'Europe — dont de plus en plus de hollandais — et quelques américains friands de tout ce qui est antérieur au XVIIe siècle. Touristes anonymes mais aussi personnages de marque, sociétés savantes, associations et clubs.

C'est ainsi que l'Inspecteur Général des Monuments Historiques, M. Dufoix, nous fit le plaisir d'ouvrir la série de ces visites au mois de mars 1986. Puis, notre Président, Paul Guichonnet, fut présent pour accueillir avec nous l'Académie du Chablais, présidée par Marcel Sauthier, pour une longue visite commentée avec son talent habituel par Henri Davignon. Vinrent ensuite des banquiers lyonnais, les Rotary Clubs de Turin, Chambéry, Aix-les-Bains.

La Compagnie d'Eclairage et d'Appui du 27e B.C.A. commandé par le colonel Glévarec, choisit cette année, comme en 1984, par une belle journée de juillet, nos terrasses pour cadre à la passation de pouvoir entre capitaines et le parc comme décor au dîner champêtre.

La journée « Porte Ouverte », à laquelle nous participons depuis le début voilà trois ans, connut un franc succès. Très réussies également les manifestations plus particulières à l'Académie Florimontane, telle la séance solennelle de rentrée au mois de septembre. Ce fut au cours de cette réception que furent remises à notre Président d'honneur Clément Gardet et à Henri Davignon, administrateur du domaine, les médailles d'argent destinées à remercier le premier de 25 ans de Présidence, le second de 10 ans de dévouement passionné au service du château. Seul manquait le généreux donateur du Concours de Poésie, René Laydernier, qui reçut sa médaille au cours d'une réunion de Comité.

Ce comité, avec le retour de l'automne, s'est réuni à Lovagny, faisant précéder sa traditionnelle séance de travail au château par la messe dite chaque année pour le repos de l'âme de Léon Marès.

Le bilan de l'année s'annonçait bon avec 30 720 entrées. Jacques Domenjoud donna un aperçu des travaux, les gros morceaux étant la réfection du mur de soutènement longeant, à gauche, la rampe d'accès, et la réparation des toitures sérieusement endommagées par le violent ouragan, accompagné de grêle, du 4 août. A cela s'ajoutaient les frais d'aménagement de la nouvelle salle.

⁂

Les visiteurs peuvent admirer non seulement le site, l'architecture et les collections, mais encore les expositions temporaires.

Jean-Pierre Serralongue a coutume d'exposer en août les œuvres des élèves de son école de peinture.

Le Conseil Général de Savoie nous a fait l'honneur de nous prêter, pour le mois de septembre, l'exposition itinérante de son Muséobus intitulée « Petite histoire de l'éclairage », pour laquelle Montrottier avait fourni de nombreuses pièces.

Joseph de Menthon tira des réserves du château et exposa des plans de Lyon en 1735 et 1887 ainsi que des gravures représentant tout un projet de fontaines — qui n'ont pas malheureusement été exécutées — pour les places de la capitale des Gaules en 1840.

Enfin, la nouvelle salle est ouverte depuis le mois d'avril 1986. Il s'agit d'un salon tel qu'il pouvait se présenter au XVIIe siècle, avec du mobilier Henri II et Louis XIII, statue et portraits du XIIIe au XVIIe siècle, conservés au château. Cette reconstitution qui, avec la salle J. Serand, diffère des présentations de collections, correspond à une demande du public qui aime voir comment « vivaient nos ancêtres ».

⁂

En 1985, les bronzes de Vischer, qui passent pour être les plus beaux spécimens de l'art gothique allemand en France, nous furent demandés pour une exposition sur l'art de la Renaissance Allemande qui devait se tenir en 1986 à Nuremberg, puis au Metropolitan Museum de New York.

Après la décision prise par une Assemblée Générale Extraordinaire des Membres Effectifs, le prêt n'a pas été effectué mais nous nous sommes fait un plaisir d'autoriser les Allemands à venir prendre des empreintes afin d'effectuer des moulages (1).

Ce qu'ils firent, à la satisfaction de tous, en octobre 1986.

⁂

Prenant notre rôle de « conservateurs » au sens complet du terme, nous veillons sur les objets que le temps érode plus particulièrement.

C'est ainsi que la pieta en bois polychrome de l'oratoire de Pontverre, classée en 1980, datant du XVIIIe, a été remplacée par une Vierge en céramique du XIXe, en attendant qu'un moulage soit fait.

La « Nativité » de Zaganelli (huile sur bois du XVIe, classée en 1984) fut restaurée en 1985. Nous envisageons la remise en état de la suite des cinq tapisseries d'Audenarde à scène de chasse de la salle des Chevaliers.

Toujours à propos de classement, l'automne 1986 aura vu la constitution d'un dossier de demande de classement des bâtiments et terrasses du XIXe, annexé d'un dossier de demande d'inscription à l'inventaire supplémentaire pour la ferme, à l'entrée haute du château.

⁂

Avec la belle saison qui permet de travailler dans les salles, nous poursuivons l'œuvre de remise à jour de l'inventaire de J. Serand, tapé à la machine en 3 exemplaires en 1975 par M. Lachat, alors administrateur de Montrottier, assisté de Brigitte Hermann (fiches).

Ont été repris en 1984-1985 (inventaire également en trois exemplaires et fiches) la salle J. Serand ou salle des Gardes, la salle des bronzes, les tableaux des appartements privés, une grande partie du mobilier et quelques faïences.

---

(1) La relation de cette prise d'empreintes se trouve aux archives de l'Académie Florimontane.

En 1986, nous avons passé en revue le nouveau salon, les vitrines et panoplies de la salle des armes, les ivoires japonais et religieux, et recueilli des renseignements sur les sabres japonais.

Le fonds de diapositives du château s'accroît : ivoires, statues, tableaux, extérieurs (photos Académie Florimontane) et une centaine de vues d'ensemble de toutes les salles (photos Archives Départementales). Ces diapositives nous ont permis de confectionner un catalogue des statues étudiées.

⁂

Si nous prêtons les objets de nos collections pour des expositions (tel le plan-relief du Mont-Blanc par Exchaquet qui, après avoir figuré à la remarquable exposition « Découverte et sentiment de la Montagne » au Conservatoire d'Art et d'Histoire en 1986, va partir à Genève en 1987, année du bicentenaire de l'ascension de M. de Saussure), nous bénéficions de dons.

En 1983 : Un corbillard XIXe de La Balme-de-Sillingy.

En 1985 : Portrait de Mme Marie Varay, épouse du docteur Varay (don de Simone Avray, leur fille).

En 1986 : Une bouteille en verre de l'Abbaye de Saint-Antoine dans l'Isère (don de M. Robert Nanche, parent d'Isidore Nanche).

⁂

Enfin, nous renforçons l'effort publicitaire :

Le dépliant a été réédité en 1985, agrémenté d'une photo de la salle des Chevaliers. Une affichette propre au château a été créée et nous distribuons dépliants et affiches dans les Syndicats d'Initiative ou Offices de Tourisme, mairies, écoles, dans les M.J.C. et Auberges de Jeunesse, aux comités d'entreprises, aux sociétés de transport, etc...

Sous le patronage de la Demeure Historique, nous avons, en commun avec les villes et châteaux du département ouverts au public, publié un dépliant intitulé « Route des Ducs de Savoie », illustré de dessins à la plume de Paul Jacquet et d'une couverture de Ph. Grandchamp.

Devant l'affluence des visiteurs hollandais, nous avons été amenés à rédiger dans leur langue le texte de la visite déjà établi depuis longtemps en anglais et en allemand.

⁂

En terminant, nous remercierons la Société Générale et la B.N.P. qui ont aimablement mis à notre disposition leurs vitrines de la rue Royale pour une présentation du château, Antenne 74 et Radio Nessy qui en ont parlé sur leurs ondes, le musée-château d'Annecy qui nous apporte souvent son concours ainsi que les collectionneurs privés qui nous aident à mettre de l'ordre dans nos collections.

Marie-Claire COURTIAL.

Nos remerciements vont également à nos confrères qui acceptent si volontiers de nous aider et nous espérons, chers amis Florimontans, que vous continuerez à contribuer à la sauvegarde de votre château.

Collection égyptienne du Château de Montrottier

(suite)

Ces neuf objets égyptiens font partie des collections du château de Montrottier, de même que les statuettes funéraires (« oushebtis ») que nous avons étudiées il y a un an, en octobre 1985. Tous mes remerciements vont à l'Académie Florimontane, à MM. les Administrateurs du domaine de Montrottier, ainsi qu'à M. Couren et à Mlle Lebascle, Conservateurs du Musée-Château d'Annecy, qui m'ont permis et facilité l'étude de ces objets. Mes remerciements vont aussi au Service Photographique du Musée qui a effectué les diapositives illustrant cet exposé. On sait que ces objets, de même que les « oushebtis », faisaient partie de la collection Marès.

On ignore le lieu exact où ils ont été trouvés ou achetés : peut-être en Egypte, peut-être en tout autre pays ; il est possible qu'ils proviennent d'achats chez un antiquaire français, le collectionneur M. Marès ayant été en rapport constant avec des antiquaires de Paris, de Lyon et du Midi de la France.

Chaque objet porte un numéro inscrit à l'encre rouge ; certains portent un autre numéro inscrit à l'encre noire sur une petite étiquette blanche. D'après les renseignements aimablement donnés par Mlle Lebascle, ces numéros sont des numéros de répertoire de la collection Marès ; les numéros rouges se rapporteraient au « répertoire Serand », inventaire de la collection, qui a été établi de 1919 à 1949.

Dans notre exposé, nous étudierons les objets en suivant l'ordre de numérotation des numéros rouges.

N° 22
(inscrit en rouge sous le piédestal)

POISSON OXYRHYNQUE COURONNÉ, REPRÉSENTÉ SUR UN PIÉDESTAL

L : 19,3 cm.

l : 5,5 cm (corps et piédestal).
10,7 cm (corps, piédestal et couronne).

Couronne : L : 5 cm.
l : 3,8 cm.

Matière : bronze.

Technique : bonne.

Etat de conservation : pièce très oxydée. Les cornes sont déviées, surtout la corne gauche.

Epoque : Basse Epoque ou dernières Dynasties indigènes (1185-332 av. notre ère, de la 21e à la 30e Dynastie).

Description : Poisson oxyrhynque, variété de mormyres. Œil et nageoires indiqués sur les deux profils ; stries décoratives longitudinales ; la queue du poisson est légèrement déviée vers la gauche ; sur le dos, une masse indistincte (égide ?) comportait sans doute un *uraeus* antérieur et portait deux cornes lyriformes encerclant le disque solaire. Le piédestal est constitué par une lame adaptée en avant à la bouche et maintenue sous le corps du poisson par un tenon de fixation.

Le poisson oxyrhynque s'intègre dans la mythologie et la légende osirienne. Dans les temps mythiques, Osiris, monarque et dieu bienfaisant, faisait régner la paix sur la terre entière. Il fut jalousé par son frère Seth, le dieu du mal. Celui-ci le tua ; il dépeça son cadavre et en dispersa les fragments dans tout le pays. Après une quête douloureuse, Isis retrouva tous les fragments du corps de son frère et époux ; elle arriva à reconstituer ce corps ; mais le membre viril manquait, il avait été englouti par le poisson oxyrhynque ; Isis reconstitua le phallus manquant avec du limon du Nil et sa salive. Le poisson oxyrhynque fut considéré comme un reliquaire vivant d'une partie du corps d'Osiris. Il fut adoré à *Oxyrhynchos* (XIXe nome) actuellement El-Bahnaseh, sur la rive gauche du Bahr Youssef, en Moyenne Egypte. D'après Plutarque, en raison de ce mythe religieux, les prêtres de l'ancienne Egypte ne mangeaient pas de poisson [1].

Bibl. : G. Roeder, *Agyptische Bronzefiguren*, Berlin 1956, p. 411, par. 562, abb. 620, tafel 58, e.

G. Posener, en collaboration avec S. Sauneron et J. Yoyotte, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris 1959 et 1970, p. 227 (belle reproduction du poisson oxyrhynque en bois conservé au Musée de Berlin).

N° 41
(inscrit en rouge sur le dos ; une petite étiquette blanche porte le n° 14)

HARPOCRATE (HORUS L'ENFANT)

L : 8,6 cm.

l : 2,6 cm (aux épaules).

Ep. : 2,5 cm (aux épaules).

Base : L : 2 cm.
: l : 1,9 cm.

Matière : bronze (traces de cuivre visibles).

Technique : fine.

Etat de conservation : traces d'oxydation sur les jambes ; base érodée.

Epoque : Basse Epoque (vers 750 à 333 avant notre ère, 24e - 30e Dynastie).

---

(1) Plutarque, *Isis et Osiris*, traduction nouvelle Mario Meunier, éd. de La Maisnie 1979 et 1985, p. 37, note 2.

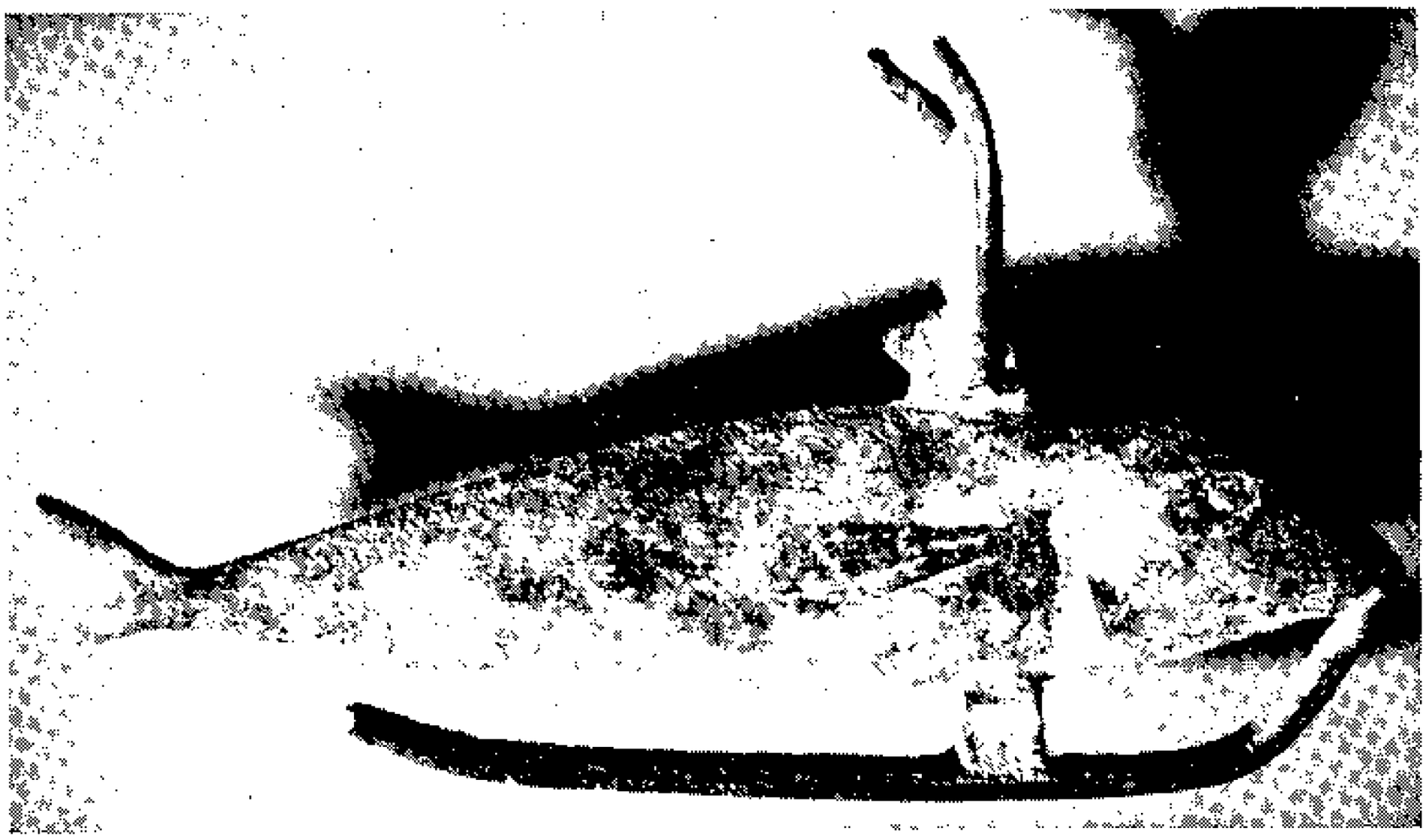

Nº 22
Poisson oxyrhynque couronné.



Nº 41
Harpocrate
(Horus l'enfant).



Nº 42
Harpocrate
(Horus l'enfant).

Description : Harpocrate représenté en position légèrement fléchie. Tête bien modelée : yeux, nez, bouche, oreilles ; il est coiffé d'un serre-tête comportant en avant un « *uraeus* » et se prolongeant en arrière en une crête médiane ; boucle de l'enfance ciselée par de fines incisions. Main droite : doigts indiqués, index et pouce proches de la bouche ; le bras gauche pend le long du corps ; main gauche : les doigts sont indiqués et la main est fixée au genou par un petit raccord de solidité. Jambes légèrement fléchies et unies jusqu'aux chevilles ; genoux légèrement fléchis ; pieds bien indiqués, orteils reposant sur une petite base quadrangulaire. Dans le dos, un anneau de suspension, bien conservé, au niveau des épaules.

Harpocrate ou Horus l'enfant est le fils d'Isis, le fils posthume d'Osiris. Lorsque Isis eut reconstitué le corps de son frère et époux Osiris, qui avait été tué et démembré par Seth, le frère ennemi, elle se posa sur ce cadavre sous la forme d'une hirondelle ou d'une colombe ; elle lui redonna la vie, le souffle vital en battant des ailes et elle eut de lui un fils, Horus, fils posthume d'Osiris. L'héritage discuté de cet enfant, Horus fils posthume d'Osiris, donna lieu à un procès interminable, conté dans les légendes de l'ancienne Egypte [1]. Au terme de ce procès, les droits de l'enfant Horus furent reconnus ; il devint le maître incontesté de l'Egypte entière et le chef dynastique de la lignée des pharaons ; le premier nom du pharaon, qui en a cinq, est le nom d'Horus.

Les Egyptiens antiques dessinent l'enfant comme un petit adulte et indiquent le caractère de l'enfance par l'attitude enfantine : le doigt dans la bouche, ou près de la bouche, et par une boucle de cheveux tombant sur l'épaule. La position du doigt dans la bouche ou près de la bouche a été interprétée plus tard par les Grecs comme étant le signe du silence.

Bibl. : G. Roeder, *Agyptische Bronzefiguren*, Berlin 1956, p. 124, abl. 169, Tafel 17, m.
G. Posener en collaboration avec S. Sauneron et J. Yoyotte, *Dictionnaire de la Civilisation Egyptienne*, Paris 1959 et 1970, pp. 135-136.

N° 42
(inscrit en rouge sur le dos ; une petite étiquette blanche porte un n° effacé : 4 ou 14)

HARPOCRATE (HORUS L'ENFANT)

L : 6,2 cm.
l : 1,8 cm.
Ep. : 1,1 cm (tête).
0,8 cm (corps).

(1) Papyrus Chester Beatty n° 1.
G. Lefebvre, *Romans et contes égyptiens de l'époque pharaonique*, Paris 1949, pp. 170-203.

Matière : bronze.

Technique : assez bonne.

Etat de conservation : bonne, quelques traces discrètes d'oxydation ; anneau de suspension dorsal brisé, une partie de l'anneau manque.

Epoque : Basse Epoque. (Epoque saïte, 26e Dynastie, 660-525 av. notre ère).

Description : Harpocrate représenté dans la même position que le n° 41 ; il n'est pas assis mais les genoux et les cuisses sont légèrement fléchis. Il est coiffé d'un serre-tête avec *uraeus* antérieur et crête médiane ; boucle de l'enfance : traits finement indiqués (yeux, nez, bouche, oreilles) ; les deux bras sont allongés le long du corps, mains au niveau des genoux et raccordées aux genoux ; cuisses unies, jambes légèrement séparées ; les deux pieds sont indiqués ; pas de base. Dans le dos, un anneau de suspension brisé. Le signe de l'enfance est ici uniquement la boucle de l'enfance et non le geste des doigts.

Bibl. : voir N° 41.

N° 45
(inscrit en rouge sur le dos)

LA DÉESSE BASTET

L : 8,7 cm.

l : 2,5 cm (au niveau des épaules).

Ep. : 2 cm (au niveau des bras).
1,4 cm (au niveau du corps).

Matière : bronze.

Technique : moyenne.

Etat de conservation : nombreuses traces d'oxydation, vert de gris, traces d'usure. La statuette est cassée à sa partie inférieure, au bas de la robe, sous l'amorce des deux jambes.

Epoque : Basse Epoque ? (1185-332 avant notre ère).

Description : Déesse Bastet représentée debout, en position de marche, jambe gauche en avant ; corps de femme et tête de chatte, grandes oreilles félines ; elle porte une robe en forme de capuche sur les épaules, à manches courtes et larges bretelles ; la robe est ornée de lignes entrecroisées décoratives évoquant une broderie. Le bras droit fléchi portait sans doute un sceptre qui a disparu (perforation au niveau du poignet) ; le bras gauche est fléchi sous une sorte d'égide (tête portant un *uraeus*) dans le dos ; la robe est ornée des mêmes motifs de lignes décoratives.

La déesse Bastet est une gentille petite déesse, très douce ; elle a un corps de femme et une tête de chatte ; elle était adorée à Bubastis, ville de Basse Egypte, proche de Zaqazig. Elle était une forme adoucie et souriante de la terrible déesse lionne Sekhmet de Memphis ; elle était assimilée aussi par syncrétisme avec une forme souriante de la déesse Hathor, Œil de Ré. Elle était protectrice de l'enfant nouveau-né.

Bibl. : G. Daressy, *Catalogue Général du Musée du Caire I*, 1905, pl. L n° 38 991. Exposition : « *La femme dans l'Egypte des Pharaons* », Genève, Musée d'Art et d'Histoire, 1986, p. 178, n° 86.

Ph. Dr Fr. Lexa, *La Magie dans l'Egypte antique*, 1925, pl. XX, fig. 25.

Koefoed - Petersen, *Catalogue des statues et statuettes égyptiennes*, Copenhague 1950 (Publication de la glyptothèque Ny Carlsberg n° 3, pl. L, n° 38, 991).

G. Posener en collaboration avec S. Sauneron et J. Yoyotte, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris 1959 et 1970, p. 50 (reproduction du Musée de Baltimore).

G. Steindorff, *Catalogue of the egyptian sculpture in the Walters Art Gallery*, p. XCI, n° 596-598.

G. Roeder, *Agyptische Bronzewerke* 1937, Taf. 19 et *Agyptische Bronzefiguren*, Berlin 1956, taf. 39, 1 et taf. 40 a-e, pp. 267, 269, 271.

N° 46
(inscrit en rouge sur le dos ; une petite étiquette blanche porte le n° 14)

HARPOCRATE (HORUS L'ENFANT)

L : 10,5 cm.

l : 2,5 cm (aux épaules).

Ep. : 1 cm (au niveau du corps).

Matière : bronze.

Technique : grossière.

Etat de conservation : quelques traces d'usure ; les deux pieds manquent.

Epoque : Basse Epoque (vers 750-333 av. notre ère, 25e à 30e Dynastie).

Description : Harpocrate représenté debout, jambe gauche en avant. Traits du visage grossièrement indiqués : yeux, nez, oreilles ; longue boucle de l'enfance ; coiffure : *pschent* ; en avant, *uraeus* se dressant sur une sorte de corne ; ombilic et phallus indiqués. Les doigts de la main droite sont dans la bouche ou près de la bouche ; le bras gauche est tombant le long du corps, uni à la cuisse au-dessus du genou par un raccord de solidité. Dans le dos, un anneau de suspension intact au niveau des épaules. Voir n° 41.

Bibl. : Voir n° 41. Ajouter :

G. Steindorff, *Catalogue of the egyptian sculpture in the Walters Art Gallery*, p. LXXVI, n° 446, 447, taf. LXXV, n° 444 - 450.

G. Roeder, *Agyptische Bronzefiguren*, Berlin 1956, p. 111, Ss 158 abl. 143, taf. 16, c, 17 m, p. 124, abl. 169.



Nº 45
La déesse Bastet.



Nº 46
Harpocrate
(Horus l'enfant).



Nº 47
Personnage masculin.

N° 47
(inscrit en rouge sur le dos ; une petite étiquette blanche porte un n° effacé)

PERSONNAGE MASCULIN REPRÉSENTÉ DEBOUT

L : 12,2 cm.
l : 4,5 cm (au niveau des bras).

Ep. : 1,5 cm (tête).
1,2 cm (corps).

Base : 2,3 cm.
1,3 cm.

Matière : bronze.

Technique : grossière.

Etat de conservation : quelques traces d'usure et d'oxydation.

Epoque : fin du 2e millénaire ou début premier millénaire avant notre ère.

Description : Personnage représenté debout ; tête coiffée d'un bonnet conique évoquant le bonnet d'Atys, dieu phrygien de la fertilité, ou le bonnet de danseur. Nez busqué, yeux indiqués par deux trous, bouche et oreilles indiquées ; cou épais ; les deux bras sont tendus en avant, légèrement arrondis ; le bras droit porte une sorte de vasque ; le bras gauche porte un objet qui a disparu. Long corps filiforme ; phallus indiqué. Les deux jambes, légèrement écartées, reposent sur une base ovalaire portant un tenon ; les pieds sont pointus, peu distincts. Dos entièrement lisse ; la face postérieure du bonnet est lisse, sans pointes apparentes. Petits trous sur la face postérieure des oreilles ayant peut-être servi à insérer des cornes.

Cette statuette pose un problème ; il est possible qu'elle ait été trouvée en Egypte, mais elle n'est pas égyptienne. C'est une statuette d'origine asiatique, phénicienne ou carthaginoise, de culture punique. Des rapports constants se sont établis entre l'Egypte et l'Asie antérieure dès le troisième millénaire avant notre ère, surtout sous la XVIIIe Dynastie et jusqu'aux Basses Epoques. Des statuettes semblables en bronze ont été trouvées à Byblos, cité phénicienne (aujourd'hui Djebaïl au Liban, au nord de Beyrouth), à Carthage, à Hadrumete (Sousse) en Tunisie.

Statuettes similaires au Musée du Bardo, à Tunis, au Musée de Carthage, au Musée de Bagdad (Irak).

Bibl. : Comparer avec la statuette en bronze figurant le dieu Baal trouvée à Tortose, début du deuxième millénaire, conservée au Musée du Louvre ; bonne reproduction dans *Archeologia, Préhistoire et Archéologie*, n° 205, septembre 1985 (fiche suppl. II).

Catalogue de l'exposition « *Les phéniciens et le monde méditerranéen* », Bruxelles, 1986, nos 97, 105, 120, 123.

N° 50
(inscrit en rouge sur le dos ; une petite étiquette blanche sur les pieds porte un numéro actuellement illisible)

OSIRIS

L : 10 cm.

l : 2,5 cm (aux épaules).

Ep. : 1,3 cm (tête).
1,4 cm (corps).

Base : 2 cm.
1,7 cm.

Matière : bronze.

Technique : fine.

Etat de conservation : bon.

Epoque : Basse Epoque ? (1185-332 avant notre ère).

Description : Osiris représenté debout, selon sa forme traditionnelle, couronné de la couronne « *atef* » comportant deux plumes latérales, encadrant une sorte de mitre rappelant la couronne blanche de Haute Egypte, avec *uraeus* antérieur. Le visage est finement indiqué : yeux, nez, grandes oreilles, barbe striée et recourbée à son extrémité. La main droite, située au-dessus de la main gauche, porte le fouet (flagellum) ; la main gauche porte le sceptre « *hekat* » dont le manche dépasse largement la main et atteint le niveau des genoux. Le dieu est revêtu du maillot funéraire osirien, à l'image des corps momifiés ; le relief des mollets est accentué ; les pieds sont indiqués sur une base rectangulaire ; il y a un anneau sur le côté droit de la base, et un tenon sous la face postérieure de la base ; dans le dos, un anneau est resté intact en arrière des épaules ; un relief longiligne descend à partir de l'anneau jusqu'à la base, orné de traits transversaux.

Osiris, le plus populaire des dieux égyptiens, fut, d'après le mythe, au début de l'histoire, un roi bienveillant de l'Egypte entière, qui enseigna aux hommes encore sauvages les bienfaits de la culture des champs et de la civilisation. Il est fils de Nout, le ciel, et de Geb, la terre ; il est frère d'Isis, de Nephthis et de Seth. Il fut tué et ensuite démembré par son frère Seth, jaloux. Après une quête douloureuse, les fragments de son corps furent retrouvés et rassemblés de nouveau par sa sœur-épouse Isis ; elle reconstitua le corps avec l'aide du dieu des morts Anubis, et embauma ce corps, le momifia avec des huiles aromatiques et des bandelettes ; ce fut la première momie. Elle lui rendit la vie par son souffle et eut de lui un fils posthume Horus (Horus l'enfant : Harpocrate). Osiris ne revint pas sur terre ; il devint le roi de l'au-delà, du royaume des morts ; il présida au jugement du défunt et à la résurrection ; son fils Horus devint pharaon d'Egypte ; chaque pharaon, dans la suite des Dynasties, devint un Horus.



Nº 50
Osiris.



Nº 51
Osiris.



Nº 52
Le dieu Nefertoum.

Chaque mort est considéré comme un « Osiris » de par la pratique de l'embaumement. Osiris est aussi le dieu des forces obscures terrestres souterraines, de la lune, soleil nocturne, et il préside à la végétation.

Bibl. : G. Daressy, *Catalogue Général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire. Statues de divinités* I, 1905, pl. XV-XX.

Ph. Dr. Fr. Lexa, *La magie dans l'Égypte antique*, Paris 1925, pl. XVIII, fig. 22.

G. Steindorff, *Catalogue of the egyptian sculptures in the Walters Art Gallery*, LXVI, LXVII.

G. Roeder, *Agyptisch Bronzeverke*, 1937, taf. II, 14. — *Agyptisch Bronzefiguren*, Berlin 1956, taf. 22, 24.

N° 51
(inscrit en rouge sur le dos)

OSIRIS

L : 9,4 cm.
l : 2,6 cm (aux épaules).
Ep. : 1,4 cm (tête).
1 cm (corps).
Matière : bronze.
Technique : assez fruste.
Etat de conservation : bon sauf la couronne où les extrémités des plumes latérales ont disparu.
Epoque : probablement Basse Epoque (1185-332 avant notre ère).
Description : Osiris dans sa position classique, debout, portant le maillot funéraire. Il est coiffé de la couronne « *atef* » avec les deux plumes latérales et l'*uraeus* antérieur ; les traits sont un peu indistincts : les yeux, le nez, la bouche, les oreilles ; la barbe recourbée à son extrémité ne paraît pas striée ; les deux mains sont accolées l'une à l'autre, les doigts sont indiqués ; la main droite porte le sceptre « *hekat* » en forme de crosse ; la main gauche tient le fouet (flagellum). Les jambes ne sont pas séparées ; les pieds indistincts reposent sur une base qui porte à droite un anneau de suspension et un long tenon vertical sur sa face inférieure. Dans le dos, un anneau de suspension fait saillie sous la base de la couronne ; un étroit relief descend jusqu'à la base de la statuette.

Bibl. : Voir n° 50.

N° 52
(inscrit en rouge sur le dos ; une petite étiquette blanche sur la face antérieure porte le n° 14)

LE DIEU NEFERTOUM

L : 6,5 cm.
l : 1,5 cm (aux épaules).
Ep. : 1 cm (tête).
0,5 cm (corps).
Matière : bronze.
Technique : assez fruste.

Etat de conservation : les deux pieds manquent ; le pied gauche est cassé au-dessus de la cheville ; le pied droit est cassé un peu au-dessous de la cheville ; le sommet de la fleur de lotus manque.
Epoque : Basse Epoque (1185-332 avant notre ère).
Description : Le dieu Nefertoum est debout, en position de marche, jambe gauche en avant ; il est vêtu d'un pagne. Le visage est fruste : yeux, nez, barbe divine striée et boucle de l'enfance ; le petit dieu est coiffé d'une fleur de lotus bleue, « nymphea cerulea » ; il porte l'*uraeus* sur le front ; les deux bras tombent séparés le long du corps, les mains sont unies au corps. Dans le dos, un anneau de suspension intact est placé derrière la fleur de lotus.

Le dieu Nefertoum est un dieu enfant ; il est le fils du dieu Ptah et de la déesse Sekhmet : père, mère et fils forment la « triade » memphite. Le dieu Nefertoum incarne le « lotus » primordial d'où est sorti le soleil » (Fr. Daumas) ; c'est « un bel enfant jailli du cœur du lotus ». Le lotus bleu, nymphaea cerulea, a un parfum doux et suave ; le dieu Nefertoum est dit : « le Seigneur des parfums. » Le mot français « nénuphar » a une origine égyptienne qui nous a été transmise par les arabes (« *neferet* » : la belle).

Bibl. : G. Daressy, *Catalogue Général du Musée du Caire*, I, 1905, pl. VII.
Ph. Dr. Fr. Lexa, *La magie dans l'Egypte antique*, 1925, pl. XXIV, fig. 33.
G. Roeder, *Agyptisch Bronzefiguren*, Berlin 1956, taf. 2, 3 et *Agyptische Bronzewerke*, taf. 1, 2.
S. Ratié, *Collections Egyptiennes, Annecy, Musée-Château ; Chambéry, Musée d'Art et d'Histoire ; Aix-les-Bains, Musée Archéologique* ; inventaire des collections publiques françaises, Edition de la Réunion des Musées Nationaux, Paris 1984, p. 43, nos 56, 57. (Deux fragments d'amulettes, représentant la tête du dieu Nefertoum, conservés au Musée-Château d'Annecy).

CONCLUSION

De même que les trois « *oushebtis* » étudiés l'année dernière, ces neuf objets sont d'une époque tardive, de la Basse Epoque. On peut les situer entre la 21e Dynastie (Smendes, Herihor, Psousennes, Siamon...) et la 30e Dynastie indigène de Nectanebo, c'est-à-dire de 1185 à 332 avant notre ère ; de 341 à 332, ce sera la deuxième domination Perse, et ensuite, en 333, ce sera la conquête par Alexandre après la victoire d'Issos sur Darius III. Ces objets n'ont pas le caractère artistique de la période classique, Moyen Empire et Nouvel Empire. Ils présentent une certaine faiblesse de facture. Ils sont des témoignages d'une période de décadence, de transition et de répétition. L'Egypte perd peu à peu son autonomie ; elle subit les envahisseurs, à deux reprises, les Perses. Elle va devenir grecque et ensuite romaine : alors apparaîtront des témoignages d'un art indiscutablement très beau, mais complexe, où plusieurs civilisations s'influencent et s'entre-pénètrent.

En conclusion, ces objets sont intéressants et émouvants ; ils sont les derniers survivants artistiques, affaiblis, de la brillante époque pharaonique classique.

Suzanne RATIÉ.

Collections archéologiques de l'âge du Bronze du Château de Montrottier

Les collections archéologiques conservées au Château de Montrottier posent un certain nombre de questions à qui veut en faire l'étude, questions dont la moindre n'est pas la méconnaissance totale des provenances géographiques des différentes pièces. Or, cet état de fait, que l'inventaire commencé par J. SERAND dès 1916 ne modifie pas, enlève beaucoup de l'intérêt scientifique des pièces. La recherche actuelle tend en effet à faire de l'objet archéologique le porteur d'une information sur les populations qui l'ont utilisé plutôt que de l'étudier pour lui-même afin de pouvoir le classer, ce qui était le but de la typologie. Par exemple, une hache à douille armoricaine, comme nous en étudierons, se retrouve dans toutes les collections de France à un ou plusieurs exemplaires. Si on ne connaît pas précisément son lieu de découverte, comment savoir si elle est arrivée là par le hasard des ventes et des échanges dont le mouvement fut important au XIXe siècle lors de la découverte des grands dépôts bretons, ou si elle fut découverte dans le sol de Savoie, témoignant alors d'échanges culturels et commerciaux dès la plus haute antiquité.

Nous serons donc contraints à une simple étude morphologique, mais nous tenterons, à travers cette recherche, de préciser si les objets dont on attribue le rassemblement à Léon MARÈS furent « ramenés par lui de son pays natal ou recueillis dans la région de Savoie » — Je cite ici Charles MARTEAUX, l'auteur de sa notice nécrologique dans la Revue Savoisienne de 1916 — et ce, sans vouloir trop compliquer par ailleurs la recherche en mettant en doute le rôle même de Marès dans la réunion des pièces d'archéologie.

Il fut en effet précédé dans l'occupation du château par V.A. FRÈREJEAN que J. SERAND affirme grand amateur d'antiquités. Mais d'autres occupants s'étaient succédés dans ces lieux, qui firent aussi tracer des chemins, retourner des champs, etc..., tous travaux qui furent autant d'occasions de découvrir des pièces archéologiques aux abords même du Château.

C'est donc en ayant à l'esprit ces interrogations que nous entreprenons cette étude. Peut-être nous permettra-t-elle d'y apporter quelques réponses ? Nous n'aurions pu la mener à bien sans la compréhension des administrateurs du domaine de Montrottier qui nous ont accueillis et aidés de tous leurs moyens. Qu'ils soient ici remerciés.

Le lot d'objets étudiés par nos soins se compose de dix pièces appartenant toutes à l'âge du Bronze. En voici la liste dans l'ordre d'étude, les objets étant reproduits à l'échelle 1/2 :

— Hache plate à légers rebords : type de Neyruz (Bronze ancien), n° 13 (*).

(*) Le numéro qui suit l'énoncé de l'objet est celui de la pièce dans les collections de l'Académie Florimontane conservées au Château de Montrottier. Il s'agit de l'inventaire J. SERAND.

— Hache à talon du type de Haguenau (Bronze moyen), n° 12.

— Petite « hache » à butée (Bronze moyen), n° 7.

— Hache plate à légers rebords du type de Castanet (fin du Bronze moyen), s.n.

— Pointe de lance à douille (Bronze final), n° 10.

— Hache à ailerons médians courts (Bronze final, phase ancienne), n° 11.

— Epingle à tête biconique à nodosités (Bronze final, phase moyenne), n° 19.

— Petites haches à douille du type de Couville (Bronze final), n°s 8 et 9.

— Hache à douille du type de Chailloué (Bronze final), n° 6.

HACHE A FAIBLES REBORDS DU TYPE DE NEYRUZ [1]

Pièce brute, non ébarbée, non martelée, portant encore trace de la coulée dans un moule bivalve. Les deux parties du moule ne coïncident pas totalement ; une légère rotation existait probablement autour d'un point situé sur le corps de l'objet à hauteur de l'amorce des ailerons.

Dimensions (en cm) :

Longueur : 18,4 ; largeur : au talon : 3,3, au culot 3,7, à hauteur des rebords 4,1, au tranchant 6,8 ; épaisseur au talon : 1,1 ; au culot 2 ; maximum des rebords : 1,8 ; patine verte, terreuse par endroit.

L'objet correspond au type n° 1 de Neyruz tel que J.-P. Millotte l'a défini en 1959 [2] (tranchant évasé et talon arrondi) bien qu'il ne soit pas possible d'indiquer ici la forme du sommet. Une analyse portant sur d'autres critères : légers rebords, tranchant évasé et faible étranglement central permet de rapprocher cette hache de la 4e forme, définie par A. Bocquet dans le 1er dépôt de Ternay (Isère) [3] découvert en 1873.

Les haches du type de Neyruz sont caractéristiques de la phase III du Bronze ancien (selon la chronologie de A. et G. Gallay) [4] et constituent un fossile directeur de la civilisation du

(1) Briard J. et Verron G. (1976), type 4111.
(2) Millotte J.-P. et Vignard M. (1959), p. 291-295, fig. 61, n° 2.
(3) Bocquet A. (1969), p. 351-352, fig. 101, n° 1.
(4) Gallay A. et G. (1976), p. 10-12.

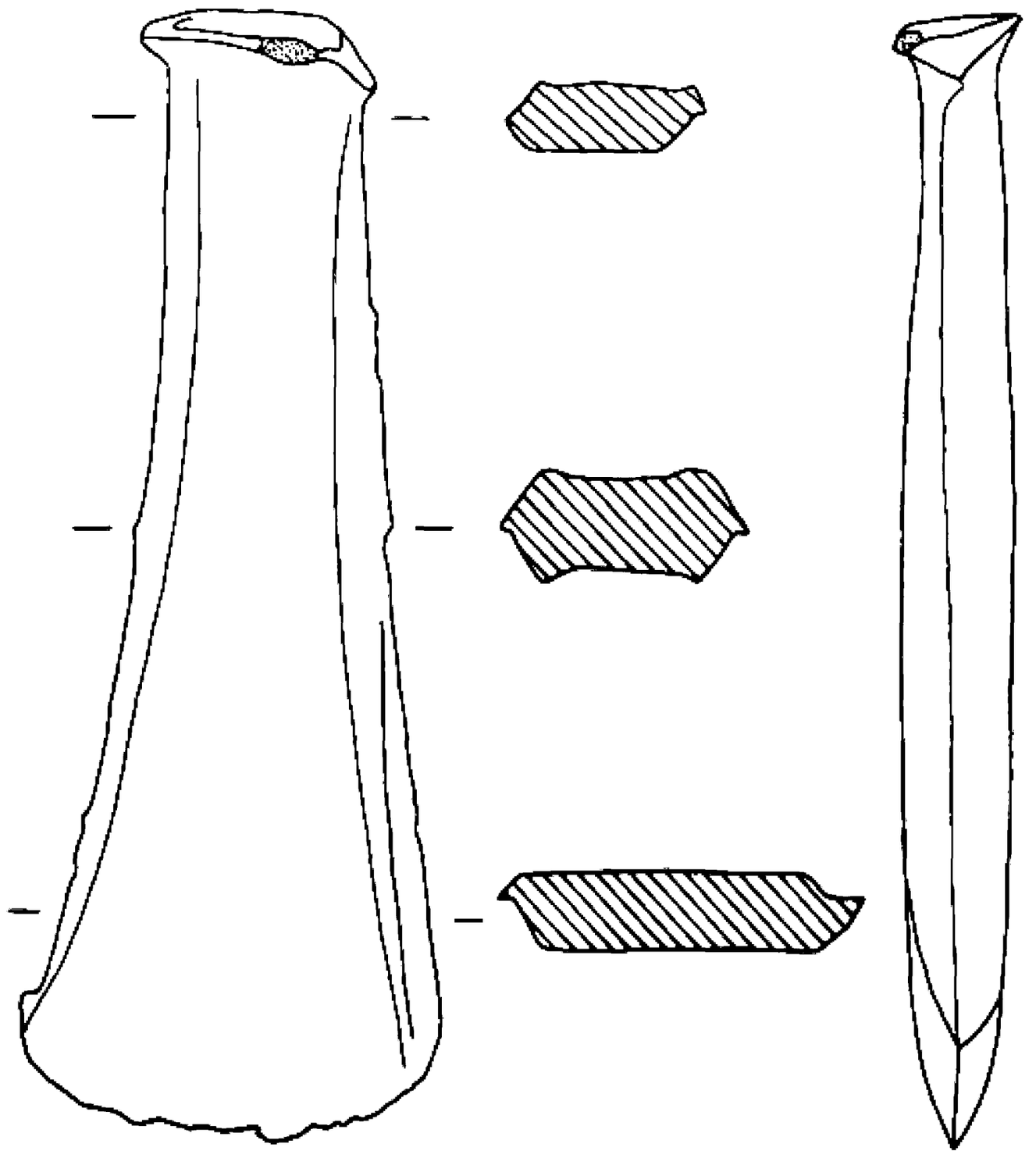

Hache plate à légers rebords du type Neyruz.

Rhône. Celle-ci, originaire de Suisse occidentale diffuse progressivement vers l'Ouest (Jura), puis le Sud par les vallées de la Saône, du Rhône et les vallées intra-alpines. Son extension géographique maximum couvre la Suisse, le Centre-Est et le Sud-Est de la France.

Ce type de hache n'a jamais été retrouvé dans des sépultures mais sous forme de découvertes isolées (comme à Annecy [5], Aix-les-Bains [6], Charvieu-Chavagnieux, autour de Vienne, ou dans les marais de la Bourbe [7], pour ne citer que quelques points, ou dans des dépôts dont le plus connu pour l'arc alpin, outre ceux de Neyruz (Suisse) et des Taburles en Avançon (Hautes-Alpes) [8], est celui de Ternay (Isère) [3].

---

(5) Conservée au Musée d'Art et d'Histoire de Genève, n° B 1445.

(6) Conservée au Musée de cette ville, n° 958-20-1.

(7) Bocquet A. (1969), Charvieu-Chavagnieux, p. 226, fig. 49-1 ; Vienne, p. 364, fig. 110, n° 7-9 ; marais de la Bourbe, p. 204, fig. 49, n° 6.

(8) Courtois J.-C. (1960), p. 49-50, fig. 1.

HACHE A TALON DU TYPE DE HAGUENAU

Pièce de bonne facture recouverte sur l'une de ses faces par une patine de qualité.

Son aspect correspond à la définition du type donné par J.-P. MILLOTTE [9] : « ...son allure originale, l'absence de tout décor, le talon rectiligne, le tranchant trapézoïdal et bien élargi, bref un aspect général massif mais non dépourvu d'une certaine élégance ».

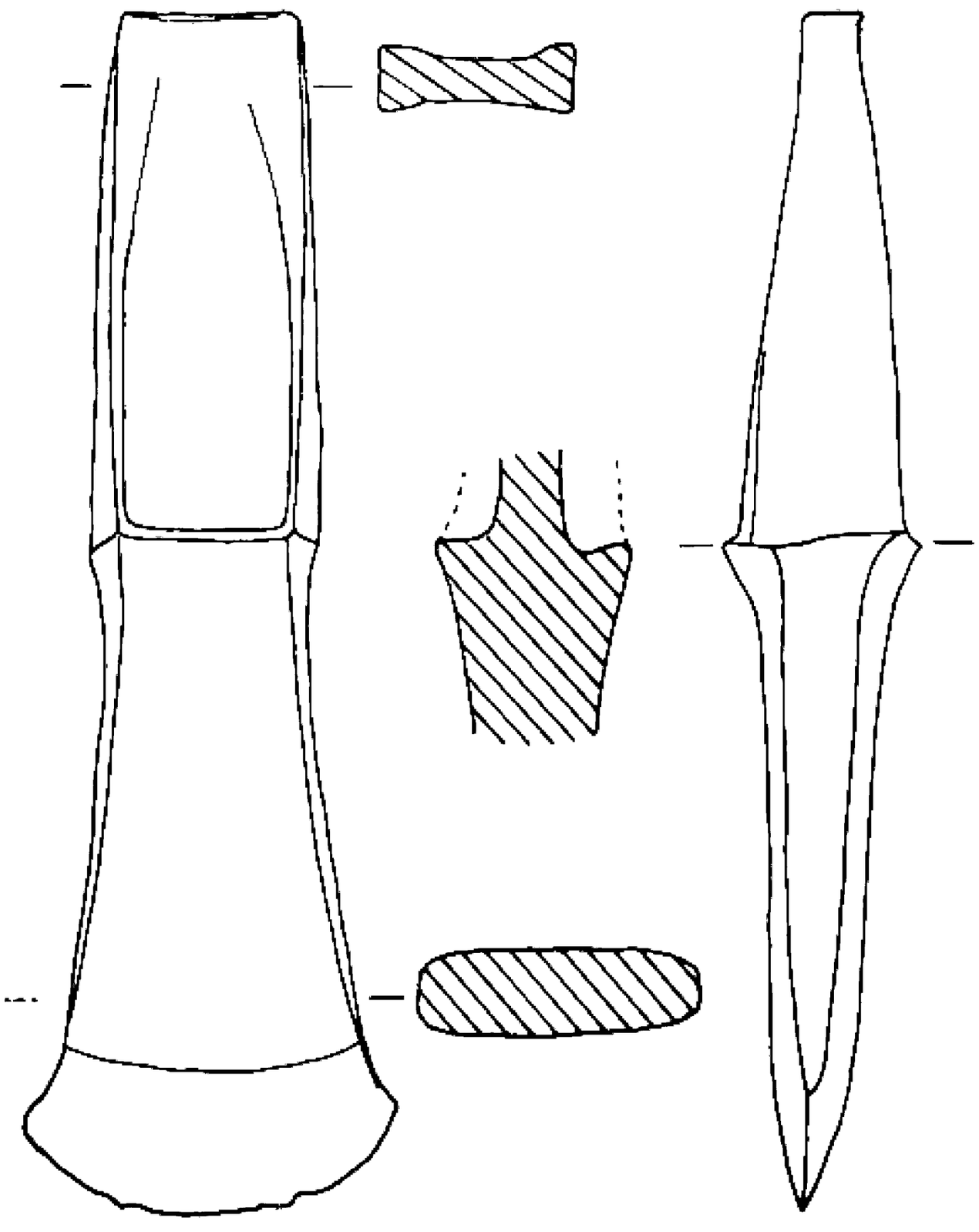

Hache à talon du type de Haguenau.

A ces quelques remarques générales, on peut ajouter d'autres observations sur des points également pertinents : la largeur au tranchant est très légèrement inférieure à deux fois la largeur au talon. Elle le serait beaucoup plus si le tranchant n'avait pas été repris par martelage, ce qui en accentue encore l'aspect évasé. La partie proximale est subrectangulaire à bords droits

(9) BRIARD J. et VERRON G. (1976), tome I, type 527.

légèrement convergents vers le sommet. La profondeur des gorges est réduite entre les rebords dont le point d'attache est situé loin du talon et dont la hauteur est faible. Le fond du talon est relié par une courbe concave au sommet de la butée. Le contact entre le talon et la lame trapézoïdale est marqué par un léger rétrécissement de la lame après la butée, ce qui donne un aspect sinueux au profil des bords. Le sommet de la hache est rectiligne mais a probablement été martelé (écrasement du métal).

Dimensions (en cm) :

Longueur : 19 ; largeur : tranchant : 5,8 ; talon : 3,5 ; sommet : 3,1 ; épaisseur au talon : 3,1.

J.-P. MILLOTTE a défini ce type et proposé, dès 1961, de l'appeler « type de Haguenau » [10]. Fossile directeur de la civilisation des Tumulus qui s'est répandue en Europe durant tout le Bronze moyen, le matériel qui lui était associé dans ceux de la forêt de Haguenau permet de le dater avec certitude de la fin du Bronze moyen [11]. D'Allemagne du Sud, ce type a diffusé dans toute la moitié orientale de la France. Il est également présent sur la bordure orientale du Massif Central et le long de la Loire moyenne. Au-delà de ces régions, il s'abâtardit peu à peu au contact d'autres groupes culturels. Ainsi, dans le Midi, certaines haches à talon rappellent fortement le type de Haguenau par la faible profondeur des gorges et la silhouette trapézoïdale, mais beaucoup parmi elles sont décorées d'une nervure centrale qui dénote des influences du Centre Ouest. Dans leur étude sur la région, M.-B. CHARDENOUX et J.-C. COURTOIS [12] ont seulement recensé deux exemplaires du « vrai » type de Haguenau, et encore l'un d'eux, appartenant aux collections du Musée Borely, est de provenance indéterminée. Dans les Alpes du Nord par contre, quelques exemplaires sont connus en Isère (dont l'un avec un anneau latéral) [13] mais un seul en Haute-Savoie dans le dépôt de Douvaine [14]. Il est vrai que le sol de notre département, s'il a livré un petit nombre d'objets de la civilisation des Tumulus, ne porte en revanche nulle trace de ces structures funéraires si caractéristiques. De là à conclure que les pièces retrouvées et celles qui nous intéressent ne peuvent qu'être exogènes à la région, il n'y a qu'un pas, difficile cependant à franchir en l'absence d'analyses autres que typologiques.

---

(10) MILLOTTE J.-P. (1961), p. 212.

(11) SCHAEFFER F.-A. (1926), p. 168, et tableaux p. 169.

(12) CHARDENOUX M.-B. et COURTOIS J.-C. (1979).

(13) BOCQUET A. (1969), p. 160, et fig. 49, n° 5 ; 73, n° 6, 7 ; 108, n° 7.

(14) OBERKAMPF M. (1984), p. 95, pl. 18, n° 3 ; la hache (n° B 6069) est conservée au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

PETITE HACHE A TALON [15]

Cet objet original présente une disproportion totale entre la longueur du talon et celle de la lame. Les bords de cette dernière sont concaves. Cette impression de concavité est encore accentuée par le débordement des faces latérales sur les faces supérieure et inféricure, débordement qui orne d'un fort bourrelet l'arête de jonction entre les plans. Le tranchant, fortement évasé, est convexe. Il est brut de coulée, non retouché par martelage. La lame est de section carrée à hauteur de la butée. Un léger épaulement rectiligne souligne, sur tout le pourtour de l'objet, la jonction entre lame et talon à hauteur de la butée. Le talon est extraordinairement court (0,7 cm de long seulement). L'état embryonnaire des parois des gorges ne semble pas dû à une cassure postérieure à la coulée, mais à un accident survenu au cours de celle-ci. Le moignon de talon ne porte aucune trace d'arrachement de métal. Bien au contraire, sa surface, convexe, est lisse. Une fissure se développe sur les 3/4 de la largeur de la lame au 1/4 supérieur distal, et le métal porte trace d'échappement de bulles de gaz générées par le refroidissement lors de la coulée.

Dimensions (en cm) :

Longueur totale : 9 ; depuis la base de la butée : 7,5 ; largeur au tranchant 3,5 ; à la butée : 2,1 ; largeur minima de la lame : 8 ; épaisseur de la butée : 2,1.

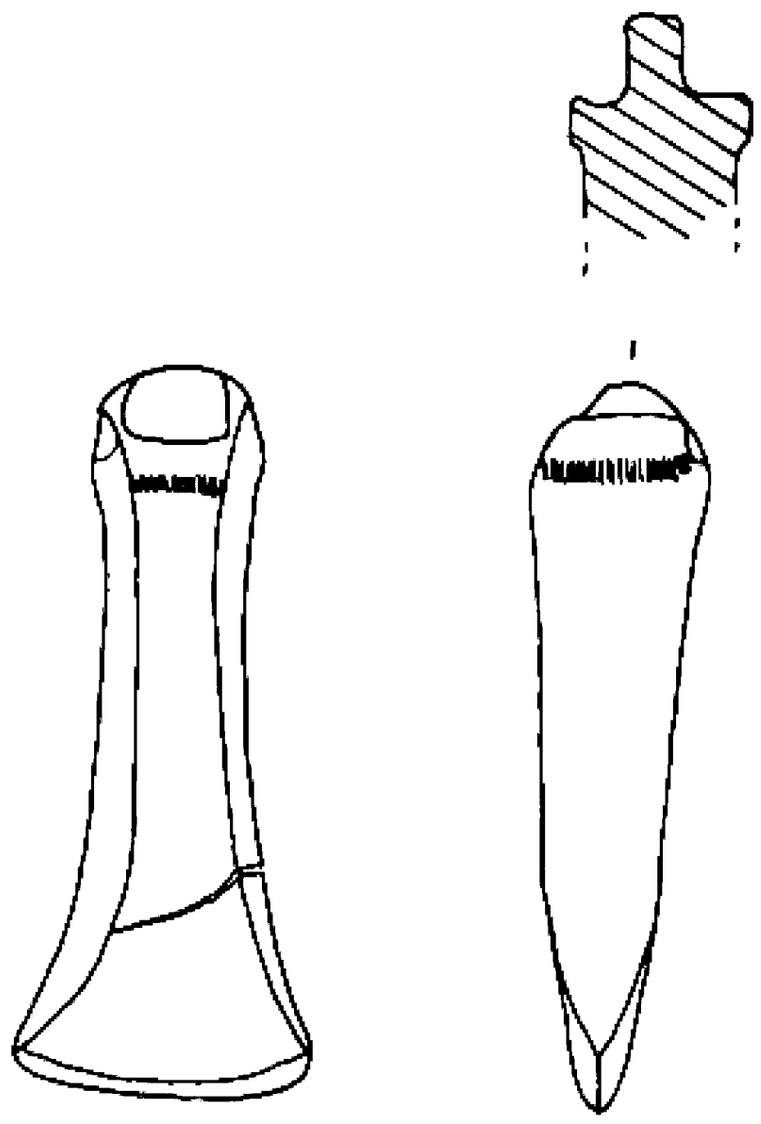

Petite « hache » à butée.

(15) BRIARD J. et VERRON G. (1976), tome 2, type 5.

L'absence de talon empêche de définir le type précis de cet objet qui appartient à la famille des haches à talon qui se développe du Bronze moyen au Bronze final. C'est une pièce totalement inutilisable en tant que hache à cause de l'absence de talon et elle n'a d'ailleurs pas été utilisée, ainsi que nous permettent de le conclure un certain nombre de détails vus précédemment. S'agit-il d'un lingot tel qu'il en a tant circulé au Bronze final ? Ou d'un objet raté à la coulée (fissure, manque de métal, mauvaise évacuation des gaz de refroidissement) et conservé par le bronzier ou toute autre personne comme réserve de métal pour une fonte future ?

HACHE A REBORDS DE LA FORME DE CASTANET [16]

Hache à rebords de forte taille et d'allure élancée, une constriction médiane légère confère à la partie distale de l'objet un aspect « piriforme » ou « en cloche » (à noter la légère dissymétrie des profils, l'aspect « en cloche » étant plus sensible sur un bord que sur l'autre). La partie supérieure de l'objet s'amincit très légèrement en direction du sommet. Le tranchant est peu évasé. Sur les flancs latéraux, on peut discerner deux arêtes longitudinales discrètes, soigneusement reprises par martelage. Le talon ne présente pas d'encoche visible au premier abord, mais l'examen attentif de cette partie de l'objet, ainsi que celui de la lame, indique clairement une réutilisation postérieure. Les coups portés au talon ont complètement « maté » les ergots latéraux tandis que l'usage probable comme burin a ébréché la lame. Des traces de coups et d'incisions profondes existent un peu partout sur l'objet.

Dimensions (en cm) :

Longueur totale : 19,9 ; largeur au talon : 2,5 ; à la constriction : 3,2 ; au tranchant : 5,2 ; épaisseur au talon : 1,7 ; au centre des rebords : 2. Patine verte très irrégulière laissant apparaître le métal à différents endroits.

Un examen superficiel de l'objet le ferait rattacher au type de Porcieu-Amblagnieu : constrictions médianes, partie distale en cloche. Cependant, trop de caractères en différent. Citons, entre autres, l'aspect plus parallélépipédique, la forme élancée, la lame très peu évasée au contraire de celle de Porcieu-Amblagnieu très largement « en éventail ».

Ce type de hache, répertorié comme « hache à ailerons naissants » dans la Typologie des objets de l'âge du Bronze en France [17], est défini comme « hache à rebords de la forme de

---

(16) Nous utiliserons cette définition typologique de l'objet donnée par CHARDENOUX M.-B. et COURTOIS J.-C. en 1979 de préférence à celle plus générale de hache à ailerons naissants.

(17) BRIARD J. et VERRON G. (1976), tome 2, type 61.

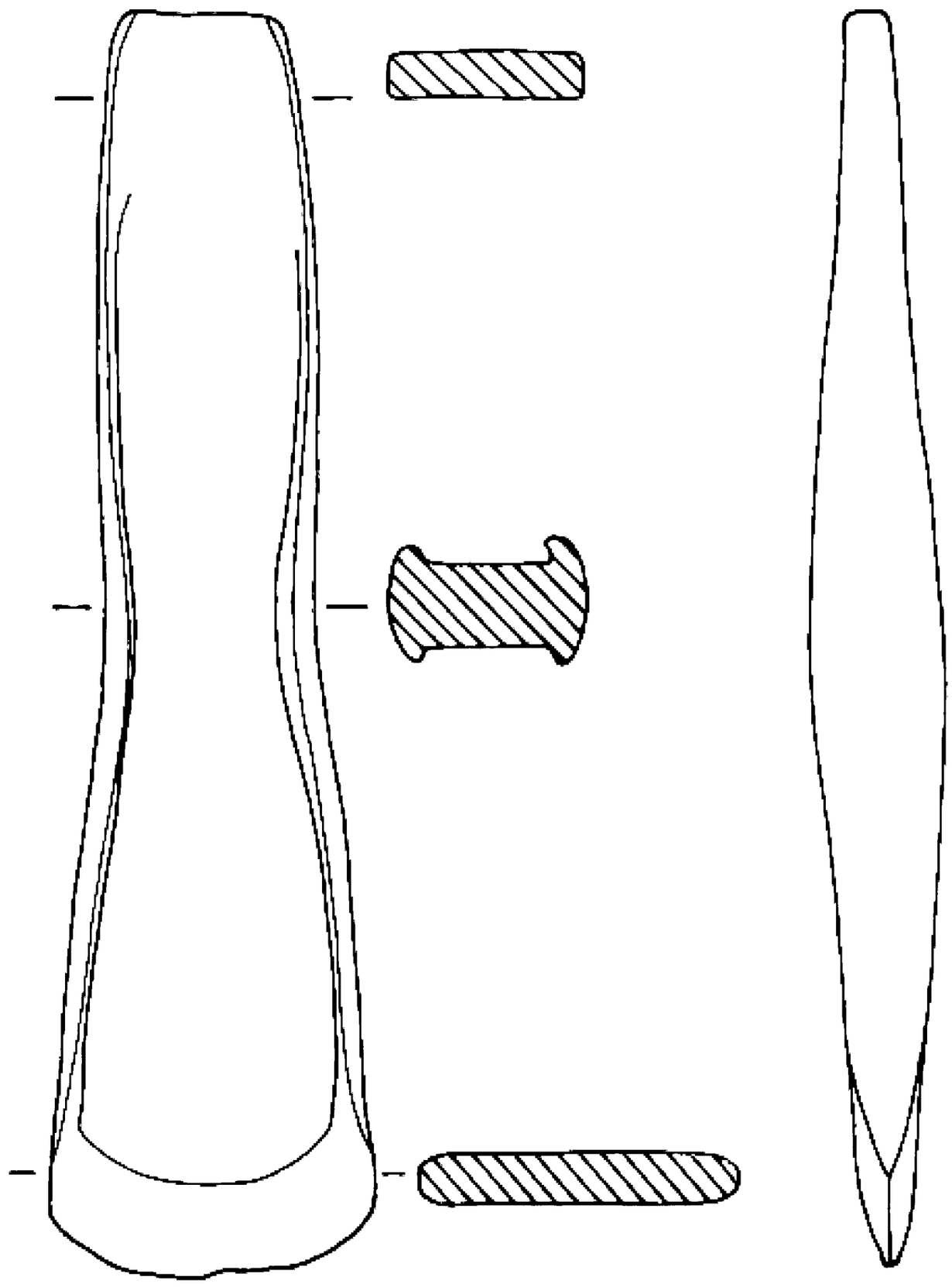

Hache plate à rebords du type du Castanet.

Castanet » par M.-B. CHARDENOUX et J.-C. COURTOIS dans l'inventaire qu'ils ont dressé des haches de la France méridionale [18].

Le dépôt de Castanet « Plan Cassounès » (Tarn) est composé de 19 haches au total, réparties en 5 types différents [19]. Cinq exemplaires définissent le type éponyme qui peut être considéré comme un prototype ou un archétype d'où sortiront au début du Bronze final les haches à ailerons médians. L'ambiguïté même des termes de définition (hache à rebords, hache à ailerons naissants) est symptomatique pour un objet dont l'attribution chronologique à l'extrême fin du Bronze moyen ne peut être affirmée que par l'examen du contexte de la découverte dans le cas du dépôt de Castanet.

La répartition géographique montre une aire de diffusion du type de Castanet surtout en Languedoc et dans le Sud de la France ce qui est particulièrement intéressant dans le cadre de la collection MARÈS.

---

(18) CHARDENOUX M.-B. et COURTOIS J.-C. (1979), p. 69-71 ; objets nos 457 à 472.

(19) GUILAINE J., p. 126-127, fig. 35.

POINTE DE LANCE A DOUILLE DU BRONZE FINAL [20]

Pointe de lance, à douille brisée à environ 1,5 cm de la base des ailerons. La douille, tronconique, est de section circulaire. Son creux se poursuit jusqu'au sommet de la pièce. Les trous de rivets, ou de chevilles, habituellement présents de façon symétrique sur la partie libre de la douille sont inexistants du fait de la cassure. Les ailerons, renflés dans leur partie proximale (au 1/4 inférieur de la lame) donnent une forme « en flamme » à la pointe. Il faut noter l'usure très grande qui affecte l'extrémité distale de l'objet, rendant sa pointe mousse et entraînant même sur l'une des faces une perforation de la douille. Nous sommes en présence d'un objet ayant beaucoup servi, pour

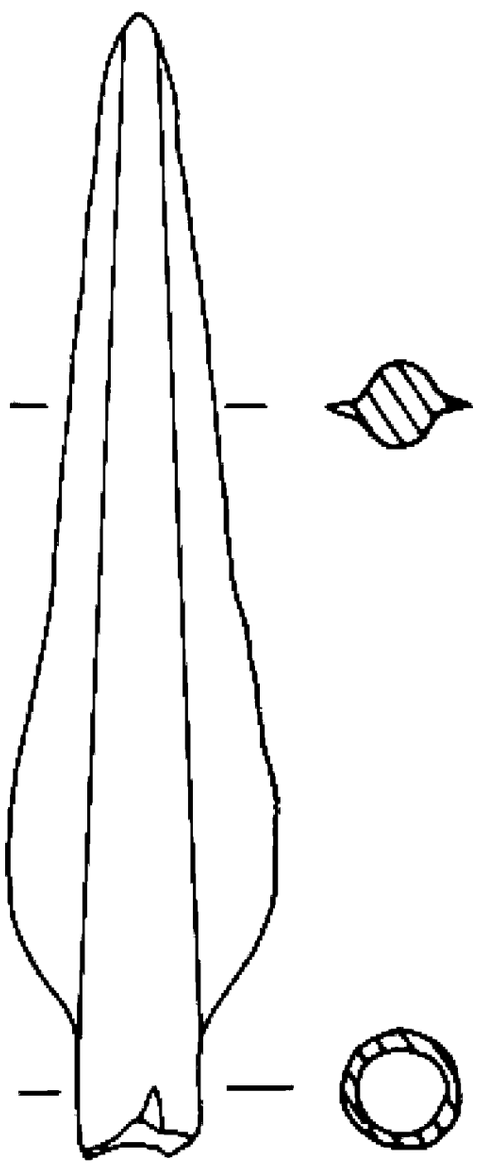

Pointe de lance à douille.

lequel il semble possible de distinguer entre phase d'utilisation à l'âge du Bronze et réutilisation à une époque plus récente. Le peu d'épaisseur des ailerons, leur faible largeur, et même leur forme foliacée prouvent probablement un affûtage fréquent au cours de l'utilisation initiale. L'absence de patine à la pointe et son usure très avancée témoignent plutôt d'une réutilisation. Enfin, le dépôt calcaire blanc, qui adhère encore par endroit sur les faces de l'objet et comble l'extrémité distale du creux de la douille, rappelle fortement ceux existant sur les objets ayant longtemps séjourné au fond des lacs.

---

(20) BRIARD J. et MOHEN J.-P. (1983), type 214.

Dimensions (en cm) :

Longueur : 14,4 ; diamètre de la douille à sa base : 1,5 ; largeur des ailerons : 3,3.

S'il est des objets faciles à identifier, mais difficiles à classer typologiquement, ce sont bien les pointes de lance à douille. Leur nombre va croissant du Bronze moyen à la fin du Bronze final. Les types sont multiples et les formes hybrides abondent. Mais la forme générale de l'objet, parfaitement adaptée dès l'origine à la fonction, perdurera identique à elle-même jusqu'à nos jours.

Nous aurions tendance, au premier abord, à rattacher ce vestige au « type de Sucy » [21] à cause de l'allure foliacée et élancée de la lame. Le dépôt de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne) appartient à la culture de Chéry et a livré des objets métalliques témoignant d'échanges et surtout de rencontres culturelles entre des influences normandes et des courants plus continentaux. Caractéristique du Bronze moyen du Bassin Parisien, cette culture perdura aux première et deuxième phases du Bronze final [22]. Cependant, les nombreuses formes hybrides, la genèse même du type, la grande usure de la pièce nous poussent à ne pas enfermer cet objet dans une classification trop pointue et à simplement lui attribuer l'étiquette de « pointe de lance à douille du Bronze final », élargissant du même coup le champ géographique et chronologique des possibilités de fabrication et d'utilisation de l'objet.

HACHE A AILERONS MÉDIANS COURTS [23]

Cet objet possède un corps rectangulaire épais réduit par l'usage aux 3/5e environ de sa longueur d'origine. Seule subsiste la partie proximale dans sa totalité, les ailerons et le tranchant. La partie distale a complètement disparu sous l'action fréquemment renouvelée du réaffûtage de la lame. Il n'existe aujourd'hui qu'un centimètre entre la retombée des ailerons, eux-mêmes martelés à leur base et le tranchant. Celui-ci est assez fortement élargi pour ce type d'objet, sans être toutefois en « éventail ». Les ailerons sont courts, peu couvrants et habituellement positionnés dans la partie centrale de la hache. La morphologie actuelle de toute la pièce empêche de constater si leur longueur primitive est inférieure au 1/3 de la pièce, ce qui est la proportion habituelle. Le corps ne présente pas de dépression à leur hauteur, caractérisant ainsi une des variantes du type. Les bords ont un profil fortement concave à hauteur des ailerons et sont

---

(21) Briard J. et Mohen J.-P. (1983), type 2121.

(22) Gaucher G. (1981), p. 279.

(23) Briard J. et Verron C. (1976), type 622.

rectilignes dans la partie proximale. Le talon a disparu en majeure partie, par arrachement du métal (cassure moderne ?). Le peu qui en subsiste (environ 1/3 de la largeur de la pièce) montre l'amorce d'une encoche médiane et le départ de l'un des deux ergots qui l'encadrent. De cet appendice, habituellement plus long et rabattu vers le centre de l'encoche par martelage, ne subsiste, dans le cas présent, qu'une légère protubérance.

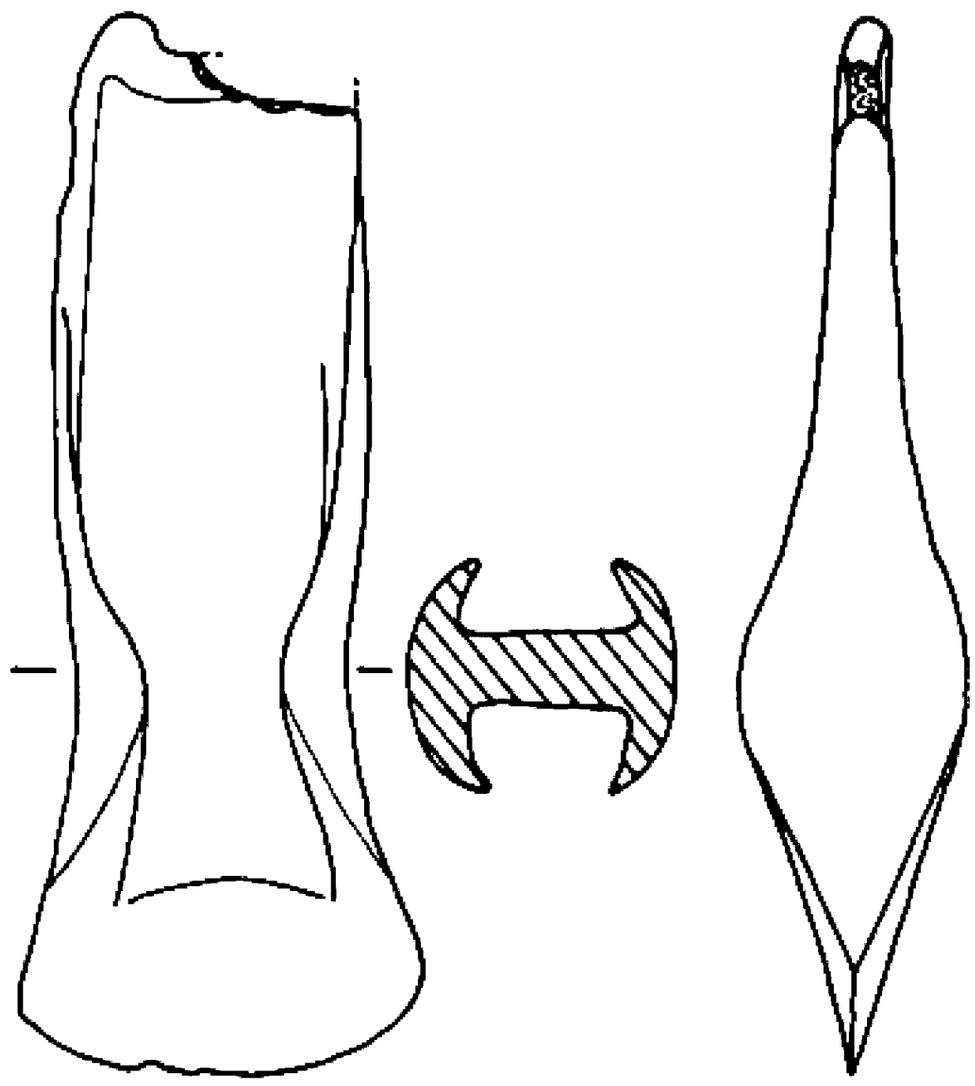

Hache à ailerons médians courts.

Dimensions (en cm) :

Longueur : 13,3 ; largeur : talon 4 ; ailerons 3,4 ; tranchant 5 ; épaisseur : talon 0,7 ; ailerons 2,9.

Le vocabulaire même de description de l'objet nous place dans la grande famille des haches à ailerons médians courts. Technologiquement, elle constitue l'aboutissement fonctionnel des haches à rebords de la fin du Bronze moyen. La variante du type présenté ici, caractérisée par un élargissement de la lame et une disproportion entre partie proximale et partie distale, se retrouve sur un certain nombre de pièces d'origine alpine citées par A. Bocquet [24].

Si l'on admet l'hypothèse d'une utilisation maximale de l'outil qui lui confère ses caractères typologiques, on est en droit de se poser la question du degré de richesse des populations utilisatrices et de leur mentalité. Doit-on y voir le témoi-

(24) Bocquet A. (1969), p. 164 et 167 : hache du dépôt de la Poype-38-Reventin-Vaugris, fig. 83-12 ; haches d'Allevard, fig. 26, 1 et 4.

gnage précoce de celle de nos campagnes au XIXe siècle ? Economie et ingéniosité s'y combinaient en effet pour permettre le fonctionnement d'un système d'autarcie familiale ou villageoise où l'acquisition de matériel exogène était toujours un investissement important que l'on repoussait au maximum par une utilisation optimale et pendant la plus longue durée possible. Or, on sait qu'il faut attendre les phases moyenne et récente du Bronze final alpin pour constater l'apparition et l'épanouissement d'une métallurgie indigène apte à répondre aux besoins du « marché » familial, villageois ou régional. Le volume important des productions locales, s'il témoigne alors de la diffusion des techniques, indique aussi la découverte de nouveaux gisements de matières premières et donc de la banalisation de celles-ci.

J.-P. Millotte, G. Cordier, P. Abauzit [25] ont dressé une intéressante carte de répartition géographique de plus de deux cents exemplaires de haches à ailerons médians courts (toutes variantes confondues) retrouvés en France et en Suisse. Le maximum de trouvailles se situe dans le Jura, le plateau suisse, les plaines de la Saône et les Alpes du Nord. Une diffusion relativement dense depuis ces régions s'est faite en direction du Nord et du Nord-Ouest de la France mais, par contre, rares sont les exemplaires retrouvés dans l'Ouest et au Sud d'une ligne Nantes-Grenoble (une douzaine environ au total). C'est pourquoi on considère habituellement que la hache à ailerons médians courts constitue un fossile-directeur des dépôts de la moitié orientale de la France à la phase ancienne du Bronze final alpin.

EPINGLE A NODOSITÉS (KNOTENNADELN) [26]

Grande épingle à tête biconique. Le cône supérieur est plus élevé que le cône inférieur, la jonction entre les deux ne décrivant pas un angle aigu mais une courbe douce.

Le col est orné de deux renflements (également biconiques) et décoré d'incisions hélicoïdales qui se développent sur toute sa surface.

Dimensions (en cm) :

Longueur : 24,8 ; diamètre de la tête : 0,8 ; de la tige : 0 ; hauteur du col : 4,5.

Ce que l'on pourrait considérer comme une variante du type des épingles à tête biconique, n'était son antériorité chronologique, est inexistante en France et ne se trouve donc pas

---

(25) Millotte J.-P., Cordier G., Abauzit P. (1968), carte p. 8 et 9.
(26) Rychner V. (1979), p. 66, 67 et 167, pl. 81, nos 15-19.

répertoriée dans la typologie de la S.P.F. D'origine germanique, les épingles à nodosités sont, à l'inverse, particulièrement bien représentées dans les palafittes suisses où elles constituent un bon fossile directeur de la phase évoluée du Hallstatt A (Hallstatt A2 des préhistoriens germaniques), soit notre Bronze final au début de sa phase moyenne.

Le groupe des « épingles à tête biconique », par contre, est présent dans toutes les stations des lacs alpins. En Italie, ce modèle est fréquent dès le Bronze moyen et au début du Bronze final. Dans les lacs français, et en particulier au lac du Bourget, c'est le modèle qui apparaît le plus souvent à une période plus récente (phase récente du Bronze final).

Faut-il essayer de conclure que ce type et ses variantes, dont la vie serait alors particulièrement longue, sont les témoins de courants culturels ayant circulé à travers toute l'Europe ? Si l'on en croit F. Audouze non, car, de forme très simple, ces modèles ont pu être réinventés à plusieurs reprises en des endroits très divers et sans liens entre eux.

HACHE A DOUILLE DU TYPE ARMORICAIN DE COUVILLE [27]

Nous regroupons sous ce type deux objets de la collection Marès. Nous en effectuerons cependant une description séparée.

Le premier d'entre eux (n° 9 dans la collection Marès) possède toutes les caractéristiques du type de Couville. Les bords sont peu évasés, rectilignes et non décorés. Un anneau s'attachant sous le bourrelet orne l'un des côtés. La douille quadrangulaire à l'ouverture est limitée par un bourrelet souligné d'une nervure bien visible sur le pourtour correspondant à une des valves du moule, très atténuée, voire inexistante par endroit, sur la partie correspondant à l'autre valve. Les bavures de coulée n'ont pas été reprises par martelage. Il est impossible de déterminer la profondeur originelle de la douille car celle-ci est comblée jusqu'à mi-hauteur de la hache par le noyau d'argile qui a servi lors de la coulée.

Dimensions (en cm) :

Longueur : 7,5 ; longueur depuis le milieu du bourrelet supérieur : 7,05 ; largeur du tranchant : 2,3. Douille (dimensions externes) : bourrelet supérieur : 2,2 × 2,15 ; largeur sous le bourrelet : 2,05 × 1,9 ; profondeur apparente : 3,6.

Le deuxième objet (n° 8 de la collection Marès), légèrement différent, constitue une variante du type. Ses bords sont évasés,

(27) BRIARD J. et VERRON G. (1976), tome 2, type 726.

légèrement concaves et non décorés. L'anneau qui s'attachait sous le bourrelet de la douille est brisé. La douille est beaucoup plus rectangulaire que dans l'exemple précédent. Elle est également limitée par un bourrelet souligné d'une nervure que l'oxydation et une fente venue à la coulée font disparaître sur la face portant l'anneau. La douille, plus profonde que sur l'objet décrit précédemment, porte cependant comme elle des traces d'argile rubéfiée sur ses flancs internes.

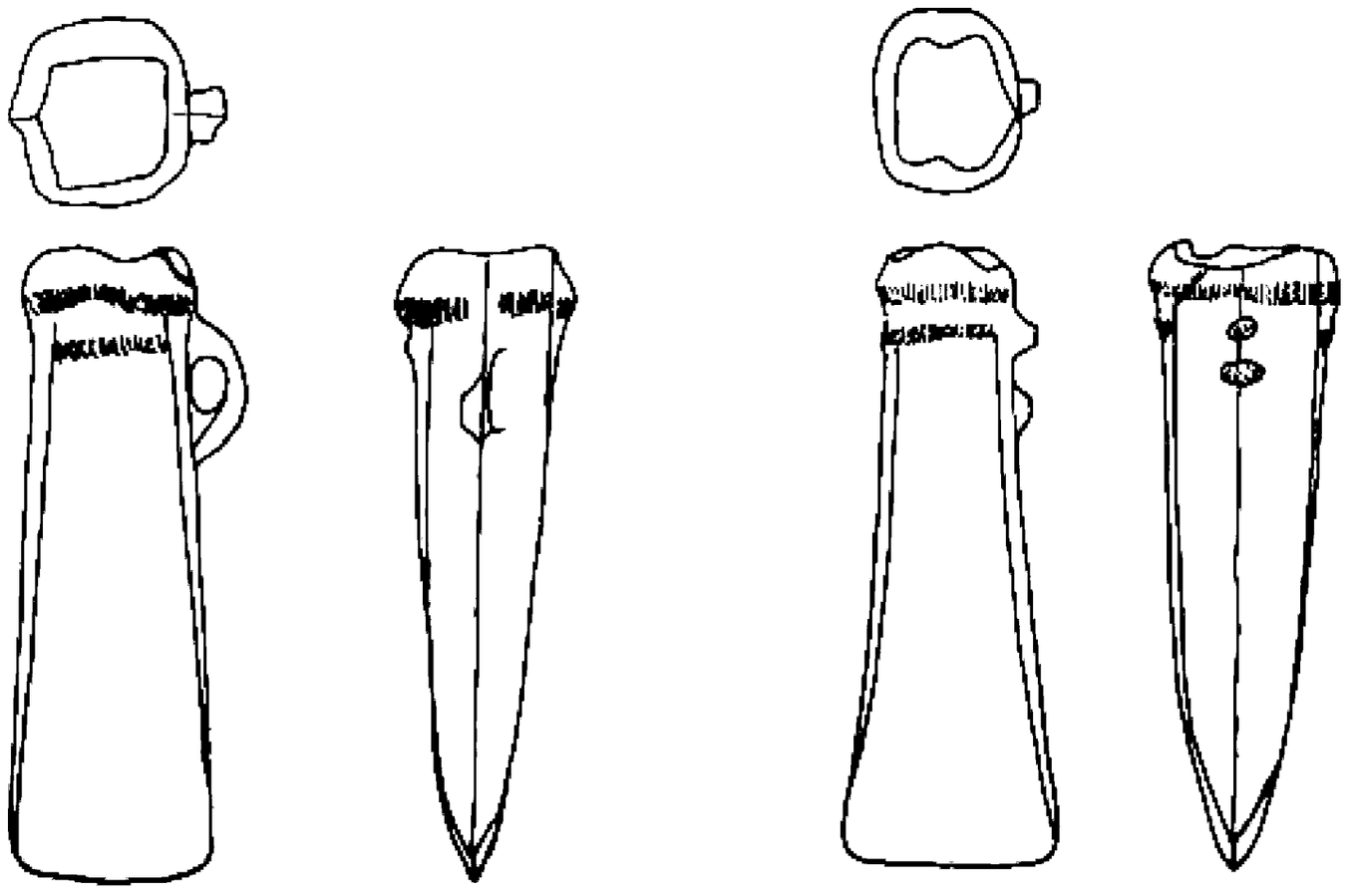

Petites haches à douille du type de Couville.

Dimensions (en cm) :

Longueur : 7,4 ; longueur depuis le milieu du bourrelet supérieur : 7 ; largeur du tranchant : 2,45. Douille (dimensions externes) : bourrelet supérieur : 1,7 × 2,2 ; sous le bourrelet : 1,6 × 2,05 ; profondeur apparente : 4,4.

Le type de Couville reproduit à petite échelle tous les caractères de la très classique « hache à douille armoricaine » : bords et tranchants rectilignes ou peu évasés, anneau latéral prenant sous le bourrelet, profil « en coin » [28]. Il n'est cependant pas possible dans les exemplaires analysés de voir si la douille est profonde. C'est normalement le cas et ce fait ne permet donc pas l'affûtage. L'analyse métallographique, qui ici n'a pas été effectuée, indique habituellement une forte teneur en plomb. Il s'agit donc de haches n'ayant pas comme but premier un usage en tant qu'outil.

Le type de Couville ou « type petit » est un type atlantique fréquemment présent en Haute-Bretagne où il correspond à une

(28) Briard J. (1965), p. 262-266.

production en série [29]. Il se retrouve aussi en Normandie où les 2/3 des exemplaires de haches à douille connues ont une longueur inférieure à 10 cm.

Les haches à douilles, retrouvées à des milliers d'exemplaires à travers l'Europe, sont réparties en deux grandes catégories :

— les haches à douille de section quadrangulaire bordée d'un fort bourrelet présentes sur toute la façade atlantique et dans les Iles Britanniques ;

— les haches à douille de section ronde, groupe qui se développe essentiellement à l'Est et en Europe centrale.

Il est intéressant de noter pour conclure que les seuls exemplaires « régionaux » de ce type proviennent de Pontcharra (Isère) mais on ne sait rien de précis sur les conditions de découverte. A. BOCQUET, qui les a inventoriés, [30] note que « l'un provient de la collection CHAPER et les autres aussi *probablement* [31].

HACHE A DOUILLE DU TYPE ARMORICAIN DE CHAILLOUÉ [32]

Ce type est l'un des trois « grands types » armoricains en opposition aux « petits types » dont nous avons décrit deux exemplaires précédemment. Vu de face (anneau sur le côté), l'objet présente des bords concaves soulignés d'un filet. Cette impression de concavité est encore accentuée par la présence d'un tranchant relativement large bien que non retouché. Vu de côté (anneau face à l'observateur), l'objet, très large au sommet, possède une allure « en coin » conférée par les deux faces latérales bombées. La douille est à ouverture elliptique au départ puis de section subquadrangulaire à hauteur de l'anneau. Elle se prolonge jusqu'à 1 cm du tranchant.

La fragilité des parties actives est encore accentuée par le peu d'épaisseur des parois (2 à 3 mm). Le sommet de la hache est orné d'un bourrelet souligné de 2 nervures présentes sur 3 des côtés. Sur le dernier, l'anneau vient interrompre la nervure inférieure tandis que la nervure supérieure se noie dans l'attache de l'anneau. Les traces de coulée en moule bivalve sont encore visibles.

---

(29) VERRON G. (1976), p. 598.
(30) BOCQUET A. (1969), p. 301.
(31) Mot souligné par nous.
(32) BRIARD J. et VERRON G. (1976), tome 2, type 733.

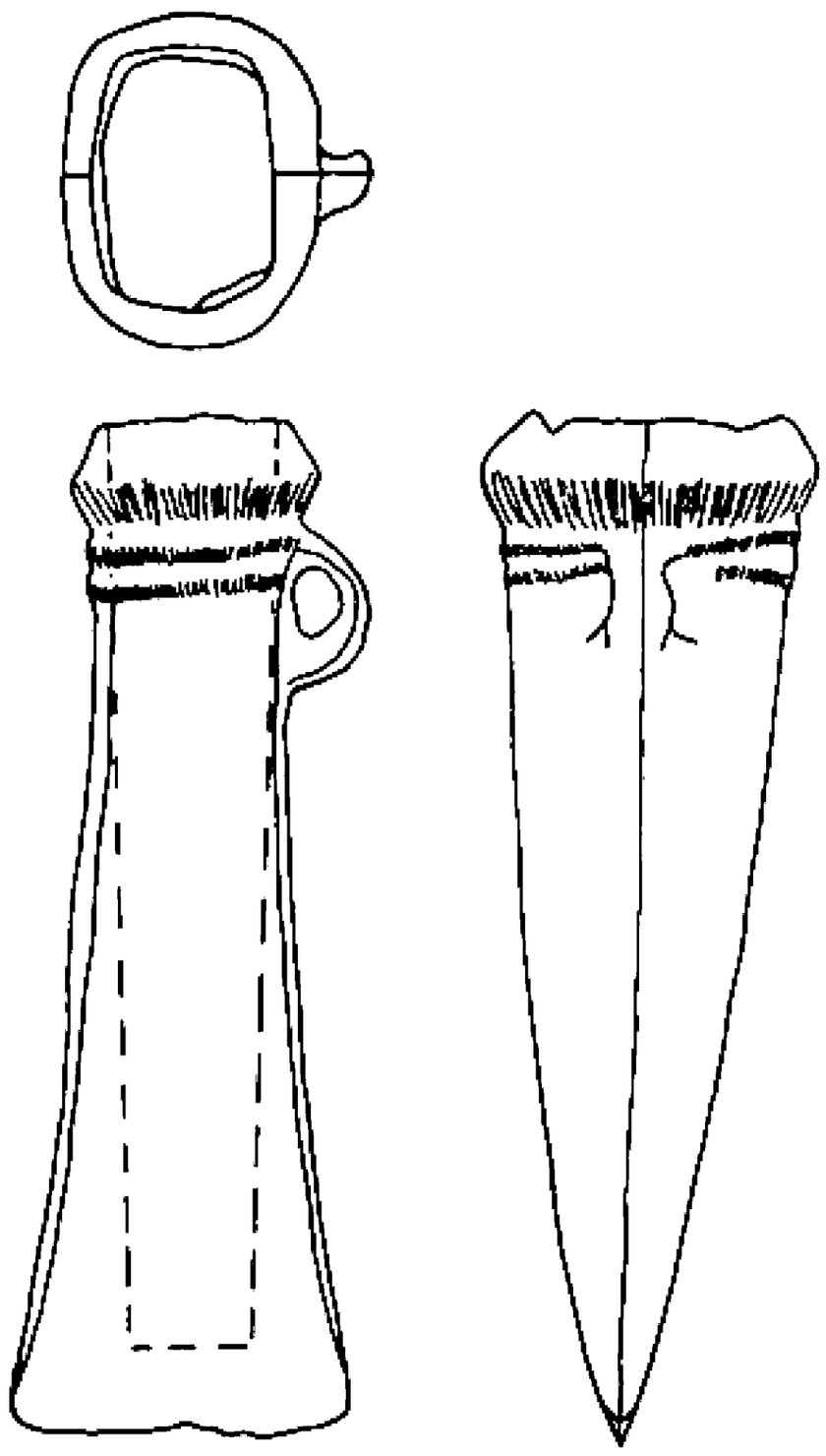

Hache à douille du type de Chailloué.

Dimensions (en cm) :

Longueur : 12,6 ; longueur depuis le milieu bourrelet supérieur : 11,8 ; largeur du tranchant : 4,1. Douille : largeur du bourrelet supérieur : 2,9 × 4 ; largeur sous le bourrelet : 2,5 × 3,5 ; profondeur : 11,5.

Les haches à douille du type de Chailloué sont légèrement différentes du type armoricain classique. Le type de Chailloué, déterminé comme tel par G. VERRON à partir d'un ensemble caractéristique de l'Orne [33], est particulièrement abondant en Normandie, mais se retrouve aussi en Bretagne. Le tranchant élargi, les bords concaves, une douille elliptique lui confère un aspect qui le rapproche des haches fonctionnelles du Bronze final III.

Il est difficile d'imaginer des haches semblables à celle de notre étude qui « fonctionnent » vraiment. La très grande profondeur de la douille empêche le réaffûtage du tranchant. Une bulle de coulée existe sur l'une des faces ce qui est normalement un motif de mise au rebut. Les bavures de coulée n'ont pas

(33) VERRON G., Thèse à paraître.

été retouchées, alors qu'elles le sont habituellement dans le cas d'un outil ayant servi. Enfin, l'alliage de ces haches est très chargé en plomb ce qui rend le métal beaucoup trop malléable pour un réel usage.

Quel était à l'origine, le rôle joué par ces objets ? En l'absence de tout contexte archéologique pertinent, (les fouilles ou découvertes fortuites sont anciennes et les dépôts ont été rapidement dispersés), la question est quasiment insoluble. Les hypothèses émises sont variées : lingots de matières premières, objets votifs ou étalons monétaires. Quant à leur datation, nous suivrons G. VERRON pour conclure avec lui [34] que ces productions sont « une ultime manifestation de la métallurgie du Bronze, contemporaine du premier âge du Fer en Europe Centrale ».

Les haches à douille de type armoricain ont circulé dès le Bronze final à travers toute l'Europe et ont été copiées dès cette époque. Ce courant s'est de nouveau « réveillé » à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Ces objets découverts par les archéologues dans les dépôts bretons ont inondé l'Europe, avec plus ou moins de renseignements sur leur provenance géographique exacte. Des attributions géographiques précises sont aujourd'hui difficiles. Il faut noter que nos régions alpines ont aussi livré des exemplaires de ce type. Citons seulement pour mémoire : dans les Hautes-Alpes, la hache de Saint-Pierre-Avez et celle de Saint-Clément ; dans la Drôme, celle de Ballou (commune de Sédéron) [35] ; en Isère, celle de Grenoble et de Reventin-Vaugris [36].

⁂

Que conclure donc de cette étude ? Répond-elle à la question que nous nous étions posée en introduction ? Pouvons-nous déterminer avec quelque certitude l'aire d'origine des pièces en confrontant les résultats de la typologie et ce que nous savons de la vie des différents propriétaires de Montrottier ? (*). Nous devons malheureusement apporter une réponse négative pour la quasi totalité des objets. Les présomptions qui naissent de l'étude que nous venons de mener n'ont aucune valeur de preuve scientifique !

La hache de Castanet, seul objet n'étant pas inventorié, peut certes, son aire de production étant très localisée à la région de Montpellier, avoir été rapportée par Léon MARÈS de

---

(34) VERRON G. (1976), p. 599.

(35) COURTOIS J.-C. (1960), p. 69, fig. 22-1, fig. 3-4.

(36) BOCQUET A. (1969), p. 177, fig. 19-11, fig. 77-10.

(*) Marès a longtemps vécu à Montpellier, la famille Frèrejean est originaire du Lyonnais et le Château de Montrottier se trouve en Haute-Savoie...

son pays natal. La présence d'une hache du type de Haguenau n'est aucunement pertinente de même que celle de la petite « hache » à talon dont l'attribution typologique pose déjà tant de problèmes. Seule la hache à ailerons médians courts peut être considérée comme un bronze d'origine alpine, l'épingle à nodosités étant pour sa part très typée sur la zone des lacs suisses.

Le rassemblement de toutes ces pièces en un même lieu pose, par contre, la question du rôle joué par le Château de Montrottier et ses différents propriétaires dans le grand échange des idées et des objets qui eut lieu à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Il est symptomatique du désir encyclopédique qui guidait la constitution des collections à cette période. Montrottier n'y a pas échappé, engrangeant, comme de nombreuses autres collections, des haches bretonnes parallèlement à des objets régionaux.

M.-Ch. LEBASCLE.

1er octobre 1986.

BOCQUET Aimé, (1969), « L'Isère préhistorique et protohistorique », *Gallia-Préhistoire*, Tome XII, fasc. 1 et 2, C.N.R.S., p. 121-258 et 273-400.

BRIARD Jacques, (1965), *Les dépôts bretons à l'âge du Bronze atlantique*, Rennes, C.N.R.S., 352 p.

BRIARD Jacques et MOHEN Jean-Pierre, (1983), « Poignards, hallebardes, pointes de lance, pointes de flèche, armement défensif. » *Typologie des objets de l'âge du Bronze en France, fasc. II*, Société Préhistorique Française, commission du Bronze.

BRIARD Jacques et VERRON Guy, (1976), « Haches 1 », *Typologie des objets de l'âge du Bronze en France, Fasc. III*, Société Préhistorique Française, commission du Bronze.

BRIARD Jacques et VERRON Guy, (1976), « Haches 2, herminettes », *Typologie des objets de l'âge du Bronze en France, fasc. IV*, Société Préhistorique Française, commission du Bronze.

CHARDENOUX Marie-Béatrice et COURTOIS Jacques-Claude, (1979), *Les haches dans la France méridionale*, Prähistorische Bronzefunde, abteilung IX, 11 band, 187 p.

COURTOIS Jacques-Claude, (1960), « L'âge du Bronze dans les Hautes-Alpes », *Gallia-Préhistoire*, Tome III, C.N.R.S., p. 47-108.

GALLAY Alain, (1976), « Origine et expansion de la Civilisation du Rhône », *Les âges des métaux dans les Alpes*, Actes du Colloque XXVI, IXe Congrès, U.I.S.P.P., Nice, p. 5-26.

GAUCHER Gilles, (1981), *Sites et cultures de l'âge du Bronze dans le bassin parisien* », Supplément n° 15 à Gallia-Préhistoire, C.N.R.S., 462 p.

GUILAINE Jean, (1972), *L'âge du Bronze en Languedoc Occidental, Roussillon, Ariège*, Mémoire de la S.P.F., Tome 9.

MILLOTTE Jean-Pierre, (1961), « L'influence du Groupe de Haguenau sur les civilisations protohistoriques », *Rev. Archéol. de l'Est et du Centre-Est*, Tome XII, fasc. 3, p. 210-216.

MILLOTTE Jean-Pierre, CORDIER Gilles et ABAUZIT Pierre, (1968), « Essai de typologie protohistorique : les haches à ailerons médians », *Rev. Archéol. de l'Est et du Centre-Est*, Tome XIX, fasc. 1-4, p. 7-67.

MILLOTTE Jean-Pierre et VIGNARD Michel, (1959), « Un type d'outil de l'âge du Bronze, la hache dite de Neyruz », *Rev. Archéol. de l'Est et du Centre-Est*, Tome X, fasc. 4, p. 291-295.

OBERKAMPF Marjolaine, (1984), « *L'âge du Bronze en Haute-Savoie d'après les découvertes (en dehors des stations palafittiques)* », Mémoire de maîtrise, Université de Besançon.

RYCHNER Valentin, (1979), « *L'âge du Bronze final à Auvernier, typologie et chronologie des anciennes collections conservées en Suisse* », Cahier d'Archéologie Romande n° 15 : Auvernier 1 texte, et n° 16 : Auvernier 2 illustrations.

SCHAEFFER F.A., (1926), « *Les tertres funéraires de la forêt de Haguenau* », 2 tomes, Haguenau.

VERRON Gilles, (1976), « Les civilisations de l'âge du Bronze en Normandie », *La Préhistoire Française*, Tome II, p. 585-600.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1986

INTRODUCTION

C'est avec joie que les archéologues ont répondu au souhait de l'Académie Florimontane de voir présenté dans la Revue Savoisienne un bilan de leurs activités annuelles, reprenant l'idée des notices publiées par nos prédécesseurs, G. de Mortillet, l'abbé Ducis, L. Revon, Ch. Marteaux et, plus récemment, P. Dufournet et P. Broise.

Cette chronique a pour but de présenter les résultats des recherches récentes, achevées ou en cours ; exception faite des travaux effectués sur le Château d'Annecy et celui du Vuache à Vulbens, qui devraient être publiés prochainement, les résultats portant sur d'autres gisements ne sont qu'indicatifs et provisoires.

Aujourd'hui, le département de la Haute-Savoie voit se multiplier les opérations archéologiques du fait des menaces constantes qui pèsent sur ce patrimoine peu à peu soumis aux restructurations urbaines, à l'extension des villes et des villages, à la transformation des zones rurales en zones d'habitat ou d'activités artisanales et industrielles, à l'équipement des zones montagneuses ou riveraines des lacs en domaines de loisirs.

Or, la surveillance appliquée à la sauvegarde et à la connaissance de ce patrimoine, irrémédiablement détruit par les travaux générés par ces projets, est encore trop sujette à l'intérêt et à la conscience d'une minorité, de plus mal répartie au sein du département ; le bilan de l'année 1986, quoiqu'incomplet, illustre bien la répartition géographique de ces opérations, faisant apparaître le vide archéologique de certaines régions. Il est souhaitable que cette situation évolue et que chacun, collectivité et population locales, prenne conscience de la précarité de ce patrimoine et de la source de renseignements qu'il renferme quant à l'histoire de l'homme dans un territoire géographique donné.

La Haute-Savoie peut compter aujourd'hui sur un personnel qualifié, aussi bien professionnel que bénévole, susceptible de prendre en main la gestion de ce patrimoine avec l'aide et

l'appui de l'Etat et des collectivités territoriales, Département et communes.

En 1980, l'Etat créait à Annecy, avec l'aide de la municipalité, le Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques : l'étude et la protection des gisements des lacs d'Annecy et du Léman en étaient dynamisées.

En 1984, le Conseil Général, avec l'appui de l'Etat, mettait en place un archéologue départemental, relais nécessaire entre les collectivités locales et les Directions Régionales des Antiquités, basées à Lyon ; toutefois, la multiplicité et la diversité des tâches qui lui incombent, aussi bien administratives que scientifiques, ne sont rendues possibles que grâce à l'embauche de contractuels, attachés à certains chantiers de longue durée ou à des campagnes de sondages et à l'existence d'équipes de bénévoles telles le Groupe Archéologique de Thonon (G.A.T.) ou Les Amis de Viuz-Faverges.

Peu à peu se met en place un réseau d'archéologues et de personnes sensibilisées à la protection et à l'étude du patrimoine archéologique ; et 1986 aura vu naître la première œuvre réalisée en commun par les archéologues de Haute-Savoie : une exposition intitulée « 1975 - 1985 - Dix années de recherches archéologiques en Haute-Savoie », réalisée à la demande du Conseil Général et du C.A.U.E. et qui a déjà été présentée à Clermont, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Faverges et Thônes puis poursuivra sa route par Seyssel, Thonon, Vulbens, Taninges, etc...

Joël SERRALONGUE,
archéologue départemental.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PRÉHISTOIRE

TALLOIRES, Lac d'Annecy,
Clos-devant-en-bas, gisement d'Angon.

Pour mieux cerner le contexte archéologique du site immergé d'Angon anciennement mis au jour par L. Revon en 1874 et en partie topographié par P. Persoud au cours des années 1979-1980, l'équipe d'intervention du C.N.R.A.S. a réalisé, en collaboration avec des plongeurs locaux, une série d'échantillonnages de pieux et de carottes de sédiments lacustres destinés aux diverses datations.

Les sondages sous-lacustres, limités à 20 m², ont montré l'existence d'un cordon de matières organiques préservé de l'érosion et qui contient quelques rares vestiges de la fin du 3e millénaire avant notre ère (meules en granite, fragments de

poteries grossières, poids de fuseaux en pierre, pointe de flèche en silex) et appartenant sans doute à la civilisation Saône-Rhône du Néolithique final. (Responsable : P. Persoud).

PROTOHISTOIRE

ANNECY, Lac d'Annecy, chenal du Thiou, gisement du Port.

Des reconnaissances subaquatiques préalables à des projets d'élargissement du chenal de navigation du Thiou ont permis de localiser de nombreux restes archéologiques sur le site repéré par M. Le Roux en 1884 et daté, par le mobilier lithique, de la fin du Néolithique. En rive droite du chenal, deux sondages de 4 m² ont mis en évidence le contexte stratigraphique du gisement, à hauteur de l'Ile des Cygnes.

Les niveaux les plus anciens, datés du 3e millénaire avant notre ère par des outils en silex (pointes de flèches losangiques) comparables à ceux découverts au siècle dernier, n'ont pas été reconnus de façon certaine. Par contre, plusieurs dizaines de pilotis de chêne portant encore les traces de dragages anciens ont été rencontrés. Ces vestiges de bois, très bien datés par le Laboratoire Romand de Dendrochronologie (C. Orcel) appartiennent à des habitations de l'Age du Bronze final construites durant les années - 899 à - 868 avant notre ère.

Quelques vestiges matériels (fragments de poteries, hameçon en bronze) illustrent également cette occupation littorale. (Responsable C.N.R.A.S.).

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

ANNECY, Le Clos Pouget, 36, avenue des Romains.
Fouille de sauvetage programmé.

La parcelle du Clos Pouget, d'une superficie de 6 000 m² est exceptionnelle de par sa situation dans le vicus de Boutae. Elle touche en effet à la plupart des éléments caractéristiques d'une petite agglomération romaine : — le commerce avec une place de marché ou forum, très vaste (130 m × 80 m) par rapport à l'importance du vicus, sur laquelle s'ouvrent au sud-ouest — de grands entrepôts (75 m × 15 m) — le culte avec un temple central (20 m × 15 m) — les loisirs et la détente avec un ensemble thermal associé à une palestre bordée de portiques sans oublier — la politique et la justice, matérialisées par une basilique mise en évidence dans les années 60 par P. Broise.

Les éléments représentatifs d'une activité socio-économique forment peu à peu le tissu central de l'agglomération romaine ; mis en place au Haut-Empire, ils se superposent à un village indigène dont l'occupation est datable de la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C. Les dernières traces d'occupation sur l'ensemble du site ne vont pas au-delà du début du IVe siècle ap. J.-C.

Les structures découvertes.

Depuis l'époque augustéenne, le site semble avoir été remanié séquentiellement sans hiatus chronologique. Les éléments mis en évidence dans les niveaux anciens du Ier siècle av. J.-C. appartiennent à des structures domestiques : sols, foyers, fosses, silos, trous de poteau et éléments de palissade.

Sous Tibère-Néron, un espace dégagé préfigure l'organisation spatiale du forum ; les bâtiments sont en matériaux mixtes, terre et bois.

Au milieu du Ier siècle ap. J.-C., le forum est mis en place regroupant un temple, des entrepôts et éventuellement la basilique, ce qui nécessiterait de revoir la datation proposée par notre prédécesseur.

Les bâtiments sont dès lors construits en moellons de calcaire, liés au mortier, disposés en assises régulières.

A l'époque antonine, le forum est agrandi et acquiert ses dimensions définitives.

Quant au complexe thermal il est construit à la fin du Ier siècle ap. J.-C. ; il s'inscrit dans un rectangle de 37 m × 30 m ; au sud-est, une rue qui longe le forum permet d'accéder à la palestre située en avant du bâtiment thermal ; de part et d'autre des portiques, d'ordre toscan, sont situées diverses salles de service.



ANNECY : Le clos Pouget.
Détail de la partie occidentale des thermes présentant le caldarium ; à l'arrière-plan, la zone foyère de l'Etat II.
(Cliché J. Serralongue).

Le bâtiment thermal, de type axial, est composé d'une aire de service, excavée, dont l'élément principal est le foyer destiné à chauffer le caldarium, vaste salle quadrangulaire puis le tepidarium ; il reste à dégager le frigidarium, actuellement occulté par une construction moderne. Les sols de ces salles sont en mortier hydraulique, étanche, et étaient recouverts à l'origine d'un dallage de calcaire alors que les plinthes étaient recouvertes de plaques de marbre ou de calcaire fin et les murs d'enduits peints.

Quelques fragments de verre à vitre permettent de supposer un nombre limité d'ouvertures. Des éléments de vasques en calcaire complètent le mobilier des thermes.

Au début du IIIe siècle le bâtiment thermal est totalement repris : les voûtes sont abattues, le caldarium est réduit et l'ensemble est couvert d'un plafond plat ; un foyer installé dans la palestre chauffe directement le tepidarium.

L'importance de cet ensemble a conduit la municipalité et l'Etat à prendre les mesures nécessaires à son intégration dans le futur programme architectural ; cette décision permettra de conserver un témoignage architectural d'importance, caractéristique de la construction romaine, au sein de la Ville d'Annecy. (Responsable : Hélène Serralongue-Laubacher).

ANNECY, 33 - 35, avenue de Genève.

Le sauvetage programmé qui s'est déroulé de mars à juin 1986, préalablement à la construction de l'immeuble « Le Charles-Albert », a permis de reconnaître la totalité des vestiges antiques que ces terrains recelaient sur une surface de 2 500 m^2.

Ces recherches complètent nos connaissances sur ce secteur mal connu du vicus de Boutae, situé en limite Est de son périmètre.

Le terrain recoupe trois ou quatre parcelles antiques, soit limitées par des murets aux fondations de galets, soit révélées par l'alignement des structures le long de marquages disparus.

La parcelle nord-est correspond à une unité d'habitation groupant un bâtiment aux sols de mortier, entouré d'un espace découvert (cour ou jardin ?).

Un puits, situé à une vingtaine de mètres au nord, complète cet îlot.

Les contraintes du parcellaire actuel ne nous ont pas permis de déterminer le plan exact de ce bâtiment qui se poursuit sous l'avenue de Genève.

La parcelle sud-est n'a pas livré de vestiges archéologiques dans la partie accessible, relativement réduite.

La parcelle nord-ouest, exception faite de l'emprise de la maison Grillet, a livré diverses structures :

— 3 puits, transformés en dépotoirs ; l'étude partielle du matériel céramique qu'ils contiennent montre que leur remplissage ne dépasse pas la seconde moitié du IIIe siècle ap. J.-C.

— 4 fosses-dépotoirs de taille et de forme variables, contenant un matériel céramique et osseux très abondant. L'étude en cours de la céramique montre que ces fosses s'échelonnent du Ier au IIIe siècle ap. J.-C.

Le très fort pourcentage de céramique commune, vraisemblablement locale, les surcuits et quelques ratés de cuisson permettent de supposer qu'elles contiennent au moins en partie les rebuts d'un atelier de céramique.

— Une fosse remplie d'argile ocre rouge dont il reste à déterminer l'usage.

— Une structure en tegulae lutées à l'argile, d'1,80 m de côté, accolée à un foyer en molasse et à un trou de potence correspond à un fumoir de type domestique.

La parcelle sud-ouest a permis de reconnaître, quoiqu'incomplètement conservée, une structure pour la première fois rencontrée sur Boutae, à savoir un séchoir à grain ou un fumoir à viande. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire aux murs maçonnés de 12,60 m de long par 6 m de large ; le volume intérieur était chauffé par un canal excavé, long de 5,60 m, large de 0,60 m ; axé dans la longueur du bâtiment, il est alimenté par un foyer extérieur. Si le sol de cet édifice a disparu, la structure a livré un matériel abondant permettant d'en dater l'abandon au IIIe-IVe siècle ap. J.-C., en particulier des fragments de céramiques, de vases en pierre ollaire, de verreries, et un lot de 210 monnaies. Ce matériel était associé à plusieurs milliers d'ossements principalement de volaille dont l'étude est en cours et qui pourra peut-être participer à la détermination de l'usage de cette structure. Quant à la date de construction de ce bâtiment industriel, un terminus post quem nous est fixé par le matériel céramique d'une fosse coupée lors de sa fondation, soit postérieurement à la fin du Ier siècle ap. J.-C.

La richesse documentaire d'une telle fouille complète heureusement les données concernant le paysage du vicus de Boutae et l'apport de nouveaux éléments illustrant les activités économiques représentées sur le vicus laisse encore supposer bien des découvertes dans le futur. (Responsable : Joël Serralongue).

CRAN-GEVRIER, lieu-dit Les Romains - La Pérollière.

S'il est une villa bien mal connue, c'est celle découverte en 1861 au lieu-dit « Chez Gaillard » (cadastre de 1865), devenu par voie de conséquence Les Romains ; en effet, cette villa, malgré d'importants restes architecturaux et une belle inscription nous donnant le nom de son propriétaire, nous est totalement inconnue quant à son plan et son implantation exacte.

Le plan que dressa L. Revon au XIXe siècle ayant disparu, les archéologues ont, depuis les années 1970, profité de tous les travaux réalisés dans le secteur présumé de la villa pour effectuer des recherches destinées à recouvrer des informations.

La première intervention fut liée au passage de l'autoroute A 41 ; les recherches confiées à Mlle Lebascle, conservateur-adjoint au Musée-Château d'Annecy, permirent de repérer quelques structures, attribuables assurément à l'époque romaine mais ne correspondant pas à celles que l'on pouvait s'attendre de trouver au vu des éléments architectoniques prélevés antérieurement.

En 1984, les sondages effectués le long du tracé de « la voie verte » aux abords de la ferme Bel, ancienne propriété Gaillard, s'avérèrent négatifs, ce qui permit de restreindre le champ de nos investigations.

En 1986, la mise en chantier d'une voie communale entre la ferme Bel et l'A 41 nous a permis de reprendre les recherches : diverses structures ont été dégagées mais, du fait de leur arasement, elles sont très difficilement interprétables.

En premier lieu fut dégagé un segment de mur, long de 23 m, orienté est-ouest ; l'absence de mur de refend et son aspect laissent supposer qu'il pourrait s'agir d'un mur de limite de propriété. Dans cette enceinte, soit à l'ouest, ont pu être mis en évidence les fondations de quelques bâtiments, l'un de petite taille, groupant deux salles et des aires de galets correspondant à des radiers de sols. L'ensemble donne l'image de petits bâtiments dispersés qui pourraient être assimilés à des structures annexes au bâtiment principal. L'essentiel du matériel recueilli est constitué de fragments de tuiles romaines ce qui ne permet pas de dater avec précision cette occupation.

Aujourd'hui, seule l'emprise des bâtiments de la ferme Bel reste exploitable archéologiquement et, compte tenu des vestiges découverts récemment, il faut espérer que le bâtiment principal est contenu dans cet ensemble. (Responsable : Joël Serralongue, archéologue départemental).

FAVERGES, Viuz - Faverges et le Thovey.

Nous trouvons à Faverges et dans ses environs deux sites gallo-romains apparemment distincts l'un de l'autre, et nous voudrions brièvement les présenter dans cette première chronique.

Le premier correspond à une bourgade, sans doute un vicus routier dont le nom « CASVARIA » nous est connu grâce à l'itinéraire d'Antonin. Cette supposition de Ch. Marteaux se trouve pleinement confirmée par les découvertes de ces quinze dernières années. Cette bourgade, située sur la voie du Petit-Saint-Bernard, estimée à une superficie d'environ 15 à 20 ha, s'étend sous le hameau actuel de Viuz. Son plan, sans doute en échiquier, semble, d'après P. Broise, transparaître sur la Mappe Sarde de 1732, et ces traces se retrouvent aussi sur la photo de l'habitat gallo-romain prise lors de la sécheresse de 1979. Les objets les plus anciens découverts sur ce site, outre deux haches néolithiques et un polissoir, sont : une fibule du Hallstatt

final en bronze, une fibule de la Tène ancienne en fer, et plus récemment, en 1985, de la céramique. Ils permettent de situer son origine vers les années 400 av. J.-C. La continuité d'occupation de ce site est donc très intéressante. Outre l'occupation gallo-romaine importante, dont le floruit pourrait se situer au IIe siècle, suivie d'une période marquée par des incendies ou des saccages que l'on voudrait mettre en relation avec le passage des Alamans en 260 et 270. Le trésor monétaire, découvert en 1972, et composé de 2 306 deniers et antoniniani, a sans doute été caché lors de l'incursion de 260. Cependant, le vicus n'est pas déserté, témoin une habitation modeste formée de deux salles dont l'une, équipée d'un foyer, est datée, d'après le mobilier, de la fin du IIIe ou du IVe siècle. De plus, une importante série de monnaies de bronze du IVe-Ve siècle atteste aussi cette occupation. Le vicus, outre la fonction de relais routier avec une « mansio », possédait une activité commerciale et artisanale (travail du fer, du textile, de l'os, etc...) importante. Puis, le relais en ce qui concerne l'occupation nous est fourni par les fouilles de l'église Saint-Jean Baptiste de Viuz, dont la première est fondée sans doute vers les années 600. Pour le Haut Moyen Age, nous connaissons aussi deux nécropoles ; la plus ancienne, située sur la butte à la sortie du village à l'est, et nommée « nécropole du Châtelard », sera progressivement remplacée par celle qui se développe autour du sanctuaire.

Quant à l'autre site, il s'agit du Thovey, connu aussi par Ch. Marteaux. Il fait l'objet, depuis 1981, de fouilles annuelles programmées et a été acheté par l'Etat et les collectivités territoriales. Par contre, nous ne savons toujours pas s'il s'agit d'une villa ou bien d'un lieu de culte. Il s'organise comme suit : la

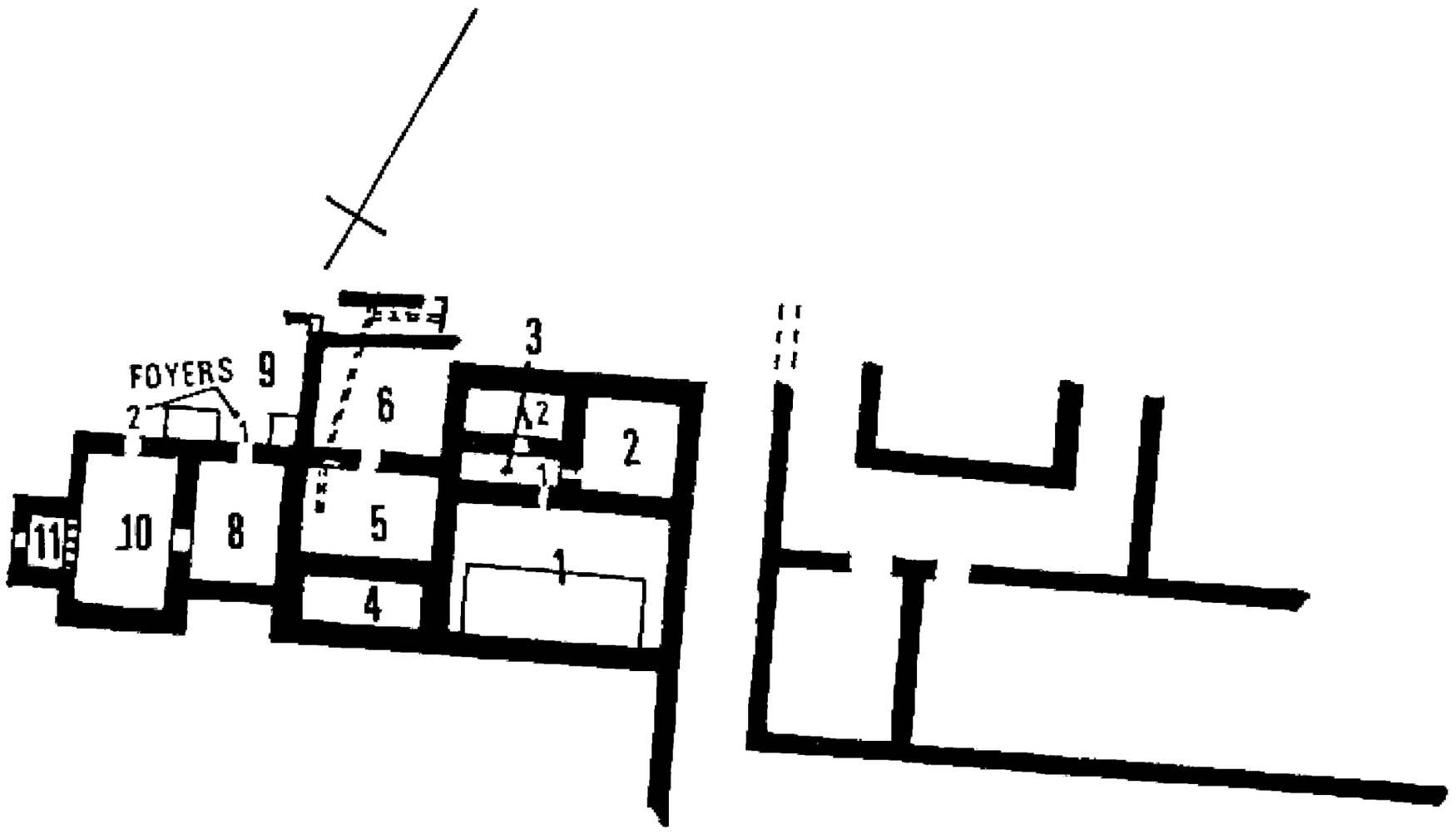

FAVERGES : Le Thovey.
Détail du plan d'ensemble présentant la zone thermale.

grande cour centrale, longue de 70 mètres et large de 40 mètres, est entourée sans doute d'un portique dont les colonnes devraient être en bois. De part et d'autre de cette cour, sur les petits côtés, deux ailes de bâtiments. L'aile sud, en contrebas de la fontaine, est encore peu explorée et comporte une suite de salles. L'aile nord, en cours d'étude, se décompose de la façon suivante : un petit péristyle dont la colonnade a été remontée et dans lequel débouchent deux grandes pièces. L'abandon se situe vers les années 270. Puis viennent les Thermes, longs de 30 m et larges de 10, dont l'organisation peut d'ores et déjà être appréhendée : (voir plan) vestiaire (apodyterium) en 1 et 2, bassin d'eau froide (frigidarium) précédé des espaces 4 et 5, salle chaude (caldarium) et 8 avec baignoire, et enfin salle tiède (tepidarium) et 10 et 11. L'évolution chronologique du Thovey, dans ses grandes lignes, nous montre la succession suivante :

0 - 50 : pour l'instant seul un mur et des niveaux de destruction appartiennent à cet état.

50 - 200 : vers 50, construction des thermes, et niveau cendreux riche en matériel de cette période. Cette strate a été coupée lors de la construction du petit péristyle.

200 - 270 : vers 200, construction du péristyle et modifications diverses afin de l'agencer. Abandon de cette zone après incendie vers 270, mobilier abondant et varié. (Responsable : Alain Piccamiglio).

PRINGY, chef-lieu.

Une brève intervention archéologique préalable à la construction d'une salle poylvalente située au nord de l'ancienne mairie de Pringy a permis d'apporter de nouveaux éléments intéressant le patrimoine antique de cette commune.

Il s'agit d'un bâtiment de 15 m de long sur sa façade ouest par 9,50 m de largeur, comprenant deux salles séparées par un couloir axial.

Le matériel est peu abondant mais permet de situer la construction dans la seconde moitié du Ier siècle.

La découverte prise isolément est peu significative mais le plan d'assemblage des diverses structures découvertes depuis plus d'un siècle dans le secteur du chef-lieu montre l'existence d'un vaste ensemble architectural, vraisemblablement une villa, occupée de la seconde moitié du Ier siècle au IIIe siècle.

Les découvertes ponctuelles, complétées par les fouilles menées depuis 1981 au hasard des travaux de construction, donnent une extension d'environ 250 m est-ouest par environ 150 m nord-sud, associée à une nécropole groupant incinération et inhumation repérée dans les années 1860.

En 1982, en particulier, fut fouillé à l'est du chef-lieu, à l'occasion de la mise en chantier d'un important lotissement, un

mur de terrasse conservé sur plus de 60 m de long avec contre-forts en demi-cercles, et tranchée-drain comblée par plus de 70 amphores de types divers, se prolongeant à l'ouest par une salle à sol en mortier de tuileau et installation hydraulique.

Il pourrait s'agir d'un mur limitant au sud un vaste jardin ornemental dominant la plaine en liaison avec des installations balnéaires. (Responsable : Joël Serralongue).

ANNECY, le Château.

Bilan de 3 années de recherches ; thèse soutenue le 18 novembre 1986 à l'Université Lumière, Lyon II, par Mme E. Sirot.

La castellologie : une nouvelle approche des châteaux de pierre.

Les recherches historiques et archéologiques menées au château d'Annecy dans le cadre d'une thèse d'université, s'inscrivent dans la perspective de nouvelles études de castellologie, qui ont conduit assez récemment les chercheurs à s'intéresser aux châteaux de pierre, vestiges souvent délaissés au profit d'autres types d'habitats médiévaux : maisons fortes, mottes castrales ou villages désertés.

Jusqu'à ces dernières années le château était souvent considéré à tort comme le témoin d'une histoire trop récente. Les méthodes d'approche propres à éclairer son histoire : recours aux sources d'archives, études d'élévations, semblaient peu spectaculaires par rapport aux fouilles et aux découvertes qu'elles entraînaient.

Pourtant, l'intérêt porté aux châteaux remonte à la fin du XIX° et au début du XX° siècle avec des personnages comme Victor Hugo qui dessine des forteresses romantiques, Prosper Mérimée qui dirige la Commission des Monuments Historiques, ou Viollet Le Duc qui entreprit la restauration de plusieurs demeures fortifiées.

Si le sujet de recherche sur les châteaux est ancien, il est actuellement en plein renouvellement et sa problématique a considérablement évolué au cours des dix dernières années grâce à de nouveaux modes d'approche et à la constitution de nouvelles équipes de recherche.

En territoire savoyard pourtant riche en châteaux de pierre, le sujet n'a que peu inspiré les chercheurs depuis l'important travail de L. Blondel, ce dernier ayant recensé un nombre important de sites en les replaçant dans un classement typologique qu'il est parfois nécessaire de nuancer.

A Annecy, l'archiviste M. Bruchet avait réalisé en 1900 une première étude du château en vue de son classement au titre des Monuments Historiques. Dans sa monographie qui a pour principal intérêt de rassembler les documents d'archives, il faisait une large place à l'histoire des comtes de Genève ayant

vécu au château, et fournissait des interprétations et des datations qu'il paraissait nécessaire de réactualiser.

L'origine de notre intervention fut la décision de la Ville de procéder à des restaurations à la tour de la Reine, édifice longtemps considéré comme un des éléments les plus anciens de la fortification mais qui n'avait jamais fait l'objet d'une étude scientifique.

L'ouverture du chantier des Monuments Historiques offrit l'occasion d'étudier les élévations et de procéder à des sondages à l'intérieur de la tour. Cette campagne de terrain, complétée par l'apport des sources historiques, permit de réviser la chronologie traditionnellement adoptée et d'établir une datation plus conforme à la typologie des tours de pierre.

L'approche monumentale des autres bâtiments composant la fortification fut réalisée dans un second temps, lorsqu'une bonne connaissance de la bibliographie permit de définir une problématique avec trois principales directions de recherche :

— le rôle du château dans la fondation et le développement de l'agglomération d'Annecy Le Neuf ;

— la reconstitution des différentes périodes de construction et l'établissement d'une chronologie absolue pour l'ensemble du site ;

— la fonction d'habitat du château et sa vocation de résidence princière au XIVe siècle.

Dans la réalisation de ce travail, l'apport des sources écrites a été considérable et la confrontation des comptes de châtellenie avec les résultats de l'enquête de terrain a été fructueuse pour les reconstitutions et les datations.

L'exploitation d'un inventaire du XIVe siècle a permis d'aborder assez précisément l'étude du cadre de vie des comtes au château et d'éclairer, en particulier, l'organisation spatiale avec des salles nombreuses déterminant des zones d'activités variées : aula, tinel, chambre de parement ; le mode de chauffage : cheminées murales, poëles, fourneaux en brique ; la vie matérielle : équipement domestique, linge, literie, et aussi les mentalités grâce à l'inventaire de la bibliothèque.

Au terme de cette étude, les conclusions ont porté sur deux thèmes : la place du château d'Annecy dans l'évolution de l'architecture militaire du XIIe au XIVe siècle, et l'importance de sa fonction résidentielle qui permet de la classer parmi les grandes résidences princières du XIVe siècle : Le Bourget du Lac, Saint-Georges d'Espéranche en territoire savoyard, Bourbon l'Archambault ou Hérisson en Bourbonnais, enfin le Palais des Papes à Avignon.

Les recherches historiques et archéologiques conduites à Annecy font ressortir l'intérêt d'un sujet d'étude comme le château pour la connaissance du Bas Moyen Age ; elles révèlent aussi la richesse de l'architecture militaire savoyarde et permettent d'espérer que de nouveaux travaux seront entrepris afin d'élaborer des réflexions d'ordre plus général. (E. Sirot).

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PRÉHISTOIRE - MOYEN AGE

MARIGNIER, confluence Arve - Giffre ; THIEZ, rive droite de l'Arve et SCIONZIER, confluence du torrent de Scionzier - Arve.

D'intéressantes observations, menées en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Lyon 3 (J.-P. Bravard et J.-L. Peiry), ont contribué à l'étude géomorphique du cône de déjection du Giffre.

Plusieurs datations, réalisées sur des sondages profonds (tourbes : 7810 + 100 et 6670 + 90 ans avant J.-C.) et sur des piquets d'un aménagement de la berge (C14 : 920 + 50 ans après J.-C. ; dendrochronologie : séquence + 1223 à + 1273), ont permis de déterminer les phases des fortes érosions et les évolutions du tracé du torrent. Plus en amont, d'autres analyses par le carbone 14 (G. Delibrias, Laboratoire du Radiocarbone) ont daté des dépôts d'alluvions récentes (7690 + 90 ans avant J.-C.). (Responsable C.N.R.A.S.).

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PÉRIODE MÉDIÉVALE

VULBENS, Château du Vuache.

L'opération de sauvetage programmé sur le site du château du Vuache à Vulbens, a été effectuée de 1982 à 1985 et a permis de mettre à jour le plan complet d'un petit bâtiment castral construit au début du XIIIe siècle et présentant deux états postérieurs. Situé au centre d'un territoire occupé depuis l'Antiquité et regroupant les paroisses de Dingy, Bans et Vulbens, puis Chevrier, le château dont la construction semble procéder de la volonté du Comte Guillaume de Genève afin de fortifier une frontière rendue fragile par les nouvelles possessions du Comte de Savoie sur la rive droite du Rhône, concrétisait également les rôles économique, administratif, judiciaire et politique que détenait le seigneur sur la communauté des habitants de la châtellenie.

L'étude des documents archivistiques, indispensable pour ce type de site, permet de restituer les données archéologiques dans leur contexte historique et de reconstituer l'environnement de l'édifice castral comprenant une basse cour et les bâtiments à fonction agricole entourant le château, les terres de la réserve, les bâtiments de transformation des produits agricoles, à fonc-

tion banale (four, moulin, pressoir) ainsi que la chapelle seigneuriale, située dans l'église paroissiale de Vulbens.

Ces premiers résultats ont fait l'objet d'un mémoire de EHESS, en juin 1986, et ont été proposés à la publication pour début 1988.

Un travail important reste cependant à terminer, qui concerne l'étude du matériel métallique mis au jour et une analyse plus poussée des nombreuses données historiques contenues dans le cadastre de 1730 ou Mappe Sarde dont l'importance nécessite un traitement informatique pour en extraire l'évolution du paysage et l'importance de la réserve seigneuriale par rapport aux autres domaines aristocratiques, ecclésiastiques et roturiers du mandement du Vuache.

L'étude de la céramique a été faite par le groupe de recherche de Lyon, dirigé par Mme E. Boucharlat, le matériel vitrier est en cours d'étude par Mme D. Foy, d'Aix-en-Provence, et le matériel ostéologique est en cours d'analyse par Mme C. Olive, du Laboratoire de Thonon. (Responsable : Frédéric Raynaud).

ARRONDISSEMENT DE THONON

PROTOHISTOIRE - HAUT MOYEN AGE : CHENS-SUR-LÉMAN

CHENS-SUR-LÉMAN, Lac Léman, Port-de-Tougues.

Au printemps 1986, le C.N.R.A.S. a réalisé plusieurs plongées de reconnaissance sur les espaces littoraux concernés par les projets d'aménagement de la Z.A.C. de Port-Léman, à l'emplacement d'une station lacustre anciennement repérée.

Les vestiges archéologiques, pour l'essentiel des restes de pieux des structures d'habitation associés à un abondant matériel céramique, sont apparents en surface de la beine sous-lacustre. Par endroits, des lambeaux de couches organiques riches en déchets accumulés au cours des occupations humaines, sont encore préservés de l'érosion.

Ces zones archéologiques, vaste plage de 150 à 190 m de longueur, faiblement immergée sous 2 à 3 m d'eau, ont été positionnées sur les plans masses des projets d'aménagements portuaires.

L'ensemble des fragments des céramiques récupérés au cours des prospections subaquatiques est typologiquement daté de la phase moyenne de l'Age du bronze final alpin, vers - 1050 - 900 avant notre ère. (Responsable : C.N.R.A.S.).

CHENS-SUR-LÉMAN, Secteur de Tougues.

Le projet de la future Z.A.C. de Tougues a entraîné également la réalisation de plusieurs campagnes de sondages terrestres sur une surface d'environ 30 ha.

Les premières recherches se sont limitées à une surveillance (Joël Serralongue) des sondages effectués par l'entreprise Fondasol en bordure du lac ; aucun témoin probant d'une occupation humaine n'a alors pu être repéré.

En juin 1986, une campagne de 180 sondages, placée sous la responsabilité de Hans de Klijn, a porté sur la presque totalité des terrains accessibles.

Les sondages complémentaires, en bordure du lac, n'ont pas apporté de nouveaux indices ; toutefois a été découvert, en remblai, un grand nombre de blocs taillés en calcaire ; certains sont sculptés et appartiennent à des éléments d'architecture ; aucune datation ne peut encore être proposée et leur provenance reste à déterminer.

Deux sites archéologiques ont été également repérés :

— au lieu-dit Rogin, sur la terrasse de 30 m, une occupation protohistorique sur une surface de 4 000 m² ;

— au lieu-dit Champ de Crainte, une occupation du Haut Moyen Age, matérialisée par des constructions en pierres sèches.

En octobre 1986, une nouvelle campagne, sous la responsabilité de Jacqueline Chastel, est venue compléter les informations de la précédente sur les terrains libérés par les agriculteurs : si le site de Champ Rogin a été précisé, un autre site au lieu-dit Vers les Marais a été défini, se limitant à un petit bâtiment en matériaux légers près duquel ont été découverts, dans le même contexte stratigraphique, un ciseau à bois en fer et un nécessaire de toilette en fer et en bronze constitué d'une pince à épiler et d'un grattoir fixés à un anneau ; cet objet datable du Hallstatt final ou de la Tène ancienne permet de proposer une datation équivalente pour le petit bâtiment.

La suite qui sera donnée au projet de la Z.A.C. de Tougues entraînera très vraisemblablement une surveillance archéologique susceptible d'apporter de nouvelles informations.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

ANTHY-SUR-LÉMAN, chef-lieu.

Les déblais provenant du terrassement pour la construction d'une chaufferie du côté nord de l'église, ont livré des fragments de tuiles romaines ainsi que quelques tessons de céramique. Des vestiges ont déjà été signalés dans ce secteur : murs, tuiles, par J.-C. Périllat. (Responsable : G.A.T.).

ANTHY-SUR-LÉMAN, Lieu-dit Lavoret Est, Lotissement Beaulieu.

Au cours des années passées, nous avons découvert dans ce secteur, lors de travaux de construction, des vestiges diffus d'occupation gallo-romaine : mur, fragments de tuiles, tesson de sigillée à décor moulé...

La surveillance du lotissement Beaulieu a révélé plusieurs structures isolées :

— concentration de fragments de tuiles (tegulae et imbrices) sur une surface d'environ 2 m², disposés sans ordre, sur une épaisseur de 7 à 8 cm ;

— deux foyers, dont l'un a fait l'objet d'une fouille fine : fosse creusée dans le gravier, remplie de blocs anguleux et de cendres. Pas de matériel archéologique permettant une datation. (Responsable : G.A.T.).

EXCENEVEX, Zone artisanale de la Fattaz, Bâtiment Mota.

La coupe nord-est du terrassement pour le bâtiment de M. Adelino Mota a livré des fragments de tuiles romaines, dont certains sont surcuits. (Responsable : G.A.T.).

MASSONGY, Lieu-dit En Brue, salle des fêtes.

La construction d'une salle des fêtes au nord-est de l'église a mis au jour de nombreux fragments de tuiles romaines, des os d'animaux, des tessons de céramique ainsi qu'une lamelle en silex de type néolothique. L'examen des déblais, des coupes et des fondations à une profondeur de 2,50 m n'a pas révélé de traces de construction, mais une succession de niveaux de comblement, recouvrant une épaisse couche d'argile riche en restes malacologiques. Il semble que cette zone occupée par un marais ait été comblée à l'époque romaine. (Responsable : G.A.T.).

THONON, Impasse du Lutrin.

Le quartier situé autour de l'église Saint-Hippolyte a déjà livré des traces d'occupation gallo-romaine, malgré les bouleversements médiévaux et modernes.

Lors de la pose de canalisations, quelques tessons gallo-romains ont été recueillis, dont un rebord de mortier à pâte orangée. (Responsable : G.A.T.).

THONON, avenue d'Evian, Square Paul-Jacquier.

La construction prochaine d'un hôtel Ibis, d'une salle polyvalente et de logements empiétant sur la partie sud-ouest du square Paul-Jacquier, nous a conduit à faire un sondage afin de vérifier la présence de vestiges gallo-romains, dans un quartier où les fouilles et les observations se poursuivent depuis 1967.

Le terrain est bouleversé à grande profondeur par les tombes et les caveaux de l'ancien cimetière désaffecté en 1906 ; quelques tessons gallo-romains ont été recueillis hors stratigraphie. (Responsable : G.A.T.).

THONON, H.L.M. Les Trolliettes.

Le sauvetage entrepris au cours des terrassements préalables à la construction des H.L.M. Les Trolliettes (au nord-est des H.L.M. Les Mascottes), a mis au jour une petite nécropole du Bas-Empire dans un quartier où aucune découverte archéologique n'est connue. Au moment de notre intervention, trois inhumations avaient en partie été détruites ; le mobilier recueilli se compose d'une petite céramique, d'une bague en bronze et d'une monnaie. Le nettoyage du secteur a permis de découvrir une sépulture non bouleversée dont le mobilier est intéressant. Cette tombe se présente sous la forme d'une fosse creusée dans le gravier, d'une longueur de 2,65 m et d'une largeur variant de 0,85 m à 0,90 m, orientée N.O.-S.E.

Le mobilier funéraire est constitué d'un collier de perles bleues ou vertes en pâte de verre, de huit bracelets en bronze ainsi que de deux vases en verre et d'une céramique contenant de petits os d'animaux et une coupelle en fer. (Responsable : G.A.T.).

PÉRIODE MÉDIÉVALE

EXCENEVEX, Lieu-dit Les Ellandes.

La découverte fortuite d'une nouvelle sépulture au sein de cette importante nécropole du Haut Moyen Age a permis d'apporter des éléments complémentaires à la connaissance des rites funéraires. L'individu en decubitus dorsal tête à l'ouest, jambes serrées, les mains à l'origine sur le pubis, était étendu sur un lit clairsemé de charbons de bois, matière que l'on a retrouvée également au niveau supérieur de la fosse. Aucun mobilier funéraire ne permet toutefois de préciser la datation. (Responsable : Joël Serralongue).

THONON, Visitation Sainte-Marie, rue des Granges.

La Visitation Sainte-Marie de Thonon, dont la construction s'étend du XVIIe au XIXe siècle, a révélé, dans sa partie la plus ancienne, un ensemble de huit sentences décorées, peintes sur les murs du 1er étage. Ces sentences, toutes différentes, sont entourées d'une guirlande de fleurs ou de fruits (lys, dahlia, églantine, grenade, tulipe, raisin, lierre...). On connaît, à la Visitation de Fribourg et à celle de Milan, des sentences décorées de la même époque. (Responsable : G.A.T.).

Joël SERRALONGUE,
archéologue départemental.

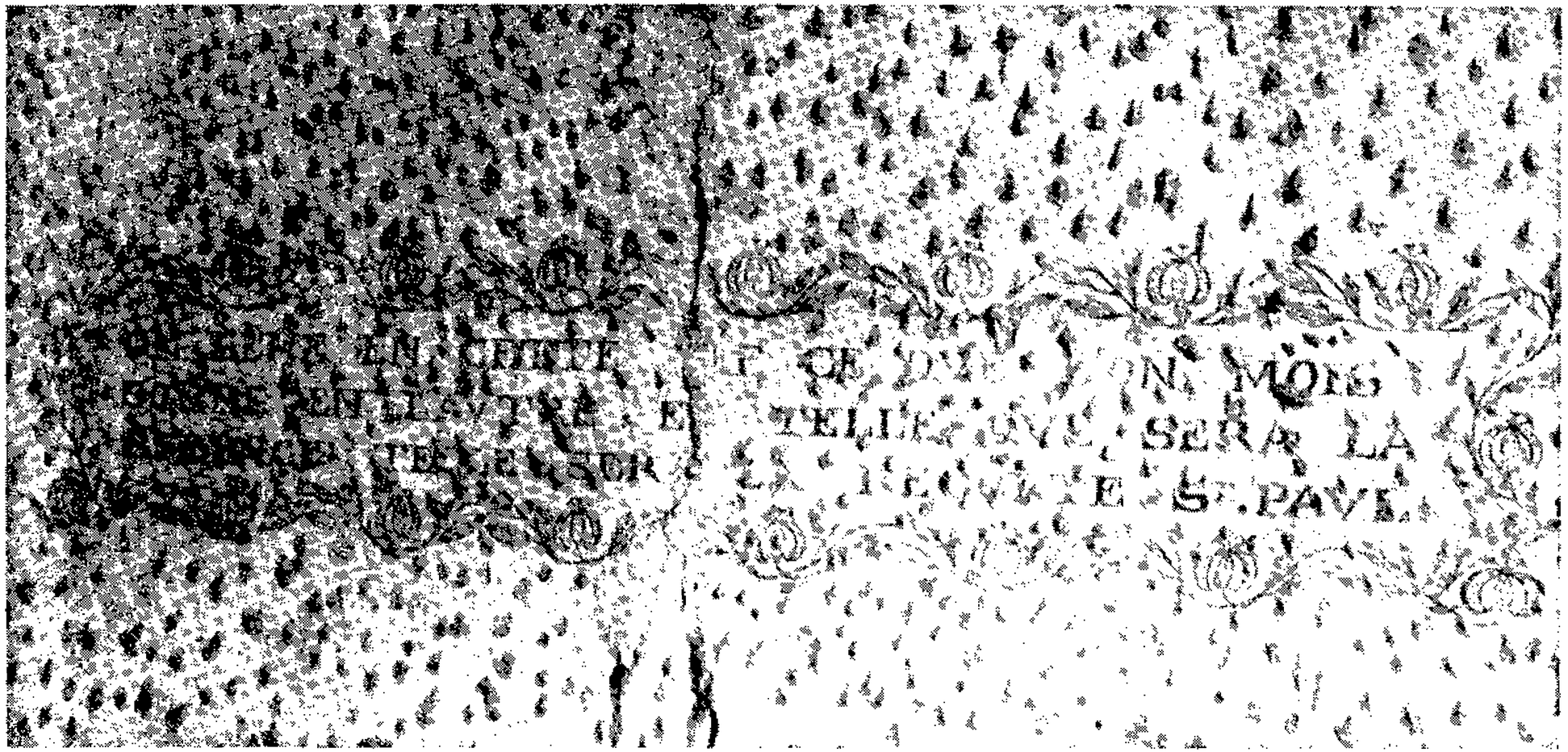

THONON : Couvent de la Visitation Sainte-Marie.
Sentence à encadrement orné de lys :
« On sème en cette vie ce que l'on moissonne en l'autre
et telle que sera la semence, telle sera la récolte. » Saint-Paul.
(Cliché G.A.T.).

COMPTE RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

Depuis l'ouvrage de Louis REVON, « La Haute-Savoie avant les Romains », publié en 1878, aucun inventaire des découvertes archéologiques ou des sites n'avait été entrepris. Or, celles-ci se sont multipliées, enrichissant les collections publiques et privées, sans que leur existence soit systématiquement portée à la connaissance du public.

C'est pourquoi il nous semble intéressant de signaler une série de travaux universitaires (mémoires de maîtrise) qui viennent combler ce vide :

— pour la période néolithique, le travail, non encore soutenu, de Mme Anne-Marie FAVRAT ;

— pour l'âge du Bronze, celui de Mlle Marjolaine OBERKAMPF, présenté en 1984 devant la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Besançon ;

— pour l'âge du Fer, celui de Mlle Marie-Pierre WILLIGENS, présenté devant cette même faculté en 1986.

C'est de ces deux derniers ouvrages dont nous rendrons compte ici.

L'ouvrage de M. OBERKAMPF a pour but de « dresser une carte archéologique des découvertes, sur le département de la Haute-Savoie, se rattachant aux quelques mille ans de protohistoire que recouvre l'âge du Bronze ».

Cependant, l'abondance du matériel connu a contraint l'auteur à ne s'attacher, dans un premier temps, qu'à l'inventaire du matériel « terrestre », à l'exclusion de celui découvert dans les stations littorales. On peut regretter cette partition, qui ne permet pas, pour l'instant, de comprendre les relations culturelles entretenues par les populations de ces deux milieux.

Par contre, les pages consacrées aux dépôts, aux sépultures, à l'habitat ainsi qu'à l'analyse typologique du matériel synthétisent l'information fournie par les découvertes, objets et sites, dont le catalogue est ensuite dressé par ordre alphabétique de communes.

La bibliographie regroupe les ouvrages mentionnés dans l'inventaire. Elle est systématique et fait appel aux titres les plus récents concernant le sujet.

Des planches de dessins enfin, que l'on aurait peut-être pu placer en regard des sites et découvertes pour une plus grande commodité de lecture, complètent ce travail de qualité.

L'ouvrage de M.-P. WILLIGENS veut, quant à lui, « établir un catalogue des objets de l'âge du Fer pour les départements de Savoie et de Haute-Savoie ». Les découvertes de quelque 81 sites ou objets isolés sont répertoriées par communes, classées par ordre alphabétique.

Comme pour l'âge du Bronze, il n'existe finalement que très peu de découvertes d'origine géographique imprécise. Cela permet à l'auteur de dresser, sur un fonds topographique simplifié, des cartes de répartition, dont l'examen est particulièrement intéressant.

Il montre en effet qu'une partition culturelle existe recoupant la partition géomorphologique. L'avant-pays et les massifs subalpins, de pénétration facile, offrent un faciès culturel mêlé d'influences italiques ou suisses. Les massifs cristallins centraux, pour leur part, « constituent une « province » de culture indigène... ». L'existence d'itinéraires routiers connus, supports du trafic commercial de l'ambre et de l'étain, n'empêchent pas les vallées de Maurienne et Tarentaise de présenter une originalité marquée dans l'artisanat du métal ou les rites funéraires.

L'ouvrage est là aussi complété par une bibliographie pertinente et par des planches de dessin du matériel.

Ce travail doit être publié dans un supplément de la Revue Archéologique de Narbonnaise constituant les Actes du Xe Colloque de l'A.F.E. A.F. (Assoc. Franç. pour l'étude de l'âge du Fer), Chambéry-Yenne 1986.

Marie-Christine LEBASCLE.

Vaugelas et Annecy

A l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Vaugelas (un anniversaire qui a été fêté avec éclat le 20 novembre dernier à Chambéry, lors d'une séance solennelle de l'Académie de Savoie, séance présidée par Maurice Rheims, de l'Académie Française), nous allons aujourd'hui, si vous le voulez bien, examiner ensemble les rapports qui ont pu exister ou qui existent encore entre Vaugelas et Annecy.

Par lettres patentes du 24 décembre 1596, Antoine Favre était appelé à la présidence du Conseil du Genevois.

Il quitta donc Chambéry, où il siégeait au Sénat, pour s'installer à Annecy. (1)

Celui de ses enfants qui nous intéresse aujourd'hui est le second — et non le sixième fils comme une tradition tenace (qui confond Claude avec son frère Jean-Claude) a encore amené récemment certains biographes à le prétendre. (2)

Le second enfant du Président, donc, Claude Favre, qui signera plus tard Claude Favre de Vaugelas et qu'on appelle communément Vaugelas tout court, né en janvier 1585, entrait dans sa douzième année lors de l'arrivée de la famille à Annecy.

Jean-Louis Grillet, dans son *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman* (Chambéry, 1807), affirme que Vaugelas « fit ses premières études et reçut son éducation dans la ville d'Annecy » (3). Joseph Serand, le 4 décembre 1901, présente à l'Académie Florimontane une liste, qu'il a dressée, de personnages marquants qui ont été élèves au Collège Chappuisien. Claude Favre de Vaugelas y figure en bonne place (4). En 1962, Yvon Belaval, traitant de Vaugelas, parle de ses « études au Collège d'Eustache-Chappuis, à Annecy » (5). Pourtant Claude-Georges Collet, en 1950, a cherché en vain, dans les dossiers conservés aux Archives Départementales

---

(1) Il avait déjà séjourné quelques mois à Annecy avec sa famille durant l'été 1596, mais cela nous importe peu en l'occurrence.

(2) Cette méprise est due à Pellisson. Nous la retrouvons encore dans *Le Grand Larousse Encyclopédique en dix volumes* (1964) et, sous la plume de M. Thabuis, dans *Le Républicain Savoyard* du 7 février 1976. Cela fait longtemps pourtant que la vérité a été rétablie (cf. par exemple Pierre Taisand au début du XVIIIe siècle).

(3) Page 119 du tome 2.

(4) *Revue Savoisienne* 1901, page [238].

(5) In *Tableau de la Littérature Française*, préfacé par Jean GIONO et paru chez Gallimard, p. 538.



Lithographie de J. PERRIN,
dessinée par J. WERNER,
extraite de *La Savoie Historique et Pittoresque*
(château d'Annecy, dépôt de l'Académie Florimontane)

de la Haute-Savoie, « quelque mention qui (lui) permît de déceler le passage... de Vaugelas dans ce collège » [6].

Peut-être les jeunes Favre, en particulier les deux premiers enfants, l'aîné de la famille, René Favre de la Valbonne (de seize mois plus âgé que son puiné) et le cadet Claude (celui dont nous parlons aujourd'hui), ont-ils bénéficié des leçons d'un précepteur. « Le père de famille, dit en effet Claude-Georges Collet [6], eut à son domicile — et comment imaginer que ce fût pour un autre emploi que l'instruction de ses enfants ? — un ecclésiastique ».

D'autre part, il semble bien évident que le Président Favre ait contribué personnellement à l'instruction et à l'éducation de ses fils, ne serait-ce que par ses conversations. Il le dit lui-même dans son testament qui fait état de « la plus grande et plus particulière amitié qui est et a toujours été entre mes dits deux enfants de la Valbonne et de Vaugelas, pour la conformité de leur âge et de *l'éducation qu'ils ont prise ensemblement sous moi*, tant dans mes voyages de Rome et de Paris, qu'*en la ville de Necy, pour la plupart du temps que j'y ai demeuré comme Président au Conseil de Genevois.* » [7]

Sous lui, comme il dit, sous sa conduite, Claude et son frère ont dû apprendre bien des choses.

Antoine Favre, en effet, était un humaniste, un fin lettré et un juriste distingué. Il avait fait ses humanités à Paris, chez les Pères de la Société de Jésus, au Collège de Clermont (l'ancêtre de l'actuel Lycée Louis le Grand). Il y avait si bien étudié le grec et le latin qu'aux dires d'un célèbre professeur de droit canon, archevêque de Tarentaise, un de ses bons amis, Anastase Germonio, il s'en servait comme de sa langue maternelle.

Antoine Favre avait fait ensuite de brillantes études de droit à Turin et, quand il vint s'installer à Annecy, il était déjà bien connu dans le monde des juristes. Ses *Conjecturarum juris civilis libri* avaient été remarqués par l'illustre jurisconsulte toulousain Jacques Cujas ; il avait publié déjà deux autres traités de droit. A Annecy, avant que son fils cadet ne quittât la ville, il composa plusieurs autres ouvrages dont son fameux *Codex Fabrianus*. Antoine Favre n'était pas un esprit quelconque et le jeune Claude et son frère ne pouvaient que gagner à parler avec lui.

De plus, quand il arrive à Annecy, Antoine Favre a publié, déjà, sa tragédie *Les Gordians et Maximins ou l'Ambition* et aussi la *Centurie première de sonets spirituels...*

Président du Conseil du Genevois à Annecy, il donnera une suite à cette centurie pour composer le volume plus important

---

(6) Cf. *Visages de l'Ain*, 1950, 1er trimestre.

(7) C'est moi qui souligne.

des *Entretiens spirituels... divisés en trois centuries de sonets... avec une centurie de quatrains.* [8] M. Henri Lafay a montré l'intérêt littéraire de cette poésie « qui bouscule... fait souvent choc », mais sait aussi « séduire ». « Sa qualité essentielle, dit M. Lafay, c'est la fraîcheur, le concret des évocations et des images ». [9]

C'est donc un poète (qui s'intitule lui-même modestement « versificateur ») qui s'entretenait avec les jeunes René et Claude. Un poète qui s'intéressait à tout ce qui élève l'esprit puisque dès 1598 il s'est occupé de la publication des *Epîtres Morales* d'Honoré d'Urfé et qu'en 1606 — nous en reparlerons — il contribua à la création de l'Académie Florimontane.

La conversation de cet érudit, de ce poète (poète tragique et poète chrétien) ne pouvait qu'être enrichissante tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue de la sensibilité. L'esprit du jeune Vaugelas se formait au contact de celui de son père. Comme le dit une note de l'édition des *Lettres* de François de Sales [10], « Claude se forma de bonne heure, sous la direction de son père, à penser juste et à dire bien ».

Certes le Président Favre — il nous le rappelle lui-même dans son testament que j'ai cité tout à l'heure — n'est pas toujours resté à Annecy pendant sa Présidence du Genevois. Il a été amené à voyager, accompagné de ses deux aînés. Néanmoins, pendant toute la période où il fut Président du Genevois, il passa la plus grande partie de son temps à Annecy et on peut dire, sans risque d'erreur, que c'est à Annecy, plus longtemps qu'ailleurs, que le jeune Vaugelas et son frère ont bénéficié de l'éducation et de l'instruction paternelles.

D'autre part, à Annecy, grâce aux relations de son père, Vaugelas a pu grandir dans une atmosphère intellectuelle et poétique qui l'a, selon toute vraisemblance, profondément marqué.

Je pense d'abord aux propos que pouvait tenir chez les Favre un Saint François de Sales. François de Sales était un ami de la famille. Un ami de longue date. C'est bien connu. Rappelons seulement qu'en 1594 déjà François de Sales écrivait affectueusement aux fils du Sénateur Antoine Favre encore installé à Chambéry [11]. François de Sales serait, semble-t-il, allé retrouver parfois ses amis Favre dans leur maison de campagne à Meximieux (le bourg natal de Vaugelas). A plus forte raison les fréquentait-il quand ils demeuraient à Annecy. C'est même « journellement », à ce qu'on a pu dire [12], qu'il venait chez eux.

---

(8) Volume paru en 1601 à Turin d'abord, puis en 1602 à Paris.

(9) Cf. *Revue Savoisienne* 1983.

(10) Année 1622, page 237, note 5.

(11) François de SALES : *Lettres*, Année 1594, lettre 28.

(12) Cf. par exemple René LAGANE, in l'édition (Nouveaux Classiques Larousse 1969) des *Remarques...* de VAUGELAS.

Vaugelas le côtoyait donc à tous moments. Il a raconté, par exemple, — lors du procès de Paris, pour la béatification de François de Sales — qu'il avait assisté à un concours organisé en 1604 par le saint évêque entre les prêtres qui prétendaient à la cure d'Arenthon [13].

Ils aimaient à l'entendre prêcher, il l'avoue lui-même dans son témoignage pour le premier procès de béatification : « Je n'ai jamais ouï de prédicateur qui m'ait touché si doucement, ni si sensiblement que lui. Je prenais un singulier plaisir à l'entendre... » [14].

Nul doute qu'il n'ait pris aussi un singulier plaisir à l'entendre dans ses conversations particulières.

« A Annecy, il (= Vaugelas) connut familièrement François de Sales. On peut imaginer qu'à l'entendre il prit le goût d'une langue épurée et le sens de la propriété des termes », ont écrit l'Inspecteur Général Clarac et le professeur Simon dans leur manuel scolaire concernant le XVIIe siècle. On sait, en effet, par les travaux récents du grand critique Marcel Galliot, à quel point l'évêque de Genève est un homme de Lettres au « style fleuri » mais qui peut atteindre « à la fermeté la plus authentique et à une rare puissance d'évocation ». « Derrière les fleurs et les abeilles de l'écrivain », a écrit André Chevallier, « on entrevoit déjà des peintures et des portraits qui annoncent la pureté et le dépouillement classique d'un La Bruyère » [15].

Fréquenter François de Sales, pour le jeune Vaugelas, cela ne pouvait donc que le préparer — sans qu'il en soit conscient, sans doute, — à ses futures préoccupations.

De plus, à cause de ses fonctions, Antoine Favre voyait et recevait beaucoup de gens. On peut trouver une allusion à la vie mondaine des Favre dans le récit par la Mère de Chaugy de la vie de Mère Marie-Jacqueline Favre, une des trois premières Visitandines, sœur de Vaugelas. La Mère de Chaugy, en effet, parle des « grandes compagnies » au milieu desquelles la jeune Jacqueline vivait quand elle était encore chez ses parents. Les personnes avec qui les Favre étaient ainsi en relation étaient, pour la plupart, des gens dont la fréquentation ne manquait pas d'intérêt.

Pensons par exemple à Claude-Etienne Nouvellet, docteur en Sorbonne, excellent prédicateur, auteur d'ouvrages facétieux comme *Les Divinailles en style burlesque*. Dans les périodes où il résidait à Annecy, il fréquentait évidemment les Favre.

Le Président semble avoir apprécié les propos de Claude de Quoëx, docteur en l'un et l'autre droit, et de Claude Machet, ses collaborateurs au Conseil du Genevois.

---

(13) Roger DEVOS : *Saint François de Sales par les Témoins de sa vie*, Annecy, Gardet, s.d. (1967), p. 206 et p. 346.

(14) ID. *ibid.* pp. 186-188.

(15) In *Revue Savoisienne* 1983.

Tous ces gens-là, si le jeune Claude Favre ne les fréquentait pas assidûment, peut-être les voyait-il de temps à autre, ou du moins en entendait-il parler.

Son éducation était donc favorisée par l'atmosphère érudite et pleine de finesse dans laquelle évoluait sa famille.

⁂

Ce Claude Favre dont nous parlons depuis un certain temps, qui était-il à l'époque de son adolescence ?

Quand il sera à Paris, ses amis et connaissances s'accorderont à lui trouver des yeux remarquablement noirs. Nous avons évidemment toutes les raisons de penser qu'il les avait déjà à Annecy...

Voilà pour le physique.

Pour ce qui est du caractère, comment pouvons-nous nous représenter Vaugelas quand il se trouvait encore en famille à Annecy ?

C'est une question assez difficile à résoudre.

Nous pouvons néanmoins, grâce à une lettre — publiée par Mugnier [16] — datée de Necy le 4 juillet 1606 (il avait vingt-et-un ans et demi) et adressée à sa tante qui venait de perdre son mari, admirer la délicatesse de ses sentiments et la profondeur de sa sensibilité. Il a exprimé des pensées, il a trouvé des mots qui n'ont pas pu ne pas toucher le cœur de sa tante.

Du même à la même (Arch. de Foras).

Necy, 4 juillet 1606.

Madame ma tante, Je viens seulement d'apprendre la mauvaise nouvelle, de laquelle ie me suis informé mal volontiers, pour la frayeur que i'avois d'oüyr la response, qu'on m'en a faict. Ceste peur a esté la cause que iusques a ce matin ie n'en avois rien sceu. Si i'ay senti du soulagement en ce que i'ay retardé par mesme moyen le devoir que ie vous ay et que iustement vous devez attendre de moy, la qualité que ie porte de vous estre bien humble serviteur, et des plus affectionnez et asseurés que vous ayez m'obligeoit d'estre le premier a me condouloir avec vous de vre perte. Ie dis condoloir *(sic)* et non pas consoler, d'autant que vre prudence et sagesse ordinaire, la langueur et longueur de sa maladie qui avoit esteinte en luy toute esperance de santé, l'ennuy qu'il avoit luy mesme de sa propre vie, attendant ce sembloit les plaisirs eternels d'un'autre meilleure, le bel aage qu'il a vescu, comblé d'honneur, de vertu, et de reputation singuliere, les beaux gages qu'il vous a laissés quasi tous eleves, esquels il commence desia heureusement a revivre et ou vous treu-

(16) *Correspondance du Président Favre* par François MUGNIER, 2 volumes, Paris, Champion, 1903 et 1906 (pages 262 - 263).

verez le ferme et agreable appuy de votre viduité, tout cela suffit pour vous disposer Madame a vous conformer a la volonté de Dieu qui a esté telle, sans que ie sois si temeraire de vous y vouloir inviter par ceste lettre, laquelle i'escris pour servir plustost a moy de tesmoignage de mon devoir qu'a vous de consolation. Le veeu que ie luy avois fait solennellement dans mon ame, de le servir, se ioindra avec celuy que ie vous ay fait particulièrement et a Messieurs vos enfans, et s'il se peut faire ie seray encor de plus fort a vous et a eux.

Tres humble, obéissant et affectionné serviteur
Claude Faure de De Vaugelas.

De Necy ce 4 juillet 1606.

Mon pere n'est pas icy, il est a hautecombe avec Monsieur de Genève, [sans cela] il n'eusse pas manqué au devoir qu'il vous a.

D'autre part, s'il est patent que la pauvreté le poussa à de basses dénonciations, à de viles attaques (qu'on se souvienne du scandale qui éclata en 1628 en pleine Académie Française et qui est relaté par Chapelain dans sa célèbre lettre à Balzac du 2 octobre 1638), ce ne fut qu'après avoir tâté de la vie parisienne.

Quand il arriva à Paris, il était doux et honnête. Ses amis — La Motte-Aigron et Mme de Rambouillet, entre autres — étaient unanimes à célébrer sa douceur et sa probité. « Ses amis, dit mon maître Antoine Adam, premier Grand Prix de la Critique, ses amis assistèrent, navrés, à la déchéance d'un homme qui avait été l'honnêteté même et qui restait brave homme, au fond ». A Annecy, il était donc encore « l'honnêteté même » pour reprendre l'expression d'Antoine Adam. (17)

Enfin, si ses exploits amoureux (ce n'est pas à moi à raconter des gaudrioles, mais Dieu sait qu'il y en aurait à raconter à propos de Vaugelas) firent sourire Chapelain et Balzac, on peut penser qu'à Annecy — même s'il n'est pas impossible qu'il fût déjà un chaud lapin — il était encore bien jeune pour vouloir faire sa fortune par les femmes.

Oui, il devait être à Annecy ce jeune homme bon, maladroit, un peu simple, dont la candeur séduisit le grand monde à son arrivée à Paris.

⁂

J'ai fait une brève allusion tout à l'heure à l'Académie Florimontane. Il serait peut-être temps d'en parler.

Vous savez mieux que moi que l'on a dit, qu'on a répété et qu'on raconte encore — je l'ai entendu il n'y a pas longtemps —

---

(17) Antoine ADAM, *Histoire de la Littérature Française au XVIIe siècle*, Paris, Donat - Montchrestien, tome I (1948).

que Vaugelas faisait partie de l'Académie Florimontane et que Richelieu, pour organiser l'Académie Française, avait pris modèle sur l'Académie Florimontane en questionnant Vaugelas.

Que faut-il penser de ces deux assertions ?

L'Académie Florimontane, d'abord.

Relisons ce qu'on a écrit à ce propos.

Passons rapidement sur ceux qui, voulant — selon toute probabilité — affirmer l'appartenance de Vaugelas à l'Académie Florimontane, commettent de regrettables erreurs. Je pense à Emile Gassier qui, dans son ouvrage *Les cinq cents Immortels* [18], prétend que Vaugelas fit partie de l'Académie de Bourg. Il confond évidemment Bourg et Annecy. D'ailleurs, le même Gassier prétend aussi que Vaugelas est né à Chambéry ! Passons...

Et voyons ceux qui parlent clairement de l'Académie Florimontane.

Tout d'abord il y a des biographes qui ne se compromettent guère et qui se contentent de rappeler que Vaugelas est le fils d'un des fondateurs de l'Académie Florimontane, sans commentaires.

C'est Sainte-Beuve qui, dans le livre I de *Port-Royal* (paru en 1840), parla longuement de l'Académie Florimontane et de ses fondateurs, puis évoqua ensuite Vaugelas, « fils du Président Favre ». [19]

C'est Edouard Rey qui, dans une conférence faite à Bourg-en-Bresse en 1896, disait simplement que Vaugelas était le fils du célèbre Président Antoine Favre qui « fonda à Annecy l'Académie Florimontane dont fit partie Saint François de Sales ». [20]

C'est René Jasinski qui, dans sa fameuse *Histoire de la Littérature Française* [21], rappelle que Vaugelas était le « second fils du Président Favre qui avait fondé avec François de Sales l'Académie Florimontane ».

La liste n'est pas close.

Mais les plus intéressants sont ceux qui prennent parti.

Le grand universitaire Philippe Van Tieghem, un des meilleurs historiens de la littérature, dit [22] : « Il (= Vaugelas) passa sa jeunesse à Annecy ; son père, homme docte et révéré, ami de François de Sales, y fonda l'Académie Florimontane à laquelle le jeune Vaugelas appartint dès l'âge de vingt ans. »

---

(18) Je remercie ici Mme de Bosson, chef du secrétariat de l'Académie Française, qui m'a envoyé une photocopie de la notice sur Vaugelas tirée de cet ouvrage.

(19) SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, NRF, La Pleïade, tome I, pp. 302-303.

(20) *Annales de la Société d'Emulation... de l'Ain*, 1900 (avril-mai-juin), pp. 194 - 226.

(21) Paris, Boivin, s.d. (1947), pp. 320-321.

(22) *Dictionnaire des Littératures*, Paris, P.U.F., 1968, s.v. VAUGELAS.

Et Roger Giron, un des jurés du prix Interallié, dans *Les Quarante Fauteuils*, a écrit, il y a peu : « Quand il entra dans l'Académie de Conrart en 1634, le grammairien Claude Favre de Vaugelas appartenait déjà à une autre société de lettrés, l'Académie Florimontane, que son père, ami de François de Sales, avait fondée à Annecy ». (23)

Ceux-là sont très affirmatifs : Vaugelas *appartenait* à l'Académie Florimontane.

D'autres emploient des formules plus vagues : le *Dictionnaire Universel des Littératures* (24), à la fin du XIXe siècle, disait de Vaugelas : « Fils du Président Favre qui avait fondé avec Saint François de Sales à Annecy l'Académie Florimontane, il fut élevé pour ainsi dire au sein de cette compagnie et y prit le goût de l'étude, de la réflexion et des discussions grammaticales ».

D'autres, enfin, sont encore plus prudents. Parlant de l'Académie Florimontane dans son discours de réception à l'Académie de Mâcon, M. Emile Chasles rappelait, au milieu du siècle dernier, que « Parmi les auditeurs de ces doctes séances, la tradition a surtout remarqué un jeune homme... C'était Claude Favre, seigneur de Vaugelas. » (25)

« La tradition veut, dit aussi A. Sayous (26), dans son *Histoire de la Littérature Française à l'étranger* (il écrivait avant l'Annexion), que Vaugelas ait été un auditeur assidu des leçons de l'Académie (= l'Académie Florimontane) ; qu'il ait fait là son *Euclide* ». J'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé ce que c'était que l'*Euclide* de Vaugelas.

Jules Philippe, en 1860 (27), écrit : « Parmi les auditeurs des cours professés dans le sein de l'Académie Florimontane d'Annecy, on remarquait un jeune homme au regard intelligent, à l'air agréable, aux manières douces et de bon ton ; c'était plaisir de voir avec quelle attention il écoutait les dissertations philologiques de François de Sales et d'Antoine Favre, avec quelle ardeur il cherchait à bien comprendre les règles du *bien dire* posées par ces deux illustres écrivains. Ce jeune homme n'était rien moins que le futur auteur des *Remarques sur la langue française*, le second fils du Président Favre ; il se nommait Claude Favre de Vaugelas... Etant dans l'âge où le travail intellectuel doit commencer son œuvre, Vaugelas suivait les cours de l'Académie et son père exigeait qu'il en tirât un profit réel, en se pénétrant des principes du beau langage, du langage honnête et de bonne société, personnifié dans l'auteur de l'*Introduction à la Vie dévote.* »

---

(23) Cf. *Point de Vue - Images du Monde*, 23 août 1985, p. 22.
(24) Il serait de G. VAPEREAU. J'ai consulté la deuxième édition, de 1884.
(25) *Bulletin de l'Association Florimontane*, Volume I, 1885, séance du 5 janvier 1885.
(26) XVIIe siècle, Premier livre, chapitre III, p. 65.
(27) *Revue Savoisienne*, 15 août 1860.

On s'y croirait. Pour un peu on verrait le Président Favre tancer son Claude de fils en train — tout à fait exceptionnellement — de regarder voler les mouches !

Aimé Constantin, en 1881, moins imaginatif et plus prudent, après avoir noté : « Il est regrettable que ses archives (= celles de l'Académie Florimontane) se soient égarées : elles fourniraient de précieux renseignements sur cette époque et, entre autres, sur la part qu'y prit Vaugelas alors âgé de vingt-deux ans », continue : « Tout ce qu'on sait à cet égard, c'est que les séances eurent lieu dans la maison de son père jusqu'en 1610, que Vaugelas fut un des auditeurs les plus assidus et qu'il y fit ses premières armes ». (28)

En 1885, Camille Dunant dit, devant le Conseil municipal d'Annecy, que Vaugelas a « suivi à Annecy les cours de l'Académie Florimontane fondée par son père, Antoine Favre, et Saint François de Sales. » (29)

Jean Duffresne, ensuite, en 1935, reprend (30) en les simplifiant peut-être un peu, les termes mêmes de Jules Philippe : « Vaugelas fréquentait assidûment les cours professés par l'Académie Florimontane. On remarquait son regard intelligent..., etc... » (31).

« Vaugelas... assistait assidûment aux séances de la Florimontane, où l'on faisait de la littérature, de la grammaire et de l'éloquence », affirme Gabriel Pérouse. (32)

Enfin, récemment encore, Laffont et Bompiani, dans leur *Dictionnaire des Auteurs* (33), ont affirmé aussi que Vaugelas « fréquenta la petite (sic) Académie Florimontane fondée par François de Sales et Anthoyne Favre ».

Vous avez remarqué au passage qu'aucun de ces auteurs-là, même les plus fantaisistes, n'a dit que Vaugelas était membre de l'Académie Florimontane. Il était « auditeur », disent les uns ; il « fréquentait » l'Académie, ou « assistait » à ses séances, disent les autres. Mgr Grente l'a dit aussi (34) et d'autres encore.

Sans doute ces écrivains se sont-ils référés à Jean-Louis Grillet.

Notons d'abord que si celui-ci, dans l'introduction de son *Dictionnaire historique* déjà cité, écrit maladroitement que Vau-

---

(28) *Revue Savoisienne*, 31 mai 1881.

(29) Archives Municipales d'Annecy, délibération du 2 septembre 1885.

(30) Jean DUFFRESNE, *Galerie Savoyarde - Histoires et Légendes de Savoie*, 3e série, Annecy, impr. Hérisson, 1935, p. 220.

(31) « ...Il écoutait avec attention les dissertations philosophiques de François de Sales et d'Antoine Favre ». Ici, il y a une faute d'imprimerie, ou alors Duffresne ne savait pas ce qu'était la philologie. Jules Philippe, en effet, parlait de dissertations « philologiques ».

(32) Gabriel PÉROUSE, *Causeries sur l'Histoire Littéraire de la Savoie*, Chambéry, Dardel, 1934, tome I, page 255.

(33) LAFFONT - BOMPIANI, *Dictionnaire des Auteurs de tous les temps et de tous les pays*, Robert Laffont, s.d. (1952) s.v. VAUGELAS.

(34) *Dictionnaire des Lettres Françaises, XVIIe siècle*, s.v. VAUGELAS.

gelas a été « élève de l'école Florimontane » [35], il affirme, en des termes qui paraissent plus exacts, dans le tome II (page 120) que « depuis sa plus tendre jeunesse il (= Vaugelas) s'applique, à Annecy, à l'étude de la langue française, en assistant aux séances de l'Académie *Florimontane* où son père le conduisait. »

Gaston Letonnelier, dont la *Notice sur l'Académie Florimontane* [36] fait autorité, remarque que si Grillet « parle à deux reprises de l'assiduité du jeune Vaugelas aux séances de l'Académie, il ne le qualifie pas de *membre* de cette société. Il devait donc, continue Letonnelier, avoir en mains, au moment où il (= Grillet) édifiait son Dictionnaire, des pièces indiquant qu'il (= Vaugelas) venait aux séances de langue française et qu'il était considéré comme une sorte d'auditeur libre à qui l'influence paternelle avait ménagé des entrées exceptionnelles ».

Voilà déjà un point qui paraît bien clair. Selon toute vraisemblance, Vaugelas, contrairement à son frère aîné René de la Valbonne, et malgré ce que peuvent écrire encore maintenant des personnes réputées sérieuses, ne faisait pas partie de l'Académie Florimontane mais il a sans doute suivi quelques-unes des causeries qui s'y donnaient.

A-t-il pu les suivre pendant longtemps ?

C'est ici que se pose le problème de la date du départ de Vaugelas pour Paris.

Son contemporain Pellisson dit [37] qu' « il vint à la Cour fort jeune ». De là vient sans doute l'idée qu'il est venu « de bonne heure » à Paris. Et une foule de biographes a recopié cette formule.

Ferdinand Brunot : « Nous savons qu'il vint de fort bonne heure à Paris » [38].

Du Mesnil : « Il vint de bonne heure à la cour de France » [39].

Sainte-Beuve : « C'était un gentilhomme de Savoie, venu de bonne heure à la Cour » [40].

Henry Bordeaux : « De bonne heure, à l'instigation de son père, il quitta la Savoie natale » [41].

Antoine Adam : « Il était venu à Paris de bonne heure » [42].

On peut citer aussi le Grand Larousse du XIXe siècle : « Il vint de bonne heure à Paris ». [43]

---

(35) Tome I, page 206.
(36) *Revue Savoisienne* 1913 et 1914.
(37) *Histoire de l'Académie Française*, page 487.
(38) *Histoire de la Langue Française*, tome III, chap. VII, p. 46 de l'éd. de 1966.
(39) C.E. RÉVÉREND DU MESNIL, *Le Président Favre, Vaugelas et leur famille d'après les documents authentiques*, Lyon, 1870, page 62.
(40) *Nouveaux Lundis*, VI, page 343.
(41) *Portraits Savoyards*, Thonon, S.I.P.E., 1952, page 60.
(42) *Histoire de la Littérature Française au XVIIe siècle*, tome I, page 260.
(43) *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, Larousse, s.v. VAUGELAS.

J'en passe et des meilleures.

D'aucuns ont essayé de trouver une date.

En général on avance 1618.

« En 1618, Vaugelas alla à Paris » dit Duffresne (op. cit.), suivant encore une fois presque mot à mot un texte de Jules Philippe (op. cit.).

« Il le conduisit (= le Président Favre conduisit Vaugelas) à Paris en 1618 », dit Grillet (op. cit.).

Et René Jasinski (op. cit.) : « Claude Favre de Vaugelas vient à Paris en 1618 ».

Pour tous ces gens-là, qui se basent sur la date de l'obtention par le Président Favre d'une pension pour son fils [44], Vaugelas a donc pu suivre les séances de l'Académie Florimontane de sa création jusqu'à sa disparition en 1610, disparition en grande partie consécutive au départ du Président Favre d'Annecy pour Chambéry.

Pourtant, on trouve dans une lettre (datée « de vostre Necy ce 22 juin 1607 ») du Président Favre à Monseigneur [45] en l'hostel de Nemours [46] :

« Mon filz de Vaugelà m'escrit que... pour me tesmoigner sa continuelle bienveuillance, elle (= Votre Excellence) s'est daignée vouloir retenir ce mien filz à son service domestique... ».

Cela paraît assez clair.

En 1607, Vaugelas écrit à son père qui se trouve « à Necy », donc lui n'y est plus. Il écrit que le duc le retient « à son service domestique ». Il est donc là où réside le duc qui habitait alors l'hôtel de Nemours (c'est là que le Président Favre lui adresse sa lettre de remerciements) dans le quartier Saint-André des Arcs, à Paris.

Donc, le 22 juin 1607 Vaugelas est à Paris au service du duc de Nemours.

C'est ce qui, sans aucun doute, a fait dire à Claude-Georges Collet (op. cit.) que Vaugelas « s'établit à Paris vers 1607 ». On trouve cette même date dans tous les autres documents qui concernent la célébration du troisième centenaire de la mort de Vaugelas, soit à Bourg-en-Bresse, soit à Pérouges.

Le duc de Nemours allait, semble-t-il, parfois à Turin. Et il y a toute une lignée de biographes qui font partir Vaugelas de Savoie en 1607 mais pour l'envoyer avec le duc de Nemours non à Paris tout de suite mais à Turin d'abord puis à Paris

---

(44) Dans son *Testament*, Antoine Favre parle, lui, de 1619.

(45) Le Duc de Nemours.

(46) Cette lettre a été publiée par François MUGNIER dans le tome premier de la *Correspondance du Président Favre*, Paris, Champion, 1903, page 273.

quelque temps après. Il s'agit de René Lagane, dans le Nouveau Petit Classique Larousse qu'il a consacré à Vaugelas, de Laffont et Bompiani dans leur *Dictionnaire des Auteurs*, de Mgr Grente dans son *Dictionnaire des Lettres Françaises*, des auteurs du tout récent *Dictionnaire des Littératures de langue française* paru chez Bordas en novembre 1984 (47) et des collaborateurs aux récentes éditions du *Quid*, en particulier l'édition de 1986.

Turin ou Paris, peu importe ; cette discussion n'entre pas dans le cadre de nos préoccupations d'aujourd'hui. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'un certain nombre de biographes de Vaugelas adoptent pour son départ de Savoie la date de 1607.

N'oublions pas cette note infra-paginale de l'édition complète des *Œuvres de Saint François de Sales* (48) : « Cinq après (= après 1602) le jeune homme entre au service du duc de Nemours ». Cinq ans après 1602, cela fait 1607.

Tout concorde (49).

Mgr Grente dit que Vaugelas est parti « dès l'an 1607, aux premiers jours de l'été ».

Je voudrais essayer de préciser davantage.

Le 22 avril 1607, René Favre de la Valbonne écrit de Necy à sa tante de la Faverge : « Mon frère de Vaugelas vous baise les mains et vous remercie de votre souvenir ». Il apparaît bien qu'à ce moment-là Vaugelas soit donc encore à Annecy, puisque dans les lettres suivantes, qui datent de l'été 1607, René de la Valbonne n'enverra plus à sa tante les salutations de son frère (50), certainement parce que celui-ci a quitté la région.

Il me semble qu'on peut donc placer le départ de Vaugelas — un départ pour Paris, sans doute — entre le 22 avril 1607 et le 22 juin 1607.

Etant donné qu'il est nettement établi que l'Académie Florimontane a été fondée pendant l'hiver 1606-1607, Vaugelas a, tout au plus, eu la possibilité de profiter de son enseignement pendant cinq ou six mois.

Il est peut-être exagéré de prétendre, comme l'ont fait des critiques comme Rey (51) ou René Lagane (52), que les réunions de l'Académie Florimontane avaient lieu « chaque semaine » ; mais elles étaient « fréquentes », Letonnelier l'a démontré. Tou-

---

(47) J.-P. de BEAUMARCHAIS - Daniel COUTY - Alain REY, *Dictionnaire des Littératures de langue française*, Paris, Bordas, s.d. (1984).

(48) Tome XX, Lettres, vol. X, Année 1622, p. 237, note 5.

(49) N'oublions pas non plus que, dans sa Préface aux *Remarques* (1647), Vaugelas lui-même rappelle qu'il a eu l'avantage « de vivre depuis trente-cinq ou quarante ans... dans la Cour ».

(50) Cf. MUGNIER, *Correspondance du Président Favre*, passim.

(51) Cf. la note 20 du présent article.

(52) Cf. le Nouveau Petit Classique Larousse déjà cité.

tefois, en cinq ou six mois, Vaugelas n'a évidemment pas pu assister à un nombre très important de séances.

Deuxième point : l'Académie Française.

Au siècle dernier, Eugène Burnier, dans son *Histoire du Sénat de Savoie,*[53] parle de l'Académie Florimontane comme d' « une institution littéraire qui devait précéder de vingt-neuf ans l'Académie Française et lui servir en quelque sorte de modèle ». Que veut-il dire par cet « en quelque sorte » ? Je ne sais pas bien.

Dans la *Revue Savoisienne* de 1938[54], le Vicomte Greyfié de Bellecombe affirme, sans donner de référence, que Brunetière aurait prétendu que l'Académie Florimontane était l'ancêtre véritable de l'Académie Française.

J'ai passé deux jours à la Bibliothèque Nationale à lire — ou, plutôt, à parcourir — un nombre considérable d'œuvres de Brunetière (j'en ai même lu sur microfilms), j'ai aperçu quelques allusions à l'Académie Florimontane mais je n'ai rien trouvé qui puisse confirmer les dires du Vicomte. N'ayant évidemment pas pu lire tout Brunetière, je ne peux pas certifier qu'il n'a pas fait pareille déclaration, mais je ne peux pas non plus certifier qu'il l'a faite.

Par contre, il est certain que Jean-Pierre Laverrière, dans son opuscule consacré à *La Savoie*[55], écrit — page 20 — : « C'est de cette Académie (= l'Académie Florimontane) que s'inspirera Richelieu pour fonder l'Académie Française... » ; un an plus tard, en 1981, dans celui où il traite d'*Annecy*[56], il dira encore : « Elle (= l'Académie Florimontane) sera prise comme modèle par Richelieu » (page 15).

Quant aux touristes qui se laissent tenter par les photographies qui illustrent l'*Annecy, je t'aime* de Valéry d'Amboise[57], ils peuvent lire à propos de l'Académie Florimontane : « Ce fut sur ce modèle, mon cher, que, trente ans plus tard, Richelieu fonda l'Académie Française ».

Plus importante est cette affirmation de Marc Fumaroli, professeur à la Sorbonne, qu'on trouve dans le catalogue (qui était en vente à la Sorbonne en novembre 1985) de la remarquable exposition : « *Richelieu et le Monde de l'esprit* » : « Il serait vain... de chercher un modèle pour l'Académie Française du côté des Académies italiennes ou espagnoles... Il est cependant probable qu'entre le type italien d'académies et la création de Richelieu une médiation soit intervenue : celle de l'Académie

---

(53) Chambéry, Puthod, 1864, tome I, page 463.
(54) 4e trimestre, pp. 158-159.
(55) Jean-Pierre LAVERRIÈRE, *La Savoie*, Rennes, Ouest-France, s.d. (1980).
(56) Jean-Pierre LAVERRIÈRE, *Annecy*, Rennes, Ouest-France, s.d. (1981).
(57) Valéry d'AMBOISE, *Annecy, je t'aime*, Chambéry, éd. des Alpes, s.d. (1981).

Florimontane d'Annecy, fondée par François de Sales et par Antoine Favre, le père de Vaugelas, en 1607 » [58].

Il est regrettable que Fumaroli prétende ensuite que l'Académie Florimontane comptait quarante membres, ce qui n'est rien moins que sûr. Mais cela, c'est une parenthèse, revenons à nos moutons.

Si, la plupart du temps, les historiens se contentent de constater que l'Académie Florimontane est « l'aînée de l'Académie Française », pour reprendre une expression de M. le Président d'Honneur Clément Gardet [59], il y a des gens qui n'hésitent pas à dire, à écrire même, qu'elle lui a servi de modèle. Et, en général, ces auteurs rappellent, dès la phrase suivante, que Vaugelas, le fils du Président Favre, fut un des premiers académiciens français, ce qui semble sous-entendre — et je l'ai souvent entendu dire de façon tout à fait explicite, beaucoup plus explicite encore que ne l'avait fait Gabriel Pérouse [60] — que Vaugelas, pour aider Richelieu, lui a expliqué comment était organisée l'Académie de son père.

Que faut-il penser de tout cela ?

— D'abord nous avons vu que Vaugelas n'a connu l'Académie Florimontane que peu de temps.

— Ensuite, il faut se souvenir qu'entre le moment où Vaugelas a quitté Annecy et celui où l'Académie Française a été fondée, une trentaine d'années — ou presque — se sont écoulées. Vaugelas a eu le temps d'oublier les statuts de l'Académie Florimontane, si tant est qu'il les ait connus en détail. En effet, les travaux de Letonnelier ont montré que très vraisemblablement lesdits statuts ont été conçus par François de Sales et rédigés en latin par le Président Favre. Celui-ci a-t-il confié à son deuxième fils les difficultés qu'il pouvait rencontrer dans l'élaboration de cette rédaction ? Rien n'est moins sûr. Vaugelas était encore bien jeune alors pour participer aux travaux de son père. Il semble même — nous l'avons rappelé — qu'il ait été trop jeune pour être, comme son frère aîné de la Valbonne, un membre à part entière de l'Académie Florimontane.

— D'autre part, il est intéressant de savoir que Vaugelas ne se trouvait pas parmi les tout premiers académiciens français.

Si on se reporte à l'ouvrage de Pellisson, on lit (p. 348) que « ceux qui furent receus les premiers après celuy-là (= Bardin) sont Monsieur de Boissat, Monsieur de Vaugelas, Mons. de Voiture et Mons. de Porchères-Laugier » et, dans la marge du livre, est imprimée cette mention : R (= registres) - 6 - 27 Nov. et 4

---

(58) Page 222.

(59) Clément GARDET, *Annecy. Un portrait de la ville et du lac*, Annecy, Gardet 1977.

(60) « Il devait se le (= ce qu'on faisait, en littérature, grammaire et éloquence, à l'Académie Florimontane) rappeler plus tard, quand il assista aux débuts de l'Académie Française. Sans doute la fit-il bénéficier des expériences de l'Académie savoyarde », (op. cit.).

Déc. 1634. Pellisson avait, en effet, sous les yeux les registres aujourd'hui disparus. Cela explique que certains biographes soutiennent que Vaugelas a été nommé le 27 novembre tandis que d'autres penchent pour le 4 décembre. De toutes manières, novembre ou décembre, on s'accorde à penser que ce serait à la fin de 1634.

D'ailleurs, on sait que le 18 mai 1634 on distribuait aux membres de l'Académie *trente* copies d'un Projet destiné à servir de préface aux statuts [61] pour le soumettre à leur critique. Cela tendrait à prouver qu'ils n'étaient alors que trente. Vaugelas, qui a été nommé le 31e dans ce qui sera plus tard le 32e fauteuil [61 bis], ne faisait, de toute évidence, pas encore partie de l'Académie le 18 mai et n'était pas encore admis à juger de la Préface aux statuts, et donc, selon toute vraisemblance, des statuts eux-mêmes qui devaient déjà être en préparation. S'il n'a été sollicité qu'à la fin de l'année 1634, alors que tout était pratiquement prêt (le premier Registre avait été ouvert le 13 mars 1634 et les Lettres patentes seront datées de janvier 1635), il y a peu de chances qu'il ait collaboré à l'élaboration des statuts qui seront datés du 22 février 1635.

— Enfin, pour plus de certitude, comparons les statuts de la Florimontane, tels que nous les trouvons dans les *Œuvres Complètes* de Saint François de Sales, aux statuts de l'Académie Française publiés dans l'*Annuaire* de ladite Académie [62].

Point n'est besoin de les examiner longuement pour apercevoir des différences considérables.

Certes, l'une et l'autre de ces sociétés ont un protecteur : pour l'Académie Florimontane, c'est Henri de Savoie, duc de Nemours ; pour l'Académie Française, c'est Richelieu.

L'une et l'autre ne reçoivent dans leur sein que des gens dignes d'y entrer : « Les seuls gens de bien et doctes y seront reçus » (à la Florimontane) ; « on n'y admettra pas d'hérétiques ». A l'Académie Française, « Personne ne sera reçu dans l'Académie qui ne soit de bonnes mœurs, de bonne réputation, de bon esprit et propre aux fonctions académiques ».

L'assiduité est obligatoire chez les uns comme chez les autres : « Les Académiciens destinés pour faire les leçons (à l'Académie Florimontane) promettront de n'absenter jamais sans nécessité ». A l'Académie Française, « aucun de ceux qui seront à Paris ne pourra se dispenser de se trouver aux assemblées... ».

Ce sont les seules ressemblances — encore qu'assez vagues — qu'on puisse trouver.

---

(61) Ce *Projet de l'Académie pour servir de Préface à ses statuts* a été édité par les soins de l'Université de Saint-Etienne en 1983.

(61 bis) Duc de CASTRIES, *La vieille dame du Quai Conti*, Paris, Perrin - s.d. [1978], p. 438.

(62) *Annuaire de l'Académie Française*, éd. Les Presses du Palais Royal, s.d. (1984).

Mais on remarque des différences considérables, par exemple des différences de formes. D'abord l'organisation interne des deux sociétés n'est pas tout à fait la même ; ensuite, l'Académie Française aura un sceau et un contre-sceau dont les matrices ont été exposées à la Sorbonne lors de l'exposition déjà citée, et que l'Académie Florimontane n'a pas ; par contre, les membres de l'Académie annécienne se choisissent des noms et des devises à leur fantaisie, coutume inconnue à Paris.

On constate surtout des différences dans l'esprit même des deux sociétés. La création de l'Académie Française fait partie d'un plan politique général de Richelieu et cela se sent dans ses statuts. L'Académie Florimontane, elle, est une « académie privée », comme dit Fumaroli, « sans lien organique avec la Cour de Turin ».

L'une (la Florimontane) donnera des « leçons », et les auditeurs pourront poser des questions (des « interrogats », disent les statuts) après que la leçon sera faite. Les Académiciens français, eux, feront des discours qui seront jugés par leurs pairs. « Elle (= l'Académie Florimontane) différait de la future Académie (française), dit encore Fumaroli, par ses ambitions encyclopédiques dans la tradition du XVIe siècle ».

Pour les Florimontans, la fin, le but, de l'Académie sera « l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes Princes, et l'utilité publique ». Pour les Parisiens, « la principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». La plupart des articles des statuts concernent ces travaux et leur publication. Rien de tel pour l'Académie Florimontane.

A l'intérieur de celle-ci on recherche une certaine atmosphère morale qui importe peu aux Académiciens français.

A Annecy, en effet, les Académiciens entretiendront un amour mutuel, la fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus... Tous iront à qui mieux fera... Que les avaricieux ne mettent point le pied dans l'Académie...

Il est assez frappant que le Secrétaire, à Paris, soit décrit par ses attributions : « Il recueillera les résolutions de toutes les assemblées et en tiendra registre. Il signera tous les actes, etc..., tandis qu'à Annecy ce qui est le plus important, ce sont ses aptitudes : il doit être « d'un esprit clair, subtil, expéditif et généreux et bien versé aux lettres humaines ».

Donc, en fait, peu de rapports entre les statuts de l'Académie Florimontane et ceux de l'Académie Française.

— D'autre part, on sait que dans les papiers de Conrart, académicien français de la première heure, papiers conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, on a trouvé les statuts de l'Aca-

démie du Palais, fondée par le poète Jean-Antoine de Baïf en 1570 et restaurée par Guy du Faur de Pibrac en 1576, et non ceux de l'Académie Florimontane. Si les académiciens français qui se sont particulièrement occupés des statuts — Pellisson en cite quatre — se sont inspirés d'une Académie antérieure, ce serait donc plutôt de celle de Baïf.

Il nous faut donc, semble-t-il, renoncer — jusqu'à ce qu'on puisse nous démontrer le contraire — à la légende qui fait de l'Académie Française la fille spirituelle de l'Académie Florimontane.

C'est peut-être dommage, et je vais m'attirer les foudres d'un certain nombre de gens, mais, comme a dit, à ce propos, Jean Planche, « La terre de Savoie est assez féconde en œuvres comme en hommes pour n'avoir pas besoin de s'approprier les dépouilles d'autrui ». (63)

D'autre part, Vaugelas a tout de même vécu à Annecy à l'âge où la personnalité se développe, où l'esprit se façonne et notre cité a donc contribué à la formation d'un des plus grands grammairiens de tous les temps. Ce n'est pas ce qu'on a raconté mais c'est beaucoup. Et la ville d'Annecy a de quoi être fière. Elle a donc raison de conserver pieusement le souvenir de Vaugelas.

Et j'en arrive à mon dernier point, non plus Vaugelas et Annecy, mais Annecy et Vaugelas. Ce sera bref.

Le 2 septembre 1885, la Ville d'Annecy a donné à une de ses rues les plus fréquentées le nom de Vaugelas. J'ai fait tout à l'heure allusion au rapport de Dunant concernant cette dénomination.

On a aussi appelé « groupe Vaugelas » une vaste école qui se trouve à l'entrée de la ville quand on vient de Chambéry par la Nationale 201. Assez curieusement, les Archives Municipales ne gardent aucune trace de ce baptême, mais mes souvenirs personnels me permettent de le dater de la période qui va de 1952 à 1960. (64)

Voilà la preuve — deux preuves, même — que les édiles annéciens n'ont pas oublié Vaugelas.

Son nom se trouve aussi à Seynod puisque M. Clément Gardet a bien voulu me confirmer que son imprimerie sise à Seynod est une Société à Responsabilité Limitée intitulée : Gardet - Imprimerie Vaugelas.

D'autre part, une plaque a été apposée rue Sainte-Claire, à Annecy, sur l'hôtel Bagnorea qui a été acheté par le Président

---

(63) « Autrui », en l'occurrence, c'est l'Académie de Baïf.

(64) Un membre de l'Académie Florimontane, cherchant dans sa mémoire, a bien voulu me dire que ce Groupe Vaugelas aurait été, sauf erreur, inauguré par Edgar Faure en 1955.

Favre. Dès 1902, les Florimontans pensaient à signaler aux passants la présence dans cet hôtel, au début du XVIIe siècle, de François de Sales, du Président Favre et de Vaugelas. Qu'on relise, à ce propos, dans la *Revue Savoisienne*, le compte rendu de la séance du 4 juin 1902. Mais ce n'est qu'en 1937 que, par les soins des Amis du Vieil Annecy, a été placée la plaque qui rappelle à tout un chacun :

SAINT FRANÇOIS DE SALES
LE PRÉSIDENT ANTOINE FAVRE
FONDATEURS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
EN 1606
LE GRAMMAIRIEN
CLAUDE DE VAUGELAS
ONT HABITÉ CET HOTEL ÉDIFIÉ AU
XVIe SIÈCLE
PAR MGR GALLOIS REGARD ÉVÊQUE
DE BAGNOREA

Si on trouve — tant à l'Académie Florimontane qu'aux Archives Départementales — des papiers concernant Antoine Favre ou René de la Valbonne, les documents relatifs à Vaugelas sont rares à Annecy.

Le Musée-Château conserve cinq gravures représentant le grammairien, dont l'une est — d'ailleurs — un dépôt de l'Académie Florimontane.

Les Archives de la Haute-Savoie en ont une aussi. Mais, semble-t-il, ce ne sont pas des raretés.

Si la Bibliothèque Municipale et la Bibliothèque des Archives Départementales ne contiennent chacune qu'une édition récente des *Remarques sur la langue française* de Vaugelas, l'Académie Florimontane possède trois éditions du XVIIe siècle desdites *Remarques* et quatre exemplaires du *Quinte-Curce* de Vaugelas : trois d'entre eux datent du XVIIe siècle et l'autre du XVIIIe.

Le fichier savoyard de la Bibliothèque Municipale comprend une vingtaine de fiches relatives à des études parues sur Vaugelas.

Non, les annéciens n'ont pas oublié et n'oublient pas Vaugelas.

Les Archives de l'Académie Florimontane conservent avec piété les documents qui concernent la famille Favre. Ce sont surtout des papiers qui traitent d'affaires juridiques. En ce qui concerne Vaugelas lui-même, nous avons la photographie d'une lettre (ou, plutôt, de quatre feuillets d'une lettre) de Vaugelas

au baron de Montrot(t)ier. Cette lettre appartient à M. Olivier Reverdin, arrière-petit-fils du Général Dufour, qui l'a communiquée à l'Académie Florimontane le 4 juin 1941, qui en a donné cette photographie, et qui en a publié le texte dans le *Journal de Genève* du 17 juillet 1950.

Cette lettre provient d'une liasse de documents rapportés du château de Montrottier par le Général Dufour.

Elle est datée du 19 décembre 1633 et signée C.F. de V. Il y est question de sa « chère sœur de la Visitation », de ses frères et de Mgr de Genève. Il dit, entre autres noms, s'appeler Favre. On sait, par ailleurs, que Vaugelas était très lié avec Charles de Menthon, seigneur de Montrottier. L'authenticité de cette lettre ne semble pas pouvoir faire de doute.

Dans cette missive, écrite de Bruxelles, Vaugelas annonce ses projets de mariage.

Il demande la plus grande discrétion. Il ira jusqu'à donner un chiffre, comme il dit, c'est-à-dire un alphabet secret, que le baron devra employer pour lui répondre. Il faudra, sur ses lettres, que le baron ne mentionne pas son nom ordinaire (Vaugelas) mais seulement celui de Favre et qu'il fasse passer ses lettres non signées — et celles de la personne en question — par des amis ou par sa sœur de la Visitation. Cette personne habitait donc, selon toute vraisemblance, en Savoie, non loin de Montrottier, non loin d'Annecy.

Il paraît très amoureux : « ...ma Maistresse [65] de qui ma pensée ne se sauroit iamais guères esloigner ». « I'ay communiqué mon dessein à ma chère Sœur de la Visitation qui reçoit un contentement non pareil du bonheur que Dieu m'envoye... Elle meurt d'envie de la voir, et peu s'en faut qu'elle n'en soit aussi amoureuse que moy après la description que ie luy en [ay] faite qui n'a fait néantmoins qu'esbaucher ce qui est de ses perfections et de ses mérites... ».

Néanmoins, quand on connaît la réputation qu'avait Vaugelas d'être un coureur de dots, on ne peut s'empêcher de remarquer le raisonnement qu'il tient à son correspondant : je ne veux pas qu'on sache que je ne tiens pas à sa dot, de peur que, de ce fait, on ne lui en donne point... : « Ie veux dire que vous ne déclariez point trop s'il vous plaist que ie n'en veux qu'à la personne, parce que la conoiscance de cette vérité luy pourroit apporter du préjudice... (ses proches) feront peut estre quelque chose de plus à son avantage quand ilz croiront que ie ne néglige pas tout à fait la considération du bien... ».

Il a beau jurer solennellement : « Ce n'est que son intérest que ie regarde et non le mien », ce qu'il dit sonne faux.

---

(65) Au sens classique du mot.

Quoi qu'il en soit, cette lettre prouve que, vingt-six ans après son départ d'Annecy, Vaugelas reste en contact avec la région et qu'il a même failli y trouver une femme.

C'est sur cette constatation, qui montre que le séjour annécien a marqué l'adolescent jusque dans sa vie d'homme, que nous terminerons cette petite étude sur Vaugelas et Annecy.

G. CHEVALLIER.

Religion et Politique en Savoie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle

Les problèmes politiques et religieux nés de la division entre catholiques et protestants sous l'Ancien Régime ont été de nouveau analysés et médités ces derniers temps, d'une part à l'occasion du tricentenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes dans le royaume de France, d'autre part, pour l'ancienne Savoie, au fil des travaux menés pour célébrer l'anniversaire de l'érection de Carouge en ville royale en 1786.

La volonté politique affirmée à travers le projet de développement de cette cité renouvela les termes dans lesquels se posait la question de la tolérance des réformés. Celle-ci était ouverte, de fait, depuis le traité de 1754, par lequel certains villages de la dépendance de Genève rentraient dans la mouvance savoyarde. Ces communautés, fortement marquées par l'adhésion à la Réforme, devaient réintégrer le giron de l'Eglise romaine. De ce passage, le rapprochement des sources de l'Intendance et de l'Evêché permettent de percevoir quelques données.

Des temples « convertis » en églises.

Les rivalités médiévales entre pouvoir comtal et pouvoir de l'Eglise, les événements genevois du XVIe siècle, l'occupation bernoise et ses suites avaient laissé, aux franges de la Savoie, une situation enchevêtrée. Le traité de Saint-Julien en 1603 avait en effet confirmé aux Genevois les possessions du prieuré de Saint-Victor et du chapitre de Saint-Pierre situées en Savoie. Ainsi, dans les bailliages de Ternier et Gaillard, des villages, mais aussi des terres disséminées, des habitations isolées, des droits relevaient-ils de Genève. Si ces terres et biens ne constituaient qu'une fraction relativement modeste de l'un et l'autre bailliages, leur dispersion rendait fort complexe le fonctionnement de la justice, la perception des droits et servis, la situation religieuse.

Par le traité signé à Turin le 3 juin 1754 Genève et la cour de Sardaigne s'accordèrent pour simplifier ces frontières : contre la reconnaissance de terres proches de la cité, sur la rive gauche de l'Arve, la République cédait à la Savoie ses possessions et dépendances enclavées en territoire savoyard. La juridiction par-

ticulière dite « de Saint-Victor et Chapitre » disparaissait. De part et d'autre on gagnait en cohérence. L'un des points importants de ce traité reposait sur les mesures prises en matière religieuse, puisque, dans les terres cédées, catholiques et protestants cohabitaient, des temples s'élevant là où les réformés constituaient la majorité de la population.

Le principe de la liberté de culte fut retenu pour une période transitoire de 25 ans :

« Les habitants des lieux réciproquement cédés pourront pendant le terme de 25 ans continuer comme par le passé le libre exercice de leur religion et en faire les fonctions dans les églises et temples voisins ; et celui de Bossey sera conservé avec ses dépendances pendant le même terme pour la commodité et l'usage de ceux qui professent la religion protestante.

Ces mêmes habitants auront pendant ce terme la liberté de se retirer sans obstacle ni paiement de finance, avec leurs effets et le prix de leurs biens, s'ils ont occasion d'en faire la vente ; à deffaut de quoy il leur sera loisible après ledit terme de les conserver en les faisant cultiver par des personnes de la religion permise dans l'état où ils seront situés.

Pour donner à la République des preuves de la même bienveillance qu'elle a éprouvée des prédécesseurs de S.M., le roi consent que ceux qui sont ou seront citoyens ou bourgeois de Genève ne puissent, non plus que leurs serviteurs ou domestiques, être inquiétés pour cause de religion pendant qu'ils séjourneront dans leurs maisons et bien situés en Savoie, à condition toutefois de ne dogmatiser et de n'y faire leur habitation principale ».

Si la liberté de résidence et de culte était reconnue provisoirement aux habitants protestants, un seul temple pouvait dans le même temps être maintenu : celui de Bossey, pour le bailliage de Ternier ; quant au bailliage de Gaillard, le temple existant à Chesne devait être déplacé côté genevois dans un délai de quatre ans. Et la nouvelle appartenance de ces terres impliquait la mise en place immédiate du réseau paroissial catholique. Sitôt le traité signé, Charles-Emmanuel III écrivait à l'évêque le 18 juin 1754 : « Ce qui nous cause la plus grande satisfaction, c'est de faire fermer et supprimer par ce traité cinq temples pendant que de notre côté nous n'avons abandonné aucune église ni même aucun village catholique, et que nous n'avons rien cédé des droits de notre diocèse ». Mgr Deschamps de Chaumont s'empresse de dresser à l'intention du roi un « Mémoire concernant les arrangements à prendre pour le bien de la religion dans les bailliages de Ternier et Gaillard ». Constatant que « depuis la funeste révolution arrivée en 1535 et l'irruption des Bernois, les habitants des bailliages furent longtemps dans une grande confusion par rapport au spirituel », il dit la nécessité d'ériger des

cures dans les villages où se trouvent des temples et d'unir aux paroisses voisines les villages protestants où l'on ne pourra édifier une église. Afin d'étayer ses propositions, il se réfère à l'exemple — sans appel — de la Contre-Réforme en Savoie : « C'est la route que suivirent autrefois les grands et saints évêques qui gouvernaient le diocèse de Genève lorsqu'il leur fut possible de rétablir la foi catholique dans les bailliages de Chablais, Ternier, Gaillard et Gex. Ils établirent des curés partout où ils purent les faire subsister, ils en envoyèrent même dans des paroisses où il n'y avait pas un catholique. Leur zèle eut tant de succès que bientôt on vit revenir des peuples entiers au giron de l'Eglise ». Et l'évêque ne manque pas de souligner également combien l'édification religieuse au sein du catholicisme peut concourir à la révérence et à l'obéissance dues au roi.

Les données que l'on peut recueillir, si éparses et ténues soient-elles, sur le rétablissement du culte catholique et les relations avec les protestants dans ces villages devenus savoyards, permettent d'appréhender ce que fut, dans le principe et dans la pratique, l'action de Réforme catholique en cette ère des Lumières.

Les décisions de Charles-Emmanuel III pour l'organisation ecclésiastique des territoires cédés recouvrent, à quelques détails près, les propositions de Mgr Deschamps de Chaumont. Dans chacun des bailliages plusieurs hameaux sont unis à la paroisse voisine, étant précisé que, dans les localités regroupant une certaine population, une église serait édifiée lorsque les revenus pour la dotation de la cure se trouveraient suffisants. En ce qui concerne Carouge, alors rattaché à Lancy, l'intention du roi est qu' « avec le temps, et lorsque la piété des particuliers pourra y concourir, on permettra l'érection d'une chapelle ». Mais dans les villages où Genève a édifié un temple — lieu de prière et de rassemblement des réformés constituant un symbole —, le changement de souveraineté et de religion doit se manifester immédiatement de la manière la plus claire. Un seul temple s'élevait dans le bailliage de Gaillard, à Chesne ; il doit être déplacé de l'autre part de la frontière. Dans le bailliage de Ternier, quatre temples : celui de Bossey, qui doit être maintenu 25 ans encore aux termes du traité, et ceux de Neydens, Onex, Valeiry. Ceux-ci furent aussitôt transformés en églises paroissiales.

Quelle est la situation religieuse de ces villages au moment du traité ? Si à Valeiry la population catholique paraît majoritaire — 19 maisons catholiques pour 14 protestantes aux dires de l'évêque —, la situation est contraire à Onex et Neydens, 12 maisons catholiques, 30 protestantes à Onex, 17 maisons catholiques, 33 protestantes à Neydens. Dans le temps court d'une année, cette population voit s'inverser l'organisation et la pratique religieuses : les catholiques de ces villages, qui depuis des

générations se rendaient à la messe dans les paroisses voisines, bénéficient de la transformation du temple en église ; les protestants, qui jouissaient du culte sur place, doivent prendre la route pour célébrer à Bossey ou en terre genevoise, et aperçoivent chaque jour leur temple converti en église.

L'opération fut en effet menée sans retard. Donnant les moyens d'une action à la fois politique et religieuse, le roi a annoncé, dans le même temps que la décision de transformer les trois temples en églises, l'assignation de revenus pour les nouvelles cures. Cela est chose faite par lettres patentes du 26 décembre 1754, cédant le temple qu'occupait le ministre de la RPR pour servir d'église et de presbytère, attribuant des biens-fonds et au curé une pension annuelle (400 l. à Valeiry, 500 l. à Neydens, 600 l. à Onex). Dans ces conditions, l'évêque donne le mois suivant les ordonnances nécessaires au rétablissement canonique des églises paroissiales. Le roi s'étant réservé le patronage et la nomination des curés, il y procède le 24 février 1755, nominations suivies de l'acte d'institution par l'évêque en mars : premiers curés depuis le XVIe siècle, sont désignés pour Valeiry Pierre Blanc, d'Abondance, pour Onex Antoine-Marie Guilliot, d'Andilly, pour Neydens Michel Gardet, de Bonneville.

Et c'est en juillet 1755 que sont ouvertes au culte les trois églises, au cours d'une cérémonie que le titre du procès-verbal de l'évêché qualifie de « réconciliation ». Le vicaire général, Michel Conseil, et le procureur fiscal épiscopal, Jean Puthod, président à cette célébration les trois premiers dimanches de juillet successivement. Dans les jours précédents ils sont venus constater que la nouvelle église est « suffisamment ornée et pourvue de tout le nécessaire au service divin ». Les personnalités du clergé local participent en chaque cas à cette importante journée : le chanoine Biord, prieur de Douvaine, le chanoine Dichat, curé de Saint-Julien, Presset, curé de Bernex, archiprêtre du bailliage de Ternier. Le cérémonial se déroule de manière identique : bénédiction solennelle de l'église et du cimetière, grand'messe avec prêche — prononcé à Neydens et Onex par l'archiprêtre Presset, à Valeiry par le chanoine Biord —, puis bénédiction du Saint-Sacrement ; l'après-midi, mise en possession du curé, annonce du saint patron de la paroisse et du jour de sa fête, et vêpres. En cette circonstance d'importance, le vicaire général précise avoir utilisé le rituel de bénédiction pour les églises neuves, non celui de « réconciliation des églises violées », « car nous avons cru qu'on pouvait la regarder bien plutôt comme une église récemment bâtie et neuve que comme une ancienne église seulement polluée et violée par l'exercice de la R.P.R. auquel elle a malheureusement servi pendant si longtemps ». Des travaux avaient eu lieu, certes ; mais le temple d'Onex était une construction des réformés, et à Valeiry l'édifice était celui qui avait été usurpé au XVIe siècle. Sans doute y a-t-il, dans ce choix

du rituel de bénédiction pour les églises neuves, une volonté d'apaisement dans les relations avec la population locale protestante, dans le souci de ne point faire resurgir des tensions liées aux considérations sur la violation des lieux saints par l'hérétique. A Onex, il n'y eut point de réunion des paroissiens autour du curé dans l'après-midi, faute d'ouailles, la plupart étant protestants. Dans les trois communes, les représentants de l'évêque signifièrent avec force la défense du pain bénit, coutume du jour de fête des patrons dans les paroisses : défense que l'on rencontre sous l'épiscopat de Mgr Biord lorsque cette tradition devient occasion de réjouissances peu religieuses. Mais en 1754, dans ces trois communes à la fois protestantes et catholiques, une telle interdiction, proclamée pour raison d'abus, n'est-elle pas simultanément le moyen d'écarter ce qui ne pouvait être que scandale aux yeux des réformés ?

La transformation en églises de ces trois temples a requis travaux et aménagements, et une dotation en objets liturgiques, pour lesquels le roi avait ouvert un crédit particulier de 6 000 livres. L'ingénieur Cheneval assure la coordination et la surveillance des diverses opérations, dont il rend compte directement à l'Intendant général de Savoie. Cet ingénieur-architecte — qui est le premier qui intervient à Carouge, remplacé là à sa mort en 1769 par l'architecte Garella — a dressé, en décembre 1754, les devis de réparation et d'ameublement des trois églises. On voit intervenir l'entrepreneur Nicolas Renand, et le sculpteur Sautter qui soumissionne fin janvier 1755, pour la somme de 1 129 livres, pour les retables, confessionnaux, chaires, balustres. Cheneval s'emploie à faire tenir le délai fixé pour l'achèvement, la fin de mai. L'essentiel est réalisé. Mais Sautter, qui, semble-t-il, a eu bien des difficultés à se faire régler, est parti en laissant quelques ouvrages inachevés, et des dettes à Onex et Carouge. Et c'est le peintre Vanhelmont, que nous connaissons à travers son Armorial, qui doit « perfectionner » la tâche. Il ne fut guère rapide malgré la modicité des travaux qui ne dépassaient pas 175 livres. Ayant soumissionné en décembre 1756, il n'intervint à Valeiry qu'en juillet 1758. Sans doute acheva-t-il la peinture de pièces et statues des retables.

Vanhelmont avait œuvré dès 1755 pour ces nouvelles églises. 12 livres lui sont réglées « pour avoir mis en couleur tous les bâtons des croix, des bannières et des dais ». On dispose en effet d'un état détaillé des « vases sacrés, ornements et autres choses nécessaires à la célébration des divins offices » dont sont alors pourvues les églises d'Onex, Neydens, et Valeiry : objets et vêtements nécessaires dans le déroulement liturgique des cérémonies catholiques, dont le roi dote amplement ces églises pour une somme globale de 4 118 livres, représentant plus de trois fois le coût des travaux de sculpture, qui, pour leur part, devaient être très modestes.

Crucifix, croix processionnelles, ostensoirs, calices et pixydes... Devant d'autel en cuir doré, en damas ou en laine... Chappes, chasubles, aubes et surplis, bannières de procession... Missels, rituels et graduels...

Origine et confection sont en bien des cas précisées : de Lyon viennent les lampes, croix, bénitiers et encensoirs ; de Genève les étoffes de soie et les toiles, alors que celles de laine sont fournies par Perret et Lathuille d'Annecy. La confection des ornements est partagée à Annecy entre Grivet et les Annonciades, alors que les religieuses de la Visitation livrent les bourses corporalières, les tournefeuilles pour les missels, et les bouquets artificiels pour orner les autels...

Cet état, qui entre autres données offre des indications fort précieuses sur les vêtements liturgiques au milieu du XVIIIe siècle, sur les étoffes employées, les coloris et les motifs décoratifs éventuels, illustre l'un des aspects du rétablissement du culte catholique. A travers l'ample dotation en objets utilisés par l'Eglise romaine dans les divers temps du religieux — la messe, les sacrements, la vénération du Saint-Sacrement, les funérailles — se manifeste avec éclat le changement d'appartenance confessionnelle. La liturgie apparaît bien, en effet, comme l'une des voies de la pastorale.

Si les conséquences du traité de 1754 sont immédiatement perceptibles en matière de politique religieuse, il est en revanche fort difficile et délicat d'apprécier comment ce changement fut ressenti par la population, quel fut le comportement des uns et des autres. C'est là, d'abord, le champ des consciences personnelles, champ étranger aux rapports et statistiques officiels. D'autre part, les observations sur la situation de ces trois communes dans les 25 années qui suivirent le traité, observations de la part de la hiérarchie épiscopale ou de l'intendance, sont quasi inexistantes.

Dans le cadre de ses visites pastorales, Mgr Biord se rendit dans les trois paroisses en mai-juin 1768, mais aucune des informations dont il prit sûrement connaissance en ce qui concerne la population protestante n'apparaît dans le procès-verbal. Le rétablissement récent du culte catholique est seulement évoqué, lorsque l'évêque mentionne le curé comme « pourvu et institué dès l'extirpation de l'hérésie », et lorsqu'il rappelle au nombre des célébrations propres à la paroisse la messe dite ici pour le roi conformément à la décision de Mgr Deschamps de Chaumont. Dans les observations de la visite, deux points peuvent être relevés, ceux relatifs à la population et aux confréries. A Valeiry, la paroisse Saint-Etienne compte 45 feux, 260 âmes, 150 communiants : il y a augmentation de la population par rapport à 1754 où l'on avait 33 maisons, et sans doute une croissance de la pratique catholique, avec 150 communiants contre 19 maisons de

confession romaine, dans une commune qui présentait déjà, en 1754, une majorité catholique.

A Neydens, paroisse sous le vocable de Saint-Laurent, sont signalés 42 feux, 260 âmes et 150 communiants : ainsi apparaît une diminution de la population, au profit de la fraction catholique, puisqu'il y avait, en 1754, 50 maisons dont 2/3 de protestants. A Onex, l'évolution semble identique. L'église Saint-Martin attire 130 communiants sur une population de 40 feux et 160 âmes, alors qu'on comptait, en 1754, 42 maisons dont 30 à des protestants. On constate donc, au cours des douze premières années d'application du traité, un accroissement de la population dans la paroisse majoritairement catholique dès 1754, et une diminution là où les protestants l'emportaient en nombre, diminution due à la baisse de la population réformée puisque partout les catholiques constituent en 1768 le groupe le plus nombreux.

Quant aux confréries, on rencontre celles du Rosaire et du Saint-Sacrement : en 1768 elles existent à Neydens et sont sur le point d'être érigées à Valeiry ; à Onex, l'évêque exhorte les paroissiens à les créer, « dès qu'il se trouvera un nombre suffisant de personnes pour en faire les exercices ». On voit donc surgir rapidement ces formes de dévotion tant développées par la Contre-Réforme. Pour le reste, les nouvelles églises ne semblent pas avoir fait l'objet de fondations particulières ou d'un culte propre ; les deux chapelles existant dans l'église de Valeiry sont toutes deux sans recteur et sans revenu, dédiées à la Vierge et à saint Pierre apôtre, élevées pour le seul décor de l'église par les soins du curé.

Les données qualitatives et chiffrées sur les terres devenues savoyardes sont trop ponctuelles et clairsemées après 1754-1755 pour qu'on puisse avancer quelque hypothèse sur l'attitude adoptée par les réformés dans les villages devenus catholiques par la force d'un traité réglant un problème de frontières.

Sur cette question, doit être pris en compte le débat sur la tolérance instauré autour de Carouge, débat qui donne les tonalités du climat politique et religieux à la frontière genevoise dans le dernier quart du XVIIIe siècle.

Vers une tolérance ?

Selon les termes du traité de juin 1754, les protestants des terres cédées à la Savoie, passé le délai de 25 ans, devaient ou se convertir ou quitter les lieux. Dès avant la date fixée, la politique royale engagea les autorités locales à adopter une relative souplesse : alors que, dans une lecture stricte, les articles de 1754 ne s'appliquaient qu'aux réformés déjà installés à la date du traité, le Sénat de Savoie reçut instruction de pouvoir accep-

ter, après enquête locale du juge-mage et du curé sur la vie, les mœurs, la patrie et la profession des demandeurs, les requêtes de protestants nouveaux désireux de s'établir là pendant la période des 25 ans, « car trop de rigueur dépeuplerait ces terres avant le temps ». Soucieux du « bien public », le gouvernement examine, dès 1773, la conduite à tenir à compter du terme fixé, 1779. Inquiétude née de ce qui s'est passé depuis ce traité : les réformés préfèrent partir que changer de religion ; on peut espérer en revanche qu'enfants et descendants s'accomoderaient plus aisément d'une conversion à la religion dominante ; crainte de perdre deux ou trois milliers d'habitants ; protestation de vouloir prévenir seulement l'extension du protestantisme dans les bailliages : Turin en vient à admettre l'opportunité de tolérer la présence des protestants à Carouge et Chesne, ou à Carouge seulement, et là pourraient s'établir, plutôt que dans la Genève ennemie, les habitants de religion réformée des terres cédées : est-ce l'intérêt de la religion ? c'est en tout cas l'intérêt de l'Etat, qui conserverait ses sujets, développerait ainsi le commerce, l'industrie, et ses propres finances.

Le projet d'une telle politique, totalement nouvelle en Savoie, adaptation de la politique retenue en matière religieuse pour la première fois lors du traité des frontières, fut adressé à Mgr Biord. Dans un mémoire de réponse, l'évêque de Genève-Annecy s'emploie à examiner si les raisons avancées par Turin sur l'utilité de la tolérance sont, selon son expression, « aussi solides qu'elles sont spécieuses ». Avec pertinence il aligne les arguments contre la tolérance des protestants.

— Celle-ci maintient la coexistence entre catholiques et réformés, « mélange » préjudiciable à la religion romaine.

— Les réformés des terres cédées ne se sont point convertis, puisqu'on leur a consenti la liberté de culte et la possibilité d'émigrer : la situation ne peut que se perpétuer si la tolérance est prolongée.

— Les protestants susceptibles d'émigrer en 1779 ne sont pas si nombreux, beaucoup ayant déjà quitté la Savoie : la perte de population n'aurait donc pas l'importance invoquée. Mgr Biord remarque à cette occasion que « les protestants domiciliés dans ces villages cédés sont les uns parmi les principaux citoyens de Genève, qui ont des domaines considérables, les autres — pour la plupart — des laboureurs qui cultivent les fonds qui leur appartiennent en propre, ou ceux d'autrui en qualité de fermiers ou de grangers ». Ce ne sont pas les premiers qui iront se fixer à Carouge, ils continueront à jouir de leurs domaines en les faisant exploiter par des fermiers et domestiques catholiques « comme tant d'autres qui ont des possessions en Savoie. » Les autres ne seront pas plus disposés à aller demeurer à Carouge, leur état exigeant qu'il habitent là où se trouvent les terres qu'ils ont à cultiver. Mgr Biord considère comme probable que ceux-là

préféreront changer de religion, ajoutant qu' « ils sont au moins engagés par le motif le plus propre à déterminer les gens de cette espèce qui ne consultent ordinairement que leur intérêt personnel ».

— Autre argument de poids, loin de favoriser la conversion des réformés, la coexistence des deux confessions est nuisible à la religion catholique, car, écrit l'évêque, « sans perdre absolument la foi, les catholiques, entraînés par le penchant de la corruption naturelle, prennent facilement les avis des protestants, deviennent plus indifférents pour les devoirs de la religion, transgressent hardiment les préceptes de l'Eglise, et ne sont au vrai que d'assez mauvais catholiques ».

— Enfin, la tolérance risque de n'attirer à Carouge que les plus mauvais sujets parmi les réformés, car « s'ils sont attachés à leur religion, ils en iront faire régulièrement leurs exercices à Genève, leur affection sera toujours pour cette ville... ; si, au contraire, ils sont aussi peu attachés à leur religion qu'à la catholique, comme il n'est que trop commun, ce seront donc des impies sans foi et sans religion... ».

Résumant *in fine* son argumentation, Mgr Biord introduit la possibilité de la tolérance, cas par cas, et sans l'annoncer : position d'un évêque partagé entre les directives romaines, la politique royale, ses convictions et interrogations personnelles.

« Sans admettre cette tolérance générale et indéfinie, si l'on juge que ce soit du bien de l'Etat et de l'avantage du commerce d'y laisser habiter quelques protestants, ne seroit-il pas plus a propos de l'accorder dans les cas particuliers par des permissions expresses ou tacites à ceux seulement de cette religion qui seroient d'ailleurs reconnus pour gens de probité, d'une fortune aisée et en état d'établir quelque fabrique ou d'entreprendre un commerce utile à l'Etat ? On auroit par le moyen tous les avantages de la tolérance sans être exposé à ses inconvénients ».

Mgr Biord ne manqua pas de s'interroger sur nombre de points dans l'attitude à adopter à l'endroit des protestants, dont l'installation à Carouge est finalement tolérée. Ainsi, fait-il part au cardinal Gerdil de ses réflexions sur le baptême dans une lettre de janvier 1780. Le roi venait de faire notifier que les réformés pouvaient soit faire baptiser leurs enfants dans les temples voisins en rapportant le certificat au curé du lieu, soit les présenter à celui-ci pour le baptême. Rome défendait, hors les cas de nécessité, le baptême dans une église des enfants de familles réformées. La consultation demandée par Mgr Biord aux docteurs de Sorbonne conduit à un avis contraire : un curé peut baptiser des enfants de famille protestante. L'évêque de Genève-Annecy adhère pour sa part à cette position, car dit-il, « s'il est constaté par l'expérience qu'environ la moitié des enfants meurent avant l'âge de sept ans accomplis, on a autant de raisons de

croire qu'ils mourront sans avoir adhéré aux erreurs de la R.P.R. que de penser le contraire... Qu'ils soient baptisés dans une église catholique ou dans un temple protestant, ce n'est pas moins le baptême de l'Eglise qu'ils reçoivent, et ce ne sera pas moins une profanation de ce sacrement s'ils adhèrent dans la suite aux sentiments de leurs parents protestants ».

Alors que la présence des protestants en terre savoyarde n'était plus tolérée qu'à Carouge, en 1779 le temple de Bossey fit retour lui aussi au culte catholique. Quelle fut la destinée des réformés ? Les éléments dont nous disposons ne permettent que l'hypothèse. Certains gagnèrent Genève. émigration affaiblissant la population locale ainsi qu'à Neydens et Onex ; certains, peu ou prou indifférents à la question religieuse, demeurèrent vraisemblablement au-delà des 25 ans impartis, d'autant que les rapports entre les membres des deux confessions, fondés sur des générations, ne suscitaient point de difficultés ; d'autres enfin cherchèrent à saisir leur chance à Carouge.

L'application du traité de Turin engage de fait la politique du roi dans la voie d'une tolérance religieuse. En 1779-1780 « l'intérêt public » conduit à proroger cette tolérance dans le seul district de Carouge, au bénéfice éventuel de l'ensemble des réformés des bailliages : non point une tolérance fondée sur des conceptions philosophiques, ainsi que l'avaient proposé Bayle puis Voltaire, mais une tolérance pratique et circonscrite. La conversion en églises des temples de Valeiry, Onex et Neydens constitue l'un des derniers sursauts de la Réforme catholique, mais les questions qui l'accompagnent ouvrent sur l'ère des Lumières.

Elisabeth RABUT.

* Sources, Archives de la Haute-Savoie : correspondance de l'Intendance générale, I C IV 182 ; mémoires rédigés lors du traité de Turin, I G 320 ; visites pastorales de 1768, I G 130 ; « réconciliation » des églises, I G 76 ; mémoire sur la tolérance, I G 356 ; correspondance de Mgr Biord, I G 377.

Jacques Peletier et la Savoie

Jacques Peletier est originaire du Mans, où il est né le 25 juillet 1517, d'une famille de quinze enfants. Ce n'est pas un Savoyard comme l'affirme Grillet dans son dictionnaire, à l'article Annecy. Sous ses grands traits, sa biographie est assez bien connue. Son œuvre n'attire pas spécialement les lecteurs, mais elle est variée et loin d'être sans intérêt. Peletier est un esprit typique de la Renaissance. Sa culture est universelle. Il a une formation scientifique ; il a publié une arithmétique en français, deux traités d'algèbre, plusieurs traités de géométrie. En 1557, il disait à Jean, son frère aîné, qu'il était fait pour les mathématiques : « haec enim studia mihi destinata esse sentio [1]. Dans la leçon d'ouverture d'un cours de mathématiques professé à Poitiers, en 1579, il prononce un éloge vibrant de cette discipline [2].

Peletier est médecin. Son apprentissage jusqu'au doctorat a été compliqué [3]. Toujours est-il que la médecine lui a servi de gagne-pain. Dans la même leçon, il affirme : « medicinam... quam equidem fateor ad vitam mihi unicum fuisse viaticum ». Dans le commentaire des *Amours* de Ronsard, en 1560, Rémy Belleau le qualifie de docte. En 1567, le successeur de Belleau lui donne le titre de docteur. La médecine est, à l'époque, au centre des disciplines scientifiques. Elle vise à surprendre les secrets de la Nature, de la *physis* grecque. Le médecin est un physicien. On a de Peletier un opuscule où il tente de concilier des passages de Galien en apparence contradictoires, et un abrégé sur la peste [4].

Sur le plan littéraire, Peletier a traduit Homère, Virgile et Horace. Comme grammairien, il est surtout connu pour avoir inventé un système d'orthographe assez compliqué ; son invention n'a pas eu de suite. Mais son *Apologie* au Lyonnais Louis Meigret et son *Dialogue de l'orthographe et prononciation française* (1550) [5] apportent de forts utiles renseignements sur la langue du XVIe siècle.

---

(1) Lettre à son frère Jean, datée de Lyon, 9 avril 1557, imprimée à la suite des *In Euclidis elementa geometrica demonstrationum libri sex*, Lyon, Jean de Tournes, 1557.

(2) *Oratorio Pictavii habita in praelectiones mathematicas*, Poitiers, J. et G. Bouchet, 1579. Réédité par Laumonier, *Rev. de la Renaissance*, V, 1904, p. 281-303.

(3) Voir M. Cuisiat, *L'éloge de Jacques Peletier du Mans par Jean Vetus de Saint-Amour* in « Actes du Colloque Renaissance-Classicisme du Mans », Paris, Nizet, 1975.

(4) *De conciliatione locorum Galeni sectiones duae*, Paris, André Wechel, 1560. *Jacobi Peletarii, medici et mathematici, de peste compendium*, Bâle, sans date.

(5) Nous ne restituons pas la graphie de Peletier.

Peletier a cultivé aussi la poésie. Il a été reconnu comme un initiateur ou un maître par les poètes dits de la Pléiade. Il a écrit un *Art Poétique*, en prose il est vrai, de grande importance. Si son œuvre en vers n'est pas d'une extrême abondance, elle est originale. Il a parlé d'amour comme on le faisait en un temps où Pétrarque était le maître respecté et envié. Mais il a surtout envisagé la poésie amoureuse comme un moyen de se connaître et de connaître les causes suprêmes des choses. Il a écrit des poèmes relatifs à la physique et à l'astronomie. Il a chanté en vers l'éloge de la Science. Il a publié un long poème consacré à la Savoie. C'est de lui que nous parlerons.

*
* *

Comment Peletier, qui était originaire du Haut-Maine, a-t-il pu s'intéresser à la Savoie, au point de lui consacrer trois livres de 789, 725 et 688 vers, au total 2 202 vers ?

Il était d'humeur instable. Il le confesse à la fin du premier livre :

> Pourquoi fuiz-tu ? si tes rong'ans [6] travaus
> Tu as en croupe et par mons et par vaus ?

Il se fuyait dans le changement. En 1548, il abandonne le principat du collège de Bayeux [7], à Paris, pour voyager. Il séjourne à Bordeaux, puis à Poitiers (1549-1552), de nouveau à Bordeaux, puis à Lyon à la fin de 1553, repart pour le Piémont presque aussitôt avec le maréchal de Cossé-Brissac, se fixe à Lyon de 1554 à 1557, et revient à Paris à la fin de 1557, où il reprend et termine ses études de médecine entreprises entre 1536 et 1540 ! Il se fixe dans la capitale française pour une douzaine d'années, avec de brefs séjours à Bâle (1563) et à Lyon (1567). On le retrouve ensuite en Savoie, à l'étranger cette fois-ci, pour fuir les « grands troubles Galliques ». [8]

Quand Peletier est-il venu en Savoie, où a-t-il résidé ?

D'après l'apologie contre Maurice Bressieu [9] nous savons qu'il est resté à Annecy presque deux ans : « Quum Anitii, quod oppidum in ipso Genevensi agro positum est, fere biennium manserim » et qu'il a beaucoup circulé dans les environs : « camque viciniam saepe ambierim ». D'autre part, il dit, au début du Livre II, avoir séjourné « tout un tems en presance »

---

(6) L'apostrophe indique que le g doit se prononcer comme s'il était suivi du e actuel. On a de même *bourg'ois* pour « *bourgeois* ».

(7) Dans le *Dialogue de l'orthographe*, Peletier constate que « Ce n'est pas le moyen de garder sa dignité que d'enseigner... ».

(8) Fin du livre II. Nous renvoyons à l'édition des *Mémoires et Documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, T.I., p. 199 sq. 1856.

(9) *Jacobi Peletarii, medici et mathematici, in Mauricium Bressium Apologia*, Paris, Jean Richer, 1580.

LA SAVOYE
DE IAQVES
PELETIER
DV MANS,

A Tresillustre Princesse Marguerite de France, Duchesse de Savoye & de Berry.

Moins & meilleur.

A ANECY,
Par Iaques Bertrand.
M. D. LXXII.

à Saint-Jean-de-Maurienne, ce qui s'ajoute aux « presque deux ans » annéciens [10]. En définitive, il a « deus ans entiers hantée » la Savoie, comme il le dit à la fin de son ouvrage.

Quelle est la chronologie de ce séjour ? Elle n'est pas facile à déterminer. Suivant les habitudes des poètes, Peletier utilise des périphrases, et, ce qui complique les calculs, des périphrases astrologiques. Apparemment, il fixe les dates en fonction de l'hiver ou du printemps.

Lorsqu'il termine son poème, il précise qu'il a vu « cinquante cinq hyvers ». Né en juillet 1517, il a vu en Savoie l'hiver 1571 - 1572. Il y est resté au moins jusqu'en juin 1572, puisqu'il a assisté, comme nous le verrons plus loin, à l'entrée de Jacques de Nemours, dans Annecy, à cette date. Il est ensuite retourné à Paris ; il y publie un opuscule en latin sur l'usage de la géométrie [11].

Quand est-il arrivé ? Il nous dit à la fin du Livre II qu'il écrivait dans « le froit hibernal », alors que son « Soleil » avait fait

En son Mouton cinquante et deus retours.

Le Mouton, c'est le Bélier. Comme Peletier est né en juillet 1517, son « Soleil » est passé dans le Bélier pour la cinquante deuxième fois au printemps 1569. L'hiver qui suivait était l'hiver 1569 - 1570, et plus précisément celui des premiers mois de 1570. En effet, au début du Livre III, Peletier enchaîne sur « l'an qui fut tel », c'est-à-dire tel que celui où, âgé de 52 ans, il écrivait dans le froid de l'hiver. Et cet an, c'est celui du « tiers repos », c'est-à-dire de la troisième paix, celle de Saint-Germain, le 8 août 1570, après celles de Longjumeau (1568) et d'Amboise (1563).

Ainsi Peletier se trouvait en Savoie au début de 1570. Puisqu'il n'en est pas reparti avant l'été 1572, son séjour a duré largement deux années.

Le fruit en fut un poème au titre tout simple : *La Savoye*. Il le publia chez Jacques Bertrand, à Annecy. C'est à lui également qu'en 1575 De Buttet donna son *Tombeau* de Marguerite, duchesse de Savoie, ainsi qu'une élégie en latin. Ce Bertrand était peut-être de la même famille que les Bertrand de Saint-Jean-de-Maurienne, parmi lesquels le médecin Jacques Bertrand, premier recteur du collège fondé par Mgr Pierre de Lambert, était lié d'amitié avec Jacques Peletier. [12]

L'ouvrage était dédié à Marguerite de Savoie, l'épouse d'Emmanuel-Philibert. C'était une manière pour le poète d'ex-

---

(10) Début du livre II de *La Savoye*.

(11) *Jacobi Peletarii, medici et mathematici, de usu Geometriae liber unus*, Paris, Gilles Gourbin, 1572.

(12) A. Gros, *Histoire de la Maurienne*, Chambéry, Imprimeries Réunies, 1946, T. II, p. 175. Un Thomas Bertrand venant de Saint-Jean-de-Maurienne s'établit comme imprimeur à Chambéry dans les premières années du XVIIe siècle. Ibid., T. III, p. 79.

primer sa gratitude aux souverains qui faisaient régner la paix civile dans leurs Etats, tandis que la guerre ravageait son pays.

La Savoye n'a pas été remise au jour avant la deuxième moitié du XIXe siècle. Elle figure au T.I des « Mémoires et Documents » publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Elle y a été rééditée en 1856, par Joseph Dessaix, président de la Société, sans commentaire. Une courte introduction se borne à recueillir ça et là quelques remarques faites par Peletier. Une seconde édition a été fournie par Charles Pagès ; imprimée dans une collection de luxe par Fr. Ducloz, à Moûtiers - Tarentaise, en 1897, elle offre un texte agréable. Mais elle n'apporte aucune information supplémentaire et le glossaire qui lui est adjoint est des plus réduits. Du moins ces éditions ont eu le grand mérite d'attirer l'attention sur un ouvrage original concernant la Savoie du XVIe siècle.

Pour un esprit comme celui de Ronsard, représentatif de son époque, dont la culture est vaste et qui a pris de l'intérêt au Nouveau Monde, la Savoie ce sont les *Alpes chenues* et rien d'autre. Montaigne traverse le pays en revenant d'Italie : ses observations sont superficielles, quoi qu'on dise. Mais il ne faisait que passer. Dans ses poèmes, De Buttet, qui était chambérien, n'a que peu évoqué le paysage savoyard : son *Apologie* contre Bartholomé Aneau est, il est vrai, une défense fervente, enrichie de considérations multiples, quoique très sèches, sur la Savoie de 1554. Peletier a séjourné dans le duché et il l'a observé attentivement. Sujet neuf, qui sollicitait le savant et sa curiosité inlassable. Car c'est d'abord en savant que Peletier a vu le pays. *La Savoye* est un poème, mais un poème scientifique [(13)].

Peletier nous avise dès le départ : il traite un sujet imposant, divers, d'une « confuse beauté ». S'il se plaît aux paysages de montagne, c'est parce qu'il contemple un ouvrage d'une facture sans cesse variée et inattendue, plein de façon, c'est-à-dire de fantaisie, « sans patron ni exemple », où

> On a de quoi les causes en tirer.
> (p. 228).

Mettre en vedette l'insolite, spéculer sur les causes, voilà ce qui intéresse Peletier.

On comprend ainsi que le plan puisse déconcerter : l'explication scientifique — ou aussi morale — relie des développements décousus. D'autre part, il ne faut pas chercher dans le poème un itinéraire touristique, encore moins des anecdotes, même pas des repères chronologiques, sauf à la fin du Livre II et au Livre III où il s'agit de faits contemporains.

---

(13) Voir A.-M. Schmidt, *La poésie scientifique en France au XVIe*, Paris, Albin Michel, 1938, pp. 49-59. Selon A.-M. Schmidt, la technique de la composition s'apparente à celle du blason, ce court poème descriptif à la mode chez les marotiques. Voir également H. Chamard, *Histoire de la Pleiade*, III, p. 314 sq.

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

*
* *

Mais en quoi consiste la description de la Savoie ? Quelle image Peletier en donne-t-il ?

Sur son histoire, il ne dit que peu de choses. Aucune place aux anciennes chroniques, ou à Bérold, l'ancêtre légendaire des ducs de Savoie. Les allusions à Emmanuel-Philibert sont brèves et conventionnelles. La duchesse en revanche a droit à un éloge chaleureux. Les écrivains du temps ont tous loué la culture et la libéralité de Marguerite de France, sœur d'Henri II. Peletier insiste sur sa bonté. On sait qu'elle fit preuve d'une grande libéralité à l'égard des Huguenots à la Cour de Turin, et que les écrivains furent unanimes à reconnaître sa bienveillance :

> < sa > bonté les bons espriz semond (14)
> D'aler trouver leur repos en Piemont.
> (p. 273).

Si Peletier ne s'intéresse pas à la grande histoire, il relate, au début du Livre III, une série d'événements dramatiques, à valeur de présages, survenus de 1568 à 1571 ou 1572 autant qu'on puisse comprendre les expressions astrologiques abstruses qui marquent les dates. Tempête épouvantable sur les lacs de Nantua et de Sylans ; orage effrayant aux confins de la Savoie et de la Bresse ; l'Arve par trois fois provoque des ravages, détruisant les ponts, faisant remonter l'eau du Rhône et tourner à l'envers les roues des moulins. Le Rhône, lui-même, provoque des éboulements au « pas de la Cluse » et une autre fois détruit le pont de Seyssel ; il inonde Lyon, provoquant d'énormes dégâts, et il récidive. Chambéry est inondé à la fonte des neiges. Des feux tombent sur Annecy et le lac, la terre tremble. Des prodiges épouvantables se produisent sur le Léman. C'est une terreur universelle qui se propage aux côtes de la Hollande, et à Ferrare !

« Pour retourner aus faitz plus favorables », voici qu'Annecy reçoit son prince. Jacques de Nemours fait sa rentrée dans la ville avec Anne son épouse « clair sang d'Hercule et de Renée » et leurs deux enfants (15). « L'Astre annuel » dépassait de huit jours « l'estivale pointe », c'est-à-dire le solstice d'été. C'est donc la fin juin. Nous ne pouvons être qu'en 1572. C'est, en effet, l'année de la naissance du second des deux enfants, Henri, qui, en 1595, succéda à son frère Charles-Emmanuel de Savoie-Nemours.

Jacques est en mauvaise santé. Peletier, suivant la tradition poétique, adresse aux Muses et à Apollon une prière pour guérir le Prince de sa langueur.

---

(14) *Semond* : invite à. Voir J.C. Margolin et A. Stegmann, in *Culture et Pouvoir au temps de l'humanisme et de la Renaissance*, Actes du Colloque Marguerite de Savoie, publication du Centre d'études franco-italien, Genève, Slatkine, 1978, p. 155 à 205.

(15) *Clair* : illustre, lat. *clarus*. Les parents d'Anne étaient Hercule et Renée d'Este. Elle était veuve de François de Lorraine, Duc de Guise.

Les jugements que l'auteur formule sur la mentalité de la population sont à souligner. Dans une prosopopée, il interpelle la Savoie :

A quoi tient il qu'eureuse ne te nommes ?
(p. 265).

Pourquoi la Savoie dit-elle qu'elle n'est pas heureuse ? Echo des plaintes notées par les ambassadeurs Vénétiens auprès d'Emmanuel-Philibert, à propos des impôts rendus nécessaires par la modernisation de l'Etat ? ou en raison du rôle moins important que joue le duché depuis le transfert de la capitale à Turin en 1563 ? Toujours est-il que Peletier veut convaincre les Savoyards de leur bonheur :

L'eur n'est pas bon qui trop se fait paroître.
(ibid.).

Un bonheur trop évident est un bonheur fragile. La Savoie jouit de la paix que lui procure son prince. Bien incomparable, sur quoi le poète insiste :

Les Savoyens, que l'avarice honneste
Journellement aux travaux amonneste (16),
Estans en paix, voyent les estrangers
Allans, venans, aveuglez aus dangers.
(p. 250).

Les « Savoyens » ne sont pas dévorés par l'ambition. S'ils sont avides d'argent, ils le sont dans des limites honnêtes, convenables, et ce qu'ils acquièrent est dû à leur travail quotidien. De toute façon une de leur qualité essentielle est la simplicité :

Doncques, Province, ornée de simplesse,
Sans envier la pompeuse noblesse
De tes voisins, qui es, par don expres,
Si loin des maus, desquelz tu es si pres,
En cet etat pendant tu pourras vivre,
Que tu seras d'ambition delivre
Que tu pourras en toi te contenir
Par le passé mesurant l'avenir.
(p. 271).

Et c'est dans ce cadre montagnard qu'on entend les bergères chanter leurs amours. Ne cherchons pas des « accors composez », des « demytons », des « comtes pausés », c'est-à-dire des rythmes savants :

Ce sont chansons pleines (17) et pastorales,
Ce sont des Vois fortes et pectorales,

exprimées dans un patois significatif, que Peletier le grammairien apprécie à sa juste valeur :

---

(16) *Amonneste* : invite à, exhorte à.

(17) *Pleines* : unies, rappelant le plain-chant.

Motz tous exquis [18], et de Parisien,
Tous fraiz tournez en bon Savoisien.
(p. 270).

Cet éloge de la simplicité savoyarde deviendra plus tard de la condescendance ou de la dérision. Peletier est naturellement porté à voir les choses avec bienveillance. ...Et parfois même avec ravissement, quand un chœur de « garces », bien prises dans leur « busc », et ceintes « par souz l'aisselle » chantent pour le voyageur passant par la bourgade [19]. N'y-a-t-il pas dans tous ces vers une ébauche de la mythologie savoyarde développée deux siècles plus tard par Jean-Jacques ?

Mais la Savoie a aussi des villes dont elle peut être fière, et qui sont des foyers de civilisation, comme Moûtiers :

Raison ne veut, Moutier, que je te taise,
Qui eclairciz toute la Tarantaise,
Comme le lieu du païs, principal,
Dont tu es siege Archiepiscopal.
(p. 267).

Ses « beaux logis », ses « honnestes façons » ne rappellent en rien les rochers et les glaces, qui sont si peu engageants.

Près de Moûtiers, Salins. Sa réputation « industrielle » est restaurée. Et ses nouveaux ouvriers sont dignes « qu'on les prise ». Car l'exploitation du sel, longtemps interrompue, aidera l'économie des Etats savoyards.

Peletier rappelle ainsi l'éboulement qui se produisit vers 1450 ou 1451, et enfouit les sources salées pendant plus d'un siècle [20] :

Et toi, qui tiens du sel le nom antique,
Dont tu as eu longuement la pratique,
Les demeurans des fourneaus et cuviers,
Témoignent bien l'art de tes vieus ouvriers.
Et les nouveaus, pour leur belle entreprise,
Bien dignes sont que beaucoup on les prise :
Par qui sera en Savoye remis
Ce grand profit, si longtemps intermis. [21].
(p. 267).

Aix-les-Bains était déjà renommée au temps des Romains. Ses étuves apportent la santé aux « languissans » :

---

(18) Choisir avec soin.

(19) *Garces* : jeunes filles. L'habitude des femmes de se ceindre très haut a été remarquée à Lanslebourg, par l'anglais Coryate, au début du XVIIe siècle. Voir Max Bruchet, *La Savoie d'après les anciens voyageurs*, p. 175.

(20) On lit dans Mougins, *Les torrents de Savoie, Grenoble, 1914*, p. 779, que vers 1450-1451, une partie de Salins, près de Moûtiers, fut détruite « par un éboulement considérable des rocs qui forment le versant occidental de la gorge, et les sources salées restèrent enfouies pendant plus d'un siècle et demi, à 8 mètres au-dessous du niveau de la rivière ». Le chiffre d'un siècle et demi parait excessif, car Peletier a vu les nouvelles installations entre 1570 et 1572. Son témoignage est intéressant.

(21) *Intermis* : interrompu.

Des chaudes Eaus s'y retrouvent les cuves,
Pour survenir de salubres étuves
Aus languissans, par deus effets, dont l'un
Retient du soufre, et l'autre de l'alun.
(p. 245).

Le savant se plaît à mettre sur le même plan que ces observations justes, une singularité. Dans ce terroir minéral et chaud, les serpents abondent, mais ne sont nullement venimeux. Le venin est dangereux parce qu'il est froid. Or ici la chaleur combat le froid. Donc le venin ne peut être dangereux. Syllogisme préscientifique qui n'est pas le seul dans *La Savoye* [22].

D'une manière générale, la géographie urbaine de l'ouvrage est très discrète. De Bonneville nous apprenons seulement qu'elle est traversée par l'Arve, dominée par le Môle et « le siege premier du Foucigni » [23]. Pelctier parle beaucoup de la Maurienne, il évoque Bonneval et Bessans. Nous y reviendrons. Mais sur la ville même de Saint-Jean, il garde le silence. Il n'évoque même pas le château de Chambéry, cédant la place à Buttet... D'Annecy, il ne dit rien du lac, du château non plus.

Les agglomérations tirent leur renom des personnages qui les illustrent. C'est un lieu commun répandu depuis l'Antiquité. L'écrivain procède par notules brèves, dont l'allure rappelle un texte comme *La Description du Beauvoisis* par J. Grévin (1558) [24], ou mieux encore les éloges de Jean de Boyssonné, originaire de Castres, devenu Conseiller au Parlement de Chambéry sous l'occupation française, de 1536 à 1559, et auteur de poèmes latins sur la Savoie [25].

L'éloge d'Annecy repose sur la seule présence de « dames de renommées ». Flatterie appréciable, mais un peu rapide, valable surtout pour Valence qui de ces dames « la faveur... reçoit »... [26].

Chambéry s'honore du poète Marc-Claude de Buttet, de « Chatelard », René Lyobard du Châtelard, qui devint président du Sénat, de « Ducoudrei », Amé du Coudray, né à Sallanches, avocat réputé au Sénat et poète à ses heures.

Il arrive à Peletier de cultiver la périphrase qui tourne à la devinette :

---

(22) Dans ses *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique* (1759), le curé Besson est un peu plus complet que Peletier ; pour les serpents, il a une explication miraculeuse : « Aix renommée par ses bains de soufre et d'alun, qui sont l'ouvrage des anciens romains, et que l'empereur Gratien fit réparer et rétablir. Ils sont très fréquentés dans la belle saison au gros de l'été. On y trouve quantité de serpens qui ne sont point venimeux ; mais qui le deviennent étant transportés ailleurs ; on dit que c'est aux prières de Saint Hugues, évêque de Grenoble, qu'on est redevable de ce prodige perpétuel » (p. 326).

(23) P. 296.

(24) A.-M. Schmidt, *op. cit.*, p. 49.

(25) F. Mugnier, *La Vie et les Poésies de Jean de Boyssonné*, in Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, T. XXXVI.

(26) P. 269. La famille de Valence, originaire de Provence, était venue en Savoie au milieu du XVIe siècle. Jean-Baptiste, seigneur de la Chapelle, était le père d'un autre Jean-Baptiste, condisciple et ami de François de Sales à Padoue. François, frère de Jean-Baptiste, père, devint seigneur de Gruffy. S'agit-il ici de Jean-Baptiste, père, ou de François ?

Mais je lou'rai le Comte, qui commande
Dessouz son Duc, comme son lieu demande.
(p. 268).

Le lieu, Chambéry, « chef de la Province » demande que le Duc ait un représentant. Celui-ci est un comte, en l'occurrence, le Comte de Tournon, baron du Bouchet, Pierre Maillard, mort à Rumilly, sa ville natale, en 1573.

Avec lui « Deseissel », François de Seyssel-la-Chambre, marquis d'Aix, lieutenant général au gouvernement de Savoie.

Au pied de l' « Arcluse eminent » est la résidence de Lambert, (27)

Prochein d'honneur, de savoir et de grace

de son frère Pierre, l'évêque de Maurienne. Il s'agit sans doute de Jean-Gaspard de Lambert, dont Buttet a célébré la grâce, la science et la vertu. (28)

On y trouve aussi Piochet, qui suit le renom de son parent Lambert. C'est Jean Piochet, cousin de Buttet, dont ont été conservés *Les Livres de raison.*

La Vallée de la Maurienne n'est pas la moins bien partagée. Elle a Mgr Pierre de Lambert, fondateur du célèbre collège de son nom ; Antoine Baptendier

...de suffisance égale
En poésie et science légale (29).
(p. 266).

Il avait été nommé juge-mage de Maurienne en 1559. Il était poète à ses heures ; il avait une ferme à *Armillon* et le domaine de *Lancessey* au pied de la montagne du Rocheray (30).

Bibal, médecin venu du Languedoc après l'invasion de la Savoie par François Ier, a eu la preuve

...qu'un païs montueus
Est bien encor païs de Vertueus.
(ibid.).

Pierre Rapin

Courier, que vit naître Valoire,
Reçoit et donne à Maurienne gloire (31).
(ibid.).

---

(27) P. 269. Peletier renvoie à Lambert « prénommé », déjà nommé, et qui est Mgr. Pierre de Lambert. Voir p. 265 et Abbé Truchet, *Saint-Jean de Maurienne au XVIe siècle*, in Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 4e Série, T. I, chap. XIX.

(28) Ode X, livre I, éd. Scheuring, p. 42. Gabriel Pérouse : *Causerie sur l'histoire littéraire de la Savoie*, Chambéry, Dardel, 1934, T. I., p. 131, pense qu'il s'agit de Claude Lambert, frère de Mgr. Pierre de Lambert. Mais l'éloge ne paraît bien s'appliquer qu'à un troisième frère, Jean-Gaspard. Toutefois, comme l'*Armorial* de Savoie rappelle que Jean-Gaspard doit être mort avant 1569, l'identification n'est pas certaine.

(29) Voir A. Gros, *op. cit.*, T. II, p. 172-174.

(30) « A dioz bon vin du Rocherey » chantait Nicolas Martin, musicien de Saint-Jean ; il est surprenant que Peletier ne fasse aucune allusion à ses *Noelz et Chansons*, publiés à Lyon, chaz Macé Bonhomme, en 1555. Est-ce parce que Martin mourut en 1571 ? Voir A. Gros, *op. cit.*, T. II, pp. 167 à 172.

(31) Voir Abbé Truchet, *op. cit.*, p. 312-318. Voir *ibid.*, p. 264-277, pour le juge-courier, juge commun du duc et de l'évêque. P. Rapin fut juge-courier de 1559 à 1579.

Peletier cite le « val plaisant de Cuyne », près de La Chambre. Sans doute moins parce qu'on y connaît le grand duc,

L'oiseau de proie, au front laid et cornu
(ibid.).

qu'en raison de la rencontre de la jeune Violand, dont son « œil fut ravi ». Brève confidence sentimentale, dont l'amplification rappelle de près la chanson de Ronsard : *Quand j'estois libre* [32].

*
* *

En somme, les Savoyards ont bien des raisons d'être heureux. Un bon prince qui fait régner la paix, une princesse un peu lointaine, mais d'une renommée exceptionnelle. Ils sont âprcs au gain, mais honnêtes travailleurs. Ils sont de mœurs simples. Ils ont quelques villes : elles valent par les personnages qui leur donnent de l'éclat ou par leur importance dans le gouvernement du pays : Moûtiers est le siège d'un archevêché, Bonneville est la capitale du Faucigny, Chambéry est le siège du gouverneur. Annecy a les Nemours.

Les villes sont des centres intellectuels ou administratifs. A part l'activité industrielle dc Salins ou thermale à Aix, on ne voit pas que Peletier cite d'autres exemples. La source salée de l'Echaillon en Maurienne n'attire alors que les chèvres. Le travail des orpailleurs dans le voisinage du Rhône — bassin du Chéran et Vuache — n'est pas proprement lié à la ville. Peletier cite les minéraux

Safirs, Cristaus, Diamans reputez
(p. 244).

Mais c'est pour louer l'*industrie*, c'est-à-dire l'habileté de la Nature qui les a taillés...

Quoi qu'il en soit, Peletier ne décrit pas la ville. Le paysage urbain n'a pas à l'époque l'autonomie qu'il acquerra plus tard. Il n'est pas encore entré dans la littérature.

Le paysage de *La Savoye* est donc un paysage de plein air. Comment a-t-il été perçu et compris du poète et du savant ?

Il ne faut pas chercher dans l'ouvrage des itinéraires ou des vues ordonnées. Peletier n'avait pas à sa disposition les éléments scientifiques nécessaires. Les cartes étaient très insuffisantes. *La Descrittione del ducato di Savoia* de Forlani, publiée à Venise en 1562 et qui est une des premières cartes intéressantes du pays, traite fort mal le Faucigny : le Mont Blanc est ignoré.

---

(32) Edition Laumonier, S.T.F.M., VII, p. 234. On peut penser aussi que Peletier cite le Val de Cuyne en raison du château des marquis de La Chambre près du Glandon.

D'autre part, la Savoie n'avait pas fait l'objet d'études géographiques. Sur ce point les Suisses étaient en avance [33].

Néanmoins, Peletier cite, en dehors des villes, un certain nombre de noms propres. Des cours d'eau : L'Arc, l'Arvan, l'Arve, les Usses, l'Isère, le Rhône, les Dorons [34]. Des lacs : du Bourget, de Chevelu, de Beaufort (Roselend), de Nantua, « le lac dit d'Annecy » [35]. Le lac Léman est « le grand Lac » [36]. Les noms des sommets sont rares : les « Ulles » d'Arve, « Rochemolon », « le Galibier », le « Montvise », le « Mont Isère », « l'Arcluse », « Vouache », « Mole », « Sodene » [37]. Peletier n'a pas tout vu. Il a aperçu les trois aiguilles d'Arve, qui lui inspirent une image brève et juste ; mais il n'a pas découvert le Galibier ni Rochemelon, dont il parle par ouï-dire et qui ne sont pas des aiguilles :

> ...de ces trois Rochers,
> Semble de loin que ce soint trois clochers :
> Qu'on ne sut onq atteindre jusqu'au feste,
> Tant est arduc et pointue leur teste :
> Sinon qu'a pair [38] sont les Mons, ce dit lon,
> Du Galibier et de Rochemolon.
>
> (p. 241).

Il lui arrive d'utiliser des périphrases « poétiques » :

> Passe le Mont, qui Savoye discerne [39]
> D'avec Piemont...
> Mons des deus flancs, Lac froid et sans poissons.
>
> (p. 272).

Il n'ignorait pas évidemment la dénomination du Mont-Cenis et de son lac. Et il a dû connaître les noms de bien d'autres cimes. « Il n'i a Mont que le païs ne nomme » dit-il, en citant « Sodene ». Il ne les a pas retenus, ce qui ne facilite pas les identifications. On voit mal quelle est cette Montagne du bord du lac d'Annecy qui

> ...s'est peu à peu souzmise [40]
> Et les chasteaus, que voir on ne pouvoit
> De bord en bord, or aisément on voit ?
>
> (p. 242).

---

(33) Voir P. Guichonnet, *L'homme devant les Alpes*, in « Histoire et Civilisation des Alpes », T. II, pp. 186-193.

(34) « ... Ruisseauz, qui d'or ont pris le nom ». Peletier n'utilise pas le vocable même de Doron, qui est en réalité un nom commun pour désigner un ruisseau (p. 238).

(35) P. 264.

(36) P. 269.

(37) Les « Ulles » sont les aiguilles en langage local. Autre forme : *Ouille ou Huile*. Cf. italien *aguglia* et *guglia*. *Ll* et *ill* marquent le l mouillé. « Rochemolon » , Rochemelon au-dessus de Bessans et de Suse ; le Galibier, à la frontière de la Savoie et du Dauphiné ; le *Montvise* : le Mont-Viso (p. 241). Le « Mont Isère » : il est difficile de dire si Peletier connaît exactement le glacier des Sources-de-l'Isère (p. 267). L'*Arcluse* forme francisée d'*Arclusaz*. La prononciation locale est *Arclusa* avec un accent sur la pénultième. L'Arclusaz domine le confluent de l'Arc et de l'Isère (p. 269). « Vouache », actuellement la montagne du Vuache, à l'Ouest du Genevois (p. 242). La forme « Sodene » rappelle la prononciation locale de Sous-Dine, qui domine Bonneville, comme le Môle (p. 296).

(38) *A pair* : à l'égal. *Dit lon* : voir note 77.

(39) *Discerne* : sépare.

(40) *Souzmise* : abaissée ; M. Bruchet, *op. cit.*, p. 114, pensait au Roc de Chère, entre Menthon et Talloires. De même P. et S. Duparc, in *Le lac d'Annecy dans ses montagnes*, Annecy, Gardet et Garin, p. 19.

Mais quel aspect la Savoie offre-t-elle donc aux yeux de Peletier ?

Le paysage est naturellement dominé par la montagne. Mais elle n'est pas un bloc uniforme. Et c'est le mérite de l'auteur d'en avoir saisi la diversité.

La montagne est à l'origine des sources et des cours d'eau. Peletier développe largement ce premier point. Ne nous attendons pas à un exposé sur l'hydrographie locale. Les rivières sont citées au hasard du texte. Peletier ne pouvait avoir une vue d'ensemble des eaux courantes et des eaux stables. Ce qui l'intéresse, c'est leur origine, qui se situe précisément sur les hauteurs. L'eau de mer qui circule dans des canaux souterrains est aspirée sous l'effet du vide vers les sommets, d'où elle ruisselle en contrebas [41]. Le savant avait en Savoie de quoi réfléchir sur les théories d'Aristote — reprises par Saint-Thomas — qui expose longuement dans les *Météorologiques* I, 13, l'importance des montagnes dans la formation des rivières, ou sur celles de Pline l'Ancien dans l'*Histoire Naturelle*, II, 65, ou encore sur l'*Ecclésiaste* I, 7.

Au demeurant, ses conversations et ses déplacements lui ont beaucoup appris. Homme de la plaine mancelle, Peletier a été frappé par l'abondance des eaux de source qui alimentent les bourgades, où elles arrivent canalisées dans des tuyaux :

> ...Savoye, sans cela,
> Auroit le moins de ce que le plus elle a.
> (p. 237).

L'eau est partout en Savoie. Mais, sans l'ingéniosité des hommes, le pays ne profiterait pas de cet avantage. Malheureux ceux qui n'ont pas ces sources ; en buvant l'eau des torrents glaciaires, ils deviennent goîtreux [42].

Peletier a été sensible à l'aspect dangereux et destructeur des cours d'eau. Il souligne, car les conditions diffèrent dans les pays montagneux et dans les plaines, que les rivières grossissent plus en été qu'en hiver, en raison de la fonte des neiges [43].

Il connaissait bien les Usses, parce qu'elles coupaient deux voies à grand trafic : la route de Genève à Chambéry par Saint-Julien et Rumilly passait soit par Sallenôves où l'on franchissait les Usses, soit par Chaumont et Frangy où l'on traversait encore la rivière. D'autre part, de Lyon à Genève, par le Rhône, on arrivait à Seyssel : c'était la route du sel, que l'on déchar-

---

(41) P. 228.

(42) P. 237. On sait que le goitre accompagné de crétinisme a été longtemps un fléau des basses vallées de Maurienne. On l'attribuait au manque d'iode des eaux des torrents. En réalité il est le résultat de facteurs divers : alimentation (choux, navets, colza), endogamie. Mais surtout il faut noter l'effet goitrigène de certaines eaux qui passent sur des roches sécrétant des produits antithyroïdiens. — A la sortie de Saint-Jean-de-Maurienne, vers Saint-Michel, il a existé longtemps une fontaine où buvaient les jeunes gens qui voulaient éviter la conscription. L'absorption prolongée de cette eau entraînait un goître temporaire. (Je remercie le docteur Pierre Truchet de m'avoir communiqué ce détail intéressant).

(43) P. 236.

geait pour le transporter à Genève, par route, en passant donc aussi par les Usses. Les documents d'archives citent de nombreux cas de noyades au passage de cette rivière réputée dangereuse.

L'écrivain note que les pluies abondantes gonflent la rivière et la transforment à l'improviste en un torrent dévastateur :

> Le cours errant des Usses, qui derive (44)
> Sable et caillous roulant, par fons et rive,
> Les passans naye (45) en son gué decevant (46)
> Que l'on passoit à l'aise un peu devant.

Il continue :

> Et le Torrent, à qui l'horreur bruitive (47)
> Avoit fait nom : mais la tourbe creintive,
> Pour l'appaiser, par un accord de tous,
> De Nant bruitif, l'a changé en Nant dous.
> (p. 236).

Selon Peletier, la dénomination de *torrent* est une onomatopée < prononcée avec deux *r* fortement roulés >. Par euphémisme, on a appelé le *Nant* qui gronde « nant doux ». Ce témoignage montre que *nant* est un appellatif pour désigner un torrent. On sait qu'il ne s'est conservé qu'en Savoie. Il existe aussi dans les toponymes : *Nant Borrant*, *Bon Nant*, dans la vallée des Contamines. *Bon Nant* est un euphémisme. Mais il n'existe pas en Savoie de « Nant doux » (48).

Tous ces textes ont une valeur documentaire intéressante. Il faut bien reconnaître qu'ils sont d'un didactisme un peu sec.

Il arrive toutefois à Peletier de se laisser aller au morceau de bravoure et de rechercher les effets. Il traduit ici, de manière vive, le désastre épouvantable que constitue la rupture d'un barrage de glace. L'eau retenue dans les flancs du glacier brise sa « bonde » et déferle avec furie :

> Mais qui dira les bruyantes ondées,
> Et les frayeurs de ces eaus débordées ?
> Lors que se romt le grand monceau glacé,
> Qui sert de bonde à l'estang amassé ?
> Dont la ravine (49) horrible et furieuse,
> Tout à coup faite victorieuse,
> Gete à l'envers ce boulvar remparé (50) :

---

(44) *Derive* : sort des rives. Voir Mougins, *op. cit.*, p. 586 sq.

(45) *Naye* : noie.

(46) *Décevant* : trompeur.

(47) *Bruitif* : retentissant. Mot inventé.

(48) Le Bonrieux — par euphémisme —, sous-affluent de l'Arc, est connu pour ses effets dévastateurs. Dans l'hiver 1439-1440, il faillit détruire la ville de Saint-Jean-de-Maurienne. (Voir A. Gros, *op. cit.*, T. II, ch. XVI) Le Bonrieux de Bozel eut une crue subite le 16 juillet 1904 : il produisit une terrible catastrophe. Enfin, comment passer sous silence — en dehors de toute considération linguistique — la tragique crue de l'Arc qui, en 1957, ravagea toute la Maurienne.

(49) *Ravine* : torrent dévastateur.

(50) *Boulvar remparé* : protection qui joue le rôle d'un rempart.

Et par l'ouvert qu'elle s'est préparé,
Sort en façon d'une Montagne ondeuse :
Et diroit-on, à l'issue hideuse,
Qu'alors alors (51) se doivent deplacer
Les Monz massifz, pour la laisser passer :
Quand les Rochers elle heurte et arrache
Et les roulans, en tel coin les attache,
Que parapres (52) on pense qu'en ces lieus
Ilz ont esté depuis les siecles vieus (53).
(p. 236-237).

Les lacs n'ont pas laissé l'auteur indifférent. Les uns sont dans les vallées, les autres en altitude. Les uns sont poissonneux, les autres non (54). Tel le lac du Mont-Cenis :

...Lac froid et sans poissons
(p. 272).

Le froid est tout un symbole. Il revient à plusieurs reprises sous la plume du savant. C'est le signe de la mort, le contraire de la chaleur, signe de la vie. Que l'on pense aux fourneaux des alchimistes. Nous avons vu que la chaleur neutralisait, à Aix, le venin froid des serpents. Mais les eaux des torrents restent froides,

Nuisans au corps, sans poissons, sans oiseaus
(p. 248).

Des lacs, Peletier a retenu ceux qui offraient des curiosités. Il y a, au bord du lac du Bourget, l'abbaye d'Hautecombe (55), nécropole des princes de Savoie, « déserte », c'est-à-dire écartée du monde (56), avec des murs « bien pris » d'autres en ruine (57). Mais là n'est pas ce qui captive le savant. « Par merveille » une eau dévale du roc, à gros bouillons, puis s'arrête, pour repartir par « tems alternatiz ». Ce prodige d'une fontaine intermittente mérite d'être comparé aux fameux courants de l'Euripe entre l'île d'Eubée et la Béotie !

---

(51) *Alors alors* : tout juste à ce moment. Calqué sur l'italien allora allora.

(52) *Parapres* : après.

(53) Il semble qu'au XIIIe siècle le Bonnant, affluent de gauche de l'Arve, et qui descend du Col du Bonhomme vers les Contamines, aurait ravagé le Val Montjoie et la plaine du Fayet. Il aurait été grossi par la débâcle d'une poche d'eau inter-glaciaire. On peut signaler d'autres crues dévastatrices dues à de grandes pluies le 14 septembre 1733, les 5 et 6 août 1825, le 19 juillet 1881, les 29 et 30 août 1882, jusqu'au 12 juillet 1892, où, vers deux heures du matin, la « bonde » qui fermait le petit glacier de Tête Rousse (3 133 m) sauta, livrant passage à une énorme poche d'eau. En 30 minutes, par le torrent de Bionnassay, puis le Bonnant, jusqu'à l'Arve et la plaine du Fayet, les dégâts provoqués furent immenses. On dénombra 175 cadavres et les dommages furent estimés à 1 276 521 francs. (Voir Mougins, *op. cit.*, p. 372-375).

(54) P. 230.

(55) P. 234.

(56) A l'époque, l'effectif d'Hautecombe dépassait une vingtaine de moines : 28 en 1585, 26 en 1586.

(57) Les murs en ruine sont ceux du château de Savoie, bâti par Aymon le Pacifique au Nord de la Chapelle de Savoie qu'il érigea dans l'église : une construction de 48 m de long sur environ 20 m de large, à trois niveaux. Mal entretenu par les successeurs du comte Aymon qui se plaisaient moins à Hautecombe, le logis de Savoie tomba en ruine. Il reste dans le lac d'impressionnants blocs de maçonnerie démantelés. Au XVIIIe siècle, les ruines furent reprises dans la construction de la ferme actuelle qui date de 1742-43. (Ces précieux renseignements sont dus à l'obligeance de Dom Romain Clair, O.S.B., que je remercie vivement).

Le lac de Chevelu est cité parce qu'il y flotte une « islette mouvante » [58]. Celui de Roselend en raison de vapeurs qui déclancheraient dans le voisinage de soudaines tempêtes [59] ; mais Peletier demeure sceptique.

Il reste que le mieux partagé des lacs est celui du Bourget. Il est cité pour ses truites et ses lavarets. Ses oiseaux également. D'un trait rapide, mais sûr, le poète distingue la ligne de vol de l'arlette « au corps plumeux et maigre » [60], du cormoran, du héron aux cris aigres.

Cependant, la sécheresse du croquis, jointe à la seule évocation du rôle de l'abbaye comme

> ...fameuse tombe
> Des Ducs defuns, deserte Hautecombe,
> (p. 234).

donnerait au paysage une tonalité froide, et même un peu lugubre, sans la fontaine des merveilles qui remplit d'aise et d'étonnement l'esprit du savant. Au demeurant, la poésie des lacs est réservée à d'autres temps [61].

*
* *

Après les « courantes Eaus » qui dévalent des monts, après les sources qui jaillissent sur les hautes montagnes comme dans les vallées [62], après les lacs, voici l'univers de la montagne minérale et glaciaire.

Peletier dramatise volontiers ses évocations. Hauts sommets, altitude moyenne ? Peu importe. Quand on passe au pied des monts, on craint sans cesse qu'ils ne s'écroulent :

> Puis regardant par ces Montagnes grosses
> Les Rocz pendans, les voûtes et les fosses,
> Où vous creignez, quand vous passez aupres,
> Les grands cartiers qui à tomber son pretz,
> On peut juger que tant de places vides,
> De se remplir selon nature avides,
> Rendront enfin ces monceaus atterrez : [63]
> Où les fors Vens là-dedans enserrez,
> Faisans trembler la masse terrienne
> (Eprouvé l'as nagueres, Maurienne,
> Et toi, Moutier, tant de fois l'as senti)

---

(58) P. 234.

(59) P. 241.

(60) P. 234. *Arlette* : le harle piette, blanc et noir.

(61) P. et S. Duparc, *op. cit.*, p. 18, observent : « Le lac et les montagnes d'Annecy n'ont pas encore trouvé leur poète, dont le nom ne se puisse plus séparer de ces rives pourtant si charmantes ».

(62) P. 235.

(63) Feront, à la fin, s'écrouler ces masses, à terre.

Applaniront le fais appesanti. (64)
Et de Mians les abis (65) en font preuve,
Par le debriz, qui ça et là se treuve :
Quand du Rocher la grand'cime partit
Et tant de Bours en abîme abbatit.
(pp. 242-243).

Peletier accompagne ses observations par des explications : l'horreur que la nature a du vide, les tremblements de terre qui proviennent des vents emprisonnés dans la masse rocheuse. C'est la démarche du savant, avec les connaissances de l'époque. Il donne ensuite des exemples. Malheureusement ses références sont vagues. De quelles secousses s'agit-il pour la Maurienne et la Tarentaise ? On est beaucoup mieux renseigné pour ce qui concerne l'éboulement de la face Nord-Est du Granier, au Sud de Chambéry, en 1248. C'est un des grands cataclysmes survenus dans les Alpes au cours de la période historique. Il réduisit pour longtemps en désert chaotique le secteur ravagé. Six ou sept paroisses furent anéanties. Il y eut entre quatre et cinq mille disparus. Un sanctuaire de la Vierge qui avait été épargné devint un lieu de pélerinage encore bien connu. Peletier n'en parle pas. D'autre part, il attribue la catastrophe à un séisme. Rien n'est moins sûr.

Les avalanches et les glaciers donnent lieu à des évocations effrayantes.

Peletier n'est pas le premier à parler des avalanches. Silius Italicus en montre les effets terribles au Livre II des *Punica* :

...altoque e cumine praeceps (nix)
Humenti turmas operit delapsa ruina (66)

Coolidge (67) cite plusieurs textes du Moyen-Age qui évoquent des avalanches dans les Alpes. Mais surtout Peletier n'ignorait

---

(64) Il s'agit ici de tremblements de terre. On sait qu'il y eut des secousses en Savoie et en Piémont en 1542. D'autres sont attestées en Suisse dans tout le cours des XIVe, XVe et XVIe siècles. Il est probable qu'elles ont été plus ou moins ressenties en Savoie.

Selon l'abbé Hudry, que je remercie de son information, il est clair qu'à Moûtiers c'est surtout l'Isère qui est à l'origine des dévastations, beaucoup plus que les secousses telluriques. Deux à trois fois par siècle les crues de la rivière ont été catastrophiques pour la vallée, en Tarentaise, et en particulier pour Moûtiers.

Sur les séismes en Savoie, consulter le *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie*, par Mgr Alexis Billiet, in Mémoires de l'Académie Royale de Savoie, seconde série, T. I, pp. 245 à 282.

(65) L'éboulement se trouve près de l'ancienne frontière entre la France (Dauphiné) et les Etats de Savoie. Un procès-verbal « sur le faict des limites du Dauphiné et Savoye entre Bellecombe et les Marches » porte la phrase suivante : « ...des lettres de dont (don) de Humbert de l'an 1337 du 25 novembre par lequel il leur donne (aux Jacobins) toute la pesche de tous les lacz qu'il ha ez habiz... » (Myans, 26 août 1576, Archives de la Savoie, section B 5464). L'orthographe *habiz* est curieuse. On lit un peu plus loin : « es lacz situez ez habictz... ». Visiblement, l'étymologie latine, *abyssus*, abîme, a échappé au rédacteur. La graphie prouve du moins que le mot était confondu avec *habit* ou *habitus*, et que donc il devait se prononcer comme il l'est encore en patois *abi*. Le français l'a transposé en Abymes. Le vin des Abymes est connu. (Texte d'archive communiqué par le général Deblache que je remercie de son obligeance). Sur le cataclysme du Granier, et Myans, consulter l'excellent travail de A. Pachoud : *Notre-Dame de Myans*, Coll. Trésors de Savoie, Maison des Missionnaires, Myans, 1983.

(66) La neige, se précipitant d'en haut en masse humide, couvre dans sa chute des bataillons entiers.

(67) W.A. Coolidge. *Josias Simler et les origines de l'Alpinisme jusqu'en 1600*, Grenoble, Allier Frères, 1904.

sûrement pas les topographes helvétiques comme Sébastien Münster [68] ou Jean Stumpf [69]. Le bruit qui peut mettre en mouvement une masse de neige, la boule qui roule sur la pente, le fracas de l'avalanche et naturellement les dégâts qu'elle provoque se trouvent chez l'un ou l'autre [70]. Mais, à la sobriété des topographes, le poète substitue des amplifications destinées à traduire toute la puissance et toute l'horreur de la masse dévastatrice :

...convient que les passans avisent
De marcher coy, et qu'entre eus ne devisent,...
Ainsi s'en vient la masse à la renverse,
Qui son lourd fais tout aval bouleverse :
Non qu'au partir ell'ait si grand'durté,
Mais en roulant de son pois aheurté,
Amasse en rond toujours Neige recente,
Si tost, si fort, de si longue descente,
Que du fracaz qu'elle va par l'air donnant,
De loin cuidez ouïr le Ciel tonnant,
Ou ce qui semble à la celeste foudre,
L'horrible son de la machine à poudre :
Cete Lavanche [71] au choir se vient ouvrir
Au heurt des rocz, et tout le val couvrir...
(p. 239).

L'allure littéraire des vers ne saurait faire oublier la qualité scientifique du texte. On peut contester l'action des ondes sonores sur le déclenchement des avalanches [72]. Mais fort juste est l'évocation du fracas : de loin on croit entendre un coup de tonnerre très sec. On pourrait penser que l'image de la boule et la remontée de l'avalanche sur la pente opposée relèvent de l'imaginaire du poète. Il n'en est rien. Les spécialistes distinguent deux sortes d'avalanches [73] : celle de neige humide et lourde qui glisse le long de la pente et celle qui est faite de neige poudreuse. Celle-ci est plus spectaculaire. C'est elle que décrit Peletier. Elle affecte la forme d'un nuage qui peut atteindre 100 m de haut : l'écrivain dit une *boule*. Le nuage en a les apparences, vu de loin [74]. D'autre part, l'auteur ne manie pas l'hyperbole lorsqu'il fait gravir à l'avalanche le versant d'en face :

---

(68) *Cosmographia*. Hébraïsant, de Bâle, Münster écrivit son livre en allemand en 1544 avant de le rédiger en latin en 1550.

(69) *Chronica* (1548). Stumpf est un théologien de Zürich. Sa Chronique est une description et une histoire de la Suisse.

(70) Voir Coolidge, *op. cit.*, p. CLXVIII, CLXX et CLXXIII. Une phrase suffit à Münster pour traduire la forme de l'avalanche et les ruines qu'elle entraîne : « Villa quaedam Ulrichen nomine, cujus habitatores hyemali tempore in magno sunt periculo propter *globos et moles nivium, quae desuper ex praecipitiis montium devolvuntur et ad domos usque labuntur et interdum demoliuntur* » (CLXVIII). Et Stumpf : A l'instant où une avalanche commence à descendre, un bruit comme *un coup de tonnerre* ou comme un tremblement de terre se fait entendre, même à une grande distance (CLXVIII). Traduit par Coolidge, de la Chronique en allemand.

(71) C'est un terme franco-provençal, de la famille de *labor*, glisser. Le latin médiéval utilise la forme *labina*. Mais à côté on a une forme à suffixe-*inca* - *anca*, comme dans *lavanche*. *Lavancher*, *lavanche* sont des toponymes savoyards.

(72) Des avions supersoniques peuvent faire partir une avalanche. L'expérience en a été faite par le centre de recherche sur la neige et les avalanches à Conflans-Albertville. Mais il s'agit d'un cas particulier. Le silence de rigueur dans les couloirs avalancheux ressortirait plutôt à la mythologie montagnarde. Communiqué par M. Claude Lovie, directeur du CERNA, que je remercie de sa complaisance.

(73) Il y a une étude détaillée de l'avalanche dans Josias Simler *Commentarius de Alpinus*, ch. XIV, paru en 1574, à Zurich. Voir Coolidge, *op. cit.*, p. 223 sq.

(74) Münster parle aussi de boule. Voir note 70 ci-dessus.

Ce fais (75) massif venu aval, remonte
Contre le Mont opposite estendu (76),
N'a lon (77) pas vu cete boule massive
Se rebondir d'une force excessive
Vers l'autre Mont ?...
(ibid.).

En janvier 1981, l'avalanche dite de Belleplace qui venait de la Dent Parrachée à 3 450 m, est arrivée à 1 300 m pour remonter à 1 900 m et redescendre légèrement sur le flanc d'une autre vallée.

Pour rendre le lecteur sensible à l'horreur des glaciers, l'écrivain multiplie les mots expressifs et les figures (accumulations, allitérations, hyperboles, périphrases, comparaisons) :

Une autre assiete etreinte de gelée,
Ceus du païs Glacier l'ont appelée, (78)
Detroit horrible, en long et parfondeur
Tout endurci d'eternelle froideur...
Je ne croi pas que les Hiperborées
Soint transpercez de plus aspres Borées (79)...
Mais en ce lieu, dont l'horreur glaciale
Va depitant l'ardeur solstitiale,
N'y a rondeur, ny forme d'orizon :
Le jour y est comme en une prison :
Et si n'y a en l'etroite contrée,
De tous les Vens, que pour la bise entrée,
Au long des Rocz, desquelz le haut sommet
Luire entredeus au Soleil ne permet
(p. 248).

On le voit, le glacier est situé dans un *detroit*, un défilé. C'est un glacier de col. Peletier dit plus loin qu'on franchit ce chemin *perilleus et glissant* (p. 249) avec des *crampons acerez*. Ailleurs, il cite encore *les detroitz pleins de neigeuses glaces* (p. 254), et pas d'autres glaciers. C'est qu'à l'époque on ne pratiquait pas l'alpinisme au sens moderne du terme. Une seule cime avait été gravie : La Rochemelon (3 537 m) que Peletier, nous l'avons vu, cite avec quelques autres sommets (80). Quant à se hasarder dans la grande montagne de glace ou de rochers, l'idée n'en venait pas, sauf peut-être à quelques téméraires dont nous n'avons aucun témoignage. En revanche, on connaissait, en Tarentaise et en Maurienne, le Col de Rhèmes (3 101 m), de la Galise (2 998 m), du Carro (3 131 m), de l'Autaret (3 070 m), ces deux derniers en haute Maurienne, dans la direction de Ceresole-Reale et

---

(75) *Fais* : faix, charge.

(76) *Opposite estendu* : qui s'étend en face.

(77) *N'a lon* est fréquent au XVIe siècle. Aujourd'hui « n'a-t-on ».

(78) Peletier note la valeur dialectale du mot *avalanche*.

(79) *Les Hiperborées* : les pays du Septentrion. *Borée* : le vent du Nord ; pluriel poétique.

(80) La Rochemelon, que Peletier écrit Rochemolon, p. 241, fut gravie en 1358 par Bonifacio Rotario, d'Asti. Il y monta à partir de Suse. Voir Coolidge *op. cit.*, p. XXXII et LVI.

(81) L'affreus hiver habite seul ces montagnes et il y garde éternellement son siège... Toutes les tempêtes et les vents ont fixé leur demeure dans les royaumes en fureur des Alpes.

d'Usseglio. Peletier est donc bien informé. Mais le paysage qu'il décrit est très littéraire. Le poète cède au lieu commun de la terreur inspirée depuis longtemps par les sommets glacés :

> Sola jugis habitat diris, sedesque tuetur
> Perpetuas deformis hiems...
> Jam cuncti flatus ventique furentia regna
> Alpina posuere domo... (81)
> (*Punica*, Livre III).

Le récit du passage des Alpes par Hannibal était connu, comme les descriptions terrifiantes de Silius Italicus. On peut même dire que l'écrivain en rajoute. Cette masse figée, encaissée entre les rocs, sorte de prison obscure, est sinistre. C'est du moins le mérite de Peletier d'avoir risqué la description en vers d'un col de haute altitude, ce qui est exceptionnel à l'époque. Les mentions de cols de glaciers sont anciennes, mais elles relèvent de sources documentaires dont certaines remontent au IIIe siècle après J.-C., comme pour le col de Saint-Théodule (3 299 m) faisant communiquer Zermatt avec le Val Tournanche (82). D'autres témoignages plus tardifs sont ceux de Gilles Tschudi et des topographes suisses déjà cités (83).

Peletier ne s'en tient pas au seul cliché de l'horreur. L'eau ruisselle sous le glacier. Elle creuse des grottes de glace dont le sol est tapissé d'une herbe toujours verte, où pâture le bouquetin :

> Mesme les creus, qu'ell'a au large ouvers,
> Sont de verdeur, tous tems de l'an, couvers :
> Le Bouquetin, souz cete large voute,
> Gros et cornu, l'herbe pâture et broute.
> (p. 249).

L'observation est à la fois juste et fantaisiste. Juste, car il n'est pas rare de voir qu'un glacier en crue, à front convexe, soit creusé en forme de grotte — ou portail dans la langue des géographes —, à la partie terminale. Ainsi, en Maurienne de nos jours, les glaciers de Méan-Martin, de l'Arpon, ou le glacier inférieur des sources de l'Arc. Mais l'herbe ne saurait pousser dans ces grottes. On la trouve loin au-dessous du portail. Quoi qu'il en soit, le paysage se fait plus avenant. Mais la poésie n'y gagne rien. Le passage se termine sur des vers aussi prosaïques qu'utilitaires : le sang du bouquetin

> ...est celui entamant
> La pierre aus reins, et le dur diamant.
> *(ibid.)*.

---

(82) Voir Coolidge p. LXII.

(83) Gilles Tschudi, de Glarus, humaniste et homme d'Etat catholique, ami de Zwingle. Il publia à Bâle, en 1538, son *De Alpina Rhoetia*, traité topographique. Il avait passé le Col Théodule à 3 332 m, en 1528. C'est une exception pour un homme qui n'était ni montagnard, ni soldat, ni marchand. Coolidge, *op. cit.*, p. CLIX.

Dans la suite, Peletier sort également des sentiers de la tradition littéraire. Il savait que les cols de glaciers étaient fréquentés par les marchands, parfois au péril de leur vie [84] :

Que voulez-vous ? La trop active envie
De trafiquer, ne respecte sa vie.
(ibid.).

« l'humaine audace » est victorieuse de « l'abimeuse fendace », les crevasses de l'abîme. Avec des « crampons acerez », on franchit

Ce dur chemin perilleux et glissant
(ibid.).

Ainsi le paysage devient moins effrayant. La haute montagne n'est pas seulement une masse terrifiante, figée dans le froid de la mort. L'homme y domine ses peurs, ou du moins sa témérité la rend accessible.

Peletier, d'autre part, s'est intéressé aux villages de très haute altitude, où la montagne est quelque peu apprivoisée. Tels sont Bessans (1 742 m) et Bonneval (1 835 m), que l'auteur cite nommément : il ne s'agit pas de lieux indéterminés. Deux images suffisent à l'écrivain pour traduire ce qui a pu être une vision directe : l'emprisonnement par la neige, dans un logement enfumé. Un espace fermé, comme dans un « puis ». Cette dernière observation est exacte, encore actuelle. La structure imposée par l'altitude est celle des ruelles étroites, avares de lumière, qui obligent à lever la tête pour voir le ciel.

Le décor est contrasté : le printemps est une libération. La lumière resplendit et fait ressortir le teint bazané des montagnards. Le paysage s'anime et prend une allure heureuse. Les travaux reprennent. L'agriculteur est payé de son labeur, par de beaux sous neufs. Le tableau est brossé avec rapidité. Il ne manque pas de vérité :

Puis quand ce vient que les Jumeaus rapportent
Le beau Soleil, de leur fumiere [84bis] ilz sortent,
Pour voir le Ciel, qu'ils n'avoint veu depuis
Quatre ou cinq mois, sinon du fons d'un puis.
Vous les voirriez la face bazanée,
Mener beufz gras et moutons d'une année
Vendre au marché, chëvreaus, fourmages, euz,
Et rapporter de beaus testons [85] tous neuz.
(p. 248).

---

(84) Voir Coolidge, p. CLXXIII, la traduction d'un texte de Stumpf, concernant les chemins qui traversent les glaciers.
Münster avait visité le glacier du Rhône en 1546. Voici ce qu'il en dit : « Anno Christi 1546, quarta Augusti, quando trajeci cum equo Furcam montem, veni ad immensam molem glaciei... ; offerebat intuentibus horrendum spectaculum. Dissilierat portio una et altera a corpore totius molis, magnitudine domus, quod horrorem magis augebat. Procedebat et aqua canens, quae secum multas glaciei particulas rapiebat, ut sine periculo equus illam transvadare non posset. Coolidge, *op. cit.*, p. CLXX. Voir aussi J. Grand-Carteret, *La Montagne à travers les âges*, T. I, p. 201.

(84 bis) *Fumiere* : fumée. Ici lieux enfumés.

(85) *Testons* : Monnaie d'argent, gravée avec la tête du souverain. *Neuz* : orthographe phonétique du pluriel de *neuf*.

Sans être aussi élevés que Bonneval ou Bessans, d'autres villages se situent dans des « lieus perduz », qui d'en bas « donnent horreur aus yeux » [86]. Et pourtant ce sont des « lieus d'habitation » [86].

Peletier a fort bien observé les lignes étagées des localités qui peuplent le flanc des monts à des altitudes considérables. Cette « merveille » stupéfie l'écrivain. Et il rend hommage à une population qui peine dans des lieux pleins d'âpreté et de rudes difficultés, mais qui est satisfaite de son sort. C'est une autre forme de réconciliation avec la montagne affreuse :

> Si avez vous au haut et au milieu
> Vilages meintz, bastiz de lieu en lieu.
> Cete hauteur, en partour suspendue
> Fait le païs de plus grand'estendue :
> Aussi est-il plus peuplé et garni,
> Que s'il etoit en campagne applani...
> Merveille grand', ces lieus tout pleins d'aspresse
> Et de travail, ont toutesfois la presse
> De ceus qui sont l'an tout entier contens,
> Pourveu qu'il viene un seul quart de bon tems [87].
>
> (p. 247).

La notule scientifique est liée étroitement au dessin du paysage. Elle est confirmée par tous les documents d'archives : la montagne est plus peuplée que la vallée au XVIe siècle. Les habitants y ont une certaine aisance économique.

*
* *

Ainsi la montagne, même sous ses aspects les plus redoutables ou les plus pénibles, n'est pas un lieu totalement inaccessible ou hostile. Et même, bien loin d'enserrer l'homme ou de l'écraser, elle lui donne le sentiment de la liberté :

> Lieus detournez, hauteurs precipiteuses,
> Froid païsage, et voies raboteuses,
> Là où quand plus l'œil se trouve arresté,
> Plus a d'espace, et plus de liberté.
>
> (p. 252).

Fuyant la guerre civile, Peletier cherche aussi un remède à son anxiété. La solitude lui donne l'impression de l'espace et de la liberté. Ses accents ont une note sensible, qui annonce Rousseau [88]. Mais ne voyons pas là d'effusions romantiques. La Nature n'est ni une amante, ni une confidente. Le poète ne lui demande que d'élargir son intelligence à la connaissance du monde :

---

(86) P. 247.

(87) *Aspresse* : âpreté. *Travail* : souffrance, fatigue. *Presse* : foule. *Un seul quart de bon temps* : Peletier use de l'hyperbole, la mauvaise saison ne dure pas neuf mois.

(88) Voir P. Guichonnet, *op. cit.*, p. 192-193.

Entretien moi de ton mieus, et ton plus...,
Elargi moi, et donne pour reprendre.
(p. 253).

Ne concluons pas trop vite non plus que le poète a fréquenté le « froid païsage » des glaciers. Il y a des « hauteurs précipiteuses » fort bas. Jean-Jacques se faisait peur dans les gorges de Chailles à 410 m. Ce qui est sûr, toutefois, c'est la sympathie très vive que Peletier a éprouvée pour la montagne moyenne. Elle offre un paysage plus accueillant de vallées, de sommets faciles, tel que le décrivent les savants suisses lorsqu'ils nous rapportent les excursions qu'ils firent dans leurs montagnes.

Jean Fabricius monta au Calanda (2 808 m) en 1559 ; Benoît Martin au Stockorn (2 192 m) en 1557 ou 1558 ; Gesner en 1555, sur la cime la plus occidentale du Pilate, le Gnepfstein (1 920 m) [89]. Ils herborisent ; ils jouissent des plaisirs d'un air salubre ; ils aiment la variété du paysage [90], l'ombre et les ruisseaux. Ils ne contemplent pas les pics enneigés qui sont d'un autre monde [91]. Pour eux, les Alpes sont la région inférieure à la région des neiges et l'alpinisme se cantonne à la montagne herbue, la montagne moyenne.

Près d'Annecy, sur la montagne de Veyrier, que Peletier appelle « Veiri », selon la forme locale, se trouve la grotte du Chapeau. Il la décrit avec une grande précision. Il nous dit qu'il y est monté, non sans peine. Il a assez bien traduit, par le choix des mots, le rythme et les sons, les efforts qu'il a dû déployer, en « s'arrapant aux rinceaus », c'est-à-dire en s'accrochant aux branches :

Par le dehors, on monte en cete voûte,
Dont le gravir une grand'peine coûte,
Haut, âpre et droit, si bien le fait comter
Cil qui a eu la peine d'i monter :
Où peu à peu jusqu'au haut on eschape,
Par les rinceaus souples, où l'on s'arrape.
(p. 264).

Mais ce n'est pas la vue sur le lac d'Annecy qui séduit l' « alpiniste » : c'est l'eau de la grotte. On l'utilise pour soigner les bêtes « refroidies » ou les bœufs qui se sont cassés ou « déloyé » un os. Il est intéressant de souligner cette forme « deloyé » qui est savoyarde. Le français disait *déloé* ou *déloué*.

D'après le contexte, il est presque certain que Peletier a gravi les pentes du Môle (1 869 m) et de la Sous-Dine (2 004 m) [92].

---

(89) Coolidge, *op. cit.*, p. XLI.

(90) « Itaque omnium elementorum naturaeque varietatis admiratio summa continetur montibus », C. Gesner, lettre à J. Vogel, ou Avienus, Coolidge, *op. cit.*, p. VI. Voir aussi p. * 223 à * 247, les comptes rendus que font Marti et Fabricius de leur excursion. Marti était professeur de grec et d'hébreu à Berne, et Fabricius, pasteur de l'église de Coire.

(91) « Certe altitudo montium editiorum jam inferiorem sortem superasse videtur, nostrasque tempestates effugisse, tanquam in alio mundo sita ». *Ibid.*, p. VI.

(92) Voir n. 37.

La vue porte sur les grandes Alpes. Pas plus que les Suisses, il n'évoque le panorama. Mais, comme eux, il est sensible à la « rarité » de ces sommets, c'est-à-dire à leur caractère exceptionnel. Ce qui le réjouit au Môle, c'est l'abondance de la flore, le « clair bruit » d'une fontaine qui désaltère ceux qui sont las « du long monter » et surtout « l'odeur des fleurs epanouyes » qui

Rend du cerveau les forces rejouyes
(p. 296).

soit qu'elle s'exhale de toutes les fleurs, soit qu'on les respire à part.

Quant à dire quel sommet surpasse l'autre on ne le peut. Ils n'ont pas le même nombre de beautés. Mais ils ont chacun leur originalité :

Et qui voudra des Mons voir l'outrepasse (93),
Par ces deux-là, lui conviendra qu'il passe.
Dedans les deus, mesme nombre ne vient :
Mais à chacun sa rarité convient :
Quand le premier vous aurez vu à l'aise,
Force sera que l'autre autant vous plaise.
(p. 296-297).

L'expression est un peu raboteuse. Mais le texte est tout à fait significatif. Peletier, n'en doutons pas, a réellement apprécié la montagne, accessible, humaine et faite pour plaire « aus espriz admirant la Nature. »

Ce type de montagne est caractéristique des Préalpes. La vallée y a son importance ; elle fait partie du paysage, même si elle est à une faible altitude. Le Val de Saint-Jean-de-Maurienne n'est pas dans les Préalpes. Toutefois, le paysage en est préalpin. Peletier, qui y avait séjourné, l'a décrit avec une certaine complaisance ; et il évoque avec bonheur l'éclat et le mouvement de la lumière. Ce Val est ensoleillé. En été, le soleil se lève de bonne heure sur les monts qui lui font face. Ces monts sont « à l'ouvert » : il n'y a pas d'obstacles pour intercepter les rayons solaires, qui inondent brusquement tout le versant Est, du haut en bas :

Soudein au fons la splendeur du <soleil> s'en rabat
(p. 255).

Les lignes du paysage sont esquissées :

Allant autour la Montagne pendante,
Vous y voiez la campagne abondante.
(p. 255).

Le val offre des cultures variées favorisées par l'ensoleillement :

(93) *L'outrepasse* : le plus parfait.

Meintz ornemens font le lieu digne et noble (94)
Prez, chams, vergers, et liquoreus vignoble
Enrayonné par l'entredeus du Val (95)
D'un clair soleil...
(p. 254).

Que la beauté du paysage soit liée à sa fertilité, c'est une notion banale. Peletier est plutôt sensible à la dignité et à la noblesse du lieu. Ces traits ne proviennent pas de la montagne elle-même, mais bien des *ornements* qui la parent, c'est-à-dire des cultures. Et sans doute le plaisir de l'auteur est-il à la mesure de sa surprise : les monts sont fertiles.

Sur les hauteurs, de « savoureus herbiz » (96) où s'engraissent bœufs, chèvres et brebis. Peletier ne fait aucune allusion, ni ici, ni dans la description de Bessans ou de Bonneval, aux ânes, aux mulets ou aux chevaux. C'est que, bêtes de bâts ou de traits, ils ne sont pas à l'engrais dans les prés.

Dans la vallée *pleine*, c'est-à-dire plane (97), les prés irrigués se fauchent trois fois par an. Peletier souligne la présence de nombreux ruisselets. Il énumère les produits locaux dont certains, comme les artichauts ou le melon, meilleur que celui de Gênes, peuvent surprendre, mais qui sont dûs à un microclimat. Quant à la culture du safran, soulignée par l'auteur, elle était très répandue en Maurienne au XVIe siècle (98).

Cependant, le paysage tourne un peu au cliché. Peletier se souvient sans doute que les artichauts, les melons et la salade sont des éléments du paysage ronsardien, qui n'est pas un paysage de montagne : il est vrai qu'en les retrouvant en Maurienne, il devait en être plus admiratif. Moins original est le « clair bruit » des ruisselets, identique au « clair bruit » de la fontaine du Môle, ou la « prune violette », la « pomme dousse », la « guigne mollette », les « herbes tendrettes », la « salade aigrette », avec une suite d'épithètes de nature quasi obligatoire dans la poésie descriptive.

L'écrivain finit par céder à l'amplification purement littéraire... Les cultures du Val de Saint-Jean lui font songer au jardinage. Il en vante les plaisirs et l'utilité et « s'ebatroit volontiers en ce joyeus suget »... Il cède un moment à ce charme, par prétérition, renvoyant pour abréger aux traités contemporains qui « se sont renduz vulgueres » (99).

---

(94) Celui du Rocheray a été célébré dans la langue locale par le poète Nicolas Martin. Voir n. 30.

(95) *Enrayonné* n'est pas dans les dictionnaires. Comprendre que le soleil inonde le val de ses rayons d'un côté à l'autre.

(96) *Herbiz* : herbages.

(97) L'imprimeur écrit constamment *ein* pour ain. Ici il ne peut s'agir que de l'adjectif *plain, plaine*, au sens de *plane* ou *plat*. Voir p. 244 : Ainsi les Mons par tems deviendront *pleins* / La terre, mer : et les lieus vides, pleins.

(98) Voir Abbé Truchet, *Saint-Jean de Maurienne au XVIe siècle*, in Mémoires de l'Académie... de Savoie, 4e série, T. Ier, p. 21-22.

(99) P. 257. Voir F. Joukowsky, *Paysages de la Renaissance*, Paris, P.U.F., p. 15 à 24.

Plus intéressantes sont les réflexions sur l'art et la Nature qui sont alors suggérées à l'auteur. Le paysage de montagne fait toujours une large place à la *structure naïve*, c'est-à-dire naturelle :

> Je chante ici la naïve structure
> Des Mons ornez de moyenne culture.
> (p. 257).

Peletier l'a finement observé : le jardin qu'on appellera « à la française », s'intègrerait mal au paysage :

> Mais en ces lieux il faut avoir respect,
> Que l'art trop grand à Nature est suspect.
> *(ibid.)*.

Et de fait une telle conception n'a jamais prévalu dans l'organisation du paysage savoyard, où d'autre part le château ou la maison de maître n'est pas séparé des bâtiments d'exploitation, afin que l'art ne supplante pas la nature.

Même cultivé, le terroir a pour toile de fond la nature naturelle. La Savoie n'est ni la Touraine, ni l'Ile-de-France. Rousseau, plus tard, fera l'éloge des jardins « à l'anglaise ». Peletier avait compris cette esthétique.

*
* *

A travers la description du Val de Saint-Jean-de-Maurienne, Peletier a évoqué la campagne cultivée de type préalpin. Il signale ailleurs les vignes de la Combe de Savoie, au-dessus de « l'Arcluse » :

> Là sont Coutaux (100) de vignes continues
> (p. 269).

Une fois, sans localisation précise, il fait allusion aux *bleds*, c'est-à-dire aux céréales qui poussent même en altitude et verdissent au printemps après avoir été recouvertes de neige. Les couleurs sont rares dans les vers du poète. Ne laissons pas échapper cette opposition entre le blanc et le vert :

> Vous y avez bleds et herbages vers,
> Qui ont esté souz la blancheur couvers.
> (p. 235).

C'est toutefois dans la vallée que la terre est largement cultivée. Or ce n'est pas là que se porte de préférence la curiosité de l'auteur. C'est vers les monts et les montagnards.

---

(100) *Couteaux* : coteaux.

Le « montagnier » [101] est chasseur, car le gibier abonde. Le sanglier, le loup-cervier, le « chat rousseau » ou chat sauvage, la gelinotte, ne sont pas particuliers à la Savoie, comme l'ours, le chamois, le lièvre et la perdrix « albine » ou blanche, dont le nom est savoyard [102].

Et Peletier consacre une description d'autant plus gracieuse qu'elle est inventée, à l'activité de la marmotte, qu'il appelle « marmoteine ». C'était d'ailleurs son nom courant à l'époque, la marmotte désignant une guenon [103].

L'écrivain évoque avec précision l'inalpage, car le montagnard est d'abord un berger. Il demeure tout l'été près de son troupeau, sans « retourner aval ». Il tire trois profits du bétail : la « crémeuse graisse », le beurre, le fromage dont la qualité varie avec celle de l'herbe, enfin le sérac, que Peletier nomme aussi de son nom local, le « serat » :

> Mais le tiers gaing, qu'en Savoye ilz en tirent,
> Est le Serat, que du Latin ilz dirent [104]

et dont il expose avec clarté la fabrication, utilisant à nouveau un mot du pays, l' « aisi », la présure :

> Ilz font tramper la racine d'Ortie
> En la liqueur du fourmage sortie,
> Qu'on dit lait clair, dont leur Aisi se fait,
> Nom du latin, acide, contrefait. [105]
> Puis au chaudron, où boult d'autre lait maigre
> Avec lait franc [106], ilz getent de cet aigre
> Ce qu'il en faut. Ces trois mistionnez, [107]
> Font le Serat, bien proportionnez.
> (p. 260).

Mais ce fromage n'est pas de première qualité. Il est « de grosse sustance » et

> Des povres gens ordinaire pitance.
> (p. 261).

Cependant, Peletier, suivant le même mouvement qui plus haut lui avait fait ébaucher la description d'un jardin, continue par un combat épique entre deux taureaux qui veillent sur les génisses, et un ours qui les attaque. Manière de rehausser le ton du livre, et de ne pas être en reste par rapport à ses contemporains comme Ronsard ou Jodelle [108].

---

(101) *Montagner* : montagnard.

(102) Voir H. Naïs, *Les animaux dans la poésie française de la Renaissance*, p. 227 et 282. H. Naïs remarque que les poètes contemporains de Peletier ne recherchent pas « une faune systématiquement locale et les termes dialectaux... se révèlent à peu près toujours... désigner des animaux connus dans toute la France ». Au contraire l'auteur de *La Savoye* « fait une sorte de monographie de zoologie régionale ». Et il utilise éventuellement le mot local.

(103) P. 259. Voir *id., ibid.*, p. 241-242.

(104) Latin populaire *seraceum*, allongement de serum.

(105) Comprendre : nom imité (*contrefait*) du mot latin qui signifie acide, *acidus*.

(106) *Franc* : complet.

(107) *Mistionnez* : mélangés.

(108) Voir H. Naïs, *op. cit.*, p. 506 à 514.

Les Préalpes sont aussi le domaine de la forêt. Ne cherchons pas chez Peletier les accents émus de Ronsard lorsqu'il peuple la forêt de Gastine de Nymphes qui vivent sous l'écorce des arbres [109], et déplore les coups meurtriers du bûcheron. Le Manceau est d'un utilitarisme un peu prosaïque. Ni l'ensemble de la forêt, ni le port de l'arbre, ne sollicitent son imagination :

Disons ici les Arbres, que Nature
Produit es [110] Mons d'eminente stature,
Droitz, odorans, larmoyeus [111], et gommez.
Telz sont les Pins, beauz, rameus, [112] et pommez,
Et les Sapins, les Melezes, et Peces, [113]
D'usage grand, tous selon leurs especes...
(p. 263).

Les « peces » ou pesses sont les épicéas. Le terme est local. Mais il était connu ailleurs. Il est utilisé par Amyot. Plus loin, pour désigner le bouleau, Peletier emploie la forme de son pays : « boulet » orthographié ici « bouley ». Avec les conifères, ils sont les seuls à être cités. Les conifères sont, en effet, typiques en altitude. Mais ce qui a surtout guidé l'auteur, c'est l'usage qu'on fait des arbres. Le sapin produit de la « gomme » ou résine, l'épicéa la poix pour les torches. Le mélèze, excellent bois de charpente, distille aussi une liqueur claire, le « bijon », résine qui fournit la « termentine » [114] ou térébenthine de Venise. Les Vénitiens achètent ce bijon, le transforment et le revendent aux Savoyards comme si c'était un produit du Levant...

Mais l'homme est bien d'ignorante pratique,
Qui va chercher la mer Adriatique
Pour en r'avoir ce qui a esté sien,
Le rachetant de sa peine et son bien.
Ce qui est deu, par un droit legitime,
Aus Mons d'ici, la Vile maritime
En prend l'honneur : et pour tel le revend
Que s'il etoit apporté du Levant.
(ibid.).

Pour l'occasion, il est vrai que les Savoyards se faisaient gruger...

Avec une certaine poésie l'auteur évoque le « Bouley pâle, / Fraile et leger... ». Mais ce qui intéresse le médecin, c'est de rappeler, parmi les services éminents qu'on tire du bouleau, qu'il est

Bon à purger des articles [115] et neuz,
Du chef, des nerfz, l'humeur qui est en eus.
(ibid.).

---

(109) Elégie XXIII, éd. Laumonier, XVIII, p. 143.

(110) *Es* : sur les.

(111) *Larmoyeus* : qui tombe en gouttes. Adjectif rare en ce sens. On disait *larmeux*.

(112) *Rameus* : bien partagés en branches.

(113) *Peces* : épicéas.

(114) *Terebinthus* a donné des formes diverses suivant les régions : *Terbintine, tormentine, tourmentine, termentine*. L'ancien savoyard a une forme *tormentina* et l'ancien provençal *termentina*.

(115) *Articles* : articulations.

Il faut mentionner ici la longue flore que Peletier a placée au Livre III. C'est un des ornements de la Savoie, affirme-t-il, que les plantes nombreuses des « hauz Mons »,

> ...si noblement herbuz,
> Qu'on les dirait boutiques de Phebus.
> (p. 292).

En fait, l'écrivain a dressé une longue nomenclature des plantes qu'il a rencontrées dans le pays, mais qui sont loin d'être toutes typiques. Si la gentiane pousse bien dans les prés d'altitude et si l'ombilic est une plante des rochers, combien d'autres se rencontrent partout ! Le terme même de *trucheran* qui désigne encore en Suisse le *millepertuis* n'est pas typiquement dialectal. D'autre part, la surabondance des termes techniques apparente ces pages à celles d'un manuel ; mais, si leur intérêt poétique est mince, elles offrent du moins la valeur documentaire de la première herborisation connue en Savoie [116].

*
* *

Peletier a aimé la Savoie. Le pays lui est apparu comme un havre de paix et de liberté, à l'abri des luttes qui ravageaient la France. Mais il y trouvait aussi

> En quoy se plaire, et de quoy admirer
> (p. 228).

Ne cherchons pas dans son œuvre une description exhaustive. Quel que soit l'intérêt des événements qu'il rapporte, ils ne suffisent pas à faire de *La Savoye* un poème historique. Plus attachante est son analyse de la condition des Savoyards et de leur mentalité. Il parle peu des villes, davantage des personnalités qui font leur renom. Il signale Moûtiers comme un foyer de cultures, Aix pour son activité thermale et Salins pour son industrie.

Ce qui a retenu l'attention de Peletier ce sont les traits physiques du pays. Il y voyait une beauté diverse où s'opposaient des contraires. L'insolite et le mystère des contrastes devaient captiver le savant. En tout cas il a cherché à voir ce qui laissait indifférents ses contemporains même Savoyards : chez Buttet, la Savoie physique n'a guère de présence. Peletier s'est informé. Il a regardé.

Ne lui demandons pas de faire la différence entre le Chablais et le Faucigny, la Tarentaise et la Maurienne. Ces analyses ne sont pas de son temps. Il n'a pas la technique du géographe

---

(116) Voir Max Bruchet, *op. cit.*, p. 116.
(117) P. 237.

moderne. Et il ne pouvait tout voir. Mais, en fin de compte, il a bien vu.

Il donne de la Savoie une image juste. Il consacre les premières pages à l'abondance des eaux qui l'a d'abord frappé : lacs et rivières, torrents violents, fontaines d'eaux vives, eaux thermales ou salées, bassins et *Dorons* aurifères. L'ensemble du livre donne une idée exacte du relief : des glaciers désolés aux vallées fertiles riches de cultures ou de vignobles, en passant par la zone des alpages avec sa flore — ses arbres surtout — et sa faune.

Il a donc fait un effort évident pour se libérer des clichés. Il a rompu avec l'image stéréotypée de la montagne globalement horrible, comme la voyait la plupart de ses contemporains et telle que l'avait transmise la littérature.

La haute montagne même présente des traits qui atténuent la terreur qu'elle inspire. Le paysage n'est pas figé dans l'horreur. Et l'homme finit par la dominer. Peletier s'émerveille du peuplement des lieux les plus reculés et admire le comportement des indigènes : l'évocation de Bessans et de Bonneval se termine sur une note heureuse, bien que ces villages soient situés dans le contexte d'une montagne affreuse.

Celle-ci d'ailleurs est loin d'occuper tout le paysage qui fait une large place à la montagne humanisée, aux « mons ornez de moyenne culture ». La vie y est essentiellement pastorale. Peletier n'idéalise pas le tableau. Il souligne « la peine continuelle » du berger en alpage, et note que le « sérac » est « l'ordinaire pitance » des pauvres. Vue objective du savant, qui nuance le mythe du montagnard simple et fortuné.

Ces monts offrent des sujets d'observation : Peletier a voulu voir l'eau « grasse, ardrilleuse » [118] de la grotte du Chapeau. Il a observé la faune et la flore. Il a herborisé. Les panoramas le laissent insensible. En son temps, on ne s'émerveille pas du paysage offert par les cimes enneigées ou rocheuses, ou par les lacs. La sensibilité de l'homme du XVIe siècle, de ce point de vue, n'est pas la nôtre. Toutefois, au Môle, Peletier admire la Nature qui a répandu des fleurs à profusion : il analyse les parfums avec une certaine subtilité. Il est heureux de se désaltérer et de refaire ses forces en buvant l'eau d'une source au « clair bruit ». Pour l'époque, c'est une note de poésie originale. Mais ce n'est pas encore l'émotion de Rousseau. Et des invocations aux « lieus detournez », il ne faut pas conclure au romantisme avant la lettre. Le poète cherche la sécurité. Et s'il invoque la solitude, c'est surtout parce qu'elle est propice à la réflexion et à la connaissance.

Au demeurant, la présentation du paysage dans « *La Savoye* » n'est pas structurée. Il faut en rassembler les éléments au fil

---

(118) *Ardrilleuse* : argileuse.

des pages, pour en constituer un ensemble. Mais ces éléments existent. Ils peuvent d'ailleurs à eux seuls composer un paysage autonome. Typiques sont de ce point de vue les passages où sont décrits la rupture d'un barrage de glace, les avalanches, les glaciers, la vie à Bessans et à Bonneval. Le Val de Maurienne fait l'objet d'une évocation en forme, comme la vie en alpage. Différents sont la description d'un jardin ou le combat des taureaux et de l'ours qui sont dans la tradition des Géorgiques ou des fragments épiques.

*
* *

La relation de Peletier n'est pas en prose. Elle est celle d'un savant qui était aussi un poète. Où est la poésie de *La Savoye* ?

Quand on lit les relations en latin et en prose des savants helvétiques [119], leur style sans prétention traduit assez souvent une sorte de poésie de la fraîcheur, de la spontanéité, de l'enthousiasme même. Peletier a rarement le ton inspiré. L'aridité ou le prosaïsme marquent trop de vers.

Toutefois, il a réussi à cerner le réel de près, sans superfluité, dans le cadre du décasyllabe, que de nombreux rejets malheureusement ne tendent pas toujours à assouplir, mais affaiblissent dans ses structures.

Le style vaut par la précision significative des termes, beaucoup moins par leur éclat. L'écrivain a peu le sens de la couleur. Si le clair soleil du Val de Saint-Jean-de-Maurienne le réjouit, c'est surtout en raison de son utilité : il fait mûrir les raisins. Et, dans un cadre montagnard, le fait étonne. Quant à la luminosité des ciels d'altitude, le poète n'y a pas été du tout sensible. En revanche, il a le sens du dessin, des lignes, des plans. Il réussit assez bien à évoquer le paysage en mouvement, les torrents, les avalanches. L'eau court sous la masse apparemment inerte du glacier ; la bise siffle le long des rocs qui l'enserrent. Le soleil levant est vu dans sa mobilité. Le poète promène son lecteur sur les « sentiers qui virent / Parmi < les > Monts abrupz » [120]. Il chemine sur les pentes et descend dans la vallée. Ailleurs, il suit le vol d'un oiseau. Cette manière de voir et de décrire est un trait tout à fait caractéristique de son art.

Précision, expressivité, mouvement, ce ne sont pas des qualités négligeables, même si elles ne portent pas la marque de

---

(119) Mais la *Stockorniade*, de Jean Müller de Rellikon, est en vers latins. Voir Coolidge, *op. cit.*, p. 187.

(120) P. 245.

la grande poésie. Elles suffiraient à sauver le livre de l'oubli, s'il ne se recommandait aussi par la qualité de l'information qui en fait un document de valeur sur la sensibilité de l'époque, le paysage savoyard, et, plus généralement, sur la Savoie du XVIe siècle. De ce point de vue, l'œuvre de Peletier marque une date d'autant plus intéressante que se développe alors, chez les savants en particulier, une grande curiosité pour la montagne [121].

Louis TERREAUX.

(121) Voir Grand-Carteret, *op. cit.*, T. I. L'auteur se laisse aller à un éloge un peu excessif des qualités poétiques de *La Savoye*.

La « Maison des Fées » à Vens (Seyssel) une ruine romaine ignorée

Sur le versant de la montagne des Princes, dominant à la fois, tant à l'amont qu'à l'aval, un long secteur du cours du Rhône, en même temps qu'une portion du Val de Fier, s'élève une ruine importante dite « Maison des Fées ».

Ces vestiges sont restés inconnus des érudits savoyards jusqu'à ce que, c'était en 1959, Pierre Broise, Bernard Ruffet et moi-même, nous nous y rendîmes. Ils nous apparurent immédiatement romains. Pierre Broise, dans son magistral ouvrage sur « *La Cité de Genève dans l'Antiquité*, a mentionné cette « maison » et a donné la coupe d'un des murs sur une des planches [1]. Il me semble, néanmoins, qu'une description plus complète de ces vestiges les insèreraient davantage dans notre patrimoine archéologique antique savoyard.

L'ensemble est situé au point de rencontre d'un chemin sous bois issu de la voie antique Condate-Genève à Vens-d'en-Haut et d'un sentier de crête, tous deux franchissant une sorte de petit col adjacent à la ruine. Cette dernière débouche à son autre extrémité sur une plate-forme dominant comme elle le paysage. Elle se compose de deux segments de mur très sensiblement divergents, distants de 2,90 m à 2,60 m aux deux extrémités du plus court, celui occidental, qui mesure 2,30 m de long. Ce mur, de 7,20 m de hauteur, comporte six redans sur sa face extérieure. La partie inférieure constitue un soutènement et l'épaisseur au sommet est de 1,60 m. Le mur oriental, qui mesure dans ce qu'il en subsiste 6,00 m de long et 4,30 m de hauteur, a ses deux faces verticales, et son épaisseur est de 1,40 m. Il est percé, à 0,80 m de son arase, de deux petites ouvertures distantes d'un mètre l'une de l'autre, qui le traversent de part en part et dont nous ne voyons pas la destination. Est-il de même époque que le précédent ?

Au pied de ce monument, gît un énorme seuil en pierre du pays, mesurant 1,64 m de long sur 0,88 m de large, portant deux trous de crapaudine.

---

(1) Pierre BROISE, *Genève et son territoire dans l'Antiquité. De la conquête romaine à l'occupation burgonde*. Collection *Latomus*. Revue des Etudes latines, Bruxelles, 1974, Ier tome, chap. IV, Grottes-refuges et observatoires, pp. 86-88 ; Atlas, pl. XXI, répartition des castra romains et des grottes-refuges, pl. XXVIII, coupe partielle sur le mur à redans. J'ai moi-même signalé ces vestiges dans : « Structures antiques du bassin de Seyssel. Etudes et recherches. Comptes rendus *Revue Savoisiene*, Annecy, 1962, pp. 178-188 et 1964, pp. 52-57.

Toutes ces dimensions sont imposantes. L'ensemble est maintenant enfoui dans un taillis qu'on ne coupe plus, mais reste néanmoins accessible à partir de Vens.

La parenté du mur occidental à redans avec le grand mur de soutènement de la voie romaine, au premier tournant dans le Val de Fier, aussi à redans, en contrebas de nos vestiges, nous est immédiatement apparue. Il nous a semblé raisonnable de les considérer comme contemporains. La voie du Val de Fier a été établie de Claude à Néron, soit au milieu du premier siècle. Voie difficile et coûteuse à établir, dont j'ai cru pouvoir attribuer la réalisation aux nautes du Rhône, pour dégager, par un itinéraire plus court que par le contournement de la montagne des Princes, leur *emporium* d'Albigny-Condion (Condate) [2]. Faut-il aussi leur attribuer la construction de la « Maison des Fées » ?

J'ai signalé deux postes d'observation, à même la voie, permettant de régulariser la circulation. L'un était situé au tournant à angle droit de la voie au-dessus du grand mur de soutènement précédemment indiqué. L'autre, qu'on a pu qualifier de vigie, se trouvait, plus en amont, sur une petite élévation entre la voie et le torrent, contrôlant un autre contournement de rocher, et bien visible de l'autre poste. Je crois pouvoir indiquer la présence d'un troisième poste, juste à l'entrée du Val, côté Rhône, sur le sommet du rocher placé entre l'origine de la partie de voie taillée dans le roc et le torrent. On y accède de la voie par un escalier sommaire. Elle permettait, j'imagine, de signaler, aux convois descendant du vicus de *Vintium*, s'ils pouvaient, ou non, s'engager dans la partie de cette voie creusée dans le roc, où le croisement de véhicules n'était pas possible (je rappelle la présence de la double ornière) [3].

Si la « Maison des Fées » avait fait partie de ce système, elle eut pu signaler à l'un de ces postes, celui situé au-dessus du mur de soutènement, contrôlant l'amont, et visibles l'un de l'autre, tout convoi issu du Rhône, traversant le vicus et se dirigeant vers les « Bailles », ou Portes du Fier. En fut-il ainsi ?

Vers 1960, et les années suivantes lors de l'exploitation des matériaux rocheux pour l'empierrement des routes, dans le couloir d'éboulis que domine notre ruine à l'est (couloir placé maintenant entre les deux tunnels), l'entreprise a dégagé de très nombreux fragments de tuiles romaines, répartis dans les éboulis. Ces tuiles (je n'ai remarqué que des *tegulae*) ne pouvaient provenir que du ressaut montagneux en question, et vraisemblablement de la « Maison des Fées ». Ces tuiles, je les connais bien pour en avoir manipulé beaucoup, sont d'une facture (forte épaisseur et couleur rouge franc) qui permet de les dater du premier siècle. Si elles ont appartenu à notre construction, elles

---

(2) Paul DUFOURNET, « Voie romaine de Condate (près de Seyssel) à Aquae (Aix-les-Bains), Vestiges dans le Val de Fier (Seyssel, Haute-Savoie) », *Revue Savoisienne*, Annecy, 1970, pp. 21-32.

(3) Cf. note 2.

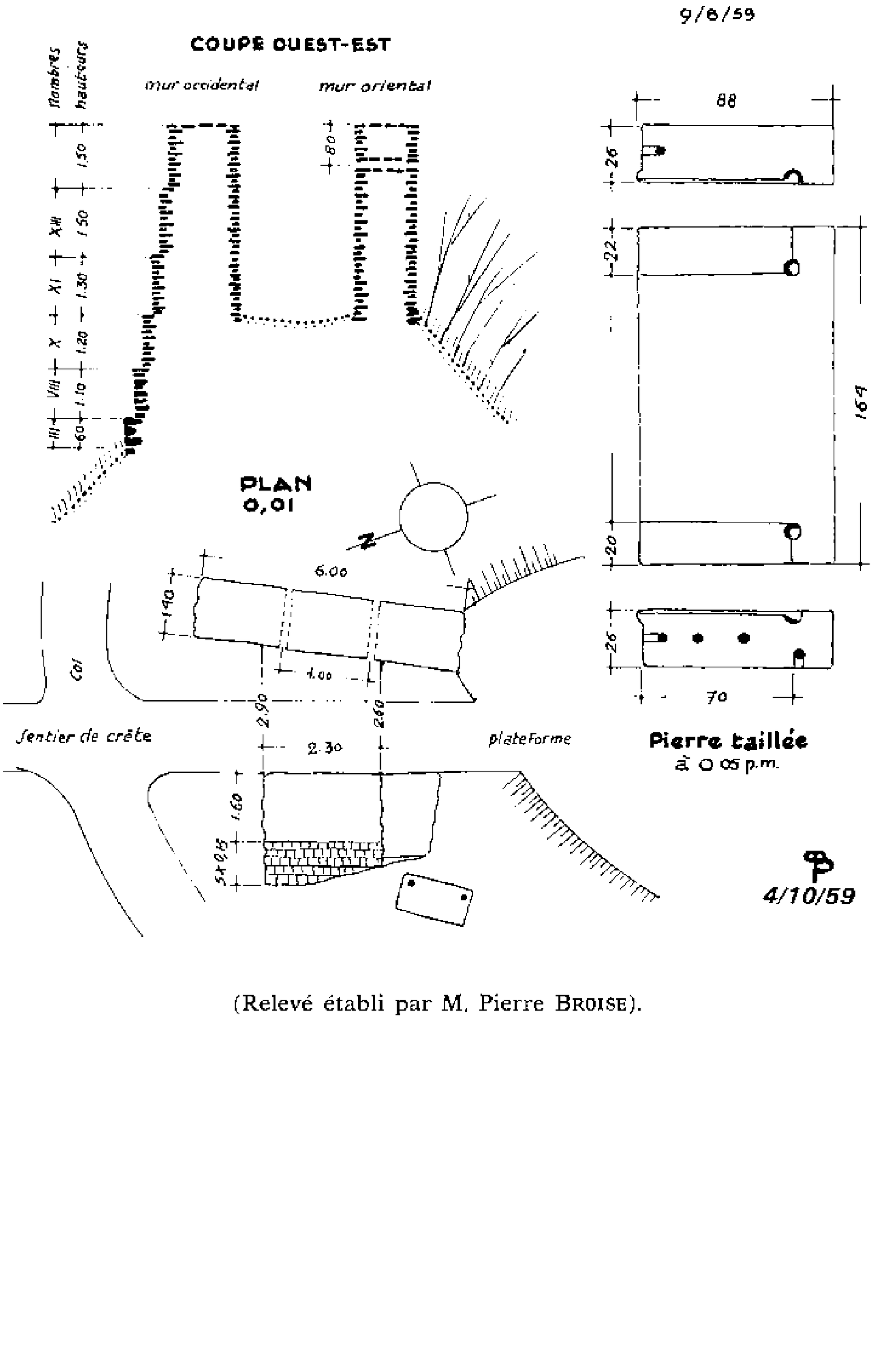

(Relevé établi par M. Pierre BROISE).

confirmeraient la datation précédemment avancée. Des sondages au pied des murs lèveraient le doute. Nous n'avons pu les entreprendre.

La fonction de cet établissement ne pouvait être de défense. On ne peut y voir non plus un poste de guet en relation avec les invasions des périodes troublées. Construit à une époque tardive, sa maçonnerie eut été de moindre qualité. Il a pu néanmoins être reconverti à cet usage lors de telles époques. En ce cas, il aurait correspondu avec d'autres établissements de guet répartis sur l'une et l'autre rives du Rhône.

Il existait, sur la rive droite, presque en face de la Maison des Fées, mais un peu plus en aval, sur le territoire d'Anglefort, au sommet du rocher de Châtillon, un nom que la voix populaire applique parfois à des ruines romaines, un poste qui paraît très comparable à celui objet de notre étude. On jouit là d'une vue très étendue sur la vallée du Rhône, tant à l'amont qu'à l'aval, ainsi que sur le lac du Bourget.

Une reconnaissance récente des lieux, en compagnie de Marius Fillion et de Gérard Raphin, qui poursuivent les observations entreprises dans ce secteur de la vallée par l'équipe précédemment citée, a permis d'y déceler des vestiges romains incontestables. Ils consistent en deux parties inférieures de murs, à peu près perpendiculaires entre eux. Posés à même la roche, mesurant tous deux un mètre de large, on a affaire à des murs en élévation et non à des semelles. Ils permettent de reconstituer un édifice d'environ 8 mètres de long, nord-sud, et de 4,10 m est-ouest, c'est-à-dire, le long côté étant parallèle à la vallée. Le tout est contenu par une étroite plate-forme qui ne permettait pas d'autre utilisation dans sa largeur.

A l'extrémité de son long côté, au nord, un rocher assez élevé, au sommet duquel on accède facilement, permet une vision encore plus étendue. Il est facile d'imaginer la présence sur cette plate-forme d'un poste de garde avec factionnaires se relayant sur le rocher. Des tessons de poteries domestiques et une monnaie y ont été recueillis au début du siècle par Pétrus Falconnier, du hameau de Mieugy, propriétaire du lieu. Son fils les a conservés et j'ai pu les étudier. Je relève particulièrement dans cet ensemble un assez gros fragment de poterie sigillée, très fruste du côté du décor, lequel comporte une partie de médaillon accolé d'un élément horizontal, le tout non identifiable. Le vernis rouge a été conservé en grande partie sur la face intérieure. Cette poterie peut être datée du Ier ou IIe siècle. Les autres tessons se rapportent à des poteries flammées du IIIe siècle environ. La monnaie est un moyen bronze, bien conservé, à l'effigie de l'empereur Magnence (350-353). Gérard Raphin a recueilli là, récemment, un fragment de tuile avec rebord, qu'on peut attribuer au IIe ou IIIe siècles. Plus récemment, des employés d'E.D.F., installant là un pylône, ont trouvé une monnaie de bronze et ont disparu avec, sans que l'on sache à quel em-

pereur elle se rapportait [4]. Nous concluons à une très longue occupation du site.

Ce petit établissement était-il là aussi pour contrôler la circulation sur la voie antique de la rive droite qu'il surplombait presque ? Des interrogations surgissent à son sujet comme pour la « Maison des Fées ». S'agissait-il, comme le propose Charles Marteaux à propos de sites de même nature, d'un système de communication à longue distance par signaux optiques ? [5]. Cela paraît, en effet, très vraisemblable. Nous serions alors en présence d'une sorte de « télégraphe Chappe » de l'Antiquité.

S'il en était ainsi, la « Maison des Fées » n'aurait pas eu, avec la voie romaine du Val de Fier, un rapport aussi exclusif que celui imaginé tout d'abord.

Revenons à cette maison. Curieusement, dans la partie basse du flanc de la montagne, mais un peu plus au sud par rapport à la ruine, s'ouvre une grotte, ou profond abri sous-roche, dite la « Farajhenière » (à prononcer « farazenire ») soit la « Sarrasinière » ou grotte des Sarrasins. On peut accéder de l'une à l'autre par une sorte de sentier de chèvres.

Un rapprochement entre des établissements ainsi qualifiés a été fait dans cette revue par Charles Marteaux à propos du « mur des Sarrasins à Duin » (sic) et le « Château des Fées » à Entrevernes [6].

De telles appellations sont nombreuses en Savoie et de l'autre côté du Rhône s'appliquant à des ruines, à des grottes, ou abris sous roche. Je rappelle la « Chambre des Fées » aux carrières antiques de Franclens [7], le « Château des Fées » à Sillingy et à Ballaison, le « Château des Sarrasins » à La Balme-de-Thuy [8], la « Fontaine des Sarrasins » près du vieux château de Culoz [9].

Le terme « fée » s'applique toujours à des ruines antiques ou à des grottes. Il est bien admis aussi qu'en tels cas les véritables Sarrasins ne sont pas en cause. D'après Michel Roblin, spécialiste du peuplement avant l'an mil et la toponymie afférente (dont j'ai suivi le séminaire à l'école pratique des hautes études) le mot « Sarrasin » est l'équivalent de « païen », pour le

---

(4) Georges LAMOUILLE, *Anglefort et le Val du Rhône de Génissiat à Culoz*, 1975, chez l'auteur, chap. III, pp. 39-53, fait état de ce site et rapporte l'opinion de deux érudits du début du siècle. L'un voit là un temple, l'autre un établissement agricole, ce qui n'est évidemment pas à retenir.

(5) Charles MARTEAUX, « Les grottes du lac d'Annecy », cité par Pierre Broise, in *Genève et son territoire...*, p. 88, note 139.

(6) Charles MARTEAUX, *Revue Savoisienne*, 1925, I, pp. 30-33.

(7) Paul DUFOURNET, « Pierre blanche et carrières de Seyssel (Ain et Haute-Savoie) dans l'Antiquité », 96e congrès national des sociétés savantes, Archéologie et histoire de l'art, Toulouse, 1971, *Actes*, B.N. 1975, pp. 689-716, relevé de la « Chambre » par Pierre BROISE.

(8) Pierre BROISE, op. c., p. 88.

(9) Paul DUFOURNET, « Survivances antiques à Seyssel et Val du Rhône (Haute-Savoie et Ain) », *Actes* du colloque *Ethnohistoire et archéologique*, Paris, 7-8 mai 1983, *Caesarodunum*.

populaire, donc de Romain. Effectivement, ce sont des traces d'occupation de ces derniers qu'on y décèle chaque fois, et jamais celles des Africains.

La Sarrasinière a servi d'abri à toutes les époques, depuis la fin du magdalénien jusqu'au maquis de la dernière guerre, en passant — les vestiges l'attestent — par le Bronze moyen, l'Hallstatt et la Tène. Nous y avons trouvé un denier en argent de la république romaine, ainsi que des témoignages (tessons et monnaies) de basse époque. Habitat permanent pendant longtemps, puis grotte-refuge aux temps troublés en liaison alors avec le poste de guet qu'était toujours la « Maison des Fées », telles furent les fonctions de ce creux de rocher au cours de nombreux millénaires [10].

Mes compagnons de recherche et moi-même sommes satisfaits d'avoir pu apporter notre contribution à la connaissance de l'Antiquité dans ce secteur-clef du haut Rhône. Mais nous savons bien que le sujet est loin d'être épuisé. Une exploration systématique de la montagne des Princes et de la chaîne du Clergeon, jointe à celle du Grand-Colombier sur l'autre rive, apporterait encore beaucoup d'informations importantes. C'est à nos successeurs de l'entreprendre.

Paul DUFOURNET.

---

(10) Paul DUFOURNET (avec Robert VILAIN), « Les industries mésolithiques des plateaux de Bassy-Veytrens et de Seyssel-Vens (Haute-Savoie, France) », Ville de Lyon, *Nouvelles archives* du museum d'histoire naturelle de Lyon, 1981, in-f°, pp. 67-74 et pl. 19 pour la grotte de Vens. Voir encore :

Paul DUFOURNET, « Condate-Seyssel, carrefour fluvio-routier dans l'Antiquité, *Actes* du IX° colloque sur les Alpes dans l'Antiquité - Martigny, 13-16 septembre 1984. Les échanges commerciaux et culturels transalpins, des origines au haut Moyen Age. Volume spécial du *Bulletin d'Etudes Préhistoriques Alpines*, publié par la Société de Recherches et d'Etudes préhistoriques alpine d'Aoste, XVIII - Aoste. Industrie Grafiche Editoriali Musumeci, 1986, pp. 269-286.

La crise alimentaire de l'hiver 1846-1847 vue à travers la Presse locale d'Annecy

Le premier août 1846, l'imprimeur annécien Aimé Burdet éditait un « prospectus » informant le public qu'il avait obtenu « de S.M. le roi Charles-Albert, toujours prêt à encourager ce qui est utile à son peuple », d'éditer une feuille hebdomadaire avec le titre ci-dessus :

« Feuille d'avis de l'Intendance générale d'Annecy, de la ville, et des provinces de Genevois, du Faucigny et du Chablais ».

Ce prospectus précise ainsi les buts de cette publication :

> « Cette feuille donnera les mercuriales des principaux marchés de la Savoie et des pays voisins ; les prix courants de commerce ; les fonds publics ; elle annoncera les maisons et biens à vendre, à acheter, à louer, à échanger ; les entreprises à soumissionner ; les offres et demandes de capitaux ; l'ouverture de maisons de commerce... en un mot, elle traitera de toutes affaires. mais rien que d'affaires »...

Or, il s'est trouvé que, dès le début de parution de cette « feuille d'avis », elle a eu à s'occuper, pratiquement chaque semaine, d'une crise alimentaire qui a duré tout l'hiver 1846-47 et, sur le plan savoyard, elle nous a permis d'en suivre assez bien le déroulement et l'évolution, puisque le premier numéro de cette nouvelle publication est daté du 4 octobre 1846.

Le numéro 4 contient d'abord un article consacré à la maladie des pommes de terre, « si funeste aux emblavures de 1845 (dont on espérait qu'elle) ne se reproduirait pas en 1846... mais on est forcé d'avouer maintenant... que le fléau mystérieux s'est reproduit avec la même intensité »...

Mais, à la disette de pommes de terre s'ajoute celle des céréales, et plus particulièrement, du blé. Cette disette a frappé la Savoie, certes, mais aussi la France entière, la France dont le numéro 49 (6.10.1847) de la « feuille d'avis d'Annecy » nous dit qu'elle « est peut-être le pays du monde où il se consomme le plus de pain : il en faut, par jour, à chacun de ses habitants, ce qu'en peuvent donner 6 à 7 litres de froment ». Dès le début de novembre 1846, le troisième numéro de la « feuille d'avis » nous informe sur ce qu'était la situation en France à cette date :

« Les rapports officiels arrivés au Ministère de l'Intérieur français évaluent à un dixième la quantité de blé qui manque à la France sur la récolte dernière. Aussi, des demandes considérables ont-elles été faites à l'Orient... Du 28 octobre au 9 novembre courant seulement, il est arrivé à Marseille 773.000 hectolitres de blé. Trois cents bâtiments chargés de la même denrée, et venant de divers ports de la mer Noire ont passé devant Constantinople, se rendant dans l'ouest. Ce qui maintiendra la hausse, c'est que le prix du fret a doublé entre Marseille et Lyon, et qu'il est parvenu à 10 et 12 francs les 100 kilos, parce que tous les moyens de transport, voitures et bateaux à vapeur, sont appliqués aux blés exclusivement à toute autre marchandise. Mue par des motifs très sages, la chambre de commerce de Gray a supplié le Ministre de l'Intérieur d'employer au transport des grains les fourgons et les chevaux de l'armée. »

Ainsi, bien que le numéro 4 de la « feuille d'avis » (fin novembre 1846) nous précise que « la marine grecque seule emploie 1.300 bâtiments au transport des grains qu'elle va prendre dans les ports de la mer Noire, pour les conduire dans l'Europe occidentale », cette crise de subsistance était liée au manque de voies ferrées... ce qui était encore plus vrai en Savoie. En effet, la première ligne de chemin de fer en Savoie, celle du « Victor Emmanuel », d'Aix à Saint-Michel-de-Maurienne n'était pas encore construite : à preuve ce détail d'archéologie ferroviaire : la culée de rive droite du pont sur l'Isère de ce chemin de fer, à quelques kilomètres de Montmélian, (pont en biais maintenant désaffecté) porte, gravée dans la pierre, l'inscription « VE 1856 ».

La « feuille d'avis » nous donne, en effet, la différence entre les prix de départ et les prix d'arrivée du blé : lorsque l'hectolitre de blé valait à Annecy 33,50 F, il coûtait, au départ d'Alexandrie, en Egypte : 9,60 F, et au départ d'Odessa : 13,75 F. Le numéro 6 (9.12.1846) de la « feuille d'avis » nous apprend que le seul transport de Marseille à Genève coûtait 12,92 F par hectolitre... Comme le tunnel du Fréjus n'était pas en service, entre Modane et Bardonnèche, le blé valait des prix très différents de part et d'autre des Alpes : 20 F à Milan, 24 F à Verceil (Vercelli en Piémont) et 33,50 F à Annecy.

Pour remédier à cette pénurie, fut créée à Annecy une « société de bienfaisance » sur laquelle la « feuille d'avis » n° 4 (fin novembre 1846) nous donne les précisions que voici :

« Il vient de se former dans la ville d'Annecy, une société dont le but est de fournir aux habitants, pour leur consommation, du blé au plus bas prix possible et sans aucune chance de bénéfice pour les sociétaires. Les actions sont de mille livres neuves (= francs-or) et ne portent pas intérêt. L'on ne peut s'engager pour moins d'une action, laquelle sera payable par dixième au fur et à mesure des besoins.

La société sera définitivement constituée, aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de cent actions, et elle durera jusqu'à la fin du mois d'août prochain, si les besoins continuent à exiger ce secours extraordinaire. Les opérations de cette société seront confiées à un comité, sous la direction de l'Autorité municipale »... et la « feuille d'avis » ajoutait que l'évêque d'Annecy s'était « inscrit d'abord pour dix actions ».

On voit donc qu'il s'agit là d'une société sans but lucratif créée par les autorités locales et les « notables » de la ville. Cette société développa son action pendant tout l'hiver 1846-47, en liaison avec les « Dames de charité » : le numéro 9 de la « feuille d'avis » (30.12.46) nous dit que les boulangers d'Annecy, qui, les années précédentes, « faisaient présent de gâteaux à leur clientèle » pour la fête des Rois, en donneraient la valeur aux « Dames de charité » pour les pauvres.

Le numéro 10 (6.01.47) nous apprend que le comité cité plus haut, sous la direction de l'évêque du diocèse, a décidé la distribution de soupe à 182 pauvres recensés par les « Dames de charité » et qu'il ferait distribuer des bons pour se procurer du pain à prix réduit (20 centimes le kg) : 136 kg par jour. Le comité continue de solliciter l'aide des bonnes volontés...

Chaque semaine, la « feuille d'avis » donne des nouvelles à ses lecteurs, cherchant d'ailleurs à apporter de l'espoir aux Savoyards menacés par la hausse des prix et par ce qui était bien une crise de subsistance : ainsi le numéro 13 (27.01.47) nous apprend qu'il y avait alors huit cents navires en charge à Odessa pour transporter des céréales en Occident et huit millions d'hectolitres de blé dans les ports de la mer Noire appartenant actuellement à la Roumanie et à l'U.R.S.S. Nous ne saurions évidemment garantir la véracité de ces nombres ; peut-être étaient-ils « gonflés » pour rendre espoir aux lecteurs...

Le numéro suivant : 14 (3.02.47) reconnaît la persistance de la pénurie, puisqu'il annonce que, le 30 janvier, « Sa Majesté a daigné ordonner » une très sensible réduction des droits de douane sur les blés, qui ne paieront plus que 50 centimes par quintal, l'interdiction d'exportation du blé des Etats Sardes et une taxe à l'exportation du riz ; les pommes de terre sont aussi interdites à l'exportation.

Mesures qui auraient dû être prises plus tôt, certes, mais qui étaient prévues pour devoir durer jusqu'au 1er juin 1847. Elles étaient d'autant plus nécessaires que la situation ne s'améliorait pas vite : les mercuriales publiées chaque semaine du mois de mars 1847 nous en apportent la preuve.

Pendant tout le mois de mars 1847, le prix de l'hectolitre de blé s'est maintenu à Annecy autour de 45 francs (il a donc encore monté) tandis qu'au même moment il se négociait à Marseille entre 26 et 27 francs : toujours cet énorme écart dû au

prix prohibitif du transport, faute de voies ferrées. D'ailleurs, dès l'automne 1846, la « feuille d'avis » conseillait aux voituriers de participer à ces transports de blé entre Marseille et la Savoie, assurés qu'ils étaient d'avoir un travail durable...

Cependant, l'arrivée du printemps signifiait une plus grande facilité dans les communications, comme le fait espérer le numéro 18 (3.03.47) :

« Le commerce de Marseille a été avisé que les glaces (des fleuves) de la mer Noire se sont rompues, et qu'un grand nombre de navires sont partis d'Odessa, chargés de blé pour l'ouest de l'Europe. Ces arrivages, ceux d'Alexandrie et des autres ports de la Méditerranée, vont faire affluer à Marseille une quantité de grains qui doit tranquilliser sur l'avenir »... Mais, à Annecy, « le peu d'arrivages ayant déterminé une espèce de panique... la Société des céréales a fait conduire vingt sacs sur le marché, avec offre de satisfaire à tous les besoins »... il y en eut de reste, d'ailleurs...

Même son de cloche dans le numéro 21 (24.03.47) : « au 14 février, le Danube était encore couvert de glaces dans lesquelles cent navires chargés de grains sont retenus. Le dégel, qui ne peut tarder... leur laissera bientôt prendre la direction de l'Europe »... A Annecy, la Société des céréales a vendu 300 sacs de blé aux ouvriers de la ville, puis cent autres sacs, à un prix un peu plus élevé : 34 francs la « coupe » aux ouvriers, 40 francs aux autres...

Souvent, dans cette étude, dont nous avons éliminé les détails trop ardus, nous avons trouvé l'expression « coupe d'Annecy » qui désigne évidemment une ancienne mesure de capacité locale. Nous aurions été bien embarrassés, sans le secours du numéro 40 (4.08.47) de la « feuille d'avis » qui nous fournit un précieux tableau intitulé « valeur en litres des anciennes mesures de matières sèches utilisées en Savoie ». La « coupe » y est très souvent citée mais chaque ville avait une « coupe » de capacité différente ; j'en ai relevé quelques unes :

la coupe :

d'Annecy valait .. 88 litres 86,
de Faverges ..... 91, » 60, (c'était la plus grande),
de Bonneville .... 84, » 40, (pourtant 2 villes
de Cluses ..... 72, » 80, très voisines),
de Genève ..... 79, » 34,
de Thonon ..... 54, » 00, (de loin la plus petite).

Donc des différences très considérables, pour une région somme toute limitée.

En attendant l'abondance promise, la « feuille d'avis » entretenait ses lecteurs des mérites respectifs des divers aliments et leur rôle respectif dans le budget d'un ménage. Le 3 mars 1847, le numéro 18 de la « feuille d'avis », sous la signature de « Grosjean » (un pseudonyme) donne les conseils suivants, qui, par les temps qui courent, ont de quoi nous surprendre : « Quand le prix de la viande est précisément égal à moitié de celui du pain, on peut, sous le rapport de la dépense, adopter l'un ou l'autre, selon son goût... Mais quand le prix du kilogramme de pain dépasse le prix du demi-kilogramme de viande, il y a profit évident à user de viande... un demi-kilogramme de viande nourrit autant qu'un kilo de pain ; or, actuellement, à Annecy, le prix d'un kilogramme de pain de troisième qualité est de 56 centimes ; celui d'un demi-kilo de viande est de 40 centimes »... « il y a donc profit à remplacer le pain par la viande ». Ce qui amène notre « Grosjean » à des considérations agronomiques qui méritent d'être citées :

« Une plus grande consommation de viande réagirait sur la production et forcerait l'élève des bestiaux. Au lieu d'abattre à quinze jours ou un mois, on trouverait profit à nourrir et à engraisser... Pour nourrir plus de bestiaux, il faudra plus de foin, et l'agriculture routinière sera attaquée là dans son retranchement extrême. Elle sera forcée de produire plus de foin, de cultiver moins de céréales. En élevant plus d'animaux, elle obtiendra plus de fumier, qui, réparti sur des cultures moins vastes et plus soignées, les couvrira de riches moissons »...

Effectivement, l'agriculture des Alpes du nord s'est tournée vers l'élevage, mais pour d'autres raisons, et la surface des terres labourées a beaucoup diminué en Savoie depuis cette époque.

Le même « Grosjean » revient à la charge quelque temps plus tard dans la « feuille d'avis » n° 21 (24 mars) pour comparer la valeur nutritive des diverses nourritures utilisables, en temps de disette ou non ; tout citer serait fastidieux ; bornons-nous à résumer : gardons le froment et le seigle pour faire du pain ; n'y ajoutons pas d'autres céréales qui sont plutôt destinées à faire « des bouillies, soupes, galettes, beignets, matefaims »... Ne mêlons pas à la farine de froment des « légumineux tels que vesces, gesses, pois, fèves, pesettes... dont le mélange ne convient qu'aux estomacs robustes »... Si « Grosjean » déconseille leur emploi, c'est donc que ces « légumineux » étaient incorporés au pain à cette époque. « Grosjean » vante les matefaims de blé noir, et encore plus la « polenta et les gaudes » ; ces dernières sont à recommander : « la preuve (que les gaudes nourrissent bien) c'est que les campagnes de la Franche-Comté, bien que ce soit presque leur unique nourriture, ont une population belle et forte. » Enfin, il regrette que l'expansion de la culture des pommes de terre se soit faite au détriment des haricots et des pois « presque aussi nutritifs que la viande ».

Les gens de Franche-Comté n'avaient pas fait partager aux autres provinces leur goût pour les gaudes, puisque le numéro suivant de la « feuille d'avis », n° 22 (31 mars) nous apprend que la France, pendant la première quinzaine de mars, a importé 472.000 hectolitres de blé, et qu'une « maison de Marseille a conclu un marché pour livrer en septembre et octobre prochains 48.000 hectolitres de blé de Pologne, ce qui laisse bien augurer pour l'avenir ». En Savoie, la Société de bienfaisance pour les blés, dont nous avons déjà parlé, avait continué ses activités et avait obtenu en février 1847, « du généreux concours du gouvernement de S.M. » 2.000 sacs de blé en provenance du Piémont pour être vendus dans l'Intendance d'Annecy ; malheureusement, l'histoire ne dit pas par quel itinéraire ce blé piémontais est parvenu à Annecy : en plein hiver, sûrement pas par un col des Alpes Savoyardes...

Le printemps amena le dégel et une amélioration très nette des approvisionnements, puisque la « feuille d'avis » n° 23 (7 avril) nous apprend que la Société de bienfaisance, créée comme nous l'avons vu pour lutter contre la spéculation sur les blés, « n'en a placé qu'une quantité insignifiante à 39 fr la coupe » ; le 14 avril, la situation continue de s'améliorer : citons la « feuille » de ce jour : « pendant la Semaine sainte, il est entré 150.000 charges à Marseille et il ne s'en est vendu que 20.000 ». Une charge valait environ 120 kilos.

La société de bienfaisance a continué son service : « pendant la dernière quinzaine, elle a vendu 315 sacs aux ouvriers à 34 fr la coupe » ; on s'oriente donc nettement vers une baisse des prix.

Le numéro 25 de la « feuille » (21 avril) relate en détail la réunion du comice agricole d'Annecy, dont les membres ont étudié la question des cultures de remplacement du blé : les légumineuses d'abord, encourageant les paysans à en semer, et surtout le « blé de Turquie ou maïs », base de la nourriture en Piémont.

Suivent des conseils sur le choix et la préparation des terrains, les sortes de semences de maïs, leur adaptation au sol et à l'altitude, les semailles et les façons de culture ; les membres du comice agricole envisageaient même la culture du maïs jusque dans la région du Grand-Bornand, en plein massif des Aravis.

Le 28 avril, le n° 26 de la « feuille d'avis » donne un long rapport sur l'activité des Dames de charité d'Annecy concernant les distributions de soupes aux indigents, cuites dans des « chaudières » spécialement aménagées dans le palais épiscopal, et de pain : 1.000 kilos par semaine à 206 familles pauvres, cela à partir du 11 janvier. Ces distributions n'ont pu se faire que grâce à des quêtes auprès des particuliers ; le rapport donne un bilan de la comptabilité des Dames en question pour toute

la période. Mais les activités de ces Dames ne sont pas pour autant arrêtées, même si la « feuille d'avis » annonce « qu'en deux jours, il est entré à Marseille plus de 125.000 charges de blé ».

Le 5 mai, le numéro 27 nous fait savoir que la Société de bienfaisance a vendu, toujours à Annecy, 270 sacs à 35 francs la coupe. Ce prix, bien qu'en baisse, restait fort élevé, et nous allons faire une comparaison qui nous montrera combien la nourriture était chère par rapport à d'autres marchandises : la « coupe d'Annecy », nous l'avons dit, valait un peu moins de 89 litres de blé ; comme une autre information de la « feuille d'avis » nous donne des prix de produits forestiers, nous pouvons dire qu'à 35 francs la coupe, 89 litres de blé valaient le prix de 35 gros sapins... Est-il besoin d'insister sur le décalage considérable entre les prix des arbres à charpente de cette époque et ceux de maintenant ?

Les divers numéros de la « feuille d'avis » du mois de mai 1847 nous apprennent que le mauvais temps a contrarié les ensemencements en maïs, mais le risque de disette en blé est définitivement écarté puisque la « feuille » n° 29 (19 mai) nous assure « qu'en Egypte la récolte est très belle : l'Egypte pourra exporter 4.300.000 hectolitres de blé ; Odessa se prépare à en expédier 2.700.000 ; enfin, du 1er juillet 1846 au 30 avril 1847, la France a importé 6.700.000 hectolitres » (j'arrondis très légèrement ce dernier nombre).

Remarquons au passage que les courants commerciaux concernant les blés ont actuellement changé de sens puisque l'Egypte et l'U.R.S.S. sont devenus des pays importateurs et non pas exportateurs ; il est vrai qu'à cette époque, ils étaient beaucoup moins peuplés qu'aujourd'hui.

Enfin, le numéro 38 (21 juillet) nous montre que la crise est terminée puisque la société de bienfaisance annonce la cessation de ses activités et la liquidation de ses comptes.

Le mois d'août nous montre que les prix sont redevenus normaux : à Marseille, les blés importés se vendent de 14 à 19,70 fr l'hectolitre, selon la qualité et la provenance ; le coût du transport a aussi baissé : de Marseille à Genève : 9,25 fr les 100 kilos, et à Annecy, la coupe se vend de 20 à 22 francs.

Tous les prix agricoles sont d'ailleurs à la baisse, puisqu'à la foire de Chavanod (banlieue ouest d'Annecy) « les bœufs prêts à servir se sont tous vendus, mais on estime qu'ils ont été livrés de 50 à 100 francs au-dessous de leur valeur ». Malheureusement, leur prix de vente n'est pas indiqué.

La lecture des numéros de la « feuille d'avis, d'octobre 1846 à octobre 1847 nous a fourni beaucoup d'autres sujets : par exemple, les demandes d'emploi, qui concernent essentiellement

du personnel domestique à la ville et à la campagne ; les ventes et locations d'appartements, maisons et terrains, et toutes sortes de matériels d'occasion. Mais le plus passionnant reste, de très loin, la dure disette qui sévit environ huit mois dans notre ville.

Paul COUTIN.

VALEUR EN LITRES DES PRINCIPALES MESURES DES MATIÈRES SÈCHES UTILISÉES EN SAVOIE D'APRÈS « LA FEUILLE D'AVIS » D'ANNECY

« Coupe »	d'Annecy	88,86	litres	(à Rumilly : 88,80)
»	de Bonneville	84,40	»	(la même à La Roche)
»	de Cluses	72,80	»	(la même à Samoëns)
»	de Faverges	91,60	»	
»	de Taninges	74,80	»	
»	de Thônes	73,56	»	
»	de Thonon	54,00	»	
« Coupe »	de Genève	79,34	»	
« Quarte »	d'Albertville	22,85	»	
« Veissel »	de Chambéry	81,26	»	pour le blé
»	»	76,48	»	« pour le seigle et autres »
»	»	143,40	»	pour l'avoine

LA DISETTE DE L'HIVER 1846-1847 EN SAVOIE

Prix de l'hectolitre de blé à	Annecy Savoie —	Vercelli Piémont —	Marseille France —
4 décembre 1846.....	29,80	23,65	13,00
22 décembre 1846.....	33,50	24,35	20,00
13 février 1847.....	41,05	25,25	25,85
17 mars 1847.....	46,00	28,85	26,95
20 août 1847.....	26,00	23,05	15,20

Un exemple d'émigration du XIXe et début du XXe siècle à Magland [1]

INTRODUCTION

L'émigration est un terme familier des Savoyards et des peuples montagnards en général. En effet, de temps immémoriaux, et pour gagner leur vie, les Savoyards pratiquaient une émigration saisonnière, généralement annuelle.

Nos marchands colporteurs de Magland et des communes voisines partaient vers la Provence, la Suisse et l'Allemagne vendre des articles de quincaillerie ou des draps.

L'émigration définitive était un phénomène relativement rare et dispersé. Quelques-uns faisaient souche dans l'un des pays fréquentés.

Si l'émigration saisonnière demeure, le XIXe siècle connaît deux types nouveaux d'émigration :

- l'émigration définitive, qu'on pourrait appeler massive, qu'ont connue certains villages savoyards comme la Chapelle-d'Abondance ou Bellevaux, la région d'Aix-les-Bains vers l'Argentine (région de La Plata), ou vers l'Algérie.

- l'attraction vers les grands centres français et surtout vers la capitale : émigration qu'on ne peut appeler saisonnière puisque les partants ne reviennent qu'au bout d'un temps assez long et qui suffit à vider la Savoie d'une bonne partie de ses forces vives.

Cette émigration a été peu sensible de 1789 à 1814 et la cause en est due en grande partie à la guerre. Et c'est durant les premières années de la Restauration et surtout à partir de 1820 que le mouvement prit de son importance.

---

(1) L'article que nous publions ici est extrait d'un travail beaucoup plus complet sur l'émigration savoyarde, travail qui a fait l'objet de la communication de Mme Dujourdy à l'Académie Florimontane le 5 mars 1986, et qui a obtenu en 1986 une Médaille d'Argent, décernée par l'Académie Internationale de Lutèce. Le texte intégral de cette étude se trouve à la disposition des personnes intéressées, à la Bibliothèque de l'Académie Florimontane.

En effet, du côté des grandes villes, la paix était revenue, l'industrie se développait offrant une grande variété d'emplois bien rémunérés. La révolution dans les transports, l'urbanisme, le crédit, contribua à l'arrivée massive des populations des campagnes et des montagnes.

Du côté des régions, la population augmentait. Les maladies de la pomme de terre en 1845, suivies des mauvaises récoltes de 1846-47 poussèrent nos paysans vers une vie plus facile, moins tributaire du climat ou du temps, de l'aridité du sol.

Les Archives départementales de la Haute-Savoie possèdent les registres des passeports demandés par les émigrants de 1834 à mai 1860, date de l'Annexion de la Savoie à la France. Ce sont ces documents qui ont servi de base à cette étude. J'ai volontairement limité mes recherches sur la commune de Magland et sur le Faucigny, province dont elle dépendait.

IMPORTANCE DE L'ÉMIGRATION

Quelle est l'importance de l'émigration vers Paris ou ailleurs ? Des chiffres ont été avancés comme 25.000 en 1834, par Léon Faucher, ou 40.000 en 1897. Ce sont des chiffres globaux.

La consultation des registres des passeports du Faucigny pour la période de 1834 à 1860 (avec des omissions pour les années 1836 - 1848 - 1849) nous renseigne sur les variations du mouvement.

SELON LES ANNÉES

Le nombre des départs n'a pas toujours été identique sur les 23 années complètes étudiées. Il a beaucoup varié et le tableau ci-dessous donne une bonne idée des changements survenus, dus à des influences locales mais aussi nationales. Il compare une province et une commune, en classant, par ordre décroissant, les années concernées :

FAUCIGNY			MAGLAND		
1857	= 2.933	partants	1846	= 69	partants
1856	= 2.769	«	1845	= 66	«
1858	= 2.726	«	1844	= 59	«
1846	= 2.681	«	1838	= 57	«
1844	= 2.504	«	1853	= 56	«
1838	= 2.497	«	1835	= 53	«
1847	= 2.496	«	1837	= 50	«
1835	= 2.483	«	1843	= 48	«
1845	= 2.481	«	1856	= 48	«
1859	= 2.475	«	1840	= 45	«

1839	= 2.464	«	1847	= 43	«
1837	= 2.414	«	1855	= 43	«
1855	= 2.399	«	1857	= 43	«
1834	= 2.364	«	1841	= 42	«
1850	= 2.320	«	1858	= 41	«
1843	= 2.039	«	1854	= 41	«
1840	= 1.967	«	1859	= 40	«
1841	= 1.934	«	1842	= 40	«
1852	= 1.924	«	1839	= 39	«
1842	= 1.871	«	1850	= 37	«
1853	= 1.764	«	1852	= 35	«
1854	= 1.698	«	1834	= 28	«
1851	= 1.537	«	1851	= 24	«

Au vu de ce tableau, on constate quelques similitudes dans l'importance des départs de la Province et de la commune de Magland (en particulier pour 1851, l'année la plus faible pour l'émigration).

Pour le Faucigny, l'importance tombe de moitié par rapport à l'année culminante 1857, alors que, pour Magland, l'émigration n'est plus que d' 1/3 de l'année la plus forte (1846).

Dans son journal, le curé de Magland signale, pour 1838, à Paris, 250 de ses paroissiens.

SELON LES MOIS

Si l'importance de l'émigration a varié selon les années en raison de phénomènes qu'il serait intéressant d'étudier tant ils peuvent être divers, sa variation selon les mois semble purement locale, liée en particulier aux travaux agricoles, aux métiers, etc...

FAUCIGNY			MAGLAND		
Mars	= 9.318	partants	Octobre	= 158	partants
Avril	= 6.503	«	Septembre	= 157	«
Mai	= 5.138	«	Novembre	= 115	«
Octobre	= 4.969	«	Mai	= 109	«
Février	= 4.923	«	Août	= 100	«
Novembre	= 3.992	«	Juin	= 76	«
Septembre	= 3.846	«	Juillet	= 68	«
Janvier	= 3.421	«	Décembre	= 66	«
Juin	= 2.981	«	Mars	= 60	«
Août	= 2.734	«	Janvier	= 44	«
Décembre	= 2.388	«	Février	= 37	«
Juillet	= 2.329	«	Avril	= 37	«

Les chiffres relevés sont les totaux de chaque mois sur les 23 années. Ils reflètent bien le phénomène mensuel qui se reproduit année après année et dont le détail est porté en annexe.

Pour les maglanchards, l'émigration a lieu surtout à l'automne lorsque les travaux des champs sont terminés.

EMIGRATION POUR LA COMMUNE DE MAGLAND - DE 1834 A 1860

Années	mois												T	Observations
	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.		
1834	3	2	2	/	/	4	/	2	3	5	5	2	28	dont 25 sur Paris - 89 %
1835	1	1	6	2	3	1	5	10	17	2	2	2	52	dont 40 - - - 75 %
1837	2	1	2	2	3	2	2	6	12	9	8	1	50	dont 41 - - - 82 %
1838	3	1	/	1	8	2	4	4	11	12	8	3	57	dont 54 - - - 94 %
1839	3	/	1	5	1	7	/	7	5	6	2	2	39	dont 28 - - - 71 %
1840	/	2	2	/	7	9	2	1	10	4	3	5	45	dont 35 - - - 77 %
1841	3	1	4	/	4	1	2	5	6	6	5	5	42	dont 33 - - - 76 %
1842	1	/	3	2	9	5	2	2	6	3	5	2	40	dont 36 - - - 90 %
1843	5	2	/	1	4	7	/	5	10	3	8	3	48	dont 33 - - - 68 %
1844	1	2	4	5	4	6	7	9	5	12	4	/	59	dont 44 - - - 74 %
1845	4	1	5	3	3	4	1	10	13	6	4	11	66	dont 54 - - - 81 %
1846	1	4	4	1	10	2	7	9	3	14	12	2	69	dont 63 - - - 91 %
1847	1	1	5	/	7	/	4	1	7	5	7	5	43	dont 36 - - - 83 %
1848														
1849	pas de registre													
1850	2	2	4	2	/	3	2	8	5	4	4	1	37	dont 34 - - - 91 %
1851	2	/	1	1	5	/	4	2	1	4	3	1	24	dont 22 - - - 91 %
1852	2	/	5	/	6	4	/	4	2	5	3	4	35	dont 30 - - - 85 %
1853	1	8	2	3	3	3	5	5	7	10	4	5	56	dont 49 - - - 87 %
1854	4	/	1	2	7	2	5	/	7	5	6	2	41	dont 35 - - - 85 %
1855	/	7	4	1	7	3	3	1	6	6	4	1	43	dont 36 - - - 83 %
1856	4	/	3	1	6	1	3	8	5	10	6	1	48	dont 38 - - - 79 %
1857	1	4	3	2	5	5	2	1	6	9	3	2	43	dont 34 - - - 79 %
1858	/	1	1	2	6	4	4	1	2	12	2	6	41	dont 28 - - - 68 %
1859	1	1	/	1	4	2	5	1	9	9	7	/	40	dont 26 - - - 65 %
1860	6	1	2	4	1									

ETUDE DE L'ÉMIGRATION MAGLANCHARDE

Si la comparaison annuelle et mensuelle entre la province du Faucigny et la commune de Magland m'a paru aisée, par contre une étude des âges, sexes, et professions demanderait beaucoup plus de temps. Aussi me limiterai-je pour ces trois éléments à la commune de Magland.

Pour une grande ville, l'exode montagnard est comparable à un grain de sable. En effet, lors de l'étude de la formation de Paris au XIXe siècle, on a mentionné l'apport de la population de l'Est et du Nord qui a fait la Révolution Française, ainsi que les révolutions de 1830 et 1848, des Bretons et des Normands, des Auvergnats. Mais il a été très peu question des peuples de montagne, comme les pyrénéens, les jurassiens ou les alpins. Et pourtant les savoyards nous semblent avoir largement apporté leur tribut à la vie économique des grandes villes.

Ne serait-ce que pour Magland, petite bourgade haut-savoyarde dont la population oscillait entre 2.000 et 1.615 habitants vers 1830 - 1860, le taux d'émigration le plus haut, soit 3,4 % de sa population totale, a été atteint en 1846, pour s'abaisser à 1,40 % en 1851. Quelles ont été ses caractéristiques ?

L'âge

Quelques textes signalent que les émigrants partaient dès l'âge de 15 - 16 ans. L'étude des âges pour la commune de Magland fait apparaître une émigration de personnes mûres. L'âge moyen des partants, qu'ils soient hommes ou femmes, était de 31 ans. On trouve bien sûr des jeunes de 12 - 13 ans qui vont rejoindre leur père, un frère ou un parent et qui nous sembleraient relever plutôt de l'enfance. Mais il n'est pas rare de trouver des septuagénaires : 75 ans, âge le plus élevé pour les hommes, 77 ans celui le plus élevé pour les femmes.

Le sexe

Au temps des porteurs de balles et des colporteurs, l'émigration touchait en majorité les hommes. Le XIXe siècle voit apparaître une autre forme d'émigration, celle des femmes. Son importance n'est pas négligeable puisque, pour elles, le taux des départs variait de 2 à 34 % avec une moyenne générale de 20,5 %. Les femmes mariées, accompagnées de leurs enfants, allaient rejoindre leur mari. Les célibataires partaient se placer à la ville.

A côté de l'émigration des femmes, celle des hommes demeure forte : le taux variant de 66 à 98 % pour une moyenne générale de 79,5 %.

MAGLAND - REGISTRES DES PASSEPORTS

Répartition par âge et sexe

Années	Nbre de part.	Prop. %	Popul.	Hommes					Femmes					Enfants
				Nbre	%	Moyen. d'âge	Ecarts +	Ecarts -	Nbre	%	Moyen. d'âge	Ecarts +	Ecarts -	
1834	28	1,50	1925	24	85	28	59	17	4	15	28	38	20	-
1835	52	2,70	»	45	85	28	74	13	8	15	27	32	20	-
1836	pas de registre													
1837	50	2,60	»	44	88	29	54	15	6	12	31	47	14	-
1838	57	3,00	»	43	75	30	60	14	14	25	36	65	18	1
1839	39	2,00	»	34	90	29	60	14	4	10	22	30	12	4
1840	45	2,30	»	44	98	28	65	16	1	2	45			-
1841	42	2,20	»	33	79	31	56	15	9	21	40	70	22	2
1842	40	2,10	»	34	85	26	66	12	6	15	35	49	18	5
1843	48	2,50	»	38	80	32	68	12	10	20	31	50	13	-
1844	59	3,00	1972	51	85	31	55	15	9	15	35	50	27	6
1845	66	3,30	»	53	80	29	53	12	13	20	32	50	16	4
1846	69	3,40	»	53	77	32	67	12	16	25	29	54	17	-
1847	43	2,20	»	37	86	30	53	14	6	14	34	70	15	-
1848	pas de registre													
1849														
1850	37	1,90	»	29	78	30	57	13	8	22	38	62	21	2
1851	24	1,40	»	16	67	34	67	24	8	33	35	62	16	4
1852	35	1,70	»	25	71	32	55	15	10	29	31	48	18	4
1853	56	2,80	»	37	66	34	72	15	19	34	30	63	18	8
1854	41	2,80	1480	29	71	34	67	15	12	29	26	37	14	5
1855	43	2,90	»	32	74	37	62	15	11	26	43	77	23	3
1856	48	3,20	»	85	73	36	58	15	13	27	27	51	22	4
1857	43	2,90	»	31	72	37	64	17	12	28	39	60	19	1
1858	41	2,80	»	34	83	37	75	16	7	17	25	37	21	3
1859	40	2,70	»	32	80	32	70	14	8	20	37	61	26	4

Les professions

L'étude des passeports du Fancigny ne laisse aucun doute sur le manque de qualification des partants. Certaines communes, il vaudrait mieux parler de vallées, ont leur spécialité. Mais la grande majorité part sans qualification. Les hommes, comme les femmes, s'en vont comme cultivateurs, laboureurs ou journaliers.

Magland ne faillit pas à la règle avec ses 81 % de partants sans profession.

On trouve ensuite des horlogers, des cochers, des commissionnaires, des cordonniers, des ouvriers tanneurs. Viennent enfin les métiers exercés par un ou deux individus seulement : porteuse de pains, porteurs de sacs, faiseur de fleurs, tailleuses, boulanger, serrurier, modiste, etc. La liste serait trop longue à énumérer.

Mais que deviennent nos savoyards en arrivant à Paris ? Les Maglanchards, comme tout savoyard, font tout ce qui se présente pourvu « que le travail soit honnête et rémunérateur ».

Nous nous attarderons sur le métier de domestique, car MM. Xavier et Louis Jacquard, de Magland, m'ont signalé deux cas de leur famille, types de haute domesticité. La première personne fut cuisinière chez les banquiers Mallet à Paris. Arrachant les pommes de terre, et ne parlant que patois, elle partit à 16 ans de Magland. Ses capacités lui valurent d'être hautement appréciée de ses patrons qui la considéraient comme membre de la famille. Combien de maglanchards, durant la guerre de 14-18, reçurent, grâce à elle, l'hospitalité dans cette famille ? Et côtoyer le beau monde ne l'empêchait pas de conserver ses habitudes de nourriture du pays. Il lui arrivait bien souvent de manger encore des rabolets.

L'autre figure fut Léon Fontaine qui partit lui aussi de Magland à l'âge de 17 ans, en diligence, pour être employé à l'Hôtel Crillon appartenant à une famille apparentée au Champagne Pommery. Il entra au service du célèbre Zaharoff comme valet de chambre. Sir Basil Zaharoff était un financier et homme d'affaire d'origine grecque qui amassa une fortune considérable en construisant des navires et en fournissant des armes et des munitions. Il soutint financièrement la Grèce durant la guerre des Balkans et apporta son aide aux alliés pendant la première guerre mondiale. De par ses relations avec les dirigeants des pays concernés, il exerça une grande influence sur la conférence de la Paix en 1919.

Promu valet de pieds (c'est-à-dire 1er valet) notre maglanchard accompagnait son maître dans tous les voyages. Pendant que celui-ci faisait des affaires, un guide était mis à la disposition du valet pour qu'il visite le pays.

Zaharoff avait un caractère épouvantable. L'habiller n'était pas une partie de plaisir. Changer par exemple l'ordre des pieds dans le rituel des chaussures valait à l'employé d'en recevoir une à la figure.

Zaharoff donnait à son valet ses costumes. L'arrivée à Magland de Léon Fontaine, habillé avec les restes encore beaux de son patron, lui avait valu le surnom de Zaharoff.

LIEU D'ÉMIGRATION

Situation générale en Savoie

Le lieu d'émigration varie suivant les communes mais le grand pôle d'attraction est réservé à Paris.

Caractéristiques pour la commune de Magland

Magland, gros bourg, compte en 1827 : 2.060 habitants ; 1838 : 1.925 habitants ; 1848 : 2.032 habitants ; en 1861 : 1.615 habitants.

La proportion des partants pour Paris, de 1834 à 1859, varie de 65 % (1859) à 94 % (1838).

Le deuxième pôle d'attraction, mais dont l'importance n'a toutefois rien de comparable avec la ruée vers Paris, est la Suisse, avec Genève ; le Valais et quelques villes isolées, anciens centres de rassemblement des maglanchards colporteurs : Saint-Gall, Fribourg, Rapperschwill, Lucerne, etc...

Lyon attire quelques isolés, de 1843 à 1850. Vient ensuite le reste de la France avec une attraction particulière vers la Franche-Comté. L'Allemagne, le Duché de Bade, le Piémont, ne conservent qu'un ou deux habitués.

Lieu d'implantation à Paris

On ne possède que très peu d'éléments pour situer à Paris l'implantation des maglanchards. On apprenait leur domicile lors des décès survenus dans la capitale. Comme celui de Jean-François Fontaine, âgé de 36 ans, journalier, qui demeurait, en 1838, 11, rue Grenier-Saint-Lazare, dans le 7e arrondissement.

Dans son journal, à la date de 1838, le Révérend Métral, curé de Magland, nous donne quelques renseignements à ce sujet : Hôtel de Clermont, rue Neuve, Saint-Eustache.

Un document réclamé pour le recrutement militaire donne un aperçu des jeunes gens installés à Paris en 1870. Sur les 25 recensés, le domicile est le suivant :

6 sont dans le 3e arrondissement ;

5 sont dans le 19e arrondissement (habitant la rue d'Allemagne devenue une partie de l'avenue Jean-Jaurès) ;

5 sont dans le 9e arrondissement ;

4 sont dans le 10e arrondissement ;

2 sont dans le 18e arrondissement ;

1 dans le 17e ; 1 dans le 11e ; 1 dans le 1er arrondissement.

LA GRANDE AVENTURE

Pour nos maglanchards, il est fort probable que leur voyage s'effectuait en voiture. Le curé fit une relation du voyage qu'il entreprit auprès de ses ouailles installés à Paris afin de trouver un complément de revenu pour l'agrandissement de son église.

> « Résolu de faire un voyage à Paris pour solliciter auprès des maglanchards qui habitent cette ville le denier de leurs travaux et de leur industrie, je partis de Magland le 30 janvier 1838, par le temps le plus froid, à la suite d'une grande quantité de neige. Les vieillards ne se rappelaient pas en avoir vu de pareille masse.
>
> « Le thermomètre marquait 13°. Au sommet du Jura, il y avait 7 pieds de neige et on ne voyait plus les limites de la grande route.
>
> « J'arrivais à Paris le 4 février au soir sans avoir gravement souffert par l'effet du voyage.
>
> « Je fus accueilli au Bureau des diligences par une foule de mes paroissiens qui s'empressèrent de me donner les marques les plus affectueuses du bonheur qu'ils avaient de voir leur pasteur au milieu d'eux. »

On s'aperçoit, lors de la délivrance des passeports, que le voyage ne s'effectuait pas seul mais généralement à deux ou même à plusieurs personnes, d'un même village ou de communes limitrophes.

Le passeport était obligatoire pour tout usager du service des postes.

La route empruntée par les habitants du Faucigny passait par Genève, puis par Gex. De Paris à Gex, cinq itinéraires s'offraient aux voyageurs :

- par Sens, Dijon et Poligny ;
- par Arnay-le-Duc et Beaune ;

- par Auxerre, Sémur et Pouilly-en-Auxois ;
- par Mouchard.

L'itinéraire d'Annecy passait par Chambéry et Lyon.

Un extrait de l'Instruction sur le service de la Poste stipule même :

> « Lorsque deux routes conduisent à la même destination, les maîtres de poste et les postillons doivent se conformer au désir, librement exprimé par les voyageurs, de prendre l'une ou l'autre de ces routes. Il en est de même pour le choix des auberges, lequel appartient exclusivement aux voyageurs. »

LA VIE PARISIENNE

RELATION AVEC LE PAYS

Les liens avec le pays étaient très étroits car l'émigrant avait toujours l'intention d'y revenir pour y finir ses jours. Si l'on avait femmes et enfants, le retour au pays allait de soi. On s'écrivait beaucoup, on se racontait tout et certaines lettres étaient, paraît-il, très amusantes. Les émigrants envoyaient des journaux de Paris, « l'Illustré », « Le Petit Parisien ». Ce qui n'était pas du goût des curés, notamment de celui de Magland qui jugeait ces revues pornographiques. Il connaissait bien ceux qui lisaient ces journaux et ne se gênait pas à la messe pour proscrire les revues et faire rougir de honte ces ouailles qui prenaient un mauvais chemin.

Cette émigration était mal vue du gouvernement sarde. Certes, on ramenait de l'argent au pays, mais s'infiltrait, par la même occasion, l'esprit français. Les curés, non plus, ne voyaient pas d'un bon œil les départs vers les foyers de débauche. Le curé de Magland écrit dans son journal à la date de 1829 :

> « Il n'y eut (à Magland) aucun enfant illégitime. Par l'effet de l'émigration pour Paris, il y a moins de libertinage parmi les jeunes gens. Les plus débauchés demeurent à Paris. Il serait à souhaiter qu'ils n'en reviennent pas sitôt... »

LA VIE FAMILIALE

L'étude des registres paroissiaux de Magland nous montre que, chaque année, 5 % environ des naissances étaient l'œuvre de nos émigrants. Le père, ou le parrain, est le plus souvent indiqué comme commissionnaire ou cocher. Les femmes venaient-elles accoucher à Magland ou bien y étaient-elles demeurées ? Je n'ai pas pu le savoir.

Mais les enfants étaient élevés au pays par la famille : les grands-parents, les oncles ou tantes, jusqu'à ce que leurs parents les jugent suffisamment grands pour venir les rejoindre.

Au début du siècle, la fondation Cognacq-Jay (Mme Cognacq, née Jay, était originaire de Samoëns) permettait aux petits savoyards de Paris de venir passer leurs vacances à l'air pur des montagnes.

Le mariage était pour nos savoyards une chose sérieuse et ils ne voulaient pour rien au monde prendre pour femme « une fleur fragile qui ne supporterait ni le hâle ni le travail au grand air des montagnes. »

Les registres des mariages, tenus de 1825 à 1852 par le curé Métral, ne mentionnent pas de mariage d'émigrant. Il n'est donc pas possible dc savoir si nos émigrants partaient mariés, s'ils revenaient au pays pour convoler. Une chose était pourtant sûre : ils prenaient unc femme du pays.

L'ÉMIGRATION HORS DE FRANCE

J'ai montré précédemment à quel point l'attraction de Paris était grande pour nos montagnards. Les chiffres sont éloquents. Mais il ne faudrait pas négliger les départs vers d'autres terres. On voit bien quelques personnes qui demandent des passeports pour Bordeaux, Le Havre ; ce qui laisse supposer une émigration outre Atlantique. Mais combien sont partis de Paris même sans que l'on s'en aperçoive ?

C'est le cas d'un jeune maglanchard, Adolphe Cartier, du hameau des Coudrays, fils de Jean-Marie Cartier et de Constance Sauthier, qui part pour Paris en 1833, à 18 ans. On ne saurait rien de son périple s'il n'avait pas écrit, en 1843, de la Nouvelle-Orléans, au curé de Magland, son conseiller financier.

Ses deux lettres conservées dans les archives paroissiales sont significatives des conditions de son départ. Comme beaucoup de congénères, il a emprunté l'argent de son voyage à un cousin. En 1843, il s'apprête à rembourser une bonne partie de son emprunt. Il donne également ses impressions sur l'Amérique en situation de crise depuis 5 ans. Il signale qu'il est déjà trop tard pour y faire fortune et n'encourage personne à venir. (cf. annexes).

Ce mouvement des plus audacieux vers l'Amérique, encouragé par les compagnies d'émigration, est bien sûr condamné par de nombreux émigrants parisiens qui souhaiteraient que cette émigration soit canalisée plutôt vers les colonies françaises.

C'est en effet vers 1855 environ que l'on voit partir vers l'Algérie, et en particulier Sétif, nombre de faucignerands.

UNE BELLE RÉUSSITE MAGLANCHARDE

Louis PERROLAZ, né à Magland en 1857, était professeur de philosophie au collège communal de Beaune lorsqu'il se présenta aux élections législatives de 1919 sur la liste des Républicains Indépendants. Membre de la commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts, il déposa une proposition de loi visant à soustraire les instituteurs de la tutelle des Préfets et de les faire nommer par le Recteur de l'Académie. Il mourut subitement au Palais Bourbon en 1920.

CONCLUSION

Ce mouvement qui lança les savoyards sur les routes de France et du monde, durant plusieurs centaines d'années, pour les sédentariser, aux XIXe et XXe siècles dans les grands centres et au-delà des mers, a modifié le cours de l'Histoire.

Les partants, devenus notables, ont infléchi la politique locale en tournant la Savoie vers la France en 1860. Et, 125 ans après l'Annexion, peut-on encore parler de particularisme savoyard quand 25 % de la population est d'origine « étrangère » ? Le développement des transports, l'école obligatoire, la révolution du tourisme et des loisirs ont bien modifié l'image de la Savoie et ses conditions de vie. Car, la Savoie du XXe siècle a changé de visage. De province déshéritée, elle est devenue terre d'asile. Tous les éléments qui obligeaient ses habitants à partir vers des terres meilleures : la neige, le climat, les montagnes, sont sources maintenant de profit et d'emploi.

Certes, l'émigration persiste de nos jours mais son ampleur s'est atténuée, son caractère typiquement savoyard a changé. Elle touche, comme pour beaucoup d'autres régions françaises, les fonctionnaires, les métiers de haute qualification pour lesquels elle est une condition nécessaire d'ouverture et d'avancement. Combien de partants mériteraient notre attention mais je ne citerai que deux exemples pris dans la commune de Magland :

— Le Lieutenant-Colonel de l'Armée de l'Air Pierre PERRET, qui fut pilote des Présidents de la République Giscard d'Estaing et Mitterrand et qui se trouve actuellement à l'Etat-Major des Armées.

— M. Marcel PERROLAZ, Ingénieur chimiste à Voiron, Délégué national adjoint pour le secteur de la chimie du syndicat F.O.

L'émigration, poumon de la Savoie, elle l'aura été de multiples façons dont je ne retiendrai que celles qui m'ont paru les plus importantes :

— elle lui a permis de vivre par l'apport du numéraire de ses émigrants,

— en devenant française, la province a pu rapidement s'insérer dans la vie économique du pays en sachant utiliser toutes ses ressources, toutes ses forces vives.

S. DUJOURDY.

BIBLIOGRAPHIE
(correspondant au texte intégral)

BERTHIER DE SAUVIGNY. — La France et les Français vus par les voyageurs américains.

BUINOUD Alphonse. — Les Savoyards à Paris : Historique de la Mutualité.

CHEVALLIER Louis. — La population de Paris.

DANCETTE Adrien. — Naissance de la France Moderne.

DIDOT Frères. — Guide pittoresque, portatif et complet du voyageur en France (1844).

DUBY G. et MANDROU R. — Histoire de la Civilisation Française XVIIe - XXe siècles.

GIRARD Roger. — Quand les Auvergnats partaient conquérir Paris.

GUICHONNET Paul. — Le Faucigny en 1848 ; Les Sociétés savoyardes à Paris (1833-1910) Congrès des Sociétés Savantes de Savoie 1982.

JONNARD Martine. — Migrants et émigrés dans l'Histoire en Savoie.

JOUR Jean. — Scènes de la rue et petits métiers parisiens.

MERCIER Louis. — Tableau de Paris.

ZELDIN Théodore. — Histoire des passions françaises (1848-1945).

Histoire des communes savoyardes, « Le Faucigny ».

Dictionnaire de la Biographie Française 1860-1944.

Dictionnaire des Parlementaires.

Journal « Le Messager » d'août 1985.

Journal « Le Dauphiné Libéré » du 1er août 1985.

« Le Canard Enchaîné ». — Numéro spécial de juin 1984 « Les Milliards de l'Art. »

ARCHIVES CONSULTÉES

Archives départementales de la Haute-Savoie :

Série 4 FS 71 - 72 - 73 - 74 - 75.
Fonds Bruchet « La colonie savoyarde ».
Fonds Dechavassine.
Documents 583 - 857 (articles de journaux).
Revue « Le Cyclamen ».
Registres paroissiaux de Magland.

Archives de l'Académie Florimontane :

Indicateur du Duché de 1846.
Revue Savoisienne de 1922.
Revue « Le Cyclamen ».
« Le Cultivateur des Alpes » de 1856.

Archives de la paroisse de Magland :
Registres paroissiaux.
Journal du Curé Métral - 1825-1850.

REMERCIEMENTS

Mlle F. AUVERNAY ; M. et Mme Raymond CHALLAMEL ; M. CHAMPANGE, curé de Magland, décédé ; M. Raymond ESPOSITO ; Mme M.-Th. HERMANN ; MM. Xavier et Louis JACQUARD ; M. LANIER ; M. A. LIONNET ; M. Claude PERROLAZ (PERDEC) ; MM. Noël et Michel PERROLAZ ; Mlle E. RABUT, Directeur des Archives de la Haute-Savoie et le personnel : Mlle ARNOLLET, M. et Mme CARRIER, Mme D. NICOUD, M. G. PEZZA ; la Ville de Paris ; la Maison de Savoie.

ANNEXE I

Nouvelle-Orléans le 12 mars 1843

Monsieur le Curé,

Me conformant à l'avis de mon cousin Maurice Perret de Magland dont je viens de recevoir une lettre, je prends la liberté de vous faire passer une traite de *cinq cents francs* sur un banquier de Genève qui vous écrira à cet effet lorsqu'il en aura reçu avis de son correspondant du Havre. La traite est tirée sur Genève à soixante jours de vue, et lorsque le banquier de Genève vous écrira, veuillez en donner connaissance à Maurice Perret afin qu'il aille chercher son argent, et dites-lui de mettre la quittance de la dette chez ma mère.

Je profite de cette occasion, Monsieur le Curé, pour vous réitérer les sentiments d'amitié et de reconnaissance que j'ai toujours eus pour vous. Quoique fort éloigné de mon pays et de ceux qui m'ont voulu et fait du bien, je ne leur en conserve pas moins toute mon affection, et leur souvenir est toujours cher à mon cœur. Veuillez continuer vos bons conseils et vos bonnes attentions à ma chère mère et à mes frères, quoique je ne sache que trop combien le malheureux Auguste fait peu de cas de tous les conseils qu'on peut lui donner pour son bonheur. Je vous assure, Cher Monsieur, que ce frère me cause par sa conduite et ses mauvaises dispositions un chagrin de tous les instants. Je l'aurais bien fait venir en Amérique si j'avais su qu'en faire, mais sa profession ne vaut rien ici. Depuis quatre ans, et se voyant dans un pays de liberté absolue et de licence je n'aurais eu aucun droit sur lui ; et comme il est dépourvu d'éducation et de bonne volonté, il me serait devenu d'un pesant fardeau. Tous les jours je demande à Dieu que ce frère ne déshonore pas le nom de ma famille, de son défunt père.

Les journaux doivent vous mettre au courant de la situation de l'Amérique depuis 5 ans. La crise financière amenée par les plus folles spéculations de terres et par les entreprises gigantesques de l'industrie et du commerce et par la chute de toutes les Banques dans toute l'Amérique du Nord, cette crise ne fait qu'augmenter et nous ne savons pas comment elle finira. Dieu seul connaît le quand et le comment ! La misère plane aujourd'hui sur toute l'Union. Tout le monde est endetté, a de forts intérêts à payer et les denrées se vendent ou plutôt se donnent à vil prix. Tous les Etats qui forment la Fédération ont contracté d'énormes dettes en Europe, et plusieurs Etats se trouvant dans l'impossibilité de payer ont déjà répudié leurs engagements. Les autres, quoique voulant payer, en sont incapables et finiront par la banqueroute.

Dans un pays où il y a tant de ressources, la gêne, l'épuisement des finances, etc., ne seraient qu'un mal léger et momentané s'ils n'entraînaient après eux la *démoralisation* du peuple, la défiance et tous les

fléaux. C'est là où nous en sommes. Nous manquons d'un Gouvernement fort et respecté, et bien souvent respectable. Je ne vous parle pas des autres peuples de l'Amérique, des anciennes colonies espagnoles, c'est une anarchie continuelle ; ces pays de brigands ne sont pas habitables. Il n'y a là aucune protection pour l'étranger. Les Etats Unis sont habités par un peuple généralement civilisé et très-ent.. Le sol est riche et les productions sont celles de l'Europe et de plus le coton et le sucre. Néanmoins, je n'encouragerai jamais personne à y venir, je me trompe, j'encouragerai les rois d'Europe à y envoyer les républicains, les émeutiers, la correction leur serait plus efficace, ses poisons d'Etat. Voilà quelques renseignements sur les deux Amériques.

Recevez, Monsieur le Curé, l'expression de mes sentiments. Rappelez-moi au bon souvenir de ma chère tante Angélique Sauthier, de ma cousine, et de Joseph Delemontez, Thévenet ; dites-leur que je ne les ai pas oubliés et que je leur conserve mon amitié et ma reconnaissance. J'ai écrit à ma mère il y a peu de temps et j'ai reçu leur lettre du 22 décembre dernier.

Adieu Monsieur le Curé.
Votre dévoué serviteur,
Adolphe CARTIER.

ANNEXE II

Nouvelle-Orléans 18 mars 1843

Monsieur le Curé,

J'ai pris la liberté de vous adresser une lettre datée du 9 du courant pour vous donner avis de l'envoi d'une lettre de change de la valeur de *cinq cents vingt francs* qui vous sera expédiée ou du Havre ou de Genève. Comme vous le savez, cet argent est destiné à Maurice Perret de Magland qui me l'avait prêté à Paris. Cette lettre de change est payable à votre ordre : vous aurez l'obligeance de l'endosser et de la remettre à mon cousin Maurice Perret qui doit être à Magland et vous voudrez bien réclamer le billet que je lui ait fait ou lui demander quittance que vous remettrez à ma mère. Les 20 frs qui sont le bénéfice du change suffiront, je pense, à payer les ports de lettres et autres frais que vous trouverez faire. Si l'on vous écrit que la traite est payable à Paris, Maurice Perret la fera négocier à Genève avec la plus grande facilité et presque sans frais. La traite a été envoyée d'ici à M. RUTZ du Havre par son fils même qui a bien voulu m'obliger, car il est très difficile d'envoyer de l'argent dans un pays avec lequel on ne fait aucun commerce. Au lieu d'avoir 60 frs de change je n'en ai que 20, parce que ce n'est pas directement sur Paris.

Sans les mauvaises affaires et la déconfiture de nos banques et les pertes qu'on a faites sur le papier monnaie, il y a long temps que j'aurais payé Maurice Perret, et il me tarde bien de m'acquitter envers les autres afin que ma mère soit tranquille dans ses vieux jours. Je suis arrivé trop tard en Amérique, il n'y a plus à faire fortune, et si les choses continuent à aller à mauvais train, il sera plus difficile de gagner sa vie en Amérique qu'en Europe. Cependant l'Amérique n'est presque pas peuplée : c'est là ce qui en fait le mal, car si l'Amérique était peuplée à l'égal de l'ancien monde, il y aurait des fortunes fines ; les propriétés n'y éprouveraient pas une dépréciation aussi subite et aussi considérable. En Amérique, une propriété n'a de valeur que par son produit actuel ; ainsi lorsque le coton, le sucre et le tabac se vendent bien, les terres et les esclaves avaient une valeur très considérable, on jetait l'argent, on faisait les plus grandes follies, et aujourd'hui que toutes ces terres sont tombées à vil prix et qu'il est même difficile de vendre, terres, esclaves, maisons ont suivi la même progression descendante et puis dans le temps de la prospérité on s'est grevé

de dettes pour augmenter le nombre des esclaves, etc... à présent, il faut payer des sommes énormes ou des intérêts à 10 % et on vend des produits à vil prix. C'était à qui emprunterait de l'argent, et les banques émettaient du papier ou prenaient des actions, ou couvraient des proprietes d'actions payables dans 50 ans. Tout le monde spéculait, s'enrichissait dans une semaine. C'était un délire. Les banques n'ont pu payer leur papier, elles ont fermé leurs portes en 1837. De là outre la crise qui frise sur l'Amérique les banquiers devaient reprendre leurs payements en espèces l'année dernière, mais une mauvaise et imprudente administration les avait suivis (ou tenus) dès leur origine, et en 1842 voulant faire un dernier effort pour se relever elles sont retombées à plat à tout jamais. Je vous laisse à penser qu'elle a du être la perte des détenteurs de billets de banques ! Tous ceux qui avaient hypothéqué leurs propriétés à ces banques et qui avaient mis leur avoir dans ces actions se trouvent entièrement ruinés. Les banques riches doivent énormément à l'Angleterre et à la Hollande. Il faudra que les actionnaires payent. Comment se tirer de là. Les denrées ne se vendent pas. Vous savez que dans tout le Sud des Etats-Unis et dans l'Ouest on ne se sert que de nègres pour faire travailler la terre. Par ce (...) qu'il n'y a qu'eux qui puissent résister à l'ardeur du soleil et qu'il ne serait pas possible de trouver d'autres ouvriers en nombre suffisant pour une exploitation. Vous pouvez avoir des terres aussi étendues que vous vous voudrez, vous n'en serez pas plus riche, si vous n'avez un grand , et à présent, il faut des capitaux sûrs pour exploiter et on ne vend pas. Il y a de grandes ressources en Amérique mais il faudra encore bien des siècles avant de pouvoir les mettre à profit. A présent c'est folie et témérité de passer en Amérique. Que ne suis-je à même d'écrire dans les journaux de France pour prémunir tant de malheureux contre les pièges que leur tendent des spéculateurs coupables, des enthousiastes qui font des romans et débitent tant de mensonges. Tous les mois des navires chargés de ces pauvres dupes abordent au Texas, ou ailleurs, d'où on leur a fait mille contes absents et faux. Ces malheureux périssent presque tous de misère, de maladie ; heureux le petit nombre de ceux qui ayant encore quelque argent dans leur poche peuvent gagner la Nouvelle Orléans, d'où ils peuvent quelquefois s'embarquer pour la France. Le Texas qu'on vante tant en France est habité par ce qu'il y a de plus pervers au monde ; c'est la lie et le rebut des peuples. Il y a là aucune espèce de sûreté personnelle. Les sauvages, les malapris, les voleurs et les assassins vous y assiègent. Je n'ai plus de place, je finis en vous rappelant ce vers de La Fontaine :

demeure en son pays par la nature instruit.

qui est d'une vérité évangélique.

Vous aurez déjà appris la nouvelle de l'horrible tremblement de terre qui en une minute a détruit totalement la Pointe à Pitre, capitale de la Guadeloupe. On estime que 10.000 personnes ont péri sous les décombres ; il n'est pas resté une maison debout. Le feu est sorti de la terre un moment après l'éboulement des maisons et a consumé tout ce qui pouvait encore respirer sous les ruines. L'église Sucle, dit un journal, est restée debout avec son cadran dont l'aiguille marquait 10 h. Le désastre a eu lieu le 8 février dernier. Les détails de cette épouvantable catastrophe font frissonner et vous arrachent des larmes !

Si vos loisirs le permettent veuillez m'accuser réception de la présente ainsi que de la traite. Sinon, veuillez dire à mon frère de m'écrire de suite. Monsieur le Curé gardez-moi dans votre souvenir et comptez-moi toujours au nombre de ceux qui s'intéressent le plus à vous. Je vous recommande ma pauvre mère et mes frères. Je vous salue du fond du cœur.

Adolphe CARTIER.

Excusez ma prolixité, mais j'ai cru vous être agréable en vous donnant quelques détails sur l'Amérique en général et en même temps désabuser ceux qui seraient tentés de traverser les mers. Adieu.

ANNEXE III

RELEVÉ D'UN DOCUMENT A USAGE MILITAIRE DES JEUNES GENS DE MAGLAND DEMEURANT A PARIS

Classe	Nom - Prénoms	Domicile	Arr.
1873	DELAPLAGNE Pierre Marie	Paris	
1873	FONTAINE Mathieu Joseph	141, Bd de la Villette	10e
1873	PERROLAZ Jean François	117, rue d'Allemagne	19e
1874	APPERTET Joseph François	6, bd Magenta	10e
1874	PERROLLAZ François dit Dôle	81, rue d'Allemagne	19e
1874	ANTHOINE Louis	65, rue de Levis Batignolles	17e
1875	CARTIER Joseph Louis	40, rue Chasteau d'Eau	10e
1876	CORDIER Joseph Claude	79, rue Joubert	9e
1876	BURNIER Emile François	1, rue Bailly	3e
1877	GRADEL Philippe	250, rue Grange aux Belles	10e
	(sur 37 inscrits dont 2 à Genève et 1 à Chambéry)		
1877	DELESMONTEZ dit André	81, rue d'Allemagne	19e
1878	PERRET Luc Joseph	rue Bailly	3e
1879	PERROLAZ Joseph Louis	81, rue d'Allemagne	19e
1879	PERRET Joseph Alfred	rue Saint-Lazare	9e
	(sur 20 inscrits dont 3 à Genève et 2 à Annecy)		
1869	FONTAINE Jean François	91, rue Saint-Lazare	9e
1869	FONTAINE Joseph Ambroise	7, rue de l'Etang (chez M. Gaillard, loueur de voitures)	12e
1869	GRADEL Claude François	60, rue de Lamartine	9e
1869	PROVENCE Luc Joseph	81, rue d'Allemagne (Palefrenier)	19e
1870	ROUGE François Marie	26, rue des 2 Ecus (horloger)	1er
1870	CORDIER Joseph Marie	28, rue Saint-Lazare (horloger)	9e
1870	PERROLAZ Joseph	9, rue de la Corderie	3e
1871	CROZET Marie Félix	51, rue Voltaire	11e
1871	PROVENCE Claude François	45, rue Turbigo	3e
1872	PERRET Auguste Frédéric	53, rue Marcadex	18e
1872	ROUGE Joseph Claude	5, rue Volta	3e
	(sur 37)		
(lettre)	FONTAINE Jean Baptiste	339, rue Saint-Martin	3e

Notes et Bibliographie

Clément GARDET

LES HEURES D'AIMÉE DE SALUCES, VICOMTESSE DE POLIGNAC ET CATHERINE D'URFÉ. ASPECTS INTERNATIONAUX ET ÉVOLUTION DANS LA PEINTURE DES ETATS DE SAVOIE AU XVe SIÈCLE.

Préface de Pierre Duparc.

(Annecy, Gardet, 1985, 73 p. et LXXXVI planches couleur).

En éditant *Les heures d'Aimée de Saluces vicomtesse de Polignac et Catherine d'Urfé*, Clément Gardet apporte un cinquième volume prestigieux à la collection *Ars Sabaudiae*, et une nouvelle contribution à la connaissance de la peinture en Savoie au Moyen Age. C'est en effet par des études approfondies et par des comparaisons d'œuvres et de manuscrits que peuvent être dégagées les caractéristiques de l'art pictural, les influences, l'évolution de l'iconographie. C'est dire l'intérêt de telles publications, auquel s'adjoint le bonheur du regard.

Le livre d'heures d'Aimée de Saluces et Catherine d'Urfé, conservé à la British Library à Londres, comprend 35 « peintures », au fil de la composition de ces heures de la Vierge selon l'usage de Rome, dont le texte est rédigé tantôt en latin — début des évangiles, cycle liturgique, commémoration des saints —, tantôt en français — calendrier, Quinze Joyes Notre-Dame, Sept requestes —. Elles sont toutes présentées ici.

Dans son abondante introduction, qui est une réflexion nourrie d'histoire et d'histoire de l'art, l'auteur expose les données et les conclusions de ses travaux passionnés et minutieux. Le Ier chapitre rappelle l'enracinement de la branche cadette de Saluces dans le duché savoyard ; Aimée de Saluces portait le titre de dame de Coppet... ; au nombre des enfants qu'elle eut du vicomte de Polignac, Catherine épousa en secondes noces Pierre d'Urfé, qui tint un rôle important dans le royaume de France au cours du règne de Charles VIII. La composition et l'iconographie de ces Heures sont ensuite l'objet d'une analyse détaillée, et bien des éléments se trouvent rapprochés de certaines peintures des *Heures de duc Louis de Savoie* et du *Missel de Bonivard*. Au long des chapitres III et IV Clément Gardet, développant ses travaux antérieurs et s'appuyant sur ceux de Bernard Gagnebin, s'emploie à démontrer la continuité et l'évolution des peintres de l' « école de Savoie ». Il suggère la collaboration de Janin Luysel aux livres d'heures comme au retable de Conrad Witz, puis dégage les traits qui manifestent l'influence du gothique international sur l'art du XVe siècle en Savoie, celle des frères Limbourg, de Robert Campin, de Conrad Witz et de Jean Van Eyck, de Domenico Veneziano. Enfin l'auteur présente, en une forme de synthèse, les deux peintres des Etats de Savoie, que l'on trouve de part et d'autre des Alpes, Giacomo Jaquerio et Jean Bapteur : ils expriment la confluence des courants franco-flamands, germaniques et italiens.

Cette belle étude, iconographique et historique, fondée sur la comparaison, offre ainsi, à côté de la totalité des planches des *Heures d'Aimée de Saluces et Catherine d'Urfé*, une abondante illustration complémentaire : la Pêche miraculeuse de Conrad Witz, de nombreuses pages des

Heures du duc Louis de Savoie et de l'*Apocalypse des ducs de Savoie*, des œuvres de Peronet Lamy, Robert Campin...

On perçoit donc la vitalité de l'art en Savoie au cœur du XVe siècle et dans les années 1460, période de tourmente politique, critique pour le duché, ainsi que le souligne Pierre Duparc dans sa préface. Et il importe de regarder en divers registres les enluminures de ce livre d'heures exécuté pour des princesses. On y discerne l'enseignement théologique et la spiritualité diffusés, à travers l'illustration des points de dogme — la Trinité, l'Eucharistie —, du cycle de la vie de la Vierge, dans le choix des saints commémorés. On s'attarde sur la manière de construire les scènes, l'architecture des édifices, le soin du détail dans la peinture des personnages et de leur costume. On demeure étonné, admiratif, de la profusion, de la fantaisie et de l'imagination naturaliste des bordures, garnies de fleurs, fruits, animaux fabuleux, personnages grotesques ou lubriques. Et l'on s'émerveille de la vivacité des couleurs : bleu, vert, rouge sont éclatants, jouant avec les ors en une vibration de lumière.

Elisabeth RABUT.

Claude-Etienne NOUVELET (*)

UNE ACQUISITION RÉCENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ANNECY : L'ODE TRIONFALE AU ROY...

La Bibliothèque Municipale compte depuis peu, dans les collections de son Fonds Savoyard, un ouvrage recherché qui lui faisait défaut jusqu'à ce jour :

L' « Ode trionfale au Roy sur l'équitable justice que sa majesté feit des rebelles la veille et jour de Saint-Loys », de Claude-Etienne Nouvelet.

Il s'agit d'un poème sur la Saint-Barthélemy. L'auteur célèbre cette journée sanglante et appelle le Roi de France Charles IX à une nouvelle croisade. Toutefois, cette œuvre ne présente pas le caractère haineux qui caractérise les contemporains de Nouvelet lorsqu'ils abordent ce thème.

L'auteur, Claude-Etienne Nouvelet, dont la biographie garde encore des zones d'ombre, fut longtemps confondu avec un homonyme (Emmanuel Pingon en effet parle d'un Claude-Etienne Nouvellet qui fut son précepteur en 1529, et que Ducis fait naître en 1510).

Toutefois, les études successives qui lui ont été consacrées (voir la bibliographie ci-jointe) permettent désormais de préciser les principales étapes de son existence.

Né en 1545 à Talloires, il se déclare religieux (de l'ordre de Saint-Benoît sans doute). Jusqu'en 1567, on ne sait rien de lui. Vers cette époque (?), il devient aumônier d'Anne d'Este (épouse de Jacques de Genevois-Nemours), qu'il suit dans ses séjours à Paris et ses différents déplacements à Annecy (1).

Sans doute doit-il à ses dons de poète d'avoir été attaché à la Maison des Genevois-Nemours dont on connaît l'intérêt pour les lettres, les sciences et les arts.

Ses séjours à Paris lui permettent d'acquérir de multiples connaissances (il conquiert le grade de docteur) et de se faire des relations littéraires (Dorat, père de la Pléïade, Jean de Lormes). (6)

Le portrait sur bois (conservé au musée-château d'Annecy), réalisé sans doute vers 1578 nous le montre en habit du clergé séculier, portant la barette des docteurs en théologie.

(*) Les notes renvoient à la bibliographie, en fin d'article.

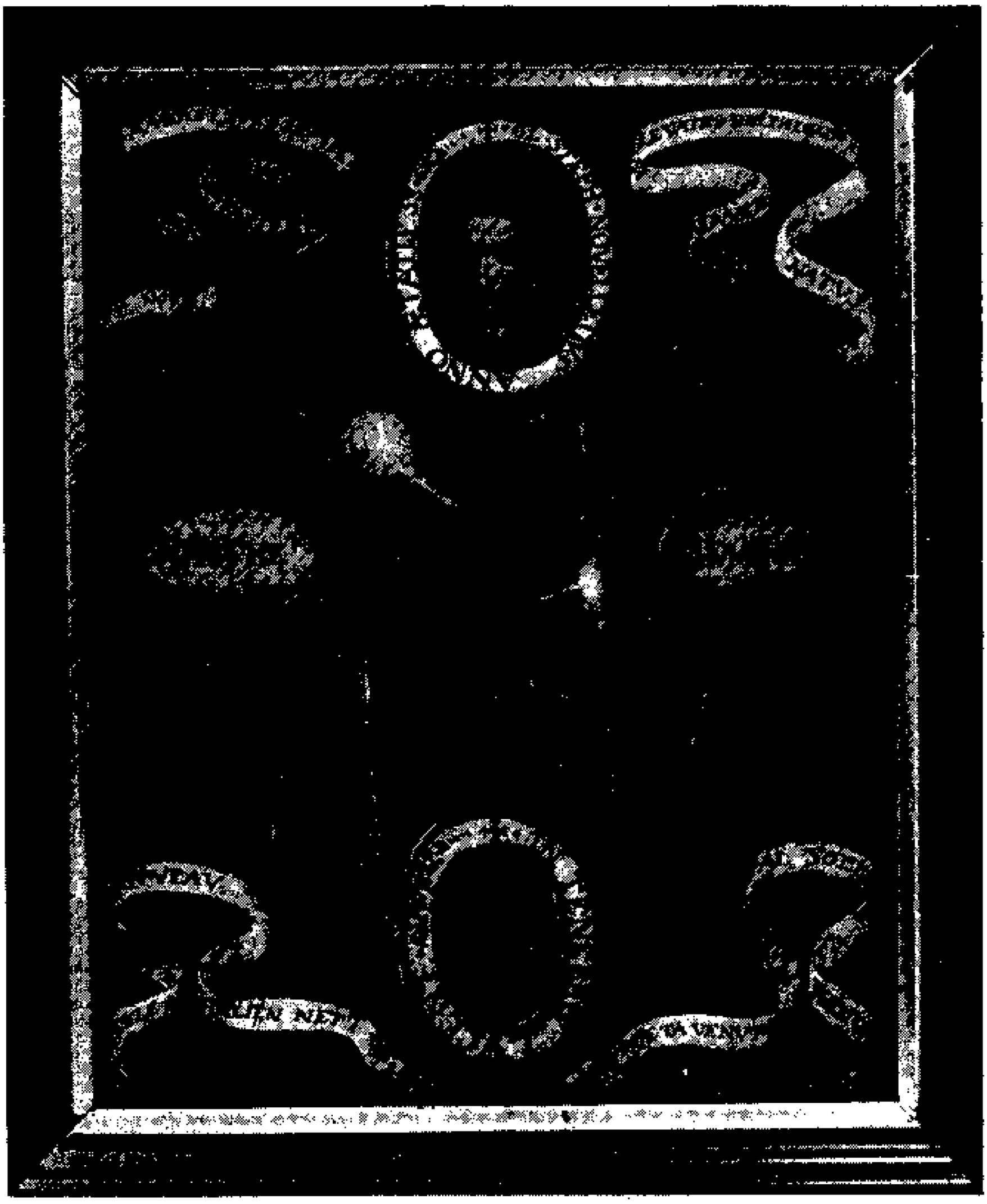

« Portrait de Claude-Etienne Nouvelet ». Anonyme, (vers 1578).
Huile sur bois, 0,45 × 0,36.
(Collection et cliché Musée-Château d'Annecy).

En 1596 (30 janvier), il devient théologal et sacristain de Notre-Dame d'Annecy ; puis se démet de cette charge en faveur de Janus des Oches. Il devient alors chanoine de la Cathédrale. C'est en cette qualité qu'il « harangua fort élégamment » lors de la cérémonie d'intronisation de Saint-François de Sales à l'évêché de Genève-Annecy (9).

François de Sales témoigne dans une lettre du 17 jan. 1600 (adressée au nonce du pape à Turin) de la « grande pauvreté » dans laquelle se trouve Cl. E. Nouvelet (2).

Le 26 jan. 1601, il reçoit le bénéfice de la cure de Rumilly et les syndics de Rumilly lui fournissent une habitation en remplacement de la cure détruite (8).

Il est l'un des premiers membres de l'Académie Florimontane que viennent de fonder en 1606 François de Sales et le Président Favre. Il fait partie pendant quelque temps de la maison épiscopale de François de Sales (Œuvres complètes de François de Sales éd. par la Visitation, lettre CXXXIII. Note).

Il meurt à Annecy le 7 octobre 1613 et est inhumé dans l'église Saint-François.

Bien que son œuvre ait été assez abondante et variée (selon Duverdier et La Croix du Maine, « des discours sur les abus des hommes », des traductions d'hymnes religieux, de poèmes d'Ovide, de poèmes profanes ou touchant à la théologie), nous ne connaissons réellement que peu de ses livres.

Hormis une édition d'un ouvrage de Pierre d'Aquila (que Nouvelet fit imprimer en 1585), trois œuvres seulement semblent avoir été publiées : « Chant funèbre sur le trépas de très hault et puissant seigneur, Messire Jean de Voyer » (1571) (4), les « Divinailles » (1578 à Lyon, chez Jean de Tournes) (5), et enfin « l'Ode trionfale au Roy » (en 1572, réimprimée la même année sous le titre d' « Hymne triomphal au Roy »...).

C'est un exemplaire de ce dernier ouvrage que la Bibliothèque Municipale d'Annecy vient d'ajouter à ses collections. Il se présente sous la forme d'une plaquette in quarto, de huit folios non chiffrés. Il s'agit de l'édition originale faite à Paris en 1572 par Robert Granjon.

La reliure en veau brun du XVIIe siècle, ornée de filets et de fleurons dorés, porte les armes du comte de Sumberland (dont la bibliothèque fut dispersée en 1881).

Avec l'acquisition de cet ouvrage rare, Claude-Etienne Nouvelet, poète annécien, prend enfin place dans le Fonds Savoyard de la Bibliothèque.

Marie-Jeanne QUELLET.

BIBLIOGRAPHIE

1. — DUCIS (C.-A.) - Le Poète Nouvelet, chanoine d'Annecy.
Rev. Sav. 1881, p. 109 à 111 et p. 117 à 120.
2. — FRANÇOIS DE SALES (Saint) - Lettre du 17 jan. 1600, CXXXIII des œuvres complètes - Ed. de la Visitation d'Annecy.
3. — MANECY (J.) - Hymne trionfal de Claude-Etienne Nouvelet...
Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1900. t. XXXIX, p. 461-496.
4. — MANECY (J.) - Le Chant funèbre de Nouvelet sur la mort de Jean Voyer.
Mémoires et Documents de la S.S.H.A., 1901, t. XL, p. 223 à 236.
5. — MARIE-GIROD - Les Divinailles de Nouvelet.
Mémoires et Documents de la S.S.H.A., 1893, t. XXXII, p. 217-240.
6. — MIQUET (Fr.) - Claude-Etienne Nouvelet.
Revue Savoisiene 1915, p. 77-79.
7. — MUGNIER - Mention de Nouvelet dans une lettre de Saint François de Sales.
Mémoires et Documents de la S.S.H.A., 1902, t. XLI, p. CXXXIII.
8. — MUGNIER - M. Mugnier signale un acte reçu le 12 juin 1601...
Mémoires et Documents de la S.S.H.A., 1893, t. XXXII, p. CIX.
9. — MUGNIER - Petites Annales d'Annecy.
Annecy, F. Abry, 1885, page 27.
10. — SAULNIER (V.-L.) - Notes inédites de Claude-Etienne Nouvelet.
Revue Savoisienne 1948, p. 159-165.

UN PLAN D'ANNECY AU XVIIIe SIÈCLE

La Bibliothèque Municipale conserve, dans sa réserve de livres précieux, les « *PLANS DES BIENS DES REVERENDES DAMES RELIGIEUSES DU PREMIER MONASTERE DE LA VISITATION SAINTE-MARIE D'ANNECY EN SAVOYE* situés rière les paroisses et territoires de la Ville d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Duing, Gevrier, Menthon, Meitet, Serrières en Chautagne et Vairier ». Il s'agit d'un grand album in folio, couvert de basane en assez mauvais état (format 54 cm sur 40 cm).

Il est constitué de 8 plans reliés à onglets, de format double page avec des parties pliées pour la carte générale (restaurée), séparés par des folios blancs (double page également).

Ce document est entré à l'inventaire le 29 septembre 1966, sous le numéro 35.734, avec un lot de documents et livres sans mention de provenance. Il porte le numéro manuscrit L 38 qui est un numéro de l'inventaire de 1784 des Archives de la Visitation (page 97 de cet inventaire : il fait partie des documents divers et vieux papiers).

On ne trouve trace de ce recueil ni dans les Archives municipales, ni dans les inventaires antérieurs de la Bibliothèque.

Les planches sont dessinées à l'encre noire avec rehauts de lavis de couleurs claires (parcelles construites en rose, chemins et passages en beige, cours d'eau en bleu ou vert, jardins et prés en vert, champs cultivés en beige rayé brun. Avec des détails pour les jardins d'agrément).

Les encadrements sont en noir et vert. Les symboles sont très semblables à ceux du cadastre sarde.

La page de titre est complétée par quelques précisions : « Echelle de cent vingt toises de chambre, de 8 pieds chacune » (c'est-à-dire de toise de Savoie), et des symboles de la Visitation (le cœur de Jésus et un cœur percé de flèches surmonté de flammes).

La première planche, ou planche générale, comporte la mention : « plans réduits et dressés à la petite échelle par Mr Jérôme Charveys, géomètre topographe et Bgeois de ladite ville. »

Nous nous trouvons en présence d'un extrait de mappe exécuté à partir du cadastre sarde de 1730. Il regroupe tous les biens appartenant au premier monastère de la Visitation d'Annecy.

Il correspond très précisément aux biens mentionnés dans le cadastre (même numérotation des parcelles) ainsi qu'à l'état des biens établi en Janvier 1763 par assignation de l'Avocat Fiscal Général (publié par Monsieur Devos dans son ouvrage sur les Visitandines aux XVIIe et XVIIIe siècles).

Après la page de titre précédemment décrite, on trouve :

— Un tableau ou « Etat distinctif » des biens selon leur nature (champs, prés, vergers...), par localité (avec numéro du cadastre), la qualité des pièces, le nom du mas ou lieu-dit, la contenance (en journaux, toises et pieds = mesure de Savoie), et la taille estimée (en livre, sol et denier).

Avec une récapitulation par type (champs, prés...) pour l'ensemble des biens.

— Une carte générale de tous les biens à la « petite échelle » (soit environ 1/4 400e) portant mention des biens classés cette fois-ci par commune et dans l'ordre des numéros du cadastre (avec toujours les précisions de contenance et de taille).

La carte est constituée par un plan de la Ville d'Annecy et de ses limites vers Annecy-le-Vieux (« Nouvelle »).

En vignettes sur les bordures, les biens épars dans les communes comme Duingt, Gevrier... On notera que Serrières et Duingt n'ont pas été dessinés.

— Un folio récapitule les terrains de la ferme ou « grangerie » de « Nouvelle », située sur Annecy et Annecy-le-Vieux.

— Les folios suivants reprennent les biens mas par mas sous forme de cartes détaillées :

* Le centre ville et « rière les Bernardines » à une échelle d'environ 1/2000e. On admirera la précision de la description du Clos Lombard.
* « Nouvelle » sur le territoire d'Annecy (avec le château de Novel et ses terres, plus un champ à la Prairie).
* Annecy-le-Vieux : les terres « de Nouvelle » et le village (autour de l'église).
* Les hauteurs d'Annecy-le-Vieux (Sur les Bois..., avec surtout des broussailles et des bois).
* Annecy-le-Vieux vers le Petit-Port et Veyrier-du-Lac à la Margeriaz.
* Enfin, les autres communes, en particulier Gevrier et ses moulins. Duingt et Serrières sont mentionnés mais inachevés.

Toutes ces cartes sont plus détaillées et d'une extrême fraîcheur de couleurs. Elles comportent les numéros des parcelles voisines ainsi que les noms des propriétaires. On remarque d'innombrables annotations au crayon avec des mentions de ventes, ce qui prouve que ce document a été très utilisé avant d'être relégué au rang de « vieux papier. »

— Enfin, une carte a été rajoutée ultérieurement sur un folio intercalaire (pour mentionner un lot en indivis derrière le Pâquier Mossière), carte moins soignée et d'une écriture différente.

De quand date ce recueil ?

Il s'agit d'un extrait de mappe : il est donc postérieur à l'établissement du cadastre. Par rapport à la liste des biens mentionnés dans les tabelles, quelques lots ont disparu (numéros 678 et 735 aux Grandes Fins, nº 2414 à La Prairie ?), sans doute vendus. Par contre, on trouve encore mention de la Maison rue Notre-Dame (nº 2309) qui a disparu dans l'état des biens de 1763.

Cela laisse à penser que ce document a été établi vers 1760. Il a été ensuite retouché plusieurs fois : d'une part avec l'ajout de la carte intercalée (lot 523 en indivis pour moitié) et d'autre part avec le rajout du lot nº 181 sur la carte des Grandes Fins (vers Bœuf).

Les actes de ces différentes ventes ou acquisitions permettraient sans doute de préciser davantage la date de confection de ce recueil.

Ce document nous permet d'avoir une image précise des biens des Visitandines du premier monastère d'Annecy à un moment donné de leur histoire. Il s'agit de plans à moyenne échelle montrant l'organisation spatiale précise (en particulier des jardins autour des bâtiments...).

La carte d'Annecy à la petite échelle est certes sans grande nouveauté par rapport au cadastre. Mais elle est d'une grande fraîcheur. On y voit très clairement les limites du bâti urbain, les agrandissements (Eglise Saint-François, promenoirs Quai Eustache-Chappuis), les passages d'un bâtiment à l'autre (symbolisés par des « ~ » à l'encre noire). On admirera la description minutieuse du jardin des Visitandines. Enfin, les passages en pointillés pourraient correspondre aux traboules (ou à des passages non aménagés).

Ce recueil s'apparente aux atlas ou recueils de cartes terristes élaborés en France lors de la vérification des droits seigneuriaux, documents importants pour l'étude de la propriété urbaine.

Marie-Jeanne QUELLET.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Mlle Boekholt. — Collection complète du « *Gerbier* ».

M. Brunier Jean. — *Cahiers Savoyards de généalogie*, nos 4 et 5.

M. Daumont Philippe. — *Poèmes défroissés.*

M. Devos Roger. — *Histoire d'Ugine - Mémoire sur l'ancienne agriculture au pays du Léman.*

M. Guéritey Pierre-Marie. — *Karl Josef Riepp et l'orgue de Dôle.*

Mme Lallaz. — *Livres et documents ayant appartenu à Oscar David :*

— 120 volumes ;
— 37 clichés d'imprimerie ;
— 720 cartes postales — baie de Talloires — villa de Theuriet ;
— 1 collection presque complète (79 numéros) de « Lac d'Annecy et Vallée de Thônes » ;
— 1 collection des « Soirées Nouvelles » (21 numéros) ;
— 53 numéros de « La Vie Alpine » ;
— 1 collection de « L'Arcade ».

M. Soudan Pierre. — *Le Conseil Général de la Haute-Savoie.*

M. Vandeputte. — « *Le Laudon* », recueil de documents sur Saint-Jorioz.

Bibliographie savoisienne

par Georges GRANDCHAMP

AMBOISE Valéry (d'). — **Savoie éternelle - Maurienne, Haute-Tarentaise, Vanoise - Photo-Promenade,** Editions des Alpes, 1985, 144 p.

AMBOISE Valéry (d'). — **Grottes éternelles.**

AMBROGELLY Marie-Paule. — **La Maurienne : 20 ans de tourisme blanc,** in Point d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 41, Décembre 1986, p. 18-20.

AMIGUES Gilbert et MAGNOULOUX Denis. — **La faune du lac d'Annecy,** in ANNESCI n° 26, 1986, p. 231-240.

ANATI Emmanuel. — **La préhistoire des Alpes,** Ed. Jaca-Book, distribution Weber, 1986.

AJOUX Georges et CERVELLIN Guy. — **Ugine, Val d'Arly : voyage du passé au présent en photos et cartes postales anciennes.** Préface de l'abbé M. Hudry, 200 p., 142 photos, Ed. Office du Tourisme, Ugine, 1986.

AMIS DE LOUIS ARMAND. — **Louis Armand : 40 ans au service des hommes par l'association des Amis de Louis Armand,** Ed. Lavauzelle, 1986, 182 p.

ARMINJON A.-M. — **Au fil des jours... et des saisons (poèmes) 1983.** Ed. 73 Saint-Michel de Maurienne.

BALLU Yves. — **Le Mont-Blanc - Bicentenaire de la première ascension 1786-1986,** Ed. Arthaud, 1986, 224 p.

BALVAY Gérard. — **La situation actuelle du lac d'Annecy,** in ANNESCI n° 26, 1986, p. 177-194.

BARBIER Eliane. — **Costumes traditionnels dans la région d'Annecy,** in Revue Savoisienne, 1985, p. 6.

BARRAQUE Bernard. — **L'eau du lac d'Annecy,** in L'eau dans la ville, n° 30, Avril 1986, Annales de la Recherche Urbaine, Ed. Gauthier-Villars Dunod, p. 24 à 33 (Histoire de la distribution de l'eau à Annecy.

BAUD Henri. — **Les églises peintes du Moyen-Age en Savoie du Nord,** Le Globe - Genève 1986, p. 13-30.

BAUD Henri. — **L'ancien monastère de la Visitation de Thonon,** in Mémoires de l'Académie Chablaisienne, Tome LXIII, 1985, p. 21-48.

BELLET Jean - FORRAY François - MESTRALLET Michèle - PRIEUR Jean - Mgr Severino SAVI. — **Mont Cenis, porte des Alpes,** in L'Histoire en Savoie, n° spécial 1986, 40 p.

BERGER John. — **Grande Ourse dans la nuit d'hiver,** Réédition sous un autre titre de La Cocadrille paru au Mercure de France en 1981. - Curendera - Diffusion : Ulysse - Distribution : Distique 1986, 252 p.

BERHAULT Patrick - GIANI Bernard. — **Les gestes de l'escalade,** Ed. Glénat.

BLANCHARD Michel - BOUILLOT Françoise - GUERRY Richard - PLOSSU Bernard (photographes). — **Savoie 1987,** Agenda (1 photo pleine page par semaine), Ed. Rivages, Marseille, 1986.

BOCQUET A. - BECK C.W. - POCHAS J.-C. - **Les ambres préhistoriques dans les Alpes françaises du Nord,** in Colloque sur les Alpes, Martigny, 13-16 Septembre 1984, Ed. Musumeci, Aoste, 1986, p. 197-212.

BOSSY Simone. — **Associations foncières pastorales et groupements pastoraux : Bilan d'une décennie,** in Revue Géographique Alpine, 1985, p. 439-463.

BOUCHARD Gilbert. — **L'Histoire de Chambéry en bande dessinée,** en vente le 23.12.1986, en faveur du Mali.

BOUVIER C. et GIRARD C. — **Modane vous est conté 1900-1943**, Ed. Hugueniot, La Ravoire, 1986.

BRAEMER F. — **Le rôle culturel du passage transalpin du Grand Saint-Bernard à l'époque romaine,** in Colloque sur les Alpes, Martigny, 13-16 Septembre 1984, Ed. Musumeci, Aoste, 1986, p. 77-90.

BRAVARD Alain. — **Approche climatique de la région d'Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 221-230.

BRAVARD Jean-Paul. — **Le Rhône du Léman à Lyon,** Ed. La Manufacture, Lyon, 1986, 451 p.

BRECHE Yves. — **Contes et légendes de Savoie,** Recueil illustré par les peintres Francesco Gallo, Inis, Ed. 73 Saint-Michel de Maurienne.

BROCARD Michèle - SIROT Elisabeth - BAUD Henri - MARIOTTE Jean-Yves. — **Châteaux et Maisons fortes Savoyards,** Les aquarelles de Savoie sont d'Edmond Brocard, les aquarelles de Haute-Savoie sont de Paul Jacquet, les dessins des blasons sont de Marcel Sauthier, Ed. Horvath, 1986, 590 p.

BROCARD-PLAUT Michèle. — **Diableries et sorcellerie en Savoie,** Ed. Horvath, 1986, 175 p.

BROISE Pierre. — **Les cols du Chablais et du Faucigny dans l'antiquité,** in Colloque sur les Alpes, Martigny, 13-16 Septembre 1984, Ed. Musumeci, Aoste, 1986, p. 263-268.

BROMBERGER Christian et PELEN Jean-Noël. — **Usages et images de l'eau,** in Le Monde Alpin et Rhodanien, n° 4, 1985 (Giffre et Tarentaise), 230 p.

BRULLE Henri. — **Ascensions,** Réédition de 1930-1935 et 1936-1949, Gavarnie 1936, Ed. Sirius International, 12, rue Lejeune, Toulouse, 1986, 240 p.

BRUNO-DUPRAZ Joëlle - LEBASCLE Marie-Christine. — **Le site minier de la Sambuy dans le massif des Bauges : un exemple de prospection archéologique,** in ESPI n° 2, 1986, p. 21-25.

BURDEYRON Christiane. — **Au fil du Fier,** Ed. Tissot, Annecy, 1986, 128 p.

BURKHARDT Willi. — **Panorama des Alpes,** Ed. Club des éditeurs des Alpes, Distribué par Glénat, 1986, Album à l'italienne, texte trilingue, 174 p.

CANAC. — **Jacques Balmat dit Mont-Blanc,** L'empreinte du temps.

CAVALLI Daniel. — **Activités nautiques et touristiques,** in Annesci n° 26, 1986, p. 301-310.

CHABERT Alfred. — **Plantes médicinales et plantes comestibles de Savoie,** Préface et dessin de Robert Fritsch, Col. Savoisiennes, Ed. Curandera, 1986, 152 p.

CHALLAMEL J.-B. — **Les pompiers de la vallée de Thônes : 15 ans d'histoire,** Revue annuelle proposée par les Amis du Val de Thônes, n° 11, 1986, 126 p.

CHARMOZ Pierre. — **L'héroïque aventure de Henriette de Tourville sur la cime du Mont-Blanc dont elle effectua la première ascension le 7 Août 1786,** Editions J. Gendrault, collection « Corde raide », 1986, 136 p. Tiré à 1100 exemplaires.

CHARVOZ J.-C. - MAGNIN C. — **Saint Michel d'hier à aujourd'hui, 1979,** Ed. 73 Saint-Michel de Maurienne.

CHARVOZ J.-C. et MAGNIN C. — **Saint-Michel de Maurienne et ses environs, album de cartes postales anciennes et photographies commentées,** Ed. 73, Saint-Michel de Maurienne.

CHARVOZ Gisèle et Jean-Claude. — **La vie d'un collège d'autrefois en Savoie,** Ed. 73, Saint-Michel de Maurienne, 1983, 88 p., coll. « L'Histoire vécue ».

CHAUMETON Hervé (sous la direction de) avec Didier MAGNAN, Pierre ENJELVIN, Ghislaine MALANDIN. — **Pêche en Rhône-Alpes. Les meilleurs coins,** Ed. Horvath, 1986, 192 p.

CHEVALLIER Georgette. — **Victor Hugo et la Savoie,** in Revue Savoisienne, 1985, p. 35-60.

CHEVAILLER Laurent. — **Une dynastie de juristes savoyards : Les Dichat de Toisinge,** Le Globe, Genève, 1986, p. 91-104.

COUTIN André - GIGNOUX Mireille. — **Les Alpes mode d'emploi, guide multiloisirs des Alpes européennes aux quatre saisons,** Ed. R.T.L., 1986, 440 p.

CROLA Bernard - MUDRY Jean-Pierre - TICON Joseph. — **Découvertes néolithiques en Chablais. - Etude des coquilles marines par Jean Cataliotti-Valdine,** in Mémoires de l'Académie Chablaisienne, Tome LXIII, 1985, p. 1-22.

CUENDET Jean-Pierre. — **Lémaniquement vôtre,** Ed. Slatkine, Genève, 1986.

DEBARD François. — **La Maurienne à un tournant,** in Points d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 41, Décembre 1986, p. 11-18.

DECAMP Erik. — **Alpinisme et escalade,** Guide des techniques, préface de René Desmaison, Ed. Didier Richard, Grenoble, 1986, 156 p.

DELEAU. — **Règlement particulier de la navigation sur le plan d'eau du lac d'Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 311-322.

DEMOTZ Bernard. — **Etat et Nation dans la Savoie médiévale,** in Revue Savoisienne, 1985, p. 82-90.

DEVOS Roger. — **Les artifices du Thiou : des moulins de Saint-Joseph à la manufacture d'Annecy,** in ESPI n° 2, 1986, p. 33-48.

DEVOS Roger. — **Archives de la famille de Gerbais de Sonnaz d'Habères : Inventaire,** Dépôt de l'Académie Chablaisienne 43.J, Tome 1, Archives Départementales de la Haute-Savoie, 1986, 336 p.

DOMPNIER Pierre. — **La Maurienne par les instits,** Editions 73, Saint-Michel de Maurienne, 1986-87, 200 p.

DOMPNIER Pierre. — **Les anciennes activités de la vallée et petites industries,** in Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Tome XXII, 1986.

DOMPNIER Pierre. — **Joseph Dessaix et l'aumône de Pâques à Modane en 1858,** in Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Tome XXII, 1986.

DOMPNIER Pierre - AMOUROUS Charles. — **La Haute Maurienne. - Histoire et personnalité,** in L'Histoire en Savoie, n° spécial, Juin 1986, Ed. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 64 p.

DROYER. — **Escalades,** Ed. Denoël, 1986, 288 p.

DUFOURNET Paul. — **Condate-Seyssel, carrefour fluvio-routier dans l'antiquité,** Colloque sur les Alpes, Martigny 13-16 Septembre 1984, Ed. Musumeci, Aoste, 1986, p. 289.

DUFOURNET Paul. — **Les industries extractives anciennes in Seyssel Haute-Savoie. - Deux documents inédits,** in ESPI n° 2, 1986, p. 27-32.

DUPOUY André. — **Les forts de l'Essaillon pendant la guerre 39-40**, in bulletin Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Tome XXII, 1986.

EDLINGER - ROCK Games. — **Escalades aux U.S.A.**, Ed. Arthaud, 1986, 160 p.

Escalade dans le massif des Bornes, Tome 3.

ESTEVE Roger. — **La protection des roselières du lac d'Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 257-268.

Falaise du Pas de l'Ours, Le Biot, Haute-Savoie.

FALQUET A. (Abbé). — **Montagne et alpinisme,** in bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Tome XXII, 1985.

FALQUET A. (Abbé). — **Mont Thabor, petite histoire du pèlerinage,** in bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Tome XXII, 1986.

FALQUET A. (Abbé). — **Visites pastorales à Saint-Martin La Porte,** in bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Tome XXII, 1986.

FAVRE Joseph (Chanoine). — **La famille Castagneri et les fonderies d'Argentine,** in bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, Tome XXII, 1986.

FICHARD Bernard et CHATELAIN Claude. — **Chens Cusy à travers les âges - Monographie de Chens-sur-Léman,** Ed. Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de Chens, 1986, 288 p.

FONTAINE Paul. — **Eaux d'alimentation d'Annecy,** in Annesci n° 28, 1986, p. 293-296.

FOUQUET Yannick. — **Pauvreté et assistance du XVIIe siècle, le cas exemplaire de Chambéry,** Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Tome 89, 1986, 152 p.

FOURNIER Ch. — **Les comptes de péages et le trafic transalpin par le col du Grand Saint-Bernard à la fin du XIIIe siècle, un problème ouvert,** in Colloque sur les Alpes, Martigny, 13-16 Septembre 1984, Ed. Musumeci, Aoste, 1986, p. 115-120.

GAGNAIRE Paul. — **Cadrans solaires en Savoie,** Savoie sauvegarde, 20, rue Croix d'Or, Chambéry, 1986, 52 p.

GALZIN Suzanne. — **Les anglais en Savoie,** L'Histoire de Savoie, n° 82, Juin 1986, 32 p.

GANTER Edmond. — **L'Eglise catholique de Genève, seize siècles d'histoire,** Ed. Slatkine, 1986, 516 p.

GAY Maurice - BALMAT Marie-France. — **Les Pellarins, village natal de Jacques Balmat dit Mont-Blanc,** Edité par le Comité d'organisation du bi-centenaire de la première ascension du Mont-Blanc, Chamonix 1986, 166 p.

GEX Amélie. — **Contes et chansons populaires de Savoie,** Présentation de Louis Terreaux - Les Savoisiennes, Ed. Curandera, 1986, 248 p.

GIRARD Pierre - CALLAUD Fabien. — **Discours de réception à l'Académie de Savoie du 27 Octobre 1984,** François Saluce, Joseph Bonjean, Pierre Antoine Bebert, Charles Coulloud, François Dumont, Joseph Revil, Paul Hollande, André Tercinet, in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1986, p. 187-200.

GIROUX André. — **La Compagnie Française de l'Etain à Annecy - Chronologie,** in ESPI n° 2, 1986, p. 49-56.

GODEL Gilbert. — **Le crime du Pont-de-Fillinges,** Ed. Franco-Suisse, 12, rue des Négociants, Ambilly-Annemasse.

GRANDCHAMP Georges. — **La recherche archéologique subaquatique au lac d'Annecy - 1950-1980,** in Revue Savoisienne, 1985, p. 20-34.

GRANDCHAMP Georges. — **Bibliographie Savoisienne**, in Revue Savoisienne, 1985, p. 98 à 107.

GRANDCHAMP Georges (sous la direction de). — **Le Lac d'Annecy, 19 études sur le lac d'Annecy sous ses aspects physiques,** in Annesci n° 26, 1986, revue publiée par les Amis du Vieil Annecy, 346 p.

GRANDCHAMP Georges. — **La politique de développement d'une ville moyenne : l'exemple d'Annecy,** in Les Politiques Urbaines, p. 89. Colloque algéro-français Tizi-Ouzou, 15-18 Avril 1985, Ed. Ministère de l'Urbanisme et du Logement, 1986, 296 p.

GRANDCHAMP Philippe. — **Le cadre géologique du Lac d'Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 159-176.

GROUPE ORNITHOLOGIQUE SAVOYARD G.R.O. — **Livre rouge des espèces de vertébrés menacés de Haute-Savoie,** Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature FRAPNA-74, Editions Apege 1986, 56 p.

GUICHONNET Paul. — **Les Alpes dans le temps et dans l'espace,** Mélanges offerts au Professeur Paul Guichonnet, Ed Le Globe, Tome 125, Genève, 1986. - Bulletin et Mémoires de la Société de Géographie de Genève. Notice s/P. Guichonnet par Claire Fischer et Claude Mercier. Présentation Jean-Claude Vernex - Bibliographie de P. Guichonnet, 300 p.

GUICHONNET Paul. — **Carouge, ville royale, 1786,** Dumaret et Golay, Imprimeurs, Carouge, 1986, 50 p.

GUICHONNET Paul. — **Herbier savoyard,** Ed. Rivages, 1986, 118 p.

GUICHONNET Paul. — **Mussolini et le fascisme,** Coll. « Que sais-je », n° 1225, Ed. PUF, 1986.

GUICHONNET Paul. — **L'Histoire de l'Italie,** Coll. « Que sais-je », n° 286, Ed. PUF, 1986.

GUICHONNET Paul. — **Proverbes et dictons de Savoie rassemblés et commentés par Paul Guichonnet, savoyard français,** Ed. Rivages, Marseille 1986, 132 p.

GUICHONNET Paul. — **Le parler savoyard, mots et expressions du terroir, lexique établi par Paul Guichonnet,** Ed. Rivages, Marseille, 1986, 110 p.

GUILLOTEL Gérard. — **Les Haras nationaux,** Ed. Lavauzelle, 1986, 2 vol. 425, volume 2, chapitre XII, Annecy, 1809-1980, p. 151- 170.

GUINESS. — **De la montagne à l'alpinisme,** Ed. n° 1, 210 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Enfants abandonnés à Annecy au XIXe siècle,** in Revue Savoisienne, 1985, p. 8 et 9.

HUDRY Marius (Abbé) - FERLEY Jean-Marc. — **Le dernier grand courant architectural savoyard. - Les églises néo-classiques sardes 1815-1860,** in « L'Histoire en Savoie », n° spécial, Juin 1986, Ed. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, 1986, 64 p.

HUDRY Marius. — **La vallée des mutations : Les Belleville,** Coll. Trésors de la Savoie, Ed. Chavoutier, 1986, 152 p.

ITINERAIRES **à pieds en Haute-Maurienne - Promenades et randonnées journée et 1/2 journée - Circuits en Haute-Maurienne,** Ed. Savoie le cœur vert par les communes de la Haute Vallée, réf. L'Essor Savoyard 14-2-1986.

JACQUES-DAUNE Denise. — **La Savoie d'André Jacques,** Ed. Jean-Pierre Gyss, 1986, 22 p. de texte et 82 planches de reproduction.

JACQUET Abel. — **Feigères,** Réimpression de l'édition de 1941 augmentée de l'avant-propos d'Abel Jacquet et des événements de 1939 à nos jours, Imprimerie des Beaux-Arts, 34700 Lodève, 1986, 192 p.

JANIN Bernard. — **Le parc national du Grand Paradis, chasse gardée des écologistes au milieu de vie des montagnards,** Le Globe, Genève, 1986, p. 155-160.

JEUDY Jean-Marie. — **Vanoise, montagne de l'Homme, préface de Samivel,** Ed. Glénat, 1986, 188 p.

JOISTEN Charles et Alice. — **Cinq figures de magiciens en Dauphiné et Savoie,** in Monde Alpin et Rhodanien, n° 1, 1986, 136 p.

JORDAN Denis. — **Végétation et flore aquatique du lac d'Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 245-256.

JOUTARD Philippe. — **L'invention du Mont-Blanc,** Coll. « Archives », n° 98, Gallimard Julliard, 1986, 220 p.

JUILLARD Bernard. — **Entre l'Arc et le Roc, une étape : Saint-Michel de Maurienne,** L'Histoire en Savoie, n° 81, Mars 1986, 40 p.

LABASSE Jean. — **L'aménagement du Rhône,** Le Globe, Genève, 1986, p. 161-170.

LABASSE Jean. — **La Région Rhône-Alpes,** in Géopolitique des régions françaises, sous la direction d'Yves Lacoste, Tome III La France du Sud-Est, p. 23 à 38, Ed. Fayard, Novembre 1986, 1160 p.

LAGRANGE Louis. — **Une œuvre collective exemplaire : le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SICRLA),** in Annesci n° 26, 1986, p. 205-220.

LEBEL NOël. — **Guide des refuges et gîtes des Alpes - Les guides de la grande traversée des Alpes A.T.A.,** Ed. Glénat, 1986, 238 p.

LEGUAY J.-P. — **A propos des paysages urbains savoyards : l'importance et le rôle des petites villes dans l'histoire et la civilisation au XVe siècle,** Le Globe, Genève, 1986, p. 171-184.

LESCALE Hubert. — **Paul Héroult et l'aluminium,** in Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archélogie de Maurienne, Tome XXII, 1986.

LESCUYER Thierry. — **Chrétiens en Savoie et Haute-Savoie,** Ed. du Rameau, Paris, 1986, 48 p.

LEVY Bertrand. — **Crime de Lèse-Mont-Blanc,** Le Globe, Genève, 1986, p. 185-190.

LOUP Jean. — **Les lacs préalpins - Les lacs subalpins - Stage organisé à la M.J.C. des Marquisats à Annecy, 4, 5, 6 Mai 1983,** Actes publiés par le C.R.D.P. Haute-Savoie, Grenoble, Mars 1986, 115 p.

MABIRE Jean. — **La bataille des Alpes 1944-1945,** Ed. Presses de la Cité, 320 p.

MAISTRE Chantal et Gilbert. — **L'émigration marchande savoyarde aux XVIIe et XVIIIe siècles - L'exemple de Nancy-sur-Cluses,** Ed. Coll. Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, Tome 94, 1986, 312 p.

MAGNOULOUX Denis et AMIGUE Gilbert. — **La faune du lac d'Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 231.240.

MARGUET André. — **Villages lacustres du lac d'Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 269-282.

MARTINOT Jean-Pierre. — **Vers la vie sauvage des castors du Rhône aux bouquetins de la Vanoise,** Ed. Glénat, 1986, 182 p.

MAYOR Jean-Claude - GAUDET-BLAVIGNAC Richard - MUHLEMANN Louis - GISIGER Alexandre. — **Les communes genevoises et leurs armoiries,** Ed. Katty et Alexandre, Chapelle-sur-Meudon, 1986, 144 p.

MENJUCQ Frédéric. — **Guide du Bugey et du Pays de Gex,** Ed. La Manufacture, Lyon, 1986, 252 p.

MERCIER-GUYON André. — **Dangers de l'eau froide et du soleil,** in Annesci n° 26, 1986, p. 297-300.

MERIAUDEAU Robert. — **A qui la terre ? - La propriété foncière en Savoie et Haute-Savoie,** Institut de Géographie Alpine, Grenoble, 1986, 483 p.

MERMET Christian - HUDRY Marius - VIGNOUD - BOUVET - DUBOURGEAT - MESSIEZ - COUTIN. — **Etudes historiques sur la Combe de Savoie,** in « L'Histoire en Savoie », n° spécial (Février 1987), colloque organisé à Saint-Pierre d'Albigny, 22 Septembre 1985, 128 p.

MEYNET J.-L. — **Genevois français : la frontière comme atout,** in Points d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 37, Février 1986, p. 18 et 19.

MILLEUR B. — **Termignon en Vanoise, gens de montagne, plantes et saisons,** in Le Monde Alpin et Rhodanien, n° 1, 1985.

MOINE Marisie. — **Les chantiers de jeunesse en Bauges, groupement 8, 1940-1944,** Ed. « Les Amis des Bauges », 1986, Ed. Bauges Diffusion, Maison des Bauges, Le Châtelard 73630, 52 p.

MONTAGNE. — **L'Année Montagne 1986,** n° 6.

MONTMELIAN (Les Amis de). — **Montmélian, citadelle du passé, cité de l'avenir,** in L'Histoire de la Savoie, n° spécial, Juin 1986, 40 p.

MOSSE Françoise. — **Bibliographie du Lac d'Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 323-347.

NOMAZY Marie-Thérèse de. — **Annecy et sa région : un nouveau partage des rôles et des charges,** in Points d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 37, Février 1986, p. 24 et 25.

ONDE Henri. — **Réflexions sur quelques sites urbains (1966),** in Annesci n° 26, 1986, p. 149-158.

ONDE Henri. — **La congélation de 1962-1963,** in Annesci n° 26, 1986, p. 145-148.

ONDE Henri. — **Le lac d'Annecy et le Thiou,** Etude hydrologique (1944) avec complément sur la crue de 1944, in Annesci n° 26, 1986, p. 13-144.

OZENDA Paul. — **La végétation de la chaîne alpine dans l'espace montagnard européen,** Ed. Masson, 1985, 342 p.

PALLUEL-GUILLARD André - SORREL Christian - RATTI Guido - FLEURY Antoine - LOUP Jean. — **Histoire de la Savoie, Tome IV - La Savoie, de la Révolution à nos jours, XIX-XXe siècles,** Ed. Ouest-France, 1986, 509 p.

PAYOT Paul (Collection). — **Découverte et sentiment de la montagne,** Collection Paul Payot - Annecy 1740-1840, Exposition Annecy, Conservatoire d'Art et d'Histoire de la Haute-Savoie, 15 Juillet - 31 Décembre 1986, 172 p.

PERRIER Rosine. — **Ria-Mala - Les catastrophes naturelles et les événements tragiques à l'origine de légendes en Maurienne,** Ed. Roux, Saint-Jean de Maurienne, 100 p., Imprimerie Roux, Z.I. Les Plans, rue du Parquet, 73300 Saint-Jean de Maurienne.

PERRIER Rosine. — **Les fleurs d'orage, poèmes illustrés et primés,** Ed. 73, Saint-Michel de Maurienne.

PIANTA Georges. — **Au service de ma ville natale,** Ed. Le Messager, Thonon, 336 p.

PIOLA Michel. — **Le topo du massif du Mont-Blanc.**

PIUZ Anne-Marie. — **A Genève et autour de Genève aux XVIIe et XVIIIe siècles,** Etudes d'Histoire économique, Ed. Payot Lausanne, 1985, 304 p.

PLANCHE Henry. — **Savoie découverte - 150 des plus belles photos sur la Savoie** enfin réunies dans le livre. Texte de Henry Planche sur une idée de François ROUX.

POCHAT Edouard. — **Souvenirs d'une vie Annecy,** Imprimerie Gardet, 1979, 46 p., hors-commerce, 21 × 29,7.

PREALPES (Les) **en 70 étapes,** Guide des grandes randonnées, 1985.

PROST Brigitte. — **Vingt ans de dynamisme démographique dans les Alpes du Nord,** Le Globe, Genève, 1986, p. 219-226.

QUINQUET Béatrice. — **A la recherche d'un patrimoine perdu : Pays de Seyssel sur Rhône,** Diplôme d'ingénieur d'université ENVAR, Environnement et aménagement régional, Université des Sciences de Lille, Novembre 1985, UER de biologie, UER de géographie, Dist. DDAF Haute-Savoie, 1986, 112 p.

RABUT Elisabeth. — **Eglise Saint-Michel Chamonix Mont-Blanc,** 1 brochure de 24 p., Imprimerie Lescuyer, Lyon, 1986.

RAMPNOUX Paul. — **Terroirs et vins de France, itinéraires œnologiques et géologiques (Pages consacrées à la Savoie),** Ed. B.R.G.M.

ROBACHE Thérèse. — **1786 : Chamonix et la conquête du Mont-Blanc,** Ed. Edimontagne à 74 Saint-Gervais, 1986, 64 p.

ROBERT J. — **Un contrat de pays dans la vallée d'Aulps, Haute-Savoie,** in Points d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 37, Février 1986, p. 28, 29 et 30.

ROFFAT Claude. — **Une spiritualité pour tous,** Texte choisi et présenté par Claude Roffat, prêtre de Saint François de Sales, « Fontaine Vive », Ed. Le Centurion, 1980, 134 p.

ROFFAT Claude. — **Saint François de Sales. Tous doivent prier,** Textes choisis par Claude Roffat, prêtre de Saint François de Sales, « Fontaine Vive », Ed. Le Centurion, 1982, 136 p.

ROSAZ Georges. — **L'eau à Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 283-292.

ROSAZ Georges. — **Les micro-organismes dans les eaux du lac d'Annecy : plancton,** in Annesci n° 26, 1986, p. 241-244.

ROUSSET-MESTRALLET Madeleine. — **Des torrents et des hommes : trois siècles d'histoire à Samoëns,** Imprim'off 7, Marignier, Juin 1986, 152 p.

(SAINTS DE SAVOIE). — **Propre de la province de Savoie, supplément à la liturgie des Heures,** Imprimerie Solaro, Abbaye de La Rochette, Belmont-Tramonet, 73330 Pont-de-Beauvoisin, 1986, 112 p.

SALENNE Jean-Marie. — **Frontenex d'hier et d'aujourd'hui,** chez Maryse et dans les agences du Crédit Agricole de la région.

SAMIVEL. — **Monastères de Montagne : Saint-Maurice d'Agaune, Novalaise, Talloires, Grand Saint-Bernard, Abondance, La Grande Chartreuse, Currière, Saint-Hugon, Chalais, Boscodon, Tamié, Le Reposoir, Hautecombe,** Ed. Arthaud, 1986, 127 p.

SAMIVEL. — **Samivel des rêves,** Ed. Hoëbeke, 1986, dist. Glénat, 112 p.

SANDOZ Marc. — **Histoire du paysage de montagne** (VI), Autour du Mont-Blanc, IIme partie, in Revue Savoisienne, 1985, p. 61-81.

SANTSCHI Catherine. — **2000 ans de Réformes. - L'Eglise entre le Monde et le désert,** Ed. Association de l'Encyclopédie de Genève à l'occasion du 450me anniversaire de la Réforme à Genève, 1986, 64 p.

SAUTHIER Marcel. — **Une lettre inédite du Général Dessaix du 1er Thermidor de l'an IV, 19 Juillet 1797,** in Mémoires de l'Académie Chablaisienne, Tome LXIII, 1985, p. 45-52.

SENTIS Gabrielle. — **La légende dorée de Savoie,** Ed. Didier Richard, Grenoble, 1986, 144 p.

SERVETTAZ Paul. — **Propos sur le lac d'Annecy,** in Annesci n° 26, 1986, p. 195-204.

SHELLEY. — **Poèmes de Mont-Blanc,** Ed. Glénat.

SIGAUD F. — **Les parcs naturels : Vanoise, Vercors, Ecrins, Pilat,** in Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 37, Février 1986, p. 32 à 35.

SIROT Elisabeth. — **Etude archéologique de la « Major Turris » au château d'Annecy,** in Bulletin Monumental, 1983, Tome 141-IV, p. 414-417.

SIROT Elisabeth. — **Intervention archéologique au cloître franciscain de Chambéry - Savoie,** in Archéologie du midi médiéval, Tome 2, 1984, p. 107 à 110.

SORREL Christian. — **La Savoie 1914-1918,** in Histoire de Savoie, n° 84, Décembre 1986, 68 p., Ed. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry.

SOUDAN Pierre. — **Le Conseil Général de la Haute-Savoie : 125 ans - 309 élus - Les Savoisiennes,** Ed. Curandera, 1986, 326 p.

SPILMONT Jean-Pierre. — **Jacques Balmat, dit Mont-Blanc,** Ed. Albin Michel, 1986, 238 p.

TARALON Jean. — **Inventaire Général des monuments et richesses artistiques de la France - Volume III,** Les vitraux de Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes, Ed. C.N.R.S. 1986, 350 p.

TARN Julien Frédéric. — **Le Marquis de Custine**, Ed. Fayard, 1985, 815 p., Réf. Figaro, 13 Avril 85, p. 79.

TUAILLON Gaston. — **Le chanoine Ratel,** in Le Monde Alpin et Rhodanien, n°s 2, 3, 1985.

VERDONNET Jean-Vincent. — **Dicts de Savoie - Poèmes-missives, Guilde du poème, Rochessauve-en-Ardèche,** Ed. Poédif, Annecy, 1986. (Poédif, 63, avenue de Genève, 74014 Annecy).

VERNEX Jean-Claude. — **Rédacteur de : Les Alpes dans le temps et dans l'espace,** Mélanges offerts au Professeur Paul Guichonnet, Société de Géographie de Genève, Département de Géographie, Université de Genève, Le Globe, Tome 125, Genève, 1986, 300 p.

VERNEX Jean-Claude. — **Paysage et société, l'exemple du littoral du Lac d'Annecy,** Le Globe, Genève, 1986, p. 273-288.

VEYRAT Jean-Pierre. — **Sur les chemins de Savoie et du Dauphiné - Contes historiques et folkloriques,** Ed. Didier Richard, 1986, 259 p.

VION E. - PICHARD N. — **Les chemins du Grand Saint-Bernard, perspectives de recherches et premiers résultats,** in Colloque sur les Alpes, Martigny, 13-16 Septembre 1984, Ed. Musumeci, Aoste, 1986, p. 63-76.

VIVIAN Robert. — **L'Epopée Vallot au Mont-Blanc,** Ed. Denoël, 1986, 200 p.

WALSER G. — **Le temple de Jupiter au Grand Saint-Bernard,** in Colloque sur les Alpes, Martigny, 13-16 Septembre 1984, Ed. Musumeci, Aoste, 1986, p. 55-62.

ZINANT Lucienne. — **Albanne (Saint-Julien-Montdenis) Maurienne - Le pays de Margot,** + 10 Avril 1978, Imprimerie Roux, 80 p., cf. La Savoie 30.5.1986.

Table des matières pour 1986

Pages

Séances de l'Académie :

M. SANDOZ. — Le Refuge des Grands Mulets 2
P. SOUDAN. — Peletier du Mans et la Savoie, selon L. Terreaux 7
J.-N. VANDEPUTTE. — Le Laudon et ses utilisations 9
C. GUIZARD. — Concours de poésie 1986 10

M.-C. COURTIAL. — Chronique de Montrottier 11

S. RATIÉ. — Collection égyptienne du Château de Montrottier 14

M.-Ch. LEBASCLE. — Collections archéologiques de l'âge du Bronze du Château de Montrottier 26

J. SERRALONGUE. — Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1986 .. 45

G. CHEVALLIER. — Vaugelas et Annecy 63

E. RABUT. — Religion et Politique en Savoie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle 84

L. TERREAUX. — Jacques Peletier et la Savoie 94

P. DUFOURNET. — La « Maison des Fées » à Vens (Seyssel), une ruine romaine ignorée 126

P. COUTIN. — La crise alimentaire de l'hiver 1846-1847, vue à travers la Presse locale d'Annecy 132

S. DUJOURDY. — Un exemple d'émigration du XIXe et début du XXe siècle à Magland 140

Notes et Bibliographie. — C. Gardet : « Les heures d'Aimée de Saluces, Vicomtesse de Polignac et Catherine d'Urfé » (E. RABUT) ; C.E. Nouvelet : « L'ode trionfale au Roy » (M.-J. QUELLET) ; Un plan d'Annecy au XVIIIe siècle (M.-J. QUELLET) 157

G. GRANDCHAMP. — Bibliographie Savoisienne 164

127e ANNÉE 1987

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE

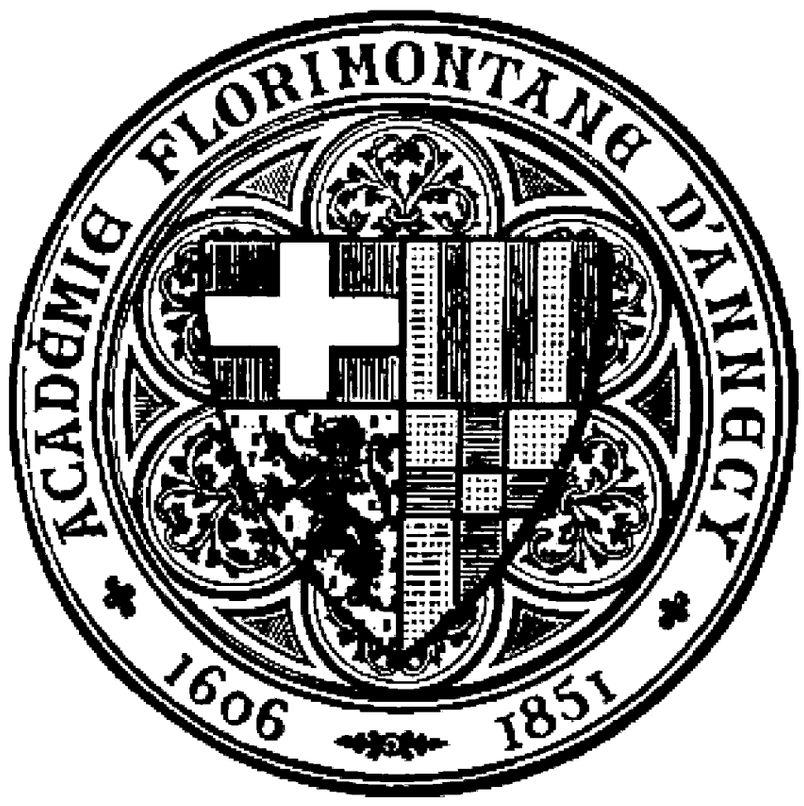

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
des Archives de France
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Président : M. Paul GUICHONNET, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Genève, O. ❋, O. ⚜, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ❋, ⚜, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ⚜, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Paul COUTIN, ⚜, professeur d'Histoire honoraire.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy, président des « Escholiers ».

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❋, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; Mlle Elisabeth RABUT, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Haute-Savoie ; MM. Joannès BEAUQUIS, O. ❋ ; Jacques DOMENJOUD ; Joseph de MENTHON.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction : Mme Georgette CHEVALLIER ; Mlle Elisabeth RABUT ; MM. Henri DAVIGNON, ❋, ⚜ ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, O. ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite ; Paul GUICHONNET ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateurs du domaine : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Joannès BEAUQUIS, Jacques DOMENJOUD et Joseph de MENTHON.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ❋, ❦, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie ; directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble.

1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.

1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).

1937 DUPARC Pierre, O. ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Droit ; professeur émérite à l'Ecole des Chartes, à Paris.

1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, C. ❋, Commandeur dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Bailli Grand Croix d'Honneur et de Dévotion de l'Ordre souverain de Malte, à Paris.

1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, à Genève.

1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, à Annecy.

1975 HAYEM Robert, O. ❋, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.

1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).

1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, château de Merlinge, à Gy (Suisse).

1963 MARIOTTE Jean-Yves, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, à Strasbourg.

1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ❋, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », à Paris.

1950 OURSEL Raymond, ❋, O. ❦, Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès Lettres, ancien directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Saône-et-Loire, à Mâcon.

1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, à Orléans.

1983 PERRET André, ❋, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, Décoré dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, à Boulogne-Billancourt.

1965 RAVIER du HERBULOT (le R.P.), O. ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, 1939-1945, docteur ès Lettres, historien, à Chantilly.

1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, à Genève (Suisse).

1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, ancien Evêque d'Annecy, à Aix-les-Bains.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1987)

MEMBRES EFFECTIFS

1963 ANTHOINE François (Dr), O. ❋, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, 1939-1945, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de la Santé Publique, médaille d'honneur du Service de Santé, ❦, Médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.

1965 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, à Annecy.

1939 BAUD Henri, ❋, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, aux Allinges.

1979 BEAUQUIS Joannès, O. ❁, maire de Chavanod, administrateur adjoint du domaine de Montrottier, directeur honoraire d'Organismes Agricoles, à Chavanod.

---

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite National des Palmes Académiques, des Arts et des Lettres, et du Mérite Agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), Historien de l'art, ex-aumônier de la Garnison, à Annecy.
1969 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, à Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ❦, président du Cercle Philosophique, professeur de Lettres honoraire, à Gaillard.
1956 BROISE Pierre, ❦, architecte D.P.L.G., docteur ès Lettres, à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, à Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur de la Revue Savoisienne, à Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ✵, C. ❦, ❦, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, agrégé de l'Université, à Annecy.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❦, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur des Musées d'Annecy, à Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur adjoint du domaine de Montrottier, à Cuvat.
1962 COUTIN Paul, ❦, trésorier de l'Académie Florimontane, professeur d'Histoire honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Menri, ✵, ❦, administrateur du domaine de Montrottier, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste, bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, administrateur du domaine de Montrottier, ingénieur E.T.P. en retraite, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ✵, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général honoraire de l'Équipement, docteur ès Lettres, à Paris.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❦, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), ancien bâtonnier, avocat honoraire, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, chargé d'Etudes documentaires des Archives de France, à Villemoisson.
1948 GRANDCHAMP Georges, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, O. ✵, correspondant de l'Institut, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❦, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ⚔ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur de Lettres honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❦, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ✵, ⚔ 1914-1918 et T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1955 † JUGE Henri, professeur honoraire, à Annecy.
1941 † LACOMBE Charles (Maître), avocat honoraire, à Annecy.
1974 LANIER François, bibliothécaire de l'Académie Florimontane, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚜, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Paris.
1982 MENTHON Joseph (M. de), administrateur adjoint du domaine de Montrottier, retraité de la Banque, à Annecy.
1977 MOLINIER Madeleine (Mme), agrégée de l'Université, professeur d'Histoire honoraire au Lycée Fénelon de Paris, à Annecy.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, ❦, ⚜, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1962 PATURLE François, ✻, président d'honneur des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Gruffy.
1957 PLAGNAT François, O. ✻, ⚜, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur ès Lettres et ès Sciences Economiques, professeur de Philosophie honoraire, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ✾, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Petit-Noir.
1984 RABUT Elisabeth (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, à Meythet.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en Médecine retraitée, à Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, à Meythet.
1982 RITZ Jacques, O. ❦, agrégé de l'Université, à Quintal.
1975 ROSSET Emile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❦, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, journaliste, président de l'Académie Salésienne, secrétaire adjoint de l'Académie Florimontane, à Annecy.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ❦, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❦, professeur, à Annecy.
1979 BALTHAZAR Lucien (Son Excellence), O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, membre de la Société « L'Echo de nos Montagnes », à Sevrier.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER de NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, à Annecy.
1980 BERNARD Georges (Général), C. ✻, ⚜ 1939-1945, Croix de Guerre T.O.E., Valeur Militaire, conciliateur, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1987 BONNET Paul (Dr), docteur en médecine, à Annecy.
1963 BOSSON Charles (Maître), Maire honoraire de la Ville d'Annecy et ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1976 † BOZON Raymond, receveur principal honoraire des Douanes, à Annecy.
1966 BRUYNEEL Georges, retraité de l'Education Nationale, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, ✻, ⚜ 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, à Paris.

1977 CASTOR Claude, fonctionnaire B.I.T., président de la Société des Maçons de Samoëns, à Bossey.
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, à Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, à Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (docteur), Oto-rhino-laryngologiste, à Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (Général), O. ❋, Intendant Général, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, ancien Maire de Genève, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève, à Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), directeur du Collège Saint-Michel, à Annecy.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste de la Ville de Blois, à Blois.
1972 JACQUET Paul, ❦, architecte départemental, à Annecy.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), O. ❋, général de Brigade, à Annecy-le-Vieux.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1967 LAVOREL André, ⚜ 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, à Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée - Château d'Annecy, à Annecy.
1984 LEUSSE de SYON (Son Excellence) Bruno de, C. ❋, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚜, ambassadeur de France, à Nernier.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur ès Lettres, professeur d'Université, à Toulouse.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1986 MICHAUD Roger, architecte des Bâtiments de France, à Sevrier.
1973 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, maire de Bluffy, à Aix-en-Provence.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître-assistant à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire à la Société Générale, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, à Talloires.
1977 RIOND Georges, C. ❋, ⚜, président du Comité National du Rayonnement Français, membre correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, à Groisy.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, O. ❋, C. ❦, doyen honoraire de Faculté, à Lyon.
1961 ROUSSY de SALES Jean-François (Comte de), Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire d'orgue et de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, à Annecy.
1969 SANDOZ Marc, historien de l'Art, à Paris.
1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue, à Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, agrégée de l'Université, professeur d'italien honoraire, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ❦, agrégé de l'Université, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1987 TERREAUX Louis, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, à Saint-Jeoire-Prieuré.

1978 TRÉNARD Louis, O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, C. ✾, professeur d'Histoire à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Ascq.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ✠ 1939-1945, O. ✾, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.
1981 VAUTREY Georges (Général), C. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ✠ 1939-1945, ✾, général de Brigade en retraite, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistant à l'Université de Lyon, à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ✠ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), prêtre, à Beaumont-Le Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (docteur), ✻, ✪, ✠, médaille de la Résistance, docteur en Médecine retraité, à Saint-Sixt.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), prêtre, à Montrouge.
1981 BALAS Chantal (Mme), à Annecy.
1988 BARDON Marguerite (Mlle), à Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, au Grand-Bornand.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ✾, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ✾, Chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, à Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), Marketing Gillette France, à Annecy.
1987 BEAUQUIS Philippe, commerçant, à Cran-Gevrier.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie Romane à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1973 BLANC Claude, négociant en coton, au Havre.
1987 BLANC Gabrielle (Mlle), à Thonon-les-Bains.
1973 BOISSONNAS Sylvie (Mme), à Paris.
1985 BORDES Hélène (Mme), professeur à l'Université de Limoges, à Limoges.
1988 BOSSON Micheline (Mme), à Genève (Suisse).
1985 BOUDIOS Pierre, ✻, ✠ 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, à Annecy-le-Vieux.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ✾, musicologue, à Sciolze (Italie).
1968 BOUVET René, directeur des Impôts, à Rumilly.
1985 BOUVIER André, chef de section aux P.T.T., à Pringy.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1980 BOUVIER d'YVOIRE Maurice, ingénieur, à Cusy.
1976 BOY Gabriel, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ingénieur T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1986 BOYER Monique (Mme), historienne, à Martignat.
1979 BOYER Roland, à Montrouge.
1980 BOZON Jean-Pierre (Maître), avocat, à Annecy.
1974 BROCARD Jean, O. ✻, maire d'Annecy-le-Vieux, député de la Haute-Savoie, vice-président du Conseil Général de la Haute-Savoie, à Menthon-Saint-Bernard.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, à Veyrier-du-Lac.
1981 BRUNET Françoise (Mme), à Annecy.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de Banque en retraite, à Rumilly.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), docteur en chirurgie dentaire, maire de Talloires, à Talloires.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, à Reignier.
1964 BURRET Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes Supérieures de Lettres Classiques, à Saint-Jorioz.
1988 BUSSAT-ENEVOLBSEN Marie-Claire (Mme), à Neydens.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, à Chambéry.
1987 BUVELOT Gwenva (Mme), poète, à Bellegarde-sur-Valserine.

1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), à Annecy.
1980 CANOVA Claude (Mme), ⚔ 1939-1945, journaliste, à Saint-Jorioz.
1969 CARTIER André, à Aix-les-Bains.
1982 CATTIN Hubert, à Annecy.
1964 CELLIER Jean, à Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1980 CHANEL Andrée (Mme), à Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), à Annecy.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 CHAPPEL Pierre, ingénieur honoraire divisionnaire des T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal, à Chavannes, près Renens (Suisse).
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des P.T.T., à Maisons-Alfort.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre, Contrôleur des Armées, Conseiller Technique de Ministère des Anciens Combattants, à Seine-Port.
1983 CHARRON Hubert, directeur d'École spécialisée, à Chaville.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, à Giez.
1987 CHOSSAT Jean-Pierre, attaché INSEE, à Paris.
1969 COLLIARD Lauro, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, O. ✾, Chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1986 COLLIARD Victor-Clément, chirurgien-dentiste, à Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P. retraitée, à Annecy.
1978 CURTELIN Gilbert, retraité, à Vieugy.
1988 CURTENAZ de MARONZIER François, à Annecy.
1987 DARSY François (Dr), médecin en retraite, à Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), à Annecy.
1986 DECERIER André, O. ✾, professeur au Lycée du Parc, à Lyon.
1987 DECHAIX Paul, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ✾, magistrat, vice-président honoraire du Tribunal de Créteil, à Sevrier.
1981 DECISIER Maurice, ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, ✾, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ✾, professeur honoraire d'Université, à Vence.
1988 DELEBARRE Pierre, à Annecy.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ⚔ 1939-1945, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1983 DERIPPE Félicien, à Seynod.
1983 DESCOTES François, ingénieur en retraite, à Rumilly.
1988 DETRAZ Gérard, à Sevrier.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, à Ayze.
1988 DUBOIS Yvonne (Mme), à Allèves.
1974 DUBY Jean, Officier dans l'Ordre National du Mérite, O. ✾, ⚔ 1939-1945, Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, à Annemasse.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), à Annecy.
1968 DUCRET André (Maître), ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, notaire honoraire, à Evian-les-Bains.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ⚔ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Paris.
1984 DUCROZ Hubert, permanent de la Réserve Naturelle de Sixt, à Sixt.
1983 DUMONT-MOLLARD Michel, à Chambéry.
1988 DURAND Robert, à Annecy.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), docteur en Médecine, directeur délégué du Courrier Savoyard, à Aix-les-Bains.
1986 DURRY Robert (Dr), Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, pharmacien, au Grand-Bornand.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, à Menthon-Saint-Bernard.

1985 DUYTS Danièle (Mme), professeur, à Veyrier-du-Lac.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), à Sallenôves.
1987 ECUVILLON Jean-Loup, chirurgien-dentiste, à Veyrier-du-Lac.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, à Annemasse.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, à Annecy.
1980 FONLUPT Louis (Dr), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, docteur en médecine, à Veyrier-du-Lac.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1988 FRANCOU Michel (Dr), à Collonges au Mont-d'Or.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), à Annecy.
1977 GAZEL Henri, O. ❦, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), à Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, secrétaire général en retraite, à La Ravoire.
1986 GILLET de THOREY Lionel, ⚔ 1939-1945, O. ❦, Médaille d'Argent de l'Enseignement Technique, professeur honoraire, à Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), à Annecy.
1957 GIRARD François (Abbé), prêtre, à Chambéry.
1985 † GLORIEUX-DUFOUR Victor, à Annecy-le-Vieux.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, à Chambéry.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, à Chaville.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Grenoble.
1981 GROGNET Eugène, lecteur d'édition, lauréat de la Maison de la Poésie, à Maisons-Laffitte.
1986 GROSSE Bruno, entrepreneur, à Aix-les-Bains.
1988 GUALA Renato, à Borgosesia (Italie).
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, à Lyon.
1971 GUICHET Paul, ✲, ⚔ 1939-1945 avec palme, retraité de la Société Kléber-Colombes, à Paris.
1986 GUIGNÉ Jacques de, à Annecy-le-Vieux.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'anglais honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, industriel, à Brenthonne.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), traducteur agréé, à Sevrier.
1982 IRLÈS Claudine (Mlle), bibliothécaire en chef de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, Chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lasalle.
1986 LABADIE Gabriel, (Dr), docteur en pharmacie, à Essert-Romand.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Vers.
1987 LACROIX Roger, Croix de la Valeur Militaire (Algérie), Médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1981 LAILLET Marcel, Commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ✲, ❦, Croix du Combattant, commissaire général de Brigade aérienne, à Anglefort.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Paris.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en Médecine, à Lyon.
1988 LANTERNIER Pierre, à Annecy.
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, à Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, à Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de Mathématiques, à Saint-Eustache.
1988 LAVEDRINE Georges, à Sevrier.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1980 LECOMTE Paul, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❁, cadre retraité, à Combloux.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), à Montpellier.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, au Lyaud.

1986 LISSAC Anne (Mlle), conseiller d'Ambassade honoraire, à Divonne-les-Bains.
1969 LOHIÉ Jean, employé de banque, à Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, ✻, ⚜, inspecteur général retraité de l'Economie et des Finances, à Neuilly-sur-Seine.
1982 LYON-CAEN Jean-François, architecte-enseignant, à La Motte-en-Champsaur.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, cadre d'établissement financier, à Argonay.
1986 MATROD Marie-Elisabeth (Mme), à Annecy.
1988 MAURAN Jean, à Annecy.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), à Annecy.
1979 MONNIER Victor, à Genève.
1988 MORAND Roger (Dr), à Fontenay-sous-Bois.
1985 MOREAU France (Mme), à Seynod.
1988 MOSCHEROSCH Gérard, à Saint-Jorioz.
1988 MOURAZ Bernard, à Paris.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, à Faverges.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1975 MUSSET Micheline (Mme), à Vougy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, à Annemasse.
1952 PERNOUD Louisa (Mme), directrice d'Ecole, à Viry.
1975 PERRON François, ✻, médaille de la Valeur Militaire, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès Sciences Politiques, secrétaire général de mairie honoraire, à Passins.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, à Annecy.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, à Montpellier.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., à Chavanod.
1987 PITTION Paul, professeur honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1980 POCHAT Pierre, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, à Annecy.
1986 POCHAT Raymond (Général), C. ✻, 1939-1945 et T.O.E., à Menthon-Saint-Bernard.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur de Mathématiques honoraire, à Annecy.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), attaché administratif E.D.F., à Annecy.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ⚜, directice d'Ecole honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET Marie-Jeanne (Mlle), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), à Annecy.
1986 RASTOUL Lucien, retraité de l'Institut Mérieux, à Lyon.
1985 REY Emmanuelle (Mme), à Annecy.
1988 REY Pierre, à Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, à Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, à Chamonix.
1988 ROLLET Yolande (Mme), à Annecy.
1987 ROQUE Jean-Daniel, proviseur, à Argonay.
1970 ROSSET Gilbert (Abbé), prêtre, à Ajaccio.
1988 ROSSINI Egidio, à Vérone (Italie).
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), étudiante à l'Ecole du Louvre (archéologie), aux Devants-de-Proméry.
1983 ROUGE Carmen (Mme), à Fréterive.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), à Saint-Etienne.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, à Genève.
1977 SAUTHIER Marguerite (Mme), directrice d'Ecole honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1987 SAUTIER François, maire de Veyrier-du-Lac.
1988 SCHOULLER Jean-Claude, à Annecy.
1988 SEMREN Jacques, à Annecy.

1988 SERVET Pierre, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, à Châlons-sur-Marne.
1987 SIMOND Gérard, président d'honneur de la Chambre Syndicale Hôtelière, à Chamonix.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, à Chamonix.
1987 SOCQUET Charles (Dr), docteur en médecine, à Megève.
1970 SOFFIETTI Isodoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1988 STRECKER Hugh, à Bluffy.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, à Saint-Marcel.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), à Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, à Paris.
1987 TRUCHET Pierre (Dr), docteur en médecine, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1988 TYL Yves, à Saint-Jorioz.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, à Brenthonne.
1963 VALLETTE d'OSIA (Général), G.O. ❋, à Provins, Annecy-le-Vieux.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ❀, institutrice honoraire, à Annecy.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ⛨, ⚔ 1939-1945, O. ❀, Officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❀, Lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, à Vétraz-Monthoux.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny, à Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, à Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Thônes.
1987 VIRIOT Denise (Mme), à Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental du Travail et de la Main-d'Œuvre en retraite, à Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, agent de l'E.D.F., à Lovagny.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des Travaux Météorologiques, président des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, à Bloye.
1973 VUARCHEX-GALLAY Marie-José, à Annemasse.

MEMBRES POSTULANTS
(jusqu'à l'Assemblée Générale de 1989)

M. BAUD Alain, à Annecy-le-Vieux.
M. BISILLIAT-VINCENDAZ Louis, à Ugine.
Maître BRUNET Jean, à Bonne-sur-Menoge.
M. CHOMIENNE François, à Brenthonne.
Mme CROLARD Anne-Marie, à Veyrier-du-Lac.
M. DAMILANO Raoul, au Mans.
M. DETURCHE François, à Bonneville.
M. DUCHESNE Gabriel, à Saint-Jorioz.
Mme FIORIOLI Elena, à Padoue (Italie).
M. MÉTRAL Paul, à Bonneville.
Mme NICOUD Danièle, à Annecy.
M. PLIHON Jean, à Ferney-Voltaire.
Mlle POCHAT Geneviève, au Mans.
M. QUOEX Franck, à Annecy.
Mlle RAYSSAC Marie-Claude, à Gruffy.
Mlle VACCHINA Maria Grazia, à Aoste (Italie).
Mme VALLANZASCA Thérèse, à Annecy.
Mlle ZARA Liliana, à Vérone (Italie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

SÉANCE DU 7 JANVIER 1987 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président Guichonnet ouvre la séance en présentant ses vœux chaleureux à l'assemblée. La secrétaire, au nom des membres de la Compagnie, l'en remercie vivement et lui adresse, pour lui-même et pour Mme Guichonnet, les souhaits bien sincères de toute l'Académie Florimontane.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de décembre 1986, le Président déplore le décès de M. Arthur Lavy, membre de notre Compagnie et savoyard éminent.

Il félicite ensuite notre confrère Henri Davignon pour la Médaille qui vient de lui être décernée par l'Association des Officiers de Réserve de la Haute-Savoie et annonce la parution du livre que notre secrétaire adjoint, Pierre Soudan, a consacré au *Conseil Général de la Haute-Savoie : 125 ans, 309 élus*.

Le Président Paul Guichonnet traite ensuite des Barnabites en Savoie (1).

Il est cordialement félicité par le Président d'Honneur, Clément Gardet, et la séance est levée à 18 h 45.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 4 FÉVRIER 1987
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Après lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 1986, l'Assemblée entend le rapport moral, le rapport financier du trésorier, les rapports des administrateurs de Montrottier (rapport financier, rapport sur les activités au Château, rapport sur l'exploitation du domaine, et rapport sur la conservation des collections), et celui du bibliothécaire.

Tous ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, Th. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, ainsi que Mmes Bauquis, Boullard, Cholin, Darsy, Mercier, Raffin, Rollet et Viriot ; Mlles R. Collomb, M.-C. Lebascle, M.-J. Quellet, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot, S. Velland ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, le Général G. Bernard, L. Bourquard, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, C. Dedeystère, R. Devos, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Gardet, V. Glorieux, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, A. Lavorel, R. Laydernier, J. de Menthon, G. Raffin, Ch. Regat, J. Ritz, B. Ruffet, J. Serralongue, J.-P. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Boisseaux et Pariat.

. *Etaient excusés :* Mmes Brun, Hermann, Molinier, Rey et Tapponnier ; Mlle Dagand ; MM. Davignon, Lanier, Prévost et Vitte.

(1) Cf. texte de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

L'Assemblée Générale approuve le maintien de la cotisation à 150 F et ratifie les résultats du concours de poésie.

On procède enfin aux élections.

a) au *Comité :*
Sont sortants et renouvelés :
M. Beauquis, Mme Chevallier, M. Soudan.

b) *Membre Effectif :*
M. le Chanoine Berthoud est élu dans le fauteuil de M. Rebut, récemment disparu.

c) *Membres Associés :*
Pour remplacer MM. Crochon, Girod, Legrand, Deleau, Martin, décédés, et M. Le Chanoine Berthoud qui vient d'être élu Membre Effectif, sont élus Membres Associés :
Mme Eliane Barbier, Mme Marie-Thérèse Berger de Nomazy, Mme Claire Laurencin, M. Roger Michaud, M. Joseph Ruscon, M. Joël Serralongue.

d) *Membres Correspondants :*
Sont nommés Membres Correspondants :
Mme Madeleine Bauquis, M. Philippe Beauquis, Mlle Gabrielle Blanc, M. Paul Bonnet, Mme Isabelle Bouvier, M. Pierre Buttin, Mme Gwenva Buvelot, M. Joannès Chetail, M. Jean-Pierre Chossat, M. François Darsy, M. Paul Dechaix, M. Jean-Loup Ecuvillon, M. André Falletti, Mme Geoffroy-Bernard, M. François Gradel, M. Roger Lacroix, Mme Jocelyne Metzler, Mme Jacqueline Mirodatos, M. Pierre Péguet, M. Paul Pittion, Mlle Thérèse Robache, M. Jean-Daniel Roque, Mme Madeleine Rouch, M. François Sautier, M. Gérard Simond, M. Charles Socquet, M. Louis Terreaux, M. Pierre Truchet, M. Daniel Vacchierri, Mme Denise Viriot, M. Raimondo Zaffuto.

La séance est levée à 16 h 55.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1987 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président adresse des félicitations à Mme Eliane Barbier pour la naissance de sa petite-fille, Véronique Gruffaz, et de vives condoléances à notre dévoué bibliothécaire, François Lanier, qui vient de perdre sa belle-mère. Il déplore aussi le décès de M. René Martin, ancien hôtelier bien connu dans la région et Membre Associé de notre Compagnie.

Il passe ensuite la parole à notre confrère Claude Castor qui nous entretient de la période protestante à Bossey.

L'année 1986 a été marquée, un peu partout en Europe, par de nombreuses manifestations commémorant le 450e anniversaire de l'avènement de la Réforme adoptée par le Conseil Général de Genève, le 21 mai 1536.

Bossey, terre du Chapitre de Saint-Pierre depuis la fin du XIIe siècle, ne devait pas échapper à ce changement de culte puisque ces Messieurs de Genève se substituaient à l'Evêque et à son Chapitre dans leurs « possessions abandonnées ».

Après les huit années un peu floues de l'occupation bernoise, le protestantisme devient effectif dès 1544 et Bossey va voir se succéder jusqu'en 1779, date de la resti-

---

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, G. Chevallier, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, F. Moreau, S. Ratié, E. Rey, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Boullard, Raffin et Rollet ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-C. Lebascle, J. Portier, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot, S. Velland ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, le Général G. Bernard, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, C. Castor, P. Coutin, F. Darsy, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, J. Domenjoud, C. Gardet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, A. Lavorel, R. Laydernier, J. de Menthon, J. Mouthon, R. Prévost, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, J.-V. Verdonnet, H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Brun, Courtial et Molinier ; Mlle Dagand ; MM. Couren, Davignon, Glorieux et Vitte.

tution de son temple au Roi de Sardaigne, trente et un pasteurs. C'est à travers leur ministère, dans l'exercice de leur culte, aussi bien que dans leurs rapports avec la vie politique et la vie quotidienne que le conférencier va retracer l'histoire de cette période et de ce village qui ne comptait même pas, alors, une centaine d'habitants.

Au gré des événements — tantôt banals, tantôt tragiques, tantôt comiques — nous faisons connaissance avec ces pasteurs qui, pour la plupart, se montrent zélés, actifs et érudits.

L'histoire de cette période se termine par le sermon prononcé le dimanche 30 mai 1779 et la remise officielle du temple et du presbytère par André Pictet au juge-mage du bailliage de Ternier tandis que le dernier pasteur, Marc Mange, restitue les clefs des édifices au Révérend Gazel, curé de Collonges-sous-Salève. Cette conclusion correspond au début d'une période de tolérance pour les protestants et les juifs ; Carouge, la ville voisine, est là pour en témoigner.

Cette savante conférence sera un chapitre du livre qui doit paraître cet été sur l'histoire de Bossey. Elle donne à chacun des auditeurs envie de lire au plus vite cet ouvrage qui ne manquera pas d'intéresser les Savoyards et les autres lecteurs.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU 4 MARS 1987 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le procès-verbal de février est lu et approuvé.

Le Président a le regret d'annoncer le décès du docteur François Arragain, Membre Correspondant de notre Compagnie.

Par contre, il a le très grand plaisir de féliciter MM. Henri Baud et Georges Grandchamp qui viennent d'être décorés de l'Ordre prestigieux des Saints Maurice et Lazare. Nos distingués confrères sont très vivement applaudis par toute l'assemblée.

Il passe alors la parole à M. Clément Gardet. Celui-ci, à propos de la nouvelle dénomination « Place de l'ancienne Grenette » désignant l'emplacement du chevet de l'église Saint-Maurice, signale que le mot *grenette* dans le sens de « halle aux grains » ne se trouve pas dans les dictionnaires français. M. Georges Grandchamp fait alors l'historique de la Grenette d'Annecy et des odonymes annéciens qui l'ont évoquée ou l'évoquent encore. Il est rappelé que ce mot est employé en ce sens dans une zone que Constantin et Désormaux étendent à la Bourgogne, au Lyonnais, au Dauphiné et à la Suisse romande. La Grenette de La Roche-sur-Foron fut alors évoquée (1).

Après cet intéressant échange de vues, M. Jean Mouthon rappela, avec une fierté familiale bien compréhensible, la mémoire du Bienheureux Pierre Favre, contemporain d'Eustache Chappuis et l'un des sept fondateurs de l'ordre des Jésuites.

Ensuite, à propos des futures manifestations qui marqueront le centenaire du Lycée Berthollet d'Annecy, il entretient l'auditoire de l'illustre savant que fut Claude Louis Berthollet, puis du Collège Chappuisien, l'ancêtre du Lycée Berthollet, et enfin de ce Lycée lui-même.

(*) *Etaient pésents :* Mmes M. Bauquis, E. Barbier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, F. Moreau, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Benoit, Boullard, Darsy, Pittion, Raffin et Rechignac ; Mlles M. Bauloz, G. Blanc, R. Collomb, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Genton ; MM. L. Bajulaz, le Général G. Bernard, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, F. Darsy, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, J.-L. Ecuvillon, C. Gardet, V. Glorieux, P. Guichonnet, C. Guizard, A. Lavorel, J. de Menthon, J. Mouthon, P. Pittion, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte.

Etaient excusés : Mmes Brun, Molinier et Tapponnier ; Mlles Dagand et Rabut ; MM. Brégnac, Davignon, Fassier, Lanier et Soudan.

(1) Voir, dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*, le rappel des différentes interventions.

Pour terminer, Mme Georgette Chevallier projette et commente quarante-cinq diapositives relatives à ce grand savant savoyard.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1987 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Yves Fournier, Membre Correspondant de notre Compagnie.

Le procès-verbal de mars est lu et approuvé.

La secrétaire fait état d'une lettre de notre confrère le docteur François Darsy qui ajoute encore quelques précisions à l'histoire du mot « grenette ».

La parole est alors donnée à Mlle Catherine Santschi, archiviste d'Etat à Genève, qui entretient l'auditoire des *Ermites et Chapelles en Haute-Savoie*.

Cet exposé s'inscrit dans le cadre plus large d'une enquête sur l'érémitisme dans l'ensemble de l'arc alpin. Les matériaux ainsi recueillis permettent, par comparaison, de mieux caractériser les ermites savoyards et d'en déterminer les traits originaux.

Partie à la recherche des ermites du Chablais, du Faucigny, du Genevois et de la Savoie, l'auteur a dû d'abord résoudre un gros problème de documentation. L'ermite, au Moyen-Age et sous l'Ancien Régime, vit étroitement lié à la communauté locale, particulièrement rurale, qui l'entretient. Mais, outre la pauvreté des archives campagnardes de ces époques anciennes, un ermite, dont la vocation est précisément de quitter le monde et de se faire oublier, laisse peu de traces.

C'est peut-être à ces difficultés d'heuristique qu'il faut attribuer le nombre relativement faible d'ermites savoyards découverts à ce jour — en comparaison avec d'autres régions comme la Provence ou la Suisse centrale. Peut-être davantage qu'à la concurrence des chartreuses, nombreuses dans les diocèses de Genève et de Grenoble, qui pouvaient permettre de réaliser des dizaines, voire des centaines de vocations érémitiques par génération.

Ce qui a surnagé, ce sont des ermites de haut rang, soit par l'élévation de leur vie spirituelle (sainte Thècle, saint Marin, saint Avre, et les moines de Talloires, saint Germain, saint Ruph, saint Jorioz, modèles médiévaux remis en honneur au XVIIe siècle), soit par leur place dans la société : Guillaume d'Orlyé, Amédée VIII de Savoie, François-Prosper de Genève-Lullin, Charles-Auguste de Sales, d'autres encore. En étudiant les conditions de vie des chevaliers-ermites à Ripaille au XVe siècle, ou la règle donnée en 1620 aux ermites des Voirons par Saint François de Sales, on constate que l'érémitisme savoyard est particulièrement exigeant, voire élitaire, et qu'il laisse peu de place aux tentatives individuelles attestées ailleurs, où les ermites sont de simples sacristains, bien intégrés à la société rurale qui leur a donné naissance.

Cette vivante et savante communication a provoqué de nombreuses questions.

La séance est levée à 18 h 15.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dussauge, A.-M. Guizard, J. Iannaci, F. Moreau, S. Ratié, E. Rey, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz, Boullard, Cholin, Doyen, Raffin, Rechignac et Rollet ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, J. Portier, E. Rabut, H. Ritz, C. Santschi, M.-B. Tissot ainsi que Mlle Genton ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, le Général G. Bernard, L. Bourquard, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, F. Darsy, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, F. Lanier, A. Lavorel, R. Laydernier, J. de Menthon, P. Moortgat, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, J.-H. Viallet, ainsi que MM. Monnet et Strecker.

Etaient excusés : Mmes Dujourdy, Floquet, Hermann ; Mlle Dagand ; MM. Coutin et Glorieux.

SÉANCE DU 6 MAI 1987 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

L'Académie est très peinée d'apprendre le décès de Georges Rey, fils de notre confrère Robert Rey.

Le procès-verbal d'avril est approuvé.

L'Académie de Savoie nous a fait connaître l'élection, comme membre agrégé, de M. Pierre Soudan, et nous présentons nos vives félicitations à notre Secrétaire adjoint. Nous présentons aussi nos sincères compliments à notre confrère Henri Baud qui vient d'être élu Président de l'Académie Chablaisienne.

Le Président annonce la récente publication d'un ouvrage très intéressant de notre confrère Mme Michèle Blanc, intitulé *Yon devint Artemare*. Il est consacré à cette ville du Bugey-Valromey qui, du fait de cette situation géographique, partagea, du Moyen-Age au début du XVIIe siècle, le sort des terres de la Maison de Savoie.

Puis, dans sa communication intitulée « Pour la bibliographie des éditions de l'*Introduction à la Vie Dévote* de Saint François de Sales », M. Alain Collet, bibliothécaire, nous présente un exemplaire de l'*Introduction* issu d'un tirage inconnu à ce jour de la 3e édition chez Pierre Rigaud à Lyon en 1613. Son étude montre que François n'a pas attendu l'édition de 1616 pour remanier une fois de plus son texte. La découverte de cet exemplaire, en permettant aussi d'autres observations textuelles et bibliographiques, donne une fois encore la preuve que, dans les éditions anciennes, tous les exemplaires sont à examiner de près (1).

M. Collet aborde ensuite la question de la situation des fonds anciens en France, en souhaitant que, tant au point de vue de la conservation qu'à celui de l'exploitation scientifique, des actions comme celles qui ont été entreprises à Chambéry et à Aix-les-Bains soient imitées un peu partout en France.

Enfin, Marie-Claire Courtial, administrateur adjoint du domaine de Montrottier, nous commente avec verve et esprit une série de diapositives qui évoquent la vie du Château au fil de l'an : travaux de réfection, visites et réceptions, mise au point de l'inventaire des collections, expositions temporaires, etc..., et fait ainsi découvrir à l'assemblée combien est intense l'activité au château de Montrottier.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU 3 JUIN 1987 (**)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président annonce la séance solennelle de rentrée à Montrottier pour le samedi 19 septembre, la promenade annuelle pour le samedi 26 septembre. La séance mensuelle d'octobre aura lieu à *l'église de Novel,* M. Joseph Ruscon devant nous y faire une causerie-audition.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Blanc, I. Bouvier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, J. Iannaci, S. Ratié, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Darsy, Frieh, Glorieux, Lanier, Le Gall et Rollet ; Mlles R. Collomb, H. Ritz, M.-B. Tissot ; MM. le Général F. Anthoine, le Général G. Bernard, P. Bonnet, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, V. Glorieux, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, F. Lanier, J. Mouthon, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, F. Vitte, ainsi que MM. A. et C. Collet, Le Gall et Strecker.

Etaient excusés : Mmes Brun, Hermann et Tapponnier ; Mlles Dagand et Genton ; MM. Brégnac, Brunel, Darsy, Domenjoud, Fassier, de Menthon, Raffin, Soudan et Tapponnier.

(1) Voir le texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, F. Moreau, S. Ratié, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Dechaix, Guéritey et Raffin ; Mlles R. Collomb, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Genton ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, le Général G. Bernard, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, P.-M. Guéritey, P. Guichonnet, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Greffoz et Pitrois.

Etaient excusés : Mmes Floquet et Tapponnier ; Mlle Dagand ; MM. Darsy, Glorieux, Grandchamp, de Menthon, Soudan, Tapponnier.

Avant de lire, pour approbation, le procès-verbal de mai, la secrétaire a le plaisir de donner à l'assemblée un compte rendu de la réception, comme Membre Titulaire, de M. Paul Guichonnet à l'Académie de Savoie.

Puis, la parole est passée à M. Pierre-Marie Guéritey, docteur-ingénieur, spécialiste des orgues, que nous avions déjà eu l'avantage d'écouter en 1981.

L'inventaire des orgues de la région Rhône-Alpes, effectué sous la responsabilité de l'ARDIM, est l'occasion de recenser les instruments de la région, mais aussi de mieux connaître leur histoire.

Au cours de son exposé, M. Guéritey a dressé un tableau historique des constructions d'orgues en Savoie, depuis les premiers instruments connus au XVe s., en l'illustrant de diapositives des orgues qui sont encore conservés.

Seuls, les documents d'archives restent pour porter témoignage des plus anciens, mais, parmi les instruments construits à partir de la Restauration Sarde de 1815, certains sont encore plus ou moins bien conservés et leur examen technique complète les documents.

Cette étude historique met en évidence les nombreuses influences qui se sont exercées selon les époques et les lieux : orgues de style italien au XVIIIe siècle en Haute-Tarentaise, orgues valaisans en Chablais et en Faucigny au début du XIXe siècle, avant que les facteurs d'orgues français (alsaciens puis lyonnais) ne conquièrent entièrement ce marché, réalisant en Savoie, au XIXe siècle, des instruments d'une grande diversité.

En concluant, après avoir souligné l'intérêt historique et musical de ce patrimoine et les efforts nécessaires à sa conservation et sa mise en valeur, M. Guéritey a indiqué que, depuis le XVIIe siècle, il y avait toujours eu au moins un atelier de facteur d'orgues actif en Savoie, et remarqué l'importante activité musicale qui s'exerce aujourd'hui autour de l'orgue dans les deux départements savoyards.

M. Guéritey est longuement applaudi et les questions qui lui sont posées prouvent l'intérêt que le public a pris à sa causerie [1].

La séance est levée à 18 h 45.

SÉANCE SOLENNELLE DU 19 SEPTEMBRE 1987

LA RENTRÉE FLORIMONTANE : UN DIPLOMATE, SON MÉTIER, SES SOUVENIRS

Espion « honorable » selon les uns, « privilégié » selon d'autres dont Frédéric II de Prusse, le diplomate « trahit-il vraiment tout sauf ses émotions ? ». Est-il, en vérité, « l'honnête homme envoyé à l'étranger pour mentir au profit de la République ? ». Afin d'introduire « Défense et illustration de la diplomatie », le sujet de la séance solennelle de rentrée de l'Académie Florimontane, l'ambassadeur Bruno de Leusse n'a pas manqué de citer ainsi nombre de jugements perfides sur la carrière, ceux qui la servirent et — c'est le cas du conférencier, citoyen bien connu de Nernier — l'honorèrent.

En regard de ces petites phrases souvent signées de noms connus, le conférencier évoqua rapidement l'histoire de la représentation diplomatique qui, en France, devint un service organisé sous Henri III, époque où Paris possédait onze ambassadeurs contre deux cents maintenant.

Le diplomate, expert en l'art d'établir, de préserver et de promouvoir des relations entre les états, doit faire face à quatre séries de devoirs. D'abord, il représente son pays. Ensuite, il s'informe afin de bien connaître le milieu et les hommes. Et puis, il informe son gouvernement de ce qui se passe ou peut se produire. Comme il est l'agent des arrangements, enfin, il négocie.

M. Bruno de Leusse commenta ces quatre aspects de la mission diplomatique, confiant au passage les tourments d'un ambassadeur qui doit, sur le coup, adopter l'attitude, dire le mot, voire provoquer l'incident qui servira les intérêts de son pays

---

(1) Cf. texte intégral de cette étude dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

ou symbolisera sa décision. Mais peut-être sera-t-il désavoué ? Il n'empêche : « Il y a un certain bonheur à représenter son pays ! ».

En un temps où les présidents et les ministres se téléphonent par-dessus les frontières, où ils sautent de l'avion pour paraître sur les écrans afin d'expliquer leurs vues, les diplomates jouent-ils encore un rôle effectif ? Ne sont-ils pas, comme déjà l'assurait André Tardieu, il y a un demi-siècle, « des préfets de l'extérieur ? ».

Tel n'est pas l'avis de l'un des ministres des Affaires Etrangères de la Vᵉ République, Maurice Couve de Murville, ripostant à l'un de ses successeurs : « Ce n'est pas dans les aérodromes qu'on fait de la bonne diplomatie ». Le fait est que tout ne peut pas être traité sur la place publique, que l'ambassadeur reste l'homme des indispensables contacts discrets voire secrets, le messager de son pays, celui qui, toujours et partout, doit tenter de faire prévaloir la paix.

Le président Paul Guichonnet qui avait présenté aux Florimontans et à leurs invités — dont de nombreuses personnalités de Genève et de Chambéry, le docteur Yves Sautier, conseiller régional, président de la commission culturelle du Conseil général, M. Henri Baud, président de l'Académie Chablaisienne, M. Georges Riond, membre correspondant de l'Institut, et les représentants du ministre-maire d'Annecy, MM. Michel Amoudry et Alain Guiral — le conférencier de cette rentrée, le remercia pour cette évocation d'un art entre tous difficile.

P.S.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1987 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉSIDENT D'HONNEUR CLÉMENT GARDET, A L'ÉGLISE SAINT-LOUIS DE NOVEL

En l'absence de M. Paul Guichonnet, excusé, M. Clément Gardet ouvre la séance en disant que notre confrère M. Paturle serait heureux de recevoir des visites ; il félicite nos confrères Pierre Soudan et Gabriel Boy d'avoir été nommés : le premier Chevalier dans l'Ordre National des Arts et Lettres, et le deuxième Chevalier dans l'Ordre National du Mérite ; il a le regret d'évoquer les décès survenus cet été de : M. Henri Jorioz, membre effectif ; M. Lucien Revelin, membre associé ; Mme Suzanne Dussauge, membre correspondant ; et des parents de Florimontans : le père de M. Veyrat-Durebex, la mère de Mlle Tétaz.

La Secrétaire, après avoir signalé que M. Clément Gardet a eu les honneurs de la presse pour son livre sur Annecy, et rappelé le décès de Mme Clavel, belle-mère de notre Président d'Honneur, lit le procès-verbal de la séance du mois de juin, qui est adopté.

Puis, M. Joseph Ruscon, exemples à l'appui, traite de la musique d'orgue en Savoie.

Après avoir montré qu'il n'y a pas, en Savoie, de musique d'orgue spécifique, Joseph Ruscon entretien l'auditoire d'un très grand musicien qui passa quelques années de sa carrière à la cour de Savoie : Guillaume Dufay, qui fut l'un des grands pionniers de la musique. Après avoir fait entendre une chanson de Dufay, le conférencier évoqua Nicolas Martin, maître de chapelle en la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, au XVIᵉ siècle. Son livre de « Noëlz et chansons nouvellement composez tant en vulgaire françoys que savoysien dict patoys » constitue l'un des plus beaux florilèges de notre patrimoine musical.

Ces propos sont illustrés par l'audition d'une *Rapsodie Savoyarde* composée par Jean Langlais à l'occasion du centenaire du Rattachement de la Savoie à la

---

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, E. Eardley-Schurch, A.-M. Guizard, S. Ratié, E. Rey, ainsi que Mmes Bajulaz, Damart, Gaillard, Gavard, Guichonnet, Le Gall, Raffin et Terras ; Mlles R. Collomb, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlles Genton et Mantilleri ; MM. L. Bajulaz, le Général G. Bernard, L. Bourquard, R. Brunel, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, C. Gardet, V. Glorieux, C. Guizard, G. Raffin, J. Ritz, J.-G. Ritz, J. Ruscon, H. Voiron, ainsi que MM. Bezombes, Forot, Gavard et Le Gall.

Etaient excusés : Mmes Floquet, Hermann, Tapponnier ; Mlles Bauloz, Dagand, Rabut ; MM. Bonnet, Darsy, Fassier, Grandchamp, Guichonnet, Lanier, de Menthon, Soudan, Tapponnier.

France, et dédiée à Joseph Ruscon lui-même. Cette rapsodie fait entendre quatre des Noëls de Nicolas Martin.

C'est ensuite de Georges Muffat, né en 1653 à Megève (par hasard, mais un hasard qui en a fait notre compatriote) qu'il sera question. Ce génial élève de Lully a composé de la musique d'orgue proprement dite, et les deux œuvres qu'interprète M. Ruscon montre comment Muffat mêle les airs français à la façon qu'ont les allemands et les italiens de traiter l'orgue.

Le carillon de Megève a inspiré à Joseph Reveyron, l'actuel organiste de la cathédrale primatiale Saint-Jean à Lyon, une composition originale.

Dans l'œuvre intéressante et diverse de l'annécien bien connu Emmanuel Ritz (1882-1958), le conférencier a choisi une page de jeunesse dédiée à sa mère, puis il joue une œuvre intitulée *Au pays de Saint-François de Sales,* écrite par Marcel Paponaud, retraité après avoir été professeur d'orgue au Conservatoire de Lyon.

Puis, cette originale causerie-concert se termine par un « divertimento » sur des chants savoyards de Joseph Reveyron dont il a déjà été question, et par le vœu, émis par le conférencier, que la classe d'orgue de l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy suscitera de réelles et valables vocations.

Les applaudissements nourris et prolongés montrent combien ont été appréciés la science et le talent de M. Ruscon (1).

M. Clément Gardet se fait l'interprète de tous pour le remercier chaleureusement.

La séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1987 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président annonce l'élection de notre confrère et conférencier de Montrottier, M. l'Ambassadeur Bruno de Leusse, comme maire de Nernier.

L'assemblée déplore le décès de Mlle Pfister, de la famille de notre regretté secrétaire perpétuel.

Le Président donne lecture d'une note de notre confrère Jacques Ritz sur la Danne du Gonvy.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est adopté.

La parole est alors donnée à M. Roger Devos qui lit une communication du R.P. Ravier sur une lettre inédite de Saint François de Sales.

Le R.P. Ravier, après avoir établi l'authenticité de ce document, en montre l'intérêt : premièrement, sa date : c'est la dernière lettre que nous possédions de Saint François de Sales sur son long et pénible différend avec les Pères Barnabites de la Sainte Maison de Thonon ; deuxièmement, les traits de caractère de Saint François de Sales que révèle cet écrit : franchise, humilité, altruisme, justice, etc.

Ensuite, c'est Mme Dujourdy qui entretient l'auditoire sur les contrats d'apprentissage au XVIIIe siècle.

En cette année où nous fêtons le centenaire de l'enseignement technique, Mme S. Dujourdy a présenté une étude de 60 ans d'apprentissage en Savoie, au XVIIIe siècle, et en particulier dans les cantons de Sallanches et de Cluses (2).

---

(1) Voir dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne* la bibliographie communiquée par M. Joseph Ruscon.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, M.-T. Hermann, M.-L. Puls, S. Ratié, E. Rey, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Bouchard, Floquet (Armelle), Gardet, Le Gall, Raffin et Rollet ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, H. Ritz, ainsi que Mlles Bardon et Genton ; MM. le Général F. Anthoine, le Général G. Bernard, P. Bonnet, G. Brégnac, F. Darsy, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, J. Domenjoud, C. Francillon, C. Gardet, V. Glorieux, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, F. Lanier, A. Lavorel, R. Laydernier, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, G. Tapponnier, F. Vitte, ainsi que MM. Strecker et Tyl.

Etaient excusés : Mme Davoine ; Mlle Dagand ; MM. Fassier et Soudan.

(2) Cf. texte intégral de cette étude dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

Par le biais de l'apprentissage, qui n'est qu'une facette de l'enseignement technique et non la moindre, Mme Dujourdy a voulu ainsi rendre hommage à cet enseignement qui devrait prendre une place grandissante dans notre avenir.

Ces deux intéressantes communications ont provoqué un certain nombre de questions.

La séance est levée à 18 h 10.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1987 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Vice-Président Georges Grandchamp, au nom de l'Académie Florimontane tout entière, félicite chaleureusement pour son élection, comme Correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le Président Paul Guichonnet qui est longuement et vivement applaudi.

Le Président évoque avec émotion la disparition de notre confrère Jacques Lovie, l'un de nos éminents membres associés, historien de la Savoie, qui vient de mourir dans sa 80e année.

D'autre part, il est heureux d'annoncer qu'il a eu en mains la minute authentique de l'arrêté par lequel Montrottier tout entier est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, et il rappelle que l'Académie Florimontane a eu le plaisir de recevoir l'Académie de Lyon à Montrottier.

Le procès-verbal de la séance de novembre est adopté.

La parole est ensuite donnée à M. le Chanoine Emile Berthoud qui, avec un respect et une sympathie qui n'excluent pas l'humour, retrace la vie de son prédécesseur, notre regretté confrère Marcel Rebut (1).

Ensuite, M. Charles-Christian Guizard fait le compte rendu du *Concours de Poésie 1987* qui a attiré 158 candidats de cinq pays étrangers et de nombreux départements français, et dont les résultats sont les suivants :

Premier prix ex-aequo. — Mme Odette LANG, de Rennes ; Mme Christiane BONNEMBERGER, de Réhon.

Mention très honorable. — Pierre DUCOURNEAU, de Bayonne ; André CANET, des Vosges ; Jacques SALABÉRY, de Paris.

Mention honorable. — Mme MAUREL, de la Vienne ; Antoine RISTORI, de Créteil ; Mme VANACKÈRE, de Lyon ; Georges MASSIN, de Mérignac.

Ce compte rendu est illustré par des lectures, en particulier des lectures faites par Mme Guizard. Il est approuvé par l'Assemblée.

La séance est levée à 18 h 10.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Candel, Glorieux et Lanier ; Mlles R. Collomb, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlles Bardon et Genton ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, le Général G. Bernard, le Chanoine E. Berthoud, P. Bonnet, E. Callot, P. Dechaix, H. Davignon, C. Dedeystère, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Francillon, V. Glorieux, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, F. Lanier, A. Lavorel, J. de Menthon, J. Mouthon, J. Ritz, J. Ruscon, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, ainsi que MM. Chenu, Coulon, Moscherosch, Strecker et Tyl.

Etaient excusés : Mme Tapponnier ; Mlle Dagand ; MM. Brégnac, Coutin, Raffin et Tapponnier.

(1) Voir dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne* le texte intégral de cet éloge.

Chronique de Montrottier

En cette fin de saison où les peintres mettent le dernier coup de vernis sur les menuiseries, où les maçons taillent les dernières pierres aux murs de l'allée et où notre gardien achève de faire la toilette du jardin pour l'hiver, revivons l'année écoulée.

La grande nouvelle de 1987 est l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du logis des Comtes, des terrasses et des communs, par arrêté ministériel du 3 novembre.

La saison fut riche en événements indispensables tels les gros travaux dirigés par J. Domenjoud :

— vérification des toitures ;
— réfection de fenêtres (reprise des encadrements en pierre de taille et des menuiseries) ;
— peintures des menuiseries extérieures ;
— rejointoiement des pierres de certaines façades ;
— restauration des murs de la rampe d'accès.

Elle fut riche aussi en événements agréables telles les réceptions de groupes ou de particuliers venus travailler ou simplement se distraire ou se cultiver :

Au printemps, une visite de B. Demotz, accompagné d'amis lyonnais, précéda la venue de l'URAAC (Union Rhône-Alpes des Associations Culturelles), présidée par M. de Châlons, qui nous fit l'honneur de choisir Montrottier comme cadre à son assemblée générale.

Philippe Beauquis, fils de notre dévoué confrère, amena l'école maternelle de Cran pour une visite « historique », destinée à illustrer la leçon sur les châteaux-forts.

Dans le courant de l'été, nous reçûmes, en visite privée,

— Giles Lefèvre, Directeur Fédéral du Conseil des Arts du Canada, en villégiature à Aix-en-Savoie ;
— Marie-Emmanuelle Meyer, conservateur au musée de Metz, en vacances à Menthon-Saint-Bernard,

et nous ouvrîmes nos portes gratuitement aux colonies de vacances du Grand-Bornand après la catastrophe du 14 juillet.

Avec l'automne, vint l'éminente et très sympathique Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon, pour laquelle des communications de notre Président Paul Guichonnet et des administrateurs du domaine préludèrent à la visite du château. Puis, ce fut le tour de la toute petite école publique de Menthon-Saint-Bernard. Ces petits jeunes gens, enchantés, dédièrent des poèmes à Montrottier — poèmes déposés dans notre bibliothèque. Et la clinique Jolimont de Genève vint en pélerinage dans la demeure campagnarde du général Dufour.

Ce fut Monsieur l'Ambassadeur Bruno de Leusse qui ouvrit, en septembre, l'année Florimontane avec sa remarquable conférence sur la diplomatie.

Des savoyards de souche ou d'adoption viennent fréquemment examiner nos collections et, en spécialistes, nous faire bénéficier de leurs connaissances. Je citerai en les remerciant :

— Olivier Guillaume, agrégé de lettres, directeur de fouilles en Afghanistan ;
— Bernard Humblot, architecte à Cluses, collectionneur de casques militaires ;

— Hideji Kunito, du Japon, gendre de notre ami Pierre Fournier opticien à Annecy ;
— Christian Constantin, expert en faïences.

Un peu moins net que les autres années, le succès de la journée « porte-ouverte » est néanmoins à signaler.

*
* *

Des réceptions, passons aux expositions, et imaginons sous le titre « Reflets de l'histoire, nostalgie du passé », des mannequins en costumes Empire, des modèles réduits de soldats d'une grande précision et des maquettes militaires présentés par M. et Mme Autissier, de la région parisienne, et Philippe Beauquis.

Les tableaux et sculptures de la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie, présidée par J.-P. Serralongue, décorèrent la salle des Gardes et le cellier pendant un mois.

*
* *

Quelques pièces de nos collections allèrent enrichir les expositions voisines :

— Le Mont-Blanc quitta Genève pour Grenoble ;
— Un sabre révolutionnaire, dont la garde s'orne d'un lion rampant à feuille de chêne, figura dans la très belle présentation intitulée « Aux Armes, Citoyens ! », du musée de la Révolution Française, au château de Vizille ;
— une trentaine d'objets en verre partirent alimenter la très intéressante exposition de verreries savoyardes au château de Thorens, en juillet-août ;
— enfin, le château-musée d'Annecy, accueillant des crèches au moment des fêtes, emprunta notre petite crèche en bois provenant de la Forêt Noire.

*
* *

La suite des tapisseries est en cours de restauration. La chasse au Cerf est revenue des ateliers Chevalier de Lyon. La chasse au Lièvre et la chasse au Renard doivent s'exiler prochainement. Le tout s'effectue sous la haute surveillance de notre archiviste départementale E. Rabut.

Marie-Christine Lebascle prit en charge, pour le transport, cinq de nos statues en bois polychrome afin de les faire traiter aux rayons gamma au CERN de Grenoble. Cette opération a pour effet de détruire les cirons.

La remise à jour de l'inventaire des collections s'est poursuivie par la salle des armes, et une nouvelle exploration des archives a été entreprise par J. de Menthon, avec l'aide efficace du Dr Paul Bonnet.

*
* *

Pour terminer, signalons quelques nouveautés :

— Notre porche d'entrée s'agrémente de panneaux exécutés en collaboration avec J.-P. Couren. Les visiteurs y trouvent un bref historique illustré du château et de ce qu'il offre.
— Dans la salle orientale, deux petites vitrines présentent les différents modèles de sabres japonais, l'arme du Samouraï.
— Mettant à profit la réimpression du « Guide du château de Montrottier et des collections Léon Marès », nous l'avons fait éditer en anglais, allemand et hollandais. Après une période de traduction tourmentée, nous avons eu la satisfaction de voir les touristes étrangers satisfaits. Que nos traducteurs bénévoles trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance.

— Les cartes postales sont régulièrement réassorties et deux nouvelles viennent de voir le jour.

— Pour apprendre leur rôle, nos étudiants-guides disposaient de :
  * guides cités plus haut ;
  * textes établis par H. Davignon, soulignant l'essentiel de l'histoire du château et du contenu des collections ;
  * l'importante étude de J. Serand sur Montrottier (étude presque trop importante pour eux).

  Pour faciliter leur travail, nous entreprîmes, H. Davignon, J. de Menthon et moi-même, de faire une synthèse de ces trois ouvrages. Le résultat, intitulé « Manuel des guides », a paru en Mars. C'est un outil pratique, en perpétuelle évolution, et qui est remis chaque jour sur le métier puisque chacun (administrateurs, gardien ou guides) y apportent, au fil des visites, toutes sortes d'améliorations.

— Au jardin, notre gardien, J.-P. Perrier, aménage petit à petit un réseau d'arrosage, prépare lui-même les plants de fleurs dans nos serres et confectionne, pour la cour, des caisses d'orangerie destinées à remplacer les anciennes qui menacent ruine.

Les touristes et les Florimontans savent apprécier la bonne tenue du parc et des abords du château et goûter au charme du site tout en admirant le décor floral des terrasses à la française.

Marie-Claire COURTIAL.

Eloge de Marcel Rebut



Membre effectif de l'Académie Florimontane pendant vingt-quatre ans, Marcel Rebut est décédé le 7 septembre 1986. C'est à cette disparition regrettée que je dois le choix qui m'a porté à occuper son fauteuil vacant. C'est à cette succession que je dois l'honneur de rendre hommage à sa mémoire, en rappelant les mérites de cet homme qui en ont fait une personnalité hors du commun.

Marcel Rebut était né le 31 juillet 1897, dans le petit village de Villy-le-Pelloux. La coupure des Usses marquait alors la limite de la Zone Franche, imposée par le Traité de Vienne, et un poste de douane occupait l'extrémité du célèbre pont suspendu de La Caille. Le père de Marcel y était douanier et le jeune garçon était le fils unique de ce modeste fonctionnaire. En 1913, admis à la retraite, le père Rebut vint s'installer à Annecy, où le jeune Marcel suivait déjà les cours de l'école primaire supérieure installée dans les locaux du Quai Jules Philippe.

C'est au cours de cette même année 1913 que Marcel Rebut, âgé de seize ans, entrait comme élève à l'Ecole Normale de Bonneville. Deux ans plus tard, le 26 juin 1915, il subissait avec succès l'épreuve écrite de l'examen de fin d'études et, peu après, il était appelé à entrer dans la tourmente de la guerre de 1914-1918 qui décimait alors la jeunesse française. Comme il fallait sans cesse combler les vides et remplacer ceux qui tombaient dans la boue des tranchées, la classe 1917, qui était celle de Marcel Rebut, fut appelée par anticipation et, bientôt, le jeune instituteur se retrouvait sur le front.

Affecté à une troupe de choc, le 22e Bataillon de Chasseurs Alpins qui, dira-t-il plus tard, « paya un lourd tribu au martyrologe des sacrifiés », Marcel Rebut participa vaillamment aux plus durs combats : ceux du Chemin des Dames, de l'Hartman dans les Vosges, de la Champagne, du Mont Tomba en Italie, du Mont Kemmel en Belgique, puis, de nouveau, ceux de Champagne, et enfin ceux de la Sambre. Sa bravoure tranquille lui valut la Croix de Guerre.

Cette période tragique de sa jeunesse marquera profondément toute sa vie. Les souffrances endurées, d'une part, et, d'autre part, les liens de solide amitié noués dans la camaraderie des combats laisseront en lui une marque indélébile. Mais il faudra soixante-six ans pour que son héroïsme simple soit officiellement reconnu, le 20 janvier 1984, par la remise tardive de la Croix de la Légion d'Honneur. La réception de cette décoration, à l'occasion d'une cérémonie qui regroupait la foule de ses amis et de ses admirateurs, sera le dernier grand moment émouvant de sa vie.

Rendu à la vie civile le 2 septembre 1919, après quinze jours d'enseignement à l'école d'Annecy-le-Vieux, il était nommé instituteur à Saint-Jorioz ; il y demeura du 16 octobre 1919 au 31 octobre 1921. Le 1er novembre de la même année, il revint pour cinq ans dans cette école du Quai Jules Philippe où il avait été élève autrefois. Puis, du 1er octobre 1926 au 30 septembre 1943, il retourna à Faverges pour y assurer la direction du Cours complémentaire. Enfin, de Faverges, il regagnait le Quai Jules Philippe, en qualité de directeur cette fois. Il y restera dix-sept ans, jusqu'au 16 juin 1960, date à laquelle il sera admis à faire valoir ses droits à la retraite. - Ecole de Faverges, école du Quai Jules Philippe d'Annecy : voilà le petit univers scolaire qui fut le sien pendant 41 ans ; une longue carrière honorée par des distinctions importantes, en particulier celle d'Officier d'Académie en 1946, et celle d'Officier de l'Instruction Publique en 1954. Elles récompensaient un exceptionnel mérite.

Partout, en effet, ses qualités humaines et pédagogiques avaient été unanimement reconnues. Mais c'est surtout pendant ses dix-sept années de direction à l'Ecole du Quai Jules Philippe qu'il allait pouvoir donner toute sa mesure. C'est là, encore plus qu'ailleurs, qu'il fut l'un des pionniers d'une pédagogie nouvelle et vivante qui parut alors révolutionnaire. Il fut l'un des premiers à rompre avec les méthodes d'un enseignement trop livresque et trop figé par des programmes officiels, vénérables mais poussiéreux.

Les vues nouvelles qu'il apportait pourraient paraître insolites à quiconque n'a pas eu le privilège de se pencher un peu attentivement sur le passé de Marcel Rebut. Mais elles étaient dans la logique des choses. En effet, il semble que, dès son début, sa carrière devait être orientée sur des voies originales.

Peu banal apparaît déjà le sujet de fin d'études proposé à ce jeune homme de dix-huit ans. Il s'agissait d'une dissertation sur le thème suivant : « Comment peut-on développer chez l'enfant le goût artistique et le sentiment du beau ? La musique et les arts du dessin vous apparaissent-ils suffisants ? Dans quelles leçons encore serez-vous préoccupé de former ce goût chez l'enfant et comment vous y prendrez-vous ? ».

Et quelle surprise de voir comment ce thème était développé par un futur éducateur, qui proposait un programme intelligent, et démontrait, avec compétence, que cette éducation artistique est non seulement possible, mais nécessaire, pour, disait-il, « éveiller le sentiment de la beauté qui sommeille dans l'âme de l'enfant et lui donner un avant-goût des jouissances artistiques ».

Le jeune Marcel Rebut exposait des vues, d'une justesse étonnante, faisant appel à tous les arts : sculpture, architecture, peinture, littérature, urbanisme ; faisant appel, également, à l'observation des beautés du paysage, de la nature, des simples objets de la vie de tous les jours et du rythme des saisons. D'instinct, Marcel Rebut dépassait le plan de la pédagogie pour atteindre celui de la culture.

Le concept de culture s'impose aujourd'hui dans une large signification. La culture, c'est tout ce par quoi l'homme affine et développe les multiples capacités de son esprit et de son corps. C'est ce par quoi il s'efforce de soumettre l'univers par la connaissance et le travail. La culture, c'est encore tout ce qui humanise la vie sociale, familiale ou civile, grâce au progrès des mœurs et des institutions. Enfin, c'est tout ce qui traduit, communique et conserve dans ses œuvres, au cours des temps, les grandes expériences spirituelles et les aspirations majeures de l'homme afin qu'elles servent au progrès du grand nombre. En un mot, la culture, au sens entier de l'homme, est l'humanisation de l'homme.

C'est ce qu'avait compris Marcel Rebut dès sa jeunesse. Pendant toute sa vie, il allait faire un heureux amalgame d'enseignement et de culture en appliquant, dès qu'il le put, en 1950, le programme qu'il avait déjà élaboré en 1915. Son souci de développer le sens artistique de ses élèves était permanent et l'on vit non seulement le maître décorer sa classe par des œuvres de grands peintres comme Raphaël, Murillo, Poussin, Claude Gellée, Watteau, Théodore Rousseau, Millet, Turner, Picasso, mais en faire des commentaires extrêmement judicieux. « Il sera bon,

disait-il, de s'assurer que l'enfant ne se contente pas d'une impression vague, et, pour lui apprendre à analyser un peu ses sentiments, on essaiera de lui faire dire ce qu'il a éprouvé, de lui faire expliquer ce qui lui a plu. Alors, seulement, il faudra intervenir pour rectifier ou compléter au besoin son impression, en faisant remarquer ce qui a été oublié ».

Il utilisera également les visites des musées, mais avec une judicieuse prudence pour ces sanctuaires qu'il appelle des « asiles d'œuvres d'art », où, dit-il, « les œuvres artistiques souffrent de leur rapprochement ». Il développait le sens musical de ses élèves par une culture appropriée. Puis, comme lui-même était un passionné des poètes de la Renaissance et des écrivains romantiques, Du Bellay, Marot, Ronsard, Victor Hugo, et bien d'autres, étaient loin d'être des inconnus pour ses enfants.

Des scènes de Molière étaient jouées pour développer le goût du théâtre et la facilité de l'expression chez ces garçons de douze ans. Composer des chansons devenait un jeu où se révélaient des talents originaux.

Souvent, ce travail se faisait en équipes, équipes qui portaient le nom de provinces françaises. Elles rédigeaient ensemble et illustraient des comptes rendus de visites organisées à la Foire, dans des usines, dans des expositions. Elles composaient un journal régulier, étonnant par sa spontanéité et sa qualité. Une imprimerie perpétuait les moments forts de la vie scolaire et des projections de diapositives illustraient l'enseignement du maître. C'était, alors, une innovation, mais l'instituteur avait compris, depuis longtemps, le rôle irremplaçable de l'image pour l'enfant d'aujourd'hui.

Toutes ces initiatives étaient soutenues, encouragées par l'intelligence ouverte de supérieurs éclairés qui n'étaient pas scandalisés par les bouleversements des programmes officiels. Ils ne le furent pas davantage quand Marcel Rebut, aidé par la municipalité d'Annecy, eut l'audace de faire enseigner l'anglais à ses élèves de la classe du certificat d'études. Il était convaincu de la nécessité d'insérer l'école dans la vie. Il était donc persuadé de l'utilité de la connaissance d'une langue vivante, surtout dans une ville à vocation touristique.

Mais Marcel Rebut savait encore que l'homme, quel que soit son âge, n'est pas seulement doué d'un esprit, mais aussi d'un corps, et que le développement harmonieux de l'individu ne supporte pas l'exclusion de l'un au profit de l'autre. Depuis toujours il avait fait sien le sage adage de l'humanisme antique : « Un esprit sain dans un corps sain ». Dès lors, il voulut que la culture physique et le sport eussent leur place, à côté de la culture intellectuelle, dans sa pédagogie. Il ouvrit son école à tous les exercices physiques compatibles avec l'âge de ses élèves et les conditions climatologiques du pays.

Avec l'appui de ses supérieurs hiérarchiques, et avec l'aide de moniteurs dévoués et compétents, la leçon journalière de gymnastique entra dans les programmes. Chaque semaine, au gré des saisons, l'athlétisme, la natation, le ski, eurent leur place à l'école. Comme l'intérêt de ces activités sportives exigeait un esprit d'émulation, Marcel Rebut inventa des compétitions, d'abord entre les écoles primaires d'Annecy, puis entre celles-ci et celles de la banlieue, du canton, et enfin du département tout entier.

Mais c'est aux sports collectifs qu'allaient ses préférences. Il voyait en eux une occasion d'épanouissement de l'esprit de discipline, de maîtrise de soi, de rigueur des méthodes, de persévérance, de contrôle d'action, qui en faisaient un instrument hautement éducatif. C'est pourquoi, pendant plus de quarante ans, il fut un apôtre du foot-ball, du basket-ball, et surtout du rugby, y consacrant vraiment tout son temps libre et ses jours de repos.

Ainsi, il avait réussi à l'école une parfaite symbiose entre la culture de l'esprit et celle du corps. Comme il aimait confier sa pensée à d'innombrables vers alexandrins, il pouvait écrire :

« L'art et le sport unis faisaient un beau programme,
« Le théâtre prenait son tour éblouissant :
« Les poèmes trouvés faisaient un amalgame,
« Que leurs joyeux auteurs trouvaient divertissants ».

Puis, dans un élan de fierté légitime, il ajoutait :

« Cette œuvre originale se maintint très longtemps.
« De Paris, on dit qu'elle fut unique en France.

« Une école sportive aux succès méritants,
« C'était pour Annecy une riche expérience ».

Son amour du sport collectif lui fit bientôt déborder le cadre un peu étroit du Quai Jules Philippe. Pour la ville, il créa une école de rugby qui devint vite prospère. Il l'anima pendant de très nombreuses années, et il n'en abandonna la direction qu'à l'approche de ses quatre-vingts ans. Il y forma une foule d'équipiers anonymes, mais il était fier de dire que de très grands joueurs, connus dans les sphères internationales, étaient également sortis de ses rangs.

Cette école de rugby participait naturellement à des compétitions et Marcel Rebut emmenait ses jeunes troupes à travers la France. Chaque voyage était l'occasion d'une vivante leçon de géographie. L'entraîneur, certes, avait l'esprit sportif mais, enfin, quelquefois, il trouvait qu'il était plus agréable de gagner que de perdre. Alors, quelques mauvaises langues ont prétendu que, rarement, pour le bien d'une juste cause, dans certains matches importants, quelques-uns de ses poussins avaient déjà la taille de jeunes coqs. Mais c'était pour ménager un honneur qui tenait au corps. Hé puis ! comme il en était de même dans l'équipe adverse, personne n'était dupe ; l'équilibre était rétabli et l'esprit sportif était sauf.

Pour récompenser ce dévouement absolu à la cause du sport, Marcel Rebut fut élevé à la dignité de Commandeur dans l'Ordre du Mérite Sportif.

S'il a pu mener à bien une œuvre d'une pareille variété et d'une telle densité, c'est qu'il a eu la chance d'être accompagné dans sa vie par une épouse admirable, institutrice elle aussi, qui l'a encouragé dans toutes ses entreprises. Mais c'est surtout parce qu'il a pu trouver en lui-même la ressource inépuisable d'étonnantes qualités.

Le temps semblait ne pas avoir d'emprise sur lui. Pendant cinquante ans, sa silhouette immuable est restée familière aux Annéciens. Pendant cinquante ans, cet homme de petite taille, tout en rondeurs, toujours coiffé d'un béret basque qui semblait collé sur son crâne, a été le type même de l'homme quelconque de la rue. L'inévitable sac à provisions de molesquine noire, qui ne le quittait jamais pendant les dernières années de sa vie, n'ajoutait pas une note de noblesse élégante à cette silhouette un peu tassée sur elle-même.

Si l'on adoptait la théorie, émise par Léonard de Vinci, que la vie intérieure d'un homme se lit dans les expressions signifiées par ses muscles en mouvement, on aurait pu penser que, chez Marcel Rebut, une enveloppe plutôt ordinaire et chétive cachait une âme, somme toute, banale. Mais Léonard s'est souvent trompé.

Pour atteindre la vie intérieure de cet homme à l'aspect commun, il fallait faire éclater la carapace. Alors, se révélaient des richesses qui mériteraient autre chose qu'une simple énumération.

Derrière cet aspect bonhomme, et plutôt réservé, se cachait d'abord une intense capacité d'amour. Marcel Rebut aimait profondément ce qui, pour lui, n'était pas un métier mais l'exercice d'une véritable vocation. Il aimait cette vocation d'éducateur. - Il aimait les enfants qui lui étaient confiés. Il cherchait à devenir un modèle pour eux, et une référence qu'ils s'efforceraient naturellement, un jour, d'imiter. Il se savait investi d'une mission et d'une autorité qu'il exerçait avec une grande sensibilité et, à l'occasion, quand il côtoyait la misère, avec une immense compassion.

Il était doué d'une rare capacité d'enthousiasme, d'un « enthousiasme ailé » comme il le disait lui-même. Cet enthousiasme le maintenait dans une perpétuelle jeunesse d'esprit, le faisait s'attacher aux nouveautés, aux audaces capables d'éveiller l'intérêt de ses élèves. Il avait le goût pour tout ce qui bousculait les idées conservatrices d'un enseignement mal adapté aux besoins des jeunes du temps. Au service de cet enthousiasme, il apportait une extraordinaire activité et une étonnante vitalité qui se manifesteront encore jusqu'à la veille de sa mort.

Il s'intéressait à tout, non seulement à ce qui touchait l'enseignement et le sport, mais à tout ce qui concernait la vie passée et présente. Il regardait les hommes et les choses avec lucidité et une étonnante clarté d'esprit. Il avait une vision juste et un jugement droit, et toutes ces qualités étaient admirablement servies par une mémoire impressionnante, qui se révéla sans défaillance jusque dans ses derniers jours.

C'est cette clarté d'esprit qui lui valait l'amour du beau langage. Son éducation littéraire reçue au début du siècle, à une époque où l'étude de la langue française avait encore la priorité sur celle des mathématiques et des sciences, avait fait de lui

un littéraire et surtout un poète. Pour lui, tout pouvait se traduire en vers. Même les arides comptes rendus financiers des œuvres dont il était devenu, malgré lui, le trésorier, se transformaient en alexandrins.

C'est encore en alexandrins qu'il remerciait tous ceux qui avaient pris une part active à la remise de sa Légion d'Honneur. C'est en alexandrins qu'il évoquait les pénibles moments vécus en 1917, la perte de camarades très chers tombés au combat à côté de lui. C'est en alexandrins qu'il célébrait l'amour d'une patrie pour laquelle il avait tant souffert.

Certes, il ne se faisait aucune illusion sur la valeur profonde de sa poésie. Sa modestie écartait de lui la prétention d'être un illustre poète. Il ne s'est jamais pris pour un grand versificateur et, dans ce domaine comme dans d'autres, la clarté de son jugement lui faisait connaître les limites de sa muse. Ce n'est donc pas à lui que l'on pourrait appliquer le sévère jugement d'Erasme dans son « Eloge de la folie » : « Quant à ceux qui cultivent les arts, il est inutile d'en parler. L'amour de soi est tellement inné en eux qu'on les verrait plutôt renoncer à leur patrimoine qu'à leur génie ; surtout les comédiens, les orateurs, les poètes ; moins ils ont de talent, plus ils sont contents d'eux-mêmes ».

Pour Marcel Rebut, la versification avait surtout valeur d'un jeu intellectuel lui permettant de faire étalage d'un beau sens de l'humour, d'une étonnante facilité, d'une imagination féconde et d'un vocabulaire particulièrement riche. Mais il n'en reste pas moins que quelques-uns de ses vers sont animés par un souffle lyrique qui puise son inspiration dans certaines strophes de Victor Hugo dont Marcel Rebut était un grand admirateur.

Ce n'est pas sans un réel déchirement de cœur qu'il abandonna l'enseignement public quand le temps de la retraite fut venu. Mais cet abandon n'était qu'apparent parce qu'il allait continuer de s'en faire le chantre. Ne pouvant plus en être un élément actif, il allait s'en faire l'historien. C'est alors qu'il apporta une collaboration précieuse à la Revue Savoisienne. Après avoir rédigé un travail sur « L'Enseignement à Annecy sous la Révolution », il publia une étude sur les projets élaborés pendant la période révolutionnaire. Plus tard, il présenta la « Première école de Jeunes Filles d'Annecy ».

C'est encore son amour de l'enseignement qui l'amenait à parler successivement des « Barnabites du Collège Chappuisien », puis du « Collège Chappuisien au XVIIIe siècle », des « Ecoles d'Annecy aux temps anciens », des « Grandes et petites écoles du pays de Savoie », de « L'Enseignement en Savoie aux siècles passés ». Ainsi, il apportait sa contribution pour la construction d'une véritable histoire de l'enseignement en Savoie qui devra bien être écrite un jour.

A ce travail important, il faudrait encore ajouter une étude sur « Marcel Proust en Savoie » et une pittoresque recension des faits qui ont émaillé « l'Occupation d'Annecy par les troupes françaises de 1709 à 1713 ».

Mais, dans ses travaux, Marcel Rebut se révélait surtout un maître, fidèle jusqu'au bout à sa vocation d'enseignant.

Cette fidélité à sa vocation lui a valu d'innombrables amitiés pendant toute sa vie. Les nombreux élèves qui ont bénéficié de ses qualités exceptionnelles, lui ont voué une reconnaissance mêlée d'admiration et d'affection. Ils n'ont jamais manqué de lui en donner le témoignage dans les grandes occasions de sa vie.

Il est juste qu'à son tour l'Académie Florimontane, dont il fut un membre actif et fidèle pendant de nombreuses années, lui rende aujourd'hui, elle aussi, un hommage solennel.

Notre Compagnie se sentira toujours très honorée de compter des personnages d'une telle qualité et d'un tel rayonnement parmi ses membres. Elle se fera toujours un devoir de perpétuer la mémoire d'hommes, comme Marcel Rebut, qui sont devenus féconds parce qu'ils se sont donnés tout entiers à ceux, grands et petits, qui leur étaient confiés. Elle se fera toujours un honneur de faire connaître à la postérité les mérites de personnages qui ont su transfigurer et sublimer des tâches, humbles en apparence. Ces tâches, grâce à la valeur personnelle de ceux qui les remplissaient, se sont transformées en puissants ferments pour un magnifique épanouissement de la société des hommes.

L'Académie Florimontane leur en sera toujours reconnaissante.

E. BERTHOUD.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1987

INTRODUCTION

Cette chronique pourra paraître à certains bien peu refléter la réelle activité archéologique de 1987 en Haute-Savoie ; de fait, plusieurs archéologues ont, pour des raisons scientifiques, préféré réserver la présentation de leurs résultats à une prochaine chronique qui devrait, par conséquent, être plus importante et plus représentative des diverses périodes chronologiques en cours d'étude.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

ANNECY, Le Clos Pouget,
36, avenue des Romains

La Campagne de 1987 a porté sur le secteur ouest du terrain en limite de l'avenue des Romains. Elle a permis de mettre à jour l'ensemble de l'édifice thermal, une boutique de céramiques probablement fabriquées sur le vicus, et un quartier d'activités artisanales et commerciales antérieur aux bâtiments publics.

LES THERMES

Le fait qu'ils soient conservés dans leur presque totalité dans la parcelle en cours de fouille, nous donne matière à une investigation et à une réflexion plus poussée.

Cet établissement de bains s'inscrit dans un rectangle de 1 120 m² comprenant, outre le bâtiment thermal, une palestre entourée de portiques à colonnade de type toscan provincial, des bâtiments annexes et des cours de services. La façade principale s'ouvre le long de la cardinale centrale au sud-ouest du Forum.

Edifiés à l'époque flavienne, les Thermes resteront en activité jusqu'au début du IVe siècle, non sans avoir subi plusieurs aménagements et reconstructions. Si l'enveloppe du bâtiment thermal ne semble guère avoir été modifiée, il en est tout autrement de ses aménagements intérieurs. Au IIe siècle, le sol du caldarium et du tepidarium est détruit et un remblai de 0,30 m d'épaisseur forme un nouveau radier de base pour les pilettes qui soutiennent la suspensura.

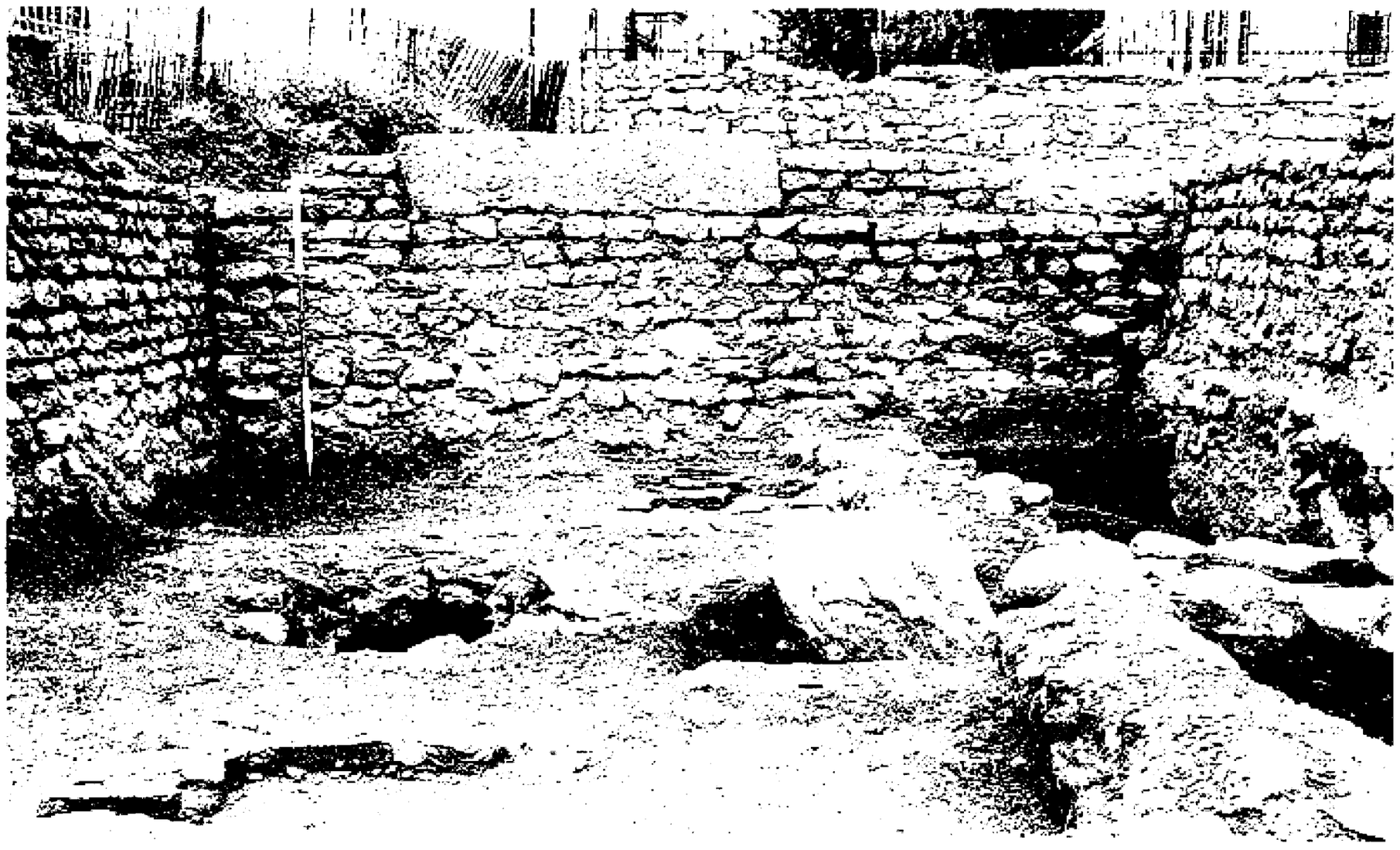

Annecy - Le clos Pouget
Elévation des murs de la cour de service des Thermes
Au premier plan : les niveaux appartenant
au quartier antérieur aux Thermes.

Il est difficile de déterminer la raison de tels travaux, mais on peut envisager plusieurs hypothèses : soit qu'ils ont été nécessités par un usage intensif des bâtiments ayant fragilisé le sol, soit qu'ils sont dus à une remontée de la nappe phréatique, soit à un nivellement général des niveaux qui affecte l'ensemble du site dont l'exhaussement du sol du Forum.

Au début du IIIe siècle, le bâtiment subit de nouvelles transformations affectant la couverture, le volume des salles et leur chauffage : les voûtes sont abattues et remplacées par un plafond plat ; un des piliers sert de base à une baignoire, le caldarium est transformé en une salle rectangulaire et l'exèdre ouest abrite dorénavant un foyer. Le tepidarium, sans communication avec le caldarium, est chauffé directement par un four placé dans la palestre.

La première moitié du IVe siècle marque l'abandon de l'édifice.

Plus tard, le site servira de carrière puis l'installation d'un four à chaux dans la palestre contribuera à faire disparaître la plus grande partie du décor de pierre et les éléments de la colonnade des portiques, dont seuls quelques éléments ont été retrouvés entassés sur le sol de la palestre et dans la construction même du four à chaux.

UNE BOUTIQUE DE CERAMIQUES LOCALES

Au cours du IIIe siècle, un incendie détruit une boutique installée à l'angle de la cardinale centrale et d'une décumane longeant les thermes à l'ouest.

Les huit formes actuellement répertoriées, représentées pour certaines d'entre elles par plusieurs dizaines d'exemplaires, appar-

tiennent au type dit à revêtement argileux, caractéristique des productions régionales du Bas-Empire.

L'étude du matériel connexe, peu abondant, permettra peut-être d'affiner la datation qui est proposée. Des analyses de pâte sont en cours au laboratoire de céramologie antique de Lyon et devraient permettre de définir s'il s'agit bien de la production d'un même atelier et si l'argile employée provient bien du bassin d'Annecy.

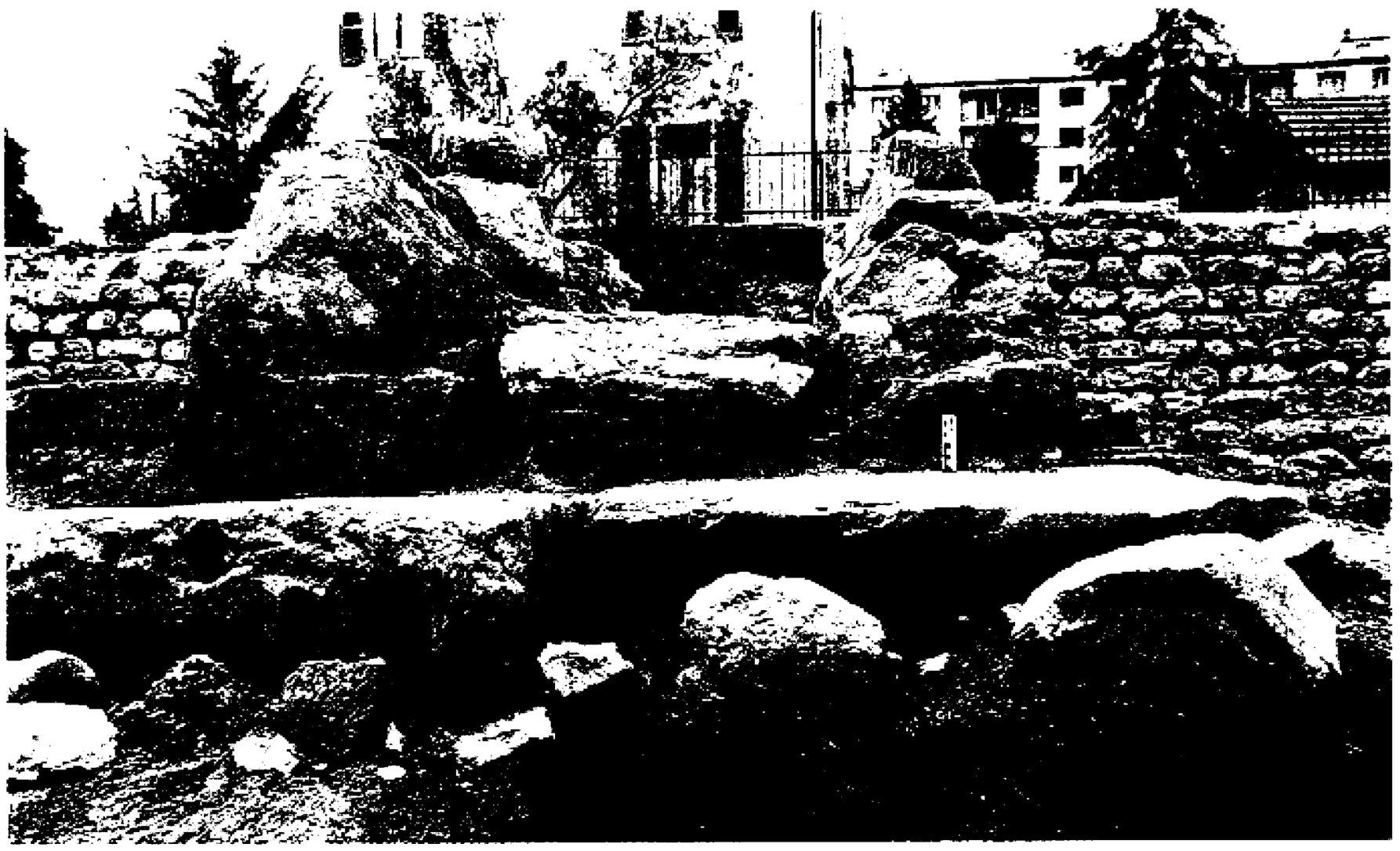

Annecy - Le clos Pouget
Le praefurnium construit en blocs de molasse,
servant à chauffer le tepidarium.

LES STRUCTURES ANTÉRIEURES AUX BATIMENTS PUBLICS

La construction des Thermes et des entrepôts à la fin du 1er siècle ap. J.-C. a entraîné la destruction et le remblaiement de tout un ensemble d'habitations articulé autour de ruelles et de cours intérieures. Ce quartier, à vocation domestique et artisanale, est conservé sur 1 650 m². Il est constitué de bâtiments aux murs, soit de terre, montés sur solin de pierres maçonnées, soit de torchis calé sur des alignements de grosses pierres.

Des foyers faits avec des tuiles, des fours, des fosses habillées de fonds d'amphores percées, des puits perdus de forme carrée, complètent ces données, ainsi qu'un abondant matériel en particulier céramique.

Les bâtiments publics installés par la suite conserveront l'orientation de cet habitat.

Quelques sondages ont permis de vérifier la présence de plusieurs niveaux d'habitat plus anciens qu'il reste à mettre au jour.

(Responsable : Hélène Laubacher-Serralongue).

FAVERGES, Le Thovey

Les travaux menés sur ce site, depuis que son plan d'ensemble a été reconnu lors d'une campagne de sondages effectuée en 1981, ont porté essentiellement sur le péristyle et les thermes.

La campagne de 1988 ayant pour but le dégagement intégral de l'ensemble thermal, dont la présentation avait déjà été esquissée dans la précédente chronique, nous avons choisi de présenter, dans cette notice, le péristyle.

Quoique incomplet, car traversé par un biel d'origine médiévale, le péristyle a livré de nombreux éléments permettant de restituer son aspect architectural.

Conservé dans sa totalité, le stylobate sud mesure 9,35 m et supporte quatre colonnes, l'entr'axe étant d'environ 3 m.

Une seule de ces colonnes est complète ; haute de trois mètres, elle appartient à l'ordre toscan-provincial, bien défini par P. Broise.

La galerie, large de 3,50 m, est circonscrite par un mur décoré d'enduits peints, constitués de panneaux à fond blanc délimités par des filets rouges.

L'étude des monnaies et des céramiques réparties soit sur le sol du portique, soit dans le niveau recoupé par la tranchée de fondation du stylobate, nous autorise à modifier la date de construction du péristyle telle que nous la définissions dans un précédent article (B.A.V. n° 25-26, 1984, p. 24), et de la fixer aux environs des années 200 après Jésus-Christ.

Un incendie (poutres carbonisées, colonne ayant subi l'action du feu) semble avoir été la cause de l'abandon de cette structure ;



Faverges - Le Thovey : Vue du péristyle.

cette destruction rapide, que l'on peut fixer aux années 270 par la découverte d'une monnaie de Gallien, frappée à Rome en 268 - 269, et par diverses céramiques datables du IIIe siècle, a provoqué la conservation d'un chaudron de bronze (57 cm de diamètre) posé sur le sol du portique

Il est tentant de mettre en relation cette destruction brutale avec le passage des Alamans en 270.

(Responsable : Alain Piccamiglio).

PÉRIODE MÉDIÉVALE

SEYTHENEX, Lieu-dit Le Biolley

Un déboisement et divers travaux en relation avec la construction d'un bâtiment d'accueil pour le ski de fond ont fait apparaître, en contrebas du hameau des Combes, une petite motte féodale jusqu'alors inconnue, portant encore quelques murs à son sommet.

Des mesures de protection immédiates ont été prises, qu'il faudrait définir plus fermement car ces structures du début du Moyen-Age sont rares dans notre département.

(Information : Michel Duret,
Dossier : Elisabeth Sirot-Chalmin,
Joël Serralongue).

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PÉRIODES GALLO-ROMAINE ET MÉDIÉVALE

VIUZ-EN-SALLAZ, Eglise paroissiale Saint-Blaise

La restauration intérieure de l'église paroissiale, assortie de l'installation d'un chauffage nécessitant de gros travaux en sous-sol, nous ont conduits à intervenir durant l'hiver 1986-1987, avec l'aide de la Municipalité, du Comité paroissial et de nombreux habitants de la commune.

Contraints par le temps dévolu aux recherches à ne pouvoir mener qu'une opération limitée en surface, nous avons choisi de fouiller la 3e travée, devant le chœur, ce dernier n'étant pas l'objet de travaux en sous-sol, et d'ouvrir deux sondages dans la première travée, destinés à retrouver les murs goutterots de l'église précédente.

Témoins architecturaux, découvertes anciennes, documents d'archives, visites pastorales, plans cadastraux, attestent de l'existence d'églises antérieures à l'actuelle, celle-ci construite à partir de 1836 par Th. Ruphy.

Les fouilles ont permis de repérer :

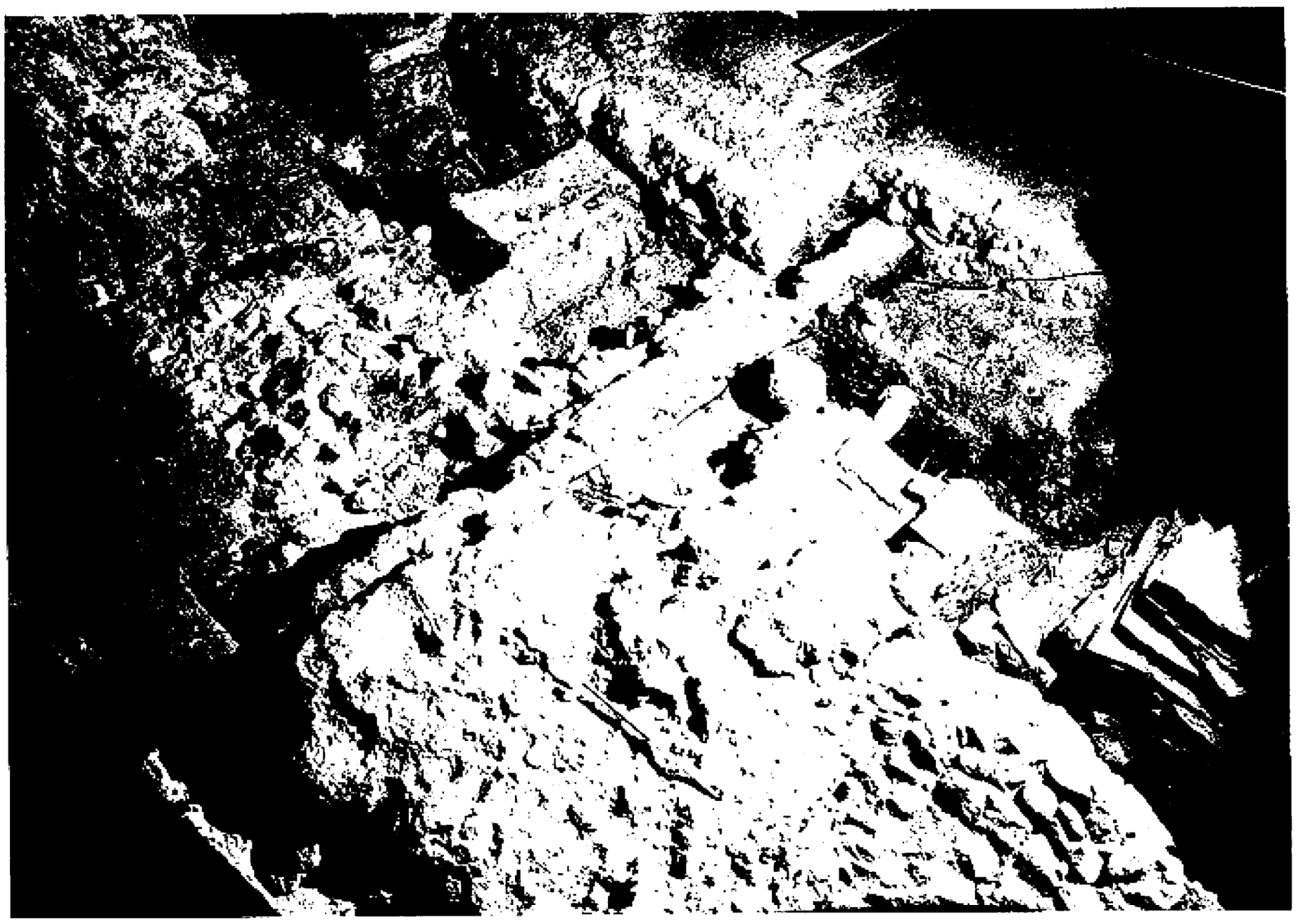

Viuz-en-Sallaz : Eglise Saint-Blaise
Détail des structures mises au jour au devant du chœur.

1. L'existence d'un niveau d'occupation romaine sans toutefois de structure d'habitat ; le nom même de l'agglomération, associant une étymologie romaine et germanique, pouvant signifier « le village dans le domaine », aurait pu nous amener à des découvertes plus conséquentes, qu'il reste donc à localiser.

2. Un bâtiment reconnu par un angle de mur maçonné, dans le collatéral nord, aux fonctions, datation et extension inconnues.

3. Une première église, à nef unique, large de 10,60 m et longue d'environ 20 m, à chœur vraisemblablement carré, légèrement désaxé vers l'ouest ; aucune inhumation interne à l'église n'a été observée, seules deux sépultures de bébés ont été placées à l'extérieur contre le mur sud, en avant du chœur.

Cet édifice étant en relation avec le clocher, dont la partie basse, haute de 18 m, est datable des XIIe - XIIIe siècles, nous pouvons fixer à cette époque la première construction d'une église dans l'emprise de l'actuel édifice religieux.

Les documents d'archives complètent cette hypothèse, à savoir :

— qu'en 1153, Viuz-en-Sallaz, ainsi que trois communes voisines, relèvent de l'abbaye d'Ainay et sont administrées par les religieux bénédictins du monastère de Saint-Jean-de-Genève,

— qu'en 1185, Ardutius, évêque de Genève, donne le mandement de Thiez à ses successeurs qui le possédèrent jusqu'à la Révolution,

— qu'en 1212, nous trouvons la première mention d'un curé à Viuz-en-Sallaz.

4. L'église précédente subit des remaniements importants dans sa partie orientale et devient cruciforme par la construction, en avant du chœur, de deux salles ouvertes sur la nef, constituant un véritable « transept » ; dans le bras nord, la base d'un autel et un sol de mortier ont été mis au jour.

Le chœur est lui-même transformé par la construction d'un arc triomphal puissamment fondé, délimitant dès lors un chœur et un avant chœur ; c'est vraisemblablement lors de cette phase de construction que le chœur prend l'aspect polygonal qu'on lui voit sur le plan de 1816.

Postérieurement à ces travaux, des caveaux maçonnés et des sépultures en cercueils sont installés en avant du chœur et dans le bras sud du transept.

L'étude des maçonneries et le plan de cette nouvelle église nous fixent ces transformations au XIVe ou XVe siècle.

5. Deux chapelles latérales, non symétriques, sont édifiées en remplacement des bras nord et sud du transept, transformation qui apparaît déjà sur la nappe sarde de 1730.

Le matériel monétaire recueilli dans les divers niveaux d'occupation nous permettra de préciser nos datations.

(Responsable : Joël Serralongue).

ARRONDISSEMENT DE THONON

HAUT MOYEN-AGE

YVOIRE, Lieu-dit les Combes

La découverte de sépultures au lieu-dit les Combes, lors de sondages préalables à la remise en activité d'une gravière, a entraîné une fouille-diagnostic durant l'été 1987 ; cette opération s'est avérée très prometteuse et se poursuivra durant l'été 1988.

Cette nécropole n'est pas l'unique aire funéraire recensée sur la commune d'Yvoire ; bien qu'en grande partie détruite par l'exploitation du sous-sol depuis les années 1920, elle recèle encore un grand nombre d'informations susceptibles de mieux nous renseigner sur la période du Haut Moyen-Age en Bas-Chablais.

Les tombes, sous dalles mises au jour, sont typologiquement datables des VIe et VIIe siècles, ce que confirme le mobilier funéraire contenu dans certaines, pour une part caractéristique de l'aire d'influence burgonde et dont quelques pièces sont comparables à celles recueillies par H. Gosse, au milieu du XIXe siècle, dans la nécropole de La Balme, sur la commune de La Roche-sur-Foron.

L'un des points d'intérêt essentiel de cette fouille réside en la mise au jour, après un décapage très fin, du sol de cette nécropole ; à sa surface apparaissent par endroits des dalles de dimensions variables disposées à plat, marquant l'emplacement des sépultures qui leur sont inférieures de 0,50 m en moyenne. Cette signalisation en surface des tombes, non systématique, a été très rarement observée et peut être jugée comme exceptionnelle lorsque l'on essaie de restituer l'aspect de ces nécropoles et les relations entretenues entre le monde des vivants et celui des morts.

Au stade actuel des recherches, deux ensembles de sépultures peuvent être distingués, l'un et l'autre en coffres de dalles :

— au nord, un groupement de six sépultures aux orientations diverses dont une seule a fait l'objet d'une réutilisation,

— au sud-est par contre, s'étendent des tombes rigoureusement orientées est-ouest, la tête du défunt placée à l'ouest, disposées en rangées régulières et ayant été réutilisées à de multiples reprises.

La campagne de 1988 a pour objectif de définir les limites exactes de cette zone funéraire en explorant si possible la totalité des terrains non encore bouleversés par les profonds remaniements du sous-sol.

(Responsable : Joël Serralongue).



Yvoire - Les Combes
Groupement des coffres de dalles au Nord de la nécropole.

*
* *

ÉTUDE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RECHERCHES

Les tours quadrangulaires dans l'ancien diocèse de Genève

Ce programme s'inscrit à la suite d'un inventaire des châteaux savoyards déjà réalisé.

Parmi de nombreux édifices appartenant à des périodes de constructions différentes et à des types architecturaux variés, notre choix s'est porté en priorité sur les tours de pierre qui apparaissent sur notre sol autour du XIIe siècle.

Ces tours, que l'archéologue L. Blondel appelait « donjons romans », la mémoire collective les désigne sous le terme de « tours sarrazines ». De petites dimensions, elles sont souvent juchées sur des promontoires, ce qui leur vaut également l'appellation de « tours de guet » ou de « tours à signaux ».

Plusieurs d'entre elles sont édifiées sur mottes ou à leur proximité, ce qui offre la possibilité d'aborder la question de la relation entre éminence de terre et château de pierre. Ces châteaux sont fréquemment assimilés aux donjons, or le terme de donjon est utilisé pour désigner des édifices aux fonctions différentes et ne couvre pas une réalité uniforme. L'occasion nous est donc donnée de vérifier à quel critère précis répond le vocable de *donjonis* relevé dans les textes médiévaux.

D'autre part, ces tours ont été le plus souvent à l'origine d'une agglomération et ont joué un rôle important dans la fixation du peuplement. Leur meilleure connaissance permettra de déboucher sur une approche plus précise de la géographie féodale et de l'organisation des villages et des paroisses.

(Responsable : E. Sirot-Chalmin).

Joël SERRALONGUE,
archéologue départemental.

Les Archives de la Haute-Savoie
1983-1987
Des sources nouvelles pour la recherche

Collecte et inventaire des archives constituent des fonctions essentielles pour une Direction des Services d'Archives, fondements de son rôle administratif, scientifique et culturel.

A côté des documents émanant des services publics, pris en charge en application des textes législatifs et réglementaires, sont reçues, en don, en dépôt ou par achat, des archives privées, qu'elles soient familiales, industrielles, associatives ou syndicales. Le microfilmage contribue également à l'accroissement des fonds, et permet de mettre à la disposition du public des documents conservés dans d'autres Services d'Archives ou dans des collections privées.

Nous signalerons ici les fonds qui, entrés aux Archives de la Haute-Savoie dans les années 1983-1987, se trouvent actuellement communicables au public. Parmi les inventaires, instruments de recherche ou fichiers réalisés pendant cette période, nous n'indiquerons que les travaux d'une certaine ampleur.

FONDS ENTRÉS AUX ARCHIVES

ARCHIVES PUBLIQUES

Etat Civil

Les registres des naissances, mariages, décès antérieurs à 1880, ont été versés par le greffe des tribunaux de grande instance (les volumes contenant les actes de moins de cent ans étant conservés par ceux-ci), lorsque la reliure des actes l'autorisait.

Justice

Des versements très importants ont permis un classement des diverses catégories de jugements, pour plusieurs juridictions, entre 1800 et 1940, les documents étant classés en série L (1800-1815), série 12 FS (justice de la période sarde), série U (1860-1940).

Période sarde :

Tribunal provincial du Faucigny, et justices de mandement de Bonneville, Cluses, La Roche, Saint-Jeoire.

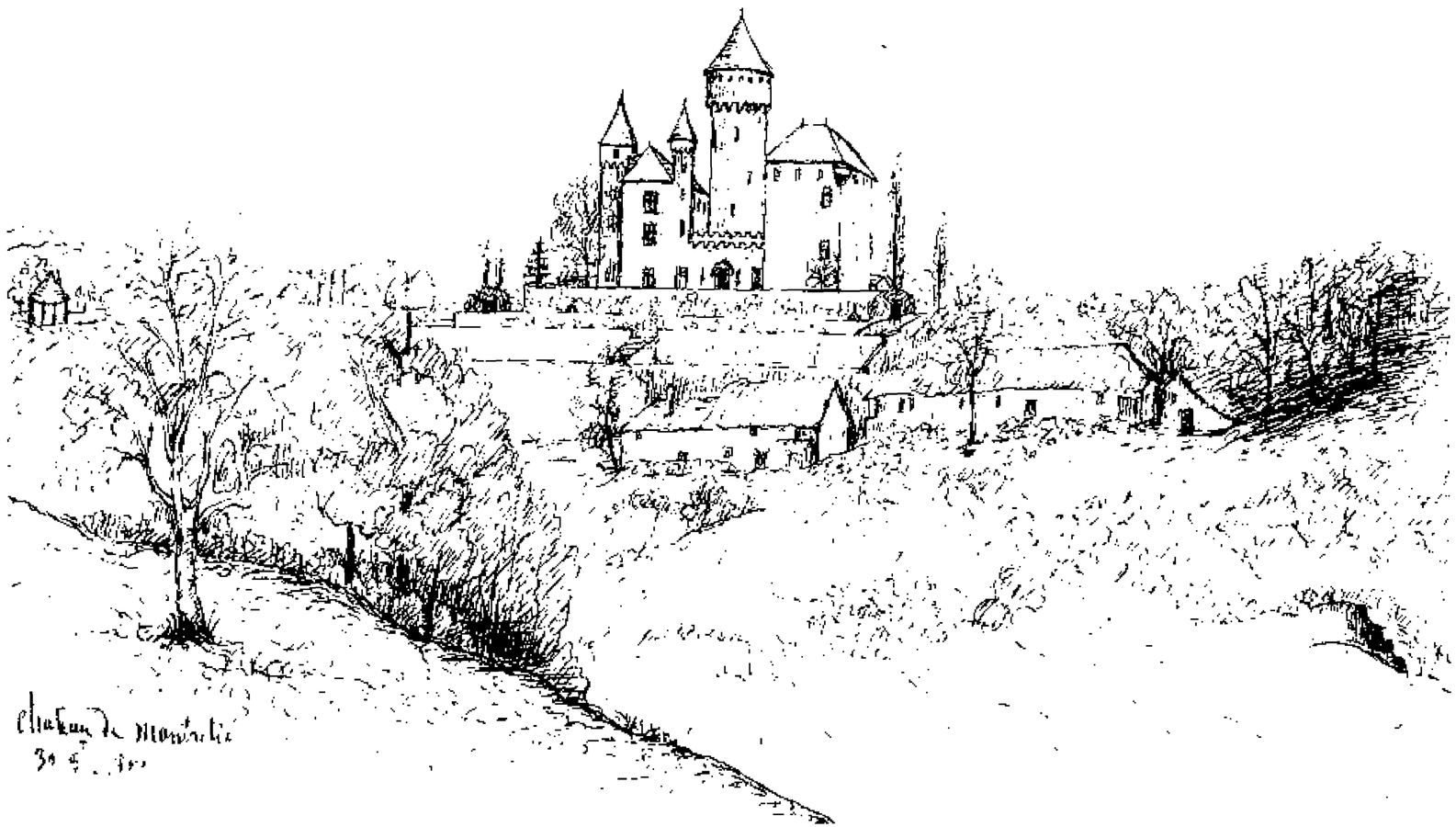

Château de Montrottier.
Dessin de Paul Despine, 1866.
(Cliché Archives de la Haute-Savoie).

Tribunal provincial de Saint-Julien, et justices de mandement de Saint-Julien, Annemasse, Seyssel.

Tribunal provincial de Thonon, et justice de mandement d'Abondance.

Période française :

Tribunaux de première instance de Bonneville, Thonon.

Justices de paix de Bonneville, Cluses, La Roche, Thonon, Evian, Viuz-en-Sallaz.

Notaires

Les minutes notariales ayant plus de cent ans ont été remises aux Archives par des Etudes d'Annecy, Annemasse, Bonneville, Chamonix, Taninges. Les minutes de cette dernière étude couvrent les années 1636-1879.

Hôpital d'Annecy (dépôt)

Cet ensemble extrêmement important, dont les documents les plus anciens remontent au XIVe siècle, regroupe les fonds suivants : hôpital Notre-Dame, hôpital général, hôpital du Grabat, hôpital des incurables, œuvre des enfants trouvés, commission administrative de l'hôpital.

Archives communales (dépôt)

Archives anciennes de Lugrin.

ARCHIVES D'ORIGINE PRIVÉE (DON OU DÉPÔT)

Archives familiales ou personnelles

Fonds Domenjoud	: familles et communes des environs d'Annecy XVIIe-XIXe s.
Fonds Molliet	: documentation et photographies en histoire de l'art et sur saint François de Sales.
Fonds Maxime Bachasse	: dossiers et plans des travaux réalisés par cet architecte d'Annemasse. 1930-1970. Photographies et cartes postales.
Fonds Joseph Gaudin	: documents rassemblés sur l'agriculture en Haute-Savoie. 1950-1984.

Archives paroissiales

Cure de Thonon	: Minimes de Thonon, Frères des Ecoles chrétiennes, Commanderie de Ripaille, papiers de Vignet des Etoles. XVIe-XXe s.

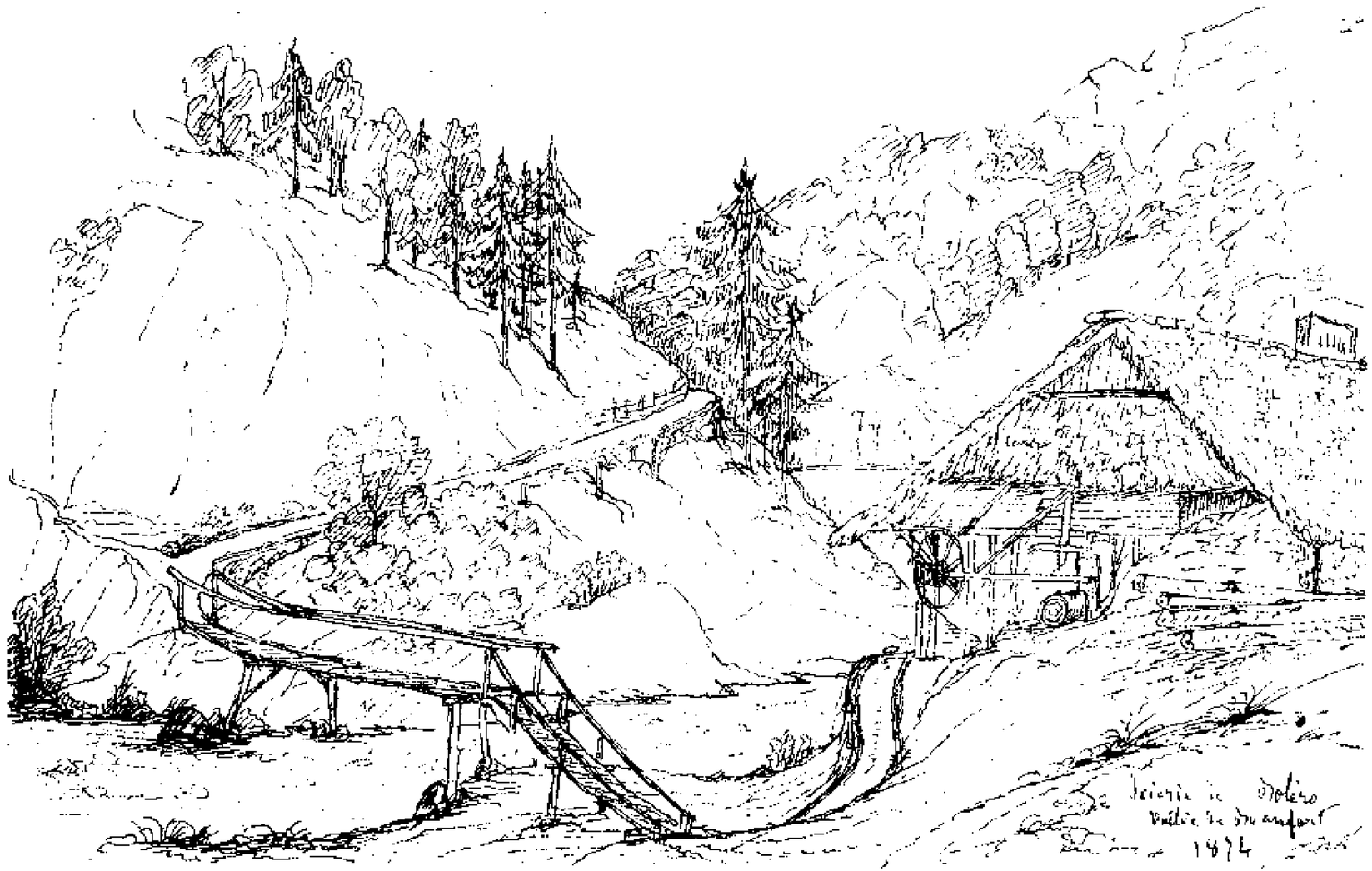

Scierie de Bolero - Vallée de Beaufort.
Dessin de Paul Despine, 1874.
(Cliché Archives de la Haute-Savoie).

Cure de St-Jean d'Aulps: états des fondations, confréries, petites écoles, délibérations et comptes de fabrique. XVe-XXe s.

Archives du monde du travail

Papeteries Aussedat : complément au dépôt antérieur : livres comptables. XIXe-XXe s.

Compagnie française de l'étain: correspondance et livres comptables. 1926-1969.

Huilerie et scierie de Chapeiry : XXe s.

Fonds Anthoine : décolletage. Correspondance et comptabilité. 1869-1929.

Fonds Duchesne : tannerie à Nernier. XIXe-XXe s.

Archives d'associations

Comité du 4e centenaire de la naissance de saint François de Sales.

Vélo-club d'Annecy : statuts, délibérations, activités, correspondance. 1888-1911, et 1950-1960.

Peuple et Culture - Annecy : 1944-1972.

Archives syndicales

Union départementale CFDT : 1950-1980.

Documents iconographiques

Albums de dessins de Paul Despine.

Affiches touristiques : Annecy, Evian.

Photographies d'Yvon Dinahet sur la population d'Onnion.

MICROFILMS

Archives religieuses

Evêché de Genève. Registres d'institution. 1587-1622.

Visitation d'Annecy. Livre des vœux depuis 1610.

Collégiale N.-D. de Samoëns. Registre capitulaire. 1587, 1613-1676.

Collégiale N.-D. d'Annecy. Registres capitulaires. 1621-1659.

Chartreuse de Mélan. Inventaire des titres.

Papiers de Mgr de Rossillon de Bernex.

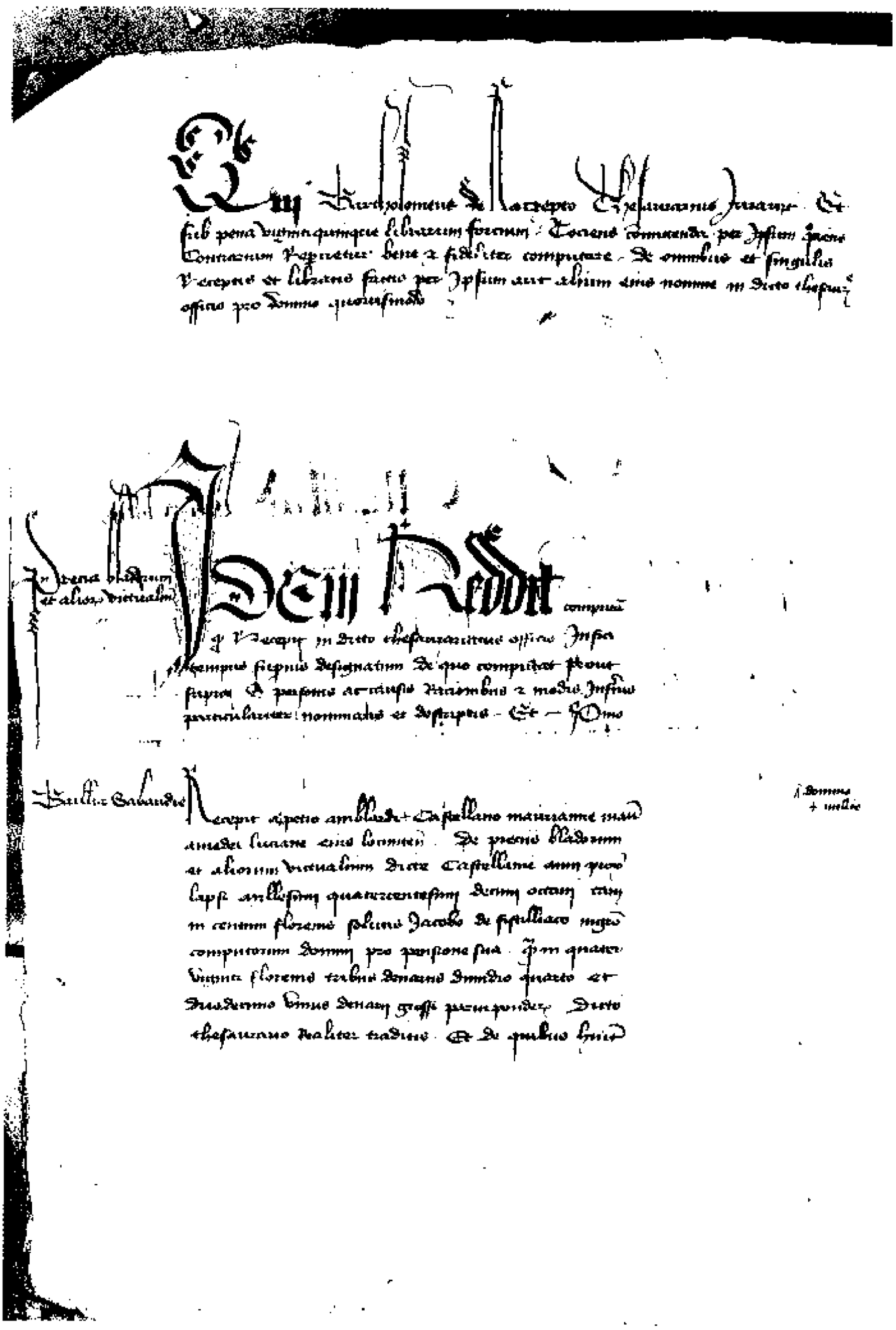

Compte du trésorier de Savoie. 1418-1419.
(Archives de Turin).

Archives familiales

Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie : exemplaire d'auteur, annoté.

Château de Sonnaz (Savoie) : reconnaissances. 1521-1673.

Archives communales

Délibérations	Annecy	1475-1574
	Passy	1795-1840
	Thônes	1562-1858

Archives conservées aux Archives départementales de la Savoie

Minutes de notaires
Pierre Quintal, Alby-sur-Chéran, 1417-1419
Jehan Soudan, Les Allinges, 1612
Magnin, Charly, 1682-1683
Saget, Annemasse, 1609
Bons, Bons-en-Chablais, 1561-1567.

Gabelle du sel, 1561-1576, pour les communes de l'actuelle Haute-Savoie.

Divers

Manuscrits conservés dans la Collection Payot à Annecy.

Archives de Turin

Le microfilmage des archives de Turin intéressant l'histoire de la Savoie a été entrepris en 1985, opération financée dans le cadre de l'Entente régionale de Savoie. Sont actuellement exécutés et consultables les microfilms de deux importantes séries :

- Comptes des trésoriers de Savoie (classement chronologique).
- Série Paesi (documents intéressant les communes aux XVIIIe et XIXe s., classement alphabétique).

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Notaires. Série 2E

L'inventaire des minutes notariales a été totalement revu et mis à jour. Il se compose désormais d'un répertoire numérique (ordre des cotes), d'un répertoire des notaires selon l'ordre alphabétique, et d'un répertoire par lieux d'exercice. Un fichier des notaires facilite également les recherches.

Administration générale et économie du département. 1860-1940. Série M

Le classement et l'inventaire de cette série fondamentale pour la période française étaient une nécessité. Les premières sous-séries sont maintenant dotées de répertoires numériques détaillés :

1M Administration générale du département
2M Personnel administratif
3M Plébiscites et élections
4M Police
5M Santé publique et hygiène
6M Population, économie, statistiques.

Justice - période sarde. Série 12 FS

Jugements et dossiers ont fait l'objet d'un classement par juridictions. Le répertoire établi donne accès à ce fonds, essentiel pour toute recherche en histoire sociale entre 1815 et 1860.

Fonds privés. Série J

Des répertoires numériques ont été dressés pour

57 J Archives paroissiales de Saint-Jean d'Aulps
65 J Fonds Maxime Bachasse
66 J Vélo-club d'Annecy
69 J Fonds Joseph Gaudin
70 J Fonds Anthoine
72 J Fonds Molliet
73 J Fonds Domenjoud
74 J Fonds Soudan (presse)

Il faut souligner l'importance des inventaires réalisés pour

24 J Collection Gaston Gaillard, composée de périodiques, dossiers documentaires, livres, brochures, articles, sur les thèmes les plus variés de la vie politique, en particulier en ce qui concerne la Savoie, les zones franches, Genève et la Suisse.

43 J Fonds déposés par l'Académie chablaisienne. La première partie a fait l'objet d'un inventaire imprimé, *Archives de la famille de Gerbais de Sonnaz d'Habères* (Annecy, 1986). La seconde partie est dotée d'un inventaire dactylographié, consacré aux fonds les plus divers rassemblés par l'Académie. L'inventaire est suivi d'index.

45 J Fonds Aussedat-Despine. Y figurent papiers privés et papiers de fonction, pour plusieurs familles alliées aux Despine.

Quant au fonds de la Manufacture d'Annecy, le classement en est achevé, et le répertoire en cours de rédaction.

Presse du département

L'ensemble des journaux se trouve désormais accessible : pour un peu plus de 1 000 titres, répertoire portant indication du lieu d'édition, de la périodicité, des modifications éventuelles de titre, et de l'état de la collection. Au répertoire dans l'ordre des cotes affectées par titres est jointe une liste alphabétique. Un fichier y correspond.

ARCHIVES COMMUNALES

A la suite de divers contacts et projets, plusieurs communes du département ont fait procéder, depuis 1985, au classement de leurs archives, confiant une mission temporaire à un personnel spécialisé, en l'occurence une jeune fille ayant la licence d'archivistique et de documentation délivrée par l'Université de Mulhouse. Ces opérations, de durée variable selon l'importance et l'état des fonds, ont porté sur l'organisation des archives contemporaines comme sur le classement et l'inventaire des documents anciens. Elles ont été, dans chaque cas, tout à fait fructueuses, procurant maîtrise et connaissance du patrimoine écrit, suggérant les potentialités d'utilisation de celui-ci à travers expositions et publications. Bonneville, Cervens, Cluses, Passy ont ainsi procédé au classement de leurs archives.

Elisabeth RABUT,
Directeur des Services d'Archives
de la Haute-Savoie.

Une lettre inédite de saint François de Sales

C'est à l'obligeance de Monsieur l'Abbé Jean-Xavier Nenert, demeurant à Limoges, 1, Place du Présidial, que nous devons la connaissance de cette lettre. Des amis la lui ont offerte à l'occasion d'un anniversaire ; ils l'avaient achetée à la Maison Charavay, de Paris ; selon les règles de la profession, celle-ci n'a rien communiqué de l'itinéraire antérieur à la vente du document.

A cette lettre était joint le billet que voici : « Voici, Monsieur le comte, la lettre autographe de saint François de Sales que Monsr. Gaberel m'a laissée (sic) en partant hier de Paris, pr (pour) vous la remettre. Je remplis ce devoir avec d'autant plus d'empressement, qu'il me permet de vous présenter, Monsieur le comte, l'expression de mes sentiments de haute considération ».

Signé : (?) Des Cars — 21 février 1860.

Ce jalon est à retenir. Mais il nous apporte peu de renseignements sur l'itinéraire de la lettre. S'agit-il d'ailleurs de notre lettre ? Et qui sont Des Cars, « Monsieur le comte », et M. Gaberel ?

Cependant, l'authenticité de cette lettre semble hors de conteste : écriture, adresse, signature, papier, ainsi que les affaires traitées sont des arguments tout à fait positifs en faveur de l'authenticité.

Intérêt du document

1) Sa date d'abord : 22 octobre 1622. Donc la dernière lettre que nous possédons de François de Sales sur son long et pénible différend avec les Pères Barnabites de la Sainte-Maison de Thonon. Cette lettre nous prouve qu'à la veille de sa mort, François était encore aux prises avec des difficultés d'argent et de personnes [1].

En effet, notre document s'insère dans un contexte historique précis, dont on trouvera le détail dans les lettres publiées dans le tome XX des *Oeuvres* de saint François de Sales, édition d'Annecy.

Lorsque François de Sales écrit : « Je n'ay pas la mémoire si bonne que je me resouvienne de tout ce qui se passe en ma présence... », il fait allusion à une visite canonique de la Sainte-Maison qu'il effectua en mai 1621 et au cours de laquelle il régla, ou plus exactement crut régler, les différends entre la Sainte-Maison et les Barnabites, à propos du prieuré de Contamine-sur-Arve.

---

(1) J.-M. LAVANCHY, La Sainte-Maison de Thonon, in *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*, t.33, 1910, p.1-257.

On sait que la Sainte-Maison représentait un vaste projet conçu par saint François de Sales et Mgr de Granier, évêque de Genève-Annecy, pour prolonger la Mission du Chablais et faire de Thonon une base de départ de la Contre-Réforme à l'assaut des positions protestantes. Elle devait comprendre une communauté ecclésiastique pour le service paroissial, un corps de missionnaires pour la prédication, un collège, une école artisanale qui serait un refuge pour les nouveaux convertis venant de Suisse et de Genève, et une protection contre l'émigration des jeunes Savoyards en pays hérétique.

Le P. Chérubin de Maurienne, capucin, devant les encouragements du duc de Savoie et du pape, se chargea d'amplifier encore un projet beaucoup trop ambitieux pour un pays ruiné. La bulle d'approbation de Clément VIII, du 13 septembre 1599, fait de la Sainte-Maison une sorte d'université.

Il fallut réduire ces grandioses perspectives. Le collège lui-même, promis pourtant à un bel avenir, connut des débuts difficiles. Les Jésuites avait ouvert des classes dans les locaux de fortune, prêtés par le Conseil de ville mais, compromis dans l'affaire de l'Escalade de Genève, ils quittèrent Thonon peut-être dès 1603. A l'instigation de saint François de Sales, qui avait déjà introduit les Barnabites au collège chappuisien d'Annecy, en 1614, le collège de Thonon fut confié à ces religieux en 1616.

Le président Guichonnet nous a entretenus récemment des Barnabites, en nous montrant comment ces religieux, d'origine italienne, par ailleurs zélés et compétents, étaient en même temps de redoutables hommes d'affaires. Pour mener à bien la tâche qu'on leur avait confiée, ils obtinrent de substantiels avantages, en particulier, en 1618, la cession des revenus du prieuré clunisien de Contamine-sur-Arve qui avait été uni à la Sainte-Maison par la bulle du 13 septembre 1599.

Jouissant des revenus, les Barnabites entendaient bien être les maîtres à Contamine et nommer à tous les offices seigneuriaux. C'est là précisément l'objet de notre lettre. Le prieuré de Contamine possédait la seigneurie des Gets, et le Conseil de la Sainte-Maison, comme successeur du prieuré, avait nommé un certain Morel, procureur d'office, c'est-à-dire officier de justice chargé de soutenir les accusations devant le juge seigneurial.

Les Barnabites protestent contre ce qu'ils estiment être une violation de leurs droits. Saint François de Sales est bien ennuyé, mais il va trancher le débat dans le sens de la transaction de 1621 : aux Barnabites les revenus et la juridiction de Contamine, donc le droit de nommer aux offices seigneuriaux et de faire reconnaître les favetiers, mais au nom de la Sainte-Maison à laquelle, non seulement le prieuré de Contamine, mais le collège de Thonon sont unis. Cependant, en ce qui concerne la charge de procureur d'office des Gets, il risque d'y avoir conflit entre deux candidats, celui du Conseil de la Sainte-Maison et celui des Barnabites. C'est pourquoi saint François écrit : « Je suis cependant marri si j'ai donné quelque sujet de dissension, ou même de procès, entre ceux qui se trouveront diversement prouveus... »

2) Le caractère de François de Sales se révèle admirablement dans cette lettre : franchise, reconnaissance humble de ses limites, compétence juridique étroitement liée aux principes spirituels, amour actif de la conciliation dans la justice, volonté permanente de régler paisiblement les conflits entre ecclésiastiques, peine profonde de voir les gens de la Sainte-Maison s'engager dans des procès alors qu'une recherche de la vérité, sincère de part et d'autre, pourrait suffire.

3) Le style et l'écriture elle-même trahissent la fatigue, la hâte, et comme un certain agacement : la date de cette lettre et les circonstances dans lesquelles elle est rédigée justifient assez cet état d'esprit chez François de Sales. Et puis, notre saint n'est-il pas un peu mortifié de « ne pas se remémorer » tout ce qui « se passe en (sa) présence » ? Ce qui l'amène à affirmer du moins ce dont il est certain : « ... j'ai bien toujours eu le désir de ne point prier qu'avec réserve du bien de la paix, de l'équité et de la justice » et cette formule admirable : « A mon avis, je n'ai pas employé [à trop presser par ma prière] sinon les formes ordinaires de *la courtoysie qui laissent tousjours la juste liberté de suyvre le mieux* ».

N'est-ce pas de son attitude générale et constante dans « les affaires » de ce genre que François de Sales nous fait ici confidence ?

André RAVIER s.j.

Messieurs ; Je n'ay pas la memoire si bonne que je me resouvienne de tout ce qui se passe en ma presence ; c'est pourquoi j'ay esté non seulement esbaï mays desplaysant, quand le P. Prevost des barnabites s'est venu plaindre a moy, du tort qu'il dit avoir receu sur ma priere, en ce qu'on a prouveu Mr Morel, de la procuration d'office des Gets non seulement en l'absence des peres de son ordre mays contre leur expres dissentiment m'ayant monstré un article de ce qui fut establi en ma presence, l'annee passee, au conseil de la Ste mayson et en presence des deputes de la souveraine chambre des comtes, assistant par ordre de S.A. par lequel article il est porté que, appartiendra aussi aux susdits R.P. Barnabites le revenu du prieuré de Contamine tant pour la jurisdiction qu'autrement, pour le prix de cinq cens ducatons effectifs à tous perils et fortunes charges et honneurs sans espoir d'aucun rabais sous condition néantmoins que tous accensemens facture de reconnoissances et toutes proclamations seront faites sous le nom de la Ste mayson comme aussi les poursuites contre les criminels aux depens toutefois desdits peres Barnabites et que le revenu des prebendes vacantes sera employe tant aux reparations dus des bastimens que renovation des reconnoissances de quoy ils apporteront attestation conforme a la volonte de S.A. et puysque (disent ces bons peres, et a mon advis non sans une grande probabilité,) on leur remet le revenu entierement et mesme de la jurisdiction avec charges et honneurs, sans aucune sorte de reserve sinon que les reconnoissances, accensemens et proclamations se feront sous le nom de la Ste mayson il semble que la nomination des officiers se doive faire par eux quoy que au nom de la Ste mayson et veritablement j'ay memoire que telle fut l'intention de ceux qui intervindrent en l'assemblee. C'est pourquoy je pense que le conseil ne devra pas proceder a la nomination dudit Morel, contre les protestations desdits Peres, ni mesme sans leur consentement et croy que cela sera treuvé mauvais, et quant a moy je sens un grand desplaysir de voir si peu d'union en ce conseil qui comme conseil d'une Ste mayson ne devroit respirer que douceur et charité. Je dis ainsy en esprit de liberté et comme sachant que les seculiers murmurent hautement contre ces mauvaises intelligences qu'il est impossible de ne descouvrir pas en la sainte mayson. Je n'eu pas devant les yeux ce qui s'estoit passé en l'assemblee qu'ils alleguent, quant je vous

priay pour le Sr Morel, mays j'ay bien tous-jours eu en desir de ne point prier qu'avec reserve du bien de la paix de l'equite et de la justice et cependant je ne laisse pas de vous estre obligé de la consideration que vous aves faite de ma priere qui peut estre vous aura trop pressé bien qu'a mon advis je n'aye pas employé a la faire sinon les formes ordinaires de la courtoysie qui laissent tous-jours la juste liberte de suyvre le mieux. Je suis cependant marri si j'ay donné quelque sujet de dissension, ou mesme de proces entre ceux qui se treuveront diversement prouveus lesquels neanmoins je m'asseure s'accomoderont a ce que vous desireres. Je suis de tout mon cœur,

Messieurs

Vostre tres humble confrere et serviteur en N.S.
François e. de Geneve

XXII oct. 1622
Annessi

A Messieurs
Messieurs du Conseil de la
Ste mayson
a Tonon

L'orgue en Savoie
Inventaire et éléments d'Histoire

L'inventaire des orgues de la région Rhône-Alpes, décidé en 1980, lors de l'année du Patrimoine, a véritablement commencé, après quelques investigations préliminaires auprès des Collectivités Locales et du Clergé, au début de l'année 1982. Son objectif est de présenter, pour chacun des huit départements constituant la région, un état aussi complet et exact que possible des orgues existant dans les lieux d'accès public. Nous entendons par là tous les instruments des églises, temples, synagogues, hôpitaux, couvents, institutions, à l'exclusion des orgues « de salon » ou privés qui sont du strict domaine de la propriété privée.

La finalité de l'inventaire n'est pas historique ; elle est documentaire, visant à refléter l'état actuel des orgues de la région afin de fournir des éléments objectifs d'appréciation techniques, mais aussi administratifs, qui sont utiles par exemple à l'occasion d'une restauration souvent accompagnée de demandes de subventions auprès de diverses instances locales ou régionales : municipalités, conseils généraux, conseil régional.

L'inventaire des trois premiers départements Ain, Ardèche, Drôme, a été publié par l'ARDIM en 1985 ; celui du département de la Loire est en cours d'impression, ainsi que ceux de la Haute-Savoie et de la Savoie. Il restera encore à mettre en forme et à publier les départements de l'Isère et du Rhône avec, notamment, de nombreux orgues à Grenoble et à Lyon. L'ensemble devrait être totalement publié en 1990, soit en moyenne un an pour chacun des huit départements qui constituent notre région, l'une des plus étendues de France.

Chacun des instruments fait l'objet d'une fiche documentée pour la plupart des orgues par une visite ou, à défaut, par les renseignements fournis par le Clergé ou les responsables locaux : l'inventaire est aussi l'occasion de sensibiliser ceux-ci à la présence, dans leur église ou sur le territoire de leur commune, d'instruments intéressants dont l'usage pourrait parfois être développé ou qui auraient besoin d'un entretien plus suivi...

Sur les 500 orgues environ que compte la région, 65 se trouvent dans le département de la Haute-Savoie et 39 dans celui de la Savoie.

Depuis le milieu du XIXe siècle, l'étude des orgues par des monographies s'est matérialisée par de nombreuses publications

souvent plus dithyrambiques à l'égard de tel ou tel facteur d'orgues que réellement objectives. Les constructions de Cavaillé-Coll surtout ont donné lieu à ces descriptions entre 1840 et 1880. On trouve aussi des « Statistiques », comme par exemple celle du Chanoine Pinet qui inventorie les orgues du département de la Drôme.

En Savoie, c'est à Ernest Perrier de la Bâthie que revient le mérite d'avoir publié, dès 1930, deux années avant sa mort, le premier inventaire des orgues des deux départements Savoie et Haute-Savoie dans sa brochure « Orgues Savoyardes ». Cet érudit, qui avait publié en 1925 « La Faune des Orgues », puis en 1927 « La Flore des Orgues », savait de quoi il parlait puisque, ingénieur agronome et passionné d'orgues, il vivait à Ugine depuis 1916 dans son château où il s'était construit, entre autres, un orgue dont un clavier était électronique, à lampes, bien sûr... En relation avec les grands organistes parisiens d'alors : Alexandre Cellier, Joseph Bonnet puis Marcel Dupré, il participa à l'organisation de concerts en Savoie par ces virtuoses (par exemple à Sallanches), complétant ainsi son action pour les orgues savoyardes.

C'est dire que le terrain d'études que nous nous sommes fixé était loin d'être inexploré. De nombreux érudits ont d'ailleurs publié dans les revues des Sociétés Savantes des articles où l'on trouve maintes mentions des orgues, soit que celles-ci aient été l'objet de leurs études, soit qu'étudiant l'histoire d'une paroisse ils aient rencontré les traces de l'instrument dans les documents qu'ils exploraient.

Ces publications nous ont montré dès l'abord que l'état actuel des orgues de Savoie était l'aboutissement provisoire d'une longue histoire, et nous avons jugé nécessaire de ne pas nous limiter au seul travail d'inventaire, mais de l'éclairer par une étude historique fondée sur la recherche des documents et l'examen technique des instruments les plus significatifs.

L'évidence qui se dégage de l'histoire des orgues en Savoie est la multiplicité des influences aussi bien dans le temps que selon les lieux et nous allons montrer, en parcourant les siècles et la province, qu'à certaines époques des courants de styles parfois inattendus sont venus enrichir le patrimoine des orgues savoyardes, comment ces influences se sont développées et que sont devenues ces orgues d'origines diverses au gré des luttes soit guerrières soit plus simplement des luttes d'esthétiques aussi dangereuses pour les orgues que les guerres ou les révolutions !...

L'orgue est un appareil coûteux et qui nécessite la mise en œuvre d'une technologie assez compliquée ; ainsi, ne faut-il pas s'étonner de l'avoir vu d'abord apparaître à la Cour ou dans les grands établissements ecclésiastiques de la province avant que la paix et la répartition des richesses favorisant les arts, nous le trouvions maintenant présent dans certaines églises des plus modestes.

Avant tout, il faut placer les constructions d'orgues connus dans leur contexte historique en procédant par une approche chronologique.

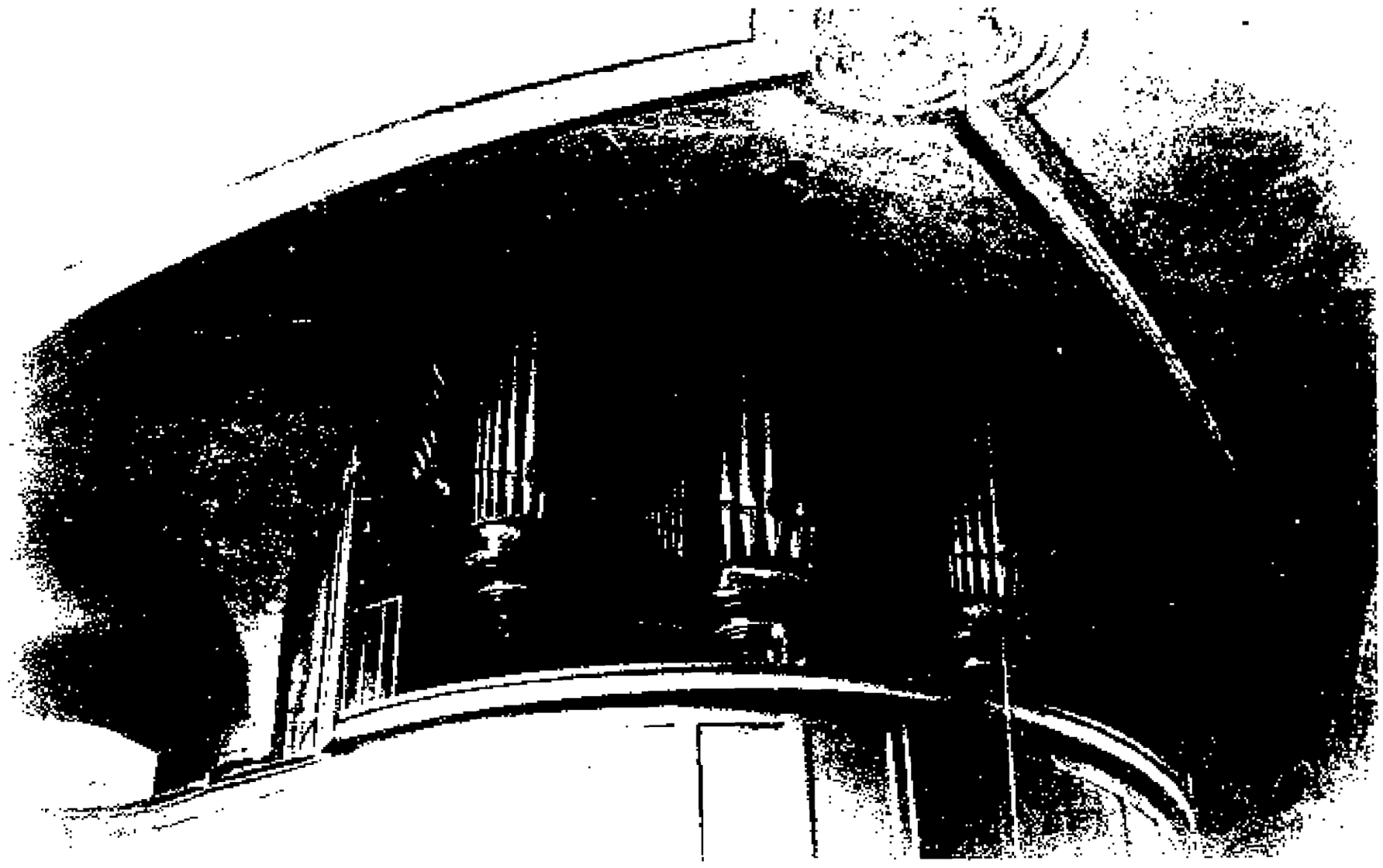

Orgue de Montriond (ancien buffet), vers 1954.

(Coll. X. Silbermann).



Orgue de La Roche-sur-Foron, vers 1955.

(Cliché B. Lemoine).

*
* *

La présence de l'orgue est attestée, dès 1421, à la Chapelle Ducale de Ripaille ; il s'agissait d'un orgue positif construit pour le Duc Amédée VIII par le facteur genevois Conrad Félin. Un autre orgue portatif fut acquis à Turin au début de 1440 pour la Chapelle ducale de Chambéry. Le grand orgue de la Sainte Chapelle, acheté à Genève, est monté en 1465, et reconstruit à neuf quelques années plus tard seulement à l'instigation de la Duchesse Yolande. Le facteur, un nommé Jean Piaz, vient de Meaux [1].

A la même époque, il existait également un orgue à l'Abbaye d'Abondance. La tradition veut que cet orgue, emporté par les Valaisans lors de l'invasion de 1476, soit celui qui existe encore à Notre-Dame de Valère à Sion et qui est le plus ancien orgue d'Europe encore en état de marche. La description donnée ne correspond pas [2] mais cette tradition confirme néanmoins qu'il y avait un orgue à l'Abbaye d'Abondance au XVe s. Ces deux mentions d'instruments, ainsi que la trace de nombreuses reconstructions au début du XVIe s. montrent que, dès le début du XVe s., on trouvait des orgues en Savoie ; seules quelques mentions dans les comptes permettent malheureusement d'en connaître l'existence sans en donner les détails techniques. Pour cette période, comme dans les autres régions, on est limité par les documents disponibles et rien n'empêche de penser que les quelques orgues que nous venons de citer n'étaient pas les seuls. A l'origine de ces orgues, on trouve déjà à cette époque, en plusieurs points de la Savoie, des facteurs venant des horizons les plus divers, comme ce sera encore le cas plus tard.

Il n'est pas très intéressant pour le musicien de se pencher sur l'histoire des orgues dans ces siècles passés car, bien sûr, les instruments n'existent plus, et les documents ne nous renseignent que très rarement sur la disposition des jeux et les détails de construction : il s'agit, en général, de comptes et il n'est pas très instructif de savoir que l'on a utilisé tel poids de pointes de fer ou tant de peaux de mouton pour construire l'orgue. C'est malheureusement le genre de renseignements que l'on a seulement, par exemple, sur l'orgue de la Duchesse Yolande, à Chambéry.

Il faut attendre le XVIIe siècle pour trouver un peu partout des indications plus substantielles.

On ne sait pas quel est le facteur qui construisit, en 1645, l'orgue de la Collégiale Saint-Jacques de Sallanches. Cet instrument, qui survécut à l'incendie de 1669, fut remonté et réparé en 1679 par un certain Jean-Michel Vallier désigné comme « horganiste du Val d'Aouste » [3].

---

(1) NAZ (R., Chanoine), « Orgues et Maîtrises de la Vieille Savoie » in Revue de Savoie, Chambéry, 4e trim. 1957, n° IV.

(2) JAKOB (Friedrich), « Die orgel als Kiegsbeute », Neujahrblatt der Orgelbau Kuhn AG, Männedorf (CH), 1971.

(3) A.D.H.S., Dossier Sallanches, cote 6 FS 215 à 219.

De même, on ignore à qui la Sainte Maison de Thonon confia, en 1671, la construction de l'orgue de l'église Saint-Hippolyte. Cet orgue fut monté en 1673 et le jubé (tribune) fut sculpté par Jacques Bernard en 1675-76. Au moins, à Thonon, reste-t-il encore le buffet. Celui-ci, vidé de ses tuyaux au moment de la construction de l'orgue de la basilique Saint-François attenante, semble inviter à une reconstitution... (4).

La disposition de l'orgue de l'église de Rumilly, construit en 1648 par le Père Gay, Dominicain de Montmélian, nous est parvenue et témoigne de l'influence italienne, avec son clavier de 45 notes à l'octave courte et ses rangs aigus séparés et désignés par leur intervalle par rapport à la fondamentale :

Bourdon 8'	Quinte à fuseaux (2 2/3')
Montre 4'	XIX° (1 1/3')
Flûte à fuseau 4'	XXII° (1')
XV° (Doublette 2')	XXVI° (2/3')
XV° à fuseaux (flûte 2')	Cornet

On trouve, à la même époque, un orgue à Montmélian, au Couvent des Dominicains, œuvre certainement du même Père Gay (5).

Un nouvel orgue est également construit à la Sainte Chapelle de Chambéry, en 1675, par Etienne Senot. Celui-ci, originaire de Bourges où son père Jacques Senot, venu de Metz en 1613, exerçait déjà le métier de facteur d'orgues, était établi depuis plusieurs années à Chambéry : il est désigné, dans un acte de 1667, comme « organiste et facteur en l'église de Chambéry » (6) ; en 1665, il se trouvait déjà à Lyon où il avait effectué une importante réparation à l'orgue de l'Hôpital de la Charité (7).

Senot construit à la Sainte Chapelle un orgue de 14 jeux dont la composition sur un seul clavier peut sembler archaïque en comparaison de l'évolution contemporaine de l'orgue en France :

Montre 8'	Superoctave 2'	Fourniture
Bourdon 8'	Flûte 2'	Cymbale
Prestant 4'	Flageolet 1'	Cornet
Flûte 4'	Nasard 2 2/3'	Voix Humaine
Flûte 8'	Petite Quinte 1 1/3'	

A la même époque, l'orgue des Jésuites de Chambéry — si la description donnée en 1674 par le Père Claude François Millet de Challes dans le Tome III de son « Cursus seu Mundus Mathematiciso » est exacte —, semble plutôt dans le style italien ; il contenait 10 jeux :

---

(4) A.D.H.S., Dossier Sainte-Maison.

(5) PERRIER DE LA BATHIE (Ernest), « Orgues Savoyardes », Ugine, 1930.

(6) DUFOURCQ (Norbert), « Le livre d'orgue de Montréal », in L'Orgue, Cahiers et Mémoires n° 33, 1985.

(7) BAFFERT (J.-M.), « Les orgues de Lyon du XVIe au XVIIIe s. », in l'Orgue, Cahiers et Mémoires 1974.

Montre	Fourniture	Sifflet 1’
Prestant	Doublette 2’	Flûte 1’
Cornet	Quinte	
Bourdon	Nasard	

Et il faut franchir pratiquement un siècle pour trouver à nouveau des documents apportant quelques précisions.

En 1750, un devis de réparations dressé par un certain Ronco pour l’orgue de la Cathédrale de Saint-Jean de Maurienne ne fait rien de plus que nous apprendre qu’il y avait un orgue dans cette église [8].

On trouve trace également d’un orgue à la Cathédrale de Moûtiers au XVIIIe siècle.

Les principaux couvents de Chambéry et d’Annecy en étaient munis ainsi que l’église Notre-Dame de Liesse [9].

A la fin du siècle, on trouve, à Annecy, Marc Exertier, organiste et facteur d’orgues. Fils de Maître Joseph Exertier, notaire rue Sainte-Claire à Annecy, Marc Exertier agit encore sous l’autorité de son père lorsqu’il traite le 30 juin 1764 avec la paroisse de Flumet pour la construction d’un orgue de 7 jeux : Bourdon 8’, Flûte (4’) en bois, Prestant 4’, Doublette 2’ en étain, nasard 2 2/3’, larigot 1 1/3’, Cornet. Cet orgue sera contenu dans un buffet doré achevé en septembre 1768 ; les actes mentionnent d’ailleurs que cet instrument devait remplacer un orgue plus ancien qui avait brûlé autrefois [10].

Marc Exertier est nommé en 1771 organiste de la Collégiale Notre-Dame de Liesse. La même année, il reconstruit l’orgue de la Sainte-Chapelle de Chambéry en lui donnant la composition qui apparaissait encore sur les étiquettes après transport du buffet vidé de ses tuyaux au Musée Savoisien, et que Perrier de la Bâthie avait relevée :

	Doublette
Montre	XXII (1 1/3’)
Bourdon (8)	XXVI° (1’)
Flûte (8)	XIX (2/3)
Nasard	XXIII (1/2’)
Flûte 2’	Larigot
Flûte allemande 4’	Tierce
	Cornet

On retrouve le même nombre de jeux qu’à l’orgue d’Etienne Senot de 1675, mais la disposition est devenue très italienne avec,

---

(8) Archives du Chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne, cité par Michel DUMONT-MOLLARD in « La vie musicale en Savoie. 1, Musique religieuse du XVe au XVIIIe s. », in l’Histoire en Savoie, 18e année, n° 76, décembre 1984.

(9) COUTIN (F., Chanoine) « Histoire de l’insigne église royale et collégiale de Notre-Dame de Liesse, Annecy en Genevois », Annecy, 1936, in Mémoires et Documents de l’Académie Salésienne, tome 55, 1937.

(10) Archives Municipales de Flumet, avec l’aimable communication de M. Michel DELALONDE.

notamment, les registres du Plein-Jeu en rangs séparés remplaçant les fournitures et cymbales. On remarque aussi la disparition du jeu de Voix Humaine seul jeu d'anches de l'orgue de Senot.

Marc Exertier travaillait plutôt dans le style italien, et il eut une activité non négligeable entre 1770 et 1790. On le trouve encore à Sallanches, en 1782, où il expertise l'ancien orgue qui sera finalement reconstruit la même année par des facteurs d'orgues suisses, les frères Pombacre ; cet orgue, contenu dans deux buffets sculptés et dorés achevés en 1787 par le menuisier Albertigny et le doreur Léonard, sera modifié au début du XIXe siècle et disparaîtra dans l'incendie de 1840.

La même année, Marc Exertier est appelé pour établir un devis de reconstruction de l'orgue de la Cathédrale Saint-Pierre d'Annecy. On ne sait pas si ses propositions furent acceptées.

Pour en terminer avec les documents du XVIIIe siècle, mentionnons encore l'orgue de l'Abbaye d'Aulps, inventorié en 1792 comme « un orgue neuf composé de 12 registres y compris les pédales » (11).

Sans doute une prospection plus systématique des archives communales ou paroissiales livrerait-elle encore la mention de quelques instruments à la fin du XVIIIe siècle : ceux dont nous avons trouvé la trace semblent avoir été plutôt inspirés par la facture italienne comme en témoignent les documents que nous avons cités ainsi que deux instruments encore existants — dans un état de délabrement assez avancé il est vrai ! — : le premier est dû au facteur Joseph Ramasco Sagliani d'Andorno, établi en 1773 dans la riche église de Peisey-Nancroix. Il a été un peu massacré au XIXe siècle et totalement laissé à l'abandon ensuite. Cet orgue, qui contient encore une bonne partie de son matériel d'origine, en très mauvais état, a été classé Monument Historique en 1973. Nous avons pu déchiffrer les étiquettes anciennes des jeux lors de notre visite et lever les dernières indéterminations sur sa composition d'origine qui était la suivante :

Principal 4'
Quinta decima 2' (XVe)
Decima Nona 1 1/3' (XIXe)
Vigesima Secunda 1' (XXIIe)
Vigesima Sesta 2/3 (XXVIe)
Voce umana (4')
Flauta in quinta (2 2/3)
Flauta in ottava (4')
Tremblant

Nous avons découvert un deuxième instrument de même facture. Il se trouve contenu dans un petit meuble, badigeonné au XIXe siècle, sur la tribune de l'église de La Perrière (au-dessus de Brides-les-Bains).

Vidé de tous ses tuyaux de métal pendant la dernière guerre après avoir lui aussi été passablement modifié au XIXe siècle, il pré-

(11) Archives paroissiales de Saint-Jean-d'Aulps.

sentait à l'origine une composition très proche de celle de l'orgue de Peisey-Nancroix : des étiquettes collées sur le sommier nous ont permis de reconstituer ce que devait être sa composition : Principal 4', Quinte 1 1/3', Octave 2', Voce Umana, Cornet (2 2/3' + 1 3/5' au 3e do), Flûte 2' (ou nasard) et Flûte 4'.

Bien qu'extérieurement très différent de l'orgue de Peisey-Nancroix, l'orgue de La Perrière s'y apparente par toute la technologie de sa construction et l'on peut le dater de la fin du XVIIIe siècle ou du tout début du XIXe s.

L'Annexion de 1792 et l'Empire seront, comme partout ailleurs en France, la cause de la destruction de tous les orgues des Couvents et d'une quasi extinction de l'activité des facteurs d'orgues. Avec la Restauration Sarde, à partir de 1814/15, les églises endommagées par les révolutionnaires seront relevées ou reconstruites, mais il faudra attendre les années 1820 pour voir les premières constructions d'orgues.

A cette époque, il n'y avait pas de facteurs d'orgues en France susceptibles de s'intéresser efficacement à ce marché et l'on va trouver deux types d'instruments : les orgues à cylindres et les instruments livrés aux paroisses du Chablais par les facteurs d'orgues valaisans.

Les orgues à cylindres d'abord : en Savoie, comme en France, l'Empire n'a laissé que ruines sur le plan de la musique religieuse : il ne reste que très peu de facteurs d'orgues et les organistes ont quasiment disparu. Les paroisses qui disposent d'un peu d'argent adoptent alors une solution de facilité. Elles achètent des orgues à cylindres ou « Serinettes » à Mirecourt. L'instrument est livré avec une douzaine de rouleaux où sont notés les principaux offices et cantiques ainsi que quelques pièces solistes. Il suffit alors de tourner la manivelle pour avoir un accompagnement et de la musique. Il y eut certainement de nombreux instruments de ce type sur les tribunes des églises de Savoie à partir des années 1820. Nous avons trouvé la trace de trois spécimens : l'orgue à cylindre d'Héry-sur-Ugine mentionné par Perrier de La Bâthie a disparu complètement depuis 1930. Mais il reste, en Haute-Savoie, celui de Passy, et surtout en Savoie, à Montagny (au-dessus de Moûtiers), un magnifique instrument complet, en état de marche, avec 12 rouleaux. Il va sans dire qu'un tel instrument (classé Monument Historique) présente un intérêt musicologique considérable pour la connaissance de l'interprétation du plain chant musical tel qu'on le trouve dans la méthode de La Feuillée [12] et qu'il était chanté dans les églises avant la Réforme grégorienne de Solesme.

Les orgues des facteurs valaisans ont constitué, entre 1820 et 1840, un apport très important au patrimoine savoyard : deux familles d'organiers qui ont travaillé de génération en génération, du

---

(12) M. de la FEUILLÉE, « Méthode pour apprendre les règles du plain chant et de la Psalmodie », Avignon, 1815.

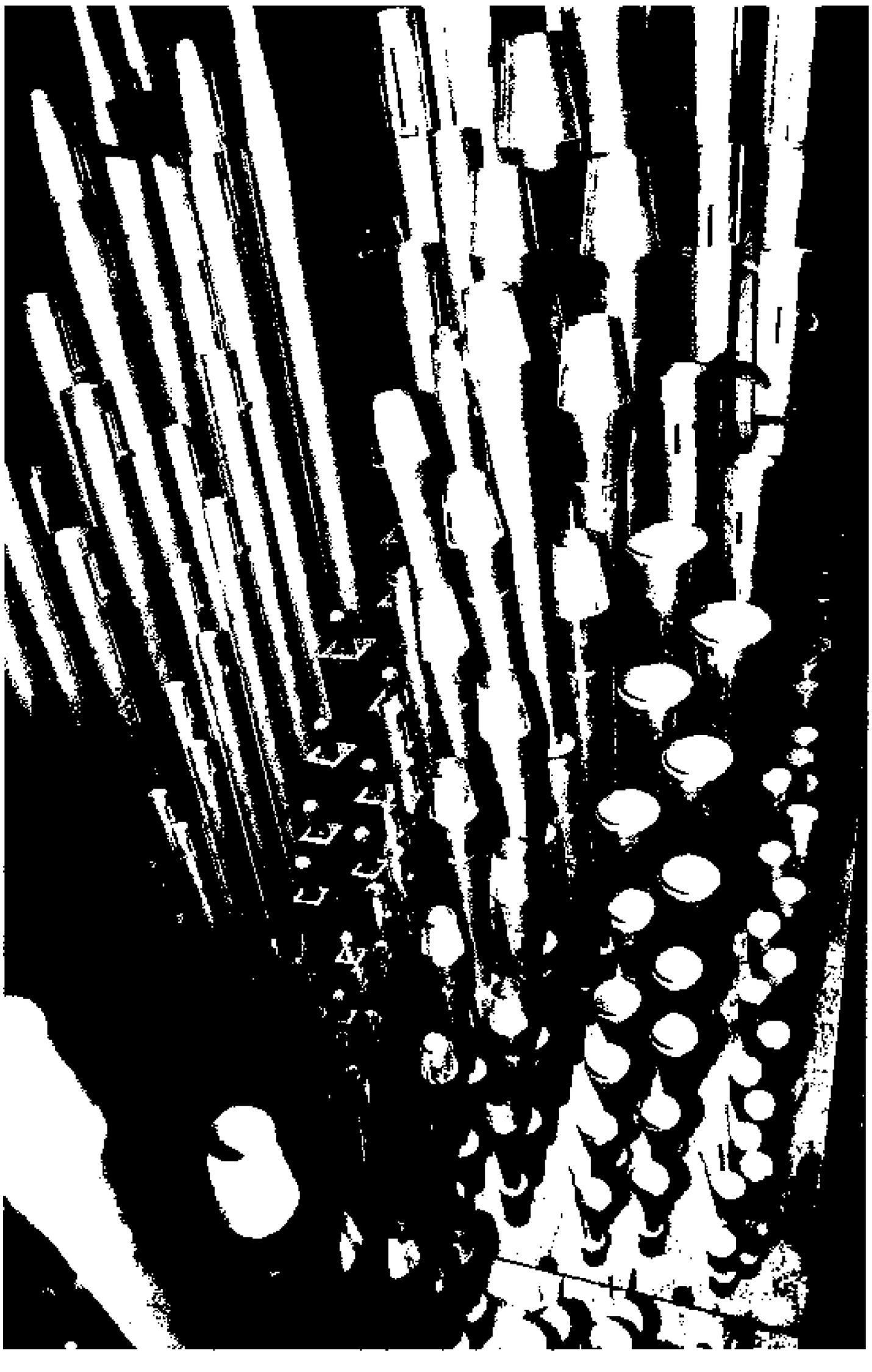

Saint-Jean-de-Maurienne - Tuyaux du Récit.

(Cliché P. Guéritey).

XVIIe siècle jusqu'au milieu du XXe siècle, ont alors construit plusieurs instruments en Savoie.

Ce sont les Walpen, de Reckingen, à qui l'on doit la reconstruction de l'ancien orgue de Sallanches en 1829 et la construction de l'orgue de La Frasse, vers 1830.

A la même époque, Jean-Baptiste Carlen et son fils Fridolin, de Brig, ont aussi travaillé beaucoup en Savoie. C'est en 1820 la construction de l'orgue de Châtel, en 1823 l'orgue d'Abondance, en 1826 celui de Montriond. En 1835, ils déposent un projet de reconstruction pour l'orgue de la Cathédrale d'Annecy et effectuent encore, en 1837, la reconstruction de l'orgue de Morzine (13).

Plus tard, Conrad Carlen, petit-neveu de Jean-Baptiste, et associé à Lyon au facteur Georges Abbey, construira encore plusieurs orgues en Savoie, notamment celui de l'Externat Saint-François de Chambéry.

En Suisse, plusieurs instruments de ces facteurs ont été restaurés ou reconstitués récemment en Valais et témoignent de l'intérêt de ces instruments (14).

En Savoie, seul l'orgue de Morzine permet encore de montrer la qualité de cette facture, les autres instruments des Carlen et Walpen, du milieu du XIXe siècle, ont été tous reconstruits sans souci de conservation.

A partir de 1840, les facteurs d'orgues français ont reconstitué leurs ateliers et vont peu à peu conquérir le marché savoyard. C'est l'époque de l'orgue de « transition », intermédiaire entre l'orgue classique français d'avant la Révolution et l'orgue romantique de Cavaillé-Coll ou de Merklin. Plusieurs facteurs vont venir travailler en Savoie.

C'est d'abord Lété, de Mirecourt, qui construit à neuf l'orgue de la Cathédrale d'Annecy. Instrument dont j'ai évoqué l'histoire il y a quelques années devant vous (15), qui est classé Monument Historique et actuellement en cours de restauration.

C'est aussi les Callinet, de Rouffach, Joseph et son frère Claude-Ignace, fils de François Callinet, fondateur de la dynastie, d'origine bourguignonne et qui avait fait son apprentissage, avant la Révolution française, chez les meilleurs facteurs parisiens.

L'aîné, Joseph, travaille en Savoie. A Megève d'abord où il construit, en 1842, un orgue de 26 jeux sur deux claviers et pédale, à Chambéry ensuite avec un petit instrument au Sacré-Cœur entre 1840 et 44, et enfin à Sallanches où, après l'incendie de 1840, Joseph Callinet obtient le marché de reconstruction d'un orgue de 38 jeux sur 3 claviers et pédale, achevé et reçu le 9 décembre 1850.

---

(13) BRUHIN (Rudolf), « Das Oberwallis als Orgellandschaft », Vallesia, Bd XXXVI Sitten 1981.

(14) Restauration notamment par le facteur Fuglister de Grimisuat (Valais, CH).

(15) GUÉRITEY (Pierre-M.), « Les orgues de la Cathédrale d'Annecy », in Revue Savoisienne 1981.

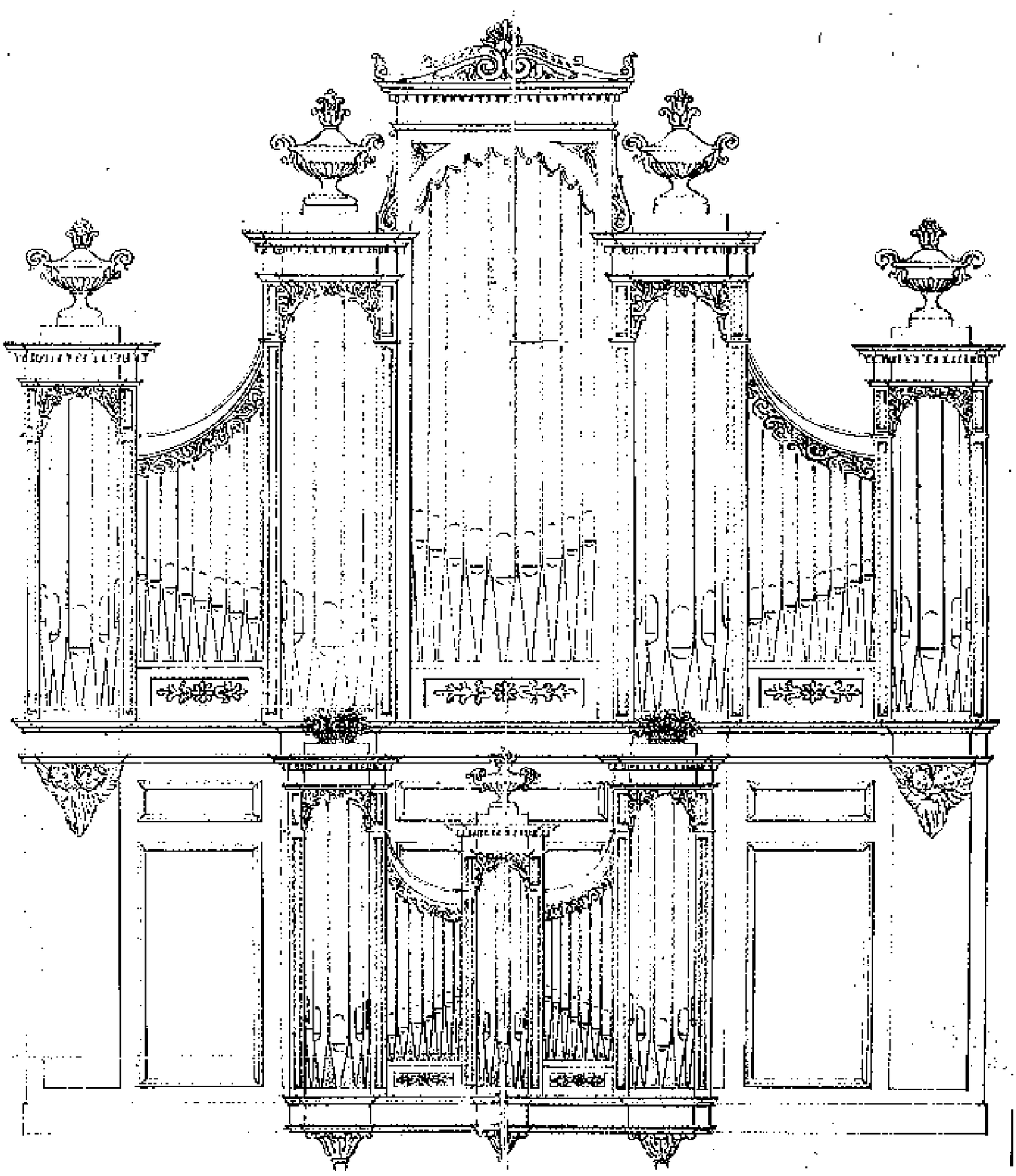

Plan orgue de Sallanches
(Dessin de J. Callinet).

(Cliché Archives Départementales de la Haute-Savoie.
Document coté 6 FS 219 bis).

Les Callinet ont construit à l'époque des orgues dans toute la moitié Est de la France, jusqu'à Marseille, dans un style et avec une technique largement inspirés de l'orgue français du XVIIIe siècle et ceci jusques après 1850.

L'orgue du Sacré-Cœur de Chambéry a disparu au début du siècle, les orgues de Sallanches et de Megève, bien que très remaniés, contiennent encore une grande partie de leur matériel d'origine.

A la même époque, l'activité des ateliers lyonnais est également importante en Savoie. Augustin Zeiger, d'origine alsacienne, organiste de la Charité à Lyon depuis 1827 et établi facteur d'orgues en 1835, a beaucoup travaillé dans le Midi, notamment à Marseille où il avait construit 7 instruments. Concurrent malheureux de Joseph Callinet à Sallanches, il emporte le marché à la Cathédrale de Chambéry en 1844 devant le même Joseph Callinet qui avait pourtant déposé un projet grandiose avec un jeu de 32 pieds au pédalier pour une somme très raisonnable. Mais Zeiger à Chambéry fait état de nouvelles inventions qu'il utilise dans ses constructions et il n'en faut pas plus pour emporter la décision à cette époque où chacun se piquait d'esprit scientifique. Zeiger inaugure lui-même son orgue le 28 juillet 1847 par une brillante improvisation en trois parties : la Création du Monde, Pastorale, et le Jugement Dernier dont l'argument littéraire avait été rédigé par le Chevalier Ménabréa. L'orgue de la Cathédrale de Chambéry est, immédiatement après, augmenté d'un clavier supplémentaire par le même Zeiger [16]. Mais cet orgue est le chant du cygne de cet atelier. L'équipe de Zeiger se dissout après la construction de cet orgue, et deux de ses compagnons, le lyonnais Beaucourt et l'allemand Voegeli, qui avaient travaillé tous deux à Chambéry, créent un nouvel atelier à Lyon.

De cet atelier, actif de 1847 à 1859, sont sortis une trentaine d'instruments disséminés dans toute la région et jusqu'à Marseille. En Savoie, outre l'orgue de la Cathédrale de Saint-Jean de Maurienne construit en 1853 mais remanié par Stolz en 1867, une grande restauration de l'orgue de la Cathédrale d'Annecy en 1850 et la construction d'un petit orgue à Sixt, il faut mentionner l'instrument de l'église Notre-Dame de Chambéry qui est certainement le plus intéressant des orgues de cet atelier conservés en Savoie.

On observe dans les travaux de ces facteurs les influences allemandes dont Voegeli ne se cachait pas, bien au contraire, mais aussi un glissement vers l'esthétique romantique, particulièrement sensible, justement à l'orgue de Notre-Dame de Chambéry dont une partie des tuyaux a été sous-traitée par Beaucourt et Voegeli au tuyautier parisien Charles Rollin.

Après l'Annexion, les facteurs d'orgues français vont régner en maîtres du marché, à de rares exceptions près. Même dans de petites paroisses, à la faveur de l'émigration vers Paris suivie du retour au pays fortune faite, on trouvera des instruments modestes mais inté-

---

(16) A.D.S.

ressants, provenant de marchands parisiens tels que l'Abbé Clergeau : c'est le cas de l'église de Saint-Nicolas-la-Chapelle et de Boëge, tous deux installés après 1860, ou encore l'Abbé Larroque comme l'orgue de la petite église de Chaucisse ou de celle de Montmélian.

Si la production du facteur Cavaillé-Coll n'est représentée en Savoie que par l'orgue de la Cathédrale de Moûtiers construit juste après l'Annexion, la Maison Merklin, dès son implantation à Lyon, construit plusieurs orgues dans la région : les petits instruments d'Annemasse et de La Baume — ce dernier bien conservé — datent des années 1870, l'orgue de Rumilly est construit en 1880. A Annecy, Merklin reconstruit l'orgue de la Cathédrale en 1887, et, du début du XXe siècle jusqu'en 1960, les établissements Michel Merklin et Kuhn vont traiter la majeure partie des travaux effectués en Savoie, en concurrence, dans la région de Genève, avec le facteur Tschanun (de Genève) que l'on trouve à Abondance, Thonon, Annecy — et même pour une restauration à Saint-Nicolas-la-Chapelle. Ce facteur avait débuté sa carrière en 1873 par la construction de l'orgue de Saint-Jean-d'Aulps sous la houlette d'Antoine Herbuté, organier, qui avait émigré en Suisse après avoir fait de mauvaises affaires en Alsace, entre 1830 et 1846. Antoine Herbuté ne s'était pas amélioré en venant à Genève : les travaux qu'il avait entrepris en 1864 à Abondance se terminèrent par un procès devant le tribunal de Thonon [17], ce qui n'empêcha pas le Curé Lacombe de s'adresser à lui, en 1869, pour construire un orgue neuf à l'église de Saint-Jean-d'Aulps.

Bernard Tschanun augmenta cet instrument d'un clavier supplémentaire immédiatement après sa construction et le remonta dans l'église actuelle (du Plan d'Avoz), en 1886.

Pendant la construction de la nouvelle église, l'orgue démonté avait été entreposé chez l'organiste Adelin Ramuz qui fit opposition à ce que la Fabrique récupère l'instrument arguant que celui-ci devait être la propriété des héritiers du Curé Lacombe, et l'affaire dut être plaidée [18] !...

Nous n'avons évoqué ici que les orgues les plus importants, les facteurs les plus significatifs : il convient de remarquer qu'à toutes les époques un ou plusieurs facteurs d'orgues ont été installés en Savoie : Etienne Senot à Chambéry au XVIIe siècle, Marc Exertier à Annecy à la fin du XVIIIe siècle, Jean Baud, originaire de Saint-Jean-d'Aulps qui fut organiste et facteur à Bex, en Suisse, de 1825 à 1831, et qui travaille à Abondance en 1846, Charles Bildé d'Annecy au début de ce siècle, qui reconstruisit l'orgue de Châtel, et enfin Xavier Silbermann, établi à Thonon depuis 1963 et qui a construit ou restauré nombre d'instruments en Savoie et hors de la région.

---

(17) A.D.H.S., Cote 3U452.

(18) Archives paroissiales de Saint-Jean-d'Aulps, dépôt A.D.H.S. 57 J 35 - 57 J 36.

L'énumération des orgues et des facteurs au cours du temps montre que selon les régions de Savoie plusieurs influences se sont exercées — et pas seulement l'influence italienne comme on pourrait le croire au premier abord en venant de l'extérieur — à des époques différentes et ont constitué un patrimoine d'instruments qui, encore entre les deux guerres, était très riche dans sa diversité, quoiqu'en assez mauvais état de conservation ; l'inventaire d'Ernest Perrier de La Bâthie en témoigne. Actuellement, malgré un grand nombre de constructions d'orgues neufs, surtout en Haute-Savoie d'ailleurs, on peut regretter que ce patrimoine ancien, notamment des orgues comme Megève, Sallanches, Samoëns, Montriond, Sixt, La Frasse, aient été soit profondément transformés, soit purement et simplement remplacés par des orgues d'un style assez commun, quel que soit l'état dans lequel ils se trouvaient lorsque ces travaux ont été effectués.

L'histoire des orgues de Savoie telle que nous venons de l'évoquer semble assez riche d'apports divers pour que, à côté de réalisations modernes de qualité qui existent dans la région, les facteurs d'orgues qui travaillent à des restaurations, voire à des reconstitutions d'instruments en Savoie, puissent s'inspirer de ces traditions multiples et maintenant assez bien étudiées, comme celle des facteurs valaisans ou des Callinet ou encore des ateliers lyonnais du milieu du XIXe s., pour reconstituer, autant que faire se peut, cette partie importante du patrimoine que représentent les orgues du XIXe siècle en Savoie.

Pierre-M. GUÉRITEY.

ORGUES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE (au 01.01.86)

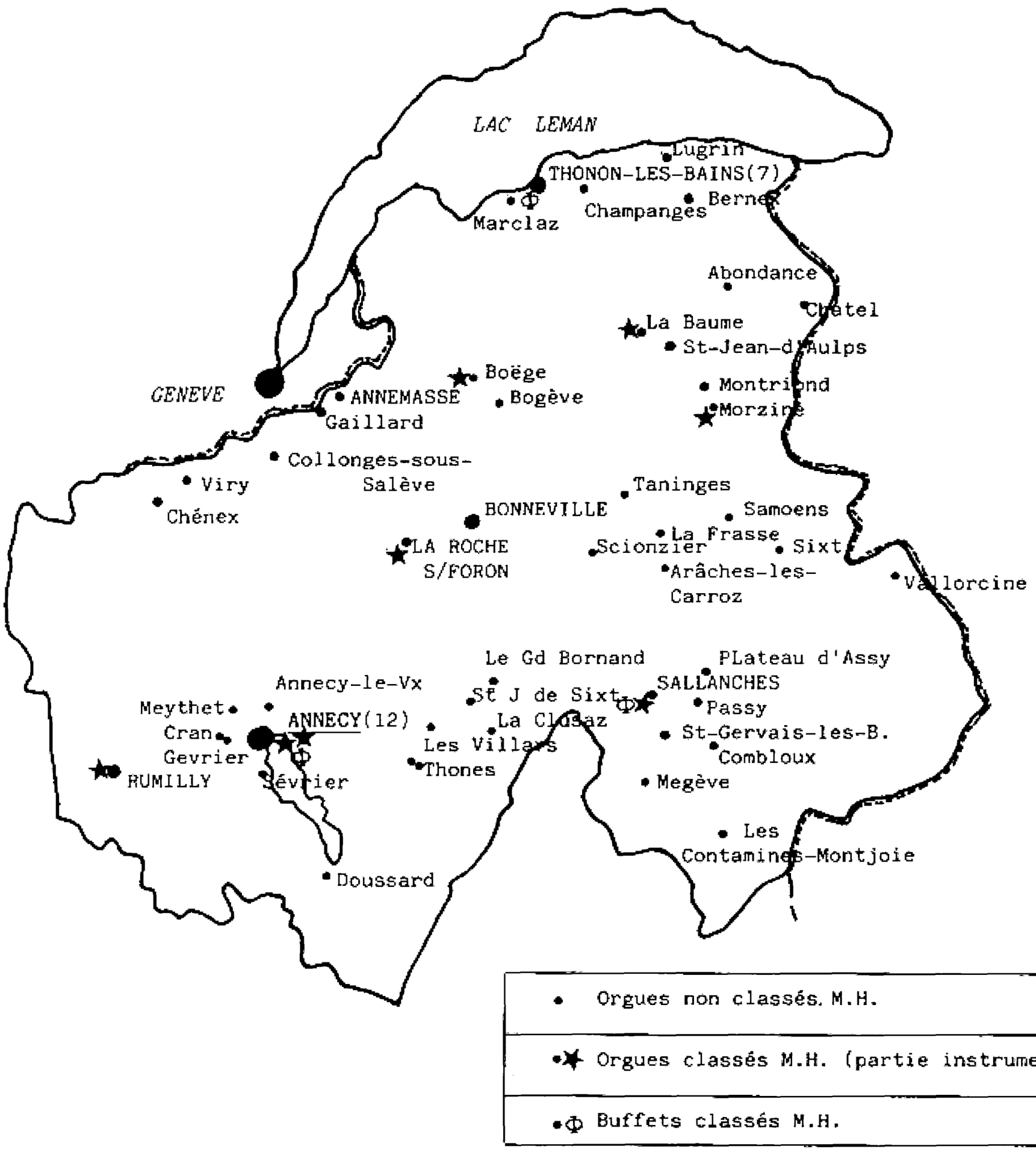

IN « INVENTAIRE DES ORGUES RHÔNE-ALPES »
ARDIM - LYON - Michelle et Pierre-M. GUÉRITEY

ORGUES DU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE (au 01.01.87)

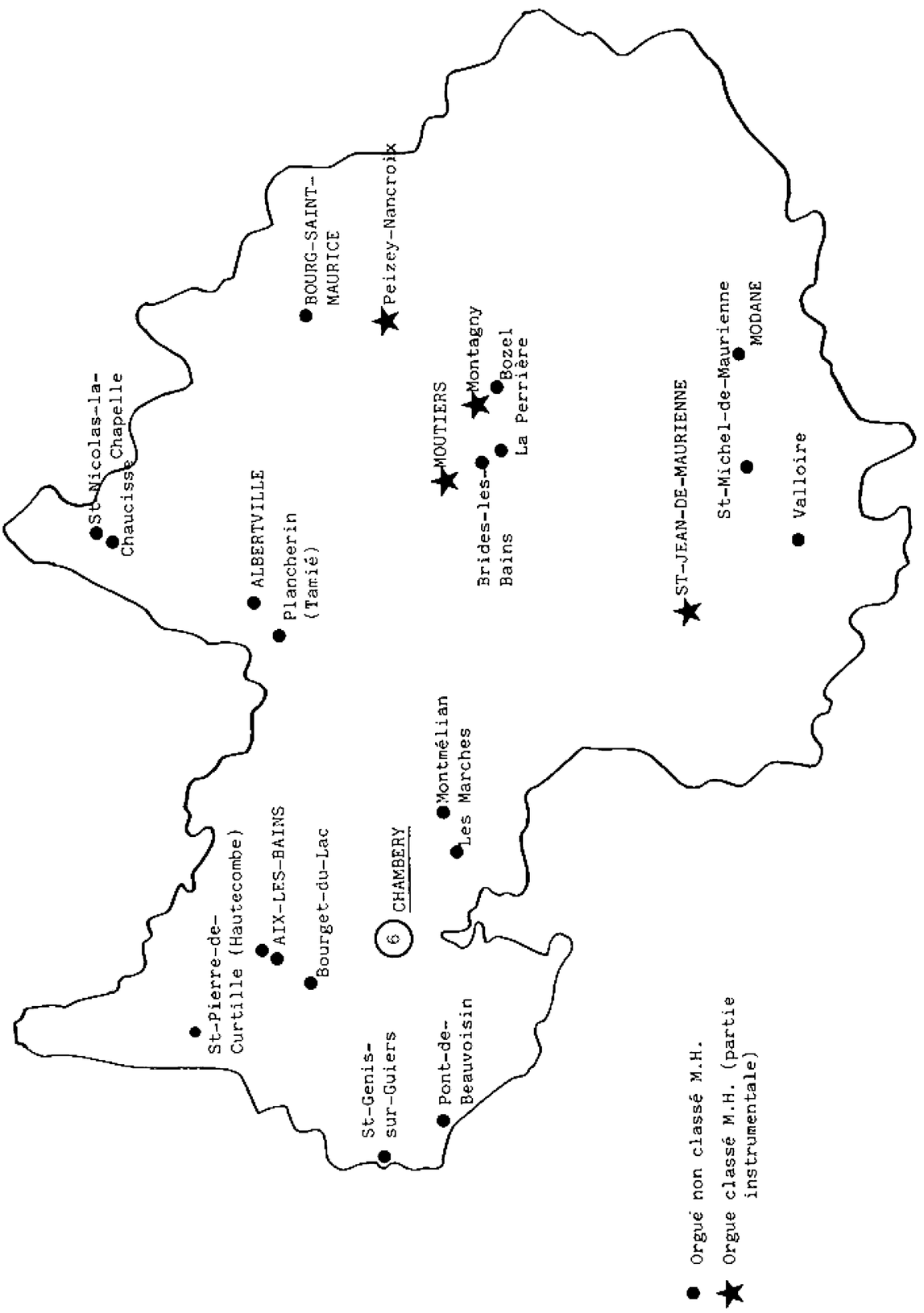

IN « INVENTAIRE DES ORGUES RHÔNE-ALPES »
ARDIM - LYON — Michelle et Pierre-M. GUÉRITEY

Soixante ans d'apprentissage au XVIIIe siècle dans les cantons de Cluses et de Sallanches en Haute-Savoie

En cette année où nous fêtons en France le Centenaire de l'Enseignement Technique, il m'a paru intéressant de connaître comment s'apprenait un métier en Savoie au XVIIIe siècle, quelle a été l'évolution de l'apprentissage sur les 60 années étudiées dans les Cantons de CLUSES et de SALLANCHES, et de montrer ce qu'il est devenu aujourd'hui.

On sait déjà qu'il existait le Compagnonnage : ce type d'enseignement a fait l'objet d'une littérature prolifique passionnante, mais ne semble pas avoir beaucoup touché les Savoyards à l'esprit pourtant aventureux puisque bon nombre d'entre eux partaient sur les routes comme colporteurs et marchands.

Une autre voie possible de formation était, bien sûr, le travail « sur le tas », peut-être la plus courante, mais la plus méconnue.

Une troisième forme, qui fera l'objet de cette étude, est l'apprentissage. On sait que l'apprentissage n'était pas le fait du XVIIIe siècle. Des actes disséminés dans les minutiers de notaires, dans les archives de famille, nous prouvent qu'il existait bien avant 1700. Les Archives Départementales de la Haute-Savoie ne manquent pas d'exemples. Je citerai ce contrat d'un apprenti ferronnier passé en 1541 à Annecy, écrit en latin, et dont les clauses sont les mêmes que celles des conventions du XVIIIe siècle.

Certes, des écoles de formation technique fonctionnaient en Savoie bien avant 1886 ou 1887. On peut citer la plus importante, l'ÉCOLE ROYALE D'HORLOGERIE de CLUSES, fondée en 1848, qui est l'ancêtre de notre lycée Ch. Poncet actuel. Cette initiative entraîna d'ailleurs la création d'ateliers communaux, mais leur durée fut éphémère : SALLANCHES (1853-1871), LA ROCHE-SUR-FORON (1858-1868), THORENS (1856-1858), BONNEVILLE (1853-1862).

Je m'attacherai surtout à l'étude d'une cinquantaine de conventions que j'ai pu relever au cours de la consultation de plusieurs dizaines d'années de minutes de notaires des cantons de Cluses et de Sallanches, soit de 1687 à 1760. Le tabellion de Chamonix, pourtant consulté, ne m'a guère renseignée sur ce type d'actes.

*
* *

Avant de passer à l'examen des contrats proprement dits, je ferai tout d'abord une première remarque : sur les 53 contrats relevés, 7 seulement ont été passés dans le Canton de Sallanches, pour 46 dans le Canton de Cluses. Cette énorme disproportion me paraît déjà révélatrice de la vocation industrielle de Cluses, vocation qui n'a cessé de s'affirmer depuis pour faire de cette ville un grand centre de décolletage du département.

Je passerai ensuite à l'examen des actes qui sont tous établis selon un schéma bien défini. Je distinguerai ce que j'appelle les rubriques constantes des autres rubriques variant selon les contrats. Il va de soi que cette dernière partie sera la plus importante de mon exposé car c'est la plus diversifiée.

RUBRIQUES CONSTANTES

a) La présentation :

Le contrat d'apprentissage, appelé quelquefois convention ou accord, est toujours passé devant un notaire, souvent dans la maison du maître, et en présence de deux témoins. Il est souvent établi dans le ou les mois qui suivent le début de l'apprentissage.

Les jeunes gens qui viennent apprendre le métier (je n'ai relevé aucun contrat de jeune fille), sont confiés au maître directement par le père ou, à défaut, par le tuteur qui est bien souvent un membre de la famille : un oncle, un frère, un beau-père.

b) Engagements du maître :

Le maître, c'est le titre conféré à un artisan, s'engage à apprendre à l'apprenti la profession sans rien lui en cacher.

Il s'engage également à le nourrir, à le blanchir, à l'entretenir à sa table et à lui fournir le lit garni.

On peut relever ainsi au XVIIIe siècle un certain « paternalisme ». L'apprenti est considéré comme un membre de la famille.

Le maître, qui est le plus souvent illettré, ne se préoccupe donc pas de l'enseignement théorique. Seuls comptent la pratique, le savoir-faire.

c) Engagements de l'apprenti :

L'apprenti promet de son côté de rester près du maître pendant un laps de temps plus ou moins long, avec, soit « respect, obéissance et fidélité », soit « exactitude, diligence et obéissance ». Ce sont les clauses que l'on rencontre le plus fréquemment dans les contrats.

RUBRIQUES VARIANT SELON LES ACTES

Ce sont les rubriques que j'examinerai en détail, car ce sont elles qui sont significatives de l'époque. Il s'agit des types de métiers, de l'origine géographique des apprentis et des maîtres, de la durée du contrat, du prix de l'apprentissage, des conditions d'absences et de rupture de contrat.

LES TYPES DE MÉTIERS

J'ai essayé de faire une classification des métiers qui m'a paru la plus logique. Sur les 53 contrats d'apprentissage relevés de 1700 à 1760 (je n'ai trouvé aucun contrat de 1697 à 1699) :

— *9 concernent les métiers de l'habillement :*

1 chapelier, en 1728 ;
1 cordonnier et tanneur, en 1700 ;
3 cordonniers, en 1716 - 1753 - 1760 ;
1 pelletier chamoiseur, en 1741 ;
3 tailleurs d'habits, en 1703 - 1710 - 1715.

— *4 concernent les métiers du bâtiment :*

1 sculpteur, en 1708 ;
1 menuisier, en 1745 ;
1 serrurier, en 1717 ;
1 « masson », en 1718.

— *2 concernent les métiers de l'alimentation ou assimilés :*

1 droguiste, en 1701 ;
1 pharmacien, en 1726.

— *38 concernent les métiers de l'industrie :*

1 chaudronnier, en 1723 ;
2 cloutiers, en 1714 et 1738 ;
1 maréchal, en 1721 ;
34 horlogers, de 1722 à 1760.

On peut s'étonner de ne pas trouver de contrats d'apprentissage relatifs au commerce, activité plusieurs fois centenaire de cette région. Et pourtant ils doivent exister puisque Karl Martin mentionne des apprentis marchands savoyards dans son livre sur l'implantation des Savoyards en Allemagne du Sud.

Il est probable que ces contrats sont passés sur les lieux mêmes du négoce, soit en Suisse, en Allemagne, soit ailleurs. Les archives privées de familles nous en révèleraient certainement, comme cet accord passé à Hilzkirch, le 4 juin 1793, « entre les sieurs Morel, Cartier et compagnie, et le sieur Jacques Morel, tous natifs de Magland, négociants en Suisse. Le sieur Jacques Morel s'engage à travailler dans ladite société comme apprenti pendant le terme de 2 années consécutives, au moyen que ledit Jacques Morel payera à ladite société 20 louis d'or neufs pour son apprentissage, à commencer dès le 1er du mois d'avril année courante qu'il est entré dans ladite société. Par contre, la société s'oblige et s'engage à lui donner la nourriture et le blanchissage... ».

L'intérêt de la variété des métiers appris réside dans le fait qu'elle est révélatrice de l'activité économique d'une région. Je prendrai pour en témoigner des exemples pris dans d'autres régions à différentes époques.

Dans la province voisine de la Savoie, celle de Novare, une étude faite sur les contrats d'apprentissage, de 1560 à 1660, men-

tionne sensiblement les mêmes métiers qu'en Savoie, à l'exception, bien sûr, de l'horlogerie. On y retrouve le pelletier, le tailleur, le menuisier, la maréchal-ferrant, le chapelier, le rétameur, le boutiquier, le cordonnier, le sculpteur de bois et de statues.

En Piémont, en Val Sesia, on trouve bien sûr, toujours au XVIIIe siècle, plusieurs contrats d'apprentissage de sculpteurs. C'est en effet de cette région que rayonnèrent ces maîtres de l'art baroque dont on peut encore admirer les chefs-d'œuvre dans les églises du Haut-Faucigny : Combloux, Argentière, Saint-Gervais, Saint-Nicolas-de-Véroce, Cordon, etc...

Le Bugey nous rappelle qu'à cette époque les métiers de chirurgiens, de rhabilleurs, d'accoucheuses s'apprenaient également par un apprentissage de deux ans.

Au XVe siècle, à Fribourg en Suisse, se rendaient en apprentissage les valdotains comme tailleurs de pierres. Il y est mentionné une maîtrise des maisons et des charpentiers, groupement de maîtres.

A Nantes, 31 % des contrats étudiés touchent à la profession de transports (selliers, cordiers, tonneliers).

Enfin, à Castelsarrasin et à Moissac, de 1643 à 1661, les métiers représentés dans l'apprentissage étaient classés en 5 groupes : les arts libéraux, le négoce de gros et commerce de détail, l'industrie textile, l'industrie du cuir, l'industrie du bois et du bâtiment.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES MAÎTRES ET DES APPRENTIS

Je me suis également demandé d'où pouvaient provenir ces apprentis et vers quels centres ils se dirigeaient.

J'ai pensé que la comparaison ci-dessous permettrait d'avoir une vue d'ensemble de l'apprentissage en classant dans un ordre décroissant les communes qu'on pourrait appeler « les plus actives » :

HORLOGERIE	*Apprentis*	*Maîtres*
Saint-Sigismond	9	15
Châtillon-sur-Cluses	5	4
Cluses	3	6
Arâches	3	4
Magland	4	-
Taninges	3	1
Nancy-sur-Cluses	2	1
Scionzier	1	3
Sallanches	-	1
Ville-en-Sallaz	1	-
AUTRES MÉTIERS		
Cluses	1	5
Taninges	3	3

Sallanches	2	3
Scionzier	3	
Samoëns	1	2
Nancy-sur-Cluses	1	
Châtillon-sur-Cluses	1	1
Grand-Bornand	1	-
Champéry (Tarentaise)	-	1
Thyez	-	1
Sixt	1	-
Thonon	-	1
Ayze	1	-
Saint-Jeoire	1	1
Arâches	1	-
Annecy	-	1
Saint-Gervais	1	-
Publier	-	1

LA DURÉE DES CONTRATS

La durée est très variable selon les contrats. Elle peut aller de 1 an minimum à 6 ans 9 mois au maximum.

Pour établir une comparaison valable, il faut que l'on ait plusieurs contrats pour un même métier. C'est ce que l'on peut faire avec les 34 contrats d'horlogers dont la durée moyenne approche les 5 ans.

Peut-on expliquer cette variation ? Je dois avouer qu'il ne m'a pas été possible d'en comprendre la raison. Même l'âge des apprentis ne semble pas être pris en considération puisque certains apprentis, âgés de 19 ans, ont une durée d'apprentissage de 5 ans.

De même, selon la période ou l'année, on ne peut constater de croissance ou de décroissance. A peine peut-on remarquer qu'à partir de 1748, la durée d'apprentissage de 6 ans est très courante.

Pour le métier de cloutier, les deux contrats relevés mentionnent tous les deux une durée de 3 ans (1714 - 1738). Il en est de même pour les tailleurs d'habits avec deux contrats d'1 an. Pour le cordonnier, trois contrats portent une durée différente : 5 et 2 ans.

On ne peut donc même pas se baser sur le métier pour expliquer la variation dans la durée de l'apprentissage.

Il m'a paru intéressant de comparer cette situation avec d'autres régions. En voici quelques exemples :

Dans la région de Novare, l'étude constate que la durée « est décroissante au fur et à mesure que les années passent et même presque selon les métiers : en 1560, le pelletier demande un apprentissage de 5 ans ; le tailleur, le menuisier, le forgeron, exigeaient une permanence chez le maître de 5 ans, mais à partir du contrat de rétameur en 1606, il est noté que la durée est réduite à 3 ans ». En Espagne, entre 1500 et 1600, l'apprentissage est compris entre 3 et 4 ans.

Pour les sculpteurs de Val Sesia, l'apprentissage varie de 3 à 6 ans.

LE COÛT DE L'APPRENTISSAGE

Contrairement à ce qui se passe de nos jours, il fallait payer pour devenir apprenti.

Or, à une époque donnée, et pour un même métier, comme celui de tailleur, de cordonnier, le prix ne varie guère.

Par contre, le montant est très différent selon les métiers. A ce prix, s'ajoute souvent un paiement en nature difficilement chiffrable lorsqu'il s'agit, en particulier, de la jouissance d'une maison ou d'un pré, comme c'est le cas à Sallanches pour l'apprenti pharmacien en 1726, à Taninges pour l'apprenti cloutier en 1738, ou à Cluses pour l'apprenti horloger en 1748.

Le coût de l'apprentissage est également révélateur des coutumes du pays. En 1714, l'apprenti cloutier de Châtillon-sur-Cluses paie en sus de l'apprentissage « 7 sols par milliers - de clous - selon la coutume de la profession ». Ou bien, l'apprenti chapelier d'Arâches paie, en 1728, « 1 livre, 16 sols, pour la Confrérie érigée à Annecy ». Cette dernière coutume figure également dans le contrat de l'apprenti cordonnier de Cluses, en 1753, mais sans indication de somme. Il est précisé, dans ce dernier cas, qu'il s'agit de la Confrérie de Saint-Crépin, patron des cordonniers, dont un siège se trouvait à l'église de Cluses.

Mais les plus surprenants sont bien les contrats d'horlogers. En effet, leur montant semble bien dérisoire en comparaison du nombre d'années d'apprentissage, à moins qu'il ne soit d'usage, pour tous les contrats, que le maître ne se paie sur le travail fourni par l'apprenti comme l'indiquent quelques conventions.

De toute manière, il ressort de cette étude sur le montant de l'apprentissage, que ne peuvent prétendre à cette situation que les fils de familles aisées, de celles qui ont du bien. Cette constatation est confirmée :

— par les nombreux signes de situations sociales, les avant-noms, figurant dans les actes tels que « discrets, égrèges, sieurs », indicatifs d'une certaine aisance ;

— par la profession des parents, lorsqu'elle est indiquée : c'est le cas, en 1725, des apprentis horlogers de Châtillon et de Saint-Sigismond, François Moenne et Alexis Moenne, tous deux fils de notaires décédés.

CONDITIONS D'ABSENCES ET DE RUPTURE DE CONTRAT

Enfin, la plupart des contrats indiquent les conditions très restrictives en cas d'absence ou de rupture de contrat.

Pour la plupart des mentions, aucune absence n'est admise. Quelques contrats, mais ils sont peu nombreux, tolèrent une absence de 4 jours, 8 jours par an, ou 2 mois sur 3 ans, pour vaquer aux



La Boutique du cloutier
(L'Encyclopédie de Diderot)

affaires. Mais, dans la grande majorité des cas, toute absence, même pour maladie, doit être récupérée en fin d'apprentissage.

La mention des conditions de dédommagement en cas de rupture de contrat figure dans beaucoup d'actes : l'apprenti doit payer le montant total prévu pour l'apprentissage.

*
* *

Les contrats me semblent comporter quelques lacunes que l'on peut essayer de combler en consultant les recensements ou les registres paroissiaux. Il s'agit notamment de l'âge des apprentis.

Sur les 53 contrats relevés, je n'ai pu retrouver avec certitude l'âge que de 22 apprentis. Pour ceux-ci, je peux dire que l'âge varie de 12 à 22 ans. La même constatation a été faite pour la Province de Novare où l'âge relevé des apprentis oscille entre 12 et 20 ans. On peut être surpris de l'âge avancé des apprentis (22 ans). Il faut savoir qu'à cette époque la « majorité » était fixée à 25 ans et, si l'on voulait « voler de ses propres ailes », intervenaient alors les actes d'émancipation, que l'on retrouve si nombreux dans le tabellion de Bonneville, siège de la judicature mage du Faucigny.

L'APPRENTISSAGE AUJOURD'HUI

De nos jours, quelle est la place de l'apprentissage ? L'ouverture des premières écoles professionnelles qui avaient pour but la formation de bons techniciens alliant à une solide culture générale une compétence pratique, l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, n'ont-elles pas été un frein au développement de l'apprentissage ?

Or, on ne peut guère parler de baisse de l'apprentissage lorsqu'on recense, en 1986, pour la Haute-Savoie, près de 1 320 apprentis, chiffre non négligeable sur une population scolaire fréquentant l'enseignement technique court de 5 050 élèves. Les C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnelle) touchent 59 spécialités, les Brevets d'Etudes Professionnelles en touchent 30.

L'apprentissage n'a certes pas toujours été ce qu'il est de nos jours. Il a connu, tout au long du XIXe siècle et jusqu'au début du XXe siècle, son époque de crise, car les entreprises étaient plus soucieuses d'exploiter les enfants dans des conditions sordides que de les former.

Que se passe-t-il de nos jours lorsqu'un jeune veut devenir apprenti ?

Il s'agit bien souvent d'un jeune âgé de 16 à 25 ans qui veut échapper à une vie scolaire trop abstraite.

Le contrat fixe :

- à deux ans la durée de l'apprentissage. Une loi est annoncée sur la durée variable selon la formation suivie,

- la rémunération de l'apprenti (salaire progressif établi en pourcentage du SMIC - salaire minimum interprofessionnel, de 15 à 70 %),

- les modalités de l'alternance entre l'entreprise et le Centre de formation.

La fin de l'apprentissage est sanctionnée par un C.A.P. On dénombre près de 300 spécialités professionnelles variant en fonction de l'évolution technique. Le bâtiment seul comporte plus de 40 C.A.P. différents.

Si l'apprentissage est ouvert aussi bien aux jeunes gens qu'aux jeunes filles, la majorité masculine reste pourtant bien marquée.

L'employeur, de son côté, doit justifier de 5 ans de pratique du métier et faire l'objet d'un agrément qui tient compte de l'équipement de l'entreprise, des techniques utilisées, des conditions de travail, de la moralité et de la compétence du futur maître.

La résiliation du contrat ne peut intervenir, sauf accord des parties, que pour faute grave ou inaptitude, et sur décision judiciaire.

Cette formation devrait connaître un succès grandissant grâce à l'accès possible des apprentis aux bacs professionnels. L'artisan de nos jours ne doit-il pas posséder à la fois les qualités d'un ouvrier, d'un chef d'entreprise, d'un maître d'apprentissage et d'un représentant de sa profession au sein d'organismes divers ?

CONCLUSION

Pourquoi ce chemin parcouru du XVIIIe siècle à nos jours alors que l'apprentissage ne semble avoir guère bougé au cours des siècles précédents, si ce n'est que l'acte a passé du latin au français ? Certes, il serait intéressant d'avoir une étendue plus large dans le temps, ne serait-ce que pour la connaissance d'une profession, en Savoie proprement dite ; mais c'est une tâche très longue et j'espère que quelques années me permettront peut-être de dresser une « fresque » de l'apprentissage sur l'ensemble du siècle.

Ces contrats qui se sont affinés, modifiés, au fil des ans, sous certaines contraintes, sont révélateurs de la Société pour laquelle ils sont destinés : ils en reflètent les besoins, les manières de vivre. MM. Guichonnet et Devos pourraient certes vous parler mieux que moi de la situation de la Savoie à cette époque, du contexte historique.

En particulier, pour la région de Cluses, les contrats nous montrent bien la naissance de l'horlogerie dans la commune de Saint-Sigismond, puis son évolution en quantité et son rayonnement géographique. Il ne faudrait pas oublier que Saint-Sigismond, avant de devenir la petite commune rurale qu'elle est aujourd'hui, a eu une population supérieure à celle de Cluses au XVIe siècle. Faut-il également s'étonner que les premiers maîtres formateurs d'apprentis en horlogerie soient les Jordan alors que la famille Ballaloud, qui serait l'importatrice de ce métier en Savoie, n'apparaît dans les contrats

d'apprentissage qu'en 1748 ? A moins que tous les apprentissages ne fassent pas forcément l'objet d'une convention ? Le simple fait de faire son apprentissage chez son père conférait-il le droit de porter le titre de maître ?

Si l'on peut s'étonner que l'apprentissage ne soit plus ce qu'il était autrefois, on pourrait répondre qu'il en est de la formation comme de toutes les industries qui se sont compliquées en se développant. Un grand de la presse s'adressait ainsi, au siècle dernier, aux élèves qui souhaitaient quitter le cadre scolaire :

> « Il y a cinquante ans, il suffisait, pour conduire des voyageurs d'un bout à l'autre du pays, de savoir atteler un cheval et trotter sur une grande route. Le jour où la vapeur a tué les diligences, il a fallu ouvrir des écoles et former des mécaniciens. On avait compris qu'il ne suffit pas d'être postillon pour conduire, même mal, une locomotive »...

Cette évolution des contrats dès le XVIIIe siècle n'est-elle pas le constat de ce besoin des jeunes à une formation pratique dans un monde où prédominent compétition, richesses et matières abstraites ? N'est-elle pas un des signes du besoin de notre Société de rapprochement avec la nature, d'épanouissement de l'homme par le travail manuel bien fait, de la recherche d'un équilibre, d'une connaissance de lui-même et des autres, au fur et à mesure que se développe son esprit ?

Je voudrais ainsi rendre hommage à l'enseignement technique qui a pris en cent ans une place si importante qu'il deviendra, je pense, indispensable à notre avenir.

Simone DUJOURDY.

BIBLIOGRAPHIE

Aux Archives Départementales de la Haute-Savoie :

Tabellion de Sallanches de 1697 à 1760.
Tabellion de Cluses de 1697 à 1760.
Tabellion de Chamonix de 1697 à 1750.
Consigne des mâles de 1726.
Capitation espagnole de 1743.
Registres paroissiaux des différentes communes concernées série 4 L/112/58.

A la Bibliothèque de l'Académie Florimontane :

Le Bugey Nos 8 (1912) et 45 (1958).
Revue Augusta Praetoria d'avril à décembre 1926.
Bulletin Philologique et Historique jusqu'à 1715 (année 1958).

A la Bibliothèque de l'Académie Salésienne (ADHS) :

8e colloque d'histoire sur l'artisanat et l'apprentissage -
Faculté de Lettres d'Aix-en-Provence, 1965.

DEVILLE : Histoire de l'Horlogerie.
MARTIN (Karl) : Die einwanderung aus Savoyen nach Südbaden.
Les actes notariés - source de l'histoire sociale XVIe - XIXe siècles :
actes du colloque de Strasbourg 1978.
Bolletino storico per la provincia di Novara n° 2 de 1981 :
materiali per una storia del lavoro nel novarese - 12 contratti di apprendistato ad arti e mestieri dal 1560 al 1660.
Messagora di Craveggia illustrazione ossolana 1964 « maestri dei legnamari » ed i « misteri » di S. Bartolome di Villadossola.
Dictionnaire des communes.
« Dauphiné Libéré » du 29.5.1987 + divers articles.
« Messager de la Haute-Savoie » du 3.7.1987.

REMERCIEMENTS

M. Paul GUICHONNET, Président de l'Académie Florimontane, ainsi que M. François LANIER, bibliothécaire, et Mme Marie-Thérèse HERMANN, archiviste.

Mlle Elisabeth RABUT, Directeur des Archives Départementales de Haute-Savoie, ainsi que le personnel des Archives : Mlle Michèle ARNOLLET, Mme Danielle NICOUD, M. Frédéric ANDREY, M. Gilbert PEZZA.

Mme GIELLY (secrétaire au Lycée de CLUSES), M. Gaëtan CASSINA, rédacteur des monuments d'Art et d'Histoire du Valais Romand, M. Roger DEVOS, historien, Docteur Joseph ESCHBACH, de Mulhouse, M. Gilbert MAISTRE, historien, M. Jean-Claude LAMOUILLE, pâtissier-chocolatier, à Annecy-le-Vieux.

RÉCAPITULATION DES CONTRATS

Année	Tab.	Métiers	Apprentis/Origine	Maîtres/Origine	Durée	Prix	Age
1700	CL.	Cordonnier Tanneur	François PERRISSIN Gd Bournan	J. GIROD Cluses	2 a	65 fl.	
1701	CL.	Droguiste	Joseph HUGARD Nancy-sur-Cluses	And. MERANDON Champéry (Tarentaise)	1 1/2	80 fl.	
1703	CL.	Tailleur	P. LALLEMAND Scionzier	Th. LALLEMAND Thy (Thyez)	1 1/2	85 fl.	
1708	CL.	Sculpteur	Fs LA CHAPELLE Sixt	J. LA CHAPELLE Thonon	5	500 fl.	
1710	CL.	Tailleur d'habits	Anthoenne MICHAUD Ayze	J. Christophle RUBIN Taninges	1	131 fl.	14 ans
1714	CL.	Cloutier	Cl. J. GÉROUDET Châtillon	A. GERVAT Châtillon	3	100 fl. +	20 ans
1715	CL.	Tailleur d'habits	J. BURTIN Taninges	J. Christophle RUBIN Taninges	1	140 fl.	12 ans
1716	CL.	Cordonnier	Ignace RENAND Samoëns	J.G. OURS de Megève Habit. Samoëns	2 a	200 fl.	
1717	CL.	Serrurier	François CHARDON Saint-Jeoire	Cl. TURBAN Cluses	1 a	76 fl.	
1718	CL.	Masson	P. ANTOINE dit GRANGERAT, Vallée du Reposoir par Scionzier	J. RIONDEL Samoëns	1 a	53 l.	15 ans
1721	CL.	Maréchal	J. DEPOISIER Cluses	Me Ch. PALLISAT Cluses	2	10 esc. +	
1722	CL.	Horloger	Sigismond JORDAN Saint-Sigismond	Cl. Pierre JORDAN Saint-Sigismond habit. Cluses	3	30 esc.	
1723	SALL.	Chaudronn.	Marin DUCREY Sallanches	P.M.PROVENCE GRANGE Sallanches	3	40 esc.	

RÉCAPITULATION DES CONTRATS

Année	Tab.	Métiers	Apprentis/Origine	Maîtres/Origine	Durée	Prix	Age
1725	CL.	Horloger	Fs MOENNE Châtillon	Cl. P. JORDAN Cluses	3	46 esc.	
1725	CL.	Horloger	Alexis MOENNE Saint-Sigismond	Cl. P. JORDAN Cluses	3	52 esc.	17 ans
1726	CL.	Horloger	Cl. Jh. CHOISY Saint-Sigismond	CL. P. JORDAN Cluses	5	120 L.	19 ans
1726	SALL.	Pharmacien	Joseph EFFRANCEY Sallanches	Jh. PAYOT Chamonix habit. Sallanches	6	Jouis. maison	22 ans
1728	CL.	Chapelier	Symond DECRET Arâches	Cl. LACOMBES Annecy	1	74 L.	
1738	CL.	Cloutier	J. Cl. MOREL de Morbier habit. Taninges	P. GIROD de Morbier habit. Taninges	3	Jouis. martinette	13 ans
1741	CL.	Horloger	Cl. FISMALE Saint-Sigismond	Jh. DUSSAIX Arâches	3 1/2	30 L.	20 ans
1741	CL.	Pelletier Chamoiseur	Fs JOEGNOZ Taninges	Jh. DEVIGNE Chambéry - Habit. Cluses	1	60 L.	
1741	CL.	Horloger	Fs BERTHOD Arâches	Jh. DUSSAIX Saint-Sigismond	1		18 ans
1745	SALL.	Menuisier	PELLISSIER Saint-Gervais	Jérôme VERNAZ Publier	2	100 L.	
1748	CL.	Horloger	Jh. BAJULAZ de Cluses habit. Châtillon	Fs. CHAVOANT Châtillon	6 1/2		
1748	CL.	Horloger	Jh. CHAMPÉRY Scionzier	Jh. PÉRILLAT Scionzier	3	200 L.	15 ans
1748	CL.	Horloger	J. Fs. CHAVAT Arâches	Cl. BALLALOUD Saint-Sigismond	6		11 ans

Année	Tab.	Métiers	Apprentis/Origine	Maîtres/Origine	Durée	Prix	Age
1748	CL.	Horloger	Fs. REVILLOD Saint-Sigismond	Jh. BETTEMS Saint-Sigismond	6 a 9 m		
1748	CL.	Horloger	Jh. ANTOINE Nancy-sur-Cluses	P. BERTHOD Saint-Sigismond	5 a 9 m		18 ans
1748	CL.	Horloger	J. POCHARD Cluses	Fs Jh. BERTHOD Saint-Sigismond	3	170 L. +	
1748	CL.	Horloger	J. JACQUIER Taninges	A. Jh. BALLALOUD Saint-Sigismond	5	50 L.	17 ans
1752	CL.	Horloger	Cl. DERONS Ville-en-Sallaz	Jh. BALLALOUD Saint-Sigismond	3 a 10 m	200 L.	
1752	CL.	Horloger	P. Jh. HUGARD Nancy-sur-Cluses	J. ANTOINE Scionzier habit. Nancy-sur-Cluses	1	144 L.	
1753	CL.	Horloger	CL. M. REYDET Saint-Sigismond	Sr Jh. BALLALOUD Saint-Sigismond	6	15 L.	13 ans
1753	CL.	Horloger	Laurens FOURNIER Saint-Sigismond	Cl. Jh. MOUCHET Saint-Sigismond	4	40 L.	
1753	CL.	Cordonnier	Marin SIMOND Cluses	Jh. REVEL Cluses	5	37 L.	
1755	CL.	Horloger	Cl. JOIGNE Taninges	Cl. Fs BALLALOUD Saint-Sigismond	6	20 L.	
1755	CL.	Horloger	Hyacinthe REY Taninges	J. JACQUIER Taninges	6	100 L.	
1756	CL.	Horloger	Cl. Jh. BOTTOLLIER Magland	Cl. BERTHOD Arâches	6	10 L.	17 ans
1756	CL.	Horloger	Georges RIAND Magland	Fs. NAMBRIDE Arâches	6	10 L.	17 ans
1756	CL.	Horloger	Cl. CARTIER Arâches	A. BERTHOD Arâches	6		15 ans

RÉCAPITULATION DES CONTRATS

Année	Tab.	Métiers	Apprentis/Origine	Maîtres/Origine	Durée	Prix	Age
1756	CL.	Horloger	Fs ou Cl. Marin CROSET Magland	Jh. PEL Saint-Sigismond	4	200 L.	12 ou 17 ans
1756	CL.	Horloger	Cl. Marin PERROLAZ Magland	J. Jh. CAUX Scionzier	3	250 L	18 ans
1756	SALL.	Horloger	Marin Jh. PERROLAZ Magland	Jh. PÉRILLAT Scionzier	2	260 L.	
1757	CL.	Horloger	Cl. GATHIER Cluses	Fs Jh. BERTHOD Saint-Sigismond	3 1/2	achat Vêt. +	21 ans
1757	SALL.	Horloger	Georges CARTIER Magland	J. Fs RICHARD Sallanches	4	260 L.	19 ans
1757	SALL.	Horloger	Jh. PERRET dit MÉTRAL de Faucigny habit. Magland	Cl. BERTHOD d'Arâches habit. Cluses	2	320 L.	
1758	CL.	Horloger	Jh. REYDET Saint-Sigismond	Jh. REYDET Saint-Sigismond	3	Vêtem.	
1758	CL.	Horloger	Laurent MONGE d'Oignon habit. Châtillon	Georges BERTHOD Saint-Sigismond	3 a	140 L.	
1758	CL.	Horloger	Cl. Fs. JORAND Cluses	P. BONTAZ Cluses	2	300 L.	
1758	CL.	Horloger	Jh. REY Châtillon	Jh. MUGNIER Châtillon	3	150 L.	
1759	CL.	Horloger	Jh. MANIGLIER Saint-Sigismond	Cl. Jh. PEL Saint-Sigismond	5	50 L.	
1760	CL.	Horloger	J. Baptiste GRANGERAT Châtillon	Jh. REY Châtillon	3 1/2	200 L	
1760	SALL.	Cordonnier	André COLAVIN Saint-Jean-de-Tholome	Jean-Marie MARIN Sallanches	1 1/2	60 L.	

Somme + (s'ajoute, à la somme indiquée, la jouissance d'une maison ou d'un pré).

Pour une histoire des Barnabites en Savoie

Dans la vigoureuse renaissance du catholicisme qui caractérise la Contre-Réforme en Savoie, un rôle important a été joué par la Congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul, familièrement appelés les Barnabites.

L'installation de cet ordre, d'origine italienne, fut le fait de François de Sales car les Barnabites ne s'implantèrent que dans le diocèse de Genève-Annecy. Mais nous ne disposons pas d'une étude d'ensemble sur leur activité du début du XVIIe siècle à 1792, année où la Révolution française entraîna la fermeture de leurs maisons et la dispersion des religieux (1).

Cette contribution se propose d'évoquer les origines des Barnabites et de replacer les circonstances de leur installation en Savoie, dans l'histoire générale de leur institution.

I. - LA NAISSANCE DE L'ORDRE DE SAINT PAUL

La fondation des Barnabites intervient à un moment de l'histoire de l'Eglise que Roger Devos a nommé, d'une expression heureuse, « Le temps des religieux » (2).

Avant même que le Concile de Trente (1545-1563) eût entrepris la Réforme catholique, un désir diffus de rénovation morale et matérielle s'était fait jour dans de nombreux diocèses, devant la crise de l'Eglise romaine qui avait été à l'origine du Protestantisme. Mais la décadence des anciens ordres religieux, l'indifférence ou l'hostilité de nombreux évêques, l'inculture et le désordre qui régnaient dans une large couche du clergé séculier, avaient entravé les efforts de prélats éclairés, de pieuses confréries et de personnalités isolées.

Il appartiendra aux nouvelles congrégations, nées en Italie dans la première moitié du XVIe siècle, et aux Jésuites d'apporter, par leur organisation efficace, une contribution majeure à la rénovation de la foi catholique. On pense souvent, et tout naturellement, que la Société de Jésus fut à l'origine de ce mouvement et que les autres ordres, voués comme elle à l'enseignement, à la prédication et aux missions, n'en furent que des imitations. Il n'en est rien car les Barnabites, notamment, sont antérieurs aux Jésuites, même s'ils

---

(1) On trouvera, *in fine*, un état des sources et une bibliographie. Les chiffres romains entre crochets renvoient à la bibliographie.

(2) [XIV].

n'atteindront pas à la puissance et à la renommée de l'ordre d'Ignace de Loyola.

La série des nouvelles congrégations commence en mai 1524 par les *Théatins,* créés à Rome par Gaetano di Thiene. Ils sont suivis par les *Barnabites,* fondés à Milan en 1530 et approuvés par le pape Clément VII en 1533, un an avant les *Jésuites* qui voient le jour à Paris, en août 1534, et sont définitivement organisés en 1539. Les *Somasques,* enfin, apparus vers 1528 à Somasco, près de Bergame, à l'initiative du gentilhomme vénitien Girolamo Emiliani, seront institutionnalisés en 1540, sous le nom de *Clercs réguliers de Saint Maïeul.*

1. Les fondateurs

Comme c'est le cas pour les créateurs des ordres similaires du XVIe siècle, Antonio Maria Zaccaria, fondateur des Barnabites, appartient au milieu social privilégié de l'aristocratie, fortunée et cultivée. Né à Crémone, en 1502, et demeuré presque aussitôt orphelin de père, il est élevé par sa mère la noble dame Antonietta Piscarolo. Profondément pieuse, instruite et ferme, elle s'emploie à soulager la détresse qui règne dans le Milanais dévasté par la guerre entre les Sforza et l'occupant français allié à Venise. L'enfant reçoit une solide formation humaniste et, en 1518, il entre à l'Université de Pavie. Mais, dès 1520, il renonce à faire carrière dans le monde et fait donation de tous ses biens à sa mère. Sur les instances de ses proches, il consent toutefois à étudier la médecine à la célèbre Université de Padoue, entre 1520 et 1524, et il y obtient le doctorat.

Le jeune homme se tient à l'écart du milieu cosmopolite des étudiants, où s'opposent Italiens et Allemands et où la révolte de Luther contre l'Eglise trouble les esprits. Bien qu'inscrit sur la liste matricule des nobles qui jouissent de certains privilèges et préséances, Zaccaria mène une vie simple et retirée. Il s'approche fréquemment des sacrements et, répondant à l'appel de la vocation, il décide de se vouer à l'apostolat.

Au grand étonnement de ses compatriotes, après son retour à Crémone, il renonce à pratiquer la médecine, art dans lequel il avait cependant brillamment débuté et il se plonge dans l'étude de la théologie. Il explique les rudiments de la religion aux gens du peuple et surtout aux enfants qui se pressent tous les soirs, dans l'église de San Vitale, pour dialoguer avec lui.

En 1528, sous l'influence du dominicain Battista di Crema, célèbre théologien, il est ordonné prêtre. Ce religieux était, au même moment, directeur spirituel d'Antonio Maria Zaccaria et de Gaetano di Thiene, futur fondateur des Théatins et il exerçait les fonctions de chapelain de la comtesse de Guastalla, Luisa Torelli.

Comme dans beaucoup de récits hagiographiques, la relation de l'ordination du médecin-catéchiste de 26 ans sera marquée par un signe divin. Durant la cérémonie qu'il avait voulue d'une extrême simplicité, contrairement aux usages en vigueur dans sa catégorie sociale, son biographe, le Père Dubois écrit (2 bis) qu'au « moment où

(2 bis) [IV] p. 11.

ses mains tremblantes présentaient l'hostie sainte aux adorations des fidèles, on vit l'autel enveloppé d'une lumière éblouissante et des anges, respectueusement prosternés autour du célébrant, joindre leurs hommages aux siens. Le bruit de cette merveille, attestée par tous les contemporains, se répandit partout et désormais, lorsqu'on voudra parler du jeune prêtre, on ne le désignera plus que par les noms d'*homme angélique,* ou d'*ange de Dieu* ». Ce prodige passé à la légende demeurera dans la tradition barnabite, où l'Eucharistie et les anges joueront un grand rôle.

Vers le milieu de 1530, Zaccaria suit à Milan le Père di Crema qui s'était établi dans la capitale lombarde, au couvent de Notre Dame des Grâces. Sous l'influence du dominicain, la comtesse Torelli, veuve pour la seconde fois après des mariages tragiquement terminés, s'était convertie et avait voué sa personne et ses biens au service de Dieu. Elle s'était, elle aussi, installée à Milan pour y créer, à ses frais, un cénacle de personnes désireuses de mener, comme elle, une « vie parfaite », dans la foi.

Le premier terrain d'action de Zaccaria fut la *Confrérie de l'Eternelle Sagesse,* dirigée par Mgr Landini. C'était l'une des nombreuses associations pieuses qui s'étaient constituées, à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle, à Rome, Gênes, Crémone, Vicence, Vérone et Milan, pour raviver la piété populaire et soulager les malades et les pauvres. Zaccaria s'y fit recevoir et exerça rapidement un grand ascendant sur l'institution dont l'effectif, initialement très réduit, s'accrut considérablement. « L'Ange de Dieu » se lia d'une amitié spirituelle avec deux confrères. Bartolomeo Ferrari, Milanais, par une similitude quasi totale avec le destin de Zaccaria, était un orphelin, patricien, ancien étudiant en droit à Pavie, qui avait quitté le monde pour recevoir les premiers ordres mineurs et enseigner le catéchisme aux enfants, dans l'oratoire de l'*Eternelle Sagesse.* Giacomo Antonio Morigia appartenait, lui aussi, à une illustre lignée milanaise mais son itinéraire avait été tout à fait différent de celui de ses deux compagnons. Sa mère, mondaine, rêvait d'en faire un brillant cavalier mais, après une jeunesse orageuse, touché par la foi, il s'était consacré au soin des malades. Son dévouement, lors d'une épidémie de peste, lui avait valu une grande popularité auprès des déshérités.

2. Les Clercs réguliers de Saint Paul

En 1530, Ferrari, aspirant au sacerdoce, et Morigia, simple laïque, décidèrent de se placer sous l'autorité du prêtre Zaccaria pour former une société cléricale dont les membres accèderaient à la prêtrise et exerceraient leur apostolat par la prédication et la catéchèse. L'institution prendrait le nom de *Clercs réguliers de Saint Paul,* en hommage à l'apôtre cher à leur supérieur. Avec deux prêtres milanais qui sollicitèrent leur admission, les premiers membres de la communauté, installés dans une petite maison mise à leur disposition par la comtesse Torelli, s'exercèrent pendant un an à la pratique de la piété et de la charité. Le 18 février 1533, le pape Clément VII les

autorisa à vivre en communauté, à prononcer des vœux religieux et à rédiger des règles adaptées à leur vocation spécifique.

L'intention première de Zaccaria n'était pas de créer un ordre destiné à rayonner au loin mais un groupe d'adeptes opérant à Milan et en Lombardie.

3. *Des débuts modestes*

Bien que le groupe initial des clercs fût réduit, les fondateurs, devant l'élargissement de leur audience, durent abandonner le logis de la Confrérie et se transporter dans une demeure plus spacieuse, près du pont des *Fabbri* (les forgerons) et de la petite église de Santa Caterina, rapidement remplie par la foule. Les clercs de Saint Paul parcouraient les rues, le crucifix à la main, haranguant les passants aux carrefours les plus fréquentés, réunissant leurs adeptes les plus fervents dans des « conférences spirituelles » quotidiennes et mettant sur pied, pour la sanctification des familles, une *Congrégation des mariés,* qui se réunissait les dimanches et jours de fêtes.

Alors que l'éloquence sacrée, sous l'influence d'humanistes comme les cardinaux Bembo et Sadolet, proscrivait au nom d'un purisme élégant le « style barbare » des Epîtres de Saint Paul et de leurs commentateurs, Zaccaria en faisait, au contraire, sa lecture de prédilection et y puisait l'inspiration de ses sermons, pleins de simplicité, d'images frappantes, de couleur et de force persuasive, en se mettant à la portée des petites gens. Il popularisa de nouvelles formes de piété, comme la communion fréquente, en souvenir du « prodige » de son ordination, ou l'exposition du Saint-Sacrement dont l'usage voulait, jusque-là, qu'il fût toujours couvert d'un voile et montré seulement en de rares circonstances. A la suite de la procession qui s'était déroulée en 1534, lors du mariage de Francesco Maria Sforza, duc de Milan, au cours de laquelle l'ostensoir avait été exposé dans les rues, les Clercs de Saint Paul répandirent l'Adoration dite des *Quarante Heures* — qui devait jouer un si grand rôle dans la Contre-Réforme en Savoie — avec ostension du Saint-Sacrement sur l'autel. Il en alla de même pour l'habitude de sonner les cloches chaque vendredi à trois heures de l'après-midi, en souvenir de la mort du Christ, coutume institutionnalisée par le pape Benoît XIV (1740-1758). En 1535, Antonio Maria Zaccaria érigea en congrégation féminine le cénacle de jeunes personnes créé par la comtesse Torelli, sous le nom d'*Angéliques de Saint Paul* destinées à seconder les Pères dans leur ministère, mais cette institution, qui n'exista jamais en Savoie, n'eut qu'un développement limité.

II. - LES « BARNABITES »

Le premier essaimage des clercs et des *Angéliques* hors de Milan se fit à Vicence, à l'appel du cardinal Ridolfi, évêque du lieu où, grâce au zèle des nouveaux venus, la piété sa ralluma et deux monastères furent remis dans l'observance de leurs règles. D'autres installations suivirent à Vérone et dans d'autres cités de l'Italie du nord.

Le zèle réformateur de la jeune congrégation dérangeait bon nombre d'ecclésiastiques. Il suscita des critiques, des calomnies et de nombreuses difficultés, notamment un procès à Milan, en 1534, et un autre à Rome, en 1551, qui incitèrent Zaccaria à placer son œuvre sous l'obédience directe du Saint-Siège. Par une bulle du 24 juillet 1535, Paul III renouvela l'approbation de son prédécesseur et déclara que les Clercs de Saint Paul relèveraient « immédiatement », sans intermédiaires, de la Papauté. Le fondateur refusa pour lui-même la charge de premier Supérieur, à laquelle fut élu, en avril 1536, le Père Morigia.

En 1539, Zaccaria se rendit à Guastalla, invité par la comtesse Torelli à prêcher une mission. Il s'y dépensa si ardemment qu'il tomba d'épuisement et, sentant sa fin prochaine, demanda qu'on le transportât à Crémone, dans la maison de sa mère. C'est là qu'il mourut, à 37 ans, le 5 juillet 1539. Son corps fut enseveli à Milan, dans la crypte de l'église des *Angéliques,* car les Clercs n'avaient pas encore de sanctuaire qui leur appartînt en propre. La renommée du fondateur fit naître aussitôt un culte populaire que Pie IX sanctionna, en 1848, par la reconnaissance des vertus héroïques de Zaccaria. Léon XIII le plaça, en 1890, au nombre des bienheureux puis des saints, le 27 mai 1897. En 1891, sa dépouille avait été retrouvée lors de fouilles dans l'église où elle reposait et inhumée dans l'église de l'Ordre. Le 7 août 1909, son effigie colossale prit place, dans la basilique de Saint Pierre de Rome, aux côtés de celles des grands fondateurs d'ordres religieux.

La mort prématurée de Zaccaria plongea l'institution dans le désarroi car elle était dépourvue de constitutions approuvées, d'une résidence pour son siège et d'une église. Le Père Morigia gouverna habilement la communauté pendant cette délicate période transitoire. En 1545, il réussit à acquérir l'église de Saint Barnabé et les terrains qui en dépendaient, pour y édifier une demeure où les religieux s'installèrent en juin 1547. C'est à partir de cette époque, treize ans après leur fondation, que le peuple prit l'habitude d'appeler les religieux *Pères de Saint Barnabé* puis, dénomination plus familière qui prévalut, *Barnabites.*

Le recrutement s'était fait jusque-là par des vocations plutôt tardives au sein des gens de qualité, érudits, avocats, magistrats, médecins. En 1542, un homme de condition modeste demanda à être reçu, à condition de servir les Pères dans les travaux domestiques les plus humbles. Ce fut l'origine des *Frères convers,* membres de l'Ordre à part entière, soumis à ses Constitutions et pouvant être admis à la profession solennelle.

III. - L'ORGANISATION DES BARNABITES

L'appartenance des fondateurs aux catégories influentes de la société fut un gage de leur succès. Le fait que Bartolomeo Ferrari eût un frère, Basilio, secrétaire de Clément VII, fut certainement déterminant pour leur première reconnaissance par le Saint-Siège, en

1533. Par privilège pontifical, avant même d'être statutairement organisés, les Clercs revêtaient le rochet, ce surplis à manches étroites réservé jusque-là aux chanoines réguliers. Le 23 novembre 1543, année des premières professions solennelles, Paul III avait confirmé une nouvelle fois l'exemption des Clercs de Saint Paul de la juridiction épiscopale de l'ordinaire de Milan, ce qui faisait échapper l'organisation à un destin purement local. C'est alors que Charles-Quint les autorisait à ouvrir des maisons non seulement en Milanais mais dans tout son Empire. Les premiers pas des Barnabites furent guidés par de puissants protecteurs, comme le cardinal Michele Ghislieri — futur Pie V, le grand pontife de la Contre-Réforme —, Ignace de Loyola qui les dissuada de s'agréger à la Société de Jésus ainsi qu'ils en avaient conçu l'idée, et le cardinal Borromée.

En 1578, le cardinal réunit un Chapitre extraordinaire, après avoir minutieusement étudié les premières règles. Pendant dix jours, il discuta avec les Pères les articles des nouvelles Constitutions qui, approuvées le 7 novembre 1579 par Grégoire XIII, demeurent toujours en vigueur.

Le texte latin en fut mis en forme par l'une des lumières de l'Ordre, le Père Antonio Bascapè, célèbre humaniste. Le premier des quatre livres dont se compose le document, précise la finalité de l'institution : le renoncement des Clercs au monde pour se vouer au salut des âmes, et la composition de l'Ordre. Les conditions d'admission des *Clercs* sont la naissance légitime dans une famille honnête et un âge compris entre 16 et 40 ans. Il fallait avoir achevé les humanités gréco-latines, ne pas avoir porté l'habit d'une autre congrégation, être libre de toutes charges et obligations dans le siècle, telles que dettes ou soutien financier à des proches. Les *Convers,* issus d'une famille honnête et chrétienne, ont l'obligation d'être sains de corps et d'esprit, aptes aux travaux manuels, avoir entre 17 et 34 ans et de ne point réclamer de salaire pour leur fonction.

Le noviciat d'un an est précédé d'un séjour probatoire de trois ans dans une maison regroupant les aspirants. Après une cérémonie solennelle au cours de laquelle il porte, en tête d'une procession, une lourde croix, de l'oratoire intérieur à l'église publique, le postulant reçoit l'habit. De leur origine milanaise, les religieux ont gardé le vêtement de clergé séculier de la cité : une soutane de couleur « tannée », brun-noir, et un bonnet rond. Au XVIIIe siècle, ils porteront, en Savoie, une soutane à col droit et à ceinture étroite, un ample manteau à nombreux plis et un chapeau de castor noir à larges ailes.

A la fin du noviciat, trois ans de vœux temporaires simples précèdent les vœux perpétuels et la profession solennelle. Aux vœux propres à tous les réguliers, les Barnabites ajoutent la promesse de ne jamais accepter honneurs ou dignités en dehors de leur congrégation, sauf dérogation autorisée par le pape. Après la profession simple, le novice s'adonne, dans une maison spéciale, aux études préparatoires à la prêtrise, trois ans de philosophie et quatre de théologie, conjointement à l'hébreu, à l'Ecriture sainte et à l'histoire de l'Eglise. Pour les convers, la probation préliminaire au noviciat est de cinq ans, durant lesquels les postulants s'initient, dans les mai-

sons de l'Ordre, à leurs futures fonctions de portier, sacristain, cuisinier, jardinier, menuisier et aussi, dans les collèges, de surveillant des élèves.

La règle admet également des *Oblats,* c'est-à-dire des religieux qui, ne voulant ou ne pouvant prononcer des vœux perpétuels, servent la Congrégation, dans le cadre de vœux triennaux. Ils peuvent les renouveler pour une nouvelle période, ou quitter l'Ordre. Ces oblats sont des prêtres, de simples clercs ou des laïcs. Ils ne participent pas au gouvernement de l'institution et n'ont aucune voix dans les chapitres. Pour le reste, ils sont assimilés entièrement aux Barnabites réguliers.

Le second livre définit la vie intérieure des communautés. Sur le plan spirituel, tout d'abord, qui est marqué par des pratiques liturgiques et des normes assez strictes. Dans la maison-mère et les noviciats, le bréviaire romain est psalmodié chaque jour au chœur ; ailleurs, les Pères le disent en particulier, à leur convenance. Pour chaque heure de l'office est prévue la récitation d'un certain nombre de *Pater* et d'*Ave.* Une oraison mentale d'une demi-heure a lieu, en commun, le matin et le soir, et l'examen de conscience précède la prière vespérale. Tous les ans, chaque religieux doit faire une retraite de dix jours et, tous les six mois, une revue générale de la période écoulée. En dehors des jeûnes prescrits par l'Eglise, les Barnabites suivent également ce précepte pendant l'Avent, tous les vendredis de l'année, sauf pendant le temps pascal et font abstinence tous les mercredis.

En fait, la vie quotidienne des maisons savoyardes montrera, au XVIIIe siècle, un ordinaire qui n'a rien de spartiate. Les Barnabites consomment, par exemple, dans leur maison de Bonneville, du café, des épices, des oranges et des denrées coloniales achetées à Genève (3).

C'est que la règle demande une mortification pour la meilleure partie de l'être, qui n'est pas le corps, mais l'esprit. La base en est — à la manière des Jésuites — la dépendance absolue des supérieurs. La norme de vie des diverses catégories de membres est minutieusement réglementée par les *Règles* particulières de chaque office ou de chaque œuvre, des supérieurs aux novices qui indiquent à chaque Barnabite la manière d'exercer son état.

Le troisième livre est consacré aux divers aspects du ministère. La première tâche est la divulgation de la parole de Dieu, sous toutes ses formes : sermons, conférences, retraites, exercices pieux au sein d'associations, de cercles d'études, de patronages. Les religieux peuvent aider les évêques pour prendre en charge des paroisses, visiter les malades, confesser et surtout expliquer le catéchisme. Bien que cette tâche fût prévue par les Constitutions, ce n'est qu'assez tardivement, et un peu à contre-cœur, qu'ils accepteront le ministère de l'éducation de la jeunesse, bien que leur réputation ait été en grande partie due à leurs collèges. Ce n'est qu'en 1604 que les Clercs de Saint Paul, qui s'y étaient toujours refusés jusque là, seront ensei-

(3) Sur cet aspect [XXXI].

gnants et directeurs d'établissements, à la suite de l'acceptation d'un important legs de Mgr Arcimboldi, prélat référendaire à la Signature apostolique, en vertu duquel ils créeront, dans leur maison de Milan, les *Scuole Arcimbolde* destinées à la jeunesse de la ville. Ces « externes » seront une pépinière d'où sortiront des personnages considérables. A certaines maisons seront annexées des *Ecoles apostoliques* pour les missions lointaines et le recrutement de la Congrégation.

Le livre quatrième réglemente les rouages de l'institution qui est une monarchie tempérée par la participation de tous à la gestion. Tous les religieux ayant prononcé des vœux participent à la désignation — directe ou indirecte — des supérieurs.

Un *Supérieur général* est élu pour trois ans et il est rééligible, même à vie. Les membres de l'Ordre lui sont soumis mais ont un droit de recours permanent envers lui. Il est aidé par un *Conseil ordinaire* de quatre assistants, nommés par le Chapitre général.

Un rôle très important est joué par les *visiteurs généraux,* élus par le Chapitre général, à raison d'un par province, pour inspecter les maisons de l'ordre. Leurs rapports périodiques, conservés aux archives de l'Ordre, sont une source très précieuse pour l'histoire des Barnabites.

Un *Procureur général* est chargé de toutes les affaires à traiter entre la Congrégation et le Saint-Siège.

A partir de 1608 avaient été instituées les *Provinces,* dirigées par un *Supérieur provincial,* nommé par le « Général ». Chaque maison a son propre supérieur et un Conseil qu'il doit consulter pour l'administration. Ces supérieurs sont nommés pour trois ans et rééligibles, mais ils peuvent être également changés au bout d'un an.

Le *Chapitre général* se réunit statutairement, tous les trois ans, avec des membres de droit et d'autres envoyés par les chapitres provinciaux. Cette institution examine toutes les grandes affaires de l'Ordre et nomme ou confirme les supérieurs provinciaux et locaux.

La sélection sévère du recrutement fit que les effectifs des Barnabites demeurèrent toujours peu nombreux. A la mort de Zaccaria, les religieux étaient 27 ; en 1579 on en comptait 96, dont 49 pères, 20 clercs et 27 convers. Les premiers oblats furent admis à partir de 1626, sans que cette institution connût jamais un grand essor. En 1675, les Clercs de Saint Paul étaient un demi-millier, dont 120 aspirants en Italie.

Il en résulta que l'esprit de la Congrégation demeura toujours quasi familial, gardant, dit le Barnabite Testi, « une allure simple et affable dans sa vie privée et son activité extérieure qui imprime à son ascèse même un caractère de modération et de discrétion ».

IV. - LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORDRE

Le XVIIe siècle fut une manière d'âge d'or pour les Barnabites mais leur expansion fut beaucoup moins rapide que celle d'autres ordres similaires. Ils furent bien loin, notamment, de devenir comme

leurs contemporains les Jésuites « cette épée dont la poignée est à Rome et dont la pointe est partout » selon le mot célèbre de Voltaire. Il y a deux grandes raisons à ce phénomène. Tout d'abord le fait que les princes qui protégeaient les religieux les contrôlaient souvent étroitement, « avec des entraves de velours » (F. Bonnard), et en réglementaient les implantations. Ensuite, parce que la Congrégation hésita assez longuement avant de trouver sa voie, passant de l'apostolat en milieu populaire et de la prédication directe de Zaccaria, à l'enseignement et à la recherche. Les Clercs de Saint Paul s'orientèrent vers une action élitiste, au service de la culture et de la formation des cadres de la société. Leur chance fut d'avoir à leur tête des hommes remarquables, de dénombrer dans leurs rangs des illustrations d'une renommée exceptionnelle et de compter dans les dignitaires de l'Eglise des amis très influents, comme Charles Borromée et François de Sales.

Alors que les relations entre les diverses congrégations furent, souvent, compliquées, voire conflictuelles, les Barnabites trouvèrent des amitiés bienveillantes dans les autres grands ordres, notamment les Jésuites, probablement parce qu'ils n'étaient pas des concurrents dangereux.

1. L'expansion en Italie

De la Lombardie, leur berceau, les Barnabites essaimèrent dans toute la Péninsule. Dès 1557, ils fondèrent à Pavie une maison très active et réputée, accueillant les étudiants de la fameuse université. Ils s'installèrent ensuite à Monza, près de Milan, en 1572 ; à Casale, dans les domaines du duc de Mantoue, en 1573 ; à Rome en 1575. A Milan, ils acquirent l'église paroissiale de Saint Alexandre, en 1589, qui devint un centre d'œuvres scolaires et charitables. D'autres fondations suivirent à Brescia, Venise, Ferrare, Gênes, Pescia en Toscane, Livourne, Pise, Florence, Bologne, Pérouse, l'Aquila, Foligno, Macerata, Fossombrone, Plaisance, Arpino, Udine, Bergame.

L'élection du Père Alexandre Sauli comme Supérieur général, en 1567, à 37 ans, collaborateur de l'évêque de Pavie, marqua une étape décisive dans la vie de l'institution. Au chapitre de Milan, en 1565, il avait été remarqué par Charles Borromée qui en avait fait son confesseur. Nommé évêque d'Aléria, il déploya dans l'île un zèle tel qu'il fut appelé « l'apôtre de la Corse ». Evêque de Pise en 1591, béatifié en 1741, Sauli est l'une des plus grandes figures des Barnabites. Le cardinal Borromée (1538-1584) était alors, par l'éclat de sa famille, la rigueur de sa vie et de sa doctrine, l'ardeur de sa foi et de sa charité, l'un des personnages les plus influents de l'Eglise de la Contre-Réforme. Le patronage de ce prélat, pour lequel le duc de Savoie Emmanuel Philibert avait une grande vénération, facilita grandement l'affirmation de l'Ordre en Italie (4).

---

(4) Le Père Sauli eut, toutefois, la sagesse de s'opposer à l'union souhaitée par Charles Borromée, des Barnabites et l'Ordre des Humiliés de Monza, institution charitable dont les membres habitaient initialement des masures populaires mais qui, devenue immensément riche par des donations, était tombée en décadence par l'incurie de dirigeants absentéistes. La réputation des Clercs de Saint Paul en fit des partenaires convoités et ils échappèrent à des réunions forcées avec d'autres institutions, comme les Théatins. Seule fut acceptée, en 1623, la fusion avec les Pères de l'Annonciation de Pescia.

L'implantation des Barnabites à Rome fut un épisode majeur dans l'histoire des Clercs de Saint Paul. Leur église de Saint Blaise, à Milan, avait été entièrement reconstruite sous la direction d'un des fondateurs, le Père Morigia, excellent architecte, mais, malgré le renfort de l'église de Saint Alexandre, les religieux souffraient, dans leur prestige et leur activité, de n'avoir, avec Rome, que le lien de leur Procureur.

Leurs amis Jésuites aidèrent à la réalisation de leur souhait, ainsi qu'un autre de leurs protecteurs, Philippe de Neri, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire, qui leur donna l'hospitalité dans sa maison de San Girolamo della Carità. En 1575, les Barnabites se virent offrir par le curé de la paroisse de Saint Blaise, dans le quartier de La Regola, sa petite église dite « de l'Anneau », moyennant une rente annuelle, cession approuvée par le pape. Une maison de quatre religieux fut organisée mais le sanctuaire *all'Annello* était trop exigu. Le Père Baronius, barnabite influent, et Philippe de Neri se sentirent « appelés » par une inspiration divine à construire leur maison place Colonna, où une colonne commémorait le martyre de saint Paul, patron de l'Ordre. On acheta quelques maisons dans ce secteur et l'on édifia, en 1596, une petite église sous le nom de « Saint Paul à la Colonne ». Reconstruite après l'incendie de Rome, en 1617, sa carrière fut brève car le pape Alexandre VII — Fabio Chigi — voulait réaménager la place et y élever un palais pour sa famille. En 1659, l'église fut démolie et fit place à l'imposant Palais Chigi — aujourd'hui siège du Ministère italien des Affaires étrangères.

Dès 1611, année de la canonisation de Charles Borromée, les Barnabites posaient la première pierre d'un grand sanctuaire romain qui fût digne de leur Ordre. En 1659, l'église de Saint Blaise fut démolie pour faire place à la magnifique église de Saint André della Valle, siège des Théatins. Les nom, droits, titres et privilèges en furent transférés à l'édifice en construction, qui prit le vocable de « Saint Blaise et Saint Charles *a'Catinari* » car la place adjacente était occupée par les *catinari,* vendeurs de plats de bois, les *catini.*

L'église, qui dessert également la paroisse du lieu, a été élevée sur une partie de l'ancien théâtre de Pompée, où César avait été assassiné. Quatorze cardinaux avaient assisté à la bénédiction de la première pierre. Les travaux durent être parfois interrompus faute de ressources, et l'édifice ne fut consacré que le 19 mars 1722 par le pape Innocent XII. San Carlo *a'Catinari* est, avec son plan en croix grecque surmontée d'une imposante coupole, un exemple typique de l'architecture de la Contre-Réforme. L'intérieur est décoré de tableaux du Dominiquin et de statues des saints protecteurs. A côté fut bâti un couvent abritant le siège de l'institution. C'est là que, de Milan, le « général » transporta sa résidence, en vertu d'une bulle d'Alexandre VII du 1er novembre 1660. Les chapitres généraux se tinrent dans la Ville Eternelle jusqu'en 1677 puis, alternativement, à Rome et à Milan, jusqu'en 1785 ; à Rome et à Bologne, de 1785 à 1794, à cause de la décision de l'Empereur Joseph II de détacher la province lombarde de l'Ordre barnabite. Au XIXe siècle, Pie IX rétablit les réunions triennales à Rome.

2. La diffusion des Barnabites en France

Un vaste champ d'action s'ouvrit aux Clercs de Saint Paul dans la France d'Henri IV qui sortait des Guerres de Religion et où demeurait une très forte minorité réformée. Le premier apostolat fut la mission de conversion des Huguenots. L'abjuration d'Henri IV, en 1593, avait fortement frappé Zacharie Colom, jeune avocat au Parlement de Pau. En dépit de la violente opposition des siens, demeurés ardemment protestants, il entra chez les Barnabites, au terme d'un séjour en Italie, et il forma le projet de rentrer dans son pays pour ramener ses compatriotes à la foi romaine. Sur les instances des évêques de Lescar et d'Oloron, Henri IV obtint que Colom regagnât le Béarn. Avec quelques confrères, de 1608 à 1624, reprenant les méthodes de Zaccaria, Colom parcourut les campagnes, prêchant et catéchisant, et regagnant bon nombre d'habitants au Catholicisme.

En 1624, les Barnabites fondèrent un collège, qui devint florissant, à Lescar, petite ville des Basses Pyrénées, près de Pau, où il demeura jusqu'à la Révolution (5). D'autres fondations virent le jour, surtout dans les régions où demeuraient des Protestants, à Montargis (1620), Etampes (1629), Dax (1631), Mont-de-Marsan (1656), Bourg-Saint-Andéol (1660), Loches (1665), Bazas en Gironde (1695), Guéret (1700). Les Clercs de Saint Paul dirigèrent également les Grands séminaires de Bazas (1697), Oloron-Sainte-Marie (1706) et Dax (1725). Leur implantation la plus prestigieuse fut celle de Paris, en 1629. Les Pères bénéficiaient de la sympathie de Louis XIII, de l'influence de leur confrère Tobie Corona chargé par le pape Grégoire XV d'une mission diplomatique auprès de la Cour de France, et de l'amitié du puissant ordre des Feuillants, Cisterciens réformés en 1577. La reine Anne d'Autriche mit à leur disposition, dès 1622, une maison dans le quartier du Marais. Les réticences initiales de l'archevêque de Paris, François de Gondi, furent surmontées grâce à l'évêque barnabite de Genève-Annecy, Mgr Juste Guérin, venu dans la capitale pour soutenir la cause de béatification de François de Sales, et à Jeanne de Chantal, sœur de l'archevêque de Bourges. En 1625, les Pères purent ouvrir un oratoire public au Faubourg Saint-Jacques et, en 1631, ils obtinrent de Mgr de Gondi, qui leur était désormais tout acquis, le prieuré de Saint Eloi, dans la Cité, en face du Palais de Justice. Leur sanctuaire, très fréquenté, où Bossuet aimait à venir prêcher, fut reconstruit et le couvent, doté d'une bibliothèque de 16 000 volumes et d'une riche collection d'estampes, jouit d'une grande popularité parmi les habitants. En 1672, Passy, succursale d'Auteuil, fut érigée en paroisse autonome et confiée aux Barnabites qui y ouvrirent une école. A la Révolution, l'Ordre comptait 90 religieux en France, dont une douzaine dans la capitale.

3. Autres fondations des Barnabites

Avant de traiter de leur venue dans les Etats de Savoie, indiquons que l'Ordre de Saint Paul fut appelé par la Maison d'Autri-

(5) Le bel édifice du collège, après les péripéties de la Révolution, abrite, depuis 1845, l'Ecole normale d'Instituteurs du département.

che, en dehors de ses possessions de Lombardie, pour créer les collèges et églises de Mistelbach, Saint Michel (1626) et Mariahilfe (1660) à Vienne, et de Saint Benoît, à Prague (1627). Malgré leur petit nombre les Pères participèrent à une ambassade du Saint-Siège en Chine, en 1719, et ouvrirent des établissements missionnaires en Cochinchine et en Birmanie (1722). En 1864, le Père Stub, danois, curé de Christiania, capitale de la Norvège, y fonda une école confiée aux sœurs de Saint Joseph de Chambéry.

V. - LES BARNABITES DANS LES ÉTATS DE SAVOIE

1. Les débuts en Piémont

Avec la France, le Piémont et la Savoie furent le terrain d'élection des Barnabites (6). Après 1570, bénéficiant de nombreuses donations et fondations, les religieux s'installèrent à Casale-Monferrato, Verceil, Acqui et Asti. Le duc Charles-Emmanuel 1er, très affectionné aux Barnabites de cette dernière cité, leur donna, en 1609, la maison et l'église de saint Dalmas *(San Dalmazzo)* de Turin, enlevée aux Antonins, cet ordre d'origine dauphinoise, alors entré en décadence. Les Clercs de Saint Paul n'allaient pas tarder à franchir les Alpes.

2. Les Barnabites à Annecy

Après une amorce en 1611, lancée par les autorités de la ville, le projet d'un établissement à Annecy prit corps à l'occasion de la canonisation du cardinal Borromée. François de Sales, évêque de Genève-Annecy depuis 1602, vouait au saint lombard une ardente vénération et il avait pris comme modèle de son action pastorale la vie de Borromée écrite par le barnabite Antonio Bascapè. En 1612, le prélat avait attribué à l'intercession du cardinal une guérison miraculeuse dont avait bénéficié Jeanne de Chantal et il avait conçu le projet, l'année suivante, d'aller vénérer ses reliques à Milan. Lors de son étape à Turin, il s'était entretenu avec le duc des affaires de son diocèse et, notamment, de la situation préoccupante du Collège Chappuisien d'Annecy.

Cette annexe du Collège fondé à Louvain, en 1550, par Eustache Chappuis, conseiller de Charles-Quint, manquant de moyen et dépourvue de gestionnaires efficaces, était entrée en décadence. La ville avait, quelques années auparavant, entamé des pourparlers qui n'avaient pas abouti, pour confier l'établissement aux Jésuites. Il semble que François de Sales ait repris l'idée, en songeant aux Barnabites, et l'ait soumise au souverain. Il avait écrit à Charles-Emmanuel 1er, le 25 février 1614, que « l'espérance que ce peuple de Necy et du Genevoys a conçue de voir ce collège, qui est maintenant presque en friches, rèmis à la Congrégation des Pères Barnabites,

(6) Sur les Barnabites en Savoie, Premoli [II].

n'a ni rayson ni fondement que sur la bonté paternelle de Vostre Altesse Sérénissime qui en a eu agréable le projet ». Sur l'invitation du duc, le Père Guérin accueillit l'évêque savoyard dans la maison de l'Ordre, à Turin, avec beaucoup d'honneurs. A Milan, le prélat fut, à la fin d'avril, logé dans la résidence des Pères, à Saint Barnabé, par le « général » Giovanni Mazenta. Mais, à son retour à Annecy, François de Sales se heurta à la tenace obstruction des administrateurs du Collège de Louvain qui redoutaient que la filiale savoyarde ne leur fût ôtée. L'administrateur local, le Père Bernardin de Charpenne, prieur du couvent de Saint Dominique, fit multiplier les démarches à Turin par son confrère le Père Achat, confesseur des princes, pour ruiner l'entreprise. La volonté du duc et la diplomatie de l'évêque vinrent à bout de ces obstacles et, le 5 juillet 1614, dans la grande salle du château d'Annecy, en présence de François de Sales, d'Henri 1er, quatrième duc de Nemours, détenteur de l'apanage de Genevois, de Sigismond d'Est, marquis de Lanzo, et du Conseil de Ville, fut signé le contrat d'établissement des Barnabites qui occupèrent les locaux du collège le 6 octobre suivant.

L'évêque présida à leur installation et exalta dans son discours les mérites de l'Ordre. Les premiers religieux envoyés à Annecy furent les Pères Juste Guérin, économe ; Massimo Gabaleone et Simpliciano Fregoso, supérieur. Le 2 novembre, les cours commencèrent par une leçon solennelle du Père Fregoso sur la *Logique* d'Aristote et, dans les mois suivants, un « noble auditoire » écouta l'explication des Sacrements. L'équipe fut renforcée par les Pères Vitaliano Berretta, préfet des écoles, et Cristoforo Marliano (7).

La maison disposait d'un oratoire intérieur, sous le vocable des saints Paul et Charles. Il s'y ajouta, par la volonté de François de Sales, les églises urbaines de Sainte Marie, pour les réunions des femmes, et du Puits Saint Jean, pour les hommes, où s'ouvrit, le 7 février 1616, une « petite école » pour les enfants du peuple. Mais les administrateurs de Louvain, mécontents du succès des Barnabites, se manifestèrent à nouveau en 1622, se refusant à admettre des boursiers savoyards si le collège d'Annecy n'était pas remis dans son statut antérieur.

Il fallut quarante années de contestation pour que la validité de l'acte de 1614 fût reconnue, mais les Barnabites durent gérer le collège sous le nom et sous la surveillance des administrateurs « chappuisiens ». François de Sales, jusqu'à la fin de son épiscopat, fut un bienfaiteur attentif de l'institution dont il se plaisait à enregistrer les progrès et à la faire visiter à ses hôtes. Il fit assigner par le duc, en 1616, aux religieux, les deux prieurés ruraux de Sillingy et de Dingy-Saint-Clair, de l'Ordre de Cluny, qui, écrivait-il, « s'en vont en ruines quant aux choses temporelles devant les hommes et quant aux services spirituels devant Dieu, qui sans doute en est grandement offensé ». Ces maisons relevaient des religieux de Gigny, dans le Jura. L'union, décrétée par le prélat en novembre 1621, devint effective en octobre 1641, à la mort du dernier prieur, Sonnerat. Les Bar-

(7) Ce Père fut le premier historiographe de la maison d'Annecy, dans un précieux manuscrit conservé aux archives de l'Ordre.

nabites d'Annecy prêtèrent leur concours au clergé local, dans leur spécialité des catéchismes, très fréquentés, et de l'amicale assistance spirituelle au monastère de la Visitation.

La sollicitude de François de Sales pour le collège d'Annecy était d'autant plus motivée que la cité, devenue la « Rome savoyarde » après la Réforme, devait soutenir la concurrence du Collège de Genève, inauguré en 1559 avec Théodore de Bèze comme premier recteur. Parmi les meilleurs enseignants figurait, pour la philosophie, le Père Redento Baranzano, arrivé en 1615, qui défendait avec talent les thèses de Copernic sur le mouvement de la terre dans le système solaire. Les leçons de Baranzano, très courues, furent imprimées à son insu, à Genève, sous le titre d'*Uranoscopia seu de Celo*. Sur ordre du Supérieur général, et malgré l'intercession de François de Sales en sa faveur, il dut se rétracter et quitta Annecy en 1618 (8).

L'exemple et les œuvres de François de Sales influencèrent fortement la spiritualité des Clercs de Saint Paul qui le regardèrent comme un de leurs maîtres. Cette affection était payée de retour par le prélat, qui aimait à se déclarer lui-même « barnabite » (9). Peu avant sa mort, son neveu Etienne, fils de Gallois, second frère du saint, était entré dans l'Ordre sous le nom de Père Joseph. Après son noviciat à Thonon, ordonné en 1626, il passa quarante années de vie religieuse dans les collèges de Savoie et il assista, en 1664, à Rome, à la béatification de son oncle. A la mort de François de Sales, les religieux d'Annecy se disputèrent l'honneur de porter sa dépouille à la Visitation. Son frère et successeur Jean-François voulut que cet honneur échût à huit Barnabites, le 29 janvier 1623.

En dépit de la vigilante malveillance des administrateurs de Louvain, le Collège Chappuisien fut associé, par ses professeurs, à l'intense vie culturelle de la capitale du Genevois au début du XVIIe siècle, autour du Président Antoine Favre, de François de Sales, de Vaugelas et du cénacle de l'Académie florimontane. Une des obligations contractées dans l'accord avec la ville prévoyait des productions théâtrales, exécutées par les élèves, le 8 septembre, à l'occasion des grands Pardons qui se célébraient tous les huit ans. La première représentation eut lieu en 1617, avec le drame latin de la Condamnation de Sardanapale, *Sardanapalus damnatus,* accompagné d'une pièce en français, *Sédicias prisonnier.* Ces jeux scéniques étaient très à la mode et, en dehors des Pardons, en mai 1618, le Père Candido Poscolonna montait une tragi-comédie dont il était l'auteur, *Daphnis célébrant l'Ascension du Christ,* avec accompagnement musical, en présence de François de Sales et Antoine Favre. En août 1631, devant un grand concours de « nobles auditeurs », on donna sur une scène construite à cet effet, place Saint-Maurice, le *Triomphe de*

---

(8) Sur Baranzano, [XXVIII], [XXIV]. Baranzano avait été nommé en remplacement de Dom Juste Guérin, appelé à Milan, pour l'enseignement de la philosophie, de l'hébreu et de la physique. Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, et François de Sales assistaient à l'inauguration de son cours, le 3 novembre 1615. Baranzano, qui n'était encore que diacre, fut ordonné par l'évêque d'Annecy le 19 décembre 1615. Ses auditeurs étaient « comme fascinés » par son exposé du système de Copernic et deux d'entre eux, Louis des Hayes et J.-B. Muratori, de Savigliano près de Turin, éditèrent l'*Uranoscopia,* faisant dans la préface un éloge emphatique de leur professeur.

(9) Sur cet aspect, [XV].

César-Octavien, du Père Carlo Gerolamo Rasario, originaire de Crémone, jouée par soixante élèves, avec de nombreux intermèdes orchestraux. Un orage interrompit le spectacle, qui fut repris le lendemain. Les autorités de l'Ordre trouvaient que ces divertissements profanes, qui n'étaient pas très conformes à la vocation des religieux, coûtaient cher et prenaient un temps précieux qui eut pu être consacré à l'étude. Mais, c'est seulement en 1724 que les Barnabites purent se délier de cette obligation, prétextant la dépense excessive et le deuil à observer pour le décès de Madame Royale, Marie-Jeanne de Savoie (10).

L'appui prêté aux Barnabites par François de Sales leur fut continué par Balthazard Guérin, en religion Dom Juste, appartenant lui-même à leur Ordre. Né en 1578 à Tramoyes en Bugey, alors terre savoyarde, étudiant à l'Université de Turin, puis après son noviciat, à Padoue, il était entré en 1599 dans la Congrégation de Saint Paul.

Affecté à la maison de Saint Dalmas de Turin, il était devenu un familier de Charles-Emmanuel 1er. Provincial de Piémont, il assumait la charge de directeur spirituel des enfants ducaux, dont il fut libéré pour se consacrer, à Rome et à Paris, à la cause de béatification de François de Sales.

Il avait aidé la Mère de Chantal à établir des Visitations à Montargis, en 1628, et à Turin, la première de la Péninsule, en 1636. C'est lui qui avait assisté, dans ses derniers moments, le jeune duc Victor-Amédée 1er, mort en 1637. Juste Guérin avait refusé l'évêché de Mondovi et l'archevêché de Turin, mais les difficultés du diocèse de Genève-Annecy où les successeurs de François de Sales n'étaient pas à la hauteur de leur prédécesseur, le contraignirent à accepter ce siège, sur les instances de la Régente Madame Royale et d'Urbain VIII, en 1639. Les Actes du Collège d'Annecy ont gardé le récit de son entrée solennelle dans la ville.

A cinq heures du soir, venu de Turin, il partit du château d'Aléry où il avait fait halte et où les notabilités étaient allées lui rendre hommage. Il monta dans une litière portée par les élèves du Collège appartenant aux plus notables familles, suivi d'un long cortège. Les autres membres de l'établissement, alignés à l'extrémité du Faubourg de Bœuf, devant la chapelle de Notre-Dame de la Compassion, reçurent sa bénédiction à genoux et deux ou trois représentants de chaque classe lui récitèrent des compliments en vers latins et français. Dans une maison du faubourg, le prélat revêtit les ornements sacerdotaux. Il fut harangué par les magistrats, qu'il bénit. Un membre du chapitre lui présenta les insignes pontificaux et le cortège officiel se mit en marche. En tête, les réguliers, Capucins, Franciscains, Dominicains, Chanoines de Saint Augustin ; puis les séculiers : chanoines de Notre-Dame de Liesse et de Saint Pierre, en habit solennel, et enfin l'évêque « dont l'aimable contenance tira à l'assistance des larmes d'émotion » tandis qu'il marchait sous le baldaquin. La foule immense entra dans la ville au son des cloches, des musiques et des détonations de bombardes, à travers les rues ornées de tableaux et

(10) Sur cet aspect, Mugnier [XXVII].

d'allégories peintes. Le prévôt du Chapitre, après les cérémonies rituelles, prononça un discours de bienvenue en français.

Quelques jours plus tard, ses confrères Barnabites donnèrent à Dom Juste un drame allégorique, représenté par les collégiens, *Apollon descendu du Ciel pour garder le troupeau d'Admète.* Le Père Fortuné Bertonnet lut un long éloge en vers latins à la gloire du bon évêque qui le remercia d'une phrase : « Mon cher Père, vous m'avez assez fait transpirer comme ça ! » (11).

Juste Guérin s'intéressa de très près au Collège d'Annecy car, arraché à son Ordre par la volonté du pape et du pouvoir ducal, il continuait à se sentir un religieux régulier, dans son palais épiscopal où le servait un de ses confrères barnabites, le Père Paul (12). Dom Juste Guérin établit deux chaires de théologie, l'une pour la morale et l'autre pour la dogmatique, si bien que la capitale du Genevois disposa d'une manière de petite université catholique. Le niveau intellectuel et spirituel du clergé s'en trouva, au dire des contemporains, remarquablement relevé.

A l'automne 1643, l'enseignement des humanités fut renforcé par de nouveaux cours. Un document de 1614, conservé aux Archives de l'Ordre (13) nous donne une idée de l'enseignement classique dispensé dans les maisons des Barnabites, qui suivaient pratiquement toutes le même programme. Le *cursus studiorum* était divisé en six classes et l'année partagée en deux parties, avant et après Pâques *(Ante Pascha* et *Post Pascha),* les vacances, au sens actuel, n'existant pratiquement pas. En sixième, on apprend les déclinaisons et les conjugaisons latines et on s'exerce à la lecture et à la composition françaises. En cinquième, on poursuit la grammaire latine et on aborde l'expression orale, par des « discours familiers » en français et en latin. Les élèves s'initient à l'alphabet grec et traduisent du latin les quatre livres des *Distiques moraux* de Dyonisius Cato, auteur qui jouissait, depuis le Moyen-Age, d'une immense réputation dans les collèges. L'auteur de base. qui accompagne toute la scolarité, est le Flamand Van Panteven dont les cinq manuels des *Commentarii Grammatici* (Rudiment, Grammaire, Syntaxe, Prosodie, Tropes) connaissent alors un énorme succès, avant d'être remplacés, au XVIIIe siècle, par la grammaire de Charles Lhomond et son célèbre *De viris illustribus urbis Romae.* En quatrième, on s'attaque au grec, avec la grammaire du Flamand Niklaus Kleinarts, qui servira de modèle, un peu plus tard, à celle des Solitaires de Port-Royal, et on explique les *Tristes,* d'Ovide, les *Epîtres familières* de Cicéron, et les *Dialogues* d'un auteur latin contemporain, très célèbre, Giacomo Pontano, dit Pontanus (1426-1503). En troisième, les textes sont toujours Pontanus, Ovide et le *De amicitia* de Cicéron. En seconde, les *Commentaires* de César, quelques chants de l'*Enéide* de Virgile, le *De officiis* de Cicéron, les *Odes* d'Horace et, en grec, un discours

---

(11) Premoli [II], p. 199.

(12) En avril 1645, Dom Juste Guérin obtint de se retirer dans la vie privée. Il habita tout d'abord chez les Barnabites d'Annecy mais, désireux de calme et de solitude, il quitta le Collège Chappuisien, trop plein de vie et de mouvement, pour le couvent des Capucins de Rumilly où il mourut le 3 novembre 1645. Enseveli dans la chapelle des Pères, détruite sous la Révolution, son corps, retrouvé en 1862, repose depuis dans l'église de Notre-Dame de l'Aumône. Sur Dom Guérin, [XVI], [XVII], [XVIII].

(13) Publié par Premoli [II], p. 442-443.

d'Isocrate. Le cycle est couronné par la première classe (Rhétorique) où, à côté de Cicéron *(Pro Milone* et *Seconde Philippique)*, de Virgile, des *Tragédies* de Sénèque, des *Epigrammes* de Martial, de l'*Histoire* de Justin, on traduit l'*Iliade* et on apprend l'art oratoire dans la *Rhétorique* du jésuite espagnol du XVIe siècle, Cypriano Soarij.

Le dimanche et les jours de fêtes, les collégiens se forment à la religion dans la *Summa Doctrinae christianae* du Jésuite Pierre Canisius qui, publiée en 1585, avait été aussitôt traduite dans toutes les langues.

Le Collège Chappuisien avait pris un excellent départ et, en juillet 1643, le Supérieur général écrivait au Provincial de Piémont-Savoie, le Père Giovanni Agostino Gallicio, sa satisfaction de voir la maison « en très bonne vigueur, les écoles remarquables par la diligence des maîtres et le nombre des élèves, l'église fréquentée par un bon concours de foule, le Collège libre de dettes, le Père prévôt (Supérieur local) aimé de ses subordonnés ».

3. Les Barnabites à Thonon

L'installation des Clercs de Saint Paul à Thonon fut plus compliquée, car elle se trouva liée aux vicissitudes de la Sainte Maison créée, sur les instances de Saint François de Sales, par bulle pontificale du 13 septembre 1599 pour aider à la Contre-Réforme dans le Chablais. L'institution comprenait quatre « œuvres » : un groupe de sept prêtres séculiers, sous la direction d'un préfet, organisés selon la norme de l'Oratoire de Rome ; une école de grammaire, philosophie, théologie et Ecriture sainte confiée aux Jésuites ; un apostolat de prédications et de missions assuré par les Capucins ; un séminaire et un refuge pour les convertis (14). La Sainte Maison se voyait attribuer l'église de Notre-Dame de la Compassion et elle était placée sous la protection de l'Ordre charitable et religieux des Saints Maurice et Lazare, créé en 1572 par Emmanuel-Philibert. Les Jésuites, sous la direction du Père Philibert Monet, originaire de Bonneville, commencèrent leur enseignement qui fut bien vite, faute de moyens matériels, limité à la grammaire et à la rhétorique et, à la suite de difficultés avec les autorités locales, se retirèrent.

Leurs successeurs laïques ne purent s'affirmer et, au printemps de 1615, François de Sales eut l'idée de recourir aux Barnabites. Il avait sous les yeux l'exemple des excellents débuts de leur maison d'Annecy et probablement aussi préférait-il avoir, dans son diocèse, affaire aux bons Clercs de Saint Paul, avec lesquels il était en relations de confiante amitié, plutôt qu'aux prestigieux et puissants disciples d'Ignace de Loyola. Charles-Emmanuel Ier applaudit au projet et chargea Dom Juste Guérin de traiter l'affaire avec le Supérieur général, à Milan. Mais les dirigeants de l'Ordre, sachant que le principal motif du départ des Jésuites avait été le non-paiement du subside de 400 écus d'or promis à leur collège, voulurent s'entourer de garanties. Une bulle de Clément VIII du 13 septembre 1599 avait donné à la Sainte Maison la commende et les revenus du prieuré

(14) Sur la Sainte Maison, Lavanchy [XX] et Piccard [XXI].

bénédictin de Contamine sur Arve qui, ruiné par les guerres de religion, ne parvenait pas à se rétablir (15). Dans l'accord stipulé en leur nom à Thonon, au début de septembre 1615, avec les autorités de la ville, par François de Sales, ils posèrent comme condition l'affectation de 1 000 ducatons annuels sur les revenus de Contamine.

La mise en œuvre de ce traité n'alla pas sans difficultés. Les prêtres séculiers de la Sainte Maison, craignant d'être mis en tutelle par les Barnabites, objectèrent que la bulle de 1599 avait donné les revenus de Contamine à l'ensemble de l'institution et non au seul secteur dévolu aux Pères. En mars 1616, l'évêque obtint que le duc ordonnât au Conseil de la Sainte Maison d'entériner l'acte de 1615 qui fut confirmé par un nouveau contrat entre les parties, ayant force de loi, le 10 avril 1616. Il fut signé par l'évêque et, pour les Barnabites, par les Pères Juste Guérin et Cecilio Ferreri.

Une nouvelle contestation émana d'Alessandro Scaglia, comte de Verrua, qui revendiquait la commende Contamine après la démission du prieur Filippo Puccio. Il s'ensuivit un procès qui donna raison aux Clercs de Saint Paul. L'hypothèque bénédictine fut finalement levée par la double intervention de l'évêque et du duc à Rome, où ils obtinrent la bulle du 22 juillet 1624, supprimant le prieuré. Les prébendes des religieux, vivant dans des maisons privées des environs, devaient passer aux Barnabites au fur et à mesure du décès des titulaires dont le dernier, Claude de Vallon, ne mourut que le 6 février 1662. En publiant solennellement cette décision pontificale, le nouvel évêque Jean-François de Sales y ajoutait l'interdiction, tant aux Bénédictins qu'aux séculiers de la Sainte Maison, de molester et troubler les Pères, directement ou indirectement, à peine d'encourir *ipso facto* l'excommunication.

Le Père Giovanni-Antonio Baranzano, devenu l'un des barnabites les plus influents d'Annecy, joua un grand rôle dans la création du Collège de Thonon. Les Protestants, encore nombreux et puissants, y étaient très hostiles. En 1618, Baranzano fut mandé à Thonon pour inspecter le local destiné aux Pères. Il eut une vive controverse théologique avec un ministre réformé de Morges, qui reconnut sa valeur. Baranzano alla même à Genève, habillé en laïque, pour disputer avec les Huguenots, comme l'avait fait François de Sales, et il faillit s'y faire emprisonner.

La question se posait désormais de la création d'un noviciat de l'Ordre en Savoie, et Thonon semblait indiqué pour cette fin. François de Sales insistait très vivement dans ce sens, car il voulait aider à l'établissement des Barnabites en France et il devenait indispensable que les nouvelles recrues puissent recevoir leur formation en français. Après une visite sur place des Pères Juste Guérin et Urbano Peyra, le Chapitre général décida que la capitale du Chablais abriterait le noviciat. Le problème était de trouver un local, car la maison de Bellegarde où fonctionnaient les écoles de grammaire ne pouvait recevoir les aspirants religieux. Le siège choisi fut la maison des

---

(15) Sur les Barnabites à Contamine, Bouchage, [XXX]. Les Clercs de Thonon reçurent également les bénéfices de l'ancien prieuré bénédictin chablaisien de Bellevaux, mais ils ne s'y implantèrent pas, à la différence de Contamine.

Augustins, fort dégradée et où les Pères, avec l'aide de subsides venus de leurs amis, avaient effectué des réparations et avaient aménagé un cloître. Un inconvénient majeur était qu'une cour contiguë, propriété des Barnabites, avait été laissée à l'usage public et était devenue l'un des lieux mal famés de la ville. Il était indispensable de la rendre à une destination conventuelle, en entourant cette place de murs, pour en faire une cour intérieure close. Mais la population protesta violemment, arrivant jusqu'aux voies de fait contre les Pères qui durent recourir à la force publique pour faire respecter leur droit. L'affaire arriva jusqu'au duc mais le marquis Clériadus de Genève-Lullin, Gouverneur du Chablais et membre du Conseil privé du duc, grand ami des Barnabites, agit auprès de Charles-Emmanuel 1er afin qu'il ne se laissât pas impressionner par les rapports des opposants. L'effervescence se calma et les Pères purent aplanir les difficultés, si bien que le noviciat s'ouvrit le 1er février 1619 avec trois élèves, Jean Veuillot, jeune prêtre de Pontarlier, Jacques Marin, fils du Procureur fiscal du Chablais, et Jean-Etienne Chardon, de La Roche, qui avait fait sa philosophie à Annecy avec le Père Fulgenzio Chiocari, qu'il retrouvait à Thonon comme maître des novices. Chardon et Marin, sous le nom d'Anselme et de Maurice, et Veuillot deviendront des membres notables de l'Ordre de Saint Paul.

Alors que les Jésuites avaient montré peu d'enthousiasme pour les missions, les Barnabites, dont c'était la spécialité, s'y adonnèrent avec ardeur, jusqu'à la fin du XVIIe siècle qui marqua la reconquête totale du pays au Catholicisme. En 1615, c'était encore François de Sales qui s'était entremis auprès du fils du souverain, le prince Victor Amédée, Grand Maître de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, pour qu'on leur donnât l'église construite en 1429 par Amédée VIII et attribuée aux Ermites de Saint Augustin. Ce sanctuaire, placé initialement sous le vocable des saints Sébastien et Augustin, fut dédié aux Saints Maurice et Lazare. Le succès de ces démarches fut grandement facilité par le fait que le Père Isidorio Pentorio, Prévôt de la maison de Saint Dalmas de Turin, confesseur et conseiller du duc, avait été nommé Grand Prieur de l'Ordre Mauricien. Un grand nombre de personnes consacrèrent des dons et des fondations aux missions rurales qui se poursuivirent après 1642, année d'installation à Annecy par Mgr Juste Guérin des Pères Lazaristes de la Mission.

Le 6 novembre 1617, François de Sales donnait à M. de Lacurne, gentilhomme français qui désirait implanter l'Ordre de Saint Paul dans la région d'Autun, ce jugement sur les Barnabites de Savoie : « Ce sont des gens de piété très solide ; doux et gracieux incomparablement, qui travaillent sans relâche pour le salut du prochain, domaine où ils se rendent aussi admirables qu'infatigables. Il leur manque une chose, que nous supportons docilement ici, qui est que bien qu'ils possèdent d'excellents prédicateurs, nous ne pouvons jouir de cette qualité, car ils n'ont pas encore l'usage parfait de la langue française, si bien qu'ils doivent se borner à se faire entendre dans les catéchismes, dans les petites exhortations, et dans les conférences spirituelles, mais ils sont en train de l'acquérir davantage chaque jour. Il leur est arrivé, ces derniers jours, un malheur dans la

perte qu'ils ont faite d'un Père parisien (16). Pour moi je pense qu'ils rendront dans l'avenir de grands services en France, car non seulement ils seront utiles pour l'instruction de la jeunesse (ce qui ne serait pas le motif principal, les Jésuites y réussissant déjà excellemment), mais ils chantent au chœur, confessent, catéchisent dans les villages où ils sont envoyés, ils prêchent et en somme ils font tout ce qu'on leur demande, et très cordialement, sans beaucoup demander pour leur entretien. Voici ce que je peux vous dire : je désirerais leur introduction là où il n'y a déjà pas des Jésuites ».

4. Les Barnabites à Contamine

L'ancien prieuré bénédictin ne fut jamais pour l'Ordre de Saint Paul une maison au plein sens du terme mais essentiellement une annexe dont l'exploitation procurait des ressources, et aussi un lieu où les pères venaient prendre quelque repos. Les Barnabites y étaient représentés par un « Procureur » administrant le domaine, charge dans laquelle se succédèrent, au XVIIe siècle, les Pères Cyrille Bouvier, Marion de Villaine, Joachim Michon, Hyacinthe Burnier. Les religieux assuraient la desserte paroissiale dans l'église conventuelle, et les charges et aumônes autrefois assumées par les Clunisiens. Avec l'aide de Françoise Vidonne, Dame de Charmoisy, l'amie de François de Sales, châtelaine du lieu, et de nombreux donateurs, ils effectuèrent des travaux dans le sanctuaire, couvert à neuf, doté d'une cloche, d'un autel et d'un retable-tableau, et entouré d'un enclos. En 1625, ils achevèrent la « Grande maison », vaste bâtisse toujours debout, qui abrite depuis le début du siècle l'Ecole d'Agriculture. Dom Burnier aménagera une petite chapelle-oratoire, dans la demeure, sous le vocable de Notre-Dame du Suffrage. Consacrée par l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex, elle était ornée de fresques qui existaient encore au temps de Bouchage, en 1889. Après 1687, les religieux semblent avoir eu également à Contamine un séminaire pour leurs jeunes postulants, comme l'indique la relation sur l'état de la maison : « Notre chœur résonne au chant des heures canoniales, heures que nous sommes tenus de chanter, non seulement en vertu de nos Constitutions, mais à cause du décret pontifical, depuis que nous jouissons des prébendes monacales, afin que là où, par l'extinction des moines, la louange divine a cessé de se faire entendre, elle soit remplacée par la piété de nos chants. C'est pourquoi tandis que nos lecteurs (professeurs) remplissent leur charge, ici, les Pères, plus âgés et fatigués du poids de l'enseignement longtemps pratiqué, s'unissent à nos étudiants, non plus dans la poussière des classiques qu'ils secouent au contraire, mais dans cette chapelle sainte, pour offrir à Dieu la louange du sacrifice et des hymnes sacrés » (17).

Les Barnabites dominaient la vie économique de Contamine, prêtant 1 400 florins à la communauté en 1692. Ils renforcent leur emprise en 1699 en achetant pour 40 000 florins la seigneurie du mandement de Faucigny mise aux enchères par le duc, et comprenant tous les droits et revenus de Contamine, Faucigny, Saint-Jean-

(16) Le Père Guillaume Chamoisy.
(17) Bouchage [XXX], p. 163.

de-Tholome, Marcellaz et des hameaux de Quincy et Arpigny. L'Ordre revendra, avec bénéfice, une partie de ces droits à divers nobles du pays. Il possédait, d'autre part, venue du Prieuré, la seigneurie des Gets. Cette richesse temporelle deviendra source de jalousies, de litiges et de nombreux procès car les Pères étaient des gestionnaires pointilleux, très attachés à leurs biens qu'ils cherchaient constamment à accroître.

En 1663, deux Pères s'étaient rendus aux Gets, un dimanche, « pour ceindre du ruban noir, signe de taillabilité, toute la population alors réunie dans l'église. Quatre forts gaillards de l'endroit qui s'étaient déguisés en femmes et cachés dans une grange voisine, leur tombèrent dessus, les rouèrent de coups et les forcèrent de s'en aller tout déchirés, tout meurtris, chercher un gîte ailleurs » (18).

Les litiges n'épargnaient pas l'intérieur même de l'Ordre. La nouvelle maison de Bonneville devait, après 1648, partager avec celle de Thonon les revenus de Contamine et elle contestait les comptes qui lui étaient soumis. Après de longues discussions, un arbitrage final intervint, le 10 avril 1745, lors d'un « Conseil domestique » entre les représentants des deux institutions, tenu à Contamine. Avec la tension sociale croissante qui se fait jour contre le régime seigneurial dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, les Barnabites, dit Bouchage, « passaient pour les Crésus du pays », dénoncés par le peuple comme « des accapareurs funestes ». En 1751, Favrat, de Bellevaux, écrivait un libelle contre « l'agrandissement des propriétés des Barnabites de Thonon ». Après l'Edit d'affranchissement général de 1771, l'Ordre vendit ses droits aux diverses communautés. A Contamine, il détenait le plus gros des six fiefs, valant 15 470 livres sur un total de 20 309, soit 76 pour cent. A Thonon, sur 11 fiefs d'un montant de 59 871 livres, il possédait 11 011 livres (18,3 %).

Contamine vit se développer, sous l'égide des Barnabites, une institution féminine charitable. Vers 1680, Louise, fille de François Verdel, d'Arenthon, et Gasparde, fille de Jean-François Pelloux, de Contamine, se placèrent sous la protection des Pères pour se vouer à la piété, au soin des malades, à l'entretien des linges et vases du culte et à l'instruction des petites filles. Leur inspirateur avait été un Père de Thonon, François Lacombe, qui était alors, avec Madame Guyon, le remuant adepte des doctrines du Quiétisme. Les administrateurs de la maison, Jean-Claude Martin et Hyacinthe Burnier, leur achetèrent, en 1683, une petite maison et un jardin, près de l'église, et leur attribuèrent une allocation annuelle de denrées alimentaires pour leur entretien et celui de leurs assistés. La gestion en était confiée au curé qui rendait ses comptes aux Pères. Aussitôt, des rumeurs malveillantes commencèrent à courir sur l'institution et parvinrent jusqu'au Supérieur général, Alessandro Maderni, qui s'en montra vivement préoccupé. Les fondatrices eurent recours à l'évêque d'Arenthon d'Alex, favorable au Père Lacombe. Le prélat disculpa les pieuses filles dans une lettre du 18 mars 1686, indiquant au

(18) Bouchage [XXX], p. 159.

de-Tholome, Marcellaz et des hameaux de Quincy et Arpigny. L'Ordre revendra, avec bénéfice, une partie de ces droits à divers nobles du pays. Il possédait, d'autre part, venue du Prieuré, la seigneurie des Gets. Cette richesse temporelle deviendra source de jalousies, de litiges et de nombreux procès car les Pères étaient des gestionnaires pointilleux, très attachés à leurs biens qu'ils cherchaient constamment à accroître.

En 1663, deux Pères s'étaient rendus aux Gets, un dimanche, « pour ceindre du ruban noir, signe de taillabilité, toute la population alors réunie dans l'église. Quatre forts gaillards de l'endroit qui s'étaient déguisés en femmes et cachés dans une grange voisine, leur tombèrent dessus, les rouèrent de coups et les forcèrent de s'en aller tout déchirés, tout meurtris, chercher un gîte ailleurs » (18).

Les litiges n'épargnaient pas l'intérieur même de l'Ordre. La nouvelle maison de Bonneville devait, après 1648, partager avec celle de Thonon les revenus de Contamine et elle contestait les comptes qui lui étaient soumis. Après de longues discussions, un arbitrage final intervint, le 10 avril 1745, lors d'un « Conseil domestique » entre les représentants des deux institutions, tenu à Contamine. Avec la tension sociale croissante qui se fait jour contre le régime seigneurial dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, les Barnabites, dit Bouchage, « passaient pour les Crésus du pays », dénoncés par le peuple comme « des accapareurs funestes ». En 1751, Favrat, de Bellevaux, écrivait un libelle contre « l'agrandissement des propriétés des Barnabites de Thonon ». Après l'Edit d'affranchissement général de 1771, l'Ordre vendit ses droits aux diverses communautés. A Contamine, il détenait le plus gros des six fiefs, valant 15 470 livres sur un total de 20 309, soit 76 pour cent. A Thonon, sur 11 fiefs d'un montant de 59 871 livres, il possédait 11 011 livres (18,3 %).

Contamine vit se développer, sous l'égide des Barnabites, une institution féminine charitable. Vers 1680, Louise, fille de François Verdel, d'Arenthon, et Gasparde, fille de Jean-François Pelloux, de Contamine, se placèrent sous la protection des Pères pour se vouer à la piété, au soin des malades, à l'entretien des linges et vases du culte et à l'instruction des petites filles. Leur inspirateur avait été un Père de Thonon, François Lacombe, qui était alors, avec Madame Guyon, le remuant adepte des doctrines du Quiétisme. Les administrateurs de la maison, Jean-Claude Martin et Hyacinthe Burnier, leur achetèrent, en 1683, une petite maison et un jardin, près de l'église, et leur attribuèrent une allocation annuelle de denrées alimentaires pour leur entretien et celui de leurs assistés. La gestion en était confiée au curé qui rendait ses comptes aux Pères. Aussitôt, des rumeurs malveillantes commencèrent à courir sur l'institution et parvinrent jusqu'au Supérieur général, Alessandro Maderni, qui s'en montra vivement préoccupé. Les fondatrices eurent recours à l'évêque d'Arenthon d'Alex, favorable au Père Lacombe. Le prélat disculpa les pieuses filles dans une lettre du 18 mars 1686, indiquant au

(18) Bouchage [XXX], p. 159.

« Général » de Rome qu'en tout état de cause il les établirait ailleurs si elles ne pouvaient demeurer à Contamine.

En 1685, les administrateurs locaux rédigèrent un règlement, approuvé par l'évêque. Les « infirmières » n'étaient pas des religieuses, comme les *Angéliques de Saint Paul* de Zaccaria mais des associées prononçant des vœux simples. A Paris, sous la direction du Père de La Motte, les Barnabites avaient également créé une semblable association féminine, dite de Saint-Roch, pour l'instruction de la jeunesse et le catéchisme. Les attaques ne cessèrent pas contre la petite communauté, à laquelle on reprochait d'être trop étroitement inféodée aux Barnabites, jusque dans le costume - étrange accusation car il ne ressemblait guère à celui des Clercs de Saint-Paul, puisqu'elles étaient « vêtues d'une veste et d'un cotillon de drap de laine du pays teints en noir et coiffées d'une béguine à la manière des paysannes ». Plus insidieuses étaient les imputations de verser dans « l'hérésie » quiétiste. A nouveau, le « Général » de Rome, fort irrité, écrivit en juillet 1688 au Supérieur provincial de Turin, le père Maurizio Giribaldi, pour se plaindre de cette institution non approuvée par l'Ordre et exiger l'éloignement immédiat de ses membres. La mesure de dissolution fut notifiée à l'évêque qui, une fois encore, réussit à la faire révoquer. Les infirmières continuèrent leur œuvre jusqu'à la Révolution qui abolit leur organisation et les employa dans les hôpitaux civils.

5. Les Barnabites à Bonneville

Au cours d'un de ses nombreux voyages entre la Savoie et l'Italie, Dom Juste Guérin avait rencontré un noble piémontais, Jacques Philippe di Coccastello (Cocastel), Conseiller de Madame Royale et Auditeur des Guerres à Chambéry, qui avait tenu à l'accompagner jusqu'à Turin. Les Cocastel, rameau des seigneurs de Casasco et de Cortanzo, étaient une riche famille, possédant de vastes domaines et fiefs au-delà des Alpes et, également, des alliances et des intérêts en Faucigny où Jean-Baptiste Cocastel avait été juge-mage de la province. Touché par les qualités des Barnabites, Jacques de Cocastel pensa qu'ils pourraient être d'un grand secours à Bonneville. Encouragé par le Père Guérin, par testament du 19 avril 1642, il institua les religieux de la Sainte Maison et l'Ordre de Saint Paul comme ses héritiers, à charge pour eux d'établir un collège dans la capitale du Faucigny. Le Père Bouvier, curateur de la succession, et ses confrères hésitèrent à fonder un établissement à Bonneville qui, bien que chef-lieu de province, tenait davantage de la bourgade que de la cité. On eut l'idée de substituer Chambéry à Bonneville, avec l'accord de la Régente mais le Saint-Siège ne ratifia pas cette combinaison. On se résolut, pour voir venir, à ouvrir à Bonneville une simple mission, confiée au Père Jean-Baptiste Mermillod qui, le 3 octobre 1657, loua à cet effet une très modeste demeure à la rue Pertuiset, « ressemblant davantage à une grange qu'à une maison » (Premoli), dans l'attente d'une résidence plus digne (19). Cependant la dernière héri-

(19) Cette première demeure figure sur la planche du *Theatrum Sabaudiae* représentant Bonneville, sous les aspects d'un monumental ensemble architectural, flanqué d'une église. Cette figuration n'est en rien conforme à la réalité car on sait que cette œuvre de prestige montrait souvent les villes non pas telles qu'elles étaient, mais telles qu'on les imaginait !

tière, Madame de Cocastel, était morte et il convenait de se décider pour accepter ou refuser le legs. Les Pères de Thonon penchaient pour une décision favorable, tout comme le clergé et la population de Bonneville, auprès de laquelle le Père Mermillod avait très bien réussi. Le Père Mathieu Blondeau lui fut envoyé en renfort pour mettre en route la fondation. Les débuts furent difficiles car la réalisation des biens immobiliers de Cocastel en Piémont s'avéra délicate et la donation était grevée de nombreux legs à des tiers. En 1674, les Pères purent acquérir, près de la Porte du Château, un vaste terrain appartenant à Madame de Chollex et s'étendant de la rue qui sera nommée, en l'honneur de leur patron, « Saint Paul » — aujourd'hui rue Décret — jusqu'à l'Arve. Ils y édifièrent une demeure conventuelle attenante à une église de style néo-classique, richement ornée et possédant un retable. Le Collège fut inauguré en 1676 et béni par le Père Bouvard, Prévôt de la maison d'Annecy. Les Barnabites inauguraient une activité qui ne prendra fin qu'en 1793. Elle valut à Bonneville le prestige d'un centre de culture et de foi. L'Ordre de Saint-Paul, au prix, là encore, de nombreux procès, agrandit considérablement ses biens fonciers comprenant des vignes sur le coteau d'Ayze et de nombreux *grangeages* donnés en métayage dans la plaine de l'Arve. Leur train de vie était confortable et ils tenaient le haut du pavé dans la petite cité.

VI. - LE RAYONNEMENT DES BARNABITES

Ordre élitiste où la qualité suppléait le nombre, les Barnabites jouèrent un rôle important dans l'histoire du Catholicisme de la Contre-Réforme et de l'Ere des Lumières. La part des religieux savoyards fut loin d'être négligeable dans le prestige de leur institution. Les Clercs de Saint Paul donnèrent à l'Eglise deux saints, Antonio Maria Zaccaria et Alessandro Sauli, et un bienheureux, Francesco Saverio Bianchi (1743-1814) (20). Ils fournirent sept cardinaux à la hiérarchie dont le célèbre Hyacinthe Gerdil (1718-1802), Faucigneran de Samoëns et élève du Collège de Bonneville, l'une des grandes illustrations des Barnabites, qui faillit être élu pape, n'eût été l'hostilité de l'Autriche envers sa désignation (21) ; Francesco Luigi Fontana (1750-1822) qui soutint Pie VII contre les empiètements de Napoléon 1er et partagea l'exil et la prison du pape ; Luigi Lambruschini (1776-1854), Secrétaire d'Etat au Saint-Siège en 1836. Bien que les Clercs de Saint Paul dussent refuser les charges séculières, sauf désignation formelle par le pape, on compta parmi eux 61 évêques. Les religieux s'illustrèrent dans les branches les plus diverses : théologie et spiritualité, morale, études bibliques, liturgie, philosophie, sciences naturelles (22), archéologie, musique, architecture, numismatique, linguistique.

---

(20) Sur les célébrités de l'Ordre, [IV], [IX], [XIII].

(21) En dépit de nombreux travaux qui lui ont été consacrés, il manque une biographie moderne de Gerdil. Sur sa pensée [XII].

(22) C'est au Collège de Bonneville que s'éveillera la vocation scientifique du Docteur Michel-Gabriel Paccard qui effectue en 1786 la première ascension du Mont-Blanc, avec Jacques Balmat.

En Savoie, la Révolution porta un coup mortel à l'Ordre. Les religieux furent dispersés, les maisons fermées, les domaines vendus comme biens nationaux (23). Il en fut de même en France, où la plupart des Pères refusèrent de prêter serment et émigrèrent. Dans les Etats autrichiens, dès la fin du XVIIIe siècle, la politique « joséphiste » hostile aux ordres religieux entraîna la fermeture de plusieurs maisons. Dans le Royaume d'Italie, les couvents avaient été supprimés en avril 1810 mais les Barnabites se reconstituèrent rapidement après 1815, surtout dans les Etats sardes et dans le Royaume de Naples, où ils ouvrirent des collèges pour l'éducation des jeunes gens de la noblesse et de la haute société.

En France, les religieux de Saint Paul revinrent en 1857, grâce à l'appui de Mgr Dupanloup, ami du comte russe Schouvalov, leur protecteur. Ils bâtirent une chapelle et un couvent, rue Monceau, à Paris, édifices qui furent détruits en 1881 avec les décrets contre les Congrégations, de crainte qu'ils ne soient saisis par l'Etat, puis reconstruits en 1884 à la rue Legendre. La loi de 1901 sur les associations religieuses fut fatale à l'Ordre qui n'obtint pas l'autorisation de demeurer en France. En 1907, leur siège dans la capitale sera vendu à l'Archevêché qui y installera le centre de la paroisse Saint-Charles de Monceau. Les Pères, expulsés, se réfugièrent à l'étranger, surtout en Belgique et au Brésil.

Au lendemain de la Première Guerre, l'Ordre comprenait cinq provinces en Italie (Rome, Lombardie, Piémont, Ligurie, Naples) et trois hors de la Péninsule (Autriche, Bavière et Franco-belge, les Pères français résidant, en fait, en Belgique).

En 1948, les Barnabites comptaient, dans le monde, 570 profès, répartis en 6 provinces et une quarantaine de maisons. En France, ils avaient une petite école apostolique à Melun et ils desservaient deux paroisses à Saint-Ouen.

VII. - HORIZONS DE RECHERCHES

Bien que la présence barnabite en Savoie ait été relativement concentrée dans le temps — 179 ans — et dans l'espace — Annecy, Thonon, Contamine et Bonneville — elle est connue d'une manière incomplète et insuffisante. L'action des Clercs de Saint Paul est abordée indirectement, mais nous ne possédons pas de synthèse détaillée. On a essentiellement traité de la chronique et de l'organisation des maisons et collèges, à grands traits, mais nous ne disposons pas d'une histoire socio-économique de l'Ordre. A part quelques figures de relief, comme Juste Guérin ou Gerdil, les personnalités des religieux savoyards, leur origine, leur carrière, leurs écrits, leurs effectifs, restent dans l'ombre. Il en est de même pour la vie intérieure des établissements (24), la consistance et la gestion de leurs

---

(23) On verra leurs vicissitudes in Lavanchy [XIX] et, pour la fin de la maison de Bonneville, in Guichonnet [XXXII].

(24) A l'exception d'une étude sur la vie au Collège de Bonneville, [XXXI].

biens, les relations avec la Maison-mère, les populations, les autorités civiles et les autres maisons religieuses et les prêtres séculiers, ou encore les très nombreux procès soutenus par les Barnabites.

Dans ces derniers domaines, le Tabellion, les archives du Sénat de Savoie et surtout les archives centrales de l'Ordre contiennent quantité d'indications inexploitées.

Notre souhait serait que cet article pût susciter et orienter la curiosité des chercheurs sur ce chapitre original de la vie religieuse et sociale dans le diocèse de Genève-Annecy.

Paul GUICHONNET.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. *Sources d'archives*

1.1 Les Archives centrales de l'Ordre sont conservées à la Maison-mère des *Chierici regolari di S.Paolo, Barnabiti,* 15 via Giacomo Medici, 00153 Rome. Elles sont remarquablement conservées et classées (25) et possèdent une riche bibliothèque. Ce fonds contient les rapports des Chapitres généraux, la correspondance du Supérieur général et de nombreux manuscrits sur l'histoire de l'Ordre, comme la chronique du Père Ambrogio Spinelli, évêque de Vintimille, rédigée au début du XVIIIe siècle et largement utilisée par Premoli.

On y trouve également les relations triennales des visiteurs des maisons et collèges, et l'état du personnel. Une section particulièrement intéressante, qui n'a jamais été utilisée par les historiens savoyards, est celle des anciens établissements, supprimés à la Révolution *(Collegi estinti).*

1.2 Archives savoyardes
Elles sont riches en documents.

1.2.1 Archives départementales de la Haute-Savoie
Elles conservent des papiers relatifs aux Barnabites, à leurs maisons, biens et procès. Ces fonds sont décrits dans le *Guide des Archives de la Haute-Savoie,* Annecy, 1978, et dans Avezou (Robert), *Archives départementales. Répertoire de la série H (Clergé régulier),* Annecy, 1932. Notamment : 10 H. Barnabites d'Annecy. 1542-1751 (7 articles) ; 11 H. Barnabites de Bonneville. 1676-XVIIIe siècle (3 articles) ; 12 H. Barnabites de Thonon, Contamine, Bellevaux. 1549-1780 (23 articles) ; 22 H. Sainte-Maison de Thonon. XVI-XVIIIe siècle (8 articles) ; 13 J. Fonds de Contamine sur Arve. 1578-1790 ; Q I, Vente des biens du Clergé (1792-1815) ; I J 1008, Collège d'Annecy, 43 J 1482. Titres et papiers des Barnabites de Thonon (1742), 43 J 1747. Etablissement du Collège de Thonon (1618-1729).

1.2.2 Archives départementales de la Savoie, à Chambéry
Fonds du Sénat, I B et J 162 (Barnabites de Thonon).

1.2.3 Archives communales

1.2.3.1 *Annecy*
Les nombreuses pièces relatives aux Barnabites sont conservées sous les cotes GG 193 à GG 256. A citer particulièrement les *Acta Collegii Chappuisianis Clericorum regularium Sancti Pauli urbis Annecii* (1614-septembre 1751), manuscrit de 231 pages.

1.2.3.2 *Thonon*
Un fonds non inventorié (Communication des Services de la Mairie). Des documents sur les Barnabites de Thonon sont conservés à la bibliothèque d'Incisa (Piémont). Voir à ce sujet le *Guide des Archives départementales de la Haute-Savoie,* p. 440.

(25) Je remercie très vivement le Père Virginio M. Colciago, archiviste de l'Ordre, qui m'en a très aimablement ouvert l'accès et qui m'a fourni les meilleurs renseignements.

1.2.3.3 *Bonneville*
Les papiers des Barnabites, saisis lors de la suppression de la maison, constituent une série très intéressante, récemment reclassés sous les cotes GG 18 à GG 69 et 11 7 à 11 15.

1.2.4 Autres archives savoyardes

1.2.4.1, *Archives de l'Académie florimontane, à Annecy*
Quelques documents des XVII-XVIIIe siècles.

1.2.4.2, Archives du Grand Séminaire (Aux Archives départementales)
Inventaire raisonné de l'Ordre des Barnabites d'Annecy, 1753 (Titres et propriétés)

2. *Bibliographie*

Sur l'ensemble des aspects, on trouvera de nombreuses indications dans Manno (Antonio), *Bibliografia storica degli Stati della Monarchia di Savoia,* Turin, 10 vol (1884-1934), notamment Thonon, I.6144 ; Annecy, II 9539, 9552, 9616 ; Bonneville, III 1268.

2.1 Ouvrages généraux
La bibliographie est abondante et on se limitera à citer les ouvrages principaux. L'étude de base est celle du Père Premoli (Orazio M.) :

[I] *Storia dei Barnabiti nel Cinquecento,* Rome, 1922 (avec une bibliographie très détaillée).

[II] *Storia dei Barnabiti nel Seicento,* Rome, 1922.

[III] *Storia dei Barnabiti dal 1700 al 1825,* Rome, 1925 (Ces deux derniers tomes contiennent l'histoire des Barnabites en Savoie).

[IV] Dubois (A.), *Les Barnabites. Clercs réguliers de Saint Paul. 1533,* Collection « Les Ordres religieux », Letouzey, Paris, 1924.

[V] *I Barnabiti nel IV Centenario della Fondazione, 1533-1933,* Florence, 1933.

[VI] Barelli (J.-L.), *Memorie dell'origine, fondazione, avanzamenti della Congregazione dei Chierici regolari di S.Paolo,* Bologne, 1703-1707.

[VII] Gabuzio, *Storia Congregationis Clerici reg. S.Pauli ab eius primordiis ad initium saec. XVII,* Rome, 1852.

[VIII] Ungarelli (L.), *Scrittori Barnabiti (Biblioteca barnabitica illustrata),* Florence, 1933-1934.

[IX] Boffito (Padre G.), *Scrittori barnabiti. Biografia, Bibliografia, Iconografia. T.I. (1533-1933),* Florence, 1933.

[X] « Le scuole dei Barnabiti. Francia e Savoia », numéro spécial de la revue de l'Ordre, *Vita nostra,* Florence, 1933.

[XI] Chastel (G.), *Le fondateur des Barnabites, saint Antoine-Marie Zaccaria,* Paris, 1930.

[XII] Sur Gerdil, Lantrua (Antonio), *Gerdil,* Collection *Maestri del Pensiero,* Brescia, 1946.

[XIII] Levati, *Provincia Piemontese-Ligure dei Chierci regolari di San Paolo detti Barnabiti. Notizie cronologiche e biografiche,* Gênes, 1911.

2.2 Sur les Barnabites en Savoie :
voir le chapitre, avec une bibliographie détaillée, de :

[XIV] Devos (Roger), « Le temps des religieux », in *La Savoie de la Réforme à la Révolution française,* Rennes, 1985.

[XV] Pica, *San Francesco di Sales e i Barnabiti,* Rome, 1913.

[XVI] Arpaud (Père Maurice), *Vie de Monseigneur D. Juste Guérin, évêque et Prince de Genève,* Annecy, 1837.

[XVII] Bianchi (Père Francesco Saverio), *Breve vita del servo di Dio Monsignor Giusto Guérin, Vescovo di Ginevra, della Congregazione dei Barnabiti,* Bologne, 1877.

[XVIII] Masset, *Dom Juste Guérin, évêque de Genève,* Chambéry, 1866.

[XIX] Lavanchy (J.-M.), *Le diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution française,* 2 vol. Annecy, 1894.

Sur les différentes maisons et collèges :

Thonon :

[XX] Lavanchy (J.-M.), « La Sainte Maison de Thonon. 1599-1793 », *Mémoires et Documents publiés par l'Académie chablaisienne,* XXXIII (1910).

[XXI] Piccard (L.-E.), « L'Université chablaisienne ou la Sainte Maison de Thonon », *Mémoires et Documents publiés par l'Académie chablaisienne,* XXVII (1913).

Sur le Père François Lacombe, barnabite de Thonon, Madame Guyon et le Quiétisme :

[XXII] Cognet (Louis), article « Lacombe » dans Baudrillart (A.) et collaborateurs, *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques,* Letouzey, Paris, avec Bibliographie.

[XXIII] Ritter (Eugène), « Madame Guyon et le Père La Combe », *Revue savoisienne,* 1893.

[XXIV] Guerrier (Louis), *Madame Guyon. Sa vie, sa doctrine, son influence,* Orléans, 1881 (Reprint Slatkine, Genève, 1971).

[XXV] Mallet-Joris (Françoise), *Jeanne Guyon,* Paris, 1978, avec une abondante bibliographie.

Annecy :

[XXVI] Rebut (Marcel), « Les Barnabites au Collège chappuisien », *Revue savoisienne,* 1969.

[XXVII] Mugnier (François), « Le Théâtre en Savoie », *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie,* XXVI (1887).

[XXVIII] Ducis (C.-A.), *Notice sur Don Baranzano, père barnabite, professeur au Collège d'Annecy, au temps de saint François de Sales,* Annecy, 1881.

[XXIX] Garin (J.), Article « Baranzano », avec bibliographie, in Baudrillart (A.) et collaborateurs, *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, op. cit.*

Bonneville et Contamine :

[XXX] Bouchage (F.), *Le Prieuré de Contamine sur Arve,* Chambéry, 1887.

[XXXI] Guichonnet (Paul), « La vie domestique à Bonneville dans la première moitié du XVIIIe siècle d'après un livre de comptes (1730-1741) », *Mémoires et Documents publiés par l'Académie du Faucigny,* IV (1942).

[XXXII] Guichonnet (Paul), « Les derniers jours de la maison des Barnabites de Bonneville », *Mémoires et Documents publiés par l'Académie du Faucigny,* V (1943).

A propos du mot « grenette »

Lors de la séance du 4 mars 1987, M. Clément Gardet signale que la municipalité annécienne vient d'apposer, sur la petite place aménagée au sud de l'abside de l'église Saint-Maurice, une plaque indicatrice donnant à cet emplacement le nom de « Place de l'ancienne grenette ». Il rappelle qu'à Rumilly, à Chambéry et à Lyon, il existe une *rue Grenette* et qu'au centre de Grenoble la *place Grenette* est un point de ralliement bien connu.

« Sans avoir approfondi la question, poursuit M. Gardet, je pensais que le nom de ces rues ou places *Grenette* évoquait quelque marché aux grains. Les vieux annéciens se souviennent, en effet, qu'il y avait autrefois à Annecy, à peu près à l'emplacement du Syndicat d'Initiative, construit par l'architecte Joseph Decoux en 1930 et récemment démoli pour dégager l'abside de l'ancienne église des Dominicains (l'actuelle église Saint-Maurice), un marché couvert qu'on appelait la Grenette. C'était une simple toiture portée par une charpente et des poteaux métalliques sans caractère, bref un édifice dont il n'y a pas lieu de regretter la disparition mais dont les édiles annéciens ont bien fait de perpétuer la mémoire parce qu'il a fait partie de la vie de la cité.

A ce propos, je pensais donc à un quelconque marché aux grains.

Or, voici qu'au hasard d'une recherche dans le *Grand Larousse Encyclopédique,* je tombai sur le mot « grenettes » au pluriel, avec la définition suivante :

grenettes n.f. pl. Min. Morceaux de charbon criblé aux dimensions de 15 à 30 ou de 20 à 35 mm.

Technol. Grains de poudre restant sur le tamis lorsque l'on passe la poudre sèche.

J'ai cherché dans les autres dictionnaires contemporains, notamment le Robert, si l'on trouvait d'autres définitions. Je n'en ai trouvé aucun mentionnant le mot « grenette » au singulier [1].

Je signale donc cette bizarrerie aux chercheurs et aux curieux. »

Sans doute ceux-ci sont-ils nombreux dans la salle car les interventions se succèdent.

Le Président Guichonnet rappelle l'existence d'une grenette à La Roche-sur-Foron.

---

(1) Notons que dans d'anciens dictionnaires comme le Littré (éd. 1883, par exemple) ou le Quillet (dont on été consultées les éd. de 1935 et de 1948), on trouve le mot *grenette* au singulier pour désigner, en particulier, le fruit du Nerprun.

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

Le docteur François Darsy mentionne ce passage tiré de *L'Identité de la France* par Fernand Braudel (tome 1er, 2e chapitre, 3e partie p. 204) : « Ainsi à Roanne même il (= le duc de Roannais, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle) dispose... d'un « droit de grenette » perçu sur toute vente de blé dans les halles de la ville... ».

Mme Georgette Chevallier cite quelques dictionnaires de parlers régionaux :

A. CONSTANTIN et J. DESORMAUX. — *Dictionnaire Savoyard.*

Français local s f ANNECY

Halle aux grains.

Terme usité dans la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Suisse romande.

A Annecy, rue *Grenette,* comme à Lyon.

Frédéric MISTRAL. — *Dictionnaire Provençal - Français.*

sv Graneto, Greneto : petite graine, etc...

La Graneto : la Place Grenette, la place de la Grèneterie à Digne, à Grenoble et à Chambéry.

Albert RAVANAT. — *Dictionnaire du Patois des environs de Grenoble* (Grenoble, Rey, 1911).

Grenetà s f Marché aux grains.

On disait aussi Granateri.

Corroborant la localisation que donnent Constantin et Désormaux pour l'usage du mot grenette = marché aux grains, elle fait remarquer qu'elle n'a trouvé ce terme ni dans les Vosges, ni en Moselle, ni dans le Nord.

C'est à M. Georges Grandchamp qu'il revient de clore le débat en faisant l'historique de l'emploi du mot « grenette » à Annecy.

« Le mot grenette, dans sa désignation de lieu où s'exerce le marché aux grains, semble apparaître à Annecy à la fin du XVIIIe siècle.

Dans une délibération municipale datée du 25 Pluviose, an 2 de la République (13 février 1794) ayant trait au changement de noms de rues, on peut lire : « place St Dominique (devient) Place Grenette ».

Un an plus tard, le 20 Pluviose, an 3 (8 février 1795) la même Assemblée étendait l'appellation Grenette pour la substituer à celle de Rue des Jacobins « dénomination qui avait été arrachée à la municipalité par le patriotisme délirant, qu'il est tenu d'effacer tout signe qui, rappelant le souvenir d'anciens partis, laisserait un germe de haine et de dissension. En application du Décret de la Convention Nationale du 20 Pluviose dernier ».

Le changement d'appellation pour une même fonction apparaît clairement dans un texte daté du 30 Fructidor, an 3 (16 septembre 1795) qui donne la description d'un projet « de construction d'une

hale propre à servir de grenette à 3 pans adossée au mur de l'église des Dominicains avec 12 colonnes en bois de chêne ».

Signé Dunant, architecte commis par la Municipalité.

Ce projet n'ayant pas été exécuté, le bas-côté sud de l'ancienne chapelle des Dominicains continue à remplir cette fonction. Au moment de l'affectation de cette église comme paroissiale Saint-Maurice, son premier titulaire, l'abbé Bouvet, « souhaite que la grenette fut transportée ailleurs aussitôt que les exercices religieux se feront dans cette église ». Lettre du 16 février 1804. Souhait renouvelé auprès de la municipalité par lettre du sous-préfet en date du 8 septembre 1804.

Sans connaître avec exactitude la date de l'édification de la première grenette à Annecy, tout porte à croire que sa construction fut confiée à l'ingénieur en chef Justin et exécutée entre 1812 et 1840. Cette grenette comportant des piliers en bois et un toit à 4 pans, couvert en tuiles, fut démolie et remplacée en 1882 par une nouvelle construction métallique qui disparut à son tour en 1930 pour permettre l'implantation du Syndicat d'Initiative transféré au Centre Bonlieu en octobre 1981. C'est pour perpétuer ce souvenir que le Conseil Municipal, par délibération du 18 février 1985, a décidé de désigner « Place de l'ancienne grenette » l'emplacement du chevet de l'église Saint-Maurice ».

Notes et Bibliographie

LES OEUVRES PRINCIPALES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES EN LANGUE ALLEMANDE

Par un don important du R.P. Nobis, oblat de Saint-François de Sales, récemment élu à titre posthume membre correspondant de l'Académie Florimontane, la bibliothèque de l'Académie Florimontane s'est enrichie d'une importante collection d'ouvrages consacrés à Saint-François de Sales, édités par « Franz-Sales Verlag, Eichstätt und Wien », mettant à la disposition des lecteurs de langue allemande 12 volumes qui sont des traductions en allemand de ses œuvres principales, à savoir :

— Les Controverses (2 volumes),
— Défense de l'Estendart de la Sainte Croix,
— Introduction à la Vie dévote (2 volumes),
— Traité de l'Amour de Dieu (2 volumes),
— Les vrays Entretiens spirituels,
— Sermons,
— Lettres (3 volumes).

Le don comporte, en outre, 28 volumes d'ouvrages et revues d'auteurs divers consacrés au célèbre évêque de Genève. Il comporte aussi :

— une traduction en allemand de l'ouvrage que le R.P. Lajeunie, O.P., avait publié en France en 1980, sur la vie et l'œuvre de François de Sales,
— une traduction en allemand de l'ouvrage que l'abbé Francis Trochu avait publié sur « la mère de Saint François de Sales »,
— deux biographies en allemand de François de Sales, l'une par Angela Hämel-Stier, l'autre par Hildegard Waach,
— un volume de Hildegard Waach sur la correspondance échangée entre François de Sales et Jeanne de Chantal,
— deux volumes consacrés aux lettres que Sainte Jeanne de Chantal a adressées à François de Sales et à divers correspondants et correspondantes,
— une biographie de Sainte Jeanne de Chantal par Angela Hämel-Stier, et par le même auteur,
— sous le titre « Frauen um Franz von Sales », femmes de l'entourage de François de Sales, un ouvrage comportant d'intéressants chapitres sur Madame Acarie, Françoise de Chantal et Angélique Arnauld.

Clément GARDET.

POUR LA BIBLIOGRAPHIE DES ÉDITIONS DE « L'INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE » DE FRANÇOIS DE SALES

Les exemplaires des premières éditions de « l'Introduction » sont rares, sinon rarissimes. A. Perrin, dans l'étude bibliographique qui précède la réimpression textuelle de la 3e édition (Moûtiers : F. Ducloz, 1895), dit qu'il a retrouvé « un nombre si restreint d'exemplaires des premières éditions qu'il est permis de supposer qu'un certain nombre a pu entièrement disparaître ».

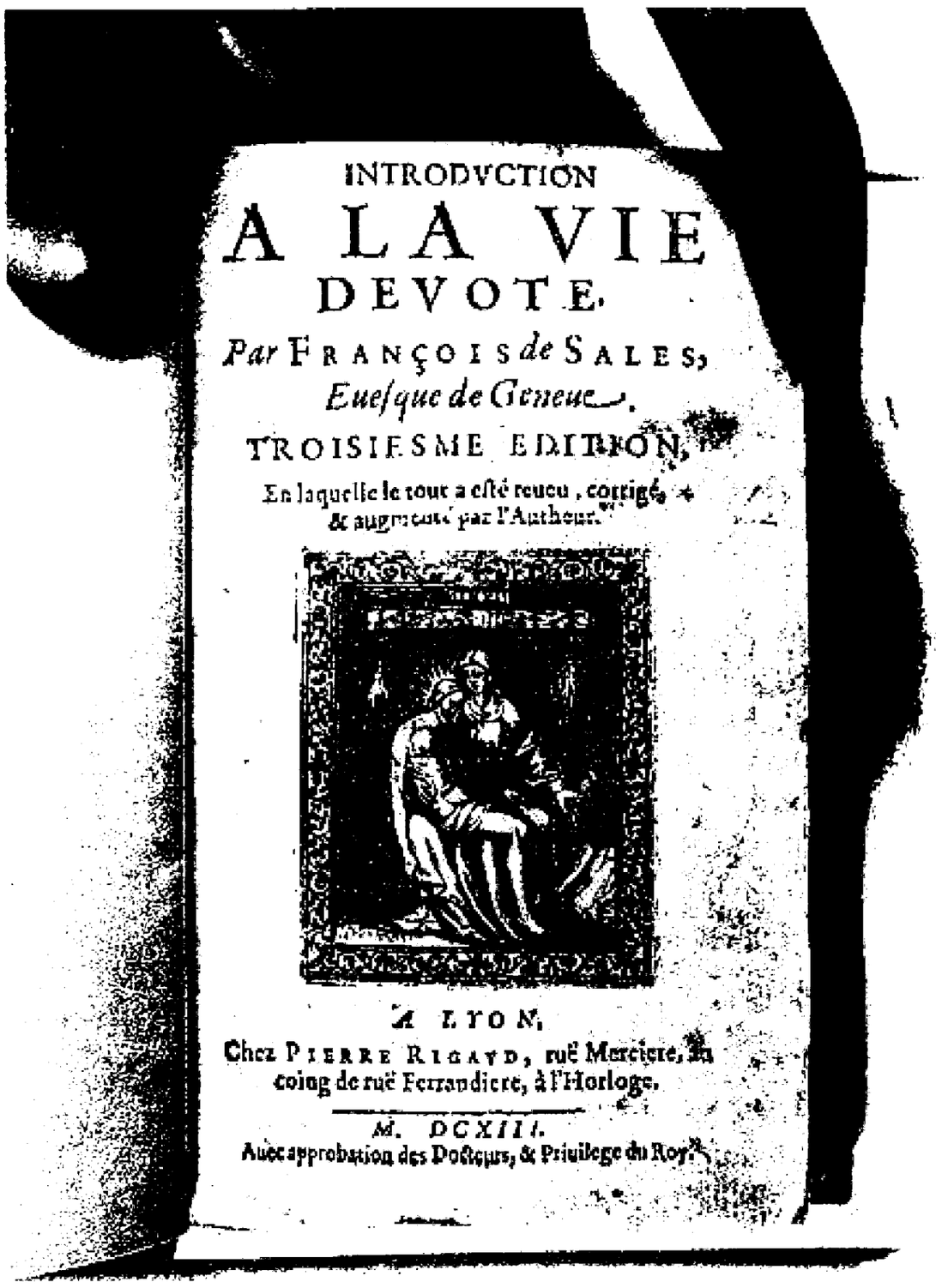
INTRODVCTION
A LA VIE
DEVOTE.
Par FRANÇOIS de SALES,
Eueſque de Geneue.
TROISIESME EDITION,
En laquelle le tout a eſté reueu, corrigé & augmenté par l'Autheur.
A LYON,
Chez PIERRE RIGAVD, ruë Merciere, au coing de ruë Ferrandiere, à l'Horloge.
M. DCXIII.
Auec approbation des Docteurs, & Priuilege du Roy.

Aussi, quand une personne nous dit qu'elle possédait une édition de « l'Introduction à la Vie Dévote » datée de 1613, lui avons-nous demandé de bien vouloir nous la montrer. Nous en profitons pour remercier une fois de plus cette personne qui a eu l'amabilité de nous prêter sans réserve cet exemplaire peut-être unique afin que nous puissions l'étudier. Cette édition est la suivante :

> Introduction à la Vie Déuote. Par François de Sales, Euesque de Geneue. — Troisiesme edition, En laquelle le tout a esté reueu, corrigé, & augmenté par l'Autheur. — A Lyon : chez Pierre Rigaud, 1613. — [1], [1 bl.], [22], 660, [12] p. (sig. a12 A-Z12 Aa - Ee 12) ; 12°.
>
> Tirage inconnu de la 3ᵉ éd., non répertorié à ce jour. — Mention de privilège ; attestation (« Lyon ce 4 d'Aoust 1608 ») signée « Frère Robert Berthelot, Euesque de Damas, Suffragant de Lyon » et « Frère Estienne Carta, Docteur Théologien, & Prieur du Conuent de nostre Dame de Confort ». — Grav. au titre représentant une pietà devant la croix, encadrement de rinceaux. — Demi-rel. et coins en maroquin rouge (fin XIXᵉ, début XXᵉ s.) ; au dos : fleurons est. à chaud entre les nerfs, de même le nom de l'auteur, le titre ainsi que les initiales « G. R. » (en bas) ; traces de vers à partir du dernier tiers de l'ouvrage dans la partie sup. et en marge ; le f. Ee 12 mq. Collection particulière. — Empreinte : n.ez n-u, unnt neso (3) M. DCXIII.

Mais avant d'aller plus loin, il nous faut préciser quelles sont les premières éditions connues de « l'Introduction ». Nous utiliserons les sigles donnés par A. Ravier dans son édition de « l'Introduction » dans la Bibliothèque de la Pléiade (Paris : Gallimard, 1969). C'est cette édition qui nous servira pour les renvois aux pages parce qu'elle a l'avantage de faire le point sur la question tout en étant commode d'accès. Ces éditions sont les suivantes :

> Edition princeps (1608 - 1609) : E.P. (1ᵉ éd.).
> Edition de 1609 : E. 1609 (2ᵉ éd.).
> Edition de 1610 : E. 1610 (3ᵉ éd.).

Edition de 1616 : E. 1616 (4e éd.).
Edition de 1619 : E. 1619 (5e éd.).

Dom B. Mackey, dans la préface de l'édition complète des Oeuvres de saint François de Sales (édition des Visitandines d'Annecy, Annecy : imp. J. Niérat, 1893), remarque p. 22 : « on ne trouve plus trace d'édition revue et corrigée par le saint évêque à partir de 1610 jusqu'en 1616. Celle qui parut à cette dernière date peut donc être désignée sous le nom de quatrième édition ».

A. Perrin, dans l'introduction à sa réimpression de la 3e édition, nous dit, de son côté, p. 49, que la 3e édition de « l'Introduction » fut réimprimée plusieurs fois soit avec la date de 1610, soit avec celle de 1611.

Il nous faut donc corriger aujourd'hui ces affirmations car Pierre Rigaud, l'éditeur lyonnais de saint François de Sales, a bien produit un nouveau tirage de la 3e édition en 1613 ; cette édition, que nous désignerons à partir de maintenant par le sigle E. 1613, ne reproduit pas simplement la 3e édition de 1610.

Nous avons collationné complètement notre exemplaire en utilisant l'édition de dom B. Mackey, celle de A. Perrin et celle de A. Ravier. Les variantes propres à la 3e édition n'ont pas été relevées. En revanche, nous avons retenu les leçons inconnues (au nombre de 7) ou celles dont on pensait jusqu'alors qu'elles n'étaient apparues qu'en 1616 (au nombre de 7 aussi ; nous le signalons alors entre parenthèses). Les numéros de pages renvoient à l'édition de la Pléiade.

> 1, 2, p. 34 : ... les habitants étaient *de[s]* gens si prodigieux... comme *les* locustes (gens = E. 1616, E. 1619). 1,24 p. 76 : ... vous purgerez votre âme des affections dangereuses, *et des imperfections des péchés véniels, des affections,* et si assurerez... III, 4, p. 139 : ... sans s'y amuser, ... *et s'en empêtrer*... III, 8, p. 153 :... le préservatif, que l'on appelle communément *la graisse* de saint Paul... pourvu que *la graisse* soit de la fine... III, 15, p. 173 : ... je voudrais mettre en votre cœur la richesse et la pauvreté tout ensemble (= E. 1616, E. 1619). III, 19, p. 184 : ... et se rendent *un bon* esprit entre elles... III, 29, p. 213 :... car comme disait saint Bernard, *et* celui qui médit... (= E. 1616, E. 1619). III, 32. p. 222 : Car *comme ne peut être occupation un exercice auquel il faut* tenir l'esprit bandé... III, 33, p. 224 : ... mille milliers d'hommes *et* femmes... (= E. 1616, E. 1619) ... *aurez-vous* point de compassion... (= E. 1616, E. 1619). III, 34, p. 225 : Quand on peut jouer *ou* danser (= E. 1616, E. 1619). *Il convertira* la récréation... (E. 1616, E. 1619). IV, 4, p. 260 : ... emmi un si terrible orage de tentations, tant de voluptés, qui sont tout autour de soi, il témoigne que son cœur n'est point vaincu, que sa volonté n'y consent toutefois nullement... V, 2, p. 297 : ... et pensait sur votre cœur *de ses* pensées de paix...

Il faut surtout remarquer les variantes produites au III, 4, p. 139 et au III, 19, p. 184. Au 1, 24, p. 76 et au IV, 4, p. 260, nous trouvons bien ce que nous pouvons appeler deux remaniements intermédiaires. Enfin, une variante demande à être examinée de plus près au III, 8, p. 153 : ... le préservatif, que l'on appelle communément *la graisse* de saint Paul... pourvu que *la graisse* soit de la fine...

Il faut reconnaître que le passage de « l'Introduction » sur le préservatif que l'on prend contre la morsure de vipères, préservatif appelé « la grâce de saint Paul », n'est pas très explicite. Le texte latin de Mattioli (Venise : Vincent Vaugris, 1554, et aussi Venise : Félix Vaugris, 1583, éditions que nous avons consultées) ne dit pas expressément qu'un préservatif s'appelle « la grâce de saint Paul ». Il parle simplement de personnes de Lecce, dans la Pouille, qui se disaient issues de la maison de saint Paul et qui savaient composer un onguent contre les morsures.

En revanche, dans une traduction italienne qui semble assez libre (Venise : Bartolomeo degli Alberti, 1604), nous trouvons effectivement, un peu plus loin, que des personnes disaient avoir « la grâce de saint Paul » après avoir mangé du pain et bu du vin ensorcelés qui devaient les protéger des morsures pendant un an : « ... i quali confidandosi d'haver percio havuta la gratia di san Paulo... ». Néanmoins, ces mots n'ont pas leurs correspondants dans le texte latin et il semble bien que ce soit là un ajout du traducteur.

Pour aboutir à « la grâce de saint Paul », nous pensons que François de Sales a suivi cette traduction italienne ou une copie de cette traduction plutôt que le texte latin original. La leçon « la graisse de saint Paul » est une erreur ou « la correc-

tion » d'un typographe qui montre que le passage faisait déjà problème à quelques lecteurs.

Les recherches que nous avons menées sur cet exemplaire nous ont permis de remarquer une erreur qui semble avoit été produite dès l'édition des Visitandines d'Annecy et qui a été reconduite dans l'édition de la Pléiade. Il s'agit de la date de la réapparition du chapitre 32 de la 2e partie de E. P. « Des jeux défendus », supprimé dans E. 1609 et censé ne reparaître que dans E. 1616.

Dom B. Mackey, dans la préface de l'édition des Visitandines, dit en effet p. 19 : « Des jeux défendus » reparaît à partir de 1616 ». En fait, d'après la réimpression de la 3e édition (Lyon : Pierre Rigaud, 1610) donnée par A. Perrin, nous voyons bien que ce chapitre 32 reparaît dès 1610. De toute façon, il est présent aussi dans notre exemplaire E. 1613.

Venant de Dom B. Mackey, cette mention erronée ne semble pas être une simple coquille (« 1616 » pour « 1610 ») car une note au début du chapitre 32 de son édition donne bien au bas de la page : « ce chapitre, qui se trouve dans l'édition princeps, est omis dans les deux éditions suivantes ». Se pourrait-il alors que l'exemplaire de la 3e édition, consulté par l'éditeur, soit effectivement fautif ? Dans l'état actuel de nos connaissances, il nous semble que c'est la seule explication possible. D'après Dom B. Mackey (préf. p. 63), cet exemplaire avait été prêté par son Excellence le prince Chigi. Nous en avons aujourd'hui perdu la trace.

*
* *

Nous avons présenté un exemplaire de « l'Introduction à la Vie Dévote », issu d'un tirage de la 3e édition chez Pierre Rigaud à Lyon, en 1613. Ce tirage, inconnu des bibliographes et des éditeurs de saint François de Sales, nous a permis de repérer sept variantes dont deux remaniements qui sont surtout intéressants du point de vue stylistique. Sept autres passages font état de variantes qui semblaient n'apparaître qu'à partir de E. 1616. François de Sales n'a donc pas attendu la 4e édition de 1616 pour remanier son texte, et ces précisions peuvent avoir leur intérêt. Enfin, il est certain aujourd'hui que le chapitre « Des jeux défendus » avait retrouvé sa place dans le texte de E. 1613 ou même dès E. 1610 si l'on en croit la réimpression de A. Perrin. Quoi qu'il en soit, la découverte de cet exemplaire donne, une fois de plus, la preuve que, dans les éditions anciennes, tous les exemplaires sont à examiner de près.

A la mémoire de mon père

Alain COLLET.

François RENAUD

PONT-ÉVÊQUE, UNE CITÉ INDUSTRIELLE

in « Bulletin de la Société des Amis de Vienne » n° 82 - p. 45-55

Créée en 1867, cette nouvelle commune avait une vocation industrielle très ancienne puisqu'elle comptait déjà une papeterie dès 1578. C'est en 1819 que Victor Frèrejean crée les Fonderies et Forges de Pont-Évêque. Cet industriel, ancien propriétaire du domaine de Montrottier, est qualifié « d'audacieux pionnier se tournant immédiatement vers la fonte au coke : son haut fourneau étant le deuxième fonctionnant au charbon de terre qu'ait connu la France après celui du Creusot d'Ignace François de Wendel, mis en feu en 1785 ».

L'arrivée de la famille Frèrejean dans cette banlieue de Vienne fit de Pont-Évêque une vaste « usine Frèrejean », travaillant le fer et le cuivre. A son apogée, en 1869, cette entreprise comptait plus de 500 ouvriers et produisait 12 000 tonnes d'acier par an, avant de passer aux mains d'Adon Siffroi Hardel qui devait diriger ces usines jusqu'en 1889, date de leur fermeture définitive.

Cette histoire industrielle d'une commune d'Isère nous touche d'autant plus qu'indépendamment des analogies existant avec Cran-Gevrier, qui possédait des papeteries dès 1433, et de l'installation des Frèrejean, créateurs des « Forges de Crans », c'est également de Pont-Évêque que vint l'industriel textile Jean Palthey, le dernier propriétaire de la « Manufacture d'Annecy » et qui possède toujours les anciens tissages de Cran.

G. GRANDCHAMP.

Liliane MOTTU-WEBER

GENÈVE AU SIÈCLE DE LA RÉFORME
Economie et Refuge

Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève
Tome LII - 1987, p. 350

Le chapitre consacré à la soierie à Genève aux XVIe et XVIIe siècles fait état de l'activité de ce travail à Gex et surtout à Annecy, se référant aux publications de Pierre Duparc et de Roger Devos. L'étude de Liliane Mottu-Weber fait état de la concurrence dont eurent à souffrir les mouliniers de Genève face aux « établissements situés à quelques lieues de Lyon et qui représentaient une concurrence dangereuse dont les Genevois commençaient à ressentir les effets du fait de l'infidélité des mouliniers genevois. Les marchands lyonnais faisaient déjà ouvrer leurs soies à Annecy et à Chambéry ».

Les lyonnais donnent les raisons ayant motivé leur choix :

> « reconnaissant (les lyonnais) qu'ils envoient mouliner leurs soies « à Genève, Chambéry, Annecy, Nantua et autres lieux », parce que « dans ces villes la justice est brièvement rendue » ; ce qui n'est pas le cas à Lyon où ils doivent débourser 50 à 60 écus pour faire poursuivre ceux qui leur ont volé ou abîmé de la soie. A cela s'ajoute que le travail s'y fait plus rapidement, que les salaires y sont plus bas et que les artisans y rendent plus fidèlement leurs comptes. Les mêmes accusations seront reprises contre les marchands de soie lyonnais en 1623 et en 1626 : les ouvriers en soie sans travail demanderont qu'on donne de l'ouvrage aux gens de la ville plutôt qu'à ceux de Saint-Chamond (Loire), Genève et Annecy. »

Il n'est pas sans intérêt de constater que la concurrence industrielle était déjà très vive à cette époque entre Genève, la Savoie et Lyon.

G. GRANDCHAMP.

Gilbert MAISTRE

« LES MARCHANDS D'ORIGINE SAVOYARDE ET LE COMMERCE D'ORNEMENTS D'ÉGLISE DANS LE NORD-EST DE LA FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE »

in « Pays d'Alsace »

Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et environs - Cahier 138 - Janvier 1987, p. 7 à 20

Durant la période 1650-1730, on trouve de nombreuses familles d'origine savoyarde émigrées en Alsace où elles développent un important négoce d'ornements d'église. On remarque les familles Monnet et Volland qui occupent une place importante dans ce commerce, ainsi que les familles Mouton, Bochard, Bosson, Charlet, Trombert.

« Tous les marchands en ornements d'église ont eu à cœur d'offrir des ornements et des vases sacrés à leur paroisse d'origine, mais, curieusement, il ne semble pas qu'ils aient cherché à fournir le marché savoyard.

« Cette contribution, d'origine savoyarde, à un point d'histoire économique du commerce en Alsace au XVIIIe siècle, est pour nous assez paradoxale, car, à notre connaissance, dans toute l'historiographie, pas une ligne n'a été écrite sur le commerce d'ornements d'église en Savoie ! La relative pauvreté de nos archives, concernant l'histoire du commerce, explique, pour une bonne part, ces lacunes.

« L'apport des immigrants savoyards à l'histoire économique de l'Alsace des XVIIe et XVIIIe siècles ne se limite pas à une fréquentation plus ou moins épisodique d'une nuée de petits colporteurs. Formés à la rude école du colportage, nombre d'immigrants ont pu s'enraciner dans des cités alsaciennes et monter des affaires commerciales de grande envergure ».

G. GRANDCHAMP.

Jean-Claude VERNEX

ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET AMÉNAGEMENTS DES PLANS D'EAU : LES BAINS DU LAC D'ANNECY

in Revue de Géographie Alpine, 1987, T.2, p. 197-212

L'auteur annécien évoque le début des baignades au lac d'Annecy et cite les premières installations rustiques que furent les bains des Marquisats aménagés Quai de la Tournette en 1878, la pratique des bains au Fier, enfin les constructions plus récentes des plages, et notamment celle d'Annecy inaugurée en 1935.

G. GRANDCHAMP.

Henri GARNIER

LES CARILLONS DE FRANCE

Dijon, Association des Amis des Carillons, 1985

Dans son ouvrage intitulé *Les Carillons de France* et publié à Dijon en 1985 par l'Association des Amis des Carillons, Henri Garnier présente, pour chacun des carillons qu'il a recensés, une image du monument où il est installé, et une sorte de fiche signalétique suivie d'une fiche technique très précise et très claire.

Il cite celui de Chambéry qui est le carillon, rapatrié, de l'exposition universelle des Arts et Techniques de 1937, et, pour la Haute-Savoie, ceux de Megève, de Taninges, d'Annecy, naturellement, et même le carillon électrique de Sallanches.

Dans la fiche signalétique, il décrit le paysage, raconte l'histoire de la ville ou du village, rappelle les circonstances de l'installation du carillon, et fait part de ses commentaires personnels. Par exemple, à propos de Taninges : « Carillon d'un village tranquille, ses belles cloches égrènent sans prétention le reflet des joies de ses habitants et des nombreux touristes avides de grand air et de repos. C'est un témoin de plus de cette région de Savoie, vouée tout particulièrement à l'Art campanaire ».

A propos d'Annecy : « Malgré ces lettres de noblesse [1], Annecy n'a pas encore le grand carillon qu'elle se devrait de posséder et que l'on souhaite voir un jour sur les bords du lac ».

Toujours à propos de ce carillon de la Visitation, je remarque, outre un poème d'une certaine Alietta Andra, un sonnet intitulé *Au lac d'Annecy,* où l'on admire les jeux de lumière différents selon l'heure du jour ou de la nuit. C'est Jacqueline Goguet qui en est l'auteur, Jacqueline Goguet, titulaire du Carillon de Sainte-Odile à Paris, et ancienne secrétaire de la Guilde des Carillonneurs de France, à qui sa présence au Congrès d'Annecy, en août 1983, devait inspirer ce poème :

AU LAC D'ANNECY

Ecrin d'azur niché sous les Monts de Savoie,
Quand le soleil s'y mire, ou que la neige fond,
Le lac retient le ciel, avec son bleu profond,
Et laisse dans ses eaux un sillage de soie.

Le cygne s'y promène et, gracieux, ondoie :
Là-bas, avec la voile il passe et se confond ;
Dans un bruissement d'aile, aperçoit-il le fond
Tandis que l'astre-roi dans son couchant flamboie ?

Mais le grand oiseau blanc s'arrête dans la nuit,
Dans un pâle rayon s'endort ; l'étoile luit,
Le reflet de la lune oscille au gré de l'onde,

Transformant son image en lumineux réseaux ;
La luciole émet sa lueur vagabonde
Dans la flore aquatique, au milieu des roseaux.

(1) C'est la capitale de l'Art campanaire.

En résumé, cet ouvrage, unique en son genre, qui mêle le sérieux scientifique à la fantaisie de l'anecdote, présente plus d'intérêt encore pour les lecteurs annéciens que pour les autres, car cet inventaire met en évidence l'importance de la fonderie Paccard qui est citée non pas à toutes les pages... mais presque !

Georgette CHEVALLIER.

Alain DULOT

LA RECONSTITUTION

La Reconstitution a paru chez Gallimard au début de l'année 1983.

C'est le premier roman d'Alain Dulot, originaire de l'Ain, ancien élève de l'E.N.A., agrégé de philosophie, qu'on connaît aussi pour sa brève collaboration à la *Nouvelle Revue Française.*

Dulot a repris le thème de la première partie du *Thérèse Desqueyroux* de Mauriac : une femme se souvient de ce qui l'a amenée à s'attaquer à la vie de son mari. Mais, dans *La Reconstitution*, le mari est mort, et le procès n'est pas terminé. Nous ne saurons jamais, d'ailleurs, quel a été le verdict. Car ce n'est pas cela qui intéresse Alain Dulot, ce qui l'intéresse c'est l'analyse psychologique de son personnage, Geneviève Darmontier, c'est « l'autopsie d'un geste », comme dit la bande d'annonce.

Ce roman nous arrêtera quelques instants aujourd'hui à cause d'un épisode qui se place au milieu du roman si on en compte les pages et qui est un épisode central, également, en ce sens que, sans lui, Geneviève n'eût jamais eu la possibilité d'épouser François Darmontier.

Elle était entrée comme novice dans un couvent d'Ursulines (« un orphelinat d'Ursulines », dit l'auteur) « situé à dix kilomètres d'Annecy » (p. 34). « Ce qui se passa à moins de deux semaines du jour prévu pour sa prise d'habit fut décisif. Ce matin-là, après la méditation, au lieu de rejoindre le réfectoire, elle sortit du couvent, le plus discrètement possible... Elle décida finalement de s'arrêter à Annecy. Cette journée de décembre était étrangement belle, somptueuse sous un ciel bleu malgré un air sec et froid. Elle s'attarda à contempler le lac, à perdre son regard et son esprit dans le jeu sans fin des ondes concentriques qui animaient la surface de l'eau, dans l'enchevêtrement des ajoncs et des barques. Au-delà, elle reconnaissait la forme des montagnes, leur vêtement de conifères puis la pureté des cimes, leur découpe franche et pure dans la glace du ciel d'hiver.

« L'idée de se précipiter dans le lac, un instant, l'effleura : là, tout pouvait s'arrêter, s'oublier, se dissoudre à jamais. Ce n'était pas vraiment une tentation, tout juste un réflexe romantique qui, pour un peu, l'eût fait sourire... Elle trouva refuge dans un hôtel de Saint-Jorioz, en bordure du lac. Bien qu'on fût en morte saison, on rencontrait là des groupes de touristes français et étrangers. Comment n'aurait-elle pas opposé leur existence de villégiature, facile, insouciante, aux tourments de sa propre vie ? Elle n'imaginait pas, bien sûr, qu'une telle existence pût elle-même la satisfaire, mais en voulant l'ignorer elle ne redoutait pas moins de passer à côté d'un monde qu'elle ne retrouverait jamais plus. Cette impression s'accentua encore le soir venu lorsqu'elle prit un taxi pour Annecy et qu'elle se décida à entrer dans un cabaret... »

Là, elle rencontre un Sud-Américain avec qui elle passe la nuit.

« A son retour, le lendemain, au noviciat, Geneviève avait pris sa décision... Dès le lendemain, elle regagnait Monjivet ».

Voici donc, résumé, ce passage (pp. 78 à 91).

D'Annecy on n'y voit qu'un cabaret qui n'a rien de typiquement annécien mais qui est nécessaire pour justifier la rencontre avec le Sud-Américain.

L'évocation du lac est un peu plus précise. C'est un lac entouré de montagnes « à la découpe franche et pure dans la glace du ciel d'hiver ». Mais on sent qu'il n'est pas décrit pour lui-même, il est là pour donner à Geneviève le « réflexe romantique » de « se précipiter dans le lac ».

De même, quand l'auteur amène son héroïne à rencontrer « des groupes de touristes français et étrangers » à Saint-Jorioz en plein mois de décembre, il ne se

soucie guère de la vraisemblance mais il veut qu'elle ait l'occasion d'opposer « leur existence de villégiature, facile, insouciante, aux tourments de sa propre vie ».

Bref, cet épisode attire notre attention parce qu'il y est question d'Annecy et de son lac, mais reconnaissons qu'on pourrait remplacer les noms d'Annecy et de Saint-Jorioz par d'autres noms sans que cela change quoi que ce soit à l'intérêt que l'on prend à la lecture de ce passionnant roman.

Georgette CHEVALLIER.

Alain DULOT

LE MARÉCAGE

Cet auteur vient de faire paraître, chez le même éditeur, un second roman intitulé *Le Marécage*. La bande publicitaire titre « L'esprit de famille ». Elle aurait pu aussi bien annoncer « Le Nœud de Vipères » car, décidément, Dulot fait penser à Mauriac.

La fille du sous-préfet de Bonneville, Agnès Delanque, et Patrice Bault-Castaing vont se rencontrer à Talloires où les parents du jeune homme — des industriels installés dans une région qui ressemble fort au Grésivaudan — possèdent une villa.

« De Pâques à la Toussaint, les Bault-Castaing se précipitaient [à Talloires] dès le samedi matin. Ils trouvaient ainsi, au bout de chaque semaine, un paradis : les eaux sereines du lac d'Annecy, endormies au soleil ou brasillant sous la lune, les plages ourlées de végétation, au pied des parois montagneuses et des cimes enneigées de la Tournette et de la Dent du Cruet, dans un paysage presque toujours saturé de bleu... La villa était confortable, agrémentée d'une plage privée et d'un court de tennis. On pratiquait aussi la voile et parfois on organisait des sorties en montagne. On se préservait surtout du risque de l'ennui balnéaire en s'invitant beaucoup d'une propriété à l'autre, pour d'interminables dîners qui réunissaient tout le peu qui comptait dans la région » (pp.36-37).

Talloires — peut-être à cause des « eaux sereines du lac d'Annecy » — c'est, dans ce roman, le symbole du bonheur.

Lorsqu'Agnès et Patrice forment un couple idyllique, « les week-ends, on se rendait de plus en plus régulièrement à Talloires, parfois dès le vendredi soir. Toute la journée, la villa retentissait de rires et de clameurs... » (p. 69).

Après une pénible crise — dûe à la naissance et à la mort d'un petit garçon anormal — le couple semble se reprendre : « Tout ne se défit pas en un jour et il y eut même, après la mort de Jérôme, comme un renouveau. [Les] relations [d'Agnès] avec Patrice lui-même semblèrent prendre un nouveau départ... Tout cet été-là... ils retournèrent assidûment à Talloires » (p. 69).

Mais lorsque l'incompréhension est devenue entre eux totale et définitive, il n'est plus question du tout de Talloires dans ce roman d'un auteur qui mériterait qu'on parlât davantage de lui.

Georgette CHEVALLIER.

Chantal VIEUILLE

HISTOIRE RÉGIONALE DE LA LITTÉRATURE EN FRANCE, DES ORIGINES A LA RÉVOLUTION

Paris, Plon, s.d. (1986)

Préfacé par André Bourin (ce critique littéraire clairvoyant, auteur de *La France Littéraire en zig-zag* et de *Province, terre d'inspiration,* qui est le mari de la romancière Jeanne Bourin), voici, rédigé par Chantal Vieuille et paru chez Plon en 1986, le tome I d'une *Histoire régionale de la littérature en France,* laquelle, comme

le remarque le préfacier, n'est pas une histoire de la littérature régionaliste en France. Le tome II est encore à paraître.

Ce premier volume traite des Origines à la Révolution.

Les pages 193 à 206 sont consacrées à la Savoie, soit quatorze pages.

Quand on constate que la moyenne des chapitres est de 23, 777... pages, on voit tout de suite que nous ne sommes pas gâtés. On ne peut s'empêcher de rêver devant les trente-six pages réservées à l'Ile-de-France ou les trente-quatre à l'Aquitaine. Seule la Franche-Comté en a moins que nous (10 pages) et seule la Lorraine est traitée en quatorze pages, comme la Savoie.

Vous me direz que l'intérêt ne se mesure pas au nombre de pages, et c'est tout à fait vrai. Néanmoins, on ne peut s'empêcher de penser a priori que la Savoie a été étudiée un peu superficiellement et une lecture attentive va nous conforter dans cette opinion.

Pour le XIVe et le XVe siècles, on n'y trouve aucune allusion aux *Chroniques* écrites par des français, certes, mais en Savoie et pour des savoyards, ni à Guillaume Fichet qui est, selon le doyen Louis Terreaux, l'écrivain savoyard du XVe siècle le plus illustre.

La carrière de Fichet se déroule tout entière hors des frontières de son pays ? Oui, mais dans le chapitre Nord - Pas-de-Calais et Picardie, Vincent Voiture, qui s'imposera à l'Hôtel de Rambouillet, à Paris, est cité simplement parce qu'il est né à Amiens.

Guillaume Fichet écrit en latin ? Oui, mais dans le chapitre sur la Lorraine on trouve mentionné le *De Harmonica Institutione* de Reginon, au IXe siècle, et pour l'Alsace ce n'est pas parce que Jacques Balde a écrit en latin au XVIIe siècle qu'il est omis.

Le chapitre consacré au XVIe siècle est sans doute le plus complet ; il n'y est pourtant pas question de Claude de Seyssel, qui, mis à part ses traités de théologie rédigés en latin qui ont, par la suite, fait l'admiration de Bossuet, est le premier grand écrivain savoyard de langue française : ses traductions témoignent de l'esprit de la pré-Renaissance et il s'est trouvé au premier rang des historiens de Louis XII.

Au XVIIe siècle, on regrette de n'entendre parler ni de l'annécien François de Quoëx - dont l'élégie en prose sur la mort de son petit garçon est émouvante - ni du moraliste et grammairien de Cluses, Jean de Menenc, ni surtout de Fodéré, natif de Bessans, et dont les descriptions de la Savoie ne manquent ni de saveur ni d'intérêt.

L'auteur cite le mauriennais Battendier mais non son maître et ami Boyssonné, chambérien d'adoption qui, dans ses lettres en latin plus encore que dans ses vers français, a bien mérité de Chambéry. Et les *Oraisons Funèbres* de l'annécien Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier, auraient peut-être pu être signalées.

Pour rédiger le chapitre traitant du XVIIIe siècle, Chantal Vieuille s'en tire par une pirouette : « La Savoie se montre démunie, si démunie qu'elle ne se lasse pas de reconnaître qu'elle doit son éclat à la présence d'un hôte prestigieux, Jean-Jacques Rousseau... Grâce aux œuvres littéraires de Jean-Jacques Rousseau, la Savoie joue un rôle dans la littérature du XVIIIe siècle, masquant ainsi la cruelle absence d'écrivains issus du terroir ». Et les deux pages et demie, consacrées au XVIIIe siècle, ne traitent que de Rousseau.

Certes, les moralistes Jacques de Blonay et Joseph Antoine Doix, le diplomate François-Joseph de Conzié, ne sont pas des auteurs de premier plan, mais ils mériteraient au moins d'être cités (Montgaillard l'est bien dans le chapitre XVIe siècle de l'étude sur le Dauphiné), de même que les descriptions, dans l'*Essai sur... l'agriculture...*, d'Alexis Costa, marquis de Saint-Genix et de Beauregard.

Pourquoi ne pas rappeler que le marquis de Sade s'est réfugié à Chambéry et qu'il a été enfermé au château de Miolans, alors que, page 197, le séjour chambérien de Rabelais, lui, est signalé (on sait que Rabelais s'est, en effet, réfugié à Chambéry à la suite d'une affaire pour ainsi dire diplomatique qui a eu lieu à la fin de 1540) ?

Puisqu'il est question de Rousseau, pourquoi ne pas citer l'*Anti-Emile* du Cardinal Hyacinthe Gerdil, de Samoëns ?

Ducis est né à Versailles, c'est vrai, mais sa famille était de Hauteluce et il a chanté la Savoie. Même si on admet qu'*Abufax* est son chef-d'œuvre, et quoique cette tragédie date de la fin du siècle (1795), Jean-François Ducis est entré à l'Acadé-

mie Française en 1778. Il pourrait donc avoir sa place dans ce tome premier qui s'arrête à la Révolution.

C'est cette date qui justifie, certainement, le fait que, dans le chapitre XVIIIe siècle, les frères de Maistre soient absents. Je pense qu'il faudra lire le deuxième volume pour en entendre parler.

Ce deuxième tome, on l'attend avec impatience. Certes, j'ai relevé des omissions dans le premier ; on peut aussi y relever quelques erreurs : Chantal Vieuille place le château de Clermont à Rumilly ; comme Joseph Osier, elle prétend que Nicolas Martin aurait eu des démêlés avec les autorités ecclésiastiques, ce que M. Clément Gardet considère comme une hypothèse peu probable, et elle affirme ensuite qu'à Lyon on perd sa trace, tandis que M. Gardet le suit jusqu'à sa mort.

Un paragraphe entier est consacré à l'Académie Florimontane (page 202). Au milieu de beaucoup de détails exacts, je suis obligée de relever une énumération un peu erronée des matières enseignées et une dernière phrase sujette à caution : « Elle tient une séance publique hebdomadaire et distribue des prix à ceux qui lisent les meilleures compositions ». Voir les statuts de l'Académie.

Notre auteur installe Hortense Mancini à Annecy, alors que c'est à Chambéry que celle-ci trouva un asile, Chambéry où Charles-Emmanuel II mit à sa disposition une partie du château. Voir la thèse de Mme Andrée Mansau sur César Vichard de Saint-Réal.

Elle fait partir Vaugelas en 1618 et non en 1607 et, page 205, la chronologie des séjours de Rousseau à Annecy et à Chambéry est peu claire, voire carrément inexacte.

Mais, malgré toutes ces remarques, faites sans acrimonie aucune, avec un esprit pointilleux qui n'entame en rien une admiration certaine, il faut dire et redire que cet ouvrage est le bienvenu.

La critique est aisée mais l'art est difficile. Il est simple, quand on vit dans une région, de repérer les petites imperfections dans un texte qui la concerne, mais il est ardu de passer, comme l'a fait Chantal Vieuille, d'une région à l'autre avec aisance et en faisant preuve de compréhension, d'ouverture d'esprit envers l'histoire et la culture de chacune d'entre elles.

Et, comme dit le « Prière d'insérer », au moment où l'on se préoccupe de régionalisme et de décentralisation, cet ouvrage manquait.

Il est clair, agréablement écrit, intéressant, et les citations y sont bien choisies : je n'en veux pour preuve que les textes cités dans le chapitre Pays de Loire qui sont des extraits caractéristiques des meilleures œuvres de Ronsard ou de du Bellay.

On pourrait, à propos de Chantal Vieuille, reprendre, en en changeant seulement la fin, la phrase qu'elle a écrite à propos du savoyard Pingon : « Ce travail prouve l'intérêt et l'attention portés par l'auteur à son terroir » ; il faut dire, à son sujet, « à tous les terroirs de France ».

Pour en revenir à la Savoie, elle s'est servie d'un certain nombre d'ouvrages, en particulier de *La Savoie* éditée chez Christine Bonneton, et elle s'en est servie intelligemment, surtout quand il s'agit de rendre compte de la complexité de l'histoire et de la mentalité savoyardes.

Par exemple, à propos de l'importance du théâtre religieux dans les hautes vallées savoyardes au Moyen-Age, elle compare deux pays de montagne voisins, la Savoie au Dauphiné.

Par la suite, je cite : « L'usage de la langue française n'évince pas pour autant celui du patois savoyard » ; « Les auteurs de la Savoie écrivent en français, même s'ils ont reçu l'enseignement des Universités italiennes ».

Oui, Chantal Vieuille s'est intéressée à son sujet.

Bref, l'*Histoire régionale de la littérature en France* est un livre à posséder dans sa bibliothèque... et à lire !

Georgette CHEVALLIER.

Jean-Pierre GINESTET

« L'ABRI SOUS ROCHE DE LA VIEILLE ÉGLISE. LA BALME-DE-THUY (HAUTE-SAVOIE) PREMIERS RÉSULTATS »

avec la collaboration de Pierre Bintz, Louis Chaix, Jean Evin et Claude Olivier, dans Bulletin de la Société Préhistorique Française, 1984, tome 81, numéro 10-12

Ce grand abri naturel surplombant une terrasse d'environ 600 m² est creusé au pied d'une falaise urgonienne dominant la rive droite du Fier. Quelques instruments préhistoriques, découverts fortuitement aux environs de l'abri, incitèrent Franck Bourdier, alors conservateur du Musée d'Annecy, à entreprendre en 1943 un sondage qui s'avéra assez décevant. Mais, en 1970, un chercheur plus persévérant, Jean Hubert, correspondant de la circonscription des antiquités préhistoriques, reprit l'exploration archéologique du site. Par la suite, l'importance du gisement s'affirmant à chaque campagne de fouilles, une mesure de classement officiel fut prise en 1979, tandis que les investigations étaient poursuivies sous la responsabilité de Jean-Pierre Ginestet, professeur au collège de Thônes (Haute-Savoie).

Les vestiges recueillis jusqu'à 6 mètres de profondeur présentent les caractéristiques archéologiques et écologiques d'une occupation humaine presque continue depuis l'épipaléolithique (Azilien), il y a environ 10 000 ans, jusqu'à nos jours.

Le nombre des objets découverts s'élève à plusieurs milliers de pièces qui sont en réserve au dépôt de fouilles du Musée du Pays de Thônes. Ce musée présente, parmi de nombreuses collections, une exposition permanente d'objets sélectionnés provenant de l'abri sous roche de la Vieille Eglise. Les visiteurs pourront apprécier le grand mérite des préhistoriens qui, par un travail méticuleux et opiniâtre, nous permettent de jeter un regard sur les témoins d'un lointain passé.

Bernard RUFFET.

MUSIQUE D'ORGUE EN SAVOIE

Bibliographie des œuvres citées et jouées le 7 octobre 1987

GUILLAUME DUFAY. — Transcriptions de Jean Bonfils, Paris, chez l'auteur :

1. — *In Corpus mesurabilis musicae, Guillelmi Dufay, opera omnia edidit Henricus Besseler,* tome VI, cantiones N° 19, p. 36, Paris Bib. Nat. Us. Mon. 479 (I^VI).
2. — *In das Deutscher Musik,* Band 39 : das Buxheimer Orgelbuch N.255, Teil III, Bärenreiter 1959.

NICOLAS MARTIN. — *Noelz et chansons nouvellement composez tant en vulgaire françoys que savoysien dict patoys.* — Fac-similé de l'édition de 1555. — Introduction, traductions et transcriptions musicales de Clément Gardet. Annecy, Gardet, 1973.

JEAN LANGLAIS. — Chez l'auteur, à Paris.

GEORG MUFFAT. — Apparatus musico-organisticus, Urtext, Musikverlag Alfred Coppenrath, Altötting.

JOSEPH REVEYRON. — Chez l'auteur, à Miribel (01).

EMMANUEL RITZ. — Chez Mesdemoiselles Ritz, à Annecy.

MARCEL PAPONAUD. — *Quelques pages d'orgue.* Henry Lemoine, éditeur, 1941.

Joseph RUSCON.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Mme BLANC Michèle. — *Yon devint Artemare.*

Mme HERMANN Marie-Thérèse. — *La Savoie traditionnelle* et plusieurs brochures.

Mme MOLINIER Madeleine. — 53 livres et périodiques.

M. GRANDCHAMP Georges. — *Histoire d'Annecy.*

R. P. RIGUET. — 55 ouvrages ou périodiques de ou sur *Saint François de Sales.*

M. BURDEYRON F. et Mme TOSSAN H.
— *Clarafond I - II - III - IV ;*
— *La pierre blanche de Seyssel.*

M. BOYER Roland. — *Les noms de lieux de la région du Mont Blanc.*

M. GILLET de THOREY Lionel. — Texte de la relation d'un voyage en Savoie en 1849 par Martegoute, tiré de *La Maison Rustique,* numéro du 5 juillet 1850, et relatif à Albertville ainsi qu'au Beaufortin.

M. GUICHONNET Paul. — 93 brochures.

M. VERDONNET. — *Fugitif éclat de l'être.*

M. PRÉVOST. — 4 brochures.

M. SOUDAN Pierre. — *Jules Philippe.*

M. de THOREY. — *Histoire de la Messe de Grégoire le Grand à Vatican II.*

Général HUMBERT. — *Charles de Nevers.*

Mme CHEVALLIER Georgette.
— *L'Appellation Savoie* (3 brochures) ;
— *Vaugelas et Annecy ;*
— *Henry Bordeaux : Romanciers et poètes ;*
— *Colette : L'Etoile Vesper.*

Mme VECCHINA Maria Gracia
— *La Valle d'Aosta e l'Arco Alpino ;*
— *Attualità dell'Antico ;*
— *Problemi di Politica Augustea ;*
— *L'Autonomia della Valle d'Aosta ;*
— *Chi Eravamo.*

M. VERNIER Olivier. — *Nice au XIXe siècle.*

Bibliographie savoisienne

par Georges GRANDCHAMP

ALLAIN Pierre. — **Alpinisme et compétition,** Ed. Arthaud, 1987.

ARTISANAT. — **L'artisanat de la Haute-Savoie,** 12e édition, Adresses utiles. Union française annuaire professionnel, Trapes 1987, 249 p.

ASSELIN Jean-Michel. — **Louis Lachenal : un diable d'ange,** in Magazine Montagne, N° 96, Août 1987, p. 74 à 83.

BAJULAZ Lucien. — **Les anciennes carrières de pierre des Voirons et du Vouen,** in ESPI N° 3, 1987, p. 17-34.

BALLU Yves. — **Les Alpes à l'affiche,** Ed. Glénat, 1987, 192 p.

BALLU Yves. — **A la conquête du Mont-Blanc,** Coll. Découverte n° 5, Ed. Gallimard, 1986.

BALME-DE-SILLINGY. — **La Balme de tous les temps, commune de La Balme-de-Sillingy,** Imp. Pringy-Offset, 4e trimestre 1987, 256 p.

BECCATINI Dominique. — **Joanny Drevet,** œuvre gravée 1889-1969, chez l'auteur.

BEGHIN Pierre. — **Les 5 trésors de la grande neige,** Ed. Arthaud 1985, 188 p.

BELDEN David. — **L'escalade,** Ed. Denoël, 1987.

BERNIER Jean-Pierre. — **Maquis Rhône-Alpes,** Ed. Lavauzelle, 1987, 128 p., Album photos et texte.

BESCH Benoit - COLOMBET Carole - LYARD Marc. — **Navigation touristique sur le lac d'Annecy,** Rapport d'atelier « Tourisme et aménagement de la montagne », I.E.P. Grenoble 1986/87, Institut d'Etudes Politiques.

BILLET Jean. — **Les congrès d'Economie alpine, témoins d'une pensée économique régionale alpine ?**

BILLET Jean. — **Politique régionale et développement en Rhône-Alpes,** in Revue de géographie alpine, 2-1987, p. 115-128.

BLACK Philippe. — **Le Théâtre Charles Dullin à Chambéry,** Ed. Association des guides conférenciers de Chambéry, 1987, 32 p.

BOCQUET Aimé. — **La région d'Annecy avant l'Histoire,** in Histoire d'Annecy, Ed. Privat, 1987, p. 19-40.

BOGEY-REY Annie - PALLUEL-GUILLARD André. — **Mourir en Savoie au fil des siècles,** L'Histoire en Savoie, n° 85, mars 1987, 40 p.

BOIMOND Jean-Jacques. — **Le Salève,** Images et anecdotes, Société de développement de la connaissance des Alpes à Genève, 15 décembre 1987, 224 p.

BOISSIER René. — **Le Semnoz,** Monographie Haute-Savoie, Imprimerie Editions Gardet, Annecy, 1987, 100 p.

BONZOM Gérard. — **La faune des Alpes,** Coll. Les cahiers de la montagne, Ed. Curandera, 1987, 64 p.

BORDEAUX Henry. — **Le Lac Noir,** Coll. Les Savoisiennes, Ed. Curandera, 1987, 134 p.

BOSSON Paul D. — **Et sur sa vie, Histoire de la transfusion en Haute-Savoie,** Ed. Esope, Chamonix, 1982.

BOTTON Judith (de) - BOUCHET de LAPPARENT Denise. — **Le rétable de la Trinité, Chambéry,** Musée d'Art et d'Histoire, 1987, 56 p.

BOUCHARLAT E. (sous la direction de). — **Châteaux de terre : de la motte à la maison forte : Histoire et archéologie médiévale dans la Région Rhône-Alpes, (bibliographie),** Ed. Direction Régionale des Antiquités Historiques, Lyon, 1987, 72 p.

BOZON Pierre. — **Maurienne-Tarentaise : les destinées des hautes vallées de Savoie,** Ed. Cahiers de l'Alpe, Grenoble, 1986, 259 p.

BRAVARD Yves. — **Tignes, vie, mort et résurrection d'une commune montagnarde,** Coll. Trésors de la Savoie, Ed. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, 1987, 192 p.

BROISE Pierre. — **Les cols du Chablais et du Faucigny dans l'antiquité,** in Bulletin d'Etudes préhistoriques alpines XVIIIe, Aoste, 1986, p. 243-246.

BROISE Pierre. — **Un demi-millénaire de romanité,** in Histoire d'Annecy, Ed. Privat, 1987, p. 41-62.

BRUN Louis. — **Catalogue de la bibliothèque savoisienne de feu Me Jean Faga (de Chambéry),** Vente aux enchères du 10 mai 1897, réimpression par J. Chaminade, Libraire à Annecy, 1987, 158 p.

BRUSSON Jean-Paul. — **A propos d'un bâtiment industriel à Sallanches - Usine Antoine, Maurice Braillard, architecte 1879-1965,** in ESPI n° 3, 1987, p. 7-16.

CAILLET J. — **La faïencerie de La Forêt à Saint-Ours,** in Kronos n° 2, p. 43-44, février 1987.

CANET René. — **La tuilerie Poncini à Albens,** in Kronos n° 2, p. 45 à 48, février 1987.

CARASSI M. — **Intendants, préfets, communautés locales et sauvegarde du patrimoine forestier alpin entre l'Ancien Régime et la Restauration,** in colloque franco-italien d'études alpines 1985, Ed. Centre de recherches d'histoire de l'Italie et des Pays Alpins, p. 77-85.

CARTES. — **12 cartes au 1/50.000 accompagnées de 12 livrets Annecy-Bonneville, Annecy-Ugine, Annemasse, Chamonix Mont-Blanc,** réalisé par l'A.P.E.G.E. et la D.D.A.F., 1986.

CASTOR Claude. — **Au pays de l'abbaye, Sixt,** plaquette éditée par la Maison de la Réserve, 1985.

CHABERT Louis. — **L'électrochimie et l'électrométallurgie en Savoie,** in l'Histoire en Savoie, n° spécial, janvier 1987, 36 p.

CHAMSON Max. — **Le roman de la montagne,** Ed. Christian de Bartillat, Paris, 1987, 348 p., comporte un « choix bibliographique » de 15 pages.

CHANTAL Sainte Jeanne (de). — **Correspondance générale de Sainte Jeanne de Chantal,** Tome 1 : 1605-1621, 734 p. Ed. du Cerf, 1986.

CHEMIN DE FER. — **Centenaire de la ligne du Tonkin : Evian Le Bouveret,** Ed. par le Comité franco-suisse : mairie de Port-Valais Evian, 1986, 32 p.

CHEVALLIER Georgette. — **Vaugelas et Annecy,** in Revue Savoisienne, 1986, p. 63-83.

CIUPA Karine. — **Guide des sports d'hiver, 450 stations analysées en France, Suisse, Autriche, Andorre,** Ed. Philippe Liebaud, 1987, 354 p.

CLARE Michel. — **Albertville 1992,** Ed. Chêne, Paris, 1986, 80 p.

COLIN Martin (sous la direction de). — **Canal d'Entreroches, créer une voie navigable de la mer du Nord à la Méditerranée au XVIIe siècle,** Coll. d'Archéologie romande n° 33, Ed. Bibliothèque historique vaudoise, Petit Chêne 18, 1003 Lausanne, 1987, 150 p.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-SAVOIE. — **Histoire du Département. Présentation du Conseil Général. Coopération transfrontière. Le Conseil du Léman. La Haute-Savoie en quelques chiffres,** Le Journal de la Haute-Savoie n° 29, août 1987.

CORBOUD Pierre. — **Sauvons le Léman,** Association pour la sauvegarde du Léman, Genève, 1985, 136 p.

COSSON - BOCCAZZI - VAROTTO. — **Autour du Mont-Blanc,** Ed. Glénat, 1987.

COUDURIER. — **Hier c'était Saint-Jean de Maurienne,** Ed. Coudurier, 1987.

COULON - COULON - JANSON. — **Symphonie des eaux vives,** Préface de B. Bosson, Ed. SPER, 1987.

COUREN Jean-Pierre. — **Un document sur la Verrerie de Thorens,** in ESPI n° 3, 1987, p. 47-60.

COURTIAL M.-Cl. — **Chronique de Montrottier,** in Revue Savoisienne 1986, p. 11.

COURTIN Jean-Pierre. — **Protéger la montagne. Entre Léman et Mont-Blanc des réserves naturelles et des hommes,** Coll. L'Homme et la Nature, Ed. La Manufacture, 1987, 286 p.

COUTIN Bernard. — **La vigne en Savoie,** septembre 1987, 48 p.

COUTIN Paul. — **La crise alimentaire de l'hiver 1846-1847, vue à travers la presse locale d'Annecy,** in Revue Savoisienne 1986, p. 132-139.

DEBARBIEUX Bernard - GUMUCHIAN Hervé. — **Représentations spatiales et dénominations des territoires : l'inscription toponymique des aménagements touristiques récents dans les Alpes du Nord (Savoie),** in Revue de Géographie alpine, février 1987, p. 171-182.

DECROUEZ Danielle. — **Géologie du Vouan Chablais,** in ESPI n° 3, 1987, p. 35 à 46.

DELORE Michel. — **La marche touristique et spatiale,** Ed. Travaux, 1977.

DEMOTZ Bernard. — **Les comtes qui en 400 ans firent la Savoie,** l'Histoire en Savoie, avril 1987, 32 p.

DEPREZ Marielle. — **Une exploitation agricole à la fin du XVIIe siècle. La Chartreuse de Pomier traite avec ses fermiers,** in Echos Saléviens n° 1, 1987, p. 19-56.

DESTIVELLE Catherine. — **Danseuse de roc,** Ed. Denoël, 1987, 188 p.

DEUCHLER Florens. — **Konrad Witz, la Savoie et l'Italie. Nouvelles hypothèses à propos du retable de Genève,** in Revue de l'Art n° 71, 1986, p. 7-16, Ed. CNRS.

DEVOS Roger. — **Note sur la bijouterie industrielle d'Annecy,** in ESPI n° 3, 1987, p. 68.

DEVOS Roger. — **La période moderne 1536-1792,** in Histoire d'Annecy, Ed. Privat, 1987, p. 123-180.
De la tourmente révolutionnaire à l'ordre impérial 1792-1815, p. 181-210.

DOMPNIER Bernard. — **La piété populaire en France,** Répertoire bibliographique T. III. Rhône-Alpes, Ed. CNRS, 1986, 242 p., (Rhône-Alpes p. 179-239).

DUBOIS Yvonne. — **L'Ocarina rouge - Cahiers d'une paysanne savoyarde (T.2),** Ed. Le Cerf, Paris, 1986, 197 p.

DUCHÉ Laurence. — **Projet Léman.** Ed. La Manufacture, 23 écrivains des deux rives du Léman.

DUFOURNET Paul. — **Les industries extractives anciennes de Seyssel (Haute-Savoie) - Note complémentaire,** in ESPI n° 3, 1987, p. 61-66.

DUFOURNET Paul. — **La maison des fées à Vens (Seyssel). Une ruine romaine ignorée,** in Revue Savoisienne 1986, p. 126-131.

DUJOURDY S. — **Un exemple d'émigration du XIXe siècle et début du XXe à Magland,** in Revue Savoisienne 1986, p. 140-156.

DURET Philippe. — **Tradition Orale sur un village disparu : Bans, commune de Vulbens,** in Echos Saléviens n° 1, 1987, p. 3-18.

DÜRRENMATT Guy. — **Le Rhône autrefois. Les provinciales,** Ed. Curandera, 1987, 174 p.

EFFIGIES. — **Royales effigies, Exposition au Musée savoisien de Chambéry,** 1986, Catalogue 60 p.

ESNAULT J.-Fr. - PALLUEL-GUILLARD A. — **Découvrir Aix-les-Bains et le lac du Bourget,** Guide du patrimoine méconnu n° 7, 1986, 31 p., Ed. Patrimoine rhône-alpin.

ETIÉVENT Michel. — **Chroniques d'avant-guerre. Savoie 1936-1940,** chez Michel Etiévent, Groupe scolaire de Petit-Cœur, 73260 Aigueblanche.

Eugénie alpiniste, Bibliothèque de Chambéry, Janvier-Février 1987.

EYSSERIC Albert. — **Albertville, souvenirs obligent...,** Imprimerie Borlet, Albertville 1987, 144 p.

FAVEZ Jean-Claude. — **Verts et rouges contre rouges et jaunes. A propos des zones franches,** Revue du Vieux Genève n° 15, 1985, p. 61-68.

FEASSON Roger. — **Randonnées et ascensions en Haute-Maurienne. Les Alpes de Grées,** Ed. Edisud, 1987.

FENOUILLET F. — **Histoire de la ville de Seyssel Ain et Haute-Savoie,** Réédition de 1891 par l'Association pour la connaissance du patrimoine du pays de Seyssel, 01420 Seyssel, 298 p.

FERRAND Félix. — **Les conséquences du Traité de Turin de 1760 sur le Haut-Grésivaudan,** Ed. Amis de Montmélian, 1986, 32 p.

FEUGÈRE Luc. — **Les forces de l'esprit. Rôle et influence du clergé des organisations rationalistes et des instituteurs dans la vie politique de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, de 1875 à 1914,** in Echos Saléviens n° 1, 1987, p. 57-86.

FORÊT Jean-Claude. — **La vallée perdue,** Ed. Triangle de l'Amitié, Ed. Didier Richard, 1987, 230 p.

FOURNY Marie-Christine - VIALLET Hélène qui ont réalisé la synthèse (49 auteurs). — **Ensemble dans le Beaufortin. 25 ans d'un pays par lui-même, des années soixante aux années quatre-vingts,** Coll. Savoie Vivante, Ed. Curandera, 1987, 212 p.

FOURNY Marie-Christine. — **Le tourisme dans un projet d'autodéveloppement en Rhône-Alpes,** in Revue de Géographie Alpine 2, 1987, p. 129-140.

FOURTOT William. — **Trente jours au Mont-Blanc - Alpinisme et randonnées,** Ed. Curandera, 1987, 160 p.

FREPPAZ Célestin. — **La vie traditionnelle en Haute-Tarentaise,** présenté et complété par l'Abbé Marius Hudry, secrétaire perpétuel de l'Académie de la Val d'Isère, Coll. Les Savoisiennes, Ed. Curandera, 1987, 196 p.

FROESCHLÉ-CHOPARD Marie-Hélène. — **Les confréries. L'Eglise et la Cité. Cartographie des confréries du Sud-Est,** Documents d'éthnologie régionale n° 10, Centre alpin et rhodanien d'éthnologie Grenoble, 250 p.

GALZIN S. — **La vision des Alpes chez les Britanniques à l'époque victorienne, 1830-1900,** p. 37-48.

GARDET Clément. — **Annecy, un portrait de la ville et du lac,** Ed. Gardet Annecy, 1987, 80 p.

GAUDIEZ Eric. — **Le Château de Longefau à Albens,** in Kronos n° 2, p. 33-35, février 1987.

GAULT-MILLAU. — **Annecy, quel cinéma ! - Le guide d'Annecy et notre clé d'or - A boire et à manger - Annecy : une ville à la taille de l'homme - Le guide d'Annecy,** in Gaultmillau magazine n° 222, octobre 1987, pages I à XXXII.

GÉROUDET Paul. — **Les oiseaux du lac Léman,** Ed. Delachaux Niestlé, 1987, 304 p.

GOLDSTERN Eugénie. — **Bessans. La vie dans un village de Maurienne,** Présentation par Francis Tracq, Coll. Les Savoisiennes, 1987, 160 p.

GRANDCHAMP Georges. — **Bibliographie Savoisienne - 185 références,** in Revue Savoisienne, 1986, p. 164-172.

GRANDCHAMP Georges. — **Urbanisme et fonctions urbaines de 1860 à nos jours,** in Histoire d'Annecy, Ed. Privat, 1987, p. 293-322.

GRANDCHAMP Georges. — **Le château d'Annecy,** Ed. Société des Amis du Vieil Annecy, Imp. Lescuyer Lyon, 1987, 36 p.

GRANDCHAMP Georges. — **La route des Ducs de Savoie,** in La Demeure Historique n° 87, octobre 1987, p. 7 à 9.

GRANDCHAMP Georges. — **A propos des archives de la manufacture d'Annecy,** in ESPI n° 3, 1987, p. 67.

GRANGE Daniel. — **Spécificité du milieu alpin ?** Introduction, actes du colloque franco-italien d'études alpines, Grenoble 23-25 septembre 1985, Ed. Centre de recherches d'histoire de l'Italie et des Pays alpins, 204 p.

GRENIER Nicolas. — **Les montagnes ont une histoire... Le Mont-Blanc,** Coll. Globe-Trotter, Ed. Larousse, 1987, 65 p.

GROS Charles. — **L'épopée alpestre. Histoire abrégée de la montagne de l'antiquité à nos jours,** Ed. Victor Attinger, 187 p.

GROSGURIN Raymond. — **La vie spirituelle et culturelle à Divonne sous le règne de Louis XIV,** in l'Almanach du Messager Boiteux, 1988, p. 122-124.

GROSPERRIN Bernard. — **Chambéry en 1787. Tableau du Docteur Daquin, Mémoires et documents,** XC, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie Chambéry, 1987, 128 p.

GROSPERRIN Bernard. — **7e répertoire des publications consacrées à l'histoire de la Savoie : 210 titres,** Ed. Université de Savoie, Département d'Histoire, BP 1104, 73011 Chambéry Cedex.

GUICHONNET Paul. — **L'industrie textile dans le département du Léman sous le Premier Empire,** in 112e Congrès national des Sociétés Savantes, Lyon, 1987, Hist. mod. T.I, p. 163-180.

GUICHONNET Paul (sous la direction de). — **Histoire d'Annecy,** Coll. Pays et Villes de France, Ed. Privat, 1987, 336 p.

GUICHONNET Paul. — **La période sarde,** in Histoire d'Annecy, Ed. Privat, 1987, P. 211-248.

HEBRAND Jean-Louis. — **Albens à la période romaine,** in Kronos n° 2, p. 2 à 32, février 1987.

HERMANN Marie-Thérèse. — **La Savoie traditionnelle,** Coll. Les Savoisiennes, Ed. Curandera, 1987, 200 p.

HOUSSEL J.-P. — **La jeunesse agricole catholique en Rhône-Alpes,** Lyon Université Lumière, Lyon II, Cahiers du CIERA, 1987, 100 p. dact., réf. in Cahiers d'Histoire T. XXXII, 1987, n° 3-4.

ISOARD Roger. — **Habiter la montagne. Des maisons et des hommes dans le Massif des Ecrins et du Haut-Dauphiné : Parc des Ecrins,** Ed. La Manufacture, 1987, 250 p.

JEAN-PETIT-MATILE Maurice. — **Les Alpes vues par les peintres,** Ed. Edita, 1987, 150 p.

JEAN-PETIT-MATILE Maurice. — **Le Léman vu par les peintres,** Ed. Edita.

JIRANEK Alès - BAERTSCHI Pierre. — **Hermance, bourg médiéval,** Ed. Etat de Genève, Département des Travaux Publics, Service des monuments et des sites, 5, rue David Dufour, Genève, 1985, 176 p.

JOHNSON A. — **A bon port. Guide du tourisme nautique n° 2. 70 ports du Léman,** Ed. Chapalag-Mottier, Genève, 1987, 240 p.

KAVIIK. — **Accords écrits,** Plaquette réalisée à l'occasion du « Forum Sport 1986 », Ed. Ville d'Annecy, 62 p.

KNAFOU Rémy. — **L'évolution récente de l'économie des sports d'hiver et de l'aménagement touristique de la montagne en France,** in Revue géographique alpine n° 2, 1987, p. 101-114.

LANZMANN Jacques - MALY Charles. — **Parc national de la Vanoise,** Ed. Glénat, 1987, 192 p.

LAPAIRE Claude - GENEQUAND Pierre Etienne - SANTSCHI Catherine - ROTH-LOCHNER Barbara - TRIPET Micheline. — **Libertés, franchises, immunités, us et coutumes de la ville de Genève - 1387-1987,** Expositions au temps des franchises d'Adhemar Fabri, Genève 1987, Ed. Etat et Ville de Genève, 94 p.

LASFARGUES Jacques (sous la direction de). — **Premiers temps chrétiens en Gaule méridionale. Antiquité tardive et haut Moyen Age, IIIe - VIIIe siècle,** Catalogue exposition du musée de la civilisation romaine, Lyon, 1986, 201 p.

LEBASCLE M.-Ch. — **Collections archéologiques de l'Age du Bronze du Château de Montrottier,** in Revue Savoisienne, 1986, p. 26-44.

LEGUAY Jean-Pierre. — **Des Burgondes aux Blanches-mains, 443 - 1514,** in Histoire d'Annecy, Ed. Privat, 1987, p. 63-112.

LESAGE Jack - LACROIX Michel. — **Ki Ski,** memento biographique des personnalités du milieu montagnard, Ed. Publialp, 1988, B.P. 12, 38650 Monestier-de-Clermont.

LORY Mathias Gabriel. — **Voyage pittoresque aux glaciers de Chamouni,** Paris, 1815, Réédition Glénat, 1986, 36 p.

LOYET Roger. — **Marthod mon village en 1900 : ses coutumes, ses traditions,** Ed. Roger Loyet, Culture et Traditions - Marthod, 74300 Ugine, 1987, 68 p.

MALCOT. — **Vie aventureuse de Séverin Regottaz,** Coll. Les Provinciales, Ed. Curandera, 1987, 128 p.

MALLERIN Claude. — **Rhône-Alpes - Découverte de la région et guide pratique d'activités,** France-Poche, Edilig Jeunesse, 3, rue Récamier, 75007 Paris, 1987, 256 p.

MALY Charles. — **Savoie, terre olympique,** Ed. Glénat, 1987, 184 p.

MARTIN François. — **La musique en Savoie au XIXe siècle,** l'Histoire en Savoie n° 87, septembre 1987, 40 p.

MELANO. — **L'alpinisme - escalades rocheuse et glaciaire,** Ed. Atlas, 1987.

MÉNACHÉ (sous la direction de). — **Léman, expression sans rivages,** Coll. L'Homme et la Nature, Ed. La Manufacture, 158 + 44 p.

MERMIER Alain. — **Albertville autrefois. Les années 1920,** Mermier Alain, auteur-éditeur, « Le Rafaur » Farcette, 73200 Albertville, 440 p.

MESSIEZ-POCHE Maurice. — **Les recteurs de village en Combe-de-Savoie durant la Restauration sarde 1815-1860,** in Cahiers d'Histoire, Tome XXXII, 1987, n° 3-4, p. 291-314.

MESSIEZ Maurice. — **Le général Curial fils de Saint-Pierre d'Albigny, citoyen de Chambéry, 1774-1829,** in L'Histoire en Savoie, janvier 1987, numéro spécial, 56 p.

MESSNER Reinhold. — **Premier vainqueur des 14 milles,** Ed. Denoël, 1987, 248 p.

MEYLAN Jean-Baptiste. — **Le Mont-Blanc vu du ciel,** Ed. Gardet Annecy, 1986.

MICHELET Henri. — **En survol, Les relations Valais-Savoie,** Pages Monthey-sannes éditées par l'Association du Vieux-Monthey, n° 12, 1987, 172 p.

MILLERET René (Abbé). — **Termignon, son église, ses chapelles, ses sculpteurs,** Coll. Les Savoisiennes, Ed. Curandera, 1987, 96 p.

MILLOT Thierry. — **A corps et à skis,** Ed. Roger Faloci, Chiron, 1987.

MISEREY Marie (de). — **L'Histoire dorée pour nos enfants,** 1986, 159 p.

MOTTIER. — **Guide des stations de montagne,** Ed. Mottier, 1987, 520 p.

MOURIQUAND Jacques. — **Rhône-Alpes - Savoie. Les guides touristiques départementaux,** Ed. Glénat, 1987, 96 p.

MOURARET Annick et Serge. — **Gîtes d'étape de randonnée et Refuges Eté-Hiver,** Ed. France et frontières, randonnées à ski, alpinisme, 3e édition, 1987, 504 p.

NOMAZY Marie-Thérèse (de). — **Photographie d'une commune à travers l'inventaire communal - Aux Villards-sur-Thônes,** in Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes n° 46, Décembre 1987, p. 30-32.

PALAIS DE L'ISLE. — **Annecy - Un musée-château pour la Savoie** (aménagement du musée de l'Histoire d'Annecy au Palais de l'Isle), in Archeologia n° 220, janvier 1987, p. 10 et 11.

PALLUEL-GUILLARD A. — **Un essai de rénovation économique dans les Alpes : la mérinomanie de l'école agronomique genevoise sous le Premier Empire,** p. 123-134.

PALLUEL-GUILLARD A. — **Mémoires instructifs du Marquis de La Pierre sur ses affaires et sa maison, écrits pour l'utilité de ses enfants à Lausanne, 1794,** Mémoires historiques de famille, L'Histoire en Savoie n° 88, décembre 1987, 64 p.

PASCAL (Rd Père Michel, abbé d'Hautecombe). — **Pour une relève à Hautecombe - L'avenir d'Hautecombe et de sa communauté,** in Bulletin de l'Abbaye d'Hautecombe n° 149, oct.-déc. 1987, p. 82-87, suivi d'un article de Dom Jean Deshusses : **Situation juridique de l'Abbaye,** p. 88-89.

PASQUALINI Patrice. — **Le thermalisme en Savoie,** L'Histoire en Savoie n° 86, juin 1987, 48 p.

PÊCHE. — **Pêche en lacs de montagne, Haute-Savoie,** Coll. Les guides pêche - conseil, Ed. Glénat, 1986, 46 p.

PERES Marcel - FLEURY Bruno. — **La formation aux métiers sportifs de la montagne,** Coll. Sport + enseignement, Ed. Vigot, 1987, 342 p.

PÉTRIER Adrien. — **Histoire de Carouge d'après le manuscrit de Jean-Daniel Blavignac et les notes de Louis Cottier,** Ed. Slatkine, Genève, 1985, 140 p.

PEYRÉ Joseph. — **Mallory et son dieu,** Ed. Arthaud, 1987.

PHILIPPE-JANON Christian. — **La nage en eau vive,** Ed. Gardet Annecy, 1987.

PIEM. — **Les mordus du ski,** Ed. Cherche-Midi, 1987, 192 p.

PITTARD J.-J. — **Le Salève souterrain,** Ed. Tribune de Genève, 1987, 232 p.

PLANCHE Henry. — **Les Savoies,** Ed. SAEP Colmar, 1987, 96 p.

PLANCHE Henry. — **Les Montmayeur,** Réédition Jeanne Laffitte, 1984, 222 p.

PLANTIN Paul Henri. — **Explo de la montagne,** Ed. Hachette, 1978, réédité.

POCHE B. - ZUANON J.-P. — **Les collectivités de montagne : image externe et présentation propre,** p. 5-22.

PORTIER Maryse. — **Huilerie Tournier à Albens,** in Kronos n° 2, p. 49-50, février 1987.

PROVOST Claude. — **Guide des ports du Léman,** Ed. par « 24 heures », Lausanne 1987, 240 p.

QUELLET Marie-Jeanne. — **Un plan d'Annecy au XVIIIe siècle,** (propriétés de la Visitation), in Revue Savoisienne 1986, p. 161-162.

QUELLET Marie-Jeanne. — **Claude-Etienne Nouvelet : L'ode trionfale au Roy,** in Revue Savoisienne, 1986, p. 158-160.

RABUT Elisabeth. — **Religion et politique en Savoie dans la seconde moitié du XVIIIe siècle,** in Revue Savoisienne, 1986, p. 84-93.

RABUT Elisabeth - VELLOZZI Marie-Christine. — **Lacs et cascades de montagne,** Coll. Paul Payot, Ed. Conseil Général de la Haute-Savoie, 1987, 132 p.

RABUT Elisabeth. — **Le roi, l'église et le temple. L'exécution de l'Edit de Nantes en Dauphiné,** Ed. La pensée sauvage, 1987, 264 p.

RATIÉ Suzanne. — **Collection égyptienne du Château de Montrottier,** in Revue Savoisienne, 1986, p. 14-25.

Réalités des pays de Savoie. Rencontres à l'Université de Savoie, Ed. ADUS, 1986, 230 p.

Le reblochon de la Vallée de Thônes, n° 12 de la revue annuelle des Amis du Val de Thônes, mai 1987, 130 p.

REBOUD L. — **Perspectives économiques du monde alpin,** p. 185-199.

REBUFFAT Gaston. — **Mont-Blanc, jardin féérique,** Réédition Denoël, 1987.

REFUGES. — **Guide des refuges et gîtes des Alpes,** Guides de la G.T.A. T1, Ed. Glénat, 1986.

REGAT Christian. — **Annecy au long du temps,** Ed. Les sillons du temps, Menthon, 1987.

RICQ Charles - MARIETAN Georges. — **Le Chablais, région de montagne, région transfrontière,** Colloque de Monthey, 22-23 juin 1984, Ed. Charles Ricq, Georges Mariétan, 1984.

ROUGERON René. — **Mont-Blanc, le roman historique, le rocher,** Ed. Jean-Paul Bertrand, 1987, 224 p.

SAMIVEL. — **La grande ronde autour du Mont-Blanc,** Ed. Glénat, 1987, Réédition.

SAINT FRANÇOIS DE SALES. — **Catalogue du fonds Saint François de Sales de la Bibliothèque Municipale d'Annecy,** état au 1er juillet 1986, Ed. Bibl. Municipale, Annecy 1986, 73 p.

SAUVAGE Jean (Mgr). — **La modernité de Saint François de Sales,** Ed. Evêché d'Annecy, 1986 (plaquette).

SERRALONGUE Joël. — **Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1986,** in Revue Savoisienne, 1986, p. 45-62.

SIROT Elisabeth. — **Le château d'Annecy. Habitat et Société du XIe au XVIe siècle,** Thèse de doctorat du 3e cycle, Université Lyon II, 8 novembre 1986.

SOUDAN Pierre. — **Les années françaises de 1860 à l'aube du XXIe siècle,** in Histoire d'Annecy, Ed. Privat, 1987, p. 249-292.

SPILMONT Jean-Pierre. — **Le Retour,** 1987, Double Page, n° 48.

SPILMONT Jean-Pierre - LIGEON Jean-Claude. — **Visages et terres de Savoie,** Ed. Didier Richard, 1987, 160 p.

STERLING Charles. — **L'influence de Konrad Witz en Savoie,** in Revue de l'Art, n° 71, 1986, p. 17-32, Ed. CNRS.

TERREAUX Louis. — **Jacques Peletier et la Savoie,** in Revue Savoisienne, 1986, p. 94-125.

TERRIER Marthe. — **Gaillard, mon village (1927-1987),** Ed. auteur 1987, Mairie de Gaillard, 150 p.

THOMASSIN Jeannine. — **La cuisine savoyarde traditionnelle,** Ed. Rivages, 1987, 210 p.

TISSOT-DUPONT F. — **Randonnées pédestres. Notions pratiques et médicales.** Ed. Caille, Ugine, 1986.

TROLLIET Georges. — **Une réussite éclatante de l'émigration savoyarde à Munich. Les Montgelas,** in Présence Savoisienne n° 55-56, 1987, p. 20-22.

VALLA François. — **Principaux résultats d'une enquête sur la pratique des sports de montagne,** in Revue de Géographie Alpine n° 2, 1987, p. 183-196.

VALLOT (Guide). — **La chaîne du Mont-Blanc.** Sélection de voies présentée par François Laborde, T. 2 : A l'est du col du Géant, Ed. Arthaud, 1987, 202 p.

VENCE Jules. — **Construction et manœuvre des bateaux et embarcations à voilerie latine,** Ed. Terre et Mer, Grenoble, 1982, avec plans, 142 p.

VERNEX Jean-Claude. — **Evolution des pratiques et aménagement des plans d'eau : les bains du lac (exemple d'Annecy),** in Revue de Géographie Alpine n° 2, 1987, p. 197-212.

VIEUX SAVOYARD. — **Montvalezan,** Almanach du Vieux Savoyard, 1988, p. 42 à 50.

VINCENT Paul. — **Comment vivre gratuitement avec le dictionnaire des Glanes,** Ed. France Empire, 1986.

VINCENT Paul. — **Les jardins du Ciel, cueillette, calendriers, potagers d'altitude,** Ed. Arthaud, 1987, 272 p.

VINCENT Paul. — **Docteur Arbre. La santé dans la forêt,** Ed. France Empire, 1987.

VUICHARD Louis. — **Quatre-vingts ans d'histoire au pays des ours - Savigny,** chez l'auteur, 1986, 221 p.

VURPAS Anne-Marie. — **Monologues, polémiques et comiques en dialecte savoyard de la fin du XVIe siècle,** Ed. La Manufacture, 1986, 222 p.

WIETLISBACH Bernard. — **Le guide du Salève,** Ed. Wietlisbach, Petit-Lancy, Genève, 1986, 110 P.

128e ANNÉE 1988

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON, *De Officiis*, lib. I)

LA REVUE SAVOISIENNE

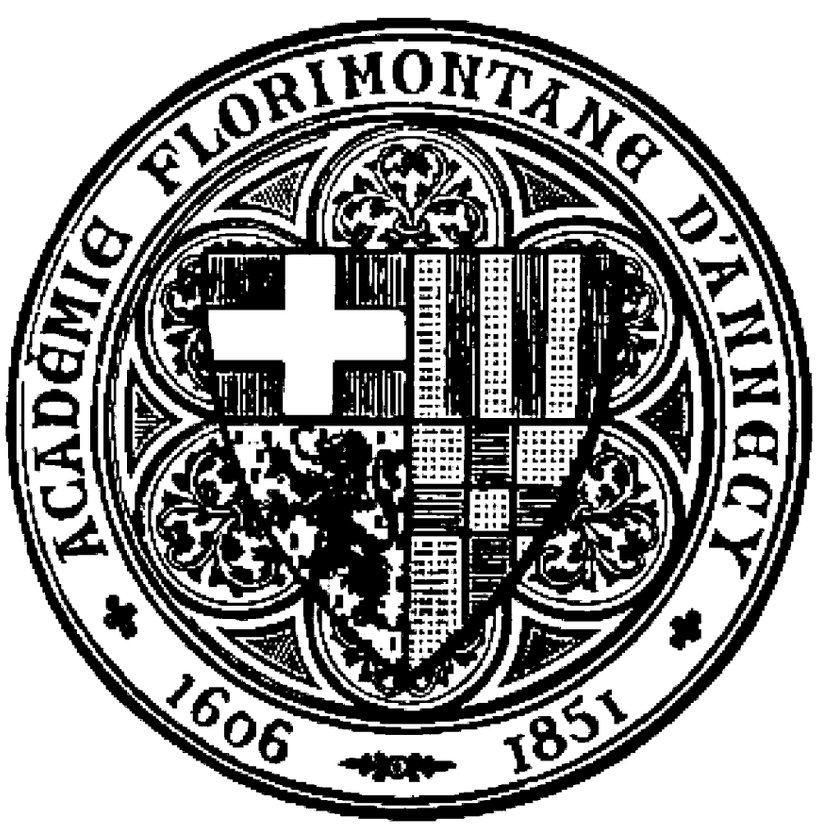

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
des Archives de France
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Président : M. Paul GUICHONNET, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Genève, O. ❋, O. ⚜, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ❋, ⚜, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ⚜, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Paul COUTIN, ⚜, professeur d'Histoire honoraire.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy, président des « Escholiers ».

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; Mlle Elisabeth RABUT, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Haute-Savoie ; MM. Joannès BEAUQUIS, O. ❁ ; Jacques DOMENJOUD.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction : Mme Georgette CHEVALLIER ; Mlle Elisabeth RABUT ; MM. Henri DAVIGNON, ❋, ⚜ ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, O. ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite ; Paul GUICHONNET ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateurs du domaine : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Joannès BEAUQUIS, Jacques DOMENJOUD.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ✻, 🏵, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie ; directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble.
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Droit ; professeur émérite à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, C. ✻, Commandeur dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Bailli Grand Croix d'Honneur et de Dévotion de l'Ordre souverain de Malte, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, à Genève.
1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, à Annecy.
1975 HAYEM Robert, O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, à Gy (Suisse).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, à Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », à Paris.
1950 OURSEL Raymond, ✻, O. 🏵, Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès Lettres, ancien directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Saône-et-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, à Orléans.
1983 PERRET André, ✻, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, 🏵, Décoré dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, à Boulogne-Billancourt.
1965 RAVIER du HERBULOT (le R.P.), O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, 🏵, 1939-1945, docteur ès Lettres, historien, à Chantilly.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, à Genève (Suisse).
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, ancien Evêque d'Annecy, à Annecy.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1989)

MEMBRES EFFECTIFS

1963 ANTHOINE François (Dr), O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, 1939-1945, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de la Santé Publique, médaille d'honneur du Service de Santé, 🏵, Médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.
1965 BAJULAZ Lucien, ✻, C. 🏵, inspecteur honoraire de l'Éducation Nationale, à Annecy.

(1) Dans la liste des membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'Honneur, du Mérite National, des Palmes Académiques, des Arts et des Lettres, et du Mérite Agricole. Pour les nouveaux membres, ainsi que pour les modifications et mises à jour, prière d'avertir conjointement le secrétaire de l'Académie et le directeur de la Revue.

1939 BAUD Henri, ✻, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, aux Allinges.
1979 BEAUQUIS Joannès, O. ❁, maire de Chavanod, administrateur adjoint du domaine de Montrottier, directeur honoraire d'Organismes Agricoles, à Chavanod.
1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), Historien de l'art, ex-aumônier de la Garnison, à Annecy.
1969 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, à Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ❦, président du Cercle Philosophique, professeur de Lettres honoraire, à Gaillard.
1956 BROISE Pierre, ❁, architecte D.P.L.G., docteur ès Lettres, à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, à Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur de la Revue Savoisienne, à Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ✻, C. ❦, ❁, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, agrégé de l'Université, à Annecy.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international, sociétaire de l'Académie du Faucigny, président de la Société des Maçons de Samoëns, à Bossey.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❦, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur des Musées d'Annecy, à Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur adjoint du domaine de Montrottier, à Cuvat.
1962 COUTIN Paul, ❦, trésorier de l'Académie Florimontane, professeur d'Histoire honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henri, ✻, ❦, administrateur du domaine de Montrottier, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste, bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, administrateur du domaine de Montrottier, ingénieur E.T.P. en retraite, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général honoraire de l'Équipement, docteur ès Lettres, à Paris.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❦, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), ancien bâtonnier, avocat honoraire, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, chargé d'Etudes documentaires des Archives de France, à Villemoisson.
1948 GRANDCHAMP Georges, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, O. ✻, correspondant de l'Institut, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❦, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ✻ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur de Lettres honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ✻, ⚜ 1914-1918 et T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1974 LANIER François, bibliothécaire de l'Académie Florimontane, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚜, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée - Château d'Annecy, à Cran-Gevrier.
1984 LEUSSE de SYON (Son Excellence) Bruno de, C. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚜, ambassadeur de France, à Nernier.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Paris.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, ❦, ⚜, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1962 PATURLE François, ✻, président d'honneur des Papeteries Aussedat Rey, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Gruffy.
1957 PLAGNAT François, O. ✻, ⚜, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur ès Lettres et ès Sciences Economiques, professeur de Philosophie honoraire, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ❀, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Petit-Noir.
1984 RABUT Elisabeth (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, à Meythet.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en Médecine retraitée, à Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, à Meythet.
1977 RIOND Georges, C. ✻, ⚜, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, membre correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, à Groisy.
1982 RITZ Jacques, O. ❦, agrégé de l'Université, à Quintal.
1975 ROSSET Emile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❦, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, Chevalier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, journaliste, président de l'Académie Salésienne, secrétaire adjoint de l'Académie Florimontane, à Annecy.
1987 TERREAUX Louis, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, à Saint-Jeoire-Prieuré.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ❦, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❦, professeur, à Annecy.
1979 BALTHAZAR Lucien (Son Excellence), O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, membre de la Société « L'Echo de nos Montagnes », à Sevrier.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER de NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, à Annecy.

1980 BERNARD Georges (Général), C. ✵, ⚓ 1939-1945, Croix de Guerre T.O.E., Valeur Militaire, conciliateur, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1987 BONNET Paul (Dr), docteur en médecine, à Annecy.
1963 BOSSON Charles (Maître), Maire honoraire de la Ville d'Annecy et ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1966 † BRUYNEEL Georges, retraité de l'Education Nationale, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, ✵, ⚓ 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, à Paris.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1969 COLLIARD Lauro, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❦, Chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, à Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ✵, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, à Annecy.
1988 DÉTRAZ Gérard, à Sevrier.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (docteur), Oto-rhino-laryngologiste, à Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (Général), O. ✵, Intendant Général, à Annecy.
1950 † GANTER Edmond, ancien Maire de Genève, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève, à Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), directeur du Collège Saint-Michel, à Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, à Chaville.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste de la Ville de Blois, à Blois.
1972 † JACQUET Paul, ❦, architecte départemental, à Annecy.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), O. ✵, général de Brigade, à Annecy-le-Vieux.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1967 LAVOREL André, ⚓ 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, à Annecy.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur ès Lettres, professeur d'Université, à Toulouse.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1986 MICHAUD Roger, architecte des Bâtiments de France, à Sevrier.
1973 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, maire de Bluffy, à Aix-en-Provence.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître-assistant à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire à la Société Générale, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, à Talloires.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, O. ✵, C. ❦, doyen honoraire de Faculté, à Annecy-le-Vieux.
1961 ROUSSY de SALES Jean-François (Comte de), Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire d'orgue et de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, à Annecy.

1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, à Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1987 SOCQUET Charles (Dr), docteur en médecine, membre de la Société des Gens de Lettres, ✲, ⚓, Médaille de la Résistance, à Megève.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ⚜, agrégée de l'Université, professeur d'italien honoraire, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ⚜, agrégé de l'Université, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ✲, Officier dans l'Ordre National du Mérite, C. ⚜, professeur d'Histoire à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Ascq.
1987 TRUCHET Pierre (Dr), docteur en médecine, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ⚓ 1939-1945, O. ⚜, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.
1981 VAUTREY Georges (Général), C. ✲, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚓ 1939-1945, Général de Brigade en retraite, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistant à l'Université de Lyon, à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⚓ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), prêtre, à Beaumont-Le Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (docteur), ✲, ◎, ⚓, médaille de la Résistance, docteur en Médecine retraité, à Saint-Sixt.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), prêtre, à Montrouge.
1981 BALAS Chantal (Mme), à Annecy.
1988 BARDON Marguerite (Mlle), à Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, à Courthézon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ⚜, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ✲, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, directeur honoraire de la Banque Laydernier, à Annecy.
1989 BAUD Alain, agent de maîtrise, guide du Vieil Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ⚜, Chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, à Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), Marketing Gillette France, à Annecy.
1987 BEAUQUIS Philippe, commerçant, à Cran-Gevrier.
1989 BENEY Vincent, retraité C.G.E., à Annecy.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie Romane à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (Général, (C.R.), à Annemasse.
1989 BISILLIAT-VINCENDAZ Louis, cultivateur, à Bavelin (Ugine).
1973 BLANC Claude, négociant en coton, au Havre.
1973 BOISSONNAS Sylvie (Mme), à Paris.
1985 BORDES Hélène (Mme), professeur à l'Université de Limoges, à Limoges.
1988 BOSSON Micheline (Mme), à Genève (Suisse).
1985 BOUDIOS Pierre, ✲, ⚓ 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, à Annecy-le-Vieux.
1989 BOULLARD Monique (Mme), guide du Vieil Annecy, à Cran-Gevrier.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ⚜, musicologue, à Sciolze (Italie).
1968 BOUVET René, directeur des Impôts, à Rumilly.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1980 BOUVIER d'YVOIRE Maurice, ingénieur, à Cusy.

1976 Boy Gabriel, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ingénieur T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1979 Boyer Roland, à Montrouge.
1974 Brocard Jean, O. ✲, député de la Haute-Savoie, vice-président du Conseil Général de la Haute-Savoie, à Menthon-Saint-Bernard.
1964 Brunet Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, à Veyrier-du-Lac.
1989 Brunet Jean (Maître), avocat honoraire, à Bonne-sur-Menoge.
1981 Brunet Françoise (Mme), à Annecy.
1975 Brunier Jean, cadre supérieur de Banque en retraite, à Rumilly.
1968 Bullukian Georges, à Lyon.
1968 Burdeyron Joseph (Dr), docteur honoraire en chirurgie dentaire, ancien maire de Talloires, à Talloires.
1986 Burnier Michel-Antoine, journaliste et écrivain, à Reignier.
1964 Burret Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes Supérieures de Lettres Classiques, à Saint-Jorioz.
1987 Buttin Pierre (Maître), avocat, à Chambéry.
1987 Buvelot Gwenva (Mme), poète, à Bellegarde-sur-Valserine.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1988 Candel Marie-Antoinette (Mme), à Annecy.
1980 Canova Claude (Mme), ⚔ 1939-1945, journaliste, à Saint-Jorioz.
1969 Cartier André, à Aix-les-Bains.
1982 Cattin Hubert, à Annecy.
1964 Cellier Jean, à Annecy.
1969 Chabert Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1980 Chanel Andrée (Mme), à Annecy.
1985 Chanel Brigitte (Mlle), à Annecy.
1966 Chapot Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 Chappel Pierre, ingénieur honoraire divisionnaire des T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1974 Charpentier Marc, inspecteur principal des P.T.T., à Maisons-Alfort.
1988 Charpentier-Vulliez Jean-Pierre, Contrôleur des Armées, Conseiller Technique de Ministère des Anciens Combattants, à Seine-Port.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1989 Chavigny Françoise (Mme), à Annecy.
1987 Chetail Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1985 Chevron-Villette (Mme de) Jacqueline, à Giez.
1989 Chirat Pierre, O. ❦, proviseur de Lycée, à Annemasse.
1989 Chomienne François, chimiste, à Brenthonne.
1986 Colliard Victor-Clément, chirurgien-dentiste, à Vérone (Italie).
1985 Collomb Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P. retraitée, à Annecy.
1989 Crolard Anne-Marie, à Veyrier-du-Lac.
1989 Crolard René, directeur de Centre de Recherches, à Veyrier-du-Lac.
1978 Curtelin Gilbert, retraité, à Vieugy.
1988 Curtenaz de Maronzier François, à Annecy.
1989 Damilano Raoul, Médaille d'Argent du Mérite Sportif, assureur, au Mans.
1989 Darrou Germain, membre de la Société Française d'Archéologie, à Paris.
1987 Darsy François (Dr), médecin en retraite, à Annecy.
1989 Darsy Ghyslaine (Mme), guide du Vieil Annecy, à Annecy.
1985 Davoine Thérèse (Mme), à Annecy.
1986 Decerier André, O. ❦, professeur au Lycée du Parc, à Lyon.
1987 Dechaix Paul, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, magistrat, vice-président honoraire du Tribunal de Créteil, à Sevrier.
1981 Decisier Maurice, ✲, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, ❁, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1986 Dédesteyre, Claude, à Echarvines.
1982 Delavenay Emile, ✲, ❦, professeur honoraire d'Université, à Vence.
1988 Delebarre Pierre, à Annecy.
1972 Delétraz Cyprien, ✲, ⚔ 1939-1945, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1981 Delétraz Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.

1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1983 DÉRIPPE Félicien, à Seynod.
1983 DESCOTES François, ingénieur en retraite, à Rumilly.
1989 DETURCHE François, retraité des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, à Ayze.
1988 DUBOIS Yvonne (Mme), à Allèves.
1974 DUBY Jean, Officier dans l'Ordre National du Mérite, O. ⚜, ⚔ 1939-1945, Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, à Annemasse.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, à Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), à Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ✵, ⚔ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Paris.
1984 DUCROZ Hubert, permanent de la Réserve Naturelle de Sixt, à Sixt.
1983 DUMONT-MOLLARD Michel, à Chambéry.
1989 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, secrétaire général de l'Institut national de Communication audiovisuelle, à Paris.
1988 DURAND Robert, à Annecy.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), à Aix-les-Bains.
1986 DURRY Robert (Dr), Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, pharmacien, au Grand-Bornand.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, à Menthon-Saint-Bernard.
1985 DUYTS Danièle (Mme), professeur, à Veyrier-du-Lac.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), à Sallenôves.
1987 ECUVILLON Jean-Loup, chirurgien-dentiste, à Veyrier-du-Lac.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, à Annemasse.
1989 FIORIOLI Elena (Mme), professeur à l'Université de Padoue, à Padoue.
1989 FLÉAU-RIONDEL Marie, à Samoëns.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, à Annecy.
1989 FOL Michel, à Viry.
1980 FONLUPT Louis (Dr), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, docteur en médecine, à Veyrier-du-Lac.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1988 FRANCOU Michel (Dr), à Collonges au Mont-d'Or.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de Littérature et d'Action Savoie, à Châtillon-sous-Bagneux.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), à Annecy.
1977 GAZEL Henri, O. ⚜, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), à Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, secrétaire général en retraite, à La Ravoire.
1986 GILLET de THOREY Lionel, ⚔ 1939-1945, O. ⚜, Médaille d'Argent de l'Enseignement Technique, professeur honoraire, à Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, à Chambéry.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1981 GROGNET Eugène, lecteur d'édition, lauréat de la Maison de la Poésie, à Maisons-Laffitte.
1986 GROSSE Bruno, entrepreneur, à Aix-les-Bains.
1988 GUALA Renato, à Borgosesia (Italie).
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, à Lyon.
1989 GUICHET Claude, retraité, à Annecy-le-Vieux.
1971 GUICHET Paul, ✵, ⚔ 1939-1945 avec palme, retraité de la Société Kléber-Colombes, à Paris.
1986 GUIGNÉ Jacques de, à Annecy-le-Vieux.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'anglais honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, industriel, à Brenthonne.
1989 GUYON Michel (Dr), à Sciez.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, à Pringy.
1989 HOURTOULE Huguette (Mme), présidente de l'A.M.O.P.A. de Haute-Savoie, à Annecy.

1986 IANACCI Jeannine (Mme), traducteur agréé, à Sevrier.
1982 IRLÈS Claudine (Mlle), bibliothécaire en chef de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, Chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lasalle.
1986 LABADIE Gabriel, (Dr), docteur en pharmacie, à Essert-Romand.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Vers.
1989 LACROIX Nicole (Mme), responsable de la comptabilité du Gan-Lacroix, à Sevrier.
1987 LACROIX Roger, Croix de la Valeur Militaire (Algérie), Médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1981 LAILLET Marcel, Commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ✻, ❦, Croix du Combattant, commissaire général de Brigade aérienne, à Anglefort.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en Médecine, à Lyon.
1988 LANTERNIER Pierre, à Annecy.
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, à Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, à Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de Mathématiques, à Saint-Eustache.
1988 LAVÉDRINE Georges, à Sevrier.
1980 LECOMTE Paul, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❁, cadre retraité, à Combloux.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), à Montpellier.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, au Lyaud.
1986 LISSAC Anne (Mlle), conseiller d'Ambassade honoraire, à Divonne-les-Bains.
1969 LOIHÉ Jean, employé de banque, à Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, ✻, ❦, inspecteur général retraité de l'Economie et des Finances, à Neuilly-sur-Seine.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, cadre d'établissement financier, à Argonay.
1988 MAURAN Jean, à Annecy.
1989 MÉTRAL Paul, géomètre honoraire, à Bonneville.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), à Annecy.
1989 MOLLO Robert, à Nice.
1989 MONGELLAZ Jacqueline (Mme), conservatrice de Musée, à Vizille.
1979 MONNIER Victor, à Genève.
1985 MOREAU France (Mme), à Seynod.
1988 MOSCHEROSCH Gérard, à Saint-Jorioz.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, à Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, à Faverges.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1975 MUSSET Micheline (Mme), à Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, à Annecy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, à Annemasse.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louisa (Mme), directrice d'Ecole, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville.
1975 PERRON François, ✻, médaille de la Valeur Militaire, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès Sciences Politiques, secrétaire général de mairie honoraire, à Passins.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, à Annecy.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, à Montpellier.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., à Chavanod.

1987 PITTION Paul, professeur honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1989 PLIHON Jean, ministre plénipotentiaire, à Ferney-Voltaire.
1989 POCHAT Geneviève (Mlle), docteur ès Lettres, au Mans.
1980 POCHAT Pierre, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, à Annecy.
1986 POCHAT Raymond (Général), C. ✻, ⁂ 1939-1945 et T.O.E., à Menthon-Saint-Bernard.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur de Mathématiques honoraire, à Annecy.
1989 PORRET Yves, inspecteur des ventes du journal « Le Dauphiné Libéré », à Cuvat.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), attaché administratif E.D.F., à Annecy.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ❦, directrice d'Ecole honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET Marie-Jeanne (Mlle), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1989 QUOEX Franck (Abbé), à Montréal-de-l'Aude.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), à Annecy.
1986 RASTOUL Lucien, ⁂, retraité de l'Institut Mérieux, à Lyon.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale, à Gruffy.
1985 REY Emmanuelle (Mme), à Annecy.
1988 REY Pierre, à Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, à Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, à Chamonix.
1988 ROLLET Yolande (Mme), à Annecy.
1987 ROQUE Jean-Daniel, proviseur, à Argonay.
1970 ROSSET Gilbert (Abbé), prêtre, à Ajaccio.
1988 ROSSINI Egidio, à Vérone (Italie).
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), étudiante à l'Ecole du Louvre (archéologie), aux Devants-de-Proméry.
1983 ROUGE Carmen (Mme), à Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, à Annecy.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), à Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, à Genève.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1988 SCHOULLER Jean-Claude, à Annecy.
1988 SEMREN Jacques, à Annecy.
1988 SERVET Pierre, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, à Châlons-sur-Marne.
1987 SIMOND Gérard, président d'honneur de la Chambre Syndicale Hôtelière, à Chamonix.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, à Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isodoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1988 STRECKER Hugh, à Bluffy.
1989 TEKLEKE Chantal (Mme), à Veyrier-du-Lac.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, à Saint-Marcel.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), à Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, à Paris.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, à Brenthonne.
1989 VACCHINA Mariagrazia (Mlle), professeur de Lycée, présidente de la Délégation valdôtaine de l'A.I.C.C., à Aoste (Italie).
1989 VALLANZASCA Thérèse (Mme), à Annecy.
1963 VALLETTE d'OSIA Jean (Général), G.O. ✻, à Provins, Annecy-le-Vieux.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ❦, institutrice honoraire, à Annecy.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ✻, ⁂, ⁂ 1939-1945, O. ❦, Officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❦, Lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, à Vétraz-Monthoux.

1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny, à Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, à Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Thônes.
1987 VIRIOT Denise (Mme), à Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental du Travail et de la Main-d'Œuvre en retraite, à Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, agent de l'E.D.F., à Lovagny.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des Travaux Météorologiques, à Bloye.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), à Annemasse.
1989 WESTRADE Michel, substitut, à Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), professeur, directrice des cours de langue et conversation françaises de l'Association Universitaire Francophone, à Vérone (Italie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

SÉANCE DU 6 JANVIER 1988 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président Paul Guichonnet présente à l'Assemblée ses vœux chaleureux pour l'année qui vient de commencer. Au nom de tous, la secrétaire prie M. le Président et Mme Guichonnet d'accepter les souhaits sincères de l'Académie Florimontane.

Le Président a le plaisir d'annoncer que notre confrère Paul-Louis Servettaz vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur ; il complimente M. Callot qui a fait renaître de ses cendres le Cercle Philosophique d'Annecy et l'actuel président de ce Cercle, M. Guy Brégnac, pour l'excellente tenue de la Revue ; il remercie vivement M. Laydernier qui, au vu des résultats du Concours de Poésie 1987 (deux Premiers Prix ex aequo) a bien voulu augmenter la somme qu'il donne généreusement pour ce concours.

Le procès-verbal de décembre est adopté.

Puis, avec le brio qu'on lui connaît, le Président entretient l'auditoire du Général Songeon.

Pour compléter et rectifier ce qu'on pouvait savoir de Jean-Marie Songeon (qui intéresse au premier chef les Annéciens puisqu'il naquit à Annecy et fut un temps Commandant de la ville et de l'arrondissement d'Annecy), Paul Guichonnet a puisé dans les Archives de la Guerre à Vincennes.

Il retrace la carrière de ce fils de confiseur devenu chevalier de l'Empire, partant du moment où il était apprenti canonnier dans le régiment de l'Artillerie royale des Colonies jusqu'à l'époque où, général retraité et maître de poste, il sera réintégré comme Maréchal de Camp.

Après l'avoir montré étudiant chez les Joséphistes de Nantua et se considérant désormais comme français — alors qu'il n'obtiendra ses lettres de naturalité qu'en 1816 —, il le suit à Saint-Domingue, dans les Pyrénées Orientales, en Italie, en Slovénie, dans les îles de Zélande, en Espagne et ailleurs.

Il insiste sur son courage, son sens des responsabilités, mais aussi sur ses petitesses.

L'exposé de Paul Guichonnet est plaisamment teinté d'humour : c'est la cantate chantée en l'honneur de Songeon, ou l'attente interminable de la rosette de la Légion d'Honneur ; ce sont les scandales de Chambéry ou les multiples volte-face du personnage (né en 1771 et décédé en 1834, Songeon a, en effet, connu plusieurs régimes successifs).

Des applaudissements nourris remercient le Président de cette brillante communication.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, F. Moreau, S. Ratié, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Gavard, Guichonnet et Lanier ; Mlles R. Collomb, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlles Bardon et Genton ; MM. L. Bajulaz, le Général G. Bernard, P. Bonnet, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, P. Dechaix, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Francillon, L. Gillet de Thorey, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, F. Lanier, A. Lavorel, J. de Menthon, J. Mouthon, Ch. Regat, J. Ritz, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, ainsi que MM. Monnet, Moscherosch, Pfister, Strecker et Tyl.

Etaient excusés : Mmes Hermann et Tapponnier ; Mlle Dagand ; MM. Anthoine, Glorieux, Raffin, Ruscon et Tapponnier.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1988 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

En début de séance, le Président a le regret d'évoquer le décès de nos confrères MM. Charles Lacombe et Henri Juge, membres effectifs, et Mlle Emilie Paume, membre correspondant.

Le Vice-Président Georges Grandchamp annonce les conférences qui seront faites dans le cadre de la Société des Amis du Vieil Annecy et le Secrétaire Adjoint Pierre Soudan les futures manifestations en l'honneur de Jules Philippe.

C'est à M. Joseph de Menthon que revenait la lourde tâche de prononcer l'éloge de notre regretté confrère M. le Chanoine Henri Riguet. Il l'a fait avec une respectueuse affection, en évoquant son dévouement à la jeunesse, puis à ses paroissiens, en rappelant l'estime dont il jouissait et l'érudition dont témoigne son activité d'écrivain, et en insistant sur sa fidélité, sa sensibilité et surtout sur sa capacité à s'émerveiller. (1)

Ensuite, M. Georges Grandchamp signale des dons à la Bibliothèque, attire l'attention sur une réédition du *Catalogue de la bibliothèque savoisienne de feu M. Jean Faga* et fait de savants comptes rendus de divers travaux récemment parus ; un article de Liliane Mottu-Weber qui, à propos des mouliniers, met en évidence la concurrence industrielle qui existait aux XVIe et XVIIe siècles entre Genève, la Savoie et Lyon ; une étude de Gilbert Maistre sur les marchands d'origine savoyarde et le commerce d'ornements d'église dans le nord-est de la France au XVIIIe siècle ; un article de François Renaud sur les rapports entre la commune de Pont-Evêque et la famille Frèrejean bien connue des Florimontans, et une évocation des baignades au lac d'Annecy depuis cent-dix ans par Jean-Claude Vernex.

La réimpression de l'ouvrage de Claude-François Trosset sur Fessy et Lully est mentionnée.

Puis Mme Georgette Chevallier entraîne l'auditoire dans une promenade à travers quelques livres anciens ou récents qui ont tous quelque rapport avec la Savoie : *Les Carillons de France* d'Henri Garnier, le tome I de l'*Histoire régionale de la littérature en France* de Chantal Vieuille, les *Voyages avec ma Tante* de Graham Greene, *La Fêlure* de Francis Scott Fitzgerald, *La Femme Gelée* d'Annie Ernaux, *L'Ocarina rouge* d'Yvonne Dubois et *Le Visage de ma mère* d'Anne et Jean-Paul Martin-Fugier.

La séance est levée à 18 h 35.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 11 FÉVRIER 1988
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Après lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 1987, l'Assemblée entend le rapport moral, le rapport financier du trésorier, les rapports des administrateurs du domaine de Montrottier (rapport financier, rapport sur la conservation des collections, rapports sur les activités au château, rapport sur l'exploitation du domaine) et le rapport du bibliothécaire, qui sont tous approuvés à l'unanimité.

(*) *Etaient présents :* Mme E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-Th. Hermann, S. Ratié, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Burdeyron et Candel ; Mlles M. Bauloz, G. Blanc, R. Collomb, M.-B. Tissot, ainsi que Mlles Duchesne et Genton ; MM. le Général F. Anthoine, le Général G. Bernard, P. Bonnet, R. Brunel, J. Burdeyron, E. Callot, H. Davignon, C. Dedeystère, J. Domenjoud, C. Francillon, C. Gardet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, P. Jacquet, J. de Menthon, J. Mouthon, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, ainsi que MM. Détraz, Lavédrine, Riguet Charles et Riguet Maurice, Strecker et Tyl.

Etaient excusés : Mme Floquet ; Mlles Dagand, Rabut, Ritz ; MM. Brègnac, Coutin, Fassier, Lanier, Raffin et J.-G. Ritz.

(1) Cf. texte intégral de cet éloge dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

On ratifie les résultats du concours de poésie 1987 avant de procéder aux élections dont voici les résultats :

a) M. Olivier Reverdin est élu Membre d'Honneur.

b) *Comité :*
Sont sortants :
Mlle Rabut, MM. Davignon, Grandchamp et Lanier.
M. Davignon ne se représente pas. De plus, M. Guichonnet devenu Président, et donc membre de droit, n'a pas encore été remplacé au comité.
En conséquence, Mme Courtial et M. de Menthon sont élus membres du Comité.

c) *Membres Effectifs :*
Il faut remplacer M. Clément Gardet devenu Président d'Honneur et M. Jorioz décédé. L'Assemblée élit MM. Bernard Demotz et Jacques Ritz.

d) *Membres Associés :*
Il faut remplacer MM. Revelin et Lovie, décédés, et MM. Demotz et Ritz devenus membres effectifs. Ce sont MM. Bonnet, Leuffer, de Leusse et Terreaux qui sont élus.

e) Sont nommés *Membres Correspondants :*
Mmes Micheline Bosson, Marie-Claire Bussat-Enevolbsen, Marie-Antoinette Candel, Yvonne Dubois, Simone Gavard Le Front, Marie-Lise Le Gall, Marie-Madeleine Raffin, Yolande Rollet, Madeleine Rousset ; Mlles Marguerite Bardon, Madeleine Duchesne, Magdeleine Genton, Yvette Ginet ; MM. Jean-Pierre Charpentier-Vulliez, François Curtenaz de Maronzier, Pierre Delebarre, Gérard Détraz, Robert Durand, Michel Francou, René Guala, Pierre Lanternier, Georges Lavédrine, Thierry Lejeune, Claude Marcelot, Jean Mauran, Roger Morand, Gérard Moscherosch, Bernard Mouraz, Maurice Pfister, Pierre Rey, Egidio Rossini, Gérard Roulleau, Jean-Claude Schouller, Jacques Semren, Pierre Servet, Claude Servettaz, Hugh Strecker et Yves Tyl.

SÉANCE DU 2 MARS 1988 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le procès-verbal de la séance de février est adopté.

Afin de mettre au courant des dernières décisions le plus grand nombre de Florimontans possible, le résumé du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (qui n'a pas encore paru dans la presse) est lu ce jour.

M. Grandchamp signale la conférence sur les fouilles du Clos Pouget, le mardi 29 mars, à 20 h 30.

Les administrateurs de Montrottier demandent aux Florimontans de proposer à leurs commerçants des affiches publicitaires concernant le château.

Le Président signale la réédition, par les Archives Départementales, de l'ouvrage de Bruchet sur le Cadastre sarde.

Le conférencier du jour est M. Gérard Détraz qui traite de la constitution et de l'évolution des domaines ecclésiastiques et seigneuriaux à Sevrier (XIe - XVIIIe siècles).

La communication de M. Détraz suscite de nombreuses questions [1].

La séance est levée à 18 h 10.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, A.-M. Guizard, M.-M. Raffin, S. Ratié, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Collenot et Salaman ; Mlles M. Bardon, M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton ; MM. le Général F. Anthoine, le Général G. Bernard, P. Bonnet, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, G. Détraz, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Francillon, L. Gillet de Thorey, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, F. Sautier, G. Tapponnier, Y. Tyl, F. Vitte, J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Salaman.

Etaient excusés : Mmes Brun, Davoine, Hermann et Tapponnier ; Mlles Dagand, Rabut et Tissot ; MM. Glorieux, Lavédrine, Ruscon et Soudan.

(1) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1988 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

La secrétaire, Mme Georgette Chevallier, étant retenue hors d'Annecy, le président Paul Guichonnet demande au secrétaire-adjoint, M. Pierre Soudan, de donner lecture du compte rendu de la séance de mars.

Ce résumé étant accepté, le président donne une seconde fois la parole à M. Pierre Soudan qui vient de faire paraître aux éditions Curandera une étude sur Jules Philippe.

« Parmi les Annéciens ayant joué un rôle notable durant la fin du XIXe siècle savoyard, dit, notamment, le conférencier, Jules Philippe (1827-1888) vient en bon rang. Il s'affirma dans des domaines très divers avec beaucoup d'autorité. Au fil des ans, on le trouve fonctionnaire de l'Empire puis chef de l'opposition à Napoléon III, préfet de la Défense nationale puis député de la circonscription ou du département.

Toute sa vie durant, il voua une grande part de son temps au journalisme, notamment dans les trois feuilles qu'il créa : *Le National Savoisien, Le Moniteur Savoisien* puis *Les Alpes,* organes successifs de la gauche libérale annécienne. Très jeune, il composa aussi des études historiques consacrées à divers aspects de la vie savoyarde avec une prédilection évidente pour la biographie : *Les Poètes de Savoie* et *Les Gloires de la Savoie* sont encore consultés avec intérêt par ceux qui travaillent sur l'ancien Duché.

Durant le mois de mars, plusieurs manifestations ont donné aux élus, aux enseignants et aux écoliers du groupe scolaire du quai portant son nom, l'occasion d'évoquer la personnalité et l'œuvre de Jules Philippe. L'Académie Florimontane se devait de lui vouer une séance en ce centième anniversaire de sa mort. Avec Eloi Serand, Louis Bouvier et Etienne Machard, ne réveilla-t-il pas la tradition ? Successivement secrétaire-adjoint, secrétaire puis vice-président de l'Association, c'est lui qui, en 1859, lança l'idée de transformer le modeste *Bulletin* des débuts en une *Revue Savoisienne* mensuelle dont il assuma la direction durant une décennie, et à laquelle il confia des articles jusqu'à la fin de ses jours.

Ce sont, d'ailleurs, les Florimontans qui, en 1888, prirent l'initiative d'une souscription grâce à laquelle fut érigé le tombeau de Loverchy sur lequel on peut, en dessous du profil de cet Annécien d'exception, lire le titre résumant le mieux son destin : « écrivain patriote ».

Le conférencier répond à quelques questions de ses auditeurs et reçoit les remerciements du président Paul Guichonnet.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU 4 MAI 1988 (**)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le procès-verbal du mois d'avril est lu et approuvé.

(*) *Etaient présents :* Mmes J. Armataffet-Iannaci, M. Bauquis, M.-A. Candel, M.-C. Courtial, S. Gavard, F. Moreau, M.-M. Raffin, S. Ratié, E. Rey, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Burdeyron, Rosset et Vallanzasca ; Mlles M. Bardon, M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, J. Portier, M.-J. Quellet, M.-B. Tissot ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, le Général G. Bernard, P. Bonnet, L. Bourquard, J. Burdeyron, E. Callot, P. Dechaix, H. Davignon, C. Dedeystère, J. Domenjoud, C. Francillon, P. Guichonnet, G. Lavédrine, J. Mauran, J. de Menthon, G. Moscherosch, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, F. Sautier, P. Soudan, G. Tapponnier, H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Brun, Chevallier, Dujourdy, Floquet, Hermann ; Mlles Dagand et Rabut ; MM. Gillet de Thorey, Glorieux, Grandchamp, Lanier.

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, M.-M. Raffin, E. Rey, D. Viriot ; Mlles M. Bardon, M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, H. Ritz, M.-B. Tissot ; MM. le Général F. Anthoine, le Général G. Bernard, P. Bonnet, G. Brégnac, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, H. Davignon, C. Dedeystère, J. Domenjoud, M. Francou, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, J. de Menthon, J. Mouthon, C. Paris, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, P.-L. Servettaz, P. Soudan, Y. Tyl, J.-N. Vandeputte, H. Voiron ; ainsi qu'un certain nombre de visiteurs et visiteuses qui ont omis de noter leur nom sur la liste.

Etaient excusés : Mmes Courtial, Hermann et Tapponnier ; Mlles Dagand et Rabut ; MM. Dechaix, Gillet de Thorey, Glorieux, Lanier, Lavédrine et Tapponnier.

La secrétaire signale l'entrée à la bibliothèque d'un volume contenant les Actes d'un Colloque relatif à l'histoire du Comté de Nice. Ce don des Niçois, qui de leur côté ont reçu le dernier numéro de la *Revue Savoisienne,* veut être le symbole d'une future collaboration entre nos deux provinces, collaboration souhaitée de part et d'autre, et dont les premiers jalons ont été plantés lors du récent Congrès National des Sociétés Savantes à Strasbourg.

Le Président Guichonnet se réjouit que notre Compagnie ait reçu cinq importants ouvrages dont la rédaction a été élaborée par Mlle Mariagrazia Vacchina, Présidente de l'Associazione Italiana di Cultura Classica à Aoste. L'Académie Florimontane, par la voix de son Président, remercie chaleureusement Mlle Vacchina.

Le Président Guichonnet donne aussi lecture d'une longue lettre très intéressante de M. Reverdin qui évoque les liens qui l'unissent d'une part à la Savoie et d'autre part au Général Dufour.

Il passe alors la parole à notre confrère, le Docteur Michel Francou, qui traite du Chevalier Charles Audé de Sion.

Le public a suivi avec grand intérêt les étonnantes péripéties de cette vie étrange d'un savoyard du XVIIe siècle [1].

Ensuite, à propos d'une lettre inédite concernant le dernier seigneur de Copponex, Mme Georgette Chevallier rappelle — principalement grâce aux études de Jules Vuÿ — qui fut cet individu, moins recommandable encore que le chevalier dont il vient d'être question.

Pour terminer la séance, le Président Guichonnet entraîne l'auditoire « autour de Jules Payot, universitaire et philosophe savoyard ». Le conférencier, avec une fougue et une maestria singulièrement attrayantes — n'a-t-il pas été tout à coup applaudi au cours même de sa communication ? — nous retrace les étapes de la vie du recteur Jules Payot, puis étudie le philosophe, le théoricien de la pédagogie, le pacifiste et l'amoureux de la montagne. [1]

En l'absence des vice-présidents (M. Grandchamp ayant dû, pour des raisons municipales, quitter la séance un peu avant la fin), la secrétaire fait remarquer combien les applaudissements nourris et prolongés disent à Paul Guichonnet les remerciements de l'Assemblée.

La séance est levée à 19 h.

SÉANCE DU 1er JUIN 1988 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Après lecture, le procès-verbal du mois de mai est adopté.

L'Académie Florimontane a consacré la dernière séance de la saison au poète annécien Oscar David, en présence de sa sœur, Mme Lallaz, bienfaitrice de la Compagnie.

C'est à Mme Georgette Chevallier que le Président Guichonnet avait demandé d'évoquer l'homme et l'œuvre.

A partir des ouvrages et articles publiés par Oscar David, des inédits que Mme Lallaz avait bien voulu lui confier, des souvenirs des anciens condisciples ou des amis de l'écrivain et de notes prises naguère par André Chevallier, la conférencière a fait revivre cet authentique poète trop tôt disparu, que caractérisaient entre autres, la sensibilité, l'humour et l'amour de sa petite patrie [1].

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, J. Persoud, M.-M. Raffin, S. Ratié, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz, Coudray, Glorieux, Lallaz, Lanier et Millat ; Mlles M. Bardon, R. Collomb, M. Duchesne, J. Portier, E. Rabut et H. Ritz ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, G. Brégnac, E. Callot, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, C. Francillon, V. Glorieux, P. Guichonnet, F. Lanier, G. Lavédrine, P. Persoud, G. Raffin, J. Ritz, J.-P. Serralongue, P. Soudan, H. Strecker, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Coudray et Monnet.

Etaient excusés : Mmes Candel, Davoine, Hermann et Rey ; Mlles Dagand et Tissot ; MM. Bernard, Bonnet, Brunel, Coutin, Fassier, Grandchamp, de Menthon, Ruscon et Vitte.

(1) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

Avant que la séance ne fût levée (à 18 h 25), M. Pierre Soudan, Président de l'Académie Salésienne, annonça la récente parution, dans la série *Mémoires et Documents* de cette Compagnie, des Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie de 1986, et le Président Guichonnet donna rendez-vous aux Florimontans pour le 17 septembre à Montrottier.

SÉANCE SOLENNELLE DU 17 SEPTEMBRE 1988

LA RENTRÉE FLORIMONTANE : GEORGES RIOND PARLE DU CARDINAL BILLIET

La séance solennelle de rentrée de l'Académie Florimontane a donné l'occasion à une ombre illustre de sortir de l'obscurité. En effet, si les érudits de l'ancien duché ont beaucoup dit et bien écrit sur nombre de protagonistes de l'annexion, ils n'ont jamais concédé une grande attention à Mgr Alexis Billiet, alors archevêque de Chambéry.

C'est notre confrère, le président Georges Riond, correspondant de l'Institut, qui s'est penché sur ce personnage vigoureux mais attentionné, riche de science, mais de la plus totale humilité, un « prince de l'Eglise » tel qu'on pouvait le concevoir à cette époque. S'il s'est attaché à ce personnage, c'est, bien sûr, parce que rien de ce qui est savoyard ne lui est étranger.

Né aux Chapelles, au-dessus de Bourg-Saint-Maurice, en 1783, ayant connu le culte clandestin durant son enfance, ce jeune paysan en sabots ne suscita pas l'enthousiasme des professeurs du séminaire de Chambéry lorsqu'ils le virent arriver en 1805. Six mois plus tard, cependant, il était des leurs, chargé des cours de philosophie. L'autodidacte s'affirmait comme un maître. Et il le restera toute sa vie durant, passant du vicariat général à l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne en 1826, puis à l'archevêché en 1840, avant de recevoir la pourpre cardinalice en 1861.

Un grand destin selon le monde... Mais, au-delà des cordons de Saint-Maurice-et-Lazare et de la Légion d'honneur, des sièges sénatoriaux occupés successivement à Turin puis à Paris, c'est le pasteur qu'il faut aussi connaître. Ce savant, l'un des créateurs de l'Académie de Savoie, qui s'intéressait à toutes les branches du savoir, portait à ses diocésains et, au-delà, à tous ceux qui relevaient de ses fonctions métropolitaines, l'attention que vouait à ses ouailles un curé de campagne. Il rédigea à leur intention des centaines d'instructions dans lesquelles la théologie s'incarnait dans les réalités les plus quotidiennes afin qu'ils connaissent le chemin, souvent escarpé, du devoir terrestre prédisposant au salut éternel.

Et, comme cela ne suffisait pas, il ouvrait volontiers sa porte et assumait une correspondance régulière et abondante avec tous ceux qui s'adressaient à lui. Le million et demi de francs d'aujourd'hui que lui assuraient ses fonctions fondait, de même, en aumônes aux pauvres et en aides aux paroisses les plus démunies.

Le président Georges Riond a travaillé avec tout le talent qu'on lui connaît à cette biographie dont il tirera un livre. Il a parfaitement su placer son héros dans un temps où il fallait prendre parti, en Savoie comme dans l'Eglise, dans des questions grosses de conséquences pour l'avenir. Or, curieusement, l'archevêque ne se précipita pas à la tête des catholiques souhaitant quitter l'impie Piémont pour rallier la pieuse France. Et, quand se posera aux pères conciliaires du Vatican le problème de la définition de l'infaillibilité pontificale, il se sentira plus en accord avec les adversaires comme Mgr Dupanloup qu'avec les partisans comme le cardinal Pie. De quoi exciter l'intérêt de l'auteur et celui, donc, de ses auditeurs de Montrottier.

C'est au nom du vaste public rassemblé au château derrière les personnalités et les représentants des sociétés savantes de Savoie que le président Paul Guichonnet remercia son collègue de l'Institut et de l'Académie Florimontane. Par la même occasion, il donna rendez-vous à la prochaine rentrée où un membre d'honneur de la compagnie, le professeur genevois Olivier Reverdin, traitera de l'un de ses aïeux, le général Henri Dufour.

P.S.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1988 (*)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président se réjouit de la promotion du Général Vautrey au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur.

Il a le regret d'annoncer le décès de nos confrères Raymond Bozon et Victor Glorieux, et présente à leur famille les sincères condoléances de la Compagnie.

Il annonce le dépôt à la bibliothèque, par notre confrère Henri Gazel, de son intéressant travail sur Cruseilles, évoque la séance solennelle de rentrée à Montrottier, et adresse à notre Président d'Honneur, M. Clément Gardet, des vœux de prompt rétablissement.

Le procès-verbal de la séance du 1er juin est lu et approuvé.

La parole est donnée à M. Jean Mouthon qui nous lit l'article qu'il a publié dans la plaquette du Centenaire du Lycée Berthollet (plaquette qu'il a offerte à la bibliothèque de l'Académie). Il y traite des Serbes, réfugiés pendant la guerre de 14-18, et qui ont été élèves au Lycée Berthollet. Cette communication suscite un certain nombre de questions.

Ensuite, Jacques Ritz prononce avec émotion l'éloge de Henri Jorioz, né à Moûtiers en 1892 et décédé à Annecy en 1987.

Devant un auditoire particulièrement attentif, il conclut : « Toute la vie de mon prédécesseur a été consacrée à l'action soit par devoir, soit pour son plaisir. Il connut un légitime succès dans son métier, comme dans ses activités sportives. Il sut être digne dans son malheur. Il eut la sagesse de venir terminer sa vie dans la paix de notre lac et de nos montagnes. En cela, il se montra un parfait florimontan, retrouvant l'idéal pacifique des deux fondateurs de l'Académie ». (1)

La séance est levée à 18 h 10.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1988 (**)
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président adresse les condoléances de l'Académie Florimontane à nos confrères éprouvés : Mgr Hubert Barbier qui a perdu son père, le docteur Paul-Louis Servettaz dont le petit-fils s'est tué accidentellement, et M. François Plagnat qui a perdu sa sœur.

Après avoir approuvé le procès-verbal d'octobre et après avoir écouté une notice de Mme Marie-Renée Floquet sur Alfred Manessier (dont nous avons admiré les vitraux à Alby-sur-Chéran lors de notre promenade du samedi 15 octobre), l'assemblée entend M. Vandeputte.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-M. Raffin, S. Ratié, E. Rey et D. Viriot, ainsi que Mmes Crolard, Giraud, Grange, Jorioz, Jorioz-Winckler, Lambert, Meier, Nicoud et Ritz ; Mlles M. Bardon, M. Bauloz, M. Duchesne, H. Ritz, M.-B. Tissot et S. Velland, ainsi que Mlle Jorioz ; MM. le Général G. Bernard, R. Brunel, C. Francillon, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, G. Lavédrine, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, ainsi que MM. Duchesne, Grange et Jorioz.

Etaient excusés : Mme Hermann ; Mlles Collomb, Dagand, Genton, Rabut ; MM. Bonnet, Coutin, Davignon, Fassier, Lanier et Soudan.

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, I. Bouvier, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, A.-M. Guizard, C. Laurencin, M.-L. Le Gall, F. Moreau, M.-M. Raffin, S. Ratié, E. Rey, Y. Rollet et D. Viriot, ainsi que Mmes Boullard, Chabanne, Gautier et Nicoud ; Mlles M. Bardon, M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton et S. Velland ; MM. le Général F. Anthoine, J. Bauquis, le Général G. Bernard, P. Bonnet, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, J. de Menthon, J. Mouthon, G. Raffin, P. Tapponnier et J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Duchesne.

Etaient excusés : Mmes Hermann et Tapponnier ; Mlles Dagand, Rabut, Tissot ; MM. Brégnac, Brunel, Coutin, Ritz et Soudan.

(1) Cf. texte intégral de cet éloge dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

Celui-ci, à travers les délibérations du Conseil Municipal de Duingt durant la période révolutionnaire, et à travers un inventaire minutieusement dressé par Georges Demaison, juge à Duingt, a étudié comment les biens du Marquis de Sales, son château à Duingt et sa verrerie à Thorens, avaient été traités. Commentant l'attitude de Demaison, M. Vandeputte déclare : « On ne peut être plus compréhensif et accommodant » (1).

Ayant remercié le conférencier, le Président passe la parole à M. Georges Grandchamp qui dépose à la bibliothèque, de la part de la famille Raginel, une thèse de Mme Cougniaud-Raginel sur Joseph Cantaloube.

De son côté, Yves Bernard, délégué de la Société des Poètes et Artistes de France pour la région Bugey-Savoie, a envoyé à l'Académie Florimontane son recueil « Paysages au féminin ».

La séance est levée à 18 h 15.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1988 (*)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL GUICHONNET

Le Président annonce avec tristesse à l'assemblée le décès, à l'âge de 96 ans, de Mme Madeleine Molinier, membre effectif de notre Compagnie, dont la *Revue Savoisienne* a été fière de publier les travaux historiques. Nous garderons, dit-il, de Mme Molinier un souvenir vivant et vivace.

Il évoque également le décès accidentel de M. Henri Clavel, beau-frère de notre Président d'Honneur, Clément Gardet.

Il a le plaisir de féliciter Mme Brun de la naissance de sa petite-fille Elsa Hervier.

M. Christian Guizard fait alors le compte rendu du Concours de Poésie 1988 ; ce compte rendu est illustré de plusieurs lectures. Le Président ayant ouvert les enveloppes des lauréats, le palmarès s'établit comme suit :

Premier prix ex aequo. — Mme MAUREL (86130 Jaunay-Clan) ; M. Pierre BOUILLOT (74210 Faverges).

Mention très honorable. — M. BROUSSY (27100 Le Vaudreuil) ; M. Pierre HULIN (02140 Vervins).

Mention honorable. — Mme Reine BERTRAND (73190 Challes-les-Eaux) ; M. Paul BONNIER (13100 Aix-en-Provence) ; M. Pierre DUCOURNEAU (64100 Bayonne).

Après avoir remercié d'une part le rapporteur, et d'autre part M. René Laydernier, le généreux mécène de ce concours, le Président passe la parole — et l'écran — à M. Paul Coutin qui explique quelques éléments de philatélie savoyarde.

Des diapositives présentant des timbres et des oblitérations de la période envisagée (1851-1876), réalisées par le conférencier, fournissent à cet exposé une illustration bien nécessaire et très intéressante. (1)

La séance est levée à 18 h 35.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, M.-B. Tissot ; MM. le Général F. Anthoine, le Général G. Bernard, P. Bonnet, R. Brunel, E. Callot, P. Coutin, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, C. Francillon, P. Guichonnet, C. Guizard, G. Lavédrine, G. Moscherosch, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-N. Vandeputte, F. Vitte.

Etaient excusés : Mmes Dujourdy, Hermann et Tapponnier ; Mlles Dagand et Ritz ; MM. Davignon, Fassier, Grandchamp, Lanier, Soudan et Tapponnier.

(1) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

Chronique de Montrottier

Les administrateurs de Montrottier n'avaient pas attendu l'année de l'accueil pour songer à améliorer d'une part la signalisation routière, d'autre part le lieu réservé à l'attente des touristes avant le départ pour la visite.

Henri Davignon, y pensant depuis longtemps, avait examiné les solutions possibles.

L'insuffisance d'indications d'accès au château venait des directives de l'Equipement qui imposait, sur le plan national, des normes draconiennes : balisage réservé à une seule route, nombre limité de panneaux, distances et implantation à respecter, enfin coût très élevé.

Lors du lancement de la « Route des Ducs de Savoie », la Direction Départementale de l'Equipement permit l'établissement de panneaux comportant le logo des Monuments historiques et leur implantation gratuite sur la route de notre choix. Après une étude approfondie sur le terrain, nous optâmes pour la pose de deux grandes pancartes sur la nouvelle voie rapide reliant la sortie de l'autoroute « Annecy-Sud » à Gillon.

Cependant les indications sur les routes venant de Rumilly laissaient encore à désirer. J. de Menthon et moi-même rencontrâmes le responsable de l'Equipement de ce secteur, à Rumilly. Il se montra, lui aussi, très compréhensif et poussa la gentillesse jusqu'à fournir et poser des panneaux sur les itinéraires passant par Chavanod d'une part et Hauteville, Nonglard, Lovagny d'autre part. Nous lui en sommes très reconnaissants.

En ce qui concerne la salle d'attente, il était apparu que le seul endroit pratique ne pouvait être que le petit local situé contre la salle des bronzes sous le porche d'entrée, mais il s'avérait bien exigu.

Aussi, l'idée dormit-elle quelques années. Enfin, les travaux commencèrent en octobre 1988 et, depuis le printemps, les visiteurs trouvent à leur disposition un très coquet abri, établi suivant les plans de M. Michaud.

*
* *

J. Domenjoud assure de plus le suivi des travaux d'entretien des bâtiments avec méthode :

— remplacement de la passerelle du donjon ;
— peinture des intérieurs de fenêtres ;
— réparation des murs intérieurs du cellier.

*
* *

Le chapitre des réceptions sera court, aucune société savante n'ayant manifesté, en 1988, le désir de venir jusqu'à nous. Nous avons remarqué l'apparition de l'équipe universitaire de football du Japon. La séance solennelle de rentrée, le 17 septembre, nous permit d'accueillir Georges Riond — correspondant de l'Institut, Président d'Honneur du comité du Rayonnement Français et membre d'Honneur de l'Académie Florimontane — et d'écouter sa brillante causerie sur le Cardinal Billiet.

La venue, en novembre, d'un groupe d'Officiers de Gendarmerie de Savoie recevant leurs homologues suisses et italiens mit un terme aux visites.

*
* *

Une très belle exposition d'Alphonse Puthod — beau-frère de J. Domenjoud — peintre amateur de talent, dont les aquarelles pleines de finesse et de sensibilité ornèrent les murs de la salle des Gardes du 15 juin au 8 juillet, remporta un vif succès.

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Annecy proposa aux châteaux de la Route des Ducs de Savoie ses quatre vitrines pour les mois de juillet et août. Très reconnaissants, ils assurèrent une décoration donnant un aperçu de ce qu'ils offrent au public.

*
* *

Un spécialiste et collectionneur en éperonnerie, Antoine Richard de Lyon, dont l'adresse nous fut communiquée par le Musée du Cheval de Saumur auquel nous demandions des renseignements sur les étriers à boitier pour braises, vint examiner ces objets et nous apprit qu'il s'agissait d'étriers utilisés la nuit par des prêtres, des médecins ou des militaires. La lueur des braises leur permettait d'être vus et d'apercevoir le sol sous le nez de leur monture !

Ce confort date du 19e siècle.

En examinant la panoplie, nous avons découvert une paire d'étriers de sécurité munis d'un ressort permettant l'ouverture de l'arceau en cas de chute. La « mode » ne s'en est pas répandue en raison du coût élevé de fabrication.

*
* *

Les travaux sur les collections se sont poursuivis avec

— l'inventaire de la salle des chevaliers ;

— l'exploration et le classement des dessins de V.A. Frèrejean ;

Il s'agit d'une quarantaine de dessins à la sépia sur le château et ses environs et de plus de 160 dessins de même facture représentant des paysages et monuments de Savoie à la fin du 19e siècle.

— la restauration des tapisseries « chasse au lièvre » et « chasse au renard », (restauration retardée par le fait qu'elles avaient été réparées avec un tapis d'Ispahan du 16e siècle qu'il fallut faire expertiser) ;

— la confection, par notre gardien, d'une protection en bois et verre pour la pieta du Grand Escalier ;

— la réalisation par les Archives Départementales de diapositives des panoplies et vitrines de la salle des armes ;

— enfin, la fabrication de fac-similé de deux de nos assiettes révolutionnaires, en tirage limité et numéroté. Ce fut l'œuvre d'une faïencerie de Meillonas, dans l'Ain, qui travaille à grand feu.

Ces reproductions seront mises en vente au printemps 89 au château.

*
* *

Notre Plan-relief du Mont-Blanc prend goût aux escapades. Il est reparti, en hiver, pour le Conservatoire d'Art et d'Histoire d'Annecy où son grand âge a, malgré les précautions prises, mal supporté le séjour.

*
* *

Pour terminer, voici la liste des dons qui ont été faits cette année au musée :

— de Mme Chappaz-Cheneval, de Groisy, 6 sculptures en pierre du Gabon, et une statuette mortuaire ;

— de M. P. Montmasson d'Epersy (Albens), 5 masques en bois d'Afrique noire et 2 masques en pierre du Gabon ;

— de Mme Granarolo, fille de Marie Biennier, deux bois gravés représentant le château de Montrottier et la salle des chevaliers ;

— de Mme Anna Maria Galetti — par l'intermédiaire de Paul Guichonnet — l'uniforme de général italien de Georges Guy, son grand-père (1840-1906) ;

— de F. Lanier, l'ancien fichier métallique de la bibliothèque de la Florimontane qui va servir à abriter la seconde série de fiches que confectionne actuellement H. Davignon.

Ainsi, la vocation de Montrottier est-elle bien toujours celle qu'a voulu lui donner Léon Marès au début du siècle.

Marie-Claire COURTIAL.

Eloge du Chanoine Henri Riguet



Lorsque revenu sur les rives de notre lac je sollicitai d'être reçu en votre Académie, je fus demander au chanoine Riguet d'être l'un de mes parrains. Avec sa gentillesse coutumière, il accepta bien sûr. Ni lui ni moi, nous nous doutions alors que je serai un jour son successeur, appelé à prononcer son éloge. Car je ne me sens aucune des qualités qui pourraient justifier que je vous entretienne du chanoine Riguet.

Simplement, puisque je l'ai un peu connu, je tenterai de vous dire comment il m'est apparu. Heureux si j'ai la chance de vous faire partager l'affectueux souvenir que j'en conserve.

Mais, auparavant, il convient sans doute de rappeler sa chronologie.

Est-ce parce que, dans la famille Riguet, on s'est beaucoup occupé à Annecy du bien commun, tant spirituel que temporel ? Toujours est-il que cette famille est souvent donnée comme de souche annécienne. En fait, les parents d'Henri Riguet, notre futur chanoine, sont originaires de Saint-Julien et de ses environs, d'où ils émigrèrent un temps en la République de Genève. Disons donc que la famille Riguet est du Genevois et y a toujours vécu.

A ce propos, permettez une petite digression. Si un jour, dans plusieurs siècles, un fouilleur d'archives déchiffre certain papier concernant la famille Riguet, il envisagera sans doute, et peut-être même en conclura-t-il qu'à la fin du XIXe siècle, ou au tout début du XXe, une seconde Escalade s'est terminée victorieusement ! Ceci, s'il déchiffre ce livret militaire, pièce officielle donc, qui porte : « Riguet..., né à... Canton de Genève, département de la Haute-Savoie ».

Mais revenons à Henri Riguet. Il naît à Carouge le 11 juillet 1904 ; c'est sans doute dans le canton de Genève qu'il apprit le rudiment ; en tout cas, il l'apprit vite puisqu'il entra très jeune au petit séminaire de La Roche où il obtint son baccalau-

réat à 16 ans. Du petit séminaire au grand, et il fut ordonné prêtre à Annecy le 11 juin 1927 : il allait avoir 23 ans.

Séminariste, il animait déjà une troupe scoute, et l'on m'a dit que l'animation était bonne. Les autorités ecclésiastiques n'eurent donc peut-être pas grand mérite en décidant qu'il s'occuperait de la jeunesse, et, comme la tête était bien faite, qu'il enseignerait. Il devait donc poursuivre ses études à la faculté. Mais il y avait pléthore de candidats pour les études littéraires ; la tête bien faite de l'abbé Riguet était sans doute aussi une tête docile. Il fut désigné comme volontaire pour la faculté des Sciences ! Son esprit tout de finesse n'aurait qu'à s'adapter à la rigueur mathématique !

Un long purgatoire commençait. Après 4 ans d'études mathématiques ou scientifiques, voilà qu'il est commis à enseigner les mathématiques au petit séminaire de Thonon. Les petits chablaisiens ne sont pas différents des autres, ils eurent tôt fait de sentir que leur maître ne parvenait pas à aimer la discipline qu'il devait enseigner et, comme le prof. n'était pas du genre à s'imposer manu militari, les élèves contribuèrent, semble-t-il, à aggraver le purgatoire. Sentiment de charité chrétienne, ou souci de bonne administration ? L'abbé Riguet fut déchargé de l'enseignement des mathématiques. Les années de purgatoire se terminaient. On lui confia l'enseignement religieux, ou plutôt la formation spirituelle des jeunes.

Pendant une trentaine d'années, il allait s'occuper essentiellement des jeunes : aumônier à Thonon, puis, pendant la guerre, au lycée de garçons d'Annecy ; aumônier diocésain ensuite de la J.E.C., de la J.I.C., puis de l'A.C.J.F., chargé en outre, pendant un temps, de la direction de la Revue du Diocèse ; enfin, aumônier de la Maison des Frères à Pringy.

Avec les jeunes, l'abbé Riguet qui, entre-temps, avait été nommé chanoine en 1947, avait trouvé sa voie, si j'osais m'aventurer dans le vocabulaire théologique, je dirais son charisme. Sa voie ? ou plutôt, l'une de ses voies.

En 1967 en effet, l'abbé Riguet est nommé curé de Saint-Germain-sur-Talloires, et il fut vite manifeste que cette nouvelle forme d'apostolat lui convenait tout aussi bien. — Je ne suis pas sûr qu'à l'annonce de cette nomination il fût bien satisfait, et je me demande si les paroissiens ne furent pas quelque peu inquiets à l'annonce de ce nouveau curé qui ne s'était jamais intéressé qu'aux jeunes, qui n'avait même pas une fois été vicaire. Il est vrai que, comme me le confiait l'un de ses paroissiens, ceux-ci craignaient bien trop d'être privés de curé pour faire les difficiles. Si, d'un côté ou de l'autre, il y eut des appréhensions, elles furent de courte durée et la question serait plutôt de savoir qui, du curé ou de la paroisse, conquit le premier l'autre. De toute façon, la conquête des cœurs fut réciproque. Et lorsque durant les deux dernières années de sa vie, à partir de 1983, sa santé déclinante l'empêcha peu à peu d'assurer son ministère, sa peine et sa souffrance ne provenaient pas, m'a-t-il semblé, de se sentir malade, mais bien de devoir abandonner ses paroissiens. Malgré des efforts surhumains, il dut renoncer à célébrer avec eux Noël 1984, son dernier Noël. Il s'éteignit le 22 janvier 1985 et il repose à Saint-Germain, au milieu de ses amis, ainsi qu'il l'a voulu.

Entre temps, le chanoine Riguet était entré à la Florimontane en 1969. C'était la meilleure façon d'acquérir une meilleure connaissance de notre Académie. En 1967, en effet, à l'occasion du 4e centenaire de la naissance de Saint François de Sales, il confiait au « Courrier Savoyard » un article intitulé « Sur les pas de Saint François de Sales ». Parlant de l'hôtel Bagnoréa, 18, rue Sainte Claire, il écrit, je cite : « C'est là qu'eurent lieu les premières séances de la petite académie fondée par les deux amis, François de Sales et Antoine Favre ».

Nommé membre associé en 1972, élu membre effectif en 1974, les Florimontans ont pu l'entendre en 1971 dans une conférence sur la « Chronique de Talloires », chronique rédigée au 18e siècle par un moine de l'abbaye, le père Antoine Constantin. Ils ont pu également entendre ses remarques ou ses communications complémentaires chaque fois qu'il s'agissait de cette abbaye.

Décrire le chanoine Riguet ? Ecoutons-le parlant de Saint Germain : « S'il n'éclatait pas de rire à chaque instant, son fin et paisible sourire rayonnait sa paix et sa bonté. Accueillant, fraternel ». Ajoutez : « toujours quelque cheveu en bataille » et vous aurez le meilleur portrait que je puisse vous faire. — Pour moi, ce que j'en retiens c'est, avant tout, sa capacité à s'émerveiller ; à s'émerveiller de la nature, et de ses hôtes tant bêtes qu'humains ; à s'émerveiller de toute la création, et à remonter par là à son créateur. D'autres qui, sans doute, ont mieux su le compren-

dre, ont retenu par priorité sa très grande sensibilité ; et, en effet, c'est sans doute cette délicate sensibilité qui lui valait sa capacité à s'émerveiller.

Il me souvient de notre première rencontre, il y a moins de 10 ans. Devant nous, la falaise du Parmelan. A peine avions-nous échangé les habituelles formules de salutation qu'il nous conviait à admirer la Tête à Turpin, ce heaume de chevalier qui surveille la vallée de Thônes et maintenant garde le cimetière de Morette. Ce n'est pas d'une curiosité de la nature qu'il nous entretenait. Il voulait, ou plutôt il avait besoin de nous faire partager son admiration pour la beauté de ce rocher. — Arriva un adolescent, c'est avec le même naturel émerveillement qu'il l'entretint de ses études. — Combien de fois lui ai-je envié cette capacité d'émerveillement ! Et lorsque, sortant de sa cure, de son ermitage, il venait s'entretenir avec des touristes devant l'église de Saint-Germain, c'était pour partager avec eux la grandeur du site, évoquer ses prédécesseurs, Saint Germain bien sûr et aussi Saint François de Sales qui aimait y faire retraite et qui, dans une de ses lettres, parle des étoiles qu'il voit se refléter dans le lac. Et, par ses émerveillements, notre chanoine entraînait vers le spirituel. Pour nous, bien sûr, l'éclairage public a éteint sinon les étoiles du moins leurs reflets, mais le cheminement peut rester le même.

Cette capacité à s'émerveiller, n'est-ce pas ce que l'on retrouve dans ses écrits et d'abord dans son style vif, direct, dense, si simple qu'il semblerait que le brouillon n'a pas dû recevoir de correction ? Comme si le texte avait jailli tout droit de son cœur.

L'un de ses livres nous entretient de Saint Pierre de Tarentaise ; le dernier, de Saint Germain. Mais vous remarquerez que le nom de ces deux saints ne figure pas dans les titres. Si « Printemps en chrétienté » porte en sous-titre « L'aventure spirituelle de Saint Pierre de Tarentaise, l'autre, « Dans la lumière de la règle » ne comporte pas de sous-titre. Simplement, sur la couverture, on peut lire, (ajouté peut-être par l'éditeur ?) : « Saint Germain de Talloires ». Mais aux pages liminaires le titre apparaît seul. Car, en écrivant ces deux livres, le chanoine Riguet n'a pas voulu, ce me semble, faire œuvre d'historien ou de biographe. La documentation qu'il a accumulée pour « Printemps en chrétienté » et la façon dont il l'exploite, le sens critique dont il faisait preuve dans la conférence qu'il prononça ici-même pour présenter la « Chronique de Talloires » nous assurent qu'il aurait pu faire œuvre d'historien. Et je verrais une autre preuve de cette compréhension de l'histoire dans ce titre « Printemps en chrétienté » : nous sommes au XIIe siècle, Saint Pierre de Tarentaise est mort en 1174, ce livre est de 1967 ; 14 ans plus tard, Jacques Le Goff, voulant présenter le XIIIe siècle, intitule son livre « L'Apogée de la Chrétienté ».

Bien plutôt, partant de deux saints personnages, le chanoine Riguet a voulu nous faire partager son émerveillement pour une époque, les XIe et XIIe siècles, et pour la règle monastique. Et pour situer ces deux petits livres, il me semble que je ne peux mieux faire que de citer leur auteur. Les dernières lignes de « Printemps en chrétienté » d'abord : « Au temps où la chrétienté tissait son « blanc manteau » de cathédrales et d'abbayes et sculptait sa foi et sa vie ardente sur les portails et chapitaux romans, Pierre de Tarentaise passait. Il allait intrépide et souriant en quête de Dieu et au service des hommes. Il a passé. Mais nous restent son exemple et surtout le signe qu'il nous fit de la part de Dieu ». Voici ensuite une partie du prologue de « Dans la lumière de la règle » : « Il faudrait être un moine pour bien écrire d'un moine et de la règle qui fit sa sainteté. Mais d'autre part c'est presque, en l'occurence, un avantage de ne l'être point.

« Il arrive en effet que l'étranger voit mieux, de son regard neuf, le charme et la beauté d'une vieille maison que ceux qui l'habitent depuis toujours. Emerveillé par ce qu'il découvre, il éprouve le besoin de le crier naïvement à ceux qui veulent bien l'entendre... ». C'est un peu l'histoire de ce petit essai. Chemin faisant, l'auteur a entrevu venant à sa rencontre, des rives de l'an mille, la silhouette particulièrement attirante d'un moine de jadis et perçu en même temps — comme le murmure d'une source — le texte vénérable et toujours vivant de la règle ».

Et pour mieux lire ou relire cette hymne qu'est « Dans la lumière de la règle », allez là où elle a jailli. Installez-vous devant l'église de Saint-Germain. Sous vos yeux, et au-dessus de vous, le paysage qu'ont contemplé Saint Germain, le chanoine Riguet, et, parmi tant d'autres Saint François de Sales qui déclarait : « ... me retirer ici pour prier Dieu et son Eglise avec mon chapelet et ma plume... Les idées nous y viendraient en tête aussi dru que les neiges qui y tombent en hiver ». A Saint-Germain vous saisirez mieux l'émerveillement du chanoine Riguet devant la splendeur de la création, mais c'est aussi tout son livre que vous pourrez mieux saisir. Et

s'il vous prend le besoin de faire quelques pas, descendez donc jusqu'à la grotte pour y lire le dernier chapitre : Ermite. C'est là qu'éclate tout l'enthousiasme de l'auteur. Les citations des Psaumes (Psaumes, c'est-à-dire Louanges) coulent tout naturellement dans le texte et celui qui entendrait ce texte ne se douterait pas qu'il s'agit de citations.

A la lecture de ces deux livres, d'aucuns se sont peut-être demandés si l'auteur ne regrettait pas de ne s'être placé sous la règle de Saint Benoît, directement comme bénédictin, indirectement comme trappiste. Coule blanche ? Coule noire ? Je ne crois pas que de tels regrets aient pu l'effleurer : le chanoine Riguet se situait bien trop dans notre quotidien pour avoir pu désirer qu'une clôture l'en éloignât si peu que ce fût.

Et je n'en voudrais pour preuve que l'affection et la dévotion qu'il témoignait à Saint François de Sales. Si tant d'autres n'avaient déjà écrit sur notre fondateur, il aurait pu, dans un autre petit livre, nous faire partager son admiration. Il l'a fait d'ailleurs et par une voie un peu détournée. Dans le même numéro du « Courrier Savoyard » où il méconnaissait quelque peu notre Académie, le chanoine Riguet a publié un article intitulé « Devant un tableau de Saint François de Sales ». Il s'agit du tableau de Bonnard pour l'église du Plateau d'Assy. C'est une double méditation, devant le tableau d'abord, puis sur Saint François. Mon incompétence m'interdit d'avancer que le chanoine Riguet y montre ce qu'il aurait pu être comme critique d'art. Mais ce que je sais, c'est qu'il m'a donné l'envie de revoir ce tableau que maintenant je pourrai comprendre. Cela, pardonnez-moi l'expression je vous prie, il fallait le faire. Et comme parmi tous ceux qui pénètrent dans l'église du Plateau d'Assy, il doit y avoir bien d'autres béotiens, je me demande si l'on ne pourrait, à côté de ce tableau, leur proposer cette méditation ?

Mais, s'il convenait ici d'insister sur cette activité d'écrivain, activité assez mince d'ailleurs, il faut bien voir que ce n'était qu'un élément de son apostolat, de son ouverture aux autres pour les entraîner.

Son émerveillement n'était pas admiration béate et, d'ailleurs, sa sensibilité à fleur de peau l'aurait, s'il en avait été besoin, délivré de toute illusion. Et quelle sensibilité ! Lorsque quelqu'un ou quelque chose le peinait, on voyait son visage se fermer, son regard s'éteindre ; l'impression que l'on était devant un mur. Il pouvait arriver alors qu'il soit dur, très dur. Ce n'était ni méchanceté ni colère, mais bien plutôt sa peine profonde devant ce qu'il estimait une atteinte à la beauté de la création, un manquement à la contribution que nous devons apporter à la splendeur de la création.

Capacité d'émerveillement, sensibilité, n'étaient-ce pas les fondements de la fidélité qu'il rayonnait. Fidélité qu'il prodiguait, fidélité qu'on lui témoignait.

La fidélité qu'il prodiguait, c'est celle qui, durant la guerre, le conduisait à Manigod retrouver les jeunes qui s'étaient regroupés à l'entour de ce village. La fidélité qu'il recevait c'est les nombreux mariages qu'il a bénis à Saint-Germain, sans rapport avec la population de cette paroisse. Je sais que l'on invoquait la qualité du site, site merveilleux en effet pour réfléchir sur un amour naissant. Mais le site est immuable et la recrudescence des mariages coïncide avec la présence de notre chanoine. C'est lui, c'est son extrême sensibilité, sa délicieuse capacité d'émerveillement que venaient chercher les fiancés, soit qu'ils l'eussent pratiqué comme aumônier, soit qu'ils le connussent comme ami de leurs parents. Et la qualité du site n'était qu'un supplément, qu'un épiphénomène en quelque sorte. Mais il advint que la qualité du site l'emporta sur la préparation au mariage, une mode commença à naître de se marier à Saint-Germain, le curé du lieu en souffrit et il fut le premier à intervenir pour tenter de mettre fin à cette mode.

La fidélité qu'il recevait, c'est aussi toute l'aide qu'il trouva auprès d'anciens jeunes lorsqu'à Saint-Germain il fut confronté à des problèmes matériels ou temporels nouveaux pour lui et parfois bien complexes. Je pense entre autres et surtout au « rural » de Saint-Germain. Le rural de Saint-Germain ? Il serait trop long de l'évoquer ici, c'est toute l'histoire très originale de la paroisse, sa structure juridique unique et complexe. Si le chanoine Riguet sut y trouver une solution, c'est grâce sans doute à la compréhension de ses interlocuteurs, mais c'est aussi, et peut-être surtout, grâce aux aides compétentes et assidues que lui apportèrent nombre d'anciens jeunes restés attachés à leur ancien aumônier.

Tel est le souvenir que je garde, que nous gardons en famille, du chanoine Riguet.

Mais, en terminant, je voudrais évoquer la dernière visite que je lui rendis à l'hôpital en janvier 1985, peu de temps avant sa mort. Il était déjà bien faible, on n'osait rester trop longtemps, d'autant plus qu'amis ou parents venaient nombreux. Arriva un jeune membre de sa famille, il me le présenta comme je me levais pour partir. J'ai oublié ce qu'il me dit, mais je n'ai pas oublié le regard qu'il adressait au nouvel arrivant, un regard plein d'affection bien sûr, mais aussi un regard plein de fierté.

Restant résolument sur cette terre, je dirai : « Heureux ce grand-oncle qui, au soir de sa vie, peut jeter un tel regard sur sa famille ».

Joseph de MENTHON.

LES ÉCRITS DU CHANOINE RIGUET

Dans l'ordre chronologique :

1°) **Sur les chemins de Saint François de Sales**

Plaquette de 24 pages, format 20 × 26,5, éditée par les Ateliers des Editions d'Imprimeries du Sud-Est à Lyon, pour le compte du Centre Catéchistique d'Annecy.

Dépôt légal 2e trimestre 1961.

Illustrée par des photographies de l'auteur, avec un bref prologue de S.E. Mgr Cesbron.

2°) **Printemps en chrétienté**

Sous-titre : « L'aventure spirituelle de Saint Pierre de Tarentaise ».

Livret de 164 pages format 21 × 15 ; nombreuses notes bibliographiques ; la plupart des photos sont de l'auteur. Editeur « Abbaye de Tamié », avec la mention suivante : « Cet ouvrage, mis en pages par le Maître Imprimeur Clément Gardet, a été achevé d'imprimer par l'équipe de l'imprimerie Vaugelas à Annecy le 30.06.1961 ». (Liminaire du Père abbé et des moines de Tamié).

3°) **Saint Pierre de Tarentaise - Esquisses pour un portrait**

Collectanea Cisterciensia N° 4, 1974.

4°) **Dans la lumière de la règle**

Edition de 1983 (cf bibliothèque de l'Académie Florimontane).

5°) **Articles parus dans le « Courrier Savoyard »** de la fin janvier 1965, à l'occasion de l'annonce du 4e centenaire de la naissance de Saint François.

Il faudrait y ajouter les articles qu'il écrivit pendant plusieurs années dans chaque numéro du « Lien des bords du lac », le mensuel des paroisses riveraines, hors agglomération d'Annecy.

Eloge d'Henri Auguste Jorioz

Vous m'avez fait l'honneur de m'élire membre effectif de l'Académie Florimontane, succédant ainsi à Maître Henri Jorioz, ancien notaire à Moûtiers, mort l'an dernier à Annecy. A l'heure de la retraite, il avait choisi de se retirer à Annecy-le-Vieux, au hameau de Sur-les-Bois, proche du château de la Pesse, où il avait rencontré celle qui devait devenir sa femme.

Selon une vénérable tradition, il m'incombe de retracer devant vous les étapes de la longue vie de mon prédécesseur.

Je ne l'ai pas connu, mais je l'ai côtoyé lors d'une ou quelques séances de l'Académie.

Grâce à des documents aimablement prêtés par sa famille, ce dont je la remercie, et aussi quelques recherches, je suis en mesure de vous présenter les faits saillants de sa vie.

Henri Jorioz appartenait à une famille de notaires savoyards, honorablement connus à Moûtiers. Son grand-père, Joseph Jorioz, notaire, avait épousé Mademoiselle Mathilde Mangé. Son père, Jean-Baptiste Adolphe Jorioz, était né à Aigueblanche, près de Moûtiers, le 27 octobre 1842. Lorsqu'il mourut à Moûtiers, le 16 mai 1924, à 82 ans, il était notaire honoraire, officier de la Légion d'Honneur ; il avait perdu sa femme, Marie-Céline Compagnon, en 1895 (Henri avait alors 3 ans). Léon Jorioz, frère d'Henri, avait succédé à son père, lorsqu'il prit sa retraite, quelques années avant la Grande Guerre. Mobilisé comme chasseur alpin, Léon fut tué dès le 19 août 1914, à l'âge de 31 ans.

Henri, né le 22 juillet 1892, était nettement plus jeune que Léon. Il fit ses études à Annecy, au Lycée Berthollet, de 1903 à 1910, de la 6e à la philosophie, parce que sa marraine, Mademoiselle Anna Mangé, habitait Annecy ; elle avait pour parrain Maître Jean-Baptiste Mangé, Notaire à Moûtiers. Elle était la sœur puinée d'Auguste Mangé, né à Annecy le 4 juin 1842, fils de Jean-Baptiste Marcellin Mangé, Procureur, et de Louise Augustine Antoinette Amoudruz. Auguste Mangé fut architecte de la ville d'Annecy, et c'est à ce titre qu'il construisit les deux Lycées, dont le Lycée Berthollet, et c'est prochainement, ce 8 octobre 1988, que l'on célèbrera le centenaire de l'ouverture de ce Lycée.

En 6e, il récolte 3 premiers prix, dont celui de dessin, et deux deuxièmes prix. En 5e, son professeur, Charles Marteaux note : « s'est montré d'un caractère doux et d'un esprit docile ». En 1ère B, on trouve les appréciations : « esprit ingénieux, mais dispersé », « élève intelligent et sérieux ». Il reçoit les félicitations le 27 mars 1909 et réussit la 1ère partie du Bac le 15 juillet 1909 ; il réussit la philosophie en 1910.

Il part alors à la Faculté de Paris. Le 11 juillet 1911, il est licencié es-lettres, section histoire et géographie ; l'année suivante, il est licencié en droit international public et, le 23 juillet 1913, il est licencié en droit public et législation financière. Il a donc acquis un sérieux bagage culturel.

En septembre 1913, il part au service militaire. Son livret indique : « 1,65 m ; yeux marrons (on m'a dit qu'ils étaient pers), cheveux châtains ». Etant sous les drapeaux, il est mobilisé d'office et partira sur le front du 1er août 1915 au 12 novembre 1918. Le livre d'or du Lycée Berthollet relate sa 2e citation, du 11 novembre 1916, à l'ordre de la 7e Armée, alors qu'il était sergent mitrailleur. Sa 3e citation du 27 juillet 1918, à l'ordre du Corps d'Armée, indique qu'il a été blessé le 16 juillet 1918. Il finira son service comme observateur en avion.

Il est démobilisé le 25 août 1919. Il avait été nommé sous-lieutenant le 27 février 1919. Il a la Croix de guerre et il reçoit la Légion d'Honneur, à compter du 16 juin 1920, avec cette mention : « Très brave, haute valeur morale, payant de sa personne et donnant l'exemple ». Croix méritée, si l'on songe qu'il a donné à la patrie presque 6 ans de sa jeunesse.

Le 19 juillet 1921, il est nommé notaire à Moûtiers, en remplacement de son frère, mort pour la France.

Le 15 décembre 1921, il est nommé Juge de Paix, remplaçant M. Bétaud, atteint par la limite d'âge.

C'est aussi en 1921 qu'Henri Jorioz, le 31 mars (il a 29 ans), épouse à Annecy-le-Vieux Mlle Germaine Girod, dont le père, ami de la famille, habitait le château de la Pesse. De ce mariage naquirent 3 filles et un fils qui lui donnèrent 9 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants.

Bon époux et bon père, il fut aussi, ce qui était rare à l'époque, un sportif qui s'adonna à divers sports.

Il a fait de la boxe en amateur.

Il participe à des courses de bobsleigh, avec deux co-équipiers dont le garagiste Joseph Bardassier, qui lui donna de précieuses leçons de mécanique.

Il s'intéresse au side-car, grâce auquel il pouvait faire d'agréables randonnées avec sa femme.

L'alpinisme fut un autre de ses passe-temps. Il avait fait le Mont-Pourri et c'est en compagnie d'un sous-préfet qu'il fit la Grande-Casse.

Il faisait du ski avec ses enfants, partant avec eux, par exemple à Val-Thorens, depuis le refuge du C.A.F., ce qui représentait 6 heures de montée, et sans peau de phoque ! Septuagénaire et même octogénaire, il lui arrivait de faire encore du ski sur les pentes du Mont-Veyrier, au-dessus de Sur-les-Bois, avec son ami François Matrod.

Une autre de ses passions fut la course automobile.

Le 18 août 1929, il se classa deuxième dans la montée de Laffrey, sur une Salmson, catégorie 1 100 cm³. Mais, — anecdote amusante —, on dût lui envoyer par mandat-poste le prix qu'il avait gagné ; soit par modestie, soit désirant retrouver les siens sans retard, il était parti avant la distribution des prix.

C'est sans doute la même année que, le 6 juin, à Aix-les-Bains, il triomphait sur une Salmson touriste de 1 100 cm³, parcourant un kilomètre, départ arrêté, en 49 secondes. Dans diverses courses, le même jour, en d'autres épreuves, Salmson put compter 9 victoires.

En 1929, il collabora avec l'Union Motocycliste de France pour une course des 6 jours, en organisant la 4e étape, autour d'Albertville. L'Union l'en félicita chaudement le 21 avril 1930.

Il participa au Grand Prix du Maroc, avec départ de Casablanca et retour de Mogador par Settat. Il fit de bonnes moyennes, homologuées par l'Automobile-Club du Maroc. Malheureusement, sa voiture tomba en panne, à 45 km de l'arrivée, à Sidi-el-Ami, annihilant ses espoirs de gagner la course, alors qu'il était en bonne position.

Mais ce qui restera pour la postérité, c'est son exploit : il a franchi le premier, le 16 août 1925, le Col de la Madeleine (altitude 1 984 m) sur sa Salmson. La route était alors un sentier étroit et abrupt, avec des pentes de 20 % à 40 %, et des virages en épingle à cheveux. Au sommet, il y avait 2 mètres de neige et la redescente sur la vallée de la Maurienne fut impossible. Parti des Avanchers, il redescendit sur Doucy. Il eut droit aux chaleureuses félicitations du Syndicat d'Initiative de Doucy.

Henri Jorioz ne fut pas qu'un sportif et un valeureux automobiliste, des années 1925-1930. Sa vaste culture l'attira aussi vers les arts. Il aimait la musique et avait fait du violon. La littérature l'intéressait. Il récitait des vers de Verlaine à ses enfants. Les écrivains savoyards, ou ceux qui s'inspiraient de la Savoie et de ses beautés, avaient ses préférences. Il fut l'ami d'André Jacques. Ensemble, ils se promenaient et discutaient. Henri Jorioz l'emmena en auto visiter divers oratoires ou chapelles. Son article sur André Jacques (1880-1960), paru dans la Revue Savoisienne en 1968, fut remarqué.

Il avait envisagé de parler d'un roman d'Eugène Sue : La Marquise Cornélia d'Alfi ou le Lac d'Annecy et ses environs. Mademoiselle Yvonne Dagand devait en lire quelques passages. Dans son roman, Eugène Sue nous apprenait que « des neiges éternelles » couvraient le sommet de la Tournette et « qu'un glacier » séjournait au pied du Fauteuil. Malgré les grands froids du siècle dernier, je pense qu'Eugène Sue a donné libre cours à son imagination.

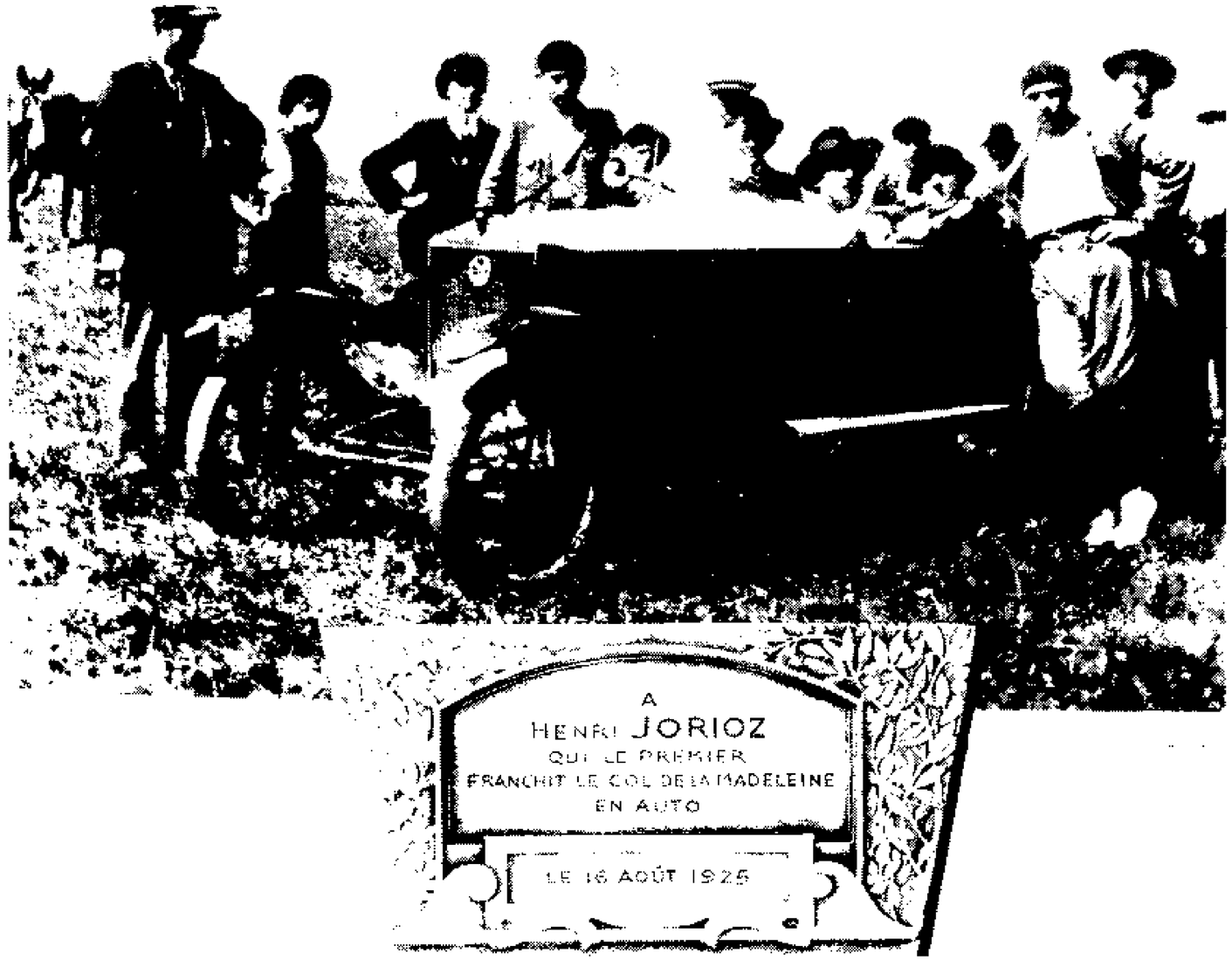
A
HENRI JORIOZ
QUI LE PREMIER
FRANCHIT LE COL DE LA MADELEINE
EN AUTO
LE 16 AOÛT 1925

Mais revenons à notre notaire, dont la carrière aux multiples activités fut bien remplie de 1921 à 1939.

Il devait, comme tant d'anciens combattants de la Grande Guerre, être de nouveau mobilisé du 2 septembre 1939 au 30 août 1940. On lui confia, comme Capitaine, une compagnie de mitrailleuses contre avions, dans l'Armée des Alpes.

Démobilisé, il reprend son étude, mais notre défaite le préoccupe et, par conviction patriotique, il accepte en 1941 d'être nommé par le gouvernement de Vichy, Maire de Moûtiers, ville de 3 000 habitants. Sa tâche de Maire l'oblige à démissionner de plusieurs présidences : présidence de la section de Tarentaise du Club Alpin, présidence active de l'Association de football, l'A.S.M., dont il devient président d'honneur.

En 1942, il est président de la Chambre des Notaires de Moûtiers et délégué des Notaires à la Cour d'Appel de Chambéry et à l'association nationale des Notaires. Il avait mérité ses hautes fonctions.

A la Libération, il fut victime de censeurs exaltés et injustes et fut démis de sa charge de notaire. Acquitté par la Chambre civique, il retrouva sa charge dès le 6 avril 1945.

Malgré cette réhabilitation, Henri Jorioz, profondément ulcéré, sans attendre d'avoir des droits à une retraite satisfaisante, vendit sa charge de notaire et vint habiter Sur-les-Bois, dans la maison qui provenait de la succession d'Auguste Mangé, mort sans descendance.

C'est alors qu'il se reconvertit dans l'arboriculture. Il établit un verger de poiriers, de pommiers et de pruniers. Il soignait ses arbres et récoltait les fruits pour les vendre. Lors du Concours des Vergers amateurs, en septembre 1950, il obtint le 1er Prix, avec Médaille d'Argent, et les félicitations du Jury.

Dans les années 1950, il se rendait régulièrement à Aime, en tant que Directeur de la Caisse de Sécurité Sociale pour les mineurs de mines de charbon situées près d'Aime.

Le 18 mars 1960, il fut désigné en qualité de représentant de la propriété privée pour faire partie de la Commission Arbitrale d'Evaluation, qui avait à fixer le montant des indemnités dues aux propriétaires expropriés, en vue de travaux d'aménagement d'une place publique à Saint-Pierre de Rumilly, devenu depuis Saint-Pierre-en-Faucigny.

Henri Jorioz était un homme calme, pondéré, et sa connaissance du droit le rendait méticuleux. Ses amis et ses pairs le portèrent souvent à la présidence de leurs groupes et associations. Il ne se mit jamais en avant. S'il accepta d'être Maire de Moûtiers en des temps difficiles, il le fit par devoir, non par ambition.

Dans ses courses automobiles, comme dans tout ce qu'il entreprenait, il prenait des risques, mais n'était pas téméraire. Il était confiant en son avenir et son optimisme naturel fut mis à rude épreuve dans les derniers mois de la guerre. Il détestait l'injustice, d'où sa décision de quitter sa ville natale pour la région d'Annecy-le-Vieux.

Henri Jorioz avait été élu membre de l'Académie de la Val d'Isère, en 1928 ; elle siège à Moûtiers. En mars 1979, son secrétaire perpétuel, M. l'abbé Marius Hudry, inscrivit son nom, dans le livre d'or, comme bienfaiteur insigne.

L'Académie Florimontane l'avait élu membre correspondant le 12 février 1964. En 1968, il devint membre associé, puis membre effectif en 1970. Pendant ces années annéciennes, il retrouvait régulièrement chaque semaine, dans un café de la rue Royale, ses amis, anciens élèves du Lycée Berthollet, MM. Gervais et François Matrod, alors bibliothécaire de notre Académie. Malgré son grand âge, Henri Jorioz tint à être présent à la séance du 3 février 1982, lorsque M. Raffin prononça l'éloge de François Matrod, son ami.

Toute la vie de mon prédécesseur, décédé à Annecy le 21 septembre 1987, à l'âge de 95 ans, a été consacrée à l'action soit par devoir, soit pour son plaisir. Il connut un légitime succès dans son métier, comme dans ses activités sportives. Il sut être digne dans son malheur. Il eut la sagesse de venir terminer sa vie dans la paix de notre lac et de nos montagnes. En cela, il se montra un parfait florimontan, retrouvant l'idéal pacifique des deux fondateurs de l'Académie. C'est par cet éloge mérité, je pense, que je veux terminer cette simple biographie de ce collègue éminent, dont la longue vie a droit à notre respect.

Jacques RITZ.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1988

INTRODUCTION

En regard de la précédente chronique, celle de l'année 1988 dresse un bilan beaucoup plus évocateur des recherches archéologiques menées dans le département.

S'il nous a paru essentiel de présenter la synthèse détaillée des résultats obtenus après 19 campagnes de fouilles sur le gisement préhistorique de l'abri de « La Vieille Église » à La Balme-de-Thuy, nous avons conservé au reste de la chronique son esprit vif et condensé.

Outre quelques opérations complétant le panorama de l'année 1987, nous avons pris le parti d'introduire dorénavant quelques fouilles significatives, menées préalablement à la mise en place de cette chronique dans la Revue Savoisienne ; nous inaugurons ces addenda par la relation du chantier conduit, en 1985, au chevet de l'église Saint-Maurice d'Annecy.

Il nous a semblé intéressant de porter à la connaissance du public et des spécialistes les objets d'archéologie, entrés récemment dans les collections publiques et tout particulièrement ceux découverts fortuitement et donnés par leurs inventeurs.

Si les opérations sur le terrain se multiplient et apportent sans cesse de nouvelles informations, il est connu de tous que ce patrimoine est menacé et même parfois détruit sans qu'aucune étude n'en ait été faite ; aussi, il est urgent de prendre les mesures nécessaires à une meilleure gestion de ces sites, qu'ils soient enfouis, en ruines ou encore en élévation ; à l'initiative de la Direction Régionale des Antiquités Historiques de la Région Rhône-Alpes, avec le concours des archéologues travaillant sur le département, a été lancé le projet, en cours de réalisation, d'établir la carte archéologique informatisée de ce patrimoine, qui devrait permettre à terme de mieux le connaître et mieux le gérer, en liaison avec les Collectivités Locales, les Aménageurs, l'Etat et les Administrations le représentant.

Joël SERRALONGUE,
Archéologue départemental.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PRÉHISTOIRE

LA BALME-DE-THUY,
Abri de la Vieille Eglise.

Depuis le siècle dernier, on savait que la vallée de Thônes possédait des restes « de civilisations antédiluviennes », comme l'écrivait le Chanoine Pochat-Baron dans son « Histoire de Thônes », en 1942.

Certains de ces vestiges sont mentionnés dans « La Revue Savoisienne » :

— une hache à ailerons et anneau latéral trouvée à Charvex en 1865 (dépôt au Musée d'Annecy),

— une hache en serpentine polie découverte lors de l'aménagement de la « grotte de Lourdes » en 1937 (dépôt au Musée de Thônes).

Outre ces découvertes fortuites, Franck Bourdier, en 1943, sonde une partie de l'abri de la Vieille Eglise. Malgré une fouille de 3 m de profondeur, il ne découvre que des restes épars de foyers « récents ».

C'est en 1970 que Jean Hubert, après avoir fouillé la grotte du Fortin (commune de Veyrier-du-Lac), est autorisé à effectuer trois sondages sous l'abri. La découverte d'une stratigraphie contenant des outils en silex et en os, parmi de nombreux ossements d'animaux sauvages et domestiques, nous incita à penser que ces lieux avaient bien été occupés depuis au moins le IVe millénaire avant notre ère.

C'est à ce moment que certains eurent la déplorable idée d'aplanir l'éboulis du fond de l'abri pour construire une plate-forme à des fins touristiques. Le bulldozer creusa, nivela en détruisant des couches allant du médiéval au Bronze final. Après l'arrêt des travaux, une fouille de sauvetage fut autorisée par le Directeur de la Circonscription des Antiquités Préhistoriques. Le site fut clos afin de le soustraire à la convoitise de personnes peu scrupuleuses. Ce sauvetage se termina en 1973 ; l'importance de la découverte nous permit de solliciter une autorisation de fouilles programmées subventionnées par l'Etat et le Conseil Général de la Haute-Savoie.

C'est avec une équipe de fouilleurs bénévoles et l'aide précieuse de spécialistes pluridisciplinaires que nous avons pu mener à bien ces recherches qui ont permis de définir une longue séquence stratigraphique allant de la dernière phase glaciaire à nos jours.

L'abri s'ouvre au sud à l'altitude de 620 m au pied d'une falaise de calcaire urgonien sur la rive droite du Fier (Fig. 1). Il se découvre facilement en prenant « le circuit des cascades n° 16 » des sentiers touristiques de la vallée.

Qu'a-t-on découvert en 19 années de recherches ?



Fig. 1. - Vue de l'abri depuis « le château des Sarrasins ». (Photo J.-P. Ginestet).

Pour la commodité de la description, nous allons parcourir ces 10 000 ans en sens inverse de la fouille, c'est-à-dire du bas vers le haut, de la dernière glaciation à nos jours.

Nous ne pouvons, bien sûr, tout citer ; en particulier la foule de détails des recherches effectuées par les divers spécialistes dans les différentes disciplines de l'archéologie.

Les couches les plus anciennes appartiennent pour le moment au Dryas III, la dernière phase glaciaire du Würm IV.

C'est un éboulis, parfois aéré, contenant de nombreuses loupes limoneuses qui typent un climat froid et humide. Aucune présence humaine n'a été déterminée malgré le tamisage systématique de plus de 6 m^3 de sédiments. Seuls les petits rongeurs sont présents. L'homme n'occupe pas l'abri.

C'est une couche noire, très fortement anthropisée qui montre, pour le moment, la plus ancienne occupation du site. Ce sont des Aziliens qui, avec leurs armatures de flèches élaborées avec le mauvais silex de la région mais également avec du quartz, nous ont permis de caractériser ce niveau (Fig. 2, de 23 à 29). La datation au radiocarbone situe cette occupation il y a 9 800 ans, c'est-à-dire au cours du VIIIe millénaire avant notre ère. Ce sont ces hommes qui ont connu la dernière glaciation.

Le climat Boréal s'installe progressivement. Ces derniers chasseurs, pêcheurs et cueilleurs modifient progressivement leur mode de vie. L'on remarque que l'industrie lithique se miniaturise, les armatures sont de plus en plus petites (Fig. 2, de 8 à 22). Le cerf est le plus chassé parmi les autres espèces telles sanglier, bouquetin, chamois, ours brun, loup, auroch, martre, chat sauvage... La truite apporte

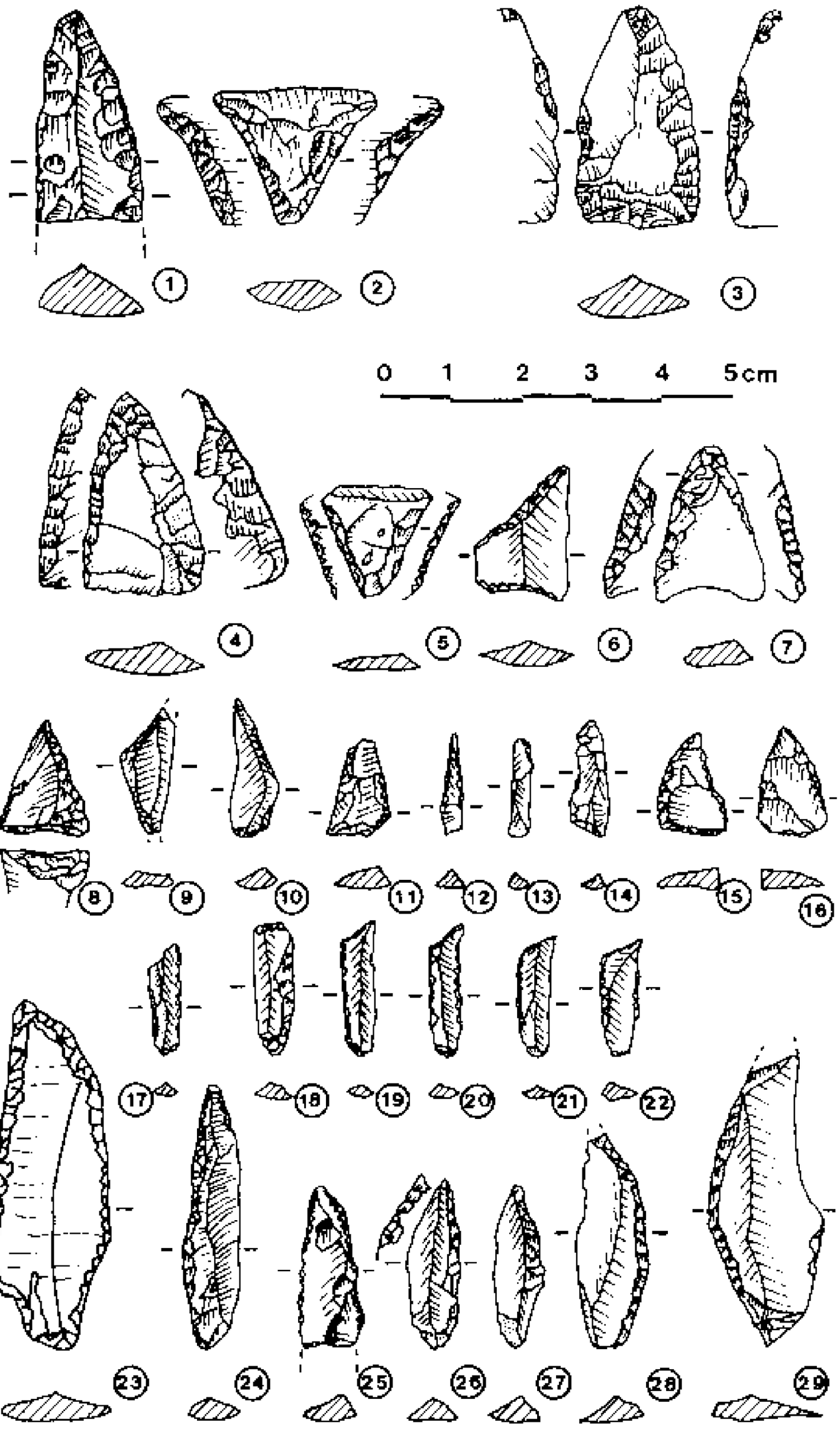

Fig. 2. - Un aspect de l'industrie lithique : Armatures et pointes en silex et en quartz (23). 3 : Néolithique final ; 1, 2 : Néolithique moyen ; 4 à 7 : Néolithique ancien ; 8 à 22 : Mésolithique moyen (microlithes) ; 12,13 : pointes de Sauveterre ; 23 à 29 : Epipaléolithique, Azilien terminal (pointes aziliennes).

un appréciable complément au menu comme le montre le grand nombre de vertèbres retrouvées. L'analyse des bois de cerfs et des vertèbres de truites nous montre le prélèvement tout au long de l'année ; c'est la preuve de la plus ancienne sédentarisation dans la vallée au cours du VIIe millénaire, au Mésolithique moyen.

Vers le Ve millénaire, le climat, plus doux, favorise encore la sédentarisation puisque nous rencontrons les premiers éleveurs de chèvres et de moutons. Ces hommes ne connaissent pas encore la céramique ni l'agriculture. On sait que c'est une influence septentrionale de tradition mésolithique bien que l'on parle parfois de Néolithique ancien du fait de l'élevage.

Au IVe millénaire, nous sommes en plein Néolithique moyen avec les deux influences classiques : la méridionale avec les Chasséens et la septentrionale avec les Cortaillods. Le silex est toujours utilisé (Fig. 2, 1 et 2) malgré l'apparition des premiers outils en roches dures polies. La céramique est présente parmi les premières céréales : c'est le début de l'agriculture. La chasse se poursuit tout en régressant. Le bœuf est à ce moment-là domestiqué. L'habitat se développe toujours autour de foyers comme le montre la figure 3.

Le IIIe millénaire voit la fin du Néolithique et la venue du premier métal : le cuivre. C'est dans ce niveau que se trouvent les tessons décorés de motifs géométriques réalisés au peigne à dents carrées : ce sont les fameux vases du Campaniforme.

Les débuts de l'âge de Bronze sont absents comme dans beaucoup de sites de ce type dans les Alpes du Nord. Ne sont présentes que les couches du 1er millénaire, celles du Bronze final. Il est bon de citer la seule sépulture découverte dans l'abri qui est celle d'un enfant en bas âge, trouvée à proximité d'un foyer.

L'âge du Fer est présent mais mal défini ; c'est surtout l'époque augustéenne avec de nombreux tessons de céramique grise qui fait suite au Bronze Final. Une petite couche à céramique brun-rouge marque une courte occupation romaine, peut-être au moment des grandes invasions barbares.

La période médiévale est présente dans les couches supérieures avec deux carreaux d'arbalète qu'il faut, peut-être, mettre en relation avec « le Château des Sarrasins », situé plus haut dans la falaise.

Outre la présence humaine avec ces diverses industries, ces recherches ont permis de mieux connaître le paléoenvironnement holocène dans cette région de montagne, difficile d'accès et loin des grands axes de communication.

J.-P. Ginestet.

Bibliographie

GINESTET J.-P., BINTZ P., CHAIX L., EVIN J. et OLIVE C. (1984). — *L'abri sous roche de la Vieille Eglise ; La Balme-de-Thuy, (Haute-Savoie), premiers résultats,* Bull. SPF Tome 81, 10, 12, pages 320-342.

GINESTET J.-P. (1986). — *Station de la Vieille Eglise. La Balme-de-Thuy (Haute-Savoie) : aspect du Néolithique,* Rencontres néolithiques Rhône-Alpes, actes 2-1986, pages 68 à 89.

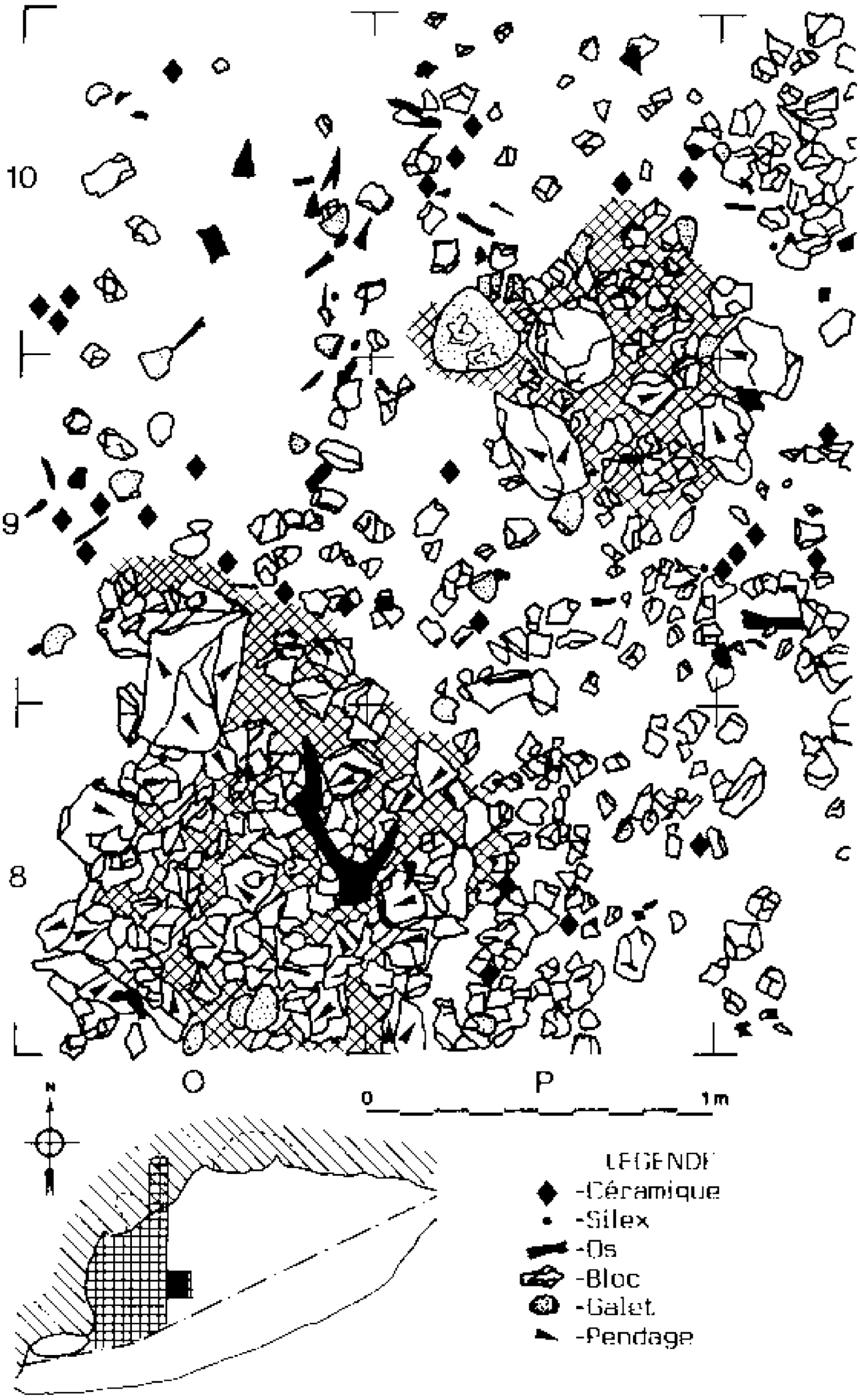

Fig. 3. - Plan d'une partie de l'habitat au Néolithique moyen (IVe millénaire), qui se développe autour de foyers.

BOCQUET A., BALLET F., BINTZ P., CASTEL R. et GINESTET J.-P. (1986). — *Nouveaux témoins de la civilisation campaniforme dans les Alpes françaises du nord,* Bulletin d'Etudes préhistoriques alpines.

GINESTET J.-P. (1988). — *Aspects d'un environnement préhistorique dans la vallée de Thônes d'après les fouilles de La Balme-de-Thuy,* Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie 1988-2.

BINTZ P., GINESTET J.-P., PION G. — *Le Mésolithique et la néolithisation dans les Alpes françaises du nord : cultures et cadre chronostratigraphique,* Actes du congrès des sociétés savantes de Strasbourg, avril 1988 (à paraître).

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

ANNECY, Le Clos Pouget.

La dernière campagne de fouilles sur ce gisement d'une extrême importance pour la connaissance du vicus de Boutae s'est déroulée d'avril à juin 1988 ; il n'aura malheureusement pas été possible, faute de temps et de moyens financiers, de reconnaître les niveaux les plus anciens, à l'origine du peuplement dans la plaine des Fins.

Comme cela était convenu, le terrain a été remis à disposition du propriétaire, la Ville d'Annecy, qui doit y entreprendre la construction d'une résidence pour personnes âgées tout en intégrant le bâtiment thermal, récemment inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. A terme, ce monument, une fois restauré, pourrait devenir un relais du Musée-Château d'Annecy, propre à présenter les activités archéologiques menées dans le vicus de Boutae.

Hélène Wolff-Laubacher.

ANNECY, rue Jean-Jacques Rousseau.

L'aménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau en espace semi-piétonnier et le remplacement de tous les réseaux sous-jacents nous ont fourni l'occasion inespérée de recueillir quelques informations sur le passé de ce secteur de la Vieille Ville d'Annecy, nous permettant de préciser quelques mentions anciennes de découvertes :

— « Près du Pont Morens, on défonça en 1825 un cimetière sous dalles, clos de murs, et un tombeau fut encore découvert en 1855 » (Ch. Marteaux et M. Le Roux, Boutae, vicus des Fins à Annecy, 1913, p. 15),

— « Ajoutons qu'à Annecy même, lors de la construction de l'égout de la rue J.-J. Rousseau, on a trouvé, à 0,40 m de profondeur, les restes de l'aire d'une habitation romaine, en face et à quelques mètres à droite du n° 11 » (Ch. Marteaux, R.S. 1914, p. 166).

Un premier constat s'est imposé : aucune structure médiévale ne se trouve dans l'emprise de la rue, ce qui laisse à penser qu'elle a été tracée dès l'origine de l'urbanisation médiévale de ce secteur et que les immeubles actuellement en élévation, datables des XVIe-XVIIe siècles, ont repris l'emplacement exact de bâtiments plus anciens.

Ces immeubles, aux fondations peu profondes, sont ancrés par contre dans des niveaux de démolition gallo-romains, s'étendant du passage de la cathédrale au 2 de la rue J.-J. Rousseau. Douze portions de murs, orientées nord-sud et deux est-ouest, ont été repérées de part et d'autre de la rue ; les sols sont en terre battue mais également en terrazzo ou en mortier de tuileau, ce dernier appartenant à une grande salle large de 4,90 m. Les structures les plus hautes se trouvent à 0,30 m sous le niveau actuel de la rue et les sols les plus bas à environ 1 m, mais la rapidité de l'intervention liée à la teneur des travaux effectués ne nous a pas permis d'approfondir nos recherches au-delà de cette limite.

L'habitat ainsi défini, dont les niveaux les plus anciens remontent à la seconde moitié du 1er s. ap. J.-C., s'étend sur une longueur de 40 m d'ouest en est.

Il est difficile, compte tenu de la faible quantité de mobilier recueilli, de dater l'abandon de ce secteur ; toutefois à sa limite est, devant le n° 2, on a trouvé les restes d'une sépulture dont le coffre associe fragments de tegulae et blocs de récupération ; orientée est-ouest, tête à l'ouest, elle pourrait être mise en relation avec les coffres de dalles, signalés, en 1825, ce qui confirmerait que ce secteur est aménagé au Haut-Moyen-Age en nécropole, vraisemblablement à proximité d'un habitat qu'il reste à découvrir, datable des VIe-VIIIe s. et qui pourrait être à l'origine de la future paroisse d'Annecy-le-Neuf, mentionnée pour la première fois dans les textes en 1106-1107.

Joël Serralongue.

FAVERGES, le Thovey.

Comme nous l'avions annoncé dans la chronique précédente, la campagne de fouilles de 1988 a eu pour objectifs l'étude du bâtiment thermal, intégré dans une structure beaucoup plus vaste s'étendant sur un hectare.

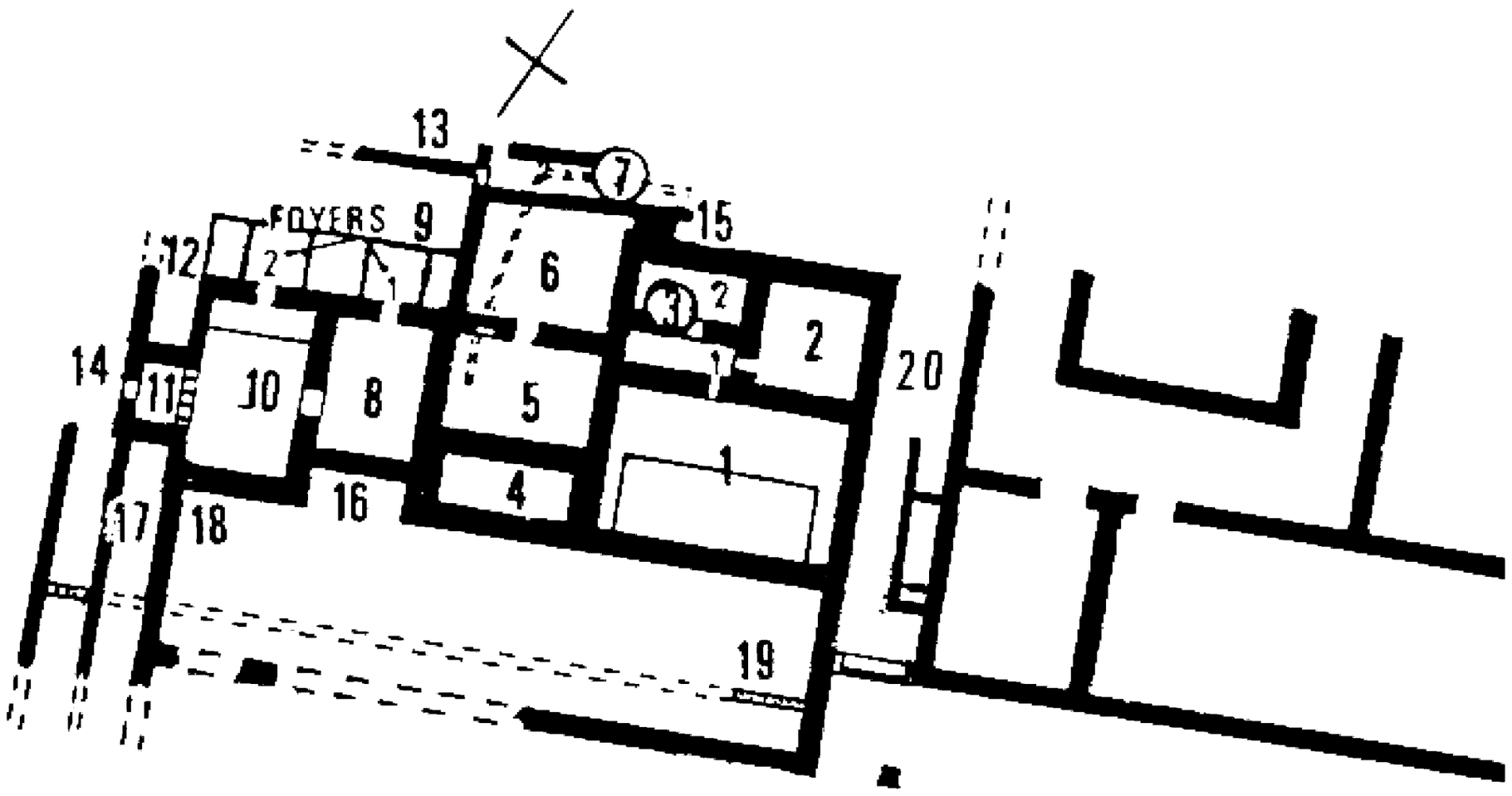

Fig. 4. - Plan des thermes. Ech. 1/500.

Le bâtiment couvre une surface de 28 m par 12 ; il est flanqué au sud d'un portique long de 25 m et profond de 7, qui s'ouvre sur la grande cour centrale ; ses colonnes, ou plutôt ses pilastres, semblent être constituées de briques et de tuiles liées au mortier et recouvertes de stuc.

La poursuite de la fouille nous permet désormais de mieux appréhender l'organisation interne de ces thermes (Fig. 4) : 1. le vestiaire ou apodyterium complété en 2 par une annexe ; 5. la salle froide ou frigidarium et son bassin en 4, prolongés en 6 par un espace peut-être à découvert ; 8. la salle chaude ou caldarium déterminée par la présence d'un important foyer ainsi que par sa position centrale qui permet une meilleure isolation et une facilité de chauffe non négligeable ; enfin, en 10 et 11, la salle tiède ou tepidarium où l'on note la présence de baignoires.

Les salles 1, 2, 8 et 10 sont chauffées par hypocauste, les foyers ou praefurnia se situant en 3 et 9.

Quelques éléments du décor nous sont parvenus :

— fragments de plaques de marbre recouvrant les parois du bassin en 4 ;

— éléments de chambranles moulurés ;

— fragments d'enduits peints à décor floral, motif fréquent au milieu du 1er s. ap. J.-C., découverts en remblai sous le sol du portique.

Les datations n'ont guère été modifiées et l'on peut admettre que la construction s'est faite vers 50 ap. J.-C. et que l'abandon a eu lieu vers 200 ap. J.-C. avec, dans ce laps de temps, diverses modifications. Toutefois, après cette date, bien que l'on constate la récupération de certains éléments comme les marbres et les tuyaux de plomb, il est apparu que certains secteurs comme les espaces 6, 15 et 17, périphériques, sont occupés jusqu'aux années 270-277, date de l'abandon définitif du site.

Alain Piccamiglio.

FAVERGES, Déviation de la R.N. 508.

De juillet 1988 à avril 1989, une opération de sauvetage a été engagée sur le tracé de la R.N. 508 à Faverges sur le territoire de Viuz.

Il faut souligner la grande sensibilité archéologique du secteur nord de la plaine de Faverges et en particulier de la zone située au pied de l'Arclosan qui a déjà livré de nombreuses traces de son occupation antique et des premiers temps du christianisme dont nous rappellerons brièvement les traits marquants :

— en 1971, découverte, lors d'une campagne de fouilles menée par A. Piccamiglio, d'un trésor monétaire de 2 308 deniers et antoniniani s'échelonnant du milieu du 1er siècle après J.-C. à la fin du 3e siècle ;

— en 1977-1978, la fouille menée par Mme R. Colardelle dans l'église paroissiale de Viuz-Faverges fait apparaître que le premier lieu de culte chrétien a été installé en ces lieux aux VIe - VIIe siècles dans un édifice romain, de type civil, partiellement ruiné ;

— en 1968, quelques sondages réalisés sous la direction d'A. Piccamiglio sur le site du Châtelard, à l'est du village, mettent au jour quelques sépultures sous-dalles des VIe - VIIe siècles, appartenant à une nécropole connue depuis 1867 et dont les résultats, confrontés à ceux obtenus lors des fouilles de l'église, montrent que la communauté inhumant ses morts au Châtelard n'a que peu à peu pris l'habitude de regrouper ses défunts auprès de cette nouvelle église, mais qu'au VIIe siècle on peut admettre que cette communauté est dorénavant chrétienne.

Les données recueillies lors des fouilles de la déviation, quoiqu'incomplètes car limitées à son tracé même, soit une surface de 1 000 m² s'étendant sur 150 m de long, enrichissent le passé cultuel de ce secteur ; en effet, ont été découvertes les fondations de sept petits bâtiments, soit quadrangulaires (4 m de côté) soit rectangulaires (4,50 m × 6 m), isolés les uns des autres le long d'un axe est-ouest et se répartissant de part et d'autre d'un bâtiment central abritant au minimum quatre salles, l'ensemble étant limité à l'est et à l'ouest par deux murs au-delà desquels l'espace est vierge de construction.

Quelques sols subsistent, composés d'un niveau de gravier tassé reposant sur un lit de mortier maigre ou de terre argileuse compactée ou encore de galets destinés à recevoir une chape de mortier à base de tuileau. Les toitures effondrées sur place se présentent en couches épaisses (imbrices et tegulae).

La forme des bâtiments et celle des toitures effondrées à l'entour évoquent le plan des fanum gallo-romains, composé d'une cella (chambre sacrée) entourée d'une galerie à portiques.

Deux de ces bâtiments ont livré des dépôts votifs placés au centre dans une fosse ; peut-être marquent-ils l'emplacement d'autels ou de socles de représentations de divinités. Le premier dépôt comprend une céramique sigillée du type Drag. 36, associée à deux représentations miniatures de jambes en bronze et à des monnaies datées du IIe siècle après J.-C. Au IVe siècle, une nouvelle offrande fut déposée dans un coffret au niveau supérieur de la fosse.

Le deuxième dépôt est un ensemble de 57 monnaies du IVe siècle, dont le regroupement évoque la présence d'une bourse.

Autour de ces temples ont été recueillies, parmi les décombres des toitures, près de 110 monnaies, les plus récentes plaçant l'abandon de ce secteur sacré dans le premier quart du Ve siècle.

Par la suite, de nombreux matériaux de construction ont été récupérés et un four à chaux de 7 m de diamètre fut installé près du bâtiment central.

Peu courant dans nos vallées alpines, ce type de sanctuaire se rencontre habituellement, que ce soit en Narbonnaise, dans le reste de la Gaule ou près du limes germanique, à proximité des grands axes routiers et près d'une source, ces deux caractéristiques étant réunies à Viuz avec, d'une part, le passage de la voie menant d'Italie à la Germanie par le Petit-Saint-Bernard, et, d'autre part, la source appelée Le Borbollion.

La prochaine reprise des recherches, liée à une extension du projet, devrait permettre de compléter ces données qui s'avèrent dès à présent comme essentielles dans la connaissance des cultes locaux à l'époque romaine.

Alain Canal,
I.T.A. à la D.A.H. de Lyon.

PÉRIODE MÉDIÉVALE

ANNECY, Eglise Saint-Maurice (recherches menées en 1985).

L'église Saint-Maurice, ancienne église des Dominicains, placée alors sous le vocable de saint Nicolas, est devenue église paroissiale en 1803, après la démolition de l'ancienne église Saint-Maurice, placée près du château.

Le vaste projet municipal de remise en valeur des abords du chevet de l'église nous a conduit à mener, en 1985, une courte intervention au nord-est du chevet, là où des documents graphiques nous signalaient la présence d'un bâtiment qualifié pour une partie de sacristie à la fin du XVIIIe siècle et dont l'emplacement avait été partiellement préservé depuis 1932, date à laquelle ce bâtiment tout comme le Collège Chappuisien construit en 1549, et qui lui était contigu, furent abattus pour faire place à des immeubles d'habitation et à la rue Camille Dunant.

Quoique les données archéologiques soient très lacunaires, on a pu distinguer deux phases principales de construction dans le bâtiment, la seconde correspondant à sa restructuration interne, mais ni l'une ni l'autre ne nous donnant avec exactitude son image telle qu'elle est figurée sur le plan des biens des ci-devant Dominicains, établi en 1793.

Le mobilier recueilli ne nous permet pas de fixer l'apparition de ce bâtiment qui, dans son état initial, ne communique pas avec l'église mais s'ouvre au nord sur l'espace du Collège Chappuisien, sans que l'on puisse dire s'il appartient à cet ensemble. Mais, antérieurement à 1793, le bâtiment est restructuré, le sol est rehaussé de 0,90 m et, par une porte percée dans la face est du clocher, la salle inférieure est mise en relation avec l'église, ce qui indique un changement d'affectation (sacristie), éventuellement de propriétaire. Les remaniements dans la construction font apparaître des remplois d'éléments architecturaux (bassin, fragments de remplage et montants de fenêtre en calcaire).

Il est vraisemblable que l'étude des comptes de fabriques apportera les éléments indispensables à la compréhension de ces constructions annexes.

La découverte la plus surprenante tient toutefois en un amas de vitraux déposés contre le mur nord du bâtiment et qui constituent à ce jour les restes les plus importants de la parure initiale de l'église.

Si un fort pourcentage d'entre eux est incolore : — verres épais, losangiques ou adaptés à des fenestrages, aux bords grugés ou verres minces, fortement irisés, découpés au diamant dont l'emploi apparaît au XVIe siècle —, un certain nombre sont soit colorés : bleu, jaune, mauve, soit présentent des techniques particulières :

— verre incolore doublé de verre rouge, sans décor ou au décor gravé, décor de grisaille sur verre rouge ou bleu mais le plus fréquemment sur verre incolore et rehaussé de jaune d'argent (Fig. 6). La plupart appartiennent à des lancettes (bordures à décor de feuillages ou ornées de phylactères (Fig. 7), rondels portant des inscriptions) mais également aux remplages des parties hautes des fenêtres.

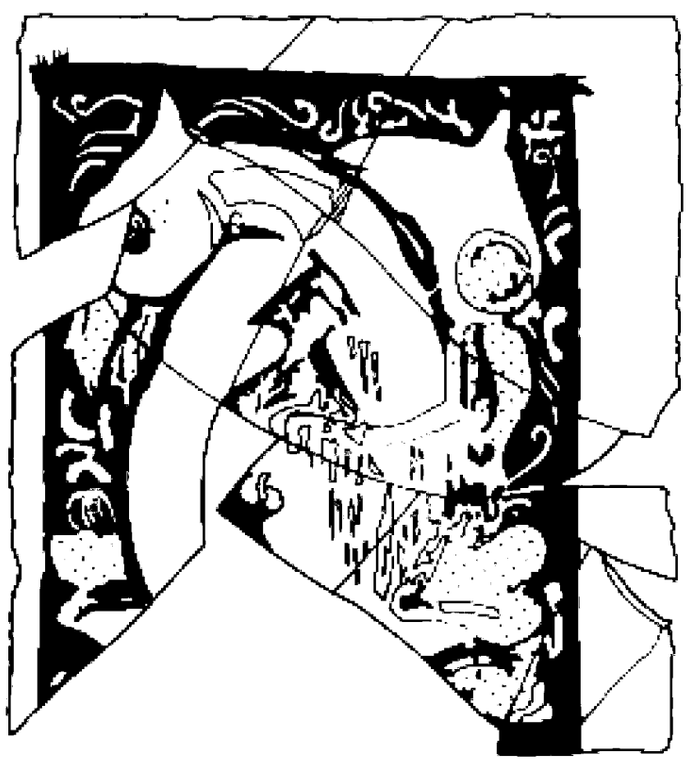

Fig. 5.



Fig. 7.



Fig. 6.

Fig. 5. - Verre incolore dont le motif en grisaille, rehaussé de jaune d'argent, semble représenter le blason de noble Jean Magnin « d'azur à l'aigle à deux têtes de gueules, becqué, onglé et couronné d'or ». Extrême fin du XVe s., 1ère moitié du XVIe s. - Ech. : 1/2. (Dessin : Sylvie Loquet).

Fig. 6. - Verre incolore à décor floral en grisaille, rehaussé de jaune d'argent 1ère moitié du XVIe s. - Ech. : 1/2. (Dessin : Sylvie Loquet).

Fig. 7. - Verre incolore à décor en grisaille représentant un phylactère portant le I.H.S. - Ech. : 1/2. (Dessin : Sylvie Loquet).

Techniquement et stylistiquement, les éléments à décor ou incolores et de forme losangique sont datables de la fin du XVe siècle et de la première moitié du XVIe siècle, soit de l'achèvement de l'église puisque les travaux, débutés en 1422, ne s'achevèrent que près d'un siècle plus tard. Certaines comparaisons peuvent être faites avec les vitraux anciens conservés localement dans les églises de Pringy, Poisy ou Dingy-Saint-Clair. La figure 5 semble s'inspirer du blason de noble Jean Magnin, originaire de Cruseilles, bourgeois d'Annecy : « d'azur à l'aigle à deux têtes de gueules, becqué, onglé et couronné d'or », qui fit achever le voûtement de la nef à la fin du XVe siècle.

Quant à savoir si ces vitraux ont été déposés là lors du remplacement partiel des verrières en 1804 ou lors de leur démontage en 1893, nous ne disposons d'aucun élément pour le dire ; ces fragments ne représentent qu'une partie des verrières de l'église, peut-être n'appartiennent-ils qu'à une seule baie et vraisemblablement, d'après l'emplacement de la découverte, placée au chevet.

Est-il nécessaire de faire remarquer que ce type de mobilier, d'une fragilité extrême, essentiel pour parfaire notre connaissance de la parure d'une église, ne peut être mise au jour que lors de recherches archéologiques ?

Le rempart de la ville médiévale.

Mais nous ne sommes pas à l'abri de l'absurde et parfois des structures, quoique massives et robustes, peuvent être amenées à disparaître sans qu'aucune observation de valeur ne soit envisageable : ainsi en aura-t-il été du rempart de la ville médiévale au chevet de l'église Saint-Maurice, détruit, lors des travaux menés par E.D.F., sur une longueur de 30 m et sur une hauteur d'1,20 m alors qu'il était enfoui à moins de 0,30 m sous le sol actuel !

Le chantier momentanément interrompu, il nous restait à recueillir quelques informations, liées directement à cette construction : épaisseur 1,30 m, parement de galet, blocage interne de blocs et éclats de calcaire blanc, emprise, orientation, éléments qui ont permis à la Ville d'Annecy de réintégrer ce monument, sous forme d'un marquage au sol, dans l'aménagement piétonnier du chevet de l'église.

On ne peut que regretter de n'avoir pas été avisé en temps voulu de ces travaux car notre intervention aurait assurément conduit les divers partenaires de ce projet à conserver cette portion du rempart.

Joël Serralongue.

SAINT-JORIOZ, Lieu-dit la Vieille Eglise.

L'ancienne église paroissiale de Saint-Jorioz, détruite en 1885, était située à environ 300 m des rives du lac d'Annecy, dans une zone marécageuse mais qui, semble-t-il, a été fortement modifiée par les dépôts alluvionnaires des ruisseaux du Laudon et du Villard puisqu'à des profondeurs variant entre 1 m et 2,40 m ont été retrouvés des vestiges du Néolithique et de l'époque romaine, laissant sup-

poser, au moins pour cette dernière période, l'existence d'une petite agglomération dont l'activité essentielle devait être tournée vers le lac et le commerce avec le vicus voisin de Boutae (Annecy).

Le projet du S.I.C.R.L.A. de détourner le ruisseau du Villard, en le canalisant dans l'emprise de l'église disparue, nous a conduit à effectuer des sondages de reconnaissance nécessaire à son étude de faisabilité.

Malgré l'exiguïté de la fouille, on a pu mettre en évidence, outre le mur de façade et le mur latéral est de la dernière église, deux murs de façade plus anciens liés au même mur est, le développement total de ces divers agrandissements n'excédant pas 3 mètres. Deux autres murs, en relation avec un niveau contenant des tegulae, ont été reconnus mais, faute de mobilier complémentaire, il n'est guère possible de déterminer s'ils appartiennent à des structures romaines ou du Haut Moyen-Age.

La concentration de structures (murs et sols), mis au jour sur une surface de 40 m², démontre une fois de plus la richesse potentielle du sous-sol de nos églises ; ce bilan a incité la municipalité à protéger ces vestiges en faisant modifier le projet et en classant ce secteur en réserve archéologique.

Ainsi sont réunis tous les éléments pour qu'à terme la fouille exhaustive de ce gisement soit menée et permette d'en fixer l'évolution, en particulier la date de fondation de l'église qui fut donnée en 1040 par les fils du puissant Conon à l'abbaye de Savigny, donation qui fut à l'origine du prieuré dont certains bâtiments, quoique remaniés, existent encore et que les moines abandonnèrent définitivement en 1766.

Joël Serralongue.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PÉRIODE MÉDIÉVALE

LA ROCHE-SUR-FORON ET ÉTEAUX,
Lieu-dit Les Champs de la Toux et de la Pelle.

L'écrêtement partiel d'une colline morainique, située sur la terrasse supérieure de la vallée de l'Arve, à l'aplomb du hameau de la Balme, a entraîné la découverte de quelques sépultures en pleine terre et d'un coffre de dalles, orientés est-ouest, tête à l'ouest. Bouleversement et bris volontaire récent de ces sépultures laissent à penser que la nécropole ainsi définie correspond à une petite partie de celle fouillée en 1850 par H. Gosse et qui livra alors un abondant matériel, caractéristique de l'occupation burgonde au nord des Alpes, mobilier que se partagent les musées de Genève et de Chambéry (H. Gosse, M.D.S.H.A.G. 1853 et 1857 ; M. Colardelle dans « Sépulture et traditions funéraires du Ve au XIIIe s. ap. J.-C. dans les campagnes des Alpes françaises du Nord », Grenoble, 1983, p. 111-145).

L'intérêt de cette découverte est de pouvoir proposer une localisation précise à la célèbre nécropole de la Balme, H. Gosse ayant omis de le faire dans sa publication. Il reste désormais à surveiller l'ensemble de ce secteur en souhaitant pouvoir dresser peu à peu le plan de cette nécropole, en déterminer l'extension, sa durée d'utilisation et ses caractéristiques, en soulignant dès à présent qu'elle n'est pas uniquement constituée de coffres de dalles mais qu'elle comporte également des inhumations en pleine terre.

Joël Serralongue.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN

PÉRIODE MÉDIÉVALE

VANZY, Tour de Mons.

Le hameau de Mons, sur la commune de Vanzy, possède de toute la Semine les derniers vestiges de la période médiévale encore en élévation. Situés sur un promontoire naturel dominant le torrent des Usses, ils se composent d'une tour quadrangulaire attenante à une cour renforcée à ses angles de deux tourelles rondes.

Ce site, encore non étudié de manière approfondie, fait l'objet d'un mémoire de l'EHESS qui sera présenté en juin 1990. Ce travail s'inscrit dans les nouvelles recherches sur les châteaux de pierre médiévaux menées dans la région Rhône-Alpes.

La méthode suivie fait confronter les sources d'archives avec l'analyse architecturale et l'étude archéologique. Une représentation topographique du site complète l'étude de terrain. L'approche de l'organisation et de l'évolution de la seigneurie de Mons est basée sur l'exploitation du cadastre sarde de 1730. Ce document s'avère indispensable pour reconstituer la réserve seigneuriale et appréhender l'évolution du paysage et des domaines aristocratiques par rapport aux biens ecclésiastiques et roturiers dans le finage de la paroisse.

L'analyse dendrochronologique des bois en place dans la tour nous donne une datation homogène de leur abattage : 1290-1292. Il n'est pas certain qu'elle corresponde à la construction de la tour, mais plutôt à une phase de réaménagement de celle-ci. L'adjonction d'une cour avec ses dépendances, dont parlent les textes, daterait de cette époque.

C. Pariat.

ARRONDISSEMENT DE THONON

PRÉHISTOIRE

SCIEZ, Les Petits Crêts.

Ce site a fait l'objet d'un sauvetage en 1975-76, lors de la construction de l'école des Petits Crêts, où de nombreuses structures néolithiques ont été fouillées.

En mars 1987, une structure cendreuse, épaisse d'une dizaine de centimètres, a été recoupée au cours de la pose d'une canalisation. Située à une profondeur variant de 0,70 m à 0,90 m, elle se compose de pierres, de blocs, de morceaux de molasse cuite et de terre cendreuse. Elle a une forme ovale de 1,90 m de large au maximum et une longueur de 3,70 m ; cette dernière mesure n'a qu'une valeur indicative, car, du côté nord, le niveau archéologique se poursuit dans la coupe, mais l'on ne constate plus qu'une couche de cendres sans pierres, ni blocs.

Dans la couche de terre cendreuse et entre les blocs formant cette structure, aucun matériel archéologique n'a été découvert ; par contre, la couche de terre brune située directement au-dessus a livré, dans ses trente derniers centimètres, de nombreux tessons de céramiques ainsi que quelques éclats de silex. Des rebords de céramiques avec mamelon datent ce niveau du Néolithique Moyen Cortaillod. A signaler la découverte dans les déblais d'un grattoir en silex.

Bernard Crola - G.A.T.

THONON-LES-BAINS,
Rives, station littorale néolithique.

Préalablement à l'extension du port de Rives, du côté ouest, des plongées et des carottages effectués par le CNRAS d'Annecy n'ont pas révélé de vestiges archéologiques.

Au cours du mois de septembre 1988, des travaux de dragage, entrepris pour l'installation d'une nouvelle grue du côté est du port, ont livré sous des blocs d'enrochement modernes, à une profondeur d'environ 3,50 m à 5 m, un niveau de fumier lacustre. Ce niveau n'a pu être observé que dans les déblais.

Le matériel archéologique se compose de quelques tessons de céramiques, d'une molette et d'un percuteur en pierre, ainsi que de nombreux restes organiques. La datation dendrochronologique réalisée par Archéolab permet le positionnement chronologique de 9 pieux de chêne dont la séquence (référence 9002 TH) se situe entre les années — 3141 et — 3049 (Néolithique moyen).

Bernard Crola, Joseph Ticon - G.A.T.

PROTOHISTOIRE

ALLINGES, Sur Aviet, Carrière Sagradranse.

Avant la mise en exploitation de la carrière sur les parcelles 37 et 39, découverte de quatre fosses dont l'une a livré de nombreux tessons de céramique de l'âge du Bronze.

Bernard Crola - G.A.T.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

ALLINGES, Sur Aviet, Carrière Vuaillat.

L'exploitation de carrières sur le plateau d'Aviet a entraîné, depuis 1975, une surveillance suivie des décapages et plusieurs campagnes de fouilles de sauvetage. Les vestiges découverts à ce jour concernent les périodes du Bronze Ancien et Final, l'époque gallo-romaine ainsi que le Haut Moyen-Age.

En 1987, le décapage préalable à l'extension de la carrière Vuaillat sur la parcelle 147, ainsi que la création d'une voie d'accès sur les parcelles 96 et 95, ont révélé un ensemble de fosses. De dimensions très variables, elles sont constituées de terre cendreuse mêlée à des blocs et des pierres. Le matériel recueilli est peu abondant : fragments de tuiles, quelques tessons de céramiques, quelques fragments de vases en pierre ollaire, os d'animaux, une plaquette en bronze et des scories. Une datation précise est difficile : gallo-romain tardif ou Haut Moyen-Age. Deux murs parallèles et décalés, d'orientation N.E./S.W., dont il ne subsiste que les fondations, se situent dans une légère pente, en contrebas des fosses ; il pourrait s'agir de murs de terrasse ou de clôture d'époque indéterminée, mais à mettre peut-être en relation avec les fosses précédemment décrites. Au cours de l'exploitation de la carrière, une tombe d'enfant a été dégagée ; elle se présente sous la forme d'une simple fosse creusée dans le gravier, orientée presque est-ouest, tête à l'ouest. Aucun mobilier. L'étude du matériel découvert depuis nos premiers travaux reste à terminer et permettra de préciser la chronologie de l'occupation humaine de ce site menacé à court terme.

Bernard Crola - G.A.T.

SCIEZ, Jussy.

Les travaux d'élargissement de la RN 5 entre les 5 Chemins et Sciez ont fait l'objet d'une surveillance suivie. Au niveau du village de Jussy, des traces de constructions (tuiles, murs, sol de tuileau) ont confirmé l'existence de bâtiments gallo-romains. Le matériel archéologique recueilli est principalement composé de tessons de céramiques.

Bernard Crola - G.A.T.

THONON-LES-BAINS,
Concise, Résidence « La Fontaine ».

La surveillance archéologique des travaux de terrassement préalables à la construction de la résidence « La Fontaine » a montré une très faible densité de vestiges gallo-romains. Plusieurs petites fosses ont livré un rare matériel osseux et céramique, ainsi qu'un fragment de corniche en marbre blanc d'une longueur de 0,30 m ; l'étude préliminaire du matériel donne une datation comprise entre le 1er et le 2e siècle après Jésus-Christ.

Si cette découverte est peu significative, elle permet néanmoins de mieux cerner l'étendue des vestiges gallo-romains, et de compléter les observations faites sur ce site depuis de nombreuses années.

Bernard Crola - G.A.T.

THONON-LES-BAINS, Avenue d'Evian, Hôtel Ibis.

Le terrassement pour la construction de l'Hôtel Ibis, de logements et d'une salle polyvalente, a confirmé que ce secteur est très bouleversé par l'ancien cimetière désaffecté en 1906 et par divers aménagements modernes. Des traces d'occupation gallo-romaine ont néanmoins été relevées : sol de chaux, fosse et niveaux archéologiques. Le matériel recueilli est constitué de tessons de céramiques.

Bernard Crola - G.A.T.

ÉPOQUE MÉDIÉVALE

SCIEZ, Crêt de l'Ane.

Ce site, connu depuis le XIXe siècle, a livré de nombreuses sépultures allant probablement du début du Haut Moyen-Age jusqu'à l'époque carolingienne.

Lors d'un labour profond, deux caissons de dalles de forme rectangulaire et trapézoïdale, orientés Nord-Ouest/Sud-Est, ont été mis au jour.

Les squelettes étaient inhumés en décubitus dorsal, tête au Nord-Ouest.

Dans l'une des sépultures, deux corps avaient successivement été inhumés : il ne subsistait du premier individu que les os longs encore en connexion et le crâne déplacé. Des réductions ont été observées au niveau des dalles de couverture ou directement sur celles-ci.

Aucun mobilier funéraire ne permet de donner une datation précise de ces sépultures que seuls les éléments typologiques des coffres situent entre le début du Ve siècle et le VIIIe siècle après Jésus-Christ.

Bernard Crola - G.A.T.

THONON-LES-BAINS, Boulevard du Canal.

Les travaux de construction d'un passage souterrain pour piétons ont recoupé le canal de l'Oncion qui fut édifié au Moyen-Age et remblayé en 1957. Sous celui-ci, on a remarqué la présence de pieux de bois qui assuraient une meilleure assise à la construction.

Bernard Crola et Joseph Ticon - G.A.T.

YVOIRE, Lieu-dit Les Combes.

La poursuite de la fouille de la nécropole dite des Combes, sur la commune d'Yvoire, permet dès aujourd'hui de tirer quelques con-

clusions puisque 82 tombes ont été repérées parmi lesquelles 62 ont pu être étudiées.

L'évolution de la nécropole est en particulier mieux cernée : il s'avère que la première phase d'occupation est caractérisée par l'installation de tombes en pleine terre et en coffres de bois, disposées en rangées selon un axe nord. nord-ouest/sud. sud-est ; le mobilier funéraire est très rare, seuls quelques objets de parure accompagnent les défunts et exceptionnellement le rite de l'obole à Charon est attesté dans une sépulture sous la forme d'un denier de Gondebaud (506-516), glissé dans la bouche du mort.

Une seconde phase d'inhumations en pleine terre voit la mise en place de sépultures entre les rangées ou au plus près de certaines tombes, rendant plus confuse l'organisation de la nécropole.

La phase suivante se distingue par l'apparition des premiers coffres de dalles au sein des tombes en pleine terre, s'intercalant entre elles ou en récupérant l'emplacement, l'orientation n'étant pas modifiée.

La phase ultime est déterminée par un glissement de l'orientation vers l'axe est-ouest, limité au stade actuel de la fouille à quelques coffres de dalles situés sur la frange ouest de la nécropole, l'un d'entre eux chevauchant deux coffres de la phase précédente.

Les datations fournies par le mobilier, par la typologie des tombes et par la chronologie relative, nous montrent que la nécropole, dont l'apparition peut se fixer actuellement dans le courant du Ve siècle ap. J.-C., a du perdurer, sans hiatus, jusqu'au VIIIe siècle.

Si les tombes en pleine terre n'ont été que très rarement réutilisées, il en est tout autrement des coffres de dalles dont certains ont servi aux inhumations successives de cinq ou six individus, les ossements précédents étant disposés avec soin sur les couvercles des coffres ; un des objectifs de l'étude anthropologique en cours est de déterminer s'il peut s'agir de tombes familiales.

Le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique n'ayant pas donné son accord à la poursuite de la fouille, il faut espérer qu'en 1990 il saura en reconnaître l'intérêt et que l'on pourra déterminer les limites de cette nécropole et la fouiller exhaustivement, ce qui n'a jamais encore été réalisé en Haute-Savoie.

Joël Serralongue.

*

* *

PROGRAMME DE RECHERCHES

Les châteaux de pierre dans l'ancien Comté de GENÈVE.

Le programme de recherches sur les châteaux de pierre dans l'ancien Comté de Genève a été mis en œuvre en 1987. Dans un premier temps, il s'orientait vers une étude limitée aux tours quadrangulaires, assimilées le plus souvent à des tours romanes ou à des don-

jons ; la densité de ce type d'édifices, leur caractère d'ancienneté et l'absence de documents scientifiques les concernant en avaient constitué les principales motivations.

Assez rapidement, il est apparu inopportun de restreindre la thématique aux tours quadrangulaires et indispensable d'élargir la recherche à l'ensemble des résidences seigneuriales fortifiées du XIIe aux XVe-XVIe s., de manière à constituer un ensemble chronologiquement homogène et à ne pas établir de typologie arbitraire.

En effet, l'expérience acquise auprès des textes met en lumière le fait que la différenciation couramment admise aujourd'hui entre les différents châteaux : bâtie, donjon, forteresse-refuge ou maison-forte, ne correspond pas toujours à la réalité médiévale et qu'il est prudent de ne pas reconstituer le passé à partir de concepts présents.

Au terme de cette année, les résultats se répartissent en deux volets :

— un état d'avancement de l'inventaire proprement dit, et
— une étude de l'organisation de l'habitat avec une redéfinition de l'espace castral.

• Le recensement des résidences seigneuriales fortifiées a été réalisé selon le principe de la recherche extensive prenant en compte le plus grand nombre de sites possible, soumis à un premier classement encore brut qui sera affiné au fur et à mesure de l'avancement du travail. 273 sites ont été repérés et visités parmi lesquels on compte une forte majorité de châteaux de pierre et de maisons-fortes répartis dans tout le territoire du département de la Haute-Savoie.

Pour faciliter l'approche, le parti adopté a été le suivant : sélectionner certains édifices bien conservés et surtout bien documentés, pouvant être utilisés comme élément de référence ou de comparaison : (maison de l'Ile à Annecy, maison de Novelles à Annecy-le-Vieux et Châteauvieux à Seynod pour le corpus des maisons-fortes).

Les perspectives de travail pour les années à venir sont nombreuses, car quelle que soit la terminologie choisie pour désigner les habitats seigneuriaux, on constate qu'ils composent une grande partie du paysage médiéval savoyard, tant dans les zones de plaine que dans les zones d'altitude.

• Le deuxième volet de la recherche porte sur une étude de l'organisation spatiale du château : zones réservées à la défense, à la résidence, à la sociabilité et aux activités domestiques.

Vingt sites, qualifiés jusque-là de château de montagne ou de forteresse-refuge et que l'on pensait limités à l'habitat temporaire pour quelques hommes armés, ont été choisis.

L'analyse qui s'appuie essentiellement sur une exploitation des comptes de châtellenie (2e moitié du XIIe-XIVe s.) et une confrontation avec le terrain a mis en évidence les points suivants :

— L'importance dans ces châteaux des zones réservées à l'habitat par rapport à la surface consacrée à la défense, celle-ci s'appuyant surtout sur une position naturellement forte et sur une enceinte pourvue d'éléments de défense mobiles en bois ;

— La présence dans chaque édifice de pièces nombreuses suggérant des fonctions multiples, et l'identité de leur disposition permettant de déterminer un plan type de château ;

— La quantité des dépenses faites par le châtelain pour l'entretien ou la réfection des bâtiments résidentiels, et enfin,

— L'absence de mentions concernant l'armement et le peu de place tenue par le cheval et son équipement, laissant présager une fonction militaire assez modeste.

Elisabeth Chalmin-Sirot.

*
* *

DÉPÔTS RÉCENTS DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES

Musée d'Annecy (1987-1988).

Il n'est pas dans notre propos de faire ici une analyse détaillée du matériel provenant de chantiers archéologiques ouverts après autorisation délivrée par les Directeurs des Antiquités. Il appartient à chacun des responsables de fouille de porter ses découvertes à la connaissance du public.

Aussi limiterons-nous notre chronique à la description d'objets entrés au Musée à la suite de découvertes anciennes ou isolées et à la mention succincte de séries archéologiques provenant de sites.

Pour 1987 :

• Objets provenant de différentes stations palafittiques de Haute-Savoie (Inv. M.A. n° 17.959 à 17.9834).

Ils ont été recueillis par le Centre National des Recherches Archéologiques Subaquatiques lors de prospections archéologiques en vue de datations sur les stations de :

CHENS-SUR-LÉMAN
TALLOIRES (Baie d'Angon)
DUINGT (Le Roselet)
SEVRIER (le Prieuré, Crêt du Chatillon, Crêt d'Anfon)
ANNECY (le Port)
ANNECY-LE-VIEUX (le Petit-Port)

(voir article de M. Marguet : « Villages lacustres du lac d'Annecy », in Annesci n° 26, 1985, p. 269-282).

• Hache à ailerons naissants (Inv. M.A. n° 19984). (cf. figure 8).

Il s'agit d'une pièce découverte fortuitement et cédée par son inventeur.

Objet de belle facture, son très bon état de conservation, malgré l'inclusion de quelques gravillons dans les zones oxydées, s'explique par les conditions de son enfouissement : il reposait entre les galets formant une plage sur la rive nord du Fier à l'intérieur d'un méandre situé un peu en amont du Pont de Nâves.

Dimensions en cm : longueur : 20,1 ; largeur au talon : 3,8, aux rebords : 3, au tranchant : 4,8 ; épaisseur au talon : 0,7, aux rebords : 2,3.

La civilisation des Tumulus a produit, dès le Bronze moyen en Europe Centrale, des haches à ailerons naissants dont la forme perdurera jusqu'au début du Bronze final. Ce type (type 61 dans Briard Jacques et Berron Guy, Typologie des objets de l'âge du Bronze en France, Fasc. IV, haches, herminettes, SPE-CNRS, Paris 1976) est d'un modèle fréquent dans les régions sud-est de la France. De nombreux exemplaires sont connus dans le Nord des Alpes et le Jura.



Fig. 8. - Hache à ailerons naissants en bronze. Seconde moitié du 2e millénaire av. J.-C. (Dessin : M.-C. Lebascle).

Pour 1988 :

• Matériel recueilli lors de prospections terrestres à Chens-sur-Léman, lieux-dits « Vers les Marais » et « Champ Rogin » (Inv. M.A. n° 88.06.9 à 88.06.14) (R.S. 1987 Chronique archéologique).

Ces sondages, qui ont livré un matériel essentiellement gallo-romain, ont été menés par J. Chastel après autorisation de la Direction Régionale des Antiquités Préhistoriques, un exemplaire du rapport ayant été déposé au Musée.

Marie-Christine Lebascle,
Conservateur adjoint au Musée
Château d'Annecy.

Musée de Thônes.

Les Clefs. Monnaie découverte dans le jardin du presbytère, déposée au musée de Thônes.

Quinaire d'argent frappé entre 25 et 23 av. J.-C. à Emerita (actuelle Merida au Portugal).

Avers : AUGUST, sa tête nue à droite.

Revers : P. CARISI LEG, victoire debout à droite, couronnant un trophée.

Axe des coins : 9

Références : Cohen : 386 ; Babelon : 386 ; British Museum : 293 ; H. Rolland : 358 ; Roman Imperial Coinage (Ed. de 1923), (Ed. de 1984), Ia, David Sear, Roman Coins : 402 avec tête à gauche.

La colonie romaine d'Emerita fut fondée en 26 av. J.-C. par Publius Carisius « legatus pro praetore » de la Province de Lusitania, agissant au nom d'Octave Auguste.

Etude faite par M. Pierre Merle.

On peut s'étonner du lieu de découverte de cette monnaie, le long d'une vallée secondaire mettant en communication le Val de Thônes avec Faverges et la voie menant d'Italie à la Germanie, mais il est vrai que ce site se prête admirablement à la présence d'habitats anciens de par les protections naturelles qu'il offre et le véritable poste de guêt qu'il représente le long de cette vallée. A notre connaissance, il s'agit du premier témoignage d'occupation romaine sur la commune des Clefs mais il est certain que ce seul objet ne peut permettre de fixer l'apparition de cet habitat et encore moins les fonctions de celui-ci.

Joël Serralongue.

DÉPÔT DE FOUILLES DE LA HAUTE-SAVOIE

Découverte fortuite à Chens-sur-Léman (carrière de Tougues).

A l'occasion de travaux d'aménagement au camping de Tougues en 1952, une fibule fut découverte. L'existence de cet objet n'a été portée à la connaissance des archéologues que pendant l'été 1988.

Du type de Münsingen, cette fibule en bronze à ressort bilatéral de 3 spires et corde externe, est caractérisée par un pied libre terminé par un disque. Un appendice orné d'un guillochis est accroché au disque dans l'axe de l'arc. Le même motif décoratif de guillochis orne le fermoir. Le chaton (d'émail ou de corail, complètement oxydé) a disparu mais était fixé au centre du disque par un petit clou de bronze.

Ce type de fibule est fréquent dans les tombes du Plateau suisse (site éponyme du Münsingen BE), au pied du Jura (tombes à Besançon) et jusqu'en Savoie (Villette-Aime en Tarentaise). (Figure 9).

Marie-Christine Lebascle.

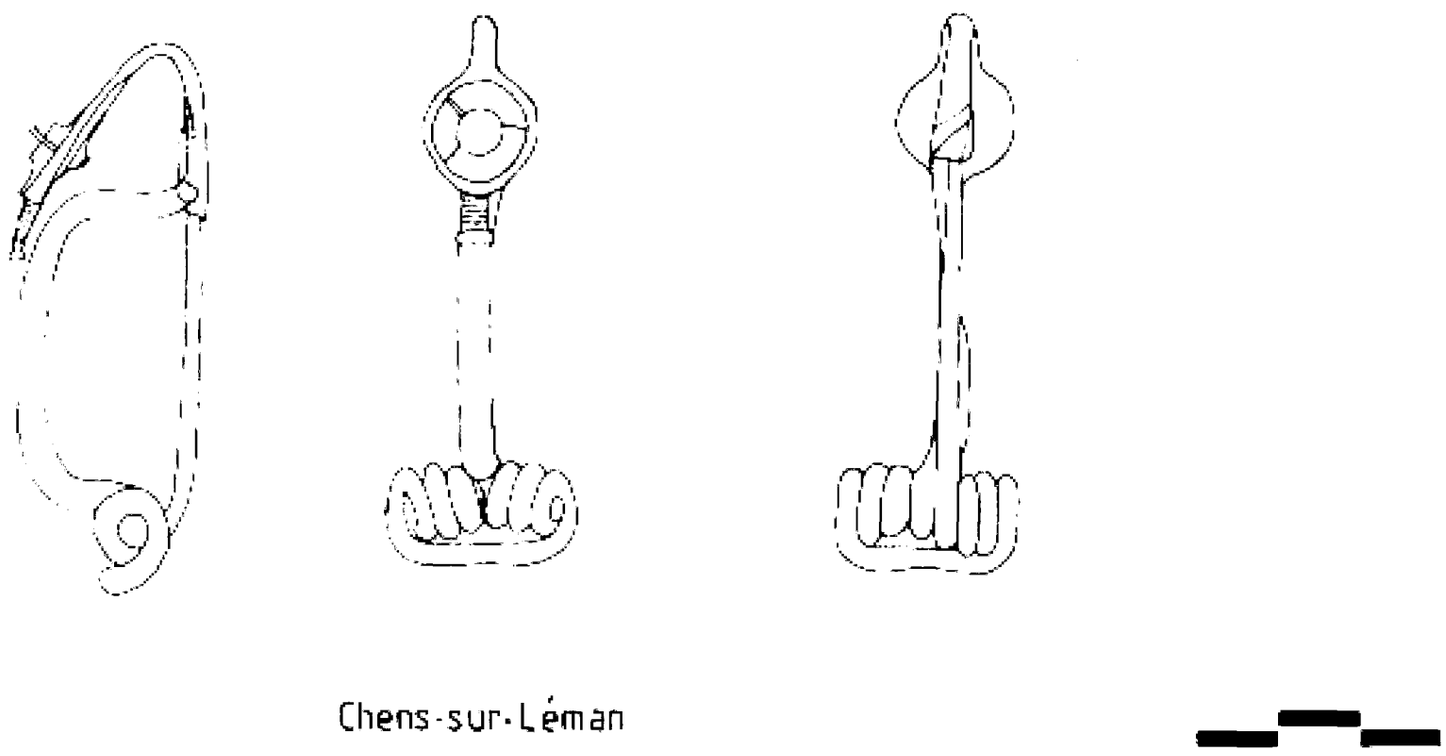

Fig. 9. - Fibule en bronze du type de Münsingen. La Tène ancienne (LT B2), fin du IVe s. av. J.-C. (Dessin : Anita Buffet).

Incidence de la période révolutionnaire sur la région autour d'Annecy

Deux documents m'ont incité à me pencher sur la question des Biens Nationaux dans notre région.

Le premier est le compte rendu imprimé de la douzaine de séances tenues par l'Assemblée Nationale des Allobroges à Chambéry en 1792. L'une d'elles est consacrée essentiellement aux biens du clergé et des émigrés.

Le deuxième document est un inventaire de la Verrerie de Thorens appartenant au marquis de Sales. Ce manuscrit est entre les mains de Monsieur Poirson, de Saint-Jorioz, qui a bien voulu me le prêter.

Dans la dixième séance de l'Assemblée Nationale des Allobroges, l'un des membres du comité de législation présenta des rapports sur les biens du clergé, sur ceux des émigrés, sur les biens de communautés telles que l'ordre des saints Maurice et Lazare, et de Malte. Cette séance eut lieu le 26 octobre 1792.

Ces décrets commencent par un préambule :

> « ... L'Assemblée Nationale considérant que le clergé séculier et régulier n'a d'autres buts dans son intention que ceux énoncés par le fondateur de la religion qu'il enseigne, savoir, de détruire, combattre l'esprit d'égoïsme et d'ambition, en représentant aux fidèles le néant et l'inconstance des biens de ce monde...
>
> ... Considérant que la répartition de ces biens est faite d'une manière très inégale et abusive, que leur administration et perception de cense annuelle entretiennent parmi les citoyens des querelles coûteuses et des divisions, et que tel est l'état actuel des choses parmi le clergé dans la gestion de son temporel que l'individu qui jouit du revenu le plus considérable est précisément celui qui paraît avoir les fonctions les moins nécessaires et les plus faciles à remplir...,
>
> décrète :
>
> Art. I : Que tous les biens du Clergé tant séculier que régulier passent en propriété à la nation...
>
> Art. V : Il sera procédé par devant les Officiers Municipaux et secrétaires des Communes à un inventaire de tous les biens ecclésiastiques tant mobiliers qu'immobiliers...
>
> Art. IX : L'Assemblée Nationale confie tous les biens ecclésiastiques à la surveillance paternelle des Communes.
>
> Art. XI : La Dîme de quelque nature qu'elle soit et quel que soit l'état et la qualité de celui qui l'exige est définitivement supprimée à compter dès le premier janvier prochain...
>
> Art. XII :... à dater du premier juillet 1793, le traitement des curés, dans les Communes dont la population est de cinq cent individus et au-dessous, sera de neuf cent livres de France avec un logement convenable, un jardin tel qu'ils l'ont déjà et, s'ils n'en ont point encore, ce jardin sera de cent toises quarrées ou d'une indemnité en cette proportion.

Art. XIII : Le traitement des curés dont les Communes contiennent une population excédant cinq cent individus sera de douze cent livres de France dans les campagnes, de quinze cent livres dans les villes, outre le logement et jardin comme dessus.

Art. XVII : Les nominations aux bénéfices qui appartenaient au ci-devant duc de Savoie, aux ci-devant seigneurs, patrons laîques ou autres que l'évêque diocésain, sont dévolues à la Nation.

Art. XIX : Lorsqu'il s'agira d'une cure vacante à laquelle l'Evêque est en coutume de nommer, les Communes pourront lui présenter trois individus Ecclésiastiques domiciliés dans le diocèse, entre lesquels il sera tenu de choisir pour faire le remplacement.

Art. XXII : Les vicaires recevront pour traitement sept cent livres dans les campagnes et huit cent livres dans les villes (sont réputées villes : Chambéry, Carouge, Annecy, Bonneville, Thonon, Saint-Jean de Maurienne, Moûtiers, Evian, La Roche, Rumilly). »

S'étant ainsi appuyé sur le vœu de pauvreté du clergé et sur son détachement des biens de ce monde et ayant réorganisé convenablement la vie des prêtres, l'Assemblée s'en prend alors aux biens des émigrés.

Après ce préambule :

« L'Assemblée Nationale considérant que, dans ces moments de crise qui précèdent et accompagnent les révolutions politiques des Empires, tout citoyen doit énoncer, par un acte positif, sa soumission à ses décrets et conserver ses forces et ses moyens pour le triomphe de la Liberté et de l'Egalité,

Considérant qu'en contradiction de ces principes, il s'est fait une émigration extraordinaire de gros propriétaires et de ci-devant privilégiés,

... Considérant qu'il doit être glorieux pour un citoyen vertueux et patriote d'habiter son pays dès que le despotisme armé et tous ses suppôts en sont bannis et qu'il faut être l'ennemi de sa patrie et de l'Egalité pour la fuir au moment de sa régénération...,

décrète :

Art. I : Tous les citoyens qui ont émigré dès le 1er août sont invités à reprendre leur domicile ordinaire dans le laps de temps de deux mois et, provisoirement, tous leurs biens seront séquestrés avec défense à tous les Procureurs, Débiteurs, Censiers, chargés d'affaires et autres redevables sous dénomination quelconque, de ne rien aliéner, hypothéquer ou acquitter que sur l'autorisation des Syndics et Conseillers des Communes qui attesteront à la commission provisoire d'Administration la rentrée et la résidence des émigrés.

Art. III : Tout émigré qui, dans deux mois, n'aura pas rejoint son domicile ordinaire ou ne fera pas constater des causes légitimes de son retard, subira la confiscation de tous ses biens au profit de la Nation... »

On pourrait croire que, dans le climat révolutionnaire de ce temps, l'arbitraire le plus total allait priver les prêtres et les gros possesseurs de biens de tout recours ; on s'aperçoit que l'organisation nouvelle laissait aux serviteurs de Dieu, par eux-mêmes voués à la pauvreté, de quoi s'abriter, de quoi vivre, en continuant à enseigner Dieu et Jésus-Christ.

Quant aux nobles, leur retour dans les deux mois aurait pu changer la face des choses et bien des pertes leur auraient été évitées. Saint-Jorioz en tient une preuve avec Madame de Saint Réal qui vécut au château de Villard-Chabot avec ses deux filles.

Il semblerait que les révolutionnaires, chargés de la gérance de ces biens, auraient pu ne tenir aucun compte du passé, auraient pu se montrer durs, inflexibles, injustes. Nous avons pu trouver dans les délibérations de l'Assemblée Nationale des Allobroges les lignes directrices et logiques apportant solution à ces problèmes.

Nous avons eu l'occasion, à travers les délibérations du Conseil Municipal de Duing et par un inventaire dressé par George Demaison, juge à Duing, de voir comment les biens du Marquis de Sales, son château à Duing, sa verrerie à Thorens, avaient été traités.

On peut tout de suite souligner la réticence des municipalités à prendre des mesures, comme aussi la modération et la probité de ceux qui étaient chargés de l'application des ordres nouveaux.

Ainsi, à Duing, on sépare les terres qui ne sont pas vendues mais seulement ascensées pour un an, comme si, l'année étant passée, le Marquis allait réapparaître dans son domaine, des biens périssables qu'on aurait pu laisser se gâter. On demandera au District la permission de mettre en vente ces derniers et au grand jour, on avisera par affiches les acheteurs éventuels.

Deux commissaires ont été envoyés par Annecy pour dresser l'inventaire des biens enfermés dans les pièces du château : les citoyens Burdallet et Fernex. Ils veulent laisser la surveillance aux habitants du village. Ceux-ci refusent en expliquant aux membres du Directoire du District d'Annecy que le château est isolé, qu'on peut y parvenir de tous côtés : par terre et par le lac ; que les habitants sont trop peu nombreux pour former une patrouille et se relever les uns les autres ; qu'ils sont tous ou fermiers, ou agents du ci-devant marquis ; qu'en conséquence on ne peut rien leur confier (sous-entendu qu'ils sont encore prêts à obéir à leur maître) ; que les troupes de passage s'introduisent au château malgré l'interdiction.

Ils demandent donc à Annecy de prendre livraison des biens disant que la vente en ville sera plus rentable.

Naturellement, devant ce peu de bonne volonté, les commissaires réagissent, soulignant qu'il n'y a que « trois censiers du marquis à Duing, un à Dérée, aucun au village Des Maisons où habite le maire Claude Mermaz, que les fermetures du château sont solides et qu'ils ne voient pas pourquoi la municipalité veut s'excuser d'observer la loi... ».

En réponse, le District d'Annecy ordonne que la gardiature des biens incombe à Duing, permettant toutefois à celle-ci la vente de ce qui est périssable (13 mai 1793). La Municipalité s'incline, charge le citoyen Michel à feu Joseph Demaison de l'estimation des biens, qui accepte la charge après avoir juré sur les saintes Ecritures de procéder au dit rapport en homme d'honneur et de probité.

L'affichage : « Je soussigné huissier national certifie avoir aujourd'hui jour de marché, lu, publié, et affiché par tous les carrefours et faubourgs de cette ville, l'avis ci-devant à la manière accoutumée...

Annecy ce 28 may 1793, l'an second de la République
Voisin
reçu deux livres du citoyen Veyrat.

INSTRUCTION

POUR LES CITOYENS QUI VEULENT ACQUERIR

DES BIENS NATIONAUX.

L'ADMINISTRATION du Diſtrict d'Anneci conſidérant que la multiplicité des loix rendues ſur la vente des biens nationaux eſt cauſe que la plus-part des Citoyens ignorent la marche qu'ils ont à prendre pour en acquerir, de même que la nature & l'étendue des obligations qu'ils ont à contracter en acquérant :

Conſidérant qu'il eſt du devoir des Corps Adminiſtratifs de faire ceſſer des incertitudes dont l'effet eſt de retarder la vente des biens nationaux, tandis qu'en l'accélérant, c'eſt procurer de grands avantages à la choſe publique, c'eſt encourager l'Agriculture, c'eſt enfin, augmenter le nombre des propriétaires; a arrêté dans ſa ſéance du 29 Pluviôſe dernier qu'il ſeroit fait une inſtruction propre, autant qu'il eſt poſſible, à donner aux Citoyens les connoiſſances dont ils ont beſoin pour parvenir à l'acquiſition des domaines nationaux, & rectifier les ſoumiſſions que pluſieurs ont déjà préſentées dans ce Diſtrict.

En conſéquence, l'inſtruction ſuivante, preſque toute conçue dans les expreſſions mêmes des loix auxquelles elle ſe rapporte, a été adoptée pour être enſuite imprimée, publiée & affichée par tout où beſoin ſera.

CHAPITRE PREMIER

De la marche à tenir par les particuliers qui veulent acquerir des biens nationaux.

LES Citoyens qui deſirent faire l'acquiſition des biens nationaux dont l'eſtimation n'auroit pas encore eu lieu, doivent adreſſer leur demande au Directoire du Diſtrict dans lequel ces biens ſon ſitués. *Décret du 3 Novembre 1790.*

Le Secretaire du Diſtrict leur délivre un certificat de leur demande, contenant la date du jour auquel ils l'ont faite, & dans la huitaine de la ré- *ibid.*

Avis : La municipalité de Duing Dhéré avise le public que dimanche second juin prochain, à huit heures du matin, il sera procédé au devant du château de Duing à la vente par enchères publiques à l'extinction de la bougie vierge des articles portés dans l'inventaire des biens du ci-devant de Sales qui sont sujet à périclitation, tels que vases, caisses à bouquets, orangers, citronniers avec leurs caisses, cloches à melon, carpes, pigeons, dans la notte sera exhibée lors des dittes enchères, le tout en conformité de son arrêté de ce jour.

A Dhéré ce 26 may 1793. »

Les archives de Duing précisent encore de la part de Michel Demaison : « ... ensuite des serments que je viens de prêter et de la connaissance que j'ai des effets qui sont dans le dit château et ses environs sujets à périclitation, vous dis et rapporte que je n'inserrerai dans le présent que ceux que je vois et examine et qui sont dans ce cas ; quant aux autres, eu égard que je ne puis les examiner pour ne pouvoir entrer dans les chambres où ils sont, parce que elles sont fermées et les scellés apposés, en conséquence vous dis et rapporte que j'estime :

Art. 1er : Les onze vases soit creusés, tous cassés, ayant servis pour une fabrique en verre qui sont sur le devant du côté de Talloire avec les bouquets, estimés trente sols : 1 10 0

Art. second : les onze gros pieds d'orangers avec leurs caisses qui sont sur la première terrasse du côté de Duing en face de l'orangerie, estimés dix huit livres : 18 0 0

Art. 3 : quatorze autres caisses plus petites dans lesquelles sont des arbrisseaux de différentes espèces estimés douze livres : 12 0 0

Art. 4 : trente huit petits vases en bois quarrés dans lesquels sont quelques œillets et arbrisseaux quoique on n'en a porté que trente trois dans l'inventaire estimé le tout : 3 10 0

Art. 5 : deux cent quarante vases, n'ayant porté dans le dit inventaire que cent soixante trois vases de différentes grandeurs et qualités dont quelques-uns ont les pieds cassés et quelques autres un peu fendus iceux contenant des fleurs de différentes espèces estimés : 24 0 0

Art. 6 : quarante cloches à melon en verre dont trois sont en partie brisées à dix sols pièce ce qui fait vingt livres : 20 0 0

Art. 7 : les carpes qui sont dans un petit réservoir quarré proche de la porte d'entrée à main droite estimées dix huit francs : 18 0 0

Art. 8 : les pigeons (patou) qui sont dans le dit château quoique non portés dans l'inventaire au nombre de cinq estimés sept sols la paire : 0 17 6

Art. 9 : trois gros pieds de citronniers avec leur vase estimés 6 livres : 6 0 0

Art. 10 : vingt-un vases de terre placés sur la terrasse du côté de Duing estimés 3 livres : 3 0 0

Art. 11 : quelques vieux vases tant de fayance que de terre ou fendus ou cassés sauf une huitaine qui sont encore de service estimés 12 sols : 00 12 0

Le bateau avec ses pailes et chaînes de fer : 40 0 0

C'est là le juste prix de ces articles pour lequel je les donnerais s'ils m'appartenaient et je ne les donnerais pas moins pouvant se faire que ces articles pourront se monter à plus haut prix dans une vente aux enchères par rapport à la chaleur des miseurs ; je suis au surplus âgé d'environ vingt huit ans, jardinier de profession, mes biens valent environ six mille livres et signerai cy après ayant entendu la lecture du présent auquel je persiste.

Signé : Jean Michel Demaison - marque du dit Mermaz - marque de François Bergeret - signé Veyrat. »

Le second juin, la vente a rapporté :

art. 1 -	1 15 0	J. B. Lachenal
- 2 -	20 15 0	Philippe Rasset
- 3 -	27 10 0	Jean Nicolas Burdallet
- 4 -	15 0 0	J. B. Lachenal
- 5 -	40 0 0	Philippe Rasset
- 6 -	21 0 0	François Brunier
- 7 -	47 0 0	Philippe Rasset
- 8 -	10 0 0	Joseph Blain
- 9 -	7 10 0	François Rasset
- 10 -	6 2 6	Maurice Perret
- 11 -	0 15 0	J. B. Lachenal
- 12 -	200 0 0	Jean Marie Rachet

On fera remarquer que les preneurs des terres sont étrangers à Duing :

terres du marquis de Sales et de Jean Jacques Vallet pris par :

Jean Bernard George	enchères	poussées	jusqu'à	450 f
François Ruphy	-	-	-	445 f
Joseph Gravier	-	-	-	202 f
Pierre Robert	-	-	-	355 f

terres autres de Jean Jacques Vallet :

ont misé :

Dominique Gay	-	-	-	102
Jean Bernard George	-	-	-	103

terre de Claude Marie Picollet :

ont misé :

Pierre Pactod	-	-	-	600
Philippe Voisin	-	-	-	615
Pierre Robert	-	-	-	620
J. F. Demaison	-	-	-	500
J. N. Burdallet	-	-	-	300

Autre émigré, Louis Philibert Launay, dont les biens étaient ascensés au citoyen Bernard Montmasson du 26.1.1791, sauf le pré

dit au champ Lacroix 1108 et la châtaigneraie à la maladière mise en enchère :

François Voisin	-	-	-	21 f
Claude Dunand	-	-	-	2 0 0 0

Jean Bernard, fils de Jean Louis George natif habitant Annecy,
Pierre, fils de feu Claude Robert natif habitant Brogny paroisse Pringy,
Pierre, fils de feu Joseph Pactoud natif habitant Annecy,
François, fils de feu Ruphy natif habitant Annecy.

Il ne semble pas non plus que les acquéreurs des biens périssables soient tous de Duing (J.-B. Lachenal doit être de Saint-Jorioz).

Le second document que m'avait prêté M. Poirson était l'inventaire de la verrerie de Thorens appartenant au marquis de Sales. Il avait été dressé en 1794 par George Demaison. Qui était ce personnage dont le nom est très répandu dans la région ? On trouvait des Demaison notaires à Annecy et à Duing. J'ai cherché longtemps jusqu'au jour où un document appartenant à la famille Domenjoud m'est passé entre les mains :

« ... Du vingt neuf germinal an sept de la République Française, Nous, George fils de vivant Gabriel Demaison natif et habitant de Lathuille, Juge de Paix du canton de Duing... ».

Soulignons qu'à cette époque Duing était chef-lieu de mandement, que le percepteur y résidait, que les services préfectoraux s'y abritaient dans une maison qui est toujours au bas de la tour-donjon encore existante.

A la lecture de l'inventaire rédigé par cet homme, j'ai été frappé par son comportement, sa ponctualité, sa méticulosité, son honnêteté. En ces temps où l'on se déplaçait essentiellement à pied, voire au mieux à cheval, il arrivera pour la première fois de nuit, par la suite à cinq heures et demie (il devra attendre jusqu'à sept heures pour rencontrer le responsable de la verrerie à qui on a cependant demandé par lettre de préparer l'inventaire). Thorens n'est pas près de Duing !

Le manuscrit traite d'abord des pièces de terre appartenant au marquis de Sales et ascensées à diverses personnes qu'il nomme :

Jacques Ballençat d'Aviernoz, Jean Velluz de Thorens, le citoyen Burnod d'Annecy, Emmanuel Isard, Jean d'Angon et Jean Claude Chappeluz, tous deux de Saint-Jorioz, Jean Marie Rachet de Lathuille, Joseph Domenge Abod de Doussard, Philibert Masset, Pierre François Domenge, Pierre François Bardet de Lathuille, Pierre Cartier Michaux de Lathuille, Claude Communal, Maurice Provens, Claude François Bouvier de Duing, Jean Pierre et François Lachenal de Veyrier, et d'autres encore pour lesquels il fixe le montant des sommes qu'ils doivent verser et qui se retrouveront partagés, dans un autre chapitre, ceux qui ont pu s'acquitter, et ceux qui restent débiteurs qu'il rappelle à l'ordre sans négliger pour autant le citoyen Burnod qui assure des responsabilités au Directoire du District d'Annecy.

George Demaison tient compte aussi scrupuleusement des vins produits par les vignes de Veyrier, tenues en ascensement par Jean Pierre et François Lachenal (il comptabilise même cinq sommées de vin rouge versées par accident dans les caves), s'occupe des tonneaux à réparer, des vins que l'on devait récolter après avoir pressé les grappes. Cet état étant établi, un deuxième état des recettes suit, en parallèle, indiquant les sommes reçues, comme celle provenant de la vente de quatre tonneaux de vin blanc pris dans la cave des frères Lacombe, Ravier et Rochaux.

L'examen des dépenses faites par le Juge Demaison est encore révélateur du caractère de ce personnage. Il s'est déplacé pour vérifier les pièces à ascenser : par exemple, il réclame vingt livres pour avoir vaqué deux jours à Doussard pour ascenser le marais dit « aux mottes », deux jours à Lathuille pour voir les « dégâts qu'on s'était venu plaindre qu'on avait fait au bois de Devens », deux jours pour vérifier « sur la mappe de la commune de Lathuille » et empêcher une usurpation qu'un particulier prétendait faire sur une pièce de champ dépendant du grangeage de La Porte, un jour à Veyrier pour « faire l'inventaire des effets existant dans le scellier et maison en dépendant ».

Tout l'intéresse donc et il note tout avec honnêteté.

Il prend carrément la place du marquis et fait ce que ce dernier aurait fait pour ne pas laisser gâter son bien : « vaqué, le 8-9-10 octobre pour être allé à Saint-Jorioz, à Duing, et à Talloire, aux fins de savoir les vignes que l'émigré Sales possédait aux dits pour y faire les vendanges et chercher le monde nécessaire ». Il indiquera être resté à Duing pour faire lever les scellés qu'on avait placés sur les serrures et portes du château. Il paiera des ouvriers qui ont rincé des tonneaux et les ont conduits à Veyrier, un charpentier qui a vaqué six jours pour raccommoder des tonneaux et a fourni treize liasses de cercles et le liège nécessaire, une jeune fille qui a fait les repas pendant les vendanges « ainsi que l'émigré Sales était en habitude de le faire ».

Il faut aussi se représenter les moyens, cheval probablement pour aller d'une rive à l'autre du lac. Tout n'était pas facile, on ne peut que saluer la conscience de ce juge ayant adhéré à la situation nouvelle.

Il s'occupera alors de « l'estime » et de la vente du mobilier de Duing avec Jean Claude Cartier comme secrétaire, aidé par Pierre Louis Petel désigné par la municipalité de Duing, qui désignera aussi Nycolas Vergain. Deux ouvriers iront dépendre les tableaux, vider les paillasses ; le père et le fils Nycoren conduiront en ville, avec un bateau, dans la cave nationale, dix neuf barriques de vin. Antoine Guillot fera deux grandes caisses pour emballer les tableaux, et une pour emballer la batterie de cuisine. Tout cela : tableaux, cuivres, matelas, paillasses, draps, sera conduit en bateau à Annecy, au magasin, par les frères Dunand, bateliers, de Bredannaz.

On pourrait encore citer bien des détails qui apparaissent dans cet inventaire montrant certes l'intérêt qu'avait l'Administration du District à rassembler tous ces biens mais révélant que, sans une per-

sonne régulière, soigneuse, probe, bien des choses se seraient volatilisées dans la nature.

On a une idée de ce qui pouvait exister dans le château par l'article 31 qui dit : « Il existe au château de Duing, dans la cave, tous les tonneaux qui sont vides, un tourne-broche, une grande table longue en cuisine, un très mauvais lit à la chartreuse, un pressoir, des cuves, et autres effets de peu de conséquences. Dans la maison acquise de valet, un pressoir, une cuve ; il reste, au second appartement du château, les tapisseries, la bibliothèque, et au premier la chapelle ».

Il nous reste à présent la verrerie de Thorens, usine imposante implantée depuis 1740 dans le hameau de Disonche. Monsieur Guichonnet en fait l'historique dans le livre « Métiers et industrie en Savoie », Mémoires et documents de l'Académie Salésienne, Annecy 1976. Un chapitre important : la verrerie sous la Révolution (1792-1796) montre la situation difficile dans laquelle l'entreprise se trouvait (les De Sales étant alors en Aoste), étant dirigée par Etienne Picollet. Ce dernier ne facilita pas la tâche de George Demaison qui le qualifie de commis, voire de caissier de la dite verrerie. Notre juge, à qui le Directoire d'Annecy donne commission le 27 mai 1793, arrive de nuit le 28 et doit attendre le 29 à 10 heures du matin pour rencontrer Picollet absent à 5 heures et demie.

Dans un souci d'équité, Demaison écrit : « il était de la convenance de me faire exhiber tous les livres de la dite fabrique par le dit citoyen Picollet et de les faire paraffer avec ce dernier et mon dit secrétaire dans l'endroit et dans l'état où les choses se trouvaient dans iceux afin que rien ne peut embarrasser à cause des expéditions et autres affaires qui pourraient s'exécuter dès ce moment ». On ne peut être plus compréhensif et accommodant.

Naturellement, Demaison décrit les livres qu'on lui présente :

- journalier, intitulé journalier au nom de la sainte Trinité amen 1793, avec une couverture en carton teint rouge et vert, le dit livre contenant dix neuf feuillets utiles, écrits, et avons icelui paraffé à la dix neuvième page le dit Huet, Picollet et moi, commissaire, en y mettant la datte de ce jour écrite par le dit Picollet.

Pour chaque livre, ces mesures seront reprises :

- un livre, même couverture, intitulé : Brouillard des menus frais pour mars 1793 ;
- un livre, même couverture, intitulé : Brouillard des ouvriers ;
- un livre couvert en parchemin, intitulé : Brouillard des ventes au comptant.

On retrouve ici Demaison dans son souci d'exactitude : « et midi étant sonné plus outre n'a été procédé et j'ai renvoyé la continuation de mes opérations à deux heures ».

- un livre couvert en parchemin, intitulé : Brouillard de ventes au détail ;
- un « cayer » intitulé : copie de lettres ;
- un livre couvert en parchemin, intitulé : copie de lettres ;
- un livre coté H, couvert en parchemin, intitulé : Journal d'expédition à l'usage de la verrerie ;

- un livre couvert en parchemin, livre de fabrication pour les bouteilles ;
- un livre couvert de papier teint bleu et rouge, intitulé : Brouillard d'achat ;
- un livre couverture blanc et rouge, intitulé : Brouillard des sables ;
- un livre couvert en parchemin, intitulé : rapport en débit comptes des ouvriers.

Sept heures étant sonnées, l'opération s'arrête, Picollet ayant déclaré qu'il n'avait plus d'autres livres ; ces derniers sont laissés entre ses mains, pouvant toutefois être réclamés si besoin s'en faisait sentir...

Une autre personne leur est adjointe par le citoyen Burnod, procureur syndic du District d'Annecy : Claude, fils de Claude Louis Lafin, natif et habitant de Torrens et l'un des officiers municipaux du dit lieu.

George Demaison demande à Etienne Picollet s'il n'a pas reçu du Directoire commission d'établir l'inventaire de tout ce qui concerne l'entreprise : argent, magasin, bois coupés, matières de fabrication, ouvriers, etc. Ce dernier prétend avoir envoyé directement au Directoire et de ce fait ne pouvoir présenter ce travail au juge. D'ailleurs, Picollet part et Demaison, aidé de Huet et de Claude Louis Lafin, continuera son inventaire en signalant avant tout cette absence de Picollet avec les témoignages de François Chappaz, Claude Antoine Velluz, Pierre Prévôt, tous trois attachés au bureau de la fabrique, et de la citoyenne Henriette Guerra, gouvernante du dit Picollet.

Et l'inventaire continue le 5 juin, toujours avec la même minutie, le même courage. Le travail commence dès 6 heures le matin, s'entourant d'ouvriers compétents comme Michel Singre, souffleur, Jean Goubat, emballeur.

On est surpris de constater la quantité d'objets en cristal ou en verre ordinaire fabriqués ici : « gobelets, mazarins (très petits gobelets de verre de qualité ordinaire), casse-noisettes, cylindres, pots à confiture, bouteilles de Gênes, testons, huiliers, topettes, cuvettes, carafes de Piémont, Cottortes, pots à fleurs, compotiers, écritoires, flacons, tasses à confiture, bouteilles à l'anglaise, burettes à bronson, verres à pied, doyens, bouchons, entonnoirs, champagnes, lampes à crochets, bouteilles de poche, fioles, lisernes, sorbets à deux anses, lampes d'église, biberons d'enfant, lampes mâles à deux mèches, moules de chandelles, barattes, bénitiers, moutardiers à plateau, bras de lustre, couvert de glacière, glacières, chandeliers, mortiers, œils de bœuf, bobèches, globes de chimie, urinoirs, verres à pied dorés, salières bleues dorées, brindes, flacons pour eau de senteur taillés, bains des yeux taillés, sucriers, verre à vitre, cloches de melon, verre en feuilles, glaces, etc. ». Ainsi, plus de cinquante et une pages sont écrites au fur et à mesure de l'inventaire qui a demandé plus de vingt jours.

Puis se trouvent détaillés le matériel, les fourneaux, les tavaillons, les chaudières, les matières premières.

Demaison rend hommage aux ouvriers qui l'ont aidé dans cet inventaire :

« ... quant à mes opérations pour inventorier les verres, outre la connaissance que je peux en avoir par moi-même et le citoyen Huet qui est parfaitement connaisseur et très expérimenté en fait de marchandises en verre, pour plus grande précaution j'ai encore choisi Jean Goubat, tailleur et graveur de verre, et Michel Singre, ouvrier souffleur, qui ont tous deux été élevés dès leur bas âge dans des fabriques de verre et sont continuellement occupés à ce genre de travail, lesquels m'ont aidé à compter, vérifier, débrouiller, autant qu'il a été possible, presque toutes les marchandises mêlées ensemble... »

Il ajoute :

« ... et pour tous les autres articles cy-devant inventoriés et qui ne sont point en verre, j'ai choisi Pierre Schmid, Gaspard Singre à qui j'ai fait compter et peser les autres articles, j'ai cru devoir prendre toutes ces précautions et choisir des ouvriers préférablement à des gens riches parce que, en prenant de ces derniers, ils auraient cherché à me tromper de même que le citoyen Huet, dans l'espérance d'avoir la fabrique et de gagner ce qu'ils auraient pu faire échapper à notre vigilance et j'ai d'autant plus été fondé dans ces sentiments que j'ai appris qu'il y avait de ces espèces d'hommes ambitieux, intrigants et égoïstes, qui cherchaient à désapprécier toute la fabrique pour y trouver leurs avantages ».

Demaison fera encore appel à Joseph Baume, entrepreneur de bois de verrerie, pour inventorier ceux qui existent dans la fabrique. Le document comprend encore dix grandes pages avec les noms des clients qui doivent de l'argent. Joseph Henri Chapuis ayant apporté son concours à ce relevé, comme ci-devant régisseur.

Plus de quinze pages détaillent les meubles, ustensiles, literies, trouvés dans les pièces d'habitation. Remarquons qu'on y cite, dans la bibliothèque, l'Encyclopédie, qu'on y trouve « la tête à perruque de l'émigré montée sur un pied de bois », dans une chambre, près de la chapelle, une grande garde-robe contenant trois volumes neufs reliés intitulés « Plantation des arbres », par Decamel du Nouceau ; quatorze tomes de livres différents ; deux histoires des variations de l'église ; curieusement aussi, huit cartes des différents royaumes de l'Europe et autres parties du monde.

On pourra signaler la mansuétude du sieur Demaison vis-à-vis de la servante Henriette Guerra qui revendique, comme étant sa propriété acquise en partie de l'aumônier de l'émigré Sales, André Belin, en produisant un billet sur papier simple par lequel on voit que le dit Belin lui a vendu des effets pour le prix de douze cents livres. Ce qui arrivera plusieurs fois durant la visite, comme l'indique ce passage : « je me suis ensuite transporté dans la petite chambre, près de la galerie, qu'occupait cy-devant le dit Belin, la dite Guerra m'a déclaré que le tout lui appartenait en vertu du billet ci-devant ce qui fait que j'en y ai non plus rien inventorié »... De même qu'au galetas rempli de bois, toujours possédé par Henriette Guerra.

L'inventaire fera mention d'artifices, scies et autres outils de travail, seize maisons, bâtiments renfermant cinquante ménages soit

deux cent vingt neuf personnes, détails toujours relevés avec précision par George Demaison qui ira également dans les montagnes où l'on coupe le bois pour la verrerie.

Est-il utile de résumer ici l'attitude de ce juge de Duing, conquis aux idées révolutionnaires sans pour autant apparaître comme un vengeur, un sectaire, un détrousseur des anciens propriétaires, faisant, peut-on supposer, après des voyages entre Annecy et Thorens, des journées de travail de six heures du matin à huit heures du soir, compréhensif vis-à-vis de cette servante qui vraisemblement le trompe, scrupuleux, méticuleux, sincère ? Faisant même figurer dans l'inventaire des biens du marquis un fusil qu'il explique ainsi :

« ... il existe, entre mes mains, un mauvais fusil à deux coups qui me fut prêté par la Marguerite Velluz, femme de Jean Marcellin Richard de Torrens, dans le courant de juillet année dernière, le lendemain que j'y fus comme commissaire pour y présenter la nouvelle constitution républicaine et pour me servir de sauvegarde contre les poursuites des deux cents brigands de la dite commune qui m'avaient maltraité le jour précédent et dont une partie devait venir m'assassiner en chemin lorsque je devais revenir, à cause que cet acte constitutionnel ne leur faisait pas plaisir, lequel fusil je n'ai voulu rendre eu égard que l'on m'a déclaré dès lors qu'il appartenait à l'émigré Sales ce qui fait que je m'en charge dans les présents comptes ».

Ainsi se termine l'étude de ces documents importants qui éclairent le comportement de personnages qui se trouvaient opposés dans cette crise révolutionnaire, sans pour autant se porter à des excès malheureux comme il y en eut par ailleurs en France. Mais la Savoie d'alors, comme celle d'aujourd'hui, nous est apparue maîtresse de ses réactions, calme et digne comme nous l'aimons.

N. J. VANDEPUTTE.

De Faverges à Saint-Petersbourg

Le Chevalier Charles Audé de Sion

(1758-1837)
Général-Major de l'Armée Impériale Russe

Les bouleversements politiques et sociaux qui marquèrent la fin du XVIIIe siècle furent à l'origine de destins étranges qui, à notre époque, pourraient paraître invraisemblables s'ils n'étaient attestés par toutes sortes de documents.

Telle est la vie de Charles Audé, personnage picaresque, dont la biographie nous semble digne d'être relatée.

Fils d'un notaire de Faverges de famille annécienne, profès à l'abbaye bénédictine de Talloires, puis à celle du Mont Cassin, docteur en théologie, officier dans l'armée prussienne, à nouveau moine en Pologne, précepteur du fils du Général Souvorov, officier dans l'armée impériale russe, dignitaire de la Franc-Maçonnerie, Directeur de l'Ecole des Pages, mort à Saint-Petersbourg et inhumé au cimetière luthérien de cette ville, telles sont les différentes métamorphoses de ce pittoresque savoyard.

Cette instabilité, nous le verrons, prend sa source dans la regrettable orientation vers la vie monastique que lui fit prendre son père alors qu'il n'était âgé que de seize ans ; il n'avait certainement pas la vocation religieuse, mais il mettra de longues années pour quitter définitivement cette voie. En témoignent ces nombreux retours au bercail bénédictin, accompagnés de sincères mais peu durables remords.

Les quelques lettres de sa main montrent un esprit cultivé et des sentiments délicats ; un attachement persistant à sa famille de Savoie. Son portrait en miniature du peintre H. Benner, réalisé en 1827, alors qu'il était âgé de soixante-neuf ans, révèle l'homme d'action dont les traits ne sont pas sans rappeler ceux de W. Churchill : vaste front dégarni, nez court, yeux pénétrants, ébauche d'un sourire bienveillant ; l'or des épaulettes et le rouge du col tranchent sur le vert sombre de la tunique.

En 1962, la Revue Savoisienne publia un article de Pierre Duparc intitulé « Un homme d'affaire annécien au XVIIe siècle ».

Il s'agissait de Claude Audé, fils de feu Claude de Modane, reçu bourgeois d'Annecy le 9 mars 1628, et qui se trouve être l'ancêtre direct de Charles Audé dont l'étrange destinée sera relatée ici.



(Cliché Basset)

Le chevalier Charles Audé de Sion en 1827
miniature de H. Benner.

Charles-Marie-Joseph-Joachim Audé naquit et fut baptisé le 23 août 1758 à Faverges. Son parrain fut noble messire Charles-Joseph-Joachim Millet, marquis de Faverges, sa marraine noble Dlle Marie-Claudine Millet de Monthoux du Barrioz.

Il était le 8e des 16 enfants (dont 5 moururent en bas âge) de spectable Joseph-Philibert Audé, bourgeois d'Annecy, notaire à Faverges, et de Dlle Marie-Thérèse Favre (Sœur de François Favre marquis de Thônes).

Son enfance et son adolescence se déroulèrent donc à Faverges et à Annecy où les Audé possédaient une maison rue de la Filaterie. Les détails ne nous en sont pas connus mais le fils du notaire de Faverges reçut certainement une éducation et une instruction solides.

A peine âgé de 16 ans, il entra comme profès à l'Abbaye bénédictine de Talloires, sous le nom de Dom Joachim ; par un acte du 12 mai 1774, passé devant Me François Velland, notaire à Annecy et gendre de Joseph-Philibert, son père lui constitue une pension, comme d'usage en pareil cas.

Le nom des Audé était connu à Talloires puisqu'un oncle de Charles, Jean-François Audé - sous le nom de Dom Théophile - y avait fait profession en 1745, et y avait été professeur et sacristain.

La suite des événements incite à avoir quelques doutes sur l'authenticité de la vocation religieuse de ce si jeune garçon. L'avenir montrera que Charles n'était certainement pas fait pour la vie monastique.

A cette époque, les chefs de famille aisés faisaient en sorte de ne pas trop diviser leur patrimoine afin d'assurer le maintien de la position sociale de leur lignée et l'entrée au couvent de quelques-uns de leurs enfants réduisait d'autant le nombre de leurs héritiers. Son père, dans son testament du 12 novembre 1785, se défend d'avoir poussé Charles dans cette voie : « Je n'ai rien à me reprocher relativement à la profession religieuse que mon fils Charles a embrassée, ne l'ayant jamais forcé, ni seulement engagé, ni par aucune espèce de crainte, ni par caresse, ni par quelqu'autre artifice quelconque... ». Plus tard, un deuxième fils, Michel, ira étudier la théologie au Collège Saint Nicolas d'Avignon ; il sera curé de Duingt, puis de Pringy.

Dom Joachim resta peu de temps à Talloires. Il fut envoyé au monastère du Mont Cassin, en Italie, où il étudia la théologie, étude poursuivie à Rome ; il y obtint le doctorat après avoir brillamment soutenu sa thèse reçue « avec applaudissements ».

Dès le début 1777 se révéla la fragilité de sa vocation : il s'enfuit de l'abbaye du Mont Cassin. Il y revint rapidement. Cette fugue étant alors considérée comme une apostasie, il lui fut imposé diverses pénitences. Devant son repentir et sa bonne volonté, le Procureur Général de l'Abbaye demanda à la Sacrée Pénitencerie la levée des suspens afin que Dom Joachim pût être ordonné sous-diacre à la Pentecôte et recevoir ensuite les autres Ordres. Ces dispenses furent accordées le 20 avril 1778.

Le jeune profès n'en profita pas et, sous prétexte de se rapprocher de sa famille, demanda à retourner à Talloires, ce qui lui fut accordé.

A cette époque, cette abbaye royale était en plein déclin. L'Abbé Florentin de Vieux (ou d'Evieux) tentait en vain de restaurer l'observance de la règle de Saint Benoît, et de relever le niveau moral et intellectuel des religieux. Il se heurtait à la fronde de jeunes moines turbulents qui aspiraient à une sécularisation leur permettant d'aller vivre, selon leurs goûts, où bon leur semblerait, avec un revenu assuré.

Cabales, intrigues, querelles étaient encouragées ouvertement par le Sous-Prieur Dom Anselme Caffe qui joua un rôle très néfaste dans la ruine du monastère.

Cette déplorable ambiance favorisa la deuxième fugue de Dom Joachim. A la fin février 1779, alors qu'Annecy fêtait le Carnaval, ce jeune moine de 21 ans emprunta le cheval du Père Abbé et s'enfuit à l'aventure. Après diverses pérégrinations, il finit par s'engager au Régiment d'Alsace, en garnison à Landau et commandé par le Colonel-Prince des Deux-Ponts. Mais cet esprit indépendant ne tarda guère à regretter la discipline de Talloires certes plus douce que la rude discipline militaire.

Le soldat Audé, n'osant pas écrire directement à son Père Abbé pour le supplier de le faire libérer de son engagement, lui fit écrire par un capucin de Landau, frère Louis, qui, le 28 mai 1779, intercéda pour lui : « ... vraiment contrit, reconnaissant sa faute, il réclame Votre clémence... Vous prie instamment de vouloir écrire au Prince des Deux-Ponts, colonel dudit Régiment, comme quoi Vous rappellez votre religieux apostat... sans cela il sera tenu de servir encore longtemps... ».

La réponse de l'Abbé tardant, Audé écrit à un M. Rogès, de famille annécienne, officier dans les grenadiers d'Eptingen à Wissenbourg : « ... Sans avoir l'honneur d'être connu de vous, j'ai cependant celui de vous connaître, vous ayant vu il y a bien des années à Faverges chez mon Père. Je me suis évadé de Talloires à la fin du Carnaval, entraîné par mes désordres ; sans savoir où donner de la tête, n'ayant que fort peu d'argent je me suis vu dans la nécessité de m'engager. Les misères que j'endure depuis 5 mois m'ont ouvert les yeux sur ma conduite, et, continuellement battu des remords de ma conscience, je suis enfin décidé de réparer ma faute et de rendre à ceux qui m'ont donné le jour une tranquillité dont ma fuite les aura privés. J'ai écrit à mon Abbé qui est Dom d'Evieux il y a un mois passé et je n'ai point encore reçu de nouvelles... J'ai écrit une seconde lettre que j'ai adressée au Gardien des Capucins d'Annecy ; j'en attends mardi la réponse ; si elle ne vient pas, je ne sais plus que devenir... Si vous vouliez bien me rendre le service d'écrire à notre Prince ou au colonel en lui disant qui je suis et mon insuffisance à demeurer au service... ». En post-scriptum, Audé donnait son adresse : M. Joseph La Jeunesse, cafetier au Grand Quartier de Landau, « cet homme me la remettra en mains propres ».

Le 1er août 1779, Rogès écrit au Père Abbé de Talloires et lui envoie la lettre d'Audé.

Peu de temps après, le soldat Audé obtint son congé ; mais il manquait d'argent pour effectuer le voyage de Landau à Annecy ;

peut-être avait-il dépensé sa solde au café La Jeunesse ! Il sollicite alors le nommé Pierre Delisle, bourgeois de Landau, natif d'Annecy, lui exposant son impécuniosité et disant, pour inspirer confiance, être neveu du marquis de Sales (? de Thônes ?). Il obtint ainsi une petite somme qui lui permit de subsister durant le trajet qu'il fit à pied pour regagner Talloires.

Le capucin, frère Louis, écrit au Père-Gardien des capucins d'Annecy pour annoncer le départ d'Audé le 1er août, en ajoutant : « ... étant comme il est ici, il y en a qui doutent qu'il soit rentré dans son couvent... ».

Pourtant Dom Audé est bien arrivé et il demande pardon à son Abbé. Il fut mis quelques mois en pénitence. Il avait beaucoup souffert durant ces cinq mois de régiment et cependant son esprit insatisfait et versatile, qui rêvait de Talloires lorsqu'il était à Landau, regrettait Landau quand il fut revenu au bord du lac d'Annecy. Il écrivit alors au colonel-Prince des Deux-Ponts, lequel lui répondit le 22 octobre 1780 : « ... vous savez combien je vous ai aimé étant dans mon régiment. Vous ne devez pas douter de l'intérêt que je porte à tout ce qui vous regarde... Si votre état ne vous convient pas, mon ami, tâchez de le quitter avec honnêteté... Votre parti pris, si vous avez alors l'envie de rentrer dans mon régiment, faites-le... j'aurai soin de vous... Réfléchissez à ce que vous allez faire et surtout consultez votre goût, car de faire un métier qu'on n'aime pas, outre qu'on le fait mal, c'est un supplice continuel... ».

Dans son rapport sur les religieux de Talloires, en 1781, l'avocat fiscal Richard écrit de Dom Audé que l'on ne s'est pas aperçu que ce jeune religieux, qui a assez de talents, ait donné dans aucun travers depuis son retour d'Allemagne ; il ajoute cependant que les religieux Caffe, de Mouxy et Beauregard l'ont séduit pour l'engager à retourner en Italie.

Ces trois moines étaient parmi les plus indisciplinés du monastère et leur influence fut néfaste sur le jeune Audé si impulsif et influençable. Celui-ci est indécis, incapable de choisir, une fois pour toutes, entre la voie monastique et la voie militaire. L'accalmie fut brève, l'insatisfaction l'emporta et, pour la troisième fois, Dom Joachim s'enfuit de son couvent. C'est en Prusse, cette fois, qu'il revêtit l'habit militaire.

Mais, dès la fin 1782, il regretta sa décision ; il n'osa cependant pas revenir à Talloires. Plein de remords, il décida d'aller combattre au siège de Gibraltar, dans l'espoir de trouver une fin glorieuse au combat. On sait que, de 1779 à 1783, les espagnols et les français assiégèrent en vain le Rocher britannique lors de la Guerre d'Indépendance Américaine. Pour ce faire, il fallait déserter et gagner le port le plus proche, Dantzig, afin de s'embarquer pour l'Espagne.

Audé abandonna donc son régiment prussien et partit en plein hiver à travers les mornes plaines polonaises. Il raconta lui-même son équipée dans une lettre qu'il adressa de Lublin à Dom de Vieux le 27 janvier 1783 : « ... Arrivé en Pologne, je m'informai s'il y avait quelqu'occasion pour Dantzig, port de mer. Personne ne comprenant l'allemand, ni le français, je me rendis chez un ecclésiastique à

qui je m'adressai en latin. Surpris de voir un housard prussien parler latin, il me fit mille questions. J'y répondis en pleurant... Je lui découvris tous les secrets de mon cœur... Il m'offrit chez lui un asile et me promit d'arranger mes affaires. Il écrivit, en conséquence, à un Abbé bénédictin et me fit conduire jusqu'au monastère où je suis... Mon premier devoir est de vous demander pardon ; j'ai aussi ordre de Monsieur l'Abbé de vous prier de vouloir bien me donner la permission de rester quelques années dans sa communauté, avec les pouvoirs de m'envoyer aux Ordres Sacrés quand il le jugera propre... Je vous prie même de lire capitulairement la rétraction que je fais de toutes mes inobservances, car je confesse que la malice seule et l'indépendance ont été le motif de mon opposition à vos volontés... ».

Le soldat Audé est donc redevenu à nouveau Dom Joachim profès bénédictin. Le 20 mars 1783, le Père Abbé de Talloires donna au Père Abbé de Lublin toute l'autorité qu'il avait sur Dom Audé : « ... S'il désire rester toujours au monastère de Lublin, c'est une demande juste et raisonnable que le Père Abbé de Talloires ne peut refuser... ».

Mais à nouveau, très rapidement, Audé est repris par ses démons ; il écrit dès le 8 mai 1783 à Dom Stanislas Kieszkwski, Abbé de Lublin, en un latin fort élégant, pour lui dire son découragement : « ... Le Père Abbé de Talloires ne lui donne pas la permission d'accéder aux Ordres Sacrés ; il lui conseille de rester toujours à Lublin - j'obéirais s'il était Abbé Perpétuel et si je n'avais mes parents vivants ; si j'étais de quelqu'utilité au monastère ; je serai à charge au couvent parce que je ne parle pas le polonais. Je n'ai en Pologne ni parents, ni amis, qui me puissent venir en aide... aussi j'irai à Rome où je resterai un an... ».

L'Abbé de Lublin, fort surpris de cette lettre, écrit, huit jours plus tard, le 15 mai 1783, au Père Abbé de Talloires : « ... J'espérai que la joie de Dom Audé serait grande, surtout après la permission que vous lui avez accordée de rester toujours à Lublin... Soudain, il fut plongé dans une telle désolation qu'il me demanda à retourner auprès des siens. Veuillez me faire savoir quel esprit anime cet homme... et aussi me renseigner sur la véracité de ses dires d'après lesquels, entraîné par un officier, il aurait été obligé d'embrasser la carrière militaire... Veuillez me répondre le plus tôt possible afin de ne pas me laisser dans l'angoisse. Je ne sais ce que je dois faire avec un tel homme dont les changements subits ne me disent rien de bon et me portent plutôt à la suspicion... ».

De son côté, Dom Audé s'adressait le 29 juin suivant, au Père Abbé de Talloires : « ... Soyez persuadé que l'âge, conducteur de la raison, a enfin détruit tous les préjugés d'une jeunesse enfantine, pour faire place à des sentiments plus dignes de l'état que j'ai embrassé... J'aurais souhaité de vous contenter en me faisant profès dans la maison où je suis, mais c'est une chose très difficile à obtenir dans les circonstances présentes en Pologne... Ce n'a pas été sans peine que j'ai obtenu la permission de m'y arrêter quelque temps. Pour ce qui est de retourner trop tôt en Savoie, je vous prie de

n'avoir aucune crainte... Vous verrez par le récit de mon très cher Père et de mon oncle Ribitel, un changement si avantageux que je ne saurais même désirer un trop prompt retour... En tout je suivrai dorénavant vos ordres... Je vous demande, pour affermir toutes ces bonnes résolutions, de vouloir bien envoyer mes dimissoires à M. l'Abbé de Lublin pour pouvoir aller aux ordres pour Noël... Vous verrez que je puis faire, une fois prêtre, autant d'honneur à ma maison que je lui ai causé d'opprobe... ».

Sincérité du moment, mais passagère... Peu après, Dom Audé quitta le couvent de Lublin pour s'engager à nouveau, mais cette fois dans l'armée polonaise. C'était la fin de sa carrière monastique.

Dans son testament du 12 novembre 1785, le Père de Dom Joachim, Joseph-Philibert Audé, était conscient de l'éventualité d'un retour à l'état laïque de son fils, puisqu'il écrivait : « ... cependant, dans le cas que par quelque événement que je n'ai pas lieu de craindre ni de prévoir, les vœux de mon fils Charles vinssent à être déclarés nuls par le tribunal compétent, audit cas, je donne et lègue à mondit fils sa légitime telle que de droit... en l'excluant ainsi de tout droit paternel, maternel, part d'augment et autres quelconques... ». (Me J.-F. Prévost, notaire à Faverges).

En fait, Dom Joachim était, à cette date, déjà relevé de ses vœux par Bulle de la Sacrée Pénitencerie de Rome en date du 13 avril 1785, légalisée par Mgr Gurowski, ordinaire de Gnesen (= Gniezno en Posnanie) le 16 juin suivant. Mort à Faverges le 14 mai 1786, Joseph-Philibert eut ainsi la possibilité d'apprendre la défection de son fils.

Charles Audé revint pour la dernière fois en Savoie l'année suivante ; le 2 avril 1787, en la maison Audé, rue de la Filaterie à Annecy, en présence de Me François Velland, notaire, se réunirent, pour un arrangement de famille, Rd Michel Audé vicaire de Duingt, spectable François Audé docteur en Droit habitant Chambéry, Charles Audé — ci-devant bénédictin en la Royale Abbaye de Talloires — présentement officier au service de Pologne, de semestre (= en permission) en la présente ville où il est actuellement. Charles cède tous ses droits dans l'hoirie paternelle moyennant le versement comptant de la somme de 6 000 livres, avec promesse « de ne jamais plus rien en demander, ni permettre l'être par qui que ce soit en jugement ni dehors ». (Tab. Annecy 1787 f° 117 2e livre).

Charles ne reviendra jamais à Annecy ; il y était inscrit à la Loge maçonnique « La Triple Equerre » comme : « Audé, officier au service du roi de Pologne, membre absent », en 1790 et 1791.

Il reprit donc, dans l'armée polonaise, la vie militaire pour laquelle il avait des dispositions, ayant atteint le grade de capitaine et gagné la croix « Pour le Mérite » dans l'armée prussienne.

C'est autour de 1790 qu'il épousa Caroline-Sophie von Ziebert, née à Wroclaw (Breslau) le 5 décembre 1771 ; elle apportait en dot des propriétés qui seront perdues après la révolte et le partage de la Pologne (1793). Un fils unique : Charles, 2e du nom, Karl Karlovitch, naquit de cette union en 1791. Cette même année, Audé fut

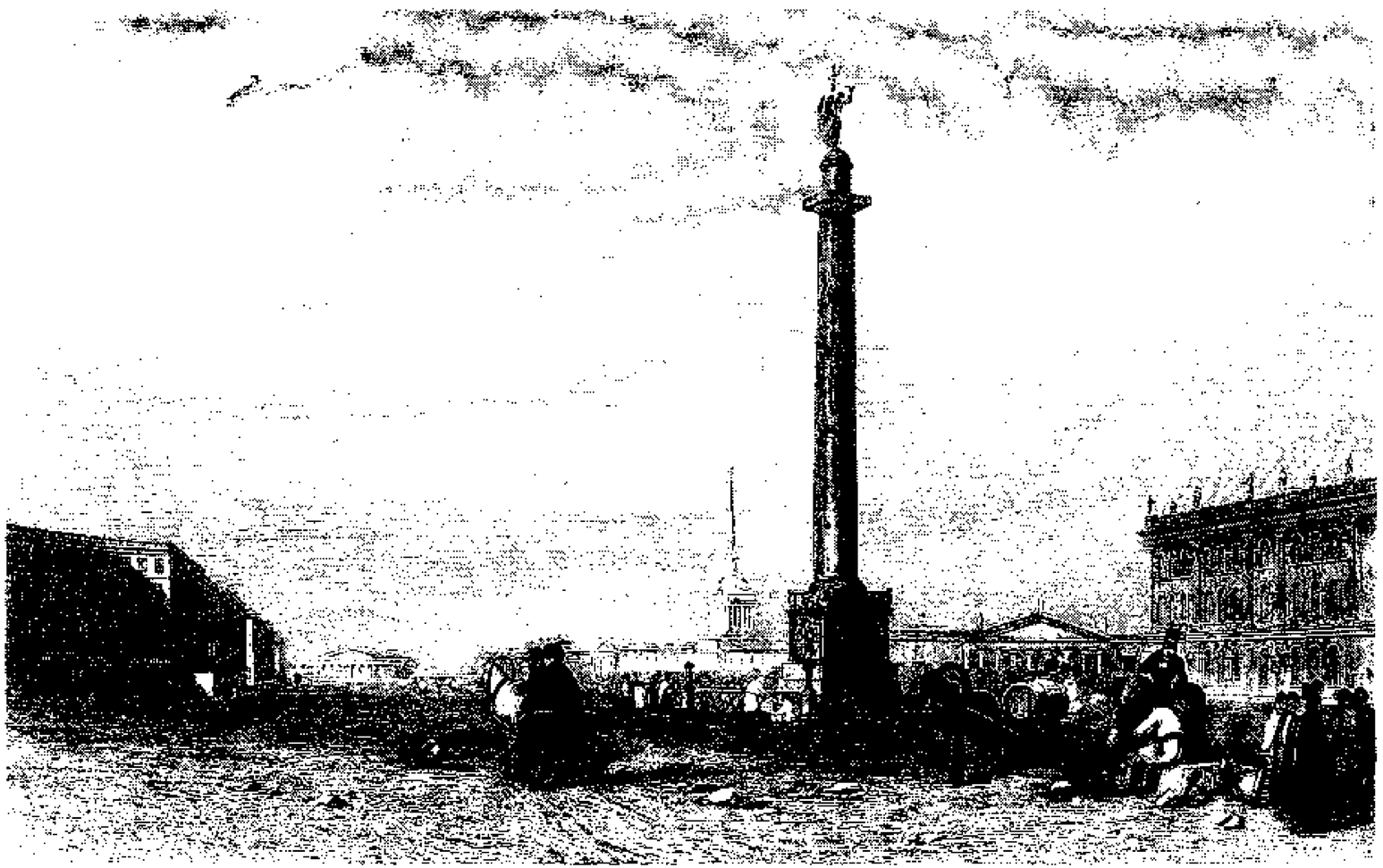

La colonne d'Alexandre à Saint-Petersbourg

engagé par le général russe Alexandre Souvorov (Suwarow) qui l'emmena en Russie comme précepteur de son fils Arkadi ; admis dans l'armée russe avec son grade de capitaine, il était, d'après le système du « Tchine », agrégé à la noblesse russe ; dès lors, il se fit appeler Audé de Sion, pour donner un aspect aristocratique à son nom. Sion, peut-être en souvenir de son arrière-grand-tante Philiberte de Ladiat qui, veuve de Claude Audé, se remaria le 9 avril 1704 avec noble Prosper-Antoine de Sion. Peut-être aussi allusion à son appartenance à la Franc-Maçonnerie où il avait le titre de « chevalier du Fort de Sion ».

Selon le biographe russe Ikonikov, ses capacités de professeur et d'éducateur attirèrent sur lui l'attention de personnalités s'occupant des écoles militaires, et, en 1799, il fut nommé professeur au 1er Corps des Cadets de Saint-Petersbourg bien qu'il ne parlât pas la langue russe.

Il occupa ce poste jusqu'en 1801, année où un décret de l'Empereur Alexandre 1er le fit Inspecteur des classes du Corps des Pages nouvellement créé. Audé de Sion remplit ces fonctions 25 ans, jusqu'en 1827.

Ignorant le russe, même ses rapports à la Direction étaient rédigés en français, ce qui nuisit certainement à l'efficacité de son enseignement. Il était, selon Ikonikov, judicieux dans le choix des maîtres, écoutant toujours les avis des autres, engageant ceux qui avaient une solide réputation. On lui reprocha de manquer de sens de l'organisation et certains anciens Pages l'accusaient d'aimer davantage le bon vin, la bonne chère et sa Loge Maçonnique où il était Grand-Maître, que ses fonctions d'Inspecteur, son activité se bornant « à venir quelquefois l'après-midi, avant d'aller à sa Loge, dans une classe sans professeur pour faire un petit somme en chaire ».

Cependant, les mémorialistes s'accordent à dire qu'il fut un éducateur doux et bon qui ne heurtait pas l'amour-propre des Pages mais qui savait, en cas de nécessité, faire preuve d'une grande fermeté de décision.

Membre fondateur et maître en chaire de la Loge des Amis Réunis à Saint-Petersbourg, il fut membre honoraire des Loges Alexandre au Pélican Couronné - Etoile Flamboyante - Clé de la Vertu et Aigle de Russie ; délégué des Amis Réunis à la Grande Loge Astrée, Grand-Chancelier du chapitre du Phénix avec le nom de « Chevalier du Fort de Sion », il avait le 8e degré et jouissait d'un grand respect parmi les frères-maçons.

Le 2 avril 1811, Charles Audé de Sion fut nommé colonel. Chevalier de Plusieurs Ordres, dont Saint Vladimir (4e classe), il portait la croix de l'Ordre prussien « Pour le Mérite ».

Le 18 septembre 1827, promu général-major, il fut mis à la retraite avec une pension et le droit au port de l'uniforme.

Le général Audé de Sion jouit dix années de sa retraite et mourut à Saint-Petersbourg le 5 janvier 1837, à l'âge de 79 ans ; il fut inhumé au cimetière luthérien de Volkovo, aux côtés de son épouse

décédée sept ans auparavant, le 12 décembre 1830. Aux dires de son fils, il avait fait de mauvais placements d'argent et laissait 16 000 F de dettes.

Charles Audé n'avait pas rompu les liens avec sa famille savoyarde comme en témoignent quelques lettres parvenues jusqu'à nous : le 14 août 1826 notamment, il écrit à son neveu Benoit-Jacques Audé, fils de son frère Etienne : « ... je voulais t'envoyer le portrait que tu parais tant désirer, mais il fallait le faire faire et on me demandait 500 roubles dont je ne puis disposer dans les circonstances présentes, la récolte ayant été si mauvaise qu'il m'a fallu nourrir les paysans au lieu d'en recevoir quelque chose... Mon fils fait ma consolation... c'est un bien brave officier estimé et chéri de son général... il est marié avec une de ses cousines, Louise, douce, aimable et pleine de talents... ils ont un enfant de 9 ans, Alexandre, qui donne les plus belles espérances, parlant quatre langues et plus avancé dans ses études qu'on ne l'est à cet âge... J'ai appris la perte cruelle qu'a faite mon frère Joson » (Joseph Audé avait perdu son fils unique Charles-Louis le 17 Juillet 1824).

La récolte de l'an 1827 dut être meilleure puisque Charles envoya son portrait en miniature daté de cette année et signé de H. Benner, portraitiste de la Cour et de l'aristocratie russe, élève d'Isabey.

Charles Audé de Sion, 2e du nom, né en 1791, était en 1802 page de S.M. l'Empereur, avec le grade d'aspirant. En 1815, capitaine au Régiment de Brest-Litovsk, il vint en France avec les troupes russes d'occupation. C'est en France, à Nice dit-on, que naquit son fils Alexandre le 2 novembre 1816. Il poursuivit la carrière militaire jusqu'en 1822, date à laquelle il quitta l'armée avec le grade de major. Il était chevalier d'Ordres et, comme son père, membre de la Loge Les Amis Réunis où il avait le 3e degré.

Versé dans les cadres civils, il était gouverneur de Saratov en 1840.

Le 22 septembre 1828, le général Audé narre l'incendie de Brest-Litovsk au cours duquel sa belle-fille Louise « dut s'enfuir presque nue avec le petit Alexandre ». Cette même année, à la demande de son frère Joseph, il avait envoyé une attestation de la mort de son neveu Joseph-Marie-Bernard, disparu en 1812 lors de la retraite de Russie, et dont l'héritage était bloqué.

Après la mort de son père (1837), Charles II Audé de Sion continua la correspondance avec son cousin-germain le baron Benoit-Jacques Audé. Le 4 avril 1838, il lui adresse, ainsi qu'à son oncle Rd Michel, curé de Pringy, ses condoléances à l'occasion du décès de son oncle le major Joseph Audé, ancien syndic d'Annecy, mort dans cette ville le 14 décembre 1837.

Rd Michel Audé redoute une visite inopinée de ce neveu russe : « croit-il avoir des droits à prétendre dans l'hoirie de Joseph ? Il se bernerait inutilement... », et le curé de Pringy conseille de répondre « que la famille est éteinte » !!!

Jean Guichard AUDÉ
1658-1738
× Claudine LOSSERAND

Joseph AUDÉ
1690-1747
× Claudine COCHET

Joseph Philibert AUDÉ
1719-1786
× Marie Thérèse FAVRE

Etienne AUDÉ
1755-1815
× Claude MÉTRAL

Benoit-Jacques AUDÉ
1er baron AUDÉ
× Clémentine BREISSANT

Joseph Gustave AUDÉ
2e baron AUDÉ
marié

Postérité

Charles AUDÉ de SION
1758-1837
× Caroline von ZIEBERT

Charles AUDÉ de SION
1791-1858
× sa cousine Louise

Alexandre AUDÉ de SION
1816-1857
marié

4 enfants, destinées
inconnues

François AUDÉ
1762-1798
× M.-Cl. FAVRE

Joseph Marie Bernard
AUDÉ
sous-lieutenant au
1er Rgt de chasseurs-
voltigeurs. Mort en
1812 à Orel (Russie)

Michel AUDÉ
1764-1840
curé de Pringy

Joseph AUDÉ
1773-1837
× M.-Cl. FAVRE
(Veuve de François)

Charles Louis AUDÉ
1800-1824
s.a. s.p.

Généalogie des AUDÉ et AUDÉ de SION.

D'après cette même missive, Alexandre Audé de Sion venait de terminer ses études et entrait à la Chancellerie du Ministre de la Guerre.

Cette lettre est restée sans réponse et, un an plus tard, le 30 avril 1839, Charles, revenant à la charge, écrit : « ... n'ayant pas de réponse à ma lettre du 4 avril 1838, je suis dans la plus grande inquiétude... je ne sais à quoi attribuer ce silence... je compte sur votre amitié et votre attachement... les dettes que j'ai dû satisfaire après la mort de mon père ont réduit à bien peu de chose ma petite fortune... mon bon père me disait peu avant sa mort : tu auras en mon frère Joseph un second père, il n'a que deux neveux qui jouissent de droits égaux et je suis persuadé qu'il ne fera pas de différences entre vous... mon vénérable oncle Joseph, dans sa dernière lettre, m'a parlé de 10 000 F que je toucherai après sa mort... ». Il demande en post-scriptum une copie « des armes que portaient nos grands-pères », sans doute pour orner le tombeau de Volkovo.(*) (Van Helmont, Foras et d'Yvoire).

En fait, la revendication de l'héritage de l'oncle Joseph ne tenait pas en face du testament (11 septembre 1829, Me J.-F. Rollier Annecy) instituant Benoit-Jacques héritier universel et ne léguant rien à Charles Audé de Sion.

Quinze ans plus tard, le conseiller d'Etat et chevalier Audé de Sion, à Oranienbaum, près de Saint-Petersbourg, confie, pour le baron Audé, une lettre à son fils Alexandre, conseiller d'Etat et attaché à la personne de Son Altesse Impériale La Grande Duchesse Hélène, tante de l'Empereur Alexandre II, chef de l'Administration de ses domaines.

Alexandre Audé de Sion venait en France dans la suite de cette princesse et comptait remettre cette lettre en mains propres. Son père y écrivait notamment : « ... je ne puis cacher ma jalousie à ne pouvoir pas partager ce bonheur de vous embrasser... L'idée seule de vous voir un jour me fait oublier le malheur que j'ai éprouvé il y a un an de perdre ma femme qui, pendant 37 ans, a fait mon bonheur, à la suite d'une cruelle maladie : le cancer du sein... » (Louise, née le 9 août 1800, était décédée le 9 juillet 1853).

Mais le baron Benoit-Jacques Audé était mort deux ans auparavant, le 11 octobre 1852 à la Motte-Servolex, et ce sera son fils, le baron Joseph-Gustave Audé, qu'Alexandre rencontrera à Paris en 1855.

Le 26 juin 1857, Charles Audé de Sion annonce à Joseph-Gustave la mort inattendue de son fils Alexandre : « ... le plaisir que mon fils a éprouvé de faire ta connaissance m'a vivement touché et nous parlions souvent de toi. J'étais heureux à l'idée que moi aussi je t'embrasserai bientôt, car j'avais le projet de passer cet hiver à Nice. Mais le destin en a voulu autrement. Dieu m'a privé de tout ce qui m'était le plus cher au monde, de mon unique enfant, Alexandre, décédé le 28 mai à Oranienbaum, à la suite d'un coup nerveux... Toi

---

(*) *« D'azur à la cloche d'or bataillée de même ».*

aussi, tu as fait une perte bien sensible par le décès de ta mère (Clémentine Breissand, veuve de Benoit-Jacques Audé, morte le 6 février 1857)... Mon fils m'a donné de doux espoirs par le désir que tu lui as communiqué de venir près de nous... Tu trouveras un oncle qui te servira de père... ».

Dans cette dernière lettre qui clôt la correspondance avec la branche russe des Audé, datée du 6 novembre 1857, Charles déplore sa solitude, car sa belle-fille, veuve d'Alexandre, est retournée avec ses enfants auprès de sa famille ; il invite son neveu à venir à Saint-Petersbourg et s'y installer. Il lui donne des indications sur la vie en Russie, les différents placements d'argent qu'on peut y faire : acquisition d'une maison à Petersbourg, coupons de chemins de fer garantis par le gouvernement... « Les négociants, fabricants et laboureurs seulement sont obligés à des impôts ; les nobles ne sont obligés à aucune redevance... ». Encore une allusion aux 10 000 F qu'aurait promis Oncle Joseph !

Charles II Audé de Sion mourut le 5 mai 1858 et fut inhumé au cimetière de Volkovo, aux côtés de ses parents, de sa femme et de son fils.

Aucune nouvelle n'est jamais parvenue en France des enfants d'Alexandre Audé de Sion ; leurs destinées sont totalement inconnues.

Docteur Michel FRANCOU.

SOURCES

— Archives de Haute-Savoie 5 H 4.
— Archives familiales.
— AVEZOU : « Les dernières années du monastère bénédictin de Talloires », in Revue Savoisienne, 1931, 2e trim. p. 86-115.
— BAKOUNINE (Tatiana) : Répertoire biographique des francs-maçons russes aux XVIIIe et XIXe siècles. Inst. d'Etudes Slaves de l'Université de Paris, 1967.
— DUPARC (Pierre) : « Un homme d'affaire annécien au XVIIe siècle », in Revue Savoisienne, 1962, p. 32-44.
— GROS (Chanoine Louis) : « Les tribulations d'un moine bénédictin », manuscrit, Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.
— GRUNEWALD (Constantin de) : Alexandre Ier tsar mystique, 1955.
— IKONIKOV : Dictionnaire Biographique Russe, tome XII.
— SCHAKOVSKOY (Princesse Zinaïda), La vie quotidienne à Saint-Petersbourg à l'époque romantique, 1967.
— VERMALE (F.), La franc-maçonnerie savoisienne à l'époque révolutionnaire, 1912.

Domaines seigneuriaux laïcs et ecclésiastiques à Sevrier (Haute-Savoie)

XIe-XVIIIe siècles

La seigneurie, que son détenteur soit un noble, un roturier ou une communauté religieuse, représente un ensemble de droits qui s'exercent sur la terre et sur les hommes. Seul son aspect foncier sera abordé ici dans le cadre restreint d'une paroisse. Autrement dit, nous avons tenté d'appréhender l'extension et la géométrie des domaines seigneuriaux qui ont couvert le territoire sevriolain et de préciser les principales étapes de ce partage du sol. Nous nous sommes limités à l'exploitation de documents écrits et donc à un intervalle de temps débutant au milieu du XIe siècle, par ailleurs clos en 1781, date de l'affranchissement définitif de la Communauté de Sevrier.

Un premier volet est consacré au domaine ecclésiastique, tout particulièrement au fief du prieuré de Sevrier ; le deuxième examine le domaine laïc. Dans la mesure du possible, les résultats ont été traduits cartographiquement, sur une réduction de la mappe sarde (1).

LE DOMAINE ECCLÉSIASTIQUE

LE PRIEURÉ DE SEVRIER

Fondation de la paroisse et installation du prieuré :

Les circonstances de la fondation de la paroisse de Sevrier nous sont connues grâce à la copie d'une notice (*)(2) dont l'intérêt a été récemment souligné par J.-Y. Mariotte (3). Pour notre propos, nous retiendrons ceci de ce texte : sous le règne d'Ermengarde (1032-1054) veuve de Rodolphe III, l'évêque de Genève Frédéric (1030-1073) consacre une chapelle nouvellement érigée à Sevrier grâce aux libéralités d'un certain seigneur Constantin de Vulpilières. Celui-ci cède un

(*) Sauf indication, les sources manuscrites citées sont déposées aux Archives Départementales de la Haute-Savoie.

(1) Pour l'exploitation graphique du cadastre, je suis très largement redevable à M. Paul Dufournet et à son ouvrage : « Pour une archéologie du paysage ; une communauté agraire sécrète et organise son territoire, Bassy et alentours (Haute-Savoie et Ain) » ; Paris, 1978.

(2) « L'original » est mentionné dans l'inventaire des titres du Chapitre de Notre-Dame d'Annecy, s.d. (XVIIe s.) : 7G 3 p. 1 n° 1 bis. Son authenticité a été discutée lors d'un procès opposant le Chapitre à la Communauté de Sevrier en 1771-1776, date de la copie qui, seule, nous est parvenue : 7G 329.

(3) Histoire du Diocèse Genève-Annecy, sous la direction de H. Baud ; Paris, 1985, p. 38-39.

manse au desservant et dote l'église d'un cimetière, du tiers des dîmes qu'il prélève sur son alleu situé dans la paroisse, du serf André de Cessenaz et d'un ensemble de biens-fonds dont les confins sont décrits dans l'acte.

L'imprécision des repères topographiques mentionnés empêche de localiser ces terres avec certitude et d'en évaluer l'étendue. On peut supposer qu'elles sont situées à proximité de la chapelle, vraisemblablement construite sur le site de l'église moderne. On relève d'autre part que ces biens-fonds sont limités d'un côté par la combe du Pissieu — « ad pissatorium dimidiam combam » — toponyme faisant référence à une chute d'eau et identifié avec l'actuel village de la Combe (4). Sans que l'on puisse en tirer des conclusions définitives, on remarque que le ruisseau de la Combe est en effet le seul du territoire communal à tomber en cascade, à sa source.

Quoi qu'il en soit, les largesses du donateur attestent l'importance de ses possessions dans la paroisse. Il y détient un alleu et des hommes, y prélève des dîmes et des redevances sur des tenures, toutes sources de revenu qui lui ont permis de financer la construction d'une chapelle. Son emprise n'y est cependant pas exclusive : Constantin a pris soin de faire approuver la fondation par les autres seigneurs du lieu — « alii domini illius regionis » — certains Winisius et Anselme.

D'autre part, l'attribution de biens immeubles à l'église constitue l'ébauche du premier partage connu du territoire sevriolain entre domaine laïc et domaine ecclésiastique. L'indépendance de l'église n'est pourtant pas assurée puisque le donateur en contrôle les sources de revenu. Un tel état de fait, qui allait alors de soi, sera perçu comme un abus sous l'influence de la réforme grégorienne de la fin du XIe siècle. Ce partage ne prendra donc tout son sens que lorsque l'église se dégagera du patronat laïc, auquel va se substituer la mainmise monastique.

Nous ignorons tout de la fondation du prieuré de Sevrier. Nous savons seulement qu'il existe dès 1174, date à laquelle Boson, chanoine régulier et prieur de Sevrier, assiste à Annecy à une transaction entre le comte de Genève et l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune (5), vénérable abbaye où les réguliers ont pris la place de chanoines séculiers en 1128. Les chanoines réguliers, dont les maisons fleurissent dans l'espace savoisien au cours de la première moitié du XIIe siècle, ont été de précieux auxiliaires de la réforme grégorienne par l'acquisition des églises proches de leurs monastères (6) ; leur installation à Sevrier a sans doute été motivée par la volonté de faire échec à un patron laïc.

En 1237, l'autorité pontificale confirmait le prieuré dans ses droits, en particulier ses possessions à Sevrier, des terres à Cran et Alby-sur-Chéran et le patronage des cures d'Annecy-le-Vieux, Vil-

---

(4) Ch. Marteaux : Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy. Annecy, 1935-1938, publié par l'Académie Florimontane, vol. 3, p. 125-126.

(5) Régeste Genevois, publié par Ch. le Fort et P. Lullin ; Genève, 1866, n° 394.

(6) Op. cit note 3, p. 41. R. Brondy et al. : « La Savoie de l'an mil à la Réforme », Ouest-France Université, 1984, p. 53-55.

laz, Bellecombe-en-Bauges et Balmont (7). Ce prieuré modeste, mais autonome et bénéficiant de ces prérogatives, jouit sans doute pendant près d'un siècle d'un certain prestige, alors dirigé par des membres de puissantes familles du Comté de Genève : Pierre de Clermont puis Rodolphe de Lucinge en 1258, Jean de Pontverre en 1330 (8).

Mais il devait perdre son autonomie au cours du XIVe siècle, période quelque peu mouvementée de son histoire. En 1318, le prioral était vacant et le bénéfice provisoirement aux mains de Guichard de Pontverre, chanoine de la Cathédrale et de Jean de Duingt, prieur de Viuz-Faverges. Assignés en raison de ces cumuls par le nonce apostolique, ces deux recteurs durent recourir à leur évêque. Il fut ensuite décidé de rattacher le prieuré au monastère de Talloires mais il était cédé au chapitre cathédral en 1330 et finalement uni au chapitre de la collégiale Notre-Dame de Liesse d'Annecy en 1395 (9).

Au plan institutionnel, la dernière modification marquante date de l'épiscopat de François de Sales. Desservie jusqu'en 1607 par un des chanoines du prieuré, l'église le fut désormais par un vicaire perpétuel. Ce transfert de compétences pastorales ne s'accompagna pas d'un partage du temporel, le prieuré conservant la totalité du bénéfice. Le desservant, théoriquement indépendant mais pratiquement dépourvu de tout revenu en propre, tenait sa portion congrue du fermier du prieuré. Cette situation ambiguë fut la source de conflits parfois violents (10).

Géométrie et formation du domaine :

A partir de 1395, le prieuré est donc une ferme du Chapitre de Notre-Dame, conservant la structure économique d'une seigneurie qui réunit classiquement une réserve, exploitée en faire-valoir direct, et un fief, c'est-à-dire un ensemble de biens-fonds dont le Chapitre est le propriétaire éminent mais concédé à des tenanciers moyennant l'acquittement de droits (servis, laods, échutes...).

Le cadastre sarde livre l'image de la réserve au XVIIIe siècle : elle couvre alors une faible surface (22 journaux), essentiellement centrée autour des bâtiments du prieuré, logis et « grange du disme » (carte fig. 1). Au XVe siècle en faisaient encore partie une

---

(7) « ... Locum ipsum in quo praefata Ecclesia sita est cum omnibus pertinentiis suis, jus patronatus et redditus quae habetis in de Anessiaco veteri, de Villa, de Bellacomba et de Bellomonte Ecclesiis, terram de Cranz et alias quas habetis in parrochia de Albiez... » : Bulla constitutionis prioratus de Sivriaco ; copie du XVIIIe siècle in 7G 329 et fragment d'un vidimus in 1J 1016.

(8) En 1258 : Régeste Genevois, n° 902 ; en 1330 : inventaire des acquisitions du vénérable Chapitre de Genève..., XVIIe siècle, f° 137 : bibliothèque de l'Académie Salésienne.

(9) En 1318 : verbal d'enquête de l'évêque Pierre de Faucigny, rappelé lors du procès de 1771-1776 (voir notes 2 et 10), archives J. Domenjoud, Annecy ; en 1330 : inventaire historique et chronologique des chartes des archives du monastère de Talloires, 1720 : Mém. Doc. Soc. Sav. Hist. Arch., 1861, p. 129, n° 52 ; union de 1395 : chanoine F. Coutin : Bulle d'érection de la collégiale Notre-Dame de Liesse d'Annecy, Mém. Doc. Acad. Salésienne, vol. 69, 1955.

(10) Institution du premier vicaire perpétuel en 1607 : 7G 329 ; violences des religieux à l'égard du curé : « procédures pour faits scandaleux » en 1650, 1671 : 7G 369 ; procès à propos de l'entretien du presbytère en 1769 et de l'église en 1771-1776 : 7G 344.

vigne aux Daudes (coteau à l'Est de la Combe) et quelques parcelles boisées au pied des pentes du Semnoz (11); mais à ces quelques exceptions près, la réserve présentait déjà l'aspect qu'on lui connaît au XVIIIe siècle (12).

Quant au fief, son extension est assez bien connue grâce à une belle série de reconnaissances passées entre 1400 et 1750, les plus tardives faisant référence au parcellaire du cadastre sarde (13). Le report cartographique des parcelles relevant de ce fief indique son importance, massivement assis au Nord, de façon plus lâche au Sud (carte fig. 1).

Partant de ce résultat global, nous avons tenté d'établir une chronologie de la formation de ce domaine. Il n'a bien sûr pas été constitué d'un bloc ; le Chapitre souligne d'ailleurs qu'il regroupe deux rentes, celle du prieuré proprement dite et celle de la chapelle Saint-Georges (14). Cette subdivision a été le fil conducteur de notre enquête.

La rente du prieuré

Cette rente est dite « en fief conditionné » (15), c'est-à-dire en fief taillable : les terres relevant de cette rente étaient astreintes à la mainmorte. Autrement dit, en cas de décès sans descendance d'un tenancier, la part de sa tenure dépendant de cette rente retournait au Chapitre, qui la confiait généralement à un nouveau tenancier moyennant finance. Cet état de fait résulte de la confusion entre droit sur la terre et droit sur les hommes : de tels biens-fonds réputés taillables étaient à l'origine tenus par les hommes sur lesquels seuls s'exerçait la mainmorte, les « liges et taillables » du prieuré de Sevrier (16).

Pour localiser ces terres, une première approche a donc consisté à identifier ces taillables et leurs villages d'origine. Le Chapitre en dressait la liste à l'occasion de l'édit d'affranchissement de la taillabilité personnelle de 1762 : ce sont alors les membres des familles Descombes, Delétraz, Domenjoud, Falconnet, Gurret, Rey alias Rochex et Richard (17). Pour être complet, il faut y ajouter les taillables dont le patronyme avait disparu de Sevrier au XVIIIe siècle et

---

(11) En 1400 : recognitiones Venerabilis Capituli Beate Marie Lete Annessiaci ratione prioratus sivriaci, f° 9, 28, 29 vo. Ce terrier est déposé à la bibliothèque de l'Académie Salésienne. En 1484 : 7G 331, f° 34 vo, f° 205.

(12) Le pré des Léchères (Nord des Choseaux au bord du lac) en 1429 : 7G 330 f° 59 ; pré et terres en Bonchamp et aux Chosalles (Nord-Ouest de l'église) en 1484 : 7G 331, f° 21 vo, f° 164 vo ; la vigne du Crêt en 1484 : 7G 331, f° 168.

(13) En particulier en 1400-1403 : voir note 11 ; en 1427-1443 : 7G 330 ; en 1484 : 7G 331 ; vers 1600 : 7G 281, copie de la grosse Lambert ; en 1650-1653 : 7G 334, 7G 335 et 7G 336 ; en 1733-1750 : 7G 343 ; en 1738-1744 : 7G 340 ; s.d. (après 1730) : 7G 281.

(14) Déclaratoires des rentes feudales du Chapitre de Notre-Dame, 1700 : 7G 283.

(15) 7G 283.

(16) Le terme « origine » employé dans les lignes qui suivent désigne donc l'époque de cette confusion qui semble s'être opérée au cours du XIIIe siècle ; G. Duby : l'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval, éd. Flammarion, vol. 2, p. 117-123.

(17) Note que donne au bureau de l'Intendance de la Province de Genevois le vénérable Chapitre de Notre-Dame Lalée d'Annecy des familles taillables à cause de sa rente du prieuré de Sevrier, rière la paroisse de Sevrier, pour satisfaire à l'Edit de S.M. du 20 janvier 1762 : 7G 346.

dont la condition est expressément indiquée dans les terriers plus anciens (18). On relève ainsi au XVe siècle les familles De Sevrier, Duclos, Ducrêt, Dunant, Galleiron, Genève, Juglard, Mynut, Ponat, Rolier et Vaguiont (19).

Quels sont les villages d'origine de ces familles taillables ? Les documents qui permettent d'apporter un élément de réponse ne sont pas antérieurs au XIVe siècle. Nous avons dépouillé systématiquement les comptes des châtelains d'Annecy qui mentionnent souvent les villages où résident les sevriolains condamnés à des amendes (20), les terriers et cottets du Chapitre de N.D. des XVe et XVIe siècles et le rôle de la gabelle du sel de 1561 (21). L'ensemble de ces documents autorise une esquisse de la « géographie » de ces taillables ; jusqu'au milieu du XVIe siècle, ils sont majoritairement, voire exclusivement pour nombre de familles, fixés dans les villages suivants : Trottonaz soit Chuguet (Mynut, Ponat, Rey alias Rochex), Létraz (Delétraz, Falconnet, Rey alias Rochex), le Crêt (Ducrêt, Domenjoud, Gurret), Sevrier soit le chef-lieu (De Sevrier) et la Combe (Descombes, Dunant, Galleiron, Genève, Juglard, Richard, Vaguiont), c'est-à-dire dans la partie septentrionale de la paroisse (carte fig. 1). Seules les familles Duclos et Rolier sont, au XVe siècle, installées plus au Sud, respectivement au Clos et à Cessenaz. Cette répartition géographique est d'ailleurs restée relativement stable par la suite : en 1762, des 51 chefs de feu taillables dénombrés à Sevrier par la Chapitre, 40 (soit 78,4 %) résidaient dans les 5 villages septentrionaux (22).

Ce résultat laisse donc pressentir que les terres relevant de la rente du prieuré, exploitées à l'origine par ces taillables, sont localisées dans le Nord du territoire sevriolain. Cette hypothèse semble confirmée par un autre document.

Il date de la cadastration du XVIIIe siècle. En 1728, il était enjoint aux possesseurs de servis de produire un état détaillé des fonds sur lesquels ces droits étaient perçus, droits qui auraient été déduits du produit brut des terres. La brièveté des délais accordés entraîna l'échec de l'entreprise et, par un édit de 1730, on renonça à vérifier la totalité des servis pour se consacrer uniquement aux droits prélevés sur les fonds relevant du « véritable fief » ou de « l'ancien patrimoine de l'église ». Nouvel échec : les colonnes du cadastre destinées à l'inscription de ces servis allaient rester vierges dans la plupart des cas (23). Or, les tabelles du cadastre de Sevrier font exception

---

(18) Par exemple en 1484 : « ... personaliter constitutus Jacobus filius quondam Thome Rochex, de strata, parrochie sivriaci,... confitetur se esse, velle esse ac esse debere constituit hominem ligium et talliabilem, tam pro persona sua quam pro rebus suis infrascriptis, prefati venerabilis capituli, et inde se tenere, velle tenere constituit ab eodem venerabili capitulo ratione prioratus sivriaci in feudum talliabilem et sub suo homagio talliabili et ligio... » ; 7G 331, f° 1. Strata : Létraz.

(19) Reconnaissances de 1400-1403 : voir note 11 ; et de 1484 : 7G 331.

(20) De 1325 à 1401 : SA INV 57, cartons 1 à 23 ; rubrique « banna citra Ciers ».

(21) SA 1953 ; aux ADHS : photocopie et microfilm de l'original déposé aux ADS.

(22) 7G 346. Ces 5 villages regroupent 50 % de la population totale de Sevrier en 1561 et 43 % en 1778 : SA 1953 et VC 107 bis.

(23) J. Nicolas : « La Savoie au XVIIIe siècle ; noblesse et bourgeoisie », Paris, 1978, Tome 1, p. 203.

à la règle (24). Le report sur mappe de ces parcelles bénéficiant de déduction de servis dessine une masse compacte couvrant la partie septentrionale du fief du prieuré, précisément entre Chuguet et la Combe, se superposant donc à la « géographie » des taillables du prieuré (carte fig. 1).

Cette coïncidence nous amène à penser que l'ensemble de ces parcelles donne une image assez fidèle de l'assise foncière de la rente du prieuré. En outre, de par sa nature de fief taillable et d'après le but même fixé par l'édit de 1730, cette rente, ajoutée à la réserve, doit être considérée comme la plus ancienne possession du prieuré de Sevrier. Allons plus loin : ne peut-on pas envisager que ces biens-fonds englobent pour l'essentiel les terres cédées à l'église par Constantin de Vulpilières ?

La rente de la chapelle Saint-Georges

Contrairement à la précédente, elle est dite pour une part « en simple fief » (25). Un terrier du XVIIe siècle, spécialement consacré à cette rente, mentionne 185 parcelles approximativement localisables grâce aux indications toponymiques et topographiques : à l'exception d'une parcelle entre l'église et le Crêt, elles sont toutes situées au sud des Choseaux et en majorité au sud de la Planche (26). Nous les avons reportées sur carte, en tenant compte de l'assise foncière globale du fief (carte fig. 1).

A quelle époque le prieuré a-t-il acquis les droits sur ces terres ? Les textes émanant du Chapitre sont à ce sujet avares de précisions : ils signalent laconiquement que « la rente feudale dépendante de la chapelle Saint-Georges a été unie dès l'ancien tems au prieuré de Sevrier » et que la chapelle en question a été fondée en l'église Notre-Dame d'Annecy (27).

Sur la base d'un article de l'inventaire des titres du Chapitre, on a cru devoir dater la fondation de cette chapelle du 9 novembre 1408 (28). L'acte notarié auquel fait référence cet article ne confirme pas cette hypothèse : il enregistre, non pas la fondation d'une nouvelle chapelle, mais la constitution de 60 sous de rente en faveur du Chapitre par le chanoine Richard Georges (29).

En revanche, lors d'un procès opposant au XVIIIe siècle le Chapitre et la Communauté de Sevrier, une des parties précise que « le revenu hyperbolique allégué du prioré [de Sevrier] dans les anciens tems n'étoit point d'ailleurs ce qu'il est, par les augmentations provenues de legs pies, donnations et échuttes, comme encor de la fondation de la chapelle sous le vocable de Saint George en mil trois cent

---

(24) Cette exception n'est pas fortuite : contrairement à nombre de terriers de seigneuries laïques, ceux du Chapitre de N.D. étaient particulièrement bien tenus et régulièrement rénovés ; voir notes 13 et 77.

(25) 7G 283.

(26) Reconnaissances passées entre 1648 et 1650 : 7G 335.

(27) 7G 283 et 7G 335. Saint Georges est inconnu dans les chapelles sevriolaines.

(28) Chanoine F. Coutin : « Histoire de l'insigne église royale et collégiale de Notre-Dame de Liesse », Mém. et Doc. Académie Salésienne, vol. 55, 1937, p. 18.

(29) Inventaire des titres : 7G 3, article n° 10 p. 37. Acte notarié : in 7G 282.

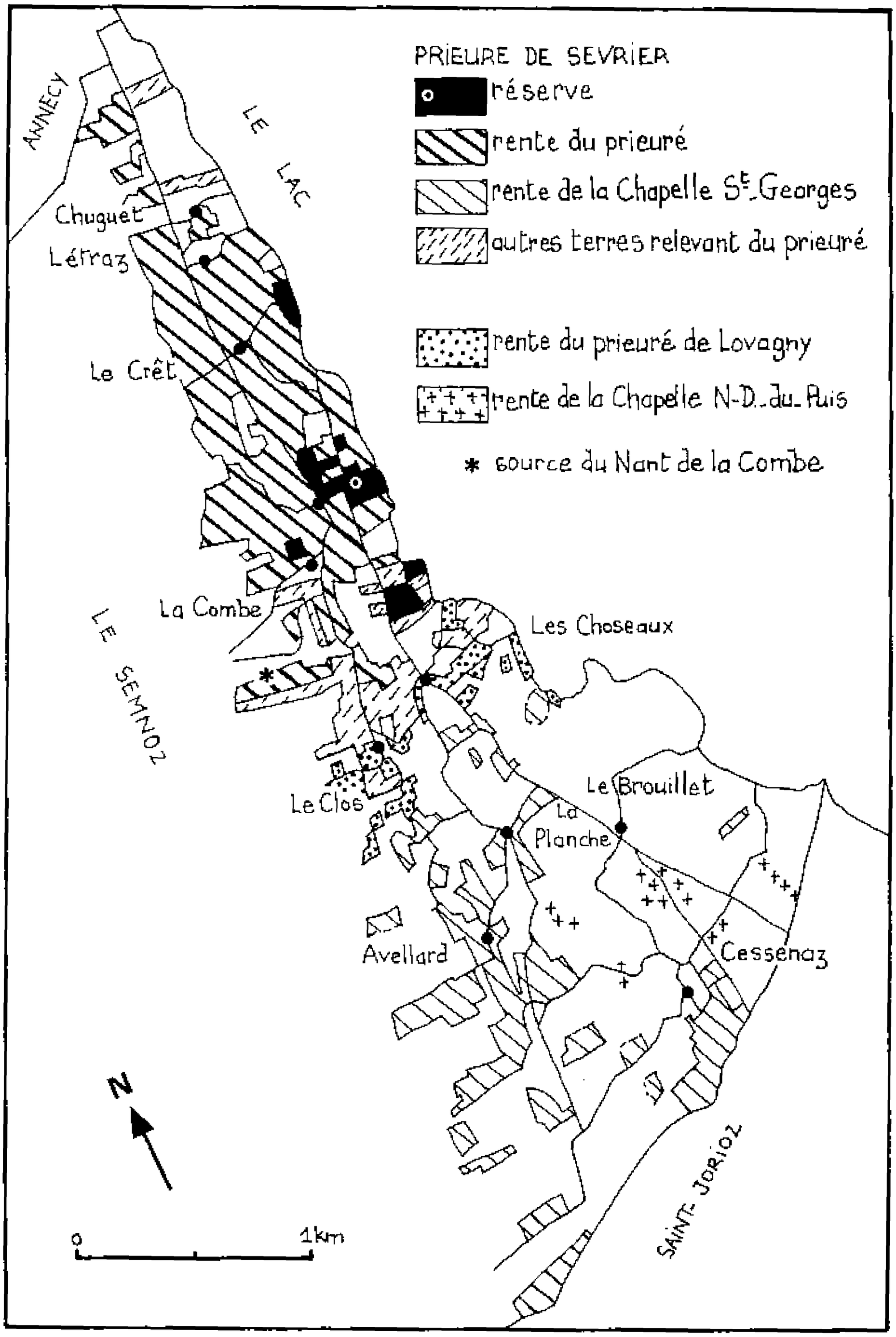

Figure 1. - Le domaine ecclésiastique (incomplet).

trente sept dans l'église de Notre-Dame d'Annecy, faitte par un noble François George » (30). Il est délicat de porter crédit à une telle affirmation, avancée dans le cadre d'une procédure judiciaire où abondent par ailleurs les arguments contradictoires. Nous admettons pourtant que son auteur est de bonne foi, et ce, d'autant plus facilement que nous savons qu'un certain François George, dont le rang et la fortune auraient permis une telle fondation, résidait à Annecy dans la première moitié du XIVe siècle : riche marchand-drapier, il pouvait prêter de l'argent au comte de Genève qui le remboursait précisément en 1337 (31).

De manière schématique, nous proposons donc que le domaine du prieuré ait été principalement constitué en deux temps :

— lors de son installation, ou peu après, le prieuré met la main sur les terres de l'église paroissiale. Localisées dans le nord du territoire, elles rassemblent ce qui deviendra la réserve et la rente du prieuré proprement dite ;

— à partir de 1337, le prieuré étend son emprise plus au sud, essentiellement grâce aux revenus de la chapelle Saint Georges (32).

Il faut cependant remarquer que des biens-fonds dépendant du fief du prieuré ne relèvent d'aucune de ces deux rentes (carte fig. 1). Ils seraient tombés sous le contrôle du prieuré grâce à des « legs pies et donnations », réalisés de façon diffuse au fil des siècles (33).

AUTRES RENTES ECCLÉSIASTIQUES

Le fief du prieuré ne représente pas la totalité des possessions seigneuriales ecclésiastiques à Sevrier. Plusieurs autres communautés religieuses y ont prélevé des droits : Hôpital Notre-Dame d'Annecy, prieurés de Talloires et de Lovagny, Chapitre de Notre-Dame du Puy-en-Velay, Abbaye de Sainte-Catherine et Commanderie de Compesières. Précisons tout de suite que l'assise foncière de toutes ces rentes réunies n'atteignait à peu près que le quart de celle du fief du prieuré de Sevrier (fig. 4). Il ne sera question ici que des plus importantes. La modicité de leurs revenus explique d'ailleurs pour une part que l'on soit si mal renseigné sur ces rentes volantes.

— C'est particulièrement le cas pour l'Hôpital Notre-Dame : un examen des archives des Hospices Civils, conservant les titres de l'Hôpital, s'est révélé sans succès (34). Quant aux vignes que tenait l'Hôpital à Sevrier, elles ne relèvent pas de son fief mais de celui du prieuré de Sevrier (35).

---

(30) Liasse du procès, s.d. (1771-1776), f° 132 : archives J. Domenjoud, Annecy.

(31) P. Duparc : « La formation d'une ville, Annecy jusqu'au début du XVIe siècle », Société des Amis du Vieil Annecy, 1973, p. 165-166 et note 684. En 1359, Jean fils de François George avançait à son tour 715 florins au comte : SA 108, paquet 14 n° 13.

(32) Si cette chronologie est exacte, il faut admettre que des liens, noués par le biais de la chapelle Saint Georges, existaient entre le prieuré et l'église Notre-Dame avant l'union de 1395 : ceux-là auraient-ils guidé celle-ci ?

(33) Voir par exemple le legs de Thomas de Menthon à l'église, c'est-à-dire au prieuré, en 1271 : note 54.

(34) Je remercie Mlle E. Rabut qui m'a donné accès à ce fonds en cours de classement.

(35) Voir par exemple la reconnaissance passée en faveur du Chapitre pour 43 fossorées de vignes situées au Bessard en 1650 : 7G 336, f° 169.

— Les religieux de Talloires possédaient des sources de revenus à Sevrier, semble-t-il essentiellement par l'intermédiaire du prieuré de Saint-Jorioz : uni et annexé en 1412, celui-ci percevait des servis sur le terroir sevriolain dès le XIIIe siècle (36). Seules quelques parcelles de cette rente ont pu être localisées, au sud-ouest d'Avellard (37) et au sud des Choseaux (38). Un cottet montre que les favetiers sevriolains astreints à ces redevances résidaient à la Planche, Avellard et surtout Cessenaz. Deux familles de ce dernier village, les Ruffier et les Deaclard, étaient d'ailleurs liges et taillables du prieuré de Saint-Jorioz (39). Tout laisse donc pressentir que cette rente était assise dans l'extrême sud de la paroisse (40).

— J'ignore quand le prieuré de Lovagny a pu acquérir des droits à Sevrier. En revanche, l'assise foncière de cette rente est connue avec précision : ces biens-fonds sont situés sur un axe le Clos-les Choseaux (carte fig. 1). Les familles taillables de ce prieuré sont les Hérisson, originaires du Clos et les Déchosal, des Choseaux (41).

— Dès 1302, la chapelle Notre-Dame du Puis érigée à Saint-Jorioz relevait de la seigneurie de Quintal, elle-même sous la dépendance du chapitre de Notre-Dame du Puy-en-Velay. En 1641, le chapitre se détachait de Quintal et du même coup des droits sur la chapelle, en faveur d'un laïc (42). Deux terriers indiquent que ces droits fonciers s'exerçaient surtout, à Sevrier, entre la Planche, le Brouillet et Cessenaz (92 parcelles sur 115) ; les Vial de Cessenaz étaient liges et censits du Chapitre du Puy-en-Velay (43) (carte fig. 1).

LE DOMAINE SEIGNEURIAL LAÏC

La genèse et la géométrie des multiples rentes qui composent le domaine laïc sont moins bien connues que celles du fief du prieuré de Sevrier. Ces incertitudes sont largement imputables à la dispersion des sources documentaires, elle-même due à l'intense morcellement du domaine.

Cet émiettement a sans doute été favorisé par l'absence, déjà remarquable en soi (44), d'une maison-forte à Sevrier, qui s'est aussi

---

(36) Abbé J.-M. Lavanchy : « Monographie de la paroisse de Saint-Jorioz », Mém. et Doc. Académie Salésienne, vol. 16, 1893, p. 16.

(37) 7G 281, grosse B.

(38) En 1400, reconnaissance pour une terre « sitam in territorio de vouriva, confrontatur prato prioratus tallueriarum », voir note 11 (f° 46). En 1738 : 7G 340, f° 220. En vourives : mas du cadastre sarde, altéré en « Vers Rives » au cadastre moderne.

(39) Cottet de servis dûs au prieuré de Saint-Jorioz, s. d. (vers 1550) : 6J 37.

(40) Cf. aussi, « VI idus junii [obiit] Magister Guillermus novus qui dedit nobis VI solidos apud Chissina » (la mort du donateur n'est pas autrement datée) ; L. Ritz : « Le nécrologe de Talloires », Mém. et Doc. Académie de Savoie, vol. 8, 1918. Chissina : Cessenaz.

(41) Etat spécifique du fief du prieuré de Lovagny à Sevrier, 8 juin 1774 : 73J 162. Voir les reconnaissances passées pour ce fief entre 1563 et 1577 : 6J 37.

(42) R. Oursel : « Notre-Dame du Puy à Saint-Jorioz », Revue de Savoie, 1957, p. 249-252.

(43) Reconnaissances de 1587-1588 en faveur du Chapitre et de 1675-1677 en faveur de Centaure de Bertrand de Villard-Rosset, seigneur de Quintal : 6J 37.

(44) Dans la cluse d'Annecy, seules les paroisses de Sevrier et de Chevaline sont dépourvues de maison-forte au bas moyen-âge ; P. Duparc : « Le Comté de Genève, IXe - XVe siècle », Genève, 1955, p. 525 à 536.

traduite par l'extrême réduction, sans doute précoce, de la réserve : des possessions foncières de la noblesse au XVIIIe siècle, seule la vigne du comte de Menthon fut reconnue « bien ancien noble » (45) (carte fig. 3). Les autres relevaient de différents fiefs, au premier chef celui du prieuré de Sevrier (46).

Dans ce qui suit, il n'est donc plus question que des fiefs. Après quelques rares documents antérieurs au XVe siècle, sont examinées les sources plus récentes qui permettent de dresser le panorama complet des rentes assises sur le territoire sevriolain.

XIIe-XIVe SIÈCLES

D'après l'hypothèse selon laquelle les terres cédées à l'église lors de sa fondation se retrouvent dans la rente du prieuré proprement dite, le domaine laïc, au lendemain de cette fondation, couvrait essentiellement la moitié méridionale de la paroisse, ainsi que « l'enclave » du Bessard au nord de Chuguet (carte fig. 1).

— Dans la seconde moitié du XIIe siècle, un certain Guillaume « Dapifer » cède des droits sur plusieurs terres au monastère de Talloires, à l'occasion de l'entrée en religion de son frère Aymon (47). Parmi ces terres figure « la chal de Lancon », toponyme que Charles Marteaux n'a relevé qu'à Sevrier et qu'il a localisé à Létraz (48) ; il semble plutôt que ce lieu-dit soit proche du village du Crêt (49). Mais l'incertitude pèse surtout sur l'identité du donateur : pour le XIIe siècle, il est hasardeux de se prononcer sur un personnage appelé « dapifer », c'est-à-dire « sénéchal », qui peut difficilement être identifié avec le grand officier comtal de ce nom (50).

— Un acte notarié du XIIIe siècle fournit des renseignements plus précis. En 1238 est signé le contrat de mariage entre Thomas de Menthon et la fille du chevalier Albert de Compey ; dans la dot constituée par Albert figurent des revenus prélevés à Sevrier, sur les Rey de Cessenaz et sur 4 tenures à la Planche (51), c'est-à-dire dans le sud de la paroisse. On relève d'autre part qu'Albert de Compey est qualifié de seigneur de Thorens et aussi de la Vulpilières, seigneurie située dans l'actuelle commune de Choisy et que conserveront les

---

(45) Déclaratoire des biens féodaux, 1731-1743 : ICc 31 à 45. Une partie de cette vigne est dite de franc-alleu en 1565 : E 470 f° 98.

(46) Dépendent du fief du prieuré : les vignes des Lambert de Soyrier, celles des Constantin de Magny et une part des terres des Vincent de la Ruaz : 7G 336, f° 143, 159, 205. Une autre part de ces dernières relève du fief du Noiret : 6J 55.

(47) J.-Y. Mariotte : « Annecy et ses environs à la fin du XIIe siècle d'après le Cartulaire de Talloires », Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1972, article n° 18 p. 22.

(48) Répertoire..., vol. 2, p. 193.

(49) En 1484, reconnaissance pour une terre « sitam ante crestum, loco dicto en lanczon » : 7G 331, f° 66. Devant le Crêt, mas du cadastre sarde, au sud du village.

(50) P. Duparc : la formation..., p. 29, et le Comté..., p. 397.

(51) « ... los Reys de chissina et quatuor tenementa a chesanova, Villelmum lo Blan et Bernard Turbil et Peron Aleys et Peron de la Fomtana... hoc de chyssina et de chesanova site sunt in parrochia de Sivrie » : E 108 pièce 1. Chissina : Cessenaz ; chesanova ou chissinova : ancien nom du village de la Planche, en usage jusqu'au XVIe siècle.

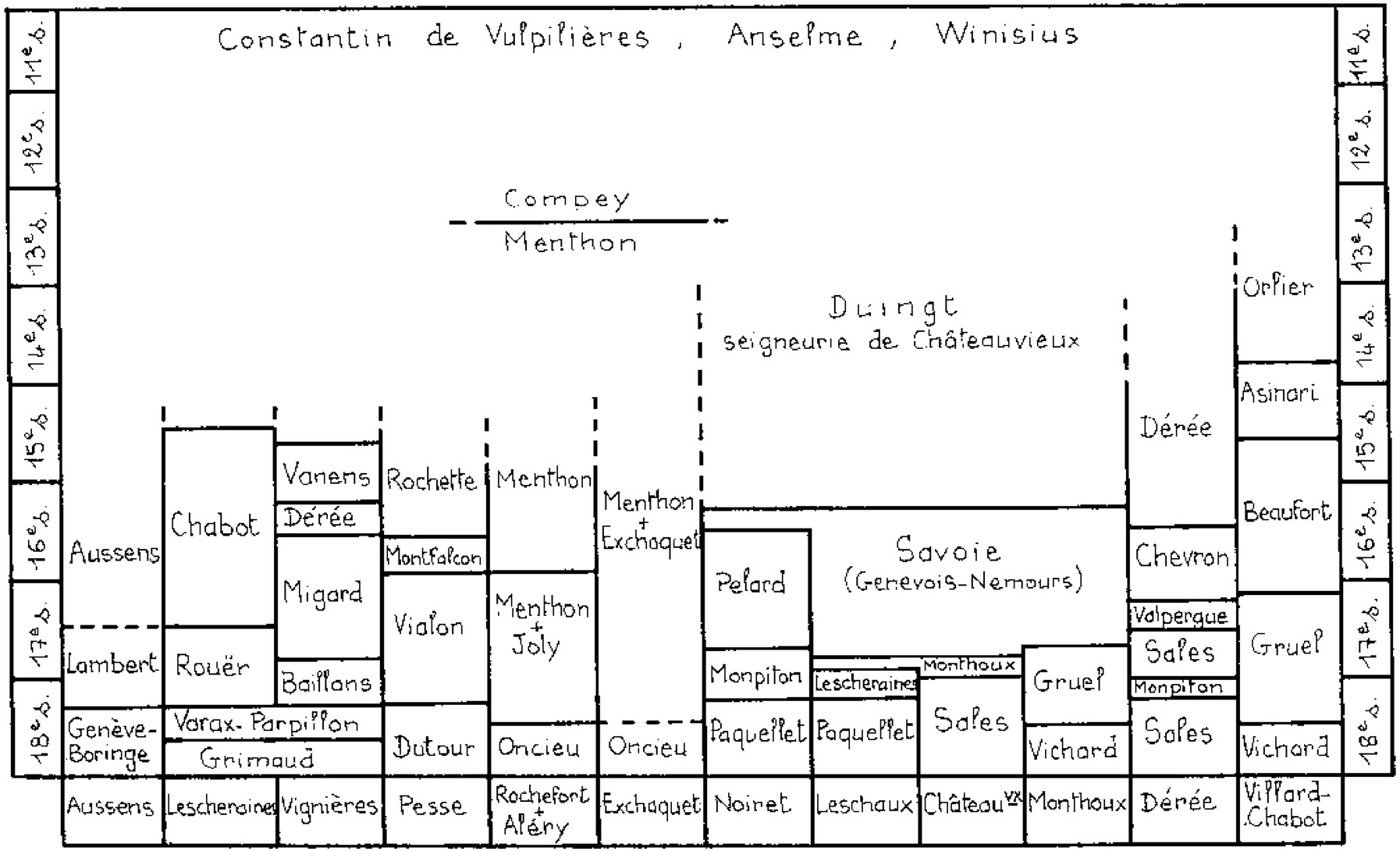

Figure 2. - Les possesseurs de rentes du domaine laïc (tableau simplifié).

Compey jusqu'au XVIe siècle (52). Est-ce de Choisy qu'était issu Constantin de Vulpilières ? L'hypothèse est en tout cas fort séduisante : les biens conservés par Constantin dans le secteur méridional de Sevrier seraient passés aux mains des Compey en même temps que cette seigneurie. Il faut cependant noter que le toponyme « Vulpilières » se rencontre dans au moins 4 autres localités de la région d'Annecy (53).

— Quoi qu'il en soit, grâce à cette dot, les Menthon sont possessionnés à Sevrier dès 1238. Dans son testament de 1271, Thomas léguait des rentes à percevoir dans cette paroisse (54).

— Les possessions sevriolaines de la famille de Duingt ne sont attestées qu'à partir du milieu du XIVe siècle : en septembre 1353, Pierre seigneur de Châteauvieux-en-Duingt albergeait au bourgeois d'Annecy Jean Abrant les biens que tenait Thomas Pichat, homme lige et taillable de Pierre, des mains de Henri Exchaquet, biens échus en mainmorte par le décès de Thomas sans descendance (55). Ces biens-fonds, relevant de Châteauvieux, sont confinés dans un acte rédigé 5 mois plus tôt ; il s'agit de 13 parcelles situées à proximité de Cessenaz, Avellard, la Planche et le Brouillet (56).

— Ces deux actes notariés mettent en scène un roturier, Jean Abrant, membre d'une famille qui posséda un fief à Sevrier dès 1285 et pendant au moins un siècle. Il consistait en servis prélevés sur de nombreuses parcelles situées dans le sud de la paroisse (57), et en droits sur des hommes (58). Parmi les autres roturiers détenteurs d'un fief, on relève à la même époque le prêtre Nicod de Montagny qui percevait des servis sur une douzaine de parcelles situées près d'Avellard et de la Planche (59).

---

(52) J.-Y. Mariotte et H. Baud : « Histoire des communes savoyardes », 1981, vol. 3, p. 142. Albert de Compey était déjà possessionné dans cette localité en 1227, date à laquelle il cède une rente assise « apud lofon super vulpilieras » ; Fr. Mugnier : « Histoire documentaire de l'Abbaye de Sainte-Catherine », Mém. et Doc. Soc. Sav. Hist. Arch., vol. 24, 1886, p. 255-257.

(53) A Lornay, Saint-Jorioz, Sillingy et Thônes ; Ch. Marteaux : répertoire..., vol. 3, p. 315. Cf. Saint Jean de Vulpillières à Cercier, membre de la Commanderie de Genevois-Compesières ; E. Ganter : « Saint Jean d'Annecy », Annesci, vol. 16, 1969, p. 17 et p. 37. Cf. aussi le jurisconsulte Jean de Vurpillières, possessionné à Nonglard en 1359 : 1E 200.24.

(54) « ... do lego ecclesie de Sivriey XII denarios supra tenementum bernardi du brolet... Item Stephano filio meo... XVII solidos annuos quos habeo ultra lacum in villa de Chessina » : E 110 pièce 1. Le Brolet : le Brouillet ; Chessina : Cessenaz.

(55) 28 septembre 1353, « Petrus condominus de duyn, miles... concedit in albergamentum Johanne Abraam de Anassiaco... omnes res quas tenebat olim Thomas Pichat, homo ligius et talliabilis dicti domini petri condam a liberis Jaquemeti Echaqueti de Anassiaco... dicto domino Petro echetas et commisas per mortem ipsius Thome... » ; P. Duparc : « Le Comté... », p. 490-491 et 1E 199.22.

(56) 3 avril 1353, « Henricus Eschaqueti filius quondam discreti viri Jaquemeti Eschaqueti... concedit in albergamentum Johanneto filio quondam Peroneti Abram... res que fuerunt Ponodo Pichat et Thome ejus fratri... » suit la liste des biens-fonds confinés : 1E 199.18. Thomas, notaire et receveur des blés de la châtellenie de Duingt, décède entre août 1351 et mai 1352 : comptes du châtelain de Duingt, SA INV 57.

(57) Laods, reconnaissances ou contrats d'albergement en faveur de Morand Abrant en 1285 : E 35 ; de Jean Abrant entre 1346 et 1387 : 1E 198.22.24.25, 1E 199.9.16.25, 1E 200.6, 1E 201.5.19, 1E 202.12.14.15, 1E 203.3, F1, archives Académie Florimontane dossier 1 ; de Rolet Abrant en 1390 : 1E 204.1.

(58) En 1305, Pierre Chatans de Chissinova (= la Planche) reconnaît être homme lige de Peronet Abrant ; P. Duparc : « Le Comté... », p. 489 et 1E 195.2.

(59) Reconnaissances passées en sa faveur en 1354 et 1355 : 1E 199.23 et 1E 200.5.

— Enfin, des biens-fonds relevaient directement du domaine comtal, au moins jusqu'à la fin du XIVe siècle. Outre bien sûr l'espace forestier (60), il s'agit de terres situées elles aussi dans le sud de la paroisse, comme l'indiquent les perceptions de laods et d'introges enregistrées par les châtelains du comte de Genève (61).

XVe-XVIIIe SIÈCLES

Des documents du XVIIIe siècle, cette fois-ci exhaustifs, en particulier le Sommaire des Fiefs (62) et un rapport fort précieux relatif à l'affranchissement de la communauté de Sevrier (63), permettent de dénombrer une douzaine de rentes s'étendant en partie sur le terroir sevriolain (Fig. 2 et Fig. 4). Nous avons distribué les plus importantes en deux ensembles en fonction de leurs détenteurs, connus depuis le XVe siècle.

— Le plus important regroupe les rentes des seigneurs de la Provenche (64), en particulier celles qui résultent du démembrement de la seigneurie de Châteauvieux-en-Duingt. C'est le cas du fief du Noiret qui acquiert son autonomie en 1550. Sa part sevriolaine est décrite dans un plan-terrier dont les indications toponymiques, topographiques et le parcellaire autorisent une localisation partielle et plus ou moins précise (65) (carte fig. 3). Ce terrier signale aussi quelques parcelles relevant du fief de Leschaux, détaché de Châteauvieux en 1682 (carte fig. 3). La géométrie précise de la rente de Monthoux-en-Duingt demeure inconnue mais celle-ci s'étendait aussi au sud : les favetiers lui devant servis étaient des paysans de Cessenaz, Avellard, le Brouillet, la Planche et les Choseaux (66). Il en est de même pour la rente de Villard-Chabot (67). Par contre, un document du XVIIIe siècle permet de situer le domaine des marquis de Sales, comtes de Duingt. Il regroupe l'important fief de Dérée, celui de Trésun et la part de la seigneurie de Châteauvieux ayant échappé aux démembrements des XVIe et XVIIe siècles (68) (carte fig. 3).

---

(60) Couvrant 55 % de la superficie de la paroisse, la forêt relevait du domaine comtal comme le reste de la montagne du Semnoz ; à la suite de l'octroi de droits d'usage (pâturage, affouage) elle devint progressivement bien communal, toujours sous le contrôle éminent du prince.

(61) Introge en 1340-1342 : Recepit a Jaquemeto de torculari de macheva pro quadam pecia terre sita in cresto subtus chissina sibi albergata : XX solidos ; laods en 1344-1345 : R. a petro Bel de chissina pro terra empta a berterio de broylleto..., R. a berterio de broylleto pro domo empta a perodo de broylleto..., idem pour des habitants de la Planche et Avellard ; laods perçus en 1391-1392 pour 13 parcelles acquises auprès de Pierre Duclos par des habitants du Clos, de la Planche et de Cessenaz ; comptes du châtelain de Duingt, SA INV 57. Rien de tel dans les comptes du châtelain d'Annecy.

(62) ICe 1, 2, 4, 10 ; aux ADS : SA 3, 5, 10, 11.

(63) Sentiment du Commissaire Général des extentes de S.M. sur l'affranchissement de la Communauté de Cevrier en Genevois, 20 décembre 1780 ; 77 pages : archives J. Domenjoud, Annecy.

(64) Territoire du ressort de Châteauvieux, couvrant les communes actuelles de Saint-Jorioz, Saint-Eustache, La Chapelle Saint-Maurice et Leschaux (en cartouche Fig. 3).

(65) Cayer des cartes faites sur l'extrait Delaplace de la rente du Noiret..., s.d. (vers 1600) : 6J 55.

(66) Roolle de la rente de Monthoux-en-doing, 1631 : 6J 101.

(67) Cottet de la rente de Villard-Chabot, 1680-1700 : 6J 55.

(68) Etats spécifiques et génériques des rentes des seigneurs marquis de Sales rière la parroisse de Sevrier, 29 mars 1773 : 73J 161.

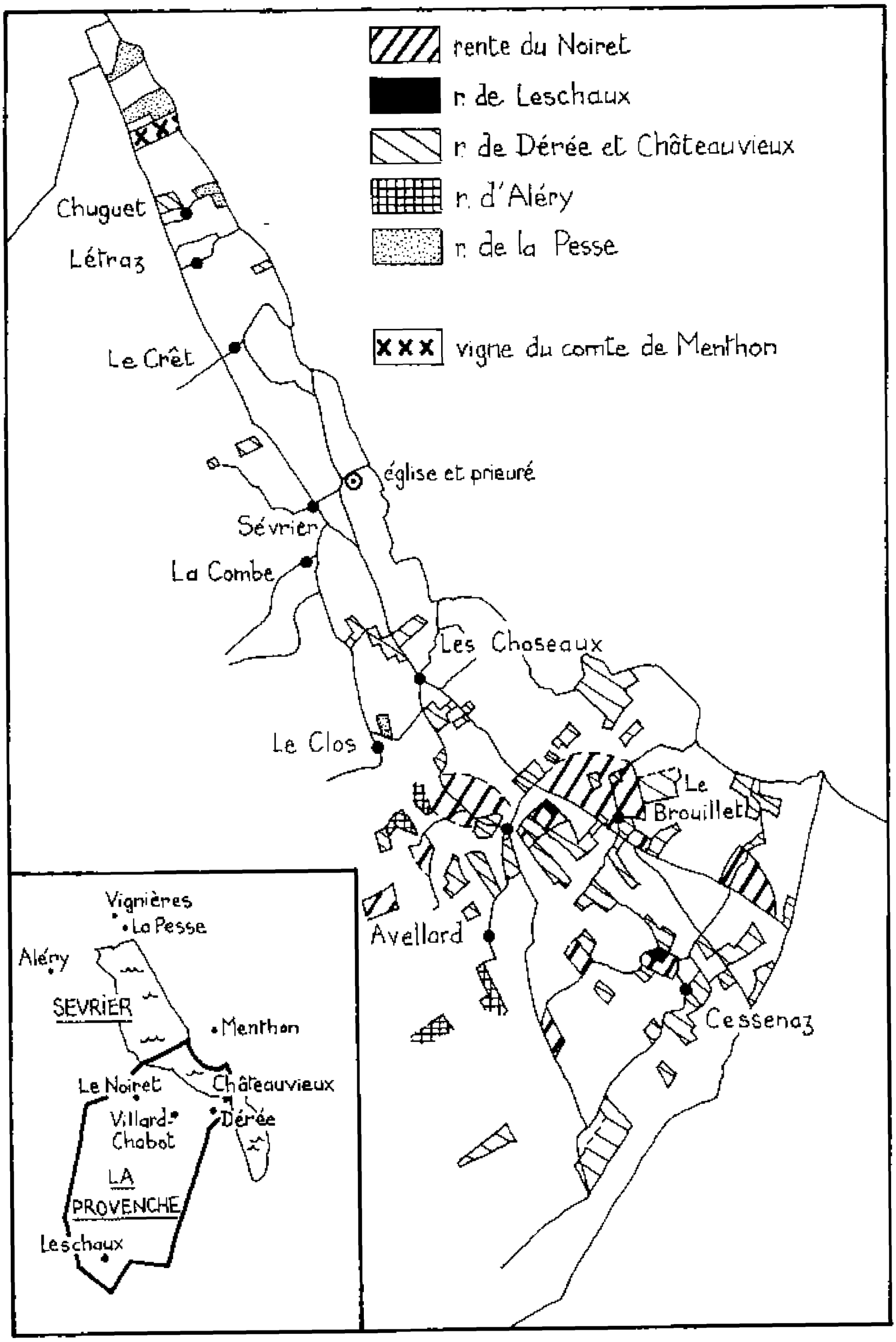

Figure 3. - Le domaine laïc (incomplet).

— Le deuxième ensemble regroupe les biens possédés dès le XVe siècle par les Menthon : rente Exchaquet et rente de Rochefort, celle-ci incluant des droits provenant des fiefs de Cran et d'Aléry. On peut supposer qu'ils englobent au moins une part de l'héritage de Thomas de Menthon, en l'occurence les 4 tenures acquises lors de son mariage en 1238. Seules quelques parcelles dépendant d'Aléry ont été localisées (69) (carte fig. 3).

— Enfin, en marge de ces fiefs, plusieurs petites rentes s'étendaient à Sevrier : la Pesse, Vignières, Lescheraines et Aussens. Seuls les biens-fonds relevant de la Pesse sont bien localisés, au nord de Chuguet et à l'aval du Clos (70) (carte fig. 3). L'assise foncière des 3 autres, de toute façon très modeste, est totalement inconnue ou presque (71).

*
* *

L'indigence des sources antérieures au XVe siècle empêche d'esquisser un scénario de l'évolution du domaine laïc avant l'époque moderne ; il sera sans doute à jamais impossible de savoir comment les possessions de Constantin de Vulpilières, d'Anselme et de Winisius sont tombées aux mains des Compey, des Duingt et peut-être aussi de feudataires moins puissants dont les droits plus modestes sont naturellement voués à laisser peu de traces dans les fonds d'archives.

Toutefois, ces trop rares documents suggèrent qu'aux XIIIe et XIVe siècles les détenteurs laïcs de rentes seigneuriales (comte de Genève, Compey puis Menthon, Duingt, Abrant, de Montagny) exerçaient essentiellement leurs droits au sud d'une ligne tirée entre le Clos et les Choseaux, à l'instar de leurs successeurs des XVIe-XVIIIe siècles (carte fig. 3).

Les documents postérieurs plus nombreux et moins imprécis indiquent, outre cette situation méridionale, que le morcellement du domaine laïc est largement engagé dès la fin du XVe siècle et qu'il se poursuivra jusqu'à la fin du XVIIe, notamment lors de l'éclatement de la seigneurie de Châteauvieux (fig. 2). Une tendance inverse se dessine au cours du siècle suivant : en 1781, la douzaine de rentes était aux mains de 7 seigneurs. Un remembrement plus hardi fut même amorcé par François-Nicolas de Monpiton : déjà seigneur du Noiret, il achetait entre 1697 et 1710 les fiefs de Duingt, Châteauvieux, Sevrier, Dérée et Leschaux (72). Mais cette entreprise fut sans

(69) En 1740 : 7G 340 f° 183, 198, 211, 227, 231 vo, 289, etc. (voir note suivante).

(70) Pour le nord de Chuguet : Etat spécifique du fief de la Pesse, 12 juin 1767 : 73J 160. Ce document signale des terres au Clos en « état générique », c'est-à-dire sans référence au parcellaire du cadastre sarde. Elles sont localisées dans les confins de terres reconnues en faveur du Chapitre N.-D. en 1740 : 7G 340, f° 13, 33, 39, 44, 48, 51, 52.

(71) En 1680, Catherin-Philibert Lambert de Soyrier fait bâtir à Chuguet une maison sur une parcelle relevant de son fief d'Aussens (actuelle maison Henri Rey) : E 924 f° 211. Le nom du dernier possesseur de cette rente, Gaspard de Genève-Boringe, est sans doute à l'origine du lieu-dit « les Borenges » au nord de Chuguet (cadastre de 1864 et cadastre moderne).

(72) Duingt et Châteauvieux en 1697 : tabellion 1697-1 f° 263 vo ; le fief de Sevrier consistant en droits de justice et en banalités est démembré du domaine de la Couronne en 1699 : SA 128 ; Dérée en 1700 : tabellion 1700-1 f° 87 ; Leschaux en 1704 et 1710 : tabellion 1704-2 f° 223 et 1710-2 f° 475.

lendemain, ruinée par la condamnation aux galères du « Comte de Sevrier » en 1716 : ce patrimoine fut à nouveau morcelé par le jeu de l'héritage et des confiscations (73).

*
* *

A l'issue de cet examen de documents écrits, on constate que bien des incertitudes pèsent sur la genèse des domaines seigneuriaux et sur la localisation de certaines des rentes qui les composent. La confrontation des textes, des hypothèses parfois fragiles, permettent néanmoins de proposer une première ébauche de l'évolution de la seigneurie foncière à Sevrier :

Au milieu du XIe siècle, la fondation d'une nouvelle église inaugure le partage majeur du territoire : tandis que sa partie septentrionale est confiée à l'église, le reste de la paroisse demeure aux mains du donateur, Constantin de Vulpilières, et de seigneurs plus modestes. Ce partage est scellé dans le contexte de la réforme grégorienne, disons aux alentours de l'an 1100, lorsque les héritiers de Constantin se voient contraints d'abandonner leurs prérogatives sur l'église à une communauté de chanoines réguliers installée dans la paroisse ; dépendant jusqu'alors d'un patron laïc, l'église et ses revenus sont désormais placés sous le contrôle d'une autorité ecclésiastique. Avant de tomber finalement sous la coupe de la collégiale Notre-Dame d'Annecy, le prieuré arrondit son domaine, en particulier à partir de 1337, en étendant son emprise dans le sud de la paroisse là où d'autres communautés religieuses ont entre-temps réussi à prélever tailles et servis. Ces acquisitions contribuent encore à rétrécir le domaine des seigneurs laïcs. Aucun de ceux-ci n'avait d'ailleurs jugé opportun d'ériger une maison-forte en ce lieu, ce qui devait favoriser l'émiettement de leur domaine. Primitivement aux mains de quelques grands feudataires (Constantin puis Compey, Menthon et Duingt), il subira au gré des aliénations et des partages successoraux un morcellement qui aboutira à sa pulvérisation en multiples rentes. S'il est difficile de préciser la chronologie de cet émiettement, certains indices, comme la détention d'un fief par un roturier en 1285, suggèrent qu'il est amorcé dès la fin du XIIIe siècle.

Un des traits marquants de la seigneurie foncière à Sevrier est la géométrie du partage, qui a peut-être été guidée par la morphologie et donc par les potentialités agricoles de ce territoire. En effet, le noyau du domaine ecclésiastique (réserve et fief taillable du prieuré) occupe le secteur septentrional, le plus étroit, encombré de reliefs morainiques. A l'opposé, le secteur méridional moins avare en zones planitaires, marquant en ceci la transition avec la plaine saint-jorienne, resta majoritairement sous le contrôle de seigneurs laïcs, au premier chef les feudataires de Duingt et Saint-Jorioz : tant sur le plan morphologique que sur le plan de l'emprise seigneuriale, le sud de Sevrier se rattache à la Provenche ; les domaines seigneuriaux se

---

(73) Conclusions du procès criminel : SA 128. Monpiton devait mourir aux galères en 1723.

	SUPERFICIE (journaux de cadastre) (a)	ÉVALUATION DES SERVIS (livres/an) (a)	MONTANT D'AFFRANCHISSEMENT 1769-1780 (livres) (b)
Prieuré de Sevrier	610	1 046	35 500
Hôpital Notre-Dame	24,2	18	550
Prieuré de Talloires	9,8	4	1 000
Prieuré de Lovagny	35	1,9	620
Abb. de Sainte Catherine	1,5	7,5	100
Comm. de Compesières	3	0,03	40
Chapelle N.-D. du Puis et Villard-Chabot	19,5	3,8	400
Monthoux-en-Duingt	24,2	0,6	
Dérée et Châteauvieux	127	107	3 500
Noiret et Leschaux	148,5	51	2 000
La Pesse	20,5	13	200
Rochefort, Aléry et Exchaquet	51,3	55	1 050
Lescheraines	3,2	6,6	120
Vignières	2	2,3	
Aussens	11	0,04	0

(a) Sentiment du Commissaire Général des extentes de S.M. sur l'affranchissement de la Communauté de Cévrier en Genevois, 20 décembre 1780 : archives J. Domenjoud ; sauf pour Aussens : SA 5 (vers 1780) et pour Lovagny : 73 J 162 (1774).

(b) M. Bruchet : l'abolition des droits seigneuriaux en Savoie, 1908, p. 436.

Figure 4 : comparaison des rentes au XVIIIe siècle.

sont calqués ici sur les finages, faisant fi des limites paroissiales. Dans cette perspective, peut-on suggérer que, lors de la fondation de l'église, le donateur Constantin se soit bien gardé d'aliéner ce finage sud, jugé plus propice à remplir ses greniers de céréales (74) ?

Mais cette évolution se caractérise aussi et surtout par le contraste entre les devenirs du domaine ecclésiastique et du domaine laïc, contraste qui se mesure pleinement à l'aune économique. L'indivision des biens du clergé fera finalement du Chapitre de Notre-Dame le grand gagnant du partage, le prieuré de Sevrier ayant été la plus importante source de ses revenus depuis l'union de 1395. Ainsi, lors de l'affranchissement de la Communauté de Sevrier, le rachat des droits seigneuriaux du prieuré représenta 78,75 % du rachat total (fig. 4). Encore ce chiffre minimise-t-il le poids relatif du Chapitre puisqu'il ne tient pas compte de la dîme que les chanoines levaient ici sans partage ; à la fin du XVIIIe siècle, les servis que prélevait le Chapitre à Sevrier représentaient une valeur annuelle de 1 050 livres, tandis que la dîme lui rapportait, année moyenne, 3 400 livres (75). Une seule ombre à ce tableau : la seigneurie du prieuré était dépourvue de droits de juridiction (76).

A l'opposé, le morcellement du domaine laïc conduisit à la formation de modestes rentes dont certaines se révélèrent fort peu rentables. Au XVIIIe siècle, le marquis de Sales, détenteur du fief le plus avantageux à Sevrier, en tirait un revenu évalué à 107 livres, 10 fois plus faible que celui du prieuré (dîme non comprise !). En outre, du fait de la faible assise foncière de ces rentes, les frais de rénovation des terriers représentaient généralement un tiers de leur revenu brut, voire la moitié pour certaines d'entre elles (77). Rien d'étonnant à ce que leurs possesseurs n'aient pas fait la moindre difficulté à s'en défaire lorsque la Communauté envisagea son affranchissement ; le Chapitre de Notre-Dame fut le seul tenant fief à lui opposer un refus catégorique (78).

Gérard DÉTRAZ.

Remerciements : il m'est agréable d'exprimer ici ma gratitude à MM. Roger Devos et Paul Dufournet qui m'ont prodigué conseils et encouragements, ainsi qu'à M. Jacques Domenjoud qui m'a si souvent ouvert sa porte et son fonds d'archives.

---

(74) Noter qu'à l'époque romaine le principal centre d'exploitation était à Sevrier une « villa » découverte à la Planche, c'est-à-dire au cœur du finage sud ; P. Broise : « Le vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs », Annesci, vol. 25, 1984, p. 271-276.

(75) Servis : voir fig. 4 ; dîme : enquête sur les dîmes à Sevrier, s.d. (après 1776) ; archives J. Domenjoud, Annecy.

(76) Lors de la mise en vente du fief juridictionnel de Sevrier, le Chapitre projeta de l'acquérir : 7G 17, à la date du 1er janvier 1699 et SA 128. Cf. note 72.

(77) C'est le cas pour la rente de la Pesse et pour le fief de Dérée. La dernière rénovation des terriers de la Pesse datait du 16e siècle : Sentiment du commissaire... (voir note 63).

(78) Réponses des possesseurs de fief au procureur des sevriolains entre le 27 mai et le 13 juillet 1768 : archives J. Domenjoud, Annecy. Le Chapitre exprimait son désarroi en adressant à Sa Majesté un mémoire sur le prieuré de Sevrier le 19 septembre 1769 : 7G 19, à la date.

Eléments de philatélie savoyarde

I - LA POSTE EN SAVOIE AVANT LES TIMBRES-POSTE

Le fait de pouvoir communiquer sur des distances plus ou moins éloignées fut d'abord réservé aux grands personnages, aux souverains et à leur administration, ainsi qu'aux hommes d'Eglise, puissance intellectuelle et religieuse internationale.

Le timbre-poste français émis en 1945, à l'occasion de la « Journée du Timbre », représente le roi Louis XI, « créateur de la poste d'état ». La figurine de la même « Journée » de 1946 nous montre Fouquet de la Varanne, postier en chef du roi Henri IV, et celle de 1947, le « surintendant général des postes » de Louis XIV, Louvois, plus connu pour d'autres activités...

Pour nous en tenir à la Savoie, le plus ancien document officiel concernant la Poste date de 1561, donc des premières années du règne du plus célèbre de nos Ducs, Emmanuel-Philibert : ce sont les « Lettres patentes qui établissent la charge de Maître Général des Postes et déterminent son autorité et sa compétence ». Le grand spécialiste de l'histoire postale savoyarde, Michel Domenech, en donne le texte intégral dans son ouvrage de référence « Marques postales et oblitérations de Savoie » édité à Chambéry en 1966. Dès cette époque, et comme dans les autres états d'Europe occidentale, le service postal est ouvert aux particuliers, mais il devient un monopole. C'est ce que montre un édit rendu à Chambéry, en janvier 1697, qui interdit aux messagers et voituriers de transporter « des lettres et paquets au préjudice des bureaux de poste... sous peine de cent écus d'or d'amende »..., peine qui nous paraît singulièrement lourde.

Le nombre des bureaux de poste était cependant très limité ; pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, il n'y avait que quinze bureaux dans tout le Duché, que voici : Aiguebelle, Annecy, Bonneville, Chambéry, Cluses, Conflans, Lanslebourg, Montmeillant (orthographe de l'époque), Moûtiers, La Roche, Rumilly, Saint-Jean de Maurienne, Saint-Pierre d'Albigny, Sallanches et Thonon, auxquels furent ajoutés, en 1786, Aix, Carouge et Pont-de-Beauvoisin.

Lors de la première annexion de la Savoie (1792-1814), les Français imposent l'usage des « marques postales » du bureau de départ des lettres. Les amateurs en trouvent assez aisément dans le négoce spécialisé. On reconnaît ces marques françaises à ce que, joint au nom du bureau, figure sur le cachet, rectiligne, le numéro 84 pour le département du Mont Blanc et le 99 pour le département du Léman, créé après l'annexion à la France de la République de Genève. Certains bureaux n'ont porté, pendant toute cette période, que le numéro 84, d'autres seulement le 99, et ceux du Chablais et du Fau-

cigny sont passés du 84 au 99 en 1798, date de la création du département du Léman et du nouveau découpage de nos provinces. L'administration française créa aussi quelques bureaux supplémentaires, passant de 18 bureaux en 1792 à 23 en 1814.

La Restauration Sarde prétend bien revenir à la situation d'avant 1792, mais doit accepter les améliorations réalisées ; c'est ainsi que les « marques postales » françaises sont maintenues et on se contente de gratter les numéros 84 et 99. Surtout, le développement des échanges, des transports et du courrier, impose la création de nouveaux bureaux de poste, le plus souvent à la demande des municipalités. Pendant la période « sarde » du XIXe siècle, la Savoie passe de 23 bureaux en 1814 à 83 en 1860.

C'était déjà beaucoup, puisqu'en 1876 les deux départements auront ensemble 87 bureaux : quelques nouveaux, ouverts entre 1860 et 1876, tandis que six, ouverts par les Sardes en 1859, furent supprimés par les Français à la fin de 1860. Les voici : La Chapelle Blanche, Chateauneuf, Cognin, Ecole, Saint-Félix (Pl. 3), Voglans. Le courrier qui subsiste, émanant de ces bureaux, est rarissime : ainsi, pour Saint-Félix, on ne connaît, jusqu'à présent, qu'une lettre avec timbre et cachet sardes et une lettre avec cachet sarde sur timbre français ; celle-ci a été vendue à Paris, en décembre 1988, en vente sur offres au prix de 65 000 F.

Les « Cavallini » ou la préhistoire des timbres-poste.

Bien que l'invention du timbre-poste appartienne à Rowland Hill, créateur du « Penny black », le grand ancêtre anglais de 1840, les postes sardes peuvent revendiquer cette évidente antériorité : le « Manifeste » royal du 7 novembre 1818 décidait la création d'une sorte de papier à lettre timbré — à la façon du papier timbré *fiscal* — et il suffisait d'utiliser ce papier timbré *postal* pour être en règle avec la poste.

Trois tarifs furent prévus, calculés d'après la distance parcourue :

15 centimes pour une lettre n'allant pas au-delà de 15 « milles »,
25 centimes pour une lettre allant entre 15 et 35 « milles »,
50 centimes pour toute distance supérieure à 35 « milles ».

MODÈLES DES TIMBRES.







On reconnaissait ces figurines, dont la valeur était indiquée sur le dessin, à leur dessin : un petit « bambino » à cheval, jouant du cor de poste, et à leur encadrement, différent selon le tarif. Les postes sardes en firent deux émissions :

— la première dura toute l'année 1819 : sur chaque feuille (avec ou sans filigrane) le dessin du « cavallino » est imprimé à l'encre bleu foncé ;

— la seconde dura du 1er janvier au 31 mai de l'année 1820 : mêmes valeurs, même dessin mais imprimé à sec, en relief ; les feuilles de cette émission sont toujours filigranées.

Nous n'avons pas cherché à savoir pourquoi cette expérience ne fut par poursuivie. Un tel système n'aurait-il pas amené l'Etat sarde au monopole de vente du papier à lettre, celui du sel et du tabac lui suffisant déjà.

II - LES TIMBRES-POSTE DE SARDAIGNE

Comme l'Italie - de même que l'Allemagne - n'a réalisé son unité qu'après l'introduction de l'usage du timbre-poste, il existe pour ces deux pays des émissions dites des « anciens états » italiens et allemands, très recherchées des collectionneurs de ces deux nations. Mais il va sans dire que, entre le 1er janvier 1851, date de la mise en service du premier timbre « sarde » et le 14 juin 1860, jour du transfert à la France de l'administration sarde, les timbres sardes furent les seuls à être utilisés dans l'ancien Comté de Nice et l'ancien Duché de Savoie. Comme la philatélie actuelle, sous le déluge des nouvelles émissions, dérive de plus en plus vers la collection dite « thématique » — on ne collectionne que les timbres illustrant, par exemple, les oiseaux, les insectes, la médecine, l'aviation, etc... — ces vieux timbres sardes n'intéressent pas grand monde en France à part quelques Niçois et Savoyards...

Faisons donc avec eux plus ample connaissance :

La première émission (Pl. 1)

Mise en service le 1er janvier 1851 ; les timbres étaient imprimés en feuilles de 50 - deux demi-feuilles de 25 - exemplaires, comme le sera aussi la deuxième émission, par Fr. Matraire, à Turin. La série comprenait trois valeurs :

5 centimes, noir, tiré à 240 000 exemplaires,
20 centimes, bleu, à 900 000,
40 centimes, rose, à 80 000.

Ce dernier, à l'état oblitéré, est le timbre sarde dont la cote est la plus élevée.

Tandis que les timbres des deux émissions suivantes furent vendus jusqu'à épuisement du tirage, ceux de cette première émission furent retirés le 30 septembre 1853, de sorte qu'il est quasi impossible de connaître les stocks d'exemplaires encore invendus à cette date.

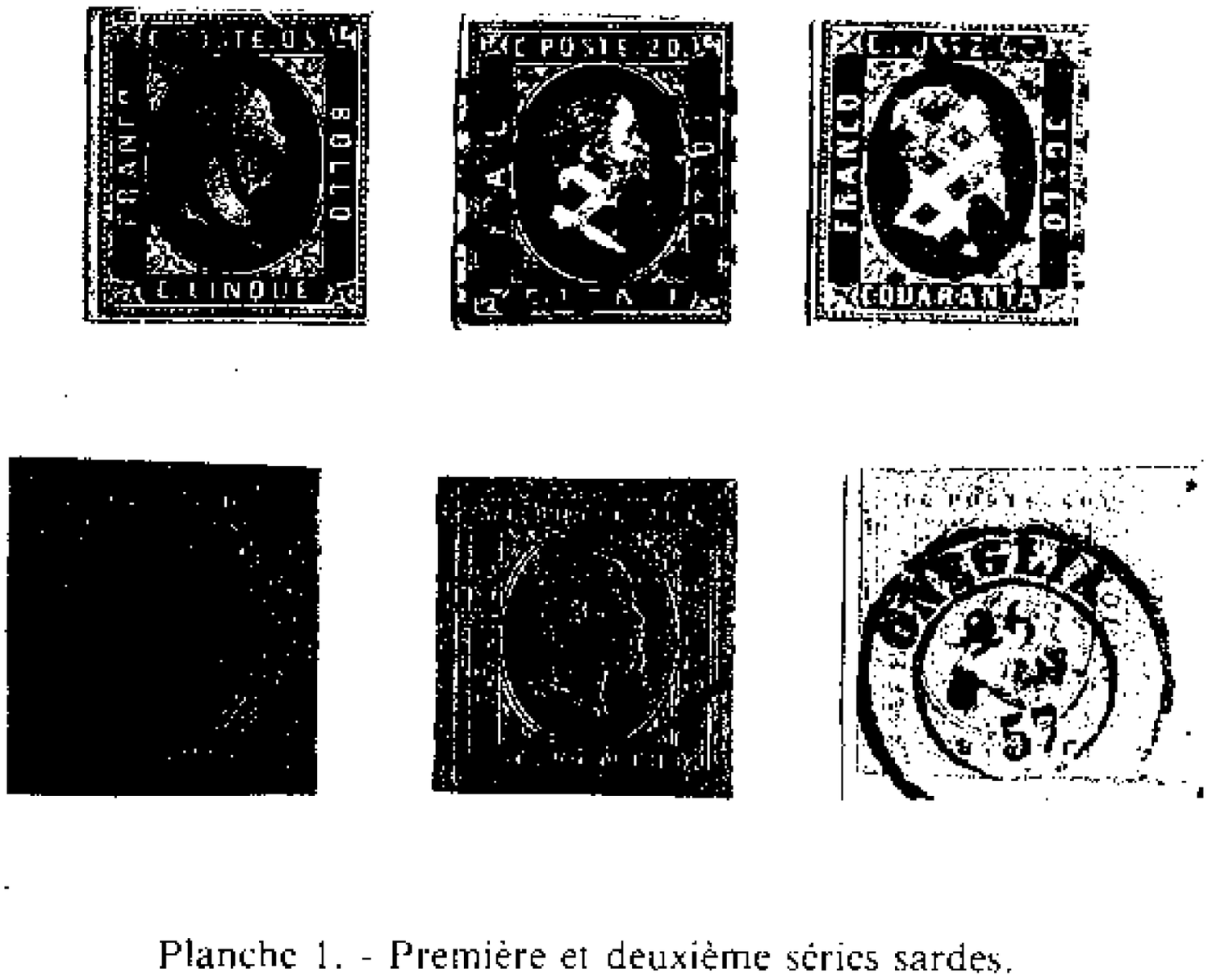

Planche 1. - Première et deuxième séries sardes.



Planche 2. - Troisième et quatrième séries sardes.

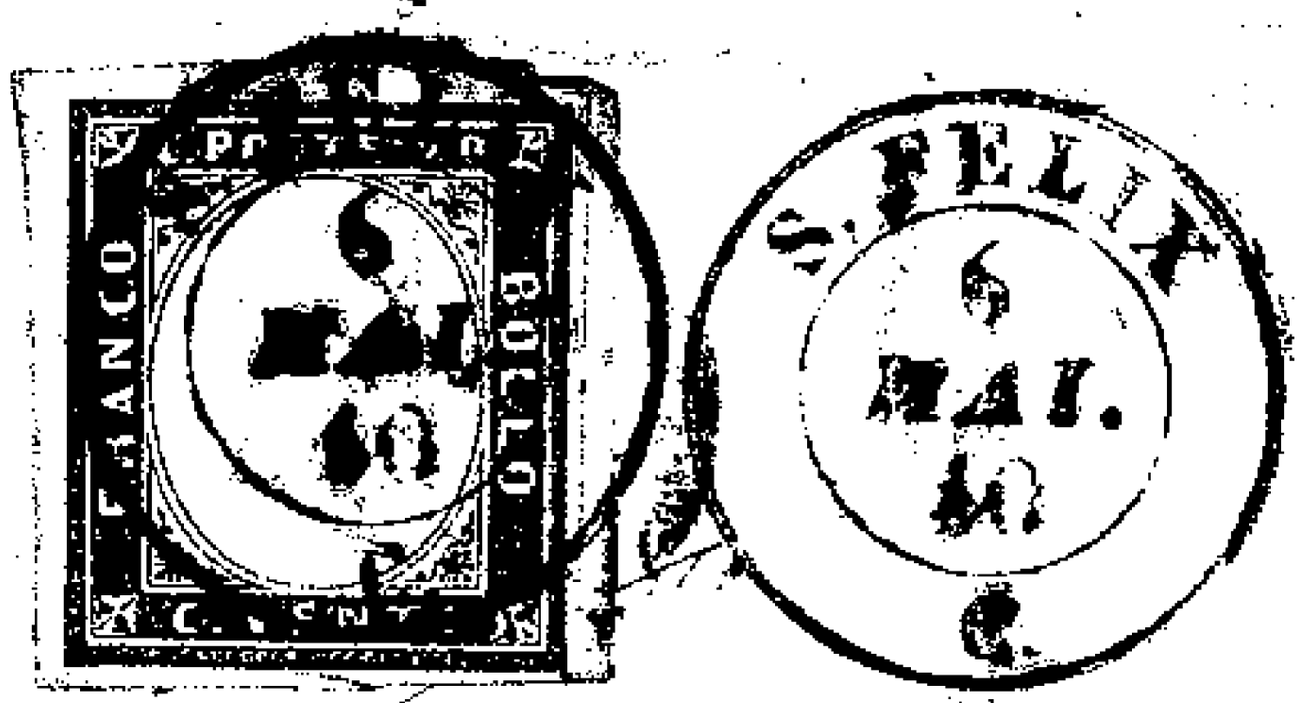

Planche 3. - Seul exemplaire connu du cachet sur timbre sarde.

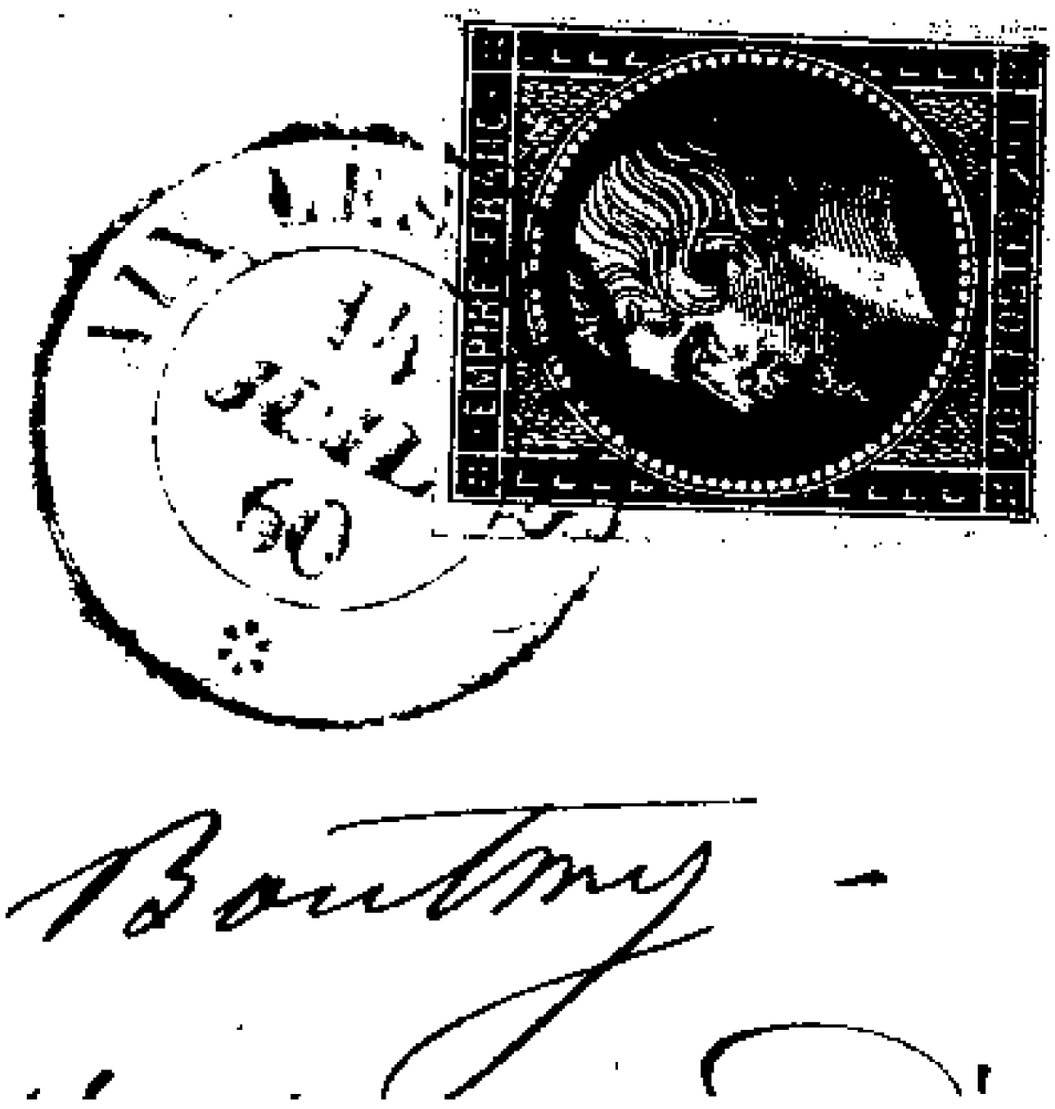

Planche 4. - Cachet sarde à rosette (période intermédiaire).



Planche 5. - Numéros « petits chiffres »
4204 : Bozel — 4216 : Frangy
4217 : Grésy-sur-Isère — 4251 : Yenne

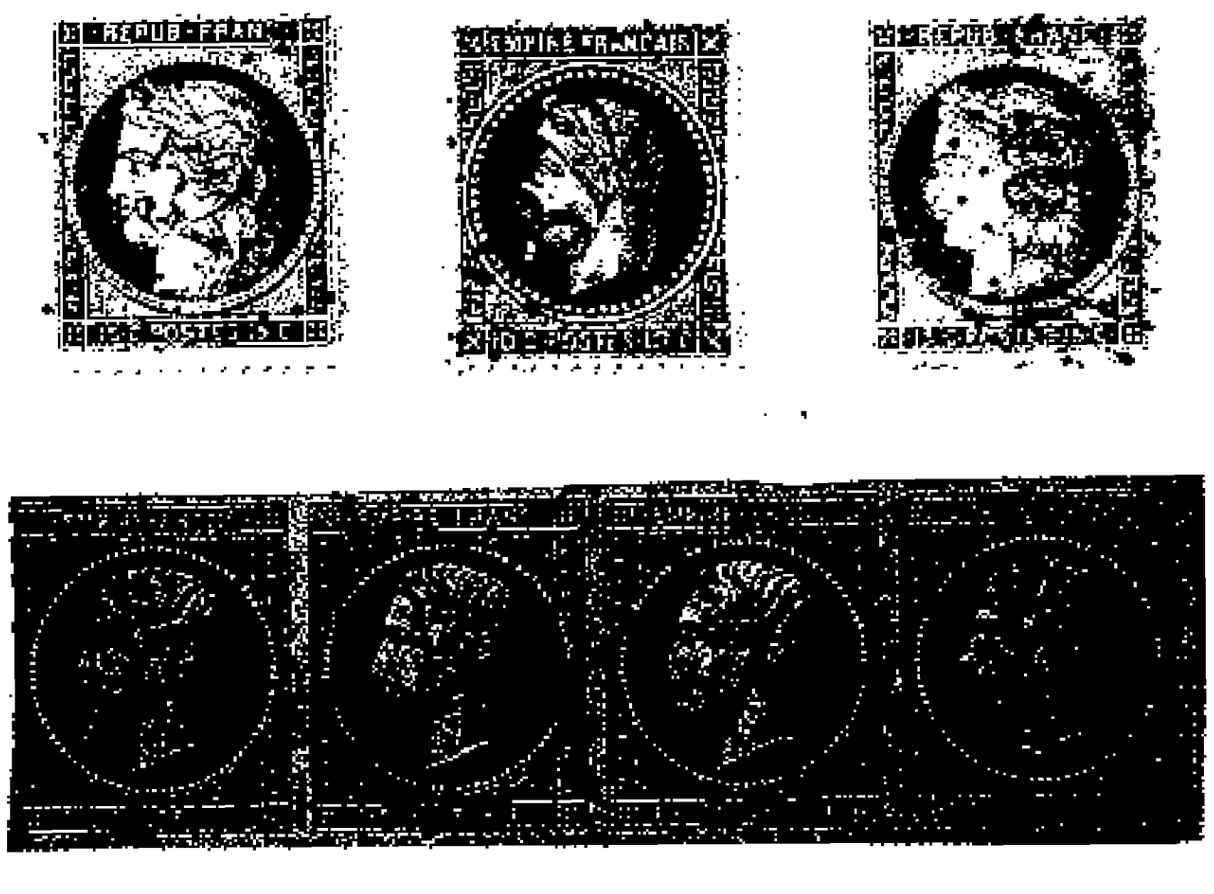

Planche 6. - Numéros « grands chiffres »
529 : Bons-en-Chablais
571 : Bourg-Saint-Maurice
3872 : Saint-Thibaud-de-Couz
4614 : Saint-Jean d'Arves

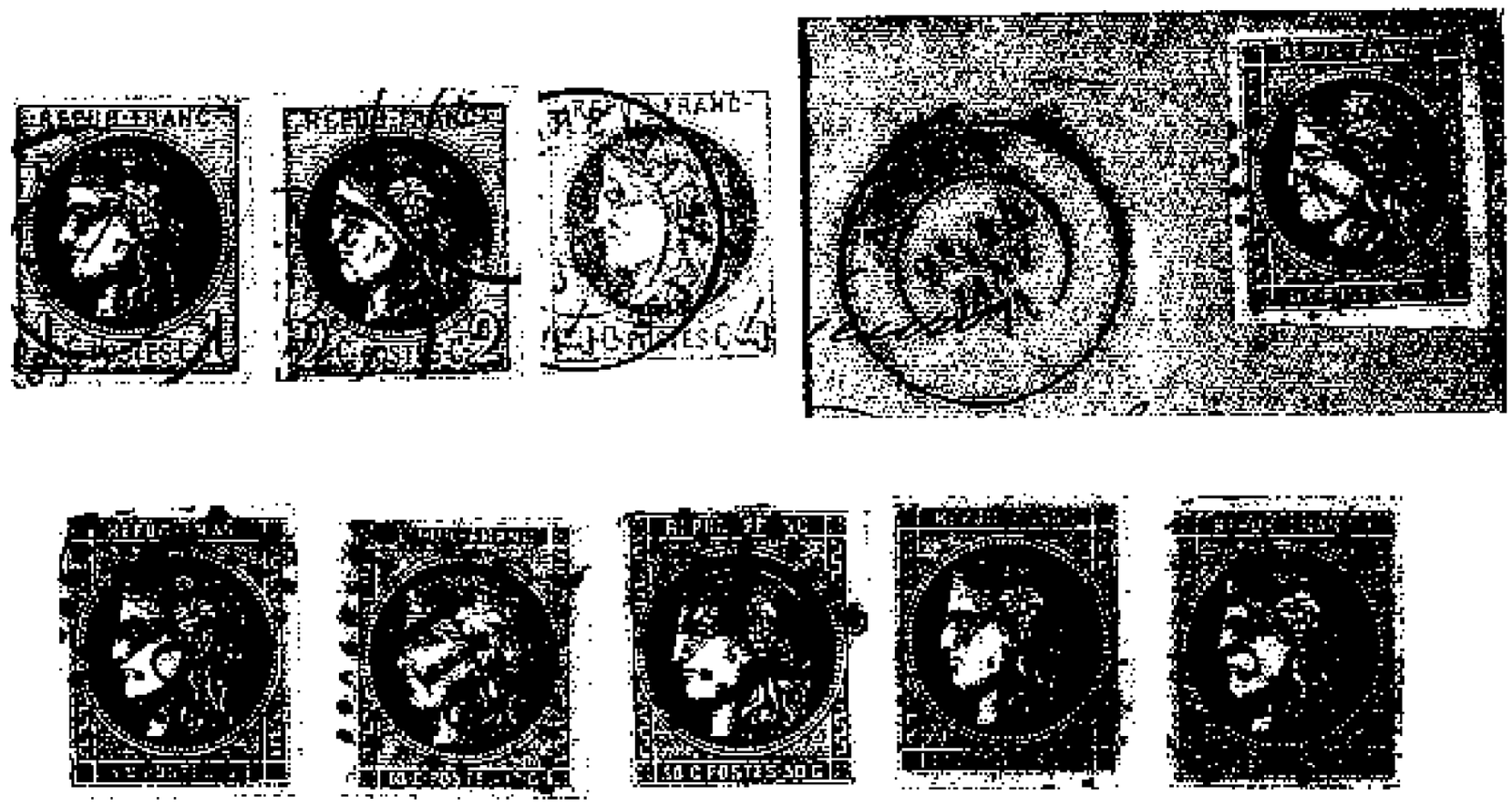

Planche 7. - Cachets savoyards sur l'émission de Bordeaux
110 : Annecy — 846 : Chambéry — 4352 : Yenne

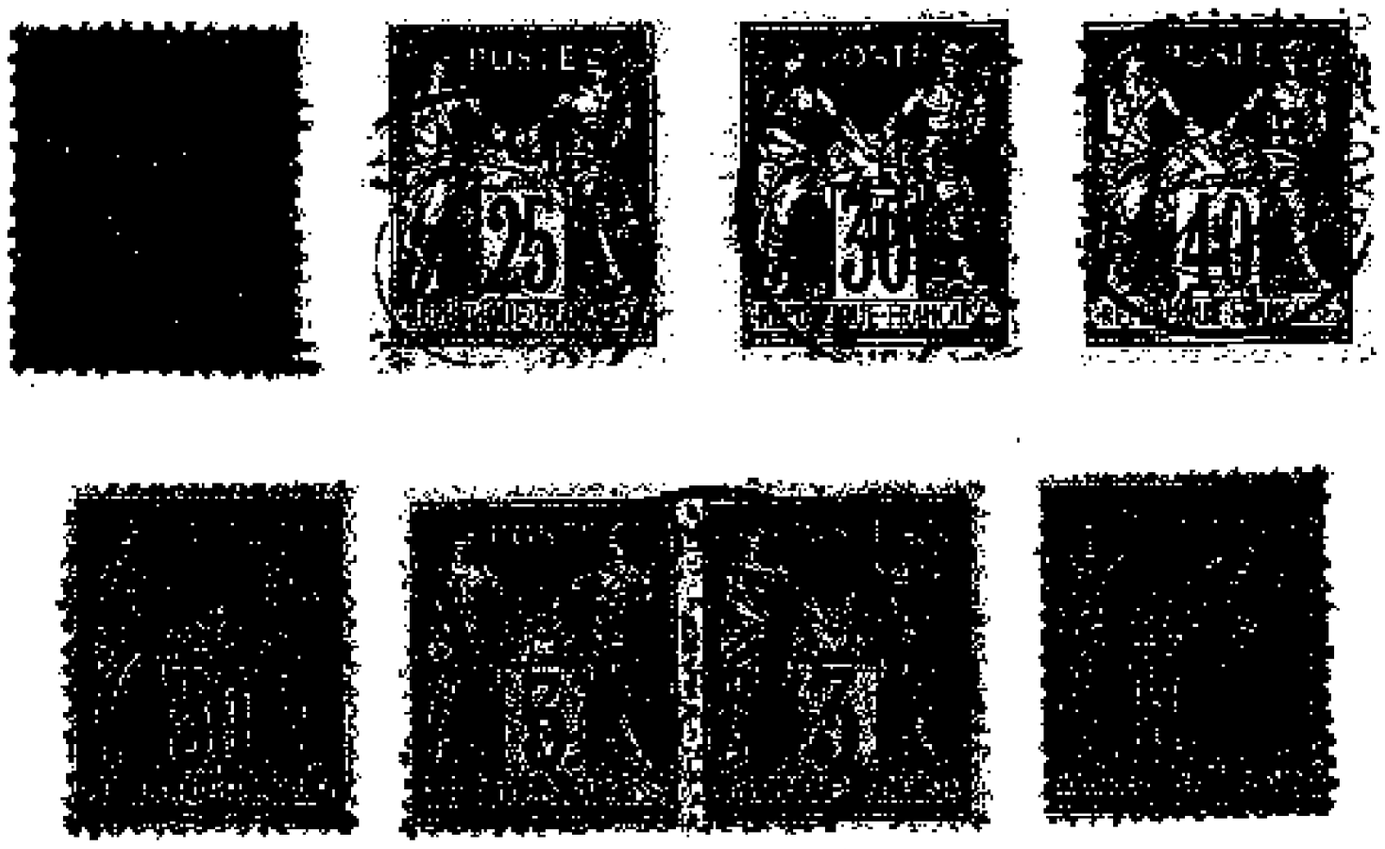

Planche 8. - Cachets savoyards sur « types Sage ».

Alors que les timbres des émissions suivantes se trouvent oblitérés par un cachet rond à deux cercles (à un cercle aussi pour Chambéry et Annecy), ceux de la première émission sont frappés d'un rectangle formé de petits losanges, et le cachet rond se trouve sur l'enveloppe, comme ce sera la règle en France jusqu'en 1876.

La deuxième émission (Pl. 1)

C'est sûrement la plus insolite : imaginez des feuilles de papier assez grandes pour y imprimer cinquante timbres, en deux panneaux de 25, comme pour l'émission précédente ; ce papier est teinté dans sa masse, en vert pour le 5 centimes, en bleu pour le 20 centimes, en rose pour le 40 centimes. Ces feuilles ne sont pas imprimées avec une encre noire ou colorée, mais à sec et donc légèrement en relief : essayez d'imaginer le travail des malheureux postiers obligés de découper ces timbres uniquement en se guidant à l'aide de ce très léger relief, et éclairés en hiver par des bougies ou des lampes à huile...

Ce travail fut aussi l'œuvre de Matraire, mais l'effigie de Victor-Emmanuel II est de Giuseppe Ferraris qui avait, dès 1850, gravé celle-ci pour les monnaies du royaume. Le tirage de ces timbres est le suivant :

- 5 centimes tiré à 180 000 exemplaires,
- 20 centimes, à 500 000,
- 40 centimes, à 70 000.

Ces trois timbres furent émis le 1er octobre 1853.

Les trois timbres de cette deuxième émission sont assez rares pour deux raisons : d'une part, difficiles à repérer quant à leurs dimensions, ils sont le plus souvent mal découpés ; d'autre part, l'impression à sec devait être assez marquée, probablement pour rendre leur contrefaçon plus difficile — il en circule des faux — mais, lorsqu'elle est trop appuyée, le papier peut finir par se couper, en particulier le long de l'ovale qui entoure l'effigie et le timbre est alors perdu. Et, si vous en trouvez un sur une enveloppe ou sur un fragment, ne cherchez surtout pas à le décoller, d'autant plus que la colle de l'époque est des plus tenaces...

La troisième émission (Pl. 2)

Etant donné le tirage limité de la deuxième émission, la troisième fut mise à la disposition du public dès le 18 avril 1854. L'effigie du roi est toujours en relief, au centre d'un ovale non-encré, donc blanc, et celui-ci entouré par un rectangle, vert pour le 5 centimes, bleu pour le 20 centimes et rouge sombre pour le 40 centimes. Des marges blanches séparent les figurines, de sorte que la feuille présente une sorte de quadrillage blanc sur fond de couleur, facilitant le découpage.

Les fabricants sont les mêmes et les tirages tout aussi limités :

- 5 centimes tiré à 200 000 exemplaires,
- 20 centimes à 400 000,
- 40 centimes à 50 000 : de tous les timbres sardes, c'est celui qui a eu le plus petit tirage.

Dans ces conditions, il était inévitable de voir apparaître une nouvelle émission, la quatrième et dernière.

La quatrième émission (Pl. 2)

Elle fut réalisée en trois temps :

— Tout d'abord, dans le premier semestre de 1855, les trois timbres traditionnels : 5 centimes vert, 20 centimes bleu et 40 centimes rouge, prennent le relais des trois précédents.

— Le 1er janvier 1858, la série est complétée par un 10 centimes brun et un 80 centimes orange.

— Le 1er janvier 1861, un timbre de 3 lire, de couleur « bronze », vient achever la série. Il est donc évident qu'il n'a jamais pu servir ni à Nice, ni en Savoie, et pourtant il circule quelques-uns de ces timbres faussement oblitérés de Savoie en 1860 : la tentation est trop forte pour les faussaires car, d'après le catalogue Yvert et Tellier, la cote du timbre oblitéré est cent vingt fois plus forte pour le timbre oblitéré que pour le timbre neuf.

Le même catalogue attribue à cette émission une sorte de record : « Aucune émission n'est plus fertile en nuances que celle-ci », et pourtant, comme les précédentes, elle était due aux talents réunis de Matraire et de Ferraris. Alors qu'à cette époque les administrations utilisaient, pour leurs timbres, du papier chiffon, comme le Musée postal nous l'a affirmé il y a déjà longtemps, les fabricants d'encre n'arrivaient pas à fournir régulièrement une nuance constante ; c'est surtout dans les verts, les bruns et les bleus que les amateurs se réjouissent de trouver les variétés les plus nombreuses...

Matraire a dû fournir une quantité de ces timbres à mesure qu'ils étaient mis en service dans tous les anciens états italiens qui furent annexés au Piémont en 1859-1860 : la Lombardie et les duchés de la plaine du Pô (Parme, Plaisance, etc.), la Toscane, la majeure partie de l'Etat pontifical, et le royaume de Naples et Sicile, tous territoires qui, en mars 1861, contribueront à former le royaume d'Italie.

Il faudra attendre entre février et octobre 1862 pour que quatre valeurs de cette série, les 10, 20, 40 et 80 centimes soient passés dans la machine à perforer pour les transformer, de même encore qu'en France voisine, en timbres dentelés.

III - LA PÉRIODE INTERMÉDIAIRE EN 1860

Comme nous l'avons déjà évoqué, le 14 juin 1860 l'administration française remplace la « sarde » ; monnaies et timbres font de même. En ce temps des monnaies d'or, les parités monétaires ne variaient pas, il n'y eut donc pas de problème de change. Par contre, si les Français apportèrent leurs timbres, ils n'avaient pas de cachets d'oblitération ; on suppose que c'était parce que les limites n'étaient pas définitivement établies entre la Savoie, 88e département, et la Haute-Savoie, 89e.

Dans le Comté de Nice, de langue officiellement italienne, on vit donc les lettres affranchies de timbres de Napoléon III oblitérées de cachets tels que Mentone, Nizza mar(ittim)a, Sospello, et ainsi de suite, mais comme le bureau de Nice était le seul à avoir un gros trafic, une lettre « Sospello » se vend douze à quinze fois plus cher, chez les philatélistes, qu'une lettre « Nizza ». Comme ces cachets ne furent tamponnés sur le courrier qu'environ trois mois, à partir du 14 juin, on comprend qu'ils soient très attrayants pour les amateurs fortunés et les spéculateurs...

En Savoie, de langue française, il n'y eut pas de changement de nom de lieux ; un cachet sarde se reconnaît parce que :

- les caractères sont légèrement différents de ceux des tampons français,
- surtout, dans le bas du cachet double cercle, une rosette était affectée aux bureaux les plus importants (Pl. 4), soit une quarantaine de bureaux, un « D » aux bureaux de distribution mandamentale (8 bureaux) et un « C » aux bureaux de distribution communale (31), les plus modestes quant au trafic (Pl. 3).

L'engouement des collectionneurs s'est beaucoup développé ces trente dernières années en faveur de ces « oblitérations sardes sur France » et la remarque faite plus haut à propos du comté de Nice est tout aussi valable pour la Savoie, à cette nuance près que le trafic postal des bureaux de Savoie était nettement plus important : « Dans les villages de la montagne niçoise, écrit un expert parisien, les seuls qui écrivaient étaient le syndic et le curé qui, d'après la règlementation sarde, avaient la franchise postale ; les lettres avec timbres étaient donc très rares... ».

Avant de passer à l'étude des cachets français, mentionnons encore un type de cachet sarde, celui du seul chemin de fer construit

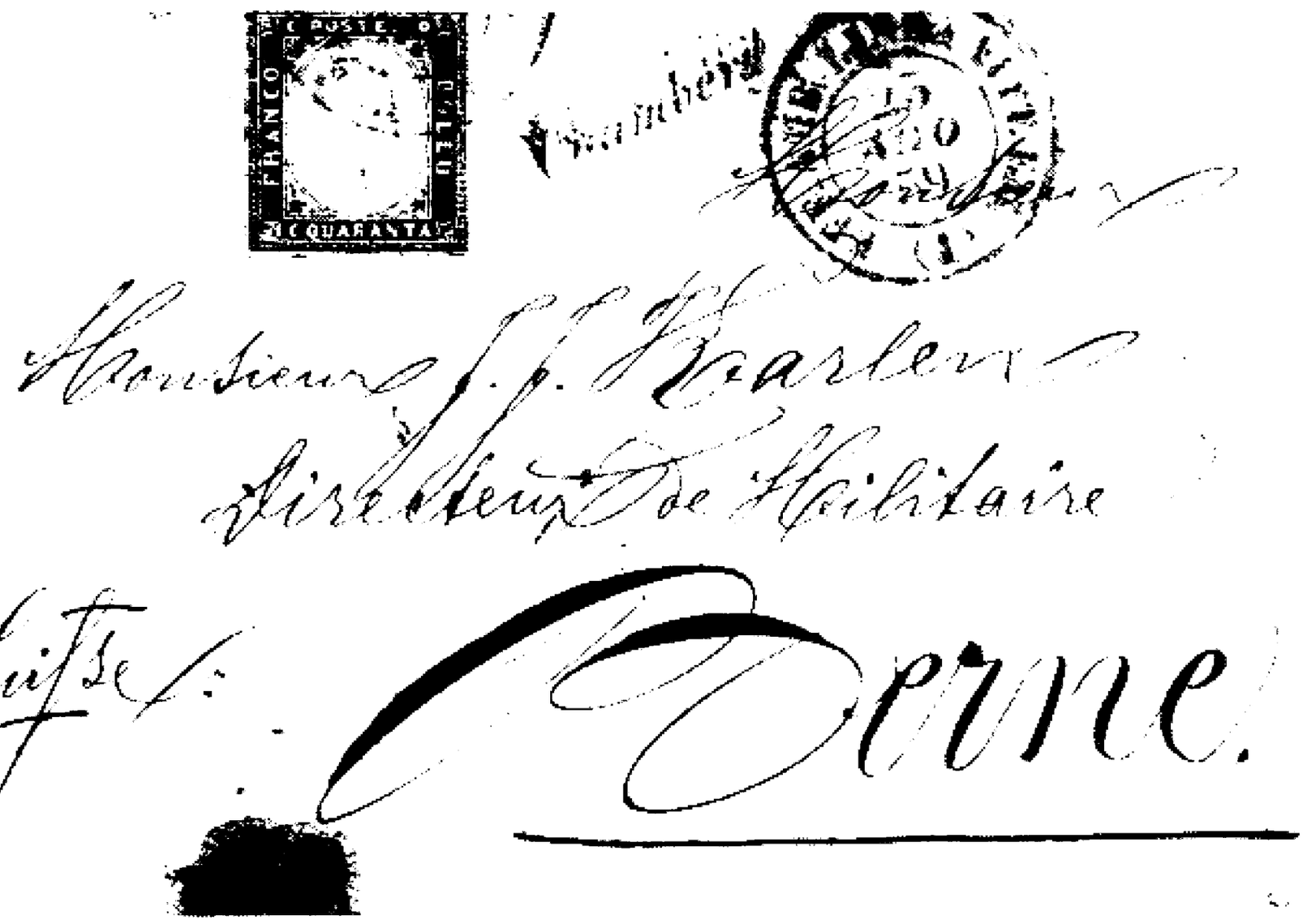

en Savoie avant 1860, le « Victor-Emmanuel », d'Aix-les-Bains à Saint-Michel de Maurienne. C'est un cachet circulaire libellé : « UFF(icio) AMB(ulante) LINEA VITT(orio) EM(annuele) soit « bureau ambulant de la ligne Victor-Emmanuel ». La date figure au centre du cachet et, en plus de ce dernier, la lettre porte en « cursive » le nom de la gare d'où est partie la lettre.

IV - L'ADMINISTRATION POSTALE FRANÇAISE

La Bible des philatélistes français est le grand « Catalogue spécialisé des timbres de France » dont le tome 1er fut édité par Yvert et Tellier en 1975 ; on peut y lire, page 256, que « c'est à partir du 14 octobre 1860 que commença la mise en place » des cachets français. Or, nous avons présenté une lettre oblitérée de cachets français du 28 septembre 1860, de Saint-Pierre d'Albigny au départ et de Montmélian à l'arrivée, le même jour... Michel Domenech, par contre, dans son ouvrage déjà cité, est bien plus sérieux, car il donne la date du dernier jour d'utilisation du cachet sarde, qui a varié selon les bureaux : nous avons vu une lettre oblitérée aussi du 28 septembre, mais du cachet sarde, dernier jour de son emploi, à Bonneville.

a) *Les timbres-poste français.*

— En 1860, les timbres en service dans la France du Second Empire étaient ceux de la première émission, à l'effigie de Napoléon III, non dentelés.

— En août-septembre 1862, ces mêmes timbres furent vendus au public, perforés dans les marges, de manière à fournir des timbres dentelés.

— Entre le 1er janvier 1863 (mise en service du 2 centimes brun-rouge) et mai 1870 (mise en service du 1 centime vert-bronze), l'effigie laurée de l'Empereur remplaça lentement l'effigie non laurée.

— Lors de la proclamation de la IIIe République (4 septembre 1870), les timbres « Cérès » de la IIe République réapparurent, mais dentelés. Plusieurs fois remaniés, ils terminèrent leur carrière en 1876.

— Pendant le siège de Paris, hiver 1870-71, le gouvernement fit réaliser par la Monnaie de Bordeaux la célèbre émission non dentelée dite de Bordeaux, vedette recherchée de la collection de France (Pl. 7).

— Enfin, en 1876, les « Cérès » furent remplacés par le « type Sage », où l'on voit la Paix et le Commerce s'appuyant à un globe terrestre, qui dura jusqu'en 1900. Il est évidemment plaisant de rechercher sur tous ces types de timbres des oblitérations de bureaux savoyards (Pl. 8).

b) *Les grands types d'oblitérations.*

Une étude complète est irréalisable ; un récent numéro de la revue « Annesci » se limite aux diverses oblitérations utilisées à Annecy et ce n'est pas un mince travail.

Jusqu'en 1876, les règlements postaux ordonnaient aux employés des bureaux de poste d'apposer sur l'enveloppe le cachet à date rond de la localité, et sur le timbre le cachet du numéro d'ordre du bureau de poste inscrit dans un losange. Il a existé successivement deux types de chiffres et de numérotations :

— *Les petits chiffres* (Pl. 5). - Lors de la création de ce système où le losange de chiffres remplaçait la grille muette qui oblitérait les timbres français de 1849-50, ces chiffres étaient d'assez petite dimension et s'encrassaient assez vite, mais ils durèrent tout de même onze ans, jusqu'à la fin de 1862.

On voit donc que, si les losanges petits chiffres ont duré longtemps pour les autres départements français, ils n'ont guère duré que vingt-sept mois pour les Alpes-Maritimes et les départements savoyards. Comme le courrier était beaucoup moins abondant qu'aujourd'hui et que la plus grande partie en a été perdue, des lettres, émanant de petits bureaux de poste, ne subsistent plus qu'à trois ou quatre exemplaires, parfois moins. Une collection complète de lettres, déjà bien plus difficile à réaliser qu'une collection de timbres détachés, des petits chiffres des bureaux de Savoie est donc quelque chose de très rare. Quant aux numéros d'ordre, ceux affectés aux bureaux niçois et savoyards mêlés prirent la suite dans la nomenclature. Ainsi, Aiguebelle reçut le numéro 4194 et Yenne le 4151, puis d'autres bureaux encore reçurent des numéros à la suite.

— *Les grands chiffres* (Pl. 6). - Le 1er janvier 1863, une nouvelle nomenclature remplaçait la précédente avec des chiffres plus grands et une nouvelle numérotation : Abondance avait le numéro 4, Aiguebelle le numéro 20, et ainsi de suite, jusqu'au dernier bureau savoyard dans l'ordre alphabétique : Yenne, doté du 4352. Comme les losanges grands chiffres ont servi du 1er janvier 1863 au 1er avril 1876, il est possible pour l'amateur d'arriver à monter une collection d'un exemplaire oblitéré des grands chiffres de tous les bureaux des deux départements, plus facilement sur timbres détachés que sur lettres, bien entendu. Il y a toutefois une anomalie, c'est Villard-de-Beaufort qui n'utilisa pas son grand chiffre 4411, mais le « petit chiffre du grand chiffre » : en effet, les cachets petits chiffres ne furent pas mis au rebut, mais échangés de bureau à bureau. Prenons l'exemple d'Annecy, qui envoya son « petits chiffres » à Vienne (Isère) nouveau titulaire du 4199 « grands chiffres » et qui reçut à la fois son nouveau « grands chiffres », 110 et le « petits chiffres » de l'ancien titulaire, Arcueil. Pendant les années d'utilisation des « grands chiffres », le « petits chiffres » était utilisé soit en renfort lorsque le courrier était trop abondant, soit pour les lettres chargées ou recommandées.

Par ailleurs, on créa de nouveaux bureaux entre 1863 et 1876 de sorte que l'ordre alphabétique ne fut plus respecté ; certains de ces bureaux, créés seulement après 1870, n'eurent qu'une existence assez brève et leurs cachets sont d'autant plus difficiles à trouver : tels sont La Bridoire 6092, Saint-Pierre d'Entremont 6181, Lescheraines 6183 et Frontenex 6297. Quant au numéro 6433 de La Balme-de-Sillingy, créé deux mois avant la suppression du système, on peut dire que c'est le monstre du Loch Ness de la Philatélie savoyarde.

DUCRET FRERES

RUMILLY
(Hte SAVOIE)

Messieurs
J. Poche & Carlos
St Jean de Maurienne

DUCRET FRÈRES

RUMILLY
(Hte SAVOIE)

Messieurs

DUCRET FRÈRES

RUMILLY
(Hte SAVOIE)

Mademoiselle Thérèse Grumelle
Chez Mr Paul Christofle
Rue de Bondy, 63,
Paris

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

— *Les cachets à date.*

Ce sont tous des cachets ronds, mais avec des différences et chaque type de cachet a un numéro qui permet de le repérer. Si le bureau est d'une catégorie plus modeste, son cachet est entouré d'une rangée de points : on dira que c'est un cachet perlé, tel celui de Boëge qui fut perlé en 1860-62 et qui, devenant plus important, perdit ses perles. On a donc au début le cachet double cercle, dit type 15, et type 22 si c'est le même perlé ; puis on utilisa un cachet à un seul cercle, avec l'indication de la levée en plus de la date, type 16 non perlé et type 23 s'il est perlé, enfin le double cercle avec indication de levée, type 17 non perlé et type 24 s'il est perlé. Enfin, chaque gare de chemin de fer avait un cachet à bord ondulé dit « convoyeur-station ». Rumilly eut ainsi successivement le type 15, le 16, le 17 et le « convoyeur-station ».

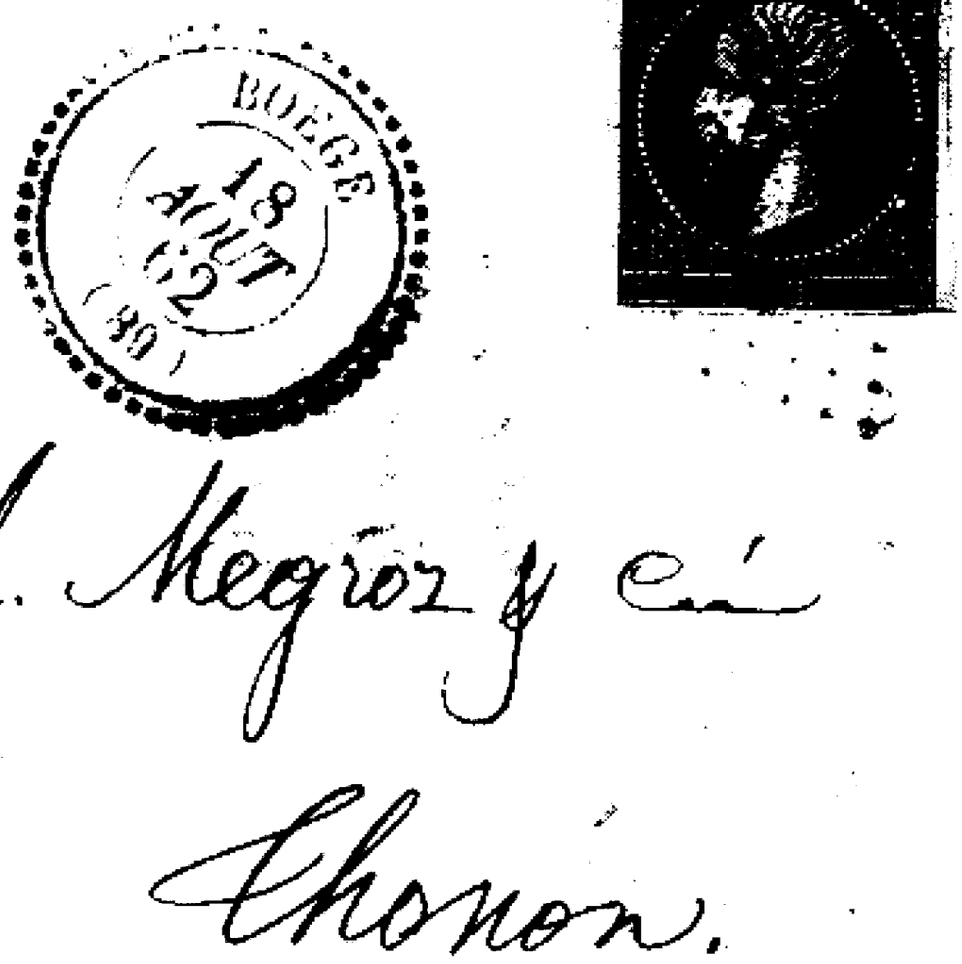

Avant de conclure, il faut encore préciser que de nombreuses communes rurales étaient dépourvues de bureau de poste, mais étaient desservies par un facteur qui, chaque jour, apportait le courrier et qui, lorsqu'il prenait les lettres déposées dans la boîte aux lettres du village apposait un signe conventionnel sur l'enveloppe, indiquant la provenance ; vous trouverez le plus banal, OR dans un petit cercle, qui signifie Origine Rurale ; mais, dans les Bauges, s'il n'y avait un bureau qu'au Châtelard, et plus tard à Lescheraines, une lettre portant le cachet du Châtelard, plus un D dans un petit cercle vient de la commune de la Compote, et un J indique comme origine Aillon-le-Jeune, alors que le E était affecté à Lescheraines avant l'installation d'un bureau de poste...

Lorsque Michel Domenech fit paraître son ouvrage déjà cité, il indiqua, pages 233 et suivantes, le répertoire de ces « boîtes rurales » mais, en dépit de suppléments qu'il fit paraître depuis, le sujet est loin d'être épuisé ; qui sait si, après avoir lu ces quelques pages, vous

n'irez pas examiner avec une attention plus soutenue quelques anciennes lettres oubliées...

Ayez aussi une pensée pour les postiers d'autrefois qui distribuaient le courrier tous les jours, deux fois dans les villes — les facteurs ont distribué le courrier le dimanche matin jusqu'à la défaite de juin 1940 où bon nombre d'entre eux resta derrière les barbelés — et par tous les temps : nous-mêmes avons connu le temps pas si lointain, l'été 1935, où le facteur montait tous les jours à pied, de l'ancien village de Tignes jusqu'à Val d'Isère dont les agriculteurs et les quelques dizaines de grimpeurs ou d'estivants faisaient de l'écologie sans le savoir...

Paul COUTIN.

Remerciements :
Aux Florimontans qui ont prêté des documents.
A Mlle Elisabeth Rabut, Directeur des Archives Départementales de Haute-Savoie, qui a bien voulu faire effectuer le tirage de l'ensemble des illustrations.

BRÈVE BILBIOGRAPHIE

En français :

- Michel DOMENECH : « *Marques postales et oblitérations de Savoie* », Chambéry, 1966.
- Amicale Philatélique Annecy : Brochure éditée en 1960 à l'occasion du centenaire de l'Annexion.

En italien :

- Catalogue annuel édité par Bolaffi à Turin : « *Catalogo nazionale dei francobolli italiani* ».
- Giuseppe FONTANA : « *Stati sardi. Bolli e annullamenti postali. 1851-1863* ». Ghiglione Editore, Gênes, 1976.

PLANCHES COULEURS

Planche 1. - 1ère et 2e émissions sardes.
Oblitérations : 1ère émission : 5c noir : nœud de Savoie ; 20c bleu et 40C rose petits losanges sardes.
Oblitérations : 2e émission : 5c vert : Chambéry ; 20c bleu : Nice ; 40c Oneglia (était dans la division postale de Nice, mais restée italienne en 1860).

Planche 2. - 3e et 4e émissions sardes.
Oblitérations 3e émission : 5c vert : Rumilly ; 20c bleu : Bourg-Saint-Maurice ; 40c rouge : Annecy.
Oblitérations 4e émission : 5c vert : Aix-les-Bains ; 10c brun : Gênes ; 20c : Saint-Pierre d'Albigny ; 40c : Saint-Jean de Maurienne ; 80c : Albertville.

Planche 3. - La seule lettre avec timbre sarde de ce bureau connue jusqu'à présent.

Planche 4. - Cachet sarde sur timbre de France (été 1860).

Planche 5. - Cachets « petits chiffres ».
Oblitérations : 4204 : Bozel ; 4216 : Frangy ; 4217 : Grésy-sur-Isère ; 4251 : Yenne.

Planche 6. - Cachets « grands chiffres ».
Oblitérations : 529 : Bons-en-Chablais ; 571 : Bourg-Saint-Maurice ; 3872 : Saint-Thibaud-de-Couz ; 4614 : Saint-Jean d'Arves.

Planche 7. - Les « timbres de Bordeaux » avec cachets de Savoie.
Oblitérations : 1c : Chambéry ; 2c : Annecy ; 4c : Moûtiers ; 5c 846 : Chambéry ; 10c, 20c, 30c, 40c : Annecy ; 80c : 4352 : Yenne.

Planche 8. - Quelques oblitérations de Haute-Savoie sur timbres « types Sage » 1876-1900.

Oscar David,
un poète de chez nous

Oscar David est né le 12 décembre 1902 à Evires, en Haute-Savoie, de parents haut-savoyards. Son père est douanier à Evires et, en 1905, il est muté en Savoie, à Châteaufort, entre Chindrieux et Seyssel, à la sortie du Val de Fier.

En 1906 eut lieu la naissance d'un petit frère, Olivier, décédé quelques mois plus tard.

Quoiqu'âgé d'un peu plus de trois ans seulement, le jeune Oscar a dû être marqué par ce deuil puisqu'on retrouvera, par la suite, le prénom Olivier lui servant de pseudonyme (Olivier d'Avril).

Le père est nommé en 1912 à Cercier (Haute-Savoie). C'est là que, quelques années après, naquit la petite Carmen que son grand frère Oscar chérira très tendrement.

Il fit ses études primaires dans les écoles communales, au gré des mutations du papa douanier, jusqu'au Certificat d'Etudes.

Il entra ensuite à l'Ecole Primaire Supérieure à Annecy et y resta jusqu'au Brevet. Il se trouvait dans la même classe que Gaston Bornand qui se préparait au double métier d'instituteur et de journaliste, et que notre confrère Henri Davignon.

Puis il suivit les cours du Lycée Berthollet jusqu'au niveau du Baccalauréat.

Il y connut alors Louis Armand qui devait devenir l'un des plus célèbres enfants de la Savoie, et Emile Lambert qui, fidèle au Lycée de sa jeunesse, s'est chargé durant des années - jusqu'à ce que la maladie l'en empêche - du secrétariat de l'Amicale des Anciens Elèves et qui se souvient agréablement de son condisciple. Il s'est trouvé aussi dans la même classe qu'Arthur Lavy, le futur sénateur.

En 1920, dans la classe de Seconde D, Oscar David obtient le Premier Prix de Composition Française ainsi que le Troisième Accessit de Récitation et Diction. Par la suite, il recevra encore le Premier Prix puis le Deuxième Prix de Composition Française, et aussi une Mention de Récitation et Diction. Ses préférences pour les matières littéraires sont donc très nettement marquées. Déjà il s'essaie à écrire vers et prose : contes, nouvelles et surtout poèmes.

Libre-penseur, crématiste et membre des Jeunesses Communistes d'Annecy, il professe des idées qui ne plaisent pas à tous. Toutefois, ses professeurs (Lévitte, Désormaux et surtout Paul Guiton) l'encouragent, semble-t-il, dès sa sortie du Lycée, à embrasser une carrière littéraire. Il devient le correspondant de journaux locaux et



Oscar David (1902-1934)

(Coll. H. Davignon)

de revues annéciennes : *Le Travailleur alpin, Le Réveil des Gauches, La Revue du Lac d'Annecy,* etc...

Son sursis terminé, il va faire son service militaire à Colmar (dans le Haut-Rhin), où il passera un an, du 15 mai 1924 au 15 mai 1925, dans la caserne Rapp qui abrite le 152e Régiment d'Infanterie. Il appartient à la 2e Compagnie.

Quoique gaucher (ce qui est bien gênant pour les exercices de tir) et professant des idées peu en harmonie avec l'idéal militaire, il passera cependant fort calmement et décemment cette année sous les drapeaux, ayant eu la chance, dès son incorporation — ou presque —, d'être nommé, sur concours, secrétaire du colonel.

Cette année militaire fut curieusement très féconde pour l'homme de lettres. Je ne fais pas ici seulement allusion aux deux lettres hebdomadaires qu'il expédiait à sa famille mais au fait qu'il profita de son temps de régiment pour faire publier son premier recueil, une plaquette de vers *(Brindilles)* de 85 pages, portant la date de 1925. Les pièces qui ont trouvé place dans ce recueil furent écrites, pour la plupart, entre 1919 et 1920. Ce sont donc des poèmes de la dix-huitième année ! La critique est favorable. Ceci encourage le jeune homme revenu à la vie civile. Son activité est intense. Il aborde, avec plus ou moins de bonheur, divers genres littéraires. Il écrit beaucoup et envoie des papiers à plusieurs journaux ou revues de province et de la capitale. On peut facilement citer une vingtaine de périodiques auxquels il a collaboré à différentes époques, dont, par exemple, *L'Industriel Savoisien* d'Annecy (qui est devenu après la dernière guerre *L'Essor Savoyard), Le Messager* de Thonon-les-Bains et *Les Nouvelles littéraires* de Paris.

En 1926, il publie un second recueil de poèmes, *Paysages d'Annecy,* fine plaquette de vingt-huit pages imprimée par l'Imprimerie Commerciale d'Annecy.

En 1927, il entre à l'hebdomadaire lyonnais *L'Echo de Savoie.* C'est là qu'il va faire réellement ses premières armes dans le journalisme. Ses qualités le feront bientôt nommer rédacteur en chef de ce journal. Il est par ailleurs titulaire de la rubrique « Revue des journaux et Revue des Provinces » dans *Le Prisme* de Lyon. Il devient chroniqueur attitré de cinéma et de théâtre à la *Revue du Spectacle,* de Lyon également. A vingt-cinq ans, il s'est imposé dans les milieux littéraires de la presse.

A *L'Echo de Savoie,* « son » journal, il assume la responsabilité de presque toutes les rubriques. Il ne se cantonne pas dans la critique littéraire ou artistique, mais donne des articles de fond, entreprend ou dirige de grandes enquêtes, rédige des hommages, apporte et quête des témoignages personnels, marque les anniversaires.

Chantre d'Annecy, de son lac, de sa région, écrivain de terroir, il chante les travaux et les jours du savoyard, les peines et les joies des gens du pays et prend ainsi figure sinon de pionnier du moins d'apôtre du tourisme savoyard.

En 1928, avec quelques amis : Ernest Béchard, Georges Brissimizakis, Jean Ville-Albert, Raymond Ventre et Jean-Marie Dunoyer,

il fonde une revue, *Les Soirées Nouvelles,* qui tiendra de septembre 1928 à mai 1930. Presque deux ans. C'est très encourageant. Sous l'égide de cette revue, se tinrent des séries de conférences qui connurent des succès divers. Oscar David parla de Léon Deubel (dont on a dit qu'il était le dernier des « poètes maudits »), de Paul-Jean Toulet (le maître de l'Ecole Fantaisiste), d'Amélie Gex (la poétesse savoyarde), de Jean Pellerin (un des meilleurs « fantaisistes ») et de Tristan Corbière (l'un des « poètes maudits » cités par Verlaine). Ces écrivains ne bénéficiaient pas encore de la réputation dont ils jouissent aujourd'hui.

C'est dans ces mêmes années 1928 et 1929 qu'il fit éditer deux volumes d'Impressions.

1928 : *Sur les Rives du Lac d'Argent* illustré de bois originaux de Madame Marie Biennier, pour le talent de qui Oscar David éprouvait une grande admiration.

1929 : *Colmyr-La Puya,* et son étude sur *Amélie Gex.*

En juin 1929, une nouvelle revue mensuelle, *Devenir,* voit le jour à Lyon. Oscar David fait partie du comité directeur de la revue. Il y donnera son étude (ou le début de son étude) sur Jean Pellerin.

Oscar David publie en 1930 le roman *La Sorcière du Lac* qui sera couronné par l'Académie Française qui lui décerne le prix Monthyon. Le prix Monthyon est un prix annuel qui peut être accordé par l'Académie Française « à tout ouvrage publié par un Français et recommandable par un caractère d'élévation et d'utilité morale ».

En 1933, toujours aussi enthousiaste, il fonde à Annecy, en collaboration avec ses deux anciens camarades de l'E.P.S., Gaston Bornand et Henri Davignon, la revue *L'Arcade.* On relève, entre autres, au bas d'articles écrits spécialement pour *L'Arcade,* le nom d'André Gide, et aussi celui de Gustave Kahn, de grands noms de la littérature française, par conséquent. Henri Davignon revoit encore, dans son souvenir, Oscar David arrivant chez lui, l'air triomphant « Regarde ce que je t'amène pour *L'Arcade* » ; c'était l'article d'André Gide. *L'Arcade* ne comptera que cinq numéros car elle ne survivra pas à Oscar David.

Chroniqueur à la revue *Les jeunes poètes de France* à Paris, celui-ci devient correspondant du journal grenoblois *Le Petit Dauphinois,* où il assure le « Courrier des Lettres » et des « Echos ».

En 1931, il entre à la Société des Gens de Lettres sous le parrainage de José Germain, vice-président de la Société, et du bâtonnier Henri-Robert, de l'Académie Française (qui fut, a dit Oscar David, un « fidèle et enthousiaste ami de la Savoie » et « l'hôte illustre de Saint-Jorioz »).

Le jeune écrivain savoyard a réussi à se faire une place dans le monde des arts.

Il s'honore de la confiance de Mesdames Jean Portail, Marie-Rose Michaud-Lapeyre, Suzanne Normand, Paule-Henry Bordeaux, Marie-Louise Pailleron, et reçoit des encouragements

d'Albert Besnard, d'Henry Bordeaux, d'André Jacques, Johanny Drevet, Charles Ludin, Communal, Cariffa, Curtelin, etc... Il rencontre à Annecy Roland Dorgelès.

Loin de se laisser griser par ces fréquentations, il travaille avec acharnement.

Il est secrétaire de la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie, du Photo-Club de Lyon ; il adhère à la société des Escholiers d'Annecy, des Amis de Lamartine, à la Société d'Instruction Populaire des arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien. Il donne, dans toute la région — d'Annemasse à Grenoble et à Lyon — des conférences sous les auspices des Heures Alpines et des Amis d'Anatole France [notons en passant qu'au moment de la disparition de ce grand écrivain, il avait écrit à ses parents : « Anatole France est mort. Un maître et un pur qui s'en va... il est toujours trop tôt que des hommes comme lui s'en aillent, même à 84 ans » (lettre du 14 octobre 1924)].

Il poursuit ses enquêtes, écrit des articles, des contes, des essais, des impressions. Il fréquente assidûment les dépôts d'archives.

C'est toujours en 1931 qu'il fait paraître son livre, aujourd'hui introuvable, *Visages d'Annecy*. En 1932, il publie, coup sur coup, trois nouveaux volumes : *Au Pays savoyard,* essais illustrés par son ami Charles Ludin, une nouvelle *Les Libellules,* et sa belle étude *La vie d'un poète : Jean Pellerin.*

Il collabore aux journaux et revues tantôt sous son propre nom, tantôt sous des pseudonymes : Olivier d'Avril, l'Oeil de la Savoie, Un conscrit de la « 22 », Davos, O.D., Terreaux-Feuillette, etc...

C'est en 1932 qu'il quitte Lyon (bien qu'il reste correspondant attitré à *L'Echo de Savoie*) pour venir s'établir à Grenoble et entrer à part entière au *Petit Dauphinois* où il était déjà courriériste.

En 1933, il publie son *André Theuriet en Savoie* et, en 1934, il donnera à l'imprimeur un volume d'impressions *Coiffes Blanches et Frontières d'Or.* Ce sera sa dernière œuvre éditée.

Il se laisse tenter par la radio. Tous les vendredis, à 19 heures 45, sur les ondes d'*Alpes-Grenoble,* il donne des causeries. La dernière fut celle du 30 novembre 1934, qui avait pour thème : les châles de Tarentaise.

Le destin a voulu qu'il quittât la vie avant d'avoir fêté son trente-deuxième anniversaire.

Le lundi était son jour de congé hebdomadaire et, comme chaque semaine, le 3 décembre 1934 il devait venir à Annecy passer en famille sa journée de liberté ; mais un congrès de journalistes auquel il devait assister lui fit ajourner cette visite. Dans l'après-midi, il céda sa place dans l'autocar à un collègue indisposé et permuta de siège. C'est alors que près de Pont-de-Beauvoisin un accident de route stupide (comme tous les accidents) coûta la vie à deux congressistes : Paul Marmonnier, rédacteur sportif au *Petit Dauphinois,* et Oscar David. Il fut tué sur le coup.

Un écrivain qui n'aurait pas manqué de faire honneur à sa petite patrie, un poète qui avait su en dire le charme et chanter ses paysa-

ges, s'en était retourné, trop tôt, au pays du rêve et du merveilleux. Une famille et des amis pleuraient. Les lettres savoyardes étaient en deuil.

Les obsèques civiles furent célébrées à Annecy le 6 décembre 1934, à 10 heures 30, au milieu d'une foule recueillie. Plusieurs discours ont été prononcés, devant le caveau provisoire, au nom de la presse et des amis d'Oscar David.

Après de nombreuses démarches difficiles (du fait du caractère accidentel du décès), la famille David put faire procéder, le 11 janvier 1935, à l'incinération du corps d'Oscar.

Les cendres du poète reposent dans un caveau du vieux cimetière annécien de l'avenue de Loverchy.

Toutefois il n'est pas enfermé tout entier dans l'urne funéraire car il a laissé en mourant de multiples articles, chroniques, contes, légendes, évocations et poèmes éparpillés dans de nombreuses revues, et, outre les douze livres édités, cinq inédits, dont *Troëne,* un roman déjà annoncé, qui n'a pas été retrouvé — à part le premier chapitre. Sans doute le manuscrit dort-il dans les archives d'une maison d'édition. C'est l'histoire d'un petit gamin de la campagne.

Les quatre autres manuscrits portent les titres suivants : *Ronces Fleuries* (recueil de poèmes dont la parution était déjà prévue), *Les Grimaces de la Vie* (texte annoncé comme un roman mais dont le manuscrit se présente plutôt comme celui d'une longue nouvelle), *La Racaille* (roman) et *Idylle au Hameau* (nouvelle). Ils attendent dans les papiers de sa sœur le moment de voir le jour.

Paul Guiton, dans une critique de *Brindilles* parue dans *L'Echo de Savoie* du 31 mai 1925, insiste sur la « sensibilité » du jeune poète qui, dit-il, « n'a pas honte de ne point être blasé, de ne pas affecter », comme la plupart des « jeunes d'aujourd'hui », « une sorte de dédain supérieur pour les gens et les choses ».

Il est bien vrai qu'Oscar David aime les gens et les choses qui l'entourent.

Sa famille, d'abord.

Sa correspondance (environ deux lettres par semaine à ses parents, durant son service militaire) permet de juger de l'affection qu'il vouait à sa famille.

Pour la fête de sa mère, il a envoyé une carte qu'il a décorée lui-même et, quelques jours après (le 18 mars 1925), il écrit : « J'aurais voulu joindre quelques violettes à mes roses maladroites mais le mauvais temps m'en a empêché ; la sincérité des souhaits et tout mon amour filial suppléaient à ce manque de fleurs ». C'est à sa mère qu'il dédiera *Coiffes Blanches et Frontières d'Or.*

Quant aux liens qui l'unissent à son père, ils sont évidents. Par exemple, lorsqu'il est caserné en Alsace, il se réjouit de savoir son père enfin libéré des corvées inhérentes à son métier : « Ainsi donc, te voilà donc (sic) en retraite !... Adieu la sainte Douane, les chefs, commissions, avertissements et cie !!! Tu n'as pas dû quitter le képi avec beaucoup de regret et si ce n'est la question pécuniaire... cette

vieille gueuse peut bien s'en aller... » (4 juin 1924). Monsieur David améliorant alors l'ordinaire en travaillant à la poste, son fils écrit, le 24 novembre 1924 : « Je suis bien heureux que papa travaille toujours à la Poste où il est tranquille et au chaud », ce qui n'était sans doute pas toujours le cas quand il était douanier. Donc, il s'inquiète de l'existence paternelle. Il est touché de recevoir une « gentille lettre de Papa » et quand des problèmes au sujet de son avenir se posent à lui, c'est à son père qu'il demande conseil : « Encore une tuile ! Voilà que je ne puis pas concourir cette année pour l'emploi de Vérificateur des Poids et Mesures (1). J'ai envie de faire part de cette réponse ministérielle à M. Durand, vérificateur à Annecy. Qu'en penses-tu, papa ? » (15 septembre 1924). Il dédiera à son père son étude sur André Theuriet. Monsieur David, lui, d'après les souvenirs de M. Henri Davignon, éprouvait une grande admiration pour son fils.

Mais il est surtout émouvant de voir comme notre poète s'attendrit devant sa petite sœur de douze ans plus jeune que lui. C'est à elle qu'il dédie son premier livre, *Brindilles* : « A ma sœur ». Et, le 8 avril 1925, au moment de la parution du recueil, il lui adresse, de Colmar, cette carte : « Ma chère petite Carmen chérie, c'est à toi, ma si mignonne petite sœur, que je dédie mes premiers vers. En grandissant tu excuseras leur faiblesse et tu ne retiendras d'eux que l'affectueuse pensée que j'ai tenté d'y mettre. Ton grand qui t'embrasse bien fort. Oscar ». Plus tard, il fera appel à elle pour illustrer *Coiffes Blanches et Frontières d'Or*. Mais revenons à *Brindilles*. Un des poèmes de cet ouvrage s'intitule « Petite Sœur » :

« Oh ! qu'il est doux d'avoir une petite sœur,
(...) Qui gazouille, s'ébat et folâtre avec vous ».

L'enfant, raconte-t-il, réclame une histoire et le grand frère s'exécute de bonne grâce :

« Petite sœur écoute étonnée et ravie,
Et les grands yeux d'enfant, les yeux purs où la vie
N'a pas mis la tristesse ou les chagrins encor
Boivent le conte mensonger de l'âge d'or ».

De Colmar il n'a garde, évidemment, d'oublier l'anniversaire de la petite Carmen. D'autre part, durant tout son service militaire, il lui adresse, de temps à autre, des cartes postales ; certaines d'entre elles représentent le Quartier Rapp ou les Casernes, et il y marque d'une croix l'emplacement de son lit ou de son bureau, pour qu'elle puisse l'imaginer dans son environnement quotidien. Il est heureux quand elle répond : « Je viens de recevoir simultanément la lettre de papa et celle de petite Carmen » (10 novembre 1924). Lisons enfin cette carte du 11 juin 1924, pleine de tendresse fraternelle : « Ma chère petite Carmen. Amuse-toi bien et profite des belles journées. Vas-tu toujours dans le bois à Bibi Lolo ? (2) Cours et saute, ma

---

(1) Il faut, en effet, avoir satisfait à la loi militaire. En fait, il ne se présentera jamais à ce concours.

(2) Quel est l'annécien qui ignore que « Bibi Lolo » était le pittoresque baron Bardet de Thieu ?

mignonne, et, quand tu as bien couru, pense quelquefois à ton petit frère qui t'aime tout plein. Oscar » ; et cette lettre (26 juin 1924) qui montre que la petite fille a répondu : « Carmen (...) se fiche délicieusement de ma figure lorsqu'elle me dit (...) ».

Ce « délicieusement » traduit toute son affection pour sa petite sœur, et le plaisir évident qu'il a à se représenter la petite fille courant dans les bois, également.

Mais les bois de Bibi Lolo me fournissent à propos une transition pour passer des gens qui entourent Oscar David aux choses qui l'environnent.

Un post-scriptum de la lettre du 4 juillet 1924 pose la question : « Mon rosier a-t-il fleuri ? » et, le 2 avril 1925 (peu avant sa libération), il écrit : « Je pense cette année voir fleurir mes muguets et mon rosier ». A la Feuillette, qui accueillit un temps la famille David, il a planté un résineux ; celui-ci a été transplanté, après sa mort, par sa sœur au Clos Hermès, contre le mur du château. Il y est encore, tout contre le mur de la Tour de la Reine, et se voit de très loin car il a beaucoup grandi.

La plus grande partie de son œuvre est consacrée aux édifices et monuments, et surtout aux paysages savoyards.

Mais il n'est pas insensible non plus aux spectacles que lui offrent les autres régions. Il est heureux, au début d'octobre 1924, de profiter d'une permission de 48 heures pour visiter « ce fameux Paris ».

Cependant, c'est surtout l'Alsace qu'il découvre en cette période.

Arrivé à Colmar, il écrit : « Tout cela ne vaut pas notre vieil Annecy et nos bons « pagans » savoyards » (16 mai 1924). Mais, rapidement, il nuancera cette affirmation : « Samedi et dimanche j'ai visité Colmar ; (...) c'est une vieille ville bourgeoise (...) avec des maisons aux toits pointus, couverts de tuiles rouges et vertes disposées en dessins symétriques, ce qui donne à la ville un cachet particulier. Les rues sont plutôt étroites et tortueuses et les maisons avancent leurs balcons et leurs pignons comme dans les anciennes villes du Moyen-Age. Çà et là, sur une cheminée, s'élève le nid de quelques cigognes (...). Dimanche, j'ai visité l'église des dominicains qui est superbe, ainsi que la cathédrale (2 bis) ; celle-ci est de toute beauté. Je suis monté au sommet du clocher (250 marches) et le coup d'œil payait bien cette ascension. La vue est vraiment magnifique et s'étend largement sur toute la plaine d'Alsace, des Vosges à la Forêt Noire ; cela nous change d'avec les horizons bornés de Savoie » (29 mai 1924).

Dès le début de cette correspondance, on constate qu'il aime à comparer ce qu'il voit à sa Savoie natale et, en feuilletant ces lettres, nous aurons l'occasion de le remarquer plus d'une fois encore.

(2 bis) Il s'agit de la collégiale Saint-Martin, de Colmar, que dans la région on appelle abusivement « la Cathédrale ».

Lettre du 19 juin 1924 : « Dimanche, je suis monté au Grand Honack (sic, pour Hohnack). (...) nous sommes montés à travers les forêts de sapins et l'ascension était épatante (...), nous descendîmes, à pattes bien entendu, sur les Trois Epis, charmante petite localité, lieu de villégiature, bâti sur une hauteur (...).

Le lendemain j'ai fait le Haut Kœnisbourg (sic, pour Kœnigsbourg). Il y a d'abord une montée fastidieuse à travers les vignes, mais on prend ensuite les bois de chênes et de sapins, et la montée est plus belle. Le château est très vieux et très intéressant à visiter (...). Nous avons fait cette ballade en bicyclette, car j'ai la libre disposition de la bécane d'un sous-lieutenant ; vous pensez si je m'en paie, surtout que c'est un véritable plaisir que de rouler sur les magnifiques routes d'Alsace. Inutile de vous dire que le soir j'ai dormi comme un loir ». Tant au grand Hohnack qu'au Haut Koenigsbourg, son cœur de poète est sensible à la beauté de la forêt. Il le sera toute sa vie. Ne dira-t-il pas plus tard, dans *Au Pays savoyard,* « Routes forestières qui connaissez l'histoire des grands bois profonds de mon pays, je vous aime ainsi qu'une femme ».

Le 30 juin 1924 : « J'ai été hier à Strasbourg et le voyage a été un enchantement. Naturellement, j'ai visité les principales curiosités de la ville : Orangerie, théâtre, etc... sans oublier la fameuse cathédrale. Elle mérite en effet sa réputation et c'est un pur bijou ». Pourtant, il n'admire pas systématiquement tout ce qu'il voit — pas même à Annecy — : « Le théâtre de Colmar. Aussi moche que celui d'Annecy. Plus affreux, même » (carte postale non datée représentant le théâtre de Colmar).

Heureusement, les moments agréables sont nombreux : « J'ai occupé ces trois derniers soirs à cueillir du tilleul, dans la cour de la caserne, pour le chef qui est au Val d'Ahon. Cela me rappelait ceux du boulevard du Lycée et c'était un délice pour moi de cueillir les fleurs embaumées » (4 juillet 1924).

Le 21 juillet 1924 : « J'ai reçu votre lettre hier soir, à minuit, en rentrant de Chalampé (3), un petit patelin au bord du Rhin où j'avais été passer ma journée de dimanche. J'y ai passé un jour des plus agréables, à flâner sur la berge, à se (sic) vautrer dans l'herbe, sous les saules et les peupliers. Le patelin par lui-même n'a rien de sensationnel et son attrait réside tout entier dans le Rhin qui roule ses eaux vertes et calmes au milieu des prés, entre un petit bois bien frais. C'est la pleine brousse et bien qu'il y ait quantité de promeneurs, on y est aussi à l'aise qu'aux Communaux ou aux Puisots. Aussi est-ce avec plaisir que j'ai posé ce sacré veston et que j'ai envoyé ballader calot et ceinturon pour me coucher bien à mon aise, en bras de chemise dans l'herbe fraîche fleurant bon la sauge et la menthe ». Nous avons remarqué encore une comparaison avec la Savoie et aussi l'herbe fraîche fleurant bon la sauge et la menthe. Sensible aux odeurs (nous l'avons déjà constaté à propos des tilleuls), Oscar David est particulièrement impressionné par celle de la menthe. Quelques années plus tard, dans *Paysages d'Annecy,* il dira, dans le sonnet consacré au Semnoz :

---

(3) Chalampé se trouve à une dizaine de kilomètres au Nord-Est de Mulhouse.

« Et les menthes, au bord du ruisseau qui murmure
Ont mêlé leur parfum aux senteurs de la poix » (il s'agit de la résine des sapins). Et dans un poème (« Sur les Rives ») qui devait faire partie du recueil annoncé sous le titre de *Ronces fleuries,* on peut lire :

« Et le parfum poivré des menthes
Sourd de l'ombre frêle des sentes,
Exaspérant comme une alerte ».

Le 28 juillet 1924 : « Le vieux Colmar, pittoresque et sale, ayant beaucoup de ressemblance avec les coins délabrés du vieil Annecy, particulièrement avec les quais de l'Ile. Même disposition de vieilles maisons, même canal aux eaux croupissantes et vertes, mêmes loques, même crasse ».

Le 4 août 1924 : « J'ai été hier dans les Vosges, au lac Noir et au lac Blanc, en compagnie de Germain (4), et nous avons passé une journée épatante dans les bois ».

On ne manquera pas de noter, encore une fois, combien Oscar David aime à se promener dans bois et forêts. Et pensons à cette page de *Sur les rives du Lac d'argent* qui, à l'aide d'images religieuses, évoque une clairière savoyarde : « Dans ce temple ouvert en plein ciel et pourtant fermé comme un tombeau, les bruyères officiaient. Leurs fleurs roses agitaient leurs minuscules cassolettes et un parfum léger montait vers le ciel baigné de soleil, les plantes courbaient leur tête fraîche comme à une Elévation mystérieuse, et les grillons joyeux entonnaient un cantique de gloire, plain-chant monotone mais puissant qui s'élevait comme un hosanna formidable ; le torrent voisin prêtait la voix mugissante de ses orgues.

Solennels, les sapins fermant la clairière abaissaient leurs branches en une bénédiction grandiose. Le tronc squameux d'arbres presque millénaires semblait tressaillir à cette messe magnifique, office divin célébré par la forêt » (pp. 27-28).

Et son ami Henri Davignon se rappelle combien il aimait à se promener dans le Semnoz sur les chemins habituels ou même en dehors des sentiers et combien il était agacé de se trouver gêné dans ses promenades sylvestres ou champêtres par des propriétés privées.

Voici maintenant la lettre du 3 novembre 1924 : « La Toussaint s'est passée calmement, grisement comme il convient à ce jour-là. Je l'ai passée dans le bled alsacien. Parti le matin pour Munster, j'ai rayonné dans la campagne environnante, grimpant sur tous les mamelons, visitant les églises, les vestiges en ruines, suivant le cours de cette jolie vallée. Mon intention était de pousser jusqu'à Metzeral, mais, comme j'avais une faim de loup et que j'étais crotté jusqu'aux genoux, je me suis arrêté à Stosswihr, un petit trou pas mal où je me suis confortablement calé les joues (...) ». Oscar David semble ici ne pas dédaigner les nourritures terrestres. Et ses études sur le reblochon ou sur le chocolat d'Annecy ne démentiront pas, par la suite, cette impression, encore que ce ne soit pas l'aspect gustatif qui l'intéresse le plus.

---

(4) C'est un savoyard.

Ce ne sont pas seulement les monuments ou les paysages, voire les mets, qui le séduisent, mais aussi les costumes régionaux.

En septembre, à propos de la fête des vendanges, il raconte : « Pour la circonstance, très nombreuses étaient les alsaciennes qui avaient revêtu le costume régional, et toutes ces robes rouges, ces fichus richement brodés et de couleurs voyantes où le bleu, le vert et le rouge dominent, les petits tabliers à jours, aux fines dentelles, les grands nœuds noirs aux larges ailes, étaient du plus pittoresque effet » (22 septembre 1924).

Et le 29 septembre, il décrit de nouveau « une grande fête alsacienne » : « Habillés à la mode du pays, jupes rouges, vertes ou violettes, corset noir et grande coiffe traditionnelle pour les femmes, pantalons blancs, petits gilets rouges ou beiges, veste courte, toque de fourrure ou petit chapeau « pagan » pour les hommes, une cinquantaine d'alsaciens furent les acteurs de différentes coutumes du pays à l'occasion de mariages, baptêmes, fêtes des conscrits, etc... C'était absolument ravissant de voir évoluer cette foule bigarrée, où les teintes violentes se mariaient en une mosaïque de couleurs vives, et c'était un vrai régal pour les yeux de voir défiler, avec un entrain étourdissant, les noces alsaciennes (...) ».

N'a-t-on pas déjà là l'auteur de *Coiffes Blanches et Frontières d'Or* qui, parlant de la Tarentaise en fête, dira : « C'est, avec une danse échevelée, un tourbillon de couleurs. Les rouges, les bleus, les verts, les ors, virent de plus en plus vite (...). Tout se confond dans un vertige polychrome (...). C'est la valse des châles de Savoie, un bouquet qui vire et change à chaque seconde de couleurs et de formes, kaléïdoscope emporté dans les remous d'un accordéon » et qui recommandera : « Pour s'emplir les yeux de visions colorées, il faut assister aux processions de Saint-Colomban-les-Villards (...). Vous verrez une merveille de coiffes et de châles lançant, le long de la procession, leurs notes de soie et de velours aux chaudes rutilances ».

Il nous faudrait citer ce remarquable ouvrage tout entier, et il aurait fallu entendre la conférence prononcée par Oscar David, le 4 février 1933, à la Société des Beaux-Arts d'Annecy, sur les Costumes Savoyards, ses causeries à Radio-Alpes-Grenoble sur la Frontière d'Or de Tarentaise (21 novembre 1934) et sur les Châles de Tarentaise (30 novembre 1934), mais personne hélas n'a pu profiter de celle qui était prévue pour le mercredi 5 décembre 1934 (il est mort le 3, rappelons-le). Son sujet devait être « Le Costume de Maurienne ».

Mais revenons à ses lettres alsaciennes. Dans la dernière qu'il ait envoyée à ses parents, on sent plus que jamais son amour sensuel de la nature (il aime à s'y vautrer) ainsi que son amour de la Savoie et des savoyards : « J'emploie mes dernières soirées à faire de petites ballades aux alentours de Colmar, à regarder la plaine s'éveiller au printemps. Vraiment le pays est charmant et c'est plaisir à voir les Vosges devenir vertes et les immenses prairies parsemées d'arbres reprendre leur fraîcheur d'antan. Toute la plaine s'égaie de teintes neuves et se déroule des Vosges à la Forêt Noire comme un grand tapis propre et net, tout émaillé de fleurs vives, et donne envie de s'y

rouler. Les petits villages semblent plus gais sous le soleil d'avril et les maisons alsaciennes aux toits pointus et aux façades claires barrées de traverses de bois, suivant la mode du pays, ont l'air accueillant et doux ; ce sont partout de délicieux petits tableaux champêtres, véritables pastorales de Watteau. Le pays, très humide et parsemé de multiples petits ruisseaux descendant des Vosges, a une très grande fraîcheur qui le fait ressembler en cela aux paysages de Savoie ; mais les villages d'Alsace et des Vosges, tous propres et comme lavés, n'ont pas l'air sales et « bouseux » comme les villages savoyards. C'est cette fraîcheur et cette propreté qui font le grand charme de ces villages et bourgades. Le caractère moyenâgeux des maisons des bourgs, massives et fortifiées, avec tours, créneaux, rappelant les vieux burgs du Rhin, ajoute encore un attrait de plus au pays. La ligne bleue des Vosges, où les mamelons arrondis sont surmontés de vieux châteaux démantelés et tombant en ruines, est également d'un grand charme. C'est dommage qu'un si beau pays soit habité par une population si différente de caractère et de mœurs des nôtres.

Vive la vie civile et la Hiauta ! » (24 avril 1925).

La « Hiauta », il y pense beaucoup durant son service militaire. « Parmelan, Tournette, Arcalod, où êtes-vous ??? », s'écrie-t-il le 26 juin 1924. Et, un peu auparavant : « Pentecôte... Comme il ferait bon flâner au Pâquier ou grimper les sentiers ombragés de la Jeanne ! » (le 8 juin 1924). On a noté de nouveau, au passage, son amour de la forêt.

Un peu exilé en Alsace, il aime à se retrouver avec des « pays » : c'est Germain, de Brogny, que nous avons déjà rencontré, Chaumontet d'Annecy et Cusin, René Niogret, « jadis à Cercier », Pitier « dont le père est douanier à Annemasse ». Nous sommes de nombreux savoyards au 152e et nous formons un bon noyau de copains » (8 juin 1924). Quant à son anniversaire, il ne peut évidemment se fêter qu'avec des savoyards : « Je suis sorti avec deux copains savoyards pour boire un canon en fêtant mes 22 ans » (12 décembre 1924).

Il s'intéresse à toutes les petites nouvelles, voire tous les ragots d'Annecy. Çà et là, il laisse apparaître la sensibilité dont nous parlions naguère.

Lettre du 19 juin 1924 : « J'ai appris avec peine la mort du père Rebut ; ce doit être tout un branle-bas de combat à la Feuillette » (il s'agit de M. Célestin Rebut, le père de notre regretté confrère Marcel Rebut). Et il continue : « J'ai vu également dans l'Indus (l'Industriel Savoisien du 14 juin 1924) que Ruffier, le fameux Jean Marquis, professeur d'Histoire au Lycée, était mort. Pauvre Marquis ! Il n'y avait pas seulement les noms de sa famille ! une banale lettre de faire-part, ou plutôt un avis en tenant lieu... ». Oscar David s'attendrit ici sur Ruffier qui pourtant ne partageait pas ses idées puisqu'il était un catholique convaincu et collaborait au *Réveil social savoyard*. Est-ce pour cela que les potaches l'avaient affublé du surnom de « Jean Marquis » ? Monsieur Jean Mouthon, qui m'a

donné ces renseignements, l'ignore [5]. Toujours est-il que la gouaille d'Oscar David maîtrise son émotion et qu'il finit sa phrase par cette remarque impertinente : « La vieille noblesse est en baisse !!! ».

Il éprouve beaucoup moins de regrets quand il s'agit d'un pion que les « bahutiens », comme il dit, avaient surnommé « Pignouf » (5 décembre 1924).

Et le 5 février 1925 : « Voilà Barbapoux [6] devenu Barbavers puisque ce chef « impartial et bienveillant » (cliché administratif) a cassé sa pipe ! Pauvre de lui ! ». Cette dernière expression corrige un peu ce que le jeu de mots pouvait avoir de saugrenu. Il est jeune, ne l'oublions pas... et, parce qu'il est jeune, il s'amuse parfois à lancer des pointes qui ne manquent pas d'acuité :

Le 30 juin 1924 : « Je lis dans l'Indus que le lieutenant D(...) vient de mourir au Maroc (...). Sa femme a assez de philosophie pour se consoler vite », et plus tard : « Fernand a convolé en justes noces, tout le monde a dû valser aux accords de la « Veuve joyeuse » ! » (5 février 1925). J'en passe et des meilleures.

Il relève aussi des faits divers comme les imprudences d'un de ses cousins (14 ans) dont la carabine, étourdiment chargée, a blessé une petite fille et qui, de ce fait, a défrayé la chronique : « J'ai lu dans l'Indus qu'(il) avait fait des siennes à la Balme » (14 juin 1924).

Soldat en Alsace, Oscar David vit donc en pensée en Savoie, parce qu'il est, comme le faisait remarquer Guiton, un grand sentimental.

Un autre aspect de sa personnalité, ce sont ses idées politiques et religieuses.

Oscar David n'a jamais été un journaliste engagé et ce n'est guère dans ses œuvres littéraires que l'on pourra étudier ses opinions qui, je le disais tout à l'heure, étaient plutôt frondeuses. Tout au plus trouvera-t-on, en 1922, un petit essai sur « La Faucille et le Marteau » et, parmi les inédits, un roman, « La Racaille », qui est l'histoire, mélodramatique en diable, d'un Roméo ouvrier d'usine et de sa Juliette qui est la fille du patron. C'est un violent réquisitoire contre la bourgeoisie. Zola n'aurait pas désavoué certains paragraphes sur les ouvriers des faubourgs.

Mais, une fois de plus, lisons sa correspondance inédite : le 14 Juin 1924 : « Les douaniers bougent et le conservateur « Matin » relate qu'au Congrès National des Douanes actives les Congressistes s'étaient séparés au chant de l'Internationale (...) Bravo les gabelous ! ».

Mais il est alors soldat et sait rester neutre : « Il m'a été donné [7] d'entendre l'Internationale en alsacien chantée magnifiquement dans une brasserie ; applaudissements d'un côté, protestations de

---

(5) Ce Ruffier était évoqué par le docteur Duparc comme la « réincarnation d'un menu Don Quichotte » cf. L'Annuaire des Anciens Elèves n° 54 page 22.

(6) C'était un des clochards attitrés d'Annecy à l'époque.

(7) Le 14 juillet.

l'autre. Je voyais le moment où ça allait chauffer ; naturellement, neutralité stricte de ma part » (15 juillet 1924).

Et comme tous les potaches et troufions du monde, il voit, pendant qu'il est en caserne, dans un événement politique d'abord le jour de congé que cela lui donnera :

Le 14 juin 1924 : « Je viens de recevoir un télégramme annonçant « qu'à l'occasion de la prise de pouvoir du nouveau président de la République », nous aurons campo lundi 16... Vive la République ! ». Il s'agit évidemment de Gaston Doumergue remplaçant Alexandre Millerand qui, devant la victoire du Bloc des gauches, a été obligé de se démettre, pour avoir pris ouvertement parti pour la droite.

Quant aux idées religieuses d'Oscar David, les voici :

« En ce moment toute l'Alsace est révolutionnée au sujet de ces fameuses questions religieuses. La presse cléricale hurle et se démène, les enfants de chœur brandissent l'encensoir comme une fronde et les curés retroussent les manches de leur soutane. Savourez ce que dit la grande feuille bigote de la région, « Le Nouvelliste d'Alsace » : « 35 000 catholiques réunis au Congrès des cercles catholiques d'Alsace protestent avec la dernière énergie contre la suppression de l'ambassade au Vatican, contre l'abolition du Concordat et de (8) l'application de la loi de séparation, contre l'introduction de l'école athée dite laïque, et contre les lois persécutrices des ordres religieux.

A la suite de ce congrès, des légions d'hommes et de jeunes gens affiliés à nos Cercles *vont faire la préparation minutieuse du combat que nous serons peut-être obligés de soutenir. Monseigneur Ruch, notre bien-aimé évêque, va donner le mot d'ordre.* Au cours de cette semaine vont apparaître en effet les instructions que le premier pasteur du diocèse adresse à MM. les curés-doyens et qui contiendront les directives qui permettront de mener la lutte avec succès ». Hein ? Est-ce tapé ? Comme on reconnaît là la douceur évangélique ! La voilà bien la tendresse fondante des Alsaciens pour les « Français »... Aussi, gare aux coups de goupillon et la croix va se faire lourde ! J'espère bien que le citoyen Herriot saura pisser avec assez de force sur tous ces cierges pour les éteindre !!! » (30 juin 1924).

Cela ne l'empêchera pas, quand il rédigera *Coiffes blanches et Frontières d'Or* d'être touché par le tableau des savoyardes endimanchées pour la messe et pour la procession : « C'est auprès d'une église de village, un cortège où vibrent toutes les teintes riches de sève d'une enluminure de missel » (page 44). Et cela ne l'a pas empêché non plus d'apprécier l'atmosphère mystique de la chapelle de Colmyr : « Quelle grâce dans cette église miniature, encore emplie d'un parfum mystique d'autrefois (...) A travers les vitraux filtre un rayon de soleil qui tombe dans la chapelle silencieuse, et l'on croit voir, près de l'autel, une figure extatique, comme celle des naïves enluminures des vieux missels » *(Colmyr - La Puya* pp. 8 et 11).

---

(8) Sic.

C'est que rien de ce qui était savoyard ne le laissait indifférent. Il s'est d'ailleurs toujours montré un savoyard fidèle et zélé, et a été une figure de l'Annecy de la fin des années 20 et du début des années 30.

Il faisait partie de cette jeunesse enthousiaste qui donnait alors à Annecy une vie intellectuelle et artistique intense. Il est difficile de l'isoler de la jeune équipe avec laquelle il travaillait et dont il partageait la ferveur, quand ce n'était pas lui qui entraînait les autres.

C'était l'époque où l'on rencontrait, parlant littérature, Avezou l'archiviste, Hérisson l'imprimeur, Martin le professeur, et tant d'autres, sous les platanes du Pâquier. Madame Yvonne Milianowski, que j'ai eu l'avantage de rencontrer grâce à Monsieur Georges Grandchamp, se rappelle en souriant qu'on appelait le fait de se promener en ce lieu « faire les platanes ». Cette promenade, dit-elle, formait, avec la rue Royale, les artères littéraires d'Annecy.

Madame Milianowski était alors la femme de l'artiste Ernest Béchard, trop tôt disparu, lui aussi. Oscar David nous le décrit avec sa « chevelure blonde, léonine (...) et une courte barbe en collier ». C'est avec Béchard, entre autres, rappelons-le, qu'il a fondé la revue *Les Soirées Nouvelles.* Cet artiste, dont le talent était en avance sur son temps et qui travaillait dans son atelier de la place aux Bois puis dans celui de la rue Vaugelas, a laissé des gravures d'une vigueur particulièrement remarquable. Je n'en veux pour preuve que les deux bois gravés qui illustrent l'opuscule consacré par Oscar David à *Colmyr - La Puya.* Mais il a laissé aussi des céramiques intéressantes et des toiles peintes à l'huile très évocatrices des paysages annéciens d'alors ; le Musée-Château en possède plusieurs grâce à la générosité de Madame Milianowski et on peut en voir dans des familles amies, chez la sœur d'Oscar David, par exemple. « Ses ciels, dit ce dernier en parlant de son ami, sont bien de chez nous, ils ont la légèreté, la transparence et cette grâce spécifiquement savoyarde ».

C'était l'époque où Oscar David et les autres ne se laissaient pas abattre par un échec et où, après *Les Soirées Nouvelles,* on créait *L'Arcade.*

Les idées ne manquaient pas chez le journaliste Raymond Ventre, chez Jean-Marie Dunoyer, aujourd'hui rédacteur au *Monde* et auteur d'un récent ouvrage sur Annecy, chez le fervent admirateur et, pour ainsi dire, l'émule de Jean Moréas, Georges Brissimizakis, et chez le poète-journaliste Jean Liccia que ses lecteurs, en particulier les fidèles de la presse locale, connaissaient sous le pseudonyme de Ville-Albert.

C'était l'époque où l'on allait tenir salon et parler littérature, voire demander une dédicace à des auteurs comme Paul Reboux ou Claude Farrère, dans la librairie *Les Confidences* sise 4, rue du Lac, et tenue par Henri Davignon qui avait alors orné son prénom d'un Y sacrifiant à l'anglomanie déjà envahissante. Henri Davignon, nous l'avons déjà dit, faisait partie du Comité directeur de *L'Arcade* avec Gaston Bornand et Oscar David. Il garde de lui le souvenir d'un garçon sérieux dans son travail comme dans ses amitiés, très réservé et d'une grande finesse.

Madame Milianowski, elle aussi, revoit Oscar David comme un jeune homme très correct, non pas vraiment mélancolique mais peu rieur et très réfléchi. C'est d'ailleurs l'impression que donnent les photographies qui sont conservées de lui, en particulier celle qui orne sa tombe et qui est reproduite dans l'ouvrage de Pierre Soudan sur l'*Annecy des années 30 (Annesci* 23).

Il ne faudrait pourtant pas le croire incapable de sourire, ou incapable de manier l'humour. Pierre Soudan a rappelé *(op. cit.* page 128) qu'on a dit d'Oscar David : « C'était la jeunesse prime-sautière ». C'est ainsi que, lorsqu'il est à Colmar, il raconte (4 juillet 1924) : « Le seul fait nouveau pour moi est l'apparition dans mon pieu de quelques punaises qui, jusque-là, avaient eu la délicatesse de ne pas se montrer. Quant aux rats, ils continuent de prendre mon lit pour un champ d'exercice et c'est à celui qui sautera le plus grand nombre de fois dessus ».

Dans le recueil qui aurait dû paraître sous le titre *Ronces Fleuries,* un poème intitulé *Modern'Amour* annonce, jusqu'à un certain point, la *Complainte du Progrès* de Boris Vian :

« Jadis, au temps des troubadours,
(...) on mourait de pure tendresse.
....
Aujourd'hui l'amour modernise
Ses ficelles et ses desseins (...)
C'est dans un fox-trot endiablé
Qu'on fait sa déclaration
Et l'on prouve sa passion
Avec le champagne sablé.
L'amoureux n'offre plus de fleurs,
Mais plutôt une cigarette (...)
Cela dure parfois huit jours,
Parfois six mois, quelquefois trente,
Et voilà l'idylle charmante
... Et qui devait durer toujours. »

Quant au chasseur de taupes, d'après Oscar David, il « remporte de splendides victoires, et il revient des prés, son champ de bataille, chargé de victimes, chargé de gloire » *(Ceux de chez nous. Le Taupier).*

Ecoutons surtout des extraits du début de *Coiffes Blanches et Frontières d'Or* : « (...) après la première faute, si faute il y eut, Eve éprouva le besoin de se vêtir. Oh ! très peu, juste de quoi tourmenter - déjà - ce pauvre Adam qui, dans son inconscience d'homme, ne pleurait pas outre mesure le fade paradis perdu. (...).

Or donc Eve se vêtit. A vrai dire, elle ne se mit pas en frais. Comme elle passait auprès d'un cep bien fourni, dru et vert, elle arracha une belle feuille de vigne et s'en couvrit. (...).

Cette vigne était une vigne savoyarde, des environs de Seyssel, pour préciser, et ce premier vêtement n'était rien d'autre que la partie la plus verte, sinon la plus savoureuse, d'un magnifique plant de Roussette.

Notre fierté de Savoyards s'en trouve agréablement chatouillée, flattée avec délices, et nous gardons à notre mère une reconnaissance éternelle d'avoir eu le bon goût et l'excellent esprit de choisir pour parure une feuille de vigne de chez nous. Aussi bien, même ceux qui ne partageraient pas cet enthousiasme seraient mal venus de lancer la pierre à Eve. On ne lapide pas une femme si peu vêtue.

(... Bref, cela) nous autorise à dire que le premier costume de la première femme fut un costume savoyard ».

Eve et l'Eternel Féminin sont un thème qui ne pouvait que tenter notre jeune poète.

Il était jeune, beau, fin, racé, élégant, intelligent, sa réputation de poète l'auréolait d'un nimbe de mystère. Il avait du succès et savait en profiter, tant en Savoie qu'ailleurs.

Les deux nouvelles inédites *(Les Grimaces de la Vie,* dont la parution avait été déjà annoncée, et *Idylle au Hameau)* montrent qu'il appelait un chat un chat et qu'il se plaisait à brosser des descriptions qui pouvaient, à l'époque, paraître osées.

Mais ce Don Juan, qui a su n'être jamais, comme il le dit lui même, « ni un mufle ni un goujat », arrivait à l'âge où l'on se fixe et il commençait à penser sérieusement au mariage quand sa mort brutale l'a arraché non seulement à sa famille mais aussi à celle qu'il aimait et dont il était aimé.

Mais il serait temps, pour terminer, de voir d'un peu plus près la vie littéraire d'Oscar David.

Son premier recueil est donc *Brindilles.* J'en retiendrai un sonnet intitulé « Lac d'Annecy » qui commence ainsi :

« L'eau tranquille où sommeille un léger rêve d'or
Se plisse lentement sous la brise qui pleure
Un andante berceur, nostalgique, où s'endort
La chanson des roseaux, dans le calme de l'heure. »

et le début du poème intitulé *Roseaux :*

« Les longs roseaux plaintifs frissonnent sous la brise
Qui berce doucement leur panache argenté. »

Certes, on trouve dans *Brindilles* quelques maladresses de débutant : des E muets intempestifs en cours de vers (« PoupéE rieuse », dans « Petite Sœur »), ou à la césure (« Etalait ses frangES vertes sous les roseaux » dans « Flânerie »), des césures mal venues (« Des jeunes filles aux / yeux noirs, belles bacchantes » dans « Vendanges »), des singuliers qui riment avec des pluriels, des rimes féminines qui se suivent sans que les besoins de l'harmonie aient sinon nécessité du moins justifié cette licence poétique, etc., etc.

Mais, comme ont dit ses critiques « son vers est souple, léger » (Guiton), « Il y a là les émois d'un vrai poète » (Mossu). On remarque « dans ces vers un joli sentiment et une mélodieuse musicalité (... et) chez l'auteur un don réel d'observation » (Palafitte, c'est-à-dire Blandin).

Et l'on s'accorde à penser qu'il deviendra un grand poète : il « ne tardera pas à conquérir, avec les ans, une maturité nécessaire »

(Mossu). « Ce recueil est déjà plus qu'une promesse » (Guiton). « Ce sont là plus que des promesses ! » (Chollier). « Les *Brindilles* de M. Oscar David, dit aussi André Fontaine dans *Le Mercure de France* du 15 novembre 1925 (p. 169), forment mieux qu'un ensemble de promesses ».

Je ne résiste pas au plaisir de lire la lettre qu'Oscar David a écrite à ses parents (le 19 juin 1924) quand il a eu connaissance du rapport concernant le concours de l'Académie Florimontane auquel il avait participé en adressant au jury les poèmes de *Brindilles :* « Vous avez bien fait de m'envoyer la Revue Savoisienne. Elle contient le compte rendu du Concours de poésie de la Florimontane. 7 envois avaient été adressés dont 2 ont été écartés d'emblée. Deux autres méritent la lecture sans la récompenser pleinement : les nos 3 (le mien) et 7. Voici ce que pensent ces vénérables messieurs de mon travail ; je reproduis in extenso :

" L'auteur du n° 3 a pris pour devise : Chi va piano va sano. Il va longtemps aussi car ses *Brindilles* comptent près de 1 000 vers. Ira-t-il loin ? Du moins il peut dépasser son niveau actuel. Le savoir-faire ne lui fait pas défaut : il observe les règles de la versification sauf exception (rimes féminines en série sans effet assignable, finales en ion comptées tantôt pour une, tantôt pour deux syllabes, etc...). Ce qu'il y a de caractéristique ou de suggestif dans un paysage, un être, une scène, ne lui échappe pas ; mais il n'arrive jamais à donner à son impression une forme serrée et définitive. En visant à la qualité beaucoup plus qu'à la quantité, en ajoutant à la « sensation personnelle » un travail poussé jusqu'à ces réussites imprévues quoique longuement préparées, qui sont la première récompense du poète avant d'être le plaisir du lecteur, sans doute parviendrait-il à faire œuvre d'art. "

Merci bien !!! Je pourrais répondre à ces doctes Académiciens la phrase bien connue : « la critique est aisée mais l'art est difficile ! ». Je reconnais qu'il me manque encore une certaine maturité qui ferait que mes vers soient plus nets d'un seul coup, mais justement mon épigramme (9) Chi va piano... est mise là fort à propos et ne me démentira pas ; d'ailleurs, l'honorable M. Lévitte, rapporteur du concours (rédacteur au « Réveil Social ») a mal traduit cette épigramme. Il a traduit sano par longtemps alors que la traduction littérale est *sûrement*. Il y a une nuance et je ne fais pas mes compliments à ce M. Lévitte, le Camille Voisin du « Réveil » et ex-professeur au Lycée !

Voici comment termine la revue : Pour conclure, 4 œuvres ont été écartées (dont les deux que j'ai signalées au début « écartées d'emblée »), *l'élimination n'étant peut-être pour certains candidats* (donc moi et un autre) *qu'un ajournement.* Donc, attendons des jours meilleurs ».

Il est vexé, le pauvre garçon, tellement vexé qu'il a mal lu. M. Lévitte n'a pas traduit « sano » par « longtemps », il a dit « il ne va pas seulement sano, *il va longtemps aussi* ».

---

(9) Il veut évidemment dire « épigraphe ».

Bref, le recueil *Brindilles,* au titre modeste, s'il n'était pas un chef-d'œuvre, se révélait plein de promesses. La villa de la rue des Alpes que Madame Lallaz, sa sœur, vient de quitter, s'appelle *Brindilles.* J'espère que ses nouveaux propriétaires lui laisseront le nom que les parents du poète lui avaient donné en souvenir du premier livre de leur fils.

Les œuvres suivantes sont toutes consacrées à la Savoie, même son étude sur ce grand poète de l'Ecole Fantaisiste que fut Jean Pelerin, puisqu'il nous le montre « flânant (à Chambéry) les jours de sortie, dans les rues de l'ancienne capitale de la Savoie » et « musant sous les Portiques, s'emplissant les yeux, devant la librairie Dardel, de titres d'innombrables volumes ».

Quant à ses articles de journaux, ils traitent, par exemple, des coutumes (Charivari - Allouïes - Foire de la Saint André, etc...) de la région.

Mais ouvrons ses livres. Ici, c'est « le Thiou vêtu de glauques transparences » *(Au Pays Savoyard).* Là, c'est la « Leysse torrentueuse » (idem). Ici, c'est la Tournette « gigantesque menhir » *(Paysages d'Annecy),* et là, le canal de Savières qui « dort sous les saules (...) il pleut sur le canal des fleurs de quiétude » *(Au Pays Savoyard).* Ecoutons cet hymne à notre ville dont il n'aimait pas qu'on l'appelle « la Venise savoyarde ».

« Annecy, ton nom est un écho de tendre cantilène (...) Annecy parée de toutes les grâces du Printemps, enrubannée par l'Eté, vêtue de toutes les étoffes somptueuses de l'Automne dorée, ou calmement endormie sous la neige de l'Hiver, tu es toujours, ô ville magnifique, la souriante déesse, mutine et tendre, de la splendide Savoie » *(Sur les Rives du Lac d'Argent).*

Promenons-nous avec lui :

« Comme flottant au milieu du canal, le palais de l'Isle avance, entre les quais lépreux, la coque grise de son bateau de pierre » *(Visages d'Annecy).*

Au bord du lac, « J'ai surpris le chuchotement du vent en conversation avec les feuilles » *(Sur les Rives du Lac d'Argent)* et « la nuit diaphane versait sur l'étendue tranquille le philtre enchanteur de sa molle indolence » *(idem).*

Partons à Montrottier où « l'apaisement des choses s'endort dans les corbeilles de fleurs des jardins et des terrasses » *(Visages d'Annecy).*

Le recueil annoncé sous le titre *Ronces Fleuries* aurait été très romantique :

« Il est un lieu discret, solitaire et charmant » (« Coin Fleuri »), dit-il, et ailleurs :

« Une mère endeuillée (...)
Pleurait son enfant mort emporté par la guerre (...)
Et comme le couchant rougissait les cyprès
La pauvre mère vit du sang tomber auprès
De la Terre où dormait l'espoir de ses vieux ans »
(« Sur une tombe »).

La solitude, la mort, thèmes romantiques s'il en fut !

Cette plaquette eût été aussi très verlainienne :

« Un violon pleurait dans le parc attristé »

(« Notes plaintives »).

Dans le poème « A Verlaine », qui devait y figurer, ne dit-il pas au pauvre Lélian :

« Tes accents sentaient bon comme l'herbe fleurie » ?

Images et sonorités, en vers comme en prose, tout, chez Oscar David, est poésie.

Cela n'empêche pas l'auteur d'être parfois très précis dans ses descriptions. Voici le marché d'Annecy :

« C'est le mardi, jour de marché, qu'il faut visiter ces rues curieuses ; le grouillement des villageois apportant leurs fruits, leurs légumes, l'amoncellement des denrées sur le trottoir désuni, ajoutent au pittoresque de l'endroit. C'est alors un fourmillement de blouses et de chapeaux ronds, d'amples jupes traînantes et de larges paniers, une animation fiévreuse au milieu d'un brouhaha de foire. Le patois savoyard fait éclater ses sonorités sous les voûtes, le gros rire paysan s'épanouit en joyeuse fanfare, les volailles gloussent, les roues des chars grincent dans les rues étroites, c'est la vie grouillante qui étale son animation bruyante » *(Sur les Rives du Lac d'Argent)*. On croirait presque du Maupassant.

C'est qu'Oscar David ne s'intéresse pas seulement aux paysages mais aussi aux hommes. Il est un des rares (sinon le seul) écrivains à s'être penché sur la vie rude des pêcheurs du lac. Relisons dans cette optique *La Sorcière du Lac*. Dans ses articles de journaux, guettons le père Boniface qui « vient, traînant ses sabots sur les pavés et, en geignant, fixe les bretelles de la bouille » pour porter le lait à la fruitière ; ici, « la sueur coule sur les faces cuites par le soleil » des batteurs de blé ; et là, Luisse le faucheur « se pencha, ses bras décrivirent un arc de cercle et, avec un ahan ! de défi, il fit crouler l'herbe fine comme une chevelure ». Regardons travailler chez Paccard les « habiles fondeurs ». Dans un des contes publiés dans les colonnes de *L'Echo de Savoie,* voyons les boyandières « penchées sur l'eau, à genoux dans la paille de leur caisse » (« Sur le canal »).

Il dit lui-même (dans un article paru dans *L'Industriel savoisien* du 30 mai 1931) que dans *Visages d'Annecy* il a croqué, entre autres, « quelques scènes de la rue, de la rue ouvrière, celle qui m'intéresse (...) C'est que je comprends l'homme qui trime, l'homme qui sait ce qu'est l'effort, le prix du travail ».

Et nous penserons à cette réflexion du journaliste A. Benoist sur son jeune confrère : « Il reste toujours près du monde du travail et dans sa conversation perce constamment le souci qu'il a de ceux qui peinent sur d'obscurs et pénibles travaux » (10). Nous nous souviendrons aussi qu'Oscar David appréciait l'œuvre de Jehan Rictus, ce poète qui a chanté le petit peuple de Paris, décrit ses misères,

---

(10) Article de journal sans référence, comme les articles d'Oscar David cités ci-dessus.

exprimé ses révoltes. N'a-t-il pas prêté du Jehan Rictus à son ami Henri Davignon avec qui il désirait partager son enthousiasme ?

Certains paragraphes de son étude sur Jean Pellerin montrent que, si ce n'est pas son principal centre d'intérêt, il n'est pourtant pas non plus indifférent à la psychologie. C'est pourquoi, apparemment, il a apprécié le roman intitulé *Si j'avais su* de Marie-Louise Pailleron. « Madame Pailleron, une fois de plus, dit-il dans *L'Arcade* n° 1, se révèle très fine psychologue ».

Marie-Louise Pailleron, petite-fille de François Buloz (ce savoyard qui fut directeur de la *Revue des deux Mondes*) et fille d'Edouard Pailleron (auteur de la célèbre comédie *Le Monde où l'on s'ennuie*), s'est sentie flattée des compliments que lui a décernés le jeune Oscar David ; en effet, elle lui adresse, en 1934, son ouvrage sur la Vicomtesse de Chateaubriand, en « hommage reconnaissant ».

Cette dédicace, je l'ai relevée dans la bibliothèque de l'Académie Florimontane, puisque, très généreusement, Madame Carmen Lallaz a bien voulu donner à notre Compagnie, en même temps que toutes ses œuvres inédites, la bibliothèque de son frère.

A consulter ces ouvrages on peut, avec intérêt, vérifier combien il était attiré par les poètes de l'Ecole Fantaisiste, étant donné qu'on y trouve non seulement du Jean Pellerin (sur qui il a si pertinemment écrit), non seulement du Tristan Derême (le plus célèbre, peut-être, des fondateurs de ladite Ecole) mais aussi l'étude d'Henri Martineau sur la vie de Paul-Jean Toulet (dont il a savamment disserté devant le public des Soirées Nouvelles).

C'est sur une dédicace de la savoyarde Marie-Rose Michaud-Lapeyre, trouvée aussi sur un volume de cette bibliothèque, que je terminerai mes propos parce qu'elle insiste sur la sensibilité d'Oscar David, sur son lyrisme et la finesse de ses analyses, qui me paraissent les traits dominants de sa personnalité : « A Oscar David, au poète, au fin critique, au lamartinien qui a si bien écouté la voix du Passé à Tresserve... Hommage. Marie-Rose Michaud-Lapeyre » (novembre 1931).

Dans le titre que j'ai donné à cette évocation d'Oscar David, je l'ai appelé « un poète de chez nous ».

Poète : il l'est, même en prose ; c'est ce que j'ai essayé de montrer ;

de chez nous : il l'est par sa famille haut-savoyarde, par son lieu de naissance, par sa participation à la vie annécienne, par les sujets qu'il a traités dans ses œuvres et l'amour qu'elles traduisent de la Savoie et des Savoyards, par l'emplacement, enfin, de sa dernière demeure. C'est ce que j'ai voulu prouver.

Puis-je espérer avoir persuadé le lecteur de ces lignes et lui avoir donné envie de lire ou de relire les œuvres d'Oscar David ? (11)

Georgette CHEVALLIER.

---

(11) Qu'il me soit ici permis de remercier chaleureusement la sœur d'Oscar David, Madame Carmen Viarigi-Lallaz, qui sait tout ce que je lui dois.

Sources :

Oscar DAVID, *Brindilles,* éd. des Tablettes, Saint-Raphaël, Paris, 1925.
Paysages d'Annecy, Imprimerie Commerciale, s.l. (Annecy), 1926.
Sur les Rives du Lac d'Argent, Imprimerie Commerciale d'Annecy, 1928.
Lac d'Annecy - Colmyr-La Puya, Imprimerie Commerciale d'Annecy, 1928.
La Sorcière du Lac, roman, Paris, Le Rouge et le Noir, 1930.
Amélie Gex, éd. Revue du Lac d'Annecy, s.d.
Les Libellules, éd. Revue du Lac d'Annecy, s.d.
La vie d'un poète. Jean Pellerin, s.l. ni d.
Visages d'Annecy, Echo de Savoie, Lyon, s.d.
Au Pays Savoyard, Echo de Savoie, Lyon, s.d.
André Theuriet en Savoie, Echo de Savoie, Lyon, s.d.
Coiffes Blanches et Frontières d'Or, Echo de Savoie, Lyon, s.d.

Oscar DAVID, articles de journaux divers.

Oscar DAVID, correspondance et manuscrits inédits.

André CHEVALLIER, notes manuscrites.

Jules Payot,
universitaire et philosophe savoyard

Jules Payot, « le Recteur Payot », ainsi qu'on le nommait toujours, mériterait une étude approfondie qui, au-delà de sa biographie et de l'analyse de son œuvre, apporterait une contribution à un thème d'une ampleur beaucoup plus vaste : la formation de la conscience morale et politique des éducateurs de la Troisième République, et le contenu de la philosophie « laïque » qui leur était dispensée.

Payot a été, en effet, le maître à penser des instituteurs publics, ces « hussards noirs de la République », selon le mot fameux de Péguy, dont l'action a marqué en profondeur de larges couches de la population française, des années 1880 à la veille de la seconde guerre mondiale.

Mais, bien que l'activité de Jules Payot l'eût placé au centre de polémiques qui défrayèrent la chronique, avant 1914, et que ses écrits eussent connu une extraordinaire diffusion, sa retraite, en 1922, à la fin de la période héroïque des batailles pour l'école laïque, puis sa mort, en 1940, l'avaient fait entrer dans une zone d'ombre, après une ample notoriété.

Cet article se propose simplement de poser quelques jalons sur le parcours biographique, intellectuel et politique de ce Savoyard de pure souche.

I - L'ENFANCE ET LA FORMATION

1. Le milieu chamoniard

On trouve des détails sur l'enfance et la jeunesse de Jules Payot dans deux ouvrages, largement autobiographiques, écrits au soir de sa vie mais qui, publiés à compte d'auteur, n'auront qu'une audience limitée : *Les Alpes éducatrices. Mon Chamonix* (1) et *La splendeurs des cimes. La chaîne du Mont-Blanc* (2).

Jules-Antoine Payot est né, le 15 avril 1859, à Chamonix, dans une ancienne famille de la Vallée. Eloigné du berceau de ses ancêtres par sa carrière, il ressentira toujours très fortement le sentiment de son appartenance aux « habitants d'une région aussi différente que possible du reste de la France » (3).

---

(1) Chez l'auteur, Aix-en-Provence et librairie Payot, Chamonix, 1933.

(2) Gardet et Garin, Annecy, avec 12 aquarelles de P. Mandonnet, sans date, mais de 1935. Ce livre, tiré à 400 exemplaires, est devenu une rareté bibliographique.

(3) *La splendeur des cimes*, p. 53.

L'enracinement est pour lui une vertu fondamentale, dont témoigne cette conversation, remontant à l'époque de « l'Affaire », avec ses amis dreyfusards Charles Péguy, l'homme des rives de la Loire, et Bernard Lazare, l'israélite citadin :

> « Bernard Lazare, qui était une belle intelligence, me disait un jour chez Charles Péguy : Je ne commence à me sentir chez moi que lorsque je franchis la porte d'un palace. Mes instincts de descendant d'une interminable lignée de paysans savoyards bien enracinés dans leur vallée étaient offusqués par cette conception fluide et comme liquide de la vie. Nous essayâmes, avec Péguy, de faire rechercher à Lazare les causes profondes de cet état d'âme. Il finit par nous dire que sa lignée ancienne avait dû ne jamais être fixée au sol : nomades dans le désert monotone, où tout endroit ressemble à un autre endroit, leur tréfonds sentimental s'était adapté à cette vie errante et les habitudes sédentaires n'avaient pu s'organiser et se transmettre, ni par la puissance de l'opinion, ni par l'hérédité ». (4)

Il écrira :

> « Cette fraternité des hommes semble plus certaine dans une vallée fermée, comme l'est celle de Chamonix. Je me suis amusé à calculer qu'en remontant à la onzième génération, nous avions chacun deux mille grands-parents et qu'à la douzième, nous en avions quatre mille, c'est-à-dire la totalité de la vallée. De sorte que les Chamoniards sont par le sang beaucoup plus frères qu'ils ne le pensent : le même sang primitif coule dans nos veines. » (5)

Le père de Jules Payot était tourneur sur bois, fabriquant sans doute les objets que sa mère vendait dans son magasin de souvenirs pour touristes. Dans la grosse bourgade qu'est alors Chamonix — la commune dénombrait 2 308 habitants au recensement de 1858 —, l'afflux des touristes avait créé une catégorie sociale d'hôteliers, de commerçants et de guides frottés à l'usage du monde, ouverts sur l'extérieur et qui s'étaient élevés au-dessus de la condition paysanne (6). Les parents de Payot appartenaient à ce milieu et ils feront accéder deux de leurs fils aux études supérieures. Le philosophe dédiera ses *Alpes éducatrices* à la mémoire d'un père et d'une mère « qui, par leur travail, leur sagesse et leur dévouement, m'ont permis de vivre dans l'intimité des plus beaux génies humains ».

Un frère du Recteur, demeuré au pays, sera maire de Chamonix. Son cadet, Michel (1869-1908), certainement plus connu dans la Vallée que l'universitaire, fera sa médecine à Paris où il exercera, avant que la nostalgie des montagnes ne le ramène au pays natal. Il sera, pour ses compatriotes, « un médecin dévoué et un sportif accompli » (7). C'est lui qui, en février 1902, se servit pour la pre-

---

(4) *Ibidem*, p. 50.

(5) *Ibidem*, p. 25-26.

(6) *L'Annuaire de la Zone franche* pour 1909 indique le fabricant de tabletterie et de gobelets Edouard Payot et le magasin d'articles de voyage et de chaussures de la Veuve François-Romain Payot. La même année, dans la première traduction française de la quinzième édition de son guide de Chamonix (Genève, A. Jullien), Edward Whymper indique, avec un humour tout britannique, qu'à Chamonix « on reconnaît qu'il existe une langue appelée l'anglais ; de nombreux Chamoniards la parlent même, mais leur modestie les empêche quelquefois d'exercer leurs talents ». Dans la liste des 268 guides qu'il donne (dont 9 portent le patronyme de Payot), 22 parlent l'anglais.

(7) « Chamonix, berceau du ski français », in Ballu (Yves), *Le Mont-Blanc*, Arthaud, Paris, 1986, p. 168-170. Jules Payot était très proche de son frère Michel. Après le décès de ce dernier, il écrira à son ami, le grand pédagogue genevois Edouard Claparède, le 3 octobre

mière fois de skis dans le Massif du Mont-Blanc et, en janvier 1903, il parcourra, le premier, la « Haute Route », de Chamonix à Zermatt, à ski. Jules Payot était l'oncle de Paul Payot (1912-1977), maire et conseiller général de Chamonix, dont la célèbre collection de gravures et ouvrages sur le Mont-Blanc a été acquise par le département de la Haute-Savoie.

Jules Payot a raconté son enfance heureuse dans le Chamonix du Second Empire, qui était à un tournant décisif de son destin touristique. L'annexion de 1860 avait ouvert la Vallée au tourisme international et à la bourgeoisie française, cependant que le massif du Mont-Blanc connaissait l'âge d'or des grands alpinistes de l'ère de Whymper et de leurs prestigieuses « premières ». Il écrit :

> « J'ai toujours béni la chance que j'ai eue de naître à Chamonix et d'y passer mes années d'enfance. Je frémis en pensant que j'aurais pu naître dans un pays disgracié, ou dans une rue obscure, privée de soleil, de quelque grande ville, laide et bruyante... J'ai eu le bonheur d'avoir, dans une vallée saine et splendide, une enfance exquise, libre et même aventureuse. La « jungle », à cette époque, commençait au-delà du pont. En quelques pas, nous étions dans les bois, avec de l'eau courante partout, et du beau sable de granit. Nous construisions des forts : nous tracions des canaux, formions des lacs artificiels ; nous lancions des bateaux et faisions tourner des moulins. Puis c'étaient les excursions proportionnées à nos petites jambes, des escalades souvent scabreuses : peau et vêtements y subissaient de rudes atteintes. Souvent, quand l'angélus sonnait, nous étions très éloignés de la maison, qu'il fallait regagner en courant ! » (8)

L'hiver, c'étaient les boules de neige énormes, arrosées d'eau pour en faire des blocs de glace et bâtir des maisons d'Esquimaux, et les parties de luge et de patinage. « C'est ainsi que nous devenions des gars solides et hardis ». Dans le village où tout le monde se connaissait, les enfants passaient des heures chez le boulanger, assistaient au montage des charpentes, au travail des ferblantiers, ce qui « n'était pas sans nous donner des clartés de tout ». Jules Payot raconte qu'il eut un jour « le grand bonheur d'être choisi par le célèbre physicien Tyndall (9) pour porter au Montanvers une mire et une alidade ». Le célèbre glaciologue mesurait le mouvement des glaciers, en visant l'alignement de jalons plantés sur la surface.

> « Quand, après bien des tâtonnements, l'opération fut réussie, je tombai et j'eus le malheur de me raccrocher instinctivement au jalon porteur de l'alidade et de l'entraîner dans ma chute. Par malheur, il fut impossible de retrouver, parmi les cailloux tous semblables, le point exact où le jalon avait été fixé, lors de l'alignement pris depuis l'autre côté de la Mer de Glace. Tyndall, qui était très impatient, entra dans une grande colère et me renvoya. J'éprouvai une honte et un chagrin semblables au désespoir d'Adam et d'Eve lorsque l'ange, armé du glaive flamboyant, les chassa du paradis terrestre. Ainsi prirent fin mes relations avec Tyndall. » (10).

1908 : « Nous avons eu une fin de vacances très pénible, car j'ai dû régler les affaires de mon malheureux frère Michel, aller prendre ses filles en Suisse pour les ramener avec nous, et dépouiller toute une correspondance à brûler, voir des notaires, des avocats, toutes choses qui m'ont causé un chagrin profond », Genève, Bibliothèque publique et universitaire, Département des manuscrits, Ms fr 4003/130.

(8) *Les Alpes éducatrices*, p. 8.

(9) John Tyndall (1820-1893), chercheur et vulgarisateur scientifique, aborda quantité de domaines, dont les propriétés de la glace, objet de plusieurs campagnes de recherches dans les Alpes.

(10) *Les Alpes éducatrices*, p. 10-11.

Il s'entend, une autre fois, dire « de cruelles vérités » par le maréchal Mac-Mahon.

> « Il consultait des cartes du Massif chez ma mère, lorsque je rentrai, ma culotte déchirée et le visage en sang. Ma mère prit le maréchal à témoin de mon affreuse conduite et celui-ci appuya de sa grande autorité les remontrances de ma mère. Quelques jours après, il me rencontra dans la rue et me dit : « Te voilà, polisson ! »

Les grandes tragédies de l'alpinisme se multipliaient, comme, en 1871, la mort de onze personnes au Mont-Blanc, ou l'épisode du rejet, par le glacier des Bossons, après trente-trois ans, du corps du capitaine Arkwright. L'enfant assista aux funérailles, suivies par toute la population de Chamonix :

> « La sœur du malheureux, qui avait vainement attendu, aux Grands-Mulets, le retour de son frère, était venue d'Angleterre, mais la jeune fille d'alors était devenue une femme aux cheveux blancs. Elle jeta sur le cercueil un peu de terre apportée d'Angleterre » (11).

Dès l'enfance se dessinent, dans la personnalité de Jules Payot, les traits du futur philosophe de l'*Education de la volonté :*

> « Enfants, nous vivions dans une atmosphère d'héroïsme car, autour de nous, chacun se passionnait pour les tentatives des grimpeurs et chacun prenait part à la joie de leurs succès. On peut comparer la vie des montagnards à celle des populations maritimes, constamment aux prises avec les forces formidables de la nature et qui reçoivent, elles aussi, la rude éducation que donne à l'énergie la lutte constante contre le danger. » (12)

2. Le Collège de Bonneville.

> « L'exil acheva de fortifier en moi, pour ma vallée, un amour qui touche à la passion. Je fus enfermé au Collège de Bonneville neuf mois par an, et, malgré les beaux horizons que m'ouvraient sur la pensée grecque et sur l'âme latine les études classiques, rien ne pouvait me faire oublier ma vallée. » (13)

Les Payot étaient de tradition libérale. Les démêlés des Chamoniards avec les chanoines de Sallanches qui avaient, en 1520, succédé aux Bénédictins piémontais de Saint-Michel de la Cluse, comme seigneurs de la Vallée, avaient suscité dans la population une humeur revendicatrice et frondeuse, et un esprit d'indépendance poussé à l'extrême. Au XVIIIe siècle, la philosophie des Lumières avait marqué certains notables cultivés, les libérant d'une étroite soumission à l'Eglise et avait coloré leur mentalité d'anticléricalisme. Le célèbre docteur Paccard, vainqueur du Mont-Blanc en 1786, avec Jacques Balmat, figurera, sous la Révolution, au nombre des « jacobins ». En 1860, Chamonix avait été l'un des foyers du mouvement de réunion de la Savoie du Nord à la Suisse, donnant 319 signatures à la pétition pro-helvétique — l'un des chiffres les plus élevés — ce qui s'explique par les relations touristiques avec Genève, mais aussi par les affinités démocratiques avec la Confédération. Le radicalisme, dont Jules Payot sera l'un des représentants, dominera la vie politique chamoniarde tout au long de la IIIe République, héritage d'un long passé d'opinions avancées.

---

(11) *Ibidem*, p. 13.
(12) *Ibidem*, p. 13.
(13) *Ibidem*, p. 13.

En 1908, dans la préface de son ouvrage *Les propos de M. Bourru,* il se dira « dégagé dès l'enfance de toute croyance confessionnelle ».

Aussi l'enfant sera-t-il envoyé non pas dans un établissement religieux, comme c'était alors l'usage dans la bourgeoisie savoyarde, mais au Collège communal de Bonneville où il entre à 10 ans, en 1869. Dans cette petite institution, il fit d'excellentes études classiques. A la veille de sa mort, il écrivait :

> « Le souvenir que je conserve de mon vieux et cher collège de Bonneville revient intensément dans ma mémoire. C'est là que j'ai eu la révélation des splendeurs de la civilisation grecque et de la civilisation romaine. » (14)

Et encore :

> « J'aurais été bien désireux de revoir, avant de mourir, mon vieux Collège de Bonneville où j'ai eu la chance d'avoir quelques professeurs qui ont eu une réelle influence sur l'orientation de ma vie. » (15)

II - LE PROFESSEUR (1879-1895)

1. Les débuts dans l'enseignement

Après son baccalauréat, Jules Payot, bénéficiaire d'une bourse, prépare, pendant deux ans, sa licence ès-lettres à la Faculté de Grenoble. L'étudiant revient à Chamonix pour les vacances. Il raconte, à ce propos, une anecdote :

> « Un jour que l'orage menaçait, il fallut dare-dare rentrer le foin. Les plus forts devaient porter sur leurs épaules les énormes fagots, dûment cordés. Je fus chargé de remplacer le berger et de surveiller les vaches. Cette occupation, quand les vaches sont sages, laisse du loisir et j'en profitai pour apprendre à haute voix une églogue de Virgile, car nous avions à composer des vers latins à la licence ès-lettres. Un vieillard à barbe blanche, que je n'avais pas entendu marcher sur l'herbe, se pencha sur moi et saisit mon livre. Je me souviens de la stupéfaction de Ruskin, car c'était lui, qui surprenait un pâtre récitant à haute voix du Virgile. A cette époque, j'ignorais quel homme de génie était Ruskin. J'ignorais aussi son adoration pour ma vallée natale. C'est lui qui a écrit sur la montagne les pages les plus belles qui existent dans aucune langue. J'éprouve un regret cuisant de n'avoir pas su, par timidité, profiter de cette entrée en relation si imprévue. » (16)

A 20 ans, sa licence en poche, Payot entre dans l'enseignement et, pendant vingt ans, jusqu'en 1895, il accomplit le classique périple des professeurs, affectés, au gré des nominations ministérielles, aux quatre coins de la France (17). On le trouve, successivement : professeur stagiaire de 5e et 6e au collège de Privas (1879) ; de 4e et 5e au lycée de Gap, puis de rhétorique et philosophie au collège de Roanne (1880) ; maître-répétiteur de 2e classe au lycée Charlemagne, à Paris

---

(14) Lettre à Henri Perret, de décembre 1938, *Mémoires et documents publiés par l'Académie du Faucigny,* t.II (1940), p. 24.

(15) *Ibidem,* lettre du 6 août 1939.

(16) John Ruskin (1819-1890), professeur de la théorie de l'art à Oxford, est le premier écrivain de l'esthétique de la montagne. Il fréquenta assidûment les Alpes suisses et Chamonix, où l'on montre la « Pierre à Ruskin », où il aimait méditer. C'est l'auteur de la célèbre formule : « les montagnes sont les cathédrales de la terre ».

(17) D'après l'état des services de Jules Payot, Paris, Archives nationales, F^{17} 22631B.

(1881), professeur de philosophie et lettres au collège d'Etampes. En congé durant l'année scolaire 1883-1884, il est professeur de philosophie au collège de Dôle, puis de Perpignan (1886). Titularisé, Payot est affecté comme professeur de philosophie de 6e classe au lycée de Bastia (février 1889 à juillet 1890), séjour en Corse coupé d'un bref intermède au lycée de Lons-le-Saulnier. En 1891, c'est le lycée de Bar-le-Duc, où il est promu à la 5e classe, en 1893. L'année 1894 est très importante dans la carrière de Payot, marquée par un étonnant doublé : il est reçu à l'agrégation de philosophie et il soutient son doctorat ès-lettres. Ses thèses sont consacrées aux thèmes qui vont être désormais au centre de sa pensée et de son action : la formation des opinions philosophiques de l'individu et le positivisme. La « grande thèse » s'intitule *De la croyance,* et la « petite » écrite, selon l'usage, en latin, est consacrée à la critique de la représentation du monde extérieur chez les deux philosophes de prédilection de Jules Payot, Herbert Spencer et John Stuart Mill.

2. Un changement d'orientation

Alors que tout semblait destiner le docteur de 36 ans à une carrière dans l'enseignement supérieur, il est nommé, le 4 mai 1895, inspecteur d'Académie de l'Ardèche, de 4e classe, à Privas et, pendant les 27 ans qui suivent, jusqu'à sa retraite, il occupera des postes dans la haute administration de l'enseignement public.

III - LE RECTEUR PAYOT

Le passage dans l'inspection académique durera sept ans. Après Privas, Payot est nommé, en 1898, dans la Marne, à Châlons. Le 8 septembre 1902, il est recteur de l'Académie de Chambéry, cette petite circonscription qui, ne comprenant que les deux départements savoyards, avait été créée après l'annexion de 1860. Mais, dès le 5 novembre 1906, Jules Payot était placé à la tête de l'Académie d'Aix-Marseille, une des plus importantes de France, et il y restera 15 ans, jusqu'à sa retraite, en 1922.

En 1904, il était fait chevalier de la Légion d'honneur. L'abandon de l'enseignement pour l'administration s'explique par l'engagement politique de Payot. Ses nouvelles fonctions lui permettaient d'avoir une influence directe sur le personnel enseignant, au service de ses convictions, dans le combat républicain et laïque.

1. Un Radical de combat

Jules Payot choisira son Faucigny natal pour terrain de son engagement politique. La vallée de l'Arve avait toujours été un bastion d'idées progressistes, particulièrement dans les années 1870-1880 qui avaient vu l'affermissement laborieux de la IIIe République. Les luttes étaient ardentes et le jeune universitaire va s'y lancer résolument, par atavisme familial et par ambition (18).

---

(18) Sur ces aspects, voir Raymond (Justinien), *La Haute-Savoie sous la IIIe République. Histoire économique, sociale et politique,* 2 vol, Ed. Champvallon, Seyssel, 1983, et Soudan (Pierre), *Le Conseil général de la Haute-Savoie,* Challes-les-Eaux, Ed. Curandera, 1986.

En 1889, l'avoué Constant Orsat, maire de Bonneville et conseiller général de Chamonix, décide de ne pas se représenter à l'assemblée départementale. Les Républicains du canton mettent en avant le nom du professeur de philosophie de Bastia, qui est élu sans concurrents. Les appréciations du préfet de la Haute-Savoie sur le nouveau conseiller n'étaient pas enthousiastes. Les opinions de Payot étaient jugées « intransigeantes », avant d'être « radicales ». C'est un « esprit extravagant, *utopiste,* sectaire, auteur, pour l'*Allobroge* (19), d'articles violents, aux idées vagues. Il me paraît dénué de tout sens pratique ». En 1892, le préfet dira que « sous des dehors mielleux, il cache une certaine violence de caractère ».

Sur sa lancée, Jules Payot tente sa chance lors de l'élection partielle du 9 août 1891, pour le remplacement du vieux leader républicain Albert Ducroz, maire de Bonneville. Deux candidats de même couleur s'affrontent, opposés par les conditions de désignation. Payot n'accepte pas la présentation de son rival, Léon Orsat, avocat à Bonneville et conseiller général de Samoëns, par une « réunion d'électeurs de droit, congrès de coterie ». C'est aussi un aspect de la rivalité politique traditionnelle entre « le haut » de la vallée de l'Arve et « le bas ». Payot fait figure de démocrate avancé. Le préfet cite les voix qui l'accusent « de faire de la politique intransigeante dans l'arrondissement pour semer la division et la discorde dans le parti républicain ». Le *Mont Blanc Républicain,* organe des « opportunistes » modérés, dénonce Payot comme un diviseur, dressant le haut-Faucigny contre le bas, d'avoir été « révisionniste », puis « boulangiste » et d'incarner « tout le vieux cliché du révisionnisme ultra ». Payot se réclame du suffrage universel qui est pour lui « notre droit », se présente comme « un candidat républicain indépendant », plaçant à côté de la défense de la République celle « des intérêts des travailleurs ». Il cherche habilement à gagner les voix catholiques, minoritaires dans l'arrondissement, en proposant « de faire taire les luttes religieuses et d'éviter absolument la politique irritante, qui ne fait que semer la division et empêcher les réformes urgentes ». Ce qui lui vaudra, prétendront ses adversaires, des voix « réactionnaires » dans les cantons de Cluses et Sallanches et dans la ville de La Roche. En face d'Orsat, nanti modéré, Payot, dans sa circulaire aux élus locaux, se posait comme l'adversaire d'un candidat qui « se solidarise avec une classe de la société dont les intérêts sont opposés à ceux du peuple : il personnifie la lutte de ceux qui vivent de la monstruosité de la procédure, contre ceux qui en meurent ».

Orsat l'emporta cependant par 6 050 voix (31,9 %), contre 5 251 (27,6 %) à Payot. (20)

2. « *L'homme des Chautemps* »

Un coup de théâtre éclate lors du renouvellement du Conseil général de 1895. Jules Payot, seul candidat, est en bonne position

---

(19) *Le Conseil général de la Haute-Savoie, op. cit.* p. 257. L'*Allobroge,* dirigé par François Chavin, était un hebdomadaire publié à Bonneville, organe des Radicaux avancés, anticléricaux et francs-maçons.

(20) *La Haute-Savoie sous la IIIe République, op. cit,* p. 1.048-1.049.

mais, au dernier moment, on apprend qu'il cède sa place à un homme en vue, Emile Chautemps. Médecin à Paris, franc-maçon notoire, conseiller municipal de Paris, élu député de la Seine en 1889 et réélu en 1893, ministre des Colonies de janvier 1893 à novembre 1895, Chautemps estime sa situation parisienne peu sûre, en raison de violentes attaques dont il est l'objet, et il cherche une nouvelle implantation politique.

Les Chautemps sont une grande tribu de Radicaux savoyards qui joueront un rôle de premier plan, sur la scène locale et nationale (21). On doit certainement mettre en relation le passage de Jules Payot de la carrière d'enseignant à celle d'inspecteur d'Académie, puis de Recteur d'Université, avec la protection d'Emile Chautemps. Nous possédons, à ce sujet, le curieux témoignage du livre d'André Gaucher, *Une grande famille parlementaire. Les Chautemps* (22). Cet ouvrage, écrit par un collaborateur des Chautemps, qui se brouillera avec ses patrons et leur vouera une animosité inexpiable, fut racheté par les intéressés, pour le retirer de la circulation, et il est quasiment introuvable. Il apporte une information dénigratrice, mais qu'il ne faut pas rejeter a priori, car elle fait état de sources certainement exactes, compte tenu de l'étroite familiarité qui liait l'auteur aux personnages qu'il décrit. Citons donc un large extrait du récit de l'entrée de Jules Payot dans le « clan Chautemps ». Le professeur chamoniard aurait suggéré à son compatriote un retour en Savoie et aurait négocié son désistement aux élections cantonales de Chamonix, en faveur du ministre, en échange d'une nomination dans l'administration académique. La conversation, qui est rapportée, sous une forme romancée, se serait située avant mai 1895, date de l'affectation de Payot à Privas, l'élection ayant eu lieu en juillet. Sentant sa clientèle politique parisienne l'abandonner, Chautemps erre mélancoliquement dans le Palais-Bourbon :

> « Il ruminait ce jour-là, avec amertume, toutes ses illusions perdues, toutes ses ambitions détruites. Il avait traversé la cour du quai d'Orsay et la Rotonde sans répondre aux saluts familiers des huissiers conquis par son air bonhomme et son apparente rondeur. Il entrait dans le Salon de la Paix et se dirigeait lentement vers cette porte aux larges battants capiton-

---

(21) Le berceau des Chautemps est Valleiry, où Jean-Marie, riche métayer du comte de Viry, est syndic de la commune, avant 1860, puis maire, pendant un demi-siècle. Son frère, le médecin Amédée Chautemps (1821-1918) sera conseiller général de Saint-Julien, de 1871 à 1898. Emile Chautemps, l'un des douze enfants de Jean-Marie, né en 1850, est destiné à l'Eglise et étudie aux séminaires de La Roche et d'Orléans. Il échoue à l'Ecole Polytechnique et devient médecin, à Lyon puis à Paris où il anime les associations de Savoyards de la capitale. Il choisit alors le camp radical avancé et franc-maçon, pour se lancer dans la politique. Elu au Conseil Municipal de Paris, sous l'égide du Comité démocrate-socialiste du IIIe arrondissement, il préside cette assemblée et il devient député de la Seine en 1889. Réélu en 1893, ministre des Colonies de janvier à novembre 1895, il rencontre alors Jules Payot qui lui cède son siège de conseiller général de Chamonix. Abandonnant ses électeurs parisiens, Emile Chautemps est élu député de l'arrondissement de Bonneville, à la faveur d'une élection partielle, le 12 décembre 1897, au terme d'une campagne marquée par de violentes polémiques, avec l'appui des Francs-Maçons de la loge *Le Réveil du Faucigny,* fondée à Cluses, en 1902. En 1905, il entre au Sénat et devient vice-président de cette assemblée. Ephémère ministre de la Marine, en 1914, il demeure sénateur et conseiller général de Chamonix jusqu'à sa mort, le 10 décembre 1918. Parmi les fils d'Emile Chautemps, Félix, né en 1877, tué sur le front d'Alsace en 1915, sera député de la Savoie, et Camille, né en 1885 et mort en exil aux Etats-Unis, en 1963, avocat, maire de Tours, plusieurs fois ministre et président du Conseil, sera l'un des pontifes du Radicalisme et de la Franc-Maçonnerie sous la IIIe République. D'après P. Soudans, *Le Conseil général de la Haute-Savoie,* op. cit, p. 134-137, et J. Raymond, *La Haute-Savoie sous la IIIe République,* op. cit. p. 1.052-1.056.

(22) Paris, Société nouvelle d'Editions parisiennes, sans date, mais 1909, p. 76-81.

nés de vert qui, près du groupe du Laocoon donne accès sur les couloirs intérieurs.

Quelqu'un, par derrière, lui avait légèrement touché l'épaule. Il s'était retourné vivement, avec un cri de surprise :

— Tiens, Payot !

Payot ! Jules Payot !... Professeur de philosophie et moraliste, pédagogue et politicien, réformateur et arriviste ! Savoyard, enfin, né sur les cimes, à Chamonix où il s'était fait nommer conseiller général.

Déridé par la vue d'un compatriote, Emile avait demandé :

— Toi ici ! Dans les couloirs du Palais-Bourbon ! Tu cherches donc de l'avancement ?

— Mieux, mon cher, beaucoup mieux, avait répondu le professeur d'un ton confidentiel, je veux quitter l'enseignement.

— Quitter l'enseignement ?... Et pourquoi faire ?

— Je veux entrer dans l'administration... Je veux devenir... préfet de l'enseignement primaire !

— Préfet de l'enseignement primaire ! Qu'est-ce que tu me chantes ? avait demandé le député habitué aux facéties de Payot.

— Mais, répliquait l'universitaire avec un fin sourire, comment donc appelles-tu les inspecteurs d'Académie ?

— Ma foi, dit Emile, en riant, tu as raison, le mot est juste. Et... naturellement tu as des recommandations, des influences.

— Moi ? mon cher.. Mais... j'aurai la tienne, s'était écrié Payot, en le regardant fixement.

— Oh, moi ! fit Emile, avec mélancolie, je ne compte plus... Tu ignores donc ma situation ?

— Pas le moins du monde, répliqua froidement le professeur, je sais que ta réélection à Paris est fortement compromise... Veux-tu m'accorder quelques minutes d'attention ?

Alors, en phrases brèves et claires, il avait tracé devant Emile étonné tout un plan d'action fort habilement conçu.

— A Paris, avait-il dit, tu es battu d'avance. Le suffrage universel ne veut plus entendre parler de toi. Mais rien ne t'oblige à te présenter à Paris. Et il y a encore un pays où ta qualité d'ancien ministre, d'ancien président du Conseil Municipal peuvent en imposer.

— Où ? avait interrompu le député.

— Où ? Mais, myope que tu es, en Savoie !

Rapidement, il montrait le succès certain à la condition, cependant, de procéder avec discrétion. L'objectif devait être évidemment le siège de Bonneville dont Orsat, le député actuel, de tendance progressiste, n'était pas très populaire. D'abord, on prendrait pied dans la circonscription. Il fallait se faire nommer conseiller général.

— Il n'y a pas de siège vacant, objectait Emile.

— Il y en aura un, quand tu voudras.

— Lequel donc ?

— Chamonix ! Dès que tu seras décidé, je démissionne [23]. Tu seras élu conseiller général, puis député.

— Et toi ?...

— Moi ?... Par ton influence reconquise à la Loge, au Palais-Bourbon, et dans les cabinets ministériels, je deviens inspecteur d'Académie, puis recteur ; naturellement tu me fais nommer à Chambéry et je suis alors le préfet non seulement de l'enseignement primaire, mais de l'enseignement secondaire, dans deux départements, en particulier dans le tien. La nomination et l'avancement des instituteurs dans chaque commune, des professeurs dans chaque lycée, dépendent de moi, de moi seul. Ils deviennent alors autant d'agents électoraux dévoués à ta politique, atta-

---

(23) En fait, Payot ne démissionna pas, mais laissa la place de candidat à Chautemps lors du renouvellement du Conseil général.

chés à ta personne. Tu es, toi, le Grand Electeur de la Savoie, qui donnera tous les sièges législatifs que tu voudras à tes amis, à tes proches, à tes enfants. Tu feras souche de députés, mon cher.

Il continuait à parler, entrant maintenant dans des détails minutieux, indiquant toutes les filières de la politique locale, toutes les influences privées qu'il connaissait à merveille. Il s'interrompait parfois, pour dire :

— Tu vois ! tu vois bien !

Mais Emile Chautemps ne l'écoutait plus. Il réfléchissait, il se disait :

— Mais c'est fort... c'est très fort !

Avec son instinct d'homme de proie, prompt à se décider, et à saisir tout ce qui est à prendre, il sentait bien qu'il y avait là un coup à tenter et qui pouvait réussir si on le risquait à la fois avec rapidité et précaution.

Il pensait :

— Député de Bonneville ? Et pourquoi pas ?

A Saint-Julien, jamais il n'aurait osé se présenter ! Dans ce domaine de la conquête familiale, où la rapacité des siens tenait tout, le sol, les maisons, les biens, par mille serres, mille griffes, mille tentacules invisibles, il connaissait trop bien le caractère savoyard vindicatif et sournois pour douter une seule minute de l'empressement avec lequel toutes les victimes de sa famille saisiraient cet instrument de vengeance, silencieux et anonyme, le bulletin de vote !

Mais,... à Bonneville ?

Cette raison achevait de le convaincre. Il avait accepté. Et dès ce moment, la chance avait tourné. Toutes les difficultés, tous les obstacles s'étaient aplanis devant lui. On eût dit que la destinée s'en mêlait. L'inespéré, l'invraisemblable même s'était produit.

Est-ce que le père Orsat ne s'était pas avisé de se laisser mourir, comme pour lui laisser le champ libre ? Il serait passé au petit galop sans l'entêtement de son fils qui avait tenu absolument à poser sa candidature. Pourtant, le 12 décembre 1897, Emile Chautemps avait été élu, à 4 000 voix de majorité, par ses compatriotes ravis de cette option flatteuse d'un ancien président du Conseil Municipal de Paris, d'un ancien ministre, pour l'humble siège législatif du petit arrondissement savoyard.

Quelques jours après, Emile Chautemps et Jules Payot étaient rentrés à Paris. Ils avaient pris ensemble à Genève le rapide de huit heures trente. Et, l'élégance confortable des voitures du P.-L.-M. ne suffisant pas au faste de ces maîtres du suffrage universel, ils avaient fait retenir à la Compagnie des Wagons-Lits un luxueux sleeping.

Oh ! la belle nuit étincelante, dont le rapide au roulis berceur avait traversé les gouffres d'ombre, entre les croupes des montagnes ».

Après son élection, nous dit Pierre Soudan, « le ministre-conseiller général s'en vint remercier ses électeurs, au cours d'un voyage triomphal, avec arcs de verdure, drapeaux et fanfares, de Valleiry jusqu'à la Mer de Glace ». Il conservera son siège pendant 23 ans.

En 1909, Jules Payot se présenta au Sénat, faisant savoir aux électeurs qu'il était disposé à « sacrifier les intérêts et la tranquillité de sa carrière au bien de la Haute-Savoie » mais, en dépit du soutien de nombreux maires dont il se prévalait, il ne fut pas élu.

Les opinions de Payot et ses liens avec les Chautemps posent la question de son appartenance à la Franc-Maçonnerie. On peut, dans l'état actuel de la documentation, répondre par la négative. L'Institut d'études et de recherches maçonniques du Grand-Orient de France m'a, en effet, indiqué qu'aucune mention de Jules Payot ne figure dans les fichiers et les répertoires de cette institution. Il « ne serait pas le seul à avoir côtoyé des maçons et partagé leur idéal

laïque et républicain, sans pour autant frapper à la porte des loges ». (24)

IV - JULES PAYOT PHILOSOPHE

La partie de la carrière de Payot consacrée à la pensée philosophique pure sera relativement brève, jalonnée, entre 1890 et 1896, par les thèses de doctorat et quelques articles dans la *Revue philosophique* (25).

Les idées qu'il exprime dans ces écrits théoriques seront ensuite, pendant tout le reste de sa carrière, inlassablement vulgarisées et mises au service de son engagement politique, dans des ouvrages qui connaîtront une énorme diffusion.

La philosophie de Payot a fait l'objet d'une présentation critique dans une thèse de doctorat de l'Université de Fribourg (26). Sans entrer dans le détail, donnons un aperçu des conceptions de Jules Payot.

Comme la majorité des penseurs de sa génération, il appartient au positivisme scientiste qui domine la vie intellectuelle de la seconde moitié du XIXe siècle et il se proclamera rationaliste et matérialiste. Il est curieux que, dans toute l'œuvre proprement scientifique de cet universitaire, on ne trouve aucune référence au socialisme marxiste qui se répandait en France depuis le début du XXe siècle, pas plus qu'à la nouvelle discipline de la sociologie, en plein essor, ou au renouveau spiritualiste, incarné par Bergson. Les sources de sa pensée sont, en littérature, Montaigne et Rabelais. Il lit assidûment aussi et cite « le délicieux » François de Sales, chose qui peut paraître surprenante chez cet agnostique, mais qui se comprend si l'on songe que le saint évêque d'Annecy avait de la religion une conception plus morale et psychologique que mystique et métaphysique, et qu'il donnait, dans la croyance, une grande part au sentiment. Mais ses véritables maîtres seront Descartes, John Stuart Mill (1806-1873) et Herbert Spencer (1820-1903). L'*Education de la volonté* contient la substance de tous ses autres ouvrages qui ne feront qu'en paraphraser et en vulgariser, à des niveaux et pour des publics divers, les idées maîtresses.

Payot appartient à la lignée des organisateurs de l'école publique de la IIIe République, aux côtés de Jules Ferry, Jules Simon, Jules Steeg, Félix Pécaut et Ferdinand Buisson. Il partage avec eux la conviction que la démocratie doit inventer un modèle laïque, pour remplacer le mode d'éducation dispensé, pendant des siècles, par

---

(24) Lettre du 27 avril 1988.

(25) « Sensation, plaisir et douleur », *Revue philosophique,* mai 1890.
« Comment la sensation devient une idée », *Ibidem,* juin 1891.
« Théorie du monde extérieur », *Ibidem,* novembre 1896, plus un dernier article, « L'éducation du caractère », *Ibidem,* décembre 1899.
- *L'éducation de la volonté,* thèse principale de lettres, Paris, Alcan, 1895.
- *Quid apud Millium Spencerumque de exteris rebus disserentes sit reprehendum,* Aix, Michau, 1895, thèse secondaire.

(26) Barbey (Léon), *Les fondements éthiques et psychologiques de l'éducation de la volonté, selon M. Jules Payot,* Fribourg, Librairie de l'Université, 1933.

l'Eglise, institution, selon lui, en déclin depuis la fin du XVIIIe siècle. Le but de l'école ne doit plus être de travailler, en dernier ressort, à la sanctification des âmes, mais de former des citoyens, des « hommes sur la terre ». Mais alors que ses contemporains engagés dans le même combat veulent moderniser l'institution scolaire en l'adaptant aux temps nouveaux, pour Payot, l'enseignement, hérité en grande partie des époques où la croyance et la « métaphysique » l'emportaient sur la psychologie, lui paraît à repenser dans ses fondements mêmes. Pendant toute sa vie, il insistera sur cette déficience, écrivant encore en 1935 :

> « Il reste un domaine immense où les efforts ne sont ni cohérents, ni intelligents. C'est celui de l'éducation qui est dans une situation misérable parce que l'observation et l'expérimentation qui ont renouvelé les sciences n'y jouent encore qu'un rôle tout à fait insuffisant ». (27)

Jules Payot est un « sensualiste », dans la ligne de toute une tradition, de Condillac à Darwin. C'est dans le service du professeur Magnan, à l'hôpital Sainte-Anne, qu'en observant des malades mentaux, il découvre que

> « la volonté n'est qu'un mot, et, sous ce mot, il y a un grouillement très enchevêtré de sensations, de tendances, d'émotions, d'idées qui luttent pour se réaliser... L'incapacité de vouloir vient ou de l'incapacité d'être ému ou de l'excès des émotions ». (28)

Puisque les idées et les sentiments naissent des sensations, il faudra agir sur ces dernières pour éduquer la volonté. Payot est un « volontariste » : « il n'y a pas d'éducation sans la volonté » et toutes les pédagogies directives qui imposent leurs préceptes à des sujets passifs sont vouées à l'échec. Le monde n'est pas mû par le hasard. Il évolue vers une perfection de plus en plus haute, selon l'idée alors courante chez les positivistes, du progrès indéfini, chère à Spencer. Payot est rationaliste : « le Ciel est vide ; l'Univers est raison ».

La finalité de l'existence est dictée par la philosophie morale « qui enseigne ce qui fait la vie bonne », c'est-à-dire l'accession aux « régions salubres de l'âme ». Payot affirme avec force la primauté de la morale sur la pédagogie et l'éducation, qui n'en sont que « des parties subjectives ». « L'intelligence n'est qu'une expression extrêmement artificielle de nos tendances et de notre affectivité ». A l'opposé, l'action est le produit de la volonté, « puissance sentimentale ».

La vie mentale n'est pas un champ de pulsions et de passions aléatoires et désordonnées : les éléments psychologiques des individus sont modifiables et améliorables par l'éducation de la volonté. C'est la culture des sentiments qui favorise la vie morale.

> « L'alliance ferme et persévérante d'une idée et d'un sentiment, écrit Payot, forme le ressort de la vie morale ». Pour lui « éduquer revient à créer des habitudes. Elles sont le nerf de l'éducation ».

Mais les habitudes ne doivent pas être inculquées autoritairement, mais naître de la volonté propre du sujet. C'est « l'éducation

---

(27) *La splendeur des cimes, op. cit.* p. 73-74.
(28) Cité par Barbey, *op. cit.*

de soi-même par soi-même ». L'enseignant ne doit être « qu'un guide discret qui canalise les forces sentimentales au profit de l'idée morale ». Jules Payot explicite longuement les méthodes à mettre en œuvre, dont beaucoup ressortissent de ce qu'on nomme de nos jours l'entraînement mental. Ce sont la méditation, « qui donne de la force à l'idée », l'action dans le travail, la camaraderie, l'hygiène corporelle, la lecture des biographies d'hommes éminents. Il y a là-dedans beaucoup de cette morale des bons sentiments qui, sous son influence, a été largement véhiculée par l'école primaire d'hier.

Payot a de l'existence une conception essentiellement intellectuelle. Chez lui « l'homme moral » oblitère complètement l'*homo œconomicus*. L'absence de cette dimension est certainement la lacune qui nous paraît la plus surprenante. Le travail est pour lui une activité joyeusement consentie et la satisfaction du devoir accompli crée un sentiment qui relance l'action. L'aspect contraignant du labeur, en tant que force de production soumise aux lois du capitalisme, n'est jamais envisagé. Payot écrit :

> « Nous ne parlons pas de la misère, de ses effets atroces sur la santé, sur l'intelligence, sur la moralité, car c'est un cycle d'enfer : l'inintelligence et l'immoralité engendrent la misère, qui, à son tour, s'aggrave. Cercle d'enfer où ne filtre aucune lueur de salut, car le caractère distinctif du miséreux c'est la ruine de la volonté ».

Ou encore :

> « Il n'y a pas de question sociale, il n'y a que des questions sociales. Si l'on entend par socialisme le souci sincère des maux qui s'appesantissent sur les faibles et sur les misérables, si être socialiste c'est aimer son prochain et se dévouer pour adoucir son sort, soyons ardemment socialistes ».

Conformément à la vision « atomistique » de l'homme et du monde, dérivée de Stuart Mill, Payot considère la société non pas comme un tout, animé d'une mentalité collective, mais comme un agrégat d'individus poursuivant chacun leur perfectionnement moral, par l'éducation de leur volonté. Il se méfiera du syndicalisme, privilégiant, dans le milieu des instituteurs, les « amicales », dont le ciment est la camaraderie, qui sont, dans les années 1900-1910, les premières formes de groupement corporatif.

Dans son livre, paru en 1921, *La conquête du bonheur. Manuel de la sagesse,* qui est un peu son testament spirituel, il résume sa pensée en des termes qui ne manquent pas d'envolée ni de noblesse :

> « Dans l'obscurité et l'indéterminisme de la destinée, l'avenir de notre âme nous appartient. Nous pouvons la préméditer et faire en sorte, par avance, qu'il soit tel que nous le voulons. Nous pouvons modeler notre âme en prenant résolument la direction de nos pensées et de nos sentiments, de façon que, quoi qu'il advienne, nous ne soyons jamais des marionnettes à la merci des événements. Les drames, les scènes de violence, sont engendrés par la faiblesse et par le manque de possession de soi-même. La possession de soi-même, qui constitue la sagesse, nous pouvons la conquérir... Notre puissance peut aussi changer, par la culture de nous-mêmes, une âme sauvage et désordonnée en une âme raisonnable... La liberté n'est pas plus un don gratuit dans l'âme que dans l'état social : il faut la conquérir de haute lutte. La liberté, c'est aussi l'humble et fragile pouvoir de refuser l'attention ».

V - LA PÉDAGOGIE CIVIQUE

Si, écrit Payot,

> « les questions sociales ne sont insolubles et d'un danger si angoissant que parce qu'on a négligé de faire précéder l'éducation morale de son fondement, qui est l'éducation de la volonté »,

la première application de cette force de transformation doit être, sur le plan politique, l'éducation civique. C'est l'objet d'un des premiers ouvrages de Payot, l'*Education de la Démocratie* (29).

Le régime républicain, né en 1875, est pour lui la meilleure forme de gouvernement, apte à développer chez le citoyen une « culture critique de la croyance, c'est-à-dire le développement chez l'enfant d'un jugement ferme et droit ». Jules Payot n'aspire pas à une démocratie de masses, mais à un régime élitiste (30) et vertueux. Par une sorte d'opposition au mécanisme marxiste de la lutte des classes, c'est le renouvellement des consciences qui assure la marche en avant des sociétés (31):

> « Si les pouvoirs publics étaient aux mains de l'élite morale et pensante, on aboutirait à une espèce d'autocratie mortelle pour la liberté si, par une loi inéluctable, les jeunes n'arrivaient bientôt, avec un idéal moral plus élevé que celui de leurs prédécesseurs, pour former une opposition grandissante. Car, si toute opposition qui ne représente que des coalitions de regrets et d'intérêts contient, dès son apparition, un germe de mort, toute opposition morale qui lutte pour la réalisation d'un idéal de justice plus élevé acquiert une force incomparable parce qu'elle est soutenue par la conscience obscure de tout un peuple, c'est-à-dire de toutes les forces morales du pays... C'est à cette aristocratie qu'appartient en propre l'éducation de l'opinion publique. Cette aristocratie n'est point une aristocratie d'argent, ni de naissance, ni même une aristocratie de talents : c'est, avant tout, une aristocratie de caractères fortement trempés et soutenus par des croyances morales très pures et acceptées avec l'âme tout entière ».

Jules Payot est sévère pour le personnel politique de la « République des avocats » — et l'on peut sourire en songeant qu'il l'a, lui-même, beaucoup pratiqué —.

> « L'histoire d'Europe et d'Amérique montre, avec une clarté aveuglante, que les pouvoirs élus, dans leur ensemble, ne peuvent représenter que l'idéal moral d'hier, jamais celui de demain ». (32).

Il n'a que dédain pour la « politique politicienne » qui est « le pays des mots sonores et des formules toutes faites ».

> « La majorité des hommes qui s'occupent de politique appartient au barreau et nulle carrière n'impose, si elle n'a un correctif dans des travaux personnels, une discipline plus mortelle à la santé de l'esprit, puisqu'au lieu de l'habituer à la recherche de la vérité, elle l'habitue à déformer les faits s'ils sont contraires aux conclusions que l'avocat accepte de défendre. » (33)

---

(29) Paris, Armand Colin, 1895.
(30) *Ibidem*, p. 8.
(31) *Ibidem*, p. 60-62.
(32) *Ibidem*, p. 62.
(33) *Ibidem*, p. 14.

A contre-courant de la mentalité de l'époque, Payot se prononce contre la peine de mort :

> « Nous ne croyons pas que la société ait le droit de punir. En exécutant un assassin, elle se ravale à son niveau et viole le principe constitutif de la société de l'avenir qui sera le respect absolu, sans aucune exception, de la vie humaine. En outre, en emprisonnant les hommes pour des délits moindres, la société les met à la charge de ceux qui se conduisent bien : aussi croyons-nous que vis-à-vis de ceux qui ne veulent point accepter la loi de solidarité, elle ne doit avoir recours qu'à l'élimination par le bannissement ». (34)

Le dilemme est clair :

> « Si la démocratie ne trouve un remède à un état de choses qui va s'aggravant de jour en jour, ou elle retournera à la seule force morale organisée qui nous reste, nous voulons dire à l'Eglise catholique, ou elle sombrera dans la tempête déchaînée, sans noblesse et sans pitié, pour le plaisir et pour le bien-être. » (35)

La révélation du sens moral doit s'accomplir par l'école et ses maîtres, véritable catégorie élue de la nation, investie de la plus haute mission. Il faut, dit Payot :

> « l'instruction intégralement répartie, c'est-à-dire le développement des facultés humaines jusqu'au point où chacun peut ensuite poursuivre ce développement par ses propres forces ».

Aussi l'instituteur public, éveilleur et guide des consciences, exemple des vertus civiques et morales, est-il l'objet de toutes ses prédilections. Dans la société rurale, alors dominante et qui est, pour lui, l'essence même de la France, le maître d'école jouera le rôle de guide, autrefois réservé au curé. Payot écrit ces lignes significatives :

> « Avec Ibsen, je pense que la profession de l'instituteur de village, qui cultive son jardin et vit sagement, réunit les plus sûres conditions du bonheur. Personne ne peut avoir une influence plus profonde ».

VI - LE MAÎTRE A PENSER DES INSTITUTEURS

L'influence de Payot sur le monde de l'enseignement public a été considérable, de 1895 à 1914. Au cours de ces deux décennies, il a déployé une intense activité dans ses fonctions d'inspecteur d'Académie et de recteur, multipliant les visites d'établissements et pratiquant, dans les classes, des expériences pédagogiques avec les maîtres. Il a ensuite répandu ses idées dans deux domaines : les ouvrages didactiques, fournissant un contenu à l'enseignement, et les éditoriaux et ouvrages destinés à former les convictions morales et civiques des instituteurs. Payot a disposé, dans ce domaine, d'un puissant instrument de diffusion, avec la maison Armand Colin qui était vraiment, à cette époque, la librairie des instituteurs. Ses ouvrages connaîtront des tirages exceptionnels pour l'époque, ce qui permet de mesurer son audience. En 1931, l'*Education de la volonté* en était à sa 44e édition, avec près de 60 000 exemplaires, et le livre avait été traduit en onze langues !

---

(34) *Ibidem*, p. 59-60.
(35) *Ibidem*, p. 6-7.

1. La « morale Payot »

C'est le manuel le plus célèbre. Publié en 1904, il comprend un *Cours de morale,* destiné aux enseignants, étudiants et pères de famille, dont six éditions s'enlevèrent en quatre ans, et un livre de l'élève, *La morale à l'Ecole.* L'ouvrage expose une morale laïque, « sans obligation ni sanction », fondée sur l'autonomie de la conscience qui permet, par l'effort de la volonté et la pratique de l'altruisme, d'arriver à la vertu. Paru en pleine crise de la Séparation des Eglises et de l'Etat, cette « morale sans Dieu » déchaîna contre son auteur les foudres des milieux catholiques qui la dénoncèrent avec véhémence (36).

A la même préoccupation didactique appartiennent l'*Apprentissage de l'art d'écrire,* de 1913, parvenu à sa septième édition en 1927, et *Le Travail intellectuel et la Volonté,* de 1919, qui atteint 15 000 exemplaires en 1930.

Les aphorismes de Payot sont paroles d'Evangile, proposés en morceaux choisis à expliquer aux élèves (37).

2. Le « magistère » de Payot

Il commence, dès 1898, avec un ouvrage qui sera mis dans les mains de tous les élèves-maîtres et élèves-maîtresses des écoles normales : *Avant d'entrer dans la vie. Conseils aux instituteurs et aux institutrices.*

Il s'agit d'un véritable code de comportement intellectuel et social qui doit faire du maître, dans le village, un exemple et une personnalité au-dessus de tout soupçon. Voici quelques titres de chapitres qui s'inscrivent dans un idéal de républicanisme patriotique : Le service militaire comme éducation de la volonté ; les relations avec les élèves et les parents, qui doivent être empreintes de fermeté et de courtoisie ; « la morale par l'exemple » — le thème essentiel pour Payot — (respect des croyances, enseignement de l'hygiène, lutte contre l'intempérance, délassement par l'exercice physique et la lecture, culte de la Nature et du Beau) ; devoirs envers la Patrie qui est « une personnalité morale inviolable », ce qui implique la protestation contre la « spoliation » de l'Alsace et de la Lorraine, « tout en étant persuadé de la nécessité des Etats-Unis d'Europe » ; compréhension envers les dialectes locaux et les patois qui font partie d'un patrimoine à préserver ; devant l'Etat, « l'attitude de l'instituteur ne peut être que celle d'une loyauté parfaite à la République ».

Jules Payot va trouver une tribune incomparable avec *Le Volume. Journal des Instituteurs et des Institutrices,* fondé en 1887 par la librairie Armand Colin, auquel il collabore dès 1898 et dont il devient directeur en 1903. Il en fait une véritable institution, avec une partie pédagogique contenant des leçons-modèles et des mises à

---

(36) La polémique descendit jusqu'au niveau des petites communes. A Arthaz-Pont-Notre-Dame, en 1910, le curé bataille contre l'instituteur et écrit que ce dernier « a lâché Payot, mais a gardé le manuel d'histoire de Calvet. Entre lui et moi, la lutte a été très vive ».

(37) Mironneau et Royer, *Lecture expliquée pour le Brevet élémentaire,* Colin, Paris, 1913, « Jeunes et Vieux », de Payot, présenté comme « un des hommes les plus justement estimés et respectés de l'Université de France ».

jour pour toutes les matières, et une « partie générale », où Payot écrit des éditoriaux sur des sujets variés, de politique, d'actualité et de culture. Il portera le tirage de la publication à 40 000 exemplaires, chiffre très supérieur à celui de toutes les communes de France. *Le Volume* est pratiquement lu par tous les membres de l'enseignement primaire public.

En 1904 déjà, Payot avait réuni en un gros volume, qui aura rapidement plusieurs éditions, les chroniques les plus significatives des cinq premières années, sous le titre de *Les idées de M. Bourru (délégué cantonal)*.

Avec un trait plus gros et plus appuyé et une ironie mordante, qui contraste avec le style très académique de ses traités — émaillé de citations classiques jamais traduites ! — Payot dialogue avec ses lecteurs exposant son credo laïque et moral et ferraillant avec ses adversaires. Là encore, quelques intitulés donnent une idée du contenu : « Il faut que la morale soit indépendante de toute religion » ; « Le catholicisme est rongé au cœur, en dépit des efforts des Modernistes » ; « Le haut clergé, véritable ennemi de la religion » ; la Révolution de 1789 fut religieuse, au sens où elle tenta d'instaurer le culte de l'Etre suprême ; les Evangiles, comme le montrent les travaux de Loisy et de l'exégèse moderne sont des compilations pleines de contradictions ;

> « L'enseignement laïque a cette force immense de mettre d'accord toutes les fractions du parti républicain. Les dissentiments entre modérés, radicaux et socialistes n'entament pas l'accord absolu du grand parti républicain touchant l'école laïque. Le républicain refuse de se soumettre à une autorité autre que celle de sa raison et de sa conscience. Il admet qu'il a le droit, bien plus, *le devoir de n'admettre aucune chose pour vraie, qu'il ne l'ait reconnue évidemment être telle* ».

3. L'évolution vers le pacifisme

Entre 1905 et 1914, devant les crises internationales qui se succèdent et la montée des nationalismes, Payot se veut, de plus en plus, un « pacifique », en face du courant des « instituteurs patriotes ». Celui qui se définit comme « le plus pacifique des hommes » dénonce, dans ses éditoriaux, la folie ruineuse de la course aux armements et les dangers du bellicisme. Ainsi ce passage caractéristique :

> « Pour appuyer nos efforts, nous n'avons pas seulement la force énorme de l'idée de justice internationale, nous avons aussi l'évidence de plus en plus nette de cette vérité que le fer n'appelle l'or que s'il est converti en charrues et en machines.
>
> Nous, Français, nous devons être résolument pacifiques, et donner au monde l'exemple du respect des nations voisines. La presse chauvine, qui constamment insulte les autres peuples, est une presse malfaisante et dangereuse.
>
> La France doit être large d'esprit, généreuse de cœur ; par son exemple, elle doit faire l'éducation de l'esprit de justice en Europe, voilà ce que nous devons enseigner. Encore une fois, être bon et généreux, ce n'est pas être passif et lâche : nous n'acceptons que la bonté des forts et des résolus. Comme nous voulons laisser les voisins tranquilles, nous exigeons qu'ils nous laissent tranquilles. Nous aussi, nous manions le fusil et le canon — non parce que nous voulons que la force prime le droit, mais parce que nous voulons que le droit soit invincible.

Crier, se poser en matamore, tirer sa rapière comme Cyrano et provoquer tout le monde, ce n'est pas se conduire en patriote, mais en fantoche. Les vrais patriotes ne sont pas les « braillards belliqueux », mais ceux qui travaillent et qui, pleinement conscients de leur propre dignité, ont le scrupuleux respect de la dignité d'autrui.

Soyons donc des hommes dans la vie quotidienne, et, le jour venu, nous saurons nous conduire en hommes : ce n'est pas en cultivant la « bête humaine », mais en cultivant les idées d'équité, de dignité et de respect de la dignité des autres, qu'on fera des citoyens sur qui l'on pourra compter à l'heure du danger. »

Cette prise de position, qui allait à l'encontre du sentiment revanchard de la plupart des milieux politiques, est certainement à mettre en relation avec un singulier épisode de la carrière de Payot.

4. « L'accident de parcours » de 1914

Le dossier d'états de services de Payot indique que, le 8 septembre 1914, un mois après le déclenchement de la guerre, il est suspendu de ses fonctions avec suppression de traitement pour une durée de six mois. Il s'agit d'une sanction vraiment extraordinaire, par sa gravité, pour un fonctionnaire d'autorité de son rang. Le motif n'en est pas indiqué, et je n'ai pu en élucider la cause exacte. Le Recteur de l'Académie d'Aix avait-il tenu des propos pacifistes, dans le climat de surexcitation nationaliste du début du conflit mondial ? Etait-il inscrit sur une liste de personnalités suspectes ? A-t-il pris position contre la guerre ? Cet événement demeure mystérieux. A une demande de renseignements, le directeur du Service des Archives départementales des Bouches-du-Rhône m'a aimablement répondu que toutes les recherches effectuées par ses soins « n'ont permis de trouver le moindre renseignement. Ni les archives de l'enseignement (fonds de la Préfecture et fonds du Rectorat), ni les sondages faits dans les papiers du Cabinet du Préfet en 1914 n'ont fait apparaître aucun dossier ou allusion à cette affaire »...

Le mystère demeure, mais cette suspension semble bien avoir marqué la fin de la grande période de Jules Payot. Il quitta la direction du *Volume*, en cette même année 1914, où sa signature ne reparut plus, et où son nom ne fut plus cité. Le 5 octobre 1922, à 63 ans, il était admis à faire valoir ses droits à la retraite. Le reste de son existence s'écoula, jusqu'à sa mort, survenue le 28 janvier 1940, dans sa résidence d'Aix-en-Provence, avec de longs séjours à Chamonix.

VII - DÉSENCHANTEMENT (1922-1940)

1. L'autopsie d'un système

Dans les 18 années de sa retraite, Jules Payot est à l'écart des honneurs et de la participation à la vie publique ; son ultime intervention sera l'inauguration, à Chamonix, en 1925, du médaillon dédié à Ruskin. La publication des livres de pédagogie et de morale s'est, de même, arrêtée, au lendemain de la guerre. Il reviendra sur ce thème, trois ans avant sa mort, dans son dernier ouvrage, publié chez Alcan, *La faillite de l'enseignement*. C'est, à bien des égards,

un écrit singulier, et même pathétique, car il dresse, avec amertume, le constat d'échec d'une institution à laquelle il avait consacré toute son existence. Il s'agit d'une critique radicale de tout le système de l'enseignement public français, qui en sort totalement démoli, sans qu'aucune de ses parties soit épargnée. Il semble que Jules Payot ait mal vécu l'entre-deux guerres, avec la « faillite de la paix » et les scandales politico-financiers de la IIIe République sur son déclin. Le jugement qu'il porte sur la France n'est plus, en dernière analyse, comme c'était le cas avant 1914, coloré par l'optimiste généreux du « républicain de progrès » scientiste. Le Front Populaire s'achève dans la désillusion mais la montée du totalitarisme n'inspire pas à Payot un rejet total.

Il voit dans le Fascisme et le Nazisme, fondés sur la force, un produit des théories délétères de Georges Sorel, dont les *Réflexions sur la violence* avaient paru en 1908. (38) Mais, en face de l'inertie de la bourgeoisie, il lui arrivera d'admirer Mussolini, « ministre énergique » qui avait opéré des coupes sombres dans les programmes de l'enseignement primaire ou de louer Hitler d'avoir instauré le service du travail pour la jeunesse, car le travail manuel est très supérieur au sport pour le développement du corps !

En politique, autant qu'on en puisse juger, Payot, dreyfusard, familier de Péguy et du groupe des *Cahiers de la Quinzaine,* fut, dès le début, hostile au marxisme de Jaurès et fortement influencé par Proudhon. Cette tendance s'accentuera, dans la dernière partie de sa vie, après sa retraite de l'Université.

Le grief fondamental de Payot s'adresse, dans la ligne de Proudhon, à l'Etat « despotique », démagogique, dérivé du césarisme et de la centralisation napoléoniens pour tomber aux mains de rhéteurs impréparés. Il écrit (39) :

> « La France n'est pas une République, elle est une bureaucratie. Si nos immenses richesses morales et naturelles sont gaspillées comme elles le sont, c'est parce que cette bureaucratie, centralisée à l'excès, jalouse de son autorité, écrase toutes les initiatives locales. Elle est tout entière appliquée sur les freins... Comme elle ne fait pas, chaque jour, le tri de ce qui est essentiel et de ce qui ne l'est pas, elle finit par ressembler au ver à soie qui s'emprisonne lui-même dans le cocon qu'il tisse ».

Et encore :

> « Le problème est donc d'organiser le travail, de diminuer le nombre énorme des parasites. L'Etat, caste des improductifs, est bien incapable de le faire ». (40)

Payot soumet à une critique impitoyable tous les ordres d'enseignement et toutes les matières dispensées, pour conclure que la IIIe République a montré, dans ce domaine,

> « une fausse conception du savoir et du travail qui comprime brutalement les tendances profondes des enfants. On violente leurs esprits différents

---

(38) Payot donne, p. 182, une intéressante indication. « Mussolini a déclaré que c'est le livre de Sorel qui lui a inspiré sa conduite. Quant à Lénine, il m'a interrogé avec passion, à Chamonix, sur la vie de Sorel que j'ai connu intimement, durant quatre années, à Perpignan, où il était ingénieur en chef ». De son exil genevois, Lénine avait passé plusieurs séjours de vacances à Chamonix.

(39) *La faillite de l'enseignement*, p. 141.

(40) *Ibidem*, p. 43.

par des programmes meurtriers. On détruit en eux le pouvoir créateur, de sorte que la triste bourgeoisie que notre enseignement a comme passée au laminoir, considère le travail comme un châtiment. Elle n'a jamais pu comprendre que le travail est la réalité profonde de la vie, parce que seul il donne satisfaction à cette « volonté de puissance » que Nietzsche a si faussement interprétée et qui est la volonté organisatrice et l'énergie de sa vie, à haute puissance ». (41)

De l'école primaire aux grandes écoles, l'Instruction publique fait enregistrer des notions encyclopédiques, dans des « programmes insensés », par la « mémoire reproductrice ». Le mot d'ordre est

« Lisez, lisez beaucoup ! Conseil funeste. Il faut lire peu, s'adresser aux meilleurs esprits du passé, aux plus sages, afin de leur demander assistance ». (42)

Dans des pages acerbes, Payot dénonce la baisse du niveau des connaissances, l'ignorance de la langue française (déjà !), la banalisation de la pensée et le manque de rigueur du raisonnement.

Il est très intéressant de voir les causes que Payot donne à cette situation. La première est la mentalité particulière des pères de l'Ecole de la IIIe République, dont il avait été lui-même le collaborateur :

« Les fondateurs de l'école primaire, les Buisson, les Pécaut, étaient protestants et à tous les degrés du secondaire régnaient des doctrines kantiennes, avec leur fameux impératif catégorique qui ne reposait ni sur l'expérience, ni sur la volonté divine. Il exigeait un acte de foi non motivé : c'était le résidu de la foi luthérienne de Kant, décapitée de la croyance en Dieu... Tous, depuis Liard jusqu'à Boutroux étaient d'ardents propagandistes de cette doctrine... Boutroux confessa publiquement, à Lausanne, « la grande erreur de sa vie » que fut son admiration pour la philosophie allemande. Cette philosophie a donné les beaux fruits que l'on sait. Il y avait, parmi les fondateurs de l'enseignement moral en France, un peu de sectarisme, qui se traduisit par une certaine mauvaise humeur à l'égard des penseurs libres, des penseurs qui se montraient respectueux pour les croyances d'autrui... On ne saurait notamment être trop reconnaissant pour les immenses bienfaits du catholicisme... il eût fallu mettre en évidence ses services inestimables et faire porter la critique sur l'esprit de persécution dont il finit par être imprégné. Il faut savoir que l'on croit et non croire que l'on sait. La foi est un don et celui qui n'a pas reçu ce don n'est pas *ipso facto* condamnable ». (43)

« L'anti-germanisme » philosophique et la responsabilité des pionniers du système d'instruction publique sont des thèmes sur lesquels Payot revient avec insistance (44) :

« Ceux qui ont organisé l'enseignement primaire et élaboré ses programmes étaient des « intellectuels », des « bourgeois » étrangers au monde des producteurs, étrangers surtout au travail manuel qui est le lot des cinq sixièmes de la nation. Citadins, ils ignoraient tout de l'agriculture. Aucun d'eux n'a eu « *l'esprit de la chose* ». J'ai connu Buisson : il était généreux de cœur, mais c'était un esprit faux. Gréard, qui était un magnat dans l'Université, déclarait qu'il fallait enseigner aux primaires « ce qu'il n'est pas permis d'ignorer ». Un jour que je lui demandais de préciser sa pensée, il eut un geste vague : « une teinture des choses essentielles », c'est-à-dire une espèce d'enseignement secondaire au rabais, comme je le compris par la suite. Aucun de ces messieurs n'avait le moin-

(41) *Ibidem*, p. 245-246.
(42) *Ibidem*, p. 63.
(43) *Ibidem*, p. 114-115.
(44) *Ibidem*, p. 223-224.

dre soupçon qu'un paysan observateur, qui avait réfléchi sur son métier, pouvait avoir une culture scientifique autrement solide que celle d'un médiocre bachelier, et j'ajoute : une culture philosophique et morale pleine de dignité et de bon sens.

D'autre part, les organisateurs du primaire étaient des « étatistes », héritiers directs de Richelieu, partisans d'une centralisation à outrance. De plus, la plupart étaient huguenots. Ils éprouvaient, au fond d'eux-mêmes, une sourde et d'ailleurs légitime rancœur contre les odieuses persécutions dont avaient été victimes leurs ancêtres. Aussi étaient-ils inclinés naturellement à refuser à rendre justice à ce que le Moyen-Age a produit de beau et de grand... Ils ont cru que l'école conçue par eux fabriquerait en immenses séries des électeurs radicaux ».

La seconde raison de la faillite de l'enseignement public est due à l'influence du socialisme marxiste. Jules Payot porte des jugements sévères sur Jaurès et ses amis :

> « Les chefs socialistes ont déserté les traditions de notre génial Proudhon. Ils se sont mis à la remorque de Karl Marx. Or, Karl Marx était un Allemand. La nation allemande, intoxiquée par la doctrine de Hegel, de Kant et leurs successeurs, sur la guerre, est devenue la plus grande menace pour l'humanité que l'histoire ait jamais enregistrée. La Prusse n'a jamais servi une cause généreuse... Karl Marx était aussi étranger que possible aux idées de liberté. Il a conçu le socialisme sur le mode allemand : conquête sanglante par les prolétaires et oppression des autres classes... Marx créa le rêve héroïque du prolétaire, orné de toutes les vertus. L'esprit dominé par la doctrine de la lutte pour la vie, exagérée par les disciples de Darwin, et qui cadrait si bien avec la philosophie guerrière des Allemands, il méconnut absolument l'importance primordiale de l'entr'aide ». (45) Les socialistes français n'ont pas, jusqu'ici, apporté une idée neuve, jaillie du fond du caractère national. Ils ont reçu leurs doctrines d'un Allemand brutal, étranger à tout libéralisme, infesté par l'effrayant orgueil de la philosophie d'Outre-Rhin. Ils se mettent maintenant à la remorque des Russes, dans leur application féroce des doctrines de Karl Marx. (46)

Le résultat de cette erreur est que :

> « La plupart des écoles normales ont formé des communistes dont le rêve aboutirait, s'il se réalisait, à un despotisme effroyable, comme celui que fait peser sur la Russie une bureaucratie toute-puissante. Peu formés à la critique sincère de leurs croyances, trop d'instituteurs sont devenus la proie des journaux violents qui ne se soucient nullement du doute provisoire de Descartes, de Claude Bernard et de Pasteur ». (47)

Aussi Payot propose-t-il le remplacement des Ecoles normales de département, éparpillées en petites unités closes, par des instituts pédagogiques régionaux, proches des universités et des centres d'expérimentation. Il développe de même tout un programme « proudhonien » de décentralisation administrative, en 33 régions, et en communes autonomes et fédérées.

2. Une vision passéiste du monde

A côté d'aperçus très modernes sur la réforme de la pédagogie et de l'enseignement, Jules Payot exprime, en matière sociale, des conceptions qui s'écartent fortement de l'égalitarisme radical de ses débuts et qui montrent l'influence exercée sur lui par la pensée conservatrice de l'après-guerre. Par bien des aspects, ces vues annoncent

---

(45) *Ibidem*, p. 141-142.
(46) *Ibidem*, p. 145.
(47) *Ibidem*, p. 224.

des thèmes qui seront développés, trois ans plus tard, par la Révolution nationale du régime Pétain. Il y a, dans ce domaine, un retrait très net par rapport aux théories du radical de combat qu'il était, dans les années 1880-1900, et un retour nostalgique au monde de son enfance.

La limite la plus significative, et passablement surprenante, de la pensée de Payot, est qu'il n'a pas perçu l'évolution irrésistible des pays développés vers la civilisation technologique et urbaine, anticipation qui était cependant un des lieux communs de la littérature politique et sociologique de l'époque, dans la ligne du *Meilleur des monde* d'Aldous Huxley, paru en 1932. Payot reste essentiellement un homme de la montagne et de la campagne, un anti-bourgeois, ce citadin en « col blanc », fabricant de théories. Pour lui, le Français est avant tout le paysan, immobile dans la civilisation traditionnelle soumise à l'ordre éternel des saisons, et le producteur est encore, tout autant que l'ouvrier d'usine, dont il parle peu et en termes très généraux, l'artisan rural qu'il célèbre avec des accents qui rappellent ceux de son ami Péguy, le fils de la rempailleuse de chaises. (48)

Ce passéisme social l'amène, toujours dans l'esprit de Proudhon, à approuver le corporatisme, que les régimes totalitaires de Salazar et de Mussolini ont instauré. Sous le contrôle et l'arbitrage du pouvoir central, il conviendra d'organiser

> « de puissantes corporations de métiers, des syndicats, des coopératives de consommation. Les commerçants sont compétents dans les questions commerciales, les ouvriers dans les questions ouvrières, les paysans dans les questions agricoles, les savants dans les questions les concernant. Il y a lieu d'espérer que dans chaque corporation on choisira, non des orateurs mais des gens qui, par leur travail, par leur énergie, par leur intelligence, auront fait preuve de leur intelligence. Et ce sont les assemblées de ces compétences qui renseigneront les législateurs du pays ». (49)

3. Un enseignement élitiste et moral

En vertu de son axiome de base : « la question du travail est la question primordiale qui domine la vie sociale », et de la primauté du moral sur l'économique, Payot en arrive à une conception élitiste et sélective de l'enseignement :

> « La conception absurde du travail-châtiment, que les marxistes ont acceptée, a une influence néfaste sur la société. Il a fallu un siècle pour vaincre les privilèges de la naissance, et voici que les thèses socialistes établissent le privilège de la pauvreté : le travailleur de haute capacité doit lui payer tribut... Le marxisme ne se contente pas de possibilités égales pour tous. Il veut assurer des résultats égaux pour tous. Les hommes au cerveau robuste, bien équilibré, devront travailler pour la masse des mal doués, des dégénérés, des malades, des paresseux qui, étant le nombre, se vote une richesse... Cette doctrine des résultats égaux pour tous, en voie de réalisation, par l'impôt inégal, a assuré la prédominance des faibles ;

---

(48) Payot écrit ces phrases étonnantes, p. 123 : « Beaucoup de socialistes ont comme idéal une vie de lazzarone. Guesde espérait un temps où la machine ferait tout et où la durée du travail serait réduite à une heure vingt minutes ! C'était une idée de vieillard ».

(49) « Les nations jeunes s'outillent avec ardeur : il n'est pas difficile de prévoir qu'un moment prochain arrivera où, pour se protéger contre une concurrence industrielle meurtrière, chaque nation devra se défendre par des droits prohibitifs. Par conséquent, il est clair que, dans l'avenir, l'industrie et le commerce français dépendront des capacités d'achat des producteurs agricoles. Il faut que, sous peine de misère croissante, la France devienne une grande nation agricole » (p. 222).

elle est de nature à décourager l'élite ; elle nous fait faire une chute brusque hors de la civilisation et hors de la justice, seul fondement solide des institutions humaines ». (50)

Payot avait été très marqué par « le livre si profond » d'Alexis Carrel, *L'homme, cet inconnu,* paru en 1935, dans lequel l'auteur développait la théorie de l'inégalité biologique des individus et de la sélection. L'ancien Recteur en tirait la justification de sa critique de l'égalitarisme pédagogique de la Gauche, où « l'Ecole unique » prônée par Herriot devait ouvrir aux masses tous les degrés de l'enseignement :

« La vie est inégalité. Jamais on ne fera qu'un paresseux, qu'un inintelligent soit l'égal de Pasteur. Il est malheureux que des gens soient fous ou stupides, mais nous n'y pouvons rien. L'égalité consiste seulement à donner à tous les mêmes droits ». (51)

Dans l'esprit de Carrel, il va jusqu'à envisager un eugénisme d'Etat :

« Quelle puissance de propagande auront les chefs socialistes s'ils osent dire la vérité aux ouvriers, à savoir que « la plupart des maux sociaux proviennent de l'imperfection de notre nature »... Par conséquent, la première et la plus urgente des questions est une question d'éducation, et par des lois strictes, d'empêcher le pullulement des déchets sociaux dont les enfants mal venus retombent si lourdement à la charge des travailleurs ». (52)

A l'opposé des doctrines actuelles sur l'aide aux « cas sociaux » et le rattrapage des retards scolaires, Payot pense que :

« la première mesure serait de renvoyer à l'atelier ou à la charrue ceux qui, décidément, n'ont aucun goût pour les efforts intellectuels et renvoyer à des maisons spéciales les mous, les émotifs, les instables, les faibles de volonté incapables d'observer, de raisonner solidement, d'ordonner leur pensée ». (53)

L'enseignement des jeunes filles, tel qu'il est pratiqué, est frappé de « déraison ». Toujours avec Carrel, Payot pense que les femmes, physiologiquement différentes du sexe fort, ne peuvent recevoir la même éducation que les hommes. Leur formation doit être essentiellement pratique, tournée vers leur futur rôle d'épouses et de mères, pour assurer « l'intégrité de la race ».

« L'immense multitude des jeunes filles a été sacrifiée à la très petite minorité des futurs professeurs ».

En gardant leurs enfants auprès d'elles, les mères pourraient se dispenser de les confier

« aux écoles maternelles qui, malgré les précautions prises, mettent à la portée de tous les maladies infectieuses issues des taudis ».

Dans son analyse des programmes, Payot met au-dessus de tout les humanités classiques et l'enseignement du latin, « au pouvoir éducateur incomparable » :

« Les mathématiciens disent que nulle préparation à l'abstraction ne vaut la compréhension raisonnée d'une phrase latine ou grecque, car cha-

---

(50) *Ibidem*, p. 123-124.
(51) *Ibidem*, p. 142.
(52) *Ibidem*, p. 144.
(53) *Ibidem*, p. 252.

que mot, chaque phrase est fonction d'autres mots, d'autres phrases : c'est une série de variables ». (54)

Et puis les admirables Grecs et Romains étaient libres :

« Il y eut chez eux une admirable floraison de philosophes, de penseurs, d'écrivains. Cette foule d'intelligences saines, de génies lumineux, fonda à tout jamais notre civilisation occidentale et fit barrage contre l'invasion de la crédulité orientale... Ce n'est que par le travail d'une longue série de génies lucides que nous avons été affranchis des superstitions les plus grossières ». (55)

En revanche, le décalage des idées de Payot avec les réalités actuelles est flagrant dans deux domaines, les langues vivantes et les mathématiques. Les langues modernes ont un rôle subordonné, essentiellement utilitaire :

« Elles appartiennent à des civilisations trop semblables à la nôtre. Les idées allemandes ou les idées anglaises peuvent sans grand effort être transposées en français et, sauf pour les poètes, qui ne devraient pas être étudiés au lycée, presque toujours le sens du mot est donné sans effort par le dictionnaire... Ne cherchons pas à faire de la « culture » au moyen de langues vivantes. Les grands poètes allemands ou anglais sont intraduisibles pour les enfants. Il y a chez eux trop de vague, d'obscurité, de lourdeur, d'étrangeté et de mauvais goût. Pour se familiariser avec quelques-uns d'entre eux, il y a les traductions. Est-ce que les Anglais et les Allemands comprennent Racine ou La Fontaine ? Presque tout, même dans Molière, leur échappe. Et l'on voudrait que nos lycéens comprissent Gœthe et Shakespeare ! Il leur manque certains accents qui ne sont que de la patrie. Il leur manque le subconscient émotionnel... Soyons donc loyaux avec nous-mêmes. Bornons-nous à l'essentiel ». (56)

Quant aux mathématiques, elles n'ont pas la valeur formatrice du grec et du latin, car elles abusent des axiomes et de l'abstraction :

« Les mathématiques ne sont qu'un outil. Que dirait-on d'un ouvrier qui passerait sa vie à aiguiser un outil sans jamais s'en servir ? Le calcul est une machine qui ne rend que ce qu'on y a mis. Si l'on n'y met aucune réalité, il ne rend que du vent... Le général Maillard, commandant de l'Ecole de Guerre, écrit « que la règle de trois simple suffit aux chefs d'armée, comme aux chefs d'industrie »... Il faut des mathématiques mais c'est surtout par la faim et la soif de précisions qu'elles donnent, quand elles sont enseignées d'une façon éducative, qu'elles ont de l'importance ». (57)

VIII - JULES PAYOT ET LA MONTAGNE

Jules Payot, Chamoniard, a été également un écrivain de la montagne. Une liaison étroite existe, dans ce domaine, entre ses conceptions philosophiques et morales et sa représentation, tout comme sa pratique du monde alpin. Il expliquera, à maintes reprises, le caractère « volontariste » de sa pensée comme un produit atavique du milieu montagnard, contraignant les habitants à une réponse constante aux défis des conditions naturelles, qui trempe les caractères, suscite la passion de l'indépendance et, à l'ère de l'alpinisme, incite à accomplir de grands exploits.

---

(54) *Ibidem*, p. 155-156.
(55) *Ibidem*, p. 153.
(56) *Ibidem*, p. 154 et 165.
(57) *Ibidem*, p. 196 et 198.

Aussi la montagne a-t-elle été le paradigme parfait de sa vision morale du monde, mine d'exemples et réservoir de métaphores.

Jules Payot a pratiqué assidûment l'alpinisme, celui de sa génération et de sa catégorie sociale, c'est-à-dire l'exploration de la montagne accessible à un touriste bien entraîné. Il gravira le Mont-Blanc, ce qui était alors une course au-dessus de la moyenne et il nous dit être monté plus de cent fois au Buet (58). Sa prédilection pour sa vallée natale s'est exprimée dans deux registres : la chronique du passé de Chamonix et ce que l'on pourrait nommer le « bon usage » de la montagne. Cette double préoccupation est illustrée par le titre significatif de son ouvrage : *Les Alpes éducatrices. Mon Chamonix.*

1. Une vallée exemplaire

Payot n'est pas un érudit, attaché à la reconstitution minutieuse des événements (59). Le passé est, pour lui, une fresque dans laquelle il découpe de grands moments de civilisation et des épisodes choisis, dont le ressort est plus moral qu'économique, comme on peut s'y attendre. L'histoire de Chamonix est portée par un mouvement continu vers le progrès, à travers l'effort séculaire d'une collectivité. Les instruments d'émancipation sont le travail, l'aspiration à la liberté et la solidarité, car :

> « le fait de suprême efficacité dans le développement de l'humanité... c'est l'*entr'aide*. Du XIe au XVIe siècle, un mouvement semblable à celui des cités grecques s'est produit chez nous. Partout se constituèrent des cités libres qui avaient conquis l'auto-juridiction et l'union, l'appui mutuel ». (60)

L'interprétation de Payot est fortement contrastée, dans l'opposition entre oppresseurs et opprimés. Il insiste sur le régime féodal « atroce » (61) où les habitants de la Vallée sont « terriblement pressurés » par les moines bénédictins du Prieuré. L'isolement moral et matériel engendrait la superstition,

> « l'état habituel de terreur dans lequel vivaient les enfants et leurs parents, grands enfants ignorants et totalement dépourvus d'esprit critique... la croyance à la présence constante du diable, la peur des revenants, la terreur du mauvais sort jeté par les sorciers, qui ajoutaient à leurs souffrances physiques de véritables tortures morales ».

Les hérésies étaient réprimées par des procès et des châtiments cruels, sur lesquels Payot s'étend longuement.

Plus loin, il indique qu'avant d'effectuer sa visite pastorale, François de Sales se fit indiquer les Protestants de Chamonix qui « furent expulsés plus tard, on ne sait à quelle date ».

---

(58) « J'ai fait plus de cent fois l'ascension du Buet ; la première fois, avec mon père, à sept ans, et j'y ai conduit beaucoup d'amis durant soixante années - et chaque fois mon enthousiasme, devant cette vue unique au monde, a été aussi intense », *Les Alpes éducatrices*, p. 166.

(59) Les erreurs de fait, ou les interprétations hasardeuses ne manquent pas. Payot explique l'étymologie de Chamonix par le « champ du meunier ». Champ, en patois, se prononce comme s'il y avait un *th* anglais : thamp, et meunier se dit *mouni*... le *champ du mouni* ». *Ibidem*, p. 75. En 1859, la Savoie est « échangée contre la Lombardie... ».

(60) *La faillite de l'Enseignement*, p. 119.

(61) Les citations qui suivent sont tirées des *Alpes éducatrices*, p. 76-101, *passim*.

Mais,

> « chez le serf-esclave se développait l'amour du travail, l'esprit d'invention, la patience et la soif de justice, un sentiment exact des valeurs, la sagesse due à de cruelles et inévitables épreuves ».

Ce long effort aboutit, en 1786, à l'affranchissement, par rachat des droits féodaux, pour 52 000 livres.

> « Cette lutte qui dura plus de six cents ans contre le despotisme et les tentatives constantes d'empiètement des prieurs et du Chapitre dénote, chez les habitants de la Vallée, un courage, une intelligence, une diplomatie persévérante qui eût fait des syndics d'excellents chefs d'Etat... On peut dire des Chamoniards, en 1786, ce qu'André Chénier disait de la Révolution, qui a « ressuscité les Français en hommes ».

Désormais « l'histoire de la vallée se confond avec celle de la France », malgré les retours épisodiques de l'obscurantisme. Sous la Révolution, « une partie de la population, fanatisée par le clergé et par les partisans des anciens seigneurs-abbés et du Chapitre de Sallanches se souleva ». En 1815, « l'ambition insensée de Napoléon... le plus grand failli de l'histoire » fait que la Savoie retombe sous la souveraineté de ses anciens maîtres, dans « le *Buon Governo*, régime de police tracassière, substitué à la liberté... régime terroriste ».

Davantage que par ces simplifications sommaires, le livre vaut par les anecdotes sur le Chamonix d'autrefois, les souvenirs d'enfance, la conquête du Mont-Blanc, la naissance et l'évolution du tourisme...

Beaucoup plus originaux sont les développements que Jules Payot consacre à l'éthique et à l'esthétique de la montagne et à la protection du patrimoine naturel.

2. L'éthique de la montagne

Jules Payot ne recherche pas dans la montagne un divertissement. Il lui assigne une valeur formatrice de caractère. L'accès aux cimes est une pédagogie morale et une source d'enrichissement. Dans cette éthique « volontariste », il se sépare cependant des adeptes du défi gratuit et du dépassement de soi, dans ce que Lionel Terray appellera « la conquête de l'inutile ». Les Alpes ont un effet thérapeutique sur le corps et sur l'âme. Elles créent des « états forts », qui stimulent les facultés.

« Mélancolie, idées noires et alpinisme sont comme l'eau et le feu », écrit Payot. Le guide est, pour son client, l'homologue de l'instituteur rural, « l'homme qui sait », exemple et mentor. L'universitaire chamoniard réhabilite « la montagne à vaches » car « on ne vit pas dans l'excessif ». Au demeurant,

> « la mort du touriste en montagne, livré aux lois de la gravitation, par sa quasi-instantanéité, par l'absence de douleur dans un temps si bref, est la plus douce que l'on puisse souhaiter... Les morts en montagne évitent la décrépitude. Les Grecs anciens disaient déjà que ceux que les dieux aiment meurent jeunes ». (62)

L'élitisme social de Jules Payot et sa nostalgie du passé lui font prendre en horreur le tourisme de masse des

---

(62) *La splendeur des cimes*, op. cit. p. 51.

« voyageurs pressés qui sont dans une incapacité totale, je ne dis pas d'aimer les Alpes, mais d'y comprendre quoi que ce soit ». (63)

Lorsqu'il écrit ses deux ouvrages sur la montagne, Chamonix, tout en étant déjà la première station d'alpinisme du monde, avec ses 47 hôtels, ses 60 000 visiteurs, son passage de 30 000 voitures et de 150 000 personnes par an, dans les années 1930 (64), était encore bien éloignée de l'énorme fréquentation actuelle. C'était déjà trop à ses yeux et Payot déplore

« la métamorphose regrettable du Chamonix de mon enfance, due à l'invasion de ceux que les amants de la montagne peuvent légitimement appeler les « Barbares »... C'était partout le calme paisible. Chamonix était alors fréquentée surtout par une clientèle anglaise, fervente de la montagne, et par de vrais touristes. Mais hélas ! tout est changé. L'exquis village qu'était le vieux Chamonix est devenu une ville. On a construit d'immenses hôtels, pour la plupart fort laids. On a commis le crime de laisser un casino, d'aspect ridicule, enjamber l'Arve et fermer la belle perspective du torrent, si pittoresque. On a déshonoré la place de la gare et laissé adosser au cimetière des Anglais, morts en montagne, un monument d'une laideur prétentieuse qui cache le temple anglican, si gracieux et si bien adapté à la montagne. Il est vrai que c'est le monument à un politicien démagogue, comme il y en a tant, pour le malheur du pays.

Bien avant les écologistes d'aujourd'hui, Jules Payot envisageait la protection du patrimoine naturel :

« C'est un malheur que cette splendide vallée n'ait pas été décrétée Parc National. Les Américains, plus soucieux que nous des beautés naturelles de leur pays, ont érigé en parc national certaines vallées des Montagnes Rocheuses. De la sorte, les barbares modernes n'ont pas le droit de saccager et d'enlaidir les paysages qui sont la propriété de tous les amants de la montagne... On n'eût pas permis la construction d'hôtels monstrueux qui déparent la vallée... En ce moment, on songe à percer un tunnel sur l'Italie. C'en sera fait du silence de la vallée et de l'harmonieuse symphonie de ses torrents... Le jour où, renonçant à vivre d'une vie frivole, trépidante, nous prendrons la résolution d'apporter à Chamonix nos yeux, nos oreilles et notre sensibilité tout entière, la vallée sera pour nous ce qu'est une cathédrale pour une âme religieuse... Mais, m'a-t-on objecté « Vous ne pouvez pas espérer amener le grand public des visiteurs de votre vallée à une si belle tenue de l'âme ». A cela je réponds hardiment que l'épreuve vaut la peine d'être tentée. Actuellement, l'esprit bourgeois, l'esprit de vanité mondaine, le besoin d'un luxe généralement laid et sot, empêchent les gens de goûter aux plaisirs simples qui sont les seuls durables et profonds. Mais la dureté des temps se chargera d'éliminer de la vie ce qu'on appelle le luxe et qui n'est qu'un étalage de vanité, un désir mauvais d'éclabousser les autres, dans une civilisation qui repose presque entièrement sur l'argent ». (65)

La forte cohérence de la pensée de Jules Payot, moraliste et alpiniste, se retrouve dans sa conclusion :

« La révélation des Alpes n'est pas donnée : il faut la mériter. Il en est des grandes montagnes comme des œuvres maîtresses de la musique, de la littérature, de la philosophie : elles demandent une longue initiation, des efforts persévérants, un cœur humble. La sympathie pour elles et la récompense qu'est l'admiration sont refusées aux paresseux et aux philistins ». (66)

Paul GUICHONNET.

---

(63) *Les Alpes éducatrices*, op. cit. p. 233-234.
(64) Miège (Jean), *La vie touristique en Savoie*, Grenoble, 1934, p. 266-273.
(65) *La splendeur des cimes*, op. cit. p. 81-82 et 85.
(66) *Les Alpes éducatrices*, op. cit. p. 239.

Une lettre inédite concernant le dernier seigneur de Copponex

« Le 6 décembre 1776, dans la matinée, une foule considérable sortait de Genève, se dirigeant sur le Pont Bouchet, qui formait alors une des limites entre les terres de France et celles de la République », rappelait jadis (1861) Jules Vuÿ.

Cet éminent florimontan, spécialiste de Saint François de Sales, décédé en 1896, après avoir été Président de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat de Genève, était né à Copponex, près de Cruseilles.

Et s'il s'est intéressé au mouvement de foule que je viens d'évoquer, c'est non seulement parce qu'il s'était produit à Genève, son lieu de travail, mais aussi et surtout parce qu'il avait été motivé par l'arrivée à Genève du dernier seigneur de Copponex, son village natal.

En effet, ce 6 décembre 1776, sous une forte escorte militaire, on amenait à Genève, pour qu'il y soit jugé, François Collomb de Battine, seigneur de Copponex, arrêté à Lyon le 3 novembre. Lors d'une querelle violente près de Carouge, il avait, le 25 octobre, tué d'un coup de pistolet un palefrenier vaudois, nommé Troyon, et c'est à cause de cela que la France le livrait aux autorités genevoises. Il jouissait, si l'on peut dire, d'une détestable réputation ; il avait eu l'occasion d'être incarcéré au château d'Annecy, puis dans la forteresse de Miolans, (où il se trouvait en même temps que le Marquis de Sade avec qui il jouait au pharaon), et les autorités genevoises, à qui il avait déjà eu affaire, l'avaient tout particulièrement recommandé à l'attention et à la surveillance des autorités sardes.

La lettre inédite qui le concerne, et que j'ai eu la chance de découvrir et d'acquérir, date du 30 août 1776, soit deux mois à peine avant la rixe avec Troyon.

C'est une lettre datée de Turin et signée P. Aigblanche, c'est-à-dire de Son Excellence Don Ange Mazie Cazzon et Saint Thomas, marquis d'Aigblanche(1), Ministre Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères, Chevalier Grand Croix, Commandeur de l'Ordre militaire des Saints Maurice et Lazare, nommé ensuite Chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade et Ministre d'Etat.

---

(1) On trouve aussi quelquefois l'orthographe Aigueblanche.

Elle est adressée à Monsieur Dominique Feraudy (ou de Feraudy) (2), Consul (on l'appelle parfois aussi Consul Général) de Sa Majesté le Roi de Sardaigne à Marseille, qui l'a reçue le 7 septembre.

Feraudy se trouve en fin de carrière puisqu'il sera remplacé par un certain Righin, en décembre de la même année.

Que dit cette lettre ?

Monsieur,

Le s^r Battine de Copponex est tel qu'il s'est déclaré gentilhomme savoyard et d'Annecy. Dès son bas âge il a tenu la conduite la plus irrégulière. Après avoir dissipé tout le patrimoine que son Père lui a laissé il a entrepris des voyages. Loin d'en tirer des fruits avantageux il n'est venu au contraire que plus dissipé, et même à un point que le Gouvernement a pris le parti de le faire enfermer. Afin de l'éviter, dernièrement qu'il a séjourné à Turin, il a jugé à propos de s'éloigner, et c'est alors, je pense, qu'il est passé à Marseille. Vous voyez par ce détail si le susdit seig^r méritoit les bons offices de votre ministère. Je sens bien que votre procédé a été une suite de l'intérêt qui vous a toujours animé pour les Sujets du Roi, mais j'aurois souhaité qu'avant de le tirer des prisons vous m'eussiez demandé des éclaircissements sur son compte. S'il tombe une seconde fois entre les mains de la justice, S.M. veut que vous l'y laissiez et que vous m'en informiez d'abord.

Je suis sincèrement
Monsieur
votre affect^né serviteur

P.S. Ensuite de la lettre que vous m'avez écrite le Roy a nommé Mr Righin pour votre successeur. Je n'ai pas voulu lui envoyer ses patentes sans vous en prévenir et vous assurer que S.M. prendra en considération vos services.

Nous disions tout à l'heure, sur la foi de Jules Vuÿ, que notre Copponex avait une réputation exécrable et qu'il était surveillé par les autorités sardes. Cette lettre le confirme.

Feraudy l'a relâché trop vite. Lorsqu'Aigblanche écrira le 20 décembre 1776 à Feraudy (qui vient de remettre les fonctions de son emploi de consul au sieur Righin qui a été nommé à sa place) : « J'ai le plaisir de vous répéter que S.M. vous a toujours approuvé », il oublie aimablement — et c'est normal en pareille circonstance — l'irréflexion avec laquelle Feraudy a agi vis-à-vis de Copponex.

Car Feraudy lui a inconsidérément rendu sa liberté. Notons que s'il ne l'avait pas fait, Copponex n'eût pas tué Troyon et le cours de son existence eût été changé.

En effet, en février 1777, notre homme fut condamné par sentence du Petit Conseil à avoir la tête tranchée mais, au moment où l'échafaud se dressait déjà à Plainpalais, Copponex fit parvenir au Magnifique Conseil des Deux Cents une requête en grâce.

---

(2) On trouve aussi — en particulier sur cette lettre — le nom orthographié avec un i. On trouve aussi parfois deux R.

Ledit Conseil des Deux Cents, influencé, dit Jules Vuÿ, par Voltaire (qui aurait été alerté par M. Baudet, curé d'Humilly (3), que Copponex avait choisi comme « confident confesseur de son choix »), lui accorda la vie mais l'a condamné d'une part à verser 10 000 florins d'amende en faveur des enfants de Troyon et, d'autre part, à être « enfermé pour le restant de ses jours en chambre close ».

C'est ainsi qu'il mourut le 22 février 1791, après avoir vécu les quatorze dernières années de sa vie en écrivant des vers dans une cellule de l'ancien évêché de Genève — ou prison de Pré l'Evêque —, cellule qu'à cause de lui on a appelée *Copponette* jusqu'à la démolition du bâtiment. Il avait 45 ans.

Lorsque la lettre dont j'ai parlé a été écrite, il avait 30 ans.

Georgette CHEVALLIER.

SOURCES

— Jules VUŸ : « *Le dernier seigneur de Copponex* », Genève, 1861.
— Jules VUŸ : « *Le dernier seigneur de Copponex* », in Revue Savoisienne 1868 (25 décembre), pp. 119-120.
— Une liasse de lettres reçues par Feraudy en vente en mars 1988 chez Demarest, rue Drouot, à Paris.
— « *Monographie de Copponex* » par Jean-Marie PAGET, instituteur, 1888. (Archives Départementales).
— R. NAZ : « *La Captivité du Marquis de Sade et son évasion* », in Mémoires et documents publiés par la Revue Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome LXXIX (1965).

(3) C'est un hameau de Viry.

Alfred Manessier

(A propos d'une visite de l'Académie Florimontane aux vitraux d'Alby-sur-Chéran)

Alfred Manessier est né en 1911 à Saint-Ouen dans la Somme. Il a passé son enfance à Abbeville avant de fréquenter l'Ecole des Beaux-Arts d'Amiens.

Il vient à Paris en 1929 et s'inscrit dans la section Architecture à l'Ecole des Beaux-Arts. En 1935, il fréquente l'Académie Ranson et suit les cours de Bissière. En 1937, il travaille sous la direction de Bissière à la décoration des Pavillons de l'Air et des Chemins de Fer à l'Exposition Internationale de Paris. En 1938, il participe aux expositions du groupe « Témoignage ». Démobilisé en 1940, il rejoint Bissière, réfugié dans le Lot, et rentre à Paris en mai 1941. Il expose en 1941 à la galerie Braun parmi les « vingt peintres de tradition française » et figure, en 1945, parmi la Jeune Peinture Française au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. On le trouve alors dans toutes les grandes manifestations de peinture, en Europe comme aux Etats-Unis. Il obtient, en 1962, à la Biennale de Venise, le Grand Prix International de peinture et le Premier Prix de l'Institut International de l'Art liturgique (sans oublier, en 1953, le Premier Prix de la Biennale de Sao Paulo).

Touché par la foi, il fit en 1943 un séjour à la Trappe, et sa peinture, empreinte d'un mysticisme accepté, fera désormais une place de plus en plus grande aux thèmes de Dieu, de la nature et de la vie. La lumière, les formes, les sentiments s'articulent en larges touches de couleurs franches, contrastées et chaleureuses. Le symbolisme chrétien, qui marque l'essentiel de son œuvre, lui donne une place exceptionnelle dans la renaissance de l'art sacré moderne. Au long de sa carrière, sa peinture tend à se libérer de tout canevas rigide.

Depuis 1948, Manessier poursuit une importante activité dans la création de tapisseries et de vitraux, intégrant l'abstrait et l'art sacré aux ressources offertes par les « arts appliqués » :

- vitraux de l'église des Bréseux, en 1949,
- église Saint-Pierre à Arles-Trinquetaille, en 1953,
- chapelle de Hem, près de Roubaix, en 1957,
- Munsterkirche à Essen, en 1959,
- Moutier en Suisse, en 1965-69,
- Sainte Bénigne à Pontarlier, en 1975.

Parfois discuté pour l'aspect littéraire que des incroyants veulent dénoncer dans sa peinture, Manessier a répliqué par une phrase qui semble résumer son credo d'homme et d'artiste : « L'art de la non-figuration me semble être la chance actuelle par laquelle le peintre peut le mieux remonter vers sa réalité et reprendre conscience de ce qui est essentiel en lui ».

Marie-Renée FLOQUET,
Membre correspondant
de l'Académie Florimontane.
Octobre 1988.



La place de la Liberté à Annecy

(Cliché A.D. Haute-Savoie)

Notes et Bibliographie

LA PLACE DE LA LIBERTÉ A ANNECY

Tableau des collections du Château de Montrottier

Ce tableau est bien connu depuis la reproduction donnée dans *Annesci 13* (1966) en illustration de l'étude de Jean Nicolas, *Annecy sous la Révolution 1792-1799.*

A la fin de l'année 1988, cette peinture — gouache sur toile — a été restaurée ; on a constaté alors que la partie haute de la toile avait été repliée, et on lui a rendu ses dimensions véritables (h. 116 cm, l. 74 cm).

Cette œuvre anonyme apparaît comme un document majeur de l'iconographie de la période révolutionnaire dans ce département. En 1793, la place Notre-Dame d'Annecy reçoit le nom de place de la Liberté. L'exécution du tableau se situe cette même année, alors que les travaux d'aménagement sont fort avancés : la flèche du clocher est encore debout, mais le chœur de Notre-Dame de Liesse a été détruit pour dégager le centre de la place. L'ancienne église, qui sert d'entrepôt de fourrage, a été dotée d'une façade néoclassique alignée sur l'hôtel de ville, selon le plan de l'architecte Dunant (plan conservé au Musée-Château d'Annecy).

Ainsi, cette vue (page ci-contre) présente la nouvelle façade de l'hôtel de ville, les bâtiments en retour sur la place, et l'arbre de la liberté. De facture naïve, le tableau offre une note d'irréel que lui confère le camaïeu bleu. La représentation est animée par la figuration de petits personnages, l'un dansant, l'autre vaquant à la tâche, d'autres s'interpellant.

Elisabeth RABUT.

LE BAROQUE EN SAVOIE. DOSSIER DOCUMENTAIRE

Les Archives de la Haute-Savoie ont publié en 1988, dans le cadre des activités de leur Service éducatif, un dossier sous le titre « Le Baroque en Savoie ».

L'art baroque s'impose en effet comme le courant artistique le plus fécond et le plus original du patrimoine culturel savoyard. Aussi les Archives ont-elles mis à la disposition d'un large public les données historiques qui engagent à la découverte des richesses du Baroque, et permettent d'en apprécier les réalisations et d'en comprendre la signification.

Le dossier comprend d'une part une série de 24 diapositives illustrant la diversité du baroque savoyard, accompagnée d'une cassette de commentaire enregistré et d'un livret explicatif de ces vues ; d'autre part, un recueil de documents éclairant les caractéristiques du baroque dans les Alpes, documents regroupés sous les thèmes suivants : la géographie des réalisations, les retables, le livre d'architecture de François Cuénot, la piété baroque, les fêtes baroques.

L'ensemble de ce dossier peut être acquis aux Archives départementales.

Elisabeth RABUT.

Marie-Thérèse HERMANN

LES ENFANTS DU MALHEUR
LE DRAME DES ENFANTS TROUVÉS EN SAVOIE AU XIXe SIÈCLE

En avant-propos aux « Enfants du malheur » qui viennent de paraître, le professeur André Palluel-Guillard, l'un des maîtres de l'histoire contemporaine de la

Savoie, écrit : « Grand merci à Marie-Thérèse Hermann d'être allée à la rencontre de tous ces gamins abandonnés à la fois par leurs mères, par l'opinion et par l'histoire. Regardez la bibliographie et relevez à quel point cet oubli est important, ne pouvant plagier personne comme beaucoup d'autres et même bien incapable de s'inspirer de travaux antérieurs, l'auteur a fait œuvre de pionnière en se lançant à la recherche de ces « moutards » à travers une documentation difficile l'obligeant à passer sans cesse d'une série documentaire à l'autre pour compléter ses renseignements toujours fragmentaires et souvent tendancieux ! Travail de bénédictin me direz-vous, je répondrais plutôt : travail de femme, car je ne crois pas qu'un homme — aussi doué fusse-t-il — eût pu réaliser vraiment une telle étude car il lui aurait manqué la passion maternelle, fondamentale pour entrer à l'intérieur d'un tel travail. Seule une mère — ou un orphelin — est capable de témoigner de la misère et du manque subi par un enfant abandonné, ce que Marie-Thérèse Hermann a su très bien faire en conciliant sa chaleur humaine et son intelligence historique ».

Tout commence par une évocation de l'Annecy refermée sur elle-même du XIXe siècle, l'ancienne capitale religieuse en proie à la révolution industrielle. Dans les recoins des arcades, dans les « traboules » reliant les rues, il n'est pas rare de découvrir un petit paquet vagissant. De 1837 à 1850, l'état civil du chef-lieu en témoigne, cinquante-quatre enfants sont ainsi trouvés chaque année et confiés à la garde des bonnes sœurs de l'hôpital Notre-Dame. Il faut dire que la plupart des sages-femmes exerçaient à deux pas de là, dans la rue Filaterie où près d'un sur trois de ces « Enfants du malheur » étaient laissés par une mère qui, financièrement ou moralement, s'estimait incapable d'assumer sa responsabilité dans un environnement hostile aux « filles perdues » et aux « bâtards ».

L'auteur a soigneusement noté, d'après les procès-verbaux, la manière dont ces abandonnés étaient vêtus, couchés dans des paniers ou liés sur une botte de paille. Certains portaient au cou une médaille sainte avec, souvent, l'effigie de François de Sales, mais aussi des billets indiquant le prénom reçu au baptême ou le motif de l'abandon ou le désir de retrouver, plus tard, ce garçon ou cette fille qu'une famille dans la plus noire misère ne pouvait nourrir. L'administration les dotait de noms prélevés, selon les époques, dans « les règnes de la nature », dans la liste des mois et des jours, ou dans la topographie et la géographie proches. Viendra plus tard la série historique.

DE LA NOURRICE A LA MAISON DE CORRECTION

Par affection ou pour percevoir la rémunération allouée par l'administration, des familles accueilleront certains de ces enfants. Quelques nourrices, s'attachant au petit abandonné, obtiendront de le conserver et l'élèveront dans des conditions dignes. D'autres réclameront continuellement des draps et des effets. Entre 1861 et 1870, sur les 502 habitants des Ollières, près de Thorens, 111 étaient des garçons et des filles placés, 350 sur les 878 habitants de Villaz.

Les parents — ou l'un d'eux — se manifestaient parfois quelques années plus tard afin de retrouver l'abandonné. La plupart restaient dans l'ombre et les enfants, alors, allaient de famille en orphelinat, de fabrique en ferme avec, parfois, un séjour en maison de correction car il est bien évident qu'une telle vie menait souvent à la délinquance. Et il y avait la maladie : « Les enfants trouvés qui ont survécu doivent ce miracle à leur bonne constitution, héritée certainement de parents jeunes et sains, et à la chance qui leur a donné de bons placements nourriciers où ils ont été soignés normalement... ».

Marie-Thérèse Hermann consacre d'autres chapitres aux modalités de la prise en charge, à l'administration, aux œuvres, à l'avortement, à la prostitution. Elle a composé des statistiques et donne une liste de tous les enfants trouvés en Savoie de 1815 à 1861. C'est avec fierté qu'elle a pu inscrire son grand-père, trouvé le 27 juin 1853, à 9 heures du soir, passage du Collège à Annecy. Elle lui a voué, à lui et à ses compagnons d'infortune, un bien bon et beau travail.

Le professeur Jean-Pierre Peter a donné à ces « Enfants du malheur » une préface couronnant ce livre « rendant justice à des vies tragiquement blessées », cet ouvrage « magnifiquement vivant » tiré d'une thèse soutenue avec grand succès à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Pierre SOUDAN.

LES ALPES, LES LACS, LES LETTRES,
7e cahier de civilisation alpine du Centre d'Études Franco-italien des Universités de Turin et de Savoie

Puisque « l'année à peine a fini sa carrière », pourquoi ne pas relire « Le lac » ? Si celui du Bourget inspira Lamartine, ses voisins des deux versants des Alpes suscitèrent aussi les strophes de maints poèmes et d'infinies évocations en prose. Le dernier en date des « Cahiers » du Centre d'études franco-italien des Universités de Turin et de Savoie raconte, précisément, les liens entre la littérature et ces nappes bleues ourlées de « rochers muets, grottes, forêts obscures ».

En présentant ce recueil, Paul Guichonnet adapte aux écrivains ce que René Berger dit à propos des peintres ! « L'eau met en question le principe même de la représentation. Toujours nouvelle, renouvelée toujours, elle s'oppose à l'image qui prétend l'identifier ; elle se dérobe à la forme, elle nargue le contour, comme la vague se rit de la grève. C'est donc qu'on ne peint jamais l'eau, ni le lac, mais qu'on fixe toujours sur un support une certaine vue que l'on a du monde, symbole, interprétation — les deux simultanément — par quoi se traduit, à travers l'œuvre d'un artiste, l'esprit d'une époque ».

Si chaque lac possède sa personnalité bien affirmée, il dispose aussi d'un patrimoine littéraire et d'auteurs attitrés. C'est ainsi que le Léman a d'abord inspiré ses riverains du nord et les visiteurs de la Suisse avant de venir sous des plumes du sud et d'hôtes de la Savoie. Ce qui, d'ailleurs, engendra des querelles nationales : « La côte de Savoie tient peu de place dans une promenade littéraire autour du Léman, écrit l'Helvète Charles Lenthéric. Elle n'a ni les formes variées, ni la verdeur épanouie de la côte voisine. Elle reste dans l'ombre, quand l'« autre est baignée de lumière... ». Francis Wey, dans sa « Haute-Savoie », rétorque : « Sur le versant vaudois, le sol est maigre et pierreux, la pelouse est brûlée, les arbres sont chétifs... Sur la terre chablaisienne, quelle différence ! Ne vaut-il pas mieux habiter ce paradis terrestre que de l'apercevoir de loin... ».

Ramuz, heureusement, est là qui pacifie : « Dites que je suis né dans le Pays de Vaud qui est un vieux pays savoyard... Moi qui suis des bords du Rhône, et Vaudois, donc Savoyard... ». Depuis qu'il a composé son « Guide du Léman », Paul Guichonnet n'ignore aucun de ceux qui écrivirent sur « le roi des lacs d'Europe » comme le nommait Amiel. Il cite Chessex, Valloton, Guy de Pourtalès, Paul Budry, Cingria et autres gloires de la « Voile Latine ». Sur la rive d'en face, il cueille des passages de Léandre Vaillat, d'Henry Bordeaux et, bien sûr, d'Anna de Noailles qui, par la grâce de réminiscences mythologiques, se croyait en Grèce à Amphion au bord de son « lac genevois ».

Tout comme Roch Grey, baronne Hélène d'OEttingen pour le Gotha, qui esquissa, en 1927, un parallèle entre « Les trois lacs », le « Cahier » accueille ensuite celui d'Annecy. C'est Georgette Chevallier qui esquisse son histoire littéraire en commençant par Eugène Sue qu'elle abandonne vite pour rencontrer, elle aussi, Anna de Noailles. Suivant Rosny, le peintre Albert Besnard, René Benjamin qui, adolescent, souhaitait que ses livres futurs soient baignés de la clarté nimbant sa barque, Julien Green, Clément Gardet, Aimé Bachelard, Patrick Mondiano, Berthe Bernage, Exbrayat, Jacques Ouvard.

Mais le lac d'Annecy, c'est aussi le refuge dans lequel Taine travaillait à ses « Origines de la France contemporaine » et le tombeau du Roc de Chère où il repose. Et Gide qui rédigea là ses « Cahiers d'André Walter », en 1890, sa première œuvre, et se pencha, en 1923, à Talloires, sur le berceau de sa fille Catherine, née à la Clinique Générale d'Annecy. Et Albert Samain venu rejoindre sa « grande amie », André Theuriet, un fidèle des étés de Talloires, qui fit escalader les sentiers de montagne aux héros de ses romans. Bien que né au bord du Léman, Henry Bordeaux composa nombre de scènes annéciennes tant dans ses romans que dans ses évocations.

Georgette Chevallier observe l'ultime halte devant le tombeau, au cimetière de Loverchy, d'Oscar David, le poète de « L'eau tranquille où sommeille un léger rêve d'or ».

UNE FORTUNE LITTÉRAIRE RATÉE

Lamartine ayant à jamais marqué les lieux, les chantres du Bourget sont plus rares. Les amours d'Elvire et de Raphaël, assure Jocelyne Metzler, ont fait rater la

fortune littéraire du lac du sud. En revanche, tous les guides touristiques ont fait écho au poète et son œuvre est déclamée sous tous les cieux.

Mais, tout de même, il y a Henry Bordeaux et le souvenir de Daniel Rops, des pages d'Albert Dauzat, des vers d'Henri Dubouloz et de Maurice d'Orfeuil, de savantes évocations de Gabriel Pérouse et des passages de romans ou de nouvelles que l'auteur a réussi à mettre en statistiques.

Près des trois « grands », d'autres lacs ont retenu l'attention. Joannès Chetail les cite en rappelant les titres des romans policiers de Jacques Ouvard — le père Guichardan — de Pérouse de nouveau et d'Henry Bordeaux toujours : Saint-André, La Tuile, Aiguebelette, le lac Noir, le lac Clair et Tireluche.

Les contributions en langue italienne partent d'un tout autre point de vue. Le lac de Côme doit sa présence à un poète polonais du XIXe siècle : Krasinski ; celui de Mantoue à un prisonnier russe : Alexandre Fursov ; celui d'Orta à l'œuvre inachevée de Marziano Guglielminetti. Ces brèves études donnent l'occasion de rencontrer un rhônalpin, un fils de Tournon où le lycée porte son nom, Gabriel Faure, un passionné de la péninsule, de ses artistes, de ses paysages et donc de ses lacs. Voici un compatriote qui symbolise bien la démarche du Centre d'études franco-italien et de ses « Cahiers de civilisation alpine ».

Pierre SOUDAN.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Mme LALLAZ Carmen. — 12 ouvrages d'*Oscar David.*

M. BRUNIER Jean
- — *Jean François de Sales - Visites Pastorales 1626 ;*
- — *Cahiers Savoyards de Généalogie n° 2 et n° 6.*

Mme VACCHINA Mariagrazia
- — *Una comunita in Cammino ;*
- — *Vivere tra i monti ;*
- — *Qui étions-nous ?*

M. GRANDCHAMP Georges.
- — *Annecy.*
- — *Trésors américains* (musée d'Auch) ;

M. GAZEL Henri. — *Histoire de Cruseilles.*

M. GUICHONNET Paul
- — *Les Alpes, les lacs, les lettres ;*
- — *Autour de l'Annexion.*

M. DIJOUD Marcel. — *Les Amis de l'Art Lyrique.*

M. MOUTHON Jean. — *Le centenaire du Lycée Berthollet.*

VILLE d'ANNECY. — *Répertoire des Archives.*

Mme RAGINEL-GALLET J. — *Françoise Cougniaud-Raginel : Joseph Cantaloube.*

M. BERNARD Yves
- — *Paysages au Féminin ;*
- — *La plume enchantée.*

FAUCIGNY-LUCINGE Jean-Louis (Prince de). — *Cathédrales de Rhône-Alpes.*

M. SOUDAN Pierre
- — 27 ouvrages divers ;
- — *Le Messager,* années 1987 et 1988.

M. ROSSET Emile. — *Almanach du Vieux Savoyard.*

Mme MANSAU Andrée
- — *Signification de la mort dans le jardin de la Célestine ;*
- — *Venice preserved.*

M. REBOUL. — *Eloge de l'Académie.*

M. AMBOISE Valéry (d'). — *Pays de Savoie.*

Mlle RABUT Elisabeth
- — *L'évolution du regard sur la haute montagne ;*
- — *Images et Imaginaire de la montagne.*

Mme ROUTIER Jacqueline. — *Installation d'un pasteur à Briançon.*

M. MOURRAZ Bernard. — *Le mariage d'Amédée VII.*

M. GABION Robert. — *Charte de Franchise de Cusy.*

M. BURDEYRON - Mme TOSSAN. — *Clarafond.*

Mlle BOEKHOLT Christiane. — Notes sur « 2 esserts » en Haute-Savoie.

M. DÉNARIÉ
- — *Chronique rimée ;*
- — *Le vallon des Charmettes.*

M. et Mme GUÉRITEY Pierre-Marie. — *Inventaire des orgues.*

M. COLLIARD Lino. — *Vecchia Aosta.*

Mme HERMANN Marie-Thérèse. — *Corpus des Trésors monétaires.*

Mme CHEVALLIER Georgette
- — *Ville de Cluses - L'Etat Civil et la Révolution ;*
- — Annuaires et bulletins des anciens élèves du Lycée Berthollet.

M. PRIMOT André. — *Le papier timbré en Savoie.*

M. GUYONNET Robert. — *Mon chalet m'a dit.*

Bibliographie savoisienne (1)

par Georges GRANDCHAMP

ABRY Christian et Dominique. — **Pour une évaluation de spécificité lexicale d'une région : La Savoie,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », n° 1, 1981, p. 111-126.

ABRY Christian - JOISTEN Alice - BERLIOZ Jacques. — **Le dialogue des esprits maléfiques dans la montagne (Savoie, Dauphiné et Valais romand),** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er et 2e trimestres 1988. La Haute Montagne, Vision et représentations.

ABRY-DEFFAYET Dominique. — **Blaise Cendrars et les pruneaux de Jacques Balmat. Fiction ou réalité ?** dans « Imaginaire de la Haute Montagne », Documents d'ethnologie régionale, vol. 9, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, Grenoble, 1987, p. 69-72.

ABRY-DEFFAYET Dominique. — **Espace des contes entre clochers. Le réseau de la moquerie narrative autour d'un foyer de béotiens : Les Gets (Haute-Savoie),** dans « Cahiers de littérature orale », n° 20, 1986, p. 42-70.

AGENCE ÉCONOMIQUE DÉPARTEMENTALE. — **Les leaders de l'industrie haut-savoyarde,** 1987, 157 p.

AJOUX Georges et CERVELLIN Guy. — **Ugine - Val d'Arly,** Voyage au passé, au présent, en photos et cartes postales anciennes, Imprimerie Burnet, 1987, 200 p.

ALBISSER Peter. — **Précis de météorologie pour l'alpinisme,** Ed. Club Alpin Suisse, 1986.

AMATO Edgardo. — **La faille du Vuache, un accident géologique pas si tranquille,** in « Le Globe », Genève, n° 128, 1988, p. 39-61.

AMBOISE Valéry d'. — **Dictionnaire d'Amboise - Pays de Savoie,** Edition d'Amboise, 1988, 430 p.

AMIS DE L'ART LYRIQUE. — **25e anniversaire 1962-1987,** préface de Bernard Bosson, s.l. (Impr. Dépollier, Annecy) 1987, 48 p.

AMIS DU VAL DE THÔNES. — **Vie et traditions religieuses dans la Vallée de Thônes,** n° 13 de la revue annuelle proposée par les Amis du Val de Thônes, 1988, 140 p.

AMOUROUX Henri. — **Joies et douleurs du peuple libéré - 6 juin-1er septembre 1944,** Ed. Laffont, 1988, Haute-Savoie, chapitre 10, p. 511-527.

L'Année Montagne 87/88.

ANTOINE Pierre - FÉRAUD J. - POULAIN P.A. — **Carte géologique de France au 1/50 000 - Mont-Blanc XXXVI-31,** Ed. B.R.G.M. 1982, carte-livret et guide.

ARCHINARD Margarida. — **Les instruments scientifiques d'Horace-Bénédict de Saussure,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er-2e trimestres 1988, La haute montagne. Vision et représentations.

ARDUIN Roger et BEZOU Eric. — **Où vit-on le mieux en France ? Crise - 1er Haute-Savoie. Agrément - 1er Haute-Savoie,** in « Le Point », n° 805, 22 février 1988, p. 57 à 74.

ARLET Jacques. — **Jacques Forestier : des stades aux thermes. Vie d'un grand rhumatologue,** Ed. Privat, Toulouse, 1988, 136 p.

---

(1) M. Roger Devos et Mlle Marie-Jeanne Quellet ont bien voulu apporter leur participation à l'établissement de cette liste encore bien imparfaite.

ASSOCIATION « Amélie GEX ». — **J'errais cet été sur un chemin savoyard,** Ed. Association Amélie Gex, 1987.

AUDISIO Aldo. — **Guide de montagne, image et rôle d'une profession. Expositions : Annecy, Octobre 1983. Annecy, Septembre 1988,** Ed. Musée National de la Montagne, Turin, 50 p. (Histoire de l'Alpinisme en Italie).

AUGIER Patrick. — **Enquête sur une ville : Annecy. Au bord du lac, dans un cadre magnifique, Annecy est une ville parfaitement située au cœur de l'Europe, bien desservie entre Lyon, Genève et Turin, à la fois commerçante, industrielle et touristique,** in « Le particulier immobilier », n° 24, juillet-août 1988, p. 26, 27, 28 et 29.

AUTHIER Henri. — **Ski de bosses,** Ed. Edisud.

BAERTSCHI Pierre et NEMEC-PIGUET Sabine. — **Carouge : courants architecturaux et mémoire du passé,** in Ingénieurs et architectes suisses, n° 11 du 21 mai 1987, p. 3 à 15.

BALLU Yves. — **Ski Retro,** Ed. Horvath, 1988, 136 p. (des origines à 1920).

BARBERIS Walter. — **Continuité aristocratique et tradition militaire du Piémont de la dynastie de Savoie, XVIe-XIXe siècles,** dans « Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine », Juillet-Septembre 1987, p. 353-403.

BARBIER Claude. — **Fanfares et chorales entre 1860 et 1940, le rôle de l'église,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 17-24.

BARBIER Claude. — **Musique et politique. Essai sur les fanfares et chorales en Savoie entre 1860 et 1914,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1987, 203 p. dactylo.

BARBIER Claude. — **Musique et idéologie : fanfares et sociétés musicales en Savoie à la fin du XIXe siècle,** dans « L'Histoire en Savoie », n° 87, Septembre 1987, p. 19-40.

BAUD Georges. — **La vie sur les bords du Léman à travers le temps. Yvoire, l'abbaye de Filly, Excenevex, Nernier,** Imprimerie Sopizet, Thonon, 1988, 288 p.

BAUD Henri - FORICHON Olivier. — **Thonon-les-Bains et le Chablais,** Ed. Ouest France, 1988, 92 p., Novembre 1988.

BAUD Henri. — **Le Centenaire de l'Académie Chablaisienne,** in « Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne », 1988, p. 1 à 30.

BAUD Henri. — **Histoire de Thonon et des principaux châteaux du Chablais,** avec la collaboration de Joseph Ticon, Bernard Crola, Marcel Sauthier et Mme Claude Sache, Ed. « Office du Tourisme », Thonon, 1988, 48 p.

BEAUCHEF Gaston. — **Eh ! si on se faisait une bonne petite bouffe,** Ed. Beauchef, 69, rue du Crêt-des-Vignes, 74290 Veyrier, 1988 (100 fiches de recettes faciles).

BEAUFORTAIN. — **Ensemble dans le Beaufortain - 25 ans d'un pays des années quatre vingt,** Col. « Savoie Vivante », Ed. Curandera, 1987, 213 p.

BELLIERE J. - BARFETY J.-C. - JEMELIN L. - AYRTONS S. — **Carte géologique de France au 1/50 000 Chamonix,** Ed. B.R.G.M., 1988, carte, livret et guide.

BELTRAN Jaime. — **Le plaisir de l'eau et les saveurs de la cuisine : Annecy,** in « Cuisine et Foyer », la revue du bien-être, manger et boire, n° de Mars 1988, p. 16 à 27, publication mensuelle espagnole.

BERGERI Jean-Paul. — **L'apostolat des laïques au XIXe siècle : la congrégation des catéchistes à Sainte-Foy en Tarentaise,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 25-30.

BERGERI Jean-Paul. — **Les épidémies en Savoie,** in « L'Histoire en Savoie », n° 89, Mars 1988, 40 p.

BERGERI Jean-Paul. — **Le choléra de 1854 en Tarentaise,** in « Cahiers du Vieux Conflans », n° 148, 1988, p. 13-28.

BERGERI Jean-Paul. — **Le culte de Saint François de Sales en Tarentaise,** dans « Tarentasia Christiana », n° 6, Janvier 1987, p. 19-28.

BERLIOZ Jacques. — **L'effondrement du Mont-Granier. Les textes historiques et légendaires du XIIIe au XVIIe siècle,** Ed. « Centre Alpin et Rhodanien d'Etymologie », n° 1-2, 1987, p. 7-68.

BERHAULT Patrick - GIANI Bernard. — **Le geste de l'Escalade,** Ed. Glénat, 1987.

BERTHOUD Emile (Le Chanoine). — **Eloge de Marcel Rebut,** in « Revue Savoisienne », 1987, p. 13-17.

BESSAT Hubert. — **20 000 lieux sur les monts,** in « Alpages et Forêts », 10, chemin de la Mavéria, Chavoires 74290 Veyrier. Tous les noms qui sombrent dans l'oubli au fur et à mesure qu'ils sont abandonnés par les bergers.

BESSAT Hubert. — **Le regard d'un guide et d'une cliente d'autrefois sur la haute montagne du Val Montjoie,** dans« Imaginaire de la Haute Montagne », Documents d'ethnologie régionale, vol. 9, « Centre alpin et rhodanien d'ethnologie », Grenoble, 1987, p. 109-120.

BIBLIOGRAPHIE RÉGION RHÔNE-ALPES. — **Documents parus en 1987 et suppléments 1984, 1985 et 1986,** reçus par la Bibliothèque Municipale de Lyon, Bibliothèque Municipale de Lyon, 1988, 86 p.

BIBLIOGRAPHIE RÉGION RHÔNE-ALPES. — **Périodiques en cours reçus par la Bibliothèque Municipale de Lyon,** Bibliothèque Municipale de Lyon, Juillet 1988, 74 p.

BILLARD Thérèse. — **Raconte ses jeunes années 1890-1910,** Col. Gens de Savoie, Ed. Chavoutier, 1987, 128 p.

BILLIEZ Henry - MESSIEZ Pierre. — **Grandes lignes et petits trains,** « Connaissance de la Savoie », Editions 73, Saint-Jean de Maurienne, 1988, 40 p.

BITOUN Pierre. — **Les hommes d'Uriage,** Ed. « La Découverte », 1988, 285 p.

BLONDEL Thierry. — **La montagne du Vuache, un exemple de structure géologique d'apparence simple mais de formation complexe,** in « Le Globe », Genève, n° 128, 1988, p. 16-38.

BOCQUET A. - MARGUET A. - ORCEL C. et A. — **Datations absolues sur les stations littorales et l'âge du bronze final dans les Alpes du Nord,** in « Actes du Colloque de Nemours », 1986, p. 435-444. Mémoires du Musée de préhistoire de l'Ile de France, 1988, Edition A.P.R.A.I.E., avenue de Stalingrad, 77140 Nemours.

BOCQUET Aimé. — **La Préhistoire dans l'Histoire de Savoie, 3e Édition,** Ed. Privat, 1988, p. 15 à 57, Texte inédit pour la 3e édition.

BOIMOND Jean-Jacques. — **Le Salève, images et anecdotes,** chez l'auteur, 5, chemin des Roches, 1208 Genève, 225 p.

BONATTI Walter. — **Magie du Mont-Blanc,** Ed. Denoël, 1988, 207 p.

BORREL Yves. — **Histoire de la « ci-devant » Sallanches,** chez l'auteur : Yves Borrel à Sallanches 74700, 1988, 40 p.

BORTOLI Constant (de). — **La Confrérie de Saint-Julien,** fondée en l'église de Menthon-Saint-Bernard, in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 31-40.

BOTTOLIER-CURTET Jean-Marc. — **Vie communautaire et vie pastorale en Faucigny sous l'Ancien Régime, communautés et alpages à Saint-Roch (Sallanches) au XVIIIe siècle,** Mémoire de Maîtrise, Université de Lyon II, 1986, 2 vol., 260 p. dactylo.

BOUCHARD Gilbert. — **Histoire d'un département : La Savoie** (en bandes dessinées), Ed. Robert Viard, 1987, 50 p.

BOUCHARD Gilbert. — **Histoire d'un département : La Haute-Savoie** (en bandes dessinées), Ed. Robert Viard, 1988, 50 p.

BOURDREL Philippe. — **L'épuration sauvage I : 1944-1945. Lyonnais, Dauphiné, Savoie, Ardèche, Côte d'Azur, Provence (Annecy : p. 329 à 343),** Librairie académique Perrin, 1988, 444 p.

BOURGEAUX Arsène. — **Quelques aspects de la vie religieuse de la paroisse du Mont-Saxonnex à travers le XXe siècle,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 87-106.

BOURRON Yves. — **Adieu Ramasse,** Ed. « Vie Nouvelle et les Amis du Mont Cenis », Chambéry, 1988, 144 p.

BOUVET Guy - VIGNOUD Bruno. — **Un village ordinaire : le Bourget de Saint-Pierre,** dans Etudes historiques sur la Combe de Savoie, « L'Histoire en Savoie », n° sp. 1987, p. 57-128.

BOUVET Jean. — **Billebande dans les Alpes de l'Ours à la gelinotte des bois,** Ed. Gerfaut Club, 1988, 228 p.

BOUVIER-SADEG Monique. — **Le Conseil Général de la Savoie de 1860 à 1914,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1987, 134 p.

BOUVIER Colette. — **Modane vous est conté 1900-1943,** Atelier Hugueniot, La Ravoire, 1986, 221 p.

BOYER Roland. — **Les noms de lieux de la région du Mont-Blanc,** Nouvelle édition revue et complétée, Sallanches, Myrta, 1987, 151 p.

BRAVARD Yves. — **La catastrophe du Grand-Bornand,** in « Revue de Géographie Alpine », n° 2, 1988, p. 219-222.

BRAVARD Jean-Paul. — **Le Rhône du Léman à Lyon,** Préface de Michel Laferre, Lyon, La Manufacture, 1987, 451 p.

BRIQUE René. — **Situation de l'appareil de fabrication dans la filière lait des Alpes du Nord - Bilan programme de modernisation 1980-1984,** Getur, Annecy, 1985, 31 p.

BROCARD Michèle. — **Evolution des confréries en Tarentaise, du XVIIe au XVIIIe siècle,** in « Les Confréries, l'Eglise et la Cité, Documents d'Ethnologie Régionale », Vol. 10, Grenoble, 1980, p. 69-82.

BROISE Pierre. — **Antiquités gallo-romaines du Faucigny,** in « Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève », 1986, p. 225 à 300, Genève, 1988.

BRONDY Réjane. — **Chambéry, Histoire d'une capitale,** Ed. Presses Universitaires de Lyon, Ed. du C.N.R.S., 1988, 334 p.

BRUCHET Max. — **L'ancien cadastre de Savoie,** Nouvelle édition complétée et mise à jour avec une présentation de Paul Guichonnet, Ed. Archives de la Haute-Savoie, 1988, 110 p.

BRUNIER Jean. — **Histoire de Moye (suite) aux XVIIè et XVIIIe siècles,** dans « Les Amis du Vieux Rumilly », n° 5, 1987, p. 3-10.

BURKHARDT Willi P. — **Panoramas des Alpes,** Ed. Glénat, 1987, en 3 langues, 172 p.

CANAL A. — **Découverte d'un sanctuaire rural à Faverges,** in Bulletin d'Histoire et d'Archéologie édité par « Les Amis de Viuz Faverges », n° 29, Novembre 1988, p. 2 à 8.

CANDAUX Jean-Daniel. — « **Claudine** » **ou la Savoie gagnée par l'helvétisme,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er-2e trimestres 1988, La haute montagne. Vision et représentations.

CARASSI Marco. — **Intendants, préfets, communautés locales et sauvegarde du patrimoine forestier alpin entre Ancien Régime et Restauration,** dans « Spécificité du milieu alpin - Actes du XIe Congrès franco-italien d'Etudes Alpines », Grenoble, 1985, C.R.H.I.P.A., Université de Grenoble II, 1986, p. 77-88.

CARIGNON Alain. — **Jean de la Montagne,** illustration Anne Valla, Ed. Glénat, 1988, 42 p.

CASSINA Gaëtan. — **Artisans communs aux édifices religieux de Savoie et du Valais,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 107-118.

CASTOR Claude. — **Confréries de franc-maçonnerie à Samoëns,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 41-48.

CASTOR Claude. — **Sixt,** mines de fer en réserve, in « Bulletin de l'E.S.P.I. », n° 4, 1988, p. 55-56.

CHALLAMEL Jean Bernard. — **Le culte de Saint Sébastien dans la vallée de Thônes XIX-XXe siècle,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 119-124.

CHANTAL Sainte Jeanne (de). — **Correspondance... t.II,** 1622-1625, 1987, 723 p.

CHAPSAL Madeleine. — **Une saison de feuilles,** Ed. Fayard, 1988, (roman ayant pour cadre Annecy et le lac).

CHAROLLAIS Jean - BUSNARO Robert - CARDIN Michel - CLAVEL Bernard - DECROUEZ Danielle - DELAMETTE Michel - GARIN Georges - LEPILLIER Michel - MONDAIN Paul Henri - ROSSET Jean - VILLARS François. — **Carte géologique de la France au 1/50 000 Annecy-Bonneville Réf. 678,** Ed. BRGM, 1988, carte et notice, 140 p.

CHARVE Paul. — **Les déportés montmélianais de la seconde Guerre Mondiale,** dans Association des « Amis de Montmélian », n° 39, Décembre 1987, p. 9-13.

CHATELAIN Claude (Abbé). — **Dans le haut Chablais savoyard - Une antique abbaye Notre-Dame d'Abondance,** Imprimerie Lescuyer, Lyon, 1988, 32 p, 31 août 1988.

CHATELAIN Claude (Abbé). — **Un sanctuaire marial en Chablais : Notre-Dame d'Hermone Vailly,** Imprimerie Lescuyer, Lyon, 1988, 28 p., 24 mai 1988.

CHAVOUTIER Lucien. — **Des abbayes aux champs de ski : L'histoire millénaire des alpages,** in « L'Histoire en Savoie », n° Hors série, 1988, 96 p. (réédition).

CHETAIL Joannès. — **Aspects financiers et administratifs de la fondation du Petit Séminaire de Pont de Beauvoisin,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 125-128.

CHEVAILLER Laurent - TICON Joseph. — **Une dynastie de juristes savoyards : Les Dichat de Toisinge,** dans « Les Alpes dans le temps » (voir n° 3), p. 91-104, mélanges offerts au professeur Guichonnet, Le Globe, T.125, Genève, 1985.

CHEVALLIER Georgette - GARDET Clément - GRANDCHAMP Georges. — **A propos du mot Grenette,** in « Revue Savoisienne », 1987, p. 98-100.

CHEVALLIER Georgette. — **Cent trente ans de littérature autour du lac d'Annecy,** in « Les Alpes, les lacs, les lettres », Cahiers de civilisation alpine, n° 7, Centre d'Etudes franco-italien, Slatkine, 1988, p. 71 à 112.

CHEVALLIER Georgette. — **Les idées religieuses d'un savoyard ami de Rabelais : Antoine du Saix,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 129-148.

CIUPA Karine : **Guide des sports d'hiver : 450 stations analysées en France, Suisse, Italie, Autriche, Andorre,** Ed. Philippe Lebaud, 1987, 354 p.

CLOCHER Joseph René. — **Au pays d'Yenne,** J. R. Clocher, Lyon, 354 p.

COLLIARD Laura. — **Deux lettres inédites de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal,** in « Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne », 1988, p. 41 à 52.

COLOMBEL Christine (de). — **L'alpinisme, randonnée et trekking,** Ed. Larousse, 1985, 162 p.

LES CONFRÉRIES, L'ÉGLISE ET LA CITÉ. — Cartographie des confréries du Sud-Est, Actes du colloque de Marseille, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales 22-23 mai 1985. Ouvrage publié avec le concours du C.N.R.S. Greco n° 2, Histoire religieuse moderne et contemporaine, « Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie », Grenoble, 1988.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-SAVOIE. — **Le Mont-Blanc : un patrimoine commun,** Journal de la Haute-Savoie, n° 24, Février 1987, 42 p.

COUDURIER Yvonne. — **Le lac d'Aiguebelette,** Coudurier, 1986, 73 p.

COUREN Jean-Pierre. — **Notes sur la disparition du moulin de Scionzier,** in « Bulletin de l'ESPI », n° 4, 1988, p. 21-28.

COUZY Agnès. — **France Blanche. Guide de la montagne en toutes saisons,** Ed. Du May, 116, rue du Bac, 75007 Paris, 1988, 282 p.

CROISOLLET François. — **Rumilly de A à Z. Histoire de Rumilly T. II,** Ed. Col. « Les Savoisiennes », Curandera, 1988, 316 p.

CUENDET Jean-Pierre. — **Lémaniquement vôtre,** Ed. Slatkine, 1985, 144 p.

CURIEN. — **Guide. Guide curien de la neige : 385 stations,** Ed. SPRED, 18, rue Vivienne, 75002 Paris, 1988, 516 p.

DACQUIN Monique. — **Chambéry : une ville à découvrir,** Association des guides-conférenciers de Chambéry, 1986, 141 p.

DEBARBIEUX Bernard. — **Chamonix vers 1860 : stratégies d'appropriation de la haute montagne,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er-2e trimestres 1988. La haute montagne. Vision et représentations.

DEBARBIEUX Bernard - GUMUCHIAN Hervé. — **Des lieux et des noms, pratiques, représentations et dénominations en haute montagne nord-alpine,** dans Imaginaire de la Haute Montagne, Documents d'ethnologie régionale, vol. 9, « Centre alpin et rhodanien d'ethnologie », Grenoble, 1987, p. 149-160.

DELARUE Georges. — **Un espace dialectal pour une chanson : La Marion sous un pommier,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », n° 1, 1981, p. 127-145.

DELVAL Christian. — **Légendes oubliées de nos montagnes,** Ed. Les Grands Ormes, La Doye 39400 Morez, 1988, 200 p. (Jura, Ain, Pays de Gex).

DENDALETCHE Claude. — **Montagnes sauvages d'Europe. Les 100 plus belles randonnées du naturaliste,** Ed. Denoël, 1988, 240 p.

DEQUIER Daniel. — **De bouche à oreille... Contes et récits de la tradition orale en Maurienne,** Col. « Les Savoisiennes », Ed. Curandera, 1988, 294 p.

DESCHAMPS-BERGER Richard. — **1914-1918. Une vallée dans la tourmente : La Tarentaise,** Ed. « Connaissance de la Savoie et du Pays Alpin », n° 4, Editions 73, La Croix Blanche 1988, Saint-Michel de Maurienne, 42 p.

DESROCHE (Colonel - sous la direction du). — **Chambéry, à l'heure de la grande guerre. Vieux Chambéry T. 14,** Ed. « Amis du Vieux Chambéry », 1988, 120 p.

DEVAL Christian. — **Légendes oubliées de nos montagnes,** Ed. Les Grands Ormes, 1988.

DEVOS Roger. — **Chapelles, autels et confréries du diocèse de Genève à la fin du XVIIIe siècle,** in Les Confréries, l'Eglise et la Cité, « Documents d'Ethnographie régionale », Vol. 10, Grenoble, 1988, p. 83-96.

DEVOS Roger. — **Industrie et artisanat en Savoie du Nord d'après les rapports et les notes de Joseph Despine 1830-1840,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », n° 2, 4, 1987.

DEVOS Roger. — **Chapelles et dévotions populaires dans le diocèse de Genève-Annecy des XVIIe et XVIIIe siècles,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 139-148.

DEVOS Roger. — **Sainte Jeanne de Chantal et la Société,** dans Sainte Jeanne de Chantal, correspondance, t.II, Paris, Ed. du Cerf, 1987.

DOMPNIER Bernard. — **Les confréries du diocèse de Grenoble d'après les visites pastorales (1665-1757). Panorama général,** in Les Confréries, l'Eglise et la Cité, « Documents d'Ethnologie Régionale », Vol. 10, Grenoble, 1988, p. 39 à 54.

DOMPNIER Marthe et Pierre. — **Le guide de la Maurienne,** Ed. La Manufacture, 1988, 296 p.

DOMPNIER Pierre. — **La Maurienne : notices historiques et géographiques par les instituteurs de la circonscription de Saint-Jean de Maurienne,** précédées d'une vue d'ensemble par M. Germouty, inspecteur primaire, présentation et notes de P. DOMPNIER, Nouvelle édition, Saint-Michel de Maurienne, « La Croix Blanche », 1987-1988, 2 vol. 328 et 272 p.

DOMPNIER Pierre. — **Polémiques sur de prétendues apparitions en Maurienne,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 149-160.

DORON Maryse. — **Au temps des éléphants. Mémoire du Général de Boigne,** Chambéry, 1988, 188 p.

DUCRETET Bernard. — **Le testament et l'inventaire d'un chanoine de Tarentaise en 1729,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 161-170.

DUCROZ Hubert. — **Jacques Balmat et le mythe de l'or à Sixt (Haute-Savoie),** dans Imaginaire de la Haute Montagne, Documents d'ethnologie régionale, vol. 9, « Centre alpin et rhodanien d'ethnologie », Grenoble, 1987, p. 53-69.

DUFOURNET Paul. — **Au rythme des cloches et des saisons - Religion, croyances, coutumes, travail, détente à Bassy, Haute-Savoie,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 171-196.

DUJOURDY Simone. — **Soixante ans d'apprentissage au XVIIIe siècle dans les cantons de Cluses et de Sallanches en Haute-Savoie,** in « Revue Savoisienne », 1987, p. 56-70.

DUPARC Pierre. — **Le premier siècle de l'abbaye d'Hautecombe,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 197-214.

DUPONT Camille. — **Coup d'œil sur la bijouterie fantaisie à Annecy : Zuccolo Rochet et Cie, Chatenoud,** in « Bulletin de l'Espi », n° 4, 1988, p. 15-20.

DURAND Jean. — **L'horloge campagnarde. T.I. L'âge d'or de la vie rurale en Drôme-Ardèche,** chez l'auteur, Le mas de Terme, Vieux Village, Savasse 26740 Sausset, Réf. D.L. 5.12.1988.

DUSSOUILLEZ Catherine. — **Contribution à la connaissance des prairies savoyardes,** ISARA Lyon - EDE Chambéry, 1985, 2 volumes (promotion 1981-1985).

EDIGHOFFER Reine. — **L'odyssée du général de Boigne. Des Indes à la Savoie,** Col. « La Savoisienne », Ed. Curandera, 1988, 160 p.

EDISUD. — **Ski de randonnée en basse Maurienne,** Ed. Edisud, 1988.

EDISUD. — **Traversée occidentale des Alpes,** Ed. C.A.F., 1988, 165 p., Edisud, La Calvacade, 13090 Aix-en-Provence.

EXCOFFIER Michel. — **Missionnaires Savoyards en Nouvelle Calédonie,** in « Cahiers du Vieux Conflans », n° 148, 1987, p. 1 à 12.

EXCOFFIER Michel. — **La Vallée de Bozel,** in « L'Histoire en Savoie », n° 92, Hiver 1988, 48 p.

FALCONNET Jean (Abbé). — **La chartreuse du Reposoir au diocèse d'Annecy,** Réédition Slatkine.

FARAMAZ André. — **L'Emigration des savoyards du Haut Val d'Arly,** Ed. Association des stations du Val d'Arly, 1988, 62 p.

FAVIÈRES Patrick. — **Les Carroz - Cluses 220 voies d'escalade,** Ed. Franck, 1988, 144 p.

FENNIRE Daudo - CRETA Verda. — **Poèmes et chants en patoué savoyâ de la région de Rumilly,** Ed. bilingue Patoué-français, « Le Gorlio », éditeur à Thonon, 1988, 97 p., réédition de 1978.

FEUILLAT Corinne. — **Le livre du 40e anniversaire du Rallye du Mont-Blanc,** ASAC Mont-Blanc, 15, rue de la Préfecture, Annecy, 1988, 140 p.

FIGARO RHÔNE-ALPES. — **Annecy, la bien-aimée est un royaume qui s'épanouit,** in « Figaro Rhône-Alpes », n° 4, Juin 1988, p. 68-69-70-71, signé G.D.R.

FOL Michel. — **La mort, les revenus pour la collégiale de Sallanches à la fin du moyen-âge vers 1515 - vers 1452,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 215-230.

FONTANET C. — **Se vêtir et paraître à Marthod,** in « Cahiers du Vieux Conflans », n° 148, 1988, p. 29-60.

FORNAY François. — **Montagnes et montagnards dans les ex-voto peints,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 231-240.

FREY Pierre A. — **E. Viollet-le-Duc et le massif du Mont-Blanc 1868-1879,** Payot-Lausanne, 1988, 160 p.

FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène. — **Les confréries de la Provence à la Savoie. Continuités et contrastes,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 49-62.

FROESCHLE-CHOPARD Marie-Hélène (sous la direction de). — **Les Confréries, l'Eglise et la Cité,** Document d'ethnographie régionale n° 8, 1988, 237 p.

FRUTIGER Olivier. — **Le développement de l'hygiène publique à Annecy entre 1860 et 1914,** Mémoire de licence présenté sous la direction du professeur Louis Binz, Université de Genève, département d'histoire, Août 1988, dactylographié 140 p.

GACHET Louis Jean (sous la direction de). — **La carte de Savoie. Histoire de la représentation d'un territoire,** Musée Savoisien, Chambéry, 1988, 188 p.

GALLOIS Anne. — **Mouna gueule ou crève,** Ed. Clancier Guenand, 49, rue Saint André des Arts, Paris, 1988.

GARDELLE Charles. — **La 14e rencontre internationale d'économie alpestre 30 août-1er septembre 1988,** in « Revue de Géographie Alpine », n° 3, 1988, p. 301-302.

GARDELLE Françoise et Charles. — **Vallorcine, Histoire d'une vallée entre Aoste, Mont-Blanc et Valais,** Ed. Textel, 38, rue du Doyenné, Lyon, 1988, 174 p., Diffusion Didier Richard.

GERMAIN Michel. — **La nuit sera longue en Haute-Savoie de Septembre 1939 à Novembre 1942,** Ed. Le Cercle d'Or, 1988, 536 p.

GERMAIN Michel. — **La Haute-Savoie dans la guerre 1939-1945,** Ed. Horvath, 1988, 152 p.

GIDE André. — **Correspondance avec sa mère 1880-1895,** Ed. Gallimard, 1988, 776 p., Chapitre : la cellule rêvée, Mai, Juillet 1890, p. 61 à 97, couvre la période du séjour à Menthon au bord du lac d'Annecy.

GIANADA Marcel. — **La famille de la Ravoire au service de l'Eglise,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 241-250.

GIANI. — **Escalades féminines,** Ed. Glénat, 1988, 94 p.

GIRANDO Alain - RICHEBE Renaud. — **Les grands défis du ski,** Ed. Lausanne, 1988, 95 p.

GIROUX André. — **L'asphalte de Lovagny,** in Bulletin de l'ESPI, n° 4, 1988, p. 7-14.

GONZALES Serge. — **C'est déjà demain. Cluses et sa région en bande dessinée. L'Histoire de Cemos, de Darius et de Lucine,** Ed. Jeune Chambre Economique de Cluses, 1988, 48 p., Réf. D.L. 17.2.1988.

COSA Agnès et VUILLERMET Maurice. — **Aix-les-Bains,** réalisé par le Service des Affaires Culturelles de la ville d'Aix-les-Bains, Ed. Curandera, 1988, 128 p.

GOUGAIN Michel. — **Les Primitifs de Savoie,** Echo des Musées de Chambéry, Juin 1987, n° 14, 28 p.

G.R. — **G.R. de pays, réf. 036. Serre-Ponçon,** Ed. Sentiers des G.R., 1986.

G.R. — **G.R. 5-55, Parc National de la Vanoise,** Ed. G.R., 1988, 96 p.

G.R. — **G.R. du pays du Mont-Blanc,** 1987, 64 p.

G.R. — **G.R. 5-528. Au pays de hauts alpages,** 1987, 64 p., Ed. Topoguide des sentiers de grandes randonnées, G.R. dist. Didier Richard.

G.R. — **Guide pratique des randonnées,** 1988, 112 p.

G.R. — **G.R. 96-909 Haute-Savoie,** 1988, 79 p.

GRAND Valérie. — **Pratiques et mentalités religieuses dans le canton de Lanslebourg (Savoie) de 1860 à 1914,** Mémoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1987, 356 p. dactyl.

GRANDCHAMP Georges. — **Bibliographie Savoisienne 199 titres,** in « Revue Savoisienne », 1987, p. 113-120.

GRANDCHAMP Georges. — **Annecy. A travers la Vieille Ville,** Ed. par le Syndicat d'Initiative d'Annecy et d'action touristique du lac (en trois langues), Imprimerie Vaccari, Annecy, 8 août 1988.

GRANDCHAMP Georges. — **La Fabrique de l'église paroissiale Saint Maurice d'Annecy,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 251-256.

GRANGE Alexis. — **Bienvenu-Martin, ministre de la IIIe République 1905-1906,** « La Savoie », 22 janvier 1988, une page à suivre.

GRAPIN Maurice (sous la direction de). — **La cordée de Belledonne. Souvenirs et témoignages de la vie du groupement 12 « Belledonne » des chantiers de la Jeunesse Française 1940-1944,** Amicale des Anciens du Groupement, 1988, 210 p.

GRATTON Maurice. — **L'enfant, l'escalade et la montagne,** Col. Connaissance et Technique, Ed. Denoël, 1988.

GRENIER Nicolas. — **Le Mont-Blanc,** Globe Trotter, Lausanne, 1987, 90 p.

GROSPERRIN Bernard. — **Répertoire des publications (savoyardes),** n° 8, 1987, Histoire en Savoie, Novembre 1988, Université de Savoie, Département d'Histoire, Institut d'Etudes Savoisiennes.

GROSPERRIN Bernard. — **L'enseignement élémentaire en Savoie (XVIIIe-XIXe s.),** Documents dans Cahiers de civilisation alpine, n° 6, Centre d'Etude franco-italien, Universités de Turin et de Savoie, Ed. Slatkine, 1987, p. 77-85.

GROSPERRIN Bernard. — **La formation du réseau des collèges de Savoie (XVIe-XVIIIe s.),** dans « Cahiers de civilisation alpine », n° 6, Centre d'Etude franco-italien, Universités de Turin et de Savoie, Ed. Slatkine, 1987, p. 65-75.

GROSPERRIN Bernard - KANCEFF Emmanuelle. — **L'Enseignement dans les Etats de Savoie,** Ed. Slatkine, Genève, 1987, 166 p.

GRYZIK Antoni. — **La découverte des Alpes dans la poésie polonaise,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er-2e trimestres 1988. La haute montagne. Vision et représentations.

GUÉRITEY Pierre M. — **L'orgue en Savoie. Inventaire et éléments d'Histoire,** in « Revue Savoisienne », 1987, p. 40-55.

GUIBAL Jean et collaboration LOUX, MAJASTRE, SPILLEMAECKER, CANAC. — **Profession : guide, deux siècles de passion montagnarde,** Ed. Musée Dauphinois, Grenoble, 1988, 80 p.

GUICHONNET Paul. — **Le Mont-Blanc dans la vie et l'œuvre d'Horace-Bénédict de Saussure,** in « Le Globe », Genève, 1988, n° 128, p. 62-76.

GUICHONNET Paul. — **La formation territoriale du canton de Genève,** in « Formation des cantons romands », Mémoires et Documents de la Société d'Histoire de la Suisse romande T XVII - 1985, p. 53-71.

GUICHONNET Paul. — **Pour une histoire des Barnabites en Savoie,** in « Revue Savoisienne », 1987, p. 71-97.

GUICHONNET Paul (sous la direction de). — **Histoire de la Savoie,** Col. Univers de la France, Ed. Privat, 1988, 3e réimpression, 480 p.

GUICHONNET Paul - KANCEFF Emmanuelle. — **Les Alpes, les lacs, les lettres,** Cahiers de civilisation alpine, n° 7, Ed. Slatkine, 1988, 226 p.

GUICHONNET Paul. — **Histoire de l'Annexion,** Réédition, Horvath, 1988.

GUICHONNET Paul. — **Le guide du Léman,** Ed. La Manufacture, 1988, 346 p.

GUICHONNET Paul. — **Autour de l'Annexion de la Savoie et de Nice à la France. Une lettre inédite de Napoléon III,** in Piemonte risorgimentale studi in onoredicarlo. Pischedda nel suo settantesimo Compleanno, 1988, p. 175-190.

GUICHON Françoise. — **Montage : photographies de 1845 à 1914,** Musée de Chambéry, Denoël, Paris, 1984, 127 p.

GUIMET-KLOPFENSTEIN Claudie. — **Contes pour passer le temps,** Ed. pensée Universelle.

HÉBRARD Jean-Louis. — **Préhistoire de l'Albanais - Un abri de néolithique à La Biolle,** in « Kronos » n° 3, 1988, p. 3-27.

HEMERY Edmond. — **Marthod, mon village en 1900 : ses coutumes, ses traditions,** Marthod, Ed. Culture et Tradition, 1987, 68 p.

HERMANN J.-C. — **La poterie à la ferme,** Livret guide, Musée du pays de Thônes, Musée de la poterie Hermann d'Evires, Exposition du 2 juillet au 31 août 1988, 4 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Les enfants du malheur, le drame des enfants trouvés en Savoie au XIXe siècle,** Col. « Les Savoisiennes », Ed. Curandera, 1988, 270 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **La croisade Eucharistique des enfants en Savoie,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 63-70.

HUDRY Marius. — **Les confréries religieuses dans le diocèse de Tarentaise au XIXe siècle,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p.71-78.

HUDRY Marius. — **La cathédrale Saint Pierre de Moûtiers,** in « Les cathédrales de Rhône-Alpes, art et archéologie en Rhône-Alpes », n° 4, 1988.

HUDRY Marius. — **Mgr Anastase Germonio (1551-1627), Piémontais, archevêque de Tarentaise (1607-1627),** dans « Echanges religieux entre la France et l'Italie du Moyen-Age à l'époque moderne », Centre d'étude franco-italien, Universités de Turin et de Savoie, Ed. Slatkine, 1987, p. 235-246.

HUMBERT Raymond. — **Le symbolisme dans l'art populaire (alpestre). Un autre regard porté sur les objets familiers,** Ed. Dessain Torla, 1988, 108 p.

HUSSON-CHARLET J.-C. — **Projets pour le tramway du Mont-Blanc,** in « Bulletin de l'ESPI », n° 4, 1988, p. 53-54.

HUSSY Charles. — **Projet d'atlas régional du bassin genevois,** in Cahier géographique n° 2, Département de géographie de l'Université de Genève, 1988. Actes du colloque de préparation de l'atlas régional du bassin genevois, Genève, 3-4 Décembre 1987, 110 p.

Industrie, techniques et patrimoine, « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1987, 3-4, 239 p.

JANTZEN René. — **Montagne et symboles,** Ed. Presses Universitaires de Lyon, 1988, 386 p.

JOISTEN Alice. — **Autour d'un chasseur de Maurienne au XIXe siècle, récits légendaires de la vallée des Arves,** dans Imaginaire de la Haute Montagne, Documents d'ethnologie régionale, vol. 9, « Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie », Grenoble, 1987, p. 13-30.

JOLY-POTTUZ. — **Les croix de Megève,** in « Megeva », revue d'histoire et de traditions du Val d'Arly, Musée du Val d'Arly, Megève, n° 1, Septembre 1988, p. 2-3.

JONCHÈRE Evariste. — **Jonchère Evariste, sculpteur,** Conservatoire d'Art et d'Histoire de la Haute-Savoie, Ed. Conseil Général de la Haute-Savoie, Octobre 1987, 78 p.

JOUTARD Philippe. — **La montagne, une invention protestante,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er et 2e trimestres 1988. La Haute Montagne. Vision et représentations.

JOUTY Sylvain. — **L'alpinisme classique : une métaphore en question,** dans Imaginaire de la Haute Montagne, documents d'ethnologie régionale, vol. 9, « Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie », Grenoble, 1987, p.161-171.

JULLIARD Bernard. — **Saint-Michel de Maurienne - Entre l'Arc et le Roc, une étape,** « L'Histoire en Savoie », n° 81, Mars 1986, 40 p.

KALCK Jean-Paul. — **Des hommes et un train. Le petit train Annemasse-Sixt,** Ed. chez l'auteur J.-P. Kalck, 74250 Fillinges, 1988, 60 p., 53 cartes postales.

KANCEFF Emmanuelle - GROSPERRIN Bernard. — **L'enseignement dans les Etats de Savoie,** Cahiers de civilisation alpine n° 6, Centre d'étude franco-italien, Ed. Slatkine, 1987, 106 p.

LACROIX Jean. — **L'évolution du sentiment de la montagne dans la littérature, des Lumières au Romantisme,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er-2e trimestres 1988. La haute montagne. Vision et représentations.

LACROIX Jean-Claude. — **Prêtres réfractaires et notables révolutionnaires à Samoëns : le jeu de la parenté et des alliances,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 257-276.

LAFOUCRIÈRE Jean - VARASCHIN Alain et Denis. — **Le Haut-Rhône : force et lumière, préface de Marcel Boiteux,** s.l. La Luiraz, 1987, 184 p.

LAGRANGE François. — **Dingy Saint-Clair. La vallée des pierres,** chez l'auteur, 1988, 46 p. dactylo.

LALLEMAND Roger. — **Les Savoies gastronomiques,** Editions Charles Corlet, Z.I. Route de Vire, 14110 Condé-sur-Noireau, Février 1988, 178 p.

LAMY-FAVRE BEGHIN. — **Alpinismes,** Ed. Arthaud, 1988, 187 p.

LANSARD Monique. — **L'alimentation dans les communautés religieuses en Savoie au XVIIIe siècle,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 272-288.

LANSARD Monique. — **Recueil de la gastronomie savoyarde : 100 recettes simples,** Ed. SAEP, Colmar, 1982, 64 p.

LE BLANC DE CERNEX Pierre. — **L'abbaye du Betton aux XVIIe et XVIIIe siècles. Vie religieuse et sociale,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 289-306.

LE BRUN Dominique. — **La randonnée sportive,** Ed. Solar, sport loisir, 1988.

LEGUAY Jean-Pierre (sous la direction de) - CONNILLE M. et J.-F. - GROS-PERRIN B. - LOUP J. - MALOD-PRISSET S. — **Histoire d'Aix-les-Bains et de sa région : une grande station thermale,** Ed. de l'Avenir, 8, rue Lamartine, Aix, 1988.

LEGUAY Jean-Pierre. — **Les Burgondes et la Sapaudia,** in « L'Histoire en Savoie », n° hors série, 1988, 48 p.

LEGUAY Jean-Pierre. — **Ecoles et enseignement en Savoie médiévale. Un premier bilan de recherche,** dans Cahiers de Civilisation Alpine, n° 6, Centre d'étude franco-italien, Universités de Turin et de Savoie, Ed. Slatkine, 1987, p. 9-45.

LEGUAY Jean-Pierre. — **Le rôle des Augustins dans les villes et dans les villages savoyards au Moyen-Age (XIIe-XVe siècle),** dans Echanges religieux entre la France et l'Italie du Moyen-Age à l'époque moderne, Centre d'étude franco-italien, Universités de Turin et de Savoie, Ed. Slatkine, 1987, p. 17-44.

LEJEUNE Dominique. — « **Les Alpinistes** » **en France 1875-1919,** Edition du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1988, a la fin du XIXe et au début du XXe siècle (vers 1875, vers 1919), Etude d'histoire sociale, étude de mentalité, 272 p.

LE PICHON Yann. — **Les Alpins 1888-1988,** Ed. Berger-Levrault, Didier Richard, Lavauzelle, 1988, 148 p.

LE SOURD Bruno. — **En montagne. Album du Père Castor,** Ed. Flammarion, 1988, 12 p.

LESTAS Pierre. — **Les pionniers des Alpes du Dauphiné,** Ed. Arthaud, 1988, 200 p.

LEVET Félix. — **Le rattachement du canton d'Albens au département de la Savoie ou réflexion sur la relativité des limites administratives,** in « Kronos », n° 3, 1988, p. 34-40.

LOUX Françoise. — **Guides de montagne - Mémoires et passions,** Ed. Didier Richard, Grenoble, 1988, 156 p. Recueil de témoignages de 3 guides chamoniards des années 1930 : Johannès, Ulysse et Jules.

LOUX Françoise. — **Le regard des premiers guides de Chamonix sur la haute montagne,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er-2e trimestres 1988, La haute montagne. Vision et représentations.

LOVIE Claude. — **Le gel dans le sol et les avalanches de fond,** in « Revue de Géographie Alpine », n° 2, 1988, p. 195-206.

MAGNIN Henri (D^r). — **Médecine et superstition,** in « Connaissance de la Savoie », n° 2, 1968, Editions 73 - La Croix Blanche, 73140 Saint-Michel de Maurienne.

MAGNY Michel - RICHARD Hervé. — **Contribution à l'histoire hologène du lac du Bourget, site de Conjux-la-Chatière,** in « Revue de paléobiologie », vol. 4, n° 2, Genève, Novembre 1985, p. 252-277.

MAISTRE Gilbert. — **La lutte contre les cabarets aux XVIIe et XXe siècles,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 307-318.

MAJASTRE Jean-Olivier - DECAMP Erik. — **Guides de Haute-Montagne,** Ed. Musée Dauphinois, Grenoble, 1988.

MAJASTRE Jean-Olivier. — **La montagne inversée,** dans Imaginaire de la Haute Montagne, Documents d'ethnologie régionale, vol. 9, « Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie », Grenoble, 1987, p. 173-186.

MALY Charles - BERNARD Christine avec la collaboration de TRUCHET Pierre - LIÉGEON Paul - PAIRAUDEAU Claude. — **La montagne préservée. Le parc de la Vanoise. Les réserves naturelles. Le grand Paradis (Italie). Nature et Tourisme (Suisse),** in « Connaissance de la Savoie et du Pays Alpin », n° 3, Ed. 73 La Croix Blanche, 1988, 42 p.

MARGUET André - ORCEL Alain et Christian. — **Problèmes posés par la famille et l'interprétation des vestiges d'habitats néolithiques dans le lac d'Annecy. Le Petit-Port à Annecy-le-Vieux,** in Actes du 12, colloque interrégional de Lons-le-Saunier, 1985, p. 67-87.

MARTIN François. — **La vie musicale en Savoie du Sud de 1815 à 1914,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1987, 209 p.

MARTIN François. — **La vie musicale en Savoie du Sud au XIXe siècle,** dans « L'Histoire en Savoie », n° 87, Septembre 1987, p. 1-18.

MAURIENNE. — **Itinéraire à pied en Haute-Maurienne,** Haute-Maurienne informations, 1985, 67 p.

MAURIS Catherine. — **La Société médiévale en Savoie d'après les peintures murales,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1987, 112 p. dactyl.

MENABREA Henri. — **Histoire de la Savoie,** réédition par Curandera, col. « Les Savoisiennes », 1988 (Juin), 400 p.

MENTHON Sixte (de). — **Le château de Menthon-Saint-Bernard,** Ed. SAEP, Colmar, 1987, 32 p.

MERCIER Franck. — **Thônes, promenades et randonnées : 150 kms de sentiers de 650 à 2 250 m,** Ed. Office du Tourisme de Thônes, 1988 (27 circuits).

MERLAND Michel. — **Horace-Bénédict de Saussure : du livre au terrain et du terrain au livre,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er-2e trimestres 1988. La haute montagne. Vision et représentations.

MERMET Christian - VIGNOUD Bruno - BOUVET Guy. — **Miolans, deux mille ans d'Histoire,** Col. « L'Histoire en Savoie », n° hors série, 1988, 48 p.

MERMET C. — **Miolans et les Montmayeur. Deux blasons inédits éclairent d'un jour nouveau l'histoire de ces deux familles,** in « Cahier du Vieux Conflans », n° 148, 1988, p. 98 à 104.

MERMET Christian - HUDRY Marius - VIGNOUD Bruno - DUBOURGEAT Jean-Pierre - MESSIEZ Maurice - COUTIN Bernard - BOUVET Guy. — **Etudes historiques sur la Combe de Savoie. Colloque à Saint-Pierre d'Albigny, 22 Septembre 1985,** Ed. « L'Histoire en Savoie », n° hors série, 1987, 128 p.

METZKER Philippe. — **Randonnées en altitude,** Ed. Club Alpin Suisse, 1986, 206 p.

MEYSSONNIER Marcel. — **Faune souterraine du département de la Haute-Savoie (revue Emergences, numéro spécial 1, 1987),** Ed. Comité Spéléologique Régional Rhône-Alpes, 28, quai Saint-Vincent, 69001 Lyon, 1988.

MICHELIN. — **Alpes du Nord - Savoie - Dauphiné,** Guide du tourisme, nouvelle édition (en couleur) (1ère édition), 1er trimestre 1988, 208 p.

MILLERET René - BOCHET Claudius. — **Sollières-Sardières, splendeur de l'art baroque montagnard,** in « Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne », Tome 23, 1988, 84 p.

MILLERET René. — **Termignon, son église, ses chapelles, ses sculpteurs,** Ed. Curandera, 1987.

MILZA P. (sous la direction de). — **Les Italiens en France de 1914 à 1940,** Rome, Ecole Française de Rome, n° 94, 1987, 787 p.

MOINE Gilles. — **Marie de Solms ou la splendeur passée du Vicomte d'Albens,** in « Kronos », n° 3, 1988, p. 41-47.

MONTJUVENT G. - NICOUD G. — **Quaternaire et préhistoire de l'avant pays alpin du Nord,** in « Association Française pour l'étude du quaternaire », Chambéry, 12-15 mars 1988, p.78-92.

MONTCLOS Xavier. — **Eglises et chrétiens dans la IIe guerre mondiale : La Région Rhône-Alpes,** Presses Universitaires de Lyon, 1988, 384 p.

MORION Jacques. — **Jacques Morion, peintre chambérien, 1864-1904,** Musée de Chambéry, 1986, 50 p.

MORSEL Henri. — **Mémoire et Histoire. A propos de la Technique et de l'Industrie dans les Alpes,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 3/4, 1987, p. 7 à 10.

MOURIQUAND Jacques. — **L'or blanc, le système des sports d'hiver,** Ed. Lieu Commun, 1988, 242 p.

MOURIQUAND Jacques. — **Les guides touristiques départementaux Haute-Savoie,** Ed. Glénat, 1987, 85 p.

MUDRY Jean-Pierre. — **L'abbaye d'Aulps en Chablais,** in Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne, 1988, p. 53 à 116.

Musée d'Ethnographie de Genève. Un collectionneur dans ses Etats (Mémoire vivante, Itinéraire Amoudruz IV), Sierre, Monographic, Genève, Musée d'Ethnographie, 1987, 143 p.

MUSSARD Jean. — **La conspiration de Compesières 1695,** Poème en dialecte savoyard par Claude Barbier et Olivier Frutiger, sous la direction de Gaston Tuaillon, Ed. La Salévienne, 1988, 104 p.

NEYRET Régis. — **3 quartiers historiques 1975-1985 : Vieux Lyon, Vieil Annecy. Vieux Chambéry,** Col. Guide Rhônalpin du Patrimoine méconnu, n° 11, Ed. Association « Patrimoine Rhônalpin », 1988, 30 p.

NICOD Jean. — **Le Beaufortin oriental,** Présentation d'une carte géomorphologique et géodynamique au 1/30 000, in « Revue de Géographie Alpine », n° 2, 1988, p. 121-146.

PACHOUD Albert. — **La dévotion aux Vierges noires savoyardes,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 319-328.

PACHOUD Albert. — **Pèlerinages en Savoie,** in « Histoire de Savoie », n° 90, juin 1988, 68 p.

PAGET Alain. — **François et Philibert Mollard, deux frères, deux destins,** in « Kronos », n° 3, 1988, p. 48-58.

PALAGI Jean-Pierre. — **Chasses et gibiers de Haute-Savoie,** Ed. Fédération départementale de la chasse de Haute-Savoie, 9 bis, avenue Berthollet, Annecy, 158 p.

PALLIÈRE Joannès. — **Eglise et thermalisme à Aix-les-Bains de 1870 à 1914,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1985, p. 329-338.

PASTORALE VIE. — **Les acquis du pastoralisme : le passé se conjugue au futur,** Ed. Ministère de l'Agriculture, Loi 1972, Association pastorale foncière, 1988, cf. Le Messager.

PATRIMOINE RURAL. — **Guide du Patrimoine Rural,** Ed. La Manufacture, 1988, 366 p.

PELET Paul Louis. — **Turbit et turbine. Les roues hydrauliques horizontales du Valais,** in « Vallesia » XLIII 1988, p. 125, 164 p.

PELLARIN Bernard. — **Hommage à Jacques Miguet. Textes d'Yves Sautier et Pierre-Jean Dubosson dans : Les peintres, ses amis,** Hommage à Jacques Miguet - Conservatoire d'Art et d'Histoire de la Haute-Savoie - Exposition été 1988, 96 p.

PELLETIER André - BLANC André - BROISE Pierre - PRIEUR Jean. — **Histoire et archéologie de la France ancienne Rhône-Alpes,** Ed. Horvath, Novembre 1988, 362 p.

PEYRE Dominique - PALLUEL GUILLARD André (et collaborateurs). — **Fresques et peintures murales en pays de Savoie,** Ed. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, 1988, 180 p.

PIANTA Georges. — **Au service de ma ville natale : Thonon,** Imprimerie du Messager, 1987, 316 p.

PICCAMIGLIO A. — **Une scie gallo-romaine en fer découverte sur le site du Thovey à Faverges,** in Bulletin d'Histoire de l'Archéologie édité par « Les Amis de Viuz-Faverges », n° 29, Novembre 1988, p. 9 à 12.

PINGON Jean (de). — **Les mémoires du roi Berold. L'enfant sur la colline. Récit, légende et chroniques des terres de la Clef,** Tribune Edition, Genève, Novembre 1988, 236 p.

POCHE Bernard. — **Faits religieux et organisation sociale - La gestion sociale des édifices religieux à Bessans du XVIIIe siècle à l'époque moderne,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 339-346.

POISSON Jean-Paul - CHETAIL Joannès. — **Foi et au-delà dans les clauses religieuses des testaments déposés au Sénat de Savoie au XVIIIe siècle,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 347-348.

PRIEUR (l'abbé Jean). — **Les animaux sacrés dans l'antiquité,** Ed. Ouest-France 1988, 224 p., réf. La Savoie, 9 décembre 1988, 210 p.

PRIULI Gherardo - JORIO Piercarlo - AUDISIO Aldo. — **Vieux objets en bois de la montagne - Cet ouvrage représente un voyage à travers la culture matérielle des Alpes,** Ed. Glénat, 1988, 266 p.

QUÉNARD Yvonne. — **La presse savoyarde à la Libération (Août 1944-Janvier 1945),** Mémoire de maîtrise, Université de Grenoble II, 1987, 165 p. dactyl.

RABUT Elisabeth. — **Les Archives de la Manufacture d'Annecy,** in « Bulletin de l'E.S.P.I. », n° 4, 1988, p. 45-52.

RABUT Elisabeth. — **L'évolution du regard sur la haute montagne au tournant du XVIIIe et du XIXe siècle : l'exemple de la gravure,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien », 1er et 2e trimestres 1988, La haute montagne. Vision et représentations, p. 133-141.

RABUT Elisabeth. — **La cathédrale Saint-Pierre d'Annecy,** in Les cathédrales de Rhône-Alpes, Art et archéologie en Rhône-Alpes, n° 4, 1988, p. 145-151.

RABUT Elisabeth. — **Les Archives de la Haute-Savoie, 1983-1987. Des sources nouvelles pour la recherche,** in « Revue Savoisienne », 1987, p. 27-35.

RAGACHE J.-C. - ROUSSET D. - THÉVENAZ R. — **Vers un nouveau ski de fond,** Edisud, 1988.

RAVIER (le R.P. André). — **Une lettre inédite de Saint François de Sales,** in « Revue Savoisienne », 1987, p. 36-39.

RAYMOND Justinien. — **La Savoie française de 1860 à nos jours,** dans Histoire de Savoie, 3e édition, Edition Privat, 1988, p. 405 à 463, nouvelle édition.

REBUFFAT Gaston. — **Etoiles et tempêtes,** Ed. Denoël, 1988.

Recherche et développement : rencontre à l'Université de Savoie, Association pour le développement de l'Université de Savoie, Départements de Savoie et de Haute-Savoie, s.1. Imprimerie Arc-Isère, Montmélian, 1987, 166 p.

RICHARD Dominique - SIROT-CHALMIN Elisabeth. — **La cathédrale Saint-François de Chambéry,** in Les cathédrales de Rhône-Alpes - Art et archéologie en Rhône-Alpes, n° 4, 1988.

RIGOTTI Charles. — **Des familles dans la tourmente - Histoire d'un patronyme (Événement de la guerre 39-45 à Cevins),** Marc Pointet, 73 Cevins, 1988, 50 p.

RICKARD Charles. — **La justice du maquis,** Ed. Jean-Paul Gisserot, 1988, 160 p.

RICOU Pierre - MAINTONNET Jean. — **Cadrans du Soleil,** Réédition 1988, Ed. Jeanne Laffitte (région Sud-Est), 104 p.

RITZ Jacques. — **La fonderie de cloches Paccard hier et aujourd'hui,** in « Bulletin de l'ESPI », n° 4, 1988, p. 29-44.

ROCHE Claude. — **Pap's et Zébulon ou les aventures extraordinaires d'un alpiniste de 12 ans,** Ed. Albin Michel, Paris, 1986, 224 p.

ROUMAIHAC Jean-Christophe. — **Promenades pour tous autour du lac d'Annecy,** en 3 langues, Ed. Franck, Annecy, 1988, 120 p.

ROUSSEAUX Philippe. — **La vie administrative et religieuse d'une paroisse de Haute-Tarentaise : Hauteville-Gondon aux XVIIe et XVIIIe siècles,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1987, 165 p. dactyl.

ROUSSET Paul Louis. — **Les Alpes et leurs noms de lieux : 6 000 ans d'Histoire,** Ed. Sté d'Etudes des Hautes-Alpes, Gap, 1988, 484 p., relié.

RUANO-BORBALAN Jean-Claude. — **L'enseignement public dans le département de la Savoie. L'école primaire et les collèges de 1945 à 1976,** Cahiers de civilisation alpine, n° 6, Centre d'étude franco-italien, Universités de Turin et de Savoie, Ed. Slatkine, 1987, p. 137-150.

SALM Bruno. — **Guide pratique sur les avalanches,** Ed. Club Alpin Suisse, 1988.

SAMIVEL - NORANDES. — **Montagne paradis avec le rêve romantique,** Ed. Arthaud, 1988, 208 p.

SAMUEL Nicole - ROMER Madeleine. — **La dynamique du changement culturel dans une ville moyenne. Annecy 1956-1986,** Ed. C.N.R.S. Paris, Décembre 1988, 413 p. (dactylo) plus annexes.

SANDOZ Marc. — **Cahiers de paysage de montagne et de quelques sujets relatifs à la montagne, Volume 1,** Ed. Ediart, Les quatre chemins, 3, place Saint-Sulpice, Paris VI, 1987, 192 p.

SAPIN Christian. — **La cathédrale Saint Jean de Saint-Jean de Maurienne,** p. 139-144, in Les cathédrales de Rhône-Alpes, Art et Archéologie en Rhône-Alpes, n° 4, 1988.

SANTSCHI Catherine. — **L'esprit de l'érémitisme savoyard,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 349-360.

SAUGY Régine (de). — **Le sac en bandoulière. Annemasse sous l'occupation,** Ed. J.R., 1988.

SEBASTE Beppe - BERTHET Jacques. — **L'art lémanique. Vingt-et-un récits sur le lieu,** Ed. Favre, l'Hebdo, Lausanne, 1988, 120 p.

SECRÉTIN Nathalie. — **Les cimetières de la région chambérienne,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1987, 231 p. dactyl.

SECRÉTIN Nathalie. — **Petite histoire des cimetières savoyards,** in « Histoire en Savoie », n° 85, mars 1987, p. 21-26.

SERRALONGUE Joël. — **Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1987,** in « Revue Savoisienne », 1987, p. 18-26.

SIMONNET Christian. — **François Jaccard, trois fois condamné à mort,** in « Eglise d'Annecy », n° 7, 14 avril 1988, Spécial François Jaccard.

SIROT-CHALMIN Elisabeth. — **Contribution des sources écrites à l'étude du château : Annecy, résidence seigneuriale du XIVe siècle,** in « Cahiers d'Histoire de Lyon », Tome 33, 1988, n° 1, p. 14-41.

SOCQUET Charles. — **Le Cerisier du Diable. Roman de la sorcellerie au XVIIe siècle,** chez l'auteur à Megève, Décembre 1988, 276 p.

SOCQUET Charles. — **Chapelles (de Megève). Essai en vue d'un inventaire du patrimoine régional,** in « Megeva », Revue d'histoire et de traditions du Val d'Arly, Musée du Val d'Arly, Megève, n° 1, Septembre 1988, p. 14 à 23.

SONJEON Juste. — **Et le patois savoyard,** réédition.

SOREL Christian. — **Un clergé, un peuple : les paroisses rurales du diocèse de Chambéry à la fin du XIXe siècle,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 361-372.

SOUDAN Pierre. — **L'association Pie IX,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 79-84.

SOUDAN Pierre. — **Jules Philippe, un témoin de la Savoie au XIXe siècle,** Col. « Les Savoisiennes », Ed. Curandera, 1988, 64 p.

SOULIER Pierre Bernard - MISCHEL Alain. — **Vous et le ski, apprendre, comprendre, connaître le ski,** Ed. Larousse, 1988, 192 p.

STEINMANN Philippe - CAMUS Gilles. — **Atlas de la Savoie,** Edité par le Comité d'Expansion de la Savoie, Chambéry, 1988, format 30 × 42 cm, 75 p.

STRAUN Michèle. — **Le sac en bandoulière,** Ed. J.R., 1988, Histoire vraie de Régine de Saugy, âgée de 20 ans en 1942.

STU Campbell - LUNDBERG Max. — **La technique du ski alpin,** Ed. de l'Homme, 158 p.

SUCHET Dominique. — **Escalades au Mont-Blanc,** Ed. Arthaud, 1988.

TANGHE Jean-François. — **Balades et randonnées en Haut Giffre,** Les guides de la grande traversée des Alpes, n° 9, Ed. Glénat, 1988, 96 p.

TERREAUX Louis. — **Saint François de Sales et le français de Savoie,** in « Mélanges Aulotte », Paris, Sedes, 1987.

TETET Christiane. — **Les sports de montagne, l'alpinisme,** T.1 (1757-1975), Paris, Ed. CNRS-Klincksieck, 1985.

THIBAULT Joël - DODEMAR Jean-Louis — **Les Hommes et leurs paysages,** Col. Fenêtres ouvertes sur le monde, Ed. Epigones, 1988, 30 p. (album pour enfants).

TICON Joseph - CROLA Bernard. — **L'enceinte médiévale de Thonon,** in Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne, 1988, p. 31 à 40.

TICON Joseph. — **Note sur les enduits peints au XVIIe siècle, de la Visitation Sainte-Marie de Thonon,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 373-380.

TISSOT-DUPONT Robert. — **La vigne et les fêtes au cours de l'année - IIe partie,** in Bulletin d'Histoire et d'Archéologie édité par « Les Amis de Viuz-Faverges », n° 29, Novembre 1988, p. 13 à 41.

TISSOT-DUPONT Dr F. — **Faverges, Randonnées pédestres,** Imp. Caille, Ugine, 1984, Syndicat d'Initiative du Canton de Faverges, 64 p.

TRACOL Henry. — **Le soleil du crépuscule,** Editions AOSAVAL, 19, avenue Gantin, Rumilly, 1988, Diffusion Rhône-Alpes Livre, Lyon, 198 p.

TRACQ Francis. — **Les processions à Bessans,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 381-390.

TRÉSORS MONÉTAIRES. — **Corpus des trésors monétaires antiques de la France. T.V. Rhône-Alpes. 2 : Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie,** Société Française de numismatique, Paris, 1988.

TURCK Laurent. — **L'armée sarde de 1815 à 1860,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1987, 2 vol. dactyl.

TURPAULT Denise (sous la direction de). — **Le Centenaire du Lycée Berthollet 1888-1988,** Ed. Annecy, 1988, 150 p.

VALLET Stéphane. — **Les jeux olympiques d'hiver 1924/1988,** Col. Les Olympiques, Ed. La Manufacture, 1988, 182 p.

VALLETTE D'OSIA Jean (Le Général). — **Quarante deux ans de vie militaire, T.II 1939-1945,** Ed. Lyonnaise d'Art et d'Histoire, 1988.

VANOISE Parc. — **Les parcs nationaux français - Parc de la Vanoise,** Chambéry, 1985, 18 p.

VEILLEROT Marianne. — **L'évaluation culturelle de la ville d'Annecy : outil et enjeu nouveaux des politiques culturelles locales** sous la direction de Edith JAILLARDON et Daniel DURR. D.E.S.S. Administration publique. U.E.R. Sciences juridiques. Université Lumière, Lyon 2, Octobre 1988, 101 p. dactylo.

VEITL Philippe. — **De Nice au Léman, l'impossible « invention » de la région des Alpes françaises,** in « Le Monde Alpin et Rhodanien » 3/4, 1987, p. 133 à 144.

VERDONNET Jean-Vincent. — **Fugitif éclat de l'être,** s.l. Rougerie, 1987, 127 p.

VEYRET Paul. — **Le Bicentenaire de la première ascension du Mont-Blanc,** dans Régions, villes et aménagement : mélanges jubilaires offerts à Jacqueline Beaujeu-Garnier, Paris, Centre de Recherches et d'Etudes sur Paris et l'Ile de France, 1987.

VIEILLE-GROSJEAN Pascale. — **Un aspect particulier de la vie sociale et religieuse à Saint-Maxime de Beaufort au XVIIIe siècle - les fondations,** in Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, 1986, p. 391-399.

VIEUX Cosette. — **Le métier d'instituteur en Savoie à la fin du XIXe siècle,** « Cahiers de Civilisation Alpine », n° 6, Centre d'étude franco-italien, Universités de Turin et de Savoie, Ed. Slatkine, 1987, p. 125-136.

VINCENT Paul. — **Cartes postales d'un soldat de 14 - Carnet de route d'un poilu savoyard,** Ed. Jean-Paul Gisserot, 295, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, 220 reproductions, 190 p.

VIOUT Jean Olivier. — **François Cuénot à Chambéry, 1647-1686, sculpteur et architecte ducal,** in « Amis du Vieux Chambéry », Tome treizième, 1988, 112 p.

VIVIAN R. — **Interfaces glace-roche et érosion sous glacière,** in « Revue de Géographie Alpine », n° 2, 1988, p. 207-218.

WIESMEIER Glowacz. — **Rocks around the world. Escalades autour du monde,** Ed. Arthaud, 1988.

WEIGEL Anne. — **L'art des jardins en pays de Savoie,** in « L'Histoire en Savoie », n° 91, été/automne 1988, 48 p.

YETI (Le). — **L'indispensable guide des neiges. Portes du soleil 1987/1988,** Acti-Editions - Dpt Région Mont-Blanc, 322 p.

ZUANON Jean-Paul. — **L'homme et la neige. Musée-Château d'Annecy,** catalogue de l'exposition de Janvier-Mars 1988, 52 p.

ZUANON Jean-Paul. — **Actualité de John Grand-Carteret,** dans Imaginaire de la haute montagne, Documents d'ethnologie régionale, vol. 9, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, Grenoble, 1987, p. 121-134.

Table des matières pour 1988

Pages

Séances de l'Académie :

P. GUICHONNET. — Le général Jean-Marie Songeon 1
P. SOUDAN. — Jules Philippe 4
G. RIOND. — Le cardinal Alexis Billiet 6
C. GUIZARD. — Concours de Poésie en 1988 8

M.-C. COURTIAL. — Chronique de Montrottier 9

J. de MENTHON. — Eloge du Chanoine Henri Riguet 11

J. RITZ. — Eloge d'Henri Auguste Jorioz 16

J. SERRALONGUE. — Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1988 ... 20

N. J. VANDEPUTTE. — Incidence de la période révolutionnaire sur la région autour d'Annecy 43

Dr M. FRANCOU. — Le Chevalier Charles Audé de Sion 55

G. DÉTRAZ. — Domaines seigneuriaux laïcs et ecclésiastiques à Sevrier (XIe-XVIIIe siècles) 68

P. COUTIN. — Eléments de philatélie savoyarde 86

G. CHEVALLIER. — Oscar David, un poète de chez nous 101

P. GUICHONNET. — Jules Payot, universitaire et philosophe savoyard 123

G. CHEVALLIER. — Une lettre inédite concernant le dernier seigneur de Copponex 150

M.-R. FLOQUET. — Alfred Manessier 153

Notes et Bibliographie. — La Place de la Liberté à Annecy (E. RABUT) ; Le baroque en Savoie (E. RABUT) ; M.-T. Hermann : Les enfants du malheur, le drame des enfants trouvés en Savoie au XIXe siècle (P. SOUDAN) ; 7e Cahier de Civilisation Alpine : les Alpes, les lacs, les lettres (P. SOUDAN) 155

G. GRANDCHAMP. — Bibliographie Savoisienne 160

129e ANNÉE 1989

La Revue Savoisienne

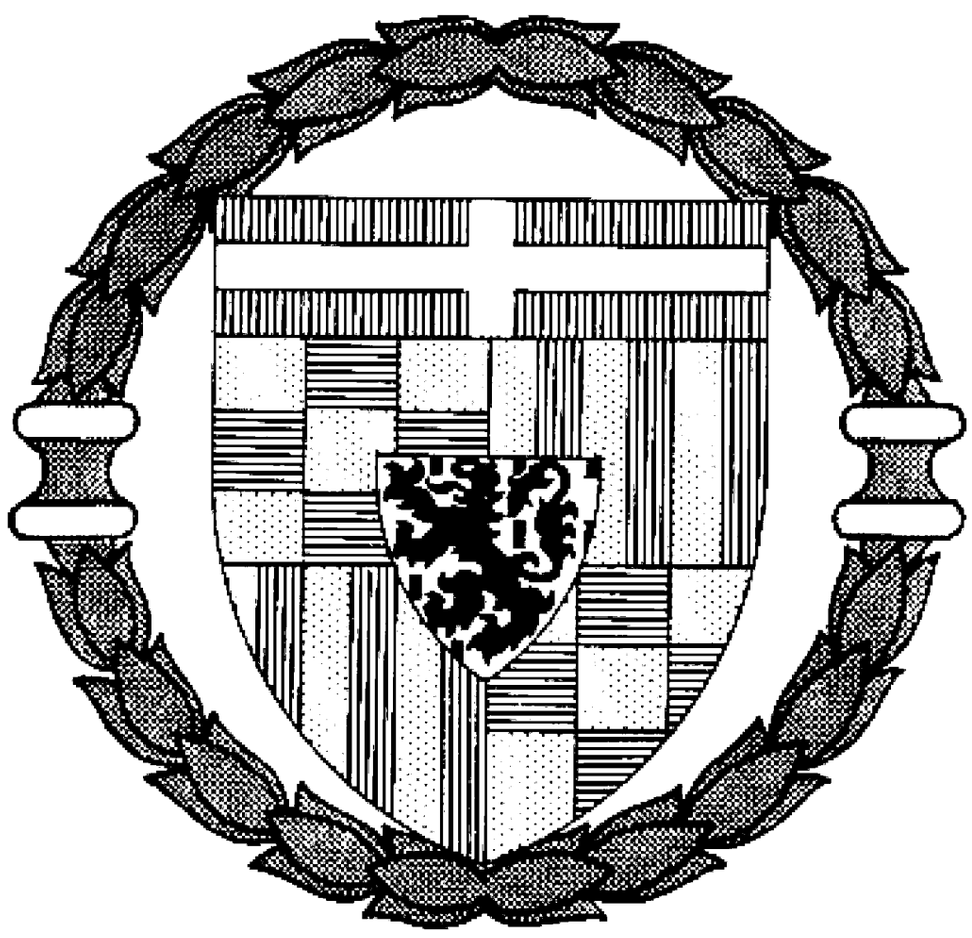

ACADEMIE FLORIMONTANE
ANNECY

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
des Archives de France
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITE

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Président : M. Paul GUICHONNET, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Genève, O. ✻, O. ❦, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✻, ❦, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❦, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Paul COUTIN, ❦, professeur d'Histoire honoraire.

Bibliothécaire : M. François LANIER, bibliothécaire honoraire de la bibliothèque municipale d'Annecy, président des « Escholiers ».

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❀, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; Mlle Elisabeth RABUT, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Haute-Savoie ; MM. Joannès BEAUQUIS, O. ❀ ; Jacques DOMENJOUD.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Robert BRUNEL.

Comité de Rédaction : Mme Georgette CHEVALLIER ; Mlle Elisabeth RABUT ; MM. Henri DAVIGNON, ✻, ❦ ; Roger DEVOS ; Pierre DUPARC, O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite ; Paul GUICHONNET ; Pierre SOUDAN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateurs du domaine : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Joannès BEAUQUIS, Jacques DOMENJOUD.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ✻, 🏵, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie ; directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble.
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Droit ; professeur émérite à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, C. ✻, Commandeur dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Bailli Grand Croix d'Honneur et de Dévotion de l'Ordre souverain de Malte, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, à Genève.
1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, à Annecy.
1975 HAYEM Robert, O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✻, château de Merlinge, à Gy (Suisse).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, à Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », à Paris.
1950 OURSEL Raymond, ✻, O. 🏵, Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès Lettres, ancien directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Saône-et-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, à Orléans.
1983 PERRET André, ✻, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, 🏵, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, à Boulogne-Billancourt.
1965 RAVIER André (le R.P.), O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, 🏵, 1939-1945, docteur ès Lettres, historien, à Chantilly.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, à Genève (Suisse).
1963 S. E. Mgr SAUVAGE Jean, ancien Evêque d'Annecy, à Annecy.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1989)

MEMBRES EFFECTIFS

1963 ANTHOINE François (Dr), O. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, 1939-1945, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de la Santé Publique, médaille d'honneur du Service de Santé, 🏵, Médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.
1965 BAJULAZ Lucien, ✻, C. 🏵, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, à Annecy.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne.** Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1939 BAUD Henri, ✵, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, aux Allinges.
1979 BEAUQUIS Joannès, O. ✵, maire de Chavanod, administrateur du domaine de Montrottier, directeur honoraire d'Organismes Agricoles, à Chavanod.
1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), Historien de l'art, ex-aumônier de la Garnison, à Annecy.
1969 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, à Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ❦, président du Cercle Philosophique, professeur de Lettres honoraire, à Gaillard.
1956 BROISE Pierre, ❁, architecte D.P.L.G., docteur ès Lettres, à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, à Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur de la Revue Savoisienne, à Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ✵, C. ❦, ❁, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, agrégé de l'Université, à Annecy.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international, sociétaire de l'Académie du Faucigny, président de la Société des Maçons de Samoëns, à Bossey.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❦, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur des Musées d'Annecy, à Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, à Cuvat.
1962 COUTIN Paul, ❦, trésorier de l'Académie Florimontane, professeur d'Histoire honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henri, ✵, ❦, administrateur du domaine de Montrottier, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste, bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, administrateur du domaine de Montrottier, ingénieur E.T.P. en retraite, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ✵, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général honoraire de l'Équipement, docteur ès Lettres, à Paris.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❦, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), ancien bâtonnier, avocat honoraire, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, chargé d'Etudes documentaires des Archives de France, à Villemoisson.
1948 GRANDCHAMP Georges, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, O. ✵, correspondant de l'Institut, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❦, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ✵ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur de Lettres honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ✲, ⚜ 1914-1918 et T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1974 LANIER François, bibliothécaire de l'Académie Florimontane, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✲, ⚜, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée - Château d'Annecy, à Cran-Gevrier.
1984 LEUSSE de SYON (S.E.) Bruno de, C. ✲, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚜, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Troyes.
1970 MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, ❦, ⚜, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1962 PATURLE François, ✲, président d'honneur des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Gruffy.
1957 PLAGNAT François, O. ✲, ⚜, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur ès Lettres et ès Sciences Economiques, professeur de Philosophie honoraire, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ❁, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Petit-Noir.
1984 RABUT Elisabeth (Mlle), Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, à Meythet.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en Médecine retraitée, à Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, à Meythet.
1977 RIOND Georges, C. ✲, ❁, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, à Groisy.
1982 RITZ Jacques, O. ❦, agrégé de l'Université, à Quintal.
1975 ROSSET Emile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❦, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ✲, ⚜, ❦, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, journaliste, président de l'Académie Salésienne, secrétaire adjoint de l'Académie Florimontane, à Annecy.
1987 TERREAUX Louis, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, à Saint-Jeoire-Prieuré.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ❦, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❦, professeur, à Annecy.
1979 BALTHAZAR Lucien (S.E.), O. ✲, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, membre de la Société « L'Echo de nos Montagnes », à Sevrier.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER de NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, à Annecy.

1980 BERNARD Georges (Général), C. ❋, ⚜ 1939-1945, Croix de Guerre T.O.E., Valeur Militaire, conciliateur, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1987 BONNET Paul (Dr), docteur en médecine, à Annecy.
1963 BOSSON Charles (Maître), ❋, Maire honoraire de la Ville d'Annecy et ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1966 † BRUYNEEL Georges, retraité de l'Education Nationale, à Annecy.
1964 BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, ⚜ 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, à Paris.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1969 COLLIARD Lauro, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❦, Chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, à Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, à Annecy.
1988 DÉTRAZ Gérard, à Sevrier.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (docteur), Oto-rhino-laryngologiste, à Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (Général), O. ❋, Intendant Général, à Annecy.
1950 † GANTER Edmond, ancien Maire de Genève, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève, à Genève.
1960 GAYET Jean (le R.P.), directeur du Collège Saint-Michel, à Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, à Chaville.
1970 GUERRIER-PAGNON Alain, archiviste de la Ville de Blois, à Blois.
1972 † JACQUET Paul, ❦, architecte départemental, à Annecy.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), O. ❋, général de Brigade, à Annecy-le-Vieux.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1967 LAVOREL André, ⚜ 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, à Annecy.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur ès Lettres, professeur d'Université, à Toulouse.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1986 MICHAUD Roger, architecte des Bâtiments de France, à Sevrier.
1973 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, maire de Bluffy, à Aix-en-Provence.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître-assistant à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire à la Société Générale, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, à Talloires.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, O. ❋, C. ❦, doyen honoraire de Faculté, à Saint-Jorioz.
1961 ROUSSY de SALES Jean-François (Comte de), Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire d'orgue et de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, à Annecy.

1964 SAUTHIER Marcel, président de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, à Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1987 SOCQUET Charles (Dr), docteur en médecine, membre de la Société des Gens de Lettres, ✲, ⚓, Médaille de la Résistance, à Megève.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, agrégée de l'Université, professeur d'italien honoraire, à Annecy.
1980 TAPPONNIER Gilbert, O. ❦, agrégé de l'Université, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ✲, Officier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, professeur d'Histoire à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Ascq.
1987 TRUCHET Pierre (Dr), docteur en médecine, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ⚓ 1939-1945, O. ❦, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.
1981 VAUTREY Georges (Général), C. ✲, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚓ 1939-1945, Général de Brigade en retraite, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistant à l'Université de Lyon, à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⚓ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), prêtre, à Beaumont-Le Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (docteur), ✲, ⚓, ⚓, médaille de la Résistance, docteur en Médecine retraité, à Saint-Sixt.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), prêtre, à Montrouge.
1981 BALAS Chantal (Mme), à Annecy.
1988 BARDON Marguerite (Mlle), à Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, à Courthézon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ✲, ❦, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, directeur honoraire de la Banque Laydernier, à Annecy.
1989 BAUD Alain, agent de maîtrise, guide du Vieil Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, Chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, à Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), Marketing Gillette France, à Annecy.
1987 BEAUQUIS Philippe, commerçant, à Cran-Gevrier.
1989 BENEY Vincent, retraité C.G.E., à Annecy.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie Romane à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (Général, (C.R.), ✲, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, Croix du Combattant, Officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, à Annemasse.
1989 BISILLIAT-VINCENDAZ Louis, cultivateur, à Bavelin (Ugine).
1973 BLANC Claude, négociant en coton, au Havre.
1973 BOISSONNAS Sylvie (Mme), à Paris.
1985 BORDES Hélène (Mme), professeur à l'Université de Limoges, à Limoges.
1988 BOSSON Micheline (Mme), à Genève (Suisse).
1985 BOUDIOS Pierre, ✲, ⚓ 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, à Annecy-le-Vieux.
1989 BOULLARD Monique (Mme), guide du Vieil Annecy, à Cran-Gevrier.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ❦, musicologue, à Sciolze (Italie).

1968 Bouvet René, directeur des Impôts, à Rumilly.
1987 Bouvier Isabelle (Mme), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1980 Bouvier d'Yvoire Maurice, ingénieur, à Cusy.
1976 Boy Gabriel, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ingénieur T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1979 Boyer Roland, à Montrouge.
1974 Brocard Jean, O. ❋, député de la Haute-Savoie, vice-président du Conseil Général de la Haute-Savoie, à Menthon-Saint-Bernard.
1964 Brunet Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, à Veyrier-du-Lac.
1989 Brunet Jean (Maître), avocat honoraire, à Bonne-sur-Menoge.
1981 Brunet Françoise (Mme), à Annecy.
1975 Brunier Jean, cadre supérieur de Banque en retraite, à Rumilly.
1968 Bullukian Georges, à Lyon.
1968 Burdeyron Joseph (Dr), docteur honoraire en chirurgie dentaire, ancien maire de Talloires, à Talloires.
1986 Burnier Michel-Antoine, journaliste et écrivain, à Marsinges.
1964 Burret Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes Supérieures de Lettres Classiques, à Saint-Jorioz.
1987 Buttin Pierre (Maître), avocat, à Chambéry.
1987 Buvelot Gwenva (Mme), poète, à Bellegarde-sur-Valserine.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1988 Candel Marie-Antoinette (Mme), à Annecy.
1980 Canova Claude (Mme), ⚜ 1939-1945, journaliste, à Saint-Jorioz.
1969 Cartier André, à Aix-les-Bains.
1982 Cattin Hubert, à Annecy.
1964 Cellier Jean, à Annecy.
1969 Chabert Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1980 Chanel Andrée (Mme), à Annecy.
1985 Chanel Brigitte (Mlle), à Annecy.
1966 Chapot Juliette (Mlle), à Annecy.
1973 Chappel Pierre, ingénieur honoraire divisionnaire des T.P.E., à Pont-de-Beauvoisin.
1974 Charpentier Marc, inspecteur principal des P.T.T., à Maisons-Alfort.
1988 Charpentier-Vulliez Jean-Pierre, Contrôleur des Armées, Conseiller Technique de Ministère des Anciens Combattants, à Seine-Port.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1989 Chavigny Françoise (Mme), à Annecy.
1987 Chetail Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1985 Chevron-Villette (Mme de) Jacqueline, à Giez.
1989 Chirat Pierre, O. ❦, proviseur de Lycée, à Cranves-Sales.
1989 Chomienne François, chimiste, à Brenthonne.
1986 Colliard Victor-Clément, orthodontiste, à Vérone (Italie).
1985 Collomb Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P. retraitée, à Annecy.
1989 Crolard Anne-Marie, à Veyrier-du-Lac.
1989 Crolard René, directeur de Centre de Recherches, à Veyrier-du-Lac.
1978 Curtelin Gilbert, retraité, à Vieugy.
1988 Curtenaz de Maronzier François, à Annecy.
1989 Damilano Raoul, Médaille d'Argent du Mérite Sportif, assureur, au Mans.
1989 Darrou Germain, membre de la Société Française d'Archéologie, à Paris.
1987 Darsy François (Dr), médecin en retraite, à Annecy.
1989 Darsy Ghyslaine (Mme), guide du Vieil Annecy, à Annecy.
1985 Davoine Thérèse (Mme), à Annecy.
1986 Decerier André, O. ❦, professeur au Lycée du Parc, à Lyon.
1987 Dechaix Paul, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, magistrat, vice-président honoraire du Tribunal de Créteil, à Sevrier.
1981 Decisier Maurice, ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚜ 1939-1945, ❁, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1986 Dedeystère Claude, à Echarvines, Talloires.
1982 Delavenay Emile, ❋, ❦, professeur honoraire d'Université, à Vence.
1988 Delebarre Pierre, à Annecy.

1972 DELÉTRAZ Cyprien, ✻, ⚔ 1939-1945, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1983 DÉRIPPE Félicien, à Seynod.
1983 DESCOTES François, ingénieur en retraite, à Rumilly.
1989 DETURCHE François, retraité des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1981 DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, à Ayze.
1988 DUBOIS Yvonne (Mme), à Allèves.
1974 DUBY Jean, Officier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❦, ⚔ 1939-1945, Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, à Annemasse.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, à Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), à Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ✻, ⚔ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Paris.
1983 DUMONT-MOLLARD Michel, à Chambéry.
1982 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, à Paris.
1988 DURAND Robert, à Annecy.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), à Annecy.
1986 DURRY Robert (Dr), Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚔ 1939-1945, pharmacien, au Grand-Bornand.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, à Menthon-Saint-Bernard.
1985 DUYTS Danièle (Mme), professeur, à Veyrier-du-Lac.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), à Sallenôves.
1987 ECUVILLON Jean-Loup, chirurgien-dentiste, à Veyrier-du-Lac.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, à Annemasse.
1989 FIORIOLI Elena (Mme), professeur à l'Université de Padoue, à Padoue.
1989 FLEAU-RIONDEL Marie, à Samoëns.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, à Annecy.
1989 FOL Michel, des Archives Départementales de la Haute-Savoie, Chargé de Travaux Dirigés à l'Université de Paris (Panthéon-Sorbonne), à Annecy.
1980 FONLUPT Louis (Dr), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, docteur en médecine, à Veyrier-du-Lac.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacienne, à Annecy.
1988 FRANCOU Michel (Dr), à Collonges au Mont-d'Or.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de Littérature et d'Action Savoie, à Châtillon-sous-Bagneux.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), à Annecy.
1977 GAZEL Henri, O. ❦, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), à Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, secrétaire général en retraite, à La Ravoire.
1986 GILLET de THOREY Lionel, ⚔ 1939-1945, O. ❦, Médaille d'Argent de l'Enseignement Technique, professeur honoraire, à Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, à Chambéry.
1964 GRANIER Pierre, procureur de la République, à Annecy.
1981 GROGNET Eugène, lecteur d'édition, lauréat de la Maison de la Poésie, à Maisons-Laffitte.
1986 GROSSE Bruno, entrepreneur, à Aix-les-Bains.
1988 GUALA Renato, à Borgosesia (Italie).
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, à Lyon.
1989 GUICHET Claude, retraité, à Annecy-le-Vieux.
1971 GUICHET Paul, ✻, ⚔ 1939-1945 avec palme, retraité de la Société Kléber-Colombes, à Paris.
1986 GUIGNÉ Jacques (Comte de), ✻, ⚔ 1939-45, à Genève et Annecy-le-Vieux.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'anglais honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, industriel, à Brenthonne.

1989 GUYON Michel (Dr), à Sciez.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, à Pringy.
1989 HOURTOULE Huguette (Mme), O. ❦, présidente de l'A.M.O.P.A. de Haute-Savoie, à Annecy.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), traducteur agréé, à Sevrier.
1982 IRLÈS Claudine (Mlle), bibliothécaire en chef de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, Chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lasalle.
1986 LABADIE Gabriel, (Dr), docteur en pharmacie, à Essert-Romand.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Vers.
1989 LACROIX Nicole (Mme), responsable de la comptabilité du Gan-Lacroix, à Sevrier.
1987 LACROIX Roger, Croix de la Valeur Militaire (Algérie), Médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1981 LAILLET Marcel, Commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ❋, ❦, Croix du Combattant, commissaire général de Brigade aérienne, à Anglefort.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial, à Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en Médecine, à Lyon.
1988 LANTERNIER Pierre, à Annecy.
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, à Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, à Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de Mathématiques, à Saint-Eustache.
1988 LAVÉDRINE Georges, à Sevrier.
1980 LECOMTE Paul, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❁, cadre retraité, à Combloux.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, à Montpellier.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, au Lyaud.
1986 LISSAC Anne (Mlle), conseiller d'Ambassade honoraire, à Divonne-les-Bains.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, à Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, ❋, ❦, inspecteur général retraité de l'Economie et des Finances, à Neuilly-sur-Seine.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, cadre d'établissement financier, à Argonay.
1988 MAURAN Jean, à Annecy.
1989 MÉTRAL Paul, géomètre honoraire, à Bonneville.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ❦, guide-conférencier d'Annecy, à Annecy.
1989 MOLLO Robert, à Nice.
1989 MONGELLAZ Jacqueline (Mme), conservatrice de Musée, à Vizille.
1979 MONNIER Victor, à Genève.
1985 MOREAU France (Mme), à Seynod.
1988 MOSCHEROSCH Gérard, à Saint-Jorioz.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, à Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, à Faverges.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1975 MUSSET Micheline (Mme), à Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, à Annecy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, à Genève.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, à Annemasse.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louisa (Mme), directrice d'Ecole, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville.

1975 PERRON François, ✻, médaille de la Valeur Militaire, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès Sciences Politiques, secrétaire général de mairie honoraire, à Passins.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, à Annecy.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, à Montpellier.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., à Chavanod.
1987 PITTION Paul, professeur honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1989 PLIHON Jean, ministre plénipotentiaire, à Ferney-Voltaire.
1989 POCHAT Geneviève (Mlle), docteur ès Lettres, au Mans.
1980 POCHAT Pierre, ✻, ⚜, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, à Annecy.
1986 POCHAT Raymond (Général), C. ✻, 1939-1945 et T.O.E., à Menthon-Saint-Bernard.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur de Mathématiques honoraire, à Annecy.
1989 PORRET Yves, inspecteur des ventes du journal « Le Dauphiné Libéré », maire de Cuvat.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), attaché administratif E.D.F., à Annecy.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ⚜, directrice d'Ecole honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET Marie-Jeanne (Mme), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1989 QUOEX Franck (Abbé), à Montréal-de-l'Aude.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), à Annecy.
1986 RASTOUL Lucien, ⚜, retraité de l'Institut Mérieux, à Lyon.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale, à Gruffy.
1985 REY Emmanuelle (Mme), à Annecy.
1988 REY Pierre, à Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, à Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, à Chamonix.
1988 ROLLET Yolande (Mme), à Annecy.
1987 ROQUE Jean-Daniel, proviseur, à Argonay.
1970 ROSSET Gilbert (Abbé), prêtre, à Ajaccio.
1988 ROSSINI Egidio, à Vérone (Italie).
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), étudiante à l'Ecole du Louvre (archéologie), aux Devants-de-Proméry.
1983 ROUGE Carmen (Mme), à Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, à Annecy.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), à Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, à Genève.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1988 SCHOULLER Jean-Claude, à Annecy.
1988 SEMREN Jacques, à Annecy.
1988 SERVET Pierre, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, à Châlons-sur-Marne.
1987 SIMOND Gérard, président d'honneur de la Chambre Syndicale Hôtelière, à Chamonix.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, à Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isodoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1988 STRECKER Hugh, à Bluffy.
1989 TEKLEKE Chantal (Mme), à Veyrier-du-Lac.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, à Saint-Marcel.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), à Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, à Paris.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, à Brenthonne.
1989 VACCHINA Mariagrazia (Mlle), professeur de Lycée, présidente de la Délégation valdôtaine de l'A.I.C.C., à Aoste (Italie).

1989 VALLANZASCA Thérèse (Mme), à Annecy.
1963 VALLETTE d'OSIA Jean (Général), G.O. ✻, à Provins, Annecy-le-Vieux.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ❦, institutrice honoraire, à Annecy.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ✻, ⛁, ⛆ 1939-1945, O. ❁, Officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❦, Lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, à Vétraz-Monthoux.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny, à Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, à Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Thônes.
1987 VIRIOT Denise (Mme), à Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental du Travail et de la Main-d'Œuvre en retraite, à Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, agent de l'E.D.F., à Lovagny.
1981 VOIRON Henri, ingénieur des Travaux Météorologiques, à Bloye.
1973 VUARCHEX-GALLAY Marie-José (Mme), licenciée es-lettres, à Vétraz-Monthoux.
1989 WESTRADE Michel, substitut, à Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), professeur, directrice des cours de langue et conversation françaises de l'Association Universitaire Francophone, à Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU MERCREDI 4 JANVIER 1989 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

En ouvrant cette première séance de l'année, le président Paul Guichonnet adresse ses vœux à tous les Florimontans.

Le vice-président Georges Grandchamp prie le Président d'accepter les souhaits des membres en même temps que leurs remerciements pour le dévouement et le dynamisme qu'il apporte dans ses fonctions à la tête de l'Académie.

Des condoléances sont dédiées à M. François Plagnat qui vient de perdre son épouse, et à l'Académie de la Val d'Isère dont le président d'honneur, M. Michel Jaulmes, est décédé subitement. Des compliments sont destinés aux proches, bien connus des Florimontans, de M. Emmanuel Ritz qui vient d'épouser, à Paris, Mlle Anne Guilbert.

1989 sera marqué par des manifestations auxquelles les membres de l'Académie seront invités à s'associer. C'est ainsi, signale le président, que l'Association des Amis de l'Université de Savoie organisera une journée d'études le 14 mars, à Chambéry, et qu'une rencontre se tiendra, début octobre, au château de Ripaille, sur les répercussions de la Révolution française. Mention est faite de la publication par le C.L.E.F. 89 d'un texte rédigé naguère par M. Louis Meunier, professeur au lycée Berthollet, sur « La petite histoire religieuse de la Savoie sous la Révolution française ».

Les Florimontans ne s'éloignent pas du sujet grâce aux recherches effectuées dans les dossiers et les journaux par Mlle Elisabeth Rabut qui souhaitait savoir comment la Haute-Savoie, il y a un siècle, avait commémoré ces mêmes événements (1).

La parole passe à M. Georges Grandchamp qui, à l'occasion de la publication d'un ouvrage sur les trésors américains du musée d'Auch, fait le point sur l'origine annécienne de certaines des pièces exposées dans le chef-lieu du Gers (2).

Dans une seconde intervention, M. Georges Grandchamp relate la récente mise à jour des restes, à Annecy et à Annecy-le-Vieux, de plusieurs peintures murales.

* * *

Mme Georgette Chevallier a lu dans un recueil récent de lettres d'André Gide à sa mère, dix-sept textes datés d'Annecy, de Menthon ou d'autres lieux de la région. Rédigées entre le début de mai et le 2 juillet 1890, ces missives permettent de situer avec exactitude la période durant laquelle les *Cahiers d'André Walter* naquirent sur les rives du lac. Elles donnent aussi des détails sur quelques-uns des aspects du séjour et confirment plusieurs des hypothèses avancées dans ses études gidiennes par M. André Chevallier qui n'avait pas eu accès, lors de ses travaux, à cette correspondance jusqu'ici conservée par les héritiers de son auteur (3).

La séance est levée à 18 h 45.

P.S.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, S. Gavard, A.-M. Guizard, M.-T. Hermann, M.-M. Raffin, S. Ratié, Y. Rollet, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Anthoine, Boullard, Darsy, Heckmann et Hourtoule ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, E. Rabut, M.-B. Tissot ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, J. Beauquis, le Général G. Bernard, P. Bonnet, L. Bourquard, E. Callot, H. Davignon, P. Dechaix, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Francillon, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, G. Lavédrine, J. Mouthon, G. Raffin, C. Regat, J. Ritz, J.-P. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, H. Voiron, ainsi que MM. Beney et Guichet.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Floquet, Nicoud, Rey ; Mlles Dagand et Ritz ; MM. Brégnac, Brunel, Coutin et Lanier.

(1) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

(2) Cf. texte intégral de cette communication dans les *« Notes et Bibliographie »* du présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

(3) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

SÉANCE DU MERCREDI 1er FÉVRIER 1989 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après avoir remercié Monsieur le Conservateur J.-P. Couren pour son hospitalité au Château, avoir présenté le *Dictionnaire d'Amboise,* s'être félicité de la sortie de la *Revue Savoisienne 87,* avoir adressé des condoléances à notre confrère Jacques Ritz douloureusement éprouvé et ses vœux de prompt rétablissement à M. l'Inspecteur Emile Callot, le président Paul Guichonnet fait approuver le procès-verbal de janvier.

Il passe ensuite la parole à M. Pierre Persoud qui entretient un auditoire vivement intéressé de la préhistoire à Gruffy.

S'appuyant sur une documentation variée, M. Persoud a montré, par des projections de diapositives, alternées, que la commune de Gruffy, entre la montagne du Semnoz et la rivière du Chéran, possédait un passé protohistorique de valeur (1).

La séance est levée à 18 h 35.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU MERCREDI 22 FÉVRIER 1989
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de 1988, le rapport moral, le rapport financier du trésorier, les rapports des administrateurs de Montrottier (relatifs aux finances et travaux, aux activités et collections, à l'exploitation du domaine) et le rapport du bibliothécaire sont tous approuvés.

Les résultats du Concours de Poésie 1988 sont ratifiés.

On procède alors aux élections

Le Président Paul Guichonnet est réélu et vivement applaudi.

Comité :

Sont sortants et réélus : Mme Marie-Thérèse Hermann, MM. Paul Coutin, Jacques Domenjoud et René Laydernier.

Membres Effectifs :

Il faut remplacer Mme Molinier, M. Juge et M. Lacombe décédés, ainsi que Mme Thollet et M. de Menthon, démissionnaires. Sont élus Mlle Marie-Christine Lebascle, MM. Claude Castor, Bruno de Leusse, Georges Riond et Louis Terreaux.

Membres Associés :

Il faut remplacer M. Raymond Bozon, décédé, et M. Marc Sandoz, démissionnaire, ainsi que les cinq personnes qui viennent d'être élus membres effectifs. Ce sont MM. Jean-Pierre Chapuisat, Lauro Colliard, Gérard Détraz, Philippe Grandchamp, Pierre Le Blanc de Cernex, Charles Socquet et Pierre Truchet qui sont élus.

Membres Correspondants :

Sont nommés : Mmes Monique Boullard, Françoise Chavigny, Anne-Marie Crolard, Ghislaine Darsy, Elena Fiorioli, Marie Fleau-Riondel, Marie-Claude Heckmann, Huguette Hourtoule, Nicole Lacroix, Jacqueline Mongellaz, Danièle Nicoud, Chantal Tekleke, Thérèse Vallanzasca, Noëlle

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, J. Persoud, E. Rey et D. Viriot, ainsi que Mmes Anthoine, Boullard, Chavigny, Gobeli, Heckmann, Lyonnet, Millat, Nardin, Nicoud et Peyrot ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M.-C. Lebascle, H. Ritz et M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Persoud ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, J. Beauquis, le Général G. Bernard, P. Bonnet, L. Bourquard, R. Brunel, F. Darsy, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, C. Gardet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, P. Jacquet, A. Lavorel, P. Persoud, J.-P. Serralongue, J.-N. Vandeputte, H. Voiron, ainsi que MM. Feuillat, Guichet, Lyonnaz et Moënne-Loccoz.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Brun, Davoine, Hermann ; Mlles Dagand, Genton, Rabut ; MM. Brégnac, Fassier, Lanier, Lavédrine, Ritz, Ruscon, Soudan.

(1) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

Vidonne ; Mlles Geneviève Pochat, Marie-Claude Rayssac, Maria-Grazia Vacchina, Liliana Zara ; MM. Alain Baud, Vincent Beney, Jean Besson, Louis Bisilliat-Vincendaz, Jean Brunet, Pierre Chirat, François Chomienne, René Crolard, Raoul Damilano, Germain Darrou, François Déturche, Gabriel Duchesne, André Garcin, Claude Guichet, Michel Guyon, Paul Métral, Jean Plihon, Yves Porret, Franck Quoëx, Giovanni Zalin, Michel Westrade.

La séance est levée à 17 h.

SÉANCE DU MERCREDI 1er MARS 1989 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le Général Bernard annonce que la promenade annuelle aura lieu en Maurienne, au mois de juin.

Le président a le regret d'annoncer le décès de M. Bruyneel, membre associé de notre Compagnie. Il se réjouit d'avoir des nouvelles un peu meilleures de M. Callot et présente les vives félicitations de l'Académie à M. Jacques Ritz à l'occasion du mariage de son petit-fils.

Il annonce la future publication du livre de Corinne Townley et Christian Sorrel sur *La Savoie, la France et la Révolution,* ainsi que la journée organisée à Chambéry le 14 mars par l'Association pour le développement de l'Université Savoisienne sur *La Savoie et la Révolution Française.*

Le procès-verbal de février est approuvé. Un résumé de l'assemblée générale des membres effectifs du 22 février est lu par la secrétaire à la demande du Président qui, ensuite, présente le conférencier du jour.

Celui-ci, le Général Robert Fassier, spécialiste en études slaves, va commenter quelques documents appartenant à l'Académie Florimontane et concernant la Russie (1).

Le président remercie le Général Fassier en soulignant la nouveauté et l'ampleur de son sujet ainsi que la précision de son analyse.

La séance est levée à 18 h 45.

SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 1989 (**)

(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

M. Grandchamp, vice-président, remplaçant le président excusé, a le plaisir d'annoncer l'élection de M. Régis Ritz, fils de notre confrère Jean-Georges Ritz, comme Président de l'Université de Bordeaux III, le Premier Prix de Poésie de Mlle M.-G. Vacchina à un concours national italien particulièrement prestigieux, et le

---

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, C. Brun, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard Le Front, M.-M. Raffin, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mme Michaud ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, J. Portier, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlles Fassier et Gueugnon ; MM. le Général G. Bernard, P. Bonnet, G. Brégnac, R. Brunel, P. Coutin, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Francillon, P. Guichonnet, C. Guizard, P. Jacquet, G. Lavédrine, J. Mauran, J. Mouthon, G. Raffin, G. Riond, J. Ritz, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Michaud.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Guizard, Hermann ; Mlles Dagand, Genton ; MM. Anthoine, Davignon, Grandchamp, Lanier et Vitte.

(1) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Gavard, M.-L. Le Gall, M.-M. Raffin, S. Ratié, E. Rey, Y. Rollet, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz et Mercier ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, J. Portier, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot ; MM. L. Bajulaz, J. Beauquis, le Général G. Bernard, G. Brégnac, R. Brunel, P. Bonnet, C. Dedeystère, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Francillon, G. Grandchamp, C. Guichet, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, F. Sautier, P. Soudan, G. Tapponnier, Y. Tyl, J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Martignoles.

Etaient excusés : Mmes Brun, Dujourdy, Hermann et Tapponnier ; Mlle Dagand ; MM. Davignon, Guichonnet et Lanier.

Premier Prix, à Veyrier-du-Lac, de Mme Emmanuelle Rey qui n'en est pas à ses premiers lauriers poétiques.

Une fois adopté le procès-verbal de mars, la parole est donnée à notre secrétaire adjoint, Pierre Soudan, pour une revue des publications concernant la Savoie et la Révolution Française (1).

Après les remerciements de M. Grandchamp et les applaudissements du public, on passe à la deuxième partie de l'ordre du jour.

Mlle Elisabeth Rabut, à la demande du président de séance, explique d'abord comment les Archives départementales vont commémorer la Révolution : ce sera l'occasion de sortir et d'exposer, avec le concours technique du Musée d'Annecy, l'iconographie locale de cette époque. Sont prévues, outre une exposition actuellement ouverte au Conservatoire d'Art et d'Histoire jusqu'à fin décembre, deux expositions itinérantes avec musique et textes enregistrés.

Ensuite, elle entretient l'auditoire de la publication, en cours, de la Correspondance de Sainte Jeanne de Chantal, dont le texte est établi par l'Archiviste de la Visitation et publié par les Editions du Cerf et le Centre d'Etudes Franco-Italien.

Il s'agit de donner une édition chronologique et critique de cette correspondance (2 600 lettres environ) déjà publiée plus ou moins complètement et d'essayer de dater les lettres qui ne l'étaient pas encore. Six volumes sont prévus. Deux ont déjà paru. Chaque volume contient une chronologie générale et une table onomastique. A la fin de chaque lettre, on trouve les explications utiles.

Il ne nous est resté aucune lettre antérieure à 1605, parce qu'elles ont été détruites par Sainte Jeanne de Chantal elle-même, de même, d'ailleurs, qu'une partie de sa correspondance avec Saint François de Sales. Le premier volume va donc de 1605 à 1621 ; le deuxième de 1622 à 1625.

Dans chaque volume on trouvera une étude thématique. Ont déjà paru un article sur l'histoire de la connaissance de cette correspondance, par le R.P. Ravier, et un autre sur Sainte Jeanne de Chantal et la Société par Roger Devos. L'expression littéraire de cette correspondance sera étudiée par le doyen Louis Terreaux, et Elisabeth Rabut traitera, dans le volume 4, de la correspondance d'une femme.

Elle montrera le rôle créateur de la femme au moment de l'épanouissement du mysticisme, se demandera si l'essor des couvents féminins était le signe d'une promotion de la femme, et étudiera le mode d'expression novateur de l'épistolière. Elle se penchera sur la correspondance privée où affleure une sensibilité discrète, la correspondance religieuse où l'auteur se révèle une Mère exigeante et miséricordieuse et, enfin, la correspondance administrative qui montre combien Sainte Jeanne de Chantal avait le souci des affaires.

Après cet intéressant exposé, le public attend avec impatience la sortie des volumes encore à paraître.

Avant que la séance ne soit levée (à 18 h 25), le docteur Bonnet annonce la promenade du 24 juin en Maurienne, et Mme Courtial la vente à Montrottier de reproductions d'assiettes révolutionnaires des collections du château. M. Grandchamp rappelle le colloque de Ripaille prévu pour le 14 octobre.

SÉANCE DU MERCREDI 3 MAI 1989 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président assure Mme Thérèse Davoine de la sympathie de ses confrères à l'occasion du décès de sa sœur.

(1) Cf. le compte rendu complet de cette intervention dans les « *Notes et Bibliographie* » du présent numéro de la *Revue Savoisienne*.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, M.-C. Courtial, S. Gavard, M.-M. Raffin, S. Ratié, E. Rey, ainsi que Mmes Bajulaz, Jeanson, Mercier et Regot ; Mlles R. Collomb, M. Genton, M.-B. Tissot ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, A. Baud, le Général G. Bernard, P. Bonnet, G. Brégnac, R. Brunel, P. Coutin, H. Davignon, C. Dedeystère, J. Domenjoud, C. Francillon, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, P. Jacquet, J. Mauran, J. Mouthon, P. Persoud, G. Raffin, J. Ritz, F. Sautier, J.-P. Serralongue, J.-N. Vandeputte, J. Viallet, ainsi que MM. Aimé Bocquet et André Marguet, les conférenciers.

Etaient excusés : Mmes Candel, Chevallier, Davoine ; Mlles Bauloz, Dagand, Ritz ; MM. Dechaix, J.-G. Ritz et Soudan.

Il annonce le 6e colloque international sur « les Alpes dans l'Antiquité », qui se tiendra à Annecy, en septembre 1989, et rappelle la sortie du 24 juin en Haute-Maurienne.

Puis, MM. Bocquet, directeur du Centre National des Recherches Archéologiques subaquatiques, et Marguet, conservateur au C.N.R.A.S., expliquent, à un auditoire intéressé, comment on peut dater à une saison près les pilotis qu'on trouve dans le lac d'Annecy.

La séance est levée à 18 h 50.

SÉANCE DU MERCREDI 7 JUIN 1989 (*)
(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

Remplaçant M. Guichonnet empêché, M. Grandchamp rend un hommage ému à la mémoire de notre confrère Paul Jacquet dont le talent et la générosité n'ont jamais manqué à notre Compagnie à laquelle il était fort attaché.

Il signale que le Congrès des Sociétés Savantes de Savoie aura lieu les 8 et 9 septembre 1990, à Thônes, sur le thème « La vie sylvo-agro-pastorale et les activités qui en découlent dans les Alpes ». Quant au Congrès National des Sociétés Savantes, il se tiendra en Savoie, en avril 1991, le sujet retenu étant « L'Histoire des Sports et des Jeux ».

Il rappelle également l'existence et la vente des reproductions d'assiettes révolutionnaires appartenant au Château de Montrottier, et signale la récente sortie de trois ouvrages concernant la région :

Paul Guichonnet : *La formation territoriale de Genève ;*
Marius Hudry : *Guide de la Tarentaise ;*
Paul Dufournet : *La Savoie dans la Révolution avec les Conventionnels Jean-Baptiste Carelli de Bassy et Anthelme Marin ;*

et attire l'attention de l'assemblée sur la conférence de M. Paul Guichonnet sur « Bonneville et le Faucigny au temps de la Révolution », le jeudi 15 juin, à Bonneville.

La parole est donnée à Mme Marie-Claire Courtial qui signale la parution du livre d'Olivier Blanc (fils de florimontan) « *Les Hommes de Londres ; Histoire secrète de la Terreur* » (Albin Michel).

Après avoir rappelé brièvement comment Léon Marès hérita de Montrottier et vint s'y établir, puis la façon dont la Florimontane, à sa mort, en devint propriétaire, elle émet, à la faveur de quelques précisions apportées par les notes de J. Serand conservées dans les archives du château, des hypothèses sur ce qui a pu inciter Léon Marès à devenir collectionneur : l'époque, le milieu, les relations de sa famille et le début des collections entreprises par les Marès et Frèrejean ont vraisemblablement encouragé leur héritier ; Montrottier lui offrait la place nécessaire à leur installation (1).

C'est ensuite M. Darrou, spécialiste des mesures de capacité en pierre, qui va entretenir l'auditoire de cette intéressante question (1).

Cette communication très précise - et très précieuse - est abondamment illustrée de diapositives.

Après avoir donné rendez-vous aux florimontans à Montrottier pour le 16 septembre, M. Grandchamp lève la séance à 18 h 40.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, M.-C. Courtial, M. Darsy, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, H. Hourtoule, E. Rey, ainsi que Mmes Bajulaz, Cholin, Darrou et Pasquier ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, R. Collomb, M. Genton, A.-M. Pennequin, E. Rabut, M.-B. Tissot ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, le Général G. Bernard, P. Bonnet, G. Darrou, P. Dechaix, J. Domenjoud, G. Duchesne, C. Francillon, G. Grandchamp, A. Lavorel, J. Mauran, J. Ritz, J. Ruscon, F. Sautier, J.-P. Serralongue et P. Soudan.

Etaient excusés : Mmes Guizard et Raffin ; Mlle Dagand ; MM. Brunel, Coutin, Davignon, Guichonnet, Guizard, Lavédrine, Mouthon et Raffin.

(1) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

SÉANCE SOLENNELLE DU SAMEDI 16 SEPTEMBRE 1989

LE PROFESSEUR OLIVIER REVERDIN A MONTROTTIER, LE CHATEAU DE SA FAMILLE

Le 4 juin 1941, commentaire fait devant l'Académie Florimontane d'une lettre de Vaugelas, le professeur — et alors officier de la « mob » — Olivier Reverdin, fut convié par le président François-Emmanuel Ritz à revenir bientôt pour évoquer les liens entre ses aïeux les Dufour et le château de Montrottier.

Depuis lors, l'éminent helléniste a mené de front, et jusqu'aux plus hauts sommets, diverses carrières : écrivain, journaliste, conseiller national, conseiller des Etats, président du Conseil de l'Europe, président du Conseil suisse de la Recherche. Il a représenté son pays à Rome et ouvert les voies de l'antiquité à des milliers d'étudiants. Elu membre d'honneur de l'Académie l'an passé, il a été convié par le président Paul Guichonnet à inaugurer l'année florimontane sur le thème choisi, il y aura bientôt un demi-siècle, par son prédécesseur.

Possession de la famille de Menthon, vendu comme bien national par les révolutionnaires, le domaine de Montrottier, après deux acquéreurs successifs, devint, en 1805, la propriété d'un consortium créé par quatre Genevois, tous spécialisés dans l'horlogerie, épris de Rousseau et des idées à la mode, et cherchant un petit coin vert impossible à trouver dans leur banlieue. Parmi les acheteurs se trouvait Bénédict Dufour qui, à la suite de décès et autres événements, recueillit les parts de ses associés et, abandonnant son atelier, devint l'exploitant des terres jouxtant le château dont il occupait, avec sa famille, les pièces les plus épargnées.

Comment vivaient les Dufour à Montrottier, c'est ce que raconta sur le ton de la conversation, des extraits de lettres familiales à l'appui, le professeur Olivier Reverdin. Bien sûr, le fils de l'horloger, Guillaume-Henri, devenu un brillant sujet de Polytechnique, et un officier très considéré de la grande armée napoléonienne, vint, au gré des vacances puis des permissions, rejoindre sa parenté. Lorsqu'il arriva pour la première fois, dans sa tenue de sous-lieutenant, sa grand-mère, fidèle lectrice de Plutarque et de Boileau, tint même à fêter l'épaulette en dansant avec lui. L'émotion, la joie et l'effort mêlés lui valurent d'expirer le lendemain.

Elle, du moins, repose dans la terre de Lovagny. Ce qui ne fut pas possible à sa fille, morte après la Restauration de 1815. L'évêque s'opposa à l'ensevelissement dans le cimetière paroissial de cette calviniste cependant très aimée dans le pays pour sa générosité. Les curés du secteur, qui venaient souvent au château disputer de théologie et boire le vin de Montrottier, ne purent pas fléchir la sentence épiscopale. Lorsque Bénédict Dufour expira, son fils, en 1837, le fit transporter sans tarder au cimetière de Plainpalais.

Montrottier n'a jamais perdu le souvenir des Dufour qui vendirent le château, en 1839, à Mme de Rochette. Une plaque, sur la terrasse, rappelle que c'est là qu'en 1817 le futur général de la guerre du Sonderbund, une révolte des cantons catholiques contre leurs homologues protestants, fêta son mariage, avec la fille de Théodore Bonneton, l'un des quatre acquéreurs. L'arbre planté ce jour-là sur la terrasse a été déraciné par une tornade, mais l'Académie lui a donné un remplaçant.

Les descendants des Dufour n'ont pas oublié ce « paradis perdu ». A l'occasion de sa venue, le professeur Olivier Reverdin a apporté de nombreux documents, des manuscrits, des portraits, des plans, des médailles et autres souvenirs de la famille et de son illustre rejeton qui, en 1864, présida la réunion au cours de laquelle fut fondée la Croix-Rouge.

En remerciant l'orateur, le président Paul Guichonnet se loua de ce lien renoué avec une famille genevoise chère aux Florimontans et, au-delà, de ce pont de plus lancé par dessus une frontière « cicatrice de l'histoire ».

Pierre SOUDAN.

SÉANCE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 1989 (*)

(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

Ayant présenté les excuses du président Paul Guichonnet en voyage à l'étranger, M. Georges Grandchamp fait donner lecture par Mme Georgette Chevallier du compte rendu de la séance du 7 juin. Il assure ensuite de la sympathie de l'Académie M. Jean-Vincent Verdonnet qui vient de perdre sa sœur, et évoque la disparition de M. Edmond Ganter, ancien maire de Genève, membre associé de la Compagnie depuis 1950.

M. Roger Devos est appelé à présenter une communication sur le thème : « Vandalisme révolutionnaire et résistance spirituelle en Savoie du Nord » (1).

M. Roger Devos, ayant répondu aux questions de l'auditoire, reçoit les compliments et remerciements du président qui lève la séance à 18 h 45.

P.S.

SÉANCE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 1989 (**)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

En ouvrant la séance, le président Guichonnet dédie des vœux de prompt rétablissement à Mme Georgette Chevallier, secrétaire de l'Académie, actuellement en maison de convalescence. M. Grandchamp forme des souhaits identiques à l'intention d'un proche du président, victime d'un accident de la route.

Les Florimontans sont avisés de la publication par *l'Agriculteur Savoyard* du volume *L'Oratoire* préparé par l'Association des Anciens Elèves du collège de Rumilly et d'une notice éditée par l'Association pour la sauvegarde et l'animation de l'église de Cléry. M. Grandchamp mentionne la parution assurée par la Société d'Histoire de France du *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc,* une étude en cinq volumes de Pierre Duparc, archiviste honoraire de la Haute-Savoie, membre fidèle de l'Académie.

Le président donne ensuite la parole à M. Pierre Le Blanc de Cernex qui, sous le titre *Un gouverneur de Miolans au XVIIIe siècle,* évoque la vie et la carrière de l'un de ses aïeux.

Le conférencier résume comme suit ses propos :

Miolans, érigé en prison d'état par les ducs de Savoie, hébergea environ 200 prisonniers du milieu du XVIe siècle à 1792. Or, pour près du tiers, ils séjournèrent à Miolans sous la rude férule du Gouverneur Le Blanc, de 1715 à 1734.

Celui-ci, vieux soldat recru de batailles, mais en même temps « force de la nature », avait participé à la plupart des combats lors des guerres de la Ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne. Plusieurs fois blessé, jamais malade,

---

(*) *Etaient présents :* Mmes ou Mlles M. Bardon, M. Boullard, C. Brun, G. Chevallier, R. Collomb, G. Darsy, M. Duchesne, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, M. Genton, J. Portier, S. Ratié, Y. Rollet, M.-B. Tissot et D. Viriot ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, V. Beney, le Général G. Bernard, P. Bonnet, R. Brunel, P. Coutin, F. Curtenaz de Maronzier, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, P. Delebarre, R. Devos, J. Domenjoud, C. Francillon, G. Grandchamp, P. Guichet, F. Lanier, R. Prévost, C. Regat, J. Ritz, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, H. Voiron.

Visiteurs : Mmes ou Mlles Bajulaz, Cholin, Lanier, Men, Pasquier, Prévost, Rey ; MM. Femelat, Lacube, Loschi, Louchet.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Bauquis, Candel, Courtial ; Mlle Ritz.

(1) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro de la *Revue Savoisienne.*

(**) *Etaient présents :* Mmes ou Mlles E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, M.-A. Candel, A.-M. Crolard, M.-C. Courtial, F. Deriès, M.-R. Floquet, S. Gavard, M. Genton, A.-M. Guizard, M.-C. Heckmann, Mercier, M.-M. Raffin, Y. Rollet, M.-B. Tissot, D. Viriot ; MM. Baud, J. Beauquis, V. Beney, P. Bonnet, G. Brégnac, R. Brunel, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, le Général R. Fassier, G. Grandchamp, P. Guichet, P. Guichonnet, C. Guizard, A. Lavorel, P. Le Blanc de Cernex, J. Mauran, G. Raffin, C. Regat, P. Rey, J. Ritz, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte.

Excusés : Mmes ou Mlles Chevallier, Collomb, Hermann, Rabut, Ritz ; MM. le Général Bernard, Coutin, Gardet, Lanier.

Visiteurs : Mmes Deriès, Pichollet ; M. Louchet.

présent à de nombreux sièges, dont ceux de Montmélian, Nice, Turin, il est capitaine d'une compagnie de grenadiers du Régiment de Savoie quand, la paix retrouvée en 1713, Victor Amédée II le nomme commandant provisoire, puis gouverneur de Miolans.

Nanti de ce poste honorifique, le gouverneur se trouve confronté, dans le site austère de Miolans, à une tâche ingrate de « gardiateur », sédentaire, monotone, contraire à son tempérament. Il partage son temps entre l'accomplissement scrupuleux, tatillon de son devoir et l'ennui. Le fort délabré, l'appartement exigu du gouverneur coincé entre les prisons, surchargé de mobilier, peuplé des nombreux enfants qu'il a de sa femme Philiberte Mugnier du Villard (14 dont 6 vivront jusqu'à l'âge adulte), n'ajoutent pas au confort de sa vie. Même si sa solde et les revenus de la commanderie du Mollard de Vions, dont le roi l'a gratifié, lui assurent un revenu plutôt confortable.

Dans sa mission de « gardiateur », deux soucis l'obsèdent : bien tenir sous clé les détenus, mais aussi sauver leur âme. Et parfois il a du mal à concilier ces deux tâches, optant le plus souvent pour une extrême sévérité, mais pas toujours, par exemple quand il s'attendrit « sur une détenue prête à accoucher ». Le gouverneur ne peut d'ailleurs rien décider sur la vie matérielle des détenus sans en référer au roi (auront-ils du feu, etc...) dont le despotisme éclairé ne laisse aucune place à la miséricorde. Le Blanc, lui-même, ne peut quitter Miolans sans ordre de Victor-Amédée, ce qui en fait, — il le dit à plusieurs reprises —, « le premier prisonnier » du fort. Seule distraction pour lui, peut-être, la rédaction de ses nombreux et parfois interminables rapports.

Les détenus, dont la répartition sociale est semblable à celle de la Bastille, isolés moralement et matériellement (ils ne reçoivent ni visites, ni courrier), grelottant en hiver, mais bien nourris, entretiennent avec le gouverneur des rapports où se mêlent, selon le cas, la provocation — c'est le cas de l'infâme moine Chiapella —, la révolte — c'est celui de l'infortunée Muratore — et souvent aussi la folie, issue de leur condition lamentable.

Le caractère intransigeant du gouverneur — il a choisi pour devise personnelle « plutôt mourir que céder » —, sa fidélité ombrageuse à son souverain, et à Dieu — il écrit un jour « Dieu sera toujours pour le roi et pour moi... », le poussent — c'est un exemple parmi d'autres — à entrer en conflit avec l'évêque de Grenoble, Monseigneur de Caulet, auquel il refuse l'accès à la chapelle du fort.

Sur la fin de sa vie, il semble pourtant très désabusé et se raccroche au « zèle et à l'inclination qu'il a pour le service du roi » avant de mourir dignement, l'âme en paix.

M. Pierre Le Blanc de Cernex répond aux questions et reçoit les compliments du président.

La séance est levée à 18 h 45. P.S.

SÉANCE DU MERCREDI 6 DÉCEMBRE 1989 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le procès-verbal de Novembre est lu et adopté.

En ouvrant la séance, le président évoque la personnalité et les travaux de notre confrère Marcel Sauthier, récemment décédé.

Il rend compte d'une séance solennelle de l'Académie des Sciences Morales et Politiques qui fut suivie de séances de travail : l'Académie Florimontane avait été invitée à l'une comme aux autres.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, M. Boullard, F. Chavigny, G. Chevallier, M.-C. Courtial, G. Darsy, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, A.-M. Guizard, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M. Rousset, ainsi que Mme Desmarais ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, H. Ritz, M.-B. Tissot ; MM. V. Beney, P. Coutin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, F. Sautier, J.-N. Vandeputte, J.-H. Viallet, H. Voiron, ainsi que M. Louchet.

Etaient excusés : Mmes Candel et Hermann ; Mlles Dagand et Rabut ; MM. Anthoine, Bernard, Brégnac, Brunel, Davignon, Fassier, Lavédrine et Vitte.

Cette dernière séance de l'année est, selon la tradition, consacrée au compte rendu par M. Christian Guizard, président du jury, du Concours annuel de Poésie.

Après avoir remercié le généreux mécène, M. René Laydernier, M. Guizard évoque le travail du jury qui a lu quelque 12 000 vers, envoyés par 120 concurrents, ce qui prouve la notoriété de ce concours.

Ce compte rendu est illustré par de nombreuses lectures.

6 mentions Assez-Bien ont été attribuées à des poètes aux pseudonymes suivants : Anaïs, Jantou, Eliovague, Jean-René, Epaulard Bavard et Lierre 749.

Le président Paul Guichonnet, ayant ouvert les enveloppes confidentielles des lauréats, on apprend qu'ont obtenu :

une *Mention honorable :* Pierre DANIULAT, de Genève, Pierre DUCOURNEAU, de Bayonne, Jean-Luc MENET, de Wallers (59), Jean ROUBAUD, de Fos-sur-Mer ;

une *Mention très honorable :* Renée BERTRAND, de Challes-les-Eaux, Paul BONNIER, d'Aix-en-Provence, Pierre HULIN, de Vervins (02), et Pierrette KIRCHNER-ZUFFEREY, de Suisse.

Enfin, on applaudit le lauréat du *Premier Prix,* qui s'avère être une candidate : Mme Yvette LLERES-BONNARIC, d'Agde.

Ensuite, le président Guichonnet, après avoir cité quelques ouvrages parus cette année sur la Révolution en Savoie, entretient l'auditoire des travaux du professeur Jean Nicolas et particulièrement de son récent ouvrage sur *La Révolution dans les Alpes (Dauphiné et Savoie),* paru chez Privat.

Mlle Mariagrazia Vacchina, qui a offert son récent recueil de poèmes à l'Académie, en est chaudement remerciée, et la proche parution de l'ouvrage que Mme Anne Buttin, fille de notre confrère Paul Coutin, a consacré à Henry Bordeaux, est annoncée.

La séance est levée à 18 h 30.

Chronique de Montrottier

Depuis cette année, c'est Vincent Beney qui s'occupe des visites et de la formation des guides.

Henri Davignon poursuit l'élaboration de la deuxième série de fiches des objets, fiches qui seront rangées dans le fichier métallique donné par François Lanier en 1988.

Les Archives Départementales ont assuré la fin des prises de vues des vitrines et panoplies de la Salle des Armes — quelque 80 diapositives — et nous avons fait l'acquisition d'un négatif couleur de photographie aérienne du château et des jardins en été.

*
* *

Sont toujours en cours de restauration les *tapisseries « Chasse au lièvre »* et *« Chasse au renard »*. Ce travail s'est trouvé retardé par la découverte dans les parties déjà restaurées d'un tapis persan du XVIe siècle utilisé à cet effet ! Nous devrions donc récupérer sans tarder non seulement les deux tapisseries, mais aussi un morceau de ce tapis persan reconstitué.

A été restaurée, également, l'huile sur toile représentant *la place Notre-Dame d'Annecy en 1793.*

*
* *

Ce tableau, ainsi qu'une médaille commémorative de la prise de la Bastille, trois assiettes et un petit bac en faïence d'époque révolutionnaire, ont été prêtés au Conservatoire d'Art et d'Histoire pour l'exposition : *« La Savoie du Nord et la Révolution »* qui dura du 17 avril au 31 décembre.

Autres prêts :

— Armures et sabres japonais pour le centenaire de l'Hôtel Concorde Saint Lazare à Paris ;

— Faïences, documents relatifs au Général Dufour et photos du château pour les vitrines de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Annecy.

Le Général Dufour fut à l'honneur aussi cette année, à Montrottier, avec :

— l'excellente communication sur *« Montrottier à l'époque des Dufour »* du Professeur Olivier Reverdin, l'un de ses descendants ;

— la très belle exposition, sur le même sujet, alimentée de dessins, huiles et aquarelles d'Annette Dufour (année 1830), manuscrits et objets relatifs à cette famille, prêtés par Monsieur Reverdin.

Autres expositions ayant pour cadre la Salle des Gardes du château :

— *« Clochers à bulbe savoyards »*, de Madame Quellet de Veyrier-du-Lac, en juin-juillet.

— *Dessins* de Madame le Docteur Carminati, de Veigy-Foncenex, en août.

Il n'y a pas d'autre réception à signaler cette saison, mais des visites d'études de collectionneurs :

— M. Albert Dhelens, venu examiner et photographier quelques spécimens rares (pot d'Annecy et picholette) pour son étude sur les mesures de Savoie publiée par le Conseil Général ; — M. Jean Rosen, de Dijon, spécialiste de faïences du Lyonnais et de Franche-Comté, en liaison avec le musée de Brou ; — Mme Jacqueline Mongellaz, conservateur au Musée de la Révolution Française à Vizille, qui fit une étude approfondie de nos faïences révolutionnaires.

Du monde entier, nous écrivent des étudiants, des chercheurs, des musées, qui font des thèses ou des enquêtes. C'est ainsi que nous avons échangé de la correspondance avec :

— l'Université du Texas au sujet des Bronzes de Vischer ; — la Monnaie de Paris, au sujet de médailles que nous possédons, pour l'élaboration d'un guide ;

— le Ministère de la Culture et de la Communication, pour une enquête sur la fréquentation des musées ; — le Comité Régional du Tourisme (Alpes Savoie Mont-Blanc) pour le même motif ; — le Musée de Clermont-Ferrand à la recherche de documents sur Blaise Pascal ; — le Staatliches Museum de Munich, à propos de la collection d'objets d'Océanie ; — le Musée de Grenoble, répertoriant les statuettes en bronze de la Renaissance ; — une étudiante effectuant une thèse sur les pièces d'échecs et les pions de Tric-Trac en ivoire ou os du Moyen-Age occidental... etc...

Et, pour la petite histoire, deux lettres farfelues émanant, l'une d'une association non identifiée d'Annecy désireuse d'acquérir Montrottier (ou tout autre château possédant des terres), pour y créer un club « multi-services » (!) ; l'autre, d'un anglais, acheteur des bulbes de fleurs de nos bois !

*
* *

La publicité se poursuit avec

— l'habituelle distribution de nos documents ;

— la parution dans diverses publications : le Mois à Annecy ; le Vieil Annecy ; le Courrier Savoyard ; Bus et Car Magazine Spécial Haute-Savoie ; le magazine « Détente » ; Guides français : Guide Michelin, Guide Bleu, Guide du Tourisme en autocar ; Guides étrangers : Guide américain du Prentice Hall..., Guide allemand de l'Université de Fribourg, Annuaire international des Beaux-Arts...

*
* *

La journée Porte Ouverte (17 septembre) remporta un vif succès (560 visiteurs), malgré l'oubli de Montrottier sur le dépliant publicitaire. Cela tendrait à prouver que Montrottier n'est pas inconnu !

*
* *

Nouveautés pour la vente : l'édition de deux écussons, l'un en tissu, l'autre autocollant (appréciés des enfants) ; la reproduction à grand feu d'une cinquantaine d'assiettes révolutionnaires (deux modèles).

Les collections s'accroissent ; nous avons reçu cette année : un buste en plâtre daté de 1873, signé J. Péguet, représentant le Cardinal Billiet (don de Monsieur l'abbé Girard, de Chambéry), ainsi que deux photos du général Guy, don de sa petite-fille, Anna Maria Galleti, de Mantoue. Il porte l'uniforme dont elle nous fit don l'an dernier.

*
* *

Terminons par les grands travaux de conservation et d'entretien des bâtiments :

Réfection de l'écoulement des eaux de la Tour de Rochette ; restauration des murs de la terrasse Ouest ; fermeture de la Grande Fosse que les chevaux abîmaient ; plantation d'un magnolia soulangeana à la place de l'arbre du général Dufour, emporté par un ouragan ; élaboration du plan du château avec terrasses ; réinstallation complète de l'alarme avec extension dans les salles de réception et appartements ; installation du téléphone dans le bureau du 1er étage ; poursuite des travaux de menuiserie.

*
* *

Pour conclure, nous dirons que, devant le nombre croissant de cars au printemps et en automne, et pour compléter l'effectif des guides-étudiants de l'été, nous avons ouvert une « *Ecole de guides* ».

Nous avons commencé la formation pour la saison 90 et espérons pouvoir adhérer à l'association des « Guides des Pays de Savoie » pour les saisons à venir.

Ainsi, nous essayons de poursuivre l'un des buts de tous les administrateurs de Montrottier, à savoir améliorer l'accueil des visiteurs par la qualité du service.

Marie-Claire COURTIAL

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1989

L'année 1989, quoique marquant le début de l'année de l'Archéologie, n'aura pas vu de découverte archéologique spectaculaire en Haute-Savoie ; on doit estimer que ce sont des choses qui se méritent et que de telles découvertes s'organisent et se provoquent.

Au stade actuel et parce qu'elle est aidée et soutenue par les services de l'Etat, l'archéologie haut-savoyarde tend à sortir d'une impasse qui ne l'avait vue intervenir qu'au gré des découvertes fortuites. Cette phase, que l'on peut estimer transitoire, voit nos interventions se structurer, se programmer, et ces opérations, encore de sauvetage, deviennent plus efficaces et plus longues.

Bien qu'encore peu nombreuses, ces interventions le sont déjà trop pour le personnel existant, et l'on doit faire appel à des contractuels qui s'en retournent au terme des chantiers, à la recherche d'une autre opération lucrative, alors qu'ils sont ceux qu'il faudrait pouvoir stabiliser dans une ville parce que, peu à peu, ils y amassent des connaissances incontestables.

Il ressort de plus en plus que le concours des archéologues est sollicité par de multiples études d'impact et par l'élaboration des documents d'urbanisme ou de gestion du territoire comme peuvent l'être les Plans d'Occupation des Sols. Ces études, d'un très grand intérêt, nous permettent de dresser des bilans, commune par commune.

Et ces bilans, parfois si négatifs et si alarmants, nous conduisent à prendre rapidement des mesures de classement ou d'inscription au titre des Monuments Historiques, seule procédure à l'heure actuelle capable de préserver un patrimoine menacé, sujet développé dans les pages suivantes par M. Negri, juriste attaché à la Direction Régionale des Antiquités Historiques de Lyon.

A terme, nous espérons pouvoir provoquer nos interventions dans le but de programmer une recherche structurée.

Joël SERRALONGUE,
archéologue départemental.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PERIODE GALLO-ROMAINE

ANNECY, 17, avenue du Stade
(coord. 893.000/108.170, alt. env. 454 m)

Cette fouille de sauvetage a débuté en octobre 1989 et s'est déroulée sur cinq semaines ; limitée à 25 m², au pied de la façade nord de l'immeuble du 11-17 avenue du Stade, soit à l'époque romaine le long de la rue qui longeait le forum au nord-est, axe qui permettait d'atteindre les thermes en venant de la basilique.

Contraints, par le projet de restructuration partielle de cet immeuble, à ne pas dépasser la profondeur d'1,80 m, nous avons dû laisser dans l'inconnu les niveaux antérieurs aux années 20-25 ap. J.-C.

Les résultats, fort probants, de cette fouille seront présentés dans la prochaine chronique mais dès à présent il est intéressant de noter qu'une telle intervention, aussi limitée en surface, a livré une des plus anciennes monnaies romaines trouvées sur Annecy : - un as de C. Maiani, frappé à Rome en 153 av. J.-C. et qui a été coupé, sous Auguste, à l'imitation des as de Nîmes ou Narbonne.

Joël Serralongue.

ANNECY, garage Total
(coord. 893.280/108.060, alt. env. 453 m)

La reconstruction du garage, situé à l'angle de la Rocade et de l'avenue des Iles, a donné uniquement lieu à une surveillance des travaux, ce secteur n'étant pas signalé par nos prédécesseurs comme étant à haut risque archéologique ; de fait, nous n'avons pu faire qu'un nombre très limité d'observations qui n'ont pas rendu nécessaire une intervention plus poussée.

Les destructions portées précédemment au sous-sol ne nous ont pas permis de repérer la voie, qualifiée par P. Broise de cardinale occidentale, qui se dirigeait vers Aix-les-Bains et se croisait sous l'avenue des Iles avec la voie venant de Faverges.

Joël Serralongue.

ANNECY-LE-VIEUX, « Sous le clocher », ancienne propriété Rochet-Dunand
(coord. 895.150/109.200, alt. env. 490 m)

Sondages préalables puis surveillance des terrassements n'ont apporté aucun indice d'une occupation romaine sur les pentes ouest de la colline ; par contre, en limite même du mur de terrasse, construit à l'ouest de la maison Rochet-Dunand, des tuiles romaines viennent confirmer la présence de constructions, déjà révélées en 1857 et 1866 (1).

Colette Laroche.
(D.A.H. de Lyon).

(1) Revue Savoisienne 1903, p. 102.

ANNECY-LE-VIEUX, rue des Hauts de Sainte-Anne
(coord. 895.290/109.220, alt. 492 m)

Là encore, mais à moins de 200 m au sud-est de l'église Saint-Laurent, des sondages, réalisés préalablement à la construction d'un ensemble immobilier, se sont révélés négatifs.

Les sondages, qui sont menés depuis une dizaine d'années autour du chef-lieu, confirment que l'habitat romain se concentre sur le haut de la colline, autour de l'actuelle église, de part et d'autre de la Départementale 129 qui en constitue l'axe central.

Joël Serralongue.

PÉRIODE MÉDIEVALE

TALLOIRES, l'abbaye, parcelle 239
(coord. 900.930/100.800, alt. env. 448 m)

La restauration d'un bâtiment ancien au sud de l'emprise supposée de l'église abbatiale, nous a conduits à suivre, à la demande du propriétaire, les aménagements extérieurs, susceptibles de nous apporter des informations sur la teneur du sous-sol dans ce secteur de l'abbaye (fig. 1).

Notre intervention, postérieure aux travaux, s'est limitée à l'examen des parois d'un puits perdu et de deux tranchées de captage des eaux pluviales, car il n'était pas envisageable, malgré l'aspect positif de ces observations, d'étendre nos recherches au reste de la parcelle.

— Ces travaux sont venus confirmer l'existence en ces lieux de l'ancien cimetière paroissial des habitants de Talloires, utilisé jusqu'en 1780, date à laquelle l'église paroissiale actuelle fut construite au bourg. Huit sépultures, en pleine terre ou en coffre de bois, ont pu être individualisées dans les parois du puits perdu ; elles s'échelonnent entre 1,25 m et 2,10 m de profondeur ; outre la grande densité de ces sépultures, il faut signaler qu'elles se superposent et se recoupent, engendrant une extrême confusion.

Le seul objet recueilli est une tasse à glaçure verte (fig. 2), d'un type récemment découvert près de Genève, dans des sépultures du XVIe siècle de l'église Saint-Pierre de Meinier (2).

— Cette intervention légère a eu également le grand intérêt de nous livrer quelques fragments de tubuli (3), qui se révèlent être les premiers témoignages d'un habitat romain à Talloires, ces matériaux étant en effet implicitement liés à une construction ; jusqu'alors, les seules marques, reconnues à Talloires, d'une éventuelle occupation

---

(2) Ch. Bonnet, Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1984 et 1985, dans Genava, T. XXXIV, 1986, pp. 62-63.

(3) Les tubuli sont des conduits de chauffage, en terre cuite, qui canalisent, le long des murs, l'air chaud provenant des hypocaustes ou foyers souterrains. Ce système de chauffage se retrouve à l'époque romaine dans certaines pièces d'habitation et dans les installations balnéaires.

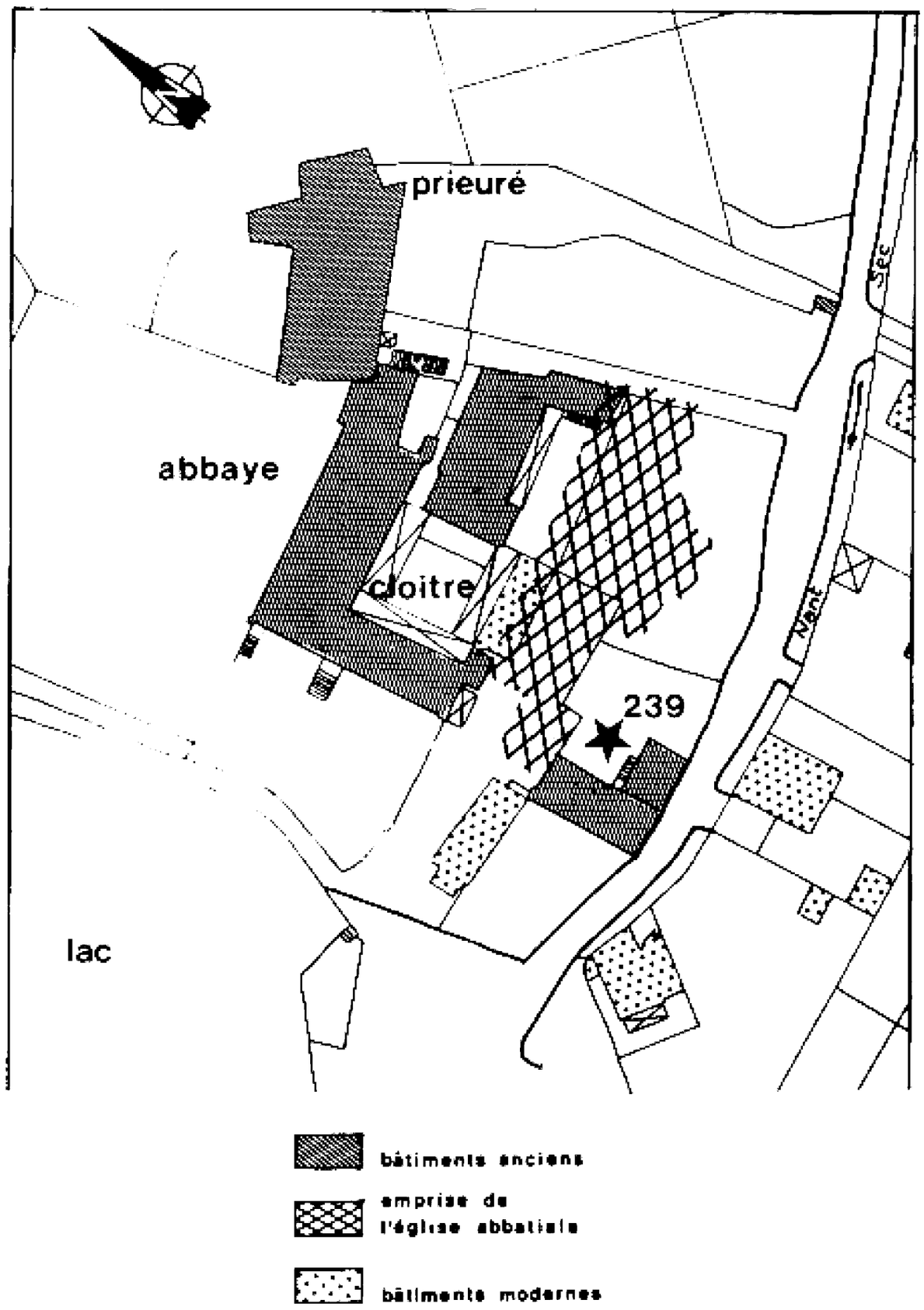

Fig. 1. - Talloires. Localisation des observations dans la parcelle 239 ★
Ech. 1/2000e. (Plan Joël Serralongue).

romaine, étaient trois inscriptions (4) et un petit dépôt monétaire du IVe siècle (5), qui ne peuvent, à terme, être considérés comme des preuves de l'existence d'un habitat.

La configuration des lieux et l'indigence des découvertes, malgré une relative densification de l'habitat depuis quelques années sur les pentes dominant la baie de Talloires, nous incitent à penser que l'habitat romain, qui nous livre aujourd'hui la preuve de son existence, pourrait se trouver sous l'abbaye elle-même et être donc à

---

(4) — Un ex-voto à Mercure (C.I.L. XII, 2521) ; — une épitaphe de la famille des Rutilii (C.I.L. XII, 2523), disparue, qui pourrait provenir de Talloires, puisqu'Eloi Serand signale qu'en 1846 on découvrit « un tombeau renfermant un squelette bien conservé, portant au doigt un anneau d'or orné d'une intaille avec l'image de Neptune » ou un Bacchus, selon Ch. Marteaux (R.S. 1903, p. 284) ; — la dédicace d'une horloge publique (C.I.L. XII, 2522), grande table monolithe de 2,10 m × 0,85 m, anciennement dans la façade de l'église abbatiale, dont l'aspect imposant témoigne d'un évergétisme qui ne trouvait son sens que dans une agglomération, ce qui implique qu'elle ne peut avoir été récupérée par les bénédictins de Talloires qu'à Boutae (Annecy) ou Casuaria (Faverges), distantes de Talloires d'une dizaine de kilomètres.

(5) Ch. Marteaux, Revue Savoisienne 1903, p. 285.

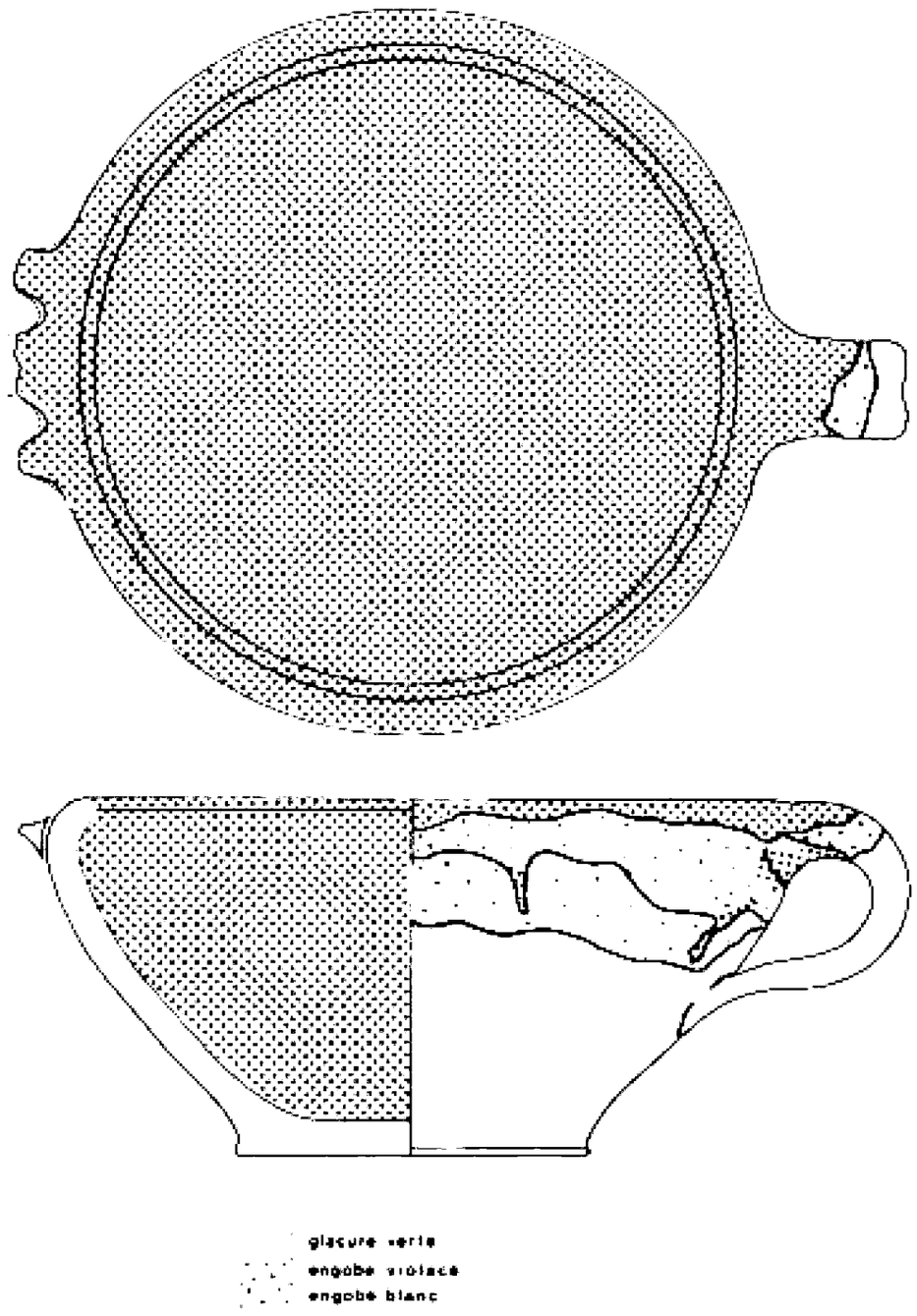

Fig. 2. - Talloires. Tasse à glaçure verte, datable des XVIe-XVIIIe siècles, provenant du premier cimetière paroissial, implanté au sud de l'église abbatiale. Ech. : 1/3 (Dessin : Cécile Treffort, Joël Serralongue).

l'origine de la cella ou premier monastère, déjà signalé dans les textes en 879 (6).

Ces hypothèses restent à vérifier et l'on ne peut que souhaiter une étude détaillée de tous les bâtiments et de tous les espaces, ayant constitué l'ancien prieuré bénédictin puis abbaye de Talloires.

Joël Serralongue.

EPOQUE MODERNE

ANNECY-LE-VIEUX, lieu-dit « Sous le clocher », ancienne propriété Dubuisson
(coord. 895.260/108.900, alt. env. 454 m)

La construction d'un vaste ensemble immobilier, « Le Green Square », au pied de la colline d'Annecy-le-Vieux, dans un secteur non reconnu comme étant une zone sensible au niveau archéologique, nous a amenés cependant à suivre les divers travaux d'aménagement du terrain, après la mise à jour, lors d'un léger décapage, d'un pavage constitué de pierres taillées, pour l'essentiel en calcaire blanc (fig. 3).

---

(6) J.-Y. Mariotte, Talloires dans Dictionnaire des Communes Savoyardes, T. III, p. 204.

- Le pavage délimite l'emprise d'un bâtiment à poteaux de bois, d'une surface de 72 m² (12 m × 6) ; ce radier était conçu pour isoler de l'humidité un plancher surélevé car, à l'origine, le bâtiment servait de grenier. Par la suite, il fut transformé et inclus dans une stabulation-modèle, dépendant de l'Ecole d'Agriculture.

S'il semble difficile de déterminer la date de construction de ce bâtiment (seconde moitié du XIXe s. ?), il semble tout aussi irréalisable de préciser l'origine des blocs, rassemblés dans le radier.



Fig. 3. - Annecy-le-Vieux. Radier d'un petit bâtiment agricole, construit dans la seconde moitié du XIXe siècle. Les blocs proviennent, semble-t-il, de plusieurs édifices. A remarquer, en particulier, les blocs ornés de bossages. Ech. Les axes délimitent des carrés d'1 m de côté. (Cliché Joël Serralongue).

Près de 110 blocs ont été reconnus, dont le poids variait de 40 à 1 000 kilogrammes. Les plus importants semblent appartenir à des soubassements de murs, d'autres à des portes et fenêtres mais aussi à des escaliers, des piliers ou des sols. Certains portent des traces de ciseau, d'autres de boucharde ; cinq blocs, ornés sur leurs faces opposées de bossages adoucis (0,29 m × 0,25 m), pourraient correspondre à des montants de porte ou à un mur-bahut, supportant une grille ; un autre, finement mouluré, semble être un élément d'un tas-de-charge, bloc donnant naissance à une voûte d'ogives.

Il est logique de penser que ces blocs, parfois d'un poids considérable, proviennent de la démolition ou de la restructuration d'un ou de plusieurs bâtiments proches : — étaient-ils internes à la propriété Dubuisson ? On doit signaler cependant qu'au chef-lieu, on a abattu l'ancienne église paroissiale Saint-Laurent au milieu du XIXe siècle.

- La démolition des murs de clôture bordant l'ancienne route menant d'Annecy à Annecy-le-Vieux, au travers de la propriété, a amené la découverte d'autres blocs taillés, dont la base d'un montant de cheminée, en molasse, datable des XIVe ou XVe s. et une marche ou appui de fenêtre dont un exemplaire identique a été retrouvé dans le radier du grenier.

- La surveillance a été complétée par la couverture photographique, trop sommaire, des deux bâtiments, constituant l'ancienne propriété Dubuisson, destinés à la démolition et figurant l'un et l'autre sur la mappe sarde de 1730 : — un bâtiment de ferme dont l'espace réservé à l'habitat comportait une porte et une fenêtre des XVe et XVIe s., et — un grand corps de bâtiment en L, à un étage à l'origine ; remanié en grande partie au XVIIIe siècle, puis plus récemment, il dénotait d'une certaine aisance, par son architecture, ses ouvertures, le soin apporté dans le choix et dans la taille des matériaux.

Seule, une petite niche-oratoire, en calcaire, abritant une statuette de la Vierge, a été récupérée par l'E.C.A., pour être replacée dans ses nouveaux locaux.

La mairie d'Annecy-le-Vieux a accepté, quant à elle, de stocker provisoirement les blocs du radier, jugés les plus intéressants.

Joël Serralongue.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

HAUT MOYEN-AGE

SALLANCHES, 3, place Grenette
(coord. 932.840/112.980, alt. env. 555 m)

La découverte d'une sépulture dans la cave d'une habitation, construite après l'incendie de 1840, au n° 3 de la place Grenette, s'est avérée d'un grand intérêt car elle est le premier témoignage d'une occupation humaine, au Haut Moyen-Age, à Sallanches (7).

On se trouve ici à proximité immédiate du torrent de la Sallanche, en aval de son confluent avec le torrent de La Croix, le long de l'ancienne rue Saint-Eloi, dont le tracé a été partiellement repris par la N. 212, menant à Megève (fig. 4).

Orientée est-ouest, tête à l'ouest, la sépulture a été coupée dans sa partie inférieure et sur son côté gauche par les murs de la cave ; aucun mobilier ne semble l'accompagner, ce qui interdit une datation précise ; toutefois, la présence d'un gros galet, dressé verticalement derrière la tête offre un rapprochement avec certaines sépultures découvertes dans la basilique funéraire de Seyssel-Albigny, datées des VIIe-VIIIe siècles (8).

---

(7) J. Pierre, Histoire de Sallanches, Saint-Roch et Cordon, 1974.

(8) Bruno Bizot, Joël Serralongue, Un édifice funéraire du Haut Moyen Age à Seyssel-Albigny (Haute-Savoie), dans Archéologie du Midi Médiéval, T. 6, 1988, pp. 25-49.

Cette sépulture témoigne donc de l'existence en ces lieux d'une nécropole du Haut Moyen-Age ; bien qu'il soit difficile de poursuivre ces recherches, nous devons désormais nous interroger sur la présence de cette nécropole en cet endroit, de manière à mieux circonscrire les noyaux d'habitats anciens, à l'origine de la ville.

Si l'église paroissiale Saint-Jacques, que l'on doit considérer comme un centre de peuplement ancien, se trouve sur la rive opposée de la Sallanche, à environ 300 m en amont, on doit dorénavant envisager que la nécropole, située au sud de la place Grenette, serait le témoin d'un autre centre de peuplement ; la présence toute proche d'une fortification ancienne, le château de Montrosset ou de Loche, vient renforcer cette hypothèse car il a pu être à l'origine d'un regroupement ancien de la population, constituant par la suite le quartier sud-est de l'agglomération médiévale.

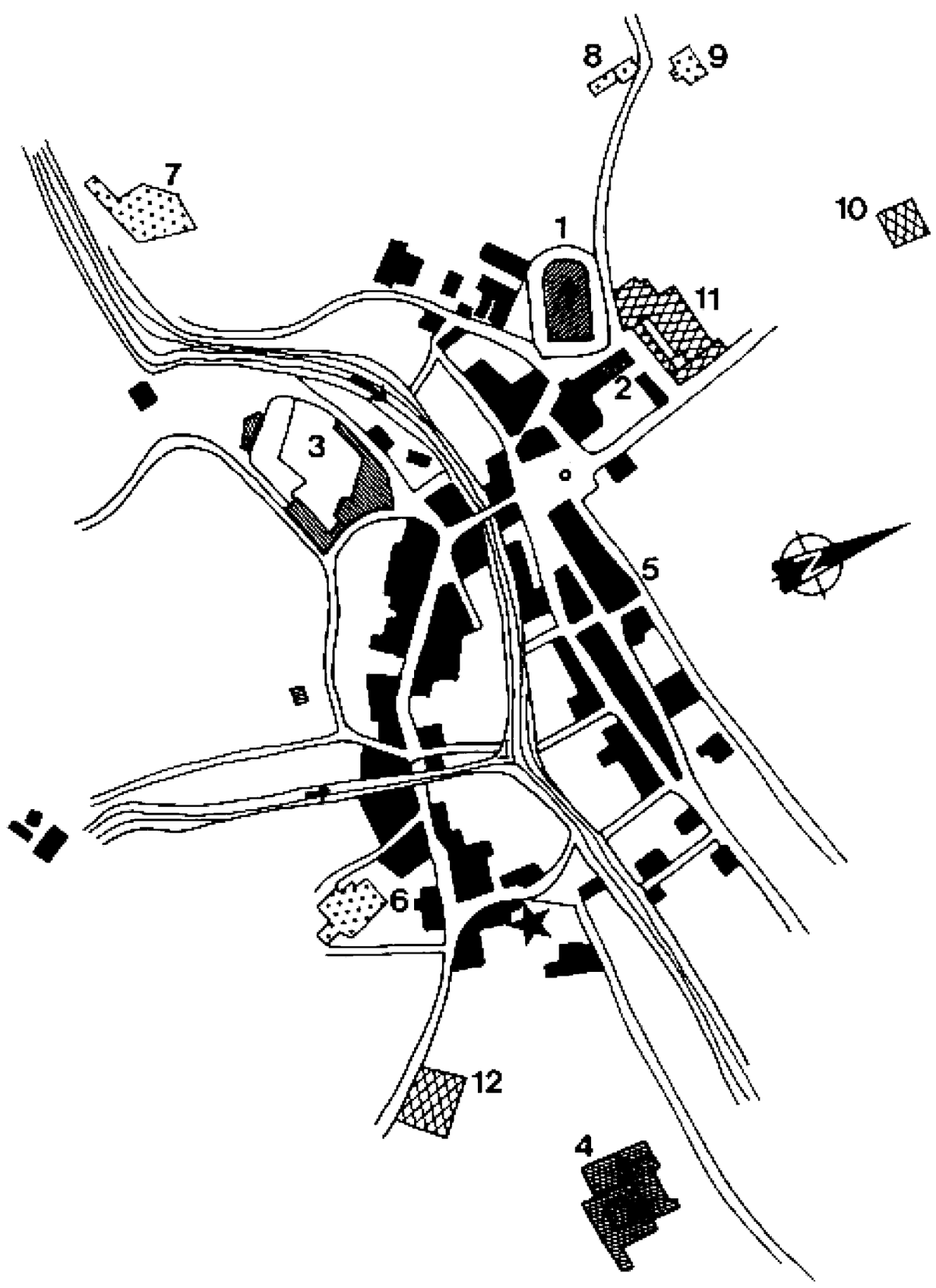

Fig. 4. - Sallanches. Localisation de la découverte sur le plan de Sallanches ★ (extrait de la mappe de 1730). (Plan Joël Serralongue).
1. Eglise paroissiale Saint-Jacques, entourée de son cimetière. 2. Chapelle Saint-Joseph. 3. et 4. Couvents des Ursulines et des Capucins. 5. Hôpital. 6. Château de Montrosset. 7. Tour des Rubins. 8. Tour de Disonche. 9. Tour de la Frasse. 10. Maison noble de la Ravoire. 11 et 12. Maisons du marquis de Samoëns.

Cette sépulture, dont la découverte est minime d'un point de vue matériel, s'impose donc par le schéma historique qu'elle autorise.

On est obligé désormais de prendre en compte l'existence, en cet endroit, d'une aire funéraire aux VIIe-VIIIe siècles. Ce secteur de la ville de Sallanches devient donc très sensible.

Cette nouvelle donnée nous conduit à souhaiter un suivi archéologique de tous les travaux affectant le sous-sol, opérations susceptibles d'apporter de nouvelles informations, venant confirmer ou infirmer les hypothèses présentées dans ces quelques lignes.

Joël Serralongue.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

ANNEMASSE, Ilot Saint-André
(coord. 900.750/139.660, alt. 434 m)

ANNEMASSE, Z.A.C. du Clos Fleury
(coord. 900.670/139.900, alt. 432 m)

Ces deux opérations, menées conjointement, marquent le début d'un vaste programme de recherches archéologiques, lié à la restructuration du Centre Ville d'Annemasse.

Les résultats obtenus, que Gilles Loison, directeur des fouilles, présentera dans la prochaine chronique, renouvellent nos informations et confirment l'intérêt de mener enfin des recherches scientifiques sur cette agglomération romaine, située aux portes de Genève (9).

Colette Laroche, Joël Serralongue.

ANNEMASSE, Ilot de la Vieille Gendarmerie
(Coord. 900.720/139.750, alt. 433 m)

Cet espace, partiellement bâti sur sa frange est, doit servir d'assiette à un important ensemble immobilier, faisant suite à celui de l'îlot Saint-André. Il s'inscrit au centre de l'emprise reconnue de l'agglomération romaine et concerne près d'1/12e de sa surface.

Des sondages de reconnaissance, nécessaires à un diagnostic, ont été menés en 1989 ; ils ont révélé les structures romaines attendues, sous-jacentes à des bâtiments médiévaux.

La fouille, qui devrait débuter en 1990-1991, s'avère très prometteuse.

Colette Laroche, Joël Serralongue.

---

(9) P. Broise, Antiquités gallo-romaines du Faucigny, dans Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, T. XVIII, 1986, pp. 240-246.

SEYSSEL, étape commerciale dans l'Antiquité

Par suite de notre incapacité présente à illustrer l'article de M. Paul Dufournet, nous en remettons la publication à la prochaine chronique. Ce sujet, cher à l'auteur, se base ici sur des découvertes encore non publiées, faites sur le plateau de Vens et lors des fouilles de « la Prairie-Méral ». Cette étude est complétée par un inventaire des monnaies romaines, découvertes dans la grotte-abri de la Sarrazinière.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

PROTOHISTOIRE

ALLINGES, Sur Aviet
(Coord. 919.750/158.000, alt. env. 591 m)

L'extension de la carrière Sagradranse sur les parcelles 37 et 38 a entraîné la découverte de cinq nouvelles fosses ; une seule a livré quelques fragments de céramiques protohistoriques (10).

Bernard Crola.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

THONON-LES-BAINS, Mapad
(Coord. 918.700/159.200, alt. 475 m)

Lors des travaux de terrassement, effectués pour la construction de la MAPAD, dans l'enceinte de l'hôpital de Thonon, une petite zone archéologique a été repérée en limite des bâtiments.

Le matériel recueilli se compose d'ossements d'animaux et de plusieurs fragments de vases en pierre ollaire, mobilier qui permet de proposer une datation couvrant la fin de l'époque romaine et le Haut Moyen-Age.

Bernard Crola.

PROGRAMME DE RECHERCHES

Inventaire des résidences seigneuriales fortifiées dans l'ancien comté de Genève

L'inventaire des résidences seigneuriales fortifiées, situées dans la partie française de l'ancien comté de Genève, s'oriente désormais vers une étude thématique, consacrée à l'habitat aristocratique au Moyen-Age.

L'enquête réalisée depuis 1987 a fait apparaître la nécessité de considérer le site fortifié dans une problématique plus large, dépassant le cadre de la monographie traditionnelle, et de choisir un champ chronologique étendu (XIe-XVIe siècles).

---

(10) B. Crola, Chronique archéologique, dans Revue Savoisienne, 1988, pp. 35-36.

Les résultats partiels montrent déjà l'intérêt d'établir un recensement des sites, souvent menacés, de les cartographier et de les décrire, pour mettre au point une typologie régionale, regroupant des édifices présentant des caractéristiques communes, à l'intérieur d'un même ensemble : motte, maison-forte et site fossoyé, château de pierre, donjon...

Cette année, les recherches ont porté essentiellement sur les maisons-fortes et sites fossoyés, mettant en évidence plus de 25 sites qui ont été visités, enregistrés et décrits sur une fiche.

Ces établissements apparaissent nettement différenciés des autres habitats seigneuriaux et leur repérage dans le paysage actuel est aisé.

L'observation des vestiges débouche sur une esquisse de typologie mettant en évidence une relative uniformité architecturale, fonctionnelle et chronologique.

La question des titulaires des maisons-fortes a été abordée et sera approfondie au fur et à mesure de l'avancement du travail d'archives ; d'ores et déjà, on relève des situations différentes, la maison-forte pouvant être construite par - le Comte lui-même ou par - un simple seigneur de village, ce qui porte à réviser la notion habituelle qui veut que les grands châteaux soient détenus par de grands seigneurs, et les petits châteaux ou maisons-fortes par de petits seigneurs.

Au terme de ces deux années de recherches, l'ampleur des tâches à accomplir semble énorme, mais les efforts déjà fournis, pour mettre en œuvre ce programme et faire progresser l'étude, sont encourageants.

Elisabeth Sirot.

QU'EN EST-IL DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ?

Inscriptions et classements au titre des Monuments Historiques

Au cours de ces dernières séances, la Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique, a examiné sept propositions de protection au titre des Monuments Historiques, pour des sites archéologiques de Haute-Savoie.

— Ainsi *les thermes antiques de Faverges* (11) (« Le Thovey »), de *Menthon-Saint-Bernard* (« La Muraz ») et d'*Annecy* (12) (« Le clos Pouget »), ont été proposés pour un classement parmi les Monuments Historiques.

— *La tour de Draillant* (fig. 5) et *le château de Cursinges,* l'un et l'autre sur la commune de *Perrignier, la tour de Mons* sur celle de

---

(11) A. Piccamiglio, Chronique archéologique, dans Revue Savoisienne, 1986, pp. 51-53, - 1987, pp. 21-22, - 1988, pp. 27-28.

(12) H. Laubacher, Chronique archéologique, dans Revue Savoisienne, 1986, pp. 47-49, - 1987, pp. 18-20, - 1988, p. 26.

Vanzy (13) et le *site castral du Châtelet* sur celle de *Saint-Gervais,* ont été inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Ces procédures de protection ont été engagées, soit pour protéger un ensemble de sites, illustrant une des formes de l'occupation antique de notre région (les thermes), soit pour répondre à des menaces et éviter que des sites soient oblitérés (château de Cursinges, tours de Mons et du Châtelet).

Cet effort de protection du patrimoine archéologique se poursuit actuellement à partir d'un recensement thématique, portant notamment sur les sites castraux et les oppida.



Fig. 5. - Perrignier. Tour de Draillant, construction datable des XIIe-XIIIe siècles, inscrite en 1989 à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. (Cliché Joël Serralongue).

(13) C. Pariat, Chronique archéologique, dans Revue Savoisienne, 1988, p. 34.

Une nouvelle loi

La protection au titre des Monuments Historiques n'apporte pas toujours la réponse satisfaisante et adaptée à la préservation de ce patrimoine.

Que faire en effet contre les fouilleurs clandestins, « armés » de détecteurs de métaux et pillant des gisements archéologiques, jusqu'alors à l'abri de toute déprédation ?

Pour répondre à la menace de voir disparaître tout un pan de notre patrimoine, le législateur vient de compléter notre dispositif juridique par la loi n° 89.900 du 18 décembre 1989, relative à l'utilisation des détecteurs de métaux.

Article 1er. - Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche.

L'article 2, quant à lui, stipule que « toute publicité ou notice d'utilisation concernant les détecteurs de métaux doit comporter le rappel de l'interdiction mentionnée à l'article 1er de la présente loi, des sanctions pénales encourues, ainsi que des motifs de cette réglementation ».

Les décrets, qui viendront prochainement préciser les conditions d'application de ce texte, devraient permettre aux collectivités, aux associations patrimoniales et aux fonctionnaires d'Etat et des collectivités, de mieux protéger et gérer le patrimoine archéologique.

Vincent Negri,
(D.A.H. de Lyon).

Les Archives de la Haute-Savoie
1988-1989
Un rôle scientifique et culturel

Une direction départementale des Services d'Archives a d'abord un rôle administratif, dans la prise en charge des documents fondamentaux d'un Etat de droit, actes de la mise en œuvre locale des lois et décrets, des décisions du Conseil Général et de l'Assemblée régionale... A cette fonction administrative première se superpose un rôle scientifique et culturel ; quel que soit leur support — du parchemin au microfilm et à la disquette —, les documents communicables sont mis à la disposition des chercheurs — historiens, archéologues, architectes, sociologues — et d'un public très varié, particuliers curieux d'une question ou d'une autre, associations, scolaires... Inventaire des archives, publications, expositions, participation à des colloques, concours apporté à divers acteurs culturels, accueil de groupes, cette fonction des Archives départementales revêt des formes multiples.

Le développement même de la fréquentation de la salle de lecture signale l'augmentation et la diversification des requêtes adressées aux Archives : en Haute-Savoie, 9 000 articles (registre, carton, livre ou film) communiqués en 1983, 23 000 en 1989.

FONDS ENTRÉS AUX ARCHIVES

ARCHIVES PUBLIQUES COMMUNICABLES

Cadastre

Plans cadastraux et matrices du premier cadastre français, réalisé entre 1861 et 1926, pour les arrondissements d'Annecy et Saint-Julien.

Hypothèques

Registres d'inscriptions et transcriptions de la circonscription d'Annecy, à partir de 1823.

Justice

Les actes des juridictions sont classés en diverses séries selon la période : série L (1793-1815), série 12 FS (1815-1869), série U (1860-1940), série W (depuis 1940).

Les documents entrés sont ceux des tribunaux d'instance, anciennes justices de paix, dénommées justices de mandement pendant la période sarde :

Samoëns 1794-1950
Annecy (et justices de paix regroupées) 1901-1950
Annemasse et Saint-Julien (et justices de paix regroupées) 1817-1950

Notaires

Minutes notariales provenant d'études situées aujourd'hui à

Annecy	1700, 1711
Annemasse	1836-1883
Bons-en-Chablais	1879-1887
Reignier	1882-1888
Saint-Jean d'Aulps	1611-1888
Saint-Jeoire	XVIe s.-1737
Sallanches	1842-1884
Thônes	1844-1887

Sous-Préfecture de Bonneville

Dossiers communaux 1925-1960.

Hôpital de Thonon

Délibérations et comptabilité XIXe s.

ARCHIVES D'ORIGINE PRIVÉE (DON, DEPÔT OU ACHAT)

Archives personnelles

Fonds de l'Académie Chablaisienne : exemplaire d'auteur et supplément manuscrit de l'*Armorial de Savoie*.

Fonds de la famille Mathieu, de Filly (Sciez) XVIIe-XVIIIe s.

Fonds Dhelens : dossiers de géomètre 1948-1970.

Archives du monde du travail :

Compagnie française de l'Etain : correspondance et comptes XXe s.

Union départementale CFDT 1960-1987.

Archives photographiques

Clichés des éditions Cellard (Lyon) : clichés des cartes postales réalisées sur la Haute-Savoie de 1947 à 1965.

MICROFILMS

Archives religieuses

Registres paroissiaux d'Ancien Régime conservés à l'évêché : Balmont, Seynod, Vieugy.

Archives communales

Délibérations des villes d'Annecy 1574-1861
de Cluses 1643-1786.

Archives de l'Académie Florimontane

Documents de la période révolutionnaire.

Archives conservées au château de Menthon

Mystère de la vie de saint Bernard de Menthon.
Minutes notariales du fonds de Foras.
Terriers du fonds de Menthon.

Archives de Turin

Achèvement du microfilmage des séries : Comptes des Trésoriers généraux, Comptes des Trésoriers des Guerres, Paesi, Inventaires.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE ACHEVÉS

Publications

Outre les trois publications données à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, on a réédité, avec quelques modifications, compléments et illustrations : Max BRUCHET, *L'Ancien Cadastre de Savoie,* précédé d'une introduction de M. Paul Guichonnet (XVII-111 p. - 55 F).

Premier inventaire d'archives industrielles publié en Haute-Savoie, *La Manufacture de coton d'Annecy* vient de sortir (inventaire par E. Collomb-Patton, 208 p. - 100 F).

Archives de la période révolutionnaire

Ont été classées et dotées d'un inventaire les diverses séries de la période révolutionnaire et impériale 1792-1815 :

32 L sous-série regroupant et organisant l'ensemble des « suppléments » de la série L.
1 Q Domaines nationaux.
3 Q Enregistrement.
4 Q Hypothèques.

Archives de la période sarde

L'inventaire de deux ensembles a été mené à bien pour les années 1815-1860 :

8 FS Hypothèques.
12 FS Justice.

Administration générale et économie du département

Le classement et l'inventaire de la série M (1860-1940) sont désormais achevés.

1 M Administration générale du département.
2 M Personnel administratif.
3 M Plébiscites et élections.
4 M Police.

5 M Santé publique et hygiène.
6 M Population, économie, statistiques.
7 M Agriculture, Eaux et Forêts.
8 M Commerce et tourisme.
9 M Industrie.
10 M Travail et main-d'œuvre.
11 M Logement et urbanisme.

Sous-Préfecture de Bonneville

L'inventaire de cette série 1 Z (1860-1940) prend place à côté de celui dressé, il y a plusieurs années, pour les archives provenant de la sous-préfecture de Saint-Julien.

Fonds privés, série J

Des répertoires numériques ont été établis pour les fonds suivants :

25 J Parchemins déposés par l'Académie Florimontane, intéressant notamment le Petit-Bugey.
38 J Manufacture de coton de Vovray.
51 J Chapitre cathédral d'Annecy.
71 J Tannerie Duchesne.
81 J Comité d'histoire de la 2e guerre mondiale.
82 J Cabinet de géomètre Dhelens.

ARCHIVES COMMUNALES

A la suite d'Annecy, les communes de Cluses et Thonon se sont dotées d'un véritable service d'archives. En d'autres localités, des missions temporaires, confiées à un personnel qualifié, ont permis le classement des documents anciens et contemporains, sauvegardant ainsi la mémoire commune et autorisant une meilleure gestion quotidienne des dossiers. Ainsi en a-t-il été à Fessy, Meythet et Samoëns.

EXPOSITIONS
« LA SAVOIE DU NORD ET LA RÉVOLUTION »

1789-1989, le bicentenaire de la Révolution française a été l'occasion de souligner, à travers expositions et publications, les traits spécifiques de l'histoire savoyarde de 1789 à 1799. Produite conjointement par le Conseil Général et la ville d'Annecy, une exposition importante, conçue et réalisée par les Archives avec le concours technique du musée d'Annecy, a été présentée au Conservatoire d'Art et d'Histoire, d'avril à décembre 1989. Tableaux, gravures, objets, empruntés à des collections privées comme à des fonds publics, ont illustré, aux côtés de documents d'archives, les faits, les symboles, les heurs et malheurs de cette période, celle du premier rattachement de la Savoie à la France.

A côté de cette exposition, une présentation de dimension réduite, sous forme itinérante, a été réalisée et mise à disposition des communes, maisons des jeunes et établissements scolaires.

Une brochure, *La Savoie du Nord et la Révolution,* un *Petit Journal 1789-1799,* et un catalogue, *Images et Documents. La Savoie du Nord et la Révolution,* ont accompagné ces présentations.

DE LA PALÉOGRAPHIE AU VIDÉODISQUE

Afin de répondre à des demandes nombreuses, les Archives ont organisé, avec le Centre Généalogique de Savoie, des cours de paléographie. Ces séances du samedi matin, en trois niveaux, ont attiré des « élèves » de toutes les anciennes provinces savoyardes, trois années consécutives. Certains fréquentent désormais avec assiduité la salle de lecture, entreprenant des dépouillements systématiques.

Sur la proposition des conservateurs du musée d'Annecy, les Archives de la Haute-Savoie ont participé au vidéodisque réalisé par les musées ethnographiques de la région Rhône-Alpes, vidéodisque dénommé « Vidéralp-Musées » : au total, 54 000 images reflètent la richesse des collections historiques et ethnographiques. Elles sont classées par grands chapitres avec une indexation thématique. Les 1 200 images mises sur ce vidéodisque par les Archives recouvrent plusieurs catégories de documents : plans du *Theatrum Sabaudiae,* cartes postales de lecture ethnographique, détails graphiques de mappes sardes, plans joints aux prix-faits des intendances du Genevois et du Faucigny.

Elisabeth RABUT,
directeur des Archives départementales
de la Haute-Savoie.

Edmond Ganter
(1910-1989)



La disparition d'Edmond Ganter, décédé à Genève le 24 août 1989, ne peut nous laisser indifférents en raison de la place occupée par cet ami d'Annecy durant plus de 40 ans.

C'est, en effet, au lendemain de la Libération qu'Edmond Ganter reprit le chemin de la Savoie, au moment où il rédigeait son étude sur les *Clarisses de Genève et d'Annecy*. La fermeture de la frontière l'avait privé de toute possibilité d'accès à la documentation ayant trait à la phase annécienne de cette communauté de Clarisses depuis leur départ de Genève, au moment de la Réforme en 1535, jusqu'à leur disparition survenue à la période révolutionnaire en 1792.

> « Après avoir été séparés de la Savoie pendant toute la guerre par une frontière imperméable, nous sentons le besoin de renouer les relations plus étroites avec une Province qui nous est chère, puisque Genève était, au Moyen-Age, la capitale religieuse et économique de toute une partie du Duché. Et ceci nous ne l'oublions pas. »
>
> (Lettre du 4 décembre 1947)

A partir de novembre 1947, des échanges incessants allaient permettre au Président de la Société Catholique d'Histoire de Genève, qu'il venait de fonder, de mener à bien la réalisation d'un ouvrage qui lui tenait à cœur. Bien au-delà de l'histoire proprement dite de ce monastère dont la chronologie couvre le territoire de deux

cités, c'était un sujet illustrant parfaitement la communauté historique existant entre Genève et la Savoie.

Par sa profession de Rédacteur au *Courrier de Genève*, par ses fonctions publiques d'élu de la municipalité de Genève, connu par sa compétence au sein de plusieurs sociétés historiques et artistiques, Edmond Ganter, qui occupa à plusieurs reprises les fonctions de Maire de Genève, était une personnalité particulièrement représentative.

La position qu'il occupait dans cette grande cité internationale ne lui avait rien enlevé de sa simplicité, de son humour et de sa bonhomie, rien ne lui était plus cher que de cultiver l'amitié qu'il entretenait avec la plus grande fidélité avec ceux qui partageaient ses préoccupations.

Son attachement à la Savoie l'avait conduit à maintes reprises sur nos routes qu'il se plaisait à sillonner : au printemps 1948, il avait la grande joie de remettre à l'abbaye d'Hautecombe une relique de Saint Amédée de Lausanne qui fut abbé d'Hautecombe.

Le 27 août 1948, le Président de la Société Catholique d'Histoire de Genève nous adressait l'invitation suivante :

> « Des siècles d'histoire religieuse et économique commune, l'identité de langue et de coutumes, un égal respect des valeurs spirituelles et matérielles du christianisme expliquent l'étroite amitié qui unit Genève à la Savoie.
>
> La fermeture de la frontière a interrompu des contacts qui nous étaient chers. Sur le plan historique, l'indispensable collaboration qui existait avant la guerre entre nos groupements et les Académies Savoyardes, dut cesser.
>
> Afin d'abolir ces années de séparation, notre Société Catholique d'Histoire est heureuse de recevoir, à Genève, le dimanche 26 septembre, les dirigeants des Sociétés Savantes d'Annecy ».

L'automne de la même année, il organisa une réception officielle à laquelle furent invités les représentants de Sociétés Savantes d'Annecy. Cette cérémonie, qui se déroula au Palais Eynard, en présence de toutes les autorités genevoises, devait marquer la reprise officielle de nos relations avec Genève.

Par une délicate attention, la délégation annécienne avait remis l'un des quatre flambeaux du XVIIIe siècle orné d'un portrait de Sainte Claire et provenant du couvent d'Annecy. On peut voir ce précieux souvenir en l'église Notre-Dame de Genève.

Le 19 juin 1949, Annecy recevait à son tour une importante délégation de toutes les Sociétés Savantes Genevoises à l'occasion de l'inauguration de la plaque rappelant le souvenir du Couvent des Clarisses. Edmond Ganter avait été l'instigateur de cette initiative propre à susciter un regain dans nos échanges entre historiens.

M. François Maurice Ritz, au double titre de Président de l'Académie Florimontane et de Maire-Adjoint, présidait cette manifestation suivie d'une réception à l'Hôtel de Ville, d'un banquet, puis d'une réception au château de Montrottier avec conférence d'Edmond Ganter sur les Clarisses de Genève-Annecy.

Il serait fastidieux d'énumérer les innombrables actions entreprises depuis 1950. Citons toutefois :

— la publication de l'ouvrage sur les Clarisses (février 1950),
— la réception de l'abbé de Tamié à l'abbaye de Bonmont (devenue propriété privée depuis 1535) (mai 1950),
— la journée Adhémar Fabri à La Roche-sur-Foron (décembre 1950),
— sa conférence sur l'Histoire de Genève prononcée à Annecy le 27 janvier 1951,
— le voyage en Bourgogne avec Raymond Oursel, en 1953, et la participation aux manifestations organisées à Tamié, à l'occasion du 8e centenaire de Saint Bernard.

A partir de cette date, la Société Catholique d'Histoire et la Société des Amis du Vieil Annecy allaient organiser leur sortie annuelle en commun, en alternant sur Suisse et sur France. Cette heureuse collaboration allait nous permettre de découvrir, dans les meilleures conditions, tous les hauts lieux de notre histoire commune :

— Le Pays de Vaud
— Le Jura
— Le Valais
— La Bresse
— La Gruyère
— Le Puy-en-Velay
— Payenne - Estavayer - Avenche
— Le Bugey
— Fribourg et l'abbaye d'Hauterive
— Vienne et Romans
— Granson - Neuchatel
— Les Dombes
— Genève et ses environs
— Les châteaux du Val d'Aoste
— Lausanne - Morges et Saint-Prex
— Le bas Bugey
— Genève
— Le Jura monastique.

— Sa collaboration à la revue *Annesci*, dont il accepta de rédiger le 16e volume consacré à *Saint Jean d'Annecy, membre de la Commanderie du Genevois de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem dit de Rhodes, dit de Malte, chef-lieu Compesières (1969)*. Etude préludant de deux ans la parution d'un important ouvrage consacré à *Compesières au temps des Commandeurs* (Ed. Martigay, Genève, Novembre 1971, 316 pages).

En 1965, par son entremise, l'évêché d'Annecy restituait aux Clarisses l'*Obituaire du Couvent d'Annecy* conservé dans les Archives de l'Académie Salésienne qui recevait en contrepartie une liasse de lettres et documents relatifs à la Révolution dans l'ancien diocèse de Genève, prêtres et déportés.

Le 4 juillet 1977, Edmond Ganter participait à une cérémonie au cimetière de Loverchy à l'occasion du dépôt et de la bénédiction, par Mgr Sauvage, d'une plaque à l'emplacement de l'inhumation des ossements des Clarisses recueillis lors des travaux effectués à l'emplacement de l'ancien couvent Sainte Claire et transférés le 30 avril 1977.

Par ses relations avec l'abbaye de Saint Maurice, Edmond Ganter favorisa les prises de contact avec Agaune, en vue de la restitution du corps de Mgr Marietan et de son inhumation définitive dans le caveau du monastère dont il avait été l'abbé (17 novembre 1977).

Le 19 juin 1979, trente ans après l'inauguration de la plaque sur l'ancienne église du couvent des Clarisses, Edmond Ganter, accompagné d'André Fumex, maire d'Annecy, et des présidents de l'Académie Florimontane, de l'Académie Salésienne et des Amis du Vieil Annecy, posait une nouvelle plaque située au-dessous de la précédente, pour justifier la présence de ces documents gravés dans la pierre et fixés sur une façade du nouvel ensemble immobilier dit « La Manufacture ». Ce même jour, il fut procédé à l'inauguration d'une autre plaque à proximité de la margelle du Puits Saint Jean rappelant l'existence du *Couvent Saint Jean d'Annecy*, membre de la Commanderie de *Compesières* appartenant à l'Ordre de Malte.

Retiré de la vie professionnelle, ayant abandonné ses mandats électifs, l'ancien maire de Genève se consacra essentiellement à l'Ordre de Malte, tout en poursuivant ses recherches historiques.

La restitution de la margelle du Puits Saint Jean à son emplacement d'origine avait été signalée aux Membres de l'Association Helvétique de l'Ordre de Malte qui manifestèrent le souhait de pouvoir célébrer leur traditionnelle fête de la Saint Jean à Annecy. C'est ainsi que, le dimanche 21 juin 1981, les Chevaliers de Malte se réunirent en la crypte de la Visitation pour y célébrer la messe solennelle de la Saint Jean, cérémonie suivie d'une visite de la ville et d'un « chapitre gastronomique » en l'abbaye de Talloires.

L'année suivante, notre ami était encore une fois des nôtres à l'occasion du cinquantenaire de la fondation des Amis du Vieil Annecy (27 juin 1982).

Edmond Ganter consacra ses dernières années à la rédaction d'un ouvrage pour lequel il avait effectué des recherches de longue date : ce fut probablement sa dernière grande satisfaction de voir paraître, en 1986, aux éditions Slatkine, son *Eglise catholique de Genève - Seize siècles d'histoire*. Ce fort volume, de plus de 500 pages,

était le fruit de tout ce que l'auteur avait glané au cours de sa féconde carrière de journaliste et d'historien.

C'est au terme d'une existence bien remplie au service de ses solides convictions religieuses, de ses engagements politiques, de sa profession de journaliste et d'écrivain, qu'Edmond Ganter quittait ses amis particulièrement nombreux et recueillis pour l'entourer lors de cette émouvante cérémonie de funérailles en l'église de Compesières, entouré des Chevaliers de Malte, et en présence des autorités genevoises.

L'Académie Florimontane, à laquelle il appartenait depuis 1950, se devait de rappeler le souvenir de ce fidèle ami, en évoquant son attachante figure symbolisant notre communauté historique avec Genève.

Georges GRANDCHAMP.

Edmond Ganter
31 Mai 1910 - 24 Août 1989

Dirigeant national de la J.O.C.
Secrétaire syndical.
Secrétaire général de Caritas
Secours à La Lorraine 1939-1945.
Président du Conseil Municipal.
Président du Grand Conseil.
Maire de la Ville de Genève.
Président de l'Art Public.
Président de la Presse Genevoise.
Grand-Croix de l'Ordre de Malte.
Co-fondateur du Musée de Compesières.
Membre fondateur du Ciomal
(Comité international de l'Ordre de
Malte pour l'Assistance aux Lépreux).
Fondateur de la Maison de l'Ordre
à Tantour - Terre Sainte.
Commandeur de l'Ordre au Mérite de
la République Italienne. - Aide à la Somalie.
Chevalier de l'Ordre des saints Maurice et Lazare.
Auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire genevoise,
en particulier :
« *L'Eglise de Genève - Seize siècles d'Histoire* ».

Léon Marès
et les collections de Montrottier

Pour les nouveaux membres et les amis de la Florimontane, je rappellerai brièvement comment Montrottier est devenu la propriété de M. Marès et comment les collections y sont arrivées.

Puis, je donnerai quelques renseignements qui peuvent permettre d'échafauder de timides hypothèses sur la façon dont ont été constituées les collections qui se trouvent à Montrottier.

COMMENT LÉON MARÈS, PUIS L'ACADÉMIE FLORIMONTANE, ONT HÉRITÉ DU DOMAINE DE MONTROTTIER

Pendant le dernier quart du 19e siècle, Montrottier a appartenu à la famille Frèrejean - d'importants industriels de la région lyonnaise, possédant en outre les Forges de Crans, près d'Annecy. Ils l'avaient acheté à la baronne de Rochette, en 1876. A l'aube du 20e siècle, la dernière dame de Montrottier, épouse de Louis-Jules-Georges Frèrejean, est une demoiselle Marès, prénommée Marie-Louise. Elle meurt en 1906, sans descendance, et l'absence de testament fait héritier son frère Léon.

*
* *

La famille Marès est originaire du Languedoc-Roussillon où elle possède vignobles et châteaux (château du Rouquet, à Saint Gely du Fesc ; domaine de la Paille à Montpellier, ancienne usine de produits chimiques, la première en France, fondée par Etienne Bérard avec Chaptal et Berthollet. Cf. Notes de J. Serand). Elle y jouit d'une grande considération. Le jeune Léon, après avoir fait des études à l'École du Pin, devient officier des Haras puis 1er écuyer de l'Ecole de Sées, dans l'Orne. Très vite, il démissionne et se retire probablement sur ses terres du Gard. Rien ne laisse imaginer qu'en héritant d'un domaine savoyard, il ait le désir de venir s'y établir. Rien, si ce n'est le charme des lieux qui avait opéré sur lui lors des fréquents séjours qu'il faisait auprès de sa sœur depuis 1889.

Sans hésiter, il abandonne propriétés ancestrales et notoriété bien établie à Montpellier pour s'exiler et s'installer à 52 ans, définitivement, en Savoie... Etait-ce pour des raisons de climat, de site, de place ?... Ou simplement par goût ?...

Il n'y arrive pas seul. Ses domestiques l'accompagnent certes, mais aussi les extraordinaires collections de *tout,* auxquelles s'ajoutent les chevaux, ânes, mulets, les voitures, le matériel de sellerie et d'éperonnerie et... la ménagerie ! (Cf. testament de L. Marès). Celle-ci comprend singes, daims, lama, dromadaire et autruche, qu'il installe dans le parc où il fait monter des volières pour les perruches et autres oiseaux exotiques. L'histoire ne dit pas comment tout ce beau monde s'adapta au rude climat de montagne... Bien sans doute, puisque l'autruche voulut bien pondre des œufs et que le dromadaire survécut à son maître. (Cf. *Journal* de J. Serand).

> Notre président d'honneur, M. Clément Gardet, aime à raconter comment il fut, tout enfant, alors qu'il accompagnait son père rendant visite au propriétaire des lieux, effrayé par l'énorme oiseau débouchant au coin d'un massif, à toute allure, comme il se doit, et en grand fracas !
>
> Et M. Henri Davignon se souvient d'avoir visité, avant la « Grande Guerre », le parc du château et d'y avoir aperçu M. Marès au milieu de ses animaux.

Très vite, Léon Marès est connu et aimé à Lovagny dont il devient le maire, et à Annecy où il prend part à la vie sociale, se dévouant pour les œuvres de charité, fondant en 1906 « La Falabrègue » [— sœur du Félibrige de 1854 de Frédéric Mistral, qui accepte d'en être le parrain], et entrant à l'Académie Florimontane en 1909...

Les Florimontans d'alors ne se doutaient pas de l'héritage dont bénéficierait leur société sept ans plus tard. Tous les Florimontans ?... Pas tout à fait : Joseph Serand, alors archiviste de l'Académie et ami de Léon Marès, ne dut pas être surpris comme en témoigne sa relation.

> En rentrant à Annecy d'une excursion en Tarentaise, par le dernier train du soir, nous apprenons, mon frère François et moi, la mort de M. Marès.
>
> En déplorant la perte de cet homme de bien qui nous honorait de son amitié, je dis spontanément aux personnes qui viennent de nous annoncer cette triste nouvelle : « Pour moi, si ce que j'ai toujours espéré de M. Marès s'est réalisé, c'est à l'Académie Florimontane qu'il aura donné le château de Montrottier. »
>
> « On verra si vous êtes bon prophète » me répondent les personnes présentes. (Il s'agissait de M. et Mme Vaganet, et cela se passait le 15 août 1915, le lendemain de la mort de M. Marès). Cf. le *Journal* de J. Serand, archives du château de Montrottier, tome 1, page 3.

Le récit détaillé de la mise en possession du domaine en faveur de l'Académie Florimontane et l'aménagement du château en musée, de 1916 à 1919, pourraient faire un jour l'objet d'une autre communication.

Mais revenons à ce qui nous occupe aujourd'hui :

COMMENT LÉON MARÈS A PU DEVENIR COLLECTIONNEUR

Si nous ne connaissons que peu de choses de la vie de Léon Marès, nous sommes encore moins renseignés sur ses fameuses collections. Il n'a laissé aucun document concernant l'origine, l'époque ou le classement de tous ces objets.

L'on peut imputer sa passion, sans gros risques de se tromper, à divers facteurs :

La mode, l'exemple, les circonstances et les relations.

C'est la mode, en effet, au 19e siècle, pour peu que l'on en ait les moyens, de collectionner. Ces moyens ne sont pas ceux de tout le monde. Il est nécessaire d'avoir de la place, du temps et, évidemment, de l'argent !

M. Marès disposait de tout cela.

De plus, il eut l'exemple de sa famille et de celle du mari de sa sœur. Les fortunes des Frèrejean et des Marès leur permirent de développer leur goût de la « conservation » ! Ainsi, un Frèrejean aurait-il été collectionneur au début du 19e siècle et connu dans ce milieu. L'aventure des bronzes des Vischer tendrait à le prouver.

Il semble donc logique de penser qu'outre les meubles, bronzes et tapisseries provenant de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, les pièces, dont on a pu déterminer l'origine lyonnaise, voire savoyarde, furent rassemblées par un ou plusieurs Frèrejean.

Ce peut être le cas des antiquités romaines découvertes dans la région de Lyon, des statues en bois polychrome de facture naïve estimées venir de Maurienne (sculptures en bois de mélèze ou sapin), des bijoux, de l'argenterie, de la vaisselle et des tableaux.

La branche Marès n'échappa pas, elle non plus, au genre. L'on sait qu'un grand oncle de Léon Marès était amiral sous l'Empire. Avait-il conservé des armes de l'époque ? Cela est possible. Le château possède un sabre de marine Empire et différentes armes de cette période.

Est-ce cela qui incita Claude-Etienne-Léon Marès, le père de Léon et de Marie-Louise, à s'intéresser aux armes de guerre ? Toujours est-il qu'il glana des renseignements auprès de ses amis, les maréchaux Niel et Vaillant et l'armurier Gastine-Renette, pour élaborer une *Etude sur les armes de guerre*, comme en témoigne leur correspondance. Il réunit à cette occasion un certain nombre de fusils français ou étrangers, de modèles anciens ou modernes, et publie son ouvrage en 1857.

Rien ne nous empêche de supposer qu'il continua à rechercher des armes et que son fils, dès trois ans, put apprendre à les connaître.

Il est tout naturel d'imaginer qu'il poursuivit l'œuvre entreprise par son père.

Est-ce lui qui dénicha l'extraordinaire carabine d'abordage à percussion (barillet à 5 coups) portant l'inscription : « Brevetée Eyraud. Arme d'abordage unique à ce jour. 1858 », probablement de Saint-Etienne, et qui, d'après les spécialistes

actuels, est toujours une pièce unique passant pour être une sorte de prototype ? Est-ce lui qui, n'ayant que 4 ans lors de la fabrication de cet engin, aurait pu en faire l'acquisition plus tard ? Ou est-ce son père ?...

Rêvons un peu : et si cette carabine unique, originale et de surcroît n'ayant jamais servi, avait été commandée comme modèle à la manufacture stéphanoise par le ministre de la guerre ? En 1858, le ministre de la guerre se trouve être le Maréchal Vaillant — il fut ministre de 1854 à 1860 puis Grand Maréchal du Palais pendant dix ans —. Or, Jean Baptiste Phillibert Vaillant est un ami de Claude Etienne Léon Marès. Si nous continuons à rêver, nous pouvons en déduire que le Maréchal était entré en possession de cette arme et l'avait cédée à son ami collectionneur... Est-ce faire preuve de trop d'imagination ? Peut-être !

Quoi qu'il en soit, nous constatons que Léon Marès semble avoir vécu, étant jeune, dans un milieu qui lui permit de rencontrer des personnages connus des mondes politique, militaire, mais aussi artistique ou littéraire. Son père connaissait également :

François Buloz, rédacteur en chef de la *Revue des Deux Mondes* à laquelle il donna l'essor qui lui valut sa renommée ;

Hippolyte Carnot, fils de Lazare Carnot, révolutionnaire ardent, et père de Marie François Sadi, président de la République. H. Carnot sera ministre de l'Instruction Publique ;

L'avocat Emile Ollivier qui devint chef du gouvernement en 1870 et ministre de la justice et des cultes, puis de la guerre en juillet-août 1870. Il gagna un procès pour lui (il avait épousé en 1857 la fille aînée de F. Liszt et de Marie d'Agoult, Blandine, dont il eut un fils Daniel) ;

Saint-René Taillandier, dont le fils épousera la nièce de Taine, une demoiselle Chevrillon, sœur d'André, tous deux ayant pour mère la sœur de Taine. (Cf. notes d'André Chevallier) ;

Des peintres, tels que le « pastelliste distingué » Vincent Vidal et Alexandre Cabanel qui exécutèrent des portraits des membres de la famille (nous possédons un portrait à l'huile de C. E. L. Marès daté de 1821), un portrait au crayon de son épouse et la reproduction, par André Jacques, d'un autre portrait de Madame Marès par Cabanel, l'original étant conservé au musée de Montpellier.

J'ouvrirai une parenthèse pour signaler que les peintres du XIXe siècle, tels que Alexandre Cabanel, Evariste Luminais ou Monticelli dont Montrottier possède des œuvres, sont maintenant au Musée d'Orsay.

Ces tableaux, ainsi que d'autres de peintres plus anciens, pouvaient faire partie de collections antérieures qui, vraisemblablement, donnèrent au dernier propriétaire de Montrottier le désir de les compléter et d'en créer d'autres.

A Montrottier, il trouva la place nécessaire à leur installation. Pendant dix ans, il employa son temps à poursuivre sa récolte et à remplir les salles des divers bâtiments, les laissant — à sa mort — pratiquement dans l'état où elles sont actuellement. En effet, Joseph Serand, dans l'énumération des travaux qu'il effectuait presque quotidiennement au château, parle, dès 1917, des « diverses salles de collections », des « divers meubles de collections », des « diverses vitrines des salles du donjon ».

La tour des religieuses abritait la salle des « armures » et la salle des « objets orientaux ».

Le rez-de-chaussée du logis des comtes était déjà composé de la salle des dentelles et de la salle de la céramique que M. Marès traversait pour aller dans le salon dit « des Frèrejean ».

Dans le grand escalier, on trouvait les livres et, en faisant l'ascension du donjon, on découvrait la salle d'Art religieux, la salle des Antiquités romaines, la salle des bijoux et archives et la salle des ivoires.

Le vieux logis (salle des chevaliers, salle des gardes et salle J.-J. Rousseau, alors cuisine), ainsi que le premier et le deuxième étage du logis des comtes, servaient de pièces d'habitation.

Nous pouvons donc constater que ces découvertes n'engendrent que de bien pauvres suppositions. Peu de choses ont changé dans le château depuis l'aménagement de M. Marès — si ce n'est la protection des objets —. La salle J.-J. Rousseau et la salle des chevaliers sont devenues salles de collections. Celles du donjon se sont

en grande partie vidées et le grand escalier s'est débarrassé des livres au profit de la bibliothèque installée au 2e étage. Mais, depuis 1919, les collections n'ont cessé de s'enrichir, continuant de faire de Montrottier, ainsi que se plaisait à le dire J. Serand, « un petit Chantilly savoyard ».

M.-C. COURTIAL.



Dans le vestibule du château, un buste de Léon Marès accueille les visiteurs.

(Cliché Archives Départementales de la Haute-Savoie)

Le premier centenaire de la Révolution française en Haute-Savoie

Spectacles, colloques et travaux scientifiques, créations artistiques dans le domaine plastique ou musical, « animations » de tous ordres, exploitations commerciales s'accumulent au fil de « l'année du bicentenaire ». « Dans l'exercice de la célébration, la France excelle, et celui-ci n'est pas inutile s'il est inventif et joyeux »... (Jean-Denis Bredin). A travers des formes multiples, la commémoration engage à une meilleure connaissance, à une réflexion sur les permanences et sur les changements.

En 1989, la Mission du bicentenaire commémore les années 1789-1792, et situe les Droits de l'homme au cœur des événements qui constituèrent la révolution. En 1889, la France sortait de la crise du boulangisme. En Savoie s'était ouverte en 1879, pour les deux départements, une ère d'hégémonie des radicaux.

LA SOUVERAINETÉ DE LA NATION 1789-1889

Plus que le 14 juillet, ou l'abolition des droits féodaux, ou encore la Déclaration des Droits de l'homme adoptée le 26 août 1789, le gouvernement français choisit, il y a un siècle, de commémorer essentiellement la première séance des Etats Généraux réunis à Versailles le 5 mai, assemblée des trois Ordres qui se transforma en Assemblée nationale constituante. Tout en privilégiant cette date, les autorités rappellent les ruptures portées par 1789, fondatrices des données sociales et politiques du régime républicain en place un siècle plus tard.

« La date de 1789 rappelle, en effet, l'abolition du régime féodal privé qui, avec ses abus, ses iniquités, ses misères, avait survécu au régime féodal politique ; la division des provinces en départements, l'organisation d'un nouveau système d'impôts assis sur l'égalité des personnes... ; les premières ébauches d'un système complet d'éducation nationale... ; l'abolition sur le sol de toutes les anciennes inégalités et dans les familles de tous les privilèges fondés sur la priorité de la naissance ; la suppression des classes... ; la proclamation de ces Droits de l'homme et du citoyen qui sont maintenant comme la charte de toute nation libre ; enfin, la patrie française elle-même surgissant des ruines de l'Ancien Régime... ».

Telle était donnée la leçon de l'histoire, selon les termes de la circulaire du ministre de l'Intérieur (20 avril 1889). Celui-ci ne manque point, d'ailleurs, d'appeler à une unanimité au dessus des partis, au nom de la « grandeur » du pays : « De tels souvenirs sont la

grandeur même de la France. A vrai dire, ils n'appartiennent à aucun parti et sont communs à tous les Français. Tous les régimes politiques, quelqu'ils fussent, tiendraient à honneur et à profit de les célébrer. C'est à la République, gouvernement nécessaire et définitif de la démocratie, fille des principes de 1789, que devait échoir cet honneur ».

Aussi les préfets sont-ils chargés d'inviter l'ensemble des communes à s'associer, par l'organisation de fêtes et réjouissances, à cette commémoration. « Le 5 mai est plus qu'une fête nationale, comme celle que l'on célèbre tous les ans le 14 juillet. Sans doute, les manifestations extérieures se ressemblent beaucoup dans les deux cas, mais il y faudrait cette fois quelque chose de plus ».

Dans son bureau d'Annecy, le préfet Paul Granet élabore, le 24 avril, à l'intention des maires et du Conseil Général, un texte qu'il s'efforce d'adapter aux données propres de l'histoire savoyarde. « Sans doute, au moment même où l'Assemblée constituante marquait chacune de ses séances par des actes impérissables, au moment où elle inaugurait une ère nouvelle dans l'histoire du monde, notre département n'appartenait encore que par le cœur à la grande Patrie française. Les événements destinés à l'y rattacher ne devaient s'accomplir que trois ans plus tard. Mais, quand les communes de la Savoie décidèrent à l'unanimité, par un libre choix, en 1792, de se donner à la France, qui peut douter que ce qu'elles acclamaient dans un élan d'enthousiasme, c'était l'œuvre de haute sagesse accomplie, sous leurs yeux et aux applaudissements de l'Europe entière, par les législateurs de 1789 ? ».

Les maires sont priés de réunir leur conseil municipal le 18 avril, pour délibérer sur les mesures à prendre, en sorte que la population s'associe à la manifestation de célébration à Versailles.

Et, lors de la séance du Conseil Général, présidé par Louis Chaumontel, les élus des cantons votent à l'unanimité, le 2 mai, la somme nécessaire à l'illumination des édifices départementaux, 1 500 F inscrits sur la ligne budgétaire « dépenses diverses et imprévues ». Une seule intervention au terme du rapport présenté par Alfred Chardon, celle d'Eugène de Roussy de Sales, mise au point mais non protestation contre les célébrations républicaines : « Pour éviter toute équivoque, je déclare donner un vote favorable au crédit qui nous est proposé pour célébrer le centenaire de la convocation mémorable des Etats Généraux, et toute ma réprobation à la Révolution, dont les excès de tout genre restent présents à la mémoire des familles de ceux qui en ont été victimes ». En réponse, Granet ne manque pas de souligner le sens du choix de cette date du 5 mai : « n'évoquer que les sentiments de concorde et d'apaisement qui unirent tous les Français au moment de la convocation des Etats Généraux ».

La fête n'allant pas sans l'ouverture des cafés, lieux par excellence de la sociabilité, et sans carillon, le préfet autorise l'ouverture des débits de boissons pendant la nuit du 5 au 6 mai ; et Mgr Isoard qui, en d'autres occasions, a entretenu bien des conflits avec les autorités républicaines, prescrit des sonneries à toute volée.

La plupart des communes ont pavoisé et illuminé les édifices publics ; un grand nombre ont ajouté des « boîtes à tirer ». Les vil-

les les plus importantes ont mis au point un programme de festivités. A Evian par exemple, dès le 4 mai salves d'artillerie, le 5 mai salves à nouveau, réveil en musique, revue de la Cie des Sapeurs Pompiers, et, dans l'après-midi, concert sur la place de l'Hôtel de Ville.

Les discours célèbrent la République. Ainsi, à Annemasse, où les thèmes de circonstance sont illustrés successivement par le maire, le directeur de l'école communale, le conseiller d'arrondissement. L'orphéon et la société chorale étant de la réunion, ils prennent ensuite la tête d'une promenade à travers la ville. A Gaillard, la situation apparaît fort différente, ainsi que le signale un autre rapport du commissaire spécial d'Annemasse : aucun rassemblement de caractère public ne se tint, de la volonté du maire, qui voulait manifester sa désapprobation du refus qu'il s'était vu opposer à une demande de subvention. Et cependant, note le commissaire, « la municipalité de Gaillard et les habitants sont ou votent pour les candidats républicains ». Mais le curé, pour sa part, ne s'est point abstenu : « Après avoir décoré l'église et le presbytère du drapeau national, il a dit aux paroissiens réunis à la messe, et cela dans les meilleurs termes, qu'on célébrait dans toute la France le centenaire de la Révolution, que cette fête était toute nationale et compatible avec l'Eglise ».

Dans leurs délibérations du 28 avril, la plupart des conseils municipaux, tel celui d'Alex, ont dit vouloir, le 5 mai, « s'associer à la mémoire vénérée des fondateurs de la liberté française ». A Bonneville, on relie 1792 en Savoie à 1789 en France : « c'est ensuite dans l'œuvre de haute sagesse accomplie par les législateurs de 1789, fondateurs de la liberté française, que notre fière et libre Savoie décida à l'unanimité par un libre choix de se donner, en 1792, à la France républicaine ». Quant aux conseillers d'Habère-Lullin, ils proclament sans détour l'anniversaire de la naissance d'un monde nouveau : « C'est le centenaire du rendez-vous des partisans d'un gouvernement usé par les excès, ruiné par l'arbitraire et tombant en décadence, et des hommes de la nouvelle génération qui devaient bouleverser le vieux colosse vermoulu par les siècles, et remplacer comme base de gouvernement l'homme, sujet à toutes les influences humaines, par le principe immuable de la souveraineté nationale ».

L'unanimité républicaine ne paraît troublée que par la colère du maire de La Roche, Jean-Pierre Plantard. Recevant la circulaire préfectorale, il a pris la plume : « Permettez-moi de vous dire que nos pays, à cette époque, ne faisaient point partie de la France, et que La Roche en particulier vivait dans un état complet de prospérité sous le sceptre paternel de la dynastie de Savoie. Elle avait un collège très florissant, une garnison, une compagnie d'arquebusiers, une compagnie de chevaliers tireurs, des fêtes dont le souvenir n'est pas perdu... Aujourd'hui, nous avons une Compagnie de pompiers qui n'a pas le droit de se réunir, nous avons les maîtres de nos écoles renvoyés et remplacés, etc. C'est au sein d'un mécontentement presque général que je dois inviter la population à se réjouir ! Vous comprenez sans doute qu'un gouvernement ne peut pas exiger d'un maire qu'il fasse des miracles ».

Les délibérations du 28 avril sur la fête du 5 mai mêlèrent le centenaire au débat brûlant sur les modalités de la laïcisation de l'école de garçons... Et nombre de conseillers quittèrent la salle, en

sorte qu'il n'y eut pas de vote. Une affiche, pourtant, annonça le « Banquet du centenaire de la Révolution - 5 mai 1889 - Vive la République » ; signée : le Comité. L'affaire fut menée, semble-t-il, par le conseiller général de La Roche, le docteur René Dupont, à l'instigation du préfet.

Le point le plus intéressant dans une perspective d'histoire des mentalités, c'est-à-dire la réaction et la participation des populations de la Haute-Savoie à cette « fête nationale » organisée tardivement, est difficile à mesurer.

Peut-être le sous-préfet de Thonon a-t-il vu juste lorsqu'il note, dès le 25 avril, tout en soulignant que la presse n'a pas suffisamment appelé l'attention sur cette célébration : « Bien que le 5 mai soit plus qu'une fête nationale, la population ne me paraît pas disposée à y prendre une bien grande part... quel que soit le patriotisme qui règne dans les cœurs... Aux yeux de la grande majorité, la vraie fête nationale est celle célébrée le 14 juillet. Ce jour fut un jour de colère et de justice populaire ».

Dans la presse, on trouve trace de quelques réactions : à Argonay, le curé n'a pas laissé sonner les cloches, et s'est permis de traiter le maire de « gamin » *(Les Alpes)* ; Annecy a une retraite aux flambeaux le samedi soir, et le dimanche une conférence donnée au théâtre par Dodu, professeur au lycée Berthollet, un concert et des illuminations.

Mais la présence, ou plus encore l'intérêt des habitants ? La fête à Annecy aurait été un succès selon l'*Industriel savoisien,* un fiasco aux dires de l'*Union savoisienne.* Les principaux journaux présentent en effet des positions aussi variées dans la forme que divergentes sur le principe de la fête républicaine. Si l'*Industriel savoisien* annonce la commémoration du 5 mai et informe sur les manifestations d'Annecy et de ses environs, l'*Union savoisienne* invite « les vrais libéraux et les bons patriotes » à s'abstenir de toute participation : « Ce que la République fêtera dimanche, ce n'est ni plus ni moins que l'anniversaire de la Révolution et de toute la Révolution, source de toutes les hontes et de tous les maux dont la France a été abreuvée depuis un siècle ».

L'*Union* ne justifie guère sa position qu'en reprenant, le 5 mai, la proclamation du Comité royaliste de la Gironde, puis, le 8 mai, un article du *Journal de Genève.*

Le journal *Les Alpes,* quant à lui, éduque le sentiment républicain de ses lecteurs à travers des articles publiés du 2 au 12 mai, dont les premiers figurent à la une : « La Révolution en Savoie », « L'Ancien Régime », « Les grands jours de France », « Le discours de Carnot à Versailles (le 5 mai) », « Le Drapeau ».

L'article « La Révolution en Savoie » est en fait un extrait de la brochure publiée à Moûtiers par E.-L. Borrel, architecte, *La Révolution en Tarentaise* (F. Ducloz, librairie-éditeur, 1889). Cette publication de 58 pages célèbre la Révolution comme « grande œuvre de régénération » ; elle en expose les causes, en chante les bienfaits, s'achevant ainsi : « Si les médailles ont un revers, elles ont aussi un avers. Si la Savoie a souffert dans quelques uns de ses sentiments intimes, la Révolution lui a légué la liberté de tous ses bienfaits.

Qu'étions-nous avant la Révolution ? Rien. Que sommes-nous depuis ? Tout ».

Cette plaquette paraît être l'une des rares publications suscitées par le centenaire de 1789 en Savoie. Le Conseil Général de la Haute-Savoie annonçait, dans sa séance du 2 mai 1889, un opuscule dû à un membre de l'enseignement public — non nommé —, « publication populaire » contenant, rapprochés d'un rapide récit, un certain nombre de documents relatifs à l'histoire de la Savoie, empruntés pour la plupart aux délibérations des communes, des associations patriotiques, de l'Assemblée des Allobroges et des Assemblées françaises. Cet ouvrage a-t-il été finalement publié ? Nous n'en avons pas trouvé trace.

En 1792, en revanche, les publications de circonstance devaient fleurir.

LA RÉUNION A LA FRANCE ET A LA RÉPUBLIQUE 1792-1892

C'est en effet l'anniversaire de 1792 qui engage à des réalisations commémoratives et à des débats de fond sur l'interprétation de l'histoire.

Le 22 septembre 1792 a vu d'une part la proclamation de la République française par la Convention, d'autre part l'entrée en Savoie des troupes commandées par Montesquiou.

A l'initiative des conseillers généraux de la Savoie, les élus des deux départements se préoccupent, dès le printemps 1890, d'une commémoration spécifique.

A Chambéry, on dit vouloir fêter « avec enthousiasme, la première et libre réunion de notre pays à la France,... union qui, malgré les événements de 1815, a fait de la Savoie une terre pour toujours française ».

Et les Savoyards proposent l'érection d'un monument commémoratif, en suggérant d'associer la Haute-Savoie. A Annecy, le Conseil Général approuve la volonté de fêter ce centenaire, mais les débats se développent sur l'opportunité ou non d'une action commune avec le département voisin ; les uns, tel Pacthod, n'admettent pas le projet d'un monument unique, dont seul le département de la Savoie serait bénéficiaire ; les autres, tel Louis Orsat, en acceptent l'idée, prenant en compte le rôle de Chambéry comme capitale de l'ancien duché, et soulignent que « les deux départements, pour célébrer ce glorieux anniversaire, doivent rester unis comme ils l'étaient il y a un siècle ».

La commission interdépartementale, réunie à Chambéry en novembre 1890, conclut à un désaccord sur les projets : la Savoie tient ferme en faveur d'un monument, la Haute-Savoie propose la création d'un asile d'incurables. Le réalisme préside à la détermination des haut-savoyards : un monument, quelqu'il soit, ne peut représenter d'une manière frappante l'idée ou le souvenir que l'on veut fixer, seule l'inscription rappelle l'événement ; en second lieu, les souscriptions seront plus abondantes si elles ont pour objet la

création d'un service d'assistance publique, alors qu'elles se heurteraient à l'indifférence pour un monument. On suggère alors un établissement interdépartemental ; cette proposition est refusée. Les deux départements vont donc agir séparément.

En Haute-Savoie, des « comités d'initiative » pour le centenaire sont mis en place dans chaque canton, pour recueillir les contributions des communes et les souscriptions des particuliers. Un comité départemental pour la célébration est constitué. En août 1891, on a recueilli 31 521 F de la part des communes (huit ayant refusé de participer : Chavanod, Duingt, Bernex...), et 28 204 F de la part des particuliers.

Les souscriptions sont complétées ensuite, avec le concours notamment des Savoyards de Paris. Un emprunt est décidé par le Conseil Général. Reste la question de la localisation de cet asile de vieillards : Annecy, Annemasse, Reignier, sont candidates. La commune de Reignier est finalement retenue.

Les fêtes du centenaire, en 1892, se déroulent donc en deux temps : à Chambéry du 3 au 5 septembre, qui accueille le Président de la République en présence d'une délégation haut-savoyarde conduite par le vice-président du Conseil Général ; et à Reignier, le 9 octobre, en présence du directeur de l'Assistance Publique.

Les arcs de triomphe se trouvent dressés à l'entrée du bourg et sur la place de l'église ; des banderoles aux couleurs nationales flottent le long du parcours du cortège officiel. C'est le sénateur Chardon qui pose la première pierre.

Les discours, sur le terrain et lors du banquet, célèbrent les valeurs de la République : construire un asile de vieillards à Reignier, « c'est agir selon le vœu de nos pères quand ils ont adopté la devise républicaine, en rendant officielle, efficace, la fraternité... ». Et pour le sénateur Folliet, la construction de l'asile de vieillards se situe « dans la vraie tradition de la Convention ». Chardon se fait lyrique : « les deux fleurs de la République sont déjà enracinées, la Liberté et l'Egalité. Reste à conquérir la Fraternité... ».

Des publications savoyardes suscitées par ce centenaire, on connaît bien l'*Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France en 1792*, de Jules Masse, publiée à Grenoble en 1891 par cet avocat, maire de Serrières. C'est là un petit ouvrage bien documenté, dont la préface prend clairement position : « Le 22 septembre 1892, il y aura cent ans que les principes de 1789 triomphèrent pour la première fois en Savoie, grâce à l'entrée des troupes françaises dans cette province... ».

Les préparatifs du centenaire ont en effet donné lieu à des débats virulents par écrits interposés : la réunion à la France, en 1792, a-t-elle été un acte libre ou une action de force ? « Pouvons-nous nous réjouir de l'anniversaire de 1792 ? Notre fierté de Savoyards nous le permet-elle, si Français que nous soyons ? Nos pères, s'ils vivaient, nous laisseraient-ils bénir cette époque comme un temps de bonheur, de concorde et de paix ? ».

La question est ainsi posée par Bourgeois, avocat à Chambéry, dans la brochure *L'histoire et le centenaire de 1792* (1891). Il prend

clairement position, dénonçant au fil des pages l'annexion comme un « coup de main », rappelant les méfaits de la période révolutionnaire, et opposant à 1792 le « magnifique spectacle de la libre annexion de 1860, l'un des plus beaux que l'histoire contemporaine puisse léguer aux générations à venir ».

Mais dès 1890, Charles Burdin, à Chambéry encore, a répondu amplement aux détracteurs, par des articles dans *Le Républicain de la Savoie,* textes réunis la même année en brochure sous le titre *L'Annexion de 1792 et son centenaire*. Il y développe la thèse de la libre adhésion à la France.

A Annecy est publiée anonymement, en 1892, « par un savoisien », une plaquette de 93 pages intitulée *La Savoie est-elle française ?* La célébration du centenaire s'y trouve dénoncée, les thèmes développés étant ceux de la violence et du caractère révolutionnaire de l'annexion en 1792, alors que les sentiments d'attachement à la France n'existaient point. Faisant référence aux écrits de Burdin et de Bourgeois, utilisant les *Mémoires* du cardinal Billiet et l'*Histoire de la Savoie* de Saint-Genis, l'auteur oppose 1792 et 1860, la Terreur révolutionnaire et les bienfaits de l'Annexion de 1860.

En Savoie et Haute-Savoie, on a célébré en 1889 le principe de la souveraineté de la nation, puis, en 1892, à travers l'événement spécifique de la première annexion, l'attachement à la République. Il y a un siècle, ceux-là même qui rejetaient le principe d'une célébration du centenaire de 1792, le faisaient au profit de l'annexion de 1860.

Evénements et débats savoyards en 1889-1892 montrent avant tout l'attachement des élites locales, dans leur profession de foi, à la devise républicaine et à ses valeurs. Evénements et débats manifestent également combien l'histoire contemporaine influence la vision du passé. Ils éclairent enfin une permanence, si l'on entend Tocqueville, qui tenait la haine de l'inégalité et la liberté pour les deux passions principales des Français à la fin du XVIIIe siècle, expliquant par là les événements révolutionnaires : « Alors les Français furent assez fiers de leur cause et d'eux-mêmes pour croire qu'ils pouvaient être égaux dans la liberté ».

Elisabeth RABUT.

Vandalisme révolutionnaire et résistance spirituelle en Savoie du Nord

Les archives de l'Académie salésienne conservent un dossier de quatre-vingt quatorze rapports sur l'état des églises du diocèse de Genève-Annecy, partie de Savoie, rédigés pour la plupart fin 1796 et courant 1797. Ils ont été cités et utilisés partiellement (1), mais nous avons entrepris d'en faire ici une analyse systématique afin de tenter de mesurer, d'après un échantillon limité mais représentatif, d'une part l'ampleur des dégâts causés par la vague de déchristianisation de l'automne 1793 à l'été 1794, et d'autre part la vigueur de la résistance opposée par les populations et l'ardeur du renouveau religieux qui se manifeste en 1796-1797 par une réouverture massive des églises au culte catholique.

LES RAPPORTS SUR L'ÉTAT DES ÉGLISES

Le but de ces rapports était, en effet, d'obtenir la réconciliation canonique des églises profanées afin de les rendre à leur destination. Il importe donc, avant d'analyser ces documents, de les situer rapidement dans le contexte où ils furent rédigés.

On sait que les prêtres de la partie savoyarde du diocèse de Genève-Annecy émigrèrent massivement en février-mars 1793, à la suite de leur refus de prêter le serment dit de Liberté-Egalité imposé par les commissaires de la Convention dans leur proclamation du 8 février. Il faut préciser que ce serment, malgré son apparence purement politique, équivalait, dans le cas particulier de la Savoie, à une adhésion formelle à l'Église constitutionnelle séparée de Rome (2). Se morfondant dans l'inaction, les prêtres émigrés commencèrent à rentrer en foule dès les premiers mois de 1795. Ils se faisaient beaucoup d'illusions sur l'assouplissement de la législation antireligieuse car, en fait, ils se trouvaient dans la situation des émigrés rentrés clandestinement sur le territoire de la République, passibles de la peine de mort. Pour les protéger, les vicaires généraux, avec le consentement de Mgr Paget, l'évêque en exil, divisèrent la partie de Savoie du diocèse en vingt-deux missions et mirent sur pied une organisation du culte clandestin remarquablement efficace. Le succès répondant pleinement à leurs espérances, avec la bienveillance et souvent la complicité active des officiers municipaux, le problème de la réou-

---

(1) J.-M. Lavanchy, *Le diocèse d'Annecy (partie de Savoie) pendant la Révolution française*, Annecy, C. Burnod, 1894, 2 vol., XIII-711 et 789 p. Nous avons publié nous-même dans leur intégralité les rapports de Megève et de Villaz dans *La Savoie du Nord et la Révolution. Images et documents*, sous la direction d'Elisabeth Rabut, Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1989, p. 84-87.

(2) R. Devos, « La tourmente révolutionnaire (1792-1802) » dans *Le diocèse de Genève-Annecy*, sous la direction d'Henri Baud, Paris, Beauchesne, 1985, p. 177-179.

verture des églises se posa dès 1796, sous la pression des fidèles désireux de retrouver le cadre religieux et les cérémonies traditionnelles.

Dans son ordonnance du 15 août 1795 organisant le diocèse en missions, Mgr Paget défendait expressément de faire aucune fonction du culte dans aucune église, sans une permission écrite des vicaires généraux, permission qui ne serait délivrée qu'à la suite d'un rapport rédigé par le missionnaire du lieu sur l'état de l'église et sous la forme de réponses à un questionnaire en huit points :

« 1°) L'église a-t'elle été polluée aux termes du droit, expliqué dans les constitutions synodales, Part. Ière, Tit. 1er, Chap. V ?

2°) A-t'elle été employée à des usages profanes comme magasin, arsenal, etc., pendant quel intervalle de temps ?

3°) Y a-t'on tenu des assemblées, même de club ou de décadi ? Pendant quel intervalle de temps, dans quel esprit et avec quelles notables circonstances ?

4°) Le culte schismatique y a-t'il été exercé par un intrus ou de simples jureurs ? La durée de cette époque et ses principales circonstances, comme visites de l'Evêque intrus ou de ses vicaires, lecture de ses prétendus mandements, persécution du pasteur légitime ? Ce culte réprouvé a-t'il été suivi ?

5°) L'abominable culte de la Raison a-t'il eu lieu dans l'église ou dans la paroisse ? L'église a-t'elle été souillée alors par des profanations, des indécences, des blasphèmes, des hymnes et chansons impies ? Pendant quel intervalle de temps ces excès ont-ils été répétés ?

6°) A-t'on détruit les autels, les statues, la chaire, les fonts baptismaux, le clocher, les croix ? A-t'on profané les vases et pierres sacrées ? A-t'on foulé aux pieds, incendié les Saintes Ecritures, les ornements et autres objets servant au culte divin ? A-t'on fouillé les tombes, les cimetières ?

7°) Le Saint Sacrement a-t'il été immédiatement outragé ? Y a-t'il eu profanation de quelques reliques des Saints ?

8°) En quel état se trouve maintenant l'église ? Est-elle réparée ? Est-elle pourvue des choses absolument nécessaires au service divin, calice et pixide de matière non commune, ostensoir, décoration pour l'autel, ornements sacerdotaux de toutes couleurs et pour toutes les fonctions, linges, missel, rituel, croix processionnelle, bénitier, etc. ? La sacristie, le clocher, le cimetière, l'autel, la chaire, les confessionnaux, les fonts baptismaux sont-ils rétablis ? » (3).

Les rapports, que nous allons analyser, ont été retrouvés dans les papiers du chanoine Pierre Saint-Marcel, nommé vicaire général au commencement de 1795 et chargé, avec Rd Jacques-François Dubouloz, d'encadrer les missionnaires. Ces documents sont adressés « Au citoyen Maillard » (pseudonyme de Rd Saint-Marcel) chez Mme Quétand, marchande de toile à Annecy. Ils proviennent en majorité de l'avant-pays annécien, de la cluse d'Annecy, de l'Albanais, de la Chautagne, de la Semine, des Bauges, du plateau et du

(3) J.-M. Lavanchy, *op. cit.*, t. I, p. 631-632.

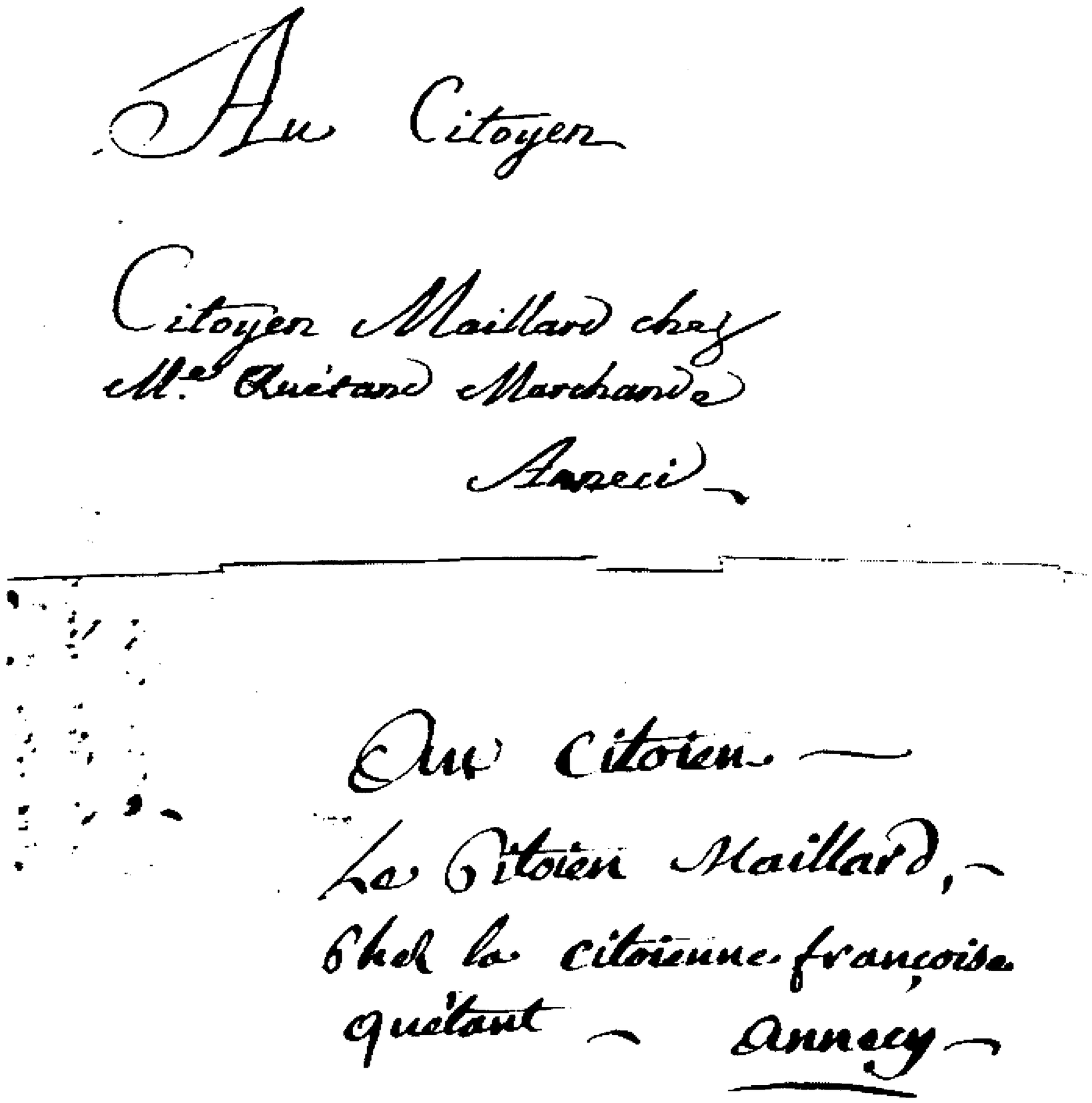

Rapports adressés au « citoyen Maillard » (pseudonyme de l'abbé Jean-Pierre Saint-Marcel), chez Mme Quétand, marchande de toile à Annecy, dont la boutique lui servait de boîte aux lettres.

(Fonds de l'Académie Salésienne, cliché des Archives départementales de la Haute-Savoie).

massif des Bornes et, pour quelques uns d'entre eux, de la cluse d'Arve, de la basse Arve et du Val d'Arly.

Pour plus de facilité, nous avons regroupé les données fournies par ces rapports sous cinq rubriques :

I - Utilisation profane des églises (questions 1, 2, 3).
II - Culte constitutionnel (question 4).
III - Culte de la Raison (question 5).
IV - Destruction ou sauvetage du mobilier (questions 6 et 7).
V - Réparations faites à l'église et reconstitution du mobilier (question 8).

Il faut signaler cependant les difficultés que présente une exploitation systématique et surtout statistique de ce type de documents.

Elles proviennent surtout du caractère inégal des réponses. Certains missionnaires ont tenu à faire une enquête précise auprès des habitants et à répondre scrupuleusement aux questions posées ; d'autres, au contraire, se sont contentés de généralités vagues. Il n'est pas toujours facile, en particulier, de savoir si le mobilier d'une église a été démonté par les habitants en vue d'être caché et conservé, ou s'il a été purement et simplement livré à la destruction. Ajoutons que les tendances personnelles des missionnaires, à l'indulgence ou au rigorisme, influencent leurs réponses dans un sens de minimisation des manifestations révolutionnaires et des destructions ou, au contraire, d'exagération. Certains, assez rares il est vrai, stigmatisent la lâcheté ou l'impiété de ceux qui ont livré les vases sacrés, les ornements, les cloches, et abattu les flèches des clochers. D'autres, au contraire, les plus nombreux, les excusent comme des victimes de la violence et de la peur, voire d'un moment d'égarement passager. Ils accueillent volontiers les récits des habitants qui, rétrospectivement honteux de ce qui s'est passé dans leur commune et qu'ils ont laissé faire, ont tendance à en rejeter en bloc la responsabilité sur des éléments extérieurs, les commissaires du district, la troupe, les gendarmes, des groupes d'activistes itinérants. Ne le cachons donc pas, il y a dans les résultats que nous allons présenter une part certaine d'interprétation, mais mieux vaut en être conscient que d'afficher une illusoire objectivité.

UTILISATION PROFANE DES ÉGLISES

Les réponses aux trois premières questions confirment tout d'abord ce que nous savions par ailleurs : les églises ont servi de lieu de réunion à l'assemblée des chefs de famille, entre le 14 et le 16 octobre 1792, en vue de la désignation des députés à l'assemblée des communes de Savoie, future Assemblée nationale des Allobroges, qui devait décider du rattachement à la France. Il ne s'agit pas là d'une profanation. On sait que la plupart des communautés rurales étaient dépourvues de maison commune. A défaut de pouvoir le faire dans la maison de la confrérie du Saint-Esprit, lorsqu'elle n'existait pas, les communiers se réunissaient sur le cimetière à la sortie de la messe paroissiale. Les *Constitutions synodales* des XVIIe et XVIIIe siècles défendaient de tenir de telles assemblées dans les églises, mais ces défenses étaient souvent tournées dans les pays de montagne où la rigueur des saisons interdisait les longs séjours à l'extérieur pendant une bonne partie de l'année.

D'ailleurs, la plupart des curés, après avoir retiré le saint sacrement à la sacristie, assistèrent à ces assemblées d'octobre 1792, qui inauguraient le régime représentatif en Savoie. Les choses se passèrent en général assez paisiblement, ainsi à Bluffy : « ... il s'y [dans l'église] est tenu la première assemblée pour prendre le vœu du peuple pour sa réunion à la France ; le président monta en chaire sans qu'il s'y passât rien d'indécent ni d'outrageant pour la religion ». A Metz, le rapport signale les réserves faites au sujet du maintien de la religion catholique : « On y a tenu une seule assemblée qui a duré environ une heure, mais il ne s'y est fait aucune indécence, ni tenu aucun propos contre la Religion, et le respect dû au lieu saint. Il est

vrai qu'on y a lu les prétendus avantages d'être aggregé à la République française pour avoir le consentement de chaque individu de la paroisse, et tous se sont réservés la Religion catholique ». Parfois, l'assemblée fut plus animée, à Ecole : « ... il y eut alors quelques débats et quelques invectives parmi les votants, mais qui n'eurent pas de fâcheuses suites » (4).

A la suite de l'organisation du nouveau département du Mont-Blanc, se tinrent encore dans les églises quelques assemblées électorales, notamment pour l'établissement des nouvelles municipalités. On signale, pour quelques églises seulement, la tenue d'assemblées décadaires durant la Terreur (5). A Megève : « Pendant près de six mois au fort de la fureur, on y a tenu des assemblées de décade, où l'on prêchoit ouvertement l'hérésie en chaire, la curiosité et la crainte y attiroient beaucoup d'auditeurs qui s'en retournoient plus consternés qu'ébranlés ». De même à Notre-Dame de Bellecombe : « Les assemblées de décade ont été tenues environ l'espace de deux mois, dans lesquelles il s'y rendoit très peu de personnes, mais bien cinq à six impies soit patriotes qui s'y rendoient exactement pour engager et forcer les autres à s'y rendre... ».

Quelques églises, enfin, ont servi d'entrepôt de grain, de paille, de foin, de charbon de bois, de salpêtre : à Thônes, durant trois mois (6), à Rumilly pendant deux ans, à Megève et à Marlens durant un an, à Annecy-le-Vieux durant six mois, etc.

LE CULTE CONSTITUTIONNEL

Les réponses à la question N° 4 concernant le culte constitutionnel confirment également ce que nous savions sur les difficultés d'organisation de cette Eglise en Savoie, sa courte durée et son peu d'audience, mais permettent de préciser bien des points intéressants.

Ainsi, 60 % des paroisses concernées par nos rapports n'ont jamais vu un prêtre constitutionnel ; 21 % ont été desservies régulièrement par un prêtre simple jureur ou intrus jusqu'à la fermeture de toutes les églises, début 1794, sous le proconsulat d'Albitte ; 9 % l'ont été pendant une courte période de deux ou trois mois après la proclamation du 8 février 1793 ; enfin 10 % ont été visitées très irrégulièrement par un membre du clergé schismatique.

En général, lorsque le curé de la paroisse est resté sur place après avoir prêté le serment, les paroissiens, sans se poser des questions théologiques et canoniques qui les dépassaient, ont été contents de conserver leur pasteur. Ainsi à Saint-Girod, Lovagny, Marigny, Chainaz-les-Frasses, etc. A Poisy, la situation se révéla plus délicate : le curé refusa le serment et émigra, mais le vicaire le prêta et continua les fonctions du culte : « ... d'abord il fut assez générale-

---

(4) Sur le scénario de ces assemblées cf. P. Dufournet, *La Savoie dans la Révolution avec les conventionnels Jean-Baptiste Carelli de Bassy et Anthelme Marin*, Annecy, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, t. 96, 1989, p. 77-81.

(5) Le culte décadaire, remplaçant le culte chrétien, fut institué avec le calendrier républicain adopté par la Convention le 5 octobre 1793. Une loi du 23 fructidor an VI (9 septembre 1798) le réglementa. Il consistait essentiellement dans la lecture des lois nouvellement votées, des discours patriotiques et la célébration républicaine des mariages.

(6) Il est possible que cette utilisation de l'église ait protégé le retable.

ment suivi du grand nombre pour les exercices publiques seulement, il fut même applaudi de quelques uns ; beaucoup ne le suivoient qu'avec répugnance et très peu se sont approchés des sacrements, malgré toutes ses invitations réitérées et menaçantes ».

Il faut certes se méfier des commentaires des missionnaires, très hostiles aux constitutionnels, mais il paraît indéniable que les intrus eurent de la peine à s'imposer. A Vieugy, on refusa la clef de l'église à Rd Junod, ancien cistercien et agent d'affaires de l'abbaye de Sainte-Catherine, et il fut obligé de faire appel à la gendarmerie pour se faire ouvrir les portes. A Thônes, l'intrus fut bafoué par le peuple et les enfants.

Ailleurs, les intrus réunirent une assistance honorable à la messe du dimanche, mais on ne leur fit pas confiance pour les sacrements. Ainsi à Metz : « ... pour ce qui est de la confession, il a eu beau les inviter, l'on m'a dit qu'il n'avoit pu en déterminer que quatre ou cinq. L'on a cependant communément assisté à sa messe et instructions, les uns de plein gré, les autres cédant à la force et aux menaces car l'on alloit les chercher par les maisons ».

CULTE DE LA RAISON ET FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES

Le culte de la Raison n'a été célébré, en général, que dans les villes et dans les bourgs d'une certaine importance. Nos rapports signalent pourtant deux exceptions. A Montmin : « Le culte de la Raison a eu lieu deux fois dans l'église, dans une de ces assemblées on y a battu de la caisse par impiété et chanté l'hymne Marseilloise ». A Ruffieux : « L'abominable culte de la Raison a été annoncé dans l'église, dans laquelle on a chanté des hymnes et chansons impies, on y a proféré des blasphèmes et commis des indécences contre la pratique de notre sainte religion, et cela pendant plusieurs mois, avec plus ou moins d'excès ».

Avant la période de déchristianisation, quelques constitutionnels avaient associé les cérémonies du culte catholique aux fêtes civiques, notamment à propos de la prise de Toulon sur les Anglais. On vit ainsi des mélanges assez curieux, comme à Doussard où la farandole autour de l'arbre de la Liberté se termina par un *Te Deum* à l'église. De même à École : « ... on a fait la procession dite de Toulon une fois, à laquelle on chanta le *Te Deum* en sortant de l'église et ensuite l'on chanta par les chemins la chanson *Ça ira* et la *Marseilloise* ».

Citons enfin ce résumé des festivités révolutionnaires à Megève : « Le culte de la Raison ne s'est point fait à l'église, mais en place publique ; il s'est réduit à quelques tours de danse vers l'arbre de la Liberté, accompagnés d'hymnes patriotiques. Cette fête a été suivie de près de celle décernée à la vieillesse, où l'on prodigua scandaleusement à un vieillard des noms et des honneurs qui ne lui convenoient pas. Dans ces moments de délire, on dressa encore un arbre sous le nom d'arbre éternel que l'on feignit d'adorer. Il est à remarquer que le peuple n'a point prit de part à toutes ces orgies, la honte et le crime n'en doivent retomber que sur quelques partisans de la

grande faction : au reste, ces scènes n'ont pas été répétées. Quelques soldats ont porté l'audace jusqu'à aller danser dans l'église un jour de dimanche pour y troubler l'office divin qu'on y chantoit encore. Dez lors, tout culte y a absolument cessé jusqu'à ce jourd'hui ».

DESTRUCTION OU SAUVETAGE DU MOBILIER

Parmi toutes les mesures de vandalisme, la plus universellement et rigoureusement appliquée fut la destruction des flèches des clochers. Albitte, dont c'était une des obsessions, y veilla personnellement. Toutes les astuces déployées par les municipalités pour retarder la mise en œuvre d'une mesure aussi stupide furent vaines ; il fallut s'exécuter sous peine de voir la troupe faire elle-même le travail aux frais des habitants. La proclamation d'Albitte, du 27 janvier 1794, ordonnait de raser le clocher jusqu'à hauteur du toit de l'église, ce qui ne semble pas avoir été réalisé partout. Cependant, si un certain nombre de tours subsistèrent, les flèches et dômes tombères les uns après les autres, et l'on peut dire que les fameux bulbes savoyards, qui constituent un des charmes de nos paysages, sont tous des reconstructions du début du XIXe siècle.

La seconde mesure universellement appliquée fut la livraison, aux chefs-lieux des districts, des vases sacrés, ornements, linges et objets du culte, inaugurée fin novembre 1793 par l'administration centrale du département du Mont-Blanc et activée par la proclamation d'Albitte. Ici, cependant, la fraude et la dissimulation étaient possibles, sinon faciles et sans risques, car des inventaires avaient été dressés de tous les biens meubles et immeubles des paroisses en février et mars 1793. En ce qui concerne les vases sacrés, les ornements et les objets du culte en général, il serait téméraire de risquer une statistique quelconque. Disons que le butin national fut considérable, comme en témoignent certaines notices sur les quantités d'or, d'argent et de métal précieux envoyés à la Convention. Seuls quelques officiers municipaux, particulièrement courageux, furent assez heureux pour sauver l'essentiel en sacrifiant l'accessoire sans être inquiétés, comme ceux de Villaz ou de Cuvat. Ces derniers livrèrent « ... un calice interdit (7) et la petite pixide dont on se servait pour porter le viatique aux malades... de même que deux aubes et deux chasubles usées ».

Ce qui intéressait surtout les membres des administrations révolutionnaires, soucieux de faire leur cour à la Convention et de se gagner des brevets de patriotisme, c'était d'envoyer à Paris des quantités considérables de métal précieux, d'où la recherche tâtillonne des vases sacrés. Quant aux ornements, ils étaient dégalonnés pour récupérer les fils d'or et d'argent, et ensuite vendus aux enchères. Certains les achetèrent dans le but de les rendre plus tard à leur destination première et d'autres pour en tirer profit. Ce qui explique la rapidité avec laquelle, comme nous le verrons plus loin, se reconstitua le vestiaire liturgique des sacristies dès 1796-1797.

Le mobilier proprement dit présentait beaucoup moins d'intérêt du point de vue récupération, mais sa destruction relevait avant tout

---

(7) C'est-à-dire hors d'usage liturgique parce que l'intérieur de la coupe était dédoré.

d'un projet idéologique de déchristianisation, très arrêté chez Albitte mais beaucoup plus vague chez d'autres membres de l'administration révolutionnaire locale qui se contentèrent de suivre le courant (8). D'après nos rapports, la situation apparaît assez contrastée et les destructions réelles, moins massives qu'on aurait pu le craindre. Dans environ 42 % des cas, le mobilier est demeuré quasiment intact, dans 20 % il a subi de sérieuses amputations, enfin, dans 32 % il a été entièrement détruit ou peu s'en faut.

Souvent le mobilier conservé l'a été grâce à l'astuce de la population et des officiers municipaux qui l'ont démonté et caché, tout en livrant quelques broutilles pour donner le change. Ainsi, à Villaz, les retables du maître-autel et des chapelles latérales, les statues, la chaire, les confessionnaux, les fonts baptismaux, ont été systématiquement démontés, tandis qu'on faisait un simulacre de feu de joie avec les débris d'un mauvais confessionnal « ... pour donner à entendre aux commissaires qui auroient pu être envoyés, que les Municipaux avoient brisé les retables, chaire, confessionnaux, comme il avoit été ordonné ». De même à Lovagny : « On a retiré les autels, les statues, la chaire, les confessionnaux, les fonts baptismaux, la croix, à dessein de les préserver des profanations... ». Dans d'autres cas, on s'est contenté de dissimuler le mobilier sous des tas de foin ou on l'a tout simplement laissé en place, après avoir livré une partie des vases sacrés et des ornements, et il a été oublié par l'administration.

Les destructions furent dans plusieurs paroisses le fait des gendarmes ou des troupes de passage. A Gyez : « Tout ce qu'il y avoit dans l'église, à part la pierre sacrée du maître-autel, la haute chaire, les fonts baptismaux, un confessionnal, a été envoyé à Annecy ou détruit par les gendarmes qui allèrent une fois s'y promener à cheval, le peuple y étant assemblé pour l'office ». De même à Vieugy, les gendarmes, à la recherche de Rd André Bailly, causèrent des dégâts dans l'église (9). A Nâves, un commissaire envoyé par le district d'Annecy pour faire abattre le clocher, ne trouva rien ni dans la sacristie, ni dans l'église, tout ayant été déménagé par la population, et se vengea sur un confessionnal qu'il trouva dans une grange.

Dans certaines paroisses, les habitants, pris de panique à l'annonce de l'arrivée de troupes chargées d'abattre les clochers et les croix, se mirent à détruire eux-mêmes le mobilier de l'église dans l'espoir d'en conserver une petite partie. Ce fut le cas à Menthon :

---

(8) En voici un exemple tiré d'une lettre envoyée à l'administration du district d'Annecy par Gouttry, officier de santé, et Martin, agent municipal, chargés de la récupération des objets du culte à Flumet et dans les environs : « Nous vous faisons passer tous les linges des églises et chapelles du canton, en vous observant que les municipalités ne nous en ont produits davantage, et nous ont certifié que les monstres noirs s'en étoient emparés lorsque les Piémontais vinrent dernièrement mettre le combe à leur lacheté... ». Suivent quelques détails intéressants sur la manière dont se déroulaient les opérations : « ... nous vous prions de... nous marquer à combien nous devons taxer les journées soit du secrétaire de l'incantation des ornements, soit des gardes nationales que nous avons menés avec nous dans chaque commune ; soit des tailleurs qui dégallonnent ; j'espère dans peu de découvrir encore dès que nous aurons fait mettre en état d'arrestation plusieurs marguilliers ». Le post-scriptum montre des fonctionnaires zélés, mais non des fanatiques outrepassant leurs instructions et détruisant pour le plaisir de détruire. « Nous n'avons pas renversé les autels, nous nous sommes contentés d'enlever toutes les statues, que nous avons déposées dans les sacristies avec des mauvais tableaux et des livres de chant ».

(9) R. Devos, « Seynod et Vieugy à l'heure révolutionnaire », *Bulletin des Amis du vieux Seynod*, 4, 1989, p. 17-30.

« ... à l'arrivée du décret d'Albitte, ils ont renversé les autels pour éviter à leur église les insultes et les blasphèmes de la troupe emploiée à ces brigandages ». Les retables mis en pièces détachées, et notamment celui du maître-autel construit par le sculpteur annécien Louis Merle en 1675 (10), prirent le chemin d'Annecy pour servir de bois de chauffage. Le même phénomène de panique se produisit à Saint-Martin-Bellevue : « Les autels, au nombre de trois, ont été démolis de fond en comble, mais ce sont les paroissiens mêmes qui, effrayés par la crainte et la terreur, se portèrent à cette manœuvre dans l'intention seulement de conserver en entier la pierre sacrée du grand autel et celle de la chapelle de la Sainte Vierge qu'ils cachèrent sous les débris ».

Si l'on risque une répartition géographique des dégâts à l'aide de nos rapports, on s'aperçoit que l'avant-pays annécien a été le plus épargné, soit par suite de l'action des habitants, soit par un heureux hasard qui a préservé les églises des rigueurs de l'administration ou du passage des activistes de la démolition. Dans au moins dix églises sur quatorze, le mobilier se retrouve quasi intact en 1796-1797. Vient ensuite l'Albanais avec onze églises sur vingt-huit. Au contraire, bien peu de sanctuaires ont été épargnés dans la cluse d'Annecy, les Bauges et la Chautagne. Comme à Lescheraines, c'est presque partout un spectacle désolant : « On a renversé, brisé le retable, les tableaux, les statues, les autels, les croix ; on a foulé aux pieds les reliques des saints avec tous les blasphèmes qu'on a pu imaginer. On a emporté les vases, ornements, linges, croix, chandeliers et tous les ustensiles de l'église ».

Il est évident que les régions occupées militairement à la suite de soulèvements provoqués ou non par le retour de l'armée sarde, ont été particulièrement éprouvées. Ainsi à Thônes : « On a renversé les autels, brûlé les statues ; la chaire a été endommagée, les fonts baptismaux brisés... Les croix et les oratoires ont été brisés ou démolis. Ce qui n'avoit pas été retiré des pierres sacrées a été brisé. L'on a profané les vases sacrés en se servant des calices pour boire, et proférant des impiétés ; on a foulé aux pieds et déchiré les Saintes Ecritures. Tout ce qui n'a pas été sauvé en fait d'ornements sacerdotaux ou autres objets du culte divin a été porté processionnellement par les soldats et autres impies. L'on a foulé les tombes et jetté les ossements ». A Megève, les retables des autels avaient été soigneusement démontés par ordre de la municipalité et remisés sur la tribune, dans un but de conservation. Ces pièces détachées furent, plus tard, détruites par une bande de forcenés avec les croix, les statues, les tableaux et l'ensemble du mobilier, sauf la chaire qui pouvait servir aux assemblées décadaires et aux harangues patriotiques.

D'une paroisse à l'autre, la situation apparaît parfois totalement différente et il est possible de discerner à cette occasion l'action de petits groupes d'activistes de la déchristianisation. Tandis qu'à Villaz, un heureux consensus entre la population et la municipalité a permis, comme nous l'avons vu, la conservation de la quasi totalité du mobilier, les destructions furent considérables à Aviernoz : « ...

---

(10) C. de Bortoli, « La confrérie de Saint-Julien fondée en l'église de Menthon-Saint-Bernard », *Vie religieuse en Savoie. Mentalités. Associations*, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, t. 95, 1988, p. 37-38.

car je ne sache pas qu'ailleurs on ait brûlé les statues qui se sont trouvées dans les églises comme on l'a fait à Aviernoz où il y avoit un certain nombre de citoyens qui se faisoient une gloire de monter en chaire pour publier les différentes proclamations des françois, et qui en tout favorisoient de leur mieux le système républicain... », écrit le missionnaire.

Ajoutons que la recherche du salpêtre pour la fabrication de la poudre entraîna, dans certaines églises, la destruction d'une partie ou de la totalité du plancher. Ainsi à Viuz-Faverges : « On a pris quelques corbeilles de la terre du chœur pour faire du salpêtre. On a enlevé à cet effet une partie du carrelage pour murer les chaudières ».

RÉPARATION DES ÉGLISES ET RECONSTITUTION DU MOBILIER

Tous nos rapports attestent un grand élan de la population pour la remise en état des églises afin de les rendre au culte. Les paroissiens s'empressent de rapporter ce qu'ils ont sauvé du pillage et de la destruction, des équipes de volontaires jouent de la truelle et du marteau pour qu'à l'heure de la réouverture l'église soit, sinon aussi belle qu'avant, du moins décente. Dans nombre de communes, ce sont les officiers municipaux qui assurent la direction des travaux, prenant ainsi des risques considérables car tout se fait dans la plus totale illégalité. Certes, un groupe de citoyens peut demander à utiliser une église pour l'exercice du culte de son choix (11), mais il est tout à fait exclu que ce culte soit exercé par des réfractaires puisque les lois qui les condamnent à la déportation à la Guyane n'ont pas été abrogées. Aussi, on se garde bien de demander quelqu'autorisation que ce soit afin de ne pas attirer l'attention des autorités, et il est piquant de retrouver au bas des rapports des missionnaires, notamment dans les campagnes des environs d'Annecy, les signatures d'officiers municipaux qui, lors des assemblées cantonales, déclarent solennellement n'avoir jamais vu de réfractaires dans leur commune et n'en connaître aucun.

Dans certaines paroisses, on va même jusqu'à reconstruire la partie détruite de la tour du clocher. A Quintal et à Annecy-le-Vieux, on fond une nouvelle cloche avec les débris du métal rendus par l'administration aux communes (12).

Nous n'allons pas pousser le détail jusqu'à compter les chandeliers et dresser l'inventaire de tous les placards de sacristie mais, à la lecture de nos rapports, on s'aperçoit que même les plus petites paroisses ont pu reconstituer un ensemble de vases sacrés et d'ornements suffisant pour toutes les fonctions liturgiques, voire même un mobilier assez important. Ce fait pose évidemment une question : comment s'est-on procuré tout cela, deux ans à peine après la vague

---

(11) 32 L 270. Le citoyen Garbillon, président de l'administration municipale d'Annecy, envoie au président du tribunal correctionnel une déclaration, du 9 brumaire an V, de divers citoyens de la ville pour l'exercice du culte catholique dans la ci-devant cathédrale, en vertu de la loi du 11 vendémiaire an IV.

(12) *La Savoie du Nord et la Révolution*... op. cit., p. 84.

de déchristianisation violente et alors que la liberté religieuse n'est pas rétablie ?

A ce sujet, les rapports que nous étudions ici nous ouvrent des horizons sur tout un trafic d'objets d'église à cette époque. Les vases sacrés ont presque tous été envoyés à la fonte, du moins officiellement, mais les orfèvres d'Annecy se remettent au travail et les missionnaires, qui sont dépourvus de calices ou de ciboires, s'adressent au vicaire général Saint-Marcel pour passer leurs commandes. Le missionnaire d'Ecole lui écrit : « Comme nous n'avons pas de petite pixide pour porter le viatique aux malades, et que je ne sçais à qui m'addresser pour cela, j'ose vous prier, Monsieur, de vouloir m'en faire faire une à Annecy ; ce qui vous sera assez facile par le moyen des connoissances que vous y avez ; je la désire en argent et proprement travaillée... le présent porteur vous remettra déjà deux écus neufs pour cet objet, quand elle sera faite, je la ferai prendre chez la Françoise, Madame Quétant (13), en lui faisant parvenir le surplus du prix, qui n'excédera guère, je pense, trois écus neufs ». De même celui de Chindrieu : « ... le présent porteur va à Annecy pour acheter les vases sacrés et ornements absolument nécessaires, et vous fera voir sa liste ».

Comme nous l'avons vu, les ornements n'avaient pas tous été brûlés après dégalonnage, mais pour la plupart vendus à des amateurs de riches étoffes (14). Ces derniers pouvaient ou bien les rendre à leur destination première, s'ils n'en avaient pas garni leurs fauteuils ou les tiroirs de leurs commodes, ou bien en tirer parti en les revendant. C'est ainsi que les paroissiens de Montmin, comme bien d'autres, remontèrent leur sacristie. Pris de scrupule, le missionnaire écrit à M. Saint-Marcel : « On a sept chasubles... mais toutes provenantes de ce qui a été pillé dans les églises, comme ils [les paroissiens] les ont achetées dans un temps où ils disent qu'ils n'en trouvoient pas d'autres, faut-il les laisser tranquilles là-dessus et se contenter de leur dire de ne plus rien acheter provenant de la même source ? ».

De même, les belles pièces de sculpture sur bois ou de menuiserie, les retables, les stalles, les chaires, même déplacées, ne furent pas toutes détruites mais parfois vendues et rachetées ensuite pour remeubler les églises. Ce qui donna lieu à de curieux transferts dont certains bien connus (15). Evoquons simplement ici le cas de Saint-Martin-Bellevue. Le missionnaire écrit : « L'église est actuellement plus décente et mieux ornée que jamais, par l'édification de trois chapelles que les habitants dudit lieu ont achetées à Annecy, et qu'ils ont substituées aux anciennes, qu'ils ont mises au rebut ». Est-ce la confirmation de ce que pensait André Jacques, que le beau retable de Saint-Martin-Bellevue proviendrait de l'ancienne église Notre-Dame d'Annecy et aurait été vendu tout d'abord comme bois à brûler ? (16).

---

(13) Sa maison servait de boîte aux lettres, comme nous l'avons vu, pour la correspondance des missionnaires avec Rd Saint-Marcel.

(14) A.D.H.S., 32 L. 57, « Vente des ornements servant au culte catholique existant dans les églises et chapelles du canton de Samoëns le 2 ventôse an II » (20 février 1794).

(15) La chaire de Saint-Maurice d'Annecy provient de l'ancienne collégiale Notre-Dame de Liesse et les boiseries, qui couvrent les murs du fond des collatéraux, de l'abbaye de Talloires. L'aigle qui soutient la cuve de la chaire de la cathédrale provient aussi de la collégiale.

(16) *Histoire des communes savoyardes. Haute-Savoie,* sous la direction de J.-Y. Mariotte, t. III, p. 196.

Des rachats de ce genre eurent lieu parfois très tôt, en prévision d'une future réouverture des églises. Ainsi, le receveur du bureau de l'enregistrement de La Roche écrit le 22 frimaire an III (12 décembre 1794) à l'agent national près le district d'Annecy : « Le fanatisme se manifeste dans la pluspart des communes de mon arrondissement, car on dit que les habitants des communes se sont cotisés pour racheter les meubles qu'on avoit vendu de leur cy devant églises, et qu'on y a fait transporter dans icelles tous lesdits meubles qu'ils ont pû se procurer, et qu'on s'y assemble tous les jours appellés cy devant fetes et dimanches, en n'observant (pas) les decadis, ces communes sont Eteaux, Entremont et tout le canton d'Arbusigny. Si j'osois te communiquer ma façon de penser, ce seroit de commettre un commissaire avec la force armée pour se transporter dans toutes les communes pour s'emparer de tous lesdits meubles et les faire transporter ensuite à La Roche ou ailleurs pour estre vendu un jour de cy devant dimanche ou le public se trouvera le plus assemblé et quant à ceux qu'ils ne seront pas susceptibles de transport, les faire briser dans l'endroit même et brûlé pour qu'il n'en reste pas vestiges... » (17).

Avec le rétablissement officiel du culte à la suite du concordat, ces ventes et achats de mobilier et objets du culte vont se faire au grand jour. Voici par exemple un citoyen Duc, de Rumilly, qui écrit au maire d'Annecy, le 30 vendémiaire an XI (22 octobre 1802), qu'ayant appris que « l'on retablissoit les eglises a Anneci », il a « une superbe autel en marbre a vendre bien garnie et décorée d'un superbe tableau, le tout a couté dix huit milles livres de Piémont, s'il se presentoit une occasion, je ne demande pas mieux de m'en defaire » (18).

Puisque nous sommes à Rumilly, restons-y pour terminer. Le rapport du missionnaire nous apprend que le mobilier de l'église a été presque totalement détruit, mais une lettre du maire au sous-préfet d'Annecy du 1er germinal an XII (22 mars 1804) affirme que la confrérie du Saint-Sacrement, dite des Pénitents, a réussi non seulement à sauvegarder tous ses meubles, ustensiles et ornements, mais s'est encore appropriée une partie de ceux des églises de la ville, soustraits au pillage officiel, et refuse de les rendre à la fabrique (19). Ce n'est certes pas un exemple de charité chrétienne, mais un indice intéressant sur le rôle qu'ont pu jouer les anciennes confréries dans la sauvegarde du patrimoine des églises.

En conclusion, on peut dire que la vague de déchristianisation a fait, dans l'ancien diocèse de Genève-Annecy, des dégâts considérables, mais peut-être pas aussi importants qu'on pourrait le croire. Cette déchristianisation a créé un traumatisme moral durable dans les populations des campagnes et suscité en compensation une résistance spirituelle que le retour de la persécution violente, après le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), ne découragea pas, bien au contraire.

Roger DEVOS.

---

(17) A.D.H.S., 32 L.
(18) Idem, 32 L 139.
(19) Idem.

Le Général Jean-Marie Songeon
(1771-1834)

Jean-Marie Songeon est l'un des vingt-trois généraux savoyards du Premier Empire. Sa carrière, toutefois, a été moins « classique » que celle de la plupart de ses compatriotes et compagnons d'armes. Ces derniers, en effet, étaient entrés dans la vie militaire en 1792, par la *Légion des Allobroges* et, après avoir servi sous la Révolution, le Directoire et les aigles impériales, ils étaient, après 1815, demeurés fidèles à Napoléon, cantonnés dans leur opposition à la Restauration. Songeon, au contraire, commencera et finira son itinéraire au service des Bourbons, et on a pu émettre des doutes sur la réalité de sa promotion au grade de général de brigade. En complément de ce que relatent ses biographes (1), un assez volumineux dossier le concernant, conservé aux Archives de la Guerre (598 GB), à Vincennes, et deux états de ses services permettent de reconstituer avec précision ses activités. En voici le déroulement, dans sa sécheresse administrative.

UNE ASCENSION RAPIDE

Songeon (Jean-Marie), fils de Jean-Philibert et de Jeanne Burdet, né le 3 avril 1771, à Annecy. Engagé dans l'armée française, au Corps royal d'artillerie (10 juin 1787), comme apprenti-canonnier et envoyé dans l'île de Saint Domingue ; second canonnier (10 novembre 1787), premier canonnier (15 juillet 1788), artificier (30 août 1789). Blessé d'un coup de feu à la jambe droite à l'affaire de Saint-Marc, le 10 mai 1791, il est renvoyé en France, au dépôt du Hâvre de Grâce (10 juillet 1791), puis congédié du service et autorisé à rentrer à Annecy, sa patrie, comme étranger, le 15 octobre 1791.

Après l'invasion de la Savoie, réadmis au service par le général Montesquiou, au 5e Bataillon du Mont-Blanc, le 1er mars 1793. Son expérience militaire et la pénurie de cadres le font nommer capitaine, dès le 7 juin 1793, et il est élu, le 9 juin de cette même année, lieutenant-colonel en second. Il sert dans ce grade, et dans cette unité, jusqu'au 21 avril 1796. Affecté à l'Armée des Pyrénées orientales, le 2 avril 1793, dans le Val d'Aran, Songeon, avec 50 hommes, prend d'assaut la redoute du col de Viella, fait 24 prisonniers, tue 30 hommes, dont un officier, et rapporte une pièce d'artillerie de

---

(1) Brèves notices in Philippe (Jules), *Les gloires de la Savoie*, Paris, Glarey, Annecy, Monnet ; Chambéry, Bardet, 1863, p. 79 ; *Revue Savoisienne*, 1862, p. 48, et 1875, p. 33 ; Miquet (François), *Répertoire biographique des Savoyards contemporains*, Annecy, Abry, 1894, p. 27 ; Anthonioz (Alfred), *Généraux savoyards*, Genève, Atar, 1912 ; plus détaillée in Six (Georges), *Dictionnaire biographique des Généraux et Amiraux français de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Saffroy, 1934. Une biographie, mais qui n'a pas utilisé tous les documents des Archives de la Guerre : Cochon (Jules), *Le Général Songeon. Sa vie militaire et civile* (1771-1834), Chambéry, Gentil, 1915, 217 p.



Jean-Marie Songeon, colonel au 53e de ligne, s'apprête à monter à cheval pour la revue passée par Napoléon, le 11 décembre 1807, au camp de Gradisca, dans le Frioul autrichien.

(Photo copyright Musée de l'Armée, Paris.)

montagne. Le 13 août 1794, au combat de Saint-Laurent de la Mouga, il capture le duc de Crillon Mahon, qui deviendra général de division et Grand Chambellan du roi d'Espagne, et lui sauve la vie, malgré la condamnation à mort demandée. Le 26 mai 1795, il est blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche, au combat de Biscara. A l'affaire des Moulins, en Catalogne, il reprend aux Espagnols le drapeau de son bataillon, qui était resté dans la mêlée (14 juin 1795).

EN ITALIE

Le 21 avril 1796, Songeon est désigné par le général Bonaparte, après l'incorporation du 5e Bataillon du Mont-Blanc dans la 26e Demi-brigade légère, devenue ensuite la 11e Demi-brigade, pour être chargé, à Nice, des détails d'administration, de police et de discipline. Il sert, en cette qualité, à l'Armée d'Italie, jusqu'au 13 décembre 1797. A Castiglione (5 août 1796), il est atteint d'une contusion au côté droit. Officier d'ordonnance du général de division Joubert, il est nommé Commandant en chef au Tyrol, lors de l'entrée des troupes françaises dans ce pays. Promu par le général Kilman Chef de bataillon titulaire à la 14e Demi-brigade de ligne, il occupe cette fonction jusqu'au 26 janvier 1799. De cette dernière date au 2 août 1801, Songeon est, successivement, appelé auprès du général en chef Mac Donald à l'Armée de Naples, à Capoue, comme Commandant du Quartier général chargé de la police et de la discipline, dans le secteur allant de Caserte à Rome, puis Aide de camp du général de Division Garnier, à Rome. D'août 1801 au 23 décembre 1803, il est chargé de l'administration et de la police à la 19e Demi-brigade de ligne ; major au 28e Régiment de ligne, à Boulogne (27 décembre 1803) ; colonel au 53e de ligne, à Rimini, dans la 5e Division (Séras), de l'Armée d'Italie. Le 18 octobre 1805, il a un cheval tué sous lui, au passage de l'Adige. Adjudant-commandant, le 30 mars 1809, il a de nouveau un cheval tué sous lui, à la bataille de Sacile (16 avril 1809) et, le 21 avril de cette même année, il est nommé Commandant supérieur de la Rocca d'Anfo et de la lisière du Tyrol septentrional. Le 15 août 1809, Songeon est fait Chevalier d'Empire, avec une dotation de 2 000 francs de rente annuelle, prise sur les domaines d'Erfurt (2).

LE HÉROS DE SAINT-SÉBASTIEN

Le 21 août 1809, Songeon assume les fonctions de Chef d'état-major du général Masséna, puis il est employé à l'état-major du 4e

---

(2) Son dossier des Archives de Vincennes conserve le brevet de nomination, 31 octobre 1810, avec le figuré des armoiries. Songeon ne figure pas, avec son blason, dans l'*Armorial et nobiliaire de Savoie*, d'A. de Foras et continuateurs, car le titre de chevalier, premier grade dans la hiérarchie des dignités impériales, ne conférait pas l'anoblissement. (Cf. les articles « Noblesse d'Empire » et « Héraldique » dans le *Dictionnaire Napoléon*, sous la direction de Tulard (Jean), Paris, Fayard, 1987). Les armoiries concédées sont ainsi décrites : « Parti, au premier d'argent et de sinople. L'argent à l'épée en pal d'azur, la poignée accolée d'une pensée, au naturel ; le sinople à l'ananas d'or feuillé, au naturel. Au deuxième, d'azur, à trois poissons en face l'un sur l'autre d'argent. Bordure de gueules du tiers de l'écu, au signe des chevaliers-légionnaires, posée au deuxième point en chef. Pour liseré, les couleurs de l'écu, le vert en bordure seulement ».

Corps de l'Armée d'Allemagne, en Moravie. Il passe, avec cette dernière formation, à l'Armée de Brabant, Commandant supérieur des îles de Room, Dordrecht, Hellevoetsluys et La Brielle, en Hollande (1er mars 1810). Le 28 octobre 1810, il organise, à Avignon, les bataillons de marche destinés à la Catalogne et, le 21 novembre 1810, il est nommé Chef d'état-major de la 2e Division du 9e Corps, à l'Armée du Portugal. Après la dissolution du 9e Corps, le général Berthier le désigne comme Chef d'état-major du 7e Gouvernement d'Espagne, à Salamanque. C'est lors du siège de Saint-Sébastien que Songeon écrit la page la plus brillante de sa carrière militaire. Commandant l'aile gauche de la ligne de défense, investie par les forces britanniques, espagnoles et portugaises, le 14 juin 1813, il se signale les 25 et 27 juillet, et le 31 août. Dix-huit officiers supérieurs de l'Etat-major lui décerneront, le 9 septembre :

> « Un témoignage authentique de notre attachement et de toute notre estime pour sa conduite brillante, son zèle soutenu et la valeur constante qu'il a développée pendant tout le siège... Le 31 août, il combattit sur les brèches avec autant d'audace que de sang-froid, s'y reportant à plusieurs reprises à la tête des troupes sous ses ordres, son chapeau au bout de son épée, aux cris répétés de « Vive l'Empereur ! En avant l'honneur français ! », un tambour à ses côtés battant la charge au milieu des colonnes ennemies qui, après avoir perdu trois assauts, débouchèrent au quatrième par suite d'une explosion malheureuse qui eut lieu au centre de la ligne et qui leur fut favorable... Cet officier s'est non seulement mérité l'estime et l'admiration de la garnison, mais il a encore forcé, par sa conduite, celle des malheureux habitants, en coopérant avec autant d'ardeur et de dévouement à accroître et prolonger une défense tellement opiniâtre qu'elle a eu, pour eux, un résultat de destruction totale de leur ville. »

Lorsque Saint-Sébastien, investi depuis le 28 juin, capitule le 8 septembre, Songeon, qui a été deux fois blessé, est emmené en captivité en Angleterre. C'est pendant sa détention que, le 25 novembre 1813, intervient sa promotion au grade de Général de Brigade. Ses biographes écriront, à la suite de Jules Philippe, que cette nomination fut le résultat d'une pétition de ses compagnons d'armes au Ministre de la Guerre, mais les états de services portent seulement la mention : « Prisonnier de guerre à la reddition de Saint-Sébastien. Général de brigade en récompense de sa belle conduite pendant le siège de cette place ».

PREMIER RALLIEMENT AUX BOURBONS (1814)

Contrairement à ce que certains ont écrit, Songeon ne fut pas détenu « sur les terribles pontons anglais », mais assigné à résidence, sur parole, à Bridgeworth, en Ecosse. Il revient en France le 30 avril 1814, vingt-quatre jours après la première abdication de Napoléon, mais alors que les autres généraux savoyards se montraient réservés, voire carrément hostiles envers les Bourbons, Songeon leur fait ses offres de services, commencement d'un double jeu qui durera jusqu'en 1815. Cette période de son existence est la moins connue, non pas parce que les documents font défaut — ils abondent dans son dossier personnel — mais parce que ses biographes, et surtout Jules Cochon, qui lui est très favorable, ont mis l'accent sur ses faits d'armes, et non sur ses palinodies. Dès le 29 avril 1814, à la veille de son rapatriement, il écrit à Monsieur, le comte d'Artois, futur Charles X, frère de Louis XVIII, émigré en Ecosse, pour lui demander :

« d'accueillir la soumission respectueuse d'un ancien et fidèle serviteur de son Auguste famille dont le retour au trône de ses ancêtres, en rendant la paix à l'Europe, a aussi mis un terme aux malheurs qui pesaient depuis vingt-cinq ans sur le peuple français ».

Songeon rappelle son éducation en France, au collège des Joséphistes de Nantua, et son engagement dans l'armée coloniale de Louis XVI :

« J'ai, depuis cette époque à jamais fatale, continué mes services avec une fidélité et une loyauté familières au Savoyard et aux militaires d'honneur. Relevé par le gouvernement de mon serment à l'Empereur, je viens réclamer l'appui et la protection de Votre Altesse Royale, pour moi et mes deux fils, officiers dans l'armée et dont j'ignore le sort. Mon zèle et mon dévouement justifient, dans toutes les circonstances, l'intérêt que j'ose réclamer de Votre Altesse Royale. »

Revenu à Annecy, Songeon, qui a demandé à continuer sa carrière dans l'armée royale, voit son ralliement accueilli avec faveur. En juin 1814, il est présenté à Louis XVIII qui le nomme, le 7 août, Commandant militaire de la Ville et de la partie de l'arrondissement d'Annecy, qui avaient été laissés à la France par le premier Traité de Paris du 30 mai 1814. Le 13 août, il est envoyé en Prusse, pour une brève mission d'échange des prisonniers de guerre. Celui qui porte maintenant le grade de Maréchal de camp, dans la nouvelle nomenclature militaire, avait été fait chevalier de la Légion d'honneur, le 29 mars 1804, à Dresde. Le 14 août 1814, il reçoit la croix de chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Après la retraite de Dessaix devant les troupes autrichiennes, Songeon assume le commandement de l'ensemble du département du Mont-Blanc, dont le chef de l'administration civile, le baron Finot, a, lui aussi, rallié les Bourbons. C'est pendant cette période qu'il est mêlé à une complexe affaire, dont on lui fera grief après 1815. L'impératrice Marie-Louise et son amant, le général Neipperg, séjournaient aux eaux d'Aix, lorsque le capitaine Hurault, mari de la lectrice de la souveraine, semble avoir échafaudé un projet rocambolesque d'enlèvement de Marie-Louise, pour la conduire à l'île d'Elbe, où l'attendait son époux. Hurault eut des contacts avec Songeon, auquel il demanda de transmettre en France des correspondances des compagnons d'exil de Napoléon, et de l'aider à obtenir un passeport pour l'Autriche. Le maréchal de camp refusa de s'engager et se borna à avertir les autorités. Laissant dans la maison qu'il faisait restaurer à Annecy sa femme, très gravement atteinte d'une maladie incurable, qui allait l'emporter, le 28 juin 1815 (3), il s'installe à Chambéry, à l'*Hôtel de la Parfaite Union*.

UN ROYALISTE EXALTÉ

Dans cette ville, où résidaient beaucoup de militaires en demi-solde et où la France conservait de nombreuses sympathies, la con-

(3) Songeon avait épousé, à son retour de Saint-Domingue, le 31 octobre 1791, Jeanneton Séraphin, fille de Louis, bourgeois de La Roche, et de Guillelmine Plantard. Deux garçons naîtront de cette union : Jean-Guillaume (Annecy, 22 septembre 1792, mort en 1866), élève à Saint-Cyr en 1812, sous-lieutenant dans la Grande Armée, fait prisonnier par les Russes à Leipzig (1813) ; capitaine en 1831, il prend part à l'Expédition d'Alger et finit sa carrière comme Adjudant de place à Lyon et à Grenoble.

Louis-Joseph (La Roche, 1er mars 1796 - Bourgoin, 3 janvier 1823), élève à Saint-Cyr en 1813, sous-lieutenant au 25e de ligne, fait la Campagne de France, en 1814.



Le général Songeon.
Portrait très ressemblant, aux dires des contemporains,
exécuté en 1818 par E. Morcau, de Chambéry, élève de David.
La grande tenue de Maréchal de camp et le plan de Saint-Sébastien
constituent des anachronismes, puisque Songeon n'était encore que colonel,
au moment de ce fait d'armes.

(Photo Copyright Musée de l'Armée, Paris.)

duite de Songeon, qui affiche un royalisme frénétique, défraye la chronique. Pendant les Cent-Jours, son successeur, le général Marchand, qui le connaît depuis vingt ans et qui l'a eu sous ses ordres au 11e de ligne, écrit à son propos :

> « Cet officier était si connu à l'armée par ses écarts de conduite que je pensais qu'il devait exister, aux bureaux de la Guerre, des notes désavantageuses sur son compte... Pendant le peu de temps qu'il a commandé le Département du Mont-Blanc, il s'est annoncé comme tout à fait impropre à remplir un semblable poste. Entr'autres, il a fait une scène de six heures dans un café public, qui a été un scandale pour toute la ville de Chambéry : il arrêtait les passants pour leur faire crier *Vive le Roi* et adressait aussi des *vivats* à tous les souverains de l'Europe. »

En octobre 1814, Songeon conduisit la délégation savoyarde qui allait assister à la visite du comte d'Artois, héritier du trône, à Grenoble. Son frère Philibert commande le détachement des 7e et 11e de ligne, qui vient saluer le prince. Ils apportent en cadeau des lavarets et des ombles du lac du Bourget, et reçoivent la décoration du Lis, que venait de créer l'héritier du trône, pour récompenser les meilleurs royalistes. Le 7 novembre, le maréchal de camp préside la cérémonie de la bénédiction des drapeaux et de la prestation de serment à Louis XVIII. Il donne un bal de 600 personnes où il se montre « en possession d'une aimable et franche gaieté ».

LA VOLTE-FACE DES CENT-JOURS

Les Cent-Jours voient un nouveau retournement de Songeon. Le 12 mars 1815, il recevait l'ordre autographe de l'Empereur, déjà parvenu à Lyon, de prendre le Commandement général du Mont-Blanc. Aussitôt, il lança une proclamation bonapartiste, s'exclamant à l'adresse de Napoléon : « Resurrexit ! Alleluia ! ». Cependant, Dessaix, qui organisait à nouveau la défense du Sud-Est, suspectait, à bon droit, la sincérité du retour de son compatriote au régime napoléonien rétabli et, dès le 14 avril, il obtenait que son collègue fût remplacé par le général Pourchain. Songeon avait, le 12 mars, transmis à Gênes, au général Bubna, un paquet de lettres écrites par Napoléon à Marie-Louise et à son beau-père, l'Empereur d'Autriche. Il continuait à témoigner de sa dévotion à Bonaparte, écrivant à Davout, ministre de la Guerre : « mon dévouement, mon intelligence et mon zèle seront activement usités pour le service de l'Empereur ». Les 18 et 19 avril, il préside aux fêtes qui marquent, à Chambéry, « le retour du brave 7e de ligne. Il assista à un nouveau banquet suivi de toasts à S.M., à la famille impériale, et de chants patriotiques, garants des nouvelles destinées de la France ». Le 5 juillet, il est nommé adjoint à l'Inspection générale de la cavalerie des 14e et 15e Divisions militaires, à Caen et Rouen, avec, comme aide camp, son cousin Aimé Guillet, d'Annecy. En fait, il s'agit d'une affectation théorique, destinée à lui permettre de percevoir sa solde. Il s'installe à Paris où il multiplie les démarches pour obtenir un commandement actif. Le 12 juin, jour même où Napoléon quitte la capitale pour la Campagne de Belgique, Songeon est mis à la disposition du général Darricau, commandant des *Fédérés Tirailleurs de la Garde de Paris,* troupe de vingt-quatre bataillons recrutés parmi les ouvriers des quartiers populaires, équipés aux frais de la

ville. Après Waterloo, lorsque les Alliés arriveront aux portes de Paris, il fera le coup de feu, les 2 et 3 juillet, au pont de Sèvres. Après la capitulation, Songeon usa de la faculté, offerte aux officiers, de rentrer dans ses foyers.

EN DISGRACE

Le général opère un nouveau revirement. Le 8 juillet, avant son départ pour la Savoie, il se présente à Louis XVIII, qui rentre en France, « pour aller à la rencontre du roi et faire ma soumission ». Mais le 1er septembre 1815, il est mis en non-activité. Le 12 octobre 1815, une Commission spéciale était créée pour examiner le comportement des officiers pendant les Cent-Jours et décider de leur admission dans l'armée royale. Jusqu'à l'automne 1816, Songeon se démène pour rentrer en faveur auprès du gouvernement de la Restauration, écrivant à ses anciens supérieurs qui ont, comme lui, abandonné Napoléon, et se faisant délivrer des attestations de loyalisme aux Bourbons. Il poussera même le zèle monarchiste, le 13 août 1815, jusqu'à aller présenter ses devoirs au roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel 1er, qui séjourna à Aix, lors de sa première visite en Savoie. Le général met à la disposition des autorités d'Annecy ses meubles pour la réception du souverain, qui lui accorde « agréablement » l'autorisation de se rendre de temps à autre, pour ses affaires, dans sa cité natale « ainsi que la liberté d'y porter ses décorations françaises ».

Les « propriétaires et négociants » de Chambéry déclarent qu'il

> « s'est constamment montré dévoué aux intérêts du roi... à l'époque de l'arrivée de Buonaparte... malgré les perfides insinuations des officiers de tous grades, qui couraient au-devant de l'Usurpateur... Il fut destitué sur les nombreuses insinuations des ennemis de l'ordre et du roi... Plusieurs fois même, en notre présence, il a juré qu'il préférait la mort au mépris des serments qui le liaient au meilleur des souverains ».

Son logeur de l'*Hôtel de la Parfaite Union,* l'aubergiste Cheneval, assure

> « qu'il n'a cessé de lutter contre les insinuations et provocations à lui adressées par les officiers, de passage pour aller rejoindre Napoléon, disputant constamment et publiquement à notre table d'hôtes, en présence des voyageurs, déclarant que Napoléon n'était qu'un aventurier, sans appui d'aucune puissance ».

Le comte de Lazary, fils du vieux général qui, en 1792, avait abandonné la Savoie devant l'invasion française écrit, de même :

> « Il a constamment marqué des sentiments d'un Royaliste très attaché au Roi. Lorsque ses troupes sont parties pour Grenoble... M. le général Songeon est resté à Chambéry, luttant contre la mauvaise fortune, comme il le pouvait, jusque... à l'arrivée des troupes aux ordres du Maréchal Grouchy, qu'il nous quitta, en vertu de sa destitution par Bonaparte, occasionnée par les cris et les plaintes des tricolores et Jacobins de cette ville ; ce qui seul prouve en faveur de M. le général Songeon qui, d'ailleurs, n'a montré, dans les sociétés tant publiques que particulières, que des sentiments de Royaliste décidé, et dévoué au roi de France ».

Selon l'article 7 du Second Traité de Paris, Songeon, qui se fait appeler, depuis le retour des Bourbons, le chevalier de Songeon, bénéficie d'un délai de six ans pour opter entre la France et la Sardaigne. Au début de 1816, il abandonne ses biens d'Annecy et il demande au maréchal Clarke, duc de Feltre, ministre de la Guerre,

d'être autorisé à résider à Seyssel (Ain), avec ses deux fils, officiers à demi-solde, habitant à Pézenas, dans l'Hérault. Il se livre à un long plaidoyer *pro-domo :*

> « Elevé au Collège des Joséphistes de Nantua, l'Ain est ma première patrie française. Je m'y retrouve au milieu de mes contemporains... Je suis resté seul et fidèle à mon poste, et je n'ai obéi que faiblement, après le 27 mars 1815, époque où le roi ayant quitté le territoire français, j'y ai été forcé par les menaces des peuples et l'arrivée des troupes qui venaient former l'Armée des Alpes... Je me refusai de suivre l'Armée de la Loire. Je me suis rendu à Saint-Denis, au-devant de Sa Majesté, lors de sa rentrée dans la capitale. Vous ne permettrez pas que je perde à la fois mon commandement, mon honneur militaire, mon traitement, mon épouse, ma patrie et un asile en France. »

Dans sa résidence de Seyssel, Songeon se comporte en chaud royaliste. Il organise la Garde nationale du canton et les Gardes de Police à cheval, où il sert avec ses deux fils, comme simple cavalier. A nouveau, son dossier s'enrichit de lettres élogieuses du maire de Seyssel, Masse, son ancien camarade de collège qui témoigne « de ses principes, de sa moralité, de son dévouement pour le meilleur des rois », du sous-préfet de Belley, du Procureur du Roi, du Commandant militaire du département et du Préfet de l'Ain. Mais Songeon a encouru la tenace hostilité de Clarke et, le 30 octobre 1816, il est mis à la retraite, avec une pension de 4 000 francs.

La Commission d'examen avait émis un avis défavorable à sa réintégration.

> « Cet officier, qui paraît n'avoir pas inspiré une grande confiance au gouvernement de l'Usurpateur, convient cependant... avoir été nommé par Buonaparte au Commandement du Département du Mont-Blanc, le 13 mars 1815, à Lyon ; avoir reçu, le même jour, deux dépêches pour l'Impératrice Marie-Louise et les avoir fait tenir, à Gênes, au comte de Bubna. Il a, en outre, servi dans les Fédérés de Paris. »

Pour pouvoir percevoir sa solde de réforme, Songeon, né hors de France, devait obtenir la nationalité française. Clarke la lui refusa, écrivant :

> « Les lettres du général Songeon prouvent avec quel transport il a servi Buonaparte, quoique sa qualité de Savoyard pût l'en dispenser. »

Le 3 juillet 1816, Songeon, qui a appris la décision défavorable, exprime au ministre sa déception, « le cœur navré de douleur » :

> « Ce refus me rendrait la vie insupportable... Mon existence et celle de mes deux fils dépendent absolument de cette faveur... Un mot favorable de la part du Chancelier de France me donnerait une seconde vie, qui sera constamment consacrée au service du Roi, que mes fils chérissent, ainsi que moi, et pour lequel nous répandrons avec joie jusqu'à la dernière goutte de notre sang... Je suis Français dès l'âge de onze ans. Plutôt mourir que de renoncer à ce titre. »

De mars à août 1816, Songeon réside à Lyon, rue de la Barre, et il envoie au maire de la ville ses offres, pour concourir à la célébration de la fête de Saint-Louis, et pour :

> « contribuer au maintien de la tranquillité publique, en marchant à la défense de la Royauté légitime, si la malveillance cherchait de nouveau à lui porter atteinte. »

Le 15 septembre 1816, ordre lui fut donné d'aller résider à Montpellier.

Le Commandant militaire de l'Hérault attestera qu'il s'y est conduit « en loyal Français ».

Entre temps, le duc de Feltre avait perdu son poste et, le 30 janvier 1817, Songeon reçoit, enfin, ses « lettres de naturalité » française.

QUINZE ANNÉES DE RETRAITE (1816-1831)

A 45 ans, le Maréchal de camp en retraite « de » Songeon commençait une nouvelle période de vie mouvementée.

Le 9 octobre 1817, il convolait avec Marie-Anne Bouvier, fille de Jean-Marie et Marie-Anne Guichard, née à Grenoble, le 3 août 1786, de quinze ans sa cadette, fille du maître de poste de Bourgoin, et il prenait la suite de l'activité de son beau-père. Avec le goût du faste qui le caractérisait, il faisait construire des bâtiments neufs, pour le relais, et une résidence, occupée par la suite par le Collège de Bourgoin, qu'il faisait somptueusement décorer par des artistes italiens, et meublait des objets d'art rapportés de ses campagnes. Devenu un notable, conseiller municipal, en 1821, il recevait en grand uniforme, en 1830, le duc d'Orléans (futur Louis-Philippe) et sa famille. Le 3 septembre 1818 lui naissait un troisième fils, Jacques Nestor Lucien (4). Le second mariage de Songeon fut orageux, et sa femme, qui avait quitté le domicile conjugal, introduisit, au début de 1821, une demande de séparation de corps, confirmée par la Cour d'Appel de Grenoble, le 9 février 1822 (5), vu « les outrages et les injures graves que les parties se sont adressées réciproquement ». L'arrêt prononçait la séparation des biens et les conditions de la garde de l'enfant qui, au bout de huit ans, serait placé dans un collège. Le général pourrait continuer à gérer le relais de poste, moyennant une pension de 1 600 francs par an faite à sa femme. Ce *modus vivendi* dura jusqu'en 1831, année du décès de Madame Songeon. En 1825, le retraité avait été frappé d'une hémiplégie qui l'avait laissé paralysé du côté droit.

ULTIME RETOUR AU SERVICE

Dès août 1830, Songeon exploite les bonnes dispositions du nouveau régime envers les militaires du 1er Empire et, mettant une

---

(4) A la différence des sentiments royalistes de son père, ce fils manifesta, de bonne heure, des opinions d'un républicanisme avancé. Dans la nuit du 23 au 24 février 1848, il fut du nombre des 800 Gardes nationaux qui s'emparèrent de la Mairie du XIe arrondissement et, le lendemain, il fut élu secrétaire du Comité, avec Victor Schoelcher et Ledru-Rollin. Avec ce dernier, il prit part à la manifestation des tenants de la Gauche, le 13 juin 1849, fut condamné à la déportation mais put se réfugier en Belgique, d'où il ne revint qu'en 1861. Après la chute du Second Empire, il participa à la défense de Paris. Elu en 1876 conseiller municipal du quartier de Clignancourt, en remplacement de Georges Clémenceau, Songeon présida le Conseil municipal de Paris. Le 8 janvier 1882, il échoua aux élections sénatoriales, sur la liste radicale où figurait Victor Hugo, mais après le décès du poète, il le remplaça, le 9 août 1885, élu par 337 voix sur 607 votants. Siégeant à l'Extrême-Gauche de la chambre haute, il mourut, en cours de mandat, à Paris, le 17 février 1889 (Notice obligeamment communiquée par M. le Directeur de la Bibliothèque du Sénat). Un des cousins du général, Joseph-Marie Songeon, né à Chambéry en 1780, chirurgien du Val de Grâce, fit la Campagne d'Espagne et fut fait prisonnier par les Anglais. En 1815, il se retira à Chambéry, où il épousa une demoiselle de Boigne. Il vivait encore en 1860, année où il fut décoré de la Légion d'honneur.

(5) Archives départementales de l'Isère, 2 U 388.

fois encore dans l'ombre son ralliement à Louis XVIII et sa volte-face de 1815, il sollicite l'annulation de sa retraite et de sa mise « en disponibilité » au Ministère de la Guerre, pour recevoir une affectation. Le 29, il écrit au ministre, le maréchal Soult, duc de Dalmatie, lui rappelant qu'il a été sous ses ordres, et que c'est lui qui l'a promu colonel, au camp de Boulogne. Songeon se pose en victime de la Restauration :

> « J'ai été exilé à Montpellier, après les Cent-Jours, et mis brutalement à la retraite, à l'âge de 42 ans, le 30 octobre 1816, pour avoir fait une proclamation dans le département du Mont-Blanc, où je commandais en 1815, et organisé à Paris, à la Place Royale, une brigade de Tirailleurs fédérés, à la tête de laquelle je fus employé, sous les ordres du général Darricau ».

Dans l'été 1830, Songeon se trouvait à Paris, soigné par le Docteur Pacthod, probablement un compatriote savoyard. En attendant son rappel au service, il s'installe au château de Maulette, près de Houdan, en Seine et Oise, dans un domaine qu'il a loué, pour y pratiquer l'élevage des chevaux. Le 22 mars 1831, il était réintégré dans les cadres de l'armée et, le 1er mai, il était promu Officier de la Légion d'Honneur, 26 ans après sa nomination au grade de chevalier. Le 29 août 1832, il recevait son affectation de Maréchal de camp, commandant militaire du département de la Seine Inférieure. Il s'installa à Rouen, pour peu de temps car, le 1er mai 1833, il était atteint par l'âge de la retraite. Ses services s'étaient augmentés de dix mois, mais comme il avait déjà atteint le maximum de la pension, il perçut simplement une gratification de 500 francs. Il se retira à Maulette, où il mourut, le 14 septembre 1834, des suites d'une chute de cheval, et sa dépouille fut inhumée, en 1840, à Houdan, sous un monument érigé par les soins de son fils Nestor.

Paul GUICHONNET.

ANNEXE

LA MAISON DU GÉNÉRAL SONGEON

L'amélioration de l'entrée Sud d'Annecy, par la route du bord du lac en provenance de Faverges et d'Albertville, avait exigé des aménagements de voirie et nécessité l'acquisition par la Ville, en 1968, d'une propriété située au carrefour de l'Avenue de Trésum et de la rue des Marquisats, communément désignée du nom de ses derniers propriétaires « Maison Aussedat ».

Cet immeuble a tout d'abord abrité les bureaux des Syndicats, ainsi que ceux de l'association « Aide aux Mères ». Après avoir procédé au relogement de ces organismes, la Municipalité, après mûre réflexion, a décidé de conserver et de restaurer cette maison pour y loger la Trésorerie Municipale et y aménager des salles de réunions.

Indépendamment de l'intérêt architectural de ce solide immeuble, dont la façade constitue une belle entrée d'Annecy au seuil de la Vieille Ville, les souvenirs historiques qui y sont attachés viennent ajouter un attrait supplémentaire pour justifier cette conservation.

La communication que le Doyen Guichonnet vient de consacrer au Général Songeon, lui a permis d'évoquer les origines de cette maison, dont l'une des portes principales est toujours surmontée du blason de son constructeur, le Général Songeon.

G. GRANDCHAMP.

Jean-Marie Songeon achète à Annecy, rue de la Providence, un ancien hôtel, brûlé par la foudre en 1725, et le fait restaurer et superbement meubler avec les « récupérations » rapportées d'Italie et d'Espagne. Cette demeure était l'une des plus belles de la ville. Le 15 juillet 1815, lorsque Songeon revient à Annecy, Dussollier, Conseiller de Ville, lui écrit au nom du syndic : « La ville sera toujours honorée de vous compter au nombre de ses citoyens et personne mieux que vous ne lui a donné des preuves distinguées de son attachement ».

Lorsque la famille royale piémontaise va visiter Annecy, les autorités municipales lui procurent un logement, et des commissaires sont nommés à cet effet.

Le 12 juillet, les commissaires écrivent à Songeon :

« Chaque particulier s'empresse de leur fournir les meubles et ce qu'il croira pouvoir servir à l'ornement de cet appartement. Votre maison étant l'une des plus richement meublées », les commissaires le prient « de leur laisser choisir les meubles dont ils pourraient avoir besoin, avec l'engagement formel de les remettre dans le même état ».

Mercier, dans ses *Souvenirs historiques d'Annecy,* dit que Songeon avait perdu sa maison au jeu, et qu'elle fut achetée par M. Audé, syndic de la ville sous la Restauration.

La bibliothèque et les meubles furent transportés à Bourgoin et furent dispersés ou vendus, après le départ de Songeon.

Dans le blason, l'ananas évoque le séjour à Saint-Domingue. L'épée est celle du soldat ; la pensée rappelle la fonction « intellectuelle » de l'officier d'Etat-major (ou plus banalement, de l'officier d'administration).

Les poissons peuvent évoquer le lac d'Annecy, ou les commandements « maritimes » de Songeon, notamment à Naples et dans les îles de Hollande.

P. GUICHONNET.



Le blason du général est toujours visible sur la maison des Marquisats.
(Cliché Service Information municipale, Annecy).

Les documents sur la Russie des archives florimontanes

Les documents concernant la Russie que possède l'Académie Florimontane sont très disparates. Il a été impossible de déterminer l'origine exacte de deux d'entre eux sur les quatre que comporte ce dossier, archivé sous le numéro 1265 « Manuscrits russes ».

Ce dossier comprend quatre ordres de documents :

— Des pièces militaires, manuscrites, en russe ;

— Le manuscrit d'une nouvelle dont l'intrigue se déroule au Caucase : scènes de la guerre ;

— Un manuscrit recueil d'anecdotes relatives au règne de Pierre le Grand et de l'impératrice Catherine Ière ;

— Un opuscule d'une centaine de pages, réfutation du livre de Custine : *la Russie en 1839.*

Passons rapidement sur les deux premières catégories de documents pour consacrer davantage de temps aux anecdotes et à l'opuscule critiquant le livre de Custine.

— Les « manuscrits militaires » ont une origine précise : ils ont été remis à la Florimontane, ainsi que le précise la mention portée sur le dossier : « Manuscrits russes, hommage de J. Escoffier, officier d'artillerie sarde, venant de Crimée (Orient), du 1er juillet 1856 ».

Il s'agit, sans doute, de documents rassemblés par l'intéressé au cours de la campagne de Crimée à laquelle participa un corps de 15 000 hommes de l'armée sarde aux côtés des Français et des Anglais, en particulier pendant le très dur hiver 1854-1855.

Les pièces qui constituent ce dossier ne présentent pas un intérêt particulier. Il s'agit d'ordres, de rapports, de demande de renseignements émanant de l'Etat Major de la 5e Brigade d'artillerie : demande de chevaux, justifications d'une demande antérieure, traduction d'un soldat devant le tribunal militaire pour tentative de suicide (fréquents comme les désertions dans l'armée russe avec la durée du service et la discipline particulièrement dure).

Toutes ces pièces sont datées de 1838.

— Le deuxième document est le manuscrit d'une nouvelle « Abbas le Muride » dont l'auteur est Louis Guibert et qui a été inclue dans un recueil de nouvelles édité sous le titre *Histoire de notre temps et de tous pays.*

Un autre ouvrage a été offert par l'auteur avec la mention suivante : « Don d'un ouvrage à la Revue Savoisienne en témoignage de sympathie d'un de ses amis. Paris 14 avril 1864 ». Il s'agit d'un

recueil de poèmes intitulé *Rimes franches* édité en 1864 à Paris (Librairie centrale). L'auteur porte incontestablement un intérêt particulier à la Russie mais surtout à la Pologne puisque son recueil comporte plusieurs poèmes sur « La Pologne crucifiée », « La Pologne sanglante, agonisante ». Rappelons que l'insurrection de Varsovie, de 1861, avait été matée très durement par le général Mouraviev, surnommé « le pendeur », ce qui avait provoqué un courant d'opinion anti russe, surtout dans les milieux catholiques. Mais revenons au manuscrit de la nouvelle de Guibert.

L'action se déroule en 1842 au Caucase. C'est le moment où Shamyl, chef prestigieux et énergique, sorte de prophète entouré de légende, vient renforcer et étendre la résistance à l'envahisseur russe.

Louis Guibert se veut plus historien que romancier et souligne la véracité de l'histoire racontée à un de ses amis par un « vieux tchetchen à la barbe blanche ».

Le manuscrit, d'une centaine de pages couvertes d'une très fine écriture, est à la fois un drame de la résistance, une tragique histoire d'amour et une étude de mœurs d'une communauté tchetchen du Caucase.

— Drame de la résistance : deux frères combattent dans les camps opposés :

  Yvan : tchetchen d'une tribu ralliée, a été élevé en Russie, promu officier et commande un détachement de Cosaques sur le Terek ;

  Abbas : rallié au prophète Shamyl, devenu membre de sa garde personnelle, un Muride fanatique.

— Drame d'amour : Zeineb, fille adoptée par le père de famille, destinée à devenir l'épouse d'Abbas, s'éprend du Russe Yvan, amour partagé et bientôt découvert par Abbas.

— Dénouement tragique : Abbas vend Zeineb comme esclave : les deux frères sont tués au cours d'un combat d'arrière garde entre les troupes russes en repli et les Murides qui les poursuivent.

Telle est cette nouvelle qui vaut mieux que ce sec résumé. L'action dramatique est menée avec adresse par une succession de 12 scènes ou tableaux. Psychologiquement toutefois, les sentiments et surtout les motivations politiques des deux protagonistes du drame sont peu développés et l'étude des mœurs de la communauté tchetchen reste très succincte.

Mais, dira-t-on, pourquoi cet intérêt d'un auteur français pour le si lointain Caucase ? Depuis 1840, il existe « un courant porteur » pour ce genre d'ouvrage. Deux raisons à cela : d'abord la diffusion progressive des œuvres de Pouchkine et de Lermontov a familiarisé le public cultivé avec la résistance des montagnards caucasiens et, surtout, la similitude, soulignée par la presse et certains auteurs, entre les combats livrés au Caucase par les Russes et ceux menés par les Français en Algérie.

Les informations sur les opérations du Caucase sont nombreuses et le nom du prophète est associé à celui d'Abd-el-Kader. Ses

mérites sont vantés par des auteurs tels que Saint René Taillandier, par un essai de Pierre Zaccone : *Shamyl ou le libérateur du Caucase* (1856). Shamyl est le héros d'un drame en 5 actes de Paul Meurice, joué au Théâtre Saint Martin en 1846.

A noter que Louis Guibert, s'il expose brièvement les deux points de vue de ses deux héros, ne prend parti ni pour l'un ni pour l'autre, leur confrontation politique et sentimentale constituant un élément dramatique suffisant pour vivifier sa nouvelle.

UN MOT SUR L'OUVRAGE DE L. DE CUSTINE INTITULÉ « LA RUSSIE EN 1839 »

Avec cet opuscule d'une centaine de pages, (dont l'auteur est un Russe anonyme), édité à Paris chez Firmin Didot, en 1843, nous passons à un genre littéraire très différent : un pamphlet anti-Custine.

Mais avant de commenter cet ouvrage, il est nécessaire de rappeler quelques idées du livre de M. de Custine.

Astolphe, marquis de Custine, est le petit-fils de François de Custine, ministre plénipotentiaire français en Prusse, et le fils du général de Custine, tous deux guillotinés pendant la Révolution. Un nom, des malheurs attendrissants, la protection quasi paternelle de Chateaubriand, et, pourtant, une vie très troublée par des mœurs scandaleuses — et particulières — qui l'écartent de la vie mondaine à laquelle il semblait destiné.

Grand voyageur, ami de Chateaubriand qui le guide dans ses écrits, Custine, royaliste et légitimiste, a entrepris ce voyage en Russie, pays du pouvoir absolu, afin d'en vanter les mérites pour l'édification des Français. Gide fera la même démarche pour montrer les mérites du communisme en Russie. L'un et l'autre, à cent ans d'intervalle, laisseront éclater leur déception dans les ouvrages qu'ils écriront à leur retour : pour Custine, *La Russie en 1839,* pour Gide, *Retour de l'URSS,* en 1936.

Lorsque Custine entreprend son voyage, Nicolas Ier est au pouvoir depuis la fin de 1825. Il a eu à mater la révolte des décembristes en décembre 1825, alors qu'il accédait au trône, puis celle des Polonais de Varsovie en 1831, réprimées l'une et l'autre avec force et brutalité.

Sa crainte de nouveaux mouvements révolutionnaires n'ont fait que renforcer le pouvoir absolu : Nicolas Ier est le type même de l'autocrate, solidement appuyé sur une noblesse dont les avantages ne dépendent que de lui, sur l'armée, la police et la censure.

Le contenu de *La Russie en 1839.* — C'est un violent réquisitoire contre le régime politique mais aussi contre la société et le peuple. La cause fondamentale de la situation politique, sociale et culturelle de la Russie réside dans l'autocratie et la toute puissance du tsar qui est, selon Custine, en accord avec le génie de la nation. L'autocratie fait de la Russie un vaste camp militaire : « une monarchie absolue tempérée par l'assassinat » (cf Mme de Staël).

Même la religion, entièrement aux mains du pouvoir, constitue un instrument d'oppression.

L'Etat russe a la haine de l'individu. Pour Nicolas Ier, la monarchie représentative est le gouvernement du mensonge, de la fraude et de la corruption.

Conséquences :

— *politiques :* la Russie est un Etat militaire, policier, avec ses conséquences : surveillance permanente des sujets jugés bavards ou non alignés, goût immodéré et parfois ridicule du secret. Un Etat ambitieux, dangereux par là même.

— *sociales :* une construction sociale où tous sont esclaves :

- La noblesse esclave de son souverain qui lui confère les privilèges et peut les lui retirer à son gré ;
- Les paysans serfs (une proportion énorme de la population) : véritables objets, qu'on vend, prête, achète comme du bétail, éventuellement par petites annonces dans la presse ;
- Une société sclérosée, établie sur une hiérarchie presque militaire, par Pierre le Grand, le fameux tableau des rangs, la nomenklatura de l'époque, la ruse comme moyen de lutte contre le pouvoir.

  Un état moral du peuple assez lamentable : ivrognerie, dissimulation, apathie.

  Le servage est une plaie morale et un obstacle au développement économique de la Russie.

— *culturelles :*

- L'absence d'une véritable opinion et de contre-pouvoir ;
- La propagande officielle couvre la vie intellectuelle d'un lourd manteau :
  + la mystification des étrangers : guidés, suivis, trompés sur la vie réelle,
  + l'inquiétude devant les jugements des étrangers susceptibles de ternir la bonne image de la Russie à l'extérieur.

L'absence de liberté, la méfiance et l'intolérance, le mensonge généralisé, la résignation d'un peuple « réduit à l'esclavage » et qui a le goût de la servitude, sont dénoncés en des formules brèves et assassines.

Pour lui, la Russie justifie une crainte immédiate pour l'Europe mais elle est incapable d'exercer le gouvernement mondial qui semble être son ambition. D'après lui, « il faut autre chose que l'obéissance dans les fondements des sociétés appelées à éclairer le genre humain ». La cause de ce retard réside dans l'invasion et la longue occupation de la Russie par les Tartares et, de ce fait même, il lui a manqué : « la brillante école de bonne foi dont l'Europe chevaleresque a profité avec la catholicisme qui s'est arrêté en Pologne ».

L'ouvrage de Custine a eu un retentissement considérable tant en France qu'en Russie. Pour Michel Cadot : ni en France, ni à l'étranger, on n'écrit plus sur la Russie comme on le faisait avant. Pour lui, son influence ne peut se comparer qu'à celle « de l'Allema-

gne » de Mme de Staël et de la « Démocratie en Amérique » de Tocqueville (La Russie et la vie intellectuelle française - 1965).

Les réactions :

Un tel ouvrage ne pouvait guère être apprécié en Russie. Le livre fait scandale à la Cour impériale. Nicolas Ier, qui a reçu Custine pour vanter les mérites du régime politique, est furieux.

Des contre-feux doivent être allumés. Le livre est lu « avec fureur » et une vraie campagne patriotique se développe contre le marquis dont la publication est jugée indélicate, offensante et dangereuse pour le prestige de la Russie à l'étranger. Un écrivain connu, Gretch, contre-attaque bientôt, suivi par quelques autres plumes officieuses du tsar, dont le Russe anonyme auteur de l'opuscule de nos archives florimontanes.

Qui est ce Russe anonyme ? Après de patientes recherches, j'ai pu le situer, sans doute possible, grâce à l'ouvrage de Michel Cadot : *La Russie de la vie intellectuelle française (1839-1856)* : il s'agit de Xavier Labinski, polonais d'origine, au service de la Russie, à l'époque secrétaire au Ministère des Affaires Etrangères de Petersbourg. Auteur de poèmes romantiques en français sous le nom de Polonius, il connaît remarquablement notre langue. Sa brochure de 96 pages est éditée, fin septembre 1843, chez Didot à Paris. Elle sera traduite en allemand et en anglais, et rééditée en 1845.

Labinski fait montre de redoutables qualités d'avocat dans sa réfutation. Il pratique, comme le dit Cadot, une « défense élastique », n'hésitant pas à concéder un point précis tout en lui donnant une explication « russe », se refusant par contre à accepter certaines affirmations du marquis. Son ironie mordante se donne libre cours et constitue une arme plus efficace que la colère ou l'indignation qu'il domine grâce à un sang-froid dont il se départit rarement.

Labinski dénonce d'abord la versatilité de l'opinion publique européenne et française. Il cite Voltaire : « C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière » et la reconnaissance des Français vis-à-vis d'Alexandre Ier qui a été un peu leur protecteur en 1814.

Maintenant c'est la disgrâce, les craintes devant le colosse russe dont on voit la main partout : émeutes à Paris, troubles en Irlande, espionnage politique... « Et voici venir la haine de la Russie ».

Citons : « Voici venir un auteur plus grave... Celui-là nous hait bel et bien. Jamais censeur plus dédaigneux n'avait mis le pied sur nos pauvres têtes : fripons, menteurs, adultères, vantards, vils esclaves et, qui pis est, esclaves amoureux de leurs chaînes, fanfarons d'hospitalité, mauvais singes dénués d'invention, espions même en amateurs et sans rétribution. Tel est le catalogue fort abrégé de nos perfections et vertus civiles »...

Et la méthode employée par Custine, la durée de son voyage, rendent ses thèses suspectes et superficielles. Elle est d'une simplicité excessive : Custine a une véritable fureur de généraliser à partir de cas particuliers, de sophistiquer sur la moindre vétille.

Comment définir un peuple complexe, sous tous ses aspects en l'espace de trois mois : « si dans l'espace de trois mois, il a deviné chez nous tant de belles choses, que n'eût-il point découvert, grand Dieu ! dans les huit mois de notre hiver ».

Il faut toutefois préciser qu'avant son entrée en Russie, Custine avait eu des contacts avec des personnalités russes capables de l'informer de l'état de la Russie, notamment avec le Prince Viazemski et Alexandre Tourgueniev...

Pour Labinski, il faut éviter la bile et la mauvaise humeur qui donnent à chaque objet une couleur hypocondriaque : « Le faux n'est souvent autre chose que le vrai incomplet, le faux n'est souvent que le vrai outré », et, si on voyage en Russie, mieux vaut commencer son périple par la Crimée ou le Caucase où le soleil et le vin mettront de meilleure humeur, puisque Custine n'aime pas les pays plats.

Custine est le « César des voyageurs philosophes » : « il est venu, il a vu, il a connu. Il a vu peu de choses de son propre aveu mais il a beaucoup deviné ».

Les observations du Russe :

Le gouvernement et le pouvoir : Labinski s'efforce de redresser les jugements de Custine en justifiant le régime politique : le pouvoir absolu en Russie répond à une nécessité. Il est seul capable d'imprimer le mouvement à l'immense machine qu'est l'Empire. Le manque d'esprit d'ordre, l'absence de lois ou leur surabondance, l'immensité de l'Empire, imposent une autorité forte, concentrée dans une main omnipotente. Quant au peuple, il aime son empereur par instinct, par habitude, mais aussi par sentiment religieux. Pour les gens éclairés, le pouvoir est accepté par raison et par reconnaissance pour ce qu'il a fait de la Russie : une grande puissance dans le concert des nations.

Il rejoint ici l'idée de Montesquieu : le régime politique qui convient aux grands empires est l'autocratie.

Les réformes ne peuvent venir que d'en haut : le pouvoir seul peut animer l'ensemble, en raison de l'inexistence d'une classe moyenne éclairée et de l'absence d'une véritable opinion publique.

Pour Labinski, Custine se tait sur les grandeurs et ne prend en compte que les « traces de sang ». Mais une histoire de France pourrait être écrite de façon symétrique : la France a aussi connu l'assassinat politique, la Ligue, la Fronde. (Il eût pu conseiller aux Français de lire « L'Histoire cruelle de la France » de Miquel, s'il avait été son contemporain).

De même, Labinski critique la clé de Custine, selon laquelle la Russie est restée étrangère à l'influence du catholicisme et de la chevalerie, et surtout les conséquences qu'en tire Custine : « Les Russes n'ont pas le sentiment de l'honneur, de la parole donnée : influence des traditions de fraude et d'astuce de Byzance : ici, on fait la guerre, par amour et avidité :

Mais, rétorque le Russe : Charles-Quint, Louis XI, Louis XIV, n'ont-ils pas agi de même ?

A la critique de Custine sur l'action de Pierre Le Grand et Catherine II, jugée trop rapide et trop hâtive dans le mouvement de la Russie vers l'Europe, Labinski répond en déniant à un littérateur la possibilité de juger un homme d'action : « littérature et action sont des domaines trop différents pour permettre à un littérateur en voyage de condamner l'œuvre de Pierre Ier ».

Pierre Ier pouvait-il attendre ? Non, il a fait ce qu'il devait faire pour moderniser l'Etat russe en vue de la lutte contre les Turcs, tâche providentielle de la Russie, qui a servi de rempart à l'Occident.

Custine n'a vu dans le bilan du règne que le côté négatif.

Société et culture :

C'est dans ce domaine que Labinski est le plus adroit. En même temps qu'il contre-attaque, il avoue les faiblesses pour mieux les expliquer :

La civilisation ? Oui, la barbarie a laissé des traces, de mauvais germes, mais tous les pays ne sont-ils pas passés partout par un temps de pourriture avant leur maturité ?

« Nous ne sommes pas pourris avant d'être mûrs », et Labinski de distinguer deux types de corruption :

- Celle des peuples enfants, fruit naturel du terroir, vice candide : c'est celle de la Russie, peuple jeune : ici c'est une « gourme qui passera ».
- Celle des nations vieillies : savante, hypocrite, froide et raisonneuse, enveloppée de sophismes affichant le patriotisme et le désintéressement : « Une Messaline voilée, plus immorale au fond qu'une prostituée : ce n'est plus une gourme passagère, mais la gangrène. Oui, la civilisation russe est incomplète, inégale, superficielle encore mais n'est-elle pas arrivée comme un flot, submergeant toutes les structures sociales » d'où l'inégalité de culture : mais certaines formes ont un caractère provisoire, il faut laisser faire le temps et avoir de la patience.

Oui, la Russie a imité l'Europe mais nous ne sommes pas des imitateurs nés et dépourvus à tout jamais de faculté créatrice. Mais quelle civilisation n'a pas imité ? Pour la France, la Grèce et Rome et d'autres apports ont joué un rôle que nul ne peut nier. La Russie est un peuple jeune, pour Labzine, elle n'a que 150 ans ; elle est telle parce qu'elle ne s'est pas encore trouvée elle-même : elle est à la recherche de son identité.

Dans ce domaine de la culture, certaines contradictions sont relevées par Labzine :

- Les femmes russes : *pour Custine*

« elles sont frêles, des fleurs sans sève et sans couleur, fades et incapables de s'élever jusqu'à la passion... ce que les autres font, elles se bornent à le rêver ». En homme averti, Labzine déclare bien simplement : « généralisation bien hâtive ! ».

- La censure l'embarrasse visiblement : il se contente de citer *Le Reviseur* de Gogol qui, bien qu'un peu « sulfureux », a été malgré tout admis : alors, eh bien, cela passe ou ne passe pas, mais la censure agit pour le bien de l'intérêt national !

- La religion : Labzine accuse Custine d'intolérance « quand on crie à l'intolérance, il faut tâcher d'être tolérant ».

Trop c'est trop : l'empereur de Russie n'est pas une espèce d'anti-Christ et l'église nationale orthodoxe, si elle a ses tares, n'a pas que cela. La suprématie du pape n'est pas acceptable pour la Russie et, de toute façon, Custine ne fait que répéter ce que Joseph de Maistre a dit et écrit, mais celui-ci « même quand il a tort, est toujours neuf et piquant ». Réfutation qui paraît bien faible.

LE SERVAGE ET SES CONSÉQUENCES

Oui, « l'affreux cancer » du servage existe, oui certains serfs sont maltraités mais ce n'est pas le cas de la généralité. Certaines mesures d'affranchissement, certes restreintes, ont été prises mais, dans ce domaine encore plus que dans tout autre, il faut agir avec douceur et laisser faire le temps : il y va de l'équilibre même de la société russe.

Comment régler le problème : libération des serfs avec ou sans la terre, de quoi vivra la noblesse ? De plus, et Custine le reconnaît : « un affranchissement général dans l'état moral où sont les serfs serait mettre le feu au pays ».

Les souvenirs de la révolte de Pougatchev sont encore dans les mémoires certes, mais pour Labzine, les révoltes paysannes ne constituent pas des révolutions dangereuses mais de simples mouvements sporadiques, troublant l'ordre mais ne le menaçant pas. On peut s'inscrire en faux contre cette affirmation : la crainte du peuple reste tangible.

C'est mal répondre à la double crainte de Custine : craintes d'une révolution si une réforme enlève aux paysans la terre qu'ils cultivent, et craintes d'une invasion de l'Europe par les masses russes. Ces craintes, Labzine les écarte résolument : « La Russie a été et reste le rempart de l'Europe contre les peuples asiatiques ». Il écrit : « La Russie a, pendant 220 ans, offert patiemment son corps en hostie pour les autres peuples chrétiens sur l'autel de la barbarie orientale ».

LA CONCLUSION DE LABZINE

Custine n'a pas saisi la complexité de la société et de l'âme russes, les contradictions, ou plutôt les contrastes de la vie russe. Il a jugé avec son esprit français et cartésien une nation qui n'est pas au même stage de civilisation que la France et qui traverse, avec retard, une évolution semblable à celle-ci. Et pour éviter cela, Labzine n'hésite pas à donner quelques conseils à Custine :

- pour puiser ses sources, il faut éviter d'écouter les gouverneurs et gouvernantes de bonne maison, instruits, bien nés et respectables, mais trop sensibles aux travers d'une société qui leur fait prendre conscience de l'inégalité ;

- éviter aussi les mystifications de professionnels prêts à débiter des sornettes à ceux qui veulent écrire « Ils exagèrent, renchérissent », et qui ont abusé de l'innocence de Custine.

Exemple : les décembristes et l'odyssée de la princesse Troubetskoï, longuement évoquée par Custine. La princesse, fille du comte Laval, émigré français, est une des « dames de Sibérie » qui rejoignit son époux en Sibérie et dans des conditions héroïques. Pour Labzine, Custine a cherché à éveiller la compassion en outrant ce sentiment par de fausses données et des commentaires outrés. D'ailleurs, la clémence du tsar pour les révoltés du 14 décembre se manifestera certainement... et de conclure : « Bien volontiers me chargerai-je de lui signaler toutes ses erreurs. Je ne parle pas de ces contes : on ne réfute pas les « Mille et une nuits ». Mais ces erreurs, pour les rapporter, il me faudrait d'abord 4 tomes, puis 4 autres pour les réfuter... C'est beaucoup pour un homme aussi affairé que moi, qui, pressé de faire son chemin, comme chacun l'est en Russie, suivant la remarque de M. de Custine, étudie jour et nuit ce grave ouvrage intitulé *Le moyen de parvenir.*»

CONCLUSION DES CONCLUSIONS

Après ce bref aperçu jeté sur l'opuscule de Labzine, ouvrage habile, clair, ironique, donnant une impression d'impartialité devant ses aveux et ses explications, que reste-t-il de l'ouvrage de Custine ?

Labzine estimait, tout en défendant bec et ongle le pouvoir autocratique, que certaines des critiques de Custine, telles que celles portant sur le servage, la culture, la littérature, trouveraient des solutions avec le temps, avec la durée nécessaire à un peuple jeune pour trouver son identité et se développer suivant son génie propre.

Certes, Custine a vu et jugé la Russie de Nicolas Ier et non la Russie socialiste contemporaine. Pourtant, s'il existe des indices sérieux de restructuration, certaines de ses constatations ne sont-elles pas encore valables ? en dépit du temps passé depuis la parution de son ouvrage :

- La nomenklatura et les bureaucrates n'ont-ils pas pris la place de la table des rangs et des nobles ?

Lorsque Custine écrit :

« On ne peut rien voir seul ici : une personne du pays est toujours avec vous pour vous faire les honneurs des établissements publics ». Ne pense-t-on pas à l'Intourist et le goût du secret, la falsification du passé, même les hôpitaux psychiatriques dont fait mention Custine : « L'empereur déclare, dans son impossibilité miséricordieuse, qu'il n'y a pas lieu de punir, qu'il n'y a pas de criminel à frapper, mais qu'il y a un fou à enfermer ».

C'est le sort qu'a connu Tchaadaev, l'auteur des « Lettres philosophiques », que Custine a sans doute rencontré à Moscou.

La crainte de la puissance militaire russe, si elle tend à diminuer, n'en a pas moins dominé la scène internationale ces dernières années.

Il y a une pérennité des caractères nationaux et, en Russie, une tradition du pouvoir, des rapports de l'Etat et de l'individu, qui sacrifient l'individu à l'Etat...

Peut-être est-ce là le mérite de Custine d'avoir saisi, grâce à ses contacts préalables, à ses observations personnelles, aussi par une réflexion postérieure à son court voyage, ce qui faisait cette pérennité. Mérite aussi d'avoir proclamé ce qu'il estimait être la vérité en dépit des gracieusetés officielles qui lui furent prodiguées.

Et je voudrais vous lire sa conclusion qui résume toute sa pensée : « Quand votre fils sera mécontent en France, usez de ma recette, dites-lui « Allez en Russie ». C'est un voyage utile à tout étranger ; quiconque aura bien vu ce pays se trouvera content de vivre partout ailleurs. Il est toujours bon de savoir qu'il existe une société où nul bonheur n'est possible parce que, par une loi de sa nature, l'homme ne peut être heureux sans liberté ».

Peut-être le temps est-il venu où les réformes donneront à ce grand peuple, courageux et attachant, peut-être exagérément massacré par Custine, les institutions et les structures nouvelles où il pourra s'épanouir pleinement. Réforme brutale, « par le haut » ou création d'une opinion publique lente et progressive, tel est un des dilemmes de la Russie, exprimé par ce « chto delat », ce « que faire » qui retentit dans l'histoire russe comme un leit motiv depuis les décembristes jusqu'à Lénine.

LES ANECDOTES

Avec le manuscrit intitulé *Anecdotes sur la véritable cause de la mort du Czar Pierre Ier*, nous entrons dans le domaine de la petite histoire. Il s'agit de 6 récits retraçant certains épisodes de la vie intime du Tsar Pierre le Grand et de la Cour Impériale dans le premier quart du XVIIIe siècle.

Dès la première lecture de ce document, j'ai eu la conviction de son intérêt historique par les révélations qu'il contient et la qualité de son auteur qui s'affirme être un témoin visuel ou ayant été en contact direct avec des acteurs ou des témoins des scènes décrites.

En relisant le *Pierre le Grand* d'Henri Troyat, je trouvai plusieurs citations des « Mémoires » de M. de Villebois qui correspondaient, au mot près, à des passages du manuscrit de la Florimontane. Partant de là, la mise en parallèle avec lesdits *Mémoires secrets* du Sieur de Villebois m'amenèrent à une conclusion irréfutable : il s'agit du même texte avec des modifications minimes.

L'intitulé de l'ouvrage compulsé, grâce à l'obligeance de la bibliothèque universitaire de Genève, est le suivant : « *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la cour de Russie sous le règne de*

Pierre le Grand et Catherine Ière, rédigés et publiés pour la première fois d'après « Les Manuscrits originaux du Sieur de Villebois, chef d'escadre et aide de camp du Tsar Pierre Ier, par le comte Théophile Hallez (Paris E. Dentu 1853) ».

Ces *Mémoires secrets* de Villebois correspondent tant en ce qui concerne le fond que la forme avec le manuscrit de la Florimontane. Les différences avec le texte établi par le comte Hallez sont peu nombreuses :

- elles concernent surtout des coupures ou des édulcorations du texte initial, faites pour éviter les confidences trop scabreuses de ces « Anecdotes » ;

- la biographie du Sieur de Villebois est devenue une autobiographie de l'intéressé qui sert d'introduction à l'ouvrage. Le Comte Hallez, qui a publié ce manuscrit, explique sa démarche dans son avant-propos :

« Ainsi que Villebois le répète à diverses reprises, son manuscrit n'était *point destiné à la publicité :* c'était en quelque sorte des *Nouvelles à la main* (c'est-à-dire un texte non imprimé, distribué de la main à la main : dixit Littré), qu'il écrivait pour sa propre satisfaction et pour celle de quelques amis. Mais nous n'avons *pas cru devoir obtempérer...* Il nous a paru que cette publication serait d'un *haut intérêt historique*. Les seules modifications que nous nous sommes permis sont celles qui nous étaient impérieusement commandées par les exigences littéraires de notre époque. »

Et il ajoute :

« On nous saura gré de cette *prudente réserve* car nous aurions pu, à la rigueur, nous autoriser de l'exemple de plusieurs publications récentes dans lesquelles le mauvais goût le dispute à l'oubli des convenances morales les plus élémentaires ».

En effet, les Mémoires du temps dépeignent la cour de Russie, à cette époque, comme livrée à une licence des mœurs qui atteignait les dernières limites.

Peut-être vais-je moi-même manquer à ces convenances « morales élémentaires » et verser dans le mauvais goût en vous lisant certains extraits de ces « Anecdotes » non expurgés par rapport aux « Mémoires secrets ». Je vous prie d'avance de m'en excuser.

Nous sommes donc en présence d'un manuscrit qui est, sans doute, une copie du texte primitif dont l'original a servi à la publication des « Mémoires » de Villebois, personnage que nous retrouverons ultérieurement.

Chacun des deux textes contient une véritable et identique profession de foi dans laquelle le Sieur de Villebois affirme la véracité de ses récits, en dépit du caractère extraordinaire de ses révélations.

« Quiconque n'aura pas une parfaite connaissance des événements surprenants qu'il y a eu en Russie sous le règne de Pierre Ier, prince extraordinaire en tout, prendra pour un roman fait à plaisir et non pour une histoire aussi véritable et exacte qu'elle l'est. Cepen-

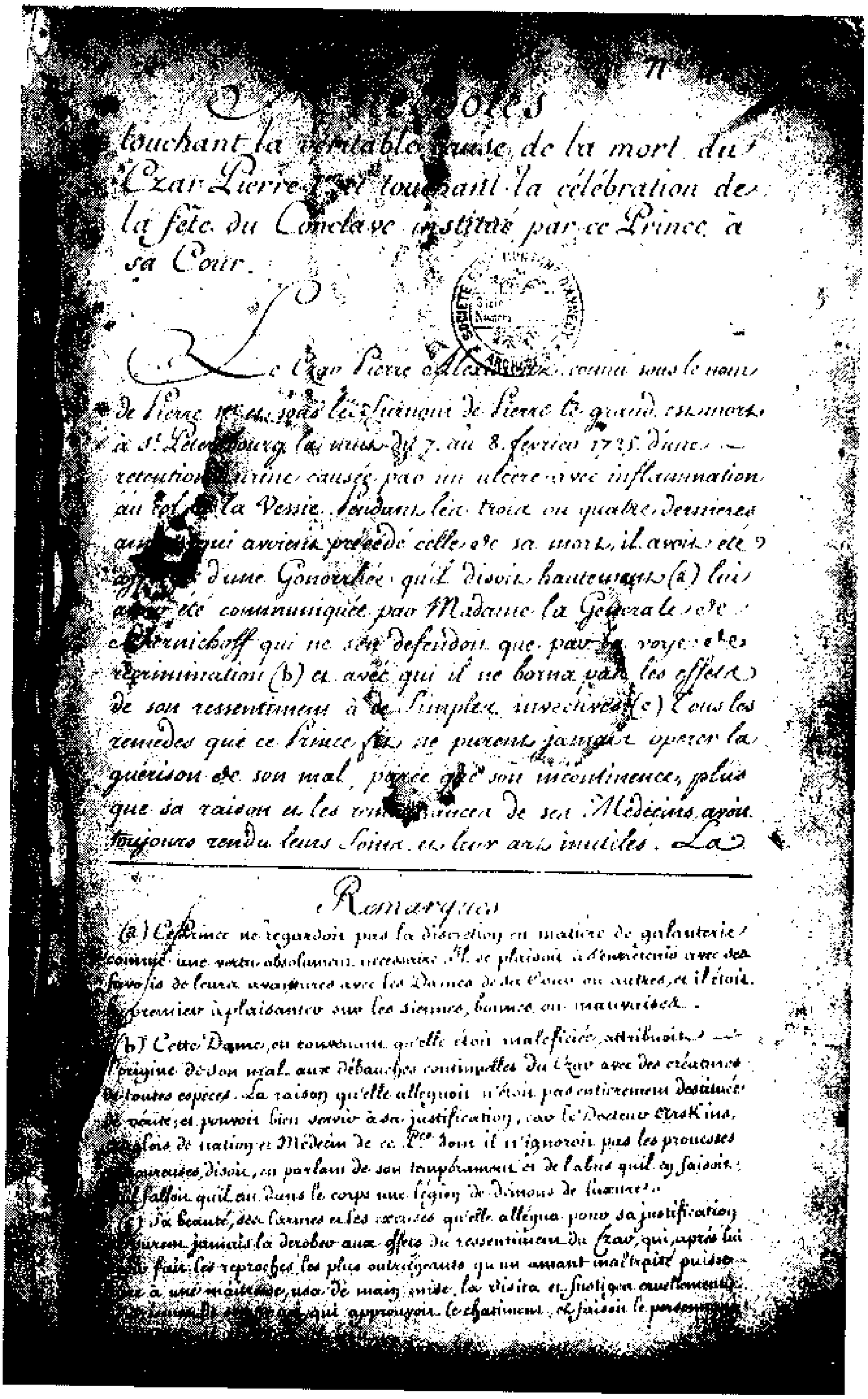

Anecdotes
touchant la véritable cause de la mort du
Czar Pierre I.er et touchant la célébration de
la fête du Concubine instituée par ce Prince à
sa Cour.

Le Czar Pierre estoit connu sous le nom
de Pierre Mr.s sous le titre de Pierre le grand. Il mourut
à St. Petersbourg le matin du 7. au 8. Janvier 1725. d'une
retention d'urine causée par un ulcere avec inflammation
au fond de la Vessie. Pendant les trois ou quatre derniers
mois qui avoient precedé celle de sa mort, il avoit été
affligé d'une Gonorrhée qu'il disoit hautement (a) lui
avoir été communiquée par Madame la Generale de
Arnitchoff qui ne s'en defendoit que par les voyes de
recriminations (b) et avec qui il ne borna pas les effets
de son ressentiment à de simples invectives (c) Tous les
remedes que ce Prince fit se purent jamais operer la
guerison de son mal, parce que son tempérament, plus
que sa raison et les remontrances de ses Médecins, avoit
toujours rendu leurs soins et leur avis inutiles. La

Remarques

(a) Ce Prince ne regardoit pas la discretion en matiere de galanterie
comme une vertu absolument necessaire. Il se plaisoit à s'entretenir avec des
femmes de leurs avantures avec les Dames de la Cour ou autres, et il étoit
fort enclin à plaisanter sur les sienne, bonne ou mauvaises.

(b) Cette Dame, en convenant qu'elle étoit maleficiée, attribuoit
l'origine de son mal aux débauches continuelles du Czar avec des créatures
de toutes espèces. La raison qu'elle alleguoit n'étoit pas entierement dénuée
de vérité; et pouvoit bien servir à sa justification, car le Docteur Erskine,
Ecossois de nation et Médecin de ce Prince dont il n'ignoroit pas les prouesses
amoureuses disoit, en parlant de son tempérament et de l'abus qu'il en faisoit:
Il faudroit qu'il eut dans le corps une légion de Démons de fureur.
La beauté, des femmes et les excuses qu'elle alléguoit pour sa justification
auroient jamais la dérober aux effets du ressentiment du Czar, qui, après lui
avoir fait les reproches les plus outrageants qu'un amant maltraité puisse
faire à une maîtresse, usa de main mise, la viola et finit par ouvertement
l'assassiner, ce qui occasionna le chatiment et finit le procès

Première page des Anecdotes.
(Cliché Archives départementales de la Haute-Savoie).

dant, on a eu le soin de n'y énoncer aucun fait qui ne soit scrupuleusement vérifié. »

Dans les *Mémoires Secrets*, ce paragraphe comporte une suite : « Si jamais ces pages voient le jour, si elles tombent sous les yeux du public, le lecteur est prié de se souvenir qu'elles sont l'œuvre d'un soldat plus habile à manier l'épée que la plume. Impartialité et vérité : voilà leur seul mérite. »

Les talents d'écrivain de ce soldat, son sens aigu de l'observation, son style aisé, s'allient avec un humour et un réalisme non dénués de tact qui lui permettent d'exposer les situations les plus scabreuses (dont il semble assez friand !) avec une certaine aisance mais aussi avec un scepticisme sous-jacent quant à la nature humaine.

La calligraphie du texte, sans doute due à un scribe professionnel, est d'une grande clarté et revêt un caractère esthétique incontestable.

Quant aux *Anecdotes* (ou, dit « Le Littré », « Particularités historiques »), elles reflètent la violence, la cruauté, la passion et l'amoralité d'une société russe qui n'est pas encore totalement sortie de la barbarie.

Je les analyserai dans l'ordre, pas toujours très logique, dans lequel leur auteur les a lui-même rangées :

La mort de Pierre le Grand

Monté sur le trône en 1689, Pierre le Grand est mort dans la nuit du 7 au 8 février 1725, d'une rétention d'urine causée par un ulcère avec inflammation du col de la vessie.

Mais l'auteur ajoute à cette considération médicale « il avait été affligé d'une gonorrhée, qu'il disait hautement lui avoir été communiquée par Mme la Générale Tchernigov » (gonorrhée = blennorragie).

Deux notes en bas de page complètent le diagnostic :

« Cette dame en convenant qu'elle était « maléficiée, attribuait l'origine de son mal aux débauches continuelles de toutes espèces du tsar... ». Le docteur Arkins, anglais et médecin du tsar, disait qu'il avait dans le corps « une légion de démons de luxure ». Rien n'arrêta la colère du tsar lorsqu'il découvrit son maléfice.

Il « usa de main mise » — dit l'auteur — « et fustigea cruellement la dame en présence de son mari qui approuva le châtiment et faisait le personnage d'un aussi vil esclave qu'il était... ».

Le conclave

Cette inflammation fatale avait été contractée au cours d'une cérémonie burlesque concoctée par le tsar lui-même. Il s'agit du « Conclave » destiné à tourner en dérision l'église catholique et le papisme mais, en même temps, la religion orthodoxe dont il s'est d'ailleurs fait le grand maître en supprimant le patriarcat.

C'est la parodie de l'élection du pape. En fait, il désigne comme pape son bouffon Sossov, puis les cardinaux, personnalités choisies, dit Villebois, « moins par rapport à leur inclinaison pour la débauche mais parce qu'elles lui étaient suspectes ou secrètement odieuses, il espérait que la boisson portée à l'excès engagerait les uns à révéler des vérités qui lui importait de savoir et expédierait les autres dans l'autre monde ». Nul n'osait se dérober : l'invitation était un ordre.

Les cardinaux prennent l'habit : bonnet et ample robe de drap rouge, consommation obligatoire d'une coupe pleine d'eau-de-vie et la procession se met en marche ; je cite :

« Plusieurs tambours battant ouvraient la marche, suivis d'un grand nombre de traîneaux chargés de bière, vin, hydromel, eau-de-vie, provisions de bouche. Immédiatement après marchaient quantité de cuisiniers et marmitons. Chacun battant quelque instrument de cuisine. Ceux-ci étaient suivis d'un grand nombre de trompettes, hautbois, cors de chasse et autres instruments de musique suivis des cardinaux, marchant deux à deux, chacun étant accompagné de deux conclavistes ridiculement habillés. Le Prince Pape suivait, assis sur une futaille d'eau-de-vie posée sur un traîneau tiré par quatre bœufs, environné par une troupe d'hommes vêtus en cordeliers ou en jacobins, bouteilles en main. Le Czar, déguisé en matelot hollandais, voltigeait avec un grand nombre de personnes de sa cour, masquées, tantôt à la tête et à la queue de cette procession ». Alors commence une orgie de trois jours et trois nuits : les cardinaux sont installés sur des couchettes, « séparées les unes des autres par des ruelles, où l'on avait mis deux futailles sciées par la moitié, dont l'une était destinée pour le soulagement du corps de chaque cardinal et de ses deux conclavistes, l'autre moitié pour y mettre les provisions de bouche ».

Excités par les « conclavistes », jeunes égrillards, les cardinaux échangent ordures et reproches notés par le tsar sur des tablettes.

« Il n'y avait sorte d'indécence qu'on ne connût dans cette assemblée ».

Au bout de trois jours et trois nuits, le pape et les cardinaux sont chargés sur des voitures, comme « des bêtes mortes », et ramenés en leur demeure.

Villebois conclut :

« C'était pour la troisième fois qu'il la célébrait lorsqu'enfin il trouva la mort qu'il avait procurée à tant d'autres. Ce fut l'ultime et dernier conclave ».

2e anecdote : La révolte des Streltsi

Les streltsi, ou arquebusiers, constituaient un corps d'infanterie (analogue à celui des janissaires en Turquie), une garde impériale de 35 000 hommes, ramenée ensuite par le tsar, méfiant, à 17 000.

En 1698, alors que Pierre Ier voyageait en Europe, ils appuyèrent la conspiration de sa demi-sœur Sophie. Le Genevois Le Fort et l'Anglais Gordon, au service de Pierre Ier, les massacrèrent. Mais ce

massacre ne satisfit pas Pierre le Grand rentré de voyage : 2 000 furent pendus et 5 000 condamnés à être décapités. Je laisse la parole à l'auteur :

« Les 5 000 qui devaient être décapités furent conduits dans la plaine, où, vis-à-vis des gibets, on avait arrangé des poutrelles pour servir de billots... Le tsar ne se contenta pas de se servir pour cette exécution des soldats de sa garde : armé d'une hache, il commença par couper de sa propre main la tête d'une centaine de ces malheureux, après quoi, ayant distribué des haches à tous les princes, seigneurs et officiers de sa suite, il leur ordonna de suivre son exemple.

« Nul de ces seigneurs ne fut assez osé pour désobéir. Le caractère du Czar leur était trop connu pour ignorer qu'il y allait de leur vie et qu'il les aurait confondus avec les rebelles. »

La cruauté du tsar ne s'arrêta pas là : jusqu'à sa mort, les têtes des décapités restèrent sur des pieux de fer scellés dans les créneaux des murailles de Moscou, et les familles furent exilées en des lieux déserts. L'auteur appuie son récit sur des témoignages précis de deux exécuteurs : le Français Avuy, qui avait accompagné Pierre Ier dans ses voyages en qualité de chirurgien, et un officier russe du régiment de la Garde Preobrajenski.

Deux diplomates autrichiens, Korb et Ovariend peuvent, dit-il, attester les faits rapportés, ainsi que le sieur Villebois.

Levesque : « Histoire de Russie » : même récit avec quelques précisions : le jour de la sixième exécution, le Genevois Le Fort a refusé d'exécuter.

Villebois, chef d'escadre dans la marine russe,
auteur des « Mémoires secrets »

Le jeune breton Villebois pratiquait, avec son père, un commerce clandestin avec des interlopes anglais (en somme un contrebandier !). Alors qu'il avait quinze ans, sur le point d'être pris, il s'enfuit en Angleterre où il devient bas officier dans la marine anglaise. Commence alors une étonnante carrière, comme celle de beaucoup d'aventuriers au service du tsar qui cherche des hommes et des spécialistes.

Son navire fait relâche en Hollande, au moment où Pierre Ier, qui travaille comme ouvrier sur un chantier naval, décide de partir pour Londres. En janvier 1698, il embarque sur le bateau de Villebois. Violente tempête au cours de la traversée, conduite héroïque de Villebois, admiration du tsar qui « aime les gens extraordinaires » : Villebois entre au service de Pierre Ier en qualité d'officier de marine et d'aide de camp.

Suit un paragraphe plein d'humour sur l'amour des Bretons pour les boissons fortes. Je le cite :

Portrait des Bretons :

« Ce gentilhomme ne démentait en rien l'opinion qu'on a vulgairement des gens de sa province. Ils ont le renom d'excellents matelots, braves jusqu'à la férocité, d'aimer à boire et de se porter à

Villebois Chef d'Escadre dans la Marine de Russie.

Anecdote de la Cour de Russie sous le régne du Czar Pierre 1er et de sa seconde femme Catherine.

Le Sr. Villebois, officier de marine en Russie, étoit fils d'un gentilhomme bas-breton dénué des biens de la fortune et chargé d'une grosse famille, dont l'entretien roulloit sur un commerce clandestin que ce gentilhomme faisoit avec les Interlopes anglois, qui venoient trafiquer en fraude à la côte de Bretagne; et dans lequel il employoit aux dépens autant qui étoient en état d'agir. On sait que ce métier scabreux attire tôt ou tard de fâcheuses affaires à ceux qui s'en mêlent. Le Sr. Villebois, dont il est ici question, se trouva à l'âge de 15 ans engagé dans une des plus sérieuses et fâcheuses pour lui, au point qu'il fut obligé de s'évader pour passer en Angleterre: avec des lettres de recommandation, qui lui procurèrent d'abord du service en qualité de bas officier sur un Vaisseau de guerre, et ensuite l'occasion de se faire connoître et aimer du Czar Pierre 1er. Le Vaisseau anglois, sur lequel Villebois servoit, ayant relaché au Texel, et le Czar, qui étoit alors à Zardam où il apprenoit la construction des Vaisseaux sous le déguisement d'un simple Matelot hollandois, ayant sû que ce Vaisseau de Guerre Anglois étoit prêt à faire voile pour s'en retourner à Londres, prit tout d'un coup la resolution de s'embarquer dessus pour passer incognito à Londres, afin de s'y perfectionner dans les connoissances qu'il avoit déja acquises en Hollande pour rapport à la navigation. Dans le trajet du Texel à la côte d'Angleterre le Vaisseau essuya pendant trois jours une tourmente de vent si prodigieuse, que le Capitaine et l'équipage, épouvantés de la grandeur du péril, accablés de fatigue et n'attendans plus que le moment de leur perte, demeuroient dans l'inaction, sans songer à faire aucune manoeuvre, pour éviter ou éloigner le danger qui les menaçoit; lorsque Villebois les en tira par une action d'vigueur et de témérité qui lui réussit, quoique, selon toute apparence, il dût y perdre mille vies, s'il les avoit eues. Le Czar, qui aimoit les gens extraordinaires, ravi d'admiration de ce qu'il avoit vû exécuter au Sr. Villebois,

Un Breton en Russie.
(Cliché Archives départementales de la Haute-Savoie).

toutes sortes d'extrémités lorsqu'ils sont échauffés par le vin, dont on sait les effets, selon la qualité et la disposition des humeurs auxquelles il communique son ferment, font se jeter certains sujets dans la fureur ou un amour effréné »...

C'est là la source d'un incident très particulier, vécu par notre Breton.

Un jour, Villebois est chargé par le tsar de porter un pli secret à la tsarine Catherine à Kronstadt, distant de quelques lieues.

« Il faisait, dit l'auteur, un de ces froids excessifs contre lesquels les voyageurs n'ont pas de préservatifs plus assurés que celui de boire quelques coups d'eau-de-vie chemin faisant ». Villebois utilisa sans doute ce procédé et la conjugaison de l'alcool et de la chaleur régnant dans le cabinet où on lui imposa une assez longue attente, « provoqua, dit l'auteur, une révolution subite lorsqu'on l'introduisit près de la tsarine... Il y a grande apparence que, dans le trouble subit de ses sens, n'apercevant que l'objet d'une belle femme entre deux draps, il oublia qui elle était, puisque, sans aucun discours préparatoire... il leva brusquement la couverture du lit de cette princesse et se mit en devoir de la violer avant qu'elle ait eu le temps d'appeler au secours ».

L'auteur tient à tout prix à préciser le caractère violent de l'opération :

« Ce serait manquer à l'exactitude qu'on est en droit d'attendre d'un historien que de dire, comme beaucoup de gens l'ont fait dans ce temps là, que le sieur Villebois se borna à une simple démonstration ; il est positif qu'il poussa si loin l'irrévérence envers cette princesse qu'il encourut une condamnation à deux ans de galère...

En ajoutant : « L'exactitude requise veut qu'on ne dise pas, comme bien des gens l'ont fait, que le sieur Villebois se mit en devoir de violer la princesse car cette expression n'offre pas l'idée d'un viol aussi complet, puisque la princesse fut obligée d'avoir recours à l'art de son chirurgien pour réparer la brèche faite à son honneur et empêcher qu'il ne lui restât des vestiges de la brutalité d'un homme pour qui la nature avait été si excessivement libérale dans les dons qu'elle lui avait faits pour la propagation de son individu ».

Il est condamné à deux ans de galère, exemple incroyable de clémence d'un prince si cruel. Mais si le tsar jugea qu'il était nécessaire de faire un exemple, il considéra que Villebois avait des circonstances atténuantes et notamment un tempérament volcanique que le tsar avouait connaître et dont il le plaignait.

Au bout de six mois, il était rappelé par le tsar et rétabli dans les mêmes charges.

On le maria à une demoiselle d'honneur de la tsarine « pas très belle, dit l'auteur, mais grande et bien faite, très raisonnable et très riche, et qui lui donna plusieurs enfants ».

Passons à la répudiation et à la triste destinée de l'impératrice Eudoxie, première femme de Pierre le Grand, enfermée dans un couvent et contrainte à prendre le voile pour s'être opposée aux amours

du tsar avec Anne Moens de la Croix, sans doute allemande, mais se disant d'origine française.

Eudoxie, convaincue de trahison et d'adultère alors qu'elle était au couvent, fut transférée en la terrible forteresse de Schlusselbourg où elle resta pendant huit ans. Klebov, amant de l'impératrice, fut torturé et empalé en place publique sans avoir avoué sa liaison...

Abrégé de la vie de Catherine,
seconde femme de Pierre le Grand

Dès le début de l'Anecdote, l'auteur précise son but : révéler des particularités inconnues de la vie de Catherine, car :

« Si jamais il y a eu une histoire qui, par sa singularité et quantité d'événements dont elle est remplie, ait mérité d'être transmise à la postérité, c'est celle de la Czarine Catherine, femme de Pierre Ier, à qui elle a succédé après la mort de ce prince... Je doute qu'en parcourant toute l'histoire on trouve de tels caprices et faveurs de la fortune ».

D'après l'auteur, les origines de Catherine ont été longtemps ignorées et ce n'est que par hasard qu'elles ont été révélées.

Ses parents, les Skavronski, paysans catholiques polonais s'étaient installés en Livonie, terre encore suédoise, où ils moururent de la peste, laissant deux orphelins, un garçon de cinq ans et Catherine, trois ans. Le garçon fut confié à un paysan et Catherine fut recueillie par un pasteur protestant, M. Gluck, qui l'emmena à Riga où il officiait. A seize ans, elle donne à ses maîtres la crainte que « la nature ne subjuguât la raison » et on la maria à un « traban », soldat d'élite de Charles XII, qui part en campagne contre les Russes deux jours après son mariage et qui est fait prisonnier à la bataille de Poltava (1709).

Lors de l'invasion russe de la Livonie, en 1710, le général en chef Cheremetiev en fait son esclave, et, dit l'auteur :

« Catherine en prit son parti en habile femme et loin de témoigner de la répugnance pour ses devoirs, elle s'y prêta de bonne grâce ».

Elle est cédée à Menchikov, prince et favori de Pierre Ier, lorsque Cheremetiev est appelé à d'autres fonctions. Mais, le tsar venant à passer par là, la remarque, l'enlève à Menchikov et l'emmène à Saint Petersbourg.

Le tsar tient d'abord sa liaison secrète, discrétion tout à fait inhabituelle chez lui. Elle est installée dans un quartier désert où le tsar la visite chaque nuit : c'est là qu'elle met au monde les princesses Anne et Elizabeth, cette dernière « présentement Impératrice de Russie », dit l'auteur, ce qui permet de situer, au moins approximativement, la date du manuscrit entre 1741 et 1761.

Peu à peu, l'empereur prit l'habitude de réunir ses Ministres « en cette obscure retraite » en présence de Catherine qui s'initie ainsi aux affaires de l'Empire :

« Ce fut là, dit l'auteur, que toutes les grandes qualités, dont la nature l'avait dotée, commencèrent de se développer pour se manifester ensuite dans le plus grand jour ».

Mais voilà que le premier mari, le « traban » suédois, époux légitime réapparaît. Ayant sans doute appris son infortune dans la prison de Moscou où il est détenu depuis sa capture, il « fit bonnement la confidence au Commissaire Russien responsable des prisonniers, espérant sans doute se procurer un adoucissement de ses peines ». Mauvais calcul, il est emmené, comme les autres prisonniers suédois, en Sibérie où il survécut jusqu'à la fin de 1721 : ce qui signifie que les enfants de Pierre et Catherine, nés du vivant du « traban », sont des enfants adultérins : le caractère de ces naissances jouera dans la succession de Catherine.

Le tsar décide d'associer plus étroitement Catherine à sa vie et l'épouse secrètement. Elle adjure ses deux religions antérieures : catholique et protestante, et se fait baptisée en la religion orthodoxe, ce qui fit dire aux mauvaises langues « qu'elle avait beaucoup de religions ».

Quelques mois après, Pierre Ier rend son mariage public et enfin, le 26 mai 1724, elle est couronnée impératrice et désignée comme héritière du trône de Russie.

Trois mois après le couronnement, on découvre le frère de Catherine, valet d'écurie : le tsar est informé et monte une entrevue entre frère et sœur. Catherine tombe en défaillance. Grandeur du tsar qui pardonne et honore le frère du titre de comte : l'avenir des Skavronski est assuré.

Mais à peine fut-elle placée sur le trône que (je cite) : « Son cœur n'ayant plus rien à désirer du côté de l'ambition, se laissa subjuguer par l'amour ». La tsarine entretient des relations coupables avec son chambellan, Moens de la Croix, dont la sœur a été la maitresse de Pierre Ier. « C'était un des plus beaux hommes qu'on put voir », dit l'auteur qui ajoute : « Sa passion pour la tsarine, aussi bien que celle de la tsarine pour lui, était si violente que tout le monde s'en apercevait ». Fureur du tsar en apprenant cette liaison : il menace de tuer les deux filles qu'il a eues de Catherine. Celle-ci est sauvée par l'intervention des comtes Tolstoï et Ostermann qui prêchent la clémence.

Moens fut décapité en place publique pour des crimes supposés qu'il n'hésita pas à avouer pour éviter que la tsarine ne fut déshonorée. Sa tête fut plantée sur un pieu au milieu de la place, et Catherine dut défiler devant elle.

La mort de Pierre le Grand vint libérer la tsarine : l'auteur nie formellement les bruits qui coururent sur une vengeance de Catherine qui aurait empoisonné Pierre. Cela nous ramène à la première anecdote...

Suit le récit de la douleur de Catherine, proclamée impératrice de toutes les Russies : la douleur tourne au spectacle ; pendant quarante jours où le corps de Pierre Ier fut exposé, elle vint se recueillir matin et soir : « Elle versait une si grande quantité (de larmes) que tout le monde était surpris et qu'on ne pouvait concevoir qu'il y eût dans le cerveau d'une femme une si grande réserve d'eau ».

Et il ajoute : « Quoique je susse à quoi m'en tenir par rapport à ses larmes, j'en étais toujours si ému comme si j'avais été à la représentation d'Andromaque ».

Elle a été la première femme à régner en Russie, ouvrant ainsi un phénomène nouveau : le règne des femmes. Elle le fit paisiblement pendant un peu plus de deux ans, et s'éteignit le 6 mars 1727 d'une maladie inconnue qui dura deux mois. Mais, comme il est presque de tradition pour les souverains russes, on soupçonna le prince Menchikov de l'avoir empoisonnée. L'auteur ne prend pas position dans cette affaire... Signalons qu'elle n'avait pas eu moins de 12 enfants du tsar, tous morts en bas âge, sauf deux filles, Anne et Elizabeth.

Le prince Menchikov

Cette anecdote est particulièrement significative du bon vouloir ou de la fantaisie du prince dans la montée sociale des individus qu'il distingue, et de la chute non moins rapide qui peut suivre. Tout commence par un conte, mais comme un conte très pervers.

Il était une fois un petit marchand de pâtés qui exerçait ses talents sur la place du château du Kremlin et chahutait avec les soldats de la Garde impériale. Pierre, encore adolescent, le remarqua et le fit venir en ses appartements. Ce qui suit est plus osé et j'ai quelques scrupules à l'exposer. Aussi, laisserai-je parler l'auteur qui, en un langage choisi, suggestif et discret à la fois, mais avec une clarté suffisante, décrit le caractère de cette « amitié » qui devait durer pendant toute la vie de Pierre Ier. Je lis :

« Menchikov, décrassé, parut assez aimable aux yeux du tsar pour qu'il en fit un page de sa chambre et son favori dans un « goût italique ».

Deux notes de l'auteur précisent sa pensée :

— la sodomie, parmi les Russes, est si peu considérée comme un crime que les lois n'ordonnent aucun châtiment contre ceux qui y tombent (sauf pour l'armée !), et la seconde, plus explicite encore :

« Ce prince (Pierre Ier) était un vrai monstre de luxure ; quoique laborieux, il était sujet, si l'on peut l'exprimer ainsi, à des accès de fureur amoureuse dans lesquels tout sexe lui était indifférent ».

Après avoir vanté les remarquables qualités d'homme d'Etat de Menchikov (bien que sachant à peine lire et écrire), Villebois revient à ces révélations pour dire avec une ironie dévastatrice :

« Après avoir passé l'âge par les endroits qui avaient donné lieu à sa première faveur et fortune, il parvint aux plus hautes dignités de l'Empire russe ». Grâce à la haute idée que Pierre avait de lui et à la confiance qu'il lui portait, il devint le régent de l'Empire et en profita pour amasser des biens immenses, tant en Russie qu'à l'étranger. « Il gouverne comme un vrai Scythe », disait-on de lui... La mort de Catherine, qu'il contribua à placer sur le trône, va provoquer chez lui une nouvelle ambition : conquérir le pouvoir par personnes interposées :

- le petit-fils d'Eudoxie, première et malheureuse épouse de Pierre le Grand, est proclamé empereur sous le nom de Pierre II.

Menchikov a objecté le caractère adultérin des naissances d'Anne et Elizabeth, nées du vivant du premier mari de Catherine, le traban, et d'Eudoxie, première femme de Pierre Ier ;

- Menchikov se fait proclamer vicaire général de l'Empire et généralissime de toutes les armées ;

- enfin, il fiance sa fille aînée avec le jeune tsar Pierre II. C'était sans compter avec deux autres grandes familles, les Dolgorouki et les Ostermann, qui isolent le tsar, arrêtent Menchikov et le dirige, avec sa famille, vers la Sibérie.

Dans ce récit, l'auteur fait preuve d'une grande impartialité. Il a décrit jusqu'alors un Menchikov avide de richesses, amoral, orgueilleux et méprisant, parfois même vis-à-vis du tsar.

Dans l'épreuve, un nouveau Menchikov nous apparaît : modeste, d'une attitude très digne, qui accepte l'épreuve avec une humilité inattendue. C'est là une illustration de la capacité d'adaptation et de renoncement de l'homme russe devant son destin...

En route, la princesse Menchikova, née Arseniov, très noble famille, décède, et l'auteur lui fait une touchante oraison :

« Elle qui, dans le plus grand éclat de sa jeunesse et de sa fortune, s'était toujours rendue recommandable par sa vertu, sa douceur, sa piété et les charités immenses qu'elle avait faites aux pauvres, mourut sur le chemin entre Rennebourg et Kazan (1).»

Cinq mois de voyage jusqu'à Irkousk, au milieu des injures de temps et des fatigues d'un éreintant voyage. Six mois après l'installation, la petite vérole fait son œuvre : la fille aînée, ex-fiancée de Pierre II meurt dans les bras de son père. Lui-même, épuisé, meurt peu après en recommandant aux deux enfants qui lui restent de ne pas rentrer à la cour dans l'état d'innocence où ils sont ».

Caprice des princes : à l'avènement de l'impératrice, Anne, successeur de Pierre II, les Dolgorouki sont exilés à Irkousk, tandis que les deux enfants Menchikov rentrent à Petersbourg.

On marie la jeune princesse à M. de Buren, frère du grand Chambellan de Russie, et le jeune prince Menchikov est fait capitaine aux Gardes de sa Majesté l'Impératrice.

Toujours un peu fouineur, toujours avec sa pointe d'ironie, l'auteur rapporte une rumeur expliquant ce retour en grâce rapide des enfants Menchikov :

Une somme évaluée à plus de 500 000 roubles était bloquée dans des banques d'Amsterdam et de Venise, et le gouvernement russe « malgré une quantité de tentatives, n'avait pu s'emparer de ces sommes ». Les directeurs de ces banques attendirent d'avoir la certitude que le prince ou ses héritiers soient en liberté et puissent en disposer.

---

(1) Cette princesse avait une sœur « Barbara » d'une laideur extrême, aussi spirituelle que méchante. Un jour le tsar lui dit : « tu es si laide que je ne crois pas que jamais personne ait entrepris de t'en conter. Mais comme je me plais dans les choses extraordinaires, je veux avoir la charité de te baiser en sortant de table afin que tu ne meurs pas avant d'avoir été étrennée ». Il le fit effectivement en présence du prince Menchikov. Après quoi il lui dit : « Mon exemple engagera peut-être des autres à le suivre car il n'est pas juste parce que tu es laide que tu chaumes ».

« On prétend, dit l'auteur, que c'est à cette circonstance que les enfants du prince sont redevables de leur liberté et de leur rappel à la cour ».

*
* *

Voilà terminée l'analyse de ce document, peinture très réaliste des mœurs de Pierre le Grand et de la cour impériale et de Catherine Première dont on parle peu, sa gloire ayant été éclipsée par celle de Catherine II, dite la Grande.

Ces anecdotes ont un caractère original et historique puisqu'elles ont été reprises, après recoupement, par les historiens. Violence, cruauté, passion, relâchement des mœurs, sont les restes d'une barbarie et d'habitudes orientales qui vont se policer, peu à peu, sous l'influence occidentale, française en particulier... Mais rien ne peut étonner de la part d'un homme aussi extraordinaire que fut Pierre le Grand dans sa démesure en toutes choses : démesure dans la débauche et parfois dans le crime, mais aussi dans le travail et dans l'action pour faire de la Russie une grande puissance européenne : l'ouverture vers l'Europe Occidentale, les nombreuses réformes, la création de Saint Petersbourg, cette fenêtre ouverte vers l'Occident, ont marqué le début d'une ère nouvelle pour la Russie.

Mais tel n'était pas mon propos. Je n'ai fait qu'analyser ces « Anecdotes » en choisissant la version originale, non expurgée du manuscrit par souci de vérité. J'espère n'avoir choqué personne par ces récits historiques parfois un peu crus et scabreux.

Reste une question : comment ce manuscrit est-il entré dans les archives de la Florimontane ? Je n'ai trouvé aucun élément qui permette de répondre à cette question...

Robert FASSIER.

Les pierres de capacité en Haute-Savoie

D'après Flavius Josephe, Caïn inventa les mesures ce « qui changea l'innocente et généreuse simplicité dans laquelle l'humanité avait jusqu'alors vécu, en existence dominée par la tromperie ». (Antiquitates judaicae, 1, 2, 2°).

Cette idée de tromperie pourrait nous donner la raison pour laquelle, à toutes les époques et sous tous les régimes, l'établissement des mesures, leur conservation, la surveillance des marchés, et plus particulièrement celui des matières sèches (grains, noix, châtaignes, pois chiches, etc...) et des liquides (huile, vin, etc...) ont été la principale préoccupation des autorités qui ont tenté d'établir des valeurs de référence.

Des mesures tribales aux mesures impériales, toutes ont été étalonnées et soigneusement surveillées. Pendant l'Exode, les Juifs employent le « Gonor », mesure étalon pour répartir quotidiennement et équitablement la « manne » dans le désert. Les Grecs, sous le nom de « secomata », conservaient dans les temples ou sur les marchés, sous la surveillance de l'agoranome et des métrologoi, les mesures en pierre dont on a retrouvé quelques spécimens à Délos (Temple d'Apollon), Gythium, Panidon, etc... Les Romains confiaient aux duumvirs le soin de faire édifier le « Ponderarium », bien souvent offert par un riche citoyen, où, sous la surveillance des édiles, étaient gardés les poids et les « mensae ponderariae ». D'autres mesures de pierre se trouvaient dans les temples ; deux « Mensae » sont encore visibles dans celui d'Hercule à Tivoli. De nombreuses « tables » de ce genre ont été trouvées en Italie et autour du bassin méditerranéen : Ostia Antica, Minturnes, Pompeï, Djemila, Sétif, Khamissa, Timgad, Leptis Magna...

Leur vérification avait une très grande importance. L'Empereur Théodose, renouvelant les règlements de Justinien, ajouta que les étalons des mesures seraient d'airain ou de pierre.

En France, au Moyen Age, Charles le Chauve, par l'ordonnance de 864, veut retirer des églises les étalons qui y étaient déposés. Etait-ce pour éloigner des lieux saints ce qui pouvait y avoir de profane dans l'étalonnage, ou pour retirer au clergé une partie importante de ce pouvoir : imposer sa propre mesure ? Par la suite, cette ordonnance ne semble pas avoir été respectée. Il paraît difficile de dater la mesure qui était scellée dans l'église Notre-Dame des Panneux à Cluny et dont on voit encore la trace trapézoïdale gravée sur un mur, comme celles de l'église abbatiale de Saint-Denis qui étaient placées dans le narthex. Il est certain que d'autres mesures-étalons en pierre furent conservées dans les lieux du culte. Le bénitier de l'abbaye de Montierneuf, à Poitiers, dont on se servait en cas de

besoin après l'avoir vidé de son contenu, était employé « à des fins profanes » pour apporter la preuve, aux redevables des taxes en nature, de la concordance avec la mesure « de bois » dont le Prieur faisait usage. La contestation allant trop loin, certains faisaient appel à la mesure de l'Abbaye du Pin (près Vouillé).

Les Arabes, héritiers des coutumes byzantines, leur apportèrent un soin tout particulier. A Séville, le « Mustasib », préfet de la ville, chargé de la surveillance de la « Hisba » (le marché), devait s'assurer que les mesures du commerce correspondaient aux étalons gardés dans la grande mosquée.

Si, comme l'affirme Delamare, *(Traité sur les Ordonnances de Police,* 1730, 1.IV), les mesures royales furent toutes en bronze et gardées au Palais du Roi, il semble oublier que Philippe Auguste, par une charte de 1187, institue une mesure de pierre en forme de mître, gardée dans la chapelle de Saint Leufroy, située entre le Châtelet et l'Hôtel de Ville.

A travers les siècles, les autorités eurent le même souci, à sens unique, sauvegarder les mesures dans leur propre intérêt. Chaque seigneur, ecclésiastique ou laïque, créait ses propres étalons, attributs de sa souveraineté, qui, presque toujours, ne présentaient pas la même contenance au château, à l'évêché ou à l'abbaye, et au marché ; ce que Guilhermoz (*De l'équivalence des anciennes mesures,* 1913, p. 55) appelle « la mesure grenier, et la mesure marché », ajoutant « qu'il pouvait arriver que le seigneur à qui appartenait le marché eût une mesure grenier différente de la mesure marché ». Les denrées étaient mesurées différemment, s'il s'agissait de recevoir une redevance ou de vendre un produit. Dans le premier cas, on mesurait « comble », c'est-à-dire autant que la mesure pouvait en recevoir. Les diamètres des cavités allèrent donc en s'agrandissant le plus possible, et, pour un même volume réel, finirent par ressembler à des cuvettes. Dans le second cas, le même volume était calculé avec un moindre diamètre et la marchandise était mesurée « rase », c'est-à-dire arasée avec une « radoire », procédé utilisé depuis l'époque romaine, comme on peut le constater à Ostia Antica sur le fronton de la maison des « mensores ».

Les mesures de capacité étaient constituées de matériaux différents. Bois déroulé et ferré (boisseaux dont on se servait il y a peu de temps pour les transactions), planches ajustées (mesures chinoises de forme carrée) ou écorce dont il existe encore quelques spécimens en Pologne, et en France à Saint-Gaudens, exemplaire qui semble unique. Métal, cuivre, bronze, étain, laiton, etc... Une des plus belles collections se trouve au Musée des Arts et Techniques à Paris et occupe une grande salle du rez-de-chaussée ; mesures françaises ou d'autres pays, offertes par des souverains étrangers au siècle dernier. Dans cet échantillonnage, ne se présente aucune mesure en pierre, fixe ou mobile. C'est bien regrettable et même attristant.

Le Musée de Cluny possède, dans ses réserves, donc hors la vue du public, une fort intéressante mesure mobile en pierre à quatre cavités, elle manque au Musée des Arts et Techniques où elle complèterait l'ensemble.

De tous les matériaux, la pierre a certainement été le plus employé, parce que durable, peu coûteux et facilement ajustable à une mesure plus grande en cas de besoin.

Comment se présentent ce que nous appelons, en abrégé, les « pierres de capacité », pour « mesures de capacité en pierre » ? Notre propos n'est pas de faire un exposé sur ces mesures depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, il est de nous cantonner à la France et, plus particulièrement, à la Haute-Savoie.

Très récemment encore, elles étaient employées sur les marchés. Nos toutes dernières recherches nous ont fait découvrir que, lors de la reconstruction de la halle aux grains de Mirepoix (Ariège), il avait été omis la mise en œuvre des mesures en pierre, oubli rappelé dans une séance du Conseil du 28 mai 1882 « Considérant qu'il y a lieu d'établir dans le marché couvert en cours d'exécution les mesures devant servir au mesurage des grains et d'assurer ainsi sa véritable destination ». Le coût de quatre mesures représentant environ dix pour cent de celui de la halle, inaugurée en 1883. A Parisot, (T & G), les mesures visibles sous la vieille halle étaient encore en service vers 1920 ; les habitants de Castelnaudary nous ont appris qu'entre les deux guerres, les mesures de la halle aux grains, détruite en 1950 pour construire une maison de la Culture, servaient aux paysans pour leurs transactions.

Certaines pierres ont été ajustées aux « mesures métriques décimales » comme à Cordes, Albi, Norcia (Italie) etc..., et il semblerait que ce soit le cas de celle d'Annecy dont nous parlerons plus loin.

Dans notre pays, le nombre des mesures en pierre, existantes ou dont nous avons trouvé trace, peut s'élever à environ trois cents. Elles sont certainement plus nombreuses, chaque mois nous apporte de nouvelles pièces.

Nous distinguons deux groupes : les mesures fixes, principalement dans le Nord, et les mesures mobiles. Les mesures fixes, blocs de pierre creusés, cylindriques ou d'aspects variés mais généralement en forme de parallélépipèdes, à une ou plusieurs cavités, quelquefois scellées entre elles pour former un banc de marchand. Elles se présentent avec ou sans exutoire. Dans le premier cas, l'exutoire, situé dans la partie la plus basse d'une cavité en pente, était obstrué pendant le remplissage par une porte à penture, à glissière ou à clapet se relevant verticalement ; après ouverture de la porte, les denrées s'écoulaient dans le sac du chaland. Dans le second cas, l'absence d'exutoire obligeait l'utilisateur à employer une « pouche », poche de tissu remplie ras bord, dont on versait le contenu dans la mesure à tester. (Etalons seigneuriaux de Lehon et de Lamballe).

Les mesures en pierre sont inégalement réparties sur notre territoire. Certains départements, comme la Creuse ou les Côtes-du-Nord, en sont largement pourvus ; par contre, il paraît difficile d'en trouver trace, même dans les textes, en des régions comme le Nivernais et l'Anjou où les mesures sont en fonte ou en airain.

En Savoie, la densité est dissemblable entre les deux départements, la Savoie et la Haute-Savoie. Dans le premier, nous ne comp-

tons que deux mesures en pierre, dont une seule est visible, celle de Saint-Genix-sur-Guiers qui nous a été signalée par M. J.-P. Jospin, Conservateur au Musée Dauphinois de Grenoble ; l'autre, malheureusement disparue, nous est connue par un arrêt de 1560 « ... laquelle est eschandaillée et apraysonée à la pierre de la hale de Moustier... » (*Mémoires et documents, Académie Chablaisienne,* t.XII, 1898, pp. 256-257).

La Haute-Savoie est beaucoup plus riche. Nous pouvons mentionner des « pierres de capacité » dans huit localités. La pierre de Thônes a disparu. Les sept autres sont encore existantes ; de la petite mesure de la Maison de la Dîme de Vacheresse au magnifique « banc de marchand » de Boëge, en passant par Annecy, La Roche-sur-Foron, Viuz-en-Sallaz, Thonon et Bonne-sur-Menoge, sur lesquelles sont gravées les armes des familles de Savoie et de Faucigny.

Trois de ces mesures ont été étudiées par W. Deonna, « Tables à mesures de capacité anciennes et modernes » dans *La Revue des Etudes Anciennes,* 1913, t.XV, pp. 174-180. Elles mentionnent Boëge, Bonne-sur-Menoge et Thonon-les-Bains ; les descriptions sont toujours exactes, nous les reprendrons dans les exposés qui vont suivre. Pour mener à bien cette recension, nous avons contrôlé tous les renseignements recueillis sur place et dans les textes, rectifiant ce qui paraissait inexact. Les cinq autres mesures : Annecy, La Roche-sur-Foron, Thônes, Vacheresse et Viuz-en-Sallaz, n'ont fait l'objet d'aucune étude particulière avant l'enquête que nous avons menée pour chacune d'elles. Quand cela était possible, les volumes ont été testés avec du blé.

LA TRIPLE MESURE D'ANNECY

Sa situation ancienne est inconnue, elle se trouve actuellement au Palais de l'Isle et, d'après les documents qui nous ont été fournis, daterait du XIXe siècle.

Composée d'un bloc taillé, pour trois mesures : une grande et deux plus petites. La grande se trouve au centre de la pierre ; les deux petites, sur les côtés, ressortent en arrondi et en relief, à 26 cm au-dessus du niveau le plus bas de l'ensemble. La pierre est brisée en bas à gauche. La mesure de gauche possède un exutoire ovale de 5,5 cm de haut sur 5 cm de large, se trouvant à environ 13,5 cm au-dessous du niveau supérieur de la mesure ; les ferrures à penture, fixant la porte d'obturation, sont encore visibles. Crochets pour l'accrochage des sacs à gauche, et à droite traces de crochets visibles. Des restaurations ont fait disparaître les lettres « BLE », en haut à gauche, final de l'inscription « litre douBLE ».

La principale mesure, située au centre, présente sur sa face antérieure un écu ayant les dimensions suivantes : hauteur 31 cm, largeur 25 cm, épaisseur en saillie 2,5 cm. Il donne l'impression d'avoir été martelé, comme beaucoup d'autres, sans doute à l'époque révolutionnaire (celui du Marquis de Brissac, en airain, qui se trouve dans sa collection particulière, a vu disparaître ses armoiries à la Révolution) ou bien cet écu a perdu ses armes au moment de



Annecy.
(Clichés Musée-Château d'Annecy)

l'adaptation des anciennes mesures à celles du système métrique décimal. Un règlement datant de 1545 précise que « les vendeurs doivent apporter le grain à la grenette où se trouvent les mesures de pierre marquées aux armes de la Ville (*Histoire d'Annecy,* Ed. Privat, 1987, p. 154). S'agit-il des mêmes mesures adaptées au système métrique décimal, et pourquoi aurait-on fait disparaître les armes de la Ville ?

L'exutoire de la mesure centrale, d'un diamètre de 10 cm, est presqu'au niveau du sol ; ce qui laisse supposer que cet ensemble devait être surélevé pour permettre une manutention facile. Dimensions des ferrures supportant la porte disparue : 22 × 24 cm. De chaque côté, traces de crochets pour accrocher les sacs. La cavité elle-même a subi deux fissurations importantes, dues sans doute au gel ; cela augmentera le volume lors du test avec du blé.

La mesure de droite se présente comme celle de gauche, mais a perdu toute trace de ferrure autour de l'exutoire qui est de même dimension.

De nombreuses fissures et brisures sont visibles sur le côté droit, au bas de la pierre.

Le volume présumé des mesures est gravé sur chacune d'elles :

à gauche ..... 2 litres
au centre ..... 1/2 hectolitre
à droite ..... 5 litres

La nature de la pierre : calcaire blanc avec traces de plusieurs fossiles.

Cette pierre de mesure, très certainement communale, devait servir d'étalon ou occasionnellement aux marchands pour s'assurer de leurs propres mesures. Son état de conservation nous le prouve, peu de traces d'usure comme peuvent le montrer les bancs employés sous les halles aux grains. Vu la forme des exutoires, elles ne pouvaient être employées que pour mesurer des matières sèches.

Les dimensions des cavités sont les suivantes :

à gauche :	Diamètre :	.... 17 cm	Profondeur	de 0 à 17 cm
au centre :	»	.50 à 51 cm	»	de 0 à 50 cm
à droite :	»	.... 20 cm	»	de 0 à 20 cm

Il est à noter que, pour les trois cavités, les hauteurs correspondent aux diamètres.

Les volumes suivants qui ont été testés avec du blé :

Mesure de gauche :	Indication de volume	2 l	Test 2 l.
Mesure au centre :	»	1/2 hect.	Test 52,6 l.
Mesure à droite :	»	5 l.	Test 2,74 l.

Pour nous assurer de l'importante différence de ce dernier volume, le test a été renouvelé à deux reprises.

Nous devons tout particulièrement remercier M. Pierre Lanternier, animateur au Musée Château d'Annecy, qui nous a apporté son concours pour parfaire cette étude.

LE BANC DE MARCHAND DE BOËGE

Sur la place du marché, sous une halle aux belles colonnes de bois, dont la construction peut dater de la fin du XVIIIe siècle, ou du commencement du XIXe siècle, se trouve un exemple typique de banc de marchand en bon état de conservation.

Nous en laissons la description à W. Deonna (voir supra) :

> *« Quatre gros blocs cubiques, taillés dans la pierre du pays, sont placés les uns à côté des autres, et sont creusés chacun d'une cavité à peu près circulaire sauf le dernier à droite, qui en présente deux, les deux plus petites. La grandeur des mesures va en décroissant de gauche à droite. Le fond des cavités s'incline vers les orifices d'écoulement, percés sur la tranche du bloc... Chaque orifice, assez large, était fermé par une petite porte de métal, dont on aperçoit encore les charnières et l'emplacement légèrement évidé dans la pierre. Au-dessous de la porte, deux crochets de métal, fixés dans la pierre, servaient à accrocher le sac, dans lequel se vidait le grain, une fois la mensuration terminée et l'issue ouverte. »*
>
> *« Si l'on examine la partie supérieure de ces pierres, on remarque, à côté des cavités, des restes de crampons de fer. Etait-ce pour fixer un couvercle de métal... ? Non, mais plutôt pour fixer une barre de fer qui, pivotant autour de ce point, rasait la mesure et éloignait le surplus du grain. »*
>
> *« Ces quatre pierres sont placées sur un petit socle de même longueur qu'elles. Détail curieux, celui-ci est lui-même formé de cinq autres mesures semblables, posées sens dessus dessous, dont on distingue encore nettement les crampons de fer. »*
>
> *« Enfin, un petit escalier mène derrière ce socle à une plate-forme courant le long des mesures décrites... d'après les informations prises auprès des habitants... (en 1913 !), ces mesures ne se trouvent pas placées dans leur état primitif, et ont été déplacées sous cette halle après qu'on eut cessé de les employer à la fin du XVIIIe siècle... Elles sont construites d'après le système local de mesures qui était usité à Boëge. »*

Selon Deonna, ces mesures auraient été placées à cet endroit dans un but purement décoratif « ont été déplacées sous cette halle après qu'on eut cessé de les employer à la fin du XVIIIe siècle ». C'est peu probable. Nous sommes en présence d'un véritable « banc de marchand », dont nous avons pu examiner de nombreux exemples : Gruyères, aménagé de telle manière que, du côté des exutoires, l'on pouvait charger directement la marchandise à dos de mulet ; ceux de Chalençon (Ardèche), de Beaumont-de-Périgord (Dordogne), de Crémieu (Isère), et bien d'autres, qui, se présentant comme celui de Boëge, étaient disposés pour que le remplissage des sacs puisse se faire facilement et permettre une manutention aisée.

Les dimensions relevées sur place sont les suivantes :

1er bloc :	long. 91 cm	larg. 83 cm	haut. 54 cm
2e »	» 56 cm	» 62 cm	» 49 cm
3e »	» 41 cm	» 65 cm	» 49 cm
4e »	» 62 cm	» 50 cm	» 38 cm

Le quatrième bloc comprend deux mesures.

La hauteur totale de l'ensemble est de 134 cm du côté chargement et de 61 cm du côté où se tenait le marchand de grain qui accédait à ce niveau par quelques marches d'une largeur de 65 cm.



Boëge.

(Clichés Archives départementales de la Haute-Savoie)

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

— Le premier bloc se trouve à 80 cm au-dessus du sol.
— Les 2e et 3e mesures à 85 cm au-dessus du sol.
— Le troisième bloc à 95 cm au-dessus du sol.

Les cavités au nombre de cinq :

— La première, rectiligne sur le côté face et arrondie du côté opposé, est en forme d'entonnoir décentré du côté de l'exutoire. Dimensions en partie supérieure : 80 × 72 cm.
— La seconde cavité ovale de 48 × 56 cm.
— La troisième cavité ovale de 33 × 50 cm.
— Les quatrième et cinquième cavités également ovales, creusées dans un seul bloc, ont respectivement les dimensions suivantes : 36 × 38 et 19 × 35. Elles sont toutes en forme d'entonnoir décentré.

Ces mesures n'ont pas été testées avec du blé, nous avons relevé les indications fournies par W. Deonna.

— 1°) La coupe ..... 75,20 l.
— 2°) 1/2 Coupe ..... 37,60 l.
— 3°) 1/4 de Coupe ..... 18,80 l.
— 4°) Quarte ou 1/8e de Coupe ..... 9,40 l.
— 5°) 1/2 Quarte ou 1/16e de Coupe ..... 4,70 l.

Note historique sur Boëge : En 1269, Pierre de Boëge possédait, outre le château, la place du marché et la halle de Boëge, et percevait les redevances sur les transactions.

LES MESURES SEIGNEURIALES DE BONNE-SUR-MENOGE

Actuellement au long de l'église paroissiale où elles sont transformées en pots de fleurs.

Datées du XVIe siècle ; nous ne changerons rien à la description qu'en faisait W. Deonna (voir supra) :

« On voit encore à Bonne-sur-Menoge, siège de l'ancienne châtellenie de ce nom des mesures... qui sont laissées à l'abandon devant la nouvelle église bâtie sur la colline où s'élèvent l'église et les ruines du château. Le fond des cavités s'incline vers l'orifice d'écoulement... une moulure couronne le bloc sur la façade antérieure. »

« La plus grande de ces pierres, de roche bleuâtre, dont la capacité est d'une « coupe » (80,49 l.) a servi ultérieurement de bassin de fontaine ; elle est très endommagée, et la partie antérieure, par où s'écoulait le grain, est brisée. (Lorsque l'on transforma cette mesure en bassin de fontaine, on scella une barre de fer d'un bord à l'autre de la cavité). On aperçoit toutefois encore l'ouverture rectangulaire, pratiquée dans un écusson en saillie, et l'un des crampons de fer où l'on accrochait le sac. »

« La seconde mesure est une demi-coupe, désignée aussi dans le pays sous le nom de « bichet », le même écusson en relief encadre l'ouverture de sortie des grains, qui était fermé par une porte dont on voit encore les gonds et la trace du loquet. Au-dessous, ce sont deux crochets pour suspendre les sacs. A la surface de la mesure, et dans un angle, deux trous de scellement fixaient la barre que l'on faisait pivoter pour écarter le trop plein. »

« La troisième pierre réunit les deux plus petites mesures, le quart de coupe (20,1225 l.) et la quarte ou quarteron (5,0308 l.). La disposition



Bonne-sur-Menoge.

(Clichés Archives départementales de la Haute-Savoie)





Bonne-sur-Menoge.

(Clichés Archives départementales de la Haute-Savoie)

des cavités circulaires, l'orifice en écusson sont les mêmes que dans les mesures précédentes. Mais, sur le côté droit, sont sculptés deux écus aux armes de Savoie et de Faucigny, au-dessus desquels, sur la moulure qui couronne le bloc, court une date de 1558. »

« Ces mesures étaient donc placées les unes à côté des autres par ordre décroissant de grandeur, de façon que le côté écussonné fût visible à la droite du spectateur. Elles ont donc été taillées dans la seconde partie du XVIe siècle, à une époque où d'importants travaux, semble-t-il, furent exécutés à Bonne, puisque la date de 1581 surmonte l'écu de Faucigny au portail de l'Eglise. Jusqu'à quand ces mesures furent-elles en usage ?... Jusqu'au moment de l'introduction du système métrique décimal qui vint supprimer toutes les anciennes mesures locales. »

Nous sommes en présence de mesures fixes, très certainement étalons seigneuriaux. Toutefois, leur usure, si elle n'est pas due au temps, laisse à penser qu'elles pouvaient être employées très fréquemment en cas de contestation entre marchands, et pour établir d'autres mesures en bois. Deonna nous les décrit « les unes à côté des autres ». Etait-ce un « banc de marchands » comme celles de Gruyères (Suisse) qui représentaient non seulement les étalons du Comté de Gruyères, mais étaient aussi utilisées pour le commerce local ?

Les deux premières pierres présentent chacune une seule cavité, la troisième, deux cavités. Elles ont les dimensions suivantes :

1ère pierre	Long.	78 cm	Larg.	75 cm	Haut. 47 cm
2e pierre	»	71 cm	»	64 cm	» 54 cm
3e pierre	»	79 cm	»	66 cm	» 55 cm

Malgré le peu de facilité pour prendre les mesures intérieures de chaque cavité, nous sommes arrivés, par sondages, à obtenir les dimensions suivantes :

1ère pierre :	Diamètre	50 à 55 cm	Profondeur	30 cm
2e pierre	»	40 cm	»	26 cm
3e pierre	»	34 cm	»	20 cm
»	»	28 cm	»	12 cm

Vu leur emploi (pots de fleurs), le test avec du blé fut rendu impossible.

LE BANC DE MARCHAND DE LA ROCHE-SUR-FORON

Dans la vieille ville, près du château, rue du Plain Château, à un carrefour, devant une grande croix datée DCCCXXXV, se trouvent trois pierres de mesure, fixes, scellées entre elles, au-dessus d'un bloc de maçonnerie. Elles sont creusées chacune d'une cavité. Sur la façade de la plus petite, à droite, on peut lire une date : 1557.

En calcaire blanc du pays, elles forment un banc de marchand dont les volumes vont en décroissant de gauche à droite, avec, à la suite, une quatrième pierre plate destinée à la manutention. Situées, d'une part au niveau de la rue, d'autre part, montrant une dénivellation suffisante pour l'écoulement facile des grains dans le sac des acheteurs.



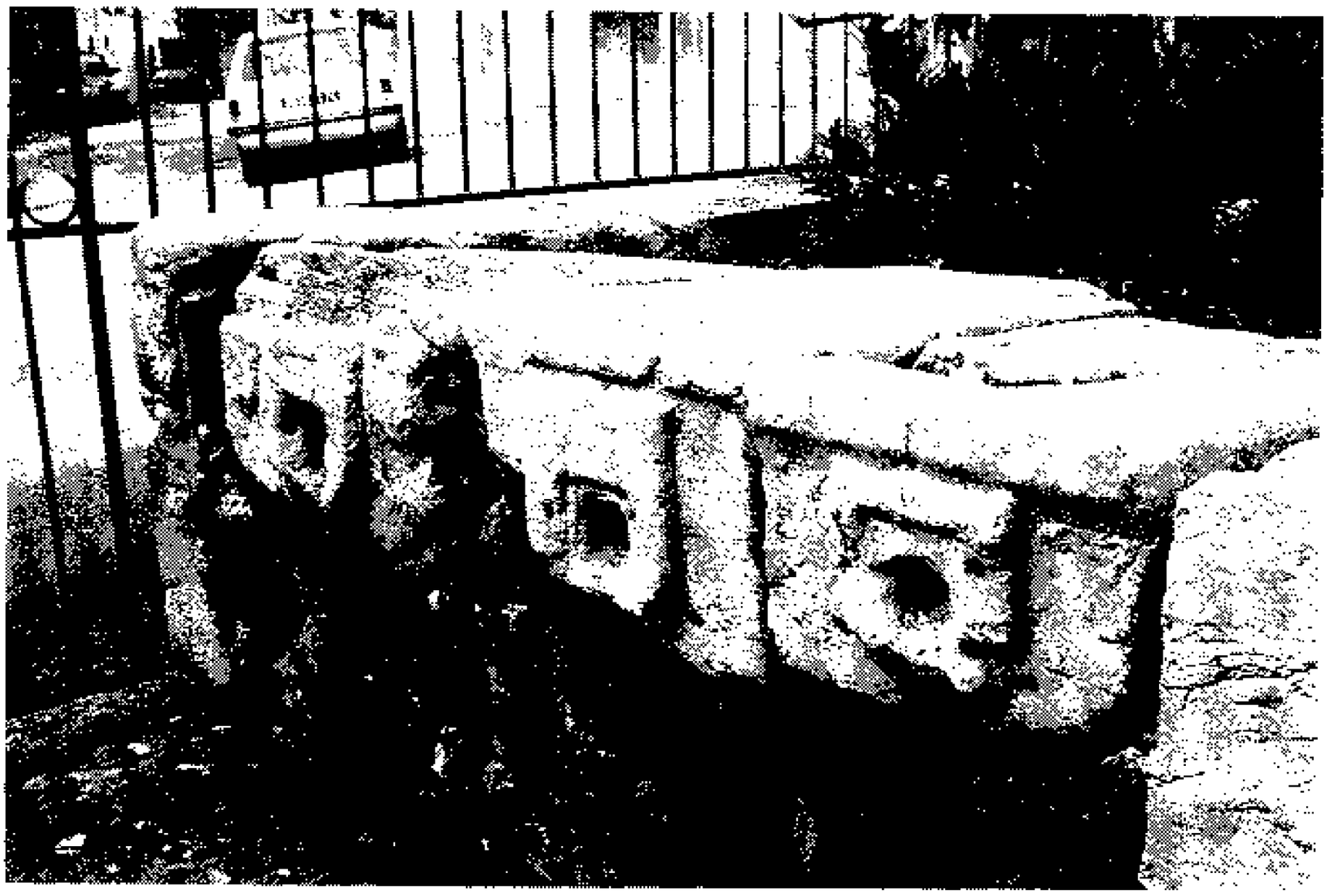

La Roche-sur-Foron.
(Clichés Archives départementales de la Haute-Savoie)

Chacune des cavités en forme de cuvette, épousant la forme de lavabos modernes, dont le côté déversoir est rectiligne, possède, dans sa partie la plus basse, un exutoire en saillie, encadré par un écu taillé dans la masse. Autour de chaque exutoire, sont encore visibles les traces de scellement pour la fixation des portes de fermeture nécessaires au remplissage des mesures, ainsi que celles des crochets pour accrocher les sacs. Sur la façade de la mesure de droite, l'inscription de la date encadre l'écu, sur celle de la plus grande mesure, à gauche et dans la partie supérieure, deux écussons sculptés dans la masse et usés par le temps, encadrent l'écu.

Banc de marchand, ces mesures ont pu servir également d'étalons pour l'établissement d'autres mesures. Aucun texte les concernant n'ayant été trouvé à ce jour, il est difficile d'avoir une opinion à ce sujet.

Dimensions extérieures :

Longueur totale du banc ..... 355 cm
Hauteur côté chalands ..... 98 cm
Hauteur côté marchand : niveau de la rue.

En allant de gauche à droite :

1ère pierre :	Longueur	80 cm	Largeur	90 cm
2e pierre	»	62 cm	»	89 cm
3e pierre	»	51 cm	»	74 cm
4e pierre	destinée à la manutention.			

Dimensions des cavités :

1ère pierre	69 × 64 cm	- Profondeur	36 cm
2e pierre	41 × 45 cm	»	29 cm
3e pierre	28 × 26 cm	»	22 cm

Mesurées avec du blé, ces cavités présentent les volumes suivants :

1ère cavité ..... 82 l.
2e cavité ..... 21,15 l.
3e cavité ..... 5,20 l.

Ces pierres, placées dans un lieu public, longtemps sans protection, sont en assez mauvais état, aussi ces valeurs sont-elles assez approximatives. Nous approchons des multiples de quatre : 5,20 -21,15 - 82 l. La dernière peut présenter un volume ou plus grand ou plus petit à 2 pour cent près ; nous avons été obligés, lors du test, de colmater avec des planches les parties endommagées.

M. Michel Thabuis, Président des Amis du Vieux La Roche, a pris récemment la décision « d'édifier autour de ce banc de marchand une barrière en fer forgé destinée à le protéger ».

LES DEUX MESURES EN PIERRE DE THONON-LES-BAINS

Situées par W. Deonna, (voir supra), au début du siècle, dans le vestibule du petit Musée de Thonon, il en donne une description assez brève. Ces mesures, dont une ne correspond pas en volume à



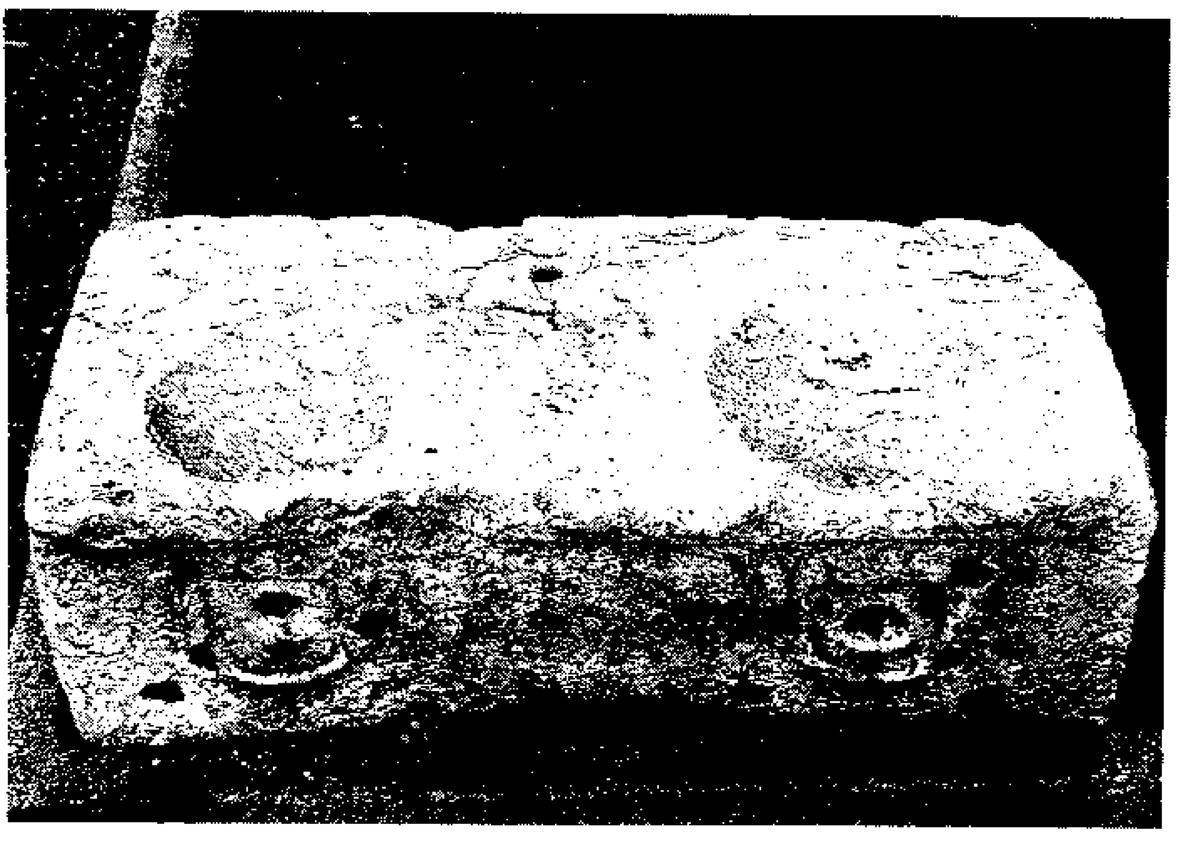

Thonon-les-Bains.
(Clichés Archives départementales de la Haute-Savoie)

celle qu'il a décrite, se trouvent actuellement dans le jardin, de part et d'autre du perron de la porte Ouest du Musée.

> *« Dans le vestibule du Petit Musée de Thonon, j'ai noté deux mesures semblables aux précédentes (Bonne-sur-Menoge). L'une n'a qu'une seule cavité (1 quart, soit 13 l. 1/2), l'autre en a deux, peu profondes (le demi-quart, 6 l. 75, et la quarte, 3 l. 375). L'orifice d'écoulement était aussi fermé par une porte »* *(Deonna).*

Sur place, nous avons pu constater qu'il existe bien deux pierres :

1°) La première pierre, en forme de parallélépipède, en assez bon état, creusée de deux cavités circulaires de grandeurs différentes. Celle de gauche étant la plus petite. Dimensions extérieures : du plateau 55 × 111 cm, hauteur 40 cm. La plus petite cavité a un diamètre 26/28 cm, pour un volume de 3,50 l. ; la seconde a un diamètre de 33 cm pour un volume de 6,60 l. Les exutoires, de 6 et 8 cm de diamètre, s'inscrivent dans un rectangle en relief à la base légèrement arrondie. Ils présentent des traces de scellement des pentures, du loquet et des crochets pour accrocher les sacs.

2°) La seconde pierre, en bon état, de même forme, mais à une seule cavité, dont le côté déversoir est rectiligne, et le côté opposé arrondi. Dimensions extérieures du plateau 66 × 93 cm. Hauteur 52 cm. Cavité 53 × 65 cm. Profondeur de 0 à 38 cm. Volume 50,60 l. Exutoire s'inscrivant dans un rectangle en saillie, traces de scellement comme pour la première pierre.

Cette seconde mesure, d'une capacité de 50,60 l., n'est pas celle signalée par W. Deonna (13, 1/2 l.). Est-elle dans un autre musée ?

LA MESURE EN PIERRE (DISPARUE) DE THÔNES

Armand Machabey, Junior, dans sa thèse de Doctorat d'Université *« La Métrologie dans les Musées de Province »*, 1962, signale, sur une carte annexée, l'existence à Thônes d'une mesure en pierre.

Nous étant mis en rapport avec le Maire de cette localité, il nous fut répondu qu'il n'y avait, dans le Musée, que des « mesures de capacité locales en bois ».

LA MESURE DE LA DIMERIE DE VACHERESSE

Située anciennement dans la dîmerie des chanoines réguliers de Vacheresse, dépendant de l'Abbaye d'Abondance, son propriétaire actuel est M. François BRON, à Chef-Lieu Vacheresse.

Cette petite mesure mobile évasée, en pierre, dont le dessus est ovale, présente à chaque extrémité un tourillon en saillie de 5 cm. Une inscription, qui jusqu'alors n'a pu être déchiffrée, est gravée sur une des deux faces :

6081 PCT
S ✝ IM

Hauteur 21 cm, longueur totale y compris les tourillons 48 cm, largeur dans sa partie la plus large 28 cm. Epaisseur des bords 4 cm. La dimension intérieure de la cavité de forme ovale : longueur 32 cm, largeur 18 cm, profondeur au centre 9 cm. Volume 3 l. mesuré avec du blé.

LE QUART ET LA COUPE DE VIUZ-EN-SALLAZ

Ainsi dénommée dans la localité, cette pierre, très restaurée, se trouve sur la place de la Mairie, près du muret qui longe l'église.

En forme de parallélépipède, elle est posée sur un socle maçonné d'une hauteur de 32 cm ; hauteur totale de l'ensemble



Viuz-en-Sallaz
(Photo de l'auteur)

72 cm. Les exutoires, inscrits au centre de rectangles en relief fatigués par le temps, ont les dimensions suivantes : grande cavité, de forme légèrement ovale : hauteur 15 cm, largeur 14 cm, petite cavité de même forme : hauteur 10 cm, largeur 6 cm, présentent des traces de scellement de pentures et de crochets pour accrocher les sacs.

Cette mesure aurait pu être un étalon et en même temps servir aux marchands ; aucune information n'a pu être recueillie à ce sujet. Employée uniquement pour les matières sèches, elle présente extérieurement les dimensions suivantes : plateau supérieur 95 × 61 cm, hauteur 40 à 42 cm.

Dimensions des cavités : 1ère, Diam. 42 cm, Prof. 0 à 28 cm.
2e, Diam. 24/26 cm, Prof. 0 à 20 cm.

Volume mesuré avec du blé : 20,80 l. et 4,10 l.

Les renseignements concernant l'appellation de ces mesures (Quart et Coupe) nous ont été aimablement fournis par M. Cheneval-Pallud, Maire de Viuz-en-Sallaz.

Germain DARROU,
Chargé d'Etudes
URA - 1252 - CNRS.

TABLEAU DES DIFFÉRENTS VOLUMES DES MESURES DE PIERRE EN HAUTE-SAVOIE

Annecy	3						
inscription			50,00		5,00	2,00	Mesures
blé			52,80		2,74	2,00	S.M.D.
	1	2	3	4	5	6	7
Boëge	5	(75,20)	(37,60)	(18,80)	(9,40)	(4,70)	
Bonne-sur-Menoge	4	(80,49)	?	(20,12)		(5,03)	
La Roche-sur-Foron	3	82,00		21,15		5,20	
Thonon (W.D.)	3				(13,50)	(6,75)	(3,37)
blé			50,60			6,60	3,50
Thônes			mesure disparue				
Vacheresse	1						3,00
Viuz-en-Sallaz	2			20,28		4,10	

Les mesures d'Annecy (S.M.D.) ne peuvent être comparées aux autres.

1 : Nombre de cavités étudiées : 3 du S.M.D., 18 ancien Régime.
2 : Volumes se rapprochant de la « Coupe ».
3 : » » » « 1/2 Coupe ».
4 : » » du « 1/4 de Coupe ».
5 : » » » « 1/8 de Coupe ».
6 : » » » « 1/16 de Coupe ».
7 : » » » « Quart ».

Ces mesures pouvaient être également désignées sous les noms de : Bichet, Bichette, Quarte, 1/2 Quarte, etc...

Les chiffres () sont les volumes indiqués par W. Deonna.

Les autres volumes ont été testés avec du blé.

La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. LXXXI, 1967, p. 88, nous rappelle les mesures de la « Coupe » du « Veissel » et de la « Quarte » en Savoie dans un « Tableau comparatif des anciennes mesures de capacité pour les matières sèches » :

COUPE	Annecy, Pringy, Sillingy	88,88 l.
VEISSEL DE FROMENT	Chambéry, Saint-Alban, Grésy-sur-Aix	81,26 l.
QUARTE	Montmélian	13,69 l.

Pour les principales mesures en Savoie, se reporter également à la communication de Paul Coutin dans « *La Revue Savoisienne* », 1986, p. 139.

NOTE SUR LE « BICHET »

Le « bichet », du latin « bicatus », dénommé aux XIIe et XIIIe siècles « bichetus » ou « bichot », était employé pour mesurer les grains et contenait deux quartauts.

DU CANGE — « Bichetus » — Mensura granorum apud Burgundos, « Bichot » et « Bichet » in consuetod. Divionensi, quorum duo « eminam » conficiunt ; « Bichetus » autem constat 2 « quartalis », « quartauts ». ... et « Bichetum » — Charta Guillelmi de Melloto pro ecclesia Crisennonis ann. 1248 : Dedit quolibet anno novem « Bicheta ».

ZUPKO (Ronald Edward) *French Weights and measures before the Revolution*, Indiana University Press, 1978, le décrit longuement, p. 22-25, ainsi que les termes qui en découlent tels que « bichetée », « bichette »... mesures agraires, la dernière pouvant également être une mesure de capacité ; « bichier » mesure pour les liquides ; etc...

Cette mesure d'origine burgonde était largement employée sur le territoire de la Savoie et de la Suisse, et plus particulièrement dans le comté de Gruère où existe dans la ville même de Gruyères un magnifique banc de marchand que l'on pourrait dater du XIVe siècle. « *Masse und Gewichte im Staat Luzern in der alten Eidgenossenschaft* ». Luzerner Kantonalbank, Luzern, 1975.

Le « bichet » peut présenter des capacités très différentes selon les régions, comme le démontre Zupko.

Par ailleurs :

— En Haute-Savoie, à Boëge, « Bichet » ou « 1/2 Coupe » = 40,25 l. (Deonna - Tables à mesures de capacité anciennes et modernes, dans *La revue des Etudes Anciennes*, t. XV, 1913, p. 174);

— Dans le département de l'Ain, cette mesure était très courante, son volume oscillait autour de 20 à 22 litres. Le « bichet » de Songieu mesure 22,50 l., sur la même pierre se trouve également la « bichette » : 12,56 l. Après avoir testé les mesures en pierre de ce département, nous avons trouvé :

— Belley : mesures arithmétiques, volumes approximatifs vu la position verticale de la pierre ..... 18 et 34 l.
— Virieu-le-Grand ..... env. 21,20 l.
— Hauteville (au château), mesurée avec du blé ..... 20,15 et 21,40 l.
» (centre), » » ..... 21,50 et 22,50 l.
— Saint-Sorlin-en-Bugey, mesure pour les grains, mesurée avec du blé ..... 17,50 l.
— Saint-Sorlin-en-Bugey : mesure pour les liquides ..... 50 l.

Comme on peut le constater, les mesures de Virieu-le-Grand et celles de Hauteville se rapprochent du volume du « Bichet » de Songieu. (Voir étude : Germain Darrou, *Les pierres de capacité du Département de l'Ain).*

En Haute-Savoie, le volume du « Bichet » de l'Ain semble correspondre à la « quarte » d'Albertville, 22,85 l. (Paul Coutin, *La Revue Savoisienne*, 1986, p. 139).

En parcourant la correspondance d'André Gide

L'édition de la correspondance entre André Gide et Roger Martin du Gard n'est pas récente puisque Jean Delay l'a publiée chez Gallimard en 1968 (1).

Il apparaît cependant comme opportun, au début de cet article consacré à Gide, de rappeler (parallèlement à l'étude d'André Chevallier sur *André Gide et Annecy*, parue dans *La Revue Savoisienne* de 1973 et relative à la naissance de Catherine Gide), la lettre suivante. Elle est datée de l'« Hôtel de Savoie. Annecy. 25 février 1923 » :

« Temps gris et aigre. Après une courte recherche, nous sommes tombés en arrêt devant un vieux petit hôtel de troisième ordre, complètement vide, où deux chambres charmantes nous attendaient. 15 F par jour de pension (ce qui nous change des prix de « palaces »). Nos fenêtres donnent sur une place de forme bizarre, bordée par la rivière qui s'échappe du lac ; tout est quiet, recueilli, vieillot ; le bruit d'une écluse invite au sommeil. L'hôtel est adossé à une église et pour accéder à nos chambres, on « emprunte » l'escalier de la tour ; entrée sous le porche. On prend ses repas dans la salle claire et bien chauffée, qui donne directement sur la place — à côté de la famille du gérant. Tout cela est parfait ; exactement ce que nous pouvions rêver... Annecy vous ravirait. »

Voilà donc brossé en quelques lignes le tableau du quartier Saint-François de l'Annecy des années 20.

Et voici maintenant, évoquée toujours dans ce même volume de la correspondance avec Roger Martin du Gard, la Clinique Générale où Elisabeth Van Rysselberghe va mettre au monde la fille d'André Gide : « La clinique où elle va bientôt entrer est admirablement située et aménagée » (3 mars 1923).

Récemment, en octobre 1988, les mêmes éditions Gallimard viennent de sortir la *Correspondance* de Gide *avec sa mère (1880-1895)* (2).

On connaît l'étude d'André Chevallier sur André Gide à Menthon-Saint-Bernard, qui occupe les pages 99 à 116 du numéro 18 de la revue *Annesci*.

Lorsqu'il y travaillait, il avait cherché, pour compléter ses sources, à se faire communiquer les lettres dont Jean Delay avait publié des extraits dans son gros ouvrage *La Jeunesse d'André Gide* (2 vol.

---

(1) André Gide - Roger Martin du Gard *Correspondance*, Introduction par Jean Delay, de l'Académie française, 2 vol. Gallimard (NRF), 1968.

(2) André Gide *Correspondance avec sa mère* (1880-1895), édition établie, présentée et annotée par Claude Martin, Gallimard (NRF), 1988.

in-16, Paris, Gallimard 1956). Mais il a vite compris que les inédits de Gide étaient une chasse gardée, et farouchement gardée. Il a été obligé de n'utiliser que ce qui avait été publié.

Je vais essayer, ici, de voir ce qu'il aurait pu tirer de la lecture de cette *Correspondance* (de Gide) *avec sa mère*.

Les lettres qui nous intéressent et qui forment le chapitre intitulé « La cellule rêvée » sont au nombre de dix-sept (9 à 25) dont une datée d'Annecy et 12 de Menthon ; elles s'échelonnent de fin mai au 2 juillet 1880 et remplissent trente pages.

Avant l'installation à Menthon, ces lettres nous livrent l'opinion de Gide sur le lac d'Aiguebelette qui « est gentil, mais semble bien petit, tant il est écrasé par les hautes montagnes qui le dominent » (28 mai) ; et le lac du Bourget « qui doit pouvoir avoir de fort belles teintes, mais n'a pas de formes » (28 mai). Il ne l'a vu que de loin puisque lorsqu'il est allé à Aix-les-Bains, il s'est fâché : « Je n'ai même pas pu arriver à le voir, leur lac. J'étais furieux ». D'ailleurs, « J'ai vu Aix, rien, très laid (il cherchait une résidence) ; vu Marlioz : figure-toi la Muette ; je ne peux pourtant pas habiter là » (31 mai).

Quant à la vallée du Graisivaudan (sic), « je l'ai vue par la pluie : des deux côtés de la vallée, les montagnes étaient presque cachées ; pourtant on voyait les cimes au-delà d'Uriage et d'Allevard couvertes de neige ; elles semblent extrêmement près. C'est d'un grand effet un peu banal. Sans cette banalité regrettable et qui me rappelle fâcheusement la Suisse, la vallée du Graisivaudan serait une des plus belles imaginables : des cascades superbes dégringolant du massif de la Grande Chartreuse dans la vallée littéralement noyée d'eau, car tout est débordé » (28 mai).

Nous apprenons qu'à Allevard il a été « défrisé » non seulement, comme le disait Delay, par « ces diables de montagnes » mais surtout par les maisons à louer (29 mai).

Nous avons des détails sur ses recherches de location à Talloires (que sa mère orthographiait Tailloires) et à Menthon « Un peu moins tropical comme température ; chalet tout neuf en sapin, à louer tout entier, au-dessus de la ville, près du lac, dans un parc exquis naturel, de grands arbres dans une prairie dégringolante jusqu'au lac » (31 mai). Il décrit assez précisément le chalet (qu'il ne veut pas que sa mère appelle une villa).

Avant de se déterminer, il avait visité une douzaine d'habitations possibles : « Je ne te disais pas comment : figure-toi que M. ton fils n'a fait ni une ni deux, il a pris d'Annecy un cabriolet pour 4 où il s'est prélassé tout seul... » (31 mai). On sait qu'il va payer 125 F pour 3 pièces (4 juin et 6 juin).

On apprend qu'il a visité les Gorges du Fier : « j'ai été visiter les abîmes du Fier : une des plus splendides horreurs qu'on puisse voir, il y a de quoi donner des cauchemars tout éveillé. Les eaux du Fier sont d'un bleu de cascade si frais, si liquide, que malgré le gouffre on voudrait s'y baigner » (3 juin).

Il aime à se baigner. Un des avantages du chalet de Menthon c'est d'abord la proximité de l'établissement thermal où il pourra

prendre « bains chauds et douches » (3), mais c'est aussi la « possibilité de bains dans le lac » et les « barques (pas profond, là on a pied, aucun danger) » : il rassure sa mère ! (31 mai). Les barques, il les utilise volontiers, par exemple « une petite barque que, moyennant 1 franc l'heure, j'avais louée d'Annecy pour revisiter mes propriétés futures du bord du lac et fixer mon choix pour une » (3 juin).

« Je vais décidément bien — un peu courbaturé d'une heure de ramage sur le lac, pour la première fois, hier. J'ai eu une grande frayeur, tandis que j'étais en pleine eau (ma barque), en voyant poindre au loin un des gros vapeurs : Miséricorde ! pensai-je, je vais aborder ! C'en est fait de moi ! Me garerai-je à droite ou à gauche ?... et dans l'indécision je poussais de grands coups d'aviron tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, sans parvenir à bouger. Inutile de te dire que le gros vapeur a passé à plusieurs kilomètres... C'est bien agréable, et pas du tout dangereux » (18 juin). Toujours ce désir de rassurer sa mère !

Il prend ses repas dans « un (sic) espèce de chalet intitulé pompeusement " Garden Party " » dont il décrit la terrasse (6 juin). Il apprécie l'eau fraîche, de l'« eau frappée, s'il te plaît ! grâce à je ne sais quel arrangement pour refroidir l'eau des sources thermales, dont l'eau potable profite » (13 ou 14 juin).

Le nom du chalet a-t-il influencé dans son choix cet amateur de baignades ? Il ne le dit pas, mais l'en-tête « Menthon, chalet des Bains », repérée par André Chevallier sur une lettre exposée à la Bibliothèque Nationale en 1970, se retrouve à la page 78 de cette édition de la Correspondance avec sa mère (A. Chevallier, *op. cit.* note 41 - et lettre du 4 juin).

Si, comme le dit André Chevallier, la timidité et la soif de solitude ont empêché le jeune Gide de rendre visite à Hippolyte Taine, il est « d'ailleurs au mieux avec tout le monde : je plaisante affablement avec l'homme des Bains qui est aussi celui qui me loue la barque et qui pêche les poissons que je mange et que me sert un garçon joufflu et bête qui sourit toujours » (27 juin), et il lui arrive de rencontrer un personnage très sympathique : « le jeune abbé de la paroisse (4) (je l'ai croisé, il est charmant) est, paraît-il, fou de musique et ne demanderait pas mieux que d'en faire avec moi (?) ; je pourrais même peut-être tenir l'orgue à l'église ! Enfin il est instruit et très sociable » (6 juin).

Si Joseph Cornillac (originaire de Mieussy), qui était alors curé de Menthon-Saint-Bernard (5), a bien laissé le souvenir d'un musicien éclairé, il n'était pas si jeune que Gide semble le penser puisqu'il avait cinquante-six ans.

Quoi qu'il en soit, ce prêtre m'amène à parler musique.

« André Gide, a écrit André Chevallier, ne recula devant aucune difficulté (6), car il estimait que son livre devait être écrit dans

---

(3) « J'ai pris un abonnement de 15 bains pour la 12ne : 13 F 60 valable aussi pour des douches (très bons appareils) » (6 juin).

(4) Le 16 juin il l'appellera « le jeune curé ».

(5) Il l'a été de 1878 à 1906. Ces renseignements m'ont été obligeamment fournis par Monsieur le curé de Menthon-Saint-Bernard.

(6) Pour faire venir un piano à Menthon-Saint-Bernard.

une atmosphère musicale empruntée à Bach, à Chopin, à Schumann ». Dans sa note 56, se référant d'une part à une lettre de Gide à sa mère, partiellement publiée par Jean Delay, où l'écrivain dit qu'il faut « héler » un piano « de Grenoble ou de Genève » et d'autre part à un passage de *Si le grain ne meurt* dans lequel Gide écrit « Je fis aussitôt venir d'Annecy un piano », il pose la question : « d'Annecy, de Grenoble, ou de Genève ? » et conclut : « M. J. Delay écrit que c'est finalement de Grenoble qu'il le fit venir ». En effet, Delay avait lu la lettre du 6 juin : « Il n'y a qu'un affreux rossignol à Annecy pour 25 F. En le faisant venir de Grenoble (Pleyel pour 20 F) j'évite la *douane* et le voyage que j'aurais eu pour le faire venir de Genève ». Déjà le 4 juin, Gide précisait : « A Annecy, ils n'en ont qu'un seul, détestable, pour 25 F par mois ». Le 10 juin, « Le grand événement de ces derniers jours pour moi, c'est l'arrivée du piano. Je m'étais arrangé en gare pour qu'on me téléphone sitôt qu'il serait arrivé ; cela m'a fait gagner un jour ». Et lorsqu'il est sur le point de quitter Menthon, il s'écrie : « Je frémis d'avance en songeant à la descente du piano par l'escalier ». C'est que la montée, que nous connaissions déjà par Jean Delay, avait été homérique.

Autre montée homérique : celle de Gide lui-même en haut d'« un pic d'apparence altière (...) mais accessible », qui était, selon toute vraisemblance, la Tournette. On sait que la descente ne fut pas moins épique, ni moins comique.

Par rapport au texte qu'André Chevallier connaissait par Jean Delay et qu'il a reproduit dans *Annesci 18,* le texte intégral de la récente édition Martin des lettres à sa mère ne présente que deux petites différences. D'abord Gide s'étonne, au terme de son ascension, de l'étendue du panorama : « un panorama immense, par exemple - on devrait voir la Tour Eiffel ». Ensuite, on lit maintenant qu'il a gravi « ledit pic par des « schlitz » pour les sapins », tandis que le premier texte parlait de « *tyflett* pour les sapins ». Lequel de ces deux termes Gide a-t-il écrit (si c'est bien l'un de ces deux-là...) ? Le mot « schlitz », que lit Cl. Martin, est, lui, un mot bien connu. Ce n'est pas le cas de « tyflett ». Mais pourquoi ces deux leçons différentes ?

En conclusion on peut dire, je crois, que si cette correspondance d'André Gide avec sa mère est une « révélation », comme l'annonce la bande publicitaire, ce n'est pas dans le chapitre intitulé « La cellule rêvée ». Les lettres 9 à 25, en effet, n'infirment pas ce qu'a écrit André Chevallier, elles confirment ses hypothèses et ne dévoilent rien de sensationnel. Toutefois elles apportent d'utiles compléments, voire quelques éclaircissements sur le séjour de l'écrivain dans notre région. Et pour cela elles méritent que les Savoyards s'y attardent quelque peu.

Georgette CHEVALLIER.

La famille Dufour à Montrottier
(1799-1839)

Le texte qu'on va lire évoque ce qu'on a coutume d'appeler « la petite histoire » ; mais cette petite histoire éclaire souvent la grande, et permet de reconstituer, dans le concret, certains pans du passé.

Il nous a semblé bon de conserver l'orthographe et la ponctuation (ou, souvent, l'absence de ponctuation) des textes que nous citons. Comme on se préoccupait alors relativement peu de l'instruction des filles, les femmes écrivaient phonétiquement ; c'est, là aussi, un signe des temps. Respecter le texte tel qu'il a été écrit est une marque d'authenticité.

Un certain nombre de personnes reviennent constamment dans les pages qui vont suivre. Pour en faciliter l'identification, nous en donnons ci-dessous la généalogie :

Etienne Dufour
(1727-1794)
ép.
* Elisabeth Delafeuille
(1741 — 1809)

- * Bénédict Dufour (1762-1837) ép. * Pernette Valentin (1760-1829)
  - * Guillaume Henri Dufour (1787-1875) ép. * Suzanne Bonneton (1797-1867)
    - * Annette Dufour (1818-1891) ép. Henri L'Hardy
      - (descendance)
    - * Louise Dufour (1827-1874)
    - Elisabeth Dufour (1828-1883) ép. Adrien Krieg
      - (descendance)
    - *Amélie Dufour (1836-1914)
  - * Elisabeth dite Elisa Dufour (1796-1893) ép. Jules Mabille
- * Louise Pierrette Dufour ép. * Pierre Philippe Fazy
  - (descendance Fazy)

* Théodore Bonneton
(1762-1805)
ép.
* Anne Catherine Sayous
(1765 (?)-1837)

- * Etienne Bonneton mort jeune en 1808
- * Suzanne Bonneton (1797-1875) ép. * Guillaume Henri Dufour (1787-1875)

Les noms précédés d'un astérisque apparaissent dans le texte.

Montrottier était depuis 1427 fief de la famille de Menthon, dont l'aîné portait le titre de comte de Montrottier.

Le dernier comte, Balthazar-Louis-Bernard de Menthon, s'était réfugié en Allemagne lors du rattachement de la Savoie à la République française. Son nom figura donc sur la liste des émigrés, et le domaine de Montrottier fut mis en vente comme bien national. Le premier acquéreur, Jacques Sahuc, qui habitait Carouge, ne le conserva que trois mois. Il le céda à deux associés, Gabriel Pernat, d'Arâches, qui habitait à Annecy, et Pierre Nicolas Roze, qui résidait à Landecy ; à la suite d'un échange, Pernat devint le seul propriétaire, et ne tarda guère à revendre son bien ; le 31 janvier 1799, quatre Genevois, Bénédict Dufour, Jaques-Daniel Fol, Pierre Paul Romilly et Théodore Bonneton, devenaient propriétaires de Montrottier, qui devait rester en mains genevoises pendant quarante ans (1).

Il y a les meilleures raisons de supposer que le motif des premiers acquéreurs ait été de nature spéculative. Etait-ce aussi le cas pour les quatre acquéreurs genevois ? L'historien de Montrottier, Joseph Serand, n'hésite pas : il les qualifie de « consortium de spéculateurs » (2). On le verra, ce jugement n'est pas équitable.

*

* *

Qui sont ces quatre Genevois (lesquels étaient alors, en raison du traité de réunion de la République de Genève à la République française, citoyens français) ? (3)

Bénédict Dufour est autochtone. Sa famille, originaire de Bourdigny, s'est établie en ville au tournant du XVIe et du XVIIe siècle. Horloger lui-même, il descend de six générations d'horlogers, qui ont tous vécu dans le Faubourg de Saint-Gervais. Il est citoyen, mais appartient au groupe des représentants, lesquels revendiquent les droits et libertés civiques et politiques dont le régime aristocratique, qui tournait à l'oligarchie, les avait en grande partie spoliés. En 1783, préférant l'exil à la servitude, il émigra, avec un grand nombre de ses compatriotes, pour aller fonder à Waterford, en Irlande, une nouvelle Genève, plus libre et plus juste, et pour y implanter l'industrie horlogère. Ce fut un échec. Avec la plupart des émigrés, il se replia sur Constance, où naquit, le 15 septembre 1787, son fils Guillaume Henri, le futur général de l'armée suisse. En 1789, Dufour est de retour à Genève, et participe dès lors activement aux diverses phases de la Révolution. Il est membre (fort modéré) du premier Tribunal révolutionnaire, de l'Assemblée constituante et du Comité provisoire de sûreté ; il figure au nombre des signataires du « Traité de Réunion de la République de Genève à la République Française » (1798) ; il est chargé d'organiser le « Comptoir patriotique d'horlo-

---

(1) Pour ces premières transactions, on se reportera à l'ouvrage de Joseph SERAND, *Le Château de Montrottier*, Annecy, 1949, p. 58.

(2) J. SERAND, *op. cit.*, p. 58.

(3) Pour plus de précisions sur la vie de Bénédict Dufour, on se reportera à Olivier REVERDIN, « La famille, le milieu et la tradition de Guillaume-Henri Dufour », *Actes du colloque « Guillaume Henri Dufour dans son temps »*, (Genève 1990), pp. 17-37.

gerie », sorte d'atelier national destiné à sauver ce qui pouvait l'être de l'industrie horlogère genevoise, alors en plein marasme.

Bénédict Dufour avait épousé la fille, prénommée Pernette, d'un des natifs les plus remuants, Guillaume Henri Valentin, horloger qui collabora avec Voltaire quand celui-ci tenta de créer à Ferney une industrie horlogère concurrente de celle de Genève. Rappelons que les natifs étaient, pour la plupart, les descendants nés à Genève des réfugiés huguenots qui s'y étaient établis, en grand nombre, après la Révocation, par Louis XIV, de l'Edit de Nantes, en 1685. Ils n'avaient pas de droits politiques, et leurs droits économiques étaient restreints.

Les trois autres acquéreurs étaient, comme Pernette Valentin, descendants de réfugiés huguenots. Jacques-Daniel Fol appartenait à une famille originaire de Tours, qui avait été reçue, en 1764, à la bourgeoisie de Genève. Membre de l'Assemblée nationale et de diverses commissions, président du comité central des clubs, il prit, lui aussi, une part active au mouvement révolutionnaire ; il avait contribué à la création du Comptoir patriotique d'horlogerie, qu'il géra dès 1795.

La famille Romilly était originaire de Gien-sur-Loire. Elle avait acquis la bourgeoisie en 1627. Pierre Paul était graveur et possédait une maison d'horlogerie. C'était un conciliateur né. On raconte qu'il s'était interposé entre les partis, lors d'une émeute révolutionnaire. Artiste, homme de goût, il possédait une belle bibliothèque et une galerie de tableaux qu'on dut vendre lorsqu'il mourut brusquement, en 1801, à l'âge de 40 ans (4).

Graveur lui aussi, Théodore Bonneton, dont l'arrière-grand-père était venu d'Alex, en Dauphiné, à Genève, en 1693, était, lui, un natif ; c'était un homme clément, cultivé, ami des livres et des tableaux. On lui doit, notamment, quelques-unes des monnaies révolutionnaires frappées à Genève entre 1794 et 1797 (5).

Comme on le voit, ces quatre acheteurs étaient issus d'un même milieu : celui de la *Fabrique*. C'est ainsi qu'on désignait à Genève l'ensemble des professions travaillant dans le domaine de l'horlogerie et des métaux précieux. Deux d'entre eux étaient horlogers ; deux, graveurs. Ce sont des artisans, voire des artistes. Ils sont cultivés, possèdent des livres, des tableaux (6). Tous, ils ont joué un rôle

---

(4) Pierre Paul Romilly laissait une veuve et deux filles dont une, Amélie, devait acquérir à Genève, comme portraitiste, une grande notoriété. Elève de Wolfgang Adam Töpffer et de Firmin Massot, elle avait épousé le théologien David Munier ; elle est connue sous le nom d'Amélie Munier-Romilly. Elle a sa rue dans le quartier des Tranchées, à Genève.

A la mort de Pierre Paul Romilly, on se trouva dans l'obligation de vendre tous ses biens. Théodore Bonneton racheta sa bibliothèque, qui fait aujourd'hui partie de celle du Général Dufour, ainsi que quelques tableaux.

(5) Sur la famille Bonneton, voir Olivier REVERDIN, *op. cit.* (note 3), pp. 23-28.

(6) Leur carrière et celle de plusieurs de leurs descendants atteste le goût qu'avaient ces familles pour les arts. Pernette Dufour s'était spécialisée dans les tableaux brodés, qui étaient fort en vogue à l'époque. Sa fille Elisa était l'élève du peintre sur émail Louis Albert Arlaud, et on possède d'elle quelques miniatures. Sa petite-fille Annette, élève de Wolfgang Adam Töpffer, a fait une belle carrière de portraitiste, en particulier dans les portraits d'enfants. Etienne, fils de Théodore Bonneton, se destinait à la peinture de paysage, et avait choisi comme maître Pierre-Louis De la Rive, un des premiers peintres du monde alpestre. Pour la fille de Pierre Paul Romilly, on se reportera à la note 4.

actif dans les diverses phases de la Révolution genevoise. Dufour était sans doute le plus turbulent d'entre eux, mais il n'a pas viré au jacobinisme ni à la violence. Les trois autres étaient des modérés ; ce qui leur importait, c'était d'avoir contribué à renverser le régime aristocratique et à établir l'égalité.

*
* *

Quel a été leur mobile le jour où ils ont décidé d'acquérir ensemble le château et le domaine de Montrottier ?

Ils avaient vécu à l'étroit dans une ville surpeuplée, qui étouffait à l'abri des énormes fortifications dont elle s'était entourée pour sa sécurité. A l'intérieur, presque aucun espace vert. Les trois portes étaient fermées tous les soirs. D'où, pour les habitants, un sentiment de claustration. Appartenant à la classe moyenne, ils n'avaient pu, comme le faisaient de plus en plus les familles de l'aristocratie enrichies par la banque et le commerce, s'offrir le luxe d'acquérir une « campagne » (7) dans les environs de la ville et d'y construire une résidence où passer l'été, de gérer par fermier ou granger interposés, un domaine, et d'y faire des expériences agronomiques (8).

Il existe encore, autour de Genève, un grand nombre de ces « campagnes » du XVIIIe siècle. La maison de maître, de style classique, est le plus souvent précédée, côté cour, d'une allée ou d'une salle de marronniers (ou de tilleuls) ; côté façade, par un perron, elle donne sur une terrasse d'où la vue s'étend jusqu'à l'horizon. Jumelée à la maison de maître, la ferme. Le fermier (ou, dans le jargon local, le granger (9)), y habite avec sa femme, ses enfants, ses valets, ses servantes. En face, l'écurie, avec ses chevaux de selle et de trait, et la remise, pour les voitures. Tout autour, le potager (dit aussi le « jardin »), avec sa carpière (10) et ses espaliers, les vergers, les vignes, les champs de labour, les prairies artificielles, les prés où paissent vaches, chevaux et moutons, et, plus loin, les bois.

Aucun de nos quatre Genevois ne pouvait s'accorder le luxe patricien d'une « campagne » du type de celle que nous venons de décrire ; mais, unissant leurs ressources, ils étaient en mesure d'acquérir, assez loin de la ville, leur « campagne » : Montrottier et son domaine.

---

(7) Dans l'usage genevois, on désigne encore de nos jours sous le nom de « campagne » une résidence située hors de ville, à la campagne.

(8) La Société des Arts, fondée en 1776 par Horace Bénédict de Saussure et Louis Faizan, possédait sa classe d'agriculture (encore fort active de nos jours), et de nombreux Genevois ont fait une carrière secondaire d'agronome fort honorable. Le plus connu est Charles Pictet-de Rochemont.

(9) *Granger*, dans le parler savoyard et genevois, désigne le fermier ou le métayer d'un domaine. Cf. Jean HUMBERT, *Nouveau Glossaire Genevois*, Genève 1852, *s.v.*

(10) *Carpière*, dans le parler savoyard et genevois, désigne soit une mare, soit une réserve d'eau dans le jardin potager, et n'a rien à voir avec l'élevage des carpes. Cf. Jean HUMBERT, *op. cit.*, *s.v.*

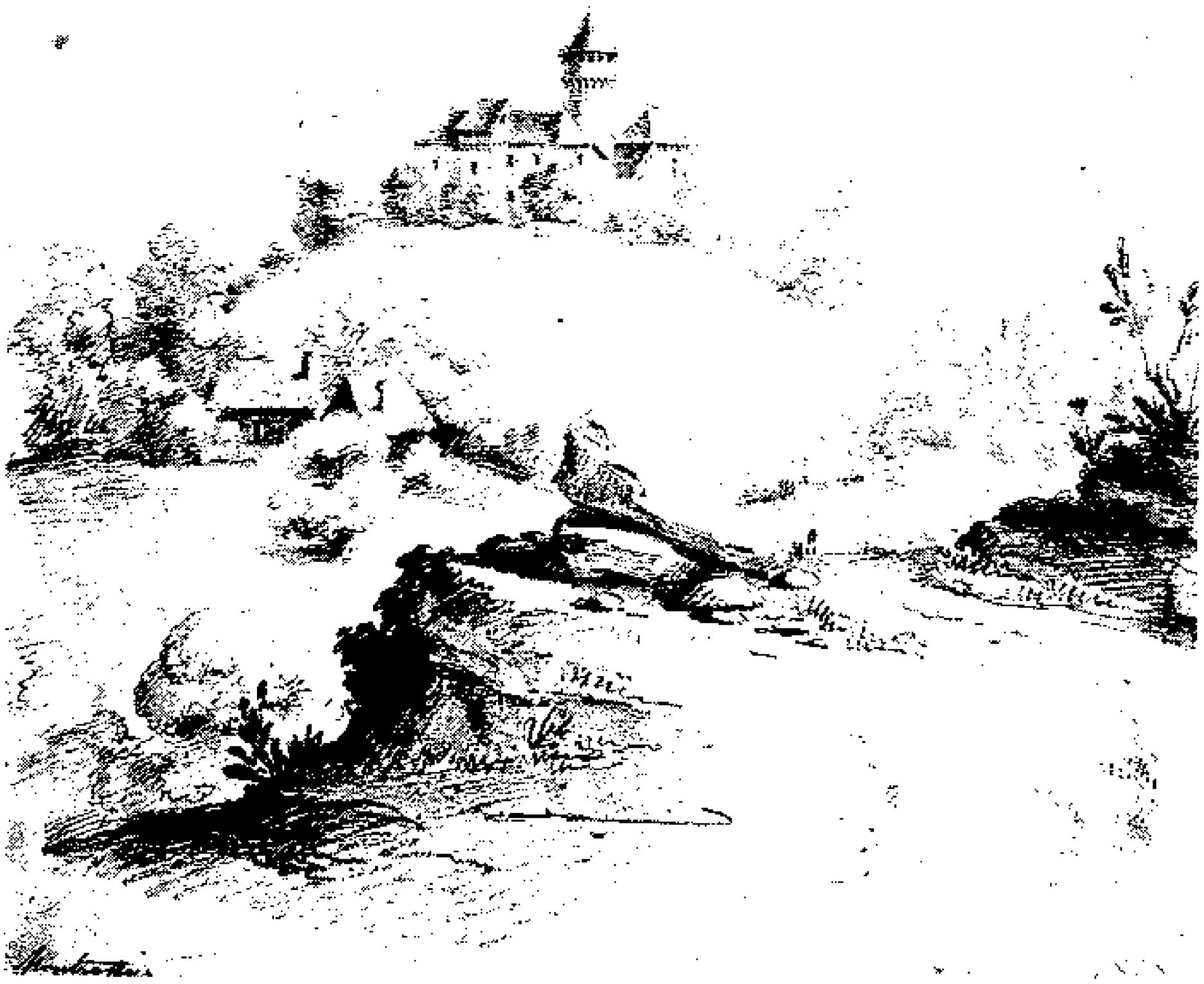

Le château de Montrottier vu de Pontverre.
(A. L'Hardy-Dufour, s.d., Archives Dufour, Genève).

Cliché des Archives départementales de la Haute-Savoie.

*
* *

On n'aura garde d'oublier que ces quatre Genevois sont, eux et leurs familles, de fervents disciples de Rousseau. De cela, les preuves abondent. Louise Pierrette Dufour, sœur de Bénédict, est une des Genevoises qui ont fait le voyage de Paris, en 1791, pour participer aux cérémonies qui marquèrent le transfert des restes de Rousseau d'Ermenonville au Panthéon (11). Pernette, sa femme, brode, pour gagner sa vie, des tableaux inspirés souvent par Rousseau (12). Le jeune Guillaume Henri, son fils, prit part, dans le cortège des enfants, à la grande fête qui marqua, en 1794, l'inauguration, aux Bastions, à Genève, du monument élevé à la gloire de Jean-Jacques (13). On émit à cette occasion une médaille. L'auteur en est Théodore Bonneton, qui grava aussi, peu avant sa mort, un splendide portrait de Rousseau, de profil, qui ne fut pas frappé de son vivant ; mais, lorsqu'en 1878 les Genevois commémorèrent le centenaire de la mort de Rousseau, ils utilisèrent le coin de Bonneton pour la médaille commémorative, faute de pouvoir trouver mieux que ce chef-d'œuvre (14), Romilly avait les œuvres complètes de Rousseau et quelques éditions originales dans sa bibliothèque. Bref, nos quatre Genevois étaient des sectateurs de Jean-Jacques ; ils n'avaient pas seulement adhéré à ses doctrines politiques et contribué à établir l'égalité dans leur cité, en s'inspirant du *Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes* et du *Contrat social* : leur sensibilité avait été influencée par la lecture de la *Nouvelle Héloïse,* des *Rêveries du promeneur solitaire,* des *Lettres élémentaires sur la botanique.* Avec Rousseau, ils avaient senti la beauté des paysages lémaniques et savoyards, compris la poésie de la pervenche qu'on découvre bleue dans son feuillage sombre, des cerises qu'on cueille sur l'arbre ; ils appréciaient la vie simple des campagnards, restés proches de la nature. Tout cela a certainement compté dans la décision qu'ils ont prise d'acquérir Montrottier.

Certes, en achetant ce domaine, ils pensaient faire une bonne affaire. Mais là n'était pas leur principal mobile. Ils n'ont pas acheté Montrottier pour le revendre à la première occasion : ils l'ont conservé, et habité pendant quarante ans ; ils ont chargé l'un d'eux d'y résider et d'exploiter le domaine ; ils y ont fait, les uns et les autres,

---

(11) Cela lui valut par la suite quelques difficultés avec la famille de son mari, Pierre Philippe Fazy, peu portée alors aux aventures révolutionnaires ! Cf. Edouard CHAPUISAT, *Le Général Dufour,* Lausanne 1935, p. 17. - Henri Fazy, historien des relations entre Genève et la Savoie, archiviste d'Etat et Conseiller d'Etat (il a sa rue en bordure de l'Hôtel de Ville) était son petit-fils ; il était d'autre part filleul du Général Dufour.

(12) Un de ses tableaux brodés, d'inspiration rousseauiste, est reproduit et décrit dans le catalogue de l'exposition organisée à Genève, en 1987, à l'enseigne de *Guillaume Henri Dufour, l'homme, l'œuvre, la légende* (Genève, Musée d'Art et d'Histoire. 1987), p. 25.

(13) C'est ce qu'il raconte dans ses *Notes biographiques,* rédigées à l'intention de ses filles (Archives Dufour, Ms. XVI et XVI bis).

(14) Le catalogue cité dans la note 12 contient, p. 26, les descriptions et les reproductions de la médaille de 1794 et du coin à l'effigie de Rousseau. Pour les monnaies révolutionnaires, voir Eugène DEMOLE, *Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848,* Genève 1892, pp. 91, sqq. et Pl. X, XI et XII.



Guillaume Henri Dufour
en uniforme de capitaine de l'armée française.
Miniature (gouache sur carton) peinte en 1816
par sa sœur Elisabeth Dufour.

(Cliché Viviane Siffert, Genève).

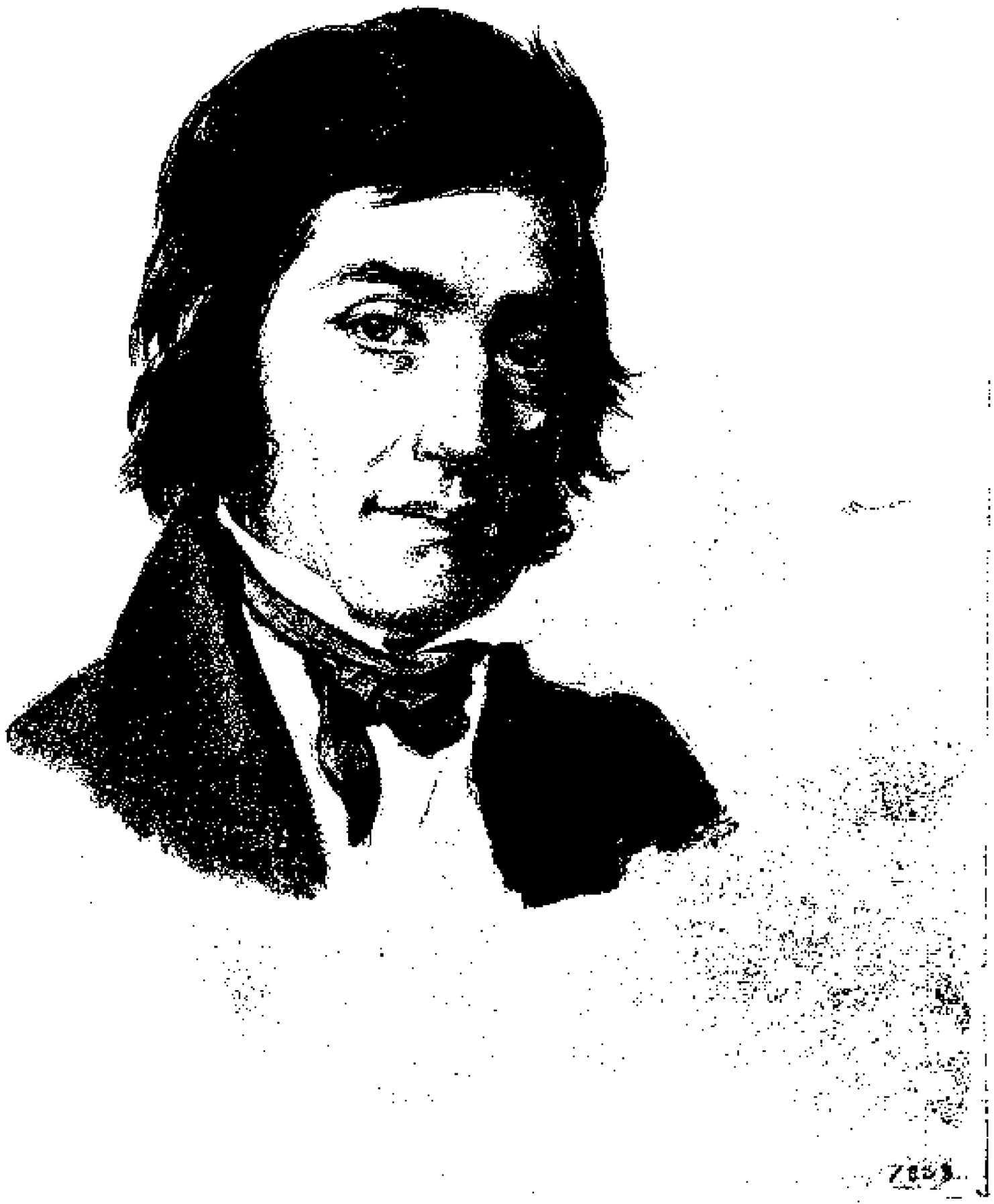

Claude Thomasset,
le serviteur fidèle et le compagnon de Bénédict Dufour,
devenu plus tard maire de Lovagny.
Aquarelle d'Annette Dufour, 1838.

(Cliché Viviane Siffert, Genève).

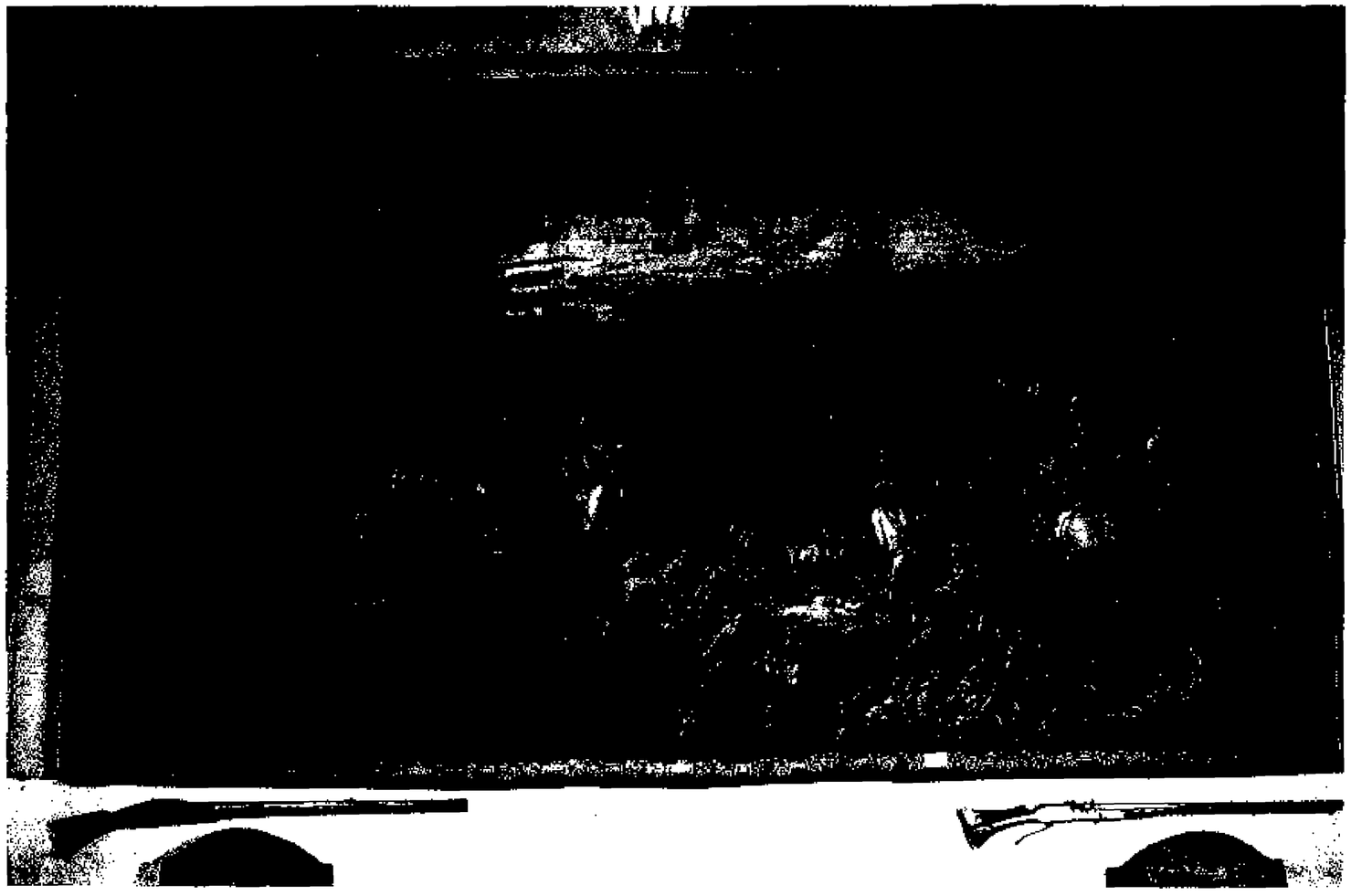

La chasse au cerf.
Cette tapisserie des Flandres du XVIIIe siècle (2,80 m × 4,93 m) fait partie d'un ensemble de cinq scènes de chasse présentées dans la salle des armes du Château de Montrottier. Acquise par Léon Marès en 1907, elle fut classée en 1933 parmi les Monuments historiques au titre des objets mobiliers.

(Cliché des Archives départementales de la Haute-Savoie).



Deux détails de **La chasse au cerf** de Montrottier.
(Cliché des Archives départementales de la Haute-Savoie).



de fréquents séjours ; ils y invitaient leurs amis ; à Genève, ils utilisaient le blé de Montrottier pour faire leur pain ; sur leur table, ils mettaient, les jours de fête, des pichets de vin du domaine, voire des bouteilles de Bourbonge. Les traiter de « consortium de spéculateurs genevois », c'est se méprendre (15).

*
* *

Las, sans doute, de l'inefficacité (et, probablement, des fraudes) de François Charcot, fermier du domaine, les quatre Genevois décidèrent de prendre eux-mêmes les choses en main. Par devant le notaire Jean Janot (16), qui était de leurs amis, ils passèrent un contrat de bail à ferme en faveur de l'un d'eux, Bénédict Dufour, avec entrée en vigueur le 1er mars 1806.

Dufour s'engageait à résider à Montrottier, à cultiver le domaine « en bon père de famille », à contrôler les bornes (de crainte que les voisins ne les déplacent pour « usurper » le terrain), à prendre garde de ne pas laisser naître, par négligence, des servitudes, et à verser chaque année, à chacun des trois copropriétaires (Fol, Bonneton, Mathieu), 1 000 francs.

Ce contrat est fort instructif pour qui désire connaître la « petite histoire » de Montrottier. En voici les principales dispositions (17) qui contiennent, en fait, une minutieuse description du domaine et de ses ressources :

---

(15) En complément des informations incomplètes et peu précises que donne Joseph SERAND (*op. cit.*, note 1), voici quels ont été les propriétaires de Montrottier de 1799 à 1839 :

a) La part (25 %) de Bénédict Dufour a été partagée, à sa mort, en 1837, entre son fils Guillaume Henri et sa fille Elisa Mabille.

b) A la mort, en 1801, de Pierre Paul Romilly, sa part (25 %) a été rachetée par Louis Mathieu, négociant à Genève ; elle a été reprise successivement par un M. Dunant (que nous n'avons pas pu identifier avec précision), puis par Georges Chaix, peintre, élève de David, qui fit à Montrottier de fréquents séjours avec son fils Paul, géographe (cf. J. SERAND, *op. cit*, (note 1), pp. 61-62) ; Suzanne Dufour la racheta, pour le compte de son mari, en 1821.

c) La part de Jaques Daniel Fol, qui passait généralement une partie de la belle saison à Montrottier, a été rachetée en 1832 par Guillaume Henri Dufour.

d) A la mort de Théodore Bonneton (1805), ses deux enfants, Etienne et Suzanne, qui étaient encore sous la tutelle de leur mère, héritèrent de sa part (25 %). Etienne étant mort subitement en 1809, Suzanne devint la seule propriétaire de cette part. Sa mère, Anne-Catherine Bonneton, née Sayous, passait régulièrement l'été à Montrottier, mais n'en était pas propriétaire.

Après la mort de Bénédict Dufour, la propriété de Montrottier se répartit ainsi : 62,5 % à Guillaume Henri Dufour, 12,5 % à Elisa Mabille et 25 % à Suzanne Dufour-Bonneton. Cette répartition est confirmée par l'acte de vente passé devant le notaire Gruaz (voir note 49), en 1839. Comme on le voit, Montrottier était en mains de descendants des premiers acquéreurs de 1799. — Sur le vin de la Bourbonge, voir note 33.

(16) Jean Janot avait joué, lui aussi, un rôle en vue dans la première phase de la Révolution genevoise. Il avait notamment été, avec Bénédict Dufour, membre du Comité de sûreté provisoire (qui était, en fait, le gouvernement provisoire de la République), en 1792, puis Syndic, en 1794. Sur lui, voir Ami BORDIER, *Jean Janot Natif, Bourgeois et Syndic de Genève*, Genève, imprimerie Kündig, 1912 (hors commerce). Janot fut, à plusieurs reprises, l'hôte de Bénédict Dufour à Montrottier.

(17) Les Archives Dufour, à Genève, conservent l'expédition destinée à Bénédict Dufour. C'est à cette « expédition » que nous empruntons les précisions qui vont suivre.

Il y a d'abord les bois et les vergers. Dufour s'assurera que ses grangers les respectent. Il entretiendra une pépinière d'au moins 80 pieds d'arbres. Il plantera chaque année 50 peupliers le long des rives du Fier et 12 arbres greffés dans les vergers, et il les « armera » pour les protéger du bétail. Pour son usage personnel, il ne pourra couper que les arbres morts. Les copropriétaires se réservent en effet « les bois de haute futaye », dont ils détermineront les coupes et les ventes. Dufour pourra toutefois se procurer dans les « bois taillis » de quoi faire fonctionner la tuilerie de Chavaroche, dont il limitera la production à 2 000 tuiles par an ; en outre, il maintiendra en permanence une réserve de 2 000 tuiles « à l'usage des couverts de la ferme ».

La vigne est une des principales ressources du domaine. Dufour s'engage à la maintenir « en bon état », à se conformer, pour sa culture, aux « règles établies par les bons vignerons », à faire remonter chaque année les terres, et à tenir les ceps garnis d'« échalats ». De cette description, on peut déduire que les vignes étaient cultivées en hutins (18) ; le bail précise que Dufour les fera « provigner » (19) autant que le bois le permettra. En outre, s'il faut chaque année « remonter les terres », c'est qu'on labourait et cultivait le sol entre les hutins, méthode à bien des égards contestable.

Dans les caves et le pressoir se trouvent des fustes et des cuves que les bailleurs s'engagent à fournir, et Dufour à entretenir. Le matériel destiné à la vendange, à savoir les barils, les gerles et les brandes, doit être fourni par Dufour lui-même (20).

Dufour s'engage à maintenir 30 bêtes (chevaux, bœufs, vaches, génisses) dans les écuries, ainsi que 18 moutons et cochons. Il devra entretenir soigneusement les litières. Tous les fourrages, pailles et feuilles, produits par le domaine, seront réservés à ce cheptel. Il est donc interdit d'en vendre. Les fourrages proviendront pour une part des prés de gazon, qui devront être « égayés » (21), « étaupés » (22) et « étaumonés » (23), et, pour une autre part, des « prés artificiels », sur lesquels on cultivera la luzerne et le sainfoin.

Le contrat ne parle pas des terres ouvertes, consacrées aux emblavures, ainsi qu'à la culture du chanvre ; mais nous savons, par d'autres documents, que le domaine tirait une part de ses ressources du blé et du chanvre qu'on y cultivait. Les vergers et les noyers ne sont pas davantage mentionnés (sinon dans la clause qui stipule que Dufour devra planter chaque année douze arbres greffés), mais on

---

(18) *Hutin* est l'équivalent savoyard et genevois de hautain (cf. Jean HUMBERT, op. cit., note 9, s.v.). La vigne cultivée en hutins s'accrochait, en guirlandes, à des arbres, vivants ou morts ; des *échalats* (orthographe locale) contribuaient à la soutenir.

(19) Cf. Jean HUMBERT, *op. cit.*, s.v. *provignure*. On appelle en Suisse romande et en Savoie *provins* les rejetons de vignes provignées.

(20) La *fuste* est une sorte de tonneau ; la *gerle* (orthographiée par erreur gerbe dans le contrat) est un baquet dans lequel on met les grappes au moment de la vendange ; la *brande* (ou *brante*) est une hotte de bois servant au transport de la vendange de la vigne au pressoir. Ces trois termes appartiennent au vocabulaire romand et savoyard. Cf. Jean HUMBERT, *op. cit.*, s.v. Baril et cuve sont des mots français.

(21) Egayer : irriguer au moyen de fossés.

(22) Etauper : capturer et tuer les taupes (et les campagnols).

(23) Etaumoner : nous n'avons pas su trouver le sens précis de ce mot.



Bénédict Dufour.
(Portrait par Georges Chaix, père du géographe Paul Chaix,
s.d. Archives Dufour, Genève).

Cliché Archives départementales de la Haute-Savoie.

sait que Montrottier produisait du cidre et des noix. D'autre part, le dernier comte de Montrottier avait entrepris de moderniser son domaine et y avait planté de nombreux arbres fruitiers (24).

Voici pour le domaine agricole. Le bail donne quelques précisions sur le château.

Dufour s'est engagé à y résider. On sait qu'il s'installa au premier étage (correspondant au rez-de-chaussée sur cour). Un plan, dessiné par sa fille Annette, précise l'usage des diverses pièces. Dans l'une d'elles, il avait un établi, sur lequel, inlassablement, il a continué, jusqu'à la veille de sa mort, pour son plaisir, à pratiquer son métier d'horloger. Son fils a conservé précieusement, dans une petite boîte, « un mouvement fait par [son] père la dernière année de sa vie à Montrottier » (25).

Les trois autres copropriétaires s'étaient réservé la jouissance, au deuxième étage, de l'appartement dit « à l'usage de tous » ou « appartement neuf », ainsi que celle de la moitié du jardin (c'est-à-dire du potager) et des terrasses. Chacun d'eux était tenu d'entretenir « un lit pour deux personnes garni ».

En principe, Dufour, stipule le contrat, recevra ses copropriétaires, leurs familles et leurs amis à sa table, moyennant une redevance journalière de fr. 1.50 pour les hommes et de fr. 1.25 pour les femmes et les enfants ; il hébergera et nourrira, en outre, dans les écuries, les chevaux qui les auront amenés, et percevra pour cela 50 centimes par cheval et par jour. Toutefois, si l'un ou l'autre des copropriétaires ou de leurs hôtes souhaitait vivre à son propre ménage, Dufour chargerait ses grangers de lui procurer, au prix courant d'Annecy, le lait, le beurre, la tomme, les légumes et les fruits.

Tel était le contrat. Qu'en est-il de son application pratique ?

Quelques lettres de Bénédict Dufour à son fils et de Suzanne Dufour-Bonneton à son mari (26) nous montrent comment, avec le temps, l'horloger finit par devenir agriculteur ; le citadin, campagnard.

Pendant les premières années, il fut incapable de tirer de l'exploitation du domaine de quoi verser les 3 000 francs de loyer qu'il devait à ses copropriétaires Fol, Bonneton et Mathieu. Sa femme travaillait jour et nuit, à Genève, pour gagner quelque argent et l'aider à tenir ses engagements. Elle surveillait en même temps les études de leur fils Guillaume Henri, au Collège, où il s'initia aux langues anciennes, apprit l'art d'écrire clairement, et, surtout, « la vie républicaine ». Il suivait en même temps l'enseignement de l'Ecole de Dessin créée, au Calabri, par la Société des Arts (27), ce qui lui fut utile toute sa vie. Puis il tâta sans grand succès de l'Académie, et,

---

(24) Voir plus bas.

(25) Ce mouvement est conservé dans les Archives Dufour, à Genève.

(26) Ces lettres sont conservées dans les Archives Dufour. Elles ont, comme toutes celles qui vont suivre, fait l'objet d'un *Catalogue raisonné de la correspondance familiale* du général Dufour, par Monique BRIDEL (Genève, Imprimerie de la Tribune de Genève, 1953).

(27) Sur la Société des Arts, voir note 8. L'enseignement du dessin était essentiel pour que les principales industries genevoises, en particulier l'horlogerie, l'émaillerie et la teinture des indiennes, aient à leur disposition des dessinateurs spécialisés et formés à bonne école.

avec l'aide d'un mathématicien de premier ordre, Jean-Jacques Schaub (28), il prépara — et réussit de justesse — le concours d'entrée de l'Ecole Impériale Polytechnique, dont il fut l'élève de 1807 à 1809. Il en sortit brillamment avec le 5e rang, ce qui lui valut de poursuivre sa formation à l'Ecole d'application du génie de Metz. Tout cela coûtait fort cher. Ses parents durent s'endetter ; ils vivaient sinon dans la misère, du moins dans la gêne. Bénédict, à Montrottier, était victime de son incompétence, des intempéries et des larcins de ses grangers. Elle, à Genève, menait une existence des plus austères. Sa fille Elisabeth (la sœur du futur général) écrit dans ses mémoires : « pour aider son mari aux abois et pour lui permettre de régler ses dettes, (elle) travaillait sans relâche, gagnant quelque argent en faisant des tableaux brodés, en donnant des leçons de broderie, et, surtout, en préparant des papiers pour les fabricants de fleurs artificielles, ce qui semble avoir été son occupation la plus lucrative. L'appartement était sans cesse encombré par des perches sur lesquelles elle faisait sécher ces papiers et ces étoffes » (29). Ce témoignage vécu est fort impressionnant.

Dans une lettre adressée à son fils, en date du 22 juin 1808, Bénédict donne quelques précisions sur l'exploitation du domaine, au début de la troisième année de son fermage : « La campagne se présente assez belle nous esperons avoir une récolte passable en tout genre... Les foins seulement n'ont pas beaucoup donné nous avons commencé hier à faucher la fosse et continuerons le pré Seigneur. Mes moutons (30) n'ont pas beaucoup ogmenté cette année attendu que l'hiver m'a fait crever la plus grande partie de mes agneaux - ayant étés si rigoureux - tous ceux qui tiennent des moutons ont été dans mon cas - il faut espérer que cette année reparera les pertes que nous avons faites atendu que les Mères ayant perdu leurs nourices ont pris le Bellier plus tôt quelles ne l'auroient fait si elles eussent nouri... ». Comme on le voit, l'horloger fait un rude apprentissage !

Le 21 octobre de la même année, il parle dans sa lettre de médiocres récoltes. La grêle a « égrené » les épis. Le vin « ne sera pas de l'ambroisie il n'a pu mûrir atendu la continuité des pluies ». Le blé ne se vend plus que « deux écus neufs la coupe ». En conclusion, cette réflexion morose : « tu vois que je ne suis pas trop bien placé ce qui me donne beaucoup de noir... l'agriculture n'offre aujourd'hui auqu'un avantage elle ne vaut pas mieux que l'horlogerie ensorte que tout mon espoir est en toi... ».

Faute d'argent, Dufour paie partiellement son loyer en nature ; et cela durera de longues années. Ainsi, en 1820, il envoie à son fils, à Genève, « un tonneau [de] vin rouge de première qualité d'environ 9 à 10 setiers », dont une partie est destinée à M. Fol, ainsi que du

---

(28) Jean-Jacques Schaub a été, dès 1820, professeur de mathématiques à l'Académie, où il avait à plusieurs reprises enseigné, dès le début du siècle, comme suppléant.

(29) « Notes de Madame Mabille (née Elisa Dufour) sur la jeunesse de son père », cahier conservé dans les Archives Dufour. Il s'agit d'un témoignage vécu, et fort suggestif : Elisa Dufour a passé une partie de sa jeunesse dans l'appartement qu'elle décrit.

(30) Il s'agit sans doute des moutons mérinos que Guillaume Henri avait menés à Montrottier un an plus tôt (cf. note 36). L'élevage du mérinos faisait fureur dans la région genevoise depuis que Charles Pictet-de Rochemont l'avait introduit dans son domaine de Lancy.

blé. Le prix du vin est de fr. 15 le setier ; celui du blé, de fr. 15 la coupe (31). Ce texte, comme plusieurs autres, confirme le fait que les copropriétaires et leurs familles avaient sur leur table du pain fait avec le blé de Montrottier (32), et du vin produit par leur domaine.

Peu à peu, avec l'aide de son plus fidèle serviteur, Claude Thomasset, Dufour parvint à faire prospérer son exploitation. Une description, datant du 13 septembre 1822, et qui figure dans une lettre de Suzanne Dufour à son mari, donne de Montrottier une image beaucoup plus riante que les textes que nous venons de citer : « C'est aussi d'hier que la vendange a commencé ; le temps est de toute magnificence, la chaleur excessive, la campagne encore parfaitement fraîche et lorsqu'on voit tout ce mouvement dans les vignes on croirait plutôt que c'est pour les effeuiller que pour les vendanger. Le vin sera excellent mais en petite quantité ; les vignes de Papa sont les plus belles des environs et il est assez content de la Bourbonge (33). On ne sait où donner de la tête, il faudrait à la fois faucher, labourer, vendanger, abattre des noix... ».

L'horloger avait fini par devenir agriculteur !

*
* *

On l'a vu, Pernette Dufour était restée à Genève avec son fils. Pour l'aider à tenir son ménage, Bénédict avait installé à Montrottier sa mère, née Elisabeth Delafeuille. Elle avait vécu à Paris, où son père, maître horloger et citoyen genevois, faisait le commerce des montres. On avait négligé son instruction, comme on le faisait ordinairement pour les filles ; mais elle ne manquait ni de curiosité ni d'esprit. Témoins ces quelques extraits de lettres adressées à sa fille, Louise Pierrette, à Genève (34) : « Si mes enfants, lui écrit-elle le 16 septembre 1809, venois en char, remet lui Boillau (lire Boileau !) je suis ici sans livres gai notre bon curé fait tout ce qui peu pour maporté de sa bibliotec ces des auraisons funaibres des histoires de Pape des livres de controverse je les donnerai tous pour un Gilblas de Sentiliane qui pin si bien la vie humene ». Dans une autre lettre, elle reproche à sa fille de ne pas lui avoir fait parvenir « le livre de Plu-

---

(31) Sur la capacité, dans la région genevoise, du *setier* et de la *coupe*, voir Jean HUMBERT, op. cit., s.v.

Comme on l'aura constaté, le contrat de fermage de Montrottier contient un grand nombre de mots typiquement genevois et savoyards. A cet égard, il ne manque pas d'intérêt pour qui est curieux de notre français local, qu'on ne songeait pas, à l'époque, à soumettre à la censure de Paris et de l'Académie française !

(32) On sait notamment que la famille du futur général Dufour faisait son pain à la maison, avec du blé de Montrottier.

(33) Le vignoble de la Bourbonge produisait un vin de qualité, qu'on mettait en bouteille ; il était pétillant. Bénédict Dufour, à en juger par l'ensemble de la documentation qui le concerne, l'appréciait fort ; il allait lui-même chercher les bouteilles à la cave, et en offrait le contenu à ses hôtes. C'était, de sa part, une sorte de coquetterie. Pour les grandes occasions (par exemple pour le mariage de son fils), on faisait joyeusement sauter les bouchons de « Bourbonge ». — Près du vignoble de la Bourbonge se trouvait un moulin, qui faisait partie du domaine, mais était loué. C'est la raison pour laquelle il n'en est pas fait mention dans le contrat de 1805 ; mais il est expressément mentionné dans l'acte de vente de 1839, à l'article 7 (voir plus bas, p. 134, note 49).

(34) Ces lettres, qui appartiennent à la Fondation Fazy, sont déposées à la Bibliothèque publique et universitaire, à Genève. (Sur Louise Pierrette Dufour, voir note 11).

tarque (35) que Madame Bonton (lire Bonneton !) ta donner pour menvoyé... cela m'aurait fait grand plaisir pour les Dimanches ».

La fille de Bénédict et de Pernette Dufour, prénommée Elisabeth, comme sa grand-mère, mais qu'on appelait Elisa, était de santé délicate (ce qui ne l'empêchera pas de mourir presque centenaire !). Elle avait en outre quelque peine à vivre en bonne harmonie avec sa mère. L'air de la campagne lui faisait du bien. Elle passa une grande partie de sa jeunesse à Montrottier. Son père n'était donc pas abandonné à son sort. Quand Guillaume Henri s'en alla à Paris, puis à Metz et à Corfou, Pernette n'avait plus de raison contraignante de rester à Genève. Elle rejoignit son mari à Montrottier, où elle demeura jusqu'à sa mort, en 1829.

*
* *

Guillaume Henri (le futur général) n'a que rarement séjourné à Montrottier. Il y a conduit, peu après que son père s'y fut installé, un troupeau de moutons mérinos (36). En 1809, sorti brillamment de l'Ecole Polytechnique, et envoyé à Metz, pour s'y perfectionner à l'Ecole d'application du génie, il passa par Genève, et poussa jusqu'à Montrottier. Il y arriva tout pimpant dans son uniforme. On lui fit fête. On dansa. La nuit suivante, pour avoir trop dansé, sa grand-mère, Elisabeth Dufour-Delafeuille mourut subitement (37) et on l'enterra au cimetière de Lovagny. La Savoie vivait alors sous la loi française, et la sépulture des hérétiques dans les cimetières était tolérée.

En septembre 1814, rentré de Corfou, il est démobilisé à Grenoble où son père le rejoint : ensemble, ils gagnent Montrottier, où il séjourne. Mis en disponibilité après les Cent-jours, il s'installe à Genève ; en octobre 1815, il est à Montrottier, où il exerce son métier de topographe en faisant un relevé des environs.

En 1817, Guillaume Henri épouse Suzanne Bonneton, qui était alors propriétaire d'un quart du domaine. La bénédiction nuptiale leur ayant été donnée à 7 h du matin, au temple de la Madeleine, à Genève, les mariés partent, avec leurs deux familles, pour Montrottier, où eut lieu la noce. A peine arrivé, Guillaume Henri planta sur la terrasse un arbre qui a subsisté longtemps.

---

(35) Est-il besoin de rappeler que les Vies de Plutarque ont connu, dès le XVIe siècle, dans la traduction de Jacques Amyot, une singulière fortune à Genève, où les éditions se sont succédé jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Rousseau enfant avait trouvé une de ces éditions sur l'établi d'horloger de son père, et en avait fait sa lecture favorite (voir en particulier ce qu'il en dit dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes,* dédicace, p. 118, de l'édition des Oeuvres complètes de la Pléïade, tome III). L'exemplaire de la bibliothèque Bonneton (l'édition in-folio de Jacob Stoer, Genève 1635), conservé aujourd'hui dans la bibliothèque du général Dufour, pèse 5,6 kilos. On comprend que, qui faisait alors le trajet Genève-Montrottier, dans des conditions fort précaires, ait hésité à s'en charger... !

(36) Voir plus haut, p. 125 et note 30.

(37) Voici le récit que fait de cet événement, en se fondant sur la tradition familiale, Amélie Dufour, fille cadette du général : « Une visite que Dufour fit à Montrottier en quittant l'Ecole Polytechnique fut marquée par un événement presque tragique. Il y retrouvait sa grand-mère, Mme Dufour-Delafeuille, encore vive et gaie, quoique octogénaire. Dans sa joie de revoir son petit-fils avec les épaulettes de lieutenant, elle l'entraîna dans une danse folle, si folle que la nuit suivante un accident intérieur amena la fin de sa verte vieillesse. » (Amélie Dufour, *Notes et souvenirs,* fascicule II, pp. 15-16, conservés aux Archives Dufour, à Genève).

Dès 1816, tous les étés, Suzanne Dufour séjournait à Montrottier avec ses filles (elle en a eu quatre). Pris par ses occupations à Genève (il était ingénieur cantonal), à Zurich, Berne et Lucerne (comme quartier-maître général de l'armée fédérale, il participait aux sessions de la Diète) et à Thoune (où il dirigeait l'Ecole d'officiers), Guillaume Henri ne faisait que de brèves apparitions, et c'est au moyen des lettres que lui écrivait régulièrement Suzanne qu'on peut reconstituer la chronique de Montrottier. Il y revint notamment lors de la mort de sa mère, en 1829, puis de son père, en 1837, et enfin, en 1838-39, pour négocier la vente de la propriété.

Toutefois, s'il était rarement à Montrottier en chair et en os, il y était constamment par la pensée, auprès de ses parents, de sa femme et de ses filles.

*
* *

A Montrottier, les visites se succédaient. A commencer par celles des copropriétaires. Anne-Catherine Bonneton (38) y séjournait tous les étés, avec ses deux enfants jusqu'en 1808, puis, après la mort subite d'Etienne, avec sa fille Suzanne, qui était encore une enfant (elle est née en 1797). Etienne se destinait à la peinture de paysage. Il entraîna ses maîtres à Montrottier, notamment Wolfgang Adam Töpffer et Pierre-Louis De la Rive, qui semble avoir fort impressionné Madame Dufour-Delafeuille, à en juger par ce qu'elle écrit à sa fille : « c'est je crois l'homme universel pour toutes les siances quand il parloit tout le monde se taisoit de peur de perdre un mot ». (39).

Anne-Catherine Bonneton était née Sayous (40). Ses neveux, dont l'un, André, a été un brillant historien de la littérature française à l'étranger et des écrivains français de la Réforme (son fils Edouard ayant été l'historien de la Hongrie), venaient souvent la voir à Montrottier.

Le voyage de Genève à Montrottier était parfois l'occasion de curieuses rencontres. En voici un exemple, tiré d'une lettre adressée le 13 septembre 1822 par Suzanne Dufour à son mari : « Elisa est enfin arrivée, et devines un peu avec qui elle a fait le voyage, devines... Mardi au soir maman retient une place d'un voiturier qu'elle croit d'Anneci et mercredi le 5 elle se rend avec Elisa au lieu convenu. Après avoir attendu assez long-temps elles voient arriver un petit homme à tête poudrée, ailes de pigeons, petite queue, qui les regarde d'un air fort étonné et leur demande si elles comptent de monter dans cette voiture ; sur leur réponse affirmative, et qu'elles y ont retenu une place la veille, il appelle le cocher et lui dit qu'il ne comprend point qu'il se soit permis de promettre une place dans une

---

(38) Sur la famille Bonneton, et plus précisément sur Anne Catherine Bonneton et ses deux enfants, voir Olivier REVERDIN, *op. cit* (note 3), pp. 26-28.

(39) Töpffer et De la Rive sont deux des principaux maîtres de la peinture genevoise de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècle. D'autres artistes ont fréquenté Montrottier : le peintre Georges Chaix, qui en fut même, pendant quelques années, copropriétaire, et le graveur Audra.

(40) Sur la famille Sayous, voir Olivier REVERDIN (note 3), pp. 27-28. Les Archives Dufour ont conservé le récit, très pittoresque, de deux membres de cette famille, sur leurs aventures lors d'un voyage de Genève à Montrottier.



Suzanne Dufour-Bonneton.
(Portrait au lavis par Mme Munier Romilly
Archives Dufour, Genève).

Cliché Archives départementales de la Haute-Savoie.

voiture qu'il a loué pour lui seul ; cependant Melle, dit-il à Elisa qui ne voulait point partir, vous me ferez le plaisir d'accepter une place. Maman, pour donner un peu de relief à sa fille, s'empresse de dire qu'elle va au *Château* de Montrottier, dont son Père est Propriétaire. - Ah ! Melle va au Château de Montrottier, eh bien moi, Madame, j'en suis l'*Ancien* Propriétaire. C'était lui-même, c'était Mr de Rosi ou Mr le Comte de Menthon (41), qui venait de Dole avec un de ses fils et un valet de chambre, et qui allait passer quelque temps dans son *Comté*. Maman ne laisse pas que d'être un peu déconcertée et elle s'empresse de lui dire que si nous possédons le Château nous l'avons bien payé, mais qu'au surplus s'il en a envie nous sommes très disposés à le lui vendre : Non Madame, non Mad., vous me le feriez payer trop cher - Enfin Mr si vous voulez y venir vous nous ferez grand plaisir, nous serons charmés de vous recevoir. - Oh ! non Mad. je n'irai pas, non je n'irai pas, je vous remercie, et tout cela d'un ton assez fier, assez sec, mais cependant poli. Tu comprends bien qu'Elisa n'était pas à noce. Il lui fit plusieurs questions pendant la route, lui dit que nous devions avoir de bien bons fruits, qu'il avait fait planter beaucoup d'arbres, que son intention avait été de faire un parc de la fosse, qu'il avait déjà des Biches etc., et puis de s'écrier : la rencontre est plaisante, tout à fait plaisante ! Vous verrez, comme cela va faire causer Anneci... Il reçut en route une foule de saluts tous extrêmement humbles, et toujours à Mr le Comte, à Mr le Comte de Menthon - Les gens me connaissent, il paraît, ils m'ont nommé. A la Douane, tous les chefs chapeau bas et se gardant bien de rien visiter, Mr le Comte ne pouvait avoir de la contrebande ; enfin partout un air de respect et de soumission qui le rendait fort heureux (il est très jaloux de ses titres) et qui excuse un peu l'idée qu'ont tous les *Seigneurs* d'être d'une nature différente de celle des hommes. Voilà un bien long détail, mais comme tout cela est assez *plaisant* j'espère qu'il ne t'aura point ennuyé ».

*
* *

La vie au château était simple, patriarcale. Bénédict Dufour y recevait avec cordialité et bonhomie. Il était entouré de ses serviteurs, dont nous connaissons les visages grâce aux dessins et aux aquarelles d'Annette Dufour. Voici « Manon de Montrottier », qui tricote ; voici Fanchette Reviol devant l'évier de la cuisine, occupée à laver la vaisselle ; voici Pierre Colombat ; voici, surtout, Claude Thomasset, dont dépendait tout le train de maison. Les relations entre maîtres et serviteurs étaient ouvertes et cordiales. Preuve en soit la lettre adressée par Suzanne Dufour à Thomasset, le jour où elle quitta définitivement Montrottier, en 1839 : « J'étais trop peinée hier en te disant adieu, mon cher Thomasset, pour pouvoir t'exprimer autrement que par mon silence le chagrin que nous éprouvons à nous séparer de toi. Aujourd'hui je veux te le dire ; je veux te dire combien nous aurions souhaité que notre fortune nous permît de te conserver ; combien nous apprécions tes excellentes qualités, et

---

(41) Il s'agit de Balthazar-Louis-Bernard de Menthon. Voir plus haut, p. 116. En 1822, le comte de Menthon était âgé de 60 ans, et portait ordinairement le titre de Monsieur de Rosy.

combien nous faisons de vœux, pour que tu trouves, dans tes nouveaux maîtres, ce qui pourra te rendre heureux. Ce que nous avons vu nous le fait espérer...

... Si j'avais quelque inquiétude, ce ne serait pas relativement à eux, mais à leurs domestiques.

Tu as toujours été après le maître le premier dans la maison ; peut-être ne le seras-tu plus. Soumets-toi de bonne grâce à ce changement ; supporte tout ce qui peut se supporter...

.... pense à l'avantage qu'il y a pour toi à ne pas quitter ton lieu de naissance ; on n'est jamais si bien qu'au milieu des siens. Toutefois s'il arrivait telle circonstance qui te fît désirer d'en quitter, et que tu ne craignisses pas de t'éloigner, je te l'ai dit, adresse-toi à nous. C'est avec l'espoir qu'il n'en sera pas ainsi, et que ton avenir sera tel que nous le souhaitons, que je te dis adieu, mon cher Thomasset, en t'assurant de toute mon estime et de tout mon attachement... » (42).

En fait Bénédict Dufour et Claude Thomasset étaient d'inséparables compagnons. Leurs rapports étaient marqués par l'amitié et l'estime réciproque. Tous les mardis, Thomasset attelait le cheval « Coco » à la voiture, et les deux compères se rendaient à Annecy pour y vendre quelques produits du domaine, pour y faire des achats et surtout pour y reprendre contact avec le monde extérieur : sauf pendant la belle saison, la vie au château était austère et solitaire. A Annecy, Dufour retrouvait des amis. Parfois il allait au théâtre. Souvent, un des invités du château était de la partie (43).

*
* *

Les hôtes les plus assidus du château étaient les curés de Lovagny, de Nonglard et des paroisses voisines. Autour d'une bouteille de vin pétillant de la Bourbonge, on discutait ferme ; mieux : on se livrait à d'épiques controverses. Bénédict était viscéralement protestant. Convaincu de la supériorité de sa religion, il cherchait à convertir les curés. Sans succès, bien évidemment. Lui-même s'intéressait aux problèmes religieux. Il a laissé, notamment, un gros manuscrit sur « L'histoire des diverses sectes du christianisme de l'Antiquité au XIXe siècle ». Ce n'est, à tout prendre, qu'une laborieuse compilation ; mais elle révèle les préoccupations de qui l'a écrite !

Malgré ces rapports amicaux avec les curés, les difficiles relations entre les deux confessions pouvaient donner lieu à des drames. Ainsi, en 1829, quand l'Evêque d'Annecy interdit qu'on ensevelît Pernette Dufour au cimetière de Lovagny. Son fils en fut profondément attristé. Il se souvenait que la sépulture, dans ce même cimetière, avait été accordée à sa grand-mère, Mme Dufour-Delafeuille,

---

(42) Le texte de cette lettre a été conservé par Amélie Dufour dans ses « notes et souvenirs » (voir note 37).

(43) Sur les amis de Dufour à Annecy et sur les débuts du Théâtre d'Annecy, voir Joseph SERAND, *op. cit* (note 1), pp. 61-62.

bien qu'elle fût protestante ; et il ignorait que l'Eglise romaine, là où elle était en mesure de le faire, ce qui était le cas sous le régime sarde pour la Savoie, interdisait qu'on inhumât les hérétiques et les schismatiques dans la terre sainte des cimetières. Preuve en est le Cimitero acatolico de Rome, au pied de la Pyramide de Cestius, où sont ensevelis les orthodoxes, les anglicans, les luthériens, les réformés. Ignorant donc cela, Dufour écrivit en ces termes à l'Evêque d'Annecy (44) :

« En refusant à Monsieur le Curé de Lovagny l'autorisation de laisser inhumer ma pauvre Mère dans le clos où reposait déjà mon ayeul (45), vous avez affligé non seulement ma famille, mais la Commune tout entière. En effet, depuis vingt cinq années que nous habitons cette commune, notre maison a toujours été ouverte aux malheureux, ma mère surtout se donnait la douce satisfaction de visiter les malades et de leur prodiguer ses soins comme à ses propres enfants, et c'est à cette femme bonne et vertueuse que vous avez refusé un peu de terre ! Où était, je le demande, l'inconvenance que sa dépouille reposât auprès de ceux qu'elle avait soulagés de leur vivant ? La charité chrétienne ne commandait-elle pas de nous accorder cette faveur, si toutefois c'en était une ? Est-ce qu'en suivant les préceptes de notre divin Maître vous ne le deviez pas, lors-même que la personne pour laquelle on vous le demandait n'aurait pas eu les mêmes titres à faire valoir ?

« Mais votre Grandeur en a jugé autrement ; sans doute qu'elle avait de bons motifs. Pour nous qui ne sommes point appelés à les peser ces motifs, et qui croyons de notre devoir le plus strict de nous conformer toujours aux décisions qui émanent de l'autorité supérieure, nous nous sommes résignés. Nous avons mis le corps sur un chariot et, de nuit, par un temps et des chemins affreux, nous l'avons conduit sur une terre plus hospitalière.

« Il advient quelquefois que les grands ont besoin des petits ; je souhaite, Monseigneur, que cela ne vous arrive jamais. Mais si votre Grandeur devait un jour recourir à moi pour quelque service que ce fût, elle peut être persuadée que je saurai oublier ce qui vient de se passer pour ne me souvenir que d'une chose, c'est qu'une des plus grandes douceurs de cette vie est de se rendre utile ou agréable à son prochain. »

Malgré cet incident, les contacts de Guillaume Henri Dufour avec les catholiques et avec les Savoyards ont eu des conséquences lointaines et heureuses. Lorsque la Diète le nomma général et commandant en chef de l'armée fédérale, en 1847, avec ordre de dissoudre par les armes l'alliance séparée (Sonderbund) de sept cantons catholiques, Dufour refusa de considérer ces catholiques comme des ennemis. Il n'avait pas d'autre ambition que d'être le pacificateur de la Suisse. Au milieu des déchaînements anticléricaux et anticatholiques d'une grande partie de ses concitoyens, il se distingua

---

(44) Dufour a conservé la minute de cette lettre dans un recueil intitulé *Extrait de correspondance* (Archives Dufour, MS XV). L'original doit se trouver dans les Archives diocésaines, à Annecy. L'évêque d'Annecy était alors Mgr De Thiollaz.

(45) Dufour écrit « mon ayeul ». C'est, bien entendu, ayeule qu'il faut lire.

par sa compréhension, sa clémence, son estime pour ses confédérés catholiques. Déjà à Paris, à l'Ecole polytechnique, il avait accepté sans rechigner de suivre ses camarades à la messe, où on les entraînait en musique, par rangs de quatre ; et il comprit alors que le catholique était fort différent de la caricature qu'en faisaient ordinairement les protestants. Les rencontres qu'il fit à Montrottier des curés dont son père s'était fait des amis lui ouvrirent davantage encore les yeux. Certes, il resta un protestant convaincu ; il fut pendant de longues années membre du Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève ; mais il eut toujours beaucoup de compréhension et de sympathie pour les catholiques (sinon pour le catholicisme !).

Il avait pris les Savoyards en affection. Membre, pendant près de cinquante ans, du Conseil représentatif, puis du Grand Conseil, à Genève, il est souvent intervenu, dans un esprit de conciliation, en faveur des habitants catholiques des paroisses sardes rattachées au Canton en 1816.

*
* *

En automne 1837, Bénédict Dufour était à fin de vie. Il restait actif, et de bonne compagnie ; mais tout le monde sentait que la mort était proche. En juillet, Suzanne écrit à son mari : « L'état de Papa a été passable ; il a de très bons moments ; son humeur n'est pas instable comme je le craignais, il a de l'appétit ; mais il est bien déchu depuis l'année dernière. Ses jambes sont toujours enflées et douloureuses, ce qui le rend très paresseux pour aller et venir... Heureusement, il a encore la vue assez bonne et le poignet assez sûr pour pouvoir travailler à son établi... il a démonté sa montre et la restaure. Ce travail l'amuse et l'intéresse tant qu'il me disait l'autre jour y penser souvent au lit et se réjouir de se lever pour se mettre à l'ouvrage... ». Ne l'oublions pas : Bénédict descendait de six générations d'horlogers ! Il avait l'horlogerie « dans le sang » (46).

Le 13 septembre, ce fut la fin. On dispose de deux témoignages (47) sur ses derniers moments : Annette, dans son Journal, note ceci : « Le bon curé Merlinge, véritable ami de notre famille, avait fait, deux ou trois jours avant la mort, une démarche auprès de mon père, demandant l'autorisation de parler à mon grand-père et de tenter de l'amener à une conversion. Mon père lui fit comprendre que ce serait parfaitement inutile, et qu'il ne fallait pas agiter et fatiguer le malade dans un tel moment. — Il n'insista point et même s'excusa, expliquant que sa démarche était exigée par les devoirs de sa charge, mais que, personnellement, il comprenait très bien notre attachement à notre religion, et n'y voyait aucun mal. »

---

(46) Voir plus haut, p. 116 et note 25 : le Général Dufour avait conservé un mouvement d'horlogerie exécuté par son père, la dernière année de sa vie.

(47) Ils ont été conservés par Amélie Dufour, qui les cite dans ses « Notes et souvenirs » (voir note 37).

Dans le journal tenu par Louise Dufour, seconde des quatre filles de Guillaume-Henri, on trouve ce passage émouvant : « Nous avons perdu notre bon grand-papa. Il a conservé toutes ses idées jusqu'à ses derniers moments ; il causait encore aux personnes qui s'approchaient de lui. La veille au soir, sentant que sa fin n'était pas éloignée, il a fait appeler sa famille, le médecin, ses domestiques ; Amélie même y est allée (48). Tous, il nous a bénis... Il a remercié son médecin, ses domestiques, des soins qu'ils lui ont donnés : il trouvait quelque chose à dire pour tout le monde ; et tout le monde pleurait. »

Instruit par les difficultés survenues lors de la mort de sa mère, Guillaume-Henri fit inhumer le corps de son père dans la propriété, avant de le transférer à Genève.

*
* *

La question se posait, après la mort de Bénédict, de conserver Montrottier ou de le vendre. Le conserver pour y passer quelques semaines en été ? C'eût été un bien grand luxe ; et les Dufour ne jouissaient que d'une très modeste aisance. A contre-cœur, on décida de vendre. C'était la sagesse.

Le 27 mai 1839, à Annecy, par devant Me Grivaz, notaire, Guillaume Henri Dufour, Suzanne, sa femme, et Elisa Mabille, sa sœur, signèrent l'acte par lequel ils vendaient Montrottier (y compris le bétail, le cheptel, le mobilier de cave et les meubles) au chevalier Jules de Rochette (49).

Ainsi prit fin la période de quarante ans (31 janvier 1799 - 27 mai 1839) pendant laquelle des Genevois — et plus particulièrement les familles Dufour et Bonneton — ont possédé Montrottier et y ont résidé.

Pour eux et pour leurs descendants, le château et le domaine ne furent plus dès lors qu'un Paradis perdu.

Olivier REVERDIN.

---

(48) Amélie n'avait alors que deux ans. Louise en avait dix.
(49) Une expédition du contrat est conservée dans les Archives Dufour.

Un tumulus dans la nécropole des Ages du Fer à Gruffy (Haute-Savoie)

« [...] lors des fouilles anciennes, les préhistoriens groupaient bien souvent le mobilier de la tombe centrale et des sépultures secondaires. »
Millotte J.-P., Pétrequin P., Vuaillat D.

Avant-propos

Les noms du hameau du Mollard et de la commune de Gruffy apparaissent régulièrement sur les cartes archéologiques ou dans les publications nationales et européennes, concernant les Ages du Fer, soit la période comprise entre 800 et 50 avant J.-C. Du tome 3 du « *Manuel d'Archéologie Préhistorique et Celtique* » de Joseph Déchelette, au tout début du XXe siècle, jusqu'à la récente synthèse « *Les racines des européens, des origines aux Celtes* » de Jacques-Pierre Millotte et André Thévenin, en 1988, ce village haut-savoyard est un de ces nombreux points de repère incontournables qui guident les archéologues sur les voies préhistoriques européennes.

De fait, c'est dans le « *Manuel d'Archéologie* » qu'on peut lire, sous la rubrique : « Tumulus (1) de la Savoie, du Dauphiné et de la Provence », le paragraphe suivant :

« Les tumulus hallstattiens paraissent nombreux en Savoie, dans le Dauphiné et la Haute-Provence, mais les fouilles méthodiques ou les découvertes ayant donné lieu à des relations précises demeurent jusqu'à ce jour assez rares. Au Mollard, commune de Gruffy (Haute-Savoie), un tertre large de 28 mètres fut coupé par une route en construction. On y recueillit plus tard des ossements humains, quatre bracelets en bronze creux, des bracelets filiformes, des brassards en jayet et divers objets de parure, notamment une belle ceinture faite d'une feuille de bronze estampée, les fragments d'une seconde ceinture, des fibules à doubles timbales et deux épées, dont une à antennes. Ce mobilier correspond exactement à ceux des tumulus du Jura. »

De même, l'ouvrage « *Les Racines des Européens* » nomme, dans son « Index des sites archéologiques et des lieux de trouvailles », la commune de Gruffy, et renvoie à une carte où elle figure parmi les « Quelques sites principaux du Hallstattien ».

Cependant, si la notoriété du site du Mollard à Gruffy est certaine, si le plus grand nombre des objets récupérés, recensés, sauve-

---

(1) Désigne un monument de terre ou de pierre, arrondi ou ovalaire, qui recouvre généralement une ou plusieurs sépultures. Les archéologues n'utilisent pas sa forme pluriel, « tumuli ».

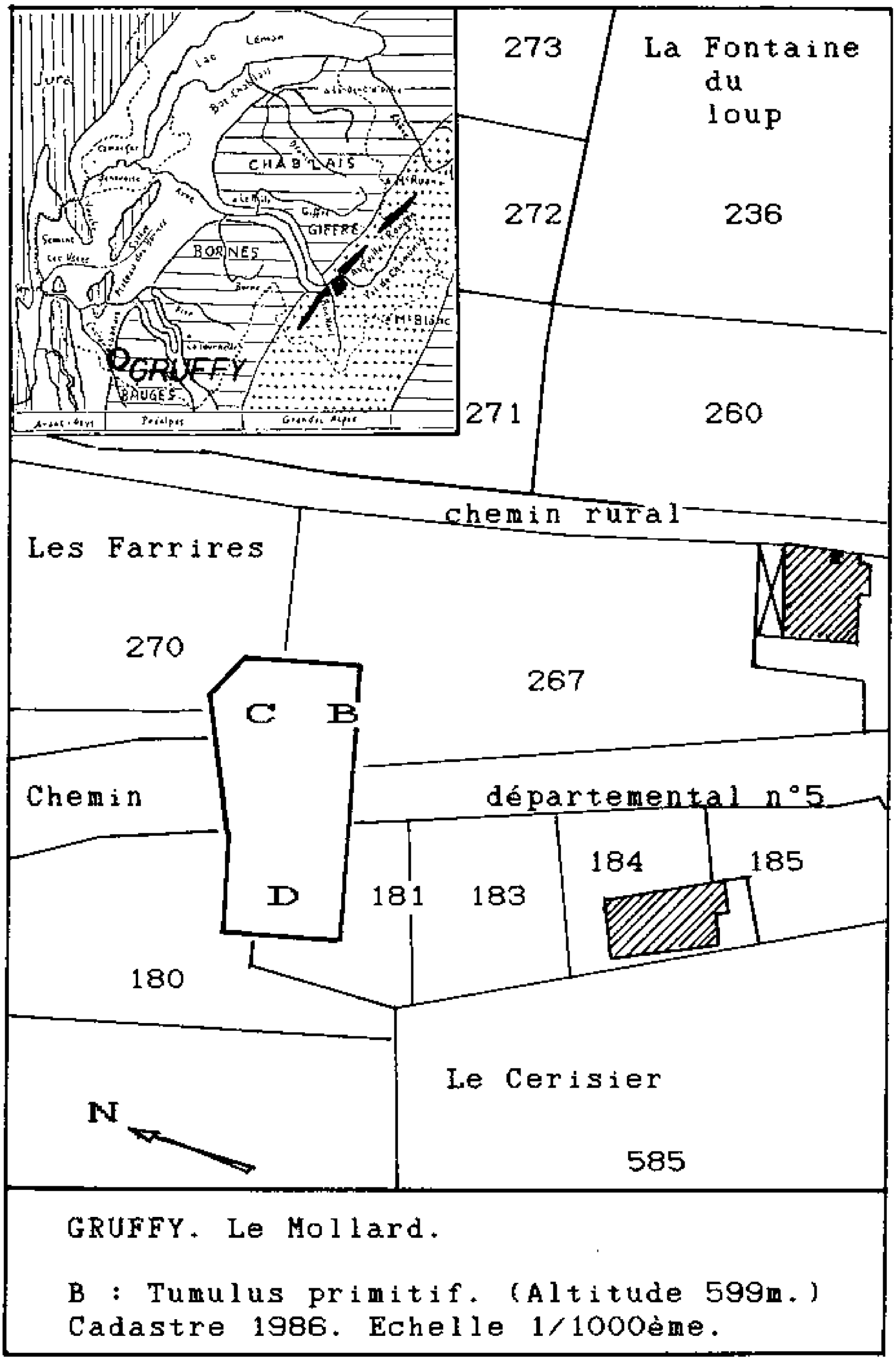

GRUFFY. Le Mollard.

B : Tumulus primitif. (Altitude 599m.)
Cadastre 1986. Echelle 1/1000ème.

Gruffy (74). Situation géographique. Plan du murger.
Localisation du tumulus du Cerisier et répartitior des vestiges.

B Tumulus primitif REVON 1878

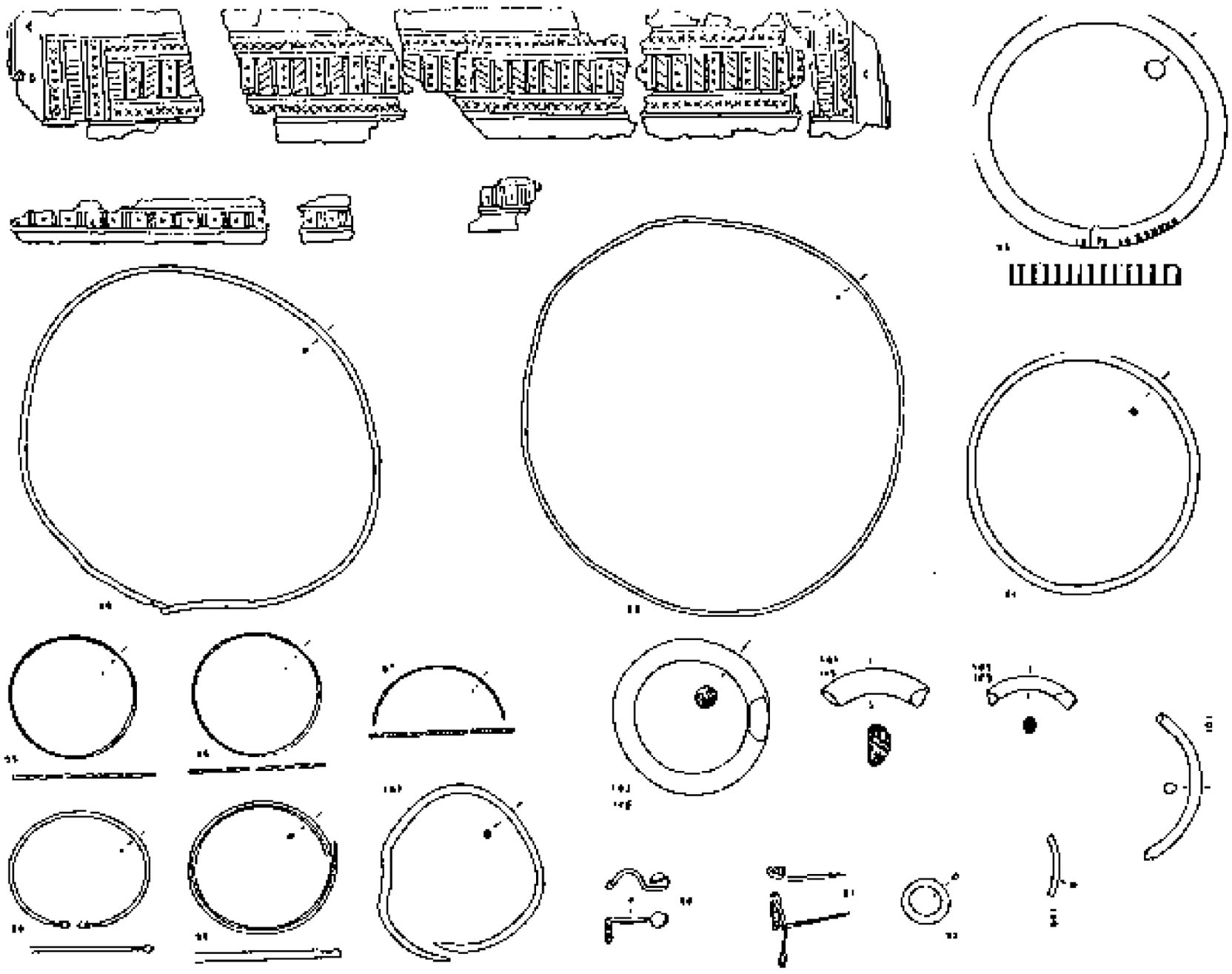

RASSAT 1884



D Tombes secondaires RASSAT-THONION 1884

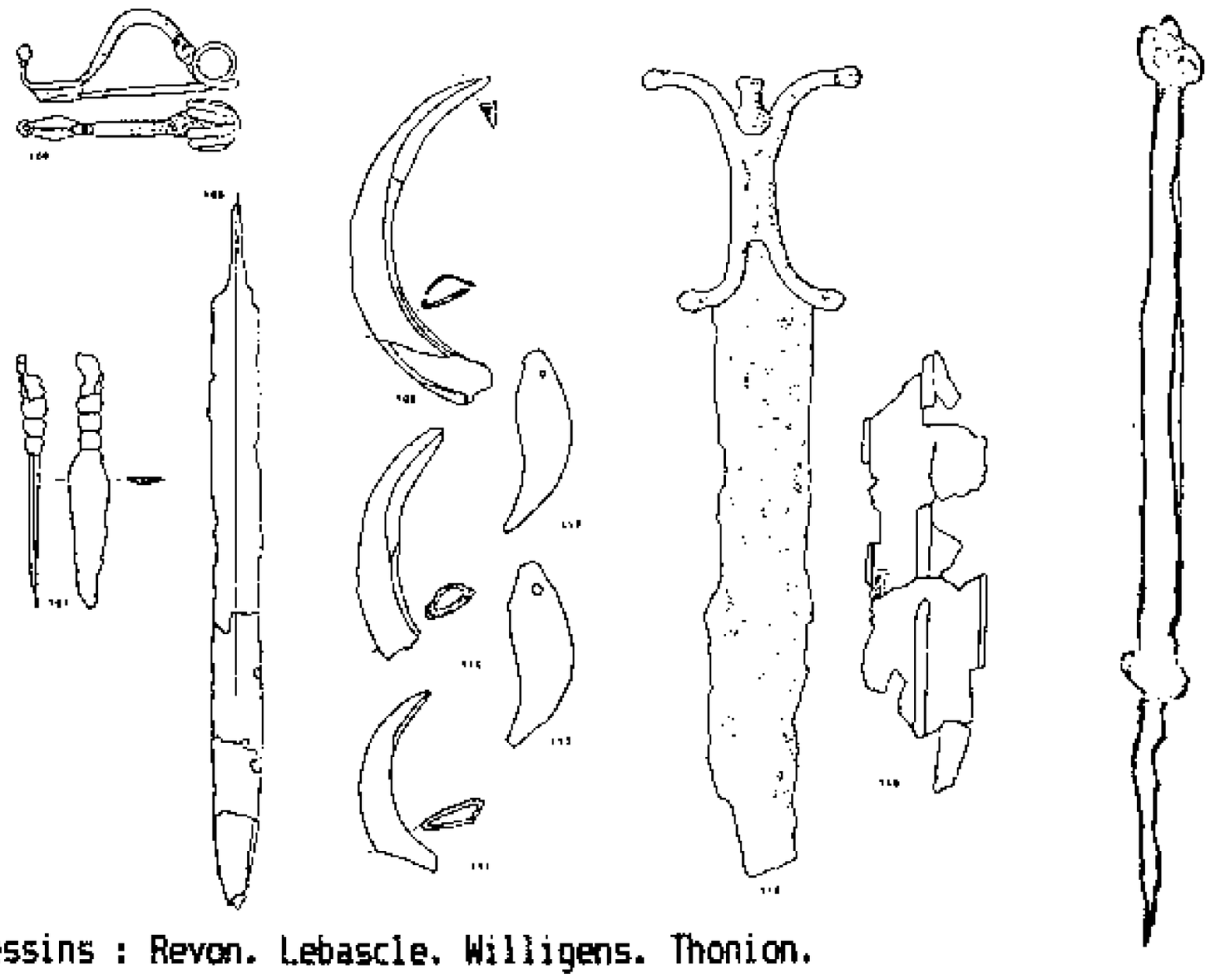

- Dessins : Revon. Lebascle. Willigens. Thonion.

gardés et déposés au musée d'Annecy, est bien connu, si les dessins publiés (2) en diverses occasions, depuis plus de 100 ans, ont fourni une documentation précieuse à la communauté des archéologues et permis leur attribution aux Ages du Fer : Hallstatt et La Tène (3), par la classification typologique, il n'en demeure pas moins que certains points restent obscurs et excitent notre curiosité !

Nous ne savons rien sur la position exacte du murgier/tumulus dit du Cerisier — nom du mas sur lequel il a été repéré — au Mollard. Rien, non plus, sur la répartition spatiale des objets à l'intérieur du tertre. Rien encore sur le parcours de quelques vestiges attribués, sans preuves évidentes, à ce tertre.

La négligence de ces aspects nous paraît fâcheuse parce que la communauté scientifique continue à manipuler des données imprécises, peut-être en partie inexactes ou tout au moins peu sûres, et que, dans le cas d'une mise en valeur rapide de cette zone tumulaire, sous la pression du développement économique, nous serions incapables d'intervenir préventivement et efficacement. Pour l'instant, ce secteur reste encore heureusement voué à l'élevage.

Enfin, les cartes de répartition des découvertes hallstattiennes et laténiennes, pour le territoire savoyard, montrent que Gruffy joue non seulement un rôle important par la quantité et la qualité des vestiges mis au jour, mais aussi par une continuité sur cet espace, du Hallstatt final à la Tène ancienne et jusqu'à la Tène finale.

Les sources d'information :

C'est en 1878 que Louis Revon, conservateur au musée d'Annecy, mentionne pour la première fois le Mollard sur la commune de Gruffy, dans la *Revue Savoisienne,* au chapitre VII Sépultures, de son étude : « La Haute-Savoie avant les romains » ; première et exceptionnelle base de données concernant la préhistoire du département. Pour le lieu qui nous concerne ici, il y fait le point sur la découverte, en l'année 1867, d'objets protohistoriques dans un murger (4). Puis il présente les nouvelles trouvailles de 1878 et ses propres investigations, dans ce même murger. Il mentionne enfin la mise au jour de divers objets dans d'autres murgers du même site.

Une seconde série d'informations nous est livrée inopinément par la mise au jour d'un ensemble de lettres et de notes produites par

---

(2) Voir Revon L., Lebascle M.-C., Willigens M.-P.

(3) Hallstatt est une petite ville d'Autriche connue pour l'ancienneté de ses mines de sel, et dont on a utilisé le nom pour désigner la civilisation du Premier Age du Fer, en raison de la richesse exceptionnelle de sa nécropole protohistorique.

La Tène, proche de Neuchâtel, a été le lieu de grandes découvertes archéologiques et a donné son nom à la civilisation du Second Age du Fer. Pour la France de l'Est, les archéologues se réfèrent généralement à la chronologie de J.-J. Hatt et P. Roualet proposée en 1962 et 1977.

Hall. ancien : 725-625
Hall. moyen : 625-530
Hall. final : 530-475
La Tène ancienne : 475-220
La Tène moyenne : 220-120
La Tène finale : 120- 50

(4) On le trouve aussi écrit sous les formes suivantes : murgier, merger, meurger. C'est un tas de pierres que l'on forme en épierrant un terrain.

M. Crochon, maire de Gruffy, L. Rassat, instituteur, B. Thonion, docteur et député, C. Buttin, notaire et archéologue, Ed. Flouest, archéologue, et le préhistorien G. de Mortillet. Conservé dans les archives de l'Académie Florimontane (5), ce courrier, échangé entre 1884 et 1892, puis entre 1902 et 1903, offre non seulement un complément, historique et sociologique, intéressant pour la compréhension de « l'esprit archéologique » du temps, mais encore et surtout, une information essentielle pour la maîtrise et l'interprétation du déroulement des « opérations de fouilles » sur le terrain, pour suivre les tribulations de certains vestiges entre la Haute-Savoie et Paris, les tractations pour une publication dans une revue parisienne, jusqu'aux conditions de la préservation et de la conservation des objets provenant des sépultures du Mollard, au musée d'Annecy.

Enfin, pendant cette période, la Revue Savoisienne a régulièrement informé ses lecteurs du devenir des objets.

Le murger du Cerisier au hameau du Mollard, commune de Gruffy

La commune de Gruffy, au sud de l'Avant-pays alpin, fait partie du territoire de l'Albanais. Adossée à l'est de la montagne du Semnoz (1600-1700 mètres), elle s'achève abruptement au bord de la vallée du Chéran (430 mètres) et contrôle le passage vers le plateau préalpin des Bauges. Son sol est constitué d'éboulis et de dépôts fluvio-glaciaires. Feuillus et conifères recouvrent les éboulis à l'est, prairies et cultures alternent à l'ouest, jusqu'au-dessus du Chéran. Au sud de la commune, la zone à murgers/tumulus du Mollard s'étage entre les courbes de niveau 580 et 600, sur un axe nord-sud d'environ 800 mètres, dominée au sud-est par le Mont Durant (989 mètres).

Tout cet espace est, en effet, semé d'amas de pierres, plus ou moins élevés, plus ou moins étendus. Certains possèdent une forme circulaire ou sub-circulaire, d'autres sont allongés ou informes. Recouverts d'arbustes, de buissons et de plantes, ils limitent les parcelles ou s'imposent au cœur des prairies et des terres cultivées. On les nomme les murgers.

C'est d'un de ces ensembles, situé perpendiculairement à la limite des mas du Cerisier, des Farrires Sud et de la Fontaine du Loup, que naît l'intérêt archéologique pour ce lieu. Malheureusement les circonstances précises concernant les premières découvertes, les conditions dans lesquelles les objets furent successivement mis au jour pendant les diverses « fouilles » de 1867, 1878, 1884 et 1890, sont loin de satisfaire l'archéologue !

Il était donc tentant d'essayer de retrouver d'abord la chronologie de ces événements en s'appuyant sur les nouveaux documents exhumés des archives de l'Académie Florimontane, en tenant compte, bien évidemment, des imperfections et des manques de la documentation utilisée.

---

(5) Archives : B. Thonion, n° 1141 ; M. Leroux, n° 1322 ; L. Rassat, Correspondance des particuliers.

Chronologie des « fouilles »

1867 - La première « fouille »

L. Revon la présente ainsi : « Dans le champ dit Au-Cerisier, chez Collombat Antoine, il existe un murger énorme (28 mètres de grand axe) coupé en tranchée en 1867 pour la rectification de la route. »

Ces travaux sont doublement confirmés : d'une part, au vu de la note de Monsieur Millet (6) qui précise, sur un document destiné au Dr B. Thonion, que : « le chemin de communication n° 5 a été adjugé au Sr Pastre Christophe le 12 juin 1866 et exécuté en 1866, 1867 et 1868 », et d'autre part, avec un plan conforme à la Mappe sarde de 1730, dessiné par Rassat et daté du 16 juillet 1885. Il montre, par ce document, que le murger sert de limite entre les parcelles 2234 et 2247 de la mappe de 1730, et qu'il est perpendiculaire à l'ancien chemin (vi d'amont), sans toutefois s'appuyer sur lui.

Puis un second plan, daté du 25 décembre 1902, toujours de L. Rassat, recopié du cadastre de 1893, cerne plus nettement les contours et limites du murger. Il se présente, grosso modo, sous la forme d'un polygone dont le grand axe est-ouest, long de 36 mètres, est tranché perpendiculairement, quasiment en son centre, par le chemin de grande communication n° 5, Gruffy-Allèves. Sa largeur reste régulièrement à quinze mètres à l'ouest pour atteindre jusqu'à dix-huit mètres, dans sa plus grande largeur à l'est. L'emprise de la nouvelle voie est comptée pour dix mètres. Il reste donc douze mètres vers l'est, et treize mètres vers l'ouest non explorés au cours de ces premiers travaux. Pour la hauteur du murger, nous ne disposons d'aucune information.

Enfin, nous ne saurons presque rien du mobilier mis au jour sur cet espace de cent cinquante mètres carrés, et recueilli par l'entrepreneur, sinon qu'il s'agit de « diverses antiquités, entre autres trois monnaies ovales ». L. Revon pense pouvoir affirmer que « les deniers d'argent gaulois affectent souvent cette forme ».

1878 - La seconde « fouille »

Au mois de mars 1878, « Mr Charvier, agent-voyer, (...) fit enlever une partie du murger pour empierrer la route. Sous les débris jetés là dans les temps modernes, on trouva, sur la terre végétale, un lit inférieur de pierres plus grosses (30 à 50 centimètres), sur lequel était posée une autre couche également antique. Entre deux gisaient des ossements humains éparpillés, brisés par le poids des pierres et mêlés aux objets de parure (...) », rapporte L. Revon (7).

L. Rassat le confirme par ses deux plans, déjà cités. Le mobilier, dont voici la liste proposée par Revon, est essentiellement composé d'objets en bronze :

---

(6) B. Thonion, n° 1141.
(7) L. Revon, 1878, La Haute-Savoie avant les Romains, Revue Savoisienne.

— « 4 grands bracelets en tubes creux (fig. 148 HSAR),
— 1 plus petit,
— 4 bracelets pleins, cannelés, minces,
— 19 bracelets filiformes,
— 2 colliers formés d'un simple fil,
— 1 petite boucle,
— 1 fibule à double bouton creux (fig. 149 HSAR),
— 1 autre plus petite de même style,
— les fragments d'une feuille de bronze estampée,
— une autre qui est complète, quoique brisée : elle est longue de 38 centimètres, haute de 6 (fig. 150 HSAR). Il y a quelques taches d'oxyde de fer, »

et de

— « 1 bracelet en bois ou en jayet (8), entier,
— les débris de deux autres. »

1884 - La troisième « fouille »

Une lettre du maire de Gruffy, M. Crochon, datée du 20 juillet 1884 et destinée au Dr B. Thonion, annonce que « l'entrepreneur du chemin du Pont de l'Abîme a trouvé, sous un tas de pierres, des armes avec ossements (...) ».

Dans une seconde lettre, datée du 15 août 1884, elle aussi destinée au Dr B. Thonion, il dit s'être « transporté sur le chantier de la route du pont de l'Abîme » et n'avoir « rien vu sous le tas de pierres ». Toutefois, paradoxalement, il l'invite, ainsi que le Préfet, pour voir ces « curiosités ».

On peut s'étonner d'une telle proposition !

Il faut savoir que le grand projet qui occupe, dès 1879, l'esprit du maire de Gruffy est la mise en place d'un pont au-dessus de la rivière du Chéran — le pont de l'Abîme (9) — pour assurer la liaison entre sa commune et celle de Cusy.

Fort de divers appuis, le maire a lancé la mise en travaux de la voie d'accès au pont. Et c'est en prélevant des matériaux dans l'énorme murger du « cerisier » que les terrassiers mettent au jour de nouveaux objets. Soucieux de montrer la bonne volonté locale, il profite donc de cette opportunité archéologique pour solliciter la venue des plus hautes autorités faisant ainsi d'une pierre deux coups... Mais L. Revon n'est pas là, et c'est le docteur B. Thonion, membre de l'Académie Florimontane, qui suit l'affaire. Sur place, L. Rassat, l'instituteur, tente de jouer un rôle actif pour la sauvegarde du mobilier funéraire. Il a peut-être profité de cette occasion pour remettre la main sur quelques vestiges mis au jour en 1867 et 1878, et conservés par les ouvriers. Toutefois, il semble bien qu'il ne les mêle pas avec ceux trouvés en 1884.

La liste précise des objets est bien connue, car souvent répétée dans les divers courriers échangés entre L. Rassat, B. Thonion, G. de Mortillet, Ch. Buttin.

---

(8) Jayet : matière de certains bracelets de couleur gris noir. Voir : A. Thénot, 1982, p. 22-23.

(9) Voir biblio. : L'histoire du Pont de l'Abîme, rédigée à l'occasion de son Centenaire.

La voici, telle qu'elle se présente dans une note [10] du 9 avril 1887 :

1°) longue épée droite en fer avec partie du fourreau - de même métal - simple soie pour la monture de la poignée,
2°) épée en fer - avec partie de fourreau - poignée de même métal, figurant le corps humain avec bras et jambes écartés (?) en forme d'×,
3°) pointe de lance avec douille, annelée avec renflements,
4°) javeline en fer,
5°) fibule bronze,
6°) canines d'ours - perforées pour suspension -,
7°) 3 défenses de sangliers de différents âges.

En effet, sollicité par le Dr Thonion, il lui a confié ces vestiges qui ont été transportés à Paris pour être expertisés par G. de Mortillet. Ce dernier en aurait même exécuté une planche, pensant la publier dans sa revue « L'Homme » [11]. L'opération ne s'est pas réalisée ! Une publication, sans illustration, aura lieu dans la revue de « *La Société des Antiquaires de France* » [12], sous la responsabilité de Ed. Flouest qui, apparemment, a assuré la rédaction du texte [13].

1890 - La quatrième « fouille »

Le 11 juin, le Dr B. Thonion, dans une lettre [14] adressée à L. Rassat, demande : d'une part, de contacter le propriétaire d'une partie du murger encore non fouillée et, d'autre part, d'avoir quelques ouvriers prêts à intervenir. Dans une lettre du 4 septembre 1890, il annonce son arrivée pour le 5. La « fouille » ne donnera rien, ainsi que Rassat le précisera bien plus tard, dans la note 2, en marge du plan dessiné en 1902.

L'origine des divers mobiliers

Jusqu'à présent, si l'on tient compte des publications qui révèlent le matériel provenant du murger dit « du cerisier » au Mollard, il apparaît malheureusement qu'on soit dans l'incapacité de situer, faute de relevé graphique précis, l'emplacement exact de chaque trouvaille. On a donc dessiné quelques objets choisis, puis on les a analysés sur la base de la méthode typologique [15] traditionnelle, afin de leur attribuer un âge dans la chronologie protohistorique. De ce fait, on a éliminé tous les autres trop peu caractéristiques, voire gênants. Quelques esprits critiques supposent même que certains ne viennent pas de ce murger ! Notre démarche vise à montrer qu'on dispose, globalement, d'informations sûres qui autorisent le regrou-

---

(10) B. Thonion 1141.
(11) B. Thonion 1141 : lettre du 12 juin 1885.
(12) Société Nationale des Antiquaires de France. P.V. du 16 avril 1890.
(13) B. Thonion 1141 : Lettre d'Ed. Flouest du 21 avril 1890 et manuscrit de la séance du 16 avril 1890.
(14) B. Thonion 1141.
(15) Voir biblio. Kaenel G., Muller F., 1986. Méthode qui « fait appel aux caractéristiques formelles des objets ; le chercheur opère par analogie ou par opposition, tout en postulant une évolution linéaire de ces caractéristiques ».

pement des trouvailles en « lots » possédant une bonne cohérence, et les attribuer à certains « espaces précis » du murger.

Le tumulus primitif

Le premier document, qui apporte des précisions sans équivoque, émane de Rassat. Et c'est le plan du 16 juillet 1885, déjà cité. Il est une copie de la mappe sarde de 1730, jointe à une lettre destinée au Dr Thonion.

Au crayon rouge, Rassat marque l'emplacement et l'emprise du murger. Il déborde de part et d'autre de la limite qui sépare les parcelles 2234 de M. Métral, et 2247 de A. Collombat.

On remarque, d'une part, qu'il ne s'appuie pas à l'est sur le chemin nommé « vi d'amont », et, d'autre part, qu'il est tranché par la route des Bauges N° 5. Puis, un point cerclé marque précisément la position où Revon a recueilli ou fait recueillir « ses » objets. Ce point, à l'extrémité sud-est du murger, sur la parcelle 2247 de A. Collombat, montre à l'évidence qu'il ne peut y avoir de confusion avec le reste du murger.

Donc, tous les objets décrits par Revon, pages 62 et 63 de la Revue Savoisienne de 1878, sous le titre « La Haute-Savoie avant les romains », proviennent de cet emplacement.

On peut en déduire qu'il en est de même de tous les objets répertoriés par Revon lui-même sur le registre d'inventaire du musée d'Annecy, en mars 1878, sous les numéros 7755-1 à 7755-63, sauf le 7755-25 qui provient d'un autre murger, comme il le note clairement.

Le deuxième document, qui complète heureusement le précédent, est encore le second plan du même Rassat, émis le 25 décembre 1902. S'appuyant cette fois sur le cadastre de 1893, il trace soigneusement, à l'encre rouge, un polygone qui délimite l'emplacement et l'emprise du murger. Ici, la parcelle n° 2234 a été partagée en 2 lots identifiés par les Nos 288 et 290. La parcelle 2247 a subi le même sort et figure sous les Nos 286 et 287.

Nous retrouvons donc le murger qui s'étale sur la limite des parcelles 287 et 288, mais qui s'interrompt au contact des parcelles 286 et 290 à l'est, à une distance d'environ 19 mètres de ce que Rassat appelle la Route très ancienne, la vi d'amont de la mappe de 1730. Vers l'ouest, le murger se poursuit comme sur le plan précédent, au-delà de la tranchée du Chemin de grande communication n° 5.

On peut donc estimer la longueur totale du murgier, d'est en ouest, à 35/36 mètres, pour une largeur comprise entre 15 à 18 mètres. La hauteur n'est définie dans aucun document. Cependant, un assez mauvais croquis de B. Thonion montre que, par rapport au terrain naturel, l'extrémité est du murgier est au moins deux fois plus élevée que celle de l'ouest.

En marge du plan, Rassat précise, dans la note n° 3, que : « la ligne AB, pointée à l'encre rouge, indique la situation des objets trouvés et déposés au musée ». Il semble vraisemblablement faire allusion aux objets Revon, ceux de 1878. Nous nous trouvons apparemment en contradiction avec le document cité précédemment. En

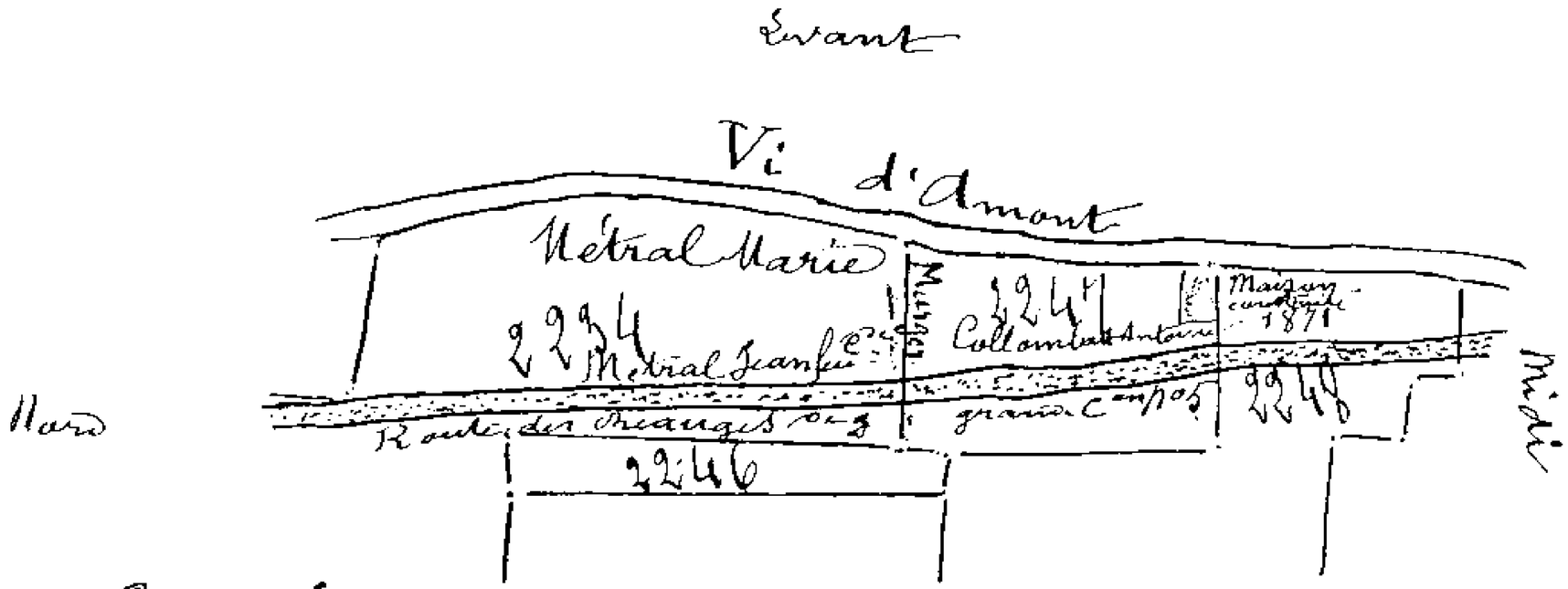

Croquis conforme à la mappe de 1730.
Gruffy, le 16 juillet 1885
Rassat instituteur.

Les objets recueillis par M. Revon ont été pris sous le murger au levant de la route n°5
Ceux que j'ai remis à Monsieur le docteur Thonion ont été pris au couchant, à une distance de 445 mètres du hameau du Mollard (bifurcation de trois routes) couchant.

Nord Echelle 1/500

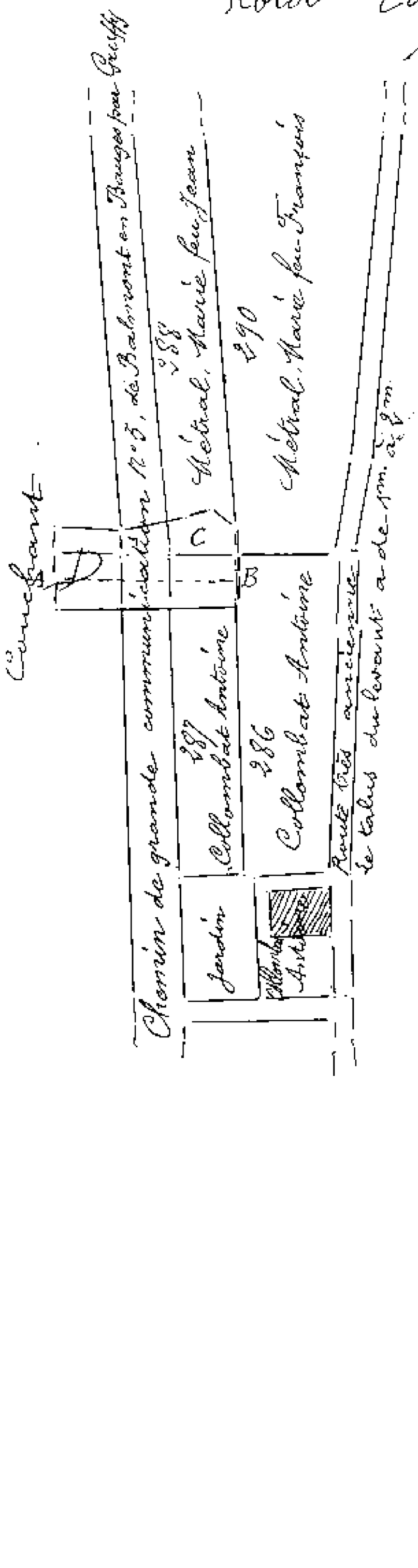
Chemin de grande communication n°5, de Balivanet en Bauzon par Gruffy

fait, nous ne le pensons pas. Le point B et la partie du murgier posée sur la parcelle 287 correspondent bien aux découvertes Revon.

Trois arguments corroborent cette « impression ». Premièrement, Revon écrit, en 1878, que la fouille s'est exercée sur la parcelle Collombat. Deuxièmement, la partie « centrale » du murger n'existe plus en 1878. Troisièmement, Rassat ajoute, en note 4 du plan de 1902, que c'est dans la partie D, à l'extrémité ouest du murgier, qu'ont eu lieu les fouilles de 1884 où Revon n'a pu intervenir.

Cette ligne rouge AB, tente en fait de matérialiser l'emplacement des objets par rapport au murgier lui-même, systématisant le fait qu'ils sont plus proches de la face sud de celui-ci. Ce renseignement provient du propriétaire de la parcelle : M. Collombat (16).

En conclusion, on peut affirmer que *tous les objets* répertoriés par Revon sur le registre d'inventaire du musée d'Annecy, en mars 1878, sous les Nos 7755-1 à 63 (sauf 7755-25), ne peuvent provenir que de l'extrémité sud-est du murgier créé sur la parcelle 287 de A. Collombat. C'est donc là seulement que se situe le tumulus primitif. Le mobilier hallstattien peut être attribué aux six corps dont les têtes étaient « protégées chacune par deux blocs posés comme un toit », selon Revon.

Les inhumations secondaires

Abordons maintenant les travaux de 1884, à la lumière des plans déjà étudiés. Sur celui du 16 juillet 1885, Rassat affirme que les objets remis au « Dr Thonion ont été pris au couchant ». Confirmation en est donnée par le plan du 25 décembre 1902 où nous relevons en note 4 que « c'est dans la partie D du couchant du Chemin de grande communication qu'ont été rencontrés les objets que j'avais prêtés à Mr. Thonion ».

Dans cet espace, où B. Thonion a vu des ossements humains, on détermine typologiquement trois « lots », Tène ancienne, Tène finale et Epoque romaine (?), mais nous sommes dans l'incapacité d'individualiser chacune des sépultures. Nous pouvons cependant affirmer que seule l'extrémité ouest du murgier, bien délimitée à l'est par la tranchée ouverte en 1867 pour le passage de la route n° 5, contenait *tous les objets* mis à la disposition de B. Thonion.

La dernière « fouille »

Il nous reste enfin à résoudre un dernier point. Sur le plan de 1902, on relève à la note n° 2 le passage suivant : « la partie C du n° 288 est celle qu'on croyait inexplorée et sur laquelle ont été effectuées nos recherches ».

De quelles recherches s'agit-il ?

Comme écrit plus haut, ce sont celles entreprises au début de septembre 1890 à la demande expresse du Dr B. Thonion qui conseille toutefois un maximum de prudence : « vous savez que dans ces

---

(16) B. Thonion 1141 : lettre de Rassat, du 25 décembre 1902.

sortes de choses, il faut agir avec une certaine discrétion, afin que nous n'ayons pas tout le monde à nos trousses ».

Rassat contacte M. Métral (17), propriétaire de la parcelle 288 au nord de la 287 appartenant à A. Collombat et, bien que nous n'ayons pas la totalité du courrier échangé entre Rassat et M. Métral, l'autorisation est vraisemblablement accordée puisque nous savons par ailleurs que la fouille a été entreprise. Une lettre de Thonion, datée du 4 septembre 1890, annonce son déplacement à Gruffy pour le lendemain 7 h 30 du matin.

Le compte rendu succinct de la prospection nous est livré, quelques années plus tard, par la note 2 du plan de 1902 : c'est un échec ! Leur démarche pouvait pourtant paraître logique puisque le point C était encore, à cette date, la dernière zone intacte.

Là s'achèvent les fouilles du murgier du cerisier au Mollard !

Chronologie des interventions sur le murger du Cerisier au Mollard :

1867 : tranchée de la route n° 5 - Disparition des vestiges.
1878 : enlèvement de l'extrémité sud-est - Vestiges Revon, au musée d'Annecy.
1884 : enlèvement de l'extrémité ouest - Vestiges Rassat et Thonion.
1890 : enlèvement de l'extrémité nord-est : Néant.

P. PERSOUD.

BIBLIOGRAPHIE

APACPA, 1987, *Histoire du Pont de l'Abîme.*

BOCQUET A., 1988, *La Préhistoire, Histoire de la Savoie,* 3e réimpression, Privat, p. 45-55.

BOCQUET A., 1987, *La région d'Annecy avant l'histoire. Histoire d'Annecy,* Privat, p. 37-38.

BOCQUET A., 1986, *L'archéologie de l'Age du Fer dans les Alpes du Nord. Les Celtes et les Alpes,* Catalogue, p. 20-23.

BOCQUET A., PRIEUR J., 1983, *La Préhistoire et le peuplement de la Savoie. La Savoie des origines à l'An Mil,* p. 107-122.

BRUN P., 1987, *Princes et princesses de la Celtique,* Les Hespérides, Paris.

COURTOIS J.-C., 1976, *Les Civilisations de l'Age du Fer dans les Alpes,* La Préhistoire française, Tome II, p. 708-723.

DECHELETTE J., 1927, *Manuel d'archéologie préhistorique et celtique,* tome 3, *Premier Age du Fer, Epoque de Hallstatt,* p. 146.

DEHN W., 1984, *Epoque et civilisation halstattienne dans le Jura et en Franche-Comté,* Eléments de pré et protohistoire, Hommages à J.-P. Millotte, p. 345-350.

DEMOULE J.-P., *D'un âge à l'autre : temps, style et société dans la transition Hallstatt/La Tène,* Rencontre internationale Liège 1987, p. 140-172.

DUNNING C., 1988, *Sépultures, lieux de culte et croyances au premier Age du Fer,* 5e cours d'initiation à la Préhistoire et à l'Archéologie de la Suisse, p. 93-109.

FEUGÈRE M., GUILLOT A., 1986, *Fouilles de Bragny. 1, Les petits objets dans leur contexte du hallstatt final,* R.A.E., tome XXXVII, p. 197.

(17) B. Thonion 1141 : lettre de Métral du 23 juin 1890.

FLOUEST Ed., THONION B., 1890, *P.V. séance du 16 avril,* Société Nationale des Antiquaires de France, p. 1-7.

GUICHONNET P., 1974, *Nouvelle géographie de la Haute-Savoie,* Gardet, Annecy.

KAENEL G., 1988, *Sépultures, lieux de culte et croyances : Le second Age du Fer,* 5e cours d'initiation à la Préhistoire et à l'Archéologie de la Suisse, p. 111-127.

KAENEL G., MULLER F., 1986, *L'Age du Fer sur le Plateau suisse et au pied du Jura, Chronologie,* Archäologische Daten der Schweiz. Datation archéologique en Suisse, Antiqua 15, Bâle, p. 91-95.

LAMBERT G., MILLOTTE J.-P., 1989, *Sur les limites du groupe Hallstattien du Jura Franco-Suisse et de ses marges.* Rencontre internationale Liège 1987, p. 33-55.

LEBASCLE M.-C., 1976, *Les tumulus de Gruffy, Haute-Savoie,* Livret-guide, Excursions A9, IXe Congrès U.I.S.P.P., Nice, P. 177-180.

LEROI-GOURHAN A., 1988, *Dictionnaire de la Préhistoire,* P.U.F.

LE ROUX M., 1902, *P.V. Séance du 5 novembre,* Revue Savoisienne, p. 172.

LE ROUX M., MARTEAUX C., 1897, *P.V. Séance du 5 mai,* Revue Savoisienne, p. 83.

MILLOTTE J.-P., 1985, *La fouille des tumulus,* L'Archéologie et ses méthodes, Horvath, p. 82-94.

MILLOTTE J.-P., 1963, *Le Jura et les plaines de la Saône aux âges des métaux.* Annales littéraires de l'Université de Besançon, 59, Paris.

MILLOTTE J.-P., 1970, *Précis de protohistoire européenne,* Armand Colin.

MILLOTTE J.-P., THÉVENIN A., 1988, *Les racines des Européens, des origines aux Celtes,* Horvath.

NICOLARDOT J.-P., 1984, *Le tumulus n° 1 du Bouchot à Martrois (Côte d'Or),* Eléments de pré et protohistoire, Hommages à J.-P. Millotte, p. 499-511.

PASSARD F., PININGRE J.-F., URLACHER J.-P., 1988, *Le tumulus, tombe de notable ou monument funéraire collectif ? La mort à travers l'archéologie franc-comtoise,* p. 39-45.

PETIT J., 1945, *Histoire de Gruffy,* Annecy.

PININGRE J.-F., 1989, *Un tumulus princier de l'Age du Fer,* Archéologia, 247, p. 26-31.

PRIEUR J., 1977, *La Savoie antique,* Recueil de documents. Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome LXXXVI.

PRIEUR J., 1981, *L'Age du Fer,* catalogue des collections des musées de Chambéry.

REVON L., 1878, *La Haute-Savoie avant les Romains.* Revue Savoisienne, p. 62-63.

REVON L., 1878, *La Haute-Savoie avant les Romains,* Paris-Annecy, p. 40-41.

SAUTER M.-R., 1973, *La Préhistoire. Histoire de la Savoie,* Privat, p. 48-57.

SAUTER M.-R., 1977, *Suisse Préhistorique, des origines aux Helvètes,* A la Baconnière, Neuchâtel.

THENOT A., 1982, *La civilisation celtique dans l'Est de la France,* Tome 1, Fondation Singer-Polignac, Paris.

THONION B., 1903, *P.V. Revue Savoisienne,* p. 2-3.

WILLIGENS M.-P., 1986, *L'Age du Fer en Savoie et Haute-Savoie.* Mémoire de maîtrise. Université de Franche-Comté. Besançon.

Notes et Bibliographie

LES COLLECTIONS « AMÉRIQUE » DU MUSÉE D'ANNECY

Le Musée d'Annecy doit essentiellement son origine à l'Académie Florimontane qui a glané, durant près d'un siècle, les différents objets ayant constitué ce fonds. Devenu institution municipale, doté de Conservateurs, Louis Coppier et Gabriel de Mortillet, puis d'un budget, le Musée a pu accroître et développer ses collections au fil des années.

Parmi les fonds les plus anciens, les séries américaines présentaient un intérêt particulier : elles avaient été constituées grâce aux nombreux envois effectués par des Florimontans de la première heure partis au Mexique, vers 1830. A partir de 1867, le registre des inventaires du Musée d'Annecy mentionne l'entrée des premiers objets expédiés par Jean Baptiste TRIPP(*), établi comme négociant à Tampico. La *Revue Savoisienne* de 1856 signalait déjà les activités de cet Annécien, et le remerciait de son intéressante correspondance, ainsi que de ses envois qui ne cesseront qu'en 1884. C'est au total 186 numéros qui rappelleront ces envois, constitués de 13 dons successifs concernant essentiellement des objets d'art pré-colombiens. D'autres Savoyards, émigrés en Amérique, pratiquèrent de la même manière et contribuèrent, eux aussi, à l'enrichissement de nos collections américaines :

— Charles Balliard, de Fillinges (1841-1916), horloger, qui entra au Metropolitan Museum de New-York comme restaurateur. C'est au total 226 pièces que procura ce célèbre Florimontan ; Joachim-Maurice Dunoyer, de Faverges ; Jacques Coster, de Chapeiry, et bien d'autres amis d'Annecy et de son musée : lyonnais (Léon Favre-Clavairoz), grenoblois ; Jean-Baptiste Fuzier ; des Américains (Stevenson) - (Lamborn).

Les dons vont se succéder rapidement pour atteindre un maximum de fréquence et d'importance vers les années 1880. Puis ils s'espaceront à partir de 1890 pour cesser au début du XXe siècle. Le fonds américain d'Annecy est en majorité d'origine mexicaine, constitué principalement de pièces d'archéologie de petite taille.

Après l'acquisition du château par la Ville, en 1953, la municipalité arrêtait, l'année suivante (6 mai 1954), le principe du transfert du Musée de l'Hôtel de Ville au Château. Cette décision allait entraîner une série de dispositions que nécessitait ce déménagement.

L'exploration des combles de la Mairie, ayant révélé l'existence de ce fonds Précolombien, le Conservateur, Jean-Pierre Laurent, arrivé à ce poste deux ans auparavant (18 juillet 1952), obtenait de la Direction des Musées de France une inspection effectuée par un spécialiste.

C'est ainsi qu'en août 1954, M. Jacques Faublée dressait l'inventaire (998 numéros) précis et détaillé, avec références numérotées de toutes les pièces consti-

---

(*) Tripp (famille).

M. Tissot, ingénieur, communique les résultats des recherches qu'il a faites relativement à la famille Tripp dont un membre distingué, M. Jean-Baptiste Tripp, a acquis des droits particuliers à la reconnaissance des Annéciens par les dons nombreux de collections mexicaines. (Séance du 5 août 1891 - R.S. 1891, p. 169).

Le premier membre de cette famille, originaire de Saxe, est venu dans notre pays au milieu du siècle dernier pour diriger la fabrique de poterie de Sainte Catherine, il s'appelait Henri. C'était le grand-oncle de Jean Baptiste. Ce dernier, parti d'Annecy en septembre 1827, avec quelques autres jeunes gens qui cherchaient aventure, s'établit à Tampico, peu de temps après la fondation de cette ville, et contribua dans une large mesure à son développement.

Le même cite un membre de cette famille, Jean-Barthélémy, qui exploitait vers 1780, dans la commune de Dingy-en-Vuache, la poterie de Raclaz, qu'il avait louée au marquis de Chaumont.

(Séance du 23 décembre 1891 - R.S. 1891, p. 253).

tuant ces collections (26 pages). Dans son rapport, Jacques Faublée soulignait la valeur exceptionnelle de ce fonds.

Ces collections n'ayant vraisemblablement jamais fait l'objet de présentation au public, la Ville s'interrogeait sur le sort que l'on pouvait bien leur réserver.

Connaissant l'existence d'un musée précolombien important à Auch, le Conservateur d'Annecy sollicita l'avis de la Direction des Musées pour proposer un dépôt dans cette ville (17 novembre 1954), proposition qui reçut un avis favorable (Lettre de M. Faublée du 9 décembre 1954 de Paris) et fut suivie d'une expédition le 7 janvier 1955 à l'adresse de M. Polge, Conservateur du Musée d'Auch (9 caisses - accusé de réception du 25 janvier 1955).

La ville d'Auch ne disposant pas de moyens matériels nécessaires à la réalisation de son Musée, dut faire appel à plusieurs spécialistes pour examiner, de façon scientifique et cohérente, l'ensemble de fonds aux multiples provenances. Ce travail ne put être exécuté qu'en 1974 sous la direction de Paul Gendrop, professeur à l'Université de Paris I, de Eric Taladoire et Dominique Michelet, alors assistant, qui entreprirent le premier inventaire général des collections américaines de France.

Malheureusement, le décès du Conservateur, Henri Polge, allait retarder la réouverture du Musée, dont la réorganisation ne fut entreprise qu'en 1977 grâce à l'arrivée d'Odile Bordaz, Conservateur des Musées du Gers, qui mena à bien, avec le concours du Musée d'Annecy, dans les meilleures conditions, l'inventaire et l'étude des collections réunies par Pujos et Polge. Réouvert depuis 1979, le Musée d'Auch est désormais abrité dans l'ancien couvent des Jacobins, récemment restauré. Dans ces lieux, les collections américaines — qui se sont depuis accrues grâce à une judicieuse politique d'acquisition — trouvent enfin la place qu'elles méritent.

Les Editions du Griot viennent de lancer une nouvelle collection dont le premier ouvrage, intitulé « *Trésors américains* », est entièrement consacré aux « Collections du Musée des Jacobins d'Auch ». Ce magnifique livre de 238 pages donne l'historique de la collection et ne manque pas de faire état du « Fonds d'Annecy, le plus important quantitativement et scientifiquement », et d'apprécier « la qualité de la *Revue Savoisienne* qui fut, pour notre travail, d'une réelle utilité » (p. 13). Nous y trouvons, par ailleurs, de nombreuses pages (3 - *Le fonds annécien,* p. 18 à 27) consacrées à la biographie et au rôle important joué par d'anciens membres de l'Académie Florimontane « qui s'établirent dans le Nouveau Monde, et qui furent à la source de la constitution des collections américaines d'Annecy : ces Savoyards émigrés conservaient ainsi un lien bien ténu avec la terre natale » (p. 19).

Par délibération du 28 février 1983, le Conseil Municipal a approuvé une convention réglementant les conditions du dépôt au profit de la ville d'Auch signée le 24 mai 1989.

Georges GRANDCHAMP.

DÉCOUVERTE DE TRACES DE PEINTURES MURALES A ANNECY ET A ANNECY-LE-VIEUX

A plusieurs reprises, notre confrère Henri Baud avait attiré notre attention sur les dangers que présentaient certains chantiers de restauration dont la mise en œuvre trop hâtive n'était pas précédée par des sondages archéologiques, avant d'entreprendre le piochage des enduits. (Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Thonon 1978).

C'est ainsi que des pertes irréparables ont pu être commises dans notre région, entre autres, à l'église d'Evian.

On peut se réjouir que les souhaits si souvent exprimés, notamment par nos sociétés savantes, aient été pris en considération, et nous permettent de présenter quelques découvertes récentes.

Je signalerai, pour mémoire, la découverte des décors ornant la voûte de la chapelle de l'ancien Grand Séminaire dont la peinture généralisée a provoqué le décollement d'une couche de badigeon, révélant une série de beaux portraits de Pères de l'Eglise et des évangélistes.

*
* *

Mais, c'est en décembre 1988 que nous avons eu la bonne fortune de découvrir d'autres intéressantes peintures murales.

D'abord au clocher d'Annecy-le-Vieux, dont la toiture est actuellement en cours de réfection, travaux qui avaient conduit à effectuer une « remise en ordre » du rez-de-chaussée de ce bâtiment. En effet, déjà connu par la très belle inscription gallo-romaine intégrée au pied-droit d'une porte, ce clocher abrite une cloche rendue célèbre par son inscription révolutionnaire.

Ces éléments justifiaient pleinement l'aménagement de ce local pour une meilleure mise en valeur de ces deux éléments archéologiques.

Or, c'est en procédant au décapage des murs intérieurs de cette salle, que l'on a remarqué, au cours d'une réunion de chantier, des traces de peinture. Immédiatement, l'administration des Monuments Historiques envisagea les dispositions nécessaires pour assurer la protection et la consolidation de ces surfaces peintes en attendant de procéder à une restauration. Bien que la lecture de ces traces soit difficile à interpréter, on peut distinguer, d'ores et déjà, deux personnages : l'un tient une épée et, de l'autre main, un dé ou peut-être un osselet, le second porte un livre.

Au même moment, les élèves de l'Université de Lyon(*), qui avaient été engagés pour effectuer une campagne de sondages au Logis Perrière, ont mis à jour une série de dessins situés sur la partie supérieure du manteau d'une cheminée monumentale d'une pièce du 2e étage du Logis Perrière.

Bien qu'il ne s'agisse que d'un sondage sur une faible partie d'une large frise courant vraisemblablement tout autour de la pièce, on peut distinguer des châteaux et des fortifications. Un examen rapide peut même nous faire entrevoir une représentation du château d'Annecy avec sa façade d'entrée et ses avant-défenses.

Ces intéressantes mises à jour sont le résultat positif des nouvelles dispositions arrêtées par l'Administration des Monuments Historiques exigeant qu'aucun chantier ne soit dorénavant ouvert sans que des sondages archéologiques ne soient préalablement effectués par un personnel qualifié, et sous la conduite de spécialistes compétents.

Ces deux découvertes ont suscité le plus vif intérêt de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, puisque le Professeur Poisson, ainsi que l'Inspecteur des Monuments Historiques Caille, sont venus examiner sur place ces deux découvertes en compagnie de Mlle Elisabeth Rabut, Directeur des Archives Départementales et Conservateur des Antiquités et Objets d'Art pour le département de la Haute-Savoie, de M. Emond, restaurateur, et de MM. Jean-Gabriel Mortamet, l'Architecte en Chef responsable de ces deux chantiers, et Michaud, Architecte des Bâtiments de France, sous la conduite de Mlle Lebascle, Conservateur au Musée d'Annecy.

Des directives ont été données pour assurer une protection efficace de ces peintures, avant d'envisager des programmes de confortation et de restauration qui devront faire l'objet de programmes ultérieurs.

Georges GRANDCHAMP.

LES ARCHIVES DE LA HAUTE-SAVOIE ET LE BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Commémorer, c'est essentiellement faire vivre la mémoire... Les Archives de la Haute-Savoie ont saisi la circonstance des célébrations nationales pour préciser et illustrer les traits spécifiques de l'histoire savoyarde pendant les années 1789-1799. Plusieurs publications, complémentaires, ont ainsi vu le jour au fil de l'année 1989.

La Savoie du Nord et la Révolution, brochure illustrée de 69 pages (prix : 40 F).

Les textes donnés ici offrent une synthèse claire de la période 1789-1799, destinée à un très large public. L'« introduction » souligne les caractères propres des années révolutionnaires dans ce duché du royaume de Piémont-Sardaigne, réuni à la France en 1792 et formant alors le 84e département de la République, celui du Mont-Blanc. On a relevé également quelques voies de recherche à partir des sources documentaires conservées. Gilbert Maistre présente « le duché de Savoie à la fin de l'Ancien Régime », rappelant les divers traits du despotisme éclairé et signalant les échos de la Révolution française de 1789 à 1792. Sous la plume de Roger Devos, le chapitre « La Savoie révolutionnée » expose les espoirs et illusions des premiers

(*) Mlle Christine Guillaut, Mlle Magali Rouanet, archéologues du C.I.H.A.M.

mois, la fracture du printemps 1793, les tentatives de contre-révolution, les drames et destructions du gouvernement révolutionnaire de janvier à juillet 1794, les conditions de vie — sur le plan politique et au quotidien — jusqu'au 18 brumaire an VIII.

Une chronologie comparée des événements en France et en Savoie, ainsi qu'une orientation bibliographique accompagnent ces textes.

Le Petit Journal 1789-1799 (prix : 10 F)

Ce « journal », sur quatre pages grand format, apporte les nouvelles et les images les plus significatives de ces années. Il constitue un accompagnement de l'exposition mise en place d'avril à décembre 1989 au Conservatoire d'Art et d'Histoire de la Haute-Savoie à Annecy.

Images et Documents. La Savoie du Nord et la Révolution, volume de 109 pages comprenant 17 illustrations en couleur et 26 reproductions en noir et blanc (prix : 110 F).

A la fois catalogue partiel de l'exposition réalisée et ouvrage de référence, ce volume est un recueil d'« images et documents » de l'histoire locale. Il fait connaître l'iconographie et les objets de la période révolutionnaire recensés en Haute-Savoie ainsi que les œuvres majeures figurant dans des collections proches de ce département. On a retenu concurremment un certain nombre de textes, documents d'archives inédits ou imprimés devenus très rares. Ils se trouvent édités et présentés. L'ouvrage est ordonné en trois parties : « La Savoie en 1789-1792 », « Emblèmes et symboles de la Révolution française », « La Savoie révolutionnée 1792-1799 ».

Ces trois publications peuvent être acquises sur place ou commandées par courrier aux Archives de la Haute-Savoie (18, avenue de Trésum - 74000 Annecy).

Elisabeth RABUT,
directeur des Archives départementales
de la Haute-Savoie.

LA SAVOIE RÉVOLUTIONNÉE

Ainsi vont les choses — on se souvient du centenaire de l'Annexion — une fois les lampions éteints, seuls quelques livres survivent aux commémorations. De celles de 1789, dans lesquelles la Savoie se trouva entraînée, comme dans la révolution elle-même, par l'exemple français, restent quelques écrits méritant de trouver place près des publications des Archives Départementales.

Dans *La Savoie, la France et la Révolution* (1), Corinne Townley et Christian Sorrel ont, par exemple, rassemblé avec beaucoup d'à propos des textes aussi divers qu'évocateurs. « Parler de la Révolution en Savoie n'est pas un projet simple » écrit Jean Nicolas dans la préface de ce recueil. Les deux jeunes historiens chambériens administrent à la fois la preuve de la véracité du propos et la démonstration de leur virtuosité à surmonter les difficultés. Ils donnent la parole aux actes et aux témoins, aux affiches et aux avis administratifs, aux proclamations et aux lettres. A Voiron et à Doppet, acclamant les idées nouvelles et la « grande nation », Joseph de Maistre répond par la voix de Jean-Claude Têtu, maire de Montagnole : « Par ce mot de patrie, je n'entends point la France ». L'essentiel est là, depuis « Le premier cri vers la liberté » jusqu'aux désillusions que suscitent le cours des assignats, la levée en masse et le culte de l'Etre suprême supplantant les traditions ancestrales.

Ce sont ces raisons qui engendrèrent, ici et là, des mouvements contre-révolutionnaires. Les Amis du Val de Thônes font le point sur la « Vendée » locale de mai 1793, un sujet souvent traité mais, la plupart du temps, selon un schéma maximaliste ou des vues minimalistes. Aux interprétations, les auteurs de *La Vallée de Thônes à l'époque de la Révolution* (2) ont préféré les témoignages, les chiffres et les faits bien établis, serrant au plus près les réalités.

---

(1) Corinne Townley et Christian Sorrel : *La Savoie, la France et la Révolution,* introduction de Jean Nicolas, co-édition Jean-Pierre Madelon, Curandera, Atelier Hugueniot, Chambéry, 1989.

(2) *La Vallée de Thônes à l'époque de la Révolution* (Revue annuelle n° 14 des Amis du Val de Thônes, 1989).

Paul Dufournet, pour sa part, raconte *La Savoie dans la Révolution* (3) en suivant pas à pas la carrière ondoyante de Jean-Baptiste Carelli de Bassy, un homme qui savait se plier aux circonstances. Ce ci-devant comte de Cevins, magistrat du Souverain Sénat, tourne au conventionnel tricolore puis au baron de l'Empire avant de reprendre rang dans la magistrature royale. Plus que de l'opportunisme, Jean Nicolas, le préfacier, voit dans ce comportement la poursuite d'un idéal de « régime éclairé, assis sur la propriété, le mérite et le talent ».

Tout en prenant souvent le rôle de présentateur, Jean Nicolas s'est livré à une longue recherche personnelle sur *La Révolution française dans les Alpes* (4). Il ne dissimule pas l'étrangeté d'associer « l'espace savoyard, berceau d'une dynastie à vocation italienne, et la terre dauphinoise, si étroitement liée au patrimoine qu'elle a donné son nom aux aînés des rois de France ». Au-delà des apparences, l'auteur décèle « une identité consanguine, une sensibilité commune à l'être » et met en évidence les relations quotidiennes entre le Dauphiné et la Savoie, l'un soufflant l'inspiration et proposant des modèles à la seconde dès les frémissements annonciateurs d'un événement dont les répercussions sont toujours sensibles deux cents ans après.

En prélude à ces commémorations par l'écrit, l'Association pour le développement de l'Université avait, tout un jour durant, donné la parole à des spécialistes venus d'Italie, de Suisse et de France (dont, avec le président Paul Guichonnet, plusieurs Florimontans). Les uns traitèrent de la Savoie à l'heure de la Révolution, d'autres du choc et du contre-choc ou de l'héritage quatre-vingt-neuvien. Ces communications constituent un recueil de bonne tenue : *La Révolution française dans le Duché de Savoie* (5), introduction tout autant que synthèse aux travaux de cette année 1989, occasion d'une sérieuse révision générale.

Pierre SOUDAN.

---

(3) Paul Dufournet : *La Savoie dans la Révolution avec les conventionnels Jean-Baptiste Carelli de Bassy et Anthelme Marin,* préface de Jean Nicolas (Tome 96 des *Mémoires et Documents* publiés par l'Académie Salésienne, Annecy 1989).

(4) Jean Nicolas : *La Révolution française dans les Alpes : Dauphiné et Savoie,* Bibliothèque historique Privat, Toulouse, 1989.

(5) Université de Savoie : *La Révolution française dans le Duché de Savoie - Permanence et changements,* Association pour le développement de l'Université de Savoie et Atelier Hugueniot, Chambéry, 1989.

Bibliographie savoisienne

par Georges GRANDCHAMP

ABRY-DEFFAYET Dominique. — **La vision de l'autre dans la littérature orale facétieuse autour d'un foyer - Les Gets Haute-Savoie,** in Le Monde Alpin et Rhodanien 1988/3-4, p. 225-229.

Actes du 32e Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, MOUTIERS. — **Tarentaise : 10 et 11 Septembre 1988. Notables et notabilité dans les Pays de Savoie,** Mémoires et documents 18 de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, 367 p. Académie de la Val d'Isère, Archevêché, 73600 MOUTIERS.

AIGLOZ Josiane - PALLUEL-GUILLARD André - RUANOBORBALAN J.-C. — **La Révolution sur les murs, affiches et proclamations révolutionnaires dans le département du Mont-Blanc (Savoie et Haute-Savoie, 1792-1799),** Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, 1989, 72 p.

AMOUDRUZ Georges. - **La folie Amoudruz - Trésors de l'artisanat alpin. Musée d'ethnolographie de Genève,** Ed. Livre Total S.A., C.P. 113 Lausanne, 1989, 124 p.

ANCEF (formateur de l'). — **Technique et pédagogie du ski de fond ANCEF,** Ed. Franck, 1989.

ANDENMATTEN Bernard. — **La Maison de Savoie en Pays de Vaud,** Ed. Payot, Lausanne, 1990, 286 p.

ANNECY 1983-1989. — **Bilan de mandat municipal de 1983 à 1989,** in Annecy Municipal n° 91, Février 1989, p. 13 à 36. Tiré à part.

ARMINJON Henri. — **Marc Claude de Buttet en son temps (+ 1586). Séance du 19 Novembre 1986,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, T III, 1989, p. 197-208.

ARMINJON Henri. — **Emmanuel Dénarié (né en 1857),** in Mémoires de l'Académie de Savoie, T III, 1989, p. 143-162.

AVEZOU Robert. — **Vue de Grenoble - La Révolution au royaume de Piémont Sardaigne,** in Connaissance de la Savoie et des pays alpins, n° 5, 1988, 42 p.

BAGLIANI PARAVICINI Agostini. — **Les manuscrits enluminés des comtes et ducs de Savoie,** Ed. Fondation Humbert II et Marie-José de Savoie, Lausanne, Mai 1990, 230 p.

BAJULAZ Lucien. — **Claudius Servettaz et ses « Vieilles Chansons Savoyardes »,** in Le Monde Alpin et Rhodanien, 1989/1-2, p. 83-94.

BESSAT Hubert. — **Les noms de lieux d'une commune savoyarde : Les Contamines-Montjoie,** 49 p. + index 14 p, Les Amis de la Réserve Naturelle des Contamines-Montjoie.

BIZOT Bruno - SERRALONGUE Joël. — **Un édifice funéraire du haut moyen-âge à Seyssel Albigny, Haute-Savoie,** in Archéologie du Midi Médiéval, Tome 6, 1988, p.25-49.

BORTOLI Constant (de). — **De transports et de ports jadis à Menthon,** in Lac et Reflets, n° 23, 3e trimestre, 1989, p. 6-9, Port du Bolliou actuel, La Muraz, Port d'Alex, Carrière de grès, famille Vernet pour construction Impérial.

BORTOLI Constant (de) et collaboration. — **Menthon-Saint-Bernard, pages d'histoire locale réunies et éditées par les Membres du Club Connaissance de Menthon,** 1989, 128 p.

BOSSON Gérard. — **Ajax ou le credo de l'inutile,** illustration de J.-C. Carrier, chez l'auteur, 74250 Viuz-en-Sallaz, Editions des Voirons, 1989, 120 p.

BOTINEAU Bernard - BESSAT Hubert. — **Petite monographie des Contamines,** 27 p., Les Amis de la Réserve Naturelle des Contamines-Montjoie.

BOURDEAU Philippe. — **Un territoire et des hommes - Les guides de haute-montagne,** Col. Les dossiers de la Revue de Géographie Alpine, n° 2, Revue de Géographie Alpine, Grenoble, 1989, 74 p.

BRAVARD A. - PACHOUD A. - JORDAN A. - DESMET J.-F. - ESTÈVE R. - BOUVET Y. - RICHARD L. - DARIOZ J.-M. - MOSSE F. - ZUANON J.P. — **Les Réserves Naturelles de Haute-Savoie,** Ed. par le Comité Scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie, Chamonix Argentière, Mars 1989, 76 p.

BRESSON Gilles - THÉNARD Jean-Michel. — **Les 21 jours qui ébranlèrent la droite, préface de Serge July : La politique naïve (chronologie du mouvement dit des « Rénovateurs »),** Ed. Grasset, Octobre 1989, 284 p.

BRETAUDEAU Georges. — **Promenades archéologiques autour de Valloire,** T.XXIV, 1989, Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 115 p.

BRUNIER Jean. — **Histoire de Boussy, n° 6, p. 40-44, 1ère partie, 2e partie - XVII : 1792,** in Les Amis du Vieux Rumilly n° 7, 1989, P. 33 à 40.

BUTTIN Anne. — **Henry Bordeaux, romancier savoyard,** Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, Mémoires et Documents, T.92, Janvier 1990, 141 p.

CAHIER-BUCCELLI Gabriella. — **Dans l'ombre de la Réforme : les membres de l'ancien clergé demeuré à Genève 1536-1558,** in Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1987, p. 367-389, Genève, 1989.

CANZIANI E. — **Costumes, mœurs et légendes de Savoie,** Edition française, origine de 1920, avec postface de Gérard Collomb, Col. Les Savoisiennes, Ed. Curandera, 1989, 116 p.

CAROUGE. — **Carouge, ville du XVIIIe siècle,** Etat de Genève, Département des Travaux Publics, Service des Monuments et des Sites, Architecture et sites genevois, T. II - Carouge, Ville Nouvelle du XVIIIe siècle, Georg, éditeur, Genève 1989.

CASTOR Claude. — **Une utilisation particulière des marques de famille dans le Haut Giffre,** in Actes du Colloque International de glyptographie de Samoëns, 5-19 juillet 1988, Ed. 1989, p. 145-154.

CESCO Federica (de). — **Le Léman, photos Kazuyuki Kitamura, grand album illustré,** Ed. Silva, 1989, Zurich, 149 p.

CHALLAMEL Jean Bernard (sous la direction de). — **La Vallée de Thônes à l'époque de la Révolution,** in Revue annuelle des Amis du Val de Thônes, n° 14, 1989, 136 p.

CHALMIN-SIROT Elisabeth. — **Le château d'Annecy,** Ed. Presses Universitaires de Lyon, 1990, 80 p.

CHAMOUX Benoît. — **Le Vertige de l'infini,** Ed. Albin Michel.

CHAPPAZ Paul (Dr). — **Jean-Jacques Rousseau et la maladie,** Communication du 21 mai 1986, in Mémoires de l'Académie de Savoie, T.III, 1989, p. 187-190.

CHARVE Paul. — **Montmélian dans la Révolution Française 1792-1793,** in Amis de Montmélian, n° 42, Mai 1989, p. 11-15.

CHATELAIN Claude. — **Les Cousins - Les Savoyards de la Pampa,** Col. Les Savoisiennes, Ed. Curandera, 1990, 344 p.

CHAVOUTIER Lucien. — **La Révolution au village - Queige sous la terreur ou la petite boîte noire de la Révolution,** in Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1989, 160 p., réf. La Savoie 24 novembre 1989.

CHEMIN Patrick. — **Résines - reprise de dix recueils publiés en 1977 et 1987 du Livre Mauve,** chez l'auteur, 21, rue des Bois, 73000 Chambéry, 1989, 140 p.

CHEVALLIER Georgette. — **Annuaires et bulletins des Anciens Elèves du Lycée Berthollet d'Annecy,** Congrès National des Sociétés Savantes, Strasbourg, 1988, Actes du 113e Congrès, Presse, Radio et Histoire, Paris, Editions du C.T.H.S., 1989, p. 273 à 280.

CHEVALLIER Georgette. — **Itinérance,** Ed. Lencrier, 1989, 88 p.

CHEVALLIER Georgette. — **Oscar David, un poète de chez nous,** in Revue Savoisienne, 1988, p. 101 à 122.

CHIRON Jean-François (et collaboration). — **Eglise en Savoie et Révolution Française,** Colloque de Montmélian, 20 mai 1989, L'Histoire en Savoie, n° spécial, été 1989.

CLEMENT Maurice. — **La Tour de l'Orme à Planaise,** in Amis de Montmélian, n° 42, Mai 1989, p. 3-6.

COLLOMB Gérard. — **Du bon usage de la montagne - Touristes et paysans,** Ed. L'Harmattan 1989, Collection Alternatives Rurales dirigée par Dominique Desjeux, 208 p., ouvrage publié avec le concours du Secrétariat d'Etat à l'Environnement et du Conseil Général de la Savoie.

CONSTANTIN Christian - COSTAZ Guy. — **Faïences Savoie, Lyonnais, Dauphiné,** Ed. Massin, Paris, s. d., 96 p.

COOLIDGE W.A.B. - SIMLER J. — **Les origines de l'Alpinisme jusqu'en 1600,** Col. Archives des Alpes, Ed. Glénat, 1989, 400 p.

COUTIN Paul. — **Elément de philatélie savoyarde,** in Revue Savoisienne, 1988, p. 86 à 100.

CRETTAZ Bernard - DETRAZ Christine - BAUMANN Flavio. — **La Folie d'Amoudruz, Livre Total,** Lausanne, Suisse, 1989, Imprimé à Turin, 136 p.

CRETTAZ Bernard. — **Itinéraires Amoudruz VI. Terres de femmes,** Exposition réalisée sous le patronage du Comité Régional franco-genevois, Musée d'Ethnographie de Genève, 1989, Annexe de Conches, 298 p.

DAMILANO François - LEBRUN Dominique. — **Haute Montagne et Alpinisme,** Ed. Solar.

DEBARBIEUX Bernard. — **Chamonix Mont-Blanc. Les coulisses de l'aménagement,** Presses Universitaires de Grenoble, 1990.

DEBLACHE René. — **La curieuse affaire du Moulin Gavard en 1797,** in Amis de Montmélian, n° 42, Mai 1989, p. 16-17.

DELVAL Christian. — **Le disparu de la Terre Blanche,** Ed. Les Grands Ormes, 1990, 208 p, Bibliographie de l'auteur Delval.

DEMOTZ Bernard. — **Les comtes qui en 400 ans firent la Savoie.** L'Histoire en Savoie 1989, 32 p.

DETRAZ Gérard. — **Domaines seigneuriaux laïcs et ecclésiastiques à Sevrier (XI-XVIIIe siècle),** in Revue Savoisienne, 1988, p. 68-85.

DOMENECH Bernard - GUMUCHIAN Hervé - ROGER Hervé. — **Marginalité sociale, marginalité spaciale, l'isolement dans les communes rurales de la montagne de la Région Rhône-Alpes,** Ed. Institut de Géographie Alpine et C.N.R.S., 1985, 94 p.

DUPREZ POCOE Nadine. — **Ski nordique. Grande traversée du Jura,** Ed. Franck, 1989.

DUVAL Etienne - LOPEZ Alberto. — **Tarentaise. L'emploi dans les stations des métiers qui montent. Le saisonnier jeune et fidèle,** in Point d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 52, Mars 1989, p. 14-19.

ESTEVE Roger. — **Léman, expression sans rivages,** 1989.

ETIENNE Pierre. — **Terres d'abandon ? La population des montagnes françaises : hier, aujourd'hui, demain,** Ed. Institut du Massif Central, 29, boulevard Gergova, 63000 Clermont-Ferrand, 288 p.

EXCOFFIER Michel. — **La Vallée de Bozel,** L'Histoire en Savoie, n° 92.

FAIVRE Pierre - SPRUNGLI Vincent. — **Escalades. Annecy-Vertical, 220 voies,** Ed. Franck, 1989, 112 p.

FAUCIGNY-LUCINGE (Prince Jean-Louis). — **Un gentilhomme cosmopolite, mémoires,** Ed. Perrin, 1990, 238 p.

FEDOU René. — **Une capitale de la principauté à la fin du Moyen-Age : Chambéry,** Compte rendu critique de la thèse de Réjane Brondy : Chambéry, histoire d'une capitale, P.U.L. 1988, Cahiers d'histoire, 1989-1, p. 55 à 62.

FLEURET Bernard. — **Un chemin de fer historique, celui d'Aix-les-Bains à Annecy,** in Kronos, n° 4, Mai 1989, p. 21-31.

FOCHE Elisabeth. — **Montagne des photographes,** Ed. Bordas/contrejour, 1989, 240 p.

FONTANET Claude. — **Les traditions du mariage à Marthod, Savoie,** in Le Monde Alpin et Rhodanien, 1989, 1-2, p. 73-82.

FOURNEYRON Claude.. — **La toquée de chantefées,** chez l'auteur à Larringes, 74, 1989.

FRANCOU D.-M. — **Le chevalier Charles Audé de Sion,** in Revue Savoisienne, 1988, p. 55-67.

FRITSCH Roger (R. P.). — **Un savoyard de grande classe, le Père Roger Guichardan,** Académie de Savoie, T. III, 1989, p. 133-139.

GABION Robert. — **Charte de franchise de Cusy 1288-1988,** Ed. Apacpa, Alby-sur-Chéran, 1989, 32 p.

GALLICE André. — **Le loup n'a jamais mangé l'hiver. Mémoires d'André Gallice, paysan savoyard,** Col. Savoie Vivante, Ed. Curandera, 1989, 144 p.

GAULT-MILLAU. — **France 1989. Veyrat Marc,** Annecy, p. 23, p. 241-243.

GENEVE, par la gravure et l'aquarelle. — Ed. Galerie de Loës, Genève, 1988.

GENTIL-MULLER-REDARA Stéfano. — **Parapente Léman Mont-Blanc : 70 vols en parapente,** Ed. Franck, 1989, 150 p.

GÉRARD Albert. — **Tré-la-Tête. Un barrage sous un glacier,** in Revue de Géographie Alpine, 12 p., mars 1943.

GÉRARD Albert. — **L'ips typographe du grand scolyte de l'épicéa,** 8 p., Les Amis de la Réserve naturelle des Contamines-Montjoie.

GÉRARD Albert. — **Les mines dans le Val Montjoie,** Les Amis de la Réserve naturelle des Contamines-Montjoie.

GERMAIN Michel. — **La Haute-Savoie autrefois,** Ed. Horvath, 1990, 176 p.

GERMAIN Michel. — **Le maquis de l'espoir. L'occupation italienne en Haute-Savoie, Novembre 1942 - Septembre 1943,** Ed. Le Cercle d'Or, Les Sables d'Olonne, 1990, 392 p.

GIANADA Marcel. — **Chroniques historiques savoyardes au temps de la Révolution,** Ed. Horvath, 1989, 168 p.

GINDRAUX Philippe. — **Mont-Blanc Story. La chronique rose - La chronique noire,** Ed. Slatkine Clairefontaine, Genève, 1989, 82 + 93 p.

GIREL Roger. — **Sorciers et guérisseurs dans la région de Montmélian,** in Amis de Montmélian, n° 42, Mai 1989, p. 18.

GONTHIER Jean. — **Thérèse Billard dit adieu à Montgelas. L'institutrice 1910-1924,** Col. Gens de Savoie, chez l'auteur, 38510 Saint-Sorlin de Morestel, 112 p, 1990.

GRANDCHAMP Georges. — **Auguste et Ernest Pittier, une famille de photographes,** in Annesci, n° 29 (année 1988), Ed. Société des Amis du Vieil Annecy, Décembre 1989, 174 p.

GRANDCHAMP Georges. — **Histoire de la photographie à Annecy avant 1940,** in Annesci n° 28 (année 1987), Ed. Société des Amis du Vieil Annecy, Décembre 1989, 224 p.

GRANDCHAMP Georges. — **Bibliographie Savoisienne : 368 titres,** in Revue Savoisienne, 1988, p. 160-176.

GUÉRIN Jean-Paul. — **Produire et commercialiser l'espace touristique,** Col. Les dossiers de la Revue de Géographie Alpine, n° 1, Ed. Revue de Géographie Alpine, Grenoble, 1989, 60 p.

GUICHONNET Paul. — **Un Savoyard entre deux patries. Le Général Borson, 1825-1917, Grand Officier de la Légion d'Honneur,** in La Cohorte, revue de la Société d'Entr'aide des Membres de la Légion d'Honneur, n° 105, Novembre 1989, p. 7 à 10.

CUICHONNET Paul. — **Ethnie, langue et nationalité,** in Colloque Langues et peuples Cressoney Saint Jean, Val d'Aoste, 8 Mai 1988, p. 32 à 63.

GUICHONNET Paul. — **Jules Payot, Universitaire et philosophe,** in Revue Savoisienne, 1988, p. 123 à 149.

GUICHONNET Paul. — **Le curé Vuarin et les Savoyards à Genève,** in Mélanges d'Histoire économique offerts au professeur Anne-Marie Piuz, Université de Genève, Mai 1989, p. 96-109.

GUIMET-KLOPFENSTEIN Claudie. — **I. - Contes pour passer le temps. II. - Contes pour la veillée,** Ed. La Pensée Universelle, 1989.

GUMUCHIAN Hervé. — **La neige dans les Alpes Françaises du Nord : une maison oubliée,** Cahiers de l'Alpe, 1983, 620 p.

HAINARD Robert. — **Quand le Rhône coulait libre,** Tribune éditions, 1989, 114 p.

HARSANY. — **Chambéry au temps des crinolines,** La Savoie, 22 décembre 1989.

HAUSS Hervé. — **Surf neige,** Ed. Gallimard, 1989, 157 p.

HEMERY Edmond. — **Marthod : mon village,** Ed. Groupe Histoire et Tradition, Marthod, 1990.

HEMERY Edmond. — **Mémoire d'un géant de la forêt (Epicéa de 168 ans : 1820-1988),** Ed. « Histoire et traditions », Marthod, 73.

HERMANES T.A. - BARDE L. — **Signes lapidaires à la cathédrale Saint-Pierre de Genève,** in Actes du colloque international de glyptographie de Samoëns, 5-10 juillet 1988, Ed. 1989, p. 227-262.

HUDRY Marius (Abbé). — **L'ordre du Collier de l'Annonciade,** séance du 19 décembre 1986, in Mémoires de l'Académie de Savoie, T III, 1989, p. 217-224.

HUDRY Marius (Abbé). — **Conflans-Albertville, colloque organisé pour commémorer le 150e anniversaire de la création d'Albertville, 22 juin 1986,** Les Cahiers du Vieux Conflans, n° 147, 1986, édition 1989, 124 p.

HUDRY Marius (Abbé). — **Le guide de la Tarentaise,** Ed. La Manufacture, 1989, 258 p.

JACQUET PAUL. — **Savoie aquarelles. Images de Haute-Savoie,** avec la collaboration de Georges RIOND, Paul GUICHONNET, Georgette CHEVALLIER, Marie-Claire COURTIAL, Imprimerie Gardet, 26 Mai 1988, 168 p.

JANSE H. — **La construction de bâtiments dans l'ancien duché de Savoie et les pays environnants de l'Europe,** in Actes du Colloque International de glyptographie de Samoëns, 5-10 juillet 1988, Ed. 1989, p. 317-334.

JANTZEN. — **Montagne et symbole,** Ed. Presses Universitaires de Lyon.

JATON Philippe - EGGENBERGER Peter - SAROTT Jachen. — **Romainmotier, familles archéologiques dans le cloître en 1988,** in Revue Historique Vaudoise, 1989, texte p. 158 à 163 et fig. 23 à 30.

JAY Roger. — **Le livre des mystères des Savoies,** Ed. La Taillanderie, Bourg-en-Bresse, 1988, 288 p., imprimé Juin 1989.

JOISTEN Alice. — **Farces à caractère fantastique dans la région de Mégevette, Haute-Savoie,** in Le Monde Alpin et Rhodanien, 1988/3-4, p. 89-94.

LAFFAMOUR. — **Image et rôle intercommunal du Centre d'Action Culturelle d'Annecy. Enquête d'Octobre 1988,** Ed. Cités, Paris, 1989, 136 p. dactylo., commande Service des Etudes du Ministère des Affaires Culturelles de la Ville d'Annecy.

LAMOTTE Jean - Photos TOURINES Robert. — **Le Léman, der grenefer see The Lake of Genava,** Ed. Xavier Lejeune, 1989, 224 p.

LAVIVE d'EPINAY-TORNAY. — **L'Héritage. Récit de vieillesse en pays alpins,** Ed. Georg, Genève, 1990, 260 p.

LÈMAN. — **Temps présent. Léman, état de fièvre « 57'58 »,** Société Suisse de radiodiffusion et télévision.

LEROUX Pierre. — **Guide,** Ed. Arthaud, 1989, 250 p.

LE GALLAIS M. — **Histoire de la Savoie et du Piémont,** Réédition Alfred Maure et fils, éditeurs à Tours, Edition de 1869. Bibliothèque des Ecoles chrétiennes approuvée par Mgr l'Archevêque de Tours, 1ère édition 1860. Réimprimée par les Editions de La Tour, Gilegraphic, Imprimerie, Livres, Editions, 1989, 238 p.

LOES Barbara (de). — **Genève par la gravure et l'aquarelle,** Galerie Loes, Genève, 1988, 397 p. (25 × 30 cm).

LOUX Françoise. — **Guides de montagne,** Mémoire et passions, Didier Richard, Juin 1988, 223 p.

LOVIE Jacques. — **A propos d'une amitié : Xavier de Maistre et Rodolphe Topffer,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, T. III, 1989, p. 163-172.

LUSBAUYGUES Louis. — **La Savoie en aquarelle,** Ed. MF Editions Les Michels, 13790 Peynier, 1989.

MABIRE Jean. — **La bataille des Alpes : 1944-1945. Mont-Blanc - Tarentaise - Haute-Maurienne - Nevache,** Col. Troupes de choc, Ed. Presses de la Cité, 1990, 288 p.

MADIER Monique. — **La France et ses trésors. Rhône-Alpes,** Librairie Larousse, 1989, 140 p.

MAGNIEN Emile. — **Lamartine. Poèmes du terroir et du cœur,** Les éditions de la Taillanderie, 1990, Bourg-en-Bresse, 64 p.

MAISTRE Gilbert. — **La marque au chiffre 4 en Savoie,** in Actes du Colloque international de glyptographie de Samoëns, 5-10 juillet 1988, Ed. 1989, p. 391-404.

MAJASTRE Jean-Olivier - DECAMP Erick - Photos Max LE BORGNE. — **Guides de haute-montagne,** Ed. Glénat, 1989, 192 p.

MALY Charles. — **Les Alpes,** Ed. Nathan, 1989, 191 p.

MANSAU Andrée. — **Buttet, le poète, poinçon au cœur,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, T. III, 1989, p. 207-216.

MARUZZI J.-O.- CAUSSE J.-F. — **Surf des neiges, de la technique au réel avec la collaboration de l'U.C.P.A.,** Ed. Glénat, 1989.

MARIN CUDRAZ Blaise. — **La Giettaz de 1780 à 1815,** Ed. « La Giettaz et son patrimoine », Le Chardet, 73590 La Giettaz.

MARZYS Zygmunt. — **Vaugelas et la norme actuelle du français,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, T. III, 1989, p. 175-184.

MAYOR Jean-Claude et Arabel - MONTMOLLIN Edouard (de) - DEUBER-PAULI Erica. — **Saint-Pierre, cathédrale de Genève : vol. 5. Les Chapitaux,** Ed. Fondation des Clés de Saint Pierre, Genève, 1989, 356 p.

MENTHON Joseph (de). — **Eloge du chanoine Riguet,** in Revue Savoisienne, 1988, p. 11-15.

MERMIER Alain. — **Albertville, Horizon 92, L'étonnante aventure,** chez l'auteur, Le Rafour, 73200 Albertville, 1989, 64 p., Texte français, anglais et allemand.

MESSIEZ Maurice. — **Pierre Decouz par lui-même. Soldat de la Révolution et Général d'Empire,** Col. Pays et Gens de Savoie sous la Révolution, Ed. Curandera, 1989, 208 p.

MESSIEZ Maurice. — **La population de Montmélian en 1814,** in Amis de Montmélian, n° 42, Mai 1989, p. 21-24.

MESSIEZ M. — **L'archéologie en Savoie,** L'Histoire en Savoie, 1989, n° hors série, 52 p.

MESTRALLET Michèle. — **Naître en Savoie, naissance et petite enfance autrefois (XVI-XXe siècle),** L'Histoire en Savoie, n° 96, Décembre 1989, 48 p.

MINVIELLE Anne-Marie. — **Randonnée pédestre, découverte, pratique technique,** Col. « Sports pour tous », Ed. Laffont.

MOINE Gilles. — **La Chambotte, balcon de l'irréel,** in Kronos, n° 4, Mai 1989, p. 51-80.

MOGORE Christian. — **La grande histoire des Jeux Olympiques d'hiver,** Ed. Agraf, 1990.

MOGORE Christian. — **La grande histoire du ski,** Les Editions Agraf, Chambéry, 1989, 208 p.

MONBARON P.-R. — **Bonmont ou le recyclage d'une abbaye,** in Actes du colloque international de glyptographie de Samoëns, 5-10 juillet 1988, Ed. 1989, p. 425-439.

MOORE Peter D. — **Fleurs Sauvages. Carnets d'Arthaud dans la série : Les carnets d'Arthaud pour découvrir la nature : papillons ; poissons d'aquarium ; oiseaux ; arbres ; plantes de jardin,** Ed. Arthaud, 1988, format 20 sur 9 cm.

MOUCHET Mylène. — **Balade autour de Crosagny (Les étangs d'Albens, Saint-Félix),** in Kronos, n° 4, Mai 1989, p. 42-50.

NICOLAS Jean. — **La Révolution Française dans les Alpes, Dauphiné et Savoie,** Ed. Privat, 1989, 380 p.

NOMAZY Marie-Thérèse (de). — **La réhabilitation en chiffres : une comparaison qui se cherche : Lyon, Annecy, Chambéry,** in 40 ans de réhabilitation de l'habitat en France, Ed. Economica, DAEI, 1989, 406 p. (p. 188-197).

NOMAZY Marie-Thérèse (de) - GRANDCHAMP Georges. — **La réhabilitation de la Vieille Ville d'Annecy : une action complexe, voulue et soutenue depuis et pendant longtemps,** in 40 ans de réhabilitation de l'habitat en France, Ed. Economica, DAEI, 1989, 406 p. (p. 175-187).

NOVEL-TERRIER Olga. — **Les alpages avant l'or blanc. Mon village dans les années cinquante en Savoie, la vie quotidienne des montagnards à Saint-Sorlin (née en 1942). Village de Maurienne de la vallée des Arves,** Ed. Horvath, 1989, 104 p.

OURSEL Raymond. — **Lyonnais Savoie Romans,** Col. Zodiaque, La nuit des temps, 1990, 396 p.

PALLIÈRE J. - HUDRY M. — **Les combats de Juin 1940 en Savoie. L'histoire en Savoie,** n° 94, Juin 1989, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, 56 p.

PALLIÈRE Johannès. — **Les Forestier d'Aix. Soldats de la Révolution, Généraux et Barons d'Empire,** Col. Pays et Gens de Savoie, sous la Révolution, Ed. Curandera, 1989, 180 p.

PALLUEL GUILLARD André (sous la direction de). — **Vivre en Révolution,** La Savoie 1792-1799, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, Mémoires et Documents, T. 91, Octobre 1989, 304 p.

PALLUEL GUILLARD André (sous la direction de). — **Eglise en Savoie et Révolution française,** n° spécial, été 1989, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, Diocèse de Savoie, Groupe de réflexion du bicentenaire.

PALLUEL GUILLARD André. — **Un académicien de Savoie, historien oublié : Léon Ménabréa, discours de réception du 25 septembre 1985,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, septième série, Tome III, 1989, p. 68-76.

PASCHE Véronique. — **Pour le salut de mon âme. Les Lausannois face à la mort (XIVe siècle),** in Cahiers lausannois d'histoire médiévale, n° 2, 1989, 252 p.

PHEIJNA. — **Souvenir du Mont-Blanc. Photographie di Renzino Cosson. Testo di Luciano Caveri,** Editioni d'arte et suggestione. Texte en 3 langues, Ed. Glénat, 1989.

PERONNE Joseph François Marie. — **Horlogers savoyards, de l'horlogerie à la naissance du décolletage en Savoie,** Ed. L'Albaron, 1990, 222 p.

PICTET Adolphe. — **Une course à Chamonix, conte fantastique George Sand, X^e lettre d'un voyageur,** Ed. Georg, 1989, 182 p.

PLANCHE Henry. — **L'autre parcours,** Ed. Curandera, 1989, 140 p.

PLANCHE Henry. — **Lamartine en Savoie. Edition nouvelle avec introduction de Jean Burgos,** Col. Les Savoisiennes, Ed. Curandera, 1989, 126 p.

PLANCHE Henry. — **Eloge funèbre de M. Ernest Luguet, 16 octobre 1985,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, Tome III, 1989, p. 131-133.

POIPY André. — **Si Chignin m'était conté,** in Amis de Montmélian, n° 42, Mai 1989, p. 7-9.

POIRIER Florence. — **Petite histoire illustrée de la ligne La Roche - Cluses - Saint-Gervais,** ville de Cluses, 1990.

POUYE Martine. — **Bouquetin et chamois, connaissance de la nature. Les Amis du Parc de la Vanoise,** Ed. Glénat, 1989, 24 p.

PRADAL Alain. — **La fierté d'Annecy : son lac est le plus pur d'Europe,** Le Figaro Magazine n° 13936, 17 juin 1989, 158/159.

PRÉAU Pierre. — **Chemins de fer en Savoie,** L'Histoire en Savoie, Juin 1989, n° spécial, 36 p.

PRIEUR (l'abbé Jean). — **La Savoie au XVIe siècle. La description d'Alphonse Delbène, abbé d'Hautecombe,** L'Histoire en Savoie, n° 95, Septembre 1989, 48 p.

PRIEUR J. - MAGNIN J.-C. — **Valloire, La Vallée d'Or,** L'Histoire en Savoie, n° spécial, 1989, 160 p.

PUDLOWSKI Gilles. — **Annecy marche à l'ombre,** in Cuisine et Vins de France, Février 1989, p. 18-23.

PUDLOWSKI Gilles. — **Annecy, ville gourmande,** in Le guide Pudlowski des villes gourmandes, France 1989, Ed. Albin Michel, 1989, Annecy, p. 27 à 48, 560 p.

RABUT Elisabeth (sous la direction de) - avec la collaboration de MAISTRE Gilbert, p. 9-19, DEVOS Roger, p. 21-44. — **La Savoie du Nord et la Révolution,** Ed. Archives Départementales de la Haute-Savoie, 1989, 68 p. Janvier 1989.

RAISSON Pierre. — **La nouvelle glisse monoski, surf des neiges,** Ed. Laffont, 1989, 224 p.

RENARD Thierry. — **Skieur des cimes : 8 000 mètres à pic,** Ed. Albatros, 1989.

RENDU Yvon. — **La montagne, le mal de mer,** in Point d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 52, Mars 1989, p. 23-25.

RESALP n° 1. — **Hommes et milieux naturels alpins,** Bibliographie 1986, 291 p.

RESALP n° 2. — **Montagne française et prospective,** Bibliographie 1988, 358 p.

REYDET Pierre. — **Le chassé-croisé de Rossignol et Salomon,** in Point d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 52, Mars 1989, p. 11-13.

REYDET Pierre. — **Les industries de sports d'hiver. L'emploi sur la mauvaise pente,** in Point d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 52, Mars 1989, p. 7-10.

REYMOND Evelyne. — **L'Alpe romantique. L'Empreinte du temps,** Presses Universitaires de Grenoble, 1988, 170 p.

RIEU François. — **Quelques sommets de légende (1869-1939), 1989. (Histoire du sport cycliste en Savoie),** in Connaissance de la Savoie et du pays alpin, n° 6, 1989, 42 p.

RITZ Jacques. — **Eloge d'Henri Auguste Jorioz,** in Revue Savoisienne, 1988, p. 16-19.

ROBACHE Thérèse - Photographies de Attilo BOCCAZZI-VAROTTO. — **La mémoire des Alpes (musée de Chamonix),** Ed. Livre Total, 1989, 122 p.

ROME-HENCHOZ Lucienne. — **La Savoie. Savoie et Haute-Savoie,** Ed. Minerva-Solar, 1989, 96 p.

ROSSET Jean. — **Les porteurs de Terre. Le haut pays de Conflans,** Ed. Ramsay Paris, 1990, 348 p.

ROTIVAL Bruno. — **Le temps du silence. Préface de Dom Patrick Olive, abbé de Sept-Fons (Textes de la règle de Saint Benoît et reportage photographique sur la vie monastique - Nombreuses photos de Tamié),** Ed. Brépols, 1990, 154 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques. — **Au berceau du romantisme avec Jean-Jacques : Les Charmettes,** Echo des Musées de Chambéry, n° 13, 1986, 24 pages (Bibliographie).

SAMIVEL. — **M. Dumollet sur le Mont-Blanc. Illustrations de Samivel,** Editions Hœbeke, 1989, réédition de 1946, I.A.C. et 1972 Mythra, 158 p.

SANGSUE Daniel. — **Passages romantiques des Alpes. Textes réunis et présentés par Daniel Sangsue,** Ed. Favre, Lausanne, 1990, 186 p.

SCHAER J.-P. - VEYRET P. - FAVAGER C. - DU CHATENET G. - HAINARD R. - PACCAUD O. — **Guide du Naturaliste dans les Alpes,** Ed. Delachaux Niestle, 1989, 448 p.

SABASTE Beppe - BERTHET Jacques. — **L'Arc lémanique : 21 récits sur le lieu,** Ed. Favre, l'Hebdo, 1988, 120 p., Expo. à Genève et à Lausanne, 1988, Biographie des photographes.

SENTIS Gabrielle. — **Un nabab savoyard. Le général de Boigne,** Ed. Didier Richard, 1989, 166 p.

SERRALONGUE Joël. — **Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1988,** in Revue Savoisienne, 1988, p. 20 à 42.

SWIERC Suzanne. — **La Savoie en chantier,** in Point d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, n° 52, Mars 1989, p. 21-22.

TOWNLEY Corinne - SORREL Christian. — **La Savoie, la France et la Révolution 1789-1799. Repères et échos,** Ed. Curandera, 1989, 382 p.

TRACQ Francis (présenté, complété et commenté par). — **Journal d'un paysan de Maurienne suivi de choses remarquables arrivées à Bessans,** Col. Savoisienne, Ed. Curandera, 1989, 176 p.

TRÉNARD Louis. — **Le désenclavement des pays de l'Ain 1750-1815,** in Cahiers d'Histoire, nos 3-4, 1989, p. 265-296.

TRUCHET Pierre. — **A propos de l'ouvrage historique d'Henry Bordeaux : Les amants d'Annecy : Anne d'Este et Jacques de Nemours,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, Tome III, 1989, p. 191-196.

TRYON-MONTALEMBERT (Renée de). — **Anne de Guigné, Enfance et Sainteté,** Editions Saint-Paul, 1989, Paris, 240 p.

TYL Yves. — **La Révolution en Savoie,** Ed. L'Histoire en Savoie, IVe spécial, Février 1989, 72 p.

VAN DER HAUWAERT - ROESCH Micheline. — **Grands-mères en marche du Nord de la Haute-Savoie à pied,** en vente au Centre Commercial de Viuz-en-Sallaz, 1989.

VÉDRINE Mireille. — **Les jardins secrets de Jean-Jacques Rousseau,** Les éditions Agraf, 22, route de Challes, Chambéry, 1989, 196 p.

VÉDRINE Mireille. — **Cartes de montagne. Cartes de Savoie,** L'Histoire en Savoie, n° 93, Mars 1989.

VERNEX Jean-Claude. — **Evolution des pratiques de loisirs et espace littoral lacustre ; une étude de cas : le lac d'Annecy (France),** in Le Globe, Bulletin et Mémoires de la Société de Géographie de Genève, Tome 129, 1989, p. 37-47.

VEYLE Claude (de). — **Antiquités romaines de Bresse, Bugey, Valromey et Gex,** Manuscrit publié par André Buisson avec la collaboration de Paul Cattin.

VINCENT Paul. — **Cuisine traditionnelle de Savoie,** Col. Guides Gisserot, Editions Jean-Paul Gisserot, 1989, 188 p.

VIOUT Jean Olivier. — **Un ardent procureur général au Parlement de Chambéry (1537-1556),** in Mémoires de l'Académie de Savoie, T. III, 1989, p. 82-97.

VOGLER Romain. — **Chamonix, granite, 135 voies ensoleillées,** Ed. Franck, 1989, 104 p.

VOIRON Henri. — **Massingy, autrefois 1815-1860,** in Les Amis du Vieux Rumilly, n° 4, p. 22-29 ; n° 5, p. 34-37 ; n° 7, p. 3-11 (1989).

VOIRON Henri. — **Histoire de Bloye, 2e partie,** in Les Amis du Vieux Rumilly, n° 6, p. 15-25 ; n° 7, p. 25-27 (1989).

VUICHARD Louis. — **Nos fruitières, celles qui furent,... qui étaient... qui sont,** Imprimerie Pringy Offset, Septembre 1989, 336 p.

ZARKA Christian. — **Territoires Savoie,** Ed. du Chêne, 1990, 168 p.

ZUANON J.-P. — **A la découverte de la nature sur le sentier d'Armancette,** Les Amis de la Réserve Naturelle des Contamines-Montjoie, 16 p.

ZWINGELSTEIN Léon. — **Carnet de route. Raid à skis : Grenoble-Nice - Chamonix-Zermatt-Tyrol, en 1933,** Ed. Glénat, 1989, 72 p.

Table des matières pour 1989

Pages

L'année florimontane :

E. RABUT. — Correspondance de Sainte Jeanne de Chantal 4

MM. BOCQUET et MARGUET. — Datation des pilotis dans le lac d'Annecy 5

P. LE BLANC de CERNEX. — Un gouverneur de Miolans au XVIIIe siècle 7

C. GUIZARD. — Concours de Poésie 1989 8

M.-C. COURTIAL. — Chronique de Montrottier 10

J. SERRALONGUE. — Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1989 ... 12

E. RABUT. — Les Archives de la Haute-Savoie (1988-1989). Un rôle scientifique et culturel 25

G. GRANDCHAMP. — Edmond Ganter (1910-1989) 30

M.-C. COURTIAL. — Léon Marès et les collections de Montrottier 34

E. RABUT. — Le premier centenaire de la Révolution française en Haute-Savoie 38

R. DEVOS. — Vandalisme révolutionnaire et résistance spirituelle en Savoie du Nord 45

P. GUICHONNET. — Le Général Jean-Marie Songeon (1771-1834) 57

R. FASSIER. — Les documents sur la Russie des archives florimontanes 69

G. DARROU. — Les pierres de capacité en Haute-Savoie 91

G. CHEVALLIER. — En parcourant la correspondance d'André Gide 111

O. REVERDIN. — La famille Dufour à Montrottier (1799-1839) 115

P. PERSOUD. — Un tumulus dans la nécropole des Ages du Fer à Gruffy (Haute-Savoie) 135

Notes et Bibliographie. — Les collections « Amérique » du Musée d'Annecy (G. GRANDCHAMP) ; Découvertes de traces de peintures murales à Annecy et à Annecy-le-Vieux (G. GRANDCHAMP) ; Les Archives de la Haute-Savoie et le bicentenaire de la Révolution Française (E. RABUT) ; La Savoie révolutionnée (P. SOUDAN) .. 149

G. GRANDCHAMP. — Bibliographie Savoisienne 154

130e ANNÉE 1990

La Revue Savoisienne

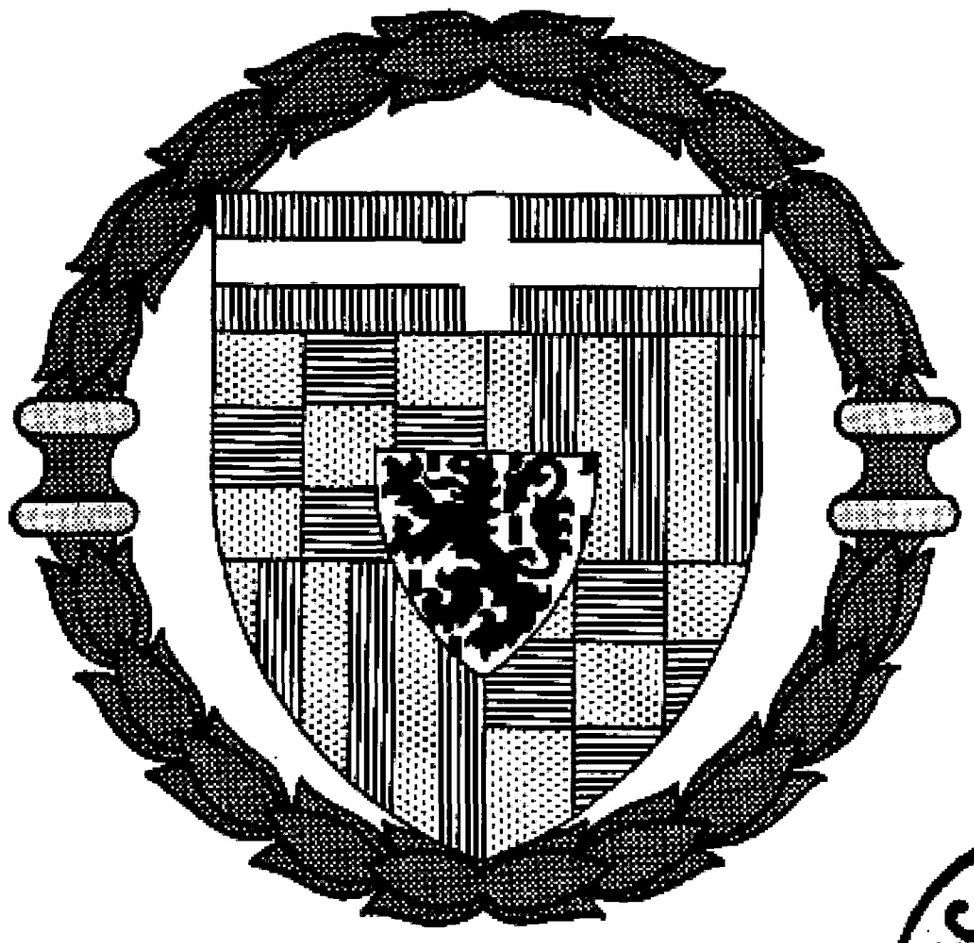

ACADÉMIE FLORIMONTANE
ANNECY

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
des Archives de France
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Président : M. Paul GUICHONNET, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Genève, O. ❋, O. ❦, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ❋, ⚓, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❦, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Paul COUTIN, ❦, professeur d'Histoire honoraire.

Bibliothécaire : N...

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❦, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; Mlle Elisabeth RABUT, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Haute-Savoie ; MM. Joannès BEAUQUIS, O. ❦ ; Jacques DOMENJOUD.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN ; Mlle Elisabeth RABUT ; MM. Robert BRUNEL, Henri DAVIGNON, Roger DEVOS, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ; *vice-président :* M. Georges GRANDCHAMP ; *membres :* Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Joannès BEAUQUIS, Vincent BENEY, Henri DAVIGNON.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ❋, ❦, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie ; directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, à Grenoble.
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1990 BERNARD Henri, O. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), à Paris.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, à Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Droit ; professeur émérite à l'Ecole des Chartes, à Paris.
1969 Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, C. ❋, Commandeur dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Bailli Grand Croix d'Honneur et de Dévotion de l'Ordre souverain de Malte, à Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, à Genève.
1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, à Annecy.
1975 HAYEM Robert, O. ❋, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, à Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1963 S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, château de Merlinge, à Gy (Suisse).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, à Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ❋, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », à Paris.
1990 NOVARINA Maurice, C. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), à Thonon-les-Bains.
1950 OURSEL Raymond, ❋, O. ❦, Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès Lettres, ancien directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Saône-et-Loire, à Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, à Orléans.
1983 PERRET André, ❋, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, à Boulogne-Billancourt.
1965 RAVIER André (le R.P.), O. ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, 1939-1945, docteur ès Lettres, historien, à Chantilly.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, à Genève (Suisse).
1963 † S. E. Mgr SAUVAGE Jean, ancien Evêque d'Annecy, à Annecy.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1990)

MEMBRES EFFECTIFS

1963 ANTHOINE François (Dr), O. ❋, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, 1939-1945, Croix de la Valeur Militaire, Chevalier de la Santé Publique, médaille d'honneur du Service de Santé, ❦, Médecin général du cadre de réserve, à Veyrier-du-Lac.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne.** Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1965 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, à Annecy.
1939 BAUD Henri, ❋, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, aux Allinges.
1979 BEAUQUIS Joannès, O. ❁, maire de Chavanod, administrateur du domaine de Montrottier, directeur honoraire d'Organismes Agricoles, à Chavanod.
1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la Garnison, à Annecy.
1969 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, à Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ❦, président du Cercle Philosophique, professeur de Lettres honoraire, à Gaillard.
1956 BROISE Pierre, ❁, architecte D.P.L.G., docteur ès Lettres, à Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, à Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la Revue Savoisienne, à Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ❋, C. ❦, ❁, médaille de l'Education physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, agrégé de l'Université, à Annecy.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international, sociétaire de l'Académie du Faucigny, président de la Société des Maçons de Samoëns, à Bossey.
1954 CHEVAILLER Laurent, professeur à la Faculté de Droit de Lyon, à Thonon-les-Bains.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❦, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur des Musées d'Annecy, à Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, à Cuvat.
1962 COUTIN Paul, ❦, trésorier de l'Académie Florimontane, professeur d'Histoire honoraire, à Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henri, ❋, ❦, administrateur du domaine de Montrottier, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, à Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, à Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste, bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, à Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général honoraire de l'Équipement, docteur ès Lettres, à Paris.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❦, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), ancien bâtonnier, avocat honoraire, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, à Annecy.
1962 GABION Robert, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, à Cusy.
1948 GRANDCHAMP Georges, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, correspondant de l'Institut, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ❦, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, à Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ⚔ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur de Lettres honoraire, à Veyrier-du-Lac.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ✲, ⚔ 1914-1918 et T.O.E., à Paris.
1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❦, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1974 † LANIER François, bibliothécaire de l'Académie Florimontane, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✲, ⚔, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, à Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée - Château d'Annecy, à Cran-Gevrier.
1984 LEUSSE de SYON (S.E.) Bruno de, C. ✲, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚔, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Troyes.
1970 † MOUTHON Jean, conservateur honoraire des Hypothèques, à Annecy.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris VII, à Paris.
1932 ONDE Henri, ❦, ⚔, professeur d'Université honoraire, à Nice.
1962 † PATURLE François, ✲, président d'honneur des Papeteries Aussedat-Rey, à Annecy.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, à Gruffy.
1957 PLAGNAT François, O. ✲, ⚔, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, à Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur ès Lettres et ès Sciences Economiques, professeur de Philosophie honoraire, à Annecy.
1950 PRIMOT André, ❁, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, à Petit-Noir.
1984 RABUT Elisabeth (Mlle), Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, à Meythet.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal d'Education honoraire, à Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en Médecine retraitée, à Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, à Meythet.
1977 RIOND Georges, C. ✲, ⚔, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, à Groisy.
1982 RITZ Jacques, O. ❦, agrégé de l'Université, à Quintal.
1975 ROSSET Emile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, à Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, à Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❦, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ✲, ⚔, ❦, à Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, secrétaire adjoint de l'Académie Florimontane, directeur de la Revue Savoisienne, à Annecy.
1987 TERREAUX Louis, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, à Saint-Jeoire-Prieuré.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ❦, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❦, professeur, maire adjoint, à Annecy.
1979 BALTHAZAR Lucien (S.E.), O. ✲, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ministre plénipotentiaire, à Collonges-sous-Salève.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, à Annecy-le-Vieux.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, membre de la Société « L'Echo de nos Montagnes », à Sevrier.

1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, à Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1989 BENEY Vincent, retraité, guide du Vieil Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, à Annecy.
1978 BERGER de NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, à Annecy.
1980 BERNARD Georges (Général), C. ❋, 1939-1945, Croix de Guerre T.O.E., Valeur Militaire, conciliateur, à Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, à Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, à Talloires.
1987 BONNET Paul (Dr), docteur en médecine, à Annecy.
1963 BOSSON Charles (Maître), ❋, Maire honoraire de la Ville d'Annecy et ancien sénateur de la Haute-Savoie, à Veyrier-du-Lac.
1964 † BURDEYRON François, ingénieur, à Morières-lès-Avignon.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, à Paris.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1969 COLLIARD Lauro, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❦, Chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, à Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, à Annecy.
1988 DÉTRAZ Gérard, à Sevrier.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, à Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (docteur), Oto-rhino-laryngologiste, à Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (Général), O. ❋, Intendant Général, à Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), Oblat de Saint-François de Sales, à Troyes.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, à Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, à Blois.
1989 GUICHET Claude, opticien en retraite, à Annecy-le-Vieux.
1975 JANIN Roger, instituteur, à Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (Général), O. ❋, général de Brigade, à Annecy-le-Vieux.
1976 LANSÉ Suzanne (Mlle), artiste-peintre, à Talloires.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), à Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., à Monaco.
1967 LAVOREL André, 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, à Annecy.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, à Paris.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur ès Lettres, professeur d'Université, à Toulouse.
1951 MEYNET Joseph (le Chanoine), vicaire général, à Annecy.
1986 † MICHAUD Roger, architecte des Bâtiments de France, à Sevrier.
1973 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, à Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, maire de Bluffy, à Aix-en-Provence.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, maître-assistant à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service honoraire à la Société Générale, à Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, à Talloires.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, à Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, O. ❋, C. ❦, doyen honoraire de Faculté, à Saint-Jorioz.
1961 ROUSSY de SALES Jean-François (Comte de), Chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), à Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), à Gap.

1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire d'orgue et de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, à Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), Archiviste d'Etat, à Genève.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, à Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en Histoire de l'Art, cinéaste d'animation, à Paris.
1987 SOCQUET Charles (Dr), docteur en médecine, membre de la Société des Gens de Lettres, ✻, ⁂, Médaille de la Résistance, à Megève.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, agrégée de l'Université, professeur d'italien honoraire, à Annecy.
1980 † TAPPONNIER Gilbert, O. ❦, agrégé de l'Université, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, professeur d'Histoire à l'Université de Lille, à Villeneuve-d'Ascq.
1987 TRUCHET Pierre (Dr), O. ✻, docteur en médecine, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ⁂ 1939-1945, O. ❦, directeur d'Ecole honoraire, à Saint-Jorioz.
1981 VAUTREY Georges (Général), C. ✻, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⁂ 1939-1945, Général de Brigade en retraite, à Paris.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, à Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistant à l'Université de Lyon, à Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⁂ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, à Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (Abbé), prêtre, à Beaumont-Le Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (docteur), ✻, ⁂, ⁂, médaille de la Résistance, docteur en Médecine retraité, à Saint-Sixt.
1978 AUGEREAU Pierre (Abbé), prêtre, à Montrouge.
1981 BALAS Chantal (Mme), à Annecy.
1988 BARDON Marguerite (Mlle), à Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, à Courthézon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1977 BAUD Aimé, ✻, ❦, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, directeur honoraire de la Banque Laydernier, à Annecy.
1989 BAUD Alain, agent de maîtrise, guide du Vieil Annecy, à Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, Chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, à Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), Marketing Gillette France, à Annecy.
1987 BEAUQUIS Philippe, commerçant, à Cran-Gevrier.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie Romane à l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (Général, (C.R.), ✻, Officier dans l'Ordre National du Mérite, Croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, Croix du Combattant, Officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, à Annemasse.
1990 BINTEIN Hélène (Mme), principal honoraire de collège, à Annecy.
1989 BISILLIAT-VINCENDAZ Louis, cultivateur, à Bavelin (Ugine).
1973 BLANC Claude, négociant en coton, au Havre.
1990 BLANC Roger, chef d'entreprise, à Bellegarde.
1985 BORDES Hélène (Mme), professeur à l'Université de Limoges, à Limoges.
1988 BOSSON Micheline (Mme), à Genève (Suisse).
1985 BOUDIOS Pierre, ✻, ⁂ 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, à Annecy-le-Vieux.
1989 BOULLARD Monique (Mme), guide-conférencier d'Annecy, à Cran-Gevrier.

1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ✾, musicologue, à Sciolze (Italie).
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1980 BOUVIER d'YVOIRE Maurice, ingénieur, à Cusy.
1976 BOY Gabriel, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ingénieur T.P.E., à Veyrier-du-Lac.
1979 BOYER Roland, à Montrouge.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député de la Haute-Savoie, vice-président du Conseil Général de la Haute-Savoie, à Menthon-Saint-Bernard.
1981 BRUNET Françoise (Mme), à Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, à Veyrier-du-Lac.
1989 BRUNET Jean (Maître), avocat honoraire, à Bonne-sur-Menoge.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de Banque en retraite, à Rumilly.
1968 BULLUKIAN Georges, à Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), docteur honoraire en chirurgie dentaire, ancien maire de Talloires, à Talloires.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, à Marsinges.
1964 BURRET Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes Supérieures de Lettres Classiques, à Saint-Jorioz.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), à Neydens.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, à Chambéry.
1987 BUVELOT Gwenva (Mme), poète, à Bellegarde-sur-Valserine.
1990 CAILLIES Michel, retraité, à Annecy.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, à Genève.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), à Annecy.
1980 CANOVA Claude (Mme), ✾ 1939-1945, journaliste, à Saint-Jorioz.
1969 CARTIER André, à Aix-les-Bains.
1982 CATTIN Hubert, à Annecy.
1964 CELLIER Jean, à Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès Sciences, à Villeurbanne.
1980 CHANEL Andrée (Mme), à Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), à Annecy.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), à Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des P.T.T., à Maisons-Alfort.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre, ❋, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, contrôleur des Armées au ministère de la Défense, à Seine-Port.
1983 CHARRON Hubert, professeur à Chaville.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de Travaux Publics, à Annecy.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), à Annecy.
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, à Giez.
1989 CHIRAT Pierre, O. ✾, proviseur de Lycée, à Cranves-Sales.
1989 CHOMIENNE François, chimiste, à Brenthonne.
1986 COLLIARD Victor-Clément, orthodontiste, à Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P. retraitée, à Annecy.
1990 COMTE Michèle, guide du Vieil Annecy, à Annecy.
1978 CONTAMIN Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1989 CROLARD Anne-Marie, à Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de Recherches, à Veyrier-du-Lac.
1978 CURTELIN Gilbert, retraité, à Vieugy.
1988 CURTENAZ de MARONZIER François, à Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, Médaille d'Argent du Mérite Sportif, assureur, au Mans.
1989 DARROU Germain, membre de la Société Française d'Archéologie, à Paris.
1987 DARSY François (Dr), médecin en retraite, à Annecy.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide du Vieil Annecy, à Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), à Annecy.
1986 DECERIER André, O. ✾, professeur au Lycée du Parc, à Lyon.
1987 DECHAIX Paul, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ✾, magistrat, vice-président honoraire du Tribunal de Créteil, à Sevrier.

1981 DECISIER Maurice, ❋, Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚜ 1939-1945, ❁, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, à Annecy.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, à Echarvines, Talloires.
1990 DEGORE Serge, à Saint-Marcel (Isère).
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ✾, professeur honoraire d'Université, à Vence.
1988 DELEBARRE Pierre, à Annecy.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ⚜ 1939-1945, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, à Francheville-le-Haut.
1989 DENECHAUD Chantal (Mme), à Veyrier-du-Lac.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, à Annecy.
1983 DÉRIPPE Félicien, à Seynod.
1983 DESCOTES François, ingénieur en retraite, à Rumilly.
1990 DESMARAIS Gisèle (Mme), à Saint-Jorioz.
1989 DETURCHE François, retraité des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1981 † DOLL Andrée (Mme), à Ayze.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, à Ayze.
1990 DUBEY Jean-François, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, major en retraite de la gendarmerie.
1974 DUBY Jean, Officier dans l'Ordre National du Mérite, O. ✾, ⚜ 1939-1945, Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, à Annemasse.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, à Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), à Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ⚜ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Paris.
1983 DUMONT-MOLLARD Michel, à Chambéry.
1982 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, à Paris.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), à Annecy.
1986 DURRY Robert (Dr), Officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚜ 1939-1945, pharmacien, au Grand-Bornand.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, à Menthon-Saint-Bernard.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), à Sallenôves.
1987 ECUVILLON Jean-Loup, chirurgien-dentiste, à Veyrier-du-Lac.
1989 FIORIOLI Elena (Mme), professeur à l'Université de Padoue, à Padoue.
1989 FLEAU-RIONDEL Marie, à Samoëns.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, à Annecy.
1989 FOL Michel, Chargé de Travaux Dirigés à l'Université de Paris (Panthéon-Sorbonne), à Viry.
1980 FONLUPT Louis (Dr), Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, docteur en médecine, à Veyrier-du-Lac.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien, à Annecy.
1988 FRANCOU Michel (Dr), à Collonges au Mont-d'Or.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de Littérature et d'Action Savoie, à Châtillon-sous-Bagneux.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), à Annecy.
1977 GAZEL Henri, O. ✾, professeur de Lettres honoraire, à Annecy.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), à Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, à Annecy.
1973 GIANADA Marcel, secrétaire général en retraite, à La Ravoire.
1986 GILLET de THOREY Lionel, ⚜ 1939-1945, O. ✾, Médaille d'Argent de l'Enseignement Technique, professeur honoraire, à Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), à Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, à Doussard.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, à Chambéry.
1964 GRANIER Pierre, substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Chambéry, à Annecy.
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), à Sevrier.
1986 GROSSE Bruno, entrepreneur, à Aix-les-Bains.
1988 GUALA Renato, à Borgosesia (Italie).
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, à Lyon.

1971 † GUICHET Paul, ❋, 1939-1945 avec palme, retraité de la Société Kléber-Colombes, à Paris.
1986 GUIGNÉ Jacques (Comte de), ❋, 1939-45, à Genève et Annecy-le-Vieux.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur d'anglais honoraire, à Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, industriel, à Brenthonne.
1989 GUYON Michel (Dr), à Sciez.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, à Pringy.
1989 HOURTOULE Huguette (Mme), C. ❦, présidente de l'A.M.O.P.A. de Haute-Savoie. à Annecy.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), traducteur agréé, à Sevrier.
1982 IRLÈS Claudine (Mlle), bibliothécaire en chef de la Bibliothèque municipale d'Annecy, à Annecy.
1990 JACQUET Renée (Mme), à Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, Chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, à Lasalle.
1990 JANIN-DAVIET Jean-Louis, Attaché de service financement, à Ugine.
1986 LABADIE Gabriel, (Dr), docteur en pharmacie, à Essert-Romand.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, à Vers.
1989 LACROIX Nicole (Mme), responsable de la comptabilité du Gan-Lacroix, à Sevrier.
1987 LACROIX Roger, Croix de la Valeur Militaire (Algérie), Médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1981 LAILLET Marcel, Commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, à Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges, O. ❋, ❦, Croix du Combattant, commissaire général de Brigade aérienne, à Anglefort.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, à Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en Médecine, à Lyon.
1988 LANTERNIER Pierre, à Annecy.
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, à Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, à Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de Mathématiques, à Saint-Eustache.
1988 LAVÉDRINE Georges, maire-adjoint, à Annecy.
1980 LECOMTE Paul, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❁, cadre retraité, à Combloux.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, à Montpellier.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, au Lyaud.
1986 LISSAC Anne (Mlle), conseiller d'Ambassade honoraire, à Divonne-les-Bains.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, à Bourg-en-Bresse.
1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie, à Menthon-Saint-Bernard.
1970 LUPIN Yves, ❋, ❦, inspecteur général retraité de l'Economie et des Finances, à Neuilly-sur-Seine.
1990 MARIE Charles-P., à Chênes-Bougeries (Genève).
1990 MARRO Monette, directeur-adjoint de la Maison du Tourisme, à Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, cadre d'établissement financier, à Argonay.
1988 MAURAN Jean, à Annecy.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, à Annecy.
1989 MÉTRAL Paul, géomètre honoraire, à Bonneville.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ❦, guide-conférencier d'Annecy, à Annecy.
1989 MOLLO Robert, à Nice.
1979 MONNIER Victor, à Genève.
1985 MOREAU France (Mme), à Seynod.
1990 MORNEAU Yves, ingénieur, à Seynod.

1988 MOSCHEROSCH Gérard, à Saint-Jorioz.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, à Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, à Faverges.
1978 MULET-MARQUIS Paul, à Cognin.
1975 MUSSET Micheline (Mme), à Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, à Annecy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, à Genève.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, à Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, à Annemasse.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, à Annecy-le-Vieux.
1952 PERNOUD Louisa (Mme), directrice d'Ecole, à Viry.
1970 PERRET Joseph, à Combs-la-Ville.
1975 PERRON François, ❋, médaille de la Valeur Militaire, Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès Sciences Politiques, secrétaire général de mairie honoraire, à Passins.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, à Annecy.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, à Montpellier.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, à Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., à Chavanod.
1987 PITTION Paul, professeur honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1990 PLÉ Monique (Mme), à Veyrier-du-Lac.
1989 PLIHON Jean, ministre plénipotentiaire, à Ferney-Voltaire.
1980 POCHAT Pierre, ❋, ❁, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, à Annecy.
1986 POCHAT Raymond (Général), C. ❋, ❁ 1939-1945 et T.O.E., à Menthon-Saint-Bernard.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur de Mathématiques honoraire, à Annecy.
1989 PORRET Yves, inspecteur des ventes du journal « Le Dauphiné Libéré », maire de Cuvat.
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), attaché administratif E.D.F., à Annecy.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ❦, directrice d'Ecole honoraire, à Annecy.
1980 QUELLET Marie-Jeanne (Mme), sous-bibliothécaire, à Annecy.
1989 QUOEX Franck (Abbé), à Montréal-de-l'Aude.
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), à Annecy.
1986 RASTOUL Lucien, ❁, retraité de l'Institut Mérieux, à Lyon.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale, à Gruffy.
1985 REY Emmanuelle (Mme), à Annecy.
1988 REY Pierre, à Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, à Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, à Chamonix.
1988 ROLLET Yolande (Mme), à Annecy.
1987 ROQUE Jean-Daniel, proviseur, à Argonay.
1970 ROSSET Gilbert (Abbé), prêtre, à Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, à Thorens-Glières.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), étudiante à l'Ecole du Louvre (archéologie), aux Devants-de-Proméry.
1983 ROUGE Carmen (Mme), à Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, à Annecy.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), à Annecy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1988 SCHOULLER Jean-Claude, à Annecy.
1988 SEMREN Jacques, à Annecy.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, à Annecy-le-Vieux.
1988 SERVET Pierre, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, à Châlons-sur-Marne.
1990 † SIGNORI Paule, femme de lettres, à Annecy.
1987 SIMOND Gérard, président d'honneur de la Chambre Syndicale Hôtelière, à Chamonix.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, à Chamonix.

1970 SOFFIETTI Isodoro, archiviste d'Etat, à Turin (Italie).
1988 STRECKER Hugh, à Bluffy.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, à Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du château de Clermont, à Rumilly.
1968 THOREND François, transporteur, à Saint-Marcel.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), à Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, à Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, à Paris.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, à Brenthonne.
1989 VACCHINA Mariagrazia (Mlle), professeur de Lycée, présidente de la Délégation valdôtaine de l'A.I.C.C., à Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ancien bâtonnier, avocat, à Veyrier-du-Lac.
1963 VALLETTE d'OSIA Jean (Général), G.O. ❋, à Provins, Annecy-le-Vieux.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ❦, institutrice honoraire, à Annecy.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ❀, 1939-1945, O. ❁, Officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❦, Lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, à Vétraz-Monthoux.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny, à Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, à Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, à Thônes.
1987 VIRIOT Denise (Mme), à Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental du Travail et de la Main-d'Œuvre en retraite, à Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, agent de l'E.D.F., à Lovagny.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-lettres, à Vétraz-Monthoux.
1990 WACH Gilles (Mgr), protonotaire apostolique, à Troyes.
1989 WESTRADE Michel, substitut, à Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), professeur, directrice des cours de langue et conversation françaises de l'Association Universitaire Francophone, à Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU MERCREDI 3 JANVIER 1990 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

En ouvrant la séance, le président formule des vœux tant pour l'Europe tout entière que pour l'Académie Florimontane et, en particulier, pour tous les membres de notre Compagnie.

Il présente des condoléances à ceux de nos confrères qui viennent d'être éprouvés : Mlle Bauloz, M. Cellier et les docteurs Duret.

Il se réjouit du titre de docteur-ès-sciences obtenu par M. Raymond Chevallier et demande à Mme Chevallier, sa mère, de lire le procès-verbal de décembre qui est adopté.

La secrétaire se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier le président de ses vœux et lui présenter ceux que les florimontans forment à son endroit.

La parole est alors donnée à M. Georges Grandchamp qui rend compte du livre de notre confrère M. le chanoine Henri Verjus sur l'histoire de Lullin, des origines au XVIIIe siècle (1).

C'est ensuite au tour de M. Pierre Soudan de saluer la sortie d'un certain nombre d'ouvrages récents (1).

La communication principale de cette séance, celle du président Paul Guichonnet, évoqua l'implication de la Savoie dans la Révolution piémontaise de 1821 (2).

Le vice-président Georges Grandchamp ayant remercié le conférencier pour sa causerie, la séance est levée à 18 h 45.

SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 1990 (**)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président se réjouit d'abord du nouvel aspect de la Salle des Sociétés rénovée, puis de la sortie de la *Revue Savoisienne* 1988. Il félicite M. Georges Grandchamp du travail qu'il a effectué dans les récents numéros 28 et 29 de la revue *Annesci* et adresse de sincères condoléances à notre confrère, M. Georges Lavédrine, qui vient de perdre une belle-sœur.

Le procès-verbal de janvier est lu et adopté.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, G. Chevallier, M.-C. Courtial, G. Darsy, T. Davoine, M.-R. Floquet, S. Gavard, H. Hourtoule, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz, Grieshaber et Signori ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, J. Portier, E. Rabut ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, V. Beney, P. Bonnet, L. Bourquard, G. Brégnac, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, C. Francillon, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, J. Mauran, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, F. Vitte, ainsi que M. Louchet.

Etaient excusés : Mmes Brun, Chavigny, Dujourdy, Hermann ; Mlles Dagand, Duchesne, Tissot ; MM. Bernard, Brunel, Coutin, Davignon, Fassier et Lanier.

(1) Cf. Les « *Notes et Bibliographie* » du présent numéro.

(2) Cf. texte intégral de cette communication dans le présent numéro.

(**) *Etaient présents :* Mmes C. Balas, E. Barbier, M. Bauquis, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, H. Hourtoule, F. Moreau, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Aussedat, Bintein, Boy, Brunet, Desmarais, Leriche et Louchet ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M.-B. Tissot, S. Velland, ainsi que Mlles Aussedat et Imbert ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, V. Beney, le Général G. Bernard, P. Bonnet, L. Bourquard, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, J. Domenjoud, le Général R. Fassier, C. Francillon, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, C. Guizard, P. Laeuffer, J. Ritz, J. Ruscon, J. -P. Serralongue, P. Soudan, F. Vitte, ainsi que MM. Balas, Bouvard, Fol, Louchet, Molinier, Monnet et Pithois.

Etaient excusés : Mmes Chavigny, Davoine et Hermann ; Mlles Dagand, Rabut et Ritz ; MM. Lanier et Lavédrine.

Sont annoncées les manifestations prévues, en octobre, à Mâcon et à Belley, pour célébrer le 2e centenaire de la naissance de Lamartine, ainsi qu'une soirée poétique organisée le 9 février à Gaillard par notre confrère M. Jean-Vincent Verdonnet, prix Apollinaire 1985, et une invitation de notre confrère M. Guyon à un concert au Château d'Avully le dimanche suivant.

La parole est alors donnée à M. Pierre Soudan qui signale qu'un timbre allemand récemment émis rappelle le souvenir d'une Annécienne, Cécile Vogt-Mugnier, célèbre neurologue, dont une rue de notre ville porte le nom.

C'est ensuite à M. Claude Castor de rendre hommage à Mme Sylvain Molinier, née Madeleine Kont, dont l'existence a été consacrée à l'enseignement puis aux études historiques. Il a, en particulier, rappelé que l'Académie Florimontane a eu l'avantage de pouvoir profiter des conversations animées et érudites de Mme Molinier et de ses recherches effectuées dans des archives diverses qu'elle a su savamment exploiter (1).

Grâce à de très belles diapositives, M. Gérard Louchet emmène l'auditoire sur les chemins des pierres à Mystères (2).

Le président remercie vivement les conférenciers.

Séance levée à 18 h 50.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 14 FÉVRIER 1990

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après la lecture et l'approbation du rapport du bibliothécaire, et de celui du directeur de la *Revue Savoisienne,* du rapport moral rédigé par la secrétaire, du rapport financier du trésorier, des différents rapports des administrateurs de Montrottier (relatifs aux travaux et aux finances, d'une part, aux collections et aux activités diverses, d'autre part, et, enfin, à l'exploitation du domaine), après la ratification des résultats du concours de poésie 1989 présentés par le président du jury, et après les remerciements du président Guichonnet aux différentes personnes qui œuvrent pour l'Académie Florimontane et son château, l'assemblée approuve l'augmentation de la cotisation (qui passe pour 1990 de 150 à 160 F), et l'on procède aux élections :

Au Comité :

Sont sortants et rééligibles : Mme Georgette Chevallier, MM. Joannès Beauquis et Pierre Soudan, tous trois réélus.

Sont proposés comme *Membres d'Honneur :*

MM. Maurice Novarina et Henri Bernard, tous deux membres de l'Institut de France, qui sont élus.

Membres Associés :

Pour remplacer MM. Georges Bruyneel, Edmond Ganter, Paul Jacquet et Marcel Sauthier, décédés, le Comité propose MM. Vincent Beney, Claude Guichet, Mlle Catherine Santschi et M. Henri Voiron, qui sont tous élus.

Membres Correspondants :

Sont nommés : Mmes Hélène Bintein, Michèle Comte, Gisèle Desmarais, Jacqueline Grieshaber, Renée Jacquet, Jacqueline Mercier, Monique Plé, Paule Signori ; Mlle Monette Marro ; MM. Roger Blanc, Michel Callies, Serge Degore, Jean-François Dubey, Michel Fol, Jean-Louis Janin-Daviet, Gérard Louchet, Charles P. Marie, Jacques Morneau, Jean Vailly et Gilles Wach.

Le Père Antoine Contamin, qui avait démissionné pendant quelques années pour raisons personnelles, est réintégré sur sa demande.

Avant de clore la séance, le président annonce que la promenade annuelle aura lieu en septembre et en Suisse.

La séance est levée à 16 h 30.

---

(1) Cf. texte intégral dans le présent numéro.

(2) Cf. un résumé de cette communication dans le présent numéro.

SÉANCE DU MERCREDI 7 MARS 1990 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

En ouvrant la séance, le président présente l'expression de ses plus sincères condoléances à notre vice-président, M. René Laydernier, à l'occasion du décès de Mme Laydernier.

Après lecture, le procès-verbal de la séance de février est approuvé.

La parole est donnée à Mlle Marie-Christine Lebascle qui rend hommage à notre confrère Henri Juge (1).

Le président remercie Mlle Lebascle et salue la présence de Mme Terrier, fille de Monsieur Juge.

M. Michel Fol, ensuite, présente à l'auditoire un document inédit déposé par l'Académie Florimontane, il y a une vingtaine d'années, aux Archives Départementales : *Le cottet de tailles de Bonneville en 1623* (1).

De nombreuses questions soulignent l'intérêt de cette communication.

La séance est levée à 18 h 15.

SÉANCE DU MERCREDI 4 AVRIL 1990 (**)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président Guichonnet rappelle avec émotion à M. Georges Riond la part que les Florimontans prennent au deuil cruel qui vient de le frapper et lui renouvelle, pour lui-même et Mme Riond, ses condoléances personnelles et celles de l'assemblée.

Il est heureux, d'autre part, de féliciter notre vice-président, M. Georges Grandchamp, pour le Prix des Neiges qu'il vient de recevoir à Paris.

Il formule des vœux à l'adresse de notre trésorier M. Paul Coutin qui vient de subir deux hospitalisations successives.

Le procès-verbal de mars est lu et approuvé.

On annonce le Colloque Claus Sluter à Dijon, du 17 au 21 septembre, et la prochaine parution des Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie. Des prospectus de souscription sont à la disposition des Florimontans.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, T. Davoine, G. Desmarais, M.-R. Floquet, S. Gavard, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, M.-M. Raffin, S. Ratié, E. Rey, Y. Rollet, D. Viriot, ainsi que Mme Terrier ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, M.-C. Lebascle, H. Ritz, M.-B. Tissot, S. Velland, ainsi que Mlle Fellahi ; MM. V. Beney, L. Bourquard, R. Brunel, F. Curtenaz de Maronzier, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, M. Fol, C. Francillon, G. Grandchamp, P. Guichonnet, G. Louchet, J. Morneau, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, G. Roulleau, J.-P. Serralongue, P. Soudan, P. Tapponnier, J.-N. Vandeputte et F. Vitte.

Etaient excusés : Mmes Courtial, Dujourdy, Hourtoule, Tapponnier ; Mlles Bauloz, Dagand, Ginet, Rabut ; MM. Bernard, Coutin, Fassier et Lanier.

(1) Cf. texte intégral dans le présent numéro.

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, G. Chevallier, M.-C. Courtial, G. Desmarais, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, M.-C. Heckmann, M.-M. Raffin, E. Rey, M. Rousset, D. Viriot, ainsi que Mmes Dumont, Francillon, Guichonnet, Guitton, Lacombe, Moret et Pons ; Mlles M. Bardon, B. Chanel, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, J. Portier, E. Rabut, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlles Devant et Savioz ; MM. A. Baud, le Général G. Bernard, P. Bonnet, R. Brunel, F. Curtenaz de Maronzier, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, G. Duchesne, le Général R. Fassier, C. Francillon, M. Fol, C. Guichet, P. Guichonnet, R. Laydernier, G. Louchet, J. Mouthon, G. Raffin, G. Riond, J. Ritz, J.-F. de Roussy de Sales, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, H. Voiron, ainsi que MM. Decoux, Devant, Guitton, Lacombe et Moret.

Etaient excusés : Mmes Brun, Davoine et Hermann ; Mlles Bauloz et Dagand ; MM. Anthoine, Brégnac, Coutin, Davignon, Grandchamp, Lanier et Ruscon.

Après avoir salué la présence dans la salle de Mme Charles Lacombe et de sa famille, le président passe la parole à M. Georges Riond qui rend hommage à la mémoire de Maître Charles Lacombe (1).

C'est ensuite à M. Pierre Soudan d'entretenir l'auditoire des débuts de l'Académie Salésienne.

> C'est le 21 août 1878, pendant les fêtes annéciennes célébrant la proclamation du doctorat de saint François de Sales, que fut fondée l'Académie Salésienne. Depuis lors, notamment grâce à la publication de ses *Mémoires et Documents,* cette société a beaucoup contribué à la connaissance de son illustre parrain. Elle a travaillé aussi dans le domaine de la biographie, des traditions populaires et donné les bases de leur histoire à une centaine de communes.
>
> Qu'en est-il de la rivalité qui, dès la création, aurait opposé la « Salésienne » à la « Florimontane » ? Aucun texte connu ne permet de confirmer cette hypothèse trouvant sans doute son origine dans l'époque même de la fondation. La France était alors très partagée religieusement et politiquement. Rien, pourtant, ne donne à penser que les érudits ecclésiastiques qui lancèrent la nouvelle société entendaient s'opposer à celle qu'animaient Jules Philippe et ses amis.
>
> Nombre de documents prouvent, en revanche, le souhait de la nouvelle venue d'œuvrer en bonne entente avec son aînée, héritière de l'académie de François de Sales et du président Antoine Favre. D'entrée, les fondateurs nouèrent aussi des relations de bon voisinage avec les autres sociétés savantes. L'Académie Salésienne participa à toutes les campagnes menées, par exemple, pour l'enseignement dès l'école primaire de l'histoire de l'ancien duché ou pour l'envoi aux Archives de Turin d'un paléographe chargé d'analyser ou de prendre copie des documents concernant le passé des provinces de ce côté-ci des Alpes (2).

Après cette intéressante mise au point, dont l'humour n'était pas exclu et dont le président soulignera le caractère exhaustif, le conférencier répond à de nombreuses questions.

La séance est levée à 18 h 15.

SÉANCE DU MERCREDI 2 MAI 1990 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le Président adresse des vœux chaleureux de prompt rétablissement à Mme Marie-Claire Courtial qui vient de se casser une jambe.

La secrétaire rappelle les colloques qui seront, en octobre, consacrés à Lamartine tant à Mâcon qu'à Belley, et sollicite des conférenciers de la part de notre confrère L. Trénard président de la société « Le Bugey ».

Après lecture, le procès-verbal d'avril est adopté.

Pour commencer la séance, M. Pierre Soudan rend compte, avec la pénétration qu'on lui connaît, de quelques ouvrages récents : *Lieutenant Tom Morel,* d'André

---

(1) Cf. texte intégral dans le présent numéro.

(2) Le texte intégral de cette communication a paru dans *Histoire et Historiens de la Savoie*, n° 101 de la revue *L'Histoire en Savoie* publiée par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie - Chambéry.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, J. Mercier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, D. Viriot, ainsi que Mme Guichonnet ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Fellahi ; MM. le Général F. Anthoine, L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, V. Beney, le Général G. Bernard, P. Bonnet, L. Bourquard, R. Brunel, J.-F. Dubey, M. Fol, C. Francillon, P. Dechaix, G. Grandchamp, P. Guichonnet, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Comte, Courtial et Hermann ; Mlles Dagand et Rabut ; MM. Brégnac, Coutin, Fassier, Lanier et Louchet.

Ravier (Fayard) ; *Anne de Guigné,* de Renée de Tryon-Montalembert (Saint-Paul) ; *Anna de Noailles,* de François Broche (Laffont) ; *Lamartine en Savoie,* d'Henry Planche (Curandera) ; *Au carrefour d'une révolution,* de J.-M. Villermet (D.E.S.S. de l'Université de Savoie, sur Marcel Fournier) ; une nouvelle réédition de l'étude sur *Les noms de famille en Savoie,* de F. Fenouillet, avec une préface d'H. Baud ; une traduction italienne des œuvres d'Amélie Gex, par Armanda Grazini.

Ensuite, au moment où l'on fête, dans le reste de la France, le bicentenaire de la création des départements, le président Paul Guichonnet évoque ce qui s'est passé en Savoie « de la province aux départements ».

Il examine l'histoire administrative depuis le Moyen-Age, quand la société reposait sur le fief, jusqu'au découpage actuel en départements, regroupés en régions.

Il évoque la situation en France au cours des siècles et aussi celle qui existait en Savoie jusqu'à la formation le 27 novembre 1792 du 84e département français, celui du Mont-Blanc. Philibert Simond, chargé, avec son collègue Hérault de Séchelles, de l'organisation du département unique, eût voulu le chef-lieu à Annecy, mais Chambéry, la capitale historique du Duché, l'emporta, quoique beaucoup plus excentrique ; on transigea alors en donnant à Annecy le siège épiscopal.

Le département du Mont-Blanc allait subir, de 1793 à 1814, une série d'amputations. C'est ainsi qu'en 1798 fut créé le département du Léman (n° 99). En 1800, ce département du Léman se vit adjoindre cinq cantons choisis de telle sorte que le département sud continuait à s'appeler le Mont-Blanc alors que, paradoxalement, la montagne qui lui avait donné son nom se trouvait désormais dans le département du Léman.

Le 1er Traité de Paris du 30 mai 1814 coupa la Savoie en deux, une partie restant à la France de Louis XVIII, l'autre étant rendue à Victor-Emmanuel 1er rétabli à Turin.

Cette situation intolérable ne dura pas et le second Traité de Paris du 20 novembre 1814 rendit au roi de Sardaigne la totalité du Duché de Savoie dans ses limites de 1792.

C'est en 1860, au moment de l'Annexion, que furent institués les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (haute, c'est-à-dire septentrionale).

Le conférencier conclut en insistant sur le fait que la création des départements est due à un acte extraordinairement hardi des Constituants, faisant table rase de tout un passé pluri-séculaire.

Pour terminer, le vice-président Georges Grandchamp, après avoir remercié le président pour cette vivante et brillante conférence, annonce le décès de M. Fernand Louviot qui, il y a quelques années, a participé à la gestion de Montrottier, et celui de M. Claude Lovie, fils du professeur Lovie qui fut des nôtres.

Il évoque la Table ronde qui s'est tenue aux Archives Départementales à propos du 6e centenaire de la Collégiale de Sallanches et se réjouit qu'un colloque de cette importance ait eu lieu à Annecy.

Il rappelle que les guides du château de Montrottier ont adhéré à l'Association des Guides des Pays de Savoie et l'assistance applaudit les cinq guides nouvellement agréés : le docteur Paul Bonnet, Mme Madeleine Bouvard, Mme Marie-Claire Courtial, Mme Anne-Marie Crolard et Mme Jeannine Leriche.

Il annonce également quelques réunions, quelques projets (dont la sortie annuelle des Amis du Vieil Annecy) et quelques parutions, en particulier celle de l'étude de notre confrère Paul Dufournet, « *Comment Paris poussa dans les champs* », dans les « Cahiers de la Ligue urbaine et rurale ».

La séance est levée à 18 h 45.

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUIN 1990 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le trésorier demande aux retardataires de bien vouloir s'acquitter de leur cotisation 1990.

Le docteur Bonnet projette une promenade en Valais pour le mercredi 26 septembre.

Le président annonce la conférence de M. Jean Autin le 15 septembre à Montrottier, et signale la parution des Actes du Congrès de Moûtiers.

Des bulletins de souscription aux Actes du Colloque de Valence sur les Drômois et la Révolution sont mis à la disposition des personnes intéressées.

Le procès-verbal de mai est adopté.

La parole est donnée à M. Gérard Détraz qui traite des *Corvées dans le Comté de Genève au XIVe siècle,* à partir de l'examen des comptes d'une vingtaine de châtellenies (1).

M. Henri Voiron étudie ensuite le *passage de Pie VII en Savoie en 1804* (1).

Les deux conférenciers, vivement applaudis par l'auditoire, sont félicités par le président.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE SOLENNELLE DU 15 SEPTEMBRE 1990 AU CHATEAU DE MONTROTTIER

JEAN AUTIN RACONTE EUGÉNIE ET PLAIDE LA CAUSE D'UN NOUVEAU « RETOUR DES CENDRES »

Haut-fonctionnaire, président de l'Eurovision puis du Bureau de vérification de la publicité, éditeur maintenant, Jean Autin tient aussi depuis longtemps la plume de l'historien. Ayant plusieurs fois déjà présenté à des auditoires annéciens les héros de ses biographies, il vient d'ouvrir l'année florimontane en évoquant Eugénie, dernière en date de ses héroïnes (*), au château de Montrottier. Un site idéal : le général suisse Dufour, qui fut l'un des instructeurs militaires du futur Napoléon III, n'y célébra-t-il pas ses noces et d'immenses portraits de l'empereur et de l'impératrice n'accueillent-ils pas les visiteurs escaladant les étages ?

Durant plus d'une heure, sans une note sous les yeux, le conférencier raconta la petite espagnole à laquelle Mérimée et Stendhal parlèrent de la France, de l'éblouissante jeune fille qui n'accepta les hommages du très inflammable Bonaparte

---

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, T. Davoine, G. Desmarais, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, A.-M. Guizard, M.-T. Hermann, F. Moreau, D. Viriot, ainsi que Mmes Détraz, Milford et Voiron ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Barrucand ; MM. le Général F. Anthoine, V. Beney, P. Bonnet, R. Brunel, P. Coutin, P. Dechaix, G. Détraz, J. Domenjoud, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, Ch. Guizard, G. Louchet, J. Mouthon, J. Ritz, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, J.-P. Serralongue, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, H. Voiron, ainsi que MM. Détraz et Milford.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Comte, Courtial, Raffin, Tapponnier ; Mlles Dagand et Rabut ; MM. Bernard, Curtenaz de Maronzier, Dubey, Fassier, Lanier, Raffin et Soudan.

(1) Cf. texte de cette communication dans le présent numéro.

(*) Jean Autin : « L'impératrice Eugénie ou l'empire d'une femme » (Fayard).

qu'après un passage par la chapelle, la souveraine qui savoura sa réussite sur le lac d'Annecy ce soir d'août 1860 où le couple impérial saluait ses nouveaux sujets, puis la veuve et mère cruellement blessée devenue l'éternelle errante, ne touchant terre que dans sa villa de Cap Martin ou dans un hôtel parisien jouxtant les Tuileries ravagées par la Commune.

Les travaux de Jean Autin ne relevant jamais de l'hagiographie, l'exposé n'évita pas les funestes erreurs mexicaines ni la pitoyable aventure guerrière de 1870. Régente après le départ vers l'Est de Napoléon III, ne supportant ses douleurs que grâce à l'opium, Eugénie ne parvint pas à conserver le trône à Louis-Napoléon. Et pas plus ne réussit-elle à convaincre ce jeune prince de ne pas s'embarquer pour combattre les zoulous, expédition dans laquelle il trouva la mort sous l'uniforme des soldats de la reine Victoria.

Les restes du père, de la mère et du fils, reposent dans la crypte de l'église de Farnborough. Les desservants de la communauté créée par l'impératrice ne semblent pas, d'évidence, vouer un grand respect aux tombeaux confiés à leur garde. Pourquoi donc, devait achever Jean Autin, ne pas inhumer dans l'église parisienne de Saint-Augustin, construite dans ce dessein sur l'ordre de l'empereur, ces sarcophages exilés ? Le temps paraît se prêter à ce transfert puisque la capitale, depuis peu, possède une place Napoléon III devant la gare du Nord et que les historiens saluent dans le Second Empire le berceau de la France moderne ?

Annecy, qui a baptisé « Napoléon III » un quai sur lequel une plaque rappelle le don de la « Couronne de Savoie », ne peut évidemment rester insensible à la cause de ce nouveau « retour des cendres ». Même si, dans ce département, on se souvient encore un peu d'Emile Ollivier, propriétaire à Saint-Gervais et décédé dans cette station, qui, lorsque l'Empereur l'appela à diriger le gouvernement n'accepta cette charge qu'à la condition qu'Eugénie ne franchisse jamais les portes du salon des ministres. La rouée Espagnole obtempéra mais, après chaque conseil, convia les excellences à déjeuner et, dans les conversations de table, parvint à réformer nombre des décisions arrêtées en dehors d'elle...

P. S.

*
* *

SA DERNIERE CONFERENCE...

En ce 15 septembre 1990, nul ne pouvait imaginer que l'invité de l'Académie Florimontane parlait en public pour la dernière fois. Un examen médical, quelques jours plus tard, devait révéler un cancer ayant déjà beaucoup progressé. Les soins ne parvinrent pas à enrayer le processus. La mort, le 20 février 1991, emportait Jean Autin.

Certaines des notices nécrologiques ont insisté sur la carrière de l'inspecteur de la France d'Outre-Mer puis des Finances appelé par le ministère de la Culture à réorganiser les théâtres nationaux. D'autres ont énuméré les présidences confiées au membre du conseil d'administration de l'O.R.T.F., de la Haute-Autorité puis de la Commission nationale de la communication et des libertés : Télévision de France, Union européenne de radiodiffusion, Bureau de vérification de la publicité. Nul n'a ignoré l'historien et le biographe de La France des bâtisseurs, Louis XIV architecte, Prosper Mérimée, Les frères Péreire, Savorgnan de Brazza, Foch, Eugène de Beauharnais, L'impératrice Eugénie *et* La Duchesse d'Abrantès *dont il corrigea les épreuves à l'hôpital. Nombre de ces livres reçurent des médailles d'honneur et des prix. Beaucoup pensaient qu'approchait le moment où, sous la coupole, Jean Autin prendrait rang parmi les « immortels ».*

Les Florimontans garderont vivace le souvenir de cette conférence, de la dernière conférence d'un grand commis de l'Etat et écrivain de race en qui s'alliaient au plus haut degré l'élégance, la courtoisie, l'intelligence, la culture, la curiosité et la foi, tout ce qui caractérise « l'honnête homme ».

P. S.

SÉANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 1990 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le procès-verbal de la séance du mois de juin est lu et approuvé.

Le président commente la promenade culturelle dans le Valais et annonce que celle de 91 aura lieu en Haute-Maurienne.

Il déplore le décès de M. Maurice Décisier, administrateur en chef honoraire de la France d'Outre-Mer, et de M. Gabriel Gayet, qui fut longtemps notre commissaire aux comptes, puis il évoque le souvenir de notre bibliothécaire, François Lanier, décédé le 12 juin, en rappelant avec quelle compétence, quel dévouement et quelle amabilité, il s'est occupé durant une dizaine d'années de notre bibliothèque.

Il signale l'intérêt du récent Congrès des Sociétés Savantes de Savoie à Thônes et la perfection de l'accueil et de l'organisation.

Il mentionne l'opération Portes Ouvertes au Château de Montrottier qui a accueilli, ce jour-là, 830 visiteurs.

Des prospectus concernant le 116e Congrès National des Sociétés Savantes à Chambéry-Annecy, en avril-mai 1991, sont distribués aux Florimontans intéressés.

La parole est alors donnée à M. Georges Grandchamp qui révèle à l'assemblée le résultat de ses recherches sur l'étymologie du mot « beubion » et fait le compte rendu d'un article paru en 1988 dans le *Bulletin de la Société dunoise d'Archéologie et d'Histoire* et relatif au mot « daru » ou « dahu » (1).

C'est ensuite Mme Georgette Chevallier qui — bi-centenaire oblige ! — entretient l'auditoire de Lamartine (2).

La séance est levée à 18 h 20.

SÉANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 1990 (**)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le Président a d'abord le pénible devoir d'évoquer le souvenir de Mme Soudan, la femme de M. Pierre Soudan, qui nous a quittés au moment où l'on croyait tout danger écarté, et celui de Mme Davignon, l'épouse de M. Henri Davignon ; d'assurer l'un et l'autre de nos confrères et amis de la part que l'Académie prend à leur deuil cruel, puis de présenter aussi les condoléances de la Compagnie à M. Mortamet à qui Montrottier doit tant et qui vient de perdre trois enfants dans un accident de montagne, ainsi qu'à la famille de M. François Paturle, Membre effectif de notre société.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, M.-L. Le Gall, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M. Rousset, D. Viriot ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin, J. Portier, H. Ritz ; MM. V. Beney, R. Brunel, H. Davignon, J. Domenjoud, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, R. Laydernier, G. Louchet, J. Morneau, G. Raffin, J. Ritz, J.-G. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Barbier et Tapponnier ; Mlles Bauloz, Dagand, Rabut et Tissot ; MM. Bernard, Coutin, Fassier et Tapponnier.

(1) Cf. les « *Notes et Bibliographie* » du présent numéro.

(2) Cf. texte de cette communication dans le présent numéro.

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, S. Gavard, M.-T. Hermann, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Bouvard, Dumont, Leriche (et une dame au nom illisible) ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M. Marro, A.-M. Pennequin, M.-B. Tissot, E. Rabut, S. Velland ; MM. V. Beney, le Général G. Bernard, R. Blanc, P. Bonnet, R. Brunel, J. Burdeyron, P. Coutin, C. Dedeystère, J.-F. Dubey, le Général R. Fassier, C. Francillon, G. Grandchamp, P. Guichonnet, G. Lavédrine, G. Louchet, J. Mauran, J. Mouthon, M. Pfister, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, P. Soudan, H. Voiron, ainsi que M. Coulon et MM. ou Mmes Andarellier, Monnet, Lauverjat, Rozier, et trois personnes non identifiées.

Etaient excusés : Mmes Davoine, Mirodatos et Tapponnier ; Mlles Dagand et Ritz ; MM. le Chanoine Berthoud, Brégnac, J. Ritz et Tapponnier.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour la lecture du procès-verbal d'octobre qui est approuvé.

La secrétaire signale la reprise des concerts au Château d'Avully et la représentation par les Escholiers de *Lysistrata,* au Théâtre de l'Echange, le samedi 10 novembre, à 20 h 30, représentation dont les bénéfices iront, à la demande de Mme Lanier, à des familles de malades atteints du cancer.

Le micro est alors donné à M. Pierre Soudan qui traite du « *Toast d'Alger et de ses suites annéciennes* » (1).

Le président remercie chaleureusement notre conférencier.

Des questions de l'auditoire permettent de préciser certains points, en particulier la fidélité des Savoyards monarchistes non plus aux souverains italiens mais aux princes français (une page de l'Histoire avait été tournée) et l'importance de la question romaine dans l'opinion savoyarde.

Ces nombreuses questions prouvent l'intérêt qu'a suscité la communication de M. Soudan.

La séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1990 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente les condoléances de l'Académie à nos confrères le comte Jean-François de Roussy de Sales et Gérard Moscherosch qui viennent chacun de perdre un proche parent.

Grâce à l'obligeance de M. Brégnac, le président peut donner à l'assemblée des nouvelles de notre confrère M. Callot. La secrétaire est chargée de lui adresser les vœux de l'Académie.

M. Charles-Christian Guizard, président du jury du concours de poésie, fait ensuite le compte rendu du concours 1990 (2).

Le président remercie M. Guizard pour son dévouement et M. Laydernier pour sa générosité chaque année renouvelée envers le lauréat de l'Académie Florimontane.

La parole est ensuite donnée à Mme Simone Dujourdy qui raconte la vie et les inventions de Jean-Marie Cartier (frère Candide en religion) - 1855-1931 - originaire de Magland (3).

Le Frère Candide et son apologiste sont longuement applaudis et la séance est levée à 18 h 05.

---

(1) Cf. texte de cette communication dans le présent numéro.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, T. Davoine, S. Dujourdy, S. Gavard, A.-M. Guizard, C. Heckmann, H. Hourtoule, F. Moreau, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz, Dumont, Lauverjat et de Vaucher ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet et M.-B. Tissot ; MM. L. Bajulaz, le Général G. Bernard, G. Brégnac, J. Burdeyron, P. Coutin, P. Dechaix, C. Dedeystère, P. Delebarre, le Général R. Fassier, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, R. Laydernier, G. Louchet, J. Mauran, J. Morneau, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, J.-N. Vandeputte, F. Vitte et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Chavigny, Comte, Courtial, Floquet, Mirodatos, Raffin, Rollet et Tapponnier ; Mlles Dagand et Ritz ; MM. Beney, Brunel, Davignon, Raffin, Soudan, Tapponnier et Terreaux.

(2) Cf. un résumé du rapport dans le présent numéro.

(3) Cf. le texte de cette communication dans le présent numéro.

Chronique de Montrottier

Les travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, dirigés par J. Domenjoud, constituent, cette année, un chapitre important de la vie de Montrottier puisque nous avons décidé de refaire entièrement les sanitaires publics à l'entrée du château, et de reprendre en totalité l'étanchéité du tuyau d'évacuation des eaux pluviales de la tour de Rochette, en élévation comme dans le sol de la terrasse. En effet, depuis quelques temps, nous avions remarqué de l'humidité dans les murs de la salle des faïences et des appartements privés.

Cette humidité, d'une part, remontait par capillarité du sol dans l'angle Nord-Ouest de la tour où le tuyau horizontal s'était rompu, d'autre part, s'étendait par infiltration depuis le tuyau vertical en mauvais état.

Cela nous a conduits non seulement à remplacer les tuyaux dans les murs et au pied de la tour, mais encore à défoncer la terrasse Ouest et à forer un puits perdu en contrebas du mur Nord de cette terrasse.

S'ensuivit le réaménagement des toilettes des appartements privés sur les deux étages.

Les agressions de l'humidité se sont fait sentir également dans le logement du gardien. Sur les murs du petit salon et de la chambre située au-dessus apparaissaient des traces de condensation et des phénomènes de ruissellement d'eau. Ces inconvénients ont été éliminés par l'isolation intérieure complète de ces deux pièces d'angle.

Notre gardien, Jean-Paul Perrier, entretient toujours avec beaucoup d'astuce et d'adresse les extérieurs du château comme le matériel.

Ainsi à titre d'exemple : il a redressé la rampe en épais fer forgé qui longe l'allée entre les deux portails (celle-ci avait été tordue par les voitures manœuvrant pour faire demi-tour) ; il a repeint la passerelle du donjon ; il a changé toutes les lattes de bois des bancs qui servent au repos des visiteurs l'été sur les terrasses ; il a confectionné une vitrine pour protéger la deuxième pieta qui orne le grand escalier.

*
* *

Autre rubrique importante : l'école des guides.

Créée l'année dernière par Marie-Claire Courtial et Vincent Beney, elle a fonctionné entre novembre 1989 et fin février 1990, en parallèle avec celle des « Guides du patrimoine des pays de Savoie » de Conflans.

La première promotion se compose de 5 guides, tous les candidats présentés ayant été reçus. Il s'agit de : Madeleine Bouvard, Anne-Marie Crolard, Marie-Claire Courtial, Jeannie Leriche, Paul Bonnet.

Une seconde équipe de 6 élèves se prépare pour 1991. Les 22 cours commencés le 24 septembre se poursuivront jusqu'à l'examen écrit fixé au samedi 9 mars 1991 à Conflans.

Nous souhaitons le succès aux candidats et remercions vivement les dévoués professeurs : Yolande Rollet (Histoire de Savoie) ; Madeleine Bouvard (Art roman, art gothique) ; Jeannie Leriche (Art baroque) ; Anne-Marie Crolard (Thermalisme en Savoie) ; M.-C. Courtial (Les châteaux-forts - Historique de Montrottier) ; Paul Guichonnet (Géologie - Géographie de Savoie) ; Serge Degore (Japon) ; Robert Patin (Faïences - Porcelaine) ; Julien Rollet (Armes à feu) ; Paul Bonnet (Armes blanches - Hydroélectricité en Savoie) ; Vincent Beney (Initiation à l'architecture - Arts grec et préroman - Eglises néo-classiques - Peinture, iconographie).

Les cours reprendront à Montrottier après l'écrit pour la préparation de l'oral qui portera sur le château lui-même et sa visite.

Nous avons été heureux de la réussite, en juin, de Vincent Beney au concours de la Caisse des Monuments Historiques. Ce succès, dont nous le félicitons, fait de lui un guide de la Vieille Ville d'Annecy.

*
* *

Dans le domaine de la publicité, se sont faits : la réédition des dépliants communs Gorges du Fier - Château de Montrottier ; l'impression des notices de visite en hollandais et italien ; la parution de textes et photos dans les guides et plaquettes habituels ; l'envoi de dépliants aux organismes traditionnels notamment les sociétés de transports en autocars suisses et italiennes ; les insertions publicitaires dans les documents paraissant à Annecy.

*
* *

Pour que soit accréditée, auprès du public, leur autorité, notre administrateur chargé des visites, Vincent Beney, et notre gardien, Jean-Paul Perrier, ont été assermentés au tribunal d'Annecy le mercredi 28 février.

*
* *

Visites et réceptions :

— l'Ecole des guides d'Annecy, le mercredi 13 juin ;
— la municipalité de Veyrier (Suisse), le jeudi 28 juin ;
— M. Jean Autin accompagné de son épouse et l'Académie Florimontane pour la séance solennelle, le samedi 15 septembre ;
— 850 visiteurs pour la Journée Porte Ouverte, le dimanche 16 septembre ;
— les guides des pays de Savoie, le dimanche 7 octobre ;
— la Société d'Histoire Naturelle d'Annecy, le dimanche 4 novembre.

*
* *

Les travaux sur les collections se poursuivent :

Visite de collectionneurs :

— Anne Buttin-Coutin, de Chambéry, qui désirait photographier des tableaux des peintres savoyards Paul Cabaud et Louise Revon pour le livre sur la peinture en Savoie avant l'Annexion qu'elle prépare avec Sylvain Jacqueline : « Les peintres de la Savoie 1860-1940 » (Amis des Musées de Chambéry).

— Paul Dechaix, de Sevrier, passionné de vexillologie, venu examiner les cocardes de la salle des armes et surtout les drapeaux illustrant la généalogie de la famille en Savoie.

— J.-N. Vandeputte, de Saint-Jorioz, en relation avec le musée de Brou, puis Marie-Dominique Nivière, conservateur au musée de Brou, pour photographier les tapisseries à signaler dans le catalogue de l'exposition « Tapisseries anciennes en Rhône-Alpes » qui s'est tenue à Brou du 27 juin au 16 septembre.

— Albert Pavy et le général Georges Bernard attirés par nos insignes maçonniques dont ils ont fait des photos pour étude plus précise. Il s'agit d'une collection française de la 1ère moitié du XIXe siècle.

Restauration des tapisseries :

La Chasse au Lièvre et la Chasse au Renard sont revenues en juillet accompagnées d'une tenture en toile de jute décorée avec certains morceaux du tapis persan du XVIe siècle qui avait servi à les réparer.

La Chasse au Loup et la Chasse au Sanglier sont en cours de restauration. Nous seront-elles rendues avec la suite (et fin) du fameux tapis ?

Inventaire :

— Complément et copie du cahier d'inventaire qui n'existait qu'en un seul exemplaire très succinct mais qui constitue les « fondations » d'un répertoire prévu beaucoup plus complet ;

— Listes et fiches des dessins de V.-A. Frèrejean (château de Montrottier - château et monuments de la province de Savoie dans les années 1870-80) ;

— Listes et fiches du mobilier du grand escalier ;

— Listes et fiches des dentelles exposées dans la salle des faïences.

Prêts :

La corbeille en faïence à décor de bouquets de fleurs (n° 2527) pour l'exposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie en juillet-août.

Dossiers :

— Constitution d'un dossier de renseignements concernant le parc, les terrasses et la Grande Fosse dans le cadre d'un pré-inventaire des Parcs et Jardins de la région Rhône-Alpes, élaboré par le ministère de l'Equipement ;

— Recensement sommaire des objets japonais pour le futur EDO-TOKYO-MUSEUM qui doit ouvrir en 1992.

Courrier :

Nombreuses demandes de renseignements en provenance du monde entier : à titre d'exemple : une lettre de l'Université de Goias (Brésil) demandant une documentation fouillée sur le château pour sa bibliothèque (je ne sais comment ils nous ont découverts) ; une lettre de Ronald W. Horton, de Tulsa (Oklahoma USA), spécialiste de l'histoire de la fin du Moyen-Age et de la Renaissance en France, souhaitant savoir ce que nous possédons sur cette période (costumes - armes - armures - meubles). Est-il venu ? Je n'ai pu aller à Montrottier qu'à partir du 15 août...

Projets :

Réaménagement de la vitrine centrale de la salle des faïences... et bien d'autres que nous dévoilerons quand leurs possibilités de réalisations seront certaines.

Marie-Claire COURTIAL.

Le Concours de Poésie 1990

L'édition de 1990 du Concours de Poésie, doté par la fondation Andrevetan-Laydernier, a valu au jury présidé par M. Charles-Christian Guizard (*) de lire les envois de 126 concurrents demeurant tant dans 47 départements de métropole et d'outre-mer que dans 6 pays étrangers.

C'est au cours de la séance du 5 décembre qu'ont été proclamés les résultats de la délibération du 26 octobre et révélés les noms des auteurs récompensés :

Premier prix : Simone Montagne, de Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne).

Mention très honorable : Henri Ruckebuch, de La Bassée (Nord) ; Gilles Sicard, de Cergy-Village (Val d'Oise).

Mention honorable : Renée Bertrand, de Challes-les-Eaux (Savoie) ; René Gallichet, de Beaumont-les-Roger (Eure) ; Léon Copin, de Leers (Nord).

Poètes cités : Jean-Marc Jon (Annecy), Léon Gantelet (Seynod), Jean Bastien (Chedde), Jacqueline Simon (Neuvecelle), Jean-Jacques Bloch (Grenoble).

Mmes Brun, Chevallier, Guizard et M. Guizard devaient, en conclusion, lire des extraits des œuvres primées.

Voici des poèmes des trois meilleurs classés de cette édition :

PRES DE LA FONTAINE

L'automne vient mourir vers la morne fontaine
Qui nous a rassemblés tous les deux, autrefois.
Notre amour exhalait sa force souveraine,
Une feuille, en dansant, s'enfuyait dans le bois.

Par dessus les maisons flotte un peu de fumée,
Mais le temps s'est enfui... Je voudrais te revoir,
Entendre ton pas vif sur l'herbe parfumée,
Retrouver ton visage à l'approche du soir.

Oh ! Reviens, je t'en prie, auprès de la fontaine
Où tu me souriais gentiment autrefois.
Mon amour a toujours sa force souveraine
Et l'automne qui meurt t'appelle dans le bois !

Simone Montagne.

(*) Pour tous renseignements concernant le concours, on peut lui écrire : « L'Orée du Bois », 22, route de la Combe, 74290 Veyrier-du-Lac.

JEANNE, AU RUISSEAU

Ce soir le ciel est gris et un vent aigrelet
Courbe dans le vallon la cime vénérable
D'un chêne au tronc noueux. Les bœufs vont à l'étable,
Harcelés par le chien qui leur mord le mollet.

Jeanne suit en rêvant, dessous son bavolet,
Troublée au souvenir d'un abandon coupable
Sous le ciel étoilé d'une nuit mémorable,
Cet été sur l'alpage, auprès du ruisselet.

Jeanne, dans sa montagne est restée ingénue.
Un touriste l'avait, un jour, surprise nue,
Baignant son corps ambré souple comme un roseau.

Sur le foin odorant, la belle a cru ce conte
Où l'on voit la bergère épouser un vicomte.
Et depuis, chaque été, Jeanne attend au ruisseau.

Henri Ruckebuch.

NOCTURNE

Un grillon pour chaque étoile
Une étoile pour chaque fleur
Une fleur pour chaque souffle
Et tout ton rêve pour mon rêve
En deçà de la Mémoire
Crédo bleu d'arômes scintillants

Tes lèvres s'approchent d'un pétale
Et modulent son secret
Ta main sculpte la Paix

Le monde est grâcié.

Gilles Sicard.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1990

Cette chronique présente pour l'essentiel les fouilles réalisées en 1989/1990 sur la commune d'Annemasse qui, comme nous l'avions introduit précédemment, renouvellent nos informations sur cette agglomération ; d'autres opérations, prévues prochainement en Centre-Ville, viendront les compléter et nous permettront de mieux appréhender cet habitat qui semble voir le jour à l'époque augustéenne, tout au moins dans l'espace situé entre l'église Saint-André et l'Hôtel de Ville, assiette de l'agglomération romaine.

Sur Annecy, de nombreux sondages ont été réalisés sur l'emplacement du vicus de Boutae, préalablement à des projets de construction : certains se sont révélés négatifs, ainsi aux nos 53 et 59, avenue de Genève, d'autres positifs comme au 1, avenue du Stade, où un chantier archéologique sera mis en place dès que le projet immobilier sera relancé.

Dans le reste du département, des opérations ponctuelles se sont déroulées mais encore trop imprécises dans leurs résultats, elles ne feront l'objet de publications que plus tardivement.

La multiplicité des intervenants de l'archéologie sur le département, professionnels ou amateurs, responsables de chantier ou bénévoles, nous a conduit à créer une association destinée à regrouper ces personnes, parfois isolées, parfois membres d'associations à buts archéologique ou patrimonial : E.S.P.A.H.S. (Etude et Sauvegarde du Patrimoine Archéologique de la Haute-Savoie) veut créer un dynamisme et orienter les efforts de chacun vers des axes de recherches élaborés en commun en fonction des impératifs dictés par l'évolution de notre département. J.-P. Ginestet, responsable du chantier préhistoire de « La Vieille Eglise » à La Balme-de-Thuy, en a été élu Président (*).

Joël SERRALONGUE,
archéologue départemental.

(*) Pour tout renseignement concernant cette association, joindre M. J.-P. Ginestet à Thônes, ou M. J. Serralongue, archéologue départemental, Conseil Général de la Haute-Savoie, B.P. 444, 74041 Annecy Cedex.

ANNEMASSE, Ilôt Saint-André, parcelles 3021, 3022, 3023
(coord. 900,750/139,650, alt. env. 433,50 m)

Divers travaux d'historiens locaux ou régionaux ont contribué à mettre en évidence le passé antique d'Annemasse, parmi lesquels ceux de : L. Revon (1870), Ch. Fleury (1885), Ch. Marteaux (1895), L. Blondel (1928), J. Laurent (1938), et, plus récemment, ceux de P. Broise et J.-C. Périllat.

Toutefois, en l'absence de fouille systématique, ces données matérielles et lapidaires, quoique relativement nombreuses mais résultant d'informations ne mentionnant que trop rarement le contexte archéologique, s'avéraient difficilement exploitables.

Une autre source d'informations, certes plus ancienne mais pouvant contribuer à préciser le rôle d'Annemasse dans l'Antiquité, se trouve dans l'homélie prononcée en 516 par saint Avit, évêque de Vienne, lors de la consécration de la première église de Namasce : en effet, si ce texte a le grand intérêt de nous livrer le nom antique d'Annemasse, il souligne également qu'antérieurement à cette église, il existait un temple païen que fit détruire Maximus, évêque de Genève (1).

Pour l'heure, la fouille systématique, réalisée sur l'îlot Saint-André, se situe immédiatement à l'est de la place de l'église et, si elle ne concerne pas directement l'ancienne église Saint-André, elle a permis toutefois de retrouver des vestiges que l'on peut admettre comme contemporains de l'édifice consacré par saint Avit.

BILAN DE L'OPERATION

La longue et minutieuse enquête menée sur ce terrain d'une superficie d'environ 1 000 m² a permis de mettre en évidence un grand nombre de vestiges (fig. 1) se rapportant principalement à l'époque gallo-romaine et composés de : - fondations de murs, témoins de constructions à usages divers (habitat, stockage...), - sols en terre battue ou de mortier, - puits et puisards, - fosses utilisées comme silos ou comme dépotoirs.

ETAT I.

D'ores et déjà, les résultats préliminaires nous permettent d'attester que la première phase d'occupation de ce secteur (Etat I) remonte à la période augustéenne (27 av. J.-C./14 ap. J.-C.), caractérisée par un abondant matériel céramique, - sigillée arretine, - poterie peinte et commune, deux fibules, un 1/2 As d'Auguste et de nombreux ossements d'animaux domestiques.

Si ce niveau d'occupation n'a pu être que partiellement étudié, il a toutefois été possible de constater que les techniques de construction se rapportent à des traditions indigènes, caractérisées par des sols de cailloutis, de nombreux trous de poteau, un foyer, un four ? et le soubassement d'un mur de pierres sèches, de forme courbe

---

(1) Il reste à vérifier si l'emprise de l'ancienne église Saint-André, détruite en 1873 et dont les vestiges se trouvent enfouis sous la place, au nord de l'église actuelle, recèle effectivement les fondations de ces premiers édifices religieux, aussi bien païen que chrétien.

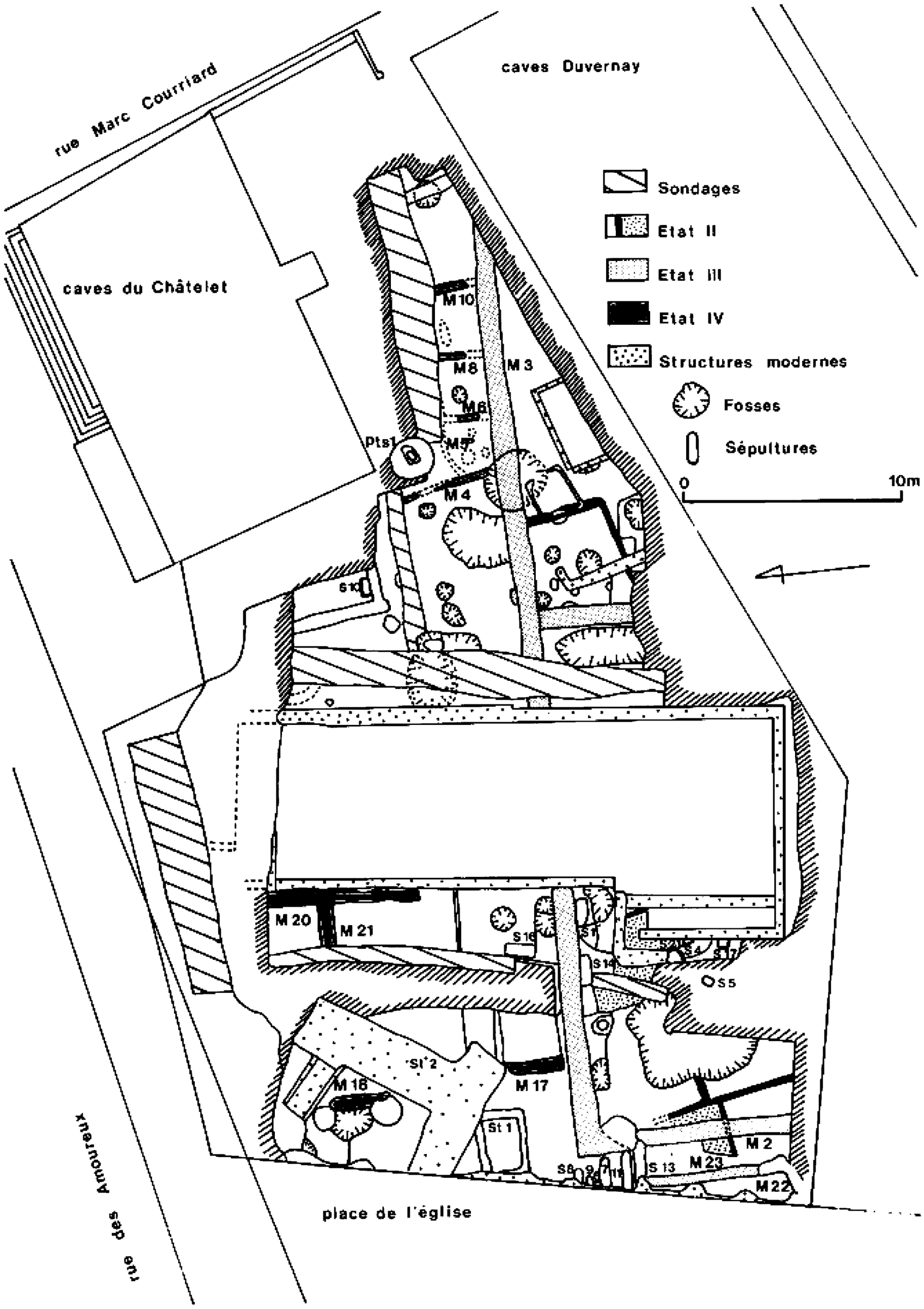

Fig. 1. - Annemasse, îlot Saint-André.
Plan d'ensemble des structures dégagées.

(M 5), délimitant un espace d'habitat ? où a été découverte une sépulture en fosse d'un très jeune enfant.

Il ne semble donc pas qu'il y ait eu en ces lieux d'installation antérieure à l'époque augustéenne et la présence d'un quinaire d'argent du monétaire Fundanius (100/96 av. J.-C.) dans ce niveau primitif, confirme le fait, déjà constaté par ailleurs, que les deniers républicains ont conservé leur valeur plus d'un siècle après leur émission.

ETAT II.

Sous le règne de Tibère (14/37 ap. J.-C.), un bâtiment d'habitation succède aux premières installations. Il se compose de plusieurs pièces aux murs de torchis posés sur des fondations maçonnées, associant les méthodes du colombage et du clayonnage. Les sols sont en terrazzo ou en terre battue et les toitures en tegulae.

Cette habitation est, peu de temps après, détruite par un incendie, vraisemblablement à l'époque de Claude ou de Néron, comme en témoignent les nombreux fragments de céramique recueillis dans les niveaux d'occupation, scellés par l'effondrement des cloisons.

ETAT III.

Dès lors, ce secteur est totalement réorganisé, comme l'atteste l'orientation différente de deux murs monumentaux, perpendiculaires (M2 et M3) ; larges d'1 mètre, ils ont été reconnus sur une longueur de 10 m pour M2 et 43 m pour M3.

Largeur des murs, ampleur de la construction, absence de sol d'habitat dans l'espace ménagé par ces murs, ne sont guère des critères s'adaptant au schéma d'un bâtiment d'habitation et il paraît plus logique de s'orienter vers un mur d'enceinte ; toutefois, il est difficile de déterminer la fonction de cet enclos et aucune réponse ne pourra être apportée par la fouille des terrains situés au sud puisque la construction du bâtiment des caves Duvernay, en 1953, a entraîné la destruction des vestiges s'y trouvant (2).

ETAT IV.

Cette phase d'occupation voit les constructions se densifier au nord du mur M3, celui-ci servant même d'appui à des constructions, en particulier dans le secteur est où l'on distingue que les murs M4, M6, M8 et M10 déterminent de petites salles aux sols de mortier ; à l'ouest M17, M18, M20 et M21 appartiennent vraisemblablement à un autre ensemble de constructions.

Ces bâtiments sont occupés jusqu'au début du IIIe siècle où leur abandon est provoqué par un incendie.

Le mur M3 est lui-même détruit et récupéré dans sa partie est, y compris ses fondations, durant le IIIe siècle et le début du IVe siècle, comme en témoigne le matériel contenu dans le remplissage de la tranchée de récupération

---

(2) Une observation faite alors signale la découverte de murs de gros galets, épais de 0,80 m et 1,50 m ; si le mur de 0,80 m d'épaisseur peut être mis en relation avec les murs M2/M3, quel pouvait être l'édifice nécessitant des murs épais d'1,50 m ?

Aucun élément architectural ne paraît se rapporter au IVe siècle qui n'est représenté que par plusieurs fosses-dépotoirs ainsi que par des fragments de céramique et des monnaies retrouvés sur l'ensemble de la zone fouillée. Il semblerait donc que, durant cette époque, cette zone ait été destinée à une autre fonction.

HAUT MOYEN-AGE.

Pour les périodes plus récentes, il a pu être mis en évidence que le mur M22, de facture différente, orienté nord-sud, pouvait être un témoin de l'ancienne église mentionnée dans les textes du VIe siècle. Cette découverte se situant en limite sud-ouest du secteur à étudier, il n'a pas été possible de pousser plus loin nos reconnaissances. Toutefois, plusieurs sépultures en coffre de dalles (Ve-VIIe siècles ap. J.-C.) déposées en relation avec celui-ci, en confirment l'origine.

MOYEN-AGE.

Dans le même secteur a été découverte une structure maçonnée, quadrangulaire (ST. 1), contenant des ossements humains en abondance ; si les perturbations du niveau supérieur nous l'avaient fait tout d'abord interpréter comme un ossuaire, il est apparu en poursuivant la fouille qu'il renfermait une trentaine de squelettes déposés en sépulture primaire. Au regard des plans anciens (mappe sarde de 1730), cet ensemble peut être considéré comme le caveau de la chapelle funéraire de la famille de Monthoux, attenante à l'ancienne église. Une monnaie du XVIe siècle, recueillie au sein de cet ensemble, vient en confirmer la datation.

EPOQUE CONTEMPORAINE.

Plus près de nous, la réouverture d'un abri antiaérien de la dernière guerre (ST. 2), parfaitement conservé, a représenté un épisode totalement inattendu, mais qui s'insère à part entière dans l'histoire de l'agglomération annemassienne.

CONCLUSION.

Les éléments architecturaux ont été analysés, dessinés, photographiés, et des échantillons prélevés pour des analyses ultérieures.

Parmi le matériel archéologique recueilli, la céramique est abondante et des formes complètes ont pu être reconstituées.

24 monnaies ont été découvertes : un quinaire en argent du début du 1er siècle av. J.-C. ; six monnaies du 1er siècle ap. J.-C. ; quatre du 2e siècle ; sept du 3e siècle ; 6 du 4e siècle, ainsi qu'une monnaie du XVIe siècle (détermination L. Berman). S'y ajoutent des objets en os (épingles, jetons...), du matériel métallique (fibules, clous...), de nombreux restes de faune, des meules à moudre et des graines carbonisées qu'il reste à déterminer.

Ces différentes données sont désormais la base documentaire d'une étude spécifique qui, en complément des autres travaux archéologiques réalisés tout récemment et prévisibles à court terme sur cette commune, devrait permettre de reconstituer l'origine et l'évolution de l'agglomération annemassienne.

Gilles Loison.

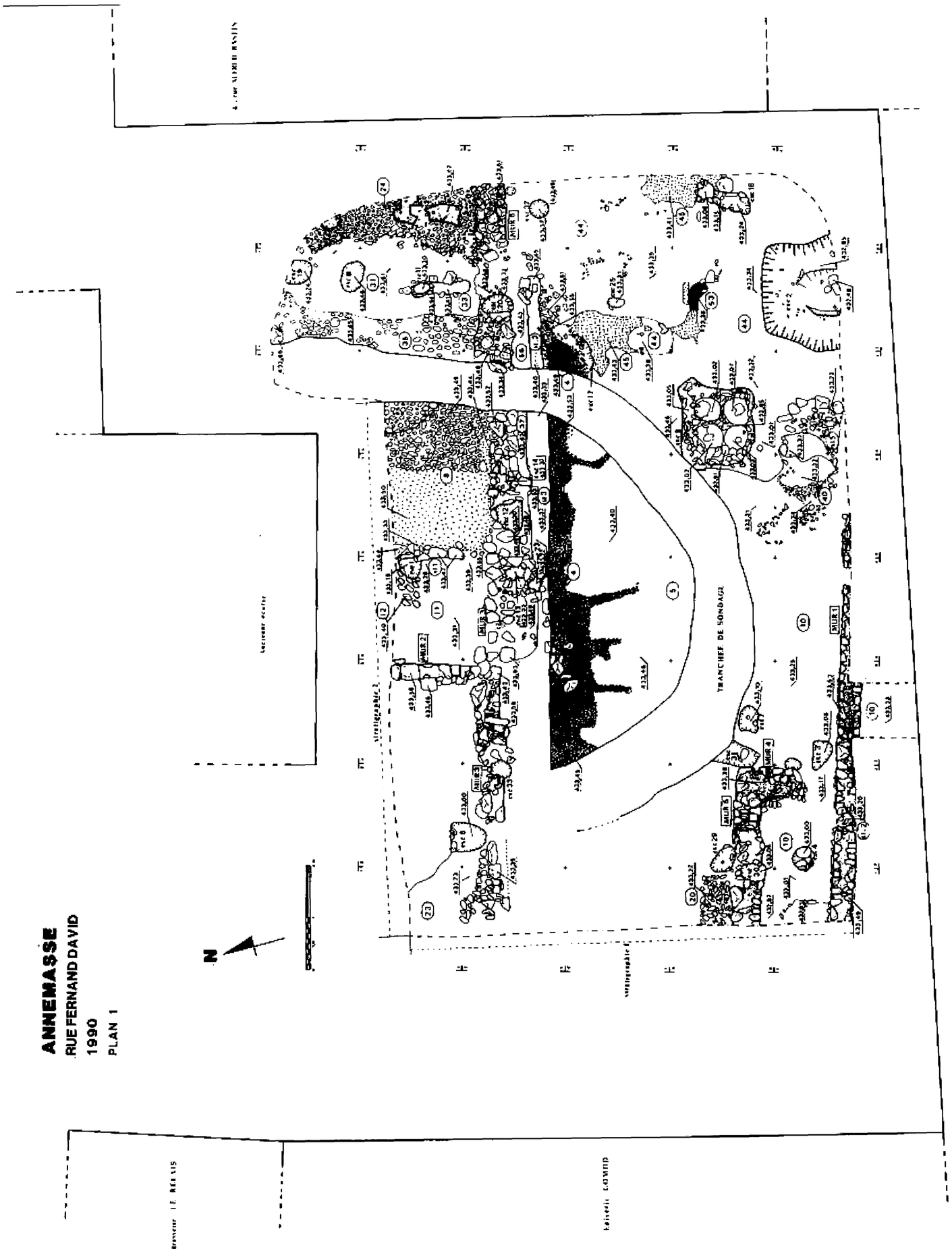

Fig. 2. - Annemasse, rue Fernand David.
Plan d'ensemble des structures dégagées.

ANNEMASSE, rue Fernand David, parcelle 1799,
(coord. 900,780/139,900, alt. env. 434,50 m)

La campagne de fouilles, préalable à la construction d'un immeuble, s'est déroulée de mai à juillet 1990, à proximité de l'angle formé par les rues Fernand David et Alfred Bastin.

Le dégagement des structures a permis de différencier, dans ce secteur de l'agglomération antique d'Annemasse, trois états successifs (fig. 2).

A l'état le plus ancien (première moitié du 1er siècle de notre ère), état dont la fouille a permis la mise en évidence d'un habitat de terre et de bois, succèdent rapidement (au cours du premier siècle) un réaménagement de l'espace (installation d'une rue) et une architecture de pierre et de bois (murs à colombage) de part et d'autre de cette rue (au nord : M3, M6, M2 ; au sud : M4, M5).

Le second état s'articule donc autour d'une rue orientée d'est en ouest et longée par deux caniveaux.

Un des caniveaux aboutit à un puits perdu, contenant quatre amphores à huile, de type Dressel 20, calées par des pierres (fig. 3). Afin de faciliter l'écoulement des eaux, elles étaient retournées le col vers le bas, le fond ayant été brisé.

Les structures mises au jour dans ce second état sont essentiellement des sols, des solins, des murs à colombage dont les négatifs des colombes à l'intérieur des murs sont nettement visibles.

Un troisième état peut être envisagé par la présence d'un mur (M1) ne possédant aucune liaison stratigraphique avec les états précédemment décrits. Contre ce mur a été découverte une monnaie de l'empereur Trajan, frappée au début du IIe siècle.

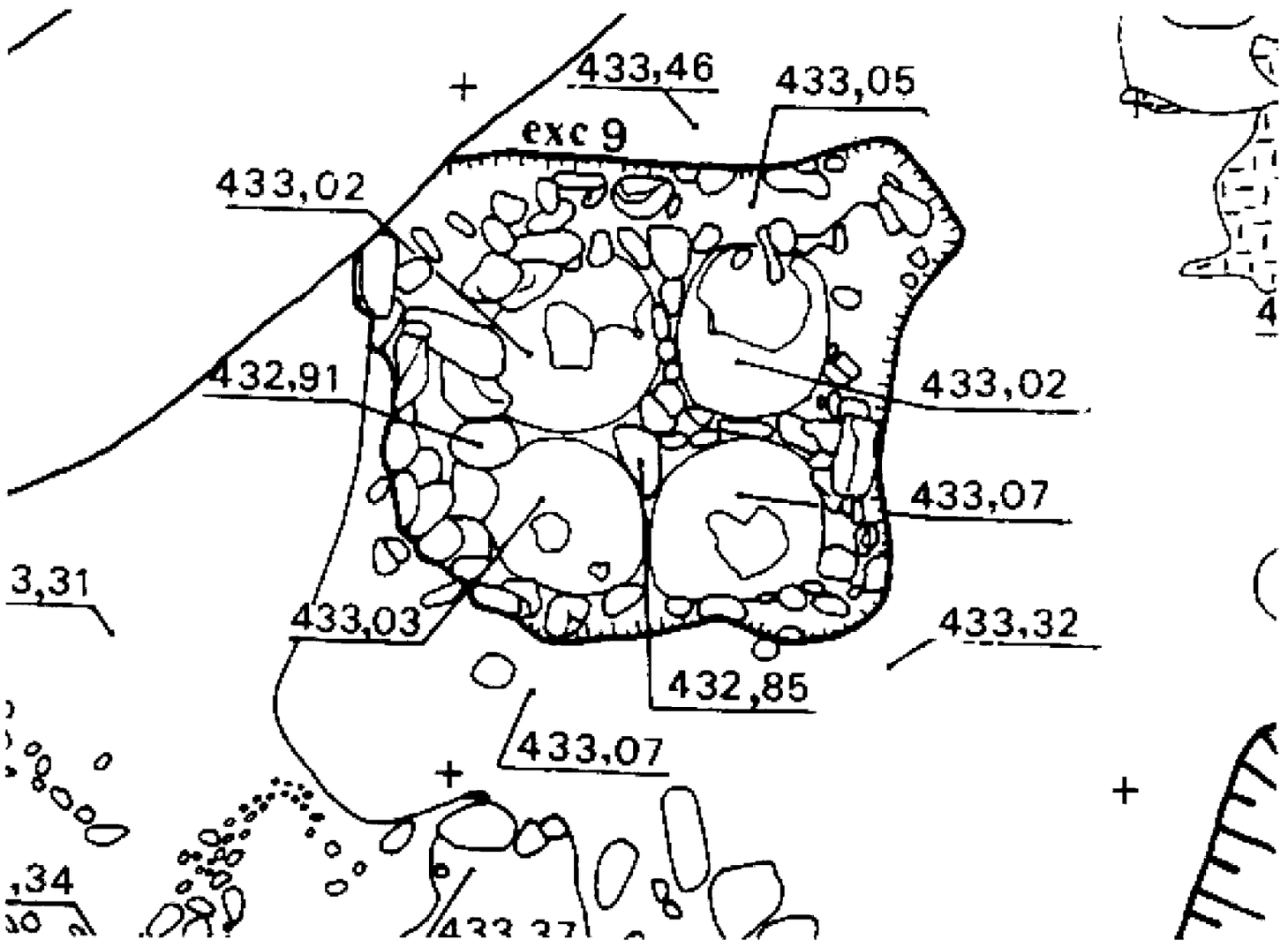

Fig. 3. - Annemasse, rue Fernand David.
Détail du puits perdu constitué d'amphores de type Dressel 20.

CONCLUSION.

1) La rue est le premier axe découvert de l'Annemasse antique (1).

2) Il a été également mis en évidence un aménagement lié à la difficulté d'écouler les eaux pluviales (proximité du loess géologique) (2).

3) Il faut noter une fois de plus la présence constante du bois, que ce soit dans l'architecture de terre ou celle de pierre au 1er siècle ap. J.-C.

4) Il faut remarquer également l'absence de niveaux postérieurs au IIe siècle de notre ère. L'habitat se concentre-t-il au Bas-Empire en un autre secteur ?

Bernadette Soum.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PÉRIODE MÉDIÉVALE

FAVERGES, prieuré de Saint-Ruph

Le passage d'un engin forestier à proximité des vestiges du prieuré de Saint-Ruph, durant l'automne 1990, a provoqué la découverte d'un bénitier en pierre (fig. 4).

Taillé dans un bloc de calcaire jaune, il possède une vasque rectangulaire (0,29 × 0,25 × 0,06) dans laquelle on discerne encore les traces des coups de broche ayant servi à son façonnage.

Sur la face frontale est gravée une croix pattée, haute de 0,13 m.

Ce bénitier était vraisemblablement à l'origine engagé dans la façade du bâtiment ; il est aujourd'hui déposé au musée de Viuz-Faverges.

Les Amis de Viuz-Faverges.

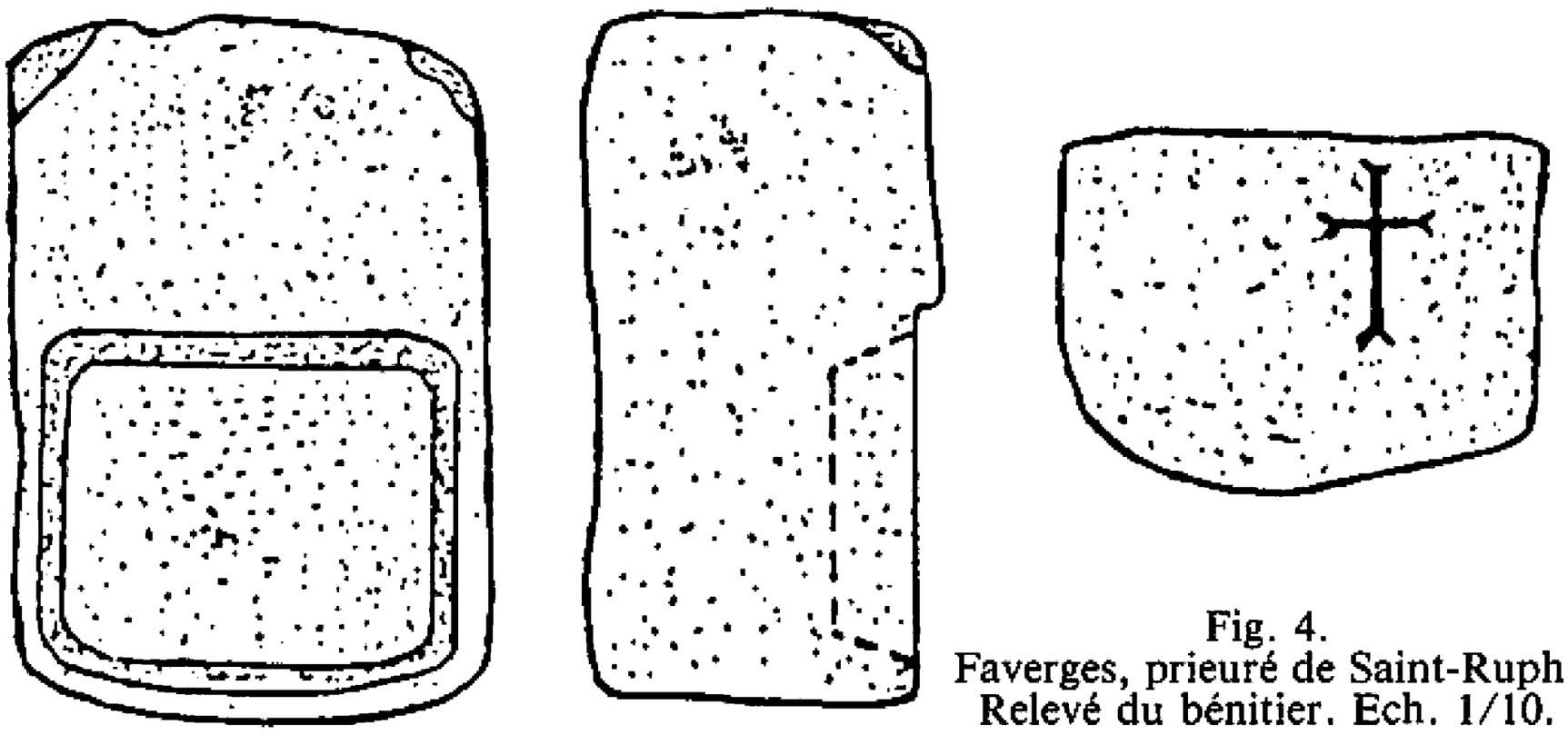

Fig. 4.
Faverges, prieuré de Saint-Ruph.
Relevé du bénitier. Ech. 1/10.

(1) Mise en place au cours du 1er siècle ap. J.-C., elle pourrait être mise en relation avec l'Etat III mis au jour sur le chantier de l'Ilot Saint-André, ce qui correspondrait vraisemblablement aux premières marques indubitables d'une trame urbaine sur le site d'Annemasse.

(2) Ce puits perdu, constitué d'amphores, apporte peut-être un élément de réponse aux multiples découvertes, faites antérieurement sur Annemasse, de groupements d'amphores.

FAVERGES, place Carnot, parcelles 2393, 2394

Lors de la dernière tranche de démolition du quartier de l'église, durant l'hiver 1989/1990, ont été découvertes des armoiries, peintes sur le manteau d'une cheminée (fig. 5).

Celle-ci se trouvait dans la maison Duclos qui appartenait, lors de sa construction, à la famille Doucet comme l'atteste le linteau de la porte d'entrée, ornée de l'inscription : A(ndré) - 1759 - D(oucet) ; des recherches ont montré que la fille de feu André Doucet avait épousé un membre de la famille noble de Regard de Ballon. S'agit-il de leurs armoiries ?

Ces peintures n'ont malheureusement pu être conservées.

Les Amis de Viuz-Faverges.



Fig. 5. - Faverges, place Carnot.
Armoiries peintes sur le manteau d'une cheminée.

Madeleine Molinier
(1893-1988)



Avant d'évoquer le souvenir de Madeleine Molinier, qu'il me soit permis de remercier son fils Jean-Pierre, Mmes Battuz, Chevallier, Hermann, M. Devos et M. le Comte de Roussy de Sales, pour les précieuses informations qu'ils ont bien voulu me communiquer. Sans eux ma tâche eût été grandement difficile car je n'avais pas le souvenir d'avoir connu celle qui va retenir notre attention à travers sa vie et son œuvre.

*
* *

Madeleine Marianne Kont, selon l'état-civil, est née à Paris dans le Ve arrondissement, le 8 janvier 1893, où, jeune fille, elle demeura avec ses parents, rue Berthollet.

Son père, Ignace Kont, d'origine hongroise, professeur agrégé d'allemand, enseigna d'abord au lycée Rollin avant d'être chargé de cours d'allemand à la Sorbonne puis de détenir une chaire de Hongrois à l'Ecole des Langues Orientales. Son décès, survenu en 1912, sans doute dû à un cancer de l'estomac, ne lui laissa pas le temps de terminer sa thèse sur Gœthe, ni le plaisir de partager les succès universitaires de sa fille, alors âgée de dix-neuf ans, laquelle entreprenait ses études en Sorbonne après avoir été au Lycée Fénelon.

Sa mère, Amélie Lévy, sœur du philosophe et sociologue Lucien Lévy-Bruhl, lui apporta, en plus de sa tendresse maternelle, la culture juive de ses ancêtres. Culture qu'elle partagea avec son frère aîné, Pierre, brillant ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique — (dont la descendance vit dans les environs de Versailles) — qu'elle vit aussi disparaître dans les années 1970, sa mère étant décédée en 1922, soit dix ans après son père.

En Sorbonne, Madeleine se découvre des relations affectueuses et privilégiées avec son oncle, Lucien Lévy-Bruhl, qui se substitue, quelque peu, à son défunt père dans les conseils et la conduite de ses études. Et, tout comme son enfance est marquée par l'affaire Dreyfus, son univers d'étudiante l'est par le rationalisme de Durkheim, « le problème religieux et la dualité de la nature humaine », « la philosophie d'Auguste Comte », sans omettre le courant de pensée qui échappe à l'intellectualisme et qui débouchera sur les ouvrages que son oncle a consacré à « l'âme primitive », « le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive », « la mythologie primitive »...

C'est en Sorbonne, encore, que Madeleine fait la connaissance de Sylvain Molinier, un étudiant de quatre ans son aîné. A première vue, ils appartiennent à deux mondes si différents qu'ils n'auraient pas dû se rencontrer. Elle est parisienne, issue d'un milieu d'intellectuels à position sociale établie. Lui est provincial, né dans un foyer de modestes ouvriers agricoles. Et tandis que Sylvain gratte le papier à Paris, Justin, son père, aidé de Sylvie Maraval, son épouse, gratte la terre du côté de Pézenas, quelque part entre Béziers et Montpellier. Le goût des études a rapproché les deux étudiants : tout devient alors possible.

Le fils de l'ouvrier agricole ne doit-il pas déjà à son intelligence et à sa soif de connaissance, sa montée à Paris ? Remarqué par l'instituteur du village qui lui obtiendra les bourses nécessaires, il fait de brillantes études qui le conduisent en hypokhagne à Montpellier, en khagne à Louis le Grand, puis à Normale Sup, rue d'Ulm à Paris. Titulaire d'un diplôme d'épigraphie grecque, il aurait pu devenir un grand helléniste mais, par goût, il se dirige vers l'histoire et, qui plus est, vers l'histoire moderne.

Sylvain passe l'écrit de son agrégation en 1914. Reçu avec succès, il n'aura pas le temps de se présenter à l'oral, la guerre ayant éclaté.

Le voilà officier de chasseur à pied dans un régiment dont le point d'attache est Rouen. Blessé, il terminera sa carrière militaire comme capitaine et recevra la Légion d'Honneur.

Pendant ce temps, Madeleine, restée seule à Paris, passe à son tour son agrégation d'histoire, en 1915, puis rejoint Vendôme pour y tenir son premier poste de professeur. Sylvain ayant obtenu une permission, 1916 est aussi l'année de leur mariage. De cette union naîtra, en 1917, leur fille Jacqueline... mais Madeleine ne savait pas encore que ce bébé devenu à son tour professeur agrégé de Physique à Provins, décèderait à l'âge de vingt-six ans, de maladie, lors de la grande guerre suivante.

Les hostilités de 14-18 terminées et Sylvain démobilisé, le jeune couple part enseigner à Aix-en-Provence où il y restera jusqu'en 1925. C'est là que naîtra, en 1920, le deuxième enfant de la famille : Jean-Pierre Molinier. — Disons tout de suite que Jean-Pierre rencontrera, lui aussi, sa future épouse Suzanne Robert, sur les bancs de la Sorbonne et que tous deux, ayant passé leur agrégation d'anglais, viendront, plus tard, enseigner cette langue à Annecy, précisément au lycée Bertholet.

Après Aix-en-Provence, les époux Molinier retournent à Paris. Ils s'installent d'abord dans le 18e arrondissement, rue Désiré Ruggieri, puis dans le 5e, au 99, boulevard Saint-Michel. Et tandis que Sylvain enseigne successivement au Lycée Rollin puis au lycée Henri IV, Madeleine dispense ses cours à « Jules Ferry », à « Victor Hugo » puis à « Fénelon » qu'elle connaît bien pour y avoir été élève. C'est à « Fénelon » qu'elle rencontrera Simone de Beauvoir qui y enseignait la philosophie et dont elle conservera le souvenir d'une jeune femme grossière et détestable... se vantant d'être la maîtresse d'un certain Jean-Paul Sartre.

Durant la seconde guerre mondiale, Madeleine perdit son emploi de 1940 à 1945 : le Gouvernement de Vichy s'étant séparé d'elle, puisque née de parents juifs. Toutefois, ne s'étant pas fait recensée comme telle, elle échappa aux brimades nazies. Par ailleurs, n'étant pas baptisée, ne fréquentant pas la synagogue, son nom de Madeleine Marianne Molinier ne pouvait la trahir. Elle retrouvera son emploi à la fin de la guerre et continuera sa carrière jusqu'en 1958.

Avant leur départ à la retraite, M. et Mme Molinier auront la joie d'être grands-parents. A Cécile, née en 1950, succède Geneviève en 1953. — Aujourd'hui, Cécile, agrégée d'anglais, occupe un poste important à l'ONU, à New-York, tandis que Geneviève, devenue ingénieur en aéronautique, est retournée vivre dans la capitale.

Après son mari, Madeleine prend à son tour sa retraite, en 1958. Elle ne supporte pas d'être inactive, aussi apprend-elle le russe, devient-elle membre de l'asso-

ciation France-URSS, et parcoure-t-elle les steppes soviétiques. Un temps, elle fera partie, également, des « Amitiés Franco-Vietnamiennes » jusqu'à ce que l'ingérence et la « politique » des communistes lui deviennent insupportables. Se plaçant à gauche, se disant laïque, elle n'a cependant jamais été communiste.

En 1973, Sylvain Molinier, âgé de 85 ans, est malade. Jean-Pierre fait donc venir ses parents à Annecy afin de pouvoir s'occuper d'eux et les installe dans l'appartement vacant d'une collègue. M. Molinier décèdera la même année, le 2 novembre.

Désormais veuve, Madeleine se fixe, pour le restant de sa vie à Annecy, au N° 1 de la rue du Lac puis, six ans plus tard, à la rue du Parmelan lorsqu'elle sera admise à la Maison de retraite Jeanne Antide.

La vie a quitté son corps le 18 novembre 1988, l'année même où l'on commémorait le centième anniversaire du lycée Berthollet.

La liste des publications de Mme Molinier révèle que son œuvre est toute entière liée à sa période de retraitée. Point d'ouvrage monumental, mais 240 pages publiées à Paris (3 articles), à Annecy (9 articles), dans les Ardennes (1 article) et en Vendée (1 article). 12 de ces 14 articles concernent la vie annécienne et font d'elle une spécialiste de l'Empire. D'une présentation stricte avec de nombreuses notes, chacun d'eux témoigne d'une recherche approfondie et du texte s'exhale, sous une lecture agréable, une culture contenue et vaste.

Chez les Florimontans, Mme Molinier a laissé le souvenir d'une vieille dame, petite, discrète et très secrète sur sa vie privée. Modeste, intelligente, cultivée, non dénuée de charme, « elle valait plus qu'elle ne paraissait » disent certains, tandis que d'autres la voient « impérieuse ». Laïque, anticléricale, agnostique mais ouverte, elle restera fidèle à ses convictions jusqu'à son dernier souffle. Elle conservera son admiration pour Ernest Renan à cause de ses idées et pour notre regretté André Chevallier parce qu'il lui avait fait découvrir notre Académie.

J'avais l'impression de ne pas connaître Madeleine Molinier, il eût été dommage que quelqu'un d'autre fit son hommage.

Claude CASTOR.

PUBLICATIONS DE MADELEINE MOLINIER

1 . « Les plans pour une nouvelle éducation sous la Constituante » *Histoire de la pédagogie,* Institut pédagogique national, Paris, septembre 1963, pp.11-20.
2. « Un portrait de J.-J. Rousseau par un visiteur oublié : Moutonnet-Clairfons », *Revue d'histoire littéraire de la France,* Paris, septembre 1965, pp. 415-420.
3. « Le Collège d'Annecy sous la Révolution et l'Empire », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1974, pp. 109-124.
4. « Le Collège d'Annecy sous le Consulat et l'Empire » (2e partie), *Revue Savoisienne,* Annecy, 1975, pp. 51-73.
5. « Samuel Bernard, Sous-préfet d'Annecy, 1802-1804 », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1976, pp. 52-80.
6. « François Ruphy, Maire d'Annecy, 1804-1809 », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1977, pp. 100-123.
7. « La période finale du régime français à Annecy, 1814-1815 », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1978, pp. 71-87.
8. « Félix de Roussy, dernier Sous-préfet d'Annecy sous l'Empire, 1811-1814 », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1979, pp. 120-136.
9. « L'apprentissage de la carrière préfectorale sous le Premier Empire », *Revue de l'Institut Napoléon,* Paris, 1980, pp. 19-33.
10. « Le Marquis de Roussy, Préfet ultra sous la Restauration, 1822-1830 », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1980, pp. 83-108.
11. « L'affaire d'Annecy-le-Vieux (juillet 1814 - fin janvier 1815 », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1984, pp. 37-46.
12. « L'implantation des établissements Duport à Annecy au début du Premier Empire, 1804-1805 », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1984, pp. 1-7.
13. « Félix de Roussy, Préfet des Ardennes sous la Première Restauration, 1814-1815 », *Revue Historique Ardennaise,* Charleville-Mézières, 1984, pp. 63-86.
14. « Félix de Roussy, Commissaire (19 octobre - 29 novembre 1815), puis Préfet de Vendée, (29 novembre 1815 - 9 août 1816) », *Revue de la Société d'Emulation de la Vendée,* 1984, pp. 199-214.

Henri Juge
(1898-1988)



J'ai la lourde tâche de tenter d'évoquer une vie de 90 ans de services sereins, celle d'Henri Juge. Si je peux le faire, c'est grâce à l'aide et aux multiples indications trouvées auprès de sa fille, Madame Terrier, et de ses collègues et amis de la Société d'Histoire Naturelle. Qu'ils en soient ici remerciés.

Henri Juge est né le 5 ou le 6 mai 1898, dans le logis familial, passage du Collège, à Annecy. Cette incertitude sur sa date de naissance, que lui-même n'a jamais pu dissiper, ressort de la lecture du contenu des différents documents officiels portant indifféremment l'une ou l'autre mention.

Son père, modeste marchand de vêtements, possède un magasin rue Carnot. Sa mère est « femme au foyer » dirait-on aujourd'hui, mais les femmes ont-elles alors d'autres perspectives de vie... ?

Si ses origines hongroises étaient pour lui source de fierté, on sait peu de choses des jeunes années de ce fils unique, passionné dès l'enfance par « les cailloux ».

Mobilisé le 16 avril 1917, il reste peu de temps sous les drapeaux, car il tombe rapidement gravement malade (il sera démobilisé à la fin de cette même année).

Après de courts séjours à Lyon et Modane, la famille revient se fixer à Annecy.

En octobre 1914, il entre à l'Ecole Normale d'instituteurs du Rhône, premier pas d'un cursus scientifique complété à la Faculté des Sciences de Lyon puis à celle de Strasbourg. Il put ainsi satisfaire pleinement sa curiosité de la « chose naturelle ».

Muni de son diplôme d'université de professeur de Sciences Naturelles, il commence sa carrière le 16 mai 1922 à l'Ecole d'Agriculture de Rouffach, devenue depuis Lycée Agricole. Il y enseignera jusqu'en 1928, créant de très chaleureuses amitiés, qui s'exprimèrent par la suite à chacun de ses retours dans cette région qu'il

affectionnait particulièrement et aimait à faire découvrir. C'est ainsi que la Société d'Histoire Naturelle a pu bénéficier d'un guide éclairé lors de ses excursions dans ce secteur.

Il n'hésitait cependant pas, alors que son travail le fixait en Alsace, à revenir à Annecy où ses parents avait commencé la construction d'une maison de famille, avenue de Novel. Et il faisait ce trajet en vélo, dévoilant ainsi son tempérament sportif. D'ailleurs, il semble que, dans les mémoires, sa silhouette soit associée à celle d'un vélo surmonté d'un cabas.

Nommé à partir de 1928 au Lycée Berthollet, il exercera dans cet établissement jusqu'à sa retraite en 1964. C'est lui qui y créa le laboratoire de Sciences Naturelles. Les nombreux Annéciens qui ont bénéficié de son enseignement, gardent un souvenir amusé de cet homme en blouse blanche, très apprécié et aimé de ses élèves qui n'hésitaient pas, cependant, à la chahuter gentiment. La découverte des nombreux aspects de la vie, exposés « naturellement » devant des adolescents boutonneux, qui l'avaient surnommé « Fiôle », les fait encore pouffer de rire 20 ou 30 ans après.

Il sera également chargé de cours à l'Ecole d'Agriculture de Poisy et au Centre Universitaire de Savoie à Chambéry. Et, malgré toutes ses charges, il donnera, pendant l'été, des cours de rattrapage à des étudiants de Tournon en Ardèche !

Mais là où son tempérament, entêté mais modeste, s'épanouira pleinement, c'est à la Société d'Histoire Naturelle qu'il fondera en 1954 avec François Plagnat.

Il n'en assurera la présidence qu'au début des années 60 mais toute son action a contribué à faire de cette association scientifique un partenaire à part entière de la vie culturelle annécienne, et un interlocuteur apprécié de sociétés sœurs, telles « La Flore Valdotaine » ou la Société d'Histoire Naturelle de Bayreuth.

Gérant du Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Haute-Savoie depuis 1974, « il réussit à faire de ce qui n'était au départ qu'un simple organe de liaison entre les membres, une publication de qualité dont l'audience dépasse largement le cadre local et régional », pour reprendre certains des termes de l'éloge que notre confrère Léon Bourquart lui adressa en 1988 dans ce même Bulletin.

Il quitta cette gérance en 1980 pour raisons de santé, non sans avoir mené à bien, en 1978, la publication d'un numéro spécial sur un espace naturel qui lui tenait à cœur et dont il fut un grand défenseur : le Roc de Chère. Si Philibert Guinier et le Doyen Léon Moret ont été deux savants qui ont « fait » le Roc de Chère (pour reprendre le chapeau qu'il mit à deux articles parus dans un numéro spécial du Bulletin consacré à cet espace naturel, numéro dont il fut l'artisan), Henri Juge s'est battu, lui, pour que ce petit massif montagneux offrant des contrastes extraordinaires soit protégé. D'abord classé comme site et monument naturel, c'est à la suite de son insistance qu'un statut de Réserve Naturelle lui fut octroyé le 19 octobre 1976.

Après cette victoire, ce n'est pas pour autant qu'Henri Juge laissa son bâton de défenseur de la Faune et de la Flore. Il mit toute son ardeur, et son entêtement aussi, à lutter contre de trop énormes projets de carrières dans la Montagne d'Allonzier, projets devant détruire un site de rares cyclamens de Naples.

Tout ce qui avait trait au milieu naturel l'intéressait, fut-il « chosifié » par son appartenance aux collections du Musée d'Annecy.

Il entre à la Commission du Musée en 1968. Celle-ci renaissant de ses cendres en 1972, il y participera assidûment et n'aura de cesse qu'un sort honorable soit réservé aux collections d'Histoire Naturelle. C'est là que je l'ai rencontré, quand fraîche émoulue de l'Université, je participais comme conservateur-adjoint aux séances de cette institution aujourd'hui disparue. Oui, il était modeste et entêté, ayant un but et le poursuivant avec constance, n'hésitant pas d'année en année à rappeler à l'ordre les conservateurs. C'est grâce à son impulsion que des étudiants spécialisés furent recrutés pour reclasser, au milieu des années 70, les milliers de fossiles, d'œufs d'oiseaux, de roches et minéraux, qui dormaient dans les greniers du Château depuis le déménagement des années 50.

Grand amateur de flore, il réidentifia, en 1968, les essences de l'arboretum de la ville. Planté environ un siècle auparavant à l'instigation de Louis Revon, cet arboretum, sis derrière l'Hôtel de Ville, est plus connu sous le nom de Jardin de l'Europe.

Avant d'achever cet hommage à l'homme de sciences que fut Henri Juge, il me faut encore éclairer deux aspects de sa vie.

Il fut l'un des fondateurs du scoutisme annécien. Engagé très tôt dans la Fédération des Eclaireurs de France, son caractère novateur et ses qualités de lanceur de

projet le conduisent rapidement à assumer des responsabilités de chef. Nommé Délégué Régional adjoint pour la Région Alsace en 1922, avec la responsabilité du Haut-Rhin et du territoire de Belfort, il participe en 1924 au Conseil National des Commissaires Régionaux.

Il devient Scout de France après-guerre et organisera par la suite de nombreux camps routiers, avec Clément Gardet, une autre grande figure du scoutisme annécien.

Mais son grand œuvre fut sa participation au Jamboree de 1947. Lancé au lendemain de la Guerre, la pénurie de moyens n'avait pas rebuté les organisateurs de cette grande fête scoute. Il y prit une part active en tant que Chef Provincial d'Accueil pour la Savoie. Déployant tous ses talents d'organisateur et de meneur d'hommes, il structure l'accueil et le séjour des scouts étrangers dans sa Province. Avec d'autres, il participera aussi à l'accueil de Baden Powell. Il en était fier, avec raison.

En fait, on possède peu de trace de ces épisodes de sa vie sauf une mention dans la Revue *Annesci* n° 23 où Pierre Soudan, rapportant les événements marquants des années 30, note à la date de janvier 1938 : « Henri Juge se voit contraint à une mise au point dans la presse : la pièce en 3 actes de Victor Marguerite, l'*Enfant*, que les Tournées Baret vont présenter le 7 janvier, au Théâtre, au profit des Eclaireurs de France, s'adresse exclusivement aux adultes. Cette œuvre, précise le Commissaire Eclaireur, est différente de l'idéal social et moral développé par le scoutisme, idéal de pureté et de fidélité à l'idée de famille ».

C'est au travers de la documentation retrouvée par sa fille dans des papiers soigneusement conservés, que l'on peut saisir l'importance de son engagement dans les mouvements scouts.

L'idéal du scoutisme rejoignait ici celui de l'enseignant : « Le mouvement des Eclaireurs est essentiellement une œuvre d'éducation complète et les principes du scoutisme sont absolument ceux de la science pédagogique moderne ».

Un autre des aspects de cette vie aux multiples facettes est sa participation à la vie de notre Académie où son nom apparaît dans la liste des membres effectifs à partir de 1955. S'il participait régulièrement aux séances mensuelles, la *Revue Savoisienne* garde mémoire de deux communications seulement.

L'une, en 1966, sur le Jaseur Boréal, Bombycilla Garrulus précise-t-il dans un titre montrant toute la rigueur de l'homme de science qu'il était. Il ouvre, profitant d'une migration exceptionnellement méridionale de cet oiseau et après l'avoir largement décrit, un large débat sur les phénomènes migratoires de différentes espèces.

L'autre, en 1980, où il décrit avec passion, et de façon documentée, l'entrée des Austro-Hongrois en Savoie et où, à la fin de sa communication, il dévoile les raisons de cette passion : « Parmi les jeunes hongrois arrivés à Annecy, l'un d'entre eux s'appelait Choveic et son prénom était Bello (prénom très répandu en Hongrie). Il était né à Pest, au bord du Danube, à une date que j'ignore, mais Bello avait une vingtaine d'années lors des événements que je viens d'évoquer. Au jour du départ de ses compagnons, il manqua le convoi de rapatriement. Il resta à Annecy. C'était mon arrière-grand-père maternel ». Il était fier de cette filiation.

Au terme de cet hommage, je voudrais souligner un fait qui, pour moi, dévoile la modestie du personnage. Il avait été élevé, le 14 juillet 1946, à la dignité d'Officier de l'Instruction Publique, ordre qui deviendra ensuite celui des Palmes Académiques, par lequel la Nation honore ceux dont elle reconnaît les mérites dans les services rendus à l'Education Nationale. Il n'en fera jamais mention.

Passion, entêtement, modestie et service des autres, tels sont les traits principaux d'une vie tout entière vouée aux Sciences de la Nature.

Vous m'avez fait l'honneur de me demander de lui rendre hommage. J'espère n'avoir pas manqué à cette tâche.

Marie-Christine LEBASCLE.

Charles Lacombe
(1914-1988)

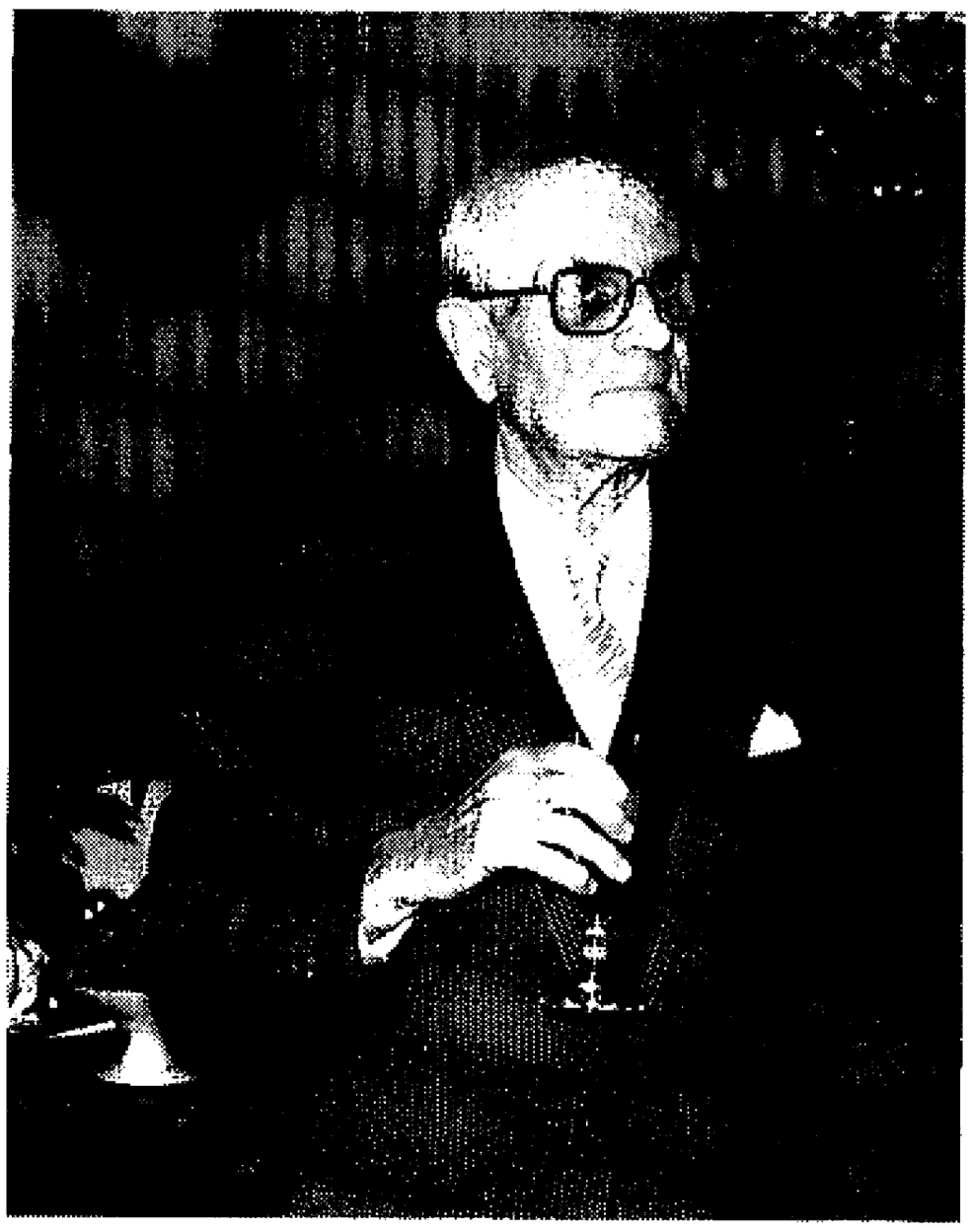

Prononcer l'éloge d'un confrère auquel il vous a été accordé l'honneur de succéder est une tradition opportunément restaurée par l'Académie Florimontane, en 1981, à l'instigation de M. André Chevallier qui assuma avec tant de distinction le Secrétariat Général de notre Compagnie.

Ce rite est l'hommage à la mémoire d'un prédécesseur qui mérite estime et attachement. Mais il acquiert aujourd'hui un sens qui va au-delà de la commémoration d'un défunt.

En faisant entrer dans nos archives le résumé d'une existence, ce n'est pas seulement l'effigie d'un être que nous conservons. Sous les traits du personnage, se discerne le filigrane de la période qu'il a vécue. Il y a dans les attitudes d'un vivant des notions plus subtiles que les données statistiques de la vie d'une époque.

Notre temps réclame cette mémoire particulière.

Qu'en sera-t-il bientôt du « grain » de notre siècle, comme on le dit de la feuille de papier dont, avant de la couvrir d'une image, on palpe la texture entre le pouce et l'index ?

Les prodiges de la communication accumulent des témoignages incomparables. Songez à ce que serait notre vision des temps modernes si Léonard de Vinci avait devancé les frères Lumière sur la voie de leur invention. Mais à la richesse du trésor ne manquera-t-il pas les particules de vérité que procure la confidence personnelle ? Supposez que Madame de Sévigné aît disposé d'un téléphone à la place de son écritoire ou que Jules Renard aît posé la plume de son Journal pour n'être que l'interprète épisodique d'une émission à la volée.

Dans l'amas des informations retentissantes, le deuxième millénaire entretiendra-t-il les traces minutieuses de la vie privée et des fréquentations discrè-

tes ? Un passé très simple, mais suprêmement authentique, ne sera-t-il pas occulté par les reflets d'une actualité aveuglante ? Cette distanciation n'entraînera-t-elle pas le dessèchement des racines qui alimentent les diversités du terroir ?

Aussi, est-il précieux le rôle des sociétés savantes dont l'Académie Florimontane est un exemple accompli, exemple qui rend sincère la fierté d'y être admis.

Grâce aux recherches attentives et constantes, grâce à la précision du souvenir qu'elles maintiennent, restera perceptible dans ses détails, le cheminement des êtres qui fait comprendre les allures de la vie.

Que de différences entre les années où Maître Charles Lacombe vint, en 1942, s'installer, jeune avocat, à Annecy, et l'actuel spectacle du chef-lieu du département de la Haute-Savoie.

L'étonnante collection de photographies récemment publiées par les Amis du Vieil Annecy recrée l'image d'une agglomération encore casanière et quasi familiale. Dans les rues, les passants sont peu nombreux, ils ont l'air bien de chez nous, les attelages sont rares et les automobiles absentes.

Lorsque Me Charles Lacombe ouvre son cabinet, il y a eu beaucoup de remue-ménage. Cependant, si la circulation et l'urbanisme ont accéléré les rythmes, le besoin ne se fait pas encore sentir de zones piétonnes pour assurer au promeneur le plaisir de rencontres paisibles et de conversations tranquilles.

Si je me permets cette digression, c'est parce que les amis de Me Charles Lacombe m'ont unanimement fait part de l'agrément qu'ils goûtaient à — si vous permettez cette familiarité — tailler une bavette avec lui. Certains s'arrangeaient même pour se trouver sur les itinéraires habituels de cet interlocuteur de choix. Ils m'ont dessiné la silhouette du causeur qui, les mains jointes dans le dos, devisait avec humour et placidité, en piquant çà et là des axiomes de notre patois. Il mettait de la nuance — synonyme de bon sens — dans les avis qu'il faisait partager. Il se tenait à l'écart des polémiques. Il voyait le jour du même œil aigu et calme que le regard avec lequel il mirait, dans ses loisirs, sa collection de timbres.

Pourtant, sa sérénité avait reçu un choc.

Le 23 août 1944, la Haute-Savoie exulte dans l'allégresse de sa Libération.

Mais la liesse du présent n'estompe pas les douleurs du passé. La fidélité à la mémoire des frères d'arme ravive la plaie des épreuves subies en commun. Au milieu des acclamations fusent des cris de vengeance.

La Résistance a eu pour flambeaux la Justice qui n'admet pas les condamnations expéditives et le Droit qui proclame l'intangibilité des procédures légales. La manipulation des ressentiments va faire dériver les principes qui inspirèrent la valeur des combats. L'autorité à peine établie doit appuyer son pouvoir d'interdire les représailles sauvages en acceptant des procès de circonstance exigés par les irréductibles. Toutes les insurrections ont les mains sanglantes.

Me Charles Lacombe va vivre de très près la tragédie du Grand-Bornand dont mon confrère et ami Henri Amouroux a consigné les péripéties.

Il a été commis d'office. Il ne plaidera pas, mais il assistera Me Bouchet.

L'épreuve est rude. Elle tourmente le jeune avocat — il va avoir trente-trois ans — dans la haute notion qui lui a été enseignée d'une instruction correctement conduite. Il ira, quelque temps après, proposer spontanément son concours à Me Camille Francillon, commis à la défense d'un Intendant de police exécré.

Cette attitude est la marque d'une vocation qui, de la cime d'une profession rigoureuse et éclairée, appelle à être le messager de l'équité.

Mais n'y eut-il pas, dans cette orientation, d'autres motifs à ne pas succéder au grand-père et au père, notaires depuis deux générations à Rumilly.

La capitale de l'Albanais se nourrit d'une histoire mouvementée. C'est une ville de franchises et de négoces, de pétitions et de pamphlets, de noblesse aussi puisqu'elle vient au troisième rang de celles qui comptent, en Savoie, le plus grand nombre de familles titrées. Il ne manque même pas à la place forte du passé des légendes héroïques. Mais la cité dont le dynamisme resurgit aujourd'hui n'est au moment de l'adolescence de Charles Lacombe, qu'un chef-lieu de canton assoupi sous ses arcades. La maison familiale est une bâtisse austère à l'orée du passage de la Visitation, étroite ruelle en escaliers sur une pente humide. Peu d'horizon pour une jeunesse en quête des lumières de l'avenir.

La scolarité est du même style. Charles Lacombe est demi-pensionnaire au collège Sainte-Marie. L'institution est, depuis 1650, fondée sur de vénérables antécédents qui commandent des astreintes rigides. Même le dimanche est jour de labeur. Les études et les exercices de piété ne laissent pas le temps d'aller se détendre sur la route du Clergeon ou sur les bords du Chéran.

Ne découvrirait-on pas dans cet assemblage maussade une raison d'aller quérir ailleurs les attraits d'une carrière ?

D'ailleurs, Charles Lacombe ne déserte pas sa ville natale. Au contraire, il va y revenir.

Il est né à Annecy, le 4 août 1914, 19, rue Jean-Jacques Rousseau, autre maison familiale où, en 1942, il domiciliera son cabinet et où naîtront ses trois enfants, deux jumeaux et une fille.

C'est un lieu de bonheur discret. Le porche d'entrée ne laisse pas deviner le charme des loggias de l'autre façade ouverte sur le pittoresque vénitien du Thiou.

L'environnement — comme on dit aujourd'hui — convient au foyer sensible et cultivé. Il est sur l'axe de cette rue un peu surréaliste qui commence par un magasin de farces et attrapes pour finir sur la résidence épiscopale. Une rue conventuelle et bénite où la vie dévote de Saint François de Sales fait d'avance la morale au séminariste affriolé sous le balcon doré de Madame de Warens. Une rue qui est un véritable décor pour théâtre baroque entre les baies à meneaux et les fenêtres à petits volets de bois, la majesté roide de l'Evêché spolié en 1906 et le degré solennel de la cathédrale. Et, tout au bout, si on la prend dans le bon sens, l'échappée lumineuse sur le Veyrier. Le caractère détendu et pince-sans-rire de Me Charles Lacombe devait y trouver des thèmes d'amusement.

Il la quittera certainement avec mélancolie lorsque, à l'approche de la retraite, en 1982, il se laissera tenter, en 1980, par le confort tout neuf du Numéro 1 de l'avenue de Chambéry.

Ce personnage, vous l'avez accueilli en vertu de la notoriété que confèrent l'ascendance, l'éducation, la culture et la conscience quotidienne.

Il fut un de vos jeunes membres associés en 1942. Il fut élu membre effectif, succédant à son père, le 15 mars 1982 dans une promotion qui fait date. Ce fut celle de notre Président, M. le Doyen Paul Guichonnet, et de Me Camille Francillon. Un brelan d'amitié, d'effervescence et de solidité.

Ses vertus professionnelles ont été éloquemment évoquées le jour de ses obsèques, le 11 janvier 1988, par le Bâtonnier Fabbian, au nom des avocats qui l'avaient, lui aussi, désigné à la tête du Barreau d'Annecy.

Il était, dans l'étroite installation du Tribunal d'alors, un plaideur redoutable. Il donnait une force sereine aux causes qu'il avait scrupuleusement étayées. Il était un spécialiste des débats entre les compagnies d'assurance et les assurés, domaine perpétuellement ouvert à la jurisprudence. C'était un des traits de la modernité de ses déductions.

Il est un autre de ces traits qui prouve la perspicacité avec laquelle il se mettait à l'écoute des problèmes du siècle.

Il était avocat à Lyon lorsqu'il soutint, en 1936, sa thèse de Doctorat en Droit. Le sujet choisi était en avance sur les gloses d'une sociologie expansive : « Le droit de correction paternel ».

Je n'ai pas qualité pour analyser des considérations sur le Droit civil. Aussi me bornerai-je à ne retenir que quelques anecdotes de la controverse.

Le droit de correction paternel donnait aux juristes des préoccupations renouvelées. Ils profitèrent subrepticement des pouvoirs exceptionnels issus des décrets-lois du 5 juin 1935 dont l'objet était d'éviter la dévaluation de la monnaie. La défense du franc servit à corriger la législation sur le placement des enfants en péril. (Je me rappelle personnellement que l'occasion fut saisie de réglementer la contenance des verres dans les débits de boissons). Me Charles Lacombe ne dissimula pas son étonnement devant ce qu'il appela à juste titre « un procédé bâtard ».

Sa thèse révèle des situations devant lesquelles nous sommes moins stupéfaits de leur anachronisme que de leur résistance à l'évolution.

Le droit de correction a été séculairement le privilège du mâle. Il lui était même reconnu sans vergogne celui de battre sa femme — je cite — « *raisonnablement et sans l'estropier* ». La Cour de Chambéry avait arrêté sans émoi, le 4 mai 1872,

« qu'il appartient au mari de diriger sa femme, de compléter son éducation morale lorsqu'elle est jeune et de prendre, avec amour, mais avec fermeté, les moyens nécessaires à cet effet ».

M. Félix Chautemps, député de la Savoie, s'élèvera contre *« l'inégalité entre les droits coercitifs du père et de la mère »* qu'il estime *« illogique et injuste »*. Mais sa proposition de loi du 12 janvier 1912 sera étouffée en réaction contre « sa tendance féministe ».

La thèse de Me Charles Lacombe est un guide plein de ressources dans un débat qui rebondit à chaque essai de solution et où, comme dans les démêlés sans fin, un brin de drôlerie vient faire un clin d'œil au passage. En 1898, le rapporteur au Sénat de la loi relative aux mauvais traitements des enfants de moins de quinze ans s'appelait M. de Belleville de Bimorel. On serait tenté de penser à Labiche et je ne suis pas éloigné de croire que Me Charles Lacombe s'en était diverti.

Il savait d'expérience que le comique contourne souvent le sérieux. Lorsqu'il se présenta, pour le temps de son service militaire, au 159e Régiment d'infanterie alpine — le valeureux 15-9 qui me rappelle ma chère 27e Division — à Briançon, à la question « Avez-vous le certificat d'études ? », il répondit Non. Il s'en gaussait encore auprès de son ami, de notre ami et confrère, M. le Général Georges Bernard dont, avant de l'affronter à la barre, il avait été le sergent au poste du Montgenèvre.

J'ai choisi de terminer cet éloge sur une note plaisante. Il me semble que la sévérité du ton aurait éloigné de nos regards la physionomie de ce confrère modéré dont l'affabilité atténuait par le sourire la rigueur de l'appréciation. Un antique adage accorde de la force morale à la belle humeur. Me Charles Lacombe a été un modèle de cette finesse de jugement.

Il a attiré ainsi la considération, la déférence et l'affection.

C'est l'art discret propre à l'homme de qualité.

Je suis sensible à l'honneur d'avoir été invité à en porter témoignage au nom de tous.

Georges RIOND,
Correspondant de l'Institut.

Les Savoyards et la Révolution de 1821

Entre la grande Révolution qui bouleverse la France et l'Europe, de 1789 à 1799, et les révolutions de 1848, ce « printemps des peuples » marqué par l'affirmation des nationalités, le libéralisme, comprimé, après 1815, par les restaurations, suscite une série de mouvements que l'on pourrait nommer « intermédiaires ». Ils se manifestent par une agitation latente et des soulèvements ponctuels, et ils se focalisent aussi en deux véritables révolutions. La première est celle de 1821 ; la seconde, celle de 1830. Ces perturbations ont affecté plusieurs pays européens mais, en ce qui concerne le Duché de Savoie, elles demeurent mal connues. Cette partie du Royaume de Sardaigne, sans avoir été impliquée dans des désordres publics ou des séditions militaires, comme ce fut le cas au-delà des Alpes, n'a cependant pas échappé à la contagion de ces événements. Un peu plus de lumière vient d'être jetée sur la participation des Savoyards à la révolution de 1821 par une remarquable étude, qui apporte des données jusque-là inédites. Il s'agit d'un dictionnaire des personnes compromises, précédé d'une ample introduction qui intègre la littérature, relativement abondante, consacrée à ces faits. Bien que le titre de l'ouvrage mentionne seulement les « Piémontais », les originaires du Duché sont également concernés, comme c'est souvent le cas dans les travaux transalpins qui englobent sous cette dénomination tous les sujets du souverain de Turin.

Comme ces deux volumes, d'accès malaisé, ont été rapidement épuisés et sont devenus introuvables, il a paru intéressant d'en présenter ce qui a trait à la Savoie (1).

LES CARACTERES ORIGINAUX DES REVOLUTIONS DE 1821

Les Italiens appellent ces troubles « la Révolution de 1821 « *del Ventuno* » parce que c'est en cette année qu'elle éclate chez eux, mais les mouvements avaient commencé dès 1820 en Espagne, où s'allume le foyer qui s'étendra à d'autres pays.

L'esprit de la Restauration.

La Révolution de 1821 est la première remise en cause violente et ouverte du nouvel ordre européen établi en 1815 par le Congrès de Vienne. L'écroulement de la domination napoléonienne suscite, chez les survivants de cette période troublée de guerres et d'oppres-

(1) Marsengo (Giorgio) et Parlato (Giuseppe), *Dizionario dei Piemontesi compromessi nei moti del 1821,* Istituto per la storia del Risorgimento italiano. Comitato di Torino, Turin ; volume I, A à E, 427 p., 1982 ; volume II, F à Z, 294 p., 1986.

sion des libertés, le désir de revenir à une ère de calme et de stabilité. Pour les souverains vainqueurs, il s'agit de rétablir les principes et les institutions d'Ancien Régime, dont la destruction par la Révolution avait préparé la prépondérance de Bonaparte. Aux valeurs de la Révolution s'opposent ainsi celles de la Restauration.

Dans le domaine religieux, l'antidote du rationalisme et du scepticisme, voire de l'athéisme déclaré de la génération des Lumières, est un ardent renouveau de la foi et de la pratique religieuse.

Sur le plan des idéologies, on oppose à la pensée du XVIIIe siècle, accusée de sécheresse et d'abstraction, la tradition historique, enracinée dans le passé, et le retour à la notion féodale de la fidélité et de la légitimité. L'engouement des pré-romantiques et des romantiques pour un Moyen-Age largement réinventé, dans une vision subjective, prête à cette ambiance le renfort de son esthétique artistique et littéraire.

Alors que les principes de 1789, issus du droit naturel, avaient affirmé l'égalité des individus, on en revient à la monarchie de droit divin et à la hiérarchie sociale inégalitaire.

Certains pays, comme la Grande-Bretagne et la France, n'adhèrent à cette doctrine que dans la mesure où elle sert leurs opportunités et leurs intérêts, mais les puissances fondamentalement conservatrices, la Prusse, l'Autriche et la Russie, vont élaborer une véritable philosophie de la Contre-Révolution et de la Restauration, dont l'instrument mystico-politique est la *Sainte-Alliance*. Là encore, ces déclarations de principes sont mises au service des ambitions traditionnelles des états qui pratiquent, avec un parfait cynisme, la *Realpolitik,* la politique réaliste. Le grand artisan du conservatisme est le chancelier autrichien Metternich. Il montre une révérence formelle à la *Sainte-Alliance,* née des rêves du tsar Alexandre Ier, mais il la juge, en privé, « un monument vide et sonore ».

La Restauration, en dépit du fait que de larges couches de la société rejetaient, désormais, le modèle de civilisation issu de la Révolution, reposait sur un certain nombre d'illusions. Malgré leurs efforts, les gouvernements du « système Metternich » ne pouvaient opérer le miracle d'un retour intégral au passé. La société européenne avait subi des changement irréversibles pendant la Révolution et l'Empire. Ils avaient affecté en profondeur les rapports de force entre les diverses catégories de la population. La chute de Napoléon avait laissé un grand nombre de gens insatisfaits. Ils se plaignaient, sous l'Empire, du despotisme policier, de la centralisation, de l'ingérence du pouvoir dans les affaires religieuses mais, après 1815, ils trouveront que cette période avait du bon, en face de l'alliance du trône et de l'autel. Ce Buonaparte honni avait, pour la bourgeoisie, préservé et codifié les acquis « raisonnables » de la Révolution et, surtout, garanti aux ex-Jacobins la propriété des domaines acquis comme bien nationaux.

Le personnel libéral.

Les opposants, tout d'abord latents, puis enhardis et déclarés à la Restauration, étaient englobés sous le nom générique de *Libéraux* ou, vocable particulièrement utilisé par Metternich et les rois de Sar-

daigne, de *Jacobins,* avec une forte connotation péjorative. Dans toute l'Europe, ils se recrutent dans les mêmes milieux, que l'on peut, schématiquement, classer en trois groupes.

Le premier est celui des *intellectuels :* historiens, littérateurs, poètes, qui ont en commun une nouvelle sensibilité et une attitude devant la vie, le Romantisme. Cette mentalité est en opposition, et même en rupture ouverte, avec les valeurs culturelles et l'esthétique de l'Ere des Lumières. Le rationalisme de la fin du XVIIIe siècle, puis l'idéologie jacobine qui en découle, puisaient leur inspiration dans l'Antiquité classique. On se souvient de la référence constante des révolutionnaires aux grands hommes de Sparte, d'Athènes et de Rome, et à leurs vertus.

La nouvelle manière de voir et de sentir se rattache, au contraire, au Moyen-Age, jusque-là ignoré et méprisé. La Restauration sarde est le régime qui reconstruit l'abbaye d'Hautecombe dans un gothique « troubadour », reconstitué selon la mode du temps. Les sources d'inspiration sont les littératures en langues vulgaires, les chroniques « romanes », d'où le nom de *Romantisme* donné au mouvement. Les penseurs du XVIIIe siècle avaient déifié la Raison, universelle et abstraite, alors que le Romantisme réhabilite l'imagination, la sensation, la subjectivité, l'exaltation des sentiments, le pittoresque. A la Révolution et à sa tentative, poursuivie par Napoléon, de reconstruire des cadres sociaux uniformisés, par l'égalisation des conditions juridiques, on oppose le cosmopolitisme, l'identité de chaque peuple ; à l'imitation des modèles gréco-latins, la spontanéité de la création artistique, expression de la personnalité de l'individu. On doit faire ici une observation curieuse. Dans un état particulièrement réactionnaire, comme le Piémont d'avant 1848, le Romantisme néo-gothique sera entendu comme un hommage à la féodalité médiévale, mais l'architecture officielle reviendra — notamment dans la floraison des églises savoyardes du temps — à une froide monumentalité néo-classique exprimant le triomphalisme d'un catholicisme redevenu tout-puissant.

A côté de l'*intelligentsia* libérale la plus avancée existe un courant plus pragmatique et modéré, la *moyenne bourgeoisie.* Elle comprend les tenants de professions libérales : médecins, hommes de loi frottés à la philosophie du XVIIIe siècle et dont la première forme d'opposition sera, en Savoie, la lecture de Voltaire, voire de Mably et d'Holbach dont les ouvrages voisinent, dans leurs bibliothèques, avec les romanciers et poètes légers d'avant 1789. La rémanence de la pensée révolutionnaire demeure présente, même sous une forme atténuée, chez les ralliés à la Restauration. C'est de ce milieu, enrichi par l'expérience administrative des temps français, que proviendront les éléments les moins bornés de la Restauration sarde. On savait ainsi que Gaspard Roget de Chollex avait été, de 1798 à 1814, avocat à Genève, puis magistrat dans le département du Léman, mais les biographes de ce Secrétaire d'Etat de Charles-Félix se garderont bien d'indiquer qu'il avait figuré, en 1793, au nombre des membres fondateurs du Club des Jacobins de Bonneville ! Parmi les gens sourdement hostiles, il y avait également des commerçants et entrepreneurs, dont les affaires végétaient après le démantèlement de l'espace économique du Grand Empire et qui avaient, dans les villes,

bénéficié du coup de fouet donné à l'industrie par la Convention, puis par le Blocus continental.

Dans presque tous les pays et, notamment, dans la partie piémontaise des états sardes, on comptait certains nobles et prêtres libéraux, continuateurs du réformisme des Lumières ou de la tradition janséniste, mais ces deux catégories étaient pratiquement absentes en Savoie, où le maître à penser était Joseph de Maistre, théoricien de l'anti-jacobinisme et de la prééminence pontificale.

Le troisième groupe est constitué par les anciens *fonctionnaires* et *employés* de l'époque napoléonienne et surtout par les *militaires*. La présence de cette dernière composante est la grande nouveauté des révolutions de 1821. Alors que leur devancière de 1789 est préparée essentiellement par des avocats et hommes de loi, et que les coups d'état de généraux n'entrent en scène que sous le Directoire, le *Ventuno* est le fait d'officiers, entraînant leurs soldats. En France, la réduction drastique des effectifs et l'épuration de l'armée ont réduit à l'inaction les demi-soldes. Ils gardent la nostalgie de Napoléon. Ces hommes encore jeunes, qui avaient tenu le haut du pavé devant les nobles, les civils et les prêtres, et qui avaient fait trembler l'Europe, sont mis à l'écart par les protagonistes de la Restauration, émigrés rentrés qui étaient, hier encore, leurs ennemis. Ils en ressentent une frustration et une amertume qui feront d'eux des recrues potentielles pour les soulèvements.

Le cas de la Savoie appelle une remarque. Un nombre important d'officiers supérieurs et de personnalités marquantes demeureront Français après 1815, si bien que la participation aux troubles de 1821 sera, surtout chez les militaires, moins le fait de gradés de haut rang que de jeunes officiers et sous-officiers, de simples soldats et d'étudiants. Au début de la Troisième République, l'historiographie de tendance radicale, soucieuse de se chercher des ancêtres dans la période 1792-1815, élabora, dans une tonalité très patriotique, les biographies et faits d'armes des généraux ayant servi la Grande Nation, sans trop s'appesantir sur leur attitude au début de la Restauration. Il ne faut pas cependant, dans ce domaine, trop idéaliser leur comportement libéral. A part quelques incorruptibles, comme Dessaix, l'analyse de leurs dossiers personnels montre qu'un bon nombre firent leurs offres de service à Louis XVIII ou à Victor-Emmanuel Ier, quitte à réchauffer leur zèle bonapartiste pendant les Cent-Jours, témoignant de fidélités successives en termes manquant de dignité...

Les militaires de 1789 sont un échantillon social très typé, témoignant d'une mentalité particulière, qu'ils inculquent aux recrues : l'esprit de corps et la solidarité ; le patriotisme et le nationalisme, plus forts que l'attachement personnel au souverain ; le complexe de supériorité envers la société civile des *Pékins,* terme français fortement péjoratif, dérivé de l'italien *piccolo* et de l'espagnol *pequeno,* « petit », apparu dans notre langue en 1707 ; persuasion que la force armée peut dénouer les problèmes politiques, comme l'a montré le Coup d'Etat du 18 brumaire.

L'action révolutionnaire est une entreprise montée par des gens pour qui la certitude de la victoire, par la force des armes, tient lieu de préparation méthodique et de programme précis. La révolte con-

tre l'ordre établi est un témoignage individuel, matérialisé par l'assassinat, la « politique du poignard », ou les coups de force de petits groupes dont les chefs pensent, par contagion, entraîner à leur suite les masses. Pour eux, la révolution ne vient pas de la base, de l'explosion populaire. Elle doit être allumée du haut, dans un irréalisme souvent consternant. Le modèle espagnol de 1820, qui fournit le vocabulaire de ce genre d'insurrection, est le *pronunciamiento,* la « déclaration » de rebelles qui se proclament contre l'ordre établi. La sédition armée d'une équipe de conjurés est l'homologue de ce que les nazis nommeront le *putsch*. Si les « révolutions romantiques » sont irrationnelles dans leur formulation et leur déroulement, leurs acteurs ont un trait commun, leur appartenance aux sociétés secrètes.

La Révolution de 1821 et les « Sectes ».

Ce terme revient constamment dans le vocabulaire des gouvernements qui nourrissaient une véritable phobie pour ces institutions clandestines. L'organisation-mère, d'où dérivent toutes ces organisations, dans leur contenu idéologique et leur rituel, est la *Franc-Maçonnerie.*

Un des grands débats du Bicentenaire de la Révolution, en 1989, a porté sur le rôle de la Maçonnerie dans cet événement. On peut dire que si les loges n'ont pas préparé le plan d'action pour le renversement de l'Ancien Régime, elles en ont facilité la réalisation, en constituant, dès le début du XVIIIe siècle, des foyers de diffusion pour les « idées nouvelles ». L'importance des Francs-Maçons dans l'invasion de la Savoie par les Français en 1792, et le rapide ralliement des notables du Duché à l'ordre nouveau, a été considérable, au-delà d'une simple incitation.

Les Frères ont préparé le terrain, de connivence avec leurs compatriotes émigrés à Paris, frayé la voie à la Légion des *Allobroges* et fourni la grande majorité du personnel dirigeant des départements du Mont-Blanc et du Léman. L'institution avait mal traversé la Révolution, débordée par la radicalisation du mouvement jacobin et Bonaparte l'avait, en quelque sorte, récupérée, en mettant son influence à son service. Il lui accordera un statut officiel, encouragera l'adhésion de membres de sa famille — ses deux frères Joseph et Louis en seront grands dignitaires — ainsi que de très nombreux militaires et fonctionnaires.

Après 1815, le relais de la Franc-Maçonnerie est pris par un grand nombre de sociétés secrètes, dont les anciens soldats de l'Empire forment, en France comme dans les autres états, le premier personnel. Les « sectes » s'adaptent parfaitement aux conditions de la nouvelle armée, qui ne court plus les champs de bataille du continent mais, inactive, demeure dans les garnisons des casernes et des citadelles. Coupés de la société civile, en proie à l'ennui, les soldats, vivant en vase clos, sont un milieu idéal pour l'organisation des séditions. La plus ancienne des sociétés, née en France et rapidement ramifiée en Italie, est la *Charbonnerie*. L'histoire de ces groupements, de leur composition, de leur programme et de leur influence

sur les révolutions est encore imparfaitement connue (2). La structure en cellules hiérarchisées et cloisonnées, avec des chefs suprêmes inconnus de la base, est partout similaire. L'Italie était devenue le terrain d'élection des sectes, répandues également en Grèce, avec l'*Hétairie,* et en Espagne, avec les *Comuneros.*

La différence entre la Maçonnerie et les sectes est que ces dernières, à travers leur variété et leurs rivalités, ont un objectif essentiellement politique. Elles ne sont pas des sociétés de pensée dans lesquelles le libéralisme est un état d'esprit, mais elles visent au renversement de l'absolutisme restauré en 1815, par le complot, l'assassinat politique et le coup de force.

Le point de départ des Révolutions de 1820-1821 est la Péninsule ibérique.

Le 1er janvier 1820, le soulèvement de la garnison de Cadix contraint Ferdinand VIII à rétablir la Constitution de 1812, promulguée à l'époque de la domination française. L'ébranlement espagnol se propage en Portugal, en août. En Italie, la révolution piémontaise, qui éclate au début de mars 1821, est suivie, le 1er juillet, par le soulèvement de Naples, dirigé par le général Guglielmo Pepe, ancien officier de l'armée napoléonienne. Le roi Ferdinand de Bourbon accorde à ses sujets la Constitution espagnole. En octobre, Metternich met en train la répression à la Conférence de Troppau, en Silésie, pour rétablir l'absolutisme par une intervention armée des Puissances.

La France resta à l'écart de la vague révolutionnaire, mais l'agitation des *Carbonari* fut très vive et la haine des Bourbons, répandue dans une grande partie de la population, se traduisit par l'assassinat du duc de Berry, héritier du trône, le 13 février 1820. L'onde révolutionnaire se propagea jusqu'en Grèce, où les patriotes s'insurgèrent contre les Turcs, en mars 1821.

LA REVOLUTION DANS LE ROYAUME DE SARDAIGNE

En dépit de l'abondance des publications, elle constitue toujours l'un des épisodes les plus mal connus du *Risorgimento* italien (3). Les raisons en sont multiples. La participation au mouvement de l'héritier du trône Charles-Albert de Savoie-Carignan, rallié ensuite à l'absolutisme et accusé de trahison par ses amis libéraux, a jeté une ombre ambigüe sur la personne du souverain. Les événements auxquels il fut mêlé demeurèrent longtemps un sujet tabou, et Charles-Félix, comme on le verra, ordonna l'épuration des archives les concernant. L'historiographie conservatrice et monarchiste, d'autre part, a tendu à minimiser les faits et a réduit la dimension de l'adhésion à la révolution d'une large couche des intellectuels et des notables. L'action anti-absolutiste était présentée comme l'œuvre

---

(2) Le rôle de la Maçonnerie a été analysé par Luzio (Alessandro), *La Massoneria nel Risorgimento italiano*, Bologne, 1925.

(3) La bibliographie la plus récente et la plus complète, de 491 titres, figure dans l'introduction de Giuseppe Parlato au *Dizionario dei Piemontesi compromessi... op. cit,* p. 216-231.

d'une minorité de militaires et de « subversifs », inféodés aux sectes. Cette sous-évaluation du courant libéral est particulièrement nette en ce qui concerne la Savoie.

La Restauration piémontaise et les protagonistes du « Ventuno ».

Le cas piémontais entre parfaitement dans la typologie des révolutions de 1820-1821, dans la mesure où existent deux positions antagonistes, nettement tranchées. D'un côté, les libéraux, gardiens de la tradition révolutionnaire et impériale ; de l'autre, les soutiens de l'absolutisme. Après 1815, le Royaume est, avec Modène, l'état le plus réactionnaire d'Italie. A l'opposé, le Piémont — sans parler de la Savoie et de Nice — est, linguistiquement et culturellement, la partie la plus francisée de la Péninsule. Occupés par Bonaparte en 1796, les « Etats de Terre-ferme » de l'autre côté des Alpes avaient été annexés à l'Empire en 1808 et assimilés à la métropole, dans les institutions et l'économie, alors qu'ils étaient, envers le reste de l'Italie, un pays « étranger ». Le courant jacobin et la familiarité avec la vie politique française y avaient été particulièrement intenses tandis que, sous l'Empire, le Piémont avait fourni un contingent très important d'officiers supérieurs, de soldats et de fonctionnaires.

Le souvenir de la période française, synonyme de progrès civil dans un gouvernement favorisant la bourgeoisie et l'essor économique, était demeuré particulièrement vivant et teinté, chez beaucoup, de nostalgie. Pour tous ces contemporains de Napoléon, la Restauration est perçue comme une véritable catastrophe. En dépit des efforts de certains de leurs biographes de tradition aulique pour leur donner un brevet de capacité et d'expérience, il faut convenir que les souverains sardes de la Restauration, de 1815 à 1831, n'étaient pas des modèles d'ouverture d'esprit et de talent politique. Leur piété exprimait un catholicisme allant à la bigoterie et leur philosophie du monde tenait en une animosité viscérale contre la Révolution et les Jacobins. Victor-Emmanuel Ier était monté sur le trône à l'abdication de son frère Charles-Emmanuel IV (1796-1802), l'année même de l'occupation du Piémont (4). Il avait passé la période du Directoire et de l'Empire en exil, dans l'île de Sardaigne, le seul de ses domaines qui eût échappé à la mainmise française. En 1815, quand il retrouve Turin, après 19 ans d'absence, c'est un homme de 56 ans, vieilli avant l'âge et qui, selon la formule fameuse, n'avait « rien appris, ni rien oublié » depuis 1789. Le roi est d'une santé précaire, car une tare de consanguinité lui occasionne de fréquentes crises nerveuses. Une religiosité exaltée lui fait multiplier les pratiques dévotes ; il finira ses jours dans un couvent de Rome. Fermé aux réalités de son temps, il est muré dans son ressentiment contre le monde moderne et la Révolution. Son épouse, Marie-Thérèse d'Autriche, lui a donné six enfants, dont un seul garçon, qui mourra en bas-âge. L'héritier est son frère Charles-Félix, âgé de 50 ans en 1815, marié à Christine de Bourbon, fille du roi de Naples, dont il n'a pas de descendance (5).

---

(4) Segre (Arturo), *Vittorio Emanuele I (1759-1824),* Collana storica sabauda, Turin, 1928.

(5) Lemmi (Francesco), *Carlo Felice (1765-1831),* Collana storica sabauda, Turin, 1931.

La succession revient, en deuxième ligne, à Charles-Albert de Savoie-Carignan, de la branche cadette des Carignan, issue, en 1596, de Thomas, troisième fils de Charles-Emmanuel Ier. Charles-Albert (6) naît en 1798. Son père, Charles-Emmanuel, demeuré à Turin après l'invasion française, joue la carte du nouveau régime, avec sa femme Marie-Christine de Saxe-Courlande. Cette attitude jacobine, qui prend totalement le contre-pied de la position royale d'hostilité absolue à la Révolution, est une manifestation de l'opposition des rameaux cadets à la lignée aînée, dont l'histoire des Savoie montre d'autres exemples. Mais, rapidement, le prince de Carignan est assigné à résidence à Paris, où il meurt, dès 1800, à trente ans. Son épouse se désintéresse passablement de ses deux enfants. Elle se remarie avec un assez mince gentilhomme français, le comte de Montléart, pour lequel Charles-Albert nourrira une animosité profonde. Le jeune garçon est éduqué à Genève, à la pension du pasteur rousseauiste Vaucher, puis au Lycée de Bourges et il reçoit un brevet de sous-lieutenant dans l'armée impériale. En 1817, à dix-sept ans, il revient à la cour de Turin, où il ne connaît personne et où il est accueilli avec une extrême froideur, voire une défiance ouverte par le roi et son entourage, à cause de son éducation « protestante » et française qui ne peut manquer d'avoir fait de lui un Jacobin. Dès 1817, on combine son mariage avec Marie-Thérèse de Toscane, fille du Grand-duc Ferdinand III. Charles-Albert est l'une des personnalités les plus énigmatiques de la première moitié du XIXe siècle. Son rôle sera fondamental dans la Révolution de 1821, et cet épisode marquera profondément le reste de son existence. Il se complaira à laisser planer sur lui cette *aura* de fatalité mystérieuse et énigmatique. Dans sa prédilection romantique pour le Moyen-Age, il choisit cette devise archaïsante : « ie atans mon astre », et il déclarera « Ma vie a été un roman. Je n'ai pas été connu ». Mais il nourrit de grandes ambitions et, dès son retour à Turin, déclare : « Je me ferai connaître ».

Ce géant — il mesure près de deux mètres — embarrassé de son maigre corps, est, en dépit des apparences, d'une santé précaire. Au moral, c'est un tissu de contraction et, à la limite, son comportement est celui d'un névropathe. Imbu de ses prérogatives, il affiche une réserve impénétrable, où ses ennemis verront de la dissimulation et de la duplicité, coupée de confidences et, surtout dans sa jeunesse, d'expansivité et de déclarations imprudentes. Son humeur la plus constante est la mélancolie et la tristesse, le dégoût du monde et le désenchantement envers le genre humain. A la différence de son fils Victor-Emmanuel II, le « re galantuomo », à la sensualité sans complexes et affichée, Charles-Albert éprouve pour les femmes un attrait violent qui le culpabilise. Il passe d'une éducation rationaliste et libérale à une religiosité mystique. Esprit très impressionnable et indécis,

---

(6) La personnalité énigmatique et discutée de Charles-Albert continue à alimenter une très copieuse littérature. Elle va de l'hagiographie à la critique radicale. La biographie la plus détaillée, favorable au souverain, demeure celle de Rodolico (Niccolò), *Carlo Alberto, Principe di Carignano*, (2e éd., 1948) et *Carlo Alberto negli anni 1843-1849*, (1943), Florence. A l'opposé, Omodeo (Adolfo), « La leggenda di Carlo Alberto nella recente storiografia », in *Difesa del Risorgimento*, 2e éd. Turin, 1955. L'interprétation psychologique du Savoyard Costa de Beauregard (Albert), *Prologue d'un règne. La jeunesse du roi Charles-Albert*, Paris, 1889, et *Epilogue d'un règne. Les dernières années du roi Charles-Albert*, Paris, 1890, garde toute son efficacité.



CHARLES ALBERT

Roi de Sardaigne.

Charles-Albert, le premier roi du rameau de Savoie-Carignan.
(Cliché Archives départementales de la Haute-Savoie).

il est capable de changements d'opinion imprévisibles et de contradictions, au gré des impulsions du moment. « Le Carignan » rend bien aux souverains la défiance dont ils l'entourent, en laissant échapper, dans ses conversations familières avec quelques rares amis, ses sentiments hostiles à l'absolutisme.

A Turin, bon nombre de jeunes aristocrates étaient acquis aux idées libérales. Ils se retrouvaient dans l'*Academia dei Concordi*, qui dissimulait à la police et à la censure ses prises de positions politiques, derrière l'apparence d'un cénacle littéraire. Une partie des étudiants de l'Université et des bourgeois éclairés était également hostile à la réaction triomphante. Les animateurs de l'opposition appartenaient à des familles en vue de l'*establishment* piémontais : le colonel Carlo Asinari di San Marzano (Saint-Marsan) ; le comte Giacinto Provana di Collegnon, écuyer de Charles-Albert ; le major Santorre de Rossi di Santa Rosa ; le capitaine Guglielmo Moffa di Lisio ; le comte Ettore Perrone di San Martino et, indiqué comme le principal leader, le prince Emanuele Dal Pozzo della Cisterna. Ils ont des relations occultes avec les *Federati* lombards, qui travaillent au renversement de la domination autrichienne, et avec les conspirateurs des Romagnes pontificales. Ils sont assurés de la sympathie du prince de Carignan qui leur apparaît comme l'espoir de la régénération de l'Italie.

La situation de la Savoie est sensiblement différente. Le Duché se remet lentement de la période d'annexion à la France et de la grave disette des années 1817-1818. Les masses rurales, passablement inertes et, où l'émigration saisonnière vers la France enlève du pays les éléments jeunes qui pourraient être subversifs, a salué avec soulagement la fin du régime napoléonien, de la conscription militaire et de la fiscalité des « droits réunis ». Le clergé, issu en quasi totalité du monde paysan, passionné de politique et étroitement allié à la réaction absolutiste, endoctrine le peuple par ses prédications et incite au devoir d'obéir au « paternel gouvernement » restauré. La noblesse, dont la majorité des membres était demeurée fidèle à la Maison de Savoie et avait combattu sous le drapeau sarde, est revenue en force et va connaître, jusqu'en 1848, un véritable âge d'or. On en a tiré la conclusion, trop hâtive et schématique, que le Duché était l'exemple parfait de la vertu et de la loyauté monarchiques. Une des révélations du *Dictionnaire des compromis dans la Révolution de 1821* est l'importance de l'opposition à l'absolutisme dans des groupes influents de la population. Si, au rebours du Piémont, les grands noms de l'aristocratie savoyarde manquent à la liste des conjurés, le souvenir de la période napoléonienne était resté très présent dans la bourgeoisie, les employés de l'Etat et les militaires. Genève, où le gouvernement restauré en 1813 était, certes, conservateur, mais composé d'hommes raisonnables et éclairés, était une terre d'accueil pour les proscrits politiques. C'était un foyer d'idées libérales et bien que dans le Duché la Franc-Maçonnerie semble avoir disparu, comme organisation active, pour réapparaître seulement après 1860, les notables savoyards fréquentaient très certainement les loges de la cité de Calvin et, dans leurs conciliabules privés, en dépit de leur ralliement de circonstance à la Restauration, prolongeaient le discours des *Lumières*. Les libéraux des provinces septentrionales se retrou-

vaient, à Genève, autour du vieux proscrit Michelangelo Buonarotti, le disciple de Gracchus Babeuf, qui animait un cercle de Jacobins nostalgiques, et ils admiraient le général Dessaix qui avait, en 1814 et 1815, tenacement lutté contre l'invasion du Sud-Est par les Alliés (7).

Comme dans toutes les autres révolutions de 1820-1821, c'est l'armée qui va jouer un rôle déterminant. Réorganisées après 1815, les forces militaires sardes étaient, en 1820, travaillées par de graves tensions internes. Les officiers qui avaient servi dans l'armée française et qui n'avaient pas été congédiés ou mis à la retraite anticipée, étaient mal vus et, dans les hauts grades et l'avancement, s'étaient vu préférer les éléments — presque tous nobles — qui avaient lutté contre Napoléon. Aussi, les unités étaient-elles presque toutes gagnées en profondeur par la Maçonnerie et les sociétés secrètes. Le noyau de l'armée de terre était constitué, en plus des Carabiniers royaux, par dix brigades d'infanterie de ligne (Grenadiers-Gardes, Savoie, Piémont, Aoste, Coni, de la Reine, Montferrat, Saluces, Alexandrie, Gênes) et de quatre unités de cavalerie légère (Dragons et Chevau-légers). Il s'y ajoutait les corps du Génie et de l'Artillerie (8).

La *Brigade de Savoie* était, traditionnellement, stationnée en Piémont, avec son dépôt à Suse, et elle va se trouver très impliquée dans les événements de 1821. La quasi-totalité des hommes du rang étaient originaires du Duché, ainsi que bon nombre d'officiers, mais l'encadrement comptait aussi des gradés piémontais. En revanche, Chambéry et Annecy hébergeaient des régiments recrutés outremonts. Charles-Albert comptera parmi ses familiers des Savoyards, comme ses écuyers Sylvain Costa de Beauregard (1785-1835), le fidèle d'entre les fidèles, et Joseph-Marie de Gerbaix de Sonnaz d'Habères (1780-1861). Mais il ne semble pas que ces compagnons, au demeurant d'opinions très conservatrices, aient partagé les activités politiques du prince de Carignan.

Les événements de 1821.

Ils se déroulent sur trois terrains différents : les mouvements d'opinion et la « conspiration » de Turin ; le soulèvement des places-fortes piémontaises : l'attitude de la Savoie.

L'agitation pré-révolutionnaire.

L'immobilisme politique du Piémont de la Restauration prépare le terrain de la révolution. Un projet de réformes de l'administration et de la justice, esquissé par Prospero Balbo, entre septembre 1819 et juillet 1820, avait tourné court, attisant le mécontentement. Autour du nom de Charles-Albert se regroupaient les militants pour une régénération de l'Etat dynastique, sur le modèle de la France constitutionnelle, où le gouvernement de Louis XVIII effectuait, en ces années, « la grande tentative d'expansion de la Charte » (Henri Contamine). Le libéralisme allait de pair avec l'animosité contre l'Autriche, sentiment que le prince de Carignan exprimait ouvertement. Il serait inexact de croire, comme on l'écrit souvent, que le

---

(7) Voir Ferretti (Giovanni), *Esuli del Risorgimento in Svizzera,* Bologne, 1948.

(8) Sur cet aspect Pieri (Piero), *Storia militare del Risorgimento,* 2e éd. Turin, 1962.

Piémont fût alors strictement aligné sur le « Système Metternich ». En réalité, dès le XVIIIe siècle, la volonté constante de Vienne avait été d'intégrer la monarchie de Turin à son plan de mainmise sur la Péninsule. De Victor-Emmanuel Ier à Joseph de Maistre, aux libéraux et, surtout aux militaires, l'austrophobie était la règle. Cette attitude, affichée par Charles-Albert, en augmentait la popularité. Il était salué par les patriotes comme

> « l'astre bénéfique de l'Italie, le héros brandissant l'épée sur laquelle était écrit *Deus, honor, patria, victoria,* et qui voulait employer cette épée pour rendre l'Italie libre ».

Un problème sur lequel on s'est beaucoup interrogé est celui des relations de l'héritier présomptif du trône avec les sociétés secrètes, qui connaissaient, dès ces années 1819-1820, une de leurs périodes de plus large expansion en Italie. Celle qui avait eu le plus grand succès dans les premières années de la Restauration était l'*Adelfia,* la « réunion des frères », avec une diffusion relativement large dans l'armée. De tendance républicaine et démocratique, elle fut réorganisée dans une autre secte, les *Sublimi Maestri Perfetti.* Du sein de ces « Sublimes Maîtres Parfaits » sortit, à son tour, la *Federazione italiana* qui fit rapidement des adeptes en Lombardie, parmi l'aristocratie et la bourgeoisie éclairées et, en Piémont, chez de nombreux jeunes officiers. Vers les *Fédérés* confluèrent presque tous les anciens adhérents de la Franc-Maçonnerie et de la Charbonnerie. La nouvelle association, en effet, beaucoup plus pragmatique que ses devancières, avait abandonné les rituels symboliques et les pratiques ésotériques, tout comme l'objectif d'une révolution sociale et égalitaire, pour deux buts essentiels, l'indépendance italienne et la Constitution, par une guerre contre l'Autriche, et des insurrections libérales à l'intérieur des Etats. Les uns penchaient pour la Charte française de 1814 établissant une « monarchie tempérée » et modérée ; les autres pour la fameuse Constitution espagnole de 1812, nettement plus démocratique (9).

Les sociétés secrètes pénétraient en Piémont par trois canaux. La voie française était la plus active, et les patriotes pensaient compter sur ce pays pour faire obstacle à l'influence autrichienne ; celle de la Lombardie véhiculait les valeurs des *Lumières* et, de Gênes, république annexée contre son gré à la Sardaigne en 1815, arrivait une tradition républicaine et autonomiste. Ces axes convergeaient vers Alexandrie, ville de garnison à la frontière de la Lombardie, qui sera le point névralgique des événements de 1821. Presque tous les familiers du Palais Carignan avaient adhéré à des sociétés secrètes mais pour les historiens les plus autorisés une adhésion personnelle du prince à une de ces « sectes » est à exclure.

A cette époque, ses idées politiques n'étaient pas encore très élaborées et les jugements formulés à son égard étaient déjà ambigus. Il était, génériquement, favorable au programme des patriotes libéraux et il avait eu au moins deux entrevues avec le chef des *Federati* lombards. Luigi Blanc, envoyé napolitain à Turin, notait que :

> « le Prince de Carignan passe pour libéral, sans qu'il en ait donné aucune preuve ; il est aimé de l'armée et, lui aussi, hait les Autrichiens ».

---

(9) Pinto (Paolo), *Carlo Alberto. Il Savoia amletico,* Milan, 1986, p. 64-66.

Dans ses souvenirs, un témoin des événements, le général Enrico Morozzo della Rocca (10), pour l'heure page de Charles-Albert, trace ce vivant tableau de la capitale :

> « En 1820, le souffle de la Révolution commençait à se faire fortement sentir... De ces révolutionnaires, Carbonari et mécontents, on parlait à haute voix et la jeunesse s'était divisée en deux camps : les constitutionnels français et les constitutionnels espagnols. Les plus élégants et insouciants étaient les partisans des premiers ; ils s'habillaient avec une grande recherche, suivant la mode de Paris, et ils étaient allègres et bruyants. Les constitutionnels espagnols étaient sombres et, pour ainsi dire, dramatiques ; enveloppés dans de grands manteaux, avec des chapeaux blancs à larges bords, ils circulaient dans les rues de Turin, sans que le roi en fût préoccupé. »

Les révolutionnaires paraissaient en public, tenaient des conciliabules, échangeaient des médailles, des bagues et autres objets sur lesquels était gravée une effigie symbolisant la Constitution. Parmi eux, bon nombre d'étudiants, surtout les pensionnaires du Collège des Provinces, cette institution qui accueillait, comme boursiers, les meilleurs sujets des diverses régions du royaume. C'était là que, avec l'armée, se rencontrait la représentation savoyarde la plus fournie, car la reconnaissance des diplômes acquis dans les facultés françaises n'existait pas et le roi contraignait ses sujets francophones à faire leurs études à l'Université de Turin.

Les événements de Turin.

C'est dans ce milieu que partit le mouvement. Le 10 janvier 1821, la police arrêta deux étudiants qui arboraient un bonnet phrygien, au théâtre. Leurs camarades manifestèrent bruyamment, provoquant une violente réaction des forces de l'ordre, qui envahirent l'Université et dispersèrent les perturbateurs à coups de sabre. Les milieux de la bourgeoisie et de l'aristocratie éclairée en furent indignés et parlèrent du « massacre de l'Université ». Il en alla de même pour Charles-Albert qui assura les étudiants de sa sympathie et, selon certains, se serait même rendu à l'hôpital pour visiter les blessés, auxquels il aurait fait parvenir des dons.

Dans une ambiance déjà préparée par les nouvelles des autres insurrections européennes, le tumulte de l'Université donna aux événements une tournure politique. La rumeur d'une imminente tentative révolutionnaire, à laquelle serait associé Charles-Albert, se fit plus insistante. La fermentation des esprits s'aggrava pendant le mois de février. Le 3 mars, au moment où l'héritier Charles-Félix, duc de Genevois, s'apprêtait à partir pour Modène rendre visite au duc, son neveu par alliance, se répandit la nouvelle que des lettres de *Carbonari* parisiens, impliquant le prince de Carignan dans une révolution imminente, avaient été interceptées et le 5, les premières arrestations étaient opérées. Le roi montra les lettres à Charles-Albert, qui vit là une « magnifique preuve de confiance » et assura le monarque de son dévouement. Le 6, il eut, cependant, un colloque secret avec Santarosa, Collegno, San Marzano et Moffa di Lizio, dont nous avons deux versions totalement divergentes. Dans

---

(10) *Autobiografia di un veterano. Ricordi storici e aneddotici,* Bologne, 1897, tome I, p. 29.

son livre *La Rivoluzione piemontese,* écrit en exil, Santa Rosa affirme que le prince donna son accord pour prendre la tête du mouvement. Charles-Albert, au contraire, dans ses lettres et dans deux *Memoriali,* écrits en 1821 et 1839, déclare qu'il se montra évasif, car il ne jouissait pas, prétend-il, de la confiance totale des conjurés. Il pensait pouvoir jouer le rôle de médiateur entre le souverain et les libéraux, pour une solution de compromis, sur la base de l'octroi d'une constitution à la française. La suite des événements semble bien corroborer cette hypothèse. Le 7 mars, Victor-Emmanuel Ier partit de Turin pour le château de Moncalieri, après avoir reçu du prince des déclarations rassurantes sur la découverte de la conspiration et la renonciation à toute tentative de coup de force. Omodeo écrit, ce qui paraît être la reconstruction la plus exacte des faits :

> « Le Prince de Carignan, en possession du grave secret, rassure le roi et le fait s'éloigner de Turin ; puis, agissant sur les conjurés, fait retarder le mouvement, car il veut se placer dans la position de médiateur et quasiment d'arbitre entre les deux parties. » (11)

Dans une seconde rencontre, le 8 mars, avec les conjurés, Charles-Albert, selon le témoignage de Santa Rosa, accentua ses réserves et une dernière entrevue eut lieu, le lendemain 9, dans laquelle le prince aurait cherché à obtenir de nouveaux détails sur le plan des révolutionnaires, ce qui avait été, finalement, diront ses anciens amis, l'unique but de son adhésion purement verbale à l'affaire. Le 10 mars, le roi rentrait à Turin, alarmé par les rumeurs de mutineries dans les places de Pignerol et d'Alexandrie. Le 11, il réunissait un Conseil de la Couronne, pour examiner l'éventualité d'une constitution, tandis qu'un groupe de militaires de la garnison, ayant quitté leurs casernes, réclamaient à grand bruit, à la Porta Nuova, la Constitution espagnole. Charles-Albert, selon Balbo, se déclara d'accord pour une monarchie tempérée, mais à condition que ce ne fût pas sur la base de la Constitution espagnole. Cet opinion rencontra l'approbation de la majorité des participants. Victor-Emmanuel s'apprêtait à partir pour Asti rejoindre les troupes fidèles, en compagnie de Charles-Albert, lorsqu'arriva la nouvelle de la rébellion de la garnison de Turin. Le 12 mars au soir, le roi réunissait ses ministres pour leur faire part de sa décision d'abdiquer, en dépit des objurgations des présents, parmi lesquelles celles du Prince de Carignan n'étaient pas les moins insistantes. Mais rien ne put fléchir le souverain qui, dans l'attente du retour de Modène de Charles-Félix, confia la régence à Charles-Albert. Victor-Emmanuel Ier avait longtemps sous-estimé l'agitation des esprits en Piémont et il fut totalement pris à l'improviste par les événements. Il avait été très impressionné par les mutineries et aussi par le fait que le comte de San Marzano, revenu de Ljubliana (Laybach) où, après celle de Troppau, se tenait la seconde conférence diplomatique des Puissances conservatrices pour réprimer les menées libérales, avait déclaré que jamais ces Etats n'auraient accepté, dans le Royaume de Sardaigne, l'octroi d'une constitution, quelle qu'elle fût, ce qui laissait pressentir de redoutables complications. Pendant toute la journée du 13 mars, le régent fut soumis à d'intenses pressions de la part des

---

(11) *La leggenda di Carlo Alberto, op. cit.* p. 188.

« Constitutionnels » pour qu'il concède la Constitution espagnole, et les libéraux lui représentèrent que toute autre concession serait jugée insuffisante. Entre temps, la foule manifestait, dans le même sens, devant le Palais royal. Au milieu d'une grande tension, Charles-Albert réunit toutes les autorités constituées — *décurions* municipaux de Turin, ministres et généraux — qui décidèrent unanimement de céder, pour éviter une guerre civile et, le soir même, le prince accordait la charte espagnole, sous réserve de l'approbation ultérieure du nouveau roi Charles-Félix. Le 15 mars, le régent prêtait serment à la Constitution. Dans le même temps, il était instamment sollicité par les *Federati* lombards de déclarer la guerre à l'Autriche. Mais s'il avait dû acquiescer à l'exigence des *Constitutionnalistes,* il était bien résolu — malgré ses prises de positions antérieures — à ne pas se laisser entraîner à une lutte armée, aux conséquences imprévisibles. Jouant alors double jeu, faute d'un programme politique bien défini, il tenta d'utiliser le sentiment anti-autrichien général, pour masser des troupes à la frontière de la Lombardie et les utiliser, en fait, à étouffer un mouvement révolutionnaire qu'il ne pouvait plus contrôler, et qui eût menacé de l'emporter.

Les divergences entre la *Junte* provisoire de gouvernement de Turin et le Comité révolutionnaire d'Alexandrie allaient en s'aggravant lorsque, le 18 mars, arriva à Turin Sylvain Costa de Beauregard, qui avait été informer Charles-Félix à Modène. Il rapportait une proclamation par laquelle le roi déclarait nul tout acte relevant du pouvoir souverain qui eût pu être promulgué après l'abdication de Victor-Emmanuel Ier, et toute décision qui ne fût pas émanée du souverain lui-même, ou qu'il n'eût pas « expressément sanctionnée ». Se voyant désavoué, Charles-Albert communiqua au Conseil des ministres sa décision de se démettre, mais il renonça devant le refus des membres du gouvernement d'assumer le pouvoir dans une situation qui eût débouché sur la guerre civile. Le 19 et le 20 mars, les pressions pour une guerre immédiate avec l'Autriche augmentèrent et Charles-Albert qui, pour gagner du temps, avait retardé du 18 au 21 mars l'annonce de la proclamation de Charles-Félix, tout en laissant entendre aux libéraux qu'il ne les avait pas abandonnés, quittait nuitamment le Palais Carignan, d'où il avait éloigné sa famille, pour rejoindre Novare, avec un détachement de troupes hostiles à la Révolution. Il y trouva l'ordre de gagner immédiatement la Toscane, auprès de son beau-père, perdant définitivement tout espoir de rentrer avec l'armée à Turin pour y rétablir l'autorité du roi et y empêcher une intervention autrichienne.

Ainsi se tournait une page dramatique de la vie de Charles-Albert, qui allait le marquer durablement pendant le reste de ses jours, accentuant sa mélancolie et son pessimisme. Dès ce moment commença la polémique autour du Prince accusé de trahison par les deux camps. Santa Rosa demeura persuadé du double jeu de Charles-Albert écrivant qu'

> « au moment où il semblait rassurer les *Fédérés* sur son adhésion à leur cause, il avait déjà pris des dispositions pour rendre impossible l'exécution du mouvement à Turin »,

notamment en consignant dans leur caserne les artilleurs, troupe la plus sympathique aux conjurés.

« Contradiction inexplicable, ajoute Santa Rosa, ou qui pourrait seulement s'expliquer en accusant le prince d'une odieuse duplicité. J'aime mieux croire ce que j'ai déjà dit : Charles-Albert voulait, et en même temps, ne voulait pas. » (12)

En fait, selon l'analyse la plus récente et la plus plausible (13), Charles-Albert, nature irrésolue, ambigüe et contradictoire, avait pensé utiliser sa réputation de libéral, et l'amitié qui le liait aux chefs de la conjuration, pour contrôler le mouvement subversif, en sauvegardant en même temps les prérogatives de la monarchie et les exigences des *Constitutionnels*. Cette espérance fut rendue irréalisable par le durcissement de la position libérale, dans sa revendication de la Constitution espagnole, et non française ; par l'opinion d'une guerre immédiate avec l'Autriche, et par l'abdication inattendue de Victor-Emmanuel, qui l'exposait au ressentiment de Charles-Félix. La dernière désillusion de Charles-Albert, arrivé à Florence le 2 avril, fut de ne pouvoir se rendre auprès du roi abdicataire, pour se justifier auprès de lui et l'inciter à reprendre la couronne. « Le Carignan », devenu la bête noire des milieux réactionnaires, commençait sa traversée du désert et livrait le royaume au pouvoir étroit et vindicatif de Charles-Félix.

La Brigade de Savoie à Alexandrie.

La sédition éclata dans la nuit du 9 au 10 mars à Alexandrie, cité militaire, verrou défensif oriental du Piémont. Le gouverneur de la place est un rude et vieux soldat savoyard de 75 ans, le comte François-Joseph de Varax, dernier de sa lignée. Lieutenant-général, il était entré dès 1758 dans Savoie-Infanterie et, durant toute sa carrière, il s'était montré indéfectiblement attaché à la monarchie de Turin. Dans la ville sont stationnés le *Régiment de Savoie* et les *Dragons du Roi,* tandis que la puissante citadelle, derrière ses fossés et ses remparts, est tenue par *Gênes-Infanterie*. La garnison donne, depuis quelque temps, des signes d'agitation (14) et les officiers et sous-officiers acquis aux idées libérales se concertent avec la remuante bourgeoisie locale. Alexandrie est, en effet, un des foyers politiques les plus ardents du Piémont. Les leaders du mouvement sont les Rattazzi, dont quatre seront inculpés pour leur participation au *Ventuno*. L'aîné, Alessandro, médecin, était le chef des *Federati* de la région, et son frère, l'avocat Urbano, l'un des principaux dirigeants de la Franc-Maçonnerie italienne, à travers laquelle il entretenait des relations avec le monde « sectaire » de la France et de la Péninsule. La tradition avancée de la famille sera continuée par leur neveu Urbano (1808-1873), homme d'Etat piémontais, puis italien, allié puis adversaire de Cavour. Dans les *Dragons du Roi,* le capi-

---

(12) *La Rivoluzione piemontese nel 1821,* édition de Luzio (Alessandro), Turin, 1921, p. 41-44.

(13) Talamo (Giuseppe), article « Carlo Alberto di Savoia » dans le *Dizionario biografico degli Italiani,* tome XX, Rome, 1977.

(14) Le récit le plus détaillé des événements d'Alexandrie est celui de du Bourget (baron), *La Brigade de Savoie (1660-1860),* Chambéry, 1922, qui a utilisé le journal du général de Maugny et les papiers du major-général Piochet de Salins. Voir aussi le *Simple récit des événements arrivés en Piémont dans les mois de mars et d'avril 1821, par un officier piémontais,* Paris, 1822.

taine Luigi Baronis est l'un des affiliés à la conjuration des démocrates de Turin.

Dans la soirée du 9, les Dragons consignent à leur domicile, sous la menace des armes, leurs officiers présumés hostiles à la révolution puis, guidés par Baronis, les Rattazzi et leurs amis, ils gagnent, par des rues détournées, la Porte Royale qui fait communiquer la cité avec la forteresse. Le poste d'entrée est sous les ordres du sous-lieutenant Charles Barandier, du *Régiment de Savoie*. Originaire de Chambéry, âgé de 34 ans, il avait servi dans l'armée impériale, avant d'être admis dans les forces sardes, en 1817. Acquis à la conspiration, Barandier s'était, ce soir là, fait désigner, en dehors de son tour de service, pour commander à la poterne. Il laisse abattre le pont-levis et enfoncer la porte par les 300 dragons qui se précipitent au galop dans les cours, au cri de « Vive la Constitution ! ». Le lieutenant-colonel de la *Brigade de Savoie,* Guglielmo Ansaldi, ancien soldat du Premier Empire était, lui aussi, du complot. Devant les hésitations de Charles-Albert, il avait forcé les événements en apportant aux conjurés d'Alexandrie, réunis dans le logement de Baronis, l'ordre d'insurrection. Il avait, le 9, de connivence avec Barandier, préparé la prise de la citadelle en enlevant les clés de la forteresse au capitaine Zona et fait arrêter le commandant, Napione di Cocconato. Ansaldi annonce l'arrivée imminente du prince de Carignan à Alexandrie, pour proclamer la Constitution et, le 10, à 6 heures du matin, il fait hisser le drapeau tricolore vert-blanc-rouge de l'ancienne République cisalpine, emblème des conjurés qui deviendra, après 1848, le pavillon du Royaume sarde et fait « assurer » d'un coup de canon la montée des couleurs. Entre temps, il provoque la désignation d'une *Junte* administrative provisoire, dont fait partie Urbano Rattazzi, et qui le porte à sa présidence. Ansaldi — comme Charles-Albert n'arrive toujours pas — et pour cause —, proclame alors lui-même la Constitution espagnole et, le 11, il « déclare » la guerre à l'Autriche. Dans la ville, en dépit des exhortations de Regis et d'Ansaldi à se joindre aux rebelles, Varax et les officiers de *Savoie,* les majors Piochet de Salins et de la Fléchère, et le capitaine de Maugny, refusent énergiquement. Du 11 au 12 mars, les monarchistes fidèles et les insurgés demeurent face-à-face, séparés par les fossés de la citadelle, échangeant les cris de « Vive le Roi ! » et de « Vive la Constitution ! ». La Révolution vit alors ses heures éphémères de triomphe apparent et, de Turin, arrivent des renforts de cavalerie. Menacé d'être pris entre deux feux, le général de Varax se résigne, le 12, à abandonner Alexandrie. Il quitte la cité avec ses forces en ordre de bataille, le *Régiment de Savoie,* à l'effectif de 1 100 hommes, et les officiers de *Gênes* et des *Dragons* qui n'ont pas suivi la sédition. Le retour dans la capitale se fait par étapes, au milieu de l'incertitude.

Le 15 mars, à Poirino, on apprend, coup sur coup, la sédition militaire de Turin, la proclamation de la Constitution par Charles-Albert, l'abdication de Victor-Emmanuel Ier, la régence du Prince de Carignan. Le bruit court que certaines unités vont être licenciées et bon nombre de soldats de *Savoie* décident d'abandonner leur unité pour rentrer au pays, emportant avec eux leurs drapeaux, leurs fusils et la caisse du régiment. Les capitaines de Maugny, Bataillard

le avril 1821

NOUVELLES
OFFICIELLES.

Une estafette expédiée de Turin le 9 du courant, par S. Ex. l'Ambassadeur de France, Marquis de la Tour-du-Pin, à sa Cour, m'a apporté une lettre écrite de sa main, contenant l'article suivant:

" Les rebelles étaient au nombre de cinq mille; les Autrichiens „ sont entrés hier 8, et les ont rencontrés en avant de Novaré; „ il a suffi d'un Régiment de Hulans pour dissiper la troupe, qui „ paraît n'avoir pas tenu, ce qu'explique fort-bien l'état d'anarchie „ dans lequel elle était.

„ La citadelle de Turin sera évacuée dans une heure; la Junte „ s'est dissoute, et tout annonce que l'Autorité Royale sera rétablie „ dans tout le Piémont avant trois jours, comme elle a été conser- „ vée par votre sagesse et votre fermeté, Monsieur le Comte. "

Chambéry, le 10 avril 1821.

D'ANDÉZENO.

N. B. La Junte provisoire a déjà fait connaître par un décret qu'elle est dissoute, et que la Garde Nationale a pris possession de la citadelle de Turin.

CHAMBERY, CHEZ PIERRE ALBERA, IMPRIMEUR DU ROI.

Les nouvelles de Turin résumées grâce à une affiche imprimée à Chambéry, le 10 avril 1821.

(Cliché Archives départementales de la Haute-Savoie).

et Carron rétablissent l'ordre à grand'peine mais, le lendemain, 600 hommes manquent à l'appel. La troupe arrive à Turin le 20 mars et, dans les jours suivants, Charles-Albert, désavoué totalement par Charles-Félix, part pour Novare, où il se démet, le 23, de ses fonctions de lieutenant-général du roi en Piémont. L'indécision est totale car de Varax n'a reçu d'ordres que du ministère de la Guerre « constitutionnel ». Les chefs sont partagés sur le parti à prendre. Le nouveau titulaire du portefeuille de la Guerre est le major Filippo Derossi di Santarosa, l'un des grands organisateurs de la Révolution, dont la mère, Pauline de Regard de Ballon, était savoyarde. Le 21 mars, jour de son départ pour Novare, Charles-Albert l'avait nommé à ce poste, en remplacement du major-général Emanuele Pes di Villamarina, modéré, démissionnaire pour raison de santé. Derossi, pour éviter que *Savoie* n'aille grossir les forces contre-révolutionnaires à Novare, lui ordonna d'aller se reformer dans le Duché, espérant qu'à son retour en Piémont, il prendrait rang dans l'armée constitutionnelle.

Le 31 mars, la troupe prenait, à petites étapes, la route du Mont-Cenis et Santa Rosa lui adressait une proclamation, au moment de son départ, persuadé qu'elle allait reprendre le combat aux côtés des insurgés :

> « Vous allez dans votre chère patrie, mais rappelez-vous que vous devez retourner bientôt, réunis à vos braves compagnons d'armes du contingent de votre province. Soldats ! vous êtes le plus ancien régiment de l'armée et vous en serez toujours l'exemple, dans les jours de bataille. Nos périls sont aussi les vôtres. Si la différence du langage semble nous séparer, il n'en est pas moins vrai que depuis huit siècles nous combattons sous les mêmes étendards et que nous avons illustré ensemble les rochers des Alpes, pour fonder et agrandir la puissance de cette noble race qui naquit parmi nous. En rentrant en Savoie, vous connaîtrez les vœux de vos familles, vous entendrez les cris universels de tous les hommes estimables qui travaillent à conquérir ces institutions qui, en tempérant le pouvoir absolu des rois, assurent le bonheur des peuples. »

Le 11 avril, près de Chambéry, la Brigade était passée en revue par le major-général Jean-Baptiste d'Oncieu, commandant de la Division militaire, à Saint-Jeoire-Prieuré, où les autorités avait fait

> « les préparatifs nécessaires pour faire déjeuner les officiers et rafraîchir les soldats ».

Aux portes de la ville, l'accueil des *Chasseurs de Savoie* fut très cordial et, sur la place Saint-Léger, la population, qui ignorait encore le détail des événements, acclama chaleureusement les soldats. Les deux unités, en ordre de bataille, se rangèrent face-à-face et, écrit le *Journal de Savoie :*

> « S.E. le général-comte d'Andezeno, Gouverneur général du Duché, parcourut deux fois le front des deux lignes, en saluant ces braves militaires qui faisaient retentir l'air du cri mille fois répété de « Vive le Roi ! ». Il leur adressa une chaude allocution : « Votre parfaite conduite, leur dit-il, dans ces temps critiques et difficiles, est en tout digne des glorieux exploits de l'escadron de Savoie et de sa célèbre bannière. »

Les événements de Savoie.

Au lendemain du *Ventuno,* Charles-Félix, tout comme une grande partie de la classe dirigeante, n'avait guère envie, malgré son animosité contre Charles-Albert, que fussent étalées au grand jour la

conduite de l'héritier du trône et la révélation d'un mouvement révolutionnaire dont la profondeur et les ramifications avaient été sous-évaluées par le pouvoir. Dès le 21 juin, une ordonnance royale contraignit les autorités à

> « détruire tous les actes qui ont été publiés en cette année... depuis mars jusqu'au 9 avril ; ayant été annulés, leur dépôt aux archives communales ne servirait qu'à conserver la mémoire d'événements fâcheux, qu'il faudrait au contraire effacer entièrement ».

Le résultat fut une lacune dans les sources de l'histoire des événements, qui demeurèrent longtemps très mal connus, dans leurs implications locales. Ce vide a été comblé par les actes des tribunaux spéciaux qui jugèrent les personnes compromises et qui ont servi, plus d'un siècle et demi après les faits, à composer le *Dictionnaire* de Marsengo et Parlato, et, pour Chambéry, par un témoignage privé, entré aux Archives départementales de la Savoie, les *Notes fugitives sur les événements de mars 1821 en Savoie, soit observations sur leur marche faite à Chambéry,* par le sénateur Hippolyte d'Alexandry d'Orengiani (15).

Mais d'Alexandry lui-même ne cite nommément aucun des participants au mouvement, s'alignant sur la conspiration du silence. La reconstruction détaillée des événements par Guido Ratti montre bien les caractères particuliers du *Ventuno* Savoyard.

Dans le Duché — tout comme en Piémont — les masses rurales demeurèrent inertes et se tinrent à l'écart. Le mouvement ne tourna pas à la sédition militaire violente, faute d'une implantation de garnisons nombreuses, car on ne doit pas oublier que la neutralisation des provinces septentrionales, établie en 1815, faisait que Turin n'y entretenait pas de gros effectifs. L'agitation se manifesta essentiellement à Chambéry, qui donnait le ton à la vie politique, et dans les principales villes des provinces, sans toutefois que le petit groupe des « révolutionnaires » ait pu catalyser le mécontentement latent des libéraux et des nostalgiques de la période impériale. Cette force potentielle était, cependant, beaucoup plus importante qu'on ne le dira par la suite car, au début du règne de Victor-Emmanuel Ier déjà, les rapports de police avaient dénombré, à Chambéry, 300 individus pensant mal et acquis aux idées « subversives ».

La difficulté des communications entre les deux versants des Alpes explique le manque de coordination entre les agitations de Turin et de Chambéry, leur décalage chronologique de six jours, et la propagation des faux bruits, qui augmenta l'indécision des dirigeants locaux, dont l'attitude fut hésitante et souvent ambigüe.

Les dossiers de condamnation établissent l'existence d'une « cellule révolutionnaire » (G. Ratti) d'une trentaine de personnes, en majorité hommes de loi, avocats, notaires, employés du gouvernement, âgés de 26 à 34 ans, et d'une « vile canaille » d'artisans et commis. Il s'y ajoute l'action d'étrangers, Français des départements limitrophes, ou Suisses, comme ce David Huguenin, suspecté d'être le chef de la Franc-Maçonnerie chambérienne. On désignera

---

(15) Elle a été utilisée dans la suggestive étude de Ratti (Guido), « Chambéry et la révolution de 1821 », *L'Histoire en Savoie,* septembre 1990, n° 99, p. 7-31.

comme chef du mouvement l'avocat Chavasse, noté comme « fauteur de libéralisme, suspecté d'avoir des relations avec les chefs de la révolution » et avec les *Federati* et les sociétés secrètes françaises.

La nouvelle de l'agitation piémontaise arrive dans la capitale du Duché les 14 et 15 mars, par des voyageurs et, officiellement, le 16, par les proclamations de la *Junte* de Turin annonçant l'abdication du roi. Le soir, des extrémistes locaux et quelques officiers de la Brigade d'Alexandrie, en civil, organisent un repas civique à l'auberge de banlieue du *Grand Marsala,* qui se termine par le chant de la *Marseillaise.* Les 17 et 18, la nouvelle de la révolution se diffuse dans les autres villes, d'où partent des adresses de félicitations à Charles-Albert. La Brigade d'Alexandrie, les Chevau-légers de Piémont et la Légion royale se déclarent en faveur du nouveau régime et réclament leur départ pour le Piémont et la guerre contre l'Autriche, tandis que le marquis d'Oncieu gagne Turin, appelé par la *Junte.*

Mais les conjurés hésitent à utiliser la force, pour s'emparer des bâtiments publics et neutraliser les agents du pouvoir et, lorsque d'Oncieu revient, le 21 ou le 22, il est convaincu que la Révolution court à l'échec. Le 22, la garnison piémontaise reçoit l'ordre de départ, qui s'effectuera le 25, ce qui prive le mouvement de l'appui de la force armée. Les autorités cherchent toutefois à gagner du temps en retardant la publication de la proclamation de Charles-Félix — déjà connue en Savoie du nord — dans laquelle il condamne Charles-Albert. Il ne reste, à Chambéry, que les Chasseurs de Savoie dont le commandant de La Fléchère répond « sur sa tête » de sa fidélité au roi légitime. La révolution a fait long feu et, avec l'accord du Sénat de Savoie, se constitue un « gouvernement provisoire » qui, au cours de sa brève durée, refoule les étrangers suspects et met en train la répression. Dès ce moment, leurs hésitations oubliées, les notables volent au secours de la victoire et, jusqu'au début de mai 1821, coopèrent à la « seconde Restauration », accréditant l'image de la loyauté sans faille des habitants. Ce que d'Alexandry exprime ainsi, délivrant à ses compatriotes un brevet de civisme monarchique :

> « La masse des habitants du Duché de Savoye est bonne ; ceux qui n'ont pas assez de clairvoyance et de réflexion, sans être attachés à l'auguste dynastie, sentent l'indispensable nécessité d'un gouvernement à l'abri duquel on puisse se reposer en pais et avec sécurité, et le caractère tranquille du Savoyard se distingue toujours par cet unique désir ».

Si l'on compare les événements du Piémont à ce qui se passa en Savoie, on constate que la coordination entre les militaires rebelles et les révolutionnaires locaux fut beaucoup moins étroite à Chambéry qu'à Turin et Alexandrie. L'attitude résolue d'Andezeno et la passivité de la masse de la population firent que les *Federati* de la Brigade d'Alexandrie se trouvèrent isolés et que leur insubordination conserva les caractères du *pronunciamiento* traditionnel, en vase clos. Santa Rosa avait dépêché de Turin à Chambéry un officier constitutionnel, le capitaine Giuseppe Pacchiarotti, pour destituer le colonel Righini, commandant de la Brigade, et le remplacer. Il n'arriva pas à temps, car la majorité des officiers fidèles avaient refusé de suivre les incitations à la rébellion, adressées à la troupe par les conjurés, dans la nuit du 23 au 24 mars. Dès son retour de Turin, d'Andezeno, nommé gouverneur, décida de diriger cette unité sur le Piémont,

ainsi que la Légion royale légère, commandée par le major Feliciano Arborio di Gattinara, dont la tentative de soulèvement, le 24 mars, avait également échoué. Le 26, à Saint-Jean de Maurienne, les deux formations rencontrent Pacchiarotti qui, avec le concours du lieutenant des carabiniers Laneri et du sous-lieutenant Moda, exhortent les éléments libéraux à tenter de nouveau l'insurrection. Righini et les officiers loyalistes sont arrêtés et conduits à Turin.

A Chambéry, la Brigade de Savoie, après l'épuration dont elle fut l'objet, fut reformée à l'effectif de 3 800 hommes, avant de prendre ses garnisons en Piémont. Nous savons beaucoup plus mal, en revanche, ce qui se passa dans les autres provinces. Alphonse de Beauchamp, Français très hostile aux révolutionnaires (16), écrit :

> « Quelques parties du Duché ne purent échapper à des troubles partiels. Les troupes indisciplinées que le gouverneur s'était vu contraint d'expulser de Chambéry, avaient porté le désordre au-delà de l'Isère, jusqu'au Mont-Cenis. La petite ville de Conflans avait été rançonnée par eux. Il éclata aussi une émeute d'une nature alarmante à Bonneville, capitale du Faucigny, au moment où le commandant militaire voulut contraindre les semestriers (17) à rejoindre leurs régiments, et les recrues à se rendre au dépôt. Comme en Piémont, le bruit perfidement répandu de la prochaine arrivée d'un corps de troupes autrichiennes passant par le Simplon, avec l'adhésion des Suisses, avait contribué à exaspérer les esprits. Au rapport des voyageurs, la Savoie au midi de l'Isère et jusqu'à Montmélian était soumise à l'autorité de la Junte de Turin, et depuis cette ville jusqu'aux frontières de la Suisse, tout obéissait à l'ancien gouvernement. Dans l'espoir de propager la révolution jusqu'aux portes de Genève, les émissaires et les partisans de la Junte annonçaient qu'on était à la veille de voir arriver en Savoie un chef militaire envoyé de Turin, avec des forces suffisantes pour se maintenir. »

LA REPRESSION

Un premier résultat de l'analyse des documents des juridictions spéciales chargées de poursuivre les participants à la révolution montre que si le *Ventuno* ne fut pas un mouvement essentiellement militaire, c'est cependant à l'intérieur des forces armées qu'il prit naissance et compta ses éléments les plus résolus.

Sur 3 841 personnes poursuivies, 57,8 % étaient des civils, 8,4 % des étudiants et 33,8 % des militaires (dont 15,9 % d'officiers et 17,9 % de sous-officiers et de soldats), mais c'est contre cette dernière catégorie que portèrent les imputations les plus lourdes, et que s'exerça la répression la plus rigoureuse. Sur ces 1 787 militaires, 762 (42,6 %) furent acquittés, 467 (26,1 %) destitués et chassés de l'armée, et 52 (2,90 %) condamnés aux galères. Les diverses instances prononcèrent, en outre, 84 condamnations à mort, auxquelles la plupart des accusés purent se soustraire par la fuite, mais dont trois furent effectivement exécutées.

A part la minorité agissante des meneurs, opérant en liaison avec les militaires, la plupart des civils furent inquiétés pour délit

---

(16) *Histoire de la Révolution du Piémont et de ses rapports avec les autres parties de l'Italie et avec la France,* Paris, 1821, et, du même auteur, *Histoire de la Révolution du Piémont, seconde partie, rédigée sur des mémoires secrets, avec une réfutation de l'écrit intitulé De la Révolution piémontaise,* Paris, 1823.

(17) Nom des militaires d'active qui, en temps de paix, étaient renvoyés dans leurs foyers pour des congés de la durée d'un semestre.

d'opinion. Le Royaume de Sardaigne de 1821 est un Etat faiblement bureaucratique, avec seulement 3 063 fonctionnaires, au sens actuel du terme. Sur ce total, 5,2 % des employés subalternes furent poursuivis, contre 41,8 % de membres des échelons supérieurs. En dehors de ces agents publics, le profil du groupe des libéraux, moyenne dont ne s'écarte pas la Savoie, fait apparaître une composante forte :

propriétaires terriens :	14 %
avocats :	13,5 %
commerçants :	13 %

une composante moyenne :

prêtres (à l'exception notable de la Savoie, qui n'en compte aucun) :	7 %
médecins :	6,7 %
employés du secteur privé :	6 %
notaires :	4,7 %

et une composante faible :

pharmaciens :	2,2 %
ingénieurs :	2 %
paysans (là encore, aucun en Savoie) :	1,2 %

L'action du gouvernement de Charles-Félix contre les participants, réels ou supposés, au *Ventuno,* fut sévère et se déroula sur deux plans, militaire et civil.

Pour les membres des forces armées, la *Délégation royale* tint trente et une séances, à Turin, du 7 mai au 31 octobre. Elle comprenait trois Savoyards : François-Joseph de Varax, l'ancien gouverneur d'Alexandrie ; François de Regard de Clermont de Vars, commandant de la Brigade de la Reine ; Henri Milliet de Faverges, gouverneur de Coni. La *Commission militaire* jugea les cas les moins graves, du 8 mai au 6 décembre. Les civils furent examinés par la *Commission d'examen (Commissione di scrutinio),* à Turin, et par sept Commissions locales — une par division administrative.

Les cas des individus qui n'avaient pas été déférés devant les commissions spéciales furent soumis aux quatre sénats de Turin, Gênes, Nice et Chambéry. Il s'agissait des suspects qui n'appartenaient ni à l'armée, ni à l'administration. Le Sénat de Savoie ne prononça que deux condamnations, probablement parce que cette catégorie d'opposants était la plus nombreuse, et qu'il eût fallu inquiéter trop de gens.

Sur les 1 787 inculpés dans l'ensemble du Royaume, 762 (42,6 %) furent absous ; 190 (10,6 %) mis en résidence surveillée (*confino*), 220 remis en fonction, avec rétrogradation de grade (12,3 %) [18], 467 destitués (26,1 %) ; 58 (3,2 %) condamnés à quelques mois de galères (travaux forcés), jusqu'à perpétuité, et 4 à l'exil. On prononça 94 sentences de mort (5,2 %) par contumace et

(18) On sanctionna des militaires subalternes, qui avaient très probablement suivi les ordres de leurs chefs. Parmi de très nombreux cas, citons l'exemple d'un ancêtre de l'auteur de ces lignes, soldat à la Brigade de Savoie depuis 1817, promu caporal par la Junte constitutionnelle de Turin, le 17 mars 1821, puis rétrogradé et congédié du service en 1827.

trois condamnations capitales furent exécutées. L'une d'elles frappa le lieutenant de carabiniers Giovanni Battista Laneri, ancien militaire au service du Premier Empire. Sa condamnation dit de lui :

> « Depuis longtemps affilié à la société secrète des *Sublimes Maîtres Parfaits*, commandant la station de Saint-Jean de Maurienne, il fit arrêter le colonel Righini, lors du retrait vers le Piémont de la Brigade d'Alexandrie, puis passa à Asti dans les troupes rebelles et fut promu capitaine par le Junte constitutionnelle. »

Le sous-lieutenant Eugenio Moda, lui aussi ancien soldat de Napoléon, fut l'un des protagonistes du soulèvement de la Brigade d'Alexandrie et de la révolte de Saint-Jean-de-Maurienne. Promu lieutenant par la Junte et condamné aux galères perpétuelles, il fut libéré en 1839, après 18 ans de détention.

Dans l'épuration pour délit d'opinion, la *Commission divisionnaire de la Savoie,* composée de hauts fonctionnaires et de magistrats, eut la main particulièrement lourde, avec 194 sentences, le chiffre le plus élevé de tout le royaume, puisque la ville de Turin n'en compta que 70. Elles frappèrent 12 employés d'intendance, 35 des perceptions, 37 juges et magistrats, 97 administrateurs communaux, mais seulement deux professeurs et un maître d'école, car l'enseignement était essentiellement aux mains du clergé. On accusa le gouverneur, pour dédouaner les Savoyards d'imputations subversives, d'avoir pratiqué une épuration « anti-piémontaise » :

> « Il paraît que M. d'Andezeno s'est laissé influencer par les intrigues d'une partie de la noblesse savoisienne qui affecte un ultraïsme démesuré, pour écarter des emplois en Savoie tout individu qui n'a pas le bonheur d'être né au-delà des Alpes »,

nota-t-on aigrement à Turin.

En cas de réussite de la révolution, les conjurés avaient rédigé un plan de prise en mains du pouvoir local, avec des chefs politiques dans les provinces du Duché :

Savoie-propre :	Mansord, avocat.
Carouge :	Pissard fils.
Chablais :	Dessaix fils.
Haute-Savoie :	Palluel.
Faucigny :	Gavard fils.
Genevois :	Rubin, avocat.
Maurienne :	Bellemain, juge.

La grande révélation du *Dictionnaire* est de faire apparaître combien, en Savoie, les racines de la Révolution et de l'Empire, apparemment coupées en 1815, demeuraient vivaces en profondeur. L'envoyé autrichien à Turin ne s'y trompait pas, qui écrivait à Metternich, le 15 décembre 1821 :

> « Près de 400 employés des différentes branches d'administration ont été éliminés sans procès, uniquement sur la dénonciation de professer des idées libérales. Cette mesure met dans la consternation un très grand nombre de familles. Mais si on veut exclure tous ceux auxquels on suppose des idées libérales et tous ceux qui ont servi les Français, il ne restera plus que des vieillards et des enfants. »

La répression systématique des opinions libérales était quasiment impossible et un membre du gouvernement constatait tristement :

« Comment poursuivre huit, dix personnes qui dînent ensemble, quelque persuadé que l'on soit que c'est pour s'entretenir des affaires publiques dans des intentions hostiles ? On peut les admonester, si ces faits se renouvellent trop souvent, renvoyer les étrangers, les menacer. Mais pour les comprimer entièrement, il faudrait des mesures tellement générales et vexatoires que les méchants ne portant pas un signe distinctif de réprobation, les honnêtes gens seraient aussi tourmentés qu'eux. »

A la différence du mémoire d'Alexandry, le *Dictionnaire* donne les noms des principaux opposants savoyards à la Restauration. Il apparaît, à l'évidence, que ces personnages appartiennent aux familles des notables jacobins, qui avaient été les grands bénéficiaires de la Révolution, puis s'étaient ralliés à l'Empire. Ils constituent le maillon qui relie la génération de 1792-1815 aux libéraux de 1848 et de l'ère de Cavour, au militantisme pro-annexionniste de 1860, puis aux radicaux de la IIIe République. En voici, parmi bien d'autres, quelques exemples significatifs. Ainsi les Bastian, du Faucigny et de Frangy. Le plus âgé, avocat à Bonneville, est noté par la police comme imbu « d'idées libérales » ; son fils François-Marie, également avocat dans la capitale du Faucigny, en résidence à Chambéry au moment des faits de 1821, « a montré une aversion ouverte contre le gouvernement et une claire propension pour la Constitution ». Il sera le porte-drapeau des démocrates au Parlement du Turin, où il représentera Bonneville, puis Taninges, de 1848 à 1853. Leur cousin Claude Pie Amédée, syndic de Frangy, avait été l'homme en vue dans les années 1814 et 1815, collaborateur du général autrichien Bubna à la *Commission administrative du Léman*. Après la chute de l'Empire, il avait été « l'agent principal du parti qui voulait réunir à la Suisse les terres de la Savoie situées au nord de la rivière du Fier ». En 1821, il appartint au « groupe révolutionnaire et libéral pendant les mouvements ». Sa notoriété et son influence étaient telles que la Commission supérieure décida, « nonobstant la persistance de fortes suspicions contre lui, de le laisser à son poste et de ne prendre aucune mesure à son encontre ».

Philippe Bensaz, visiteur des Douanes à Annemasse : « a toujours manifesté des idées libérales très prononcées. En mars 1821, a fait de fréquents voyages à Genève ». Sanction : mutation d'office.

Georges Bouchet, de Cruseilles, étudiant de 2e année en médecine. Pensionnaire au Collège des Provinces de Turin, où il prit part à la révolution, puis se joignit aux insurgés d'Alexandrie. En 1833-1834, noté par la police comme « républicain ». Les Bouchet seront une famille de notables radicaux qui donneront au canton de Cruseilles trois maires et conseillers généraux, de 1871 à 1937 (19).

André Bron, syndic d'Evian, « a montré des opinions libérales très prononcées, ouvertement manifestées, à l'annonce de la Constitution ». Destitué.

Sébastien Brunet, avocat, sous-vice intendant du Faucigny, « a montré des opinions constitutionnelles accentuées ».

Henri Croset-Mouchet, sous-directeur des Postes à Annecy, « a transmis à Bonneville, Saint-Julien et Thonon, des ordres de la Junte constitutionnelle ». Suspendu de ses fonctions.

---

(19) On retrouvera les représentants de ces familles de démocrates dans Soudan (Pierre), *Le Conseil général de la Haute-Savoie*, Challes-les-Eaux, 1986, et Miquet (François), *Répertoire biographique des Savoyards contemporains (1800-1892)*, Annecy, 1893.

Joseph Guyot, syndic de Douvaine, « a montré des opinions libérales prononcées et les a manifestées à l'occasion de la proclamation de la Constitution ». Destitué.

Pierre-Joseph Mauris, d'Annecy, sous-lieutenant à la Brigade d'Alexandrie en 1818, « prit part à la tentative insurrectionnelle de Chambéry. Promu lieutenant par la Junte constitutionnelle. Condamné à la destitution, il fut, dans un second temps, renvoyé devant la Commission supérieure qui le condamna, par contumace, à dix ans de galère ». Réfugié à Genève, il rentra en novembre 1821. Amnistié, il fut assigné à résidence à Annecy et mis pendant un an sous le contrôle de la police. Réintégré dans l'armée avec la retraite de capitaine, après 1848.

Jean-Nicolas Pissard, fils d'un leader jacobin du district de Carouge, vice-intendant et avocat fiscal de la province de Saint-Julien, nommé chef politique de la province par des révolutionnaires. Ne semble pas avoir été inquiété. Son fils Hippolyte, député au Parlement sarde, fut un militant annexionniste de 1860.

François Ruphy, conseiller communal d'Annecy, montra « des opinions libérales avancées et manifesta son adhésion au gouvernement constitutionnel. Est allé à Paris un mois avant la révolution ». Démissionné d'office.

Claude Philippe, conseiller communal d'Annecy, « d'opinions libérales très prononcées ». Démissionné d'office.

Le Faucigny et sa capitale Bonneville, ancien fief jacobin, se montrèrent très favorables au *Ventuno*. Le substitut avocat fiscal Delavenay « afficha des idées libérales et manifesta sa joie à l'occasion des mouvements ».

François-Etienne Décret, ancien sous-lieutenant de l'armée impériale, fils de Joseph-François Décret, premier président de l'Assemblée nationale des Allobroges, en 1792, expéditionnaire à l'Intendance, et François Dumont, d'une famille de démocrates, secrétaire communal, « obligèrent le secrétaire Sauthier, attaché à la bonne cause, à enlever le portrait du roi, affirmant que Victor-Emmanuel ne commandait plus ». Ils furent simplement admonestés.

Jean-Louis Rubin, Intendant du Genevois, libéral, « nomma dans l'administration des personnes ouvertement connues comme libérales ». Son parent, Basile Rubin, de La Roche, avocat à Annecy, nommé chef politique du Genevois, émigra en France. Rentré en Savoie, il prit part au mouvement de 1834 et fut condamné par le Sénat à la pendaison, comme « bandit du premier catalogue ». Il s'enfuit à Paris, où il se fit naturaliser français, en 1841, et il fut nommé commissaire de la République à Marseille, en 1848.

Terminons par Joseph Pelloux, d'une ancienne famille de La Roche, étudiant en 5e année de médecine, pensionnaire du Collège des Provinces de Turin. Après sa participation aux mouvements de 1821 dans la capitale, il se réfugia à Paris, où il acheva ses études, servit ensuite comme médecin militaire en Espagne, et rentra en Savoie en 1828. Syndic, puis maire de La Roche, député au Parlement sarde de 1858 à 1860, militant annexionniste, ses deux fils demeurèrent dans l'armée italienne, où ils devinrent généraux, Léon et Louis, ministre de la Guerre et président du Conseil.

Le *Ventuno* avait compté, au nombre de ses protagonistes majeurs, un Savoyard que l'histoire italienne placera au rang des « héros » du *Risorgimento*, le sous-lieutenant Charles Barandier, artisan de la prise de la citadelle d'Alexandrie. Il réussit à échapper à l'arrestation et fut condamné à mort, par contumace, le 19 juillet 1821. Réfugié en Espagne, il se battit dans l'armée des Constitutionnels, puis passa en Grèce, où il lutta pour l'indépendance hellénique. Vers la fin de 1825, ce soldat, au destin romantique, tomba, mortellement blessé au cours d'un assaut contre les Turcs, dans l'île d'Eubée.

CONCLUSION

La liquidation de la Révolution de 1821, qui avait fort alarmé les Puissances conservatrices, fut rapide. La Conférence de Laybach (Ljubljana), convoquée par Metternich, qui siégea du 2 janvier au 12 mai, décida des interventions contre les mouvements subversifs d'Espagne, de Naples et du Piémont. Le 8 avril, les troupes autrichiennes dispersaient, à Novare, le dernier carré des Constitutionnels piémontais. Charles-Albert partit pour Florence, où régnait son beau-père, dénoncé comme un traître par ses anciens amis et suspecté par Charles-Félix, malgré un « rachat » par sa participation à l'expédition d'Espagne, dans l'armée française. Sa mélancolie et sa misanthropie allèrent se renforçant, tandis qu'il évoluait vers un absolutisme désabusé, pris, selon la fameuse parole qu'on lui prête, « entre le poignard des *Carbonari* et le chocolat empoisonné des Jésuites ». En Savoie, un consensus hypocrite jetait un voile pudique sur la Révolution, à grand renfort de délégations des villes allant prêter hommage de fidélité au souverain, et de proclamations dans le style melliflue et lénifiant du temps. Dès le 26 mars, d'Andezeno lançait une adresse aux Savoyards, pour leur annoncer que Charles-Félix lui déléguait, dans le Duché

> « toute son autorité pour appeler à moi tous les hommes fidèles, leur décerner, au nom de leur souverain, les emplois et les récompenses qu'ils pourraient mériter, et pour sévir contre tous ceux qui se rendraient coupables ; enfin, pour veiller de toutes nos forces au maintien de l'ordre, à l'honneur de la patrie, au repos et à la sûreté de tous... Rappelez-vous que la monarchie paternelle et légitime est l'unique sauvegarde des peuples ; résistez aux perfides insinuations de la malveillance ; repoussez de vous ces dangereuses innovations qui attireraient sur votre patrie des maux incalculables ».

Le 31 mars, de Modène, le gouverneur avait reçu un message de Charles-Félix, qui ne rentrera à Turin que le 17 septembre 1821.

> « Vous pouvez croire que votre lettre fut ma consolation en apprenant que le berceau de ma famille conservait toujours sa fidélité pure et intacte, au milieu des orages qui l'environnent de toutes parts ; les vifs et sincères sentimens de ces fidèles sujets m'ont pénétré le cœur de la plus parfaite reconnaissance. Que Dieu veuille bien leur accorder toutes bénédictions ! Que c'est de bien bon cœur que je les implore pour eux !... Assurez à ces bons sujets qu'ils n'ont qu'à continuer dans leurs bons sentimens ; et que je leur donne ma parole et qu'ils n'auront jamais à craindre d'être gardés par aucune force étrangère (20). Ils savent trop bien le faire eux-mêmes ».

Tandis que s'opérait la reprise en mains du Royaume par l'absolutisme paternaliste de Charles-Félix, les vaincus du *Ventuno* prenaient le chemin de l'étranger, première vague de cette catégorie si caractéristique du XIXe siècle, le proscrit politique. Ils gagnaient Genève (21) et la Suisse, la France, la Belgique, la Grande-Bretagne,

---

(20) Allusion aux rumeurs qui couraient d'une intervention autrichienne en Savoie, à la demande du gouvernement de Turin.

(21) La littérature sur les proscrits de 1821 est assez considérable et la bibliographie en est citée dans l'introduction au *Dictionnaire, op. cit.* Voir Mauerhofer (Marguerite), « Les réfugiés de la Révolution de Turin en 1821 à Genève », *Revue suisse d'histoire,* tome XVII (1937), et Ferretti, *Esuli del Risorgimento in Svizzera, op. cit.*

revenant sur les événements de 1821 dans des polémiques envenimées par l'amertume de l'exil. La Savoie rentrait dans la grisaille du conformisme mais, entre les masses rurales et les milieux dirigeants de l'aristocratie et du clergé était désormais active une bourgeoisie violemment hostile à la dynastie réactionnaire. La présence, aux portes du Duché, d'une forte colonie de réfugiés, créera un foyer d'agitation qui se manifestera dans les tentatives manquées d'invasion du Duché, en 1831 et 1834. Mais, après un quart de siècle de compression des idées libérales, l'aspiration à l'égalité civique explosera, en 1848, avec une violence surprenante, qui en dit long sur les tensions accumulées depuis la faillite du *Ventuno*.

Paul GUICHONNET.

Les « pierres à mystères » de Savoie

Sur des pierres qui semblaient tombées du ciel, nos ancêtres du néolithique creusaient des cavités, des cupules, afin d'y placer des offrandes destinées à attirer les faveurs des puissances surnaturelles, à y faire couler des liquides, peut-être même du sang, soit pour apaiser ces puissances, soit pour y puiser eux-mêmes une énergie indispensable à leur vie ou à leur survie.

Pierres à sacrifices selon les uns, carte du ciel avec les constellations selon les autres, ces grandes pierres n'ont pas encore livré leur secret de façon incontestable.

La Pierre de la Chette à Laringes, qui porte 256 cupules, la Roche aux Pieds de Lanslevillard avec ses 82 pieds, la Pierre de l'Arcelle Neuve avec ses spirales (image de la vie en expansion, tournée vers l'avenir avec un effort croissant vers la liberté), la Pierre serpentiforme du Lac de l'Arcelle neuve, (symbole du renouvellement, car le serpent « renaît » après s'être dépouillé de sa peau), sont-elles des manifestations symboliques ou les œuvres de quelques bergers transhumants en mal de solitude ?

Quoi qu'il en soit, les pierres historiées de la Grande dalle du Vallonnet, dans le Vallon de la Rocheure, à l'intérieur du Parc de la Vanoise, témoignent d'un art graphique certain, puisque des archéologues les qualifient de « Tapisserie de Bayeux » de la Maurienne.

Manifestations de quelque culte solaire ou expressions d'adorateurs des sommets, signes mystérieux, jeux de marelle, etc..., ces pierres gravées témoignent, en tout cas, de la présence de l'homme dans nos massifs alpins depuis au moins 4 000 ans avant J.C., et rappellent que l'homme est apparu chez nous bien avant cela, dès l'époque de Neanderthal.

Gérard LOUCHET.

Dessins extraits de la revue du « Groupe d'études, de recherches et de sauvegarde de l'Art Rupestre ». (Milly la Forêt).

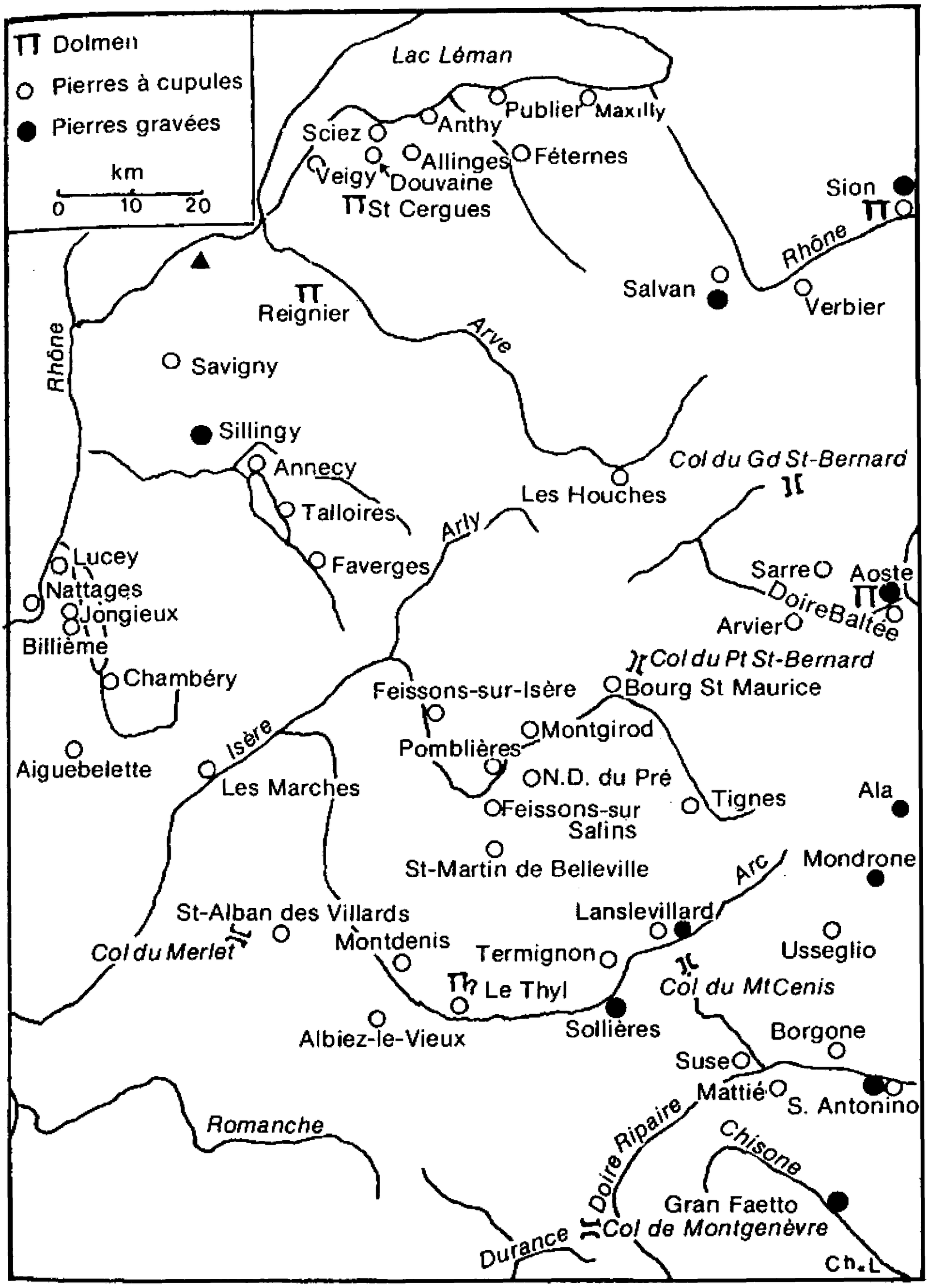

Carte des « Pierres à Mystères » en Savoie.
Extrait de « *La Savoie des origines à l'an mil* ». (Edition Ouest-France Université).

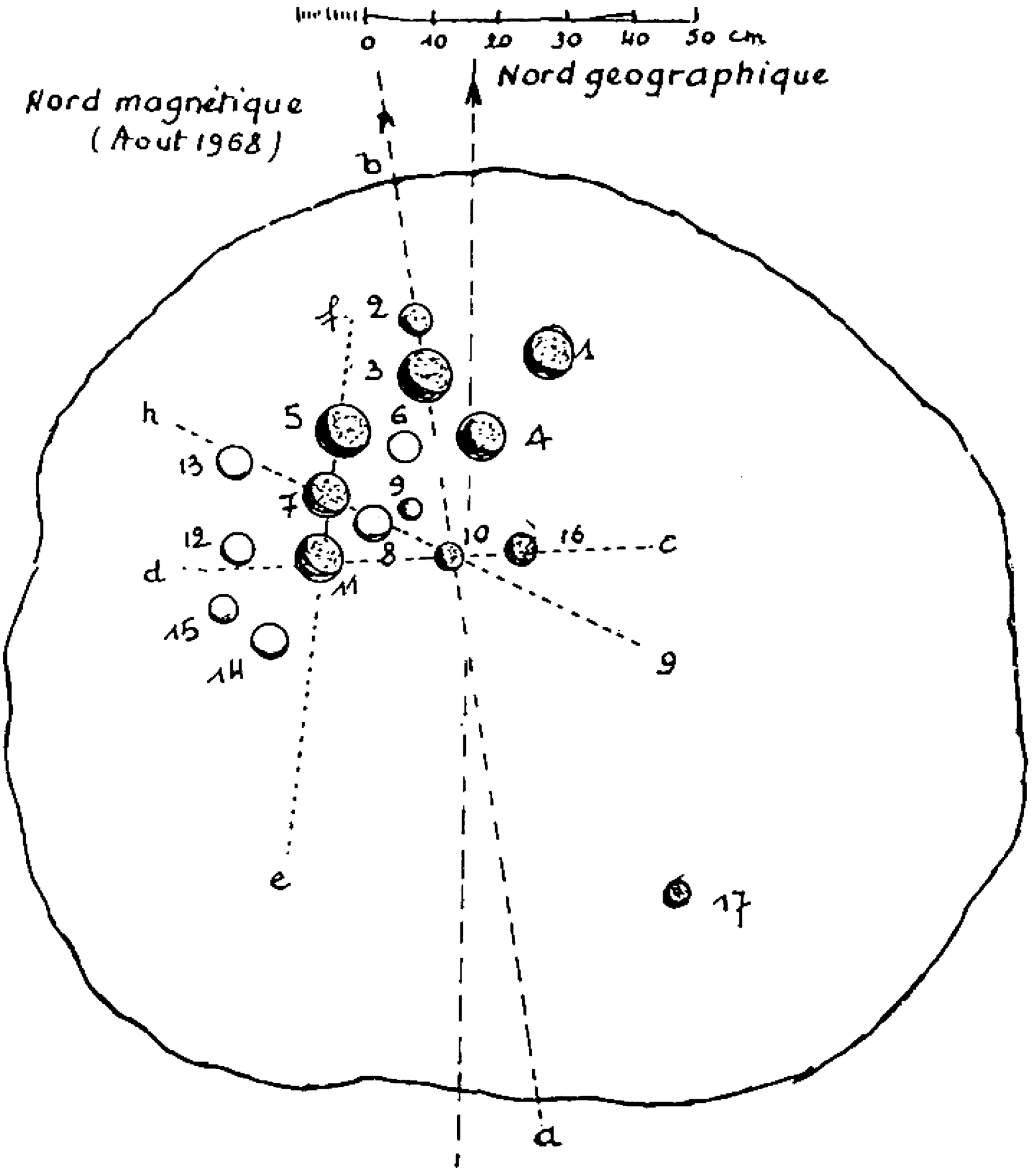

« Pierre de la Roche » à Billième (73170).

Située au milieu d'un vignoble sur un coteau du Mont de Lierre (380 m d'alt.). Bloc erratique en grès, ovoïde, Ø 1,50 m. 17 cupules. Le professeur Lagier-Bruno pensait que certaines cupules (celles teintées en gris) représentaient un fragment de la carte du ciel : certaines constellations.

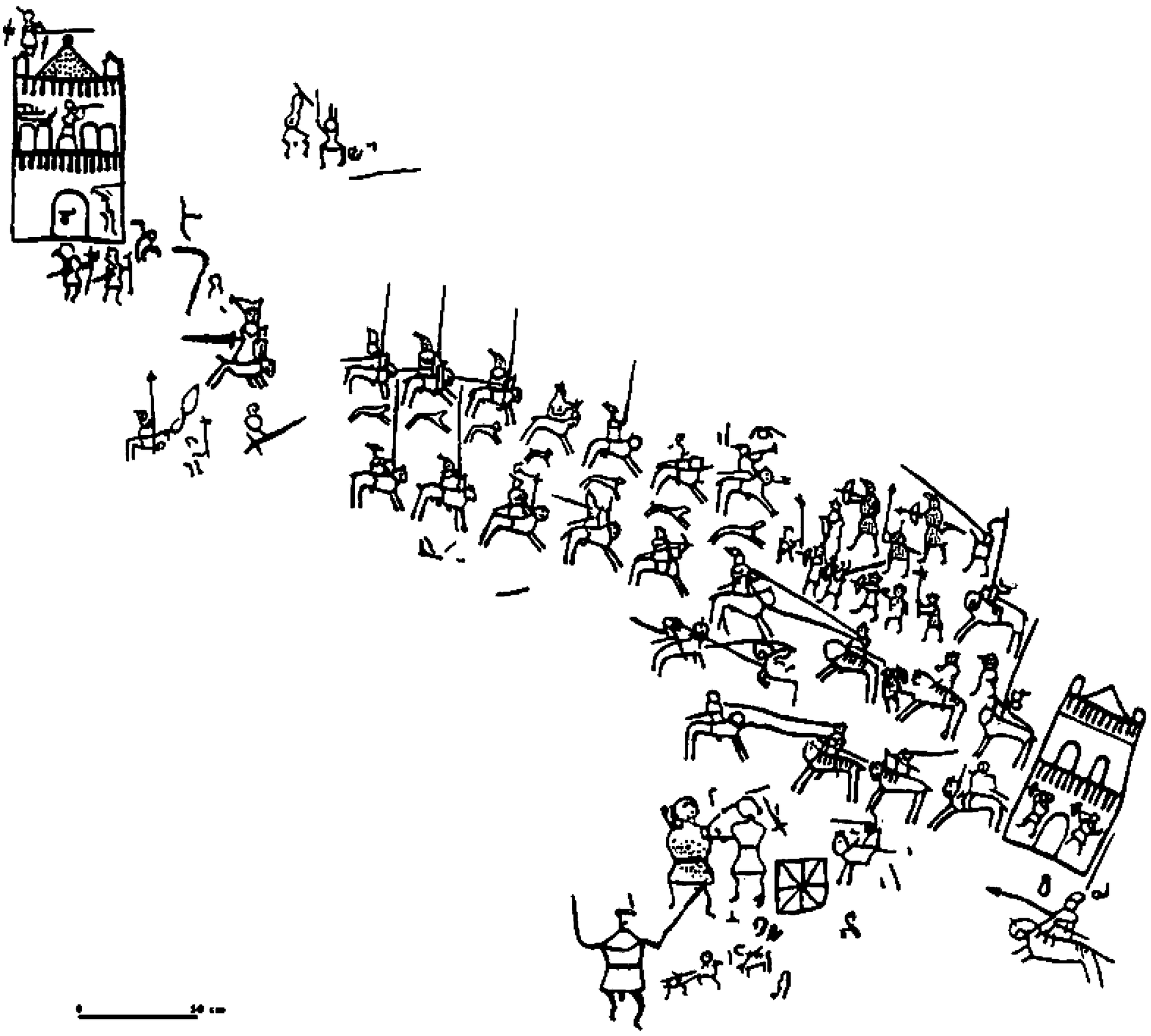

« Pierre du Vallonnet » à Termignon (73500).
Située dans le Vallon de la Rocheure, à 2 500 m. d'alt. C'est une grande dalle en calcshisten à demi enfoncée dans le sol, gravée de scènes de guerre. Certains archéologues pensent que le combat représenté date du haut Moyen Age et nous ramènerait aux luttes entre le Roi de Bourgogne et le Marquis de Suze au XIe siècle.

Un document inédit : Le cottet de tailles de Bonneville (1623)

Vers 1975, l'année toutefois demeure incertaine, l'Académie Florimontane fit un dépôt d'originaux aux Archives départementales de la Haute-Savoie [1]. Depuis trois lustres, ces manuscrits (des parchemins en majorité) reposaient en paix, renfermés en vrac dans des cartons, rendant ainsi vain tout essai sérieux d'exploitation. On ignorait alors presque tout de son contenu. Ce fonds méritait que l'on s'y intéressât de plus près et que l'on procédât à son classement. Dans cette perspective, un inventaire fut réalisé [2]. C'est cet inventaire qu'il est offert ici à l'auteur de présenter dans ses grandes lignes.

Hormis un petit lot de fragments, et même si quelques manuscrits ont souffert des vicissitudes du temps, l'ensemble est d'une belle tenue et de bonne conservation. Après classement, ce fonds apparaît à plusieurs titres disparate ; et tout d'abord dans le temps. En effet, la fourchette chronologique s'étend de 1308 pour le document le plus ancien à 1790 pour le plus récent. Le fonds couvre ainsi une période de presque cinq siècles. Près de la moitié des actes concerne le seul XVIe siècle, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actes	%
XIVe	3	2
XVe	34	23
XVIe	71	49
XVIIe	33	23
XVIIIe	4	3
Total	145	100

La dispersion géographique s'avère également remarquable au sein d'un espace malgré tout circonscrit qui correspondrait aujourd'hui aux départements de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie [3]. Un nombre restreint d'actes ressort de la Savoie du Nord. Pour le Faucigny (8 % des actes), outre le cottet de tailles de Bonneville [4], on découvre un beau livre de mémoires d'un notaire

---

1) MARIOTTE (J.-Y) et GABION (R.), *Guide des Archives de la Haute-Savoie*, Annecy, 1976, p. 228.

(2) FOL (M.), *25 J, Parchemins déposés par l'Académie Florimontane, Répertoire numérique*, novembre 1989, dactylographié, 29 pages, consultable aux Archives départementales de la Haute-Savoie (désormais noté A.D.H.S.).

(3) Ce qui pose ouvertement l'origine de la provenance de ce fonds.

(4) A.D.H.S., 25 J 97.

de cette cité (1666-1691) (5), ainsi que la magnifique donation d'Aymon de Chissé, évêque de Grenoble, et de son frère Pierre, l'an 1390, en faveur de la toute nouvelle collégiale de Sallanches (6). Pour le Genevois (21 % des actes), sont à signaler le beau testament daté de 1580 fait par noble Louis Machet, procureur fiscal, de même qu'une série d'actes concernant honorable Pierre Fenouillet, maître coutelier, et son épouse Claudine Rey, tous deux habitants et bourgeois d'Annecy vers le milieu du XVIIe siècle (7).

A dire vrai, plus de la moitié du fonds intéresse la Savoie propre et plus particulièrement la région d'Yenne et du Petit-Bugey. Au fil des documents, on voit apparaître les noms des plus insignes maisons de la noblesse du lieu : familles du Châtelard, de Fistillieu, de Prélian, de Granier, etc. dont la *fama* dépasse largement les limites du mandement d'Yenne ; mais aussi ceux d'une cohorte de notaires et autres praticiens ès-droit. Entre 1396 et 1595, quarante-trois notaires au moins ont exercé à Yenne. Cet effectif important témoigne d'une activité juridique développée car la moindre des transactions devait être couchée par écrit, selon l'usage. Les actes indiquent enfin le patronyme, la provenance géographique et parfois la position sociale des hommes de loi, permettant ainsi de mettre en lumière les puissantes familles notariales du Petit-Bugey : elles se nomment Selliacoris, Mercier, d'Ultières, etc... (8).

Par ailleurs, la nature variée des actes témoigne de l'aspect composite du fonds. Nous y trouvons aussi bien des titres de propriétés (ventes, acquisitions, constitutions de rentes, transactions, albergements, lettres de terriers, etc...) que des actes notariés divers (procédures, contrats de mariages, testaments), des livres de comptes, correspondances ou quittances (9).

Cependant, parmi les documents remarquables, il en est un qui a retenu particulièrement notre attention : c'est le cottet de tailles de Bonneville, rédigé à la fin de l'an 1623 (10). Ce dernier se présente sous la forme d'un livret de petite dimension, plus large que haut (17 cm × 13 cm), avec pour couverture un parchemin. Ce cottet de 26 folios, en papier, est en réalité une copie. Le scribe, maître Jean-François Challard, notaire et secrétaire de ville, à qui avait été confiée la charge de procéder à l'expédition de l'instrument public, con-

---

(5) A.D.H.S., 25 J 94. Il s'agit de maître François Morel.

(6) A.D.H.S., 25 J 100. Ce testament, instrumenté par le notaire Jean Festi, le rédacteur des *Statuta Sabaudiae*, est signalé dans l'ouvrage de FORAS (A. de), *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, t. II, 1878, p. 48. Sur le problème plus spécifique de la création de la collégiale de Sallanches, nous renvoyons le lecteur à nos travaux : FOL (M.), *Une collégiale dans la crise ? Recherches sur la création de la collégiale de Sallanches à la fin du Moyen Age (2 décembre 1389)*, Mémoire de D.E.A. d'histoire du Moyen Age, Université de Paris X-Nanterre, 1990, 77 pages (dactylographié), de même que notre étude sur « La mort, des revenus pour la collégiale de Sallanches à la fin du Moyen Age (vers 1415 - vers 1452) », in Vie religieuse en Savoie : mentalités, associations, Actes du XXXIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Annecy, 13-14 septembre 1986, dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, t. 95, pp. 215-229.

(7) A.D.H.S., 25 J 122 et 15 J 108 à 120.

(8) A.D.H.S., 43 J 2358. Les opérations se sont déroulées entre le 10 novembre et le 12 décembre 1623.

(9) Les minutes du notaire Delacrosaz (1620-1622), de Cluses, ont été versées dans le fonds notarial. A.D.H.S., 2 E 9950.

(10) A.D.H.S., 25 J 97.

clut en ces termes : « *Et lequel présent double roolle de tailles je notaire et secrétaire de la bonneville subsigné et levé et extraict sur son propre original sans y adboir ajouxté ni diminué aulcune chose de iceluy revenus et expedié à messires Charlehumbert Duboes Claude Daquin et à honorable Jacques Cambon sindicques modernes de ladite présente ville la bonneville ce douzième décambre mil six centz vingttroys, signé Challard* » (11).

L'officier ministériel juge utile de spécifier qu'il a accompli sa tâche avec intégrité, sans doute afin de prévenir d'éventuelles accusations de malversation ou de falsification dont il pourrait faire l'objet de la part de la communauté, toujours très sensible à la question de l'impôt. Les cottets de tailles tiennent en effet une place centrale dans le système fiscal de l'ancien duché de Savoie, au cours du XVIIe siècle. « Etablis par paroisse, ils donnent les noms des cotisés, c'est-à-dire des chefs de familles à l'impôt, et ils seront d'ailleurs utilisés à ce titre pour confectionner les premières consignes des mâles » (12). Ces documents fiscaux « peuvent, dans une certaine mesure, tenir lieu d'états de population » (13), puisqu'ils correspondent à des rôles de contribuables. Leur but est évident : permettre la répartition, la levée, et la perception ordonnée de l'impôt direct. Introduite en Savoie en 1564, perfectionnée vingt ans plus tard (1584), la taille ducale est définitivement assise sur une base communale et foncière par l'édit du 1er mai 1600 (14).

Il nous a paru donc opportun de nous pencher sur le problème de la fiscalité en Savoie à l'époque moderne, à travers l'exemple de Bonneville (15). Sa lecture achevée, que nous apprend ce « *roolle de tailles* » ? Outre des indications d'ordre démographique et anthroponymique, son contenu recèle un triple intérêt. Tout d'abord, il renseigne sur les critères de l'impôt, le profil sociologique des contribuables ; il révèle ensuite les rouages du système qui prévaut alors, à savoir le mode de répartition et la personnalité des asséieurs-collecteurs. Enfin, il laisse deviner les inégalités des contribuables devant l'impôt direct, à travers notamment les cas d'exemptions ou de contestations. S'il ne s'agit en aucune sorte de faire l'histoire de la taille en Savoie, cette brève étude souhaiterait cependant présenter l'impôt dans sa réalité concrète, on pourrait presque dire quotidienne, en tentant d'apprécier au plus juste la nature, la valeur et la portée intrinsèques d'un document de ce type. Il convient logiquement de s'interroger sur la manière dont la taille est perçue mais aussi vécue par les habitants et bourgeois de la « Bonne Ville » ? En

---

(11) A.D.H.S., 25 J 97, folios 19-20 (Désormais l'indication des folios (f°) renvoie à notre manuscrit).

(12) DEVOS (R.), GABION (R.), MARIOTTE (J.-Y), NICOLAS (J.) et ABRY (Ch.), *La pratique des documents anciens*, Annecy, 1980, p. 260.

(13) *Ibidem*, p. 260.

(14) *Ibidem*, p. 260. Voir aussi PEROUSE (G.), « Origine de la taille en Savoie, Bresse et Bugey », dans *Revue Savoisienne*, 1911, pp. 165-181 et 262-271. Voire la bonne mise au point réalisée par DEVOS (R.) et GROSPERRIN (B.), La Savoie de la Réforme à la Révolution française, dans *Histoire de la Savoie*, Ouest-France, Rennes, 1985, t. 3, pp. 51-54 et 135-139.

(15) Nous avons présenté cette conférence au cours de la séance de l'Académie Florimontane de février 1990, mois traditionnellement consacré à la rédaction de sa déclaration de revenus pour le citoyen français.

un mot, quelle vision le cottet de tailles offre-t-il de la société bonnevilloise en 1623, tant par les indications qu'il livre que par celles qu'il tait ? Avec ce rôle, c'est en quelque sorte un chapitre inédit de l'histoire de cette cité qu'il nous est permis d'écrire ici.

*
* *

LA TAILLE, UN IMPOT EQUITABLE ?

Traiter de la taille, c'est tout d'abord s'interroger sur la nature et les critères de cette imposition. Pourquoi et à quel titre se voit-on inscrit sur le cottet ?

L'analyse systématique des actes révèle que la taille pèse sur les biens fonds et les revenus des bourgeois et habitants de la ville. Ainsi, « *maître Jean Dunant, procureur, et honorable George Mermilliod, sa femme, pour les biens procédés de feu maître François Mermilliod ung florins neuf solz plus ledit maître Dunand pour sa praticque quattre solz* » doivent cotiser pour un montant global de deux florins un sou (16). De même, « *Jacques Mourier pour l'acquis faict de Claude Minjod cinq solz et pour son industrie et traffique deux solz* » (17) se trouve redevable de sept sous, « *Jacques Moche tant pour sa maison, grange, mellioration d'icelle, jardin et contigue que pour la buthique* » (18), contribue à raison d'un florin quatre sous. Enfin, quelques folios plus loin, le scribe enregistre la modeste cote de Rolet Voultier, cordonnier de profession « *pour la part de l'acquis de la veuve de Rond Jorand* » (19), un sou. On pourrait ainsi multiplier les exemples, ce n'est pas utile.

A Bonneville, la taille — qualifiée de réelle par opposition à la taille personnelle parce qu'elle grève non les personnes mais les biens (20) — semble atteindre autant les maisons d'habitation, les banches des hommes de loi, les ateliers des artisans, les échoppes des commerçants que les terres. La taille est en effet une taxe foncière. En milieu urbain, pour des raisons évidentes qui tiennent à la fois aux fonctions et à la nature des activités citadines, le poids de la terre paraît plus relatif qu'à la campagne, dans la mesure où elle ne constitue pas en ville la forme exclusive de la propriété. Cela dit, dans le cottet, les termes restent vagues : il est question d'« *acquis* », de « *biens* » qui peuvent désigner des réalités aussi diverses que la terre, une habitation, ou encore un pas de porte. Si aucune cote ne mentionne explicitement la possession d'une terre, tout incline à penser qu'un certain nombre de citadins « tirent en taille » en qualité de propriétaires terriens. Ces quelques remarques nous invitent à considérer maintenant la population imposable, d'un point de vue sociologique.

---

(16) f° 8.
(17) f° 10.
(18) f° 10.
(19) f° 13.
(20) MARION (M.), *Dictionnaire des institutions de la France du XVIIe et du XVIIIe siècles*, Paris, 1976, pp. 526-532, article « Taille ».

L'examen des cotes permet de se faire une idée assez précise de la société bonnevilloise vivant au cours de la première moitié du XVIIe siècle. Tout d'abord, on observe que sur l'ensemble des contribuables, plus de 70 % le sont à titre particulier, 8 % à titre conjugal, et 8 % aux côtés d'un membre au moins de leur famille ; les autres cotisent en qualité d'héritiers (les hoirs). Ce qui frappe avant tout, c'est l'inégale répartition par sexe. Sur les 114 cotes dénombrées (voir annexe), plus des trois quarts concernent la gente masculine (environ 80 %) (21). Toutefois, chez les hommes, si plus de 60 % semblent taillables à titre personnel, 8 % le sont à titre conjugal aux côtés de leur épouse. C'est le cas par exemple de « *maître Michel Berthet et honorable Françoise Berthet sa femme* » (22), inscrits pour dix sous dans le registre. Ce dernier enregistre huit cotes d'imposition collective autre que maritale : quatre cas associent deux frères, à l'instar de « *maître Jean et discret Estienne Mermilliod* » (23) assujetti dans la fraternité à la somme d'un florin deux sous. Un seul et unique cas montre un père et ses enfants réunis sous la même cote : il s'agit de Jean Boverat et de ses enfants « *héritiers de la Jeanne Jacquemoud* » (5 sous) (24).

A Bonneville, en 1623, les femmes ne sont pas absentes de l'enregistrement fiscal. Sous une forme ou une autre, elles participent pour un quart à la répartition de l'assiette. Si, parmi elles, 8 % contribuent aux côtés de leur époux, 12 % cotisent à titre individuel, en qualité, selon toute vraisemblance, de chef de feu, puisque, sur les treize cas recensés, neuf concernent de façon attestée des veuves. Ainsi, « *honorable Loyse Dufour vesve de maître Jean Reveu* » (25) doit la somme de quatre florins quatre sous, tout comme « *la Michière vesve de Claude Gantin le jesne pour la chambre qu'elle tient de maître Jacques Janin* » (26), deux modestes sous. Enfin, lorsqu'elles ne sont ni épouses, ni relaissées, les femmes apparaissent en compagnie d'un membre de leur famille : soit leur fils (3 cas), soit leur sœur (1 cas), voire leur gendre (1 cas).

Dans la plupart des cas, que ce soit en particulier ou *a fortiori* en situation conjugale, les femmes sont presque toujours indiquées d'après leur position familiale en relation avec la parenté masculine. La femme ne se définit et n'existe socialement que par rapport à l'élément masculin. Elles sont mère de leur fils, épouse ou veuve de leur époux, fille de leur père telle « *la Jeanne pupille* (autrement dit orpheline) *de feu Guillaume Gantin* (27)... On relève toutefois une exception : pour trois contribuables au féminin, le registre ne livre point de précisions fors le prénom et le nom des individus. A constater le montant modeste de leur quote-part, on subodore que « *la*

---

(21) Les hoirs représentent 11 % des cotes relevées.
(22) f° 10 verso.
(23) f° 14 v.
(24) f° 7.
(25) f° 9.
(26) f° 15.
(27) f° 8.

Berthaz Callier » (3 sous) (28), « *la Claudine Myet* » (3 sous) (29) et « *la Pernette Viollet* » (3 sous) (30) ne comptent pas parmi les propriétaires les plus aisés.

Le cottet renseigne également sur la position sociale des 121 cotisants recensés (mais ce total demeure inférieur au total réel car nous n'avons pas pu comptabiliser ici les indications imprécises) (31). Les notables de la cité se reconnaissent à leur avant-nom : six sont qualifiés d'honorables, sans doute de gros propriétaires ou de riches boutiquiers, tel honorable Catherin Mermilliod, dit « *Bajollet* » (1 florin 5 sous) (32), et Charles Dunant (8 florins 2 sous) (33). Sept autres sont désignés comme discrets, un titre éminent de notoriété publique porté par Claude Daquin (34) ou encore Pierre Dupas (35). Au fil du registre, on repère la présence de deux prêtres : messires Pierre Boverat, dont l'écot s'élève à six sous six deniers (36), et Pierre Dubois, « *prebstre* », placé sous la même cote que son frère Rolet « *pour l'acquis faict de la Françoise Callier* » (37). Enfin, le cottet signale vingt-six maîtres pour lesquels on ne sait trop à quelle qualité exacte renvoie ce qualificatif, exception faite pour le notaire Pierre Jacquier (38). L'éventail du niveau des contributions (5 florins 3 sous à 1 sou) révèle une certaine disparité socio-économique au sein de ce groupe des « maîtres » en apparence homogène : mais n'y aurait-il pas danger à faire une adéquation systématique et forcée entre le montant de la cote et le niveau social du cotisant ?

La profession ou la nature de l'activité est précisée à quatorze reprises. En 1623, parmi les taillables, on compte un avocat, un procureur fiscal, trois procureurs, un notaire, cinq artisans (un maréchal, deux cordonniers, deux tailleurs et un « *gendarme* ») et enfin deux prêtres. Si les procureurs sont qualifiés de maîtres, en revanche l'avocat Pierre Chappuys est dit : discret (39). Quant aux artisans, ils font plutôt bonne figure de bourgeois modestes de la Bonne Ville, hormis « *Bastian Dréal honorable tailleur en la ville* » (40).

Enfin, le scribe a consigné des contribuables de condition noble, au patronyme identique : il s'agit d'Henry Reveu imposé pour deux florins quatre sous (41) et de « *Claudine Reveu vesve de noble Balthazard Jalliet* » (42) ; mais le document fiscal se tait sur

---

(28) f° 15.
(29) f° 15 v.
(30) f° 17 v.
(31) Comment comptabiliser un nombre exact d'individus lorsque le cottet indique : « les hoirs de un tel... » ?
(32) f° 15.
(33) f° 12 v.
(34) f° 7 v.
(35) f° 18.
(36) f° 7 v.
(37) f° 15.
(38) f° 8 v.
(39) f° 11 v.
(40) f° 18.
(41) f° 15 v. Cf. FORAS (A. de), *Armorial..., op. cit.*, t. V, p. 140.
(42) f° 12. Cf. FORAS (A. de), *Armorial..., op. cit.*, t. V. p. 139.

leurs liens éventuels de parenté. Pour conclure ce rapide survol sociologique, notons que sept femmes, dont trois veuves, parmi lesquelles dame Claudine Reveu, ont le privilège d'être reconnues comme « honorables », attestant par là-même leur notabilité.

Ainsi, il est permis de s'interroger sur l'équité de la répartition de la taille, à considérer la nature de l'imposition et le niveau social des cotisants. Sélectif, cet impôt ordinaire et direct l'est assurément. Or, en Savoie, au début du XVIIIe siècle, alors que la conjoncture économique est critique et la surfiscalité de plus en plus difficilement supportable pour le peuple, et même si cela peut paraître paradoxal, il valait souvent mieux être, à l'époque, contribuable que collecteur.

*
* *

PEREQUATION ET PEREQUATEURS : LES ROUAGES D'UN SYSTEME

L'intérêt majeur du cottet de Bonneville, c'est qu'il permet de comprendre dans la pratique les rouages du prélèvement de la taille en Savoie au début du XVIIe siècle. Le prologue du registre, en particulier, informe sur le mode de répartition de l'impôt, autrement dit la péréquation, mais aussi sur l'idendité des agents qui interviennent à des niveaux divers dans la levée, la répartition et la collecte de celui-ci.

L'Edit du 1er mai 1600, en instituant définitivement la taille en Savoie, établit le principe de la taxation par commune : « chaque commune fut imposée par quartiers, c'est-à-dire par trimestre, à une somme fixe, constituant sa cote générique » (43). Pour l'année, la taille ordinaire (c'est le cas précisément en 1623) se règle en quatre quartiers ; la somme totale pour la commune équivaut donc à quatre fois le montant de la cote générique. On l'aura compris, c'est la commune qui paie la taille. Charge lui incombe en effet de « répartir entre les chefs de famille en fonction de leurs facultés rétributives » (44). On procède donc à la facture d'un registre, ou cottet, dans lequel est consignée, par écrit, la cote de chaque contribuable, en clair la somme qu'il lui échoit de verser par quartiers de taille. Ainsi, le prologue du rôle révèle que « *maitre François Dupra procureur en ce siège lequel nous a remonstrée que tant que touche l'acquis par luy faict de maitre Charles Berod des masures de maisons avec le jardin et aultre situé rière les limites de la borgeoisie (...) offre sa charge de la taille à raison de treize solz pour chesque quartier affermé* » (45).

Cependant, la circulation des hommes et des biens, particulièrement intense, à l'époque, dans la vallée de l'Arve, modifie sans cesse la configuration socio-spatiale de l'assiette fiscale, à laquelle s'ajoute

---

(43) DEVOS (R.) et GROSPERRIN (B.), *La Savoie..., op. cit.*, t. 3, p. 136.
(44) *Ibidem*, p. 136.
(45) f° 3 v.

l'évolution démographique naturelle de la cité (46). C'est pourquoi, environ tous les dix ans, des prud'hommes procèdent à la révision du cottet (47) ; une opération délicate durant laquelle chaque contribuable virtuel, désireux d'être déchargé « *est invité de se présenter aux fins de requete la revision aux fins sur icelles estre rendu droictz* » (48). Ces remarques invitent à considérer désormais l'identité des asséieurs-collecteurs de la taille à Bonneville en 1623.

Dix prud'hommes sont responsables de la révision du cottet. Cette dernière est réalisée sous l'autorité du juge-mage du Faucigny, Nicolas de Crans, docteur en droit (49). Trois types d'acteurs interviennent au cours de cette délicate mission. Tout d'abord, les co-syndics modernes de Bonneville : maître Claude Humbert Dubois, maître Claude Daquin et honorable Jacques Cambon (50). Elus pour un mandat de trois ans, ils doivent remplir de multiples fonctions dont la perception des revenus communaux et des impôts d'Etat n'est pas la moindre. Les fonctions syndicales, en effet, étaient ordinairement peu ambitionnées, quelques-uns refusant même de les remplir car la charge n'était ni enviable ni profitable : l'opinion publique la tenait le plus souvent en médiocre estime. Dans un second temps, apparaissent les conseillers que sont maître Claude Bérod et Claude Boysier (51), également élus pour trois ans et « *nommés au Conseil de Ville pour procéder à la révision du cottet* » (52). Ils assistent et contrôlent les syndics dans l'ensemble de leurs fonctions, tenant de ce fait une position aussi peu enviable. Enfin, les péréquateurs, au nombre de quatre, nommés à l'instar des précédents au Conseil de Ville, sont les véritables répartiteurs de la taille. A Bonneville, « *maîtres Charles Monet, Marin Morel et Pierre Cauly ainsi qu'honorable Catherin Mermilliod dit Bajollet* » (53) règlent les différends et les problèmes de décharge de taille qui surviennent presque rituellement au cours de la péréquation.

La révision du cottet de taille requiert de la part de ces prud'hommes probité et équité, ils doivent prêter serment. Dans le prologue, on prend soin de spécifier que « *les sous-nommés syndiques conseillers et perequateurs ont jurés et promys sur les sainctes escriptures de dieu en nous mains touchés de biens et fidellement*

---

(46) Sur les problèmes du dénombrement, voire l'étude réalisée d'après les registres de la gabelle du sel par MILLET (A.), *Le Bas-Faucigny au milieu du XVIe siècle : étude démographique et sociale*, Mémoire de maîtrise d'histoire moderne, Chambéry, 1976 (dactylographié). Nous savons qu'en 1561 la population de Bonneville augmentée de celle de Saint-Etienne de Bonneville s'élevait à 160 feux soit environ 870 habitants. Notre texte ne précise pas si les contribuables de Saint-Etienne de Bonneville sont compris dans ce cottet, mais cela est vraisemblable. Il ne précise pas non plus si les pauvres sont exemptés. La présence de veuves ou de femmes très faiblement taxées (un sou) semblerait indiquer que la totalité des chefs de famille soit obligée de cotiser, sans que nous puissions toutefois l'affirmer. Il est donc très difficile d'estimer la population de Bonneville dans les années 1620 à partir de ce document.

(47) Comme l'indique incidemment le cottet, dans son prologue, au folio 5 : « *le cottet precedent (...) expedié le cinquièsme janvier mil six cent et quattre signe Parys et aultre cottet expedie le treyzieme mars mil six cent et quattorzes signe Lombard et Magnin* ».

(48) f° 2 v.

(49) f° 2.

(50) f° 6.

(51) f° 2 v.

(52) f° 2.

(53) f° 2 v.

proceder à ladite perequation dudit cottet à charge et descharge conformement au règlement sans user d'aucun support ni animosité » (54).

Il convient dès lors de se demander selon quels critères sont choisis ces péréquateurs qui sont non seulement responsables de l'élaboration de l'assiette, mais également du recouvrement de la taille. Notre document, même s'il reste vague sur la condition sociale de nos correcteurs, suggère toutefois leur degré de notabilité, ce qui implique un certain niveau de fortune. Responsables de la perception de l'impôt sur leur fortune personnelle, ces derniers devaient être capables, le cas échéant, de pallier les déficits possibles ; le cas n'était pas rare et on arrivait à une situation paradoxale : l'exemption de la collecte était parfois plus enviée que l'exemption fiscale. Autant dire qu'on est loin du mythe du collecteur d'impôt enrichi par le fruit de ses exactions (55).

*
* *

EXEMPTES ET CONTESTATAIRES : LES LIMITES D'UN SYSTEME

Avant d'envisager les contestations qui surgissent devant la levée de l'impôt, il importe de situer au préalable le problème de l'exemption à travers les exemples contenus dans le cottet.

Les nobles jouissent en la matière du privilège d'exemption personnelle. Sont exonérés les nobles reconnus comme tels avant l'établissement de la taille, ceux ayant été régulièrement anoblis entre 1564 et 1584, et les conseillers et secrétaires ducaux. Roger Devos note que « les nouveaux anoblis, depuis 1584, ne pouvaient jouir de l'exemption que cinquante ans après leur anoblissement » (56). De plus, les nombreux échanges et ventes de terre entre nobles et roturiers ont modifié quelque peu les données, dans la mesure où la perspective de l'exemption croisait celle du privilège personnel.

Notre cottet mentionne deux nobles inscrits au rôle de la taille en 1623. Seuls deux types de situation peuvent éclairer des biens roturiers qui entrent automatiquement dans le cadre de la taxation réelle, soit leur anoblissement pour bénéficier du privilège d'exemption personnelle. Ainsi, Henry Reveu, procureur à Bonneville, « qui reçut ses Patentes de noblesse au dernier octobre 1622, avec permission de continuer l'office de procureur pendant dix années encore, sans que cela puisse préjudicier en considération des services rendus » (57), est consigné dans le registre pour deux florins et quatre sous.

Certains membres de l'ordre ecclésiastique se trouvent parfois dans une situation fiscale tout aussi singulière. Nous avions précé-

---

(54) f° 3.
(55) MARION (M.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, pp. 109-110.
(56) DEVOS (R.) et GROSPERRIN (B.), *La Savoie...*, *op. cit*,, p. 136.
(57) FORAS (A. de), *Armorial...*, *op. cit.*, t. 5, p. 140.

demment repéré deux prêtres contribuables. Or, en vertu de l'Edit ducal du 27 mars 1584 « sont exempts les biens d'Eglise (et non les propriétés personnelles des ecclésiastiques) qui ont été acquis avant la promulgation de l'Edit et que l'on appelle pour cela biens de l'ancien patrimoine de l'Eglise » (58). Là encore, deux cas de figure s'offrent à nous : soit il s'agit de biens ecclésiaux acquis après cet Edit de 1584, soit les deux prêtres cotisent à titre privé, en tant que propriétaires de biens fonciers personnels, leur qualité d'hommes d'Eglise n'intervenant pas dans le cas présent.

Il y a donc d'un côté les contribuables, de l'autre les non-imposables légaux et illégaux. Des roturiers, sans apparent privilège outre celui de leur habilité à esquiver l'impôt, tentent de se soustraire aux rôles. A cet égard, le cottet de 1623 présente un cas exemplaire, tout à fait édifiant. Nous ne pouvons pas résister ici à vous narrer les aventures du procureur Dupraz et de sa belle-mère honorable Dyane Dupas (!) — un couple uni dans l'adversité — face à leurs détracteurs.

La contestation naît des procureurs du siège de Bonneville qui, compulsant sans doute la liste des taillables, décèlent une anomalie. Leur pair, maître Dupraz, ne figure pas sur celle-ci. Du doute, l'on passe vite aux interrogations, et des interrogations aux soupçons. Pour quelles raisons et à quel titre leur confrère serait-il susceptible d'être exonéré ? Il convient de reconsidérer le problème de toute urgence. Ecoutons l'exposé des faits et les doléances que font, le 20 novembre 1623, les officiers ministériels à l'adresse des péréquateurs de l'impôt : « *Et de plus a este remonstre avant maitre Dupraz qu'il ne se treuve point par les cottetz quans este produitz quil aye este tire pour sa practique et industrie comme sont tous les autres borgeois et habitants de la bonneville et parce qu'il est nécessaire de le trier a par aux fins d'obvier aux plaintes que pourroient fayre les aultres et de procéder avec l'equite requise* » (59).

Devant ces accusations proférées à son encontre, le procureur Dupraz oppose des arguments, et tente de se disculper, guidé par une mauvaise foi évidente : « *A quoy ledit maitre Dupraz a faict respondre quil y a quelques annees quen pleyne assemblée se tractant de la revision de taille il remontra que honorable Dyane Dupas sa belle-mère estant tiree a ung florins deux solz par quartier et quelle estoit grandement surchargée sur laquelle remonstrance fus dit quen consideration de ladite surcharge icelluy comparons demeuroit charge deux solz pour sa praticque et diceuls ladite Dupas dechargee et que du dampuys il ont este tires ensamblement en ung mesme article* » (60). L'interlocuteur n'est, semble-t-il, pas présent physiquement lors de cette dispute, peut-être a-t-il produit une intervention écrite ?

Une enquête est menée par les syndics, conseillers et péréquateurs. Dans une sentence comminatoire, ils exhortent le « *mémoratif* » à présenter sans retard les preuves de sa bonne foi et un argu-

---

(58) DEVOS (R.) et GROSPERRIN (B.), *La Savoie...*, *op. cit.*, p. 136.
(59) f° 4.
(60) f° 4.

mentaire solide. Le dossier, pour le défendeur, montre quelques fragilités. La consultation des archives par les agents fiscaux (les révisions les plus récentes datent des 5 janvier 1604 et 13 mars 1614) indique que : « *ladite Dyane Dupas seule est tiree à ung florins deux solz par quartier sans que du dampuys elle aye rien allyene aultre que les aultres procureurs sont tires a quatre solz chescung pour leur praticque n'estant raisonnable que ledit maitre Dupra soyt tire amoing puisqu'il est ung des plus acource* (61) *en quoy faict plus de prouffis* » (62). On ne saurait être plus clair.

En épilogue, le juge-mage du Faucigny, Nicolas de Crans, instruit de l'affaire, expose les conclusions de l'enquête et prononce la sentence. Pour faire bref, il se rend aux arguments des délateurs, déclare que l'entrée en charge du procureur Dupraz est antérieure à l'établissement de la cote de sa belle-mère : le juge-mage reconnaît donc François Dupraz coupable de dissimulation et arrête la mesure suivante : « *ledit maitre Dupra sattifera a moytie de l'ordonnance alias* (63) *a faulte de ce sera promeu* (64) » (65). La cote du couple reste inchangée, fixée à un florin deux sous mais le gendre est tiré désormais un florin, déchargeant ainsi sa belle-mère (2 sous) ; enfin, à l'avenir, le procureur devra, comme tout autre, apporter sa contribution à proportion de son dû « *sans préjudice de l'ordonnance rendue le vingtième novembre proche échue* » (66).

Nonobstant ces difficultés, les péréquateurs parviennent à remplir leurs tâches, la première étant de répartir l'assiette de l'impôt. Le montant total prélevé s'élève à 108 florins 9 deniers, accusant un déficit de « *quatre florins once sols cinq deniers pour chesque quartier ordinayre* » (67), puisque la cote de Bonneville a été fixée à 113 florins 2 deniers, pour chaque quartier.

*
* *

Au terme de cette brève étude, il semble que vers 1623, l'impôt direct soit bien assis dans l'ancien duché de Savoie. L'épisode précédent des procureurs du Faucigny contre leur collègue François Dupraz, lors de la révision des listes fiscales, en est le puissant révélateur. Ce que stigmatisent en effet les plaignants, c'est non point le principe de l'imposition, mais davantage la fraude fiscale, le non-respect de l'équité et les manœuvres illicites des resquilleurs. S'il y a résistance devant la contribution directe de la part d'un certain nombre, le principe est néanmoins admis par la majorité de la communauté de gré ou de force, de participer à la dépense publique : mais pouvait-il en être autrement ?

(61) C'est-à-dire qu'il possède une clientèle abondante.
(62) f° 5.
(63) Autrement, sinon.
(64) Le sens du mot demeure ambigu.
(65) f° 5.
(66) f° 11.
(67) f° 19. Pour les problèmes de conversion monétaire, voir POLLIER (J.-P. et J.-F.), « Calculs d'autrefois », dans *Revue Savoisienne*, 1963, pp. 90-110.

Il est un autre point que soulève le cottet. Le registre tait les débats qui ont entouré la nomination des péréquateurs par l'assemblée du Conseil de Ville, les éventuelles et plausibles réticences de ceux-ci à remplir cette tâche ingrate. Responsables sur leurs biens propres, maints exacteurs connaissent la prison pour cause de dettes. En 1647, la Chambre des Comptes signale plus de deux cents syndics-collecteurs du Faucigny et du Genevois qui croupissent dans les geôles, et qu'il va falloir relâcher faute de pain à leur donner, la plupart étant si pauvres désormais qu'ils ne peuvent plus subvenir aux frais de leur incarcération ; car — cela surprendra-t-il ? -l'impôt rentre difficilement dans les caisses de l'Etat. Les contribuables ont de plus en plus de mal à satisfaire un prélèvement qui croît dangereusement. Certains même se trouvent dans l'obligation d'emprunter pour payer leur quote-part, d'autres aliènent leurs biens. La surfiscalité (dénoncée à l'époque par la Chambre des Comptes), à laquelle s'ajoutent les calamités atmosphériques particulièrement meurtrières, génèrent une récession économique qui « provoque par l'émigration une véritable hémorragie des forces vives » (Roger Devos). L'émigration définitive prend alors des proportions alarmantes, diminuant d'autant la population fiscale potentielle. A Bonneville, l'examen comparé des listes des contribuables de la gabelle (1561) et de la taille (1623) — deux impôts certes de nature et de portée différentes — témoigne de l'intensité du brassage migratoire : apparition d'un nombre important de nouveaux patronymes, disparitions de beaucoup de noms de familles également en 1623 (68).

En réalité, le poids de la fiscalité ducale que les besoins accrus de l'Etat moderne, surtout ceux de la guerre et de la politique de prestige rendent sans cesse plus lourd, ne laisse pas d'augmenter jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Inaugurée par Emmanuel-Philibert (1553-1580) et relayée par son fils Charles-Emmanuel Ier (1580-1630), cette politique fiscale semble atteindre son paroxysme vers 1650. A partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, la pression, si elle demeure toujours forte, s'allège quelque peu. « En additionnant ces différents impôts, on constate que les habitants de la Savoie qui payaient quatre quartiers de taille en 1505, en payaient onze en 1619, douze en 1634, seize en 1609, et neuf en 1670 » (69). L'avènement de la fiscalité moderne en Savoie, déjà amorcée il est vrai dès la seconde moitié du XVe siècle, souligne avec force les inégalités sociales devant l'impôt, car la multiplication des exemptions fait retomber le poids de l'ensemble des contributions sur la paysannerie, sinon les roturiers dans le cas de la taille.

Michel FOL.

---

(68) Il est tout de même troublant de constater que sur la liste du club des Jacobins, moins de deux siècles plus tard, il ne figure presque aucun patronyme ayant cours en 1623 ! Cf. FOL (M.), « Genèse, organisation et sociologie d'un club jacobin en Savoie du Nord : la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité séante à Bonneville (12 décembre 1792 - 3 février 1793) », in Journée du Bicentenaire de la Révolution française, Actes du Colloque de Ripaille, Thonon, 14 octobre 1989, dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne,* t. 65, 1990, pp. 23-73.

(69) GUICHONNET (P.), *Histoire de la Savoie,* Privat, Toulouse, 1973, p. 241.

ANNEXE

LISTE DES CONTRIBUABLES DE LA TAILLE A BONNEVILLE, EN 1623

(Par ordre d'apparition dans le cottet)

F° 6
- Maître Charles Monet.
- Jean Chabert.

F° 7
- Claude Jacquier, « *gendarme* », et Pernette Bally, son épouse.
- Ayma Perillat, veuve de Pierre Porral.
- Jean Boverat et ses enfants, héritiers de Jeanne Jacquemoud.
- Pernette De Thoyre, veuve de Catherin Jacquenod.
- Les hoirs de Maître Antoine Nachont.

F° 7 v.
- Les hoirs de Maître Amed(ée) Nachont.
- Discret Claude Daquin.
- Messire Pierre Boverat, prêtre.
- Les hoirs de noble Balthazar Jalliet.
- Claude Boysier.

F° 8
- Maître Jean Dunant, procureur et honorable.
- George Mermilliod, son épouse.
- Honorable Jacques Cambon.
- Pierre Gantin, maréchal.
- Jeanne, fille-pupille de feu Guillaume Gantin.
- François Dupas, dit Delever

F° 8 v.
- Claude Gantin.
- Maître Pierre Jacquier, notaire.
- Maître Barthollomé Viollet.
- Pierre Monet-Trottet et Antoine Debaulx, son épouse.

F° 9
- Maître Philippe de Lanonaz.
- Honorable Loyse du Foug, veuve de Maître Jean Reveu.

F° 9 v.
- Maître Etienne Meynet, procureur fiscal.
- Jean Arnaud.
- Maître Aymé Morel, procureur.
- Les hoirs de feu Jacques Cochet.

F° 10
- Jacques Mourier.
- Jacques Moche.
- Maître Claude-Humbert Dubois.
- Honorable Catherine Mermilliod, veuve de Maître Aymé Bally.

F° 10 v.
- Maître Michel Berthet et honorable Françoise Berthet, son épouse.
- Les héritiers de Maître Jean Gay.
- Maître François Dupraz, procureur.

F° 11
- Pierre Saultier.

F° 11 v.
- Jeanne Desturches, veuve de feu Rond Jorand.
- Maître Jacques Monet.
- Discret Pierre Chappuys, avocat.
- Maître Pierre Cauly.

F° 12
- Honorable Claudine et Françoise Cavex, sœurs.
- Discret Claude Berod.
- Maître Claude-Humbert Dubois.
- Noble Claudine Reveu, veuve de noble Balthazard Jalliet.
- Gervaix Dupas, dit Delever.

F° 12 v.
- Martin Trebilliod.
- Honorable Pierre Jorand.
- Louis Vallet.
- Honorable Charles Dunant.
- La veuve de François Jorand et ses enfants.
- Les hoirs d'Humbert Bochut (Bouchet ?).

F° 13 - Claude Dupont et son épouse.
- Guilliama Chevret, veuve de Pierre Berod, et Pierre, son fils.
- Jean de Montessuyt.
- Claude Cherdon.
- Hugon Margayron et son épouse.

F° 13 v. - Rolet Voultier, cordonnier.
- Les hoirs de Maître Michaud Reveu.
- Maître Claude Reveu.
- Maître Claude Lombard.
- Estienne Trebilliod.

F° 14 - Michel Trebilliod.
- François de Montessuyt et son épouse.
- Pierre Vulpilliat.
- Amed(ée) Perial et son épouse.
- Pierre Guillet, dit Tissot.
- Maître François Hugard.

F° 14 - Maître Jean et Discret Estienne Mermilliod, frères.
- Honorable Dyane Dupas et Maître François Dupras, son beau-fils.
- Estienne et Claude Jacquier, frères.

F° 15 - Berthaz-Callier.
- Messire Pierre, prêtre, et Rolet Dubois, frères.
- Maître Pierre Gros.
- Honorable Catherin Mermilliod, dit Bajollet.
- Les hoirs de Maître Jacques Janin.

F° 15 v. - Michière, veuve de Claude Gantin le jeune.
- Claudine Myet.
- Noble Henry Reveu.
- Les hoirs de Benoît Mourier.
- Pierre Vincent.
- Maître Claude Seraphin.

F° 16 - Honorable François Peyes.
- Les hoirs de Dominique de La Feigière.
- Les hoirs de Maître George Garin.
- Maîtres Martin et Rolet Parys, frères.

F° 16 v. - Claude Folliex.
- Nycollas Folliex.
- Charles Folliex.
- Les hoirs de Maître Catherin Mermilliod.

F° 17 - Maître Marin Morel.
- Maître Gabriel Bouchet.
- Maître François Chabert.
- François Guichet et son épouse.
- Claude Damour.

F° 17 v. - Estienne Chavana.
- La veuve de Gervais Raviot.
- Jean Dupas, dit Delevier.
- Pernette Viollet.
- Maître Pierre Duchesnet.
- Claude Delajouz.
- Ayme Delajouz.
- Maître Pierre Hebrard.

F° 18 - Jean de Martenex, tailleur.
- Antoine Loyset et sa mère.
- François Fenouillet.
- Jean Peraz.
- Anthoine Dubois, dit Brignet.
- Ayma Cullafroz et Pierre, son fils.
- Honorable Bastian Dreal, tailleur.

F° 18 v. - Pierre Musset, dit Michallet.
- Discret Pierre Dupas.
- Discret Charles Berod.
- Discret Jean Dumonet Chappuys.
- François Pattier, cordonnier.

Les corvées dans le Genevois au XIVe siècle

D'une manière générale, la corvée a reculé un peu partout en France au cours des XIIe et XIIIe siècles pour des raisons multiples et de diverses façons : revendications paysannes, amélioration des techniques, rétraction des exploitations seigneuriales, intensification des échanges monétaires ; abonnements ou rachats de services qui purent aussi tomber en désuétude. Toutefois, la comparaison d'études régionales met en relief le contraste entre des contrées où les corvées avaient déjà disparu au XIIIe siècle — proche région de Bordeaux, Bassin Parisien — et d'autres où elles se maintenaient — Sologne, Provence, Monts du Lyonnais (1).

S'il n'est pas question ici de retracer l'évolution de la corvée dans notre région, on peut sans hésitation ranger le Genevois dans le groupe retardataire : le droit de corvée y était encore vivace après 1300. Cette persistance est révélée par des textes de diverses origines et dont les plus consistants ont déterminé le cadre des remarques qui suivent. Au XIVe siècle, le Genevois forme l'essentiel du comté de Genève (2) unité politique dont l'administration nous a légué une documentation fort précieuse, constituée notamment par la masse considérable des comptes de châtellenies, les plus anciens datant de 1325. Eclairant bien des aspects de l'économie et de la société, cette comptabilité permet de connaître avec précision l'étendue des prérogatives du comte en matière de corvée et de savoir comment celui-ci exerçait ce droit. Cependant, à l'intérieur de sa principauté, le comte n'était pas seul à pouvoir demander des journées de travail ; certains de ses vassaux et des communautés religieuses levaient des corvées dont nous avons une image moins nette. Les exigences de tels maîtres apparaissent en effet dans quelques transactions, des reconnaissances isolées ou des terriers fragmentaires. A cette difficulté s'ajoute celle de la dispersion de ces documents dans de nombreux fonds qui recèlent évidemment beaucoup plus de mentions de corvées que celles que j'ai pu rassembler au gré de quelques sondages. Surtout, nous connaissons mal la façon dont ces seigneurs sollicitaient leurs corvéables puisqu'ils n'ont pas tenu de comptabilité, en tout cas qui nous soit parvenue. Quant au regard que portaient sur la corvée ceux

---

Sauf indication, toutes les sources manuscrites sont déposées aux Archives Départementales de la Haute-Savoie. Les comptes des châtelains sont signalés par le chef-lieu de la châtellenie en MAJUSCULES, ceux des receveurs locaux des blés et vin par BV. Voici la localisation des chefs-lieux dont le nom n'est pas celui d'une commune actuelle (voir carte) : CHATEL, commune d'Usinens ; MORNEX, c. de Monnetier-Mornex ; LA CORBIERE, c. de Challex, Ain ; RUMILLY-SOUS-CORNILLON, c. de Saint-Pierre-en-Faucigny ; TERNIER, c. de Saint-Julien-en-Genevois ; VUACHE, c. de Vulbens ; LES BORNES, vidomnat situé dans le secteur d'Evires.

(1) G. FOURQUIN dans *Histoire de la France rurale,* sous la direction de G. DUBY et A. WALLON, T. I, 1987, p. 510-512.

(2) Le comté comprend en outre quelques territoires périphériques, en particulier les châtellenies de Ballaison, Beauregard (c. de Chens-sur-Léman) et Charousse (c. de Passy).

qui y étaient astreints, nous ne faisons que l'entrevoir à travers des écrits qui émanent de ceux qui ordonnaient. Au moins ces textes permettent-ils de mesurer le poids de cette contrainte sur le foyer rural et suggèrent qu'il s'allégea au cours du XIVe siècle.

*
* *

Les tâches que réclamaient les maîtres étaient diverses, ce que traduisait alors un vocabulaire étendu dont nous avons retenu le seul mot « corvée ». En dehors de son sens général, *corvate* désignait plus spécialement les services agricoles, en l'occurrence la fenaison, les vendanges et le labourage. Dans ce dernier cas, le seigneur mobilisait, outre la force physique, l'équipement aratoire du corvéable, animal et charrue. Certains textes distinguent ainsi les *corvate* ou *jornalia hominum* des *corvate caruscarum* ou *bestiarum*. Les transports obligatoires étaient le plus souvent nommés *charreagia*, charrois, ou parfois *angarie, parangarie*. Le terme *reyde, roide* — du latin rheda = char — parle en principe lui aussi de transport mais il était parfois utilisé à propos de travaux agricoles de bras : des prés étaient dits fanés *ad roydam*. Quant à *meneyde*, son emploi était réservé à la corvée de transport lorsque le service avait été remplacé par le versement d'une redevance annuelle (3). Enfin, les corvées contribuant à l'entretien des édifices étaient désignées par le terme *bastimenta*.

Cette trilogie — travaux agricoles, transport, construction — s'organisait en deux groupes quant à la destination des opérations. D'un côté, les corvéables étaient appelés à participer à l'exploitation des terres du maître, de la réserve domaniale ; s'intéresser au droit de corvée oblige donc à porter une attention particulière à la gestion de ces terres (4). Par ailleurs, le travail obligatoire conduisait les troupes mercenaires en direction des bâtiments seigneuriaux soit pour les réparer, soit pour y porter des sacs de blé. Plus précisément, c'est au château que furent alors mobilisés les corvéables. Certes, ceux-ci ont été réquisitionnés par les comtes de Genève pour entretenir leur étang de Salagine dans les années 1350 ou leur moulin de Verthier en 1345 (5), mais de tels exemples sont rarissimes : les *bastimenta* étaient avant tout destinés à l'entretien des châteaux.

C'est du moins ce qui apparaît à la lecture des comptes de réparation des bâtiments du comte, comme le montreront plus loin quelques exemples. Cette particularité appelle quelques remarques à propos du partage du droit de contraindre au travail. Concernant les *bastimenta*, il semble que les comtes se soient réservés cette préroga-

---

(3) La signification des *meneyde* n'est jamais évoquée dans les comptes des châtelains ; voir note 28. Je remercie Mme M.-Th. HERMANN qui m'a signalé les mises au point à ce sujet par J.-J. HISELY et J. VUY dans les numéros de l'Indicateur d'Antiquités Suisses de janvier 1862, janvier 1863 et juin 1877.

(4) Pour tout ce qui suit concernant la réserve des comtes, voir G. DÉTRAZ, *La réserve domaniale des comtes de Genève, mise en valeur et mutations au XIVe siècle ;* actes du XXXIIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, à paraître.

(5) DUINGT 1345-46 : « in refectione exclose molendini domini de Vertiers que erat destructa ex habundantia aquarum de fagotis, ramis, terra, lapidibus et paleis per homines de corvata domini capientes unum denarium pro pane per diem ». Verthier, c. de Doussard. Pour l'étang de Salagine, voir *infra*.

tive aux dépens de leurs vassaux. Il est vrai que notre vision est faussée par une documentation très inégale puisque la comptabilité comtale nous renseigne beaucoup mieux sur les droits du prince. Toutefois, si on compare ce qui est comparable, on remarque que les corvées de construction sont mentionnées dans des reconnaissances passées en faveur des comtes (6) et au contraire n'apparaissent pas dans celles qui intéressent les autres seigneurs, en tout cas dans celles que j'ai consultées. Un tel argument par défaut n'est pas décisif et il est possible que de puissants feudataires purent réquisitionner leurs justiciables pour réparer leurs maisons fortes. Je garde cependant l'impression que les comtes de Genève entendaient qu'eux seuls puissent demander des *bastimenta* et j'émets l'hypothèse que ces corvées ont été comprises comme un service contribuant, par l'entretien des forteresses, à la défense et à la sécurité du territoire, un tel droit ne pouvant théoriquement être exercé que par le prince. Cette hypothèse est difficile à défendre mais quelques faits semblent militer en sa faveur. A proximité immédiate du comté, on voit un autre personnage s'arroger le droit de réclamer de telles corvées : c'est l'évêque de Genève, lui aussi un prince — celui de la ville épiscopale — placé si l'on peut dire au même niveau que le comte dans la hiérarchie « féodale » ; et ce prélat destine exclusivement les corvées de construction à ses châteaux, spécialement lorsque l'ennemi menace (7). Un autre élément me paraît significatif : en 1354, des hommes du mandement de Ternier s'affranchissaient des charrois qu'ils devaient au comte ; cette libération ne fut pas absolue car le comte se réserva le droit de réquisitionner ces personnes en temps de guerre pour reconstruire et édifier bourgs et châteaux (8). Aux yeux du comte comme aux yeux de l'évêque, c'est bien la défense qui paraît être la justification essentielle des *bastimenta*.

A l'opposé, il est clair que de nombreux seigneurs exigeaient des corvées agricoles, par exemple les Arlod, Confignon, Grésy, Menthon, Soyrier, les Duin seigneurs de Châteauvieux ou les Duin seigneurs de Beauvivier, les Montfort seigneurs du Châtelard-du-Foug, les seigneurs du Cengle, ceux de Villard-Chabod à Saint-Jorioz, ceux du Vivier au Val de Thônes, l'abbé d'Entremont, l'abbesse de Sainte

---

(6) En 1377, François Rolet de *Bynanz*, de Contamine confesse être taillable à miséricorde de Pierre, comte de Genève, tenir de lui plusieurs terres et « inde confitetur se domino debere bastimentum et contribuere in operibus castri et sequi banderiam et ire ad cavalcatas ipsius domini » ; J. VUY dans Mélanges de l'Institut Genevois, 1863, p. 6-8.

(7) Voir les nombreuses reconnaissances passées en faveur de l'évêque par des hommes des mandements de Jussy et de Peney, publiées par E. RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, *Les sources du droit du canton de Genève,* vol 1, 1927, n° 74, 76, 80, 81.

(8) ANNECY 1353-54 : « Recepit a LXXVI personis mandamenti Terniaci infra particulariter nominatis circa festum Penthecostes anno trecentesimo L quarto franchitis per dominum perpetue pro se et heredibus suis ab omnibus et singulis charreagiis dicto domino per eos et successores suos debitis, excepto charreagio per eos domino debito pro guerra si ipsum vel successores suos guerram habere contingeret et bastimenti ville seu castri de novo edificandi et fondandi per dominum vel ejus successores, pro tanto quamvis diversis quantitatibus a quolibet secundum ipsius possibilitatem et facultatem ; et est sciendum quod in dicto mandamento Terniaci sunt plures et diverse persone in diversis villis et locis dicti mandamenti que in dictis charreagiis nundum fuerunt per dominum franchite, IX^xx VII flor. et dimid. b. p. ». Suit la liste des affranchis, par localités, situées dans les communes actuelles de Bernex, Cartigny, Aire-la-Ville, Plan-les-Ouates, Confignon, Perly-Certoux, Saint-Julien, Feigères, Chênex et Vers.

Catherine du Mont, le prieur de Sevrier et sans doute bien d'autres encore (9).

En réalité, cette pulvérisation n'est qu'un des aspects de la mosaïque des seigneuries, chacun de ces maîtres demandant à ses hommes aussi bien du travail que des cens ou des tailles ; rien ne semble individualiser la corvée agricole des autres droits de la seigneurie foncière, sinon la nature particulière du service. Elle pouvait être aliénée, par vente ou inféodation (10). Ce morcellement explique pour une part (11) le nombre relativement faible des feux qui devaient des journées de labour au comte de Genève qui ne jouissait d'aucun privilège en ce domaine. S'il ne pouvait astreindre au labourage que des habitants du Sappey et de Vovray-en-Bornes dans le mandement de Mornex, c'est notamment parce que les Montfort exigeaient la même chose des paysans d'Arbusigny (12) ; dans la châtellenie de Thônes, il ne réclamait ce service qu'à Thônes même, peut-être en raison de la concurrence avec les coseigneurs des Clets (13) ; dans celle de Clermont, seuls certains villageois de Menthonnex, Thusy et Chilly, lui devaient le labour. Le comte voyait ici ses droits de corvée limités peut-être par les nobles de Mionnaz (14) et en tout cas par le

---

(9) Arlod, voir note 10 ; abbé d'Entremont, note 20 ; Confignon, note 21 ; Montfort, note 22 ; seigneurs de Villard-Chabod, Duin seigneurs de Beauvivier et prieur de Sévrier, note 56 ; abbesse de Sainte Catherine, note 58 ; Soyrier, note 63. Duin seigneurs de Châteauvieux en 1311 : J.-M. LAVANCHY, *Les châteaux de Duin,* Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, T. VII, 1884, p. 162. Menthon-Dingy et Menthon-Lornay en 1338 à Aviernoz : M. BRUCHET, *Inventaire sommaire des Archives Départementales de la Haute-Savoie, série E,* 1904, p. 50. Seigneurs du Cengle : en 1331, Aymon d'Aiguebelette détenait par son épouse, fille de feu Jacques du Cengle, un alleu dans le mandement de Duingt comprenant notamment « corvatas boum et hominum, angarias et parangarias » ; SA 108, Duingt p. 11. Grésy : en 1389, François de Grésy exigeait d'un de ses taillables « opera et manuopera quolibet anno » ; SA 119 p. 39 ; voir aussi note 10. Seigneurs du Vivier : le chevalier Nycod du Vivier vendait des hommes taillables en 1362 à Alésie de la Cour et en 1374 à Pierre Bourgeois, de Thônes, avec en particulier « corvatis... angariis, parangariis... per prenominatos homines supra venditos dicto venditori debitis » ; SA 130, Thônes p. 3 et 4.

(10) En 1336, le comte de Genève achète des droits à Jordane, veuve de Mermet d'Arlod, parmi lesquels figurent des corvées ; CHATEL 1336-37 : « computus de rebus acquisitis de novo de redditu... de franco allodio a Jordana relicta Mermeti de Arlo, domicelli... ; roydo debito pro qualibet persona duos denarios ter in anno in vindemiis, IIII s. VI d. Curvate ; de curvatis debitis per Perretum Regis et Mermetum Sornyer et Mermetum de Arjone non computat... quia non habent bestias arabiles ». En 1334, Pierre Amédée, homme lige et franc de Rolet de Grésy, reconnaissait tenir en fief de son seigneur des terres, des taillables et « illas corvatas quas ipse percipit et percipere consuevit tempore autumpni in villagiis de Arbusino, de les Crees, apud lu Marest et versus Laya et versus Enthogies » ; SA 117 p. 6. Arbussin et Antoger, c. de Grésy-sur-Aix.

(11) La faiblesse de ce nombre est aussi due au fait que certaines corvées de labour ne pesaient que sur les taillables ; voir *infra.*

(12) Pour le comte, MORNEX 1380-81 : « recepit de corvatis que levantur in parrochiis de Sapeto et de Vovrey a personis habentibus boves, roncinos seu equas quolibet anno in vere, somarallia et autogno videlicet a quolibet boves habente sex sol. et pro duobus roncinis seu equis XVIII den. et computat pro uno anno finito in vere CCC°LXXXI°, XL s. ». Pour les Montfort, voir *infra.*

(13) THÔNES 1343-44 : « recepit de corvatis boum quas dominus percipit in parrochia de Thono per tempus de quo computat, XII d. ».

(14) CLERMONT BV 1336-37 : « Recepit de curvatis domino debitis apud Vernetum, Fegeres, Chatellion, Morterier, Mognier, Planesiam, Menthonay, Cossie, Cheynaz, Contaminam, Botollie, la Corberi, Boulo, Fossa et Croysinam ubi levatur de quolibet foco habente bestiam unam vel plures trahentes vel trahentem ad aratrum vel carrucam unus quartus frumenti pro qualibet bestia per annum, exceptis hominibus Nicholeti de Myunaz apud Cheynaz..., XX cup. I qu. frumenti ; recepit apud Quincie ubi levatur in hospiciis illorum de Canali dictus quartus eodem modo..., VII qu. frumenti ; recepit apud Vanissie pro eodem de focis hominum dictorum Bosson et dicti Collyart pro bestiis suis de quibus levatur ut supra, II cup. I qu. frumenti ». A l'exception de Vannecy (c. de Desingy) et de Menthonnex, tous ces villages sont situées dans les c. de Chilly et Thusy.

chapitre cathédral de Genève : en 1295, à la suite de longs conflits, Amédée II avait dû reconnaître qu'il n'avait aucun droit de corvée sur les hommes que possédait le Chapitre à Desingy et aussi dans le nord du Genevois, à Bossey, Veyrier-sous-Salève, Onex, Vandœuvres et Cologny (15). Quelques années plus tard, le prieur de Saint-Victor de Genève obtint des concessions analogues pour ses hommes de Chancy, Avully, Avusy, Cartigny, Laconnex et Troinex, ainsi que le Chapitre du Puy-en-Velay pour ses hommes de Quintal (16).

D'un autre côté, celui des redevables, la corvée ne pesait pas de manière uniforme sur tous, mais plus lourdement sur une catégorie de personnes au statut juridique déprimé, les taillables. Un texte de la fin du XIe siècle intéressant des hommes de Cessy, dans l'Ain, exprime cette inégalité : l'homme libre y est classiquement présenté comme celui qui assiste au plaid comtal mais aussi qui ne doit que le labourage, étant exempté des 12 jours de corvée de bras (17). La pénalisation des taillables était encore fréquente au XIVe siècle et se traduisait de diverses manières. Dans la châtellenie de Vuache ou au vidomnat des Bornes, seuls les hommes taillables ou non-libres du comte lui devaient le labour ou le service de bras (18). Par contre, l'évêque réclamait labourage et construction indifféremment de ses hommes francs, censats ou taillables, mais seuls ces derniers étaient réquisitionnés à la fenaison (19). L'abbé d'Entremont (20) ou les seigneurs de Marlioz (21) ne demandaient des journées qu'à leurs taillables, ou peu s'en fallait.

---

(15) P. DUPARC, *le comté de Genève, IXe - XVe siècle,* 1955, p. 223. Au XIVe siècle, le chapitre se soucia de rappeler cette concession, par exemple en 1387-89 à propos de corvée de construction : « recepit a procuratore capituli Gebenn. pro sigillo cujusdam littere eidem concesse ne castellanus Clarimontis ulterius molestaret homines dicti capituli pro fortificatione Clarimontis, II franch. » ; comptes du sceau de la judicature.

(16) Voir l'accord passé en 1302 entre le comte et le prieur de Saint-Victor ; E. RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, *op. cit.* n° 51. La même année, dans la transaction avec le chapitre du Puy-en-Velay « est actum quod dictus dominus comes seu familiares sui non possint nec debeant dictos homines de Quintaz seu animalia que tenebunt ad veniendum ad carrucas et ad charreys nec aliqua alia angaria seu parangaria » ; SA 127, Quintal.

(17) P. DUPARC, *op. cit.*, p. 89.

(18) VUACHE 1326-27 : « de curvatis ab hominibus talliabilibus domini qui debent domino pro qualibet bestia trahente ad carrucam quinque denarios per annum, videlicet duos d. in aptomo, duos d. in vere et unum d. in semoralia, et computat pro aptomo anno CCCXXVI° et pro vere et semoralia anno CCC°XXVII°, XXV s. » — BORNES 1370-71 : « De missileria et corvatis, et levantur dicte corvate a singulis subditis dicte mistralie bestias ad carrucam habentibus non franchitis et si bestias non haberent, de eorum personis, non computat quia dominus eidem mistrali certis decausis ipsas corvatas et missileriam concessit quamdiu sibi placuerit ».

(19) E. RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, *op. cit* ; L. BINZ, *Le servage dans la campagne de Genève à la fin du moyen âge* ; Genava T. XI 1963, p. 439-462.

(20) Les taillables de l'abbé d'Entremont lui doivent presque tous « auxillia, subsidia, rigallias, angarias, parangarias, auchiegia, corvatas... in quibus homines talliabiles domino ipsorum jure vel consuetudine tenentur » ; par exemple en 1370, SA 188 p. 7, en 1405, SA 189 p. 1 et 2. Dans certaines reconnaissances la formule est plus précise : en 1403, Guigonet Pipin, taillable, confesse devoir à l'abbé « tres corvatas annuales anno quolibet persolvendas videlicet unam corvatam tempore lucracionum ad boves si boves haberet, aliam tempore fenacionum cum falce si septorem haberet et aliam tempore quo fructus dictorum dominorum montis de Lessiz infra dictam abbatiam portatur, videlicet de persona unius hominis ad ipsum portandum » ; SA 186, p. 2. Rien de tel dans les reconnaissances passées par les hommes qui ne sont pas qualifiés de taillables ; voir par exemple en 1401, SA 186 p. 21.

(21) Tous les taillables et seulement les taillables de Gérard de Confignon, seigneur de Marlioz, doivent des corvées à leur maître ; ainsi Guichard Cheney, de Marlioz, en 1390 « tenetur et debet et sui heredes se juvare ad fenandum pratum domini sui predicti apud Marlium et vindimiandum vineas apud Confignon » ; 7 J, registre de 28 reconnaissances passées en 1390 dont 18 par des taillables.

En dépit de ces cas de discrimination, l'astreinte aux corvées n'était pas caractéristique de la taillabilité personnelle. Considérons à ce propos les paysans d'Arbusigny ; en 1364, vingt-et-un de ces hommes passaient reconnaissance en faveur de Nicolet de Montfort, seigneur du Châtelard-du-Foug. Onze d'entre eux étaient taillables de Nicolet qui tous lui devaient des corvées de bras et dont sept acquittaient en outre des corvées de labour. Des dix autres, non-taillables, seuls trois devaient des corvées de bras, un quatrième de labour, les six autres n'en devant aucune. Mermet de Montagny faisait partie de ce deuxième groupe ; pour sa propre tenure, il était astreint à 2 journées. Mais en tant que tuteur de Jean du Bourgeal, il confessait en outre tenir les terres de celui-ci qui, lui, était taillable, et pour lesquelles Mermet devait 10 journées supplémentaires (22). Ici, la corvée ne frappait pas le taillable dans sa personne : elle était bien une charge foncière, assise sur les parcelles du fief taillable — au sens de la taillabilité réelle — sans considération du statut de l'exploitant. Si les taillables étaient pénalisés par la corvée, c'est parce qu'ils étaient « encore » les tenanciers majoritaires des terres pour lesquelles étaient dus ces services.

De la même manière, des corvées de transport étaient attachées à certains biens-fonds (23) et par ailleurs des hommes libres, comme des bourgeois, étaient tenus de se joindre aux charrois du comte (24). De toute façon, il est probable que les corvées aient eu des raisons d'être et des assiettes diverses. Nous savons par exemple qu'une corvée était réclamée au laboureur « étranger », c'est-à-dire à l'homme dépendant de telle seigneurie ou telle principauté lorsqu'il venait travailler la terre relevant d'un autre maître (25).

---

(22) « Mermetus de Montagnier, dou Perril... constituit se tenere, velle tenere et tenere debere in feudum et sub feudo a Nycoleto de Monteforti, filio domini Aymonis de Monteforti militis quondam... videlicet domum suam (...) et pro dictis rebus debere confitetur dicto Nycoleto... anno quolibet, in festo beati Michaelis quatuor den. cum obolo geb., duo jornalia hominis, unum bichetum avene cum dimidio quarto... ; item confitetur et publice recognoscit... tamquam tutor et tutore nomine Johanneti filii Aymoneti de Borgello, hominis talliabilis ad misericordiam ipsius Nycoleti, se tenere, tenere velle et se tenere constituit in feudum talliabilem videlicet omnem albergum, tenementum et hereditatem ipsius Johanneti... et pro dictis rebus confessatis nomine quo supra debere confitetur et solvere consuevit anno quolibet, in festo beati Michaelis de tallia duodecim den. geb. et in festo Pasche tres sol. geb. annuales, decem jornalia hominis annualia » ; autres exemples : Jean Chapuis, taillable, devait « quinque jornalia hominis fodantis annualia... et corvatas bestiarum suarum quolibet anno » ; Pierre Voisin, d'Arbusigny, taillable, devait « quindecim jornalia hominis annualia » ; SA 100, Arbusigny p. 7, Le Péryl, c. d'Arbusigny.

(23) Par exemple, en 1316, Pierre de l'Ile prélevait « unam cupam frumenti, decem denarios de menaydis et tres denarios de servicio quos sibi debent ly Collion de Gillion et Silvestrus de Espagnie pro quodam prato sito juxta marestum de Espagnie » ; SA 95, Annecy p. 7. Gillon, c. d'Epagny.

(24) C'est le cas des bourgeois d'Alby-sur-Chéran ; voir note 61.

(25) Dans la déposition d'un témoin entendu en 1338 lors de l'enquête visant à délimiter les châtellenies de Duingt et de Faverges : « Jocerandus Boveti, de Vilario de Marsauz, testis... dicit quod sepe vidit dictum lapidem quem pro meta habebant illi de Vilar... et protenditur versus quamdam carreriam existentem inter villas de Rivagnie et de Sant Guigont... ; item dicit quod olim ipse habebat bestiam ad carrucam que sepe arabat in territorio Sancti Guigont citra dictam carreriam a parte de Duynt de qua nullam solvebat corvatam dominis Fabricarum pro eo quia erat citra dictam carreriam ut supra ; et si ultra dictam carreriam a parte Fabricarum araret, de ipsa solveret corvatam dominis supradictis » ; SA 108, Duingt p. 12. La pierre, disparue en 1338, et le chemin marquaient la limite entre comté de Genève et comté de Savoie. Rovagny et Saint-Gingolph, c. de Giez — CHATEL 1378-79 : « recepit de corvatis debitis per bubultos extraneos ibidem ad arandum venientes per tempus de quo computat, IIII s. » — Dans le comté de Savoie, le châtelain des Bauges enregistrait des recettes « de corvatis boum extraneorum excolentium terras in parrochia de Arito in vere » en 1356-57 ; L. MORAND, *Les Bauges,* 1889-1891, vol. 1, documents p. 473.

*
* *

Libres ou taillables, astreints au labour ou aux *bastimenta* par le comte ou par le seigneur local, les contemporains furent sans doute beaucoup plus sensibles à une autre distinction : tandis que certaines corvées étaient au XIVe siècle encore exigées en travail, d'autres s'acquittaient sous forme d'une redevance annuelle ; ici un versement de piécettes, là une journée de labeur.

Pour distinguer la taxe du service effectif, les reconnaissances seigneuriales sont d'un maigre recours. Elles usent volontiers de formules consacrées qui n'expriment pas toujours la réalité du moment. Lorsque nous lisons que tel paysan confessait devoir à son maître tant de journées, nous ne sommes jamais assurés que le travail n'était pas remplacé par une redevance. Rendons-nous une fois de plus à Arbusigny ; à la suite des Montfort, la seigneurie passa aux Compey, avant de tomber aux mains de Janus de Savoie, comte de Genevois. Celui-ci dut intervenir en 1484 pour préciser le montant contesté des taxes versées par les villageois d'Arbusigny en lieu et place des journées agricoles. Or, le texte de la lettre qu'expédia Janus à ses officiers indique que de telles commutations existaient « depuis très longtemps » (26) : il est probable qu'elles avaient déjà cours en 1364, date de la rédaction des reconnaissances signalées plus haut. D'un autre côté, lorsque les taillables du seigneur de Marlioz affirment lui devoir des journées sur ses prés de Marlioz et dans ses vignes de Confignon, ces précisions suggèrent l'exécution effective des travaux (27).

En revanche, les comptes des châtelains du comte présentent à cet égard un immense avantage : on y distingue sans ambiguïté la corvée-travail de la corvée-taxe puisqu'ils enregistrent d'une part la recette des redevances et, d'autre part, les dépenses de nourriture allouée aux corvéables au travail.

Au chapitre des recettes figurent des taxes remplaçant des corvées de transport, mais ces commutations avaient été accordées avec parcimonie puisque, par exemple, les *meneyde* étaient versées par un seul feu, à Chênex, dans la châtellenie de Ternier, un seul encore dans celle de Gruffy et trois dans celle d'Alby ; le châtelain de Chaumont levait cette redevance sur une demi-douzaine de familles, ainsi que des taxes pour *reyde* uniquement à Cologny (28). Nous verrons

(26) « Janus de Sabaudia, comes Gebenn... fiat manifestum quod ad nos venerunt homines nostri loci Arbussigniaci qui pridem fuerunt homines quondam Nycolleti de Monteforti et successive domini Johannis de Compesio, nobis exponentes sicuti tenentur nobis temporibus veris et octompni in certis corvatis personalibus et cum bestiis, et quod antiquitus dum hujusmodi corvatas non reddebant, solvebant dumtaxat pro personali corvata tres denarios et pro corvata bestiarum non reddita duodecim denarios... » ; SA 100, Arbusigny p. 8.

(27) Voir note 21.

(28) TERNIER 1336-37 ; recette de 12 deniers de « menayde, ab heredibus Georgeti de Chenay » — GRUFFY 1352-53 : recette de 2 pains de « menayde, ab illis de Rognay » ; le Rogney, c. de Gruffy — ALBY 1325-26 : « panes ; recepit a dictis los Ravoias de Heyrie pro meneydis et debet continere quilibet panis tertiam partem unius bicheti frumenti... et datur ad prandium cuilibet apportanti unum panem, II panes ; recepit a dicto Patuel de Patuz pro eodem, I panem ». Le redevable recevait effectivement à manger lorsqu'il apportait le pain de

d'ailleurs que le comte de Genève réclamait très fréquemment des charrois pour le ravitaillement et surtout l'entretien de ses châteaux. Par contre, les corvées de labour qu'exigeait théoriquement le comte étaient au XIVe siècle intégralement converties en redevances (29) pour la simple raison que ces services étaient devenus inutiles : les champs étaient alors pratiquement absents de la réserve domaniale et le comte confiait à des fermiers ses rares labours. Il serait fort intéressant de connaître l'époque et les circonstances de ces commutations, ce qui est difficile en l'absence de documents comptables antérieurs au XIVe siècle. Le mouvement était en tout cas bien engagé dès 1278, date à laquelle des habitants de Mionnaz déclaraient que la corvée de labourage s'acquittait surtout sous forme de deniers (30). Il faut imaginer que les comtes n'abandonnèrent pas leurs labours du jour au lendemain et donc que la conversion des corvées s'étala sur une longue période. En témoignent peut-être les inégalités du montant de la taxe, de quelques deniers par bête de trait à Cessens ou Vuache, jusqu'à 6 sous par bœuf dans la châtellenie de Mornex : ces écarts de la valeur nominale pourraient refléter la succession des étapes de commutation au cours des XIIe et XIIIe siècles, marqués par une hausse continue des prix et par la dépréciation corrélative de la monnaie.

Dans la châtellenie de Duingt, les autres corvées agricoles étaient aussi commuées pendant la plus grande partie du XIVe siècle, du fait que les prés et clos comtaux y étaient exploités par des métayers. En 1331, Amédée III décida cependant de les administrer en faire-valoir direct, mode de gestion qui prévalut jusqu'en 1355 ; au cours de ces 25 années, les corvéables ne versèrent plus la redevance mais payèrent de leur personne en maniant le fossoir, la serpette ou le râteau (31). Il convient donc de souligner que dans certains cas la conversion des corvées n'avait rien d'irrévocable et restait suspendue au bon vouloir du maître. Le même revirement s'observe

---

meneyde ; ainsi en 1329 : « libravit in prandio trium hominum apportantium tres panes de redditu de quibus supra fit mentio in titulo de panibus, VI d. ». Héry-sur-Alby ; Pattu, c. de Saint-Félix — CHAUMONT 1356-57 : « recepit de menaydis per annum in festo beati Michaelis anno CCC°LVI° videlicet a dictis Haibes de Jonzie XXI d., a Johanne Bruneti filio Martini de Marlioz VI d. ob., a Mermeto filio Hugonis dou Ver VI d. ob. et ab Aymoneto filio Jonodi Murant de Jonzie VI d. ob. ... ; item de corvatis et reudis domino debitis per annum per homines de Colognie versus Vuachium, XXII d. ». Cologny, c. de Vulbens, avec maison d'Hospitaliers. — D'autres châtelains enregistraient des *meneyde* mais sans indiquer le nombre de redevables, à Clermont, Duingt et Mornex.

(29) Voir par exemple les notes 18 et 55.

(30) « Girodus et Stephanus Dognier, Aymo de Mennaz filius Johannis de Mennaz, Perretus dou For filius quondam Vullelmi dou for et Georgius de Mennaz dixerunt per juramenta sua quod omnia alberga eorumdem debent avenariam domino Aymoni comiti Gebenn... ; item dixerunt quod omnia alberga predicta pro corvata pro qualibet bestia arante debent unum denarium censualem porterio Clarimontis et si dicta alberga haberent carrucam integram tunc deberent corvatam dicto porterio si vellet idem porterius ; et credunt esse de feudo dicti domini comitis quidquid est apud Mennaz » ; SA 125, Mionnaz. Commune de Menthonnex-sous-Clermont.

(31) DUINGT 1331-32 : « de firma corvatarum hominum que sunt circa septies viginti per annum pro quibus castellanus ante ipsum computavit de viginti solidis pro anno CCC°XXX°, computare debet dictus Mermetus Tros, receptor bladorum et vini domini qui ipsas percipit pro operibus domini » — DUINGT 1356-58 : « recepit de corvatis hominum que debentur pro corpore quas in vinea Clausi domini reddere consueverant in qua deinceps non redduntur pro eo quia dicta vinea certis personis ipsam collentibus ad meerinam fuit tradita..., XXVII s. ». Pour les corvées entre ces deux dates, voir note 39.

à Cessens, à l'occasion des grands chantiers de réparation du château (32).

Dans les limites du Genevois, la perception de toutes ces taxes (voir carte) drainait, bon an mal an, une quarantaine de livres en direction des coffres du comte (33). Cette somme relativement faible — moins de 1 % des revenus du domaine (34) — n'était pas le seul bénéfice du droit de corvée puisque le prince faisait largement appel à la force musculaire de ses hommes. Et en premier lieu pour exploiter ses terres : les comtes, qui avaient délaissé les semailles, conservèrent en effet de belles étendues d'herbage et de vigne qu'ils s'attachèrent à gérer pour l'essentiel en faire-valoir direct, en embauchant des salariés mais aussi en réquisitionnant des hommes de corvée que l'on vit surtout travailler dans les prés. Dans les châtellenies de Ternier, de la Corbière, ainsi qu'au vidomnat des Bornes, les corvéables exécutaient 65 à 72 % des journées nécessaires à la fenaison (35) ; sur les prés de Clermont, ce taux pouvait atteindre 90 % (36). Mieux encore à Gruffy : les prés y étaient entièrement mis en valeur par des corvéables (37). A Duingt, le comte pouvait théoriquement exiger 140 journées (38) sur l'ensemble de la réserve, prés et vignes confondus,

(32) CESSENS 1345-46 : « de corvatis quas percipere debet ibidem dominus... nichil computat in pecunia quia ipsas corvatas reddiderunt homines in charreandis cum bobus suis trabes pro operibus turris castri domini » et dans les dépenses du même compte : « in pane dato IIᶜLXX boveriis ducentibus plura charreagia boum charreantium dictam fustam quasi per unam diem a nemore domini de Valle usque in castrum et sunt de corvata domini et dedit cuilibet boverio pro pane unum denarium in merenda, XXII s. VI d. ».

(33) La recette fluctuait pour plusieurs raisons, par exemple pour celle qui vient d'être évoquée et notamment parce que la taxe de labourage n'était exigible que si le redevable possédait effectivement une bête de trait ; en 1398, le châtelain de MORNEX signalait un déficit de 22 sous 6 deniers « propter diminutionem boum nonnullorum hominum Johannis de Lucingio parrochie de Vovrey propter guerram ipsius Johannis et domini Menthonis eisdem hominibus captorum, nec non diminutionem boum certorum hominum domini parrochie Sapeti propter eorum pauperitatem venditorum ». Dans une certaine mesure, les variations étaient atténuées lorsque le revenu des corvées était affermé comme à Duingt, à Cruseilles et à Ternier.

(34) Selon les estimations du trésorier général, les revenus du comté s'élevaient à environ 6 400 livres en 1393, dont 4 600 provenaient du Genevois ; d'après la transcription du compte donnée par M. BRUCHET et G. LETONNELIER, *inventaire sommaire des Archives Départementales de la Haute-Savoie, séries A, B et C,* 1921, p. 54-55.

(35) TERNIER 1362-63 : « in locagio XVIII falcatorum prata domini falcantium in anno CCC°LXII° quolibet capiente duos solidos, XXXVI s. ; in pane dato pluribus et diversis hominibus de corvata domini dictum pratum fenantibus, inclusis IX s. solutis in locagio IX hominum meyas de dicto feno facientium quasi per unam diem ad idem, XVIII s. » — LA CORBIERE 1351-53 : « in locagio V falcatorum falcantium pratum domini continentem circa V seyturatas in tachiam..., V s. ; libravit XII hominibus de Challoes dictum pratum fenantibus ad ruedum pro expensis suis, XII d. » — BORNES 1368-70 : « libravit ad expensas duodecim falcatorum et viginti duorum manuoperariorum vacantium quasi per unam diem falcando prata domini dicti vicedognatus que continent circa duodecim seytoratas et fenando dicta prata et fena recolligendo, ultra sallanam (sic) sex falcatorum de quibus infra computabit, et alii falcatores et fenatores operati fuerunt ad roydum, pro pane eisdem dato, III bichet. frumenti ».

(36) CLERMONT en 1363, compte du châtelain : « in locagio viginti falcatorum prata de Cugniaco in anno CCC°LXIII° secantium cum aliis secatoribus corvatibus, exclusis expensis eisdem factis per Jo Vic, receptorem bladorum qui panem et vinum eisdem ministravit... ; in locagio octo hominum meias facientium..., inclusis sex s. datis sex hominibus vacantibus ad extirpandum prata et scindentibus salices mortuas in dictis pratis et octo s. datis octo asinis cum quatuor valetis dictas salices charreantibus, XLII s. » et compte du receveur des blés et vin : « libravit ad expensas LV secatorum et IIIᶜLIII manuoperariorum quasi per unam diem prata de Cugniaco sequantium et fenantium in anno CCC°LXIII°, XIII cup. III qu. frumenti ».

(37) GRUFFY en 1355 : « in pane facto et dato secatoribus et fenatoribus prata domine de Costis et de Monte fenantibus ad corvatam in anno CCC°LV°, V cup. frumenti ». C'est la seule dépense faite pour l'exploitation des prés.

(38) Voir note 31.

taxes de remplacement

☆ pour corvée de labourage.
○ pour corvée de transport (meneyde, reyde).

travail

● sur la réserve domaniale (fenaison, vendanges).
-outre charrois et bastimenta.

VUACHE : chef-lieu de châtellenie

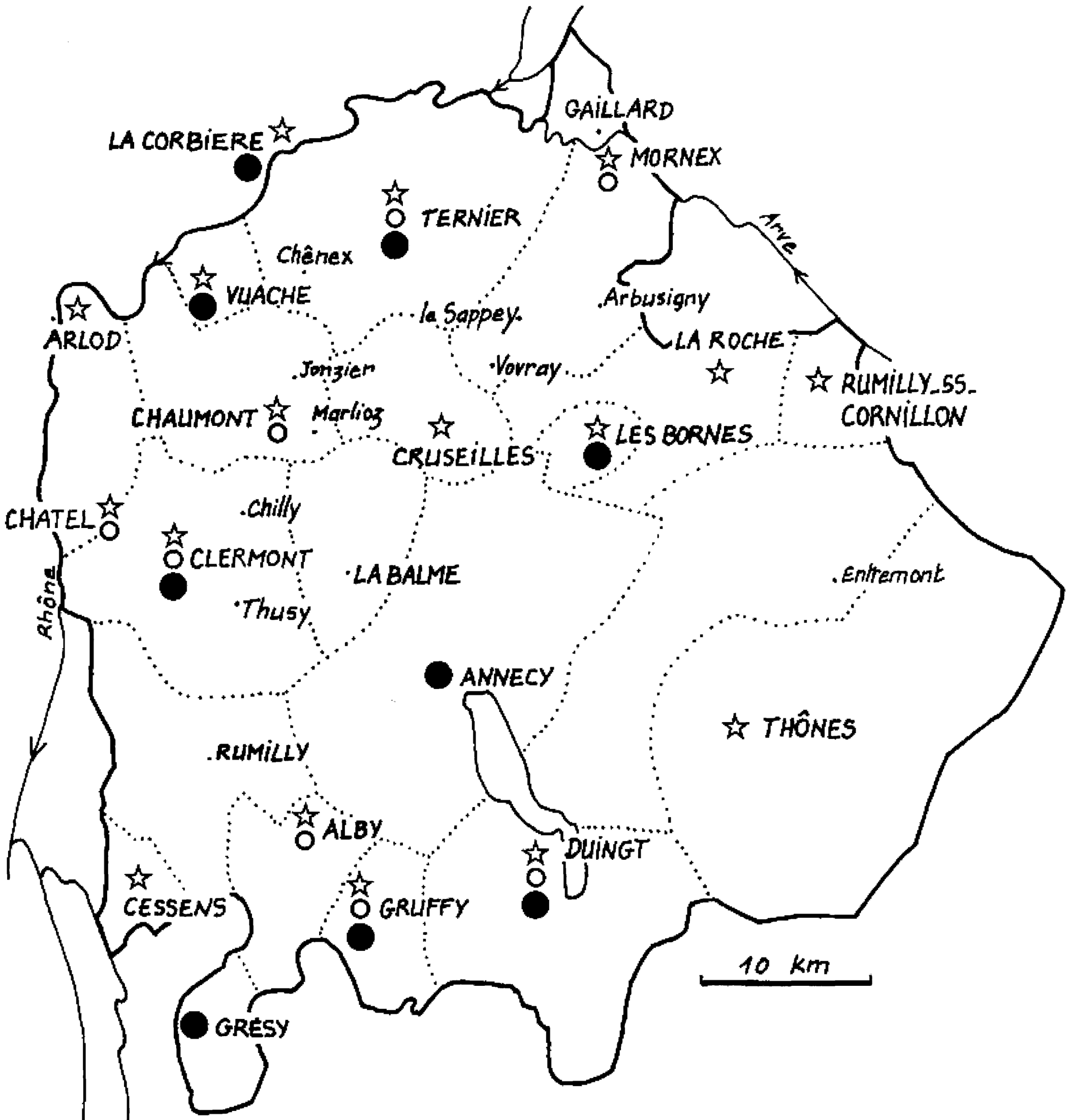

— DES CORVÉES POUR LE COMTE DE GENÈVE —

mais ce plafond fut largement dépassé dans la décennie 1330 au cours de laquelle la main-d'œuvre corvéable fournit jusqu'à 350 journées par an. Ici, les mercenaires participaient à toutes les opérations viticoles (39), fait exceptionnel puisque dans d'autres vignes comtales, comme dans celle de Grésy ou celle de Vuache, le corvéable n'était réquisitionné qu'aux vendanges (40).

Dans la plaine de l'Albanais, les comtes de Genève n'exploitaient guère de vignes et de prés mais possédaient de beaux étangs à Salagine qui firent l'objet de travaux d'extension et de rénovation pendant de longues années. Les corvéables participèrent massivement à ce vaste chantier ; entre le curage des fosses, le creusement des canaux d'alimentation et les transports de matériaux, ils effectuèrent parfois de 600 à 800 journées par an (41). Cette mobilisation, remarquable par l'ampleur des travaux, l'est aussi par la destination de corvées de construction généralement orientées en direction des châteaux. Les corvéables furent moins régulièrement réquisitionnés au titre de *bastimenta* que sur la réserve domaniale, l'entretien de routine du château nécessitant plutôt des spécialistes salariés, artisans maçons ou charpentiers. Ce fut surtout dans des circonstances exceptionnelles que les hommes participèrent en tant que corvéables aux chantiers castraux pour exécuter les tâches les moins délicates mais requérant un grand concours de main-d'œuvre. Ils constituaient en quelque sorte un volant de sécurité débloqué à l'occasion de gros travaux, pour limiter le gonflement des coûts salariaux.

Les corvéables affluèrent ainsi dans les années 1330 au château de Ternier dont l'espace résidentiel fut alors profondément remanié (42). Mais, plus généralement, les comtes de Genève eurent

---

(39) DUINGT BV pour 1331 et 1332 : « libravit in LXXVII panibus datis per ipsum septies centum et XIX hominibus de corvata domini qui per tempus de quo computat laboraverunt in vineis et pratis domini..., XXX cup. II qu. frumenti » ; *ibidem,* BV pour 1334 et 1335 : « in pane dato quatercentum et quinquaginta novem hominibus domini reddentibus corvatam domino in operibus vinearum et pratorum domini videlicet putandis, fossandis, vignolandis et rebinandis et pluribus aliis operibus faciendis ibidem, salicibus et sileribus domini putandis, pratis fenandis et claudendis in anno CCC°XXXIIII° et eisdem vineis putandis, fossandis et faciendis anno CCC°XXXV° usque ad rebinationem exclusive..., inclusis vindimiis de anno CCC°XXXIIII°..., XXXIIII cup. frumenti ».

(40) CESSENS 1367-69 : « libravit ad expensas plurium et diversorum hominum et mulierum vineam domini de Greysie vindemiantium in anno CCCLXVIII° ad corvatam domini, I vayssel. frumenti » — VUACHE 1328-29 : « recepit de exitu vinearum... et ipsas vineas excolit Anthonius Darasson ad medium vinum et suis expensis sine aliquibus expensis domini, preter aliquas curvatas hominum domini, XXIX sesteria vini ».

(41) ALBY 1356-57 : « in pane dato LXXI hominibus de corvata domini ducentibus aquam nanti de Malagnie versus stagnum domini quolibet duobus d. ... ; in locagio duorum hominum claudentium de mossa dechargiorum stagni inferioris in quo aqua arrestare non poterat quolibet capiente duodecim d. ; in locagio octo terrallionorum vacantium faciendo bezeriam aque labentis de Malagnie versus stagnum superiorem quolibet capiente novem d. ; LX hominibus aquam predictam versus stagnum ducentibus datis cuilibet pro pane duobus d. ... ; libravit in pane dato CXIX hominibus de corvata domini vacantibus ad estrahendum borbias dicti stagni usque ad rippam datis cuilibet pro pane duobus d. ... ; in pane dato XX hominibus de corvata domini ad premissa opera vacantibus... ; in pane dato IIIcXII hominibus de corvata domini vacantibus removendo borbiam... ; inclusis octo s. quatuor d. datis pro pane L hominibus in dicto opere juvantibus... ; in pane dato IIII bubultis de corvata domini adducentibus lapides versus stagnum superiorem pro muro stagni reparando et X aliis hominibus dictos lapides in dicto muro implicandis, datis cuilibet duobus d. ... ; in pane dato CXXVI hominibus reficientibus calciatam..., XII hominibus bubultis... XLV hominibus juvantibus terrallionos... ». Voir aussi les comptes de 1347-48, 1350-51, 1361-62.

(42) TERNIER BV 1333-35, pour les travaux à la cuisine et la nouvelle tour : « libravit in locagio XXXII curruum... et pane dato in prandio XIV personis ducentibus septem alios currus ad roydam... ; in charreagio ad roydam domini LXXVIII peciarum fuste quercus de nemore domini de Vuachio usque in castrum Terniaci et VI peciarum de nemore illorum de

recours aux corvées de construction et de transport pour entretenir les éléments défensifs de leurs forteresses, notamment en période de trouble militaire. Ce fut par exemple le cas dans les années 1353 à 1355 lorsque les troupes savoyardes menacèrent d'envahir le Genevois ; pratiquement tous les châteaux du comte de Genève furent le siège d'une activité fébrile où la main-d'œuvre corvéable ne fut pas en reste, curant les fossés de la Corbière, transportant le bois des hourds à Clermont ou s'activant à cuire de la chaux à Gruffy (43). Une vingtaine d'années plus tard, c'étaient les routiers de Du Guesclin stationnés en Dauphiné et prêts à partir pour l'Italie qui donnèrent de l'inquiétude. Entre 1374 et 1381, les populations contribuèrent de nouveau, mais de mauvaise grâce, à la défense et au ravitaillement de plusieurs places fortes, en particulier des bourgs d'Alby et de Rumilly-en-Albanais, ainsi que du château de Chaumont (44) ; celui de Cessens, à la frontière sud-ouest du comté, fut préparé à soutenir un siège en 1375 ; tandis que des corvéables creusaient les fossés, d'autres apportèrent à pied d'œuvre chaux, sable et bois de charpente. Notons que ces hommes, qui payèrent de leur personne, furent aussi invités à payer de leur poche en versant les subsides levés pour financer les travaux de fortification (45). Le comte demandait derechef ce double effort en 1384, cette fois-ci pour fortifier Rumilly-sous-Cornillon, autre place frontière sur le flanc oriental de la principauté ; les corvéables transportèrent la chaux nécessaire à la réfection des murs d'enceinte (46). Mentionnons encore la reconstruc-

---

Confignon et V peciarum de nemore illorum de Pomers... pane dato et vino in prandio octies viginti et decemocto boveriis ducentibus dictam fustam et dedit cuilibet tres obolos ; *ibidem* en 1335-36 : « libravit in eddificiis factis in castro Terniaci... ; in emptione trabium, lonorum, pannarum, chivronorum, latarum, listellorum emptorum apud Gebennas... et scindulorum... inclusis XXXI s. pro charreagio ad roydam fuste predicte ».

(43) TERNIER 1354-55, pour la Corbière : « in pane decocto et dato IIᶜXXX hominibus apud Corberiam de castellania Terniaci tramissis pro fossalibus castri Corberie curandis in mense februarii CCC°LV° et dedit cuilibet de dicto pane ad valorem duorum den. ... » — CLERMONT 1353-54, compte du châtelain : « in pane dato sexcentum bubultis charreantibus totam grossam fustam in predictis chafalibus et échifis implicatam videlicet a nemoribus in quibus erat scisa et carpentata usque apud Clarummontem in locis dictorum chafalorum et dedit cuilibet bubulto pro pane duos d., C s. » ; *ibidem,* BV 1354-56 : « libravit in pane facto, forneato et dato pluribus et diversis hominibus operantibus in terraliis et fossalibus Clarimontis in mense junii anno CCC°LV°, XXV cup. frumenti » — GRUFFY 1352-53 : « libravit in pane facto et dato pluribus hominibus ad corvatam domine scindentibus in nemore domine ligna necessaria in quodam raffurno, XII cup. frumenti ».

(44) ALBY 1374-75 : « banna ; recepit a Collondo de Marlio quia non fecerat unam cletam prout cridatum extiterat, VI s ; recepit a Perreto Filluel dicto Minul de Heyrie quia non fuit in bastimento ville Albiaci nec fecit gaytum, XIII s. », amende analogue à 5 autres personnes. — CHAUMONT 1374-75 : « recepit a Johanne de les Vinietes de Quincie pro penis spretis super charreagio bladorum et bastimento castri, IIII s. VI d. ; recepit a Johanne de Antz de Clarofonte pro penis spretis super charreagio gree, III s. IX d. ». — En 1381, des hommes furent réquisitionnés pour curer les fossés de Rumilly ; P. DUPARC, *op. cit.* note 6, p. 319.

(45) CESSENS 1375 : « recepit de leva facta pro fortificatione castri Sesseni facta in anno CCC°LXXV°..., XXIX l. XVII s. VIII d. ... Opera castri : ... inclusis XL s. solutis sexties viginti bubultis fustam et arenam acque calcem in dicto castro implicatas charreantibus et inclusis XX s. solutis in pane dato sexties viginti hominibus fossalia circumcirca dictum castrum facientibus... ». Il s'agit du « château neuf » de Cessens dont s'était emparé Edouard de Savoie en 1320 mais que le comte de Genève récupéra vers 1330, comme cela apparaît dans les comptes de cette châtellenie, d'abord rendus pour le comte de Savoie et ensuite pour le comte de Genève.

(46) RUMILLY-SOUS-CORNILLON 1384-85 : « recepit a sexties viginti et septem personis dicte castellanie pro leva facta pro fortificatione castri Rumilliaci in anno CCC°LXXXIIII°..., CXXVII fl. ... Opera rafurni : ... libravit dicto Clochat CLI octanas calcis pro muris curtinarum castri reficiendis a dicto rafurno usque ad castrum charreanti in tachiam qualibet octana pro V d. ob. ; in pane dato IIIᶜL hominibus mandamenti Rumilliaci charreagium domino debentibus de calce, datis cuilibet pro pane duobus d. ... ».

tion du château d'Annecy, sérieusement endommagé dans l'incendie qui ravagea la ville en 1340 ; le châtelain de Duingt signala à lui seul plus de 2 700 journées de travail requises pour l'extraction du bois de charpente sur les flancs de la montagne du Charbon et son transport jusqu'à Annecy : les trois quarts de ces journées furent exécutées par des corvéables (47).

Ces exemples montrent que le droit de corvée n'était pas tombé en désuétude au XIVe siècle, tout au moins pour ce qui concerne les comtes de Genève. Il faut toutefois ne pas surestimer le rôle économique de ces services. Répétons-le, les comtes y recoururent fort peu pour réparer leurs fours ou leurs moulins. Si des corvéables travaillaient chaque année sur certaines parties de la réserve domaniale, une telle main-d'œuvre n'intervint jamais sur les prés comtaux de Cruseilles, ni dans les clos de Ternier, Chaumont, la Corbière, Rumilly-sous-Cornillon, ni peut-être dans ceux de la Balme et la Bâthie (48). A la fenaison des prés d'Argonay, dans la châtellenie d'Annecy, le rôle des corvéables se limitait au transport du foin, et encore, pas toutes les années (49). Le maître ne pouvait guère exiger de personnes aussi mal rétribuées autre chose que les travaux les plus simples — vendange plutôt que soin aux ceps, manutention plutôt que charpente ou maçonnerie ; les tâches plus délicates, autrement dit les plus onéreuses, étaient confiées à des salariés. Enfin, les corvéables ne représentaient pas une main-d'œuvre totalement gratuite puisqu'ils étaient nourris pour leur journée. Le coût de cette rétribution, généralement modeste, s'alourdissait cependant lorsque grimpait le prix du blé, à tel point que l'on put alors juger préférable de renoncer au concours de la corvée (50). La ration était garantie et fixée par la coutume (51) ; elle se composait essentiellement de bon pain de froment, exceptionnellement teinté par l'amertume de l'avoine, souvent arrosé de vin. Cet ordinaire était parfois amélioré d'un brouet qui semble avoir été fort clair, beaucoup plus rarement par de la viande (52). Par commodité, cette rétribution en nature fut

---

(47) DUINGT 1340-41 : pour « maerya pro reparatione castri Anassiaci post incendium ville », le châtelain délivra 26 livres 17 sous et 4 deniers pour 331 journées de bûcheronnage, 197 de charpente, 27 de transport à « unum denarium pro pane » et 2 173 journées de manœuvre dont 2 020 à « unum denarium pro pane ».

(48) Il est douteux que les faneurs et vendangeurs rétribués en froment — et non en pain — à la Balme et à la Bâthie, soient des corvéables, n'étant jamais désignés comme tels.

(49) « Duobus solidis solutis in pane dato quinque bubultis et quinque hominibus de feno prati domini de Argonay charreantibus ad corvatam » ; compte du receveur général des blés et vin pour l'hôtel, 1351-52.

(50) A la fenaison des prés de Duingt en 1347 « nulli homines fuerunt de corvata vocati propter caristiam panis » ; BV 1347-48.

(51) DUINGT BV 1349-50 : « libravit in pane dato certis operariis de corvata domini qui vacaverunt circa opera infrascripta vinearum et pratorum domini ; et fiunt novem panes in qualibet cupa et ministratur eis panis secundum ordinationem consuetam videlicet cuilibet homini ante prandium de mane octava pars unius panis, in prandio quarterius panis, in merenda sexta pars panis et in cena unus quarterius panis in estate more solito ut dicit, et nichil de pecunia habuerunt, VI cup. frumenti ».

(52) Seuls les corvéables de Duingt recevaient parfois du pain contenant de l'avoine ; DUINGT BV 1337-38 : « in pane dato pluribus hominibus laborantibus ad faciendum opera vinearum et pratorum... et fecerunt opera predicta homines de curvata..., dicit tamen pro hoc anno libravit aliquam partem in pane frumenti et aliquam partem in pane frumenti et avene, X cup. frumenti (...) IX cup. et dimid. avene ». Pour le vin et le brouet, DUINGT BV 1331-33 : « opera vinearum et pratorum... inclusis VII s. II d. datis in emptione lactis, salis et olei pro brodio hominibus de corvata juvantibus ad idem in duobus primis annis et anno presenti dedit eis de vino domini ». Pour le lard, DUINGT 1352-53 : « opera vinearum... inclusis quatuor s. solutis in uno quarterio baconis empto et implicato in brodio dictis manuoperariis facto ».

assez souvent remplacée par un versement de numéraire, en particulier pour les bouviers de charrois ; ceux-ci recevaient, pour reprendre l'expression des châtelains, quelques piécettes « pour le pain » (53). Le corvéable put alors apparaître comme une sorte de salarié, mais sous-payé : tandis que cette rémunération fut de 1 à 3 deniers par jour au cours du XIVe siècle, le salaire de l'ouvrier agricole ou du manœuvre, d'abord de 4 à 6 deniers, passait à 10-12 deniers à partir de la fin des années 50.

En dehors de la nature des tâches qui lui étaient confiées et de sa rétribution, la condition du corvéable est assez mal connue. Nous ignorons en particulier combien de journées effectuait chacun des hommes réquisitionnés sur le chantier ou dans la réserve du comte puisque le châtelain ne mentionnait que le nombre global de journées, sans donner le détail du calcul (54). Cependant, d'autres documents montrent que la plupart des corvées étaient abonnées, autrement dit que le redevable était astreint à une quantité fixe de travail, à tant de jours par an. L'abonnement avait été jadis la règle pour les corvées de labourage, comme cela transparaît en filigrane dans les taxes de commutation au XIVe siècle ; celles-ci étaient alors perçues en plusieurs termes annuels, au rythme qui avait été celui des véritables journées de labour : parfois en 2 termes pour une journée au printemps et l'autre en automne, plus souvent en 3 avec la journée sur la jachère, *in somaralia* (55). Dans les reconnaissances seigneuriales, le tarif théorique des corvées agricoles de bras, lorsqu'il est précisé, est généralement du même ordre, de 1 à 4 journées par an (56). Les exigences plus sévères étaient rarissimes, comme celles de Nicolet de Montfort qui prétendait astreindre chacun de ses taillables de 5 à 15 journées de bras, sans compter le labourage. Quant aux formules imprécises, je ne suis pas sûr qu'elles signifient l'arbitraire qui aurait permis au maître de disposer à volonté du travail de son homme. Le décalage entre le flou du texte et l'abonnement de la redevance dans

---

(53) Voir par exemple les notes 5, 32, 41, 45, 46.

(54) Cette précision est parfois donnée pour ce qui concerne les artisans, maçons et charpentiers.

(55) DUINGT 1326-28 : « recepit de curvatis per annum in festo beati Michaelis anno CCC°XXVI° seu in aptomo et levatur apud Ruangium videlicet de quolibet jugo boum et de qualibet carruca jumentorum una jornata bis in anno videlicet in vere et aptomo..., LV s. ; recepit ibidem pro eodem pro Paschate anno CCC°XXVII° seu pro vere, XLVIII s. » ; en deux termes aussi dans la châtellenie de Chaumont — ARLOD 1326-28 : « curvate... et levantur in vere, semoralia et aptonno videlicet de qualibet carruca quantum locatur in una die in quolibet terminorum et levavit pro curvatis debitis in vere et aptonno sexdecim d. pro qualibet curvata et de curvatis debitis in semoralia decem d. » ; en trois termes aussi dans les châtellenies de Mornex (voir note 12), Vuache (note 18), Gruffy, Ternier, La Roche, Cessens, Rumilly-sous-Cornillon et Alby.

(56) Les taillables de l'abbé d'Entremont devaient à leur maître 3 journées par an (voir note 20), ceux de l'évêque 2 à 4 ; voir E. RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, *op. cit.* A l'issue d'un accord passé en 1297 entre le prieur de Saint-Jorioz et le comte de Genève, celui-ci conserva le droit d'exiger 3 corvées par an de certains hommes du prieur ; J.-M. LAVANCHY, *op. cit.* p. 157. En 1430, Peronet Domenge, de Glière, paroisse de Doussard, devait à Françoise et Jeannette de Duin, dames de Beauvivier, soit à leurs maris « annis singulis duas corvatas hominis videlicet unam ex ipsis ad fenandum in pratum dictorum nobilium et reliquam in nemoribus eorumdem dominorum pro ipsis adfoandis » ; SA 101, Beauvivier p. 3. En 1410, Dieulefils Tornerat, de Saury, devait à Opicin Asinari, seigneur de Villard-Chabod, « unam corvatam semel quolibet anno prope diem Pasche » ; 6 J 15. En 1400, Rolet Décisier, Christin Décisier et Jean dit l'Avocat devaient chacun au prieur de Sévrier « unam corvatam in vindemiis de servicio annuali » ; terrier pour le chapitre de N.-D. de Liesse d'Annecy, archives de l'Académie Salésienne.

les faits s'observe en tout cas à propos de la taille : l'expression de « taille à miséricorde », fréquente au XIVe siècle, masque bien souvent une tarification par la coutume (57).

Deux à trois journées aux vendanges ou à la fenaison, autant pour les charrois et les *bastimenta :* si l'on admet le cumul des services, on peut imaginer que le foyer pouvait être astreint à une semaine de travail par an — charge relativement légère. Cette évaluation un peu hasardeuse, qu'il faut nuancer en fonction du statut juridique du redevable, est de toute façon assez vaine : bien plus que des chiffres, c'est la manière dont fut ressentie la corvée qu'il importerait de connaître. Mais qui nous dira la satisfaction de celui qui contribuait à la fortification du château protecteur ou le dépit du paysan retenu sur les prés du maître au moment même où l'orage menaçait sa propre récolte ? Comment fut perçue, sur le chantier, la juxtaposition du salarié et de son voisin trop démuni pour avoir pu se libérer de la corvée par le versement de quelques pièces ? Il est cependant parfaitement clair qu'une bonne part de la population jugeait désormais les services de bras, sinon infamants, en tout cas déplacés, anachroniques, à une époque où les liens de dépendance se traduisaient bien souvent par un échange symbolique de deniers, dans une société de toutes parts traversée par la circulation monétaire. En témoignent les résistances contre la corvée agricole, les très nombreux cas d'absentéisme aux charrois et aux *bastimenta* (58) ou encore les rachats dont il est question dans un instant.

*
* *

De fait, le XIVe siècle a été marqué dans notre région par un recul assez net des corvées, du moins si l'on se fie aux documents émanant de l'administration comtale, à peu près les seuls susceptibles de fournir des indications à ce sujet. Cette perte de vitesse s'est opérée selon deux directions.

---

(57) En 1401, Jaquemet Clerc confessait devoir à l'abbé d'Entremont « talliam ad misericordiam de qua soliti solvere sunt quatuor solidi » ; SA 186 p. 21. En 1382, Pierre Mugnier, homme lige et taillable de Robert de Grésy, reconnaissait devoir à celui-ci « quinque solidos de tallia quolibet anno persolvendos ad misericordiam domini » SA 119, p. 28. Dans les reconnaissances passées en faveur de Gérard de Confignon, le montant de la taille n'est pas indiqué dans le registre de 1390 mais il l'est dans celui de 1395, les deux livres concernant les mêmes personnes ; 7 J.

(58) Ces manquements apparaissent dans les recettes des amendes ; RUMILLY 1351-52 : « recepit a Johanne Muriset quia corvatam quam debebat Francisco Candye reddere recusavit, III s. », *idem* à 5 autres personnes ; François Candie était seigneur de Salagine (Bloye). — ALBY 1356-57 : « recepit a Nycodo de Fonte, Andrea dou Trejo, Petro Janini, Petro Lamberti, Johanne Archans, Vialleto filio dicti Jovallion, Johanne de Sisie, Jacobo de eodem, Petro Albi et Martino de Sisie quia denunciaverunt contra Peronetum, rendutum albatie de Monte, qui ipsos pignoraverat eo quia recusaverant fenare in pratis albatie Montis, quod probare non potuerunt, XL s. ». Curieusement, le comte ne se heurtait pas à des refus pour les corvées agricoles alors que les récalcitrants à ses charrois étaient nombreux. En 1326, les hommes du prieuré de Bonneguête refusèrent d'y participer : P. DUPARC, *op. cit.* note 2, p. 444. ANNECY 1378-79 : « recepit a Martino de Prato quia inculpabatur penam LX solidorum sibi impositam per cridam publicam tociens quociens contra illos qui haberent charreagia si non irent... pluries comisisse, VI s. » ; suit la liste de 40 personnes punies pour la même raison. ALBY 1393-94 : « recepit ab Amedeo Gaymo pro penis spretis quia in charreagio domine non venit licet fuerit assignatus, VI s. », et même chose à 22 autres contrevenants ; *idem* dans les comptes des châtelains de Ternier en 1337-38, Alby 1365-67, Cruseilles 1371-73, Mornex et Rumilly 1374-75, Chaumont 1377-78, etc. Voir aussi note 44 pour les *bastimenta*.

Pour une part, l'allègement de la corvée a été une des conséquences de l'événement majeur de cette époque, la Peste Noire de 1348. J'ai montré dans un autre travail l'impact de la chute démographique provoquée par l'épidémie sur la gestion de la réserve domaniale des comtes de Genève ; se heurtant à la difficulté de recruter une main-d'œuvre qu'il fallut bientôt payer deux fois mieux, Amédée III et ses fils furent contraints, dans les années qui courent de 1355 à 1390, de se détacher de quelques-unes de leurs terres et surtout d'abandonner largement le faire-valoir direct. Du coup, les corvéables désertèrent progressivement les vignes ou les prés comtaux des châtellenies de la Corbière, Duingt, Gruffy, Ternier et du vidomnat des Bornes, lorsque ces parcelles furent albergées ou confiées à des métayers. A la veille du XVe siècle, il n'y avait plus guère que les prés de Clermont à être exploités avec le concours de la corvée. Ce recul s'intègre dans un mouvement de longue durée qui accompagna deux étapes de la rétraction de la réserve comtale : lors d'une phase qu'il reste à dater, comme nous l'avons vu, les comtes abandonnèrent leurs champs de céréales, ce qui conduisit à l'effacement des corvées de labour ; dans la seconde moitié du XIVe siècle, les services de fenaison et de vendange disparurent presque entièrement à leur tour. Remarquons que, contrairement à ce qui s'était produit lors de l'abandon des labours, les corvées agricoles devenues inutiles aux lendemains de la Peste Noire ne furent pas remplacées par une redevance, sauf à Duingt où elle existait déjà dans les années 1320 ; elles s'évanouirent sans que les comtes aient songé ou aient eu les moyens d'imposer des taxes de commutation.

D'un autre côté, les corvéables n'ont pas été seulement les bénéficiaires passifs de la conjoncture ; certains d'entre eux furent les acteurs du recul des corvées, et notamment de transport, dont ils se libérèrent par rachat définitif. En 1352, plusieurs paysans du mandemant de La Roche s'affranchirent des charrois dus au comte (59). Deux ans plus tard, 76 personnes du mandement de Ternier les imitèrent ; enregistrant le payement, le châtelain crut bon de signaler que des hommes de cette circonscription n'étaient pas encore affranchis, laissant entendre que la libération était désormais la règle (60). Les bourgeois d'Alby-sur-Chéran se débarrassaient à leur tour des charrois en 1356 ou 1357 (61) et encore 23 personnes de la châtellenie de Rumilly-sous-Cornillon, en 1375 (62). A première vue, il semblerait que les rachats groupés, qui supposent une concertation entre les intéressés, aient été préférés à l'affranchissement individuel (63). Mais

---

(59) « Recepit a Mermeto de Boulo pro sigillo litterarum plurium agricollarum castellanie Ruppis per dominum de charreagiis franchitorum, V. flor. cur. et IX s. geb. » ; P. DUPARC, *op. cit.*, note 2, p. 444.

(60) Voir note 8.

(61) ALBY 1356-57 : « compositiones ; recepit a sindicis et burgensibus ville Albiaci pro charreagiis bladorum domini cum aliis certis in litteris inde factis declaratis penes ipsos existentibus eisdem pro tanto quictatis et remissis, LXXX flor. ».

(62) RUMILLY-SUR-CORNILLON 1375-76 : « recepit a personis infrascriptis pro compositionibus per eas cum gentibus domini factis super charreagio per ipsas debitis (suit la liste), XV libr. XVIII s. et XLV flor. et dimidium ».

(63) En 1371-73 : « Thono ; recepit a Petro Pognient pro sigillo cujusdam instrumenti facti de certis corvatis per ipsum domino Nycodo de Viverio debitis eidem Petro per dictum dominum quictatis pro quinque florenis, III s. » ; comptes du sceau de la chancellerie —

ces quelques cas relevés au hasard des lectures de comptes sont-ils représentatifs ?

Un dépouillement méthodique de cette comptabilité permettrait probablement de préciser la chronologie et l'ampleur de ces rachats ; cette entreprise de longue haleine laisserait toutefois dans l'ombre la situation des hommes qui ne relevaient pas directement du comte mais d'autres maîtres dont les préoccupations financières, les exploitations agricoles et donc les exigences en matière de corvée étaient sans doute différentes de celles du prince.

Gérard DETRAZ.

THONES 1385-86 : « recepit ab Hugoneto Tasset de Rosset pro quictatione sibi facta per Nycoletum de Soyrier de corvatis et collecta suarum bestiarum sibi debitis, precio quinque florenorum, inclusis octo solidis quos domino [comiti] dedit ultra laudes et vendas, XVIII s. ». Bien entendu, les manumissions incluaient le cas échéant une libération de la corvée ; voir par exemple E. RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, *op. cit.* n° 106 et n° 117.

1804 : Pie VII traverse la Savoie

On sait que la Pape Pie VII est passé en Savoie à plusieurs reprises, quatre fois d'après le Chanoine Gros (1) : une première en novembre 1804 pour se rendre de Rome à Paris afin d'y sacrer Napoléon Bonaparte ; une deuxième en avril 1805, de retour de ce sacre et après avoir séjourné plusieurs mois à Paris ; une troisième en juillet 1809 pour se rendre à Savone via le Dauphiné - prisonnier de Napoléon 1er - et une quatrième en juin 1812 pour se rendre à Fontainebleau, toujours prisonnier de Napoléon.

Sur ces différents voyages, on connaît, en plus des travaux du Chanoine Gros (1), l'ouvrage de Mlle Louise Francoz (2) mentionnant plusieurs passages de Pie VII au Mont-Cenis, l'excellente étude de M.-A. Levis-Traffort (3) relatant le dernier passage de 1812 ainsi que la monographie de J. Mollin (4) mentionnant le passage du Pape aux Echelles en 1804. Mais avec, d'une part, le compte rendu fait par un témoin oculaire, le vicaire P. Chabert et, d'autre part, avec le rapport officiel rédigé par un haut-fonctionnaire de l'époque on a d'autres indications très intéressantes qui vont surtout venir compléter ce que nous avaient appris les auteurs précédemment cités. On se propose donc d'évoquer avec un regard nouveau la première traversée de la Savoie par le Souverain Pontife d'alors.

Un voyageur de très haut rang : Pie VII (1742-1823)

Evêque (1782), cardinal (1785) puis pape, Barnabé N.M.L. Chiaramonti était originaire de la Romagne. Succédant à Pie VI qui mourut à Valence (France) en 1799, Pie VII fut élu au Conclave de Venise en 1800, le 14 mars. Il ne s'installa à Rome qu'en juillet 1800 et prit possession « *formellement et publiquement* » de l'Eglise seulement en novembre. Peu après, Napoléon Bonaparte rendit les Etats Romains au pape par le traité de Lunéville (9 février 1801). Ainsi, le régime pontifical était rétabli et des négociations laborieuses furent conduites entre le Vatican et la France pour aboutir au Concordat. Ce dernier, qui porte l'appellation officielle de « *Convention entre S.S. Pie VII et le gouvernement français* » était finalement signé le 15 juillet 1801. De plus, il devint l'objet d'une « *bulle de ratification* » le 15 août 1801. Cette date du 15 août sera d'ailleurs, par la suite, fêtée solennellement coïncidant avec l'anniversaire de Napoléon.

Après le Concordat avec la France, les rapports entre le Saint-Père et Bonaparte — qui devint Consul à vie en août 1802 — prenaient un caractère chaleureux grâce, il est vrai, au cardinal Fesch, ambassadeur de Napoléon auprès de Pie VII et aussi oncle de Napoléon. Car le cardinal Fesch « *avait en première la mission de négocier son couronnement (celui de Napoléon) comme Empereur par le chef suprême de l'Eglise* » (5).

SUR UNE « RELATION DU PASSAGE DE PIE VII EN SAVOIE, EN 1804 »

Au hasard de recherches historiques sur des documents d'archives pour l'élaboration d'une monographie sur Bloye (canton de Rumilly), on a découvert aux archives municipales de Rumilly, à l'hôtel de ville, dans le dossier 12 GG 17, une « *Note* » assez intéressante. En effet, rédigée vers 1930 par « *M. Tissot Constant de la Com(missi)on municipale du Vieux Lyon, dem(euran)t à Lyon... né à Albens... 1868...* », ce sont deux pages manuscrites qui donnent un aperçu de la façon conduite pour l'établissement de l'état-civil durant la Révolution et le Premier Empire à Rumilly et dans l'Albanais. Et, dans ce texte on peut lire :

« .../... *P. Chabert, son vicaire* (il s'agit du vicaire du Curé de Moye de l'époque, Rd J.-A. Thovex, mort à La Clusaz vers 1830) *qui a écrit une relation du passage de Pie VII en Savoie en 1804* (souligné intentionnellement), *insérée sur un registre des mariages de Mognard, est mort curé de Mognard en 1830* ».

Vivement intéressé par cette précision, on s'est bien entendu presque aussitôt rendu à la mairie de Mognard (canton d'Albens, Savoie) mais pour y apprendre que le registre paroissial en question n'y était plus. Continuant l'investigation, on s'est donc rendu aux Archives départementales de la Savoie où on a pu consulter les registres paroissiaux de Mognard et notamment le document 4 E 626 où se trouve le « *Livre des Registres des Mariages de la paroisse de Mognard, diocèse de Genève, depuis le 17 juin 1765* ». C'est de ce « *Registre* » que sera donc extraite la « *relation* » mentionnée ci-dessus.

L'auteur de la « Relation... », témoin oculaire.

Révérend « *Pierre Chabert* (était) *né à Albens le 21 août 1758, ordonné prêtre en 1785, était vicaire à Moye en 1792. Après la Révolution, il fut nommé curé de Mognard, le 24 mai 1803* (!) *et mourut le 22 janvier 1830* » dit E. Morand [6].

(!) Il y a vraisemblablement erreur car la « *relation...* » indique la date du 24 mai 1805, ce qui est plus vraisemblable puisqu'à l'époque du passage en question de Pie VII, Rd Chabert était « *vicaire aux Echelles* » comme on va le voir. Lorsqu'il était vicaire à Moye, le futur recteur Chabert était à bonne école pour laisser le compte rendu qui va suivre. En effet, vicaire du curé Thovex, il secondait un ecclésiastique brillant, érudit et de caractère. Ce jugement semble justifié d'une part par les écrits laissés par Rd Thovex dans les archives paroissiales non seulement de Moye, mais aussi de Rumilly, Bloye. Massingy... et, d'autre part, par l'inventaire de sa bibliothèque dressé le « *24 frimaire an second....* » par « *le Corps municipal de la commune de Moye* » lors de l'aliénation des biens du clergé, liste de près de 300 volumes ! (Archives paroissiales et municipales de Moye, mairie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Quant à la « *relation* » du vicaire Chabert, elle n'est ni datée, ni signée. Le texte se trouve à la fin du « *Livre des registres des mariages* (mariages du 27 juin 1760 au 5 février 1793) *de la paroisse de Mognard, diocèse de Genève, depuis le 21 juin 1765 (Dijod) Curé* » et avant le « *Livre des Registres de sépulture* (sépultures commençant le 10 juillet 1751, se terminant le 27 octobre 1791) *de la paroisse de Moignard, Diocèse de Genève 1751, J. Viviand Curé* », les deux « *registres* » étant reliés ensemble. Il a été rédigé entre 1805 et 1830, mais vraisemblablement peu après l'arrivée à Mognard de Rd Chabert, en mai 1805, celui-ci ayant en mémoire les événements qu'il avait vécus.

« RELATION DU PASSAGE DE PIE VII EN SAVOIE EN 1804 »

(Extrait du dossier ADS n° 4 E 626 : Livre des registres des Mariages de la paroisse de Mognard, diocèse de Genève, depuis le 27 juin 1765 (Dijod) Curé).

.../...

Je soussigné ai été nommé Recteur de la parroisse de Mognard le 24 Mai par Monseigneur De Solle Evêque de Chambery Départemens Mont Blanc, Leman, le 27, j'en fus mis en possession par Mr Lambersend Curé de La Biolle chef Lieu du Canton. J'étois auparavant vicaire aux Echelles où le 18 octobre 1804 j'eu l'honneur de voir S.S.p. le pape Pie VII. Allant à Paris sacrer et couronner Empereur des Français Napoléon Bonnaparte auparavant premier Consul.

Un voyage de Rome à Paris entrepris par le Chef Suprême de l'Eglise uniquement et la vüe du plus grand bien de la Réligion, après le regne et la Dévastation de l'impiété depuis 1798, jusqu'à 1802, Devoit présenter, Sur tous les Lieux à parcourir, une Scène bien interessante pour les Spectateurs religieux.

Des prières avoient été prescrites et se fesoient avec ferveur dans toutes les parroisses des diocèses de France pour la prospérité du Voyage de Sa Sainteté.

Le St Père partit de Rome le 2 9bre *(Novembre)* 1804. Son Cortège étoit composé de sept Cardinaux, de Cinq prélats et plusieurs autres officiers de la Cour Romaine, en tout d'environ 90 personnes, il marchoit en trois divisions, à un jour d'intervalle.

S.E. le Cardinal Cambaceres, grand Officier de l'Empire (que j'ai vu passer aux Echelles) avoit été député avec un Sénateur pour venir recevoir Sa Sainteté à l'Entrée du territoire français.

Les Evêques devoient recevoir le St Père à l'entrée de leur Diocèse, à la tête de leur clergé, et les Préfets l'accompagner sur tout le territoire de leur département respectif.

Des troupes étoient commandées pour lui rendre les honneurs militaires et l'escorter, de Station en Station.

Partout où il y avoit de l'artillerie, des Salves de canons annonçoient de Concert avec le Son des cloches, son arrivée, et son départ. Dans toutes les stations, peu exceptées, Sa Sainteté a été reçüe et Complimentée par le Clergé à la porte des Eglises. Le Très St Sacrement étoit exposé et ensuite la bénédiction étoit donnée par l'Evêque ou par le plus digne des prêtres du Lieu.

Entrée dans la maison qui Lui étoit destinée ordinairement après un peu de repos, Sa Sainteté donnoit audience et étoit complimenté par toutes les Autorités, administratives, Civiles, Judiciaires et militaires. Elle recevoit ensuite les fidelles des deux Sexes qui Lui étoient présentés, au baisement des pieds et de l'anneau. Le peuple se présentoit en foule autour de l'heureuse maison qui étoit honorée de la présence du St Père.

pour Satisfaire son réligieux empressement, S.Sainteté se rendoit à une fenêtre, ou sur un balcon, pour montrer à ses yeux Le Vicaire de J.C. et répandre Sur Lui ses bénédictions.

Une multitude immense de fidelles accourroit de toute part sur le passage du St Père et recevoit pieusement des marques de sa bonté et sa bénédiction. A l'entrée de chaque ville et village le clergé se portoit sur la route en habit de Chœur et précèdé de la Croix et complimentoit Sa Sainteté. C'est ce qui s'est passé généralement partout. Le St Père arriva à Turin le 12 Novembre, y séjourna un jour. Le Mont-Cenis y fut passé le 14 (je l'avois passé moi-même le 26 décembre 1800, revenant une Seconde fois du piémont où je m'étois retiré et émigré pour la seconde fois pour éviter la persécution) fort heureusement. On s'imagine aisément avec quelle émulation les porteurs s'étoient disputée l'honneur de porter Sa Sainteté. L'un d'entre eux donna pour titre de ses prétentions une courroie avec laquelle il se glorifioit d'avoir porté le Vénérable Pape Pie VI, déporté à Valence par la fureur du Directoire françois, qui étoit le Gouvernement d'alors composé de 5 Membres, lequel Directoire fut aboli par Napoléon Bonnaparte dans la fameuse journée du 18 Brumaire.

De la République française à son retour d'Egypte dont il s'étoit emparé en qualité de Général en Chef de l'Armée française envoyée pour cette expédition.

Sa Sainteté arriva à Chambéry le 15 ; Sa bonté à accueillir et bénir le peuple qui s'étoit successivement trouvé sur sa route, avoit retardé sa marche. C'étoit plus d'une heure de nuit. La ville étoit illuminée, des guirlandes portants des Couronnes et des dévises en transparent, étoient suspendues sur les rues que le St Père parcourut. Il descendit à l'Eglise Cathédrale qui étoit illuminée, et remplie de fidelles et d'un nombreux Clergé. Il fut ensuite conduit au palais Episcopal où il logea, et dès le Soir même il reçut les Autorités et un grand nombre de personnes empressées de Lui rendre leurs réligieux hommages et de recevoir sa bénédiction. Le lendemain il celebra la Messe dans la chapelle de l'Evêché et en entendit une autre en Action de grace. Il admit encore beaucoup de personnes à la cérémonie du baisement des pieds, mais il étoit impossible de satisfaire la piété d'une multitude d'autres qui sollicitoient cette grace. Elles remplissoient de Longs et vastes corridors par où Sa Sainteté devoit passer pour aller donner Sa bénédiction au peuple rassemblée sur la place de la Cathédrale. Aussitôt qu'Elle parut, tout le monde se prosterna de vénération. Mais on ne se contentoit pas de sa bénédiction ; C'étoit à qui lui baiseroit la main, le bras, la robe, les Souliers. L'Empressement fut jusqu'à l'indiscretion, malgré toutes les mesures prises pour le bon ordre. Le St Père supporte toutes ces pieuses importunités avec Calme, et d'un air de bonté d'affection et de joie. Tous les cœurs étoient attendris, et les Larmes couloient des yeux. Enfin après la longue traversée d'un court espace Sa Sainteté donna, d'une fenêtre, Sa bénédiction aux fidelles qui remplissoient la place et les fenêtres des maisons qui la bordent et Elle partit vers les Onze heures et demi. C'étoit le Dimanche.

A trois lieues de Chambéry, sur la route de Lyon, se trouve le passage de la grote, il y a une descente longue et rapide. L'empressement religieux des fidelles avoit tout pour porter le St Père durant ce trajet, il remercia avec bonté, et marcha à pieds donnant le bras à Mr Gagnon, Maire des Echelles, sous un dais porté par quatre prêtres du nombre des quels j'étois, Le Curé des Echelles étoit en Chappe à ses ctez, lui ayant auparavant presenté la Croix à baiser avant qu'il descendit de voiture, un prêtre Mr Forestier Curé d'Oncin (d'Anneci) portoit la Croix devant le St Père, au bas de la descente le pape se reposa. Sur un fauteuil qui avoit preté Mr de Pingon, il fut complimenté par un Monsieur des Echelles partie de France qui enleva la parole à Mr le Curé des Echelles qui se préparoit à faire son compliment. Après que le complimenteur laique eu fait son compliment, le St Père lui en témoigna sa reconnaissance, et en voyant la foule qui l'environnoit, et celle qui couvroit les espaces environnants, s'écria en italien (car il ne parloit que peu le français) « Quanto onore si mi fa ! quanto (attacamento) alla Religione ». *(souligné dans le texte)* Que d'honneur on me fait et quel attachement on a pour la Religion !

Le même complimenteur pria le St Père de vouloir bien bénir un Drapeau qui flottoit au dessus d'un arc de triomphe en verdure avec des ins-

criptions latines, qui se trouvoit au bas de la descente, ce qu'il fit avec plaisir. Ce drapeau fut ensuite déposé dans l'Eglise de St Christophe département de l'Isère, séparée des Echelles par un gros ruisseau qu'on appelle Guiers autrement... d'Antremont, parce qu'il vient des montagnes d'Antremont.

Sa Sainteté coucha au Pont de Beauvoisin chez le Maire Mr Cretel et fut complimentée par Mr l'Evêque de Grenoble, à la tête de son clergé. Elle partit le lendemain matin, après avoir entendu la Messe, et arriva à Lyon le 19 vers les trois heures après-midi. Elle y séjourna le mardi, et célèbra la messe dans l'Eglise Métropolitaine.

Sa Sainteté partit de Lyon le mercredi matin. M. l'Evêque de Clermont lui rendit ses hommages à Moulins ; M. l'Evêque d'Autun à Cônes ; Mr l'Evêque d'Orléans à Montargis. Ce fut partout le même concours ; la même vénération, et, de la part du Saint-Père, les mêmes marques de bonté et d'affection.

Le Dimanche le St Père arriva à Fontainebleau vers midi, l'Empereur Lui avoit été au-devant à quelques distances de cette ville, dans laquelle Sa Sainteté a résidé trois jours, et enfin le jeudi 29 Novembre, le Souverain Pontife et S.M. l'Empereur sont arrivés à Paris dans la même voiture à 7 heures et demi du soir. Sa Sainteté a occupé, au Palais des Thuilleries, le pavillon de Flore qui Lui étoit préparé depuis longtemps.

Cette Auguste Cérémonie du Couronnement de Napoléon Bonaparte, Empereur des Français, a eu lieu à Paris dans l'Eglise Notre Dame le Onze Frimaire de l'An 13 de la République française (2 Xbre 1804), avec un appareil et un éclat qui ont imprimé dans tous les cœurs une émotion profonde, et chaque année le premier Dimanche de Décembre on renouvelle la mémoire de ce couronnement dans tout l'Empire par un Te Deum solennel en Action de grâce, On doit aussi en chanter un chaque année le 15 Août à cause de la signature du Concordat entre le Pape Pie VII et Napoléon Bonaparte en sa qualité de Premier Consul, et de la naissance de ce dernier.

QUELQUES REMARQUES

Après avoir pris connaissance de ce que l'on peut appeler le compte rendu circonstancié du Recteur Chabert et avant d'entreprendre une discussion sur quelques expressions du texte qui nécessitent, à mon avis, un développement, il semble intéressant d'apporter la précision suivante.

Avant que soit entrepris ce premier voyage de Pie VII hors de ses Etats Pontificaux, des instructions avaient été données par le cardinal Caprara (7), vraisemblablement aux évêques des diocèses que devait traverser Pie VII pour se rendre à Paris et notamment à l'évêque de Chambéry-Genève. C'est une lettre manuscrite écrite en latin (ADS dossier 43 F 51) qui nous l'apprend. Datée du 21 octobre 1804, de Paris, elle semble inciter les prélats concernés à faire dire une prière spéciale à tous leurs fidèles afin que le voyage du Saint-Père se déroule sans incident. La lettre en question est accompagnée de cette prière imprimée sur quatre pages avec texte en latin, dont le titre est « *Preces Pro Summo Pontifice Itinerante* » (voir l'illustration).

Peu de temps après, ces instructions seront appliquées à la lettre. En effet, car c'était le 4 novembre 1804 (13 Brumaire an 13) que « *Mr l'évêque de Chambéry et de Genève* », c'est-à-dire « Monseigneur René Desmoustiers de Merinville », publiait (en 700 exemplaires) un « *mandement... qui (ordonnait) des prières pour l'heureux succès du voyage de S.S. Pie VII allant à Paris* » (ADS, dossier 43 F

PRECES

PRO SUMMO PONTIFICE

ITINERANTE.

In viam pacis.

Cant. Zach. Luc. I.

Benedictus Dominus Deus Israel *, quia visitavit, etc. *usque ad finem.*

Gloria Patri, etc.

Ant. In viam pacis et prosperitatis dirigat Summum Pontificem Pium omnipotens et misericors Dominus; et Angelus Raphael eum comitetur in via, ut cum pace, salute, et gaudio revertatur ad propria.

Kyrie eleison,

Christe eleison,

Kyrie eleison.

Pater noster. *Reliqua secretò, deinde,*

℣. Et ne nos inducas in tentationem;

℟. Sed libera nos à malo.

℣. Salvum fac servum tuum Summum Pontificem Pium,

℟. Deus meus sperantem in te.

℣. Mitte Ei, Domine, auxilium de sancto,

℟. Et de Sion tuere Eum.

.../...

*

91). Il s'agit alors d'un texte imprimé en français et destiné « *au Clergé et aux Fidelles* (sic) *du Diocèse* ». Après avoir expliqué de quoi il s'agissait, le prélat — « *pour répondre aux intentions de S(on) E(xcellence) le Cardinal-Légat* » — *(ordonnait)... qu'il soit fait des prières dans tout (son) diocèse...* » suivant des instructions précises (récitation dans chaque église après la messe paroissiale, ainsi que la « *collecte* » (prière) « *Pro Summo Pontifice* » reproduite intégralement dans le mandement).

Remarques diverses

1 - Au sujet du « *cortège* » qui accompagnait le Pape Pie VII, si le recteur Chabert indique « *environ 90 personnes* », quelques auteurs confirment ou non cette indication. De toutes façons, ils apportent des précisions intéressantes comme on le voit ci-après.

Avec J. Schmidlin (8) on apprend que : « ... *Après avoir confié au Cardinal Consalvi le gouvernement absolu de Rome et avoir entendu la messe à Saint-Pierre, Pie VII partit le 2 novembre 1804 avec les cardinaux Antonelli, Pietro, Borgia, Caselli, Braschi et Bayane ainsi que Fesch, six prélats et une suite de cent huit personnes en quatre groupes. .../... à Turin où le pape fut reçu par la commission impériale (Cardinal Cambacérès, Aboville et Salmatoris) .../...* ».

Avec l'abbé Feret (9) qui publie l'« *Etat nominatif des cardinaux, prélats, etc., qui doivent accompagner Sa Sainteté à Paris...* » on arrive à un cortège de 29 « *dignitaires* » et 19 « *hommes* », soit un total de 48 personnes, bien au-dessous de la centaine de personnes des autres auteurs et du Recteur Chabert. Remarquons que l'abbé Feret, citant fréquemment les mémoires du chevalier Artaud de Montor, secrétaire d'ambassade à Rome, apporte des précisions intéressantes sur le « *Voyage de Pie VII* » de 1804.

Avec A. Latreille (10), on voit que « *Quarante personnes accompagnaient Pie VII ; 6 cardinaux, sans compter Fesch, 4 évêques, des prélats, aumôniers, maîtres de cérémonie, deux princes romains commandant la garde noble et tout une suite de médecins, secrétaires, valets de chambre. Il y fallait 8 bonnes voitures, dont une, selon l'étiquette avec un fauteuil où le Pape fût seul, au fond et une centaine de chevaux.../...* ».

Avec le Chanoine Gros L. (11) on constate que « *Le cortège de S. S. comprenait 91 personnes divisées en 3 groupes qui se suivaient à un jour d'intervalle. Parmi les notabilités faisant partie de la suite du St Père signalons les 6 cardinaux .../... le maître des cérémonies Salmatoris, le sénateur Abbonville, membre(s) de la légation française, les ducs Braschi et Altieri, plusieurs évêques et prélats...* ».

Quant à Mlle L. Francoz (12), elle nous dit qu' « *Un nombreux cortège de cardinaux, parmi lesquels le cardinal Caprara, l'accompagnait* (le Pape) *avec les Prélats de Rome, ceux de la Savoie et toutes les autorités locales .../... Le Pape était entouré de LL. EE. les cardinaux Antonelli, Borgia, Di Pietro, Caselli, Braschi, de Bayane, du cardinal Fesch venu comme ministre de France, etc... et de nombreux Prélats romains, .../... Parmi les laïques on remarquait le duc*

Braschi, neveu de Pie VII, le prince Altieri, le marquis Sacchetti, surintendant, les médecins et le chirurgien du Pape, une division des bureaux de la Secrétairerie et toutes les personnes de service ».

2 - Au sujet de « *l'un* d'entre eux, (il s'agit des porteurs de Pie VII durant sa traversée du Mont-Cenis) *donna pour titre de ses prétentions une courroie avec laquelle il se glorifioit d'avoir porté le Vénérable Pie VI »,* on pourrait croire, à première vue, que le Pape Pie VI (1718-1799), lors de son voyage en déportation à Valence, était passé par le Mont-Cenis. Or, Pie VI n'est jamais passé par le Mont-Cenis puisque selon Fabien Calloud (13) l'itinéraire de Pie VI, se rendant de Rome à Valence, passait par « .../... *Turin, Chiavano, Suse, Briançon, Embrun, Gap* .../... » donc par le col du Montgenèvre. Ainsi, on pourrait en déduire que le recteur Chabert faisait erreur au sujet du porteur en question.

Mais une seconde lecture de l'ouvrage cité donne l'indication suivante concernant le trajet de Pie VI entre Suse et Briançon, donc au passage du Montgenèvre : « ... *Tous ses compagnons montent à cheval sur des mules et le Saint-Père* (Pie VI) *est mis dans une chaise à porteur. Vingt hommes venus de la Ferrierre,* village situé au pied du col du Mont-Cenis, sur le versant piémontais, *près le Mont-Cenis, se relevoient pendant ce périlleux voyage* ... » (op. cité p. 365). Ainsi la mention de la courroie faite par le vicaire Chabert dans son compte rendu est confirmée, car le porteur en question faisait donc partie des 20 porteurs de la Ferrière quelques années auparavant.

Remarque au sujet de « *La Biolle, chef-lieu de canton* » : en effet, à cette époque, sous le Consulat, et il en sera encore de même sous le Premier Empire, ce qui est actuellement le canton d'Albens (Savoie) avait pour chef-lieu La Biolle, comme sous l'Ancien Régime, La Biolle était le chef-lieu du « *mandement* ». Albens n'est devenu chef-lieu de canton qu'après 1815.

3 - Au sujet de « *S.E. le Cardinal Cambacérès, grand Officier de l'Empire...* », les ouvrages précédemment cités apportent quelques éclaircissements. En premier lieu, remarquons qu'il ne s'agit pas de J.J.R. de Cambacérès, Duc de Parme (1753-1824) qui « *fut choisi par Bonaparte comme deuxième Consul en décembre 1799* ».

Il s'agit évidemment de « *L'archichancelier* » (de) Cambacérès, cardinal depuis 1803 et évêque de Rouen qui conduisait une « *députation impériale* » (dite aussi « *commission impériale* » selon les auteurs) composée de trois dignitaires dont lui-même et qui avait été envoyée au-devant de Pie VII, par Bonaparte, afin de l'accompagner durant son voyage. La députation, qualifiée de « *légation* » par Artaud de Montor (14) devait retrouver le Pape à Alexandrie mais ne le rencontra en fait qu'à Turin.

En plus du Cardinal de Cambacérès, la députation de Napoléon était composée du « *maître de cérémonie Salmatoris* » qui avait pour mission de « *(rester) auprès de S.S. pour y remplir les fonctions de Chambellan* » ainsi que du « *sénateur d'Abboville* ».

On peut observer aussi que, dans sa « *relation...* » le recteur Chabert ne mentionne pas la présence du cardinal Fesch dans le cor-

tège accompagnant Pie VII. Divers auteurs donnent une place importante à l'ambassadeur de Napoléon auprès du Saint-Siège et mettent l'accent sur la conduite active du prélat durant le voyage du Pape, ainsi Latreille (op. cité, p. 336) dit qu'« *Il (Fesch) s'installa à la place qu'il avait revendiquée la première après le Pape, pour ne plus la quitter qu'à Fontainebleau, rendant compte à l'Empereur avec son exactitude habituelle de l'effet produit sur les peuples par cet événement inusité* ».

4 - Au sujet de la tate du « *18 octobre 1804* » mentionnée dans le compte rendu du Rd Chabert, il y a erreur car il s'agissait en fait du 18 novembre 1804. Différents auteurs (op. cités) ainsi que le rapport officiel le confirment. D'autre part, lorsque le Rd Chabert indique que S.S. arriva « *à Chambéry le 15* » il se trompe de nouveau. Il s'agissait alors du 17 novembre.

5 - Au cours de l'étape de Chambéry, c'est-à-dire du 17 au 18 novembre 1804, si Pie VII a logé au « *Palais Episcopal* » — actuellement musée savoisien — c'était parce que le préfet considérait que les locaux de la Préfecture, situés dans le château, étaient indignes de recevoir le Saint-Père. On le tient d'une lettre adressée au ministre de l'Intérieur par le préfet (A.D.S. dossier L 371). Quant à la « *chapelle de l'Evêché* », elle sert actuellement de salle de conférence à la S.S.H.A.

6 - Révérend Forestier (Antoine) qui était donc « *curé d'Oncin* » (actuellement Attignat-Oncin, canton des Echelles), avait un an de moins que Rd Chabert et avait été également ordonné prêtre en 1785. Ainsi, ils devaient se connaître de longue date.

7 - En ce qui concerne « *M. de Pingon* », il est très vraisemblable qu'il s'agissait du « *Dom Aimé Vincent Gaspard, Comte de Sallenoves... habitant le château de Marlioz... et mort à Genève en 1819* » selon de Foras (15) ainsi que du « *Comte A.G.V. de Pingon... résidant alternativement à La Motte* (Servolex) *et à Marlioz...* » selon René Bouvet (16). On sait que c'était un noble très pieux pour avoir, par la suite, acheté la chapelle de Notre-Dame de l'Aumône à Rumilly, vendue comme bien dit national en 1795, afin d'en faire don à l'Eglise en 1808 (17).

8 - Le « *Monsieur des Echelles partie de France qui enleva la parole à Mr le Curé des Echelles* » était vraisemblablement celui qui fit « *un discours prononcé par un ancien inspecteur des douanes françaises E. Ollier, futur maire d'Entre deux Guiers* », comme le mentionne J. Mollin (op. cité).

9 - Ainsi Rd Chabert était un prêtre qui avait refusé la Constitution civile du clergé et qui avait donc émigré, et ce à deux reprises, comme beaucoup d'autres curés, de l'ancien diocèse de Genève-Annecy.

Henri VOIRON.

BIBLIOGRAPHIE

(1) Chanoine L. GROS, « *La Maurienne sous le Consulat et l'Empire, 1800-1815* » Chambéry, 1955, pp. 191, 195, 196, 199.

(2) Mlle L. FRANCOZ, « *Le Mont-Cenis sous Dom Gabet - Histoire de Dom Gabet* », Lyon, 1879, pp. 113, 115, 175.

(3) M.A. DE LAVIS-TRAFFORD, « *Le passage au Mont-Cenis de Pie VII, captif et malade en juin 1812...* », Travaux de la Sté d'Hist. Archéo. Maur., Tome XII, St-Jean-de-Maur., 1955, p. 58 et suiv.

(4) J. MOLLIN, « *Les Echelles* », (l'Hist. en Sav. 3-1978), SSHA, p. 15 (n° 49).

(5) J. SCHMIDLIN, « *Histoire des Papes de l'époque contemporaine* », T. 1, 1ère part. Pie VII (1800-1823), Vitte Lyon 1838, p. 83.

(6) L. MORAND, « *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry... de 1802 à 1893* », Mém. Acad. de Savoie, Doc. VII, p. 157.

(7) J.-B. CAPRARA, Cardinal prêtre de la S(ainte) E(glise) R(omaine) du titre de S(aint) Onuphire, Archevêque de Milan, Administrateur de l'évêché de Jési, Légat A. Latere de N(otre) S(aint) P(ère) le Pape Pie VII, et du Saint-Siège Apostolique, auprès du premier Consul de la République française... » (extrait de la « *Publication d'une indulgence en forme de Jubilé, Paris, 1er nov. 1803* », A.D.S. dossier 43 F 89).

(8) J. SCHMIDLIN, op. cité, p. 92.

(9) Abbé FERET, « *Histoire diplomatique de la France et le Saint-Siège, sous le Premier Empire* », Tome 1, Paris, p. 35.

(10) A. LATREILLE, « *Napoléon et le Saint-Siège (1801-1808)* », Libre Arcan, Paris, 1935, p. 195.

(11) Chanoine GROS, op. cité, p. 195.

(12) L. FRANCOZ, op. cité, p. 113.

(13) F. CALLOUD, « *Histoire civile, politique et religieuse de Pie VI* », Fév. 1809 (don L. Calloud, 1855, Bibliothèque Académie Florimontane).

(14) ARTAUD DE MONTOR, « *Mémoires...* ».

(15) DE FORAS A., « *Armorial .../...* », 4e vol., p. 410.

(16) R. BOUVET, « *1240-1990, 750e anniversaire de Notre-Dame de l'Aumône, le sanctuaire rénové* », in « L'Agriculteur Savoyard » du 5 mai 1990.

(17) R. BOUVET, « *Notre-Dame de l'Aumône* », Rumilly 1982, p. 14.

ANNEXE

MANDEMENT DE Mr. L'EVEQUE DE CHAMBÉRY ET DE GENEVE
Qui ordonne des prières pour l'heureux succès du voyage de S.S. Pie VII allant à Paris.

(Extrait des Archives départementales de la Savoie, dossier 43 F 91, « Recueil mandements, lettres pastorales 1802-1827 »).

René des Monstiers de Merinville par la misécorde divine et par la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Chambéry et de Genève, au Clergé et aux Fidelles du Diocèse, salut et bénédiction en J(ésus) C(hrist) N(otre) S(eigneur).

Toutes les démarches du Souverain Pontife doivent N(os) T(rès) C(hers) F(rères) inspirer le plus vif intérêt à ceux qui ont le bonheur de professer notre sainte religion. Etabli par J.C. pour être son vicaire sur la terre et pour gouverner l'Eglise avec toute la plénitude de son autorité, tout ce qu'il entreprend porte dès lors un caractère auguste qui commande le respect et doit faire une vive impression sur les cœurs vraiment catholiques.

Nous nous empressons donc de vous faire part que le Chef de l'Eglise s'est déterminé à se rendre à Paris, pour l'auguste cérémonie du sacre de S(a) M(ajesté) l'Empereur Napoléon Ier.

Vous annoncer cette nouvelle N.T.C.F. c'est vous faire connaître tout le zèle de notre premier Pasteur que rien n'arrête lorsqu'il s'agit des intérêts du troupeau qui lui est confié.

C'est vous dire aussi tout ce que nous avons à espérer d'un prince, qui, empressé de se voir couronner par les mains augustes qui disposent des bénédictions du Seigneur, veut commencer son régime sous les auspices de la Religion et lui rendre l'hommage le plus éclatant.

A la vue d'un événement qui naguères eut paru si improbable, bénissons les misérícordes du Seigneur, célébrons sa puissance et admirons son adorable providence, qui se joue des desseins des hommes et les fait servir au triomphe de la Religion.

Montrons-nous donc dignes des bienfaits du Seigneur : qu'une sainte reconnaissance nous porte aux pieds de ses autels, pour y répandre notre cœur devant Dieu, par de continuelles actions de grâce.

Adressons-y surtout des prières ferventes pour attirer sur le voyage du St Père toutes les bénédictions du Seigneur : prions-le qu'il veille sur l'Homme de sa droite, qu'il le protège sans cesse et qu'il conserve des jours si précieux à l'Eglise.

A ces causes et pour répondre aux intentions de S.E. Monseigneur le Cardinal-Légat, NOUS ORDONNONS, suivant l'usage, qu'il soit fait des prières dans tout notre diocèse suivant la forme ci-après prescrite.

On les récitera, dans chaque église, après la messe de paroisse depuis le 5 Novembre jusqu'à ce que l'on ait appris l'heureuse arrivée du Souverain Pontife à Paris, et on les recommencera depuis le moment de son départ jusqu'à ce qu'il soit de retour dans la Métropole chrétienne.

On ajoutera, dans ces deux époques, à toutes les messes, la collecte ci-après ; et, pendant le séjour du St Père à Paris on dira aussi, dans toutes messes, la collecte ordinaire « Pro Summo Pontifice ».

Donné à Chambéry le 4 Novembre 1804 (13 Brumaire an 13).
+ R. Evêque de Chambéry et de Genève.

Fait suite à ce mandement (imprimé à 700 exemplaires), la prière « *Pro Summo Pontifice* » qu'avait adressée le 21 octobre 1804 le Cardinal-Légat « *A latere* » Caprara à l'Evêque de Chambéry-Genève.

La fortune littéraire en Savoie du séjour de Lamartine à Nernier

Les Haut-Savoyards savent bien que si le lac du Bourget est à jamais inséparable du chantre d'Elvire, Lamartine n'a pas connu de la Savoie seulement sa partie méridionale. Ils sont instruits de l'existence de la plaque commémorative, due aux Lamartiniens romands, qui orne à Nernier, près de Douvaine, le bâtiment qui, avant d'abriter le bureau de Poste, était l'ancienne Mairie. Ils savent qu'on trouve à Nernier des cartes postales représentant une coquette maison couverte de verdure et ornée d'un escalier de bois que l'éditeur présente comme la « Maison où séjourna Lamartine pendant les Cent Jours », ce qui est une tromperie puisque la demeure qui a accueilli l'exilé volontaire n'existe plus depuis longtemps.

Je ne vais pas ajouter un nouveau récit à tous ceux qui ont déjà été faits du séjour de Lamartine à Nernier. Je voudrais simplement montrer, à l'occasion du bicentenaire, que les Savoyards sont fiers d'avoir procuré pour un temps un asile politique et un séjour agréable à celui qui devait devenir un politicien important mais surtout un des plus grands poètes que la Muse ait jamais inspirés.

Pour ce faire, je voudrais étudier comment on a, en Savoie, exploité, littérairement parlant, ce séjour à Nernier.

Je vais rappeler très brièvement ce qu'a dit Lamartine lui-même sur cet épisode de sa jeunesse, en prenant soin de citer les passages qui permettent de comprendre sur quels détails se sont basés les écrivains qui, dans leurs œuvres, ont évoqué le séjour à Nernier et comment ils les ont interprétés.

Lamartine rappelle ce séjour assez rapidement dans le livre Onzième des *Confidences,* assez brièvement aussi dans le livre Premier des *Mémoires Politiques,* mais très longuement dans le livre Septième des *Mémoires Inédits.* L'aventure chablaisienne y occupe en effet les chapitres XII à XXII.

On ajoute parfois aussi le récit d'une rencontre avec Byron, que dans les Commentaires des *Méditations* il date explicitement de 1820 lors d'un voyage à Genève, mais que dans le *Cours familier de Littérature* il semble, sans précisions, placer peut-être au moment de son exil volontaire en Chablais, encore que ce ne soit pas absolument évident. Ce qu'il y a de sûr, c'est que c'est dans ces pages qu'il est question d'un mendiant qui, à propos de Byron, raconte : « Il me jette une pièce blanche et quelquefois même une pièce jaune, toutes les fois qu'il me rencontre sous les pieds de son cheval ».

Peut-être peut-on voir aussi une allusion à son séjour à Nernier dans des vers qui étaient restés inédits jusqu'en 1963 et qui pourraient être un fragment abandonné de la Méditation intitulée *Ressouvenir du Lac Léman :*



La maison dite « de Lamartine » à Nernier.

O Léman ! où flotta jadis mon premier rêve (...).

Donc, pendant les Cent Jours, en 1815, « mon père et moi nous pensâmes que, si je restais (en France), je serais inévitablement rappelé à servir, dans les armées napoléoniennes, une cause qui offensait nos sentiments » *(Mém. Inéd.)*.

Voilà donc le jeune homme parti pour la Suisse, et, plus précisément sur les bords du Léman. Il aura un jour l'occasion, dans une auberge de Nyon, de rencontrer les dames de Bellegarde (que nous connaissons parce qu'elles ont fait parler d'elles au château des Marches, près de Chambéry).

Au bout d'un moment, « je résolus, dit-il, d'aller passer le temps de mon exil dans le Chablais, sur la côte opposée » *(Mém. Pol.)*.

Il s'embarqua dans « la felouque découverte et chargée de bestiaux » du « batelier de Narnier » qui « passait toute la semaine, de la rive savoyarde à la rive suisse de Nyons, les habitants des deux pays » « *Mém. Inéd.)* et qui « tenait en même temps une petite auberge » où il nourrira Lamartine pour douze sous par jour *(Mém. Pol.)*.

Le Français loge dans une « maison vide qui avait servi de poste aux douaniers du roi de Sardaigne jusqu'à la guerre » et que lui loue le batelier *(Mém. Inéd.)*. Il y dormira dans le foin. Quand il visite la

maison sous la conduite de la fille du batelier, il dérange une chouette puis il voit sortir « avec une odeur d'herbe de marais, une quantité de petites souris qui courent dans la chambre. ». « Oh ! les jolies camarades de lit, dis-je en souriant à la batelière : une chouette et des rats (...). Eh bien je trouve la maison parfaite et je la prends. (...). Etes-vous mariée, batelière ? — Non, Monsieur, me dit-elle. Mon père est veuf, il est vieux ; il serait resté seul (...). Je n'ai pas voulu quitter mon père » *(Mém. Inéd.)*.

Lamartine se promène seul dans les environs de Nernier, et revient « vers deux heures après midi chez le batelier ». *(Id.)* Il y mange « une bouillie de maïs gratinée », des truites, le tout arrosé d'« une bouteille de vin blanc du pays de Vaud » et accompagné d'« un pain bis savoureux de la Savoie » *(Id.)*.

« La nuit venait : le marguillier, le sonneur de cloches, l'étameur ambulant du village entrèrent et causèrent des affaires politiques avec le batelier (...). Ne nous parlez pas de ces gouvernements paternels ! Bonaparte se moquait des écus et des hommes. Il faut convenir qu'il gouvernait le Piémont et la Savoie mieux qu'eux » *(Id.)*.

La batelière « comprenait que j'étais un garçon bien élevé et qu'elle n'avait rien à craindre pour son innocence avec moi (...). La femme est glorieuse d'être respectée. Toute impudeur est du mépris » *(Id.)*. « Elle était très reconnaissante de mon respect pour elle, et très pieuse, comme les paysans de Savoie » *(Mém. Pol.)*.

Un beau jour, dit-il, « j'allai visiter l'antique et magnifique abbaye de Ripaille qu'avait achetée le général piémontais Desaix » *(Mém. Inéd.)*. Il va une fois avec le batelier à Nyon pour louer des livres puis il l'envoya chercher une fois la semaine des livres au cabinet de lecture de cette ville *(Conf.* et *Mém. Pol.)*. Notons bien qu'il s'agit ici du batelier.

« Le soir je restai longtemps après souper à user les heures de l'obscurité dans la maison du batelier, causant avec lui, avec sa fille, quelquefois avec l'instituteur et le curé du village, qui s'attardaient auprès de nous » *(Conf.)*

« Le lac, la solitude, le batelier et sa fille me consolaient », dit-il, des nouvelles politiques de la France.

« Partout où il y a un malheureux, Dieu envoie un chien ». Le sien s'appelait Zerbois. « Il ne me quittait plus (...). J'avais un ami et une amie chez le batelier ; l'amie, c'était sa fille ».

« Comme il m'était agréable, explique-t-il, de « me choisir au soleil ou à l'ombre des asiles secrets où, seul avec mon chien et mon livre, je laissais couler les heures en les comptant par le contrecoup monotone des vagues sur les rochers de la rive ». On croirait entendre Rousseau...

« Le bonheur, continue-t-il, n'y était pas moins absolu, et je ne me souviens pas, dans toute ma vie, d'en avoir goûté un pareil (...). La nature la plus idéale, la saison la plus tiède, la solitude la plus silencieuse, la société la plus innocente et la plus bornée : la fille du batelier, une chambre, une hirondelle, un chien, un lac pour horizon, une espérance vague et indécise pour perspective, et la sève de la

jeunesse pour vivifier tout cela, c'était tout ce que l'humanité pouvait désirer. Non, jamais je n'ai vécu de jours qui aient égalé ces jours de Narnier ».

Mais « c'était trop doux, cela ne pouvait durer ». En effet, la nouvelle de la défaite de Waterloo va changer son existence. Il n'a plus de raisons de rester en Savoie. Toutefois il s'octroie quelques jours supplémentaires car, assure-t-il, « je ne pouvais quitter sans regrets ma tranquille solitude de Narnier. Je continuai à l'habiter encore quinze jours. Je les employai à dire adieu aux flots du lac et à tous les sites des bords où j'avais été si heureux. Un secret instinct semblait m'avertir que je ne retrouverais jamais un ciel aussi selon mon cœur. J'entrai avec la batelière dans toutes les anses du lac que j'avais visitées. Je parcourus avec mon chien toutes les solitudes du rivage où je m'étais tant de fois égaré ».

Au moment du départ, par bateau, le chien Zerbois, « ce fidèle ami », se jette à l'eau pour le rattraper. « Il avait mal calculé ses forces » et il en mourut (*Mém. Inéd.*, comme les précédentes citations).

*
* *

Comme je le disais plus haut, je voudrais maintenant voir avec vous comment les Savoyards ont exploité, littérairement parlant, ces récits de Lamartine.

En 1958, paraît chez Plon le 70e roman d'Henry Bordeaux, intitulé *Mémoires secrets du Chevalier de Rosaz*. C'est une chronique romancée de l'histoire européenne de 1796 à 1876. Ce chevalier de Rosaz aurait été prétendument associé à tous — ou presque tous — les grands événements de cette période et il aurait fréquenté tous les grands personnages de l'époque.

C'est ainsi que dans le chapitre V il accompagne Lamartine à Nernier. Il l'avait — dans le chapitre IV - rencontré à Nyon. « C'est alors, lit-on page 32, que M. de Lamartine me proposa de traverser le lac et d'aborder sur la rive savoyarde (...). Je partis ainsi avec lui du côté d'Yvoire ».

Le chapitre V s'intitule « Une idylle à Nernier ».

Visiblement, Henry Bordeaux a lu — quoiqu'il ne la cite pas dans ses sources — l'étude d'Emile Vuarnet, parue, j'en reparlerai plus loin, dans le *Messager* en 1955. Page 60 et 61, il imagine que « cinquante ans après (les Cent jours), appelé à Genève pour affaires », le chevalier de Rosaz veut revoir Nernier et part à la recherche de la batelière. Il cite alors l'acte de décès et l'acte de mariage de Geneviève Favre, découverts par Vuarnet, et raconte sa mort tragique comme Vuarnet l'avait fait.

Comment évoque-t-il le séjour de Lamartine à Nernier ? Ecoutons-le :

UNE IDYLLE A NERNIER

> Donc à la fin de mai nous fîmes marché avec un nommé Claude Favre, pêcheur à Nernier sur la côte de Savoie pour passer le lac. Le 1er juin il vint nous chercher au port de Nyon, mais il n'était pas seul : il avait

emmené sa fille qui lui servait dans tous ses travaux. Bien qu'il fît à peine jour, je fus accompagné par Mlle Aurore que salua Alphonse de Lamartine en lui baisant la main. Mais à peine monté dans la barque il oublia ces dames de Bellegarde dont il subissait l'attrait au point de me rendre jaloux, pour regarder la fille de ce pêcheur savoyard, une belle fille de vingt ans de forte taille, assez grande avec une masse de cheveux châtain relevés au-dessus de la nuque, des joues colorées, un ovale parfait et des yeux célestes ou naïfs. Le soleil qui se levait ajoutait de l'éclat à cette beauté un peu rustique et sauvage. Je la regardai aussi, mais il me sembla qu'elle attachait plus d'importance, je ne saurais dire comment, à la personne de mon compagnon.

Comme il n'y avait pas de vent et que la voile était inutile, le pêcheur fit signe à sa fille de prendre les rames. Nous connûmes qu'elle s'appelait Geneviève. Lamartine se leva dans la barque et proclama péremptoirement :

— Je ne permettrai pas que vous fassiez appel à votre fille.

Le pêcheur éclata de rire :

— Pour la navigation, elle s'y entend mieux que moi.

— Non, non, je prends les avirons.

Le pêcheur étonné répondit avec une condescendance qui cachait l'ironie :

— Mais savez-vous seulement ramer ?

— Certainement. Je l'ai appris au golfe de Naples, dans une petite île où j'ai ramé avec une jeune fille dans le genre de Mlle Geneviève.

La jeune fille sourit de cette épithète.

— Oh ! mademoiselle !...

— Voulez-vous que je vous appelle Geneviève !

Elle sourit encore :

— Tout le monde m'appelle ainsi. Je ne suis pas une demoiselle.

Mon compagnon se mit à ramer, ce qui lui valut les sarcasmes d'abord, puis l'admiration de Claude Favre. Bientôt nous passâmes le lac qui n'est guère large entre Nyon et Yvoire. Nous abordâmes dans la petite anse de Nernier, creusée entre le promontoire d'Yvoire dont nous admirâmes à la pointe le vieux château et celui, moins accusé, de Belle-Rive.

Sitôt arrivés, Lamartine me dit à l'oreille, mais dans l'intention d'attirer l'attention du pêcheur ou de sa fille :

— Où allons-nous loger ? Dans n'importe quelle bicoque ou bien dans une grange ? Nous ne sommes pas difficiles, nous sommes en guerre.

En guerre ? C'est-à-dire que nous fuyions la guerre ; nous étions des déserteurs, au moins mon compagnon, car ma classe n'avait pas encore été appelée.

Mlle Geneviève, ou plutôt Geneviève, interrogea son père et, sur un signe de celui-ci, elle nous répondit sans la moindre réserve et avec une générosité hospitalière qui est la coutume en Savoie :

— Dans notre maison sur le bord du lac il y a une petite chambre. Et nous pourrions en offrir une autre sous les toits dans notre moulin. Vous les verrez, et en attendant je vous prépare à manger.

Le pêcheur nous conduisit au bout du village dans une chaumière rose dont la façade était battue par les eaux du lac. On y accédait par un vieil escalier de pierre.

— Voilà pour l'un de vous, proclama le pêcheur. L'autre, je l'emmènerai à mon moulin : il sera mieux logé.

Nous fîmes assaut, mon compagnon et moi, de galanterie. Mais je compris bientôt que Lamartine voulait être près de Geneviève Favre et que naissait une idylle. Le pêcheur nous fit les honneurs de son moulin distant à peu près de 800 mètres du village, à l'intérieur des terres. C'était un moulin à écorces, équipé ainsi par le fondateur de la tannerie à la veille de la Révolution, à côté d'un petit torrent, le Mercube, qui faisait tourner sa roue. Là, je m'installai avec mon bagage.

Nous revînmes à la petite maison rose pour rejoindre Geneviève qui nous préparait à dîner. Elle laissait s'épaissir dans une marmite, auprès d'un petit feu, une bouillie de maïs, tandis que la poêle au long manche déjà garnie de beurre frais attendait qu'une dizaine de petites truites aux écailles tachetées de noir et de rose, assaisonnées d'herbes fortes, y fussent jetées pour cuire ensemble à la flamme rallumée d'un sarment de vigne. Une bouteille de vin blanc de Douvaine ou de Meysserie dans les environs et un pain noir qui promettait d'être savoureux, étaient sur la table. Les quatre couverts étaient mis dans la cuisine et nous fîmes grand honneur au repas. A la fin, Lamartine enthousiaste déclara :

— Je ne me souviens pas d'avoir goûté un bonheur pareil. S'il pouvait durer longtemps dans cette solitude et en présence de ce lac et de ces montagnes sous un ciel d'Italie !

Geneviève le regardait avec des yeux extasiés et je vis bien qu'elle subissait son prestige. Quelle femme d'ailleurs ne l'aurait pas subi ? Car il était beau, élégant, racé, mélancolique et poétique ensemble. Moi, je ne regardais qu'elle, je subissais l'attrait de son visage simple et aimable, de sa grâce rustique et familière, et je ne doutais pas un instant qu'elle courût à son malheur, parce que je devinais d'un coup d'œil l'amour immédiat et passager de mon compagnon insouciant et versatile. Mais je ne me doutais pas de la naïveté ou plutôt de la vertu de cette jeune fille de vingt ans accoutumée aux gros travaux. Bientôt Lamartine, se tournant vers Claude Favre, le pêcheur, parla politique comme s'il était hanté par les événements.

Un assez long paragraphe est alors consacré à cette conversation politique qui se termine par une complainte sur le roi de Sardaigne, chantée par Geneviève.

« Je passe, continue le chevalier de Rosaz, sur les sept ou huit semaines de notre séjour à Nernier, séjour de soleil et de paix au bord du lac Léman, moi dans la chambre du moulin où je préparais mes examens de droit en commentant le Code civil élaboré par Napoléon dont j'admirais une fois de plus le génie et je faisais de grandes promenades avec mon compagnon qui rêvait le long des eaux dans la contemplation des vagues et du ciel, et composait des vers dont il me récitait des strophes qu'il n'a jamais publiées. Mais la plupart du temps il était absorbé par son amour. Tantôt il prenait avec Geneviève le petit chemin de halage qui, de Nernier, conduisait au village d'Yvoire fermé par des portes du moyen-âge, tantôt il pêchait avec elle en prenant la barque au port et en ramant. Elle ne montrait aucun scrupule, aucune réticence pendant que son père s'attablait à l'unique café où il ingurgitait force verres de vin blanc, où, de temps en temps, il m'invitait au sortir du moulin. J'ai cru qu'elle était sa maîtresse et il me détrompa loyalement :

— Quand je lui ai déclaré mon amour ou mon désir, elle est si naïve qu'elle a ri et qu'elle m'a répondu : « Vous me plaisez assez, mais vous n'êtes pas pour moi. — Pourquoi ne suis-je pas pour vous ? — Parce que vous êtes un passant et que lorsque vous serez parti vous m'oublierez. — Je ne vous oublierai pas et je me souviendrai toujours de vous. — Non, non, vous n'êtes pas un mari pour moi. Je veux bien me promener avec vous, vous conduire dans la barque de mon père en bonne amitié, mais à la condition que nous en restions là. Je veux votre promesse... ». Alors j'ai promis, mais je ne m'en tiendrai pas à ce serment. Ni elle non plus.

Il a bien fallu s'en tenir là et dans nos randonnées nocturnes — parce qu'on était au cœur de l'été et que, tout le monde étant couché dans le village, nous errions encore le long du lac en regardant tour à tour les vagues et les étoiles dans le plus beau paysage du monde, — j'ai recueilli ses confidences qui laissaient l'amour-propre de côté et qui vantaient, non pas la pudeur, mais le bon sens de Geneviève. Je me souviens que je lui ai cité ce mot historique : « Le bon roi Henri IV qui était amoureux des femmes était attiré par une jeune fille de la cour qui habitait le palais royal et lui demanda par où il pourrait gagner sa chambre. Et la jeune fille répondit : « Par l'église, sire ».

Lamartine fut content d'être comparé à un roi. Mais il se vengea de sa déconvenue à Nernier en me racontant la réussite de son idylle dans le golfe de Naples avec une pêcheuse qu'il appelait Antonia. Les derniers jours de Nernier, proche de la séparation, il ne l'appelait plus Antonia, mais Graziella. Je suppose qu'il avait composé ce nom avec la première lettre de Geneviève et la dernière lettre d'Antonia. C'était un nom charmant qui unissait la grâce italienne et la grâce savoyarde.

A la fin de juillet, Lamartine apprit, par la lettre d'une dame, dont le mari était haut placé, la défaite de Napoléon à Waterloo et il s'apprêta à regagner la France et sa famille. Mais, avant de les quitter, il voulut saluer les lieux qui lui avaient donné un peu de bonheur. Dans la barque de Claude Favre, il monta avec Geneviève et revit en détail toutes les anses du lac qu'il avait visitées avec elle. En rentrant de ce pèlerinage, il me dit modestement et orgueilleusement à la fois :

— Nous nous sommes enfin embrassés ; je n'aurais pas cru qu'elle aurait tant de chagrin de mon départ, ni moi non plus. Car je m'aperçois que je l'ai aimée plus que je ne la désirais.

Le lendemain nous partîmes tous les deux dans la barque de Claude Favre pour traverser le lac jusqu'à Nyon, mais sa fille s'était terrée dans la maison d'où elle n'avait pas voulu sortir. Voilà comment finit cette idylle platonique.

Par conséquent, nous avons là une évocation romancée du séjour de Lamartine à Nernier. Nous avons noté, en particulier, les promenades à Yvoire et les parties de pêche qui ont été ajoutées par Henry Bordeaux, et aussi ce que le romancier appelle « le bon sens de Geneviève » qui refuse l'amour de Lamartine. Au passage nous avons reconnu, arrosé de vin blanc du pays, le repas de maïs et de truites.

Ne serait-ce pas dans le chapitre des romans que je traiterai du *Lamartine en Savoie* d'Henry Planche ? Une nouvelle édition est sortie en 1989 avec une introduction de Jean Burgos.

« N'importe après tout qu'il ne s'agisse pas là d'un travail de pure rigueur scientifique, n'importe que la réalité romanesque vienne au secours parfois d'une réalité objective à jamais inconnue », écrit ce dernier.

Dans le chapitre « Un premier lac lié à des amours : le Léman », l'imagination d'Henry Planche égale largement celle d'un romancier. Jugez-en plutôt.

Favre avait non seulement un gîte et une pitance convenables, mais encore une fille ! Une fille remarquable. Elle se nommait Geneviève, elle était robuste de corps et d'esprit tout en ayant de la sensibilité, de la clairvoyance et de la délicatesse. Une Savoyarde, ma foi !

Ce ne fut pas une conquête facile, mais avant tout une compagnie attentive et compréhensive. Geneviève accueillit par un large éclat de rire les compliments de Lamartine et se moqua franchement de ses avances pour se donner le temps de considérer l'homme et l'occasion. Elle trouva finalement que l'homme était beau, touchant par ses mines mélancoliques et désabusées, et que, par ailleurs, l'occasion était exceptionnelle comme cette saison gorgée de soleil qui répandait partout des chuchotements de désir.

Batelière, elle aussi, elle l'emmena voguer d'abord dans la partie la plus étroite du lac sous le prétexte de revenir à Nyon afin de lui permettre de s'approvisionner en livres et journaux. Au retour, elle allongeait le trajet sur sa demande en conduisant la barque vers Coppet d'où elle traversait en direction d'Hermance pour glisser lentement près de la côte en passant à peu de distance de Chens et de Messery. Parfois, lorsque la journée semblait ne pas devoir finir, il l'incitait à pousser encore jusqu'à Yvoire

qui murmurait la tendresse sous ses vieilles pierres et ses exubérantes floralies. Elle ramait avec sûreté et souplesse, faisant mouvoir ses bras dans la précision en tenant la croupe immobile. Il admirait sa santé dans l'épiderme doré, il respirait ses cheveux et ses épaules en sueur.

Au bout de quelques jours, la navigation s'engagea plus loin en même temps que les attouchements inévitables. Elle le conduisit jusqu'à Tourronde et à Meillerie, lui faisant découvrir chaque fois de nouvelles escales dans les criques et sur les grèves de toutes ces localités accueillantes qui forment l'éventail d'heureux séjours. Il y eut Amphion où Lamartine précéda Anna de Noailles en ce lieu inspiré pour se sentir avant et comme elle « le cœur si doux, le cœur plein de plaisir, d'espoir ». Il y eut Thonon avec son port chantant sous les frondaisons, il y eut Evian aux parapets et jardins flamboyants, il y eut Coudrée et sa baie souriante devant l'élégant castel et la fraîche voûte de buis...

Mais, en ce Chablais éblouissant, c'était surtout Ripaille qui criait comme une promesse dans la réputation épicurienne et médisante que lui fit Voltaire. Lamartine en prit conscience en même temps que la taille de Geneviève lorsqu'il arriva dans ce majestueux château qui porte la gloire souveraine de l'histoire de Savoie avec les souvenirs ineffaçables du preux Comte Rouge, du noble Duc Amédée et des capiteuses princesses de Bourbon et de Berry. Dans ce cadre prestigieux, derrière ces ombres rôdeuses, Lamartine ressentit la grandeur de la patrie savoisienne en se souvenant de tout ce qui faisait son passé. Mais cette grandeur était mêlée à un élan de volupté qui, près de l'appétissante batelière, rejoignait celui de ces grands ancêtres puisque, selon les termes mêmes des chroniqueurs de jadis, « l'amour leur était une ardeur de famille ».

Cependant, Geneviève, peu encline aux osmoses historiques et soudain rétractée dans une dernière hésitation, ne voulut pas céder aux propositions du « grand diable de Bourgogne ». Alors, sur la barque qui les ramenait à Nernier, il se laissa aller aux confidences en parlant de la petite napolitaine, de leurs amours, de leur séparation dramatique et définitive. L'effet fut infaillible. Geneviève s'apitoya sur Antoniella et aussi, évidemment, sur ce bel exilé que la solitude rendait prisonnier du malheur. Dans les hautes herbes qui entouraient le moulin, elle voulut le consoler en se donnant à lui. Elle fut bien aise de trouver un tempérament de vigneron derrière son affliction. Lui-même fut prompt à se griser de son corps de jeune Junon, dont les seins volumineux et lourds sentaient le chèvrefeuille.

La liaison fut sincère et brève. Leurs croisières continuèrent en portant leurs étreintes et leurs confidences vers le grand large qui, entre Evian et Lausanne, donne au Léman l'apparence d'une mer.

Ainsi, il avouait être heureux en cette idylle rurale qui l'apaisait enfin par son calme et sa franchise. Dans des matins triomphants elle lui servait ses charmes avec la nourriture substantielle du père Favre. Dans des soirs baignés de flots roses, ils échangeaient encore des caresses. Entre temps, le poète roulait ses songes dans les chemins creux et le long des haies. Il lui arrivait aussi de se rendre jusqu'au presbytère pour parler un peu littérature avec l'interlocuteur qualifié qu'était un curé bienveillant.

Ici nous assistons à une longue conversation entre le curé et Lamartine qui explique qu'il est poète, parle de ses projets de tragédie, cite Madame de Staël (« — Celle qui demeure en face, à Coppet ? — Elle-même. »), et vante abondamment Chateaubriand.

Sous la glycine ou devant l'âtre du vieux prêtre, les conversations animaient de nombreuses heures et, dans les prairies, les bois et le moulin, la fornication en consumait encore davantage. Entre la chair et l'esprit, l'existence était trop bien harmonieuse pour pouvoir durer longtemps. Les jeunes gens de Nernier lorgnaient méchamment cet étranger dédaigneux qui accaparait leur Geneviève alors que celle-ci avait opposé un refus aux invites de chacun d'eux. Des menaces étaient hurlées, la nuit, vers la soupente de Lamartine. De son côté, le bon curé arrivait à nourrir

des soupçons, trouvant bizarre l'attitude de son nouveau paroissien qui semblait s'inspirer de la Bible davantage pour pratiquer la luxure que la pénitence. Des nuages s'accumulaient au-dessus du moulin du père Favre.

Waterloo sauva Lamartine en l'obligeant, sur injonctions de sa famille, à reprendre le chemin de la France à présent que Napoléon vaincu était déporté à Sainte-Hélène. Le départ de Nernier fut triste mais Geneviève avait de l'amour-propre et de la dignité. Elle se sépara sans larmes du poète en s'abstenant d'afficher ses regrets.

Nous avons vu comment s'est transformée la promenade solitaire à Ripaille, et comment le « curé du village », mentionné par Lamartine, devient un fin lettré dont les conversations et les pensées nous sont longuement rapportées.

Henry Bordeaux, fidèle jusque dans sa vieillesse à une certaine conception de la jeune fille, courageuse, équilibrée et enracinée dans sa famille, décrivait une idylle que Geneviève avait su maintenir platonique ; Henry Planche, qui veut être dans le vent, se délecte, vous l'avez entendu, d'une certaine « fornication » juvénile.

Pour ce qui est du genre dramatique, l'Idylle de Nernier est le sujet d'au moins une pièce de théâtre savoyarde, celle d'Henri Davignon qui a été jouée au théâtre d'Annecy (« dans les années 30 », d'après son auteur). Cela se passait dans le cadre de la Société d'Instruction Populaire qui était alors, m'a dit Monsieur Davignon, présidée par Monsieur Ringot, Proviseur du Lycée Berthollet.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que celui qui incarnait Lamartine, c'était Henri Davignon lui-même. Camille Mugnier jouait, lui, le rôle du mendiant. Il s'agissait donc, vous l'avez reconnue, de la troupe des Escholiers. C'est Albert Savry (celui qui dans la pièce était le curé de Messery) qui avait fait la mise en scène. Albert Savry avait travaillé à Paris avec Jacques Copeau.

La pièce comprend deux actes.

Dans le premier, la scène se passe à Nernier à la fin de juin 1815. Au lever de rideau, Geneviève Favre est occupée à entasser avec un râteau le foin épars sur le plancher de l'unique pièce d'une pauvre maisonnette.

Elle raconte au jeune Etienne Courajoux qu'elle fait un peu de place pour un étranger que son père a amené de Rolle dans son bateau. Sur ce, arrive le père Favre accompagné de Lamartine qui s'extasie : « Ce sont de fort jolies camarades de lit, les souris. Sans les souris peut-être ne resterais-je pas, mais avec les souris, je trouve la maison parfaite et je la prends ! ».

Geneviève, restée seule avec Lamartine, a le temps de lui raconter qu'elle ne s'est pas mariée pour rester avec son père qui est veuf et vieux.

Le père Favre revient, suivi d'un étameur ambulant et d'un sonneur de cloches. Ils se mettent à commenter les faits et gestes de Napoléon (« Ne me parlez pas de ces gouvernements paternels ! Buonaparte se moquait des écus et des hommes. Il faut convenir qu'il gouvernait le Piémont et la Savoie mieux qu'eux ! »). Ils se mettent à tenir d'ardents propos patriotiques (« Nous n'avons qu'une patrie, c'est la Savoie ! »).

Un orage éclate et un vieux mendiant frappe à la porte. Il a rencontré Byron : « Il me jette une pièce blanche et quelquefois même une pièce jaune chaque fois que j'ai l'honneur de le rencontrer. (...) Je serais bien fâché s'il lui arrivait malheur dans cette damnée bourrasque du diable ! ». Cette évocation trouble fortement Lamartine.

Le passage des gendarmes de Douvaine (qui n'ont pas l'habitude de badiner avec les soldats étrangers) pousse notre jeune poète, de nouveau seul avec Geneviève, à lui avouer qu'il est un Français déserteur. Geneviève éteint la lampe et les gendarmes ne pensent pas à pénétrer dans la maisonnette.

La scène, dans le deuxième acte, se passe encore à Nernier, mais en 1859, chez Geneviève Favre devenue Madame Veuve Courajoux. Elle a soixante-sept ans. Elle est en train de mourir et attend le Curé que sa fille a prévenu.

Celui-ci arrive et, voyant que Geneviève veut se confesser, demande à sa fille de le laisser seul avec elle. Nous assistons alors à la Confession de Geneviève.

Elle résume d'abord ce qui s'est passé durant le premier acte.

— Et après, Geneviève ? demande le Curé.

— Après ? J'ai menti à mon père, menti au syndic, aux douaniers : « C'est un Genevois qui vient se reposer quelque temps à la campagne », disais-je à ceux qui me questionnaient, et personne ne l'inquiéta.

Puis elle avoue son amour pour Lamartine : « Sa voix était si douce ! juste comme l'angélus quand on l'entend de loin sur le lac... Et cela dura près de deux mois (...). Qu'il m'embrasse, ce serait mentir, dire que je ne l'aurais pas voulu... mais il ne le fit jamais (...). Je l'accompagnais quelquefois dans ses promenades (...). Souvent j'allais le chercher en cachette près du Mercube avec une de nos barques et nous faisions de grandes randonnées vers Yvoire, Sciez, Thonon même (...). Puis un matin il me dit adieu (...). J'ai pleuré longtemps, j'ai espéré le voir revenir un jour, mais non, depuis lors aucune nouvelle de lui ne m'est parvenue... Etienne Courajoux m'a épousée quelques années plus tard. Quel brave cœur ! (...). Mais c'est lui, c'est cet inconnu qui a été mon seul, mon unique amour ».

Le Curé calme les scrupules de Geneviève, qui se demande alors « Qu'est-il devenu ? ».

Le Curé va pouvoir lui répondre car il a justement dans sa poche un livre qu'on lui a envoyé. Ce livre, l'auteur de la pièce en cache prudemment le titre. En effet, l'année de la mort de Geneviève Favre, les *Mémoires inédits* de Lamartine n'étaient pas encore écrits. La pièce se termine par la lecture d'un long passage tiré de ces *Mémoires Inédits,* et par une réflexion de Geneviève qui répète, enfin apaisée : « — Un secret instinct semblait l'avertir qu'il ne retrouverait jamais un ciel aussi selon son cœur ».

Nous avons reconnu au passage des phrases entières de Lamartine.

Cette pièce de théâtre fait de Geneviève la Savoyarde le personnage principal puisqu'on la voit dans l'un et l'autre des deux actes.

Elle est sensible, pieuse, honnête, fidèle et courageuse. Quant à Lamartine, il paraît ici bien falot, bien effacé, ce qui ne laisse pas d'être un peu inattendu quand on sait combien l'auteur nourrit une admiration immodérée pour le grand homme.

Henri Davignon a prononcé de nombreuses conférences et causeries sur Lamartine.

Quand il traite de Lamartine en Savoie (au Rotary Club d'Annecy le 20 février 1979, par exemple), il consacre, évidemment, plusieurs paragraphes au séjour à Nernier.

Mais la plupart du temps, il intitule sa conférence plus précisément « Lamartine à Nernier ». Citons, parmi tant d'autres, celle qu'il a prononcée le 5 juin 1931 au Théâtre Municipal d'Annecy, sous l'égide de la Société d'Instruction Populaire ou celle du mercredi 4 juin 1975 à l'Académie Florimontane, sans oublier celle qu'il a faite durant un pèlerinage dans le Chablais où il a entraîné des amis presqu'aussi Lamartiniens que lui et dont certains ont agrémenté ses dires par des lectures ou de la musique. Combien de fois Henri Davignon a-t-il évoqué l'idylle de Nernier ? Et chaque fois il réécrit son texte. Bien sûr, dans l'ensemble, il présente les mêmes faits, il fait revivre la même amitié amoureuse, et il compare de même le rythme des phrases de la description de Nernier par Lamartine à celui qu'emploie Proust pour décrire Combray. Néanmoins, chaque fois le texte est différent.

Le plus lyrique de ceux que j'ai trouvés dans les papiers qu'il m'a confiés, c'est sans conteste celui qu'il a prononcé dans le Chablais, au bord du lac. Sans doute le fait de se trouver dans les lieux mêmes de l'aventure lui donnait-il une exaltation particulière. Ecoutons-le :

« A son réveil, le lendemain, il aperçoit par l'étroite ouverture donnant sur le large un ciel clair, lavé de tout nuage, et un lac bleu étalant jusqu'aux confins montagneux de la rive suisse sa surface calme à peine irisée par la brise du matin. Quelques hirondelles viennent voleter près de la fenêtre, plus loin des mouettes partent en flèche vers le ciel, se retournent, piquent vers le lac et viennent y tremper le revers de leur aile blanche. Tout est calme dans l'espace. Lamartine bénit la Providence d'avoir guidé ses pas jusqu'à ce hâvre (...). Je l'imagine parcourant avec elle les sentiers de ces bois pleins de fraîcheur, les bords de ce lac captivant ; s'asseyant pendant les heures chaudes de l'après-midi à l'ombre des châtaigniers séculaires, fuyant les regards des paysans occupés aux travaux d'été, pour goûter en paix un amour qui pour n'être pas avoué n'en était que plus délicieux (...). J'estime que ce fut Geneviève qui aima Lamartine. Le jeune officier, de naissance noble, à la culture élevée, ne se fût jamais épris de cette pauvre batelière s'il n'avait remarqué l'impression particulière qu'il produisait sur elle (...). On a voulu faire de Geneviève une maîtresse facilement consentante, accordant dès les premières rencontres des faveurs à un inconnu. Eh ! bien, je m'élève avec toute la force de mon admiration lamartinienne contre des insinuations de ce genre (...).

Le petit port rustique, le vieux clocher de pierre, la maison basse du Père Favre, le lac aux flots d'azur, les ronces sauvages qui défen-

dent jalousement les ruines du moulin romantique, toutes ces choses que « le temps épargne ou qu'il peut rajeunir », gardent enclos comme un trésor précieux le souvenir parfumé de cette idylle de printemps dont elles furent les témoins ».

Sans doute d'autres conférenciers savoyards ont-il évoqué le séjour de Lamartine à Nernier, mais aucun, peut-être, ne l'a fait si souvent, si passionnément, si lyriquement qu'Henri Davignon.

Il est vraisemblable que cette idylle à Nernier a inspiré plus d'un poète dont je n'ai pas trouvé trace. Mais je peux au moins citer ce plaisant rondel de Marie-Claire Courtial qui évoque le pèlerinage lamartinien que nous avons effectué toutes les deux sous la houlette de M. Henri Davignon, le 5 juillet 1988, et qui vient d'obtenir une Mention au Prix de Littérature 1990 de l'Académie de Mâcon.

NERNIER

Averse en Mai revêt Nernier
De lamé gris sur lac et rive
Où le poète à la dérive
Eut asile en humble grenier.

Plane aux sentes du batelier
Souvenir de flamme captive.
Averse en mai revêt Nernier
De lamé gris sur lac et rive.

Par la glycine et le rosier,
Charmant mon âme sensitive,
La voix magistrale enjolive
Ce romantisme printanier.
Averse en Mai revêt Nernier.

Le compte rendu élogieux de l'ouvrage de Mlle Juliette Jacquemin, que Louis Pfister a publié dans la *Revue Savoisienne* de 1931, et la présence, en 1926, du Savoyard Henry Bordeaux dans le Comité d'Honneur de la Société « Les amis jurassiens de Lamartine » me permettront-ils d'ajouter à la liste des œuvres savoyardes inspirées par le séjour de Lamartine à Nernier le sonnet de Mlle Juliette Jacquemin, de Morez, membre — à l'époque de la parution de son ouvrage — du Comité d'Organisation de ladite Société ?

En effet, Juliette Jacquemin a fait paraître à Lyon, en 1926, un livre illustré par Marcel Wibault et intitulé *Lamartine, ses Origines franc-comtoises - Son séjour dans le Jura et la Savoie pendant son émigration en 1815,* ouvrage qui, disions-nous, a attiré l'attention de Louis Pfister. On y trouve quatre pages consacrées au récit du séjour à Nernier et ensuite un sonnet qui a pour titre simplement :

Nernier

avec cette précision entre parenthèses : Séjour de Lamartine sur les bords du lac Léman en 1815.

Splendide ensorceleur, fier lac incomparable,
Sur chacun de tes bords un séjour enchanteur
A servi de miroir, souvent révélateur,
Aux esprits géniaux en foule mémorable ;

Mais nulle part tu n'eus un amour comparable
A celui, si fervent, d'un jeune novateur,
Sentant croître à Nernier le don fascinateur
Du Romantisme pur qu'il rend inaltérable.

Dans la douce Savoie, au guet des douaniers,
Le cœur fusant d'espoirs, aux clairs jours printaniers,
Il eut pour compagnons un seul livre modèle,

Des rats, une chouette, un lit de foin soyeux,
De gracieux oiseaux, et ce beau chien fidèle,
Zerbois, mort dans tes eaux pour sceller ses adieux.

A quand l'épopée qui aurait pour sujet l'exil volontaire à Nernier ?

Les historiens savoyards n'ont évidemment pas manqué de publier, comme leurs amis suisses, comme les Lamartiniens de France et de Navarre ou d'ailleurs, des études sur le séjour de Lamartine à Nernier.

Je ne rappellerai que pour mémoire la page que lui consacre en 1889 L.E. Piccard dans son travail historique sur *Thonon, Evian-les-Bains et le Chablais moderne*. Notons tout de même qu'il voit le jeune homme installé dans une certaine famille Dubouloz : Vuarnet, dont nous parlerons ensuite, n'avait pas encore mené son enquête.

Je ne peux ici donner une liste exhaustive des auteurs savoyards qui se sont intéressés à l'escale chablaisienne de Lamartine en 1815. Mais tout le monde connaît le chapitre que la chambérienne Marie-Rose Michaud-Lapeyre — deux fois lauréate de l'Académie Française, fondatrice et présidente de l'Oeuvre des Amis Savoyards de Lamartine — lui a consacré en 1937 dans son ouvrage intitulé *Itinéraire des Sites Lamartiniens en Savoie*. C'est le dernier chapitre du livre, qui se termine par cette idée que les larmes du départ ont donné « une coloration plus sensible au *Site de Nernier,* dont la Haute-Savoie tout entière, cependant si comblée dans la beauté de sa nature, peut, à juste titre, s'enorgueillir ».

L'étude la plus longue est sans doute celle d'Emile Vuarnet qui a paru sous forme de feuilleton dans neuf numéros consécutifs du *Messager* (du 4 février au 1er avril 1955).

Monsieur Vuarnet était de Messery. Il faisait partie de l'Académie Chablaisienne. Son histoire de *Messery - Nernier et leurs environs* a obtenu, en 1898, le Premier Prix du Concours d'Histoire de l'Académie Florimontane.

Il a lu attentivement les *Confidences,* les *Mémoires Politiques,* les *Mémoires Inédits* et aussi le *Cours Familier de Littérature* ; il a fait des recherches sur place, a retrouvé des actes de naissance, de mariage et de décès de la famille Favre, consulté le cadastre de 1811 et interrogé les gens du pays.

Dans cette étude, il relève quelques méprises dans les souvenirs de Lamartine. Personnellement, il n'hésite pas à se remettre en question et à rectifier les erreurs qu'il avait pu commettre dans ses travaux antérieurs.

Emile Vuarnet rappelle qu'il a le mérite d'avoir été le premier à dévoiler le nom de Geneviève Favre. Bien entendu, depuis cette révélation, les Lamartiniens qui s'intéressent à cette période de la vie du poète ne peuvent se dispenser d'en tenir compte ; les œuvres que nous avons examinées aujourd'hui en sont la preuve.

Si quelques détails historiques y sont parfois sujets à caution, le travail d'Emile Vuarnet paru dans le *Messager* est néanmoins une mine de renseignements utiles.

Le dernier en date des rappels de l'épisode qui nous intéresse aujourd'hui doit être, à ce que je crois, celui qu'a fait paraître, dans le *Messager* du vendredi 21 septembre 1990, notre Président Paul Guichonnet qui n'a pas voulu, lui non plus, laisser passer le bicentenaire sans rappeler à ses compatriotes *L'Idylle de Nernier*.

C'est ainsi que s'intitule cet article dans lequel il cite non seulement Lamartine lui-même mais aussi « l'excellent (comme il dit) Charles Fournet, lamartinien fervent », qui était Président du Groupe Romand des Lamartiniens.

Il fait remarquer que c'est la *polenta* que Lamartine découvre quand il mange une « bouillie de maïs gratinée » préparée par Geneviève Favre ; il commente : « Etrange situation que celle de Lamartine, en cet été embrasé, où se jouait le sort de l'Europe sur les champs de bataille, tandis qu'il goûtait les charmes de la nature et de l'amour ! », et enfin il s'amuse de la pseudo-rencontre avec Byron. Lorsque Byron a affronté la tempête sur le Léman près de Meillerie, Lamartine, souvenons-nous, semble bien n'avoir point été en Savoie. « Mais qu'à cela ne tienne, écrit Paul Guichonnet, il nous raconte qu'il a vu Byron, dans les conditions qu'un critique a nommées une « hallucination rétrospective », ce qui nous vaut une page plus vraie que nature ».

Notre Président avait, on s'en souvient, déjà évoqué récemment l'idylle de Nernier dans son fameux *Guide du Léman*.

C'est sur ce rappel particulièrement florimontan que je vais terminer cette petite étude de la fortune littéraire en Savoie du séjour de Lamartine à Nernier.

Il nous reste, si vous le voulez bien, à essayer de tirer une conclusion de ces quelques recherches.

D'abord, il est évident qu'en restreignant le domaine de mon enquête à la seule Savoie, j'ai été amenée à négliger des œuvres qui auraient pu présenter un intérêt certain. Je pense, en particulier, aux travaux des Lamartiniens suisses.

Ensuite, on peut noter que les récits de Lamartine sont à la fois assez précis et assez vagues, assez concordants et assez contradictoires pour nourrir les évocations et enflammer les imaginations.

D'autre part, plus que Lamartine lui-même, c'est souvent le personnage de Geneviève qui a intéressé, inspiré romanciers, dramaturges ou critiques, du moins ceux que nous avons relus ensemble aujourd'hui.

Et la question qui passionne tous les auteurs, c'est de savoir jusqu'où l'idylle s'est développée. Ont-ils été amants ou non ? Il

semblerait qu'il y ait un petit côté voyeur chez la plupart de nos écrivains.

Notons enfin que les uns et les autres ne se sont guère préoccupés du rôle qu'a pu jouer le lac. Et pourtant le Léman fut, comme dit Henry Planche, le premier lac, dans la vie de Lamartine, lié à des amours. Le plus grand, sans doute, de nos « lakistes » n'est pas resté insensible, durant son séjour chablaisien, aux charmes de l'eau dont il écoutait « les murmures, les plaintes, les colères, les tortures, les gémissements et les ondulations ». Peut-être les fêtes du bicentenaire pousseront-elles un Lamartinien — et spécialement un Lamartinien savoyard — à composer « le poème des eaux (de Nernier) sans en omettre la moindre note », pour employer une expression de Lamartine lui-même.

En attendant qu'arrive cette aubaine, j'espère avoir aujourd'hui — à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Lamartine — rendu hommage tant à celui que l'on fête cette année, qu'aux Savoyards qui, entreprenant d'évoquer de façons diverses (études, poèmes, causeries, pièces de théâtre et romans) son séjour à Nernier, ont contribué par là à la gloire posthume d'une des plus grandes figures du XIXe siècle.

Georgette CHEVALLIER.

Les suites annéciennes du « Toast d'Alger »

12 novembre 1890... La matinée s'achève. En l'absence du gouverneur général Tirman, le cardinal Lavigerie accueille dans sa résidence de Saint-Eugène les amiraux et officiers de l'escadre de la Méditerranée mouillant en rade d'Alger. Exécutée par les élèves des « Pères blancs », la *Marseillaise* salue leur arrivée et celle des autorités religieuses, militaires, judiciaires et administratives conviées au déjeuner.

Après le repas, le cardinal se lève, tenant quelques feuillets écrits sous sa dictée par un secrétaire puis corrigés de sa main : « L'acte le plus redoutable de ma vie », confiera-t-il, plus tard, à ses proches parmi lesquels figure le grand-vicaire Jean-Joseph Tournier (1842-1924), un Bonnevillois qui deviendra évêque d'Hipponne.

Le toast porté à la Marine française échappe vite aux règles du genre. En se louant de la présence à sa table, près des officiers de la flotte, de tous ceux qui représentent en Algérie l'autorité de la France, l'archevêque emploie le mot d'« union » et assure qu'il s'agit là « du premier vœu de l'Eglise et de ses pasteurs à tous les degrés de la hiérarchie ».

On peut imaginer cet administrateur de l'un des plus vastes archidiocèses de l'univers affermissant sa voix dans laquelle roule encore un peu de l'accent du sud-ouest de la France avant de poursuivre :

« ... Sans doute, Elle (l'Eglise) ne nous demande ni de renoncer au souvenir des gloires passées, ni aux sentiments de fidélité et de reconnaissance qui honorent tous les hommes, mais quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme du gouvernement, comme le proclamait récemment Léon XIII, n'a rien en soi de contraire aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées ; lorsqu'il faut, pour arracher enfin son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion, sans arrière-pensée, à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie.

« C'est ce que j'enseigne autour de moi ; c'est ce que je souhaite de voir enseigner en France par tout notre clergé... ». On peut encore imaginer le prélat détachant et appuyant la fin de sa phrase : « ... et, en parlant ainsi, je suis certain de n'être point désavoué par aucune voix autorisée ».

Un silence total accueille ces propos. Le cardinal Lavigerie doit tirer l'amiral Duperré de son mutisme : « Ne répondez-vous pas ? ». Le chef de la flotte du Levant se ressaisit : « Je bois à Son Eminence le cardinal et au clergé d'Algérie ! ».

Une page nouvelle de l'histoire politico-religieuse de la France commence avec ce « Toast d'Alger ».

Un bon élève de Dupanloup

Charles Lavigerie, né en 1825 à Saint-Esprit, un faubourg de Bayonne, sort de la bourgeoisie « éclairée ». Son père, gérant d'un journal libéral, ne s'oppose pas à son entrée au petit séminaire ni à son départ pour Paris où l'attend l'abbé Félix Dupanloup, le futur évêque savoyard d'Orléans, qui attire dans sa maison de Saint-Nicolas-du-Chardonnet les meilleurs sujets des institutions religieuses du territoire. De là, il passe au grand séminaire de Saint-Sulpice où il noue des liens d'amitié avec des condisciples qui joueront, comme lui, des rôles considérables dans l'Eglise de la seconde moitié du XIXe siècle. Ordonné prêtre en 1849, professeur à l'Ecole des Carmes, il prépare le doctorat ès-Lettres à la Sorbonne tout en écrivant dans *L'Ami de la Religion,* le journal lancé par Dupanloup pour combattre Louis Veuillot, le fougueux polémiste ultramontain de *L'Univers.* En 1854, il revient à la Sorbonne pour professer l'histoire ecclésiastique. Le futur évêque d'Angers, l'Alsacien Charles Freppel, enseigne l'éloquence sacrée dans cette même faculté de théologie et, à la demande de l'archevêché, polémique dans les revues avec les libellistes néo-jansénistes.

Nommé, en 1857, directeur de l'Oeuvre des écoles d'Orient, Lavigerie s'intéresse à tout ce qui se passe dans le bassin méditerranéen. Ses fonctions lui valent, en 1860, de partir pour la Syrie. Lors du voyage de retour, il s'arrête à Rome où l'audience que lui accorde Pie IX n'excède pas deux minutes. A Paris, le ministre des cultes le reçoit beaucoup plus longtemps et, après lecture de son rapport, lui propose le siège épiscopal de Vannes. Arguant de sa jeunesse, l'abbé décline cette offre mais accepte l'auditorat au tribunal de la Sainte-Rote que le Concordat met à la disposition du gouvernement français. Instruit de ce privilège dès son arrivée à l'Elysée, le prince-président, Louis-Napoléon Bonaparte s'empressa de renouer avec cette tradition abandonnée après la révolution de 1830. Il envoya à Rome l'abbé Gaston de Ségur, un fidèle de la tradition salésienne, le fils aîné de la comtesse-romancière, qui, frappé de cécité, abandonna ce poste le mettant en relations fréquentes et confiantes avec Pie IX.

Peu absorbante en elle-même, la mission conférait à son titulaire, en sus du titre et du rang de prélat de Sa Sainteté, un rôle politique plus important que celui dévolu à l'ambassadeur car, plus aisément qu'un diplomate, un ecclésiastique pouvait se faire ouvrir les portes les plus fermées de la cour pontificale.

Mis au courant par Napoléon III lui-même des devoirs de sa chargé, décoré de la Légion d'honneur, l'abbé Lavigerie ne restera plus deux minutes seulement dans le cabinet du pape : « Vous vous en tirez bien, un vrai Gascon ! », lui dira un jour Pie IX qui n'ignore pas avec quel art l'auditeur esquive les pièges des ultramontains français fixés dans la capitale de la chrétienté et nuance la ligne de conduite qu'il doit tenir dans l'épineuse « question romaine ».

En face du Séminaire français échappant à l'influence du gouvernement, il tente de fonder une Académie française de théologie plus sensible aux suggestions de Paris, mais ce projet échoue.

Le moment vient, d'ailleurs, où le « monsignore » doit, selon le cursus, devenir « monseigneur ». Charles Lavigerie, en 1863, reçoit l'onction épiscopale à Saint-Louis-des-Français, puis rejoint Nancy. Les diocésains apprécient peu cet évêque de 38 ans, le plus jeune de l'Empire, car ils le savent très lié au pouvoir. Le bruit court de sa nomination prochaine à l'archevêché de Lyon mais c'est pour Alger qu'il part « comme un soldat va au poste du péril un jour de combat » écrit-il.

« Cet endiablé d'archevêque »

Sur la terre africaine, le « soldat » ne tarde pas à trouver un adversaire en la personne du maréchal de Mac-Mahon. Le gouverneur général doit veiller à l'observation des ordres impériaux interdisant d'évangéliser les indigènes car « l'Algérie n'est pas une colonie proprement dite mais un royaume arabe ». Comment supporter une telle décision ? Lavigerie, lui, estime qu'il faut « faire de la terre algérienne le berceau d'une nation grande, généreuse, chrétienne, d'une autre France, fille et sœur de la nôtre ». Une rencontre à Biarritz avec Napoléon III ne résoud pas l'antagonisme des positions. L'empereur confirme la teneur de l'entretien dans une lettre : « Vous avez une grande tâche à accomplir : celle de moraliser les 200 000 colons français catholiques qui sont en Algérie. Quant aux Arabes, laissez au gouverneur général le soin de les discipliner et de les habituer à notre domination ».

Estimant que « la tranquillité de la colonie est à ce prix », Mac-Mahon suggère un déplacement de l'archevêque. L'empereur, un instant, envisage un transfert à Bourges puis il revient sur ses consignes. Il autorise des œuvres catholiques soignant et éduquant les indigènes mais sans prosélytisme religieux. Le pape conforte la position de Lavigerie en lui confiant la délégation apostolique pour le Sahara et le Soudan. Louis Veuillot, pour sa part, entame dans *L'Univers* une campagne de soutien financier des initiatives de son ancien adversaire de *L'Ami de la Religion*. Les dons affluent, mais les évêques de Constantine et d'Oran se plaignent car les offrandes destinées à l'Algérie ne profitent, en fait, qu'au diocèse de l'Algérois.

Lors du concile qui s'ouvre le 8 décembre 1869, Mgr Lavigerie ne rejoint pas ses amis Dupanloup et Maret dans le camp des adversaires de la déclaration sur l'infaillibilité pontificale. Il ne se marque pas plus dans le camp des partisans. Escomptant que sa réserve, le jour venant, lui vaudra un rôle de médiateur entre les deux partis, il consacre une grande part de son temps à renseigner Paris. Ce qu'il n'écrit pas au ministre des cultes, il le confie à son successeur à la Rote, à ce « monsignore » qui lui doit un peu sa nomination, l'auteur d'un rapport qualifiant un jour Lavigerie de « cet endiablé d'archevêque ». Deux décennies plus tard, le cardinal constatera que la fidélité reconnaissante de Louis Isoard ne lui fera pas défaut.

Du drapeau blanc au drapeau tricolore

La chute de l'Empire n'endeuille par l'archevêque d'Alger. Candidat conservateur malheureux dans les Landes lors de l'élection de février 1871, il prend rang parmi ceux qui, selon Anatole France, « écoutaient venir sur la route les chevaux blancs qui ramenaient le roi » (1). Dans son journal algérois, il soutient la cause et les principes du comte de Chambord. Directement ou par l'intermédiaire de Louis Veuillot, il exhorte le prince à passer à l'action et lui rend visite à l'occasion d'une cure thermale dans une station rhénane. Il avise Rome de l'imminence d'un soulèvement légitimiste dans l'ouest de la France.

Désespérant d'accueillir un jour Henri V sur le parvis de sa cathédrale, Lavigerie en vient à se réconcilier avec Mac-Mahon, maintenant président de la République. Connaissant le chemin de l'Elysée, il le reprend pour rencontrer Jules Grévy puis Sadi Carnot qui, malgré ses liens avec les loges maçonniques, souhaiterait combler les vœux de sa femme en harmonisant les relations de l'Eglise et de l'Etat.

Tout en guettant le chapeau cardinalice qui pourrait coiffer un titre de primat d'Afrique, l'archevêque multiplie les implantations de ses missionnaires, les « Pères blancs » qui possèdent un couvent au cœur de Jérusalem, près de la piscine de la guérison du paralytique. Soutenu par des comités et des journaux de toute l'Europe, il mène une vaste campagne contre l'esclavage en Afrique.

En 1882, Mgr Lavigerie devient cardinal. Léon XIII l'aime beaucoup : « Nous étions Pierre et André » dira-t-il plus tard. Mgr Pie, évêque de Poitiers, l'un des chefs de files de l'ultra-montanisme, entre pourtant avant lui dans le Sacré Collège.

En violet ou en rouge, Lavigerie vient souvent au Vatican : vingt séjours entre 1878 et 1890 avec, chaque fois, à l'aller ou au retour, sinon les deux, des audiences à Paris à la présidence ou dans les ministères. Au cours du dernier voyage à Rome, le pape confie au cardinal la mission — d'autres diront qu'il lui donne l'autorisation — d'appeler les catholiques de France à accepter le régime républicain. Rassemblés dans le Zentrum, ceux d'Allemagne ne viennent-ils pas de donner le coup d'arrêt au Kulturkampf de Bismarck ? En bloquant leurs voix aux élections et en s'assurant ainsi la majorité, ceux de Belgique ne viennent-ils pas de rétablir la liberté de l'enseignement ? Cette tactique permettrait à la « fille aînée de l'Eglise » d'abolir les lois sectaires de la gauche. De plus, un gouvernement mieux inspiré pourrait apporter son appui au Saint-Siège, victime des attaques de Francesco Crispi, le chef germanophile et austrophile du gouvernement italien nommé par un roi sur lequel pèse l'excommunication fulminée après l'occupation de Rome en 1870. Souvent, Léon XIII rappelle la doctrine catholique de la légitimité d'un pouvoir établi par les voies légales. Ce qui vaut aux catholiques italiens l'interdiction de participer à des élections autres que les municipales !

---

(1) Anatole France : *L'Orme du Mail* (La Pléiade, T. 2, p. 809).

Laissé juge du moment et de la forme, Sadi Carnot et quelques ministres se trouvant dans le secret, le cardinal saisit l'opportunité de l'escale algéroise de la flotte et celle d'un toast d'après déjeuner « certain de n'être point désavoué par aucune voix autorisée ».

Les catholiques divisés

Se défiant de propos annonciateurs d'une nouvelle stratégie politique de l'ennemi clérical, les républicains avancés se gardèrent bien d'ouvrir les portes du régime à la réaction. La gauche modérée s'accorda, elle, un long délai d'examen de la situation même si Spuller considérait que c'était là « l'événement capital de la fin du XIXe siècle ».

Quant aux catholiques, les premiers concernés, ils se divisèrent en plusieurs tendances elles-mêmes riches en nuances.

Certains décidèrent de lancer un parti. Comme ils prirent cette initiative sans consultations préalables, l'Union de la France chrétienne voisina avec l'Association catholique française, la Ligue populaire pour la revendication des libertés publiques et quelques autres organisations nationales, tandis que naissaient localement des comités catholiques républicains dont un se mettra en place à Annecy.

Deux députés, Jacques Piou et Albert de Mun, ce dernier ancien fidèle du comte de Chambord, proposèrent à leurs collègues sensibles à l'appel d'Alger de former une « Droite constitutionnelle » respectueuse des institutions. De ce groupe parlementaire sortira, plus tard, un parti : l'Action libérale. Sous ce titre ou sous celui d'Action libérale populaire, les Savoyards de la fin de l'autre siècle et du début du XXe la connaîtront grâce à l'avocat rumillien François Descostes, du barreau de Chambéry, et à son confrère annécien Jacques Carron, l'un auteur de solides études sur Joseph de Maistre, l'autre d'une histoire de la « Guerre de Thônes ». On peut penser que ces fins lettrés éprouvaient, malgré leur foi, quelques difficultés à chanter l'hymne du parti :

« Nous sommes d'Action libérale,
« Nous voulons vivre en liberté,
« Nous voulons croire ou ne pas croire,
« Pour ou non, à volonté.
« La liberté, c'est notre gloire,
« Crions « Vive la liberté ! »

Refrain :

« Acclamons l'Action libérale ;
« Libérale, libérale,
« Pour tous que la loi soit égale,
« Soit égale,
« Vive l'action libérale de Jacques Piou ! (2)

A l'exception d'Albert de Mun à la tribune de la Chambre puis, lorsque se cassera sa voix, dans les colonnes des journaux, ces libé-

(2) Cité par Jacques Ploncard d'Assac in *L'Eglise et la Révolution* (La Voix de l'Occident n° 8, Lisbonne s.d.).

raux ne jouèrent pas un grand rôle dans la politique française. Les 200 000 voix qu'ils ambitionnaient de déplacer ne manquèrent jamais à la gauche. Un ancien séminariste arrivera, un jour, à la présidence du Conseil mais il se nommera Emile Combes.

Il faut aussi situer dans le courant de cette consigne de ralliement à la République l'origine du courant démocrate-chrétien, plus à gauche que celui de Piou, avec Théodore Garnier, Léon Harmel, l'abbé Lemire et, surtout, Marc Sangnier, le créateur du Sillon que Pie X condamnera en 1910.

Et combien de ces ralliés, dans l'intimité, tenaient les propos prêtés par Anatole France dans *L'Orme du Mail* à l'abbé Lantaigne confiant à M. Bergeret : « Je suis républicain comme le pape. C'est-à-dire que je suis en paix et non en guerre avec le gouvernement de la République. Mais la paix n'est pas l'amour. Et je n'aime pas la République ! » (3).

D'autres catholiques dirent « non ». Ils n'entendaient pas abjurer leurs principes même si, royalistes, ils soutenaient sans enthousiasme la cause d'un Orléans depuis le décès, en 1883, du comte de Chambord, même si, bonapartistes, ils souffraient de la scission survenue après la mort du prince héritier, en 1879, entre partisans du père, Napoléon-Jérôme dit « Plon-Plon », l'époux de Clotilde de Savoie, et du fils, Victor. Tous venaient de subir cruellement la débâcle du Boulangisme. Lâchés par le général, idole de *L'appel au soldat* si bien décrit par Maurice Barrès, réfugié depuis le 1er Avril 1889 à Bruxelles où il se suicidera le 30 Novembre 1891, ils n'en gardaient pas moins leur foi politique éclairée par une prière publiée dans *Le Figaro* dès 1872 :

« Aux Français vous avez, Seigneur,
« Fait cadeau de la République,
« A mettre en elle son bonheur,
« Depuis deux ans, chacun s'applique :
« Mais, Seigneur, si votre dessein
« Pouvait être de la reprendre,
« Dès ce soir, plutôt que demain,
« Nous sommes prêts à vous la rendre ».

A peine diffusée par les journaux, la teneur du toast d'Alger déchaîna le feu nourri de la presse anti-républicaine. Mgr Freppel, évêque d'Angers et député de Brest, tira la première salve dans *L'Anjou*. Paul de Cassagnac, dans *L'Autorité,* multiplia les attaques contre « cette capitulation devant la Franc-maçonnerie ». La vieille garde légitimiste rappela le « non » sans appel opposé par le comte de Chambord à Léon XIII l'invitant à démobiliser ses fidèles et à se résigner au régime. Des proches du prince sortirent de leurs archives et publièrent les lettres d'encouragement adressées par Lavigerie à Fronsdorf deux décennies auparavant.

Les adversaires du ralliement dénièrent au cardinal le droit de dicter aux catholiques une démarche relevant uniquement du temporel. Certains, à propos de la « voix autorisée », étendirent au pape ce même reproche. Quarante ans plus tard, ces mêmes arguments refe-

---

(3) Anatole France : *L'Orme du Mail* (p. 806).

ront surface dans les colonnes de *L'Action Française* et dans les livres de Charles Maurras et de Léon Daudet mis à l'index par Pie XI. Et, à ce moment-là comme alors, des prêtres refuseront l'absolution à des fidèles pour pêché de non adhésion au régime.

Les journaux hostiles à la déclaration de « l'Africain », ainsi que le nommaient certains d'entr'eux, convièrent leurs lecteurs à ne plus répondre à ses appels à la charité. Avant de mourir, en 1892, le cardinal pourra constater le résultat de cette consigne d'abstention : 200 000 F de moins dans les caisses de ses œuvres.

Ses deux dernières années d'existence, le cardinal Lavigerie les passa à donner des éclaircissements, à combattre ses adversaires, à réclamer des rectifications, à suggérer au pape la condamnation de journaux, à s'inquiéter des propos également enthousiastes prêtés aux ralliés comme aux monarchistes sortant d'une audience pontificale et, beaucoup plus rarement, à remercier ceux qui le soutenaient.

Le premier rallié

L'une des premières lettres du prélat parvint à Annecy car le 15 novembre, dès lecture du texte, Mgr Isoard manifestait une approbation que devaient partager onze seulement de ses confrères français.

> « Dans l'allocution que Votre Eminence a prononcée récemment à Alger, au milieu des chefs des divers Corps constitués de la Colonie, Elle a, selon qu'Elle en a pris la coutume, ouvert une voie nouvelle.
>
> « Je ne doute point que ce chemin ne soit bientôt suivi par beaucoup de Catholiques, et j'aime à m'y engager dès ce moment. Mais, en pareille matière, il ne saurait être question de programme général à adopter, de formulaire à rédiger ; dans ce mouvement commun, chacun gardera la pleine liberté de ses appréciations particulières, de son degré de vitesse, de ses procédés de discussion, de la mesure qu'il convient de donner à la manifestation de ses convictions, à l'expansion de ses sentiments.
>
> « Votre Eminence me permettra de lui faire part, à cette occasion, de pensées bien anciennes chez moi et qu'il me tardait de faire connaître ; car, je trouverai dans cette publicité le grand avantage d'une situation nette et loyalement exprimée.
>
> « Lorsqu'il s'agit, entre Français, des affaires publiques, ou, selon le langage ordinaire, de ce qui touche à la politique, on entend tout d'abord ce langage : il faut choisir, de toute nécessité, entre ces deux formes de gouvernement d'une nation, la monarchie et la république. Les uns disent que la monarchie est de beaucoup le meilleur des gouvernements, et qu'il faut, avant toutes choses, s'efforcer de la rétablir en France ; les autres, que la république est le seul mode de gouvernement qui puisse donner la liberté au citoyen, la prospérité au pays, et qu'aucun sacrifice ne doit coûter, lorsqu'il s'agit de la maintenir.
>
> « J'ai toujours pensé qu'avant d'établir cette comparaison, avant de se donner à l'un de ces deux partis, il y avait une question à se poser et à résoudre : la monarchie est-elle encore possible en France ?

« Non ! » répond l'évêque : « L'esprit monarchique a existé en France autant et plus peut-être qu'en toute autre contrée de l'Europe », mais il n'en subsiste rien, la monarchie étant de ce fait impossible, « pourquoi proposer un but qui s'éloigne, s'efface et ne saurait être atteint ? ».

Convient-il d'écouter ceux qui disent « Vous renoncez à la monarchie ; c'est donc que vous venez à nous. Très bien ! Nous

vous prévenons seulement que nous ne vous recevrons qu'à telles et telles conditions » ?

Une seconde fois, l'évêque répond « non ! » et dit à ceux qui veulent poser des conditions : « Vous n'êtes point la République ; vous n'êtes point la France ; vous n'êtes pas des maîtres, et nous ne sommes point des sujets. Nous ne vous demandons rien ; nous ne demandons pas à traiter avec vous ; nous n'en avons nul besoin. La constitution de tout état républicain donne aux citoyens le droit et les moyens de prendre leur place au soleil. Nous voulons la prendre. Et, si nous ne l'avons pas prise plus tôt, c'est par ce motif que beaucoup de conservateurs et beaucoup de catholiques estimaient qu'il fallait avant tout s'appliquer à l'œuvre inutile impossible d'un changement dans la forme du gouvernement... ».

Conclusion : « Je remercie de nouveau Votre Eminence de ce qu'ayant pris elle-même la parole sur un sujet qui paraissait nous être interdit, Elle m'a donné l'occasion de dire ce qui est ma pensée habituelle et mon vœu le plus cher pour la prospérité de notre patrie... ».

Dans sa réponse, datée du 21 novembre, le cardinal remercia, bien sûr, l'évêque de son adhésion mais ajouta : « ... je me permets de demander à Votre Grandeur de ne pas se hâter d'interpréter mon toast récent à l'escadre de la Méditerranée. Les pièces qui vont suivre mettront ma pensée dans tout son jour... ». Xavier de Montclos, auteur d'un recueil de documents sur le ralliement (4) estime que « les réserves faites par Lavigerie portent sur ce point que l'évêque d'Annecy, en constatant la disparition de l'esprit monarchique en France, formule un jugement d'ordre purement politique et sort du cadre de la mission confiée par Léon XIII ».

« La vie de l'évêque, c'est la bataille »

Sous cette forme ou sous une autre, souvent, au long de ses jours, Mgr Louis Romain Ernest Isoard se vit rappeler que sa plume, aussi prompte qu'élégante, courait trop vite ou trop loin, sinon les deux. A cette époque, il dirigeait depuis onze ans le diocèse d'une poigne vigoureuse, n'épargnant rien ni personne. Henry Bordeaux l'approcha et, plus tard, devait le silhouetter dans un recueil de souvenirs : « Un petit homme debout, pâle, diaphane, maigre, perdu dans sa soutane violette : l'esprit a tout envahi et s'est contenté du moindre revêtement corporel » (5).

Né à Saint-Quentin en 1820, ce fils d'un haut fonctionnaire des douanes, victime de la révolution de 1830, ne parvint pas au sacerdoce avant sa 33e année en raison d'ennuis de santé l'éloignant du séminaire de Saint-Sulpice mais lui permettant d'étudier le droit. Aumônier d'un couvent puis directeur à l'Ecole des Carmes de la division laïque préparant aux examens des grandes écoles, les recommandations conjointes de quelques gallicans comme Darboy, Maret et Lavigerie — son cadet de cinq ans — le firent accéder, en 1866, à

---

(4) Xavier de Montclos : *Lavigerie, Le Saint-Siège et l'Eglise* (E. de Boccard, Paris 1965, p. 134).

(5) Henry Bordeaux : *L'Histoire d'une vie* (Plon Paris), T. 1, p. 171.



Mgr Louis-Romain-Ernest Isoard (1820-1901),
Evêque d'Annecy de 1879 jusqu'à son décès.
(Photo des Musées d'Annecy d'un tableau conservé à la cathédrale Saint-Pierre).

l'auditorat de Rote tout comme, naguère, deux de ses oncles dont l'un devenu cardinal sous Pie VII. Représentant de Napoléon III qui appréciait beaucoup les services de son frère, le préfet Léopold Isoard, il conserva ses fonctions après la chute de l'Empire. Adolphe Thiers le chargea d'offrir l'hospitalité du château de Pau à Pie IX devenu le captif du Vatican. Le pape remercia mais refusa en évoquant le souvenir d'Abd El Kader, prisonnier dans ce château. De même, la santé du souverain-pontife déclinant, il lui revint de proposer, sans plus de succès, au doyen du Sacré-Collège un asile français au conclave. Sa mission romaine, coupée de nombreux voyages à Paris, spécialement lors de carêmes prêchés devant des auditoires très attentifs, s'acheva en 1879 où, le 16 juillet, Mgr Isoard s'en vint prendre possession du siège d'Annecy qu'il devait occuper jusqu'à sa mort le 2 août 1901.

Les regrets suscités par le décès du très paternel Mgr Claude Marie Magnin, originaire de La Muraz, le dernier évêque savoyard du diocèse, ne devaient pas s'apaiser avec l'arrivée de son successeur. Ainsi que l'annoncent certains officiers aux unités dont ils prennent la tête : « Désormais, vous serez commandés ! ». Rapidement, le clergé constata que rien n'échappait à son nouveau chef : interdiction de jouer aux cartes, de fumer en public, d'entrer dans un café, de rouler à bicyclette, de s'absenter durant plus de six jours de la paroisse, d'organiser des réunions de condisciples du séminaire, de voyager avec une personne de l'autre sexe, de venir le mardi, jour de marché, à Annecy, de se livrer à l'éloge des époux ou de leurs parents lors d'un mariage et d'un défunt lors de ses funérailles, de célébrer les jubilés « de toutes sortes de métaux ou de pierreries » et, en 1889, de se rendre à l'exposition de Paris. Le temps ainsi gagné devait permettre de reprendre des études de théologie, d'écriture sainte ou d'histoire grâce aux ouvrages de bibliothèques installées dans les presbytères des localités principales. Un groupe d'une quinzaine de prêtres s'entendit commander un texte prouvant que l'ignorance religieuse provenait du péché originel. Les travaux de cette « Commission du péché originel », selon d'irrévérencieux jeunes vicaires, tournèrent court assez rapidement. Les chanoines purent, tout à loisir, prendre la mesure de son courroux. Estimant son administration critiquée par une délibération du chapitre, il rompit les relations durant onze ans avec cette vénérable institution. Quant aux séminaristes, ils bénéficièrent d'une discipline rigoureuse et d'examens fréquents, conditions très profitables à un travail couronné pour les meilleurs sujets par des études supérieures à Lyon ou à Rome.

Interrompues par la maladie de Mgr Magnin, les visites de paroisses reprirent avec ponctualité, donnant aux laïcs l'occasion d'écouter de fermes exhortations sur le devoir d'état.

Le journal de la gauche annécienne, *Les Alpes* (6) en vint à assurer que « malgré l'austérité de sa vie, cet évêque a trouvé le moyen de nous faire regretter tous ses prédécesseurs ». Pourtant, lors des premiers temps du séjour de ce prélat, que l'on disait victime par trois fois du veto de Pie IX, de ce frère d'Eric Isoard, journaliste républi-

---

(6) *Les Alpes* 16 juin 1889.

cain devenu un sous-préfet ardent à disperser les communautés religieuses, la feuille, pour bien accueillir « cet homme de bonne volonté et libéral » ne nommait plus sa vieille ennemie *L'Union Savoisienne,* publication ultramontaine et légitimiste, que « l'ex-organe de l'évêché » !

Passant la plume à la main la plus grande partie de sa vie, Mgr Isoard traitait de tout dans ses mandements, ses allocutions, les lettres adressées aux présidents, ministres et journaux. Il rédigeait lui-même une partie de la *Revue du Diocèse* fondée quatre ans après sa nomination et, plus tard, inspira les articles de *La Croix de la Haute-Savoie* dont il décida le lancement en 1891, estimant plus efficace de consacrer à de bons journaux l'argent que tant de ses confrères, selon lui « victimes de la maladie de la pierre », vouaient à des constructions.

Non seulement il écrivait beaucoup mais il écrivait bien. Usant de l'interrogation, de l'exclamation, choisissant ses exemples dans les Ecritures mais aussi dans la marche des chemins de fer ou l'usage du téléphone, citant les journaux les plus variés, se référant à l'histoire autant qu'à la théologie, il stigmatisait avec, parfois, un humour glacé, les mondanités de la religion, les messes en musique, les concerts dans les églises, le laxisme de la justice : « Il n'y a plus de criminels, il n'y a plus que des victimes ! ». Souvent, il rappelait aux clercs que « lorsque nous donnons le ridicule de suivre le monde, nous ne le faisons que de loin, lentement, et nous adoptons très souvent une mode au moment précis où elle entre dans son déclin ».

L'appel des séminaristes sous les drapeaux, les mesures administratives et fiscales frappant les communautés religieuses, la laïcisation de l'enseignement et autres lois scélérates, l'abstention électorale des catholiques ou le suffrage apporté à des anti-cléricaux, lui inspirèrent des pages vigoureuses. Ses protestations contre l'emploi de certains manuels scolaires, doublées par le refus d'administrer la confirmation aux enfants les utilisant, ou l'appui apporté à un desservant refusant d'officier devant la bannière aux symboles anti-religieux escortant un cercueil, lui valurent par deux fois des poursuites devant le Conseil d'Etat, selon la procédure « comme d'abus » et, en compagnie de quelques-uns de ses prêtres, de ne plus percevoir le traitement garanti par le Concordat.

Plusieurs fois, le Saint-Siège tentera d'atténuer la vigueur et la rigueur de l'impitoyable censeur. « Si tous les évêques étaient aussi féconds que Mgr Isoard, les journaux devraient ouvrir une rubrique quotidienne », remarqua, pour sa part, en 1891, un chroniqueur du *National.* Mais ni Rome, ni la France ne parvinrent à endiguer les saintes colères de cet émule ecclésiastique de Veuillot qui, en tête du premier tome de ses *Oeuvres pastorales,* plaça une formule du cardinal Billiet, archevêque de Chambéry : « La vie de l'évêque, au temps où nous sommes, c'est la bataille ! ». Selon l'abbé Antoine Bouzoud, son biographe (7), « La difficulté pour lui n'était pas de parler mais de se taire ». Pourtant, il parvenait, en certaines circonstances, à faire bref : lors de la visite de Félix Faure, à Annecy en 1897, tout

---

(7) Abbé A. Bouzoud : *Monseigneur Isoard, évêque d'Annecy* (Lethielleux, Paris 1914).

le monde guettait un éclat. Pas du tout. Le prélat s'inclina devant le président : « Je vous présente les hommages de tout le clergé du diocèse. Il est ici représenté par les vicaires généraux, les chanoines et les curés ».

Au terme de son existence, le vieux lutteur n'abandonna pas l'écritoire. On le vit marquer sa réticence devant le terme de « démocrate chrétien », répondre à un journal monarchiste qu'il n'entendait pas se laisser qualifier de « républicain » car conseiller l'action dans le cadre des institutions ne signifiait pas considérer celles-ci comme les meilleures possibles. A l'approche de la Fête-Dieu de 1901, se souvenant des injures proférées l'année précédente sur le passage du cortège, il supprima la procession dans les rues d'Annecy. *Le Progrès de Lyon* le complimenta pour cet arrêt du « carnaval sacré » tandis que *L'Autorité* imprima : Mgr Isoard, en voyant apparaître l'ennemi, ordonne au Saint-Sacrement de faire demi-tour ». 560 fidèles signèrent une protestation (8).

Lavigerie à la place d'Isoard

Si Lavigerie invita les catholiques à accepter les institutions, il le fit à la place d'Isoard. S'appuyant sur des notes manuscrites laissées par l'évêque, son biographe rappelle que, le 8 novembre 1886, celui-ci exposa au pape qu'« en France on regarde comme liées la religion et la monarchie ; et comme on devient de plus en plus démocrate, la haine contre l'Eglise augmente dans les mêmes proportions. Nous ne sortirons de cette situation malheureuse que par l'acceptation loyale et franche de la République. Il est indispensable de dire et de montrer que l'Eglise, indépendante des formes de gouvernement, s'accommode de toutes ». Léon XIII, poursuit l'abbé Bouzoud, goûta beaucoup cette idée. Entrant tout de suite dans les détails pratiques, il évoqua un grand journal « qui négligerait les questions politiques pour se consacrer exclusivement aux intérêts religieux et sociaux ».

A la question : « Qui pourrait donner le signal ? », le pape répondit en suggérant à son interlocuteur d'élever la voix. « Elle est trop faible, répondit Louis Isoard. Evêque d'un petit diocèse excentrique, peu goûté par la presse, suspect au gouvernement, je serais plus nuisible qu'utile dans cette grave et délicate affaire ».

Citant un récit paru dans *Le Nouvelliste de Lyon* en 1913, l'auteur indique une autre version : « Le pape ayant abordé lui-même la question du ralliement, Mgr Isoard aurait désigné le cardinal Lavigerie comme le seul capable de mener à bien cette entreprise ».

Rien ne venant, l'évêque méditait un écrit que le toast d'Alger rendit inutile. L'appui donné immédiatement à l'archevêque lui valut, comme à ce dernier, de vives critiques : « Votre campagne est imprudente et maladroite », lui écrivit, par exemple, Mgr Freppel qui, dans sa lettre publiée par *L'Anjou,* ne manqua pas de rappeler les attaches bonapartistes de l'ancien auditeur de la Rote. « Au nom

---

(8) Justin Raymond : *La Haute-Savoie sous la IIIe République* (Champ Vallon 1983), T. 2, p. 930, et Bouzoud, p. 616.

du ciel, ne vous occupez plus de politique ! », supplia un curé parisien en insistant sur la baisse alarmante des fonds recueillis dans son diocèse au profit du « denier de Saint-Pierre ».

Loin de s'en tenir là, Mgr Isoard saisit toutes les occasions de reprendre sa démonstration. Ainsi, s'adressant au comité de la Jeunesse catholique, condamna-t-il ceux qui ne conviaient pas les monarchistes à abandonner leurs espérences. Selon lui : « La réalité c'est la République démocratique, seule forme de vie publique qui puisse présentement correspondre à l'état des esprits, à la situation toute nouvelle qu'a fait naître cette prodigieuse multiplicité de relations qu'ont entre eux les citoyens d'une même nation » (9).

Quand Léon XIII, le 16 février 1892, adressa à la France sa lettre *Au milieu des sollicitudes,* écho favorable au toast d'Alger, il savourera la satisfaction des pionniers vainqueurs. Mais lorsqu'il éprouvera des difficultés avec le gouvernement à la suite d'une déclaration incendiaire ou d'un écrit virulent, les adversaires du ralliement ne manqueront pas d'ironiser. Sa brochure *Le système du moins possible* lui vaudra, en 1898, une admonestation de Rome mais elle prendra valeur prémonitoire lorsque le Saint-Siège, quelques années plus tard, sévira contre le modernisme. De même, presque seul de l'épiscopat français, dénoncera-t-il au pape les dangers des « Congrès ecclésiastiques : « Un grand nombre de prêtres appellent de leurs vœux des jours nouveaux : ils désirent se soustraire à l'obéissance qu'ils doivent aux évêques, négliger leurs devoirs d'état, prendre le langage et contracter les habitudes des laïcs. C'est le suffrage universel que l'on s'efforce de substituer au gouvernement que Dieu a établi dans son Eglise... » (10). Après trois congrès : Reims en 1896, Lyon en 1898 et Bourges en 1900, le Vatican interdira la réédition de ces assises.

La contradiction devait durer jusqu'au bout ! Malgré le gel de leurs relations depuis 1890, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, futur cardinal, évoquera, lors du service de quarantaine, la mémoire de son condisciple, l'évêque rallié. Ce fervent monarchiste, ensuite, confia-t-il ses impressions intimes à Charles Maurras, devenu un très proche ami ?

« *Le monopole de la vente de l'eau de Lourdes* »

Une tradition veut qu'à l'annonce de l'appui apporté par leur évêque au cardinal Lavigerie, les séminaristes d'Annecy chantèrent la *Marseillaise* tout comme les élèves algérois des « Pères blancs ». A tenir pour exacte l'anecdote, rien ne permet de penser que Mgr Isoard et le supérieur de la maison, le chanoine Ernest de Ville de Quincy, manifestèrent un grand enthousiasme à l'idée de leurs jeunes lévites appelant « Aux armes ! » contre ceux qui venaient jusque dans leurs bras égorger leurs fils et leurs compagnes.

---

(9) Lettre de Mgr l'Evêque d'Annecy aux membres des comités de la jeunesse catholique (Supplément au n° 49 de *La Revue du Diocèse* du 4 décembre 1891).

(10) Bouzoud, p. 515.

En l'absence de témoignages directs connus sur les répercussions diocésaines suscitées par la prise de position de l'évêque d'Annecy, il faut feuilleter les journaux du moment.

Les Alpes, le journal de feu Jules Philippe, rédigé et imprimé dans la cour de l'hôtel d'Angleterre, à quelques pas du palais épiscopal, citèrent, le 20 novembre 1890, un article du quotidien parisien *L'Estafette* : « Le cardinal Lavigerie sera-t-il suivi ? Il n'est pas d'exemple que le clergé se soit obstiné dans une opposition sans issue ». Dans le numéro suivant, une fois connue la lettre d'approbation du voisin, le chroniqueur local écrit : « M. l'évêque d'Annecy accepte bien la République, mais à la condition d'en chasser les républicains et de prendre leur place : c'est le « ôte-toi de là que je m'y mette » puis le « j'y suis, j'y reste ».

Changement de ton le 4 décembre : « L'évêque d'Annecy est plus clairvoyant que certains républicains. Il tient un meilleur langage que le cardinal Lavigerie. Il paraît moins soucieux de plaire au gouvernement. Il pose plus nettement les questions ». L'affaire , le 7 décembre, passe à la « une » sous le titre : « Une statue à l'évêque d'Annecy ».

« ... Si le pape Léon XIII a changé d'un coup l'orientation de sa politique vis-à-vis du gouvernement républicain, s'il a ordonné en quelque sorte au clergé français de modifier ses allures et son tempérament belliqueux à l'égard de l'idée républicaine, c'est tout simplement à l'évêque d'Annecy que nous le devons, à son intervention continue et de plus en plus pressante. Depuis qu'il est quelque chose dans les légumes de l'Eglise, et pas du côté des navets, croyez-le, M. Isoard n'a pas laissé passer de mois, nous a-t-on affirmé, même presque pas de semaines sans envoyer au Vatican les objurgations les plus pressantes ; quand lui-même ne venait en personne y faire couler des torrents de l'éloquence la plus persuasive. Enfin, il vient de lui être donné de voir le succès couronner ses efforts multiples. Toujours modeste, il s'est effacé au dernier rang dans le commencement d'exécution du plan qu'il avait conçu. Voilà toute l'histoire.

« Nous croyons savoir qu'elle est connue en haut lieu, avec même des détails que nous ne pouvons pas encore donner, ceux qui, par exemple, ont trait à la manière dont la République reconnaissante saura le mieux récompenser les services rendus. Les uns voudraient, paraît-il, le combler d'honneurs et de gloire ; d'autres préféreraient lui voir attribuer, par une loi, le monopole de la vente des flacons d'eau de Lourdes et en général de toutes les spécialités de sacristie. Mais passons sur ces détails mesquins. Le fait est là ; il suffit... ».

En écho à la polémique Freppel-Isoard, le même journal, le 11 décembre, dit : « Deux évêques sont en train de se quereller, faisons cercle... ». Le 14, à la suite d'une déclaration du secrétaire d'Etat, le cardinal Rampolla, il se réjouit : « Il est aujourd'hui prouvé que l'adhésion du primat d'Afrique et de l'évêque d'Annecy à la République est approuvée par le Vatican ». Le numéro du 25 décembre fait sonner les cloches de Noël aux oreilles des « plus ardents défenseurs de l'autel qui refusent l'infaillibilité du successeur de Saint Pierre » en n'acceptant pas le ralliement. Après quelques

semaines, *Les Alpes* répètent volontiers qu'il convient finalement de se méfier des « réactionnaires qui veulent envahir la République ».

Bien moins engagé politiquement, *L'Industriel Savoisien* prend parti, dès le 22 novembre, en faveur de la déclaration d'Alger. Le 6 décembre, il constate que « Le langage acerbe et inconvenant de la majeure partie de la presse conservatrice, au sujet du toast républicain du cardinal Lavigerie et de la lettre d'approbation de Mgr l'évêque d'Annecy, prouve que ces prélats ont touché juste. La raison d'être de tous ces journaux dissidents, c'est la division, car du moment où les esprits obliqueraient tous vers la République, leurs moyens d'existence se trouveraient taris. L'appétit est donc ici supérieur à l'évidence et à la raison ».

« Sauvez Rome et la France ! »

L'un des trois journaux catholiques alors publiés à Annecy, *L'Indicateur de la Savoie,* ne cache pas sa satisfaction. Le 22 novembre, il note que « L'événement considérable qui s'est passé la semaine dernière confirme la ligne de conduite politique que nous avons adoptée il y a douze ans, ligne dont nous ne nous sommes pas un instant écarté... Profitant habilement de ces disputes (celles de diverses tendances royalistes et bonapartistes), les républicains qui grondaient à la porte, sont entrés grâce à la connivence de quelques orléanistes, ont chassé les monarchistes, et se sont installés en maîtres dans la maison où ils font la besogne que nous voyons. Croyez-vous vraiment qu'ils vous laisseront entrer de bonne grâce en vous tendant la main ? Non, il faudra bien les en déloger... Gardons la République puisque nous l'avons, mais rendons-là honnête ».

Dans le numéro du 29 novembre, cet *Indicateur* commente un article de *La Lanterne,* « journal qui joint à sa qualité d'être juive allemande celle d'être sincère » : « Définissons la République : République veut dire : destruction de la religion et il n'est pas permis aux porte-soutanes de l'admettre sans jeter leurs mitres par dessus les moulins ». Conclusion de la feuille ralliée : « Il serait de plus en plus urgent que les républicains catholiques pénètrent dans la place afin de les empêcher (les républicains selon *La Lanterne*) de faire le mal qu'ils rêvent de faire ».

Si *L'Indicateur* peut se targuer d'un passé républicain, *Le Petit Savoisien* depuis treize ans et *L'Union Savoisienne* depuis dix ans de plus combattent pour le trône et l'autel, l'un avec une tournure populaire, l'autre sur un ton plus littéraire, mais tous deux sans bouder la polémique.

Sans tarder, *L'Union Savoisienne* relève le gant. Le 16 novembre, elle fait savoir qu'« Il ne nous appartient certes pas de discuter avec Mgr Lavigerie, mais nous ne saurions pas oublier non plus qu'en une semblable matière, toutes les opinions sont libres et qu'en suivant les inspirations de sa conscience, chacun a le droit de remplir ses devoirs de citoyen français... Nous ajouterons respectueusement qu'avant de demander aux catholiques de se rallier sans restriction à la République, Mgr Lavigerie devrait bien préalablement demander à la République de se rallier aux catholiques. Quand

le grand apôtre africain aura obtenu ce miracle de la misécorde divine, les catholiques pourront alors, mais alors seulement, marcher à sa suite dans les voies républicaines. Au lieu de chanter la *Marseillaise* avec les Pères Blancs, les catholiques, en attendant ce miracle de la conversion de la République, feront mieux, s'adressant au Sacré-Cœur, de chanter le cantique *« Sauvez Rome et la France ! »*.

Le journal, dirigé par Jules de Ville de Quincy, ancien sous-préfet de l'« Ordre moral », insérera tout ce qui, de gauche comme de droite, attaquait la déclaration d'Alger ou montrait son peu d'impact sur les catholiques. La lettre de l'évêque posa un problème plus délicat : comment le frère du chanoine, vicaire général puis supérieur du grand séminaire, pouvait-il croiser le fer avec le chef du diocèse ? Alors, le 26 novembre, *L'Union* adopte le ton ironique : « Le parti catholique républicain étant aujourd'hui officiellement fondé dans notre département, nous espérons bien que la longue léthargie politique de ses adhérents va prendre fin. Le nouveau parti aura, d'ailleurs, dans quelques semaines, une excellente occasion pour témoigner de sa vigoureuse existence. Le 4 janvier, le département de la Haute-Savoie doit élire deux sénateurs. Les candidats de la République franc-maçonnique ne pouvant être ceux de la République catholique, il est indispensable qu'une lutte décisive s'engage pour le triomphe des idées nouvelles. *L'Union Savoisienne* n'offrira pas son concours dans cette lutte électorale, elle est pour cela trop vieille, elle radote ; mais, catholique avant tout, on peut être certain que, malgré sa vieillesse, elle se servira de sa longue expérience pour suivre, avec un intérêt tout particulier, les puissants et généreux efforts de la jeune et nouvelle armée et qu'elle ne sera pas, s'il y a lieu, la dernière à applaudir à ses succès. A l'œuvre, messieurs. La place est libre. La Savoie, que dis-je, la France vous regarde ! ».

Dans *Le Petit Savoisien,* l'abbé François Veyrat-Durebex, un Manigodin, n'amène pas plus le pavillon. Bête noire de la gauche locale, cet aumônier des frères des écoles chrétiennes tire du toast d'Alger la conclusion que « La France compte désormais deux partis : le clérical et le radical entre lesquels il faut choisir » (3 janvier 1891). Un peu plus tard, le 10 janvier, il écrit : « Notre attitude est toute tracée, elle est celle que nous commandent l'honneur et la conscience. Nous restons sur la défensive, n'ayant aucune raison de nous départir d'une réserve à la fois digne et juste... Tout le monde sait que dans le domaine des opinions purement politiques, la liberté des consciences reste entière quoi qu'on ait pu dire à cet égard ». Après le voyage à Rome de Mgr Freppel — dont le journal reproduit les écrits —, une citation du *Gaulois* permet d'annoncer que l'évêque-député est revenu avec cette affirmation de Léon XIII que le pape n'avait jamais invité et n'avait pas l'intention d'inviter les catholiques français à se rallier à une forme quelconque de gouvernement. « Le cardinal Lavigerie dit ce qu'il veut, il n'engage que lui et à aucun degré le Saint-Siège », a dit le pape à l'évêque ».

Le printemps venu, *Le Petit Savoisien* propose un symbole : « D'un côté la croix, de l'autre l'équerre, choisissez ! Il s'agit de savoir quelle France aura le dernier mot, celle de Saint Louis, des Croisades et de Jeanne d'Arc ou bien celle des Droits de l'homme, des Wilson, Constans et Ferry ». Le même numéro (18 avril) évoque

une audience pontificale accordée au grand vicaire du diocèse d'Annecy, le chanoine Moccand. Léon XIII « a insisté sur la volonté du Saint-Siège de rester en dehors et au-dessus des compétitions et des partis divisant les états. Il a exprimé son vif désir de voir les catholiques de France unir leurs efforts pour faire valoir et faire respecter par tous leur droit de pratiquer librement leur religion... ».

La chute des feuilles

On prête à Pierre Benoit la formule : « J'oublie les injures mais j'en note scrupuleusement les dates ». Agé, en 1890, de 4 ans, ne fréquentant donc pas encore la maîtrise annécienne, on peut tenir pour certain que le futur romancier ne confessa pas le secret de sa ligne de conduite à Mgr Isoard rencontré dans la rue de l'Evêché maintenant dédiée au souvenir de Jean-Jacques Rousseau.

Rien, en revanche, n'interdit d'imaginer l'évêque consignant, dates comprises, tout ce qu'il pouvait lire dans et entre les lignes de *L'Union Savoisienne* et du *Petit Savoisien.* Et qu'il ne faut pas imputer au seul hasard la naissance, à la fin de 1891, d'une quatrième feuille catholique, *La Croix de la Haute-Savoie,* hebdomadaire quasi-officiel et recommandé comme tel par l'autorité diocésaine à la lecture et au soutien du clergé et des fidèles.

Le 19 décembre, le *Petit Savoisien* ne manqua pas de saluer ce nouveau confrère : « Nous donnons une fraternelle poignée de main à un nouveau et gentil camarade, qui vient, muni de hautes références, se placer à côté de nous sur la brèche. Ce nouveau compagnon d'armes se nomme la *Croix de la Haute-Savoie,* un beau nom s'il en fût et qui suffit à nous rendre sympathique celui qui le porte. La *Croix !* Ça nous connaît depuis longtemps, nous autres, vieux soldats de la plume, et nous saluons avec plaisir une jeune recrue qui ne craint pas d'orner la hampe de son drapeau de ce signe vainqueur. Au moment où les armées se rapprochent et où il faudra livrer le dernier assaut, il est bon que nos bataillons se renforcent. Jusqu'à présent nous avons fait la guerre d'escarmouches, guerre obscure, pleine de difficultés et de périls, où l'on reçoit hélas ! plus souvent des horions que l'on n'y cueille des lauriers, où plus d'une fois les chefs eux-mêmes ont pu paraître désavouer les efforts des humbles petits piou-pious. Maintenant, nous allons marcher la main dans la main à la conquête de la vraie liberté. Vive la Croix !

« *Nous ne voulons point faire de politique de parti. La religion avant tout...* »

« Bravo, camarade !

« Telle est aussi notre devise. C'est sur ces hauteurs sereines, en dehors et au-dessus des partis, que nous combattons depuis tantôt trois lustres. Ton vaillant appui ne sera point de trop pour arriver au succès, car si la tactique que tu apportes n'est pas nouvelle, du moins dans les plis de ton bel étendard, nous saluons le secret de la victoire ».

La *Croix* accorda tout le respect et la diffusion qui convenaient à la lettre en français signée le 16 février 1892 par Léon XIII : *Au milieu des sollicitudes,* un texte assurant notamment que « ... lorsque les nouveaux gouvernements, qui représentent cet immuable

pouvoir, sont constitués, les accepter n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire même imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient ».

L'Union Savoisienne publia intégralement ce texte en supplément de son numéro du 24 février. Elle se garda de relever la question posée par Edouard Drumont dans *La Libre Parole :* « Quel chevalier français aurait encore le gantelet de fer dont Nogaret souffleta Boniface VIII ? ». Dans son commentaire de la lettre pontificale, elle insista sur trois lignes traitant de la liberté assurée aux catholiques de préférer une forme de gouvernement à une autre. De même, de leur côté, les partisans du ralliement ne manquaient pas de mettre en valeur d'autres lignes conseillant d'accepter le régime. Et tous d'en conclure qu'ils devaient s'unir pour gagner les élections prochaines.

Quelques mois encore, *L'Union Savoisienne* et *Le Petit Savoisien* continueront le combat contre les juifs, la franc-maçonnerie et la république à la veille de s'écrouler dans la boue du scandale de Panama et le sang des attentats anarchistes. Au lendemain de l'explosion à la Chambre des députés de la bombe d'Auguste Vaillant — quarante blessés dont les élus haut-savoyards Folliet et Orsat ainsi que Jules Lemire, le parangon des abbés démocrates — un communiqué signé d'Eugène Roussy de Sales, président du comité de *L'Union Savoisienne,* annonça à la fois la démission de Jules de Ville de Quincy et la fin du journal. Ce « valeureux combattant des causes désespérées » sortit son dernier numéro le 31 décembre 1893 en reprenant « les trois vivats qui ont toujours été les seuls inspirateurs de sa plume : Vive Dieu ! Vive la France ! Vive la Savoie ! ».

Le 29 septembre 1894, *Le Petit Savoisien,* invoquant la chasse aux « réfractaires » et les manœuvres qui venaient de faire tomber de 3 600 à 1 500 le potentiel de ses abonnés, annonça à son tour sa disparition. « Nous tombons en quelque sorte dans les plis du linceul qui enveloppe le noble prince que la mort vient de ravir à la France », écrivait l'abbé Veyrat-Durebex en liant le destin de son journal à celui du comte de Paris — Philippe VII pour ses partisans — décédé quinze jours auparavant. Signe des temps nouveaux, une feuille de Thonon intitulée *La Démocratie chablaisienne* hérita des lecteurs.

En titrant « La chute des feuilles », *Les Alpes* enregistrèrent sans commentaires ces cessations de parution, notant seulement, la seconde fois, que la presse royaliste n'existait plus désormais en Haute-Savoie.

La Croix qui, en même temps que la République, prônait aussi la charité, versa un pleur sans nul doute sincère sur « ceux qui restent dans la bataille des idées et éprouvent un sentiment pénible à voir s'en aller ceux qui les précédèrent dans l'arène ».

Mgr Isoard témoigna-t-il de la sympathie aux équipes de journalistes rassemblées ici sous la devise « Religion, Patrie, Indépendance » et là sous celle de « Dieu, Patrie, Travail » ? Ses nombreuses œuvres publiées ne le montrent pas. Du moins assura-t-il l'avenir du directeur-fondateur du *Petit Savoisien :* deux jours après la sortie du dernier numéro, l'abbé Veyrat-Durebex apprenait sa nomination à la cure de Brens.

Ainsi *La Croix de la Haute-Savoie,* rédigée par des clercs, et *L'Indicateur de la Savoie,* œuvre de laïcs, purent-ils propager sans contradicteurs catholiques les consignes du ralliement. Mais, au début du siècle suivant, lors de la crise moderniste, Mgr Campistron se trouva dans l'obligation de changer le directeur de son hebdomadaire diocésain, de « le descendre de la Croix » dirent certains ecclésiastiques. Quant à *L'Indicateur,* devenu l'un des maillons du réseau « intégriste » de la Sapinière de Mgr Benigni, il lui arriva d'apprendre à l'évêque certaines décisions romaines concernant l'Eglise d'Annecy.

Mais il ne convient pas d'anticiper. En décembre 1892, trois candidats se présentaient à l'élection cantonale partielle d'Annecy-Nord : un radical, le docteur Duparc, un opportuniste, le notaire Grivaz, et, pour la première fois, un républicain catholique, le docteur Boymond. Commentant la situation, *Les Alpes* assurèrent que les suffrages de leurs lecteurs ne pourraient qu'aller aux deux premiers car « entre républicains honnêtes et de bonne foi, il n'y avait pas à tenir compte de M. Boymond ». Les citoyens envoyèrent le notaire Grivaz à l'assemblée départementale devant laquelle, après sa réélection à la présidence, le sénateur Louis Chaumontel venait de déclarer quelques mois auparavant :

« ... La République paraît aujourd'hui hors de contestations ; les partis hostiles désarment, cessent leurs attaques, leur travail de dénigrement, tout au moins en ce qui touche à la forme du gouvernement. Ils reconnaissent que la nation veut rester républicaine, qu'une restauration monarchique est condamnée d'avance, que tout retour vers le passé est impossible. Le clergé lui-même, qui a été notre ennemi le plus actif, le plus acharné, le plus dangereux, est obligé d'avouer qu'il a fait fausse route et qu'il a eu tort d'oublier que le royaume de Dieu n'est pas de ce monde, et qu'aucun gouvernement monarchique ou autre ne lui a assuré autant de liberté religieuse que la République. Nos adversaires d'hier acceptent notre drapeau. Quelques-uns nous offrent même leur concours que nous n'accepterons que s'il nous est démontré qu'il est sincère et sans réticences, car nous ne laisserons jamais compromettre ce que nous avons eu assez de peine à conquérir » (11).

Une manière de faire comprendre aux catholiques — et la Séparation ne devait pas tarder à le confirmer — qu'ils n'entreraient pas avant longtemps dans le temple de Marianne. Malgré l'archevêque d'Alger et malgré l'évêque d'Annecy.

Pierre SOUDAN.

OUVRAGES CONSULTÉS

Daniel ROPS : *L'Eglise des Révolutions - Un combat pour Dieu (1870-1939),* Fayard 1963.

MERMEIX : *Le Ralliement et l'Action Française* (Fayard 1927).

Fernand MOURRET : *Histoire générale de l'Eglise,* tome 9, (Bloud et Gay 1921).

Jacques PLONCARD D'ASSAC : *L'Eglise occupée* (Diffusion de la Pensée Française, 1975).

(11) *Revue du Diocèse d'Annecy,* 28 août 1891, p. 687.

Un capucin ingénieux : le frère Candide, de Magland

C'est le 7 mars 1855, à 2 heures de l'après-midi, que fut présenté à l'église Saint Maurice de Magland Jean-Marie Cartier, né le même jour à 7 heures du matin. Il était fils de Pierre Marie Cartier, maçon de profession, et d'Adèle Rubin, son épouse. Comme le veut souvent la tradition pour un premier né, ses grands-parents maternels, Jean-Marie Cartier et Marie Cartier, furent ses parrain et marraine.

Ces Cartier « honorablement connus » habitaient le hameau de Chez Gaudy. La famille Cartier est implantée depuis très longtemps à Magland. En effet, elle y est déjà présente en 1561, et surtout localisée au village de Gravin où elle regroupait, à cette époque, 24 personnes pour 5 feux.

Ainsi que la plupart des familles de Magland et du Faucigny, elle apporta son tribut à l'émigration. Grillet mentionne des Cartier marchands en draperie et en toilerie à Munich. Quelques-uns d'entre eux figurent parmi les notables du bourg. D'autres établirent en 1755, à Sallanches, une fabrique de coton pour des indiennes, prometteuse de plus de 800 emplois mais qui ne répondit pas au vœu espéré.

Des surnoms permettaient de distinguer les diverses branches : Cally, Gongain.

Jean-Marie appartenait à la famille Cartier-Gongain.

Il connut peu son père qui mourut jeune, à 36 ans.

Par sa mère, Jean-Marie était apparenté aux filatures Rubin qui étaient installées à Sallanches.

Quelques membres de sa famille se distinguèrent par un esprit curieux et inventif. Edmond Dayot déposa en 1932 un modèle de briquet. Le père de Mme Labarrère, Jean-François Dayot, était également un mécanicien chevronné. Il réalisa une pompe rotative, une balance de précision, une malaxeuse pour diluer les poudres et médicaments entrant dans la fabrication des granules et cachets homéopathiques.

Il ne fait aucun doute que les antécédents de Jean-Marie Cartier contribuèrent certainement à sa formation technique qu'il acquit à l'école d'horlogerie de Cluses d'où l'on dit qu'il sortit avec son diplôme d'ingénieur.

Sa vie religieuse :

La perte de son frère Jean Pierre Joseph, de deux ans son cadet, l'affecta profondément et l'orienta vers le service de Dieu. Son senti-

ment religieux devait déjà l'habiter depuis l'enfance car on raconte qu'un jour où il allait à l'étable, il en revint en courant prévenir sa mère en lui disant : « les chèvres prient ».

Il se présenta au couvent de La Roche-sur-Foron : il avait 16 ans. Il fut admis au noviciat sous le nom de frère Candide.

Pourquoi le choix d'un tel saint patron ? Personne n'a pu me l'expliquer si ce n'est que le changement de nom est un signe de renoncement au monde. Candide était officier le la Légion romaine dite Thébéenne qui, entièrement composée de chrétiens, refusa de sacrifier aux dieux et fut massacrée sur les ordres de Maximien près d'Agaune, en Valais. A-t-il voulu prendre ce nom associé à saint Maurice, patron de l'église de Magland ? C'est une supposition parmi d'autres. Cela lui valut même quelques aventures. Un jour où il se fit arrêter pour infraction contre la mendicité, au brigadier qui le questionnait sur son nom, il répondit : « je m'appelle Candide ». Il lui fut difficile par la suite d'expliquer qu'il ne s'agissait pas d'une plaisanterie.

Quelques mois plus tard, sur ses instances, on lui permit de passer au rang des frères convers. Il prononça ses premiers vœux le 14 juillet 1872 et ses vœux solennels le 4 octobre 1875.

Son périple fut éloquent :

On le trouve successivement à Meylan (38) en 1873, Albertville en 1875, Thonon en 1877, Annecy en 1878, Yenne en 1879.

Les décrets de mars 1880 contre les congrégations religieuses entraînèrent la dissolution des couvents de capucins et le font émigrer un an aux Iles Seychelles. Il revint à Chambéry, puis on le retrouva à Saint-Jean de Maurienne en 1883, La Roche en 1886, Yenne en 1902.

En 1901, les lois de Waldeck-Rousseau sont appliquées au milieu d'une violente campagne d'opinion. Les capucins de Meylan, comme ceux de La Roche-sur-Foron, furent expulsés. Le jour de l'expulsion, le frère Candide, « avec quelques courageux volontaires s'était installé au clocher du couvent dont il avait défendu l'entrée par une savante et dangereuse barricade à laquelle les crocheteurs n'osèrent mettre la main de crainte de n'en pas sortir indemnes. Pendant toute la journée, la cloche sonna le tocsin à la rage des fonctionnaires et au mépris de toutes les sommations qui, de la cour extérieure, arrivaient impuissantes aux oreilles des sonneurs obstinés. Ceux-ci ne descendirent que le soir, sur l'ordre exprès envoyé par les supérieurs. Mais alors, les agents du gouvernement étaient déjà partis ».

Le frère Candide s'expatria en Suisse (Sursée, Fribourg et Lucerne), puis en Italie (Chatillon d'Aoste et Chivasso). En 1911, il revint en France où il fut assigné à résidence à La Tronche. En 1925, il put reprendre l'habit religieux et se retira à Meylan.

Les archives du couvent nous décrivent le frère Candide ainsi :

« Ame droite, cœur généreux, esprit méthodique, caractère égal et plein d'affabilité ; il fut un confrère aimé et estimé de toutes les communautés où il eut l'avantage de séjourner ».

Quant au physique, c'était ce qu'on pourrait appeler une présence, pour ne pas dire un Hercule. Il ne pesait pas moins de 120 kgs, sans pour cela paraître difforme. Lorsqu'il arrivait quelque part, il éprouvait toujours la solidité de la chaise qu'on lui offrait avant de s'asseoir, quitte à en demander deux.

Sa qualité de simple frère convers ne l'empêchait pas de s'acquitter avec compétence de toutes les tâches qui lui étaient confiées, aussi bien à la cuisine qu'à l'infirmerie. On dit même qu'il eut son heure de célébrité comme « rebouteux ». Mais le domaine où il trouva son plein épanouissement fut certainement la mécanique.

Sa présence dans un couvent marquait l'âge d'or pour tous les genres d'appareils : on lui faisait régler les montres, retaper les vieilles horloges. Mécanicien né, on faisait toujours appel à sa compétence universelle. « D'un ressort de réveil à un cercle de tonneau, d'un pivot de montre à la vis faussée d'un pressoir, d'un rubis de chronomètre au piston d'une pompe, selon les fantaisies du besoin, telles étaient les dimensions et la variété des services qu'on lui demandait ».

Le brave frère accomplissait toutes ses besognes avec un souci de la précision et une patience à toute épreuve. Il n'aurait jamais utilisé un clou sans l'avoir auparavant appointé. Il fabriquait lui-même ses instruments spéciaux, pour plus de commodité, disait-il, mais certainement par instinct du métier.

Sa vie religieuse fut comparable à un mouvement d'horlogerie, empreinte de régularité, de soin et de méthode.

La période de 1890-1895 fut certainement la plus fructueuse pour ses recherches puisque c'est à ce moment là qu'il réalisa des inventions dont il déposa le brevet et pour lesquelles il obtint deux médailles d'or à l'Exposition Universelle de 1900 :

La première laveuse automatique :

Cette machine fut commercialisée sous l'appellation de chaudière lessiveuse Cartier-Poncet. Car le frère Candide ne fut pas le seul à réaliser cette installation particulièrement impressionnante. Il était accompagné du frère Isidore (du nom de Poncet) originaire d'Arbin, en Savoie) dont il avait emprunté la pompe rotative.

Voilà la publicité qui en est faite par le constructeur, M. Espèche, de Mâcon.

> « Nous avons l'honneur de vous présenter notre nouveau système de buanderie. Beaucoup de moyens ont été mis en usage pour lessiver le linge d'une manière rationnelle et économique, mais aucun n'a donné de sérieux résultats.
>
> Nous ne passerons pas en revue tous les systèmes de lessiveuses. Le nôtre ne peut souffrir aucune comparaison. Sa supériorité consiste dans les avantages suivants :
>
> Le linge, d'après nombre d'ingénieurs compétents, ne peut subir le coulage qu'un nombre de fois assez restreint.
>
> Avec notre système, nous garantissons que le linge supportera un nombre de coulage huit à dix fois plus grand qu'avec tous les procédés en usage jusqu'alors.

Cette différence dans l'usure provient du coulage rationnel et continu qui commence froid et progresse de chaleur jusqu'à la fin de l'opération (environ 85°), *par ce moyen aucune tache ne résiste et le linge n'est pas brûlé.*

Le coulage est parfait. Le lavage se fait dans des tonneaux laveurs-rinceurs, sans être obligé de frotter le linge soit à la main ou à la brosse pour enlever les taches, méthode qui désagrège les tissus et précipite l'usure du linge. *Le linge coulé et lavé par notre système est d'un blanc irréprochable.*

Nous certifions ensuite que l'économie de main-d'œuvre et autres ingrédients est de 50 % ».

Des modèles furent installés notamment :

— au Couvent des Capucins à La Roche-sur-Foron,
— à l'Orphelinat de Seillon (près de Bourg-en-Bresse),
— au pèlerinage de La Salette (38),
— à la Maison des Sœurs de Saint-Joseph de Bourg-en-Bresse.

Certes, les cuves de bois mues par de lourds engrenages ont été remplacées par des cylindres de métal plus fonctionnels, mais le principe reste le même.

La chaussure « acope » :

Comme quêteur, le frère Candide parcourait souvent les paroisses du Faucigny. C'est au cours de ses randonnées, probablement très fatigantes, qu'il eut l'idée de sa deuxième invention qu'il réalisa seul : la chaussure dite « acope », ou semelle à ressorts.

Destiné à diminuer considérablement la fatigue et l'ébranlement nerveux causé par la marche, l'amortisseur acope (du mot grec acope qui signifie « sans fatigue ») se composait de deux plaques, l'une à ressort et l'autre sans ressort. La plaque à ressort était placée directement sous la première semelle. L'autre plaque servait d'appui au ressort.

Auparavant, plusieurs études semblent avoir été faites notamment dans les services d'armée tant français qu'étrangers (Italie, Suisse), mais aucune n'était satisfaisante.

Commercialisée par les établissements Francos de Grenoble, maison dont la création remontait à 1789, la chaussure acope, vu son faible coût, aurait pu intéresser l'armée, les touristes, les chasseurs, les facteurs. Mais, on ne sait pas pourquoi, cette trouvaille ne connut pas le succès escompté.

Le porte-plume à réservoir :

Enfin, notre capucin inventa le porte-plume à réservoir, ancêtre de nos stylos modernes.

« Composé d'un tube de laiton creux servant de réservoir à encre, d'une plume à l'une de ses extrêmités et à l'autre d'un piston (celui-ci étant formé d'un bouchon de liège tenu par une tige de fer) qui fonctionnait de haut en bas ».

Lorsque M. et Mme Joseph Sautier, du hameau de La Perrière, à Magland, emportèrent le précieux stylo à l'Exposition universelle, quelle ne fut pas leur surprise de voir que le procédé était déjà présenté par un anglais. Mais cela n'enleva rien au mérite que s'était acquis le frère Candide.

*
* *

Cardiaque, frère Candide mourut subitement à Meylan, à l'âge de 76 ans, le 28 décembre 1931, et, ironie du sort, le jour des Saints Innocents.

A ces derniers instants, il disait avec raison qu'il était heureux d'avoir marché 60 ans dans la bonne voie et de mourir enfant de Saint François. « Continuez, répétait-il aux jeunes confrères qui l'assistaient, vous êtes dans la bonne voie ».

Si les inventions du frère Candide n'ont pas révolutionné le monde, et il rejoint là le lot de nombreux chercheurs, elles méritent cependant d'être signalées. Il en est de même de la vie de ce religieux, qui, fidèle à la règle de son Ordre, ne tira nulle gloire de ses créations et sut rester simple et pauvre.

Simone DUJOURDY,
Arlette LABARRERE-DAYOT.

Bibliographie et sources :

— La Croix de Haute-Savoie.
— La Revue du Diocèse.
— Le Rosier de Saint François.
— Le dictionnaire des Saints.
— Série 9 M aux archives départementales de Haute-Savoie.
— Archives de la Province.

Remerciements :

Frère Francis (Félix Bétend, originaire du Grand-Bornand), secrétaire provincial, à Annecy ; Frère Charles (Marcel Crozet, originaire de Magland), petit cousin du frère Candide ; Mme Hermann ; M. Lanier, M. Daniel Anthoine à Magland, qui nous ont apporté leur précieux concours, ainsi que le personnel des archives départementales : Mme Danielle Nicoud, M. Gilbert Pezza, M. Gérard Lebois, M. Frédéric Andrey, toujours affable et compétent.

Notes et Bibliographie

LULLIN, ENTRE FAUCIGNY ET CHABLAIS

Depuis de nombreuses années, M. le Chanoine Verjus nous entretenait de l'avancement de son travail sur Lullin, nous laissant entendre les difficultés de plus en plus grandes qu'il éprouvait pour le mener à son terme.

Ce fut donc pour nous une heureuse nouvelle que d'apprendre la parution de son Lullin. Certes, si cette histoire s'arrête malheureusement au début du XVIIIe siècle, elle n'en demeure pas moins l'élément le plus intéressant — et aussi le plus difficile à aborder — de la chronologie d'un pays du Chablais.

Il nous paraîtrait risqué de passer derrière le chanoine Verjus pour ajouter à cette remarquable étude. Remarquable par le soin avec lequel la recherche a été conduite : non seulement par la précision des faits et les pointilleuses références qui viennent les étayer, mais aussi par les collaborateurs de choix auxquels l'auteur n'hésite pas à faire appel en les citant avec une honnêteté intellectuelle peu courante. Nous nous trouvons entre gens de bonne compagnie et bien connus : le regretté Marc Sauter, suivi de Pierre Broise, de Pierre Duparc, d'Henri Baud et d'autres, tels que Bernard Bligny, Binz, Collardelle...

Autre remarque concernant la rigueur de la recherche : l'absence d'affirmations rigoureuses et systématiquement généralisées. Le savant chanoine n'hésite pas à nous faire partager ses hypothèses ou les probabilités de ses conclusions. En vérité, belle leçon au terme d'une besogne menée depuis si longtemps de main de maître.

Le sujet le méritait bien : il était riche d'événements significatifs à la charnière du Chablais et du Faucigny, mais, ne l'oublions pas, étroitement lié à Genève et au Genevois. (Annesci n° 15, p. 47).

Le déroulement de cette fresque débute au Mousterien avec la découverte dans la grotte de Baré, à Onnion, à 1 100 mètres d'altitude : le néolithique est présent par un trésor d'une étonnante richesse mais, malheureusement, le dolmen a disparu... Enfin, le nom de Lullin apparaît dès 1100, peu après l'existence de la paroisse placée sous le vocable de Saint Oyen.

Tout est en place pour développer l'étude d'une contrée où s'enchevêtrèrent les influences — pas toujours pacifiques — de grands établissements religieux : l'abbaye Saint Jean d'Aulps (1097), le prieuré de Bellevaux (1136), la chartreuse de Vallon (1138). Les Franchises de 1310, qualifiées de tardives, ne seraient-elles pas plutôt la confirmation d'un texte plus ancien ?

Quant aux nombreux châteaux du secteur : c'est le regretté Louis Blondel que l'auteur met généreusement à contribution pour en dresser les plans.

Soulignons également, dans cet ouvrage, la place que l'auteur réserve à l'organisation communale et seigneuriale, à la vie quotidienne jalonnée de dettes, de contrats, de procès précisant les conditions de jouissance des terres, sans omettre les grands événements tels que l'occupation bernoise du Chablais (1536-1564), l'éboulement de 1635 entraînant la destruction de 17 maisons, et la mort de 75 personnes, le tout complété par de très nombreux et très utiles tableaux de recensement.

Enfin, on ne saurait terminer ce trop rapide survol sans noter le lien particulier unissant Lullin au Genevois, comme berceau de la branche Genève-Lullin, née de l'union de Guillemette de Lullin avec Thomas de Genève, le petit-fils du comte Guillaume III (1308-1320) qui fit d'Annecy sa capitale de fait et dont le fils bâtard Guillaume devait devenir le chef de la famille Genève-Lullin qui ne s'éteignit qu'au XVIIe siècle (1429-1662).

Cette histoire de Lullin, remarquablement éditée dans une présentation à la mesure du texte, honore grandement la bibliothèque savoisienne, qu'elle enrichit à souhait et mérite à l'auteur les plus chaudes félicitations.

G. GRANDCHAMP.

Chanoine Henri VERJUS : *Lullin, bourg historique entre Faucigny et Chablais* (Maury, imprimeur, 1989, 270 pages).

NOTES ÉTYMOLOGIQUES

Le Beubion

Le ruisseau de l'Isernon, qui serpentait jadis à travers la Prairie avant de se déverser dans le Thiou, est aujourd'hui recouvert dans la quasi totalité de son parcours sur le territoire de la commune d'Annecy.

Ce cours d'eau paisible, et au débit assez régulier, alimentait plusieurs artifices entre autres l'Huilerie Masson, la Manufacture d'Ouate et Coton Cardé (1) et la Scierie Bocquet.

Cette petite rivière manifestait parfois des humeurs et des accès inattendus lorsque des pluies persistantes, accompagnées d'orages diluviens, se manifestaient : c'est alors qu'une sorte de poche de rétention éclatait et provoquait un débit monstrueux et dévastateur. C'était le grand émoi chez les riverains avec l'apparition de ce que l'on dénommait avec effroi : le « Beubion » (2).

N'ayant trouvé aucune référence à ce mot typiquement savoyard, je me suis permis d'interroger le professeur Gaston Tuaillon, Directeur du Centre de Dialectique de Grenoble III. Fort aimablement, ce distingué philologue nous précise que :

> « Le mot savoyard Beubion est difficile : je l'ai cherché un peu partout (Few, Duraffour, Monographies savoyardes) et ne l'ai pas trouvé. Aussi, je vous propose une hypothèse (3).
>
> Soit la famille gallo-romane qui avait comme mots simples : bube (a disparu au XVIIIe siècle) et le mot encore actuel bubon. Ce sont des mots d'abord médicaux, tirés du grec, signifiant « pustule ».
>
> Le mot savoyard Beubion pourrait être un dérivé de sens augmentatif du simple bube « pustule » et qui signifierait « grosse pustule qui crève tout d'un coup et qui se déverse sur la terre ».
>
> Je n'en mettrais pas ma main au feu. Ce sont des explications sémantiques qui ont de la peine à convaincre, mais elles ne sont pas plus bêtes que d'autres. Et puis, faute de mieux ! ».

G. GRANDCHAMP.

Le Daru

Qui n'a pas entendu parler du Daru ? Cet animal fantastique a alimenté une vaste littérature que nous retrouvons abondamment dans nos recueils de légendes, comme dans nos ouvrages consacrés aux mythes et mystères des Alpes.

Tout portait à croire que la réputation de cet animal mythologique se limitait aux Alpes.

Or, nous venons de prendre connaissance d'une étude fort intéressante parue dans le bulletin de la Société Dunoise d'Archéologie et d'Histoire à Châteaudun en 1988, intitulée : « La chasse au daru, un animal fabuleux, des mots mystérieux ».

L'auteur, après avoir rappelé la définition du Larousse de la langue française :

> « Daru ou Dahu. n. m. Animal fantastique et imaginaire qu'on invite une personne crédule à aller chasser en compagnie durant l'hiver (Larousse de la langue française. Lexis. 1979) »,

signale que cet animal fabuleux est localisé assez souvent dans les montagnes de Savoie :

> « vivant sur les pentes, il aurait deux pattes courtes et deux plus longues afin de marcher facilement. Cet animal étrange fait l'objet d'une chasse, à laquelle les montagnards convient les nouveaux arrivants. Voilà l'image qui semble se présenter le plus facilement dès que l'on parle du daru. »

L'enquête perspicace menée par Marie-Rose Simoni-Aurembou conduit à un repérage systématique dans tous les départements français où nous retrouvons la trace de ce nom, textes à l'appui.

---

(1) La carte d'Etat-Major mentionnait le lieu-dit « La Fabrique ».

(2) Seynod : Les « Beubions » sortent de leur lit (D. L. du 16 octobre 1988).

(3) Réf. Walther von Wartburg. Französisches Etymologisches Wörterbuch, Tome I, Bonn, 1928 (p. 581).

Après avoir donné une indication concernant l'origine du mot Daru, Dahu : significatif de niais, lourdaud, sens issu d'un étymon latin supposé darrutu, l'auteur nous apprend que :

« la première mention de Daru, adjectif au sens de grossier, est du XVe siècle. Ensuite, il y a un « trou », jusqu'à la masse des témoignages du XIXe siècle. C'est dans ce contexte que devient particulièrement précieuse une description de chasse à la darue de 1583. L'auteur en est Claude Gauchet, aumônier ordinaire des rois Henri III et Charles IX, et elle figure dans Le Plaisir des champs, 1ère édition, Paris, 1583 ; éd. Prosper Blanchemain, Paris 1869, pp. 304-313 ».

Il paraissait intéressant de signaler cette recherche qui nous révèle que notre daru alpestre gambade allègrement à travers la France tout entière.

G. GRANDCHAMP.

BRAZZA : « PROPHETE DU TIERS MONDE » ET « MAUVAIS GESTIONNAIRE »

Nommé en 1883, à l'âge de 32 ans, commissaire du gouvernement pour l'ouest africain, Pierre Savorgnan de Brazza, trois ans plus tard, devenait commissaire général du Congo français. A son avis, le territoire méritait un traitement particulier, celui « d'un pays dont l'avenir dépend du commerce et de la culture indigène, non de la colonisation par l'émigration ».

Le jeune administrateur éprouvera de nombreuses difficultés à expliquer ses conceptions et ne parviendra jamais à les faire partager. D'autant plus que sa passion pour l'Afrique lui fera souvent oublier les prudences verbales qu'apprécient les bureaux parisiens.

Le prestige du « blanc apportant la liberté au noir », du « conquérant pacifique », du « prophète du tiers monde » (ainsi le nomme Jean Autin dans la dernière biographie parue de Brazza) ne résistera pas à la défiance qu'il suscitait. Catalogué « mauvais gestionnaire », il perdra ses fonctions en 1897.

Cet ouvrage, le quatrième tome d'un ensemble sur *Brazza et la fondation du Congo français,* doit tout aux correspondances de 1886 à 1897. Elisabeth Rabut a constitué et commenté ce recueil dans lequel figurent quelques documents signés d'Emile Chautemps, le haut-savoyard chargé un temps du ministère des colonies. Selon le professeur Henri Brunschwig, auteur des deux premiers volumes et préfacier de celui-ci : « Ce gros livre, si riche dans sa diversité, place Mlle Rabut au premier rang des africanistes et sera désormais une référence constante pour les historiens de l'Afrique équatoriale ».

Peut-être notre consœur doit-elle à cette citation à l'ordre de l'ex-Empire français sa promotion à la direction du Centre des archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence ?

P. SOUDAN.

Elisabeth RABUT : *Brazza, commissaire général, Le Congo français 1886-1897,* Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 1989.

LES ARCHIVES DE LA MANUFACTURE D'ANNECY

Les historiens qui, longtemps, ne leur vouèrent aucune attention, prennent grand intérêt maintenant aux papiers des entreprises. Qu'ils se penchent sur l'équipement, la technologie, la gestion ou d'autres aspects de la vie de l'ancienne plus grande usine du royaume de Piémont-Sardaigne, ils disposent, désormais, d'un excellent guide. Les Archives de la Haute-Savoie viennent en effet de publier — assorti d'un index, d'une chronologie et de la reproduction de bons documents — l'inventaire des dossiers témoins d'une part de la vie et des activités de la Manufacture d'Annecy.

Certes, le dépôt effectué par les derniers responsables de l'usine ne permet pas de suivre tout au long de son existence cette filature créée en 1804 et fermée en 1955.

Mlle Elisabeth Rabut le signale dans son introduction au travail confié aux bons soins de Mme Evelyne Collomb-Patton, déjà en 1845, l'intendant d'Annecy répondait à Turin qu'une enquête sur l'établissement ne pourrait remonter au-delà de 1836, « les liasses étant passées tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, se dispersant tellement qu'il serait aujourd'hui impossible de les rassembler, ignorant même où elles se trouvent ».

Il n'en reste pas moins que ce gisement, couvrant trente deux mètres de longueur, recèle de quoi satisfaire la curiosité des explorateurs du monde économique et technique.

P. SOUDAN.

Archives de la Haute-Savoie : *Archives de la Manufacture d'Annecy* - 15 J. Inventaire par Evelyne Collomb-Patton sous la direction d'Elisabeth Rabut - Annecy 1990.

HENRY BORDEAUX HORS DU PURGATOIRE ?

« J'ai célébré de mon mieux la beauté de nos paysages, la fierté, la noblesse culturelle, l'honnêteté savoureuse et pittoresque de notre race... ». Après une telle confession cueillie dans le *Mémorial* du centenaire de l'annexion, comment Henry Bordeaux pouvait-il séjourner ailleurs que dans l'oubli ? Qu'ils soient du nord ou du sud, les Savoyards connaissent à peine son nom. Le Larousse et ses homologues le confinent dans les ténèbres. Les critiques ne l'évoquent que pour ridiculiser le mauvais goût du début de ce siècle.

Or, une jeune universitaire, Anne Buttin, consacre un livre vivant, solide, un travail bien savoyard pour tout dire à cet auteur dont les œuvres ne coulent pas dans le sens de l'histoire. Cet *Henry Bordeaux* parviendra-t-il, ici du moins, à faire sortir son héros du purgatoire ? L'auteur silhouette l'étudiant et l'avocat épris de belles lettres auquel la Florimontane — dont il fut membre puis membre d'honneur — décerna les lauriers de son concours de poésie. Ensuite, c'est Paris où, dans tous les genres, tous les domaines, le Chablaisien se taille un tel renom qu'il paraît impossible d'ouvrir un journal de l'époque sans trouver l'annonce d'un roman, d'un recueil de critiques ou d'évocations, un article sur le temps ou les mœurs, le compte rendu d'une conférence, un éloge académique ou la participation à une campagne civique. Sans y rencontrer aussi des plaisanteries sur « les tomes de Savoie », le « Bordeaux de Savoie » ou le « Copyright by Henry Bordeaux » apposé sur tous les lacs et montagnes de l'ancien duché.

Présentant cet ouvrage aux lecteurs du *Messager* (29 décembre 1989), Paul Guichonnet note que l'auteur de *La Maison, Saint François de Sales et notre cœur de chair, Le lac noir* et la monumentale *Histoire d'une vie* — 248 titres dans la bibliographie dressée par Anne Buttin ! — « polygraphe et conformiste » selon le critique d'un quotidien ambitionnant d'expliquer le monde, « fut victime de la grande mutation de 1968. L'intelligentsia, frottée de Sartre et de l'idéologie de gauche, lui a tenu rigueur d'être, suprême injure, un auteur « bourgeois ».

Traiter d'Henry Bordeaux, c'est, assurément, faire profession d'anticonformisme. Et, en plus, c'est une réussite biographique et, grâce à l'anthologie de la seconde partie, une incitation à s'aviser que, malgré tout, « Les murs sont bons ».

P. SOUDAN.

Anne BUTTIN : *Henry Bordeaux, romancier savoyard* (1870-1963), Mémoires et Documents XLII de la Société d'histoire et d'archéologie, Chambéry.

Bibliographie savoisienne(*)

par Marie-Jeanne QUELLET
et Isabelle BOUVIER

L'Abbaye d'Hautecombe, tirage sur papier du texte de plusieurs émissions de la « Radio Chrétienne Savoie », 1987 à 1990.

AGENCE SAVOYARDE D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT ET D'AIDE AUX COLLECTIVITES. CHAMBERY. — **Observatoire du Tourisme en Savoie : bilan de la saison d'été 1989,** ASADAC, décembre 1989, numéro 2, 1990, 19 p.

Albertville, Imprimerie Bonneau, 1990, 9 p.

Alpes : hiver-été : 1990, Nouvelle éd., Hachette, 1990, 279 p. (Le Guide du routard).

ALPINUS (FAIGE-BLANC Henri-Frédéric). — **Escapades dans les monts dauphinois,** Presses Universitaires de Grenoble, 1989, 217 p. (L'Empreinte du temps).

L'Aménagement autoroutier de la Maurienne, in Dauphiné Libéré, 18 avril 1990, p. 12.

AMICALE DES ANCIENS ELEVES DU LYCEE GERMAIN SOMMEILLER (ANNECY). — **60e (soixantième) anniversaire du Lycée Germain Sommeiller,** Amicale des anciens élèves du Lycée Germain Sommeiller, 1990, 104 p.

AMIS DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE. — **Aigles et marmottes,** Glénat, 1990, 24 p. (Connaissance de la faune de montagne).

AMOUDRUZ Laurence. — **Les Patrons du décolletage dans la vallée de l'Arve, caractéristiques et enjeux pour l'avenir : préambule à une étude sociologique,** Laurence Amoudruz, 1990, 74-3 p. (Thèse universitaire : sciences politiques : Grenoble).

ANCET Jacques. — **Le Silence des chiens,** Ubacs, 1990, 119 p. (Littérature française).

ANDENMATTEN Bernard - RAEMY Daniel (de), dir. — **La Maison de Savoie en pays de Vaud,** Lausanne : Payot, 1990, 284 p.

ANGRAND Pierre. — **Histoire des musées de province au XIXe siècle : Rhône-Alpes : Lyonnais, Bresse et Bugey, Savoie, Dauphiné,** Le Cercle d'Or (Les Sables d'Olonne), 1989, 178 p.

ANNECY-ARCHIVES MUNICIPALES. — **Répertoire numérique détaillé des séries AA, BB, DD, HH,** Annecy : Imprimerie Municipale, 1988.

ANNECY-ARCHIVES MUNICIPALES. — **Répertoire numérique détaillé : série EE : Affaires militaires : 1511-1792,** Annecy : Archives Municipales, 1989.

Annecy et environs hors des sentiers battus... : mini guide passe-partout, Annecy : Le Journal, 1990, 16 p. (supplément au numéro été 1990 du Journal).

Annecy 60-90, 30 années de festival, Annecy : CICA, 1990, 28 p.

Annuaire industriel 1989, Annemasse : La Maison de l'Economie, 1989, 74 p.

Annuaire politique Rhône-Alpes : l'inventaire régional des pouvoirs : éd. 1990, Lyon : Information Recherche et Etudes Sociales (I.R.E.S.), 1990, 700 p.

ARMINJON Henri. — **Le Mariage de Thomas I, comte de Savoie de 1189 à 1233,** Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie. Documents, vol. XII, Annecy, Gardet, 1990, 66 p.

(*) Cette bibliographie a été établie grâce au concours de la Bibliothèque Municipale de Chambéry (Mlle I. BAJT), des Archives Départementales de la Savoie (Mme G. MONTMAYEUL), Mlle Marie-Claude RAYSSAC, M. Roger DEVOS, M. Georges GRANDCHAMP, la Bibliothèque Municipale d'Annecy (saisie des données).

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA CHARTREUSE D'AILLON (AILLON-LE-JEUNE). — **La Chartreuse d'Aillon,** Aillon-le-Jeune, A.S.C.A., 1990, 31 p.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE TOURISME DE LA SAVOIE (CHAMBERY). — **Savoie : terre des sommets,** Association départementale tourisme Savoie, 1989, 36 p.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COORDINATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES ETRANGERS DE LA SAVOIE. — **Les Actions en direction des enfants et des jeunes issus de l'immigration en Savoie,** Chambéry, A.D.D.C.A.E.S., 1990, 57 p.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE SAVOYARDE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE, SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE (CHAMBERY). — **A mots ouverts,** avec la participation de Michel Etiévent et Patrick Chemin. La Ravoire : Gap, 1990, 110 p.

ASSOCIATION DES JURISTES DU GENEVOIS (ANNEMASSE). — **Investisseurs suisses en région frontalière : aspects juridiques, fiscaux et sociaux : conférence du 14 juin 1990,** Syndicat intercommunal de l'agglomération d'Annemasse, 1990, 91 f. (Les carnets d'AJUGE ; 2).

ASSOCIATION DES JURISTES DU GENEVOIS (ANNEMASSE). — **Aspects juridique et fiscal de l'immobilier et du site de l'entreprise : conférence du 5 avril 1990,** Syndicat intercommunal de l'agglomération d'Annemasse, 1990, 38 f. (Les carnets d'AJUGE ; 1).

L'Association Météorologique Départementale, in Le Journal de la Haute-Savoie, 40, février 1990, p. 31-37.

ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE DU PAYS DE SEYSSEL. — **Richesses touristiques et archéologiques du canton de Seyssel : pré-Inventaire : Seyssel-Anglefort-Chanay-Corbonod-Culoz,** Association pour la connaissance du patrimoine du pays de Seyssel, 1989, 134 p. (Richesses touristiques et archéologiques).

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE DE SAVOIE (CHAMBERY). — **Les Ressources en eau en pays de Savoie des origines à leurs utilisations : résumés des communications,** Chambéry, A.D.U.S., 1990, non paginé.

ASSOCIATION REGIONALE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION MUSICALES (LYON). — **Inventaire des orgues de la région Rhône-Alpes : T.2 : Loire, Savoie, Haute-Savoie,** A.R.D.I.M., 1989, pagination multiple.

AUDIGIER Hélène. — **Jean-Jacques Rousseau aux Charmettes : écritures et réécritures,** 113 p. (Maîtrise : Lettres : Dijon : 1990).

Aussois : 30e anniversaire de la station, in Bulletin trimestriel des Amis du Parc National de la Vanoise, n° 70, mars 1990, p. 6 à 8.

BACH Jean-Jacques. — **Chartreuse, Belledonne, Maurienne : 250 randonnées pédestres et à ski,** Didier-Richard, 1990, 224 p. (Cartes et guides : 104).

BALLET Françoise. — **Rupestres : roches en Savoie : gravures, peintures, cupules,** Chambéry : Musée Savoisien, 1990, 147 p.

BARNIER Michel. — **Chacun pour tous : le défi écologique,** Stock, 1990, 319 p.

Barrage de Tignes : photo de la fresque, historique, capacités..., in Essor Savoyard, n° 2312, 23 mars 1990, p. 8.

BEJEAN Henri. — **Les Derniers jours de Tignes,** in « Présence Savoisienne », 61/62, 1990, p. 12-16.

BELLERET Robert, éd. — **Les Acteurs de la région Rhône-Alpes,** Le Monde éditions, 1990, 341 p. (Actualité).

BENE G.J. — **La Région de Saint-Jeoire entre 1792 et 1802,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 111-125.

BERGER John. — **Joue-moi quelque chose,** Champ Vallon : Curandera, 1990, 241 p.

BERGERI Jean-Paul. — **Le Haut-clergé tarin au XVIIIe siècle,** in Actes du XXXIIe congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 117-124.

BERGERI Jean-Paul. — **Touche pas à mes cloches !,** in La Savoie, La Renaissance, l'Echo des Vallées, 5 janvier 1990.

BERGIER Jean-François. — **« Vous savés que sumes tous marchans... ». Témoignages sur le commerce de Genève dans la première moitié du XVIe siècle,** in Mélanges d'histoire économique offerts au professeur Anne-Marie Piuz, ISTEC/Université de Genève, 1989, 312 p.

BERJAUD Frédéric. — **Les Régiments provinciaux du Duché de Savoie (1713-1789),** F. Berjaud, 1990, 161 f. (Mémoire : Lettres : Chambéry : 1990).

BERTHIER René - LHERMEY Claire. — **Anne de Guigné,** Fleurus, 1990, 32 p.

BERTRAND P. — **L'Electricité à Moûtiers,** in Bulletin d'histoire de l'électricité n° 14-15, Déc. 1989 - Janv. 1990, p. 71-94.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. CHAMBERY. — **Les Livres de la Révolution : 1776-1802,** Chambéry : Bibliothèque Municipale, 1989, 168 p.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. LYON. — **Région Rhône-Alpes : documents parus en 1988, reçus par la Bibliothèque Municipale de Lyon,** Lyon : Bibliothèque Municipale, 1990, 99 p.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. LYON. — **Région Rhône-Alpes : documents parus en 1989, reçus par la Bibliothèque Municipale de Lyon,** Lyon : Bibliothèque Municipale, 1990, 64 p.

BIE André. — **Crest-Voland d'hier et d'aujourd'hui,** Albertville, Bié, 1990, 96 p.

Bilan de la saison 89-90 pour le ski de fond, in La Vie Nouvelle, n° 384, 11 mai 90, p. 5 et 6.

Bilan des activités du sénateur et conseiller régional Pierre Dumas, in Dauphiné Libéré, 10 juillet 1990, p. 2.

BILLARD Thérèse. — **Thérèse Billard dit adieu à Montgelas,** Saint-Sorlin, Gonthier, 1990, 110 p.

BONFORT Jean-Pierre - FOCH Elisabeth. — **Jardin d'altitude,** Ed. Marial, 1990, 102 p. (Sur la photographie).

BONNET Charles. — **Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1988 et 1989,** in Genava, Nouvelle Série, t. XXXVIII, 1990, p. 5-21.

BORNAND Guy. — **La Remue,** Dé Bleu, 1989, 102 p.

BOUZAMA Nadir - DAVID Jean - FOURNY Marie-Christine. — **Le Développement local dans les montagnes intermédiaires,** Grenoble, Institut de Géographie Alpine, 1990, 110 p.

BOURLOT Martial. — **Martial Bourlot,** Chamonix : Martial Bourlot, 1988, 96 p.

BOURRIT Pierre. — **Marc-Théodore Bourrit : 1739-1819 : une histoire des natifs de Genève,** Tribune Editions, 1989, 167 p.

BOUSQUET Stéphane - DURAND Jannie. — **Le Trésor,** in « La Cathédrale de Saint-François-de-Sales de Chambéry ». L'Histoire en Savoie, numéro spécial juin 1990, p. 45-56.

BOUVET René. — **Le Château de Rumilly (1ère partie) : le château moyen de domination politique,** in Bulletin des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, 8, 1990, p. 33-40.

BOUVET René. — **Collège Sainte-Marie Rumilly : 1 : 1599-1769,** Rumilly, Ducret, 1989, 240 p.

BOUVET René. — **Collège Sainte-Marie Rumilly : 2 : 1781-1789 : l'enseignement libre à Rumilly,** Rumilly, Ducret, 1990, 408 p.

BOZON Gérard. — **Beaufortain - Val d'Arly : milieu naturel : fiches pédagogiques,** Chambéry, Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 1988, 36 p. (Connaissance du milieu).

BRANER Karl A. — **Accords écrits : A corps et cris : l'air,** Ville d'Annecy, Service des Sports, 1990, 71 p.

BRAVARD Jean-Paul. — **Le Rhône, fleuve soumis,** in Alpes Magazine, 3, mai/juin 1990, p. 20-27.

BRAVARD Yves. — **Les Avalanches à Chamonix (Haute-Savoie),** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXVIII, (1, 2, 3) 1990, p. 125-144.

BROGGI Mario F. - WICCI Georg. — **Enneigement artificiel et conflits d'intérêts,** Vaduz, Lipra, 1990, 56 p.

BROISE Pierre. — **Antiquités gallo-romaines du canton de Rumilly,** in Bulletin des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, 8, 1990, p. 14-19.

BROISE Pierre. — **Les Maisons du Grand-Bornand : témoins de l'architecture rurale dans la Haute-Savoie des années cinquante,** in Le Monde Alpin et Rhodanien, 1990, 1/2, p. 7-35.

BRUN Eric. — **Mise au point : à propos de « gel dans le sol et avalanches de fond »,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXVII, 1989-4, p. 443-444.

BRUN Jean-Claude. — **Lac Saint-Clair, lac Sainte-Thérèse, lac de Carouge : sondages piscicoles, 1989-1990,** Chambéry : D.D.A.F., 1990, 33 p.

BRUNIER Jean. — **Le Destin extraordinaire d'une jeune savoyarde au XIXe siècle : Louise Jay, de Samoëns,** in Bulletin des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, 8, 1990, p. 9.

BRUNIER Jean. — **Histoire de Boussy (3e partie) ; Boussy dans la Révolution et l'Empire (1792 à 1815),** in Bulletin des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, 8, 1990, p. 3-8.

BRUNIER Jean. — **Histoire de Massingy (1ère partie) : des origines à 1623,** in Bulletin des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, 8, 1990, p. 26-32.

BRUNIER Jean. — **Vaulx, le pays des vallées,** in Bulletin des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, 8, 1990, p. 10-12.

BUGNON Maurice. — **La Seigneurie des Molettes,** in Association des Amis de Montmélian, 45, Décembre 1990, p. 6-9.

BUJARD Jacques - SIMON Christian - KOENIG Franz E. — **L'Eglise Saint-Hippolyte du Grand Saconnex,** in Genava, Nouvelle Série, t. XXXVIII, 1990, p. 29-80.

BURDEYRON F. - TOSSAN H. — **Les Routes de Seyssel : 01, Rétrospectives et vieilles cartes ; 02, La Route des Usses,** n° 79-80, 156 p., 220 p.

BUTTIN Anne. — **La Figure du notable savoyard dans les romans d'Henry Bordeaux,** in Actes du XXXIIe congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 305-314.

BUTTIN Anne. — **Henry Bordeaux, romancier savoyard : 1870-1963,** Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1990, 173 p. (Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; 92).

BUTTIN Pierre. — **Essai sur les dictionnaires imprimés des notables du duché de Savoie,** in Actes du XXXIIe congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 23-29.

CABAUD Charles. — **Aussois,** Curandera, 1989, 133 p. (Villages et visages de Savoie).

CABAUD Charles. — **Joseph Fontanet.** Préface de Jacques Chaban-Delmas, Paris, Editions France-Empire, 1990, 188 p.

CABAUD Charles. — **Journal d'un paysan de Maurienne,** Curandera, 1990.

Carnets d'Emile Magnin (1888-1898), in Bulletin des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, 8, 1990, p. 24-25.

CARREAU Gérard. — **La Collecte de Julien Tiersot à Bessans,** in Bessans jadis et aujourd'hui, 22, hiver 1989-1990, p. 16-21.

CASARI Jacqueline. — **Promenades dans l'histoire du Salève,** Edition de l'Emeraude (Genève), 1988, 92 p.

CASTOR Claude. — **Une esquisse de Ferney au XVIIIe s. : Voltaire et les maçons de Samoëns,** Ferney, Amis de Voltaire, 1990, 55 p.

CASTOR Claude. — **Franc-maçonnerie et révolution en Faucigny,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 7-19.

Catastrophes naturelles récentes dans les Alpes, Grenoble, Institut de géographie alpine, 1990, 290 p., in Revue de géographie alpine, Tome LXXVIII, 1-2-3, 1990.

La Cathédrale Saint François de Sales de Chambéry, in l'Histoire en Savoie, numéro spécial juin 1990, p. 3-56.

CATTIN Paul. — **La Construction d'un château au XIVe siècle : Château-Gaillard (Ain),** in Cahiers René de Lucinge, 4e série, n° 26, 1990, p. 3-111.

150e anniversaire de la reconstruction de la ville après l'incendie d'avril 1840 : exposition, Sallanches, 1990, in Sallanches, revue municipale, 37, juillet 1990, p. 41-46.

Centenaire du lycée-collège Louise-de-Savoie, Collège Louise de Savoie (Chambéry), 1991.

CENTRE INTERNATIONAL DU CINEMA D'ANIMATION. — **La Lettre : mars 1990,** Annecy : CICA, 1990. - (4) p. - (La Lettre ; 1 - mars 1990).

Challes-les-Eaux : son aménagement. Photographie de la place du Forum avant et après les travaux de rénovation, in Dauphiné Libéré, 20 juin 1990, p. 4.

Chambéry : Le dossier Curial ou l'épilogue de 15 ans de concertation, in Société des Amis du Vieux Chambéry, Bulletin n° 29, 1990, p. 27 à 48.

Chambéry : Le dossier de la Médiathèque : réponse de Louis Besson à la société savoisienne d'histoire et d'archéologie, in La Savoie, n° 665, 30 mars 1990, p. 7.

Chambéry : Rénovation des façades et du porche d'honneur du Château des Ducs de Savoie, in Dauphiné Libéré, 19 mars 1990, p. 8.

CHAMSON Max. — **Les Grandes heures des Alpes,** Perrin, 1990, 600 p.

CHAPPAZ Paul. — **Le Comte de Boigne et la Compagnie des Chevaliers - Tireurs,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 369-377.

CHARDON M. — **Quelques réflexions sur les catastrophes naturelles en montagne,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXVIII, (1, 2, 3) 1990, p. 193-213.

CHATELAIN Claude. — **Les Cousins. « Les Savoyards de la Pampa ».** Roman, Les Marches : Curandera, 1990, 343 p.

CHAUBET Daniel. — **Bérold de Saxe, un héros mythique fondateur de dynastie parmi d'autres,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 225-233.

CHAUBET Daniel. — **Etude philologique des manuscrits de la chronique de Savoie de cabaret,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 187-192.

CHAUBET Daniel. — **L'Historiographie savoyarde du XIVe au XVIe siècle,** Chambéry, D. Chaubet, 1990, 736 p.

CHAUMEREUIL Brigitte. — **SICA du Grand-Bornand : vive l'alpage !,** in l'Echo des Alpages, 8 bis, janvier 1990, p. 52-53.

CHAVOUTIER Lucien. — **Alexandre Dumas et la Maison de Savoie,** in l'Histoire en Savoie, 100, décembre 1990, p. 1-72.

CHETAIL Joannès. — **A propos de René de Lucinge, ambassadeur de Charles-Emmanuel 1er auprès du roi de France (Traité de Lyon de 1601),** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 273-275.

CHETAIL J. - HARSANY Z.E. — **Bibliothèque, archives et documents de l'Académie de Savoie,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 295-296.

CHETAIL Joannès. — **Deux hôtes insolites de Chambéry : le vice-légat d'Avignon et le recteur du Comtat-Venaissin,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 183-186.

CHETAIL Joannès. — **Une famille de notables de Savoie : les Bertrand de la Pérouse,** in Actes du XXXIIe congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 231-234.

CHEVALLIER Georgette. — **En parcourant la correspondance d'André Gide,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 111-114.

CHEVALLIER Georgette - DAVOINE-BARDEL Thérèse. — **Jacques Bardel ou comment perdre la notabilité et la retrouver,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 273-280.

Les Chiffres clés du tourisme en Savoie : 1990, Chambéry, Chambre de Commerce et d'Industrie, 1990, 54 p.

CHOMIENNE François. — **Etat des revenus financiers du Monastère (Sainte Marie de Thonon) en 1792,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 87-101.

CIMAZ Françoise (Dir.). — **Les Edifices religieux de Bessans,** in Bessans jadis et aujourd'hui, 23, été 1990, 68 p.

CIMAZ Françoise. — **Généalogie partielle de la famille Fodéré,** in Bessans jadis et aujourd'hui, 22, hiver 1989-1990, p. 29-32.

CLEMENT Maurice. — **Les Hôpitaux de Montmélian,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 44, juin 1990, p. 5-10.

CLUB ALPIN FRANÇAIS. — **Traversée occidentale des Alpes,** Edisud, 1988, 164 p. (Haute randonnée alpine ; 2).

Club de la presse : 1989, Chambéry, Chambre de Commerce et d'Industrie, 1990, 56 p.

COCOMINE Jean-Claude. — **De la permanence au déclin, le processus de dépeuplement du village d'Héry-sur-Ugine en Savoie de la fin du XVIIIe siècle à nos jours,** 223 p. (Diplôme des hautes études en pratiques sociales : Lyon II, I.F.S.E.P., Collège coopératif Rhône-Alpes).

COGOLUENHES Pierre. — **Les Risques naturels en Haute-Savoie et les moyens de prévention,** in Lo Flambò, 134, Eté 1990, p. 41-68.

Coise : Restauration de la chapelle du Villard, in Dauphiné Libéré, 26 mars 1990, p. 11.

COLLOMB Gérard. — **Un hameau du Faucigny : Le Mont, en Haute-Savoie,** Musée National des Arts et Traditions Populaires, 1988, 16 p. (Petits guides des grands musées ; 115).

COLONEL Mario. — **Chamonix : magique !,** in Alpes Magazine, 4, juillet/août 1990, p. 74-81.

COLONNA Wilfried - GARDIEN Claude. — **La Haute-Savoie,** Glénat, 1990, 223 p. (Vertical).

COMITE REGIONAL FRANCO-GENEVOIS. — **Guide des échanges sportifs : Ain, Genève, Haute-Savoie : Edition 1990,** Annecy, Conseil Général ; Genève : Conseil d'Etat, 1990, XXII-114 p.

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LEMAN CONTRE LA POLLUTION (LAUSANNE). — **Rapports sur les études et recherches entreprises dans le bassin lémanique, programme quinquennal 1986-1990, Campagne 1989,** C.I.P.E.L., 1990, 231 p.

CONSEIL DU LEMAN. — **Guide lémanique du travailleur frontalier,** Ferney-Voltaire, Lausanne : Conseil du Léman, 1990, 56 p.

CONSEIL DU LEMAN. — **La Liaison rapide Paris/Lyon-Bourg-Genève : un projet ferroviaire européen,** Conseil du Léman, 1990, 6 p.

CONSTANTIN Christian - COSTAZ Guy. — **Les Faïences : Savoie, Lyonnais, Dauphiné,** Massin, 1990, 95 p.

CORRIGAN François. — **La Spiritualité de François de Sales : un chemin de vie,** Desclée de Brouwer, 1989, 138 p.

COTON C. - ESTEVE Roger. — **Premier bilan de la réintroduction du gypaète barbu en Haute-Savoie,** in Arve, Léman, Nature, 1990, 3, p. 9-19.

COURTIAL Marie-Claire. — **Léon Marès et les collections de Montrottier,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 34-37.

CRECY Louis (de). — **Une grande figure forestière et montagnarde : Jean Messines Paviot du Sourbier (1900-1989),** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXVII, 1989-4, p. 351-358.

CROSET Félix. — **Beaumont, Haute-Savoie, 1814-1940,** La Salévienne, 1990, 440 p.

DALIX Jean-François. — **La Vanoise sur mesure : Entre-Deux-Eaux,** in La Savoie, La Renaissance, l'Echo des Vallées, 31 août 1990.

DALIX Jean-François. — **La Vanoise sur mesure : grottes et mines de Haute-Maurienne,** in La Savoie, la Renaissance, l'Echo des Vallées, 684, 17/24 août 1990, p. 2.

DARROU Germain. — **Les Pierres de capacité en Haute-Savoie,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 91-110.

DEBARBIEUX Bernard. — **Territoires de haute-montagne : recherches sur le processus de territorialisation et d'appropriation sociale de l'espace de haute-montagne dans les Alpes du Nord : thèse de doctorat. Mai 1988,** Grenoble, Institut de Géographie Alpine, 1988, 495 p.

DEBLACHE René. — **Les Sénateurs dans les vignes,** in Association des Amis de Montmélian, 45, Décembre 1990, p. 26-28.

DECHAIX Paul. — **A propos des drapeaux de Savoie,** in Lac et Reflets, 28, 4e trimestre 1990, p. 3-12.

La Dédition de Nice à la Savoie : 1388 : Actes du colloque international de Nice, 1988, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990, 530 p.

DELESTRADE Anne — **Le Chocard : un corvidé de montagne opportuniste,** in Arve, Léman, Nature, 1990, 1, p. 2-10.

DELLA SANTA Elisabeth. — **Florilège de la famille Bouvier,** Genève : l'auteur, 1988-1990, 2 vol.

La « Dernière saison », film tourné dans le massif des Bauges (Savoie), in Dauphiné Libéré, 5 octobre 1990, p. 3.

DESCHAMPS Jean-Louis. — **Trois Rhône-Alpins sur quatre dans les villes,** in Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, 59, septembre 1990, p. 12-15.

DESCHAMPS-BERGER Richard (éd.). — **La Chasse à l'homme : lettres de guerre et carnet journalier d'Antoine Martin (1914-1915),** Saint-Michel de Maurienne, Edition 73, la Croix Blanche, 1989, 158 p. (L'Histoire vécue).

DESCOLLAR Maurice. — **Le Conseil Général de Savoie sous la IVe République,** 285 p. + 1 vol. annexes 146 p. (Mémoire : Lettres : Chambéry : 1990).

DESLANDES Philippe - MEREL James. — **Les Hautes vallées de Tarentaise : les nouveautés... les classiques de haute-montagne,** Edelweiss, 1989, 128 p.

DEVOS Roger. — **Aspects de la contre-révolution en Chablais,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 155-166.

DEVOS Roger. — **Un exemple d'ascension sociale par les charges sénatoriales : les Favier,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 223-230.

DEVOS Roger. — **Vandalisme révolutionnaire et résistance spirituelle en Savoie du Nord,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 45-56.

DILOISY Christian. — **Recensement de la population : la ruée vers l'Est,** in Points d'Appui pour l'Economie Rhône-Alpes, 59, septembre 1990, p. 9-11.

Dixième anniversaire de la disparition de M. Fontanet, in Dauphiné Libéré, 16 mars 1990, p. 2, et la Vie Nouvelle, n° 376, 16 mars 1990, dernière page.

DOCHE Anne-Sophie. — **Un notable annécien dans la Révolution : Joseph Garbillon, de l'Ancien Régime à l'Empire (1749-1814),** Anne-Sophie Doche, 1990, 210 f. (Mémoire : Lettres : Grenoble : 1990).

DOMPNIER Pierre. — **Une ville et ses notables : Saint-Jean de Maurienne au XIXe siècle,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 151-163.

Le Dossier de l'autoroute A 43 (de Maurienne) présenté par M. Pierre Dumas, Conseiller régional, in Dauphiné Libéré, 9 mars 1990, p. 3.

Le Dossier de l'eau thermale de Bonneval évoqué au Conseil Municipal, in Dauphiné Libéré, 4 mars 1990, p. 10, Essor Savoyard n° 2309, 2 mars 1990, p. 20.

DREYFUS Paul - NEUMILLER Roberto. — **Les Couleurs de Rhône-Alpes,** Glénat, 1990, 191 p.

DUBOURGEAT Jean-Pierre. — **Entre médecine et République, un notable d'Albertville et de la Haute Combe de Savoie : le docteur Jules Armand (1851-**

1938), in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 287-304.

DUBUIS Pierre. — **Documents sur la vie économique en Entremont à la fin du Moyen-Age (XIIIe-XVe s.),** in Vallesia, t. XLV, 1990, p. 349-408.

DUCRETET Bernard. — **Les Châtelains de Beaufort du XIIIe au XVIIIe siècle,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 30-52.

DUFOURNET Paul. — **Pierres à cupules de l'avant-pays savoyard : montagne du Vuache-Semine-Albanais,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 341-355.

DUFOURNET Paul. — **La Savoie dans la Révolution avec les Conventionnels Jean-Baptiste Carelli de Bassy ci-devant comte de Cevins, baron de l'Empire, et Anthelme Marin,** Académie Salésienne, 1989, 324 p. (Mémoires et documents ; 96).

DUJON Patrice. — **Balades et randonnées au pays du Mont-Blanc,** Grenoble, Glénat, 1990, 95 p.

DUMAS Pierre. — **A la découverte de la cathédrale (Saint François de Sales de Chambéry),** in l'Histoire en Savoie, numéro spécial Juin 1990, p. 27-44.

DUMONT-MOLLARD Michel. — **L'Enluminure en Savoie. Un manuscrit cordiforme : le Chansonnier de Jean de Montchenu,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 317-327.

DUNAND Michel. — **Dernières nouvelles de la nuit (poèmes),** Nantes, les Editions du Petit Véhicule, 1989, 31 p.

DUPARC Pierre. — **Les Notables dans l'ancien droit de la Savoie,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 59-66.

DUPAVILLON Christian. — **O, royal d'Evian,** Evian, l'auteur, 1990, 127 p.

DUPRAZ Paul. — **Eloge du professeur Jacques Lovie,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 153-158.

DUPRAZ Paul. — **Des Savoyards aux Amériques,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 193-201.

DURAND Jean-Yves. — **Les Vrais génies de la cloche,** in Ça m'intéresse, n° 110, avril 1990, p. 94-99.

Les Edifices religieux de Bessans, in Bessans jadis et aujourd'hui, 23, été 1990, 68 p.

ELEVES DES ECOLES DE MESSERY-NERNIER (HAUTE-SAVOIE). — **Même pas vrai...,** Tâches d'encre, 1990, 127 p.

L'Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air : été 1989 : méthodologie et résultats, in Notes et Documents de l'I.N.S.E.E. Rhône-Alpes, 63, Mai 1990, p. 3-20.

ENTRESSANGLE Danielle. — **Le Genevois haut-savoyard à l'heure du choix : évolution de l'emploi de 1983 à 1988,** Annemasse, Maison de l'Economie, 1989, 45 f. + (7).

EROME Georges - VERILHAC Yves. — **L'Ours brun dans les Alpes françaises : historique de sa disparition,** Centre ornithologique Rhône-Alpes, 1988, 120 p.

ESCURAT Michel. — **Circuit botanique du Rampon (Mont-Veyrier),** Mairie d'Annecy-le-Vieux, 1990, 35 p.

ESTEVE Roger - MOSSE Françoise. — **Chamois : la fuite et la vie,** in Alpes Magazine, 5, septembre-octobre 1990, p. 44-51.

ESTEVE Roger. — **Réintroduction des castors en Haute-Savoie : un bilan mitigé,** in Rhône-Alpes Nature, 22, janvier 1990, p. 18-19.

ESTIENNE Pierre. — **Evolution de la population des montagnes françaises au XXe siècle,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXVII, 1989-4, p. 395-406.

EXPOSITION. CHAMBERY. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. 1990. — **16 livres restaurés en 1989,** Chambéry : Bibliothèque Municipale, 1990, 61 p.

EXPOSITION. CHAMBERY. MAISON DE LA CULTURE. — **Hoggar,** Chambéry, A.D.D.C.A.E.S., 1990, non paginé.

EXPOSITION. TOULOUSE. CENTRE DE PROMOTION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 1990. — **L'Avalanche et le torrent : les forestiers photographes de la montagne (1885-1940),** C.P.R.S., Université Toulouse le Mirail, 1990, 44 p.

FAITA Mino. — **Joseph, François Marie Péronne, horlogers savoyards : de l'horlogerie à la naissance du décolletage en Savoie,** Thonon-les-Bains : Ed. de l'Albaron, 1990, 219 p.

FARAMAZ André. — **L'Emigration des savoyards du Haut Val d'Arly,** Flumet, Association des stations du Val d'Arly, 1990, 62 p.

FASSIER Robert. — **Les Documents sur la Russie des Archives Florimontanes,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 69-90.

FEAZ Joseph-Marie. — **Journal d'un paysan de Maurienne,** Curandera, 1989, 175 p.

FEDERATION DES GROUPEMENTS DE COMMERÇANTS DE LA HAUTE-SAVOIE. — **La Fédé..., Fédération des groupements de commerçants de Haute-Savoie,** Saint-Julien-en-Genevois (74) : impr. Serasset, 1990, 20 p.

FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE. — **GR TMB : Tour du Mont-Blanc : France - Italie - Suisse,** F.F.R.P., 1989, 96 p. (Topo-Guide des sentiers de randonnée).

FEHLMANN Paul. — **Ethniques, surnoms et sobriquets des villes et des villages en Suisse romande, Haute-Savoie et alentour, dans la vallée d'Aoste et au Tessin,** Genève : Jullien, 1990, XXVI-274 p., blasons.

FENOUILLET Félix. — **Les Noms de famille en Savoie,** réédition, Ed. la Tour de Gile, 1990, 100 p.

FERANDOU Hubert. — **Refuge du Parmelan : une expérience intéressante d'assainissement en moyenne montagne,** in Arve, Léman, Nature, 1990, 3, p. 20-26.

FERNEX DE MONGEX Chantal - RICHARD Dominique. — **Peintures médiévales de Cruet,** Barberaz (73), Agraf, 1990, 160 p.

FERRERO Claude. — **Tunnels : la porte des enfers,** in Alpes Magazine, 5, Septembre/Octobre 1990, p. 76-81.

FESTIVAL DU PREMIER ROMAN. — **Bilan 1990,** Chambéry, Bibliothèque Municipale, 1990, 61 p.

Fleurs des Alpes : 62 plantes parmi les plus représentatives de la flore alpine, Toulouse : Alpes Magazine, 1990, 32 p. (Supplément gratuit du n° 4 des Alpes Magazine).

FOL Michel. — **Les Chanoines de la Collégiale de Sallanches à la fin du Moyen-Age (vers 1389-1452) (résumé),** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 107-108.

FOL Michel. — **Genèse, organisation et sociologie d'un club jacobin en Savoie du Nord : la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité séante à Bonneville (12 décembre 1792 - 3 février 1793),** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 21-73.

FONDATION HUMBERT II ET MARIE-JOSE DE SAVOIE (LAUSANNE). — **Livres imprimés,** 2e éd., Torino, Umberto Allemandi, 1989, 172 p.

FONTANET Claude. — **Les Pépin, une famille de notables de Marthod,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 235-244.

FORAY J. — **Au pied du Mont-Blanc, 1786-1986 : si la médecine m'était contée,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 235-240.

FORESTIER Monique. — **Béatrice de Savoie : une princesse notable en Europe au XIIIe siècle,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 201-210.

La Forêt et le travail du bois dans la vallée de Thônes, in Amis du Val de Thônes, 15, 1990, 144 p.

FORRAY François. — **Les Ex-voto en montagne,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 211-214.

FORRAY François. — **Mont-Cenis, enfant chéri du passage,** in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. XIX-XXIV.

FOURNEYRON Claude. — **Le Champi du Val d'Abondance : d'après le récit de Pierre Roger,** Larringes (74) : Grangette, 1990, 291 p.

FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET. SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES. — **Inventaire communal 1988 : Cartovision de la Haute-Savoie,** SCEES, INSEE, 1988, 41 p. (Cartovision).

FRANCE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, SERVICE CENTRAL DES ENQUETES ET ETUDES STATISTIQUES. — **Recensement agricole 1988 : tableaux Prosper : cantons et régions agricoles : Haute-Savoie,** SCEES, INSEE, 1989, 125-IX p. (Agreste, données).

FRANCILLON Claude. — **Un ouvrage de titan : la vallée de Chamonix à l'abri du plus gros paravalanche jamais construit,** in Aménagement et Montagne, 93, octobre 1990, p. 36-37.

FRITSCH Robert. — **De l'usage du café en Savoie et de ses succédanés (suite),** in Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de la Savoie, 212, février 1990, p. 23-35.

FRITSCH Robert. — **Histoire du café en Savoie : les succédanés du café du XVIIe au XXe siècle,** in Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de la Savoie, 216, juin 1990, p. 15-25.

FRUTAZ Amato Pietro. — **Studie e note di varia emdizione (da enciclopedia Catholica),** Aosta : Tipografia valdostana, 1990, Tome I : 223 p., Tome II : 221 p.

GAILLARD E. — **Le Voyage de Horace Bénédict de Saussure autour du Mont-Blanc en 1778 d'après des documents inédits de Marc-Auguste Pictet,** in Lo Flambò, 136, Hiver 1990, p. 63-79.

GAILLARD Philippe. — **Cafés et cabarets en Savoie aux XIXe et XXe siècles,** in l'Histoire en Savoie, 97, Mars 1990, p. 1-48.

GALLETTO Dionigi. — **Rapports culturels et plus particulièrement scientifiques entre le Piémont et la Savoie,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, pp. 339-344.

GARDET Clément. — **A propos des peintures murales de Cruet. Un rapprochement iconographique avec le manuscrit de l'Exultet de Fondi (ms. du 1er quart du XIIe siècle),** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 357-359.

GENELETTI Pierre. — **Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne de 1856 à 1989 : table générale,** in Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, t. XXV, 1990, 134 p.

GERBAUX F. - MONOD N. - PERRET J. — **La pluriactivité dans le bassin d'emploi du Chablais,** Grenoble, CEMAGREF, Études n° 223, juillet 1988, 58 p.

GERMAIN Michel. — **La Haute-Savoie autrefois. Images retrouvées de la vie quotidienne,** Roanne : Horvath, 1990, 175 p.

GERMAIN Michel. — **Les Maquis de l'espoir. L'occupation italienne en Haute-Savoie (novembre 1942 - septembre 1943),** Les Sables d'Olonne : Le Cercle d'Or, 1990, 390 p.

GEX Amélie. — **Vecchia gente e vecchie cose : storie della mia strada e del mio villagio,** trad. e commento di Armanda Grazzini, Tibergraph Editrice, 1989, 312 p.

GILBERTAS André. — **Une grande dame des lettres : Adrienne Monnier,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 25-39.

GILIBERT Alfredo - VARALLO Franca (éd.). — **Illustrazioni,** in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. 159, 244.

GLEIZE Jean-Marie. — **Léman,** Seuil, 1990, 180 p. (Fiction et Cie).

GODOY José A. — **L'Escalade et les escalades : l'action et la théorie,** in Genava, Nouvelle série, t. XXXVIII, 1990, p. 105-130.

GORCE Véronique. — **L'Administration étatique des collèges royaux de Savoie : 1729-1773,** 129 p. + annexes (Mémoire : Lettres : Chambéry : 1989).

GOTTELAND J.-C. — **La Qualité du fleuve Rhône entre Genève, Savoie et Bugey,** in Présence Savoisienne, 63/64, 1990, p. 18-21.

GOURREAU Jean-Marie - ESTEVE Roger. — **Bouquetins : ils sont sauvés !** in Alpes Magazine, 1, janvier/février 1990, p. 66-73.

GR 5 : du Léman au Mont-Blanc, tour des Portes du Soleil, tour des Dents du Midi, 3e éd., Paris, FFRP, 1989, 96 p., (Topo-guide des sentiers de grande randonnée).

GRANDCHAMP Georges. — **Bibliographie Savoisienne 1988 : 210 titres,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 154-162.

GRANDCHAMP Georges. — **Les Collections « Amérique » du Musée d'Annecy,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 149-150.

GRANDCHAMP Georges. — **Découverte de traces de peintures murales à Annecy et à Annecy-le-Vieux,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 150-151.

GRANDCHAMP Georges. — **Edmond Ganter (1910-1989),** in Revue Savoisienne, 1989, p. 30-33.

GRANDCHAMP Philippe. — **Une création éphémère : les écoles pratiques des mines de la Sarre et du Mont-Blanc (1802-1815),** in 114e Congrès National des Sociétés Savantes de Paris, 1989, p. 535-549.

GRANDCHAMP Philippe. — **La Vie quotidienne d'un élève de l'Ecole des Mines à la fin du Premier Empire d'après les carnets de Charles-Marie-Joseph Despine,** in Travaux du Comité Français d'Histoire de la Géologie, tome 2, 1988, n° 3 (24 février 1988), p. 45-59.

GROSPERRIN Bernard. — **Répertoire des publications. - Histoire de Savoie. - 10 : 1989,** Université de Savoie, Institut d'Etudes Savoisiennes, 26 f.

GROSSET Jean. — **Les Bessanais à Lyon (suite) : petite chronique d'une émigration. Les Grosset de Lyon,** in Bessans jadis et aujourd'hui, 22, hiver 1989-1990, p. 2-9.

GRUGNOLA Bernard. — **L'Industrie chimique en Maurienne : Prémont-La Chambre-Epierre, de 1889 à 1989,** 215 p. (T.E.R., Lettres, Chambéry, 1990).

GUIBAL Jean - BOCCAZI-VAROTTO A. — **Les Objets de la vie quotidienne dans les Alpes,** Glénat, 1990, 160 p.

GUICHONNET Paul. — **L'Education des princes de la Maison de Savoie,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 51-79.

GUICHONNET Paul. — **Le Général Jean-Marie Songeon (1771-1834),** in Revue Savoisienne, 1989, p. 57-68.

GUICHONNET Paul. — **Une profession de foi d'Amédée Greyfié de Bellecombe (Lettres à François et Ernest Naville),** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 277-291.

GUICHONNET Paul. — **La Révolution à Carouge (1789-1799),** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 167-216.

GUICHONNET Paul. — **Sur les hauteurs, le démon...,** in Alpes Magazine, 1, Janvier-Février 1990, p. 74-79.

GUICHONNET Paul (dir.). — **Haute-Savoie : une terre, des hommes,** Curandera-Siloé, 1990, 255 p. (Hier et aujourd'hui).

Guide de l'enseignement supérieur en Rhône-Alpes : la taupe, Lyon, Idetop, 1990, 610 p.

Guide du naturaliste dans les Alpes, 2e éd., Delachaux et Niestlé, 1989, 448 p. (Les Guides du naturaliste).

Guide du projet : spécial jeunes, 14-26 ans, Chambéry, Savoie information jeunesse, 1990, 100 p.

HARSANY Zoltan Etienne. — **L'Enseignement secondaire à Chambéry sous la Révolution et l'Empire,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 177-181.

HAUTE-SAVOIE. ARCHIVES DEPARTEMENTALES. — **Archives de la Manufacture d'Annecy : série 15 J : inventaire,** Annecy, Archives Départementales de la Haute-Savoie, 1990, 203 p.

HAUTE-SAVOIE. CONSEIL GENERAL. — **Schéma d'aménagement départemental. 13 février 1990, lancement de la procédure de concertation. Document 1,** Conseil Général de la Haute-Savoie, Agence économique départementale, 1990, 19 f.

HAUTE-SAVOIE. DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET. — **Recensement agricole 1988. Haute-Savoie : principaux résultats,** D.D.A. Haute-Savoie, 1990, 32 p. (Agreste. Analyses et Etudes).

HAUTE-SAVOIE. DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT. — **L'Accueil économique en Haute-Savoie : 140 zones à la disposition des professionnels,** D.D.E. Haute-Savoie, 1990.

HAUTE-SAVOIE. PREFECTURE. — **Les Services de l'Etat en Haute-Savoie,** Annecy, Préfecture de la Haute-Savoie, 1990, 75 p. (Présence de l'Etat).

HEBRARD Marie-Claude. — **La Savoie autrefois,** Horvath, 1990, 176 p. (Vie quotidienne autrefois).

HELGERSON Marie-Christine. — **Dans les cheminées de Paris,** Flammarion, 1990, 203 p. (Castor Poche, Junior, 119).

HENRY-SUCHET Jeanine. — **La Fontaine-couverte,** Julliard, 1990, 195 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Notes sur la Révolution à Fessy-Lully,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 103-110.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Les Stratégies des curés, source de notabilité d'après les registres paroissiaux et les documents d'archives,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 109-116.

Histoire des moulins, in Les Amis des Moulins savoyards, 1, 2, 3, 1989.

Histoire du Pays de Gex, Saint-Genis-Pouilly, Intersections, 1986-1989, 2 vol., 240 p. et 253 p.

Les Hommes qui font la Savoie : 1989, Chambéry, Affaires savoyardes, 1990, non paginé.

HUDRY Marius. — **Un notable de Moûtiers : François Ducloz, maître-imprimeur (1850-1912),** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 15-22.

L'Impérial (Annecy), in Annecy Municipal, 98, décembre 1990, 16 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES. — **Recensement général de la population 1990 : évolutions démographiques 1975-1982-1990 : arrondissements, cantons, communes, unités urbaines, zones d'emploi. Résultats provisoires : 74 : Haute-Savoie,** I.N.S.E.E., 1990, 34 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES. RHONE-ALPES. — **Ingénierie, conseil, formation à Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Annecy : enquête novembre 1989 - février 1990 : premiers résultats novembre 1990,** I.N.S.E.E., Economie et Humanisme, CEDES (Ecully), 1990, 12 p.

Interview de J.-P. Oddos sur l'avenir de la Bibliothèque Municipale de Chambéry, in La Vie Nouvelle, n° 381, 20 avril 1990, p. 10 et 11.

J.M. — **L'Essor industriel de Montmélian au XXe siècle (suite) : les établissements Merlin-Gérin,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 44, juin 1990, p. 14-15.

JACQUET Laurence. — **L'Or blanc est au parfum,** in L'Echo des Alpages, 8 bis, janvier 1990, p. 10-12.

JACQUIER Jean-Marc - TANGHE Jean-François. — **Carnaval de Samoëns,** in Modal : la Revue des Musiques traditionnelles, 2, mars 1986, p. 4-14.

JACQUIER Jean-Marc. — **Croquis,** in Modal, la revue des Musiques traditionnelles, 2, mars 1986, p. 15-22.

Le Jardin botanique alpin « La Jaysinia » et sa station d'écologie végétale, Ville de Samoëns, 1988, 144 p.

JEUDY Jean-Marie. — **La Savoie vagabonde 1 : Bauges, Tarentaise, Beaufortin,** Glénat, 1990, 219 p. (Au fil de la route).

JEUDY Jean-Marie. — **La Savoie vagabonde 2 : Chambéry, Chartreuse, Maurienne,** Glénat, 1990, 231 p. (Au fil de la route).

JILOISY Christian. — **Recensement de la population : la ruée vers l'Est,** in Points d'Appui pour l'économie Rhône-Alpes, 59, septembre 1990, pp. 9-11.

JOLY Jules - PAILLARD Philippe. — **En Savoie notre école au bon vieux temps,** Le Coteau (42), Horvath, 1990, XLVIII-95 p.

JOLY-GARDIOL Serge et Christiane. — **L'Industrie de l'asphalte dans le Haut-Rhône français,** in Bulletin de l'E.S.P.I., 5, 1989, p. 15-36.

JOURNEE DU PATRIMOINE ECRIT RHONE-ALPES (ROANNE 1990). — **Journée du Patrimoine écrit Rhône-Alpes : actes,** Valence : ACORD, 1990, 75 p. (Les Cahiers de coopération).

Jubilé de la Chorale Mixte des Lycées d'Annecy, organisé par le Comité de la Chorale Mixte des Lycées d'Annecy, Pentecôte 1988, Annecy, 48 p.

JUGE Yvette. — **Saint-Jorioz. Autres regards,** Annecy, Société Majuscule, 1990, 165 p.

KEITH Denis. — **Variabilité et biologie de Dozcadion arenarium subsp. subcarinatum en Savoie,** in Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de la Savoie, 215, mai 1990, p. 12-20.

KOUCHNER Jean. — **Les Miraculés de l'Alpe,** Glénat, 1989, 148 p.

KRONOS. — **Albens : on recherche... un aqueduc !,** in Bulletin des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, 8, 1990, p. 13.

LABANDE François. — **Ski de randonnée Haute-Savoie, Mont-Blanc : 170 itinéraires de ski alpinisme,** Genève, Ed. Olizane, 1990, 334 p. (Guide Artou).

Le Lac du Bourget, plus grand lac naturel de France, Aix-les-Bains, Maison du lac, S.R.P.N., 1990, 60 p.

LACHAISE B. - NAVROT D. — **Annuaire politique Rhône-Alpes : l'inventaire des pouvoirs,** édition 1990, Lyon, Information Recherche et Etudes Sociales (IRES), 1990, 700 p.

LACROIX Bernard - TAURINES Robert. — **Mémoire des jours : gestes et traditions d'un monde savoyard,** Dardilly (69), Bias, 1990, 127 p. (Reflet).

LAFOUCRIERE Jean. — **La Transmission télédynamique de Bellegarde (1873-1900),** in Bulletin de l'E.S.P.I., 5, 1989, p. 7-14.

LAMORY Jean-Marc. — **Circuits pédestres. 2 : Faucigny - Haut Giffre : Salève et Genevois,** 2e éd., Annecy, F. Mercier, 1989, 95 p. (Guide Franck).

LANSARD Monique. — **La Notabilité de la cuisine savoyarde : l'héritage du célèbre Maître Chiquart,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 53-58.

LAURENT Anne-Marie. — **Guide de la nature protégée en Rhône-Alpes : du Jura aux Bauges,** Glénat, 1989, 121 p. (Découverte du patrimoine naturel ; 2).

LAURENT Anne-Marie. — **Guide de la nature protégée en Rhône-Alpes. 3 : du Léman au Mont-Blanc,** Glénat, 1989, 132 p. (Découverte du patrimoine naturel).

LAURENT Delenne. — **La Conscription à l'époque napoléonienne dans le département du Mont-Blanc,** 407 p. (Mémoire : Lettres : Chambéry : 1990).

LAYDERNIER Léon. — **Souvenirs d'un banquier savoyard (de 1884 à fin 1946) : contribution à la monographie économique de la Haute-Savoie,** Gardet, 1989, 158 p., reproduction en fac-similé de l'édition de 1947.

LEARD-VIBOUX Evelyne. — **Le Vin et les métiers du vin,** in Connaissance de la Savoie et du pays alpin, 8, juin 1990, 44 p.

LE BLANC DE CERNEX Pierre. — **Un Gouverneur de Miolans au XVIIIe siècle (1715-1734),** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 241-271.

LEHVENEN Joseph. — **Les Savoyards au loin,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 44, juin 1990, p. 12-13.

LEMOINE Jean-Bernard. — **Le Retour des cloches,** in Alpes Magazine, 5, septembre/octobre 1990, p. 62-67.

LEPROHON Pierre. — **Les Alpes,** Minerva, 1989, 94 p.

LEVASSEUR E. — **Les Alpes et les grandes ascensions,** Les Editions de la Tour Gile, 1990, VIII-390 p.

LEYMARIE Jacques (de). — **Pralognan-la-Vanoise : vie journalière et alpinisme de 1860 à 1914,** Moûtiers : Académie de la Val d'Isère, 1990, 175 p. (Mémoires et Documents. Nouvelle série ; 19).

Le Logement social en Savoie : bilan et perspectives nouvelles du département, in Conseil Général de la Savoie, réunion du 16 mars 1990, 47 p.

LONGHI Claudine - DAMESIN Margot. — **Aix-élan,** Aix-les-Bains, Aixpress, 1990, 36 p.

LOVIE Jacques. — **Trois témoins : Charles-Albert de Savoie-Carignan, Rodolphe de Maistre, Santorre di Santa Rosa,** in l'Histoire en Savoie, 99, septembre 1990, p. 33-55.

MABIRE Jean. — **La Bataille des Alpes. 2 : septembre 1944 - mai 1945 : Mont-Blanc, Tarentaise, Haute-Maurienne, Névachie,** Presses de la Cité, 1990, 287 p.

MAILLET Guy. — **La Vierge noire et l'Aumône,** in Bulletin des Amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, 8, 1990, p. 22-23.

Mairot le peintre, Paris, Ed. S2 i Kurkjian, 1989, 67 p.

« La Maison de l'Architecte » : association créée afin de promouvoir la création architecturale, in Essor Savoyard, n° 2349, 14 décembre 1990, p. 7, et Dauphiné Libéré, 19 décembre 1990, p. 3.

MAISTRE Gilbert. — **Les Notables de l'émigration marchande,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 164-177.

MAISTRE Henri (de). — **Joseph de Maistre,** Perrin, 1990, 298 p.

MANSAU Andrée. — **Les Chabod de Saint-Maurice. Leur notabilité au XVIIe siècle,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 211-222.

MANSAU Andrée. — **Les Saint-Réal aux Académies de Turin,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 297-301.

Les Marais de Méry (Savoie), in Dauphiné Libéré, 2 mars 1990, p. 10.

Marie-Louise Cognacq-Jaÿ : une femme de Samoëns, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1989, 80 p. (Gens de Savoie).

MARNEZY Alain. — **L'Aménagement de la piste de ski de la Fournache (Aussois-Savoie),** in Revue de Géographie Alpine, t. LXVIII, (1, 2, 3) 1990, p. 215-226.

Martial Bourlot, Chamonix, M. Bourlot, 1988, 96 p.

Massif des Alpes du Nord : les livraisons de lait augmentent de 3 % par an, in Agreste. Coup d'œil sur Rhône-Alpes, 4, décembre 1990, 4 p.

MASSON Claude. — **Les Sapeurs-Pompiers de Montmélian,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 44, juin 1990, p. 26-27.

MASSON Ghislaine. — **Bessans croit au diable,** in Alpes Magazine, 4, juillet-août 1990, p. 58-65.

MELINE Paul. — **Un peu d'histoire : le curé de Doussard sous la Révolution,** in Dauphiné Libéré, dimanche 31 décembre 1989.

Mémoire donné à Monsieur le Comte de Lautrec sur la situation d'Exilles, in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. 1-7.

MENABREA Henri. — **Histoire de la Savoie,** Curandera, 1990, 399 p. (Les Savoisiennes).

MERCY-ARGENTEAU François (de). — **Souvenirs de l'Italie en 1827, 1828 et 1829 (ms. inéd.),** in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. 25-34.

MESSIEZ Maurice. — **Montmélian en 1848,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 44, juin 1990, p. 16-25.

MESSIEZ Maurice. — **Les Notaires, notables incontournables du duché, d'après une étude faite en Combe de Savoie,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 81-92.

MESSIEZ Pierre. — **Le Rôle public des notables à Saint-Pierre d'Albigny sous la Révolution,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 179-188.

MESTRALLET Michèle. — **Histoire de l'alpinisme en Savoie,** Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1988, 40 p. (L'histoire en Savoie, juin 1988, numéro spécial).

METAILIE Jean-Paul - RICHEFORT Isabelle. — **L'Avalanche et le torrent : les forestiers photographes de la montagne (1885-1940),** Toulouse (31), Presses Universitaires du Mirail, 1990, 44 p.

MEUNIER M. — **La Catastrophe du Grand-Bornand,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXVIII, 1990 (1, 2, 3), p. 103-114.

MEYZENQ Claude. — **La Dynamique centrifuge de l'espace régional de la France de l'Est - Sud-Est (Corse exclue),** Institut de Géographie Alpine, 1989, 105 p. (Les Dossiers de la Revue de Géographie Alpine ; 3).

MILLION. — **On est dans le Dauphiné : dessins choisis, parus dans le Dauphiné Libéré,** Albertville, Dauphiné Libéré, 1990, 132 p.

MODELON Louis - BOUVET Georges. — **Dénombrement de Cruet (5 mai 1561),** in Association des Amis de Montmélian, 45, décembre 1990, p. 10-16.

MONTREUIL Charles. — **Le Tunnel routier du Fréjus : « Que les hommes corrigent les erreurs de la nature »,** in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. IX-XVII.

MOREL Claude. — **François de Sales,** Nouvelle Cité, 1990, 125 p. (Prier 15 jours : 3).

MOSSE Françoise. — **Lacs : les secrets d'un long hiver,** in Alpes Magazine, 6, novembre-décembre 1990, p. 10-17.

La Motte-Servolex : quatrième commune savoyarde, in Dauphiné Libéré, 14 mai 1990, p. 9.

MOTTU-WEBER Liliane. — **Moudre, battre et fouler : les multiples tâches des moulins genevois au XVIe siècle (1477-1630),** in Mélanges d'histoire économique offerts au Professeur Anne-Marie Piuz, ISTEC/Université de Genève, 1989, 312 p.

MOUGIN Noël. — **Autoroute A 43 : un pari tenu et de nouveaux défis,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 44, juin 1990, p. 28-29.

MOUGIN Noël. — **Carrières et environnement,** in Association des Amis de Montmélian, 45, décembre 1990, p. 29-30.

MOURARET Annick et Serge. — **Gîtes, refuges : France, et frontières : randonnées, alpinisme, escalade, ski, vélo, canoë,** La Cadole, 1990, 400 p.

MOURIQUAND Jacques. — **Annecy la rivale...,** in Alpes Magazine, 6, novembre-décembre 1990, p. 42-51.

MOURIQUAND Jacques. — **Tignes, mort de boue,** in Alpes Magazine, 4, juillet-août 1990, p. 36-43.

MUDRY Jean-Pierre. — **Manuscrit inédit de Joseph Rollier sur la période révolutionnaire à Thonon et en Chablais 1789-1794,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 127-143.

MULATIER Philippe. — **Le Blanchot (lièvre variable),** in Arve, Léman, Nature, 1990, 3, p. 1-3.

MULATIER Philippe. — **Rite ou combat ?,** in Arve, Léman, Savoie, Nature, 1990, 1, p. 22-26.

MURAT Annie. — **Le Servan,** Stock, 1989, 286 p.

Un Musicien ambulant : le Savoyard et sa marmotte, in Modal : la Revue des Musiques traditionnelles, 2, mars 1986, p. 23.

MUTELET André. — **Les Secrétaires de communautés de l'Hôpital sous Conflans, Conflans et Saint-Sigismond au XVIIIe siècle,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 93-98.

NICOLAS Jean. — **Une province et ses notables,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 9-14.

OCTOBRE Jean. — **Genève : le cinquième continent,** in Alpes Magazine, 3, mai-juin 1990, p. 42-51.

OFFICE NATIONAL DES FORETS. — **Sentiers forestiers : Crêt du Maure, Sainte-Catherine, Annecy-Sevrier,** Syndicat d'Initiative d'Annecy, 1989, 1 carte.

OFFICE RHONE-ALPES DU LIVRE. — **Ecrivains en Rhône-Alpes : Guide des écrivains de la région Rhône-Alpes : romanciers, poètes, auteurs dramatiques,** Le Monde, O.R.A.L., 1990, 86 p.

OFFICE RHONE-ALPES DU LIVRE (ANNECY). — **L'Office Rhône-Alpes du Livre : un outil de la région Rhône-Alpes au service des professionnels et des collectivités publiques,** O.R.A.L., 1990, 16 f.

Opere proposte in attinenza del forte di Exilles, in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. 14-16.

ORSI Giuseppe. — **Ricordi del Moncenisio,** in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. 35-139.

OUGIER-SIMONIN Pierre. — **Protohistoire en Haute-Tarentaise : découvertes récentes,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 317-330.

OURSEL Raymond. — **Lyonnais ! Dombes, Bugey et Savoie romans,** La Pierre-Qui-Vire : Zodiaque, 1990, 387 p. (La Nuit des temps).

PACHOUD Albert. — **Promenade autour du Granier d'avant 1248,** in Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Savoie, 214, avril 1990, p. 11-18.

PAILLARD Philippe - JOLY J. — **En Savoie : notre école au bon vieux temps,** Horvath, 1990, 136 p.

PAILLARD Philippe. — **Le Fonds de l'Académie de Savoie aux Archives Départementales,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 293-294.

PALLIERE Johannès. — **L'Histoire exemplaire du lycée Vaugelas de Chambéry : 1860-1990,** Apremont, Curandera, 1990, 170 p.

PALLIERE Johannès. — **Les Nouveaux notables d'Aix-les-Bains de 1870 à 1914,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 189-200.

PALLUEL-GUILLARD André. — **Le Beaufortain,** Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1989, 36 p. (L'Histoire en Savoie).

PALLUEL-GUILLARD André. — **Impressions de voyage en Savoie ou comment les voyageurs ont vu la Savoie,** in l'Histoire en Savoie, 98, juin 1990, p. 1-56.

PERNON Jacques et Christine. — **Les Potiers de Portout,** Paris, C.N.R.S., 1990, 220 p. XCV f. de pl.

PERRAT Jacques. — **Pôles d'excellence et technopôles en Rhône-Alpes : l'innovation pour quoi faire ?,** Association pour le Développement des Etudes économiques et sociales en Rhône-Alpes, 1989, 173 p.

PERRIER Jean-Gaspard. — **En quête de l'âme paysanne,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 123-137.

PERS Pierre. — **Les Notables d'après le cadastre (région d'Albertville),** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 99-106.

PERSONNAZ Hélène - PERSONNAZ Léon. — **A propos du goitre,** in Bessans jadis et aujourd'hui, 22, hiver 1989-1990, p. 27-28.

PERSONNAZ Hélène. — **Les Edifices religieux de Bessans,** in Bessans jadis et aujourd'hui, 23, été 1990, 68 p.

PERSONNAZ Hélène - PERSONNAZ Léon. — **François-Emmanuel Fodéré, médecin et humaniste,** in Bessans jadis et aujourd'hui, 22, hiver 1989-1990, p. 22-26.

PERSONNAZ Victor. — **Le Canton de Lanslebourg d'un siècle à l'autre (1889-1989),** in Bessans jadis et aujourd'hui, 22, hiver 1989-1990, p. 10-15.

PERSOUD Pierre. — **Un tumulus dans la nécropole des Ages du Fer à Gruffy (Haute-Savoie),** in Revue Savoisienne, 1989, p. 135-148.

Les Perspectives d'aménagements routiers en Savoie pour les dix ans à venir, débattus au Conseil Général, in Dauphiné Libéré, 15 décembre 1990, p. 3.

PICARD Gilbert. — **Avoriaz : les Fantômes du Festival,** Hermé, 1990, 155 p. (Suspense).

PICCAMIGLIO Alain. — **Archéologie à Faverges : Epoque Gallo-Romaine,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 331-340.

PICCAMIGLIO Robert. — **Fragment d'une féminité,** J. Brémond, 1990, 75 p.

PICCAMIGLIO Robert. — **Le Jour de la rivière,** Remoulins-sur-Gardon (30) : J. Brémond, 1990, 76 p.

PICCAMIGLIO Robert. — **Légende,** Reynès, Ed. de l'Eau, 1990, 35 p.

PIERRE Isabelle. — **La Vanoise sans barreaux,** in Alpes Magazine, 4, juillet-août 1990, p. 18-27.

PINO Benedetto F. — **Glanures,** Thonon-les-Bains, Le Carré, 1989, 157 p., (Collections Provinciales).

PIOLA Michel. — **Le Mont-Blanc,** Glénat, 1990, 237 p. (Vertical).

PIUZ Anne-Marie - MOTTU-WEBER Liliane. — **L'économie genevoise, de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime XVIe-XVIIIe inclus,** Genève, Georg, 1990, X-668 p.

PLAN Isabelle. — **Le Décor de stuc des baptistères de Genève,** in Genava, Nouvelle série, T. XXXVIII, 1990, p. 23-28.

PLANCHE Henry. — **Notre ami Mandrin,** in Connaissance de la Savoie et du pays alpin, 7, mars 1990, p. 2-16.

PLASSIARD A.-M. — **L'Emploi dans les grands établissements industriels en 1989,** in Notes et Documents de l'I.N.S.E.E. Rhône-Alpes, 70, août 1990, 73 p.

POINTET Marc. — **Le Vallon du Bénétant et du Grand Nant à Cevins Savoie,** Marc Pointet, 1990, 35 p.

POIRIER Florence. — **Cluses, l'état civil et la Révolution (1792-1795),** Archives Municipales de Cluses, 1989, 52 p.

POISSON Jean-Pierre - CHETAIL Joannès. — **L'Activité du Tabellion de Moûtiers et des notaires de son ressort en 1789 - Premières données,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 67-80.

PORTAY Jean-François. — **Perspectives et interrogations à propos de la population de la Savoie (première partie : Savoie Sud),** in Présence Savoisienne, 63/64, 1990, p. 10-16.

PORTUGAL Annie. — **Utilisation en médecine populaire des plantes médicinales de Haute-Tarentaise,** 285 p. (Thèse doct. : pharmacie : Aix-Marseille : 1990).

POTHIER Yves. — **Sports d'hiver : la moitié de la production est exportée,** in Points d'Appui pour l'Economie Rhône-Alpes, 60, décembre 1990, p. 17-23.

Pour desservir le glacier de Péclet, Val Thorens se dote du Funitel, in Dauphiné Libéré, 9 mars 1990, dernière page.

PRAT Jean-Pierre. — **Les Battants de l'ombre, les vrais,** Beaugency (45) : Elvire éditions, 1990, 134 p. (Espace livres ouverts).

PREMAT Bernard. — **La Vigne : histoire du vignoble à Veyrier-du-Lac,** in Vivre à Veyrier-du-Lac, 36, octobre 1990, p. 10-13.

Projet de construction d'un tunnel reliant la Tarentaise au Val d'Aoste, Dauphiné Libéré, 21 juillet 1990, p. 4.

RABUT Elisabeth. — **Les Archives de la Haute-Savoie 1988-1989 : un rôle scientifique et culturel,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 25-29.

RABUT Elisabeth. — **Le Premier centenaire de la Révolution française en Haute-Savoie,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 38-44.

RABUT Elisabeth (Dir.). — **La Savoie du Nord et la Révolution : images et documents,** Archives Départementales de la Haute-Savoie, 1989, 107 p.

RAMPONE Roberta (Dir.). — **Nota bibliografica,** in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. 143-157.

RAMUZ C.-F. — **Un coin de Savoie, et autres textes sur la Savoie,** Séquences, 1989, 109 p. (Collection ramuzienne).

RATTI Guido. — **Chambéry et la Révolution de 1821,** in l'Histoire en Savoie, 99, septembre 1990, p. 5-31.

RAVIER André. — **Lieutenant Tom Morel : être de lumière et entraîneur d'hommes,** Fayard, 1990, 275 p. (Témoins de la lumière).

RAYMOND Jacques (Dir.). — **L'Almanach du Journal Le Courrier Savoyard,** Annecy, Le Courrier Savoyard, 1990, 144 p.

Regards sur la mobilité socio-spatiale : an approach to socio-spatial mobility, Lyon : Revue de géographie de Lyon, 1990, p. 147-222. (Revue de géographie alpine de Lyon, vol. 65 ; n° 3, 1990).

RENCONTRES A L'UNIVERSITE DE SAVOIE (1989, CHAMBERY). — **La Révolution française dans le duché de Savoie : permanence et changements,** Chambéry, A.D.U.S. : Atelier Hugueniot, 1989, 221 p.

RENDU Yvon. — **Frontaliers : la barre des 30 000 est franchie,** in Points d'Appui pour l'Economie Rhône-Alpes, 59, septembre 1990, p. 26-27.

Rénovation des façades du grand séminaire de Moûtiers, in Dauphiné Libéré, 24 août 1990, p. 4.

RESEAU D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LA MONTAGNE ALPINE (GRENOBLE). — **La Nouvelle hydrologie alpine : bibliographie 1990 : n° 3,** RESALP, 1990, 446 p. (Bibliographie ; 3).

La Restructuration des Musées de Chambéry, dossier dont s'occupe Aurore Frasson-Menin, adjoint chargé de la culture, in Dauphiné Libéré, 14 avril 1990, p. 7.

REUMAUX Patrick - HENRY Robert. — **Atlas des cortinaires ; pars I,** Fédération Mycologique Dauphiné-Savoie, 1990, 22 p. - 24 f. de pl. - 44 f de pl.

REUMAUX Patrick - HENRY Robert. — **Atlas des cortinaires : pars II,** Fédération Mycologique Dauphiné-Savoie, 1990, p. 27-47, f. de pl. 25-48 et 45-96.

REVERDIN Olivier. — **La Famille Dufour à Montrottier (1799-1839),** in Revue Savoisienne, 1989, p. 115-134.

REVIL Philippe. — **Jeux Olympiques : le virage savoyard,** in Alpes Magazine, 6, novembre-décembre 1990, p. 52-61.

REVIL Philippe. — **Une trop belle abbaye : Hautecombe,** in Alpes Magazine, 1, janvier-février 1990, p. 38-45.

Les Révolutions romantiques : Savoie et Piémont 1821, in l'Histoire en Savoie, 99, septembre 1990, p. 1-55.

REYDET Colette. — **L'Eau dans la ville. Annecy, sa rivière, ses canaux,** Reydet, 1990, 242 p. (Mémoire de fin d'études, Ecole d'Architecture de Paris-Belleville).

REYMOND José. — **J'ai plus de souvenirs que si j'avais mille ans : Tignes, mon village,** La Fontaine de Siloé, 1990, 357 p. (Les Chants de la terre).

REYNAUD Louis. — **La Marche des géants,** in Alpes Magazine, 5, septembre-octobre 1990, p. 10-19.

RHONE-ALPES. DELEGATION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT. — **Tableau de bord de l'environnement : l'air,** Lyon : D.R.A.E., 1988, 43 p., cartes.

RHONE-ALPES. DELEGATION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT. — **Tableau de bord de l'environnement : l'eau,** Lyon : D.R.A.E., 1988, 107 p.

RHONE-ALPES. DELEGATION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT. — **Tableau de bord de l'environnement Rhône-Alpes : patrimoine naturel et bâti,** D.R.A.E., 1990, 97 p.

RHONE-ALPES. DELEGATION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT. — **Tableau de bord de l'environnement : sol et déchets,** Lyon : D.R.A.E., 1988, 101 p.

RHONE-ALPES. DIRECTION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT. — **Partez à la découverte... des espaces protégés en région Rhône-Alpes,** Lyon : D.R.A.E., 1990, 1 carte.

RHONE-ALPES. DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI. — **Travailler sur les sites olympiques de Tarentaise : professions, travail saisonnier, formation,** Lyon, D.R.T.E. Rhône-Alpes et D.D.T.E. de Savoie, 1989, 63 p.

RHONE-ALPES. SERVICE REGIONAL DE STATISTIQUE AGRICOLE. — **Annuaire de statistique : l'agro-alimentaire Rhône-Alpes en 1988,** Lyon : D.R.A.F. Rhône-Alpes, 1990, 65 p. (Agreste : la statistique agricole. Données).

Rhône-Alpes région touristique, Association des Amis de la Revue de Géographie de Lyon, 1988, 76 p. (Revue de Géographie de Lyon).

RICKARD Charles. — **Vérités sur la guerre : 1943-1945,** J.-P. Gisserot, 1990, 256 p.

RIFAUX Yves. — **A propos de l'invention du cinéma d'animation,** JICA Diffusion, 1990, 73 p.

ROBACHE Thérèse. — **Glacier des Bossons, Mer de Glace : 300 ans de vie,** Amis du Vieux Chamonix, 1989, 39 p.

ROLANDO Marie-Thérèse. — **La Justice en Savoie de 1814 à 1848,** 119 p. (T.E.R. : Lettres : Chambéry : 1990).

Le Rôle de l'Office Européen d'Information et de Documentation Rhône-Alpes (OEIDRA), in Dauphiné Libéré, 9 juillet 1990, p. 11.

ROMAN Marc. — **Promenades pour tous : vallée de Chamonix,** Annecy, F. Mercier, 1990, 119 p. (Guide Franck).

ROMET René. — **L'Hélicoptère et la montagne,** Gardet, 1990, 143 p.

ROSSI. — **Memoria sull'armamento dei forti d'Exilles e di Lesseillon,** in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. 9-13.

ROTARY INTERNATIONAL. 203e District. — **Artigianato di tradizione nelle Alpi occidentali italiane : Significato Arte Cultura. Artisanat traditionnel des Alpes occidentales italiennes : Esprit Art Culture,** Ivrea (Italie) : Priuli e Verlucca, 1990, 305 p.

ROTIVAL Bruno. — **Le Temps du silence,** Brepols, 1990, 147 p.

ROULIER Fernand. — **Saint François de Sales et Mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 103-115.

SALYN M. - REFFET J.-Y. — **Randonnée en Basse-Maurienne,** Edisud, 1988, 158 p.

SANCHIS T. — **Emploi et services dans les massifs de montagne français : au 1er janvier 1990,** Grenoble : CEMAGREF : INERM, 1990, 43 p. - (Division INERM ; 234 - janvier 1990).

SANGSUE Daniel (Ed.). — **Paysages romantiques dans les Alpes : Charles Dickens, Stendhal, Alexandre Dumas, Rodolphe Topffer...,** P.M. Favre, 1990, 185 p.

SAUTIER Françoise. — **Ombres et lumières au quotidien, mai 59 à la Visitation. Photographies,** Historique d'Henri Baud, Thonon. Office Municipal de la Culture et des Arts, 1990, 67 p.

Savoie : ASADAC, in Dauphiné Libéré, 14 juillet 1990, p. 6.

Savoie : Convention entre le Conseil Général et l'Agence Nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, in Dauphiné Libéré, 13 avril 1990, p. 5.

Savoie : Convention (patrimoine 92) entre le Département, la Région et l'Etat pour la rénovation de 45 édifices religieux baroques, in Essor Savoyard, n° 2319, 11 mai 1990, p. 1 et 7.

Savoie pratique 1990 : guide des administrations et associations, Chambéry, La Vie Nouvelle, 1990, 103 p.

SCHAER Joseph. — **Guide des fresques de la cathédrale de Chambéry...** Chambéry, J. Schaer, 1990, 95 p.

Le Septième anniversaire de la mort du roi Umberto II, in Dauphiné Libéré, 19 mars 1990, p. 5.

SERGI Giuseppe. — **La « Via Francigena » del Moncenisio come fattore di riassetto politico nel medioevo,** in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. XXV-XXXVIII.

SERRALONGUE Joël. — **Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1989,** in Revue Savoisienne, 1989, p. 12-24.

SERRES Bernard. — **Enquête accueil, Savoie 92 : Chambéry été 89,** Chambéry, Préfecture de la Savoie, 1990, 28 p.

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE (GENEVE). — **La Main-d'œuvre frontalière dans le canton de Genève,** Genève, Service Cantonal de Statistique, 1989, 28 p. (Aspects statistiques ; 63).

SESIANO Jean. — **Eaux souterraines de Haute-Savoie : amélioration des connaissances,** in Hypogées Les Boueux, 57, 1990, p. 9-13.

SESIANO Jean. — **Sur les hauts de Thonon et d'Evian : des lacs à protéger,** in Arve, Léman, Nature, 1990, 2, p. 1-5.

SEYSSEL Marc (de). — **Litiges à la frontière avec le Dauphiné,** in Association des Amis de Montmélian, 45, décembre 1990, p. 21.

SOCQUET Charles. — **Thalassa : un dramatique secret,** Lyon : DRAL, 1990, 211 p.

SORREL Christian. — **L'Apostolat des notables : La Société de Saint Vincent de Paul en Savoie, de 1849 à 1914,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 125-149.

SORREL Christian. — **Dans la cité, au long des siècles,** in La Cathédrale Saint-François de Sales de Chambéry, l'Histoire en Savoie, numéro spécial, juin 1990, p. 3-20.

SPILMONT Jean-Pierre - LIGEON Jean-Claude. — **Visages et terre des vallées du Mont-Blanc,** Didier Richard, 1990, 153 p. (Visages et terre).

STAEHLE Marie-Christine. — **Dites Craspedacuspa...,** in Dauphiné Libéré, 30 août 1990.

La Strada di Francia. - La Route de l'Italie, in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, XXXVIII-157 p. - 16 p. + 40 f. de pl.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE L'AGGLOMERATION D'ANNEMASSE (ANNEMASSE). — **Annuaire industriel (région d'Annemasse),** SIVOM d'Annemasse, 1990, 74 p.

Syndicat intercommunal de l'agglomération chambérienne, Chambéry, S.I.A.C., 1990, 8 p.

Le Système de réfrigération à l'amoniac utilisé pour la piste de bob de La Plagne est mis en cause par la FRAPNA à cause des risques de pollution chimique qu'il pourrait entraîner, in La Vie Nouvelle, n° 392, juin-juillet 90, p. 5.

La Tania entre Méribel et Courchevel est la dernière née des stations alpines, in Dauphiné Libéré, 30 mars 1990, dernière page.

Tarentaise dans la lucarne : quel regard les média étrangers jettent-ils sur les J.O. d'Albertville ? La Télé américaine, CBS Sports, l'Agence AP... répondent, in Aménagement et Montagne, 93, octobre 1990, p. 26-27.

Télécommunications à grande vitesse pour la Haute-Savoie, in Le Journal de la Haute-Savoie, 40, février 1990, p. 4-30.

THENOZ M. — **Le Tourisme à Chamonix,** in Rhône-Alpes, région touristique, Association des Amis de la Revue de Géographie de Lyon, 1988, p. 237-245, (Revue de Géographie de Lyon).

THEVENET Fernand. — **La Clusaz, mon village... autrefois,** Thônes : Imprimerie Jacquet, 1990, 119 p.

TICON Joseph - CROLA Bernard. — **Approche de la mentalité religieuse durant la période révolutionnaire,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 77-86.

TICON Joseph - CROLA Bernard. — **Une dynastie d'imprimeurs thononais : la famille Dubouloz,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 281-286.

TICON Joseph - CROLA Bernard - CHOMIENNE François. — **Inventaire de la Visitation Sainte-Marie de Thonon en 1792,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, T. LXV, 1990, p. 75-101.

TISSOT Séverine. — **Le Haut-Chablais résiste bien,** in l'Echo des Alpages, 8 bis, janvier 1990, p. 22-23.

TOMAMICHEL Serge. — **Le Collège chappuisien entre 1550 et 1614 : orientations méthodologiques et premiers résultats de la recherche,** Tomamichel Serge, 1990, 146 p. (Mémoire de D.E.A. Lyon II, Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation : 1990).

Tour du Beaufortain : 6 à 8 jours de marche, Didier-Richard : Fédération Française de la Randonnée Pédestre, 1990, 80 p. (Topo-guide. GR de Pays).

Tout savoir sur Chambéry : un guide du commerce savoyard, Chambéry, Eléphant-E.U.R.L., 1990, 78 p. (Chambéry Scope, n° 1 automne-hiver 1990).

TOWNLEY Corinne. — **Les Assemblées primaires du 14 octobre 1792 en Chablais,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 147-154.

TRACQ Francis. — **La Famille Fodéré de Bessans : du notariat à l'Evêché de Maurienne,** in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 245-255.

TRACQ Francis. — **La Mémoire des pierres, roches gravées de Haute-Maurienne,** in La Savoie, la Renaissance, l'Echo des Vallées, 31 août 1990, 7 septembre 1990 et 14 septembre 1990.

TRACQ Francis. — **Notables à Bessans au XVIIIe siècle,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 203-209.

TRACQ Francis. — **Paroles de sages (suite),** in Bessans jadis et aujourd'hui, 22, hiver 1989-1990, p. 33-50.

Traitement de la roche à l'usine de Pyrimont, in Bulletin de l'ESPI, 5, 1989, p. 38-41.

Les Transports par rails à Volland, in Bulletin de l'ESPI, 5, 1989, p. 37.

TRUCHET Pierre. — **Cinq savoyards doyens de l'internat des Hôpitaux de Lyon,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 167-176.

TRUCHET Pierre. — **De François-Emmanuel Fodéré, père de la médecine légale, à la réparation moderne du préjudice,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 309-316.

TRUCHET Pierre. — **Dom Gabet et Joseph de Maistre contemporains chambériens du Général de Boigne,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 379-383.

TRUCHET Pierre. — **Eloge du Président Maurice Faure,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 159-163.

TUAILLON Gaston. — **La Politique linguistique de la France à l'époque révolutionnaire,** in Lo Flambò, 133, printemps 1990, p. 5-15.

Vacances en gîtes de France : Savoie - Haute-Savoie 1991, Paris, Maison des gîtes de France, 1990, 299 p.

VALLA F. — **Les Accidents d'avalanches dans les Alpes (1975-1988),** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXVIII, (1, 2, 3) 1990, p. 145-156.

VANDEWEEGHE V. — **Tarentaise politique des U.T.N. : bilan 1979-1987,** Grenoble, CEMAGREF, études numéro 221.2, 1989, 132 p.

VEDRINE Mireille. — **Les Charmettes : Maison de J.-J. Rousseau,** Barberaz, Agraf, 1990, 32 p.

VENJEAN Daniel. — **Vous avez dit baroque ? de Valsesia en Val Vanoise sur la route des artistes...**, in La Savoie, la Renaissance, l'Echo des Vallées, 5 octobre 1990, 12 octobre 1990.

Viaggio da Torino al Moncenisio, in Cahiers de Civilisation Alpine, 10, 1990, p. 17-24.

VIALLET Hélène. — **Un exemple de notabilité montagnarde : la famille Blanc à Beaufort (XVIIe-XIXe siècles)**, in Actes du XXXIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Moûtiers, 1988, Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1990, t. XVIII, p. 256-272.

VIALLET Monique. — **Une Châtellenie savoyarde au début du XVe siècle : le Bourget, 1402-1434**, 176 p. (Mémoire : Lettres : Chambéry : 1990).

VILLERMET Jean-Marc. — **Au carrefour d'une révolution. La naissance de l'hypermarché : 1959-1963**, Montmélian, 1990, 435 p. (Mémoire : Lettres : Chambéry : 1990).

VINCENT Maurice. — **Des transports en Savoie : 1837-1965**, Chambéry, M. Vincent, 1990, 101 p.

VINCENT Maurice. — **Le Métro de Montagnole : histoire d'une cimenterie savoyarde**, Chambéry, M. Vincent, 1990, 40 p.

VIOUT Jean-Olivier. — **Le Palais de Justice de Chambéry**, Tribunal de Commerce de Chambéry, 1989, 32 p.

VIOUT Jean-Olivier. — **Présences à Chambéry du Général de Boigne**, in Mémoires de l'Académie de Savoie, t. IV, 1990, p. 385-398.

VUILLERME Joseph. — **Etres et aîtres de Savoie**, in Association des Amis de Montmélian, 45, décembre 1990, p. 18-20.

WOOG Gérard. — **Chasses aux parfums sauvages**, Didier Richard, 1990, 345 p.

ZARKA Christian. — **Savoie : hommes et paysages, terroirs**, Paris, Chêne, 1990, 170 p.

N.-B. — Cette bibliographie comporte les travaux parus antérieurement au 1er janvier 1991.

***

Afin de parfaire l'exhaustivité de cette bibliographie, nous vous invitons à signaler vos travaux récents (avec les références complètes adressées à : Bibliographie savoisienne, Académie Florimontane).

Les auteurs de travaux sur la Savoie et les régions voisines sont conviés à déposer un exemplaire de leurs publications à la Bibliothèque de l'Académie.

Table des matières pour 1990

Pages

L'année florimontane :

P. SOUDAN. — Les débuts de l'Académie Salésienne 4
P. GUICHONNET. — La Savoie « de la province aux départements » ... 5

M.-C. COURTIAL. — Chronique de Montrottier 10

Le Concours de Poésie 1990 13

J. SERRALONGUE. — Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1990 ... 15

C. CASTOR. — Madeleine Molinier (1893-1988) 24

M.-C. LEBASCLE. — Henri Juge (1898-1988) 27

G. RIOND. — Charles Lacombe (1914-1988) 30

P. GUICHONNET. — Les Savoyards et la Révolution de 1821 34

G. LOUCHET. — Les « pierres à mystères » de Savoie 62

M. FOL. — Un document inédit : Le cottet de tailles de Bonneville (1623) 66

G. DETRAZ. — Les corvées dans le Genevois au XIVe siècle .. 80

H. VOIRON. — 1804 : Pie VII traverse la Savoie 97

G. CHEVALLIER. — La fortune littéraire en Savoie du séjour de Lamartine à Nernier 108

P. SOUDAN. — Les suites annéciennes du « Toast d'Alger » . 123

S. DUJOURDY et A. LABARRERE-DAYOT. — Un capucin ingénieux : le frère Candide, de Magland 142

Notes et Bibliographie. — Lullin, entre Faucigny et Chablais (G. GRANDCHAMP) ; Notes étymologiques (G. GRANDCHAMP) ; Brazza : « Prophète du Tiers Monde » et « mauvais gestionnaire » (P. SOUDAN) ; Les archives de la Manufacture d'Annecy (P. SOUDAN) ; Henry Bordeaux hors du Purgatoire ? (P. SOUDAN) 147

M.-J. QUELLET et I. BOUVIER. — Bibliographie Savoisienne 151

131e ANNÉE 1991

La Revue Savoisienne

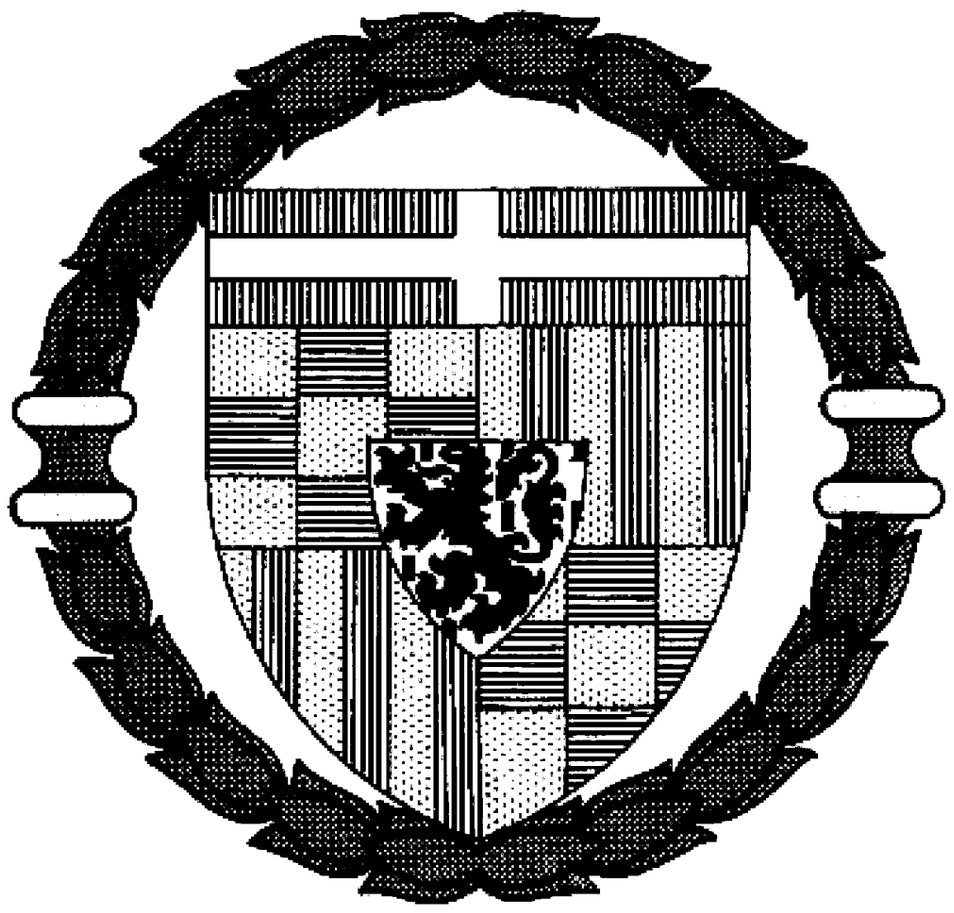

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
des Archives de France
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)
a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Président : M. Paul GUICHONNET, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Genève, O. ❋, O. ✿, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ❋, ✦, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ✿, professeur honoraire de Lettres.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Paul COUTIN, ✿, professeur honoraire d'Histoire.

Bibliothécaire : N...

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; Mlle Elisabeth RABUT, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur des Archives de la Haute-Savoie ; (†) M. Joannès BEAUQUIS, O. ❁.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN ; Mlle Elisabeth RABUT ; MM. Robert BRUNEL, Henri DAVIGNON, Roger DEVOS, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ; *vice-président :* M. Georges GRANDCHAMP ; *membres :* Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. (†) Joannès BEAUQUIS, Vincent BENEY, Henri DAVIGNON.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 AVEZOU Robert, O. ❋, ✪, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie ; directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, Grenoble.
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1990 BERNARD Henri, O. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Paris.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Droit ; professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1969 † Prince Jean-Louis de FAUCIGNY-LUCINGE, C. ❋, commandeur dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Bailli Grand Croix d'Honneur et de Dévotion de l'Ordre souverain de Malte, Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, Genève.
1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Annecy.
1975 HAYEM Robert, O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1963 S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, Cuernavaca-Mor (Mexique).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », Paris.
1990 NOVARINA Maurice, C. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1932 ONDE Henri, ✪, ✠, professeur d'Université honoraire, Nice.
1950 OURSEL Raymond, ❋, O. ✪, officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Lettres, ancien directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Saône-et-Loire, Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, Orléans.
1983 PERRET André, ❋, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ✪, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, Boulogne-Billancourt.
1965 RAVIER André (le R.P.), O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, ✪, ✠ 1939-1945, docteur ès-Lettres, historien, Chantilly.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, Genève (Suisse).

LISTE DES MEMBRES (1)

(à jour de leur cotisation 1991)

MEMBRES EFFECTIFS

1963 † ANTHOINE François (Dr), O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ✠ 1939-1945, croix de la Valeur Militaire, chevalier de la Santé Publique, médaille d'honneur du Service de Santé, ✪, Médecin général du cadre de réserve, Veyrier-du-Lac.
1965 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ✪, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Annecy.
1939 BAUD Henri, ❋, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, Allinges.

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne.** Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1979 † BEAUQUIS Joannès, O. ✾, maire de Chavanod, administrateur du domaine de Montrottier, directeur honoraire d'Organismes Agricoles, Chavanod.
1989 BENEY Vincent, retraité, guide-conférencier d'Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (le Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1969 BOURQUARD Léon, O. ✿, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ✿, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de lettres, Gaillard.
1956 BROISE Pierre, ✾, architecte D.P.L.G., docteur ès-Lettres, Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), chevalier dans l'Ordre National du Mérite, C. ✿, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la Revue Savoisienne, Annecy-le-Vieux.
1962 CALLOT Emile, ❋, C. ✿, ✾, médaille de l'Education Physique et des Sports, médaille de vermeil de l'Enseignement technique, inspecteur d'Académie honoraire, agrégé de l'Université, Annecy.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international, sociétaire de l'Académie du Faucigny, président de la Société des Maçons de Samoëns, Bossey.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ✿, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur honoraire de Lettres, Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur des Musées d'Annecy, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, Cuvat.
1962 COUTIN Paul, ✿, trésorier de l'Académie Florimontane, professeur honoraire d'histoire, Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Annecy.
1931 DAVIGNON Henri, ❋, ✿, administrateur du domaine de Montrottier, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.
1962 DEVOS Roger, archiviste, bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général honoraire de l'Equipement, docteur ès-Lettres, Paris.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ✿, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), ancien bâtonnier, avocat honoraire, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnnier, Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1948 GRANDCHAMP Georges, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des « Amis du Vieil Annecy », Annecy.
1989 GUICHET Claude, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, correspondant de l'Institut, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✿, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ✠ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur honoraire de lettres, Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ✾, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, Annecy.
1962 HUMBERT Jacques (Général), G. O. ❋, ✠ 1914-1918 et T.O.E., Paris.

1954 JACQUET Abel (le Chanoine), O. ❖, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1928 LAYDERNIER René, ❋, ✠, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.
1984 LEUSSE de SYON (S.E.) Bruno de, C. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ✠, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 L'HONORÉ Henri (le R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Troyes.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.
1957 PLAGNAT François, O. ❋, ✠, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❖, docteur-ès-lettres et ès-sciences économiques, professeur honoraire de philosophie, Annecy.
1950 PRIMOT André, ✹, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, Petit-Noir.
1984 RABUT Elisabeth (Mlle), chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, conservateur général chargé du Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.
1977 RIOND Georges, C. ❋, ✠, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, Groisy.
1982 RITZ Jacques, O. ❖, agrégé de l'Université, Quintal.
1975 ROSSET Émile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, Annecy.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, Annecy.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❖, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ❋, ✠, ❖, Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, secrétaire adjoint de l'Académie Florimontane, directeur de la Revue Savoisienne, Annecy.
1987 TERREAUX Louis, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Saint-Jeoire-Prieuré.
1987 TRUCHET Pierre (Dr), O. ❋, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1974 VERJUS Henri (le Chanoine), ❖, Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❖, professeur, maire adjoint, Annecy.
1979 BALTHAZAR Lucien (S.E.), O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ministre plénipotentiaire, Collonges-sous-Salève.
1965 BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, Annecy-le-Vieux.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, membre de la société « L'Echo de nos Montagnes », Sevrier.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER de NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1980 BERNARD Georges (général), C. ❋, ✠ 1939-1945 et T.O.E., Valeur militaire, conciliateur, Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, Talloires.
1987 BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1963 BOSSON Charles (Maître), ❋, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1989 BOULLARD Monique (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, 🎖 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, Paris.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1969 COLLIARD Lauro, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❁, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, Annecy.
1988 DÉTRAZ Gérard, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (général), O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, docteur ès-Sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Craponne.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S, professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, Blois.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., Monaco.
1967 LAVOREL André, 🎖 1939-1945, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, Annecy.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur-ès-Lettres, professeur d'Université, Toulouse.
1951 MEYNET Joseph (le chanoine), vicaire général, Annecy.
1973 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, docteur-ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, O. ❋, C. ❁, doyen honoraire de Faculté, Saint-Jorioz.
1961 ROUSSY de SALES Jean-François (comte de), chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur-ès-Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg (Suisse), Thorens-Glières.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire d'orgue et de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Paris.
1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ❋, 🎖, médaille de la Résistance, Megève.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❁, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❁, professeur d'histoire à l'Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, 🎖 1939-1945, O. ❁, directeur d'école honoraire, Annecy.

1981 VAUTREY Georges (général), C. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ✠ 1939-1945, général de brigade (C.R.), Paris.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ✠ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (abbé), prêtre, Beaumont-Le-Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (Dr), ❋, ✠, médaille de la Résistance, Saint-Sixt.
1978 AUGEREAU Pierre (abbé), prêtre, Montrouge.
1981 BALAS Chantal (Mme), Annecy.
1988 BARDON Marguerite (Mlle), Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, Courthézon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur honoraire de lettres, Annecy.
1977 BAUD Aimé, ❋, ❦, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, directeur honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), Marketing Gillette France, Annecy.
1987 BEAUQUIS Philippe, commerçant, Cran-Gevrier.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie romane à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
1990 BINTEIN Hélène (Mme), principal honoraire de collège, Annecy.
1989 BISILLIAT-VINCENDAZ Louis, cultivateur, Bavelin (Ugine).
1973 BLANC Claude, négociant en coton, Le Havre.
1990 BLANC Roger, chef d'entreprise, Bellegarde.
1985 BORDES Hélène (Mme), professeur à l'Université de Limoges, Limoges.
1988 BOSSON Micheline (Mme), Genève (Suisse),
1985 BOUDIOS Pierre, ❋, ✠ 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, Annecy-le-Vieux.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ❦, musicologue, Sciolze (Italie).
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), sous-bibliothécaire, Annecy.
1980 BOUVIER d'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY Gabriel, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ingénieur T.P.E, Veyrier-du-Lac.
1979 BOYER Roland, Montrouge.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1989 BRUNET Jean (Maître), avocat honoraire, Bonne-sur-Menoge.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), docteur honoraire en chirurgie dentaire, ancien maire de Talloires, Talloires.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, Marsinges.
1964 BURRET Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes supérieures de lettres classiques, Saint-Jorioz.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), Neydens.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1987 BUVELOT Gwenva (Mme), poète, Bellegarde-sur-Valserine.
1990 CAILLIES Michel, retraité, Annecy.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.

1980 CANOVA Claude (Mme), ✠ 1939-1945, journaliste, Saint-Jorioz.
1969 CARTIER André, Aix-les-Bains.
1982 CATTIN Hubert, Annecy.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
1991 CERTEAU (de) Roselyne (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Duingt.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.
1991 CHANAL Robert (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), Annecy.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, inspecteur principal des P.T.T., Maisons-Alfort.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre, ❋, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, contrôleur des Armées au Ministère de la Défense, Seine-Port.
1983 CHARRON Hubert, ✿, professeur, Chaville.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, Giez.
1989 CHIRAT Pierre, O. ✿, proviseur de lycée, Cranves-Sales.
1989 CHOMIENNE François, chimiste, Brenthonne.
1986 COLLIARD Victor-Clément, orthodontiste, Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P., retraitée, Annecy.
1990 COMTE Michèle, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1978 CONTAMIN Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1991 CROLA Bernard, employé de banque, Thonon-les-Bains.
1989 CROLARD Anne-Marie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1978 CURTELIN Gilbert, retraité, Vieugy.
1988 CURTENAZ de MARONZIER François, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1989 DARROU Germain, membre de la Société Française d'Archéologie, Paris.
1987 DARSY François (Dr), médecin en retraite, Annecy.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1986 DECERIER André, O. ✿, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1987 DECHAIX Paul, officier dans l'Ordre National du Mérite, ✿, magistrat, vice-président honoraire du Tribunal de Créteil, Sevrier.
1981 DECISIER Maurice, ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, ✠ 1939-1945, ✾, administrateur en chef honoraire des Affaires d'Outre-Mer, Annecy.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1991 DE DOMENICO Elio, ✿, professeur honoraire de lycée, Salerne (Italie).
1990 DEGORE Serge, Saint-Marcel (Isère).
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ✿, professeur honoraire d'Université, Vence.
1988 DELEBARRE Pierre, Annecy.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ✠ 1939-1945, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1989 DENECHAUD Chantal (Mme), Veyrier-du-Lac.
1973 DÉPOLLIER Gérard, imprimeur, Annecy.
1983 DÉRIPPE Félicien, Seynod.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1983 DESCOTES François, ingénieur en retraite, Rumilly.
1990 DESMARAIS Gisèle (Mme), Saint-Jorioz.
1989 DETURCHE François, retraité des Ponts et Chaussées, Bonneville.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, Ayze.
1990 DUBEY Jean-François, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, officier de gendarmerie honoraire.

1974 DUBY Jean, officier dans l'Ordre National du Mérite, O. ✪, ✠ 1939-1945, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ✠ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1982 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, Paris.
1991 DURAND Michèle (Mme), Evires.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1986 DURRY Robert (Dr), officier dans l'Ordre National du Mérite, ✠ 1939-1945, pharmacien, Le Grand-Bornand.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, Menthon-Saint-Bernard.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), Sallenôves.
1987 ECUVILLON Jean-Loup, chirurgien-dentiste, Veyrier-du-Lac.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Annemasse.
1991 FARAMAZ André, enseignant, Saint-Nicolas-la-Chapelle.
1989 FIORIOLI Elena (Mme), professeur à l'Université de Padoue, Padoue.
1989 FLEAU-RIONDEL Marie, Samoëns.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, Annecy.
1989 FOL Michel, chargé de travaux dirigés à l'Université de Paris, Paris.
1980 FONLUPT Louis (Dr), chevalier dans l'Ordre National du Mérite, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de Littérature et d'Action Savoie, Châtillon-sous-Bagneux.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), Annecy.
1977 † GAZEL Henri, O. ✪, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, Annecy.
1973 GIANADA Marcel, secrétaire général en retraite, La Ravoire.
1986 GILLET DE THOREY Lionel, ✠ 1939-1945, O. ✪, médaille d'argent de l'Enseignement Technique, professeur honoraire, Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, Doussard.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Chambéry.
1991 GRAZINI Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
1986 GROSSE Bruno, entrepreneur, Aix-les-Bains.
1988 GUALA Renato, Borgosesia (Italie).
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.
1986 GUIGNÉ Jacques (Comte de), ❋, ✠ 1939-1945, Genève et Annecy-le-Vieux.
1991 GUILLAUMOND Théodora (Mme), Douvaine.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1976 GUYON Jean, industriel, Brenthonne.
1989 GUYON Michel (Dr), Sciez.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1989 HOURTOULE Huguette (Mme), C. ✪, présidente de l'A.M.O.P.A. de Haute-Savoie, Annecy.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), traducteur agréé, Sevrier.
1990 JACQUET Renée (Mme), Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
1990 JANIN-DAVIET Jean-Louis, attaché de service financement, Ugine.
1986 LABADIE Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, Vers.

1989 LACROIX Nicole (Mme), responsable de la comptabilité du Gan-Lacroix, Sevrier.
1987 LACROIX Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1981 LAILLET Marcel, commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, Annecy.
1978 LAMOUILLE Georges (général), O. ✻, ✾, croix du Combattant, commissaire général de brigade aérienne, Anglefort.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en médecine, Lyon.
1988 LANTERNIER Pierre, Annecy.
1991 LANZA Carlo, consul honoraire de France, Vérone (Italie).
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie française, Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de mathématiques, Saint-Eustache.
1991 LAUVERJAT Marie-Paule (Mme), Annecy.
1988 LAVÉDRINE Georges, maire-adjoint, Annecy.
1980 LECOMTE Paul, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ✾, cadre retraité, Combloux.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de Biologie, retraitée, Montpellier.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1970 LUPIN Yves, ✻, ✾, inspecteur général retraité de l'Economie et des Finances, Neuilly-sur-Seine.
1990 MARIE Charles-P., Chênes-Bougeries (Genève).
1990 MARRO Monette, directeur-adjoint de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, cadre d'établissement financier, Argonay.
1988 † MAURAN Jean, Annecy.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1989 MÉTRAL Paul, géomètre honoraire, Bonneville.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ✾, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1989 MOLLO Robert, Nice.
1979 MONNIER Victor, Genève.
1985 MOREAU France (Mme), Seynod.
1990 MORNEAU Yves, ingénieur, Seynod.
1988 MOSCHEROSCH Gérard, Saint-Jorioz.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1978 MULET-MARQUIS Paul, Cognin.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, Genève.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1970 PERRET Joseph, Combs-la-Ville.
1975 PERRON François, ✻, médaille de la Valeur Militaire, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Sciences politiques, secrétaire général de mairie honoraire, Passins.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, Annecy.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.

1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1990 PLÉ Monique (Mme), Veyrier-du-Lac.
1989 PLIHON Jean, ministre plénipotentiaire, Ferney-Voltaire.
1980 POCHAT Pierre, ❋, ✾, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, Annecy.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ❋, ✠ 1939-1945 et T.O.E., Menthon-Saint-Bernard.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1989 PORRET Yves, inspecteur des ventes du journal « Le Dauphiné Libéré ».
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), attaché administratif E.D.F., Annecy.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ✿, directrice d'école honoraire, Annecy.
1980 QUELLET Marie-Jeanne (Mme), sous-bibliothécaire, Annecy.
1989 QUOEX Franck (abbé), Siechi (Italie).
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1986 RASTOUL Lucien, ❀, retraité de l'Institut Mérieux, Lyon.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale, Gruffy.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 REY Emmanuelle (Mme), Annecy.
1988 REY Pierre, Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1988 ROLLET Yolande (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1987 ROQUE Jean-Daniel, proviseur, Argonay.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, Thorens-Glières.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), étudiante à l'Ecole du Louvre (archéologie), Les Devants-de-Proméry.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, Annecy.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1988 SCHOULLER Jean-Claude, Annecy.
1988 SEMREN Jacques, Annecy.
1988 SERVET Pierre, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, Châlons-sur-Marne.
1987 SIMOND Gérard, président d'honneur de la Chambre Syndicale Hôtelière, Chamonix.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isodoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1988 STRECKER Hugh, Bluffy.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du Château de Clermont, Rumilly.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Saint-Marcel.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit canon, hôtelier, Thonon.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1991 TOMAMICHEL Serge, enseignant, Sallanches.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, Paris.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, Brenthonne.
1989 VACCHINA Mariagrazia (Mlle), professeur de lycée, présidente de la Délégation valdotaine de l'A.I.C.C., Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ancien bâtonnier, avocat, Veyrier-du-Lac.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ✿, institutrice honoraire, Annecy.

1983 VERDONNET Jean-Vincent, ✻, ✻, ✻ 1939-1945, O. ✻, officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ✻, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Thônes.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental en retraite du Travail et de la Main-d'Œuvre, Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, agent de l'E.D.F., Lovagny.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée-ès-Lettres, Vétraz-Monthoux.
1990 WACH Gilles (Mgr), protonotaire apostolique, Siechi (Italie).
1991 WAIGEL Anne (Mme), historienne et juriste, Bourg-en-Bresse.
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), professeur, directrice des cours de langue et conversation françaises de l'Association Universitaire Francophone, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SEANCE DU MERCREDI 9 JANVIER 1991 (*)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président ouvre cette première séance de 1991 en souhaitant que cette nouvelle année soit calme dans le monde entier, en remerciant tous ses collaborateurs et en formulant des vœux cordiaux pour l'Académie Florimontane et les Florimontans. La secrétaire répondra respectueusement et chaleureusement au nom de tous les membres de la Compagnie.

Le président présente de vives condoléances à notre confrère Bernard Demotz qui vient de perdre son père.

Il félicite M. et Mme Gilbert Tapponnier dont le fils, Paul, vient de recevoir le Grand Prix de la Ville de Paris pour ses travaux scientifiques, et se réjouit de la naissance du premier petit-fils de M. et Mme Jean Mauran.

M. Grandchamp dépose sur le bureau, pour la bibliothèque, le catalogue de l'exposition sur le mobilier traditionnel des Alpes, et Mlle Genton un numéro de la revue *Poésie Vivante,* consacré aux poètes de Cuba.

La parole est donnée à M. le chanoine Berthoud qui, diapositives à l'appui, commente le retable de Thônes. (1)

Le président remercie le conférencier pour ce magistral commentaire qui a replacé le retable de Thônes dans son contexte historique, théologique, esthétique et symbolique, et souligne la sûreté d'appréciation dont, tout au long de cet exposé, M. le chanoine Berthoud, l'un des meilleurs connaisseurs de l'Art en général, et de l'art en Savoie en particulier, n'a cessé de faire preuve.

La séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU MERCREDI 6 FEVRIER 1991 (**)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après lecture, le procès-verbal de janvier est adopté.

Le président présente à notre confrère, M. Georges Lavédrine, les plus vives condoléances de l'Académie, à l'occasion du décès de sa femme.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, M. Rousset, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz, Baillot, Bayle, Bouvard, Guichonnet, Louchet et de Roussy de Sales ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, E. Rabut et S. Velland ; MM. le général F. Anthoine, L. Bajulaz, A. Baud, V. Beney, le général G. Bernard, le chanoine E. Berthoud, R. Blanc, P. Bonnet, L. Bourquard, R. Brunel, J. Burdeyron, P. Coutin, J. Domenjoud, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, C. Guizard, R. Laydernier, G. Louchet, J. Mauran, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, L. Terreaux, J.-N. Vandeputte et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Bauquis et Hermann ; Mlles Dagand, Ritz et Tissot ; MM. Brégnac, Dechaix, Gillet de Thorey et Vitte.

(1) Cf. le texte de cette communication dans le présent numéro.

(**) Etaient présents : Mmes E. Barbier, H. Bintein, C. Brun, F. Chavigny, G. Chevallier, T. Davoine, M.-R. Floquet, S. Gavard, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, F. Moreau, E. Rey, Y. Rollet, D. Viriot, ainsi que Mmes Bouvard, Guichonnet, Leriche, Louchet, Morneau et Rigot ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet et H. Ritz ; MM. A. Baud, V. Beney, le général G. Bernard, G. Boy, J. Burdeyron, P. Coutin, C. Dedeystère, J.-F. Dubey, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, G. Louchet, J. Morneau, J. Ritz, J.-P. Serralongue, P. Soudan, ainsi que MM. Chanal, Dalmas, Neveux, Pellisson et Rigot.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Candel, Courtial, Dujourdy, Mirodatos et Raffin ; Mlles Dagand, Rabut et Tissot ; MM. Brunel, Dechaix, Fassier, Raffin, de Roussy de Sales, Ruscon et Terreaux.

La parole est donnée au vice-président Georges Grandchamp qui déplore le décès de Charles Sterling, le plus grand spécialiste de la peinture savoyarde du Haut-Moyen-Age. Il rappelle ensuite la sortie du livre sur la *Haute-Savoie*, édité par La Fontaine de Siloé sous la direction de Paul Guichonnet et auquel ont collaboré des spécialistes florimontans et non florimontans. Il signale également la parution d'une étude de Paul Fehlmann : *Ethniques, surnoms et sobriquets des villes et des villages* dont les pages 149 à 192 sont consacrées à notre région ; un article de Paul Guichonnet sur « la véritable histoire des petits ramoneurs » paru dans le n° 7 d'*Alpes-Magazine* ; une étude, par René Sigrist, sur les reliefs Exchaquet, dans laquelle est signalée la maquette conservée à Montrottier ; et, enfin, un ouvrage patronné par la toute jeune société La Salèvienne, consacré par Félix Crozet à *Beaumont*.

C'est ensuite à M. Gérard Louchet de traiter le sujet suivant :

« TEMPLES PAIENS, EGLISES CHRETIENNES »
« LA CLE EST SOUS NOS PIEDS... »

Dans les diverses régions d'Occident, le christianisme n'a remplacé que très progressivement les multiples divinités païennes et l'Eglise a bien vite compris qu'elle ne pouvait modifier trop brutalement les habitudes de dévotion. Les choses ne se sont pas passées autrement en Savoie : c'est ce qu'expliquera le conférencier.

Celui-ci retracera notamment les origines de la Basilique Saint-Martin d'Aime et sa kyrielle de dieux. Il évoquera le dieu Mercure de Saint-Pierre de Lemenc, ressuscitera le dieu Silvain à la chapelle Saint-Romain à Jongieux et fera revivre la déesse Cybèle dans la petite église de Conjux au bord du lac du Bourget. Il n'oubliera pas non plus de citer le dieu invaincu, Mithra, protecteur des légionnaires romains, et dont on trouve les traces à Lucey et à Genève.

M. Louchet dira aussi que les données de l'archéologie, de la topologie et de la géologie... et d'autres nous conduisent à d'étonnantes révélations, qu'on découvre aussi d'obscurs liens entre le culte des déesses - mères et celui de la Vierge Marie, entre les sources druidiques et la Bénite-Fontaine, et que, chrétiens ou non, nous sommes tributaires des religions de nos ancêtres - les Celtes et les Gallo-Romains - mais aussi des réalités de l'histoire naturelle.

Le président remercie vivement le conférencier au nom de l'auditoire fort intéressé.

La séance est levée à 18 h 45.

SEANCE DU MERCREDI 6 MARS 1991 (*)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le procès-verbal de février est adopté.

Les donateurs qui ont offert des ouvrages à la Bibliothèque sont vivement remerciés et on note la création de la Société Etude et Sauvegarde du Patrimoine Archéologique de la Haute-Savoie.

Le président évoque la mémoire du dernier conférencier de Montrottier, M. Jean Autin, qui vient de mourir.

Il se réjouit de la sortie de la *Revue Savoisienne* 1989 et remercie notre confrère Philippe Grandchamp qui en a dessiné la couverture.

Il précise que, pour payer sa cotisation 1991, il faut attendre l'appel du trésorier qui donnera toutes les indications utiles.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, F. Chavigny, G. Chevallier, M.-C. Courtial, G. Darsy, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, M.-L. Puls, M.-M. Raffin, E. Rey, M. Rousset, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz, Burdeyron, Guichonnet, Lacombe et Morneau ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, J. Portier, E. Rabut et M.-B. Tissot ; MM. le général F. Anthoine, L. Bajulaz, A. Baud, V. Beney, le général G. Bernard, R. Blanc, P. Bonnet, J. Burdeyron, P. Coutin, H. Davignon, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, M. Fol, C. Guichet, P. Guichonnet, A. Lavorel, R. Laydernier, G. Louchet, J. Morneau, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, E. Rosset, G. Roulleau, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, J.-N. Vandeputte, H. Voiron, ainsi que MM. Dupont et Prost.

Etaient excusés : Mmes Candel, Floquet, Mirodatos et Moreau ; Mlle Dagand ; MM. Boudios, Brunel, Grandchamp et Vitte.

Le docteur Bonnet annonce l'excursion en Maurienne qui aura lieu en juin.

Le président rappelle que, pour le Congrès national des Sociétés Savantes, les inscriptions doivent se faire avant le 20 mars.

Il passe la parole à Mlle Rabut qui annonce des Journées d'Etude qui auront lieu les 13 et 14 décembre sur le thème : *Les Savoyards dans le monde - Recherches autour de l'Emigration,* et qui seront le prélude à une exposition.

C'est ensuite le docteur Joseph Burdeyron qui entretient l'auditoire du « Rural de Saint-Germain-sur-Talloires ». (1)

Le président ayant remercié le docteur Burdeyron pour ce travail minutieux, qui est à la fois une étude juridique et une étude des mentalités, la séance est levée à 18 h 20.

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 1991 (*)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le procès-verbal de mars, après lecture, est approuvé.

Le vice-président G. Grandchamp évoque la mémoire de trois amis de l'Académie Florimontane : Mme Faletti, le professeur Paul Thisse et Mme Lacombe, veuve de notre regretté confrère.

Ensuite, il signale la parution d'une plaquette sur le site archéologique de Sevrier-Les Choseaux et de la brochure *Associations, Annecy Région 1991* qui, publiée par le Centre du Volontariat, est un catalogue des diverses associations de l'agglomération annécienne.

La secrétaire rappelle l'entrée à la Bibliothèque du dernier numéro de l'*Almanach du Vieux Savoyard* déposé par notre confrère Emile Rosset, de plusieurs ouvrages offerts par notre secrétaire-adjoint Pierre Soudan, et d'une étude de Marcel Lobet, de l'Académie Royale (belge) de Langue et Littérature Françaises, sur Huysmans.

C'est alors le président Paul Guichonnet qui va passionner l'auditoire en parlant de la Savoie au début du Second Empire.

Sa communication comprend deux parties : la première est une relecture de l'Annexion cent trente ans plus tard, la deuxième nous fait voir, à travers le jugement d'un Savoyard ayant opté pour la France, le Colonel Borson, futur général, comment la génération de l'Annexion a ressenti l'événement et quel était le sentiment de ces Savoyards quatre ans après leur réunion à leur nouvelle patrie.

Le conférencier a donc d'abord montré que, depuis 1860, on a vu se succéder trois attitudes :

Premièrement s'est développé un véritable « mythe de l'Annexion », tant dans la Gauche radicale que chez les Conservateurs catholiques ; pour les uns comme pour les autres, la Savoie était essentiellement française. La Guerre de 14-18 a, sur les champs de bataille, amalgamé les Savoyards et les autres Français. La zone franche a été supprimée. La seconde guerre mondiale et la Résistance vont contribuer plus efficacement encore à l'identification de la Savoie à la France. Le point commun du Cinquantenaire et du Centenaire est que l'on y met l'accent sur le plébiscite.

Puis, après 1968, la lecture de l'Annexion change radicalement. Pour les historiens que l'on peut appeler des « révisionnistes » la Savoie était une nation et elle a été dépersonnalisée par la France. Le plébiscite n'a été qu'une gigantesque tromperie.

---

(1) Cf. le texte de cette communication dans le présent numéro.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Gavard, M.-M. Raffin, E. Rey, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Coulon, Dumont, Leriche et Morneau ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet et H. Ritz ; MM. A. Baud, le général G. Bernard, J. Burdeyron, P. Coutin, C. Dedeystère, G. Duchesne, G. Grandchamp, P. Guichonnet, G. Louchet, J. Morneau, J. Mouthon, G. Raffin, J. Ritz, J.-F. Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, G. Tapponnier, H. Voiron, ainsi que MM. Chanal et Coulon.

Etaient excusés : Mmes Dujourdy, Floquet, Hermann et Mirodatos ; Mlles Dagand, Rabut et Tissot ; MM. Beney, Brunel, Davignon, Dechaix et le général Fassier.

Enfin, on opère une relecture de 1860. On peut dire que les deux interprétations de l'Annexion « Savoie française depuis toujours » et « Savoie victime de la France » sont tout aussi inexactes l'une que l'autre. Le conférencier insiste sur la grande originalité du destin savoyard, sur le rôle de la langue française, sur le fait que la Savoie n'a pas été un état national mais un état dynastique. Il montre que ce ne sont pas les Savoyards ingrats qui ont quitté les Blanches-Mains mais la monarchie de Turin qui a lâché la Savoie, que la réunion à la France était pratiquement inéluctable et que le vote des 22 et 23 avril 1860 a une importance secondaire.

Dans une deuxième partie, le président se demande comment les Savoyards ont vécu leur entrée dans la vie française.

Après avoir remarqué que le drame de la génération annexionniste est que tout ce pourquoi elle a si fortement voulu devenir française, contre le Piémont, commence, dans la France de Napoléon III, à s'altérer, voire à disparaître. Et, cinq ou six ans après l'Annexion, toutes les principales villes savoyardes sont dans l'opposition ou même acquises à la République.

Pour faire apprécier l'importance de la grisaille dans laquelle vivent les Savoyards quatre ans après l'Annexion, le conférencier va analyser le « rapport Borson ».

Ce rapport fait état d'une certaine froideur entre les employés français et la population (les fonctionnaires venus de France se conduisant comme en pays conquis), et d'un climat de tension au sein de la Cour d'Appel de Chambéry (les nouveaux magistrats dénigrant le code civil et la jurisprudence sardes). Les idées politiques des avocats et la position - volontaire ou non - des Savoyards à l'écart de la marche des affaires n'arrangent rien, au contraire. Borson examine aussi toutes sortes de questions, des concours de recrutement à la répression des délits forestiers en passant par les décorations ou les impôts sur les portes et fenêtres, etc... Il conclut en disant que, si l'Annexion a apporté aux Savoyards un certain nombre de bienfaits, elle est également responsable d'un certain nombre d'ennuis, et affirme son espoir en l'Empereur.

M. Grandchamp remercie vivement le conférencier et les très nombreuses questions que pose le public sur cet exposé prouvent l'intérêt qu'il a suscité.

La séance est levée à 18 h 50.

ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 24 AVRIL 1991

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'assemblée générale s'est tenue cette année beaucoup plus tard que d'habitude.

Après que le procès-verbal de l'an dernier eut été approuvé, les différents rapports furent adoptés à l'unanimité.

Il s'agit du rapport moral de la secrétaire Mme Chevallier, du rapport de Mme Hermann relatif à la bibliothèque, du rapport du trésorier lu, en l'absence de M. Coutin, par M. Grandchamp et, en ce qui concerne Montrottier, du rapport financier de M. Grandchamp et des rapports de Mme Courtial et de M. Beauquis.

Les résultats du Concours de Poésie 1990 sont ratifiés.

La cotisation est maintenue à 160 francs.

Le président remercie (au moment où il passe à M. Pierre Soudan la direction de la *Revue Savoisienne*) M. Robert Brunel pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve pendant neuf ans.

Il remercie également tous ses collaborateurs.

On procède ensuite aux élections :

Comité :

Sont sortants et rééligibles : Mme Courtial, Mlle Rabut et M. Grandchamp, qui sont tous trois réélus à l'unanimité.

M. Henri Onde est élu *membre d'honneur*.

En remplacement de MM. Lanier et Paturle, décédés, et de M. Onde devenu membre d'honneur, sont élus *membres effectifs :*

MM. Vincent Beney, Claude Guichet et Pierre Truchet.

Pour remplacer ces trois personnes, sont élus *membres associés :*

Mme Monique Boullard, MM. Jean-Daniel Candaux et Jean-Michel Séron.

Sont nommés *membres correspondants :*

Mmes ou Mlles Madeleine Bouvard, Marie-Claude Brunet, Roselyne de Certeau, Lina Coudray, Marielle Deprez, Andrée Desailloud, Marie-Chantal Dumont, Michèle Durand, Armanda Grazini, Théodora Guillaumond, Marie-Paule Lauverjat, Jeannie Leriche, Annie Pasquier, Chantal Rechignac, Isabelle de Roussy de Sales, Anne Weigel ; MM. Robert Chanal, Bernard Crola, Elio de Domenico, André Faramaz, Carlo Lanza, Jean-Pierre Mudry, Léon Pollet-Villard, Nicolas Porret, Fernand Thévenet, Joseph Ticon, Serge Tomamichel.

L'Assemblée Générale ratifie la composition du nouveau conseil d'administration de Montrottier, qui comprend MM. Guichonnet, Grandchamp, Mme Courtial, MM. Beauquis, Beney et Davignon.

La séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU MERCREDI 8 MAI 1991 (*)

(PRESIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

En l'absence de M. Paul Guichonnet, excusé, le vice-président Georges Grandchamp évoque le souvenir de M. Paul Guichet, membre correspondant depuis vingt ans, récemment décédé. Il présente au docteur Jean Doll les condoléances de l'Académie à l'occasion du décès de Mme Andrée Doll qui, comme son mari, était des nôtres depuis 1981, et prie M. Dedeystère, qui a perdu son petit-fils, de croire à toute notre sympathie.

Il donne des nouvelles de Mme Prévost, la femme de notre confrère René Prévost, qui, après un mois d'hôpital, se repose aux Trois Epis, en Alsace, et de notre trésorier Paul Coutin qui a quitté l'hôpital et se trouve chez lui en convalescence.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'avril et de celui de l'assemblée générale des membres effectifs du 24 avril, M. Georges Grandchamp, au nom de tous, renouvelle à notre confrère Robert Brunel les vifs remerciements de l'Académie Florimontane pour la compétence et le dévouement dont il a fait preuve comme directeur de la *Revue Savoisienne.*

Il félicite Mme Emmanuelle Rey pour le Prix d'Excellence que le jury du concours de poésie de Veyrier-du-Lac vient de lui décerner.

Il passe ensuite la parole à M. le doyen Jean-Georges Ritz qui traite du voyage de deux jeunes anglais à la fin du XVIIIe siècle (1).

Après les remerciements de M. Grandchamp à M. Ritz, la séance est levée à 18 h 35.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, H. Bintein, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, M.-T. Hermann, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, D. Viriot, ainsi que Mmes Anthoine, Louchet, Morneau et Tissot ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, H. Ritz, ainsi que Mlles Lestien, F. Ritz et M. Ritz ; MM. le général F. Anthoine, V. Beney, le général G. Bernard, R. Brunel, J.-F. Dubey, A. Lavorel, G. Louchet, J. Morneau, G. Raffin, J. Ritz, J.-G. Ritz, E. Rosset, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, ainsi que MM. Rollet et Tissot.

Etaient excusés : Mmes Brun et Mirodatos ; Mlles Collomb, Dagand et Tissot ; MM. Coutin, Guichonnet, Prévost, Soudan et Terreaux.

(1) Cf. le texte de cette communication dans le présent numéro.

SEANCE DU MERCREDI 5 JUIN 1991 (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président Guichonnet évoque les études sur la peinture de montagne de M. Marc Sandoz qui vient de décéder.

Il a le plaisir de féliciter les Florimontans qui, taquinant la Muse, récoltent çà et là des lauriers variés et, en particulier, Mme Marie-Claire Courtial qui vient de remporter le Grand prix des arts du Cercle Poétique de Tiphaine.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de mai, il donne la parole au conférencier du jour, le docteur Jean-Marc Duverney qui traite de « Joseph Despine, médecin savoyard du XVIIIe siècle ; influences et rayonnement ».

La médecine de la fin du XVIIIe siècle évolue profondément grâce aux idées du Siècle des Lumières, de l'Encyclopédie et de Rousseau.

Elle délaisse l'empirisme traditionnel pour une volonté d'acquisition de connaissances par l'observation et l'expérimentation.

Le savoyard Joseph Despine (1737-1830) incarne cette évolution scientifique dans le royaume de Piémont-Sardaigne de Charles Emmanuel III.

Docteur en Médecine à l'Université de Turin en 1761, il voyage pendant plusieurs années en Europe, Paris, Londres, Edimbourg, Leyde (Pays-Bas), Genève, afin d'acquérir les connaissances sur la variole - petite vérole - et sa prévention par l'inoculation. Il introduit cette pratique dans les Etats après avoir inoculé la famille royale à Turin, en 1783.

D'autres voyages à travers les villes thermales européennes, Aix-la-Chapelle, Spa, Loèche-les-Bains (Valais), lui enseignent les pratiques du thermalisme.

Nommé directeur des bains d'Aix, il participe à la modernisation des thermes, par la construction d'un nouvel établissement achevé en 1783 et l'introduction de techniques médicales (massages, douches écossaises...).

La mise en place de protocoles de cures va lui permettre de préciser les indications thermales vers la rhumatologie.

Cette activité, incluant la rénovation complète de la ville d'Aix, par l'urbanisme, l'hôtellerie et la création de structures hospitalières, va marquer le début du tourisme, fondement du développement de toute la région au XIXe siècle.

Installé à Annecy en 1772, il participe à l'émergence de la médecine sociale, marquée par les premières notions d'hygiène publique dans la lutte contre les épidémies, dans la régression de la mortalité infantile par la formation de sages-femmes à l'hygiène des accouchements.

Toutes ces idées novatrices se retrouvent dans l'analyse statistique de son registre de clientèle, couvrant la période 1772-1820, qui nous permet de décrire l'activité quotidienne du médecin dans la région annécienne.

Sa pratique, comme l'état de santé de la population, sont fortement influencés par la Révolution qui bouleverse la vie de cette famille bourgeoise fortunée.

La génération des enfants de J. Despine, par leur rayonnement médical, commercial et politique, va marquer de son empreinte la Savoie du XIXe siècle.

Le président ayant souligné tout l'intérêt de cette communication et ayant chaudement remercié le conférencier, la séance est levée à 18 h 45.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Balas, M. Bauquis, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Gavard, M.-T. Hermann, M. Plauverjat, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz, Michon et Sautier ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, E. Rabut et M.-B. Tissot ; MM. le général F. Anthoine, L. Bajulaz, V. Beney, le général G. Bernard, J. Burdeyron, C. Dedeystère, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, G. Duchesne, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, G. Raffin, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, F. Vitte, H. Voiron, plus quelqu'un qui signe, semble-t-il, Saut, ainsi que MM. Duverney et Michon.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Hourtoule, Mirodatos et Tapponnier ; Mlle Dagand ; MM. Dechaix et Tapponnier.

SEANCE SOLENNELLE DE RENTREE DU 7 SEPTEMBRE 1991 AU CHATEAU DE MONTROTTIER

La séance de rentrée coïncidant avec le prochain départ d'Annecy de Mlle Elisabeth Rabut, promue conservateur en chef du Centre des archives d'outre-mer, à Aix-en-Provence, le président Paul Guichonnet, après le salut aux autorités et représentants des associations amies, évoqua les liens d'amitié noués, dès son arrivée, avec le directeur des Archives de la Haute-Savoie. Il la remercia des services rendus à la compagnie tant dans l'exercice de ses fonctions professionnelles que dans celles qu'elle exerçait au comité de l'Académie et au comité de lecture de la *Revue Savoisienne*. Aux applaudissements de l'assistance, il lui offrit la médaille de Montrottier à l'effigie de saint François de Sales. Mlle Elisabeth Rabut, en réponse, ne manqua pas de rappeler que c'est au château, lors de l'assemblée solennelle de 1983, qu'elle fit la connaissance des dirigeants de l'Académie et assura ses confrères de la fidélité de son souvenir sous les cieux de Provence.

A la fois helléniste et latiniste, historien de l'art et spécialiste de l'archéologie aérienne, auteur de nombreux ouvrages, le professeur Raymond Chevallier, docteur ès-lettres, ancien de l'Ecole française de Rome, guida ensuite l'auditoire, projections à l'appui, à la découverte des ruines classiques dans la peinture et le dessin.

S'ils ne furent pas ignorés auparavant, c'est au XVIIe et, plus encore, dès le XVIIIe siècle, que les monuments victimes des atteintes du temps et du mépris ou de la malfaisance des hommes inspirèrent les artistes. Le voyage en Italie qu'effectuaient nombre de ces derniers leur fournit l'occasion de faire largement appel à ces témoins de l'architecture antique. Le Forum, le Colisée, les portes et les ponts de Rome devinrent, notamment, le sujet central ou le décor de multiples œuvres figurant maintenant dans les musées et collections. Les pages que des écrivains comme Gœthe, Mme de Staël, Byron ou Chateaubriand, consacrèrent aux ruines, « cet équilibre précaire entre le génie de l'homme et la force de la nature », le romantisme qui les para de toutes les séductions du mystère, la fascination qu'elles exercèrent sur les archéologues accentuèrent encore cet attrait qui, en France par exemple, mérita à Hubert Robert le surnom de « Robert les Ruines ».

Le président Paul Guichonnet adressa au professeur Raymond Chevallier les compliments du public très intéressé par cet exposé et donna rendez-vous aux Florimontans pour le mercredi 2 octobre où reprendront les travaux habituels de l'Académie.

Pierre SOUDAN.

SEANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 1991 (*)
(PRESIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

En l'absence du président et de la secrétaire, le vice-président, M. Georges Grandchamp, invite le secrétaire-adjoint à donner lecture du compte rendu de la séance du 5 juin. Ce procès-verbal adopté, M. Pierre Soudan annonce la mise en distribution de divers documents transmis par les Archives départementales : bulletins de commande de deux publications récentes : *La Presse en Haute-Savoie* et *Les Oratoires de la Haute-Savoie,* et bulletins d'inscription aux journées d'études des 13 et 14 décembre, sur le thème *Les Savoyards dans le monde,* organisées au Conserva-

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, T. Davoine, S. Dujourdy, M. Durand, M.-R. Floquet, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, H. Hourtoule, M.-L. Le Gall, F. Moreau, D. Nicoud, A. Pasquier, M.-T. Picard, M. Plauverjat, M.-M. Raffin, E. Rey, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz et Buge ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin, H. Ritz, ainsi que Mlles Amidieu et Lebrat ; MM. L. Bajulaz, A. Baud, le général G. Bernard, R. Brunel, P. Dechaix, J. Domenjoud, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, G. Raffin, J. Ritz, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Durand et Jean Ritz.

Etaient excusés : Mmes Chevallier, Courtial, Mirodatos et Rollet ; Mlles Dagand et Tissot ; MM. Burdeyron, Guichonnet, Louchet, J.-G. Ritz, J.-P. Serralongue et Terreaux.

toire d'art et d'histoire par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et les Archives départementales.

M. Georges Grandchamp évoque divers événements touchant de près la compagnie : le départ pour Aix-en-Provence de Mlle Elisabeth Rabut, promue conservateur en chef du Centre des archives d'Outre-Mer, la nomination au grade de commandeur des palmes académiques de Mme Huguette Hourtoule, président de l'Association départementale des titulaires de cette décoration, et le mariage de Valérie, fille de M. et Mme Pierre Le Blanc de Cernex.

Aux vœux et félicitations doivent, hélas, succéder des condoléances aux proches de membres de l'Académie à la suite des décès de M. François Burdeyron, inspecteur divisionnaire de la S.N.C.F. ; Mme Jean Granier, en littérature Paule Signori ; M. Jean Mouthon, conservateur honoraire des Hypothèques, l'un des doyens de l'Académie ; M. Gilbert Tapponnier, professeur agrégé honoraire au lycée Berthollet ; M. Joseph Rambaud, guide de Montrottier, victime d'un accident de montagne, un mois après la mort de son épouse ; M. Jean Mirodatos, ancien maire-adjoint d'Annecy, ancien président de la Caisse d'allocations familiales ; Alain Revil, chirurgien-dentiste, gendre de M. Jean-Pierre Serralongue ; Mme Robert Avezou, épouse de l'ancien archiviste de la Haute-Savoie, membre d'honneur de l'Académie, et M. Roger Michaud, architecte en retraite des Bâtiments de France, qui porta toujours une attention très amicale aux besoins du château de Montrottier.

La parole revient à M. Pierre Soudan qui évoque, à l'occasion du centième anniversaire de sa disparition, le souvenir de l'un des premiers membres de la Florimontane : le chanoine Pierre-François Poncet (1810-1891) (1).

Ayant reçu les compliments du vice-président, le conférencier répond à quelques questions de l'auditoire.

La séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 1991 (*)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le procès-verbal d'octobre, après lecture, est approuvé.

Le président rappelle les cérémonies qui, cette année, ont célébré le centenaire de la banque Laydernier, créée par le père de notre vice-président René Laydernier.

Il félicite nos confrères Paul Dechaix qui a été nommé chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, et Joseph Burdeyron qui a fêté la naissance de son petit-fils, Rémi.

Il adresse à Mme Marie-Claire Courtial, après l'opération qu'elle vient de subir, les vœux de prompt rétablissement que nous formons à son intention.

Il a le regret d'évoquer le décès de Mgr Jean Sauvage, ancien évêque d'Annecy, membre d'honneur de notre Compagnie, et celui de M. Jean Peyresaubes, chef de service honoraire à la Société Générale, membre associé de l'Académie.

La Bibliothèque ayant désormais l'usage d'une photocopieuse grâce à notre confrère M. Roger Blanc qui l'y a déposée, le président lui adresse les remerciements les plus vifs des Florimontans.

---

(1) Cf. le texte de cette communication dans le présent numéro.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, M. Comte, G. Darsy, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, M.-C. Heckmann, J. Leriche, A. Pasquier, E. Rey, Y. Rollet, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Michaud, Morneau, et trois nièces du poète Jean Bordeaux, c'est-à-dire trois petites-nièces du romancier Henry Bordeaux : Mmes Denat, Gerolimich et Marcy ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, J. Portier et H. Ritz, ainsi que Mlle Amidieu ; MM. L. Bajulaz, V. Beney, le général G. Bernard, J. Burdeyron, R. Chanal, C. Dedeystère, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, R. Laydernier, G. Louchet, J. Morneau, P. Persoud, J. Ritz, E. Rosset, J.-F. de Roussy de Sales, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan et J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Rossi.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Chavigny, Courtial, Floquet, Hermann, Hourtoule, Raffin ; Mlles Dagand et Tissot ; MM. Bonnet, Fassier, Lavorel, Raffin, J.-G. Ritz et F. Vitte.

Il fait ensuite un bref compte rendu de la réunion, à Lyon, des Académies de province antérieures à la Révolution, réunion qui a eu lieu sous l'égide de l'Académie de Lyon, en la présence d'un représentant de chacune des cinq classes de l'Institut.

Avant de céder la parole à M. Georges Grandchamp, il remercie publiquement Mlle Yvonne Dagand et Mme Paulette Dagand (de Saint-Cergues) qui ont offert à l'Académie Florimontane une collection d'armoiries savoyardes exécutées en tapisserie, montées et clouées sur un cadre de bois.

Le vice-président Georges Grandchamp évoque avec émotion le souvenir de M. Roger Michaud, prématurément et tragiquement décédé cet été. Il insiste particulièrement sur la compétence, la conscience professionnelle, l'efficacité et l'amabilité de notre regretté confrère qui a toujours apporté son aide efficiente à l'Académie Florimontane pour le château de Montrottier.

La parole est ensuite donnée à Mme Claire Brun qui fait revivre Jean Bordeaux, le neveu-poète d'Henry Bordeaux, mort à 26 ans en 1933 (1).

L'œuvre de ce poète ne méritait-elle pas qu'on l'arrache à l'oubli ? demande la conférencière à l'assemblée qui, par son éloquence et sa sensibilité, a été pleinement convaincue de l'opportunité de cet hommage.

La séance est levée à 18 h 30.

SEANCE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 1991 (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

La parole est d'abord donnée à M. Pierre Soudan qui signale un important répertoire de la Presse haut-savoyarde (en 2 volumes), publié par les Archives de la Haute-Savoie, totalisant plus de mille titres classés en rayons, puis une publication du Conseil Général préparée par les Archives de la Haute-Savoie, grâce à des papiers laissés par Lucien Revelin, membre associé de l'Académie Florimontane, qui avait été l'explorateur des quelque mille oratoires édifiés dans le département, et enfin un recueil de poèmes de Georgette Chevallier : *Au fil des jours*.

C'est ensuite la secrétaire qui, après avoir fait allusion à un article de l'*Amitié Charles Péguy* consacré à l'annécien Paul Thisse, puis à une présentation d'Anna de Noailles par la duchesse Edmée de la Rochefoucauld dans le n° de 1989 du *Jasmin d'Argent*, analyse le recueil de poèmes que Joseph Burdeyron a intitulé *Parcours*, et celui de Marie-Claire Courtial dont le titre est *Transparences*. Elle passe en revue ensuite le travail du Club Soroptimist de Chambéry-Aix-les-Bains sur ... *des Dames en Savoie*, le livre de souvenirs d'Henri Travers *(Des Copeaux)* et deux romans : *Les Amants de l'Ombre*, de Jeannette Colombel, et *Le Français au pays des Savoyards*, de Régine Boisier, roman historique qui évoque la campagne faucignerande au début du XIXe siècle.

Pour terminer cette première partie de la séance, le vice-président Georges Grandchamp rend compte d'une étude de Gabrielle Chabrier-Buccelli sur *Les membres de l'ancien clergé demeurés à Genève* à l'époque de la Réforme, étude parue dans le *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie de Genève*.

Il examine ensuite un travail sur Carouge dû à l'initiative du service des Monuments Historiques de Genève, puis les manuscrits enluminés des Comtes et Ducs de

---

(1) Cf. le texte de cette communication dans le présent numéro.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, H. Bintein, C. Brun, G. Chevallier, L. Coudray, C. Dumont, M. Durand, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, H. Hourtoule, J. Leriche, M.-T. Picard, M.-M. Raffin, E. Rey, M. Rousset, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Boisier, Chares, Dutronc et Guichonnet ; Mlles R. Collomb, Y. Ginet, H. Ritz, S. Velland, ainsi que Mlle Amidieu ; MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, le général G. Bernard, P. Bonnet, G. Brégnac, J. Burdeyron, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, R. Laydernier, G. Raffin, G. Riond, J. Ritz, J.-F. de Roussy de Sales, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. C. Brégnac, B. Prémat, C. Rossi et H. Travers.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Candel, Courtial, Davoine, Lauverjat ; Mlles Bauloz, Dagand, Duchesne, Genton, Tissot ; MM. le général Fassier, Guichet, Louchet, Ritz et Vitte.

Savoie recueillis dans un ouvrage imprimé à Lausanne ; un article de Pierre Broise sur *Les maisons du Grand-Bornand*, paru dans *Le Monde alpin et rhodanien* 1er et 2e trimestres 1990 ; un autre sur la vigne à Veyrier, dû à Bernard Prémat, dans *Vivre à Veyrier-du-Lac* ; un autre encore sur la viticulture en Genevois à la fin du Moyen-Age, publié par Gérard Détraz dans le n° 32 de *Lac et Reflets*, et enfin l'*Histoire de l'occupation italienne en Savoie* (éd. La Fontaine de Siloé), de Christian Villermet.

La deuxième partie de la réunion est consacrée au compte rendu, par M. Charles-Christian Guizard, du concours de poésie 1991. Ce concours - le 118e de la fondation Andrevetan - est le 50e de la fondation Laydernier. Ce cinquantenaire donne au président Guichonnet l'occasion de remercier publiquement notre confrère René Laydernier qui, par sa générosité, continue l'œuvre de son père en dotant largement le concours chaque année (1).

La séance est levée à 18 h 30.

(1) Cf. *Le concours de poésie 1991* dans la présente revue.

Roger Michaud

Architecte des Bâtiments de France



L'Académie Florimontane vient d'éprouver une perte douloureuse avec la disparition prématurée d'un de ses membres associés, Roger Michaud, Architecte des Bâtiments de France, décédé le 20 août 1991.

Dès son arrivée à Annecy, ce fonctionnaire départemental avait manifesté sa sympathie à l'égard de notre compagnie dont il devint bien vite l'ami fidèle et efficace.

Rien de ce qui touchait au domaine de Montrottier ne lui était étranger : il en suivait tous les travaux, établissant les dossiers, vérifiant devis et mémoires, sans oublier son appui pour obtenir la protection de l'ensemble des bâtiments devant la COREPHAE (Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnographique), le 24 mars 1987.

Ces relations suivies avaient fait naître, entre nous tous, une solide amitié. Nous nous retrouvions avec un plaisir renouvelé à chacune de nos réunions de travail, comme dans les réceptions ou voyages qu'il appréciait vivement.

Né à Paris (14e arrondissement) le 11 janvier 1926, Roger Michaud s'oriente vers l'Ecole d'Architecture, optant ensuite pour l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts. Devenu Architecte Diplômé par le Gouvernement en juin 1950, il entre au cabinet de l'architecte parisien, Louis Georges Noviant, à qui fut confiée la construction de notre Lycée Gabriel Fauré.

Attiré par le patrimoine architectural, il oriente sa carrière en direction de l'Administration des Monuments Historiques, obtient le titre d'Architecte des Bâtiments de France, et se voit affecté le département de la Haute-Savoie, le 1er avril 1973.

La création du Ministère des Affaires Culturelles par André Malraux en 1962 avait entraîné la réorganisation de l'Administration des Monuments Historiques, dépendant précédemment du Ministère de l'Instruction Publique, puis de l'Education Nationale.

Tous les départements devaient être pourvus dorénavant d'un architecte dépendant de la nouvelle Direction de l'Architecture du Ministère des Affaires Culturelles : à ce titre, la Haute-Savoie bénéficiait alors du service de M. Edmond Brocard, nommé à Chambéry le 30 janvier 1964, et chargé des deux départements savoyards à partir du 1er avril 1964.

Cette arrivée dans notre région fut accueillie avec beaucoup de satisfaction étant donné le grand vide dont nous souffrions. Les relations nouées avec notre nouveau « protecteur du patrimoine historique » devinrent rapidement étroites et amicales, resserrées tant par les nombreux chantiers mobilisant nos attentions, que par les voyages, visites et réceptions organisés avec les élus et les représentants des associations.

Certes, si nous avions trouvé en la personne de M. Edmond Brocard une aide solide, l'éloignement et l'ampleur du territoire qui lui était confié rendaient sa tâche de plus en plus difficile à soutenir.

C'est au terme de nombreuses démarches que notre maire, Charles Bosson, put obtenir de son ami, le ministre Jacques Duhamel, en charge des Affaires Culturelles à l'époque, l'affectation d'un architecte propre à la Haute-Savoie, sous condition qu'il soit logé par les soins de la Ville.

Le 29 mars 1973, j'avais le plaisir d'accueillir M. Roger Michaud, à qui était proposé un logement en l'Hôtel Bagnoréa, 18, rue Sainte-Claire, le berceau de l'Académie Florimontane.

Dès les premiers contacts, nous avons pu apprécier les qualités de ce nouvel Annécien, car Roger Michaud le devint au plein sens du terme, découvrant rapidement une passion pour cette ville qu'il eut tôt fait de connaître comme s'il y avait toujours vécu. Si les monuments lui furent aussitôt familiers, il n'ignorait rien de nos rues, de nos passages, de nos cours, de nos devantures...

Il devint ainsi notre conseiller de tous les instants, associé à tous nos travaux municipaux : des grandes restaurations, comme aux plus modestes ravalements de façades, et le choix des couleurs n'était pas un mince problème qu'il s'efforçait de maîtriser, au mieux, allant jusqu'à tenir sept réunions de chantiers successives, jusqu'à ce que la bonne teinte soit bien en place !

On comprendra aisément qu'une fréquentation aussi constante qu'assidue ait associé notre Architecte des Bâtiments de France à tous les projets, recherches et aménagements intervenus dans la Vieille Ville, et qu'à ce titre, il devint un des agents les plus actifs dans l'œuvre de sauvegarde et de revitalisation du Vieil Annecy.

C'est à lui que nous devons, entre autres, la réussite de la mise à jour du canal Saint-Dominique au chevet de l'église Saint-Maurice, utopie ayant provoqué bien des sourires... C'était compter sans la ténacité de l'homme !

Je conserve le souvenir de son visage illuminé de joie lorsqu'il m'apportait la première maquette esquissant son idée et permettant de pousser l'étude et la discussion du projet. Certaines résistances techniques restaient à vaincre, aussi notre Architecte n'hésitait-il pas à mobiliser son atelier pour réaliser une nouvelle maquette dont l'exécution prenait en compte toutes les observations relevées.

Ténacité et imagination devenaient conviction et réussite.

Ce trait me semble particulièrement significatif et révélateur du tempérament du personnage à la fois technicien et humain dans l'exercice de ses fonctions. Ne se comparaissait-il pas souvent à un outil au service de tous ceux voulant l'utiliser : image révélatrice d'un tel caractère.

Caractère certes, dont les convictions se manifestaient parfois avec force, voire même avec éclat. Mais nous savions bien que la page serait rapidement tournée.

Roger Michaud avait trouvé, dans ce département de montagne, de lourdes charges à assumer ; non seulement pour les affaires ayant trait aux monuments protégés et à l'architecture, mais encore la protection des sites naturels, objets d'une

législation rigoureuse et fluctuante, requérant également son attention et le mobilisant souvent, en particulier dans le Massif du Mont-Blanc. Quant aux sites en littoral de nos lacs, ceux-ci, soumis à de pressantes convoitises, retenaient sa vigilante attention.

Toutes ces lourdes obligations ne l'empêchaient pas de consacrer une part de son temps aux affaires annéciennes et, grâce à son esprit de compréhension, une méthode de travail avait été mise au point, consistant en une réunion de quinzaine, tenue en Mairie, et au cours de laquelle étaient examinés en commun tous les dossiers ayant trait au secteur historique. Cette étroite concertation permettait d'émettre des avis solidaires, en même temps qu'elle activait les procédures d'instruction des dossiers.

Toutes nos sociétés locales avaient accueilli avec empressement cet ami, toujours généreux de sa personne dont bénéficiaient l'Académie Florimontane, les Amis du Vieil Annecy, l'Association des Guides-Conférenciers de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites.

On le retrouvait encore, avec la même disponibilité, à la Commission des Antiquités et Objets d'Art, à la Commission d'Art Sacré, au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), à Patrimoine Rhônalpin, etc...

A l'heure de la retraite, la municipalité d'Annecy avait tenu à lui témoigner sa gratitude en lui remettant la Médaille d'honneur de la Ville, le 21 janvier 1991. Reçu en Mairie, en compagnie de Mme Michaud, il s'était exprimé avec beaucoup d'émotion, soulignant tout l'attrait et toute la satisfaction qu'il avait trouvés dans l'œuvre accomplie à Annecy, grâce à une collaboration l'ayant étroitement lié aux élus d'une ville au service de laquelle il avait été fier de collaborer.

Georges GRANDCHAMP.

La lettre de Montrottier

Curieusement, le sujet le plus difficile à traiter pour les administrateurs est celui de la publicité. Faire connaître le château et ses collections n'est pas aussi simple qu'il paraît. Que choisir pour obtenir le meilleur résultat sans grever le budget ?

Nous utilisons plusieurs solutions :

1) Parler du château à tous ceux que nous rencontrons, au risque d'agacer les gens si nous en parlons trop ou de nous faire oublier si nous n'en parlons pas assez !

2) Déposer dépliants et affiches aux points prévus pour la diffusion ou susceptibles de la faire.

Cela ne donne pas souvent le résultat escompté. Les affiches sont rarement mises en place même en format 30 × 40 cm. Les dépliants ne sont pas toujours distribués ou sont laissés à la disposition du public et gaspillés.

3) Envoyer cette même documentation aux organismes intéressés.

Cela se fait aussi chaque année : environ 2 000 enveloppes à écrire à la main. C'est long et ce n'est qu'une goutte d'eau par rapport à ce qu'il faudrait faire.

4) Mettre des tracts photocopiés sur les pare-brise des automobiles et des autocars, sur les guichets de banques, etc...

Cela use beaucoup de tracts et de temps !

5) Paraître dans les guides touristiques gratuits français et étrangers.

Semble être l'idéal, mais la plupart des touristes actuellement voyagent sans guides, voire sans cartes (autocars compris !), confondent Gorges du Fier avec Val de Fier, Montrottier avec Clermont..., ne voient pas les panneaux indicateurs.

Citons par exemple le cas de deux dames de Paris qui, un beau matin d'octobre, partant d'Annecy dans leur R5 regorgeant de bagages, sont montées jusqu'au château à la recherche de... l'autoroute ! Une fois renseignées, elles nous ont fait cette sublime réflexion : « C'est beau ici ! Heureusement que nous nous sommes perdues, nous ne l'aurions jamais vu ce château ! ».

« Il est beau et il se visite Mesdames ! »

Voilà qui fait plaisir et qui est encourageant.

*
* *

Ainsi faut-il se perdre pour atteindre Montrottier ! Pourtant, pendant un an et demi nous avons travaillé, grâce à M. Delhommez, directeur départemental de l'Equipement, avec ses services, avec le fabricant de panneaux routiers et avec les maires des communes concernées, pour obtenir — malgré les impératifs draconiens — l'installation de six panneaux supplémentaires, en commun avec les Gorges du Fier. Ils furent mis en place début juillet :

— à la sortie sud d'Annecy, au carrefour de la RN 201 et de la route des Creuses (un panneau dans chaque sens) ;
— au carrefour de l'église des Bressis ;
— au pont de Brogny, sur la RN 203, en venant de La Roche-sur-Foron ;
— en amont de Pringy, sur la RN 201, en venant de Genève ;
— à la sortie Annecy-Nord de l'autoroute A 41.

*
* *

Heureusement, environ 30 000 promeneurs parmi ceux qui parviennent jusqu'à nos terrasses visitent le château.

La journée « Porte Ouverte » du dimanche 15 septembre a connu son plus gros succès avec plus de 1 000 entrées.

Et parmi les hôtes de marque, nous pouvons citer :

— M. et Mme Claude de Saussure, de Vufflens-le-Château, non loin de Lausanne, venus admirer le plan-relief du Mont-Blanc ayant appartenu à leur ancêtre, le mercredi 12 juin ;
— l'Académie Delphinale le dimanche 23 juin ;
— M. et Mme Raymond Chevallier pour la séance solennelle le samedi 7 septembre ;
— Mme Pillot, de La Rochelle, pour la vidéo-cassette sur Annecy, le jeudi 12 septembre (visite puis tournage) ;
— M. D. Boilley, architecte des Bâtiments de France (successeur de notre ami regretté Roger Michaud), venu en famille le mercredi 9 octobre après-midi.

Le circuit des Vieilles Voitures, organisé par les commerçants du Vieil Annecy, passait par Montrottier, le samedi 14 septembre.

*
* *

Les visites sont de plus en plus assurées par nos guides du Patrimoine des Pays de Savoie (GPPS).

Les quatre nouveaux de 1991 ont réussi l'examen. Il s'agit de Marie-Claude Brunet, Roseline de Certeau, Monique et Robert Chanal.

Une douzaine d'élèves préparent actuellement l'examen de 1992 en suivant assidûment les cours donnés soit par des spécialistes, soit par nos propres guides qui ont gentiment accepté de participer à l'admirable organisation mise en place par Vincent Beney. Il se crée ainsi une ambiance extraordinaire entre les « anciens », les « nouveaux » et les « futurs » guides auxquels nous souhaitons le succès.

*
* *

Nous espérons pouvoir organiser en 1992 des visites en anglais et en italien, pour groupes, sur rendez-vous.

*
* *

L'aide apportée à Vincent Beney pour l'organisation et le fonctionnement de l'école, ainsi que le handicap dû à mon accident, m'ont empêchée pendant deux saisons de beaucoup progresser dans les travaux sur les collections.

Nous avons numéroté, enregistré sur fiches et sur inventaire :

— les objets maçonniques, suite à l'intervention du général Bernard et de son ami A. Pavy ;
— une partie de l'argenterie (appartements privés) ;
— les dessins de A.V. Frèrejean, de Suisse, France, Italie, datant des années 1870/1880.

Nous avons complété

— les fiches des armes japonaises grâce à Serge Degore, « professeur à l'école des guides », et son ami Patrick Barge, de Marseille, tous deux spécialistes du Japon ;
— les fiches des horloges grâce à M. Nouzille, horloger à Annecy.

Nous les remercions et remercions également Jean Mauran qui a effectué un gros travail de rangement dans la bibliothèque.

Puis nous avons aménagé comme prévu la vitrine centrale de la salle des faïences.

La restauration des cinq tapisseries, en cours depuis 1986, s'est achevée le 31 mai 1991 avec le retour des deux dernières représentant des scènes de chasses au loup et au sanglier.

Enfin, il a fallu constituer divers dossiers :

— pour les VMF, un dossier pour le fichier des éventuels sites propices au tournage de courts métrages pour la télévision et le cinéma ;

— un dossier pour le concours sur l'accueil dans les musées.

Nous signalons au passage que le prochain numéro de la revue des VMF portera sur la Haute-Savoie. Le n° 140, qui vient de paraître, concerne la Savoie.

*
* *

Georges Grandchamp a suivi les travaux d'entretien toujours très délicats et, si vous allez vous promener sur la terrasse, vous pourrez remarquer la plaque en aluminium anodisé fixée sur un socle de granite, plaque qui signale le magnolia remplaçant l'arbre planté par le général Dufour le jour de son mariage.

Marie-Claire COURTIAL.

Le Concours de Poésie 1991

Un certain nombre des 107 candidats à ce concours — le 50e de la fondation Laydernier et le 118e de la fondation Andrevetan — atteignait un bon niveau et le choix des jurés s'est avéré difficile.

Cinq poètes ont été cités. Ils signaient « Aladin » (qui célèbre le poète) ; « Tristan » (*La Harpe du grenier* est un beau poème néo-classique dont la sensibilité n'est pas absente) ; « Nounours » (qui sait manier le triolet et jouer d'images empruntées à la Nature) ; « André Bermont » (le jury a apprécié son éloge malicieux des plaisirs de ceux qui, parfois, arrivent enfin à se retrouver seuls), et « Lysiane » (qui chante le temps qui passe et sait qu'elle n'ira jamais plus « flâner sur la colline »).

Sept concurrents ont été laurés. L'ouverture des enveloppes d'anonymat révèle qu'ont obtenu une *mention honorable :*

Mme Renée Bertrand, de Challes-les-Eaux (73) : dans une forme très classique, ses *Conseils de Grand-Maman* sont très amusants ;

Mme Eliane Gaubil, de Grenoble (38), traite des sujets originaux *(Galerie d'Art* ou *Les invités)* ;

M. Michel Gay passe aisément du sonnet à la ballade ou aux stances et avoue : « J'avais rêvé le rêve, espéré l'espérance ».

Les deux lauréats qui ont obtenu une *mention très honorable* sont :

M. Christian Boeswillwald, d'Aureil (87), chez qui les jurés ont découvert avec plaisir de lumineux éclairs ;

M. Pierre Ducourneau, de Pau (64), dont l'œuvre est à la fois jolie et d'une prosodie parfaite.

Enfin, *le premier prix* revient à Henri Ruckebusch, de La Bassée (59), qui, l'an dernier, avait obtenu une mention très honorable. Son inspiration est variée : *Histoire de clefs ou le miracle de Saint Jacques, Rêverie nocturne, Rupture,* etc...

Voici la dernière strophe de *Confidence :*

Mais à tous ces trésors, ces merveilles du monde,
Aux nuits d'Orient, aux étoiles des cieux,
A l'exquise Vénus, à la douce Joconde,
Je préfère à cela le saphir de tes yeux.

et le début de *Fille du Vent :*

Fille du Vent, aux cheveux fous,
Toi, la tzigane des roulottes,
Est-ce de froid que tu grelottes
Dans ton jupon percé de trous ?

Le compte rendu du concours, présenté par le président du jury, Charles-Christian Guizard, a été illustré de lectures par M. et Mme Guizard, Mme Brun et Mme Chevallier.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1991

INTRODUCTION

De nouveaux gisements au lac d'Annecy, des datations inscrivant l'un d'entre eux parmi les plus anciens reconnus au nord des Alpes, des aménagements de berge ou des appontements datés — pour l'un, sur la commune de Doussard, du second Age du Fer, — pour l'autre, sur la commune de Sevrier, du Moyen-Age, — tels sont parmi tant d'autres les résultats les plus inattendus obtenus en 1991 par les chercheurs du Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques (C.N.R.A.S.).

Deux opérations menées à leur terme sur Annecy, en limite du vicus de Boutae, viennent confirmer - que les fonctions artisanales et industrielles, qu'elles soient liées à la transformation de la terre ou du fer, sont rejetées en périphérie de l'agglomération, - que le secteur sud, peu construit, a été toutefois occupé précocement, - que l'orientation nord-sud des structures, mise en évidence anciennement au sud du vicus, est bien la seule représentée dans ce secteur et qu'elle est donc ancienne, voire datable de la fondation de l'agglomération. Le problème des deux orientations que l'on rencontre sur le vicus n'est donc pas résolu ; elles semblent se juxtaposer quoique des exemples d'imbrication existent sur les plans établis par Ch. Marteaux et P. Broise, ce qui provoque des incohérences que ce soit au niveau de la voirie ou de l'habitat ; il reste à souhaiter qu'un prochain gisement révélera des structures offrant les deux orientations soit juxtaposées, soit superposées. Actuellement, après une reprise depuis une douzaine d'années des opérations de fouilles sur le vicus, dans des zones géographiques diverses, il semble se confirmer que les 2/3 du vicus obéissent à une trame nord-est/sud-ouest et qu'1/3, la partie sud, soit basée sur un axe nord-sud ; ces deux trames ont été nettement mises en évidence, que ce soit dans les fouilles du Clos Pouget ou dans celles de la propriété Baïkowski, ci-après présentées, dès l'époque augustéenne.

Le théâtre de Boutae, une nouvelle fois sondé, confirme son emprise et son existence... ; les sondages ont eu le grand intérêt de nous révéler la présence de deux états de construction, antérieurs à l'édifice de spectacle, l'un caractérisé par l'emploi de la terre et du bois, l'autre maçonné ; trop peu étendus, ils n'ont toutefois pas apporté d'éléments de datation plus précis.

La fin de l'époque romaine a été illustrée par une reprise des activités sur le site de hauteur du Mont de Musièges, de même que le Haut Moyen-Age a été marqué par la poursuite, après deux années d'interruption, de la fouille de la nécropole d'Yvoire.

Quant à la découverte fortuite d'une galerie souterraine sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois, elle semble apporter des éléments concrets au mythe des souterrains médiévaux, autrefois si souvent observés... et aujourd'hui si rarement observables.

Comptant aujourd'hui 61 membres, dispersés dans l'ensemble du département, l'association Etude et Sauvegarde du Patrimoine Archéologique de la Haute-Savoie (E.S.P.A.H.S.) s'est réunie en Assemblée Générale le 14 septembre 1991 pour dresser un bilan de ses activités annuelles.

A l'occasion de cette réunion, chaque archéologue, responsable d'opération dans le département, a présenté les résultats de ses recherches, préfigurant en cela la tenue de journées archéologiques départementales.

Le week-end du 11 novembre a été l'occasion pour 55 personnes, membres ou invités de l'association, de visiter l'exposition internationale « L'or des Celtes » au palazzo Grassi à Venise.

Joël SERRALONGUE,
archéologue départemental.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PREHISTOIRE

Néolithique

SEVRIER, Les Charretières (lac d'Annecy),
(coord. Lambert : 896, 395/2101, 810 ; altitude environ 445 m)

Le gisement des Charretières est le dernier en date mis en évidence au cours des prospections subaquatiques menées, depuis 1989, dans la partie sud de la commune de Sevrier. Tout comme ceux des Choseaux (Néolithique moyen) et des Mongets (Age du Bronze ancien), il se développe à proximité immédiate du delta édifié par le ruisseau de la Planche.

Au total, 23 pieux ont été repérés à environ 50 m du rivage actuel et topographiés sur la plateforme faiblement immergée sous 1,8 à 2 m d'eau. Pour la plupart en résineux, ils sont de section réduite (diamètre de 9 à 11 cm). Hormis leur alignement préférentiel est/ouest et nord-est/sud-ouest, il ne se dégage pas d'organisation architecturale évidente. Cette petite structure, dont la fonction n'est pas déterminée, pourrait avoir été utilisée sur une période de plusieurs années et avoir fait l'objet de reprises ou de réparations que seule une analyse dendrochronologique globale pourrait mettre en évidence.

Dans la succession des niveaux sédimentaires (sables fins, limons crayeux) observée par carottage, aucun niveau archéologique préservé n'a été rencontré.

L'analyse par le radiocarbone d'un des pieux (n° 6) a fourni la date de 5315 +/- 50 ans avant le présent, soit en âge calibré - 4330-4000 avant notre ère (ARC.706). Cette datation, juste avant

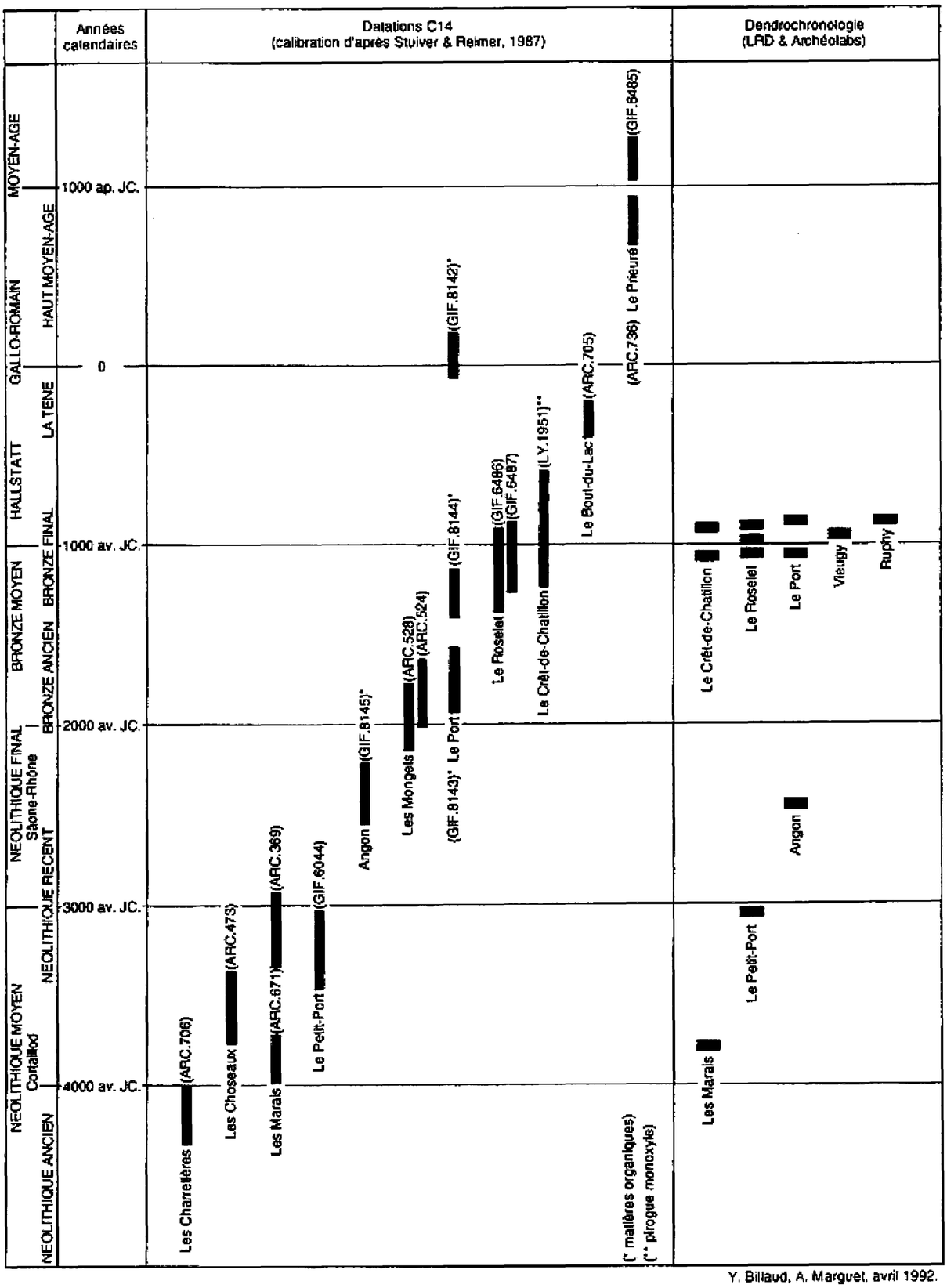

Y. Billaud, A. Marguet, avril 1992.

Cadre chronologique du peuplement du lac d'Annecy d'après les pilotis.
Datations C14 calibrées et périodes d'abattage datées par la dendrochronologie, bilan des connaissances en avril 1992.

la charnière du Ve-IVe millénaire avant notre ère, place donc le gisement des Charretières parmi les toutes premières occupations littorales actuellement connues au nord des Alpes, contemporain des sites plus orientaux d'une phase ancienne du Néolithique moyen rattachés aux groupes culturels de Hornstaad sur le lac de Constance, de Aichbühl en Haute-Souabe, de Rössen et d'Elgolzwil en Suisse orientale.

Malgré ses dimensions modestes, les pilotis occupent une superficie réduite de l'ordre de 40 m², et en l'absence de tout matériel archéologique, le gisement des Charretières constitue tout de même, par ses dates anciennes, un jalon chronologique très important pour nos régions alpines.

Cette découverte montre également l'intérêt qu'il y a de réaliser des prospections systématiques associées à des prises d'échantillons pour les datations par le radiocarbone et par la dendrochronologie. Cette méthode, mise en œuvre ces dernières années sur le lac d'Annecy, a ainsi permis, avec l'aide de l'Etat (CNRAS), des Collectivités Territoriales (Conseil Général et Municipalité) et d'Associations (FFESSM et Club de plongée de Sevrier), de reconsidérer les périodes des occupations littorales classiquement admises pour les lacs alpins français (cf. tableau).

Yves Billaud/André Marguet (CNRAS).

SAINT-JORIOZ, Les Marais (lac d'Annecy),
(coord. Lambert : 898,725/2100,065 ; altitude 444,8 m)

La campagne de prospection mise en place à la suite de la découverte en juin 1989, au cours de plongées d'inventaire de la végétation aquatique, dans le cadre d'une étude préalable d'impact réalisée par des plongeurs du CNRAS, de pilotis jusqu'ici inconnus à cet emplacement et dont la datation par le radiocarbone de l'un d'entre eux (ARC.369 = 4450 +/-55 ans avant le présent, soit en âge calibré -3340-2920 avant notre ère) avait montré l'ancienneté des premières installations annéciennes, a permis de définir les limites archéologiques du gisement, dans un secteur de roselières directement concerné par des projets de restructuration du littoral.

Un début de plan de répartition des pilotis a ainsi pu être réalisé : 256 pieux ont été topographiés sur 494 m² au sud du site et 40 pieux sur 500 m² au nord de celui-ci, constituant une longue bande d'environ 160 m de longueur par 24 m de largeur, à moins de 50 m du rivage actuel.

Les premières analyses dendrochronologiques tentées sur un petit lot de 17 échantillons n'ont pas encore abouti à la datation absolue des séquences mesurées sur les divers bois (3 chênes, 9 sapins et 5 aulnes), à l'exception toutefois de celle du chêne (rapport Archéolabs ARC91/R1059D/2 du 29.10.1991 : séquence 9005SJ de 107 ans pour 2 échantillons, située entre les années - 3889 et - 3783), séquence « flottante » qu'une datation par le radiocarbone a permis de caler chronologiquement (ARC.671 = 5070 +/-50 ans avant le présent, soit en âge calibré -3990-3720 avant notre ère) et de proposer ainsi, pour les bois n° 33 et n° 72, une date

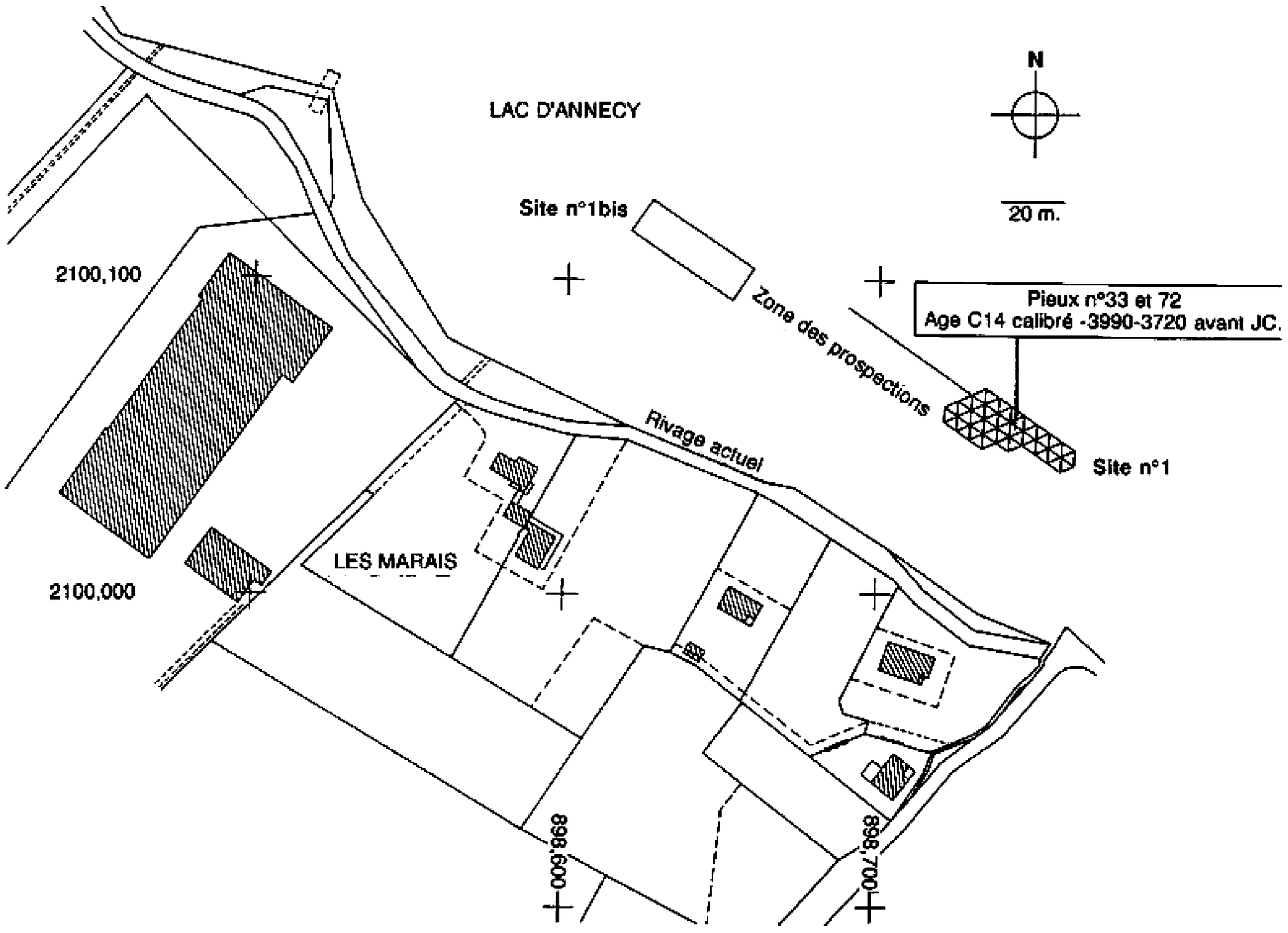

Plan de localisation des recherches, commune de Saint-Jorioz, lieu-dit Les Marais, d'après l'extrait cadastral au 1/1000 (réduction), Section AI (année 1981) (dessin A. Marguet).

d'abattage dans l'année -3783/82. Cette position chronologique dans la première moitié du IVe millénaire avant notre ère, au Néolithique moyen, que les quelques rares objets non caractéristiques en roche verte polie (haches) et en quartzite (percuteur/molette) découverts n'avaient pas autorisé à faire jusqu'ici, pourrait tout de même être confirmée par quelques fragments de récipients en céramique pourtant très dégradés (influence culturelle Cortaillod ?).

D'un point de vue sédimentaire, la description des couches rencontrées dans les carottages réalisés suivant un transect perpendiculaire au rivage, dans les alternances de limons crayeux +/- organiques et de sables gris +/- argileux, n'a pas permis la mise en évidence d'indices de « fumiers » anthropiques, ce qui, et ce n'est pas pour nous surprendre pour des vestiges si peu profonds, indiquerait une forte érosion des terrains sous-lacustres.

André Marguet
et équipe d'intervention du CNRAS.

PROTOHISTOIRE

Age du Bronze

SEVRIER, Le Crêt-de-Chatillon (lac d'Annecy)
(coord. Lambert : 896,440/2102,810 ; altitude environ 442,5 m)

Anciennement connu par les trouvailles de vestiges réalisées notamment par L. Revon dès 1860, Le Crêt-de-Chatillon a fait l'objet, à travers le temps, de travaux divers comme par exemple la topographie de nombreux pilotis par R. Laurent et son équipe de 1968 à 1974 ; la découverte, au printemps 1967, par P. Châtelain, des éléments d'un four de potier récupérés par A. Bocquet et J.-P. Couren en 1974 ; les prélèvements de quelques pieux, par le CNRAS en 1984/85, pour permettre la datation absolue du gisement (abatta-

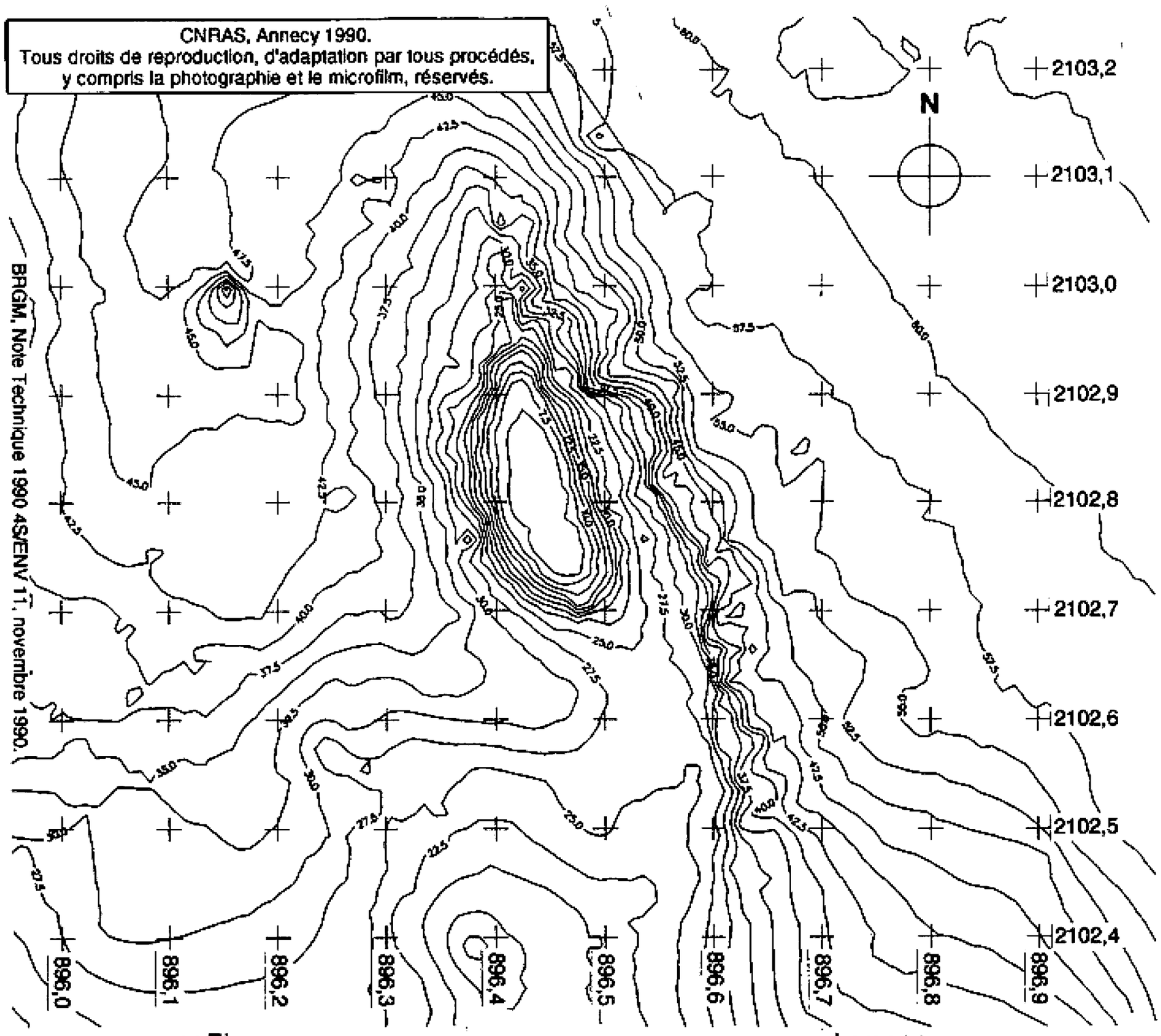

Extrait de la carte au 1/500 (réduction) des profondeurs du haut-fond du Crêt-de-Chatillon au large de la commune de Sevrier, d'après le levé bathymétrique réalisé en 1990 par le BRGM.
Le gisement archéologique occupait, vers les XIe-IXe siècles avant notre ère, une île actuellement faiblement immergée, anomalie géomorphologique entourée par les grands fonds.

ges d'arbres en - 1058, - 910 et de - 903 à - 899) ou encore, au printemps 1990, la réalisation d'un levé bathymétrique du haut-fond à l'échelle du 1/500, par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières.

C'est d'ailleurs sur cette base cartographique qu'une opération de prospection a été menée avec pour objectifs principaux :

- la mise en place d'un axe de référence immergé, rattaché au système cadastral terrestre ;
- le relevé bathymétrique de détail, à l'écho-sondeur enregistreur ;
- la localisation des différentes zones anciennement repérées (positionnement de la pirogue ; rattachement topographique des pilotis analysés en dendrochronologie) ;
- la reconnaissance de la nature des fonds, par carottage des sédiments superficiels.

Du point de vue des résultats, outre l'implantation d'un axe longitudinal de référence long de 165 m sur lequel il sera maintenant facile de placer les éventuels travaux comme cela a pu être fait pour certains secteurs « fouillés » anciennement, on notera que quelques bonnes observations ont été faites sur l'embarcation monoxyle de la fin de l'Age du Bronze, déjà connue pour son extrémité la plus en surface du sol (longueur 1,55 m ; largeur totale 0,90 m ; hauteur totale 0,60 m ; épaisseur 5 à 8 cm) et qui, après réalisation d'un sondage à la suceuse, a pu être suivie, malgré un important pendage (point haut - 4,40 m ; point bas - 6,50 m), sur les 6,10 m de sa longueur totale. Par ailleurs, 69 carottages en tube PVC, implantés tous les 10 m sur l'axe longitudinal et tous les 5 m sur 4 transects perpendiculaires, montrent la succession des couches qui recouvrent le premier mètre d'épaisseur du haut-fond, malheureusement essentiellement des limons d'origine lacustre, très rarement des niveaux organiques témoins des occupations humaines ce qui, malheureusement, pourrait faire croire à une forte érosion des niveaux sédimentaires de recouvrement du site.

André Marguet
et équipe d'intervention du CNRAS.

DUINGT, Ruphy (lac d'Annecy)
(coord. Lambert : 900,475/2099,825 ; altitude environ 445 m)

A partir d'indices découverts par C. Dupont, une nouvelle station littorale a été mise en évidence à proximité immédiate de celle du Roselet, haut-fond marquant la limite entre « Grand Lac » et « Petit-Lac ». A ce jour, plus d'une centaine de pieux, pour la plupart en chêne, ont été repérés.

Des tessons, observés en surface, ont permis une première attribution typo-chronologique à la fin de l'Age du Bronze final. Elle a été confirmée par l'analyse dendrochronologique de 7 pieux (rapport Archéolabs ARC91/R1110D du 31.10.1991 : séquence 9001DRP de 125 ans pour 6 échantillons, située entre les années - 984 et - 860). Quatre phases d'abattage ont ainsi été déterminées : aux environs de

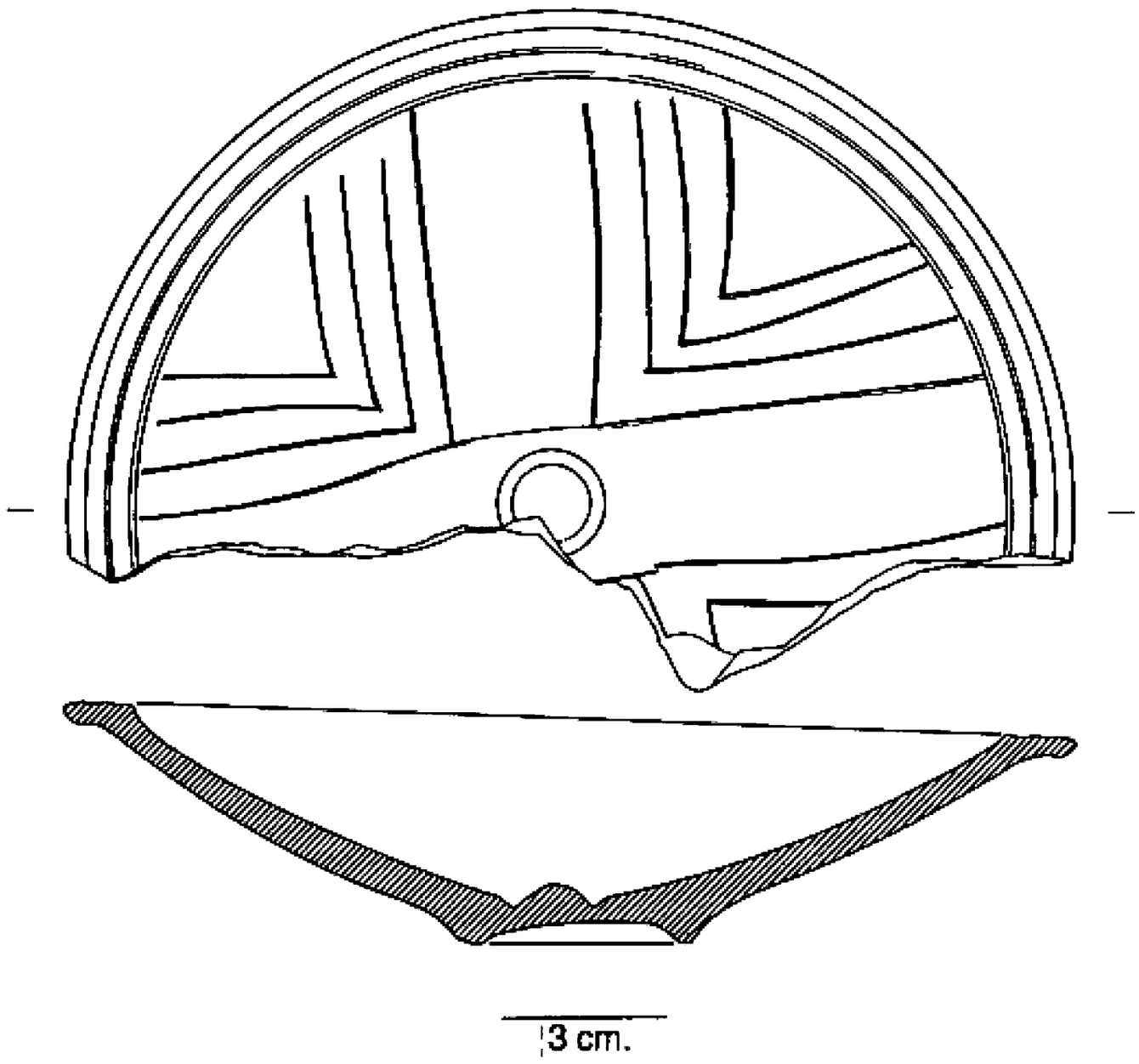

Mobilier céramique à corps simple typologiquement à rattacher à la phase récente de l'Age du Bronze final alpin : assiette à rebord à lèvre éversée divergente cannelée et à décor géométrique interne gravé (dessin O. Simonin).

- 892, aux environs de - 890, en - 884 et en - 860. Ces dates s'intègrent parfaitement aux dernières phases d'abattage déjà reconnues pour le lac d'Annecy, en particulier sur les gisements d'Annecy, Le Pâquier et Le Port ; de Sevrier, Le Crêt-de-Chatillon et de Veyrier-du-Lac, Vieugy.

Le gisement de Ruphy constituerait donc l'équivalent « littoral » du gisement « insulaire » du Roselet, lui-même daté des années - 1058 à - 1033 et - 979 à - 879. En 1992, une campagne de prospection et de sondage devrait permettre de préciser les relations tant chronologiques que sédimentologiques entre ces deux gisements distants d'environ 200 m et, éventuellement, d'y reconnaître des fonctions particulières, artisanales par exemple, qui auraient pu justifier la mise en place d'un site « double » (caractère « défensif » de la presqu'île ?).

Yves Billaud/André Marguet (CNRAS).

ANNECY, Le Pâquier (lac d'Annecy)
(coord. Lambert : 894,950/2107,350 ; altitude environ 445 m)

Signalés par C. Dupont en 1990, les pilotis de ce secteur, inédits vraisemblablement en raison de la forte occupation de la plate-forme peu profonde par les végétaux immergés, ont fait l'objet, d'une part d'une intervention de repérage et d'identification et, d'autre part, d'une petite opération d'évaluation au cours de laquelle ont été réalisés :

— la délimitation des emprises archéologiques d'un petit gisement de 44 m de long par 28 m de large ;
— la topographie de 16 pilotis contenus dans une unité de repérage triangulaire de 5 m de côté implantée au centre de la station ;
— le rattachement topographique de l'ensemble des points de repère au système cadastral terrestre ;
— l'échantillonnage de 5 pilotis de chêne ;
— un carottage par tubage dans les sédiments superficiels.

Les premiers travaux sur ce site ont donc permis de dégager une petite concentration de quelques dizaines de pilotis, essentiellement des chênes, dispersés à environ 200 m du rivage actuel, sur une superficie réduite de l'ordre de 1 200 m² partiellement occupée par une « ténevière » peu profonde (1,8 à 2 m d'eau). En l'absence totale de vestige matériel apparent en surface du sol ou d'indice de couche archéologique d'origine anthropique dans les carottages, et malgré le faible nombre des prélèvements de pilotis et le manque d'aubier des bois qui ont été étudiés (essentiellement des bois refendus), les analyses dendrochronologiques permettent déjà une première estimation de l'ancienneté de ce gisement, 29 siècles, puisqu'un des arbres aurait été abattu vers l'année - 890.

Yves Billaud/André Marguet (CNRAS).

PROTOHISTOIRE

Age du Fer

DOUSSARD, Le Bout-du-Lac, Au Servis (lac d'Annecy)
(coord. Lambert 901,075/2095,850 ; altitude environ 445 m)

Sur la base d'indications signalées par C. Dupont, un groupe de pieux de chêne a été topographié à peu de distance de l'ancien débarcadère, sous 1,2 à 2 m d'eau. Au nombre de 43, les pieux sont situés à moins de 30 m du rivage actuel. Ils se répartissent suivant deux types d'alignements, l'un parallèle au tombant et, à proximité immédiate de celui-ci, plusieurs autres perpendiculaires à la ligne générale des pentes.

Les carottages implantés suivant un transect rivage/large n'ont pas montré l'existence de couche archéologique préservée et il n'a pas été observé, mis à part quelques fragments céramiques roulés parmi les graviers superficiels, de matériel archéologique apparent en surface de la plate-forme.

L'analyse par le radiocarbone d'un pieu (n° 30) a fourni la date de 2265 +/- 50 ans avant le présent, soit en âge calibré - 405-200 avant notre ère (ARC 705), ce qui correspondrait, sur le schéma de la chronologie traditionnelle, aux phases II-III de La Tène ancienne.

Le gisement du Bout-du-Lac est donc l'un des très rares exemples, le seul dans les lacs savoyards, de structure en bois du Second

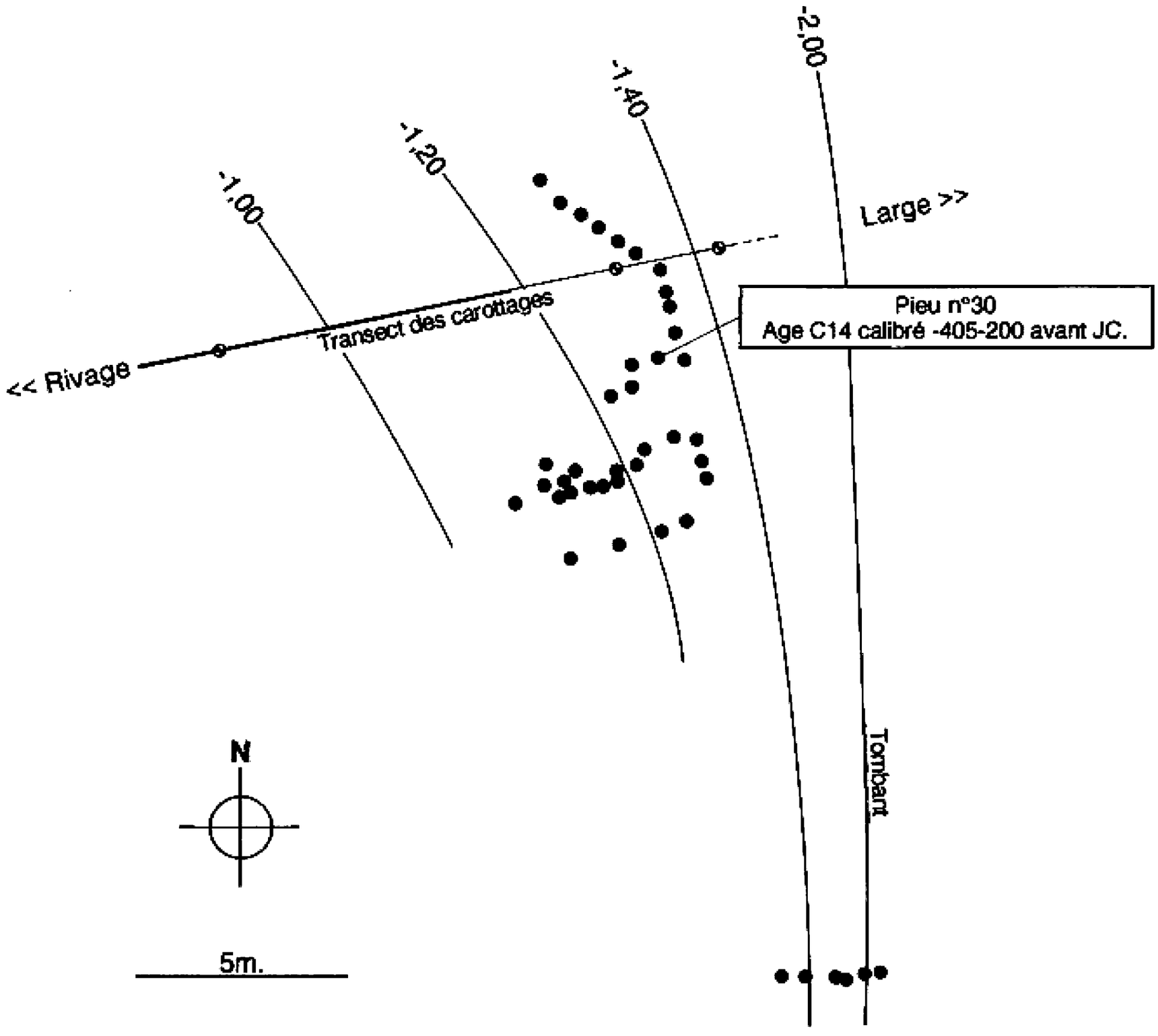

Plan de répartition des pieux repérés à Doussard, Le Bout-du-Lac (dessin Y. Billaud, A. Marguet).

Age de Fer conservée dans le domaine lacustre alpin. Sa situation géomorphologique, proche des terrains amphibies de l'extrémité du lac et, par conséquent, un des premiers espaces pratiquables, ainsi que l'implantation linéaire de ses pieux, évoqueraient plutôt un aménagement de la berge qu'un habitat. Au regard des vestiges par ailleurs connus dans les quelques rares sites littoraux de cette période, il serait donc possible de voir ici une consolidation des berges en relation avec une pratique artisanale (zone de stockage) ou avec une ancienne batellerie (zone d'appontement ?).

Yves Billaud/André Marguet (CNRAS).

PERIODE GALLO-ROMAINE

ANNECY, 13, avenue des Romains
parcelles 46, 47 section DW
(coord. Lambert : X = 893,600 ; Y = 2107,850 ; Alt. 450 m)

En janvier 1991, le Service départemental d'Archéologie a effectué des sondages sur le terrain de l'entreprise « La pierre

synthétique Baïkowski ». Implantée à Annecy en 1916, mais réinstallée depuis quelques années sur la commune de Poisy, l'usine devait faire place à un ensemble de logements.

En 1913 (1), Charles Marteaux avait déjà relevé l'intérêt archéologique de ce secteur du vicus de Boutae où, de 1854 à 1868, furent découverts un certain nombre d'objets importants : - 2 trésors

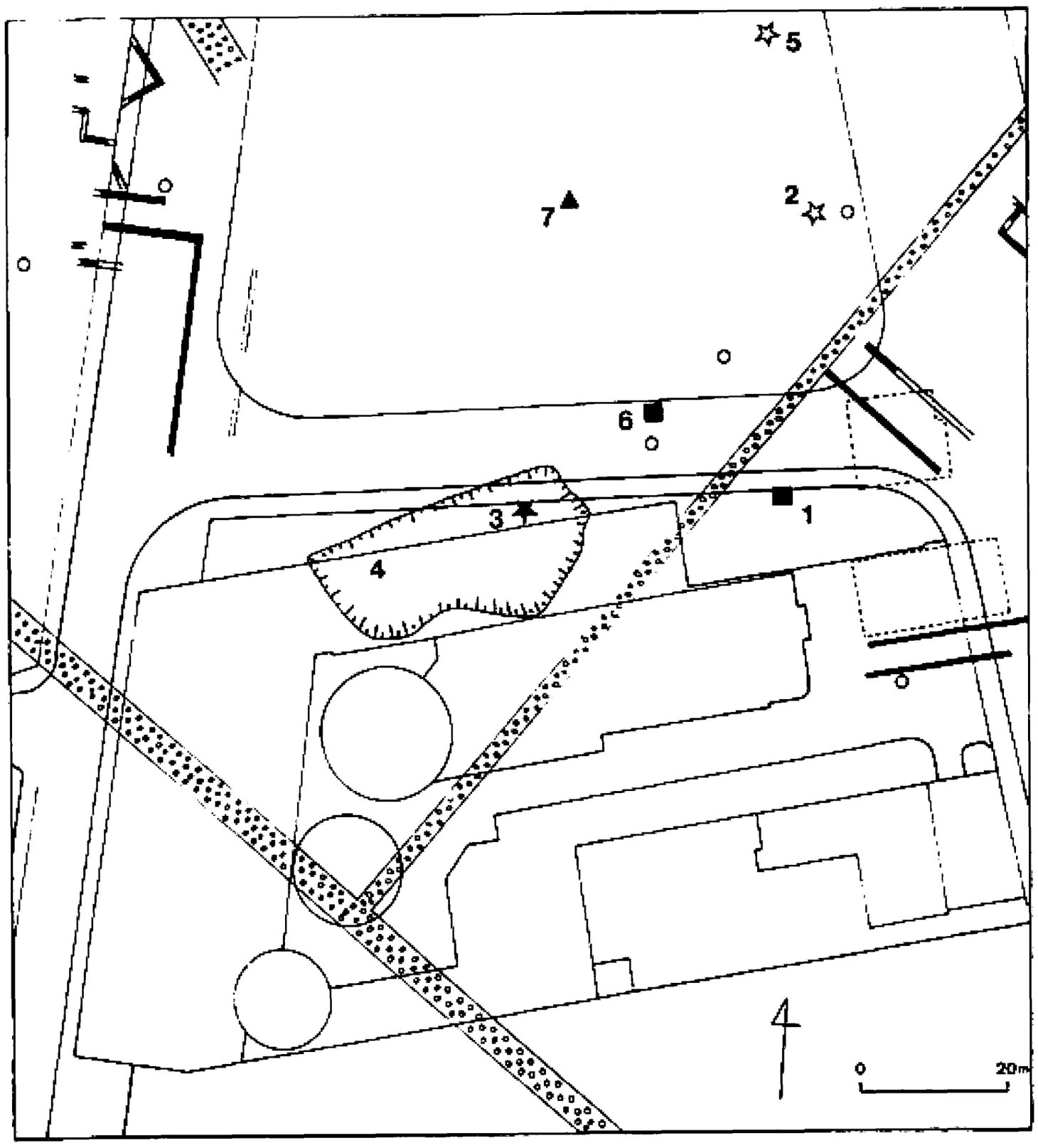

ANNECY.Propriété Baikowski et alentours.
Emplacements des découvertes mobilières et immobilières.
1.Matériel d'une forge.
2.Trésor monétaire de 10.700 pièces, enfoui en 277 ap.J.C.
3.Cachette de sculptures en bronze.
4.Aire d'une habitation.
5.Trésor monétaire de 4000 pièces, enfoui en 277 ap.J.C.
6.Découverte de deux enclumes.
7.Fragments de sculptures en marbre.

murs romains ○ puits romains

Plan des découvertes anciennes effectuées sur l'emplacement de l'usine Baïkowski et aux alentours (dessin J. Serralongue).

---

(1) Ch. Marteaux, M. Le Roux : Boutae, vicus gallo-romain de la cité de Vienne, Annecy 1913.

monétaires, l'un de 10 700 pièces (2), l'autre de 4 200 (3), - une cachette abritant plusieurs sculptures (4) en bronze, dont une statuette d'éphèbe, haute de 0,63 m, 3 têtes d'hommes dont celle présumée de l'empereur Antonin, aujourd'hui conservées au musée du Petit Palais à Paris, - le matériel d'une forge (5), etc..., ainsi que des structures, murs et puits (6) (voir plan).

La densité des bâtiments de l'ancienne usine Baïkowski, encore en élévation ou arasés après le bombardement de 1944, a réduit la surface à fouiller à environ 150 M², soit 1/40e de la surface totale du terrain. La surface exploitée se situe dans la partie nord-est du terrain et se répartit en deux secteurs, distants de trente mètres, sans relation stratigraphique directe.

Dans le premier, deux états d'occupation ont été mis au jour.

Les structures initiales se limitent à un long fossé et une fosse creusés dans l'argile. Le fossé, orienté est/ouest, a pu être observé sur une longueur de cinq mètres ; il est profond de 0,50 m et son niveau se situe à 448,07 m, sans aucun pendage alors que le niveau du terrain environnant offre un pendage de 0,13 m sur une longueur de 4 m d'ouest en est ; son profil est en V, très ouvert. La fosse, d'un diamètre de 2,20 m pour une profondeur de 0,50 M, est comblée par de gros galets, laissant supposer qu'il s'agit d'un puits perdu. Le matériel qui scelle ces structures permet de les dater du début du premier siècle.

Le second état d'occupation est matérialisé par une tranchée de fondation et deux fosses. La tranchée de fondation (ou fantôme de mur ?), orientée nord-sud, recoupe l'axe du fossé ; suivie sur 5 m, sa largeur est de 0,70 m et l'on note, à son extrémité sud, un retour sur 0,70 m vers l'est. Une des fosses, longue de 1,50 m, est en partie détruite par une canalisation moderne. L'autre, large de 1,15 m et profonde de 1,20 m, renferme un matériel relativement important (voir planche) qui permit de dater le remplissage de la première moitié du 1er siècle ap. J.-C. Elle contient en particulier des productions locales — céramiques peintes, — cruches en commune claire en forme de lagène, — la base d'un vase balustre en céramique non tournée de couleur noire et à la surface finement lissée, des vases d'importation, — deux bols à parois fines type VIII, caractéristiques des productions lyonnaises, — des fragments d'amphore à huile de type Dressel 20, — un vase en sigillée de type DRAG 18/31 et une marque de potier « ATEICRESTI », sur sigillée arrétine, datable du dernier quart du 1er siècle av. J.-C.

Ce secteur ayant été décaissé pour la construction d'un bâtiment industriel, il est impossible de fixer la date de son abandon ; il est toutefois encore occupé au IIe siècle.

---

(2) Op. cit. p. 42.
(3) Op. cit. p. 58.
(4) Op. cit. p. 43, 51.
(5) Op. cit. p. 41, 60-62.
(6) Op. cit. p. 38, 51.

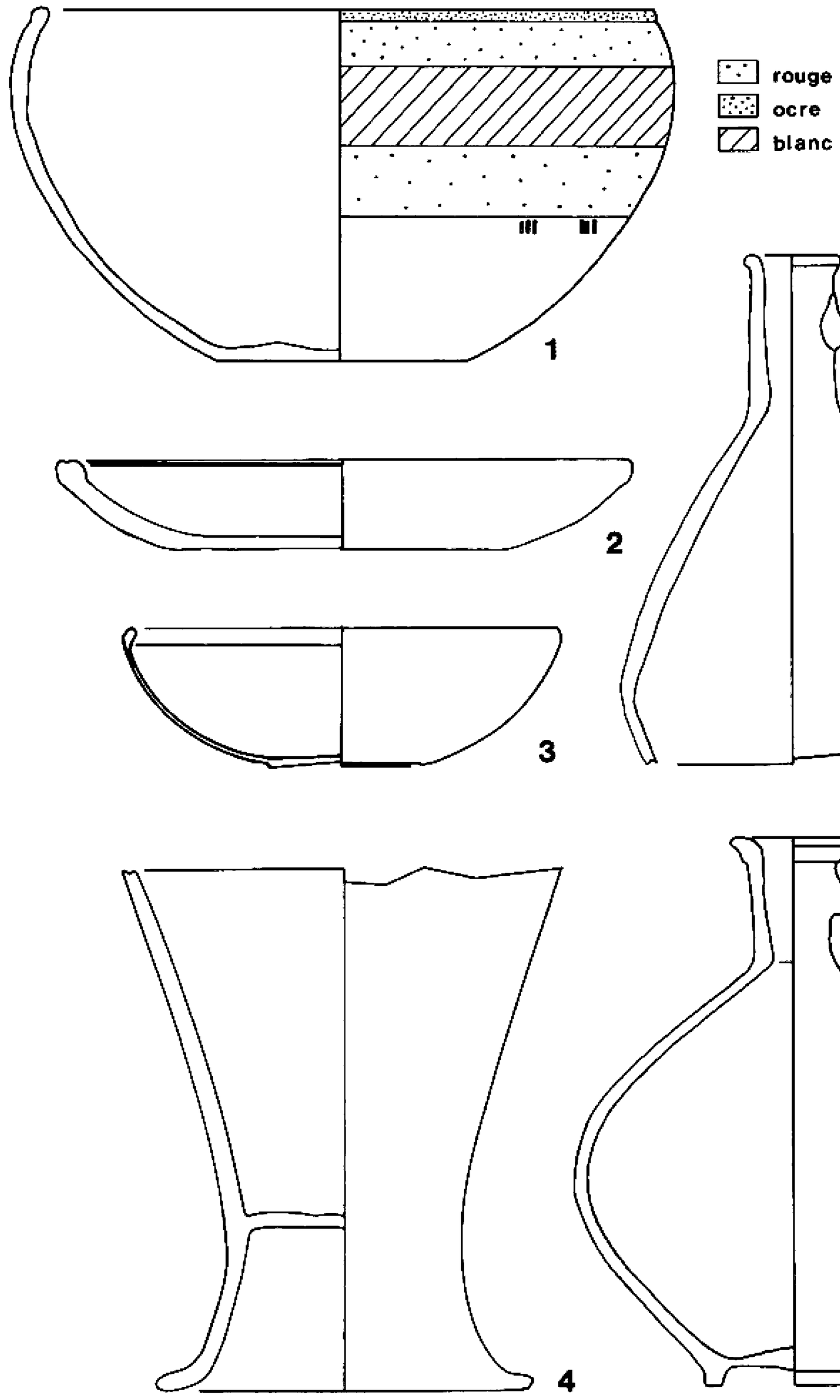

Céramiques de la fosse de l'Etat II de la Zone I, datables de la 1ère moitié du 1er siècle ap. J.-C., hormis le vase balustre, n° 4, premier exemple de ce type découvert sur Annecy et qui pourrait appartenir à un horizon plus ancien. 1. Bol en céramique peinte de type Roanne. 2. Plat à engobe interne rouge. 3. Bol en céramique à parois fines, de couleur grise, à la surface granitée, ateliers de Lyon. 4. Partie inférieure d'un vase balustre en céramique non tournée, de couleur brun-noir, à la surface finement lissée. 5. 6. Cruches en commune claire. Ech. : 1/3
(E. Ferber et son équipe).

La deuxième zone fouillée se trouve à l'est, là encore sous un bâtiment industriel, celui-ci détruit lors du bombardement de 1944 ; trois phases d'occupation ont été relevées.

La plus ancienne consiste en un chenal tapissé de galets et s'inclinant d'ouest en est. L'importance du nombre des fragments de céramique recueillis dans cette structure laisse supposer que cette canalisation ouverte a servi de dépotoir à l'époque augustéenne. Par la suite, un comblement fut opéré avec des éclats de calcaire, probablement à des fins d'assainissement. On distingue alors deux alignements de grosses pierres, l'un dirigé nord-sud, l'autre est-ouest.

Cette zone est ensuite utilisée comme fosse de vidange d'un atelier métallurgique comme l'amènent à penser les nombreuses scories de fer découvertes dans les cendres. La céramique mise au jour, ainsi qu'une monnaie de Tibère, placent cette deuxième phase d'occupation dans la première moitié du 1er siècle.

Le troisième état consiste en un ensemble de structures, dont un mur, une cloison, un sol intérieur en terre battue et un sol extérieur en cailloutis. Le mur est orienté est-ouest (comme d'ailleurs les deux murs identifiés par Marteaux dans ce secteur dont un seul fut retrouvé). Construit avec un liant au mortier de chaux, il est conservé sur une longueur de 3,80 m et a une largeur de 0,45 m. Lié à la face sud de ce mur, un sol de terre battue donne une idée de l'intérieur de l'habitat ; une cloison, perpendiculaire au mur, complète les données. A l'extérieur de ce bâtiment, au nord du mur, un cailloutis a été dégagé sur 13 mètres carrés formant caniveau le long du mur. Le matériel retrouvé dans ces couches date de la deuxième moitié du 1er siècle. Le bâtiment a ensuite été arasé mais une occupation du site demeure, attestée par la présence de foyers et d'une aire de circulation fruste, datés du début du IIe s.

CONCLUSION

1) L'occupation du site ne s'opère pas avant la période augustéenne.

2) La présence - d'une fosse remplie de pierres et d'un fossé dans une zone, - d'un chenal dans l'autre, laisse supposer un premier aménagement gagné sur des terrains humides drainés.

3) La présence d'une fosse de vidange contenant de nombreuses scories de fer confirme la vocation artisanale de ce secteur du vicus.

4) Le bâtiment mis au jour pourrait être lié aux structures de même type décrites par Marteaux en 1913. Les différents aménagements faits dans cette parcelle au cours du siècle ont empêché de vérifier cette hypothèse. Le puits relevé par ce même auteur n'a pas été retrouvé.

5) Aucun niveau postérieur au IIe siècle de notre ère n'a été mis au jour.

Emmanuel Ferber.

ANNECY, 18, chemin des Fins,
parcelle 45, section EK
(coord. Lambert X = 894,475 ; Y = 2108,125 ; Alt. 455 m)

Des sondages, réalisés par le Service Départemental d'Archéologie, consécutifs à une demande de permis de construire, ont donné lieu à la découverte, au sud de la parcelle 45, — en un point de trois niveaux de structures superposées, complétant celles repérées en 1931 lors de la construction de la maison Ferrari, au 20, chemin des Fins (7) ; un autre sondage a révélé une puissante couche de tuiles, répandue dans un espace découvert pouvant correspondre à une cour ou un jardin.

La partie nord, quant à elle, détruite par le sous-sol d'un garage, ne permettra pas de compléter le plan des structures découvertes en 1962 lors de la construction du centre médico-social (8) (voir plan).

La fouille de l'emprise de la future construction est programmée pour l'année 1992.

Joël Serralongue.

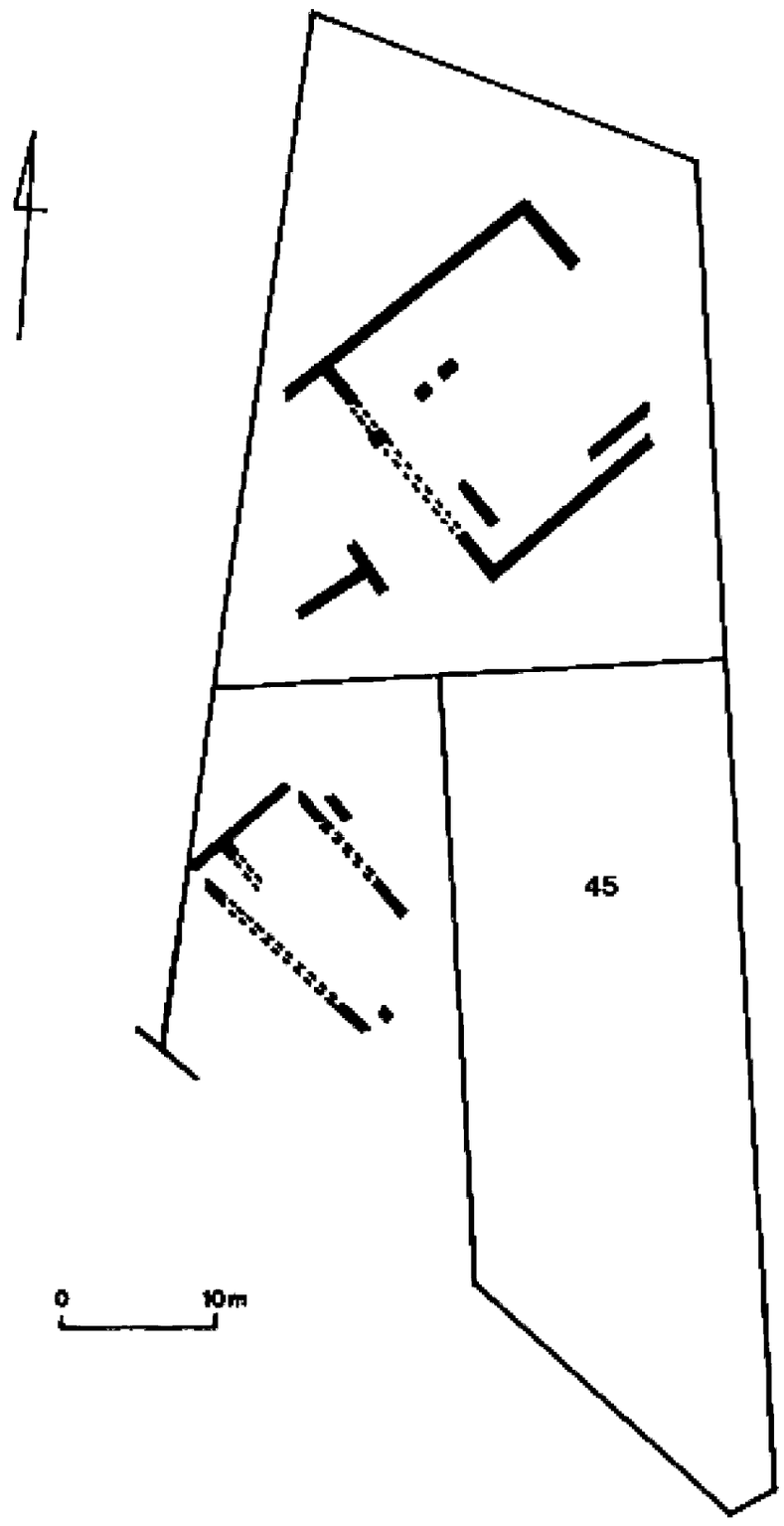

Plan des structures repérées de part et d'autre de la parcelle 45,
(dessin J. Serralongue d'après P. Broise).

(7) P. Broise. Annesci n° 24, p. 83.
(8) P. Broise. Annesci n° 24, p. 91.

ANNECY, 9, avenue des Iles,
parcelle 26, section DX
(coord. Lambert X = 893,400 ; Y = 2107,960 ; Alt. 452 m)

Une demande de permis de construire a donné lieu à des sondages, réalisés par le Service Départemental d'Archéologie, afin de vérifier l'intérêt archéologique de cette parcelle, située en limite de l'agglomération romaine mais à proximité immédiate d'une zone anciennement déterminée comme ayant accueilli des ateliers de potiers (9).

Les résultats de ces sondages ont permis de constater que ce secteur artisanal se poursuivait dans la parcelle 26, ce qui a entraîné la réalisation d'un chantier durant les mois de juillet-août, placé sous la responsabilité d'Amar Zobri.

Joël Serralongue.

ANNECY, 53, avenue de Genève,
parcelle 18, section EK,
(coord. Lambert : X = 893,700 ; Y = 2108,440 ; Alt. 455 m)

Ce terrain de 915 m² correspond à la partie nord-est de l'ancienne parcelle 406, sondée par M. Dunoyer de 1877 à 1880 (10) ; les résultats avaient été d'importance puisqu'ils avaient permis de découvrir, à l'ouest de la maison Dunoyer, — un tronçon de voie, large de 4 mètres, témoin de celle qui, au sortir de l'agglomération, menait à Genève et — une construction au sol de tegulae ; l'ensemble des structures avait pu être dégagé sur une douzaine de mètres puis s'interrompait brutalement. Le matériel recueilli montrait une occupation de ce secteur du 1er au 3e siècles ap. J.-C.

Les sondages réalisés par le Service Départemental d'Archéologie à l'est de la maison Dunoyer, suite à une demande de permis de construire, n'ont révélé la présence d'aucune structure antique ; seul un décaissement ancien de ce secteur peut permettre d'expliquer cette absence de vestiges.

La réalisation du programme immobilier a entraîné la démolition de la maison Dunoyer, bel exemple de construction savoyarde, aux chaînes d'angle et aux baies en pierre de taille et au toit à croupes.

Joël Serralongue.

---

(9) Ch. Marteaux et M. Le Roux, Boutae, 1913, p. 315.
P. Broise, Annesci n° 12, 1965, P. 89-91.
P. Broise, Annesci n° 24, p. 9.

(10) Ch. Marteaux et M. Le Roux, Boutae, 1913, p. 285.

ANNECY, 6, avenue des Iles,
parcelles 56, 72, 73, section EH,
(coord. Lambert : X = 893,530, Y = 107,950. Alt. 448 m)

LE THEATRE ROMAIN DU VICUS DE BOUTAE

A la fin du mois de septembre 1991, un projet immobilier implanté en partie sur le théâtre, relançait ce dossier.

Ce projet, concernant les parcelles 56, 72 et 73, d'une surface totale de 1 398 m², mettait en péril plus de la moitié du volume de la cavea ; malgré les certitudes acquises quant à l'existence du théâtre, il incombait de vérifier d'une part la cohérence du nouveau plan-masse établi en 1980, d'autre part l'état des vestiges.

Contraints, pour ne pas gêner l'accessibilité aux deux bâtiments installés sur ce terrain, de limiter nos sondages et de les implanter dans des secteurs périphériques, il ne nous a pas été possible de déterminer l'état de conservation de l'ensemble des structures.

Trois sondages ont donc permis de vérifier la conformité de l'emprise établie en 1980 et de déterminer ponctuellement l'état de conservation des murs limitant la cavea.

SYNTHESE DES RESULTATS

Sondage 1.

* Les deux murs, larges d'un mètre, délimitant l'ambulacre sur le pourtour du théâtre, sont conservés sous 0,40 m à 0,70 m de terre arable et des remblais de démolition moderne.

* Un niveau d'occupation, peu riche en matériaux de démolition, est mis en évidence contre le mur extérieur.

* L'espace intermédiaire, dont le dégagement a été limité à une profondeur de 1,50 m, a fait apparaître une succession de remblais de diverses origines, liés sans aucun doute à la construction du théâtre.

Sondage 2.

* Seule l'emprise du mur extérieur a pu être déterminée — de fait, il a été totalement prélevé — la base de sa fondation se situant à une profondeur de 2,20 m.

* Des remblais, identiques à ceux apparus dans le sondage 1, sont présents jusqu'à la base même des fondations et recouvrent :

1. un niveau de démolition, contenant en abondance des fragments de tuiles, liés à un mur maçonné, orienté sud-ouest/nord-est, niveau qui se superpose à
2. un premier niveau d'habitat à architecture de terre et de bois et couverture en tuiles, situé entre 2,50 m et 3 m de profondeur.

Sondage 3.

* Implanté à quelques mètres au sud du sondage 2, il a permis de retrouver le mur intérieur de l'ambulacre dont la partie supérieure a été en grande partie prélevée.

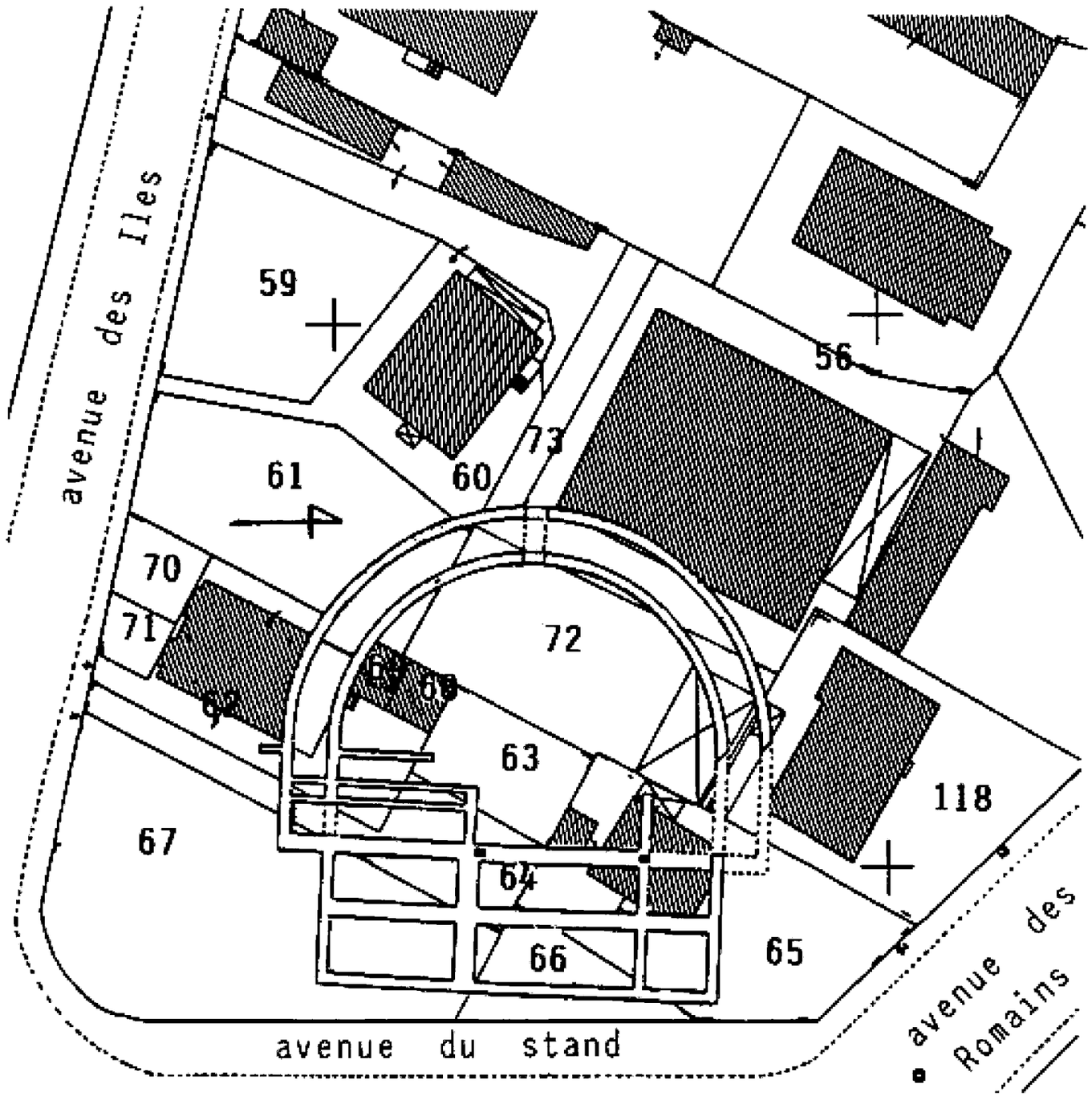

Emprise du théâtre de Boutae dans le parcellaire actuel, à l'ouest de la place des Romains (dessin J. Serralongue).

BREVES CONCLUSIONS

L'existence du théâtre, si elle n'était plus à prouver suite à la publication de Ch. Marteaux et M. Le Roux, parue en 1913 (11), il importait de repositionner avec exactitude les vestiges de cet important édifice dans le parcellaire actuel, celui-ci ayant bien évolué depuis le début du siècle, ce secteur de la commune d'Annecy s'étant depuis très fortement urbanisé.

Des sondages, effectués en 1980 à la demande de la ville d'Annecy qui voulait se porter acquéreur de la parcelle 67, permirent de fixer une nouvelle emprise de cet édifice, ce qui modifia nettement les données.

De nouveaux sondages effectués en décembre 1991, suite à une demande de permis de construire concernant les parcelles 56, 72 et 73, sont venus confirmer le plan établi par nos prédécesseurs et la justesse de l'emprise établie en 1980 (voir plan).

Les résultats obtenus ont donc conduit à refuser le permis de construire, l'assiette du projet menaçant plus de la moitié de la cavea et rendant toute présentation des vestiges irréalisable, au terme des

---

(11) Ch. Marteaux, M. Le Roux, Boutae, vicus de la plaine des Fins, 1913, p. 78, 84.

acquisitions qu'entreprend la Ville d'Annecy depuis une dizaine d'années.

Ces sondages nous ont également révélé la présence de niveaux antérieurs au théâtre ; trop peu étendus pour préciser leur appartenance à des habitats ou à des édifices préfigurant l'apparition d'un théâtre de pierre, ils nous autorisent toutefois à concevoir que le théâtre n'a pas été édifié dès l'origine de l'agglomération.

Peut-être pourrait-on formuler l'hypothèse que comme les autres grands bâtiments publics du vicus : — basilique, — thermes, celui-ci n'a été construit que dans la seconde moitié du 1er siècle ap. J.-C., au moment où l'agglomération semble se doter d'une parure monumentale qui garde le témoignage éventuel d'une évolution de ses statuts politiques, juridiques et économiques.

HISTORIQUE DES DECOUVERTES

1861 (12) : découverte sur la colline de Gévrier (actuelle commune de Cran-Gevrier), lors de la démolition partielle de l'ancienne église paroissiale Saint-Etienne, de blocs épigraphiques romains dont certains attestant l'existence d'un théâtre : un fragment d'une balteus courbe portant l'inscription incomplète thEATRUM ET, ainsi que des gradins en calcaire, hauts de 0,30 m, larges de 0,60 m et longs de 2 à 3 mètres.

Tout aussitôt, cet édifice se trouvait situé sur cette colline... mais, en 1887 (13), des fouilles réalisées dans la plaine des Fins (ancienne parcelle 394), par M. Châtelet, recherches qui se poursuivront jusqu'en 1892, mettent au jour des fondations qui, très rapidement, sont reconnues comme étant celles d'un théâtre, celui-là même qui avait fait son apparition dans l'histoire sur l'actuelle commune de Cran-Gevrier.

Des découvertes remontant à 1868 (14) lui sont alors attribuées : « ... M. Montmasson vient d'exhumer une longue étendue de murs formant des chambres ; deux de ces dernières avaient un parquet en béton aussi lisse que de l'asphalte. A l'angle d'un mur étaient deux fragments de petites colonnes en calcaire très blanc ; l'une reposait encore sur sa base carrée à angles abattus ».

En 1899 (15), la sécheresse permet de compléter les informations recueillies lors des dernières fouilles et en... 1913, Ch. Marteaux et M. Le Roux, dans leur remarquable ouvrage sur le vicus de Boutae, peuvent présenter un plan quasiment complet de ce monument, le premier édifice de spectacle découvert dans les Alpes françaises du nord.

Joël Serralongue.

---

(12) L. Revon, R.S. 1869, p. 58.
(13) Ch. Marteaux, R.S. 1891, p. 266.
(14) L. Revon, R.S. 1868, p. 25.
(15) Ch. Marteaux, R.S. 1900, p. 214.

PERIODE MEDIEVALE

SEVRIER, Le Prieuré (lac d'Annecy),
(coord. Lambert 895,700/2103,060 ; alt. env. 445 m)

Reconnu dès 1893 par H. Domenjoud, puis retrouvé par J.-C. Dumax au cours de prospections systématiques menées en 1980/81 par une équipe de plongeurs locaux, le gisement du Prieuré a fait l'objet, en 1983, de recherches placées sous la direction scientifique du CNRAS.

C'est ainsi qu'à environ 120 m de la plage actuelle et sous 2 à 3 m d'eau, 83 pieux avaient été repérés et topographiés sur une surface de 172 m². Les niveaux archéologiques, recherchés par des carottages, n'avaient pour leur part pas pu être observés puisque complètement disparus sous l'action érosive des vagues.

L'étude dendrochronologique de la totalité des pieux permettait par contre, grâce à une bonne corrélation des différentes essences des bois prélevés, de reconstituer l'évolution d'une petite structure isolée, d'abord construite sur un plan quadrangulaire avec des bois de charme, d'érable, de saule et de hêtre, puis reconstruite ou remplacée quelques années plus tard par une autre structure de plan différent et avec d'autres essences, le chêne et l'orme, mais sans toute-

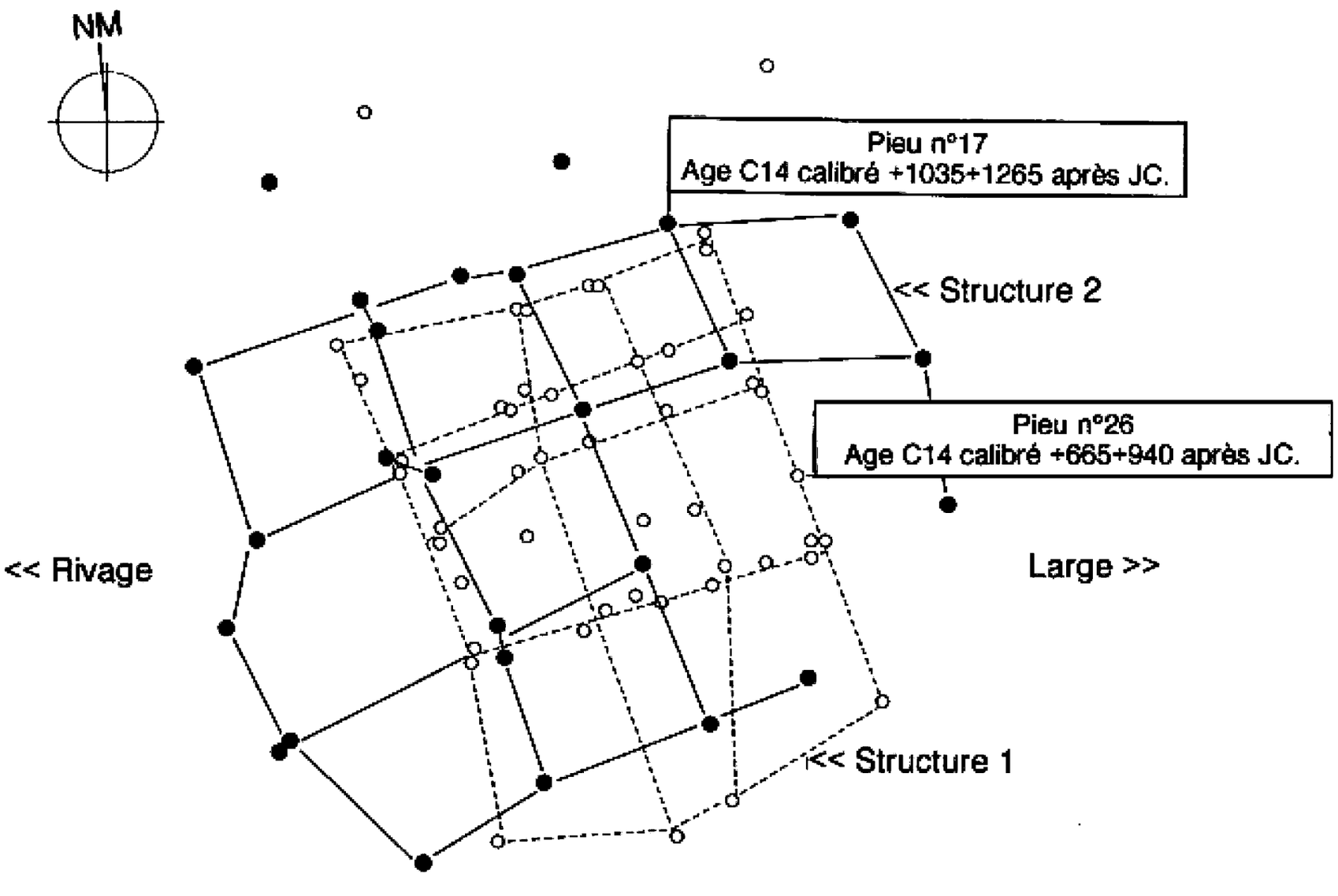

Plan de répartition des pieux et datations des différentes structures identifiées par la dendrochronologie pour le gisement du lieu-dit Le Prieuré, commune de Sevrier (dessin A. Marguet).
Les liaisons graphiques des pieux indiquent la contemporanéité dendrochronologique des bois et ne représentent donc pas forcément l'aspect architectural des structures.

fois, compte tenu de la faible longueur des séquences de croissance des différents arbres, pouvoir fournir une datation absolue des vestiges (rapport Laboratoire Romand de Dendrochronologie LRD4/R1248 du 16 mars 1984).

En 1991, une analyse par le radiocarbone d'un pieu récolté en 1983 a permis de lever l'incertitude due à des indications chronologiques contradictoires, à savoir :

— une pendeloque en schiste récoltée par Domenjoud au siècle dernier et attribuée au Néolithique ;

— une date C14 « néolithique » réalisée en 1982 sur un bois non positionné GIF.5625 = 3890 +/- 70 ans avant le présent, soit en âge calibré de -2580-2140 avant notre ère ;

— une date C14 « médiévale » réalisée en 1984 sur un pieu de la structure 2 (n° 17) GIF.6485 = 860 +/- 50 ans avant le présent, soit en âge calibré de + 1035 + 1265 après J.-C.

Cette nouvelle mesure, réalisée cette fois-ci sur un pieu de la première structure (n° 26), a fourni une date de 1240 +/- 50 ans avant le présent, soit en âge calibré + 665 + 940 après J.-C. (ARC.736).

Le site du Prieuré, intéressant car le premier de cette période actuellement connu dans les régions savoyardes, serait donc à rapprocher des habitats littoraux médiévaux des alentours de l'an mil (comme par exemple celui de Colletière sur le lac de Paladru), sans doute installés sur les franges littorales de nos lacs à la faveur d'une petite pulsation régressive du niveau des eaux.

Yves Billaud/André Marguet
et équipe d'intervention du CNRAS.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PROTOHISTOIRE ET PERIODE GALLO-ROMAINE

MUSIEGES, Le Mont,
parcelle 10, section A
(coord. Lambert : X = 881,050 ; Y = 119,700. Alt. 700 m)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU SITE

Ce site de hauteur occupe la partie sommitale du Mont de Musièges et, du haut de ses 700 m, domine l'avant-pays savoyard, constituant avec le Vuache, montagne dont il est séparé par l'encaissement de la rivière du Fornant, une véritable barrière naturelle à une trentaine de kilomètres de Genève.

Il constitue un point de surveillance essentiel le long de la voie impériale qui menait de Vienne à Genève en passant par l'agglomération portuaire de Seyssel, implantée sur la rive gauche du Rhône, dont il est distant d'une quinzaine de kilomètres.

A la suite de sa découverte en 1937 par A. Jayet, ce gisement fut partiellement fouillé par des archéologues genevois en 1937-1939, puis de 1947 à 1951.

En 1938, L. Blondel [16] donna un bref aperçu du site puis, en 1978, D. Paunier [17] en fit une analyse beaucoup plus complète à l'aide du matériel et du journal de fouille.

Les structures les plus importantes sont datables des IIIe-IVe siècles ap. J.-C. : quatre bâtiments construits en blocs de calcaire, liés au mortier, sont enclos dans une enceinte de 340 m de long prolongée à l'est par les défenses naturelles que constituent des parois rocheuses dont la hauteur varie entre 10 et 30 m.

L'ensemble couvre une surface de 8 000 m² ; à l'ouest, en contrebas de la plate-forme sommitale, une citerne partiellement creusée dans le rocher, d'un diamètre de 3,10 m à l'ouverture et d'une profondeur de 6,40 m, complète les structures.

Des occupations antérieures ont toutefois été reconnues ; la plus ancienne, datée du Bronze moyen, a livré un abondant matériel céramique, quelques objets en bronze et du matériel lithique ; une phase intermédiaire d'occupation est datée du 1er siècle ap. J.-C. ; l'une comme l'autre n'ont pu être mises en relation avec des structures d'habitat.

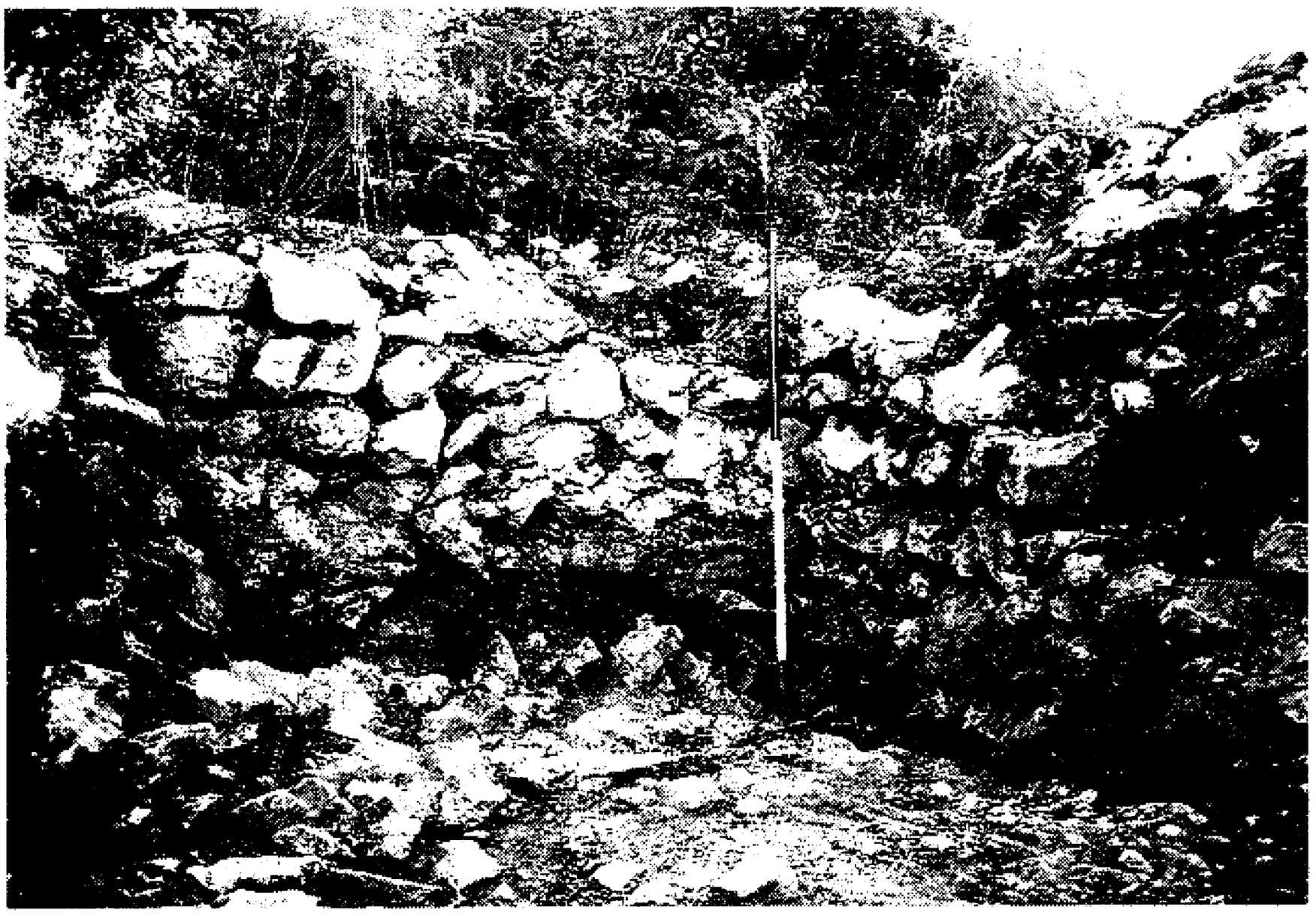

Type d'appareil des structures romaines : assises de blocs de calcaire, liés au mortier, la base étant constituée par le rocher, réservé sous forme de banquette (cliché J. Serralongue).

---

(16) Louis Blondel : Le castrum de Musièges, in BSHAG VII 4, 1938, p. 428.

(17) Daniel Paunier : - Un refuge du Bas-Empire au Mont-Musièges, in Museum Helveticum, 1978, pp. 295-306.
- Le Mont-Musièges, in La céramique gallo-romaine de Genève, MDSHAG, 1981, pp. 158-162.

DOMMAGES RECENTS AYANT PROVOQUE
UNE INTERVENTION ARCHEOLOGIQUE

— 1979 : l'installation d'un relais de télévision sur la partie supérieure du site, dans l'enceinte même mais à l'écart des bâtiments déjà repérés, complétée par une route d'accès, le tout sans aucune surveillance archéologique, entraîne en tout premier lieu la destruction partielle du rempart et celle également de diverses structures, vraisemblablement enfouies sous les remblais.

— En 1989, à l'occasion de la commémoration du Bicentenaire de la Révolution française, un important déboisement, préalable au tir d'un feu d'artifice, remet à jour les vestiges les soumettant, par endroits, à un incendie ravageur...

— Ainsi « mis en valeur », le site est livré à l'agression des fouilleurs clandestins.

INTERET SCIENTIFIQUE ET PROBLEMATIQUE

Ce gisement est l'un des rares sites de hauteur de Haute-Savoie à avoir fait l'objet de fouilles ayant déterminé son occupation au Bas-Empire.

Toutefois, les quelques sondages réalisés ne suffisent pas à préciser la nature de cette occupation :

— habitat fortifié ?

— fortification militaire du type clusura alpina, signalée par la Noticia Dignitatum au début du Ve siècle mais attestée antérieurement ?

RESULTATS OBTENUS EN 1991

Une seule campagne a été réalisée durant le mois de septembre dans le but de dresser un bilan de l'état du site, préciser l'ampleur des sondages déjà réalisés et déterminer les diverses phases d'occupation conservées en stratigraphie.

Après un redéboisement du bâtiment principal, seuls les anciens sondages ont fait l'objet d'un nettoyage permettant de préciser :

— la profondeur de ces sondages,
— l'état des structures (voir cliché),
— la nature des niveaux archéologiques,
— la chronologie des constructions.

Il ressort de ces investigations que :

— les fouilles antérieures n'ont pas toujours atteint le socle rocheux sur lequel est installé le bâtiment ;

— les niveaux d'occupation ont été dans la plupart des cas volontairement préservés ;

— le matériel recueilli dans les déblais de ces sondages est abondant et conforme aux datations précédemment définies ;

— les structures ont beaucoup souffert de ce dégagement et qu'en particulier le mur d'enceinte, conservé à la fin des années 40

sur une hauteur de 1,60 m, s'est en grande partie effondré sur les pentes.

La réalisation d'un nouveau plan s'est avérée indispensable, les structures encore visibles présentant de légères distorsions avec le plan préétabli et une analyse rapide des murs permettant une chronologie relative entre les divers espaces.

Joël Serralongue.

PERIODE MEDIEVALE

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, lieu-dit au Pas Calais
(coord. Lambert : à l'ouest X = 890,526 ; Y = 133,657.
Alt. sup. 495,13 m, inf. 484,17 m ;
à l'est X' = 890,570 ; Y = 133,680
Alt. sup. 493,18 m, inf. 484,16 m)

Les terrassements très importants nécessaires à la construction de l'accès sud au viaduc de Bardonnex, sur le tracé de l'A 401, au nord-est de la commune de Saint-Julien-en-Genevois, ont entraîné la découverte d'une structure étonnante et insoupçonnable puisque son niveau supérieur se situe entre 7 et 9 m de profondeur sous le sous-sol actuel, jusque là réservé à l'agriculture.

Il s'agit de fait d'une galerie souterraine, creusée en tunnel dans des terrains morainiques, et appareillée.

C'est lors du talutage qu'elle est apparue nettement de part et d'autre du tracé de l'autoroute ; les conducteurs d'engins ayant bien noté a posteriori qu'ils avaient rencontré dans les terrassements une masse de galets quelque peu différente, par sa consistance, du terrain encaissant.

Le segment détruit sur une longueur de 50 m est orienté nord-est/sud-ouest ; seule la section est a pu être observée, son pendant ayant été masqué dans les remblais d'une pile de pont après avoir été topographié et pris en nivellement par M. Donnen, ingénieur Scétauroute, qui nous a prévenus tout aussitôt.

Une fouille plus approfondie s'avérant dangereuse sans d'énormes moyens de protection, tout étaiement intérieur rendant irréalisable une progression interne, notre intervention s'est limitée à des relevés de la partie visible, que l'on pouvait observer sur une longueur de 3,50 m.

DESCRIPTION

Cette galerie se présente sous la forme d'un étroit passage, large de 0,40 m à 0,50 m, ménagé entre deux murs variant entre 0,30 m et 0,40 m d'épaisseur, conservés sur une hauteur de 1,50 m.

A l'origine, cette structure devait être voûtée, comme l'attestent les galets retrouvés dans l'espace central et une assise de réglage de dallettes de schiste placée aux environs d'1,20 m sur l'un et l'autre mur. Un bloc, forcé par pression du bas vers le haut, devait servir de clef de voûte.

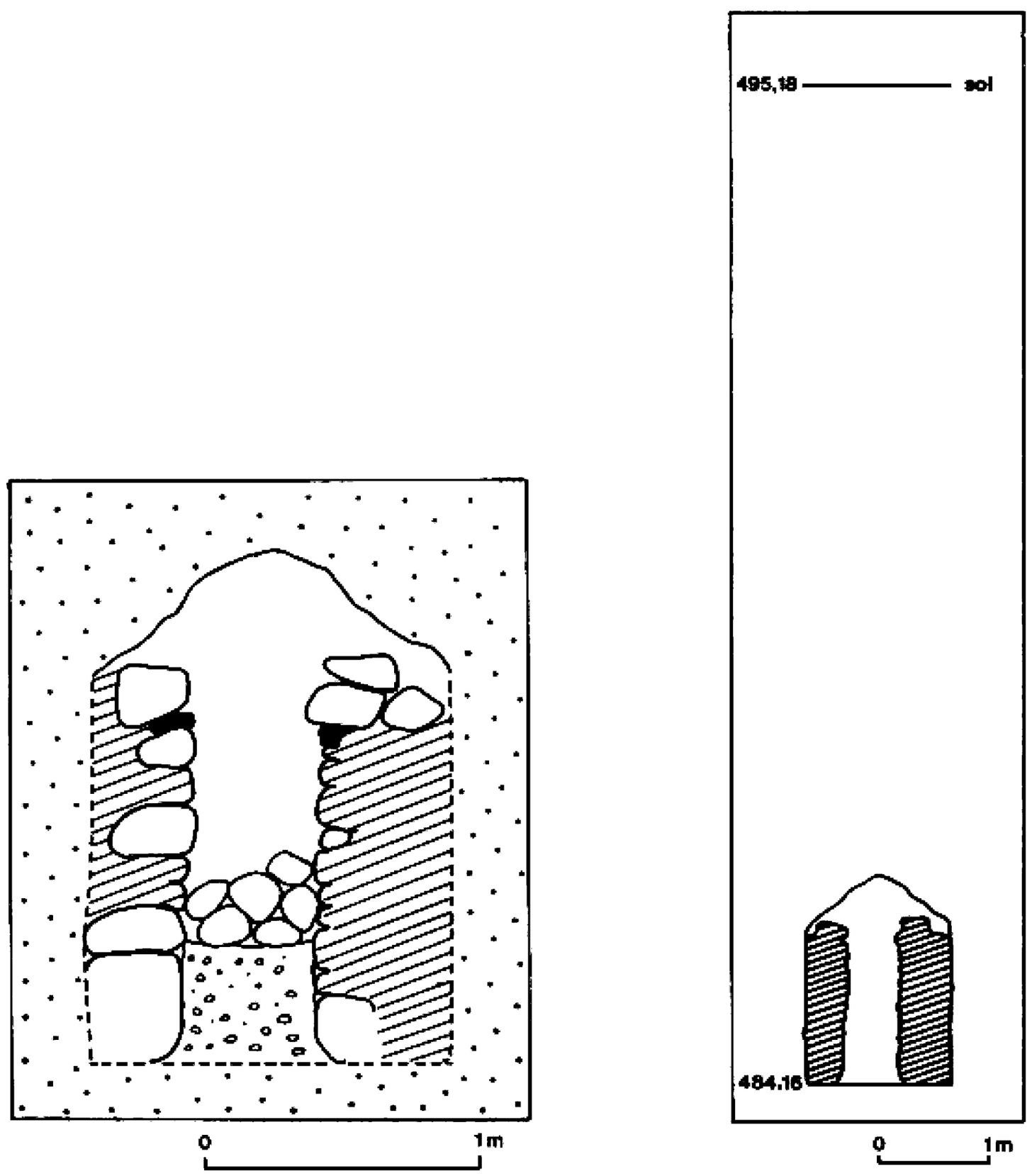

Fig. 1 — Section de la galerie souterraine dans le talus est de l'autoroute (dessin J. Serralongue).

La hauteur totale du tunnel est de 1,85 m, la partie supérieure présentant une forme sensiblement en bâtière. La construction est en galets disposés en assises régulières, les plus gros à la base et au départ du voûtement, montés à sec, seule la partie basse étant lutée à l'argile (voir coupe).

DATATION

Aucun élément mobilier n'ayant été découvert, nous avons fait dater des concrétions calcaires qui recouvraient par endroits l'appareillage des murs par le Centre de Recherches Géodynamique de Thonon. Les résultats obtenus (analyse CRG. 1112) nous fixent une datation, âge calibré 1866/1641 BC, soit au Bronze ancien, datation qui devra être confirmée par une autre méthode que celle du C.14, celle-ci étant peu fiable sur le type de matérieux soumis à l'analyse.

FONCTION

Les caractéristiques de cette construction et sa localisation ne permettent pas de l'assimiler à une conduite de captage des eaux d'autant qu'elle ne présente qu'un pendage de 0,01 m sur la longueur repérée.

Le travail colossal qu'elle a entraîné aussi bien pour son creusement que pour son aménagement, induit une fonction prioritaire et un commanditaire important.

Bien que fort étroite, il est fort possible, poussé par le désespoir, de s'y faufiler, sa hauteur, une fois la voûte rétablie, pouvant être estimée à 1,70 m.

Le report de son orientation générale sur une carte nous montre qu'elle se dirige à l'est vers le hameau de Lathoy ou le vallon de l'Arande, à l'ouest vers les châteaux de Ternier (voir figure 2).

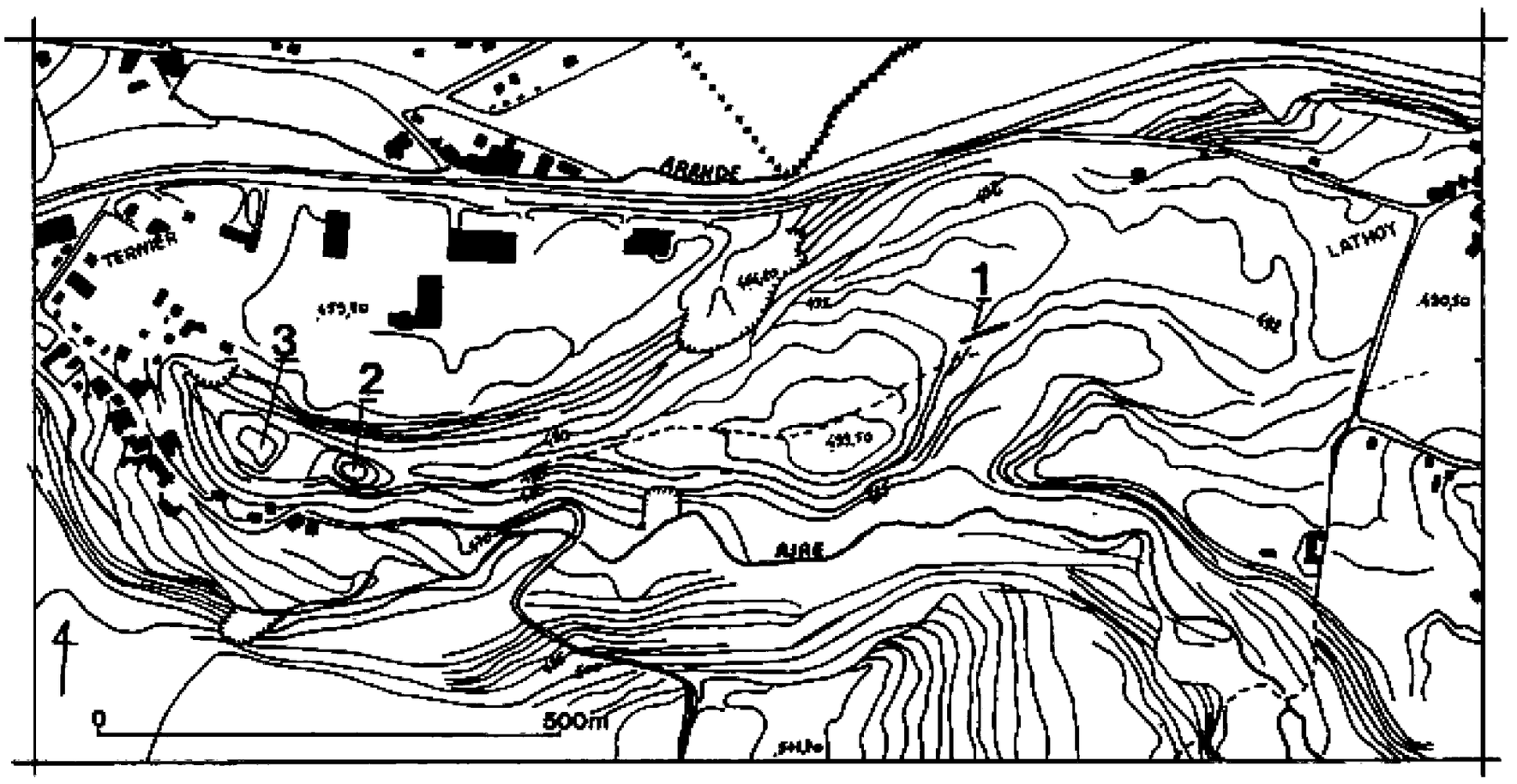

Fig. 2 — Contexte topographique de la découverte : 1. Galerie souterraine ; 2. Poype de Ternier XIIe siècle, alt. sup. 502,60, alt. inf. 488,80 ; 3. Château comtal, 1ère mention 1225, alt. 491,60 (dessin J. Serralongue).

Aussi, dans l'attente de toute donnée contradictoire, nous proposons de relier cette galerie souterraine aux châteaux de Ternier et tout particulièrement à la Poype des seigneurs de Ternier, la première construction féodale rencontrée sur le tracé projeté, et selon L. Blondel [18], de par son donjon redoutable, l'une des fortifications les plus importantes du Genevois, datable du XIIe siècle.

Si l'on admet que le niveau de la galerie reste identique sur toute la longueur du tracé défini précédemment, on constate qu'aux abords mêmes de la Poype il se situerait à moins de 5 m de profondeur, ce qui pourrait en faciliter l'accès aux occupants du château.

Ces souterrains de fuite étant fort rares dans notre région, les comparaisons sont très difficiles [19].

On pourrait, en conclusion, faire apparaître l'importance du travail exécuté (longueur totale : 1 100 m du vallon de l'Arande jusqu'à la Poype de Ternier, ce qui représente environ 2 200 m³ de matérieux extraits), et l'extrême péril de creuser et d'aménager un tunnel dans des formations glaciaires, par nature instable (voir figure 1).

Joël Serralongue.

---

(18) Louis Blondel. Les châteaux du diocèse de Genève, p. 61-70. Genève 1978.

(19) Ric Berger. Vrais et faux souterrains, dans Vieilles Pierres du Pays de Vaud, 1969, p. 109.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

PERIODE GALLO-ROMAINE

THONON-LES-BAINS, avenue du Clos Rouge

Les travaux de terrassement de la maison de M. Merendet ont recoupé l'aqueduc gallo-romain de la Fontaine Couverte, connu dès le XIXe siècle.

Construit en mortier et en tuileau, le canal, de section trapézoïdale, a une hauteur de 0,15 m, une base de 0,17 m et une ouverture au sommet de 0,15 m. Le fond du canal est recouvert d'un dépôt calcaire épais de 1,5 à 2 cm.

Le captage se situait au lieu-dit La Fontaine Couverte et alimentait la villa de Tully, distante d'un kilomètre et celle de Concise à près de quatre kilomètres.

B. Crola, J. Ticon, G.A.T.

MARGENCEL, lieu-dit Crytre

Lors des terrassements préalables à la construction du groupe scolaire de Margencel, une fosse cendreuse a été mise en évidence. De forme sensiblement quadrangulaire (1,95 m × 1,80 m), son remplissage est constitué de terre cendreuse riche en charbons de bois.

Une structure de blocs et de dalles occupe l'ensemble de la fosse dont l'épaisseur subsistante varie entre 0,35 m et 0,45 m.

Le matériel se compose de nombreuses scories, de fragments d'os calcinés et de quelques petits tessons de céramiques.

Bien que cette structure soit difficile à interpréter, on peut néanmoins supposer qu'elle présente un étroit rapport avec le travail du minerai de fer à une époque située entre le gallo-romain et le Haut Moyen-Age.

B. Crola, J. Ticon, G.A.T.

HAUT MOYEN-AGE

YVOIRE, lieu-dit Les Combes,
parcelles : 140, 142, 143 section A2
(coord. Lambert X = 906,850 ; Y = 159,200 ; Alt. 414 m)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU SITE

Cette nécropole du Haut Moyen-Age, située à 800 m au sud du village d'Yvoire et des rives du lac Léman, a déjà fait l'objet de deux campagnes de fouilles en 1987 et 1988, suite aux menaces de destruction par des carrières : la fouille ayant été interrompue durant deux

ans, le site a de nouveau été la proie des exploitants de gravier et toute la partie nord-est du gisement a disparu sur une bande d'une dizaine de mètres où l'on avait localisé la limite de la nécropole.

INTERET SCIENTIFIQUE ET PROBLEMATIQUE

Son état de conservation peut permettre d'en faire un site de référence, comparable à celui de Sézegnin [20], situé à une quarantaine de kilomètres dans le canton de Genève.

Le grand nombre de sépultures, leur recoupement fréquent, permet une chronologie relative susceptible d'apporter de nouveaux éléments à l'étude et à la datation des divers types de tombes en usage au nord des Alpes du Ve au VIIIe siècle [21].

En conséquence, l'évolution spatiale de la nécropole apparaît nettement et la réutilisation des fosses des tombes en pleine terre ou en coffre de bois pour l'installation de coffres de dalles ne rend que plus évidente la succession dans le temps de ces divers types de sépultures.

Réutilisation des tombes ou évolution des modes d'enfouissement dans la même fosse, tout en conservant avec soin les ossements des inhumations précédentes, permettent de proposer l'hypothèse que ces tombes soient de véritables concessions familiales, idée renforcée par le fait que des enfants peuvent y succéder à des adultes.

La réutilisation fréquente de ces tombes implique que celles-ci soient nettement visibles sur le sol du cimetière ; si, à ce jour, aucun indice ne nous permet d'attester l'existence de marques de surface pour signaler les tombes en pleine terre ou en coffre de bois, — emploi de matériaux périssables ?, il en est tout autrement pour un certain nombre de coffres de dalles, signalés au sol par une ou plusieurs dalles, posées à plat ; les quelques cas fouillés en 1991 appartiennent au VIIe siècle.

L'étude anthropologique, en cours pour les campagnes 87-88, sera déterminante pour la connaissance des populations locales et apportera des éléments de comparaison, indispensables à ceux déjà définis sur les sites de Saint-Julien-en-Genevois [22], Seyssel [23], Viuz-Faverges [24] et Sézegnin.

L'étude des caractères discrets permettra-t-elle de confirmer l'existence de véritables caveaux familiaux ?

Il reste également à déterminer si la réutilisation des tombes, parfois à sept reprises, peut être due à l'existence toute proche d'un édifice religieux.

Joël Serralongue.

---

(20) Béatrice Privati. La nécropole de Sézegnin (IVe - VIIIe s.), S.H.A.G. t. X, 1983.

(21) Michel Colardelle. Sépultures et traditions funéraires du Ve au XIIIe s. ap. J.-C. dans les campagnes des Alpes Françaises du Nord, Grenoble 1983.

(22) Michel Colardelle, op. cit. pp. 57, 87.

(23) Bruno Bizot, Joël Serralongue. Un édifice funéraire du Haut Moyen-Age à Seyssel-Albigny, Archéologie du Midi médiéval, T. VI 1988, pp. 25-49.

(24) Michel Colardelle, op. cit. pp. 87-111.

PERIODE MEDIEVALE

LUGRIN, Château du Crêt

De cette ancienne maison-forte, ayant appartenu à la famille de Crest-Lugrin puis au XVIIe siècle à celle de Loys, ne subsistait qu'une tour carrée en ruines où l'on observait le départ d'un escalier à vis et une petite fenêtre.

Les pierres du bâtiment principal avaient été remployées dans la construction de la ferme attenante et le locataire signalait même l'existence d'un puits profond d'une dizaine de mètres.

Au début de l'année 1991, on ne put que constater la destruction de ces vestiges qui présentaient un réel intérêt archéologique et architectural.

B. Crola, J. Ticon, G.A.T.

Le retable de Thônes

Le retable de l'église paroissiale Saint Maurice de Thônes est dû au ciseau de Pierre Jacquetti, l'un de ces nombreux artistes italiens du Val Sesia, dans les Alpes milanaises, qui ont travaillé en Savoie au XVIIIe siècle. Il avait quitté son village de Macugnana pour venir s'installer à Annecy. En 1721, le conseil de fabrique de la paroisse lui confia le soin de décorer la nouvelle église qui, commencée en 1687 par l'architecte milanais Pierre Chiesa, avait été péniblement achevée dix ans plus tard, en 1697 : l'argent était rare à Thônes à la fin du XVIIe siècle. Des difficultés financières firent encore retarder de vingt-quatre ans la commande du grand retable, mais les paroissiens se saignèrent aux quatre veines pour décorer richement leur église.

Jacquetti mit trois ans pour faire son travail de huchier, de sculpteur, de doreur et de décorateur. Quand son ouvrage fut achevé, en 1726, on fit alors appel à un savoyard de Chambéry, Bérangier, à la fois sculpteur et peintre, pour réaliser le grand panneau central qui devait représenter le martyre de Saint Maurice, patron de la paroisse, et les deux médaillons destinés à décorer le deuxième étage. Le grand retable prenait alors une place toute particulière dans la floraison des retables baroques qui étaient en train de s'élever, nombreux, dans les églises des vallées savoyardes.

En effet, ce retable de Thônes doit être classé dans la liste restreinte des grands retables de Savoie. Il le doit, d'abord, à sa valeur technique, à l'ampleur de son architecture, ordonnée en trois registres, à son décor sobre dans sa richesse, à sa polychromie intense, à dominante bleue et rouge, rehaussée par une application modérée et discrète d'une dorure appliquée avec goût, uniquement pour souligner les reliefs en évitant la tentation des lourds placages.

Il le doit surtout à une iconographie très riche qui s'alimente à la doctrine de la Contre-Réforme et, par-dessus tout, à la profonde pensée théologique qui a guidé le ciseau du sculpteur et qui fait, de ce retable, une véritable somme dogmatique pour l'instruction religieuse des fidèles.

Les membres du clergé qui ont « pensé » ce retable, qui l'ont « programmé », ont réussi là une magnifique synthèse des dogmes catholiques. Partant de celui de la Trinité, il nous conduit à ceux de l'Incarnation et de la Rédemption. Tous se condensent ensuite dans l'Eucharistie car tout le retable est ordonné autour du tabernacle monumental pour la glorification du Christ présent et caché dans l'hostie, tandis que la vie de l'église est largement évoquée pour commenter le dogme de la Communion des Saints. L'élévation, en trois étages, rythme parfaitement cette synthèse religieuse, resserrée en quelques images suggestives. Toute la dogmatique traditionnelle de l'Eglise et toute la spiritualité issue de la Contre-Réforme et du Concile de Trente sont condensées là.

A l'étage supérieur, sous le baldaquin qui honore la majesté des personnages qu'il abrite, Dieu le Père, barbu comme celui de Michel-Ange au plafond de la chapelle Sixtine, trône au milieu d'une gloire de nuages rayonnant de rayons d'or. Cette gloire est portée dans le vide de l'espace infini par trois anges dont on ne voit que les têtes. Le Créateur est couronné d'une nimbe triangulaire, reprenant le symbolisme du chiffre trois, traditionnellement attribué à Dieu depuis saint Augustin et maintes fois repris par les théologiens et les artistes du Moyen Age. Dieu le Père bénit de la main droite et pose la main gauche sur le globe terrestre, signe de sa puissance créatrice. Le globe lui-même est surmonté d'une petite croix et ceint d'un double cercle qui l'enserre aux quatre points cardinaux et le rend solidaire de la croix.

Au-dessus de lui, les ailes déployées plaquées au ciel du baldaquin, le Saint Esprit plane sous la forme d'une colombe et répand sur tout le retable son influx protecteur et vivifiant.

A l'étage inférieur, la deuxième personne de la Sainte Trinité faite homme meurt sur la croix pour sauver l'humanité : c'est le mystère de la Rédemption. Mais ce mystère est intimement lié à celui de la Trinité. En effet, il n'y a là aucune dissociation entre Dieu le Père et Dieu le Fils, fait homme et crucifié. Techniquement, comme il est normal dans l'architecture du retable qui reprend les lignes et le dessin des façades des églises baroques, le second étage soutient l'étage supérieur. Il est formé d'un entablement classique, porté par des colonnes cannelées sur les deux-tiers de leur hauteur avec un tiers inférieur décoré de draperies en festons. Leurs chapiteaux, comme tous les chapiteaux de retable, sont faits d'une corbeille de larges feuilles stylisées. Ce portique élégant joue parfaitement son rôle d'élément porteur mais, en même temps, il détermine l'espace clos de l'étage médian. Et, ici, on doit admirer une originale trouvaille technique qui illustre d'une manière hautement imagée la réflexion des théologiens qui ont inspiré le travail de Jacquetti.

En effet, on constate avec émerveillement que, malgré la clôture technique du deuxième étage, l'artiste réussit le tour de force d'exprimer un lien profond entre le Père éternel et le Fils mourant sur la croix pour remplir sa mission de Rédempteur. Effaçant la barrière créée par l'entablement, le montant de la croix se présente en relief devant la corniche et constitue ainsi un lien, un pont, entre les deux étages. Il transporte à l'étage supérieur — celui du Ciel, de Dieu — l'écriteau portant l'inscription de Pilate : I.N.R.I. Cette inscription de dérision « Jésus le Nazaréen, Roi des Juifs », change alors de sens et transforme la dérision en glorification. Le sommet de la croix qui se fond dans la gloire nuageuse du Père témoigne du fait que l'Incarnation du Verbe de Dieu parmi les hommes ne rompt pas l'unité de la Trinité. D'autre part, le pied de la croix, solidement fiché dans la terre figurée par l'arc de cercle qui domine le tableau central, affirme que, désormais, la Trinité entière est présente à la vie des hommes, et plus particulièrement à la vie de l'Eglise à qui on va consacrer tout l'étage inférieur.

Il y a là une profonde pensée théologique, magistralement exprimée par le talent de l'artiste pour l'instruction du peuple chrétien.

Le sculpteur s'est donc soumis au programme tracé par le clergé et, ce faisant, sans en avoir conscience, il a fait une œuvre unique dans l'ancien diocèse de Genève car il a contrevenu aux anciennes coutumes et transgressé les règles des Constitutions diocésaines édictées à la fin du XVIe siècle par Mgr de Granier, prédécesseur de saint François de Sales. La coutume et les règles, en effet, faisaient obligation de présenter le Christ en croix à l'entrée du chœur, sur une poutre, le « tref », appelé aussi communément « poutre de gloire ». Prenant appui sur les chapiteaux ou les corniches des piliers portant l'arc triomphal, dans les églises savoyardes, cette poutre présentait Jésus crucifié entre sa mère et saint Jean. C'était une introduction d'une heureuse inspiration théologique au sacrifice eucharistique qui se célébrait à l'autel. Malheureusement, beaucoup de ces poutres de gloire ont disparu avec le temps. Celles qui subsistent encore, comme à Notre Dame de la Gorge, font regretter la disparition des autres.

*
* *

La décision, prise à Thônes, d'intégrer la Crucifixion au retable, permettait, du moins, de consacrer tout le second étage à la vie et à la mission du Christ. Elle y est résumée en trois scènes : à gauche, dans un médaillon, Bérangier a peint la Nativité du Christ, son entrée dans la vie des hommes. Il l'a fait selon l'art de la Contre-Réforme : la Vierge agenouillée au côté de saint Joseph, les mains jointes, présente Jésus aux bergers. Un agneau endormi devant la crèche rappelle en pleine lumière le symbolisme qui sera utilisé plus tard par Jean Baptiste. Au moment de cette naissance, il évoque aussi, déjà, la perspective du sacrifice futur du Christ. L'âne et le bœuf disparaissent dans l'ombre, tandis que trois anges, portés par un nuage, contemplent la scène avec un étonnement respectueux.

A droite, c'est la Résurrection du Christ glorieux, victorieux de la mort et du péché. Sa mission est remplie : il sort du tombeau dans une gloire lumineuse. Là, Bérangier s'est visiblement inspiré du Christ de la célèbre Transfiguration de Raphaël, la dernière œuvre du grand peintre, celle qui, inachevée, fut dressée derrière son cercueil au moment de ses funérailles. Mais le peintre n'a pas copié servilement le modèle et sa toile ne manque pas de souffle personnel.

Entre les deux tableaux, le Christ meurt sur la croix dans un relief saisissant. Selon l'iconographie de la Contre-Réforme qui fait un appel constant aux anges, trois angelots joufflus, portés par leurs ailes, tendent des calices pour recueillir le sang précieux qui coule des plaies des mains et des pieds. Ils sont tous trois très attentifs à leur sainte besogne. Curieusement — c'est encore une trouvaille originale du sculpteur — un quatrième se tient debout, le calice dressé, au côté droit du Christ. Il regarde en direction des fidèles, la main droite levée, la paume en avant, dans un geste qui signifie : « soyez sans crainte, je suis prêt ». En effet, le Christ vient de mourir, mais son côté n'a pas encore été percé par la lance. Alors l'ange attend le moment d'intervenir quand l'eau et le sang couleront du côté percé par le centurion qui s'avance à cheval, dans l'ombre, derrière la croix, en pointant sa lance.

A l'extrême gauche de la scène, c'est-à-dire à la place d'honneur, celle qui est à la droite du Christ, la Vierge se tient debout : « Stabat » dit l'Evangile. Elle n'est plus prostrée, anéantie par la douleur comme elle l'était dans les représentations du Moyen-Age. Elle participe dignement, pleinement, volontairement à la Rédemption. Elle prie, les mains jointes, les paupières closes. Elle offre au Père le sacrifice de son Fils.

Marie-Madeleine, elle, n'a pas le même souci de dignité. Elle laisse libre-cours à sa douleur. Agenouillée, la tête découverte, ses longs cheveux sur les épaules, elle essuie ses larmes avec le mouchoir qu'elle tient dans sa main droite, tandis que sa main gauche se cramponne au montant de la croix. A gauche, saint Jean, faisant pendant à la Vierge et debout lui aussi, lève son visage vers le ciel en appuyant sa main droite sur sa poitrine et en écartant la main gauche dans un geste d'impuissance.

Pour bien marquer le caractère douloureux de cette scène de la mort du Christ, le sculpteur a encore installé deux anges en pleurs aux extrémités de l'étage. Ils sont assis sur un socle après le départ des volutes ornées de fleurs et de fruits qui contre-butent le portique aux colonnes cannelées. Leurs ailes largement déployées, ils sont l'image d'une profonde désolation et ils essuient leurs larmes avec un linge tenu, l'un de la main droite, l'autre de la main gauche.

Ainsi, les trois phases essentielles du drame de la vie du Christ, sa Naissance, sa Mort sur la croix, sa Résurrection, les dogmes de l'Incarnation et de la Rédemption, sont livrés à la méditation des fidèles en des scènes suggestives.

Mais si le Christ est né, est mort, est ressuscité, c'est par amour pour les hommes qu'il l'a fait et plus particulièrement pour le peuple de ses fidèles rassemblé dans l'Eglise. C'est donc à l'Eglise que va être consacré l'étage inférieur du retable. La pyramide, issue de l'Esprit Saint et de Dieu le Père, va s'élargir jusqu'au sol, jusqu'à la vie du Peuple de Dieu. Celui-ci, pour être confirmé dans sa foi, va avoir besoin de témoins qui n'hésiteront pas à faire le don de leur vie pour affirmer leur croyance dans la Mort et la Résurrection du Christ. Il va avoir besoin, aussi, de docteurs qui lui enseigneront la vérité et lui distribueront la Parole de Dieu, seule source de vie et seul guide pour sa marche vers le Royaume.

Dans le retable, le témoin mourant pour sa foi sera saint Maurice, le patron de la paroisse, le martyr si populaire dans tout l'Occident. Dans un bas-relief de faible profondeur, traité et polychromé comme un tableau, Bérangier représente la décapitation du centurion primipile, Maurice, de la deuxième Légion Trajane, appelé thébaine parce qu'elle était recrutée dans la province de Thèbes, en Haute-Egypte. Faisant partie du corps expéditionnaire formé par l'empereur Maximien, l'associé de Dioclétien, pour aller réduire la révolte des Bagaudes dans le Nord de la Gaule, la vexillation de Maurice, composée d'environ cinq cents soldats chrétiens, franchit les Alpes avec le reste de l'armée romaine par le Col du Grand Saint Bernard au printemps de l'année 286. Arrivé dans la plaine du Valais, Maximien décide de demander le serment d'allégeance à ses troupes avant l'entrée en campagne. C'est à Octodure, aujourd'hui Martigny, que la cérémonie doit avoir lieu. Comme le serment doit

être prononcé devant la statue de Jupiter, dieu protecteur de Maximien, Maurice ruse et décide de ne pas arrêter sa troupe à Octodure pour échapper à la cérémonie païenne ; il va camper quinze kilomètres plus loin, à Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais. Refusant ensuite de revenir à Octodure pour le serment, le détachement militaire des Thébains est alors décimé, avant d'être finalement exterminé.

Bérangier n'a pas eu l'audace qu'a eue le célèbre peintre Grünewald : celle de représenter saint Maurice en soldat noir. Il a adopté l'iconographie traditionnelle. Il a peint sur la cuirasse et le bouclier la croix trèflée qui a été adoptée par toute la Savoie. Le centurion chrétien occupe le centre du tableau. Il est agenouillé et tend la main droite vers le ciel où il voit des anges qui portent des couronnes et les palmes réservées aux martyrs. Le bourreau, casqué et empanaché, tient à deux mains le sabre avec lequel il va décapiter celui qui lui est désigné par le représentant de l'Empereur, à cheval dans l'angle inférieur gauche de la scène. Derrière le bourreau, les compagnons de Maurice subissent le même sort que leur chef. Enfin, à droite, la statue en marbre blanc de Jupiter, cause de ce massacre, trône sur son piédestal, comme si elle présidait à cette scène barbare. Les personnages portent des uniformes romains et le drame se déroule dans une prairie verdoyante, devant un paysage paisible qui contraste avec la cruauté des hommes.

Certes, ce panneau sculpté et peint n'est pas un chef-d'œuvre et Bérangier s'est révélé meilleur artiste dans ses toiles du deuxième étage. Malgré un louable effort de composition consistant à représenter sur une même semi-diagonale montante les trois personnages principaux, la réalisation manque de maîtrise. Le peintre s'est manifestement inspiré de Michel Ange pour tailler et peindre la croupe de son cheval cabré. Le grand maître de la Renaissance a utilisé le même motif dans sa fresque de la Conversion de saint Paul à la chapelle Pauline du Vatican. Mais, entre le génie de Michel Ange et la capacité technique de Bérangier, il y a un abîme. Malgré son modèle, l'artiste chambérien n'a pas su mener à bien son difficile propos : montrer le cheval dans une perspective fuyante. Chez Michel Ange, une magnifique patte avant rétablissait l'équilibre et matérialisait la profondeur. Ici, rien de tel et le spectateur, qui cherche en vain un appui visuel pour obtenir l'équilibre du mouvement commencé, a une pénible impression d'inachevé et de déséquilibre. Le peintre sculpteur a trop présumé de ses capacités techniques et s'est lancé dans un problème ardu qu'il n'a pas su résoudre.

Cependant, les défauts de cette scène centrale ne lui enlèvent rien de son caractère évocateur et c'est bien l'essentiel. Elle joue pleinement son rôle de catéchèse pour les fidèles. De plus, sa chaude polychromie et la vie qu'y déploient les personnages lui donnent un caractère décoratif qui permet sa parfaite intégration à l'ensemble du retable.

Accompagnant le témoignage du martyre, la Parole de Dieu et les dogmes sont commentés par les Docteurs qui sont les piliers sur lesquels repose l'Eglise. On leur a donc réservé une place d'honneur dans le retable. Quatre statues imposantes représentent les quatre

grands docteurs de l'Eglise latine : saint Augustin, saint Grégoire, saint Ambroise et saint Jérôme. Pour qu'on puisse bien les reconnaître, le sculpteur les a représentés en les accompagnant de leurs attributs traditionnels.

En progressant de la gauche vers la droite, on rencontre d'abord saint Augustin, évêque d'Hippone, en Afrique du Nord, à la fin du IVe siècle et au début du Ve. Il est barbu, et il est revêtu des ornements épiscopaux, la mitre et la chape, mais ne porte pas la crosse. Très grand écrivain, Augustin est l'auteur de nombreux ouvrages, en particulier la célèbre « Cité de Dieu » qu'il écrivit pendant le siège que les Vandales faisaient subir à sa ville. Il est également l'auteur d'un traité consacré au Dogme de la Trinité et, à ce propos, une légende prit corps à partir du XIIIe siècle. Cette légende raconte qu'un jour, le saint qui se promenait sur une plage en méditant précisément sur le mystère de la Sainte Trinité, vit un enfant qui prenait de l'eau de mer avec une coquille et la versait dans un trou fait dans le sable : « Que fais-tu là ? » lui demanda l'évêque. « Je vide la mer dans ce trou », lui répondit l'enfant. « Mais c'est une entreprise dérisoire », lui dit Augustin ; et la réponse de l'enfant le laissa perplexe : « Pas plus dérisoire que de prétendre expliquer le mystère de la Trinité divine ». Depuis le Moyen-Age, cet enfant est devenu l'attribut de saint Augustin ; c'est lui que le sculpteur a représenté à ses pieds.

La seconde statue est celle de saint Grégoire le Grand qui, né à Rome vers 540, se retira du monde après la mort de sa mère, sainte Sylvie, transforma sa maison en monastère bénédictin et en devint abbé. Elu pape contre sa volonté en 590, il mourut en 604. Auteur de nombreux ouvrages, il est surtout connu pour sa codification des oraisons et des chants liturgiques. Il est le patron des savants à cause de son érudition, et aussi des musiciens et des chanteurs à cause du chant liturgique qui porte son nom : le chant grégorien. Sur le retable de Thônes, il est représenté, selon la tradition, imberbe, coiffé de la tiare, et portant la croix pontificale à triple traverse.

Le troisième docteur de l'Eglise d'Occident représenté sur le retable, est saint Ambroise. Né à Trèves vers 340, mais élevé à Rome, sa réputation était déjà telle qu'il fut choisi en 374 par le peuple de Milan pour devenir son évêque alors qu'il n'était encore que catéchumène. Milan avait alors remplacé Rome comme capitale de l'Empire romain d'occident. C'est Ambroise qui, en 387, baptisa saint Augustin converti au catholicisme grâce aux prières de sa mère sainte Monique.

Dès le haut Moyen-Age, son histoire s'enjolive de quelques légendes. Par exemple, comme il était devenu un orateur mélodieux, on raviva pour lui une légende païenne que les Grecs racontaient déjà à propos de leur grand poète Pindare. Celui-ci dormait la bouche ouverte dans son berceau posé sur le pavé de la cour paternelle : des abeilles vinrent se poser sur ses lèvres, « entrant dans sa bouche et en sortant, disent les textes antiques, comme si elles eussent voulu y faire leur miel ». Son application à saint Ambroise s'explique par un jeu de mots sur « ambroisie », la boisson des Dieux immortels, faite à base de miel. Dès lors, les artistes chrétiens représentèrent une ruche aux pieds de saint Ambroise. A Thônes, Jacquetti est resté fidèle à la tradition.

Le dernier des quatre grands docteurs est saint Jérôme. Né en 347 près de Venise, il fit d'abord de brillantes études à Rome. Il y devint maître en éloquence, comme saint Augustin, et polyglotte accompli car il apprit parfaitement le grec et l'hébreu. Baptisé à dix neuf ans, il partit en pèlerinage en Terre Sainte et, pendant deux ans, de 375 à 378, il se retira dans le désert pour prier. Rappelé à Rome par le pape Damase pour réviser la traduction de la Bible, il y resta pendant trois ans jusqu'à la mort du pape. Alors, il repartit en Palestine, se fixa à Bethléem en 386 et se mit à son grand ouvrage : la traduction de la Bible en latin, appelé désormais la « Vulgate ». Il y mourut en 420.

Comme pour les autres saints, la légende ne tarda pas à embellir sa vie, et, très tôt, trois types iconographiques se dégagèrent pour saint Jérôme : le pénitent du désert, le savant dans sa cellule, le docteur de l'Eglise. Les artistes du XVe siècle aimaient bien le « savant dans sa cellule » et, souvent, ils le représentaient avec des bésicles sur le nez, n'hésitant pas à faire porter à ce personnage mort en 420, les gros pince-nez inventés huit siècles plus tard, vers 1280, par le moine franciscain anglais Roger Bacon.

Les baroques, eux, donnent leur préférence au docteur de l'Eglise et, presque toujours, ils habillent saint Jérôme en cardinal, dignité qu'il ne possédait pas. De nombreux retables savoyards sont rehaussés par ces éléments éminemment décoratifs que sont la grande cape rouge et le chapeau à larges bords. Presque toujours également, on couche un lion à ses pieds, le lion apprivoisé auquel il avait retiré une épine de la patte, selon la légende.

A Thônes, Jacquetti a choisi le troisième type iconographique, le moins éclatant : celui de l'ermite du désert, vêtu d'un simple pan d'étoffe, passionné, se frappant la poitrine avec une pierre tenue dans sa main droite alors que la gauche dénude le corps. Mais, pour symboliser l'inspiration divine, le sculpteur a représenté un pavillon de trompette dans l'angle supérieur gauche. C'est là une innovation car, habituellement, cette inspiration de saint Jérôme est représentée par une colombe qui lui parle à l'oreille. Pourtant il n'oublie pas la tradition : il couche aux pieds de Jérôme son lion si familier qu'il accepte même d'offrir sa croupe pour servir d'appui au pied gauche du savant ermite.

Ainsi, l'Eglise militante, avec le martyre de saint Maurice et l'Eglise enseignante, avec les quatre grands docteurs de l'Eglise latine, sont présents dans le retable et forment la base du triangle dont la pointe est au baldaquin. La mission du Christ, qui était, finalement, la formation d'un nouveau peuple de Dieu, est accomplie. Mais le Sauveur n'abandonne pas son peuple à lui même. Il ne cesse pas de s'occuper de son Eglise. Ce souci permanent est manifesté, dans le retable, par la présence des anges, groupés deux par deux, au-dessus des quatre docteurs. Ils sont là, prêts à accomplir toute mission entre l'étage inférieur et les étages supérieurs, entre l'Eglise et le Christ, le Christ et l'Eglise, entre la Trinité et le monde des hommes.

Mais plus encore que par ses anges, le Christ est présent à son Eglise par l'eucharistie. S'étant transformé lui-même en nourriture de son peuple, il demeure à la disposition des baptisés dans le taber-

nacle qui abrite la réserve eucharistique et le retable tout entier est consacré à sa glorification.

Le protestantisme avait nié le dogme de la Présence réelle. Par réaction contre cette attitude de rejet, le Concile de Trente avait confirmé le dogme de l'eucharistie et donné une nouvelle solennité à la réserve eucharistique.

*
* *

On entend dire ou on lit souvent que les retables ont été inventés par le Concile de Trente qui a tenu ses assises de 1545 à 1563. C'est une erreur grossière. D'innombrables, immenses et magnifiques retables avaient été élevés durant tout le Moyen-Age par l'art roman et l'art gothique. On a la chance d'en conserver des centaines qui datent des XIIIe, XIVe et XVe siècles. On en possède même encore trois dont la construction remonte au Xe siècle. Il est donc faux de dire que le Concile de Trente a inventé les retables. Par contre, il a pris une décision d'une extrême importance à leur sujet : il a décidé d'unir le retable et le tabernacle, tabernacle qu'il n'avait pas inventé non plus. Il a décidé que, désormais, le tabernacle serait placé au centre du retable, au-dessus de l'autel.

Avant le Concile de Trente, la réserve eucharistique était conservée soit dans une armoire creusée dans le mur du chœur, du côté de l'Evangile, soit dans un ciborium construit du même côté. Ces ciborium étaient des constructions architecturales importantes, de plusieurs mètres de hauteur, élevées à la gloire du Saint Sacrement conservé dans une niche de pierre ajourée. La cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, par exemple, en conserve un très beau, qui date du XVe siècle.

Dès la fin du XVIe siècle, le tabernacle est donc construit au centre du retable, au-dessus de l'autel, et le retable tout entier lui sert d'écrin glorieux. Celui de l'église de Thônes répond à toutes les directives du Concile. Il se présente sous la forme d'une construction architecturale à deux étages, richement décorée d'ornements dorés à la feuille d'or, se détachant sur un fond bleu. L'étage inférieur se développe en courbes et en contre-courbes pour mettre en évidence et porter en avant le tabernacle proprement dit. Six panneaux garnis d'appliques décoratives, en relief sur fond bleu, encadrent la porte du tabernacle entièrement sculptée en bas relief et dorée, glorifiant l'eucharistie par le symbole traditionnel du pélican.

Cet étage inférieur sert d'assise à un registre supérieur moins large et plus axé sur la hauteur ce qui donne une plus grande élévation à l'ensemble du meuble. Cet étage supérieur reprend, pour l'essentiel, l'architecture générale du retable dans lequel il s'insère. De chaque côté, deux colonnes dorées encadrent une niche couronnée par un entablement en arc de cercle. Ainsi est reproduit, à une échelle inférieure, le mouvement architectural qui sert de couronnement au tableau central du martyre de saint Maurice. Ainsi, non seulement est affirmée l'unité architecturale de l'ensemble retable-tabernacle, mais est confirmée la volonté de faire du tabernacle le point central de tout le retable. Celui-ci est conçu tout entier pour faire un écrin solennel au lieu de la réserve eucharistique pour le mettre en valeur.

L'architecture se met donc totalement au service de la pensée théologique et se fait son porte-parole. Les théologiens ont voulu exprimer une association étroite entre les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, entre la vie de l'Eglise et le dogme de la Présence réelle. Mais c'est surtout un lien entre la mort du Christ sur la croix et son anéantissement volontaire sous l'apparence du pain qu'ont désiré marquer spécialement ceux qui ont pensé le retable. C'est si vrai qu'ils ont fait reproduire une seconde fois la scène de la Crucifixion dans la niche qui couronne le tabernacle. Cette niche, décorée d'une imitation de riche draperie maintenue ouverte par un cordon à gland, forme une espèce de baldaquin secondaire. Elle reprend plus modestement la grande mise en scène du sommet du retable : de nouveau, elle présente aux fidèles le Christ mourant entre la Vierge et saint Jean.

Cependant, cette fois, curieusement, le sculpteur inverse les positions des personnages. Au lieu de présenter la Vierge à la place d'honneur, c'est-à-dire à la droite du Christ, conformément à la tradition séculaire, comme on l'a fait pour la grande crucifixion sommitale, il réserve cette place à saint Jean. Il relègue la Vierge à la gauche de son fils. Cette Vierge, d'ailleurs, n'a pas la dignité de celle du haut du retable. Elle ne joue plus un rôle actif de corédemptrice. Elle ne s'associe plus à la mort de Jésus. Elle subit, elle pleure, la tête penchée vers le sol, maintenue par la main droite soulevant le voile. Il est plus que probable que les deux Vierges ne sont pas dues au ciseau du même sculpteur. En tout cas, oubliant ici l'esprit de la Contre-Réforme et le « Stabat » de l'Evangile, l'artiste revient à la Vierge douloureuse et accablée du XIVe et du XVe siècles.

La représentation de la Crucifixion, abritée dans une niche, surmonte donc le tabernacle : cela frappe les yeux du spectateur. Pourtant, la réalité est plus complexe car quelque chose échappe au regard. En fait, cette Crucifixion est fixée sur un tambour qui peut tourner sur lui-même à l'intérieur de la niche. Quand on veut exposer le Saint Sacrement à l'adoration des fidèles, on fait alors tourner le tambour ; la Crucifixion est escamotée et un emplacement spécialement destiné à la réception de l'ostensoir est libéré. L'ostensoir peut donc prendre la place de la Crucifixion et bénéficier, ainsi, de l'environnement riche et protecteur de la niche.

Ce système de tambour tournant, de scène escamotable, est d'un usage fréquent dans les retables du XVIIIe siècle, en Savoie et ailleurs. On retrouve ainsi l'influence énorme qu'a eu l'art de la mise en scène théâtrale sur le Baroque, soit dans son architecture, soit dans son mobilier. Quand on étudie cet art exubérant et lyrique, il ne faut jamais oublier qu'il s'est développé à une période pendant laquelle le grand opéra italien prenait tout son essor avec des musiciens comme Monteverdi, Cavalli et Scarlatti. L'art baroque et l'opéra, surtout dans sa mise en scène, ont suivi des routes qui se sont souvent croisées.

Pour les théologiens de Thônes, le mystère de l'Eucharistie est donc lié à la Mort du Christ, mais, à cette Mort rédemptrice, ils joignent également le sacrifice de tous les martyrs. C'est l'idée qu'on a fait exprimer par le sculpteur sur les panneaux qui encadrent la niche de la Crucifixion et le tabernacle proprement dit. Certes, les deux

premiers motifs de bois sculpté, découpé et doré, ceux qui encadrent directement la porte du tabernacle, sont consacrés aux symboles eucharistiques traditionnels : épis de blé et grappes de raisin. La porte, elle, représente le pélican qui s'ouvre le flanc pour nourrir ses petits de son sang.

Mais, curieusement, tous les motifs d'or représentent des instruments guerriers, ceux qui servent au martyre des chrétiens. En haut, de chaque côté de la niche, deux carquois garnis de leurs flèches, sont présentés dans des branches de chêne. En bas, autour du tabernacle, on voit successivement, de gauche à droite, une masse d'armes, un fléau d'armes avec sa chaîne terminée par un anneau aux pointes acérées : ces armes sont curieusement mêlées à des rameaux d'olivier. L'artiste a-t-il voulu marquer la victoire de l'Eucharistie, sacrement de paix, sur la guerre et la violence ? Il est difficile de le dire.

A droite du tabernacle, au milieu du premier panneau décoratif, figure une colonne, ornée cette fois de rameaux de chêne. Que veut dire cette colonne ? Que vient-elle faire sur le côté du tabernacle ? C'est le mystère du retable de Thônes. En effet, on trouve déjà cette colonne dans la frise, au-dessus de la statue du pape saint Grégoire. Là, elle est couchée, renversée, cerclée de deux tours de corde en son milieu. Elle fait partie de la succession d'instruments de martyre qui décorent la frise : une échelle, un bâton et une corde, puis la colonne couchée, ensuite un faisceau rassemblant une croix, un cimeterre et une massue, enfin une lance pointée vers le sol et une corde. Ces instruments de torture font sans doute allusion à la mort de saint Maurice et de ses compagnons. Mais, la colonne, que signifie-t-elle particulièrement ? Aucune colonne n'a joué un rôle dans le martyre de la légion thébaine. On est alors contraint à un aveu d'ignorance. Il est impossible de saisir la pensée du sculpteur et toutes les hypothèses sont permises. L'interprétation du dernier panneau du retable est beaucoup plus facile : une fronde et une épée sont mêlées à des rameaux d'olivier.

On retrouve des objets évoquant le martyre dans les panneaux à fond rouge qui servent de soubassement aux parties du retable portant les grandes statues. Par contre, en alternance avec les premiers, les panneaux qui servent de piédestal aux grandes colonnes, eux, sont ornés d'objets liturgiques. Jacquetti a taillé là une double série de beaux trophées qui ont pour but, à la fois, d'accompagner le décor du tabernacle, et d'asseoir celui du retable en reprenant symboliquement toute la signification de l'étage consacré à l'Eglise.

En effet, les trophées d'aspect guerrier sont tous liés à saint Maurice. En relief d'or sur des panneaux carrés à riche fond rouge, nous sont présentées toutes les pièces de l'uniforme de l'officier romain : à l'extrême gauche, son arc et son carquois sont mêlés à un décor de branche de chêne et de lanières de cuir partant d'un nœud métallique et flottant au vent : les lanières de cuir sont un des éléments favoris du décor du XVIIIe siècle.

Puis, dans le panneau suivant, viennent la cuirasse frappée de la croix trèflée, le glaive et son baudrier. Un troisième panneau carré, à droite du tabernacle, porte le bouclier, lui aussi timbré de la croix, et l'étendard du centurion primipile. Enfin, le dernier, à droite, abrite



Le retable de l'église Saint-Maurice de Thônes
et quelques-uns de ses détails.
(Photos Studio Alain Gérard)

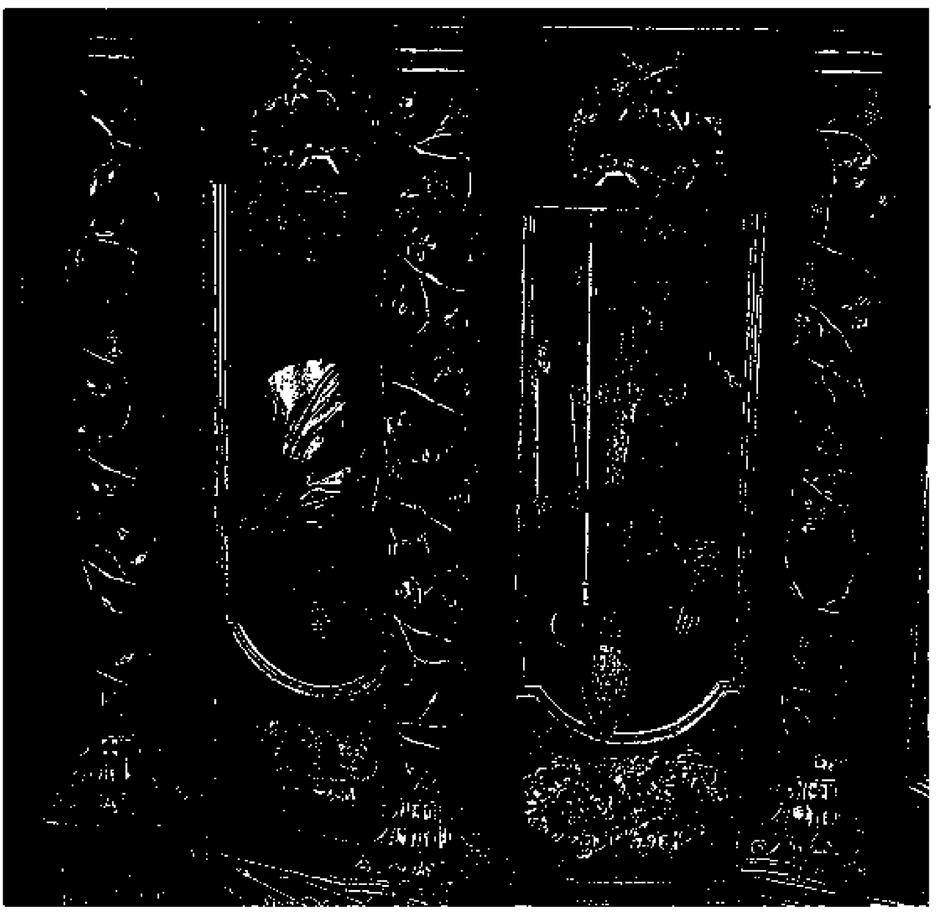

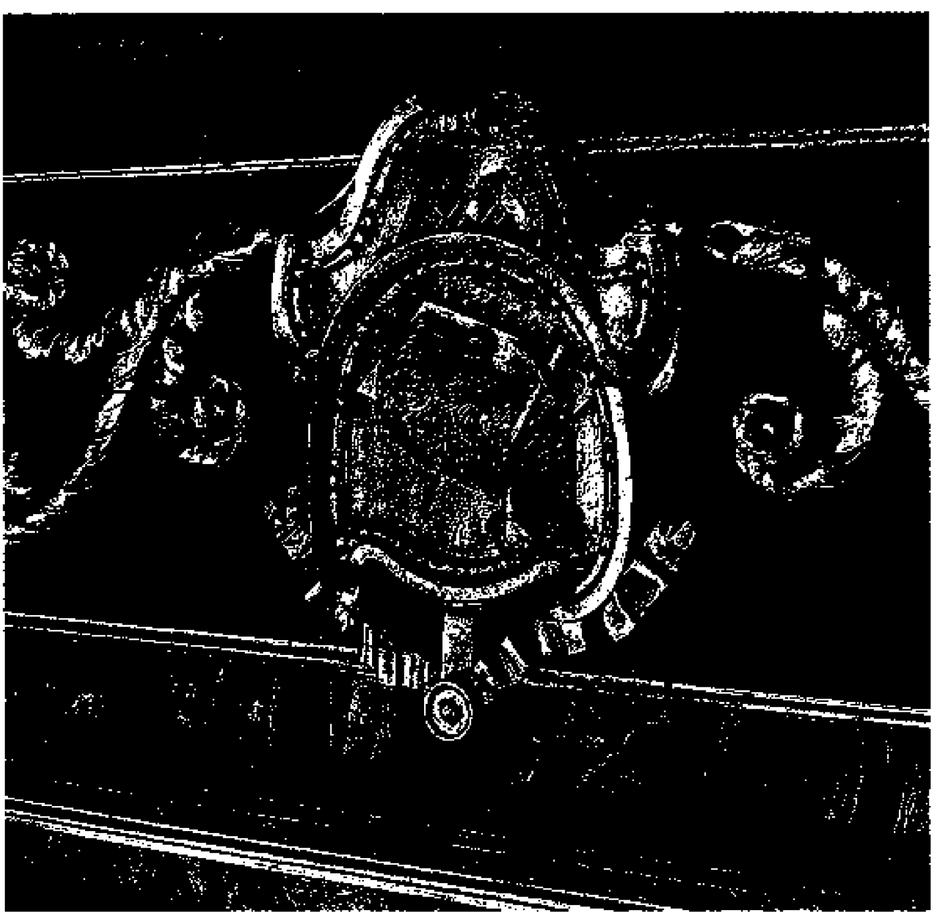

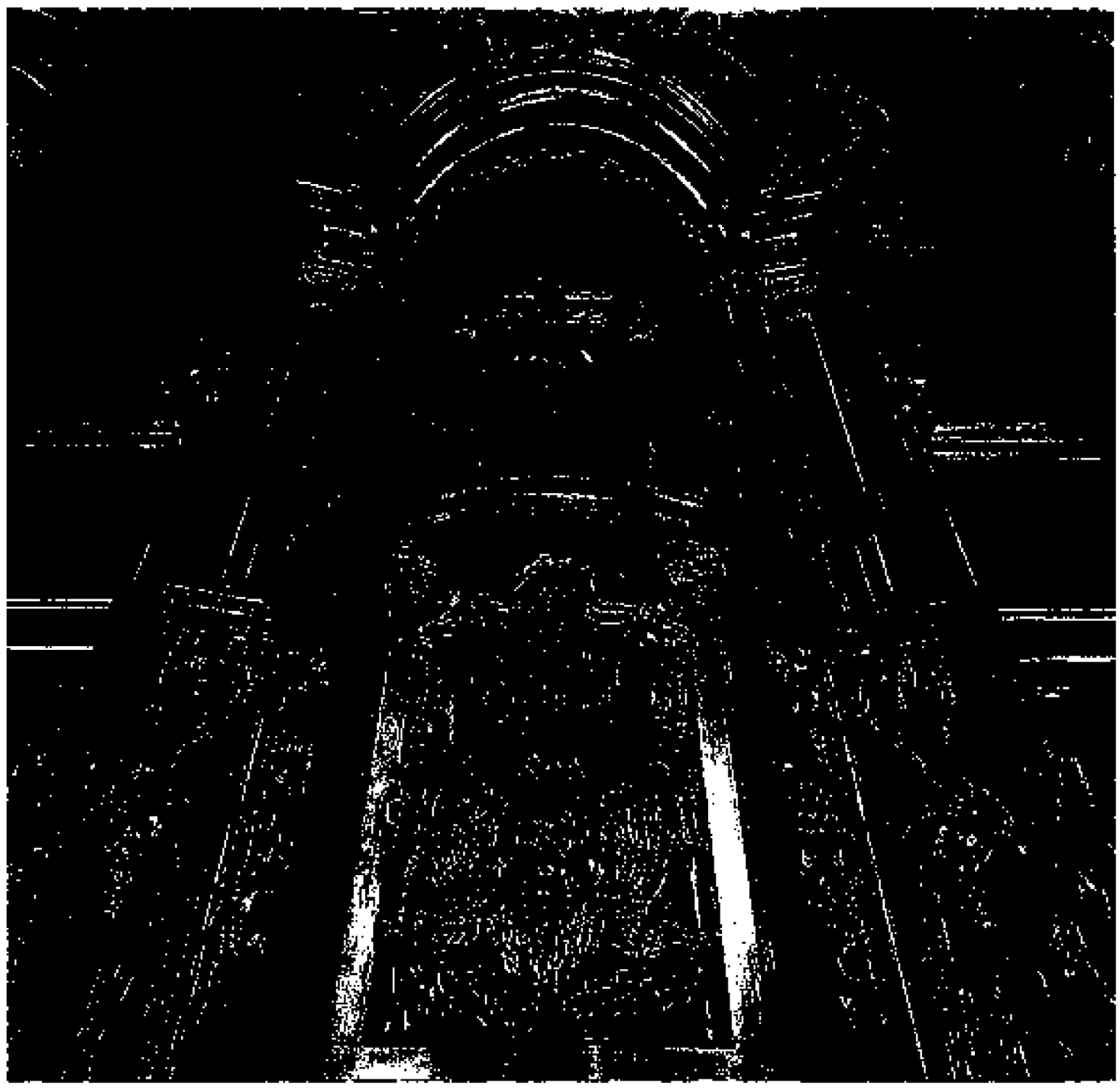





Le site de Saint-Germain-sur-Talloires
(Photo aérienne de Christiane Burdeyron)

le casque et la hallebarde. Ainsi, là encore, le souvenir de Saint Maurice revit par les pièces de son uniforme.

Entre ces panneaux, évoquant la mémoire du soldat patron de la paroisse, sont intercalés six autres panneaux plus petits et verticaux qui, eux, rappellent la vie liturgique de l'Eglise et sa hiérarchie. Tous ils vont conserver la bande de cuir souple comme élément décoratif, mais ils adopteront, pour leur décor végétal, la branche de gui.

De gauche à droite, ils représentent d'abord un calice surmonté d'une hostie et un ciboire. Puis viennent successivement, un panneau consacré à l'évocation de la juridiction de l'évêque, rassemblant la mitre, la crosse et la croix. Le panneau suivant, tout proche du tabernacle et donc à la place d'honneur, rappelle la primauté du pape avec la tiare et les clefs. Immédiatement à gauche du tabernacle, un encensoir et une navette montée sur un pied évoquent l'honneur rendu au Saint Sacrement avec l'encens. Faisant pendant à celui de l'évêque, le panneau suivant suggère le rôle de l'archevêque avec la croix archi-épiscopale à double traverse et la mitre plus imposante que celle de l'évêque. Enfin, le bénitier avec son goupillon en forme de pinceau meublent le dernier panneau. Ainsi, une nouvelle fois et sous une forme originale, c'est toute l'Eglise que le retable fait revivre par l'évocation de sa hiérarchie et de sa liturgie.

Cette série de trophées, éclatants par leurs ors et pleins de signification par leur symbolisme, met un terme au décor. Au-dessous d'eux, c'est le domaine du soubassement, de l'assise architecturale sur qui repose toute la masse du retable.

Cette assise est composée de panneaux simples, sans ornements, mais peints en un beau et riche faux-marbre vert sombre. Ils sont encadrés par des moulures peintes également en faux-marbre, mais de couleur rouge. La réunion du rouge et du vert, particulièrement bien marbrés de zones d'intensités différentes, donne un ensemble remarquablement décoratif.

Le retable de Thônes n'use que très modérément du faux-marbre pour enrichir son décor alors que le baroque savoyard en fait régulièrement un usage important. Cette modération contribue à lui donner un caractère de discrétion qui lui vaut une place à part parmi les retables de Savoie. A Thônes, le décorateur utilise surtout les couleurs plates, uniformes, même pour les colonnes — ce qui est exceptionnel — et, comme par paradoxe, il réserve la richesse du faux-marbre pour les parties basses du retable, les moins nobles, celles qui n'ont qu'un rôle utilitaire. C'est un procédé qui étonne dans le baroque savoyard. Pourtant, à la réflexion, ce parti pris apparaît finalement très logique. En effet, l'usage du faux-marbre pour le soubassement est une conséquence normale de la présence voisine du faux-marbre de l'autel.

Dans son plan, Jacquetti avait certainement prévu de donner une solennité particulière à l'autel, meuble essentiel de l'église, avant le tabernacle. Cette volonté de mise en valeur l'amenait presque nécessairement à faire le choix du faux-marbre pour enrichir cet autel qui est, à lui seul, la justification de toute l'église. Mais il eut été contraire aux lois de l'esthétique de réserver exclusivement ce faux-marbre à cette seule pièce de l'ensemble retable-autel alors que

toute l'immense surface qui l'encadrait était soumise à un traitement différent. Pour respecter l'unité de l'ensemble, le choix du faux-marbre pour l'autel exigeait un accompagnement, une intégration dans un registre cohérent de même matière. C'est pourquoi on a peint en faux-marbre toute la partie inférieure, et ce choix, en établissant un niveau, donne une parfaite satisfaction visuelle.

Pour détacher l'autel de son environnement, pour le rendre parfaitement visible et pour lui donner toute son importance, il suffisait alors de jouer de la couleur. On l'a donc peint avec un faux-marbre bleu qui tranche avec éclat sur le faux-marbre vert sombre du soubassement. Puis, l'artiste a décoré le devant d'autel d'un rinceau de feuillage d'or portant un médaillon sur lequel il a sculpté l'Agneau Mystique, tandis que quatre cariatides à tête d'ange, deux sur la face antérieure, deux sur les faces latérales, portent la table d'autel.

L'ensemble tabernacle-autel constitue donc la partie la plus riche du retable et le fond bleu, qui met en valeur les appliques d'or, assure l'unité décorative de ce meuble double. Cette richesse, destinée à proclamer la gloire de l'eucharistie, tranche avec la belle sobriété du décor général du retable.

Cette sobriété est d'ailleurs plus la conséquence d'un état d'esprit général que celle d'un parti pris purement décoratif. A Thônes, l'équilibre, la pondération, la sérénité des paroissiens, ont apprivoisé l'art baroque plus encore qu'ailleurs en Savoie. Le Baroque était un art grandiose, lyrique, tourbillonnant, plein de torsions et de raccourcis. Les Savoyards en avaient fait un art plus calme, plus serein, à l'image de leur âme de montagnards. Les Thônains ont poussé cette modération à l'extrême. Dans leur retable, il n'y a ni exubérance, ni luxuriance, ni formes tourmentées et comme tordues par une flamme. On n'y trouve même pas les colonnes torses, pourtant habituelles en Savoie, ces colonnes qui sont comme des vis d'Archimède mystiques pour élever les âmes vers le ciel.

En effet, les six grandes colonnes centrales sont simplement des colonnes à fûts galbés sur lesquels des plantes grimpantes enroulent leurs spirales. Elles sont jumelées dans leur décor. Les deux centrales, celles qui encadrent la représentation du martyre de saint Maurice, sont ornées d'enroulements de pampres de vigne avec leurs feuilles et leurs grappes : c'est un motif eucharistique justifié par la proximité du tabernacle qu'elles ont également pour but de décorer.

Les deux suivantes, elles, s'élèvent entre les statues des Docteurs de l'Eglise. En dehors de leur fonction porteuse de l'entablement, elles remplissent un rôle décoratif sans but particulier. C'est un rosier grimpant, donnant de magnifiques roses épanouies, qui les enlace.

Pour la dernière paire de colonnes, celles des deux extrémités, celles qui déterminent la surface close du retable, le sculpteur a laissé travailler son imagination. Il n'a pas pris son modèle dans la nature. Il a inventé une liane vigoureuse, peu feuillue, mais porteuse de magnifiques fleurs à large cœur, semblables aux fleurs de tournesol.

Chacune de ces colonnes représente un tour de force technique car c'est dans la masse du bois qu'ont été taillées ces plantes grimpantes. Elles font corps avec le fût et leur relief important n'a pas

empêché le sculpteur de respecter scrupuleusement le galbe dégagé patiemment au ciseau. Il y a là une science et une somme de travail qui sont le magnifique témoignage d'une époque où il n'existait encore aucune dissociation entre l'art et le métier, comme c'est le cas trop souvent aujourd'hui. Les artistes étaient alors, d'abord, d'excellents artisans.

En plus de leur valeur technique, ces colonnes ont une merveilleuse capacité décorative. Surmontées d'un chapiteau doré à larges feuilles de plantes d'eau, elles portent l'entablement principal mais, en même temps, elles donnent beaucoup de majesté à l'ensemble du retable. Leur relief important permet un beau jeu d'ombre et de lumière qui fait vivre le retable au gré des heures du jour et de la variation de l'éclairage distribué par les verrières du chœur. Leur verticalité donne de la hauteur à toute la construction et leur chaude couleur rouge, se détachant sur le bleu des panneaux et rehaussée d'or, crée une polychromie somptueuse dans sa simplicité.

*
* *

Somptuosité dans la simplicité des formes et des couleurs, majesté architecturale, sobriété et modération judicieuse dans la répartition des ors, profondeur de la pensée théologique inspiratrice, richesse de l'iconographie et du décor symbolique : tels sont les termes qui peuvent le mieux exprimer les qualités du retable de l'église dédiée à saint Maurice.

Par ces qualités, celui-ci tient une place à part dans le merveilleux ensemble des retables baroques qui font la renommée artistique des vallées savoyardes.

Certes, il n'est ni le plus riche, ni le plus grandiose, mais il est l'un des plus imposants, des plus complets et des mieux équilibrés.

Il est peut-être, surtout, le plus élégant de tous. Ce n'est pas là un mince mérite.

Emile BERTHOUD.

L'histoire du rural de Saint-Germain-sur-Talloires

Imaginons, retournant vingt ou trente ans en arrière, que nous sommes devant l'église de Saint-Germain-sur-Talloires. Il fait beau en ce dimanche matin d'été, à l'heure de la messe. Quelques touristes, athés sans doute, admirent béatement l'extraordinaire panorama que forment le lac et son écrin de montagnes...

Déjà les premiers fidèles franchissent le porche...

La messe est dite... A peine ont-ils descendu les deux marches de pierre du modeste perron, que tous, paroissiens de Saint-Germain, les plus nombreux, et catholiques venus d'ailleurs, tous marquent un temps d'arrêt. Ils jettent, à la volée, un coup d'œil sur la placette ancrée au bord de la falaise.

Ils s'égaient alors autour de l'immense tilleul, orgueil de la place.

Au hasard, des groupes se forment... Les gens parlent, de tout et de rien, mais ils vivent ensemble ; ils s'entretiennent des travaux des champs, de la maladie d'un grand-père paralysé qui n'en finit pas de mourir ou de la naissance attendue par un jeune couple.

Tout à coup un groupe s'anime. L'un d'eux, jeune descendant d'une famille exilée après l'incendie du 6 juin 1893 qui avait totalement anéanti son village, s'adresse à un ami demeuré au pays : « *A propos ! qu'est-ce donc cette histoire de rural ? Ma grand-mère m'en avait parlé, mais elle n'avait jamais été capable de fournir une quelconque précision !* »

Il a parlé à haute voix ! Tout autour les conversations s'arrêtent. On dirait qu'une atmosphère mystérieuse s'installe.

Dans les groupes chacun tend l'oreille, curieux, il veut lui aussi savoir. Pour notre part, nous saisissons une phrase au vol... « *Mais oui, affirme le plus ancien, membre du Conseil paroissial, parfaitement, cette église, ce cimetière là tout à côté, la grotte de Saint-Germain dans la falaise, la maison des sœurs qui fut notre école, les prés et les bois tout autour, tout cela appartient à nous, paroissiens de Saint-Germain... !!*

S'il fallait vous dire pourquoi et comment, je ne le saurais. C'était il y a bien longtemps, plus de cent ans ! Mes grands-parents sont morts jeunes et personne n'a jamais pu m'expliquer cela ! Alors... !! ? ».

Ainsi s'exprimait-on il y a vingt ou trente ans à Saint-Germain quand on parlait du rural. Là s'arrêtait la connaissance collective. Mais cessons de rêver.

Par atavisme, peut-être, pour des raisons sentimentales très certainement, nous avons voulu en savoir davantage.

Ne doit-on voir là qu'un mythe s'obscurcissant au fur et à mesure que les années s'accumulaient ? Avons-nous à faire à une réalité dont la collectivité perdrait peu à peu conscience tandis que les décennies s'enfuient, noyant ainsi dans les brumes du passé quelque action généreuse ou quelque décision extraordinaire de nos ancêtres ?

Les paysans des « six hameaux de la montagne », comme les désignait alors le Conseil Municipal de Talloires, eurent, au XIXe siècle, un comportement collectif si étonnant, et si efficace, que nous avons décidé d'en savoir davantage.

Nous avons découvert que l'histoire de leur désenclavement géographique, comme celle de leur avancée sociologique collective, étaient étroitement liées à l'existence de leur paroisse de « Saint-Germain ». Or, cette paroisse est relativement très récente puisque le premier recteur y exerça son ministère en janvier 1837 après que l'évêque d'Annecy l'eut créée le 26 octobre 1835 à la suite de circonstances que nous nous sommes attachés à élucider.

Le Rural de Saint-Germain était une entité juridique originale et complexe. Elle concernait les seuls six hameaux de l'actuel plateau de Saint-Germain, à savoir : Rovagny, La Sauffaz, Verel Dessus, Verel Dessous, La Pirraz et Ponnay.

Cette entité a pris naissance lors de l'acquisition collective, en 1835, par tous les habitants de ces hameaux, de la propriété rurale du Prieuré de Saint-Germain, bien du clergé régulier de l'Abbaye de Talloires jusqu'en 1792. Cette originalité s'est compliquée encore quand les mêmes gens constituèrent (et c'est là une découverte que nous avons faite) des rentes perpétuelles pour assurer le traitement de leur Recteur.

La recherche des origines du Rural nous a conduits après avoir situé le Prieuré de Saint-Germain :

Dans une première partie, à suivre le sort de l'ancien bien du clergé depuis sa nationalisation en 1792 jusqu'à son retour à la pratique religieuse en 1835 ;

Dans une seconde partie, nous analysons les structures propres au « Rural » et les circonstances de leur mise en place, circonstances qui ont nécessité cinq interventions de notaires en quelques mois (mai - novembre 1835) ;

Nous évoquons, ensuite, l'épilogue de cette histoire, intervenu en 1974, la fin du Rural ayant été juridiquement consommée à cette date.

LE PRIEURE DE SAINT-GERMAIN

Il existe une propriété rurale perchée à 720 mètres d'altitude sur le bord ouest de la falaise grise qui domine le bourg et la baie de Talloires. En cet endroit, taillée par les eaux du Nan de Craz, cette

falaise, venant du nord et jusque-là parallèle au lac, s'infléchit vers l'est.

Sur cette propriété du promotoire, a été édifiée autrefois une petite chapelle, le Prieuré de Saint-Germain. Elle existait déjà au début du XVIIe siècle, époque où saint François de Sales aimait à méditer en ce lieu où « les pensées lui venaient aussi drues et menues que les flocons de neige qui y tombent en hiver ». A une vingtaine de mètres, en contrebas, dans la falaise elle-même, se trouve, face au sud, la grotte où saint Germain, fondateur de l'Abbaye de Talloires aux environs de l'an mil, vécut en ermite les dernières années de sa longue vie. Un sentier, aménagé en chemin de croix, relie la grotte au Prieuré en un parcours pittoresque et par endroits vertigineux qui s'inscrit dans la falaise.

Jusqu'à l'arrivée en Savoie des Français et de leurs idées révolutionnaires, en septembre 1792, le Prieuré et les terrains alentour appartenaient à l'Abbaye de Talloires. Les moines y célébraient des offices mais n'assuraient pas les services religieux d'une paroisse que sont les baptêmes, les mariages et les enterrements. Aussi, depuis des temps immémoriaux, les habitants des six hameaux, tous catholiques, devaient-ils, pour vivre chrétiennement, descendre à l'église du chef-lieu, c'est-à-dire au bourg de Talloires, par des chemins dangereux, dévalant sur plus de deux cent cinquante mètres. Ensuite, ils devaient regagner leurs maisons tout là-haut ! Une sujétion pour le moins hebdomadaire.

Mais la Révolution va modifier les comportements, et quand ils en auront l'occasion, les paysans feront tout pour obtenir leur propre paroisse, aidés, il faut le dire, par quelques personnages hauts en couleur comme un certain abbé Perrey, et un habile juriste, Me Louis Tissot, notaire à Annecy.

LES TRIBULATIONS FONCIERES D'UN PRIEURE MONTAGNARD 1792/3 à 1835

Le Prieuré sous la révolution

Après l'entrée des troupes françaises du général Montesquiou en Savoie, les députés des communes savoyardes institués en « Assemblée Nationale des Allobroges », entre le 21 et le 29 octobre 1792, décidèrent, en particulier, de nationaliser les biens du Clergé.

A Talloires, ces biens étaient nombreux. Les uns appartenaient au clergé séculier comme la cure de Talloires ou quelques arpents qui dépendaient de la cure de Saint-Jorioz. Les autres relevaient du clergé régulier, c'est-à-dire de l'Abbaye de Talloires. Tel était le cas du Prieuré de Saint-Germain et des terrains l'entourant qui, comme l'on disait alors, étaient situés rière la montagne.

L'assemblée générale de la Commune a été convoquée par Jean-Jacques Perréard, secrétaire en exercice et, par ailleurs, notaire.

Entre le 2 et le 12 décembre, l'assemblée se réunit à six reprises les 2, 3, 8, 9, 10 et 12 décembre. En ayant terminé avec l'élection du

maire (Aguestan Balthazard), du procureur (Adam Joseph) et des officiers municipaux, les nouveaux responsables élisent le secrétaire et, à l'unanimité, confirment en quelque sorte Perréard dans sa fonction. Tous prêtent alors le serment « *de remplir leur fonction avec exactitude, probité, d'être fidèles à la Nation, à la liberté, à l'égalité et de mourir en la défendant* ».

Dès le lendemain, 13 décembre, le Conseil, faute de mieux, se réunit dans la maison du secrétaire et, conformément au décret de la commission provisoire d'administration des Allobroges, se préoccupe, de toute urgence, de la question des biens nationaux, anciens biens d'Eglise. Il charge Perréard d'effectuer les inventaires. Il sera assisté de deux officiers municipaux, Arambourg Maurice dit Savoye et Cochet Noël. Tous se mettent au travail le jour même. Ils commencent par l'inventaire des biens de la cure de Talloires puis continuent par celui du prieuré de Saint-Germain.

Les procès-verbaux seront établis les 28, 29 et 31 décembre 1792. Hélas, ils sont introuvables.

La commission s'apprêtait à poursuivre sa mission à l'Abbaye de Talloires quand survint un événement assez étonnant. Reflet du contexte de méfiance, de suspicion comme des passions de l'époque, il montre bien quelles pressions pouvaient subir les uns et les autres...

L'histoire est contée en détail dans une délibération du Conseil Général de la Commune du 1er janvier 1793. Le Conseil a été convoqué d'urgence parce que de nombreux conseillers ont porté plainte contre Cochet et Arambourg, deux des membres qui n'ont pas assisté à l'inventaire depuis le 27 décembre pour le premier et le 28 pour le second. Leurs collègues les accusent de négligence, et d'avoir manqué à leur devoir.

Comme on le voit, les nouvelles vont vite mais la chose est sérieuse.

Des explications détaillées sont argumentées par le secrétaire Perréard. Il nous apprend que le citoyen Louis Gabriel Gagnère, administrateur du temporel de l'Abbaye, avait reçu une lettre « sous date du 12 décembre » (détail important puisque les inventaires ont débuté le 13). Cette lettre, signée par le citoyen Mermaz (ou Mermoz), secrétaire de l'administration provisoire du Mont-Blanc, précisait « *qu'il n'est pas nécessaire que toute la Municipalité de Talloires assiste au dit inventaire. Gagnère en a averti le Maire Aguestan qui, lui, en a fait part à Perréard* ». Cochet informé le 27 et Arembourg le 28 « *auraient alors consenti qu'il fut procédé à l'inventaire par le secrétaire soussigné et Aguestan seuls* »...

Les conseillers accusateurs observent que « *Cochet et Arambourg n'auraient pas dû s'arrêter à une simple lettre qui pouvait bien n'être que d'un ami et ne point exprimer la volonté précise de la commission provisoire* »...

Après quelques explications les choses se sont tassées et l'inventaire a continué sous la seule responsabilité d'Aguestan, maire, et de Perréard.

Nous avons insisté sur cet épisode parce que, encore une fois, il traduit bien l'atmosphère de l'époque. Il explique un certain nombre de questions que nous nous poserons à propos du comportement de Perréard.

L'Assemblée communale reparlera fréquemment des biens nationaux.

Le 7 pluviôse II (27 janvier 1793), elle nomme deux experts chargés de l'évaluation des biens de la montagne, Nicolas Eustache et Jean Berthier. Le 15 ventôse, elle travaille en présence d'un citoyen, Jacques Velland d'Annecy. Ce dernier a été nommé par arrêté de l'administration du district et à la demande de l'assemblée communale. Il devra assurer « le revêtissement de l'inventaire des biens communaux ». Nous dirions maintenant qu'il doit enregistrer, entériner le travail accompli, en quelque sorte le légaliser.

Pour assister Velland, on nomme encore deux commissaires : Joseph Bergeret et l'inévitable Jean-Jacques Perréard. On leur adjoint un expert, Philippe Paget qui, lui, doit prêter serment puisque c'est la première fois qu'il instrumente.

Le 29 ventôse, le conseil décide que les adjudicataires des biens doivent les mettre en état et charge le dénommé Avet de vérifier si l'entretien et les réparations de ces biens ont été exécutés.

Rien dans tout cela qui permette d'avoir une idée de la valeur vénale du Prieuré... Mais, comme tout arrive, on découvre le 21 juillet 1793 dans un état de la situation économique de Talloires, dressé à la demande du « syndic » de district d'Annecy, que « le Prieuré de Saint-Germain et ses dépendances qui consistent en un jardin et quelques épers autour du Prieuré ont une valeur de 800 Livres ».

Les procès-verbaux des ventes des Biens Nationaux du district d'Annecy ont disparu et nous n'apprendrons rien de plus dans les archives de cette période révolutionnaire.

1826 - L'année où l'on retrouve la trace du Prieuré de Saint-Germain et où l'on fait connaissance avec un certain abbé Perrey

Nous ne sommes qu'à demi-surpris, lorsqu'un jour, dans les archives de Maître Joseph François Duparc, notaire à Annecy, nous découvrons que le 29 mai 1826, « *une demoiselle Adélaïde Perréard, domiciliée à Talloires, fille de défunt Jean-Jacques Perréard, de son vivant notaire en cette commune, vend irrévocablement à un Sieur Marie Joseph Félix Perrey, prêtre et demeurant lui aussi à Talloires, la totalité des biens et bâtiments dépendant du ci-devant Prieuré de Saint-Germain, situés rière la montagne* ».

L'acte en question précise en outre « *que ces biens procèdent de l'Abbaye de Talloires* » et qu'« *Adélaïde les détient tous « de son défunt père* ». Le notaire, Maître Joseph François Duparc qui exerce à Annecy depuis 1781, et sans doute pour ne pas avoir à donner de plus amples précisions sur l'origine de propriété, écrit encore que « *le tout lui est parvenu par médiate personne, sa sœur, Jeanne Marie Perréard, venderesse* ».

Ainsi se trouve rétablie la continuité de l'existence juridique du Prieuré de Saint-Germain. De 1792 à 1826, les propriétaires suivants se succédèrent : les moines, l'assemblée des Allobroges, Perréard, ses filles et l'abbé Perrey.

L'acte de 1826 donne la nomenclature des dix-sept numéros cadastraux qui constituent la propriété avec, en particulier, le numéro 5308, celui de la chapelle. La tractation est conclue moyennant la somme de 3 600 LN (1) de Piémont, mais les conditions de paiement peuvent sembler raisonnables.

En effet, Perrey paie comptant six cents livres. En présence du notaire, il décompte 30 pièces de 20 francs. Les intérêts, au taux de 5 %, courront à partir du 15 mars de l'année suivante, 1827, et porteront sur le solde de 3 000 LN. Ce solde sera payé en trois fois par tranche de 1 000 LN en 1828, 1830 et 1832 ! L'abbé voit loin mais la venderesse oblige le Révérend à affecter une hypothèque par privilège en sa faveur, jusqu'au paiement intégral de la propriété. Le Prieuré de Saint-Germain est alors hypothéqué une première fois.

Le 22 janvier 1829, Perrey emprunte à un sieur Girard en l'étude de Me Louis Tissot, à Annecy

Perrey n'a-t-il pas présumé de ses capacités financières ?

On peut poser la question comme on peut s'interroger sur les raisons profondes qui l'ont conduit à acquérir le Prieuré pour 3 600 LN alors qu'il ne pouvait payer que 600 L comptant. Peut-être voulait-il à tout prix recouvrer ce haut lieu où vécut Saint-Germain et peut-être aussi y créer une maison religieuse lui qui, quelques années plus tard, dirigera de telles institutions, à Arinthod (Jura) d'abord, puis à Chagny (Saône-et-Loire) ensuite ?

Entreprenant et dynamique, ce prêtre est dans l'obligation d'emprunter dès le 22 janvier 1829. Il s'adresse à un sieur Pierre Martin Girard, né dans le Doubs comme lui, et qui, comme lui, réside à Talloires.

En présence de Me Louis Tissot, d'Annecy, Perrey obtient 3 000 LN pour dix ans. Il précise d'ailleurs que 2 000 LN seront consacrées à réparer les bâtiments et l'église de Saint-Germain et que 1 000 L sont destinées à Adélaïde Perréard devenue, depuis 1826, dame Berthet, d'Ugine.

D'ailleurs, cette personne donnera elle-même quittance à Girard. Ce dernier, quant à lui, bénéficiera de l'hypothèque au lieu et place de la fille du révolutionnaire de 1792.

Comme nous le pressentions, les difficultés d'argent de l'abbé Perrey ne font que commencer... Elles se poursuivront jusqu'à la fondation du rural. Mais n'anticipons pas et continuons à suivre ce curieux personnage.

30 août 1833 - Perrey emprunte à un certain Huault

Perrey est-il prodigue, imprévoyant, joueur ou malchanceux ?

---

(1) LN abréviation pour Livre Neuve : unité monétaire du Duché de Savoie et du Piémont. Nous avons également utilisé l'abréviation L seule. A l'époque, la livre neuve équivalait à un franc français.

Nous ne saurions le dire. Toujours est-il qu'il doit à nouveau emprunter le 30 août 1833. Il s'adresse alors à un propriétaire rentier, un sieur Charles Huault, né à Dezer (Manche) et domicilié à Talloires (peut-être au Prieuré de Saint-Germain). Une somme de 3 000 L lui est encore nécessaire et c'est Me Pierre Duparc qui fait insinuer le billet à Annecy le 3 septembre 1833 pour 26 L et 90 centimes.

Mais les difficultés continuent pour notre abbé qui voit le 4 février 1834 son compatriote Girard prendre une seconde hypothèque sur le Prieuré. Nous nous sommes interrogés, mais en vain, pour en comprendre la raison.

Le 27 octobre 1834, Perrey se décide à vendre le prieuré à Huault qui, à cette date, habite certainement en ce haut lieu

Une fois de plus, l'acte est passé en l'étude de Me Louis Tissot. La vente, ferme et définitive, est conclue pour la somme de 9 000 L.

Nous connaissons parfaitement l'origine de propriété. Aussi allons-nous nous attacher à analyser les conditions particulières du paiement de cette somme importante, la valeur du Prieuré étant passée de 3 600 L en 1826 à 9 000 L en 1834.

Comme Perrey doit 3 000 L à Huault, il suffit à ce dernier d'annuler ce billet pour obtenir quittance de 3 000 L.

Il reste dont 6 000 L à payer. Huault va obtenir de Perrey un crédit de 7 ans sans intérêt... N'est-ce point étonnant de la part d'un prêtre qui court après l'argent depuis que nous l'avons rencontré ?

La somme de 6 000 L commencera à porter intérêts après le délai de 7 ans prévu pour son remboursement.

Toutefois, cette somme deviendra exigible dans l'année de la mort de Huault si ce dernier venait à décéder avant ce délai de sept années. De plus, les intérêts seraient alors exigibles à dater du jour de son décès !

L'acte de vente précise en outre et rappelle que 3 000 L sur ce solde de 6 000 L seront à créditer au Sieur Girard, créancier de Perrey et toujours titulaire d'hypothèques en sa faveur prises sur la propriété de Saint-Germain le 22 janvier 1829 et le 4 février 1834.

Comme nous allons le voir, les événements vont se précipiter et il ne sera pas nécessaire d'attendre sept ans pour que Perrey puisse enfin apurer ses comptes.

1835, ANNEE ZERO DU RURAL DE SAINT-GERMAIN-SUR-TALLOIRES

Tout commence en mai 1835 avec le testament et la mort de Huault

Parmi les trois dispositions testamentaires légales à sa disposition, il est assez rare que le testataire choisisse d'avoir recours au tes-

tament mystique. C'est pourtant ce que fait le 8 mai 1835 le propriétaire rentier Charles Huault, quelques mois seulement après son acquisition du Prieuré.

L'homme connaît parfaitement la loi. Il a convié à son domicile, la maison attenante à la chapelle de Saint-Germain, Me Pierre Duparc, notaire à Annecy, et neuf témoins. Ces derniers, Jean Vallet dit Carton, François Vallet dit Carton, Joseph Berthier, Joseph Gilloz, Maurice Gilloz, Jean-Pierre Janin, Joseph Bouvier et Jean Adam, habitent tous dans l'un ou l'autre des villages du plateau de Saint-Germain.

Nous découvrons là, la démarche austère, voire poignante, d'un homme dont nous savons qu'il mourra moins de dix jours plus tard. Bien que couché et malade, il a la force de répondre au notaire qui lui suggère de faire quelques dons aux hôpitaux de Saint-Maurice, de Saint-Lazare ou de la Province. Il ne peut, dit-il, faire d'autres legs que ceux prévus dans le testament clos qu'il remet. Il souligne que ce document comprend deux feuillets sur papier au timbre de trente centimes, cousus avec du fil blanc. L'ensemble a été cacheté en sept endroits à la cire rouge d'Espagne marquée de son sceau, celui-là même qu'il va utiliser pour clore le verbal du notaire. Il précise enfin que son testament a été écrit par une tierce personne qui a toute sa confiance. Quant à lui, avant de signer, il s'est borné à indiquer de sa propre main le nom de son légataire universel.

Nous avons retrouvé ce testament aux archives départementales de Haute-Savoie. Les cachets de cire, rompus par le juge d'Annecy le 18 mai 1835, sont bien là.

Peut-être allons-nous, enfin, connaître les dernières volontés de Charles Huault. Laissons-le parler :

« *Je veux être sépulturé, dit-il, sur le marchepied de la grande porte d'entrée de l'Eglise de Saint-Germain, lieu que j'ai choisi pour ma dernière demeure* ». Il poursuit « *Je déclare nommer pour mon héritier universel ainsi que par le présent j'institue, nomme pour mon dit héritier Monsieur le Chevalier d'Ossan, ex-commandant de la province du Faucigny, major général en retraite et Dame Dechessel sa chère épouse, domiciliés à Menthon,* lesquels je prie de mettre à exécution les intentions que je leur ai manifesté(es). *Je les charge du soin de mes funérailles et anniversaires, ainsi que de faire célébrer dans l'année de mon décès le nombre de 150 messes basses outre celle de sépulture et anniversaire* »... Il indique ensuite que 50 messes seront dites par Monsieur le Curé de Talloires, 50 par le Vicaire et 50 par Monsieur Moret, Curé d'Eloise.

Enfin le document est paraphé par Huault dans les conditions qu'il a indiquées au notaire dix jours plus tôt. La signature est celle d'un homme à bout de force.

Sans trop nous étendre, nous ferons trois remarques. La première c'est qu'Huault est très pieux, voire mystique. La seconde, c'est qu'il parle de la porte d'entrée de l'église alors qu'en mai 1835 il ne s'agit encore que d'une chapelle. L'homme semble prendre ses désirs pour la réalité, mais, réaliste, il fait dire les messes par les prêtres de Talloires.

La troisième remarque sera pour attirer l'attention sur la phrase soulignée : *je les prie de mettre à exécution les intentions que je leur ai manifesté(es)* ».

Comme dans un scénario bien conçu, l'action rebondit encore... et le 13 août 1835 nous serons enfin éclairés sur les intentions véritables du défunt.

13 août 1835 - Une journée exceptionnelle

Cette journée du 13 août 1835 sera une journée exceptionnelle pour tous les foyers des villages du plateau de Saint-Germain. Abandonnant les travaux des champs qui battent leur plein en cette période estivale, septante chefs de familles, dont trois veuves, partent vers Ramponnet, hameau de Menthon.

Ils répondent à une convocation de Maître Tissot. Ils sont attendus là-bas à trois heures de l'après-midi. Leur désir profond d'avoir leur paroisse et la nécessité pour eux d'acquérir collectivement le Prieuré les poussent vers la commune voisine. Un acte, rédigé par le notaire, expose parfaitement leurs motivations, en même temps qu'il nous fait connaître, enfin, les dernières intentions du défunt Huault. Il crée entre ces paysans une solidarité extraordinaire, base du fameux Rural, objet de notre enquête.

L'analyse du document peut se résumer en huit points principaux :

1) Les de Ossan agissent en qualité d'héritiers universels du Sieur Charles Huault décédé à Saint-Germain (un hameau de Talloires) dont le testament clos du 8 mai 1835, déposé aux minutes de Maître Pierre Duparc, a été insinué et ouvert le même jour, le 18 mai 1835 par le juge Falquet, du Tribunal d'Annecy.

2) Le notaire énumère les 70 présents, hameau par hameau. Il précise, après avoir inscrit les noms des chefs de famille de chaque hameau, que « tous forment le hameau de... ». En d'autres termes, nous disposons là d'un document rarissime. Il établit le recensement de toutes les familles qui, en 1835, vivaient à Rovagny, La Sauffaz, Verel Dessus, Verel Dessous, La Pirraz et Ponnay.

3) Il est dit que les « exécuteurs testamentaires vendent, cèdent et transportent à tout péril risque et fortune, la propriété rurale de Saint-Germain ». Sans la décrire, il se réfère expressément à l'acte de cession de l'abbé Perrey au Sieur Huault, acte établi par le notaire le 27 août 1834. Souvenons-nous que là non plus aucune référence cadastrale n'était mentionnée. Il fallait se reporter à la vente du 29 mai 1826 par « la demoiselle Adélaïde Perréard à l'abbé Perrey pour »..., enfin, connaître les numéros et le nombre des parcelles concernées.

4) Les acquéreurs doivent payer la somme de 6 000 livres neuves du Piémont, chiffre qui reprend le solde dû par Huault à Perrey (1834) et dont on avait précisé qu'elle serait payable dans les sept ans si Huault vivait.

5) Les acquéreurs s'engagent à renoncer au bénéfice de division, d'ordre et de discussion. Cet élément fondamental n'a jamais été

remis en cause. On peut voir là l'origine de l'expression du « Rural », c'était en quelque sorte, une copropriété avant la lettre.

6) Les acquéreurs disent « *qu'ils n'ont voulu et entendu acquérir qu'au nom et pour le bénéfice Cure qui doit exister à Saint-Germain et qu'ils veulent et entendent y concourir* ».

7) Pour solder la somme due, le document fixe la participation pécuniaire de chacun selon ses possibilités. On observe que deux frères paieront chacun 360 LN alors qu'une somme de 5 LN est prévue pour une personne dont, manifestement, on peut penser que la famille est pauvre.

8) Enfin, les différents acquéreurs désirent ardemment et au plus tôt, un prêtre qui desserve Saint-Germain. Ils désirent aussi que le prix de l'acquisition soit acquitté avec exactitude, aussi nomment-ils six procureurs, un par village. Ces six procureurs sont : Jean Communal, à Rovagny ; André Arambourg, à La Sauffaz ; Philippe Gilloz, à Verel Dessus ; Jean-Marie Excoffier, à Verel Dessous ; Joseph Berthier, à La Pirraz ; Jean-Marie Janin, à Ponnay. Nous avons établi que, parmi ces personnes, deux avaient été témoins lors du testament mystique.

Les procureurs s'engagent à agir, soit séparément, soit conjointement, pour effectuer les tâches suivantes exposées en cinq points :

1) Toucher la quote-part promise par chacun et acquitter la somme de 6 000 LN au vendeur et en recevoir quittance.
2) Emprunter si besoin est la somme de 6 000 LN.
3) Faire auprès de sa grandeur Monseigneur l'Evêque toutes les instances requises utiles et nécessaires à l'effet d'obtenir la nomination et l'installation d'un prêtre qui puisse remplir les fonctions de pasteur dans l'église de Saint-Germain.
4) Pourvoir l'église, aux frais des comparants, de meubles, ornements et vase sacré dont elle peut être dépourvue et que Monseigneur pourrait exiger.
5) « *Soutenir telle procédure que pourrait intenter la commune de Talloires par devant toutes autorités ecclésiastique, civile et judiciaire, faire ressortir tous droits et prétentions des comparants : produire et communiquer tout titre et soutenir ou nier tous faits et position, accepter ou révoquer toutes offre et déclaration, faire procéder à une enquête sommaire après rapport d'expert et vue de lieu, en un mot faire tout ce qui sera jugé convenable et nécessaire aux fins d'obtenir la possession d'un pasteur, déclarant les comparants qu'ils se soumettront à tout ce qui sera prescrit par Monseigneur l'Evêque soit pour assurer au Recteur de Saint-Germain la somme qui sera fixée par sa grandeur tout comme pour remplir toutes incombances.*

Et jusqu'à ce que le dit recteur soit nommé et installé, les comparants donnent pouvoir à leur(s) dit(s) procureur(s) d'affermer les immeubles acquits par le présent, d'en retirer les fermages et d'en accorder quittances.

Enfin, ils leur donnent le pouvoir de répéter au Révérend Sieur Perrey toutes sommes qu'il aurait dénoncées et dont l'emploi n'aurait pas été fait.

Ils leur donnent le pouvoir de substituer en tout ou en partie sous due élection de domicile, avouant, approuvant et ratifiant tout par avance. Les frais de l'acte seront acquittés avec l'excédent, s'il existe, de la somme de 6 000 LN collectée auprès des signataires. Dans le cas contraire chacun d'eux y contribuera au prorata de sa propre participation.»

La dernière partie du document qui traite des obligations des habitants de la montagne est citée in extenso.

La solidarité des habitants de la montagne est bien réelle, totale et irréversible. Les procureurs en sont garants. Pendant tout le XIXe siècle, ils se montrèrent dignes de leurs engagements.

Pour l'heure, la base juridique du Rural est bien établie, mais elle va s'évérer insuffisante.

Les 26 septembre et 13 octobre 1835 - Les fondations oubliées

Les délégués des villages, munis de procurations en bonne et due forme, que l'on retrouve dans les archives de Me Tissot à la même date que l'acte de vente des d'Ossan, obtiennent audience de Monseigneur Rey, évêque d'Annecy. Ils prennent note de ses exigences concernant la nomination du Recteur résidant et la création d'une nouvelle paroisse à Saint-Germain.

Ensuite, et très certainement avec la collaboration pleine de sollicitude du notaire, ils convoquent tous les propriétaires des six villages. Le 26 septembre 1835, à 8 heures du matin, ils sont quatre-vingt-six au hameau de Saint-Germain (celui de la chapelle), entassés dans la maison dite du « Presbytère », acquise un mois plus tôt.

Le document qui rend compte de cette réunion constitue le second volet juridique du Rural. Il était totalement oublié par la mémoire collective. Ayant eu la chance de le retrouver, nous allons pouvoir l'analyser ici.

L'acte établi au cours de la réunion par Me Tissot ne comporte pas moins de trente pages.

Ayant évoqué l'acquisition faite par les présents aux d'Ossan et l'entrevue de leurs procureurs avec l'évêque, le rédacteur rend compte de la suite de cette entrevue. Les termes employés méritent que nous les rapportions. Il est écrit que : « *Monseigneur, dont le zèle pour le salut des âmes est si ardent, avait daigné écouter les six procureurs d'une manière favorable, que sa grandeur aurait ajouté qu'elle verrait et nommerait avec plaisir un recteur à Saint-Germain, si les habitants remplissent toutes les formalités et incombances requises, utiles et nécessaires.*

« *Que sa grandeur exigeait avant tout qu'on assurât en faveur du Recteur une somme annuelle de neuf cents livres nouvelles pour*

son traitement et une somme de soixante et dix livres pour menus frais de culte ».

La suite du document précise qu'il s'agit de prendre des mesures aptes à donner satisfaction à l'évêque et dès lors il continue :

« S'agissant de prendre des mesures convenables et dans le but d'assurer la somme annuelle de neuf cent soixante et dix livres nouvelles « *tous les comparants et d'un commun accord ont déclaré relâcher, céder et abandonner, comme présent ils relâchent, cèdent et abandonnent d'une manière formelle en faveur du Rd. Recteur à établir à Saint-Germain et de ses successeurs à perpétuité, à l'acceptation du notaire soussigné, la généralité des immeubles provenant de Monsieur et de Madame de Ossan en vertu du contrat de vente relaté. Et, pour le dit Recteur et ses successeurs à perpétuité jouir des dits immeubles comme fond rural, ainsi et comme bon lui semblera, toutefois en bon père de famille, et en y payant les contributions à dater de l'époque en jouissance, sous la réserve néanmoins d'un local pour le cimetière et d'une chambre commune, le tout de l'agrément de Monseigneur* ».

Ainsi nous découvrons, et c'est une première surprise, que les habitants de Saint-Germain abandonnent les revenus de la propriété qu'ils ont acquise afin d'assurer une partie du traitement du curé qu'ils veulent à tout prix obtenir. Ils évaluent d'ailleurs à 150 LN le revenu annuel de cette propriété, déduction faite de toutes charges et impositions.

Imperturbable, le rédacteur poursuit :

« *Ce revenu devant être compris dans la somme de neuf cent septante livres exigée par Monseigneur l'Evêque et en étant distrait, il ne restera plus à assurer en faveur du bénéfice Cure que la somme de huit cent vingt livres. C'est pour la former que les comparants ont créé et constitué, comme par le présent ils créent et constituent en faveur du Recteur de Saint-Germain et des successeurs à perpétuité et toujours, à l'acceptation du notaire soussigné et à titre de fondation, la rente annuelle et perpétuelle de huit cent vingt livres nouvelles de Piémont, correspondant au capital de seize mille quatre cents des dites livres au taux de cinq pour cent, laquelle rente et capital d'icelle ont été formés au moyen et par le montant total des fondations faites par chacun des constituants dans la proportion et de la manière qui sera expliquée ci-après* ».

Ainsi apparaît la deuxième surprise de la matinée de ce 26 septembre 1835. Non seulement les montagnards ont cédé les revenus de leur propriété du Prieuré mais encore ils vont créer des fondations afin d'assurer une rente annuelle et perpétuelle à leur recteur.

La suite du document expose les conditions nécessaires et suffisantes pour créer la fondation globale. Les statuts, qui seront signés par tous, sauf un, et il faut le souligner, comportent neuf articles.

En voici une analyse succincte et certains articles attirent quelques observations de notre part.

L'article premier conditionne expressément l'existence de la fondation à la nomination d'un recteur à Saint-Germain et à la création d'une paroisse distincte de celle de Talloires pour le spirituel. Ceci étant posé, la fondation sera interrompue si Saint-Germain venait à cesser d'être paroisse. Dans cette hypothèse, les fondateurs et leurs héritiers acquerront irrévocablement les rentes qu'ils constituent, ainsi que le Rural au profit duquel tout retournera.

Remarque : Le mot « Rural » désigne à la fois le contenant, c'est-à-dire la propriété foncière, et le contenu, c'est-à-dire le revenu de cette propriété. Il entrera comme tel dans l'usage local. Il semble bien que ce soit le seul élément de toute cette complexe histoire qu'ait vraiment voulu retenir la mémoire collective.

L'article deuxième rappelle que la fondation est exclusivement destinée au traitement du recteur de Saint-Germain.

L'article troisième précise que les procureurs interviendront auprès des autorités pour que les paiements soient effectués auprès du percepteur de Menthon.

Dans l'attente, les procureurs ont tout pouvoir pour percevoir l'argent et agir contre les retardataires éventuels.

Remarque : Le Conseil Municipal de Talloires délibéra de cette question en mai 1840.

Dans l'article quatrième, chaque fondateur s'oblige à payer annuellement (le 1er juin et le 1er décembre) et, perpétuellement, la rente prévue soit au percepteur soit à un des procureurs qui, eux, existeront toujours, est-il précisé.

L'article cinquième envisage le cas de retard dans le paiement d'une échéance. Le responsable du retard devra payer la totalité du capital de la rente, en plus de l'échéance dépassée.

Remarque : On ne précise pas les moyens dont disposeront les procureurs pour obliger les gens à s'exécuter, sauf évidemment quand le percepteur percevra lui-même les sommes dues.

Dans l'article sixième, il est dit que chacun pourra - moyennant un préavis de deux mois - se libérer en payant le capital qu'il aura garanti. Un procureur recevra le capital et en accordera quittance.

L'article septième examine l'hypothèse où Saint-Germain cesserait d'être une paroisse. Le fondateur sera alors libéré de sa rente et rentrera dans ses droits, en particulier pour ce qui concerne la propriété du Prieuré ; lui et ses héritiers.

L'article huitième observe que si la paroisse de Saint-Germain, c'est-à-dire le bénéfice cure, percevait soit du gouvernement, soit de l'économat ou de toute autre personne, quelques sommes qui dussent servir au traitement du recteur, chaque fondation serait diminuée de ces sommes au prorata de la valeur de la fondation considérée.

L'article neuvième dit que toutes les fondations seront soumises à l'approbation et à l'homologation de sa grandeur Monseigneur l'Evêque.

Enfin, les fondateurs supplient très humblement toutes autorités compétentes d'agréer, d'approuver les présentes et de leur donner toute la force et l'attention nécessaires. De même pour l'homologation au greffe de l'évêché.

Dans sa dernière partie, l'acte de fondation identifie chacun des présents. Il indique le montant de la rente annuelle qu'il s'engage à payer, le capital correspondant dont la rente représente un revenu de 5 % et la, ou les parcelles de terrains, que ce propriétaire hypothèque à titre de garantie.

Pour être complet, nous signalerons qu'il a fallu une deuxième réunion, le 13 octobre 1835, au domicile du notaire. Ce jour-là, on pourra atteindre le montant obligatoire de 820 L. En effet, le 16 septembre il n'avait pas été possible de dépasser le seuil de 800 L, pour la simple et bonne raison, comme nous l'avons signalé, que l'un des propriétaires présents avait refusé de signer. Pour pallier à cette défection de dernière minute, l'on fait créer trois fondations nouvelles le 13 octobre, une par le père de l'opposant, une seconde par une veuve qui habitait à Seynod mais qui était née sur le plateau où elle possédait quelques parcelles. La troisième fondation enfin est constituée par un groupe de sept personnes, par ailleurs déjà engagées, mais qui acceptent de se porter garants pour le réfractaire. Elles créent ainsi la septante neuvième et dernière fondation.

Nous avons procédé à l'analyse des documents des 16 septembre et 13 octobre 1835.

Voici, brièvement résumées, nos constatations :

— 89 personnes ont créé 79 fondations.
— Elles ont assuré une rente annuelle de 824,2 L représentant un capital de 16 401 L.
— La surface des terrains hypothéqués atteint 16 ha 4, environ, pour une surface totale approximative du plateau de 160 ha. Ainsi on a hypothéqué le dixième des terres possédées.
— La rente annuelle la plus importante est apportée par deux frères qui garantissent 624 LN en capital, alors qu'un propriétaire garantit à lui seul un capital de 368 LN.
— Enfin, le capital moyen de 207,6 LN représente une rente annuelle de 10,43 LN par fondation !

Ainsi l'évêque pourra décider la création de la paroisse de Saint-Germain et y nommer un curé résident.

Remarque : Sans insister, disons simplement que nous sommes étonnés par l'importance de l'effort pécuniaire consenti par une population dont nous savons par ailleurs qu'elle ne roulait pas sur l'or !

Tous ces gens tenaient essentiellement à avoir un curé, une église et un cimetière.

Bel exemple de solidarité et belle preuve de foi chrétienne !

21 novembre 1835 - Perrey apure ses comptes

Les habitants ont assuré le traitement de leur futur recteur. Mais qu'en est-il de leur dette de 6 000 LN contractée envers Perrey le jour de l'acquisition du Prieuré ? Ont-ils tenu leur promesse et ont-ils pu payer cette somme importante ? La réponse est oui et nous la trouvons encore dans les archives de Me Tissot.

Le 21 novembre 1835, les six procureurs se rendent à l'étude du notaire. Ils y rencontrent l'abbé Perrey, une vieille connaissance pour nous, qui « confesse qu'il a reçu des dits procureurs la somme de 6 000 LN. 5 000 LN ont été comptées et nombrées en belles pièces à la vue du notaire et des témoins. Quant aux 1 000 LN restant, l'abbé Perrey déclare en faire rabais et accorde quittance avec promesse de ne jamais faire demande aux peines de tous dépens, dommages et intérêts ». Perrey explique alors qu'il a fait ce rabais pour permettre la nomination d'un recteur. Il ajoute que cette somme est pour plein paiement du prix de la vente faite par Perrey au Sieur Huault.

Mais, comme cette histoire est parfaitement construite, un personnage va apparaître une dernière fois avant de tirer définitivement sa révérence. Pierre Martin Girard, présent ce jour-là, déclare qu'il a été désintéressé par le Révérend Perrey et qu'il donne son consentement à ce que Perrey accorde lui-même la quittance de 6 000 LN eu égard que lui, Girard, n'a plus aucune prétention et qu'il libère les habitants de la somme de 3 000 LN et consent à la radiation des deux hypothèques, qu'il détient sur le Prieuré, celle du 4 février 1834 et celle du 22 janvier 1829.

En 1834, nous avons souligné que nous ne comprenions pas pourquoi Girard prenait une deuxième hypothèque. Il en est de même en ce 21 novembre 1835 et nous ne comprenons pas l'explication fort embrouillée donnée par le notaire Tissot quand Girard déclare libérer le Prieuré de Saint-Germain de ces deux hypothèques. Mystère !

EPILOGUE

En 1835, toutes les conditions avaient été réunies pour que les habitants du plateau obtiennent de l'évêque la création d'une paroisse et la nomination d'un recteur résident, ce qui fut fait en janvier 1837.

Dès lors, les années s'écouleront sans heurt ni problème si ce n'est dans les relations avec la commune de Talloires, un tout autre sujet, fort passionnant d'ailleurs. Les prêtres se succédèrent au presbytère, bénéficiant du produit de la propriété et du versement annuel des revenus des fondations. Il semble cependant que les obligations pécuniaires nées de ces fondations aient assez rapidement disparu. Nous n'en voulons pour preuve que l'oubli total de leur existence par la mémoire collective.

Deux explications peuvent être avancées.

La première tient au mode de perception lui-même puisque, dès 1839, le paiement se fera par le canal du percepteur. On peut fort bien imaginer que la somme due par chacun, intégrée aux centimes, soit peu à peu passée inaperçue.

La seconde explication fait appel à l'histoire. Il n'est en effet pas interdit de penser qu'après 1860 la charge pécuniaire du Rural ait été ignorée par l'administration française.

Quoi qu'il en soit, les habitants retinrent une seule chose : la possession par eux de la propriété rurale du Prieuré de Saint-Germain.

D'ailleurs, le système instauré en 1835 par Me Tissot était juridiquement solide et fiable. Il allait le démontrer lors de l'application de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'état. Par un arrêté du 1er décembre 1905, le Préfet de la Haute-Savoie avait mis sous séquestre la propriété en question. Dès le 24 juin 1909 il dut, par un autre arrêté, ordonner la levée du séquestre à la suite, dit le Cridon, *« de la requête des habitants de la paroisse de Saint-Germain qui avaient agi comme ayant droit de leurs parents qui avaient agi en indivision dans l'acte de 1835 ».*

Cependant, toute médaille a son revers, et la complexité du système Perrey-Tissot allait amener les responsables à y mettre fin.

Cela s'est passé peu de temps après l'arrivée, en 1967, du chanoine Henri Riguet dans la paroisse de Saint-Germain où il venait d'être nommé curé résident. Personnellement nous étions alors maire de Talloires et nous fûmes confrontés, maire et curé, au problème du financement de la rénovation de l'église. Prêtre, écrivain, mais aussi bâtisseur, le chanoine en avait décidé la restauration. Actif, dynamique et persévérant, il avait réussi à collecter des fonds, hélas insuffisants.

Il découvrit alors les difficultés posées par l'existence du « Rural », entité juridique assez floue dont le seul fondement, croyions-nous à l'époque, était un acte de propriété collective, passé en 1835 et dont la plupart des descendants des fondateurs étaient éparpillés, voire disparus. De plus, les survivants connus et paroissiens ne pouvaient manifestement pas faire face à cette charge pécuniaire. Les ayant consultés, puis nous étant concertés, maire et curé, sur cette situation, nous conclûmes que la commune de Talloires pourrait se substituer au « Rural » et prendre à sa charge la totalité des travaux. La paroisse participerait au financement à hauteur de ses possibilités qui seraient alors analysées comme une subvention paroissiale à la commune. Un comble ! Mais c'est bien ainsi que les choses apparurent dans le budget communal.

L'argumentation de l'acte nécessita de nombreuses recherches avant que celui-ci ne puisse être rédigé. Me Jean Naz, notaire à Annecy, les mena à bien avec l'aide du Cridon de Lyon.

Ainsi, par donation, l'église de Saint-Germain, le cimetière et des terrains, soit la plus grande partie de toute la propriété, entra dans le domaine privé de la commune de Talloires. Il faut tout de même savoir que de multiples précautions ont été prises afin d'assu-

rer la pérennité de la destination cultuelle des lieux telle qu'elle avait été voulue par les anciens et aussi pour éviter que cette propriété ne soit morcelée et vendue au gré des caprices d'amateurs de son site incomparable.

L'acte fut signé le 30 septembre 1974.

Ce jour-là s'est achevée « l'histoire du Rural de Saint-Germain-sur-Talloires », un haut-lieu de pélerinage et de recueillement.

*
* *

Doit-on voir en la destinée extraordinaire de la propriété rurale du Prieuré de Saint-Germain le fruit du hasard ou d'une volonté délibérée de quiconque (mais qui ?) pour ramener au sein de l'Eglise des biens qui avaient appartenu à l'Eglise avant 1792 ?

Il paraît assez invraisemblable d'imaginer que Perréard, notaire secrétaire de mairie, collecteur d'impôts sous la Révolution, ait acheté le Prieuré pour le restituer à l'Eglise. Il serait plus logique de décider que, profitant de son jacobinisme incontestable et de ses nombreuses fonctions, il ait acquis ce bien national dans le but évident « de faire une affaire ». A l'époque, il ne fut pas le seul. C'était en quelque sorte inscrit dans l'air du temps.

Perréard mourut en 1819 et ses filles vendirent le Prieuré en 1826. Autant que l'on puisse en juger en comparant l'estimation de 1793 (800 L) au montant de la vente 1826 (3 600 L), ces demoiselles font, sans doute, une bonne opération. Mais elles vendent à un prêtre ! Toute la question est là. Peut-être ont-elles hérité du « fanatisme du sexe » auquel faisait allusion leur père en 1793 dans un rapport au district d'Annecy, rapport dans lequel il décrivait l'état d'esprit des habitants de la commune de Talloires ?

Elles vendent à un prêtre, certes, mais elles ne lui font pas de cadeau, se réservant, en mai 1826, la récolte de toute l'année et la jouissance des bâtiments jusqu'en mai 1827 !

Mais puisque le doute doit profiter à l'accusé, disons que, peut-être et avec beaucoup de chance de nous tromper, Perréard, au moment de sa mort, aurait pu recommander à ses héritières de vendre le Prieuré, si possible à un prêtre. Ainsi aurait-il espéré gagner son paradis ?

Franchement, nous ne pensons pas qu'il faille chercher là la source du retour du Prieuré à l'Eglise !

Par contre, l'abbé Perrey pourrait bien être l'homme par qui tout est arrivé.

En effet, après avoir acquis en 1826 le Prieuré, Perrey est parti diriger ailleurs une maison religieuse (n'avait-il pas de très sérieuses difficultés financières ?) mais il gardait un œil sur l'ancienne propriété des moines. Il semble d'ailleurs avoir tout fait pour qu'elle devienne l'église de la paroisse de Saint-Germain. Le mystique Huault qui, lui, vivait parmi les gens de la montagne, avait le même but comme cela apparut à l'évidence dans l'analyse de son testa-

ment. Les deux hommes sont alors tombés d'accord pour cette histoire de seconde hypothèque qui aurait inévitablement pour effet de décourager tout autre acquéreur que les habitants du plateau. Et puis, ce crédit d'une durée de sept ans, sans intérêts, consenti par Perrey à Huault, un homme manifestement au bout du rouleau puisqu'il meurt quelques mois plus tard, ce crédit paraît vraiment préparer la suite des événements.

Enfin, Perrey et Huault ont trouvé en Tissot l'homme de loi compétent et astucieux qui, pendant dix ans, pilote cette affaire de mains de maître (c'est le cas de le dire !). Tous trois réussirent à mettre sur pied la structure originale à deux volets que fut le « Rural », objet de notre enquête.

Tous trois trouvèrent un terrain très favorable à la réalisation de leur projet dans la mentalité de l'époque et dans le désir sincère et profond des paysans de la montagne. Ces gens, très pratiquants, étaient disposés aux plus grands sacrifices pour obtenir la création de leur paroisse : ils n'auraient plus à dévaler jusqu'à Talloires pour assister aux offices religieux obligatoires, pour se marier et pour enterrer leurs morts.

Ces événements, ne l'oublions pas, se déroulaient en 1835, période de l'absolutisme royal rétabli après le retour de la Savoie dans le giron piémontais en 1815. Le pouvoir religieux et le pouvoir politique étaient alors étroitement liés, d'ailleurs l'évêque imposa son choix à la commune de Talloires.

Les intérêts matériels de l'Eglise coïncidaient avec les besoins impérieux des paysans désireux d'obtenir leur autonomie paroissiale. Le prix à payer fut à notre avis énorme. Un tel exemple est sans doute unique ! Nous disons bien, unique ! En tout cas la question est posée.

Toute cette histoire, pourtant extraordinaire, n'a finalement laissé qu'une trace infime, le simple mot de « Rural » !

Avouons que les efforts de tous ces gens, Perrey, Huault, Tissot, évêque et habitants de la montagne, méritaient mieux !!!

Et si tous les événements que nous venons de rapporter n'avaient été que le fruit d'un pur hasard ?

Alors nous pourrions, une fois de plus, clamer haut et fort : *« Les voies du Seigneur sont impénétrables ! »*.

Docteur Joseph BURDEYRON.

Dans son poème « Le Prélude », William Wordsworth évoque des souvenirs savoyards de 1790

Après deux cents ans, nous sommes en train de revivre, de 1989 à 1995, les grandes heures, heureuses et douloureuses, de notre Révolution. Le 14 juillet 1989, Paris a offert au monde, pour célébrer la prise de la Bastille, des spectacles grandioses. Mais nos historiens nous ont aussi rappelé que tout ne s'était pas passé calmement. Hélas, nous en avons la preuve presque constante, les changements de régime ne peuvent se faire sans violence, crimes ou exactions ! Pourtant, il y eut des moments d'enthousiasme quasi unanimes : la *nuit du 4 août*, par exemple, où les privilèges furent abolis. Autre exemple typique : *la fête de la Fédération*, le 14 juillet 1790, instant mémorable où la Nation put croire à l'union des cœurs et à l'espoir d'un accord durable entre le Roi, l'Assemblée Constituante et les classes sociales que représentaient les 50 000 délégués de la Garde Nationale. Ce fut en fait une double reconnaissance : celle de *Paris* comme capitale de la France, et celle des *provinces*, dont les délégations emplissaient le Champ de Mars.

Or, la veille au soir de ce jour de fête, deux jeunes étudiants de Cambridge débarquaient à Calais. Ils admiraient et partageaient les idées généreuses de la Révolution et cet éveil de tout un peuple qui se libérait de vieilles contraintes. Leur but était en fait un *voyage d'initiation*. Suivant - tout en la modifiant - la tradition du « Grand Tour » qui, depuis trois siècles, conduisait bien des Anglais jusqu'en Italie par le Mont Cenis, nos jeunes garçons voulaient atteindre à pied la Saône, aller en coche d'eau de Châlon à Saint-Vallier, visiter la Grande Chartreuse, puis, par Genève et la côte suisse du Léman, rejoindre Martigny pour aller, par le col de Balme, voir le Mont-Blanc et visiter la vallée de Chamonix. Nous les suivrons jusque là.

Ils devaient ensuite passer le col du Simplon, remonter par Côme en Suisse, descendre la vallée du Rhin et, par Cologne et Bruxelles, retrouver Calais et le bateau de retour. Nos voyageurs avaient choisi l'Allemagne et le Rhin, pressentant qu'il allait devenir le fleuve cher aux Romantiques. Car l'un de ces étudiants s'appelait *William Wordsworth* qui devait devenir le chef des romantiques anglais et futur poète-lauréat. Dans le poème autobiographique *Le Prélude* (1805 - puis 1850), Wordsworth a évoqué sa grande randonnée ainsi que le séjour qu'il fit à Orléans et à Blois de novembre 1791 à décembre 1792, année cruciale qui voit la chute de la Monarchie et la fin de l'enthousiasme du poète pour notre Révolution. C'est de ce voyage de 1790 que je veux surtout vous parler. L'année suivante mérite aussi qu'on s'y arrête, pour l'aventure sentimentale que vécut alors le poète.

Tout ce que je vais vous dire sur les mois que le poète passa en France, tandis que notre Révolution se développait, endurcissant son action, est bien connu des spécialistes de la littérature anglaise. A certains d'entre vous, je n'apprendrai donc rien. Mais il m'a semblé qu'à l'occasion de nos cérémonies commémoratives, qui nous tournent un instant vers ce passé tumultueux, il valait la peine de rappeler cette rencontre fortuite du poète anglais, épris de notre triple devise, avec notre pays en pleine mutation. C'est un témoin digne de foi. Et puis, avec lui, nous revivons les dernières années de *libre passage* des frontières qu'a connu le XVIIIe siècle, européen avant la lettre. Un simple sauf-conduit permettait d'aller à Rome, Berlin ou Moscou, sans trop d'encombres. L'accueil était bienveillant et montrait au moins une amicale curiosité. En 1793, les frontières se ferment. Elles se rouvriront un instant en 1802. Après, des règles plus sévères s'imposeront. L'Europe sans frontières devra attendre le 21e siècle.

*
* *

Ce voyage de nos deux étudiants de Cambridge, il n'est pas sûr que le choc sentimental et politique de notre Révolution en soit la seule cause. Elle les passionne. Mais rappelons brièvement que s'ils sont marqués par la culture gréco-latine de l'Université, ces garçons sont déjà saisis par les idées de Jean-Jacques Rousseau. Elles correspondent d'ailleurs à une tendance innée chez les Anglais. L'amour de la Nature leur est instinctif. Le romantisme anglais a précédé le nôtre ; il a réagi contre le néo-classicisme du début du siècle et les Pré-romantiques ont remis en honneur le culte de la sensibilité. On a pu parler de la « *renaissance de l'émerveillement* ». On médite sur les mystères de la vie ; les élans spirituels osent s'exprimer. Naît alors un nouvel humanisme, plus personnel et soucieux de liberté qui veut être vécu dans une société aux hiérarchies naturelles. Tout ce qui est jeune, ardent, audacieux, créateur, exalte la jeunesse intellectuelle. Dans ce nouveau climat, on comprend que les événements de France aient eu un attrait direct. Cette jeunesse anglaise trouve normal le rejet conscient d'abus criants et les idées de Liberté et de Fraternité correspondent à leurs propres vœux. *Wordsworth* et son ami *Jones*, lorsqu'ils débarquent à Calais, pensent ainsi. Ils nourrissent des espoirs généreux pour la France, l'Angleterre, l'Europe. Ils ont vingt ans. L'avenir s'ouvre devant eux, plein de promesses. Le poète a su exprimer son bonheur en deux vers célèbres :

> En cette aurore, quelle joie d'être vivant !
> Mais être jeune, alors, c'était le Paradis !
> (Bk. XI. 108-09).

Il écrira sur la France de 1789 des vers enthousiastes, qui reflètent les sentiments qui parcouraient alors l'Europe.

> L'Europe alors tressaillait de joie.
> La France au faîte d'heures dorées se dressait,
> Et la Nature humaine semblait naître à nouveau.
> (Bk. VI. 339.41)

Nos historiens ont quelque peu terni la belle image du poète, mais son témoignage, uni à beaucoup d'autres, nous rappelle l'élan, l'allégresse, les espoirs que partagèrent tant de Français. Ils seront d'ailleurs restés jusqu'à ce jour dans la mémoire des peuples. Nos deux compagnons pensaient ainsi, sans nul doute, en débarquant à Calais. Ils n'allaient pas être déçus.

*
* *

Imaginez un instant ces deux jeunes hommes qui vont s'élancer sur les routes de France. Ce sont de solides marcheurs, habitués à leurs collines assez escarpées du Cumberland ou du Pays de Galles. Bien chaussés, bâton en main, grands et forts, ils vont aller droit au Sud, par routes ou sentiers, en passant par Arras, Soissons, Troyes, jusqu'à Châlon-sur-Saône. Partis dès le 14 juillet, ils y arrivent le 27, ayant couvert quelque 640 kilomètres en 14 jours, soit 45 km par jour. Pour se reposer de cette longue marche, ils prennent le coche d'eau qui, le long de la Saône et du Rhône, va les conduire à Saint-Vallier. Ils y arrivent le 1er août.

Le poème du *Prélude* ne fut pas écrit sur le champ. Wordsworth le composa entre 1798 et 1805, ne le publia pas et, plus tard, en fit une nouvelle version plus ample, qui ne vit le jour qu'après sa mort en 1850. Notons ici que cette distance prise avec le vécu est un trait essentiel du poète. Il est l'homme de la méditation. Il laisse mûrir en lui ses impressions et c'est dans le calme de son cabinet qu'il revit et décrit les émotions qu'il ressentit. Il parlera « *d'émotions dont il se souvient dans la tranquillité* ». Il se les rappelle, mais leur donne nouvelle vie, croyant au « *flot spontané de sentiments puissants* ». Charles du Bos a dit justement qu'il eut « *le génie de la rétrospection* ».

La première notation du poète sur son voyage ne nous cache rien des problèmes de l'étudiant qui part en voyage.

> Notre plan sans précédent montrait une indifférence apparente
> A nos études et aux récompenses promises par l'Université.
> (Bk. VI. 329-30).

Wordsworth avoue :

> Je n'avais pas formé un tel projet, sans prévoir,
> L'esprit mal à l'aise, le chagrin, le blâme et les craintes
> De ceux à qui mes intérêts en ce monde étaient chers.
> (Bk. VI. 331-332)

(Il était l'aîné de 4 enfants, orphelins de père et de mère. Deux oncles étaient leurs tuteurs. Il était boursier à Cambridge. Son travail fut sérieux mais irrégulier. « Graduate » en 1791, il pouvait choisir ou l'Eglise ou l'Université. Ni l'une ni l'autre ne l'attiraient). Il a certainement fait ce voyage aux moindres frais.

> Nous débarquâmes (dit-il) à Calais, par hasard, la veille même de ce fameux jour fédéral.

Par hasard laisse entendre qu'il ignorait le grand projet de cette fête nationale, et *fameux* révèle bien la rédaction tardive. Nos deux amis vont alors être témoins de la joie populaire. Témoignage direct qui nous fait revivre ce grand moment.

Là nous vîmes en une cité pauvre, aux âmes peu nombreuses,
Combien s'éclairent les visages, quand la joie de l'un
Est celle de millions.
(Bk. VI. 346-49)

Brève notation ; ils ne s'arrêtent pas. Ils sont pressés. Mais en traversant villes, villages et hameaux, ils vont observer les traces, visibles encore, de la célébration nationale.

Nous marchâmes tout droit, par les hameaux, les villes,
Encore tout décorés des restes de la fête.
Fleurs qui se flétrissaient sur les arcs de triomphe
Et guirlandes au bas des croisées. Sur les routes,
Et même trois jours de suite, sur des pistes
Qui abrégeaient notre marche fatigante,
Nous traversâmes des villages retirés et trouvâmes partout
La bienveillance et le bonheur.
(Bk. VI. 349-353)

Il vante alors

« les routes imposantes tout au long de ce vaste royaume
Avec leurs rangs d'ormes, lieue après lieue »
(Bk. VI. 360)

Il décrit aussi les danses villageoises qui traduisent le mieux la joie de tous.

Une fois, et plus d'une fois, nous vîmes au dehors,
Sous l'étoile du soir, les danses de la Liberté
Et dans la nuit avancée, en plein air, les danseurs s'attardaient
Discrètement, essuyant les reproches des vieilles gens qui les regardaient.
(Bk. VI. 370-74)

En lisant ces vers, renaissent un bref instant ces heures de joie et d'amitié. Ouvrons ici une parenthèse pour rappeler à grands traits ce que fut la Fête de la Fédération.

Tous nos historiens ont noté la joie, la gaieté qu'elle suscita dans tout le pays. Cette Fête fut un instant privilégié, où, comme l'écrit Michelet « *toutes les barrières sociales furent ce jour-là abaissées, noblesse, bourgeoisie et peuple rassemblés* ». Chose curieuse, la cérémonie du Champ de Mars, si grandiose qu'elle ait été, ne fut pas pleinement réussie. Une méchante pluie trempa tout le monde. Le roi ne put monter à l'autel lire son serment. Le défilé des délégations fut monotone. Mais, comme on voulait vivre une grande réconciliation, les cœurs étaient joyeux, débordant d'espérance. N'oublions pas que cette fête à Paris venait couronner l'action de nombreuses fédérations de province, alliances faites entre villages et villes contre le brigandage et les mouvements anarchiques. Les fédérés, ces délégués des provinces, avaient été soigneusement choisis. Dans chaque commune les gardes nationaux devaient retenir 6 hommes sur 100. Ceux-ci, réunis au chef-lieu, en désignaient 2 sur 100 pour se rendre à Paris. Et il y avait les porte-étendards des 83 flammes blanches, représentant les départements, qu'on avait pris parmi les représentants les plus âgés. D'autre part, la grande réunion nationale de Paris fut doublée, sur tout le territoire, par une fête locale, similaire, avec messe et serment.

Bien sûr, cet élan spontané avait ses ambiguïtés. Il recouvrait des intentions, des espoirs fort divergents. Il est certain, par exem-

ple, que les provinces, plus sincèrement monarchistes que l'ensemble des Parisiens, chauffés et manipulés par les clubs et sections qui voulaient un changement radical, croyaient davantage à l'esprit fédératif, à l'union fraternelle, que ceux qui avaient pris à leur compte les destinées de la Révolution et qui préparaient l'avènement de la République. Et pourtant, un sceptique comme Taine reconnaît, dans son récit de la journée à Paris, que les participants furent « *transportés, ravis au-dessus d'eux-mêmes* ». Où en trouver la raison la plus banale ? Sans doute dans le grand remue-ménage que les derniers préparatifs de la fête exigèrent des Parisiens, qui furent nombreux à apporter leur aide, mais bien plus encore à cause de tous ces délégués, ravis d'aller à Paris, et, de retour au pays, fiers de pouvoir raconter ce qu'ils avaient vécu et de pouvoir dire : « J'y étais » !

*
* *

Il semble bien que c'est à Châlon, sur le coche d'eau, que Wordsworth ait rencontré ces joyeux fédérés revenant de Paris, dont la joie exubérante était évidente.

> Seuls étrangers dans cette foule, nous naviguions jusqu'à la nuit, confondus dans cette masse joyeuse de citoyens émancipés. Allègre armée de voyageurs et surtout de délégués, rentrant des noces de la Liberté, qui venaient d'être célébrées dans leur capitale sous le regard de Dieu.
>
> (Bk. VI. 384-90).

Ces indications toutes simples et précises nous font bien voir ces hommes qui avaient crié à Paris « Nous sommes tous frères » ou encore « Vive l'Union et la France ! » et qui, au cours de leurs nombreuses étapes, avaient échangé des cadeaux, déployé leurs drapeaux, chanté, bu, et s'étaient livrés à de folles embrassades. Michelet exagère à peine lorsqu'il parle, avec l'éloquence d'un prélat, de « *cette époque unanime, cette époque sainte où la nation tout entière marchait sous un drapeau fraternel* ».

C'est sur le coche d'eau que nos deux compagnons ont vu, sans doute pour la première fois, ces délégués en uniforme portant sabre au côté. Le poète nous les décrit, en homme du Nord, peu habitué à l'exubérance latine.

> Ils fourmillaient comme un essaim d'abeilles,
> Parés et vifs comme elles. Certains dans leur joie turbulente
> S'exaltaient ; ils brandissaient leurs sabres
> Comme pour fendre l'air impertinent.
>
> (Bk. VI. 391-94)

Suit alors la description d'un arrêt de la grande barque à quelque port. Wordsworth ne nous dit pas où. Il n'a d'ailleurs fait aucune allusion aux villes traversées. Sommes-nous à Lyon ou à Vienne ? Toujours est-il qu'en débarquant un soir, lors d'une étape, lui et Jones se joignent à « *cette fière compagnie* », et se trouvent invités à partager le repas du soir, « presqu'aussi bienvenus que les anges chez Abraham », ajoute-t-il.

La référence à cet épisode biblique dit assez l'effet qu'eut sur ce jeune garçon l'amicale hospitalité de ces fédérés.

Après souper, animés par des coupes pleines,
Nous nous levâmes au signal, et mains unies,
Nous dansâmes en rond autour de la table.
Les cœurs étaient ouverts, les langues proclamaient
La joie et l'amitié.

(Bk. VI. 397-401)

Ici, un détail qui ne peut surprendre, lorsqu'on se rappelle combien une réelle anglophilie, s'était alors, depuis plus de 20 ans, développée en France.

Le nom d'Anglais que nous portions
Etait honoré en France, et, hôtes courtois,
Ils nous rendaient hommage comme les ayant précédés
Sur le glorieux chemin de la Liberté.

(Bk. VI. 402-05)

Si le poète dit vrai, il nous faut donc admettre que certains de ses hôtes avaient lu Montesquieu ou Voltaire qui voyaient dans les lois de tolérance que Guillaume d'Orange avaient promulguées en 1689 les signes avant-coureurs de la liberté d'opinion dont la France de 1789 allait se faire le champion. En 1689, la tolérance ne jouait qu'entre protestants indépendants et anglicans ; mais c'était bien un premier pas.

C'est donc ainsi que Wordsworth, témoin indiscutable, dont la jeunesse était à l'unission de la joie de la Nation, nous confirme la réalité de ces heures heureuses de fraternité expansive. Si brèves qu'elles aient été, nous en avons gardé le souvenir. Lorsque Jaurès écrit à leur sujet que ce fut « *la plus haute vision de l'avenir qu'ait eu un peuple* », je ne pense pas qu'il se trompe.

*
* *

L'impact sur Wordsworth fut certain. 13 mois après son retour en Angleterre, attiré peut-être par d'autres Anglais ou des amis girondins, il devait revenir en France et y passer une année. Ce fut hélas celle où ses espoirs s'écroulèrent. Mais une aventure amoureuse, vécue dans le même temps, lui fit oublier sur le moment son amère déception. Nous y reviendrons tout à l'heure. Il nous faut d'abord suivre nos vaillants marcheurs jusqu'à la Grande Chartreuse et la vallée de Chamonix.

La Grande Chartreuse ! Pourquoi cette visite au monastère, perdu dans son massif et d'accès difficile par les routes d'alors ? La littérature anglaise venait de remettre les moines à la mode ; le roman « gothique » est là pour le prouver. Il y avait aussi le réveil du sentiment religieux, après la sécheresse du culte de la Raison. N'oublions pas que toute vie monacale avait disparu en Angleterre depuis 1536, Henri VIII s'étant emparé des biens d'Eglise, détruisant les abbayes dont on va aujourd'hui admirer les ruines prestigieuses. Londres, comme tant de nos villes, gardait le nom, et le garde toujours, des Ordres religieux qui y étaient installés : Blackfriars, Greyfriars, Charterhouse. Un poète préromantique, Thomas Gray, avait été reçu au couvent en 1739 et il avait parlé « *du plus solennel, du plus romantique, du plus étonnant des sites* ». Au repas, on lui avait offert : « *poisson séché, œufs, beurre, fruits, le*

tout excellent et propre ». Il n'avait pas oublié de décrire les chemins escarpés, les falaises, les cascades, les ponts jetés hardiment sur les précipices. « *C'est un lieu,* disait-il, *tout chargé de poésie et de foi religieuse. Certaines vues, par l'effroi et le respect qu'elles inspirent, donneraient la foi à un athée* ».

Wordsworth, après quelques autres anglais, comme Horace Walpole, voulait connaître ce monastère. Il nous dit qu'ayant quitté la barque à Saint-Vallier, son compagnon et lui mirent 2 jours pour atteindre la Chartreuse, où ils passèrent la nuit. Dans la première version du *Prélude*, aucun commentaire ne vient enrichir la mention de cette étape. Dans le texte définitif, le poète rapproche de son passage tranquille, le 4 août 1790, les menaces d'expulsion qui commencèrent en 1791 pour aboutir en octobre 1792 à l'expulsion définitive des moines et à l'envoi de plus de 40 000 volumes à la Bibliothèque Municipale de Grenoble.

Dans ses vers, Wordsworth ne fait qu'évoquer le danger comme malheur possible. Sachant cependant ce qui est advenu, il plaide — tout en louant les idées généreuses de la Révolution — pour que le monastère, lieu de mystère et de paix, ne soit pas profané. Il écrit :

> Au soir du second jour de notre marche
> Le couvent nous apparut. Et là nous reposâmes
> Dans une majestueuse solitude. Ce site célèbre
> Semblait justement être le décor d'un « désert »
> Emouvant pour l'âme. Pourtant nos regards avaient vu,
> Comme nous avancions vers la demeure sainte,
> Des lueurs d'armes et l'excitation de soldats bruyants,
> Qui avaient reçu la mission d'expulser les moines innocents
> Et sans doute de détruire cette société d'hommes
> Qui depuis si longtemps donnait corps aux réalités
> Spirituelles, Image de silence et d'éternelle paix.
>
> (Bk. VI. 417-429)

La Nature, depuis son trône alpestre, s'écrie : « Arrêtez ce sacrilège. Que tout périsse, mais non ce temple ». Le poète alors lui répond :

> Honneur au zèle patriote ! Espoir et gloire
> A la naissante Liberté ! Salut aux grands projets
> De notre temps ! Que la Justice lève son glaive et se manifeste !
> Mais que le noble esprit des hommes éclairés,
> Porté sur les ailes du Passé et de l'Avenir épargne
> Ce monastère où sont enfin délaissées les traîtresses vanités
> De la vie, où l'on fait pénitence, où l'on pleure et espère,
> Où sont égaux, sous le pur regard de Dieu, monarque et paysan.
>
> (Bk. VI. 441-456)

Les moines, chassés par les Révolutionnaires en 1792, revinrent en 1816, et Wordsworth, qui vécut jusqu'en 1850, put croire son vœu exaucé. On sait qu'ils durent repartir en 1903, mais furent de retour en 1940, grâce au ministre Georges Mandel. Souhaitons que, dans leur désert, on les laisse prier et travailler en paix.

*
* *

Quittant le Dauphiné, nos deux voyageurs se hâtent vers la Suisse, Genève, Lausanne, Martigny qu'ils atteignent le 11 août.

Notre voyage fut rapide, comme une marche militaire...
Jour après jour, debout à l'aube, tard couchés,
Nous allâmes de mont en val et de val en mont,
Courant de province en province,
Vifs chasseurs étrangers, qui pouvaient sentir
Battre leur cœur en voyant ces vallons profonds,
Ces creux primitifs, sur lesquels règnaient
Des chalets de bois nu, semés comme des tentes,
Sur les fraîches prairies ou le bord des torrents.
(Bk. VI. 491-495)

On est tenté de dire que nos deux étudiants, si bons marcheurs qu'ils fussent, avaient conçu un périple trop vaste. Il leur fallut aller vite. Ils ont voyagé « à l'américaine ». Le poète l'avoue : « *la vitesse les poussait en avant. Que de doux asiles d'une vie pastorale [ils] ont traversés,* et *salués,* pour repartir aussitôt, *quand brillait encore la première flamme de* leur *découverte* ». En réalité, ce sont bien de jeunes romantiques. La Nature, vue avec des yeux neufs, les captive, comme les sites sauvages, les grands cols des Alpes, le Mont-Blanc parce qu'il vient d'être escaladé (Paccard et Balmat, 1776), les lacs italiens ou suisses, les escarpements du Rhin entre Mayence et Cologne. D'ailleurs, à l'exception de la rencontre inattendue des fédérés, le poète n'a vraiment évoqué dans son long récit en vers libres que la Grande Chartreuse, le Mont-Blanc, la traversée du Simplon et la descente du Rhin.

S'ils ont voulu voir le Mont-Blanc, c'est parce qu'ils en étaient très proches. Les glaciers et leurs neiges étincellantes étaient pour eux une découverte. Hélas, le Mont-Blanc, aperçu du haut du col de Balme, les déçut.

Ce même jour (le 12 août) du haut d'une crête dénudée
Nous vîmes pour la première fois
Le sommet sans voile du Mt Blanc
(Bk. VI. 523-25)

Il ajoute aussitôt :

Nous fûmes attristés
De voir se graver sur nos yeux une image morte,
Qui détruisait l'idée vivante que nous en avions,
A jamais effacée.
(Bk. VI. 526-528)

J'incline à croire que cette déception doit beaucoup à l'imagination rêveuse du poète, recréant le réel, et plus sensible aux intuitions de son propre esprit et à la qualité de ses élans intérieurs qu'à ce qu'il voyait. Imaginait-il quelque Himalaya ou des falaises plus brutales ? Ou bien le méditatif qu'il était et le montagnard du Cumberland habitué à de plus douces collines, s'est-il senti écrasé ? On songe alors à la boutade bien anglaise d'un autre voyageur, John Spence, écrivant à un ami en 1730 : « *J'aimerais bien les Alpes, s'il n'y avait pas tant de montagnes !* ».

Soyons juste. Les derniers vers consacrés à Chamonix parlent de *l'admirable et vaste vallée, de ses cataractes sans voix* que sont les cinq grand fleuves qui plongent vers sa vallée,

Immobiles réseaux de vagues gigantesques.
Cela nous dédommagea amplement
Et nous réconcilia avec le réel.
(Bk. VI. 531-34)

Laissons les deux camarades poursuivre leur voyage,

Marchant côte à côte ou s'isolant
Dans leur propre humeur,
Rêvant de fraternité universelle,
Se forgeant bien des chimères
Et vivant, au sein de ces sublimes solitudes,
Plus d'une heure méditative.

(Bk. VI. 547-56)

*
* *

Wordsworth et Jones rentrèrent en Angleterre le 10 octobre. En quelque 90 jours, ils avaient glané des images de France, de Savoie, de Suisse, d'Italie et de l'Allemagne Rhénane. Ils reprirent leurs études. Notre poète passa en janvier 1791 ses examens, avec une honnête moyenne. Mais le nouveau « graduate » de Cambridge ne se découvre aucune autre vocation que celle de se consacrer à la poésie. Passion qui ne nourrit pas son homme. Il a donc un problème réel qui préoccupe ses tuteurs. Ceux-ci lui donnent le temps de réfléchir. Il va passer quatre mois à Londres ; plus tard il visite le Pays de Galles avec son ami Jones. Mais au fond de son cœur un désir grandit : *il veut retourner en France.*

Lorsqu'on lit, dans son poème, ses belles déclarations d'amour à la Liberté, son sincère enthousiasme pour les plus nobles idées révolutionnaires, on voit bien que l'aventure politique de la France le passionne. Certes, la chaleur de ses sentiments nous fait quelque peu sourire aujourd'hui, car nos esprits, gavés d'espoirs déçus, sont blasés. Pourtant l'hiver 89-90 que nous venons de vivre, où nous avons vu brusquement souffler le vent de la Liberté dans l'Europe de l'Est, — vent tout aussi mêlé d'ailleurs de courants divers qu'en France en 1790 —, cet hiver peut nous aider à comprendre les élans intérieurs de notre jeune Anglais. Evoquant les débuts de la Révolution et ce qu'il avait vu en juillet 1790, il écrivait :

Ce fut alors un temps de splendeur, de vrai bonheur.
Le triomphe brillait dans tous les regards
Et les Nations, comme tirées de leur sommeil,
Saluaient leur immense espoir.

Mais il ajoute une note qui nous fait mieux comprendre son désir de revoir la France :

Adolescent, encore à peine initié à la vie,
Je regardais ces choses comme de loin.
Je sentais, je voyais, j'entendais,
J'étais ému, mais sans atteinte profonde.

(Bk. VI. 766-69)

Il veut vivre l'expérience révolutionnaire. Il obtient l'accord et l'aide de ses oncles. Il part avec 20 livres sterling en poche, 500 francs de son temps, où l'on trouvait pension et repas pour 30 francs par mois. Il débarque à Calais le 26 novembre 1791. Il ne sait pas qu'il va passer jusqu'au 15 décembre 1792 une année mouvementée, peu favorable à son bel enthousiasme. On comprend qu'il ait cherché quelque dérivatif dans une idylle qui ne pouvait qu'être éphémère en ces mois de violence et de mort.

Les documents familiaux ayant été brûlés à la mort du poète, nous ne savons pas sur quelles relations amicales et politiques Wordsworth pouvait compter en arrivant à Paris le 30 novembre 1791. Il se voulait démocrate, mais d'esprit modéré. Il fallait, disait-il, que le peuple fasse entendre sa voix ; le peuple pour lui, ce sont les petits bourgeois réfléchis et sages, capables de relier sans grands heurts le passé et les temps nouveaux. Tout naturellement, il a eu des amis girondins. Une lettre de lui nous apprend qu'il se rendit à l'Assemblée Constituante avec la recommandation d'un député. Quel député ? On l'ignore. Il alla même au Club des Jacobins où l'on débattait ce jour-là du sort des mulâtres. Il visita les grands monuments de la capitale et il nous dit que la *Marie-Madeleine* de Le Brun au Louvre l'intéressa bien davantage que les monceaux de pierres de la Bastille démolie.

Le 6 décembre, il se fixe à Orléans. Paris est peut-être malsain pour lui car, le 25 novembre, un Comité de Surveillance (notre future Sûreté Générale) a été créé. Mais pourquoi Orléans ? C'était une ville qui accueillait depuis longtemps de jeunes anglais venant apprendre notre langue. La ville était agréable. Un certain Joseph Jekyll en vantait, en 1766, « *la propreté, la netteté et le charme* ». On sait que Wordsworth espérait y rencontrer une Anglaise, Miss Helen Williams, qui tenait salon chaque dimanche et y défendait la cause révolutionnaire. Il ne la vit pas. La ville était girondine. Il y avait de nombreux officiers encore royalistes. Mais le roi, depuis la fuite de Varennes (20-25 juin), est prisonnier aux Tuileries. Notre poète rencontra un jeune officier patriote qui devint général de la République (tué à Elz, Autriche, en novembre 1796).

Cette amitié de quatre mois avec Michel Beaupuy restera pour lui un grand moment de sa vie. Il habitait chez un logeur, *M. Gellet-Duvivier,* qui hébergeait 3 officiers royalistes, ce qui lui valut d'être guillotiné en juillet 1793. Or, chez un *M. André Dufour,* peut-être ami de Beaupuy, Wordsworth fait la connaissance d'une jeune fille, *Annette Valon,* fille d'un chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Blois. Elle a 25 ans, la plus jeune de six enfants. Deux de ses cousins étaient prêtres et avaient prêté serment à la Constitution Civile du Clergé. Mais un frère était royaliste et échappa de peu à la guillotine. Annette, nous dit-on, était simple, affectueuse, aimant la vie. Sa gaieté, sa vive sensibilité, attirèrent notre Anglais, qui se sentait quelque peu perdu. Cette présence féminine écartait de lui sa tendance profonde à l'introspection mélancolique. Ils devinrent très vite amants.

Chose curieuse, nous ne savons tout cela que depuis 1927. Ce fut une véritable découverte que firent alors le *Pr. Harper* et le *Pr. Emile Legouis* (qui occupa la chaire d'Anglais à Lyon au début du siècle). On avait bien quelques soupçons, car le poète, transposant son aventure, l'avait romancée dans un conte lyrique, qui fut pris pour tel. La famille ayant effacé presque toutes les traces, on trouva à Paris des lettres interceptées par la police. A force de fouiner dans les vieilles archives et la correspondance de la sœur du poète, on reconstitua l'idylle.

Dès le mois de mars 1792, Annette et Wordsworth vont à Blois, dans la famille de la jeune femme. Elle est enceinte. Une fille naîtra le 9 décembre. Mais les événements politiques se précipitent. Le

20 juin, les Tuileries sont envahies et le roi doit coiffer le bonnet rouge. Le 11 juillet, la Législative déclare « la patrie en danger ». Et, le 10 août, les Gardes Suisses sont massacrés, le Roi suspendu et incarcéré au Temple. Début septembre ont lieu les massacres dans les prisons de Paris et des grandes villes. On institue une carte civique. Il est facile de comprendre que les beaux rêves politiques de Wordsworth s'écroulent et que son séjour en France devient de plus en plus difficile, voire dangereux. Mais il aime Annette. C'est un homme déchiré. De surcroît, il ne reçoit plus d'argent de ses oncles. En octobre 1792, il quitte Blois pour Orléans avec sa compagne. Ils résident chez *André Dufour*. Début novembre, le poète va à Paris mais on ne sait si c'est pour soutenir ses amis Jacobins et militer avec d'autres jeunes Anglais, comme le fils du grand ingénieur James Watt. Il se décide lentement à partir en Angleterre pour y aller chercher des fonds. Car son intention était bien de revenir auprès de celle qu'il considérait comme sa femme. Dans le *Prélude*, il a écrit : « *A contre-cœur, je retournai en Angleterre* ». Sa fille Caroline naît. L'a-t-il su alors ? Presque au même moment, il prend le bateau à Calais.

Dans les lettres d'Annette, confisquées par la police, elle appelle Wordsworth « mon cher mari ». Elle se fit appeler longtemps « Madame William », prénom du poète. Mais la guerre, déclarée en février 1793, ferme les frontières. Il faudra attendre la paix d'Amiens en mars 1802 pour que reprennent les traversées de la Manche. Or, dès juillet, le poète, accompagné de sa sœur Dorothy, rencontre à Calais Annette et Caroline. Le temps des amours est fini. Ils se quittent en amis sincères. Ils se reverront une fois encore en 1820. Annette a refait sa vie. Caroline s'est mariée en 1816 : son père lui enverra régulièrement de l'argent pendant 16 ans et lui donne, en 1832, 400 livres. Elle n'eut pas d'enfant. L'homme qui était rentré en Angleterre était un homme profondément meurtri dans son cœur et l'esprit déçu par l'évolution tragique de la Révolution. Il connut alors une grave crise de mélancolie dépressive. Dorothy, sa sœur, et Coleridge, son ami, autre génie poétique, l'en sortirent en le rendant à sa seule vraie passion : la poésie.

Les critiques anglais ont tremblé rétrospectivement en songeant qu'un mariage français eût peut-être fait perdre à l'Angleterre l'un de ses plus grands poètes ! Ils ont souligné à plaisir qu'Annette ne semblait pas avoir la culture suffisante pour partager pleinement les pensées du poète et soutenir son inspiration. Il me semble plus juste de dire que ni *Annette Valon* ni *Mary Hutchinson*, qu'il épousa en septembre 1802, ne furent les muses de Wordsworth. Elles ne furent, comme aurait dit Paul Claudel, que les mères de ses enfants ; Mary ayant cependant l'avantage d'être une amie d'enfance, née comme lui dans le Lake District. Le poète a d'ailleurs parlé de sa vocation et de sa décision intime comme le ferait un prêtre.

> Je ne fis nul vœu. Des vœux furent pris pour moi,
> Une promesse, faite à son insu.
> Mais à moins d'être infidèle, je sus
> Que je serais désormais un esprit consacré.
> *A dedicated spirit.*
>
> (Bk. VI. 334-36)

Il fut fidèle à cette consécration.

*
* *

Telles furent les diverses expériences, romantiques, politiques et sentimentales que William Wordsworth fit en France, à son entrée dans la vie adulte, de juillet 1790 à décembre 1792. Il est clair qu'elles l'ont marqué pour toujours. Je me persuade que, si malgré son regret de voir la France se jeter dans la guerre et éloigner l'avènement d'un régime plus juste, plus humain et fraternel, ce grand poète anglais a gardé l'espoir d'un monde renouvelé où s'épanouiraient la liberté et l'amitié confiante, c'est à sa rencontre des joyeux délégués à la Fête de la Fédération qu'il l'a dû. Heures imprévues et inoubliables !

C'est donc, pour conclure mon propos, à cette Fête que je veux revenir, comme aux jours d'unanimité nationale qui suivirent ce 14 juillet. Nous l'avons dit, ces jours heureux furent de courte durée. Mais il reste certain que cette journée réconciliatrice et son prestige n'ont jamais vraiment été oubliés.

J'emprunte à un article paru dans le *Monde* le 9 juillet 1990 quelques remarques que je crois justes et qui me paraissent expliquer pourquoi notre fête nationale est — inconsciemment peut-être — plus intimement liée à la Fête de la Fédération qu'à la prise de la Bastille, au symbole pourtant évident. L'auteur, Mona Ozouf, écrit :

> « Le prestige du 14 juillet 1790 se mesure à ce trait remarquable : la journée a su fédérer jusqu'aux historiens de la Révolution. Une histoire *patriote,* à la Michelet, salue en elle l'acte de baptême du sentiment national. Une histoire *religieuse* y voit la vivante preuve de la parenté du message chrétien et du message révolutionnaire. C'est le thème d'un Louis Blanc. Une histoire *populiste* et progressiste y lit volontiers le sursaut militant d'hommes qui refusent de s'en remettre à l'Assemblée Nationale et prennent en charge les destinées de la Révolution : motif cher à Jaurès. Républicains, chrétiens, socialistes, ces hommes divisés exhibent ce qui les unit. »

Ce qui les unit, ce n'est pas, comme le croit l'auteur : *la détestation de l'individualisme.* Il est trop ancré en chacun de nous et, bien vite, à la fête communautaire succèda la poursuite des intérêts personnels opposés. Mais, pendant quelques jours, — cela nous arrive aussi, je crois, une ou deux fois par siècle, — les fédérés de 1790 surent qu'ils aimaient au fond leur pays pour les mêmes raisons : l'air tempéré, les beaux paysages avec leurs rivières et leurs grands fleuves, la simple amitié entre braves gens, une foi séculaire librement suivie ou refusée, un certain bonheur de vivre, contenu au moins en espérance dans notre devise nationale. Et je pense que c'est cela que nos deux amis anglais ont vu et ressenti en témoins fidèles tandis qu'ils descendaient *« la douce Saône et le Rhône impétueux ».*

J.-G. RITZ.

Pierre-François Poncet
(1810-1891)

« Un chanoine authentique qui avait le bon goût d'aimer fort le gothique »

L'Ordre national de la Légion d'honneur, le 5 juin 1891, perdit au moins deux de ses membres : un commandeur et un chevalier.

Porté sur l'épaule des fantassins, le patronyme du premier, devenu nom commun, subsista longtemps. En effet, le lieutenant-colonel Lebel parrainait un fusil qui, avec ou sans fleur au canon, participa à de multiples actions guerrières aux destinées contrastées.

Moins connu au-delà des frontières de l'ancien duché, le chevalier, pour sa part, n'en laisse pas moins une empreinte durable sur nombre d'aspects de la seconde moitié du XIXe siècle savoyard. Devant les florimontans célébrant, le 17 juin 1911, au Semnoz, le soixantième anniversaire de leur association, le professeur et poète Georges Martin le recommanda à la vénération de ses confrères :

« Saluons humblement un chanoine authentique,
« Il avait le bon goût d'aimer fort le gothique ».

Ce « chanoine authentique » — il le fut tant qu'il appartint durant un demi-siècle au vénérable chapitre de Saint-Pierre d'Annecy — naquit le 29 mai 1810, à deux heures du matin, à Nancy-sur-Cluses. Baptisé le même jour sous les prénoms de Pierre-François, il devait la vie au notaire Louis Poncet, alors âgé de 43 ans, et à Claudine Charlotte Monet.

Dans les *Notes biographiques* (1) que lui consacra un ami sûr et fidèle, le chanoine Vincent Brasier, on lit que son héros entra de très bonne heure au collège de Cluses :

« ... Les deux ou trois premières années passèrent sans encombre, après quoi il connut la crise que subissent volontiers les enfants à l'âme expansive et ardente. Se sentant comprimé, trop à l'étroit dans la discipline et la cour du collège, il demanda à ne pas y rentrer. Pris au mot, il fut immédiatement envoyé dans une école d'horlogerie et peu après dans une fabrique. Deux ans de cette nouvelle vie lui suffirent pour comprendre que ni l'atelier ni le commerce n'avaient plus grand horizon que la salle d'étude et qu'ils convenaient bien moins à ses aspirations... »

Nanti des fruits de ce contact avec les sciences exactes et de cette expérience du travail manuel, le jeune Faucignerand revint aux études classiques abandonnées. Il se révéla un très brillant sujet tant à Cluses qu'au collège chappuisien d'Annecy d'où il passa au grand séminaire.

---

(1) Vincent Brasier (chanoine) : *Notes biographiques : Pierre-François Poncet* (articles publiés en juin 1891 dans *L'Union Savoisienne* et réunis en brochure (Imprimerie Abry).



Succédant à Mgr Claude-François de Thiollaz, Mgr Pierre-Joseph Rey, originaire de Mégevette, venait de recevoir, en 1832, la crosse du diocèse. Témoin de la piété, de l'ouverture à la théologie et des dispositions à la rhétorique de ce jeune compatriote, neveu de son vicaire général, le chanoine Jean-Alexis Poncet (La Frasse 1773 - Annecy 1844), l'évêque, en 1833, le désigna pour occuper l'unique place réservée à l'un de ses séminaristes à Superga. Le roi Charles-Albert venait de créer, près de la nécropole de ses devanciers, une Royale Académie Ecclésiastique destinée aux jeunes clercs susceptibles d'assumer de hautes charges dans ses Etats. Tout au long de son séjour dans cette institution, rapporte Vincent Brasier, le séminariste entretint une correspondance régulière et confiante avec Mgr Rey qui, signant ses lettres « Votre vieux père », lui écrivait : « Tenez-vous pour dit qu'au moins tous les mois vous me devez une lettre à moins que votre cœur vous engage à le faire plus souvent... Faites-nous honneur, non certes par un misérable motif d'amour-propre, il serait trop indigne de votre piété, mais par amour pour votre saint état, pour votre diocèse et un peu par amitié pour moi... ».

L'évêque souhaitait ordonner lui-même ce fils spirituel de prédilection mais c'est à Turin où, le 23 mai, il venait de conquérir le doctorat en théologie, que Pierre-François Poncet, le 20 septembre 1834, reçut la prêtrise. Il ne quitta pas pour autant la capitale car il lui fallait encore préparer à l'université les doctorats en « l'un et l'autre droit », le canonique et le civil, auxquels il fut admis le 5 août 1836.

Le benjamin du chapitre

Quant il revint au pays, le « vieux père » ouvrit non seulement ses bras mais son palais au triple docteur en se l'attachant comme secrétaire et aumônier et en lui confiant diverses missions dont celle de le représenter aux examens du grand séminaire. Sans doute, le prélat estimait-il nécessaire d'initier aux affaires d'un diocèse celui dont la tête bien faite et bien pleine recevrait un jour, à n'en pas douter, une mitre. De fait, en 1871, lors d'un périple italien au cours duquel il tint à saluer ses anciens condisciples de Superga, Pierre-François Poncet ne frappa qu'à des portes épiscopales et archiépiscopales. Seul des anciens de la Royale Académie Ecclésiastique il ne passa pas la soutane violette. Toujours, il devait rester « le chanoine » mais avec quelle distinction et quelle efficacité !

A cette époque, le chapitre cathédral d'Annecy comptait officiellement dix chanoines, y compris les titulaires de dignités. En sus de ceux-ci, rémunérés par l'Etat sur le budget du culte, Mgr Rey, de ses deniers, avait créé un onzième canonicat tout comme, un peu plus tard, l'administration des hospices, héritière des biens d'un chanoine, assuma la charge d'une douzième stalle selon les prescriptions du testament. Augmenter le nombre des cathédraux donnait plus de lustre au chapitre et, partant, à la première église du diocèse !

Le 12 février 1841, ce chapitre écouta la lecture de divers documents : le brevet de nomination signé dix jours auparavant par le roi et contresigné par le ministre Avet, les trois diplômes de doctorat, la quittance attestant le versement du droit d'introge de 200 livres et les extraits des actes de naissance et de baptême à Nancy-sur-Cluses. Deux jours plus tard, avant la messe, au son de l'orgue et du bourdon, entre un « Veni Creator » et un « Te Deum », Pierre-François Poncet, une fois prêté serment exigé par le Concile de Trente, prenait possession de la onzième stalle et des ornements prévus par le règlement. Selon le registre capitulaire (2) « M. le prévôt Carlin a ensuite adressé au révérend récipiendaire une allocution courte dans laquelle il lui a exprimé, d'une manière heureuse et pleine d'onction, la joie que ressentaient ses nouveaux confrères et tout ce que son passé leur faisait concevoir d'espérance pour l'avenir ». Autre précision consignée par le secrétaire : « Aussitôt après, M. le normateur a inscrit le nom de M. le chanoine Poncet sur le livre de la Norme afin que, dès ce jour, il puisse participer à l'avantage des distributions ».

Des affaires de prébendes, de distributions d'argent et de dispositions testamentaires, le benjamin du chapitre — qui, jusqu'au décès, en 1844, de son oncle devenu prévôt deux ans auparavant,

(2) Archives départementales de la Haute-Savoie (Dépot 51 J).

figurera sur le registre sous la mention « Poncet neveu » — en connaîtra beaucoup. Très vite, ses confrères et aînés, tous nés au XVIIIe siècle, lui confieront les affaires financières afin que la mense capitulaire ne souffre pas trop des fluctuations monétaires, des changements politiques et même des cours de la Bourse. Ainsi, au fil des ans, le verra-t-on s'inquiéter de l'avenir du Paris-Lyon-Méditerranée car les fonds de l'Association de prières entre les prêtres roulaient en actions de la compagnie, ou déplorer ceux perdus dans la déconfiture du chemin de fer Evreux-Elbœuf survenant au moment où l'état des finances ne permettait pas de débloquer la centaine de francs nécessaire à la réparation d'une porte. De même, plusieurs fois, prendra-t-il la plume pour défendre, face à Turin puis à Paris, les droits matériels du chapitre. Devenu l'un des spécialistes des « cartelles » — le Piémont, par l'intermédiaire d'un Economat royal apostolique, versait aux titulaires de ces titres de rentes des annuités sensées rembourser des prélèvements effectués sur les biens ecclésiastiques — il accompagnera discrètement à Turin, en 1863, les envoyés du gouvernement français afin de les conseiller lors de négociations tendant au transfert en France des fonds revenant à la Savoie. En 1880, il composera un mémoire très argumenté sur cette même question car la France consacrait à des fins laïques cette argent à vocation d'Eglise. Plusieurs fois, au nom de l'évêque ou du chapitre, il rédigera des notes pour les parlementaires ou des protestations auprès du ministre sur la situation de la « cartella » n° 2.416 du siège épiscopal et de la numéro 2.417 du corps canonial ouvertes après l'érection, le 15 février 1821, du diocèse d'Annecy.

Ces dossiers financiers, dignes d'émoustiller la plume d'un juriste, n'empêchent pas le chanoine Poncet d'effectuer d'autres missions. Il semble même que le chapitre se tourne tout de suite vers lui lorsque se pose un problème matériel. Et lui-même prend et prendra des initiatives avec l'autorité des fonctions successives qu'il exercera : vice-official le 4 février 1842, official le 1er septembre 1859, puis des dignités qui lui viendront : grand-chantre le 31 août 1871, archidiacre le 29 novembre 1873. Avec aussi, en contre-point, son statut de locataire puisque dès 1857 où s'achèvera sa reconstruction et jusqu'à la fin de ses jours, il occupera au deuxième étage de la maison de la Maîtrise — l'actuel n° 13 de la rue Jean-Jacques Rousseau — trois chambres, une cuisine et quelques dépendances moyennant, à son entrée dans les lieux, une redevance de 400 livres par an.

Le nom de Pierre-François Poncet revient souvent dans les registres des délibérations du chapitre que composaient, le 31 décembre 1852, six faucignerands, quatre chablaisiens, deux genevois, et qui, à cette date, ne comprenaient que trois membres nés au XIXe siècle.

Ainsi, au fil des réunions du début de chaque mois, des Calendes, le voit-on chargé de déterminer les travaux à effectuer à la cathédrale et de surveiller ceux entrepris, d'inventorier les ornements et les linges de la sacristie, de surveiller la formation et la discipline des enfants de chœur, de choisir, parmi les postulants, un « suisse », fonction qu'il confiera à un Cruseillois nommé Pellarin, de suggérer les noms des quarante-deux saints et bienheureux du duché et de la Maison de Savoie dont les effigies pourraient orner les murailles de

Saint-Pierre. Plus tard, il participera à la rédaction d'un cérémonial puis à la révision du supplément diocésain du missel romain. Il ira à Genève afin de collecter dans les églises et les temples des renseignements sur le système de chauffage le meilleur et le moins coûteux. A lui d'organiser des cérémonies comme, le 6 mai 1857, celle de la proclamation diocésaine de la bulle définissant le dogme de l'Immaculée Conception ou, le 11 juin 1861, celle du sacre de Mgr Claude Marie Magnin à laquelle participera l'évêque et académicien savoyard Félix Dupanloup. La Ville d'Annecy n'accordant aucune réponse aux demandes de cession gratuite, il négociera le prix de la concession perpétuelle, au cimetière de Loverchy, de quinze tombes destinées aux défunts du chapitre, mesure souhaitée par le prévôt Challamel qui, en juillet 1873, deviendra le premier occupant de cet ensemble.

C'est à Pierre-François Poncet que revient l'idée, lancée en 1863, de créer une école de maîtrise, de préparer son installation dans une partie non occupée de l'évêché, de rédiger son règlement, de lui trouver des subsides et des professeurs de musique, de français, de latin et de grec, de superviser l'enseignement du chant, de présider les examens et de distribuer des récompenses aux lauréats. Passionné de musique, il insiste souvent sur le rythme des psalmodies, propose l'uniformisation des recueils de chants, réclame la révision périodique des orgues et prône l'usage de l'harmonium dans les églises. Soucieux de ne pas trop exposer la vue et les bronches de ses doyens, il suggère la tenue des offices au revestiaire plutôt qu'au chœur les jours d'hiver et de pluie. Lorsque le bureau de la fabrique de la cathédrale au sein duquel il représente le chapitre se plaint du coût du chauffage, il lui fait répondre par les chanoines qu'un calorifère servant à chauffer, mieux il le fait et plus les fidèles viennent en nombre et payent sans lésiner le droit d'occuper une chaise dans son voisinage. Généreux, il participe de sa bourse à la restauration de l'orgue, offre « un missel neuf remarquable par la netteté de ses caractères » en 1849 et, une décennie plus tard, un autel à saint Joseph, ouvrage « du genre austère, d'après les principes du moyen-âge dont notre siècle commence à reconnaître les mérites » note le secrétaire qui consigne aussi, en 1865, le don d'un calice « d'un travail exquis du prix de 1 000 f. ». Selon l'une des notices nécrologiques (3) le séminaire et l'église de Scionzier bénéficièrent aussi de ses largesses.

La confraternité n'inspire jamais aux teneurs successifs du registre capitulaire des traits de cette « haine vigilante » qu'on lui attribue volontiers. Au contraire, les comptes rendus insistent souvent sur les vertus et qualités de ce chanoine très apprécié par ses confrères et l'un des premiers, sans doute, à rappeler les prérogatives de ce chapitre qui, en 1845, convie son prévôt à porter l'anneau prévu par les statuts, fait savoir, en 1862, qu'il fut fondé par Charles Félix avec dix canonicats et non six comme le stipule un texte signé par Napoléon III — ce qui constitue une atteinte à un acte international — et, en 1875, tient à faire savoir qu'il jouit « de temps immémorial du titre de « vénérable » !

---

(3) *Revue du Diocèse d'Annecy*, 12 juin 1891.

Le « grand vicaire »

Le chanoine Poncet n'assuma pas longtemps le secrétariat de Mgr Rey puisque son « vieux père » rendit l'âme le 30 janvier 1842. Sous l'épiscopat de Mgr Louis Rendu (1843-1859), il partagea son temps entre sa table de travail, le chapitre, la prédication, le supériorat des sœurs de Saint-Joseph, la responsabilité du Sou du Séminaire qui se transforma en œuvre de Saint-André pour les vocations et le secrétariat de la Société de secours pour l'extinction de la mendicité assurant aux miséreux des soupes servies au séminaire, à la maison des missionnaires de Saint-François de Sales et à la Visitation.

Mgr Claude-Marie Magnin (évêque de 1861 à 1879), qui possédait avec son cadet de huit ans nombre de points communs dont les souvenirs d'une jeunesse studieuse à Turin, les mêmes doctorats et un goût affirmé pour l'histoire, le proposa, en 1873, pour le vicariat général devenu vacant par décès.

Questionné, le secrétaire général de la préfecture appuya cette demande auprès du ministre dans une lettre du 15 septembre (4) : « M. l'abbé Poncet... est un des ecclésiastiques les plus intelligents et les plus capables du diocèse. Sa vie privée est des plus honorables et ses mœurs irréprochables. En politique, il est à croire qu'il partage les opinions de la grande majorité du clergé, mais il n'en manifeste aucune... La nomination de M. Poncet ne surprendra personne. Il est le plus indiqué pour remplir les fonctions de grand vicaire... ».

Le 22 septembre, le ministre paraphait l'arrêté et le chanoine qui, par avance mais sous condition, avait déjà renoncé à sa prébende canoniale de 1 600 f, se voyait notifier par l'administration des cultes qu'il percevrait, désormais, un traitement de 2 500 f.

Tout comme, jeune secrétaire, il accompagnait Mgr Rey lors des visites pastorales, il assistera Mgr Magnin au cours des siennes. Durant les premiers temps de ses nouvelles fonctions, il surveillera avec vigilance les tentatives d'implantation dans la zone frontalière des « Vieux Catholiques » de Hyacinthe Loyson. Avec la complicité du gouvernement radical de Carteret, l'ancien carme, un prédicateur en renom des carêmes de Notre-Dame de Paris, venait de prendre la tête de cette communauté séparée de Rome depuis le concile du Vatican. Hostile à l'infaillibilité pontificale, Loyson s'opposait en sus à la confession, au culte de la vierge et des saints, prônait l'élection des desservants, la célébration du culte en langue vulgaire, l'abolition du célibat sacerdotal et la révision des dogmes (5).

« Tombé des hauteurs de la chaire de Notre-Dame dans les brasseries de Genève » selon Mgr Mermillod, exilé de la ville en cette année 1873, Hyacinthe Loyson, devenu l'époux d'une riche veuve anglaise et le père de Paul-Emmanuel-Hyacinthe, considérait avec intérêt la Savoie proche, terre d'une partie de ses aïeux puisque sa mère descendait d'une famille Burnier, de Reignier. Des élus — dont

---

(4) Archives Nationales : dossiers F 19/2792 et 2818.

(5) Pierre Soudan : *La Haute-Savoie en 1873, (Revue Savoisienne 1973).*

le député chablaisien Jean-François Taberlet — le conviaient à susciter chez les catholiques du diocèse l'envie de s'affranchir de la tutelle du pape.

Mais les « Vieux Catholiques » ne parvinrent pas à endoctriner les Savoyards. Averti du danger, le clergé veillait. Et l'une des publications de l'époque, à la fois ultramontaine et légitimiste dans la lignée de Louis Veuillot, *L'Union Savoisienne* — qui devait beaucoup au chanoine — tirait à boulets rouges sur l'inspirateur du nouveau culte. Un lecteur suggéra même dans ses colonnes une grève des fermiers zoniens afin que « l'enfant du père et de la mère Loyson » ne puisse pas bénéficier du lait salésien !

Après le décès de Mgr Magnin, le 14 janvier 1879, six mois après la célébration à Annecy de la proclamation du doctorat de saint François de Sales, le chapitre confia au chanoine les fonctions de vicaire capitulaire. A ce titre, il se rendra à Paris en compagnie du chancelier de l'évêché, le chanoine Corajod — ils recevront une allocation de 150 f. pour ce voyage — afin de représenter le diocèse lors du sacre, le 29 juin, à la chapelle des Carmes de Mgr Louis, Ernest, Romain Isoard. La semaine suivante, il prendra possession de la cathédrale et du palais au nom du nouvel évêque qui, le 16 juillet, recevra ses vœux à la descente du train et le confirmera dans la charge de grand vicaire.

Cinq lignes, une clé

En laissant souvent à sa table de travail le chanoine Poncet, les évêques lui donnèrent le loisir d'œuvrer dans des domaines très divers.

De la musique avant toutes choses ! Les proches de cet ecclésiastique se transmettent de génération en génération — M. le bâtonnier honoraire Jean Pernat et sa sœur le narrent volontiers — le souvenir d'une scène de rue vécue à Annecy. Un violoniste, avisant le prêtre qui l'écoutait, lui tendit son instrument : « En feriez-vous autant ? ». Le chanoine mania l'archet avec tant d'art que le musicien donna lui-même à l'assistance le signal des applaudissements. Mais ce n'est pas, bien sûr, dans ce domaine que s'illustra Pierre-François Poncet. Celui-ci n'ignorait rien des tentatives de Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes puis général de la congrégation bénédictine de France, de restaurer la liturgie. Si la première synthèse sur le chant traditionnel de l'Eglise, œuvre de Dom Pothier, abbé de Saint-Wandrille, ne devait pas paraître avant 1880 sous le titre *Les mélodies grégoriennes,* le chanoine annécien, dès 1846, s'était associé au mouvement en publiant chez Burdet une *Méthode élémentaire et abrégée de musique vocale et de plain-chant* s'inscrivant tout à fait dans ce projet de redécouverte de la musique sacrée.

Appliquant ses principes, en 1851, il donna chez le même libraire de l'évêché la première mouture d'un *Graduel romain* : « Lorsqu'elle parut - écrivit-il dans la préface de la seconde, en 1869 — elle excita des oppositions assez nombreuses. Nous devions nous y attendre ; on ne se heurte jamais impunément aux préjugés reçus, aux habitudes invétérées. Peu à peu, la lumière se fit grâce à la sim-

plicité extrême de la notation moderne avec une portée à cinq lignes et à l'emploi d'une seule clef, invariable dans la position ».

A la noire, la « note commune », à la croche, la « note brève », le chanoine avait ajouté la blanche, la « note longue ». Il parsema les lignes supérieures des portées de virgules indiquant la possibilité d'une respiration et introduisit des barres permettant de reprendre haleine. Ce travail ne s'adressait pas aux artistes mais aux chantres des paroisses. Dans ce dessein, il ne donna que les messes des dimanches et des fêtes avec, en supplément, celles d'Henri Dumont et de Jean-Baptiste Lulli et un propre des saints des diocèses de Savoie. Dans l'introduction d'une autre édition, réalisée peu avant son décès, les réviseurs et correcteurs, Pierre Lafrasse, professeur de liturgie au grand séminaire, et Pierre Péguet, chancelier de l'évêché, rendirent hommage à l'auteur : « Il est vrai de dire que l'étude de la musique facilite celle du plain-chant surtout si ce dernier est écrit en notation musicale. Aussi le grand vicaire Poncet peut-il se rendre le témoignage d'avoir puissamment contribué à la vulgarisation du plain-chant en promouvant, l'un des premiers, cette notation pour les livres de chants liturgiques... ».

Architecte et comptable

Précurseur de la renaissance grégorienne, le chanoine incitera aussi les bâtisseurs d'églises à abandonner le « néo-classique sarde » en vogue depuis 1815 au profit du « néo-gothique ». En cette matière, Pierre-François Poncet trouvera un allié en Ruphy, architecte départemental, rencontré aux réunions de la commission d'architecture de la Haute-Savoie où il siégeait depuis 1862. Lui-même n'hésita pas à prendre le crayon : « M. le chanoine Pierre-François Poncet, notre vicaire général du diocèse, dressa dans le goût le plus pur un plan de chapelle qui est un chef-d'œuvre gothique » note, en 1895, Jean-Marie Chevalier dans une brochure consacrée au pèlerinage de la Bénite Fontaine. L'église paroissiale du chef-lieu témoigne aussi dans certaines de ses parties restaurées de cette inspiration. Les deux édifices rochois ne viennent qu'après l'église de Veyrier-du-Lac qui a suscité à deux anciens archivistes de la Haute-Savoie des jugements très contrastés : (Elle) « offre la particularité d'être la première du diocèse à avoir été construite en 1852-1853 dans le style « ogival » ou « néo-gothique » introduit par le redoutable chanoine Poncet. Elle est un peu moins impersonnelle que ses sœurs cadettes », selon Jean-Yves Mariotte (6). « Le seul archéologue médiéviste qu'ait, avec l'architecte tarin Borrel, connu la Savoie au XIXe siècle, le chanoine annécien Poncet, restitue au style flamboyant par l'église de Veyrier-du-Lac dont il inspira le parti général en 1852, un prestige mérité », selon Raymond Oursel (7).

Ne se satisfaisant pas de donner aux choristes une méthode pour chanter dans les temps et respirer à bon escient, ni d'offrir aux architectes l'idée de construire à l'antique avec des matériaux nouveaux, le grand vicaire entreprit aussi d'initier les desservants à la bonne

---

(6) *Histoire des communes savoyardes* (Horwath 1981) T.III, p. 211.

(7) *Art en Savoie* (Arthaud 1975), p. 279.

tenue des finances. En 1879, il publia chez Burdet *La comptabilité du presbytère, soit principes et modèles pour l'administration des fondations paroissiales et la bonne tenue des registres qui les concernent.* Cet opuscule conseille de placer les fonds disponibles en rentes sur l'Etat, de tenir un *Journal* quotidien des recettes et dépenses et un *Registre des fondations de la paroisse.* Des exemples illustrent ces propos, renvoyant aux documents imprimés par l'éditeur d'après les modèles proposés.

En cette même année 1879, il lui advint, puisque vicaire capitulaire du siège vacant, de rédiger le mandement de carême (8) : « Parmi les maux qui désolent la terre, il faut compter l'absence de toute réflexion... combien d'hommes, constamment distraits par le va-et-vient de ceux qui tourbillonnent autour d'eux, par le mouvement des affaires, les fluctuations de la Bourse et les événements politiques, passent également à recueillir et à colporter des nouvelles une grande part de leur existence ? ». Ces considérations — un peu étranges sous une plume qui rédigea tant de pages sur les affaires budgétaires du chapitre et tant d'autres pour les gazettes — servaient d'introduction à l'encyclique de Léon XIII du 28 décembre 1878 stigmatisant « La secte de ces hommes qui s'appellent de noms presque barbares : socialistes, communistes et nihilistes ».

De la mesure à la polémique

L'éclectisme des talents du chanoine Poncet se manifesta dans des brochures et dans des articles publiés dans les revues des sociétés savantes à la vie desquelles il prenait une part active. Membre de l'Association florimontane dès la fondation, il signa, en qualité de vicaire général, l'approbation de la charte constitutive de l'Académie salésienne et figura parmi les correspondants des Académies de Savoie, de la Val d'Isère et d'Aoste.

D'une série de voyages pédestres, chargé du matériel adéquat, il rapporta un relevé de l'altitude par rapport au niveau de la mer des églises de toutes les paroisses du diocèse. Ce travail, dont les résultats s'échelonnaient entre les 252 mètres de Seyssel et les 1 286 mètres de Chaucisse, dans le bassin d'Arly, parut en 1848 dans l'*Annuaire encyclopédique* de Burdet puis dans l'*Ordo* de 1855, année où l'auteur révéla aux florimontans les principes de l'Hypsométrie. Dans les *Mémoires et Documents* de l'Académie salésienne, en 1883, il démontra en neuf pages l'altitude du lac d'Annecy (456,95 m) établie grâce à cent quatre vingt six observations réalisées à l'aide de deux baromètres dont l'un emprunté au laboratoire de physique du collège chappuisien.

Sous le label de l'Académie salésienne, le chanoine publia aussi, en 1884, un *Essai historique et artistique sur les anciennes églises de Savoie* (9), la *Cathédrale d'Annecy et ses tombeaux* se trouvant traités dans une brochure déjà parue (10).

---

(8) *Mandement du Vicaire capitulaire du diocèse d'Annecy, le siège vacant, pour le Carême de 1879* (Niérat 1879).

(9) *Etude historique et artistique sur les anciennes églises de la Savoie (Mémoires et Documents* de l'Académie Salésienne T. VII).

(10) *La Cathédrale d'Annecy et ses tombeaux* (Niérat 1876).

La Florimontane, en 1852, écouta un exposé sur *Les Chemins de fer de la Savoie* (11) car, disait-il dans son exposé, publié ensuite chez Burdet, cette société « n'a point pour but de s'occuper exclusivement des questions scientifiques ou littéraires. Dans la pensée de ses fondateurs, elle doit étudier aussi tout ce qui peut être utile à notre pays et donner à ses intérêts divers une satisfaction légitime ». Cette communication insiste sur la nécessité de prolonger jusqu'en Savoie la ligne Gênes-Turin, de lui faire franchir le Mont-Cenis et, ensuite, de lui donner deux prolongements à partir de Chambéry : Lyon, d'une part, et Genève, de l'autre, via Cran-Gevrier, car il lui semblait plus opportun de créer là une gare que de l'implanter à Annecy où elle ne manquerait pas de nuire à la circulation, des voitures publiques reliant en permanence le chef-lieu à la station.

Bien sûr, la plume de l'écrivain servait aussi la cause de l'Eglise. Ainsi, en 1850, Burdet à Annecy et la Société typographique de Nice publièrent en commun un écrit de 192 pages : *L'abus de la Sainte-Bible ou le principe de la réforme protestante jugé d'après les sources de la foi chrétienne et le témoignage de l'expérience.* Il s'agissait d'une riposte au ministre réformé Bettex qui, depuis Cannes, diffusait les productions d'une société biblique londonienne. Si ces ouvrages pouvaient circuler librement en France, Turin s'opposait à leur entrée sur le territoire royal. Tout en se défendant de chercher à blesser « les frères séparés », le chanoine explique les raisons de l'opposition de Rome aux traductions en langue vulgaire s'écartant de la version de la *Vulgate.* Ces éditions de Londres fourmillaient d'altérations des textes grecs et latins. Conclusion : Il faut juger l'arbre à ses fruits : les contradictions entre les diverses branches de protestantisme permettent de supposer comme prochaine la fin de la Réforme dont les adeptes devront choisir entre l'incrédulité et le catholicisme.

Le projet de construction d'un temple, à Annecy, en 1869, amena Pierre-François Poncet à croiser une nouvelle fois le fer avec les protestants. D'entrée, il assure qu'il ne nourrit « aucune haine contre ceux de notre temps, loin de là. S'ils sont nés hors du sein de l'Eglise catholique, ce n'est pas leur faute, et leurs auteurs sont seuls responsables. Nous connaissons beaucoup de protestants, et nous en possédons même plusieurs au milieu de nous, qui, malgré les erreurs de leur naissance, possèdent nos sympathies et des titres nombreux à notre estime. Nous déplorons leur malheur, mais nous respectons leurs opinions et leurs actes privés... ». Convenait-il pour autant d'admettre le projet en cause ? Certes pas. Sur 10 600 habitants, les protestants n'excèdent pas le nombre de 93. La plupart travaillent à la Manufacture d'Annecy et Pont, entreprise éprouvant de telles difficultés qu'il lui faut envisager de licencier son personnel. Lorsque ces protestants étrangers s'en iront, que deviendra le temple souhaité non pas par le consistoire de Mens (Isère), mais par la Société biblique de Genève ? : « C'est le protestantisme genevois qui essaie de prendre sa revanche. Battu par le vote de 1860 et éconduit de notre pays, il cherche à y rentrer par une autre porte... ». Il faut aussi considérer que les 93 protestants actuels se partagent en 76 réformés et

---

(11) *Mémoire sur les chemins de fer de la Savoie* (lu à la séance du 5 mars 1852 de l'Association Florimontane, Burdet 1852).

17 luthériens, ils ne se recommandent pas des mêmes principes, ne suivent pas un culte identique et, à l'intérieur de ces deux branches, se divisent entre libéraux et orthodoxes. Et l'honneur local ! : « Malgré son beau lac d'azur, malgré les riches coteaux qui l'entourent, malgré le panorama grandiose de ses montagnes si richement découpées, Annecy ne serait qu'une ville de cinquième ordre si elle n'avait eu l'honneur incomparable de compter François de Sales au nombre de ses évêques et n'en possédait la sainte dépouille ». Conclusion : Comment accepter un temple de l'hérésie dans la cité du convertisseur du Chablais ? Ce serait une « place d'armes » genevoise destinée à attaquer la religion de la Savoie (12).

« *Une disgrâce qui honore* »

L'Eglise romaine comptait d'autres adversaires dont certains siégeaient à la mairie. Entre ces deux combats contre les protestants, le chanoine, en 1865, fit imprimer chez Puthod, à Chambéry, un libelle de 88 pages consacré au Collège chappuisien (13). Dès le 9 octobre suivant l'annexion, l'avocat Aimé Levet, alors maire, ancien député à Turin et bientôt président du Conseil général, avait proposé à l'assemblée municipale une motion demandant à Napoléon III de placer sous le contrôle de la Ville cet établissement scolaire dû à la générosité du chanoine de Genève Eustache Chappuis, un Annécien devenu ambassadeur de Charles-Quint auprès d'Henry VIII d'Angleterre. Un décret du 27 octobre combla le vœu du conseil qui vota l'impression du rapport de Levet et le texte de la décision impériale.

Pourquoi cette riposte cinq ans plus tard ? « Par esprit de paix, explique le chanoine, et pour ne pas gêner, par un débat qui eut été alors plus ou moins irritant, la réorganisation déjà assez pénible de notre collège ». Dans une note, il rappelle que, délégué du chapitre cathédral, il siégea dans le conseil d'administration de cet établissement — du 1er mai 1849 au 16 août 1853 puis du 3 janvier 1856 au 2 janvier 1860 selon le registre capitulaire — s'estimant ainsi « plus spécialement qualifié pour intervenir et rétablir les droits du clergé et ceux de la vérité ». Textes à l'appui, il montre comment la présence auprès des édiles du doyen de Notre-Dame-de-Liesse et du prieur du couvent de Saint-Dominique, à l'origine, de deux chanoines dont le prévôt, chargé de la présidence, et d'un curé de la ville, ensuite, répondait au souhait du fondateur. Déjà, en 1833, le conseil d'Annecy entreprit d'évincer le clergé de cette instance administrative mais se heurta au refus du gouvernement. A la faveur des lois Siccardi, en 1852, le Conseil d'Etat opposa son veto à une démarche identique tout en augmentant le nombre des délégués municipaux. Depuis l'entrée en vigueur du décret impérial, le collège, uniquement surveillé par le pouvoir civil, ne parvient pas à trouver un régime normal. Nombre de familles lui préfèrent des internats à l'extérieur. Evincé malgré ses droits, le clergé peut, pour le passé, garder la tête haute et attendre avec confiance le jugement de l'avenir.

---

(12) *Un temple à Annecy* (Imprimerie Charles Burdet 1869).

(13) *Le Collège Chappuisien d'Annecy, discussion historique* (Imprimerie Charles Burdet 1869).

Dans les marges de l'exemplaire de cette brochure conservée aux Archives municipales d'Annecy, de multiples notes au crayon combattent d'une écriture microscopique les arguments du chanoine. Ainsi, en regard de la volonté de paix affirmée au début, l'auteur mentionne-t-il les « cris déréglés » du clergé à l'époque de la décision impériale et évoque un voyage à Paris des trois grands vicaires. « O Tartuffes ! » dit-il en conclusion.

A la prière de Mgr Rendu, un titre de camérier du Saint-Père, accordé par Pie IX, récompensa l'auteur de *L'Abus de la Sainte-Bible*. En revanche, selon Vincent Brasier, *Le Collège d'Annecy* priva le chanoine du siège épiscopal de Nancy. « Une disgrâce qui l'honore devant Dieu et les hommes » devait, plus tard, commenter le chanoine Nestor Albert (14). Aucun document concernant l'affaire ne figure dans le dossier de Pierre-François Poncet aux Archives nationales. Son biographe écrit même : « Nous ne croyons pas que le bon chanoine ait jamais su la chose ». La tradition familiale infirme cette assertion : le grand oncle savait et assurait que, la vérité se trouvant en jeu, il ne pouvait retenir ni sa langue, ni sa plume, quoi qu'il puisse lui en coûter. La décision ne bénéficia pas d'un réexamen malgré la présence de sa victime parmi les trente-deux élus et notables du département qui, le 8 avril 1866, offrirent au Prince Impérial, qu'entouraient ses parents, le premier exemplaire de *L'Album de la Haute-Savoie* rédigé par Francis Wey, illustré par Henry Terry, et dédié à celui qui deviendrait un jour, pensait-on, Napoléon IV.

« A bas les prêtres ! Vive le chanoine ! »

Ce goût pour la polémique théologique et historique conduisit un instant le chanoine Poncet à la porte de la politique. Les réformes décidées par le roi dès l'automne de 1847 et la promulgation, le 4 mars 1848, de la « Loi fondamentale, perpétuelle et irrévocable de la Monarchie » — le « Statut » — ne trouvèrent pas en lui, comme en d'autres ecclésiastiques, un adversaire de principe. Plusieurs fois, il s'associa à des démonstrations célébrant les nouvelles arrivant de Turin, manifestations qui ne manquèrent pas d'inspirer des hymnes de circonstance comme cette œuvre de Pierre Naz reproduite dans le *Journal de la Division d'Annecy* du 8 mars 1848 :

« ... S'il faut en croire, ô fils de la Savoie,
« Nos cœurs plus purs que nos monts indomptés,
« Comme un fanal, sur notre large voie,
« Nous lancerons des torrents de clarté !
« De la vertu suivons toujours l'exemple ;
« Sur l'avenir veillera l'Eternel.
« Vive le Roi ! que nos cœurs soient son temple !
« A Charles-Albert élevons un autel.

Plus tard, pour s'en repentir car les fruits, à son gré, passèrent vite la promesse des fleurs, le chanoine confessa à sa parenté qu'il alla, lors de l'un de ces rassemblements, sa soutane soulevée à deux

---

(14) *Vie de M. l'abbé Jean Mercier (Mémoires et Documents* de l'Académie Salésienne T. XXV).

mains, jusqu'à esquisser un pas de danse. Une autre fois, Vincent Brasier le rapporte, participant à un défilé, il entendit son voisin qui, sous les fenêtres du palais épiscopal, hurla : « A bas les prêtres ! Vive le chanoine Poncet ! ». Il s'esquiva, bien entendu...

Le 24 avril 1848, trois jours avant l'élection de la première chambre des députés, le chanoine Poncet arriva à Cluses. La perspective d'un changement de situation qui risquait de le rendre inéligible se faisant jour, son parent, l'avocat Pernat, l'invitait à briguer à sa place les suffrages des 1 100 électeurs de 25 ans accomplis, sachant lire et écrire et payant un cens d'au moins 20 livres du mandement groupant les secteurs de Cluses, Sallanches et Saint-Gervais. En prélude au vote, un débat d'une haute tenue réunit plus qu'il n'opposa les partisans du chanoine et ceux de son concurrent, Joseph-Agricole Chenal. Le *Journal de la Division d'Annecy* devait rendre compte de cette confrontation dans son numéro du 12 mai, celui où paraissait aussi la relation de l'installation de l'assemblée dans la capitale :

« ... M. le chanoine Poncet et M. l'avocat Chenal se sont avancés et, après un court débat de politesse, M. l'avocat Chenal s'est offert de répondre à toutes les questions que les électeurs voudraient bien lui adresser. M. l'avocat Nicollet, juge-mage de Bonneville, a invité le candidat à exposer lui-même son opinion sur les grandes questions qui sont à l'ordre du jour.

« M. Chenal a parlé alors avec une parfaite lucidité des douanes qu'il désirait voir transporter au Mont-Cenis, des travaux publics qui nous rapporteraient une partie du numéraire que nos contributions nous enlèvent, de l'instruction publique, du jury, de la liberté et du progrès...

« M. le chanoine Poncet a ensuite pris la parole, et, dans une improvisation brillante qui donna bien la mesure de son talent oratoire, qu'il possède au même degré en italien et en latin, il a d'abord cherché à combattre les préventions dont le clergé est l'objet de la part des personnes peu instruites de l'histoire des temps passés. Il a exposé les immenses services que le clergé a rendu à la civilisation et à l'humanité. Il a établi que toujours le clergé a défendu les droits du peuple et sa liberté contre tous les pouvoirs. Passant ensuite aux questions générales déjà débattues par M. Chenal, il les a traitées sous des aspects nouveaux et avec une facilité d'élocution et une abondance qui a donné la plus haute idée de son éloquence.

« On a remarqué avec plaisir que M. Chenal a été un des premiers à provoquer des applaudissements... ».

Les électeurs passèrent ensuite dans les locaux prévus pour le vote. Dans la chapelle de la confrérie du Saint-Sacrement, la section de Cluses apporta massivement ses voix au chanoine : 161 contre 15 à Chenal, Saint-Gervais se rallia largement au libéral : 262 voix contre 10 pour Poncet. Sallanches se partagea davantage : 145 pour Chenal, 128 pour Poncet. Crédité d'un total de 422 voix contre 299 à son rival, Joseph-Agricole s'en alla à Turin où il siégea à gauche dans l'hémicycle du Palais Carignan jusqu'à l'annexion à la France qu'il combattit car son cœur battait pour la Suisse.

Un adversaire de qualité : Jules Philippe

De la libéralisation de 1848 date une presse qui, en Savoie, se coula dans le moule des provinces, futurs arrondissements français. Le chanoine Poncet n'hésita pas à pénétrer dans l'arène. Non seulement il rédigea de multiples articles sur des sujets aussi divers que ses curiosités intellectuelles, mais il semble bien qu'il apporta ses conseils aux responsables de diverses publications catholiques en matière religieuse cela va de soi, mais aussi en matière politique : *L'Echo du Mont-Blanc, Le Bon Sens, L'Union Savoisienne* successivement édités à Annecy et *Le Courrier des Alpes* de Chambéry. En un temps où la polémique s'instaurait aisément, n'hésitant pas, sous le pavillon des idées, à s'en prendre aux hommes, il reçut et asséna des coups. Une campagne particulièrement vigoureuse lui valut la pendaison puis la crémation sur le Pâquier annécien aux applaudissements des libéraux mais, tout de même, en effigie.

Dans le camp d'en-face, Pierre-François Poncet trouva très vite, érudit, malicieux, un fidèle adversaire digne de son talent : Jules Philippe. L'Association florimontane les réunissait, faisait voisiner leurs écrits dans sa *Revue Savoisienne* mais, avant cela et malgré cela, les flèches sifflaient entre *Le Moniteur Savoisien* et *L'Echo du Mont-Blanc* comme, plus tard, entre *Les Alpes* et *L'Union Savoisienne* :

« ... Ce n'est pas de la politique que vous faites, ce n'est pas de la discussion, c'est tout simplement une guerre de sectaire. Vous ne pouvez avoir pour nous que des injures ; et c'est là notre gloire. En m'attaquant comme vous venez de le faire, et en insultant tout le clergé dans ma personne, vous n'avez fait que nous rendre, par rapport à vous, la seule politique qui convienne à notre dignité, et à laquelle nous ne puissions renoncer. Nous n'avons qu'à vous en remercier... ». A cette riposte du chanoine publiée dans *Le National Savoisien* du 1er janvier 1856, Jules Philippe, à la suite rétorquait : « ... Vous dites, Monsieur le chanoine, qu'il est des hommes dont on peut combattre les opinions, mais dont on doit respecter le caractère ; sachez que nous n'avons attaqué le caractère de personne : si un prêtre est descendu dans l'arène politique, s'il s'est exposé à être combattu, dépouillé de ses armes et renversé devant tous, en sommes-nous la cause ? Si cet accident vous est arrivé, il faut dire, toutefois, que vous n'avez pas entraîné tout le clergé dans votre chute. Vous semblez vouloir, il est vrai, personnifier en vous tout le corps auquel vous appartenez ; mais où est votre mandat ?... ».

La campagne pour l'annexion

Ne disposant pas, à l'époque, d'un journal, Jules Philippe ne contra pas la plus vigoureuse campagne de Pierre-François Poncet, celle menée en faveur de l'annexion de la Savoie à la France dans les colonnes du *Bon Sens*. Dans tout ouvrage ou article où son nom ne figure qu'une seule fois, le chanoine doit à coup sûr cette mention à cette bataille menée dans les petites pages de ce « Moniteur des villes et des campagnes » paraissant le mardi et le vendredi. Surveillé de

près par les autorités, censuré ou saisi à la faveur des mesures d'exception édictées lors de la campagne contre l'Autriche, privé par une décision d'expulsion de son principal rédacteur, le Suisse Jeanneret, condamné à des amendes, *Le Bon Sens,* durant la période d'interdiction de paraître frappant *Le Courrier des Alpes,* soutint seul la cause française. A laquelle, apprenant que Napoléon III envisageait de céder à la Suisse les provinces septentrionales du duché, il joignit celle de l'unité de la Savoie.

Tirant argument de tout : histoire, religion, psychologie, géographie, communauté de langue, taux des impôts, jouant sur l'intérêt économique de la zone, réveillant même les souvenirs du Premier Empire, le chanoine Poncet, durant un an, pulvérisera les arguments des feuilles pro-sarde ou pro-suisse. Sous des pseudonymes, il publiera dans sa feuille catholique les articles de libéraux quelque peu voltairiens au for interne mais adeptes de la solution française (15).

Lorsqu'une quarantaine de Chambériens signèrent une protestation contre une partition éventuelle de la Savoie, *Le Bon Sens* publia ce texte. Le 24 février 1860, il le réédita suivie d'une première liste d'une centaine de notables annéciens, des libéraux comme Aimé Levet, Jacques Replat, Louis Chaumontel, unis à des conservateurs comme Eugène Lachenal ou Frédéric Laeuffer, tous repoussant comme un crime de lèse-patrie le morcellement de l'antique Savoie. Une trentaine de clercs, dont le vicaire capitulaire — le siège d'Annecy venait de perdre Mgr Rendu, son titulaire — les chanoines titulaires et honoraires — dont le futur évêque Claude Magnin - adhérèrent à cette déclaration en ajoutant un paragraphe sur le risque d'anéantissement menaçant le diocèse de saint François de Sales. A son rang protocolaire figurait, bien sûr, le nom du chanoine et official Poncet qui, de toute sa « carrière » de journaliste, ne retrouvera jamais une telle unanimité.

Le jour vint, le 27 mars 1860, où l'éditorial du *Bon Sens,* titré « Vive la France ! », annonça que l'empereur ayant parlé, « la prise de possession de notre pays ne saurait tarder ». A un « tribut de légitimes regrets à l'auguste Maison de Savoie » et à « un mot du cœur et un dernier adieu aux compagnons piémontais des combats pour la défense des principes religieux et des vraies doctrines sociales et politiques » succédaient des vœux pour « la noble nation... la nouvelle patrie... la source de notre prospérité... l'abri tutélaire. C'est là que la nature nous voulait ; c'est là que nous arrivons enfin. La révolution italienne peut aller son chemin, si elle veut ; nous ne craignons plus les catastrophes. Nous sommes à couvert maintenant. Dieu soit béni ! Et vive la France ! ».

Dans le numéro du 29 juin, Pierre-François Poncet évoqua son entrée dans la lutte, un an plus tôt : « ... Persuadé qu'un autre avenir attendait notre pays, et que l'heure de la délivrance ne tarderait pas à sonner pour lui, nous avons pris en main le drapeau français,

---

(15) Dans le n° 8 d'*Annesci* (1960), Paul Guichonnet a publié la correspondance entre le chanoine Poncet et son cousin, Joseph Jacquet-Châtrier, ancien syndic de Bonneville, ancien député à Turin, ami de Cavour, autour dans le *Bon Sens* d'articles francophiles signés « Un agriculteur libéral de Marin-en-Chablais ».

qui n'avait plus de défenseurs dans la presse indigène, et comptant sur les sympathies de l'immense majorité de nos concitoyens, malgré les tracasseries de la police, les contradictions et les dégoûts de toute sorte, nous l'avons tenu haut, autant que nous le permettait notre faible bras. Si nos talents et nos forces ont été souvent au-dessous de la tâche, nous avons la conscience du moins qu'il n'en a pas été ainsi de notre dévouement et de notre courage... ».

Et le chanoine de conclure : « La Providence a voulu que nos prévisions ne fussent point trompées... Le but que nous poursuivions est donc atteint et, dès lors, la lutte momentanée que nous avions entreprise, n'a plus d'objet. Nous y renonçons, et nous rentrons dans la vie privée ». Ce qu'il fit avec, sur la poitrine, le ruban rouge de la Légion d'honneur décernée par Napoléon III lors de son voyage d'août 1860.

La fronde des chanoines

En 1882, grand vicaire depuis quatre ans de Mgr Isoard, le chanoine Poncet portait bien ses soixante-douze ans : grande taille, maintien élégant, à la fois réservé et affable à la ville, profondément respectueux et recueilli à la cathédrale, la conception prompte, l'élocution claire et abondante selon des témoins de sa vie.

Cette année-là, le chapitre perdit son prévôt, le chanoine Jacques Ruffin. Archidiacre et vice-doyen d'âge derrière un aîné de sept ans, Pierre-François Poncet présida, désormais, les assemblées. A celle de l'après grand-messe du 18 août 1884, pourtant, il ne parut pas. Le doyen, le grand-chantre Lamouille, donna lecture à ses confrères d'une lettre de l'évêque annonçant qu'après vingt mois de vacance la dignité prévôtale se trouvait confiée par bulle pontificale du 4 août au chanoine Vincent Brasier... lequel, ce matin-là, se trouvait aussi absent.

Secrétaire du chapitre depuis le début de l'année, l'ancien curé de Saint-Maurice d'Annecy, auteur de plusieurs études dont *Les Souvenirs historiques d'Annecy,* le chanoine Jean Mercier, consigna sur le registre les réactions suscitées par cette communication dont la teneur, on peut le penser, ne devait pas constituer une surprise. Le vénérable chapitre appréciait d'autant plus les aptitudes, les succès et les mérites du chanoine Brasier que ce dernier n'avait rien négligé pour se soustraire à cette dignité. C'était là un témoignage de sa délicatesse car, comme tous ses confrères, il espérait que la prévôté serait déférée à l'archidiacre Poncet « qu'un demi-siècle de mérite, d'éminents services rendus au diocèse, ses vertus, ses palmes de docteur et des titres de tous genres appelaient naturellement à cette dignité. Cette attente universelle et si bien motivée ne se réalisant pas, le chapitre se promet les mêmes avantages du dévouement et des précieuses qualités du nouvel élu s'il consent, comme il l'en prie, à succéder à saint François de Sales dans la stalle de prévôt ».

Le 31 août, toujours en l'absence des chanoines Poncet et Brasier, le chapitre s'assemblait en réunion extraordinaire pour prendre connaissance d'une nouvelle lettre de l'évêque. Mgr Isoard accusait réception de la délibération du 18 et cette dernière « de formuler un

jugement de blâme sur le fait que je n'ai pas présenté au Souverain Pontife, pour remplir les fonctions de prévôt du chapitre, mon premier vicaire général, M. l'abbé Poncet ».

Notant que les chanoines énuméraient toutes les raisons qui recommandaient le choix de l'archidiacre, l'évêque rétorquait qu'il n'avait fait qu'exercer son droit en désignant un autre pour la prévôté : « Par conséquent, le chapitre n'avait par aucun côté le droit de blâmer la résolution que j'ai prise, le devoir de m'indiquer la conduite que j'aurais dû tenir ». Cette missive communiquée aux membres, le doyen devait convier le chapitre à prendre une délibération annulant la précédente. Afin de bien préciser les choses, Mgr Isoard concluait : « Il est de mon devoir d'ajouter que la forme donnée à la délibération du 18 est offensante pour la dignité épiscopale. La mission de tous les ministres de l'Eglise est de conserver parmi les fidèles la notion et la pratique du respect ; il est donc bien pénible de voir de tels exemples donnés par le premier corps ecclésiastique du diocèse ».

Une fois prise la décision d'annexer cette lettre au registre capitulaire, les chanoines, dit le compte rendu, se firent relire la délibération du 18 août. Ils ne manquèrent pas « d'exprimer leur surprise et leur regret de voir que Sa Grandeur la tenait pour un blâme et une offense qui n'étaient ni dans ce texte, ni dans les intentions du chapitre ». Bien au contraire, celui-ci rendait hommage aux aptitudes, services et activités de l'élu et l'avait prié de ne pas résister à sa promotion. Enumérer les titres du chanoine Poncet à la prévôté constituait d'autant moins une offense que c'est en les considérant que Sa Grandeur en avait fait son premier vicaire général.

Le secrétaire poursuit : « Le chapitre ne dissimule pas qu'il espérait, qu'il souhaitait le Rd Poncet pour prévôt ; que son exclusion l'a surpris et attristé. Mais ce sentiment que rien ne condamne et que tout autorise, n'était même point exprimé dans la délibération incriminée ! encore moins ne porte-t-elle aucune formule de blâme contre cette exclusion... ».

En conclusion de ce texte confirmant le précédent avec toutes les démonstrations rituelles d'obéissance, le chapitre, prenant soin de rappeler que son érection datait de la bulle créant le siège épiscopal, affirmait « qu'il respectera toujours l'autorité hiérarchique de l'évêque en même temps qu'il gardera les attributions et les droits que les saints canons assurent aux cathédraux ».

Les chanoines n'enregistrèrent pas d'accusé de réception mais ils firent classer la copie d'une lettre adressée par l'évêque le 3 septembre au chanoine Poncet : « A l'occasion de la nomination de M. le chanoine Brasier à la charge de prévôt, Messieurs du Chapitre ont pris une délibération qu'ils n'avaient point le droit de prendre. Sur mon observation, une seconde délibération a été prise que je considère comme plus offensante que la première. Je n'ai plus rien à dire à MM. les chanoines... ».

A son premier grand vicaire, Mgr Isoard rappelait certains faits : quelques jours après le décès de M. Ruffin, l'évêque demanda à M. Brasier : « Qui sera prévôt ? ». « Il n'y a pas à chercher, s'entendit-il répondre, c'est M. Poncet ! ». « Jamais ! » rétorqua

l'évêque qui développa ses raisons : il n'est pas chanoine au même titre que les autres — il ne percevait pas, en effet, le traitement officiel comme ses confrères — et les fonctions de grand vicaire sont incompatibles avec celles de prévôt. Instruit de cette conversation par le chanoine Brasier, Pierre-François Poncet, dans un premier temps, envisagea d'abandonner ses fonctions auprès de l'évêque contre une nomination à la stalle vacante. Le lendemain, après un examen des changements que cette mutation infligerait à sa situation matérielle, il abandonna ce projet. Il fut alors décidé que nul, dans l'immédiat, ne serait nommé. Afin d'être agréable au chanoine Poncet et au chapitre, l'évêque observa cet accord jusqu'au mois d'août 1884 où il demanda au Saint-Siège de désigner M. Brasier.

« Dès cette date, les relations civiles ont été rompues » précise une mention apposée sur la transcription de la lettre épiscopale. Elles ne devaient se rétablir qu'en 1895 selon une autre note du chanoine Mercier qui, cinq ans auparavant, avait couché sur le registre une mise au point quant à « la situation du vénérable chapitre vis-à-vis de Mgr Isoard, évêque du diocèse » : « Depuis six ans, évêque et chanoines ne s'approchent que pendant les cérémonies. Un chanoine, en mai 1890, se voyant bien accueilli par l'évêque lors d'une démarche, bien que sans mandat, s'enhardit à suggérer une paix. L'évêque écouta avec une urbaine bienveillance le plaidoyer mais conclut : « Restons comme nous sommes ! ». Le chanoine se retira. Or, ce chanoine c'est le soussigné ! » écrit l'auteur des *Souvenirs historiques d'Annecy* qui, à la fin de l'année 1887, à l'occasion d'une sorte de résumé des faits principaux, constate que « Notre évêque, Mgr Isoard, quoique souffrant d'un zona, mène son clergé *virga ferex* ».

Il faut dire que le chapitre restait sans prévôt. Bien que nommé vicaire général en 1879, et donc proche collaborateur de l'évêque, Vincent Brasier refusait obstinément de prendre possession de la charge bien qu'assistant, tout comme le chanoine Poncet qui les présidait, aux assemblées de calendes. Ainsi, avec leurs confrères, protestèrent-ils contre la multiplication des nominations de chanoines honoraires décidées par l'évêque. Avec regret, ils prirent connaissance de la disparition de la maîtrise transformée par lui en une école du type classique. Lorsque Mgr Isoard proposa des modifications liturgiques au propre du diocèse, ils ne manquèrent pas de reconnaître la légitimité d'un tel projet mais de souligner aussi que, le stock existant en librairie pouvant couvrir les besoins d'au moins huit années, il faudrait indemniser l'imprimeur. Et que répondre aux clergé et fabriques qui se plaindraient des frais entraînés par cette révision à laquelle il convenait donc de surseoir ?

Faut-il discerner l'ombre de l'évêque derrière l'indult de jubilation adressé au printemps de 1885 au chanoine Poncet ? Cet acte de la Sacrée Congrégation du Concile le dispensait, tant en raison de son âge que d'une présence de plus de quatre décennies dans le chapitre, de ses obligations canoniques tout en lui conservant les fruits de la prébende. Après communication à ses confrères de la décision romaine, le doyen d'âge complimenta son bénéficiaire et l'assura que tous souhaitaient profiter longtemps encore « de ses exemples et de ses lumières ». Vœu satisfait : l'archidiacre conserva sa place tant

dans les cérémonies que dans la plupart des assemblées durant lesquelles il traita de travaux à effectuer à la cathédrale, de la restauration de l'orgue, de la propriété ecclésiastique, des placements financiers et autres sujets. « Comme son esprit, son imagination, sa mémoire ne faiblissaient pas, écrit le chanoine Brasier, le vieillard gardait toutes ses illusions au sujet de ses forces et de sa santé. Il fallut une maladie qui le conduisit au bord de la tombe, en 1889, pour lui faire comprendre que l'inexorable vieillesse était enfin venue... ».

« Sa poitrine a blanchi longtemps avant sa tête ! »

Le 10 mai 1891, le chapitre et ce que les journaux présentaient comme « une assemblée choisie du clergé du diocèse » (16) célèbrèrent les noces d'or canoniales de Pierre-François Poncet, le premier membre du chapitre atteignant une telle longévité dans sa stalle : « Orateur, poète, prosateur, comptable, architecte, écrivit le chroniqueur de *L'Indicateur de la Savoie,* il a semé sur la route de sa vie des fleurs de toute provenance. Sous sa direction ou son inspiration, on a vu s'élever en Savoie des églises gothiques du style le plus pur ; il a déterminé l'altitude de chacune de nos paroisses ; il a écrit les monographies de tous les monuments remarquables du pays. Son œuvre est immense et suffirait à la gloire de plusieurs hommes remarquables. Et avec cela un cœur d'or, un abord facile, charmant causeur, et d'un dévouement qui se dépense sans compter ».

En vers, le R.P. Tissot, supérieur des missionnaires de Saint-François de Sales, célébra le héros de la fête :

« ... Sa poitrine a blanchi longtemps avant sa tête,
« Et son camail de neige, auguste, saint décor,
« Le gardant frais, robuste et rehaussant sa taille,
« En a fait un colosse au milieu du clergé ;
« Il s'y tient ferme et droit. N'ayez peur qu'il défaille.
« Sous le poids des soucis dont on le sait chargé,
« Pas plus que le Buet sous le poids des nuages
« Sans peine il eût porté le diocèse entier ;
« La moitié peu lui pèse, et les plus forts orages
« Eclatent sans qu'il daigne un instant sourciller.
« Les révolutions qui renversent les trônes
« Ont respecté sa stalle. Il a vu s'exiler
« Des empereurs déchus et des rois sans couronne :
« Lui conserve son trône et s'y fait jubiler.
« Préfets et magistrats apparaissent et tombent,
« Chaque législature immole un président ;
« Les sénateurs s'en vont. Les députés succombent :
« Il reste inamovible et fier. De son vivant,
« Sur six têtes passa la tiare papale,
« La crosse de Genève aux mains de cinq pasteurs
« Lui sans quitter le chœur monte de stalle en stalle,
« S'arrête à la plus haute et lasse les honneurs.

---

(16) *L'Indicateur de la Savoie,* 16 mai 1891.

.....

« O grand Pierre-Joseph, évêque inoubliable,
« Regarde ton chanoine : il est digne de toi.
« S'il n'eût tenu qu'à toi, Rey, ce serait ta mitre
« Qui ceindrait ce beau front taillé pour la porter.
« Mais être le doyen de ton vaillant chapitre
« Vaut une prélature. Il sait s'en contenter... » (17)

A peine sèchée l'encre des articles glorieux, le nom du chanoine Pierre-François Poncet revenait dans les gazettes mais, cette fois, sur le ton douloureux et entre les filets noirs du deuil. Le « bienfaiteur, modèle et ornement du chapitre » selon le registre des délibérations, âgé depuis une semaine de 91 ans, venait de rendre son âme à Dieu le 5 juin, à 4 heures 15 du soir, en son logis de la rue de l'Evêché. Le 8, après une messe célébrée à 9 heures — office auquel, à son extrême regret sans doute, Mgr Isoard ne pouvait s'associer puisqu'il administrait la confirmation, à ce moment-là, aux enfants de Neydens —, ses confrères et amis l'accompagnèrent avec une nombreuse foule jusqu'à la concession canoniale du cimetière de Loverchy. A cinq pas, de l'autre côté de l'allée, Jules Philippe, depuis trois ans, goûtait le grand repos. De quoi ne pas s'ennuyer durant l'éternité !

Le chanoine Vincent Brasier rédigea pour *L'Union Savoisienne* des *Notes biographiques* dont l'imprimeur Abry fit une brochure. Ce digne hommage rendu à son vieil ami, il accéda au vœu unanime du chapitre l'invitant à assumer la charge de prévôt à lui confiée par les bulles de Léon XIII datant, alors, de sept ans. Avis de son acceptation, nota le chanoine Mercier dans le registre, fut adressé à Mgr Isoard « actuellement en station balnéaire dans la Nièvre ». Comme tout se sait, le fougueux évêque ne manqua certainement pas, pour une fois, de sourire, en apprenant qu'il fallut, le 17 août, recommencer la cérémonie d'installation du 9 car, dans l'émotion du moment, nul n'avait songé à faire prêter le serment canonique au nouveau prévôt.

« Le chanoine Poncet parti, les voici tous perdus ! » pensa, à n'en pas douter, Sa Grandeur.

Pierre SOUDAN.

---

(17) *Le Petit Savoisien*, 13 juin 1891.

« Quand il est mort le poète »

Jean Bordeaux
(1906-1933)

à André Chevallier
(in memoriam)

« Il faut aimer la vie, le reste est littérature », écrivait Jean Bordeaux, un an à peine avant de disparaître...

Et comment n'eut-il pas aimé la vie, ce jeune homme que le destin avait fait naître, entre lac et montagne, à Thonon, dans une de ces belles grandes familles, comme on en voyait au début de ce siècle ? Cinquième des six enfants d'Albert Bordeaux, ingénieur des mines, frère de l'écrivain, il vécut joyeusement ses jeunes années et aurait pu, comme une de ses héroïnes, évoquer « les jours bénis de l'enfance, dans un jardin plein de soleil »...

Il avait sept ans, lorsque, en octobre 1913, la famille quittait Thonon pour s'installer à Fribourg. C'est alors l'entrée au Collège français, la fameuse « Villa Saint-Jean » où il rencontrera les frères Gariel. Bruno, auteur d'une biographie (qui figure dans la préface du recueil) le décrit comme un écolier éveillé et rêveur à la fois, plutôt frêle, mais aussi passionné de sport. Dans le petit bois de Saint-Jean, premier décor de l'évasion, l'été c'est le football, l'hiver, la luge entre les sapins « au risque de se casser la tête ».

Fin 1917, c'est Grenoble qui l'accueille, avec cette merveilleuse vallée du Grésivaudan dont le spectacle quotidien au pied du Rondeau-Montfleury, son nouveau collège, aurait favorisé la naissance de sa vocation poétique. La pratique des sports, la montagne, le ski, auront peu à peu transformé le petit garçon mince ; il a changé d'allure, et c'est une forte silhouette de montagnard grandi que Bruno Gariel reconnaîtra avec joie dans la cour du Collège de Fribourg, à la rentrée 1922. Là, tout en préparant son baccalauréat, Jean, pour s'évader des sciences abstraites, qu'il n'appréciait guère, commençait à écrire des vers :

« Les chansons douces de l'azur triste », toute l'antithèse d'un cœur de dix-huit ans : « douceur, tristesse, chansons, azur »... — Publié en 1926, ce petit ouvrage connut un réel succès en Savoie où plusieurs journaux lui prêtèrent une attention flatteuse. Dès ce moment, Jean était si convaincu de la divinité de l'art qu'il considérait comme sacrilège l'analyse littéraire trop poussée. Sentir, admirer en soi-même, lui paraissait la seule manière d'honorer un chef-d'œuvre. Tout le monde cite le fameux « cela me plaît, voilà tout » répondu au professeur qui lui demandait d'expliciter son jugement sur certains vers d'une tragédie classique.

Les études secondaires terminées, ce fut le service militaire effectué de 1926 à 1927, en grande partie comme skieur au Villars-



de-Lans et à Modane, période heureuse couronnée par son premier succès littéraire : Le prix de l'Académie de Savoie accordé à l'unanimité pour sa belle pièce de vers : « l'Absent ».

Ensuite, il cherche sa voie : un stage au Crédit Lyonnais à Grenoble, le temps de s'apercevoir que ce n'était pas son affaire, puis ce fut l'entrée à l'Ecole des Langues Orientales. L'Orient le fascinait. L'attente de cette terre féérique lui fait prendre en patience les années de préparation dans ce Paris où il se sent étranger et gauche. Mais un hasard heureux le réunit aux frères Gariel : Bruno, l'ami de toujours, et Philippe qui préparait une licence de lettres, lui aussi « tourmenté par les Muses » et avec qui il entretiendra une correspondance toute littéraire, désormais célèbre. Discussions passionnées, concerts ; musicien lui-même (il jouait fort bien du violon avec un rythme à lui « un peu à la tzigane », et sa dernière joie fut d'entendre « Parsifal »), football dans l'équipe de Vincennes, vacances à Concise sur les rives du Léman ou à Hauteluce au bord du Mont Joly, un court voyage en Algérie, deux séjours au Maroc où l'attendait l'ombre d'un frère aîné tombé à Taza « parmi le flam-

boiement du soleil d'Afrique », « visions éblouissantes, nature primitive, étendues désertiques et villes toutes blanches »...

A son retour en France, en 1932, les fêtes de Noël le ramèneront dans la famille à Thonon, puis à Morzine, où il connaîtra les joies du ski, pour la dernière fois, mais cela, il ne le sait pas...

Puis c'est la rentrée à Paris, en janvier 1933.

En février, il était mort, après une agonie de trois jours... il avait 26 ans !

Dans la « détente sereine de son visage, au-dessus du corps martyrisé » peut-être y avait-il, outre la confiance du croyant, la certitude du poète « Non omnis moriar », disait Horace... « je ne mourrai pas tout entier », car au poète survit son œuvre, et cette œuvre, la voici :

Pieusement rassemblés par les soins de sa famille, voici sous le titre *Amitié des choses,* tous les poèmes que Jean Bordeaux écrivit de 1926 à 1933. Deux fantaisies théâtrales en prose : *Marguerite du soleil* et *Enfance,* une préface d'Henry Bordeaux intitulée « Une vie brisée » des extraits de la correspondance entre le poète et Philippe Gariel, et un émouvant adieu de Jean-Jacques Chevallier figurent en tête de l'ouvrage.

Mais, avant d'en aborder l'étude, nous entr'ouvrirons, pour le plaisir, ce petit recueil de vers, publié sept ans auparavant, sous le titre *Les Chansons douces de l'Azur triste* et nous y trouverons déjà une aspiration passionnée et désolée à la fois vers des régions que ne peut connaître que le pur esprit :

« O quand mon cœur bouillonne d'irréel
O quand monte à mes lèvres
Ce besoin de parler d'idéal et de ciel...

s'écrie-t-il, mais pour cela :

Il me faudrait des ailes pour voler
Vers ce ciel qui me fait frissonner d'espérance
Et cependant ma tête qui s'incline
Et cependant mon cœur qui ne peut plus parler...
Il me faudrait des ailes pour voler »...

Ces « petites chansons enfantines », comme il les appelait lui-même, ne présentent qu'une préfiguration assez incertaine de ce que devait être le talent de Jean Bordeaux. Plus tard, lorsqu'il se sera affirmé, il reviendra à cet art « naïf et savant à la fois », héritier des chansons populaires et des mélopées étranges des premiers hommes...

Le premier homme, Jean Bordeaux, l'imagine dans « la nature vierge des premiers siècles de la terre », son « étonnement radieux en face d'un spectacle qui lui donnait tout et ne lui devait rien », son besoin de chanter sa joie comme le rossignol, puis, mieux que lui, en modulant sa mélodie, enfin en partageant ses émotions avec d'autres hommes venus l'écouter...

« Et c'est ainsi, dit-il, que naquit le premier poète, en accordant ses magiques harmonies avec toutes les plaintes et toutes les joies de la vie primitive ».

C'est sur ce « Prélude » que s'ouvre *Amitié des Choses* : 123 poèmes répartis en deux sections : *Les Souffles,* qui en regroupent 48, écrits entre 1925 et 1933 ; *Les Délivrances,* de 1929 à 1933 (il y en a 75). L'ouvrage se complète de deux essais dramatiques en prose : *Marguerite du Soleil* et *Enfance.*

Amitié des Choses - Pourquoi ce titre ?

D'après Philippe Gariel, c'est l'auteur lui-même qui l'aurait adopté, après maintes hésitations, dont ses papiers portent la trace. Il avait en effet songé à intituler ses poèmes « Les Miroirs et les Gammes », deux termes qui soulignaient bien deux des aspects les plus caractéristiques de son talent de « poète contemplateur et musicien ». Mais c'était négliger ce qui constituait aux yeux de Jean Bordeaux le caractère essentiel du poète : une sympathie universelle, une « amitié » qui s'étend des hommes aux animaux et aux « choses », ce sentiment n'étant que l'élargissement de cet amour de la vie, source de toute poésie... « Il n'y a pas d'artiste qui aime plus la Vie, la Joie, l'Espoir, que le poète » écrivait-il... en 1932, ajoutant aussitôt : « Il n'y a de poète que jeune et s'il est à moitié mort, il s'imagine toujours très en vie ou vivant dans un autre monde... ».

N'est-il pas logique que ses premiers poèmes, regroupés sous le titre *Les Souffles* commencent « Au souffle de la vie ».

— La vie, c'est la Naissance :

La demeure est pleine de sa présence
Elle vit, elle est fraîche et rieuse : un enfant !...

— La vie, c'est l'Enfance :

« Le plus beau de ma joie est passé dans vos yeux
Enfants... »

— La vie, c'est la Jeunesse, avec son cortège de joies : la joie de vivre, tout simplement, dans le matin clair, en accord avec la nature.

« Mes membres ne sont plus que des choses légères
Vivantes dans l'azur, souples, jeunes, joyeuses
Et mon bonheur n'est pas tout en moi, car il vient
De cette pureté limpide de l'aurore »

— La vie, c'est l'Epanouissement de l'être dans l'effort physique : Jean Bordeaux, grand sportif lui-même, a, mieux que tout autre, transposé dans sa poésie les joies, les souffrances, les émotions des sportifs.

« Nous courions tels des héros de l'Iliade
Brûlant de joie, humant des rêves de victoire
L'enthousiasme haletant dans notre gorge sèche... »

et la beauté triomphante de l'Athlète vainqueur :

« Va glisse à mon côté, beau lutteur de l'espace
Et du sol, afin qu'en moi se reflète et passe
Le magnifique élan de ta jeunesse... »
... Pour toi le stade s'illumine ardent
Et s'agrandit comme une barque d'or...
Qui dans les feux du soir monte à de nouveaux ports.

Et enfin, ce peut être un sentiment plus doux qui l'anime lorsqu'il songe que sa victoire pourra le rapprocher de celle qu'il aime : ainsi le héros de *Saut en longueur* s'écrie :

« Le matin m'a donné des ailes frémissantes,
Je suis prêt à sauter l'Océan d'un seul bond,
Et j'ai fixé là-bas, dans la foule mouvante
Un petit mouchoir blanc secoué de frissons
Pour venir jusqu'à lui tomber très doucement... »

L'Amour, l'amour bien sûr, a sa place dans l'univers sensible de ce jeune homme de 26 ans. L'amour, pour lui, c'est une communion des âmes, dans la nature, le silence, l'azur...

Ecoute !...

« Je veux te dire de beaux vers sous les platanes,
Il me faut l'air du soir, ton silence
Tes beaux yeux et ton sourire...
Il me faudra, pensif et tendre, ton visage
Sur mon épaule, et tes mains dans mes mains... »

Ecoute ! J'ai le ciel, tout le ciel dans mon cœur
Et je veux te chanter des vers comme jadis
Des vers joyeux et doux comme des myosotis...

Hélas ! il faut se séparer :

« Adieu, ne m'oubliez pas
C'est un peu de moi qui s'en va...
... Le navire a glissé, à regret et rêveur...
De mes yeux brûlants de larmes et d'amour
Je vous regarde au loin mourir avec le jour
Et vous semblez danser, blanche dans l'air obscur...
« Adieu, vous reviendrez du lointain, je le sais »...

Il semble bien qu'elle ne revint pas. De très brèves allusions le laissent à penser :

« Quand je n'aurai ni rêves, ni pensées
Ni tristesses, ni joies, ni désirs
Je m'en irai tomber comme tombe l'oiseau
Qui revient haletant des pays du soleil
Avec un seul amour perdu qui fut si beau... »

écrit-il en 1929 et, un an plus tard :

« Je ne suis plus le même, ni les choses
Car nous n'étions pas les seuls à nous voir
Et je sais trop qu'il n'y a plus d'espoir
D'évoquer des tendresses qui sont closes... »

Pourtant, au-delà de ce monde et de cette vie, au « *Souffle de l'infini* », l'espoir demeure :

« Il est de beaux pays où je te mènerai
Que nul ne connaîtra et que j'inventerai
Des pays ruisselants de gouttes de lumière
Que j'éparpillerai sur tes petites mains...
Et si tu meurs sans moi, et si je meurs sans toi
Nous nous retrouverons aux rives de demain... »

Jean Bordeaux eut pourtant dans sa vie un autre amour... Ecoutons-le :

« C'est ton désir, ton bien, ton amour, ta compagne
Qu'il te faut conquérir, l'effort crispé au front
Aux lèvres, et aux mains, et toutes tes pensées
Vers Elle, imbues d'Elle, en Elle, comme font
Les papillons avec les flammes énervées... »

Qui est-ce ? Laissons la parole au poète :

« *Les vrais amants de la montagne, ceux qui la connaissent à tous les moments du jour et de la nuit, ceux qui ont escaladé, au prix de terribles efforts, sans cesse en danger de mort, des aiguilles à pic, alors qu'elles se teintent de mille couleurs de l'aurore... ceux-là l'aiment, la comprennent, lui parlent et peuvent être vraiment inspirés par elle* ». (Les Alpes - Grenoble, Août 1929)

De cet amour authentique de la montagne, toute l'œuvre de Jean Bordeaux porte témoignage. Encore sur les bancs du Collège, il écrivait un poème en prose *Mes montagnes de Savoie*. Plus tard, en différentes nouvelles, il exaltera encore « la déesse farouche et merveilleuse » : *Escalade seul, l'Accident,* et une très belle *Prière à la Montagne* (en prose) présentée au Concours des Alpes (1933 ?).

Amitié des Choses prolonge et amplifie l'hommage : six poèmes dans les *Souffles,* sept dans la 2e partie *Les Délivrances* — Un des plus beaux, intitulé *Montagne,* retrace, dans ses étapes, l'épopée ascensionnelle qu'est une escalade :

« Lorsque nous parviendrons jusqu'aux tours du Silence,
Lorsque les bleus sapins sur l'herbe seront morts,
Lorsque nous n'aurons plus qu'une allégresse immense
A lentement laisser envoûter notre corps...
Nos rêves, nos désirs, nos forces changeront,
Nous quitterons nos voix, nos gestes, nos couleurs
Et nous assisterons à d'étranges naissances
Nous serons transformés jusqu'au fond de nos cœurs
Et nous accèderons à d'âpres connaissances... »

Victoire mystique, transformation essentielle qui s'affirme dans un cri de triomphe :

« Nous sommes les égaux de cette immensité ! »

Plus triste sera le retour :

« Et nous quittons notre conquête où le soir tremble
Tandis que la nuit monte et grandit sa prison,
Tandis que les sommets reculent et s'isolent
Et que nous retrouvons nos légères paroles
Sous le miroitement de nos blanches maisons »...

... apaisement, retour au quotidien banal, résignation... C'est maintes fois que le poète a traduit l'appel vers la montée ardente à la poursuite d'un ravissement extatique... Evasion pour certains définitive, tandis que les « corps roulent sur les rochers insensibles et sourds ». Alors se pose la question :

« Montagnes n'êtes-vous qu'une vaine apparence
Puisque vous sombrerez dans l'Océan final
Où tout brûle sans fin sous le sol infernal
Celui qui fut atteint à même sa substance ? »

Dans ce « Cimetière alpin » que Jean Bordeaux écrivit comme une réplique, d'esthétique différente, au « Cimetière marin » de Valéry, se trouve peut-être la réponse :

(... à Saint-Christophe en Oisans) :

« Il s'éveille, échappant aux brumes de la plaine
Suspendu, comme un fruit vermeil à la clarté,
Tout palpitant de sève aux sommets convoités
Que dévoilent pour lui leurs flammes incertaines »...

et aussi :

« Nulle nuit, nul effroi, nulle déception
Sous les tombes, parmi les morts insatiables... »

Pour ceux qui échouèrent avant d'enlacer la cime, et ceux qui goutèrent « l'adorable don que la montagne a fait de son ardente arête » dans la paix :

« Le Cimetière est beau de cette Solitude
Il aime, il voit, il sait, il est à qui voudra
Et la montagne y dort, soumise, entre ses bras
Dans sa magnificence et dans sa plénitude... »

Ainsi la montagne conduit le poète à une autre obsession, celle de la mort.

La mort, elle est partout, elle tient une telle place dans son œuvre que certains ont cru trouver, à l'accent si mystérieusement ému que prenait Jean Bordeaux pour en parler, un goût tragique de pressentiment et de prophétie...

Dès la « Naissance à la vie », au dernier vers du poème, la menace pèse : « *Il est né pour mourir* » ; et à « L'Enfant joyeux et doux », il dit :

« La mort, à chaque rose, à chacun de vos pas
Veille... »

L'Athlète « vainqueur » pense :

... à ceux qui mouraient sur les pistes
et dont les grands corps nus baisaient le sol poudreux
Tandis que dans l'azur passaient leurs ombres tristes »...

Il rêve de mêler l'ardente jouissance du triomphe à la douce évasion de la mort.

« Puis lorsqu'au but la foule ardente te porta,
De ses cris, comme une amante en ses bras,
Tu rêvas de mourir...
Offrant ton âme à la beauté »

Jean Bordeaux a chanté le « Patineur » qui va mourir :

« Il avait à la bouche une rose sanglante »

et il l'a vu :

« Agonisant sans fin dans les bras de l'Effroi. »

Pour son frère aîné, Lucien Bordeaux, mort au champ d'honneur le 19 mai 1920, comme le rappelait la dédicace des *Chansons douces de l'Azur triste,* il écrit ce poème souvent cité :

« O ne m'entends-tu pas, toi qui mourus un jour
Parmi le flamboiement lourd du soleil d'Afrique
Le front troué, les yeux vers un ciel magnifique
Levés, tout rayonnants de lumière et d'amour !... »

L'Etang semble l'inviter au bal des trépassés, quant au « Vent des Montagnes » :

« C'est le souffle des morts que contiennent ses ailes »

On pourrait multiplier les exemples : outre les poèmes regroupés dans la 1ère partie sous le titre *Au souffle de la Mort,* dans la 2ème partie du recueil *(Les Délivrances)*, le thème de la Mort a une place de choix : *Le Cimetière alpin - Tombe sur la Montagne - Le Cercueil - La Mort - Mort...* Mais cette obsession n'a rien de tragique, c'est plutôt l'attrait que la mort, qu'ils considèrent comme lointaine, peut avoir pour de très jeunes êtres. Une pudeur naturelle et une foi profonde ont en outre préservé Jean Bordeaux des exaltations affectées et malsaines. Ce n'est pas la hantise pathétique de son illustre voisine, la comtesse de Brancovan : « Je ne saurai plus rien de la douceur de vivre ! »... La mort dont il parle, lui, est enchanteresse :

Mort aux longs voiles blancs faits de lune et de rêve
O lumière des mains empreintes d'infini
Comme tu viens blanchir mon enveloppe brève
D'où mon âme palpite ainsi qu'au bord du nid.

C'est que, dans une ascension sans limite, il espère trouver la réponse à l'appel qu'il écrivait à dix-neuf ans :

« O Dieu, vous que je sais partout vivant dans l'ombre
Et de chaque parcelle et de chaque lambeau...

« O vous qu'on sait encore vivant dans ce qui meurt
Dans la fleur qui se fane et dans l'arbre qui ploie...
Mon Dieu, puisque j'ai cru vous entendre et vous voir
Venir parmi les flots, puisque mes yeux s'emplissent
De toutes les blancheurs de vos cieux ce matin
Venez ! Mon cœur palpite à votre appel lointain »...

Et de ce beau poème, tant cité comme la vision prémonitoire qu'il eut, à vingt ans, de ce que serait son agonie à vingt-six, je ne retiendrai que quelques vers :

« Monter en écoutant l'azur avec ses mains,
Monter, le front levé vers l'aube blanchissante,
Monter en respirant les parfums du divin,
Monter dans un torrent de douceur et de roses
A la découverte splendide du mystère !...
Lentement mon esprit s'emplit de douces choses,
Ceux que je vais quitter viennent plus près de moi
Et font silence et tout s'imprègne de douceur.
Mes yeux sont obscurcis, le bruit cesse en mon cœur
Ma tête se renverse et tandis que je meurs,
Mon Dieu, je sens votre caresse, et je vous vois. »

Le poème s'intitule *La Mort du Jeune Homme,* et cette mort c'est une ascension dans l'Azur.

« *L'Azur* » qui demeurera le « mot clef de sa poésie » comme l'a très justement fait remarquer un conférencier helvétique. C'est que l'Azur du Ciel se mêle à notre terre, qu'il caresse notre front, qu'il se fait intermédiaire entre la réalité sensible et la réalité spirituelle. Depuis les *Chansons douces* jusqu'à ses essais dramatiques, Jean Bordeaux lui restera fidèle, toute sa production poétique en est baignée. On pourrait en multiplier les exemples : ainsi, dans sa triomphante *Jeunesse,* il s'écrie :

« Azur, imprègne moi de ton matin bleu clair »

« Au Souffle de l'Amour », il voit la vie... en bleu ; Claire, la douce amie a « des yeux de pervenche », et il lui chantera :

« Des vers joyeux et doux comme des myosotis »

Le myosotis, sa fleur d'élection, n'est autre chose qu'

« Un semblant d'azur et d'étoile
Recueilli au fond d'un calice »

Le jeune homme, dont les « Vieux parents » suivent le cortège, hébétés, sanglotants, affirmait :

« O maman je suis sûr
D'avoir toujours vingt ans et dans mon corps l'azur »

Les « Danseurs s'élancent dans des « parfums bleus » et dans un « Dialogue étrange », l'azur est tout en babillage » ; la T.S.F. « nouvelle invention de la science » n'est autre qu'une

« Souple ligne de voix où l'azur se confond »

enfin les « mouettes aux plumes claires » ont des yeux d'azur et d'émeraude »...

On pourrait multiplier les citations... en notant toutefois, au fur et à mesure du déroulement de son œuvre, puisqu'on a la chance de la suivre dans un ordre chronologique, que l'emploi de ce terme va se raréfier, au point de disparaître des seize derniers poèmes. Il en est de même des mots « irréel », « idéal », fréquents sous sa plume dans *Les Chansons douces* (où l'influence de Verlaine est sensible), moins dans les *Souffles,* plus du tout dans les *Délivrances.* C'est, semble-t-il, que Jean Bordeaux « rêveur » est devenu Jean Bordeaux « poète », à travers Jean Bordeaux « artiste »... Le rêveur dominait dans les *Chansons douces,* mais les exigences de l'art se feront de plus en plus impérieuses et *Amitié des Choses* porte la marque de leur progrès qui conduira le poète d'un romantisme un peu facile aux recherches les plus savantes et les plus raffinées. Non plus « transmettre » des émotions mais les « suggérer » au lecteur et, par là, créer en lui le désir de revenir sans cesse au poème qui lui ouvre de « multiples routes »... Aussi, se révèlera-t-il impatient de toute tutelle ; il n'aurait pas aimé lire (je crois !) ce qu'ont écrit certains de ses biographes. Par exemple : « Après Verlaine et Baudelaire, Mallarmé et Valéry devinrent ses « maîtres ». Ecoutez-le :

« Quant à moi, je ne crois pas subir autant d'influences que vous le dites. J'ai très peu de mémoire. Quand j'écris, je fais abstraction de toutes mes lectures comme si j'écrivais le premier poème de ma vie »,

répond-il en 1931 à son ami Gariel. Ce n'est pas qu'il manquât d'admiration pour les grands maîtres, il les évoque, comme Léon-Paul Fargue, Supervielle, Laforgue, comme Valéry qu'il aimait citer, pour opposer quelquefois à lui-même l'auteur du « Cimetière marin », comme Mallarmé auquel il emprunte parfois un beau vers...

« Nuit blanche de glaçons et de neige cruelle »

en épigraphe à son poème : « Nuit de montagne ».

Il respecte l'abbé Brémond dont il partage les conceptions sur la poésie pure (il lui avait soumis deux de ses poèmes), mais il revendi-

que et conserve toute sa liberté vis-à-vis des formes très variées dont il se servait.

« Je puis écrire sous toutes les formes de vers que je veux : vers libres, poèmes assonnancés, prose rythmée, et finir dans la poésie classique. Je puis un jour me lancer dans le surréalisme »... « Rien ne me lie ».

Créer une œuvre, ce n'était pas en devenir l'esclave : au contraire, l'esprit, après avoir créé, doit s'évader de sa « blanche prison » où n'est plus enfermé qu'un moment de son histoire :

« Si j'élevais de ciel ma maison
Ou de regard, ou d'une chanson
Et seule gerbe de la moisson
Elle serait ma blanche prison

Une œuvre à jamais mienne et parfaite
Qui me laisserait dormir de rêve
Dans la nuit, comme l'étoile en fête
Libre, sans bruit s'isola et s'élève »

Ainsi, l'art est « délivrance », et non esclavage de la forme. Est-ce à cause de cela, et seulement pour cela ? Les poèmes de la seconde partie, écrits entre 1929 et 1933 seront réunis sous ce titre : *Les Délivrances.*

Il faut savoir gré à ceux qui ont pieusement réuni, pour les publier, à peu près tous les vers que Jean Bordeaux ait écrits, car un recueil aussi complet permet de suivre l'évolution de ce poète « dont pas un seul vers ne saurait laisser indifférent ». Car, maintenant, il va peu à peu se permettre d'écrire « sous toutes les formes, sous tous les angles, avec toutes les couleurs »... Celui qui abonde en richesse intérieure possède « Une personnalité universelle, unanime ». Il répand infiniment de ses « mains ouvertes » de « merveilleuses roses ». Il s'écrie :

« Est-il jeu plus grisant et plus grave
Que de laisser se brûler aux flammes
Tout ce qui reste au cœur comme épaves
Des plus beaux rêves que nous rêvâmes ?...
Et plus doux que d'inventer des joies,
De créer de ses mains de lumière
Des soleils et des choses de soie
Qui tombent roses dans les rivières ?...

Et le rêve ? Emprisonné, il meurt d'ennui :

« Le rêve n'est plus que vous aimiez
C'est en vain que vous le reteniez
Au fond de l'âme, de vos deux mains !
Mais tout au long des doigts, il fuyait
Il est parti, car il s'ennuyait,
Semblable au vent qui fait son chemin
Va toujours à de plus beaux demains... »

Deux poèmes, pour nous ouvrir la porte de ce nouveau royaume imaginaire où Jean Bordeaux, rêveur des *Chansons douces,* se montre encore un peu en filigrane... La « chanson », qui représente aux yeux de la plupart de ses biographes « le meilleur Jean Bordeaux », occupe une place de choix dans les *Délivrances* qui débutent sur sept d'entre elles, allant du « Bonheur » à la « Mélancolie », de « l'Ironie » à « l'Etrange », chacune ayant sa philosophie. Ainsi, le « Bonheur », il faut lui faire accueil, mais non point fermer les mains sur lui, car il pourrait en mourir :

« Hélas ! il a toujours si froid !
Au fond des mains il va mourir !
Il n'est plus temps de les ouvrir
Et du sang coule au long des doigts
Qui ne l'ont pas laissé partir !... »

et l'Ironie vient au secours de la déception

« Il a trop marché, mon ami.
Pour ne rien trouver, après tout,
Qu'un peu de temps, et qu'il a mis
Dans sa tête, il ne sait plus où...
... Il a trop aimé, mon poète... »

Mais, malgré le désir qu'on en aurait, on ne peut s'attarder sur ce genre privilégié, car le recueil nous offre une riche variété de thèmes allant de la « Musique » aux « Rêveries », avec des « Images » et des « Nocturnes » et des « Visions Intérieures » ; la « Montagne » y a sa place et la « Mort » aussi... La « Musique », éternelle source d'inspiration, mérite sans doute une attention particulière : « Je rêve du poème musical orchestré », écrivait Jean Bordeaux en 1931. Regroupés sous ce titre, sept poèmes, l'embarras du choix !

« Musique sur le lac » peut-être ? pour son rythme évocateur du mouvement des eaux :

« La voile danse au clair miroir qui se déroule
La barque monte et chaque note est un sommet
Fini l'élan... Repos... Blanche musique... et coule
La dernière facette où le soleil chantait... »

mais aussi « La fille aux cheveux de lin », traduction en vers de la musique de Debussy où le poète essaie de rendre, par la scansion et les pauses, les accords et les nuances :

« Dans ses doigts ses cheveux de lin, à la fenêtre
Le soleil dans ses mains, les cheveux déroulés
A travers les fils d'or le rêve vient de naître
Et suit le long des mers les bateaux en allés... »

Enfin, le dernier qu'il ait écrit, un mois avant sa mort, *Adagio,* se déroule lentement, gravement, posément, et s'achève sur un cri :

« O je voudrais voler pour entendre le monde !

Autant que le « Rêve » et la « Musique », les « Images » hantent l'esprit du poète, illuminent un bref instant, puis passent... comme « L'oiseau de Lumière ».

« L'allégeante pâleur de ses plumes nouvelles
Le gonflait de frissons et d'élans... »

même si

« la pluie un peu partout, pleurait »...

ou que

« Au fond de la vallée où l'eau s'alentissait
La brume descendait, engourdissant les choses... »

car *« Les papillons brodaient d'invisibles dentelles*
Tout autour du berceau limpide des lumières »

Dédié aux frères Gariel, voici *L'Isère* et

« Son lit d'or où Grenoble étoile sa clarté
Se laisse caresser d'une aile passagère... »

« Lourde et sombre, glissant tout son corps qui se gonfle
Elle passe, lointaine en l'éclat des sommets,
Faite de neige morte ou sa Présence ronfle
Ecrasant l'herbe fine et les frêles bosquets... »

C'est à Rabat (nostalgie peut-être ?) que fut composé cet hommage à l'univers grenoblois, de même que le furent les sept meilleures pièces de ce recueil, parmi lesquelles se limitera notre choix final. Source d'inspiration certaine, ce Maroc qui lui « plaît surtout par sa lumière qu'on ne trouve qu'en montagne, donc en Savoie, ses étendues désertiques, ses villes toutes blanches, « en ailes reposées »... !

Serait-ce le soleil d'Afrique qui transfigure les choses ? à Rabat, la mort devient l'« Enchanteuse »

« L'Enchanteuse avait le ciel dans l'âme
Elle parlait de la voix des joncs
Elle chantait d'une pure gamme
Comme collée une étoile au front

A peine a grincé la porte
Qui donne sur le couloir
Que je cogne un cercueil noir
Qui sonne d'étrange sorte

Je l'ouvre et je touche aux mille plis du linceul
Et je vois l'Enchanteuse et ses os qui reluisent ;
Elle avait mon visage épars et pourtant seul,
Et mon château m'avait changé ses voûtes grises... »

... et, à El Hadjeb, l'amour serait-il « Mirage » ?

« Près de la source, il se repose
Et ne sait si l'Amour endormi
N'est qu'une étoile morte ou rose
Qui tiendrait par miracle à demi »

Qui est : « il » ? On ne sait, pas plus qu'on ne saura qui est cette « Belle partout » qui n'existe peut-être pas..., pas plus qu'on ne saura qui est cet enfant... à moins peut-être... ?

« Il était un enfant qui cueillait des cerises
Et qui jetait la neige à des vitres de sang ;
Il était nu... le froid lui tremblait les gencives
Et c'était moi, sur l'herbe, agonisant... »

Mais qu'importe ? A la poésie, comme à l'amour, il faut laisser son mystère... « Il faut se laisser charmer sans chercher à s'expliquer », nous conseille Jean Bordeaux.

Dans cette dernière tranche des *Souffles,* d'autres poèmes témoignent des recherches hardies auxquelles se livrait son talent. Au paroxysme de cette recherche, une de ses dernières œuvres intitulées « *Peine* » où il a voulu créer ce qu'il appelle une « sonorité d'existence », « lancinant, même agaçant, c'est un essai » avoue-t-il. Mais « c'est à la fois une peine et une joie magnifiques que la poésie ainsi comprise » !

Sans doute serait-il revenu plus tard à la simplicité qui est la marque de ses premiers poèmes...

Dans la ligne de son évolution, et avant de refermer ce florilège, il n'est pas inintéressant de reprendre, pour les comparer, les deux versions de « Jeunesse au matin ».

La première, écrite à vingt et un ans... Jean Bordeaux la condamnait lui-même car, à ses yeux, elle « transmet un message » plus qu'elle ne « suggère une infinité »... Des notes retrouvées en tête de ce poème témoignent de son insatisfaction et de son intention de l'amender un jour... Il le dédie à Rainer Maria Rilke, dont l'influence sur lui est certaine, comme nous allons le voir :

JEUNESSE AU MATIN
1ère version (septembre 1927)

Le vent, joie et clartés, m'a reçu ce matin,
Et l'Azur s'est fondu tout entier dans mon être ;
J'en ai rempli mon cœur, j'en ai rempli mes mains,
Je l'ai gardé serré contre moi, pour bien être
Sa chose, son miroir, rien que lui, non moi-même
Mais un léger reflet du monde à son réveil !
Mon front s'est imprégné des rayons du soleil
Comme de ces pensers que le Seigneur parsème
Afin qu'on les respire et qu'on s'en désaltère,
Et que l'âme en soit pure, et chaude et lumineuse.

Mes membres ne sont plus que des choses légères,
Vivantes dans l'azur, souples, jeunes, joyeuses,
Et mon bonheur n'est pas tout en moi, car il vient
De cette pureté limpide de l'aurore
Entre toute jeunesse ardente et belle encore
Existe au cœur de l'être et des choses, un lien,
Le clair pétillement des flots drapés d'écume
Est, ainsi que mes yeux, vivant et chaud d'amour
Je me sens cet instant de lumière qui fume
Et mon bonheur se joint aux roses d'alentour
Ces doux chuchotements des roseaux sur la rive,
Vont imprégner mon front de rêverie active,
Et les branches baignant de lueurs fugitives
Vont donner à mon âme une aube de clarté.
Jeunesse, amour, aurore, azur et pureté
Sont en mon cœur, ainsi qu'au cœur de la nature.

Les hommes sont unis aux choses qu'ils connaissent
Et c'est pourquoi leurs mains sont chaudes de caresses
Quant ils sont revenus en leurs maisons obscures
Au retour des lointains pays indifférents,
Et que le clair foyer luit au fond de la chambre,
Comme un tiède manteau que glisse sur leurs membres
Le bras de leur amie aux regards caressants !

Aimons-les bien, ces clairs objets de nos maisons,
Tenons-les dans nos mains avec religion,
Car ils sont nos amis joyaux et bienveillants,
Et j'ai compris parmi l'aurore blanche et rose
Cette intime union des êtres et des choses.

Ecrite au Maroc quatre ans plus tard, le 29 novembre 1931, la deuxième version est publiée avec cette épigraphe du poète autrichien : « *Ce qu'il souhaiterait alors, c'était une indifférence intime de son cœur qui, le matin, tôt dans les champs, le saisissait avec une telle pureté qu'il commençait à courir pour n'avoir ni temps, ni haleine, pour n'être plus qu'un léger instant du matin qui prend conscience de soi* » (cf. le 6e vers : « *Mais un léger instant du monde à son réveil* »).

Rien de commun entre les deux versions de *Jeunesse au matin,* sinon le titre. Le thème y est si différemment exprimé qu'on a peine à

croire que c'est le même. En quatre ans, le poète a mûri, il a souffert, et surtout, il a choisi « sa manière ». « *La Jeunesse au matin* est moins de la musique que de la poésie pure et mystique, union avec la nature », écrit-il à Philippe Gariel qui, de son côté, en apprécie « beaucoup le rythme véritablement libre, se pliant à toutes les nécessités de la pensée ». — « C'est, dit-il, la guerre à toute conception discursive de l'univers, de la syntaxe et du rythme, qui est tout à fait le propre de la poésie ». M. Henry Bordeaux n'est pas du tout d'accord et juge cette seconde version « très inférieure quoique plus travaillée, comme si ces œuvres là se recommençaient ! »

Pour en juger vous-mêmes, la voici :

JEUNESSE AU MATIN
(2e version)

Plaisir n'est plus que mon image
Des feux naissant sous mes pas enchantés,
Rosée au ciel, vagues sur l'herbe du rivage,
Plaines, montagnes et ma jeunesse, immensité.

L'air, promené des îles chaudes
(Fée à la mer y grise les oiseaux)
Aux villes pâles et secrètes sous les eaux,
A peine dans la nuit prises leurs émeraudes,
Secoue à mes cheveux son rire, s'y mêlant,
Merveilleuses les étoiles dans ma poitrine,
Froids éventails fondus de bleu trop caressant
Se lèvent... dans l'espace qui se dissémine
Je sème et mes doigts se plongent dans les matins
Jusqu'au fond où gisent les solitudes,
Mondes à vos clartés regardant nos destins,

Bouches closes de pierres,
Amour muet des prières,
Mes lèvres mortes sont pour vous,
Les silences de l'herbe où l'onde se repose,
L'étang - extase où meurt au fond l'image enclose
Et les branches aux mains, en aveugles remous,
Pleines les routes, et les rivières
Marchent vers les forêts, foules sans souvenirs,
Racine de mon cœur, ne soyez que lumières,
L'heure est d'été, blanche à ne plus finir.

Voici là-bas les éternels mirages,
Quelle fatigue à les atteindre sans visages
Et sans miroirs de l'âme aux yeux sans esclavage,
Quand seule est leur beauté, calme, ignorant les âges,
O voir ! Serait-ce la perte de mon regard,
Une naissance obscure à ne jamais apprendre,
Où la vie à dormir n'existe nulle part ?

Endormi, je m'enfuis, je parle sans m'entendre,
Le jour brise au matin sous mes membres rieurs.
(Un enfant meurt ainsi dans les tendres chaleurs)
Soleil, rouge cadeau, je vous reçois brûlures ;
Pauvres oiseaux tombés, ils bougent sous les vents
Morts, heureux et vivants.

Je vais, je vais, la brise a séché mes blessures
Enfin n'est plus qu'en moi la jeunesse du ciel,
Voile étendue exquise à mon corps irréel !

J. B.
El Hadjeb - 29 novembre 1931.

Je laisserai chacun en juger à sa manière : la poésie, comme la musique, appartient à celui qui l'écoute autant qu'à celui qui la crée...

Mais on ne saurait quitter Jean Bordeaux sans avoir une idée de ce que fut son œuvre en prose, notamment ses essais dramatiques dont deux ont leur place dans *Amitié des Choses* : car son théâtre est avant tout et essentiellement de la poésie.

Le premier : *Marguerite du Soleil,* drame en un acte :

Dans une mansarde, à Paris, deux femmes : une jeune fille, Violaine, lit doucement à la vieille Marthe quelques vers :

« Sois sage, ô ma douleur, et tiens-toi plus tranquille »

Il fait sombre, il fait triste... Toutes deux attendent Jacques, fils de Marthe, fiancé de Violaine... mais Violaine sait déjà que Jacques ne l'aime plus, lassé de la vie monotone et grise qu'il mène auprès des deux femmes. Et, en effet, Jacques a rencontré Marguerite, cette *Marguerite du Soleil* qui a pris son amour comme une magicienne... Mais Jacques est un faible, il n'a pas le courage de suivre jusqu'au bout l'Enchanteresse...

« Vous êtes entrée dans mon cœur, comme on entre dans une chambre déjà prise, qui s'éclaire devant vous, mais dont les coins sont pleins d'ombre, et ne vous acceptent pas !... »

Marguerite disparaît volontairement de sa vie... La vieille Marthe meurt... Jacques reste seul, avec la tendresse de Violaine qui recueille doucement son cœur meurtri...

Enfance est une « rêverie », en un acte :

« Comme un amour perdu, notre enfance évanouie revient tourmenter nos âmes », on ne retrouve jamais son enfance... C'est un homme fait qui vient se présenter au miroir et à la fraîcheur de la source première... mais la source n'est qu'elle-même et le promeneur restera éternellement sur ses bords. Un enfant qui passe rit et se moque de qui veut jouer à l'enfance... Il faut se résigner à jouir d'une jeunesse qu'on ignore ou de la conscience d'une richesse lointaine et perdue...

Telle est la traduction abstraite de cette « rêverie » que Philippe Gariel jugeait « comme une des plus belles œuvres de Jean Bordeaux ».

Et maintenant, puisqu'il faut bien conclure, si nous voulons d'un mot donner une idée de la vie et de l'œuvre de notre poète et les évoquer l'une et l'autre dans un saisissant raccourci, c'est le mot « générosité » qui nous vient à l'esprit, cette générosité sans rien en elle « qui pèse ou qui pose »...

« S'offrir à la nature, se laisser pénétrer de sa beauté, fixer cette beauté dans une œuvre et l'offrir aux hommes », le destin de l'artiste n'est-il pas tout entier « don de soi » ? Le souvenir de Jean Bordeaux qui perpétue son œuvre, réclame de nous cette vivante « Amitié » que le poète nous a demandée :

« Je veux que, jaillissant en flammes passionnées
Mes rêves soient pour moi du bonheur et du jour
Et me donnent vraiment des amis pour toujours »...

Le monument poétique élevé par Jean Bordeaux, cette « œuvre à jamais sienne et parfaite », qu'il souhaitait créer et à laquelle la mort a mis un brusque point final, « chose de beauté, source de joie à jamais », ne méritait-elle pas qu'on l'arrache à l'oubli ?

Claire BRUN.

Mes remerciements iront à tous ceux qui m'encouragèrent et m'aidèrent dans ce travail, tout particulièrement Georgette Chevallier (elle sait ce que je lui dois...), Claudie Mégevand, pour son beau travail de reprographie.

Je tiens aussi à exprimer toute ma gratitude à M. et Mme Etienne Bordeaux pour leur chaleureux et émouvant accueil.

C. B.

Notes de lecture

Gabrielle CHABRIER-BUCCELLI :

DANS L'OMBRE DE LA REFORME : LES MEMBRES DE L'ANCIEN CLERGE DEMEURES A GENEVE (1536-1558)

L'auteur s'explique tout d'abord sur le sens donné au titre de son étude souhaitant « mettre en lumière, dans la mesure où les sources permettent de le faire, le groupe social restreint, mais homogène, des anciens membres du clergé catholique qui ont choisi de demeurer à Genève ».

Les archives ont permis de dénombrer une cinquantaine de membres du clergé ayant choisi de demeurer à Genève, ce qui représente 10 % des 500 ecclésiastiques ayant émigré par suite de la Réforme (1).

Bien que soumis à l'abjuration, un certain nombre de ces religieux (2) continuèrent encore à célébrer la messe en cachette jusqu'en 1539, date à laquelle les autorités les convoquèrent une troisième et dernière fois pour leur demander de déclarer que « la messe était mauvaise », telle était la formule de l'abjuration.

Indépendamment de l'aspect religieux de cette situation, ces ecclésiastiques, anciens recteurs de chapelles ou de fondations, bénéficiaient de revenus auxquels ils demeuraient toujours très attachés et qui firent l'objet de négociation.

Ils furent invités à relâcher leurs biens « en leur rappelant qu'ils sont à la merci de la Seigneurie », en suite de quoi, contre remise des titres dont ils sont en possession, l'usufruit de leurs bénéfices leur sera aussitôt assuré leur vie durant.

L'énumération de ces ayants droit, au nombre de 25 environ, montre une répartition égale entre les résidents en ville et à la campagne. On peut considérer qu'en 1543, l'ensemble de titres de propriété de ces bénéfices ecclésiastiques ont pu être regroupés et attribués au capital de l'Hôpital de Genève.

L'auteur a éprouvé la curiosité de rechercher quel avait été le sort de ces anciens religieux rendus à la vie civile : bon nombre se retrouvent enseignants ou hospitaliers, l'un est gouverneur de l'horloge du Pont du Rhône, un autre, gardien de la Tour de Rive, alors qu'un troisième se voit confier la garde des vignes de Saint Jean.

D'autres, souvent placés dans des situations précaires, ne furent pas des oubliés, comme en témoigne le registre du Conseil en date du 2 décembre 1541 « dans la mesure où il y a des prêtres papistes qui vivent selon la Réformation et n'ont de quoi vivre. Le Magistra est résolu à ce qu'il leur soit donné moyen de vivre en ville ».

Cette évocation de l'existence de catholiques à Genève, après 1535, a permis de montrer, comme le souligne l'auteur, que, dans la « Cité de Dieu », fondée à Genève par la Réforme, « la nouvelle classe dirigeante eut le mérite de permettre à l'adversaire, déclassé dans la nouvelle société, de survivre en l'aidant ».

G. GRANDCHAMP.

(Bulletin d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1987).

---

(1) Le 10 août 1535, le Conseil des Deux Cents suspendait la messe. Par cet acte, on peut estimer consommer le passage de Genève à la Réforme.
L'émigration du clergé catholique a précédé la suspension de la messe et s'est poursuivie jusqu'en 1536 (P. 369).

(2) Parmi ces ecclésiastiques, nous trouvons des originaires de Nyons, d'Orléans, de Normandie, du Poitou, tous habitant Genève (p. 371).

L'article comporte en annexe le « répertoire des membres de l'ancien clergé demeuré à Genève » (p. 64).

CAROUGE, VILLE NOUVELLE DU XVIIIe SIECLE

Cet ouvrage, dû à l'initiative du service des Monuments Historiques de Genève, fait partie d'une collection dont le premier volume était consacré à Hermance.

Nos amis genevois nous offrent un bel exemple de méthodologie en matière d'étude de leur patrimoine bâti, et, après le remarquable ouvrage d'André Corboz, *L'Invention de Carouge*, on peut considérer que peu de villes ont fait l'objet d'études aussi poussées.

Mais, indépendamment de son aspect documentaire, cette analyse se veut un moyen de mieux appréhender les problèmes d'urbanisme contemporains auxquels toute ville est confrontée.

Aménageurs, promoteurs, architectes, sans oublier les élus, disposent d'une série de relevés exécutés avec la plus grande rigueur, propre à faciliter toutes études.

Les auteurs ne manquent pas de souligner le but qu'ils se sont donné « de faire connaître le patrimoine architectural de Carouge et de contribuer à faire prendre conscience de sa grande valeur, en ajoutant « Notre passé, c'est notre âme, et nous sommes responsables de sa sauvegarde à l'égard des générations futures ».

Peut-on espérer qu'une telle initiative puisse inspirer nos aménageurs ?

G. GRANDCHAMP.

(Département des Travaux Publics du Canton de Genève.
Edité par Georg, Genève 1989,
Album à l'italienne, 188 pages).

DANS LES VIGNES

« L'histoire de Veyrier se confond avec celle de son vignoble », souligne Bernard Prémat, en préambule aux articles qu'il vient de publier dans le bulletin municipal « Vivre à Veyrier-du-Lac ».

M. Prémat s'est livré à une large investigation pour réunir toutes les informations nécessaires à son étude qui mérite d'être relatée en raison de son caractère inédit.

Après une présentation du paysage veyrolain, l'auteur décrit le travail du vigneron, puis il analyse les cépages du vignoble, sans omettre d'énumérer les principaux propriétaires des vignes de Veyrier.

L'histoire du vignoble se développe au cours des siècles, du Duché de Savoie à la crise du phylloxéra (1880), pour se terminer avec la grande mutation ayant suivi la forte urbanisation de cette commune.

Sur sa lancée, l'auteur, qui semble se passionner pour l'histoire de Veyrier, vient de livrer une « Petite chronique des cabarets et cafés veyrolains du XVIIIe au XIXe siècle ». Cette savoureuse évocation de la vie quotidienne d'un village des bords du lac d'Annecy, parue dans le n° 38 de « Vivre à Veyrier-du-Lac », doit connaître une suite dans de prochaines publications.

*
* *

LA VITICULTURE EN GENEVOIS A LA FIN DU MOYEN AGE a retenu l'attention de notre confrère Gérard Détraz qui consacre quelques pages à ce sujet dans le numéro 32 de « Lac et Reflets ».

Les vignobles d'Annecy-le-Vieux, de Veyrier, de Sevrier et de Talloires, font l'objet d'une intéressante étude grâce au dépouillement de la précieuse comptabilité du comte de Genève remontant à 1332 : « mentionnant, entre autres, les treilles situées dans les jardins des châteaux d'Annecy et de La Balme ».

Le travail de la vigne et la fabrication du vin font l'objet d'une minutieuse description.

Une carte donnant la localisation des vignobles du Genevois complète utilement cette étude que nous souhaitons voir développer ultérieurement.

G. GRANDCHAMP.

Pierre BROISE :

LES MAISONS DU GRAND-BORNAND
Témoins de l'architecture rurale dans la Haute-Savoie dans les années cinquante

« Intention d'archiver la documentation rassemblée sur le patrimoine qui se meurt ».

Après avoir souligné la fausse dénomination de Chalet, terme qu'il faut réserver aux alpages, l'auteur revient à la définition de la maison d'habitation dont il étudie la distribution des pièces avant d'examiner les procédés de construction mis en œuvre.

Pierre Broise a su examiner ces habitats avec l'œil de l'architecte attentif aux moindres détails pour exécuter une série de relevés d'une grande clarté facilitant la bonne compréhension d'un texte court et précis.

Il sut, par ailleurs, interroger les gens du pays, animé par le souci que nous lui connaissons bien de s'assurer plutôt deux fois qu'une du bien-fondé de ces propos.

Il nous faut remercier notre confrère pour la précieuse contribution qu'il vient d'apporter à la bonne conservation de notre mémoire régionale.

G. GRANDCHAMP.

(*Le Monde alpin et rhodanien*, 1er et 2e trimestres 1990, p. 7 à 35).

LES MANUSCRITS ENLUMINES DES COMTES ET DUCS DE SAVOIE

Nous avons découvert avec émerveillement, à l'occasion de la visite de la remarquable exposition « La Maison de Savoie en Pays de Vaud », les toutes nouvelles publications dues à l'initiative de la Fondation Humbert II et Marie José de Savoie.

L'ouvrage, remarquablement imprimé à Turin, offre une sélection des pièces les plus précieuses ayant appartenu à la Famille de Savoie. Si Clément Gardet, qui a collaboré à cette publication, a retrouvé avec plaisir quelques reproductions des œuvres auxquelles il a consacré ses recherches, il put, comme nous, admirer le Missel de Félix V — Guillaume Fichet présentant son œuvre à Yolande de Savoie, les portraits de Marguerite de Savoie, d'Emmanuel Philibert.

Il convenait de signaler cette heureuse réalisation, en saluant la naissance d'une nouvelle fondation pleine de promesses, due à l'initiative de la Famille de Savoie.

G. GRANDCHAMP.

(Fondation Humbert II et Marie José de Savoie, Lausanne 1990).

Christian VILLERMET :

A NOI SAVOIA
Histoire de l'occupation italienne en Savoie Novembre 1942 - Septembre 1943

Cette étude fait revivre une période mouvementée de notre région, en tirant de l'oubli des événements ayant trait directement à la vie annécienne. Quelques chiffres nous remettent en mémoire que 7 à 10 % de la population savoyarde était constituée par des ressortissants italiens, soit 27 000 (dont 12 000 en Haute-Savoie).

Une large part est consacrée au mouvement en vue du retour de la Savoie à l'Italie, sous l'égide du « Comité pour le retour de la Savoie, berceau de la famille royale d'Italie ».

Les réactions à cette menace font l'objet d'une minitieuse analyse des manifestations d'attachement des Savoyards à la France : du Syndicat des Entrepreneurs (p. 122) au manifeste d'intellectuels et artistes (savoyards) favorables à la défense de

la spécificité savoyarde (p. 201-202). Nous y retrouvons là une expression d'un nouveau sursaut du régionalisme (p. 182).

Les activités du mouvement fasciste installé à Annecy à la « Casa d'Italia », près de l'église Saint François, dont les activités remontaient à l'année 1930 (p. 81), sont décrites, ainsi que les incidents « émaillés de scènes cocasses ou de farces, illustrant les limites de la crainte inspirée par cette armée » (p. 126) dont plusieurs Annéciens se souviennent encore.

En début d'ouvrage, l'auteur rappelle les conditions de vie dorée de certains clients nantis vivant sans subir aucune restriction dans les grands hôtels de Megève et de Val d'Isère (p. 73-74). Après avoir été éloignés de ces stations par le Préfet, ils cédèrent la place à quelque 2 000 enfants juifs qui vinrent se réfugier à Megève jusqu'au 6 septembre 1943, date à laquelle 50 camions les rapatrièrent à Nice, via l'Italie (p. 77).

G. GRANDCHAMP.

(Edition La Fontaine de Siloé, 1991, 124 pages).

REGINE BOISIER :
LE FRANÇAIS AU PAYS DES SAVOYARDS

Le roman que l'éditeur a appelé *Le Français au pays des Savoyards*, l'auteur, Régine Boisier, aurait préféré l'appeler « *Les Déserteurs* ».

En effet, deux Auvergnats, enrôlés dans les armées de Bonaparte, ont déserté en mai 1800, pendant que les soldats franchissaient le Grand-Saint-Bernard.

Dès le début du roman, c'est Jérôme Rapeau qui prend en mains les opérations, qui se montre le plus entreprenant, le plus dégourdi, le plus décidé, Germain Campan ne faisant que le suivre. Les deux caractères sont tracés dès les premières pages.

Après avoir été recueillis à l'hospice du Grand-Saint-Bernard, puis avoir rencontré un secourable colporteur, ils arrivent dans la vallée de l'Arve et finissent par se faire embaucher dans une ferme. Au bout de quelque temps, Jérôme part travailler chez une veuve, Louise, qu'il épousera tandis que Germain, resté dans le premier village, se mariera avec la jeune Florentine qui, son mari parti à la guerre, finira par devenir la maîtresse de Jérôme. Après la mort de Louise et celle de Germain, ils se marieront.

Cette trame romanesque n'est là que pour permettre à l'auteur de brosser une peinture de la campagne faucignerande au début du XIXe siècle, avec les travaux des champs, les foires, les mœurs du temps, la vie et la mort des paysans. Les personnages secondaires — les servantes, par exemple — sont aussi vivants que les autres.

L'auteur est né à Marnaz et c'est là que se passe l'essentiel de l'action.

Institutrice en retraite, âgée de quatre-vingt-un ans, Régine Boisier vient de publier ce roman qu'elle a écrit pour combler sa solitude.

Elle est partie d'un fait historique : l'arrivée de deux Auvergnats dans le pays, dont un à Marnaz. Mais leurs aventures, elle les a inventées, avec toujours le souci de la vérité historique.

Institutrice durant trente-huit ans (dont les treize dernières années dans sa Haute-Savoie natale), elle aurait aimé être professeur d'Histoire et a profité des vingt-cinq ans pendant lesquels elle a enseigné en Seine-et-Oise pour cultiver — dans la mesure où son métier lui en laissait le temps — sa passion de l'Histoire. Et c'est cette passion qu'elle nous transmet dans son roman.

Georgette CHEVALLIER.

(Edition France-Empire).

Henri TRAVERS :
DES COPEAUX

Henri Travers est né en 1910 à Gruffy. On connaissait de lui des recueils de poèmes. Voici que sous le titre *Des Copeaux*, il publie ses souvenirs d'enfance.

Il décrit sa maison, raconte ses promenades, nous montre son père poussant la varlope dans son atelier, évoque les premières oranges qu'il a mangées, narre les

permissions de son père pendant la guerre de 14-18, revit ses premières armes à l'école et sa première séance de cinéma, rappelle les coutumes qu'il a connues (le pain béni au safran ; les allouilles ; les ébaux ; la péla ; la badoche, etc...), s'attendrit au souvenir de son Opinel, revoit le curé caché sous un voile sombre pour photographier ses premiers communiants, repense à la route ensanglantée par des framboises maladroitement répandues, et rit encore en songeant à ses lectures de *La famille Fenouillard* ou du *Sapeur Camembert,* et aux jeux pratiqués dans la cour de l'école, ou dans la neige en hiver.

Si la petite Yvonne — qui devait plus tard s'appeler Dubois — cueillait des cyclamens, le petit Henri Travers, lui, récoltait des fougères.

Une vingtaine de pages sont consacrées aux moissons et fenaisons. On participe aussi aux autres travaux des champs et à ceux de la maison.

Des Copeaux, c'est également l'histoire de Gruffy : la première adduction d'eau, les murgiers, etc. Les instituteurs sont cités par leur nom, quelques grufféens aussi. L'auteur n'omet pas de rappeler les exploits des alpinistes dans les Tours Saint-Jacques.

Le livre est illustré de photographies de famille ou de classe, de cartes postales anciennes et de dessins de l'auteur. Il est agrémenté de poèmes dans lesquels on retrouve la versification parfaitement classique et la sensibilité du Premier Prix 1983 du concours de l'Académie Florimontane.

Je suivais d'un pas vif le dur chemin sauvage
Et portais aux faucheurs le cabas du matin :
Soupe, fromage et pain, cidre pour le breuvage.
Je sifflotais gaiement un arpège enfantin.
(...)
Mon pas s'est assagi ; je n'ai plus qu'une miette
De l'entrain, des élans, des fleurons d'autrefois.
Mais le petit chemin sent toujours la noisette
Et je fredonne encor des rengaines, parfois.

Georgette CHEVALLIER.

(Chez l'auteur ou au Club des Trois Villages à Gruffy).

LA PRESSE EN HAUTE-SAVOIE

Souvent, on a présenté les journalistes comme des « historiens de l'instant ». La Presse à son tour — ou en retour — devient thème d'histoire ainsi qu'en témoignent les monographies contant la vie d'une gazette ou les études présentant une époque vue par les journaux.

Dans *La Presse en Haute-Savoie,* deux volumes de plus de six cents pages au total, les Archives départementales viennent pour leur part, sous la direction d'Elisabeth Rabut, d'éditer le répertoire dressé par Myriam Andreoni, Frédéric Andrey et Gabrielle Marini, des collections de journaux qu'elles conservent.

Le titre le plus ancien remonte pour la région à 1816 : *Le Journal de Savoie,* publié à Chambéry. Trente ans plus tard, naîtra à Annecy une *Feuille d'Avis* assurée d'une vaste descendance puisque les journaux imprimés dans la seule Savoie du Nord — plus de mille titres — tapissent près de trois cents mètres des rayonnages du « silo » des Archives.

Ces deux tomes dressent un inventaire systématique avec les références de classement et, éventuellement, l'indication des numéros manquants de tous ces titres, précisant la date de leur création et, pour nombre d'entr'eux, de leur disparition car, comme un homme, un journal naît, vit et meurt.

Dans la préface de ces catalogues de grand format, illustrés et imprimés sur un beau papier, Elisabeth Rabut précise quelques constantes de la presse départementale : l'édition, dès les débuts de la IIIe République, dans toutes les localités de quelque importance d'un journal qui, très vite, suscitera des concurrents ou des adversaires. Pour des motifs religieux ou des raisons politiques, voire des querelles entre rivaux, ils ne bouderont pas la polémique. Souvent aussi, malgré leurs divergences idéologiques, ils se retrouveront, ville par ville, pour défendre ou attaquer, par exemple, la zone franche.

Au répertoire numérique font suite divers index qu'apprécieront les chercheurs, l'un alphabétique, l'autre chronologique, un troisième thématique, un quatrième reprenant les lieux d'édition. Ainsi, s'aperçoit-on qu'entre le milieu du XIXe siècle et nos jours, 349 journaux aux périodicités variables et aux destinées diverses furent imprimés dans la seule ville d'Annecy !

Pierre SOUDAN.

La Presse en Haute-Savoie, Archives de la Haute-Savoie, 2 volumes, 1991.

LES ORATOIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

On les découvre au cœur d'une forêt, dans le mur d'une ferme ou celui d'une maison urbaine, près d'un torrent ou au centre de la commune. Ils témoignent d'un événement heureux ou d'un malheur, d'une vie sauvée ou perdue, d'une inondation ou d'un incendie s'arrêtant aux portes du hameau. Ils disent « Merci », « Souvenez-vous », « Protégez-nous »...

Ainsi, sur la terre haut-savoyarde, recense-t-on plus de mille oratoires dont certains relèvent de l'art tandis que la facture d'autres n'atteint pas la hauteur de l'inspiration.

Ces monuments familiers de la vie quotidienne ont, un jour, attiré l'attention des spécialistes de l'art populaire qui, tel Paul Dufournet, notre confrère, procédèrent à des classements selon des types, opérèrent des rapprochements selon les lieux, les dates et les matériaux, et mirent en statistiques les saints personnages qu'ils célèbrent.

Pour leur part, les oratoires de la Haute-Savoie trouvèrent un explorateur en la personne de Lucien Revelin qui consacra une part notable de ses loisirs à parcourir le département, nourrissant des fiches descriptives, photographiant, questionnant les habitants sur l'origine de ces monuments, les avatars qu'ils subirent et les usages ou traditions s'y rattachant.

Ce travail que la mort empêcha ce Florimontan de mener à son terme, sa fille, Madeleine Commeaux l'a achevé et, sous l'égide du Conseil général, grâce à la collaboration de notre consœur Elisabeth Rabut et du service des Archives de la Haute-Savoie, est devenu un volume de près de trois cents pages bénéficiant d'une bonne illustration.

Cet inventaire minutieux, fruit de longues recherches et d'une mise au point méticuleuse, s'achève sur une carte et un index. La première précise le nombre d'oratoires recensés dans chaque canton, depuis celui de Thonon avec 128 et celui de Sallanches avec 121 jusqu'à ceux de Thorens avec 8 et d'Alby avec 4. Le second permet de constater que la plupart des oratoires rendent hommage à Marie, implorée sous les vocables les plus divers : Notre-Dame de Miséricorde, du Bon-Secours, de la Bonne-Mort, mais aussi des Bergers, des Cyclamens, de la Savoie.

Pierre SOUDAN.

Les Oratoires de la Haute-Savoie, Conseil général, 1991.

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

— Annecy : Académie Salésienne ; Amis du Vieil Annecy ; Société d'Histoire Naturelle.
— Bonneville : Académie du Faucigny.
— Chambéry : Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Faverges : Amis de Viuz-Faverges.
— Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
— Rumilly : Amis du Vieux Rumilly.
— Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.
— Saint-Julien-en-Genevois : La Salévienne.
— Thônes : Les Amis du Val de Thônes.
— Thonon-les-Bains : Académie Chablaisienne.

FRANCE

— Aix-en-Provence : Académie des Sciences, de l'Agriculture, des Arts et Belles-Lettres.
— Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
— Autun : Société Eduenne.
— Avignon : Académie du Vaucluse.
— Beaune : Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Belley : Société Le Bugey.
— Besançon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; Société d'Emulation du Doubs.
— Bordeaux : Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Bourg-en-Bresse : Société d'Emulation et d'Agriculture.
— Châteaudun : Société Dunoise.
— Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Colmar : Annales de l'Académie d'Alsace.
— Dijon : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
— Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
— Grenoble : Institut de Géographie Alpine.
— Lyon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Mâcon : Académie de Mâcon.
— Montbéliard : Société d'Emulation.
— Montpellier : Académie des Sciences et Lettres.
— Nancy : Académie de Stanislas.
— Paris : Comité des Travaux Historiques ; Société littéraire des P.T.T.
— Romanèche-Thorins : Etudes Préhistoriques.
— Saint-Germain-en-Laye : Musée des Antiquités Nationales.
— Strasbourg : Société Académique du Bas-Rhin.
— Toulon : Académie du Var.
— Tulle : Société Lemouzi.
— Valence : Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.

ETRANGER

— Allemagne : Deutsche Forschûngsgemeinschaft (Bonn).

— Belgique : Institut Archéologique Liégeois (Liège).

— Italie : Archivium Augustanum (Aoste) ; Académie Saint-Anselme (Aoste), Annali della Facoltà di Lettere (Bari) ; Società per gli Studi storici, archeologici e artisti (Cuneo) ; Centro interuniversitario di richerche sul « Viaggio in Italia » (Moncalieri) ; Biblioteca Salesianum (Rome) ; Fondazione Luigi Einaudi (Turin) ; Segusium (Suse-Turin).

— Suisse : Bibliothèque Nationale Suisse (Berne) ; Société d'Histoire du Canton (Fribourg) ; Musée d'Art et d'Histoire (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Genève) ; Société de Géographie Le Globe (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Lausanne) ; Société Vaudoise des Sciences Naturelles (Lausanne) ; Glossaire des Patois de la Suisse Romande (Neuchâtel) ; Société des Sciences Naturelles (Neuchâtel) ; Société d'Histoire du Valais Romand (Sion) ; Antiquarische Gesellschaft (Zurich).

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

Bibliographie savoisienne(*)

par Marie-Jeanne QUELLET
et Isabelle BOUVIER

AGENCE ECONOMIQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE (ANNECY). — **Les chiffres de l'économie haut-savoyarde : juin 1991,** Annecy : Agence économique départementale, 1991, 14 p.

Aiguille du Midi : Histoire d'une conquête, in Aménagement et Montagne, Hors Série, 2e trimestre 1991, 51 p.

L'Albanais 1900 : Images d'un passé retrouvé, Kronos : La Biolle Loisirs, B. Fleuret, 1991, 93 p.

Albertville 92 : Le programme officiel, du 8 au 23 février 1992, XVIèmes Jeux Olympiques d'Hiver, Paris, S.E.P.O., 1992, 266 p.

Alpes, Hachette, 1991, 143 p. (Guides en poche).

Les Alpes, sous la direction de Bernard DEBARBIEUX, Larousse, 1991, 160 p. (Voyages en France).

ALOISE Humberto (d'). — **Jean-Jacques Rousseau et la musique : le séjour savoyard, 1728-1742,** H. d'Aloise, 1991, 27 p.

Annecy 91 : Le quotidien du Festival et du M.I.F.A. Annecy : Centre International du Cinéma d'Animation, 1991, 19 p. (7 numéros).

ARMAN Hélène. — **Les Sites Olympiques vus du ciel : Albertville 92,** Glénat, 1991, 93 p.

ARNAUD Pierre. — **Olympisme et sports d'hiver : les retombées des Jeux Olympiques d'hiver à Chamonix 1924,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXIX, 1991, 3, p. 15 à 36.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS DE L'ELECTRO-CHIMIE (LYON). — **Mémorial de la Société d'Electro-Chimie : 1889-1966,** Lyon : Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1991, 419 p. (Entreprises et entrepreneurs en Rhône-Alpes).

BALL-SENET Martine. — **Une année au musée du Haut-Val d'Arly,** in Mag Eva, 3, 1991, p. 24.

BALLU Yves. — **L'hiver de glisse et de glace,** Gallimard, 1991, 160 p. (découvertes ; 127. Sports et Jeux).

BALVAY Gérard. — **Incidences des mesures de protection sur l'évolution de la qualité des eaux du Léman et du lac d'Annecy,** in French-Swedish Limnological Symposium (1987 - Thonon-les-Bains).

BARFETY Jean-Claude. — **La tectonique alpine du massif cristallin de Taillefer (Alpes Occidentales françaises) : découverte de chevauchements vers le Nord,** in Géologie Alpine, 1990, 66, p. 1 à 9.

BATTISTELLI Claude. — **Savoie : Mode d'emploi,** guide pratique, Comité Régional du Tourisme Alpes Savoie Mont-Blanc, La Fontaine de Siloé, 1991.

BEGUIN Sylvie. — **Louis Dimier et la Renaissance en France,** in Colloque de Conflans (1983 - Conflans) Politique et religion, province et art : Louis Dimier, Moûtiers, 1991 (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 20, p. 152 à 190).

BELLOCQ André. — **Les J.O., fête sportive, enjeu économique, l'impact de la météorologie,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXIX, 1991, 3, p. 89 à 98.

(*) Cette bibliographie a été établie grâce au concours de la Bibliothèque Municipale de Chambéry (Mlle Véronique BAJT), et de M. Georges GRANDCHAMP.

BERGERI Jean-Paul. — **Les déboires d'une Parisienne à Mont-Salins sous la Terreur,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800) - Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17).

BERGERI Jean-Paul. — **Touche pas à mes cloches,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800) - Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17).

BERTHET Denis. — **Histoire de la forêt de Corsuet,** in Kronos, 6, 1991, p. 44 à 51.

Bibliographie critique des travaux publiés à l'occasion du bicentenaire sur la révolution en Savoie, établie par Lucien CHAVOUTIER et Christian SOREL, in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800) - Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 172 à 190).

BILLET Jean. — **La Région Rhône-Alpes et les Jeux Olympiques : tourisme, compétitivité internationale et aménagement,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXIX, 1991, 3, p. 99 à 108.

BOISIER Régine. — **Le Français au pays des Savoyards,** in France-Empire, 1991, 256 p.

BOIVIN Jean-Marc. — **L'Aventure jusqu'au bout,** Françoise BOIVIN, Jean-Marc PORTE, Meylan ; recto/verso, 1991, 123 p.

BOISSON Georges. — **Du « Panorama » au « Mont-Blanc »,** in Mag Eva, 3, 1991, p. 11 à 12.

BOLLARD Laurent. — **Mémoire des murs,** in Alpes Magazine, 7, janvier-février 1991, p. 48 à 53.

BONHEME Philippe. — **Grandes Jorasses : le mythe,** in Alpes Magazine, 8, mars-avril 1991, p. 34 à 43.

BOSSON Joseph. — **Fanfoué,** Nouvelles éditions latines, 1991, 234 p.

BOUDOT Eric. — **Villes moyennes : dynamisme à l'Est,** in Points d'Appui pour l'Economie Rhône-Alpes, 65, déc. 1991, p. 27 à 30.

BOUVET Georges. — **Cruet : Jean Fleury Lacoste, syndic,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 47, déc. 1991, p. 5 à 8.

BOUVET Georges. — **Jean Minjoz : motif de Montmélian,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 46, juin 1991, p. 22 à 23.

BRAEMER François. — **L'exploitation et le commerce des pierres dans les Alpes,** Colloque sur les Alpes (1989, Belley), Peuplement et exploitation du milieu alpin ; Antiquité et haut Moyen-Age : actes, Tours : université François Rabelais, 1991, 254 p. (Caesarodunum, 25), p. 33 à 50.

BRAVARD Yves. — **La Haute-Tarentaise,** Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1991, 103 p. (L'Histoire en Savoie ; 33).

BRAVARD Yves. — **La Haute-Tarentaise à la veille de la tourmente révolutionnaire,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800) - Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17), p. 31 à 38.

BRECHE Yves. — **Les Fêtes révolutionnaires en Savoie,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800) - Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17), p. 165 à 171.

BRECHE Yves. — **1792-1799 : Les conscrits et la guerre en Tarentaise,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800) - Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17), p. 110 à 116.

BRECHE Yves. — **Paysans des Grandes Alpes de Savoie et Révolution Française,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800) - Moûtiers ; Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17), p. 148 à 154.

BROCART-PLAUT Michèle. — **Baroque et liturgie en Maurienne et Val de Suse (XVIIe - XVIIIe),** in L'Histoire en Savoie Magazine, 1, septembre 1991, p. 31 à 36.

BROSSE Sylvain. — **Amphibiens des Alpes de Haute-Savoie,** in Arve Léman Savoie Nature, 62, 1991, p. 1 à 10.

BUGNON Maurice. — **L'Odyssée de Guillaume Porte, prêtre réfractaire,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 47, décembre 1991, p. 18 à 21.

BUISSON André. — **Les Grottes - refuges d'époque romaine dans le Jura méridional et les Alpes du Nord Françaises (Départements de l'Ain, Isère, Savoie, Haute-Savoie),** in Colloque sur les Alpes (1989, Belley) ; Tours : Université François Rabelais, 1991, 254 p. (Caesarodunum, 25), p. 51 à 67.

BURNIER François. — **Chamonix : Hors-pistes,** Argentière : Vamos, 1991, 202 p.

BUTTIN Anne. — **Les peintres de la Savoie,** Chambéry : Musée Savoisien, 1991, 230 p.

CARDIN Philippe. — **Aperçu géologique et hydro-géologique de la montagne de Cotagne,** in Spéléalpes, 12, 1989/90, p. 118.

CASTOR Claude. — **L'Académie du Faucigny,** in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 88 à 92.

CASTOR Claude. — **Madeleine Molinier (1893-1988),** in Revue Savoisienne, 1990, p. 24 à 26.

CHABERT Louis. — **Le versant du soleil : dans l'ombre des stations géantes ; un nouvel art d'aménager,** Moûtiers, 1991, 220 p. (Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 21).

CHALMIN-SIROT Elisabeth. — **Approche de quelques maisons fortes de l'ancien comté de Genève,** in Art et archéologie en Rhône-Alpes, 6, 1990, p. 127 à 132.

CHALMIN-SIROT Elisabeth. — **Le Château d'Annecy,** in Art et archéologie en Rhône-Alpes, 6, 1990, p. 120 à 126.

CHALMIN-SIROT Elisabeth. — **Le Château de Chambéry,** in Art et archéologie en Rhône-Alpes, 6, 1990, p. 114 à 116.

CHAMBERY : SAVOIE. — Gilbert Durand, André Gilbertas, La Fontaine de Siloé, 1991, 199 p. (Hier et aujourd'hui).

CHAMSON Max. — **Les Grandes heures des Alpes,** Perrin, 1990, 477 p.

Une Chanson française anti-savoyarde (XVIIIe s.), présentée par Bernard GROSPERRIN, in l'Histoire en Savoie Magazine, 1, septembre 1991, p. 38 à 39.

CHARDON Michel. — **Une nature qui résiste à l'homme,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 82 à 89.

CHARPIN André. — **Bibliographie botanique du département de la Haute-Savoie,** Société botanique Genève, 1978, 40 p. Extr. de : « Saussurea », 9, p. 103 à 141.

CHARVE Paul. — **Les Généraux montmélianais au XIXe,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 47, décembre 1991, p. 4.

CHARVE Paul. — **Montmélian, recueil d'Israélites,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 47, décembre 1991, p. 28.

CHARVE Paul. — **Saint-Maurice d'Agaune : le plus ancien pèlerinage de nos ancêtres : ses retentissements en Savoie,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 46, juin 1991, p. 12.

Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes, in Art et Archéologie en Rhône-Alpes, 6, 1990, p. 1 à 142.

CHAUVIN Benoit. — **Bio et Bibliographie de Louis Dimier,** in Colloque de Conflans (1983 ; Conflans), Moûtiers, 1991, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 20, p. 201 à 214).

CHAVOUTIER Lucien. — **L'Eglise en Savoie, les droits et les lumières (1792-1802),** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800) - Moûtiers, 1989, 192 p. (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 89 à 98).

CHAVOUTIER Lucien. — **Un Témoin Savoyard de la Révolution à Paris (1789-1790),** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 21 à 30).

CHAVOUTIER Lucien. — **Le Vandalisme en Savoie,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 128 à 135).

CHAVOUTIER Lucien. — **Les Savoyards révolutionnés (1787-1800),** Moûtiers, 1989, 192 p., in Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17.

CHEVALLIER Georgette. — **Clin d'œil,** Compiègne : La Nouvelle proue, 1990, 27 p.

CHEVALLIER Georgette. — **Contes et nouvelles,** L'Encrier, 1990, 90 p.

CHEVALLIER Georgette. — **La fortune littéraire en Savoie du séjour de Lamartine à Nernier,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 108 à 122.

CHEVALLIER Georgette. — **Itinérance,** L'Encrier, 1989, 85 p.

LE CINEMA D'ANIMATION EN HAUTE-SAVOIE, ANNECY : C.I.C.A., 1991, 15 p. - **Sélection des meilleurs films des 30 années du Festival d'Annecy.**

500 Années Lumière : Mémoire Industrielle Rhône-Alpes, sous la direction de Yves LEQUIN, Plon, 1991, 501 p.

CLEMENT Maurice. — **La Romande ou le grangeage des dominicains à la Chavanne,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 46, juin 1991, p. 15 à 19.

COLLOQUE DE CONFLANS (1983 - CONFLANS). — **Politique et religion, province et art : Louis Dimier,** Moûtiers, 1991, 215 p. (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 20).

COLLOQUE SUR LES ALPES (1989 - BELLEY). — **Peuplement et exploitation du milieu alpin ; Antiquité et haut Moyen-Age,** Tours : Université François Rabelais, 1991, 254 p. (Caesarodunum ; 25).

COMET Claude. — **Métier : pêcheur en eau douce !,** in Alpes Magazine, 20, juillet-août 1991, p. 24 à 33.

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LEMAN CONTRE LA POLLUTION (LAUSANNE). — **Rapports sur les études et recherches entreprises dans le bassin lémanique,** Campagne 1990, Lausanne : C.I.P.E.L., 1991, 223 p.

COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES ALPES OCCIDENTALES. — **Parcours à travers la documentation régionale des Alpes Occidentales = percorso attraverso la documentazione regionale delli Alpi Occidentali,** Musumeci, 1991, 523 p.

CORMIER Jean. — **Jeux d'hiver jeux d'humour,** dessins de Avoine, Barbe, Blachon..., Humoristes Associés, 1991, 88 p.

COURRIER Monique. — **La Communauté villageoise et les enfants abandonnés en Savoie au XVIIIe siècle,** in Cahiers d'Histoire, t. XXXVI, 1991, 1, P. 23 à 38.

COURTIAL Marie-Claire. — **Chronique de Montrottier,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 10 à 12.

COUTIN André. — **A travers le royaume des cinq anneaux,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 74 à 77.

CROLA Bernard. — **Quelques réflexions sur l'apport de l'exploration souterraine à l'archéologie,** in Spéléalpes, 12, 1989/90, p. 111 à 117.

Un curieux témoignage sur Chambéry (vers 1712-1713), présenté par Bernard GROSPERRIN, in L'Histoire en Savoie Magazine, 1, septembre 1991, p. 37.

DARCEL Jean-Louis. — **Alphonse de Lamartine et Joseph de Maistre ou l'attente déçue de 1817,** in Le Bugey, t. XIX, 1991, p. 95 à 105.

DEBIOL H. — **Les Bénés - en patois « Lous Benés »,** in Arve, Léman, Nature, 1991, 63, p. 24 à 26.

DEBLACHE René. — **L'Académie de Savoie,** in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 17 à 20.

DEBLACHE René. — **Les Assurances à Arbin en 1914,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 47, décembre 1991, p. 25 à 26.

DEBLACHE René. — **Encore des documents anciens sur Montmélian (fin du XVIIIe),** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 46, juin 1991, p. 6 à 7.

DEBLACHE René. — **Montmélian sera-t-elle suisse, française, ou savoyarde ? (Vers 1700 - 1710),** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 46, juin 1991, p. 24 à 25.

DECHAIX Paul. — **Les Allobroges,** in Lac et Reflets, 31, 3e trimestre 1991, p. 5 à 6.

DECHAIX Paul. — **Savoie d'où vient ton nom ?,** in Lac et Reflets, 33, 1er trimestre 1992, p. 2 à 3.

DESCHAMPS Jean-Louis. — **Quand on part travailler... délaissant son clocher,** in Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, 65, décembre 1991, p. 9 à 13.

DESMONS Jacqueline. — **Sur quelques minéraux de la zone piémontaise (zone du Combin) dans les Alpes Françaises,** in Géologie Alpine, 1990, T. 66, p. 23 à 38.

DETRAZ Gérard. — **L'agriculture : d'hier à aujourd'hui,** in Bulletin Municipal de Sevrier, 26, juin 1991, p. 17 à 21.

DETRAZ Gérard. — **Aspects de la Viticulture en Genevois à la fin du Moyen-Age,** in Lac et Reflets, 32, 4e trimestre 1991, p. 4 à 9.

DETRAZ Gérard. — **Les Corvées dans le Genevois au XIVe siècle,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 80 à 96.

DETRAZ Gérard. — **Le Faucon pélerin, oiseau noble par excellence,** in Le Cassenoix, novembre-décembre 1991, 20, p. 20 à 23.

DEVOS Roger. — **Annecy et le Lac,** Hachette, 1991, 69 p. (Guides bleus : villes et pays d'art et d'histoire).

DEVOS Roger. — **Vies et traditions populaires savoyardes : Chablais, Faucigny, Genevois, Tarentaise, Maurienne, Combe de Savoie,** Horvath, 1991, 191 p.

DIEUFILS Adrien. — **La Lauze,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 47, décembre 1991, p. 22 à 23.

DIRECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE D'ANNECY. — **Répertoire de l'enseignement catholique de Haute-Savoie, année scolaire 1990-1991.**

DOLQUES Dominique. — **L'Impérial Palace,** Muriel Fieux-Colliard, Martine Nicod, 1991, 41 p.

DOMPNIER Pierre. — **La Société d'Histoire et d'Archéologie,** in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 50 à 54.

DUBUIS P. — **Une économie alpine à la fin du Moyen-Age : Orsières, l'Entremont et les régions voisines, 1250-1500.** Vol. 1, Sion cahiers de Vallesia, 1990, 300 p. ; Vol. 2, 274 p.

DUC Jean-Pierre. — **Contre-terrorisme au Canton d'Aime,** Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 143 à 148).

DUFOURNET Paul. — **Aux derniers temps de la civilisation millénaire des Alpages : un témoignage à Sixt (Haute-Savoie),** in Colloques sur les Alpes (1989 - Belley), Tours : Université François Rabelais, 1991, 254 p. (Caesarodunum, 25).

DUJOURDY Simone. — **Un Capucin ingénieux : le frère Candide de Magland,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 142-146.

DUPARC Pierre. — **Deux monuments d'Annecy au péril d'une nouvelle archéologie,** in Annesci, 30, 1991, p. 103 à 112.

DUPOUY André. — **Les Forts de l'Esseillon : Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne,** 1991, 239 p., (Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 26).

DURAND Marc - Geneviève. — **STAR : Système Tarentaise. Un modèle « Economie-Ecologie » à l'épreuve des J.O. de 1992,** in Revue de Géographie Alpine, T. L. XXIX, 1991, 3, p. 117 à 123.

DUTEIL Roger. — **Lac d'Annecy : Lumières et Silences,** Annecy, Vieil Annecy, 1991, 59 p.

L'Ecole à Bessans, Francis Tracq, Françoise Cimaz, Hélène Personnaz, in Bessans jadis et aujourd'hui, 25, été 1991.

ERNOULD Monique. — **A Saint-Girod en Albanais un épisode clochemerlesque de la terreur (juin-juillet 1794),** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17).

Espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes, in Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie, 1992, 2, p. 16 à 22.

EXCOFFIER Michel. — **Louis Dimier : Auteur d'un roman savoyard oublié : Le Roi Cottius,** in Colloque de Conflans, Moûtiers, 1991, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 20).

Exposition, Annecy, Conservatoire d'Art et d'Histoire, 1991-1992, Les Savoyards dans le monde, Annecy : Archives Départementales, 1991, 187 p.

Exposition, Annecy, Espacexpos-Cac-Bonlieu, 1991, La Contamination des sens : Eva et Jean Svankmajer : Peintures, dessins, projets, collages, Annecy : Cac : Kratky film : CICA, 1991, 31 p.

Exposition, 1991, Chamonix, Bibliothèque Municipale, Cent ans d'affiches à Chamonix : exposition du 19 juin au 14 septembre 1991, Clouet, 1991, 78 p.

FANTOLI Jean-Louis. — **Cavernes des Bauges : grottes et gouffres en pays de Savoie :** album photos balade, Arith : Entente spéléo des Bauges, 1991, 87 p.

FEJOZ Henri. — **Un Chambérien raconte : faits et gestes de notre temps, de toujours...,** Belmont-Tramonet : Impr. Solaro, 1989, 60 p.

FILLIARD Jeannine. — **Le Château de Chambéry,** Pierre Messiez-Poche, André Palluel-Guillard, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1991, 47 p., (L'Histoire en Savoie ; 61).

FLEURY Bruno. — **Les métiers de la Montagne,** Glénat.

FOL Michel. — **Un document inédit : le Cottet de Tailles de Bonneville (1623),** in Revue Savoisienne, 1990, p. 66 à 79.

FORRAY François. — **Un voyageur anglais à Saint-Félix en Août 1755 : George Keate et l'enclos paroissial,** in Kronos, 6, 1991, p. 4 à 10.

FORT Fred. — **Farandole en Province : récit,** Seyssel : Comp'act, 1991, 92 p.

FOURNIER André. — **Panoramas du Mont-Blanc : textes choisis des grands auteurs du Mont-Blanc,** Les Marches, La Fontaine de Siloé, 1991, 48 p.

FRANCE, DIRECTION DE L'ESPACE RURAL ET DE LA FORET. — **Inventaire forestier national, 74 Haute-Savoie : résultats du deuxième inventaire forestier national (1986),** Paris : Ministère de l'agriculture, 1991, 2 vol., p. 161 à 237.

FRANCILLON Claude. — **La Bataille de l'observatoire,** in Montagnes Magazine, n° 129, août-septembre 1990, p. 58 à 62.

FRANCILLON Claude. — **Chamonix 24, Grenoble 68, Albertville 92 : le roman des jeux,** Glénat, 1991, 178 p.

FRANCILLON Claude. — **Gigantesque machine sportive et médiatique,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 92 à 95.

FRANÇOIS de SALES (Saint). — **Lettres intimes : amitié et direction spirituelle,** présentées par André Ravier, S.J. - Paris : le Sarment-Fayard, 1991, 392 p.

Frensh-Swedish Limnological Sumposium (1987 ; Thonon-les-Bains). — **Eutrophication and lake restoration : water quality and biological impacts,** Thonon-les-Bains : I.N.R.A., Institut de Limnologie, 1987, 246 p.

FRISON-ROCHE Roger. — **La Flamme de Chamonix à Albertville,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 90 à 91.

FRISON-ROCHE Roger. — **Mémoires d'aventures,** éd. Maurice Dessemond, Agep, 1991, 165 p. (Mémoires d'aujourd'hui).

FRISON-ROCHE Roger. — **Le Mont-Blanc,** Flammarion, 1991, 142 p. (L'Odyssée).

FROSSARD Marc. — **Quenouilles d'ici et d'ailleurs,** Marc Frossard, in Mag. Eva, 3, 1991, p. 23.

Une Fruitière typique : le Noyerai à Faverges, in Les Amis des Moulins Savoyards, 10, septembre 1991, p. 3 à 5.

GIDON Maurice. — **Les Décrochements et leur place dans la structuration du Massif de La Chartreuse (Alpes occidentales françaises),** in Géologie Alpine, 1990, F. 66, p. 39 à 55.

GIENOUX Mireille. — **Guide : séjours d'hiver et parcours d'été,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 113 à 124.

GILBERT François. — **Les Vins de Savoie,** Solar, 1991, 95 p.

GILBERTAS André. — **Adèle de B. : Les Mémoires d'Adélaïde Victoire de Bellegarde,** Fontaine de Siloé, 1991, 180 p. (Savoisiennes).

GIMARD Georges. — **Axime Civitas du peuple Ceutron : administration et conquête romaine en Ceutronie,** in Colloque sur les Alpes, Tours : Université François Rabelais, 1991, 254 p. (Caesarodunum, 25, p. 111 à 116).

GONARD Isabelle. — **Un Orage de grêle en 1785,** in Kronos, 6, 1991, p. 11 à 17.

GONTHIER Jean. — **La Dent du corbeau : 4 nouvelles - 2 contes,** Saint-Sorlin-de-Morestel : L'Auteur, 1991, 122 p.

GRANDCHAMP Georges. — **Notes étymologiques : Le Beubion, le Daru,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 148 à 149.

GRANDCHAMP Georges. — **Le séjour de Paul Cézanne au Lac d'Annecy,** Amis du Vieil Annecy, 1991, 127 p. (Annesci, 30).

GRANDCHAMP Philippe. — **Le Blason du Palais de l'Isle,** in Annesci, 30, 1991, p. 121 à 127.

GRANDCHAMP Philippe. — **Les Blasons de la prétendue chapelle des Montfort,** in Annesci, 30, 1991, p. 113 à 120.

GRANDCHAMP Philippe. — **Une création éphémère : les écoles pratiques des mines de la Sarre et du Mont-Blanc (1802-1815),** 1991, p. 533 à 549, Extrait de « Scientifiques et sociétés pendant la Révolution et l'Empire », 114e Congrès National des Sociétés Savantes de Paris, 1989.

La Grotte de l'Ours : (Légendes), in Spéléalpes, 12, 1989-1990, p. 123 à 131.

GUEST Jacqueline. — **La Conservation des affiches à la bibliothèque municipale de Chambéry,** in Journée du Patrimoine écrit Rhône-Alpes (Roanne, 1990).

GUICHON Louis. — **Ma Grand-Mère : la « lène » de la Chaîne,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 46, juin 1991, p. 20 à 21.

GUICHONNET Paul. — **L'Académie Chablaisienne,** in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 78 à 87.

GUICHONNET Paul. — **L'Académie Florimontane,** in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 21 à 30.

GUICHONNET Paul. — **Une Famille savoyarde au service de la Bavière : les Montgelas,** 1991, 32 p. Tiré à part de : « Mémoires de l'Académie des Sciences Belles-Lettres et Arts de Savoie », 7e série, tome V.

GUICHONNET Paul. — **Les Savoyards et la Révolution de 1821,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 34 à 61.

GUICHONNET Paul. — **Visages sous la suie,** in Alpes Magazine, 7, janvier-février 1991, p. 32 à 38.

Guides des refuges et gîtes des Alpes, Glénat.

HAUTE-SAVOIE, CONSEIL GENERAL. — **Les Oratoires : Conseil Général de la Haute-Savoie,** 1991, 299 p. (Patrimoine de la Haute-Savoie).

HEBRARD Jean-Louis. — **Quand les Albanais décidèrent de devenir français,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 45 à 50).

HERMANN Marie-Thérèse. — **La Cuisine paysanne de Savoie : la vie des fermes et des chalets racontée par une enfant du pays,** Sers, 1990, 256 p.

HILDEBRAND Rémy, MONNEY Jean-Jacques, SCHNEIDER Alain. — **La Route Rousseau,** Région Rhône-Alpes : Ville de Genève, 1991, 79 p. (Guide Régional Rhône-Alpes-Suisse Romande, 1).

HIRSCH Jean-François. — **Espèces de crétins !** in Alpes Magazine, 8, mars-avril 1991, p. 62 à 67.

L'Histoire en Savoie Magazine : 1 - Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1991, 44 p.

HUDRY Marius. — **L'Académie de la Val d'Isère,** in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 55 à 67.

HUDRY Marius. — **Albertville : au seuil des grandes Alpes,** Jean-Pierre Clatot, 1991, 159 p.

HUDRY Marius. — **Louis Dimier, Savoyard,** in Colloque de Conflans, Moûtiers, 1991, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 20, p. 9 à 34).

HUDRY Marius. — **Moûtiers en 1789,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 7 à 20).

HUDRY Marius. — **La Société populaire de Nargue-Sardes (Bourg-Saint-Maurice) 1794,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 51 à 60).

HUGON Bruno. — **Canyons et cascades de l'Ain et de la Haute-Savoie,** Nantua : Lardant, 1990, 46 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (FRANCE). — **Recensement général de la population de 1990 : logements-population-emploi : évolutions 1975-1982-1990 : arrondissements-cantons-communes-unités urbaines-zones d'emploi : 74 : Haute-Savoie,** I.N.S.E.E. 1991, 195 p. (Série jaune).

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (FRANCE). — **Recensement général de la population de 1990 : population légale : arrondissements-cantons-communes : 74 : Haute-Savoie,** Paris : I.N.S.E.E. 1990, 8 p. (Série bleue).

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (FRANCE). — **Recensement général de la population de 1990 : évolutions démographiques 1975-1982-1990 : arrondissements-cantons-communes-unités urbaines-zones d'emploi : résultats provisoires : 74 : Haute-Savoie,** I.N.S.E.E. 1990, 34 p. (Série orange).

J. M. P. — **Les Drus : la magie suspendue,** in Montagnes Magazine, N° 129, août-septembre 1990, p. 40 à 56.

JACQUIER-ROUX Jean-Louis. — **Entrée de secours : d'un siècle, l'autre : 53 poètes,** Les Marches : La Fontaine de Siloé, 1991, 155 p. (Sortie de secours).

JANIN Bernard. — **L'évolution socio-économique récente des Alpes françaises du Nord,** in Lo Flambô, 139, Automne 1991, p. 5 à 17.

JANIN Christine. — **Christine Janin, première française à l'Everest, carnet de route,** Denoël, 1991, 186 p.

JAPHET Laurence. — **Les Coquetiers,** in Kronos, 6, 1991, p. 18 à 21.

JEUDY Jean-Marie. — **Le Beaufortin,** Lyon : Bias, 1991, 55 p. (Les carnets de territoire).

JEUDY Jean-Marie. — **La Tarentaise,** Lyon : Bias, 1991, 55 p. (Les carnets de territoire).

Jeux Olympiques d'hiver : montagne et développement, in Revue de Géographie Alpine, t. LXXIX, 1991, 3, 126 p.

JORDAN Denis. — **La Tourbière de Somment : sa richesse floristique,** in Arve, Léman, Nature, 1991, 63, p. 9 à 16.

JUGE M. — **A propos du Roc de Chère,** in Lac et reflets, 31, 3e trimestre 1991, p. 8 à 12.

JUGE Yvette. — **Saint-Jorioz : autres regards,** Annecy, Société Majuscule, 1991, 165 p.

Lamartine : hommage de sa patrie classique, in Le Bugey, t. XIX, 1991, p. 1 à 200.

LEBASCLE Marie-Christine. — **Henri Juge (1898-1988),** in Revue Savoisienne, 1990, p. 27 à 29.

LEWIS A.W. — **La date du mariage de Louis VI et d'Adélaïde de Maurienne,** in Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1990, t. 148.

LIPS Bernard. — **Le Gouffre Jean-Bernard : - 1 602 m, Samoëns, Haute-Savoie,** Christophe Ohl, La Ravoire, Gap, 1991, 271 p.

LIZAMBARD Dominique. — **La Grande cuisine de Savoie,** Martine Lizambard, Solar, 1991, 126 p.

LOUCHET Gérard. — **Les « Pierres à mystères » de Savoie,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 62 à 65.

LOUP Jean. — **L'avant-pays savoyard,** in L'Histoire en Savoie, 104, décembre 1991, p. 1 à 87.

Mag-Eva. — **3 : revue d'histoire et de traditions du Val d'Arly,** Megève, Musée du Haut-Val d'Arly, 1991, 24 p.

MAISTRE Gilbert. — **Une extraordinaire lettre d'Hérault de Séchelles ébranle les idées reçues,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 85 à 88).

MAISTRE Gilbert. — **La Savoie dans la propagande révolutionnaire française avant 1792,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17, p. 39 à 44).

MALY Charles. — **Le saut du zèbre,** Pont du Diable, 1991, 215 p.

MARCHE INTERNATIONAL DU FILM D'ANIMATION (1991 - ANNECY) - **M.I.F.A. 91 : Guide,** 232 p.

MARIAT Marcel. — **Francin à la veille de la révolution de 1789,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 47, décembre 1991, p. 16 à 17.

MARIOTTE Ruth. — **Savoie,** Arthaud, 1991, 288 p. (Guide Arthaud).

MASSON Gislaine. — **Megève : sous la piste, l'herbe,** in Alpes Magazine, 7, janvier - février 1991, p. 22 à 31.

MERLE René. — **Une naissance suspendue : l'écriture des « patois » Genève, Fribourg, Pays de Vaud, Savoie, de la pré-révolution au romantisme : glossaire des patois de la Suisse Romande,** La Seyne (83), Société d'études historiques du texte dialectal, 1991, 110 p.

MERME Jean-Marie. — **« Des pyramides à Moscou » : souvenirs d'un soldat de Napoléon Ier,** Moûtiers, 1991, 89 p., in Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 14-2, reprint 1991, réédition parue à Moûtiers, 1978.

MESSIEZ Maurice. — **Montmélian en 1858,** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian et de ses environs, 46, juin 1991, p. 3 à 5.

MESSIEZ Maurice. — **Montmélian en 1858 (suite et fin),** in Bulletin de l'Association des Amis de Montmélian, 47, décembre 1991, p. 9 à 15.

MESSIEZ Maurice. — **La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie,** in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 31 à 49.

MESSIEZ Maurice. — **Les voyages du général de Gaulle dans les départements savoyards,** in L'Histoire en Savoie, 1, septembre 1991, p. 24 à 30.

MILLERET René. — **Les Sculpteurs de l'âge baroque en Haute-Maurienne,** Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1991, 63 p., in L'Histoire en Savoie, hors série, décembre 1991.

MINVIELLE Anne. — **L'Alpe d'antan est toujours en vogue,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 108 à 112.

MOINE Gilles. — **Pompiers d'Albens : séquences d'antan ou échappées sur les hiers qui chantent,** in Kronos, 6, 1991, p. 22 à 42.

MONNET Thierry, PABOIS Marc. — **Beaufortin : pays de Savoie,** Association pour le développement de l'inventaire des richesses artistiques de Rhône-Alpes, 1991, 79 p.

MOREL Claude. — **Prier 15 jours avec François de Sales,** Nouvelle Cité, 1990, 128 p.

MORIN Marie-Renée. — **La jeunesse de Lamartine (1811-1820) d'après des lettres inédites de Louis de Vignet à Aymon de Virieu,** in Le Bugey, t. XIX, 1991, p. 73 à 93.

MOURIQUAND Jacques. — **Tarentaise : les pièges de l'or blanc,** in Alpes Magazine, 8, mars-avril 1991, p. 16 à 25.

Mozart à la bibliothèque d'Annecy, Annecy, Bibliothèque Municipale, 1991.

MULATIER Philippe. — **La situation du Grand Tétras en Haute-Savoie,** in Arve, Léman, Nature, 1991, 63, p. 1 à 8.

MULET-MARQUIS Paul. — **Le roi Charles-Félix aux Echelles (1824),** in L'Histoire en Savoie Magazine, 1, septembre 1991, p. 22 à 23.

MURCIER Alain. — **Banc d'essai pour la société des loisirs,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 104 à 107.

NEGRE Ernest. — **Toponymie générale de la France : étymologie des noms de lieux,** Genève : Droz, 1990, (Publications romanes et françaises, 3 volumes, 852 p.).

La neige artificielle en chiffres : coût et ratios d'exploitation de l'enneigement artificiel : les résultats de l'enquête réalisée par la S.E.A.T.M. et l'A.D.S.P., in Aménagement et Montagne, 103, septembre 1991, p. 40 à 43.

NGUYEN Victor. — **Louis Dimier (1865-1943) et l'Action Française,** in Colloque de Conflans, 1983, Moûtiers, 1991, in Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 20.

PACCALET Yves. — **Grandes banlieues à hauteur des chamois,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 96 à 99.

PACHOUD Albert. — **Une montagne insolite : le Mont Granier,** in Association des Amis de Montmélian et de ses environs, 46, juin 1991, p. 26 à 30.

PAIRAUD Catherine. — **Faïenceries de Savoie au XVIIIe siècle,** in Cahiers d'Histoire, t. XXXV, N. 3-4, p. 265 à 280.

PALLIERE Johannès. — **Les premiers jeux d'hiver de 1924 : la grande bataille de Chamonix,** Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1991, in L'Histoire en Savoie, septembre 1991, 103, 80 p.

PALLUEL-GUILLARD André. — **Petits centres qui se cherchent une capitale,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 100 à 103.

PALLUEL-GUILLARD André. — **Pour une histoire... des histoires de la Savoie,** in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 5 à 14.

PARIAT Christian. — **La tour de Mons,** in Art et Archéologie en Rhône-Alpes, 6, 1990, p. 133 à 136.

PAUPERT Jean-Marie. — **Louis Dimier, un anarchiste de droite,** in Colloque de Conflans, 1983, Moûtiers, 1991, in Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 20.

PAVESI Olivier. — **Trou à pipo,** in Hypogées, 1991, 58, p. 10 à 11.

PENNA Jean-Luc. — **Tarentaise d'antan,** La Fontaine de Siloé, 1991, 169 p. (Les chroniques de l'autrefois).

PERRET Jacques. — **Le marché du travail pré-olympique dans le bassin d'emploi d'Albertville,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXIX, 1991, 3, p. 79 à 87.

Petit dictionnaire des historiens de la Savoie, in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 93 à 118.

PEYROT François. — **La glorieuse rentrée,** Age d'homme, 1989, 171 p.

PIERRE Jeanne-Marie. — **Le filage à Crest-Voland,** in Mag Eva, 3, 1991, p. 21 à 23.

PIGEON Patrick. — **La réduction par les pouvoirs publics des risques naturels liés aux glissements de terrain sur la commune de Bonneville (Haute-Savoie, France) : étude géographique,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXIX, 2, 1991, p. 55 à 68.

PIGUET Astrid. — **Promenades en Savoie et Haute-Savoie,** Henri Rougier, Trajectoire, 1991, 183 p.

PIO Marie-Thérèse. — **Le château du Bourget-du-Lac,** in Art et Archéologie en Rhône-Alpes, 6, 1990, p. 116 à 119.

PIOLA Michel. — **Le Mont-Blanc : 2,** Glénat, 1991, 223 p.

PONSON Claude. — **Les XVIe Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie : les enjeux de l'aménagement,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXIX, 1991, 3, p. 109 à 116.

PREAU Pierre. — **Une frontière pour un aigle à deux têtes,** in Géo, 149, juillet 1991, p. 78 à 81.

PREAU Pierre. — **Savoie, Haute-Savoie : Guide touristique ; L'esprit des lieux : le roman de la Savoie,** Comité Régional du Tourisme Alpes Savoie Mont-Blanc, La Fontaine de Siloé, 1991.

PREEL Bernard. — **Projet de station : du marketing à l'action,** in Aménagement et Montagne, 103, septembre 1991, p. 20 à 25.

PREMAT Bernard. — **Petite chronique des cabarets et cafés veyrolains du XVIIIe au XIXe siècle,** in Vivre à Veyrier-du-Lac, 38, octobre 1991, p. 12 à 14.

Presse en Haute-Savoie (La). — Répertoire numérique des collections de presse conservées aux Archives départementales (sous la direction d'Elisabeth Rabut), Annecy, Archives de la Haute-Savoie 1991, 2 volumes, 617 pages.

PRIEUR Jean. — **Aux portes de la Maurienne : Aiton,** in L'Histoire en Savoie, 102, juin 1991, 45 p.

PRIEUR Jean. — **Individualité alpine et influences extérieures à l'âge du fer. Un exemple : la Maurienne,** in Colloque sur les Alpes, 1989, Belley, Peuplement et Exploitation du milieu alpin ; Antiquité et Moyen-Age : actes, Université François Rabelais, 1991, 254 p.

QUELLET Marie-Jeanne, BOUVIER Isabelle. — **Bibliographie savoisienne,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 151 à 172.

RAFFAELLI Philippe. — **Les peintures médiévales de Cruet,** in Archéologie, 26, décembre 1990, p. 58 à 66.

RAFFAELLI Philippe. — **Peintures murales médiévales en Combe de Savoie,** in Art et Archéologie en Rhône-Alpes, 6, 1990, p. 109 à 113.

RAYNAUD Frédéric. — **Le château du Vuache à Albens,** in Art et Archéologie en Rhône-Alpes, 6, 1990, p. 137 à 141.

Le Reblochon, in L'Ancilevien magazine, 4, juin 1991, p. 14 à 16.

REVIL Philippe. — **Chambéry, la discrète,** in Alpes Magazine, 10, juillet-août 1991, p. 68 à 77.

REVIL Philippe. — **Louis Besson : « Itinéraire d'un ministre savoyard »,** Modane : Pont du Diable, 1991, 126 p. (Les grandes figures savoyardes).

REVIL Philippe. — **Que la fête commence,** illustrateur Georges Million, Pont-du-Diable, 1991, 124 p.

REY Françoise. — **Crash au Mont-Blanc : Les fantômes du Malabar Princess,** Glénat, 1991, 447 p. (Hommes et Montagnes).

REYMON André. — **Aiton : Aujourd'hui et demain,** in L'Histoire en Savoie, numéro hors série, septembre 1991, p. 143 à 152.

RHONE-ALPES, DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT, SERVICE STATISTIQUES. — **Les logements foyers au 01/01/1991,** Lyon : D.R.E. Rhône-Alpes, 1991, 29 p.

RHONE-ALPES, DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT, SERVICE STATISTIQUES. — **Les logements locatifs sociaux au 01/01/91,** Lyon : D.R.E. Rhône-Alpes, 1991, 49 p.

RHONE-ALPES, SERVICE REGIONAL DE STATISTIQUE AGRICOLE. — **L'Agro-Alimentaire Rhône-Alpes en 1989 : Annuaire de statistiques,** Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, 1991, 65 p.

Rhône-Alpes, Hachette-Guides de voyage, I.G.N., 1991, 907 p. (Guides Bleus).

RICHARD Dominique. — **La fresque de Cruet,** in Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990, p. 24.

RIOND Georges. — **Charles Lacombe (1914-1988),** in Revue Savoisienne, 1990, p. 30 à 33.

RIQUET Michel. — **Louis Dimier, humaniste,** in Colloque de Conflans, 1983, Moûtiers 1991, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 20).

ROBIN Jean. — **Un ami de Lamartine : le poète Joseph Marion,** in Le Bugey, t. XIX, 1991, p. 189 à 200.

ROELLY Alfred. — **La forêt communale de Megève,** in Mag Eva, 4, 1991, p. 16 à 19.

ROY Gil. — **Hautes voltiges,** in Alpes Magazine, 7, janvier-février 1991, p. 14 à 21.

SAINT-CHERON François (de). — **Henri Dimier, fils de Louis,** in Colloque de Conflans, 1983, Moûtiers, 1991, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 20), p. 197 à 200.

SAVARY Bernard. — **Histoire de la cartographie en Savoie,** in Mémoires et documents de l'Académie Chablaisienne, t. LXV, 1990.

SAXER V. — **Le suaire de Turin aux prises avec l'histoire,** in Revue d'Histoire de l'Eglise de France, 196, 1990.

SENET Martine. — **Les modes de transport dans les montagnes savoisiennes au XIXe siècle,** in Mag Eva, 3, 1991, p. 13 à 15.

SERRALONGUE Joël, LOISON Gilles. — **Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1990,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 15 à 23.

SERRATE Bénédicte. — **Industrialisation, développement et territoire : l'exemple d'Annecy ; l'analyse du développement économique local : une relecture des hiérarchies spatiales,** in Revue de Géographie Alpine, t. LXXIX, 2, 1991, p. 69 à 84.

SESIANO Jean. — **La grotte glacée des Fis revisitée,** in Hypogées, 58, 1991, p. 14 à 18.

SESIANO Jean. — **Un traçage à Mégevette,** in Hypogées, 58, 1991, p. 12 à 14.

SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DES AMIS DE VIUZ-FAVERGES. — **Histoire et Archéologie,** 1991, 32 p.

SOCQUET Charles. — **L'anneau du salut, droit d'asile religieux,** in Mag Eva, 3, 1991, p. 2 à 10.

SOCQUET Charles. — **Demi-quartier de Megève,** in Mag Eva, 3, 1991, p. 20.

SOESTRE Syv. — **La fille de la vipère ou le nouvel enchantement,** La Fontaine de Siloé, 1991, 369 p. (Les chants de la terre).

SORREL Christian. — **A propos d'un cinquantenaire : la statue de Jeanne d'Arc à Chambéry,** in L'Histoire en Savoie Magazine, 1, septembre 1991.

SORREL Christian. — **Eglise et Révolution en Savoie (1793-1794),** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17), p. 61 à 83.

SOUDAN Pierre. — **L'Académie Salésienne,** in L'Histoire en Savoie, 101, mars 1991, p. 68 à 77.

SOUDAN Pierre. — **Les archives, mémoire du département,** in Trait d'Union, 2, 4e Trimestre 1991, p. 4.

SOUDAN Pierre. — **Les suites annéciennes du « Toast d'Alger »,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 123 à 141.

Spéléologie, Activités Club, in Spéléalpes, 12, 1989/90, p. 7 à 44.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LAC D'ANNECY. — **S'unir pour préserver l'environnement dans la vie quotidienne,** Syndicat du Lac, 1991, 40 p.

SYNDICAT DES COMMERCES ALIMENTAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE. — **SCA 74,** 1991, 16 p.

SYNDICAT D'INITIATIVE D'ANNECY ET D'ACTION TOURISTIQUE DU LAC. — **Guide pratique Annecy été 1991,** Syndicat d'Initiative d'Annecy, 1991, 40 p.

SYNDICAT NATIONAL DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE. — **Les accompagnateurs : professionnels de la montagne,** S.N.A.M., 1991, 14 p.

TERREAUX Philippe. — **La Savoie jadis et naguère : d'Amélie Gex à Henry Bordeaux,** Genève, Slatkine ; Chambéry, Centre d'Etudes Franco-Italien, 1990, 201 p. in Cahiers de civilisation alpine, (numéro spécial).

TANGHE Jean-François. — **Le grand massif,** Lyon, Bias, 1991, 56 p. (Les carnets de territoire).

TERNES Charles-Marie. — **Itinéraires culturels transalpins en direction de la Gaulle, de la Belgique et des Germanies : problématique des piliers funéraires,** in Colloque sur les Alpes, 1989, Belley. Tours : Université François Rabelais, 1991, 254 p. (Caesarodunum, 25), p. 209 à 218.

THENOZ M. — **Le tourisme à Chamonix,** in Revue de Géographie de Lyon, vol. 63, 4, 1988, p. 237 à 245.

TOMAMICHEL Serge. — **Le collège chappuisien d'Annecy (1550-1614),** in L'Histoire en Savoie Magazine, 1, septembre 1991, p. 2 à 7.

TOURT Alexandre. — **Haute-Maurienne secteur de la Norma : Avrieux - Le Bourget - Villarodin - La Norma : curiosités artistiques et historiques,** A. Tourt, 1989, 70 p.

TRACQ Francis. — **Le cas original de la Haute-Maurienne dans la Révolution,** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17), p. 99 à 109.

TRACQ Francis. — **La désorganisation économique en Haute-Maurienne sous la Révolution (1793-1796),** in Les Savoyards révolutionnés (1787-1800), Moûtiers, 1989, (Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, nouvelle série, 17), p. 159 à 164.

TRAVERS Henri. — **Des copeaux : souvenirs d'un enfant au pays des murgers en Savoie vers le début du siècle,** H. Travers, 1991, 197 p.

TRENARD Louis. — **Lamartine, notre écrivain régional,** in Le Bugey, t. XIX, 1991, p. 1 à 13.

TRIVERO Auguste. — **Aussois : les années de guerre 1939-1945,** Aussois, Association paroissiale, 1990, 112 p.

TRYON-MONTALEMBERT Renée (de). — **Anne de Guigné : une enfant nous prend par la main,** Ed. du Serviteur, 1991, 41 p. (Collection Arc-en-Ciel Bleu : histoires d'enfants, 2).

VAN GENNEP Arnold. — **La Savoie : Vie quotidienne, fêtes profanes et religieuses, contes et légendes populaires, architecture et mobilier traditionnels, art populaire,** Voreppe : Curandera, 1991, 640 p. (Traditions).

VEDRINE Mireille. — **Lamartine retrouvé : paysages romantiques,** Chambéry, Agrf, 1991, 287 p.

VIBERT-GUIGUE Alexis. — **Quand on écoutait le soleil : une enfance en Savoie dans l'entre-deux-guerres,** La Fontaine de Siloé, 1991, 201 p. (Savoisiennes).

VILLERMET Christian. — **A noi Savoia : histoire de l'occupation italienne en Savoie, Novembre 1942 - Septembre 1943,** La Fontaine de Siloé, 1991, 221 p. (Savoisiennes).

VILLERMET Jean-Marc. — **La naissance de l'hypermarché : l'entreprise Carrefour d'Annecy à Sainte-Geneviève-des-Bois (1959-1963),** in Cahiers d'histoire, t. XXXVI, 1991, 1, p. 39 à 47.

VINOT François. — **Les exportations de l'industrie Rhône-Alpes,** in Dossiers de l'INSEE Rhône-Alpes, 41, octobre 1991, p. 1 à 66.

VIOUT Jean-Olivier. — **A propos du pont des Amours... un brin d'histoire,** in Bulletin de la Société des Amis du Vieux Chambéry, 30, 1991, p. 71 à 75.

VOIRON Henri, PALLUEL-GUILLARD André. — **Bernard Voiron : de la Révolution à la courtisanerie,** in L'Histoire en Savoie Magazine, 1, septembre 1991, p. 19 à 21.

VOIRON Henri. — **1804 : Pie VII traverse la Savoie,** in Revue Savoisienne, 1990, p. 97 à 107.

VULLIEZ Hyacinthe. — **Francis le facteur,** La Grave, Les Amis de Crespiat, 1991, 157 p.

WEIGEL Anne. — **La transposition poétique de la nature savoyarde**, in Le Bugey, t. XIX, 1991, p. 135 à 154.

ZANUS Marie-Thérèse. — **Poèmes d'Annecy, du Lac, d'une Vie : 1**, Annecy, Impr. Copy Top, 1991, 41 p.

ZILBERTIN Paul. — **Tout savoir sur les Jeux Olympiques Albertville 1992**, Solar 1991, 151 p. (Sports 2022).

Table des matières pour 1991

Pages

L'année florimontane :

G. LOUCHET. — Temples païens, églises chrétiennes 2
P. GUICHONNET. — La Savoie dans le Second Empire 3
J.-M. DUVERNEY. — Joseph Despine, médecin savoyard du XVIIIe siècle 6

G. GRANDCHAMP. — Roger Michaud, architecte des Bâtiments de France 11

M.-C. COURTIAL. — La lettre de Montrottier 14

Le Concours de Poésie 1991 17

J. SERRALONGUE. — Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1991 .. 18

E. BERTHOUD. — Le retable de Thônes 47

J. BURDEYRON. — L'histoire du rural de Saint-Germain-sur-Talloires 60

J.-G. RITZ. — Dans son poème « Le Prélude », William Wordsworth évoque des souvenirs savoyards de 1790 78

P. SOUDAN. — Pierre-François Poncet (1810-1891) 90

C. BRUN. — « Quand il est mort le poète » : Jean Bordeaux (1906-1933) 110

Notes de lecture. — Dans l'ombre de la Réforme : les membres de l'ancien clergé demeurés à Genève (1536-1558) (G. GRANDCHAMP) ; Carouge, ville nouvelle du XVIIIe siècle (G. GRANDCHAMP) ; Dans les vignes (G. GRANDCHAMP) ; Les maisons du Grand-Bornand (G. GRANDCHAMP) ; Les manuscrits enluminés des comtes et ducs de Savoie (G. GRANDCHAMP) ; A noi Savoia (G. GRANDCHAMP) ; Le français au pays des savoyards (G. CHEVALLIER) ; Des copeaux (G. CHEVALLIER) ; La Presse en Haute-Savoie (P. SOUDAN) ; Les oratoires de la Haute-Savoie (P. SOUDAN) 126

Les publications échangées 132

M.-J. QUELLET et I. BOUVIER. — Bibliographie savoisienne . 134

132e ANNÉE 1992

La Revue Savoisienne

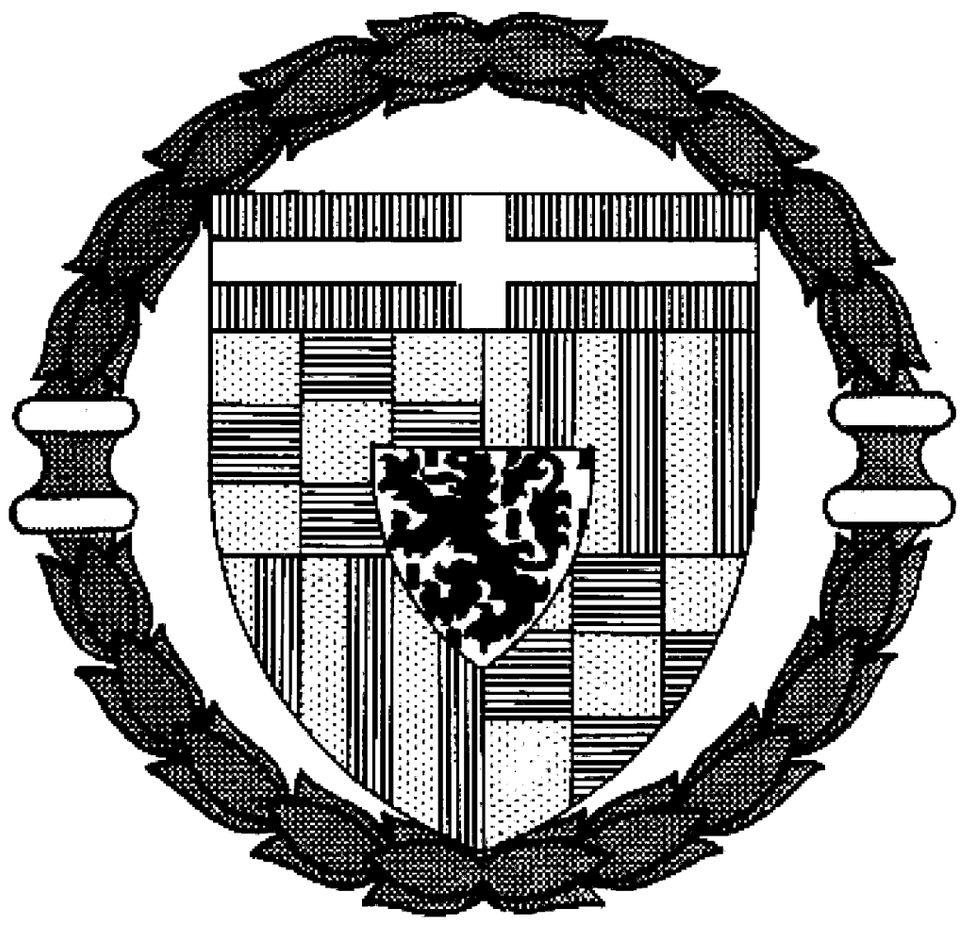

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Président : M. Paul GUICHONNET, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Genève, O. ❋, O. ❦, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ❋, ❦, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❦, professeur honoraire de Lettres.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❀, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membre : Mme Marie-Claire COURTIAL

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN ; MM. Robert BRUNEL, Henri DAVIGNON, Roger DEVOS, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ; *vice-président :* M. Georges GRANDCHAMP ; *membres :* Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Vincent BENEY, Henri DAVIGNON, Jean-Michel SÉRON.

Dates d'admission MM.

MEMBRES D'HONNEUR

1927 AVEZOU Robert, O. ❋, ❦, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie ; directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, Grenoble.
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1990 BERNARD Henri, O. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Paris.
1962 † CALLOT Emile, ❋, C. ❦, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, Mulhouse.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, Genève (Suisse).
1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Annecy.
1975 HAYEM Robert, O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1963 S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, Cuernavaca-Mor (Mexique).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », Paris.
1990 NOVARINA Maurice, C. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950 OURSEL Raymond, ❋, O. ❦, officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Lettres, ancien directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Saône-et-Loire, Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, Orléans.
1983 PERRET André, ❋, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, Boulogne-Billancourt.
1984 RABUT Elisabeth, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, conservateur général chargé du Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.
1965 RAVIER André (le R.P.), O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, 1939-1945, docteur ès-Lettres, historien, Chantilly.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, Genève (Suisse).

LISTE DES MEMBRES (1)

(à jour de leur cotisation 1992)

MEMBRES EFFECTIFS

1965 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Annecy.
1939 BAUD Henri, ❋, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, Allinges.

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne.** Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1989 BENEY Vincent, retraité, guide-conférencier d'Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1989 BOULLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 BOURQUARD Léon, O. ✾, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ✾, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de lettres, Gaillard.
1956 † BROISE Pierre, ✾, architecte D.P.L.G., docteur ès-Lettres, Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), chevalier dans l'Ordre National du Mérite, C. ✾, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la Revue Savoisienne, Annecy-le-Vieux.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ✾, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur honoraire de Lettres, Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur des Musées d'Annecy, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1962 † COUTIN Paul, ✾, professeur honoraire d'histoire, Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Annecy.
1931 DAVIGNON Henri, ❋, ✾, administrateur du domaine de Montrottier, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.
1988 DÉTRAZ Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy
1962 DEVOS Roger, Bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1974 DUFOURNET Paul, O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général honoraire de l'Equipement, docteur ès-Lettres, Paris.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ✾, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), ancien bâtonnier, avocat honoraire, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1948 GRANDCHAMP Georges, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des « Amis du Vieil Annecy », Annecy.
1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, O. ✾, correspondant de l'Institut, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ✠ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur honoraire de lettres, Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ✾, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, Annecy.

1962 † HUMBERT Jacques (Général), G. O. ❋, ⚜ 1914-1918 et T.O.E., Paris.
1954 JACQUET Abel (Chanoine), O. ❦, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1928 LAYDERNIER René, ❋, ⚜, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.
1984 LEUSSE de SYON (S.E.) Bruno de, C. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚜, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 L'HONORÉ Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Troyes.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.
1957 † PLAGNAT François, O. ❋, ⚜, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur-ès-lettres et ès-sciences économiques, professeur honoraire de philosophie, Annecy.
1950 PRIMOT André, ❁, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, Petit-Noir.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.
1977 RIOND Georges, C. ❋, ❀, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, Groisy.
1982 † RITZ Jacques, O. ❦, agrégé de l'Université, Quintal.
1975 ROSSET Emile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, Annecy.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès-Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg, Thorens.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, Annecy.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❦, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ❋, ⚜, ❦, Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, secrétaire adjoint de l'Académie Florimontane, directeur de la Revue Savoisienne, Annecy.
1987 TERREAUX Louis, ❋, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Saint-Jeoire-Prieuré.
1987 TRUCHET Pierre (Dr), O. ❋, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1974 VERJUS Henri (Chanoine), ❦, Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❀, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1965 † BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, Annecy-le-Vieux.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, membre de la société « L'Echo de nos Montagnes », Sevrier.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER de NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1980 † BERNARD Georges (général), C. ❋, ⚜ 1939-1945 et T.O.E., Valeur militaire, conciliateur, Annecy.

1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, Talloires.
1987 BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1963 BOSSON Charles (Maître), ❋, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, 🎖 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, Paris.
1991 CHANAL Robert (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1969 COLLIARD Lauro, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❦, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, Annecy.
1973 DEPOLLIER Gérard, imprimeur, Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (général), O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, docteur ès-Sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Craponne.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., Monaco.
1967 LAVOREL André, 🎖 1939-1945, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, Annecy.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur ès-Lettres, professeur d'Université, Toulouse.
1951 MEYNET Joseph (chanoine), vicaire général, Annecy.
1973 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, Annecy.
1963 RITZ Jean-Georges, O. ❋, C. ❦, doyen honoraire de Faculté, Saint-Jorioz.
1980 † QUELLET Marie-Jeanne (Mme), sous-bibliothécaire, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1988 ROLLET Yolande (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire d'orgue et de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.

1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Paris.
1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ❋, ✠, médaille de la Résistance, Megève.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1978 TRÉNARD Louis, O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, professeur d'histoire à l'Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ✠ 1939-1945, O. ❦, directeur d'école honoraire, Annecy.
1981 VAUTREY Georges (général), C. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ✠ 1939-1945, général de brigade (C.R.), Paris.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ✇, ✠ 1939-1945, O. ❦, officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❦, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josette (Mme), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ✠ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (abbé), prêtre, Beaumont-Le-Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (Dr), ❋, ✠, ✇, médaille de la Résistance, Saint-Sixt.
1978 AUGEREAU Pierre (abbé), prêtre, Montrouge.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
1981 BALAS Chantal (Mme), Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, Le Chinaillon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur honoraire de lettres, Annecy.
1977 BAUD Aimé, ❋, ❦, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1987 BEAUQUIS Philippe, commerçant, Chavanod.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie romane à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
1980 BIBOLLET Anne-Marie, professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1990 BINTEIN Hélène (Mme), principal honoraire de collège, Annecy.
1973 BLANC Claude, négociant en coton, Le Havre.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Sheepscombe.
1985 BORDES Hélène (Mme), professeur à l'Université de Limoges, Limoges.
1988 BOSSON Micheline (Mme), Genève (Suisse),
1985 BOUDIOS Pierre, ❋, ✠ 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, Annecy-le-Vieux.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ❦, musicologue, Sciolze (Italie).
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), sous-bibliothécaire, Annecy.
1980 BOUVIER d'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY Gabriel, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ingénieur T.P.E., Veyrier-du-Lac.
1979 BOYER Roland, Montrouge.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.

1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1989 BRUNET Jean (Maître), avocat honoraire, Bonne-sur-Menoge.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), docteur honoraire en chirurgie dentaire, ancien maire de Talloires, Talloires.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, Marsinges.
1964 BURRET Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes supérieures de lettres classiques, Saint-Jorioz.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), Neydens.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1990 CAILLIES Michel, retraité, Annecy.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1980 CANOVA Claude (Mme), ✠ 1939-1945, journaliste, Saint-Jorioz.
1969 CARTIER André, Aix-les-Bains.
1982 CATTIN Hubert, Annecy.
1964 • CELLIER Jean, Annecy.
1991 CERTEAU (de) Roselyne (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Duingt.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), Annecy.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des P.T.T., Thonon-les-Bains.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre, ❋, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, contrôleur général des Armées au Ministère de la Défense, Seine-Port.
1983 CHARRON Hubert, ❦, professeur, Chaville.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, Giez.
1989 CHIRAT Pierre, O. ❦, proviseur de lycée, Cranves-Sales.
1989 CHOMIENNE François, chimiste, Brenthonne.
1986 COLLIARD Victor-Clément, orthodontiste, Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P., retraitée, Annecy.
1990 COMTE Michèle, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1978 CONTAMIN Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1991 CROLA Bernard, employé de banque, Thonon-les-Bains.
1989 CROLARD Anne-Marie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1988 CURTENAZ de MARONZIER François, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1989 DARROU Germain, membre de la Société Française d'Archéologie, Paris.
1987 DARSY François (Dr), médecin en retraite, Annecy.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1986 DECERIER André, O. ❦, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1987 DECHAIX Paul, officier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier des Saints Maurice et Lazare, ❦, magistrat, vice-président honoraire du Tribunal de Créteil, Sevrier.

1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1991 DE DOMENICO Elio, ❦, professeur honoraire de lycée, Salerne (Italie).
1990 DEGORE Serge, Saint-Marcel (Isère).
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ❦, professeur honoraire d'Université, Vence.
1988 DELEBARRE Pierre, Annecy.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ✠ 1939-1945, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1989 DENECHAUD Chantal (Mme), Veyrier-du-Lac.
1983 DÉRIPPE Félicien, Seynod.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1992 DESPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Paris.
1989 DETURCHE François, retraité des Ponts et Chaussées, Bonneville.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, Ayze.
1990 DUBEY Jean-François, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1974 DUBY Jean, officier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❦, ✠ 1939-1945, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ✠ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1982 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, Paris.
1991 DURAND Michèle (Mme), Evires.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, Menthon-Saint-Bernard.
1992 DUTRONC Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), Sallenôves.
1987 ECUVILLON Jean-Loup, chirurgien-dentiste, Veyrier-du-Lac.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1989 FIORIOLI Elena (Mme), professeur à l'Université de Padoue, Padoue (Italie).
1989 FLEAU-RIONDEL Marie, Samoëns.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, Annecy.
1989 FOL Michel, chargé de travaux dirigés à l'Université de Paris, Paris.
1980 FONLUPT Louis (Dr), chevalier dans l'Ordre National du Mérite, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1992 FORAS Raoul (Comte de), docteur ès-Sciences, Thonon-les-Bains.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole nationale de musique, Annecy.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de Littérature et d'Action Savoie, Châtillon-sous-Bagneux.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), Annecy.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, Annecy.
1986 GILLET DE THOREY Lionel, ✠ 1939-1945, O. ❦, médaille d'argent de l'Enseignement Technique, professeur honoraire, Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, Doussard.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Chambéry.
1991 GRAZINI Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
1986 † GROSSE Bruno, entrepreneur, Aix-les-Bains.

1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.
1986 GUIGNÉ Jacques (Comte de), ❋, ⚜ 1939-1945, Genève et Annecy-le-Vieux.
1991 GUILLAUMOND Théodora (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Douvaine.
1976 GUYON Jean, industriel, Brenthonne.
1989 GUYON Michel (Dr), Sciez.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1989 HOURTOULE Huguette (Mme), C. ❦, présidente de l'A.M.O.P.A. de Haute-Savoie, Annecy.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la Gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1990 JACQUET Renée (Mme), Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
1990 JANIN-DAVIET Jean-Louis, décorateur, Ugine.
1986 LABADIE Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, Vers.
1987 LACROIX Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1981 LAILLET Marcel, commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, Annecy.
1978 † LAMOUILLE Georges (général), O. ❋, ❦, croix du Combattant, commissaire général de brigade aérienne, Anglefort.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1978 LANTERNIER Jacqueline (Mme), docteur en médecine, Lyon.
1991 LANZA Carlo, consul honoraire de France, Vérone (Italie).
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie française, Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de mathématiques, Saint-Eustache.
1988 LAVÉDRINE Georges, maire-adjoint, Annecy.
1992 LAVIGNE-DELVILLE Henri (général), Viuz-la-Chiésaz.
1992 LAVIGNE-DELVILLE Marie (Mme), Viuz-la-Chiésaz.
1980 LECOMTE Paul, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❁, cadre retraité, Combloux.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de Biologie, retraitée, Montpellier.
1992 LEJEUNE Marcel, EDF-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1992 LISSAC Anne (Mlle), conseiller d'ambassade honoraire, Paris.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
1970 LUPIN Yves, ❋, ❦, inspecteur général retraité de l'Economie et des Finances, Neuilly-sur-Seine.
1992 MAISTRE Gilbert, professeur, Albertville.
1990 MARIE Charles-P., Chênes-Bougeries (Genève).
1990 MARRO Monette, directeur-adjoint de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, Argonay.
1992 MAURICE-DEMOURIOUX Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ❦, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1989 MOLLO Robert, Nice.
1979 MONNIER Victor, Genève.
1985 MOREAU France (Mme), Seynod.
1990 MORNEAU Yves, ingénieur, Seynod.
1988 MOSCHEROSCH Gérard, Saint-Jorioz.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1978 MULET-MARQUIS Paul, Cognin.

1975 MUSSET Micheline (Mme), Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, Genève.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1992 PATIN Paule (Mme), Veyrier-du-Lac.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1970 PERRET Joseph, Combs-la-Ville.
1975 PERRON François, ❋, médaille de la Valeur Militaire, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Sciences politiques, secrétaire général de mairie honoraire, Passins.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, Annecy.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1990 PLÉ Monique (Mme), Veyrier-du-Lac.
1989 PLIHON Jean, ministre plénipotentiaire, Ferney-Voltaire.
1980 POCHAT Pierre, ❋, ❁, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, Annecy.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ❋, 1939-1945 et T.O.E., Menthon-Saint-Bernard.
1992 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1989 PORRET Yves, inspecteur des ventes du journal « Le Dauphiné Libéré ».
1974 PORTIER Jeanne (Mlle), attaché administratif E.D.F., Annecy.
1992 PREMAT Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ❦, directrice d'école honoraire, Annecy.
1989 QUOEX Franck (abbé), Siechi (Italie).
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1986 RASTOUL Lucien, ☙, retraité de l'Institut Mérieux, Lyon.
1992 RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, Neuilly-sur-Seine.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communal, Gruffy.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 REY Emmanuelle (Mme), Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1988 REY Pierre, Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, Annecy.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1992 ROSSI Christian, analyste-programmateur, Saint-Jorioz.
1977 ROTHAN Gabrielle (Mlle), chirurgien-dentiste, Thorens-Glières.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Les Devants-de-Proméry.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, Annecy.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1988 SEMREN Jacques, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, Châlons-sur-Marne.

1987 SIMOND Gérard, président d'honneur de la Chambre Syndicale Hôtelière, Chamonix.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isodoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1988 STRECKER Hugh, Bluffy.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du Château de Clermont, Rumilly.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1992 THEVENOD Denis, Viuz-en-Sallaz.
1968 THOREND François, transporteur, Saint-Marcel.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, hôtelier, Thonon.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1991 TOMAMICHEL Serge, enseignant, Chamonix.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, Paris.
1988 TYL Yves, professeur, Saint-Jorioz.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, Brenthonne.
1989 VACCHINA Mariagrazia (Mlle), professeur de lycée, présidente de la Délégation valdotaine de l'A.I.C.C., Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ancien bâtonnier, avocat, Veyrier-du-Lac.
1963 VALLETTE D'OSIA Jean (général), G.O.✻, Provins, Annecy-le-Vieux.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mme), étudiante, Thorens-Glières.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ✿, institutrice honoraire, Annecy.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire de Lovagny, Lovagny.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière, Poisy.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, président des Amis du Val de Thônes, Thônes.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental en retraite du Travail et de la Main-d'Œuvre, Annecy.
1970 VIVIANT Fernand, agent de l'E.D.F., Lovagny.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Vétraz-Monthoux.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), protonotaire apostolique, Siechi (Italie).
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), professeur, directrice des cours de langue et conversation françaises de l'Association Universitaire Francophone, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SEANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 1992 (*)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente à toute l'assemblée ses vœux les plus attentifs et prie le doyen Terreaux de les transmettre à l'Académie de Savoie.

Il adresse à notre confrère, le docteur Louis Fonlupt, qui vient de perdre sa femme, les sincères et amicales condoléances de l'Académie Florimontane.

Puis il remercie notre confrère André Lavorel d'avoir offert à l'Académie Florimontane le Bulletin n° 0 de l'Association Rassemblement des Familles Lavorel.

Il se réjouit de la sortie de la *Revue Savoisienne 1990* ; il félicite le directeur de la Revue, M. Pierre Soudan, et remercie de sa part ceux qui l'ont secondé ainsi que l'imprimerie Dépollier.

Il a le plaisir d'annoncer aussi la distinction que vient d'obtenir notre membre associé, Lauro-Aimé Colliard, professeur de Littératures comparées à l'Université de Vérone : M. Colliard a, en effet, reçu, sous la Coupole, le Grand Prix du Rayonnement de la langue française.

Ensuite, le vice-président Georges Grandchamp signale l'arrivée à la bibliothèque du *Catalogue des papiers timbrés officiels (...) de 1791 à 1959* et du *Rapport 1990 : Secteur Les Choseaux - Les Mongets, Commune de Sevrier* (Lac d'Annecy - Haute-Savoie), rédigé par Yves Billaud.

Avant de lire le procès-verbal de décembre 1991, pour approbation, la secrétaire remercie, au nom de tous, le président pour ses vœux et lui exprime les souhaits bien sincères et respectueux que l'Académie Florimontane le prie de recevoir.

C'est à M. Claude Guichet qu'il revient de faire l'éloge de notre regretté bibliothécaire François Lanier (1). Le président salue la présence de Mme Lanier à qui il assure que l'Académie Florimontane n'est pas près d'oublier son bibliothécaire.

La parole est ensuite donnée à M. Pierre Soudan qui entretient l'auditoire d'« Auguste Terrier, un propagandiste annécien de l'Empire colonial français ».

Dernier des six enfants d'un charpentier et de la concierge du théâtre municipal, Auguste Terrier naquit à Annecy le 11 juillet 1873. Elève du collège chappuisien puis du lycée Berthollet, il gagna Paris à 17 ans. Tout en suivant des cours de Droit, il collabora au *Journal des Débats*, l'un des grands quotidiens de l'époque.

Auguste Terrier fut, dès sa fondation, associé à l'action du Comité de l'Afrique Française. Durant quatre décennies, il rédigea le bulletin de cet organisme, aida les explorateurs à trouver des appuis et, par de multiples articles dans les journaux et revues, soutint la cause des artisans de l'implantation sur le continent noir.

Chargé de cours dans des grandes écoles, auteur d'ouvrages sur le développement africain, membre de divers organismes dont l'Académie coloniale, ce journaliste n'oublia jamais son pays natal. C'est là qu'il devait décéder, au cours d'un séjour, le 27 avril 1932. Son ami de toujours, le général Gouraud, salua sa mémoire lors de l'inhumation au cimetière de Loverchy. Quelques mois auparavant, à l'occa-

---

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, I. Bouvier, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, J. Leriche, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, ainsi que Mmes Andarelli, Bajulaz, Chanal, Dutronc, Guichonnet et Lanier ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, Y. Ginet, H. Ritz, ainsi que Mlles Amidieu et Vandecasteele ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, le général G. Bernard, P. Bonnet, G. Brégnac, R. Chanal, J. Domenjoud, le général R. Fassier, C. Gardet, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, C. Guizard, R. Laydernier, G. Louchet, J. Mauran, J. Morneau, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, J.-F. de Roussy de Sales, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, L. Terreaux, J.-N. Vandeputte, H. Voiron, ainsi que MM. Bouvier, C. Brégnac, Jacquemet et Tochon.

Etaient excusés : Mmes Chavigny, Courtial, Dumont, Tapponnier et Viriot ; Mlle Dagand ; MM. Anthoine, Brunel, Burdeyron, Coutin, Dechaix, Dubey et Fonlupt.

(1) Texte dans le présent numéro.

sion de l'exposition coloniale, le maréchal Lyautey et Albert Lebrun, président du Sénat avant de l'être de la République, avaient présidé un rassemblement destiné à rendre hommage à cet Annécien qui voua son existence et sa plume à l'Empire français (1).

Après les remerciements du président pour cette solide et précise évocation, les différentes questions posées au conférencier prouvent l'intérêt qu'a suscité sa communication.

La séance est levée à 18 h 15.

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 1992 (*)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président salue d'abord la mémoire de M. Joannès Beauquis dont il rappelle, avec beaucoup d'émotion, l'amabilité, la compétence, le discernement ainsi que le dévouement à l'Académie Florimontane et particulièrement au domaine de Montrottier.

Il déplore aussi le décès de Mme Francillon, femme de notre confrère, Me Camille Francillon, et mère de notre confrère Me Jean-Pierre Francillon, et celui d'un ami de l'Académie Florimontane, le colonel de Mouxy de Loches.

Le procès-verbal de janvier est lu et adopté.

M. Gérard Détraz s'interroge d'abord « A propos de la naissance du village de Duingt » (2).

Le président remercie le conférencier pour cette étude fouillée et le public soulève quelques problèmes, en particulier des questions d'étymologie.

M. Détraz reprend la parole pour parler de « l'intégration de la seigneurie de l'Ile d'Annecy au domaine comtal » (3).

Ayant vivement remercié le conférencier, le président lève la séance à 18 h 15.

SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 1992 (**)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le plaisir d'annoncer que le Prix Région-Savoie 1992 a été décerné à notre confrère le docteur Charles Socquet, pour l'ensemble de son œuvre.

---

(1) Le texte complet a paru dans le n° XCIV de la revue de la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie* consacré aux Journées d'études sur « Les Savoyards dans le monde » (Annecy, 13 et 14 décembre 1991).

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, M. Comte, A.-M. Crolard, M. Durand, H. Hourtoule, J. Leriche, J. Mercier, F. Moreau, E. Rey, Y. Rollet, M. Rousset, D. Viriot, ainsi que Mmes Chanal, Détraz et Guichonnet ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, H. Ritz, ainsi que Mlles Fassier, Gueugnon et Vandecasteele ; MM. le général F. Anthoine, A. Baud, V. Beney, le général G. Bernard, P. Bonnet, R. Brunel, J. Burdeyron, R. Chanal, P. Dechaix, C. Dedeystère, G. Détraz, R. Devos, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, R. Laydernier, G. Louchet, G. Raffin, C. Regat, J. Ritz, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. R. Détraz, Gurret, Guyonnet, Jacquemet, Prémat et Rossi.

Etaient excusés : Mmes Davoine, Dujourdy, Floquet, Hermann et Raffin ; Mlles Dagand et Tissot ; M. Coutin.

(2) Texte dans le présent numéro.

(3) Texte dans le présent numéro.

(**) *Etaient présents :* Mmes C. Balas, E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, M. Comte, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M. Durand, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, J. Leriche, J. Mercier, T. Picard, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M. Rousset, D. Viriot, ainsi que Mmes Dutronc, Guichonnet, Jacquemet, Morneau, Pasquier et Poulard ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M.-B. Tissot, ainsi que Mlles Vandecasteele et Viallet ; MM. le général F. Anthoine, A. Bastard-Rosset, V. Beney, le général G. Bernard, J. Burdeyron, P. Dechaix, J. Domenjoud, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, J. Mauran, J. Morneau, G. Raffin, J. Ritz, P. Soudan, J.-P. Serralongue, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Jacquemet, B. et J.-M. Villermet.

Etaient excusés : Mmes Floquet, Lauverjat, Tapponnier ; Mlles Collomb et Dagand ; MM. Bonnet et Sautier.

Il déplore le décès de Mlle Louisa Pernoud, directrice d'école honoraire, membre correspondant depuis 1952, celui de Mme Marie-Louise Hourtoule, belle-mère de Mme Huguette Hourtoule, et celui de M. Fernand Duret, père du docteur Maurice Duret, membre associé, et grand-père du docteur Pierre-Alain Duret.

Mme Marie-Claire Courtial annonce un concert dans l'église de Cuvat.

Le procès-verbal de février, après lecture, est approuvé.

Le président ayant salué la présence de Mlle Hélène Viallet, directeur des Archives Départementales, passe la parole à Mme Georgette Chevallier qui signale les expressions ironiques qui se rapportent au goût des Savoyards pour les raves et qu'elle a trouvées dans le *Blason populaire de la France,* de H. Gaidoz et P. Sébillot (1884).

Ensuite, M. Georges Grandchamp, en déposant à l'Académie Florimontane, au nom de M. Pierre Broise, deux cartons renfermant des notes manuscrites de Charles Marteaux, regroupées par communes de la Haute-Savoie et réunies par dossiers individuels, évoque la mémoire du grand Florimontan que fut Charles Marteaux, le « révélateur du vicus gallo-romain de Boutae » dont le travail a été signalé dans le monde international des archéologues comme un « modèle du genre ». Il signale enfin la parution du numéro de la revue « Vieilles Maisons Françaises » consacrée à la Haute-Savoie.

Jean-Marc Villermet fait alors une intéressante communication sur « Marcel Fournier, révolutionnaire annécien du commerce contemporain » (1).

Le conférencier est remercié par le président, de nombreuses questions lui sont posées et la séance est levée à 18 h 15.

ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU MARDI 24 MARS 1992

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le procès-verbal 1991 est approuvé à l'unanimité ainsi que les différents rapports relatifs à Montrottier (finances : M. Grandchamp ; publicité, signalisation et collections : Mme Courtial ; guides : M. Beney).

Le président, après avoir évoqué le souvenir du regretté M. Joannès Beauquis, fait le point sur la situation du domaine et M. Jean-Michel Séron est nommé administrateur de Montrottier, au côté de ceux qui sont déjà en place.

Sont ensuite approuvés à l'unanimité le rapport moral de la secrétaire, le rapport, relatif à la bibliothèque, de Mme Hermann, le rapport financier de M. Coutin, le rapport du commissaire aux comptes, M. Barat, et le rapport sur la *Revue Savoisienne* 1990 de M. Soudan.

M. Barat ayant demandé à être déchargé de ses fonctions, c'est M. Hubert Cattin qui est nommé commissaire aux comptes.

La cotisation est maintenue à 160 F.

Les résultats du concours de poésie 1991 sont ratifiés.

Pour terminer, on procède aux élections :

Le président Paul Guichonnet est réélu à l'unanimité ainsi que les membres du comité suivants : M. René Laydernier et Mme Marie-Thérèse Hermann.

Toujours au comité, M. Claude Guichet est élu en remplacement de M. Paul Coutin, démissionnaire pour raisons de santé. Il le remplacera dans ses fonctions de trésorier de l'Académie. Le président remercie chaleureusement M. Coutin pour le travail qu'il a effectué durant des années et dont l'efficacité est aussi soulignée par M. Gardet, président d'Honneur.

M. Jacques Domenjoud étant également démissionnaire du comité, c'est M. Vincent Beney qui est élu à sa place.

---

(1) Texte dans le présent numéro.

Enfin, Mlle Elisabeth Rabut, que ses nouvelles fonctions ont éloignée d'Annecy, est élue *membre d'honneur.*

M. Emile Callot, membre effectif est, lui aussi, élu *membre d'honneur.*

Sont donc libres les « fauteuils » des membres effectifs suivants : M. Emile Callot, devenu *membre d'honneur* ; M. Laurent Chevailler, démissionnaire ; M. Jean Mouthon, décédé ; Mlle Elisabeth Rabut, devenue *membre d'honneur.* Sont élus à leur place : Mme Monique Boullard, M. Gérard Détraz, M. le comte Jean-François de Roussy de Sales et M. Jean-Michel Séron.

En ce qui concerne les *membres associés*, sont libres les « fauteuils » de Mlle Suzanne Lansé, démissionnaire ; MM. François Burdeyron, Roger Michaud, Jean Peyresaubes et Gilbert Tapponnier, décédés, plus ceux des quatre personnes qui viennent d'être nommées membres effectifs. Sont élus M. Roger Blanc, le docteur Robert Chanal, M. Gérard Dépollier, Mme Anne-Marie Guizard, M. Gérard Louchet, Mlle Thérèse Robache, Mme Yolande Rollet, Mme Marie-Jeanne Quellet et M. Jean-Vincent Verdonnet.

Ont été nommés *membres correspondants :*

Mmes Marie-Françoise Baillot, Marie-Louise Buge, Myriam Dutronc, Geneviève Gaillard, Marie Lavigne-Delville, Paule Patin, Franziska Raynaud, Andrée Vesin ; Mlles Nathalie Vandecasteele, Hélène Viallet ; MM. Michel Blanc, Jean-Pierre Fillion, le comte Raoul de Foras, Maurice Jacquemet, le général Henri Lavigne-Delville, Marcel Lejeune, Gilbert Maistre, Gilbert Maurice-Demourioux, Bernard Prémat, Jean-Claude Rey, Christian Rossi, Christian Sorrel, Denis Thévenod, Jean-Marc Villermet et le docteur Jean Vulliet.

Mlle Anne-Marie Bibollet qui, pour des raisons personnelles, avait dû s'éloigner quelques temps de l'Académie Florimontane, a été réintégrée sur sa demande.

La séance a été levée à 17 h 10.

SEANCE DU MERCREDI 1er AVRIL 1992 (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président adresse les sincères condoléances de l'Académie à nos confrères Bernard Demotz et Aimé Baud qui ont perdu, le premier sa mère et le second sa belle-mère.

Il donne à l'assemblée des nouvelles de Mme Huguette Hourtoule et de M. Jean Mauran, hospitalisés l'un et l'autre.

Il fait un compte rendu de la réunion des plus anciennes académies de province organisée le 17 mars par l'Académie des Sciences, à Paris.

Il rappelle que le Congrès des Sociétés Savantes de Savoie à Saint-Jean-de-Maurienne aura lieu durant le premier week-end de septembre et annonce pour septembre 1993, à Moûtiers, un colloque sur Mgr Charvaz et son temps.

Il met les Florimontans en garde contre un démarcheur qui se recommande de l'Académie Florimontane.

Il demande à la secrétaire de lire un résumé du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Membres Effectifs du 24 mars et le procès-verbal de la séance du mois dernier, qu'il fait approuver.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, M.-A. Candel, G. Chevallier, A.-M. Crolard, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, M. Durand, M.-R. Floquet, S. Gavard, M.-T. Hermann, J. Leriche, M.-T. de Nomazy, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M. Rousset, D. Viriot ainsi que Mme Bollard ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton et M.-B. Tissot ; MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, le général G. Bernard, P. Bonnet, R. Brunel, J. Burdeyron, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, G. Grandchamp, P. Guichet, P. Guichonnet, A. Lavorel, R. Laydernier, G. Louchet, G. Raffin, J. Renaud, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, J.-M. Séron, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, H. Voiron, ainsi que MM. Coulon, Forestier et Jacquemet.

Etaient excusés : Mmes Brun, Courtial et Dutronc ; Mlles Dagand, Ginet et Ritz ; MM. Coutin et Fassier.

C'est ensuite M. Pierre Soudan qui évoque l'instituteur Jean-Marie Chappaz « bienfaiteur de l'humanité » (1).

Le président remercie le conférencier qui, dit-il, a l'art de découvrir des personnages insolites et qui a fait revivre sous nos yeux, avec vivacité et esprit, un instituteur hors du commun dans la France de la troisième République.

SEANCE DU MERCREDI 6 MAI 1992 (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a la tristesse de signaler que Mme Louis Mansau, mère de Mme Andrée Mansau, membre associé, et Mlle Marthe Ritz, sœur de nos confrères Jacques et Jean-Georges Ritz, sont décédées, et que M. et Mme Jacques Ritz ont eu la douleur de perdre leur petit-fils, Jérôme Masson.

Il donne des nouvelles encourageantes de nos confrères Mme Huguette Hourtoule et M. Emile Callot.

Il annonce l'ouverture de l'Ecomusée du costume savoyard à Sevrier et celle de l'exposition de notre confrère Jean-Pierre Serralongue au château de Clermont ainsi que le programme des Amis du Prieuré de Talloires, et la séance sur Bibracte du Cercle Genevois d'Archéologie.

Le procès-verbal du mois d'avril est approuvé.

La parole est d'abord donnée à M. Clément Gardet qui raconte sa rencontre avec Lurçat et la genèse de son ouvrage sur *Le Chant du Monde*.

Un soir de mai 1963, saisi par une sorte d'envoûtement devant Le Chant du Monde de Lurçat exposé dans la grande salle du Château d'Annecy, il s'est exclamé : « Quel beau livre je ferais avec cela ! ». Cette parole tomba par hasard dans l'oreille de la secrétaire de Lurçat et c'est ainsi que tout commença...

Denis Clavel (qui, rappellera le Président Guichonnet, est le neveu de M. Gardet) fut chargé d'écrire un texte - dont le conférencier lut quelques extraits. Et Jean Lurçat demanda à l'éditeur (Clément Gardet) de compléter l'ouvrage par une postface.

« Mes rencontres avec Jean Lurçat, dit notre président d'honneur, comptent parmi les plus grandes joies de ma vie professionnelle ».

Le président remercie M. Gardet d'avoir évoqué la présence de Lurçat à Annecy et d'avoir commenté ce qui reste l'un des plus beaux livres jamais paru sur Lurçat et l'un des plus beaux livres édités par la maison Gardet.

De son côté, M. Georges Grandchamp rappelle le cri poussé par Lurçat à son entrée dans la grande salle du Château quand il découvrit pour la première fois son œuvre de façon complète et cohérente.

C'est ensuite M. André Primot qui traite du papier timbré de la Débite en Savoie pendant l'occupation française de 1792 à 1815 (2).

Le président remercie M. Primot, l'un des rares Français, l'un des rares savants à s'occuper de ces questions, d'avoir donné à l'Académie Florimontane la primeur du résultat de trente ans de recherches.

Le conférencier ayant répondu à quelques demandes de la part du public, la séance est levée à 18 h 15.

---

(1) Texte dans le présent numéro.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, M.-C. Dumont, M. Dutronc, M.-R. Floquet, S. Gavard, J. Leriche, F. Moreau, A. Vesin, D. Viriot, ainsi que Mmes Bajulaz, Gardet, Guichonnet et Morneau ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, M.-B. Tissot, N. Vandecasteele, H. Viallet ; MM. L. Bajulaz, A. Baud, V. Beney, le général G. Bernard, R. Chanal, le général R. Fassier, M. Fol, C. Gardet, C. Guichet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, R. Laydernier, G. Louchet, A. Primot, J. Ritz, C. Rossi, J.-F. de Roussy de Sales, F. Sautier, J.-P. Serralongue, J. Vailly, ainsi que M. Coulon.

Etaient excusés : Mmes Hermann, Raffin, Rey et Rollet ; Mlles Dagand, Duchesne et Ginet ; MM. Brunel, Dubey, Raffin, Ritz et Soudan.

(2) Extraits dans le présent numéro.

SEANCE DU MERCREDI 3 JUIN 1992 (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après avoir fait approuver le procès-verbal de la séance du mois de mai, le président félicite le général Vautrey pour la naissance de son petit-fils Jacques-Edouard et Mme Barbier pour celle de son petit-fils Sébastien.

Les dernières conférences de la saison, qui seront données au Prieuré de Talloires, sont annoncées, en particulier celle de notre président. Puis la parole est donnée à notre confrère Paul Dechaix.

L'étude des drapeaux est la vexillologie, terme créé en 1962 par l'américain Whitney Smith.

D'abord militaire ou personnel au chef, le drapeau est finalement devenu national, à la fois signe de reconnaissance et de ralliement, d'identification et d'identité.

Après une certaine anarchie dans la présentation, les drapeaux ont pris la forme carrée conservée par l'armée, puis rectangulaire adoptée pour les pavillons de la marine. Actuellement, les emblèmes nationaux ont presque tous la forme rectangulaire avec les proportions 2 × 3 retenues au plan international pour que tous les états soient sur un pied d'égalité, ce à quoi s'ajoute l'ordre alphabétique en langue anglaise.

Le conférencier passe en revue les emblèmes - connus ou supposés - qui ont caractérisé la Savoie avant la Savoie, c'est-à-dire l'Allobrogie, Rome, l'Empire franc et la Burgondie, puis les six drapeaux utilisés en Savoie de 1032 à nos jours, de la bannière de l'aigle du Saint Empire romain germanique au drapeau tricolore français, en passant, bien entendu, par la bannière à la « croix de Savoie ».

La vexillologie n'a commencé à se manifester et à se structurer que depuis 1962 mais en réalité elle existait virtuellement avant l'héraldique puisqu'il est établi qu'il y a eu des bannières alors qu'il n'y avait pas encore de blasons. Plus qu'une science, plus qu'un art, elle est une discipline sociologique qui permet de repasser et de repenser l'histoire d'un pays (1).

M. Dechaix reçoit les félicitations du président et répond aux diverses questions qui lui sont posées sur son exposé et sur les diapositives qu'il a projetées.

La séance est levée à 18 h 45.

SEANCE SOLENNELLE DE RENTREE DU 12 SEPTEMBRE 1992 :

LE PROFESSEUR LAURO-AIME COLLIARD RACONTE BARTHELEMY D'ELBENE

Comment oublier un poète parmi les multiples religieux et militaires, peintres et sculpteurs, banquiers et commerçants de la « Petite Italie » si vivace dans la France du XVIe siècle ? C'est à lui que le plus actif des Florimontans d'outre-monts, le professeur Lauro-Aimé Colliard, fondateur de l'Association italienne des universitaires francophones, a consacré ses propos de la séance solennelle de rentrée du samedi 12 septembre 1992 au château de Montrottier.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, M.-C. Courtial, G. Chevallier, A.-M. Crolard, T. Davoine, M. Dutronc, M.-R. Floquet, S. Gavard, F. Moreau, M.-M. Raffin, D. Viriot, ainsi que Mmes Dechaix et Guichonnet ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet et H. Ritz ; MM. V. Beney, le général G. Bernard, P. Bonnet, R. Chanal, M. Charpentier-Vulliez, P. Dechaix, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, G. Duchesne, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, R. Laydernier, G. Louchet, G. Raffin, J. Ritz, J. Ruscon, P. Soudan et J.-N. Vandeputte.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Dumont, Hermann ; Mlle Dagand ; MM. Brégnac et Coutin.

(1) Le texte et les illustrations de cette communication ont paru dans le n° 28 de la revue *Lac et Reflets* (quatrième trimestre 1990).

Père d'Alphonse (1538-1608), l'ami de François de Sales qui tint la crosse abbatiale à Hautecombe avant de prendre possession du siège épiscopal d'Albi, Barthélémy D'Elbène - ou del Bene ou Delbène selon les scripteurs - figura parmi les Florentins que Catherine de Médicis protégeait en France. Né en 1514 sur les bords de l'Arno, étudiant à Lyon où son père exerçait la banque, puis à Paris, naturalisé en 1533, époux de la fille d'un trésorier de Provence, valet de chambre d'Henri II, il quitte souvent son emploi pour séjourner en Italie. Attaché au service de Marguerite de Valois, protectrice des poètes de la Pléiade, il se lie d'amitié avec Ronsard qui, en réponse à un envoi de vers rimera « Del Bene, second Cygne après le Florentin... ».

Lorsque Marguerite épousera le duc de Savoie, Barthélémy la suivra à Turin et assumera des missions de confiance tant pour Catherine de Médicis que pour Emmanuel-Philibert. Une fois revenu à Paris après le décès, en 1574, de sa protectrice, il maintiendra ses relations avec les lettrés de la péninsule. Il figurera parmi les fidèles de l'Académie du Palais tentant, au-dessus des discordes religieuses, de rapprocher sous les auspices de la poésie les élites du catholicisme et de la Réforme puis, plus tard, parmi ceux de l'Académie du Bois de Vincennes auprès desquels Henri III cherchait souvent le refuge et le conseil. Après l'assassinat du roi, Delbène se consacrera à ses bénéfices des abbayes d'Hautevilliers et d'Hautecombe mais c'est en terre languedocienne qu'il rendra l'âme en 1595.

Tout en racontant cette vie, le professeur Lauro-Aimé Colliard cita des extraits nombreux latins, français ou italiens d'une œuvre encore largement inédite mais témoignant, en sus d'une vaste culture, d'un humanisme transcendant les déchirements d'une époque.

Pierre SOUDAN.

UNE PRECISION DU COMITE

Il convient d'expliquer aux membres de l'Académie la raison pour laquelle ils ne sont pas tous conviés à la séance de rentrée à Montrottier.

Lors d'une visite du château, la commission chargée de veiller à la sécurité des lieux accueillant un public a imposé un nombre maximum d'occupants pour la salle des chevaliers en tenant compte que celle-ci n'est desservie que par une seule porte.

Afin d'appliquer cette règle, le Comité se voit dans l'obligation de réserver des places aux membres d'honneur et membres effectifs de la Compagnie et de répartir celles disponibles entre les membres associés et correspondants les plus assidus aux séances mensuelles.

Le Comité déplore cette obligation mais sait que tous les Florimontans comprennent le bien-fondé de la mesure édictée par la commission de sécurité.

SEANCE DU MERCREDI 7 OCTOBRE 1992 (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président se réjouit du mariage de notre confrère Michel Fol et de la naissance de Joseph Coutin, petit-fils de notre trésorier honoraire.

Il évoque avec émotion le souvenir du Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge et fait l'éloge de M. Henri Onde et de ses travaux, montrant qu'il était un des grands géographes alpins, un véritable pionnier et un collaborateur apprécié de *La Revue Savoisienne*.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, M. Bouvard, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Courtial, A.-M. Crolard, G. Darsy, M. Dutronc, M.-R. Floquet, S. Gavard, M.-T. Hermann, H. Hourtoule, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, A. Vesin, D. Viriot, ainsi que Mmes Chanal, Fillon, Foujino et Zack ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, Y. Ginet, M. Duchesne, M.-B. Tissot et H. Viallet ; MM. V. Beney, P. Bonnet, J. Burdeyron, R. Chanal, J.-F. Dubey, G. Duchesne, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, R. Laydernier, G. Louchet, G. Raffin, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, H. Voiron, ainsi que MM. l'abbé Morel et Yano.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Davoine, Dujourdy et Rollet ; Mlles Dagand, Genton et Ritz ; MM. Bernard, Dechaix et Fassier.

Il a la tristesse de rappeler le décès du docteur François Anthoine, de M. Henri Gazel, de M. Jean Mauran et de notre ancien trésorier M. Gérard Gaillard.

Il a enfin la pénible mission de présenter les sincères condoléances de l'Académie à nos confrères Paul Dechaix et Jean-Pierre Serralongue qui ont eu chacun la douleur de perdre un fils.

Après avoir annoncé la publication des actes du Colloque Amédée VIII, il rend compte de la conférence sur Barthélémy Delbène de M. le professeur Lauro Colliard à Montrottier.

La secrétaire signale la parution du livre de notre confrère Hubert Charron sur « Alexandre Dumas et Clémence Badère ».

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du mois de juin, la parole est donnée à Mme Marie-Claire Courtial qui traite de « Paul Foujino et la décoration intérieure de l'église de Cuvat » (1).

A l'aide d'un grand nombre de diapositives artistiques, Mme Courtial montre comment le peintre a voulu introduire une décoration moderne dans un bâtiment ancien et combien il a voulu rendre ainsi un superbe hommage au Créateur.

Le public, très intéressé, pose des questions à la conférencière et à M. le curé de Cuvat.

La séance est levée à 18 h 25.

SEANCE DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 1992 (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après avoir transmis nos condoléances à notre confrère Michel Fol qui vient de perdre son père, le président évoque avec émotion le souvenir de M. le Ministre plénipotentiaire Lucien Balthazar dont il retrace la carrière.

Ensuite, il se réjouit de la sortie de *La Revue Savoisienne* 1991 et en remercie vivement le directeur, M. Pierre Soudan, à qui il exprime aussi la gratitude de l'Académie pour le travail de classement qu'il effectue actuellement dans nos archives.

Il salue la parution de l'important ouvrage de notre archiviste, Mme Marie-Thérèse Hermann, qui s'intitule « *Le Tour de Savoie de deux enfants* ».

Il signale le colloque « La Savoie et l'Europe » organisé par l'Association pour le développement de l'Université savoisienne.

Est également évoquée la parution de divers travaux sur la Savoie et de quelques ouvrages de poésie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal d'octobre, la secrétaire rend compte de l'étude de Mme Andrée Mansau sur *Saint-Réal, un historien au miroir (1643-1692)*.

Puis la séance est consacrée à un manuscrit inédit d'Alphonse Delbène étudié par le professeur Yves Le Hir. (2)

La parole est ensuite donnée au docteur Joseph Burdeyron.

---

(1) Texte dans le présent numéro.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, M. Dutronc, M.-T. Hermann, H. Hourtoule, M.-L. Le Gall, J. Leriche, J. Mercier, F. Moreau, A. Pasquier, M.-M. Raffin, Y. Rollet, M. Rousset, A. Vesin, D. Viriot, ainsi que Mmes Fillion, Glière et Guichonnet ; Mlles M. Bauloz, M. Genton, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Dépommier ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, le général G. Bernard, P. Bonnet, J. Burdeyron, R. Brunel, R. Chanal, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, J. Domenjoud, J. Dubey, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, H. Voiron, ainsi que MM. Berthet, Coulon et Glière.

Etaient excusés : Mmes Boullard, Brun et Floquet ; Mlles Collomb, Dagand et Ginet ; MM. Coutin, Laydernier et Terreaux.

(2) Texte dans le présent numéro.

Le conférencier s'est proposé d'étudier, à propos de réalisations matérielles importantes, comment les rapports du temporel et du religieux évoluèrent entre 1857 et 1880 à Saint-Germain-sur-Talloires.

En effet, au XIXe siècle, la communauté paysanne de cette localité a créé un cimetière, a embelli et meublé une église et a construit un chemin de croix.

M. Burdeyron en est arrivé à la conclusion que, pendant un quart de siècle, les paroissiens de Saint-Germain - ou leurs responsables - ont confondu matérialisme et spiritualité, pratique religieuse et effort pécuniaire.

Après les commentaires du Président, la séance est levée à 18 h 40.

SEANCE DU MERCREDI 2 DECEMBRE 1992 (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente à Mlle Anne-Marie Pennequin, qui vient de perdre sa mère, les sincères condoléances de l'Académie.

Il donne des nouvelles rassurantes de notre trésorier honoraire, M. Paul Coutin.

Il annonce la sortie du tome III de l'histoire de la *Ville de Rumilly* par René Bouvet ; puis une conversation s'engage à propos d'une éventuelle édition du travail du chanoine Gonthier et de Tissot sur les communes de Haute-Savoie par une maison spécialisée dans les « reprises ». Mlle Viallet, en particulier, apporte de précieuses précisions.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire qui lit le procès-verbal de novembre. Après l'approbation de ce procès-verbal, elle présente un compte rendu du dernier ouvrage de notre confrère Jean-Vincent Verdonnet (prix Apollinaire 1985). Elle insiste sur la sensibilité du poète, son sens de la Nature, la richesse de ses images et sa prédilection pour le rythme octosyllabique.

Ensuite, M. Vincent Beney rend hommage à M. François Paturle, membre effectif de l'Académie, décédé en octobre 1990 (1).

La dernière partie de la séance est consacrée au rapport, présenté par M. Christian Guizard, président du jury, sur le concours de poésie 1992. L'ouverture des enveloppes d'anonymat détermine le palmarès suivant :

Hors-concours : M. Henri Ruckebusch, de La Bassée (59).

1er Prix : Mme Renée Bertrand, de Challes-les-Eaux (73).

2e Prix : M. Michel Gay, de Ville-la-Grand (74).

Mention très honorable : Mme Marie-Rose Delavay, de Paris, et mentions honorables : Mme Marguerite Toulet, d'Alfortville (94) ; M. René de Saboulin, de Nice (06).

Les lauréats ayant été vivement applaudis, la séance est levée à 18 h 35.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Balas, E. Barbier, M. Bauquis, G. Chevallier, M.-C. Courtial, S. Dujourdy, M. Dutronc, S. Gavard, A.-M. Guizard, M.-C. Heckmann, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, A. Vesin, D. Viriot, ainsi que Mmes Paul et François Aussedat, Guichonnet, Morel et Paturle ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, H. Ritz, M.-B. Tissot, H. Viallet, ainsi que Mlle Aussedat ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, P. Bonnet, R. Brunel, P. Dechaix, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, M. Jacquemet, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, C. Guizard, A. Lavorel, R. Laydernier, G. Louchet, G. Raffin, J. Ritz, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Balas, Berthet, Blary et Garcin.

Etaient excusés : Mmes Boullard, Brun, Davoine et Hermann ; Mlle Dagand ; MM. Bernard, Chanal, Coutin, Crolard et Fassier.

(1) Texte dans le présent numéro.

Le Concours de Poésie 1992

Le jury du concours a lu, cette année, les envois de cent concurrents domiciliés dans cinq pays étrangers et treize départements français.

D'un talent toujours remarquable, M. Henri Ruckebusch, avec ses quatre poèmes à forme fixe (un sonnet, un rondel, un pantoum et un jézel), eût mérité le Premier Prix. Mais, l'ayant déjà obtenu l'an dernier, il se trouve dorénavant « Hors-Concours ».

Le *Premier Prix* revient à Mme Renée Bertrand, de Challes-les-Eaux, qui, depuis plusieurs années, figure à notre Palmarès. Le jury, cette fois encore, a été séduit par l'originalité et l'humour de ses œuvres et est heureux de lui décerner cette année la plus haute récompense. Mme Guizard a amusé les Florimontans avec la lecture de la « Merguez-Partie » dont voici la fin :

> Les quatre heures sonnaient quand prit fin le vacarme ;
> J'entrouvris ma fenêtre avec soulagement,
> Mais... mon nez frétilla sous l'empire d'un charme :
> Ça sentait la merguez dans le lotissement !

Un *Deuxième Prix* a été décerné à M. Michel Gay, de Ville-la-Grand, qui avait obtenu l'an dernier une Mention Honorable et qui maîtrise parfaitement les règles de la versification classique. Son sonnet « Embellie » commence par cette image :

> L'orage, tout à l'heure, a froissé le jardin.

et l'on a remarqué sa ballade :

> ... Je cueillerai pour ta corbeille
> La Rose bleue en mon jardin.
> ... Pour toi voici qu'elle s'éveille
> La Rose bleue en mon jardin.

La *mention très honorable* a récompensé Mme Marie-Rose Delavay, de Paris, qui a signé « Parmelan » et qui a décoré son envoi d'un agréable dessin représentant la montagne qui lui a fourni son pseudonyme. Quand elle ne chante pas le lac d'Annecy, elle célèbre la flamme des Jeux Olympiques.

Les *mentions honorables* ont été attribuées à Mme Marguerite Toulet, d'Alfortville, et M. René de Saboulin, de Nice ; la première se spécialise dans le poème en prose ; le second, attentif aux diverses sensations, célèbre la joie de vivre.

Quatre autres concurrents ont été cités parce qu'un de leurs poèmes avait été remarqué.

La lettre de Montrottier

Avec maintenant 18 éléments alternant tout au long de la saison, le corps des guides agréés a donné à la vie du château un tour plus gai, plus vivant, et a amélioré l'accueil des visiteurs, ce qui est notre but permanent.

La promotion 1992 est importante puisqu'aux 8 guides des deux précédentes années, elle en a ajouté 10 qui sont : Nina Armataffet, Jean-Louis Baldini, Yvette Chabert, Marcel Curtet, Théodora Guillaumond, Jeanine Milési, Jacqueline Montanier, Alix Strassarino, Marie-Claire Vieux, Simon Windland.

Les badges leur ont été remis au cours d'une réunion amicale par notre Président Paul Guichonnet.

Pour la dernière fois, la formation a été faite sur place, organisée par Vincent Beney et Marie-Claire Courtial, avec la participation des premiers guides et d'intervenants membres de l'Académie que nous remercions tous chaleureusement.

Il s'agit de :

Vincent Beney : Initiation à l'architecture. Art Grec. Art Pré-Roman. Ordres religieux en Savoie. Tourisme. Costumes et traditions en Savoie. Conduite d'une visite.

Dr Paul Bonnet : Armes blanches. Barrages.

Madeleine Bouvard : Art Roman. Art Gothique.

Marie-Claude Brunet : Tapisseries.

Roselyne de Certeau : Renaissance.

Dr Robert Chanal : Peintures murales et iconographie en Savoie.

Michèle Comte : Architecture XIXe et XXe.

Jean-Pierre Couren : Architecture rurale en Savoie.

Marie-Claire Courtial : Châteaux-forts. Site et histoire de Montrottier. Foires et marchés en Savoie.

Anne-Marie Crolard : Thermalisme en Savoie.

Serge Degore : Japon.

Paul Guichonnet : Géologie. Géographie. Les alpages.

Abbé Marius Hudry : Eglises néo-classiques en Savoie.

Jeannie Leriche : Baroque en Savoie.

Dr Robert Patin : Faïences.

Yolande Rollet : Histoire de Savoie.

Colonel Julien Rollet : Armes à feu.

Dorénavant, s'il s'avère nécessaire d'en recruter d'autres, les candidats suivront les cours à La Roche-sur-Foron et Annecy où une école est ouverte parallèlement à celle d'Albertville-Conflans.

Nous espérons, l'an prochain, pouvoir faire fonctionner d'une façon plus étendue les visites en anglais, italien et peut-être allemand.

Cela reste en pratique assez difficile à mettre sur pied.

*
* *

Nous avons eu, cette année, le plaisir d'accueillir de nombreux visiteurs privilégiés :

— Dimanche 24 mai : La Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.
— Mercredi 24 juin : La clinique générale d'Annecy, Michel Matray, directeur en tête.
— Mercredi 1er juillet : M. Jean-Luc Bordeaux, conservateur du département des tableaux du musée Paul Getty (Malibu, Californie) actuellement en

France pour effectuer des recherches sur des peintres français des XVIe et XVIIe siècles, en vue de la rédaction de monographies. M. Bordeaux nous a dit être un petit cousin de l'écrivain Henry Bordeaux.

— Lundi 17 août : la famille d'Yvoire.
— Mardi 18 août : La section piémontaise de la Demeure historique italienne conduite par le comte Calvi di Bergolo.
— Samedi 7 septembre : M. Lauro-Aimé Colliard, conférencier, et son épouse, pour la séance de rentrée.
— Dimanche 27 septembre : environ 750 visiteurs pour la journée Porte Ouverte.
— Jeudi 1er octobre : Les Amis du Vieux Rumilly.
— Samedi 10 octobre : la SPAF (Société des Artistes et Poètes de France, délégation Savoie-Bugey) et Les Amis du Clocher d'Annecy-le-Vieux.
— Lundi 12 octobre : Les guides conférenciers de la Caisse des Monuments Historiques de Chambéry.
— Jeudi 22 octobre : Le 27e B.C.A. pour remise de la fourragère aux nouvelles recrues.

Comme chaque année, nous avons assisté à la messe que nous faisons célébrer pour le repos de l'âme de Léon Marès, le vendredi 9 octobre.

*
* *

Si nous aimons recevoir, nous savons aussi partir à la découverte du patrimoine qui nous entoure :

— Samedi 16 mai : visite de Chambéry à l'occasion de l'assemblée générale des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie (GPPS) ;

— Samedi 13 juin : visite du château de Menthon après l'assemblée générale de l'Association « La Route des Ducs de Savoie ».

— Mercredi 24 juin : sortie de l'Académie Florimontane à Saint-Jean-d'Aulps, Abondance et Bex (Suisse).

— Samedi 3 septembre : sortie d'automne des GPPS dans le Beaufortain (visite de Beaufort et de Roselend).

Enfin, l'un de nos guides, Jean-Louis Baldini, fut reçu à Limoges par M. Lajudie dont il avait fait la connaissance au cours d'une visite de ce dernier en août à Montrottier. M. Lajudie, collectionneur et amateur éclairé de porcelaines, bien connu à Limoges pour ses travaux et ses dons au Musée, lui fit visiter la fabrique de porcelaine ainsi que le Musée Dubouché, et le présenta au conservateur, Mme Chantal Meslin-Perrier, qui fut à son tour invitée à une visite de Montrottier.

*
* *

Les travaux sur les collections se poursuivent :

— Aménagement d'une petite vitrine d'objets égyptiens en hommage à Mme le Docteur Suzanne Ratié.

— Inventaire de l'argenterie (fin) et de la Salle des Faïences avec l'aide de Monique et Robert Chanal, de Paul Bonnet et de Jean-Louis Baldini.

— Poursuite de l'établissement de fiches en double.

— Revue des collections de tout le château pour une meilleure sécurité contre le vol et une meilleure protection contre les dégradations dues aux visiteurs.

— Réalisations de diapositives de toutes les panoplies d'armes, et de certaines faïences.

— Ouverture de gros registres d'inventaire : dans une première tranche, il y en aura 5 d'une capacité de 1 000 objets chacun. Chaque objet y dispose de plusieurs lignes sur 22 colonnes réparties sur 2 pages en regard. Il est ainsi prévu 10 objets par pages.

A l'époque des ordinateurs, il était grand temps que nous dotions notre « musée » de ces antiques mais combien précieux dossiers !

Marie-Claire COURTIAL.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1992

INTRODUCTION

L'année 1992 a été marquée par la réalisation de grandes opérations archéologiques qui ont nécessité l'embauche de nombreux archéologues-contractuels, le plus fort contingent ayant travaillé simultanément, à ce jour, en Haute-Savoie (5 à Annecy, 5 à Menthon et 8 à Faverges).

Parmi les opérations les plus spectaculaires, il faut noter la reprise des fouilles sur les thermes romains de Menthon, le site le mieux conservé, quoique méconnu, de cette époque dans le département ; en 1993, la poursuite de l'analyse de ces structures et la fouille d'un niveau protohistorique sous-jacent devraient permettre d'achever l'étude de ce secteur et de ce monument ; le devenir de cet ensemble thermal est entre les mains de son nouveau propriétaire, la société Alcatel-Alsthom.

L'année 1992 aura vu également la reprise d'une vaste opération sur la commune de Faverges, sur l'emplacement de la rocade, où sont mis au jour, au pied du roc de Viuz, les vestiges d'un vaste sanctuaire gallo-romain, situé vraisemblablement en périphérie du vicus de Casuaria. L'intérêt qu'a su provoquer ce gisement, unique à ce jour en Haute-Savoie, auprès du Conseil Général et de la commune de Faverges, les a déterminés, à la suite de réunions engageant la décision de hautes personnalités du Ministère de l'Education et de la Culture, à accorder de nouvelles subventions, indispensables à une poursuite des recherches. Elles s'achèveront en avril 1993, c'est pourquoi il nous a semblé plus pertinent d'attendre la prochaine chronique archéologique pour présenter les résultats de ce chantier, s'étendant sur plus de 6 000 m².

Un grand nombre d'opérations, plus modestes mais néanmoins révélatrices de nouveaux sites ou de nouvelles informations sur des sites connus, ont trouvé leur place dans cette chronique ; elles couvrent une large période, s'étendant de la fin de la Préhistoire au XVIIIe siècle et intéressent aussi bien les domaines lacustre que terrestre.

Joël SERRALONGUE,
archéologue départemental.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PREHISTOIRE
Néolithique

SAINT-JORIOZ, Les Marais (lac d'Annecy), site n° 1
(coord. Lambert (centre sondage) : 898.719/2100.077).
Altitude (niveau lac) 446.7 (niveau couche) 444.6-444.0.

En 1991, la première campagne de prospection réalisée par l'équipe d'intervention du Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques (CNRAS) avait permis de définir les limites archéologiques du gisement des Marais, un des plus anciens actuellement connus sur les franges lacustres annéciennes puisque daté, par le radiocarbone et la dendrochronologie, du début du IVe millénaire avant notre ère (1). En 1992, les investigations, menées dans la partie centrale de la station, identifiée comme une bande de 160 m de long et 25 m de large, parallèle au rivage actuel couvert de roselières, ont confirmé l'importance des premières découvertes de ce secteur par ailleurs concerné par des projets de restructuration du littoral.

Les résultats obtenus, après 33 jours d'intervention en 157 h de plongée, se sont révélés importants pour une meilleure connaissance des occupations humaines littorales et prometteurs pour une appréhension plus précise des fluctuations du niveau du lac.

En ce qui concerne les vestiges d'habitat, la poursuite des relevés topographiques, dans 61 unités triangulaires de 5 m de côté au nord des 516 m^2 déjà prospectés, a permis la localisation de 450 nouveaux pilotis répartis sur 656 m^2, portant ainsi leur nombre à 706 et la surface étudiée à 1 172 m^2 (densité moyenne de 0,6 pieu/m^2).

De nouveaux carottages, réalisés suivant un transect « rivage-large », à 25 m au nord du profil implanté lors des premiers repérages, ont par ailleurs amené la reconnaissance d'un petit niveau organique de 10 cm d'épaisseur, préservé de l'érosion à cet endroit et non encore observé précédemment (figure 1). Son prélèvement, par décapages successifs à l'intérieur de petites unités de fouille dans un sondage de 5 m^2 et le tamisage des 88 seaux de sédiments extraits (704 l.), a permis :

— la mise en évidence et la quantification de divers matériaux géologiques d'origine détritique (graviers : 18,3 kg ; petits galets : 19,2 kg ; galets : 9,5 kg ; blocs : 20,4 kg), de débris végétaux (copeaux, écorces : 3,6 kg ; bois : 11,9 kg ; charbons de bois : 0,9 kg) et de restes de faune rejetés par l'homme ;

— la récupération stratigraphique de mobiliers archéologiques attribuable, au Néolithique moyen de faciès culturel Cortaillod (haches et herminettes en roches vertes bouchardées et polies, lamelles en silex à retouches marginales, percuteurs sphéroïdes à facettes bouchardées en gabbro et en granite, flotteur de filet en bois à double perforation, fragments céramiques appartenant à des petites jarres à profil légèrement sinueux et à petits tétons sous la lèvre et à des bols carénés avec paire de petits boutons sur la carène, etc.) (figure 2).

---

(1) Voir *Revue Savoisienne 1991*, p. 21-22.

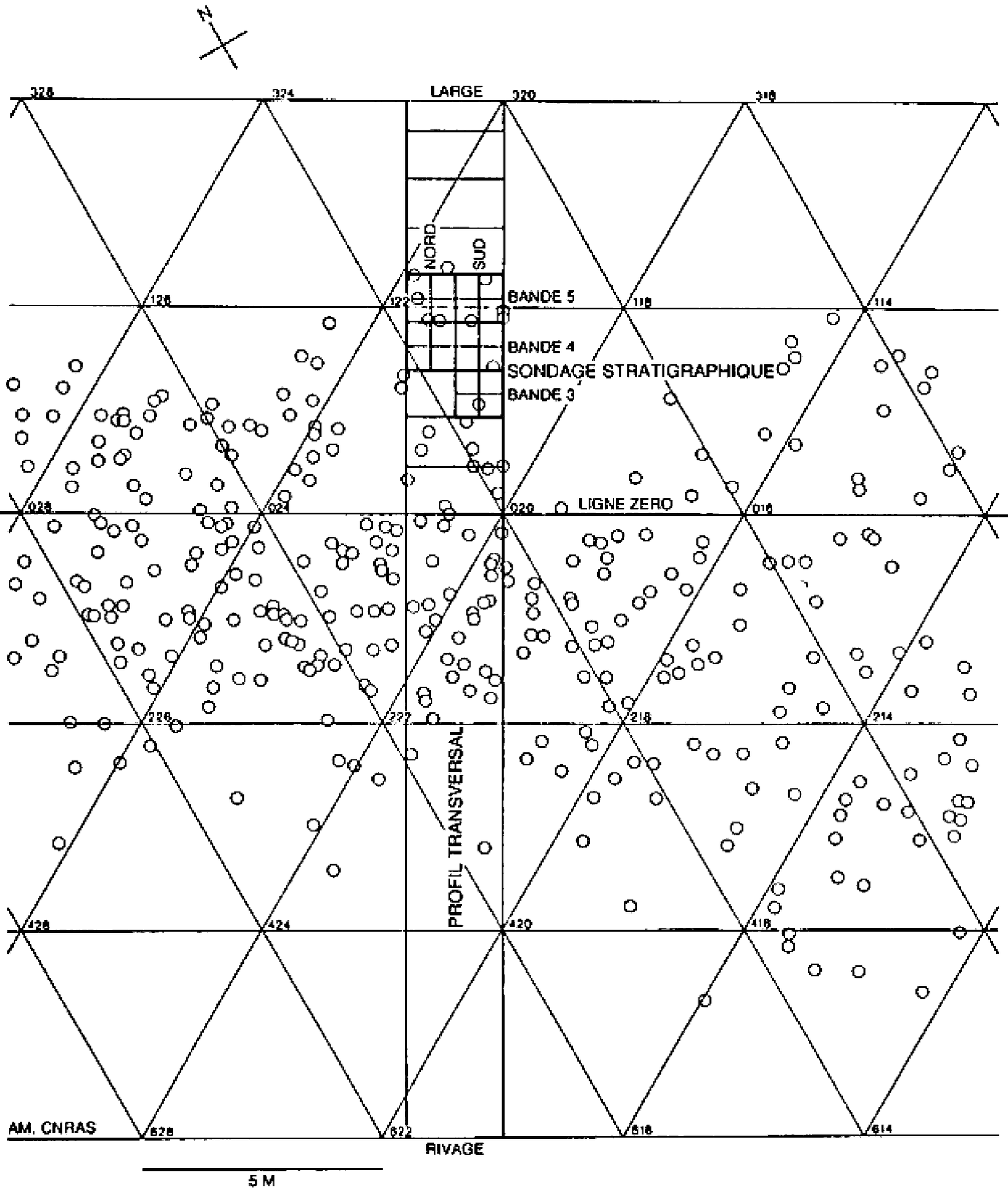

Figure 1 : Extrait du plan de répartition des pilotis montrant, dans la partie centrale de la station, la position du transect rivage-large (profil transversal) et l'implantation du sondage stratigraphique, côté large par rapport à la ligne zéro (axe longitudinal) (Dessin A. Marguet).

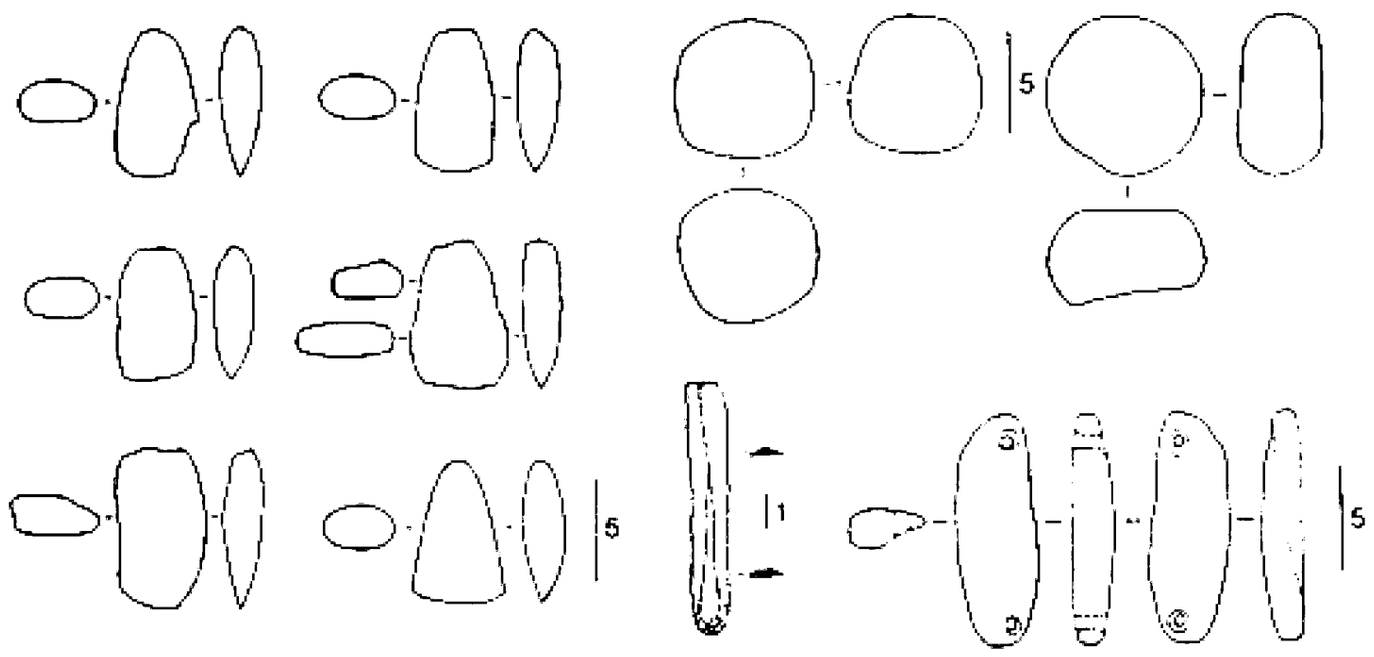

Figure 2 : Choix typologique des mobiliers lithiques et organiques mis au jour sur le gisement des Marais (haches et herminettes bouchardées et polies en roche verte ; percuteurs sphéroïdes bouchardés à facettes en gabbro ; lamelle en silex à retouches marginales unifaces ; flotteur de filet en bois) (Dessin A. Marguet).

Du point de vue de la compréhension de la dynamique lacustre, la description des couches (alternances de limons organiques, de sables gris argileux et de « fumiers » d'origine anthropique) rencontrées dans les carottages, prélevées par tubage et à la tarière ou observées en stratigraphie sur les parois nord et sud du sondage, devrait bientôt nous être mieux connue puisque des carottes ont été confiées, pour études sédimentologiques, palynologiques et malacologiques, aux chercheurs du Laboratoire de Chrono-Ecologie de l'Est de la France (près de 4 mètres linéaires prélevés entre les cotes NGF 444.58 et 441.67).

Pour ce qui est de la datation absolue des vestiges, cette campagne a apporté des confirmations aux premières analyses dendrochronologiques tentées sur 17 échantillons de pilotis (9 sapins, 5 aulnes, 3 chênes) et qui avaient abouti, malgré la rareté des bois de chênes (la seule essence pour laquelle il existe une référence régionale), à la datation d'une première séquence de 107 ans pour 2 échantillons, située (après datation par le radiocarbone) entre les années - 3889 et - 3783.

Une nouvelle série de 61 pieux et 16 bois couchés, prélevée de manière exhaustive dans le sondage (8 pieux : 4 sapins, 2 aulnes, 1 chêne, 1 bois blanc et 16 bois couchés : 6 chênes, 3 sapins, 3 ifs, 2 aulnes, 2 noisetiers) et dans le transect transversal (42 pieux : 16 sapins, 15 aulnes, 7 bois blancs, 2 pins, 1 chêne, 1 frêne), ou suivant un tri morphologique dans le secteur topographié (11 pieux : 5 chênes, 3 pins, 2 sapins, 1 aulne), a été adressée, pour détermination, à la Société Archéolabs. Dans ce corpus, 34 échantillons ont donc été analysés pour la dendrochronologie (21 sapins, 8 chênes, 5 pins) et pour lesquels plusieurs séquences ont été mesurées : réf. 9007SJ (Quercus) de 130 ans à partir de 7 échantillons/réf. 9009SJ (Quercus) de 52 ans à partir de 2 échantillons/réf. 9011SJ (Abies) et 87 ans à partir de 2 échantillons/réf. 9012SJ (Abies) de 51 ans à partir de 6 échantillons/réf. 9014SJ (Abies) de 24 ans à partir de 9 échantillons/réf. 9015SJ (Pinus) de 75 ans à partir de 2 échantillons/réf. 9016SJ (Abies) de 60 ans à partir de 4 échantillons. Parmi celles-ci, seule la séquence du chêne réf. 9007SJ a pu être datée entre les années - 3912 et - 3783, déterminant ainsi, pour 7 échantillons (n° 33, 72, 174, 341, 433, 696, 699), des phases d'abattage estimées entre les années (- 3794) et (- 3779) avec, pour 3 d'entre eux (n° 33, 341, 433), une date absolue en - 3783/82.

Ces nouvelles prospections ont donc permis d'affirmer l'importance du gisement des Marais pour notre connaissance des occupations littorales du Néolithique moyen des Alpes françaises du nord, notamment par le fait qu'y sont conservés des restes organiques, les seuls actuellement identifiés pour cette période dans le lac d'Annecy, comparables à ceux récemment découverts dans le lac Léman, sur le gisement genevois de Corsier-Port (abattages entre - 3859 et - 3856) et dans le lac du Bourget, sur le gisement savoyard de Hautecombe à Saint-Pierre-de-Curtille (abattage en - 3842).

André Marguet
et équipe d'intervention du CNRAS.

PROTOHISTOIRE
Age du Bronze

DUINGT, Ruphy (lac d'Annecy),
(coord. Lambert : 900,475/2099,825 ; altitude environ 445 m)

En 1991, à partir d'indices repérés par M. C. Dupont, un nouveau site avait été mis en évidence sur la commune de Duingt, au pied du château de Ruphy. Les éléments topologiques visibles en surface permettaient de l'attribuer au Bronze final ; datation confirmée par les premières analyses dendrochronologiques.

En 1992, deux types d'intervention ont été effectuées : d'une part une prospection permettant de préciser le contexte global du site et, d'autre part, un sondage à but stratigraphique.

Comme le Roselet, station de l'Age de Bronze distante de moins de 200 mètres, Ruphy est situé sur une île développée sur un prolongement du relief calcaire du Taillefer. Ce substratum constitue la majeure partie de l'île et se marque par des berges très abruptes donnant, côté est, une falaise sous-lacustre de 40 mètres.

La zone de pieux se limite à la pointe nord-ouest de l'île où sont présents des sédiments lacustres carbonatés. Les pieux sont très abondants et s'observent sur la pente de craie jusqu'à la profondeur inhabituelle de 5,5 mètres. Dans le même secteur, les carottages ont révélé la présence de couches archéologiques et ont guidé l'implantation d'un sondage de 4 m².

Le sondage a permis d'observer une importante séquence du Bronze final, période pour laquelle aucune couche archéologique en place n'était encore connue à ce jour sur le lac d'Annecy. Sur près de 70 cm, quatre ensembles de niveaux organiques alternent avec des craies et des limons (cf. figure). Les différentes unités stratigraphiques sont marquées par de très forts pendages, d'importantes variations latérales de faciès et d'épaisseur et la présence de figures de déformation. Ces caractéristiques traduiraient un dépôt dans une zone de transition rapide entre domaines sédimentaires et une dynamique de compaction des sédiments crayeux sous-jacents se « moulant » sur le substratum calcaire pentu et irrégulier. De plus, des phénomènes synsédimentaires ne sont pas à exclure.

Le matériel archéologique est relativement réduit pour un site littoral du Bronze final. Les restes osseux sont dominants. Les céramiques, peu nombreuses, sont à l'état de tessons de grandes tailles, voire de vases entiers. Aucun objet en bronze n'a été découvert.

La profondeur des dépôts (5 à 7 m sous le niveau actuel), la nature des sédiments organiques (éléments végétaux de grande taille) et l'état de conservation du matériel archéologique permettent, par analogie avec d'autres sites littoraux (FederSee,...), d'envisager l'hypothèse que le secteur sondé correspond à un « brise-lames », zone de pieux en avant du secteur d'habitat. La conservation des sédiments est liée à des conditions très particulières, dépressions du substratum et recouvrement par des épandages de blocs.

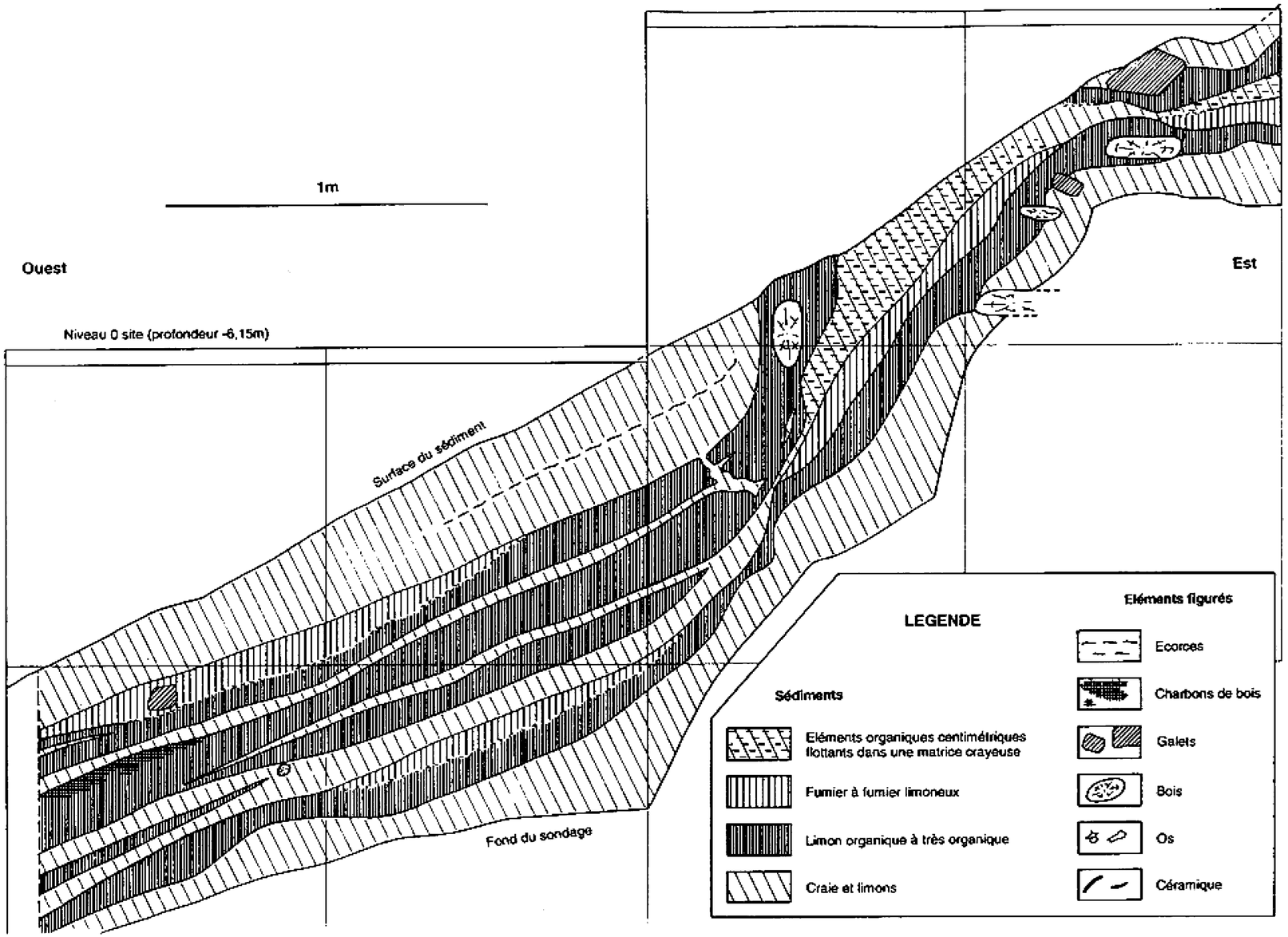

Coupe stratigraphique présentant quatre niveaux organiques, alternant avec des craies et des limons, marqués par de forts pendages ; ensemble daté du Bronze final. (Dessin Y. Billaud).

A ce jour, 8 pieux ont été datés par la dendrochronologie. Ils montrent 5 phases d'abattages entre - 902 et - 860 (analyses Archéolabs).

Les premières observations typologiques tendent à attribuer le matériel à une période légèrement antérieure aux dernières occupations littorales du Bronze final. Les niveaux présents dans le sondage correspondraient plutôt aux dates les plus anciennes fournies par la dendrochronologie. Ils ne représenteraient donc qu'une partie de l'occupation du site.

Les prospections ont par ailleurs montré, de part et d'autre de la zone de pieux, des niveaux organo-limoneux riches en tessons de céramiques attribuables au Bronze final. Ils se présentent de façon très particulière, au pied de la rive rocheuse (profondeur 5 m) et sur un replat de la falaise sous-lacustre (profondeur 7 m). Ils pourraient être interprétés comme des épandages de matériel depuis le sommet de l'île.

En bordure de la zone terrestre, rien d'équivalent aux deux stations de Ruphy et du Roselet n'a été repéré. Il existe seulement, côté est, un groupe d'une dizaine de pieux associé à des sédiments détritiques et à un niveau tourbeux. Pour ce dernier, un bois couché prélevé à la partie sommitale de la tourbe a fourni la date C14 de 1305 +/- 50 BP, soit 640-865 cal.AD (analyse ARC827). Ce niveau pourrait donc dépendre de l'épisode régressif mis en évidence sur le lac d'Annecy autour de l'an mil.

Au Bronze final, l'habitat devait donc être particulièrement dense et concentré uniquement en domaine « insulaire » sur les deux stations du Roselet et de Ruphy. Les premières observations permettent d'émettre des hypothèses sur les adaptations aux différences morphologiques des deux îles (planchers rehaussés pour le Roselet, habitat sur la terre ferme pour Ruphy) et sur l'aménagement de l'espace (brise-lames,...). Mais il reste encore à préciser les périodes respectives d'occupations des deux stations et, éventuellement, leurs différences fonctionnelles (métallurgie, ...). La découverte, en carottage, d'indices de couches sur le Roselet laisse entrevoir des développements aux premiers résultats obtenus.

Yves Billaud,
(A.R.E.O.L.L.).

PERIODE GALLO-ROMAINE

ANNECY, 18, chemin des Fins, vicus de Boutae,
parcelle 45, section EK.
(coord. Lambert : 894,675/108,125 ; altitude environ 454 m)

Suite à des sondages d'évaluation, préalables à la construction d'un immeuble, une campagne de fouilles s'est déroulée de juin à septembre 1992, à l'emplacement de l'ancien garage Bruyère. La surface totale fouillée a été de 200 m² environ, répartie sous le garage et sous le parking sud.

Situé en bordure est du vicus antique de *Boutae,* le quartier avait déjà révélé de nombreux vestiges. Ceux-ci ont été observés et rapportés dans les ouvrages de Ch. Marteaux et P. Broise (2).

Au cours de cette campagne, divers types de vestiges ont été mis au jour ; ils nous ont permis de distinguer cinq phases d'occupation et d'établir une chronologie grâce au matériel céramique et aux monnaies.

1er état : Ier s. ap. JC.

Une partie de l'espace exploré a été occupé, dès la première moitié du Ier siècle de notre ère, par un atelier métallurgique. Celui-ci est reconnaissable à des foyers carrés, creusés dans l'argile naturelle ou disposés à même le sol et contenant de nombreuses scories de fer et des refontes de bronze. Ils sont liés à des alignements de galets ayant subi l'action du feu mais dont la fonction reste à définir. Des fosses ayant livré d'importants témoins du travail du métal leur sont associées.

2ème état : Fin du Ier s. - fin du IIe s. ap. JC (voir plan).

Il correspond aux premières constructions sur la parcelle. Elles consistent en un bâtiment pouvant aussi bien être une habitation qu'une boutique ou un atelier. Son mode de construction, déjà constaté dans le vicus, se caractérise par des solins maçonnés à base de galets, surmontés d'élévations en torchis. Les sols correspondants sont soit d'argile, soit de mortier sur hérisson de pierres. Les cloisons internes sont en matériaux périssables et peu de traces nous en sont parvenues.

Deux monnaies, un sesterce et un dupondius de Domitien, frappés l'un et l'autre à Rome en 82 ap. JC (3), trouvées dans deux sols différents de cette première phase de l'habitat, nous permettent de préciser les datations.

Si la totalité du bâtiment n'a pu être dégagée, il apparaît cependant qu'il s'organise suivant un axe sud-ouest/nord-est, perpendiculaire à une hypothétique voie passant sous le chemin des Fins. De plus, cet habitat semble correspondre à un îlot cohérent (à espaces bâtis ou libres), séparé de l'extérieur par deux murs au-delà desquels il semble qu'aucune construction de cette période n'a été observée ; ceci n'est qu'une hypothèse, l'étendue de la fouille n'ayant pas permis de le confirmer.

L'îlot va exister, sous cette forme, durant un siècle. A la fin du IIe siècle, il est détruit par un incendie, dont nous avons trouvé la trace sous forme de parois de torchis brûlées et effondrées.

3e état : Fin du IIe s. et IIIe s. ap. JC (voir plan).

La maison est reconstruite sur les décombres en lui apportant des modifications. En effet, s'il semble que certains murs sont rebâ-

---

(2) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutae (Les Fins d'Annecy)*, Annecy, 1913. - P. Broise, « Archéologie gallo-romaine aux Fins XII », dans *Revue Savoisienne,* 1964, p. 111-116 et *Annesci* n° 24, 1984, p. 82-83.

(3) Détermination effectuée par M. Amandry, conservateur en chef au Cabinet des Médailles.

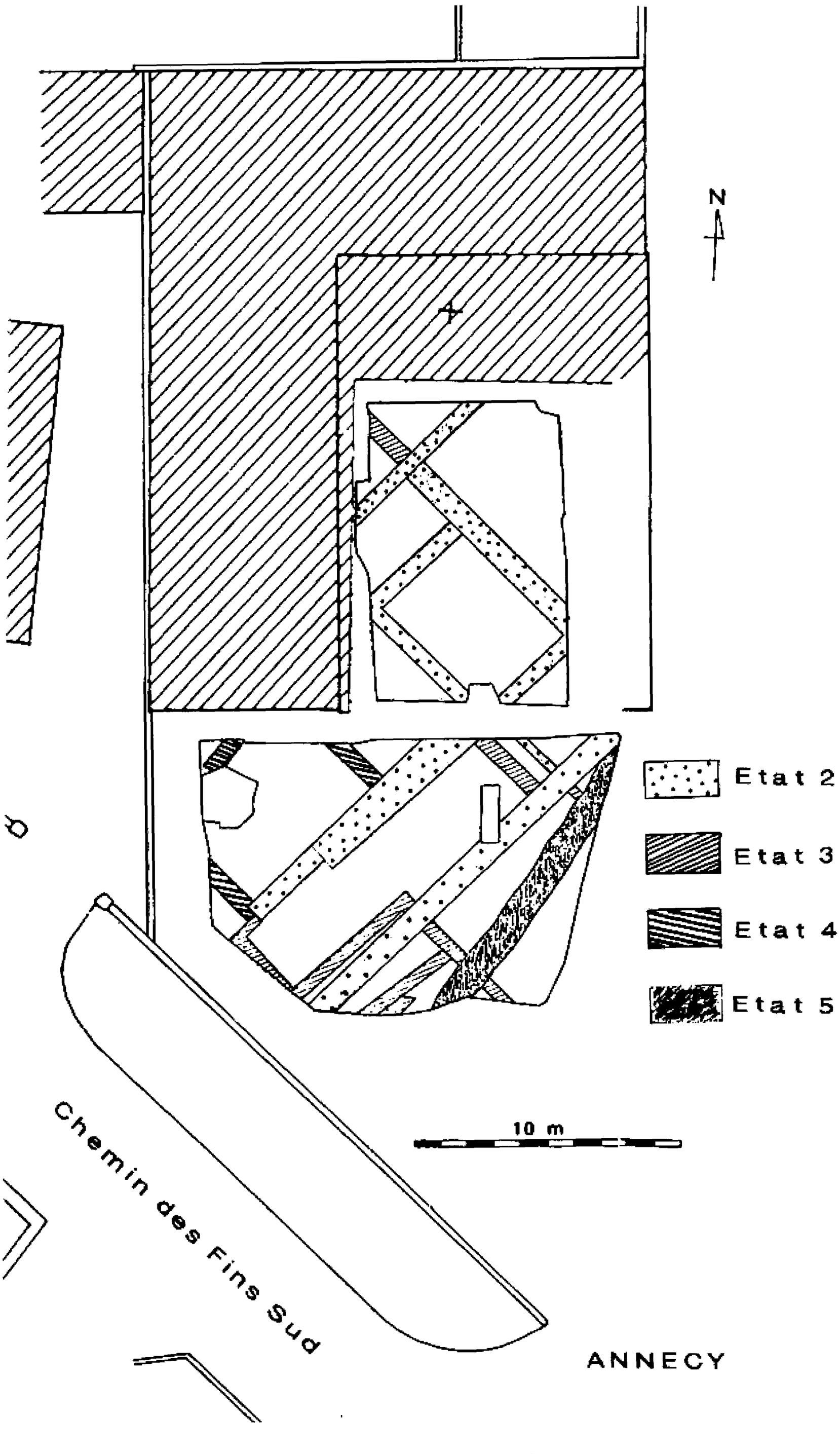

Plan des structures romaines,
s'échelonnant du Ier au IIIe s. ap. J.-C. (Dessin C. Ramponi).

tis au même emplacement, d'autres vont les compléter, faisant éclater l'ensemble en l'agrandissant. Les techniques de construction restent identiques.

Cette reconstruction est datée de la fin du IIe siècle par une monnaie (as de Marc-Aurèle, Rome, 175/176 ap. JC) (3), trouvée dans la fondation d'un mur, et par le matériel céramique.

C'est à une date qui nous est inconnue, probablement au cours du IIIe siècle, que l'habitat va de nouveau être détruit par un incendie.

4e état : IIIe ou IVe s. ap. JC (voir plan).

Au cours du troisième ou du quatrième siècle, une nouvelle pièce vient se greffer au nord-ouest de l'habitat. Seules les fondations subsistent et les sols correspondants ont disparu ; elles témoignent d'une nouveauté dans le mode de construction. En effet, on y trouve mélangés aussi bien des blocs de tuf, de molasse, de calcaire, des fragments de tuiles que des fragments de dalles de mortier de tuileau ; ces matériaux semblent provenir d'édifices extérieurs au secteur fouillé. Postérieurement, la quasi-totalité des murs est épierrée.

5e état : (voir plan).

Il reste un élément que nous n'avons pu ni interpréter, ni dater : il s'agit d'une grande tranchée (largeur : 1,10 m-1,30 m, profondeur moyenne : 0,50 m), rectiligne, à parois verticales, entièrement comblée de pierres (drain ?), coupant l'angle sud-est de la parcelle. Elle ne semble rattachée à aucune structure antique, n'en suivant pas l'orientation et les recoupant. Le peu de matériel recueilli n'a pas permis d'en préciser la datation. Par ailleurs, aucun aménagement de ce type n'a été signalé dans les parcelles voisines.

Conclusion :

Ce chantier, en raison de sa faible superficie (environ 200 m²) est loin d'apporter des éléments spectaculaires comme a pu le faire le chantier du Clos Pouget (4). Il nous montre toutefois des bâtiments domestiques succédant à une occupation artisanale.

Faut-il voir à travers ces premiers vestiges une spécialisation du quartier ou la trace d'un artisanat éparpillé sur tout le vicus ? Les fouilles de ces dernières années (- en 1986 au 33-35 avenue de Genève (5), - en 1991 au 13, avenue des Romains (6), et au 9, avenue des Iles (7)) montrent que les activités artisanales sont rejetées en périphérie de l'agglomération à partir de la fin du Ier siècle de notre ère. En est-il de même pour ce secteur du vicus ? Outre son intérêt artisanal, cette fouille confirme la trame urbaine, orientée nord-est/sud-ouest, proposée par Ch. Marteaux et P. Broise mais, contrairement à leurs plans, aucun changement d'orientation n'a été constaté durant les trois siècles d'occupation.

---

(4) Voir *Revue Savoisienne*, 1986, p. 47-49, et 1987, p. 18-20.
(5) Voir *Revue Savoisienne*, 1986, p. 49-50.
(6) Voir *Revue Savoisienne*, 1991, p. 27-31.
(7) Voir notice ci-après.

Afin de compléter les résultats des fouilles antérieures, de nombreux prélèvements ont été effectués ; certains sont en cours d'étude tels les charbons de bois, issus de la construction. Les restes métallurgiques et les mortiers de construction seront étudiés dans un second temps afin de mieux appréhender les techniques métallurgiques et les différents modes de construction reconnus dans le vicus ; à terme, ces analyses permettront de préciser tout aussi bien l'évolution des techniques et des modes de construction que de fixer la sectorisation spatiale des activités au sein du vicus.

Cécile Ramponi,
contractuelle.

ANNECY, 9, avenue des Iles,
parcelle 26, section DX.
(coord. Lambert : 893,400/2107,960 ; altitude environ 452 m)

Le projet de construction d'un immeuble au 9, avenue des Iles, soit dans l'angle sud-est du carrefour entre l'avenue des Iles et la rue Fabien Calloud, nous a conduits à réaliser une fouille, durant le mois d'août 1991.

Des sondages préliminaires avaient montré l'existence d'une mince couche d'occupation à 0,60 m au-dessous du niveau actuel, présente sur la totalité de la parcelle. Le décapage qui s'en suivit a mis au jour deux zones distinctes, fortement arasées.

La zone I, à l'est, présente un ensemble incomplet de maçonneries, différentes les unes des autres par leur mise en œuvre (voir plan).

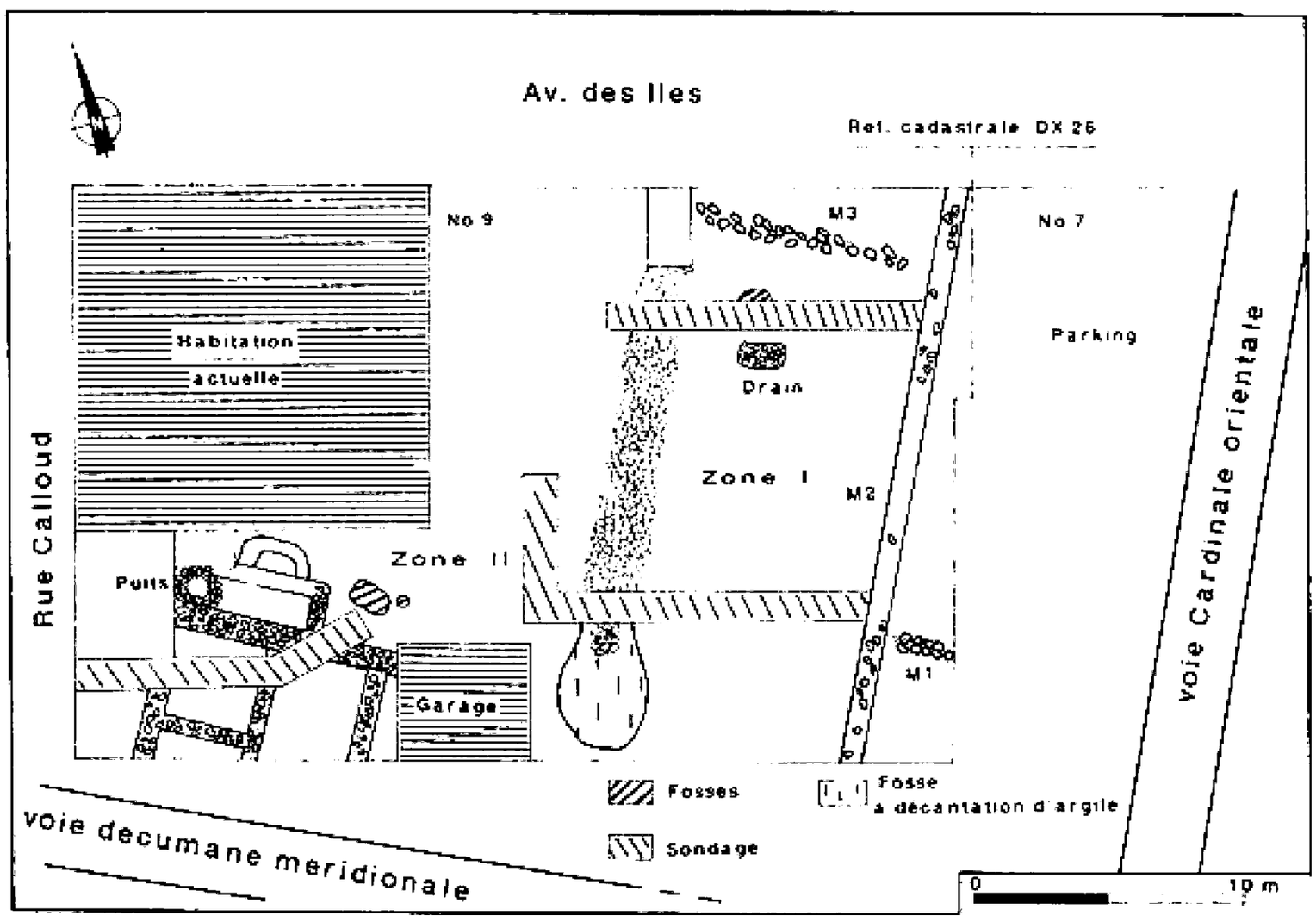

Plan des structures romaines.
Zone I : habitat des Ier-IIe s.
Zone II : installations annexes d'une officine de potier, Ier-IIe s., occupation jusqu'au début du IVe s. (Dessin A. Zobri).

Le long mur M2 n'a livré qu'un solin de blocs calcaires mêlés à du mortier, sur une longueur de 20 m. Il longe la voie cardinale est (repérée sous la parcelle voisine), ce qui permet d'estimer la largeur de ce bâtiment à environ 10 m. Au sud, le mur M1 n'a été observé que sur une longueur de 2 m ; les quelques moellons de calcaire le constituant et l'absence de fondation ne permettent pas d'évaluer sa relation avec le mur M2.

Au nord-est, le mur M3, composé de galets, d'un module variant entre 10 et 30 cm, ne semble pas appartenir à une habitation mais doit avoir pour fonction de limiter un espace précis (cour intérieure ou jardin ?).

Dans la zone méridionale est apparue une fosse de décantation d'argile, comblée de blocs et de tegulae ; un chemin empierré, large de 2 m, mène directement aux abords de cette structure afin de faciliter le chargement et le transport de la matière première ; en témoignent les ornières espacées de 0,80 m et la recharge de mortier et de blocs sur la partie nord de l'excavation.

Cet ensemble a sans doute fonctionné avec un atelier de céramique dont on a retrouvé une fosse dépotoir, contenant des mortiers dont certains, entiers, présentent des traces de surcuisson. L'absence de four suggère l'hypothèse d'un secteur de traitement de l'argile, lié à l'officine de potier dont les vestiges furent précédemment découverts à quelques dizaines de mètres à l'est, au-delà de la voie antique (8).

L'abondant mobilier collecté en surface, bien que très fragmentaire, nous donne une fourchette chronologique allant de la fin du Ier s. av. JC, jusqu'au début du IVe s. ap. JC.

La zone II a livré le plan partiel d'un habitat qui nous est parvenu dans un mauvais état de conservation. Seul subsiste en surface un ensemble de blocs de calcaire, dépourvus de mortier, marquant l'emplacement des murs. Les niveaux d'occupation ont totalement disparu. La majeure partie du mobilier recueilli se trouve dans les parties excavées de l'habitat (fondations, puits, fosse) ; il permet de fixer une occupation durant le Ier siècle ap. JC et jusque dans le courant de la seconde moitié du IIe siècle.

Le site a toutefois été fréquenté après son abandon, particulièrement la zone I, où s'est formé un dernier niveau de sol lors de la récupération des matériaux de construction. On est en droit de penser que cette partie du quartier antique a été abandonnée dès la fin du IIe s. ap. JC.

Cette intervention apporte des renseignements complémentaires sur ce secteur du vicus, peu étudié jusqu'alors. Par ailleurs, cette fouille et les informations recueillies auprès des habitants des parcelles voisines montrent qu'il serait opportun de repousser les limites sud du vicus qui semble se développer au-delà de la voie décumane méridionale.

Amar Zobri,
contractuel.

---

(8) Voir P. Broise, « Un gisement de céramique commune aux Fins d'Annecy » dans *Annesci* n° 12, 1965, p. 89-91, et même auteur, *Annesci* n° 24, 1984, p. 92.

ANNECY-LE-VIEUX, rue Jean Mermoz,
(coord. Lambert : 895,170/2109,220 ; altitude environ 493 m)

La mise en souterrain du câblage électrique de l'éclairage public par EDF, a permis l'observation fortuite, rue Jean Mermoz, au sud du clocher roman de l'ancienne église Saint-Laurent, de structures romaines enfouies à faible profondeur.

Sur une longueur de 23 mètres, quatre murs, orientés est-ouest, deux sols de terrazzo et un de mortier hydraulique, ont été recoupés ainsi qu'un niveau extérieur de défournement de foyer, marquant la limite sud de l'habitat repéré. Aux abords mêmes du clocher, les structures romaines sont très lacunaires puisque de nombreuses sépultures, appartenant à l'ancien cimetière paroissial, les ont perturbées.

Si de nombreuses découvertes (9) concernant la période romaine ont été faites au chef-lieu depuis la fin du XIXe siècle, et si trois inscriptions romaines, dont deux fragmentaires, y sont conservées dont la dédicace d'un autel à Jupiter par les Vinicii, réutilisée à la base interne du clocher, les quatre portions de murs, repérées dans cette tranchée, constituent les premiers éléments architecturaux permettant de déterminer l'orientation de cet habitat et les limites de son emprise sud.

Les relations de découvertes anciennes collationnées aux résultats des sondages réalisés depuis une dizaine d'années et à ces nouveaux éléments confirment que l'emprise de l'habitat romain concerne la partie centrale du chef-lieu, soit le versant sud de la colline d'Annecy-le-Vieux, en limite de la rupture de pente dominant la plaine d'Annecy.

Joël Serralongue.

GRUFFY, chef-lieu,
(coord. Lambert, lieu de découverte : 889,250/2094,640 ;
altitude environ 615 m, localisation actuelle : 889,130/2094,450)

Le projet municipal de déplacer et d'installer les quatre blocs, constituant l'inscription monumentale de Gruffy (CIL XII, 2489), dans une structure conçue à cet effet, aux abords de la nouvelle mairie, a été l'occasion d'effectuer un certain nombre d'observations permettant une réanalyse globale de ces éléments.

Provenance

Ces quatre blocs proviennent tous de l'emplacement de l'ancienne église paroissiale, dédiée à saint Pierre, qui se trouvait dans l'emprise du cimetière actuel.

En 1869, Louis Revon (10) signalait, pour la première fois, l'existence d'un bloc épigraphique, encastré dans le mur extérieur de l'église, long de 142 cm, portant l'inscription]DOMITIA.C.F.MAR[.

---

(9) Voir P. Broise, *Annesci* n° 25, 1984, p. 191-208.
(10) « Inscriptions antiques de la Haute-Savoie », *Revue Savoisienne,* 1869, p. 65.

En 1881-1882 (11), lors de la démolition de l'église, découverte de deux nouveaux blocs fragmentaires, appartenant à la même inscription, l'un portant]S.PATRVO[, l'autre]VA.SIBI.P[. Enfin, en 1932 (12), un nouveau bloc était extrait des fondations de l'église, aux abords du clocher, portant l'inscription]TIBVS.FRATR[.

L'inscription, quoique incomplète, permettait à Ch. Marteaux de proposer le développement suivant :]Domitia F(ilia) C(aii) Mar[ciana---] [---paren]tibus.fratr[ibus---]s.patruo[---vi]va.sibi. P[osuit---].

Domitia Marciana, fille de Caius (Domitius), a érigé de son vivant, un tombeau, pour elle, pour son beau-père, ses parents, ses frères...

ANALYSE

Les quatre blocs sont des moellons de calcaire équarris, à tête dressée dont la queue semble avoir été seulement dégrossie. Leur épaisseur varie entre 47 cm et 52,5 cm, sans qu'il soit possible d'affirmer que ces dimensions soient celles déterminées par les tailleurs de pierre, alors que leur hauteur est de 41 cm.

Les lettres sont hautes de 10,5 cm à 11,2 cm, profondes de 0,8 cm ; les points de ponctuation sont de petits triangles.

L'inscription se développe en une seule ligne, disposée entre 10,5 cm et 11 cm du bord supérieur et entre 18 et 19 cm du bord inférieur.

Etat de conservation, complément et traces d'appareillage.
(voir figure).

Le premier bloc connu [DOMITIA.C.F.MAR], le plus grand, a dû être brisé lors de son déplacement secondaire, de l'ancienne église au bâtiment des pompes ; la cassure s'est faite au niveau du C médian et quelques manques sont à signaler (hauteur : 41 cm ; largeur 1er élément : 80 cm, largeur 2e élément : 61 cm ; épaisseur : 50 cm) ; à signaler en limite droite du bloc le début de la boucle du C, non signalé jusqu'à présent et qui confirme l'hypothèse MARCIANA (13). Ce bloc est complet malgré sa cassure, lits et bouts sont dressés ; il mesure aujourd'hui 141 cm mais L. Revon l'avait mesuré à 142 cm avant qu'il ne soit brisé, sans compter les extrémités masquées par le mortier de scellement ; sur le lit de dessus, à noter un trou de pince central et transversal (longueur : 12 cm, largeur : 4 cm, profondeur : 7 cm), ainsi que deux traces d'agrafe en bouts de bloc, (longueur : 15 cm, largeur : 5 cm, profondeur au niveau du

---

(11) « Inscription romaine de Gruffy », *Revue Savoisienne,* 1882, p. 69.

(12) « Note sur les inscriptions de Gruffy et de Passy », *Revue Savoisienne,* 1933, p. 78-79.

(13) Le cognomen Marcianus est connu par d'autres inscriptions trouvées dans la région dont un autel dédié à Jupiter Très bon et Très grand par T. Marcianus, trouvé à Gruffy lors de la démolition de l'église en 1881-1882 (CIL XII, 2488), une dédicace de Sennius Marcianus et S. Caprilius Atticianus, trouvée à Cran-Gevrier autour de la chapelle Saint-Etienne (CIL XII, 2538) et une épitaphe dédiée aux dieux mânes de Julia Optata par M. Iulius. Marcianus, trouvée à Menthon dans la démolition de la chapelle Saint-Bernardin (ILN, 353).

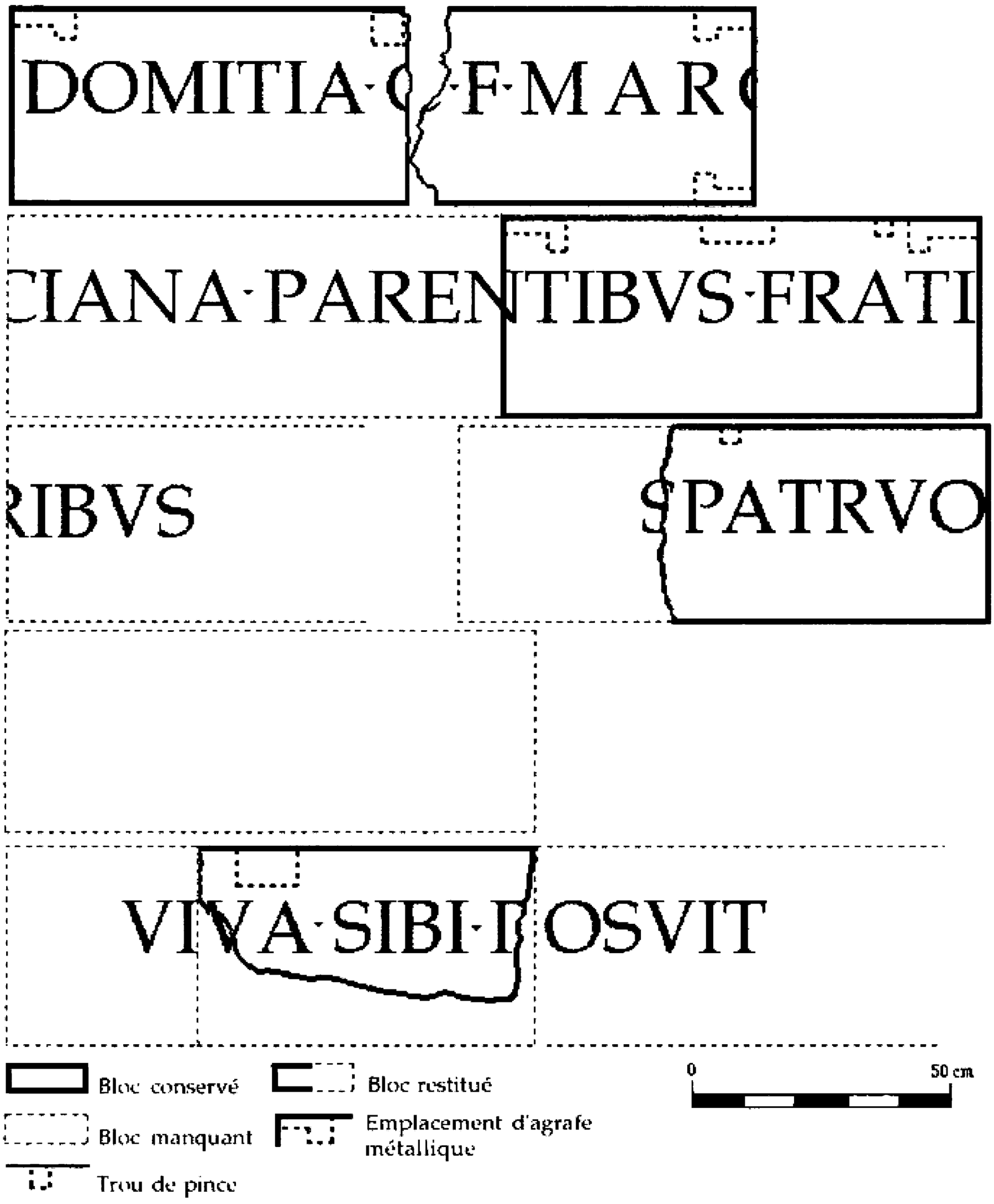

Inscription de Gruffy (C.I.L. XII. 2489.)

Présentation schématique de l'inscription C.I.L.XII.2489, conservée au chef-lieu et appartenant à un grand monument funéraire, datable du 1er s. ap. J.-C.

L'emplacement des trous de pince et d'agrafe, découverts lors du déplacement de ces blocs, a permis de restituer leurs dimensions initiales aux blocs incomplets et d'intégrer des blocs manquants, indispensables à la lecture de cette inscription (longueur minimale environ 6 m). L'inscription se développe, au contraire de l'illustration, sur une seule assise. (Dessin S. Buscémi et J. Serralongue).

trou de scellement : 5 cm) ; sur le lit inférieur, une trace d'agrafe du côté droit.

Le deuxième bloc, [TIBVS.FRATR] est complet (41 cm x 92 cm x 52,5 cm) ; le relevé de l'inscription a montré l'existence d'une haste précédant TIBVS, appartenant au N de pareNtibus mais le R, signalé à l'extrémité droite du bloc n'apparaît que sous la forme de la haste initiale, le reste devant être conservé sur le bloc suivant ; sur son lit de dessus, un trou de pince longitudinal, long de 12 cm, un trou de goujon (4 cm × 2 cm × 3 cm de profondeur) (14) et deux traces d'agrafe ; sur son lit de dessous, une trace d'agrafe du côté gauche.

Le troisième bloc, [---S.PATRVO] est incomplet (41 cm × 59 cm × 47 cm) ; le S initial a presque totalement disparu, seule l'extrémité de la boucle supérieure est aujourd'hui observable ; lits et petit pan droit sont conservés. La présence, là encore, d'un trou de pince transversal, long de 12 cm, permet, s'il est central, de restituer à ce bloc une longueur approximative de 102 cm.

Le quatrième bloc, [---VA.SIBI.P], est incomplet (29 cm × 61,5 cm × 48 cm) ; là encore, quelques manques sont à noter aux deux extrémités du bloc, d'une part la partie inférieure du V et, d'autre part, la partie externe de la panse du P qui devait se compléter sur le bloc suivant. Seul le petit pan droit et son lit de dessus sont conservés ; sur celui-ci on observe un trou de pince longitudinal, long de 12 cm, qui, par sa position, permet de donner à ce bloc une dimension semblable à celle du précédent.

Restitution

La longueur totale, restituée, des quatre blocs peut être fixée à 4,38 m mais elle peut être complétée par d'autres blocs de façon plus ou moins certaine : - le premier bloc conservé doit être précédé d'un premier élément comme l'indique la présence d'une agrafe à gauche, bloc qui peut être anépigraphe, - entre les blocs 1 et 2, on peut placer leur complément : [CIANA.PAREN], bloc qui mesurerait 92 cm comme le n° 2 et serait maintenu par des agrafes métalliques, au supérieur et à l'inférieur, - à la suite du bloc 2, on peut de même être assuré de la présence de [frat]RIBVS---] mais appartient-il au bloc [---S.PATRVO] comme pourrait l'indiquer la présence du S, précédant le terme *patruo ?* On serait tenté de retenir cette hypothèse car la partie complétive s'inscrit exactement dans la portion restituable du bloc ; toutefois, il faut peut-être envisager à la suite de PARENTIBVS.FRATRIBVS le possessif SVIS dont la présence est attestée dans d'autres inscriptions de ce type (15), - ce qui entraînerait la présence d'un bloc supplémentaire pouvant porter mention d'autres membres de la famille de DOMITIA.

---

(14) Ce trou n'étant pas dans l'axe de la mortaise, destinée à l'agrafe, il ne peut s'agir d'un trou permettant l'emploi d'une pince à crochet, utilisée dans certaines constructions pour la mise en place et le bardage de blocs de grand appareil. Voir article de Myriam Fincker, « Technique de construction romaine : la pince à crochet, un système original de mise en œuvre des blocs de grand appareil », *RAN*19, 1986, p. 331-336.

(15) Voir A. Chastagnol, « Les inscriptions de Biot (Alpes-Maritimes) », dans *B.S.N.A.F.*, 1990, p. 169-184.

Le dernier bloc [--vi]VA.SIBI.P introduit le terme POSVIT ou la formule PONENDVM CVRAVIT, *a érigé* ou *a pris soin d'ériger ceci*, l'un et l'autre se rencontrant fréquemment dans des épitaphes (16) ; la seconde proposition conviendrait mieux au module du bloc supposable à moins que *posuit* soit suivi d'une précision quant au monument construit, *monumentum, tumulum, sepulchrum...*

Proposition : *Domitia Marciana, fille de Caius Domitius, a érigé ou a pris soin d'ériger ceci, de son vivant, pour elle, pour ses parents, ses frères, son oncle paternel...* (17).

Datation : Au vu de la qualité de l'inscription et de la paléographie, nous proposons de fixer une datation dans le courant du Ier s. ap. J.C.

LE MONUMENT

Les blocs sont de grand appareil et déterminent une construction solide et soignée. La qualité de l'inscription est indéniable de même que celle de la taille et le type d'assemblage des blocs à joints-vifs, maintenus pour certains par des agrafes de métal, rendant presqu'invisibles les joints montants, ce qui est exprimé clairement par le fait que certaines lettres chevauchent deux blocs.

Très vraisemblablement, cette inscription devait orner le soubassement d'un grand monument funéraire et devait se développer sur une longueur que l'on peut estimer à plus de six mètres ; ce mausolée pouvait être du type de celui de Poblicius à Cologne, daté de l'époque claudienne (18), ou de ceux découverts à Avenches, au lieu-dit *en Chaplix*, dans le canton de Vaud (19), l'un ayant une fondation de 9,50 m × 6,50 m, l'autre de 11 m × 7 m et une élévation de plus de 25 m ; l'un et l'autre sont datés de la première moitié du Ier s. ap. J.C.

Certes, nous avons trop peu d'éléments architectoniques permettant de telles restitutions, mais la démolition de l'église avait entraîné la découverte d'autres éléments dont on ignore, pour certains, le lieu de conservation actuel :

— avant 1864 (20), découverte d'un sarcophage dans le cimetière (longueur : 227,5 cm, profondeur : 150 cm) ; si le coffre (laissé en place), dont la largeur n'est pas mentionnée, était en calcaire blanc, on peut constater que le couvercle (21), trapézoïdal (longueur : 150 cm (incomplet), largeur : 50-70 cm, épaisseur : 12 cm), est en

---

(16) Voir J.-L. Maier, *GENAVAE AUGUSTAE Les inscriptions romaines de Genève*, Genève 1983.

(17) Pour ce qui concerne le terme *patruo*, traduit par beau-père, il nous semble plus justifié de proposer celle d'oncle paternel, beau-père se traduisant par *socer*.

(18) Voir H. Gabelmann, « Römische Grabmonument mit Reiterkampfszenen im Rheingebiet » dans *Bonner Jahrb*, 173, 1973.

(19) Voir D. Castella et L. Flutsch, « Sanctuaires et monuments funéraires à Avenches-en-Chaplix VD » dans *Archéologie suisse*, 13, 1990, 1, p. 2-30.

(20) Voir « Enquête des instituteurs », commune de Gruffy, réponse de Th. Chapperon (Archives de l'Académie Florimontane) et Ch. Marteaux, « Le répertoire archéologique, période romaine et burgonde », dans *Revue Savoisienne*, 1908, p. 34.

(21) Conservé au Musée-Château d'Annecy, n° Inv. 9219.

« marbre » de Vimines ; bien que cette tombe n'ait contenu que quelques ossements et *deux fragments d'une urne en belle poterie couleur de fer*, non retrouvés, il semble que l'on puisse la dater de l'époque romaine, la brêche de Vimines étant essentiellement employée à l'époque romaine.

— en 1900 (22), Ch. Marteaux signale la découverte au nord de la cure, près du cimetière, d'un couvercle en pierre ollaire, d'une pointe de javelot en fer et de fioles en verre ;

— en 1912 (23), Laurent Rassat, faisant référence à *La Chronique de la cure* de l'abbé Dufour, signale que celui-ci, à quelques mètre de la chapelle des barons, découvrit un petit sanctuaire semi-circulaire, construit en blocs de tuf, au sol de « beau betton en plâtre »... et au milieu un petit éperon de mur qui avait porté un petit autel » (24) ;

- en 1932 (25), on trouva dans le cimetière, à 3 m de profondeur, « une urne funéraire ou un cercueil dont on aurait enlevé une des faces latérales » (hauteur : 65 cm, largeur : 160 cm, épaisseur : 95 cm), un rebord en est taillé en corniche et des encoches y existent pour ferrements ;

— quelques années auparavant, en creusant une tombe, découverte d'un fragment de colonnette (diamètre : 15 cm, hauteur : 20 cm) s'ajustant parfaitement à un autre découvert en 1932 à 500 m de là.

Les découvertes du mobilier ou de vestiges romains, dans le secteur de l'ancienne église, sont donc très nombreuses et, pour l'essentiel, elles se rapportent à des structures funéraires ou religieuses ; il paraît donc justifié de placer à cet endroit le monument funéraire édifié par Domitia Marciana, monument qui a pu attirer d'autres sépultures et qui pouvait être situé non loin d'un sanctuaire comme cela a été mis en évidence à Avenches-en-Chaplix.

L'espace défini occupe un replat sur les pentes du Semnoz dominant le village actuel et la plaine où ont été localisés la voie romaine et les vestiges d'une vaste exploitation romaine (26) qui pourrait être le centre du domaine de la famille Domitia ; cette famille, que l'on est en droit d'imaginer comme ayant disposé de moyens considérables, n'est pourtant guère représentée par des documents épigraphiques au nord de la Narbonnaise ; toutefois, la seule inscription connue provient d'Annecy et il s'agit d'un document ren-

---

(22) Ch. Marteaux et M. Le Roux, « Voie romaine de Boutae à Aquae », dans *Revue Savoisienne*, 1900, p. 239-241.

(23) L. Rassat, « Monographie de la commune de Gruffy », dans *Revue de Savoie*, t. II, 1912, p. 79-81.

(24) Th. Chapperon, op. cité, signale déjà en 1864 cette découverte et précise que l'hémicycle mesurait 6,50 m de profondeur et que « c'est au nord et à droite de l'autel qu'on aurait trouvé un petit tombeau couvert d'un grès de 55 mm d'épaisseur, et au milieu duquel avait été incrusté un marbre de 33 cm2 ». Il s'agit de l'épitaphe d'Altheus, CILXII.190a, datée du VIIe-VIIIe s. et conservée au Musée-Château d'Annecy ; la description des structures dans lesquelles cette sépulture avait pris place nous indique précisément qu'elle se trouvait dans le chœur de l'église paléochrétienne.

(25) Voir *Revue Savoisienne*, 1933, p. 78-79.

(26) Repérée en 1961 par P. Broise lors du creusement de la tranchée du gazoduc Chambéry-Annecy, note dans *Annesci* n° 25, 1984, p. 30.

forçant encore la puissance de cette famille puisqu'il s'agit d'un ex-voto d'un certain [---Dom]ITIUS ATTILLUS qui s'appliquerait à la donation du théâtre de Boutae (27).

Joël Serralongue.

GRUFFY, La Fin Nord,
parcelles 397, 1277, section A.
(coord. Lambert : 888,820/2094,440 ; altitude 558 m)

Des sondages, effectués dans ces deux parcelles à la demande de leurs propriétaires, se sont révélés négatifs ; seule une monnaie (28), très mal conservée, a été recueillie dans la parcelle 1277 à une profondeur de 1,05 m (as ou dupondius, frappé à Rome au IIe s.).

Ces parcelles se trouvent à l'est de la zone où ont été repérés d'importants vestiges romains pouvant appartenir à un vaste domaine rural (29).

Joël Serralongue.

MARIGNY-SAINT-MARCEL, Saint-Marcel,
(coord. Lambert : 882,610/2099,580 ; altitude environ 386 m)
Découverte d'une nouvelle inscription romaine

Le sol du hameau de Saint-Marcel a livré, à plusieurs reprises, des inscriptions romaines qui ont retenu très tôt l'attention des érudits, puisque la plus ancienne mention remonte aux années 1545-1552, dates du voyage de Philibert Pingon à travers la Savoie, l'Italie et la Suisse. Il avait alors copié, avec une grande exactitude, un texte rappelant que le préfet des ouvriers C. Sennius Sabinus a donné aux habitants du *vicus* d'Albens des bains publics avec leurs portiques, un terrain d'exercice (très probablement situés à Albens), l'adduction des eaux (qui partait de Saint-Marcel), et leur a accordé le droit de faire passer la conduite de ces mêmes eaux en droite ligne à travers ses propriétés sur les cinq à six kilomètres séparant le hameau de Saint-Marcel d'Albens (30). Quatre fragments appartenant à trois inscriptions sont encore encastrés dans les murs extérieurs de l'église de Marigny-Saint-Marcel : — l'épitaphe de Divilia Aurelia (31) — l'inscription relevée par Ph. Pingon, — un texte au formulaire identique, dont manque maintenant la partie centrale (32). Mal lus, deux

---

(27) Voir P. Broise, dans *Annesci* n° 24, 1984, p. 30.

(28) Détermination M. Amandry, conservateur en chef au Cabinet des Médailles.

(29) Voir P. Broise, dans *Annesci* n° 25, 1984, p. 30.

(30) Ph. Pingon, *Storia della R. casa, storie generale*, folio 180 du manuscrit déposé aux archives de Turin, sans date (*ca* 1560). Elle a été reprise dans le *CIL*XII sous le n° 2493 : *C(aius) Sennius, C(aii) f(ilius), Vol(tinia tribu), Sabinus, praef(ectus) fabr(um)] / balineum, campum, porticus, aq[uas iusque] / earum aquarum tubo ducendarum [ita ut recte] / perfluere possint vicanis Albinnens[ibusd(e) s(uo) d(edit)]*. Selon A. Allmer-A. de Terrebasse, *Inscriptions antiques et du Moyen-Age de Vienne en Dauphiné*, Vienne, 1875, tII, p. 368, des fouilles pratiquées devant la porte de l'ancienne chapelle auraient permis de reconnaître le point de départ de l'adduction qui comportait « deux canaux artificiels de 30 cm de largeur ».

(31) *CIL*XII 2498.

(32) *CIL*XII 2494.

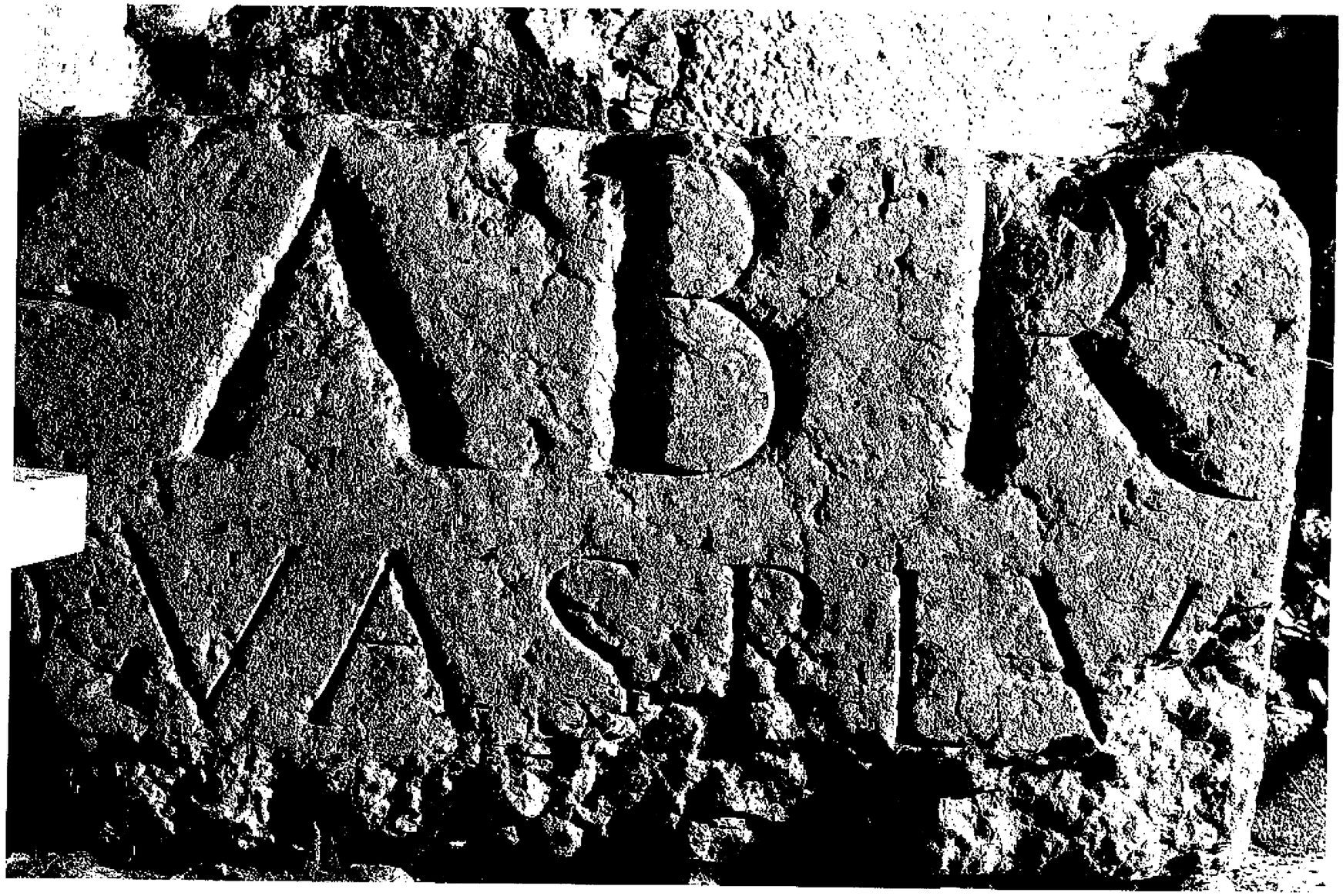

Nouvelle inscription trouvée au hameau de Saint-Marcel.
(Cliché centre Camille Jullian - reproduction interdite sans autorisation).

autres fragments (33), qui rappelaient probablement une autre donation de Sabinus (ou une partie de cette donation), ont disparu dans le courant du XIXe siècle, peut-être en 1847, lors de la construction de l'église actuelle (34).

En 1991, la reconstruction d'une maison, au hameau de Saint-Marcel, a amené la découverte d'une nouvelle inscription : très fragmentaire, elle est gravée en grandes capitales de belle facture sur un bloc de calcaire blanc, jadis retaillé de tous les côtés en vue d'un remploi (voir illustration).

Dimensions de la pierre : hauteur : 60 cm ; largeur : 106 cm ; épaisseur : 23 cm. Texte conservé de deux lignes ; hauteur des lettres : ligne 1 : 26,8-27 cm ; ligne 2 : 14,5 cm ; espace entre les lignes : 6,5-7 cm ; ponctuation par point triangulaire à la fin de la ligne 1.

[---] FABR [---]
[---] QVAS PLV[---]

Aujourd'hui gravées très profondément (plus d'un cm), les lettres monumentales de la ligne 1 semblent avoir été en partie recreusées à une époque postérieure, peut-être lors du remploi de la pierre, puisque les hastes horizontales ont conservé un aspect plus « normal » et plus soigné.

Ligne 2 : après le U, les traces actuellement visibles ne sont pas celles d'un début de lettre, mais celles d'un éclat de pierre.

Même si les lettres sont de beaucoup plus grande taille, il faut rapprocher ce texte mutilé, où il est très vraisemblablement fait mention d'un *praefectus fabrum*, des trois inscriptions gravées par Caïus Sennius Sabinus, un des grands personnages de la cité de Vienne (35), puisqu'il a lui aussi géré la préfecture des ouvriers, une fonction d'Etat confiée par un magistrat supérieur romain à un notable provincial (36). Il semble donc possible de restituer à la ligne 1 le premier mot de la charge *(praef)* et probablement le nom de cet evergète. La restitution de la ligne 2 est plus délicate. Si la première lettre conservée est bien un Q, il faut évidemment restituer *[a] quas.*, d'autant que la donation d'une adduction d'eau est couramment attestée en Narbonnaise (37). La lecture PLU des trois lettres suivantes est quasiment assurée. Reste à essayer de les comprendre. Il me semble possible d'envisager deux hypothèses de restitution pour ce mot fragmentaire : il pourrait s'agir soit d'un adjectif qualifiant *aquas*, par exemple *plures* ou *plurimas* (Sabinus aurait alors donné plusieurs ouvra-

---

(33) *CIL*XII 2495.

(34) Voir L. Revon, « Inscriptions antiques de la Haute-Savoie », dans *Revue Savoisienne*, 1869, p. 66.

(35) Il est très probablement attesté sur deux autres documents de la région : une dédicace à une divinité auguste inconnue (*CIL*XII 2439, autrefois à l'abbaye d'Hautecombe) et une dédicace à Mars Auguste (*CIL*XII 2592 à Genève). Sur ce personnage, voir aussi la notice de H.-G. Pflaum, *Les fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, 1978, p. 251-252.

(36) Voir R. Sablayrolles, « Les *praefecti fabrum* de Narbonnaise », dans *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 17, 1984, p. 239-247.

(37) Voir par exemple à Alba, chez les Helviens : *C(aius) Rutilius Panus aquas d(e) s(ua) peq(unia) d(edit)* (AE 1971, 260).

ges hydrauliques), soit du nom d'un monument, par exemple *pluteum* (38) (l'evergète aurait donné aussi un abri ou une balustrade). (39)

Je me bornerai donc à proposer le développement suivant de ce court fragment :

[C(aius) Sennius C(aii) f(ilius) Vol(tinia tribu) Sabinus praef(ectus)] fabr(um) [---a]quas plu[res---] ou plu[teum].

Caius Sennius Sabinus, fils de Caius, (inscrit dans la) tribu Voltinia, préfet des ouvriers (a donné) plusieurs (adductions) d'eaux ou (des adductions) d'eaux et un abri.

Il n'est guère facile de dater les donations de Sabinus. La qualité de la gravure et la paléographie m'inciteraient à proposer, avec une grande prudence, le Ier siècle (40).

Bernard Rémy,
Professeur d'Histoire ancienne,
Université de Savoie.

MENTHON-SAINT-BERNARD, La Muraz,
parcelles 138, 461, 462, 463 section AH.
(coord. Lambert : 899.100/2102.320 ; altitude 452 m)

La première campagne de fouilles sur le site de La Muraz a débuté le 29 juin 1992 ; elle a duré 4 mois et a été financée par le propriétaire du terrain, la société Alcatel-Alsthom.

Le but était, d'une part, de préciser l'emprise des vestiges romains, reconnus comme étant des thermes, situés sous les annexes du Palace-Hôtel, et, d'autre part, d'en fixer, compte tenu de leur état, leur degré de protection et leur éventuelle mise en valeur ; une seconde campagne est programmée en 1993 pour les fouilles archéologiques.

Les bâtiments du 19e siècle, couvrant une surface d'environ 1 000 m², ont été tout d'abord démolis ; certains réutilisaient les murs romains en fondations et la cave d'un bâtiment était même entièrement en maçonnerie antique.

Résultats (voir plan).

A la suite de ces démolitions ont été localisées les structures de 21 salles. Elles étaient recouvertes par des remblais du 19e siècle ou 20e siècle, datés par une abondante céramique.

Si dans les salles A, B, C, D et E, ces remblais n'étaient épais que de 1 m, ils atteignaient par contre 4 m dans les salles situées au nord du bâtiment, signifiant que les sols de ces dernières avaient été en grande partie détruits.

---

(38) Voir Vitruve, IV, 4, 1.

(39) Voir à Kurba, en Proconsulaire (*CIL*VIII 978 : *pluteum perpetuum*), à Capoue (*CIL*X 3778, 3779 : *murum et pluteum*), à Paestum *(CIL*X 472 : *statuam, basim et pluteum).*

(40) C'était déjà l'avis de H.-G. Pflaum, *ouv. cit.*, p. 252, mais il faut toujours manier avec prudence les critères paléographiques.

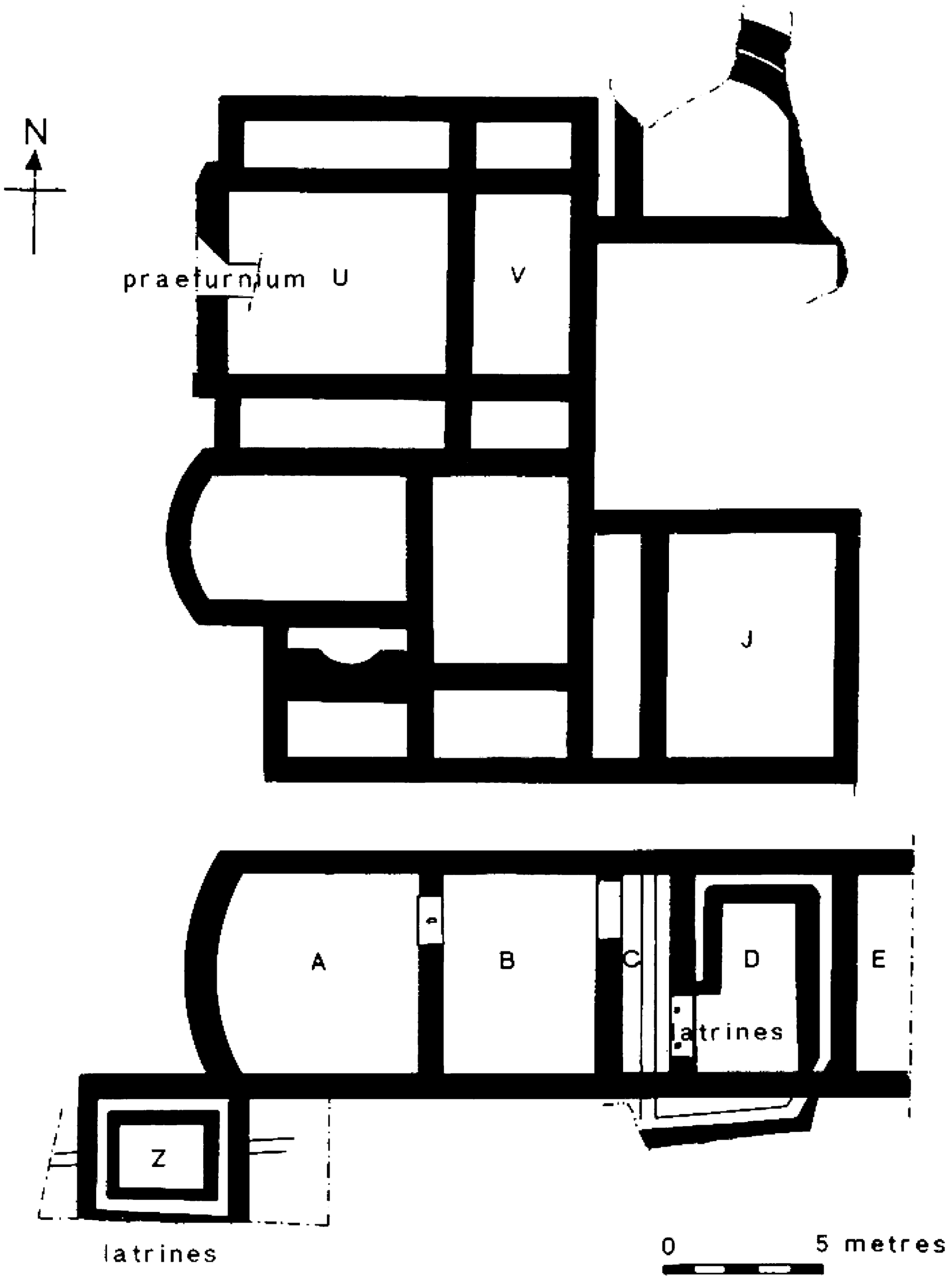

Plan des thermes romains à la suite des fouilles de 1992.
(Dessin T. Dawson).

Dans la salle D, une canalisation longe les murs est, nord et ouest ; elle sort par l'angle sud-est en se dirigeant vers l'ouest. Elle est rejointe par la canalisation nord-sud de la salle C. Elle continue ensuite vers l'ouest jusqu'à la salle Z dans laquelle elle pénètre et circule autour de ses quatre murs puis sort par le mur ouest et se dirige vers le lac. Il paraît très probable que les salles D et Z sont des latrines.

Dans la salle U se trouvait le *praefurnium* ; un canal de tuiles a été découvert au centre de la pièce, se dirigeant vers l'ouest. A l'origine, il devait se poursuivre vers la salle V, utilisée comme cellier au 19e siècle ; une ouverture visible dans cette pièce a été murée au siècle dernier.

Une ligne de symétrie, est-ouest, semble passer par le centre des pièces U et V déterminant au nord la présence d'espaces semblables à ceux repérés au sud, ce qui doublerait le volume initial des thermes.

De nombreux fragments de *tubuli* ont été découverts dans la salle U ainsi que des niveaux romains en place qui seront étudiés lors de la phase II. Il est probable que le *tepidarium* ou le *caldarium* soient centrés autour des salles U et V.

Un petit sondage effectué sous la salle D a révélé plusieurs niveaux pré-romains ; une grande quantité de céramique a été recueillie, datée de la transition âge du Bronze/âge du Fer. Un autre sondage, sous la salle J, a mis au jour la même céramique dans des couches épaisses de plus d'un mètre. Des dépôts similaires ont été trouvés à 30 m au nord de cette salle.

Il est probable qu'il existe un important site de la fin de l'âge du Bronze/début de l'âge du Fer, au-dessous des structures romaines.

Conclusion

Le plan du bâtiment thermal, établi par nos prédécesseurs (41), a subi des modifications importantes à la suite de ces sondages ; ainsi, certains murs attribués aux thermes se sont révélés postérieurs alors que de nouveaux murs antiques ont été mis au jour.

On a mis en évidence que les bâtiments romains ont subi des modifications durant leur période d'utilisation. La seconde campagne de fouilles tentera de déterminer les différentes phases de construction et d'en préciser et dater les raisons.

La seconde phase permettra également de mieux connaître le site protohistorique qui sera l'un des premiers sites terrestres de cette période, autour du lac d'Annecy, à être étudié.

Thomas Dawson, contractuel.

---

(41) A. Despine, *Notice historique sur Menthon-les-Bains et ses thermes,* Annecy, 1865, 22 pp, un plan de L. Revon. Ch. Marteaux et M. Le Roux, « Voie romaine de Boutae à Casuaria », dans *Revue Savoisienne,* 1903, p. 175-182, plan de L. Revon avec additions de M. Vigliano. P. Broise, *Annesci* n° 25, 1984, p. 241-251, plan avec additions suite aux sondages de l'auteur en 1955.

MENTHON-SAINT-BERNARD, Bouverat,
parcelle 322, section AH.
(coord. Lambert : 899,270/2102,490 ; altitude environ 458 m)

L'extraction d'un grand bloc d'*opus signinum* lors des travaux de terrassement d'une piscine privée, route des Bains, a entraîné leur interruption et la réalisation de sondages archéologiques qui ont montré l'existence de vestiges bien conservés dans la totalité de l'emprise du projet ; aussi, le propriétaire a-t-il immédiatement accepté de déplacer sa piscine dans un secteur moins riche en structures antiques. Bien que la menace de destruction soit levée, une intervention limitée a paru justifiée du fait de l'excellente conservation des structures et des informations qu'elle pouvait fournir sur l'occupation romaine à Menthon.

Résultats (voir plan)

On a mis au jour une pièce de 4 m est-ouest par 3,5 m environ nord-sud, délimitée au sud, à l'est et à l'ouest par des murs, bien appareillés, de 1 m d'épaisseur. Au nord, quatre petits murs parallèles, larges de 0,30 m et orientés nord-sud, se poursuivent au-delà de la limite de la fouille. A l'ouest, dans le sondage 2, se trouve le *praefurnium,* construit en blocs de molasse ; à l'est deux salles, non intégralement reconnues, celle du sud étant partagée en deux espaces.

Seuls l'excavation et l'espace bouleversés par la pelle mécanique, lors de l'arrachement du bloc d'*opus signinum,* ont fait l'objet

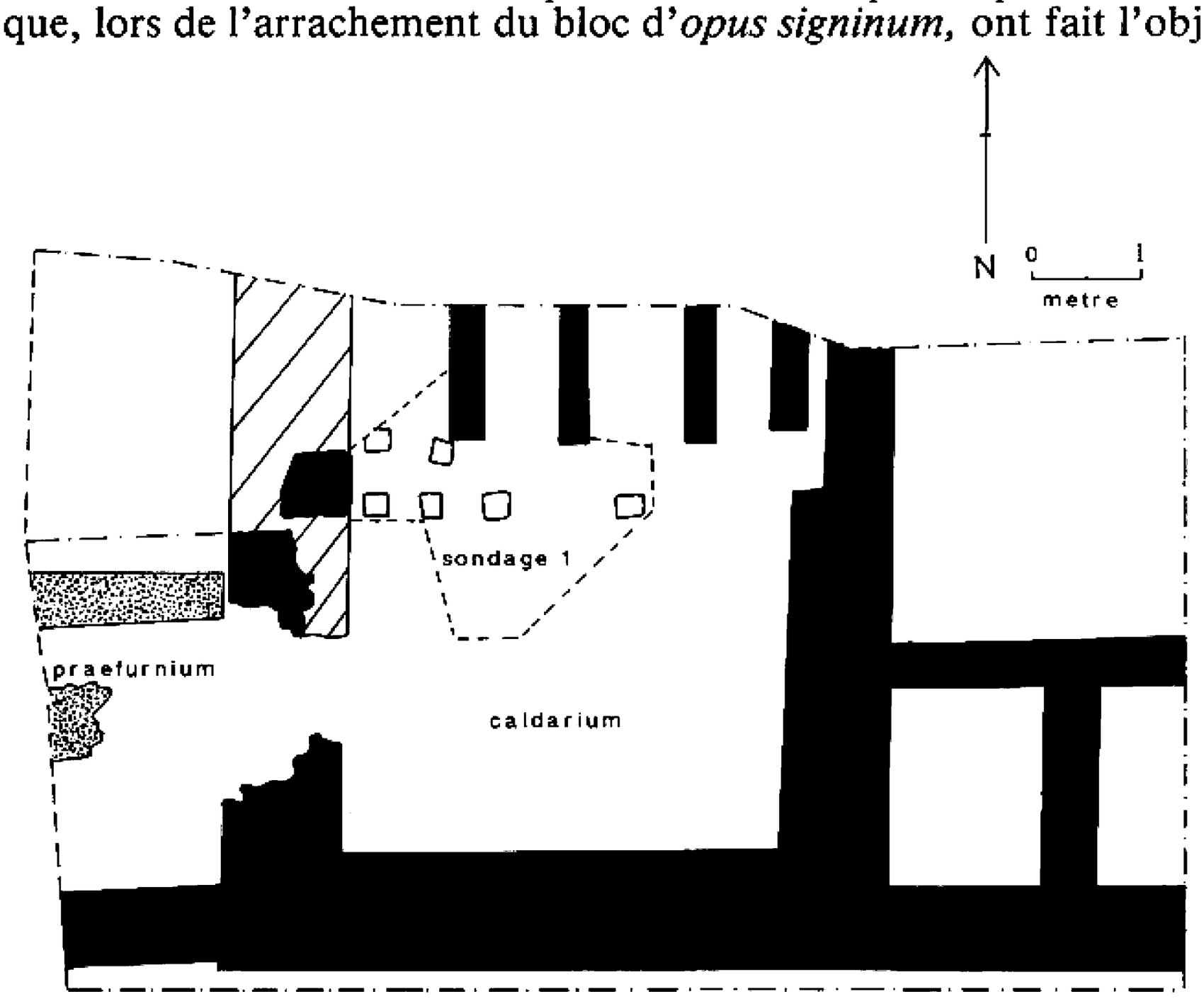

Plan des structures thermales découvertes lors du creusement d'une piscine et préservées par leur propriétaire.
(Dessin J. Hambly).

d'une fouille approfondie (sondage 1). Au-dessous d'une épaisse couche de remblais, comportant des blocs de molasse au niveau supérieur, est apparu un sol de tuiles très bien conservé ; il supportait six *pilae* disposées en deux rangées ; deux d'entre elles étaient constituées d'un empilement de 9 briques donnant une hauteur d'origine probable de 45 cm. Ce sont les vestiges d'un hypocauste dont la dalle de sol ou suspensura a disparu.

La relation directe de cet espace avec le *praefurnium* indique qu'il s'agit du *caldarium*. Les quatre murs au nord de la salle étaient probablement les supports d'une large baignoire. Les deux pièces à l'est ont été juste reconnues, ce qui ne permet pas de préciser leur fonction.

Les petites dimensions du bâtiment indiquent qu'il s'agit de bains privés, intégrés sans doute à une *villa*.

Un ruisseau semble limiter les constructions au sud ; celles-ci doivent donc se développer au nord et à l'est. Aujourd'hui ces terrains sont pour la plupart construits mais aucune découverte n'y a jamais été signalée.

Datation

Treize monnaies ont été trouvées, à l'intérieur d'un dépôt noirâtre, sur le fond de l'hypocauste. Actuellement, on n'est pas en mesure de donner une interprétation à ce dépôt : a-t-il eu lieu pendant l'activité des thermes ou témoigne-t-il d'une phase provisoire d'abandon ? Dix d'entre elles ont été frappées à Rome entre 148 et 187 ap. J.C., deux autres, plus anciennes, ont été frappées, l'une à Lyon en 10-14, l'autre à Rome entre 22 et 30 ap. J.C. Une monnaie trouvée dans la dernière phase de destruction, près du *praefurnium*, est datée de 269 ap. J.C. (42), ce qui fixe un *terminus post quem* pour l'abandon des thermes.

Joanna Hambly, contractuelle.

MENTHON-SAINT-BERNARD, Les Choseaux,
parcelle 278, section AE.
(coord. Lambert 899,650/2102,530 ; altitude environ 482 m)

La construction d'un garage individuel au bord du chemin rural des Choseaux, au Crêt Martin, a entraîné la réalisation d'un décapage archéologique qui a permis de mettre au jour la base d'un mur de galets et de blocs, liés au mortier (longueur 4,87 m, largeur 0,75-0,80 m), constitué de deux portions de murs s'imbriquant et présentant un axe est-ouest ; des fragments de sol de tuileau et quelques tessons de céramique confirment la datation ; il se pourrait que cette structure marque la limite sud de l'habitat romain repéré par endroits au hameau des Choseaux.

Joël Serralongue.

(42) Déterminations M. Amandry, conservateur en chef au Cabinet des Médailles.

SILLINGY, lieu indéterminé

Un petit dépôt monétaire, fort de quarante antoniniani, trouvé sur la commune de Sillingy dans les années 80, en un lieu indéterminé et dans des circonstances inconnues, a pu être racheté chez un marchand annécien, ce qui l'a ainsi sauvé de la dispersion.

Il se compose de : - 9 Gordien le Pieux, - 4 Philippe l'Arabe, - 1 Otacilie Severe, - 2 Philippe II, - 6 Trajan Dèce, - 3 Herennius Etruscus, - 6 Trebonien Galle, - 1 Volusien, - 3 Valérien I, - 2 Gallien, - 1 Salonina et - 2 Valérien II ; ce petit dépôt couvre donc la période de 238 à 268 ap. J.C., de Gordien le Pieux à Gallien ; tous les empereurs sont représentés, excepté les usurpateurs et les membres de la famille impériale aux frappes rarissimes (voir figure).

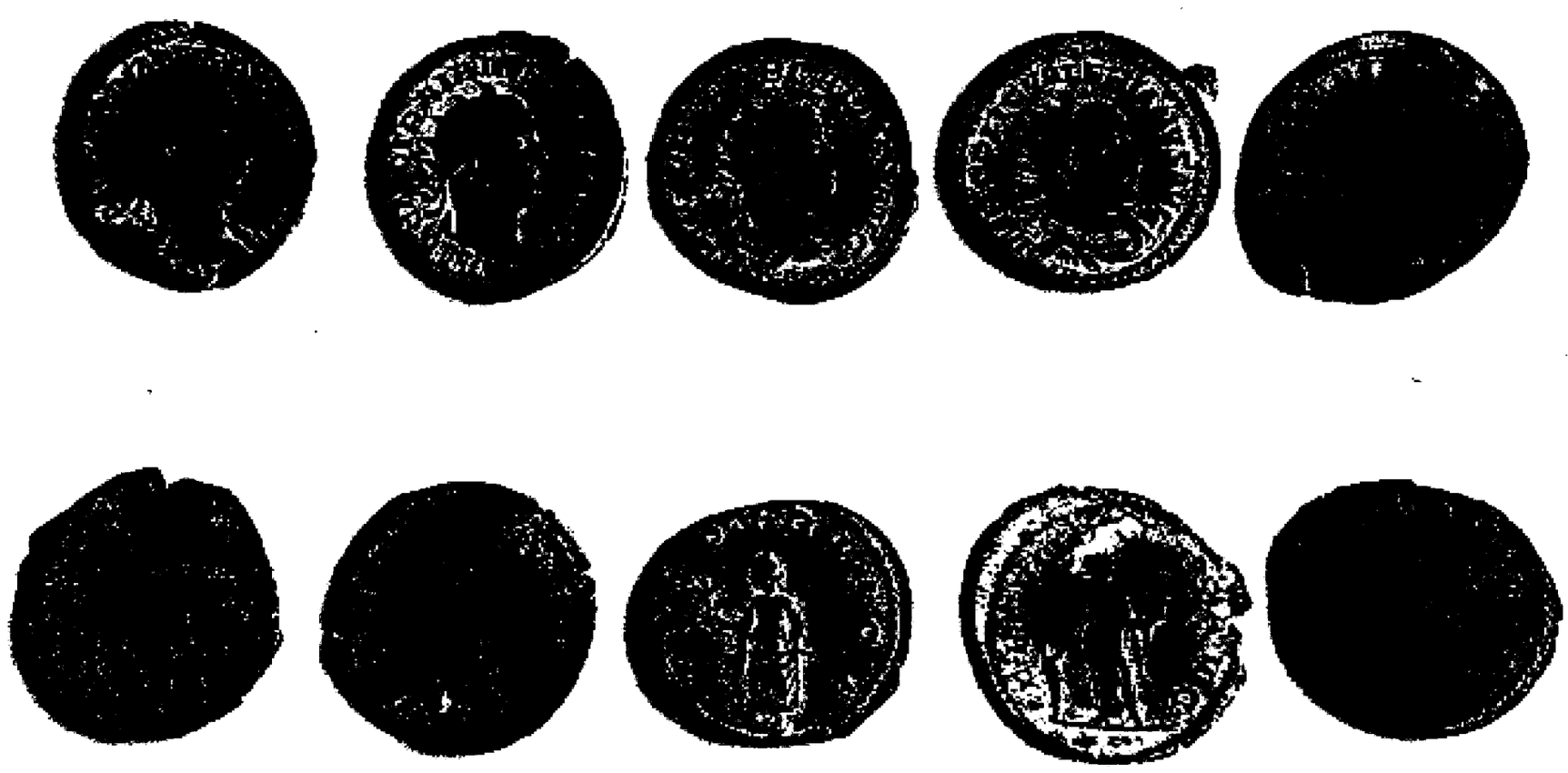

Echantillonnage de monnaies contenues dans ce trésor.
De gauche à droite et de bas en haut :
- Avers : Gordien III, Trajan Dèce, Trébonien Galle, Valérien I, Valérien II ;
- Revers : Otacilie, Philippe II, Herennius Etruscus, Salonina, Valérien II.
(Cliché J. Serralongue).

Quoique beaucoup moins important que les autres trésors monétaires (43), trouvés sur la commune de Sillingy au siècle dernier, il s'intègre bien dans les fourchettes chronologiques mises en évidence par ceux-ci, à savoir un enfouissement au milieu de la seconde moitié du IIIe s. ap. J.C., provoqué par les périodes de troubles, engendrées par les invasions barbares.

La modestie de ce dépôt peut étonner par rapport aux milliers de pièces que contiennent les autres trésors de Sillingy ou ceux d'Annecy et Faverges ; toutefois, il peut être rapproché du trésor trouvé en 1980 à Grésy-sur-Isère (44) qui comporte 41 monnaies en

---

(43) L. Revon, *Revue Savoisienne*, 1875, p. 43 et p. 83-84.
(44) M. Jaulmes, *Revue Numismatique*, n° 69-70, sept.-déc. 1981, p. 64-70.

argent, certes pour la plupart de la première moitié du IIIe s. mais la dernière, frappée sous le règne de Volusien, permet d'en dater l'enfouissement après 254, donc dans une fourchette chronologique très proche.

La présence d'un dépôt ferreux sur quelques monnaies permet de supposer que des objets accompagnaient ce lot de monnaies ce qui renforce la similitude avec le trésor de Grésy-sur-Isère et les différencie tous deux des autres trésors, cités ci-dessus, composés exclusivement de numéraire.

Didier Rizzo,
ESPAHS.

PERIODE MEDIEVALE

ANNECY, le château, Tour et Logis Perrière,
(coord. Lambert : 894.000/2106.790 ; altitude 476,40 m)

Etude archéologique préalable
à la restauration des monuments

L'aménagement de la Tour et du Logis Perrière, au Château d'Annecy, en Musée des lacs Alpins, s'est accompagné d'une importante réhabilitation de ce monument qui demeure un des ensembles majeurs de l'architecture médiévale en Rhône-Alpes. La Tour et le Logis Perrière constituent une structure indépendante de type tour-salle pour laquelle on bénéficie d'une documentation textuelle particulièrement riche.

Les investigations archéologiques se sont effectuées en harmonie avec les travaux de restauration du service des Monuments Historiques selon des moyens techniquement variés : analyse du bâti, reconnaissance des enduits picturaux, sondages archéologiques. L'utilisation de la dendrochronologie et de la palynologie a permis une meilleure compréhension du déroulement du chantier et d'affiner les datations par secteur et par niveau. La confrontation des données de l'étude monumentale avec le compte de construction de 1445 a été particulièrement fructueuse, notamment en éclairant le vécu des occupants du château.

Enfin, outre la meilleure reconnaissance de cet ensemble résidentiel qui appartient encore au Moyen-Age mais qui annonce déjà la Renaissance, une des découvertes majeures a été la mise au jour, dans l'une des salles du logis, d'un décor figuré, en panneau, sur le manteau d'une cheminée. Il offre un intérêt historique tout particulier puisqu'il représente une vue panoramique d'Annecy et de ses environs où est parfaitement visible le château comtal, installé sur un éperon, la ville s'étendant à ses pieds. Ce décor, placé à l'intérieur d'une cartouche, motif privilégié de la Renaissance, le style des moulures du bandeau et des jambages de la cheminée, augurent en faveur d'une datation post-médiévale. La confirmation de cette chronologie est apportée par des textes d'archives qui mentionnent la réfection de cheminées dans le Logis Perrière dès 1530. Il semble bien

qu'il faille rattacher la cheminée de la salle du Logis Perrière, et son décor, à la campagne de construction commandée par Charlotte d'Orléans, attestée par la date de 1539, gravée sur l'une des tours du château.

En conclusion, le résultat de ce travail illustre bien la nécessité des études préalables aux restaurations des édifices et le bénéfice d'une parfaite collaboration avec le service des Monuments Historiques.

Elisabeth Chalmin-Sirot, 1988-1991,
Chargée de cours, Université Lyon II.

DOUSSARD, la tour de Beauvivier,
(coord. Lambert : 902,220/2095,845 ; altitude environ 447 m)

La tour médiévale de Beauvivier est située dans une zone marécageuse, à l'extrémité sud du lac d'Annecy, aujourd'hui Réserve Naturelle du Bout du Lac.

L'intervention archéologique a été motivée par un projet de travaux d'aménagement écologique de la Réserve Naturelle par la Direction Départementale de l'Agriculture. Le Centre Rhône-Alpin de Documentation sur le Château Médiéval a été contacté pour assurer la surveillance des travaux et de l'étude architecturale de la tour.

Compte tenu du mauvais état de conservation de cette construction et de l'absence partielle de parements, les relevés ont été effectués par un géomètre-expert et complétés par des pierres-à-pierres à l'intérieur de l'édifice. Ces opérations de terrain se sont accompagnées d'une enquête documentaire approfondie, comprenant notamment un inventaire des sources médiévales, relatives à la seigneurie de Beauvivier dont l'implantation à l'extrémité du lac est à mettre en relation avec des activités de contrôle des marchandises arrivant au port et d'exploitation des terres agricoles environnantes.

Une autre campagne permettra d'affiner la connaissance de cette petite tour pouvant s'apparenter aux tours romanes de la région et de la replacer dans le contexte de l'important château comtal cité par les sources écrites.

Elisabeth Chalmin-Sirot,
Chargée de cours, Université Lyon II.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PERIODE MEDIEVALE

BONNEVILLE, château de Pressy,
(coord. Lambert : 915,100/2128,300 ; altitude environ 474 m)

Le projet d'extension du lycée Guillaume Fichet concernait une grande partie du site dit du « château de Pressy » ; au point le plus haut, on apercevait encore la base maçonnée d'un grand quadrila-

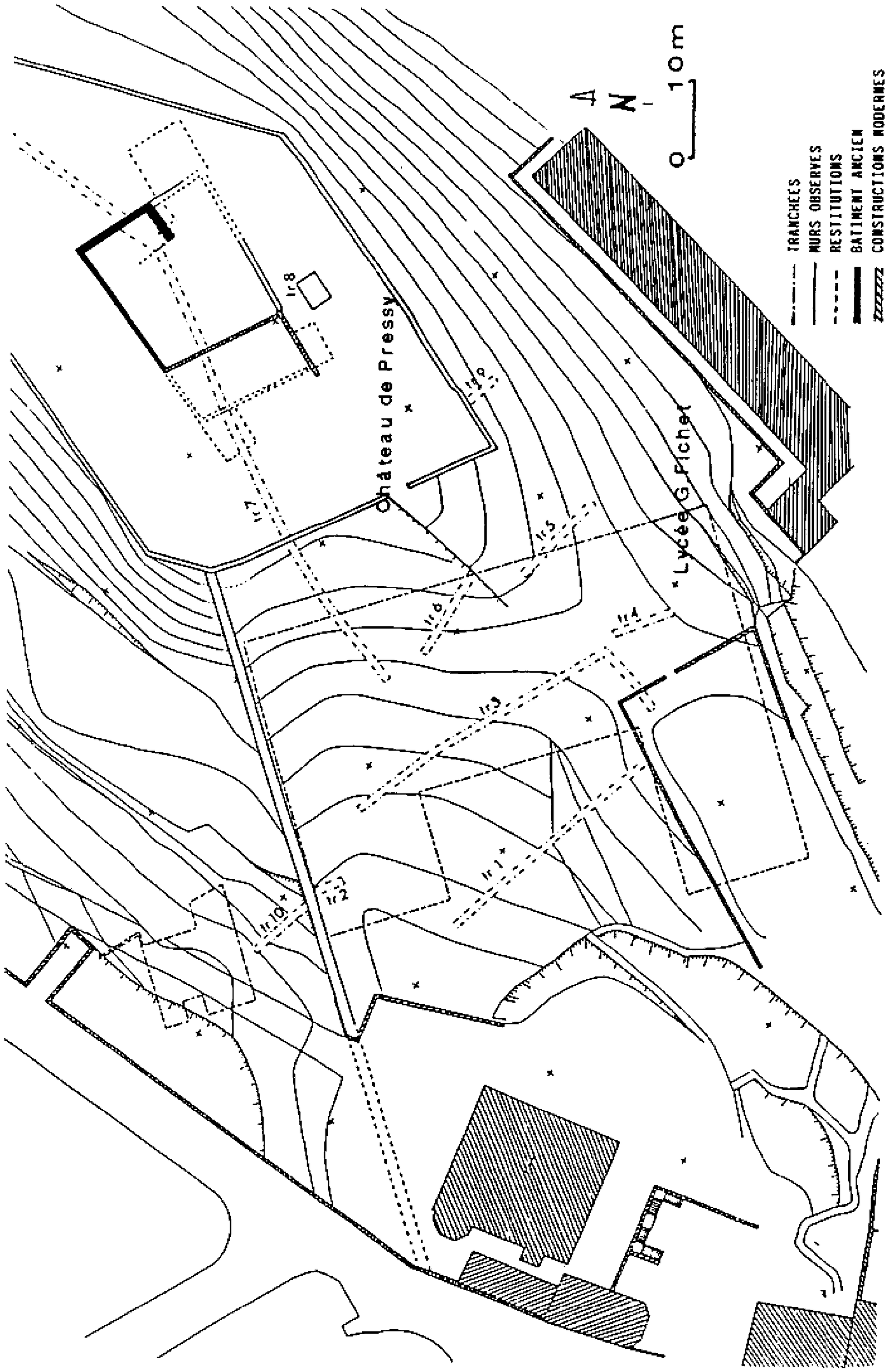

Emprise des structures médiévales et modernes découvertes sur le site de l'ancien château de Pressy. (Dessin F. Raynaud).

tère, considérée par L. Blondel (45) comme étant, à l'origine, la maison-forte des seigneurs d'Anières. Une opération de reconnaissance du sous-sol a été effectuée à la fin du mois de juillet 1992.

Le site occupe la partie sommitale d'un promontoire rocheux, dominant le cœur ancien de la ville qui s'étend sur la rive droite de l'Arve. Le substrat géologique est constitué de couches marno-calcaire, recouvertes de limon argileux détritique.

Un bâtiment ancien a pu être partiellement observé (voir plan) : il présente un plan rectangulaire de 10,60 m de large et d'au moins 19 m de long. Une cave a été creusée dans le rocher dans la partie orientale de cette structure, elle était recouverte d'une voûte partiellement conservée. Cet état se caractérise par une maçonnerie en opus spicatum et pourrait correspondre à un site castral du XIIe siècle, antérieur à la ville.

L'enceinte urbaine date de la fin du XIIIe siècle, époque de la création de la cité par les princes de Faucigny. Englobant le site de Pressy, une partie de cette fortification a pu être relevée.

Un grand bâtiment moderne, figuré sur la mappe sarde de 1730, englobe les éléments antérieurs. De plan rectangulaire cantonné de trois tours carrées, il était entouré d'une terrasse polygonale dont l'accès se situait à l'ouest. Ces structures ont, par la suite, été totalement arasées jusqu'au rocher.

La partie supérieure du site, abritant les structures principales de ces diverses constructions castrales, sera conservé dans l'enceinte du nouveau projet.

Frédéric Raynaud,
contractuel.

PASSY, château de Charousse,
parcelles 1445, 1446, 1577 et 1600.
(coord. Lambert : 936,250/2112/540 ; altitude environ 1 000 m)

De lamentables déprédations ont été portées aux ruines du château de Charousse par leur propriétaire, qui a fait tracer sur la pente nord, à travers bois, un nouvel accès à la plate-forme abritant ce site spectaculaire : ceci a entraîné la destruction du rempart sur une dizaine de mètres et la topographie du site semble rendre impossible toute remise en état.

Situé en bordure d'une falaise et dominant la vallée de l'Arve de près de 450 m, ce château a été étudié de manière approfondie par L. Blondel (46) qui en fixe l'origine au début du XIIIe s.

De multiples plaintes ont été déposées par diverses administrations, lésées pour d'autres motifs.

Joël Serralongue.

---

(45) L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève,* Genève, 1956, p. 251.
(46) L. Blondel, *Châteaux...* op. cité, p. 115-119.

SALLANCHES, église collégiale Saint-Jacques,
(coord. Lambert : 932,810/2113,540 ; altitude environ 565 m)

Cette opération, de sauvetage urgent, a permis l'observation de coupes stratigraphiques, révélant la chronologie de l'église collégiale Saint-Jacques depuis le début du christianisme jusqu'à nos jours.

Un niveau paléochrétien, correspondant à une nécropole relativement étendue, a pu être ainsi mis en évidence. Il se caractérise par la présence de sarcophages, sans fond, constitués de dalles de schiste, dressées sur les bords de la fosse et probablement de dalles horizontales formant le couvercle. Datables des Ve et VIe siècles, ces sépultures recoupent des tombes en pleine terre antérieures. Un fragment de mur, en relation avec cet état, pourrait correspondre à l'église paléochrétienne ou à un caveau familial.

Une tombe bordée de galets, dressés à la tête et sur les bords, comparable à une sépulture découverte en 1989 (47) sur la rive opposée de la Sallanches, remonte aux VIIe et VIIIe siècles. Elle semble associée à un niveau de sol où des dalles de granit pourraient correspondre à des marques de surface de sépultures. Elle marque la continuité du cimetière à cet emplacement et révèle la proximité de l'église paroissiale, choisie comme siège du 6e décanat du diocèse de Genève avant l'an mil.

Les vestiges de l'église médiévale que nous avons pu observer, permettent de restituer le plan rectangulaire de la nef, longue de 27 m et large de 13 m, couvrant une superficie de 351 m². Divisée en quatre travées par des arcs doubleaux, la nef présente un plancher, supporté par des solives reposant sur un ressaut ménagé sur le parement intérieur des murs, constitués de gros galets liés au mortier de chaux. Le plancher présente des paliers décroissants depuis la façade occidentale jusqu'au chœur, ce qui a permis de limiter le remblaiement de la pente naturelle du terrain.

La nef est subdivisée en concessions familiales, concédées par le chapitre, l'accès se faisant par des trappes ménagées dans le plancher, les inhumations se superposant sur une épaisseur de 0,90 m. Ce fait entraîna l'exhumation successive des squelettes les plus anciens dont les ossements ont été retrouvés éparpillés ou alignés le long des bords des concessions.

Seul le mur du chevet a été, très partiellement, mis au jour. Il permet de restituer une partie rectangulaire du chœur, correspondant au siège du chapitre.

Le maître-autel à double face, tourné vers les paroissiens à l'ouest et vers les chanoines à l'est, est situé à la jonction du chœur et de la nef, de laquelle il est séparé par un emmarchement. Deux états de construction ont été mis en évidence ; le premier présente un dallage de granit bordé à l'ouest par un seuil, également en granit et un muret qui semble avoir été arasé ; une banquette de mortier de tuileau constitue la base de l'autel proprement dit et le sol du chœur est en mortier.

---

(47) Voir *Revue Savoisienne*, 1989, p. 18-20.

Ce premier état paraît être antérieur à l'incendie de 1520 ; ce dernier pourrait avoir entraîné une réfection sous forme d'une assise de blocs bordant le chœur et servant de base à une grille de fer et à un dallage de grandes dalles de calcaire jurassique, noir veiné de blanc. Le sol du chœur de cet état pourrait avoir été constitué d'un plancher et semble avoir subi l'action de l'incendie de 1669.

Au sud de cette église, quelques observations ont pu être faites sur le cimetière extérieur où, à l'exception de deux tombes maçonnées, toutes les sépultures sont en pleine terre.

L'étude numismatique des 36 monnaies (48) recueillies lors de la fouille, permet de dater la construction de cet édifice de la fin du XIVe siècle, époque à laquelle l'église paroissiale est érigée en collégiale ; cette église est représentée sur la vue scénographique du « Theatrum Sabaudiae » publié en 1680.

Cette année là, elle est démolie pour être remplacée par l'église actuelle, occidentalisée et de plus grandes proportions. Les droits de sépultures sont conservés. Les chanoines sont enterrés sous la quatrième travée, dans un caveau collectif dont la voûte a été détruite en 1992 par les travaux d'aménagement.

L'étude réalisée permet donc de replacer l'église de Sallanches dans un contexte historique régional et de suivre son évolution. Cependant, l'absence de vestiges appartenant à la période s'étendant du VIIIe à la fin du XIVe siècle reste à interpréter.

Frédéric Raynaud, contractuel.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PREHISTOIRE

CHILLY/CONTAMINE-SARZIN, Le Rocher,
Chilly, parcelle 1705, Contamine-Sarzin, parcelles 1307, 1310.
(coord. Lambert : 880,970/2118,400 ; altitude environ 376 m)

La modification du tracé de la R.N. 508 au niveau du pont des Douattes a entraîné la destruction d'un massif rocheux (voir figure), situé sur la rive gauche de la rivière des Usses ; un suivi malaisé de ce dossier n'a pas permis l'analyse de la partie supérieure de ce roc qui contournait la rivière : seule une barre rocheuse, haute de trois mètres, longue d'une cinquantaine de mètres, orientée au nord et dominant la rivière d'une trentaine de mètres, a pu faire l'objet de recherches plus approfondies.

En face, sur la rive droite, une falaise recèle plusieurs abris dont celui des Douattes qui avait livré à A. Jayet (49), en 1931, un outillage

---

(48) Détermination B. Claret, Centre Interuniversitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales, LYON II.

(49) A. Jayet, Le paléolithique de la région de Genève, *Le Globe,* Soc. Géogr. Genève, t. 82, 1943, p. 10-29 du tiré-à-part.

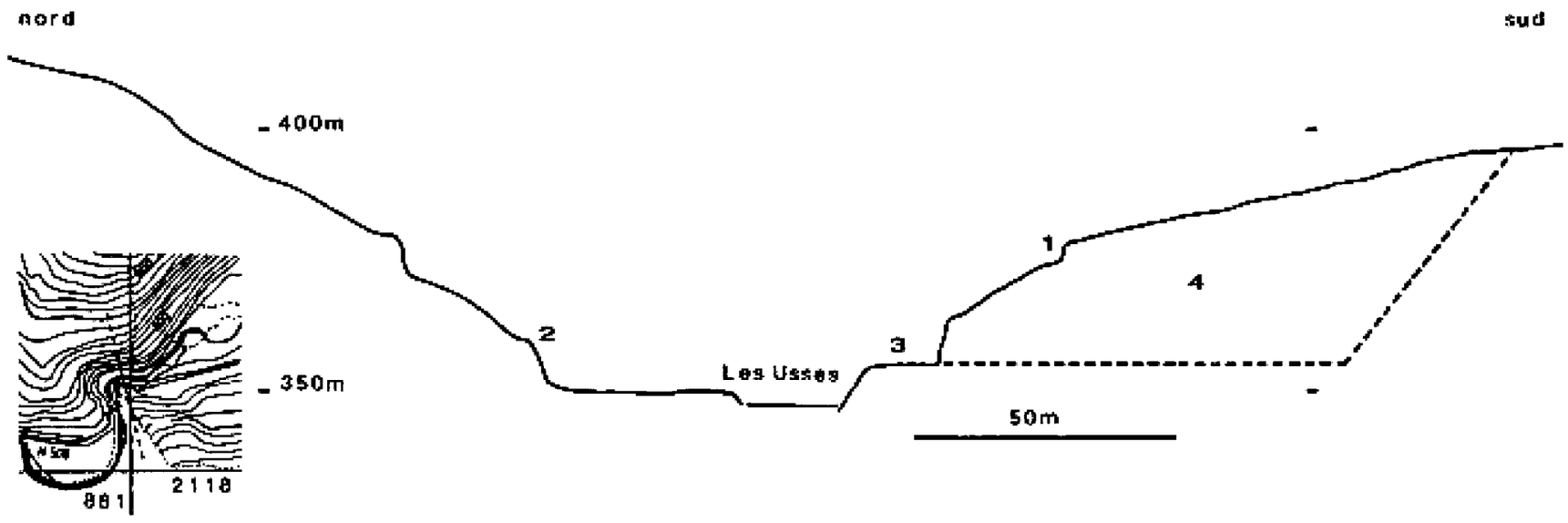

Profil de la vallée des Usses en amont du pont des Douattes.
1) Barre rocheuse, objet de l'étude ; 2) Abri des Douattes ; 3) Ancien emplacement de la R.N. 508 ; 4) Masse rocheuse détruite par le nouveau tracé de la R.N. 508. (Dessin S. Buscémi et J. Serralongue).

lithique abondant dont quelques pièces caractéristiques de l'époque magdalénienne.

Trois secteurs ont été privilégiés : - un modeste abri offrant sur une longueur de cinq mètres un plafond voûté, profond en moyenne d'1,40 m, - un petit réseau karstique, profond de 4,50 m, accessible par une étroite ouverture, haute de 0,60 m et large de 0,80 m, et, entre les deux, - un étroit replat à découvert.

La couche d'humus a livré quelques éclats et outils de silex, attribuables au mésolithique, et une pointe de flèche lancéolée, datable du chalcolithique, matériel qui, très vraisemblablement, a chuté de la partie supérieure du site.

Sous l'abri, ont été découverts les éléments partiels d'un squelette de très jeune enfant et un grand nombre de tessons protohistoriques attestant d'occupations temporaires.

Devant l'entrée de la grotte ont été découverts une monnaie du duc Amédée VIII de Savoie, frappée en 1418, et quelques tessons protohistoriques ; à l'intérieur de cette grotte, inhospitalière, le tamisage exhaustif des sédiments a livré, là encore, quelques tessons et quelques pièces lithiques ainsi qu'une abondante microfaune.

Joël Serralongue.

INVENTAIRE DES INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

Depuis la publication de Louis Revon en 1869, reprise et augmentée en 1888 puis en 1920 (50), aucun travail n'avait été entrepris sur ce sujet.

(50) L. Revon, « Inscriptions antiques de la Haute-Savoie », *Revue Savoisienne*, 1869 ; O. Hirschfeld, *Corpus Inscriptorum Latinorum*, T. XII, 1929 ; E. Esperandieu, *Inscriptions Latines des Gaules (Narbonnaise)*, supplément au CIL, 1929.

Certes, Pierre Broise (51) avait effectué, en 1974, un recensement et une analyse du matériel épigraphique du territoire de Genève, mais son but différait cependant de celui mené par Mme Corinne Moleins, dans le cadre d'un mémoire en maîtrise, conduit sous l'autorité scientifique de M. Rémy, professeur à l'Université de Savoie (Chambéry).

Comme tout travail de maîtrise, mais ce n'est pas le moindre de ses intérêts, il s'agit d'une compilation de documentation éparse et souvent difficile d'accès. Il faut cependant signaler la présence de quelques inédits provenant des fouilles entreprises ces dernières années en Haute-Savoie. Par ailleurs, l'auteur a pris la peine de revisiter toutes les inscriptions et fournit ainsi une actualisation des lieux et un état de conservation des pièces.

Le Musée-Château d'Annecy a informatisé cette documentation qui peut désormais être consultée selon divers critères de recherche : nom de personnage, de lieu de conservation ou d'auteur d'articles, mots du texte en latin ou en français, etc...

Marie-Christine Lebascle,
conservateur-adjoint
au Musée-Château d'Annecy.

PROGRAMME DE RECHERCHES

PERIODE MEDIEVALE

Inventaire thématique des résidences seigneuriales fortifiées
(Programme de recherches pluriannuel, 1988-1992).

Cette recherche, portant sur trois années, s'était fixée comme objectif majeur de recenser les résidences seigneuriales fortifiées de l'ancien diocèse de Genève, en intégrant le maximum de sites dans une problématique historique.

Le cadre spatial et temporel a été déterminé en étroite relation avec le thème de recherche ; l'ancien diocèse de Genève est une entité historique très ancienne qui s'est maintenue du IVe au début du XVIe siècle, soumise à l'autorité épiscopale puis comtale. Le champ chronologique choisi est volontairement large, XIe-XVe siècle, de manière à aborder tous les aspects liés à l'apparition, au rayonnement puis à la disparition du château médiéval. Tout découpage dans le temps serait arbitraire, compte tenu de la longue durée de vie du château, de l'évolution de son statut et de son aspect morphologique, entre le début et la fin du Moyen Age. Cependant, l'étendue du domaine de recherche, l'extrême pauvreté des sources écrites pour les XIe et XIIe siècles et l'indigence de la couverture scientifique médiévale, nous ont incités à restreindre nos ambitions initiales.

---

(51) P. Broise, *Genève et son territoire dans l'Antiquité,* Latomus, T. 29, Bruxelles, 1974.

La première tâche a consisté à répertorier les sites castraux puis à définir les ensembles présentant des caractéristiques communes ; pour ne pas limiter cette étude à une simple opération d'inventaire, le deuxième temps de la recherche a été consacré à l'exploitation des sources écrites ; seule la confrontation avec les textes permet de replacer le château dans sa réalité médiévale et de lui donner sa véritable dimension historique en abordant en particulier la question du statut, du mode de vie de ses occupants et celle de ses relations avec l'habitat.

En dépit des contingences énoncées plus haut, 170 sites ont été recensés, cartographiés et enregistrés sur une fiche, rassemblant les principales données historiques et topographiques.

Dans cet ensemble de résidences seigneuriales fortifiées, deux principaux groupes ont été définis : les châteaux et les maisons-fortes.

Sous le terme générique de château, sont regroupés les *roccas* de petite dimension, liés à la première génération de châteaux et les grands châteaux comtaux des XIIIe et XIVe siècles ; pour cet ensemble, on note un choix préférentiel de sites naturels pour asseoir les tours maçonnées, ce qui peut expliquer en partie l'absence de véritable motte dans la zone d'étude.

Dans le groupe des maisons-fortes sont incluses les simples maisons rurales, pourvues d'éléments de défense réduits, et les maisons-fortes plus proches des véritables châteaux ; les bâties ou bastides, toujours entourées de fossés et souvent construites avec une ossature de bois, ont été rattachées à cet ensemble.

Aux différences morphologiques, repérables sur le terrain et sur les cadastres anciens, correspondent des différences dans le statut du détenteur ; ainsi, l'on peut rattacher aux premiers châteaux des lignages jouant un rôle essentiel dans la constitution des seigneuries châtelaines. Puis, dès le milieu du XIIe siècle, on perçoit bien l'ascension progressive des Comtes qui se manifeste par une main-mise sur les fortifications préexistantes et une volonté de monopole en matière de droit de fortifier.

Dans les châteaux érigés par les Comtes, la présence du *planum-castri* s'étendant à l'intérieur de l'enceinte, suggère bien une volonté d'attirer la population en mettant en place des infrastructures collectives (place de marché, lieu de culte) pour créer des bourgs bénéficiant d'une assise économique importante.

Aux maisons-fortes, on peut rattacher des personnages appartenant à différents degrés dans la hiérarchie aristocratique : - les Comtes semblent concevoir la maison-forte comme un centre de gestion foncière, bénéficiant en plus d'éléments de défense, - les membres de la petite noblesse qui apparaissent dès le milieu du XIIIe siècle en relation avec la prolifération des maisons-fortes.

Enfin, les bâties ou bastides, de plan régulier, à vocation militaire prépondérante, ont été construites à l'instigation des Comtes dans le cadre d'opérations militaires bien définies, s'inscrivant dans les conflits delphino-savoyards. Les comptes de châtellenie, inven-

taires et descriptions de fiefs, contribuent à donner une image assez précise du château et de la maison-forte à la fin du XIIIe siècle et surtout au XIVe siècle. Mais bien des lacunes subsistent pour les périodes plus hautes, peu documentées ; dans les recherches futures, les efforts pourront porter sur cette question de l'apparition des premiers châteaux, notamment en multipliant les prospections et en procédant à des datations des tours en élévation pour lesquelles on ne dispose pas d'informations récentes et scientifiques.

Une autre direction de recherches est donnée par l'approche des différentes structures, érigées dans le *planum-castri,* souvent en matériau léger, terre et bois, qui n'ont pas laissé de traces dans le paysage actuel ; les sources écrites permettent d'imaginer tout un ensemble de constructions, destinées non seulement aux habitants du château mais également à des familles nobles ou paysannes, ce qui laisse présager de l'importance du rôle social et collectif du château.

Elisabeth Chalmin-Sirot,
Chargée de cours, Université Lyon II.

DEPOTS RECENTS DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES

Saint-Paul-en-Chablais, Les Lanches
Stèle gravée.

Parmi les objets d'archéologie, inscrits à l'inventaire du Musée-Château d'Annecy, au cours de l'année 1992, figure une stèle en grès jaunâtre (inv. n° 92.06.4.1) donnée par Mme Burquier, épouse Mayeux.

Trouvé lors de l'élargissement de la D.21, ce monolithe, dont une face est décorée de cercles concentriques et de cupules, avait été dressé par les parents de la donatrice dans la cour de leur ferme « Aux Lanches », commune de Saint-Paul-en-Chablais.

Signalé par nous-mêmes à la Direction Régionale des Antiquités Préhistoriques en 1977 (52), il a été replacé récemment dans l'ensemble plus vaste des roches gravées de Savoie par F. Ballet et P. Raphaelli (53).

Son extraction, en vue de son transport à Annecy, a permis de constater que l'évasement de sa base se poursuivait sur 0,50 m de haut environ. Il faut donc corriger les dimensions fournies précédemment : hauteur 1,40 m ; largeur 0,93 m (à la base) ; épaisseur 0,29 m.

Marie-Christine Lebascle,
Conservateur-adjoint
au Musée-Château d'Annecy.

---

(52) « Informations archéologiques », *Gallia-Préhistoire,* 1977, T. 20, fasc. 2, p. 666-667.

(53) Catalogue de l'exposition *Rupestres,* Musée Savoisien, 1990, p. 78.

COMPTE RENDU BIBLIOGRAPHIQUE

F. RAYNAUD. — *Le château et la seigneurie du Vuache. Haute-Savoie.* Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes n° 6

Il s'agit de la publication définitive des fouilles de sauvetage entreprises au cours des années 1982 à 1985 sur le site du Château du Vuache à Vulbens. Cette recherche avait fait l'objet d'une note dans cette revue en 1986 (54).

Grâce aux découvertes faites sur le terrain, associées à une recherche dans les archives, c'est toute l'histoire du château, mais aussi de la seigneurie qui lui était attachée, qui a pu être reconstituée depuis sa création au XIIIe s. jusqu'à son abandon au XVIIe.

Cet ouvrage de 147 pages (55) présente de nombreux dessins (reconstitutions axonométriques du château dans ses différentes phases de construction, objets extraits lors des fouilles, etc...).

Le matériel, déposé au Musée-Château d'Annecy (inv. n° 92.06.2.1-60), offre une belle série de verreries du XVIe siècle ainsi que des objets remarquables : bague en or, chandelier en forme de cerf, albarelles, etc...

Marie-Christine Lebascle,
conservateur-adjoint
au Musée-Château d'Annecy.

M. ROUCH-ZURCHER. — *Paléolithique et Mésolithique du Bassin Supérieur du Rhône,* 591 pp. et 187 planches. Mémoire de diplôme de l'Ecole du Louvre, soutenu le 20 juin 1991, directeur de mémoire : M. H. Delporte.

J.-L. PEIRY. — *Approche géographique de la dynamique spatio-temporelle des sédiments d'un cours d'eau intra-montagnard : l'exemple de la plaine alluviale de l'Arve (Haute-Savoie).* Thèse soutenue le 22 janvier 1988 à l'Université Jean-Moulin-Lyon III, pour l'obtention du doctorat de Géographie et Aménagement, (consultable à la bibliothèque du CNRAS).

---

(54) Voir *Revue Savoisienne,* 1986, p. 56-57.

(55) Commande auprès de B. Oberlin, Service Régional de l'Archéologie, Le Grenier d'Abondance, 6, quai Saint-Vincent, 69001, Lyon, tél. 72.00.44.50.

Les archives de la Haute-Savoie
1990-1992

Un rôle scientifique et culturel

Outre les missions administratives de collecte et de traitement qui constituent le fondement premier de son existence, le service des Archives départementales a rempli, au cours de ces trois dernières années, les tâches scientifiques et culturelles qui lui incombent, et sans lesquelles le patrimoine écrit de la Haute-Savoie ne serait pas mis en valeur ni porté à la connaissance du public.

Outre la rédaction d'inventaires et l'édition d'ouvrages, l'activité des Archives départementales dans ce domaine a été dominée par la réalisation de l'importante exposition « Les Savoyards dans le monde ».

Le service est désormais bien connu, non seulement des collectivités locales et du public curieux de son passé, mais est souvent sollicité par des organismes privés ou des particuliers qui font appel aux Archives pour des motifs très divers, en particulier la protection du patrimoine et de l'environnement.

Cela témoigne du rayonnement qu'a pu acquérir le service. En ce qui concerne la fréquentation de la salle de lecture, elle s'accroît régulièrement : 23 000 articles communiqués en 1989, 30 000 en 1992. Deux nouveaux appareils de lecture-reproduction de microfilms, très performants, ont été acquis, améliorant ainsi la consultation des fonds.

FONDS ENTRES AUX ARCHIVES

ARCHIVES PUBLIQUES

Outre les versements des services administratifs de la Préfecture, des services extérieurs de l'Etat, du Conseil Général et des organismes et établissements publics, qui constituent le matériau de l'histoire de demain, les fonds suivants ont été recueillis :

Justice : Tribunal d'instance de Thonon (1940-1960) ; Justices de paix, du Biot, de Sallanches, de Saint-Gervais (XIXe-XXe siècles).

Notaires : Minutes notariales provenant d'études situées aujourd'hui à : Abondance 1644-1889 ; Frangy 1750-1920 ; Groisy 1861-1889.

Archives communales (dépôt) : Chessenaz 1738-1890 ; Morzine XVIe s.-1890.

ARCHIVES D'ORIGINE PRIVEE
(don, dépôt ou achat)

Archives familiales ou personnelles : Fonds Louis Armand (1934-1971).

Archives d'organismes : Centre international du cinéma d'animation (1960-1968) ; Club Alpin Français (1875-1951).

Archives du monde du travail : Fruitière de Vaulx-en-Albanais (1895-1932) ; Union départementale CFDT (1955-1990).

Archives religieuses : Cure de Saint-Maurice d'Annecy (XVIIIe-XIXe siècles).

Documents iconographiques : La collection de cartes postales, classées par communes, s'est accrue sensiblement de dons et d'achats. Signalons un album de cartes postales du chemin de fer du Montenvers (1909). Achat de quelques gravures et d'un album de lithographies.

Documents sonores et audiovisuels : Les Archives commencent à recevoir et à collecter des témoignages sur des supports autres que le papier et le parchemin. Dans cette catégorie entrent les bandes des émissions de Radio-Semnoz, les montages audio-visuels et films tels que le documentaire Haute-Savoie 1944. Ces « nouvelles archives » sont appelées à s'accroître, ce qui suppose des moyens de conservation, de reproduction et de consultation spécifiques.

Microfilms : L'importante opération de microfilmage des archives savoyardes de Turin, engagée depuis 1985, se poursuit. Une partie très importante des fonds intéressant la Savoie a déjà été reproduite. Au cours de ces trois dernières années, les fonds suivants ont été microfilmés : documents concernant l'établissement de la frontière avec la France (XVIIe-XVIIIe siècle) ; correspondance entre le gouvernement, les intendants, le Sénat, et les hauts fonctionnaires (XVIe-XIXe siècle) ; œuvres charitables (XVIIIe-XIXe siècle) ; protocoles des notaires et secrétaires de la Maison de Savoie (XIVe-XVIe siècle). Le fonds des Travaux publics (1815-1860) est en cours de microfilmage.

Délibérations du Conseil municipal de Samoëns (1686-1902). Délibérations du Conseil municipal de La Roche (1739-1756). Documents anciens de la commune de La Côte d'Arbroz (XIVe-XIXe siècle).

Registres paroissiaux : Clarafond 1721-1815 ; Arcine 1689-1818 ; Samoëns 1565-1890.

Archives conservées au château de Menthon : minutaires de notaires, livres de reconnaissances, documents féodaux divers.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE ACHEVES

Série H dépôt : Hôpitaux et maisons de charité de Thonon.

Série J (fonds d'origine privée) : 14 J Fonds Max Bruchet ; 17 J Fonds de la Société du Semnoz-Alpes ; 26 J Fonds Mangé-Raillon ;



Le retable de la chapelle du Pernant à Arâches.
(Extrait du catalogue de l'exposition
« Les Savoyards dans le monde », p. 24.
Photo Archives de la Haute-Savoie).

80 J Fonds de Filly ; 84 J Papiers Cabaud ; 87 J Fonds de Châtel-en-Semine ; 89 J Club Alpin Français.

Série Q (Enregistrement) : 1 Q Domaines et biens nationaux ; 3 Q Enregistrement (1792-1815) et à partir de 1860.

Série U (Justice) : 3 U 2 Tribunal de Grande Instance de Bonneville.

Série V (Cultes).

Répertoire de la Presse en Haute-Savoie, deux volumes de 308 et 309 pages (prix 140 F).

Répertoire des bulletins paroissiaux.

Documents iconographiques : 8 Fi (cartes postales) ; 13 Fi (cartes postales, clichés du fonds Cellard).

ARCHIVES COMMUNALES

Outre les inspections réglementaires effectuées dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités territoriales, un important travail de classement des archives dans les mairies commence à être effectué par une archiviste intercommunale recrutée par le Centre de Gestion. Parmi les communes dont les fonds ont été déjà classés, citons Saint-Gervais, Doussard, Saint-Jean-de-Sixt. Cette action permettra de sensibiliser les maires et secrétaires de mairie à la conservation de leur patrimoine, et à une bonne gestion des dossiers courants.

ACTIVITES CULTURELLES

En préparation dès 1989, l'exposition consacrée au patrimoine rapporté par les Savoyards émigrés a été présentée au Conservatoire d'Art et d'Histoire du mois de décembre 1991 au mois de septembre 1992. Près de 250 objets, soit d'une très grande valeur artistique, soit témoignage de la vie quotidienne d'autres civilisations, avaient été empruntés aux églises de Savoie et Haute-Savoie, aux musées et bibliothèques, ainsi qu'à des collections privées.

A travers un parcours en trois temps, le visiteur pouvait découvrir l'influence exercée sur l'art baroque savoyard par les marchands savoyards émigrés dans les pays alémaniques, découvrir des compatriotes célèbres, mais parfois tombés dans l'oubli, et enfin, dans une présentation très dépaysante grâce au décor et à l'ambiance musicale, des objets de tous les continents, envoyés par les émigrés à leurs familles ou aux sociétés savantes, qui devaient constituer le point de départ des collections de nos musées.

Un catalogue de 187 pages, abondamment illustré, développe les thèmes de l'exposition, et comprend également une partie d'édition de textes : documents d'archives, correspondance (prix 150 F).

Deux journées d'études sur le thème de l'émigration savoyarde se sont tenues aux Archives au moment de l'ouverture de l'exposition, sous l'égide de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Elles ont donné lieu à une trentaine de communications, publiées en 1992.



L'ex-voto d'Antoine Violland, chapelle de La Fley, Nancy-sur-Cluses.
(Extrait du catalogue de l'exposition
« Les Savoyards dans le monde », p. 26.
Photo Archives de la Haute-Savoie).

A l'occasion du 6e centenaire de la fondation de la collégiale de Sallanches, une table ronde internationale d'histoire ecclésiastique se tint à Annecy du 26 au 28 avril 1990, sous l'impulsion de Mlle Rabut et de personnalités de l'Université et des Archives d'Etat de Genève. Les actes de ce colloque ont été publiés en 1992, sous le titre *Recherches sur l'économie ecclésiale à la fin du Moyen Age autour des collégiales de Savoie.*

Les Archives ont contribué à la mise en forme et à la publication d'un livre consacré aux Oratoires de la Haute-Savoie, d'après les travaux de M. Revelin (prix 100 F).

Enfin, le service a participé à la réalisation d'un film vidéo intitulé « Le cœur et la raison » ou l'histoire du cheminement de la Savoie vers la France, 1760-1860.

*
* *

Cette chronique des Archives serait bien incomplète si je n'évoquais pas les travaux accomplis par deux personnes qui ont quitté le service : Mlle Elisabeth Rabut, directeur de 1983 à 1991, et M. Roger Devos.

Sous l'impulsion de Mlle Rabut, le service des Archives départementales a vu croître ses moyens : création de postes, augmentation des crédits, amélioration des locaux de conservation, création d'un service de préarchivage à la Préfecture. Un personnel compétent a pu ainsi réaliser de nombreux instruments de recherche, dont plusieurs ont été publiés, accomplissant ainsi une des tâches fondamentales des Archives.

Il n'est pas besoin de souligner les talents d'historien de Mlle Rabut ; grâce à son dynamisme, elle a su en faire bénéficier les Archives, au travers de plusieurs expositions qui feront date, et par l'organisation de colloques. Les Archives sont désormais reconnues comme un établissement culturel, dans un sens très large.

Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, Mlle Rabut a poursuivi avec acharnement une tâche souvent ingrate, celle de veiller à la transmission de notre patrimoine artistique ou ethnologique, de convaincre les propriétaires d'objets en danger de les faire restaurer ou d'assurer leur protection. Ces efforts portent leurs fruits, puisque les élus locaux et les particuliers m'adressent régulièrement des demandes d'intervention.

Sensible à ce mouvement, le Conseil général s'est associé à cette politique de conservation du patrimoine en accordant des subventions pour la restauration d'objets non protégés par voie de classement ou d'inscription.

Il serait trop long d'énumérer les domaines d'activités de Mlle Rabut ; il suffit de dire que sa compétence et son action ont été reconnues par notre administration, puisqu'elle a été nommée à la tête du Centre des Archives d'Outre-Mer, à Aix-en-Provence, qui sont une des principales sections des Archives Nationales. Mlle Rabut retrouve ainsi un champ de travail qu'elle connaît bien,

puisqu'elle avait occupé un poste de conservateur dans cette même section qui se trouvait alors à Paris.

M. Roger Devos, personnalité bien connue de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire savoyarde, a pris sa retraite au mois de mai 1992, après de longues années consacrées à la recherche, au classement de fonds anciens (parmi lesquels le fonds Gerbais de Sonnaz, le fonds de Marlioz), à l'enseignement, et sa carrière administrative achevée, il peut désormais s'adonner pleinement à la recherche historique et à l'animation d'associations culturelles.

Hélène VIALLET,
Directeur des Archives
de la Haute-Savoie.

François Lanier
(1914-1990)



(Photo communiquée par la famille).

Il est de tradition, dans notre compagnie, que tout nouveau membre effectif rende hommage à son prédécesseur.

C'est pourquoi il m'incombe, aujourd'hui, d'évoquer la mémoire de notre confrère florimontan, qui fut aussi, durant plusieurs années, notre bibliothécaire : François Lanier.

Mission difficile et délicate, de rappeler le souvenir d'un homme, que personnellement je n'ai pas connu, et de reconstituer, brin par brin, sa personnalité, sa vie, son travail, ses passions.

D'une famille originaire de Juvigny, commune du Chablais, il naît à La Roche-sur-Foron où résident ses parents et devient l'aîné d'une famille nombreuse.

Après ses études élémentaires sur place, il est pensionnaire à Saint-Chamond, puis à Paris où il suit les cours de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (l'ESSEC) et, enfin, prépare une licence à la faculté de Droit.

Ses études terminées, sanctionnées par des diplômes, il part à l'armée pour accomplir son service militaire en cette période trouble qui précède 1939. Quand la guerre éclate, François Lanier est toujours sous l'uniforme et y restera encore cinq ans, cinq ans de captivité. De ce long et pénible séjour derrière les barbelés, il rapporte quelques souvenirs partagés avec Jean-Paul Sartre, comme lui prisonnier au Stalag 12 D.

A sa libération, en 1945, il vient habiter à Annecy, où les cartes d'alimentation sont toujours en vigueur, et travaille quelques années au ravitaillement général, chargé du service extérieur. Puis, il entre à la mairie, en 1951, et est affecté au service de l'état civil.

Durant les années cinquante, la vie culturelle annécienne connaît un essor important, sous l'impulsion de quelques hommes, dont François Lanier partage l'action, et avec qui il collabore étroitement.

Cet homme cultivé, épris de littérature et de poésie, aimant créer et organiser, est l'élément adéquat et nécessaire dont a besoin la bibliothèque municipale pour son développement. De structure restreinte, cette dernière est installée dans une aile des bâtiments de l'hôtel de ville. Le nombre de ses lecteurs augmente régulièrement, ce qui nécessite une constante réorganisation, une présentation plus rationnelle, plus d'espaces pour circuler. Ces manipulations sont souvent exécutées en dehors des heures d'ouverture, et il arrive à François Lanier d'y participer personnellement, secondé en cela par son personnel, preuve de l'excellent climat qui régnait entre le chef et ses subordonnés.

Sa foi en la jeunesse et ce qu'elle représente pour l'avenir l'amena à la création d'une « section jeunes » pour les 14-18 ans. Pour apporter une aide efficace aux étudiants, il prit une part active, en 1965, à la réalisation de la salle de propédeutique, dont la mise en place fut l'occasion d'un grand déménagement. Puis, ce sera la naissance de la discothèque municipale et de la bibliothèque annexe de la rue de la Paix. L'intérêt qu'il porte à tout ce qui concerne la Savoie se concrétisa par l'organisation du Fonds Savoyard, rassemblement spécialisé de tous les documents ayant trait à notre région et à l'animation duquel participe sa fille Isabelle.

A la fois perfectionniste et grand organisateur, François Lanier mettra au point un système d'étiquetage utile pour le classement des livres, procédé toujours en vigueur, qui servit maintes fois de modèle à d'autres bibliothèques.

Il prit sa retraite en 1981, au moment même où son service intégrait le Centre d'action culturelle de Bonlieu. Directeur durant de nombreuses années de la bibliothèque centrale et de ses annexes, François Lanier en a assuré la gestion avec rigueur et compétence, et réussit à en faire un véritable instrument de travail, étant en quelque sorte l'artisan du développement de la lecture publique.

Membre de l'Académie Florimontane depuis 1974, il a été simultanément élu en 1981, membre effectif et bibliothécaire, en remplacement de Camille Dubouloz, décédé.

Notre compagnie bénéficia ainsi de l'expérience d'un professionnel. François Lanier, pour qui les permanences du jeudi étaient une récréation, au milieu de toutes ses activités, poursuivit le travail de son prédécesseur en matière de classement et d'organisation.

Tous ceux qui, au cours de ces dernières années, animèrent la vie culturelle annécienne, dont il fut l'un des piliers, ont à son égard une profonde reconnaissance. Homme discret, voire effacé, mais affable et cultivé, toujours dévoué et disponible, il fut à maintes reprises le maître de cérémonie de diverses associations qui sollicitaient ses conseils pour organiser un concert, une fête, mettre en scène un spectacle ; il écrivit d'ailleurs les textes de quelques thèmes de la Fête du Lac.

Tout au long de sa vie, outre son amour pour la littérature, François Lanier vécut aussi pour le théâtre une grande passion, voire, peut-être, une vocation inassouvie. N'a-t-il pas été, dès l'âge de 14 ans, un comédien en herbe dans les pièces enfantines des salles de patronage ?

Evoquer sa mémoire c'est aussi évoquer une partie de l'histoire des Escholiers, tant les deux sont indissociables. Cette troupe de théâtre amateur a été créée par quatre étudiants de « l'école sup », aujourd'hui Germain Sommeiller, dont Camille Mugnier fut, à la fois, la tête et le cœur. Notre confrère Henri Davignon fut étroitement associé à la vie de cette société.

Mais frappons les trois coups pour lever le rideau sur l'homme de théâtre François Lanier.

Dès 1957, il est conseiller artistique du spectacle annuel de l'Association des anciennes élèves du collège de jeunes filles. Pour elle, il mit en scène plusieurs pièces : *Miquette et sa mère, Un chapeau de paille d'Italie,* et surtout la triomphale *Revue 1900.*

A son violon d'Ingres, il consacre la majeure partie de son temps libre, et en fait don aux Escholiers. D'abord comédien, au début des années cinquante, il joua

dans *Volpone* de Jules Romain, dans *Les frères Karamasov* de Dostoïevski, et surtout dans *L'Arlésienne* de Daudet et Bizet, dont la première eut lieu le 23 mars 1956 au théâtre municipal, après cinquante répétitions, dont trois ou quatre chaque dimanche, tant dans les sous-sols du groupe Carnot que ceux du « quai Jules ». Ce fut un incontestable succès. François Lanier y tenait le rôle de Balthazar, berger plein de sagesse et de dignité, sous la direction de Marcel Paston, ex-directeur du Théâtre Antoine à Paris.

Son parcours d'homme de théâtre est jalonné de temps forts, de ceux où il faut donner le meilleur de soi-même, mais que de souvenirs.

Les fêtes commémoratives du centenaire du rattachement, en 1960, lui donneront l'occasion de mettre en scène deux spectacles historiques.

Le premier aura pour scène, un samedi soir, la place de l'hôtel de ville, pour la reconstitution de la journée du plébiscite du 22 avril 1860, événement mémorable de notre histoire. Quant au spectacle : après lecture des adieux de Victor-Emmanuel II a ses sujets savoyards, le drapeau sarde, flottant au fronton de la mairie, est amené, puis le drapeau français est hissé tandis qu'un officier impérial lit l'appel de Napoléon III à la population savoyarde. Enfin, Maître Charles Bosson, député-maire, proclamait d'une voix forte le résultat du vote pour Annecy le tout s'achevant par une retraite aux flambeaux.

Le second, sous les auspices des anciennes élèves du Collège, et avec la participation des Escholiers, fut présenté, fin mai, au théâtre municipal. Intitulé *Histoires d'Annecy,* François Lanier en est à la fois l'auteur et le metteur en scène. Il lui fallut beaucoup de courage et d'audace pour entreprendre une fresque d'une telle envergure, bien qu'il s'agisse d'un projet qu'il conservait depuis longtemps dans ses tiroirs, et auquel il apporta quelques modifications. Trois heures d'un spectacle original, ou la légende côtoyait l'histoire, apportant fantaisie et humour, joué par soixante-douze acteurs et figurants, vêtus de deux cents costumes somptueux, la plupart réalisés par les comédiens. Ce sont treize tableaux, parmi lesquels : l'entrée de Jacques de Nemours, le séjour de Jean-Jacques Rousseau, en passant par la création de l'Académie Florimontane. Depuis fin 1959, les Escholiers ont leur théâtre « L'Echange », créé par Camille Mugnier, et, lors de la commémoration du 35e anniversaire de la troupe, au printemps 1963, François Lanier y recevra le diplôme de la Fédération Nationale du Théâtre Amateur.

Délaissant quelque peu les rôles de comédien, et pour concrétiser son esprit d'organisation, il mit en scène, courant mai 1963, *L'épidémie,* pièce en un acte d'Octave Mirbeau, puis, en décembre 1965, celle de *La nuit du 16 janvier,* ces deux spectacles présentés à l'Echange.

Le décès de Camille Mugnier, au début de l'année 1974, laissa les Escholiers orphelins et désemparés. Face à cette situation, François Lanier donna son temps, sa patience et sa passion, pour que le spectacle continue, et pour maintenir la place des Escholiers dans la vie culturelle annécienne.

Fin psychologue dans le choix des comédiens, ayant un sens profond du contact humain, il sut attirer de nombreux jeunes dans la troupe et fut, pour ceux-ci, un précieux conseiller, capable d'indulgence.

En 1978, ce sont les noces d'or des Escholiers et, pour François Lanier, un autre grand moment de sa vie d'homme de théâtre. Pour cet anniversaire, un programme de manifestations et de représentations théâtrales a été établi, et se déroule durant quinze jours.

Connaissant parfaitement l'histoire des Escholiers, François Lanier mit en scène un grand spectacle, évocation vivante de ces cinquante années : rappel des principales pièces jouées, bilan des lauriers obtenus, hommage aux disparus de la troupe et, plus particulièrement, à Camille Mugnier, âme des Escholiers, durant tant d'années. A cette représentation, il associa, dans un décor changeant, la danse et la musique, toutes diverses formes de l'art, et créations successives au sein des Escholiers. Cette rétrospective avait pour nom *50 Carats.*

Lors de la réception officielle qui suivit, François Lanier reçut la médaille d'or de la Fédération Nationale du Théâtre Amateur.

Son activité théâtrale se poursuit : en 1980, il dirige la mise en scène de *Célestine,* pièce espagnole traduite par Marcel Achard, et, en 1981, crée une suite de variations sur le thème de l'amour : *L'embarquement pour Cythère,* citation de quelques vers de nombreux poètes.

Il a été élu président des Escholiers peu de temps avant sa retraite et le demeura jusqu'à sa fin, ultime preuve de son attachement à cette troupe qui le lui rendait bien.

Il décéda le 12 juin 1990, après quelques mois de maladie. Sa dernière sortie fut pour se rendre à l'Echange, assister à une répétition de *Lysistrata,* pièce d'Arcophane, dont il avait composé la mise en scène. Sa grande passion pour le théâtre, il l'a transmise à deux de ses enfants, son fils et l'une de ses filles, qui exercent aujourd'hui.

J'ai pu faire connaissance, souvenir après souvenir, avec ce confrère florimontan, et mesurer combien il avait fait partie de la vie culturelle annécienne ; cela grâce à l'aide de son épouse, et de ses nombreux amis ; à tous, j'adresse mes remerciements.

Grand passionné des Lettres et des Arts, François Lanier fut en cela un fidèle adepte de la tradition florimontane.

Comment, en conclusion à cet hommage, ne pas citer un texte de Paul Claudel, dont François Lanier illustra le programme de son spectacle, *50 Carats,* un texte qui, à ses yeux, définissait ce théâtre qu'il aimait tant.

« Le THEATRE, vous ne savez pas ce que c'est ?...
Il y a la scène et la salle.
Tout étant clos, les gens viennent là le soir et ils
sont assis par rangées,
les uns derrière les autres, regardant...
Ils regardent le rideau de la scène,
et ce qu'il y a derrière quand il est levé.
Et il arrive quelque chose sur la scène
comme si c'était vrai... »

Claude GUICHET.

François Paturle
(1909-1990)



(Photo communiquée par la famille).

Membre effectif de l'Académie Florimontane, François Paturle nous a quittés le 16 octobre 1990.

Aujourd'hui, il m'appartient de rendre hommage à cet homme d'exception, afin de conserver la mémoire d'une personnalité aussi riche qu'attachante, et de témoigner de l'œuvre qu'il a accomplie jour après jour, au sein de notre région.

Je veux, tout d'abord, m'adresser à vous, son épouse depuis 1940, Mme Paturle, pour vous remercier de l'accueil si chaleureux que vous m'avez réservé, des renseignements précieux que vous m'avez fournis, qui, aujourd'hui, me permettent de mettre en lumière les traits marquants de la personnalité de votre époux.

En outre, je remercie M. le Docteur Patin, et M. Baud, de la Chambre de Commerce, amis fidèles de François Paturle, pour leur collaboration et leur aide efficaces.

De même, je manifeste ma gratitude envers M. Guichonnet, Président de cette Académie, ainsi que les membres de cette Assemblée, pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me proposant d'occuper ce fauteuil.

La succession sera difficile, mais j'espère, dans la mesure du possible, parvenir à m'en montrer digne.

François Paturle naît à Annecy, dans la maison de sa mère, née Aussedat, au 12 de la rue Royale, en l'année 1909. Son existence apparaît d'abord vouée au travail et à la réalisation d'une œuvre.

Pensionnaire chez les Jésuites, à Lyon, il reçoit cette excellente et célèbre éducation d'autrefois, dispensée dans ces collèges, qui allie la rigueur de la pensée à l'ouverture d'esprit et au respect de l'autre.

Ainsi, intègre-t-il l'Ecole Centrale de Paris en 1933. En 1937, ingénieur aux Papeteries Aussedat, sans ménager ses efforts ni son temps, il met tout son cœur à l'ouvrage. Pendant la guerre, puisque le couvre-feu réduit les activités, il en profite pour compulser toutes les archives de la Maison Aussedat.

Les notes, qu'il conserve précieusement, lui fourniront la matière d'une histoire des « Papeteries Aussedat », ouvrage qu'il rédige pendant sa retraite. Conscient de l'extrême technicité de ce livre, il précise, comme pour s'excuser : « Je suis un ingénieur, non un littéraire ».

Débordant d'activité, il devient directeur-adjoint, puis accepte de prendre l'entière responsabilité de l'entreprise, et est nommé Président directeur-général.

Il ne quitte cette fonction qu'à sa retraite, restant toutefois Président d'honneur, après avoir négocié la fusion des Papeteries Aussedat avec la Société Polyrey de La Rochette.

Pourtant, il ne se limite pas à sa seule entreprise, mais, attentif au développement économique de la région annécienne, il occupe les fonctions de Président de la Chambre de Commerce.

Cette ardeur au travail se complète par une grande humanité. En effet, tous les témoignages que j'ai recueillis concordent : les rapports qu'il entretient avec ceux qui le côtoient, quelle que soit leur position sociale, sont empreints de bienveillance et d'amitié vraie.

Courtois, il connaît toutes les subtilités et nuances du discours et, par là même, celles de l'âme. Aimable en toutes circonstances, il parvient à créer dans l'usine un climat extraordinaire. Le personnel, grâce au respect qu'il témoigne à chacun, est fier de participer à la tâche commune et au développement de la Société.

Ici encore, son dévouement ne se borne pas à son entreprise : Président du Rotary Club, il demeure toujours disposé à accorder à chacun l'assistance dont il a besoin.

Signalons encore un fait qui permet de corroborer cette grandeur d'âme : Pendant la guerre, François Paturle n'accepte de piloter *que* des avions de reconnaissance, se refusant à contribuer à la destruction de vies humaines.

Or, les épreuves de la vie auraient pu affecter cet homme épris d'idéal, car les difficultés ne manquent pas !

Ses trois premiers enfants naissent pendant la guerre. Sa famille est alors confrontée aux angoisses et aux privations inhérentes à cette période dramatique.

A la fin de sa vie, la paralysie le frappe, privant cet homme d'action à l'extraordinaire énergie, d'une partie de son autonomie.

Mais ces malheurs n'altèrent jamais son courage et, alliant toujours optimisme et dignité, il suscite l'admiration de tous par sa force d'âme, et conserve avec bonheur l'affection des siens tout au long de sa vie.

Néanmoins, il manquerait un élément à ce portrait, si je m'arrêtais ici car, aux qualités si humaines et si admirables que j'ai voulu souligner, s'ajoute aussi un tempérament passionné.

En effet, lors de ses longs séjours chez les Jésuites, François Paturle s'enthousiasme très tôt pour l'aviation, rassemblant tous les documents possibles sur les modèles d'avions, et consacrant tous ses loisirs à ce rêve qui consiste à s'arracher à la pesanteur terrestre.

Cette passion jalonne toutes les étapes de sa vie : étudiant, il crée un aéro-club à l'Ecole Centrale ; il pilote pendant la guerre ; enfin il préside l'Aéro-Club de Meythet.

Lors de sa retraite, il a l'immense plaisir d'assister à l'inauguration de la ligne aérienne Annecy/Paris, ce qui transforme son aéro-club de Meythet en véritable aéroport : c'est alors le couronnement de ses efforts pour promouvoir à la fois l'aviation et le développement économique de cette région qu'il aime.

La vie de François Paturle apparaît exemplaire : il représente le modèle de *l'homme de cœur* allié à *l'homme d'action.*

Vincent BENEY.

Le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge
(1904-1992)



(Photo communiquée par l'Ordre de Malte).

Le Prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge, membre d'honneur de l'Académie florimontane et membre bienfaiteur de l'Académie du Faucigny, appartenait à la famille ayant régné au Moyen-Age sur les vallées de l'Arve et du Giffre. Apparus autour de l'an mil, en même temps que les comtes de Savoie et de Genève, les Faucigny ont profondément marqué leur terroir d'origine : bâtisseurs de châteaux, fondateurs d'églises et d'abbayes, protecteurs de leurs bourgs auxquels ils octroyèrent des chartes de franchises. C'est avec Béatrice (1268-1304), épouse de Guigues VII, dauphin du Viennois, que s'éteignit cette branche souveraine. Annexée au Dauphiné, française durant une brève période, la baronnie entra dans le domaine des Savoie après un échange avec des fiefs que le « Comte Vert », Amédée VI, possédait dans la région de Vienne. La famille, elle, se continua par les Faucigny-Lucinge dont, dans son *Armorial de Savoie,* Amédée de Foras dit qu'ils formèrent « dès le XIIe siècle, une des illustrations du vieux Duché de Savoie. Rien n'a manqué à leur grandeur : ni l'antiquité, ni la puissance, ni les plus belles alliances, ni les charges relevées, ni les services rendus à la patrie ».

Un tournant de la destinée de la famille se situe au temps de René de Lucinge, premier président de la Chambre des comptes de Savoie, conseiller d'Etat, deux fois ambassadeur en France. Principal négociateur du Traité de Lyon en 1601, le duc Charles Emmanuel Ier l'accusa d'avoir cédé à l'excès aux exigences françaises en

abandonnant à Henri IV le Pays de Gex, la Bresse et le Bugey. Disgrâcié mais tout de suite accueilli à la cour de France, René de Lucinge occupa dans l'aristocratie française un rang éminent que recueillirent ses descendants. Cette position dura jusqu'à la Restauration où Ferdinand de Faucigny-Lucinge, garde du corps de Louis XVIII, épousa, en 1823, Charlotte, fille de la liaison du duc de Berry avec Amy Brown. Autorisé pour lui et ses descendants à reprendre les titres de prince « étranger » porté par les Faucigny-Lucinge et Coligny, de Cystria et du Saint-Empire par le roi Charles X — son grand-père par alliance — Ferdinand suivit en exil, en 1830, la branche aînée des Bourbon. La famille conserva toujours son attachement à la légitimité.

Arrière-petit-fils de Ferdinand, le prince Jean-Louis, homme d'affaires dans l'entre-deux guerres, personnalité très en vue du tout Paris, parfait gentilhomme à la stature imposante et à l'élégance très britannique, cultivait le souvenir de ses ancêtres et venait souvent en Savoie avec une prédilection avouée pour le Faucigny. Présent au millénaire de la Chartreuse du Reposoir, en 1951, et, avec Mme Giscard d'Estaing, sa nièce, au septième centenaire de la fondation de Bonneville, en 1983, il avait, en mai 1991, fait les honneurs du département à la reine-mère d'Angleterre pour laquelle, chaque année, il organisait minutieusement un séjour en France. A chacun de ses voyages, le prince s'entretenait avec les historiens de la province, effectuait un pèlerinage au site du château de Faucigny, berceau de sa lignée, dont il envisageait de réhabiliter les vestiges.

Homme du monde, président du Cercle interallié, auteur d'un ouvrage évoquant les fastes des fêtes de jadis, homme de culture, le prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge était aussi un homme de cœur toujours disponible pour les grandes causes. Ainsi siégeait-il à la vice-présidence du Comité français pour la sauvegarde de Venise et assumait-il les fonctions de Bailli-Grand-Croix et d'ambassadeur en France de l'Ordre de Malte dont il animait les actions caritatives et médicales dans le Tiers-Monde. Ses activités lui méritèrent de nombreux ordres dont les cravates de commandeur de la Légion d'honneur et des Saints Maurice et Lazare.

Paul GUICHONNET.

Henri Onde
(1900-1992)

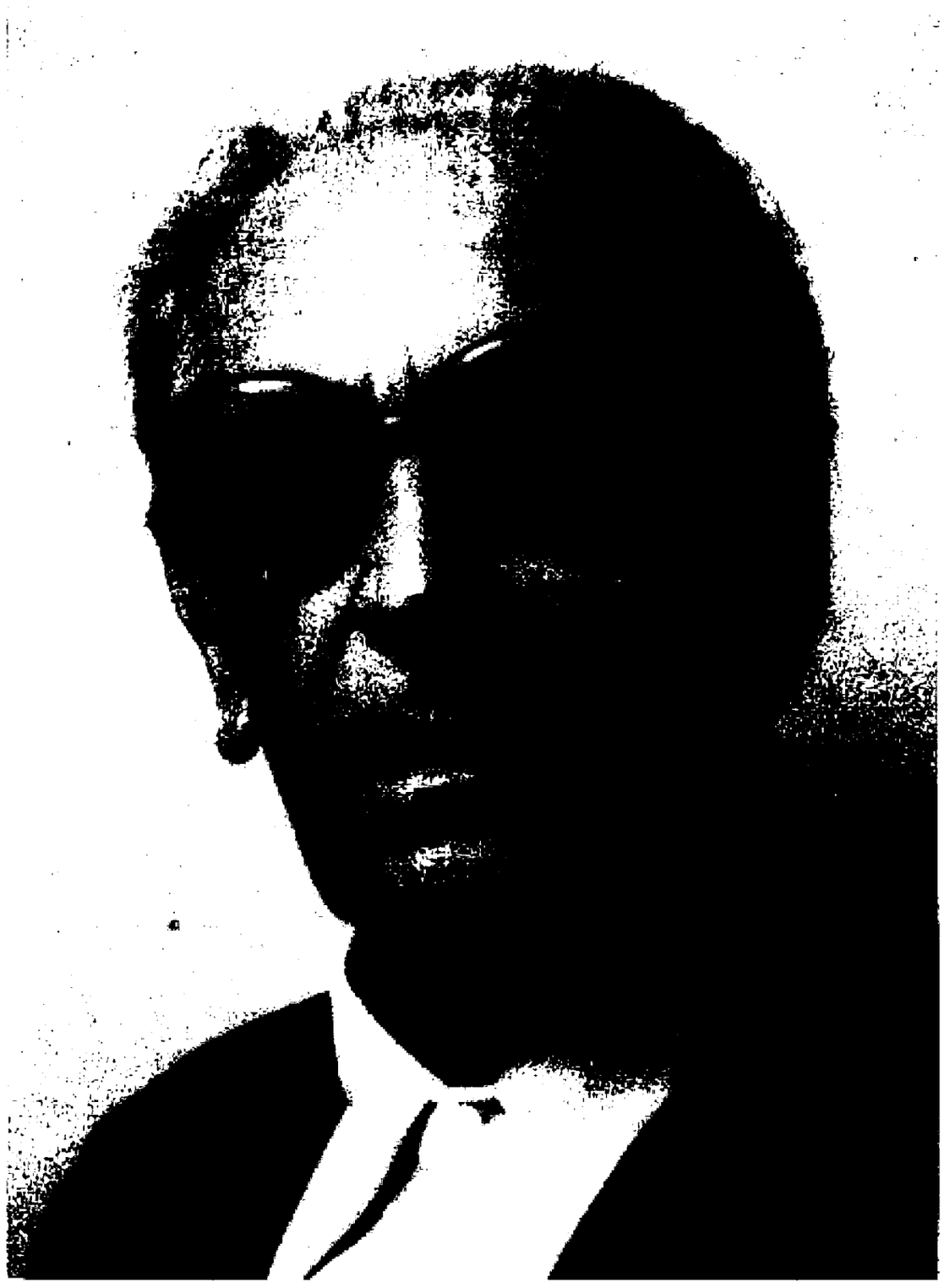

(Photo communiquée par la famille).

Avec Henri Onde, décédé à Cannes le 28 août 1992, la Géographie a perdu l'un de ses maîtres et notre Académie l'un de ses doyens. C'est en 1932 que, jeune professeur au Lycée Berthollet, le défunt entra dans notre compagnie dans laquelle, jusqu'en 1945, il devait tenir un rôle de premier plan. En sus de ses communications scientifiques et de présentations d'ouvrages, il participa au comité de lecture de la *Revue Savoisienne,* siègea dans les jurys des concours d'Histoire et des Beaux-Arts, assuma la responsabilité de la Bibliothèque et, au sein du comité, accepta les fonctions de secrétaire-adjoint puis de vice-président. C'est à ce titre qu'il lui revint, le 6 juin 1945, de saluer le « Jour V » en des termes prouvant qu'il ne sacrifiait pas au conformisme des célébrations officielles :

« ... entre l'exultation de 1918 et la joie ordonnée, un peu réglementée, de 1945, il y a toute la différence qui distingue les deux victoires. Celle de 1918 était nôtre, pour la plus grande part, acquise par le poids écrasant de nos armes et le génie de nos chefs militaires ; la victoire de 1945 garde le goût amer de la défaite, de l'humiliation de 1940. Surtout, elle luit sur un pays déchiré, arrosé de sang versé par des frères ennemis, par l'occupation, par les bombardements stratégiques de nos alliés. Trop de villes, trop de villages ne sont plus que des monceaux de décombres et

l'anémie semble s'être étendue à des hommes débilités par les restrictions, aux transports eux-mêmes et aux industries... » (1)

Un mois plus tard, le président François-Maurice Ritz saluait la nomination du professeur à l'Université de Lausanne tout en déplorant le départ de « cet excellent conseiller, animateur respecté et pondéré » (2). Si les relations s'espacèrent, elles ne cessèrent jamais. Lors de ses voyages à Annecy — où résidait une partie de la famille de Mme Onde, fille de M. l'inspecteur primaire Lucien Fournier, florimontan lui aussi — il rencontrait l'un ou l'autre des dirigeants de l'Académie et tenait celle-ci au courant de ses travaux. Son nom venait de quitter depuis peu la liste des membres effectifs pour prendre place dans celle des membres d'honneur, ultime hommage rendu par ses amis annéciens à un savant auquel la Géographie alpine doit tant.

*
* *

Né le 11 août 1900, à Clermont-Ferrand, licencié puis agrégé d'Histoire et de Géographie, enseignant au lycée de Belfort puis à celui d'Annecy, le professeur Henri Onde soutint une thèse de doctorat consacrée à la Maurienne et à la Tarentaise. Dans ce jury de 1938 siégeaient deux autres futurs membres d'honneur de la Florimontane : Raoul Blanchard et Léon Moret. En présentant ce travail aux lecteurs de la *Revue Savoisienne,* ce dernier devait écrire : « L'Ecole géographique grenobloise vient d'inscrire à son actif, avec cette nouvelle thèse de doctorat, une de ses réussites les plus significatives » (3). Le prix Pierre-Félix Fournier de la Société de Géographie couronna la publication comme « le meilleur ouvrage de l'année » tandis que la Société de Géographie commerciale et d'études coloniales décernait une médaille et l'Académie des Sciences son prix de Géographie physique à l'auteur.

1939 : le professeur reprend son uniforme de lieutenant de réserve et rejoint l'Etat-Major de l'infanterie de la 28e Division alpine où il gagnera une citation à l'ordre du Corps d'armée symbolisée par une croix de guerre qui voisinera, à partir de 1973, avec le ruban bleu de l'Ordre national du mérite.

De nouveau enseignant à Annecy tout en donnant aussi des cours à la Faculté de lettres de Grenoble, Henri Onde, mis à la disposition du ministère des Affaires étrangères, professera, de 1945 à 1971, à l'Université de Lausanne. Les Vaudois, très vite, adopteront cet Auvergnat venu de Savoie, le chargeront de cours et de conférences dans diverses institutions, le nommeront à la direction de l'Institut de Géographie créé en 1947 et l'éliront doyen de la Faculté de lettres de 1950 à 1952.

De 1953 à 1956 — année où il reçoit le prix Binoux de l'Académie des Sciences — le professeur lausannois, chaque quinzaine, puis chaque semaine, s'en ira donner aussi des cours à Aix-en-Provence et à Nice. C'est vers ce midi qu'il se dirigera, en 1972, lorsque viendra le moment d'une retraite fertile en travaux mais endeuillée, dix ans plus tard, par le décès de Mme Onde.

Le hasard voudra que la revue des Amis du Vieil Annecy, *Annesci,* soit la dernière, dans son numéro 26 consacré au Lac, daté de 1985 mais sorti le 6 février 1987, à publier des textes du seul survivant, à cette époque, avec Robert Avezou, ancien Conservateur des Archives de la Haute-Savoie, membre d'honneur de l'Académie florimontane, de la phalange des fondateurs de la Société en 1932.

L'œuvre

A l'exception d'études vouées à l'Allier, à la Garonne, aux Pyrénées, aux cultures céréalières, aux genres et modes de vie, à l'analyse des paysages au moyen de la photographie aérienne et de chapitres consacrés à la France, à la Suisse romande ou à d'autres pays d'Europe et d'Afrique dans des encyclopédies, des actes de congrès, des mélanges et autres travaux collectifs, c'est au massif alpin que sont consacrés la plupart des quelque cent vingts titres de la Bibliographie du professeur Henri Onde.

---

(1) Compte rendu de la séance du 6 juin 1945.
(2) Compte rendu de la séance du 4 juillet 1945.
(3) *Revue Savoisienne* 1939.

Cette œuvre figure notamment, pour la partie française, dans la *Revue d'Auvergne,* les *Annales de Géographie, Acta geographica,* le *Bulletin de l'Association des géographes français,* le *Bulletin de la Société des professeurs d'histoire et de géographie de l'enseignement public,* les publications des universités d'Aix-en-Provence, de Besançon, de Grenoble et du Centre universitaire méditerranéen de Nice et, pour la partie suisse, dans *Geographica helvetica, Le Globe, Les Alpes,* les *Actes de la Société helvétique d'histoire naturelle,* le *Bulletin de la Murithienne, Genève-Afrique, Perspectives, Etudes de Lettres, Le pêcheur et le chasseur suisse* ainsi que dans diverses publications de l'Université de Lausanne.

Les textes plus spécialement savoyards de l'œuvre se trouvent très largement dans la *Revue de géographie alpine* — où Henri Onde publia en 1923 son premier article —, la *Revue de Savoie,* les *Cahiers de Savoie* et *Annesci.* En sus de notices bibliographiques, la *Revue Savoisienne,* pour sa part, publia en 1932 : « A propos de la route de Maurienne » ; en 1934 : « Le malaise économique en Savoie au milieu du XIXe siècle : le cas de la Tarentaise » ; en 1937 : « Le temps qu'il a fait à Annecy (septembre-décembre 1936) ; en 1938 : « Les précipitations orageuses dans les massifs savoyards internes » ; en 1944 : « La crue du 26 novembre 1944 », et, en 1950 : « La côte savoyarde du Léman - Evian et Thonon ».

Parmi les ouvrages, il faut noter :

— *La Maurienne et la Tarentaise - Etude de géographie physique* (Grenoble, Arthaud, 1938, 8°, 623 pages), thèse de doctorat.

— *L'homme et la nature intra-alpine - Particularités du paysage végétal et agricole en Maurienne et en Tarentaise* (Grenoble, Arthaud, 1938, 8°, 67 pages), thèse complémentaire.

— *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes - Etude critique, historique et démographique,* préface de Raoul Blanchard (Grenoble et Paris, Arthaud, 1942, 8°, X + 359 pages).

— *Le lac d'Annecy et le Thiou, Etude hydrologique* (Grenoble, Paris, Arthaud, 1944, 8°, 126 pages).

— *La Savoie - Géographie et Histoire de la Savoie et de la Haute-Savoie* (Paris, Bourrelier, 1946, 8°, 64 pages).

Pierre SOUDAN.

La *Revue Savoisienne* remercie vivement Mlle Jacqueline Onde, professeur honoraire de Lettres classiques, qui a bien voulu lui adresser les éléments de cette évocation de la vie et des travaux de son père.

Réflexions à propos de la naissance du village de Duingt

La relative abondance des sources des XIVe et XVe siècles permet de saisir sans trop de mal la répartition des habitats, le réseau des paroisses et celui des seigneuries qui structurent alors, et pour longtemps, les campagnes de notre région. En revanche, la rareté des textes plus anciens limite considérablement notre connaissance de la genèse de ces éléments. Ça et là, quelques lueurs viennent percer cette obscurité, bien souvent à la faveur de donations accordées à des maisons religieuses ; c'est ainsi que le Cartulaire de Talloires, grâce aux travaux de Pierre Duparc, nous renseigne sur les premières étapes de la formation d'Annecy. (1).

Je voudrais montrer ici comment quelques documents laissent entrevoir l'émergence de Duingt, village et paroisse. Les renseignements demeurent toutefois rares et ténus ; c'est pourquoi j'ai choisi de ne pas les présenter dans l'ordre chronologique, préférant partir du plus récent, c'est-à-dire du plus sûr, pour remonter au probable et au plausible.

*
* *

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les seigneurs de Duingt ont contrôlé un territoire s'étendant de Saint-Jorioz aux abords de Giez et de Montmin jusqu'au Col de Leschaux (2). Le site garde encore l'empreinte de cette puissance locale : tour de Beauvivier à l'extrémité sud du lac d'Annecy (3), ruine discrète de la Bâtie de Saint-Eustache (4) et surtout, à Duingt même, le Châteauvieux sur sa presqu'île et, tout proche, sur l'ultime éperon du Taillefer, le donjon du château de Duingt proprement dit. Je nommerai ce dernier, pour éviter les confusions, château de la Salle, puisque telle fut son

---

Sauf indication, toutes les sources manuscrites sont déposées aux Archives Départementales de la Haute-Savoie, en particulier les comptes de la châtellenie de Duingt, notés ici DUINGT.

(1) P. DUPARC : *La formation d'une ville, Annecy jusqu'au début du XVIe siècle ;* 1973, p. 20-23. Voir aussi J.-Y. MARIOTTE : *Annecy et ses environs au XIIe siècle d'après le cartulaire de Talloires ;* Bibliothèque de l'Ecole des chartes, T. CXXX, 1972, p. 5-32.

(2) J.-M. LAVANCHY : *Les châteaux de Duin ;* Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, T. VII, 1884, p. 89-204.

(3) Maison-forte attestée à partir de 1305 ; SA 101, Beauvivier p. 1.

(4) La Bâtie est toutefois tardive puisque c'est en 1311 que le seigneur de Duingt fut autorisé à construire une maison-forte en Provenche ; J.-M. LAVANCHY, *op. cit.* p. 164. Elle était probablement tout juste achevée en 1327 : « Libravit domino Johanni de Duyng quos sibi donavit dominus pro facienda una camera pro domino in Bastita quam dictus castellanus fecit fieri apud Sanctum Heustachium, per litteram domini de testimonio et mandato datam Chamberiaci die VII mensis februarii anno CCC°XXVII°..., C sol. gross. turon. » ; ANNECY 1326-28. Le comte de Genève rencontrait le comte de Savoie « in domo Sancti Heustachii domini Petri de Duyng die lune post festum Beate Marie Magdalenes anno CCC°XXIX° » ; DUINGT 1328-29.

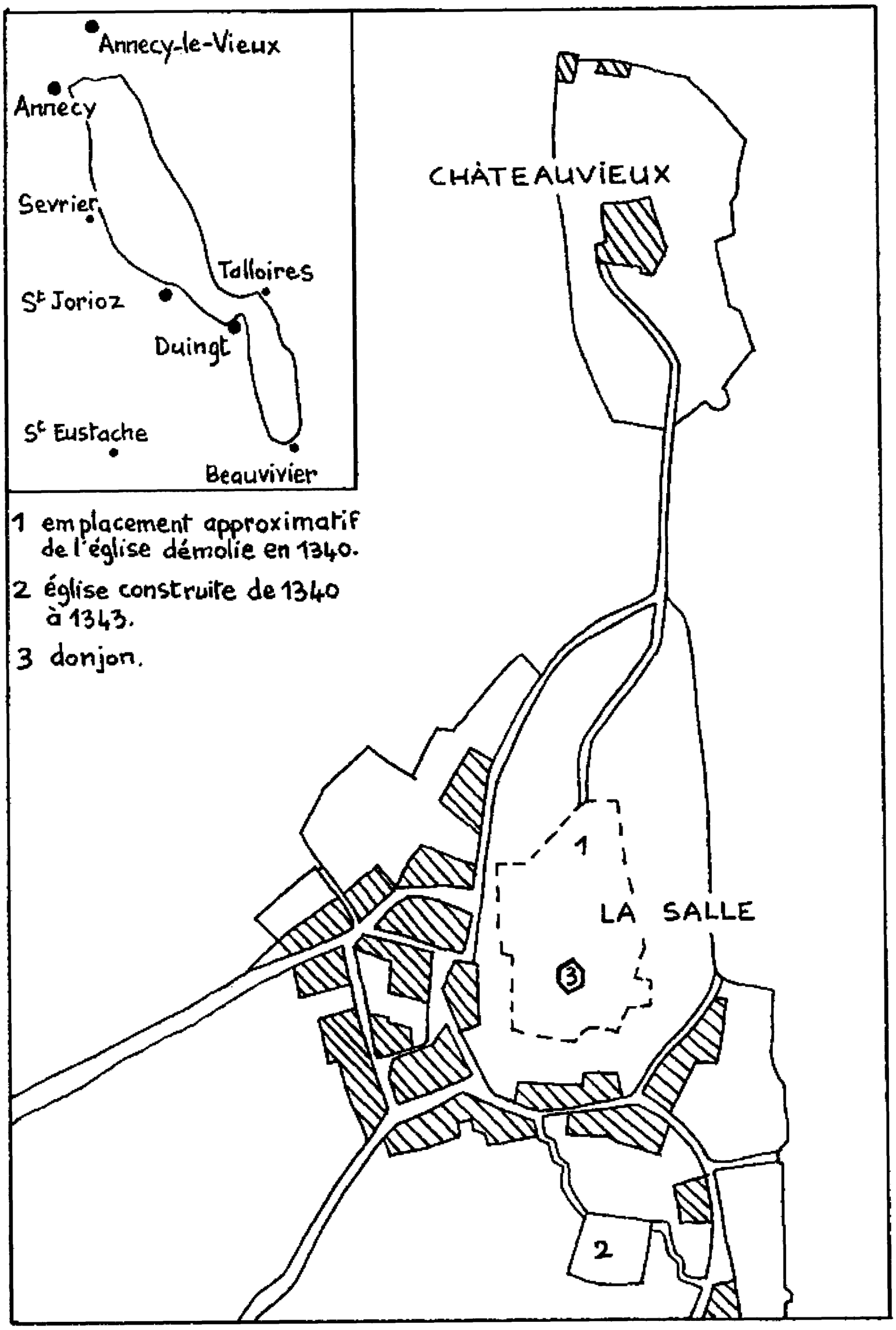
Annecy-le-Vieux
Annecy
Sevrier
Talloires
St Jorioz
Duingt
St Eustache
Beauvivier
1 emplacement approximatif de l'église démolie en 1340.
2 église construite de 1340 à 1343.
3 donjon.
CHÂTEAUVIEUX
LA SALLE
3
2

ancienne dénomination (voir *infra*). A cette époque, le comte de Genève n'avait aucun droit immédiat dans ce secteur stratégique, situé au contact des possessions savoyardes. Il s'en inquiéta : en 1288, lors de la prestation d'hommage de Raoul de Duingt *alias* de Conflans (5), celui-ci promit de mettre son fief à la disposition du comte de Genève en cas de guerre contre la Savoie (6). Finalement, Amédée II réussit à acquérir le château de la Salle et son mandement en 1296 (7). Dans les années qui suivirent, divers arrangements délimitèrent les possessions respectives du comte et des coseigneurs de Duingt (8).

L'abbé Lavanchy, à qui l'on doit l'identification de ces châteaux, s'est intéressé marginalement à « la vieille église de Duingt, cramponnée au flanc du Taillefer », à l'emplacement de l'actuel cimetière ; il y a vu une ancienne chapelle castrale des seigneurs de Duingt (9). J.-Y. Mariotte rejette cependant cette idée, eu égard à la situation de cette église, séparée du château de la Salle par une dépression qu'empruntait le chemin conduisant d'Annecy à Faverges (10) (voir figure).

Des documents inédits permettent de reformuler cette question. En effet, les comptes de la châtellenie de Duingt révèlent que l'église mise en cause n'est pas le lieu de culte primitif des dunois : ce bâtiment a succédé à une première église qui s'élevait à proximité immédiate du château de la Salle, encore au début du XIVe siècle. Elle se trouvait près de la porterie (11) qui protégeait l'accès principal au château, « la grande porte », s'ouvrant en direction de Talloires, c'est-à-dire au nord (12). Ce n'est qu'en 1340 que le comte et les villageois firent démolir cette église et en reconstruisirent une autre au lieu-dit

---

(5) Le grand-père de Raoul, Raymond de Duingt, épousa Anne de Conflans qui transmit son nom à sa descendance ; Fr. UGINET : *Position des thèses de l'Ecole Nationale des chartes, Conflans en Savoie et son mandement du XIIIe au XVe siècle ;* 1967, p. 155-165.

(6) « Rodulphus de Confleto, cundominus de Duyn, sciens et spontaneus confitetur... ad interrogationem illustris viri domini Amedei comitis Geben. ... se tenere in feudum a dicto domino comite quidquid dictus Rodulphus tenet, habet et possidet a petra dicta Boc de Thamieys versus Anassiacum burgum... et si contingeret quod ipse dictus comes Geben. haberet guerram cum comite Sabbaudie, dictus Rodulphus promitit modo quo supra non nocere dicto domino comiti Geben. et quod dictus Rodulphus teneatur servire dicto domino Geben. comiti de feudo predicto, excepta persona sua... » ; SA 108 p. 2.

(7) « Rodulphus.de Duyn, domicellus, dominus castri Confleti... vendit... illustri viro domino Amedeo comiti Geben. ... videlicet castrum de Duyn dictum de Sala, Gebennensis dyocesis, videlicet quicquid juris, actionis, rationis, partis, possessionis et dreyture idem Rodulphus habet... in toto castro de Duyn et in toto mandamento dicti castri et in appendiciis et pertinenciis dictorum castri et mandamenti... » ; SA 108 p. 5.

(8) J.-M. LAVANCHY, *op. cit* p. 101-104.

(9) J.-M. LAVANCHY, *op. cit* p. 99.

(10) *Histoire des communes savoyardes,* T. III, *Genevois et Lac d'Annecy ;* 1981, p. 150.

(11) « [Libravit] in clausuris orti domini castri de Duyng factis ibidem de novo... ; in factura quatuor teysarum muri factarum ibidem a domo porterie usque ad ecclesiam... » ; DUINGT 1337-38.

(12) « In duabus serralliis cum clavibus novis emptis pro magna porta castri a parte inferiori versus Talluerias respicientis » ; DUINGT 1351-52. « In repparatione itineris per quod adscenditur in castrum a parte lacus de versus Thaluerias » ; DUINGT 1331-32. *Cf.* en 1609 : « à l'entrée audict chasteau [de Duing] du cousté de Chasteauvieulx il y a une porte de roche... et dès ladicte porte tirant en sus du cousté senestre il y a ung jardin » ; SA 112 p. 12. Une autre porte, de moindre importance, s'ouvrait à l'Est, « porta lacus a parte de Engonz » ; DUINGT 1394.

les Murailles (13), « au-dessus du village de Duingt » (14) et « du côté du Taillefer » (15). Quant aux ruines de l'ancienne église, ainsi que celles de la maison-forte de Leya toute proche, elles furent démantelées en 1355 afin d'en récupérer les pierres nécessaires à la réparation du château (16). Eglise et maison Leya s'élevaient probablement dans une basse-cour, ou plain-château, qui précédait au nord le donjon et les appartements (17).

La découverte de cette église « primitive » vient en quelque sorte réconcilier Lavanchy et Mariotte : si la réfutation de celui-ci est bien justifiée, on voit que l'abbé n'avait pas entièrement tort puisque la première église, de par sa situation, a toute chance d'être née d'une chapelle privée des sires de Duingt. Nombre de châteaux médiévaux abritaient une chapelle ; ainsi relève-t-on, pour se limiter au secteur qui nous occupe, la chapelle de Beauvivier en 1360 (18), celle de Châteauvieux en 1314 (19) et, au château de la Salle même, la chapelle du comte, de seconde génération, bien distincte de l'église paroissiale Saint-Germain (20).

Ceci étant dit, est-il possible de préciser les circonstances dans lesquelles la chapelle castrale est devenue église paroissiale ? A la simple vue d'une carte topographique, on pressent que la petite paroisse de Duingt a été formée aux dépens de celle de Saint-Jorioz. Cette impression est confortée par la tutelle qu'exerçait le prieur de Saint-Jorioz encore au XIVe siècle, comme l'a souligné Lavanchy : le curé de Duingt lui versait une redevance annuelle en cire, et sur-

---

(13) « Opera ecclesie : in locagio sex lathomorum demolientium et tallientium vutam chori ecclesie veteris castri de Duyng de mandato domini qui dictam ecclesiam fecit alibi edificari, VI s. In emptione unius pecie terre in qua dominus fecit dictam ecclesiam construi, in loco dicto de les Muralles..., C s. In locagio sexaginta laptomorum murantium muros dicte ecclesie in quatuor spondis circumcirca, et sunt ibi circa triginta tres tese muri et nichil solvit de edifficiis, tecto et copertura supra chorum quia de ipsis nichil solvit sed burgenses ville, LX s. » ; DUINGT 1340-41. « In elevatione muri ecclesie nove Sancti Germani de Duing in introytum dicte ecclesie... » ; DUINGT 1342-43. Et finalement allocation de 10 sous « ad opus campane ecclesie Duyngni » ; DUINGT 1343.

(14) « Introgia ; recepit ab Amedeo Canivet de Duygno pro costa sita apud Duygnum supra villam prope ecclesiam per dominum albergata..., X s. » ; DUINGT 1388-89.

(15) « Item [in factura] cujusdam alius eschiffe facte supra magnam aulam castri, versus Sanctum Germanum, Ruangium et montem vocatum Tallifer respicientis... » ; DUINGT 1354-56.

(16) « [Libravit] in pluribus hostiis castri delaceratis pro parte et depieisonatis repieisonandis et reficiendis ; et in muris ecclesie juxta castrum et domus de Leya, a Richardo de Orliaco pro lapidibus dicte domus in dictis operibus implicandis ut infra empte, derrochiandis per lathomos et alios manuoperarios » ; DUINGT 1354-56. Le compte donne ensuite la teneur de l'acte de vente de la maison Leya dont on conserve l'original ; voir note suivante.

(17) En 1317, Guichard de Leya, damoiseau, reconnaissait tenir du comte « domum suam fortem sitam apud castrum de Duyn, dictam de Leya, unacum rochasseto circa existente et plateis » ; SA 124, Leya p. 11. Le 20 mai 1355, Richard d'Orlier, en son nom et celui de son épouse Béatrice, fille de feu Peronet de Leya, vendait au comte « videlicet casale de Leya situm apud Duyng, quod sibi pertinet ratione dicte uxoris sue, situm in molare castri dicti domini comitis apud Duyng, a parte Castri Veteris de Duyng, unacum muralliis, lapidibus, fondo, arboribus pariter et omni molari ibidem situato a summitate molaris usque ad vias et lacum » ; SA 124, Leya p. 3.

(18) Testament de Jean de Duingt, seigneur de Beauvivier : « item vult idem testator ac etiam ordinat quod in capella castri Belliviverii qualibet ebdomada post decessum suum ibidem cantentur tres misse » ; SA 108 p. 14.

(19) *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie ;* T. II, 1878, p. 289. L. BINZ : *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève, 1378-1450 ;* 1973, p. 225-226 et 417.

(20) « Logia inter cappellam et cameram domini » ; DUINGT 1334-35. « logia per quam ingreditur in capella domini dicti castri » ; DUINGT 1348-49. L. BINZ, *op. cit.* p. 417.

tout il fut rappelé en 1369 que le prieur recevait le quart des droits de sépultures faites à Duingt, étant bien spécifié que les dunois qui n'auraient pas exprimé de volonté quant au lieu de leur sépulture seraient ensevelis d'office à Saint-Jorioz (21). Ainsi, bien que paroissiale dès 1275 (22), Saint-Germain de Duingt restait sous la sujétion de Saint-Jorioz, dans un rapport comparable à celui d'une filiale à l'égard de son église mère (23).

Or, le règlement de 1369 fait écho à une sentence beaucoup plus ancienne, connue par une analyse donnée par le rédacteur de l'inventaire des titres de l'abbaye de Talloires (24) : à la suite de différends, l'abbé de Savigny Milon ordonna que les seigneurs de Duingt devaient être ensevelis à Saint-Jorioz « leur paroisse » et « quant aux autres, ils choisiraient l'endroit de leur sépulture à leur volonté, sans préjudice des droits de la paroisse ». Signalée « sans date » dans l'inventaire, cette sentence fut prononcée aux alentours du milieu du XIIe siècle puisque Milon n'était pas encore abbé en 1135, l'était en février 1162 et mourut, semble-t-il, peu de temps après et en tout cas avant 1173 (25). L'analyse de l'acte est malheureusement peu claire. Je ne pense cependant pas extravagant d'identifier ces énigmatiques « autres » avec « les autres habitants de Duingt » ; qu'ils aient eu le choix du lieu de leurs funérailles signifierait qu'ils disposaient déjà de leur propre cimetière, sous tutelle du prieuré de Saint-Jorioz qui prélevait au moins une part des droits de sépulture, comme il le fera deux siècles plus tard. Il est probable que ce cimetière était associé à une église, non point indépendante mais filiale de Saint-Jorioz « la paroisse ». On trouvera peut-être surprenant que le choix de l'emplacement de sépulture ait pu être accordé aux villageois et refusé aux sires de Duingt. Mais on comprendra que si le prieuré de Saint-Jorioz voulut bien faire cette concession aux rustres, il se soit soucié de conserver l'avantage d'abriter les tombeaux de puissants personnages. D'ailleurs, des nobles de Duingt se firent ensevelir à Saint-Jorioz jusqu'au XVe siècle, aucun à Duingt à ma connaissance (26).

La question de l'émergence de l'église de Duingt renvoie bien entendu à celle de la formation du village : c'est du moment où la communauté fut assez solidement constituée que ses membres manifestèrent le désir de disposer d'un lieu de culte à proximité de leurs maisons, leur évitant ainsi de parcourir près de quatre kilomètres pour recevoir les sacrements des mains du curé de Saint-Jorioz.

---

(21) J.-M. LAVANCHY : *Monographie de la paroisse de Saint-Jorioz ;* Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, T. XVI, 1893, p. 122. Inventaire des chartes du monastère de Talloires de 1737, archives de l'Académie Florimontane, n° 702, p. 78.

(22) E. CLOUZOT : *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne ;* 1940.

(23) A propos des filiales, voir L. BINZ, *op. cit.* p. 242 et suivantes.

(24) Inventaire publié par J. PHILIPPE dans les Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1861, p. 118.

(25) A. BERNARD : *Cartulaire de l'abbaye de Savigny ;* 1853, p. 511. J. MABILLON : *Annales Ordinis Sancti Benedicti ;* T. VI, 1739, p. 479. *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa* ; T. IV, 1728, col. 264-265.

(26) Ainsi Jean, seigneur de Beauvivier, en 1360, et Pierre, coseigneur de Duingt, en 1419 ; SA 108, p. 14 et 20.

Si Châteauvieux a pu s'entourer de quelques maisons (27), il est évident, au vu de la topographie des lieux, qu'il n'a compté pour rien dans la genèse de Duingt. En revanche, le château de la Salle a sans aucun doute joué un rôle prépondérant dans cette naissance, par le regroupement des hommes à ses pieds (voir figure). Le site, qui mérite d'être visité, dit encore assez bien les liens qui unissaient forteresse et village. Sans que l'on puisse parler de bourg à enceinte, l'agglomération était fortifiée, ne serait-ce que par l'alignement des bâtiments périphériques (28). Protégé par le donjon, le noyau resserré des habitations constituait en retour une défense avancée du château. L'accès au village était commandé par des portes mentionnées au XIVe siècle (29), flanquées de tornafols en période de troubles, « afin que nul attaquant ne puisse pénétrer dans le village et le château » (30), formule qui exprime les intérêts réciproques du maître et des habitants. Une poterne assurait une communication discrète entre les deux éléments (31).

Pour fixer une date approximative à la naissance du village, il serait donc du plus haut intérêt de connaître les circonstances qui ont présidé à l'élévation du château de la Salle. Au moins peut-on suggérer une chronologie relative : comme son nom semble l'indiquer, Châteauvieux serait la maison primitive des maîtres du lieu qui n'auraient érigé la Salle que dans un deuxième temps. Reste à savoir quelles motivations ont poussé à la construction d'un second château si proche du précédent : désir d'un cadet de disposer de sa propre forteresse ? Recherche d'un site plus facile à défendre ? Ou encore volonté de renforcer les signes de pouvoir et de prestige (32) ? Malheureusement, les textes relatifs à ces châteaux ne sont pas antérieurs à la fin du XIIIe siècle ; quant au donjon de la Salle, à peu près le seul reste ancien, sa datation reste conjecturale (33).

Contraint de me tourner dans une autre direction, je ne vois finalement qu'un indice qui puisse apporter un élément de réponse. Il s'agit du changement dans la manière de localiser le prieuré de Saint-Jorioz entre les environs de 1040 — « ecclesia beati Georii in Macello constructa » (34) — et 1107 - « ecclesia Sancti Jorii Dugnensis » (35) —, seconde formulation que certains auteurs ont lu « église

---

(27) « Jaquerius, de Castro Veteri » en 1317 ; SA 124, Leya p. 11. « Murisetus, de Castro Veteri » ; DUINGT 1354-56.

(28) L. BLONDEL : *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève ;* 1956, p. 462.

(29) « Introgia ; recepit ab Anriono Fabri de Duyn pro medietate unius parvi casalis siti prope Duyn juxta portam Girardi per dominam sibi albergata..., VI s. » ; DUINGT 1378-79.

(30) « Libravit in emptione cujusdam quantitatis maerie seu fuste empte apud Ruangium de qua fieri fecit duos tornafollos positos, fondatos et plantatos, unum videlicet in loco de porta Girardi et alium in loco de Balma, qui de nocte et aliquando de die clauduntur et firmantur ne aliqui villam et castrum Duygni offendere volentes versus dictam villam et castrum possint accedere vel venire, XIX s. ... Libravit in locagio quadraginta octo hominum quasi per unam diem cum dictis lathomis et carpentatoribus operantium in operibus dictorum duorum tornafollorum et in fortaliciis, fossalibus et bastimentis circumcirca dictos tornafollos factis, XXXII s. » ; DUINGT 1353. *Cf.* la porte des Viviers, en 1587 ; M. BRUCHET : *Inventaire sommaire des Archives Départementales de la Haute-Savoie, série E ;* 1904, p. 250.

(31) « Posterla castri de versus villam Duygni » ; DUINGT 1354-56.

(32) Pour la question des doublets de châteaux, voir G. FOURNIER : *Le château dans la France médiévale ;* 1978, p. 154-157.

(33) L. BLONDEL, *op. cit.* p. 462.

(34) A. BERNARD, *op. cit.* p. 319-320.

(35) *Ibidem,* p. 424-426.

de Saint-Jorioz au mandement de Duingt » (36). Quoi qu'il en soit, la différence de tournures indique que Duingt, peut-être encore insignifiant au milieu du XIe siècle, s'est développé au cours de la seconde moitié de ce siècle au point d'éclipser et de supplanter le « Macel » voisin, hérité d'une agglomération antique de quelque importance (37).

*
* *

A l'issue de ces remarques, je suis évidemment tenté d'établir un parallèle entre Duingt et Annecy le Neuf ; les naissances de ces habitats présenteraient des analogies (38) : dans les deux cas, on assiste à un regroupement des hommes à la veille du XIIe siècle en un site jusqu'alors faiblement peuplé ; ici et là, le nouvel emplacement est dominé par un promontoire rocheux probablement fortifié, en tout cas favorable à la défense ; les habitants finissent par se doter d'un lieu de culte formé aux dépens d'une ou de plusieurs paroisses préexistantes ; enfin, les nouveaux centres relèguent à terme au second plan un habitat proche, « Macel » et Annecy-le-Vieux.

Certes, la comparaison ne doit pas être poussée plus avant. Tandis qu'Annecy le Neuf est pourvu d'une église paroissiale dès 1107, Duingt devra attendre au moins la seconde moitié du XIIe siècle pour arriver à ce stade. Surtout, un site beaucoup moins favorable que celui d'Annecy — ouvert sur l'avant-pays, doté de canaux source d'énergie — ne tarda pas à bloquer le développement de Duingt qui ne comptait qu'une douzaine de feux dans la première moitié du XVe siècle (39). Il faut remarquer à cet égard que le château de la Salle ne réussit qu'imparfaitement à rassembler la population : d'autres hommes se regroupèrent à Dérée et qui parvinrent à leur tour à se doter d'une église, filiale de Saint-Germain de Duingt, toutefois tardivement (40). Et pourtant, il s'en fallut de peu pour que les dunois bénéficient de franchises ; ils sont parfois qualifiés — abusivement — de bourgeois (41) et jouissent d'avantages économiques : exemption de redevances en céréales (42) et de la leyde sur le marché local, privilège typique des bourgs francs (43).

---

(36) J.-M. LAVANCHY : *Monographie...*, p. 12.

(37) P. BROISE : *Le vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs ;* Annesci 25, 1984, p. 269. « Macel » est resté dans la toponymie au moins jusqu'à la fin du moyen-âge ; en 1311 : « apud Vilarium in Macellis, in mandamento de Duyng, in parrochia Sancti Jorii, in domo dicte Francesie [de Cingulo] » ; SA 108 p. 11.

(38) P. DUPARC, *op. cit.*, p. 15-32.

(39) L. BINZ : *La population du diocèse de Genève à la fin du moyen-âge ;* mélanges A. Babel, 1963, p. 183.

(40) Saint-Hélin de Dérée est mentionnée lors de la visite pastorale de 1443 mais pas lors de celle de 1411 ; *ibidem.*

(41) Voir *supra* note 13.

(42) Le compte du châtelain de Duingt pour 1325-26 donne la liste des localités où sont levés les cens en froment ; Duingt n'y figure pas.

(43) Dans son compte pour 1326-28, le châtelain rappelle la tarification de la leyde du marché de Duingt et signale ensuite que « predicta omnia levantur tantummodo in die fori ab extraneis, et habitatores ville de Duyng nichil solvere consueverunt ut dicit ; dicit tamen quod non credit quod aliquam franchesiam habeant a domino ».

Cependant, ce ne sont pas les différences de destin mais les similitudes de genèse de Duingt et d'Annecy qui retiennent mon attention, ce qui conduit à poser la question des causes et facteurs de la formation des habitats. A première vue, il semble que la recherche d'un site défensif, de la protection accordée par les fortifications d'un maître local ait été déterminante dans les deux cas. On peut aussi suggérer qu'Annecy le Neuf et Duingt sont nés à la faveur du renouveau de la circulation sur le chemin de la rive gauche du lac, itinéraire antique délaissé pendant le haut moyen âge (44). D'un côté la seigneurie, de l'autre l'économie ; en l'absence d'arguments décisifs, il paraît assez illusoire de chercher à trancher entre ces deux facteurs, d'autant plus qu'ils ne sont pas contradictoires. En effet, je ne crois pas incongru de considérer que les changements de la géographie du peuplement, pour une part guidés par les modifications du climat économique, se soient aussi opérés sous le contrôle de puissances locales — maîtres de Duingt, de l'éperon de la Perrière et peut-être de l'Ile d'Annecy — soucieux d'encadrer la population et de tirer parti de ses activités nouvelles.

Il est difficile d'aller plus loin à partir d'une étude au cadre aussi restreint. Pour en rester aux rives du lac, on peut toutefois verser au dossier le cas de l'église de Sevrier, consacrée au milieu du XIe siècle et prenant la relève d'une chapelle abandonnée (45) ; cette restauration atteste aussi, modestement, d'une réorganisation derrière laquelle se profile la figure du maître, Constantin de Vulpilières, le fondateur. Une hirondelle, ni peut-être deux ou trois ne font pas le printemps ; Annecy le Neuf, Duingt et Sevrier suggèrent néanmoins que la seconde moitié du XIe siècle a pu être un des temps forts dans la formation de bourgs et de villages savoyards et, plus généralement, dans la restructuration du paysage et de la société. De ce mouvement, il convient de rechercher et d'interpréter encore les traces, tenter de mesurer l'ampleur.

Gérard DETRAZ.

---

(44) P. DUPARC : *Le Comté de Genève, IXe-XVe siècle ;* 1955, p. 526-527, et *addendum* p. 587 dans l'édition de 1978.

(45) J.-Y. MARIOTTE dans : *Histoire du diocèse de Genève-Annecy,* sous la direction de H. BAUD ; 1985, p. 38.

L'intégration de la seigneurie de l'Ile d'Annecy au domaine comtal

Etudiant la maison de l'Ile d'Annecy et ses fonctions, plusieurs auteurs se sont interrogés sur le rôle et l'importance de la famille de l'Ile au moyen âge (1), mais il faut bien avouer que cette lignée demeure très mal connue. Le seul point d'ancrage solide est la reconnaissance passée en 1316 en faveur du comte de Genève par Pierre de l'Ile, personnage pratiquement inconnu par ailleurs (2). Sans doute faut-il l'apparenter, comme le fait P. Duparc, aux de l'Ile qui apparaissent dans l'entourage des comtes aux XIIe et XIIIe siècles, notamment à l'occasion de transactions qui intéressent Annecy (3). Je ne suis pas en mesure d'apporter des précisions sur la généalogie de cette famille. En revanche, à partir de la reconnaissance de 1316, il est possible de suivre le devenir des droits qu'exerçait Pierre de l'Ile, essentiellement à la lumière des pièces du Fonds de la province de Genevois et des comptes des châtelains d'Annecy conservés depuis 1325. Comme je vais tenter de le montrer, cette reconstitution présente l'intérêt de révéler l'attitude des comtes de Genève, et notamment d'Amédée III, à l'égard des seigneurs de l'Ile.

*
* *

Le 19 janvier 1316, Pierre de l'Ile, damoiseau, reconnaissait être homme lige de Guillaume III et tenir en fief de lui des biens et des droits qui peuvent être résumés comme suit (4) :

Sauf indication, toutes les sources manuscrites sont déposées aux Archives Départementales de la Haute-Savoie, en particulier les comptes de châtellenies, notés ici en MAJUSCULES.

(1) C.A. DUCIS : *Le palais de l'Isle à Annecy ;* Revue Savoisienne, 1892, p. 38-47. P. DUPARC : *L'Ile, sa maison-forte et la formation d'Annecy au Moyen-Age ;* Annesci 9, 1961, p. 11-19. P. DUPARC : *La formation d'une ville, Annecy jusqu'au début du XVIe siècle ;* 1973, p. 26-29.

(2) Je ne l'ai rencontré que dans un seul autre acte : Pierre de l'Ile, damoiseau, assiste en 1298 à un accord conclu entre le comte de Genève et Thibaud d'Arlod, à La Balme-de-Sillingy ; SA 125, Mons p. 4.

(3) Guillaume en 1132, Guillaume en 1192, Henri en 1225 et 1227 ; P. DUPARC : *L'Ile,* p. 12-13 et *La formation,* p. 28.

(4) Une analyse de cette reconnaissance est donnée par C.A. DUCIS, *op. cit.,* qui attribue par erreur un droit de pêche dans le Thiou à Pierre de l'Ile. La longueur de cet acte encombré de redondances, en particulier dans la liste des cens, empêche d'en donner ici une transcription complète. « Petrus de Insula, domicellus,... confessus fuit... se esse... hominem ligium prefati domini comitis... se que tenere ab eo... in feudum, Insulam suam sitam Anessiaco cum juribus, pertinenciis et appendenciis ejusdem... ; item leydam suam quam percipit apud Anessiacum, pro qua leyda confitetur se debere prefato domino comiti quadraginta solidos annuos... et semis cupam salis annualem... et septem paria sotularium et unum sotular... ; item sex denarios annuos... supra quemlibet suctorem facientem sotulares apud Anessiacum ; item tres denarios censuales... super quolibet suctore vendente taconem vel corium in villa Anessiaci... ; item octo denarios annuos... supra quemlibet carnificem facientem capram ad vendendum... ; item duodecim denarios annuos et sex solidos quos sibi debent liberi de Cheveynu pro domo sua sita Anessiaco inter furnum de Lala et domum Nycoleti Cutelli ; item dictum furnum... ; item sex denarios annuos quos sibi debet Mermetus Franceys

— « son île située à Annecy » ;

— une part de la leyde d'Annecy, consistant notamment en redevances à percevoir sur les cordonniers, les vendeurs de cuir, les bouchers débitant de la viande de chèvre, sur des étals de la vieille boucherie, sur la vente du vin et du sel. Pour ceci, il devait annuellement au comte 40 sous, une demi-coupe de sel et 7 paires et demie de chaussures ;

— le four de la Halle ;

— des moulins et un battoir situés à Cran, tenus en fief des Compey et en arrière-fief du comte ;

— la métralie d'Annecy, avec en particulier un droit d'agnelage à Gevrier ;

— une taxe de 6 deniers sur chaque homme qui prend femme à Annecy ;

— des cens en numéraire dus pour une quarantaine d'immeubles situés dans la ville d'Annecy et ses environs : maisons proches de l'Ile, du four de la Halle, du faubourg Perrière, vignes derrière le château, jardins, champs et prés proches du golleiron du Thiou, à Tilly, à Bœuf, aux Fins, vers l'Ysernon, à Annecy-le-Vieux (Albigny, Bugitaz, Miribel) et à Epagny ;

— généralement tout ce qu'il possédait entre le Fier et le Thiou, dans la ville d'Annecy et à l'aval du chemin conduisant à Sevrier ;

— une demi-douzaine de feux à Frontenex (Annecy-le-Vieux) provenus de sa mère prénommée Prisque ;

— et enfin une douzaine de feux dans le mandement de Ballaison, que son père Jean avait constitués en dot à Béatrice, feue sœur de Pierre, lors de son mariage avec Jean de Cervens.

Pierre possédait donc des droits relativement importants dans la ville et ses abords. La question s'est pourtant posée de savoir si ce personnage peut être considéré comme seigneur de l'Ile, à laquelle Ducis et Duparc répondent par la négative ; ce dernier suggère que Jean de Monthouz, que nous verrons seigneur de l'Ile en 1326, aurait pu l'être dès 1316. Cette hypothèse doit être écartée car, à cette date, Jean passait reconnaissance en faveur du comte, mais pour son fief des Diaquenods à Saint-Martin-Bellevue (5). Il est vrai que la reconnaissance de Pierre paraît sous-entendre que celui-ci tient l'île mais pas la maison qui pourtant s'y trouve déjà puisque certains éléments

---

quamdiu voluerit idem Petrus per conventionem factam inter eos de jure quod dictus Petrus habet in leyda salis Anessiaci... ; item mistraliam Anessiaci et unam cupam vini annuam... supra cupas vini quas percipit... prefatus dominus comes apud Anessiacum... ; item a quolibet pastore extraneo qui yvernat oves apud Givrie unum agnellum... nomine dicte mistralie ; item duos solidos annuos... pro molendinis de Cranz et pro uno batitorio ibidem sito, que molendina et batitorium confitetur se tenere in feudum ab illis de Compesio et esse de retrofeudo prefati domini comitis... ; item duodecim homines vel circa in mandamento Balleysonis, videlicet in villis de Loysino et de Avallon, quos dedit Johannes de Insula, pater ipsius conficentis, Johanni de Cervens pro dote Biatricis, sororis quondam ipsius Petri, uxoris dicte Johannis de Cervens... ; item... omnia alia que ipse habet inter Ciers et Tiouz et in tota villa Anessiaci et a perreria per quam itur de Anessiaco versus Sivriacum inferius... ; item sex denarios... supra quemlibet virum qui ducit seu capit uxorem in villa Anessiaci... ; item decemocto denarios pro quadam banca sita in macello veteri... ; item confitetur quod Johannes Alamandi de Frontonay [et 5 autres] sunt de feudo domini comitis prelibati... et quod ad ipsum Petrum pertinent et pertinere debent nomine et ex causa Prisce, matris quondam dicti Petri... » ; SA 95 p. 7.

(5) SA 126, Mont-Saint-Martin p. 2.

de cette construction remontent pour le moins au XIIIe siècle (6) ; mais il convient de remarquer que le mot *Insula* désigne alors, comme d'autres textes le montrent, aussi bien l'île proprement dite que la maison-forte (7). De toute façon, Pierre est bien le détenteur d'une seigneurie, exerçant des droits sur des terres, des hommes, des activités et des bâtiments économiques. S'agissant de l'Ile, l'expression utilisée dans l'acte signifierait tout au plus que le comte conserve, ou prétend conserver, une part de la possession directe de la maison-forte comme ce sera le cas, nous le verrons, au cours des décennies suivantes.

Retenons d'autre part que Pierre partage certains droits avec d'autres vassaux, comme la leyde dont une partie est reconnue en 1316 par les frères Jean et Hugues de Moyron (8). Autre répartition, sur un mode différent : Pierre est titulaire de la métralie dite d'Annecy, circonscription incluant aussi le territoire de Gevrier, tandis qu'en cette même année 1316 Pierre Métral tient celle d'Annecy-le-Vieux et que Péronet de Novéry, époux d'Alésie de Monthouz, reçoit la métralie d'outre-Fier, autrefois aux mains de Falconet de Monthouz, grand-père d'Alésie (9).

*
* *

Projetons-nous maintenant une dizaine d'années plus tard pour constater que les possessions de Pierre sont tombées aux mains de plusieurs personnages.

Ainsi les moulins de Cran sont-ils tenus, dès 1326, par Guichard de Pontverre, chanoine de la cathédrale de Genève (10). D'un autre côté, les trois fours d'Annecy, dont celui de la Halle, sont aliénés à des lombards (11). A la même époque, un certain Thomas Panetier

---

(6) L. BLONDEL : *La maison-forte de l'Ile, étude archéologique ;* Annesci 9, 1961, p. 103-113.

(7) « Opera Insule : ... in logia facta in domo de Insula... ; in locagio duorum lathomorum et trium hominum manuoperariorum quasi per unam diem muros camere posterioris dicte Insule circumcirca traveysonem embochiantium et plastrantium... ; in factura cujusdam parvi celerii subtus dictam logiam de novo facti in Insula predicta... » ; ANNECY 1352-53.

(8) SA 95 p. 6. « Recepit a Johanne de Moeron et ejus fratre de redditu per annum pro parte sua leyde quam tenent a domino, ut dicit, in festo Beati Andree anno CCC°XXVI°, dimidiam cupam salis » ; ANNECY 1326-28.

(9) SA 99 p. 1 et SA 95 p. 9 ; voir P. DUPARC : *Le Comté de Genève, IX-XVe siècle ;* 1955, p. 426-427. Pour Alesie de Monthouz, voir *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie ;* T. IV, p. 131. La coexistence de ces trois métralies me fait douter de la réalité d'une métralie dite d'en-deça du Fier qui aurait englobé tout le territoire de la châtellenie situé en rive gauche de ce cours d'eau, selon B. DEMOTZ : *La géographie administrative médiévale, l'exemple du Comté de Savoie ;* Le Moyen Age, n° 2, 1974, p. 266 et p. 299. Une telle métralie n'est d'ailleurs pas attestée dans les textes : contrairement aux « banna ultra Cyers », les « banna citra Cyers » ne sont pas reçus par un métral ; ANNECY depuis 1326-28 ; même chose pour les subsides, comme en 1372 ; ANNECY 1371-73.

(10) « De exitu duorum aliorum molendinorum olim domini de Anayssiaco que acensabantur quadraginta quinque cupas frumenti que solebant pertinere domino non computat quia dominus Guichardus de Ponte Vitreo ipsa tenet ex aquirimento facto a dicto domino comite Guillelmo quondam, ut dicitur in computo precedenti » ; ANNECY 1326-28. Bien que dits d'Annecy, ces moulins sont ceux de Cran, désignés comme tels dans tous les autres comptes ; voir *infra* note 32. Curieusement, « Anayssiaco » a été substitué à un mot gratté, tandis que « aliorum » et « olim » ont été rajoutés dans l'interligne. Pour Guichard de Pontverre, voir *Armorial,* T. IV, p. 455.

(11) « De exitu trium furnorum domini qui valere solebant circa triginta quinque libras... non computat quia ipsos tenent lombardi de Anassiaco » ; ANNECY 1325-26. Il s'agit des fours de la Halle, de la Leyde et de la Saunerie, énumérés dans les comptes à partir de 1329.

détient une métralie qui porte son nom — suivant un usage courant — et qu'il faut à coup sûr identifier comme la métralie d'Annecy puisqu'elle est mentionnée avec les deux autres déjà rencontrées, celle d'outre-Fier et celle d'Annecy-le-Vieux (12). Au reste, Thomas perçoit des cens et des tailles à Annecy, Gevrier, Poisy et Gillon, parmi lesquels nous reconnaissons des redevances autrefois dues à Pierre de l'Ile (13). Thomas nous est connu par ailleurs ; sans doute est-il le fils d'Henri Panetier qui fut châtelain d'Annecy en 1294, en 1296 et qui était encore proche des comtes entre 1305 et 1316 (14). Thomas devait à son tour bénéficier — pour un temps — des faveurs comtales : métral d'Annecy, il fut en outre métral du vidomnat des Bornes et châtelain des Clets en 1325-26 (15) puis châtelain de Vuache en 1326-28 (15 bis).

Nous repérons d'autres éléments de la seigneurie de l'Ile dans les possessions de Jean de Monthouz. Dès 1326-28, il est seigneur de l'Ile, avec la maison qui s'y trouve (16) ; il détient en outre une part de la leyde d'Annecy — que lui apporta, semble-t-il, son épouse Marguerite — qu'il vendra en 1343 à Jacques de Monthouz ; l'énumération des droits dans l'acte de vente permet d'y reconnaître ceux qu'exerçait Pierre de l'Ile, en particulier sur les cordonniers, les vendeurs de cuir, les bouchers, sur la vente du sel et du vin (17). En vertu

---

(12) « Tallie : idem reddit computum quod recepit in mistralia Thome Panaterii... ; in mistralia Peroneti de Anassiaco Veteri... ; in mistralia de Montheouz ultra Cyers... » ; ANNECY 1326-28.

(13) A l'instar de Pierre de l'Ile en 1316, Thomas perçoit des cens auprès de Nicolas Lambert, Hugues Chafard, Jaquemet Arendel, François George, Rolet Bastard et auprès d'hommes de Gillon ; ANNECY 1329-31. *Cf. infra* note 31.

(14) En 1294 : E 49 ; en 1296 : SA 124, Lovagny p. 1. Henri est témoin de diverses transactions des comtes, par exemple en 1305 : SA 127, Rumilly-sous-Cornillon p. 1 ; en juin et juillet 1313 : SA 65 p. 2 et 3 ; en 1316, qualifié de « nobilis dominus » : SA 126, Pers p. 3. En 1309, Albert d'Evires prête fidélité au comte dans la maison d'Henri Panetier, au Villard d'Evires ; SA 108 p. 8. La même année, l'abbé d'Entremont inféode à Henri Panetier, de La Roche, la grange de *Vorsi* qu'acensera Thomas Panetier en 1340 ; SA 191 p. 9 et SA 200 p. 7.

(15) P. DUPARC : *Le Comté,* p. 426 note 1.

(15 bis) VUACHE 1326-27, 1327-28, et dans l'intitulé du compte suivant rendu par Hugues de Chilly : « Et est sciendum quod Thomas Panaterii, castellanus ante ipsum, debet computare de exitibus dicte castellanie a sexta die inclusive mensis junii anno CCC°XXVIII° usque ad quartam decimam diem exclusive mensis septembris anno eodem » ; VUACHE 1328-29. Thomas avait par ailleurs « oublié » de rendre compte de certaines recettes de la châtellenie des Clets pour 1325-26 ; VUACHE 1327-28, note additionnelle en fin de compte.

(16) P. DUPARC : *L'Ile,* p. 12. « Recepit a Johanne de Montheouz de redditu per annum pro eodem [: pro parte sua leyde] et pro domo sua de Insula, ut dicit, eodem anno CCC°XXVI°, dimidiam cupam salis » ; ANNECY 1326-28.

(17) SA 95 p. 13. La détérioration de cette pièce en rend la lecture difficile mais la teneur de cet acte est rappelée dans un autre, de 1345, consignant la cession de cette part de leyde au comte de Genève : « cum Johannes de Monthouz, voluntate et consensu Marguerone ejus uxoris, vendidisset nobili militi Jacobo de Monthouz res infrascriptas existentes de feudo illustris principis domini Amedei, Geben. comitis, pro precio et nomine precii centum librarum Geben., prout continetur in quodam publico instrumento... sub anno domini millesimo tercentesimo quadragesimo tercio..., hinc est quod dictus dominus comes predictas res feudales suas pro eodem precio, de voluntate et consensu dicti domini Jacobi, sibi retinuit... Res autem sunt hee : primo quicquid juris dictus Johannes de Monthoutz habebat... in leydis Anessiaci burgi, et specialiter terciam partem lingarum boum et vacharum... ; item in leyda salis nonam partem vel circa... ; item jus percipiendi et exigendi a quolibet sutore sotulares faciente in villa Anessiaci quolibet anno sex denarios... et a quolibet taconerio et affettatore coriorum tres denarios... ; item a quolibet macellario caprarum... octo denarios ; item jus percipiendi in cupis vini Anessiaci unam cupam vini quolibet anno... » ; SA 95 p. 14. *Cf. supra* note 4.

de la possession de cette leyde, il doit d'ailleurs au comte les mêmes redevances auxquelles était tenu Pierre de l'Ile (18).

Enfin, certains droits qui furent à ce dernier pourraient, d'ores et déjà, avoir fait retour au domaine comtal : l'agnelage, dont la recette est enregistrée par le châtelain du comte dès 1325, est-il celui de Gevrier (19) ? Faut-il aussi rapprocher la garde des femmes mariées de la taxe que percevait Pierre à l'occasion des mariages (20) ? Quant aux possessions de celui-ci à Annecy-le-Vieux et dans le mandement de Ballaison, je n'en ai pas trouvé d'autres traces.

Ceci dit, j'ignore dans quelles circonstances les possessions de Pierre de l'Ile sont parvenues aux Pontverre, Panetier et Monthouz. En tout cas, la famille de l'Ile disparaît de la scène, du moins en tant que détentrice de droits seigneuriaux à Annecy, avant 1325 et même probablement avant novembre 1320 ; Guichard de Pontverre reçut en effet les moulins de Cran du comte Guillaume III (21) qui décéda le 25 de ce mois (22). Pierre se vit-il confisquer la seigneurie de l'Ile entre 1316 et 1320, ou mourut-il tout simplement sans héritier mâle ? Les mentions d'individus affublés du patronyme *de Insula* que l'on rencontre dans les années 1330 ne sont d'aucun secours : il s'agit de ruraux qui tiennent leur nom d'un toponyme localisable aux confins des paroisses de Poisy et Lovagny (23) ; et comment apparenter Pierre de l'Ile avec son ou ses homonymes notaires et commissaires d'extentes au service du comte de Savoie dans la seconde moitié du XIVe siècle (24) ? D'un autre côté, parmi les bénéficiaires de la réinféodation des biens de Pierre de l'Ile figureraient-ils des parents par alliance de celui-ci ? Les renseignements font hélas cruellement défaut, en particulier au sujet de Jean de Monthouz (25) et de Marguerite sa femme dont il est tentant de faire une de l'Ile. Plutôt que par les liens de parenté probables, mais peu décisifs pour notre propos, entre Panetier, Monthouz et Pontverre (26), l'attention est attirée par le prénom de l'épouse de Thomas Panetier, Prisque (27), qui fut aussi celui de la mère de Pierre de l'Ile. La rareté de l'usage de ce prénom est-elle suffisante pour envisager que Thomas épouse une de

---

(18) Elles n'apparaissent pas dans l'acte de 1345 mais sont lisibles dans celui de 1343 : « [quadraginta ?] solidos Geben. et dimidiam cupam salis ad mensuram Aneyssiaci et septem paria sotularium cum uno sotular » ; SA 95 p. 13.

(19) « Recepit pro agnelagio, et levatur ibidem per modum contentum in computo precedenti..., VI agnos » ; ANNECY 1326-28. La partie correspondante dans le compte 1325-26 est détruite.

(20) La garde des femmes mariées donne lieu à la perception d'une redevance annuelle, ce qui n'est pas le cas du droit que levait Pierre de l'Ile ; voir P. DUPARC : *La formation,* p. 210 et 348.

(21) Voir *supra* note 10.

(22) P. DUPARC : *Le Comté,* p. 264.

(23) En 1334-35, le comte prend sous sa garde 31 personnes de Poisy, Chavanod et Epagny, dont Aymonod et Jeannier *de Insula* ; ANNECY 1334-35. *Cf.* les Iles, le Bois des Iles à Poisy et les Prés des Iles à Lovagny, rive droite du Fier.

(24) M. BRUCHET : *Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry ;* Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; T. 14, 1900, n° 27, 33 et 45.

(25) Voir les notices, réduites à l'extrême, relatives à des Jean de Monthouz de la première moitié du XIVe siècle dans l'*Armorial,* T. IV, p. 128 et 131.

(26) En 1305, Girard de Pontverre, neveu de Guichard, tenait des biens qui furent de Falconet de Monthouz ; *Armorial,* T. IV, p. 455. Henri Panetier serait cet Henri Panisier qui épousa une Béatrice de Monthouz ; *Armorial,* T. IV, p. 125. Voir aussi *infra* note 48.

(27) Voir *infra* notes 28 et 31.

l'Ile, par exemple une fille héritière de Pierre tenant son prénom de sa grand-mère et qui aurait apporté la métralie d'Annecy à son mari ?

Je crois prudent de ne rien conclure de telles fragiles constructions, me contentant de souligner que le fait le plus marquant de cet épisode obscur est le morcellement de la seigneurie de l'Ile. Or, nous allons voir que ces éléments éparpillés vont, à l'inverse, être progressivement rassemblés dans la main d'Amédée III.

*
* *

La récupération des droits que tenait Thomas Panetier trouve son origine dans la disgrâce qui frappa ce personnage, peut-être victime des agissements de sa femme ou de luttes entre clans rivaux au sein de la Cour, exacerbées à la faveur de la tutelle du jeune Amédée III. Prisque fut en effet accusée par des officiers d'avoir « enlevé » des joyaux de la couronne lors du décès de Guillaume III (28). Le règlement de cette affaire, dont nous ignorons l'issue, traîna en longueur, sans doute en raison même de la minorité du comte, qui prit fin en 1325 (29). Peut-être est-ce en suite de cette accusation que Thomas s'obligea envers le comte pour une forte somme d'argent à rembourser aux banquiers lombards Asinari (30). De toute façon, incapables de payer, Thomas et son épouse se virent confisquer leurs biens tenus du comte en 1329 et 1330 (31).

A la même époque, Messire Guichard de Pontverre quittait ce monde ; Amédée III en profita pour reprendre à sa main les moulins de Cran en août 1329, moyennant le versement de 120 livres aux héritiers du chanoine (32). Finalement libéré des dettes contractées auprès des lombards, le comte récupérait les fours d'Annecy en 1331 (33).

L'intégration au domaine des biens tenus par Jean de Monthouz intervint plus tard. C'est en 1345 qu'Amédée III reçut de Jac-

---

(28) « Octobre 1328 : obligation de soumission par Thomas Panater de représenter la personne de Prisque sa femme, à cause de l'enlèvement par elle fait des joyaux et argenterie en la maison et au tems du décès de Guillaume, comte de Genevois, sans permission d'Amé, comte dudit Genevois son fils et héritier, dont elle avoit été accusé par les officiers dudit comte Amé par devant le baillif du comté de Genevois » ; Archives Départementales de la Savoie, SA inv. 172, f° 1, analyse d'une pièce non localisée. Je remercie vivement Gérard Panisset de m'avoir signalé ce document.

(29) P. DUPARC : *Le Comté*, p. 271.

(30) « Libravit Alixandro et Bonifacio Asinerii, civibus Astensibus..., tenentium casanas in terra domini, in exhonerationem ducentarum librarum quas dictis lombardis donavit dominus in remunerationem octies centum quinque librarum Geben. quas domino mutuaverunt et de quibus se principaliter obligaverunt erga ipsos Peronetus de Ruppecula et Thomas Panaterii, domicelli..., IIII^{xx} libras Geben. » ; ANNECY 1326-28.

(31) « Computus ejusdem castellani de redditibus et aliis exitibus infrascriptis qui erant Thome Panaterii et Price ejus uxoris, redactis ad manum domini et de mandato ipsius, ut dicit castellanus, pro quibusdam debitis in quibus dictus Thomas tenetur et pro quibusdam obligationibus et actionibus quas habet dominus erga ipsum ut dicit », suit le détail des cens et des tailles ainsi que la production d'une vigne à Gillon (Epagny) ; ANNECY 1329-31.

(32) « Recepit... pro firma duorum molendinorum de Crant supra aquam de Thiouz que tenebat dominus Guichardus de Ponte Vitreo quondam, ut dicitur in computo precedenti, sed fuerunt redacta ad manum domini et de mandato ipsius, ut dicit, de mense augusti anno CCC°XXIX°, et solvit pro festo Beati Michaelis anno CCC°XXIX°, et tantumdem datur in Paschate et tantumdem in festo Beati Johannis Baptiste, ut dicit, XV cupas frumenti » ; ANNECY 1328-29. Le payement des 120 livres est enregistré dans ANNECY 1331-32 et sq.

(33) ANNECY 1331-32 et suivants.

ques de Monthouz les droits de leyde que celui-ci avait acquis auprès de Jean deux ans plus tôt et « que percevait autrefois Pierre de l'Ile » (34). Restait la maison de l'Ile, qui se trouvait alors dans une situation assez originale : siège d'une seigneurie aux mains de Jean, elle abritait cependant les prisons comtales, placées sous sa responsabilité (35) ; à Jean de Monthouz incombait notamment l'entretien du bâtiment, comme l'atteste l'absence de toute dépense à ce sujet dans la comptabilité princière avant la pleine acquisition de l'Ile. Notons au passage qu'une autre maison-forte présentait une particularité analogue à la même époque : la Bâtie de Saint-Eustache de Pierre de Duingt, dans laquelle le comte possédait une chambre (36). S'agissant de l'Ile, ce statut ambigu ne dut guère satisfaire Amédée III. De fait, en 1352, il prit pleine et entière possession de l'Ile en achetant la maison-forte à Jean de Monthouz, prétextant de fautes commises par celui-ci pour l'obtenir à vil prix (37). Jean s'était-il rendu coupable d'avoir négligé l'entretien de l'Ile ? Amédée III fit en tout cas aussitôt procéder à des réparations, d'abord à une chambre et une cave, puis aux geôles, avant d'installer, comme on sait, son atelier monétaire en 1356 (38).

*

* *

Moulins, four, métralie, tenures à cens, leyde, maison-forte : en 1352, Amédée III tenait donc en sa main l'essentiel des droits et des biens qu'avait possédés Pierre de l'Ile. Il est tentant de voir dans cette suite d'acquisitions la réalisation d'un projet d'ensemble : les comtes auraient-ils eu l'intention d'effacer tout souvenir de la seigneurie de l'Ile et, à travers elle, celui d'une famille à leurs yeux trop influente dans la ville d'Annecy ?

Dans cette perspective, Guillaume III, pulvérisant la seigneurie ou tout au moins profitant d'une division successorale, et Amédée III, en récupérant un à un les morceaux, auraient scellé une entreprise amorcée à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle, c'est-à-dire depuis que leurs aïeux, peu à peu évincés de Genève, firent d'Annecy leur nouvelle capitale. A cette époque, les comtes possédaient certes déjà des droits en cette ville, pour le moins une part de la leyde, des cens, des corvées, ainsi que la forêt de Chevêne (39) ;

---

(34) Voir *supra* note 17. Et : « Recepit... pro medietate firme leyde acquisite de novo per dominum a domino Jacobo de Montheouz quam percipiebat cum domino in leyda Anessiaci et quam leydam olim percipere solebat Petrus de Insula..., C solidos » ; ANNECY 1347-48, au dos du parchemin.

(35) P. DUPARC : *L'Ile,* p. 12.

(36) G. DETRAZ : *Réflexions à propos de la naissance du village de Duingt ;* Revue Savoisienne, 1992, note 4.

(37) « Libravit in emptione domus fortis Insule de Anessiaco empte per ipsum ad opus domini pro tanto a Johanneto de Monthouz, domicello, cui Johanneto, in recompensationem valoris dicte domus quam dictus Johannetus asserebat prevalere, plures et diversas penas per ipsum diversis causis comissas dominus omnino remisit ; et inde fuit receptum instrumentum ad opus domini per Johannem Alberti, notarium domini, XLV florenos boni ponderis » ; SA inv. 53 n° 36, compte du receveur général pour 1349-52. Dans la recette des cens perçus à la Saint-André 1352, le châtelain enregistre deux sous de moins jusqu'alors dus « per Johannem de Monthouz, domicellum, pro domo forti de Insula de Anessiaco et pertinenciis ejusdem per dominum ab eodem de novo acquisita » ; ANNECY 1352-53.

(38) P. DUPARC : *L'Ile,* p. 15-16.

(39) Ces droits apparaissent dans les donations faites au prieuré de Talloires par Amédée Ier (1128-1178) et par Guillaume Ier en 1192 ; J.-Y. MARIOTTE : *Annecy et ses environs à la fin du XIIe siècle d'après le cartulaire de Talloires ;* Bibliothèque de l'Ecole des chartes, T. CXXX, 1972, p. 5-32.

mais les de l'Ile et d'autres seigneurs locaux devaient y jouir de pouvoirs étendus. Suivant P. Duparc, j'imagine que les princes s'attachèrent à limiter l'importance de ces maîtres qui leur portaient désormais ombrage.

A cet égard, les trois métralies évoquées plus haut — d'outre-Fier, d'Annecy-le-Vieux et d'Annecy — pourraient être les palimpsestes de seigneuries incorporées bon gré mal gré dans la mouvance, leurs détenteurs ayant alors reçu en compensation l'office de métral à titre héréditaire avant que ces circonscriptions soient incluses dans la châtellenie d'Annecy lors de sa création (40). Les comtes durent se préoccuper au premier chef des seigneurs de l'Ile, particulièrement gênants puisqu'ils étaient assis dans la ville même, en plein cœur de laquelle se dressait leur maison-forte. Chassés de Genève par les évêques et la Maison de Savoie, Amédée II et ses fils entendirent tout faire pour ne pas subir un échec semblable sur les rives du Thiou. Ironie du sort, ou plutôt de la topographie urbaine, ils trouvèrent ici une forteresse qui portait le même nom que le château de l'Ile à Genève, édifié contr'eux par l'évêque Aymon de Grandson puis investi par les comtes de Savoie à partir de 1287 (41).

D'un autre côté, sans contredire cette idée d'une œuvre séculaire, je vois l'acquisition de l'Ile s'inscrire dans une politique de restauration et de consolidation du domaine propre à Amédée III, dont l'attitude à ce propos et les moyens contrastent singulièrement avec ceux de ses prédécesseurs. Des luttes stériles contre la Maison de Savoie les avaient plongés dans des difficultés financières qui les conduisirent, en particulier Guillaume III (42), à aliéner de nombreux revenus pour se procurer de l'argent frais : moulins, cens, tailles et dîmes des quatre coins du comté, outre l'intégralité du vidomnat des Bornes. Arrivé au pouvoir, Amédée III s'empressa de les récupérer (43). Il ne devait pas en rester là : mettant à profit la période de calme qui court de 1333 à 1352, il accrut le domaine par achats de droits (44), acquit des maisons dans plusieurs de ses châteaux (45) et entreprit de réduire les alleux (46).

---

(40) Certains vidomnats auraient une telle origine ; P. DUPARC : *Le Comté,* p. 411-413. Sur l'antériorité des métraux par rapport aux châtelains, voir A. PERRET : *Les institutions de l'ancienne Savoie du onzième au seizième siècle ;* 1981, p. 27-28. Le fait que ces trois métralies ne couvrent pas toute l'étendue de la châtellenie suggère qu'il s'agit de circonscriptions anciennes englobées dans la châtellenie plutôt que de subdivisions tardives de celle-ci ; voir *supra* note 9.

(41) P. DUPARC : *Le Comté,* p. 204-205.

(42) P. DUPARC : *Le Comté,* p. 260.

(43) Les comptes des châtelains rappellent les aliénations faites par Guillaume III, notamment lorsque les droits en question font retour au domaine. En voici une liste, non exhaustive : cens et tailles aliénés à Guillaume de Lornay, Aymon Suchet, Jaquier Eymion et Guyonet Bonjour, ANNECY 1326-28 et 1328-29 ; cens, dîme de Massingy et moulins à Girard Portier et Pierre Girod, RUMILLY 1327-29 ; cens et tailles à Pierre et Nicolet de Myonnaz, CLERMONT 1328-29 ; cens à Pierre de Ternier, Gérard de Begnins, Pierre de Lully et Albert de Lancy, TERNIER 1325-26 et 1330-31 ; cens en blé à Girard d'Onnion, Nicod de Troches et Jean de Ballaison, BALLAISON 1325-26 ; vidomnat des Bornes à Pierre Guilloz, BORNES 1325-26.

(44) Achats auprès de Guillaume de Mercy, ALBY 1345-46 ; des d'Arlod, CHATEL 1335-36, 1336-37, 1340-41 et CLERMONT 1346-47 ; de Geoffroy de Châtillon en 1347, SA 102, Châtillon p. 3 ; de Mermet de Dorches en 1347, SA 103, Clermont p. 23 ; de Rolet de Grésy, CESSENS 1345-46.

(45) Maison Brunier et maison Malagny dans le château d'Alby, ALBY 1326-28 et 1346-47 ; maison Eymion dans celui d'Annecy en 1345, SA 95 p. 16 ; maison Lucinge dans celui de La Roche en 1347, SA 123 p. 23.

Cette action énergique, sensible à l'échelle du comté, est assez nette à l'intérieur de la châtellenie d'Annecy. Déjà en 1326, Amédée III achetait 23 feux taillables et des cens que François du Cengle possédait en alleu à Mathonex et dans les environs (47). Il se soucia de contenir la puissance des Monthouz qui contrôlaient un secteur stratégique au nord d'Annecy. Vers 1336, Jacques de Monthouz dut ainsi reconnaître tenir en fief des terres ci-devant allodiales ; une dizaine d'années plus tard, le comte lui rachetait la missilerie de la Roche (48). On vient de voir ce qu'il en fut de la leyde et de l'Ile d'Annecy. Il est enfin remarquable que ces feudataires influents furent dépourvus de juridiction jusqu'en 1398 (49). Amédée III accrut encore son autorité territoriale à l'occasion de règlements de problèmes de juridiction : il confirma des droits de justice à Henri de Menthon, Richard des Vignes et Iblet de Grésy, en échange de quoi ceux-ci renoncèrent à l'allodialité de leurs possessions à Nâves, Villaz, Montagny et Montrottier (50). Seuls les Pontverre causèrent des difficultés sérieuses, allant même jusqu'à se ranger dans le camp des ennemis du comte lors de la guerre de 1332-33 (51) ; mais, au terme d'une série de conflits marquée par le siège de la maison-forte de Chavaroche (52), le mandement seigneurial des Pontverre fut incorporé à la châtellenie (53).

La prise de contrôle de la seigneurie de l'Ile peut ainsi apparaître comme un des aspects de l'affermissement du pouvoir comtal opéré dans le cadre de la formation puis de la consolidation de la châtellenie d'Annecy. L'entreprise revêt toutefois un caractère particulier puisqu'elle aboutit finalement à faire disparaître cette seigneurie par intégration au domaine, ce qui n'est pas si courant ; l'Ile touchait de trop près aux intérêts des comtes, menaçant leur prestige, sinon leur autorité, dans la capitale.

Gérard DETRAZ.

---

(46) Par exemple, alleux d'Aymon d'Aiguebelette dans la châtellenie de Duingt en 1331, SA 108 p. 11 ; de Rolet d'Eloise en 1343, SA 114, Eloise p. 3 ; de Perret de Confignon en 1345, SA inv. 53 n° 33 ; d'Aymon de Rossillon en 1345, SA 115, Etercy p. 1 ; de Jean Trombert, de Clermont, vers 1347-48, SA inv. 53 n° 35.

(47) SA 95 p. 10. Mathonex, commune de Seynod.

(48) « Libravit domino Jacobo de Montheouz, militi, quibus dominus sibi tenebatur pro terra allodiali quam accepit de feudo domini, ut dicit, C libras » ; SA inv. 53 n° 46, compte du receveur de l'Hôtel pour 1336-38. En 1345, « nobilis vir dominus Jacobus de Montheouz, miles, ... vendidit... illustri principi domino Amedeo comiti Geben.... missillieriam quam habet in mandamento Ruppis et que quondam fuit domini Henrici Panaterii et ejus heredum sequenter » ; SA 123 p. 3.

(49) *Armorial,* T. IV, p. 124. Des listes de détenteurs de juridiction peuvent être dressées à partir de certains comptes de subside qui enregistrent les sommes versées par les nobles « pro hominibus suis juridicialibus » ; en particulier SA inv. 53 n° 5, 12, 13, 14 en 1372, 1378 et 1385. Les Monthouz-en-Duingt y figurent mais pas les Monthouz du Barrioz et de Prémery.

(50) Transactions avec Henri de Menthon en 1340, SA 126, Naves p. 2 ; Richard des Vignes en 1345, SA 125, Montagny p. 1 ; Iblet de Grésy en 1348, SA 125, Montrottier p. 1 et M. BRUCHET, *op. cit.*, n° 434 et 435.

(51) En 1333, le comte envoie des troupes à Pont-d'Arve « ne cavalcate Aymoneti de Ponte Vitreo et domini Rodulphi de Altavilla intrarent terram domini » ; VUACHE 1332-34.

(52) Déjà Guillaume III avait eu mailles à partir avec les Pontverre, en 1320 ; *Armorial,* T. IV, p. 455. Enquête contre Guichard fils de Jean de Pontverre en 1334 ; ANNECY 1334-35. Confiscation de ses biens à Chavanod entre 1337 et 1344 ; ANNECY 1337-39 et 1344-45. Chevauchée et transport d'engins de siège « apud Pontem Vitreum ante domum Guichardi de Ponte Vitreo Calve Ruppis » ALBY 1344-45. Nouvelle enquête contre les Pontverre en juillet 1354 ; ANNECY 1353-54.

(53) P. DUPARC : *Le Comté,* p. 422 note 2.

Marcel Fournier, révolutionnaire annécien du commerce contemporain

S'intéresser à Marcel Fournier consiste à mettre l'accent sur les transformations majeures des années 60 dans notre société contemporaine avec la naissance de l'hypermarché (1). Jean Fourastié évoquait « Les 30 Glorieuses » pour désigner la période de croissance et d'abondance qui succèda au second conflit mondial. Indéniablement, les innovations de l'Annécien Fournier contribuèrent à l'essor prodigieux de la consommation.

« Consommer », voilà un terme qui ne laisse personne indifférent à l'aube du troisième millénaire. Qu'on le veuille ou non, notre société vit à l'heure de la consommation ; de même celle du XIXe siècle finissant était-elle surtout préoccupée par l'industrialisation.

Au-delà de la simple dimension économique, la configuration culturelle de notre société tout entière est affectée par la consommation. Marcel Fournier a créé un « instrument », l'hypermarché, en s'adressant à toutes les couches de la société. Son œuvre, comme celle des autres révolutionnaires de la Distribution, a un caractère universel. Elle ne concernait pas seulement Annecy, la Savoie, mais l'ensemble du pays et tous les continents de la planète.

En témoigne le travail de nombreux plasticiens, peintres, sculpteurs, écrivains, cinéastes, qui ont exprimé, d'une manière ou d'une autre, l'envahissement des objets dans notre environnement. Certains l'ont signifié notamment dans le cadre du mouvement « Pop'Art » : qu'ils soient Anglais, Américains, Français et même Allemands, leurs œuvres sont réunies actuellement dans une exposition du dérisoire et de la société de consommation promue en Art ; une manifestation très colorée, faite d'objets coupés, collés, détournés même, traités avec beaucoup d'humour, qui vient de fermer ses portes à la Royal Academy of Arts de Londres, avant d'être installée actuellement à Cologne, et à partir du mois de juin à Madrid (2).

L'œuvre de Marcel Fournier s'inscrit donc dans une perspective qui dépasse largement les « frontières » de notre ville et de notre département. Or, pour avoir une vue d'ensemble de ses réalisations, il faut faire preuve d'une certaine ubiquité. Mais rien n'est facile

---

(1) Jean-Marc VILLERMET. — *Naissance de l'hypermarché,* Ed. Armand Colin, Paris, 1991 (168 p).

(2) Exposition Pop'Art à la Royal Academy of Arts, Burlington House, Picadilly, Londres, 1991 ; à Cologne, au Museum Ludwig, du 23 janvier au 14 septembre 1992 ; à Madrid, au Centro de Arte Reina Sofia, du 16 juin au 14 septembre 1992 ; Récapitulatif du Pop'Art anglais, américain, français et allemand.

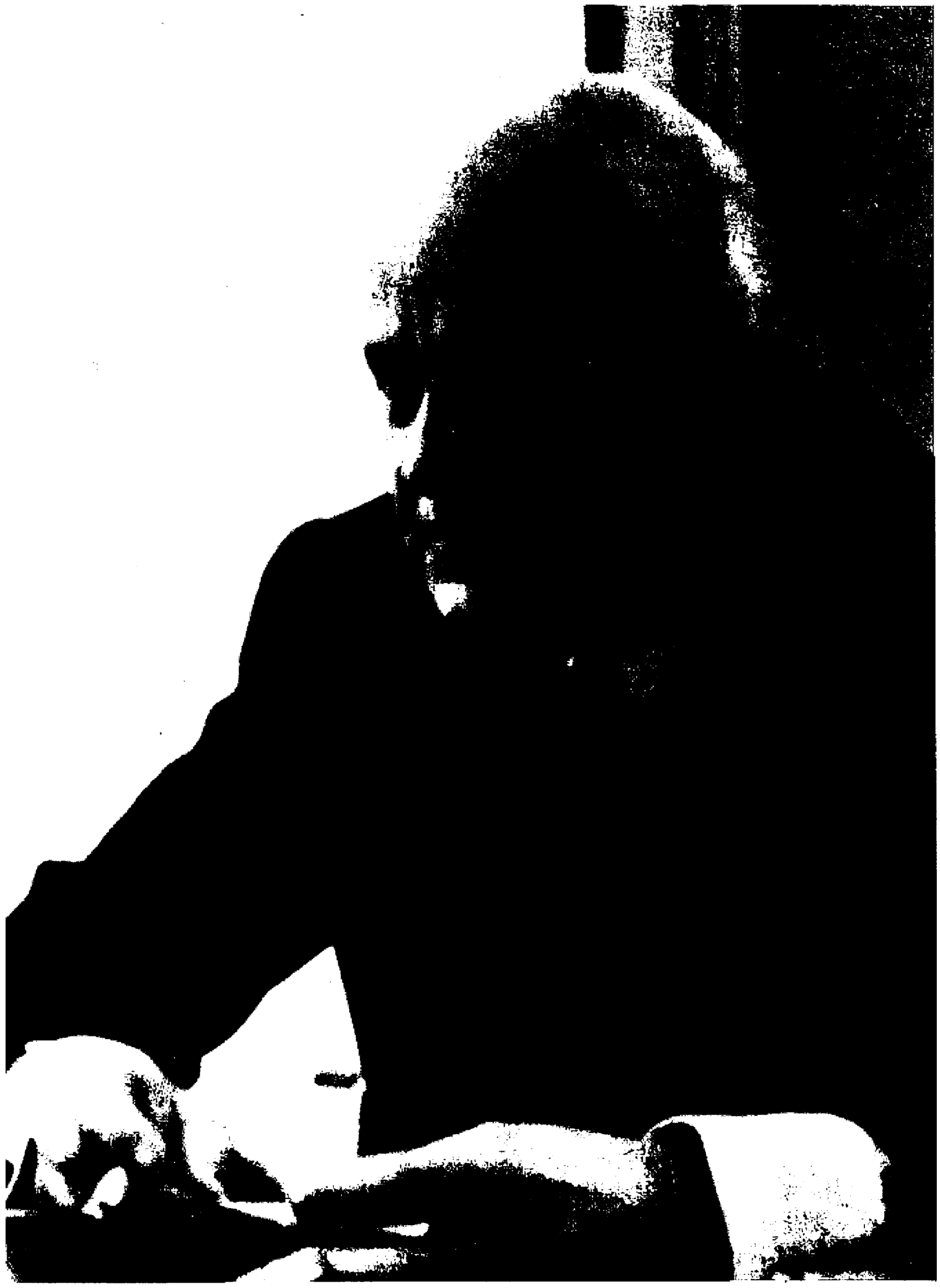

dans un domaine où la presse joue le rôle essentiel de source primaire. L'académicienne Hélène Carrère d'Encausse le rappelait encore récemment : « L'historien du contemporain doit chaque jour inventer sa méthode, découvrir de nouvelles sources ». Les archives dispersées demeurent parfois difficiles à évaluer.

En raison de la quasi-absence de travaux sur l'histoire du négoce, cette étude sur Marcel Fournier ne prétend pas combler « le sous-développement de la recherche » évoqué par Jean-François Soulet et Sylvaine Guinle-Lorinet (3) dans leur *Précis d'Histoire Immédiate*. Elle n'apportera qu'une pierre à l'édifice qui reste à construire pour envisager une analyse de fond. Il s'agira d'abord de brosser un rapide portrait de Marcel Fournier l'Annécien, pour envisager par la suite l'ensemble de ses réalisations, à Annecy, en Haute-Savoie, mais aussi en France, en Europe et dans le monde.

Originaire d'Annecy où il naquit le 2 mars 1914, Marcel Marie Jean Fournier révolutionna le commerce en mettant au point une technique jusque-là inconnue en France, celle de l'hypermarché. Issu d'une famille de négociants en textile, ses ancêtres s'étaient installés dans la capitale haut-savoyarde dès 1822. Ainsi, de génération en génération, la boutique, tenue successivement par le grand-père, puis les parents, les oncles, tantes et même cousins, resta ouverte tout en s'agrandissant au cours des décennies.

D'une famille très conservatrice et toute catholique, Marcel Fournier fit ses études au Collège jésuite de Mongré, à Villefranche-sur-Saône, il obtint son bachot dès l'âge de 17 ans. Mais sa formation s'est arrêtée là, car, rapidement, il apprit tout des réalités du commerce sur le terrain, au sein du négoce familial.

Au fil du temps, la réputation des Fournier n'avait cessé de croître sur les rives du lac d'Annecy et dans les communes alentours. Dès le 21 mars 1935, le père de Marcel, Eugène, prit les fonctions d'administrateur de la Banque de France dans sa cité d'origine. « Monsieur », comme l'appelaient nombre d'Annéciens, se déplaçait dans un véhicule de tourisme de marque Hotskisch, d'une puissance de dix-sept chevaux, à une époque où les automobiles n'encombraient pas encore les rues !

Aîné de dix enfants, Marcel Fournier avait non seulement des origines savoyardes par le truchement de son père, mais une partie de sa famille résidait dans la Loire, puisque sa mère, Angèle Marie Antoinette Satin, était venue au monde le 22 juin 1892 à Saint-Etienne. A l'image de l'ensemble des petites entreprises commerçantes et familiales de l'époque, les responsables du magasin « Eugène et Emile Fournier Frères » privilégièrent le droit de primogéniture pour assurer leur succession.

Ainsi, entré en septembre 1936 dans le négoce de ses parents, Marcel Fournier devint le gérant d'une structure naissante, la S.A.R.L. « Le Grand Magasin de Nouveautés Fournier et Compagnie » à partir du 1er novembre 1941. Malgré la guerre et ses conséquences néfastes sur l'ensemble de l'économie, le nouveau

---

(3) J.-F. SOULET et S. GUINLE-LORINET. — *Précis d'histoire immédiate,* Coll. U, Ed. Armand Colin, Paris, 1989.

« patron » du commerce familial se plaisait à prendre des risques en spéculant sur les marchés financiers : de septembre 1942 à janvier 1943, ce jeune homme d'affaires déposa de nombreuses actions à la banque, titres émis par des sociétés françaises et étrangères, telles les « Raffineries et Sucreries Say », la Société « Le Nickel », aujourd'hui encore l'une des plus rentables de France selon les spécialistes, mais encore la « Simmer and Jack Mines Limited », la « West Spring Limited » et la « West Rand Consolidated Mines Limited » (4).

Acheteur, joueur, malgré sa fougue juvénile, Marcel Fournier dut prendre conscience des réalités de la dépression économique incontournable en pleine seconde guerre mondiale. Même si son entreprise n'était pas au bord du gouffre, le négociant annécien avait été obligé d'acheter un terrain dans la banlieue d'Annecy pour occuper ses employés lorsque le magasin ferma ses portes, faute de marchandises. Perspicace, Marcel Fournier se débrouilla pour maintenir sa surface de vente ouverte en la dotant d'un groupe électrogène, de manière à ne pas perdre sa fidèle clientèle.

Juste avant de prendre des responsabilités importantes dans les affaires de famille, Marcel Fournier épousa, le 9 mars 1940, Cécile Marie Antoinette Paturle, fille d'un autre patron réputé à Saint-Laurent-du-Pont, dans le département de l'Isère. Elle lui donna sept enfants dont l'aîné naquit en février 1941.

Ayant effectué son service militaire au 27e B.C.A., d'avril 1934 à octobre 1935, Marcel Fournier fut mobilisé dès le début de la seconde guerre mondiale, comme bon nombre de ses amis, où il remplissait les fonctions de sergent dans son bataillon d'origine, puis au 80e B.A.T. entre le 1er septembre 1939 et le 31 juillet 1940. Cependant, il se rangea très vite aux côtés du général De Gaulle en prenant part à la Résistance encore embryonnaire. Aventurier, il prit des risques en facilitant l'évasion de plusieurs prisonniers placés sous surveillance à l'hôpital d'Annecy. Le 23 novembre 1943, il sauva celui qui compta parmi ses plus fidèles compagnons, Georges Volland, futur maire d'Annecy dans l'immédiat après-guerre.

Surnommé « Marchal » par ses amis, le gérant du « Grand Magasin de Nouveautés Fournier » retint l'attention de Charles De Gaulle car l'ensemble de sa famille s'engagea sans condition pour repousser l'ennemi allemand : une de ses sœurs, Marie-Aimée, figurait en première ligne des jeunes filles agents de Liaison lors du défilé de la Libération d'Annecy, le 19 août 1944. Par ailleurs, plusieurs frères de Marcel Fournier jouèrent un rôle éminent dans la Résistance : l'un d'eux, Michel, médecin, prit part au maquis des Confins, au-dessus de La Clusaz en 1942-43, et à la bataille des Glières en 1944.

Pendant ce temps, le troisième enfant d'Eugène et d'Angèle Fournier avait gagné l'Angleterre pour devenir commandant du groupe de chasse « Ile de France ».

---

(4) Cf. *L'Entreprise,* N° 75, décembre 1991.

Ces multiples exemples soulignent que le nom des Fournier est à retenir dans l'histoire de la seconde guerre mondiale. L'acte final de la Libération de la Haute-Savoie fut d'ailleurs signé solennellement chez les parents de Marcel Fournier, sur les rives du lac d'Annecy, dans un cadre idyllique.

Devenu conseiller municipal dans l'immédiat après guerre, Marcel Fournier joua un rôle éminent dans le développement urbanistique de la capitale haut-savoyarde. Soutenu par nombre de ses amis qui allaient devenir ses partenaires dans sa future aventure commerciale, le négociant Fournier profita de sa condition d'élu pour nouer des relations étroites avec plusieurs responsables politiques de l'époque. Ne manquant aucune réception officielle, il accompagna le Général De Gaulle le 4 novembre 1944, lors d'un périple en Haute-Savoie, entouré du comte François de Menthon, du ministre de la Guerre Diethelm et du chef de l'Etat-Major, le général Juin. Par la suite, Marcel Fournier participa à la réception du président Vincent Auriol en visite officielle à Annecy au printemps 1947, et celle de Paul Ramadier en juillet 1949, de Pierre Mendès-France en 1954, et à l'accueil du président du Conseil Edgar Faure le 23 octobre 1955.

Grand homme de communication, Marcel Fournier allait de galas en présidences dans l'intention de servir sa ville, sa région, son pays. Non seulement il recevait des personnalités illustres en terre savoyarde, mais il n'hésitait pas à se rendre dans les ministères et secrétariats d'Etat à Paris, en prenant rendez-vous avec les dirigeants les plus importants de la nation. Son frère Jacques nous confirma, par exemple, une entrevue avec Félix Houphouët-Boigny, à la fin des années 50.

Mais le zèle du négociant Fournier ne plut pas toujours à certains membres de la classe politique, en Haute-Savoie notamment. Après avoir exercé les fonctions de vice-président à la Commission des hospices d'Annecy, à partir du mois d'octobre 1957, Marcel Fournier fut rapidement écarté des postes à responsabilité dans sa ville natale. Et cette période troublée marqua un terme à sa vie publique. Désormais, il avait du temps libre pour concrétiser d'ambitieux projets commerciaux encore en gestation.

En réalité, il serait inexact de conclure hâtivement à l'échec de la carrière politique de Marcel Fournier. Les relations intimes qu'il entretint avec Charles De Gaulle lui conférèrent un indéniable prestige au sein de la droite française. Membre du Rassemblement du Peuple Français aux côtés de son ami Georges Volland, lui-même président du comité local du R.P.F., le commerçant Fournier demeura l'éminence grise du mouvement en Haute-Savoie. Sa réussite professionnelle laisse penser qu'il contribua, d'une manière ou d'une autre, au financement du R.P.F.

Marcel Fournier profita de son rôle au sein du conseil municipal d'Annecy pour inviter Charles De Gaulle dans la capitale haut-savoyarde en 1948. Un débat passionné remplit alors les pages des quotidiens locaux, résultant de très vives tensions entre le Parti Communiste et la droite d'une part, le R.P.F. et le M.R.P. d'autre part. Finalement, au-delà de cette agitation qui secouait l'ensemble

du pays, De Gaulle se rendit à Annecy, « en visite officieuse », sans signer le Livre d'Or de la Ville, le 19 septembre 1948. Pourtant, nombre d'éléments prouvent que le général fut accueilli en grande pompe : hommage aux combattants des Glières ; « Te Deum » à Notre-Dame de Liesse ; discours et réception à l'Hôtel de Ville, se succèdèrent au cours de l'après-midi. La visite s'est achevée au domicile de Marcel Fournier qui offrait pour l'occasion un dîner à une douzaine de convives réunis autour des époux De Gaulle.

Ces événements soulignent que le négociant d'Annecy privilégiait les relations publiques au plus haut point. Inéluctablement, l'étendue de ses connaissances lui ouvrit largement les portes de la capitale. Néanmoins, s'il était très proche du pouvoir, contrairement à celui qui devint son grand rival, Edouard Leclerc, Marcel Fournier n'a jamais fait bon ménage avec le monde syndical.

Une fois libéré de ses responsabilités politiques officielles, Marcel Fournier s'engagea dans la révolution commerciale contemporaine. Il avait réuni les cartes maîtresses qui lui permettraient de réussir : un extraordinaire réseau de connaissances et de multiples expériences professionnelles et personnelles qui devaient, a priori, le conduire sur les chemins de la victoire.

Fonceur, énergique et déterminé, l'Annécien Fournier était prêt à faire le « gros boum », comme il se plaisait à dire. Audacieux et joueur, il dépensait une partie de sa fortune à tous les instants ; aussi bien dans des réalisations architecturales que dans les salles de jeux. Néanmoins, le plus souvent, les risques étaient calculés, car Marcel Fournier avait besoin de se sentir épaulé parfois par sa véritable doublure, à Annecy, une secrétaire qu'il avait rencontrée à la préfecture de la Haute-Savoie en 1945, mais aussi par sa famille et nombre de ses collaborateurs.

Parmi eux figuraient les Defforey, également rhônalpins mais originaires du monde de la terre, le Bugey rural, dans le département de l'Ain. Le 11 mai 1959, Louis Defforey se présenta, accompagné de son fils, au bureau du négociant Fournier, tout près de la gare d'Annecy.

De cette rencontre naquît la Société « Carrefour » puisque dès le 14 mai de la même année, les statuts de l'entreprise nouvellement créée voyaient le jour avec un objectif clairement exprimé : « La création, l'acquisition et l'exploitation, à Annecy ou en tout autre lieu, de magasins pour la vente de tous articles, produits, denrées ou marchandises et accessoirement la prestation, dans le cadre de ces magasins, de tous services susceptibles d'intéresser la clientèle » (5)...

Ces formules encore vagues permettraient aux nouveaux associés d'agir non seulement en France mais aussi à l'étranger. Néanmoins, ni les Fournier, ni les Defforey, avaient la moindre idée, en 1959, du développement de leurs affaires ; leurs désirs premiers consistant seulement à rentabiliser « quelques » magasins sans perdre d'argent. A cette époque, Marcel Fournier ne se doutait pas encore que la conjoncture l'amènerait un jour à « casser les prix » sur tous les produits qu'il proposerait à ses clients.

---

(5) Statuts de la Société Carrefour Supermarché élaborés le 14 mai 1959, Titre Premier, Art. 2.

Or, un formidable concours de circonstances accéléra brutalement le cours de l'Histoire commerciale : le 10 décembre 1959, alors que la Société « Carrefour » avait déjà vu le jour, dans la salle principale d'une résidence annécienne cossue, l'Hôtel Verdun, immortalisé par Patrick Modiano (6), les « grands » de la Distribution avaient convenu d'un rendez-vous. Mais, parmi tous les orateurs invités, bien peu se présentèrent devant l'auditoire au jour fixé ; Edouard Leclerc qui, à l'époque, intriguait beaucoup avec ses Centres distributeurs, avait fait le déplacement... Marcel Fournier, simple spectateur perdu dans la foule, n'était qu'un inconnu... Il eut cependant suffisamment d'envergure pour se mesurer avec l'épicier de Landerneau et se disputer publiquement avec lui.

Ainsi, à l'abri de tous les regards de la capitale, une « jacquerie commerçante » s'est déclarée au cœur des Alpes. Le couple Fournier / Defforey songeait déjà aux grandes unités de vente mais sans recourir nécessairement à des prix très bas sur toutes les marchandises vendues. Il changea radicalement d'avis après la menace de Leclerc venu combattre en terre savoyarde et annonçant l'irrésistible ascension de ses Centres distributeurs.

Ecorché vif, Marcel Fournier se démena pour « ouvrir » avant les autres à l'extérieur de la ville, en adoptant les techniques marchandes les plus élaborées, en particulier le libre-service. En homme de terrain, très pragmatique, il avait gagné les Etats-Unis pour prendre conscience des enjeux de la révolution commerciale contemporaine. Convaincu par ce qu'il avait observé, il envoya les Defforey à Dayton, dans l'Ohio, un an plus tard. Ainsi, ensemble, les Fournier et les Defforey élaborèrent un système de distribution « à la française » unique sur la planète : l'hypermarché est le résultat d'un savant dosage entre la conjoncture européenne et les monstrueuses usines à distribuer édifiées outre-Atlantique à l'aube des années 60.

A cette époque, Marcel Fournier n'avait pas d'idée préconçue sur l'avenir commercial de son pays. Son génie réside dans sa faculté d'anticipation ; il prit conscience très tôt des mutations économiques, sociales et culturelles de la France contemporaine. Ce qui paraissait une aberration aux yeux de nombreux experts, en 1963, était un impératif absolu pour le négociant Fournier : pour sortir l'appareil commercial d'une longue « sclérose », il fallait le déconcentrer spatialement et occuper la périphérie des villes.

Mais, l'innovation n'empêcha pas les erreurs ; telle l'absence de parking au sein de la première surface de vente « Carrefour », installée dans le quartier du Parmelan, à Annecy. Avec l'expérience, Marcel Fournier acquit pourtant des certitudes ; il apprit tout des réalités sur le terrain. Il avança pas à pas sans brûler les étapes ; et ce n'est que tardivement, à la fin des années 60, alors que son entreprise connaissait déjà la prospérité, qu'il songea à s'installer à Paris. Pourtant, très tôt, il intervint dans des instances parisiennes importantes pour présenter l'avenir de la Distribution française : ainsi, en 1965, Marcel Fournier animait un groupe d'étude d'urbanisme commercial à la Commission du Ve Plan.

---

(6) Patrick Modiano. — *Villa Triste*, Ed. de Minuit, Paris.

Au-delà d'une vision manichéenne et souvent très matérielle des choses, la Nation, dans son ensemble, rendit un hommage vibrant au négociant Fournier décédé le 6 janvier 1985. Nombre de journalistes soulignèrent sa « réussite exceptionnelle » (7), sa clairvoyance et son audace. Quant à l'Etat, il lui décerna les distinctions réservées aux « élites » du pays, que ce soit dans l'Ordre National du Mérite ou dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Marcel Fournier sut tirer profit de situations que lui offraient des circonstances exceptionnelles : ainsi, en juin 1963, pour inaugurer sa première unité de vente de 2 500 m² de surface, dans la banlieue parisienne, bâtiment désigné plus tard sous le vocable d'« hypermarché », il eut recours à une romancière qui assurait la « Une » des journaux à la fin des années 50 et au début des années 60, Françoise Sagan. En effet, l'auteur de *Bonjour Tristesse* était la belle-sœur de Jacques Defforey, premier directeur de l'hypermarché « Carrefour » à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Comparé parfois à Ford ou à Rockfeller, l'inventeur du « Supermarché géant » restera l'une des figures de proue de la révolution commerciale contemporaine. Mais, si son succès professionnel est indéniable, sa vie familiale aura été plus chaotique : à l'image de nombreux « patrons » illustres, Marcel Fournier aurait pu s'assurer une descendance prolongeant son action innovante. Ce ne fut pas le cas. Néanmoins, le commerçant Fournier maîtrisa parfaitement l'avenir de sa Société grâce à la complicité de la famille Defforey : Denis Defforey succéda à Marcel Fournier avant de transmettre le flambeau à un jeune énarque, Michel Bon, dont la famille est originaire du Dauphiné.

Jean-Marc VILLERMET.

---

(7) Cf. *Le Monde,* 5 mai 1979.

BIBLIOGRAPHIE

★ A propos de l'histoire dans l'entreprise, commerciale notamment, une réflexion méthodologique est abordée par :

— Maurice HAMON et Félix TORRES. — *Mémoire d'avenir, l'histoire dans l'entreprise,* Ed. Economica, Paris, 1987.

— Jean-Pierre RIOUX. — Boulevard des entrepreneurs, *Le Monde,* 15 janvier 1988.

— Hubert BONIN. — L'Historien mercenaire - Business history et déontologie, *Vingtième Siècle,* N° 13, Janvier/Mars 1987.

★ Plusieurs études thématiques concernent quelques événements du commerce contemporain :

— Yves LEQUIN. — *Histoire des Français,* Tome 3, La société, Ed. Armand Colin, Paris, 1983 (625 p.).

— Michael B. MILLER. — Au Bon Marché, le consommateur apprivoisé, Ed. Armand Colin, Paris.

— Rappelons que le travail d'Aristide Boucicaut inspira aussi Emile Zola : *Au Bonheur des Dames,* Ed. Livre de poche, Paris, 1980.

— François FARAUT. — *Histoire de la Belle Jardinière,* Ed. Belin, Paris.

— Françoise WERNER. — Harrods, la réussite d'un petit épicier, *L'Histoire,* N° 95.

★ Pour une approche globale des problèmes du commerce au XXe siècle :

— Etienne THIL. — *Combat pour la Distribution : d'Edouard Leclerc aux supermarchés,* Ed. Arthaud, Paris, 1964.

— Etienne THIL. — *Les inventeurs du commerce moderne,* Ed. Arthaud, Paris, 1966.

— Dominique BORNE. — *Petits bourgeois en révolte, le mouvement Poujade,* Ed. Flammarion, Paris, 1977.

— Maurice ROY. — *Les commerçants entre la révolte et la modernisation,* Ed. du Seuil, Paris, 1971.

— Jacques VIGNY. — *Petits commerces et grandes surfaces, la concurrence,* Ed. Presses Universitaires de Grenoble, 1978.

— Yves CHIROUZE. — *La distribution, radioscopie des circuits de distribution en France,* Ed. Chotard et Associés, Paris, 1986.

— Michel WINOCK. — *Chronique des années 60,* Le Seuil, Paris.

— Jean BAUDRILLARD. — *La société de consommation ; ses mythes, ses structures,* Ed. Gallimard, Paris, 1981.

L'instituteur Jean-Marie Chappaz, « Bienfaiteur de l'humanité »

Il vint au monde le 9 avril 1844, un peu moins d'un an après la publication en feuilleton des *Souffrances de l'Inventeur*. Or, comment ne pas songer aux enthousiasmes et aux malheurs, aux obsessions et aux tribulations de David Séchard, le héros de Balzac, en considérant ceux et celles de Jean-Marie Chappaz ? Que « d'illusions perdues » mais sans cesse renaissantes dans la tête de ce fils de cultivateur d'Argonnex qui, ne lésinant jamais sur l'hyperbole, se laissait volontiers présenter — quand il ne le faisait pas lui-même — comme « génial philanthrope », « bienfaiteur de l'humanité », « pionnier de la civilisation » ? En retour, parfois, il subissait les agressions des gazettes et les sévérités des rapports administratifs le concernant.

Pour le bien, semble-t-il, des élèves mais, à coup sûr, pour le plus grand tourment des autorités préfectorales et académiques, Jean-Marie Chappaz devint instituteur. Trompant la vigilance familiale qui souhaitait le maintenir à la terre, seul, en dépit d'une instruction rudimentaire, il prépara le concours de l'Ecole normale d'Albertville. Agé de vingt ans, major de sa promotion, il entra pour quatre décennies dans la carrière qu'il effectua dans une dizaine de postes généralement ruraux. Nanti de sa feuille de route pour la retraite, il vécut ses dernières années à Mieussy puis à Annemasse où il décéda le 4 mai 1917, salué au cimetière comme « un homme juste, loyal et bon » par un ancien collègue d'Ambilly (1).

Convient-il de dédier un souvenir à Jean-Marie Chappaz ? Certes car, dans le sillage de ce « régent » aux idées pédagogiques souvent novatrices et parfois couronnées comme telles par l'Instruction publique, s'avancent, du même pas conquérant, de multiples incarnations du même personnage : l'organisateur de cours pour adultes, l'instructeur de bataillons scolaires, le créateur d'associations et de mutuelles, le militant d'un statut corporatif, le chef de musique, compositeur et organiste à ses heures, l'auteur d'une multitude d'écrits, l'apôtre de refuges pour les vieillards et les orphelins, le pionnier de la réforme de l'orthographe, l'inventeur de méthodes d'apprentissage des langues et d'un parler universel, sans oublier le candidat député ou sénateur se réclamant de la condition ouvrière qui défend la laïcité mais combat la séparation de l'Eglise et de l'Etat, s'affirme républicain mais passe pour boulangiste car sa profession de foi s'achève par « Vive le pain » !

---

(1) *Les Alpes,* 10 mai 1917.

Chablais-Genevois et retour

A l'orée de la carrière, l'inspecteur d'académie le recommande au préfet :

> *« Le sieur Chappaz, ancien élève de l'Ecole normale, a été nommé instituteur adjoint à l'école communale de Scionzier. Tout fait espérer que ce jeune maître rendra de bons services dans cette école et j'ai l'honneur de vous proposer de l'agréer en signant le projet d'arrêté ci-joint* (2) *... »*

Ce stage probatoire ordonné par le préfet le 31 décembre 1863 donna satisfaction puisque, le 5 avril suivant, le jeune élève-maître bénéficie d'un avancement à La Baume où, après sa réussite au brevet de capacité, il reçoit, le 22 octobre, son arrêté de titularisation. Non seulement, dans ce premier poste, il tient école mais ouvre aussi des cours pour adultes répondant à un évident besoin puisque 22 % des conscrits de cette commune, entre 1860 et 1867, ne savaient ni lire ni écrire (3). En 1869, cette initiative lui mérite sa première récompense officielle : un prix de 25 francs (4).

Lorsqu'il perçoit cette gratification, Jean-Marie Chappaz n'exerce plus à La Baume mais, sur sa demande, à Massongy. Nommé là le 26 octobre 1868, moment auquel il gagne 600 francs par an, il va y exercer jusqu'en 1870, créant ici aussi des cours pour adultes qui lui vaudront une prime de 50 francs qu'accompagne une mention honorable à la suite de la réussite de quatre élèves au certificat d'études (5).

Le nom de Chappaz figure une nouvelle fois, en octobre 1870, au tableau des mutations. Il retourne à La Baume sur sa demande. Sur celle aussi, précisera-t-il plus tard, des familles de cette commune qui, pour l'encourager à remplacer l'instituteur en poste dont elles souhaitaient le départ, s'engagèrent à pourvoir à ses besoins en bois de chauffage. Bien implanté dans ce village, marié depuis le 29 septembre 1866 à une baumire, Jeannette Muffat, propriétaire d'un lopin de terre sur lequel il décide de bâtir une maison, titulaire, en 1873, de la médaille de bronze exceptionnelle de la Société française d'instruction élémentaire puis, l'année suivante, de celle de la Société d'instruction et d'éducation populaire de Paris, il assume le secrétariat de la mairie et compose des cantiques qu'il exécute lors des offices religieux sur l'orgue acheté grâce à une souscription publique lancée à son instigation par la chorale qu'il dirige. Tout va bien ? Pas du tout !

Dans un rapport qu'elle adresse au préfet, la délégation cantonale pour la surveillance des écoles primaires insiste sur le maigre effectif de la classe pour garçons de La Baume : 4,85 % de la population contre 8,52 %, voire 12,20 % dans les autres communes du canton. L'inspecteur d'académie doit enquêter sur les causes de cette « désertion ». D'autant plus, insiste le préfet, que « l'instituteur Chappaz a été signalé comme s'occupant d'un assez grand nombre

---

(2) Archives de la Haute-Savoie / T1 Affaires générales.
(3) *Bulletin de l'Instruction publique de la Haute-Savoie* de janvier 1869.
(4) *Bulletin de l'Instruction publique de la Haute-Savoie* de janvier 1869.
(5) *Bulletin* de décembre 1869.

30 CENTIMES

Un Bienfaiteur de l'Humanité

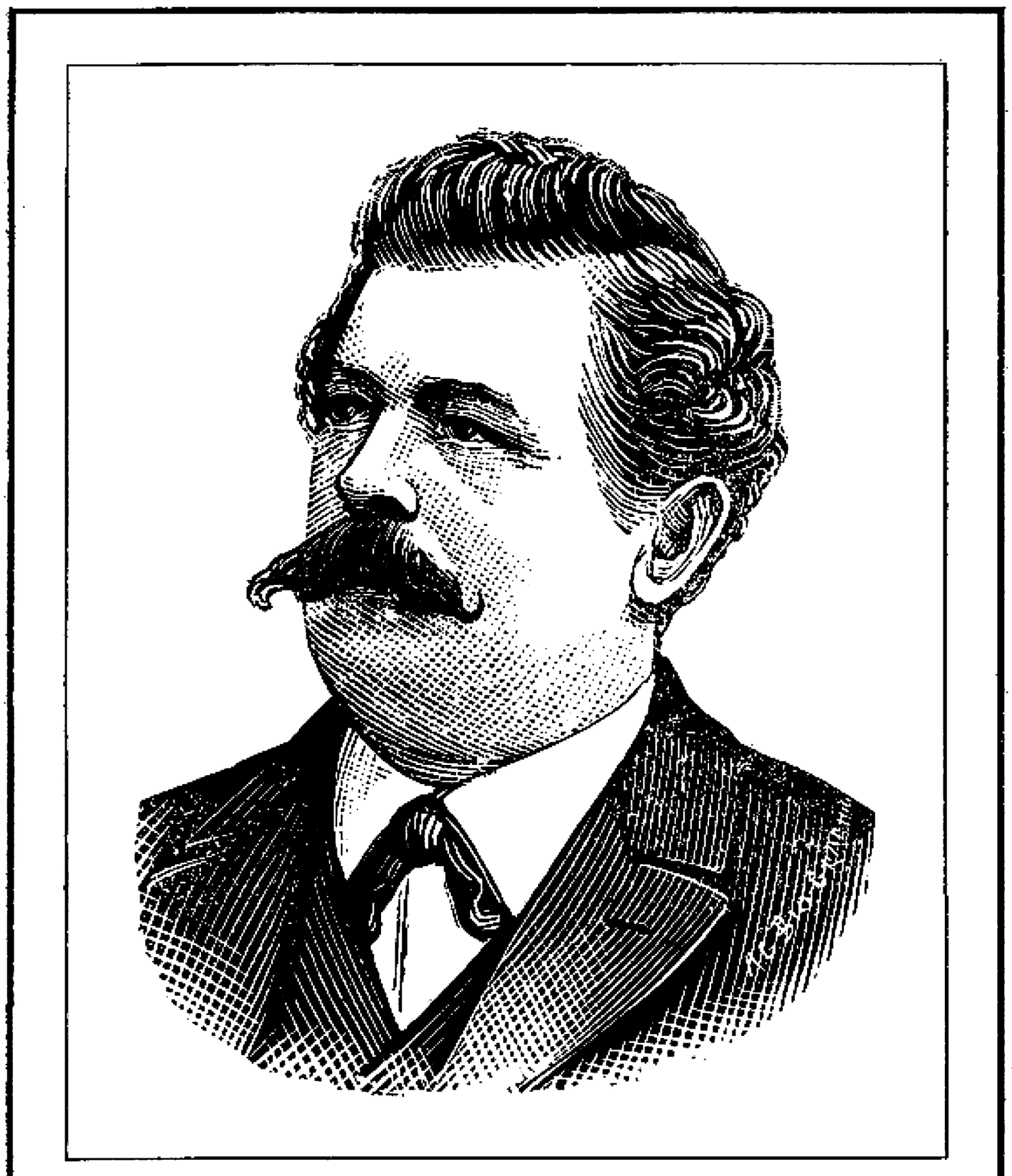

M. CHAPPAZ

Auteur du « LANGAGE INSTANTANE »
Et de nombreux Travaux Philanthropiques.

d'affaires étrangères à la tenue de son école » (6). Questionné lui aussi, le sous-préfet de Thonon répond :

> « *Le délégué cantonal du Biot et le conseiller général sont d'accord pour constater le mal énorme que la présence de cet instituteur fait dans la commune. Le sieur Chappaz ne recule devant aucune immixtion. Loin d'être un agent du maire comme secrétaire de mairie, il agit contre lui ; trop adroit pour le faire ouvertement, il le fait d'une manière occulte et, par conséquent, plus dangereuse... Il est urgent d'en débarrasser la commune* » (7).

Cette lettre du 25 mars 1875 enlève la décision : le 2 avril, un arrêté expédie l'instituteur à Clarafond. A l'exception du maire — à ce moment-là compromis dans une affaire de détournement assez originale puisque portant sur des cartes géographiques destinées à l'école mais conservées pour l'ornementation de sa demeure — les élus municipaux protestent par le canal d'une pétition. Ils révèlent le motif réel du rapport du délégué cantonal : percepteur de son état, ce personnage bénéficie habituellement d'un pourcentage sur les mouvements de fonds communaux ; lors de l'acquisition de l'orgue, l'assemblée délibéra qu'il ne devait rien lui revenir sur les 5 000 francs collectés et, en sus, refusa d'entériner son compte de gestion. Il s'agit donc d'une vengeance de « ce fonctionnaire municipal très subalterne » privant La Baume « d'un des plus dévoués instituteurs du département » (8).

De son exil au pays de la Semine, Jean-Marie Chappaz, le 8 octobre, confirme les dires des conseillers. Il évoque la construction à peine sortie de terre dont il ne peut pas, de si loin, surveiller l'achèvement, tâche que sa femme, restée au village, se trouve bien incapable d'assumer :

> « ... *Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien me renvoyer à ce poste qui est fort peu enviable pour tout autre instituteur, mais dans lequel j'ai actuellement en jeu des intérêts personnels de premier ordre... Ayant déjà sacrifié mon patrimoine presque entier pour entrer dans l'enseignement... je ne peux croire que l'autorité m'ôte les moyens d'achever ma maison, alors surtout que je me suis toujours bien conduit et que j'ai toujours bien fait mon service...* » (9).

Les frères des écoles chrétiennes devant, en novembre 1875, abandonner leur institution de Morzine, le bruit d'une candidature Chappaz à leur succession court le Chablais. Le sous-préfet s'en ouvre à son supérieur :

> « ... *Je vous prie de vouloir bien vous rappeler votre promesse de ne pas le ramener pour l'instant dans mon arrondissement. J'estime que sa présence pourrait causer une recrudescence d'agitation dans la commune de La Baume. L'instituteur de cette dernière localité a demandé son changement, les partisans de M. Chappaz lui ont fait une position impossible. Ce maître, pendant son séjour à La Baume, y avait organisé une souscription pour l'achat d'un orgue pour l'église et vous savez combien les populations du canton du Biot tiennent au côté musical du culte. Depuis le départ de Chappaz, son successeur n'étant pas musicien, l'orgue est devenu inutile et cela à l'air d'une puérilité, mais cette situation est pour*

---

(6) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(7) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(8) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(9) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.

beaucoup dans les regrets que l'on donne à l'ancien instituteur. Je crois utile, et je me permets de vous le demander avec insistance, que l'instituteur actuel de La Baume soit remplacé par un maître connaissant la musique... » (10).

Chappaz se trouve toujours dans le Genevois lorsqu'il se rappelle, le 4 juin 1876, aux bons souvenirs du préfet en posant sa candidature au poste du Biot. Tout comme sa maison, toujours en chantier, sa famille souffre d'une absence qui, précise-t-il, ne devait pas excéder six mois :

« *... J'affirme sur l'honneur que je ne me sens coupable d'aucune faute. Et, d'ailleurs, eussé-je commis une grande faute que je l'aurais déjà suffisamment expiée à Clarafond... La vérité, c'est que je souffre pour la part active que j'ai prise dans l'organisation de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de la Haute-Savoie, société qui devient prospère maintenant, qui rencontre l'appui des autorités comme celui du public, mais qu'on a accusée à tort, au début, d'être ou de vouloir devenir une institution politique plus ou moins affiliée avec l'Internationale* » (11).

En transmettant cette lettre, l'inspecteur d'académie s'oppose à une mutation. Tout de même ébranlé, le préfet se tourne vers André Folliet, le député du Chablais, mais le maire du Biot intervient :

« *De graves raisons m'obligent à refuser M. Chappaz ; s'il nous était imposé, je me verrai dans la nécessité de lui refuser le secrétariat pour le plus grand bien. Veuillez ne pas accepter cette nomination* ».

Le pouvoir spirituel appuie le pouvoir municipal :

« *Le curé reconnais (sic) juste la demande faite par M. le maire* »,

écrit le desservant (12).

Recevant coup sur coup un rapport de l'inspecteur général notant que la classe de M. Chappaz méritait seule, de toutes les écoles visitées, la mention de « très bien tenue » puis la décision d'attribution à cet instituteur d'une prime ministérielle de 100 francs accompagnant la médaille d'or Godet récompensant les cent meilleurs enseignants français du primaire, l'inspecteur d'académie révise sa position et, le 17 juillet 1876, propose une mutation pour Morzine :

« *M. Chappaz, instituteur à Clarafond, a toujours fait preuve dans l'exercice de ses fonctions d'une aptitude et d'une activité remarquables. Il a le mérite d'avoir contribué tout particulièrement à l'établissement de la Société de secours mutuels des instituteurs de la Haute-Savoie. Malheureusement, il tend toujours à sortir de sa sphère. C'est un esprit un peu inquiet et un peu remuant. Aussi a-t-il été l'objet de quelques inimitiés assez vives en même temps que de sympathies très honorables. C'est à la suite de difficultés avec M. le maire de La Baume que M. Chappaz, alors instituteur dans cette commune, encourut la disgrâce de l'administration supérieure et fut envoyé à Clarafond.*

Dans cette nouvelle résidence, sa conduite a été irréprochable et il y entretient les meilleures relations avec M. le maire, Monsieur le Curé et les familles. Personne du reste n'a jamais accusé M. Chappaz d'avoir professé des opinions irreligieuses ou antisociales. Cet instituteur demande

---

(10) A.D.H.S. / T1 Affaires générales (4 novembre 1875).
(11) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(12) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.

avec insistance à rentrer dans l'arrondissement de Thonon où le rappellent tous ses intérêts de famille et il désigne lui-même la commune de Morzine comme l'une de celles où il désirerait être envoyé.

J'ai l'honneur de vous le proposer pour ce poste. J'ose espérer que les services rendus par M. Chappaz à l'enseignement primaire dans le département de la Haute-Savoie seront pour lui des titres suffisants à votre indulgence et je suis en même temps convaincu que la leçon qui lui a été donnée a, dès à présent, porté ses fruits... » (13).

Promu le même jour à la direction de l'école de garçons de Morzine, Jean-Marie Chappaz, dès son arrivée, se trouve en butte à l'hostilité du maire qui refuse tout net de l'installer. Par un arrêté du 29 juillet, le préfet prescrit à l'inspecteur primaire de Thonon de procéder à cette prise de poste avec, au besoin, l'assistance de la force publique (14).

A l'instigation, pourquoi pas ?, de l'intéressé, le journal annécien *Les Alpes,* moniteur de la démocratie laïque, assure, le 28 septembre suivant, que :

« La commune de Morzine fait en la personne de M. Chappaz une excellente acquisition à tous les points de vue. L'instruction de ses enfants ne pourra qu'y gagner et, en outre, M. Chappaz, qui est très bon musicien, se propose de consacrer ses heures de loisirs à la reconstitution du corps de musique. »

Mais à 1876 succède 1877, année fertile en révocations et déplacements de fonctionnaires, ceux de gauche après le 16 mai où le maréchal-président de Mac Mahon confie à l'orléaniste de Broglie le gouvernement qu'il enlève au républicain Jules Simon, ceux de droite à partir du 13 décembre où, victorieux aux législatives, les adversaires de l'« Ordre moral », les 363 et leurs amis, reviennent au pouvoir avec Dufaure.

Objet d'une lettre accusatrice du maire de Morzine, Chappaz figure dans la première vague qui comprend quatre vingt dix mutations et deux révocations sur deux cent soixante neuf instituteurs et cent soixante seize institutrices titulaires en exercice, l'inspecteur d'académie qui refusait d'organiser ce mouvement se trouvant, pour sa part, placé en disponibilité. D'abord désigné pour Scionzier, Chappaz prend la classe de son collègue d'Arbusigny, lequel doit gagner Morzine ce qui ne satisfait pas les vœux du maire qui préconisait un jeune normalien du pays très doué pour le dessin. Le sous-préfet de Thonon mande aux gendarmes de surveiller le départ de l'instituteur qui peut donner le signal d'une manifestation radicale. En fait, les musiciens se rassemblent dans la classe pour saluer leur chef puis la quittent sur l'injonction de l'adjoint et poursuivent leur réunion dans l'auberge voisine. *Les Alpes* commentent sévèrement le déplacement de

« ... l'un des instituteurs qui sont au-dessus du panier : on veut déblayer le terrain et en retrancher tout ce qui est susceptible d'enrayer certaines candidatures dont le succès est bien compromis. » (15)

La « république redevenue républicaine », les instituteurs de Morzine et d'Arbusigny demandent l'autorisation de permuter. Leur

---

(13) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(14) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(15) *Les Alpes,* 5 août 1877.

lettre commune du 25 décembre reçoit satisfaction dès le 29. Tout au long de sa vie, dans ses lettres et notices biographiques, Chappaz tirera gloire de ses exils à Clarafond et à Arbusigny, mesures voulues par ses adversaires de l'« Ordre moral ». Personne ne lui opposera la lettre adressée le 13 juillet 1877 au préfet du maréchal-président :

> *« ... Je puis dire que le conseil municipal de Morzine, qui est très conservateur, n'aurait certainement rien voté en ma faveur s'il avait vu en moi un instituteur favorisant par sa situation une politique républicaine. »* (16)

En 1877, selon le registre du Conseil départemental de l'Instruction publique, Chappaz figure au vingt-neuvième rang pour ses mérites lui valant la qualification d'« instituteur modèle ». En 1879, au mois d'août, il tient le troisième rang et reçoit du ministre une médaille de bronze qu'accompagne une allocation de 100 francs (17). Inutile d'en remercier le préfet qui, à cette même époque, ne cache pas son mécontentement à l'inspecteur d'académie :

> *« ... Je constate que M. Chappaz, continuant ses anciens errements et oubliant les avis que je lui ai donnés, persiste à s'occuper de questions étrangères à ses attributions. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien adresser un dernier avertissement à ce maître et de le prévenir que, s'il continue à créer des difficultés à mon administration, je me verrai obligé de vous demander de me proposer son changement. J'aime à croire que cette dernière invitation déterminera M. Chappaz à ne plus s'écarter de ses attributions et à ne plus agiter notamment la question de subvention à la commune pour l'entretien des écoles, question qui est exclusivement du domaine administratif. »* (18)

Aux hommes difficiles, il convient d'offrir des missions exceptionnelles. Le 16 octobre 1880, sur les propositions conjointes du sous-préfet de Thonon et du député André Folliet, Chappaz en reçoit une : convertir la commune de Boëge, abandonnée par les congréganistes, à la cause de l'enseignement laïque. Le voilà « hussard noir de la République » comme l'écrira, plus tard, Charles Péguy qui, en ce même mois de cette même année, prend rang parmi les élèves d'une école primaire d'Orléans.

En 1881, les récompenses pleuvent : une allocation ministérielle pour travaux extraordinaires, un diplôme à l'occasion de la réussite de plus du dixième des élèves au certificat d'études, une médaille d'argent et, cadeau de Jules Ferry, président du conseil et ministre de l'instruction publique, « un ouvrage relié qui vous parviendra franco » (19) précise l'inspecteur général Buisson en souhaitant un accusé de réception de ce témoignage de la satisfaction gouvernementale. Une réussite aussi prompte qu'évidente mérite un galon. Le journal *Les Alpes,* qui soutient volontiers ce brillant sujet de l'arrondissement d'Annecy exposé à tous les périls dans les territoires zoniens, pavoise le 23 octobre :

> *« M. Chappaz, instituteur à Boëge, a été appelé par arrêté préfectoral du 13 octobre à la direction de l'école communale laïque de garçons de la ville d'Annecy.*

---

(16) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(17) Communication de Mme Simone Dujourdy.
(18) A.D.H.S. / T1 Affaires générales (13 janvier 1879).
(19) *Bulletin,* 1881.

« Nous applaudissons au choix excellent qui vient d'être fait en la personne de M. Chappaz. Notre école communale confiée à la direction d'un maître habile, dévoué, travailleur et surtout convaincu de l'impérieuse nécessité qu'il y a de donner à l'enseignement primaire une impulsion plus logique, plus raisonnée et plus conforme aux aspirations et aux aptitudes de la jeunesse française que celle qui a été suivie jusqu'à ce jour.

« Nous sommes absolument certains que, sous peu de temps, on rendra hommage au mérite et au zèle des maîtres aussi bien qu'aux progrès manifestes accomplis par les élèves. La supériorité de l'instruction et de l'éducation données à l'école communale laïque sera bientôt si clairement établie que les moins impartiaux se verront contraints de lui rendre pleine et entière justice. »

La laïcisation à Annecy

Plus tard, l'administration fera remarquer à Jean-Marie Chappaz qu'il ne possède pas le brevet supérieur conférant le droit d'enseigner dans les cours complémentaires. Pour l'instant, elle ne considère que l'efficacité du « missionnaire » envoyé dans l'école du quai que viennent de quitter les frères. Côté garçons, elle installe Chappaz au traitement annuel de 2 200 francs et un appartement de fonction, neuf adjoints à 1 200 francs et une indemnité de logement de 600 francs, et, côté filles, une directrice à 1 500 francs et un appartement, et six adjointes à 900 francs et 600 francs d'indemnité de logement. Ces sommes viennent de faire l'objet de tractations entre l'inspection qui souhaitait plus et la ville qui voulait moins car le budget communal devait supporter une part de ces dépenses.

Réticente quant aux traitements mais fière de posséder enfin une école selon son cœur, la municipalité républicaine de gauche du sénateur Louis Chaumontel, président du Conseil général, lésine d'autant moins sur le budget de fonctionnement que l'ancien maire, mais toujours conseiller Aimé Levet, souhaite — déclare-t-il devant l'assemblée municipale le 22 octobre — « la plus grande publicité possible » aux mesures qu'elle adopte : 600 francs au Sou des écoles pour l'achat de livres, 2 000 francs pour les fournitures, 500 francs pour la création d'une bibliothèque scolaire, « institution qui peut rendre les plus grands services à la classe ouvrière », création d'un cours supérieur pour les garçons de plus de 13 ans, demande de maîtresses supplémentaires. Un bilan provisoire dressé le 8 avril 1882 fait ressortir le total des dépenses vouées à la restauration des locaux : 40 920,30 francs, l'Etat accordant une subvention de 20 000 francs et l'autorisation d'emprunter le reste. (20)

Un rapport de Jean-Marie Chappaz, lu le 10 mai en séance officielle, précise que 172 élèves se présentèrent à l'école lors de la rentrée laïque le 4 novembre 1881 — les grandes vacances, à l'époque, se situaient entre la mi-septembre et la Toussaint — et que l'effectif, maintenant, atteint le chiffre de 273 garçons, celui de l'école de filles, selon le rapport de la directrice, passant dans le même temps de 192 à 294 élèves. Le directeur mentionne un autre aspect de la situation :

« Il m'est pénible de déclarer qu'au point de vue de la science des enfants, les instituteurs ont trouvé l'école tout entière dans un état déplorable. Aucun élève n'était et n'est encore muni du certificat d'études pri-

---

(20) Registre des délibérations du Conseil municipal d'Annecy.

maires. Sur les 273 élèves qui nous sont venus, 8 seulement possédaient les quatre règles, 240 n'avaient aucune notion de style, 252 ne savaient point d'histoire de France, 223 ne connaissaient point de géographie, 263 n'avaient jamais dessiné, 184 ne possédaient aucune notion d'orthographe, enfin 93 ne savaient ni lire ni écrire. »

Des devoirs composés par ceux des élèves qui savaient lire ou écrire lors de la rentrée et recommencés par les mêmes, le 3 avril, permettent de constater, en cinq mois, un progrès correspondant à deux années de travail. Grâce à une discipline de tous les instants, l'ordre règne. Les maîtres, périodiquement réunis en conseil autour du directeur, surveillent la propreté du corps et des vêtements autant que les habitudes de politesse et d'éducation ; ils effectuent de très bon gré une heure et demie quotidienne de leçons supplémentaires et de surveillance des devoirs « afin d'élever rapidement le niveau intellectuel de l'école et de prouver à la population qu'elle n'a pas à regretter la laïcisation ». Un cours prépare au certificat d'études les plus âgés et les plus travailleurs des élèves : 32 garçons le fréquentent quotidiennement pendant huit heures et demie, les jeudis et jours de vacances compris.

Les élus apprennent encore que, depuis la rentrée, le directeur impose aux enfants de présenter chaque soir à la maison un « carnet de correspondance » rendant compte de leur travail et de leur conduite. En regard des commentaires du maître, les parents inscrivent les leurs et, ainsi, s'établit une collaboration permanente entre les enseignants et les familles. A l'initiative du Conseil général, toutes les écoles du département recevront un exemplaire de ce carnet comptabilisant les bonnes notes qui permettent aux élèves de collectionner des « bons points centimes » convertibles en pièces de monnaie destinées à alimenter un livret de caisse d'épargne. En conclusion, le directeur note que du 12 décembre 1881 au 31 mars 1882, 74 adultes suivirent quatre fois par semaine des leçons d'une heure et demie professées par les instituteurs en sus de leur travail scolaire. Enfin, il émet des souhaits : de nouveaux crédits pour des livres modernes, des cahiers et des motifs décoratifs, une centaine de fusils — la « Revanche » exige des bataillons scolaires bien entraînés — et quelques instruments afin de créer « une petite fanfare destinée à mettre la gaîté et l'entrain dans l'école » d'où naîtra un orphéon de 108 exécutants.

Le conseil va créer une caisse des écoles et porter à 2 400 puis à 2 800 francs le traitement du directeur. Pourtant, l'année suivante, il commence à renâcler en prenant connaissance de nouvelles demandes de majoration de crédits. Il invite Chappaz « à ne faire aucune acquisition, sous aucun prétexte, sans avoir obtenu l'autorisation de la commission scolaire ». Le 30 octobre, il refuse de lui attribuer les 438 francs qu'il réclame afin de « pourvoir à l'ameublement du salon qui vient d'être construit dans son appartement », l'architecte-voyer estimant à 908,65 francs les frais engagés déjà afin d'équiper le logement d'une manière allant au-delà des prescriptions du décret précisant la composition du mobilier à mettre à la disposition d'un instituteur ».

Ce « renvoi à statuer » ne pèsera pas longtemps dans les préoccupations du directeur. Dans une lettre de cinq pages, l'inspecteur primaire vient d'apprendre à son supérieur qu'à la suite de l'échec de

dix-sept sur les vingt-cinq élèves qu'il présentait au certificat d'études, Chappaz lui annonça son intention d'adresser une protestation au ministère car il estimait trop compliquée la dictée de l'examen. L'inspecteur poursuit :

> *« Je ne pris pas d'abord la chose au sérieux : un acte de ce genre me paraissait tellement en dehors des convenances hiérarchiques, il constituait une injure si grave pour l'autorité académique chargée de choisir les sujets des épreuves écrites que, malgré les inconséquences antérieures de conduite de M. l'Instituteur, je ne pouvais croire qu'il irait jusque là. »*

Mais, le lendemain, Chappaz vint déposer son texte contresigné par ses adjoints, persuadés par lui qu'il répondait au vœu de l'inspecteur primaire. Ce dernier tenta d'endiguer la colère du directeur mais s'entendit répondre par de telles insolences que « s'estimant atteint dans son autorité d'une façon si grave », il proposait de « désigner M. Chappaz pour un poste de disgrâce. » (21)

Le « hussard » s'adressa au préfet :

> *« J'ai trop le sentiment du devoir pour vouloir un seul instant déplaire à mon chef en restant plus longtemps à un poste qu'il dit vouloir m'enlever... Je vous prie seulement de ne pas me faire subir de réduction de traitement et de vouloir bien me réserver la direction d'un cours complémentaire dans une commune rurale* (souligné dans le texte)*... Je ne désire pas retourner dans les villes, ni après les frères... »*

Suivaient les rappels habituels des sanctions subies sous l'« Ordre moral », des opérations de laïcisation, de la création de la mutuelle, des médailles décernées par les ministres, du sincère dévouement porté à la République. Chappaz prenait soin de préciser qu'il s'adressait directement au préfet afin que ces renseignements « ne tombent pas entre les mains des secrétaires de l'Inspection académique qui font une opposition soutenue à mon école depuis la laïcisation. » (22)

A l'inspecteur qui proposait une affectation à Menthonnex-en-Bornes, le préfet répondit que cette mesure lui semblait impossible car elle priverait l'instituteur de 1 600 francs par an, conséquence « hors de proportion avec la faute commise et en regard de laquelle il ne faut pas oublier de placer les services antérieurs rendus dans des communes où la situation n'était pas facile ». Dans une lettre de sept pages, écrite de sa main, le responsable de l'Académie tenta d'insister :

> *« ... La turbulence de M. Chappaz date de loin. Son humeur indépendante à l'excès était si bien connue de son inspecteur primaire que, lorsqu'on lui offrit le poste d'Annecy, ce chef bienveillant le détourna d'accepter, en lui faisant remarquer qu'il ne pourrait remplir paisiblement cet emploi et qu'il ne manquerait pas de le perdre avant deux ans. La nomination de M. Chappaz à Annecy ne passa pas d'ailleurs sans difficultés : M. le Sénateur Chaumontel, notamment, s'y montrait hostile... Dès 1882, M. l'inspecteur général Anthoine fut tellement outré de l'infatuation de M. Chappaz qu'il dût, pendant sa visite dans les classes, le lui faire sentir assez rudement, et que cette année il se refusa, pour ce motif, à m'accompagner aux écoles d'Annecy... Lorsque M. Chappaz se présenta au certificat d'aptitude pédagogique, ce fut ma voix prépondérante de président du jury qui le fit déclarer admissible malgré la médiocrité de sa composition : je croyais reconnaître les mérites d'un pédagogue plus habile dans ses actes que la plume à la main. Il est vrai que le journal*

---

(21) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(22) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.

d'Annecy annonça les résultats de l'examen en classant M. Chappaz le premier au lieu de le mettre dernier suivant son rang d'admission définitive. J'ai entre les mains la note manuscrite remise à cet effet aux Alpes *par M. Chappaz lui-même... »*

Autres griefs : convoqué par une lettre recommandée du sénateur-maire à la distribution des prix aux élèves de son école, Chappaz n'y parut pas ; le député Jules Philippe trouva dans son courrier un long factum accusant l'administration académique ; vexé dans son orgueil par l'échec de ses élèves au certificat, le directeur annonça dans toute la ville qu'il mènerait la vie dure aux autorités. Conclusion de l'inspecteur :

« Ses services antérieurs le défendaient, à mes yeux, contre une révocation. J'ai eu peur d'atteindre sa famille en provoquant une suspension de traitement. Mon caractère est trop étranger à tout sentiment de rancune pour que je me fusse contenté, la chose étant possible, d'une peine qui eût eu simplement un effet moral... Je ne crois pas qu'on puisse lui confier de nouveau un cours complémentaire... M. Chappaz n'a pas travaillé à son instruction depuis sa sortie de l'Ecole normale : il n'a jamais tenté l'épreuve du brevet supérieur... » (23)

Le 20 octobre, Chappaz apprit qu'il lui fallait repasser la ligne de la zone, nanti de la peine de la réprimande simple signée par le préfet et approuvée par le ministre. *Les Alpes* saluèrent le départ de « cet instituteur actif, intelligent, dévoué à l'instruction » :

« Dès son arrivée à Annecy, il a su relever le niveau des études et mettre notre école communale au rang des meilleures ; dès ses débuts, il a su marquer d'une manière éclatante la supériorité de l'instruction donnée par les instituteurs laïcs sur celle donnée par les congréganistes. » (24)

Un « groupe de démocrates » envoya une lettre à *L'Industriel Savoisien :*

« M. Chappaz est-il victime d'une machination quelconque, politique ou autre, c'est ce que nous ne savons pas ?... Nous lui exprimons ici notre profonde gratitude et les regrets que nous cause son départ... Nous sommes à nous demander si son remplaçant, que nous ne connaissons pas précisément, sera à la hauteur de sa tâche et saura continuer l'œuvre de son prédécesseur. » (25)

Le maire de Boëge souhaitait voir « M. Chappaz qui a exercé ici ses fonctions pendant une année avec beaucoup de distinction » revenir à la direction de son école primaire supérieure en remplacement du titulaire dont, écrit-il, « Bien que je n'aie pas à m'en plaindre, est si profondément clérical et réactionnaire, que je ne puis avoir aucune confiance en lui et que tous les républicains du pays le verraient partir avec plaisir » (26). Appuyée par la recommandation d'André Folliet, cette supplique parvient trop tard : Chappaz venait de faire l'objet d'un arrêté le nommant à la direction du cours complémentaire de Bons.

La grande faute

Un an plus tard, le hussard démonté doit, de nouveau, boucler son paquetage mais sans doute avec satisfaction car un arrêté du 8 octobre l'envoie au chef-lieu de son canton de prédilection : Le Biot.

---

(23) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(24) *Les Alpes,* 25 octobre 1883.
(25) *L'Industriel Savoisien,* 27 octobre 1883.
(26) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.

« Je viens, M. le préfet, tant à mon nom qu'à celui de la population de la commune, vous remercier de cette mesure et vous prier de la maintenir »,

écrit le maire de Bons qui, sans doute, sait que les élus locaux préparent une pétition demandant le maintien du directeur dont « les bons services sont très appréciés ». La lettre envoyée deux jours plus tôt n'empêche pas le premier magistrat d'ajouter « Le maire » aux paraphes de ses conseillers (27). Et l'assemblée, unanime, signe une lettre reproduite dans *Les Alpes* (28) rendant hommage aux talents pédagogiques de Chappaz, à l'exemplarité de sa vie privée et à l'excellence des rapports entretenus avec les habitants.

Même s'il ne parvint pas, en 1885, à obtenir un traitement supérieur aux 2 000 francs prévus pour sa fonction, Jean-Marie Chappaz pourrait couler des jours heureux au Biot où il initie ses élèves à l'agriculture et à l'horticulture, gagnant avec eux des prix dans les expositions. Il se maintiendra là d'ailleurs durant cinq ans — autant qu'à La Baume — puis, disgrâce pour le président-fondateur de la Société des instituteurs du Chablais, devra, dès la rentrée de novembre 1889, poursuivre et achever sa carrière dans le Faucigny. Et encore par ce « déplacement des plus désavantageux » réclamé par le sous-préfet de Thonon, échappa-t-il à la révocation pure et simple. L'instituteur du Biot ne venait-il pas, lors des élections législatives du 22 septembre, de commettre sa plus grande faute : se présenter en face d'André Folliet ?

Selon le sous-préfet :

« L'attitude prise par M. Chappaz a non seulement étonné tout le monde, mais aussi a soulevé une protestation générale. On s'attend à ce que M. Chappaz soit frappé sévèrement et dans le plus court délai possible, d'autant plus qu'il est connu que cet ex-candidat n'était entré en lice que dans l'espoir de se faire payer le retrait de sa candidature pour couvrir ses embarras financiers... L'opinion publique attend de l'Administration une mesure prompte et énergique vis-à-vis de cet ex-candidat qui a eu l'intention de faire échouer la candidature républicaine et qui, s'il n'avait été fortement combattu, entraînait forcément un ballottage et le triomphe de la réaction, car il avait osé affirmer qu'il ne se retirerait pas. M. André Folliet, de son côté, paraissait absolument décidé à ne pas se représenter au second tour de scrutin... Si M. Chappaz devait être simplement déplacé, il y aurait un intérêt politique sérieux à ce que cette mesure l'envoya dans un autre arrondissement. » (29)

Parce qu'il convenait sans doute de dissimuler le motif exact de la mutation, le cours complémentaire du Biot tomba sous une décision de fermeture et son directeur se trouva, pour cette raison, chargé de l'école de Contamine-sur-Arve. Les documents sur cette nouvelle phase de la carrière de Chappaz n'abondent pas. Du moins, le 26 août 1901, le sous-préfet de Bonneville s'étonne-t-il de ne pas voir son nom figurer dans le « mouvement » du personnel enseignant puisque le maire et le conseiller général souhaitaient son départ. Une note du préfet figure en marge de cette lettre :

« Il a été verbalement convenu entre M. Angel Blanc, conseiller général de Bonneville, et moi que l'on pourrait maintenir quelque temps

---

(27) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(28) A.D.H.S. / T1 Affaires générales (3 janvier 1885).
(29) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.

encore M. Chappaz à Contamine, sous réserve qu'il cesserait les hostilités contre M. le Maire, ce à quoi il s'est d'ailleurs engagé vis-à-vis de moi. » (30)

La trève ne dura pas très longtemps puisque, le 30 août 1902, un arrêté annonce la mutation à Saint-Gervais-les-Bains de Jean-Marie Chappaz, instituteur de première classe depuis le 1er janvier 1889, et celle de sa seconde épouse, de vingt ans sa cadette, née Marie Boileau, institutrice de quatrième classe depuis le 1er janvier 1897. Là s'achèvera, le 25 octobre 1904, une carrière de plus de quatre décennies. Afin de ne pas dérouter les habitués, Joseph Chappaz, enseignant à Bonneville, viendra prendre la succession de son homonyme. Mme Chappaz, elle, ira dans un hameau de Mieussy, à Hivoray, d'où « mis en retraite en pleine santé en pleine année scolaire par un arrêté non motivé du directeur de l'enseignement primaire négocié télégraphiquement en deux jours avec la préfecture d'Annecy par pure mesure tendancieuse », son mari répandra beaucoup d'encre pour défendre sa réputation « car on le frappe comme un malfaiteur afin d'effrayer ses collègues » et ses revenus car il s'estime grugé par la retenue de divers « douzièmes » et « vingtièmes » dont il expliquera les subtilités dans des pamphlets intitulés ou signés « L'instituteur mendiant » dont l'un parut, en juin 1905, dans un supplément de la *Tribune de l'enseignement primaire* éditée à Grenoble (31).

L'amélioration de la situation des instituteurs

Des écrits, Jean-Marie Chappaz en « pondaient » d'abondance. Les premiers tendaient à améliorer la situation de sa profession par la création d'une Société de secours mutuels entre les instituteurs et institutrices dont le premier numéro du *Bulletin de l'Instruction Publique de la Haute-Savoie* annonça la fondation en février 1861. Le préfet, l'inspecteur d'académie, Camille Dunant, vice-président du Conseil de préfecture, Jean Laeuffer, conseiller général d'Annecy-Nord, figuraient parmi les membres honoraires de cette association forte déjà de deux cents cotisants potentiels. Chappaz rédigea onze fois les statuts dont les cent articles ne reçurent pas l'agrément administratif avant le 19 juillet 1875. Durant longtemps, malgré ses mutations successives, il détint des responsabilités tant dans le conseil d'administration départemental que parmi les correspondants cantonaux de cette institution dont le conseiller général monarchiste de Faverges, Charles-Albert de Chevron-Villette, puis le député républicain d'Annecy, Jules Philippe, assumèrent la présidence d'honneur.

Chaque arrondissement, à l'époque, possédait une Société d'instituteurs. Chappaz fonda et présida celle du Chablais. Plusieurs fois, il alla représenter ses pairs dans des congrès ou des assemblées coïncidant souvent avec les expositions de Paris (32). Sans doute trouva-t-il dans ces charges l'inspiration de la *Pétition à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur la misère des Instituteurs français jusqu'en 1870 et sur la nécessité d'améliorer*

---

(30) A.D.H.S. / T1 Affaires générales.
(31) Extrait du manuscrit *Les papiers d'Alice* (voir note 55).
(32) id.

leur situation suivie de quelques appréciations sur trois projets de loi concernant l'instruction primaire, l'un proposé par le Gouvernement et les deux autres présentés au Corps législatif par MM. Jules Simon et Barthélémy Saint-Hilaire, députés, qu'il rédigea en faisant suivre sa signature des mentions « instituteur communal à Massongy » et « chef de la musique du canton de Douvaine ». Sur un manuscrit, daté du 11 mai 1870, de cette *Pétition* que possède un Florimontan, M. l'inspecteur honoraire Lucien Bajullaz, figure la précision « Extrait ». On peut néanmoins penser que ce cahier d'écolier de quarante-sept pages, finement calligraphiées, contient l'essentiel de la démonstration destinée au grand maître de l'Université.

D'entrée, le « régent » de Massongy annonce son intention :

> *« Quoique je ne sois qu'un simple et jeune instituteur, je viens quand même, avec un profond respect, demander à Votre Excellence la permission et la liberté de lui exposer, avec autant de clarté que mon peu de connaissance et mon inexpérience me permettront de le faire, les raisons qui me paraissent justifier le droit qu'ont les instituteurs de solliciter l'amélioration de leur sort... ».*

Du haut en bas de la pyramide de l'Etat, expose Chappaz, de l'Empereur au maire du plus humble village, tout le monde veut du bien à l'enseignement et donc à ceux qui le dispensent (33). Ces derniers, pourtant, vivent « non pas dans la gêne, ni même l'indigence, mais la profonde misère ». L'administration prétend ne pas pouvoir faire mieux et les communes assurent qu'elles ne peuvent faire davantage. Que de centaines de millions, cependant, se trouvent, dans le même temps, consacrées aux armements, aux fortifications, aux vaisseaux, aux frais d'entretien à Rome des soldats français préposés à la défense du pape, en guerres contre les Russes, les Autrichiens et les Mexicains, en chemins de fer, en télégraphes, en routes, en élargissement des boulevards des grandes villes !

Un instituteur débutant qui consacre chaque année 1 560 heures à sa classe, aux cours pour adultes, aux préparations de leçons, à la surveillance des enfants lors des offices religieux, à la tenue de divers registres, etc., gagne 600 F par semaine, sur lesquels 30 vont à la constitution de sa pension de retraite. Les 570 F qu'il reçoit lui assurent 10,98 F par semaine, soit 1,56 F par jour, et donc un salaire horaire de 0,35 F très nettement inférieur à celui d'un jeune ouvrier. Une fois défalqués les frais de maison, de chauffage et d'habillement, 339 F restent disponibles pour la nourriture annuelle, soit 92 centimes par jour, 30 centimes par repas. Que l'instituteur se marie, que deux enfants viennent à son foyer et le repas ne devra pas excéder 8 centimes par personne. Et Chappaz de questionner :

> *« Et vous voulez qu'avec sa pension personnelle de 5 sous par jour, l'instituteur soit l'homme sans reproche, l'homme de dévouement, l'homme prudent, l'homme affable, l'homme modèle, l'homme type du curé, de sa servante* (souligné dans le manuscrit), *du maire, de l'adjoint, des douze conseillers, des personnes notables et même des bavards ? Et si parmi les sept ou quinze cents habitants de la commune, une malice, une vengeance, une jalousie se manifeste à l'autorité de la part du maire ou du*

---

(33) A l'époque, la Florimontane proposait aux instituteurs des abonnements à tarif réduit à la *Revue Savoisienne.*

curé ou de quelques conseillers, ou encore de toute autre personne, collectivement ou séparément, ne déplacez-vous pas cet instituteur, sans souci de l'humiliation qu'il en éprouve ?... »

Parfois, des familles compatissantes adressent quelques légumes ou morceaux de viande au « maître » par l'entremise d'un enfant. Comment ces jeunes messagers peuvent-ils respecter celui auquel ils apportent une aumône ? Comment, en cas de besoin, le bénéficiaire peut-il manifester de la sévérité envers celui auquel il doit un supplément de nourriture ? Comment expliquer à une classe le devoir d'économiser tandis que l'instituteur « ne retire que la misère pour fruit de ses prédications » ? Un sénateur, poursuit Chappaz, gagne 30 000 F par an : « Est-ce à dire, questionne-t-il, qu'il faut cinquante instituteurs ou soixante institutrices pour rendre à la France autant de services qu'un sénateur ? ». Laïc ou congréganiste, un titulaire doit, assure-t-il, gagner au moins 1 200 F par an, un suppléant ou une institutrice au moins 1 000 F, une augmentation de 100 F majorant tous les cinq ans ce traitement. Il poursuit :

« L'instituteur aura beau être entouré et même encombré d'enfants dans son école, s'il a faim au milieu d'eux, si ses enfants à lui-même n'ont pas de pain, si sa femme se plaint de la misère, cet instituteur sera sombre, abattu et inquiet, et ses légitimes soucis l'empêcheront forcément de se livrer avec ardeur aux soins de ses élèves. Peu à peu les parents s'en apercevront et insensiblement ils retireront leurs enfants. En peu de temps, la maison d'Ecole restera debout mais elle sera presque déserte, et tout le monde sera mécontent : à savoir l'Autorité, l'instituteur, les parents, les élèves et toute la commune, par la simple raison, qu'on va souvent chercher ailleurs, que l'instituteur est mal payé et ne gagne pas pour vivre... ».

Parmi ses travaux pédagogiques, Chappaz, dans sa circulaire électorale de 1892, indique la fondation, vingt ans plus tôt, d'une Société de guerre à l'ignorance, une pétition au Sénat, en 1885, pour assurer la stabilité des instituteurs en les soustrayant aux dénonciations occultes et anonymes, le projet de création, en 1886, d'une Académie secondaire et d'une Académie primaire pour encourager et honorer le zèle des membres de ces deux ordres d'enseignement. Ailleurs, au fil d'une notice biographique, il mentionne la préparation d'une Union agricole, viticole et ouvrière de la Haute-Savoie, parrainant une école d'agriculture. Dans l'article qu'il rédigea sur Chappaz pour le *Dictionnaire du mouvement ouvrier français* (34), Justinien Raymond consigne, de son côté, un *Projet d'organisation de bibliothèques pédagogiques et populaires circulantes* (1873) et un *Projet complet de loi organique sur l'instruction primaire* (1874).

Des « Invalides » aux « Instituteurs ouvriers »

Au milieu de la décennie suivante, alors en poste au Biot, Chappaz prônera la création d'un « Hôtel civil des Invalides à l'usage du personnel retraité de l'enseignement primaire ». Que vont devenir, demande-t-il, les maîtres retirés du service avec une pension annuelle de 300 à 600 F ? Leur collègue chablaisien suggère aux enseignants de créer de leurs deniers un abri dans lequel ils vivront à l'aise et à bon marché tout en se cultivant car cet établissement assumera aussi

(34) Presses Universitaires de France.

les fonctions d'un foyer de propagande mutualiste, de congrès pédagogique permanent, d'office d'informations, de bureau de placement pour les enfants des adhérents et, en sus, abritera un orphelinat. Ces « Invalides de l'enseignement », titre qu'octroya au projet un chroniqueur du *Petit Journal* dans un article reproduit le 4 décembre 1886 par *L'Industriel Savoisien,* pourraient servir de modèle aux autres corporations.

Avant de lancer son idée, Chappaz, par la voie hiérarchique, souhaita le soutien de ses supérieurs directs et du ministre. L'inspecteur d'académie, le 15 mars 1886, adressa le dossier au préfet en prenant soin de noter :

> *« Je fais les réserves les plus formelles sur le fond et sur la forme de l'exposé des motifs dont M. Chappaz a cru devoir faire précéder sa proposition. Mais il me paraît que je ne puis mieux répondre à la méfiance dont M. Chappaz honore ses chefs qu'en n'arrêtant pas à son passage la pétition incluse et en ne refusant pas à son auteur l'occasion qu'il s'entête à chercher d'être, une fois au moins dans sa vie, jugé par d'autres plus indépendants ou de meilleure foi que les supérieurs qui lui sont suspects. »* (35)

Le préfet n'en demanda pas moins une consultation de quelques intéressés. Après une concertation avec les inspecteurs primaires et sur l'avis confidentiel de quelques instituteurs, le responsable départemental de l'Instruction publique répondit le 29 mars :

> *« ... L'idée de la création d'un asile pour les instituteurs retraités n'a aucune chance d'être accueillie par les intéressés eux-mêmes. La situation des instituteurs retraités n'est pas aussi lamentable que M. Chappaz veut bien la représenter : la moyenne de la pension des instituteurs est de 600 F..., et si l'on songe que la plupart des instituteurs qui parviennent à leur retraite ont tous des enfants, il est certain qu'ils aimeront mieux aller vivre dans leur famille que d'aliéner leur liberté et de s'astreindre ainsi à un régime qui n'irait pas sans dégoûts et sans ennuyeuses servitudes... »* (36).

Idéaliste, Chappaz ne méconnaissait pas l'opportunité. Il pouvait espérer qu'un projet conçu au Biot retiendrait l'attention du député de la Seine qui, d'avril 1884 jusqu'à son accession à la présidence du conseil, en 1886, détint le portefeuille de l'Instruction publique. René Goblet, avocat et journaliste, notable radical et franc-maçon, né à Marignier, ne répudiait pas ses hérédités savoyardes. A l'occasion de l'inauguration de nouveaux bâtiments de l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses, une visite des sites familiaux venait de lui donner, tout récemment, l'occasion de rappeler les attaches chamoniardes de son père, ingénieur des mines de Servoz, et les Mouxy de Loches de sa lignée maternelle, devant la gauche du département, ravie de pouvoir revendiquer un peu l'un de ses grands hommes du moment. Cependant, tout en rendant hommage à la pensée inspirant le projet, le ministre, le 21 avril, fit savoir qu'il ne saurait, à aucun degré, le prendre sous son patronage. Il estimait que les retraités préféreraient se retirer chez leurs enfants d'autant que la situation des fonctionnaires de l'enseignement ne pourrait que s'améliorer au fil du temps (37).

---

(35) A.D.H.S. / T 1 Affaires générales.
(36) A.D.H.S. / T 1 Affaires générales.
(37) A.D.H.S. / T 1 Affaires générales.

D'ordre ministériel, le plaidoyer de Chappaz alla enrichir les archives du Musée pédagogique créé par Jules Ferry mais, en 1887, à l'unanimité de ses 2 200 participants, le congrès national pédagogique de Paris adopta la motion de l'auteur, délégué de la Haute-Savoie, réclamant l'organisation d'une caisse nationale de secours mutuels, la création d'un hôtel national des retraités de l'enseignement français et l'adjonction à l'orphelinat national des enfants d'instituteurs d'une école professionnelle.

En quelques années, cette initiative s'approfondit et s'élargit. En 1893, tout en le félicitant de l'intérêt qu'il portait aux classes laborieuses, le Conseil général de la Haute-Savoie avisa pourtant Jean-Marie Chappaz qu'il ne pouvait pas assumer les frais d'impression de la brochure devant populariser son projet d'« Institut ouvrier ». Sans tarder, l'instituteur de Contamine-sur-Arve se tourna vers le préfet afin d'obtenir que le « gouvernement central » — il affectionnait cette formule — lance lui-même, dans chaque département, l'idée de créer une maison de ce genre fédérant une mutuelle-maladie, un asile pour les retraités, un orphelinat, une caisse de secours, un bureau de placement et un foyer d'hébergement pour les chômeurs et voyageurs pauvres. Déjà, les lecteurs de plusieurs journaux — dont *L'Industriel Savoisien* du 11 juillet 1891 — connaissaient cette invention sociale et certains détails concernant sa réalisation. Ainsi, le promoteur estimait-il que l'Etat pourrait consacrer à la première construction du genre 150 à 200 hectares d'une forêt domaniale inutile comme celle de Fontainebleau ou celle de Saint-Germain-en-Laye. Pour une centaine de retraités et autant d'orphelins, un « Institut » reviendrait à une vingtaine de millions, peu de chose donc « en retour des milliards que les classes laborieuses font sortir chaque année de leurs bras pour la propriété nationale ! » affirmait Chappaz avant d'espérer que « Comme le drapeau tricolore et sortant du même pays, ce projet fera rapidement le tour du monde et ne contribuera pas peu à l'amélioration des mœurs et au progrès de la civilisation. »

L'Etat ne s'enthousiasma pas plus pour les « Instituts ouvriers ayant pour père le Progrès et pour mère la Mutualité » que le Département qui ne se décida pas à en bâtir un dans le canton de Reignier que Chappaz suggérait en insistant sur le fait qu'il se trouvait entièrement rural ! Avec le temps, il en vint pourtant à revendiquer la paternité de l'Asile du centenaire créé dans le chef-lieu de ce canton, accusant le Conseil général d'un détournement d'idée.

De la « Parlographie française » au « Langage instantané »

Un cerveau fertile peut nourrir plusieurs grands projets dans le même moment. Depuis 1892, par le biais d'une pétition aux députés et d'articles de presse, Jean-Marie Chappaz expliquait et commentait une invention qui :

> *« ... sans demander un centime à l'Etat, augmentera encore nos moyens d'instruction en rendant l'enseignement et la lecture de l'orthographe de notre langue infiniment plus simple et plus rapide que par l'emploi des procédés et méthodes en usage jusqu'à présent. Les principes et applications de la « Parlographie française » s'avèrent tellement sim-*

ples que nos colons et les étrangers pourront même s'en servir beaucoup plus facilement que de leurs langues maternelles, et il faut croire qu'ils ne se feront pas faute de tenter cette épreuve... » (38).

Présentée par son auteur comme la formule la plus parfaite pour contenter les adeptes d'une simplification de l'orthographe — l'Académie française se trouvait, depuis 1889, en possession d'une pétition dans ce sens signée par 6 500 personnes dont nombre de pédagogues — mais donnant également satisfaction aux adversaires de cette réforme puisqu'elle ne touchait pas à la langue, la « Parlographie » devait prendre son envol sur 36 éléments simples : 18 concernant les consonnes et 18 les voyelles, remplaçant les 141 éléments équivalents traditionnels. L'alphabet parlographique disposait, par exemple, de trois « a », de cinq « e », de deux « i », de quatre « o » et de trois « u » affectés d'accents commandant des sons différents. Le « h », autre exemple, se prononçait « che ». De cette méthode, Chappaz tira un système de « demi-sténographie à l'usage et à la portée de tout le monde, très expéditive pour les greffiers, secrétaires, reporters », dont il fixa les procédés dans *La Sténographie populaire,* brochure sur la publicité de laquelle il se présentait comme membre de l'Alliance française, de l'Alliance phonétique des professeurs de langues vivantes, de la Société de réforme orthographique. Par la même occasion, il annonçait la création d'une Académie de Parlographie et la prochaine publication à Annemasse d'un hebdomadaire, intitulé *La Tribune Savoisienne,* rédigé en français et en parlographie. En attendant les efforts du gouvernement français, Jean-Marie Chappaz offrait d'accueillir à son domicile de Contamine-sur-Arve les curieux afin de les initier directement à sa méthode, ce qui ne devait pas demander plus de quarante huit heures pour un illettré.

Du particulier à l'universel, Chappaz franchit rapidement le pas. Conciliant les partisans d'un parler mondial et les défenseurs des langues nationales, il esquissa d'abord une *Méthode de Volapück universel basée sur le Volapück français pour apprendre, en un an, un nouveau langage commun à tous les pays.* Dans le même temps, à l'intention des français voulant parler l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le latin, le grec ancien ou le russe — en cette fin du XIXe siècle la Russie attirait la sympathie... et les capitaux — il publia des tableaux basés sur le « Langage instantané » qui permettaient de « prononcer, lire, écrire et orthographier instantanément toutes les langues et tous les patois du monde sans les avoir étudiés ». Les brochures et avis publicitaires précisaient que ce langage dit « phonographique » devait tout à la phonétique de 45 lettres françaises dont certaines, pour la clarté, à écrire à l'envers. L'auteur se recommandait de Napoléon : « L'homme qui parle deux langues vaut deux hommes », mais assurait aussi que

« *Si Christophe Colomb vivait et était consulté sur ledit* Alphabet universel, *sans doute il dirait, comme avec son œuf légendaire : « C'est simple, mais il fallait y songer », à quoi il pourrait ajouter : « Pour mettre à ce point un si vaste travail, il a fallu beaucoup de temps, de persévérance et d'argent, et poursuivre un but plus humanitaire qu'intéressé.* »

---

(38) *Les papiers d'Alice.*

Citoyen fidèle aux institutions, Chappaz ne manqua jamais d'attirer sur l'intérêt de ses travaux l'attention des incarnations successives du pouvoir républicain :

A Emile Loubet, le 12 mars 1902, il écrit :

« Par le moyen de la nouvelle méthode du Langage Instantané qui permet de prononcer, de lire et d'écrire sur le champ toutes les langues du monde avec leur accent, j'ai l'honneur de m'offrir à vous pour vous initier correctement en moins d'une heure à débiter en bonne langue russe tout ce que vous aurez à dire dans votre prochain et triomphal voyage en Russie. Je fais la même offre gratuite aux éminents personnages et à tous les marins qui formeront votre escorte, avec la certitude de leur être agréable et utile. Je peux de même obtenir que les russes qui ne connaissent pas notre langue vous parlent correctement en français... ».

Le 7 septembre 1910, sur la route le menant d'Evian à Chamonix, Armand Fallière observe à Taninges une halte de cinq minutes, un temps suffisant pour recevoir ce « placet » :

« A Taninges, vous entrez dans l'arrondissement de Bonneville où naquit un homme de bien trop méconnu, Guillaume Fichet, l'introducteur de l'Imprimerie en France vers 1468, en plein moyen âge, quand l'ignorance populaire planait encore en maîtresse sur toutes les nations.

« La courageuse initiative de mon éminent Compatriote et celle de ses imitateurs en d'autres pays ont déjà permis d'éclairer un tiers de l'Humanité et de préparer les citoyens aux régimes constitutionnels de toutes les Républiques et de la plupart des Monarchies actuelles.

« Quatre siècles et demi se sont ainsi écoulés depuis l'invention de l'illustre Gutenberg et l'effort de ses premiers disciples.

« Je demande moins de temps pour éclairer les autres tiers du genre humain avec le Langage Instantané.

« Au nom de l'unanimité de ses auteurs, je suis fier de vous offrir en Savoie, Monsieur le Président de la République, Messieurs les Ministres, non point en projet seulement, mais en réalité, avec toutes les preuves théoriques et pratiques qui rendent cette invention scolaire, pacifique, économique et sociale, digne de votre bienveillante attention et de l'appui empressé de tous les patriotes du monde ».

Elu le 13 janvier 1913, Raymond Poincaré ne tarde pas à se voir proposer l'initiation puisque Chappaz, le 18 février, lui adresse une lettre :

« J'ai l'honneur et la satisfaction de vous envoyer le premier exemplaire paru du Langage Instantané ou Phonographique, qui vous est patriotiquement offert à l'occasion de votre élection au Septennat et de votre installation officielle à l'Elysée.

« Simple, pratique et non coûteux, le Langage Instantané est considéré par ses auteurs d'une vingtaine de grands pays comme le principal remède contre l'ignorance populaire, source toujours vive de tant de guerres, de révolutions, de misères privées et de malheurs publics. Il instaure une profonde révolution économique dans le double art de reproduire graphiquement et oralement toutes les langues avec une seule clé alphabétique à la portée directe de toutes les intelligences.

« Magnifique invention française d'une incalculable portée sociale, scolaire, militaire, commerciale, etc. Vous pourrez vous en servir pour prononcer vos discours aux chefs d'Etats, aux Ambassadeurs étrangers, dans leurs langues respectives, ce qui ne manquera pas de les charmer par votre bouche d'Académicien, et de les porter à vous imiter.

« Sous vos précieux auspices, j'espère qu'il rencontrera l'appui empressé du Gouvernement et du Parlement français, et qu'il attirera vite l'attention de la presse universelle et de toute l'industrie du livre...

« Avec mes félicitations, etc... » (39)

---

(39) *Les papiers d'Alice.*

Ces ouvrages devaient le jour à une « Société anonyme de professeurs » dite aussi « Société universelle des auteurs du langage instantané ». Chappaz qui, parfois, se présente comme « le principal » et, parfois, comme « le moins notable » de ces spécialistes, en fixe le nombre à quarante trois dans l'un de ses textes mais, dans un autre, va jusqu'à quatre cent seize, précisant que la révélation de l'identité de ses collaborateurs n'interviendra que cinquante ans après leur décès. Il l'écrit, notamment, dans un tract daté de « Mieussy, 11 août 1909 » où, en prévision du cinquantenaire de l'annexion de la Savoie, il propose de fêter l'événement « par un monument intellectuel non vulgaire, digne de l'administration nationale et de l'attention universelle... Une femme auréolée tenant d'une main un flambeau éclairant fortement le monde, de l'autre un livre polyglotte à la portée de toutes les intelligences, les pieds posés sur un globe terrestre pour refouler la séculaire ignorance des cinq parties du monde... ». Ce symbole du « Langage instantané » pourrait, estime-t-il, trouver sa place « à la frontière des deux départements, dans la belle ville d'Aix-les-Bains... ou à défaut dans une autre ville attirant les étrangers, à Nice tout particulièrement qui a le même cinquantenaire à célébrer, ou à Annecy, Evian... ».

La Savoie resta insensible et la statue à l'état de projet tout comme « Le Palladium Universel dédié à la science, à la paix et à l'humanité » que le même auteur souhaitait, en 1890, pour Paris.

Dès l'entrée en vigueur de la loi de Séparation — et il le renouvelle en 1912 — Chappaz demande au plus illustre des Haut-Savoyards du moment, Fernand David, ministre dans plusieurs cabinets, de faire mettre gratuitement à sa disposition un couvent ou un autre immeuble de l'Etat afin qu'il puisse ouvrir à Paris une école expérimentale modèle.

Collant aux réalités, dès la déclaration de guerre, il publiera des « Guides militaires en instantané » présentés comme « particulièrement utiles pour diriger les armées en pays étrangers. En moins d'un jour, chaque soldat peut, sans maître, les apprendre dans les garnisons, les camps, les tranchées. Quelle est la nation non routinière qui voudra s'en passer ? ».

Deviendra-t-il député ?...

Ses projets sociaux et ses travaux linguistiques, Jean-Marie Chappaz les commentera jusque dans ses professions de foi lorsqu'il se présentera aux législatives de 1889 dans l'arrondissement de Thonon, puis de 1892 dans celui d'Annecy.

La première candidature commence par une lettre au préfet :

> « ... *Je saurais gré au Gouvernement de garder une neutralité complète entre ma candidature et celle de M. Folliet et autres candidats républicains de même nature. Mon programme, ouvrier avant tout,* (souligné dans le texte), *ne peut que concourir au bonheur et à la prospérité de la France, à l'affermissement de la République et de son digne président actuel, M. Carnot. A ces conditions, et toute question de personne étant écartée, ma candidature ne peut être que sympathique à tous les partisans d'une République forte, respectée et démocratique...* » (40)

---

(40) A.D.H.S. 3M 75 (La Baume, 7 septembre 1889).

Le programme de sa candidature « ouvrière et révisionniste » auquel Justinien Raymond reconnaît le mérite de « rendre un son nouveau » (41), permet à l'instituteur de La Baume d'entrer en guerre contre « les 120 nobles, 132 avocats et 216 rentiers » de l'assemblée sortante, disposés à poursuivre la même politique, persuadés qu'il leur revient de gouverner tandis que le peuple doit travailler et payer :

> *« ... Vieil ami de M. Folliet, je suis le premier à rendre hommage aux services qu'il a rendus à beaucoup de communes et de particuliers. Malheureusement, notre ancien député se trouve sous le coup du profond discrédit qui pèsera longtemps sur la dernière Chambre, et ce n'est qu'après avoir appris de sources diverses que sa réélection était très incertaine que je me suis décidé au dernier moment à poser ma candidature. Que les amis de M. Folliet, qui trouvent son programme suffisant, lui restent fidèles, mais que les électeurs qui seraient tentés de se détourner de lui et ceux, en grand nombre, qui n'ont pas encore arboré le drapeau de la République, viennent à moi au lieu d'essayer une monarchie sans nom, sans programme et sans durée. Au surplus, quand j'aurai été pendant seize ans député comme M. Folliet, je cèderai sans difficulté ma place à un autre. Il n'est pas bon de rester trop longtemps à ces sortes de postes et d'y prendre des airs d'hommes nécessaires...*
>
> *« ... Pour être sincère, je déclare que je ne recherche pas les voix des nobles, des gros rentiers et des hauts fonctionnaires, tout mon désir étant de faire suer leur or pour en tirer des impôts destinés à diminuer de moitié au moins les contributions qui écrasent l'agriculture, le commerce et l'industrie... »*

Dans cette brochure de vingt pages imprimée en caractères microscopiques à Poitiers (42), Chappaz prône un impôt sur la fortune et les revenus, défend les petits exploitants ruraux contre les gros propriétaires, propose de réduire les traitements des hauts fonctionnaires — « et on verra bien, écrit-il, sur quel ton ils chanteront alors la *Marseillaise* » — de frapper d'une taxe les nobles se prévalant d'un titre aristocratique et de réaliser une décentralisation administrative supprimant les rouages inutiles des sous-préfectures et des conseils d'arrondissement mais donnant plus de pouvoirs aux élus départementaux et communaux. L'instituteur public préconise la révision des textes sur la laïcisation scolaire en laissant aux conseils municipaux et aux parents d'élèves le soin de se prononcer sur le maintien ou le renvoi des congréganistes, s'oppose aux projets de séparation des Eglises et de l'Etat, et souhaite l'affectation des séminaristes, depuis peu appelés sous les drapeaux, dans les services de santé exclusivement et pendant une année seulement. Il convient aussi d'interdire aux étrangers de participer aux adjudications officielles et de monopoliser l'ouvrage ou le commerce au détriment « de ceux qui supportent l'impôt du sang et toutes les charges du pays ».

Hostile à une restauration couronnée, le candidat réclame une révision constitutionnelle mais, plus encore, des ménagements pour les contribuables, le développement de la prévoyance, de la mutualité et de la coopération ainsi que l'institution d'une participation des salariés aux bénéfices des entreprises. Faisant tintinnabuler ses six médailles professionnelles et exhibant ses huit lettres de félicitations

---

(41) Justinien Raymond : *La Haute-Savoie sous la IIIe République* (Champ Vallon, Seyssel), Tome 2, pp. 168 et 169.

(42) *Les papiers d'Alice.*

ministérielles, le « républicain sans épithète » appelle ses anciens élèves et musiciens chablaisiens à contribuer à son élection, au « réveil de la démocratie sage, intelligente et laborieuse », prélude à la réconciliation nationale par la fusion des divers courants politiques en un seul parti, celui des honnêtes gens, appelé à gouverner « la France tolérante, respectueuse de toutes les convictions et ne faisant aucun tort à la religion ».

Conclusion :

« Soyez avec moi et je serai avec vous. Je compte sur vous comme vous pouvez aussi compter sur moi. Si vous jetez mon nom dans l'urne, croyez bien qu'à la Chambre des députés je prendrai souvent mon bulletin pour voter en votre faveur. Montrez-vous patriotes et je vous payerai de retour... Vive le Pain ! Vive la France ! Vive la République ! »

Sans s'attarder à discuter ce programme, n'en retenant que le « Vive le Pain ! » final, assurant qu'il s'agissait là d'une manière de crier « Vive Boulanger ! » — le général, enfui de France depuis six mois dans la crainte d'une arrestation, dirigeait alors son parti depuis l'Angleterre ou la Belgique —, la gauche du Chablais fit donner l'artillerie dans son journal, *Le Léman,* contre l'iconoclaste assez fou pour se mettre en travers de la route d'André Folliet, l'un des pères fondateurs haut-savoyards de la IIIe République :

« ... Il reste une troisième candidature. Celle-là est absolument désopilante. Aussi a-t-elle été accueillie, jeudi, jour de marché à Thonon, par un éclat de fou-rire. C'est M. Jean-Marie Chappaz, instituteur au Biot, qui nous a littéralement chargés de ses élucubrations. Ce pauvre M. Chappaz que nous estimons beaucoup comme pédagogue etc.

« Pour une gaffe, c'est bien une grosse gaffe que vous venez de faire M. Chappaz. Et nous ne pouvons que vous plaindre de vous être embarqué dans cette galère où vous n'aviez que faire !

« ... Ce pauvre M. Chappaz... Il nous fait des têtes moins chimériques et mieux équilibrées que celle de M. Chappaz...

« ... Nous possédons un candidat ouvrier, qui n'est pas un ouvrier, mais un instituteur qui, paraît-il, n'a rien à faire dans son école, quoiqu'il soit pourtant bien payé par l'Etat pour travailler à sa classe.

« Ce prétendu ouvrier est M. Chappaz, ce même M. Chappaz qui a toujours quelque chose à demander, et qui se pose en génie incompris lorsqu'il n'obtient pas, ce qui lui arrive quelquefois... Il est probable que lorsqu'il s'est agi de faire les frais de sa candidature, M. Chappaz a été plus heureux dans ses demandes, et qu'en attendant la place qu'il a si bien gagnée dans son asile-hôtel, il y a quelque part une caisse qui s'est ouverte pour lui, comme pour le brav'concussionnaire Boulanger. D'où vient l'argent ?

« ... Le « magister » Chappaz qui veut la révision de la laïcisation doit comprendre que sa place n'est plus à l'école mais au milieu des gens d'Eglise ».

Pourtant, après la réélection, dès le premier tour, d'André Folliet, avec 8 594 voix, ses partisans compteront les 297 suffrages de Chappaz parmi les républicains, en face des 5 998 bulletins du docteur Alphonse Dénarié, catalogué comme royaliste et réactionnaire, et des 139 réunis par Alphonse Depierre, crédité des mêmes sentiments (43).

---

(43) *Le Léman,* numéros de septembre 1889.

Dans son rapport, le sous-préfet classe Chappaz parmi les « boulangistes », le présente comme « le candidat des républicains mécontents ou jaloux de M. Folliet », assurant qu'il agit sur l'inspiration de la réaction entendant, grâce à lui, enlever des voix au sortant et bénéficier des siennes au second tour (44).

Dès l'annonce de l'élection partielle devant, le 10 janvier 1892, donner un successeur à Félix Brunier, le député d'Annecy mort dans un accident de chasse, Chappaz, depuis Contamine-sur-Arve, pose sa candidature :

> *« Monsieur le Préfet... J'espère, si je suis élu, pouvoir rendre de réels services au Gouvernement républicain, lui étant absolument dévoué. C'est là ce que je tenais à vous faire savoir et que je vous prie de croire sans réserve. Quant à ceux qui pourraient trouver ma candidature étrange ou prétentieuse, j'espère qu'ils changeront d'avis quand ils auront lu ma circulaire. Au point de vue social, ouvrier et scolaire auquel je me place, il n'y a qu'avantage à sortir d'une humble mais honnête condition... »* (45).

« Candidature sans caractère sérieux qui n'a rien qui puisse préoccuper », fit savoir le préfet au ministre de l'Intérieur. Des consignes, néanmoins, parviennent à la police afin d'établir si le champion des « ouvriers » nourrit des relations avec les quatre voyageurs de « L'Union française basée sur la souveraineté populaire et la fraternité universelle » arrivés de Paris au lendemain de Noël avec, pour bagages, six cents kilos d'imprimés de ce groupement. (46)

Le journal *Les Alpes,* qui soutenait la cause du docteur Bernard Thonion et combattait celle du réactionnaire à la fois thonain et parisien Julien Agnellet, manifeste moins d'hostilité envers Chappaz que son homologue de la gauche chablaisienne. Avisant ses lecteurs que l'instituteur réfutait le qualificatif de « boulangiste » — le général, d'ailleurs, venait de se suicider le 30 octobre précédent dans le cimetière bruxellois d'Ixelles sur la tombe de Marguerite de Bonnemains, sa maîtresse — la publication de Joseph Dépollier déclara seulement ne pas vouloir insérer un texte de ce candidat contenant des attaques injustifiées envers le Conseil général. Elle accueillerait volontiers, en revanche, un article-programme aussi développé que le souhaiterait le candidat « sous la seule condition qu'il nous couvrira en mandat postal pour le nombre de lignes qui dépasseront celles que lui attribue son droit, la somme qu'il enverra sera versée à une œuvre pour l'enfance ». (47)

Son programme, Jean-Marie Chappaz le fit imprimer à Paris en caractères encore plus petits que celui de Thonon ce qui donna une brochure de seize pages vendue vingt centimes aux « amateurs de questions sociales » car, précisait un « avis aux travailleurs » signé « des électeurs » :

> *« Cette circulaire passera en France, et même à l'étranger comme un monument de justice et de vérité. Le paysan, le fermier, l'ouvrier, le petit fonctionnaire de la fin du dix-neuvième siècle, peuvent prendre ce curieux*

---

(44) A.D.H.S. 3M.
(45) A.D.H.S. 3M.
(46) A.D.H.S. 3M.
(47) *Les Alpes,* 7 janvier 1892.

document comme le fidèle cahier des charges de leurs revendications sociales et politiques. MM. les Maires, adjoints, Conseillers municipaux, Membres des Comités ouvriers et autres, avant d'entrer dans la lutte électorale, feront bien de lire ce cahier des charges, qui est surtout instructif pour la jeunesse. » (48)

« La République n'existe à peu près que de nom, car nous ne sommes guère régis que par les lois et les institutions des monarchies déchues », assure le candidat. D'où un appel aux « nouvelles couches sociales », éveillées par Gambetta, « pour corriger les classes bourgeoises et aristocratiques ». Expliquant l'impossibilité dans laquelle, en raison de son emploi, il se trouve de mener une campagne traditionnelle dans les communes, Chappaz ajoute quelques touches à sa biographie, des détails qui ne semblent pas coïncider avec les réalités : sa mutation hors d'Annecy, il la doit à la *Marseillaise* qu'il fit chanter en chœur à ses élèves ; si du Biot il se retrouva à Contamine-sur-Arve après l'élection de 1889, cela combla ses vœux et demandes, jamais le gouvernement ne lui fit ni menace, ni observation. On le dit peu instruit : il ne le conteste pas car seuls les puissants peuvent atteindre le stade des études supérieures. On le dit pauvre : bien sûr et tant mieux car les riches vont à leurs plaisirs et les autres travaillent :

« La fortune des riches ne sert qu'à eux ; plus vos représentants en ont, moins vous êtes sûrs qu'ils s'occuperont de vous. Si vous les regardez d'en bas, eux vous regardent d'en haut. Le mieux serait de les regarder en face comme des égaux. Tout va bien avec les riches pendant que vous leur accordez vos voix ; mais si, au lieu de leur procurer des suffrages, vous essayez, comme moi, de marcher pour votre compte ou celui de vos égaux, ils n'ont plus alors assez de railleries pour vous dépeindre comme des prétentieux, des sacs de misère, d'ignorance et de malice. Eux qui nagent toute leur vie dans les prétentions dominatrices, ne peuvent supporter que vous nourrissiez de simples idées égalitaires. A eux, croient-ils, le bien-être, l'autorité, la gloire ! A nous, travailleurs, les peines, les souffrances, les humiliations sous le masque trompeur de quelques libertés politiques qui ne nous profitent guère ! Les gommeux, les gros bourgeois, les aristocrates de la ville et des châteaux ne vous abordent gracieusement que pour obtenir votre argent et vos suffrages ; mais quand les élections sont passées, quand les récoltes sont mauvaises et que vos affaires marchent mal, ils vous laissent très bien dîner seuls et vivre dans les embarras... ».

Derrière Thonion, élu au premier tour avec 8 629 voix, et Agnellet avec 4 932 voix, Chappaz, au soir du dimanche électoral, se trouva troisième mais avec 464 voix, 167 de plus qu'à Thonon.

Ce progrès l'amena à s'interroger, lors du renouvellement de 1893, sur l'opportunité d'une nouvelle tentative. Le 31 juillet, il s'en ouvre au préfet :

« D'une part sollicité par des groupes d'électeurs, et, de l'autre, désireux de parvenir à la Chambre pour avoir l'occasion d'y mettre en relief de nombreux et coûteux travaux d'actualité sur les questions ouvrières et pédagogiques, il est possible que je me décide dans quelques jours à poser ma candidature d'une manière sérieuse, c'est-à-dire en me présentant aux électeurs car, par deux fois, je me suis borné à répandre des idées démocratiques par le simple envoi d'une circulaire.

« Comme instituteur, votre subordonné, je crois devoir vous exposer ma ligne de conduite avec l'espoir que non seulement vous la jugerez cor-

(48) A.D.H.S. 3M.

recte, mais encore qu'elle m'attirera vos bienveillantes sympathies et celles de l'Administration scolaire.

« Tout d'abord, je me permettrai de vous dire comment je me juge moi-même : j'ai trop d'idées et d'initiative comme instituteur — c'est ce qui me nuit depuis 10 ans après m'avoir bien servi — mais je n'en aurais pas trop comme député.

« Au point de vue politique, c'est comme républicain de gouvernement (souligné dans le texte) *que je me présenterai, s'il y a lieu, prêt à appuyer de tout mon pouvoir les hommes qui, comme ceux qui sont maintenant au Ministère, représentent la République libérale, progressive, réformatrice, etc.*

« Telles sont mes intentions, Monsieur le Préfet, et j'ai l'absolue confiance qu'elles ne s'écartent ni de la légalité, ni des vues du Gouvernement, ni des vôtres en particulier et de celles de mes chefs hiérarchiques qui ne peuvent pas avoir de serviteur plus dévoué que moi... » (49)

Sans doute parce que deux candidats de gauche, l'un modéré, le docteur Thonion, l'autre plus coloré, l'avocat Levron, se trouvaient déjà sur la ligne de départ — situation dont la droite pourrait tirer profit — le préfet envoya l'inspecteur d'académie chapitrer Chappaz qui, dans une nouvelle lettre, écrit :

« ... Il m'a longuement et paternellement exposé de votre part les inconvénients de ma candidature... Depuis 20 ans, je dépense et travaille beaucoup pour des œuvres philanthropiques et pédagogiques d'un grand et direct intérêt pour la République. M'arrêter là ce serait non seulement faire trève à mes habitudes de labeur, ce serait rester en poltron à mi-chemin, perdant tout le fruit de mes études et plus de 7 000 f de dépenses. Je suis résolu à donner suite à tant de travaux qui ont assurément le mérite d'être pratiques et populaires. La difficulté pour moi consiste à trouver le meilleur moyen d'aller plus loin d'une façon compatible avec mes fonctions d'instituteur. Or, tant à Paris qu'en Haute-Savoie, j'ai frappé jusqu'ici à toutes les portes gouvernementales, sans résultat. Je me suis même vu accaparer le titre de premier initiateur de l'Asile-Hôtel de vieillards de Reignier, et je me vois privé des palmes académiques auxquelles j'ai plus que droit depuis 10 ans. Je me figure même qu'il y a en France des centaines de chevaliers de la Légion d'honneur qui ont moins que moi trempé leurs mains dans le travail, les dépenses et les difficultés. Du côté du Gouvernement, je ne vois plus rien à espérer pour mes projets, et j'avoue que je suis fortement nâvré, ayant toujours tourné mes vues de son côté, du côté franchement et sagement républicain... » (50)

A n'en pas douter, l'entrée à la Chambre permettrait de faire éclore les divers projets en leur conférant le prestige de l'élu du peuple. Un autre messager de l'autorité frappa-t-il à la porte de l'école, plus persuasif, apportant des promesses de soutien ou de distinction ? Jean-Marie Chappaz, en effet, ne figura pas parmi les candidats de cette consultation. Il n'obtint pourtant jamais les palmes académiques ni la Légion d'honneur.

... ou sénateur ?

En 1909, retraité de 65 ans, Chappaz frappa une nouvelle et dernière fois à la porte d'une assemblée à l'occasion des sénatoriales du 3 janvier. Dans la notice destinée au ministère (51), le préfet note que ce « démocrate, indépendant, n'a aucune influence politique dans le Département » et commente :

---

(49) A.D.H.S. 3M.
(50) A.D.H.S. 3M.
(51) A.D.H.S. 3M.

« Doué de qualités professionnelles incontestables, M. Chappaz s'est attiré par son caractère des difficultés avec toutes les municipalités des communes dans lesquelles il a exercé. Après avoir occupé des postes importants comme ceux d'Annecy et de Thonon, — ce qui n'est pas exact —, il a terminé sa carrière dans un chef-lieu de canton, son attitude ayant exigé sa mise à la retraite d'office. Auteur d'une méthode de langage instantané, et persuadé de très bonne foi d'avoir doté ses semblables « de la plus belle invention humanitaire du XXe siècle, il a consacré à la propagation de sa méthode un effort considérable et tout son avoir ».

Lors de ce renouvellement sénatorial de 1909, les ténors de la gauche départementale se livrèrent une bataille sans merci. Les trente-huit voix qu'obtint Chappaz au premier tour et les quatre du second pesèrent de peu de poids dans les gazettes face à l'éviction de la haute assemblée où il siégeait depuis seize ans du médecin annécien Félix Francoz, déjà vaincu lors du scrutin pour le Conseil général qu'il présidait, victime dans les deux cas de l'antipathie vigilante et active de l'avocat Léon Berthet, le député du chef-lieu.

Sans doute, en rédigeant son appel aux grands électeurs, l'ancien « régent » songeait-il à ceux qui, « sans gêne, sacrifient les plus nobles questions de principes aux mesquines questions d'amour-propre ». Après un rappel de ses « deux courageuses candidatures ouvrières », il commenta ses travaux : les linguistiques, « capables de civiliser les sauvages », et les mutualistes, « garants de la paix sociale », œuvres que son mandat lui permettra de développer. Préconisant la limitation à quatre cents du nombre des députés et à deux cents celui des sénateurs, l'incompatibilité absolue d'un mandat national avec une quelconque fonction publique, l'interdiction de tout traitement supérieur à 12 000 F par an et l'extension de la zone à l'arrondissement d'Annecy, il avisait les délégués des conseils municipaux que, s'ils manquaient cette occasion de voter pour lui, « ils iraient loin avant de la retrouver, car les candidatures sérieuses sont rares et difficiles dans les rangs du simple peuple ! ».

Suivait un avis pratique :

« Je ne vous adresse pas de bulletin de vote en pensant qu'il vous plaira mieux d'écrire mon nom à côté de ceux de deux autres candidats de votre choix. Mais préparez dans le calme, chez vous ou à l'hôtel, votre bulletin définitif pour ne pas avoir à le modifier à la dernière heure dans l'avenue du Pâquier, où les grosses voix politiciennes et les agents salariés jouent habituellement leur dernière partie. Citoyens ! je vous ai courageusement parlé en paysan. Votez courageusement pour moi en paysans. Dans six ans, et même plus tôt, vous me mettrez à la porte si je manque à une seule de mes promesses ! » (52)

L'économie réalisée sur les bulletins de vote, Chappaz la plaça dans une circulaire post-électorale :

« J'ai voulu protester pour la troisième fois contre l'incroyable tyrannie d'une poignée d'anciens bureaucrates de l'Ordre moral qui, au mépris des principes républicains, s'acharnent vainement depuis vingt ans à étouffer mon patriotisme et à me déconsidérer en haut lieu sous le couvert d'appuis inavoués. »

Suivait une invitation à construire des asiles-hôtels pour tous les corps de métiers et à diffuser les publications du langage instantané puis une adjuration majusculaire :

---

(52) *Les papiers d'Alice.*

« Chers Compatriotes Savoisiens, marchons unis pour l'Instruction populaire, pour la Philanthropie, pour le Progrès et la Liberté. Vive la République démocratique ! ». (53)

Le temps passant, l'âge venant, Chappaz insiste de plus en plus sur les persécutions d'un « Ordre moral » dont, en 1908, il se dit « la victime unique et ininterrompue » en dénonçant des « cléricaux » et des conseillers généraux chablaisiens disparus de la scène sinon de la vie. Après les sénatoriales, dans une lettre au style heurté, à la graphie irrégulière, volontiers microscopique et à l'orthographe parfois douteuse, il se plaint au préfet du comportement d'un inspecteur d'académie alors retraité. Tandis, note-t-il, que l'inventeur de l'Espéranto, « langue accessible à une rare élite de savants », reçoit la Légion d'honneur, lui se trouve « traité administrativement en malfaiteur qu'il faut isoler, humilier et réduire au silence ». Il ne bénéficie même pas du titre d'instituteur honoraire libéralement attribué à tous ses anciens collègues. Sa femme, de santé délicate, enseigne dans un hameau de haute montagne de cent habitants, frappée par « l'infamie arbitraire » qui veut empêcher son mari de travailler près d'une agglomération. Il ne réclame rien mais estime que « ses vingt-sept projets méritant l'appui de la nation » se trouvent bloqués par « la réaction bureaucratique ». Lui qui mérite le titre de « bienfaiteur de l'humanité » se présentera aux élections à venir afin de dénoncer « les administrations publiques dans lesquelles l'esprit d'initiative peut difficilement se mouvoir en faveur du progrès ». (54)

En famille

Les correspondances — et le souvenir — de Jean-Marie Chappaz ne figurent pas dans les seuls dossiers des archives publiques. M. et Mme Pierre de Nomazy, propriétaires d'une maison annécienne occupée naguère par des membres de sa famille, détiennent aussi du courrier et des documents permettant de mieux connaître encore ce « bienfaiteur de l'humanité » (55). Dans la plupart de ses épitres d'entre 1883 et 1916, l'argent tient une place majeure. Se reconnaissant, dès la première lettre, débiteur d'une somme de 1 000 F, l'instituteur renvoie périodiquement les échéances des remboursements ou du règlement des intérêts tant ses travaux et candidatures lui coûtent cher. Lorsque les réclamations de la parenté témoignent d'une certaine impatience, il ne manque jamais d'arguments pour expliquer qu'ils mettent en danger un placement fructueux puisqu'il reconnaît devoir un revenu de 5 % tandis que les fonds d'Etat ne rapportent que 3 %.

Jamais il n'oublie sa famille. Continuellement, il propose à ses parents de les associer à ses succès futurs. Il souhaite confier la gérance de ses éditions — « honneur qu'envieraient de grands savants » — à un jeune neveu qui, plus modestement, entrera dans

---

(53) A.D.H.S. 3M.

(54) A.D.H.S. 3M.

(55) Sous le titre *Les papiers d'Alice,* Mme Marie-Thérèse de Nomazy, membre de l'Académie Florimontane, a rassemblé les documents les plus intéressants découverts dans une malle abandonnée dans le grenier. Les envois de Jean-Marie Chappaz figurent largement dans la première partie de ce recueil inédit.

l'administration des douanes. Il imprunte le nom de cet ingrat qui boude la fortune et signera « François Morand » certaines de ses opérations. Multipliant les recommandations de discrétion, il charge parfois le père de celui-ci, Louis Morand, de missions de confiance : surveiller dans les journaux annéciens la parution d'échos concernant le langage instantané, écouter les conversations avant les élections, distribuer des méthodes de sténographie dans les librairies et s'assurer de leur place dans les vitrines.

Afin d'entretenir l'espoir de ses créanciers — qui rentreront dans leurs fonds après une vigoureuse intervention de la mère auprès de l'inspecteur d'académie ! — Chappaz leur transmet fidèlement les propos et nouvelles concernant ses diverses activités :

« Ma circulaire — il s'agit du programme de l'élection de Thonon — a bien dû vous faire plaisir comme à tous ceux qui l'ont lue. Vous avez sans doute remarqué qu'elle était, d'un bout à l'autre, l'expression de la pure vérité... Mes travaux et ma personne sont maintenant si connus en Haute-Savoie que mon élection sera facile à l'avenir dans une circonscription ou dans une autre. Un jour ou l'autre, vous pouvez vous attendre à me voir nommé député, ou même sénateur... » (Le Biot, 4 novembre 1889).

« Les phonographies marchent à grands pas, une maison de Paris va lancer des millions de circulaires. » (Contamine-sur-Arve, 7 décembre 1895).

« Nous avons déjà un millionnaire dans notre association. Il n'est pas encore bien convaincu mais nous le tenons. » (Contamine-sur-Arve, 12 février 1897).

« En s'occupant de grandes questions qui intéressent la France entière et tous les autres pays, on ne tourne pas cette entreprise aussi vite qu'un matefaim. » (Contamine-sur-Arve, 3 mars 1897).

« Le succès du langage instantané s'affirmera bien vite en France, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Russie, etc., mais il ne faut pas pour cela avoir des têtes de femmes qui voudraient empocher de suite de gros bénéfices. Dans ce cas, tout le monde serait inventeur. Le grand mérite est d'être actif et persévérant, en même temps que patriote et démocrate. » (Contamine-sur-Arve, 27 janvier 1899).

« Je viens t'entretenir de grandes choses : de ta fortune et de la mienne. » (Contamine-sur-Arve, 28 janvier 1899).

« Des amis et connaissances m'ont dit que l'inventeur du cinématographe, M. Lumière, n'avait pas un sou il y a dix ans et que, maintenant, il est riche à 27 millions. Cependant son œuvre est peu connue du public et peu utile tandis que la mienne est nécessaire à tout le monde et beaucoup plus facile à exploiter. Je ne suis pas fanatique et toi non plus. Je n'en crois pas moins cependant que Dieu arrangerait joliment les choses s'Il permettait à deux prolétaires comme nous de bouleverser l'univers et de civiliser prochainement un milliard d'illettrés... Ainsi soit-il ». P.S. : « Quant aux palmes académiques, j'ai fait savoir nettement en haut lieu que je ne les voulais plus, et que je ne m'occupais pas de si grandes choses pour si peu ! ». (Contamine-sur-Arve, 28 mai 1899).

« Dans quelques mois, les ouvrages en allemand, anglais, italien ou russe instantanés feront fureur en Savoie... Malgré les imbéciles, les ignorants et les jaloux, mes travaux marchent à grands pas et je compte sur un grand succès pour l'autre année. Je suis sur le chemin de l'honneur. Bientôt, je serai sur celui des recettes... » (Contamine-sur-Arve, 1er décembre 1900).

« Je serai probablement envoyé à Paris l'hiver prochain pour diriger l'Ecole Modèle du Langage Instantané. » (Contamine-sur-Arve, 22 juillet 1901).

« Le député, M. Chautemps, a déclaré dans un banquet, qu'avant cinq ans je serai plusieurs fois millionnaire. » (Contamine-sur-Arve, 27 janvier 1902).

« Je vais demander qu'on accorde pour l'Ecole Modèle du Langage Instantané le collège Stanislas de Paris qu'on va laïciser. Je crois qu'il me sera accordé et que je partirai bientôt sur la capitale. » (Contamine-sur-Arve, 2 juin 1902).

« Je serai probablement candidat à l'élection sénatoriale. J'aurai contre moi la Franc-Maçonnerie et la haute bourgeoisie mais les campagnes seront pour moi sans trop faire attention à la politique. » (Mieussy, 5 décembre 1908).

S'il porte grand intérêt — faute sans doute de régler ses intérêts — à sa famille annécienne, Jean-Marie Chappaz ne donne que très exceptionnellement des informations sur la sienne :

« La nouvelle loi des instituteurs m'a classé en 1ère classe avec un traitement de 2 300 F. Je suis l'instituteur le mieux payé du département. Ma femme touchant 1 000 F, notre situation est tout à fait à l'aise... Comme avec cela ma femme et mes deux enfants jouissent d'une santé aussi parfaite que la mienne, je peux dire que nous nous trouvons heureux sans beaucoup de peine et de tracas. Je profite maintenant de mes grands travaux pédagogiques depuis 26 ans que je suis dans la carrière... Si ma première femme m'avait fait bon ménage, je serais maintenant à la tête d'une petite fortune, avec une retraite de 1 500 F en perspective, malheureusement, je n'ai pas été secondé, et c'est depuis mon second mariage, qui m'a rendu le bonheur, que j'ai pu régler à grands frais la situation future de ma nouvelle femme, qui est fort gentille, et celle de mes deux premiers enfants car nous ne sommes toujours que quatre... » (Contamine-sur-Arve, 9 décembre 1890).

« Mon garçon, pour se libérer plus vite, vient de s'engager pour trois ans. Il est depuis dix jours au 31e de ligne à Paris. » (Contamine-sur-Arve, 1er janvier 1895). (Ce fils décédera durant son séjour à l'armée).

« ... Je suis exténué de travaux, de peine et de chagrin... La perte de ma chère Léa (sa fille) *m'a tellement surpris et abattu que j'ai grand besoin de reprendre des forces, malgré ma robuste santé. J'ai été bien consolé par les funérailles splendides qui lui ont été faites par la population et la jeunesse de Contamine. » (Contamine-sur-Arve, 6 septembre 1895).*

Tout exposé demande une conclusion. A coup sûr, celui-ci en mériterait plusieurs.

Un psychiatre relèverait dans le comportement de Jean-Marie Chappaz les symptômes d'un dérèglement mental intermittent.

Un linguiste critiquerait les arguments, les méthodes et les prétentions d'une œuvre échappant aux règles scientifiques... mais tombant sous le coup, assurerait un juriste, des textes réprimant la publicité mensongère.

Un économiste considérerait comme abusif le rapport investissement/utilité de ses projets sociaux et mutualistes.

Un préfet ou un inspecteur prétendrait — ce qui reste à démontrer — qu'aucun service public ne conserverait, de nos jours, un fonctionnaire de ce genre dans ses rangs.

Un politique stigmatiserait l'amateur venant troubler le jeu des professionnels et l'ordre établi des partis.

Impossible d'entrer dans ces domaines divers...

Cette communication restera donc sans conclusion. D'ailleurs, elle se proposait uniquement d'évoquer l'ombre d'un Savoyard quelque peu farfelu mais tellement attachant.

Pierre SOUDAN.

Le papier timbré en Savoie pendant l'occupation française 1792-1815

Depuis longtemps déjà nous avions formé le projet de retracer l'histoire du papier timbré en Savoie, depuis l'origine en 1697 jusqu'à l'Annexion en 1860.

Notre séjour en Haute-Savoie pendant 26 ans nous ayant permis de récolter et souvent de sauver des flammes ou du pilon nombre de documents intéressants pour mener à bien une étude de ce genre.

Nous pensions diviser cette étude en sept périodes faisant chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I. - De l'origine, en 1697, à l'occupation française de 1703.

Chapitre II. - De l'occupation française 1703-1714.

Chapitre III. - Du retour de la gabelle en 1714 jusqu'en 1742.

Chapitre IV. - De l'occupation espagnole 1742-1749.

Chapitre V. - De la reprise de l'Administration Ducale et Royale 1749-1792.

Chapitre VI. - De la nouvelle occupation française 1792-1815.

Chapitre VII. - De la réinstallation du gouvernement sarde en 1815 à l'Annexion à la France en 1860.

Deux chapitres complémentaires étaient prévus :

Chapitre VIII. - Le timbrage à l'Extraordinaire.

Chapitre IX. - Les autres timbrages fiscaux.

La difficulté de recourir aux sources des documents administratifs ayant présidé à la création puis à l'évolution du papier timbré dans le Duché de Savoie, permettant de confronter nos propres observations aux documents officiels eux-mêmes, nous a momentanément arrêté dans cette étude.

Par contre, les recherches et publications de la Société Française de Philatélie fiscale (A.R.A. France) et la publication récente par cette société du catalogue des papiers timbrés officiels de la Débite de 1791 à 1959, de M. Serge d'Agata, auquel nous avons eu le plaisir de participer, nous ont permis de cerner le problème de façon précise et de mener à bien le chapitre VI de cette étude.

Les historiens s'attachent à l'écrit et à son contenu ; pour notre part, négligeant procès, contrats de mariage, testaments, vente d'immeubles ou reconnaissances de dettes, nous n'avons d'yeux que pour le support de ces écrits et le filigrane qu'il porte en son sein.

Cette étude serait-elle oiseuse ? Certainement moins qu'il n'y paraît. En effet, l'étude du support d'un acte peut permettre d'éviter des erreurs de datation.

Si, lors de l'établissement d'un acte devant notaire, une grosse est généralement remise aux intéressés à la même époque, il arrive fréquemment que lors d'un procès, par exemple, soit demandée la copie d'un acte ancien auprès du tabellion ; cette copie n'est pratiquement jamais datée et seule figure la date de la passation de l'acte, telle qu'elle est inscrite sur la Minute du Notaire.

Comme la fourniture de ces copies peut être bien postérieure à l'établissement de l'acte, seule la connaissance de la date de mise en service du timbre et du filigrane du papier peut permettre une approximation plus réaliste.

Cette connaissance eut évité à l'auteur d'une étude très documentée sur le papier timbré de France, parue à la fin du siècle dernier, de faire figurer un timbre de Savoie de 1720 en lui accolant la mention : Savoie 1690, alors que le premier papier timbré du Duché ne vit le jour qu'en 1697. Il n'avait sans doute à sa disposition qu'une copie d'un acte rédigé en 1690.

En France, la fin de l'ancien régime vit la disparition des divers timbres des généralités et l'unification des figurines pour l'ensemble du pays sur des timbres nouveaux, en application de la loi du 11 février 1791.

Ces timbres portaient la légende : « La Loi, Le Roi ». Le filigrane portait les mêmes mentions et la date de la loi.

Mais, à la mort de Louis XVI, un problème se posa. La préparation de nouveaux timbres et leur mise en service demandant un certain temps, l'arrêté du 26 avril 1793 de la première République ordonna la suppression des mots « Le Roi » et des fleurs de lys ou autres attributs de la royauté sur les timbres en service ou sur les papiers déjà timbrés, en oubliant toutefois que le filigrane portait encore les mots « Le Roi » et les fleurs de lys (on peut tout de même trouver quelques rares filigranes où ces attributs ont été supprimés).

Cette suppression des mots « Le Roi » et des fleurs de lys fut exécutée à la plume sur les papiers déjà timbrés et par grattage ou burinage sur les matrices, déséquilibrant ainsi la légende. On rencontre aussi les papiers de cette époque avec le premier timbre intact accompagné du timbre gratté, avec le premier timbre annulé par un timbre à l'Extraordinaire accompagné du timbre gratté. Certains départements conservèrent une partie de la fleur de lys centrale donnant ainsi l'aspect d'une gerbe de blé, ou d'une coquille, quelquefois il ne reste que quatre points en losange, etc.

Mais l'invasion de la Savoie par la France n'ayant eu lieu que le 24 septembre 1792, le nouveau département du Mont-Blanc (chef-lieu : Chambéry) ne reçut pas les timbres de la première génération avec « La Loi, Le Roi ». Dans une période transitoire, on utilisa les feuilles déjà timbrées par Victor Amédée III sans les modifier, ou en annulant simplement à la plume le timbre de Savoie ; puis on recoupa les anciennes feuilles, plus grandes que les feuilles françai-

ses, pour les ramener au même format, et elles reçurent les nouveaux timbres. Le stock de papier au filigrane de Savoie non encore timbré fut recoupé également au format français et reçut les nouveaux timbres ; enfin, le Département du Mont-Blanc reçut les papiers au filigrane français du 11 février 1791 et la série complète des timbres mais avec la légende « La Loi » bien centrée.

A noter que le timbre à 2 sols 6 deniers pour la demi-feuille des « Minutes » portait au centre de la cartouche un bonnet phrygien en place de la fleur de lys ; ce bonnet phrygien se rencontre aussi dans les départements français créés après le 26 avril 1793, comme dans celui de la Loire séparé du premier département de Rhône-et-Loire.

La loi du 13 Nivose an IV (1er février 1796) ordonna l'apposition en rouge de ces mêmes timbres. On peut donc les rencontrer seuls ou apposés sur les feuilles timbrées précédemment.

Un nouveau filigrane : République française et bonnet phrygien sur faisceau de licteur vint remplacer progressivement le premier filigrane du 11 février 1791.

Ces timbres rouges, ayant été remplacés par une nouvelle série dès le 14 Thermidor an IV (1er août 1796), soit six mois seulement après leur apparition, se trouvent rarement seuls sur les actes, les stocks timbrés antérieurement devant être utilisés en priorité.

Loi du 14 Thermidor an IV (1er août 1796)

Une nouvelle série de timbres fait son apparition. Ils sont utilisés pour la Débite et pour le timbrage à l'Extraordinaire.

Ils ne portent plus la mention du département d'origine comme les précédents mais reçoivent, dans un petit cartouche placé à l'exergue, le numéro de leur département d'origine d'après la liste établie par la Convention. Le département du Mont-Blanc reçut le numéro 63 bien qu'étant le 84e département français comme l'attestent les cachets de la Poste aux lettres. Pourquoi cette différence ? L'énigme n'est pas encore résolue.

Ces nouveaux timbres ont leur valeur exprimée en centimes et francs en conformité avec le décret du 28 Thermidor an III (15 août 1795), servant de base au système monétaire décimal.

Le filigrane ne fut pas changé.

Loi du 5 Floréal an V (26 avril 1797)

Un timbre à 15 centimes, réservé au timbrage des quarts de feuilles, fait son apparition. Ce format n'était, semble-t-il, pas en usage en Savoie, mais on le trouvait couramment en France dans les Généralités sous l'ancien régime. Son usage fut de courte durée. Le numéro du département, 63, se trouve en bas à droite du timbre.

Une nouvelle série de timbres lui fait suite, elle comporte toujours le numéro 63. Série de six timbres : 25c, 50c, 75c, 1fr, 1fr 25 et 1fr 50. Formes diverses : carré, demi-ovale, triangle, rond, ovale, et rectangle à bouts arrondis.

Ces timbres sont toujours sur papier au petit filigrane République Française et bonnet phrygien. Cette série fut en usage jusqu'au 13 Brumaire an VII.

Loi du 13 Brumaire an VII (13 novembre 1798)

La lecture du numéro du Département étant souvent impossible en raison de l'encrassage ou de l'usure de la matrice, ce numéro fut remplacé, dans la nouvelle série, par le nom du Département placé à la périphérie du timbre.

Les papiers à l'ancien filigrane furent utilisés jusqu'à épuisement du stock pendant que se mettaient en place des papiers portant un nouveau filigrane. Il était rond, représentait la Loi assise à gauche, derrière elle un niveau de maçon dans un cercle, à l'exergue : An 7. On le trouve en diamètre 50 mm pour toutes les catégories de feuilles, puis au diamètre 70 mm pour les feuilles de moyen papier.

Comme pour chaque nouvelle émission, on peut trouver ces papiers avec plusieurs timbrages antérieurs et sur des papiers aux filigranes précédents.

La Loi du 8 Fructidor an VI (25 août 1798), en consacrant l'annexion de la République de Genève à la France, entraîna la création du département du Léman (chef-lieu : Genève).

Les territoires du Chablais et du Faucigny furent retirés du département du Mont-Blanc et adjoints au nouveau département du Léman avec création d'une série spéciale de timbres pour celui-ci. Ces timbres portent : Lac Léman. Ce département nouveau reçut à la Poste aux lettres le N° 99. Nous ignorons quel fut celui que lui attribua l'Administration fiscale.

Arrêté consulaire du 9 Prairial an IX
(29 mai 1801)

Nouvelle série de timbres, uniformes pour l'ensemble des départements.

Apparition du timbre sec pour éviter les contrefaçons trop faciles avec un seul timbre humide.

Nouveau filigrane : l'Abondance debout à droite dans un ovale. Légende : Timbre National.

A noter : 1er janvier 1806, retour au calendrier grégorien.

Premier Empire
Décret du 17 avril 1806
Mise en application : 1er juillet 1806

Tous les emblèmes républicains sont remplacés par l'Aigle napoléonienne.

Les timbres humides sont uniformément ronds, mais le motif change pour chaque quotité. Les sujets sont, comme d'usage, tirés

du panthéon antique ou d'allégories ; ils n'ont pas encore été tous décryptés.

Le timbre sec est à un nouveau modèle, toujours gravé par Gatteaux, auteur de plusieurs types d'assignats et de séries de médailles à la gloire de l'Empereur.

Filigrane nouveau, à l'Aigle impériale dans un cercle, légende : Timbre impérial.

Cette série fut en usage jusqu'à la chute de l'Empire et à la reprise en main de la gabelle du papier timbré par Victor Emmanuel Ier de retour d'exil.

Il reste une série de timbres dont l'origine et l'usage n'ont pas encore été établis avec certitude. Ils furent utilisés dans le département du Léman en 1814. Mais une question est posée : Pourquoi cette légende : Païs occupés ?

Ces exemplaires, que nous avons rencontrés, sont établis sur papier sans filigrane ou avec filigrane du commerce. L'Administration locale des finances aurait-elle été coupée de ses approvisionnements en papier au filigrane officiel ? La question est encore sans réponse.

Nous n'avons fait que tracer à grands traits l'évolution du papier timbré de la Débite tant dans l'ancienne France que dans le Duché de Savoie et le royaume de Sardaigne pour la partie savoyarde, puis sous l'occupation française de 1792 à 1815.

André PRIMOT.

N.D.L.R. - Un dossier illustré réalisé par l'auteur peut être consulté à la Bibliothèque de l'Académie.

Paul Foujino et la décoration intérieure de l'église de Cuvat

Trois raisons m'ont incitée à étudier la décoration intérieure de l'église de Cuvat, ce village gros de quelque 500 habitants, situé à l'écart de la route de Genève, à 10 km d'Annecy sur les flancs de la Mandallaz. La première est que je vis à Cuvat depuis le mois d'octobre 1981 ; la seconde, que j'ai eu un éblouissement, en pénétrant pour la première fois dans l'église, devant le décor extraordinairement lumineux et fascinant ; la troisième, que je tiens à rendre hommage aux hommes qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre : le père Jean Morel, savoyard, né à Reyvroz, dans le Chablais, curé de la paroisse, et Paul Foujino, japonais, hélas disparu trop tôt, artiste peintre.

Cette surprenante réalisation est née de leur rencontre et de leurs désirs profonds.

Grâce au Père Morel, j'ai eu la chance de rencontrer Mme Marie Foujino qui m'a très volontiers parlé de son mari et qui a eu la gentillesse de me communiquer des diapositives. J'ai pu également entrer en relation avec Mme Irène Zack, qui sculpta le nouvel autel et conçut les dessins des vitraux. (Toutes deux habitent dans la région parisienne).

Je suis, à tous trois, infiniment reconnaissante de l'aide qu'ils m'ont apportée et je les en remercie chaleureusement ainsi que de leur présence à l'Académie Florimontane lors de cette communication.

A propos de cette décoration, certains ont pu lire l'article de Paul Foujino dans la revue « Espace » (Eglise, Arts, Architecture) dont le n° 17 traite de l'insertion des arts contemporains dans les édifices anciens ; l'article du Père Morel dans le bulletin « Alpes 74 » de mai-juin 1982 ; l'excellente étude intitulée « A l'église de Cuvat, l'art moderne expression de la foi », que Christian Regat a publié dans le *Courrier Savoyard* du 1er avril 1983. Mon but est d'examiner comment se présentait l'église avant 1980, de faire la connaissance de Paul Foujino, de découvrir comment le peintre a procédé pour l'étude et la réalisation de ces peintures, de retrouver la signification qu'il a voulu donner à son œuvre, enfin de dire un mot de l'autel ainsi que des vitraux dus à Irène Zack et Guy Le Chevallier.

*
* *

Le clocher à bulbe de l'église Saint-Donat de Cuvat, restauré en 1972, et la modestie extérieure du bâtiment, pouvaient laisser espérer un intérieur ancien — baroque peut-être. Tel n'était pas le cas. Seuls les deux autels latéraux appartiennent à ce style. Le bâtiment date de

1821, l'époque de Charles-Félix à laquelle fleurirent en Savoie les églises néo-classiques. Il fut donc construit dans le goût de la Restauration Sarde de 1815, à l'emplacement de l'ancienne église devenue trop petite (les tombes découvertes en 1981 en creusant le sol ont permis de constater qu'elle était entourée de son cimetière). L'abside polygonale, sans ouvertures, était et est restée harmonieuse. L'édifice, en 1979, quand le Père Morel prit possession de sa paroisse n'était pas reluisant. Tout était à restaurer. A l'extérieur murs tristes, façade nue et austère avec son portail très sobrement classique (sans l'auvent qui sera ajouté en 1981 d'après une conception de Jacques Prioleau, architecte régional des Monuments Historiques à Dijon), toit délabré. A l'intérieur : une nef unique avec, pour annoncer le chœur, un seul arc extrêmement surbaissé sur lequel s'appuient les deux autels latéraux engagés dans les murs ; 5 fenêtres rectangulaires et une demi-rosace diffusant une lumière blafarde par des vitraux blancs, jaunes et bleus sur une chaire en faux-bois, quelques statues et le chemin de croix « Saint-Sulpice » ; des peintures complètement détériorées (au chevet nu et aveugle, un bleu étoilé de fleurs de lys et de rosaces ; partout lourd plafond à caissons en trompe l'œil étouffant 6 peintures intéressantes qui seront conservées : la colombe du Saint-Esprit entourée d'angelots dans le chœur, l'Assomption et les 4 évangélistes dans la nef). Dans le maître-autel étaient déposées les reliques de saint Donat, évêque de Besançon au VIIe siècle. A gauche, l'autel de la vierge, doté du tabernacle, présentait un couronnement en deux « morceaux » : sur une peinture murale deux anges apportent une couronne qu'ils vont déposer sur la statue de Marie placée devant. L'autel latéral de droite, consacré à Saint-Louis de Gonzague, recevra, lors des réparations, les reliques de saint Donat.

En se retournant, l'on pouvait voir, au-dessus de l'entrée, une tribune de pierre où étaient peintes les armoiries de Mgr Du Bois de La Villerabel. Florent Michel Marie Joseph Augustin Du Bois de La Villerabel, évêque d'Annecy de 1921 à 1940, fut le promoteur de l'action catholique dans le diocèse. Ces armoiries ont disparu en même temps que les anciennes peintures.

Le seul élément de valeur était le christ en bois polychrome du XVIIe siècle qui sera inscrit en 1981.

Il n'y eut donc rien d'étonnant à ce que le Père Morel jugeât urgent de faire appliquer la décision prise par son prédécesseur, l'Abbé Lupin, de restaurer cet intérieur que traversait jusqu'en 1935, sans le moindre scrupule, un magnifique tuyau de poêle !

Ce travail ne fut pas pour effrayer notre curé qui n'en était pas à sa première expérience ! En effet, il entreprenait les restaurations de toutes les églises dont il avait la charge ! Ne s'était-il pas attaqué en 1960 à celle de Saint-Loup, de Servoz (datant de 1697), et, en 1965, à l'église Saint-Vincent d'Eloise (datant de 1723) ?

*
* *

A Servoz, en 1960, grâce à son ami Jacques Prioleau, cité plus haut, le Père Morel avait fait la connaissance de Léon Zack, peintre et décorateur, qui détermina le choix des couleurs. Ce dernier fera de même à Eloise. Mais en 1979, à la veille de l'ouverture du chantier de Cuvat, il est gravement malade (il mourra en 1980). Il met le Père Morel en relation avec l'un de ses amis, le peintre Paul Foujino.

Qui est Paul Foujino ?

Son nom japonais est Shusaku (prononcer « Chioussakou ») Foujino. Shusaky, prénom merveilleux qui signifie « création du monde », ne pouvait être mieux porté que par cet artiste à l'œuvre si délicate et souvent si symbolique.

Shusaku Foujino est né à Tokyo le 5 septembre 1925. De 1945 à 1953, il fait à l'université de Tokyo des études d'histoire de l'art (il a soutenu une thèse sur la peinture contemporaine) ainsi que des études de lettres (il obtint une licence de lettres). En même temps, il apprend le français afin de pouvoir venir en France découvrir les peintres sur lesquels il avait travaillé et « admiré toutes les Saintes Victoires de Cézanne ». En 1953, réalisant son rêve, il arrive à Paris. Il se rend tout droit à l'Académie Jullian ainsi qu'à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts où il est admis et, en 1955, obtient le prix Jullian.

Son maître en peinture est Joseph Lacasse, peintre belge de tendance « fauviste ».

Shusaku Foujino ne désire pas retourner au Japon. Ses amis et ses relations vont lui permettre de rester en France et d'y exercer son art avec succès. Il voyage, à la recherche de l'art roman de la France du XIIe siècle. Les peintures murales de cette époque le ravissent. Le christ en majesté du XIIe peint au plafond de la chapelle absidale du prieuré de Saint-Gilles de Montoire, non loin de Vendôme dans le Loir-et-Cher, le marque profondément par ses courbes rouges et vertes, et détermine l'orientation de son œuvre. De son atelier de Fontenay-aux-Roses, installé en 1962, sortiront des tableaux qui, jusqu'en 1982, participeront à 16 expositions particulières (Tours, Chantilly, Paris, Londres, Bruxelles, Berlin et USA) ainsi que plus de 40 expositions de groupes. Pour réaliser ses peintures, il réinvente la technique des papiers collés, peignant de longs rouleaux de papier blanc de différentes couleurs, découpant, assemblant et collant les morceaux aux formes indéfinies. Cela donne des résultats extraordinairement harmonieux.

Sa rencontre, en 1964, avec l'architecte renommé Paul Chemetov (qui recevra en 1989 la Légion d'honneur pour ses travaux au Ministère des Finances de Bercy et dont la femme Christine est la fille de Philippe Soupault) va lui ouvrir l'accès aux chantiers du bâtiment. En effet, il est prévu, aux marchés des constructions publiques, 1 % pour une œuvre décorative. Il sera, en 20 ans, l'auteur d'une trentaine de réalisations monumentales et ses peintures murales orneront immeubles, foyers, collèges, MJC, maisons de personnes âgées, bâtiments administratifs, usines, piscines, église, aussi bien en France qu'au Japon. Il crée même des cartons de tapisseries notamment une tapisserie pour le Palais de Justice de Beauvais et, en dernier lieu, une tapisserie réalisée par la Manufacture Nationale de

Beauvais en 1986 pour le nouveau Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, installé à Bercy. Cette tapisserie mesure 8 m de long sur 2,70 m de haut.

Mais tout ceci ne nous explique pas comment un artiste japonais, né et éduqué au Japon dans une famille bouddhiste, parvient à créer, en France dans une église catholique, une décoration aussi profondément symbolique.

Plusieurs rencontres lui font abandonner la philosophie religieuse de sa famille, qui ne le satisfait pas, et se tourner vers le christianisme : une religieuse du Sacré-Cœur qui, bien qu'elle ait perdu la vue, conserve la foi et la joie ; un ami japonais catholique ; un bonze qui l'encourage à persister dans sa recherche de Dieu ; enfin et surtout sa fiancée, Marie, issue d'une famille catholique pratiquante (ce qui est rare au Japon où seulement 1 % des habitants est catholique). C'est ainsi qu'en 1950, au Japon, il se prépare au baptême.

En 1957, depuis Paris, il accompagne à Rome un ami japonais musicien. Le but de ce voyage est double : assister au vernissage de l'exposition d'un peintre japonais et surtout être confirmé par le Cardinal Montini (futur pape Paul VI). Il abandonne ce jour-là son prénom japonais Shusaku pour prendre celui de Paul et continuer à être un fervent catholique.

Mais, au Japon, vit sa fiancée Marie. En 1962, à l'occasion de vacances, elle viendra le rejoindre. Elle a pris un billet d'avion aller-retour et espère bien ramener Shusaku-Paul au pays natal. Las, il ne veut pas quitter la France. Marie lance alors un appel au secours à son confesseur qui lui conseille de demeurer en France auprès de Paul. Elle se fait aussitôt rembourser son billet de retour ce qui leur permet d'acheter une « 2 CV », et ils se marient !

*
* *

Paul Foujino a le mysticisme et l'intransigeance des nouveaux convertis et tout naturellement désire-t-il décorer une église. Il va être comblé à Cuvat. Cependant, il ne pourra plus alors s'agir de restauration mais de nouvelle décoration. Une décoration abstraite dans laquelle l'artiste exprimera l'essentiel de sa foi. En 1979, à la demande du Père Morel, il fait une première visite et, comme à Montoire, c'est le christ qui va le frapper, lui donnant l'idée générale de faire converger tout le décor vers lui en le plaçant, non plus sur le côté de la nef, mais au centre du chœur. Les peintures du plafond, qu'il aura soin de conserver, feront également partie du décor en s'y harmonisant parfaitement tant sur le plan esthétique que sur le plan exégétique.

Réflexion et conception dureront 6 mois, alimentées par la lecture de psaumes que l'artiste aimait recopier et dont il s'imprégnait. Un tiroir dans son atelier était réservé au psautier.

En 1980, il se met à la préparation du projet en réalisant une maquette de l'église au 1/50e. (L'église mesure 26 m de long, 9,50 m de large et 7 m de haut.) La maquette est prête et présentée en mai ; les paroissiens, eux aussi, sont invités à l'examiner afin qu'elle soit acceptée en connaissance de cause par tous. La décision prise, les

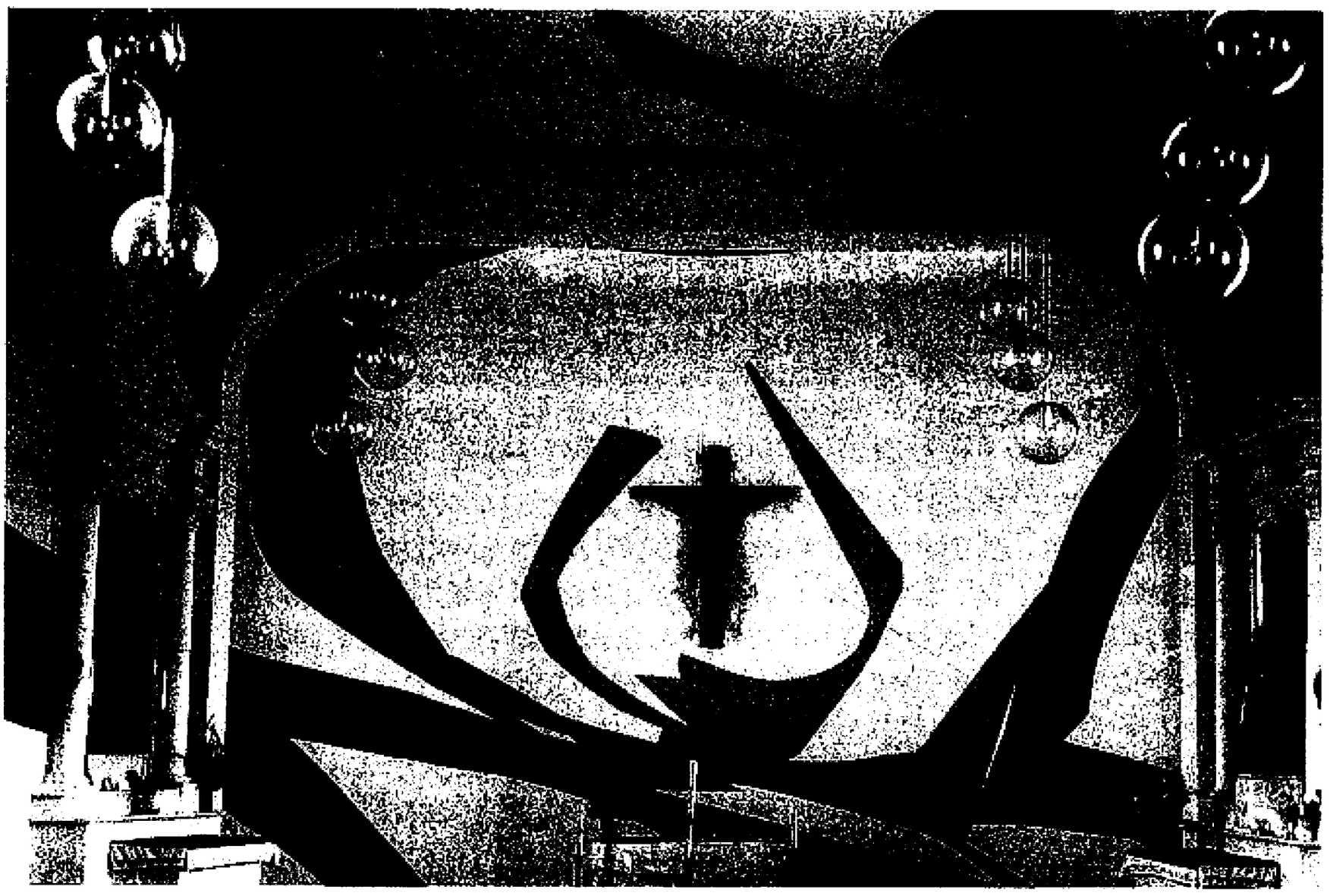

L'église de Cuvat.
Vue générale du chœur.

travaux commencent en juin, financés au 1/3 par la commune, 1/3 par le district de Cruseilles, et 1/3 par l'Etat dans le cadre de l'année du patrimoine.

L'église est, à l'exception des bénitiers, des deux autels latéraux baroques, du tabernacle, des piliers et des encadrements de portes en pierre de taille, complètement dépouillée et la suppression du trompe-l'œil du plafond redonne de l'élévation au bâtiment. L'on a enlevé l'autel, la chaire en faux bois, le chemin de croix « Saint-Sulpice ». L'on a rangé le curé d'Ars, Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et mis à la porte le poêle et son tuyau ! Ils seront remplacés par un beau Saint-Antoine en bois polychrome datant de 1567 (inscrit en 1983), isolé jusque-là dans la chapelle Saint-Maurice de Ferrières perdue au milieu des bois. L'on dépose également les dalles du sol pour refaire entièrement le chauffage, l'électricité et poser un plancher. Ces dalles serviront à paver le hall et le futur porche d'entrée prévu aux travaux. Seuls subsisteront le Christ et les 6 peintures du plafond citées plus haut. L'on remplacera les vitraux, l'autel majeur, la balustrade de la tribune et tout le reste du mobilier.

Le bâtiment vidé, il fallut 15 jours à trois (Paul Foujino, un français restaurateur de tableaux au Louvre et un japonais) pour lessiver les murs et les peindre en blanc. Tout y passe, même les autels latéraux qui ne retrouveront pas leur faux marbre. Le fond blanc a été choisi d'une part pour redonner de la luminosité à ce parallélépipède rectangle faiblement éclairé ; d'autre part pour évoquer la paix et exprimer la résurrection.

En juillet, deux semaines à Paris sont nécessaires pour agrandir la maquette, puis Paul Foujino revient avec un aide pour exécuter le tracé en 10 jours et la préparation des couleurs. Cinq couleurs sont choisies : jaune, jaune ocre, terre de Sienne claire et brûlée et vert amande. Le catalogue est fourni par Jacques Prioleau. Ce sont des couleurs végétales comme celles employées au Moyen-Age, spéciales pour les grands bâtiments. Provenant d'Allemagne, elles ont été achetées à Strasbourg. Cette préparation exige la présence d'un spécialiste et l'utilisation d'une balance de précision. Elle dure trois semaines.

Nous voilà en septembre, mois pendant lequel vont s'échelonner les autres travaux.

Le mois d'octobre sera consacré à la peinture. Chaque soir, en sortant de l'école, les enfants viennent « inspecter » les travaux et tout le village en suit l'avancement avec le plus vif intérêt. Le maître, quant à lui, sera en permanence présent sur le chantier.

*
* *

Voilà maintenant l'œuvre accomplie. Au centre de l'église, l'on se sent enveloppé par cet immense et unique décor.

Quelle signification Paul Foujino a-t-il voulu donner à ces longues bandes de couleurs douces aux lignes souples et pures ?

La nef, les murs et le plafond sont enrubannés de lices colorées, sinueuses, convergeant vers le chœur pour monter encercler le christ. « Les couleurs, disait Paul Foujino, rappellent celles des catacombes et des peintures romanes de France », et elles parlent. Le blanc dit la paix, la lumière, la légèreté et la joie du chrétien sauvé, devenu fils de Dieu, qui ressuscitera. La terre de Sienne et l'ocre jaune sont la terre, l'humanité en quête de Dieu, en marche vers Dieu, avec ses doutes, ses abandons, ses reprises, traduits par les variations de nuances, les changements d'épaisseur, les courbes, les ruptures. Le vert amande chante l'espérance qui est universelle et se retrouve donc partout, soutenant et entraînant l'humanité. Le jaune d'or représente la prière des hommes, la vie, et la lumière de la résurrection. Le Christ, Lumière du monde, attire tout à lui pour l'envoyer à son Père.

Au centre de tout, ce qui attire le regard en effet c'est bien le Christ en croix. Au cœur du chœur, « il est le centre, l'alpha et l'omega, dans l'histoire de notre salut, dit le Père Morel, et il exprime, comme l'autel qu'il domine, le même mystère, celui de la mort de Jésus ». Toute la décoration le complète en évoquant la résurrection, ce passage de la vie à la mort pour la vie éternelle, « la porte étroite ». Tout part du Christ pour revenir à lui.

Ainsi, les bandes de couleur ocre et terre de Sienne partent par la droite pour aller au fond de l'église et revenir à gauche sous forme de flèches : le chemin est indiqué, il n'est que de le suivre, jalonné qu'il est de « phares » que sont la Vierge Marie, les saints Matthieu, Marc, Luc, Jean et l'Esprit Saint. C'est celui de l'humanité, soutenue par l'espérance, en marche vers la Pâque du monde, c'est-à-dire

le retour de Jésus et la résurrection de tous les hommes. Sa joie se traduit par les lignes qui remontent simultanément du pied de la croix, à gauche vers la voûte de la nef, et à droite vers la voûte du chœur. Enfin, sa prière monte directement en deux bras jaune d'or qui enserrent le crucifix.

Les peintures sont remises en valeur sur les autels latéraux peints en blanc semblables à des hauts-reliefs qui abritent l'un le tabernacle, l'autre les reliques de Saint-Donat.

Le maître-autel en bois sculpté, peint également en blanc, est l'œuvre d'Irène Zack qui demeure à Vanves. Elle est la fille de Léon Zack déjà cité. Artiste comme son père, elle fait de la sculpture abstraite et a réalisé de nombreuses sculptures profanes, des décorations monumentales et, dans le domaine de l'art religieux, des autels, des tabernacles, des fonts baptismaux, des dalles gravées, des mosaïques et des vitraux pour de nombreuses églises à travers la France. « Sans chercher à donner une explication à la forme et aux sculptures, j'ai suivi le courant de lignes élégantes apporté par Paul Foujino », m'a-t-elle confié. Tel un tombeau, son autel très sobre se présente comme le symbole de la Pâque de Jésus.

C'est également Irène Zack qui a réalisé les dessins des vitraux modernes destinés à remplacer les anciens au nombre de 6. Paul Foujino, dès l'hiver 81/82, s'était mis à leur préparation et avait fait le choix des couleurs. La mort, hélas, ne lui laissa pas le temps d'achever ce travail. En 1982, le Père Morel s'est tout naturellement adressé à Irène Zack qui a accepté d'en faire le tracé. Elle a repris les couleurs et, comme au moment de la réalisation de l'autel, s'est « laissée guider, explique-t-elle, par son amitié pour l'artiste et l'admiration de son œuvre ». « J'ai été frappée par la force, le dynamisme, l'originalité de la peinture de Paul Foujino dans l'église et j'ai voulu simplement rester dans le même esprit en reprenant un peu les mêmes mouvements ». « Je n'ai été guidée par aucune recherche de symbole, mais uniquement par une recherche d'ordre plastique ». N'était-ce pas la sagesse et le plus bel hommage au peintre ? Que pouvait-on en effet ajouter à l'ensemble décoratif de Paul Foujino ?

La réalisation des vitraux est due à Guy Le Chevallier, fils de Jacques Le Chevallier, peintre et verrier qui avait suivi les cours d'art monumental avec Paul Foujino à Paris, en 1955-56. Ces vitraux s'harmonisent par la douceur modeste de leurs teintes avec les couleurs des murs. Ils seront mis en place en 1983.

L'éclairage est constitué dans la nef par 6 ensembles de 3 grosses bulles et dans le chœur par des spots dissimulés derrière l'arc. L'ensemble diffuse une lumière douce et chaude.

Pour Paul Foujino, l'installation du Christ dans le chœur, consacrant ainsi l'œuvre achevée, fut un immense bonheur et le plus bel hommage qu'il pouvait rendre au créateur. L'inauguration eut lieu le 15 août 1981. Comblé, Paul Foujino pouvait dire « Maintenant je puis mourir, j'ai peint une église ». Ce fut en effet la dernière fois qu'il vint à Cuvat. Il mourut subitement à Paris le 1er mars 1982. Il n'avait que 56 ans.

Il avait bien mérité les félicitations que l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) lui décerna en novembre 1981 quand, au congrès sur l'insertion des arts contemporains dans les édifices anciens, il présenta la décoration qu'il avait conçue pour l'église de Cuvat.

Homme discret, tout à son art et à sa foi, il a délicatement signé les peintures murales de Cuvat sur une plaque de marbre blanc apposée à droite de l'autel de Saint-Louis de Gonzague. Derrière cette plaque, une niche contient une boîte renfermant un peu de ses cendres.

*
* *

Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir connu Paul Foujino. Cependant nous pouvons nous réjouir que ce grand catholique ait eu le bonheur de réaliser la décoration d'un sanctuaire de sa nouvelle religion. L'inscription peinte au-dessus de la porte « Domus Dei et aula cœli » n'est-elle pas le signe que cette « Maison de Dieu » était bien pour lui l'« antichambre du ciel ? » ?

Marie-Claire COURTIAL.

Quelques réflexions suggérées par la « restauration » de l'église de Cuvat

Il y a quelque temps, un membre de notre société a témoigné devant vous de son admiration pour la « restauration » du décor de l'église de Cuvat, réalisée il y a déjà une dizaine d'années par un peintre japonais. Cette admiration est tout à fait légitime. Elle est d'ailleurs partagée par d'autres personnes et, en som temps, elle a inspiré quelques articles élogieux à des journalistes.

Je suis navré de devoir dire que je ne partage pas le même enthousiasme, et je pense que je dois dire les raisons de cette opinion différente car, à mon sens, la « restauration » particulière de l'église de Cuvat soulève un problème général très important : celui de la restauration des monuments anciens, et principalement des églises, qui sont les témoins d'un passé précieux.

Cette attitude personnelle de réprobation était d'ailleurs également celle des membres de la Commission diocésaine d'Art sacré du moment dont j'étais alors le responsable. Cette Commission, organisme officiel du diocèse d'Annecy pour tout ce qui concerne le décor et l'aménagement intérieur des églises et des chapelles du diocèse, avait donné des directives pour la restauration de l'église de Cuvat, tant à la paroisse qu'à l'architecte choisi par elle pour ces travaux, — M. Prioleau, de Dijon, — et au peintre, contactés personnellement. Ces conseils n'ont pas été suivis et la Commission n'a pas eu connaissance des décisions finalement prises. Elle a été mise devant le fait accompli, après l'exécution des travaux.

Je ne voudrais pas être à l'origine d'une polémique qui serait totalement vaine puisque cette église doit être, maintenant, acceptée telle qu'elle est et que, d'ailleurs, elle répond bien aux besoins de la pastorale paroissiale.

L'église de Cuvat, construite sur les hauteurs qui dominent d'importantes voies de communication, a valeur de signal et de symbole. Elle adresse une invitation amicale aux passants. Ceux-ci, attirés par son clocher à bulbe typiquement savoyard, reçoivent volontiers cet appel et se montrent intéressés par la visite de cette église parfaitement inscrite dans le paysage du bas pays de Savoie.

Or, après avoir poussé la porte, ils éprouvent subitement l'impression d'avoir été dupés. Le contenu ne répond pas à l'étiquette. Le clocher à bulbe s'avère être un appât trompeur. Ils éprouvent la surprise de se trouver devant un décor bien différent de celui qui leur était promis, un décor qui, tout en ne manquant pas de qualités par lui-même, n'a rien de local mais serait parfait dans une église contemporaine, qu'elle soit édifiée d'ailleurs à San-Francisco, Sydney, Tokyo ou Montevideo.

La réticence éprouvée est encore renforcée par le fait même que ce décor, hormis la croix peinte sur le mur du chevet, n'a rien

d'intrinsèquement religieux. Les visiteurs ne seraient pas outrageusement choqués s'ils apprenaient la réalité, c'est-à-dire que ce décor de bandes de couleurs est la reproduction de celui qu'a peint le même artiste japonais pour l'ornement du mur extérieur de l'usine de moteurs Hispano-Suiza, dans la banlieue de Paris. La vue du seul autel néo-classique conservé, autrefois peint en faux marbre de couleur comme il convient, mais aujourd'hui devenu blanc, ne fait qu'ajouter un peu de stupeur à beaucoup d'étonnement.

Un décor de la même veine, s'il était projeté sur les murs moyenâgeux des salles du Château de Montrottier, propriété de notre Académie, n'aurait-il pas une sorte de relent de profanation ?

Que penserait-on de quelqu'un qui, possédant un beau meuble ancien, d'une ébénisterie de noyer, ferait peindre ce meuble en blanc pour lui donner un air de neuf ? L'opération réalisée à Cuvat est du même genre.

Si l'on se réfère au dictionnaire Larousse pour y trouver la définition du verbe « restaurer » on y lit ceci : « Restaurer : remettre en bon état ». Alors, on est bien obligé de conclure qu'à Cuvat, l'église n'a pas été remise intérieurement en bon état, donc n'a pas été « restaurée », mais qu'elle a été transformée en une nouvelle église, sacrifiant au modernisme l'église ancienne. Ici se pose une grave question : en avait-on moralement le droit ?

Pour essayer d'apporter une réponse à cette interrogation, je voudrais reprendre quelques lignes que j'ai écrites dans un petit ouvrage collectif sur « La Cathédrale aujourd'hui ». Cet ouvrage a été publié sous le patronage du Ministère de la Culture, au nom de l'Etat propriétaire des bâtiments, et de l'Eglise de France, affectataire des lieux. Il est sorti des presses au mois de novembre dernier et la pensée qui l'anime intéresse aussi bien la plus petite église paroissiale que la plus illustre cathédrale. Voici ce que j'ai écrit et qui a recueilli l'adhésion de tous les intervenants... (p. 64)...

> *« Quand on entre dans une cathédrale, on ne devrait jamais oublier ce qu'écrivait Emile Male dans la préface de son ouvrage « L'Art religieux du XIIIe siècle en France » : « Au Moyen Age, toute forme est le revêtement d'une pensée. On dirait que cette pensée travaille au-dedans de la matière et la façonne. La forme ne peut se séparer de l'idée qui l'a créée et qui l'anime. Une œuvre du XIIIe siècle même quand l'exécution en est insuffisante nous intéresse ; nous y sentons quelque chose qui ressemble à une âme ».*
>
> *« En effet, plus qu'une œuvre purement architecturale, aussi géniale soit-elle, la cathédrale est une entité spirituelle, avant d'être plan, élévation, volume, elle est méditation et contemplation ».*

Oui, dans toute église, même la plus humble, il y a quelque chose qui ressemble à une âme et cette âme exige le respect en toute circonstance. Une restauration digne de ce nom, non seulement n'a pas le droit de tuer ou simplement de mutiler cette âme, mais doit la revigorer, la revivifier, lui donner une nouvelle jeunesse. Une vraie restauration, certes, doit faire bénéficier cette âme et son enveloppe

de pierre des derniers progrès de la technique et des arts pour l'adapter à son temps car une église est une maison vivante, vivante de la vie des hommes pour qui elle est destinée. Certes, une église n'est pas figée une fois pour toutes dans une addition rigide d'éléments secondaires intangibles. Elle doit accueillir la manifestation des arts contemporaints, — et, à ce sujet, les vitraux modernes de Cuvat sont les bienvenus — mais à la condition absolue que l'entité fondamentale du monument soit respectée.

Dans la restauration d'un édifice ancien, il n'y a aucune place pour la fantaisie ou les goûts personnels d'un manipulateur quelconque. C'est l'édifice qui doit commander et non pas les individus. Aussi, en dehors de ses qualités techniques, un restaurateur devra, avant tout, faire preuve d'abnégation, de modestie, de désintéressement en réalisant, non pas ce qui lui plaît, et qui variera immanquablement avec chaque individu, mais ce que le bâtiment lui-même demande, même si c'est contraire à ses goûts personnels ou à ceux de ses commanditaires.

Dans la mise au goût du jour de l'église de Cuvat, les hommes des années 1980 se sont attribués la priorité sur l'édifice. Sur le mouvement ainsi déclenché, dans quelques dizaines d'années d'autres hommes ayant des goûts totalement opposés se présenteront peut-être pour effacer entièrement ce qui vient d'être fait et remodeler de nouveau une autre église conforme au snobisme du moment.

Si cette politique était poursuivie, que resterait-il de la pérennité des ancêtres qui se sont investis, en peinant, dans des œuvres, pour transmettre aux générations futures un patrimoine dont l'âme était l'expression et la synthèse de leurs propres âmes ?

Dans l'effacement des traces de la vie ancienne et leur remplacement par la banalité changeante du quotidien, on peut se demander si les hommes des âges futurs ne perdront pas une partie au moins de leurs racines, et, du même coup, la source profonde de leur vitalité.

Emile BERTHOUD.

Sur un manuscrit d'Alphonse Delbène

Le texte du manuscrit qui va être étudié date d'une époque (le XVIe siècle) où l'on s'intéresse à l'histoire, à la quête des origines. Les exemples sont nombreux d'auteurs français et savoyards qui rédigent alors des « chroniques » plus ou moins exactes.

Nous ne nous étonnerons donc pas qu'Alphonse Delbène se soit intéressé à « l'origine des ducz de Savoye et Piedmont ».

Sur Alphonse Delbène, historien et poète, nous avons la chance de posséder une utile, mais brève monographie de Dom Bernardet : *Un abbé d'Hautecombe, ami de Ronsard, Alphonse Delbène, évêque d'Albi* (Grenoble 1937). Son *Amédéide,* un poème épique, a été exhumé en 1864 par un amateur qui en a donné une édition tout à fait insuffisante. Ici, nous nous intéresserons seulement au manuscrit inédit, conservé à la Bibliothèque d'Albi n° 62, que Dom Bernardet a simplement analysé : *Recherches de l'origine des ducz de Savoye et Piedmont et alliances d'iceux, faictes par Alfonce Delbène, conseiller d'estat et senateur au souverain senat de Savoye, tirées tant des antienes histoires que vieux titres et memoires.* « Sic Domini me sustulit aura ». Escript à Hautecombe le vingt neufieme septembre par Claude Michel 1590. Ainsi se présente la première page de ce grand in 4° de 551 pages, en belle cursive italienne.

Ce Michel devait être un confrère de Delbène. La date de 1590 est confirmée par cette confidence : « auprés d'ung village qui se nomme encores à present Sainct Sulpice le Vieulx, les Religieulx duquel estoint du dict ordre de Cluni ainsy comme nous avons decouvert par les tiltres et viellies memoires. Auquel lieu nous nous sommes transporté (ames) en l'an 1590, au mois de novembre... » (225).

Ce manuscrit est précédé d'une notice de F. Vincent d'Alby qui assure que c'est « le même livre qu'il fit imprimer en latin soubz le titre de *regno Burgundiae et Arelatis* en 1602 ». En réalité, seules les premières pages sont comparables. L'ouvrage imprimé a une tout autre allure avec ses décalques de la prose des historiens latins ! Desseins et perspectives sont différents. Mais c'est vrai qu'« il fit ce livre de recherches à l'occasion de la conteste qu'il eust avec le sieur Pingon, historiographe de Savoye, qui, en l'an 1582, publia un livre latin sur le même sujet intitulé *Arbor gentilitia Saxoniae Sabaudiaeque principium*... Le sujet de la conteste n'etoit que sur l'origine des Ducs de Savoye que le sieur Pingon fait venir immédiatement de Saxe en Savoye et M. D'Elbène prétend que de Saxe estoint venus la race d'Hugues Capet et des Ducs de Savoye... » Problèmes redoutables en effet. Notre dessein est seulement de caractériser la manière de Delbène, ses réactions devant des sources complexes, son art d'historien « puisque ce manuscrit est unique » sur une telle matière, ainsi que le notait encore d'Alby.

Dès le début de son entreprise, il marque sa volonté d'objectivité. « Or estant l'histoire, ainsi que dict Ciceron, la vraye lumiere de verité et qui rand vray tesmoignage du temps, si elle manque en quelque chose en cela elle ne se peut bonnement appeller Histoire, mais plustost Roman qui sont livres faicts à plaisir et vraye poesie en prose » (35).

Pingon a manqué d'esprit critique. Il a suivi bêtement : « comme les moutons et brebis, que si quelcuns d'eux saulte quelque fosse ou passe quelque passage tous les autres le suivront sans faire consideration s'il faict bon passer ou non » (39). La même comparaison s'applique à un autre historien : Paradin ; « il a faict comme les moutons qui franchissent le saut de ceux qui passent les premiers » (127). Nouvelle condamnation radicale : « le feu seigneur de Pingon, que Dieu absolve, en son livre que nous pouvons apeller plustost libelle diffamatoire... » (61). Voici la conclusion exemplaire du livre III : « il ne nous reste plus qu'à respondre à la calomnie qui a esté mise en avant par le sieur de Pingon... assavoir que les Roys de France de la tige de Hugues Capet estoient descendus d'un Bouché, fondant son dire sur l'authorité de Dante, Poete florentin... contre vérité et pour hainne qu'il portoit à la maison de France pour avoir esté banni de Florence par Charles de Valoys. Il ne faut que les historiens cherchent la verité qui est la lumiere de l'histoire aux fables dont les poetes sont autheurs » (96.97). Nouvelle référence au *De oratore*. Mais le tercet du *Purgatoire* XX,52 exploite une légende qu'on retrouve dans Villon (Ballade de l'Appel)...

Delbène prolonge le Moyen Age par la fidélité qu'il manifeste à un esprit d'autorité : « il s'ensuivroit que cest Hugues auroit esté engendré de son pere à l'aage de sept ans, ce que les Phisiciens nient pouvoir faire, car Aristote au livre qu'il a faict des animaux... dit que le masle ne porte semence propre à engendrer qu'à l'aage de quatorze ans... » (65) « Othon... homme de grand savoir, tant es sciences divines qu'umaines et liberales, pour son temps, tellement qu'on escrit de luy qu'il fut le premier qui porta en son pais la subtilité de disputer qu'il avoit aprise et puisée en la doctrine d'Aristote sellon la maniere ensegnée ung peu auparavant par Jean Rosselin et Pierre Abelard » (279). Tel mariage « n'est credible, car les Allemans n'ont acoustumé de se marier qu'à aage bien mur et Caesar en ses Commentaires dit que les ditz Allemans estimoient que c'estoit chose villaine et deshonneste d'avoir affaire aux femmes avant l'aage de vingt ans » (67).

Mais enfin Delbène a eu le privilège d'avoir accès à des sources non suspectes : « les dis religieulx d'Aultecombe... n'estoient Anacorettes ni Hermittes comme a dict Paradin et nos chroniqueurs, car les Hanacorettes et Hermittes... avoient de coustume de vivre suls en lieu separé en quelques petits hermitages et celulles, n'estans commandé d'aucung. Ceux ici estoient cenobites, estans soubz l'obeissance d'ung abbé ainsy que nous pouvons prouver par les tiltres des Archives... » (238). Il retient le détail concret qui authentifie un récit : « Henry après la mort de Conrard fut faict empereur et eut le surnom d'oyseleur pour le plaisir qu'il prenoit à la vollerie ». (53) « La feste du Sainct sacrement de l'Hostel fut instituée par le pape

Urbin.. ainsy que tesmongne Pierre de Premontré qui dict avoir veu la bulle. L'office de ceste saincte feste fut composé par Sainct Thomas d'Aquin à qui le dict Pape donna pour recompense une Collombe d'argent ou cellon d'aultres une colonne » (490). Le droit de régale n'est plus compris. Il l'explique par un témoignage savant en latin. « Or il est faict mention en ce lieu de ce mot *fodeum* qui n'est connu vulgairement. Et pour ce j'estime qu'il sera bon l'expliquer. Amonius Monacus nous l'apprend en son livre... » (289). Voici une confidence désenchantée à propos d'une dame de « Foucigni » : « pour exprimer le nom de la ditte Dame il y a une viellie M ou N que je ne mente. Voilla tout ce que j'ay peu remarquer de la femme du dit Thomas » (339). L'humour n'est pas absent de ces pages : les Rois face aux maires du Palais sont bien falots ! « il ne restoit rien aux Roys que le surnom et les ornements externes qui representent la dignité Royale, comme d'avoir les cheveux longs, la barbe longue, seoir au throsne royal et une demonstration de regner, ouir les Ambassadeurs et leur faire la response sellon qu'ilz avoient esté embouchés par leurs maires de leur Palais... Ils ne possedoient rien de propre sinon quelque petite maison de plaisance, de peu de revenu où ilz habitoient avec leur famille qui estoit bien petite. Ils ne comparoissoient en public sinon aux calendes de May estans trainnés sur un char tiré par des beufz »... (88). Quelle dérision !... Pareillement significative l'histoire des guelfes et gibelins : « il n'y eust jamais folie ou plustot rage ou furie semblable... ilz s'entrecognoiss(oi)ent aux plumes qu'ilz portoient sur leurs bonetz, à la façon de leurs chausses, à tallier le pain et à copper orenges et par signes qu'ils faisoient des dois de la main... » (457).

*
* *

Cette Histoire relate évidemment des batailles. On saluera ici la verve de Delbène ; il participe et fait participer à l'action. Tel récit d'embuscade (p. 108-109) est mené avec jubilation : « Ses Sarrasins faisoient une infinité de voleries et pilleries sur les circonvoisins et destroussoient tous les passans qui alloient de France en Italie par la Provence. Ceste forteresse estoit de sa nature inexpugnable... On fit marcher quelques muletz ou charriotz chargés de bagage pour servir d'amorce pour attirer l'ennemi. Les Sarrasins voiant ce butin ne voulurent perdre ceste occasion... Lors ceux qui estoient en embuscade sortirent sus et menarent si bien les mains qu'il les tailliarent en piece... ». Ils parviennent à pénétrer dans la forteresse « desgarnie de gens pource que le capitaine... avoit envoyé quelques ungs de ses soldatz à la picorée... » ! La date de cet exploit ? « du temps que le dernier Boson fut Roy d'Arles... un peu devant la mort d'Othon troisieme, ce qui fut en l'an mille et un » (113).

Autre exemple de pareille allégresse ; en 1267 « le pais de Vau fut reduit à l'obeissance du dit comte Pierre de Savoye ». Il réussit à monter « sus la grosse tour pour voir l'assiette du camp de l'ennemy », prévient ses capitaines « qu'il fallioit partir quelques heures devant le jour sans bruit de tabour ni trompete » ; les ennemis surpris, « voiant les maganeaulx et aultres engins de batterie

appliquez pour fere breche commencerent à parlamanter et offrir de se rendre la vye et bague sauve..., à laffin voiant que le comte avoit fait dresser des engins avec lesquelz il gettoient des grosses pierres de fais sus les maisons, les bourgeois prinrent par force le capitayne... ». A Yverdon, il rencontre une résistance plus organisée ; il fit « dresser ses engins de batterie et finallement fit breche que ceulx de la ditte ville ramparoi(en)t de nuit tout incontinant et faisoient grand effort de resistance, jettans force pos et lances à feu sur les fagotz qu'on avoit mis aux fossez pour les combler ». Un siège implacable a raison de ce courage...

Mariages, morts violentes : ainsi court l'histoire. La résurrection de ce passé est souvent incertaine. Des images interviennent parfois pour éclairer le propos : « s'il est ainsi ou ce n'est pas ce Tiederic là ou il fit la guerre en l'aage de cent et quinze ans, ainsi qu'on lict en Homere qu'a faict Nestor, ce qui ne s'admet en l'histoire »... (44). Le livre III s'ouvre sur une belle profession de foi : « nous laisserons aux oyseaux de la nuit qui ne peuvent supporter ni endurer la clarté du beau soleil... les contes faicts à plaisir par ceux qui ont ourdi premierement ceste histoire ». Faute de témoignage assuré, tant du côté allemand que français, « il nous conviendra faire comme ceux qui marchent de nuict pour aller en quelque lieu sans lumiere, qui vont à tastons, ainsi qu'on dict se faisant lumiere de leurs mains, touteffois ilz parviennent où ilz veulent aller » (73).

En 1134, « l'Empereur Lothaire estant encores en Itallie fit quelque semblant de volloir recouvrer les anciens droictz des Empereurs, mais pour ce que cella ne se pouvoit fere sans remuer l'eau qui dormoit avec le siege Romain, sainct Bernard qui avoit accompagné le dit Empereur... fut cause qu'il laissa la chose » (223). Ferrand, le dernier fils du Roi d'Aragon « fut religieulx. En sa vieillesse il vollut donner à Dieu le son puisqu'il ne luy avoit peu donner la farine » (386). Comment justifier l'horreur des Vêpres siciliennes ? « Les historiens italiens pour couvrir ceste barbare cruaulté... disent que les insolences, palliardises et immodestie des françois contregnirent les dictz seciliens de faire un tel massacre... mais ilz les couvrent ainsi comme on dict d'ung sac mollié » (528)... Il y a là une spontanéité d'accent que la Rhétorique plus tard n'acceptera plus.

*
* *

On ne s'étonnera pas de voir notre Religieux intraitable sur la morale et la foi. « Marie d'Aragon, femme impudique sur toutes autres et de monstrueuse luxure, laquelle estant convaincue d'adultère fut bruslée toute vive comme tesmoigne Godofredus Vitbergensis et d'autres ; elle ne fut tuée comme disent nos croniqueurs » (59). Il a retenu la version la plus tragique... On se rappelle le courage de Marguerite, femme du futur saint Louis, durant sa captivité. Il cite un épisode de cette vie rapporté par Joinville. Marguerite, alors enceinte, demande à un vieux serviteur de la tuer plutôt que de subir les outrages des Sarrasins, s'ils s'emparaient de la ville. « Ceste bonne et vertueuse princesse aimoit mieulx morir de la main de ce

chevallier que d'estre pollue par ses detestables ennemys de nostre foy » (365). Delbène doit suivre le texte de l'édition A. P. de Rieus, (« très volontiers il le feroit et que jà l'avoit il en pensée d'ainsi le faire, si le cas advenoit »), car des manuscrits offrent une version encore plus énergique : « je l'avois jà bien empensée que je vous occiroie avant qu'ils nous eussent pris »... Son panégyrique du comte de Savoie, Humbert, mort en 1188, résume son idéal : « on voit encores aujourdhuy son sepulcre et statue de pierre marbrée à l'entrée du cloistre. Voilà comment ce bon Prince finit ses jours, auquel la grandeur de corage, le bon conseil, la foy, la constance, la tempérance, la pieté et religion excellerent et en telle sorte qu'on ne luy pouvoit desirer aulcune vertu requise à ung bon prince. Mais entre aultres vertuz dont il excelloit estoit la religion et pieté, laquelle reluit encores aujourdhuy au monastaire d'Autecombe qu'il a basti comme il est... » (309).

Sur deux points majeurs, voici comment il réagit : à propos de la loi salique qui exclut les femmes de la couronne : « la ginecocratie... directement est contraire aux loix de nature qui a donné aux hommes la force, la prudence, les armes, le commandement et les a osté aux femmes. La Loy de Dieu aussi commande que la femme soit sujette à l'homme » (483). Ah ! Saint Paul... « Nous lisons aussi en Isaie que Dieu menace ses ennemis de leur donner des femmes pour maistriser »... (484). Ce long réquisitoire culmine ainsi : impossible d'imaginer une femme souveraine. « Ses faultes apparoissent ainsy que fait un brandon posé sur une haulte tour qui sera cause qu'elle embrasera le feu de jalousie entre ses subjets »... (486)... Sur le droit d'aînesse, son argumentation reprend les mêmes principes : c'est l'ordre naturel, c'est la loi de Dieu *(Deutéronome)* ; La Macédoine, Alexandre le grand, Justin, Diodore, Hérodote, Le Pérou apportent de sûrs témoignages ; « et quand on a vollu rompre cest ordre de nature, il est survenu de grandes et cruelles tragédies, comme celle d'Atreus et de Tieste »... (535). L'histoire de Darius pose un problème vite résolu : « car tout ainsi que les talliables ne sont point de franche condition jusques à tant que leurs peres soyent affranchis, ainsi celluy qui est né d'ung pere auparavant qu'il fut Roy ny habille d'y venir par droit successif (comme estoit Darius) ne peult pretendre la succession de la coronne quoyqu'il soit aisné... » (537). De quel poids vraiment pèse la tradition dans les débats d'une conscience !

Une fois au moins on peut hésiter sur le sens d'une action de Delbène ; il s'agit d'un duc « lequel estant sur les fondz prest à recevoir le Baptesme demanda si ses majeurs et parens mors estoient au lieu des bienheureux. On lui respondit qu'il n'y pouvoient estre n'ayant esté baptisez. Aiant entendu cela, il sortit hors des fonds et dit que tres volontiers et constamment il ieroit à perdition avec eux » (60). Horreur devant un acte sacrilège ou admiration devant pareille fermeté d'âme ?

On peut enfin se préoccuper de découvrir dans cette Histoire la signature, si je peux dire, ou la griffe d'un moine de Hautecombe, au-delà, bien entendu, de la tendresse qu'il peut manifester pour son abbaye, les lieux où souffle l'esprit : Tamié... Le « style » biblique dû à l'insertion d'une citation discrète est rare : « Witkinde fit plu-

sieurs fois la guerre à Charlesmagne, n'estant encores chrestien, mais après qu'il fut illuminé de la lumière celeste et baptisé » (45). - Il « alla trois jours après rendre compte de ce faict devant le grand juge qui remunere un chacun selon qu'il aura merite » (50). Le recours à l'Ancien ou au Nouveau Testament reste exceptionnel : « il faudroit que la mere l'eut donc engendré comme Sarra et Elizabeth ; *in senectute sua,* aiant passé cinquante ans, quand elle fut mariée ; cela n'est pas impossible, puisqu'il a esté faict autrefois, mais il se faict rarement... » (148).

A propos du comte Humbert, mort en 1188 : « ceulx qui le vouldroient blamer pour avoir travallié les evesques de Thurin, il fault qu'ilz considerent que ce qu'il en a faict n'a esté que pour empecher qu'il ne fut lapidé, *pro bono opere,* ainsi que dit l'Evangille, assavoir pour soubtenir le vray et legitime pasteur de l'Esglise contre le chismatique Empereur » (310) : adapté de *Jean* 10,33. L'entrevue du pape Alexandre et de l'Empereur Fréderic en 1177 est rapportée avec un entrain tout particulier : « il luy baisa les pieds devant le portal de sainct Marc, comme tesmoigne Platine qui semble avoir en vergongne de reciter ingenuement ce que tant d'autres autheurs ont laissé par escrit, assavoir de l'acte dont le pape usa lors avec l'Empereur, luy mettant le pied non sullement sur le col, mais aussi disant : *Super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem* qui fit respondre à l'Empereur : *non tibi sed Petro* (vollant entendre qu'il ne s'umillioit à luy, mais à sainct Pierre). Et le pape répliqua : *Et mihi et Petro* ; dont on escrit que Teodoric, marquis de Misimie qui estoit l'hors en la compagnie de l'Empereur quand on le traitoit de telle sorte, print si à cœur une telle façon de faire, que le voiant ainsy à terre s'encorut d'une colere ardant à luy pour le relever, causant une telle fraieur au pape qu'il pensoit qu'il se vint addresser à luy pour l'offencer, qu'il se jetta au col de l'Empereur pour l'embrasser » (301-302). Le *Psaume* 90,13 a reçu d'étranges applications, on le voit...

On pourrait s'attendre ici à beaucoup de faits merveilleux. Delbène est d'une rare prudence. A propos de la fondation d'Hautecombe : « Nos vieils memoires disent que ces bons religieulx d'Aultecombe la vielle vinrent estant sur la montagne de Sessin une lumiere en ce lieu et pour ceste cause, ilz le vinrent visiter et l'aiant trouvé commode ce deliberarent de changer leur habitation »...(241). — En 1144, S. Bernard « en la presence de plusieurs personnes fit ung miracle guerrissant ung homme qui estoit aveugle et muet du ventre de sa mere » (250). Honoré III « au commencement de son Pontificat... confirma l'ordre des freres precheurs que son predecesseur n'avoit jamais vollu faire, quelque instance que luy en fisse Sainct Dominique et c'est pour l'advertissement qu'il en avoit eu d'une vision de ne se faire : les autheurs n'ont escrit quelle vision ce fut... » (422).

Et puis il y a l'étonnante aventure du comte de Modène, développée pour elle-même sur près de trois pages : « Marie de Castille, femme du dict Othon troisième, fut femme de prodigieuse luxure, laquelle s'amoracha du comte de Modena... lequel fut si vertueux qu'il resista à ceste tentation ne voullant jamais consentir à son

impudicité. Ce que voiant, Marie entra en telle fureur de se mespris et reffus qu'elle proposa de s'en vanger... Le mary trop credule donnant foy aux parolles de sa femme fit trancher la teste injustement au conte ». Or le comte avait tout raconté à sa femme qui proposa de « prouver l'innocence de son dict mary... par le fer chaut, (qui estoit un genre de probation qu'on usoit lors), s'asseurant tres bien qu'elle ne recevroit aulcune blessure... L'Empereur lors commanda qu'on aportast un fer ardant et rouge, ce qui fut faict, lequel estant presenté, le print à main devant l'assistance, sans brusler aulcunement : ce que voyant l'Empereur cogneut l'innocence du deffunct conte de Modena et pour amende de la faute commise donna à la dicte contesse quatre chasteaux au pais de Toscane et commanda que Marie sa femme fut bruslée vive tant par ses luxures que pour avoir malicieusement calomnié le feu conte. Ceste histoire a esté racontée par Godofredus... et par Sisfredus prestre... aussi Sigonius, au livre septième du Royaume d'Italie, notant que cela advint en l'an neuf cens nonante six » (80-83). Ces témoignages semblent n'être là que pour garantir une épreuve fabuleuse. P. Boaistuau a recueilli ce type d'*Histoires prodigieuses.*

On le voit, les horizons dégagés par ces *Recherches de l'origine des Ducz de Savoye* sont très larges finalement. Ils s'étendent à des événements qui se sont déroulés dans des contrées lointaines : les croisades ; d'où des références à Villehardouin. Mais l'*Amédéide,* elle-même, confirme cette orientation. C'est une épopée sur l'expédition d'Amédée de Savoie contre les Turcs en 1366. Cerner tant de faits ne va pas sans risque. Les historiens modernes peuvent-ils reprocher vraiment à Delbène d'ignorer un Amé II qui fausse sa généalogie des princes de Savoie ? On se montrera plus sévère sans doute devant une onomastique déroutante... Eudes - Hugues : « ce n'est qu'un mesme mot » (83). Le fils d'Eudes, est-ce Giraudus ou Willermus ? Quelle importance ! Giraudus du reste peut se lire Gillodus, d'où Guillot ou Guillaume. De tels principes conduisent aux équivalences : Guillaume - Girard - Bérold... C'est ainsi qu'on devient premier comte de Maurienne ! Les fantaisies de Ménage doivent nous rendre moins sévères. Du reste, Delbène le premier s'est troublé devant des conjectures hardies. D'où le *De Regno Burgundiae et Arelatis* de 1602. Mais, grâce aux archives d'Hautecombe, il a pu éclairer tout un pan de l'histoire de Savoie, si imbriquée dans celle de l'Italie. Volontiers, je considérerais notre manuscrit comme un premier jet, la mise au net d'une enquête rapide, mais documentée. Quelle chance d'y surprendre les mouvements d'un cœur intrépide ! (1)

Yves LE HIR.

---

(1) Orientations bibliographiques récentes :

R. H. Bautier et J. Sornay : *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age. Etats de la maison de Savoie,* CNRS, 1968-1971, 2 vol.

R. Brondy, B. Demotz, J.-P. Leguay : *La Savoie de l'an mil à la Réforme.* Ouest-France, Rennes, 1985.

Voir aussi une publication du Centre Interuniversitaire de Recherches sur la Renaissance italienne, Paris III, vol. 20 : *La circulation des hommes et des œuvres entre la France et l'Italie à l'époque de la Renaissance* (Jean Balsamo : *Les Delbène à la cour de Savoie*).

Notes de lecture

Georgette CHEVALLIER :

ANNECY, LES POETES, LE LAC

De balades en ballades, c'est là un charmant parcours autour d'Annecy et dans la ville en compagnie d'auteurs aux regards différents, aux sensations diverses. Ces textes en vers ou en prose, de l'enthousiaste au réservé, Georgette Chevallier les réunit dans une anthologie : *Annecy, les poètes, le lac.*

L'auteur, au gré des pages, nous convie à musarder, à rêver, à nous souvenir, à rechercher des traces.

On ne peut que partager les émotions de ceux qui vécurent ou firent halte en ces lieux, de saint François de Sales à Sacha Guitry, de Jean-Jacques Rousseau à Cézanne, d'Anna de Noailles à Patrick Modiano, et c'est d'un regard plus complice, plus amical, que l'on retrouve, lecture faite, le lac et le Thiou, les arcades et les jardins.

Chaleureusement préfacé par Paul Guichonnet, illustré avec autant de talent que de cœur par Alphonse Puthod, ce délicieux album a tout de suite trouvé place parmi les classiques du charme annécien.

Yolande ROLLET.

(Cette anthologie, publiée dans les « Savoisiennes » de la Fontaine de Siloé, a mérité à Georgette Chevallier le Prix Région Savoie 1993, décerné par le Groupe d'études, de littérature et d'action Savoie qu'anime notre confrère André Garcin).

Marie-Thérèse HERMANN :

LE TOUR DE LA SAVOIE PAR DEUX ENFANTS

Voici, de Marie-Thérèse Hermann, auteur bien connu de nombreuses évocations du temps jadis, *Le Tour de la Savoie par deux enfants.* Il reprend la formule du célèbre *Tour de France par deux enfants,* paru au lendemain de la guerre de 1870. Ce récit, qui connut un prodigieux succès (325 éditions jusqu'en 1923 !), émut tous les écoliers de la Belle Epoque, en leur racontant les mille visages de leur pays, de ses habitants et de ses gloires.

A l'instar d'André et de Julien, deux petits Mauriennais, Jean-Pierre et Nicolas parcourent la Savoie des années 1830. Leur périple les conduit dans toutes les provinces du Duché, coupé de haltes qui leur font découvrir les paysages, la flore et la faune, les hommes et leurs travaux, les types sociaux caractéristiques, du bon prêtre au médecin des pauvres, du ramoneur au paysan, à l'artisan, au mendiant et aux goîtreux et crétins... Mais aussi, commentés par les anciens, les fastes du passé, à travers ses monuments, ses grands hommes, ses traditions populaires.

Coloré d'un passéisme plein de bons sentiments, le livre de M.-T. Hermann est écrit avec entrain et clarté. Il repose sur une documentation solide et toujours exacte et son illustration, abondante et suggestive, a le grand mérite de sortir du déjà-vu en présentant des sujets originaux ou peu connus. Ce *Tour de Savoie* constituera une excellente introduction à la connaissance de leur pays par nos enfants et il sera lu avec plaisir et profit par les plus grands.

Paul GUICHONNET.

Jean-Vincent VERDONNET :

A CHAQUE PAS PRENANT CONGE

Il est bien présomptueux de ma part de parler de la poésie de Jean-Vincent Verdonnet, après ce qu'en ont écrit des Marcel Arland, Serge Brindeau, Andrée Chédid, André Dhôtel et autres Robert Sabatier.

Mais notre confrère — notre éminent confrère : n'a-t-il pas reçu, en 1985, le Prix Apollinaire, qui est en quelque sorte le Goncourt de la poésie ? — ayant eu l'amabilité d'offrir ces jours-ci à notre bibliothèque son dernier ouvrage intitulé *A chaque pas prenant congé,* il m'a paru bienséant d'en rendre compte au sein de notre assemblée. Je vais essayer de le faire le moins maladroitement possible.

Les poèmes de ce recueil sont souvent mélancoliques, comme l'est son titre.

La sensibilité du poète le rapproche de l'auteur du *Grand Meaulnes :*

> Et s'éveille dans le sang vert
> des sylphes l'écho de la *Fête*
> *étrange,* au domaine perdu
> où vont des robes sans visages
> danser en bruissant sur les airs
> d'un violon désespéré.

« Ce qui me touche particulièrement en Verdonnet, c'est son sens intime de la nature », a écrit Marcel Arland. Le recueil *A chaque pas prenant congé* confirme cette communion avec la nature :

- Quoi de plus juste que la note
  du merle annonçant le printemps (...) ?
  Et le chant de l'oiseau dispense
  à chaque feuille sa mesure (36)
- Novembre a rendu transparent
  le feuillage rose des hêtres (102)
- Déjà de l'automne s'ébranle
  là-bas le pourpre corbillard (34)
- Le printemps tarde à éveiller
  de leur hivernage les ruches (35)
- La peau des jours et la clairière
  se tachant de pourpre et de son
  (...) L'herbe des talus qui pâlissent
  implore le soleil fugace (81)

Admirons

Le lac dans son deuil automnal (74)

Il s'agit du Léman.

Essayons d'entendre les

Imperceptibles confidences
que chuchotent les feuilles sèches (84)

et

le frisson
des roselières sous la lune (99)

Sentons « la morsure du vent ».

Aspirons « l'odeur des tilleuls » (50) ou « l'odeur du crottin de mulet/encore chaud sur le sentier » (52).

Et goûtons aussi « le vin frais ».

Tous les sens sont impressionnés.

C'est un lieu commun que de signaler la richesse des images de Jean-Vincent Verdonnet. Nous en avons déjà rencontré quelques-unes et je m'arrêterai devant celles-ci :

- le verger ivre de ses fleurs (38)
- Octobre a dépeuplé le tremble (100)
- La flamme en un dernier sursaut
  égare sa langue dans l'âtre (37)

- C'est au silence que s'enflamme
l'églantier de la solitude (66)
- Lorsque les pierres se dévêtent
de leur douce écorce de nuit
L'aube inverse les sabliers
le rouet des rêves s'arrête
Chaque feuille a la goutte au nez (39)

Le poète décrit « l'incendie des fermes »

en cette explosion du couchant
dont se dévergondaient les roses (54)

et un moulin en ruines :

Maintenant le vent seul y moud
mais si bleu un froment de luxe.

Sans aucun doute, Jean-Vincent Verdonnet se plaît à utiliser l'octosyllabe.

L'octosyllabe est, comme on sait, le vers qui a apparu le premier dans les textes français du Moyen-Age. C'est aussi celui de nos complaintes populaires. Bref, c'est celui dont le peuple avait hérité par la transmission orale.

Jean-Vincent Verdonnet emploie donc le plus français de tous les vers de France, et le plus souple, aussi :

Rumeur attendrie/du troupeau (5 + 3)
retrouvant/l'étable et le foin (3 + 5)
à sa descente de l'alpage.

La boîte à musique/du soir (6 + 2)
commence/à égrener les notes (2 + 6)
d'une berceuse buissonnière

Les lampes ont tendu leurs mains
et l'heure vient/s'y ébouler (4 + 4)
en son escorte de chimères (...)

Il tient tant à ce rythme octosyllabique que, le cas échéant, il coupe, dans la présentation, son vers en deux, afin qu'un E muet soit élidé — comme à la fin d'un vers :

- La saison s'achève
les tisons (5 + 3)
doivent de durer à leur cendre
- A retenir un peu de pluie
Quelle feuille
ne se creuserait ? (3 + 5)

Pour conclure, je rappellerai ce qu'écrivait André Dhôtel, en 1982, à propos de la poésie de Verdonnet : « Mais ce qui surtout m'attire, c'est une *sensation* (non pas une idée) de l'éternité (...) ». L'auteur du *Pays où l'on n'arrive jamais* pourrait encore s'exprimer de même après avoir lu *A chaque pas prenant congé,* car

qui tiendrait mieux que la lumière
un langage d'éternité
à ce qui change et s'en désole ?

Georgette CHEVALLIER.

(Mortemart, Rougerie, 1992).

Andrée MANSAU :

SAINT-REAL, UN HISTORIEN AU MIROIR (1643-1692)

Après un chapitre d'introduction qui présente l'abbé César Vichard de Saint-Réal, romancier et historien, voire diplomate, qui a affirmé : « Je suis savoyard, c'est tout dire », Mme Mansau raconte la vie mouvementée et romanesque de ce personnage haut en couleurs.

Entre autres, il est question du « Savoyard à Paris », de « La rencontre d'Armide » (à savoir Hortense Mazarin, qu'il a rencontrée à Chambéry et suivie en Angleterre), ou de « La diplomatie secrète ».

L'histoire de la Savoie et de l'Europe est la toile de fond de ce récit. L'historien prend grand plaisir à lire ces évocations.

L'amateur de Belles-Lettres, lui, se réjouit de voir passer les ombres de Ménage, Antoine Favre, Claude de Vaugelas, Loménie de Brienne, La Fontaine, Saint-Evremond, Madame de La Fayette, Madame de Sévigné, Madame Deshoulières, et bien d'autres encore.

Le chapitre le plus original est sans doute celui que l'auteur a intitulé *Historien ou romancier au miroir ?*

Quoi qu'on en ait dit, Saint-Réal n'a pas affirmé avant Stendhal que « le roman [était] un miroir qu'on promène au long d'un chemin » mais il a écrit que « l'histoire est un miroir » et il peut être considéré comme « le maître oublié de Stendhal ».

Mme Mansau analyse les ouvrages de Saint-Réal en les comparant aux œuvres européennes qui les ont précédés, aux productions contemporaines et aux livres qui ont suivi.

Elle montre l'originalité du célèbre tarin : « Le texte de Saint-Réal publié en 1674 (= la *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise en l'année 1618*) est donc la première nouvelle d'espionnage sur l'Italie du XVIIe siècle qui sort du style du libelle ou du pamphlet pour présenter une réflexion qui associe la recherche historique et la présentation littéraire [...] ».

Il a peint, dit-elle dans sa conclusion, « une fresque vigoureuse de la Savoie et de ses ducs ».

Le livre se termine par quelques pages très utiles : un arbre généalogique de la famille Saint-Réal, quelques extraits de l'œuvre du Savoyard, une étude de sa patente d'historiographe et enfin une bibliographie très détaillée.

Bref, un ouvrage qui fait honneur à la revue « L'Histoire en Savoie » qui l'a publié.

Georgette CHEVALLIER.

RAYON POESIE

Notre confrère le docteur Joseph Burdeyron a offert à la bibliothèque de l'Académie Florimontane un recueil de poèmes dont il est l'auteur et qu'illustrent des photographies en couleurs qui sont l'œuvre de Christiane Burdeyron, sa femme.

Ce recueil s'intitule *Parcours.*

Il s'agit en général de poésie néo-classique, parfois de poésie libre. On y remarque l'habileté avec laquelle l'auteur joue des sonorités et des harmonies imitatives.

Ceux qui liront cet agréable recueil apprendront, entre autres, que

« Les vrais amis gravissent
En complices
Le caillouteux chemin
Du destin. »

Marie-Claire Courtial a également déposé à la bibliothèque un recueil qui se compose de trente-six poèmes. Il s'agit de *Transparences.*

En un style élégant et un peu précieux où les inversions se multiplient, elle peint des tableaux aux teintes délicates. Ce sont surtout des paysages de neige. L'auteur aime le silence, les moments apaisants. Bruits, formes et mouvements, rien, dans ce recueil, n'est violent. Tout est calme. Les mots « délicat, délicatesse, doux, douceur » reviennent sans cesse sous la plume de l'auteur. N'avons-nous pas là, d'ailleurs, l'un de ses principaux traits de caractère ?

Georgette CHEVALLIER.

Sur les rayons de la bibliothèque

Au cours de l'année 1992, la bibliothèque de l'Académie a enregistré notamment les entrées suivantes :

L'effet frontière dans les Alpes, Colloque Aoste 1988 (Don Paul Guichonnet).

Les villes augustiniennes dans les Gaules, Colloque Autun (envoi de la Ville d'Autun).

Amédée VIII - Colloque Lausanne-Thonon, 1990 (Don Georges Grandchamp).

René Bouvet : Tome 3 (1882-1930) de *La Ville de Rumilly - Son histoire* (Don de l'Imprimerie Ducret).

Jean-Vincent Verdonnet : *A chaque pas prenant congé* (recueil de poèmes offert par l'auteur).

Lauro Colliard : *Barthélemy d'Elbène* (Don de l'auteur).

Cahier Alexandre Dumas n° 9 (Don Hubert Charron).

La Jaÿsinia (Don de la Ville de Samoëns).

Paul Guichonnet : *La Révolution à Carouge,* Colloque Thonon 1989 (Don de l'auteur).

Gérard Détraz : *Travaux et productions agricoles en Genevois au XIVe siècle,* Mémoire D.E.A. d'Histoire (Don de l'auteur).

Paul Dufournet : *Itinéraire en architecture rurale : Amiens, Artois, Boulonnais* (Don de l'auteur).

Pierre Camp : *Les imageurs bourguignons à la fin du Moyen-Age* (Don Georges Grandchamp).

Pierre Préau : *L'Esprit des lieux - Le portrait de la Savoie* (Don Pierre Soudan).

Général Guillaume : *Annibal franchit les Alpes* (Don Pierre Soudan).

Olivier Blanc : *Les hommes de Londres - Histoire secrète de la Terreur* (Don de l'auteur).

Maria-Grazzia Vacchina : *Qui étions-nous ?* (Don de l'auteur).

Charles Maly : *Le saut du zèbre* (Don Pierre Soudan).

Syv Soestre : *La fille de la vipère* (Don Pierre Soudan).

André Gilbertas : *Adèle de B...* (Don Pierre Soudan).

Le Grand Louvre, ouvrage collectif (Don Georges Grandchamp).

Dominique Zumkeller : *Agriculture et structures agricoles à Genève au XVIIIe siècle* (Don de l'auteur).

Mathieu de la Corbière : *Mémoires de la Maison de La Corbière* (Don de l'auteur).

Les Condorcet et Genève, Congrès Europa nel 18e secolo (Don Paul Guichonnet).

Samuel Guichenon : Reprint en trois tomes de l'*Histoire de la Royale Maison de Savoie* (Don Pierre Soudan).

Georgette Chevallier : *Annecy, les poètes et le lac* (Don de l'auteur).

Marie-Thérèse Hermann : *Le tour de Savoie par deux enfants* (Don de l'auteur).

Paul Guichonnet et Paul Waeber : *Genève et les communes réunies 1814-1816* (Don Paul Guichonnet).

Jules Masse : Reprint en deux tomes de l'*Histoire de l'ancienne Chautagne* (Don Pierre Soudan).

André Perrin : Reprint des *Documents relatifs au Prieuré et à la Vallée de Chamonix* (Don Pierre Soudan).

Francine Glière : *Le Fonds Paul Girod aux Archives de la Savoie* (Don de l'auteur).

Monique BOULLARD.

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

— Annecy : Académie Salésienne ; Amis du Vieil Annecy ; Société d'Histoire Naturelle.
— Bonneville : Académie du Faucigny.
— Chambéry : Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Faverges : Amis de Viuz-Faverges.
— Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
— Rumilly : Amis du Vieux Rumilly.
— Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.
— Saint-Julien-en-Genevois : La Salévienne.
— Thônes : Les Amis du Val de Thônes.
— Thonon-les-Bains : Académie Chablaisienne.

FRANCE

— Aix-en-Provence : Académie des Sciences, de l'Agriculture, des Arts et Belles-Lettres.
— Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
— Autun : Société Eduenne.
— Avignon : Académie du Vaucluse.
— Beaune : Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Belley : Société Le Bugey.
— Besançon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; Société d'Emulation du Doubs.
— Bordeaux : Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Bourg-en-Bresse : Société d'Emulation et d'Agriculture.
— Châteaudun : Société Dunoise.
— Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Colmar : Annales de l'Académie d'Alsace.
— Dijon : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
— Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
— Grenoble : Institut de Géographie Alpine.
— Lyon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Mâcon : Académie de Mâcon.
— Montbéliard : Société d'Emulation.
— Montpellier : Académie des Sciences et Lettres.
— Nancy : Académie de Stanislas.
— Paris : Comité des Travaux Historiques ; Société littéraire des P.T.T.
— Romanèche-Thorins : Etudes Préhistoriques.
— Saint-Germain-en-Laye : Musée des Antiquités Nationales.
— Strasbourg : Société Académique du Bas-Rhin.
— Toulon : Académie du Var.
— Tulle : Société Lemouzi.
— Valence : Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.

EUROPE

— Allemagne : Deutsche Forschûngsgemeinschaft (Bonn).

— Belgique : Institut Archéologique Liégeois (Liège).

— Italie : Archivium Augustanum (Aoste) ; Académie Saint-Anselme (Aoste), Annali della Facoltà di Lettere (Bari) ; Società per gli Studi storici, archeologici e artisti (Cuneo) ; Centro interuniversitario di richerche sul « Viaggio in Italia » (Moncalieri) ; Biblioteca Salesianum (Rome) ; Fondazione Luigi Einaudi (Turin) ; Segusium (Suse-Turin).

— Suisse : Bibliothèque N tionale Suisse (Berne) ; Société d'Histoire du Canton (Fribourg) ; Musée d'Art et d'Histoire (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Genève) ; Société de Géographie Le Globe (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Lausanne) ; Société Vaudoise des Sciences Naturelles (Lausanne) ; Glossaire des Patois de la Suisse Romande (Neuchâtel) ; Société des Sciences Naturelles (Neuchâtel) ; Société d'Histoire du Valais Romand (Sion) ; Antiquarische Gesellschaft (Zurich).

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

Bibliographie savoisienne(*)

par Marie-Jeanne QUELLET †
et Isabelle BOUVIER

ABRY Christian, DUCROZ Albert. — **Coureurs d'espace au risque des croyances,** in Les Hommes et les Alpes, colloque de Turin, octobre 1989.

ABRY Christian. — **La légende noire de l'alpe de Lens,** in Monde alpin et rhodanien, 1992.

ALOISE Humberto (d'). — **Les Confessions comme œuvre musicale,** Chambéry, Université de Savoie, 1992.

Alpes du Nord : Savoie-Dauphiné, Paris, Michelin, 1992, 221 p.

Amédée VIII - Félix V, premier Duc de Savoie et Pape, Colloque Ripaille-Lausanne 1990, Bibliothèque historique vaudoise, 1992, 523 p.

ANCET Jacques. — **Sous la montagne,** Messidor, 83 p.

Annecy : Festival de la vieille ville - Retour des alpages, Ville d'Annecy, 1992.

ANONYME. — **Abrégé de la vie de Louis Mandrin, chef de contrebandiers en France,** Allia, 1991, 128 p.

ANTOINE Claude. — **Nâves-Parmelan, un village dans la guerre, mort du capitaine Anjot 26 mars-7 avril 1944,** Rapid Copy, 1991.

ARMINJON Henri. — **La souveraineté de Genève,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

BARBIER Thierry. — **Un émigré savoyard à Paris au début de la révolution : Pierre Bochet,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

BARNIER Michel. — **Atlas des risques majeurs,** Plon 1992, 125 p.

BASTARD Brice. — **Annecy 1919-1939,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie 1991, 156 p, dactyl.

BAUD Henri. — **La correspondance entre le roi Charles VII et le duc Amédée VIII pendant la guerre de cent ans,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

BAUD Henri. — **La paroisse de Saint-Gervais et son annexion à la collégiale de Sallanches,** in Mémoires et Documents Académie Salésienne, 1991.

BELHOSTE Jean-François. — **Fonte, fer, acier : Rhône-Alpes du XVe au début du XXe siècle,** Association pour le développement de l'inventaire des richesses artistiques de Rhône-Alpes, 1992, 103 p.

BERGER John. — **Flamme et lilas,** Champ Vallon-Fontaine de Siloé, 1992, 240 p.

BERNARD Félix. — **La chapelle Sainte-Anne,** in Amis de Montmélian, 1992.

BERTHOD Pierre. — **Famille Berthod,** in Cahiers savoyards de généalogie, 1992.

BERTHOUD Emile. — **Le retable de Thônes,** in Revue Savoisienne, 1991.

BESSAT Hubert. — **Le toponyme « lanche » en Savoie,** in Cahiers du Vieux Conflans, 1991.

BILLARD Michel. — **L'église Saint-Jean-Baptiste de Viuz-Faverges : les sépultures tardives (XIVe-XVIIIe siècles),** in Amis de Viuz-Faverges, 1992.

BOEKHOLT Christianne. — **Bertrand de Duingt, pèlerin de Terre-Sainte au XVe siècle,** in Cahiers du Vieux Conflans, 1991.

(*) Cette bibliographie - non exhaustive - doit beaucoup aussi aux concours de la Bibliothèque municipale de Chambéry et de Georges Grandchamp.

La *Revue Savoisienne* tient à saluer ici, bien respectueusement, la mémoire de Marie-Jeanne Quellet qui assumait la responsabilité de cette rubrique.

BOGEY Annick. — **Casimir Vicario ou l'art de la fresque en Savoie romantique,** in l'Histoire en Savoie-Magazine 3, 1992.

BOIVIN Michel. — **Michel de Certeau, jésuite et historien savoyard (1925-1986),** in l'Histoire en Savoie-Magazine 3, 1992.

BORDES Hélène. — **Charité et humilité dans l'œuvre de François de Sales,** in Dix-Septième Siècle, janv.-mars 1991.

BORREL Yves. — **L'ingénieur François Justin** (1796-1860), in l'Histoire en Savoie-Magazine 3, 1992.

BOULLE Jean. — **Annecy,** Nouvelles éditions latines, 1992, 32 p.

BOUVERAT Dominique. — **La société à Rumilly au milieu du XVIIIe siècle,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 236 p. dactyl.

BOUVET Georges. — **Montmélian : schéma de l'évolution de la ville,** in Amis de Montmélian, déc. 1992.

BOUVET René. — **Epigraphie rumillienne,** in Amis du Vieux Rumilly, 1991.

BOUVET René. — **Rumilly III, principaux faits de 1882 à 1930,** Rumilly, Ducret 1992, 308 p.

BOUVIER Daniel. — **Un siècle d'histoire familiale : les Bouvier de Lanslebourg,** in Colloque Société d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

BOZONNET Jean-Paul. — **Des monts et des mythes,** P.U.G. 1992, 296 p.

BRUN Claire. — **« Quand il est mort le poète » : Jean Bordeaux (1906-1933),** in Revue Savoisienne, 1991.

BRUNIER Jean. — **Les familles Chamey, Gruffat/Gruffaz et Rigot,** in Cahiers Savoyards de généalogie, 1992.

BRUNOT Gilles. — **Escalades dans la moyenne vallée de l'Arve : 700 voies,** Esope 1992, 160 p.

BURDEYRON Joseph. — **L'histoire du rural de Saint-Germain-sur-Talloires,** in Revue Savoisienne, 1991.

BUZARE Josette. — **Péronne 1800 : destinée d'une femme dans la Savoie du XIXe siècle,** La Fontaine de Siloé & Vieil Annecy, 1992, 244 p.

CAMPIONE Philippe. — **Mont-Blanc 1786 : journal du docteur Michel-Gabriel Paccard,** Epigones 1992, 53 p.

CELIER Odile. — **Le Saint-Suaire de Turin : de la relique à l'image,** Cerf 1992, 247 p.

CELLIER Frédéric. — **Inventaire archéologique des cantons des Echelles et Pont-de-Beauvoisin,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 126 p.

CHALLAMEL Jean-Bernard. — **Joseph Avet et les Thonains à la Nouvelle-Orléans et en Louisiane,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ANNECY ET DE LA HAUTE-SAVOIE. — **Schéma d'aménagement départemental : les préconisations en matière d'aménagement touristique,** C.C.I., 1991.

CHARBONNIER Jean-Philippe. — **Chamonix, 40 ans dans la Vallée,** Glénat, 1992, 160 p.

CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre. — **Quatre siècles d'émigration en vallée d'Aulps (XVIIe-XXe siècle),** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

CHATELAIN Claude. — **L'immigration des hautes vallées du Chablais vers l'Argentine,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

CHAUBERT Daniel. — **Les armoiries de la Maison de Savoie, histoire et tradition,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

CHAVOUTIER Lucien. — **Petite histoire de la géographie des grandes Alpes savoyardes : de l'aspect physique au paysage mental,** in Cahiers du Vieux Conflans, 1991.

CHAVOUTIER Lucien. — **Les revenus d'un curé de montagne et l'âme d'une paroisse d'après l'inventaire des biens de l'église aux Avanchers sous la Révolution,** in Cahiers du Vieux Conflans, 1991.

CHAZAL Annie. — **Henry Bordeaux, la Savoie, Bessans, « la Maison morte »,** in Bessans jadis et aujourd'hui, hiver 1992-1993.

CHETAIL Joannès. — **Le passage à Chambéry du cardinal Giraud en 1773,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

CHEVALLIER Georgette. — **Annecy, les poètes, le lac,** La Fontaine de Siloé, 1992, 159 p.

CHEVALLIER Georgette. — **Au fil des jours,** Encrier, 1991, 79 p.

CHRISTINAT Jacques. — **Bateaux du Léman, deux siècles de navigation,** Cabédita 1991, 259 p.

COCA Antonia. — **Les Espagnols en Savoie (1742-1748), d'après les archives espagnoles,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 260 p. dactyl.

COLLOMBAT Michel. — **La vie quotidienne des curés de campagne dans le diocèse de Genève-Annecy au XVIIIe siècle,** Mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 248 p. dactyl.

COLLOQUE DE LA SOCIETE SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE. — **Les Savoyards dans le monde : recherches sur l'émigration,** Annecy 13 et 14 décembre 1991, Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1992, 381 p.

COMBAZ André. — **Les vins des terroirs de Savoie,** Taillandier, 1992, 150 p.

COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES ALPES OCCIDENTALES. — **L'homme et les Alpes,** Glénat, 1992, 384 p.

CONGRES NATIONAL DES SOCIETES SAVANTES (116e) CHAMBERY 1991. — **Le risque en montagne : les réalités et les images.** Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1992, 133 p.

CONINCK Francis (de). — **Hannibal à travers les Alpes, une énigme de 2 000 ans,** Ediculture, 1992.

COPPIER André-Charles. — **Savoie, l'œuvre peint, tome 1 : de Tarentaise en Maurienne,** Fontaine de Siloé, 1992.

CORBAZ Etienne. — **Le rôle de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif dans l'émigration savoyarde** (1855-1856), in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

COURTINE R. J. — **Le guide de la cuisine des terroirs : Rhône-Alpes et Provence,** La Manufacture, 1992, 155 p.

COVAREL Sophie. — **Les clochers du bassin chambérien,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991.

DA COSTA Alain. — **Traditions des pays de l'Ain,** Curandera, 1991, 293 p.

DALOTEL Alain. — **Le maquis des Glières,** Plon 1992, 402 p.

DEBRAY Denis. — **Atlas climatique de la Haute-Savoie,** Chamonix, Association météorologique de la Haute-Savoie, 1991, 103 p.

DECHAIX Paul. — **Savoie, d'où vient ton nom ?,** in Lac et reflets, 1er trimestre 1992.

DEFRANOUX Jacques. — **Histoire d'Albertville au XIXe siècle,** in Cahiers du Vieux Conflans, 1992.

DEJEAN Jean-François. — **La police municipale d'Annecy au XVIIIe siècle,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 294 p. dactyl.

DELAVENAY Emile. — **D'un village savoyard au village mondial (1905-1991),** Edisud 1992, 436 p.

DELBERGHE Michel. — **Hors piste : la Savoie olympique,** Manufacture 1992, 128 p.

Délinquance et société en Savoie (XVIIIe-XXe siècle), Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1991, 102 p.

DELL'ACCIO André. — **La faune secrète de l'Alpe,** Didier-Richard, 1992, 100 p.

DEQUIER Daniel. — **Maurienne, la vallée de l'aluminium,** Fontaine de Siloé, 1992.

DETRAZ Gérard. — **La réserve domaniale des comtes de Genève, mise en valeur et mutations au XIVe siècle,** Amis du Val de Thônes, 1992, 26 p.

DEVOS Roger. — **Le bois dans la vie rurale traditionnelle,** in Bulletin des amis du vieux Seynod, janvier 1991.

DEVOUASSOUX Christophe, LABEVIERE Richard. — **Duel aux sommets : la montagne à l'épreuve de la démocratie,** Syros 1992, 189 p.

DOMPNIER Pierre. — **Joseph Rambaud, des jungles du Tonkin aux plateaux du Yunnan,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

DONZE Albert. — **Des mauriennais au Manitoba (1895),** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

DUPARC Pierre. — **La création des collégiales de Savoie,** in Mémoires et documents de l'Académie Salésienne, 1991.

DUPRAZ Paul. — **Quelques aspects de l'émigration d'habitants de la Combe de Savoie vers les Amériques,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

ECHO DES EVENEMENTS DE FRANCE DANS LES ETATS DE LA MAISON DE SAVOIE DE 1788 A 1792. — Actes du colloque international Saint-Martin d'Hères-Vizille 29-30 septembre 1988, Grenoble, Université des sciences sociales, 1992, 214 p.

EDIGHOFFER Roland. — **Histoire de la Savoie,** Que sais-je 151, P.U.F. 1992, 127 p.

ELECTRICITE DE FRANCE. — **Rhône-Alpes : guide du tourisme industriel et technique,** Solar 1992, 167 p.

Emigrants de la vallée de Thônes dans le monde. — Amis du Val de Thônes, 1991, 168 p.

ENEVOLDSEN-BUSSAT Marie-Claire. — **L'abbé Chabord ou la passion de guérir,** Vieil Annecy, 1992, 149 p.

ETIEVENT Michel. — **Albertville, des jeux et des hommes,** Editions sociales 1992, 144 p.

ETIEVENT Michel. — **Savoie en jeux : chronique des jeux olympiques d'hiver à Albertville,** Chambéry librairie Jean-Jacques Rousseau, 1992, 57 p.

EXCOFFIER Michel. — **Le petit ramoneur des antipodes,** in l'Histoire en Savoie-Magazine 3, 1992.

FARRAYRE Jean-René. — **Carnet de voyage en Savoie,** Curandera, 1991.

FELISAZ Jacques. — **Famille Félisaz (1561-1991),** in Cahiers savoyards de généalogie, 1992.

FELLMANN Rudolf. — **La Suisse gallo-romaine : cinq siècles d'histoire,** Payot, 1992, 470 p.

FERBERE Emmanuel. — **Chambéry et ses environs au Haut-Empire,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 192 p. dactyl.

FEUGERE M. — **La fibule en or de Viuz-Faverges,** in Les Amis de Viuz-Faverges, 1991.

FILLION Monique. — **Les émigrants de la vallée de Thônes vers les Amériques et l'Europe,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

FILLION Monique. — **Nicolas Girod, le premier américain de Thônes,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

FOL Michel. — **Les chanoines, les comptes et la mort ; regards sur la comptabilité de la collégiale de Sallanches à la fin du Moyen-Age,** in Mémoires et documents de l'Académie Salésienne, 1991.

FORRAY François. — **Un savoyard sur le front du café ou l'hirondelle blessée : Alfred Genoud,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

FRANÇOIS DE SALES (Saint). — **Traité de l'amour de Dieu,** Ed. Philippe Ferlay, 1992, 224 p.

GAELLE Valérie. — **Le cœur grimauve,** Esperluette 1992, 190 p.

GALLICE André. — **Le borboyon du grand roc,** La Fontaine de Siloé, 1992, 189 p.

GERMAIN Michel & HEBRARD Jean-Louis. — **Les lacs de Savoie autrefois,** Horvath, 1992. 160 p.

GERMAIN Michel & HEBRARD Jean-Louis. — **La Savoie olympique autrefois,** Le Parc-Horvath, 1991.

GERMAIN Michel. — **Le sang de la barbarie, chronique de la Haute-Savoie au temps de l'occupation allemande (septembre 1943 - mars 1944),** La Fontaine de Siloé, 1992, 335 p.

GIANADA Marcel. — **Le château-fort de Miolans, prison d'état du duché de Savoie,** in Amis de Montmélian, décembre 1992.

GIRARD Pierre. — **Modane vous est conté (1943-1990),** Girard 1991, 325 p.

GIRARD Pierre. — **Chronique des eaux de la Boisse à Chambéry,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

GOLSTERN Eugénie. — **La mémoire du vieux village (Bessans),** La Fontaine de Siloé, 1992, 156 p.

GOTTELAND Nicole. — **Les Gotteland et l'émigration,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

GRIGORIEFF Nathan. — **300 questions tests sur les Jeux Olympiques d'hiver,** Marabout, 1991, 380 p.

GRIMAULT Dominique. — **Les grandes heures des 16e Jeux Olympiques d'hiver,** Albertville 1992, Solar, 1992, 128 p.

GROSPERRIN Bernard. — **La Savoie et la France de la Renaissance à la Révolution,** in l'Histoire en Savoie, décembre 1992.

GUICHONNET Paul, WAEBER Paul. — **Genève et les communes réunies : la création du canton de Genève (1814-1816), Comité d'organisation des fêtes du 175e anniversaire du rattachement des communes réunies au canton de Genève,** 1991, 165 p.

Guides des Musées Rhône-Alpes, Glénat, 1992, 160 p.

GUILLERE Christian. — **A travers l'histoire des populations de la Maison de Savoie au Moyen-Age,** in Etudes Savoisiennes 1, 1992.

GUILLERE Christian. — **L'émigration des Savoyards en Provence, Languedoc et Catalogne à la fin du Moyen-Age et au début de l'époque moderne,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

GUILLERE Christian. — **Des rouleaux et des hommes : premières recherches sur les comptes de châtellenies savoyards,** in Etudes Savoisiennes 1, 1992.

GUYON Jean-M. — **Les Sans-Culottes en Chablais,** Brenthonne, 1992, 221 p.

HARSANY Zoltan-Etienne. — **Le théâtre à Chambéry sous le Second-Empire,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

HAUTE-SAVOIE, **Vieilles Maisons françaises,** 1992, 124 p.

HAUTE-SAVOIE, **Le Département et ses élus,** Journal de la Haute-Savoie, août 1992.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Le tour de Savoie par deux enfants,** La Fontaine de Siloé, 1992, 408 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Rencontres au cœur des Alpes,** Anako, 1991, 112 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Une famille savoyarde sur les chemins de l'émigration,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

Histoire de Chambéry / dir. Christian Sorrel, Privat 1992, 320 p.

Histoires et Historiens de Savoie, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1992, 118 p.

HUDRY Marius. — **Un type d'émigration : les missionnaires de Tarentaise,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

IDEE Edwige. — **La statistique en Savoie pendant la période sarde,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

Il était une fois... des dames en Savoie, Chambéry - Aix-les-Bains, Club Soroptimist, 1991, 136 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES, Cartoscope Haute-Savoie, Paris 1991.

Itinéraires : Patrimoine écrit en Rhône-Alpes, Curandera, 1992, 192 p.

JACQUIER Claudine. — **L'hôpital des pauvres de Montmélian au XVIIIe siècle,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 214 p.

Jeux d'hiver, jeux d'humour : Albertville 92, texte de Jean Cormier, dessins, Humoristes associés, 1991, 88 p.

JOISTEN Alice. — **Les fées du Molard de Vions (Savoie),** in Le Monde alpin et rhodanien, 1992.

JOISTEN Charles. — **Les loups-garous en Savoie et Dauphiné,** in Le Monde alpin et rhodanien, 1992.

KALMAR Philip. — **Deux journaux catholiques savoyards des années trente : Le Pays de Savoie et la Croix de Savoie,** mémoire de l'Institut d'études politiques de Grenoble, 1991, 107 p.

LACHAISE Bernard, NAVROT Daniel. — **Annuaire politique Rhône-Alpes : l'inventaire régional des pouvoirs,** Ires, 1992, 800 p.

LAMORY Jean-Marc. — **150 randonnées à raquettes en Haute-Savoie - Mont-Blanc,** Didier-Richard, 1992, 150 p.

LAMOTTE Jean. — **La Haute-Savoie, toit de l'Europe,** Lejeune-Edisud, 1992, 128 p.

LAURENCIN Jean-Paul. — **L'avenir de Rhône-Alpes,** P.U.G., 1992, 144 p.

LEFEBVRE Philippe. — **Les pouvoirs de la parole : L'Eglise et Rousseau,** Cerf, 1992, 491 p.

LEGUAY Jean-Pierre. — **Les Mérovingiens en Savoie (534-751),** Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1992.

LOMBARDI S. — **Les métiers en Savoie à l'époque moderne,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 65 p. dactyl.

LORIGA Sabina. — **Soldats : un laboratoire disciplinaire, l'armée piémontaise au XVIIIe siècle,** Mentha Paris, 1991, 318 p.

MAISTRE Chantal, MAISTRE Gilbert. — **Colporteurs et marchands savoyards dans l'Europe des XVIIe et XVIIIe siècles,** Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, 1992, 268 p.

MAISTRE Gilbert. — **L'immigration savoyarde en Lorraine aux XVIIe et XVIIIe siècles,** colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

MANSAU Andrée. — **Catherine Michelle d'Autriche, duchesse de Savoie (1567-1597),** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

MARAZZI Sergio. — **Atlante orografico del Monte Bianco,** Turin, Priuli et Verluccia, 1991.

MARCEAU William. — **Théodore de Bèze et François de Sales, deux spiritualités de l'Eucharistie,** in Dix-septième siècle, janv.-mars 1991.

MARCELLIN Ghislaine. — **Un notaire à Montmélian au XVIIIe siècle : Joseph Bertet,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 151 p. dactyl.

MARIAT Marcel. — **Francin : la fête patronale dans le passé,** in Les Amis de Montmélian, déc. 1992.

MAZURE Philippe. — **Au temps des alpages : la vie extraordinaire d'Anastase Personnettaz, seigneur des alpages,** La Fontaine de Siloé, 1992, 126 p.

MERCIER Alain. — **Albertville 92,** Calmann-Lévy, 1992, 116 p.

MODELON Louis. — **Liste des maires de Chambéry à partir de 1792,** in Rameaux savoisiens 2, 1992.

MODELON Louis. — **Un contrat d'apprentissage à Chambéry au XVIIIe siècle,** in Amis du Vieux Chambéry, 1991.

MONETTI Franco, CIFANI Arabella. — **L'Annunciazione della Virgine di Jacques Guille (1814-1870) pittore savoiardo,** in Studi Piemontesi, 1991.

MOSSE Françoise. — **Des réserves naturelles en Rhône-Alpes : Annecy,** Agence pour l'étude et la gestion de l'environnement, 1992, 104 p.

Moulins et scieries d'Allèves, in Amis des moulins savoyards, 1992.

La montagne à vivre, séminaire de Talloires, 13 décembre 1991, Margencel, 1991, 75 p.

MOURAL Bernard. — **L'abbé de Pontbriard et les immigrés savoyards dans le Paris du XVIIIe siècle,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

NOVARINA Maurice, FRITSCH Robert. — **L'art sacré en Savoie à l'époque contemporaine,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

OLIVIER Bernard. — **L'immigration des Savoyards dans le Haut-Doubs après la guerre de dix ans (1635-1644),** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

PACCOT Solange et Bernard. — **Chronique d'une famille de Saint-André de Boëge pendant la grande guerre,** in Centre généalogique de Savoie, 1992.

Paléoenvironnement holocène et archéologie dans les Alpes du Nord et le Piémont, sous la direction de R. Vivian, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1991.

PALLUEL-GUILLARD André. — **Une fusion manquée : Genève et la Savoie dans le grand empire napoléonien (1799-1815),** thèse d'Etat, 1991, Université de Savoie, 3 vol. dactyl.

PANISSET Gérard. — **La gabelle de 1561 en pays de Fillière,** in l'Histoire en Savoie-Magazine 3, 1992.

PAUL Luc. — **L'anticléricalisme dans la presse savoyarde au lendemain de la Révolution de 1848,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991.

PERRET Joseph. — **Le dénombrement de la paroisse de Cusy (1561),** in Amis du Vieux Rumilly, 1991.

PERRIER R. — **J'appartiens au silence,** La Fontaine de Siloé, 1991.

PERSONNAZ Félix. — **Bessans dans la guerre 1942-1943,** in Bessans jadis et aujourd'hui, hiver 1992-1993.

POLITIQUE ET RELIGION, PROVINCE ET ART : **Louis Dimier (1865-1943),** Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, 1991.

PRADIN Henri. — **Le berger qui skiait,** Curandera, 1992, 156 p.

PRIVAT Odette. — **Carrière et culture d'un émigré savoyard sous l'ancien régime : Jean Riondel, maître-tailleur de pierre (1745-1798),** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

RATTI Guido. — **Marzo 1821 in Savoia : due memorie inedite in Bollettino storico-bibliografico subalpino,** 1991.

RAYMOND José. — **Tignes, mon village englouti,** Payot 1991.

RAYNAUD Franziska. — **Claude-Louis Follieu (1687-1750) : le cas d'une assimilation en pays de Bade,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d archéologie, Annecy, 1991.

RAYNAUD Frédéric. — **Le château et la seigneurerie du Vuache,** Service régional de l'archéologie, 1992, 147 p.

Regards sur Chambéry, par Monique DACQUIN, Michelle SANTELLI, Philippe BLACK, Guides-conférenciers de Chambéry, 1991, 192 p.

REMY Bernard. — **Deux Allobroges émigrés à Nîmes au Haut-Empire romain,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

RHONE-ALPES : **Les logements locatifs sociaux en Rhône-Alpes au 1er janvier 1992,** Direction régionale de l'Equipement, 1992, 49 p.

RHONE-ALPES : **L'agriculture Rhône-Alpes en 1991,** Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt, 1992, 59 p.

RICHE Denyse. — **Les prieurés clunisiens dans les diocèses de Genève, Grenoble, Belley, aux XIVe et XVe siècles, situation temporelle et spirituelle,** in Mémoires et Documents de l'Académie salésienne, 1991.

RITZ Jean-Georges. — **Dans son poème « Le Prélude », William Wordsworth évoque des souvenirs savoyards de 1790,** in Revue Savoisienne, 1991.

ROCHE-GALOPINI Gisèle. — **Sur les traces de Saturnin Bouttaz à Fontcouverte-en-Maurienne de 1742 à 1816,** Tarradou, 1992, 160 p.

ROSSI Henri. — **L'émigration en Uruguay et en Argentine des habitants de Lanslebourg-Mont-Cenis au XIXe siècle,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

ROYER Philippe. — **Au cœur de la glisse, Tignes,** Didier-Richard, 1992.

SANTSCHI Catherine. — **La liquidation du prieuré Saint-Victor de Genève à la Réforme : une historiographie intoxiquée,** in Mémoires et documents Académie salésienne, 1991.

Les Savoyards dans le monde, catalogue de l'exposition des Archives départementales de la Haute-Savoie 1991-1992, Conseil général de la Haute-Savoie, 187 p.

SESIANO Jean. — **Le lac de Bise : origine géologique et hydrogéologie,** in Arve Léman Savoie Nature, 1992.

SEYSSEL Marc (de). — **Sylvestre de Saluces, abbé d'Hautecombe, de 1605 à 1616,** in Présence savoisienne, 1992.

SOLDO Robert. — **Un jésuite savoyard sur les routes de l'Europe,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

SORREL Christian. — **Bibliographie du professeur Jacques Lovie,** Université de Savoie, 1991.

SORREL Christian. — **La mitre et la croix de Savoie : les évêques savoyards hors d'Europe (XIXe et XXe siècles),** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

SOUDAN Pierre. — **Auguste Terrier, propagandiste annécien de l'Empire colonial français,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

SOUDAN Pierre. — **Pierre-François Poncet (1810-1891),** in Revue savoisienne, 1991.

SYLVESTRE Père René. — **Un foyer missionnaire : la vallée de Thônes,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

TALIN Murielle. — **Les juridictions seigneuriales de Tarentaise (seconde moitié du XVIIIe siècle)**, in mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 208 p. dactyl.

TANGHE Jean-François. — **L'école de dessin de la Société des maçons de Samoëns, influences extérieures,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

TANGHE Jean-François. — **Morillon, petite chronique des jours,** Mairie de Morillon, 1991, 157 p.

TOMAMICHEL Serge. — **Les boursiers savoyards du collège de Savoie à Louvain entre 1550 et 1614,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

TRACQ Francis. — **Bessans, du colporteur au chauffeur de taxi,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

TRACQ Francis. — **Fresques et travaux de l'église de Bessans (XIXe-XXe siècles),** in Bessans jadis et aujourd'hui, 1992-1993.

TRACQ Francis. — **Les gravures de La Buffaz (Bessans) ou les souvenirs d'un jeune berger,** in Art rupestre, 1991.

TRIANDAFIL M. — **Le bout du monde : six mois dans les neiges de Haute-Maurienne, à Bessans,** La Fontaine de Siloé, 1991.

TRUCHET Pierre. — **Charles Covarel, dernier prieur de l'hospice du Mont-Cenis,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

TYL Yves. — **La Savoie vue par les journaux savoyards de Paris, de 1888 à la guerre de 1914,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

VALLET-GASULLA Dominique. — **Entre marquisat et révolution : Samoëns ou la vie d'une communauté rurale 1754-1792,** mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1991, 103 p. dactyl.

VERGE-FRANCESCHI Michel. — **L'art de naviguer par Chambéry,** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

VERNET Jo, CAELA M. — **Anciennes traditions et coutumes à Cruseilles,** in Echos saléviens, 1991.

VERNEX Jean-Claude. — **Le miroir bleu du lac,** in Lac et reflets, 4e trim., 1992.

VIARD Claude, PLANTAMP Didier. — **Poignées-verrous des granges en Haut-Chablais et leurs secrets,** in Monde alpin et rhodanien, 1991.

VILLERMET Jean-Marc. — **De la Savoie à l'Inde - Itinéraire des sœurs de la Croix (XIXe-XXe siècles),** in colloque Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Annecy, 1991.

VINCENT Pierre. — **Le colonel Richard de Regnald de Lannoy de Bissy, ingénieur militaire et cartographe,** in Mémoires de l'Académie de Savoie, 1991.

VIVIER Dominique. — **Les micro-marchés de produits de qualité : un atout pour le développement des montagnes d'Europe : l'exemple du fromage de Beaufort,** in Revue de géographie alpine, 1992.

WANTELLET Maurice. — **La montagne magique : les Alpes et les peintres,** Curandera, 1992, 160 p.

WEY Francis. — **Haute-Savoie, récits de voyages et d'histoire,** les Sillons du Temps, 1992, 227 p.

ZINANT Lucienne. — **Graine de paysan,** La Fontaine de Siloé, 1992.

Table des matières pour 1992

Pages

L'année florimontane :

P. SOUDAN. — Auguste Terrier 1
Cl. GARDET. — Jean Lurçat 5
P. DECHAIX. — Vexillogie savoyarde 6
Jh. BURDEYRON. — Saint-Germain-sur-Talloires 9

Le Concours de Poésie 1992 10

M.-C. COURTIAL. — La lettre de Montrottier 11

J. SERRALONGUE. — Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1992 (avec la collaboration d'A. Marguet, Y. Billaud, C. Ramponi, A. Zobri, B. Rémy, T. Dawson, J. Hambly, D. Rizzo, E. Chalmin-Sirot, F. Raynaud, M.-C. Lebascle) 13

H. VIALLET. — Les Archives de la Haute-Savoie 1990-1992. . 51

Cl. GUICHET. — François Lanier (1914-1990) 58

V. BENEY. — François Paturle (1909-1990) 62

P. GUICHONNET. — Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1904-1992) 64

P. SOUDAN. — Henri Onde (1900-1992) 66

G. DETRAZ. — Réflexions à propos de la naissance du village de Duingt 69

G. DETRAZ. — L'intégration de la seigneurie de l'Ile d'Annecy au domaine comtal 77

J.-M. VILLERMET. — Marcel Fournier, révolutionnaire annécien du commerce contemporain 86

P. SOUDAN. — L'instituteur Jean-Marie Chappaz, « Bienfaiteur de l'humanité » 95

A. PRIMOT. — Le papier timbré en Savoie pendant l'occupation française (1792-1815) 124

M.-C. COURTIAL. — Paul Foujino et la décoration intérieure de l'église de Cuvat 129

E. BERTHOUD. — Quelques réflexions suggérées par la « restauration » de l'église de Cuvat 137

Y. LE HIR. — Sur un manuscrit d'Alphonse Delbène 140

Notes de lecture. — Annecy, les poètes, le lac (Y. ROLLET) ; Le tour de la Savoie par deux enfants (P. GUICHONNET) ; A chaque pas prenant congé (G. CHEVALLIER) ; Saint-Réal, un historien au miroir (G. CHEVALLIER) ; Rayon Poésie (G. CHEVALLIER) 147

M. BOULLARD. — Sur les rayons de la Bibliothèque 151

Les publications échangées 152

M.-J. QUELLET† et I. BOUVIER. — Bibliographie savoisienne 153

VIE DE L'ACADÉMIE

Séances mensuelles

D'octobre à juin inclus, l'Académie Florimontane tient séance dans la salle des sociétés, 10, rue Jean-Jacques Rousseau (ancien palais épiscopal), à 17 heures, le premier mercredi de chaque mois, sauf si ce jour coïncide avec une fête ce qui entraîne un report au deuxième mercredi.

Bibliothèque

Les membres de l'Académie peuvent consulter les archives et les volumes de la bibliothèque le jeudi, de 9 à 12 heures, à l'entresol du 10, rue Jean-Jacques Rousseau. Il est possible, lors de cette permanence, d'acquérir des exemplaires anciens de la **Revue Savoisienne** et des autres publications de l'Académie.

Cotisation

Après fixation de son montant par l'assemblée générale, le trésorier lance un appel de cotisation. Le règlement peut être effectué soit par chèque bancaire adressé au trésorier, soit par virement au C.C.P. Lyon 2107-68 U, l'un et l'autre portant le libellé : Académie Florimontane. Les membres désirant une attestation permettant de déduire le montant de la cotisation de leur déclaration de revenus peuvent la demander au trésorier en joignant une enveloppe timbrée à leur adresse.

Changement d'adresse et liste des membres

Chaque année, des exemplaires de la revue et du courrier sont retournés à l'Académie à la suite d'un changement d'adresse. Celui-ci doit être signalé au secrétaire tout comme doivent lui être signifiés les renseignements destinés à la liste des membres publiée en tête de la revue : titres, décorations, etc.

Concours

L'Académie organise des concours et, notamment, chaque année, celui de poésie doté par les fondations docteur Andrevetan et Léon Laydernier. Renseignements au siège.

Château de Montrottier

En exécution des dispositions testamentaires de Léon Marès, l'Académie possède à Lovagny (Haute-Savoie), le château de Montrottier. La visite de ce château et des collections très variées qu'il abrite est possible, avec l'accompagnement de guides, du dimanche des Rameaux jusqu'au 15 octobre, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 h 30. Fermeture le mardi sauf en juin, juillet et août. La présentation de la carte de membre de l'Académie Florimontane confère la gratuité de l'entrée à son possesseur.

*

* *

Tout le courrier destiné aux responsables de l'Académie doit être adressé au siège : 10, rue Jean-Jacques Rousseau, 74000 Annecy.

SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
	Le Concours de Poésie 1992	10
M.-C. Courtial	La lettre de Montrottier	11
J. Serralongue	Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1992	13
H. Viallet	Les archives de la Haute-Savoie 1990-1992	51
Cl. Guichet	François Lanier	58
V. Beney	François Paturle	62
P. Guichonnet	Jean-Louis de Faucigny-Lucinge	64
P. Soudan	Henri Onde	66
G. Détraz	Réflexions à propos de la naissance du Village de Duingt	69
G. Détraz	L'intégration de la seigneurie de l'Ile d'Annecy au domaine comtal	77
J.-M. Villermet	Marcel Fournier, révolutionnaire annécien du commerce contemporain	86
P. Soudan	L'instituteur Jean-Marie Chappaz, « Bienfaiteur de l'humanité »	95
A. Primot	Le papier timbré en Savoie pendant l'occupation française (1792-1815)	124
M.-C. Courtial	Paul Foujino et la décoration intérieure de l'église de Cuvat	129
E. Berthoud	Quelques réflexions suggérées par la « restauration » de l'église de Cuvat	137
Y. Le Hir	Sur un manuscrit d'Alphonse Delbène	140
	Notes de lecture	147
	Sur les rayons de la bibliothèque	151
	Les publications échangées	152
M.-J. Quellet et I. Bouvier	Bibliographie savoisienne	153

Dépollier Imprimeur - Annecy — Le Directeur-Gérant : P. SOUDAN

133e ANNÉE 1993

La Revue Savoisienne

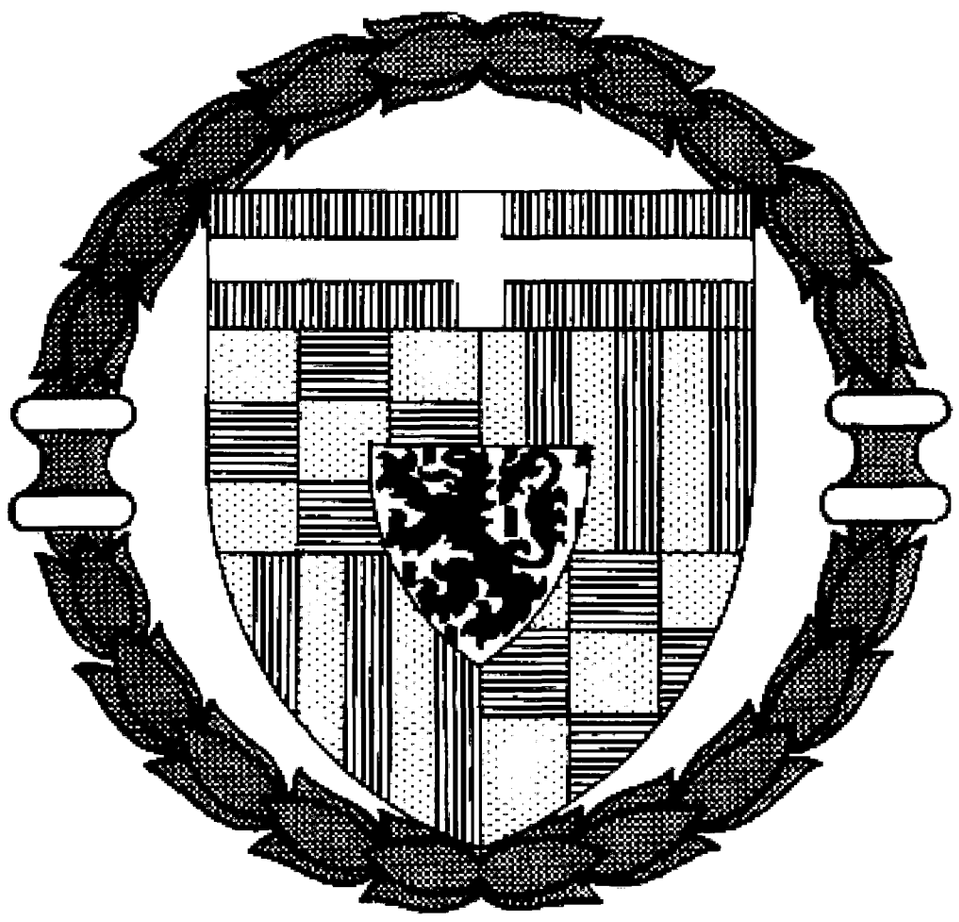

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres.

Président : M. Paul GUICHONNET, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Genève, O. ✻, C. ✾, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✻, ✠, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ✾, professeur honoraire de Lettres.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membre : Mme Marie-Claire COURTIAL

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN ; MM. Robert BRUNEL, Henri DAVIGNON (†), Roger DEVOS, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ; *vice-président :* M. Georges GRANDCHAMP ; *membres :* Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Vincent BENEY, Henri DAVIGNON (†), Jean-Michel SÉRON.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1927 † AVEZOU Robert, O. ❋, ⚜, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie ; directeur honoraire des Archives départementales de l'Isère, Grenoble.
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1990 BERNARD Henri, O. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Paris.
1962 † CALLOT Emile, ❋, C. ⚜, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, Mulhouse.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, Genève (Suisse).
1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, Annecy.
1975 HAYEM Robert, O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1963 S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, Cuernavaca-Mor (Mexique).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », Paris.
1990 NOVARINA Maurice, C. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950 OURSEL Raymond, ❋, O. ⚜, officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Lettres, ancien directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Saône-et-Loire, Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, Orléans.
1983 PERRET André, ❋, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ⚜, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, Boulogne-Billancourt.
1984 RABUT Elisabeth, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, conservateur général chargé du Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.
1965 RAVIER André (le R.P.), O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, ⚜, 1939-1945, docteur ès-Lettres, historien, Chantilly.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, Genève (Suisse).

LISTE DES MEMBRES (1)

(à jour de leur cotisation 1993)

MEMBRES EFFECTIFS

1965 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ⚜, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Annecy.
1939 BAUD Henri, ❋, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, Allinges.

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne.** Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1989 BENEY Vincent, retraité, guide-conférencier d'Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1987 BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 BOULLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ❦, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de lettres, Gaillard.
1956 † BROISE Pierre, ❁, architecte D.P.L.G., docteur ès-Lettres, Avignon.
1977 BRUN Claire (Mme), chevalier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la Revue Savoisienne, Annecy-le-Vieux.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❦, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur honoraire de Lettres, Annecy.
1974 COUREN Jean-Pierre, conservateur des Musées d'Annecy, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1962 † COUTIN Paul, ❦, professeur honoraire d'histoire, Annecy.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Annecy.
1931 † DAVIGNON Henri, ❋, ❦, administrateur du domaine de Montrottier, inspecteur honoraire des Contributions indirectes, Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.
1988 DÉTRAZ Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy
1962 DEVOS Roger, Bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1974 † DUFOURNET Paul, O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, inspecteur général honoraire de l'Equipement, docteur ès-Lettres, Paris.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❦, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), ancien bâtonnier, avocat honoraire, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1948 GRANDCHAMP Georges, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des « Amis du Vieil Annecy », Annecy.
1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, C. ❦, correspondant de l'Institut, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ✠ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur honoraire de lettres, Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, Annecy.

1962 † HUMBERT Jacques (Général), G. O. ❋, ⚜ 1914-1918 et T.O.E., Paris.
1954 JACQUET Abel (Chanoine), O. ❦, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1928 LAYDERNIER René, ❋, ⚜, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.
1984 LEUSSE de SYON (S.E.) Bruno de, C. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ⚜, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 L'HONORÉ Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Troyes.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.
1957 † PLAGNAT François, O. ❋, ⚜, ingénieur en chef honoraire des Eaux et Forêts, Seynod.
1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur-ès-lettres et ès-sciences économiques, professeur honoraire de philosophie, Annecy.
1950 PRIMOT André, ❁, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, Petit-Noir.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.
1977 RIOND Georges, C. ❋, 🏛, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, Groisy.
1982 † RITZ Jacques, O. ❦, agrégé de l'Université, Quintal.
1975 ROSSET Emile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, Annecy.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès-Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg, Thorens.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, Annecy.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❦, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ❋, ⚜, ❦, Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, secrétaire adjoint de l'Académie Florimontane, directeur de la Revue Savoisienne, Annecy.
1987 TERREAUX Louis, ❋, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1987 TRUCHET Pierre (Dr), O. ❋, président honoraire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1974 † VERJUS Henri (Chanoine), ❦, Annecy.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), Directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❀, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1965 † BARAT Louis, directeur des Gorges du Fier, Annecy-le-Vieux.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, membre de la société « L'Echo de nos Montagnes », Sevrier.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER de NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1980 † BERNARD Georges (général), C. ❋, ⚜ 1939-1945 et T.O.E., Valeur militaire, conciliateur, Annecy.

1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, Talloires.
1963 BOSSON Charles (Maître), ❋, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, ✠ 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, Paris.
1991 CHANAL Robert (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1969 COLLIARD Lauro, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, O. ❦, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone; Vérone (Italie).
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, Annecy.
1973 DEPOLLIER Gérard, imprimeur, Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, Annecy.
1989 DETURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (général), O. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, docteur ès-Sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Craponne.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., Monaco.
1967 LAVOREL André, ✠ 1939-1945, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, Annecy.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur ès-Lettres, professeur d'Université, Toulouse.
1951 MEYNET Joseph (chanoine), vicaire général, Annecy.
1973 MOLLARD Firmin, chef de division honoraire à la Préfecture, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, Annecy.
1963 † RITZ Jean-Georges, O. ❋, C. ❦, doyen honoraire de Faculté, Saint-Jorioz.
1980 † QUELLET Marie-Jeanne (Mme), sous-bibliothécaire, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1988 ROLLET Yolande (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire d'orgue et de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.

1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Paris.
1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ❋, ✠, médaille de la Résistance, Megève.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1978 † TRÉNARD Louis, O. ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, C. ❦, professeur d'histoire à l'Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ✠ 1939-1945, O. ❦, directeur d'école honoraire, Annecy.
1981 VAUTREY Georges (général), C. ❋, commandeur dans l'Ordre National du Mérite, ✠ 1939-1945, général de brigade (C.R.), Paris.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ✇, ✠ 1939-1945, O. ❁, officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❦, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ✠ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (abbé), prêtre, Beaumont-Le-Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (Dr), ❋, ✠, ✇, médaille de la Résistance, Saint-Sixt.
1978 AUGEREAU Pierre (abbé), prêtre, Montrouge.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
1981 BALAS Chantal (Mme), Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, Le Chinaillon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur honoraire de lettres, Annecy.
1977 BAUD Aimé, ❋, ❦, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❦, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1987 BEAUQUIS Philippe, commerçant, Chavanod.
1993 BECHAUX Antoine, retraité, Annecy-le-Vieux.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie romane à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, officier dans l'Ordre National du Mérite, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
1980 BIBOLLET Anne-Marie, professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1990 BINTEIN Hélène (Mme), principal honoraire de collège, Annecy.
1973 BLANC Claude, négociant en coton, Le Havre.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Sheepscombe.
1985 BOUDIOS Pierre, ❋, ✠ 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, Annecy-le-Vieux.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ❦, musicologue, Sciolze (Italie).
1993 BOURGEAUX Arsène (Abbé), curé d'Esery.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), sous-bibliothécaire, Annecy.
1980 BOUVIER d'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY Gabriel, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ingénieur T.P.E., Veyrier-du-Lac.
1979 BOYER Roland, Montrouge.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.

1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), docteur honoraire en chirurgie dentaire, ancien maire de Talloires, Talloires.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, Marsinges.
1964 BURRET Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes supérieures de lettres classiques, Saint-Jorioz.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), Neydens.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1990 CAILLIES Michel, retraité, Annecy.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1980 CANOVA Claude (Mme), ✠ 1939-1945, journaliste, Saint-Jorioz.
1982 CATTIN Hubert, Annecy.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
1991 CERTEAU (de) Roselyne (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Duingt.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), Annecy.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des P.T.T., Thonon-les-Bains.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre, ❋, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier-officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées au Ministère de la Défense, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, Giez.
1989 CHIRAT Pierre, O. ❀, proviseur de lycée, Cranves-Sales.
1989 CHOMIENNE François, chimiste, Brenthonne.
1986 COLLIARD Victor-Clément, orthodontiste, Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P., retraitée, Annecy.
1990 COMTE Michèle, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1978 CONTAMIN Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 CROLA Bernard, employé de banque, Thonon-les-Bains.
1989 CROLARD Anne-Marie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1988 CURTENAZ de MARONZIER François, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1987 DARSY François (Dr), médecin en retraite, Annecy.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1986 DECERIER André, O. ❀, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1987 DECHAIX Paul, officier dans l'Ordre National du Mérite, chevalier des Saints Maurice et Lazare, ❀, magistrat, vice-président honoraire du Tribunal de Créteil, Sevrier.

1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1991 DE DOMENICO Elio, ✿, professeur honoraire de lycée, Salerne (Italie).
1990 DEGORE Serge, Saint-Marcel (Isère).
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ✿, professeur honoraire d'Université, Vence.
1988 DELEBARRE Pierre, Annecy.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ✠ 1939-1945, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 DELUERMOZ François, retraité de l'Armée, Sevrier.
1993 DEPOMMIER Marie-Louise (Mlle), retraitée, Annecy.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1992 DESPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Paris.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, Ayze.
1990 DUBEY Jean-François, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1974 DUBY Jean, officier dans l'Ordre National du Mérite, O. ✿, ✠ 1939-1945, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ✠ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1982 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, Paris.
1991 DURAND Michèle (Mme), Evires.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, Menthon-Saint-Bernard.
1992 DUTRONC Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1989 FLEAU-RIONDEL Marie, Samoëns.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, Annecy.
1989 FOL Michel, chargé de travaux dirigés à l'Université de Paris, Paris.
1980 FONLUPT Louis (Dr), officier dans l'Ordre National du Mérite, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1992 FORAS Raoul (Comte de), docteur ès-Sciences, Thonon-les-Bains.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole nationale de musique, Annecy.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de Littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), Annecy.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, Annecy.
1986 GILLET DE THOREY Lionel, ✠ 1939-1945, O. ✿, médaille d'argent de l'Enseignement Technique, professeur honoraire, Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, Doussard.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Chambéry.
1991 GRAZINI Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 GROSSE Monique (Mme), Aix-les-Bains.

1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.
1986 GUIGNÉ Jacques (Comte de), ❋, ❋ 1939-1945, Genève et Annecy-le-Vieux.
1991 GUILLAUMOND Théodora (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Douvaine.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1989 HOURTOULE Huguette (Mme), C. ❀, présidente de l'A.M.O.P.A. de Haute-Savoie, Annecy.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la Gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1990 JACQUET Renée (Mme), Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
1990 JANIN-DAVIET Jean-Louis, décorateur, Ugine.
1986 LABADIE Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1969 LACHAT Fernand, instituteur honoraire, Vers.
1987 LACROIX Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1981 LAILLET Marcel, commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1991 LANZA Carlo, consul honoraire de France, Vérone (Italie).
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie française, Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de mathématiques, Saint-Eustache.
1988 LAVÉDRINE Georges, maire-adjoint, Annecy.
1992 LAVIGNE-DELVILLE Henri (général), Viuz-la-Chiésaz.
1992 LAVIGNE-DELVILLE Marie (Mme), Viuz-la-Chiésaz.
1980 LECOMTE Paul, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ❁, cadre retraité, Combloux.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de Biologie, retraitée, Montpellier.
1992 LEJEUNE Marcel, EDF-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
1992 MAISTRE Gilbert, professeur, Albertville.
1990 MARIE Charles-P., Chênes-Bougeries (Genève).
1990 MARRO Monette, directeur-adjoint de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, Argonay.
1992 MAURICE-DEMOURIOUX Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ❀, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1989 MOLLO Robert, Nice.
1979 MONNIER Victor, Genève.
1985 MOREAU France (Mme), Seynod.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme) ❋ , Annecy.
1990 MORNEAU Yves, ingénieur, Seynod.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1978 MULET-MARQUIS Paul, Cognin.

1975 MUSSET Micheline (Mme), Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1993 ONIMUS Robert ❋, ancien industriel, Annecy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, Genève.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1970 PERRET Joseph, Combs-la-Ville.
1975 PERRON François, ❋, médaille de la Valeur Militaire, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Sciences politiques, secrétaire général de mairie honoraire, Passins.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, Annecy.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1990 PLÉ Monique (Mme), Veyrier-du-Lac.
1980 POCHAT Pierre, ❋, ❁, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, Annecy.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ❋, 1939-1945 et T.O.E., Menthon-Saint-Bernard.
1992 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1989 PORRET Yves, inspecteur des ventes du journal « Le Dauphiné Libéré ».
1992 PREMAT Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ✾, directrice d'école honoraire, Annecy.
1989 QUOEX Franck (abbé), Siechi (Italie).
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1986 RASTOUL Lucien, ❀, retraité de l'Institut Mérieux, Lyon.
1992 RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, Neuilly-sur-Seine.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 REY Emmanuelle (Mme), Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1988 REY Pierre, Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, Annecy.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1993 ROSSET-BLUDZIEN Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Dr), chirurgien-dentiste, Villaz.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Les Devants-de-Proméry.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, Annecy.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1988 SEMREN Jacques, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, Châlons-sur-Marne.

1987 SIMOND Gérard, président d'honneur de la Chambre Syndicale Hôtelière, Chamonix.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isodoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1988 STRECKER Hugh, Bluffy.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du Château de Clermont, Rumilly.
1993 THABUIS Michel, maire-adjoint de La Roche-sur-Foron.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Saint-Marcel.
1991 TICON Joseph, docteur en Droit, hôtelier, Thonon.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, Paris.
1988 TYL Yves, professeur, Saint-Jorioz.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, Brenthonne.
1989 VACCHINA Mariagrazia (Mlle), professeur de lycée, présidente de la Délégation valdotaine de l'A.I.C.C., Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, ancien bâtonnier, avocat, Veyrier-du-Lac.
1963 VALLETTE D'OSIA Jean (général), G.O.❋, Provins, Annecy-le-Vieux.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mme), étudiante, Thorens-Glières.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ❦, institutrice honoraire, Annecy.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière, Poisy.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, chevalier dans l'Ordre National du Mérite, président des Amis du Val de Thônes, Thônes.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental en retraite du Travail et de la Main-d'Œuvre, Annecy.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Vétraz-Monthoux.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), professeur, directrice des cours de langue et conversation françaises de l'Association Universitaire Francophone, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SEANCE DU MERCREDI 6 JANVIER (*)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Pour commencer cette première réunion de la nouvelle année, le président offre aux membres de l'Académie ses vœux les meilleurs.

Il présente ensuite les condoléances de la Compagnie à Mme Françoise Chavigny dont le mari vient de disparaître et à Mme Madeleine Bauquis qui vient de perdre sa belle-mère, puis il félicite M. le doyen Terreaux récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Guichonnet remercie M. André Lavorel d'avoir déposé à la bibliothèque le n° 1 du bulletin de l'Association-Rassemblement des familles Lavorel, signale la parution des actes du colloque international de 1988 sur « L'Effet frontière dans les Alpes » et fait le point sur la situation présente de l'abbaye de Hautecombe.

Avant de lire le procès-verbal de la séance de décembre, la secrétaire remercie le président pour ses bons vœux et le prie d'accepter en retour les souhaits bien sincères des membres de l'Académie.

M. le Chanoine Berthoud présente ce qu'il appelle un « simple témoignage » à propos de son ami le philosophe Louis Althusser qu'il a connu en 1942 au Stalag XA à Schleswig, près de la frontière du Danemark (1).

Ce témoignage plein d'émotion provoque de nombreuses remarques, et divers commentaires, en particulier de la part de M. Jean Coudray qui — comme Paul Guichonnet — a connu au Lycée du Parc à Lyon les professeurs de Khâgne qui ont exercé sur le philosophe une influence importante.

La séance est levée à 18 h 35.

SEANCE DU MERCREDI 3 FEVRIER (**)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président déplore le décès de M. Bruno Grosse, membre correspondant, et celui de Mme Prosper Vallin, épouse de celui qui fut l'un des plus anciens et des plus actifs florimontans.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, L. Coudray, M. Dumont, M. Dutronc, M.-R. Floquet, M.-C. Heckmann, M. Lavigne-Delville, J. Mercier, J. Mirodatos, F. Moreau, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, A. Tapponnier, A. Vesin, D. Viriot, ainsi que Mme Chanal ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, H. Ritz, M.-B. Tissot, S. Velland, H. Viallet, ainsi que Mlle Roos ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, le Chanoine E. Berthoud, P. Bonnet, J. Burdeyron, R. Chanal, C. Dedeystère, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, le général H. Lavigne-Delville, A. Lavorel, R. Laydernier, G. Louchet, B. Premat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Berthet, Cattin, Coudray et Garcin.

Etaient excusés : Mmes Courtial, Davoine, Dujourdy, Hermann, Hourtoule, Leriche ; Mlle Dagand ; MM. Bernard et Brunel.

(1) Texte dans le présent numéro.

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, G. Darsy, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, M. Durand, M. Dutronc, S. Gavard, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, M.-M. Lavigne-Delville, J. Leriche, J. Mercier, F. Moreau, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M. Rousset, A. Tapponnier, D. Viriot, ainsi que Mmes Chollin et Morneau ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, J. Portier, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Roos ; MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, Alain Baud, le général G. Bernard, P. Bonnet, R. Chanal, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, le général H. Lavigne-Delville, G. Louchet, J. Morneau, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, P. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J. Vailly, H. Voiron, ainsi que MM. Berthet, Gavard, Perritton, Pradet et Suzzarini.

Etaient excusés : Mmes Courtial, Hourtoule, Mirodatos ; Mlle Dagand ; MM. Beney et Dubey.

M. Claude Dedeystère annonce que l'association « Connaissance de Menthon » prépare pour cet été une exposition et un colloque à l'occasion du centenaire de la mort d'Hippolyte Taine.

Après lecture, le procès-verbal de la séance de janvier est adopté.

Ensuite, grâce à des correspondances inédites, le président étudie la vie et l'œuvre de Louis Revon [1].

C'est le vice-président Grandchamp qui le remercie, en signalant que la tombe de Revon est entretenue par la municipalité d'Annecy et en donnant des précisions sur le dépôt d'objets pré-colombiens fait au Musée d'Auch par le Musée d'Annecy.

La séance est levée à 18 h 15.

ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES EFFECTIFS LE 2 MARS

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après avoir entendu un exposé de M. Escurat, professeur à l'Ecole d'Agriculture de Poisy, sur le patrimoine boisé de l'Académie Florimontane, et approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale de l'année dernière, les membres effectifs passent à l'ordre du jour.

Le rapport moral de la secrétaire, le rapport financier de M. Guichet (et du commissaire aux comptes M. Cattin), le rapport relatif à *La Revue Savoisienne* de M. Soudan, et ceux de la bibliothécaire et de l'archiviste, sont approuvés à l'unanimité.

Les résultats du concours de poésie 1992, présentés par M. Guizard, sont ratifiés.

Pour ce qui est de Montrottier, après l'approbation, à l'unanimité, du rapport financier de M. Séron, et ceux des comptes rendus de M. Beney sur les guides et de Mme Courtial sur les collections et leur inventaire, le président Guichonnet fait le point sur les questions foncières.

On passe ensuite aux élections :

Au comité, étaient renouvelables Mme Chevallier et M. Soudan qui sont réélus à l'unanimité. En remplacement de MM. Lanier et Beauquis, décédés, sont élus au comité M. Jean-Michel Séron et Mme Monique Boullard dont la nomination aux fonctions de bibliothécaire est ratifiée.

En tant que *membres effectifs,* MM. Anthoine et Beauquis étant décédés, ont été élus Mlle Hélène Viallet et M. le docteur Paul Bonnet.

Ont été élus *membres associés :* Mme Thérèse Picard, Mlle Marie-Claude Raysac et M. François Deturche, qui remplace M. Balthazar, décédé.

Ont été nommés *membres correspondants :*

Mlle Marie-Louise Dépommier ; Mmes Monique Fillion, Monique Grosse, Marie-Germaine Morel ; Mlle Marie-Christine Roos ; Mme Marie-Jeanne Rosset-Bludzien ; MM. Antoine Béchaux, René Berthet, l'abbé Arsène Bourgeaux, René Cattin, Paul Coulon, François Deluermoz, Henri Garcin, Robert Onimus et Michel Thabuis.

Le président remercie tous ses collaborateurs, et la séance, commencée à 14 h 30, est levée à 17 heures.

---

(1) Texte dans le présent numéro.

SEANCE DU MERCREDI 3 MARS (*)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente les condoléances de l'Académie à M. Clément Gardet qui a perdu sa sœur et à M. Pierre Soudan qui a perdu sa tante. Il annonce le décès du général Georges Lamouille, membre correspondant depuis 1978, spécialiste d'Anglefort.

Il transmet nos félicitations à notre confrère Claude Riondel dont la fille épouse M. Hans Schreuder.

Il remercie Mlle Burdet, de Lyon, qui, par l'intermédiaire de notre consœur Mlle Duchesne, a fait don à l'Académie Florimontane d'un buste d'Albert-Pantaléon Costa de Beauregard et de trois ouvrages relatifs à la Savoie.

Il signale l'exposition-vente que notre confrère M. Jean-Pierre Serralongue présente au profit de la Ligue contre le cancer, annonce la promenade du 3 juin dans l'Ain, mentionne le Congrès de la Fédération Française d'Archéologie qui se tiendra à Faverges fin mai, et la prochaine parution des Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Saint-Jean-de-Maurienne.

Après l'approbation du procès-verbal de février, la parole est à M. Paul Dufournet qui offre d'abord à notre bibliothèque deux de ses derniers ouvrages. Le conférencier récapitule ensuite vingt années de recherches progressives dans la région de Seyssel et montre que cet endroit était un carrefour fluvio-routier dans l'Antiquité (1).

C'est enfin M. Jean-Pierre Fillion qui, après avoir entrepris depuis quelques années la prospection systématique des sites de la rive droite du Rhône dans le bassin bellegardien, présente l'inventaire des découvertes les plus significatives (1).

Le président remercie vivement les deux archéologues et la séance est levée à 18 h 15.

SEANCE DU MERCREDI 7 AVRIL (**)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente les félicitations de la Compagnie à son président d'honneur, M. Clément Gardet, qui vient d'être nommé chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres.

Il assure la famille de Mme Marie-Jeanne Quellet, récemment disparue, de la sympathie de l'Académie, et adresse à notre confrère M. François Deluermoz toutes nos condoléances à l'occasion du décès de sa femme.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, G. Chevallier, L. Coudray, S. Dujourdy, M. Dutronc, M.-C. Heckmann, M. Hourtoule, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M. Rouch, A. Vesin, D. Viriot, ainsi que Mmes Chanal, Jacquemet et Morneau ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, Y. Ginet, M.-B. Tissot, et H. Viallet ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Béchaux, V. Beney, le général G. Bernard, R. Blanc, P. Coulon, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, P. Dufournet, J.-P. Fillion, H. Garcin, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Lavorel, R. Laydernier, J. Morneau, G. Raffin, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Beaune-Rosset, Coudray, Duffaut et Fillion.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Floquet, Hermann ; Mlles Dagand, Duchesne ; MM. Bonnet, Chanal, Coutin, le général Fassier, Grandchamp, Guichet et Louchet.

(**) *Etaient présents :* Mmes C. Balaz, E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, G. Chevallier, G. Darsy, M.-C. Dumont, M. Dutronc, M. Fillion, M. Lavigne-Delville, J. Leriche, J. Mercier, A Pasquier, T. Picard, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, M. Rousset, A. Vesin, D. Viriot, ainsi que Mmes Chanal, Guichonnet, Imberti, Laeuffer, Louchet, Sautier et Thiberioz ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, H. Ritz, M.-C. Roos, M.-B. Tissot, S. Velland et H. Viallet ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Béchaux, P. Bonnet, R. Cattin, R. Chanal, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, G. Duchesne, L. Fonlupt, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, le général P. Laeuffer, le général H. Lavigne-Delville, G. Louchet, B. Premat, J. Ritz, J.-F. de Roussy de Sales, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan et J. Vailly.

Etaient excusés : Mmes Courtial, Dujourdy, Floquet, Hourtoule ; Mlle Dagand ; MM. Bernard, Berthet, Coutin, Fassier, Ruscon et Terreaux.

(1) Texte dans le présent numéro.

Il annonce les Journées Salésiennes de fin juillet, la sortie du premier volume publié par l'Institut de Recherches des Etudes Musicales des Etats de Savoie et le congrès des Sociétés Savantes de Savoie qui se tiendra en septembre 1994 à la Roche-sur-Foron.

Le docteur Bonnet présente le programme de la promenade annuelle de juin.

Au début de la séance proprement dite, M. Pierre Soudan rend compte de trois ouvrages récents écrits par trois de nos confrères et consœurs. D'abord *L'Abbé Chabord ou la passion de guérir,* de Marie-Claire Enevoldsen-Bussat, ensuite *En quête de justice,* de Maître Jean Vailly, et enfin *Le Général Ferrié et la naissance des transmissions et de la radiodiffusion,* de Michel Amoudry. Le président le remercie de sa clarté et de sa précision.

La parole est ensuite donnée à M. Gérard Louchet qui, après avoir évoqué la vie de Camille Dunant, lit de larges extraits d'une correspondance inédite de ce grand annécien [1].

Le public, qui a bien ri, a longuement applaudi Camille Dunant et son truchement.

La séance est levée à 18 h 20.

SEANCE DU MERCREDI 5 MAI (*)
(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président ayant annoncé le décès de M. Pierre Broise, M. Georges Grandchamp évoque la personnalité et les travaux de ce savant émule de Charles Marteaux.

Comme nous espérions encore que le général Bernard se remettrait de l'opération qu'il venait de subir, le président lui a adressé tous ses vœux.

La secrétaire signale que les Amis du Prieuré de Talloires organisent, en mai et juin, un cycle de conférences axé sur les objets d'art anciens. Elle donne lecture du procès-verbal de la séance du mois d'avril, pour approbation.

C'est ensuite M. Michel Langlois, premier responsable en généalogie aux Archives Nationales du Québec, qui parle des « Savoyards et Savoyardes en Nouvelle-France ».

Dans son exposé, émaillé d'anecdotes, M. Langlois traite d'abord des cinq grandes phases de l'émigration en Nouvelle-France entre 1608 et 1760 et notamment de la période des seigneurs colonisateurs (1606-1663), de la venue du régiment de Carignan-Salières et des filles du Roi — c'est-à-dire les orphelines que le roi envoyait pour peupler la Nouvelle-France — (1665-1672), de la venue des soldats des troupes de la Marine (1683-1695), de l'arrivée des faux sauniers (1730-1743) et des soldats de la guerre de sept ans (1754-1760). Des Savoyards et des Savoyardes — dont on connaît plus souvent le surnom que le patronyme — ont participé à chacune de ces phases d'émigration.

Il énumère ensuite les motifs qui pouvaient inciter un Savoyard à venir en Nouvelle-France à cette époque : la traite des fourrures, l'exercice de certains métiers spécialisés et, pour les soldats, la défense des Français contre les Iroquois ou contre les Anglais.

M. Langlois fait connaître quelques-uns de ces Savoyards qui, d'une manière ou d'une autre, ont joué un rôle important dans l'histoire de la Nouvelle-France.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, A.-M. Crolard, G. Darsy, S. Dujourdy, H. Hourtoule, J. Leriche, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, D. Viriot, ainsi que Mmes Langlois et Mermoud ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, M. Genton, H. Ritz, M.-B. Tissot, ainsi que Mlle Fassier ; MM. A. Baud, V. Béchaux, P. Bonnet, G. Brégnac, R. Brunel, C. Cattin, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, L. Fonlupt, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, R. Laydernier, G. Louchet, C. Pâris, G. Raffin, J. Ritz, J.-P. Serralongue, P. Soudan, L. Terreaux, J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. C. Brégnac, Hercourt, Langlois et Mermoud.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Boullard, Courtial, Davoine, Floquet, Hermann et Vesin ; Mlles Dagand, Ginet et Roos ; MM. Bernard, Coulon et de Roussy de Sales.

(1) Texte dans le présent numéro.

Pour le XVIIIe siècle, il présente Henry de Chastelard sieur de Salières, commandant du régiment de Carignan-Salières, et Charlotte de La Combe (de Saint-Julien), une des rares Savoyardes à fouler le sol de la Nouvelle-France. Pour le XVIIIe siècle, son choix s'est arrêté sur André Souste, né à Chambéry en 1692 et venu établir une manufacture de bas à Montréal en 1720, sur les Savoyards ramoneurs, comme François Cousin-Rollet, dit « Savoyard », et leur chanson grivoise, sur le Mauriennais Jean Marmet, qui compte un célèbre descendant en la personne du romancier et historien du XIXe siècle, Joseph Marmet, et sur Antoine Quezel dont les descendants sur six générations ont habité la même maison aujourd'hui classée monument historique.

Pour terminer, M. Langlois présente quelques diapositives illustrant certains de ses propos et montrant ce qu'est devenu le Québec, patrie de ces Savoyards.

Le président remercie vivement le conférencier et commente ses dires en évoquant les travaux sur la question du chanoine Dechavassine, puis lève la séance à 18 h 30.

SEANCE DU MERCREDI 2 JUIN (*)

(PRESIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

Après avoir excusé l'absence du président Paul Guichonnet, le vice-président Georges Grandchamp adresse à la famille de notre confrère, M. Paul Coutin, récemment décédé, les condoléances émues de l'Académie Florimontane, dont il a rétabli puis assuré la Trésorerie avec dévouement durant plusieurs années.

Il a aussi le regret d'annoncer le décès du général Georges Bernard.

Enfin, il félicite chaleureusement M. le doyen Louis Terreaux pour sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur, complimente Mme E. Rey pour le mariage de sa petite-fille et annonce l'exposition « Châteaux en Haute-Savoie », à Brenthonne.

Il donne alors la parole au général Robert Fassier qui évoque avec ferveur le souvenir de notre confrère le général Bernard (1).

A propos du 70e anniversaire du décès de Pierre Loti, Mme Georgette Chevallier étudie les rapports qui ont existé entre le romancier et Annecy (1).

La parole passe ensuite à Mlle Marie-Claude Rayssac qui entretient l'auditoire des « Elèves du Collège Chappuisien de 1792 à 1888 » (1).

Après remerciements et commentaires, le président de séance donne rendez-vous aux florimontans pour la promenade culturelle du 3 juin (qui — soit dit entre parenthèses — se déroulera très agréablement).

La séance est levée à 18 h 30.

SEANCE SOLENNELLE DE RENTREE DU SAMEDI 11 SEPTEMBRE AU CHATEAU DE MONTROTTIER

Cette séance solennelle de rentrée commença par la remise de la croix de chevalier des Arts et Lettres à M. Clément Gardet.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, M.-C. Courtial, G. Darsy, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, M.-R. Floquet, G. Gaillard, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, A. Vesin, D. Viriot, ainsi que Mme Guyomarch ; Mlles R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, Y. Ginet, M.-C. Rayssac, H. Ritz, M.-C. Roos, M.-B. Tissot, H. Viallet, ainsi que Mlle Fassier ; MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, R. Brunel, R. Cattin, R. Chanal, P. Coulon, P. Dechaix, R. Devos, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, G. Grandchamp, M. Jacquemet, R. Laydernier, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, F. Sautier, P. Soudan, J. Vailly et J.-N. Vandeputte.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Lavigne-Delville et Rosset-Bludzien ; Mlle Dagand ; MM. Guichonnet, Lavigne-Delville et Terreaux.

(1) Texte dans le présent numéro.

C'est M. Pierre Soudan qui évoqua l'œuvre importante et variée du nouveau chevalier.

Après avoir silhouetté auprès du récipiendaire tous les peintres qu'il a étudiés avec un sens critique dont l'Académie Française et l'Académie des Beaux-Arts ont reconnu la valeur ; après avoir fait résonner auprès du nouveau médaillé les Noëls de Nicolas Martin qu'il a sauvés de l'oubli, M. Pierre Soudan a rappelé tout ce que l'Académie Florimontane doit à son président d'honneur.

M. Georges Grandchamp a ensuite fait applaudir le président Paul Guichonnet qui vient d'être promu commandeur des Palmes Académiques.

M. le doyen Louis Trénard, dont le président retraça la brillante carrière et les attaches bugistes, entretint l'auditoire de Brillat-Savarin.

Sans oublier l'activité juridique de son personnage, ni le sérieux avec lequel il a administré la ville de Belley, le conférencier a évoqué sa vie mouvementée, ses démêlés avec les Sans-culottes, son exil puis ses fonctions sous le Consulat. Il a insisté sur le rôle politique de Brillat-Savarin qui a beaucoup œuvré pour sa région natale, le Bugey : député du Tiers-Etat à l'Assemblée Constituante il a, par exemple, réussi à obtenir que Belley fût le siège d'un évêché ; plus tard, il obtiendra la création d'une Sénatorerie dans la même ville.

M. Trénard a fait briller, devant les yeux étonnés du public, les diverses facettes de son compatriote qui s'est beaucoup préoccupé des problèmes militaires, qui a demandé la création des trottoirs pour piétons, qui a lutté contre l'usage des duels meurtriers, qui connaissait suffisamment la musique pour tenir une place de premier violon dans un orchestre new-yorkais, qui parlait cinq langues et s'est servi de ses qualités de pédagogue pour gagner sa vie en les enseignant en Amérique, et qui a écrit avec science et esprit la *Physiologie du Goût*.

La clarté, la précision, la vivacité et l'humour du conférencier ont conquis le public qui, tour à tour ou en même temps, s'est intéressé, a souri ou s'est apitoyé.

Brillat-Savarin, a dit le président Guichonnet pour conclure, a trouvé ce jour un biographe à sa mesure. On attend avec impatience l'ouvrage que le doyen Trénard prépare sur le grand bugiste.

Georgette CHEVALLIER.

SEANCE DU MERCREDI 6 OCTOBRE (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le regret d'annoncer les décès du général Jacques Humbert et de MM. François Plagnat, Emile Callot, Jacques Ritz, membres effectifs, ainsi que celui de M. Louis Barat, membre associé. Nous ont quittés aussi Mme le docteur Jacqueline Lanternier, membre correspondant depuis 1978, et Mme François Matrod, veuve de notre ancien bibliothécaire.

Le président présente les condoléances bien sincères de l'Académie à M. Paul Coulon qui a perdu sa fille Anne et au comptable de Montrottier, M. Ruph, dont la mère est décédée cet été.

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Balas, E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, A.-M. Crolard, M. Dutronc, M. Fillion, G. Gaillard, M.-T. Hermann, M.-L. Le Gall, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, M. Rousset, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Chappuis, Euvrard, Guichonnet, Laville, Levet et Morneau ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin, H. Ritz, M.-C. Roos, M.-B. Tissot et N. Vandecasteele, ainsi que Mlles Deschamps et M. Roos ; MM. A. Bechaux, R. Berthet, le chanoine E. Berthoud, P. Bonnet, G. Boy, R. Brunel, R. Cattin, P. Coulon, R. Crolard, P. Dechaix, C. Dedeystère, G. Détraz, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, G. Duchesne, le général R. Fassier, H. Garcin, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Lavorel, G. Louchet, J. Morneau, C. Pâris, B. Premat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, F. Sautier, J.-M. Séron, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte et H. Voiron, ainsi que MM. Gros, Lageix, Testart, Thabuis.

Etaient excusés : Mmes Dujourdy, Floquet et Hourtoule ; Mlle Dagand ; MM. Beney, Grandchamp, Guichet et Laydernier.

Il a le plaisir de complimenter M. et Mme Gardet et M. et Mme Deries qui ont fêté leurs noces de diamant, le docteur Paul Bonnet qui a marié un de ses fils, et Mme Claire Brun qui est arrière-grand-mère depuis le mois de juillet.

Il rappelle que M. Clément Gardet est depuis peu chevalier des Arts et Lettres, et félicite M. Pierre Soudan qui a reçu des mains du Prince Victor-Emmanuel de Savoie la croix de chevalier des Saints Maurice et Lazare. Dans la même promotion figure le général Jean-Pierre Charpentier-Vulliez, membre correspondant.

La secrétaire annonce à ceux qui ne le sauraient pas encore que notre président Paul Guichonnet vient d'être élevé au grade de commandeur des Palmes Académiques.

Après avoir remercié la famille de M. François Matrod pour les ouvrages qu'elle a bien voulu offrir à notre société et pour la bibliothèque qui, grâce à elle, enrichit désormais le mobilier du château de Montrottier, le président signale la sortie du tome 99 des *Mémoires et Documents* publiés par l'Académie Salésienne et qui est consacré au travail — aussi intéressant qu'utile — de Mlle Hélène Viallet sur *Les Alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen-Age au XVIIIe siècle.*

M. Jean-Michel Séron annonce qu'il cherche des familles qui voudraient bien correspondre avec les chasseurs du 27e actuellement en mission en ex-Yougoslavie.

Le procès-verbal de juin est lu et approuvé.

On passe alors à l'ordre du jour.

M. Pierre Soudan entretient l'auditoire de « L'Académie Florimontane en bleu-horizon » (1).

Après avoir souligné tout l'intérêt de cet exposé, le président passe la parole à Mme Georgette Chevallier qui a eu la bonne fortune de découvrir aux Archives départementales de l'Ain le journal inédit d'un Bressan, Jean-Bernard Riboud, qui a visité le Chablais en 1803 (1).

A la fin de cet exposé, le président commente l'attachante personnalité de Jean-Bernard Riboud et salue la présence de MM. Franck Testart et Alain Gros, respectivement président et secrétaire de la Société d'Emulation de l'Ain.

La séance est levée à 18 h 40.

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président adresse des condoléances à M. Robert Brunel qui a perdu sa belle-mère.

Il complimente M. Michel Fol pour la naissance de son fils Matthieu et Mme Marie-Jeanne Rosset-Bludzien pour celle de son petit-fils Baptiste, puis donne de bonnes nouvelles de notre confrère René Laydernier qui vient d'être opéré du genou.

Il se réjouit de la sortie du n° 132 de *La Revue Savoisienne* (1992), félicite vivement le directeur de la revue, M. Pierre Soudan, et remercie ceux qui lui ont prêté main forte pour l'expédition.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, M. Boullard, M.-A. Candel, G. Chevallier, M. Deprez, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, M. Dutrone, M.-L. Le Gall, A. Mansau, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, M. Rousset et D. Viriot, ainsi que Mmes Carrier, Euvrard, Guichonnet, Laville et Levet ; Mlles A. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, H. Ritz, M.-C. Roos et H. Viallet, ainsi que Mlle Denis ; MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, P. Bonnet, G. Boy, R. Brunet, R. Cattin, P. Dechaix, G. Détraz, R. Devos, J. Domenjoud, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, B. Premat, G. Raffin, J. Renaud, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, et H. Voiron, ainsi que MM. Carrier, Favre et Lageix.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Brun, Courtial, Davoine, Floquet, Hermann, Hourtoule, Vesin ; Mlle Dagand ; MM. Fonlupt et Laydernier.

(1) Texte dans le présent numéro.

Après avoir signalé les six ouvrages qui viennent d'être déposés à la bibliothèque, il passe la parole à la secrétaire pour la lecture du procès-verbal d'octobre qui est adopté.

M. Détraz rend alors hommage à M. Jean Mouthon (1).

Ensuite, Mme Andrée Mansau entretient l'auditoire de la princesse Francesca Caterina (1).

Le président remercie le savant auteur de cette étude particulièrement fouillée, qu'il commente en relevant, entre autres, la richesse culturelle du XVIIe siècle, le rôle des femmes et les problèmes religieux.

De nombreuses questions sont posées à Mme Mansau, surtout sur le Père Arpaud.

La séance est levée à 18 h 15.

SEANCE DU MERCREDI 1er DECEMBRE (*)

(PRESIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le plaisir d'annoncer que notre confrère Michel Amoudry a reçu des mains d'Alain Decaux le prix « Grand Public » du Comité d'histoire de la radiodiffusion pour son ouvrage sur le général Ferrié.

Il félicite M. Henri Baud qui vient d'être nommé président d'Honneur de l'Académie Chablaisienne et présente de bons vœux à son successeur à la présidence, M. Joseph Ticon.

Il remercie M. le professeur Le Hir pour le don qu'il a fait à notre Académie de documents concernant Delbène, et, enfin, adresse à Mme M.-T. Hermann ses vœux de prompt rétablissement.

Le procès-verbal de novembre est lu et adopté.

Avant que soit donné le compte rendu du concours de poésie 1993, la secrétaire rappelle qu'il y a juste cent ans que le poète Albert Samain obtenait le 1er prix du concours de poésie de l'Académie Florimontane, et que notre Compagnie peut s'enorgueillir d'avoir découvert Samain avant les Jeux Floraux de Toulouse et avant l'Académie Française.

Après avoir remercié le président du jury, M. Christian Guizard, et le généreux mécène, M. René Laydernier, le président fait part de ses recherches et de ses découvertes sur Joseph François Tochon (1).

C'est le vice-président Georges Grandchamp qui, au nom de l'auditoire, remercie M. Guichonnet pour cette étude si vivante et si précise.

La séance est levée à 18 h 35.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, C. Brun, G. Chevallier, M.-C. Dumont, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, H. Hourtoule, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Chablaix, Euvrard, Laville et Levet ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, Y. Ginet et M.-C. Roos ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Béchaux, V. Beney, R. Cattin, P. Dechaix, R. Devos, L. Fonlupt, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, C. Guizard, M. Jacquemet, R. Laydernier, R. Onimus, B. Premat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, F. Sautier, P. Soudan et J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Lageix et Monnet.

Etaient excusés : Mmes Courtial, Dujourdy et Hermann ; Mlles Dagand, Rayssac, Ritz, Tissot et Viallet ; MM. Baud, Dubey et Fassier.

(1) Texte dans le présent numéro.

Le Concours de Poésie 1993

Au concours 1993 ont participé 91 candidats, de Savoie et d'ailleurs.

Une participante — la lauréate de l'an dernier — a de nouveau attiré l'attention du jury mais elle se trouve « hors concours ». Il s'agit de Mme Renée Bertrand (73 Challes-les-Eaux) dont l'humour est toujours aussi percutant.

*
* *

Les autres récompenses vont toutes à des poètes non-savoyards.

Mme Gilberte Verney, de Grenoble (38), recherche « les souvenirs classés aux archives du temps » ; Mme Anne-Marie Mayard, de Poix Terron (08), a l'esprit facétieux (« Pourtant si tu m'offrais, / Pour mon anniversaire, / L'homme que tu étais / Quand on s'est rencontré... ») ; l'humour de M. René de Saboulin, de Nice (06), s'exerce aussi bien sur la répartition inégale des corvées ménagères que sur les idées fixes des sportifs. Ils obtiennent tous les trois une mention « *Honorable* ».

*
* *

« La bûche se consume, en l'âtre, lentement,
Et son doux chuintement se poursuit, monotone.
C'est comme une complainte, un long gémissement,
De l'enfant des forêts qui, ce soir, s'abandonne. »

et M. Pierre Paquelier, de Lons-le-Saunier (39), reçoit une mention « *Très Honorable* ».

Mme Marie-France Malemanche, de Lagor (64), en obtient une également, elle qui feuillette « l'album de (sa) vie », qui se demande « Pourquoi, pour qui tous ces espaces infinis ? » et qui, en un refrain lancinant, nous révèle que dans sa vie « Il fait si noir ».

Le Deuxième Prix va à Mme Andrée Manche, de Guesnain (59) — qui s'avèrera être une habituée des palmarès poétiques. On lui pardonne aisément quelques fautes de prosodie pour s'attarder à ses descriptions colorées d'une mer changeante offerte à un humain par une sirène aux yeux clairs, et pour dire, avec émotion, en même temps qu'elle :

« Non, ils ne sont pas morts, ceux qui nous ont quittés
Un matin en disant : « Surtout ne pleurez pas » ;
Ils sont partis ailleurs, la mort n'existe pas.
Ils n'ont pas disparu, ils se sont absentés ».

*
* *

Quant au Premier Prix, c'est à M. Georges Léandri, de Bastia (20), qu'il est décerné.

Son habileté s'exerce sur des sujets très variés : l'amour tendre (« Pêcheur de lune, j'ai tissé / Un filet en forme de lyre / — ô mon amour au cœur blessé — / Pour chanter ce que tu soupires ») comme le temps qui passe (« Que l'avenir tremblant et le passé rongeur / L'instant d'un battement déchirent le silence ») ; il sait manier la prosodie la plus classique comme les audaces les plus divertissantes (« (...) et que je ne touche / rai qu'en rêve (...) ») ainsi que la prose poétique ; il est susceptible d'utiliser des images originales (« Et qu'au doigt de celui qui danse / Brille l'alliance de l'oubli ») comme des symboles suggestifs, tel ce chat qui évoque le destin (« Je suis le chat de ta pelote »).

*
* *

Le jury était formé de Mmes Brun, Chevallier et Guizard, MM. Guizard et Raffin.

La lettre de Montrottier

1993 fut une année très calme en ce qui concerne les visites spéciales de groupes. En effet, ni le site agreste ni les collections n'ont attiré les associations. Cependant, nous avons eu le plaisir de recevoir quelques visiteurs individuels :

— Mme Chantal Meslin-Perrier, conservateur du musée Dubouché de Limoges (le jeudi de l'Ascension 20 mai).

— M. G. H. de Knegt, du musée de Laren aux Pays-Bas, égyptologue, venu voir spécialement les statuettes égyptiennes étudiées par Mme le Docteur Suzanne Ratié (le jeudi 24 juin).

— MM. Jean Munger et Jean Dunant, de Genève, membres de l'Association suisse d'études des armes et armures (le 23 juillet). Ils préparaient ce jour-là la visite de l'association prévue le samedi 4 septembre. En réalité cette visite n'a pas eu lieu faute d'un nombre suffisant de participants, au grand dépit des deux compères qui, fort intéressés par différents portraits, le canon d'Uri et plusieurs armes, sont revenus seuls le samedi 7 août et reviendront au printemps prochain porteurs de précisions sur ces objets.

— M. Alain Frèrejean, l'un des propriétaires actuels du château d'Héré qui, rédigeant un livre consacré à quelques grandes familles d'industriels du XIXe siècle, dont la sienne, souhaitait voir les dessins et les meubles exécutés par son ancêtre Victor Frèrejean, lequel acheta Montrottier à Madame de Rochette en 1876 (le jeudi 26 août).

Enfin, visite un peu différente car attachée à la publicité, celle de Serge Delemontex de la TV de Cluses (Canal C) et de son équipe dont le projet est de réaliser un film sur les plus importants châteaux de la région (les jeudis 13 mai et 10 juin).

*
* *

Toujours avec l'aide de Monique et Robert Chanal, Paul Bonnet et Jean-Louis Baldini, tous quatre guides, l'inventaire se poursuit. La salle des faïences achevée, nous consacrons la fin de l'été et l'automne à la salle des dentelles en lavant, numérotant, et répertoriant les pièces accrochées aux murs.

Monique Chanal établit des fiches destinées au deuxième fichier et en fait le classement au fur et à mesure.

Nous réalisons les diapositives de certains tableaux et faïences.

Durant la fermeture du château, le gardien J.-J. Perrier a refait entièrement deux panoplies d'armes de la salle des armes et les clefs de différents meubles de la salle des faïences puis posé une serrure au médaillier de la salle des armes.

Il faut saluer la barrière de fer forgé posée le long de la courtine sud et l'aménagement du jardin ouvert au public en bas de la rampe d'accès.

*
* *

Quelques prêts :

— En février-mars, aux Nouvelles Galeries d'Annecy, un plateau en laque, un coffret et un vase de bronze cloisonné pour une exposition sur la Chine. Ces trois pièces furent rapportées au château le 16 mars.

— D'avril à décembre, au musée de Brou, à Bourg-en-Bresse, puis au musée de Sèvres : deux bouquetières d'applique et un plat pour une exposition sur la faïence de Meillonnas.

— Le 5 septembre, à l'Association des Amis du Vieux Seynod, présidée par Roger Devos : des reproductions de faïences, des ivoires, des armes et un coffret, pour l'exposition de la fête annuelle, objets que nous avons rapportés le soir même au château.

*
* *

Quelques dons :

— De Jean-Louis Baldini, les grandes planches de dessins et le texte de son cours sur l'histoire du mobilier préparé dans le cadre de la formation continue des guides, ainsi que les échantillons des bois d'ébénisterie correspondant aux différentes époques de fabrication ou destinés à divers types de meubles.

— De la famille Matrod, une bibliothèque moderne qui va servir à ranger les archives.

— Par l'intermédiaire du chanoine Meynet, un lot d'objets maçonniques (trois tabliers, une écharpe et une médaille, don anonyme) que Pièrre Soudan a eu la gentillesse de faire identifier.

*
* *

Terminons par les guides :

Vincent Beney a formé un nouvel élément, Frédéric Lancian, reçu en avril. La formation continue qu'il a mise en place, avec l'aide de certains guides, a permis à tous de parfaire leurs connaissances en matière de : tapisseries (Marie-Claude Brunet), mobilier (Jean-Louis Baldini), faïences (Jeannie Leriche).

L'école des GPPS n'a pas fonctionné cet automne, les sites remarquables étant pratiquement tous pourvus. Par contre, des cours de recyclage ont eu lieu là aussi pendant quatre samedis de novembre à décembre :

Histoire de Savoie et Histoire religieuse (M. l'Abbé M. Hudry) ; conduite d'une visite (Michel Amoudry) et vocabulaire d'architecture (Hélène Viallet), Les raisons du Baroque en Savoie (M. l'Abbé M. Hudry).

Nul doute que tous ces cours fort intéressants, suivis assidûment par nos guides, rendront leurs commentaires encore plus attrayants.

Marie-Claire COURTIAL.

Jean Mouthon
(1903-1991)



Membre effectif de l'Académie Florimontane, Jean Mouthon était issu d'un milieu familial profondément enraciné dans la vie locale savoyarde : né à Faverges, il était le petit-fils du chef de l'octroi d'Annecy et fils de Joseph, qui fut pendant longtemps l'unique médecin du canton, membre du Conseil municipal de Faverges et conseiller général de 1919 à 1940.

Après avoir connu les bancs de l'école communale de la bourgade natale, dont il gardera toujours le souvenir précis et admiratif de ses maîtres, Jean Mouthon poursuivit ses études au Lycée Berthollet. En section littéraire latin-grec, il bénéficia notamment des leçons brillantes du professeur Désormeaux, co-auteur du *Dictionnaire savoyard* que l'on sait. Sans doute est-ce au contact de tels enseignants que Jean Mouthon développera son goût prononcé pour l'histoire, et généralement pour tout ce qui touche à la Savoie, servi par une mémoire étonnante lui permettant d'acquérir un savoir encyclopédique sur les sujets les plus variés.

Sa carrière professionnelle va cependant l'éloigner, pendant de nombreuses années, de cette Savoie si chère. Après avoir décroché son bachot en 1920, il prépare plusieurs concours administratifs et réussit dans l'Enregistrement et les Domaines. Son premier poste sera dans le Sud-Algérien où il officie de 1930 à 1932. On le retrouve ensuite dans le nord de la métropole, à Arches-en-Calaisis, puis à Arras,

préparant d'arrache-pied de nouveaux concours. Le voici rédacteur puis inspecteur de l'Enregistrement à Faverges. Mais ce retour aux sources sera de courte durée puisqu'une nouvelle nomination l'envoie bientôt à Lyon. Jean Mouthon terminera enfin sa carrière comme conservateur des Hypothèques, successivement à Loches, Moulins et Saint-Omer, dernière étape de ce tour de France professionnel.

L'heure de la retraite a sonné, qui est aussi celle du retour au pays natal ; Jean Mouthon s'installe à Annecy, désormais disponible pour faire bénéficier son entourage de son goût pour l'histoire et la vie associative locales.

Suivant l'exemple familial, il rejoint les rangs de la Florimontane en 1957, admis comme membre associé en 1971 puis membre effectif en 1978. Quatre ans plus tôt, lors de la séance mémorable du 3 avril, il présenta aux florimontans son étude consacrée à un personnage haut en couleur : il y démontra la naissance parisienne et l'ascendance niçoise de Fanchon la vielleuse, la célèbre chansonnière des boulevards parisiens du XVIIIe siècle, mettant ainsi fin à une légende qui la faisait naître à Faverges. Cette savante mise au point n'empêcha pas la docte assemblée d'entonner le refrain : « Elle aime à rire, elle aime à boire... » ; de mémoire de florimontan, ce fut bien la première fois que les chœurs de l'Académie tentèrent de rivaliser avec les locataires voisins du Conservatoire ! Plus sérieusement, notre ami évoqua en 1987 le souvenir du Bienheureux Pierre Favre, l'un des sept fondateurs de la Compagnie des Jésuites, que Jean Mouthon avait la fierté de compter parmi ses lointains grands-oncles. Lors de la même séance, il entretint son auditoire du collège chappuisien et de son héritier le lycée Berthollet, dans le cadre des préparatifs de la célébration du centenaire de l'établissement annécien.

Le sujet lui tenait en effet particulièrement à cœur : avec sa courtoisie sans défaut, il présida pendant 24 ans aux destinées de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Berthollet. Dans la plaquette commémorative du centenaire, Jean Mouthon rappela la réouverture du lycée en octobre 1915, et surtout les relations qu'il y noua avec quelques-uns des 60 à 70 réfugiés serbes à Annecy jusqu'en 1919. Il devait notamment se lier d'amitié avec Yovan Smilianitch, avec qui il garda contact jusqu'à la mort de ce dernier, en 1986. L'ancien officier serbe se confiera à Jean Mouthon pour déplorer le traité de Versailles, pensant que le nouvel Etat yougoslave se diviserait tôt ou tard en raison de l'antagonisme irréductible entre Serbes et Croates. On sait, hélas, combien de tels propos étaient prémonitoires, même si leur auteur ne se doutait pas que l'Histoire bouleverserait la distribution simpliste des rôles entre les « bons » et les « méchants ».

Jean Mouthon nous a quittés le 28 juin 1991, âgé de 88 ans et membre d'honneur des Chevaliers de Malte. Puissent ces quelques lignes faire honneur au souvenir du parent, du collègue et de l'ami, pour tous ceux qui purent bénéficier de sa gentillesse.

Gérard DĒTRAZ.

Le général Georges Bernard
(1914-1993)



Le général Georges Bernard, à ce moment-là
substitut au Tribunal de Grande Instance d'Annecy
(Photo « Le Messager »)

Le 8 mai 1993, lors des cérémonies commémoratives de la Victoire de 1945, alors que la triste nouvelle de la disparition brutale de notre ami le général Bernard venait d'être connue, l'émotion me fit prendre conscience de l'amitié et de l'intérêt que la personnalité du défunt suscitait dans notre cité.

En effet, le général était une figure, une personnalité marquante de notre ville. Par la diversité de ses activités et des responsabilités qu'il exerça tant dans l'armée que dans la vie civile, il illustrait a contrario l'adage du maréchal Lyautey : « Celui qui n'est qu'un militaire est un mauvais militaire ».

Or, il a été non seulement un « beau soldat » mais aussi un citoyen conscient de ses devoirs civiques en mettant sa personnalité au service de la justice et du bien public.

Il fut d'abord, et avant tout, un beau soldat : né en 1914, en Maurienne, près de Modane, pupille de la nation, il entra, après des études de droit, en 1941, à l'Ecole militaire d'Aix-en-Provence, en compagnie de deux autres Savoyards qui

devaient rester ses amis : le général Devigny, authentique héros de la résistance, et le colonel Jourdan, héros et rescapé des Glières.

Lors de la dissolution de l'Armée, en 1942, le lieutenant Georges Bernard, fidèle à son devoir, fait son choix : reprendre la lutte ouverte contre l'occupant et, pour cela, rejoindre l'Armée d'Afrique, instrument futur de la reconquête de la France. Il passe en Espagne, emportant autour de sa taille le drapeau de son régiment. Arrêté en Espagne, il est interné dans la tristement célèbre prison de Miranda. Il réussit, enfin, à rejoindre le Maroc et la fameuse 9e Division d'infanterie coloniale, cette « Coloniale » dont il était si fier et à laquelle il devait rester toujours très attaché.

Vient le débarquement en Provence, la remontée victorieuse vers le nord, la rude campagne d'hiver dans les Vosges et, enfin, la marche glorieuse vers la victoire finale, le franchissement du Rhin, la campagne d'Allemagne avec la 1ère Armée du général de Lattre.

Pour Georges Bernard, l'heure de la paix ne sonne pas à ce moment-là. Il effectue deux séjours en Indochine puis rejoint Laghouat, au Sahara. Les événements de 1958 l'amènent pour la première fois à exercer des fonctions administratives à caractère civil : il devient directeur du cabinet du préfet des Oasis.

En 1962, c'est le retour en métropole dans des postes importants mais où lui manquent, sûrement, les grands espaces et les lourdes responsabilités. A la grandeur succèdent les servitudes militaires.

Cette longue carrière, riche en événements, tout entière marquée par la volonté de servir, lui a valu les plus hautes récompenses : commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, croix de guerre des T.O.E., croix de la Valeur militaire, pour ne citer que les principales...

*
* *

Mais le général Bernard n'a pas été qu'un militaire.

Sa riche expérience humaine et ses connaissances juridiques l'amenèrent à la magistrature. Devenu substitut du procureur de la République à Annecy, il fut un exemple par l'ardeur et la conscience dont il fit preuve dans ces fonctions et par la qualité de ses travaux. Là aussi, il montra le même courage et la même fidélité à sa vocation : servir !

Sa mise à la retraite, à la limite d'âge, n'avait pu freiner son dynamisme que l'âge n'altérait pas plus que son besoin de contact et une curiosité d'esprit toujours en éveil. Et, de nouveau, le général reprit du service, bénévolement, d'une part dans les fonctions de conciliateur qu'il conserva jusqu'à la fin avec une équité et un sens social particulièrement appréciés et, d'autre part, celles de commissaire enquêteur dans les communes. On le vit aussi à la présidence du Club d'Annecy - Doyen du Rotary et à celle de la section locale de la Croix-Rouge.

Rien, on le voit, de la statue du commandeur ! Il aimait la société où chacun appréciait sa gaité, son humour, la vivacité de son esprit. Pour les intimes, il avait toujours une histoire souriante, voire leste, en réserve, et si ses jugements, parfois étaient caustiques, ils n'étaient jamais méchants.

Pour nous, ses amis de la Florimontane, nous garderons le souvenir d'un homme de caractère et d'une personnalité très attachante possédant ce don de contact qui le rendait sympathique à tous. Nous avions pu apprécier ces qualités lors de deux promenades culturelles en Maurienne où il se montra sous un autre aspect : le guide connaissant tout de sa vallée natale et sachant en parler avec amour.

Oui, le souvenir du général Georges Bernard restera fidèlement gravé en nous...

Général (CR) Robert FASSIER.

Emile Callot
(1912-1993)



François Emile Callot est décédé à Mulhouse, loin d'Annecy, mais les Annéciens — et, singulièrement, l'Académie Florimontane — ne l'avaient pas perdu de vue après son départ de la Haute-Savoie.

Ils eussent été bien ingrats, s'ils l'avaient fait.

En effet, Emile Callot a passé presque treize ans de sa vie professionnelle, puis quelques années de sa retraite, dans la capitale haut-savoyarde. En 1963, il y a créé, avec le professeur Alexis Prugniard, sous l'égide de l'Académie Florimontane, le Cercle d'Etudes Philosophiques, qu'il a ensuite réveillé de quatre ans de sommeil en 1972, après s'être assuré de la fidélité d'un public intéressé.

La Compagnie avait accueilli Emile Callot parmi ses membres associés le 31 janvier 1962. Dès le 27 février 1963, il est élu membre effectif. Il le restera jusqu'au 24 mars 1992, jour où il deviendra membre d'honneur.

Il a été un Florimontan fidèle et il a assisté aux réunions de l'Académie chaque fois que ses fonctions ou sa santé lui en laissaient la possibilité.

En 1960, *La Revue Savoisienne* avait publié une étude d'Emile Callot sur *Les six derniers mois du Provisorat royal d'Annecy (janvier-juin 1860),* intéressante

contribution — au moment du centenaire — à l'histoire de l'administration de l'instruction publique en Savoie, juste avant l'Annexion.

*
* *

D'après un article paru dans *Le Dauphiné-Dimanche* du 12 juin 1977, et dû à la plume de M. Pierre Soudan, on pouvait considérer Emile Callot comme un « philosophe lorrain devenu savoyard ».

— « Philosophe », il l'était parce qu'il avait obtenu l'agrégation de philosophie en 1938, parce qu'il a enseigné la philosophie avant d'entrer dans l'Administration et, surtout, parce qu'il a consacré à la philosophie tout le temps libre que la Providence lui a accordé durant sa vie. Il étudiait les différentes doctrines anciennes et modernes et c'était l'historien de la philosophie. Il s'est forgé une doctrine personnelle : il défendait l'idée que l'homme n'est rien sans se référer à une transcendance. Malgré l'originalité de sa pensée (que MM. Guy Brégnac et René Prévost se sont plu à souligner dans un article nécrologique publié dans le Bulletin du Cercle), malgré la cinquantaine d'ouvrages et d'articles dont il est l'auteur, malgré le prix de l'Académie Française qui a récompensé, en 1973, son étude sur *La philosophie botanique de Gœthe,* malgré les nombreuses conférences qu'il a prononcées tant en France qu'à l'étranger, malgré l'estime où le tenaient des esprits comme Charles-Ferdinand Ramuz, Gaston Bachelard ou Jean Rostand, Emile Callot n'est pas aussi connu du grand public qu'il l'aurait mérité. C'est, si l'on en croit M. Jean-Paul Pichon-Martin, (in *L'Essor savoyard* du 6 avril 1984), parce qu'Emile Callot « passait pour un philosophe aux yeux de son Administration et pour un fonctionnaire aux yeux de l'Intelligentsia ».

— « Lorrain », il l'était parce que c'est à Nancy qu'il naquit le 1er mars 1912. De la Lorraine il gardait aussi ses premiers souvenirs de professeur. Certes, il a fait ses débuts à Guebwiller, mais il n'y est resté qu'une année scolaire, à peine, et rapidement il a rejoint la Lorraine : en effet, il a quitté l'Alsace pour enseigner à Thionville ; puis, après le collège de Sarrebourg, il a obtenu le Lycée de Bar-le-Duc. Et c'est à Bar-le-Duc qu'il a fait ses premières armes de proviseur. Sans doute a-t-il par la suite abandonné la Lorraine pour diverses résidences : de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais à Mende en Lozère, en passant, entre autres, par l'Allemagne, sans oublier La Réunion où il fut vice-recteur avant d'arriver à Annecy comme Inspecteur d'Académie. Pourtant, peut-être par commodité, mais aussi sans doute par fidélité à sa ville natale, il avait, envers et contre tout, conservé à Nancy... son compte de chèques postaux, ce qui ne laissait pas d'étonner ou d'amuser les Annéciens.

— Il était « devenu Savoyard » en 1954.

Après une parenthèse à Gap, il est revenu à Annecy en 1972 pour y vivre sa retraite et il y est resté tant que sa santé le lui a permis.

Il avait noué avec les Savoyards — et en particulier avec ses collaborateurs — de solides liens d'amitié, qui étaient, a-t-il dit un jour, « le souvenir le plus cher » que lui ait laissé la Savoie.

La Haute-Savoie lui doit beaucoup.

En effet, dès son arrivée dans le département, il s'est vivement intéressé aux « Cours professionnels » dont il a encouragé et facilité la création. Il s'est préoccupé tout particulièrement de la formation des adultes par la « Promotion du Travail » (puis la « Promotion Sociale »). Par son action incessante, Emile Callot a su donner à la Promotion Sociale une organisation solide et complète, et un grand prestige dans les milieux industriels, mettant ainsi la Haute-Savoie à l'avant-garde en ce domaine. Ainsi, c'est à lui qu'on doit le Conseil Départemental pour la Promotion des Langues, qui est un des aboutissements du Conseil départemental de la Promotion sociale qu'il a créé.

C'est lui aussi qui a été le fondateur du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP).

Il a largement contribué au développement des « classes de découvertes ».

Il était hostile à la fermeture des écoles de campagne, estimant à juste titre qu'elle était préjudiciable à la vie et à l'économie rurales.

Il s'est d'autre part dévoué sans compter aux œuvres péri et post-scolaires (Association des Pupilles de l'Enseignement Public, Fédération des Oeuvres Laïques, etc...).

L'Etat l'a récompensé de ses multiples actions en lui accordant plusieurs médailles dont la Médaille de Vermeil de l'Enseignement technique (1963) et en le faisant, entre autres, chevalier de la Légion d'Honneur (1954) et commandeur des Palmes Académiques (1966).

C'est sous sa direction que les services de l'Inspection Académique ont été transférés de l'annexe de la Préfecture à la Cité Administrative, dans des locaux et des équipements neufs, en 1967.

Emile Callot était un ardent défenseur de l'école laïque et même ses adversaires en la matière ne pouvaient se défendre d'une réelle estime à son égard.

Emile Callot était un chef exigeant, sévère mais juste. Et il savait rester humain. Nous sommes plusieurs à n'avoir pas oublié qu'il a un jour ou l'autre plaidé notre cause auprès d'une Administration centrale aveugle et indifférente.

Il était très estimé de ses services qu'il soutenait et défendait. Après son départ pour Gap, tout le personnel de l'Inspection Académique de la Haute-Savoie a frété un car pour aller lui rendre visite dans les Hautes-Alpes. C'est une initiative qu'on ne rencontre certainement pas souvent chez des fonctionnaires habitués à voir passer des supérieurs et qui prouve la sympathie qu'il avait su provoquer chez ses collaborateurs.

On se souvient aussi de son aimable courtoisie.

*
* *

Emile Callot était assurément un esprit universel, ou du moins très éclectique.

Titulaire d'un certificat de zoologie depuis 1935, il s'est toujours intéressé aux Sciences Naturelles. De la *Renaissance des sciences de la vie au XVIe siècle*, parue en 1951, jusqu'aux *Etapes de la biologie : histoire de la biologie illustrée par la vie et les textes des plus grands naturalistes,* qu'il a publiées en 1986, on peut compter une dizaine d'ouvrages consacrés à la « philosophie biologique ».

Il n'a négligé ni la philosophie de l'histoire, ni celle de la géographie. Il s'est penché sur les rapports entre la sociologie et la politique ou entre la critique et la métaphysique, et a étudié la pensée de nombreux philosophes anciens (*La doctrine de Socrate,* par exemple) ou modernes (*De Montaigne à Sartre*).

C'était aussi un critique littéraire avisé.

Dans *Questions de doctrine et d'histoire de la philosophie,* pour montrer que la littérature française est une littérature intellectualiste, il tient la gageure de résumer en vingt-cinq pages mille ans de production littéraire. Il reconnaît lui-même qu'il s'agit là d'« un effort de condensation peu coutumier ».

Dans *Cinq moments de la sensibilité française contemporaine*, il a, entre autres, consacré une étude à Anatole France, à qui, dit-il ailleurs, « il faut toujours revenir ».

Il faudrait, dans *Introduction à un humanisme périmé*, citer son essai lumineux sur Léon Daudet, son étude pénétrante sur Saint-Exupéry, et bien d'autres travaux encore, tous aussi remarquablement perspicaces.

C'était un linguiste distingué. Qu'on pense à son essai sur « langue et culture ».

Et la pédagogie ne pouvait laisser indifférent un homme qui a fait toute sa carrière dans l'Education Nationale. Aussi y fait-il allusion à maintes reprises.

*
* *

« Le but du philosophe, a-t-il écrit, est l'élucidation de tout le donné par sa transformation en états clairs et distincts ». C'est ce qu'il a toujours réussi à faire. Il aimait comprendre puis faire comprendre, et l'une des caractéristiques de sa personnalité, celle qui frappait le plus, c'était sa clarté d'esprit.

Au Cercle d'Etudes philosophiques, qui ne se souvient de la limpidité avec laquelle, avant d'animer la discussion, il savait résumer une causerie un peu nébuleuse qui venait d'être prononcée, éclairant ainsi les auditeurs, même les plus éloignés de la spéculation philosophique ?

Dans son œuvre écrite il a l'art des formules frappantes, il explique les termes qu'il emploie, il illustre ses dires par des exemples simples, et le plan de ses ouvrages est toujours très net.

Bref, on peut lui attribuer ce jugement d'Anatole France sur Maupassant, qu'il s'est plu à rappeler lui-même : « Il possède les trois grandes qualités de l'écrivain français : d'abord la clarté, puis encore la clarté et enfin la clarté ».

Les Florimontans d'aujourd'hui et de demain pourront, avec un intérêt dont on souhaite qu'il se maintienne longtemps, lire l'œuvre abondante et variée qu'Emile Callot — un de leurs confrères les plus éminents — a laissée derrière lui.

Georgette CHEVALLIER.

Des remerciements particuliers sont adressés à Mme Simone Dujourdy pour les renseignements administratifs qu'elle a bien voulu fournir.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1993

INTRODUCTION

Malgré une diminution en nombre des opérations de fouilles, on aura vu en 1993 la reprise de deux gros chantiers, ceux de Viuz-Faverges (1) et de Menthon-Saint-Bernard (2). Si l'importance des résultats obtenus nous contraint, par manque de place, à reporter leur présentation à une prochaine chronique, il est possible d'esquisser la situation actuelle de ces deux ensembles.

Au terme de la fouille, engagée sur la déviation de Faverges, au nord du village de Viuz, la décision a été prise de rehausser le niveau de la route afin de ne pas détruire les bâtiments étudiés. Un secteur a toutefois pu être préservé et les fouilles y reprendront dès 1995.

Quant aux thermes romains de *La Muraz,* en bordure du lac d'Annecy, ils ont fait l'objet d'une analyse aussi complète que possible, portant aussi bien sur le bâtiment principal que sur les zones périphériques, au gré des travaux engagés par la société Alcatel-Alsthom. Malheureusement, ce bâtiment a disparu de notre paysage, la décision ayant été prise de le remblayer, le plus soigneusement possible il est vrai, ce qui ne rend pas utopique une future mise en valeur.

Mais cette année restera, pour nous, indéfectiblement marquée par la disparition de Pierre Broise ; certes ses nombreux ouvrages, traitant de la Haute-Savoie à l'époque romaine, ne cesseront pas de constituer des sources essentielles à tout chercheur, amené à travailler sur notre département et sur les régions voisines, mais avec lui a disparu ce maître qui savait corriger nos erreurs et orienter nos recherches par quelques mots précis et toujours judicieux, cette conscience sur laquelle nous savions pouvoir compter en cas de difficulté.

Aussi, notre amertume est grande de n'avoir pas eu le temps de lui présenter les premières fouilles sur l'agglomération antique de Thyez, dont il suspectait, depuis de nombreuses années, l'impor-

---

(1) Placée sous la responsabilité d'A. Rébiscoul, contractuel AFAN et J. Serralongue, archéologue départemental, cette opération a été financée par le Conseil Général de la Haute-Savoie ; huit archéologues ont été embauchés pour une durée totale de neuf mois et l'étude a été confiée à trois personnes durant trois mois.

(2) Placée sous la responsabilité de Tom Dawson, contractuel AFAN, cette opération a été financée par la société Alcatel-Alsthom ; quatre archéologues ont été embauchés en 1993 pour une durée totale de quatre mois, prenant en compte le temps imparti pour la réalisation du rapport final.

tance au sein de la moyenne vallée de l'Arve et dont, à maintes reprises, il nous avait incités à suivre l'évolution et les travaux d'aménagement.

Avec lui disparaît la perception d'un monde, d'une civilisation, inscrite dans son paysage et son économie ; nous essaierons, de notre mieux, de poursuivre son œuvre et de donner plus de corps au mouvement qu'il avait engagé auprès des collectivités territoriales en les convaincant d'intégrer, dans les documents d'urbanisme et dans les POS, des zones archéologiques ; le fait qu'il ait ainsi persuadé la municipalité d'Annecy, dès 1978, du bien-fondé d'inscrire l'emprise du vicus de *Boutae* dans les documents de gestion du territoire de la commune, montre aisément l'intérêt qu'il portait à cette ville, le souci qu'il avait de protéger, dans un but d'étude, ces quelques hectares de terrain, à l'origine de la ville actuelle, sur lesquels il avait déjà tant travaillé mais qu'il savait encore recéler nombre de réponses à ses interrogations et hypothèses.

La vision qu'il avait, en tant qu'architecte, des bouleversements économiques sans précédent qu'allait connaître notre département, dans la seconde moitié du siècle, sources de destructions irrémédiables, l'avait déterminé à encourager la mise en place d'une réelle politique de gestion de notre patrimoine archéologique, souci qui coïncidait avec les propres préoccupations de l'Etat qui allait soutenir la réalisation, avec l'aide des collectivités territoriales, d'une carte archéologique de la France.

Joël SERRALONGUE,
archéologue départemental.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PROTOHISTOIRE
Age du Bronze

SEVRIER, Les Mongets (lac d'Annecy),
(coord. Lambert : 896.175/2101.960 ; altitude environ 445 m)

Avec les Choseaux et les Charretières, datées respectivement des IVe et V^e^ millénaires, la station des Mongets appartient à un ensemble de découvertes faites, ces dernières années, à proximité de l'embouchure du ruisseau de la Planche par M. C. Dupont, riverain du lac et pratiquant assidu des activités subaquatiques.

En 1990, une première reconnaissance avait permis d'estimer l'extension de la zone de pieux visibles (au maximum 20 m par 40 m, sous une tranche d'eau faible de l'ordre de 1,7 m) et de mettre en évidence des niveaux organiques. Deux analyses C14 sur des échantillons de pieux montraient qu'il s'agissait de la première station littorale du Bronze ancien découverte dans les lacs alpins français (ARC524 : 3465 + /-50 BP, 2010-1635 cal.BC ; ARC528 : 3595 + /-50 BP ; 2140-1770 cal.BC).

En 1993, les caractéristiques de la station ont été précisées grâce à une campagne de carottage, topographie et sondage (représentant au total 98 heures en 60 plongées).

Dans un premier temps, un système de repérage à maille triangulaire de 5 m a été mis en place sur 330 m². L'emprise des niveaux archéologiques a été définie par des carottages effectués par rapport à ce repère et à ses prolongements. Ces niveaux sont peu épais (5 à 15 cm), subhorizontaux et constitués d'éléments organiques fins. Présents sur 450 m², soit les 3/4 de la station, ils sont affleurants ou avec un faible recouvrement de craie. Côté berge, leur érosion est totale et seule affleure la craie inférieure passant latéralement aux sédiments détritiques du delta de la Planche. Côté large, les niveaux organiques sont recoupés par des sables gris discordants.

La totalité des pieux visibles a été topographiée dans les unités triangulaires de 5 m. Côté berge, les levés ont été effectués au théodolite avec l'aide du CNRAS. Au total, 530 m² ont été couverts. La surface restante, les extrémités de la station où la densité de pieux est faible, peut être estimée à 50 m². 673 pieux ont été repérés. Leur représentation par rapport au nombre total doit être de l'ordre de 80 %.

La densité des pieux est très variable (de 0.1 à 3.3 pieux/m²) mais reste globalement élevée (1.3). A l'inverse de la plupart des sites littoraux, la station des Mongets présente une grande lisibilité des structures (voir plan).

L'organisation générale s'articule autour d'une double rangée de pieux orientée de la berge vers le large. Par analogie avec d'autres sites (Chalain 2C, Clairvaux II), elle est interprétable comme un chemin de rondins.

Les autres alignements principaux lui sont perpendiculaires. Côté berge, deux palissades sont identifiables. La première est réalisée avec des bois blancs de petit diamètre plantés avec un espacement réduit. La seconde, d'interprétation plus difficile, est une bande de 1 m de large présentant une très forte densité de pieux et une importante concentration de blocs et galets. Les alignements visibles côté large (notés I à IV) représenteraient les structures d'habitat.

D'épaisseur réduite (moins de 15 cm), la couche archéologique repose sur un horizon crayeux à écorces, charbons de bois et planchettes carbonisées pouvant traduire une première phase d'occupation sur le site même ou à proximité immédiate.

La texture de la couche est homogène, à matrice organique fine. Elle contient des charbons de bois ainsi que des noyaux et des graines, les autres éléments reconnus (pierres, brindilles, copeaux) sont peu nombreux.

La fréquence des éléments archéologiques (céramiques, percuteurs, éclats de silex, bois de cerf, os) est réduite. Ils sont surtout présents dans la partie supérieure de la couche et à proximité des concentrations de pieux. L'état de conservation des céramiques est médiocre, rendant leur dégagement délicat.

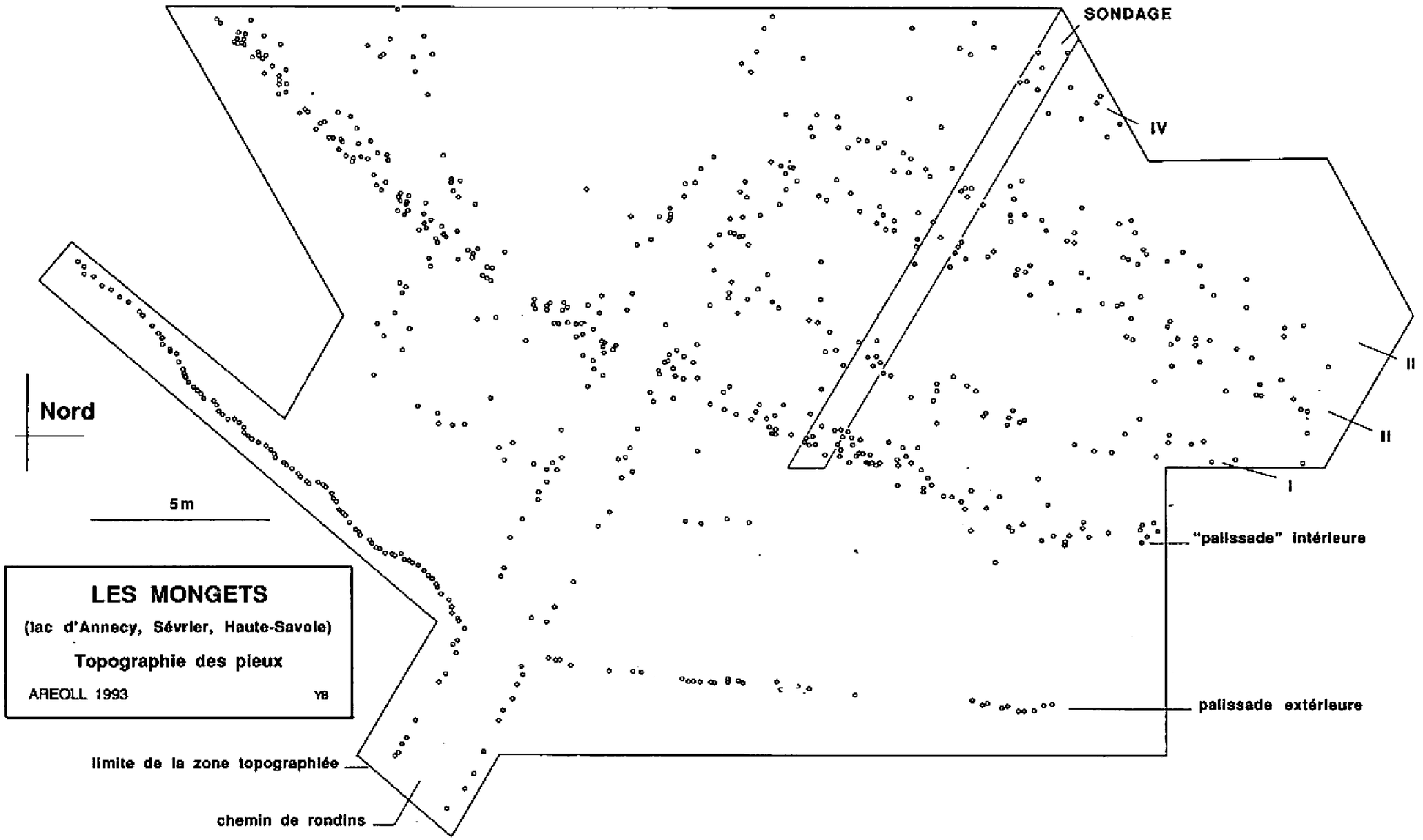

LES MONGETS

(lac d'Annecy, Sévrier, Haute-Savoie)

Topographie des pieux

AREOLL 1993 YB

Les profils recueillis sont faiblement sinueux. Ils présentent des fonds plats à talon et des bords droits. Les éléments de préhension sont des mamelons placés à peu de distance de la lèvre.

Latéralement, la couche organique présente des variations (inter stratification d'horizons crayeux ou de lentilles argileuses) dont les limites se calquent sur les structures de pieux.

Dans l'état actuel des observations, il est envisageable qu'une partie du sédiment ait subi des remobilisations. Les effets de paroi observés dans la coupe seraient de deux types : primaire pour les lentilles argileuses et les poinçonnements, secondaire pour les concentrations de céramiques et de madriers dans les niveaux supérieurs.

Afin d'apporter des éléments d'interprétation sédimentologique, une carotte a été confiée au Laboratoire de Chrono-écologie de l'Est de la France (Besançon).

L'analyse dendrochronologique de 33 pieux a été réalisée par la société Archéolabs. Elle a permis de constituer une séquence de 151 ans intégrant 29 échantillons. Les abattages se répartissent sur au minimum 50 ans, soit une durée relativement importante, sans hiatus particulier.

La date de -1665 est proposée pour la fin de la séquence mais avec réserve en l'absence de référence locale pour la période du Bronze ancien. Il faut malgré tout noter que cette hypothèse est cohérente avec les rares éléments de comparaison connus en domaine lacustre ; les plus proches étant situés sur la rive suisse du Léman : Morges-les-Roseaux et Préverenges-Est (abattages en 1677 av. J.-C.). De plus, elle n'est pas formellement contredite par les dates C14 obtenues en 1990 (cf. supra) et cette année (ARC1077 : 3490 + /-50 BP ; 2010-1690 cal. BC).

Yves Billaud,
A.R.E.O.L.L.
38840 Saint-Bonnet de Chavagne.

PERIODE GALLO-ROMAINE

ANNECY-LE-VIEUX, Chef-lieu,
parcelle 120, section AL.
(coord. Lambert : 895,050/2109,370 ; altitude environ 499,50 m)

HISTORIQUE.

Jusqu'en 1993, aucune fouille archéologique, en aire ouverte, n'avait été effectuée au chef-lieu d'Annecy-le-Vieux. Seules des découvertes ponctuelles, signalées par MM. Marteaux (3) et Broise (4), des sondages et surveillances de travaux effectués par Mme C. Laro-

(3) *Revue Savoisienne,* 1903, pp. 101-102, 166-172.
(4) *Annesci,* n° 25, pp. 191-208.

che (5) et M. J. Serralongue (6), ainsi que des inscriptions antiques, remployées dans une maison (7), l'église (8) et le clocher roman (9) témoignaient d'une occupation antique au chef-lieu. Sans que celle-ci rivalise en importance avec celle du vicus de *Boutae,* établi dans la plaine, à environ deux kilomètres à l'ouest, les historiens associent leurs histoires. Ainsi envisagent-ils un déplacement de la population de la plaine vers les hauteurs ancileviennes à la fin de la période antique, lorsque le vicus est abandonné. Le seul indice pouvant aller dans ce sens est lié à l'existence de l'église Saint-Laurent, dont le vocable est reconnu comme remontant à la période paléochrétienne alors qu'aucun édifice religieux de cette époque n'a, à ce jour, été découvert à Annecy. Cette fouille ne vient pas confirmer cette hypothèse mais propose un début de réponse.

LA FOUILLE.

Préalablement à la construction d'une M.A.P.A.D., des sondages d'évaluation puis une fouille d'un mois et demi ont été effectués (10). Ils nous ont révélé deux périodes d'occupation antique du site.

— Occupation du 2e-3e s. de notre ère :

Elle se caractérise par un grand bâtiment composé d'au moins 6 pièces, se poursuivant en dehors de l'emprise de la fouille. Seules les installations ayant nécessité un creusement du sol (foyers, murs, puits-citerne) sont conservées. Aucun sol ou niveau d'occupation ne subsiste et la plupart des murs ont été récupérés. Le tiers supérieur du terrain est occupé d'une part par un espace à ciel ouvert (cour ?) reconnaissable par des niveaux successifs de sols de cailloutis et, d'autre part, par une canalisation. Cette dernière se poursuit en deçà et au-delà du chantier sans que nous ayons pu localiser son captage et son débouché. Cependant, on peut émettre dès maintenant comme hypothèse que cet aqueduc alimente une habitation et peut-être ses bains.

Cette première installation est datée par l'abondance du mobilier céramique jeté dans le puits-citerne, avec en majorité des céramiques sigillées, des céramiques allobroges et des céramiques communes claires ou foncées. Les vestiges, associés au mobilier, font penser à une installation rurale, dépendant d'une villa.

— Occupation du 4e s. au début du 5e s. de notre ère :

---

(5) 1988, ancienne propriété Rochet-Dunand (*R.S.* 1989, p. 23).

(6) 1984, parcelle 234 ; 1988, rue des Hauts de Sainte-Anne, parcelles 266 et 288, section AL (*R.S.* 1989, p. 14) ; 1989, Clos Dubuisson (*R.S.* 1989, pp. 16-18) ; 1992, rue Jean Mermoz (*R.S.* 1992, p. 25).

(7) CIL.XII, 2549.

(8) CIL.XII, 2533.

(9) CIL.XII, 2528.

(10) Placée sous la responsabilité de Mlle C. Ramponi, cette opération a été financée par le district ; la fouille a duré cinq semaines et a nécessité l'embauche d'une personne supplémentaire et de quelques bénévoles alors que l'étude, confiée au seul responsable, a duré deux mois.

Après un hiatus d'au moins un demi-siècle, perçu dans la typologie des céramiques, de nouvelles constructions sont érigées. Le mauvais état de conservation de ces structures est trop important pour que l'on puisse dire si elles réutilisent les vestiges des constructions précédentes, quoique la fouille nous ait révélé que la quasi totalité des constructions antérieures avaient été récupérées au 3e siècle.

Cette seconde installation se caractérise par des amas de moellons de calcaire et de blocs de molasse ainsi que par un bloc monumental de calcaire ; éléments de remploi, ils ont certainement servi de fondations aux murs et aux sols. Le reste des vestiges a été complètement perturbé par les labours. Le matériel trouvé dans ces couches est assez homogène et se compose d'une majorité de tessons de céramique à revêtement argileux, de quelques tessons de sigillée grise dérivée de paléochrétienne et de pierre ollaire. Aucun plan cohérent n'apparaît mais l'étude du mobilier laisse supposer qu'il s'agit également d'un habitat.

CONCLUSION.

Au terme de cette fouille qui n'a porté que sur une surface de 320 m², quelques faits sont désormais acquis et un certain nombre d'hypothèses se trouvent vérifiées :

- L'occupation antique est confirmée ;
- Le type de construction mise au jour s'apparente aux dépendances ou à la *pars rustica* d'une villa ;
- Le matériel céramique nous suggère une période d'occupation qui, malgré les hiatus, est en grande partie contemporaine de celle du vicus de *Boutae* ;
- Toutefois, des céramiques estampées de l'époque paléochrétienne (D.S.P.), jusqu'alors inédites dans le bassin annécien, ont été mises au jour ;
- Contrairement à ce que supposent les historiens, il ne subsiste aucune trace d'un déplacement de la population de la plaine vers les coteaux ancileviens au 5e siècle. L'abandon, au tout début du 5e siècle, est contemporain de celui constaté à la villa des Ilettes (11) (Annecy-le-Vieux) et suit de peu celui supposé du *vicus* ;
- On constate, là encore, comme sur l'emplacement du vicus de *Boutae*, que l'orientation du bâti antique est fossilisée dans celle du parcellaire actuel.

Cependant des questions restent posées :

- Où se trouve exactement située la villa complétant ces constructions ? Les découvertes signalées antérieurement nous permettent d'en situer l'emprise dans un rectangle compris entre la rupture de pente, dominant la plaine d'Annecy à l'ouest et l'ancienne maison Ducret au sud. La limite reste encore à définir mais il est clair que la place de l'église doit constituer le centre de cet habitat ;

---

(11) Fouillée à l'occasion des travaux de la Sortie Nord d'Annecy par J. Serralongue et H. Laubacher, de 1978 à 1985.

- Où se trouve l'habitat du haut Moyen-Age ? Là encore, on peut supposer qu'il se situe autour de l'ancienne église Saint-Laurent et qu'il a été aménagé parmi les ruines de l'habitat romain (12).

Cécile Ramponi,
contractuelle A.F.A.N.

CHAVANOD, Le Crêt d'Esti,
parcelles 248,524 (partielle), section B.
(coord. Lambert : 888,650/2105,200 ; altitude 540 m)

Le regroupement des équipements publics de la commune de Chavanod au nord du C.D. 16 aux lieux-dits « Le Crêt d'Esti » et « Les Carrons », nous a donné l'occasion de réaliser une première campagne de sondages sur l'emprise de la future école maternelle. Ces sondages se sont révélés négatifs mais le suivi de la réalisation de ce vaste programme devrait nous amener, dans les années prochaines, à étudier les vestiges de l'établissement gallo-romain repéré par Ch. Marteaux (13) et P. Broise (14).

Joël Serralongue.

GRUFFY, lieu-dit La Grive,
parcelles 1551 et 1552, section A (ancienne parcelle 219).
(coord. Lambert 888,840/2094,620 ; altitude 560 m)

En 1993, l'instruction d'un dossier de demande de permis de construire, situé à une centaine de mètres au N.E. du passage du gazoduc (15) et du C.D. 31, nous a permis de sonder l'emprise de deux constructions de type habitat individuel, n'excédant pas 100 m² au sol ; aucune structure n'est apparue et seuls deux fragments de tuiles et un de canalisation, bien érodés, ont été repérés à la base de la couche de terre arable, soit à une profondeur de 0,40 m.

Joël Serralongue.

VILLAZ, chef-lieu,
parcelle 1996, section B2.
(coord. Lambert 898,760/2113,050 ; altitude 690 m)

Préalablement à la construction d'une garderie, bibliothèque et de classes primaires, à une centaine de mètres, à l'est du chevet de l'église paroissiale, quelques sondages de vérification ont été réalisés. Seuls quelques fragments de tuiles, épars dans la terre végétale, ont été repérés mais aucun niveau de sol ni aucune structure ne sont apparus.

Il se confirme que le cœur de l'établissement romain (16), à l'origine du chef-lieu actuel, se situe sous l'église et sous le noyau ancien du village.

Joël Serralongue.

---

(12) Cette opération fera l'objet d'une exposition à la mairie d'Annecy-le-Vieux à l'automne 1994.

(13) *R.S.* 1895, pp. 200-201 ; *R.S.* 1900, p. 215 ; *R.S.* 1921, p. 145.

(14) *Annesci* n° 25, p. 213.

(15) En 1961, le creusement de la tranchée du gazoduc Chambéry-Annecy permit à P. Broise de repérer, sur une longueur de 192 m, un nouveau gisement gallo-romain. En 1989, la commune a entériné la demande de l'Etat de créer un zonage archéologique prenant en compte cette découverte.

(16) P. Broise, *Annesci* n° 25, p. 292.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PERIODE GALLO-ROMAINE

CORDON et LA GIETTAZ (Savoie), Col de l'Avenaz,
(coord. Lambert 927,550/52107,990 ; altitude 1929 m)

L'examen attentif de la mappe sarde de Cordon [17] a permis, tout récemment, de repérer, sur les marges de celle-ci, l'indication de plusieurs mentions de bornes et de pierres dont certaines, appelées ou dites FINES, servaient de limites à la commune avec ses voisines de Combloux et de La Giettaz.

Si en 1963, une borne, marquée FINES, avait déjà été découverte au col de Jaillet [18] par l'abbé Giry, ce n'est qu'en 1992 que deux autres bornes ont pu être découvertes, à l'instigation de l'inventrice, aidée par M. B. Porret et son équipe de la commune de La Giettaz et quelques membres de la Société Archéologique de la Haute Vallée de l'Arve. Ce sont bien en effet deux bornes, elles aussi en protogine, qui ont été découvertes, l'une au Petit Croisse Baulet [19] et l'autre à proximité du col de l'Avenaz ; si la première a été, anciennement, étêtée, provoquant la disparition d'une éventuelle inscription, la deuxième porte les cinq lettres FINES à la partie supérieure du bloc.

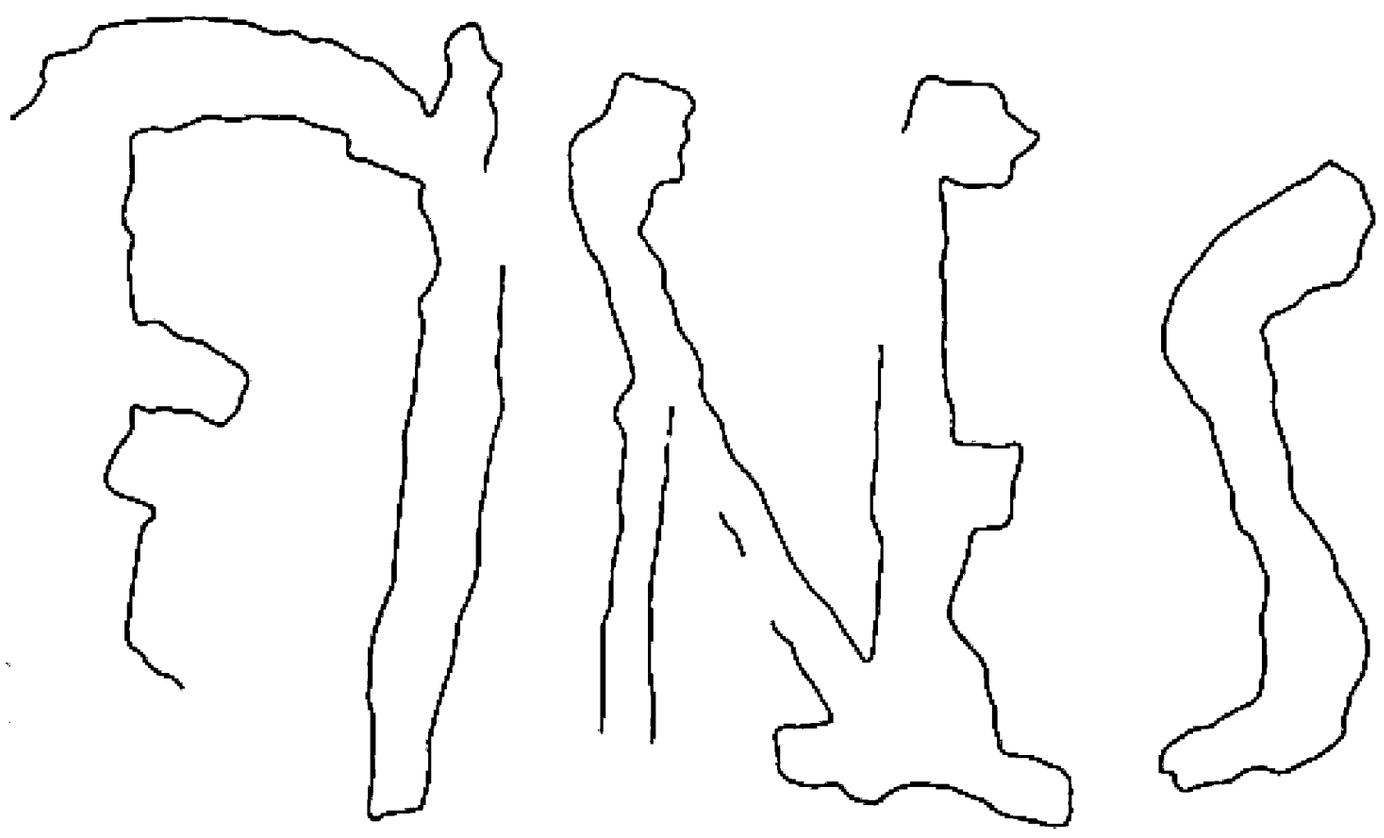

Borne romaine du col de l'Avenaz.
Détail de l'inscription FINES.
(Dessin J. Serralongue, Ech. 1/2).

Cette dernière a été retrouvée à quelques mètres en contrebas du col de l'Avenaz, couchée à terre, seule sa face dorsale apparaissant ; abattue volontairement et jetée sur le versant herbeux de la commune de La Giettaz, ce geste l'a préservée d'une disparition totale

---

(17) Par Mlle C. Boekholt.

(18) P. Broise, *Les confins entre Allobroges et Ceutrons,* dans Actes du Congrès SSP de Savoie, 1964, pp. 25-27.

(19) (Coord. Lambert 927,600/2107,140 ; altitude environ 2 000 m).

car, jetée du côté de Cordon, elle se serait brisée dans sa chute, le col dominant, de ce côté, un à-pic d'une centaine de mètres. Sur un plan de 1606, en effet, un certain nombre de bornes FINES apparaissent dans le lit des torrents et les textes indiquent qu'elles ont été jetées là par les bergers de Cordon qui voulaient ainsi faire disparaître les bornages de ces limites.

La borne du col de l'Avenaz (cf. figure).

Haute de 1,55 m, d'une épaisseur à la base de 0,30 m et de 0,22 m au sommet, elle présente une forme légèrement trapézoïdale, large de 0,44 m à la base, à mi-hauteur de 0,35 m et dans la partie supérieure de 0,25 m ; la partie enterrée semble correspondre au renflement de la base, haut de 0,35 m, ce qui fixait sa partie visible à 1,20 m.

L'inscription se développe à 0,35 m du sommet et les lettres, dont la hauteur varie entre 0,08 m pour le S et 0,09-0,10 m pour les autres, s'alignent sur une longueur de 0,19 m ; le E est ligaturé au N ; la taille, irrégulière compte-tenu de la nature du matériau, est peu profonde (20) (Voir figure).

Interprétation.

Ces bornes qui ont servi, dans un second temps, à fixer les limites paroissiales des communes de Cordon, Combloux et La Giettaz, nous indiquent incontestablement une frontière beaucoup plus ancienne ; déjà P. Broise, lors de la découverte de la borne du col du Jaillet (21), avait émis l'hypothèse que celle-ci matérialisait la frontière, établie en 74 ap. J.-C., par l'empereur Vespasien et qui nous est connue par l'inscription du Larioz (22) ; cette frontière marquait la limite entre la Cité de Vienne et celle des Ceutrons. Selon D. van Berchem (23), ce remaniement administratif, effectué au détriment de la Cité de Vienne, permettait ainsi une liaison directe entre Aime (Forum Claudii Ceutronum), chef-lieu de cité de la Province des Alpes Grées, siège d'un procurateur impérial, et Martigny (Forum Claudii Vallensium), chef-lieu de cité des Alpes Pennines par les cols du Bonhomme, de la Forclaz de Prarion, de Balme et de La Forclaz de Trient. L'entretien et la gestion des importantes voies de communication, passant par les cols du Petit et du Grand-Saint-Bernard, incombait ainsi à une même autorité.

Poursuite de la recherche.

La recherche et l'analyse des textes médiévaux nous permettront très certainement de retrouver la trace de cette frontière au sud du département et de la prolonger en Savoie.

---

(20) Pour comparaison, la borne du col du Jaillet a une hauteur de 1,05 m, y compris une embase cubique de 0,40 m et l'inscription, longue de 0,33 m, est constituée de lettres d'une hauteur variant entre 0,125 et 0,15 m.

(21) Op. cit., p. 26.

(22) Découverte en 1853, cette inscription de 11 lignes est gravée sur une dalle de schiste.

(23) D. van Berchem, *Conquête et organisation par Rome des districts alpins,* REL, 40 (1962), pp. 228-235.

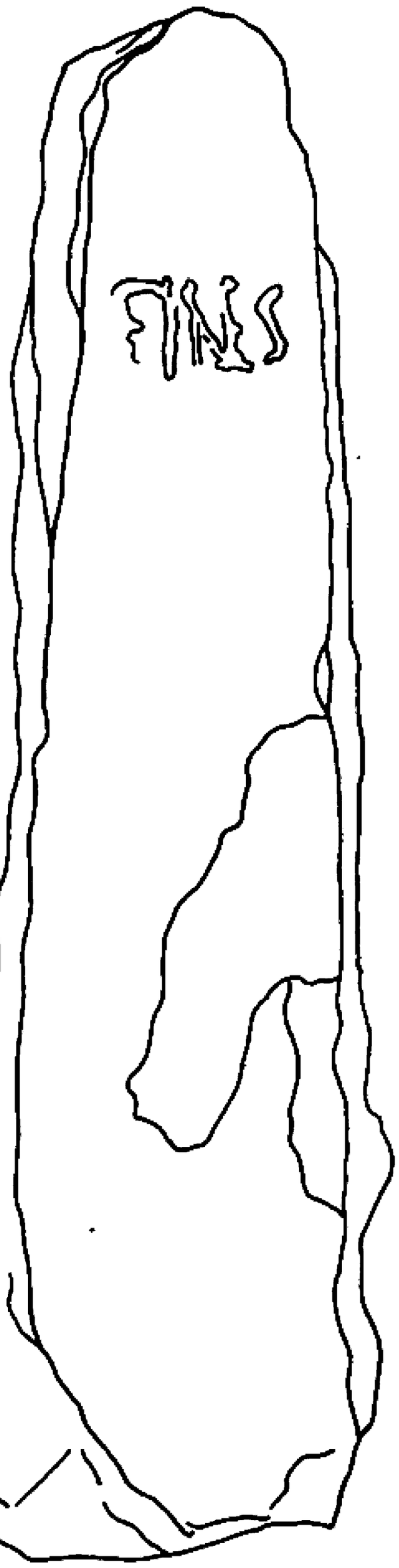

Borne romaine du col de l'Avenaz.
(Dessin J. Serralongue, Ech. 1/10e).

En effet, les textes médiévaux et en particulier les actes notariés, constituent une nouvelle piste de recherche, indispensable avant toute prospection sur le terrain ; ainsi, certains font allusion aux fossés creusés en travers des cols du Jaillet, de Niard et des Aravis. Des textes de 1461 et 1711 appellent ces sommets « Mont Royal » et si l'appartenance à un quelconque monarque semble inacceptable, il est singulier de constater que le fossé se traduit en latin par le terme *riga*, que l'on retrouve au Moyen-Age sous la forme *riga, rega, reia* pour désigner le sillon ou la ligne, que l'on retrouve dans le terme *rigole* pour désigner en Savoie aussi bien un petit nant qu'un fossé bordant une route (24). Il semble donc fort possible que ce « montem regalem » soit un « montem rigalem » c'est-à-dire une montagne-frontière et que les fossés qu'on y observe encore (25) ne soient pas des obstacles pour les troupeaux mais des limites aux origines beaucoup plus anciennes.

Notre étude se porte également sur des textes évoquant l'existence de bornes, placées aux extrémités de fossés, sur d'autres sommets de la chaîne alpine ; leur analyse, confrontée à une prospection sur le terrain, devrait permettre dans quelques années de proposer un tracé, offrant plus de précisions, à la frontière entre la Cité de Vienne et celle des Ceutrons.

Christiane Boekholt
et Joël Serralongue.

THYEZ, Les Avullions,
parcelle 3058, section B.
(coord. Lambert : 924,160/2128,460 ; altitude 468 m)

L'agglomération antique de Thyez, sur la rive droite de l'Arve, nous était connue jusqu'alors par des découvertes anciennes qui firent récemment l'objet d'une synthèse de P. Broise, enrichie de ses propres observations (26). Le plan de répartition des multiples points de découvertes lui a permis d'évoquer la présence d'un vicus linéaire, s'étirant sur une longueur de 600 m pour une centaine de mètres de large, de part et d'autre de l'église Saint-Théodule, construite, selon lui, sur un temple dédié au dieu Mars (27).

En 1993, le projet de construction d'un petit ensemble immobilier à environ 200 m à l'est de l'église, a été l'occasion d'effectuer les premiers sondages archéologiques sur cette agglomération ; si la surface exploitable ne couvre que 300 m², elle a révélé, par contre, une grande densité de structures antiques qui feront l'objet d'une fouille approfondie en 1994.

Joël Serralongue.

---

(24) Ch. Marteaux, *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy,* d'après le cadastre de 1730, Acad. Flor. T. 3, 1938, pp. 181-183.

(25) Ceux du col de Niard et des Aravis, quoique partiellement comblés, sont encore visibles.

(26) P. Broise, « Antiquités gallo-romaines du Faucigny », B.S.H.A.G., T. XVIII, 1986, pp. 289-294. Depuis 1963, P. Broise s'appliquait à suivre les multiples travaux de construction qui ont bouleversé ce secteur de la commune.

(27) Hypothèse basée sur la découverte, près de l'église, en 1821, d'une dédicace au dieu Mars (CIL.XII, 2572), renforcée aujourd'hui, suite à la restauration des façades, par l'apparition, à la base du mur nord, d'un fragment d'entablement de style dorique, orné d'une métope et de deux polyglyphes.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PROTOHISTOIRE et PERIODE GALLO-ROMAINE

CRANVES-SALES, Le Beulet,
parcelles 340, 2102, section E4.
(coord. Lambert 904,740/2139,800 ; altitude 514 m)

La construction du 4 ème collège de la région annemassienne, au lieu-dit Le Beulet ou Les Fontaines, sur la commune de Cranves-Sales, aura été l'occasion d'effectuer des sondages archéologiques (28) sur l'ensemble des terrains concernés par ce projet, afin de préciser l'emprise et l'aspect du captage de l'aqueduc romain alimentant Genève (29).

Trois cents mètres de tranchée, atteignant parfois la profondeur de trois mètres, ont été nécessaires pour retrouver cette canalisation antique (30) et bien que le chantier de construction se situe en limite de ce captage et dans des parcelles situées en aval, nos sondages ne l'ont pas recoupé sur son tracé sud tel qu'il avait été défini.

En effet, c'est à 140 m à l'ouest que nous avons repéré une canalisation antique, à la profondeur de 2,20 m, du type reconnu lors des travaux de 1903, soit un assemblage de tuiles courbes, liées au mortier ; une autre tranchée, au sud-ouest, nous a permis d'en déterminer l'axe ; cette canalisation étant en grande partie détruite par une canalisation moderne qui en a récupéré exactement le tracé, nous proposons d'y reconnaître celle vue en 1903 ; du fait que cette conduite souterraine a été également détruite au nord lors de la construction d'une maison, dans les années 70, nous pensons que le positionnement initial du captage doit être corrigé et replacé plus au nord, dans un secteur qui permette naturellement, sans l'adjonction d'un siphon, le partage des eaux captées entre le nord et le sud. (Voir plan).

Si cette conduite se poursuit le long de la D 907 (ancienne RN 507) sous forme d'un canal en béton, voûté en bâtière, on ne sait à quel endroit elle prend cette ampleur ; aussi faudrait-il prendre les mesures nécessaires pour rendre possible la surveillance des travaux effectués le long du chemin communal menant du chef-lieu à la D 907, qui épouse le tracé de l'aqueduc.

Joël Serralongue.

---

(28) Ces sondages ont été financés par le Conseil Général de la Haute-Savoie et le Service Régional de l'Archéologie.

(29) L. Blondel, « L'aqueduc antique de Genève », *Genava,* T. VI, 1928, pp. 33-55.

(30) En 1963, P. Broise, informé par M. Thomas, ancien maire de la commune, qui avait assisté en 1903 à la découverte du captage de l'aqueduc, a repositionné celui-ci ainsi que les canalisations nord et sud qui en étaient issues et se dirigeaient vers Genève. B.S.H.A.G., T. XVIII, 1986, pp. 253-258.

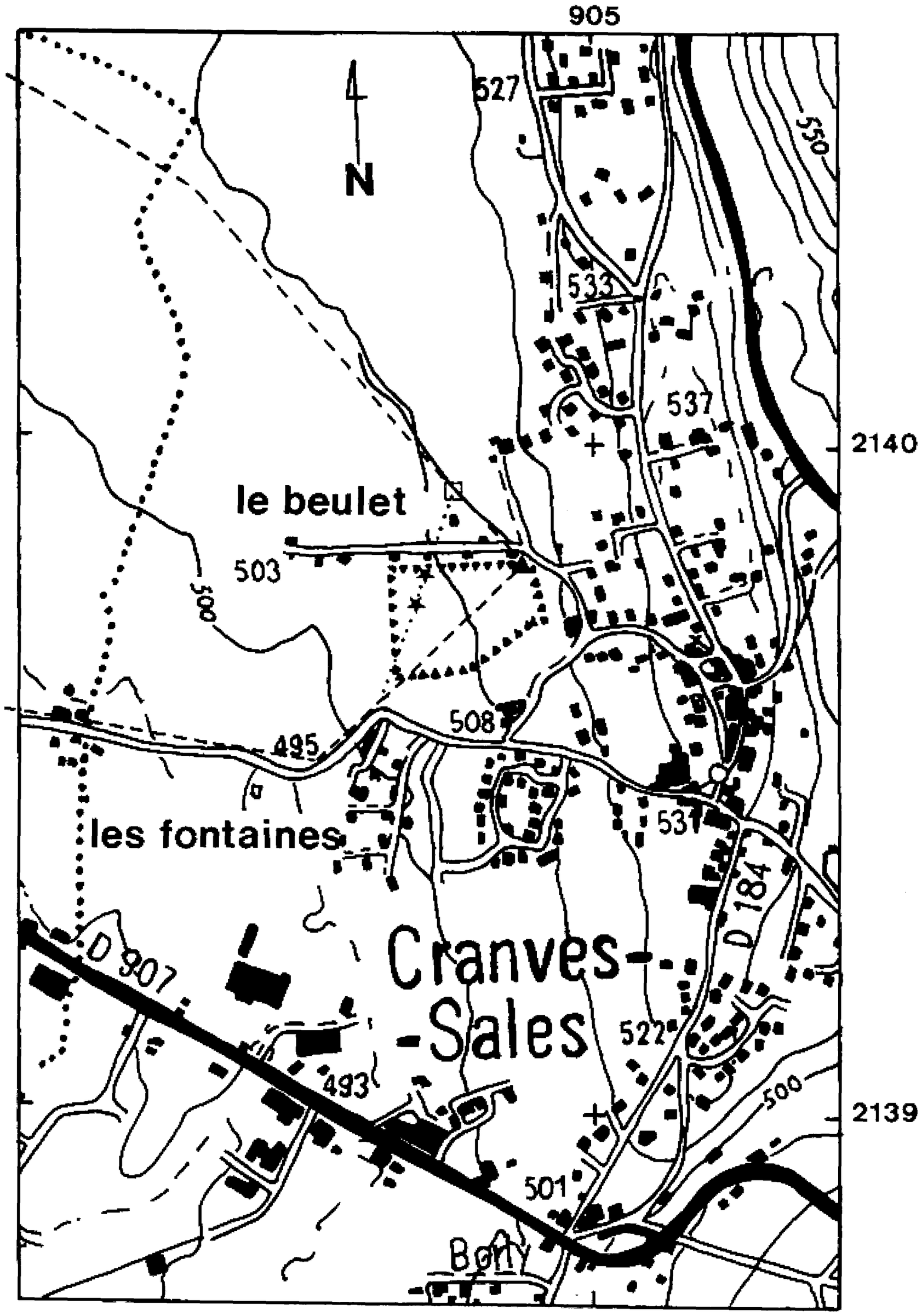

1 Km

▲▲▲▲▲ Emprise du 4eme collège d'Annemasse.

▲ Emplacement supposé du captage de l'aqueduc de Genève et

_ _ _ _ Tracés des canalisations nord et sud, définis par P.Broise en 1963.

✱ Points de découverte d'une canalisation romaine en 1993 et

..... Tracé effectif de la canalisation sud.

□ Nouvel emplacement proposé pour le captage.

PERIODE GALLO-ROMAINE

ANNEMASSE, 5, rue Marc Courriard,
parcelle 3775.
(coord. Lambert 900,760/2139,770 ; altitude 431,80 m)

Le projet de construction d'une petite unité de logements par la Société Halpades, dans le secteur archéologique de la ville d'Annemasse, a donné lieu à des sondages (31) puis à une opération d'une durée d'un mois. (Voir planche fig. 1).

Cette fouille a permis la découverte d'un atelier de fondeur de bronze, datable du IIIe s. Il se caractérise par une fosse, aux parois originellement maçonnées (2,00 × 3,00 m minimum), profonde de 1,00 m, contenant au niveau supérieur, dans une couche de terre orangée, témoignant d'une chauffe importante, des blocs de calcaire et un fragment de cuve en grès. Le remplissage de la fosse est constitué d'une terre noire, contenant quelques fragments de céramique, des ossements, des clous en fer, des scories, des nodules de bronze et deux monnaies du milieu du IIIe s.

Cette installation est complétée au nord par 3 fosses circulaires, d'un diamètre de 1,20 m et profondes de 0,60 m et par 13 trous de poteau dont le diamètre moyen est de 0,60 m et la profondeur de 0,20 m à 0,40 m, qui semblent être les éléments porteurs d'une construction légère. (Voir planche fig. 2 et 3).

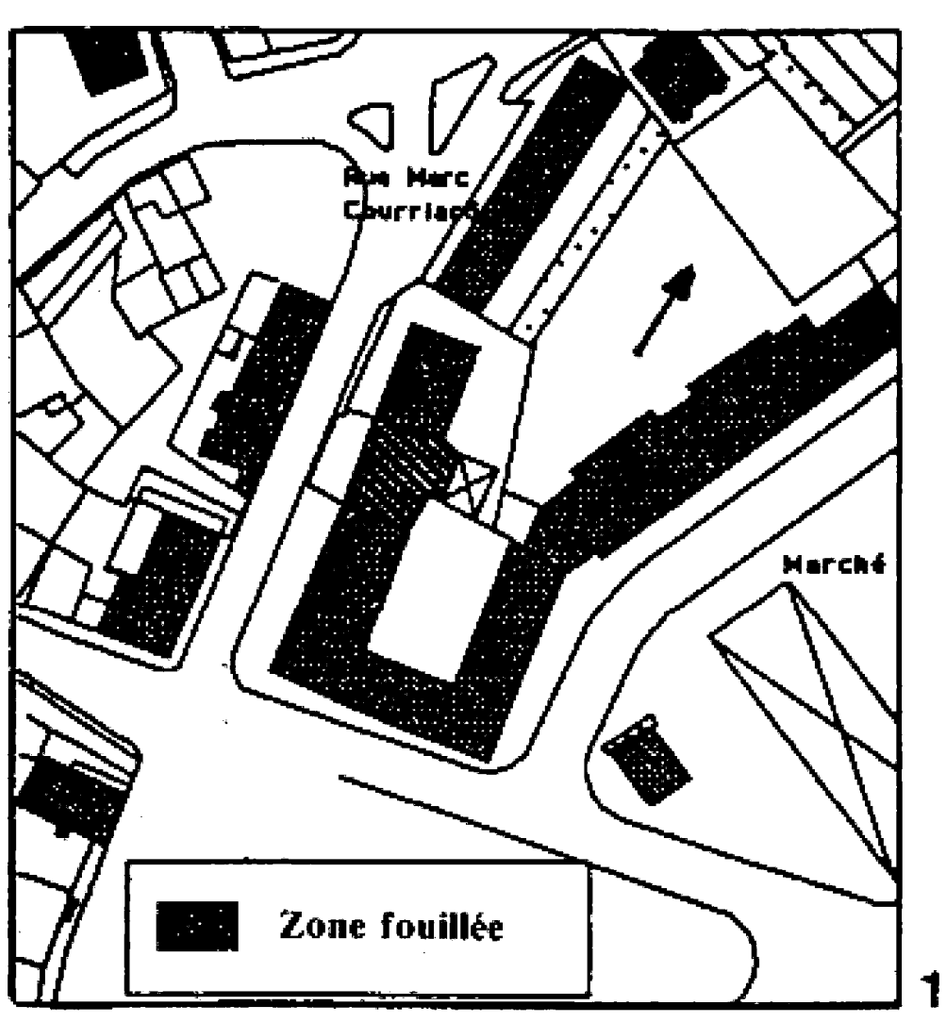

1

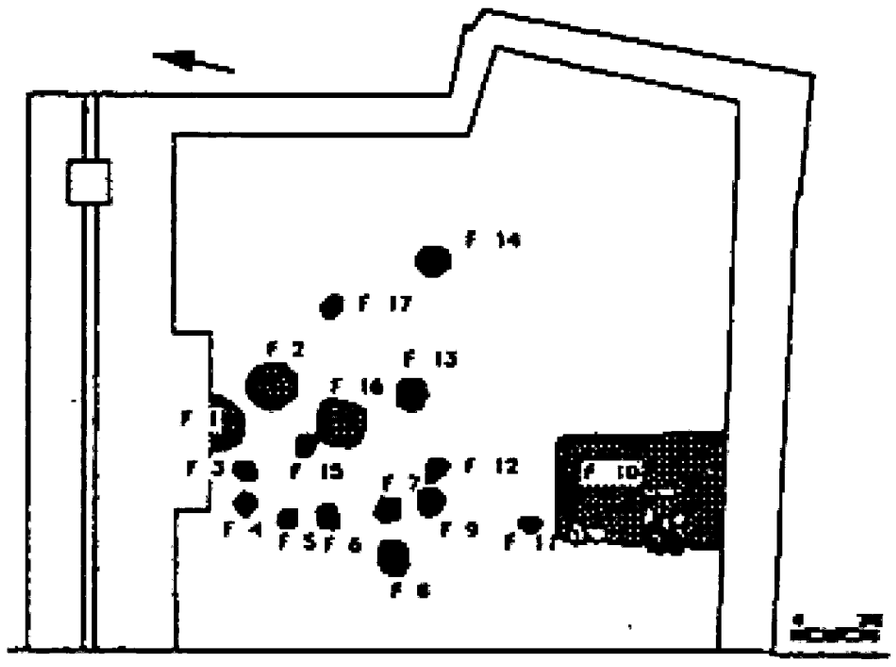

• Trou de poteau
• Soubassement four de métallurgiste
• Fosse

2

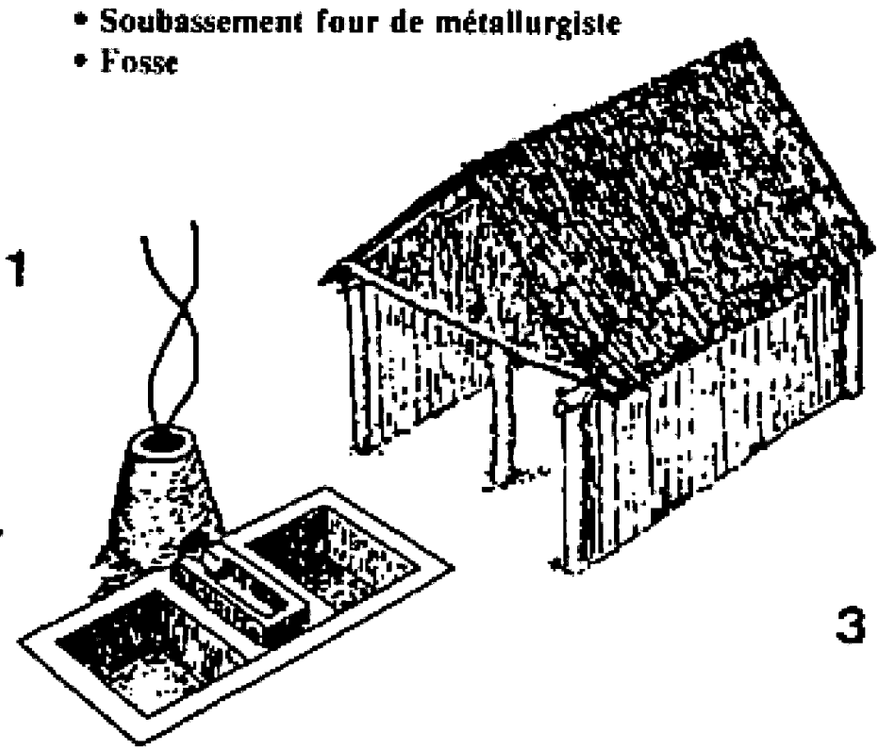

3

1. Emprise de la fouille.
2. Plan des vestiges de l'atelier de bronzier.
3. Proposition de restitution de l'atelier.
(dessins d'A. Rébiscoul).

(31) Si les sondages ont été réalisés en juin 1993 par J. Serralongue, la fouille, financée par la société Halpades, a été effectuée par A. Rébiscoul et un collaborateur, durant un mois, un mois supplémentaire étant accordé pour la réalisation de l'étude.

L'exiguïté de la zone étudiée (180 m²) n'a certes pas permis de préciser la trame de l'agglomération antique d'Annemasse mais la découverte de vestiges liés à la métallurgie du bronze apporte de nouvelles données à la connaissance des activités économiques de cette agglomération.

André Rébiscoul,
Contractuel A.F.A.N.

PERIODE MEDIEVALE

REIGNIER, La Colombe.
(coord. Lambert 904,310/2132,760 ; altitude environ 493 m)

Les travaux d'assainissement de la maison-forte de La Colombe (32), rendus nécessaires par sa restauration, entreprise par M. D. Repellin, architecte des Monuments Historiques, à la demande des propriétaires, nous ont permis de faire, très rapidement, quelques vérifications d'usage. Elles ont permis de repérer, dans la partie Est de la tranchée située au nord du bâtiment, deux murs N.-S., faiblement fondés mais recoupés par la construction actuelle, ce qui laisse supposer l'existence de structures antérieures au Nord du bâtiment actuel et sous celui-ci. Cette tranchée a également recoupé un dépotoir de céramique vernissée, à usage domestique, datable des XIX-XXe s., dont l'essentiel a été prélevé.

Joël Serralongue.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

DOUVAINE, Contournement nord.

Une vaste opération de prospection a été commanditée par le Conseil Général sur le tracé du contournement nord de Douvaine ; d'une longueur de 8 km, ce tracé, affectant des zones agricoles et boisées, a fait l'objet, dans un premier temps, d'une prospection par résistivité électrique, sur environ 60 % des zones agricoles, ce qui n'engendrait ainsi aucun dommage, seuls les points de découvertes faisant ensuite l'objet d'une vérification, à l'aide d'un engin mécanique.

La carte archéologique et l'étude toponymique ont permis d'orienter la recherche sur certains secteurs dont un seul, au lieu-dit « La Tuilerie », s'est révélé être l'emplacement de structures romaines, qui seront fouillées ultérieurement ; par ailleurs, l'usage de la

---

(32) Anciennement maison de Lacombe, propriété de la famille Saultier de Morlange en 1566-1567 dans Chevallier, *Monographie de la commune de Reignier,* IIe partie, T. 25, M.D.A.S. 1902, pp. 215-486.

résistivité électrique a permis de faire apparaître des limites d'anciens parcellaires, associés parfois à des réseaux de drainage.

Une seconde phase de prospection, axée sur le reste des zones agricoles et sur les espaces boisés, devrait permettre prochainement de cerner avec précision les secteurs qui seront à fouiller.

Sandrine Barbeau et Philip Miller,
Contractuels A.F.A.N.

THONON-LES-BAINS, Concise,
(coord. Lambert : 919,100/2161,700 ; altitude environ 416 m)

Le projet de construction d'une petite unité de 16 logements à 50 mètres à l'est du chevet de l'ancienne église paroissiale de Concise, remarquable entre autres par ses peintures murales de la fin du XIIIe s. ou du tout début du XIVe s. (33), nous a conduits à mener quelques sondages de reconnaissance (34) dans ce secteur, reconnu par ailleurs comme ayant livré des vestiges gallo-romains.

A défaut d'une occupation romaine, ces sondages ont permis de mettre au jour une cave d'environ 55 m², aux murs conservés sur une hauteur d'environ 3 mètres.

La construction est pour l'essentiel en galets de rivière, liés au mortier, mais on trouve par endroits quelques blocs de schiste ou de tuf. Les murs sont soigneusement enduits à la chaux. Un grand placard mural, sommé d'un arc en plein cintre, a été aménagé dans le mur S.O.

L'accès à cette salle souterraine se faisait par un escalier extérieur, placé sur le mur N.E. ; large d'1,58 m, il est d'une seule volée de dix marches se développant sur une longueur de 4,24 m ; les marches sont des dalles de schiste, monolithes, parfois associées à des blocs de calcaire blanc ou à de gros galets.

Le remplissage de ce sous-sol est constitué de matériaux de démolition :

— galets, — blocs de schiste et de tuf, — tuiles à pâte claire, mêlés à un abondant mortier ; quelques blocs de tuf sont taillés en forme de claveaux ou de tambour de colonne à pans coupés ;

— dans le remplissage inférieur, il faut noter la présence de nombreux fragments de tuiles romaines, très certainement réutilisées dans la construction, de même qu'une anse d'amphore de type Dr. 20 ; ce niveau a également livré quelques fragments de céramique vernissée et de carreaux de poêle à décor.

Sur le flanc N.O. de ce bâtiment, sont visibles les fondations d'une structure annexe, bâtiment ?, bases d'un escalier desservant éventuellement un étage ? ; cette structure, une fois arasée, a été comblée par un abondant matériau de démolition, principalement constitué de tuiles à pâte claire.

---

(33) Henri Baud, dans « *Le Messager* », du 24.2.1978.
(34) Financés par le Service Régional de l'Archéologie.

Datation.

Le matériel céramique recueilli à la base du niveau de remblai de démolition, quoique peu important au stade actuel de la fouille, semble appartenir aux XVe-XVIIe siècles, ce que vient confirmer la mappe sarde, établie en 1730-1731, puisque ce bâtiment n'y est plus figuré et que son emprise a disparu du parcellaire.

Une étude plus détaillée devrait être menée en 1994 afin de fournir des datations plus précises et permettre de préciser la fonction et l'appartenance de cet édifice.

Joël Serralongue.

BIBLIOGRAPHIE

Yves BILLAUD, André MARGUET. — *Le site Bronze final de Tougues à Chens-sur-Léman (Haute-Savoie), stratigraphie, datations absolues et typologie,* dans 116e Congr. nat. des Soc. Sav., Chambéry, 1991 Pré-protohistoire, pp. 311-347.

Yves BILLAUD, André MARGUET. — *Etat des connaissances sur les périodes d'occupation littorale du lac d'Annecy,* dans Cahiers d'Archéologie Subaquatique, n° 11, 1993, pp. 111-123.

Seyssel, étape commerciale dans l'Antiquité

L'ensemble des prospections faites sur les sites conjoints de la Prairie-Méral d'Albigny-Condion (Condate) et de Vens, à Seyssel (Haute-Savoie), a été conduit de façon sporadique, pendant près de vingt ans, avec de tout petits moyens matériels et en faisant essentiellement appel au bénévolat. Ce n'est que de 1978 à 1980 inclus, fondées sur des résultats antérieurs très prometteurs, que des recherches systématiques furent entreprises sur le site d'Albigny-Condion, financées en majeure partie par la Compagnie Nationale du Rhône qui allait noyer le site à l'issue de la construction du barrage de Chautagne. La découverte, qu'il me fut accordée de faire, avec mes collaborateurs Marius Fillion et Patrick Beaune, de l'église funéraire paléochrétienne, a donné lieu à plusieurs publications (bibl. 14, 15, 16, 24). Le site principal, celui des thermes et des boutiques, n'a encore fait l'objet que de notes dans *Gallia* (bibl. 25). Quant à moi, au cours de ces vingt années de recherches progressives, et faute de disposer d'un support pour une publication d'ensemble, j'ai procédé par des communications partielles, accompagnées de références bibliographiques qui les relient, dont certaines dans la *Revue Savoisienne* (bibl. 2, 6, 8, 13, 20). Auteur principal ou témoin direct de trouvailles significatives, bientôt seul dépositaire de ces informations archéologiques (trouvailles qu'il me paraît de plus en plus difficiles à renouveler), je me fais un devoir d'ajouter la note présente, faisant état d'éléments nouveaux aussi significatifs, à l'ensemble que j'expose sous le titre *Bibliographie*. Le fil directeur peut être le présent titre, comme peuvent l'être aussi ceux de notes antérieurs comme : « La liaison Rhône-Rhin par le seuil de Seyssel », ou encore celui de « Seyssel, carrefour fluvio-routier dans l'Antiquité ».

Seyssel fut, en effet, un jalon important du commerce sur cette grande voie de pénétration constituée par le Rhône et sa vallée. Lieu initial de la navigation sur le fleuve libre, à l'origine, de là jusqu'à la mer, puis, à l'époque romaine tardive, jusqu'au pont d'Arles qui marquait la limite entre navigation fluviale et maritime, cette station était, à l'opposé, en relation avec le Rhin par les lacs suisses et les chemins de portage, puis par les voies romaines qui les complétèrent. J'en ai fait état dans plusieurs publications. J'ai évoqué, notamment, les Argonautes passant du Rhin au Rhône — mythe symbolisant le commerce grec à la protohistoire — à propos du dieu local Vintius-Pollux. Ici, se croisèrent les poteries campaniennes du sud de l'Italie — trouvées aussi à l'oppidum de Genève [1] — et les poteries à

---

(1) M.-H. Callender, *Roman amphorae with index of stamps,* University of Durham, Oxford press, London, 1965, p. 125, n° 576 : EM, Mont Beuvray abandonned in B.C. (C.I.L. XIII, 558), probabily italian, E doubtful, maye be L ; au musée des Antiquités Nationales, Saint-Germain, n° 10 751 de l'inv. le C.I.L. XIII, n° 5558, note aussi EM par erreur, pour le même document.

décor ondé de la Tène (lac de Neuchâtel). Trois estampilles VERI, celle d'un exportateur du sud de la Narbonnaise au premier siècle, ont été découvertes sur le site de Condate (2). Je note, pour mémoire, car la poterie sigillée fut fort répandue, les marques de potiers de la Graufesenque et de Lezoux, lesquelles figurent dans la nomenclature qu'en a faite Pierre Broise (bibl. 1, 3, 9, 11, 22).

Ces échanges ont commencé dès la préhistoire. J'ai recueilli à Vens, au pied de la montagne des Princes, deux lamelles de silex, dont une spécialiste fixe l'origine, d'après sa nature, à proximité du Mont Ventoux et de la montagne de Lure, sans pouvoir les dater entre l'épipaléolithique et la fin du mésolithique. Un autre outil en silex, trouvé dans la grotte-abri de la Sarrazinière, — grotte dont il sera question plus loin —, à proximité du site précédent, aurait, d'après la même spécialiste, une origine berrichonne et serait datable du chalcolithique (bibl. 23).

Voici de nouveaux témoignages relatifs à cette circulation de marchandises.

La Prairie-Méral.

A Seyssel même, devant le groupe scolaire, une fouille de sauvetage fut entreprise sur ce site pour l'établissement d'un terrain de sport scolaire, de 1972 à 1975. Lors de la remise du produit de cette fouille au musée-château d'Annecy, Marc André Haldimann, archéologue genevois, spécialiste de la céramique antique, a identifié les fragments d'un vase appartenant à la sigillée africaine, production des environs de Carthage du IVe au VIe siècles. Etant donné le contexte, le IVe conviendrait pour Seyssel. Il s'agit d'une céramique de couleur orange. Elle se retrouve à Genève et à Sion, ce qui indique de nouveau un cheminement commercial par la vallée du Rhône (Bibl. 18).

Vens, lieu-dit le Verger - Estampille sur amphore.

C'est sur la parcelle D. 1613 b (en face du château) que furent trouvés les tessons de céramique campanienne, une partie de ceux à décor ondé et le denier d'argent Allobroge-Voconce notamment (bibl. 3, II). C'est le site du vicus indigène.

En 1975, un labour profond a exhumé les débris d'environ trois amphores, de pâte gris-rosâtre finement sableuse, de cassures anciennes non raccordables. Une base d'anse portait la marque EM (fig. 1).

---

(2) Fanette Laubenheimer :

a) *Le temps des amphores en Gaule, vins, huiles et sauces :* Archéologie, quoi de neuf ? Paris 1980. marques VERI provenant d'Albigny-Condion.

b) « *Production des amphores en Gaule narbonnaise* », Annales littéraires de l'Université de Besançon ; centre de recherches d'histoire ancienne, vol. 66, n° 327, 1980.

c) *Les amphores de Bibracte,* Cf. LM par analogie, p. 69, rectification de EM en LM p. 70.

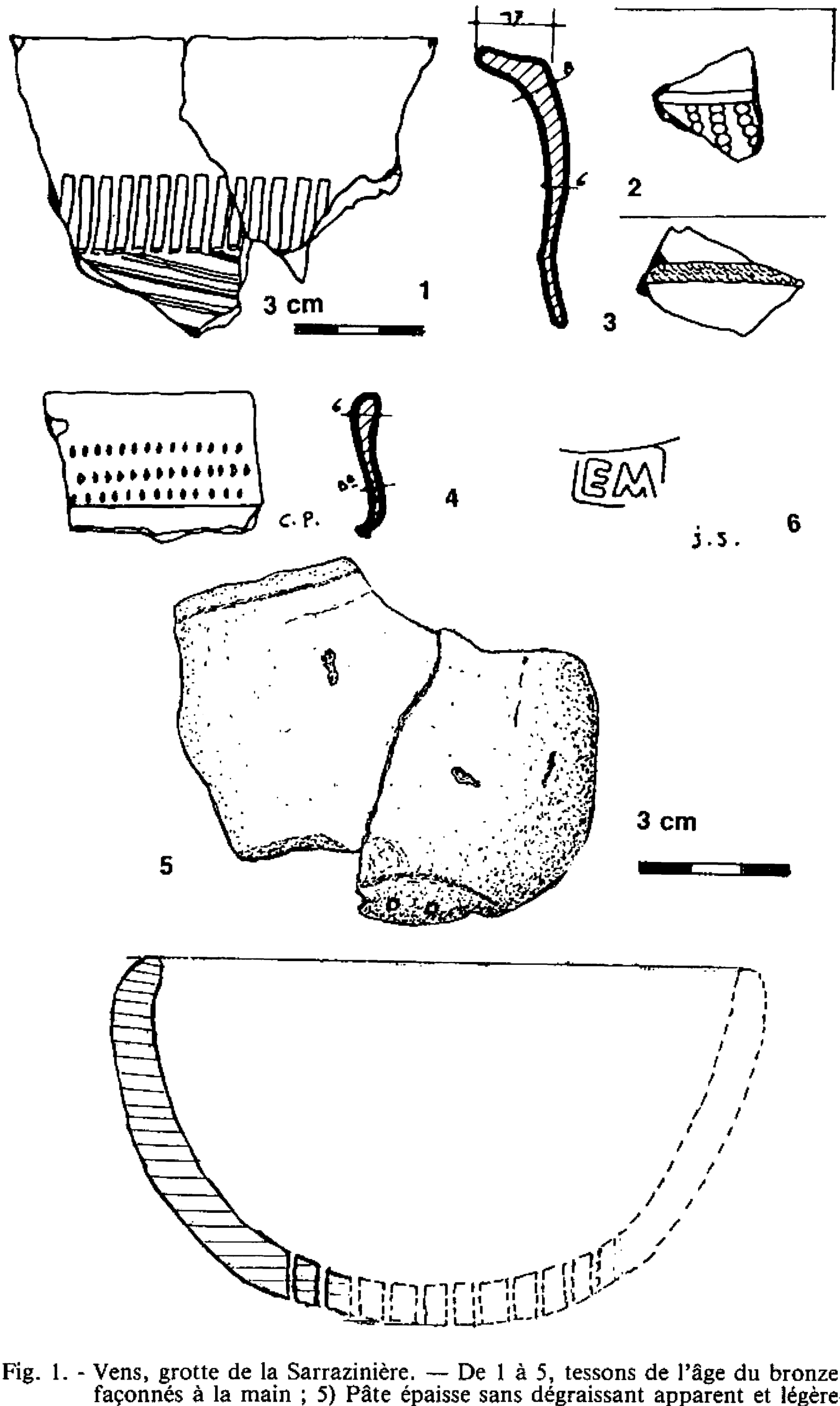

Fig. 1. - Vens, grotte de la Sarrazinière. — De 1 à 5, tessons de l'âge du bronze, façonnés à la main ; 5) Pâte épaisse sans dégraissant apparent et légèrement micacée ; l'intérieur est brun-rouge et l'extérieur noir ; la partie restante du fond est percée de trois trois ; 6) Le Verger, estampille sur la base d'une anse d'amphore.

Callender (sur la foi de son inventeur, fouilleur au mont Beuvray à la fin du siècle dernier) fait état d'une estampille EM. Il émet cependant un doute ; l'E pourrait être un L (1). C'est ce que confirme Fanette Laubenheimer qui vient de publier toutes les marques d'amphores du mont Beuvray provenant des anciennes fouilles. Celle marquée LM (type Dressel I) daterait de la fin du Ier siècle avant J.-C., venait du Nord de la Campanie et aurait servi à exporter le célèbre vin de Falerne (2). La marque EM n'est pas connue à Lyon (3).

Daniel Paunier, l'éminent archéologue suisse, me signale que la seule marque publiée de cet exportateur, provient d'Altenburg, sur le Rhin, en Allemagne, mais près de la frontière suisse, sur un oppidum abandonné vers 15 av. J.-C. Il s'agit aussi d'une amphore vinaire de provenance italique, de type Dressel I (4). Ses caractéristiques me semblent pouvoir être rapprochées de celle de la marque LM notée avant (5).

En tout état de cause, on est en présence d'un nouvel élément témoin de la liaison Rhône-Rhin, peut-être par le seuil de Seyssel. Les gens d'ici, amateurs de très bon vin, n'avaient-ils pas encore planté la vigne ?

Ces échanges d'un fleuve à l'autre renforcent l'opinion, émise par Daniel Paunier, à propos d'un seul tesson de poterie campanienne trouvé par lui sur l'oppidum de Genève : « En Narbonnaise, les régions les plus proches où cette céramique est attestée sont celles de Vens-Seyssel, point de rupture de charge pour la batellerie du Rhône et Vienne capitale des Allobroges. La présence de cette poterie à Vienne, Seyssel et Genève, alors qu'elle semble inconnue à Annecy ou sur d'autres sites de la Haute-Savoie, pourrait appuyer la thèse de la priorité des relations internationales avec l'Italie par la voie rhodanienne sur les cols alpins, du moins pour la céramique, marchandise lourde et délicate, et pour notre région (6).

Rappelons, enfin, à ce propos, la marque Caïus Antonius, fin du Ier siècle, que nous avons trouvée dans la fouille de la villa de Vanchy (Ain), proche du Rhône. Ce jalon s'inscrit dans un itinéraire partant de Cordoue pour aboutir à Bregenz sur le lac de Constance, en passant par Genève, Nyon, Avanches, Windisch, par voies d'eau et portage (7).

Grotte-abri de la Sarrazinière.

Cette grotte se situe sur le flanc d'un escarpement au bas de la montagne des Princes, juste au-dessous de la Maison des Fées (bibl. 20), avec laquelle elle communiquait par un sentier de chèvres. Elle domine tout le site archéologique de Vens.

---

(3) Information donnée par A. Desbat, du Centre de recherches archéologiques, Laboratoire de céramologie, C.N.R.S., en date du 15 mars 1991.

(4) *Germania 44*, 1966, p. 303, pl. 25,I.

(5) Remise au musée-château d'Annecy, n° d'inventaire 90.06.3.

(6) Daniel Paunier, « Céramique peinte de la Tène finale et matériel gallo-romain précoce trouvés sur l'oppidum de Genève ». Genava, t. XXIII, nouvelle série, 1975, p. 84-85.

(7) Bibl. 14, p. 148-149, avec schéma de l'itinéraire.

Des explorations de surface en 1959 et en 1960, puis une fouille systématique sur un tiers de son aire, en 1970 et en 1971, ont permis de reconnaître une couche archéologique de 0 m,15 environ d'épaisseur, complètement bouleversée, — par suite de balayages successifs, j'imagine —, les éléments romains se trouvant au-dessous de ceux des périodes antérieurs. Cette couche reposait sur un lit d'alluvions glaciaires très fines, sorte de grès très tendre de couleur jaune, puis, plus profondément rougeâtre (bibl. 17, plan, façade et coupes, description, coupe détaillée d'un sondage, p. 72-73).

L'identification des silex trouvés dans la grotte, de même que ceux provenant du lieu-dit Le Chesnay, à proximité immédiate, figure dans la même publication (cf. aussi bibl. 23). Ils couvrent de l'épipaléolithique à l'Age du Bronze (p. 70, 116, 117, pl. 18).

La céramique, dont une bonne partie date de l'Age du Bronze, remise au musée d'Annecy, attend l'étude du spécialiste. Trois tessons du bronze figurent dans la publication précitée (pl. 19). En voici quelques autres, dont un élément de faisselle. Ce dernier témoigne d'une activité relative à l'élevage (fig. 1). Parmi les objets métalliques, figure un pendentif en bronze, de l'époque de ce nom (bibl. 17, pl. 19). Un autre, trouvé depuis, sera décrit par Jean-Pierre Fillion dans la communication qui suit. J'attire maintenant l'attention sur une belle épingle en bronze, longue de 0,09 m, (musée d'Annecy, inv. n° P.c. 80 346). Elle n'appartient, d'après Marie-Christine Lebascle, à aucun des types de l'Age du Bronze recensés par Françoise Audouze dans son ouvrage : *Les épingles du Sud-est de la France*. Elle est donc gallo-romaine (fig. 2). Les autres éléments en bronze, à rapporter à cette dernière époque, sont des débris. On note toutefois un anneau de bronze incomplet de Ø 0,033 avec tige sectionnée à 0m01 du disque (on dirait une tête d'épingle), une clef de fer de 0m07 très oxydée.

Des fragments de tuiles sur le rebord de la grotte semblent indiquer qu'elle fut protégée par un avant-toit à l'époque romaine.

Périodes d'occupation de cette grotte.

Le site de plein air au lieu-dit : « Sous le Chênay », à proximité immédiate, a livré une pointe de silex attribuable à l'épipaléolithique, période azilienne (- 8000), en même temps que de petits outils en silex de l'époque mésolithique, période tardenoisienne (- 7000 - 5000). Il s'en est trouvé de cette dernière période dans la grotte. Il en fut de même pour l'époque néolithique (- 3500 - 2500). Il y a donc correspondance entre les deux sites.

L'époque du bronze, périodes moyenne et finale (- 1200), est représentée par deux pendentifs en bronze et de nombreux tessons, dont ceux d'une faisselle, cette dernière précédemment mentionnée.

L'époque de la Tène III, autrement dit celtique, est attestée par un tesson de céramique au décor ondé très caractéristique (Bibl. 11).

Ce sont ensuite les monnaies qui apportent surtout des repères chronologiques. Compte tenu de l'espace limité régulièrement



Fig. 2. - Vens, grotte de la Sarrazinière. — Divers éléments métalliques recueillis dans les sondages : 1) pendentif de l'âge du bronze, cf. bibl. n° 17 ; 2) monnaie séquane, Ø 0,02 m, avers et revers ; 3) épingle (romaine) en bronze, long. 0,09 m. (Photos musée Château d'Annecy, P.c. 80 346, 80 347, 80 345).

fouillé et ce qu'ont bien voulu nous faire connaître certains fouilleurs non autorisés, voici ce qu'il est possible d'estimer.

La monnaie la plus ancienne est attribuable aux Séquanes. J'y reviendrai en traitant de l'ensemble des monnaies gauloises trouvées à Vens.

Vient ensuite un denier d'argent de la République Romaine.

A/Tête de Bonus Eventus, devant : BON EVENT, derrière la tête : LIBO.R/Tête de puits, ou margelle, ornée de deux lyres et de festons ; au-dessus PVTEAL, au-dessous SCIBON (Babelon 8) L. Scribonus Libo, date cette monnaie de 55 av. J.-C.

Je ne ferai que nommer les monnaies suivantes, toutes en bronze, et de l'époque impériale.

La plus ancienne est à l'effigie de Caracalla (188-217). Viennent ensuite :

Alexandre Sévère (208-273), Gallien (260-268), Tétricus (271-273) deux exemplaires, plus un autre sur l'emplacement du vicus. Compte tenu du temps de circulation de ces monnaies, nous couvrons le IIIe siècle. Pour le IVe, voici Dioclétien (284-305), Constance Ier Chlore (305-306), Constantin Ier (307-337) deux frappes différentes, Constance II (331-361) deux exemplaires. Nous abordons le Ve siècle avec Valentinien II (388-402).

Nous comptons entre le denier républicain et la première monnaie impériale un hiatus d'environ deux siècles et demi, ce qui doit correspondre à la paix romaine. L'occupation est ensuite continue, sans qu'il soit encore possible de dire à quelle époque elle a cessée, et éventuellement reprise. Des tessons de céramique du XVIIIe siècle ont été ramassés en surface. Cette grotte, sur la frontière de France, a dû servir d'abri à beaucoup de contrebandiers.

Malgré les déprédations commises par les collectionneurs, une exploration scientifique pourrait être reprise. Il est certain qu'au cours des millénaires des rejets ont été faits dans le talus qui la borde. Il est aussi possible qu'en perçant l'épaisse couche d'alluvions sableuses, d'origine glaciaire, et parvenant au niveau rocheux, on constate la présence d'une occupation de l'époque paléolithique (Magdalénien).

Ce site, à un tel confluent, en même temps que carrefour de pistes, paraît encore prometteur.

Les monnaies celtiques trouvées à Vens.

J'ai publié, dans la *Revue Savoisienne*, un denier d'argent Allobroge/Voconce, du dernier temps de la Gaule indépendante du sud-est, et que j'avais trouvé en surface, sur l'emplacement du vicus, au lieu-dit « Le Verger ». Je signalai en même temps, qu'un siècle auparavant, dans la même revue, le chanoine Ducis avait fait état

d'un denier identique, d'après sa description, trouvé dans des substructions antiques « sur le plateau de Vens » (bibl. II) (8).

Dans la grotte, c'est à l'aide d'un détecteur à métaux qu'un chercheur numismate a mis au jour cette monnaie séquane précédemment mentionnée. De Ø 0,02 m, écornée sur deux côtés, il est néanmoins possible de la décrire. Elle est en potin (alliage de cuivre, de plomb et d'étain). A/Tête humaine à gauche, profil à gros traits double barre oblique séparant la face de la chevelure, cette dernière suggérant une couronne de lauriers ? R/Animal à gauche portant sur la tête une flamme incurvée vers le dos lui tenant lieu d'oreille, queue relevée au-dessus du dos, membre postérieur se prolongeant en barre sous l'animal, le membre antérieur replié vers l'arrière. On peut y reconnaître le bouquetin que la monnaie suivante rend plus lisible.

Une seconde monnaie séquane, trouvée au pied de l'escarpement rocheux dans lequel s'ouvre la grotte, a été trouvée par un autre chercheur, parmi des débris de tégulae, est identique à la précédente.

Il faut ajouter que deux autres monnaies séquanes, identiques mais érodées, ont été extraites par le même chercheur dans le chemin de la grotte.

L'émission de ces monnaies a commencé antérieurement à - 52, puisqu'un exemplaire a été trouvé dans les fossés de Grésigny-Sainte-Reine, sous Alésia.

Deux monnaies allobroges en face de quatre séquanes ! nous sommes en un lieu de confins et d'échanges. Aucune monnaie celtique n'a été trouvée, à ma connaissance, sur le site de Condate au pied de Vens.

Vens antique.

Compte tenu de la très grande antiquité que nous avons décelée et des découvertes exposées, on pourrait imaginer que le finage de Vens recèle des substructions importantes. Il n'en est pas tout à fait ainsi.

Avec l'assistance de Pierre Broise et de Bernard Ruffet, j'ai procédé, à partir de 1960, à de nombreux sondages (bibl. 4, carte in fine avec indication des points sondés en face du château, et II, plan général de Vens avec indication des sites archéologiques, p. 71). Il nous a été permis ainsi de reconnaître trois groupes de substructions. L'un est sur le rebord du plateau, lieu-dit « les Perrotins », l'autre, au lieu-dit « Le Verger » en face du château, le troisième au « Croutet ».

Le site des Perrotins comporte deux murs un peu distants l'un de l'autre. Ils reposent sur le sol vierge à - 0,85 m, légèrement entamé. L'arase de la fondation est en moyenne de - 0,45 m de la

---

(8) Type BN 5368, Muret et Chabouillet, Catalogue des monnaies gauloises de la Bibl. Nat. Paris, 1889 - H. de la Tour, Atlas de monnaies gauloises, Paris, 1892. - J.-B. Colbert de Beaulieu, Catalogue des monnaies gauloises... de Besançon, 1959, n° 43 à 50.

surface. Celui à l'ouest nous a livré quelques menus fragments d'enduit peint en rouge ; celui à l'est, une « oreille » de récipient en bronze (fig. 3).

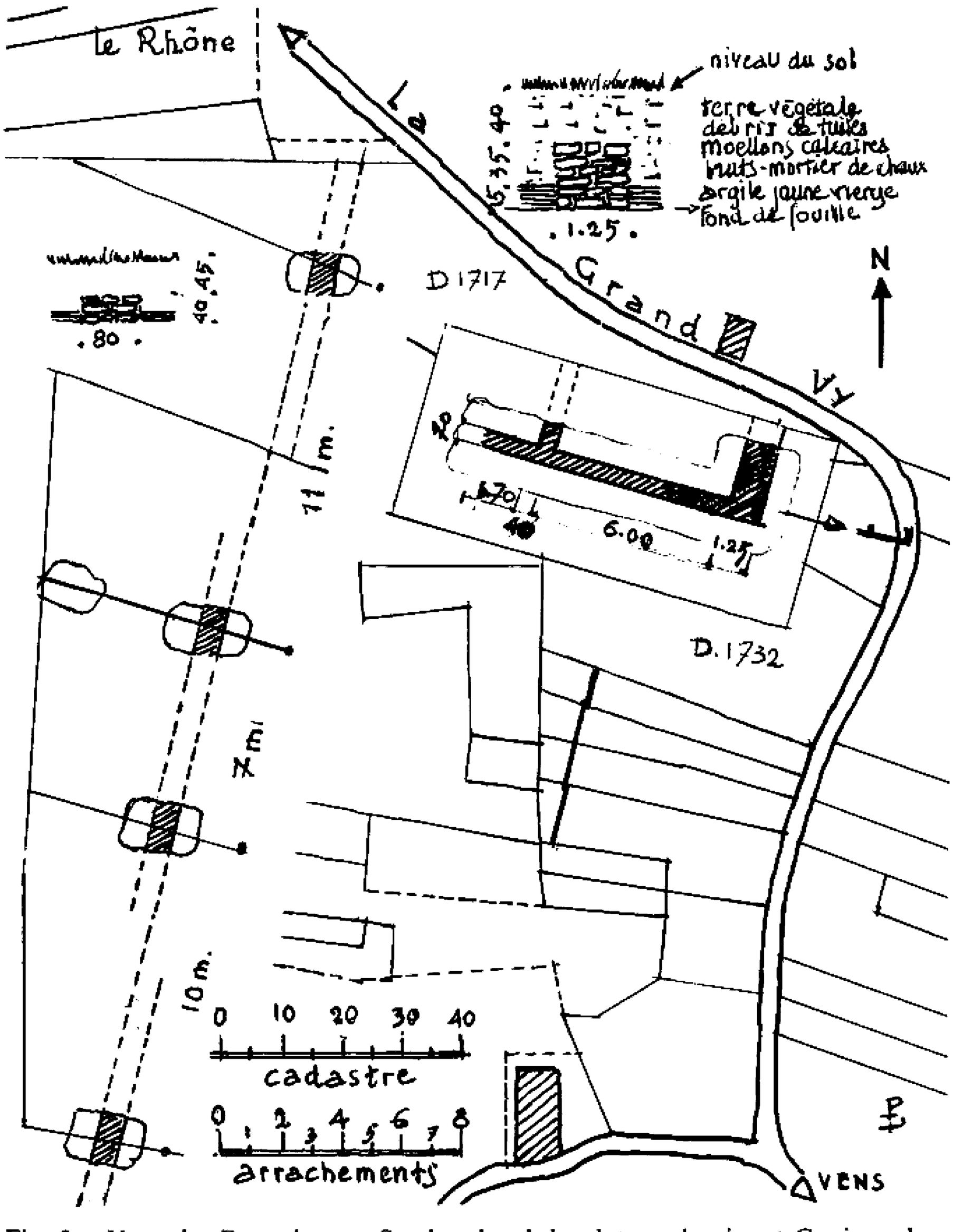

Fig. 3. - Vens, les Perrotins. — Sur le rebord du plateau dominant Conjon, deux sections de fondations de murs romains parfois réduits à leur semelle, mis au jour par sondages. Avec le concours de P. Broise.

Le mur découvert au Verger repose sur le sol vierge à - 0,50 m environ, dans les mêmes conditions que précédemment, et son arase est à - 0,35 m de la surface. Il se réduit à une mince galette de moellons de 0,25 m d'épaisseur. Il y a vraisemblablement d'autres substructions dans cette parcelle. Nous avons découvert un fragment de

base de colonne en pierre dure de 0,48 m à 0,50 m de diamètre. Les très nombreux tessons de céramique grise de fabrication vraisemblablement locale (dont un important fragment de faisselle et une fusaïole taillée dans un tesson (élevage et tissage) datable de la tène III au début de l'occupation romaine) ont été remis au musée d'Annecy (fig. 4).

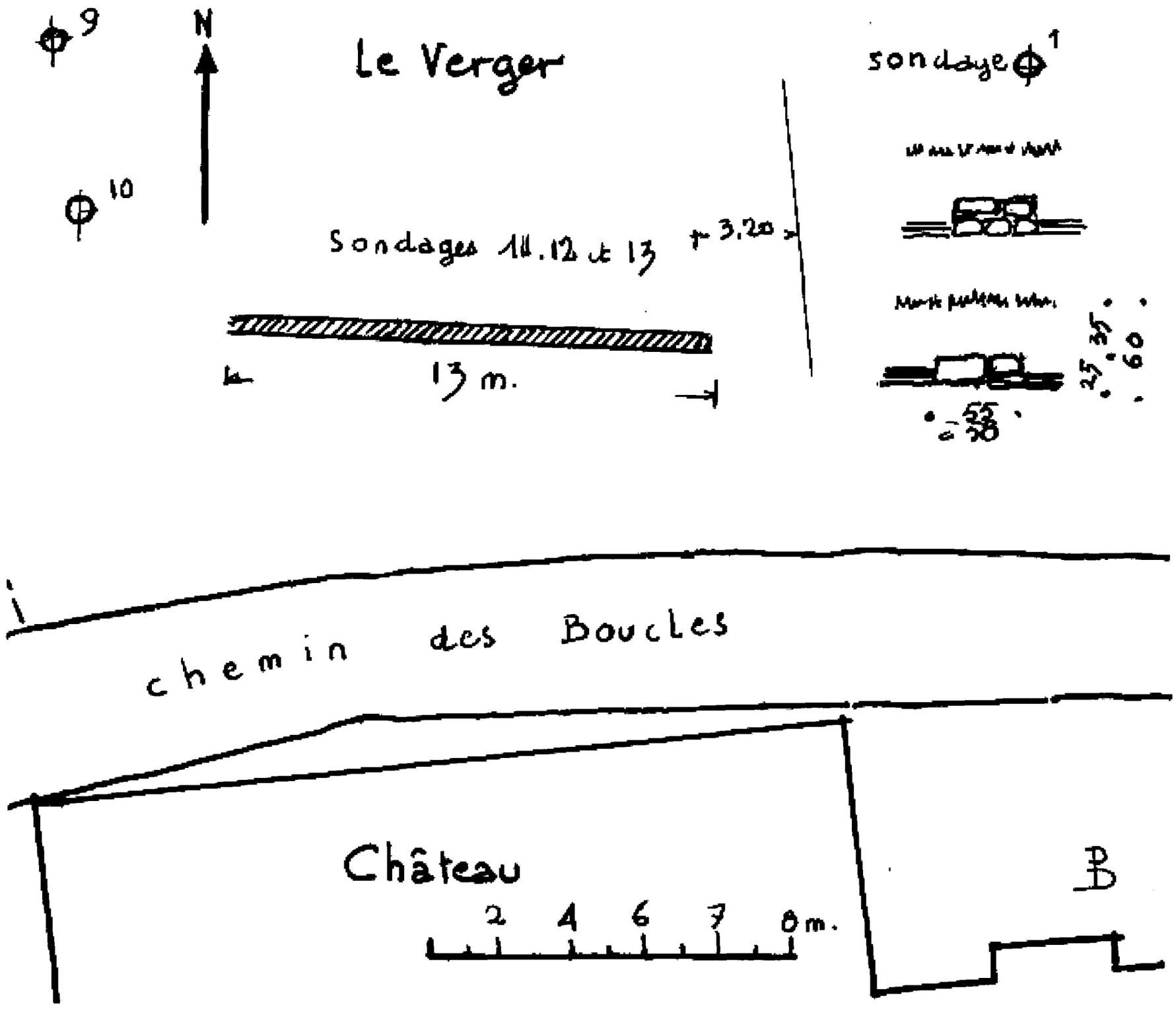

Fig. 4. - Vens, le Verger, parcelle D, semelle de mur romain mise au jour par sondage. Relevé par P. Broise.

Les vestiges au Croutet sont encore plus ténus. Ils consistent en un mur de 13,80 m, avec retour en équerre de 1,60 m pour la partie dégagée. Ce mur se réduit à une rangée de moellons calcaire reposant sur le sol vierge sous 0,30 m de terre arable. Il est difficile de le localiser dans la très grande parcelle D 1196 a. Son emplacement est toutefois proche de celui du bâtiment pour la stabulation libre dont il est question plus loin.

Dans tous les cas, nous sommes en présence de fondations, et même de semelles. Le sol que nous avons fouillé pour les dégager se situe normalement au-dessous du pavement de la construction considérée. Un élément de pilette d'hypocauste a été mis au jour à proximité du mur du Verger lors de la fouille pour la canalisation d'eau pratiquée dans le chemin. Dans les deux premiers cas, nous sommes

certainement en présence d'habitations et, dans le troisième, je pense d'exploitation. Il est donc normal que ce sol soit pauvre en débris mobiliers. Les pavements ont disparu en même temps que les décombres des parties supérieures. En effet, les sondages nous montrent la couche de terre arable diminuant progressivement d'épaisseur en allant du Verger au rebord du plateau. Il y a eu, au cours des siècles, sur tout ce plateau, une forte érosion. C'est le contraire de ce qui s'est passé en contrebas, sur le site d'Albigny-Condion, où les alluvions du Rhône ont préservé de très importants vestiges (bibl. 19, 21, 24, 25).

Nous pouvons admettre que tous les murs, sauf ces parties de fondations profondes, ont été détruits pour rendre le sol cultivable. Tout ce qui pouvait subsister du mobilier, constamment retourné et mis à jour par la culture, a été enlevé, soit par épierrement (moellons, débris de marbre et de tuiles), soit recueilli pour son intérêt propre (objets de bronze, monnaie, bijoux). Presque tout ce qu'il est possible d'observer : débris de tuiles, tessons d'amphores, de poteries grises, de sigillées, débris d'enduit, se trouve dans la couche retournée à chaque labour, donc sans stratigraphie. Nous n'avons jamais rencontré de débris de marbre ou des tesselles de mosaïque. Notons la présence d'une partie de meule en lave de Volvic gisant au pied d'une maison du village.

Quelques points d'occupation antique sont décelables par des fragments de tuiles à rebord et des tessons. La parcelle 1216 a, desservie par le chemin qui va du village au chemin du Chesnay, montre des fragments de poterie grise indigène et de sigillée unie. Il en est de même à proximité de la source, au nord du village, au point de rencontre des trois lieux-dits. A proximité de la ferme, au lieu-dit « Les Maures », au sud du finage, on remarque des fragments de tuiles. Ce toponyme peut en effet indiquer une occupation antique.

La photographie aérienne nous a permis de compléter cette prospection. Sur une couverture de basse altitude du finage de Vens, obtenue en décembre 1961, du ministère chargé de l'urbanisme, il a été possible de déceler, toujours au Croutet, mais touchant presque au chemin qui conduit à la grotte (parcelle 1196 a), un grand édifice rectangulaire, qu'il a été facile de reporter au 1/5000 de la photographie au 1/1000 au cadastre. On remarque l'écrasement très caractéristique des angles nord du bâtiment (fig. 5). On peut rapprocher ce plan de celui donné par Albert Grenier dans son manuel avec l'indication suivante : Bâtiment annexe de type basilical associé à villa, dont les dimensions sont de 20 m × 27 m (9). Le nôtre mesure 36 m × 43 m environ. Je pense en effet qu'il s'agit d'un bâtiment agricole et non d'un sanctuaire. En ce cas, où serait la villa ?

On a construit, voici peu d'années, un grand bâtiment pour la stabulation libre, au lieu-dit « Le Croutet », à la pointe ouest de la parcelle 1196 a, près de l'extrémité du parc du château. Bien que ce territoire soit connu comme « sensible », il ne semble pas que le ser-

(9) Albert Grenier, *Manuels Déchelette,* VI, Archéologie Gallo-romaine, 2e partie, archéologie du sol, p. 805, fig. 284.

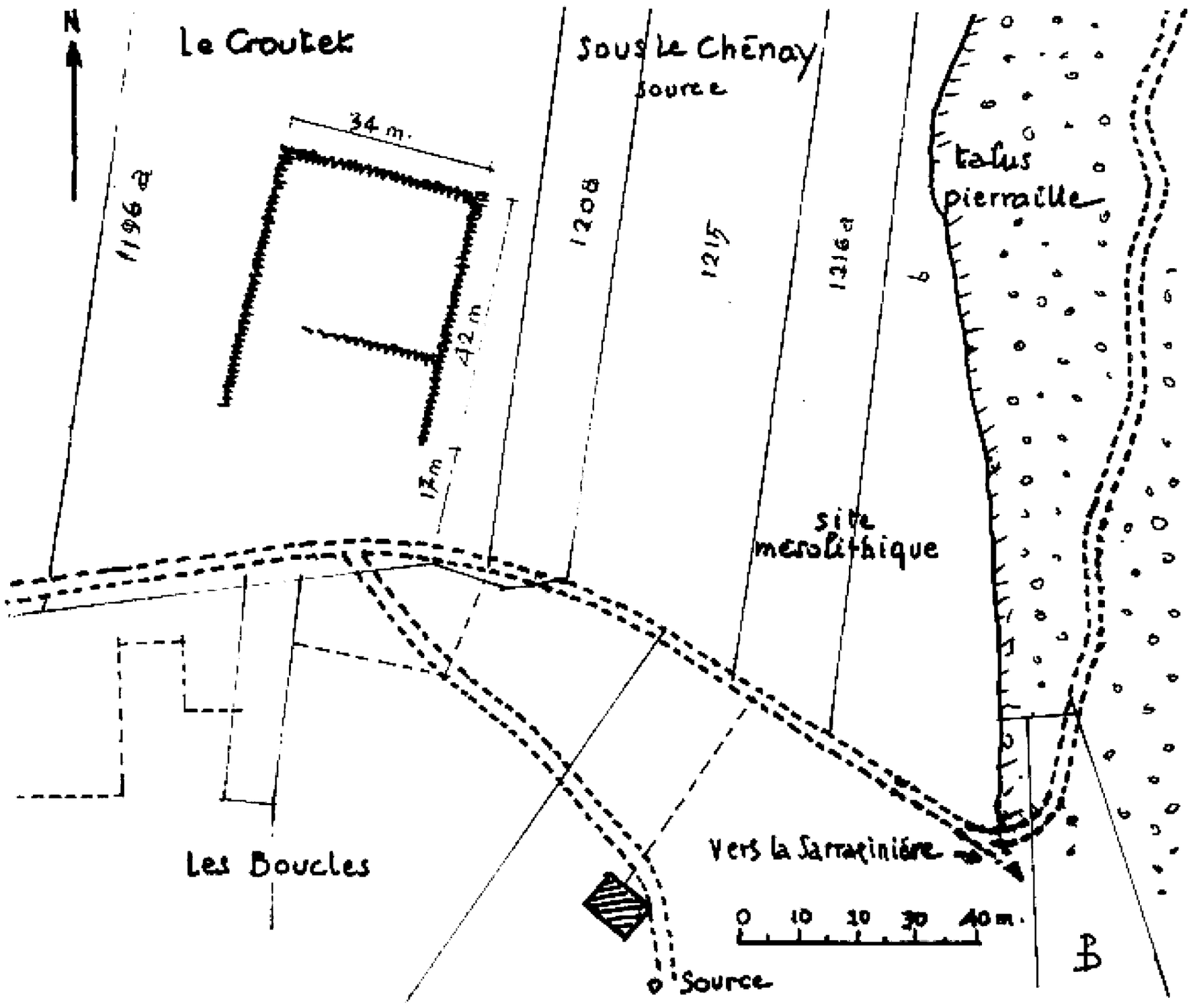

Fig. 5. - Vens, le Croutet, *aedificia* vestiges de fondations enfouis, révélés par une photographie aérienne à basse altitude (ministère de l'Equipement) reportés sur le cadastre de 1959, parcelle D 1196 a, par P. Broise.

vice du permis de construire ait demandé que la fouille soit observée. Cette fouille a exhumé une grande quantité de tuiles qui ont été rejetées dans un talus voisin. De cette décharge, Jean-Pierre Fillion a prélevé une antéfixe à peu près intacte. Je n'ai observé ni moellon, ni tesson. S'agissait-il ici d'un autre bâtiment agricole, construit en bois et recouvert en tuile ?



Antéfixe. (Photo R. Vilain).

Outre quatre inscriptions romaines dont j'ai fait état dans de précédentes publications (bibl. 9, 11) (10), trois éléments lapidaires sont à signaler ; il s'agit d'un fût de colonne support d'une fontaine et d'une base de colonne toscane, tous deux au château, et d'une base de colonne également toscane dans un jardin (11).

Paul DUFOURNET.



Seyssel-Vens : Au château. Base dorique ou toscane (Photo B. Ruffet).

(10) Celle C.I.L. XII 2564, relative à un *ascensus curator civium*, « trouvée dans un champ proche du château », *Revue Savoisienne*, 1862, p. 67, 1894, p. 151-152. Revon en donne une image très inexacte.

(11) Les dessins en géomètral de ces bases figurent dans l'ouvrage de Pierre Broise (bibl. 22). Les gros murs en ruines qui se trouvent dans les communs du château, — que certains ont attribués à l'époque romaine —, sont des restes du château-fort du XIVe siècle, qui se relient à l'enceinte du même siècle.



Seyssel-Vens : Fontaine dans la cour du château.
Colonne romaine (Photo B. Ruffet).

Seyssel (Haute-Savoie)

BIBLIOGRAPHIE

de P. Dufournet, limitée au territoire de cette commune
Le Rhône, la Prairie-Méral, Albigny-Condion (Condate), Vens.

1. — « Deux trouvailles archéologiques inédites à Seyssel (Haute-Savoie) et le problème de *Condate* », *Actes* du 85e congrès national des sociétés savantes, section archéologie, Chambéry-Annecy, 1960, Paris, Imprimerie nationale, 1962, pp. 83-101 *(Mobilier funéraire de l'âge du bronze (Champs d'urnes) à Vens (Seyssel)* et culot de cuivre protohistorique dans le lit du Rhône.

2. — « Structures antiques du bassin de Seyssel ». Etudes et recherches. Compte rendu, *Revue Savoisienne,* Annecy, 1962, pp. 178-188, et 1964, pp. 52-57.

3. — Avec Pierre Broise - « Céramique campanienne et à décor ondé de Vens, à Seyssel (Haute-Savoie) », *Actes* du 89e congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie, Lyon, 1964, Imprimerie nationale, 1965, pp. 21-34.

4. — « Le réseau routier gallo-romain de Vienne à Genève et la position des stations d'*Etanna* et de *Condate*. Principes de circulation et calcul des distances », *Actes* du 89e congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie, Lyon, 1964, Imprimerie nationale 1965, pp. 35-72, avec carte h.t. portant indication des points de sondage sur le territoire de Vens.

5. — « Navigation sur le Rhône supérieur... Les établissements portuaires... *Condate,* port et *emporium* », 91e congrès nat. des soc. savantes, Rennes 1966, sec. Archéologie, Bibl. Nat. 1968, pp. 99-155. Reconnaissance du site.

6. — « Le carrefour fluvio-routier de Seyssel dans l'Antiquité ». *Actes* du colloque sur les cols des Alpes dans l'Antiquité et le Moyen-Age, Bourg-en-Bresse, 13-15 mars 1969, publiés par les soins de Raymond Chevallier, imprimés dans les ateliers du Centre Régional de documentation pédagogique d'Orléans 1971, pp. 59-85.

7. — « Voie romaine de Condate (près de Seyssel) à Aquae (Aix-les-Bains), vestiges dans le Val de Fier (Seyssel Haute-Savoie) », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1970, pp. 21-32. Traverse Vens.

8. — « Ponts et passages du Rhône entre le Pas de l'Ecluse et Yenne dans l'Antiquité », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1973, p. 76-96.

9. — « Le dieu Vintius (Pollux) protecteur des nautoniers à Seyssel (Ain et Haute-Savoie) », *Caesarodunum IX bis, Mélanges, offert à Roger Dion,* publié par Raymond Chevallier, Paris, Editions A. & J. Picard, 1974, pp. 379-405. (Littérature gréco-romaine et géographie historique).

10. — « L'escargotière du gisement gallo-romain de Seyssel, Haute-Savoie », avec Henry Chevallier, *Bull.* du musée d'histoire naturelle de Marseille, 1974, pp. 167-174.

11. — « Trouvailles archéologiques significatives concernant Seyssel, Semine et Val des Usses », *Revue Savoisienne,* Annecy, 1977, pp. 22-37 + 7 pl. Denier Allobroge Voconce et tesson à décor ondé de Vens.

12. — « La liaison Rhône-Rhin par le seuil de Seyssel dans l'Antiquité », *Actes* du colloque *Géographie commerciale de la Gaule.* Ecole normale supérieure, 1976, *Caesarodunum,* université de Tours, 1977, p. 457-467.

13. — « Navigation sur le Haut Rhône français du Moyen-Age à la fin de la batellerie, Regards sur l'Antiquité », *Actes* du colloque : *Du Léman à l'océan,* Paris, Ecole normale supérieure, 15-16 juin 1974, *Caesarodunum,* bulletin de l'institut d'études latines et du Centre de recherches Piganiol de la faculté des lettres et sciences humaines de Tours, n° 10, 1978, p. 210-222.

14. — « *Pour une archéologie du paysage.* Une communauté agraire sécrète et organise son territoire. Bassy et alentours », Paris, Picard, 1978, 400 p., thèse de doctorat en géographie historique. Fait état de la basilique paléo-chrétienne de Seyssel-Albigny, pp. 165-168, avec plan.

15. — « La basilique funéraire paléo-chrétienne d'Albigny-Condion à Seyssel, Haute-Savoie », *Bull.* de liaison, circons. rég. antiquités hist. Rhône-Alpes, n° VI, 1977, Lyon, pp. 23-27.

Documents remis aux suivants, mes continuateurs, pour,

16. — Bernard Manipoud et Marie-Thérèse Pio : « Premiers résultats de la fouille de la basilique funéraire d'Albigny près de Seyssel », Congrès de l'Assoc. des sociétés savantes de la Savoie, Thonon, 1978, *Actes,* 1982, sous le titre : Urbanisme et architecture en Savoie, pp. 87-96.

17. — Robert Vilain, Paul Dufournet, *Les industries mésolithiques et proto-historiques des plateaux de Bassy-Veytrens et de Seyssel-Vens (Haute-Savoie).* Nouvelles archives du muséum d'histoire naturelle de Lyon, Lyon, 1981. Plan, façade et coupe de cette grotte-abri, et résultats des explorations, p. 67-74, Pendentif en bronze et trois tessons de l'âge du bronze provenant de cette grotte, p. 119, pl. 19.

18. — « Nautes du Rhône et site antique à Seyssel (La Prairie-Méral) ». *Actes* du congrès des sociétés savantes de Savoie, Samoëns, 1982, publié sous le titre « La sociabilité des Savoyards », pp. 215-226.

19. — « Condate-Seyssel carrefour fluvio-routier dans l'Antiquité », *Actes* de « Echanges commerciaux et culturels transalpins des origines au Moyen-Age », Martigny, 1984, *Bulletin d'études préhistoriques alpines,* t. XVIII, Aoste, 1986, pp. 169-285, pp. 283-285 pour la bibliographie.

20. — « La Maison des Fées », à Vens (Seyssel). « Une ruine romaine ignorée », *Revue Savoisienne,* 1986, pp. 1-6.

21. — Mes rapports annuels, tapés et illustrés, adressés au directeur de la circonscription archéologique historique Rhône-Alpes.

Autres auteurs

22. — Pierre Broise, *Genève et son territoire dans l'Antiquité, de la conquête romaine à l'occupation burgonde,* collection Latomus, Revue des études latines, Bruxelles, 1974. Fait état de toutes les Antiquités de Seyssel connues à cette date : architecture, céramique, objets divers.

23. — Annie Masson, « Exploitation préhistorique de la molasse burdigalienne des environs de Seyssel (Haute-Savoie) », *Revue archéologique de l'Est.* Editions du C.N.R.S. t. XXXVI, 1985, pp. 312. Indique par analyse pétrographique la provenance lointaine de certains silex de Vens.

24. — Bruno Bizot, Joël Serralongue, « Un édifice funéraire du haut Moyen Age à Seyssel Albigny », *Archéologie du Midi Médévial,* Centre d'archéologie médéviale du Languedoc, t. 6, 1988, pp. 25-49.

25. — *Gallia,* 31, 1973, pp. 518 et 38, 1980, p. 533, C.R de directeurs de la circonscription archéologique historique Rhône-Alpes.

26. — Dürr N. (1964), *Catalogue des poids byzantins.* Musée d'Art et d'Histoire de Genève, GENAVA XII.

27. — Gallay A. (1990), « L'espace ethnique : du côté du vivant », 6ème cours d'initiation à la préhistoire et à l'archéologie, *Peuples et archéologie,* pp. 27 à 45, Genève.

28. — Oberkampf M. (1984), L'âge du Bronze en Haute-Savoie, Mémoire de maîtrise, Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Besançon.

29. — Paunier D. (1978). Un refuge du Bas-Empire au mont Musièges (Haute-Savoie), *Museum Helveticum,* Rev. suisse pour l'étude de l'art classique 35e année, Bâle, Stuttgart.

30. — Rychner V. (1990), « L'âge du Bronze », 6ème cours d'initiation à la préhistoire, *Peuple et archéologie,* pp. 135 à 157, Genève.

NOUVEAUX ELEMENTS ARCHEOLOGIQUES SIGNIFICATIFS DANS LA REGION DE SEYSSEL (HAUTE-SAVOIE)

Depuis quelques années, j'ai entrepris la prospection systématique de la rive droite du Rhône, dans le bassin bellegardien (Ain). Hormis la fouille de deux abris sous roche au début du siècle, ce secteur n'a jamais fait l'objet de recherche archéologique précise. Par contre, la rive gauche du fleuve, par l'intermédiaire de P. Dufournet (entre autres), a déjà permis, grâce à la découverte de nombreux gisements, l'élaboration d'une ébauche concernant l'occupation antique de cette région. Parallèlement, je me suis rendu parfois sur « le territoire » de P. Dufournet, en Haute-Savoie, afin de me faire une idée, à titre comparatif, sur ce que je pouvais rencontrer lors de mes investigations dans l'Ain. J'ai pu, de cette manière, recueillir fortuitement, soit dans les labours, soit sur des sites bouleversés par des travaux ou des fouilles clandestines, des éléments archéologiques. Je me propose, dans le présent article, de faire l'inventaire des plus significatifs [1].

Grotte de la Sarrazinière (Planche I).

Lors d'une visite de l'abri, j'ai constaté que le sol avait été visiblement « fouillé » dans la partie non sondée par P. Dufournet, en 1970-71. (Bibl. 17). Il s'agit de l'œuvre de clandestins. J'ai examiné les déblais dans lesquels j'ai découvert un fragment de bracelet en bronze. En quittant les lieux, j'ai eu également la surprise de recueillir dans le chemin d'accès, à une centaine de mètres en contrebas du site, un pendentif en tôle de bronze. Ces deux objets avaient certainement été jugés sans intérêt et rejetés par les « fouilleurs », intéressés surtout par le matériel négociable (monnaies, métaux précieux, etc...).

A) Pendentif (n° 1 - Pl. I)

L : 2,8 cm, l max : 1,8 cm, l mini : 1 cm, ép. : 0,1 cm.

Confectionné en tôle de bronze, il est de forme trapézoïdale allongée. Il porte sur sa face décorée une médiane entrecoupée de 3 petits cercles. Le pourtour est bordé d'un pointillé gravé. Sa partie supérieure est barrée de 3 traits horizontaux. Le sommet comporte un guillochage en X.

B) Fragment de bracelet (n° 2 - PL. I)

L : 2,8 cm, l : 0,6 cm, ép. : 0,2 cm.

Il est en bronze. Sa section est rectangulaire. L'extrémité est ornée de 4 « dents de loup » gravées. Au-dessus, 3 petits cercles concentriques sont encadrés par 2 traits horizontaux. Le bracelet est gravé sur le reste de sa longueur d'un guillochage en X dont chaque branche est terminée par un point.

Ces deux objets, découverts hors contexte archéologique, peuvent être difficilement attribuables à un groupe culturel précis. Les sondages effectués par P. Dufournet n'ont pas permis de déterminer une stratigraphie ordonnée. Il n'a trouvé qu'une couche archéologique unique comportant un matériel s'étalant du Bronze moyen [2] jusqu'à l'époque romaine. Il se peut cependant que nos deux objets soient contemporains de ceux trouvés à Conjeon en 1900 (Bibl. 1). Les céramiques figurant dans ce mobilier funéraire correspondent bien à la culture définie récemment sous le terme « Rhin France Suisse Orientale » : RFSO. Elle se situe dans une fourchette s'étendant du BF II au III a (carte). Cependant, la pendeloque pourrait être plus récente. Elle se rapproche par sa forme et son décor d'une autre du même type découverte près de Thonon, - n° 3 - Pl.I - (Revon, 1878). Il faut rappeler également qu'une pendeloque a été découverte récemment dans l'abri par Marius Fillion (bibl. 17). Elle possède, tout comme celle de Thonon, un anneau de suspension absent sur la nôtre. « En général, les pendeloques triangulaires sont attribuables au BF III b. Elles existent en Suisse, dans le Jura, dans le centre de la France. Elles confirment en général l'influence de l'Est que subit la Haute-Savoie au Bronze final ». (Oberkampf 1984).

---

(1) Matériel déposé au musée d'Annecy.

(2) La classification proposée en 1961 par J.-J. Hatt divise l'Age du Bronze en trois grandes périodes : Le Bronze Ancien (- 1800, - 1500), le Bronze Moyen (- 1500, - 1200), et le Bronze Final (- 1200, - 750), lui-même subdivisé en Bronze Final I, IIa, IIb, IIIa et IIIb.

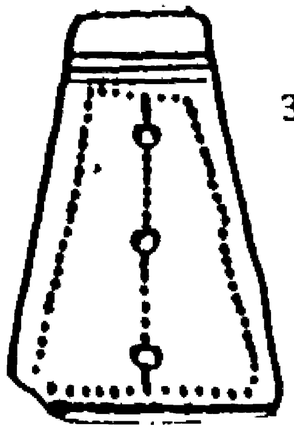

3 cm

N° 1 - Vens, Grotte de la Sarrazinière
Pendentif en bronze.

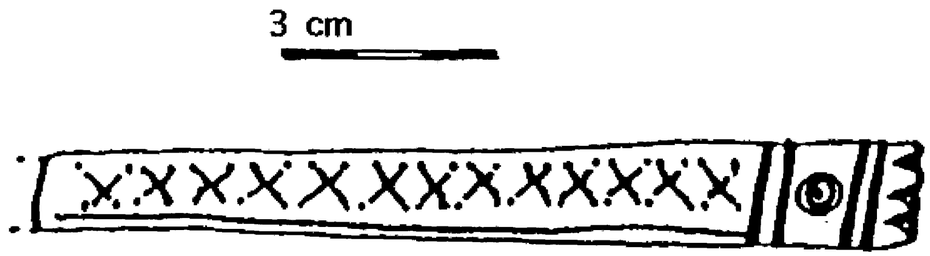

3 cm

N° 2 - Vens, Grotte de la Sarrazinière
Fragment de bracelet en bronze.

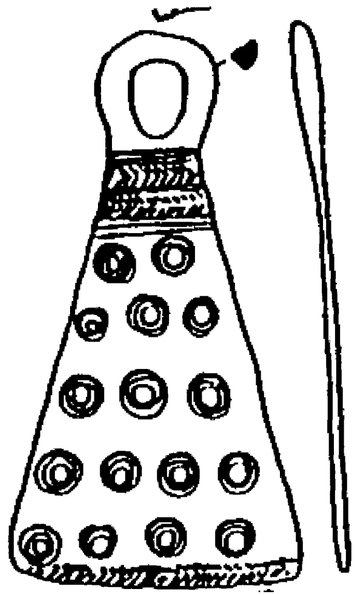

N° 3 - Thonon-les-Bains (74)
Pendeloque en tôle de bronze.
H. : 7,9 cm ; l. : 4,3 cm ; ép. : 0,2 cm



N° 4 - Mont de Musièges (74)
Fragment de bracelet en bronze
L. : 2,3 cm ; l. : 0,3 cm ; ép. : 0,1 cm

Planche I

En ce qui concerne le bracelet, le décor paraît également typique du BF III. Je n'ai pas rencontré dans les collections régionales d'objets identiques. Cependant, il existe une similitude frappante avec un autre fragment de dimensions plus réduites, que j'ai trouvé au Mont de Musièges (74), à quelques kilomètres de là (n° 4 - Pl. I). Il se peut que ces deux bracelets soient l'œuvre d'un artisan local. Des recherches futures pourraient peut-être déterminer le matériel typiquement régional et celui d'importation. On sait que durant toute la préhistoire et la protohistoire, les biens courants circulaient à moins grande distance que les biens de prestige faisant l'objet de nombreuses sollicitations externes. (Gallay 1990).

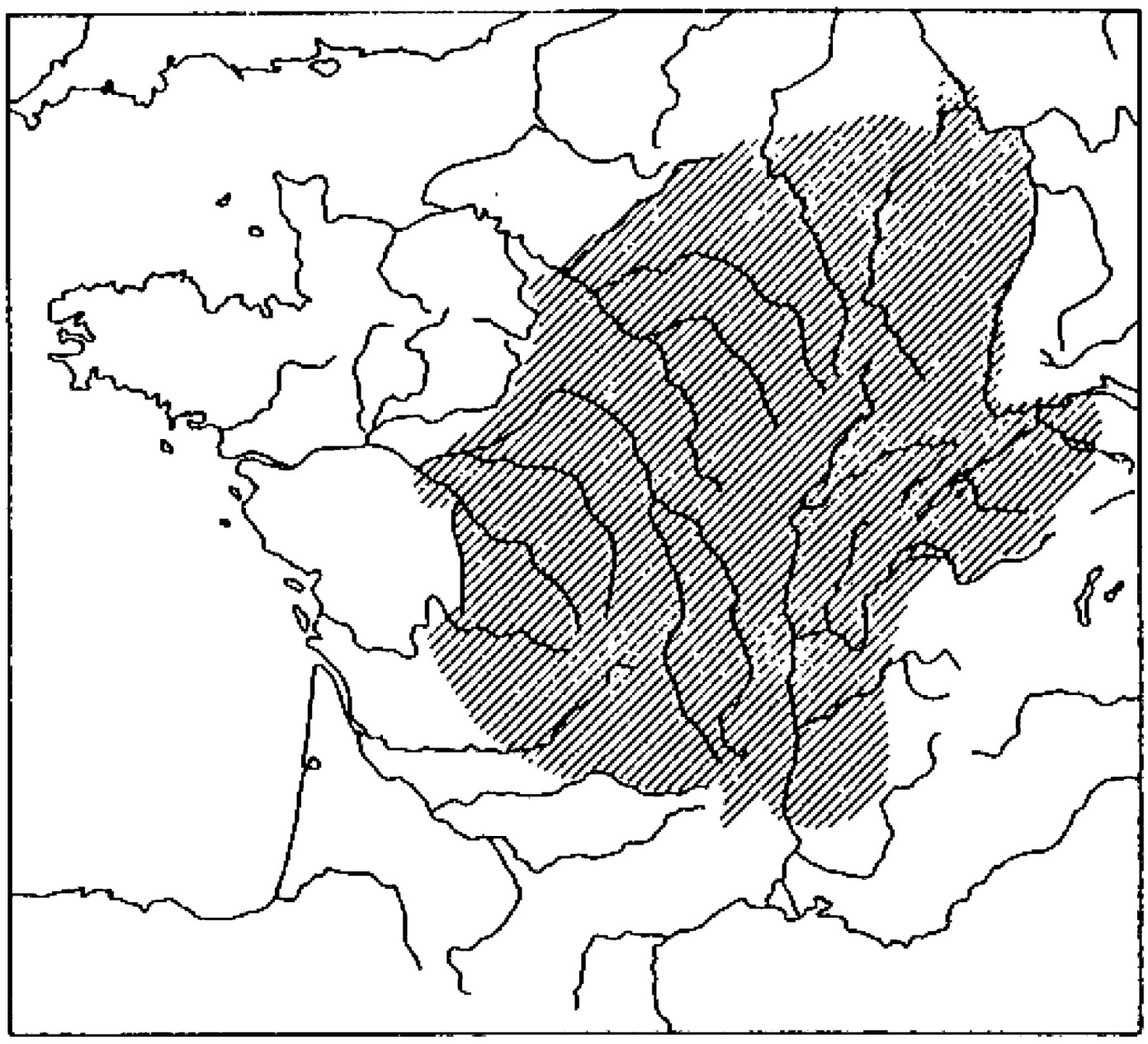

Aire de diffusion de la culture RFSO (d'après Rychner 1990)

Mont de Musièges (Planche II).

Il est situé à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Genève, à proximité du confluent du Fornant et des Usses. Il culmine à 700 mètres d'altitude et surplombe le défilé du Malpas. Le site a été découvert en 1937 par A. Jayet (Paunier 1978). Le Mont a servi de refuge pendant les temps troublés du Bas-Empire. Cependant, une partie du matériel archéologique découvert atteste une occupation plus ancienne pouvant remonter au néolithique.

Les travaux d'installation d'un émetteur de télévision ont détruit une partie du gisement. La route d'accès à cet émetteur a également ouvert dans le talus une partie de l'habitat correspondant peut-être à un dépotoir car j'ai trouvé là, lavé par les pluies, tout un ensemble d'objets hétéroclites. Je les ai remis au dépôt de fouille d'Annecy et ils seront publiés ultérieurement, comme il se doit, à l'occasion d'une étude exhaustive du site. J'en ai conservé deux qui font l'objet de la présente communication (le premier, le fragment de bracelet - n° 4 - Pl. I - et le deuxième décrit ci-dessous. Il apporte en effet le témoignage irréfutable de la circulation à grande distance de biens matériels dans l'antiquité.

Parmi les éléments recueillis, j'ai été intrigué par un objet rectangulaire en bronze décoré, qui comportait un sigle gravé en son milieu (n° 1 - Pl. II). J'ai tout de suite pensé qu'il pouvait s'agir probablement d'un peson gallo-romain. Par contre, la présence des deux signes incisés m'a incité à remettre cet objet à M. P. Dufournet afin qu'il soit examiné par un spécialiste du Louvre. Les renseignements donnés par M. Baratte [3] (Conservateur en Chef du Département des

(3) Nous remercions M. Baratte pour sa précieuse collaboration.

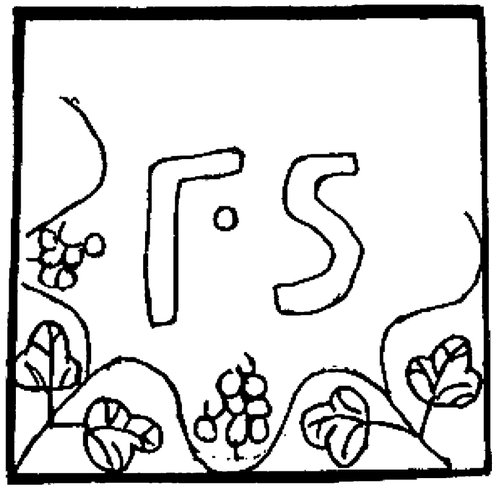

N° 1 - Poids en bronze.
Mont de Musièges.

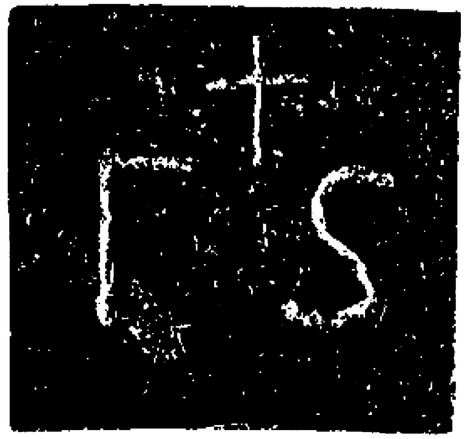

N° 2 - Poids en bronze
Dim. 43,5 × 46,5 mm ; ép. 10,0 mm
Poids 131,78 g
Forme rectangulaire
(Collection Naville - Musée d'Art et d'Histoire de Genève) - Dürr 1964.

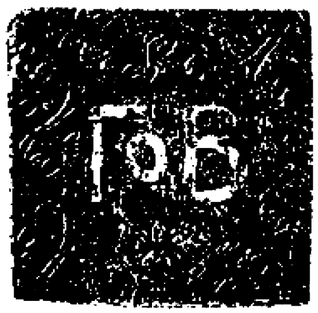

N° 3 - Poids en bronze
Dim. 31,9 × 31,9 mm ; ép. 6,1 mm
Forme carrée
(Collection Naville Musée d'Art et d'Histoire de Genève) - Dürr 1964

Planche II

Antiquités grecques, étrusques et romaines au Musée du Louvre et de Saint-Germain-en-Laye) sont passionnants : il s'agit d'un peson byzantin du Ve ou VIe siècle.

Description :
Dimensions : 46,2 mm × 45,5 mm ; ép. : 9 mm.
Poids : 152,36 g.
Forme rectangulaire
FS gravé dans un décor de feuilles de vigne et de raisins correspond à un poids de 6 onces soit une demi-livre.

Nicolas Dür (1964), dans une publication du Musée d'art et d'histoire de Genève, nous apporte les renseignements suivants sur l'origine de ces poids :

« La forme des poids byzantins, — une plaque carrée ou un disque —, est l'ancienne forme grecque. A partir du règne de Constantin le Grand (306-337 après J.-C.), une livre d'or devait fournir 72 pièces, le poids moyen étant alors de 4,55 g par Solidus ou sou d'or nommé aussi « nomisma ». Ce système « al marco » favorisait les spéculateurs qui altéraient le poids des monnaies en les rognant et conservaient les pièces qui étaient supérieures au maximum légal. Ainsi, pour les transactions importantes, on était obligé d'avoir recours aux poids monétaires officiels, nécessité qui se maintint jusqu'à l'institution de la tranche cannelée de la monnaie au XVIIIe siècle.

En général, le signe FS est accompagné d'une croix qui nous avertit qu'il s'agit bien d'un poids de l'époque chrétienne (n° 2 et 3 - Pl. II). L'absence de ce motif est peut-être due à l'altération du bronze en surface du peson.

En ce qui concerne la présence de cet objet à Musièges, je n'ai pour l'instant aucune interprétation à fournir. Il faut attendre la découverte de pièces similaires dans notre région pour expliquer cette trouvaille. Certains spécialistes pensent qu'il existait déjà à cette époque des collectionneurs qui, lors de voyages lointains ou d'échanges, conservaient ces pièces rares. (Depuis la préhistoire, l'homme a toujours été intrigué par les objets insolites : coquillages, fossiles, pierres colorées, etc...). Cette hypothèse, si elle semble plausible, est néanmoins invérifiable.

Conclusion :

Il est toujours hasardeux d'émettre des suppositions sur des objets découverts en dehors de toute stratigraphie. S'ils enrichissent les collections des musées locaux, ils n'apportent le plus souvent que peu de renseignements concrets sur les questions que l'on peut émettre à leur sujet. Cependant, la Sarrazinière et le Mont de Musièges sont deux sites à vocation pratiquement identique. Le premier probablement une grotte-refuge et le deuxième un site défensif de hauteur.

En ce qui concerne l'Age du bronze, une hypothèse intéressante, mais encore indémontrable, situerait ces habitats-refuges dans les périodes où les rives sont moins fréquentées : au BF IIb avant 1050, à la charnière BF IIIb entre 900 et 880 et éventuellement au BF III B après 850 (Rychner 1990). Les objets attribuables au BF III pourraient appartenir à une période se situant entre 900 et 850-800 BC. Ces époques pourraient correspondre à des périodes d'insécurité. Pourtant, les spécialistes pensent que l'Age du Bronze ne présente aucun bouleversement important sur la population de cette période. Il s'agirait plutôt d'une évolution régulière de la poterie et de l'outillage et des bijoux influencée par des mouvements est-ouest de faible ampleur dans nos régions.

Les deux sites placés à mi-chemin des grands courants de migrations de l'est et du sud ont vu probablement se succéder, depuis la fin du paléolithique supérieur, habitants et voyageurs. Certains ont fait des haltes de chasse pendant la préhistoire ; d'autres sont venus s'y réfugier pendant des périodes troubles de la proto-histoire jusqu'à une époque très proche. Malheureusement, les découvertes nombreuses faites sur ces sites ne proviennent que rarement de fouilles méthodiques. Pratiquées en ces lieux, elles pourraient apporter beaucoup de réponses concernant l'occupation antique de notre région et résoudre certaines énigmes sur les lointains échanges de biens de notre passé.

Jean-Pierre FILLION.

ADDENDA

J'ai émis l'hypothèse que les bracelets n° 2 et 4 de la planche I pouvaient être l'œuvre d'un artisan local, car je n'ai pas découvert ce type d'objets dans les collections régionales. Je ne peux pas retenir cette supposition, car j'ai trouvé récemment, dans une étude de J.-P. Pelatan (1986), la représentation de deux bracelets aux décors pratiquement identiques. L'auteur signale leur découverte dans les tumulus à l'extérieur du mur d'enceinte de l'oppidum de Larina. Leur datation se situerait entre le Bronze final et le premier âge du Fer. Ces dates concordent avec celles émises pour les bracelets de Vens et de Musièges.



Les deux bracelets de l'oppidum de Larina.

La petite histoire des musées savoyards révélée par des lettres de Louis Revon

Français de Genève devenu, en 1861, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Annecy, Louis Revon (1833-1884) tint un rôle éminent dans la Florimontane du moment. C'est, notamment, dans la *Revue Savoisienne* qu'il publia la plupart de ses travaux archéologiques illustrés d'une plume légère et fidèle.

C'est donc à plus d'un titre que l'on prend intérêt à consulter les lettres qu'il adressait à son homologue et ami chambérien André Perrin (1836-1906), autre esprit aux curiosités universelles : libraire, éditeur, historien, archéologue et responsable bénévole des collections de la Ville.

Ces lettres de Louis Revon à André Perrin, extraites des archives de l'Académie de Savoie (*), nous apportent en particulier, sur un ton familier, des détails souvent savoureux sur la manière de concevoir et d'organiser un musée et la façon d'enrichir ses diverses sections.

En voici quelques-unes, choisies dans un dossier riche d'une centaine de pièces.

Paul GUICHONNET.

« Je tiens à vous montrer des collections classées méthodiquement ».

Genève, rue Pradier 9, le 22 septembre 1866.

Monsieur,

Comme vous l'aviez prévu, l'époque des vacances est nuisible aux rendez-vous. Je suis ici jusque vers le 15 octobre. De retour à Annecy, je me hâterai de classer les antiques et les collections industrielles dans les nouvelles vitrines qui les attendent, de sorte qu'à dater des premiers jours de novembre vous pourrez voir un Musée à peu près en ordre. Si vous n'êtes pas pressé, je vous engage à ne pas y venir avant cette époque pour ne pas faire une course inutile : je tiens à vous montrer des collections classées méthodiquement. Je me ferai un plaisir de vous expliquer en détail ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans mes idées et dans celles de mes prédécesseurs. N'ayant jamais eu la prétention de me croire infaillible, je cherche à perfectionner chaque année la disposition des collections ; vous reconnaîtrez vous-même à quel point un système longtemps médité, et que théoriquement l'on croyait excellent, doit être modifié selon l'éclairage de la salle, la hauteur du plafond, la couleur dominante de telle série, les dimensions trop grandes ou trop petites de certains échantillons. Il est souvent bien difficile de combiner une classification régulière avec les exigences du coup d'œil ; en minéralogie, par exemple, on a fréquemment la mauvaise chance de voir arriver un gros bloc insigni-

(*) Par le bibliothécaire de la compagnie, notre confrère Joannès Chetail.

fiant à hauteur de l'œil, tandis qu'une jolie petite pierre précieuse devrait être reléguée au sommet ou en bas d'une armoire ; dans ce cas, il faut éviter une disposition aussi fâcheuse en serrant ou en espaçant largement les échantillons jusqu'à ce que l'on trouve une disposition qui satisfait l'œil et le besoin de l'étude. Vous verrez aussi que la couleur des fonds de vitrines, des cartons, des boîtes, doit varier avec les collections pour faire ressortir celles-ci. Et puis je vous souhaite bien du plaisir avec les mammifères à fourrure fine quand viendra le mois de juin... Là, vous verrez coller en nombre suffisant de petits papillons dans les vitrines et vous m'écrirez pour connaître la longue liste des remèdes à employer pour arriver souvent à un mince résultat.

Il va sans dire que nous nous ferons un plaisir de vous envoyer à titre d'échanges nos doubles en tout genre. L'expédition des doubles, le soin de les étiqueter et de les emballer me prennent beaucoup de temps ; mais aussi, quelle jouissance quand, de divers points, on voit arriver des caisses farcies de choses curieuses !

Ayez fréquemment ces émotions-là, et, en attendant le plaisir de vous voir ou de vous lire, croyez, Monsieur, à la bonne volonté de votre correspondant.

Louis Revon.

« *Le musée est plein d'étrangers* ».

Annecy, 4 août 1869.

Mon cher Perrin,

Je viens de recevoir une gracieuse lettre de M. Chamousset, annonçant que j'ai été nommé membre correspondant de l'Académie de Savoie. Persuadé que ce titre, pour lequel je n'avais fait aucune demande, m'arrive par votre bienveillante intercession, je m'empresse de vous remercier pour cet acte de bonne camaraderie.

Vendredi, je serai obligé de laisser des travaux pressants pour assister à une réunion présidée par le Recteur (jury du prix académique). Cette convocation arrive au moment où le Musée est plein d'étrangers du matin au soir, et où le reste de mon temps est pris par les fréquentes réunions de notre comité des fêtes. Je me consolerai de ce contre-temps en allant visiter vos collections. Arrivant par le train du matin, j'aurai le temps de rester jusqu'à midi au Musée, si vous voulez bien autoriser le Pipelet à m'en ouvrir la porte. Comme la séance a lieu à 2 heures, j'aurai peut-être le temps d'y retourner encore.

Je tâcherai de vous apporter quelques échanges si je trouve une minute pour les préparer. Je viens de recevoir du Mexique quelques bonnes collections d'antiquités et d'objets industriels, et on m'en annonce un nouvel envoi. J'ai mis de côté pour vous un échantillon de filasse d'agave et l'étoffe confectionnée avec ces fibres ; je vous réserve aussi d'autres séries industrielles.

Je n'en dis pas plus long aujourd'hui puisque nous aurons le plaisir de causer vendredi.

Votre dévoué,
Louis Revon.

« *J'ai reçu beaucoup de denrées coloniales* ».

Annecy, 20 février 1872.

Mon cher Perrin,

Réponse d'ici à 2 jours pour ceci : puis-je compter sur 1 planche et son texte pour le N° de la *Revue*, en supposant que j'attende encore 7 à 8 jours si c'est nécessaire ? Si pas moyen, nous tirerions en remplaçant l'article promis par un autre.

Vous m'aviez offert de me faire nommer membre effectif de l'Académie de Savoie. Je vous réitère la prière d'y renoncer ; je dis ça sérieuse-

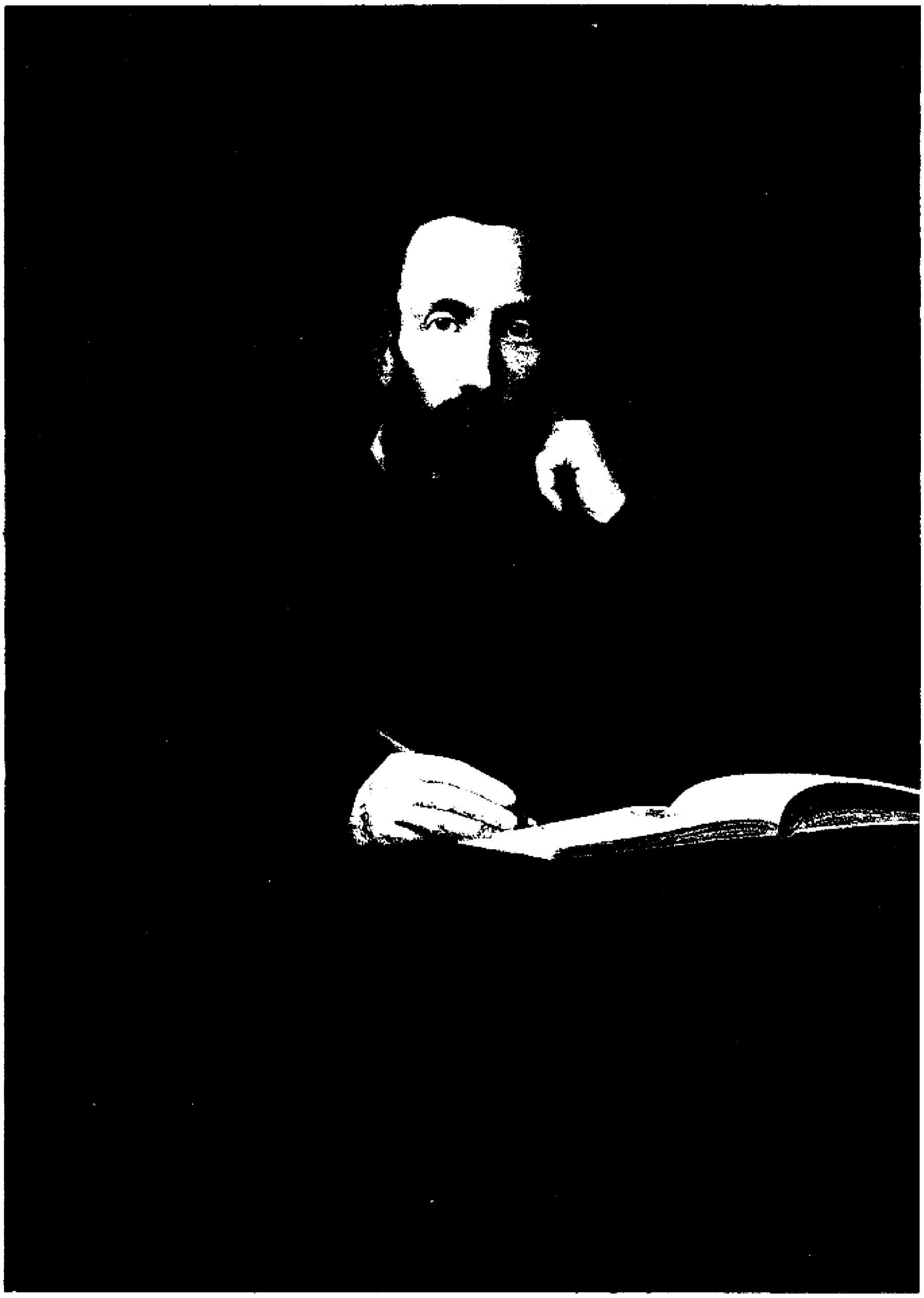

Louis Revon vu par Paul Cabaud.
(Musée du Château d'Annecy).

ment ; 1°) Il me suffit de l'agréable relation emmanchée par le titre de membre correspondant ; 2°) Jamais je ne ferai ni n'écrirai de discours ; 3°) Je tiens aussi à ne pas être actif pour avoir le droit de prendre part aux concours, de sorte que ce serait un vilain tour à me jouer que de m'enlever ce droit. Si donc vous sachiez qu'un autre eût le même projet, faites-lui comprendre clairement mes idées.

A propos de concours, vous avez promis d'en proposer un où je puisse prendre part avec mon répertoire archéologique de la Haute-Savoie. Celui d'histoire n'est pas de ma compétence ? Merci d'avance pour ce que vous tenterez...

... J'ai reçu beaucoup de denrées coloniales que je vais immédiatement dédoubler pour votre série de produits végétaux. Je me passerai de flacons : ça peut glisser dans des capsules de papier fort que je ferai plier par un gamin.

J'ai reçu des silex et ossements travaillés du Périgord, où je pourrais dédoubler un peu, mais je crois que vous en avez.

Votre dévoué,
Louis Revon.

« *Les dieux de l'Olympe et les diables de la Géhenne* ».

Genève, 29 mars 1872

Care Conservator !

Vous m'avez demandé des prix de z'haches et autres lacustres. Un habitant de la reine du Léman veut vendre en bloc pour 460 f., sans rien vendre séparément, les lacustres lémanais ou lémaniens suivants :

1°) Tougue, Haute-Savoie : l'outil tranchant en bronze figuré ici. Il jure par tous les dieux de l'Olympe et par tous les diables de la Géhenne que c'est ultra-para-cata authentique, et il en a refusé 140 f., parce qu'il l'estime 200 f. ; ce qui explique comment cette pièce effectivement rarissime contribue à donner au lot total une valeur de 460 f. C'est un beau morceau, intact. J'avais plaisanté sur l'authenticité, mais mon homme s'est fâché tout rouge et a accumulé les preuves.

Encore de Tougue, ces 3 belles haches en serpentine foncée, polie, la grande surtout a un tranchant irréprochable.

...

3°) Eaux-Vives : 25 haches et hachettes pierre polie, entre autres de mignonnes hachettes de 3 à 4 centimètres : serpentine, silex, roches, feuilletées, etc., 2 percuteurs pierre, 1 pierre à rainure élégante : quelques silex, 1 support de vase complet, terre, 1 défense de cochon, 1 petite pointe de lance en fer, 2 faucilles ou serpettes, 3 couteaux à soie, dont un petit, 1 couteau à douille, 14 épingles à tête armée, 13 tiges pointues, 17 petites boucles, 3 bracelets minces, 1 boucle d'oreilles.

Si vous acceptez, veuillez me répondre par le retour du courrier, ou même par télégramme, car plusieurs amateurs guettent le tas...

... Si vous désirez de bonnes photographies faites à Naples (carton 38 sur 31), je peux vous en procurer ici à 1 f 50 seulement. J'en ai acheté un tas pour le Musée. Il y a les monuments anciens et modernes de toute l'Italie, les monuments antiques et statues de Rome et de Naples et des environs ; de Pompei les maisons, rues, édifices, etc. Je vous conseillerais tout particulièrement ces dernières comme bons sujets d'études archéologiques. J'en avais déjà acheté une quantité à Naples et j'ai été heureux de pouvoir continuer ici la collection. L'individu a au moins 300 sujets différents.

J'irai vous voir en avril, plutôt à la fin qu'au milieu...

Votre dévoué,
Louis Revon.

Care Conservator !

Vous m'avez demandé des prix de 5 haches et autres lacustres. Un habitant de la reine du Léman veut vendre en bloc pour **460** fr, sans rien vendre séparément, les lacustres lémanais ou lémaniens suivants :

1° Touque, Mle Savoie : l'outil tranchant en bronze figuré ici. Il jure par tous les dieux de l'Olympe et par tous les diables de la Géhenne que c'est ultra-para-cata-authentique, et il en a refusé 140 fr, parce qu'il l'estime 200 fr, ce qui explique comment cette pièce effectivement rarissima contribue à donner au lot total une valeur de 460 fr. C'est un beau morceau, intact. J'avais plaisanté sur l'authenticité, mais mon homme vient hélas tout annuler et a accumulé les preuves.

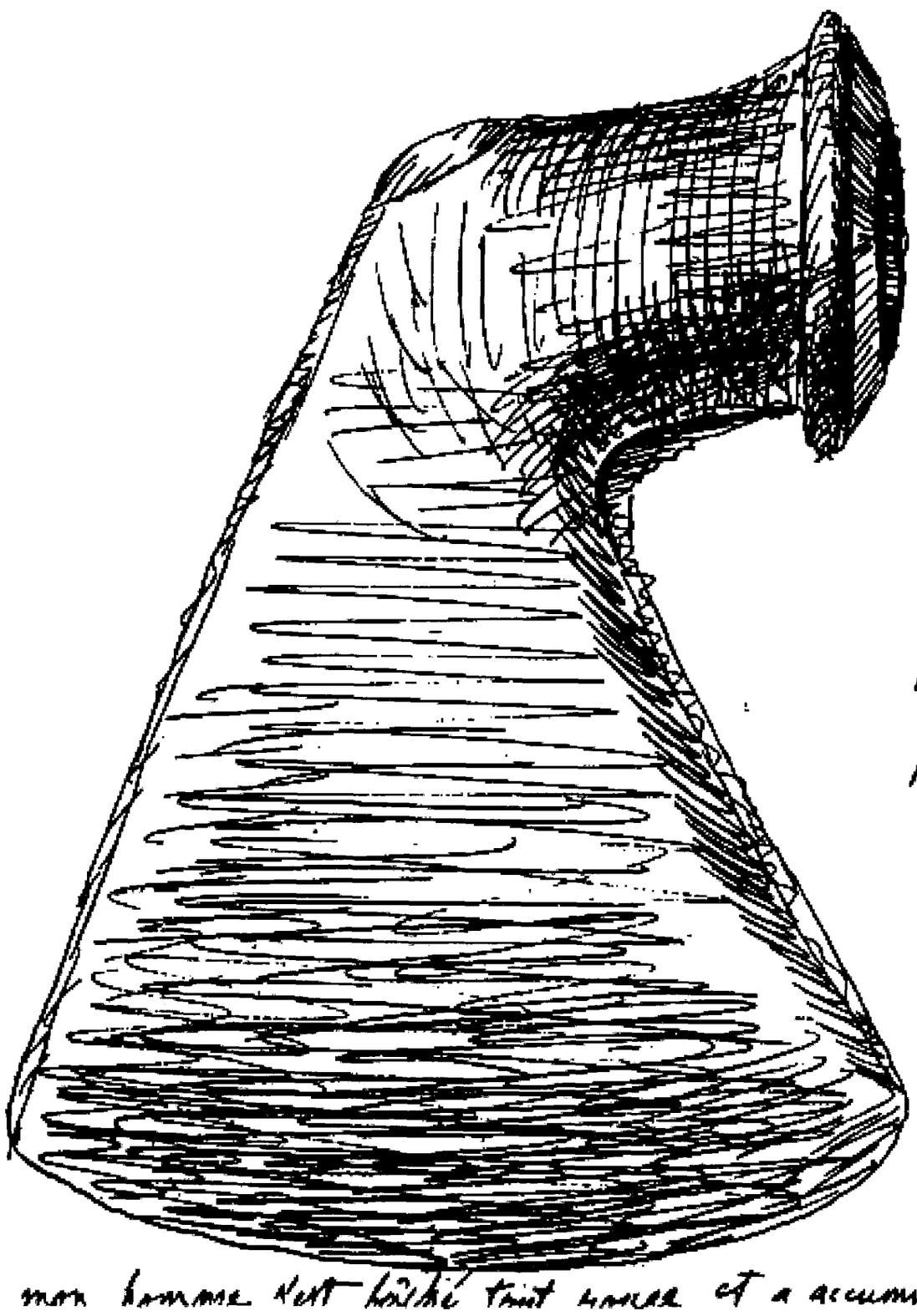

Louis Revon était un adepte du court croquis valant mieux qu'un long discours.
(Archives de l'Académie de Savoie, Chambéry).

« *Bronzes et graines* ».

Annecy, 3 juin 1872.

Mon cher Perrin,

Notre carte des 2 départements = 7 feuilles de haut sur 4 de large = 28, dont 3 blanches. Elle a coûté 28 f de collage, toile et bâtons, plus 3,50 pour contrepoids de plomb et environ 1,50 de corde et poulies. La carte clouée sur un plancher doit y sécher 2 à 3 semaines si l'on veut éviter qu'elle ne gode.

J'ai fait monter de même les 25 feuilles de la carte fédérale, aussi chez M. Maffi, relieur à Annecy ; le prix sera probablement comme ci-dessus. Vous pouvez vous adresser à lui, ça ferait pour la carte sarde, un colis enroulé long de 3 mètres ou plus exactement 2,95.

Veuillez adresser directement à M. Branchard-Brun, négt., grande rue, Genève, une carte photographique de votre fontaine aux éléphants ; il me l'a demandée, mais je ne l'ai pas trouvée ici. S'il ne vous paye pas, je me chargerai de ce compte.

J'ai vu chez M. Pautry votre envoi pour l'exposition scolaire. Vous êtes en règle, pas d'autres formalités.

Le pauvre (...) a montré une fois de plus qu'il ne connaît guère plus la grammaire latine que la science épigraphique. Il ne valait pas la peine de faire tant de mystères pour la pierre « partie pour les pays étrangers » — lisez Châtillon — s'il voulait en donner une lecture aussi fautive.

J'ai déjà quelques lacustres de l'âge de la pierre suisse pour vous ; j'attends deux autres envois avant de vous les adresser. Il y aura des emmanchures de haches et outils de la Suisse allemande, des os appointis, graines, etc. et j'attends des haches en pierre des Eaux-Vives, ce qui vous évitera la peine de les acheter aux prix ridiculement hauts que l'on fait maintenant à Genève. Pour que je puisse recueillir de quoi vous faire un envoi satisfaisant, de Suisse et d'ailleurs, veuillez m'adresser immédiatement tout ce qu'il vous reste de doubles disponibles en bronzes (même les brimborions) et en graines, sauf le millet que j'ai encore en quantité suffisante. Bronzes et graines sont les 2 choses les plus pressantes ; si vous en avez le loisir, vous pouvez ajouter le reste, comme poteries, os déterminés, ficelle, crépi, pierres diverses.

Quand aurez-vous sérieusement besoin d'une nombreuse série de végétaux industriels ? Selon votre réponse je me mettrai à l'œuvre. N'envoyez pas de flacons, je vous en colloquerai des miens, exactement la même hauteur pour l'effet décoratif, mais à cou plus large ; je vous les coterai juste au prix de revient.

Quoique financièrement déconfit de la concurrence que va me faire pour mon premier volume celui du père Allmer, je me réjouis de voir apparaître l'œuvre d'un homme qui a une connaissance profonde de l'épigraphie, et où nous aurons tous quelque chose de bon à apprendre. Je ne sais pas encore s'il sera grincheux ou bienveillant vis-à-vis de ceux qui l'ont précédé en Savoie, car c'est un être dont les impressions changent avec l'état de l'atmosphère, et il est probable que, malgré tout le sérieux de ses travaux, il y aura quelques petits errata à signaler, mais en somme on peut s'attendre à de précieux enseignements sur les dignités, l'administration des provinces, etc.

J'ai rapporté de Genève une quantité des photographies italiennes que je vous ai proposées. J'y retournerai fin juillet à votre disposition.

Serand vous avait préparé son album d'armoiries. Faut-il que je vous l'envoie immédiatement avec d'autres documents héraldiques de Savoie et un avant-goût des lacustres suisses ?

Devotissimus,

Louis Revon.

« *Si vous n'avez plus d'épingles entières...* »

Annecy, 29 octobre 1872.

Cher Perrin,

Me revoici !

Vous seriez bien aimable de me renvoyer illico ce que vous n'avez pas pris dans les antiques à choisir, et pour y joindre ce que vous avez de disponible en lacustres. Si vous n'avez plus d'épingles entières, veuillez en mettre quelques-unes de cassées, pourvu que la tête entière soit suivie d'au moins 4 centimètres de tige.

Quand vous viendrez, veuillez m'avertir, afin que je ne sois pas en excursions...

... J'ai rapporté pour M. Lepic une série de lacustres de la Suisse allemande, à des prix raisonnables ; j'ai renvoyé les objets chers comme des nattages et tissus à 18 f et 20 f, tandis que j'en ai gardé pour lui à 8 et 10 f pour la plupart. En prendriez-vous à ces prix, et pour combien, si je demandais un nouvel envoi en communication ?

J'ai en vue une série de lacustres, âges de la pierre et du bronze, des stations récemment explorées dans les lacs du Jura suisse. Je compte en faire venir pour M. Lepic et un peu pour Annecy, dès que je saurai au juste les prix. S'ils sont raisonnables, pour combien faudrait-il vous prendre de bibelots ? J'ai vu là des bronzes qui rappellent parfaitement les Bourget, ornements estampés, boucles, hameçons, etc.

N'oubliez pas d'avoir l'obligeance d'envoyer immédiatement la boîte antique avec vos additions ; j'en ai besoin cette semaine.

Devotissimus,
Louis Revon.

Etes-vous en train de classer les vitrines ?

« *On ne voit que des mines allongées* »

1er août 1873.

O Perrine !

J'ai fait votre commission pour les décors. Voici - entre nous - la réponse. Il faudrait écrire directement au Maire, mais il y a peu de chances pour obtenir un envoi parce que : 1°) Quand on a prêté des écussons et autres choses à votre dernier concours, grand nombre d'objets sont revenus avariés et d'autres ne sont pas revenus du tout ; 2°) Nous avons eu les mêmes désagréments à l'exposition d'Albertville ; 3°) Les pluies persistantes et les gamins ont mis dans un triste état le matériel au mois de juin, de sorte qu'il faudrait attendre longtemps avant que le Ville ne puisse l'offrir dans un état convenable. Vous pouvez toujours tenter d'écrire officiellement au Maire.

Ici, depuis dimanche, l'esprit est tourné bien loin des réjouissances. On ne voit que des mines allongées et on n'entend que des récriminations. Chacun parle du passif de la faillite du Comptoir d'Escompte. Ce qui nous fait beaucoup de peine, c'est de penser à la ruine possible de quelques personnes parfaitement honnêtes comme Calloud, Jules Philippe, etc. qui ont fait partie des derniers conseils de surveillance et qui courent grand risque d'être rendus responsables des pertes...

... Je ne mettrai dans la Revue votre bon article lacustre que quand on pourra y joindre la planche. Si vous êtes trop pressé en ce moment, vous pouvez attendre au n° de septembre.

Lepic m'a écrit qu'il sera à Aix en septembre. Pendant que je prépare des objets à lui vendre, je mets de côté des doubles à échanger pour votre Musée. Le tas s'épaissit. Je vous adresserai ça à la rentrée : je compte partir dans la 2ème quinzaine de ce mois pour Genève où je passerai septembre et une partie d'octobre (rue des Alpes, 7).

Votre dévoué,
Louis Revon.

« *Voudriez-vous acheter des celts ?* »

Annecy, 3 novembre 1873.

Mon cher Perrin,

Je suis parti pour les vacances sans avoir eu le temps d'expédier la caisse annoncée. Comme il reste encore un peu de place, je vais y mettre peu à peu les doubles qui arriveront et j'expédierai le tout quand cela arrivera au niveau du couvercle. Si toutefois vous préférez un envoi immédiat, je peux maintenant le faire du jour au lendemain.

Voudriez-vous acheter à 8 f pièce des celts trouvés dans les Côtes-du-Nord ? Il y en a 7 ou 8 à votre service ; on pourrait faire une petite diminution pour plusieurs, par exemple 15 f les 2. Ils ont, comme particularité intéressante, un culot supplémentaire pour qu'on fût sûr que le tranchant aurait la quantité de bronze nécessaire. C'est dire que ces celts sont tels qu'ils étaient sortis du moule avant le martelage.

J'ai écrit de divers côtés pour compléter nos produits végétaux, de sorte que je suis sûr d'avoir bientôt de nouveaux doubles à échanger. N'attendez pas trop longtemps avant de mettre les vôtres en flacons, à cause des souris, des insectes et de la poussière. Quand vous viendrez ici, vous verrez l'effet de la collection que j'ai classée ; c'est assez flatteur à l'œil et bien précieux pour l'étude. J'en ai envoyé un tas à Aix, mais comme Lepic est plus riche que vous et nous, je les lui fais payer au profit de la petite caisse du Musée. Il est vrai que je lui cède tout cela à un prix bien raisonnable...

... Avez-vous séparé les doubles des acquisitions de lacustres dont vous m'aviez parlé ? N'oubliez pas Annecy, même pour des objets que nous avons déjà. Je vais me mettre en quête de lacustres suisses pour avoir des doubles à vous expédier.

Un refroidissement, suivi d'une irritation de la gorge préparée préalablement au Musée par la respiration de poussières malsaines, m'a cloué à la chambre pendant presque toutes les vacances ; adieu les fouilles ; j'enrageais. Aujourd'hui je suis presque guéri.

A-t-on pris une décision pour le concours archéologique ? S'il y a moyen d'avoir une prime, tant minime soit-elle, je compte sur votre éloquence.

Vous me direz où vous en êtes pour la collection industrielle. Je vous autorise à dire à votre préfet que le Musée d'Annecy vous fournira indéfiniment des collections qui ne coûteront à Chambéry que la peine de faire quelques échanges. Si vous avez besoin d'indications sur ce genre de collections, je suis à votre service.

Réservez-moi tout ce que vous pourrez dans vos lithographies bonnes à encadrer ou à cartonner, comme lacustres, cartes, etc.

Devotissimus,
Louis Revon.

Du nouveau sur Joseph-François Tochon

La très grande majorité des Annéciens qui, dans leur ville, empruntent la place Tochon, ignorent qui était le personnage qui lui a donné son nom. Le but de ma communication est de vous parler de ce Savoyard dont la vie et l'œuvre méritent d'être tirées de l'oubli.

En 1920, l'infatigable Félix Miquet, le grand biographe de nos compatriotes du XIXe siècle, avait publié dans la *Revue Savoisienne* un bref article qui, s'il ne donne pas beaucoup de détails sur Joseph-François Tochon, fournit des indications précieuses sur ses origines et sa famille.

Les recherches que j'ai entreprises m'ont conduit — en personne ou par lettre — dans des lieux très divers, ce qui fait à la fois la difficulté et le charme des investigations de ce genre. J'ai dû interroger les archives d'Annecy, celles de Rouen et du Havre ; celles de la guerre à Vincennes ; l'Archivio di Stato et l'Académie des Sciences de Turin, et, à Paris, les papiers conservés aux Archives nationales, au Musée du Louvre, au Cabinet des Monnaies et des Médailles de la Bibliothèque Nationale, aux Archives Départementales de la Seine, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France.

Suivons donc les étapes de l'existence de Joseph-François Tochon. Une vie brève puisqu'il meurt à quarante-huit ans, mais très caractéristique des péripéties personnelles traversées par un homme qui, né et élevé à la fin de l'Ancien Régime, va se trouver emporté dans le tourbillon de la Révolution et de l'Empire, pour connaître son accomplissement et sa notoriété sous la Restauration.

*
* *

Commençons par le milieu familial.

Les Tochon étaient des gens de robe établis à Annecy depuis la seconde moitié du XVIIe siècle.

L'arrière-grand-père de notre héros, Jean-François, était originaire de La Ruaz, hameau du Grand-Bornand, où la famille conservera des forêts et des alpages jusqu'au début du XIXe siècle. C'est lui qui s'installe à Annecy comme homme de loi. De son mariage, en 1696, avec la fille d'un orfèvre de la ville, naîtront, jusqu'en 1718, dix-huit enfants.

Le neuvième, Amédée, sera avocat fiscal du Genevois.

Son fils, Louis-Michel, qui vivra de 1738 à 1803, prendra la suite de son père dans la charge d'avocat fiscal. Il épouse en 1771 Hélène Famel, qui lui donnera cinq enfants. Ce seront :

— Joseph-François, l'aîné, né en 1772, le personnage dont nous nous occupons ;

— Louise (1774), épouse de François Marchand, conservateur des Hypothèques ;

— Amédée (1775-1837) ;

— Josette (1781), qui épouse en 1803 Jean Alexis Collomb, négociant, fils du richissime Jean-Alexis Collomb, fondateur de la verrerie d'Annecy ;

— Le dernier fils est le seul qui, comme son aîné, ne demeurera pas à Annecy et fera carrière en France : Antoine Tochon (1788), qui se fera appeler Tochon de Marollier du nom d'une montagne du Grand-Bornand que son père lui avait léguée, deviendra, sous l'Empire, sous-préfet d'Ussel en Corrèze. Naturalisé français en 1816, il prit sa retraite en 1838 dans sa sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou, dans l'Eure-et-Loir, puis s'établira à Paris où il mourra.

Joseph-François Tochon est né le 4 novembre 1772 au château de Metz, près d'Annecy, domaine appartenant à sa famille et dont il héritera à son tour.

Les Tochon du XVIIIe siècle sont des gens de la bonne société annécienne. Ils sont des catholiques observants.

Amédée, le grand-père, est recteur de la Confrérie des Pénitents noirs et membre de la société pieuse des Bons Amis.

Louis-Michel, le père, est l'un des dirigeants de la Confrérie des Pénitents blancs — ce qui ne l'empêche pas d'être membre de la loge maçonnique la *Triple Equerre,* affiliation qui ne comporte alors aucune connotation anti-religieuse.

Louis-Michel Tochon est, au début de la Révolution, un gros propriétaire foncier avec des biens dans les communes du Grand-Bornand, de Metz, d'Annecy et de Pringy.

*
* *

Nous en arrivons à l'enfance et aux débuts dans l'existence.

Joseph-François Tochon fait à Annecy — probablement au Collège Chappuisien — de très fortes études d'humanités classiques. Il deviendra un latiniste et un helléniste émérites. Son confrère de l'Institut, Antoine Saint-Martin, écrira que « l'histoire et la littérature ancienne furent particulièrement l'objet de ses études ».

Tout ce qu'on entrevoit de lui nous le montre non pas comme un érudit cantonné dans une étroite spécialisation, mais comme un homme de l'Ere des Lumières, doté d'une vaste culture et curieux de sujets fort divers — comme la botanique.

En 1788, à seize ans, il part pour l'Université de Turin pour suivre les cours de la Faculté de droit.

Au début de 1792, après avoir conquis le doctorat en jurisprudence, il rentre à Annecy comme stagiaire au Bureau de l'Avocat des

Pauvres, correspondant à ce qui est maintenant le service de l'assistance judiciaire.

C'était alors la préparation à l'admission au barreau des avocats ou à la magistrature. Au moment où Tochon s'apprête à suivre la tradition familiale, la Révolution, qui s'abat sur la Savoie en septembre 1792, amène une première rupture dans une existence que tout semblait présager comme calme et unie.

*
* *

Voyons maintenant le soldat (1793-1797).

Cette partie de la biographie de Tochon n'a fait l'objet que de mentions rapides. On peut en reconstituer les étapes grâce à sa notice d'état de services des Archives de la Guerre.

Son ami Saint-Martin — royaliste bon teint comme lui — écrit que « *lorsque son pays, réuni violemment à la France, fut forcé de subir le joug de la Révolution et de partager, sous le nom de liberté, son infortune et son esclavage, la plupart des personnes que leurs fonctions et leur naissance devaient attacher à l'ordre établi se virent dans la nécessité d'émigrer* ».

Louis-Michel Tochon quitta la Savoie et, indiqué comme juge de paix à Annecy, fut inscrit sur la liste des émigrés. La plus grande partie de sa famille fut emprisonnée. Joseph-François Tochon fut compris dans la grande réquisition militaire ordonnée en février 1793. « *Il ne put,* dit toujours Saint-Martin, *se dispenser de combattre pour un pays qui lui était étranger quelques mois avant. On ne lui accorda que cinq jours de délai et il partit comme simple soldat pour l'Armée des Alpes* ». A la différence d'un grand nombre de jeunes bourgeois de sa génération, qui s'enrôleront avec enthousiasme au service de la Grande Nation française et qui seront une pépinière d'officiers et de généraux des armées de la Révolution et de l'Empire, Tochon est entraîné contre son gré dans cet épisode de son existence. Il est incorporé au 3e Bataillon des Volontaires du Mont-Blanc.

Dès la fin de 1792, les enrôlements volontaires avaient commencé dans cette unité, définitivement organisée le 15 mai 1793. Elle regroupait les volontaires, puis les requis de l'ancienne province du Genevois (Annecy, Rumilly, La Roche) et, du Faucigny, ceux de Bonneville.

Amédée Tochon, frère de Joseph-François, semble s'être enrôlé dès le 15 mars 1793 dans le 3e Bataillon. Il deviendra lieutenant et restera dans l'armée qu'il ne quittera qu'en novembre 1803.

Notre personnage, au contraire, sera, comme bon nombre de ses camarades, un volontaire désigné.

La pénurie des cadres est grande et Joseph-François Tochon fut, dès l'automne 1793, nommé sous-lieutenant à titre provisoire.

Il sera ensuite lieutenant puis, affecté à l'Etat-major, capitaine adjoint aux adjudants généraux.

Le 3e Bataillon fut affecté à la 18e demi-brigade d'infanterie légère, qui cantonna à Hyères, à Toulon, à Monaco, puis sur la frontière des Alpes, où elle combattit contre les Austro-sardes, en 1794 et 1795.

L'année 1795 sera marquée par un épisode qui, sous la Restauration, sera évoqué dans les notices consacrées à Tochon. Les Royalistes avaient, en 1793, ouvert Toulon aux Anglais et la ville avait été reprise par les forces de la Convention, après un siège mémorable.

La population demeurait jacobine et, le 23 mai 1795, les ex-robespierristes fomentaient une émeute contre la majorité royaliste du Directoire. Les monarchistes locaux furent pourchassés par les jacobins dont la révolte fut écrasée par l'armée. Tochon se porta au secours des royalistes dont il partageait secrètement les idées. « Il défendit et sauva au péril de sa vie plusieurs victimes poursuivies par les révolutionnaires ».

En mars 1796, la 18e légère fut réunie à la 6e légère pour former la 29e demi-brigade légère, commandée par l'Annécien Balleydier.

Avec la 4e légère, ou demi-brigade allobroge, elle forma l'avant-garde de la division Augereau.

De 1796 à 1797, Tochon prend part à l'éblouissante campagne d'Italie de Bonaparte, marquée par l'occupation du Piémont puis de la Lombardie et, en 1797, par les opérations autour de Mantoue et l'expédition dans la vallée de l'Adige en direction du Tyrol.

Tochon n'était pas resté à l'armée d'Italie jusqu'à la fin de la campagne. En effet, son acte de mariage du 14 décembre 1797 — dont nous allons reparler dans un instant — nous indique qu'il se trouvait alors « employé au Havre depuis environ deux ans ».

Y était-il en garnison et pour quel motif ? Cette mention est-elle exacte ? Il y est qualifié « d'adjoint aux adjudants généraux des armées ». Ses états de services indiquent qu'il fit campagne « dans l'armée des Alpes et celle d'Italie pendant les années 3, 4, 5, 6 » (1795-1798) « jusqu'à l'époque de son mariage en 1798 (en réalité, comme on vient de le voir, en décembre 1797) où il obtint de se retirer avec un traitement de 900 francs qu'il n'a jamais voulu toucher ». Le document ajoute que « son brevet de lieutenant fait mention d'une manière honorable de la conduite courageuse qu'il a tenue à Toulon lors de la révolte excitée par les Jacobins en l'an 3 ». Je n'ai pas pu éclaircir ce point.

*
* *

L'année 1798 va être pour Tochon, après l'enrôlement forcé de 1793, le second tournant décisif de sa vie. Il est marqué par le mariage et l'affirmation de la vocation d'historien et d'archéologue.

C'est sur ces aspects que ma communication apportera des nouveautés.

Parlons d'abord de son mariage.

Tochon faisait, comme on dit, un très riche mariage, dans un milieu tout différent du sien, mais qui ne semble pas avoir rencontré d'opposition de la part de ses parents, toujours vivants, ni du reste de sa famille puisque son beau-frère François Marchand, conservateur des Hypothèques à Annecy, avait fait le voyage du Havre pour être un des témoins de la cérémonie civile.

Il épousait sa cadette d'un an (elle en comptait vingt-quatre), Eugénie Homberg, d'une des premières familles de négociants du Havre.

La mariée était la fille d'Edouard-Eliezer Homberg, présent à l'acte de mariage, chez qui elle demeurait rue des Volontaires, et de Judith Lévi Schabracq, décédée.

L'histoire des Homberg est un remarquable exemple d'intégration progressive et d'éclatante réussite dans cette cité marchande du Havre qui était alors l'un des premiers ports de commerce de France.

Cette famille Homberg, ou Humberg, d'origine juive allemande, s'était établie au Havre vers 1730.

Henri Homberg fonde la maison que ses trois fils, Léon, Gerson et Eliezer, continuent à faire prospérer.

Leur entreprise devient, avec celle des Foache et des Bégouën-Demeaux, une des trois plus fortes maisons d'armement de la place, sinon la plus forte.

De 1763 à 1789, elle arme soixante-dix-huit navires pour un tonnage total de 19 920 tonneaux.

Les Homberg participèrent également à des Chambres d'assurances, sociétés mutuelles de garantie contre les risques du commerce d'outre-mer.

Suzanne Compers, épouse d'Henri, continue le négoce sous la raison sociale « Femme Homberg ». En 1770, pour cause de religion israélite, elle ne peut obtenir le droit de bourgeoisie.

Ses trois fils entrent avec elle dans l'affaire, sous la raison sociale « Veuve Homberg et Homberg Frères ».

En septembre 1775, ils obtiennent la bourgeoisie du Havre en considération des services qu'ils ont rendus en étendant leur commerce dans les pays du Nord et en donnant six navires pour Saint-Domingue.

Les Homberg ressentent la nécessité d'une intégration complète à leur nouveau pays. Onze membres des trois branches masculines de la famille — dont Eugénie — sont baptisés à Rouen en 1785 ; seize autres reçoivent le baptême dans la paroisse Saint-Michel d'Igouville, proche du Havre, en 1785 et 1786.

La prospérité des Homberg continue après la Révolution puisqu'ils accaparent, dans la première moitié du XIXe siècle, avec une ou deux autres familles, les fonctions de présidents de la Chambre et du Tribunal de Commerce du Havre. Dans cette ville, leurs affaires cessent vers 1855, qui est également l'époque de la vente de la collection de monnaies laissée par Tochon.

Joseph-François Tochon est, par son mariage, nanti d'une considérable fortune. En 1800, il s'établit à Paris où il réside, alternant la vie dans la capitale avec des séjours en Normandie.

Il ne semble pas avoir eu d'enfants.

On le trouve qualifié de « banquier » et, le plus souvent, de « rentier ».

L'aisance dont il jouit va lui permettre de développer sa passion pour la numismatique et l'Antiquité.

Evoquons maintenant sa vocation scientifique.

Pour connaître la carrière et l'œuvre de Tochon, il faut se reporter aux notices de ses confrères de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Dacier et Saint-Martin, qui ont échappé aux rares historiens savoyards, ainsi qu'aux archives de cette institution.

Laissons parler ces documents :

> « Monsieur Tôchon, rendu désormais aux douceurs d'une vie paisible, et libre de s'occuper, sans contrainte et sans partage, de ses goûts littéraires qui ne l'avaient jamais abandonné au milieu des devoirs bien différens que lui imposait son état, s'y livra dès-lors avec une nouvelle ardeur. L'histoire et la littérature ancienne furent plus particulièrement l'objet de ses études ; mais une circonstance imprévue vint bientôt leur donner une direction plus spéciale, en les appliquant à une science qui fut depuis l'occupation de sa vie entière. En 1798 il était aux bains d'Aix, dans sa patrie, quand on lui montra par hasard quelques médailles nouvellement découvertes dans le pays : elles fixèrent son attention, et dès-lors la numismatique devint l'objet constant de ses études. »

Cette prédilection de Tochon pour l'Antiquité s'explique par le contexte de la culture européenne de l'époque.

Les gens du XVIIIe siècle étaient pétris de culture classique et la Révolution avait cherché ses ancêtres dans les grands hommes de l'Antiquité mise à la mode par les fouilles de Pompeï et d'Herculanum vulgarisées par les ouvrages de l'archéologue allemand Winckelmann.

Au moment où se précise la vocation de Tochon pour l'Antiquité, c'est l'Egypte — dont l'expédition s'achève — qui fait fureur et qui va dominer l'esthétique du Consulat et de l'Empire. Ce sera une des grandes passions de notre Annécien, non pas l'Egypte des Pharaons et des hiéroglyphes qui ne seront déchiffrés qu'en 1822, mais l'Egypte de la période grecque et romaine.

La première orientation de Tochon est l'archéologie classique et il a la chance que sa femme partage ses goûts :

> « Il eut encore, à cette époque, le bonheur de s'unir à une compagne aimable qui sut s'associer à ses goûts et presque à ses études, et qui, en les partageant, accrut l'intérêt et le charme du voyage qu'ils firent ensemble en Italie, non pour satisfaire une vaine curiosité, mais pour bien voir les monumens publics et les riches collections particulières, et sur-tout pour acheter et transporter en France les objets rares et précieux de l'antiquité dont il pourroit faire l'acquisition. Favorisé par la fortune, et dirigé par les connoissances diverses qu'il avoit puisées dans les ouvrages des Winckelmann, des Eckhel, des Visconti, et dans ses propres observations, il réussit à se procurer un très-grand nombre de vases peints, dits *étrusques*,



Gérard del. *Lith. de Villain*

À

J.PH F.OIS TÒCHON, *d'Annecy*,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

de médailles grecques et romaines, de monumens de tous les genres, et il en forma, à Paris, une riche collection, digne d'attirer les regards et de fixer l'attention de tous les amateurs de l'antiquité ».

« Les événements désastreux, qui agitaient l'Italie à cette époque, ne lui permirent pas de prolonger son séjour autant qu'il le désirait ; il ne put visiter Naples et la Sicile, qu'il était si important pour lui de connaître. Il fut donc, à son grand regret, obligé de revenir en France ».

Sa collection d'*antiques*, comme on disait alors, fut

« pendant longtems le principal ornement de son cabinet. En 1817, il consentit à la céder au gouvernement, avec toutes les planches destinées à la reproduire, en se réservant toutefois le droit de les publier. Les vases qu'elle contenait n'étaient pas moins précieux ni moins intéressans par l'élégance et la beauté de leurs formes, que par la diversité et l'intérêt des sujets qu'ils représentaient. Ce fut pour lui l'objet de nouvelles recherches. De belles gravures devaient accompagner ses savantes observations ; les unes et les autres sont encore inédites ».

Mais assez vite Tochon allait se spécialiser dans la branche qui fera son renom, la numismatique grecque et romaine.

« La science numismatique, qui doit être considérée comme une des principales bases de la certitude de l'histoire, ne peut avoir une véritable utilité, et ne peut recevoir de juste application, qu'autant qu'on y joint tous les secours que peuvent fournir les langues et la littérature ancienne ; sans cela ce n'est qu'une vaine curiosité, ou un simple objet de commerce ».

« Depuis long-tems il était un très-habile numismatiste, et son extrême modestie l'avait empêché de faire connaître les importans ouvrages dont il s'occupait ; il semblait ne s'attacher qu'à enrichir et à compléter sa belle collection, qui est, après celle du Roi, l'une des plus riches de la capitale ».

Tochon commence, dès 1815, à publier des contributions savantes sur l'identification de nouvelles monnaies, la chronologie exacte des souverains qui les ont fait frapper, le contexte historique dans lequel elles ont été émises.

« Son cabinet acquit bientôt une célébrité bien méritée, et qu'il dut non-seulement au nombre et à la rareté des objets dont il étoit composé, mais encore à la complaisance et à l'instruction du propriétaire, au ton de bonhomie et sans prétention avec lequel il faisoit remarquer à ceux qui le visitoient et qui étoient capables de l'entendre, l'intérêt historique ou monumental des divers objets, enfin à l'obligeante facilité avec laquelle il permettoit aux gens de lettres de faire usage de ceux qu'ils jugeoient utiles à leurs travaux, quoiqu'il eût l'intention de publier lui-même son cabinet tout entier, et qu'il eût déjà fait graver sous ses yeux le plus grand nombre des vases peints qu'il y avoit réunis ».

*
* *

Il nous reste à voir Tochon et la Savoie : le député du Mont-Blanc.

On pourrait penser que Tochon, arraché par la guerre à son pays natal et fixé en France, s'était complètement « désavoyardisé ». Il n'en est rien car il continuait à entretenir des relations étroites avec sa famille et ses compatriotes.

— Dans son nom, tout d'abord : il se fera toujours appeler « Tôchon d'Annecy » (avec l'accent circonflexe) et c'est ce patronyme qui figure sur ses publications.

— Dans ses intérêts : il garde des biens à Annecy : le château de Metz, où il est né, et le domaine qui l'entoure ; une montagne à la Colombière, au Grand-Bornand ; une maison rue Jean-Jacques Rousseau, à Annecy, que sa veuve vendra, en 1821, à M. Thyrion.

Sous l'Empire, il figure sur la liste des six cents contribuables les plus imposés du département du Mont-Blanc, avec des revenus allant de 20 à 40 000 francs et une imposition de 140 à 250 francs.

En 1813, le préfet note à son propos : « Habite Paris. Rend des services aux habitants de ce pays ».

Tochon, dont nous avons signalé les opinions royalistes, semble avoir gardé ses distances avec le régime impérial.

Le *Journal de Savoie* dira de lui :

> « La vue d'une injustice le blessait au point de le rendre malade. Quoique naturellement timide, rien n'ébranlait chez lui le courage de la conscience. Il donna, sous ce rapport, un bel exemple de fermeté et de générosité dans un procès fameux (l'affaire *Tonninges*), dont les détails ne peuvent trouver place ici »

et sur laquelle je ne sais rien...

Et Saint-Martin :

> « Les excellentes qualités de son cœur, sa loyauté, son extrême bonté, lui avaient acquis dès long-tems un grand nombre d'amis. Toujours empressé à servir et à obliger ceux qui s'adressaient à lui, en toute occasion et en quoi que ce fût, il était devenu en quelque sorte le patron, le protecteur de ses compatriotes. Assez heureux pour avoir pu faire effacer son père de la liste des émigrés, il parvint à rendre le même service à beaucoup d'autres personnes en son pays ».

C'est en 1815 que se situe un épisode de la vie de Tochon avec son élection de député, à un moment peu connu de l'histoire savoyarde. J'en ai reconstitué les circonstances d'après le dossier des Archives nationales, d'où j'ai tiré ces indications inédites.

Le 30 mai 1814, Le Premier Traité de Paris ne rend pas au roi de Sardaigne la totalité de la Savoie. Il laisse à la France de Louis XVIII une partie du département du Mont-Blanc, avec Chambéry, siège de la Préfecture, et les arrondissements d'Annecy et de Rumilly.

En août 1815, ces régions participent à l'élection des députés à la Chambre. Elles se font après qu'un premier tour ait désigné des candidats au sein des arrondissements, par le suffrage des 321 électeurs les plus imposés.

Les élections sont très disputées. Elles mettent aux prises les royalistes, anciens ou ralliés, et les libéraux, ex-jacobins (comme Bastian, maire de Frangy, ou Favre, d'Annecy, ou Ruphy, de Menthon, sous-préfet d'Annecy sous l'Empire).

Il faudrait étudier en détail ces scrutins très intéressants.

Le vote final met aux prises seize candidats. Les trois élus sont Finot, père du préfet (qui a retourné sa veste et fait allégeance à Louis XVIII) : 65 voix ; Tochon Joseph-François, rentier à Paris, 21, rue Caumartin : 59 voix ; le comte de Viry : 51 voix (François-Joseph de Viry - 1766-1820 - fils de l'ancien ambassadeur sarde François-Marie - 1736-1813 - passé aux Jacobins sous la Révolution, rallié ensuite à Bonaparte, préfet, sénateur et chambellan de l'Empereur).

Le préfet écrit au Ministre de l'Intérieur, au lendemain du vote :

> « Il est impossible de montrer plus d'esprit de sagesse que je n'en ai rencontré dans les électeurs, qui se sont rendus avec empressement aux assemblées. Ils étaient entièrement pénétrés de l'importance du choix qu'ils devaient faire.
>
> M. Tochon, natif d'Annecy et banquier à Paris, a été le second élu. C'est un citoyen recommandable sous tous les rapports et que tout le monde a vu nommer (sic) avec le plus grand plaisir.
>
> M. de Viry est le fils de l'ancien sénateur. Personne ne jouit de plus de titres que lui dans la considération et dans l'estime générale. Il est très attaché à la France, ce qui n'est pas commun dans l'ancienne noblesse de ce pays, qu'on accuse généralement de faire des vœux pour être rendue au roi de Sardaigne. Ce parti de la noblesse ne serait point dangereux si les prêtres n'étaient point animés du même sentiment ».

En fait, Finot et Viry n'avaient pas encore été admis à la Chambre lorsque la Savoie fut tout entière rendue à la Sardaigne par le Second Traité de Paris du 20 novembre 1815. Seul Tochon y siégea sans que le *Moniteur* du Royaume ait gardé la trace de ses interventions.

*
* *

Les années de la notoriété, pour lui, vont de 1815 à 1820.

Les cinq années qui s'écoulent entre la Restauration de 1815 et la mort prématurée de Tochon en 1820 sont celles où il accède à la considération nationale et internationale de ses mérites scientifiques.

En 1815, il est décoré de la Légion d'Honneur et il reste Français — sans qu'il semble s'être fait naturaliser comme les autres notables savoyards ayant choisi le même destin.

Royaliste de toujours, il est bien en cour et il fréquente le milieu monarchiste français de la capitale : l'abbé Félix Dupanloup, le futur évêque ; l'abbé de Genoude, directeur de la *Gazette de France* ; et surtout les frères Michaud (Joseph-François, directeur de *La Quotidienne*, influent journal royaliste, membre de l'Académie Française, historien des croisades ; Gabriel-Louis, fondateur d'une prospère maison d'édition qui imprime les œuvres de Tochon, et directeur, depuis 1811, de la célèbre *Biographie universelle* à laquelle le numismate annécien donne un grand nombre de notices sur des personnages de l'Antiquité).

Le 13 novembre 1816, il est élu membre de l'Institut de France, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement du littérateur Pierre Louis Ginguené.

Il sera très actif à l'Académie jusqu'en mai 1819, présentant un grand nombre de communications et analysant les ouvrages et mémoires envoyés à cette savante compagnie.

Il envoie ses travaux à l'Académie des Sciences de Turin, dès 1816, comme, écrit-il, « un hommage que je lui dois sous tous les rapports et plus particulièrement comme élève de l'Université de Turin ».

Le 17 janvier 1819, il est élu membre et il exprime sa gratitude. « Rien ne peut me flatter davantage que de faire partie de cette illustre compagnie ».

Il sera également nommé, sans avoir fait acte de candidature, membre de la Société des Antiquaires d'Herculanum.

La grande entreprise de Tochon fut une étude de géographie historique sur les quarante-huit nomes (préfectures romaines d'Egypte) et l'étude de leurs monnaies.

Saint-Martin nous dit que

> « Les médailles des nomes (...), quoique assez nombreuses sous le rapport de la variété des types et des modules, sont au total assez rares ; peu de collections, et même de collections royales, en contiennent un certain nombre ; le cabinet du Roi, à Paris, quoique l'un des plus riches sous ce rapport, ne l'est cependant pas assez pour que l'on puisse traiter cette matière avec son secours seul. Pour se flatter d'en donner une juste idée, il fallait donc diriger vers cette partie de la numismatique toutes ses recherches ; à force de soin et de patience, M. Tôchon parvint à réunir une collection de médailles de ce genre, qui l'emporte sur toutes celles qui existent, pour la quantité et le choix des pièces. Il n'épargna non plus aucune peine pour se procurer des empreintes fidèles de toutes les monnaies de la même espèce qui existent dans les différens cabinets de l'Europe ; il entretint, pour cet objet, une correspondance très-suivie avec tous les Antiquaires de Rome, Florence, Naples, Turin, Venise, Vienne, Berlin, Londres, Copenhague : sûr alors de posséder tout ce qui existait en Europe sur la matière qu'il traitait, il put songer avec sécurité à publier son ouvrage (...). (On) ne balancera (...) pas à regarder ces recherches comme l'un des ouvrages les plus distingués de la science numismatique, et suffisant pour faire à jamais la réputation de leur auteur ».

L'ouvrage de Tochon, inachevé à sa mort, sera publié en 1822 par Saint-Martin sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

A sa mort, Tochon laissait également en chantier des entreprises considérables :

— un grand *corpus des monnaies gauloises* dont il avait fait exécuter tous les dessins,

— une *bibliographie numismatique,*

— une *description de toutes les monnaies de sa collection* dont il avait fait graver les planches relatives à l'Europe et une partie de celles concernant l'Asie, alors que toutes les autres étaient déjà dessinées.

Tochon laissait une fabuleuse collection qui fut vendue à l'Hôtel Drouot en décembre 1858, trente-huit ans après sa mort. Elle ne comprenait pas moins de 1.194 lots réunissant plus de 10 000

monnaies grecques, romaines et gauloises. En 1856, la vente de la collection Hoffmann, de Hanovre, qui ne comprenait que 588 pièces, était considérée « comme une des plus nombreuses qui ait été vendue en ce genre à Paris ». Celle de Tochon n'était, en France, dépassée que par le Cabinet des monnaies de la Bibliothèque impériale, et encore était-elle complète pour certaines séries.

*
* *

La mort de Joseph-François Tochon nous est décrite par Saint-Martin.

En 1815,

> « M. Tôchon croyait pouvoir se livrer sans réserve aux études qu'il affectionnait, quand une maladie cruelle, dont il avait déjà ressenti les atteintes, vint l'arrêter au milieu de ses projets. (Il était) doué d'une florissante santé, d'une haute stature, d'une constitution robuste, qui semblaient lui promettre de longs jours (...).
>
> Dans un voyage qu'il avait fait en Normandie, en 1813, il fut emporté par ses chevaux dans une descente rapide où sa voiture se brisa, et où il reçut d'horribles blessures, dont il fut long-tems à se guérir. Comme il n'eut aucune fracture dans cet accident, on en conçut peu d'inquiétude ; cependant, cinq mois après, le bras qui avait le plus souffert fut tout-à-coup privé de mouvement : ce fut là le premier symptôme de la funeste maladie qui se renouvela plusieurs années après, avec plus de force, et qui l'a conduit au tombeau, après sept ans de souffrances toujours croissantes. Nous l'avons vu brillant encore de force et de jeunesse, s'affaiblir et enfin succomber sous les efforts, lents mais constans, d'un mal dont rien n'a pu arrêter le cours.
>
> « Sincèrement religieux, M. Tôchon ne dédaigna jamais de faire hautement profession de foi à cet égard. Lorsqu'il reçut les derniers sacremens, en pleine connaissance, plusieurs jours avant sa mort, il voulut que ce fût en présence de tous ses domestiques ».

Le 20 août 1820, il mourait à Paris, rue Caumartin, âgé de quarante-huit ans.

Paul GUICHONNET.



Fleuron de la collection Tochon, qui la publia en 1816, cette grande médaille en argent, d'un poids de 367 grammes. Elle représente Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, mort en 1447, époux en secondes noces de Marie, fille du duc de Savoie Amédée VIII. Son auteur est le célèbre peintre et graveur Victor Pisan, dit Pisanello, qui exécuta les portraits de la plupart des princes de son temps.

Quatre lettres inédites de Camille Dunant

Avant de commencer la lecture de ces lettres inédites de Camille Dunant, je dois remercier le général Pierre Laeuffer, membre de l'Académie Florimontane, dont l'arrière-grand-mère était la sœur de Camille Dunant, qui m'a très obligeamment ouvert les archives familiales...

En quelques mots, je vais tracer le portrait de Camille Dunant. Exercice difficile s'il en est, tant la carrière de cet homme de bien fut riche et variée et tant fut longue sa vie puisqu'il mourut à l'âge de 90 ans.

Pour l'Académie Florimontane, il a été le président qui a battu le record de présidence. Il resta, en effet, à la tête de notre académie pendant plus de quarante ans.

La famille Dunant est une vieille famille savoyarde puisqu'on retrouve les traces d'un Jean Dunant, commissaire comital en 1476, et qu'un Antoine Dunant était « bourgeois d'Annecy » en 1627. Quoi qu'il en soit de ses ancêtres, Camille Dunant naquit à Annecy en 1819 et y mourut en 1909. Il était le fils de Prosper Dunant, architecte, à qui l'on doit l'église néo-classique sarde de Taninges et peintre de talent dont, il y a quelques années, le château d'Annecy présenta les œuvres.

Il fit ses études classiques au collège chappuisien d'Annecy, puis ses études supérieures à l'Université de Turin d'où il sortit docteur en droit.

Le Gouvernement sarde le nomma successivement juge adjoint au tribunal civil d'Annecy, puis substitut du procureur du Roi près le conseil d'intendance, et conseiller d'intendance.

Après la Justice, l'Enseignement. Nommé proviseur des études de la province du Genevois, Camille Dunant prit une part active à l'organisation de l'Instruction publique, et il fonda, avec l'Académie Florimontane et la municipalité d'Annecy, un cours spécial pour les jeunes gens — pas encore de jeunes filles à cette époque — qui se destinaient aux professions industrielles et commerciales. Il anima également des cours publics du soir, à l'hôtel de ville, pour les ouvriers.

Au moment de l'Annexion de la Savoie à la France, en 1860, Camille Dunant fut le collaborateur, au titre de conseiller, du gouverneur civil chargé de procéder aux formalités de cet acte important. Il y mit d'autant plus de cœur qu'il était favorable à l'Annexion.

Afin de dissiper les préjugés défavorables qui pesaient sur notre province, (« pays rude et froid, uniquement peuplé de petits ramoneurs et de montreurs de marmottes »), Camille Dunant, rapporteur du comité touristique, fournit à Francis Wey et au dessinateur Terry, tous les éléments, renseignements et documents pour écrire et illustrer l'*Album historique de la Haute-Savoie,* livre destiné à populariser le département.

Sur le plan départemental, Camille Dunant fut nommé conseiller de Préfecture de la Haute-Savoie puis devint vice-président de cette institution. Retraité, il siègera au Conseil Général. Sur le plan municipal, il fit partie des municipalités Grivaz et Boch et resta longtemps premier adjoint.

Ces fonctions n'empêchèrent pas Camille Dunant de déployer une grande activité au sein de plusieurs sociétés locales dans lesquelles il joua un rôle de toute première importance.

Président de la Société Florimontane, il fut l'un des fondateurs, en 1874, de la section d'Annecy du Club Alpin Français. Sous son impulsion, la section fit ouvrir ou améliorer les sentiers des principaux belvédères de la région annécienne, notamment ceux du Charbon, du Parmelan, de la Tournette et de la Pointe Percée.

Il fit construire de ses propres deniers le chalet-hôtel du Parmelan qu'il donna au Club Alpin Français. Cette société, en reconnaissance de ses services, lui décerna la grande médaille d'or. Une inscription, « A Camille Dunant, les touristes reconnaissants. 1910 », a été gravée sur le rocher qui marque la fin du Grand Montoir et l'arrivée sur le plateau du Parmelan.

Infatigable, Camille Dunant fut aussi le fondateur, en 1895, du Syndicat d'initiative d'Annecy dont le but était « de mettre en œuvre des mesures conformes à l'intérêt commun, de retenir les visiteurs étrangers par l'organisation de fêtes, illuminations, régates, courses vélocipédiques, concerts, par tous les moyens de nature à faire connaître les curiosités, les agréments de la ville d'Annecy et des environs, comme séjour et centre d'excursions ».

Camille Dunant était chevalier de la Légion d'honneur, chevalier des Saints Maurice et Lazare, et officier de l'Instruction Publique. En reconnaissance de son dévouement à la « chose publique », une plaque de marbre avait été posée sur la façade de sa maison natale au bas de l'avenue des Trésums, maison démolie pour faciliter la circulation. Sur cette plaque on pouvait lire : « Dans cette maison a vécu Camille Dunant - 1819 - 1909. Il consacra sa longue activité à son pays qu'il servit avec une ardeur patriotique et désintéressée ». Ce qui ne l'empêchait pas d'avoir beaucoup d'humour, un humour même un peu grinçant, comme le prouvent ses lettres, véritable chronique de la vie annécienne de cette époque.

Gérard LOUCHET.

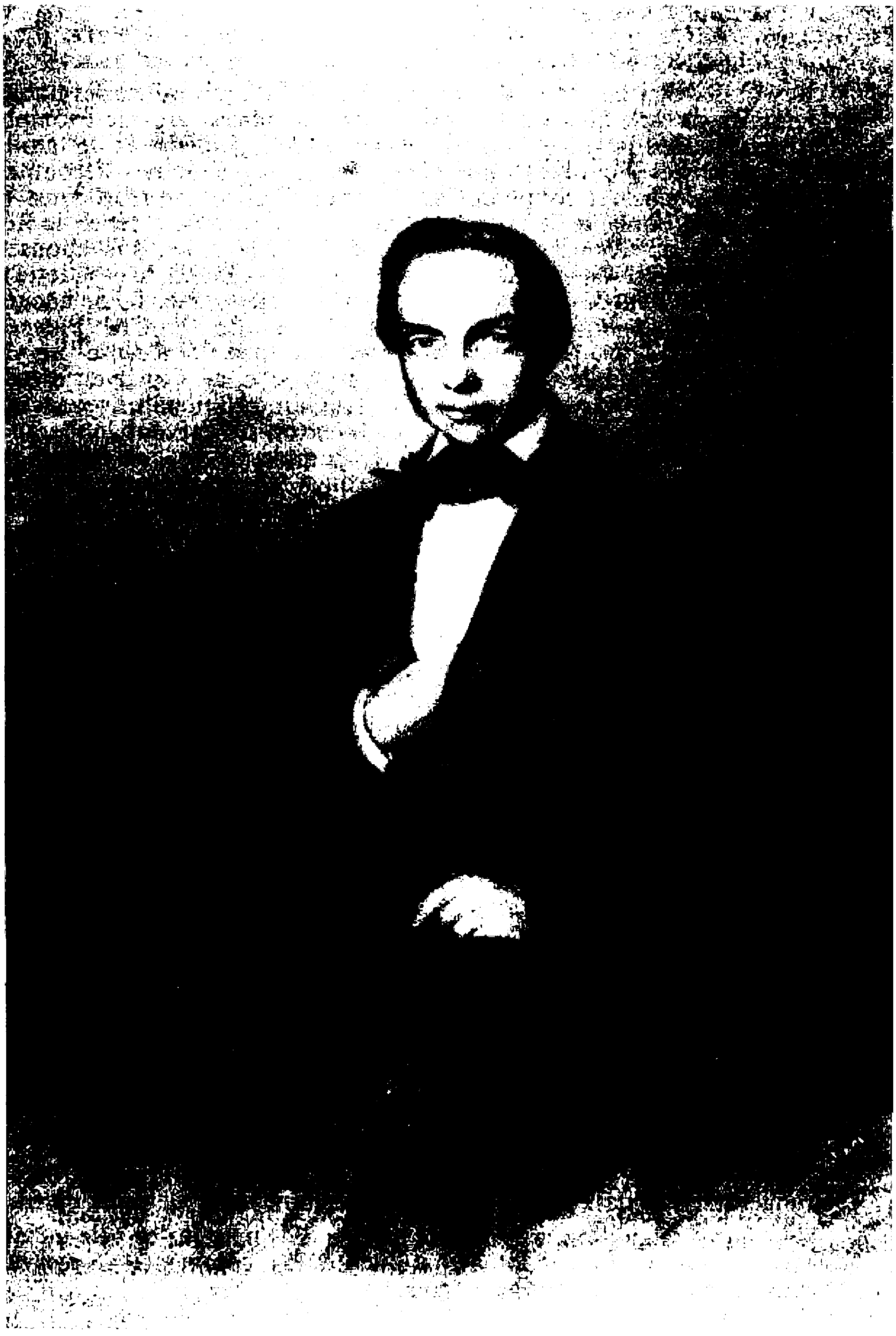

Camille Dunant (1819-1909),
photographié par F. Caboud en 1860.
(Archives de l'Académie).

VISITE DU ROI VICTOR EMMANUEL II A ANNECY

Annecy le 25 mai 1850

A ma sœur Clotilde

Ma chère Clotilde,

« ... Voici tantôt trois jours qu'Annecy n'a pas quitté ses habits de fête. On ne voit que drapeaux tricolores, trophées, arcs de triomphe et lampions dans la ville, on n'entend que vivats, roulements de tambour, grosses caisses, bonnets chinois et clarinettes enrouées, avec accompagnement de cloches et coups de canon. Dans l'espace de trois jours nous avons eu le bonheur de posséder dans nos murs (style officiel) le Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, puis la reine, son épouse. Sa Majesté s'est présentée à nous en petite tenue de général, la casquette militaire à la main, avec un air légèrement casse-assiette, sans façon aucune. Il était accompagné du Chef de Cabinet, M. Dazelio [1], de M. Paleacapa, Ministre des Travaux Publics, et d'une suite peu nombreuse. Le Corps Municipal est allé l'attendre à l'entrée de la ville, où l'on avait dressé un arc de triomphe en planches de sapin. La Garde Nationale avec ses costumes moitié militaire moitié pékin, ses lunettes, ses cheveux longs, sa fanfare saxophone, la troupe de ligne, les Pompiers avec leurs barbes postiches, leurs parements et leurs plumets rouge-feu, les ouvriers de la ville et de la banlieue ornés de leurs bannières respectives, les écoles portant une foule de petits drapeaux tricolores surmontés d'une lance de fer blanc, tout ce monde formait une double haie qui commençait à l'entrée de la Rue Royale et finissait devant le nouvel hôtel de ville.

Le Roi a traversé toutes les rues où se trouvait cette haie bigarrée. Il a été accueilli sur son passage par des vivats sinon très enthousiastes, du moins assez répétés eu égard au caractère froid des habitants d'Annecy. Les cris les plus fréquents étaient ceux de « Vive le Roi ! », « Vive la Constitution ! », « Vive la loi Siccardi ! ». M. Siccardi est le Ministre de la Justice ; dernièrement, il a présenté une loi au Parlement, pour l'abolition du droit d'asile dont jouissaient les brigands dans les églises du Piémont, et pour la suppression du privilège en vertu duquel les membres du Clergé avaient le droit d'être jugés par des Tribunaux ecclésiastiques dans certains cas. Le Clergé se flattait que le Roi refuserait de sanctionner cette loi, mais elle a passé malgré les réclamations que tous les hauts dignitaires de l'Eglise ont adressées aux Chambres et au Chef de l'Etat. Cet acte de vigueur a contribué à donner une grande popularité au Roi dans tout le Royaume.

Mais, pour en revenir à la réception que nous avons faite à Sa Majesté, je te dirai que le Conseil Municipal, suivi du Bataillon de la Garde Nationale, de la Ligne et des Pompiers, sont venus au pas de charge se ranger en bataille sous le Palais Episcopal. C'était un curieux spectacle que de voir arriver tous ces citoyens déguisés en militaires suant, soufflant, retenant d'une main leurs shakos rebelles, de l'autre leurs fusils qui basculaient. Les chefs, qui étaient commandés ce jour-là par le Général de la Brigade, avaient perdu la tête, et faisaient d'inutiles efforts pour ranger leurs soldats qui s'étaient mêlés comme des écheveaux de fil.

Enfin, quand on a pu mettre un peu d'ordre dans ce pêle-mêle militaire, le Roi a paru sur le balcon et le défilé a commencé au son de nos musiques plus ou moins guerrières.

Notre monarque, qui ressemble plutôt à un membre du Jockey-Club qu'au Chef de l'Etat, a eu la patience d'attendre que le dernier des enfants des Ecoles Chrétiennes eût passé avant de se retirer. A huit heures du soir il est allé visiter l'illumination, accompagné de l'Intendant Général et du Syndic, sans aucune suite. Deux arcs de triomphe étaient placés l'un à l'entrée de la ville, l'autre à l'extrémité de l'allée d'Albigny, reliés entre eux par une suite de poteaux portant des triangles et des losanges éclairés

---

(1) Il s'agit du marquis d'Azeglio.

par des lampions. Une suite de lustres formés de verres de différentes couleurs étaient suspendus au-dessus de la voie principale. Tout cela composait une perspective de feu, encadrée par le feuillage des peupliers, et terminée par un arc lumineux, qui se détachait sur un ciel nuageux.

Lorsque le Roi est arrivé au milieu de cette avenue magique, il s'est arrêté un instant pour admirer deux grandes barques qui s'avançaient sur les eaux sombres du lac, comme deux gigantesques poissons phosphorescents ; une foule de petits bateaux portant des lanternes sillonnaient le lac. Derrière eux des fascines brûlaient sur un radeau, projetant au loin sur les flots l'éclat tremblant de leurs flammes rougeâtres. Du milieu de cette brillante flottille s'élançaient des fusées, des pétards, des chandelles romaines, des flammes de bengale. Des salves d'artillerie dirigées contre les flancs de la montagne en faisaient gronder les échos, comme le roulement lointain d'un tonnerre. Lorsque les bateaux faisaient un mouvement, toutes les lumières qui les éclairaient se mettaient à danser sur la surface des eaux, semblables à des feux follets, et paraissaient suivre la cadence des valses et des polkas que jouaient alternativement les deux musiques qui se trouvaient à bord de nos grandes barques.

Une foule compacte inondait toute l'allée d'Albigny. Jamais je n'ai vu tant de monde à Annecy. Toutes les petites villes des environs avaient fourni une masse de curieux. Le Roi s'est retiré à neuf heures et demie ; à onze heures chacun a suivi son exemple.

Le lendemain, pour témoigner sa satisfaction de la réception que sa bonne ville d'Annecy lui avait faite, il a jeté des poignées de Croix sur ses habitants, sinon les plus remarquables, du moins les plus apparus. Ainsi ont été décorés Messieurs Frézier, Burdallet, de Lamarmora, Levet, de Fésigny et Ruphy. Les trois premières décorations n'ont pas étonné, la quatrième a un peu surpris, en raison de l'opinion politique bien connue de M. Levet. Quant à la dernière décoration on a été ébahi. Si l'on continue sur ce pied on pourra bientôt mettre sur les passeports, à l'article des marques particulières, M. Untel Epicier, marque particulière : non décoré. Il n'y a qu'une seule manière d'expliquer la croix Ruphy. Evidemment, on a voulu décorer le Corps des Pompiers qui a rendu de véritables services, dans la personne de son chef. C'est un malheur qu'on ait été poussé à une si fâcheuse extrémité. Cette distinction accordée à un architecte qui n'a jamais su faire que de méchantes baraques qui s'écroulent au bout d'un certain temps, a jeté une défaveur sur les marques honorifiques octroyées aux autres.

Après la distribution des joyaux, le Roi est parti pour Bonneville, où il a « crucifié » le Syndic Dufour qui se trouvait cloué dans son lit par la fièvre. C'est le Roi qui lui a porté lui-même la croix sur le lit du malade. On ne peut pas être plus sans gêne. Le prince s'est ensuite rendu à Thonon, où il continue le cours de ses décorations. Cette fois la Croix de St Maurice et du hasard est tombée sur la poitrine d'un rouge, démocrate enragé, qui se trouve être momentanément le syndic de l'endroit. Il a accepté quand même les faveurs du Tyran ? Chose singulière ! aucun de nos Brutus n'a dédaigné le jouet que leur offrait le souverain ; tous l'ont accepté avec reconnaissance.

J'ai vu un de ces fameux républicains, qui vont chantant bucoliquement la république au milieu des bois de sapins, et qui ne cessaient naguère de déblatérer contre le roi de Piémont et ses ministres, courber l'échine devant le cortège royal.

J'ai ententu Buttin Eugène faire de pompeux éloges du roi et de ses ministres, parce que l'un d'eux avait daigné faire l'éloge du pont de Brogny dont lui, Buttin, a été l'entrepreneur. O vanité des vanités des faux républicains... A propos du pont de Brogny je ne dois pas oublier de te dire que le Roi et surtout son Premier Ministre, M. Dazelio qui est un peintre distingué, ont été enchantés du paysage qu'on découvre depuis le parapet. Ils sont restés sur le pont près d'une demi-heure le jour de leur départ pour Bonneville. C'est là que M. Dazelio a dû dire à Buttin qu'il avait eu jusqu'à son voyage en Savoie un préjugé contre ce pays, qu'il trouvait maintenant admirable. Le même ministre, dans une autre conver-

sation qu'il a eue avec le Juge instructeur Guillet, le piémontophobe, a parlé de la physionomie générale des habitants. Il a remarqué que généralement ils avaient l'œil intelligent et qu'ils avaient l'air plus civilisés, plus cultivés qu'en Piémont. Cet aveu sorti de la bouche d'un ministre piémontais a beaucoup flatté notre amour propre national. Le ministre a été considéré comme l'un des plus aimables Piémontais que l'on connaisse.

Le troisième jour, le Roi est revenu de Thonon. La Reine est arrivée de Chambéry dans nos murs le même jour. Elle est ensuite partie pour Faverges. Là, elle a visité la fabrique de soie ; le soir même elle était de retour de son excursion ; on lui a rendu les mêmes honneurs militaires qu'à son mari. Malgré une pluie battante elle a eu la constance d'assister au défilé des troupes et des écoles. L'affabilité de ses manières, la douceur de son sourire, l'air de bonté qui est répandu sur toute sa physionomie, ont charmé tout le monde.

Les bonnes femmes, qui ont vu la reine coiffée d'un simple chapeau de soie, ne pouvaient se figurer que ce fût réellement une reine. Elles pensaient probablement lui voir une couronne ou tout au moins un diadème sur la tête. Le royal ménage est parti ce matin. Il était temps que toutes ces fêtes finissent. Chacun commençait à être fatigué. Pendant le séjour du Roi à Annecy, l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner malgré les excitations de quelques réfugiés français qui voulaient, dit-on, chanter des refrains républicains à la barbe du Roi. L'attitude de la population leur en a probablement imposé. Un seul d'entre eux, l'ex-chef des Voraces de Lyon, qui s'est réfugié dernièrement dans notre ville après s'être échappé d'une prison de Lyon, a montré quelque peu d'insolence. Au moment où le Syndic complimentait le Roi à la porte de la ville, le susdit Vorace s'est hissé sur une borne à quinze pas de distance de la voiture royale, puis, croisant les bras et fumant un brûle-gueule, il s'est mis à regarder Victor Emmanuel effrontément, la casquette sur la tête, tandis que tout le monde était découvert. Cette figure rébarbative a spécialement attiré l'attention du Roi qui ne semblait écouter que d'une manière distraite la harangue du Syndic... ».

Ton frère Camille.

L'ARRIVEE DU NOUVEAU PREFET A ANNECY

Annecy le 7 janvier 1867

Mon cher père,

« ... Tu désires peut-être, mon cher père, savoir ce qui s'est passé dans la bonne ville d'Annecy depuis ton départ. Le grand événement du jour c'est l'arrivée de notre nouveau préfet, son entrée triomphale, les commentaires qui se croisent sur sa richesse, ses goûts, ses aptitudes. « Il est riche comme un Crésus », dit l'un ; « Il a huit chevaux, plusieurs voitures, huit domestiques dont une cuisinière avec quatre enfants ». « Bien qu'il ait 43 ans, c'est un homme encore vert », reprend un autre ; « il est venu dans la Haute-Savoie avec l'intention formelle de s'y établir ». En effet, on le marie déjà avec Mlle Germain, Mlle Ruphy, Mme la Comtesse de Loche. Bref, s'il devait épouser réellement toutes les jeunes filles et toutes les veuves qu'on lui octroye, la Préfecture serait un sérail ou un hôtel de Barbe Bleue.

Or, M. le Vicomte de Gauville a la moustache et l'impériale blondes mêlées de quelques poils gris ; le sommet de sa tête, comme nous disait son Frontin [2], dépasse un peu ses cheveux blonds cendrés par le temps ; il paraît avoir de 45 à 48 ans, il a refusé plusieurs partis très avantageux ; d'où je conclus qu'il n'est pas près de se marier à Annecy. Je n'ai du reste aucune donnée sur sa fortune. Le fait est qu'il n'a actuellement ni che-

---

(2) Frontin : Personnage de l'ancienne comédie : valet audacieux, impudent, à la répartie prompte, qui dirigeait son maître dans ses plaisirs et dans ses affaires. (Selon dictionnaire Bescherelle 1852).

vaux, ni équipages, attendu qu'il a vendu l'unique voiture et les deux seuls chevaux qu'il possédait à Auch. Ses huit domestiques se réduisent à trois, ce qui est bien suffisant pour un homme seul. La cuisinière a effectivement quatre enfants dont l'existence s'explique d'ailleurs très naturellement au moyen du Frontin, majordome, qui est l'époux de la susdite cuisinière.

Au physique, M. le Vicomte de Gauville est un homme de la taille de Laloude ; sa tête repose carrément sur des épaules un peu osseuses, ses jambes légèrement grêles se terminent par des pieds de femme (il chausse les chaussures moyennes de dames, d'après son Frontin, qui le connaît des pieds à la tête) ; l'ensemble de ses traits est régulier, son teint est blanc, ses yeux bleus. Sa physionomie franche et ouverte exprime nettement les sentiments bienveillants de loyauté et de fermeté dont il est animé ; il a le port, les manières, les allures d'un militaire de bon ton ; il présente, dans l'ensemble de sa tournure, une assez grande analogie avec le colonel de la garde qui assistait aux noces de Mathilde, sa nièce.

Au moral, je crois que M. de Gauville est, comme on s'accorde à le reconnaître, un parfait gentilhomme, un homme de bien ; fils d'un capitaine de navire, il aurait été, suivant quelques versions, marin lui-même dans sa jeunesse. L'habitude de commander au milieu des orages a dû laisser quelque chose d'un peu bref, d'un peu décidé à sa parole lorsqu'il donne des ordres. Pour moi, j'aime mieux chez un préfet ce ton un peu ferme, mais franc, que des discours mielleux cachant des sentiments faux ou changeants. Il est très important, dans les relations sociales, de bien savoir sur quel terrain on marche.

Je n'ai pas encore pu apprécier notre nouveau préfet au point de vue de ses connaissances administratives, ne l'ayant pas encore vu à l'œuvre. D'après la conversation que j'ai eue avec lui, je serais porté à croire qu'il aura des vues assez larges en administration, et qu'il possède des notions générales sur les différentes branches du service public. Je pense qu'il fera marcher convenablement la machine départementale sans toutefois s'en occuper d'une manière fiévreuse, comme son prédécesseur. Quoiqu'il soit toujours dangereux et imprudent de prévoir l'avenir sur des données aussi incertaines que celles d'une première entrevue, j'aime à me persuader que M. de Gauville aura des rapports faciles et bienveillants avec ses conseillers de préfecture. M. de Laloude, qui l'a vu plusieurs fois, est enchanté de ses manières et de ses procédés. Du reste, il a produit sur le public une très bonne impression. Espérons que dans cette circonstance le bon public, qui se trompe pourtant quelquefois, sera un bon juge.

Tu as sans doute lu, dans le *Mont Blanc*, le récit de la brillante réception que les habitants d'Annecy avaient faite à leur nouveau préfet. J'ai toujours remarqué que les Annéciens adoraient beaucoup plus le soleil levant que le soleil couchant. La disette des nouvelles étant grande en ce moment, je suis obligé, au risque de répéter en partie la chronique locale de M. Thésio, de t'entretenir de l'entrée triomphale de M. de Gauville, objet de toutes les conversations.

Ainsi que le disait le chroniqueur officiel dans sa narration, le dimanche 7 janvier, le tambour des pompiers parcourait en grommelant nos rues tortueuses, pour appeler leur compagnie sous les armes, la Rue Royale se pavoisait de drapeaux, depuis le matin. A une heure, MM. les Sous-Préfets des Arrondissements, le Secrétaire Général, les Conseillers de Préfecture complimentaient leur chef avant son arrivée à la gare.

M. le Préfet, qui avait été heureusement averti par les soins de M. Pons et l'entremise de Frontin des honneurs dont il était menacé, avait eu le temps de changer en wagon ses guêtres de voyage et sa casquette à poils contre la ferblanterie du costume officiel. A peine avait-il entendu le discours que M. de Laloude lui avait adressé qu'il répondait par quelques paroles bienveillantes, et s'avançait au-devant de la Musique Municipale qui s'époumonnait en jouant à tue-tête le fameux air « Partant pour la Syrie », sous prétexte de souhaiter la bienvenue au nouvel « arrivant ». Le Maire Germain, le ventre emprisonné dans une immense ceinture tricolore, d'une demi-aune de largeur, était flanqué de ses deux adjoints,

Chaumontel et Duparc, ce dernier portant sur son habit noir un cache-nez noir sans fin qui, après avoir fait le tour de son cou et de ses reins, pendait par derrière comme une queue de singe. Ces trois honorables représentants de la Ville d'Annecy attendaient le Préfet dans le petit salon de la nouvelle gare.

Le cortège préfectoral et le cortège municipal sont en présence : ils se saluent réciproquement en silence et sans rire, comme les augures. Les deux chefs s'examinent sans mot dire. Le père Germain, le dos voûté, la tête immobile dans les épaules, sourit aussi agréablement que possible au Vicomte de Gauville, sans toutefois ouvrir la bouche. Celui-ci, le corps droit, le regard fixe, la main sur la garde de son épée, attend patiemment le discours annoncé de M. le Maire.

Attention !... La figure de M. le Maire s'épanouit de plus en plus, il va parler - mais non - il se contente de saluer agréablement M. le Préfet du bout de la tête. M. le Préfet s'incline profondément devant M. le Maire. Second salut de M. le Maire, deuxième inclinaison de M. le Préfet. La figure de M. le Maire se rembrunit, il cherche évidemment les premiers mots de sa harangue perdus dans quelque coin obscur de son cerveau. Il secoue une troisième fois la tête pour détacher les phrases égarées. - Rien ne sort. - Enfin, après un instant de pénible attente, ces trois mots sacramentels à moitié étouffés par un soupir tombent des lèvres émues du premier magistrat municipal : « Monsieur le Préfet... ». Ici trois secondes d'arrêt, nouvelle pause... et nouveau soupir. Je compte deux mesures pour tromper mon anxiété. M. le Maire, dans un suprême effort, lance vers le ciel plusieurs fusées de substantifs et d'adjectifs ambitieux, fort étonnés de se trouver ensemble ; ils... vont se perdre dans l'espace, sans signification déterminée, faute d'un verbe pour les unir. On croirait voir défiler une patrouille sans caporal. Puis il entame une comparaison étoilée tirée des régions célestes. La crainte que l'orateur troublé ne subisse le sort d'Icare me fait voir trente six mille chandelles. Dans cet instant critique, j'adresse mentalement au ciel une fervente prière pour l'honneur du drapeau municipal.

« Notre maire qui êtes aux cieux, disais-je en moi-même, que votre langage soit toujours élevé, que le Saint Esprit vous inspire, qu'il réchauffe et cimente vos phrases avec ses sept langues de feu, qu'il vous pardonne vos offenses envers la langue française comme nous vous pardonnons les terribles moments que vous nous faites passer, que la grosse caisse de la Musique Municipale vienne à votre secours et nous délivre de la fin de votre discours. Ainsi soit-il. »

Et, pendant ce temps là, l'ex-procureur Germain dégringolait des sphères éthérées sur la terre ferme des banalités, des contrats de vente et des hypothèques qu'il n'aurait jamais dû abandonner. Semblable à une lampe qui se meurt, il jetait par intervalles des phrases dans le goût de celles-ci :

« Nous espérons Msieu le Prèfé que vous nous conserverez les qualités que vous avez toujours eues » (textuel). « Les Savoyards sont des gens loyaux qui aiment la loyauté » (sic).

Monsieur le Préfet ouvrait de grands yeux qui semblaient dire à M. le Maire : « Mais si j'ai les qualités que vous me supposez, je crois qu'elles sont assez bon teint pour ne pas disparaître sous l'action du soleil de la Haute-Savoie qui n'est pas déjà si chaud. Les Savoyards de la Savoie, je n'en doute pas, seront toujours de braves Savoyards. - Seulement ils ne paraissent pas forts sur le discours de réception ».

En présence de l'humiliante perplexité que nous causaient les coq-à-l'âne de M. le Maire, je me demandais comment il n'avait pas eu la bonne inspiration de s'entourer et de sa femme et de sa belle-sœur, son égérie et son troisième adjoint. Mme Germain eût comblé les vides de la harangue de son mari en lançant à propos des gammes chromatiques de « Oui oui oui oui oui. N'est-ce pas, M. le Préfet ? ».

La mère Boyon, cette vieille des vieux qui prêche, dit-on, comme un capucin, depuis qu'elle s'est faite ermite, eût opéré une heureuse diversion au moyen de quelques grosses plaisanteries de sa façon. Elle aurait peut-

être épargné à son beau-frère cette phrase énigmatique qui a terminé son oraison funèbre et le panégyrique de Monsieur le Préfet : « Nous désirons pour vous tout le bonheur que nous vous souhaitons » (?) ou « Nous vous souhaitons tout le bonheur que nous vous désirons » — blanc bonnet ou bonnet blanc. Cette phrase ressemble à la culotte du roi Dagobert ; on pouvait la mettre à l'endroit ou à l'envers, au fond c'était toujours la même culotte... Vive Msieu le Prèfé !!!

Ce furent les dernières paroles de M. le Maire. L'assistance humiliée et fatiguée répondit par un morne silence.

Si les nobles Syndics, qui administraient jadis la cité suzeraine des Comtes de Genevois et des Ducs de Nemours, et qui faisaient de si belles harangues à leurs seigneurs et princes, ont entendu du fond de leurs tombeaux le discours du procureur Germain, ils ont dû se voiler la face avec leur linceul. Paix à leurs cendres. Que les pavés oratoires de M. le Maire leur soient légers.

Le discours du représentant de la Ville d'Annecy a dû impressionner bien défavorablement M. de Gauville. Cependant, en administrateur habitué aux « intempéries » de langage, il a exprimé, en quelques mots prononcés d'un ton assuré, qu'il était très touché de l'accueil de la Municipalité d'Annecy, qu'il venait au milieu de nous avec la légitime ambition de continuer l'œuvre d'amélioration inaugurée par son prédécesseur, que pour atteindre ce but il réclamait le concours de tous, notamment celui de M. le Maire, etc...

La farce étant jouée, le cortège se mit en marche entre deux haies de pompiers. M. de Gauville arriva ainsi le tricorne à la main, les pieds dans l'eau, jusqu'à la Préfecture.

Le jour de son arrivée il a reçu tous les fonctionnaires. Depuis 2 jours il fait des visites à l'habitant et se propose de faire de nombreuses invitations pour un grand bal qui aura lieu le lundi gras. Ce sera, je crois, le seul de la saison. M. le Maire pensait un moment donner une soirée dansante, mais, réflexion faite, il a trouvé que son salon était trop petit ; il se contentera d'ouvrir les portes de sa salle à manger et de donner un dîner. Soirée ou dîner peu importe. Je ne lui demande qu'une chose, c'est de ne plus faire de discours...

... J'ai reçu une lettre de M. Ferrand [3] qui me remercie très affectueusement des quelques paroles de regrets et de remerciements que j'ai fait insérer dans la Revue Savoisienne pour le concours qu'il avait prêté à la Société Florimontane. Il a paru très touché de ce souvenir qui rompt un peu la monotonie du silence qui s'est fait sur lui depuis son départ. Nous sommes ainsi faits à Annecy. Nous élevons facilement des autels au Dieu inconnu ; nous fêtons volontiers, à grands coups de grosse caisse, un monsieur qui arrive, que nous n'avons jamais vu ni connu, qui n'a rien fait pour nous, et nous laissons déloger sans tambours ni trompettes les fonctionnaires qui ont rendu des services au pays, mais chez lesquels on a découvert, avec le temps, une verrue sur le nez, une manière de saluer qui ne nous paraît pas sincère.

Pour se souvenir d'un bienfait, il faut le comprendre, n'avoir pas de préjugés, de parti pris, faire la part du bien et du mal... ».

LA CREATION DU CHEMIN DU CHARBON

A Emile LAEUFFER

Annecy, le 25 avril 1893

Mon Cher Emile,

« ... Pour agrémenter mon existence, j'ai eu un procès, le premier, à l'âge de 74 ans. - Tu sais que je me suis occupé de la réalisation d'un projet que la commune de Lathuile nourrit depuis plus de 50 ans : la cons-

---

(3) Louis-Joseph Ferrand : précédent préfet de la Haute-Savoie.

truction d'un chemin muletier à travers les rochers à pic qui dominent la montagne du Charbon.

L'entreprise des travaux avait été confiée en partie à un nommé Scussatti par la Commune. Comme d'autres habitants de Lathuile, j'avais souscrit une certaine somme en faveur de la municipalité, pour lui faciliter l'exécution des travaux. Après avoir ouvert la tranchée dans le rocher, l'entrepreneur, grisé par son succès et quelques bouteilles de vin que les cabaretiers de la localité lui avaient offertes pour l'émécher, s'est mis en ribote réglée pendant douze jours. Ayant abandonné ses ouvriers à eux-mêmes, il a couvert, avec l'aide de tous ceux qu'il rencontrait, les tables des cabarets de Lathuile et de Doussard de bouteilles vides ; il a bu ainsi les acomptes qu'il avait reçus pour payer ses ouvriers et ses fournisseurs.

Parmi ces derniers se trouvait un nommé Latil, appartenant à cette variété de méridionaux peu intelligents et têtus, dont le chef a été comprimé en pain de sucre pendant leur enfance au moyen d'un serre-tête. Ne voulant pas se donner la peine de poursuivre Scussatti, qui avait abandonné son entreprise de Lathuile pour en prendre une autre dans les environs de la Caille, M. Latil, ancien Commissaire de Police dégommé, actuellement débitant de poudre et de tabac, s'était mis dans la tête de me faire payer la poudre qu'il avait fournie au macaroni Scussatti. Pendant trois mois, il est venu chaque semaine à la maison me répéter la même antienne : « Scussatti, il est votre ouvrier, il a pris de la poudre en votre nom, vous devez la payer ». Je lui répliquais à satiété : « Scussatti n'est pas mon ouvrier, c'est l'entrepreneur des travaux de la Commune de Lathuile ; il a passé un traité avec cette municipalité qui, du reste, n'est pas plus que moi responsable de l'insolvabilité de ses ouvriers ; je n'ai donné à personne la mission de prendre de la poudre chez vous en mon nom ; j'en ai pris deux paquets que je vous ai payés ; je ne vous dois rien. » - « Si vous n'êtes pas débiteur principal, vous êtes *du moins sa caution*. » - « Je n'ai jamais cautionné Scussatti. » - « Alorsss écrivez, je vous prie, au Maire de Lathuile qu'il acquitte sa facture. » Je lui fis alorss observer que si la Commune devait répondre de la dette de Scussatti, il ne me considérait plus comme sa caution. - « Je le sais bien que vous n'êtes pas co-aution », s'écria M. Latil dans un accès de sincérité.

Malgré cet aveu naïf, il a jugé à propos de m'intenter un procès, après avoir inutilement réclamé à la Commune le montant de sa créance. Le Maire lui répondait avec raison : « Si vous avez des droits sur la somme de 140 francs que nous devons à M. Scussatti d'après le règlement de compte, nous vous la distribuerons au marc le franc, ainsi qu'aux autres créanciers de notre entrepreneur. » M. Latil, étant créancier de ce dernier pour 248 francs, devait nécessairement perdre la plus grande partie de sa créance en suivant cette piste. Conseillé par deux hommes de loi qui l'avaient persuadé que je le désintéresserais s'il me menaçait d'un procès, le méridional débitant de poudre et de tabac a essayé de me tirer de la poudre aux yeux et de me tirer une carotte en m'envoyant du papier timbré. J'ai répondu à son exploit d'huissier par des mémoires qui détruisaient complètement son échafaudage qui avait d'ailleurs beaucoup de peine à se tenir debout. On a répliqué, espérant toujours que j'ouvrirais mon porte-monnaie avant le jugement. Bref, il y a eu des plaidoiries d'avocats. J'avais choisi pour mon défenseur le féroce Deschamps. Tant été procédé que j'ai gagné mon procès avec frais et dépens.

Je t'ai dit que le père Latil, qui est un petit homme sec, osseux, exalté, avec des yeux furibonds, avait été engagé dans le procès, qu'il a perdu, par deux hommes de loi.

Voici dans quelles circonstances.

Quoique le père Latil soit très laid, il possède deux jolies filles qui servent également du tabac et des verres de liqueur aux fumeurs qui en désirent. Un jeune avocat sans cause, Maître Pignarre, un nouveau juge du Tribunal, espèce de gandin marchant en équerre comme un maître de danse, représentant assez bien avec son lorgnon un lolo grossi, sont les clients les plus assidus, les plus fidèles de l'établissement.

Les jeunes débitantes leur ont raconté comme quoi le Président du Club Alpin d'Annecy refusait de payer à papa la poudre nécessitée par l'exécution d'un sentier qu'il avait fait construire. Papa Latil leur a aussi expliqué l'affaire à sa façon. Pour complaire à ces demoiselles, les deux avocats ont dû lui dire : « Brigadier, vous avez raison ». Ils ont dû ajouter comme corollaire ce conseil à la Tartarin : « Faites du bruit ; M. Dunant, qui a déjà souscrit pour une certaine somme en faveur de la Commune de Lathuile, vous paiera pour vous faire taire. » Que Maître Pignarre, qui est toujours à la recherche des procès qui semblent le fuir, se livre à de pareilles excentricités, il est dans son rôle ; mais qu'un juge donne des conseils sur un procès qu'il peut être appelé à juger, est-ce assez fin de siècle ?...

Tu cesseras de t'étonner lorsque tu sauras que le nouveau juge est un normand qui ne connaît pas les lois, et qui a été mis dans la circulation par la *belle Fatma*, le Ministre Ricard, au moment où il a quitté le Ministère.

Le père Latil furieux d'avoir perdu son procès, malgré les prévisions de ses conseillers, a tourné sa fureur contre le Maire de Lathuile. Il le menace de faire saisir le sentier de la montagne du Charbon et d'y établir un péage pour récupérer le prix de la poudre que ses demoiselles ont vendue à crédit contrairement à la défense des règlements de la régie. Si l'on pouvait mettre un péage sur tous les chemins qui ont été exécutés par des ouvriers qui ont contracté des dettes, il n'y aurait pas en France un chemin où la circulation serait libre... ».

L'ANE DU PONT DE LA CAILLE

A Emile LAEUFFER, à Paris.

La Caille, le 4 août 1884

Mon Cher Emile,

« ... Pour parcourir sûrement le chemin long et pénible des études, Frédéric fera bien de faire provision de forces pendant les vacances. Le collaborateur à quatre pattes que tu lui as donné dans ce but lui sera certainement très utile. Il n'y a rien qui agite le corps, en reposant l'esprit, comme une promenade à cheval. Cependant, il ne faut abuser de rien, pas même des ânes, et je crois que des promenades à pied dans la montagne seraient un complément d'exercice fort avantageux pour le développement des forces physiques de Frédéric.

Dans une des ascensions journalières que je fais au pont de la Caille, j'ai vu l'âne le plus grand, le plus beau, le plus digne d'envie qu'on puisse rêver pour un collégien en vacances. Je savais que tu étais à la recherche d'un coursier aux longues oreilles ; j'étais sur le point de te faire part de ma trouvaille, lorsque j'ai appris que tu étais déjà pourvu.

Cet animal m'apparut pour la première fois dans une singulière situation : il était planté comme une statue équestre dans le café élevé de plusieurs marches de l'hôtel Charles-Albert. L'air débonnaire, le museau au vent, il regardait tranquillement les passants dans l'attitude du maître de céans attendant la pratique. Comment cet âne avait-il franchi les escaliers qui conduisent à ce café, où se trouvent des tables de marbre et un billard ? L'odeur d'écurie qui se dégage de cet établissement l'avait-elle attiré dans ces lieux ? Cet animal était-il ambitieux, les ânes le sont souvent ? Tendait-il à s'élever jusqu'à l'homme comme les singes de Darwin, en s'installant dans le cabaret qui est le sanctuaire de la civilisation moderne ? Mystère...

Laissant cet âne abandonné, je cherchais son maître. Je le trouvais pelotonné sur le *Lyon Républicain* dont il lisait attentivement la partie politique, interrompant de temps en temps sa lecture pour donner des commentaires à son valet d'écurie. Pendant que le patron du Seigneur

Aliboron faisait de la politique, ce dernier s'était émancipé au point de prendre la place de son maître. Je fis part à l'hôtelier des grandes libertés que son âne se donnait en usurpant sa place. Il n'en parut nullement étonné. Il se mit à vanter l'intelligence rare et la douceur de caractère de sa bête. C'était, d'après lui, un animal accompli. Je le crois volontiers, autant qu'il est permis de juger les bêtes sur la mine. J'avoue que, d'après le portrait qu'il m'en a tracé, j'aurais vivement désiré qu'il servît de bucéphale à Frédéric. Un âne pareil doit être la sûreté des enfants, la tranquillité des familles... ».

Pierre Loti et Annecy

Il y a eu soixante dix ans, en cette année 1993, que Pierre Loti est mort. Vous me permettrez d'évoquer, à ce propos, les rapports qui ont existé entre le romancier et Annecy.

J'ai souvent entendu raconter à la maison l'anecdote suivante : lorsque Julien Viaud, alias Pierre Loti, naviguait comme enseigne de vaisseau sur *Le Pétrel* (un aviso qui faisait du cabotage au large du Sénégal) et qu'il faisait remarquer à son ordonnance, un certain François Eminet, d'Annecy, la beauté d'un site, d'un paysage ou d'un coucher de soleil, ce dernier répliquait à chaque fois : « Oui, c'est beau ; mais cela ne vaut pas le lac d'Annecy ». Si bien que Loti aurait un jour répondu : « Eh bien ! j'irai le voir, ton lac d'Annecy ».

Certes, le 28 octobre 1874, Loti, parlant de la région annécienne, nota : « Je reconnus peu à peu tous les sites décrits par Ermillet (1) dans son langage primitif ». Mais, à part cette phrase, je n'ai rien pu trouver qui puisse corroborer cette historiette. Elle est amusante mais nous la considérerons, jusqu'à nouvel avis, comme une jolie légende à la gloire de notre région.

Mais ce qu'il y a de sûr c'est que Loti est venu à Annecy deux fois et peut-être trois.

Le premier séjour.

Il était arrivé au Sénégal en septembre 1873. Dans cette colonie française, il est tombé amoureux d'une Européenne dont on pense qu'elle était la femme d'un haut fonctionnaire colonial. « Peut-être rencontrée en décembre lors d'une partie de campagne, elle sera sans aucun doute l'une des plus grandes passions du Rochefortais. Les rencontres ont lieu surtout de mars à mai 1874 », dit Alain Quella-Villéger, un spécialiste de Loti, qui continue : « L'affaire fit-elle scandale ? Le mari trompé usa-t-il de son influence pour rappeler à l'ordre le jeune enseigne ? ». On ne sait pas grand-chose sur cette aventure, car Loti lui-même a détruit tous les documents (en particulier les pages de son journal intime) qui s'y rapportaient.

Toujours est-il que le 25 mai 1874 il quitte Saint-Louis et *Le Pétrel* pour se rendre sur *L'Espadon* (un autre aviso), basé à Dakar ; et, peu après, en juin, la jeune femme qu'il aime quitte le Sénégal pour l'Europe.

---

(1) C'est le nom que Samuel Viaud, le fils de Pierre Loti, a donné à Eminet dans son édition des fragments du journal intime de son père, qu'il a publiés sous le titre *Un jeune officier pauvre*.

C'est pourquoi, à la fin du mois d'octobre, il est venu dans nos régions afin d'obtenir d'elle une entrevue.

En 1924, N. Serban n'avait pas déterminé exactement le lieu de la rencontre. Henry Bordeaux, en 1936, croyait la jeune femme savoyarde mais il avait bien subodoré que le but du voyage de Loti était Genève. C'est maintenant chose sûre. André Chevallier en 1971 (dans *Annesci 18*), puis les travaux qui ont paru pour le centenaire de *Pêcheur d'Islande*, en 1986, en particulier *Pierre Loti l'incompris* d'Alain Quella-Villéger et le *Pierre Loti* de Lesley Blanch, l'affirment. J'ai sous les yeux le texte exact du journal intime qui avait été légèrement modifié dans *Un jeune officier pauvre*, et que Samuel Viaud avait bien voulu recopier pour André Chevallier :

Annecy, 28 octobre 1874.

... Après de longues contestations avec le vieux monsieur et la vieille dame, je pris possession de ma place dans le coin gauche du coupé ; la vieille diligence tourna dans la rue du faubourg de Bœuf et prit le trot, avec un cheval en flèche.

En passant devant le n° 16, une pauvre maison bien ancienne, habitée par des forgerons, je dis adieu à une vieille savoyarde à la figure honnête. Elle guettait mon passage sur le pas de sa porte, d'un air discret et mystérieux, de l'air de quelqu'un qui devine à moitié de quoi il retourne et veut apprendre aux voisines qu'elle est bien dans la confidence.

De l'autre côté de la rue, debout et moins timide, se tenait son fils, mon pauvre ami, avec sa douce et honnête figure (2). *Il savait, lui, que je faisais un triste voyage et que quelque chose de capital allait se passer pour moi...*

Et la vieille diligence prit le trot sur la route de Genève...

On était aux derniers jours d'octobre et c'était une saison avancée pour la Savoie ; mais cette journée était tiède et radieuse, les montagnes se découpaient sur un ciel tout bleu et limpide ; les arbres déjà jaunis avaient jonché les routes de leurs feuilles mortes. C'était tout le charme des derniers beaux jours...

Je reconnus peu à peu tous les sites décrits par mon ami dans son langage primitif, ceux qu'il avait une fois parcourus la nuit, en fugitif, dans son enfance.

Les voyageurs étaient priés de descendre dans les montées ardues ; cela se faisait en famille et il se passait des petites scènes qui rappelaient les histoires de M. Töppfer.

La nuit vint bientôt et la vieille diligence cheminait toujours, s'enfonçant dans les chemins de montagnes, dans les vallées profondes et noires, traversant de loin en loin un village perdu de contrebandiers à l'aspect fantastique...

Le froid était vif et la nuit brumeuse. Nous vîmes bientôt les lumières d'une grande ville et le trot des chevaux ralentit sur les pavés d'une rue populeuse, où des passants affairés circulaient dans la brume... C'était Genève, cette grande ville où je venais, seul et étranger, tenter une démarche désespérée...

---

(2) Il s'agit d'Eminet.

Le recensement de 1876 révèle que François Eminet (alors « emballeur ») était l'aîné de quatre enfants et vivait dans un petit immeuble, au 16 du faubourg de Bœuf, avec son père Claude, 65 ans, portefaix, sa mère, née Josephte Péguet, 52 ans, sans profession, son frère Jean, 24 ans, chapelier, sa sœur Claudine, 20 ans, tisseuse sur coton, et son plus jeune frère, Jacques, 18 ans, apprenti chapelier.

Le cadastre de 1866 montre que le 16 Faubourg de Bœuf correspondait aux actuels numéros 34 et 34 bis de la rue Carnot.

J'errais longtemps dans des rues inconnues, demandant aux passants le chemin de l'Hôtel Victoria, où des lettres devaient m'attendre.

L'hôtel était somptueux, encombré de Russes et d'Anglais, d'opulents touristes, dont la gaieté sonnait faux à mes oreilles... On m'y servit dans des plats de vermeil un souper auquel je ne touchais pas.

Il était neuf heures à peu près quand je sortis de là, priant qu'on m'indiquât ma route pour aller au n° ... de l'avenue... (3).

Je marchais longtemps avant d'arriver à cette avenue, qui était, cette nuit-là, sombre et déserte. Le n° ... était un vieil hôtel aristocratique, à la porte armoriée ; je tremblais comme un enfant devant cette porte...

Il faisait nuit noire, avec une brume épaisse et glaciale ; aucune lumière, aucun mouvement dans cette maison où j'étais venu jouer ma vie.

. . . . . .

Ici plusieurs pages manquent dans le journal intime, volontairement détruites par Pierre Loti.

. . . . . .

... interdisait pour l'avenir toute contrebande de ce genre. Cet incident de douane terminé, nous passâmes paisiblement la frontière et la diligence prit sur les pentes du Mont Sion une allure plus rapide. Il était environ midi ; les sites de la Savoie avaient une splendeur inusitée sous ce beau soleil d'automne ; c'était encore une de ces journées pures et tièdes de l'été de la Saint Martin, de ces belles journées qui ont tant de charme parce qu'elles sont les dernières... J'éprouvais ce sentiment de calme qui suit les impressions violentes et qui est comme la lassitude du cœur.

Annecy apparut bientôt, tout baigné de soleil ; j'avais hâte d'y revenir et d'y retrouver l'ami que j'y avais laissé.

Mon pauvre ami travaillait à la journée dans une usine de fer (4) *et gagnait là péniblement le pain de sa mère et de sa sœur* (5).

— « Tout est fini et me voilà, lui dis-je, laisse ton ouvrage et viens avec moi, j'ai peur d'être seul... »

Je restais à Annecy cinq jours encore, cinq belles journées sans nuage que nous passâmes à courir les montagnes. J'ai bon souvenir de ces quelques jours, des sites enchanteurs de ce pays — bon souvenir de nos promenades du soir sur le lac, dont la beauté paisible et triste était en harmonie parfaite avec mes pensées d'alors... ».

Il était venu à Annecy par le train.

A la date du 1er février 1875, on trouve, dans *Un jeune officier pauvre* : « Et trois mois bientôt que j'ai touché, pour la dernière fois, la main bien-aimée de celle qui a brisé ma vie ; — en Savoie, une nuit d'octobre, une nuit froide et brumeuse, où notre entrevue fut courte, sombre et mystérieuse comme une entrevue de malfaiteurs... et puis ce fut fini à tout jamais... ». C'est certainement Samuel Viaud qui — par souci de discrétion (il avait supprimé toute allusion précise à Genève) — a transformé *Genève* en *Savoie* dans ce texte.

---

(3) Le petit-fils de l'écrivain affirme qu'il est impossible, actuellement, de trouver l'adresse de la maison où Loti se rendait à Genève. « Loti, dit-il dans une lettre à l'auteur de cet article, a tout détruit dans son journal qui pourrait fournir une piste. Je suppose qu'il s'agit de la rue des Granges, dans la vieille ville, la rue la plus aristocratique. Mais quel numéro ? Et il faut remarquer qu'il n'y a pas de portes armoriées à Genève ».

(4) Les Forges de Crans.

(5) Eminet avait aussi un père et deux frères.

Lesley Blanch et Alain Quella-Villéger ont trouvé des documents qui leur permettent d'affirmer que Loti allait à Genève non seulement pour revoir sa bien-aimée mais aussi pour faire connaissance avec son fils. Un fils dont il est question dans ce passage daté de 1882 : « Je me dis que je suis sauvé, que c'est fini, au moins pour un temps, cette terreur qui venait de Genève (6)... Je suis sauvé mais je n'ai plus de fils, et il me semble que tout ce passé est bien mort et que personne ne pourra plus me le jeter au visage ».

Il était donc venu dans notre région afin d'aller à Genève pour une rencontre qui devait déterminer son avenir et « la question a été décidée, je suis resté marin et je suis reparti ».

Le deuxième séjour.

L'année suivante, en 1875, Loti revint à Annecy.

De janvier à avril, il avait fait un stage à l'Ecole de gymnastique de Joinville. Il s'était lié d'amitié avec un officier du 30ème de ligne. Relisons *Un jeune officier pauvre :*

> *Je loge dans une grande maison laide, en face de la gare ; cette maison est réservée aux officiers qui, comme moi, suivent les cours de l'Ecole de gymnastique. (...)*
>
> *Au deuxième, porte à gauche, demeure Delguet, du 30e de ligne, l'un des « Golos » (ce mot, qui signifie « singe » en yoloff (7), nous sert ici à désigner ceux qui sont bien de notre bande). Delguet est même, après moi, le premier « Golo ». D'Annecy, où son régiment tient garnison, il a amené sa maîtresse savoyarde, une petite ouvrière honnête et gentille ; c'est la Fratine ; nous lui avons donné le nom d'une vieille revendeuse d'Annecy dont elle nous avait, une fois, conté l'histoire. Elle a dix-sept ans, elle est gracieuse, fine et naïve comme une enfant.*
>
> *Le groupe Delguet-Fratine est le plus pauvre de la bande, mais aussi le plus charmant.*
>
> *La Fratine, très sauvage et effarouchée d'abord, en est venue à me considérer comme son meilleur ami et ma chambre comme la sienne. Devenu son grand confident, je suis à même d'apprécier les qualités de son cœur.*
>
> *Elle travaille tous les jours à Paris, chez des gens fort laids pour lesquels j'ai cru devoir plusieurs fois, à cause d'elle, me montrer affable. (Ils tiennent un atelier de confection de cravates pour les magasins du Louvre).*
>
> *La Fratine arrive chaque soir par le train de sept heures comme une petite affamée, apportant un tas d'ouvrage à faire pour la nuit, — ouvrage auquel nous l'empêchons toujours de toucher. Nous la guettons venir de mon balcon, Delguet et moi. Nous connaissons du reste tous les voyageurs qui arrivent par ce train de sept heures, car nous leur avons fait souvent diverses niches.*
>
> *Notre petite amie monte chez elle ou chez moi et mange, par économie, le dîner de Delguet qui s'en passe.*

---

(6) Il craignait des représailles. Le petit-fils de l'écrivain a bien voulu me donner les détails suivants : « On ne sait ni le nom de cette famille, ni l'adresse, et cet enfant, né en 1874, je ne sais pas du tout ce qu'il est devenu. Cette famille considérait Loti avec haine et le menaçait. Pour revoir l'enfant, il était obligé de se faire passer pour le fiancé appenzellois de la bonne appenzelloise de celui-ci. Jusqu'au jour où, devant leurs menaces, il a dû promettre de ne plus revenir. Pourquoi tout cela ? Que s'est-il passé au Sénégal ? C'est un drame qui a bouleversé toute la vie de Loti ».

(7) Dialecte des Sénégalais.

La Fratine n'a qu'une toilette, comme autrefois Mimi Pinson ; elle la met le dimanche pour venir avec nous se promener au bois de Vincennes ; mais comme la robe est en toile, quand il pleut on ne sort pas. Je suis consulté pour les chapeaux et pour les tenues de voyage et de travail, qui se confectionnent toujours chez moi, tandis que notre amie nous raconte, avec une innocence étourdissante, les cancans de l'atelier.

Voilà racontée en quelques phrases la vie parisienne d'une petite émigrée savoyarde !

Cette petite savoyarde, on l'appelait « la Zizoule » (8).

Un jeune officier pauvre rapporte aussi une « lettre de Pierre Loti à son ami Delguet ».

Annecy, 23 juin 1875.

« Cher ami,

Pardonnez-moi d'abord la nuance grise de mon papier, c'est le papier de l'hôtel, et d'ailleurs il est teinté à peu près comme mes idées.

Je suis à Annecy depuis ce matin, par une pluie qui ne cesse pas, et je n'ai plus trouvé de charme à ce pays, qui m'avait paru si joli l'année dernière, par un temps sans nuage... et puis il me rappelle de trop poignants souvenirs.

Quand j'étais ici, l'année dernière, je venais d'être durement frappé, mais je restais encore plein de vie — au moral s'entend — tandis qu'aujourd'hui je suis mort.

Vous qui connaissez Annecy par la pluie, vous savez comme c'est lugubre. Je suis allé surprendre mon ami Ermillet dans son usine de fer ; je l'ai trouvé si misérable, si changé par la maladie, que je ne l'ai presque pas reconnu : j'avoue que j'ai eu même quelque déception à le revoir ainsi, lui qui était autrefois si beau matelot. Mais, au fond, il est toujours le même, et je l'aime de tout mon cœur.

Je vous remercie de votre intention de faire sa connaissance à cause de moi ; mais je crois la chose impossible, car l'écorce est bien rude chez mon pauvre ami, et vous en seriez embarrassé bientôt.

On m'a remis, ici, votre petite lettre si triste ; mes affaires, à moi, vont bien tristement aussi. Je vais être obligé de retourner à X... (9), où m'attend, sans doute, la plus cruelle des déceptions... Je n'ai plus un sou vaillant, mais vous savez que je ne m'arrête pas pour si peu et, une fois là-bas, il faudra bien revenir et je me débrouillerai toujours... ».

Samuel Viaud a précisé à André Chevallier : « La lettre à Delguet — qui, en réalité, s'appelait Baudin — n'est pas fictive, elle existe vraiment et son papier porte l'en-tête « Grand Hôtel Verdun Annecy ».

Si Baudin-Delguet a écrit à Loti une « petite lettre si triste », c'est sans doute parce qu'il est seul. La petite Fratine est en effet depuis peu revenue au pays, chez sa mère qui tenait un cabaret borgne dans le « vieux quartier », un des cent cinquante et quelques débits de boisson installés à Annecy à cette époque (10).

---

(8) Renseignement donné par M. Pierre Pierre-Loti-Viaud, le petit-fils de l'écrivain.

(9) Pour essayer de revoir la personne dont il est question ailleurs (toujours celle du Sénégal). Lire évidemment « Genève ».

(10) Cf. Pierre SOUDAN : *Les années françaises de 1860 à l'aube du XXIe siècle,* in *Histoire d'Annecy,* Privat, 1987.

En date du 30 juin 1875, *Un jeune officier pauvre* raconte :

Un matin délicieux d'été, nous suivions à trois le chemin au bord du lac d'Annecy ; l'eau était calme et bleue à nos pieds, et les hautes montagnes s'y réfléchissaient profondément. Cette rive était celle dont Töpffer a écrit : « C'est une région solitaire, calme, ombreuse, enchanteresse... ».

Mes deux compagnons de route étaient mon fidèle ami Ermillet et la petite Fratine, depuis peu revenue au pays ; elle avait toujours sa même toilette et son petit chapeau fabriqué à Joinville, sur mes conseils ; elle trottinait, moitié joyeuse, moitié prête à pleurer, un peu confuse aussi d'être seule avec nous deux.

Il y avait longtemps, paraît-il, qu'elle avait rêvé cette promenade, et le temps semblait choisi pour elle ; des insectes bourdonnaient gaîment et des masses de fleurs, de campanules et de liserons roses tapissaient la montagne... Mais je devinais ce qui se passait dans le cœur de ma petite camarade et j'étais inquiet ; j'essayais de lui parler de Delguet, pour détourner le cours de ses idées, de Delguet qui l'adorait et allait bientôt revenir... Mais son esprit était ailleurs, elle ne m'entendait plus...

La veille au soir, ne voulant pas quitter Annecy sans avoir dit adieu à la pauvre petite, je priais Ermillet de m'aider à trouver sa demeure. Et toute la soirée, de porte en porte, nous avions cherché... Un cabaret borgne, dans le vieux quartier, près des casernes, était la résidence de la mère de la Fratine, — un bouge inénarrable de soldats ivres, une cour des miracles, pleine de gens suspects. Au fond d'une pièce enfumée, tapie dans un coin, honteuse, écœurée, se tenait la pauvre Fratine ; sa distinction, son air modeste, sa toilette parisienne contrastaient étrangement avec ce lieu misérable ; dans le bouge maternel, elle avait tout l'air d'une marguerite sur un tas de fumier.

Nous étions vêtus comme deux ouvriers. Elle devint de toutes les couleurs en me reconnaissant, elle n'osa plus avancer, ni lever les yeux...

— Voulez-vous venir passer la journée de demain, avec nous, à Sévrier ? lui dis-je, Delguet l'a permis, et mon ami, que voici, viendra vous prendre...

Le soleil était chaud, malgré les ombrages de chênes et de châtaigniers, quand nous arrivâmes à Sévrier ; nous y passâmes une bonne journée, avec toutes les apparences d'une gaîté parfaite. Nous y prîmes notre repas dans un chalet, chez de braves paysans savoyards ; et puis nous courûmes la montagne...

Le retour fut plus triste, la Fratine se serrait contre mon bras, elle tremblait par instant et ses larmes étaient proches...

— Vous reverrai-je jamais, Loti ? me demanda-t-elle.

— Je ne le pense pas.

Nous continuâmes à marcher jusqu'au tournant du chemin qu'elle devait prendre pour rentrer inaperçue dans son bouge.

— C'est ici que je vais vous faire mes adieux, Fratine...

Je vis alors qu'elle se laissait tomber doucement. Nous l'assîmes sur une pierre, je l'embrassai et nous partîmes...

En nous éloignant, mon ami et moi, nous la regardâmes longtemps ; elle restait assise à la même place, sa poitrine se soulevait par intervalles comme pour des sanglots... Et puis un rideau d'arbres passa entre elle et nous...

André Chevallier avait cherché en vain des renseignements sur la petite Fratine.

A propos d'Eminet, grâce aux dossiers des Serand, on connaît ses états de service. Nous savons donc que, s'il se trouvait à Annecy en même temps que Loti, c'est qu'il était en congé renouvelable depuis le 18 août 1874.

Claude Farrère (un autre officier de marine - romancier) a fait remarquer, dans son commentaire des dessins de Loti que, durant toute la période qui nous intéresse, Pierre Loti, le cœur blessé, délaissait totalement ses crayons. Il n'est donc pas étonnant que, soit dans l'ouvrage de Farrère, soit ailleurs, nous ne trouvions ni dessin d'Annecy ni portrait de la petite Fratine. Ce n'est pas étonnant mais c'est dommage.

Par contre, à l'époque où il naviguait sur *Le Pétrel*, Loti, qui ne se passionnait pas encore pour la photographie, dessinait beaucoup. De cette période il reste de nombreux dessins exécutés à Dakar mais aucun portrait du fidèle Eminet.

Lesley Blanch et Alain Quella-Villéger pensent que, lors de ce deuxième séjour à Annecy, Loti est retourné à Genève comme il en avait l'intention.

Le troisième séjour.

Ensuite Lesley Blanch écrit : « Il (Loti) note dans son journal : " Je devrais aller à Lille voir Joseph [11]... A Genève, voir mon fils, et peut-être comme un repos de tout cela aller au bord du lac d'Annecy, avec mon pauvre ami François" ». Cet extrait semble dater de 1881.

D'autre part, le 12 octobre 1930, un collectionneur passionné — l'un des frères Serand, selon toute vraisemblance — a copié, sur un original communiqué par le fils Eminet [12] à un certain M. Bunel, une lettre adressée par Pierre Loti à François Eminet. Le copiste (la photocopie n'existait pas à l'époque) a pris soin de faire un calque de la fin de la lettre. Cette intéressante copie est conservée par l'Académie Florimontane dans le fonds Serand. Et cette lettre rappelle, dès le début : « Lorsque nous nous sommes retrouvés en 1881, nous nous étions promis de... ».

Certes, ni la date exacte, ni le lieu de la rencontre ne sont précisés. Mais lorsqu'on rapproche cette lettre de l'extrait du journal intime cité plus haut, on est amené à penser que Loti est revenu une troisième fois dans notre région en 1881.

On peut aussi se référer à l'anecdote relatée par Serand : Loti serait entré dans la librairie Burnod, rue Royale, pour acheter un exemplaire du *Roman d'un spahi* et le dédicacer à Eminet. Burnod n'aurait pas réagi en apprenant qu'il avait devant lui l'auteur du roman en question.

On sait que *Le Roman d'un spahi* (qui avait été publié — sous le titre *Le Spahi* — dans la *Nouvelle Revue* de mars à mai 1881) a été réimprimé en volume sous le titre qu'on connaît, chez Calmann-Lévy, en septembre 1881. C'est d'ailleurs la première fois que le nom

---

(11) Joseph Bernard, qu'il avait rencontré au Borda et qui est le John du *Mariage de Loti*.

(12) Il s'agit d'Alphonse Eminet, né en 1894 à Cran-Gevrier, et qui, dans les années 30, était chef lamineur aux Forges de Crans.

de Pierre Loti apparaît — ses œuvres précédentes ayant été publiées sous l'anonymat.

Si cette anecdote est exacte (et pourquoi ne le serait-elle pas ?), elle ne peut se placer qu'après la parution du *Roman d'un spahi.* Ce qui implique que Loti serait revenu à Annecy après septembre 1881, et à une époque où son nom de plume ne disait encore rien à personne (d'où l'indifférence du libraire). Cela nous permettrait de situer avec une certaine vraisemblance en fin 1881 un troisième séjour de Loti à Annecy (13).

*
* *

On a souvent relevé (N. Serban, entre autres) la gentillesse de Pierre Loti envers les petites gens. Son amitié pour Eminet et sa famille en est un exemple. Je n'en donnerai pour preuve que ce passage d'*Un jeune officier pauvre :*

Toulon, 10 avril 1876.

> *Mon pauvre ami d'Annecy, apprenant mon départ pour l'Orient* (14), *me dit dans une lettre découragée qu'il veut me suivre à tout prix et se faire prendre à bord comme chauffeur. Par le même courrier, une lettre illisible de sa mère me demande de lui laisser son fils, et j'ai écrit à Ermillet de ne pas venir. Il m'en a coûté, d'autant plus que la vieille Savoyarde me recommandait de ne point parler de sa lettre à son fils, et peut-être pensera-t-il que je l'abandonne. Mais la reconnaissance et les bénédictions d'une pauvre vieille femme sont une récompense suffisante, même pour un grand sacrifice.*

Henry Bordeaux se demandait pourquoi Loti était passé par Annecy pour se rendre à Genève alors qu'il eût été si facile d'emprunter le train Paris-Genève. Alain Quella-Villéger lui répond : « Tout simplement il veut revoir François Eminet » (15).

*
* *

Il est difficile de parler de Loti et Annecy sans évoquer le souvenir de la préhistorienne Marcelle Weissen-Szumlanska, qui fut membre associé de l'Académie Florimontane de 1953 à 1958. Elle était née à Annecy, son père étant professeur d'allemand au Collège

---

(13) En 1881, François Eminet, 32 ans, alors emmagasineur aux Forges de Crans, habitait depuis quelque temps à Cran (chef-lieu) avec sa jeune femme de dix-neuf ans (née Marthe Kessler en 1862, à Magny Vernois dans la Haute-Saône), tisseuse sur coton. Il a donc épousé une camarade de travail de sa sœur.

Sa femme lui donnera deux enfants : Victorine dite Irma, née en 1886, qui, dès l'âge de quinze ans, sera apprentie repasseuse puis tisseuse chez Laeuffer, comme sa mère, et Alphonse, né en 1894, qui, à dix-sept ans (lors du recensement de 1911) sera ouvrier aux Forges de Crans, comme son père.

Et, plus tard, le fils d'Irma, Victor Bouvier, qui a été élevé par ses grands-parents Eminet, sera à dix-sept ans (lors du recensement de 1921) manœuvre aux Forges de Crans, comme son grand-père François et son oncle Alphonse.

(14) La frégate cuirassée *La Couronne,* sur laquelle Julien Vaud était alors enseigne de vaisseau, va être envoyée à Salonique après l'assassinat des consuls de France et d'Allemagne.

(15) Extrait de la lettre inédite, déjà citée, de M. Pierre Pierre-Loti-Viaud à l'auteur de cet article :

« J'ai beaucoup de lettres d'Eminet à Loti. Mais il était à peu près analphabète et ses lettres sont pénibles à lire ». Il y en aurait une quinzaine.

Chappuisien. Elle l'a suivi à Constantinople, où il fut envoyé en mission. Relisons l'article nécrologique que Mme Suzanne Ratié lui a consacré dans *La Revue Savoisienne* 1972 :

> *La fin du séjour à Constantinople se marque par un épisode aventureux et romantique. Deux princesses turques, filles d'un haut fonctionnaire de l'entourage du Sultan, Zennour et Nourié Noury Bey, sont compromises par le roman à clef de Pierre Loti « Les Désenchantées », où elles apparaissent sous les noms de Djénane et de Zeyneb ; elles doivent fuir pour éviter de dures représailles, le Sultan et l'aristocratie turque ne plaisantant pas avec ce genre d'émancipation ; on sait que Djénane et Zeyneb eurent plusieurs entretiens secrets avec Pierre Loti ; leurs visages étaient toujours couverts du voile noir turc, le « tchartchaf », et le romancier ne savait pas exactement à quelle jeune fille il avait affaire. Marcelle Weissen, amie intime des « Désenchantées », cachée sous le voile noir de Djénane, a probablement répondu souvent à sa place aux questions de l'écrivain ».*

C'est elle, dit Mme Ratié, qui a facilité leur fuite en partant avec elles.

En fait, si l'on en croit *Le Secret des « Désenchantées »*, qui fait autorité depuis sa parution en 1924, Zennour et Nourié seraient appelées dans le roman Zeyneb et Mélek. Quant à Djénane, cela aurait été une Française qui se serait présentée à Loti comme une troisième turque sous le nom de Leyla (tandis qu'en réalité elle s'appelait Marie Léna et qu'elle a publié ses divers ouvrages sous le pseudonyme de Marc Hélys ou de celui de Jean d'Anin). *Le Secret des « Désenchantées »* est signé Marc Hélys. L'auteur n'y parle absolument pas — non plus que dans *Le Jardin fermé* (Scènes de la vie féminine en Turquie) — de Marcelle Weissen.

Ouvrons donc *Hors du Harem - Histoire vraie,* de Mme Weissen-Szumlanska (alias Mme Georges Vicrey). Certes, elle rejoint Marc Hélys quand elle dit que « cette vie toute de bravade et de danger que menèrent les « Désenchantées » pour M. Pierre Loti au temps de son séjour à Constantinople fut un roman créé par elles pour narguer leurs oppresseurs et faire écrire un livre », mais, par la suite, elle raconte les choses tout autrement : « Il n'y eut véritablement que deux désenchantées... », Nayre et Setnour « les deux sœurs, franchement reconnaissables dans Mélek et Djénane ». Le rôle de Zeyneb « fut tenu alternativement par plusieurs jeunes filles, européennes ou turques ». Puis, dans ce récit qui date de 1908, elle raconte comment elle, Marcelle Weissen, a aidé les deux sœurs à s'enfuir de Turquie et comment elle les a accompagnées dans leurs aventures.

Marc Hélys évoque en quelques phrases cette fuite sans mentionner seulement la présence d'une troisième fugitive.

Quant à Samuel Viaud, il ignorait — comme le font actuellement les meilleurs spécialistes de Loti (et aussi M. Pierre Pierre-Loti-Viaud, le petit-fils de l'écrivain) — jusqu'à l'existence de Marcelle Weissen-Szumlanska.

Le mystère des « Désenchantées » n'est — quoi qu'on en ait cru un temps — pas encore élucidé et le rôle joué dans cette affaire par une annécienne pas encore éclairci...

*
* *

N'oublions pas que c'est le peintre Albert Besnard — dont les attaches savoyardes sont bien connues — qui a succédé à Loti dans le 13e fauteuil de l'Académie Française et qui, par conséquent, a prononcé son éloge.

Notons enfin, comme une curiosité, que, du 10 janvier au 15 mars 1873, Loti a navigué comme aspirant sur une frégate à vapeur qui appartenait à l'escadre d'évolutions dans la Méditerranée et qu'on appelait *La Savoie*. Et nous aurons, je crois, fait le tour des rapports qui ont existé entre Pierre Loti et notre province.

Georgette CHEVALLIER.

SOURCES

Pierre LOTI, *Les Désenchantées,* Paris, Calmann-Lévy, 1906.

Pierre LOTI, *Un jeune officier pauvre,* fragments du journal intime rassemblés par son fils Samuel Viaud, Paris, Calmann-Lévy, 1923.

Pierre LOTI, *Journal intime* publié par son fils Samuel P. Loti-Viaud, tome 1, Paris, Calmann-Lévy, 1925.

Marc HELYS, *Le Jardin fermé,* scènes de la vie féminine en Turquie, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1908.

Marcelle WEISSEN-SZUMLANSKA, *Hors du harem - Histoire vraie,* Paris, 1908.

Nicolas SERBAN, *Pierre Loti, sa vie, son œuvre,* Paris, Les Presses Françaises, 1924.

Marc HELYS, *L'Envers d'un roman - Le Secret des « Désenchantées » révélé par celle qui fut Djénane,* Paris, Perrin, 1924.

Claude FARRÈRE, *Cent dessins de Pierre Loti commentés,* Tours, Arrault, 1948.

Henry BORDEAUX, *Pierre Loti* in *La Revue des deux mondes,* 15 février 1950.

Pierre TRAHARD, *Pierre Loti et l'amour,* in *Cahiers Pierre Loti* n° 47 (juin 1966).

André CHEVALLIER, *Mélanges littéraires annéciens (Annesci* 18), Annecy, 1971, p. 130.

Suzanne RATIÉ, *Vie et œuvre de Marcelle Weissen-Szumlanska,* in *La Revue Savoisienne* 1972.

Cent dessins de Pierre Loti au Musée de la Marine, Catalogue de l'exposition tenue en 1982-1983 à Paris et à Rochefort, Paris, Les Amis du Musée de la Marine, Palais de Chaillot, 1982.

Pierre Loti photographe (1850-1923), Catalogue de l'exposition tenue en 1985-1986..., Poitiers, Musée de la Ville de Poitiers et de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1985.

Alain QUELLA-VILLÉGER, *Pierre Loti l'incompris,* Paris, Presses de la Renaissance, 1986.

Lesley BLANCH, *Pierre Loti,* Paris, Seghers, s.d. (1986).

Archives départementales de la Haute-Savoie.

Archives Municipales d'Annecy.

Archives de l'Académie Florimontane.

Renseignements très aimablement fournis par M. Pierre Pierre-Loti-Viaud (qui, depuis, est décédé accidentellement le 13 novembre 1993).

ANNEXES

Texte d'une lettre adressée par Pierre Loti à François Eminet, de Cran-Gevrier (Archives de l'Académie Florimontane, fonds Serand n° 13).

Mon cher François,

Lorsque nous sommes (sic) retrouvés en 1881, nous nous étions bien promis de ne plus cesser de nous écrire, et voilà bientôt trois ans que nous ne nous sommes donnés (sic) aucun signe de vie. Je ne sais pas quel est celui de nous deux qui a écrit le dernier, cela ne signifie rien du reste car nous ne comptons pas entre nous. J'espère que tu ne m'en as pas voulu de ce que je t'ai envoyé si peu de chose, au commencement de l'année 82, dans un moment où j'aurais bien voulu te venir en aide, mais où je ne le pouvais pas. Depuis cette époque, j'ai eu bien des aventures ; je suis allé me promener en Chine, au Tonkin, partout. Mes voyages ont été remplis d'imprévu, d'ennuis, de préoccupations de toute sorte qui m'ont empêché de t'écrire.

Maintenant, je viens enfin de rentrer dans mon pays où je vais rester quelque temps tranquille.

Je t'en prie, mon cher ami, donne-moi bien vite de tes nouvelles ; je suis très inquiet de toi. Je te serre les mains bien affectueusement.

Ton ami Julien V.

Réponds-moi chez moi à mon ancienne adresse.

« Cette lettre, note Serand, ne porte pas de date ni d'indication de lieu. Elle doit être de fin 1883 ou de 1884 (*). - Format : hauteur 18 cm ; largeur 11 cm. Papier blanc vergé filigrane armoirie avec monogramme E F (?) en dessous : Veritable english fashion ».

Au dos de cette lettre, Serand écrit :

« Etant de passage à Annecy en ... Loti entra un jour dans la librairie Burnod, rue Royale, et demanda à M. Burnod un exemplaire du livre « Le Roman d'un Spahi ». M. Burnod lui remit le volume et Loti demanda une plume et de l'encre et écrivit sur une page du livre une dédicace à Eminet qu'il signa et fit lire à M. Burnod. Ce dernier n'eut pas l'air d'attacher grande importance à cela.

La famille Eminet possédait la plupart des ouvrages de P. Loti envoyés par lui et dédicacés de sa main. Ils ont été prêtés et jamais rendus ».

ETAT DES SERVICES MILITAIRES D'EMINET FRANÇOIS

(Archives Académie Florimontane - Fonds Serand n° 13)

Eminet François né le 17 décembre 1849 à Annecy-nord, ajusteur, fils de Claude et de Péguet Josephte, domiciliés à Annecy. Jeune soldat appelé de la classe 1869.

Immatriculations successives :

14ᵉ Régiment Territorial d'Artillerie Grenoble.

Incorporations successives :

(*) Il semble que Serand se soit trompé dans sa datation : si Loti est allé au Tonkin en 1883, on ne l'a envoyé en Chine (et au Japon) qu'en 1885. Il en est revenu le 10 février 1886 pour demeurer alors en France jusqu'en 1891.

Cette lettre daterait donc de février ou mars 1886.

Parmi les « ennuis » auxquels il fait allusion, il y a évidemment l'affaire des trois articles du *Figaro*, et ses difficultés pécuniaires consécutives à son « mariage » avec « Madame Chrysanthème ».

Entré au service aux équipages de la flotte à Toulon à compter du 11 août 1870 comme remplaçant du sieur Cretin Aimé Michel de la classe de 1869
Arrivé au corps et matelot de deuxième classe le 13 août 1870

Division de Toulon	du 13 août	1870
Amazone	du 26 août	1870
Château - Renaud	du 22 juillet	1872
Division de Cherbourg	du 27 décembre	1872
Pétrel	du 5 juin	1873
Division de Toulon	du 6 août	1874
Congé renouvelable	du 18 août	1874
Réserve de l'Armée active	du 30 juin	1875
Division de Toulon	du 23 août	1877
Réserve de l'Armée active	du 26 août	1877

a reçu le certificat de bonne conduite.
Passé dans l'armée territoriale le 30 juin 1879
14e Territorial d'Artillerie Grenoble.

Porté comme matelot chauffeur sur son certificat de bonne conduite délivré à bord du transport l'Amazone.

Sourcils bruns, yeux bruns, front étroit, nez moyen, bouche grande, menton à fossette, visage ovale, taille 1 m 71.

Campagne contre l'Allemagne du 26 août 1870 au 7 mars 1871.

Quand un Bressan se promène dans le Chablais en 1803

Un des grands hommes de Bourg-en-Bresse, le Président Thomas Riboud, juriste distingué, fut membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et fondateur de la Société d'Emulation de l'Ain.

Son fils aîné, Jean-Bernard — qu'on appelle à Bourg-en-Bresse le Conseiller Riboud — né dans cette ville le 1er août 1782, a été baptisé le même jour à Notre-Dame de Bourg.

Il fut un brillant élève et, par exemple, le 15 fructidor de l'an VII, à l'Ecole Centrale de l'Ain, il obtenait le 1er prix des Belles-Lettres.

Ayant, en l'an XI, été remplacé sous les drapeaux, il obtint en l'an XIII sa licence en droit.

Il fut reçu avocat à Bourg puis ensuite au barreau de Lyon.

Il fut nommé en 1806 receveur à cheval des droits réunis à Poncin (Ain) et, en 1808, juge auditeur près la Cour d'appel de Lyon.

En 1809, il fut élu membre associé-correspondant de la Société d'Emulation et d'Agriculture du département de l'Ain.

Devenu substitut du procureur général à Lyon en 1811, il fut nommé procureur impérial criminel près les Cours d'assise et spéciale de l'Ain.

Les Archives de l'Ain conservent aussi l'ordonnance du Roi datée du 17 janvier 1816 le nommant conseiller à la Cour royale de Lyon.

De 1817 date un diplôme de membre de la Confrérie du Saint-Sacrement en l'église Saint-Jean de Lyon.

En 1829, il a rédigé l'état de ses services comme magistrat, en vue de sa pension de retraite.

En 1835, à la mort de son père, il héritera du titre de chevalier.

Il est décédé — de la goutte, dit-on, — le 25 mai 1848.

Il était, par les Riboud, l'arrière-arrière-petit-fils de Marie-Marguerite Guichenon, la nièce de l'historiographe de la Savoie.

En 1808, cinq ans après l'époque qui nous intéressera, il mesurait 1 mètre 828 millimètres, avait des cheveux châtains coiffés à la Titus, un visage ovale et uni, un teint coloré, un menton saillant, un nez long et gros, une bouche moyenne, un front bien fait et des yeux gris-bleu clair.

Cet homme était d'humeur voyageuse. Il a parcouru la France, l'Italie, l'Espagne, la Suisse et d'autres lieux — souvent pour aller « prendre les eaux », d'ailleurs. Mais il est une région qu'il aimait particulièrement visiter, et cette région, c'est la Savoie. D'autant plus quand sa sœur cadette s'y fut installée.

En effet, le deuxième enfant de Thomas Riboud, Agathe Antoinette dite Tonie, a épousé le 21 nivôse de l'an XI de la République (= 11 janvier 1803) le Thononais Louis Sébastien Dubouloz, qui deviendra par la suite maire de sa ville.

Lorsqu'il est venu dans le Chablais en 1803, peu de temps après le mariage de Tonie, Jean-Bernard Riboud a eu la bonne idée de tenir son « journal de bord », si je puis dire, dans deux petits cahiers de 20 cm de largeur sur 12 1/2 de hauteur, qui sont conservés aux Archives de l'Ain sous la cote 2J35 (en même temps que d'autres documents le concernant) et qui n'ont jamais été exploités. Nous allons donc, si vous le voulez bien, les feuilleter ensemble aujourd'hui.

Jean-Bernard Riboud date ses notes tantôt selon le calendrier révolutionnaire, tantôt selon le calendrier grégorien, quand il ne mêle pas les deux. Dans leur quasi-totalité elles sont écrites à l'encre. Les pages sont numérotées. Et heureusement car, le texte ne se présentant pas de façon continue, il est commode de trouver, par exemple, à la page 64, l'indication que nous avons là la « *suite du journal page 59* ». Entre deux éléments du texte ainsi fragmenté, on trouve des notes de lecture. En effet, ce « journal de bord » a été rédigé pour un usage strictement personnel et de façon tout à fait spontanée.

C'est ainsi qu'il lui arrive de laisser des vides dans ses phrases, quand il lui manque un nom propre, par exemple. Il lui arrive aussi de se regarder lui-même sans indulgence : « *J'ai remarqué une belle cascade qui peut avoir plus de 25 pieds, à mon juger qui n'est pas très bon* ». Parfois il conteste l'utilité de ce qu'il a fait : « *J'ai tracé une espèce de mauvais plan des objets* (1) *qui remplissent* ***cet horison*** (sic) *mais il est inutile* ». Il est conscient aussi de s'embarrasser parfois de détails superflus : parlant des « *eaux qui viennent de Thonon* », il dit : « *Naturellement, à ce que j'ai ouï dire, elles couleroient à* ***Marcla*** *— au reste ce point est indifférent* ». Il n'est pas toujours sûr non plus de sa mémoire mais ne cherche pas à effectuer de vérifications : « *La grande ruine de Cursinge, si je me souviens du nom* (2) ». Quand il lui manque un nom, il l'invente : « *lac d'****Amanda*** *nom de mon estoc* » ; « *J'ai déjà parlé d'un* (...) *lac* (...) *auquel faute de nom j'ai donné celui d'****Amanda*** ». Et il s'explique : « *Malheureusement je ne puis pas même savoir les noms des objets et des montagnes dans ce pays. Tout ce que je puis faire c'est d'en accrocher quelques uns par-ci par-là* (...). *Pour fixer les idées fugitives on est tenté de dénommer soi-même les objets qui se présentent sur cette vaste scène* ».

---

(1) Il désigne par là le lac, les villes, les monuments (voire les montagnes), bref tout ce qui frappe sa vue.

(2) Il s'agit bien de Cursinge.

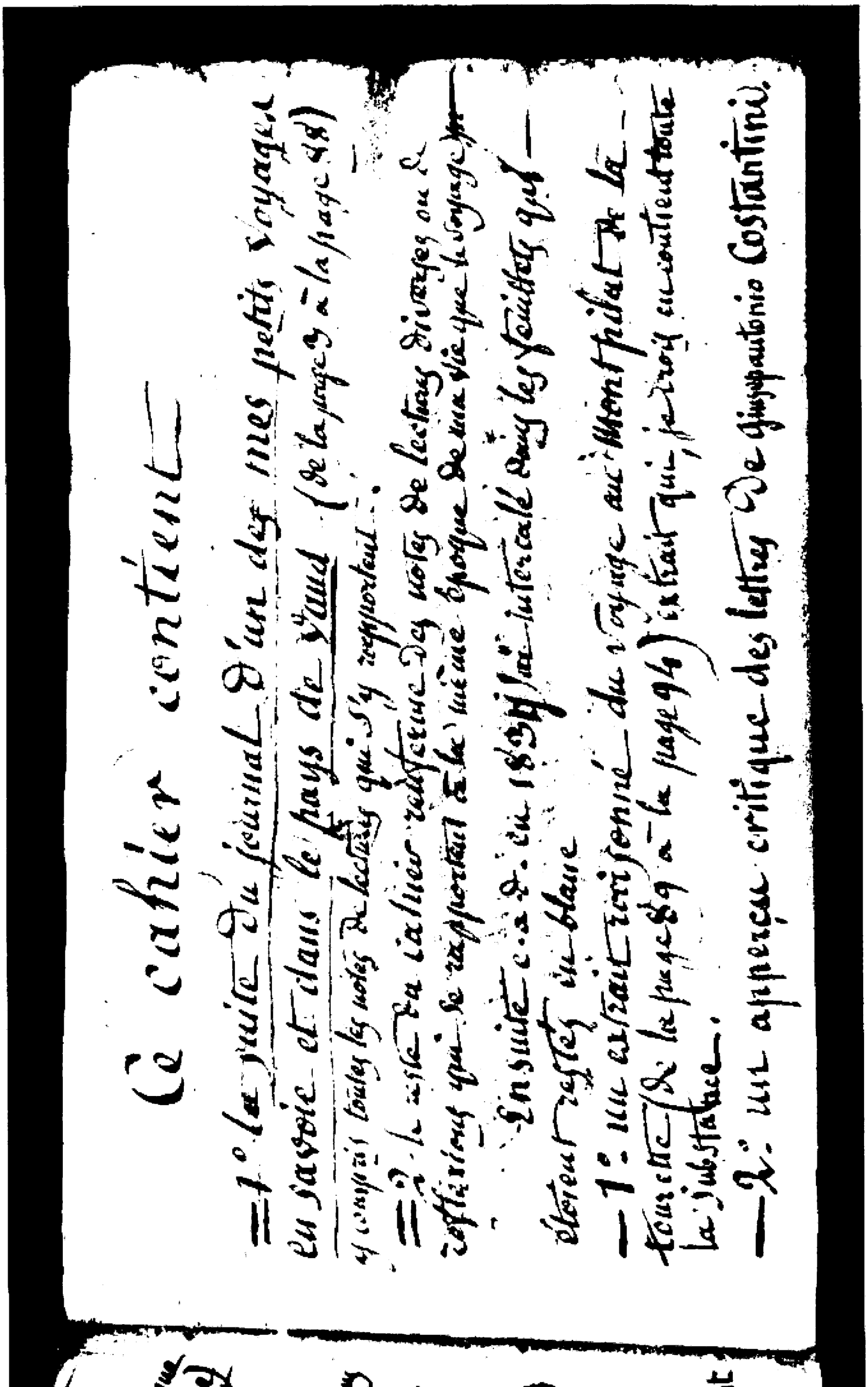

Première page du 2ème cahier de Jean-Bernard Riboud.
(Archives départementales de l'Ain).

Lors d'une relecture (ce qui prouve qu'il revoyait ses notes, afin de revivre ses voyages), il ajoute des précisions ultérieures : « *les soi-disants marais du Chablais sont peu de chose ; ils n'ont rien de rebutant, presque rien* », avait-il écrit d'abord, et, d'une encre un peu plus foncée, il commente par la suite : « *J'ai été détrompé depuis* ».

En résumé, le contenu de ces carnets, ce sont, la plupart du temps, des « *notes à la volée* », comme il le dit lui-même.

Le style en est simple, voire télégraphique.

Néanmoins on remarque çà et là des comparaisons pittoresques : « *On voit de ce côté* (3) *comme aussi au sud-ouest de Thonon des treilles comme des pans de tapisserie fort élevées* (3 bis) » ou « *le petit lac* (= le Léman de Nyon à Genève) *en forme de langue* » et des images suggestives : « *Nous voyons le château d'Alinge et sa colline chevelue* » ou « *Bel effet du lac quand il est moutonné* ».

Et parfois il devient lyrique : « ***Qui n'a pas vu une forêt de sapins n'a rien vue*** (sic). *Quelle majesté, quelle ombre, quel jour sombre, c'est une forêt de mâts recouverte d'une zone noire, branchue et épaisse ; elle est tapissée d'une belle mousse verte. Rien n'obstrue le passage ni les regards entre les colonnes élancée* (sic) *de ce magnifique lieu. Si les Grecs étoient entrés dans cette forêt, ils ne se seroient pas bornés à mettre des colonnes doriques dans leurs temple* (sic). *C'est ici que le style oriental est entrevu, que le style gothique est compris. Sous certains rapports, il semble qu'on lise un roman, quand on entre dans ce bois* ». « Les hommes ont pris dans les forêts la première idée de l'architecture » avait dit Chateaubriand l'année précédente (4), Chateaubriand que notre Bressan — ses notes de lecture en témoignent — aimait à lire.

Plus loin Jean-Bernard Riboud s'exclame : « *Je ne sais si j'ai pu voir les montagnes alpines de Suisse, le massif admirable de celles d'Hoche m'absorbois* (sic). *En renversant la tête je doublois l'extase car je ne dois pas dire l'**illusion**. A droite, je crois appercevoir* (sic) *le **dessin** de la vallée d'Abondance. Je dois dire que je n'ai rien vu d'aussi noble et d'aussi admirable. Cette vue sort des idées que j'avois jusqu'alors. Seulement je crois qu'elle me rappelle quelque monade d'idées entrevues dans mon enfance. C'est ainsi que se réalisent quelquefois les courses fantastiques d'une imagination ardente. J'ai ouï dire que la neige donnoit plus de beauté aux montagnes quand elles contrastoient avec un pays en végétation et je le crois. Quelle étonnante masse ! régulière en quelque façon et variée tout à la fois. Tout ce qui semble alpin et primitif est neigé au-dessus et, au niveau du sol où je suis, tout ce qui est secondaire et post-diluvien présente des habitations, des champs et surtout des bois de sapins. Ce vaste amphithéâtre de monts surprend, surtout lorsqu'on en a détourné un moment la vue. C'est ce que j'ai éprouvé en redescendant. Cette grande Hoche me surprenoit toujours, comme à Paris la*

---

(3) Dans les environs d'Amphion.

(3 bis) Ce sont les vignes cultivées en crosses qui lui donnent cette impression.

(4) CHATEAUBRIAND, *Le Génie du Christianisme* (1802), IIIe partie.

vue du Panthéon ». La nature montagnarde qui prend plaisir à se mettre en opposition avec elle-même, l'étonnement et l'extase qu'elle procure, c'est ce qui charmait Saint-Preux (5). Il est décidément un peu pré-romantique, notre voyageur ! Il est de son temps, bien sûr.

D'autre part, on remarquera, tant dans les citations ci-dessus que dans un grand nombre d'autres passages, que l'adjectif préféré de Jean-Bernard Riboud, c'est « admirable ». Cela manque peut-être un peu d'originalité, mais cela traduit avec intensité ce qu'il ressent.

Jean-Bernard Riboud se promène en Chablais tantôt seul, tantôt avec son ami Vignet.

Ce Vignet était de la famille de Maistre.

« *Vignet,* dit J.-B. Riboud, *a un oncle, le chevalier Maestre, auteur du* ***Voyage autour de ma chambre.*** *Le frère de ce chevalier Maestre est actuellement ambassadeur de Sardaigne en Russie* ». Puis, confondant d'une part « antipode » et « antidote » et, d'autre part, attribuant à tort, comme cela s'est beaucoup fait à l'époque, *L'Antidote au Congrès de Rastadt* de l'abbé de Pradt à l'auteur des *Considérations sur la France,* il continue : « ***Il est l'auteur de l'Antipode du Congrès de Rastad et d'un autre ouvrage*** ».

L'Armorial de Foras montre qu'il ne peut s'agir que de Noble François Xavier Vignet, né le 3 avril 1780 à Chambéry et qui deviendra en 1819 le beau-frère de Lamartine.

A propos de son compagnon de promenades, Riboud s'exclame : « *Rien d'aussi intéressant que d'entendre Vignet. Surtout lorsqu'il tombe sur l'article des montagnes ; il a passé le Grand-Saint-Bernard, le Mont-Cenis, il connaît la vallée d'Aouste, etc... Au reste, rien ne lui est étranger : architecture, dessin, botanique, latin, jurisprudence, chymie* (sic), *littérature. On ne peut lui parler de rien qu'il n'en sache plus que vous sur chaque matière. Sa mémoire est très heureuse, son amour pour les courses instructives et pour le travail répondent de l'intérêt de tout ce dont il parle* ».

Jean-Bernard Riboud est parti de Bourg pour Thonon le 21 septembre 1803 et est de retour à Josseron, en Bresse, le lundi 6 frimaire (soit le 29 novembre) suivant. Son voyage a duré soixante-dix jours, un peu plus de deux mois.

Il a changé de voiture à Pont-d'Ain ; les voyageurs ont dû faire à pied la montée du Cerdon ; il est passé par Bellegarde, où il a retrouvé des souvenirs d'un voyage antérieur, puis s'est réjoui de bénéficier d'une « *vue aimable du Salève* ».

« *Entrée dans le grand jardin. C'est ainsi que j'appelle le pays encadré par le Jura et les Alpes. Un beau bassin en fait le fond. C'est le lac Léman. La partie antérieure du jardin comprend une portion du Genevois et le pays de Gex qui sont séparés par le Rhône* ».

---

(5) Jean-Jacques ROUSSEAU, *La Nouvelle Héloïse* (1761), I. 23.

Arrivé à Thonon, il va pendant son séjour — sauf les jours de trop mauvais temps — circuler dans la région (Chablais - Suisse), parfois avec sa « *lunette acromatique* (sic) » (6), et il notera ce qu'il verra autour de lui.

Nous allons le suivre dans ses pérégrinations.

Thonon.

Ce qui l'a frappé à Thonon, ce sont les toits : « *Thonon, quoique laid intérieurement, ne fait point mal, vu d'en dessus, à cause d'un bon nombre de toits à la mansarde qui sont toujours d'un meilleur effet que les tuiles plates* »... « *Ses toits à la mansarde donnent un air demi-ancien* ».

Ailleurs il dit que pour pouvoir comparer Ceyzériat (7) à Thonon, il faut imaginer à Ceyzériat des toits à la mansarde.

Autre charme : la fontaine. « *Il y a à Thonon une jolie fontaine sur la principale place* » (8). En Suisse, il n'en verra pas « *d'un aussi joli goût* ».

Quand à la « *rue des Valons* », elle « *n'est pas laide ; superbe tilleuil* (sic) *qui la termine sur le bord du lac* » (9).

Jean-Bernard Riboud remarque aussi : « *Thonon était cerné entièrement par les couvents et leurs propriétés, de sorte qu'il eût été impossible de l'étendre. Il faut en excepter le côté du lac mais ce côté est impénétrable, impraticable et l'on auroit* (sic) *pu bâtir tout au plus que sur le bord du lac* ».

Et : « *Un des avantages de l'habitations* (sic) *de Thonon sur celui* (sic) *de la rive opposée de Lauzanne, par exemple, c'est qu'en faisant une petite lieue la vue du lac change presque totalement* ».

Il lui arrive de se promener le long du canal — dont seul le nom d'un boulevard nous rappelle encore l'existence.

Et il dit aussi : « *Du pavillon d'Antoineau (= Anthoinoz) Thonon se présente bien* ».

Enfin : « *L'après-midi je vais sur pelouse au delà de bassin* (= le port ?). *C'est une des plus nobles situations qui soit* (sic) *aux environs de Thonon et sans doute une des plus belles du monde* ».

Concise.

Jean-Bernard Riboud mentionne à plusieurs reprises une tour « *soi-disant élevée par Jules César* » où il a remarqué, sur une pierre angulaire, une sorte de T (ou de tau) couché, et dont il se demande si elle n'a pas servi jadis de « *signal* ».

---

(6) Lunettes achromatiques : qui font voir les images des objets sans qu'elles soient mélangées de couleurs étrangères, ni entourées de franges irisées.

(7) Localité située au sud-est de Bourg-en-Bresse.

(8) Il s'agit de la fontaine de la Halle qui, à l'époque, se trouvait encore au centre de la place (la place actuelle de l'Hôtel de Ville, dont la forme a changé depuis lors).

(9) L'auteur doit avoir, au moment où il rédige ce paragraphe, un souvenir un peu vague de la configuration des lieux.

M. Henri Baud pense qu'il pourrait s'agir du château de La Fléchère, ou, plus précisément, d'une partie du château de La Fléchère.

Ripaille.

Il est un lieu dont Jean-Bernard Riboud parle souvent, c'est Ripaille. Rappelons que Ripaille était alors la propriété de trois Suisses : Vill, Trolliet et Pauchaud et que la chartreuse n'était donc pas encore démolie.

Dès le 25 septembre, il s'y rend avec Vignet. « *Nous entrons,* dit-il, *dans la cour de Ripaille* ». Il admire la « *façade de marbre* » (de l'église, bien sûr) et le « *frontispice de l'église en marbre* » (10).

Par contre le parc, ce jour-là, ne l'impressionne guère : « *parc qui n'a rien d'extraordinaire. La végétation des chênes ne vaut pas celle de Seillon* (11). Toutefois il remarque un « *beau chêne vert* » et, le 18 vendémiaire (= 11 octobre), il projette d'y retourner pour à nouveau « *voir l'arbre de Ripaille* » et le 26 vendémiaire (= 19 octobre) il signale encore « *un beau chêne vert* ». Selon toute vraisemblance, il s'agit du chêne dit d'Amédée VIII immortalisé par la gravure publiée dans l'ouvrage de Max Bruchet (12) et qui est encore une des gloires de la forêt de Ripaille. Mais c'est par erreur que Jean-Bernard Riboud l'appelle « chêne vert » (*Quercus ilex,* l'yeuse) : le chêne d'Amédée VIII est un chêne rouvre (*Quercus robur*) et il n'y a jamais eu de chênes verts à Ripaille.

Notre voyageur note aussi, le même 18 vendémiaire, qu'il désire retourner à Ripaille « *pour voir la façade de marbre* » qui, décidément, l'a frappé, et pour « *y lire la Chartreuse de Fontanes* » (13).

Mais c'est le 26 vendémiaire qu'il en parle le plus longuement : « *J'ai eu peu de matinées aussi délicieuses...* ». Par deux fois à cette date il emploie le mot « *délices* » à propos de Ripaille : « *délices qui conviendraient à une habitation champêtre permanente* », « *délices du bois* ». C'est, dit-il aussi ailleurs, « *la plus agréable des habitations* ».

Revenons au 26 vendémiaire : « *On sort de Thonon par de beaux vignobles qui descendent jusqu'au lac. Je laisse Concise à gauche. De l'extrémité du plateau supérieur, je vois la Chartreuse, le parc et les champs voisins mêlés de noyers et de hautains. Vieux fossés du château. Porte extérieure décorée de plusieurs marbres. La cour est vaste. Elle ressemble assez à toutes les cours de Chartreuses.*

La façade de l'église est d'un assez bon goût. Il y a double étage de pilastres. Le supérieur est terminé par un fronton ***d'un genre honnête.*** *Plus de 20 sortes de marbres polis dont cette façade est revêtue.*

---

(10) On sait qu'il s'agissait des armoiries de Savoie, de la tiare et aussi des clefs de Saint Pierre.

(11) La forêt de Seillon s'étend au sud-est de Bourg-en-Bresse.

(12) Max BRUCHET, *Le Château de Ripaille,* Paris, Delagrave, 1907.

(13) *La Chartreuse de Paris,* une des œuvres les plus célèbres de Louis de Fontanes, venait d'être — dans une version remaniée à cet effet — publiée en entier par Chateaubriand dans *Le Génie du Christianisme.*

Ils viennent en partie de Vevay. Bâtiments latéraux dont les croisées sont en marbre noirâtre non poli, qui est, je crois, du pays (14).

Je visite (en partie) les bâtiments vieux et nouveaux. On y voit 7 vielles (sic) *tours élevées pour les sept chevaliers-ermites de l'ordre de Saint Maurice. Amédée VIII est compris dans ce nombre. Sa tour est un peu plus élevée que les 6 autres. Aussi étoit-il le doyen. Beaux cloîtres. Belle église transformée pour ainsi dire en écurie. Elle sert de grenier à bled. On y en battoit alors* » (15).

Et notre voyageur se lance ensuite dans des considérations attristées sur le fait que ce lieu saint « *est aujourd'hui livré à la cupidité d'un étranger infidèle* », « *fait l'objet de spéculations de l'égoïste samaritain* » et qu'il n'est plus la maison de Dieu.

Puis il continue : « *Cette même matinée j'ai parcouru une partie de l'enclos de Ripaille* ». Il y rencontre des cygnes et aussi des « *bœufs de Suisse* » ; il y admire les vergers, « *les lignes de noyers bien alignés* » et « *une belle vigne très bien tenue* ».

Il s'est arrêté devant une « *tour au milieu de laquelle croît un noyer dont une branche sort par une fenêtre et la tête par dessus la tour* », mais il ne fait aucune allusion aux légendes afférentes à cette tour, que personne, peut-être, ne lui avait racontées, quoiqu'elles soient bien connues.

Il mentionne aussi, à propos du parc, qu'« *on dit qu'on y a déjà beaucoup coupé. Une certaine portion à gauche de l'entrée a même été défrichée* » (16).

Çà et là encore, dans le journal de Jean-Bernard Riboud, on trouve des allusions à Ripaille : c'est de là, par exemple, qu'il aime apercevoir Thonon (« *l'aspect en est excellent* »). « *Admirables hautains dans toute la partie au nord de Thonon ; effet général auquel contribue le bois de Ripaille* ». « *On m'a dit qu'il fallait une heure pour faire le tour du clos de Ripaille (autant qu'il me rapele)* » (sic). « *J'ai été avec V...* (= Vignet) *à la pointe de Ripaille jusques sous la tour en suivant le lac. Je ne puis m'empêcher d'admirer le point de vue sous lequel se présente Thonon. Toute la côte, de Ripaille à la ville, qui fait un des revers du golphe* (sic), *est réellement charmante. C'est là que se fait le vin de ...* (17), *le meilleur qui croisse aux environs de Thonon* ».

---

(14) Page 10 du 2e cahier, dans un paragraphe sur le marbre noirâtre qu'on rencontre dans les constructions de la région, il rappelle qu'il en a vu « *aux croisées latérales de Ripaille* ».

(15) Quelques mois plus tard, Albanis-Beaumont dira qu'« elle sert de grange et de magasin à paille » (in *Description des Alpes grecques et cottiennes,* Paris, 1806, 2e partie, tome II, p. 248 — cité par Max Bruchet *op.cit.*). Et en 1872 Achille Raverat (in *Haute-Savoie*) dira encore : « L'intérieur du sanctuaire sert de remise à fourrage ».

(16) Sur les péripéties (en l'an III) de cette exploitation du parc devenu bien national (grève des ouvriers, réquisitions, etc...) cf. la fin de l'étude de Max Bruchet sur *Le Château de Ripaille.*

(17) La ville de Thonon étant encore à l'époque — comme sous l'Ancien Régime — « ceinturée d'un océan de vignes » (J.-C. Périllat, cité par P. Guichonnet, *Le Guide du Léman*), on ne peut guère savoir à quel vin Riboud fait ici allusion.

Et le lundi 21 novembre, soit huit jours avant de partir, il y fait une dernière promenade et parcourt « *une bonne portion du parc, en commençant par les allées parallelles* (sic) *de noyers* ».

Un jour il note : « *Je veux tâcher de voir une scie à marbre ; peu de peine que les Chartreux ont eu à bâtir leur façade de Ripaille* ».

A Genève, il visite l'église Saint-Germain et s'intéresse à quatre colonnes de marbre provenant de Ripaille (18).

Pour la petite histoire, notons que le neveu de Jean-Bernard Riboud, Ernest Dubouloz (19) (qui fut syndic de Thonon, proviseur des études de la province de Chablais et chevalier des Saints Maurice et Lazare), ayant épousé une demoiselle Dupas, fut le gendre (20) du général Dupas qui, en 1809, a acheté le château de Ripaille aux Suisses dont il est question plus haut.

Signalons aussi que Riboud prétend que « Ripaille » n'est que l'appellation commune de ce qu'il nomme, lui, « Amédée » ou, plus souvent encore, « Pax Amédée » : « *Retourner un jour à Amédée vulgo Ripaille* ». Mais Max Bruchet ignore les expressions employées par Riboud et M. Henri Baud m'a précisé qu'il ne les avait personnellement jamais rencontrées non plus.

Les Allinges.

Le 29 septembre, Jean-Bernard Riboud avait noté « *Petit voyage à Mesinge. Aspect des deux châteaux d'Alinge qui semblent en former trois* ».

Le 30 septembre, il dit : « *Dans l'après-midi nous étions montés au château des Alinges que nous avons vu rapidement* ».

Il y trouve la perspective « *agréable* » et précise « *belle position pour admirer la dent d'Hoche* ».

Puis le 24 brumaire (= 16 novembre), il écrit : « *Je vais visiter avant déjeuner tout le château d'Alinge. Il a encore des murs très épais dans quelques endroits. Ce sont les Français qui l'ont fait démolir lorsqu'ils étoient maîtres du pays, il y a environ un siècle. Il est composé de deux grandes enceintes séparées. C'est le peintre Brun* (21) *qui a acheté ces ruines* ».

Enfin, « *non loin d'Alinge* », il est allé « *à la chasse* ».

---

(18) Si dans le chœur et la sacristie de l'église Saint-Germain, désormais « Paroisse Catholique-Chrétienne de Genève », il reste du mobilier acheté à Ripaille, les colonnes dont parle Jean-Bernard Riboud n'y sont plus visibles. Elles ont vraisemblablement été victimes de la restauration consécutive à l'incendie qui a ravagé les combles, la toiture et le clocher en juin 1904 (renseignements aimablement fournis par Denise Deluz, diacre).

(19) Ernest Jean Marie Dubouloz est né à Thonon le 24 janvier 1807.

(20) Philibert Leduc dit « le beau-frère » mais L.E. Piccard est formel : c'était son gendre.

(21) Louis Auguste BRUN (1758-1815), de Rolle, fit, après un séjour en Italie, sa carrière à la cour de Louis XVI et fut admis à l'Académie de peinture de Paris. Revenu en Suisse, il fut maire de Versoix de 1801 à 1807. Claudius Fontaine-Borgel (in *Louis-Auguste Brun*, Genève, 1881) dit qu'« il fit (...) des séjours peu prolongés dans le canton de Vaud, et en Savoie où il possédait divers immeubles, entre autres le château avec ferme des Allinges ». Les pages 116 et 117 du *Guide du Léman* de Paul Guichonnet reproduisent un tableau de L.A. Brun dit « Brun de Versoix ».

Douvaine

Il n'en parle guère. Tout au plus trouve-t-on quelques remarques : « *A Douvaine l'aspect du bas Chablais change, il est plus nourri. Le terroir de Douvaine est le meilleur du Chablais. Beau coteau au dessus, qui se continue recouvert des bois de Boisy. Depuis Douvaine jusqu'à Thonon et au-delà, le Chablais offre un pays boisé, riche, admirable, nourri, encadré entre les premières alpes et la petite mer. Ces Alpes ne sont pas dépouillées comme notre Jura* ».

Il dit aussi : « *Cette portion de mon jardin en est la plus Romantique* (22), *dois-je dire la mieux caractérisée* ».

Et enfin « *J'ai voulu rechercher à Douvaine l'inscription JOVI ET MARTI, mais je n'ai rien vu* (23). *A côté de l'église il y a un tilleul, ou plutôt un assemblage de tilleuls remarquables. Il paraît qu'on a planté en cercle de jeunes tilleuls qui se sont joints ensemble ; une des portions séparée par le bas se réunit dans le haut* ».

Notre voyageur a donc repéré ce qui fait encore de nos jours la fierté des gens de Douvaine : le bouquet de tilleuls de la Place de l'Eglise.

Evian

Une note préliminaire : il est difficile de comprendre aujourd'hui quels itinéraires notre voyageur a empruntés à Evian.

Ce qui a frappé Jean-Bernard Riboud dans cette ville, c'est son clocher : « *le haut clocher d'Evian* » ; « *le clocher de cette ville est le plus joli du Chablais* » (24).

La ville elle-même ?

« *Entrée pittoresque — fossés de la ville. Belle rue supérieure ; une maison d'un goût excellents* (sic) *sur la gauche. L'église à l'extrémité de cette rue est d'un mauvais effet.*

Promenade au-delà de la porte orientale — jolis ***petits bâtiments*** *sur le lac* (il reviendra sur cette remarque). *Filets étendus sur les bords. Noyers semblables à ceux du golphe* (sic) *d'Amphion. On découvre le lac plus à l'est. Lauzanne se présente magnifiquement.* (...).

On voit à Evian du marbre comme à Thonon. Au bout de la rue haute, il se trouve au portail de l'église un marbre gris blanchâtre comme au portail des Visitandines de Thonon. (...) *Treilles d'Evian* ».

Une remarque amusante : « *Il y a à Evian un ou des particuliers qui de leur maison examinent avec une lunette l'heure indiquée par*

---

(22) C'est-à-dire digne de figurer dans un roman.
(23) Elle se trouve actuellement sur le mur extérieur nord de l'église.
(24) Il n'était pas encore coiffé de la lanterne qu'on voit maintenant.

un cadran placé à Ouchy. Ouchy est distant d'Evian de trois bonnes lieues. Les gens du pays les appellent de petites lieues (...) ».

Et le jeudi 4 brumaire, il écrit : « *J'arrive à Evian à 8 heures moins un quart. Je m'embarque sur les 8 heures et demie. Nous arrivons à Ouchy à 11 heures 1/2 ou midi (...) Le petit bâtiment que les préposés d'Evian ont sur le lac fait assez bon effet. Evian paraît noir à mesure qu'on s'en éloigne. La côte évianique a la même teinte sombre et triste, tandis que l'aimable pays de Lavaux présente l'apparence d'un climat doux et heureux* ».

Ailleurs, il dit encore : « *La côte de Savoie est noire et rembrunie, celle du pays de Vaux à l'ouest l'est bien moins* ».

Meillerie.

« *Millerie, village étroit et resséré* (sic). *Château ou église couverte de lierre jusques sur une partie du toit. Quantité de ruisseaux que nous avons passé* (sic). (...) *Au retour nous entendons le tambour de Vevay et le canon de Lauzanne (22 novembre).*

La montagne d'Hermone.

A propos de la « *montagne d'Armone* », il se souvient surtout des lectures qu'il y a faites : « *La Comédie des Philosophes (de Palissot* [25]*) mérite d'être relue. Je me rappelle d'*(sic) *en avoir lu quelque chose sur le sommet de la montagne d'Armone* ».

La Dranse.

Il est une rivière dont notre voyageur parle souvent, c'est la Dranse, « *La Drance, singulier torrent* ».

Il en écoute « *le bruit* » et remarque, — toutes proportions gardées, comme Chateaubriand devant les deux rives du Meschacebé — le contraste qui existe entre les deux bords : « *Combien l'autre rive de la Drance est couverte d'arbres !* ».

« *La Drance mérite un article particulier* », écrit-il.

Après avoir cité Guichenon, il continue en parlant du pont de la Dranse : « *On m'a dit que ce pont avoit 200 toises de longueur* [26] *; il est en pierre ; je le crois au moins aussi long que le pont de la Guillotière ; il est très étroit : sa largeur n'excède guères 8 pieds en dedans des parapets ; il est peu élevé. On le dit bâti par les Bernois.*

---

(25) Charles PALISSOT de MONTENOY, littérateur français né à Nancy en 1730 et mort à Paris en 1814. Enfant « surdoué » comme on dirait maintenant, il a, à l'âge adulte, cherché à attirer l'attention sur lui en s'attaquant avec virulence aux philosophes et aux encyclopédistes. Sa comédie *Les Philosophes* date de 1760. Elle passe actuellement pour une plate imitation des *Femmes savantes* de Molière mais elle obtint à l'époque un grand succès. Elle intéresse J.-B. Riboud parce qu'elle attaque Rousseau, Diderot, etc... On relira avec amusement le portrait de Palissot dans *Le Neveu de Rameau* de Diderot et avec intérêt les lettres de Voltaire à Palissot.

(26) Il précise que ce sont des toises de France.

Guichenon se trompe sur le nombre des arches (27), *ou il y a eu du changement depuis lui, j'ai compté 27 arches* (28) ». C'est l'étroitesse et le peu de hauteur de ce pont qui l'ont frappé et qui lui font dire par ailleurs qu'il est un « *pont mesquin* ». Mais « *la position de ce pont est admirable* ».

Il est allé à plusieurs reprises contempler une crue de la Dranse, en particulier le dimanche 28 brumaire - 20 novembre : « *La Drance est toujours aussi grosse* (...) *Nous ne pensons pas l'avoir vu* (sic) *si forte de cette automne. Elle se compose actuellement de 3 gros bras, un de chaque côté et l'autre au milieu du pont. C'est vraiment un petit fleuve* ».

Les marais.

Quand on lit ce manuscrit, on se rend compte que le Chablais était à l'époque occupé par de nombreux petits lacs et marais aujourd'hui disparus.

A tous moments, en effet, notre voyageur a l'occasion d'en rencontrer et il commente : « *En général il y a beaucoup de marais même artificiels dans ce pays, le but des habitants est de se procurer de la* **blâche** *ou litière pour les bestiaux. Cette méthode rend une partie de la contrée triste et malsaine* ».

On trouve actuellement trace de certains de ces plans d'eau dans les toponymes de quelques lieux-dits.

Les arbres.

Notre Bressan éprouve un intérêt particulier pour les arbres.

Il note : *Au haut du plateau, le climat change ; on le reconnaît aux arbres qui ne sont plus de la même espèce* ». Et « *la différence des climats en Chablais est sensible même avant d'arriver aux vraies montagnes* ».

Il distingue minutieusement quatre voire cinq « *climats différents* », depuis la zone des arbres fruitiers jusqu'à l'altitude où les sapins poussent seuls, en passant, entre autres, par le secteur des châtaigniers. « *Les bois de châtaigniers font un effet plus nourri que ce qu'on appelle campagne boisée, d'une part, de l'autre les forêts de châtagniers* (sic) *et les bois de noyers sont plus agréables que ceux de chênes en ce que l'on peut s'y promener en dedans comme dans une forêt romantique* (29) ».

« *Les sapins vus d'en bas font plus d'effet que d'en haut* ».

« *Qui n'a pas vu une forêt de sapins n'a rien vue* (sic) ».

---

(27) Il en annonçait 22.

(28) Soit dit en passant, les héros du *Tour de Savoie par deux enfants* de M.-T. Hermann en comptent, eux, 24, comme Achille Raverat ; impossible de vérifier puisque ce pont est maintenant démoli !

(29) Voir plus haut la note n° 22.

J.-B. Riboud a regardé aussi les arbres en ville. Paul Guichonnet signale dans son *Guide du Léman* des figuiers « dans les lieux abrités ». Le Bressan en a remarqué un à Evian : « *Beau figuier. Un des plus beaux que j'ai* (sic) *vus* ».

A Thonon et aux environs, dit-il aussi, on voit de jolis cyprès, dont un à Marcla, deux non loin de là, deux derrière la rue des Vallons et deux dans le cloître des Capucins. Ces deux derniers doivent ***« passer 30 pieds de haut*** (30) ».

Economie.

Mais passons de la géographie physique à la géographie économique.

A la page 63 du premier cahier, on trouve ces remarques :

« *Etat de l'agriculture et ressources du Chablais : eau de cerise - fromages - Voilà les deux seuls objets de commerce.*

(...)

— *il croît beaucoup de vin en Chablais ; on dit le vin rouge de Thonon et le vin blanc d'Evian. Cette année qui a été, comme on sait, très abondante, le vin blanc se vend 4 sols la bouteille ; cette bouteille fait 1 1/2 de bourgogne.*

— *à Chambéry, suivant Vignet, (...) la bouteille de vin (...) est à* ***un ou deux sols.***

— *A Marseille, disent les Frères Chaigneau* (31), *le pot de vin ne se vend que deux sols.*

Les châtaignes sont une des grandes ressources du Chablais. Quand elles sont belles, il en va jusqu'en Allemagne. Quand elles sont petites, le produit est faibles (sic) *quoique il y en auroit* (sic) *en quantité. Elles sont petites cette année, généralement* ».

Et dans le deuxième cahier, à la date du 23 vendémiaire (= 16 octobre), alors qu'il se promène aux environs d'Amphion (dont il admire beaucoup le golfe), il note : « *beaux bois de châtaigniers. Ingénieuse manière d'en apprêter le fruit sur les lieux-même* (sic) ».

Il semble évident que cette « *ingénieuse manière* » est celle qui consistait en ceci : quand les châtaignes mûrissaient, on les gaulait avant qu'elles ne tombassent d'elles-mêmes et alors qu'elles étaient encore dans leurs bogues. On les mettait en tas (on faisait un « boichon ») et on les recouvrait de feuilles et de branches pour les faire « roter » (32).

Trois semaines plus tard, les bogues ramollies se laissaient aisément ouvrir. Pour ce faire on « péliait », c'est-à-dire qu'on tapait

---

(30) C.-à-d. à peu près 10 m.

(31) J.-B. Riboud lisait assidûment le *Journal des Frères Chaigneau* qui était un journal politique et littéraire. Publié à Paris, il a paru du 21 septembre 1792 au 30 septembre 1811.

(32) « Pour les faire fermenter », dit un personnage de M.-T. Hermann in *Le Tour de Savoie par deux enfants*, (pp. 204-205).

dessus avec une sorte de maillet. Cette méthode, qui favorisait une meilleure conservation de la châtaigne, était couramment employée en Chablais.

Notre voyageur note aussi : « *Le commerce de St Gingof* (sic) *consiste en* ***poissons, en chaux, en pierre*** *et en* ***bois*** *à ce que je crois* ».

Les matériaux de construction.

LE MARBRE : « *Le marbre est si commun dans les villages du Faucigny et du haut Chablais qu'on en voit d'employé aux portes d'écurie. C'est du rougeâtre* », note notre voyageur. Il reviendra sur la question dans le deuxième cahier : « *Les marbres, ai-je dit, sont communs dans le pays. J'en ai remarqué deux espèces : un* ***marbre noirâtre*** *qu'on voit à quelques portes d'entrée. Il y en a aux croisées latérales de Ripaille. J'en ai vu à une des portes d'écurie de cette maison et bien ailleurs.*

J'en ai beaucoup remarqué aussi dans le pays de Vaud (...).

Le ***marbre rougeâtre*** *est aussi commun, au moins en Chablais. On en voit à toutes les croisées de la maison de Sonaz, à la façade des Ursulines ainsi qu'à quelques portes. Celui de la maison de Sonaz est admirable pour sa couleur égale et ses veines bien distribuées. On voit dans cette maison un beau bassin de ce marbre. Ce marbre se tire en Chablais. Je crois qu'il en est de même du noirâtre ». « Le marbre de M. de Sonaz vient de 4 lieues de Thonon ».*

LA PIERRE DE TAILLE : « *On trouve encore de la bonne pierre de taille qui est assez variée. Et en outre la pierre verte qui est d'un bon effet pour les croisées comme au rez-de-chaussée de la Visitation de Thonon ».*

LA MOLASSE ET LE CIMENT : « *Enfin la molasse est du plus grand secours. Elle est facile à tailler. Il y a de la molasse verte et de la molasse grise ».*

« *Le ciment du Chablais est excellent : il ne se fend jamais et il est très dur. Le moindre mur de clôture a l'air d'avoir un mortier aussi soigné qu'un monument (de chez nous) ».*

« *L'abondance des matériaux et la bonté du ciment me font appeler le Chablais* ***le pays de la postérité.*** *Quelques uns en faisoient celui de la* ***Cabale*** *et des* ***Sorciers*** *; d'autres celui des mauvais chevaux à cause du* ***Caballicus ager. Caballicus ager*** *est, à ce qu'il paroit, forgé par les modernes pour correspondre au mot de Chablais ».*

Et quand il se trouve à Hermance, il affirme : « *Le ciment de Chablais est excellent, comme je l'ai dit, mais ceux qui veulent bâtir pour la postérité ne doivent pas employer la molasse. La tour d'Hermance qui en est construite est toute rongée par le pied* », ce qui explique le terme de « *pays de la postérité* » qu'il a employé plus haut, à propos du ciment.

Les habitants.

Dans les carnets de Jean-Bernard Riboud, il est parfois question des Chablaisiens :

« *La preuve de l'excellence de l'air du Chablais et spécialement de Thonon, se trouve dans le nombre de viellards* (sic) *qu'on y voit. Beaucoup dans cette ville ont passé et passent 90 ans* ».

A plusieurs reprises, il signale que, pendant son séjour en Chablais, la doyenne de Thonon est morte à 97 ans. « *C'étoit,* dit-il, *une dame* ***Mouton****, mère de celui qui a bâti la plus belle maison de Carouge* (33) ».

Ailleurs, il note : « *Il y a eu à Thonon un nommé Millet qui est mort à l'âge de 101 ans passés ; il travailloit encore à la vigne. Il est mort il y aura une 15ne d'année* (sic) ».

« *Il y a à Thonon une dame Oberty, de Saint-Gingot* (sic), *qui se mêle d'écrire* », dit J.-B. Riboud. Plus personne, à notre époque, ne la connaît. Sic transit gloria mundi...

Il a eu l'occasion de fréquenter le protomédecin Charles Joseph Eugène Dessaix, bien connu des historiens du Chablais, dont il parle comme d'un « *assez bon médecin pour la partie des accouchements* ».

Il signale aussi l'existence d'un personnage pittoresque :

« *Mr de Corsan chirurgien à Thonon de l'âge de ... est un célèbre jeûneur de vin : il n'en a point bu depuis l'âge de 4 ans, résultat de l'impression que fit sur lui à cette époque la vue d'un homme ivre. Il a été extrèmement fort et il l'est encore relativement à son âge. Un jour Voltaire voulut lui faire goûter du vin. Convulsions qu'il éprouva quoique le vin n'eût fait presque que de lui toucher les lèvres* (34). *Depuis il n'en n'a pas goûté, à l'exception de vin blanc qu'on lui a fait prendre une fois par supercherie au lieu de bière et qui ne lui a fait aucun mal.*

Sa sobriété est extrême. Il ne mange presque point de viande ni de fromage, mais seulement des légumes et des fruitz ; il prétend qu'il aime les racines crues. Ce qui est incroyable, c'est que depuis 3 ans, il s'est sevré d'eau ; il m'a dit en avoir bu depuis cette époque, en avoir bu la valeur d'une bouteille par complaisance et avoir la même vigueur mais cette assertion relative à la vigueur ne peut être juste : il est certain que cet homme s'épuise ; il n'est, dit-il, jamais altéré ; il ne recherche pas le bouillon, ni même les fruitz. On a cherché inutilement à le dissuader de cette manière de vivre.

---

(33) Il s'agit évidemment du « palais » resté inachevé que Jean-Joseph Mouthon, de Burdignin, avait fait construire en 1787 par l'architecte Giardino. Sur Jean-Joseph Mouthon de Burdignin, cf. l'article de Paul GUICHONNET, *Les Mouthon,* paru dans *L'Essor Savoyard* du vendredi 16 juillet 1993, p. 16. Jean-Bernard Riboud parle ici de « la plus belle maison de Carouge » alors qu'elle n'a pas encore été transformée en filature (elle le sera en 1807). Cet édifice, sinistré en 1893 puis en 1921, a été détruit en 1926.

D'après les registres d'état civil, Marie-Antoinette Pinet, veuve Mouthon, serait morte à 94 ans, le 24 vendémiaire an XII (= le 17 octobre 1803).

(34) Il semble que Voltaire n'ait pas relaté cette anecdote.

« On attribue ce régime à un excès d'austérité qui est jointe sans doute à des impressions nerveuses et à une constitution appropriée en quelque sorte à ce régime ».

Puisqu'il prête attention aux habitants, Jean-Bernard Riboud s'intéresse aussi à leur façon de parler.

Il est content un jour de comprendre un « *air* » chanté en patois. Ailleurs, il remarque qu'en Chablais un ruisseau, un cours d'eau s'appelle un *nan*. Et la toponymie ne le laisse pas non plus indifférent puisqu'il note « *Rechercher les noms de lieux terminés en* ***-inge*** ».

*
* *

Dans le manuscrit que nous avons examiné, nous avons affaire à des notes de voyage, notes prises certainement au jour le jour — ou presque — car ce n'est pas en se basant sur des souvenirs qu'il aurait pu rapporter avec autant de précisions des itinéraires où on peut le suivre à la trace, ou détailler si minutieusement les différents éléments des panoramas qu'il a admirés de tel ou tel point culminant.

Plutôt que sur ces deux thèmes, les itinéraires et les panoramas, qui tiennent pourtant une place importante dans nos deux cahiers, j'ai insisté sur les passages qui permettent, me semble-t-il, de faire connaissance avec un voyageur intelligent du début du XIXe siècle et de ressusciter un peu le Chablais d'il y a cent quatre-vingt dix ans.

Je me suis aujourd'hui bornée au Chablais. On pourrait évidemment effectuer aussi le même travail sur ce qu'il a écrit à propos de la rive suisse du Léman, qu'il a visitée durant le même voyage. Mais ceci est une autre histoire (35).

Georgette CHEVALLIER.

Si j'ai respecté l'orthographe de J.-B. Riboud, je me suis permis, pour la facilité du lecteur, de rétablir la ponctuation, les accents et les majuscules que l'auteur a négligés le plus souvent.

***

Mme Andrée Vesin m'a été d'un très grand secours dans l'identification des itinéraires empruntés par mon voyageur. Je lui en suis particulièrement reconnaissante.

Mes remerciements vont aussi à MM. Henri Baud, Alain Gros et Pierre Soudan.

***

PRINCIPALES SOURCES

- Archives départementales de l'Ain.
- Archives départementales de la Haute-Savoie.
- *Bulletin* et *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne.*

---

(35) Cf. Georgette CHEVALLIER, *Impression d'un Bressan en visite sur la côte nord du Léman en 1803*, in *Almanach du Messager boîteux*, 1994.

Les élèves du Collège Chappuisien
(1792-1888)

Entre 1792 et 1888 (date de sa fermeture) le collège connaît de nombreux changements administratifs. Les années 1792-1793 sont très agitées pour les collégiens comme pour le corps enseignant. Début 1792, le collège étant occupé par la garnison, les élèves s'installent dans le couvent de Saint-Dominique. Ils ne reprennent possession de leurs classes habituelles qu'en octobre. Mais leur répit sera de courte durée, puisqu'en décembre les professeurs sont invités à quitter le collège, réquisitionné par l'armée, et à enseigner chez eux. Se refusant à prêter le serment constitutionnel, l'ensemble des enseignants démissionne en février 1793. Seul Joseph Fontaine (?-1796) revient sur sa décision. Il récupère une chaire de physique et de mathématiques. Peu de temps après, il se rétracte et finit par émigrer en mai 1793. En mars et avril de nouveaux enseignants sont nommés en remplacement des démissionnaires. Pourtant, en juin 1793, la situation du collège ne s'est pas améliorée puisque le conseil de ville prend la décision de « réunir en un seul lieu toutes les classes du collège national » et choisit à cet effet le couvent des Annonciades. On ne sait si cette décision a été suivie d'effet. Les Barnabites quant à eux, partent en exil en mars 1793. En application du décret de la Convention nationale du 8 mars 1793, les fondations annéciennes sont dispersées et le collège ferme ses portes en 1794 pour ne les rouvrir que cinq ans plus tard. A sa réouverture, en janvier 1799, il fonctionne sur un programme mis au point par la commission des hospices civils et ce, jusqu'à son érection en école secondaire par arrêté du 15 pluviôse an XI (4 février 1803), pris en application de la loi du 1er mai 1802 qui crée les lycées et organise les écoles secondaires qui y préparent. Lors de la création en 1807 de l'Université impériale, les écoles secondaires entrèrent dans le cadre de ses établissements avec le titre de collèges.

Le 5 novembre 1816 a lieu la première rentrée officielle du collège royal de première catégorie, sous le régime sarde. Erigé en petit séminaire le 22 mai 1818, le collège-pensionnat reste aux mains des autorités ecclésiastiques jusqu'en 1853.

Et enfin, à l'Annexion, le collège devient à nouveau collège communal et ouvre ses portes le 3 décembre 1860. Durant cette période, le mode d'administration ne fut pas uniforme : de 1861 à 1871, le collège est en régie, c'est-à-dire au compte de la ville, qui encaisse les bénéfices obtenus sur la gestion du pensionnat et le produit de la rétribution collégiale payée par les élèves externes : d'octobre 1871 à 1888, le collège est au compte du principal qui l'administre à ses risques et périls moyennant une subvention communale.

Les effectifs scolaires

Aucun document ne nous livre le nombre d'élèves qu'accueillit le collège chappuisien en rouvrant ses portes le 22 nivôse an VII (11 janvier 1799). Un document non daté (1) mais antérieur à l'an IX, puisque le jacobin Jean-Claude Burnod (2) est encore porté sur la liste des instituteurs, nous donne le nombre d'élèves par classe. Sans compter les élèves du cours de dessin, qui pour la plupart suivent aussi les autres cours, nous comptabilisons 138 élèves. L'auteur du document semble penser que le collège chappuisien n'obtient pas le succès qu'on pouvait en attendre et explique que « Avant la révolution le collège chapuisien jouissoit d'une grande considération, et étoit le 1er du mont blanc et comptoit dans son seing annuellement 500 étudiants, dez son renouvellement, qui a eu lieu en l'an 6, on y en comptoit déjà près de la moitié du nombre ordinaire, mais des principes révolutionnaires enseignés dans quelques cours (3) en ont totalement éloigné les habitans des campagnes, qui sont imbus de l'opinion, que les enfants y reçoivent une éducation contraire aux bonnes mœurs, à la soumission, et au respect qui sont dus aux parents, de sorte que ce collège bien loin de reprendre son ancien lustre, est dans le cas de tomber insensiblement, si le gouvernement ne prend des mesures efficaces pour y établir une discipline, un ordre, et un enseignement, où l'on puisse acquérir des mœurs, et les sciences les plus analogues aux besoins de l'ordre social, ainsi qu'on est dans le cas de l'établir, et d'en réclamer dans peu l'autorisation auprès des autorités supérieures, afin de servir le public qui, depuis quelques années, croupit dans l'ignorance, et procurer à cette ville une ressource, qui donnoit l'existence à beaucoup de familles. »

Le 16 frimaire an X (7 décembre 1801), le maire réclame aux enseignants du collège la liste des élèves de leur classe. D'après ces documents, scrupuleusement établis, nous savons que 139 garçons suivent les cours du collège.

L'affiche de la distribution des prix du 25 fructidor an X (12 septembre 1802) annonce que « ce collège a encore près de 200 élèves ». Ce chiffre, qui paraît très exagéré au regard de ceux dont nous disposons pour l'année 1801, se veut rassurant pour les parents, il est le garant de la prospérité du collège, tout comme

---

(1) Archives municipales d'Annecy, 1 R 4068.

(2) Jean-Claude Burnod est le fils de Georges Burnod, notaire et procureur. Ses études de droit terminées, il ouvrit un cabinet d'avocat, puis prit la direction de la faïencerie fondée par une société annécienne dans les bâtiments appartenant à l'abbaye de Sainte-Catherine. Il adhéra aux principes républicains en 1792 et ne les renia jamais. Il fit partie du club fondé par les Jacobins en septembre 1792 et entama une carrière politique qui se termina en 1798. On le retrouve membre de la commission des hospices civils en pluviôse an VII, professeur du quatrième cours au collège en l'an VIII. Ce cours fut supprimé en l'an IX par la commission des hospices qui justifia cette décision en disant que ce cours faisait double emploi avec d'autres, que les écoles centrales étaient chargées de l'enseignement des belles-lettres, que le titulaire de cette chaire n'avait pas les diplômes requis et enfin que l'argent manquait. En réalité, l'engagement révolutionnaire de Jean-Claude Burnod effrayait les familles. Il se consacra alors à sa fabrique de faïence. Burnod semble avoir définitivement quitté Annecy après 1814.

(3) Allusion au cours assuré par Jean-Claude Burnod.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX
OBTENUS PAR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE D'ANNECY. *

DISCOURS PRONONCÉ LE 17 FRUCTIDOR, AVANT LA DISTRIBUTION.

Doctrina studia et optimi frictionem excolunt et fortiùs nimium calamitatem : eademque et ornamenta hominum maxima sunt et solatia. Senec.

Le plus beau spectacle, c'est l'union de la vertu et du bonheur ; l'éducation seule peut élever la raison à ces accords sublimes : c'est l'éducation qui fait l'homme, il n'est jamais que ce qu'elle veut qu'il soit.

Si l'homme est grand dans la nature, c'est parce qu'il peut perfectionner son ame : l'univers physique obéit aveuglément aux lois qui le dirigent. Les limites invariables des êtres sont posées, et ils ne connoissent pas même la perfection qui leur manque. L'homme seul, en travaillant sur lui-même, peut ajouter à l'ouvrage de la nature, il peut agrandir ses vertus, s'ouvrir de nouvelles perfectionner ses facultés et ses idées.

Éducation, féconde naissance, quels prodiges n'opères-tu pas ! Tu parviens à l'esprit le plus haut degré de justesse et de capacité, au caractère le plus grande élévation qu'il lui est possible d'atteindre, à l'ame toute la force et toute la beauté dont elle est susceptible : tu appelles l'homme dans le vaste sanctuaire de la Science pour y travailler à son bonheur et à celui de ses semblables, tu dévoiles les lois qui nous unissent, tu ornes la scène du monde.

C'est l'instruction qui fait entrevoir à l'homme la sagesse et l'ordonnance du monde physique, qui l'élève à la contemplation du monde moral, et lui fait envisager le beau qui y règne : à cet aspect il s'efforce par la vertu d'entrer en harmonie avec les merveilles qui l'environnent : c'est de cette hauteur que la Philosophie crie à l'homme d'une voix forte.

« Connois ta conduite à l'ordre que la Divinité a établi autour de toi, » respecte les rapports que tu soutiens avec elle et tes semblables, alors ta vie » présentera le plus heureux des systèmes pour toi, et le plus beau des spectacles pour les autres. »

Vertu, sentiment sublime qui ennoblit les grandes ames, qui les élève au-dessus d'elles-mêmes, qui discipline à leurs yeux toute la beauté de l'ordre moral, qui dirige leurs pensées, leurs actions sur le plan inaltérable de la sainte loi ordonnée, éternelle, qui ne laisse à l'homme d'estimable que ce qui est grand et juste, Vertu, tu es aussi le produit de l'instruction.

Jeunes Élèves, vos noms sont inscrits dans les registres de l'honneur, vous fixez aujourd'hui les regards de vos Concitoyens, vous les voyez fournir à vos premiers succès. Qu'il est doux ! Quelle récompense !

Nous aurions pensé que l'homme vertueux et éclairé embellit la terre et donne plus de dignité à l'espèce humaine : n'oubliez jamais que les sciences forment le cœur à la vertu, et dirigent l'esprit à la vérité.

L'état d'ignorance est un état de misère et de besoin, l'ignorance enfante l'erreur, les préjugés, les passions, les crimes. *La nature abandonnée n'est point sauvage, elle produit des poisons, elle nourrit des monstres.*

Jeunes Gens, que votre cœur brûle du saint amour de la Patrie, que cette sublime vertu embellisse votre ame, et qu'il y ait toujours, entr'elle et vous, un commerce touchant de bienfaits, de service et de reconnoissance.

Votre Patrie vous accorde aujourd'hui la palme du mérite ; venez la recevoir des mains de vos Magistrats ; en vous couronnant, elle veut récompenser des efforts qui lui en font espérer de plus grands encore.

Hoc fortissimus alit puerum, quod primo ludentem.
Virg. Æneid. Lib. IV.

NOMS DES ÉLÈVES QUI ONT REMPORTÉ LE PRIX.

PREMIER COURS.
Sciences Mathématiques et Physiques.

A mérité le prix, Claude Burdet, *d'Annecy.*
A mérité un *accessit*, François Anoudaut, de *Thonon.*

SECOND COURS.
Rhétorique, Éloquence, Logique, Idéologie.

Ont mérité le premier prix, Hyacinthe Avet, de *Meythet*, Jean Despine et Joseph Guillet, *d'Annecy.*
Ont mérité le second prix, François Jacquier, de *Bonneville*, Pierre Mayson, de *Lathuile.*
Ont mérité des *accessit*, 1°. Louis Chapel, de *Meythet*,
2°. Joseph Lachenal, *d'Annecy*,
3°. Jean Blanc, de *Chavanod.*

TROISIÈME COURS.
Humanités.

1re. Class. Langues et Poésies latine et française, Géographie, Mythologie, Histoire, Arithmétique.

Ont mérité le premier prix, Antoine Dumarest, *d'Annecy-le-vieux*, Bernard Delachenaz et Emanuel Rosset, *d'Annecy.*
Ont mérité le second prix, Charles Delachenal, *d'Ugine*, Marie Coppier et Amédé Rocquet, *d'Annecy.*
Ont mérité des *accessit*, 1°. Claude Plagnat, de *Thonon.*
2°. François Guillet, *d'Annecy.*

QUATRIÈME COURS.
Humanités.

2de. Class. Grammaire française et latine, Traduction des Auteurs.

Ont mérité le prix, Pierre Chaumontet, Joseph Jacquet, Joseph Rey, *d'Annecy.*
Ont mérité des *accessit*, Jean Favre, de la *Roche*, Pierre Perrelard, *d'Annecy*, Marin Chappet, de *Lécheres.*

CINQUIÈME COURS.
Éléments des Langues.

1re. Class. Éléments des Langues Latine et Française, et d'Orthographe.

Ont mérité le prix, Aimé Burdet, *d'Annecy*, Joseph Emonet, de *Villaz*, François Guillot, *d'Evian*, Antoine Raginel, de *Menthon.*
Ont mérité des *accessit*, Felix Coppier, *d'Annecy*, Louis Pasteur, *d'Ermenbrets.*

SIXIÈME COURS.
Éléments des Langues.

1re. Class. Éléments des Langues latine et française.

Ont mérité le prix, ~~François~~ Amblet, Jacques Doyat, et George Gay, *d'Annecy.*

SEPTIÈME COURS.

Ont mérité le prix, Antoine Antoniotz, Antoine Chevallet, Antoine Chiffet, Etienne Durand, *d'Annecy.*
Ont mérité des *accessit*, Chrisin Fessin, Pierre Miege, François Mugnier, Claude Bonnet, Hyppolite Delachabrière, *d'Annecy.* Joseph Reaume, *d'Annecy-le-vieux.*

DESSIN.
Figure, Paysage, Ornements, Lavis des Plans, Architecture.

Ont mérité le premier prix, Joseph Butin, *d'Annecy*, Hyacinthe Avet, de *Meythet.*

Le premier de ces deux Elèves s'est distingué par le fini et la correction du dessin, le second par la netteté, la fermeté, le moelleux de son crayon, et la rapidité de ses progrès.

Ont mérité le second prix, Louis Michaud, de la *Biolle*, Claude Plagnat, de *Thonon*

Ces deux Elèves se sont également distingués par l'exactitude et la précision de leurs copies.

Ont mérité des *accessit*, 1°. Emanuel Delachenal, *d'Ugine*, 2°. Charles Fontaine, de *Conflans*, 3°. Louis Chapel, de *Meythet*, 4°. Jean-Claude Vallet *d'Annecy.*

* Le Collége d'Annecy, dirigé par la Commission des Hospices Civils de cette Ville, vient d'être érigé en Ecole Secondaire, le Gouvernement accorde aux Elèves qui s'y distinguent des places gratuites dans les Lycées de la République.

ANNECY, Chez C. M. Durand, Imprimeur-Libraire N°. 407.

L'affiche de la distribution des prix de l'an XI (1803).
(Document Archives Municipales d'Annecy).

l'énoncé des qualités et des intentions du sous-préfet [4] : « Le Sous-Préfet de l'Arrondissement, qui a suivi à Paris les leçons des plus célèbres Professeurs de France, se fera un plaisir de surveiller l'instruction, et de contribuer de tous ses moyens à exciter l'émulation parmi les Elèves ». Ce chiffre revêt un caractère publicitaire trop évident pour qu'on puisse sérieusement en tenir compte.

Grâce au « Catalogue des élèves du pensionnat et de tous les écoliers du collège de la ville d'Annecy pour 1810 et 1811 », conservé aux ADHS (32 L 118), nous savons que 158 élèves fréquentent le collège communal.

En 1813, un état présumé des recettes et des dépenses du collège table sur 133 élèves.

Un « Catalogue des élèves du collège d'Annecy en 1814-1815 », qui se trouve dans les archives de l'Académie florimontane (n° 1092), totalise 146 collégiens.

Par ailleurs, Madeleine Molinier [5] nous dit qu'en 1807, le collège déclare 298 élèves ce qui serait l'effectif le plus élevé de la Révolution à la fermeture en 1888. On ne trouve nulle part confirmation de ce chiffre qui paraît assez improbable au regard du nombre de collégiens qu'on a pu comptabiliser pendant la Révolution et l'Empire.

De 1815 à 1860 nous disposons de trop peu de chiffres pour évaluer de manière fiable la population scolaire du collège chappuisien. Nous n'avons aucune indication chiffrée pour les années 1815 à 1818, 1822-1823, 1826 à 1830, et il en est de même de 1838 à 1846, de 1847 à 1849, de 1850 à 1851 et enfin de 1857 à 1860.

La fréquentation moyenne s'établit de 1819 à 1822 à 255, de 1832 à 1838 autour de 119. Faute de documents chiffrés, nous ne savons pas si ce fléchissement s'est poursuivi jusqu'à l'Annexion. Toutefois, un rapport [6] présenté à l'administration chappuisienne dans sa séance du 30 décembre 1852 par le chanoine Poncet (1810-1891), montre que les effectifs sont jugés trop peu importants. Le chanoine Poncet parle « d'environ une centaine » d'élèves. De son côté le proviseur royal constate que, depuis 1848, le nombre d'élèves a flotté entre 90 et 110. Cette diminution des effectifs scolaires ne touche pas seulement le collège chappuisien. Avant la Révolution française il y avait en Savoie près de 6 000 étudiants de latinité, en 1840 il y en avait encore près de 2 000, et en 1852 le chanoine Poncet les évalue à 600 ou 700. Tous les observateurs de l'époque tombent d'accord pour mettre en cause l'inadaptation des programmes scolaires aux besoins d'une société en mutation. Pierre-François Poncet

---

(4) Il s'agit de Samuel-Denis Bernard (1773-1853). Ancien élève de l'école des Ponts et Chaussées, de l'école centrale des travaux publics et de Polytechnique. Professeur de physique et chimie, puis directeur de l'Hôtel des monnaies en Egypte. Berthollet le fit nommer sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy le 3 mai 1802. Il quitta Annecy pour Rochefort en 1804.

(5) MOLINIER (Madeleine). Le collège d'Annecy sous la Révolution, le Consulat et l'Empire in *Revue Savoisienne* 1974, pp. 51-73.

(6) PONCET (Pierre-François). « Mémoire sur le collège et le pensionnat de la ville d'Annecy soit sur les moyens d'en augmenter la prospérité. 1852 ». Archives municipales d'Annecy, 1 R 32.

constate très justement « qu'il n'est presque plus de carrière, en dehors du clergé, de la magistrature et du barreau, qui ait aujourd'hui besoin de la langue latine ». Il plaide en faveur d'un enseignement commercial et professionnel de qualité. Le conseil municipal et le proviseur royal préconisent de transformer le collège royal en collège-pensionnat national dont les programmes répondent mieux aux attentes des élèves et aux connaissances nécessaires pour aborder la vie professionnelle. On peut penser que le développement des écoles primaires supérieures, mieux adaptées aux besoins nouveaux, et la création, en 1848, du collège-pensionnat national de Chambéry, ont contribué au déclin du collège.

Un nouveau décret l'y autorisant (21 août 1853), la ville d'Annecy, par délibération du premier octobre 1853, décide d'adjoindre au cours classique du collège un cours spécial technique qui attire dès son ouverture 25 élèves. Le succès du cours spécial ne se dément pas, tout au moins jusqu'en 1857-1858, date à laquelle 37 élèves le fréquentent. Ne disposant d'aucune indication pour les quelques années avant l'Annexion, nous ne savons pas ce qu'il advint de ce cours. De même, nous ne sommes pas en mesure de calculer l'effectif total du collège car il nous manque les effectifs des classes supérieures. Nous ne savons donc pas si cette affluence dans les cours spéciaux a permis de maintenir l'effectif global du collège.

Le collège communal rouvre ses portes le 3 décembre 1860. La moyenne des effectifs entre 1860 et 1888 est de 194,54. Diverses commissions chargées de se pencher sur les problèmes de recrutement du collège ont souvent mis en cause la gestion au compte du principal. La moyenne des effectifs dans la période où le collège est en régie, de 1860 à 1871, est de 178,36, et la moyenne dans la période où le collège est au compte du principal, de 1871 à 1888, est de 205. Donc, contrairement aux conclusions de la commission municipale, nommée le 2 juin 1884, pour étudier l'éventualité de la mise en régie du collège (7), il s'avère que la période où le collège était en régie fut moins prospère, en terme d'effectifs, que celle de l'administration au compte du principal.

Quoi qu'il en soit, le collège chappuisien n'a jamais retrouvé sa prospérité d'avant la Révolution, au grand regret de beaucoup d'Annéciens de l'époque. Au moins, ces effectifs réduits confèrent-ils au collège une atmosphère quasi familiale : peu nombreux, les élèves se connaissent probablement tous, le responsable du collège peut, selon les termes du principal Adolphe Poitout, exercer une discipline paternelle, patiente, mesurée, car l'élève n'est pas un numéro anonyme.

Origine géographique des élèves

En ce qui concerne la période révolutionnaire, quelques-uns des états nominatifs, dont nous avons déjà parlé plus haut, nous ont per-

---

(7) Commission municipale nommée le 2 juin 1884 pour étudier la question de la mise en régie du collège. Rapport présenté à la séance du 30 août par M. Raisin. Annecy, imp. Hérisson, 1884. Archives municipales d'Annecy, 1 R 28.

mis de nous faire une idée de l'origine géographique des élèves. En 1801, le collège recrute à 95 % dans le département du Mont-Blanc et essentiellement dans l'arrondissement d'Annecy (84 %). En 1810-1811, les proportions restent sensiblement les mêmes mais les Annéciens sont un peu moins nombreux (65 %).

Les listes de collégiens dont nous disposons pour la période sarde nous ont permis d'établir le tableau ci-contre.

Les élèves fréquentant le collège royal viennent essentiellement du Genevois, Annecy se taillant la part du lion. Le collège chappuisien recrute aussi, mais dans une proportion bien moindre, dans les provinces de Carouge et du Faucigny. La province de Haute-Savoie qui ne donnait aucun élève au collège chappuisien avant 1838 devient, après le remaniement des provinces, son plus gros « fournisseur » derrière le Genevois. En effet, le mandement de Faverges est un lieu de recrutement privilégié et son rattachement à la Haute-Savoie explique sans doute l'augmentation des élèves originaires de cette province. Le collège ne draîne aucun tarin, ni mauriennais, et la proportion d'étrangers est quasiment nulle.

De la Révolution à l'Annexion, le collège chappuisien n'a pas été un concurrent redoutable pour les autres collèges savoyards et sa réputation n'a jamais dépassé le cadre local. Ne disposant d'aucune liste de collégiens indiquant leur commune d'origine, il nous est impossible de savoir si l'aire de recrutement a subi des transformations après 1860.

L'âge des élèves

Le seul document, pour la période révolutionnaire, qui nous indique l'âge requis dans les différentes classes, a été établi par Samuel Bernard le 10 brumaire an XI (30 octobre 1802) (8). Il avait instauré, pour la rentrée scolaire 1802-1803, une organisation de l'enseignement différente de celle mise en place par la commission des hospices en établissant deux divisions, une de philosophie et une de littérature. La première division comporte un cours de mathématiques et physique pour lequel l'âge requis est de 14 à 21 ans, et un cours d'art du raisonnement où l'on accepte les élèves ayant entre 17 et 20 ans. La seconde division comporte un cours de belles-lettres pour lequel l'âge requis est de 15 à 19 ans ; les élèves ayant entre 13 et 16 ans peuvent fréquenter la première classe du cours d'humanités, les élèves ayant entre 12 et 15 ans sont admis dans la seconde classe d'humanités ; dans le cours d'éléments de langues, on accepte dans la première classe les écoliers ayant entre 11 et 14 ans, dans la seconde classe ceux qui ont entre 10 et 13 ans, et dans la troisième ceux qui ont entre 7 et 10 ans. Samuel Bernard précise que les élèves qui n'ont que 15 à 16 ans à la fin de la classe de belles-lettres, et ceux qui n'ont que 14 ans à la fin de la première classe du cours d'humanités, doivent redoubler, à moins qu'ils n'aient des dispositions peu

---

(8) « Règlements et instructions dressés pour le collège de la ville d'Annecy, par le sous-préfet de l'arrondissement ». Archives municipales d'Annecy, 1 R 74.

	ELEVES	GENEVOIS		CAROUGE		FAUCIGNY		CHABLAIS		H.-SAVOIE		S.-PROPRE		AUTRE PROVINCE		ETRANGER		ANNECIENS	
1830-31	26	**24**	92 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**2**	8 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**18**	69 %
1831-32	36	**31**	86 %	**2**	6 %	**2**	6 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**1**	3 %	**21**	58 %
1832-33	56	**45**	80 %	**5**	9 %	**4**	7 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**2**	4 %	**26**	46 %
TOTAL	118	**100**	85 %	**7**	6 %	**6**	5 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**2**	2 %	**0**	0 %	**3**	3 %	**65**	55 %

En 1837, la province de Carouge est supprimée.
Les mandements de Saint-Julien et de Seyssel sont incorporés dans la province du Genevois.
Ceux d'Annemasse et de Reignier sont agrégés à celle du Faucigny.
Le mandement de Chamoux cesse d'appartenir à la province de Savoie-Propre,
pour être compris dans celle de Maurienne.
Le mandement de Faverges est détaché du Genevois et réuni à la province de Haute-Savoie.
Le mandement d'Albens est détaché du Genevois pour être incorporé dans la Savoie-Propre.

1840-41	64	**34**	53 %		**4**	6 %	**3**	5 %	**17**	27 %	**4**	6 %	**2**	3 %	**0**	0 %	**7**	11 %
1846-47	52	**44**	85 %		**3**	6 %	**0**	0 %	**2**	4 %	**2**	4 %	**0**	0 %	**1**	2 %	**36**	69 %
1849-50	29	**25**	86 %		**1**	3 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**0**	0 %	**2**	7 %	**1**	3 %	**20**	69 %
1854-55	37	**26**	70 %		**6**	16 %	**1**	3 %	**0**	0 %	**1**	3 %	**1**	3 %	**2**	5 %	**20**	54 %
TOTAL	182	**129**	71 %		**14**	8 %	**4**	2 %	**19**	10 %	**7**	4 %	**5**	3 %	**4**	2 %	**83**	46 %

ordinaires car « Il a régné longtemps, dans le collège d'Annecy, un abus qu'il est important de détruire. Les parents croyaient que leurs enfans avoient fait leurs études lorsqu'ils avoient passé rapidement par toutes les classes ; souvent ils avoient terminé leurs cours à 13 ans, aussi plusieurs étoient-ils alors, tout au plus, capables de les recommencer. » (9).

En l'an X (1801), les élèves de la classe de physique et de mathématiques ont entre 15 et 21 ans et les élèves de la classe élémentaire entre 7 et 14 ans. C'est la seule indication de cet ordre dont nous disposons avant la Restauration sarde.

Une classe composée d'élèves ayant des écarts d'âge aussi importants ne provoque ni le désespoir des enseignants, ni l'étonnement des parents, sans doute est-ce une situation courante dans les établissements d'enseignement à cette époque. Aimé Truchet, qui tient une maison d'éducation recevant 19 élèves âgés de 6 à 28 ans, dit : « Je ne peux déterminer avec précision le genre d'instruction que reçoivent les élèves... vû que chaque élève reçoit des leçons proportionnées à son âge et à ses progrès » (10). L'enseignement au collège est certes soumis à des programmes précis, mais il a sans doute gardé des traces du préceptorat particulier et est fortement personnalisé. D'ailleurs, à côté des professeurs se trouvent placés des maîtres d'études (appelés aussi maîtres répétiteurs), qui veillent au bon ordre, mais concourent aussi à l'enseignement en dirigeant le travail des élèves. Une convention passée avec Joseph Rivollet pour la tenue du pensionnat, décrit le rôle du répétiteur dans ces termes : « Il fera étudier, réciter les élèves, corrigera leur devoir de composition et, par une explication à leur portée, leur fera comprendre les fautes commises, contre les principes de la langue française ou latine » (11).

La situation n'a pas changé sous la Restauration sarde. En 1824, les élèves de théologie ont entre 18 et 26 ans, ceux de physique entre 18 et 24 ans, ceux de logique entre 12 et 24 ans, ceux de rhétorique entre 14 et 22 ans, ceux d'humanités entre 13 et 21 ans, ceux de troisième entre 13 et 20 ans, ceux de quatrième entre 11 et 22 ans, ceux de cinquième entre 11 et 19 ans. Les listes tenues par le professeur nous apprennent que, pendant l'année scolaire 1830-1831, la classe de cinquième accueille des élèves qui ont entre 11 et 17 ans, l'année suivante ils ont entre 9 et 15 ans et l'année d'après entre 10 et 16 ans.

En 1865, la normalisation des âges suivant les classes n'est visiblement pas entrée dans les mœurs. Le principal Alvin affirme que beaucoup d'élèves qui se présentent au collège ont dépassé l'âge réglementaire de la classe dans laquelle ils peuvent entrer. Par conséquent ils ne peuvent y être admis comme boursiers et ne peuvent concourir pour les prix. Mais surtout les élèves retardataires se sentent vite trop vieux et déplacés parmi leurs jeunes condisciples et finissent

---

(9) Ibid., p. 6, note (1).

(10) Archives municipales d'Annecy, 1 R 4067.

(11) Registre des délibérations du conseil municipal : an VII - an XIII. Archives municipales d'Annecy, BB 11/54, p. 128.

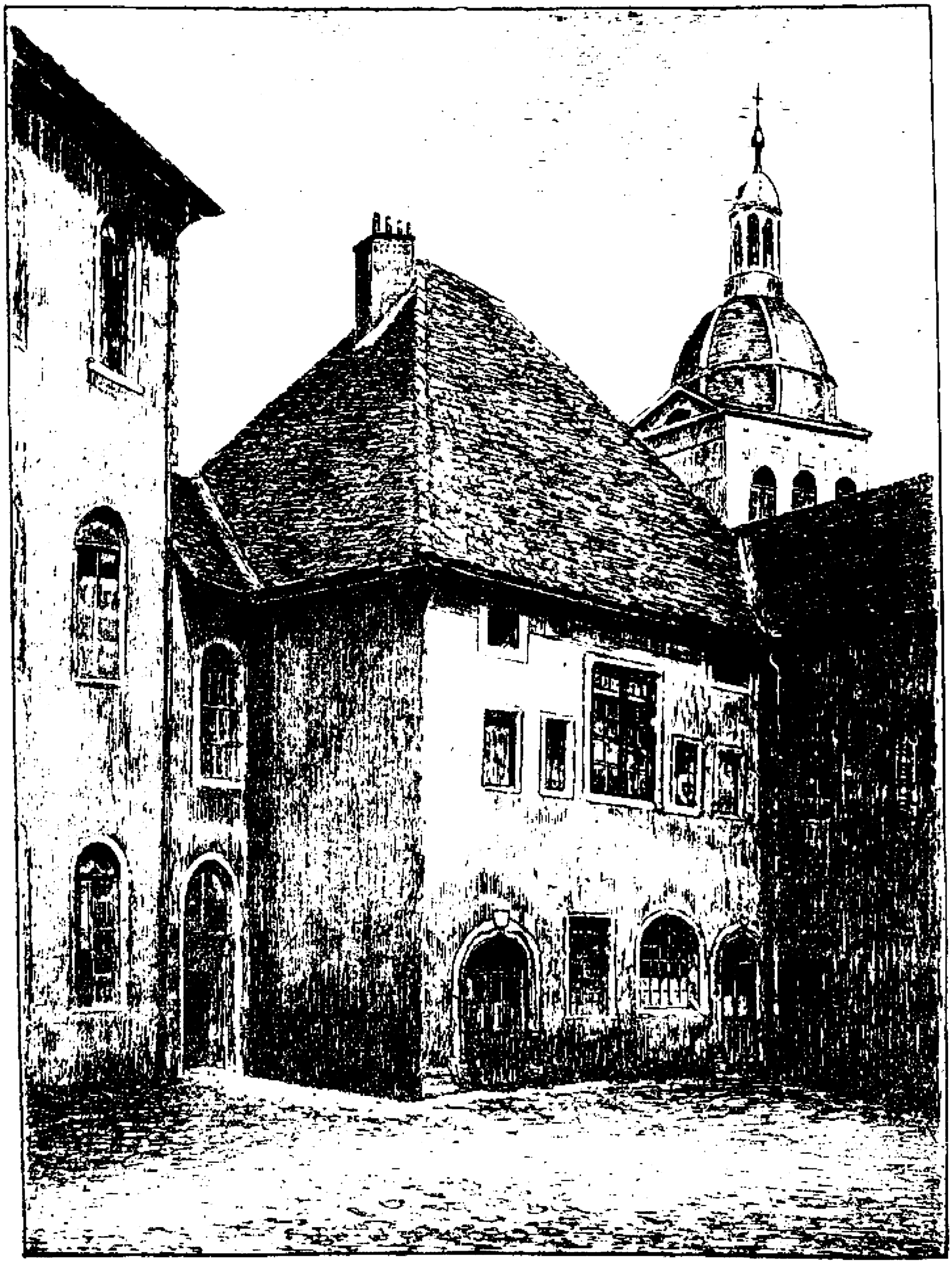

L'ancienne chapelle du Collège Chappuisien
(démolie en 1935)
dessinée en 1930 par Auguste Gruffaz.
(Extrait de *La plaisante et ancienne ville d'Annecy* de Joseph Serand).

par abandonner leurs études. Toutefois, le principal précise que l'obligation de se présenter à des concours ou des examens dans des limites d'âges précises tend à faire évoluer les choses.

Le pensionnat : boursiers et internes libres

La loi du 25 messidor an V (13 juillet 1797) restitue les bourses et fondations destinées à l'instruction publique et les confie aux commissions des hospices civils. Une « commission des hospices et de l'instruction publique » est nommée et chargée de réunir les biens qui, avant la Révolution, étaient affectés à l'instruction publique en général et au collège en particulier. Cette commission récupère ce qu'il reste des fonds et biens de la fondation chappuisienne mais aussi des fondations de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex (Bourse des pauvres clercs), de l'évêque Jean-Pierre Biord (Bourse des pauvres écoliers) et de quelques autres bienfaiteurs de l'instruction publique, tels que le cardinal de Brogny (vers 1342-1426), Juste Guérin (1578-1645), Anne-Clémence de Genève (?-1607), Charlotte-Louise Favre, Bernard de Laidevant (1686-1750) et Charles-Emmanuel Pernet. Les biens immobiliers, les terrains et les capitaux recouvrés permettent la réouverture du collège et la mise en place d'un pensionnat destiné à l'hébergement de 13 boursiers et de leur répétiteur.

La direction de ce pensionnat est confiée, dans un premier temps, à Jean-Etienne Durosier, originaire de Genève et habitant Annecy depuis peu, et à sa femme Jeanne-Pernette Fernex, par convention privée du 14 frimaire an VII (4 décembre 1798). Il emploie en l'an VII un répétiteur, Joseph Boch, et accueille 9 boursiers, ayant entre 11 et 15 ans, dans l'ancien couvent des Barnabites attenant au collège par une galerie et situé rue de la Liberté (rue Notre-Dame actuelle). Le recensement de floréal an IX (mai 1801) nous apprend que 14 étudiants, et non les 13 convenus, sont hébergés au pensionnat, que trois répétiteurs (Joseph Boch, Barthélémy Rey et Henri Enguindre) y travaillent ainsi qu'une domestique (Marguerite Chatz). Un prospectus, édité à la réouverture du collège, donne une description de l'organisation du pensionnat : « Les jeunes gens seront logés, nourris, blanchis & soignés pour tous les besoins physiques avec toute la régularité, l'exactitude & la propreté possibles. Chaque élève sera tenu à son entrée d'avoir pour l'usage de sa personne deux habits complets, dont un pour les jours de fêtes & de cérémonies, devra être noir avec un passe-poil rouge & le bouton uniforme qui leur sera fourni, portant ces mots Instruction publique ; au moins huit chemises, la même quantité de paires de bas, deux paires de draps et six serviettes : comme on blanchira le linge une fois par mois, cette quantité de linge est l'étroit nécessaire ; l'on ne pourra porter aucun habit de soye, ni de linge garni en dentelles, la simplicité sera générale : & comme il est très utile d'inspirer aux jeunes gens le goût de l'ordre, il y aura dans leurs chambres un petit placard à l'usage de leurs effets & où ils auront soin eux-mêmes de ranger leurs affaires & d'en tenir une note exacte qui sera couchée

sur un livre du Directeur du Pensionnat afin que rien ne se perde » (12).

En l'an IX (1801), faute de moyens, la commission des hospices décide de réduire à 10 le nombre des boursiers et de confier à Joseph Rivollet, instituteur du second cours, leur entretien et celui d'un répétiteur. L'hospice s'engage à régler trimestriellement la pension des boursiers et du répétiteur. Le prix de celle-ci sera révisé annuellement le jour de la foire de Saint-André et fixé en fonction du cours du blé. La commission des hospices fournit 11 lits garnis et l'habillement nécessaire aux boursiers. Elle autorise Joseph Rivollet à recevoir des pensionnaires non boursiers. Dans ce cas, il doit prévoir un répétiteur supplémentaire pour dix pensionnaires, le nourrir, le loger, et régler son traitement. En l'an XI il héberge 9 boursiers et leur répétiteur Amédée Salomon et emploie deux domestiques. Le pensionnat a prospéré sous son administration et compte, en 1808, 19 étudiants non boursiers. A cette date il emploie un seul professeur, Jean-Louis Buttard. Cet établissement cessera de fonctionner en 1810.

Sur les 158 élèves que compte le collège en 1810, 46 sont pensionnaires (35 pensionnaires libres, 11 boursiers entretenus par les hospices). Au regard de ces chiffres, on peut se demander où est hébergée la quinzaine d'étudiants supplémentaire que Joseph Rivollet ne peut entretenir dans son pensionnat ? Un prospectus du 22 vendémiaire an XII (15 octobre 1803) nous apporte la réponse : « Les étrangers peu riches, et les habitants de la campagne, qui voudraient envoyer leurs enfants à Annecy, trouveront des pères de famille qui, pour la somme la plus modique, ou une rétribution en denrées, les prendront en pension, se chargeront de les nourrir, loger, etc. et d'avoir pour eux les mêmes soins que s'ils étaient leurs propres enfans. Enfin ceux qui auront quelque fortune pourront mettre leurs fils dans un des deux pensionnats établis à Annecy, l'un dirigé par la Commission des Hospices, et confié aux soins du Citoyen Rivollet, Professeur du 3ème Cours de Langues, etc. L'autre, par le Citoyen Truchet, Professeur de Rhétorique » (13). C'est à partir de 1810 que le pensionnat fut géré par le responsable du collège en même temps que le collège communal. En 1813, le pensionnat accueille 40 pensionnaires.

Les lois françaises abrogées et le pays replacé sous le régime des « royales constitutions », le conseil de ville nomme, le 9 août 1817, une administration chappuisienne provisoire qui demande l'établissement d'un petit séminaire dans les bâtiments du collège. Ce petit séminaire est érigé par patentes du 22 mai 1818. L'ordinaire diocésain obtient la jouissance des bâtiments, du jardin, du verger, du four, de la vigne d'Annecy-le-Vieux, des capitaux, des rentes, et s'engage, en contrepartie, à accueillir au pensionnat les élèves du collège. De 1818 à 1851, le petit séminaire et le collège royal cohabitent donc dans le même bâtiment. En ce qui concerne la période sarde,

---

(12) Archives municipales d'Annecy, 1 R 73.
(13) Archives municipales d'Annecy, 1 R 76.

un seul document nous permet de savoir comment se répartit la population scolaire et de connaître le mode d'hébergement. Il s'agit du recensement de 1824 (14) qui comporte une liste des élèves indiquant classe par classe, de la théologie à la cinquième, leur lieu d'hébergement, leur âge et leur lieu de naissance. Deux modes d'hébergement restent en usage à cette époque : au pensionnat (annexé au collège) ou en ville chez l'habitant. Sans compter les élèves de théologie qui sont obligatoirement internes, nous savons qu'en 1824, 41,9 % des écoliers sont logés au pensionnat, 28,3 % sont logés chez l'habitant. On trouve un plus grand nombre d'externes chez les élèves de cinquième, de quatrième et de troisième. Peut-être les parents hésitent-ils à faire subir, à des enfants encore jeunes, l'austérité de la vie de pensionnat. Mais il semble plus probable que la politique des autorités ecclésiastiques en matière de gestion du pensionnat ait cherché à favoriser les élèves des classes supérieures dans lesquelles ils recrutent les futurs élèves de théologie. Cette hypothèse est confirmée par la crise qui éclate entre les autorités civiles et religieuses en 1825. L'évêque Claude-François de Thiollaz refuse d'accepter au pensionnat les élèves qui n'ont pas encore suivi le cours de rhétorique, mesure qui, selon les autorités laïques, porte préjudice d'une part au collège royal, en provoquant une diminution de la fréquentation des classes inférieures, et d'autre part, aux parents qui sont obligés d'envoyer leurs enfants dans des pensionnats éloignés.

A son ouverture en 1860, le collège communal accueille 11 pensionnaires dont 5 boursiers de l'hospice. Le pensionnat prend son rythme de croisière en 1862-63. L'effectif moyen des internes est de 46,18 jusqu'en 1871 et de 48,88 jusqu'en 1888. Il semble important de connaître la proportion d'internes libres et de boursiers. En effet, dans l'esprit de beaucoup de contemporains, l'idée d'un collège chappuisien ayant abrité, à une époque indéterminée, un pensionnat prospère, est fortement ancrée, comme en témoigne ce mot d'un parent d'élève : « Oui, pauvre collège chappuisien, qu'es-tu devenu ? En être réduit à 27 élèves internes, car je laisse de côté les 29 boursiers, toi qui, naguère, comptait jusqu'à 400 élèves, dont 150 internes » (15). Malgré l'augmentation régulière du nombre des boursiers, les internes libres sont restés plus nombreux jusqu'en 1882. A la rentrée 1882, le mouvement s'est inversé jusqu'à la fermeture de l'établissement. Le nombre des internes culmine une première fois en 1866-67, décroît jusqu'en 1872-73, augmente régulièrement à partir de 1873-74 pour atteindre un maximum en 1878-79 et amorcer une nouvelle décrue jusqu'à la fermeture. En 1882-83, le nombre des internes libres atteint le chiffre le plus bas depuis 1872-73. Si l'on en croit la presse locale, cette désaffection pour le pensionnat serait due à l'administration du principal Gaston de Chaumont (1881-1886) à qui on reproche de rogner sur la nourriture, sur le chauffage, sur les frais d'entretien. Cette attitude est assez fréquente, surtout quand le principal a pris le pensionnat à son compte et qu'il espère ainsi ren-

---

(14) Recensement de 1824. Archives municipales d'Annecy, 1 F 1/23.

(15) M. le principal du collège d'Annecy. *L'Allobroge*, n° 20, 16 mai 1886.

trer dans ses frais ou même faire des bénéfices. En tout cas, Gaston de Chaumont fut l'objet, en 1886, d'une campagne de calomnie orchestrée par « L'Allobroge ».

Jusqu'en 1869, les bourses nationales sont exclusivement réservées aux lycées. C'est seulement à partir de cette date (arrêté du 26.12.1868) qu'un crédit est inscrit au budget pour la concession de bourses de cette catégorie dans les collèges communaux. Le collège chappuisien ne bénéficie de cette possibilité qu'à partir de l'année scolaire 1874-1875. En novembre 1872, le principal Adolphe Poitout explique au maire la nécessité de demander la création de bourses nationales en disant que « ce qui fait la supériorité du lycée de Chambéry sur le collège d'Annecy, en apparence plutôt qu'en qualité, puisqu'en 1869 au baccalauréat, ils n'ont eu que la moitié de leurs candidats admis, c'est l'internat ; et cet internat n'est plus nombreux que celui du collège chappuisien que grâce à 25 ou 30 boursiers nationaux qu'on y a transplantés » (16). Pendant plusieurs années il n'y a qu'un seul boursier de l'Etat. Ce n'est qu'à partir de 1878-1879 que leur nombre augmente jusqu'à 13 en 1884-1885.

Les bourses départementales sont créées en vertu de votes spontanés des conseils généraux. Les préfets et les principaux interviennent auprès de ces assemblées pour les inciter à développer l'institution des bourses départementales pour augmenter les ressources des collèges. Le département de la Haute-Savoie crée 4 bourses au collège chappuisien à partir de l'année scolaire 1863-1864. Leur nombre n'est pas augmenté avant 1874-1875 date à partir de laquelle il oscille entre 5 et 6. La loi du 15 mars 1850 impose aux municipalités qui souhaitent établir un pensionnat annexé au lycée, de fonder pour dix ans un nombre de bourses fixé de gré à gré avec le ministre. Aucune obligation de ce genre n'est prévue pour les collèges. Toutefois, de sa propre initiative, la ville d'Annecy fonde 3 bourses en 1861-1862 et leur nombre fut augmenté jusqu'à 7.

Les bourses des hospices provenant de fondations antérieures à la Révolution sont maintenues. Au nombre de deux en 1860-1861, elles sont augmentées jusqu'à 5 à partir de 1865-1866.

La circulaire du 26 décembre 1868, relative à la création de bourses nationales dans les collèges communaux, avait laissé aux principaux le choix de déterminer la composition du trousseau des élèves boursiers. Cette absence de règles précises a fréquemment provoqué des contestations entre les collèges et les familles. Aussi, le 19 janvier 1880, un arrêté détermine de manière très précise la composition du trousseau qui comporte entre autres un uniforme.

L'Etat alloue au collège 600 francs de frais de pension et 300 francs pour la fourniture du trousseau. L'habillement, l'entretien et le blanchissage sont à la charge des principaux ou des villes selon le mode d'administration du pensionnat.

Les pensionnaires libres sont eux aussi soumis au port de l'uniforme et un prospectus nous apprend qu'il est constitué d'une tuni-

---

(16) Archives municipales d'Annecy, 1 R 4745.

que, d'un pantalon, d'un gilet, d'un képi de drap bleu, d'une ceinture avec plaque aux initiales du collège et de deux cravates (17). La règle du port de l'uniforme semble avoir été inégalement suivie puisque le principal Jules Martin (1863-1864) la rappelle dans une lettre circulaire adressée aux parents : « Une de ces mesures, restée facultative jusqu'à ce jour et partant inefficace, a particulièrement sollicité notre attention ; nous voulons parler de l'uniforme. Interdit aux externes, l'uniforme est devenu obligatoire pour tous les élèves que le Collège doit produire au dehors » (18).

En 1865, les internes libres, en plus de l'uniforme, doivent fournir une série d'objets (chemises, draps, couteau...) dont la liste figure dans les prospectus. Tous ces objets sont marqués au numéro de l'élève et reconnus par le principal au moment de l'entrée. La famille doit présenter une liste en double qui est certifiée exacte par la lingère et remise à la famille et au principal. L'administration fournit à tous les internes : la couchette en fer avec la paillasse, le papier, l'encre, les plumes, les porte-plumes, les crayons et les règles, mais non les livres de classe. En payant un supplément, l'administration peut fournir le lit complet, le blanchissage et la réparation des vêtements.

Les élèves internes forment différentes divisions, suivant le nombre des élèves et leur âge, chaque division a son maître particulier, sa salle d'étude et son dortoir séparés. Leurs récréations ont lieu dans des cours distinctes. Les maîtres surveillants couchent dans les dortoirs, qui sont éclairés et fréquemment visités pendant la nuit.

Tout pensionnaire, dont les parents n'habitent pas Annecy, doit avoir un correspondant agréé par le principal et s'engageant à représenter la famille en toute circonstance, notamment à recevoir l'élève s'il lui est remis par le principal.

Les élèves internes n'ont de correspondance qu'avec leurs parents ou avec les personnes autorisées par leurs parents. Il en est de même pour les visites au parloir ou pour les sorties.

Les sorties sont la récompense de la bonne conduite et du travail et ne sont accordées que deux fois par mois au plus, le premier et le troisième jeudi, après dix heures, ou à d'autres époques, le premier dimanche du mois après dix heures. Les visites au parloir ont lieu pendant les récréations de midi et demi à une heure et quart, et de quatre à cinq heures. Toutefois, les élèves qui ont obtenu l'appréciation « bien » pour la conduite et l'application, ont droit à deux sorties ; il n'est accordé qu'une sortie à ceux qui, sans avoir encouru de reproches graves, n'ont pas rempli la condition précédente ; tout élève dont la moyenne des notes mensuelles ne représente pas au moins la note passable, est privé de sortie pendant le mois suivant. A la fin de chaque mois, il est dressé une liste des élèves qui se sont plus particulièrement distingués sous tous les rapports. Cette liste forme le tableau d'honneur affiché au parloir. L'inscription au tableau donne droit à une sortie exceptionnelle.

---

(17) Archives municipales d'Annecy, 1 R 85, p. 4.
(18) Archives municipales d'Annecy, 1 R 78, p. 4.

Les élèves qui partent en vacances doivent être accompagnés, au départ et au retour, par une personne de confiance.

L'argent destiné aux menus plaisirs des élèves ne peut leur être remis directement, le principal en fait lui-même la distribution.

Les externes et les demi-pensionnaires

Sur cette catégorie d'élèves nous savons très peu de choses. Des documents antérieurs à la Restauration sarde, nous tirons peu d'éclaircissements. En 1810, sur 158 écoliers, 112 sont externes. Ainsi, le collège chappuisien ne se distingue-t-il pas de l'ensemble des collèges du XIXe siècle dans lesquels le nombre des externes l'a toujours emporté sur celui des internes.

En 1824, les externes (logés chez leurs parents ou chez l'habitant) représentent 58,2 % de la population scolaire. Sans doute, dans les années suivantes, le collège a-t-il vu augmenter le nombre d'externes en même temps que diminuait ses effectifs. En effet, le pensionnat a la réputation d'être cher et pas très bien tenu, ce qui incite les parents à orienter leurs enfants vers d'autres pensionnats ou à choisir l'externat.

A partir de 1860, les externes représentent environ les 2/3 des effectifs. Le collège communal, comme les autres collèges français, accueille des externes libres et des externes surveillés. L'externe surveillé est admis en dehors des heures de classe dans les salles d'études où les élèves font leurs devoirs et apprennent leurs leçons, et rentre chez lui le soir. Cette formule préserve les avantages que l'on reconnaît à l'internat sans que, pour autant, l'élève soit obligé de renoncer à la vie de famille. De 1860 à la fermeture du collège, l'externat surveillé connaît un succès sans cesse croissant.

Le demi-pensionnat reste un phénomène marginal qui ne concerne que 2 élèves en 1862 et 11 d'entre eux en 1886-1887. Le collège n'admet comme demi-pensionnaires et comme externes, que les élèves dont les familles résident sur Annecy. Les externes libres sont dispensés du port de l'uniforme.

Cadre matériel et conditions de vie

En 1838, Bernard Bernex, supérieur du petit séminaire et préfet des études du collège royal, s'inquiète de la vétusté et de l'exiguïté des locaux. « Dans la dernière année, on a été sévère pour les admissions, eu égard au défaut d'espace suffisant pour loger un plus grand nombre d'élèves... Dans le réfectoire, on est obligé de mettre six rangs de jeunes gens, tandis que, pour le bon ordre, le silence et la surveillance, il serait nécessaire qu'il n'y en eut que deux. Dans la salle d'étude, les bancs sont tellement rapprochés les uns des autres qu'il est impossible de circuler dans l'intérieur ce qui, outre l'incommodité de la chaleur durant l'été et par suite l'insalubrité offre encore l'inconvénient de nuire à l'étude des élèves et à la surveillance des réglementaires. Au lieu d'être logés dans un seul ou dans deux

dortoirs, les jeunes gens sont logés dans un grand nombre de localités éparses dans la maison et dont quelques-unes sont placées en face des cafés, des traiteurs et des auberges ; les inconvénients de cette distribution sont graves et nombreux tant sous le rapport du bon ordre qu'en raison de la surveillance qui exige un plus grand nombre de maîtres et occasionne une augmentation de dépense dans les frais d'éclairage » (19). L'état des locaux a dû devenir suffisamment préoccupant pour que la municipalité procède à des travaux d'agrandissement. L'architecte Louis Ruphy est chargé en 1845 d'établir les plans et le devis des travaux nécessaires pour prolonger au sud le bâtiment du collège. La réception des travaux a lieu en 1848. Si l'on en croit le chanoine Poncet, la situation en 1852 est loin d'être parfaite : « Je signale, en second lieu, la tenue de la maison. Elle est assez malpropre. Les pièces principales, surtout celles qui sont accessibles aux étrangers, devraient être reblanchies plus souvent... De plus, un domestique ou deux, selon le nombre des élèves, doivent être attachés au service des dortoirs et de la lingerie... L'entrée actuelle de la maison n'est pas convenable. Nos corridors sont encombrés de manière disgracieuse et nous manquons de la pièce la plus importante... le parloir » (20).

Aucun travail de grande ampleur n'est entrepris au collège avant 1864. A cette date, l'architecte Léon Charvet, de Lyon, est chargé de superviser la restauration du collège en tenant compte de son éventuelle transformation en lycée. Les travaux sont terminés en 1866. Le parloir, auquel le chanoine Poncet attache une grande importance pour l'image de marque du collège, ne sera construit qu'en 1878. Si l'on se réfère aux prospectus mirifiques édités de 1860 à 1888 : « les bâtiments, construits pour la destination qu'ils ont reçue, sont dans la plus heureuse position : cours spacieuses plantées d'arbres, chapelle intérieure, salles de récréation, galeries couvertes, gymnase, dortoirs aérés et bien éclairés ».

Si les locaux ne présentent pas toujours le niveau de confort que les prospectus laissent espérer, il semble que l'état sanitaire du collège chappuisien ait été bon. Nous n'avons nulle part trouvé mention d'épidémies meurtrières de choléra, variole, méningite... Tout au long du siècle, un médecin est attaché au collège. Le docteur Moret, médecin de l'établissement pendant la période sarde, reçoit un traitement annuel fixe. Il prend ses fonctions en 1843 et les exerce encore 11 ans après. Cette longévité permet au médecin de bien connaître les habitudes et les conditions d'hygiène de l'établissement, donc selon les termes du docteur Moret de « soigner d'une manière plus utile ceux qui l'habitent » (21). En cas d'indisposition ou de maladie, le médecin de l'établissement est aussitôt appelé par le principal qui, s'il y a nécessité, en informe les parents. Les élèves reçoivent aussi les soins d'un chirurgien-dentiste. Les parents payent un abonnement annuel pour les services réguliers du médecin et du dentiste.

---

(19) Archives municipales d'Annecy, 1 R 4097.
(20) Opus cité, n. 6.
(21) Archives municipales d'Annecy, 1 R 3957.

Il faut tout de même noter le mépris dans lequel est tenu le corps. La journée des élèves est strictement réglée : lever à cinq heures en été et à cinq heures trente en hiver ; à six heures entrée dans la salle d'étude générale sous la surveillance des répétiteurs ; à sept heures : prière, toilette et déjeuner. Les cours débutent à neuf heures et se poursuivent jusqu'à dix heures et demie, de onze heures à midi les enfants se rendent en salle d'étude. Le repas se prend à midi et est suivi d'une récréation qui dure jusqu'à l'étude de treize heures trente. Les cours reprennent à quatorze heures et durent jusqu'à seize heures, moment du goûter. Puis ils regagnent la salle d'étude et ne la quittent que pour le souper qui se prend à dix-neuf heures trente. La journée se termine à vingt-et-une heures, après la prière. Les élèves sont donc condamnés à au moins douze heures d'immobilité et de silence. Le seul exercice physique qu'ils pratiquent est la promenade hebdomadaire jusqu'à la création, en 1872, de la première chaire de gymnastique.

Sur le régime disciplinaire en vigueur au collège chappuisien nous ne savons pas grand chose. Samuel Bernard, dans le règlement du collège qu'il dresse en 1802, prévoit un certain nombre de mesures disciplinaires allant de l'humiliation à l'exclusion, en passant par l'incarcération. Dans l'ordre des humiliations, Samuel Bernard fait figurer le port du bonnet de bure et la mise à genoux dans la classe. L'exclusion intervient quand l'élève est indisciplinable, souvent absent, sans disposition ou de mauvaises mœurs. L'incarcération dans une « salle particulière », pendant les jours de congés ou dans l'intervalle des classes, est utilisée dans les cas graves. Toutefois, les peines corporelles sont exclues de ce système de punitions qui proportionne les peines encourues à la nature et à la gravité des fautes. On cherche avant tout l'ordre et on a trouvé dans la discipline militaire le moyen de l'assurer. La discipline est surtout répressive, elle vise à développer le sentiment de la crainte et le désir de la récompense. Les adultes responsables des élèves ne cherchent pas à pénétrer, sous la soumission imposée, la personnalité de chaque enfant. Pour ce qui est de la formation morale, on s'en remet à l'influence mystérieuse de cette moralité diffuse qui émane des œuvres des grands écrivains de tous les temps et à l'enseignement religieux.

Si rude soit-elle, la condition de collégien est beaucoup plus enviable que celle des enfants du même âge qui travaillent à la manufacture de coton, et la qualité du logement sans doute supérieure à celle que connaît une grande partie de la population urbaine ou rurale.

Grande différence aussi avec les classes populaires : les élèves, dans l'ensemble, sont bien nourris. L'ordinaire est souvent grossier et monotone mais suffisamment abondant et arrosé tout au long du siècle d'un vin qui, sans avoir mauvais goût, est qualifié de « faible ». Le premier prospectus édité à la réouverture annonce : « A déjeuner un morceau de beau pain et un verre de vin trempé ; si ce régime nuisoit à la santé de l'enfant, on lui donneroit une soupe, du laitage ou des fruits selon la saison. A diner la soupe, le bouilli ou une entrée, le légume et du vin modérément. A goûter répétition du

déjeuner. A souper le roti, un plat de légumes, et quelquefois de la salade » (22). Mais, comme dans beaucoup de collèges au compte du principal, il arrive que les élèves soient réduits à un régime de famine. C'est ce qui est reproché au principal Gaston de Chaumont. Toutefois le collège d'Annecy étant situé dans une région encore très rurale, les parents ne manquent sans doute pas d'approvisionner leurs enfants : « ... les internes se font apporter, par leurs parents ou par les externes, pendant les heures de récréation, des compléments de nourriture, tels que chocolat, saucisson, fromage... » (23).

Il n'en reste pas moins que la vie des collégiens est très austère. Les dortoirs ne sont pas chauffés. Dans les classes trônent des poêles en faïence et par la suite en fonte qui fonctionnent — mal le plus souvent — au bois ou au charbon. Ainsi, le principal Alvin (1864-1867) se plaint, en 1864-1865, du mauvais fonctionnement de ces poêles et informe le maire que les élèves, debout à cinq heures et demie, doivent rester immobiles dans des classes froides pendant les deux heures d'étude matinale. En 1879, le principal Verlac (1879-1881) signale que les calorifères ne chauffent pas assez les classes. La situation s'aggrave quand le principal fait des économies sur le chauffage : « l'hiver dernier, afin de ne pas souffrir du froid dans les classes, des élèves ont dû apporter, sous le paletot, du bois pris au-dehors, tandis que, d'autres fois, professeurs et élèves étaient réduits à battre la semelle pour se réchauffer » (24).

La toilette se fait à l'aide de pots et de cuvettes. On ne sait pas si des installations de bains existaient au collège ou si les internes se rendaient une fois par mois à l'établissement de bains municipal, comme cela se pratiquait ailleurs.

Si l'on se fie à la description qu'en donne Auguste Mangé, architecte-voyer communal, les lieux d'aisances ne sont probablement pas des modèles d'hygiène : « ... les latrines de cet établissement ont été construites dans de très mauvaises conditions, n'ayant que des parois en planches, pour conduire les matières fécales dans le canal qui sert de fosse, elles répandent dans le bâtiment une odeur malsaine, et les infiltrations qui ne peuvent manquer de se produire, avec une construction de ce genre, empêchent de les tenir propres » (25).

Le mode de vie imposé aux élèves, surtout aux internes, garde un caractère quelque peu conventuel et militaire tout au long du siècle. Mais, si l'on en croit Alcide Guebey, élève au collège dans les années 1860, la vie au collège n'était pas triste pour autant : « Nous n'étions certes pas comme des coqs en pâte ; mais la nourriture — autant qu'il m'en souvienne — passait pour convenable et suffisante ; la propreté et le chauffage étaient satisfaisants ; l'éclairage au gaz cru, dans les salles d'étude, laissait, il est vrai, à désirer. Quant aux vases de nuit, ils se payaient déjà à cette époque, de petits airs

---

(22) Opus cité, n. 12.
(23) Encore M. le principal du collège d'Annecy. *L'Allobroge*, n° 22, 30 mai 1886.
(24) Ibid.
(25) Archives municipales d'Annecy, 1 R 3302.

d'absence très désagréables pendant les soirs de gelée. Le pot de chambre était, avec le pot à eau et la cuvette, l'apanage exclusif du pion. Mais cette faïencerie ne représentait pas, pour le malheureux, un élément de bien-être et de tranquillité ; elle était la source d'intarissables farces. Tantôt une ficelle reliait la table de nuit du pion au lit le plus voisin, et l'élève, en venant se coucher, buttait dans la ficelle et renversait pots, table et cuvette, avec un bruit de tonnerre. Tantôt un petit sournois se glissait, de jour, au dortoir, pratiquait des trous dans le fond du vase à l'œil et lorsque, pendant la nuit, l'infortuné surveillant, par paresse ou par crainte du froid, restait à genoux sur son lit pour satisfaire un besoin, il n'arrivait — grâce à son écumoire d'un nouveau genre — qu'à provoquer dans ses draps, une inondation intempestive » (26).

Marie-Claude RAYSSAC.

(26) Causerie parisienne par Alcide Guebey. *L'Allobroge*, n° 32, 8 août 1886.

Une Académie en bleu-horizon : La Florimontane durant la première guerre mondiale

Déjà — et cela remontait à une décision prise le 4 juillet 1894 — les florimontans observaient la pause caniculaire. Ils reprenaient leurs activités en octobre et, selon la mesure adoptée le 10 décembre 1890, se réunissaient le premier mercredi de chaque mois. Ils n'attendaient pas pour cela une convocation : depuis le 3 avril 1856, l'ordre du jour publié dans les gazettes locales en tenait lieu.

Aussi, lorsque l'Académie — elle portait ce titre depuis le 15 janvier 1911 après ceux d'Association puis de Société — se réunit le 7 octobre 1914, une part notable de l'Europe tirait déjà de tous ses canons et fusils, les austro-hongrois puis les allemands dans un camp, les serbes, les russes, les français, les belges, les britanniques puis les monténégrins dans l'autre. Les colonies africaines elles-mêmes partageaient les destinées des mères-patries puisque les premiers obus allemands des hostilités, tirés par des croiseurs cinglant vers les ports turcs, tombèrent sur Bône et Philippeville tandis que l'attaque française contre le Togo préludait à la libération de l'Alsace et de la Lorraine. Le mikado lui-même, depuis quelques semaines, se considérait en état d'hostilités avec le Kaiser dont les troupes occidentales, bloquées sur la Marne puis dans la course vers la Mer du Nord, formaient front sur l'Aisne et sur l'Yser. A la guerre de mouvement succédait celle des tranchées. Au début de septembre, un demi-million de parisiens se trouvaient hors de la capitale dont cent mille à Bordeaux d'où, selon le général Galliéni, gouverneur militaire de la capitale, « les membres du gouvernement de la République donnaient une impulsion nouvelle à la défense nationale ! ».

Bientôt, Forain croquera ses deux célèbres « poilus » s'exclamant, à propos des civils, « Pourvu qu'ils tiennent ! ». L'Académie florimontane peut revendiquer une place de choix parmi les institutions qui « tinrent » ferme durant les cinquante-deux mois du conflit. Elle ne manqua pas un instant de forger « l'union sacrée » prônée dans tous ses discours par Raymond Poincaré. Et Annecy portait d'autant plus d'attention aux propos présidentiels qu'elle s'apprêtait, lorsqu'éclata la guerre, à accueillir en grand ami ce chef de l'Etat qui, naguère, effectuait au quartier du 11e Chasseurs, avenue de Genève, ses périodes d'instruction d'officier de réserve ! Resté, malgré ce voyage manqué, fidèle au souvenir de sa garnison, l'ancien président de la République puis chef du gouvernement, acceptera, en 1932, le titre de président d'honneur des « Amis du Vieil Annecy ».

Dehors, Willy Paulin !

Dans son compte rendu de la séance du 7 octobre 1914, le secrétaire perpétuel, Marc Le Roux, conservateur du musée et de la bibliothèque de la Ville, indique d'entrée l'ambiance : « *La réunion d'aujourd'hui emprunte aux circonstances un caractère particulièrement émouvant. Plusieurs de nos confrères sont aux armées, sur la ligne de feu ; quelques-uns assistant à la séance en tenue de mobilisés. Dans un silence impressionnant, le président prononce un éloquent et patriotique discours, qui sera à plusieurs reprises interrompu par de vifs applaudissements* ».

Membre de la société depuis 1885, président depuis 1913, François Miquet, receveur honoraire des finances, part à l'attaque :

« *Tandis que nos pacifistes, imbus d'idées plus généreuses que clairvoyantes, déclaraient « guerre à la guerre » et nous endormaient avec leurs théories humanitaires, un peuple de bandits, sans foi ni loi, qui méditait depuis longtemps notre extermination, a déchaîné contre nous la plus formidable puissance militaire qui ait jamais existé. Les prétextes misérables invoqués pour justifier cette agression ne sont pas plus odieux que les moyens employés pour la faire aboutir : violation de territoires neutres, violation du droit des gens, violation de sépultures : massacres de femmes, d'enfants, de prêtres, de vieillards inoffensifs : destruction d'œuvres d'art et de monuments qui représentaient des siècles de civilisation ; tous ces crimes ont soulevé contre les barbares la réprobation de l'univers.* »

Et le président de joindre la protestation de l'Académie « *à celle des savants, artistes et hommes de cœur de tous les pays contre les vandales qui ont détruit la cathédrale de Reims et la ville universitaire de Louvain* ». Il ne manque pas d'évoquer les souvenirs chappuisiens communs à cette cité et à Annecy, salue les alliés et se réjouit de la promptitude avec laquelle les français viennent de mettre un terme à leurs dissensions internes : « *La Florimontane, qui fut toujours un foyer de patriotisme, acclame avec joie cette France unifiée, plus belle encore qu'aux plus beaux jours de messidor, puisqu'alors il y avait des émigrés et qu'aujourd'hui la concorde parfaite englobe dans le même faisceau les hommes de l'Action française et ceux de la Guerre sociale, Charles Maurras et Gustave Hervé, Maurice Barrès et Jules Guesde !... Dans de telles conditions, qui pourrait douter de la victoire ?* ».

Joseph Désormeaux, professeur agrégé au lycée Berthollet, émet un vœu aussitôt adopté à l'unanimité : « *Que toutes les bibliothèques de France contribuent dans une certaine mesure à la restauration de celle de Louvain en lui réservant les œuvres qu'elles conservent en double exemplaire ; ils* (les florimontans) *espèrent en outre que les chefs-d'œuvre artistiques déplacés dans les musées d'Outre-Rhin seront transportés dans les villes incendiées comme une réparation, bien insuffisante, hélas ! des crimes de lèse-civilisation commis par les disciples de la « culture germanique* ». En exécution de la première partie de la motion, l'Académie s'engage, pour sa part, à faire parvenir à la bibliothèque de Louvain, dès que les circonstances

le permettront, la collection complète de la *Revue Savoisienne*, ses doubles et les ouvrages faisant partie de son fonds.

Parmi ses membres correspondants, la Florimontane possédait alors un allemand, un savant philologue, Willy Paulin, admis à l'unanimité lors de la séance du 5 mars 1913. Ce confrère de la veille, devenu d'autant plus l'ennemi du moment qu'il assumait la charge de secrétaire d'Etat de l'Empire, se voit radié du tableau sur la proposition du même Joseph Désormeaux auquel, eu égard à sa connaissance du patois savoyard, il devait son inscription.

Suit l'adoption d'une adresse à la Société des antiquaires de France : « *L'Académie florimontane d'Annecy, réunie en assemblée générale, proteste avec la plus profonde et la plus douloureuse indignation contre la destruction de la cathédrale de Reims, l'un des plus purs joyaux de notre art national du XIIe siècle. Sublime poème de la pensée chrétienne, évocatrice de l'immortel passé de la France, l'admirable basilique élèvera toujours ses glorieuses tours comme des bras suppliants et vengeurs, vouant à l'exécration du monde civilisé et de la postérité la plus reculée, la barbarie allemande qui a froidement résolu et accompli l'abonimable forfait* ».

On revient à la Belgique qui, depuis l'invasion d'août, tient tant de place dans les cœurs français. Comme la plupart des sociétés savantes lui manifestent, d'une manière ou d'une autre, leur admiration, François Miquet propose de conférer le titre de membre d'honneur à un Anversois d'origine uginoise, Fernand Donnet, administrateur de l'Académie royale des beaux-arts, secrétaire de la Commission royale des monuments et de l'Académie royale d'archéologie.

La séance se poursuit par un échange de nouvelles. Chasseur alpin pour quelques semaines encore, Joseph Serand en donne de son patron, l'archiviste départemental Gaston Letonnelier, sergent sur le front du Nord. D'autres annoncent des blessures, des promotions. Le président donne lecture de citations attribuées à des compatriotes puis d'une note sur le bénéfice de la neutralité helvétique étendue à la Savoie du Nord par les traités de 1815.

En ce temps-là, l'Académie recueillait des fonds en vue de l'érection, place au Bois, d'un monument dédié à saint François de Sales. Comme les hostilités renvoyaient à un avenir plus serein la réalisation de cet hommage au fondateur de la Compagnie, l'argent déposé au compte ouvert par le comité se vit mobilisé au service de la patrie sous la forme de bons — d'une année, précisa-t-on au banquier florimontan, Léon Laydernier ! — de l'emprunt de guerre. Une année ! Mais ne raconte-t-on pas qu'à cette époque le généralissime Joffre refusait de doter de casques l'armée française coiffée, à quelques exceptions cavalières près, du képi, du béret ou de la chéchia, en prétextant que la victoire surviendrait avant leur mise en fabrication...

L'origine savoyarde de « boche »

Ainsi, durant toute la guerre, les félicitations alternant avec les vœux de convalescence et les condoléances, toutes les séances

débuteront-elles par l'évocation des faits d'armes savoyards. Le 3 février 1915, moment où le conflit double le cap de la durée de « l'autre », celui de 1870-1871 vécu par certains des adhérents, Joseph Serand, l'inépuisable semeur d'idées, suggère la rédaction d'un *Livre d'honneur de la Savoie* relatant la part de l'ancien Duché dans les combats. Tous les regards convergent vers François Miquet qui, très régulièrement, dressera dès lors devant l'assemblée la statistique de la gloire et du deuil des deux départements en prenant en compte les légions d'honneur, médailles militaires, croix de guerre, citations individuelles et collectives attribuées et le nombre des officiers et sous-officiers — l'ampleur tragique de la tâche ne lui permet sans doute pas de recenser les hommes du rang — tombés à l'ennemi.

Directement ou en toile de fond, les événements inspirent une part notable des activités académiques. Continuellement, Joseph Serand extrait des archives des documents relatifs à une guerre du passé tel l'hymne de victoire composée au soir d'Austerlitz par un capitaine annécien du 27e d'Infanterie légère (4 novembre 1914). Par deux fois, un membre de la société sœur d'Arras, un ingénieur des chemins de fer réfugié à Annecy, reçoit la parole pour traiter d'abord un projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre (4 novembre 1914), puis des impressions rapportées de voyages d'avant août dans divers pays de l'Europe centrale (2 décembre 1914). A la suite de ce second exposé, M. Plocq, ce conférencier, prend rang parmi les membres d'honneur.

A un rappel par le président de la présence de Savoyards à Badonviller, petite commune lorraine souvent citée dans le communiqué quotidien (7 octobre 1914), succède une étude étymologique de Charles Marteaux sur le terme « woëwre » baptisant un plateau argileux, théâtre de rudes combats (4 novembre 1914). D'Etampes, l'imprimeur Jean Terrier, membre correspondant, adresse une communication sur l'origine du mot le plus courant, le plus haï du moment : « boche ». L'auteur explique qu'il s'agit, dans l'argot du métier, d'un clou à tête carrée — qu'il ne convient pas de confondre avec le « caboche », clou à tête ronde — utilisé dans le Genevois pour dessiner des figures géométriques sur les portes des fermes et autres maisons rurales. Sans doute instruit par son père, un charpentier, Jean Terrier rapporte que les Savoyards travaillant sur les chantiers de Genève donnaient le nom de ce clou à tête carrée à leurs collègues allemands, gens, évidemment, peu fréquentables (7 juillet 1915).

De Paris, Paul Dubois fait tenir une étude sur la neutralité de la Savoie du Nord (7 juillet 1915), Joseph Désormeaux esquisse un parallèle entre « Science française et science allemande » (12 janvier 1916), puis Charles Marteaux relate l'invasion de la Sapaudia par les Allamans dans la seconde moitié du IIIe siècle (1er mars 1916) avant d'évoquer Rodolphe de Faucigny, sans doute triste sire puisque dénommé « L'Allemand » (3 mai 1916). Gaston Letonnelier critique une biographie d'origine germanique de Pierre Camus, évêque de Belley (2 février 1916), cite des propos de saint François de Sales sur la guerre (5 avril 1916), lit des poèmes des enfants serbes hébergés au lycée Berthollet (5 avril 1916), présente une communication

sur « Allemagne et Savoie » (3 mai 1916) et déplore l'usage français du mot allemand « Alpenstock » introduit par les guides et touristes d'Outre-Rhin (7 juin 1916). Le chanoine Lavorel, pour sa part, traite des liens du Faucigny et de l'Allemagne en insistant sur la parenté de certains sons germaniques et savoyards (3 mai 1916).

Les « poilus » fouillent Boutae

Amie dès la première heure de la Belgique envahie, l'Académie, le 3 juin 1915, adresse des messages de sympathie à ses homologues d'Aoste, Milan, Padoue, Turin et Vérone, ainsi qu'à tous ses adhérents de la péninsule, ces neutres qui deviennent des alliés. Déjà, la mort au combat de deux volontaires italiens, Bruno et Constant Garibaldi, les petits-fils de Giuseppe, venait de lui fournir l'occasion de rappeler à leur père, Riciotti, maintenant général de l'armée royale, que les volontaires du Mont-Blanc servaient sous ses ordres, en 1871, dans le secteur de Dijon où l'Annécien Victor Curtat s'empara du drapeau du 61e Poméranien.

Le 2 février 1916, l'hommage funèbre rendu à S.A.I. le Grand-Duc Constantin Constantinovitch, membre d'honneur, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, permet d'évoquer l'alliance russe.

De Romandie, des membres actifs ou d'honneur envoient des vœux de victoire. L'assistance écoute avec enthousiasme les textes signés par Théodore Dufour, Eugène Demole, Eugène Ritter et vote un don de 50 francs à Ernest Muret, fondateur et président de l'Oeuvre universitaire suisse qui collecte des livres à l'intention des intellectuels prisonniers.

La bibliothèque florimontane se militarise grâce à des dons. En même temps que des journaux des tranchées, Joseph Dépollier apporte un manuel germano-français ramené du front par un ami et cite la traduction des phrases : « *Toute attaque contre nos troupes sera punie de mort* », « *Le maire sera fusillé* », « *Si vous essayez de m'égarer, je vous envoie une balle* » (4 novembre 1914). De Paris où, depuis 1910, il représente la circonscription à la Chambre des députés, le vice-président Albert Crolard revient avec des lots de publications et de documents (2 décembre 1914). Léon Laydernier offre deux études de Victor Cambon qu'il recommande à la méditation de ses confrères : *L'Allemagne au travail* et *Les derniers progrès de l'Allemagne*. Léon Terrier fait parvenir ses *Contes et nouvelles de l'arrière* et un anonyme dépose quelques exemplaires du journal allemand de langue française des territoires occupés : *La Gazette des Ardennes,* une feuille interdite mais très appréciée car elle publie les longues listes des prisonniers de guerre.

A l'instigation d'un florimontan, Victor Robert, le maire d'Annecy, Joseph Blanc, décide, en mars 1915, d'organiser à l'hôtel de ville une exposition de souvenirs et de trophées de guerre au profit de la Caisse de secours aux familles nécessiteuses. Près des fusils de type Mauser, des lances ravies aux Uhlans, des obus, bombes et gre-

nades de l'ennemi, des casques à pointe et dolman feldgrau, des photos des canons, mitrailleuses, avions et drapeaux présentés au même moment dans la cour d'honneur des Invalides, Marc Le Roux et Joseph Serand montent deux rétrospectives : l'une rassemble des documents relatifs à l'invasion autrichienne de 1815, l'autre rappelle les combats des mobiles et des francs-tireurs de 1870-1871 avec, pour illustration, des casques, carabines, fusils et sabres prêtés par Léon Marès, le propriétaire du château de Montrottier. Le 22 octobre suivant, ce florimontan lèguera son domaine de Lovagny à l'Académie. En six jours, l'exposition, elle, ne rapportera que 239,80 F à la Caisse de secours !

Les liens de fondation entre l'Académie et le Musée municipal valent à ce dernier de s'enrichir de tout ce que les permissionnaires présentent ou font présenter lors des séances mensuelles. Ainsi, le chef-armurier du 30e d'Infanterie, le régiment d'Annecy, offre des fossiles de la Marne, le général Maillot, après le don d'outils et d'armes en silex découverts par son fils dans une tranchée française, explique le fonctionnement d'un périscope ramassé par son gendre dans un avant-poste allemand en même temps que ce que Marc Le Roux, dans son compte rendu du 7 juin 1916, décrit comme « un curieux outillage de masques contre les gaz asphyxiants ». Tandis que le lieutenant François-Maurice Ritz, futur président et maire d'Annecy, expose des fibules, des poteries et un bracelet extraits de la terre du front, l'aide-major Léon Moret confie, en sus d'un masque à gaz, une « Note sur les blessures par balles et éclats d'obus des arbres et à leur réaction cicatricielle ». Ce texte, l'un des premiers du futur membre de l'Académie des Sciences, publié dans la *Revue Savoisienne* de 1917, méritera le titre de correspondant à son auteur qui, en sus, grâce à des aquarelles exécutées sur la ligne de feu, enlèvera le premier prix de la section des beaux-arts du concours annuel.

A sa manière, l'archéologie locale bénéficie de la guerre. Albert Crolard, qui procédait volontiers à des fouilles souvent fructueuses dans ses terrains des Fins, confie ceux-ci, à partir de 1915, à l'Armée qui souhaite initier les futurs combattants à l'art de creuser une tranchée. Nanti de consignes très strictes, le lieutenant chargé de l'instruction alerte Charles Marteaux chaque fois que ses jeunes recrues amènent au jour une relique de Boutae. L'histoire retrouve l'histoire : la cité romaine, grand-mère d'Annecy, ne succomba-t-elle pas aux invasions venues de l'Est européen ?

« *Crépuscule aux tranchées* »

La couronne gagnée par Léon Moret en témoigne : les concours, celui d'Histoire excepté, survivent à la guerre. Les pseudonymes des concurrents de la section de poésie de 1917 : « *Pro aris et focis* », « *Pro patria* », « *Gesta Dei per francos* », indiquent les sources d'inspiration. Les combats, la Belgique et Elisabeth, sa souveraine, la mort des héros, la sauvagerie de l'ennemi, ne donnent pourtant le jour qu'à des œuvres « d'une honorable médiocrité » comme l'assure Georges Martin dès son rapport de 1915. Et ainsi jusqu'au bout puisque dans le sien, en 1918, François Miquet estime



Le futur Doyen et Académicien des Sciences, Léon MORET (1890-1972)
à l'époque de son admission à l'Académie Florimontane,
durant la première guerre mondiale.
(Archives de l'Académie).

« si mauvais qu'on croirait lire de la prose » les deux mille soixante-douze vers des cent quarante huit sonnets d'une certaine « Grande Epopée ». Dès 1914, pourtant, M. de Montergon, lieutenant de dragons, figurait parmi les lauréats grâce à un texte composé sabre au clair.

Pendant ou après les hostilités, nombre de familles publient ou publieront les poèmes d'un proche tombé pour la France. Le nom de celui auquel l'Académie, sur la recommandation de Joseph Désormeaux, son ancien professeur, accorda le plus d'attention, figure sur la plaque de marbre commémorant au Panthéon le sacrifice de Charles Péguy, d'Ernest Psichari, d'Alain Fournier et de tant d'autres écrivains. Dès 1916, la *Revue Savoisienne* insérait des productions de ce jeune licencié ès-lettres, le sous-lieutenant Jean Fontaine-Vive, quatre citations, qui devait tomber le 2 août 1917, dont ce « Crépuscule aux tranchées » dont l'auteur disait qu'il le composa « à vingt ou trente mètres des fauves » :

« Le jour s'attarde encore au fond de la tranchée.
« Un chant s'élève au loin, monotone et traînard.
« Et du Val de Rémière au bois de la Sannard
« Vibre l'appel plaintif d'une biche lâchée.

« Face à la Bête au gîte une forme penchée
« S'anime du dernier reflet du jour blafard.
« L'ombre lente a couvert la plaine de son fard.
« C'est l'heure inquiète et grave où la lune est cachée.

« Où nos cœurs sont étreints d'une mélancolie
« Douce et triste à la fois, dont notre âme est fleurie
« Comme d'une senteur subtile d'immortelle.
« Et notre âme se fait enfantine, ce soir,
« Notre âme nostalgique et liliale, et telle
« Que la lune qui monte entre les sapins noirs.

François Miquet en première ligne.

Paraphrasant Lyautey qui traita de son « rôle social », on pourrait, à propos de la Florimontane en bleu-horizon, évoquer le « rôle académique de l'officier ». Sans toujours le savoir car proposés par des parents ou des amis, nombre de chefs de guerre se trouvèrent enrôlés dans la Compagnie. Déjà, celle-ci comprenait parmi ses membres d'honneur le président de l'Académie de Savoie, l'un des vétérans de l'Annexion, le général Borson qui, de Chambéry où il résidait, suivait avec intérêt les travaux annéciens. En 1916, un an avant son décès, au moment où ses confrères du chef-lieu haut-savoyard collectaient les trophées militaires, il leur faisait, plus paisiblement, parvenir trois lithographies de Prosper Dunant. Annécien, lui, écarté du service par l'âge, le général Maillot, fidèle aux séances, gagna à ce moment-là ses galons de membre du comité et ses brisques de juré sur le front du concours de poésie. La constellation s'enrichit aussi du général Périllat, de La Nouvelle Orléans, du général Modelon et, promesse d'avenir, du gendre de l'ancien élu de Thônes au Conseil général, le futur général Doyen.

Mais sa plus noble conquête de guerre, l'Académie la réalisa en décidant, le 13 décembre 1915, « à titre d'hommage à notre héroïque armée », d'élire membre d'honneur l'officier d'active le plus élevé en grade du département. Déjà ses frères : Henry, lauréat du concours de poésie de 1889, écrivain et, pour l'heure, capitaine, et Louis, avocat, maintenant directeur d'un hôpital militaire, figuraient au tableau des adhérents depuis 1911 mais, dans leur aîné, le colonel Paul-Emile Bordeaux, la Florimontane s'assura pour toujours un ami des plus fidèles multipliant les témoignages de son attachement. En quelques années, le président Miquet pourra saluer sa promotion au grade de général, souligner le succès de sa mission de major général de l'armée grecque à Athènes — ville où le Chablaisien rencontra l'archevêque catholique, Mgr Petit, originaire de Viuz-la-Chiésaz, promu sans tarder, lui aussi, Florimontan d'honneur — et le féliciter pour ses cravates successives de commandeur de la Légion d'honneur, du Mérite militaire hellénique et des Saints Maurice et Lazare. Achevées les hostilités, Paul-Emile Bordeaux viendra raconter la vie et les combats du défunt général Borson au cours d'une séance solennelle à l'hôtel de ville. Même lorsque son frère Henry siègera à l'Académie française, le général conservera toujours la préséance dans les textes florimontans unissant leurs deux noms !

Dans la galerie des douze présidents appelés depuis 1851 à la tête de la Florimontane — la France, durant le même temps, en consommera une dizaine de plus mais il faut se souvenir que Camille Dunant conserva le titre pendant quarante-quatre ans ! — François Miquet se recommande à l'admiration des historiens de la Savoie par l'ampleur et la méticulosité de ses travaux biographiques. Avec sa rigueur de fonctionnaire des finances, il nourrit, toute sa vie durant, des milliers de fiches sur tous les ressortissants de l'ancien Duché qui exercèrent une fonction politique, judiciaire, militaire ou administrative, qui se firent un nom dans les lettres, les arts et les sciences, les pensionnés de l'Etat, les élèves de Polytechnique et de Saint-Cyr, les naturalisés, les titulaires du ruban rouge et les combattants de 1914-1918. Cette période lui fournit de multiples occasions de produire des notices enthousiastes ou compatissantes. Il n'oublia ni les illustrations de l'Armorial historique ni ceux qu'il estimait relever de « l'Armorial républicain ». Parmi les premiers, il nota, par exemple, les trois frères de Menthon : Antoine, Henri et René cités au même moment et pour cela portraiturés dans *L'Illustration*, François et François-Maurice de Roussy de Sales, le père et le fils, blessés tous deux au front, Jean d'Orlyé, futur président de l'Académie, Jean Despine ou le baron Decouz. Deux des fils du sénateur Emile Chautemps, celui du sénateur Emile Goy et celui du député Albert Crolard, figurèrent dans le second.

La vigilance avec laquelle le président Miquet suivait la publication des citations et décorations ne se démentit pas un seul instant. Quand, grièvement blessé à une jambe et réformé, Gaston Letonnelier reparut aux Archives départementales et à l'Académie, il le complimenta mais déplora la mort, au même combat, de ses chefs qui le privait de la proposition réglementaire pour une distinction. Lorsque



Le général Paul-Emile Bordeaux (1866-1951), élu membre d'honneur
de l'Académie Florimontane en 1915.
(Archives de l'Académie).

celle-ci vint pourtant, deux ans plus tard, il le félicita pour cette croix de guerre en insistant sur la nécessité de l'amputation d'un membre pour obtenir le droit à la médaille militaire. A tant célébrer les décorations des autres, le président en reçut une : la Croix de la charité du royaume de Serbie, distinction accordée par la même occasion à Joseph Désormeaux, Léon Laydernier et Charles Marteaux en reconnaissance du dévouement avec lequel ils s'occupaient des enfants de Belgrade réfugiés à Annecy.

Chaque fois qu'il pouvait établir un lien même ténu avec la Savoie, François Miquet dressait une fiche. Il n'oubliait pas les publications italiennes afin d'y relever les noms des compatriotes servant dans l'armée de Victor Emmanuel III et découvrait même un petit air du pays à des officiers polonais. Les documents alliés épuisés, il compulsa ceux des ennemis : Berthos, as de l'aviation du Kaiser, ne descendait-il pas d'un émigré du Faucigny ? Et la mise en disponibilité du général Von Montgellaz, puni pour dénonciation publique des méfaits perpétrés par une unité bavaroise, ne prouvait-elle pas qu'« *il portait encore dans les veines assez de sang savoyard pour ne pas se laisser intoxiquer par la folie pangermaniste* » ? (9 octobre 1918).

Annonçant dès le 18 avril 1917 l'approche des jours victorieux puis, le 9 octobre 1918, que « *jamais depuis quatre ans l'horizon n'a paru plus rassurant* », le président, un mois très exactement après l'armistice, lança un message triomphal : « *Depuis notre dernière séance, un frisson d'allégresse a fait tressaillir la France et les nations alliées... Le cauchemar de 1870-1871 disparaît : la France indivisible a repris ses limites naturelles et la justice immanente éclate à nos yeux... En ce jour de gloire, fidèle à ses traditions, la Florimontane acclame les artisans de la victoire, depuis le Président de la République et le président du Conseil, depuis les plus illustres maréchaux et généraux jusqu'à l'humble et anonyme poilu tant de France que des pays alliés. Nous saluons avec joie l'aurore des temps nouveaux...* ».

La dernière en date des statistiques de François Miquet totalisait, alors, 4 cravates, 250 rosettes et 387 croix de la Légion d'honneur, 2 215 médailles militaires, 5 969 citations, 80 médailles des épidémies, 3 médailles du ravitaillement, 276 officiers et 627 sous-officiers tués. La décision, arrêtée le 13 janvier 1915, d'inscrire à perpétuité en tête de la *Revue Savoisienne,* en dessous de ceux des bienfaiteurs, les noms des membres tués à l'ennemi devait, finalement, honorer quatre florimontans :

— Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e Bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée ;

— Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat faisant fonction de sergent au 109e régiment d'Infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire ;

— Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'Infanterie, tué le 26 octobre 1916 en Champagne, cité à l'ordre de l'armée ;

— Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 107e régiment d'Infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli, chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

La « perpétuité » des décisions humaines relevant souvent de la relativité, les noms des quatre morts pour la France disparurent de la page d'honneur en 1955...

Dans la paix revenue

Tout comme les mobilisés ne retrouvèrent pas tous la vie civile après le 11 novembre 1918, l'Académie n'abandonna pas immédiatement ses préoccupations du temps de guerre. D'abord, pour conforter la victoire, elle s'associa à la pétition du Comité de la Rive gauche du Rhin réclamant la réunion à la France ou, du moins, la neutralisation des territoires allemands de ce secteur. Ce même jour, le 15 janvier 1919, Joseph Désormeaux proposa un vœu : « *En réparation des vols commis par les armées allemandes dans les musées ou les collections particulières de la France, des destructions de nos monuments et de nos cathédrales, des objets d'art seront choisis dans les musées ou cathédrales de la Germanie et remis à la France à titre de compensation pour toutes les ruines sauvagement accumulées* ».

Le mois suivant, les florimontans prirent connaissance d'un mémoire du général Bordeaux débouchant sur l'appel à une campagne pour l'abrogation de la neutralité de la Savoie du Nord et à la modification du régime de la zone franche. Unanimes dans l'acceptation du premier point, les participants décidèrent d'attendre, quant au second, l'avis des organismes économiques.

Grâce aux rappels réguliers de Joseph Désormeaux, des revues et des livres partirent pour Louvain dès le rétablissement des transports réguliers. Divers documents rapportés des fronts entrèrent aussi aux Archives, tel le don du géomètre cruseillois Claudius Pellarin présenté à la compagnie par Gaston Letonnelier : une carte du secteur de Lunéville portant, car des unités régionales y servaient, des indications du genre : « Carrefour Chambéry », « Ouvrage d'Annecy », « Boyau des Savoyards ». Une telle fraternité d'armes ne régnait pas dans les relations entre les deux départements à propos du projet de *Livre d'Or* de François Miquet : cet ouvrage, une brochure d'une centaine de pages imprimée chez Hérisson, ne verra pas le jour avant 1924 ; elle contient les noms des 375 officiers dont 128 de carrière de l'ancien Duché tombés durant cette guerre qui coûta 12 529 hommes à la Savoie et 12 036 à la Haute-Savoie.

La paix revenue, le public s'en vint découvrir Montrottier où Joseph Serand consacrait tout son temps libre à présenter les collections. D'autres membres du comité s'initiaient aux mystères du bail de la ferme de la Violette, à ceux des coupes de bois ou aux soins à prodiguer aux animaux — dont une autruche — laissés par feu Léon Marès. Fixé à 1 f., le prix d'entrée se trouva contesté par les officiers

de l'unité américaine en garnison à Annecy qui estimaient posséder un droit à la gratuité. En 1920, car le coût de la vie augmenta très vite, le prix du billet passa à 2 f. et la cotisation des académiciens de 12 à 15 f.

De Paris, tout en envoyant le bulletin d'adhésion de son collègue à la chambre bleu-horizon, René Bertholoni — Paul Tapponnier, un autre représentant du département se fera inscrire, lui, en 1924 — Albert Crolard annonçait qu'il guettait la démobilisation du sculpteur Descatoires afin de relancer le projet du monument à saint François de Sales.

Le 21 janvier 1921, le président annonça deux collectes durant la séance : l'une au profit du Souvenir Français qui souhaitait ériger un cénotaphe au cimetière de Loverchy, l'autre, à l'appel de l'Académie Chablaisienne, pour offrir à Henry Bordeaux son épée d'immortel. Miquet, Le Roux, Ritz, Serand, Moret, répartirent des sommes identiques dans les deux colonnes du trésorier, Nanche, Désormeaux et Marteaux ignorèrent le nouvel académicien.

Et ainsi, au fil des séances, relèvera-t-on, durant plusieurs années encore, des références à la guerre et à l'ennemi vaincu. Le 11 avril 1923, par exemple, l'Académie manifeste son hostilité à un vœu souhaitant l'enseignement à l'école de l'Espéranto, langue qui nuirait à la diffusion du français. Le 4 juillet suivant, revenant sur la question, elle se prononce en faveur de l'Espéranto car un adepte de ce langage universel vient de lui faire savoir qu'il s'agit là d'un moyen de combattre la place de l'allemand dans le monde.

Mais, même lorsque Gustav Stresemann et Aristide Briand, à force de déjeuner dans les auberges gessiennes et savoyardes, se partageront, en 1926, le prix Nobel de la Paix, le Doktor Willy Paulyn, sans doute revenu à la philologie savoyarde, ne tentera pas d'obtenir sa réintégration.

Pierre SOUDAN.

Source : Les comptes rendus des séances de l'Académie Florimontane.

Francesca Caterina, une fille de Charles Emmanuel Ier en odeur de sainteté ?

Présenter une fille de Savoie, petite-fille de Philippe II d'Espagne, quelque peu oubliée, semblera une exhumation posthume à titre de curiosité académique. Pourtant, Francesca Caterina ou Béatrice vient au monde en octobre 1595, devient tertiaire franciscaine le 13 décembre 1633 et meurt le 19 octobre 1640 à Biella ; ensevelie à Notre-Dame d'Oropa, à Oropesa, le 20 octobre, elle n'aurait pas retenu notre attention parmi les dix enfants de Charles Emmanuel Ier et de l'Infante Catherine Michelle si sa vie n'avait été écrite en 1670 par Dom Maurice Arpaud, Barnabite du collège d'Annecy et fils du juge mage de Genevois (1).

C'est à travers ce témoignage indirect du Barnabite et quelques documents des Archives de Turin (2) que sera évoquée cette princesse fort dévote.

---

(1) Arpaud, dom Maurice ou Arpio Mauritio, Barnabite du collège d'Annecy, fils du juge mage de Genevois Nicolas Arpaud. *Vita dell'infanta Caterina di Savoia.* Annecy, G. Clerico, 1670, 284 p. frontispice Ln^27^18587 Bibliothèque nationale, Paris, et A 14826 B. Mazarine - c'est ce dernier document originaire de la bibliothèque des Barnabites Saint Eloi de Paris que nous reproduisons. - Le P. Arpaud appartenait au collège saint Paul et il était prédicateur et confesseur de S.A.R.

La vie fut écrite « par ordre de Jean d'Arenthon d'Alex, évêque et prince de Genève, en octobre 1661. Autorisation de D. Romulus Marchellus. Fait à Rome, au collège saint Blaise et saint Charles, le 12 novembre 1667 ». La dédicace à Madame Royale est en français ; le reste de l'ouvrage est en italien. L'autorisation est donnée par Romulus Marchellus le 12 novembre 1667 mais Arpaud explique que la peste de Rome a retardé la réalisation de son ouvrage.

Le Père Arpaud a également rédigé une *Vie de Mgr Juste Guérin, religieux.* Annecy, Imp. de J. Le.Clerc, 1678, in 8°, 368 p. B.N. Paris Ln^27^9253 et Annecy, Bib. Florimontane, 206 Bi dont une édition non mentionnée par Grillet dans son *Dictionnaire historique* se trouve dans la bibliothèque de l'Académie : *Vie de Monseigneur D. Juste Guérin, religieux barnabite de la congrégation de Saint-Paul, évêque et prince de Genève par le R.P. Dom Maurice Arpaud, religieux du même ordre,* Annecí, A. Burdet, imprimeur et libraire du clergé, 1837.

(2) Turin, Casa reale, Cat. IIi, Mazzo II d'addizione Carlo Emanuele I : Infante Marie e Caterina di Savoia, figlie di Carlo Emanuele I ; N° 23. Il s'agit d'un procès de béatification de l'Infante Marie de Savoie, fille de Victor-Amédée, née le 12 juillet 1629, et religieuse franciscaine à Bologne et à Rome ; en 1839-1841 le comte Broglia s'occupe à Rome d'une cause de béatification ; en mai 1840, on ouvre la sépulture de l'Infante Marie à Rome pour examiner son cadavre ; le frontispice de la vie de l'Infante Maria, écrit par le père Bernardino Alesio, se trouve dans ce dossier, or ce même père a été le confesseur de l'Infante Caterina Francesca d'après les renseignements donnés par Arpaud ; les personnes qui interviennent dans le procès en béatification : le comte Broglia, l'archevêque Luigi Tranzani, le P. Tomaso Ghilard, reprennent les documents qui prouvent la foi de la famille de Savoie. Marie de Savoie, fille de Victor Amédée, se trouve donc comparée à ses tantes Marie Apollonie et Catherine Françoise, filles de Charles Emmanuel I. La préface de Madame Royale confirme ce parallèle entre les deux cours :

« *... nos princes me firent lorsqu'ils eurent la bonté de m'employer pour écrire l'histoire de la vie de l'Infante Catherine leur sœur... la tante semble être ressortie dans la nièce et que la même piété qui est toujours dans la Royale Maison de Savoie, et particulièrement dans la cour de Charles Emmanuel I, règne dans celle de son petit-fils Charles Emmanuel II. Il n'y a que*

L'ouvrage du père Arpaud diffère d'une biographie moderne qui analyserait tous les éléments de la vie de la princesse, la vie à la Cour de Charles Emmanuel Ier et de Catherine Michelle, l'Infante fille de Philippe II ; il s'agit d'un récit de la vie, centré certes sur un personnage princier mais surtout d'une présentation édifiante de cette existence. La première partie est consacrée à la vie *Libro Primo delle attioni dell'infanta nello stato secolare,* des pages 5 à 120 et, après l'état séculier, vient la vie religieuse et plus particulièrement la fondation des Converties de Turin : *Libro secondo... nel quale si raccontano li attioni virtuose da lei fatte nello stato religioso, Capo XIII Della fondatione delle Convertite di Torino,* p. 214 à 221.

L'ouvrage est donc placé sous le signe de la foi et de la conversion, mais, avant d'examiner cet aspect, nous voudrions présenter la Cour dans laquelle vit Francesca Caterina ou Catherine Françoise, mais elle est rarement désignée par ses prénoms français dans les actes et les histoires, signe de son existence italienne et aussi de son effacement de la vie temporelle pour entrer dans le monde conventuel.

Fille de Savoie et petite-fille de Philippe II.

Francesca Caterina est la huitième enfant de Charles Emmanuel Ier et de l'Infante Catherine Michelle, fille de Philippe II.

Elle vient au monde le 6 ou le 29 octobre 1595.

Tertiaire franciscaine, elle prononce ses vœux et, comme sainte Claire, elle sacrifie sa chevelure à Dieu le même jour, le 4 octobre 1639 en même temps que sa sœur aînée Marie Apollonie, née le 8 février 1594. Françoise Béatrice Catherine résistera peu à la vie conventuelle ; elle teste et meurt à Biella le 19 octobre 1640 et le 20 octobre elle est enterrée à Notre-Dame d'Oropa, à Oropesa. Marie Apollonie teste à Rome le 11 juin 1656 et elle meurt en juillet de l'année suivante dans la cité pontificale.

Les deux sœurs aînées furent respectivement duchesse de Mantoue et duchesse de Modène : les destins des princesses semblent réglés parallèlement dans la Maison de Savoie car le 22 février 1608 à Turin, Marguerite, née le 28 avril 1589, et Isabelle ou Elizabeth Marie, née le 11 mai 1591, épousent François II Gonzague, duc de Mantoue et Alphonse II d'Este, duc de Modène. Marguerite, veuve

---

l'habit qui distingue V.A.R. de cette princesse qui fut religieuse. V.A.R. a sucé comme elle le lait de la piété... ».

Voir aussi le *Libro dei paralleli* de Charles Emmanuel Ier. Manoscriti Storia particolare Principi III et II, Mazzo 12, qui contient les poèmes sur ses enfants, en français pour ses fils :

Charles sera toujours magnanime et vaillant,
Victor le Fortuné sera chaste et prudent,
Philibert d'outremer sera le conquérant,
Maurice sera docte, aumônier, bien parlant.

En italien pour ses filles qui ne sont pas nommées et qui sont décrites dans le style baroque comme les vierges et martyres protectrices :

Le palme, le corone, i primi allori del Celo.

VITA

DELL'INFANTA CATERINA
DI SAVOIA, RELIGIOSA DEL
TERZO ORDINE DI SAN FRANCESCO

DIVISA IN DVE LIBRI,

NEL PRIMO SI DESCRIVONO LE
ATTIONI DI LEI NELLO STATO
secolare sotto Simbolo di Scala di perfettione:

NEL SECONDO CIO, CHE FECE NELLO
STATO RELIGIOSO SOTTO SIMBOLO
de' frutti di perfettione.

COMPOSTA

DAL PADRE D. MAVRITIO ARPIO
di Annecy Barnabita della Congregatione de' Cherici
Regolari di S. Paolo, già Predicatore, e Confessore di
detta Sereniſſima Altezza.



IN ANNECY,
Appresso GIACOMO CLERICO.

M. DC. LXX.

CON LICENZA DE' SVPERIORI.

du duc de Mantoue, partira vers l'Espagne et Philippe III la nommera vice-reine du Portugal.

Elle chevauchait au long de l'Ebre lorsque la mort la surprendra le 26 juin 1638, après un malaise sur le pont de Miranda de Ebro alors qu'elle avait arrêté sa litière pour répondre au salut de pélerins savoyards en route vers Saint Jacques de Compostelle. Elizabeth Marie meurt en 1626. Quant à la dernière enfant, Joanna, née le 5 novembre 1597, et qui remuait à peine lorsque sa mère lui donna le jour et mourut peu après dans la douleur et les fièvres, elle passa très vite entre le 6 et le 17 novembre de cette année 1597.

La marraine de tous les enfants de Charles Emmanuel fut la Sérénissime Infante Isabelle Claire Eugénie, sœur de la duchesse, fille comme elle d'Elizabeth de Valois, troisième épouse de Philippe II : Isabelle Claire Eugénie n'était pas en ce temps vice-reine des Flandres et mariée avec son cousin Albert. Elle vivait à l'Escorial ou à Madrid auprès de son royal père. Ce fut Mathilde, marquise de Pianese, épouse de Charles de Simiane, seigneur d'Albigny, qui tint sur les fonts baptismaux tous les princes, car Catherine Michelle et Isabelle Claire Eugénie, après leur enfance d'orphelines à l'Alcazar de Ségovie et à celui de Madrid, ne se revirent jamais.

Le père Arpaud évoque rapidement l'ascendance espagnole et la dévotion de Philippe II. Il n'entre pas davantage dans des considérations sur les relations de Charles Emmanuel Ier avec la Ligue. Il s'arrête à une dévotion qui marque la foi des princes comme celle du peuple. Il cite saint François de Sales et sa *Préface* du livre *De l'amour de Dieu* comme jugement de référence sur le caractère et sur la politique du père : *lo stabilimento della Religione Cattolica ne'sopradetti Balliagi*... pour conclure *tanto dice di Carlo Emanuele questo gran Santo* (p. 6).

La Madre dell'Infanta fu Caterina d'Austria figlia di Filipp II rè di Spagna, dotata di tutte le conditioni desiderabili in una gran Principessa, e fra le altre di una religione singolare verso Dio, et suoi santi, especialmentenverso la Beata Vergine (p. 7). Et Arpaud rappelle le lavement des pieds des pauvres et le repas que la duchesse leur servait.

Tous les frères et sœurs de Francesca Caterina sont cités comme des exemples de piété.

Autant que l'éducation et l'exemple venu des parents, c'est la volonté de la princesse qui se manifeste dans son désir permanent, exprimé à chaque occasion de fête à la Cour, de devenir épouse de Dieu, en portant sur son vêtement de Cour, qu'elle aurait aimé toujours noir et blanc, un cœur avec l'inscription suivante attribuée par Arpaud à Saint Cyprien : *et purpuram induere non possunt*...

Tous les détails rassemblés prouvent la dévotion et le souhait de devenir religieuse : ainsi Francesca Caterina prie dans une chapelle du Palais devant un tableau intitulé *lo sposalitio di S. Caterina Vergine, e Martire* que ce simple titre permet d'autant moins d'identifier qu'un deuxième tableau représentant Sainte Catherine de Sienne lui est offert par une comtesse qui voit qu'elle l'admire (p. 43).

Il che osservato dalla Contessa lo stacco dal muro per legarlo alle delitie di chi, tanto godetta degli oggetti della purità.

La dévotion au couvent des Capucins, l'offrande par sa sœur d'une couronne d'or et d'argent à la Madone de ce couvent (p. 65), est précédée d'une prière particulièrement ardente qu'elle adresse au Christ dans la chapelle du Palais, après avoir communié. Cet acte d'humilité et de respect s'exprime dans une prière que le Père nous rapporte comme un exemple :

Ad lode, e gloria della Santissima trinità, in unione di tutte le sue Divine perfettioni del sangue, e Pasione del mio Signore, dellà Verginità della B. Vergine, e de meriti di tutti Santi, io la piu miserabile Creatura del mondo Caterina di Savoia prostrata alla preferenza del Padre, Figliuolo, et Spirito Santo...

La vie à la cour demeure donc refus des spectacles profanes. Seuls la foi, les gestes de prière, l'austérité qui refuse la vie mondaine, sont présentés par l'historien de cette vie. La princesse apparaît comme un exemple extrême de l'austérité religieuse et ce refus des mondanités, des vêtements et des chaussures ornés d'argent par exemple (p. 78), est souligné avec complaisance par le religieux. Elle refuse d'assister au ballet donné à la Cour à l'occasion des noces de Victor Amédée et de Madame Royale, et elle quitte ostensiblement les festivités (p. 92). Arpaud ne donne pas de précision sur cette fête et sur le thème du ballet. Par ailleurs, l'assiduité matinale à la chapelle du Saint-Suaire ne peut être freinée ni par les médecins ni par les dames de la Cour (p. 36). La générosité dans l'aumône fait pleuvoir de l'or sur les pauvres (p. 78), et le Père Arpaud énumère ces faits avec une complaisance certaine. Il évoque cependant les réactions de Charles Emmanuel face à cette dévotion de sa fille : *io l'amo comme Figlia, e l'honoro come Santa* (p. 72), et si le Duc semble avoir devancé les désirs charitables de sa fille, Arpaud insinue cependant, avec discrétion, que la Princesse agissait avec prudence et sur le conseil de son confesseur (p. 72), mais l'entrée dans les ordres vient de la volonté propre de la princesse d'obtenir la perfection par sa volonté (p. 72).

La vie de cour unit donc vie publique et vie privée, et ces manifestations d'ardeur religieuse sont particulièrement remarquables dans un monde d'ostentation et de fête. Arpaud montre bien, à propos de l'offrande de couronne à la Madone, que cette humilité n'est pas refus de sa condition princière, qu'elle est effacement de l'être voué à la représentation royale derrière les figures religieuses de premier plan : celles de la Trinité, celles de la Vierge, du Baptiste et des deux Catherine. Le témoignage est d'autant plus intéressant que nous avons peu de documents sur la pratique réelle des filles de la maison d'Autriche. Le couvent des Descalzas reales de Madrid conserve les crucifix, les reliques, les disciplines et autres objets personnels de Juan de Austria, de Marie de Hongrie et autres reines ou infantes qui vécurent là aux temps de Philippe II et Philippe III. Nous avons la liste des reliques et objets de culte de Catherine

Michelle (3), mère de Francesca Caterina, mais le témoignage d'Arpaud, même écrit a posteriori d'après les notes des divers confesseurs de la princesse (4), est d'autant plus précieux pour connaître la foi de cette princesse qui se fit religieuse mais aussi pour comprendre la foi de tous les enfants de Charles Emmanuel et Catherine d'Autriche, en un mot des petits-enfants savoyards de Philippe II.

Profession de foi et conversion.

Catherine fait donc profession de foi au monastère Sainte-Claire de Turin le 13 septembre 1633, en même temps que sa sœur Marie Apollonie. Sa directrice spirituelle sera sœur Marie du Crucifix et elle-même devient Sœur Francesca Caterina (p. 145), mais la prise de voile aura lieu en présence des princes le 4 octobre 1639, et l'Infante avait 34 ans. Arpaud s'attarde sur le Te Deum laudamus chanté à la porte du cloître des Capucins et sur le départ, sous les applaudissements des souverains, vers le lieu destiné à la tonsure. Des lettres de l'Infante sur les lectures données par son confesseur sont citées mais elles ne révèlent qu'une sensibilité uniquement tournée vers Dieu en ces temps de Carême, et des sentiments d'obéissance habituels chez une religieuse même si elle est princesse royale. Ces lettres ne nous sont pas parvenues mais il semble que les confesseurs les aient conservées et utilisées pour écrire la vie de l'Infante.

La fondation du Couvent des Converties de Turin se fait avec l'aide de l'Infante et de sa sœur, mais aussi de la famille ducale : il s'agit donc d'une fondation destinée à propager la religion, mais le Père Arpaud ne précise pas les buts du couvent ni les personnes qui y sont admises. Il montre simplement que c'est un couvent destiné aux femmes et aux hommes qui ont besoin d'aide et que les convertis, après avoir simplement chanté le Veni Creator, étaient admis sous la surveillance de la marquise de Pianese, assistée de Madame Caterina Lazzari, gouvernante de la maison. Les convertis, vêtus d'un sac fermé d'un gros cordon, bougie et image sainte du Christ en main, faisaient une procession en l'honneur du Christ crucifié. Ces prières étaient destinées à leur valoir une parfaite conversion. Arpaud s'attache surtout au rôle actif de l'Infante dans le cérémonial mais il laisse des imprécisions sur l'origine de ces hommes et de ces femmes et sur le but poursuivi par cette fondation dont la première intention avouée est caritative. Le Père Amatore prêchait ensuite en donnant l'exemple de la Princesse (pp. 119-120).

Les exercices spirituels sont décrits au chapitre XIV.

---

(3) Voir nos deux études sur cette Infante « Catherine Michelle, duchesse de Savoie, 1567-1597 », in *Mémoires de l'Académie de Savoie,* 7ème série, T. V. pp. 283-289, et « Catherine Michelle d'Autriche et ses filles ou foi et politique », in *La femme dans la société savoyarde,* Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, T. XXVII et XXVIII, 1992-1993, pp. 69-73.

(4) Les quatre confesseurs de la princesse furent D. Amatore Ruga de Vercelli, premier confesseur de l'Infante ; D. Giusto Guérin, français, évêque de Genève ; D. Mauricio Maria Furno, de Biella ; D. Bernardino Alesio, de Crémone. Ce dernier a écrit une vie de Marie de Savoie. Voir Paul Guichonnet, « Pour une histoire des Barnabites de Savoie », *Revue Savoisienne,* 1987.



Vera Effigies Serenissimæ Infantis Catharinæ a Sabaudia.

LIBRO PRIMO DELLE ATTIONI DELL'INFANTA NELLO STATO SECOLARE.

CAPO PRIMO.

DE' SVOI NATALI.

ASCENDAM *in palmam, & apprehendam fructus eius.* Queste parole giusta la mente di S. Ambrogio spiegano gli ardori di vn'anima diuota, che aspira alla Palma della Santità, e perfettione Christiana, e fabrica per questo fine vna scala di attioni virtuose, con la quale vi salga sopra, & i soauissimi frutti ricolga. *Dixit, Ascendam in palmam, vt omnia inferiora relinquat, & ad superiora contendat, ad brachium Christi, vt suaues eius fructus carpat, & gustet, suauis enim est virtutis fructus.* E commune, come ong'vn sà à tutti i cuori diuoti, quasi volo ad ogni vccello questo desiderio; mà chi lo mirerà con le fiamme, con le quali vscì dal petto dell' Infanta sarà costretto di chiamarlo singolare, & appropriare à questa Principessa, quasi à Fenice delle anime feruenti il gran disegno, che in tutte si troua di salire sopra la Palma della perfettione. Mà prima, che io alzi la tela per esporre alla publica vista le magnanime salite di questa Amazzona

Cant. 7.

Ambr. de Hexam cap. 15.

Le dernier chapitre va révéler cependant le sens de cette fondation destinée à la conversion. En effet, le testament fait un don aux pères Barnabites de Savoie pour fonder deux Pères missionnaires qui s'établissent aux confins de Genève pour convertir les hérétiques *per convertire alla fede gli Heretici* (p. 268). Ainsi, la fille continue la politique de Charles Emmanuel et celle de saint François de Sales face à Genève : bras séculier et bras religieux veulent, par la conversion, empêcher toute dissidence et ramener toutes les populations à la religion unique.

Le passage à la vie céleste

En 1640, sous la régence de Madame Royale, le Prince Thomas s'éloigne de Turin et de ses tumultes avec ses sœurs Maria et Catherine pour trouver le calme à Biella, au pied du mont d'Oropa où la Vierge est honorée.

Le médecin a conseillé à l'Infante, très fatiguée par le voyage, de garder la chambre mais elle se fait conduire au sanctuaire en litière. Un accident dans le voyage renverse la litière et, malgré la diligence du voiturier qui change de véhicule, la fièvre reprend et une veine s'ouvre. La gravité de son état inquiète le prince Thomas et le confesseur, le Père Mauritio Maria Furno qui, craignant une issue fatale, la poussent à se confesser et à recevoir le viatique.

La mort se déroule selon un decorum bien établi, en présence des seigneurs et des dames de la Cour. L'Infante demande pardon à ses deux frères Maurice et Thomas, et à la Sérénissime Infante Marguerite qui sont, avec Marie, les seuls survivants de la famille. Son discours s'adresse aussi aux courtisans et il est remarquable qu'elle affirme ses doubles origines savoyardes et espagnoles dès le début :

Io sono figlio di Carlo Emanuele Duca di Savoia, et di Caterina d'Austria, figlia del Re di Spagna,

mais aussitôt elle oppose cette noblesse terrestre à la proximité de la présence de Dieu, ayant conscience de la vanité des grandeurs humaines. Dans la tradition de la morale et de la prédication baroque, Francesca Caterina affirme avec simplicité sa foi humble :

A quest'hora non troverete sugetto di maggior conforto, che di haver passata la vita nel servicio di Dio. Io mi parto da voi, ma pero non v'abbandono, mentre le mie voci saranno con gran vostro vantaggio supplite dall'Infanta Maria sorella mia.

Suit une affirmation de l'adoration perpétuelle et de la flamme éternelle de la dévotion qui termine cette ultime affirmation de sa foi. Ainsi meurt le 20 octobre, à Biella, dans le palais du prince Ferrero, cette pieuse princesse dont le Père Arpaud accentue le zèle convertisseur et l'humilité.

Les solennités des messes chantées par les Capucins et officiées par l'évêque de Vercelli sont compensées par une note plus intime donnée par la très baroque évocation des plaintes, des larmes qui entourent la larmoyante sépulture. Ce jeu des pleurs et des humeurs

autour de la tombe et des chants compose un tableau qui associe les divers éléments qui composent les manifestations de l'âme dans la vie : la voix et les yeux traduisant dans la douleur ce passage de la mort terrestre vers l'éternité céleste :

obbligo la circostanze a sigillare tutta la cerimonia col pianto, e colle lagrime, frà la quali finalmente fu riposta nella da lei bramata sepoltura.

La *Vie* retrouve très vite une forme traditionnelle pour reproduire les lettres de condoléances de divers chapitres à Son Altesse et elle s'achève sur le bref daté du 1er novembre 1640, de Sa Sainteté Urbain VIII à l'Infante Maria.

L'ostentation baroque de la mort disparaît très vite derrière les notes très précises de celui qui écrit une histoire, qui accumule sans métaphores et sans descriptions des faits sur la mort de la princesse.

*
* *

Ainsi, la petite-fille de Philippe II, celle qui affirme encore à l'heure de sa mort ses doubles origines savoyardes et espagnoles, s'efface derrière un credo fait d'humilité et de dévotion aux plus humbles. La Princesse qui, comme sa mère Catherine Michelle, lave les pieds des pauvres et pratique l'aumône, n'accomplit pas seulement les gestes de la foi. Elle obéit à un élan profond qui la fait comparer à Marthe soignant des malades ou à Marie-Madeleine priant au tombeau du Christ. Celle qui fit frémir le démon par sa jeunesse si résolue et si croyante (p. 16) demeure l'exemple de la foi pour le Barnabite qui cherche, en 1670, à montrer la permanence de l'exemplarité catholique dans la Maison de Savoie ; le monde baroque de Charles Emmanuel et de Philippe II s'est pourtant modifié dans ses structures sociales et la Cour de Turin avec les deux Madame Royale, s'ouvre à d'autres formes de vie, en particulier artistique. L'influence espagnole diminue en Savoie et les jeux d'équilibre en France et Savoie demeurent d'autant plus subtils que Genève reste une nostalgie des souverains depuis l'Escalade.

Arpaud n'ayant rien d'un romancier ou d'un historien, le style de cette vie ne dépasse pas le médiocre niveau de la production habituelle. Sa composition littéraire en deux parties, avant et après l'entrée en religion, demeure fort simple. Cependant, son personnage pourrait être représentatif d'une époque aussi bien qu'une héroïne de roman écrit dans la société de Louis XIV dont Norbert Elias a montré que *à un certain niveau de l'évolution des sociétés européennes, des individus se groupent dans les « cours » qui leur impriment des caractères très particuliers.* Dans ce monde des couvents, ce que nous nommerions aujourd'hui société religieuse parallèle à la société civile des cours, les filles de prince jouent donc un rôle exemplaire d'humilité devant Dieu, devant le supérieur et le confesseur, et surtout, dans la conversion des gens appartenant à la Religion Prétendue Réformée. Arpaud accumule les faits avec une net-

teté qui frise la sécheresse, son zèle religieux nous semble parfois naïf, mais il faut reconnaître que sa précision, même si elle frôle parfois l'ennui, nous montre de manière très complète Francesca Caterina, cette infante religieuse qui serait autrement restée parfaitement inconnue malgré ses parents et ses aïeux célèbres.

Andrée MANSAU.

ANNEXES

Lettres de l'Infante Catherine Françoise au Père Amatore, reproduites par le Père Arpaud dans la *Vita dell'Infanta Caterina di Savoia,* Livre II, à la fin du Chapitre VI, p. 171 à 173 et traduites par Mlle Margherita Marras, Lectrice d'Italien à l'Université de Toulouse Le Mirail.

LETTRE DE L'INFANTE AU PERE D. AMATORE, SON CONFESSEUR.

Benedicite. Mon Père, j'ai oublié de vous dire qu'au cours des exercices de Carême, le livre dit de faire une action vertueuse extraordinaire pour progresser dans le service de Dieu ; sachant que j'irai chez les Capucines, ce qui me prendra quelque temps, il pourrait y avoir un certain retard, j'ai pensé vous écrire ces quelques lignes, afin que je puisse faire cette action avec le mérite de l'obéissance, à laquelle j'ai l'intention de me soumettre en toute chose, tout en assistant au Baptème, qui doit être célébré. Vous me ferez la charité pour ce (manuscrit illisible) me serve à jamais.

Je termine en Vous demandant votre Sainte bénédiction.

AUTRE LETTRE.

Benedicite. Mon père, hier j'ai oublié de faire mon examen de conscience, je le fais maintenant par ces quelques lignes, demandant à faire en tout point ce que vous m'avez toujours fait faire, et à retrouver ainsi la Sainte obéissance ; et je vous en demande licence en raison de la qualité particulière de ce mois, où l'on doit pratiquer en conformité avec le livre, et si vous voulez que je fasse ma pénitence de la même façon qu'auparavant pour mes fautes du mois dernier ; et après avoir écrit quelques autres choses, je conclus malgré mon envie de vous écrire plus avant, me remettant à vous en dire plus de vive voix, sur quoi je vous demande votre Sainte bénédiction.

AUTRE LETTRE AU PERE CONFESSEUR, ALORS MALADE HORS DE LA VILLE.

Benedicite. Mon père, N. m'a donné de bonnes nouvelles de V.P. (Votre Paternité) qui m'ont emplie de joie, car j'avais peur que ce temps ne vous soit bien pénible, je serais fort triste que le temps ne fût point beau demain, car nous pensons aller vous voir, même si je n'ai pas plus loisir de vous parler que l'autre fois. Le père D. Giusto part demain pour Chieti, et dit qu'il reviendra samedi ; je ne voudrais pas être privée de communion, si je viens voir V.P. j'aurai la consolation de me confesser à vous, sinon je ferai venir, si vous le jugez bon, le père D. Mauritio Maria. Je ferai ce que V.P. me dira de faire, comme je me propose de faire toujours, et qu'ainsi le Seigneur me concède la grâce de respecter jusqu'à mon dernier soupir la Sainte obéissance, comme je vous l'ai toujours dit, et ce désir augmente toujours, car de plus en plus je connais la grâce que le Seigneur m'a faite en me donnant un tel Père, et, vous demandant votre sainte Bénédiction, je reste votre très dévouée fille dans le Seigneur.

Louis Althusser, mon ami

Simple témoignage

Tout le monde a entendu parler de Louis Althusser, le grand philosophe marxiste du siècle, mort le 22 octobre 1990, après avoir étranglé sa femme dans une crise de folie.

Il y a deux mois paraissait son « Journal » (1) écrit pendant sa captivité. Plusieurs d'entre vous l'ont lu et l'un ou l'autre a été intrigué par le fait que ce « Journal » parlait à plusieurs reprises d'un jeune abbé Berthoud, son ami. On m'a demandé si cet ami c'était moi ou un homonyme. Comme je répondais qu'en effet il s'agissait bien de moi, on m'a dit qu'on aimerait bien en savoir davantage sur cette amitié qu'on trouvait un peu insolite et on a insisté pour que j'en porte témoignage devant vous.

J'ai d'abord dit ma réticence : je déteste me mettre en scène. Puis, devant l'insistance qui arguait de l'intérêt général, j'ai fini par accepter en précisant bien, cependant, que mon témoignage se limiterait strictement à la période qui faisait l'objet du « Journal » de mon ami, c'est-à-dire au temps de la captivité, laissant dans l'ombre, pour l'instant du moins, la période postérieure : celle de la célébrité du Philosophe.

Dans son « Journal », Louis Althusser cite en effet quelquefois mon nom, quelquefois m'appelle « l'abbé des neiges » à cause de mon origine savoyarde et de mon appartenance aux Chasseurs Alpins rescapés de l'aventure norvégienne. Quelquefois il me désigne par la simple initiale B... Quelquefois, il fait allusion à moi sans me nommer. C'est dans ce cas-là surtout que mon témoignage peut prendre une vraie importance car il s'agit presque toujours de moments ou de réflexions essentiels pour lui.

Je ne veux pas m'étendre sur les circonstances de notre rencontre pour ne pas prolonger cette communication. Je dirais simplement que j'ai vécu avec Louis Althusser au petit Stalag XA, à Schleswig, près de la frontière du Danemark, à partir du mois d'avril 1942. C'est là qu'il a vu arriver, comme il le dit à son ami Paul de Gaudemar, dans une lettre tardive, datée du 20 août (p. 289) « *un prêtre jeune très calé en histoire* ». Je préparais, avant la guerre, une thèse de doctorat. Et il a la gentillesse d'ajouter : « *Excellent homme* ». Les présentateurs de l'ouvrage me font le faux honneur de me donner le titre (p. 64) de « philosophe ». Immédiatement, car nous avions beaucoup de points communs, en particulier celui d'études qui nous avaient conduits à un véritable humanisme chrétien, naquit entre nous, comme il dit (p. 104) « *plus qu'une amitié* ».

---

(1) Louis Althusser : *Journal de captivité. Stalag XA 1940-1945*. Edition établie et présentée par Olivier CARTER et Yann MOULIER-BOUTANG (Stock/IMEC 1992).

Nos emplois du temps respectifs au camp nous laissaient chaque jour de longues heures de loisirs. Nous les occupions par des conversations qui abordaient tous les domaines : littérature, histoire, philosophie, arts, économie, religion... et bien d'autres. Althusser parlait beaucoup. Souvent je me contentais de l'écouter, car il parlait avec une certaine chaleur des hommes qu'il aimait : Kierkegaard, Rilke, Spinoza, Gœthe, Ramuz, Pascal, Descartes, puis Péguy qu'une de mes conférences lui avait révélé. A mon tour, je lui parlais de Rome où je faisais mes études, de ma thèse, de mes recherches encouragées par Jérôme Carcopino, alors directeur de l'Ecole Française de la Villa Médicis. Je lui parlais de mon travail aux Catacombes ou à Pompéï, des grecs, des latins.

Nous abordions des questions d'archéologie, d'histoire de l'art, de musique, de sport, de géographie. Il me confiait ses doutes, ses problèmes, ses espérances. Parfois nous parlions de la foi, des religions, de la Bible, de saint Augustin son compatriote, des sacrements, de l'Eucharistie car, pendant un certain temps, je lui donnais la communion tous les jours.

Je puis affirmer que pendant cette longue période de contacts permanents, — j'allais dire de vie commune —, malgré les barbelés, les gardiens, l'inconfort, la pénurie alimentaire, l'éloignement des siens, Althusser se sentait, sinon heureux, du moins « bien dans sa peau ». Quand il écrit (p. 104) « *il me plait de retenir la douceur extrême des soirs, les conversations avec B...* », il ne s'agit pas de la douceur des saisons, mais d'un calme intérieur, intime, qui le comblait.

Moi-même, j'admirais sa puissante intelligence, son érudition étonnante pour son jeune âge — il avait 24 ans, j'en avais 27 —, érudition puisée dans d'innombrables lectures, son ouverture d'esprit universelle. J'admirais surtout son parfait équilibre qui lui permettait de briller dans tous les domaines : intellectuel, sportif, artistique. De plus, c'était un charmeur et sa gentillesse souriante, sa bonne humeur, faisaient la conquête de tous ceux qui l'approchaient. Ils étaient nombreux car il ne repoussait personne.

Malgré le nombre et la diversité de nos entretiens, nous n'avons pas évoqué une seule fois la question du Marxisme, alors que nous pourfendions souvent le Nazisme. Ce n'est qu'à la fin de 1946, au cours d'une conversation de trois heures au Jardin des Tuileries qu'il me dira : « *Je viens de faire un exploit. Malgré son caractère affreusement rébarbatif, j'ai lu de la première à la dernière ligne « Le Capital » de Marx. Je ne crois pas que quelqu'un d'autre a eu ce courage. Je suis devenu marxiste. Je n'ai pas encore adhéré au Parti Communiste, mais je crois que je vais bientôt prendre ma carte* ». Et comme je lui manifestais ma stupéfaction de le voir, lui, le spiritualiste, adopter le matérialisme historique, je l'ai entendu me dire, à mon grand ébahissement : « *Tu sais, fondamentalement, on peut être à la fois marxiste et chrétien* ». Et il s'efforça de me le démontrer longuement. Pour la première fois nous n'étions plus sur la même longueur d'onde, mais cela n'entamait pas notre amitié.

En 1942, il était bien loin du marxisme : je puis en témoigner car j'étais son confident et je connaissais le fond de sa pensée. Mais il avait une certaine tendance à se replier sur lui-même, à s'enfermer. J'ai pu l'aider à se libérer d'une prison intérieure qui le guettait. Je l'ai aidé à voir clair en lui. J'étais disponible à chaque instant pour lui procurer une sécurité morale dont il avait besoin.

Le 18 décembre 1942, trois mois après mon départ de Schleswig pour Sandbostel où je devais attendre mon rapatriement, il écrit son désarroi à ses amis de Gaudemar, (p. 297) : « *Imaginez que je suis seul, que le dernier ami avec qui je pus jamais parler à cœur ouvert est parti voilà trois mois, réformé...* ». Il était désemparé. Ce confident absolu lui manquera durant toute sa vie. Mon éloignement physique, géographique, lui sera très pénible à supporter. Il me le dira plusieurs fois par la suite. Et son déséquilibre commencera.

Le 22 octobre 1942, le lendemain de notre séparation, il écrit dans son « Journal » (p. 108) « *Valeur esthétique de l'amenuisement. La mort naturelle de toute aventure, la plus décevante des issues... Le parfait départ est celui qui se fait dans le désert, sans le concert des voix et des regards, sans demander raison à personne. Ainsi une belle époque qui fut grande et qui déchoit, qui meurt comme un homme épuisé de vivre... Ainsi des plus belles amitiés qu'on laisse au pied levé s'apaiser sous la pluie, au seuil de la nuit, du vent, de l'oubli qui peut, lui aussi, venir* ». C'est la nostalgie, le sentiment de l'abandon.

Louis Althusser avait un besoin vital de s'épancher auprès d'un autre qui avait sa confiance, d'être épaulé par quelqu'un à qui il pouvait dire, comme il l'a écrit plusieurs fois : « *Aime-moi* ». Je crois qu'il ne trouvera plus personne pour cela et je crois que la solitude qui en a résulté a fait de lui un perpétuel prisonnier, pas tellement des barbelés ou des murs de l'Ecole Normale Supérieure où il se cloîtrait, mais de sa pensée. Il s'est enfermé dans un système qui, je n'hésite pas à l'affirmer car je l'ai intimement connu, l'a conduit à la folie. J'ai eu l'occasion de le lui dire oralement plusieurs fois, de le mettre en garde. Il n'a jamais nié le danger mais se contentait de me répondre par un sourire.

J'aurais encore beaucoup à dire des liens qui existaient entre Althusser et moi-même, mais je désire ne pas prolonger ce témoignage. Je vais simplement terminer en parlant d'un problème important que je l'ai aidé à résoudre en l'aiguillant sur une voie qui n'a pas été celle que j'envisageais pour lui, et dont le terme n'est pas sans me laisser un certain remords.

Longtemps, Louis Althusser a été dans une profonde indécision concernant la voie qu'il devait suivre. En khâgne, à Lyon, il avait été marqué par deux de ses professeurs : le philosophe Jean Lacroix et l'historien Joseph Hours. Tous deux l'avaient passionné, mais c'est surtout celui qu'il appelait le Père Hours et son enseignement qui l'attiraient. C'est pourquoi il avait envisagé sérieusement de faire son agrégation d'histoire.

Le 5 juillet 1942, (p. 287), il écrit d'ailleurs à P. de Gaudemar, son camarade de khâgne : « *Je suis resté plus près de mes notions d'histoire que de mes notions de philosophie* ».

C'est là que je suis intervenu. Etudiant, j'étais moi-même plongé dans l'histoire. J'avais déjà obtenu une licence, passé quelques diplômes, en particulier celui de méthodologie historique. J'avais donc déjà une certaine notion de ce que devait être un historien, et j'ai pensé que mon ami avait, avant tout, l'esprit d'un philosophe. Je l'ai donc poussé vers la philosophie en intervenant maintes fois sur ce sujet. Et il a suivi finalement mes conseils... Il le reconnaît dans une longue lettre qu'il m'a écrite le 26 décembre 1946 depuis l'Ecole Normale Supérieure. Voici ce qu'il me dit : « *Pour moi, je fais tout bonnement et ridiculement ma licence de philo. J'ai passé deux certals en novembre et compte passer les deux derniers en février. L'agrégation sera sans doute pour l'an prochain. Tu vois, je suis tes vieux conseils et tu l'as emporté dans ce débat qui m'a occupé l'esprit toute une partie de l'été* ».

C'est vrai, je l'ai emporté et c'est grâce à moi s'il est devenu le philosophe marxiste célèbre qu'il a été... Mais, aujourd'hui, je regrette profondément cette victoire, si victoire il y a eu. Je la regrette, non pas à cause du naufrage de mon ami dans une doctrine que je rejette : s'il était devenu l'historien célèbre qu'il aurait pu être, il n'aurait peut-être pas été à l'abri de ce que je considère comme une erreur de jugement. Mais je demeure persuadé qu'il n'aurait pas sombré dans la folie. Je porte en moi lourdement cette conviction.

Certains d'entre vous souhaitaient entendre mon témoignage. Le voilà donc, tout droit, tout simple. J'espère que leur curiosité sera satisfaite.

Emile BERTHOUD.

Sur les rayons de la bibliothèque

Ce sont cent-dix volumes ou brochures qui ont été enregistrés au cours de l'année 1993.

Parmi les dons effectués en faveur de la Bibliothèque florimontane, citons notamment :

Roger DEVOS : *Archives de la famille de Gerbais de Sonnaz, Vie et traditions populaires de Savoie.*
Emile DELAVENAY : *D'un village savoyard au village mondial.*
Paul DUFOURNET : *Lieutenant Lacorde.*
Frédéric RAYNAOUD : *Le château et la seigneurie du Vuache.*
Michel AMOUDRY : *Le général Ferrié.*
Marie-Claire BUSSAT-ENEVOLDSEN : *L'abbé Chabord ou la passion de guérir.*
Jean VAILLY : *En quête de justice.*
Régis NEYRET : *100 monuments reconvertis.*
Archives départementales : *La Presse en Haute-Savoie* (2 tomes).
Conseil général : *Les oratoires de la Haute-Savoie.*
Paolo MARLETTA : une dizaine d'études littéraires en italien.

Monique BOULLARD.

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

— Annecy : Académie Salésienne ; Amis du Vieil Annecy ; Monastère de la Visitation ; Société d'Histoire Naturelle.

— Bonneville : Académie du Faucigny.

— Chambéry : Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

— Faverges : Amis de Viuz-Faverges.

— Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.

— Rumilly : Amis du Vieux Rumilly.

— Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

— Saint-Julien-en-Genevois : La Salévienne.

— Thônes : Les Amis du Val de Thônes.

— Thonon-les-Bains : Académie Chablaisienne.

FRANCE

— Aix-en-Provence : Académie des Sciences, de l'Agriculture, des Arts et Belles-Lettres.

— Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.

— Autun : Société Eduenne.

— Avignon : Académie du Vaucluse.

— Beaune : Société d'Histoire et d'Archéologie.

— Belley : Société Le Bugey.

— Besançon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; Société d'Emulation du Doubs.

— Bordeaux : Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Bourg-en-Bresse : Société d'Emulation et d'Agriculture.

— Châteaudun : Société Dunoise.

— Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Colmar : Annales de l'Académie d'Alsace.

— Dijon : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

— Grenoble : Institut de Géographie Alpine.

— Lyon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Société historique, archéologique et littéraire de Lyon.

— Mâcon : Académie de Mâcon.

— Montbéliard : Société d'Emulation.

— Montpellier : Académie des Sciences et Lettres.

— Nancy : Académie de Stanislas.

— Paris : Comité des Travaux Historiques ; Société littéraire des P.T.T.

— Romanèche-Thorins : Etudes Préhistoriques.

— Saint-Germain-en-Laye : Musée des Antiquités Nationales.

— Strasbourg : Société Académique du Bas-Rhin.

— Toulon : Académie du Var.

— Tulle : Société Lemouzi.

— Valence : Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.

— Versailles : Académie de Versailles.

EUROPE

— Allemagne : Deutsche Forschûngsgemeinschaft (Bonn).

— Belgique : Institut Archéologique Liégeois (Liège).

— Italie : Archivium Augustanum (Aoste) ; Académie Saint-Anselme (Aoste), Annali della Facoltà di Lettere (Bari) ; Società per gli Studi storici, archeologici e artisti (Cuneo) ; Centro interuniversitario di richerche sul « Viaggio in Italia » (Moncalieri) ; Biblioteca Sàlesianum (Rome) ; Fondazione Luigi Einaudi (Turin) ; Segusium (Suse-Turin).

— Suisse : Bibliothèque Nationale Suisse (Berne) ; Société d'Histoire du Canton (Fribourg) ; Musée d'Art et d'Histoire (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Genève) ; Société de Géographie Le Globe (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Lausanne) ; Société Vaudoise des Sciences Naturelles (Lausanne) ; Glossaire des Patois de la Suisse Romande (Neuchâtel) ; Société des Sciences Naturelles (Neuchâtel) ; Société d'Histoire du Valais Romand (Sion) ; Antiquarische Gesellschaft (Zurich).

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

Bibliographie savoisienne (*)

par Isabelle BOUVIER, Georges GRANDCHAMP, Pierre SOUDAN

Alpes (Les). — Larousse 1993 (Voyages en France).

AMOUDRY Michel. — **Le général Ferrié et la naissance des transmissions et de la radiodiffusion,** P.U.G., 1993.

AMOUROUS Charles. — **De la vie des alpages aux stations de ski,** in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

Annuaire des associations du patrimoine rhônalpin, Patrimoine rhônalpin, 1993.

ARMINJON Henri. — **Urbain Bonivard, évêque de Verceil et conseiller ducal au XVe siècle,** in M.A.S., 1993.

ARNAUD Pierre, TERRET Thierry. — **Le rêve blanc, olympisme et sports d'hiver en France : Chamonix 1924 - Grenoble 1968,** Presses universitaires de Bordeaux, 1993.

ARVE Stephen (d'). — **Histoire du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix, ascensions et catastrophes célèbres depuis les premières explorations (1786) jusqu'à nos jours,** Réédition de Delagrave 1878 ; La Fontaine de Siloé, 1993.

Balades et randonnées Chablais, Mont-Blanc, Aravis, in *Alpes-Magazine,* 1992.

BALLANDRAS Stéphane. — **Les crues torrentielles de l'été 1987 dans les Alpes françaises,** in *Revue de géographie alpine,* 1993.

Le baroque. — In H.S., mai 1993.

BAUD Henri. — **L'affaire Crettiez à Cluses (1904),** in M.A.S., 1993.

BAUD John. — **Armorial du Chablais,** Slatkine, Académie Chablaisienne, 1993.

BELDEN David. — **Randonnées autour du Mont-Blanc,** Glénat, 1992.

BENEY Vincent. — **François Paturle,** in R.S., 1992.

BERJAUD Frédéric et PALLUEL-GUILLARD André. — **Armées et troupes d'ordonnance aux XVIIe-XVIIIe siècles,** in H.S., mars 1993.

BERTHOUD Emile. — **Quelques réflexions suggérées par la restauration de l'église de Cuvat,** in *R.S.,* 1992.

BESSAT Hubert, GERMI Claudette. — **Lieux en mémoire de l'Alpes : toponymie des alpages en Savoie et Vallée d'Aoste,** Ellug, 1993.

BESSON André. — **Le secret du colporteur,** Mon Village, 1993.

BESSON Daniel. — **Le reblochon, de la fabrication locale au marché européen,** in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

BESSON Maurice. — **Annecy, fleur des monts,** réédition de 1938, Choucas, 1993.

BIDAUD André, MOENNE-LOCCOZ Pierre, REUMAUX Patrick. — **Atlas des cortinaires, pars V,** Fédération mycologique Dauphiné-Savoie, 1993.

BILLARD Michel. — **L'église Saint-Jean-Baptiste de Viuz-Faverges : les sépultures tardives - XIVe-XVIIIe s.,** in A.V.F., 1992.

BIZET Michel, MEYRIER Alain. — **Annecy côté jardin : histoire du jardin des plantes, de son aménagement et des constructions édifiées sur son pourtour,** in *Annesci* 31 ; A.V.A., 1993.

(*) Abréviations utilisées : Amis du Vieil Annecy : A.V.A. ; Amis de Viuz-Faverges : A.V.F. ; Amis du Vieux-Rumilly : A.V.R. ; Amis du Val de Thônes : A.V.T. ; Congrès des Sociétés savantes de Savoie : C.S.S.S. ; *L'Histoire en Savoie* (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Chambéry) : H.S. ; *Mémoires de l'Académie de Savoie* (Chambéry) : M.A.S. ; *Mémoires et documents de l'Académie Chablaisienne* (Thonon) : M.D.A.C. ; *Mémoires et documents de l'Académie Salésienne* (Annecy) : M.D.A.S. ; *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* (Chambéry) : M.D.S.S.H.A. ; *Revue Savoisienne* (Annecy) : R.S.

BLIN Pascale, DUFRESNE Gérard. — **Avoriaz ou la transformation d'un paysage,** L'Epure, 1993.

BOISIER Régine. — **Amélia ou la misère dorée, grandeur et décadence d'une femme de caractère dans la Savoie du XIXe siècle,** La Fontaine de Siloé, 1993.

BOLLARD Laurent. — **Passer au-delà des monts,** in *Alpes-Magazine,* mars, 1993.

BONHEME Philippe. — **Ces dames des Alpes,** in *Alpes-Magazine,* septembre, 1993.

BONHEME Philippe. — **Duel au sommet du Mont-Blanc,** in *Alpes-Magazine,* mai 1993.

BONHEME Philippe. — **James Couttet, un destin inachevé,** in *Alpes-Magazine,* janvier 1993.

BONHEME Philippe. — **Jeux d'eau,** in *Alpes-Magazine,* septembre 1993.

BONHEME Philippe. — **Un jardin pour Charlet,** in *Alpes-Magazine,* novembre 1993.

BORDON Jacques. — **Première contribution à la connaissance du régime alimentaire du guépier en Haute-Savoie,** in *L'Apus Melba,* 1993.

BOTTOLIER-CURTET Jean-Marc. — **Les communautés pastorales de Saint-Roch (Sallanches) à l'épreuve des réformes communautaires de la première moitié du XVIIIe siècle,** in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

BOUILLE Pierre-Yves. — **Megève, projet de ligne à voie métrique de Saint-Gervais à Albertville,** in *Mag-Eva,* 1993.

BOULAY Anne. — **La Douane en Savoie de 1860 à 1885,** Université de Savoie, 1992.

BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse. — **Le Parnasse musical à la cour de Savoie, de Couperin à Somis,** in M.A.S., 1993.

BOURGEAUX Arsène. — **Quelques aspects communautaires et conviviaux de la vie agro-sylvo-pastorale et de son évolution à travers le XXe siècle au Mont-Saxonnex en Faucigny,** in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

BOUVET René. — **Les Allemands en Albanais en juin 1940,** in A.V.R., 1993.

BOUVET René. — **M. le juge de Pieuillet (1799-1851),** in A.V.R., 1993.

BOUVET René. — **Monuments aux morts des guerres, canton de Rumilly,** in A.V.R., 1993.

BOUVET René. — **La pasnaille de Rumilly,** in *A.V.R.,* 1992.

BOUVET René. — **Le trésor des pères de l'Oratoire (1792-1864),** in *A.V.R.,* 1993.

BREULL Yann. — **La hétraie d'altitude de Sixt-Fer à Cheval,** in *Arve-Léman Savoie Nature,* 1992.

BROCARD Michèle. — **Les victimes de la Terreur en l'an II dans le département du Mont-Blanc,** in *H.S.-Magazine,* décembre 1993.

BRUN Marie-Colette. — **Récits d'Héry,** Curandera, 1992.

BRUNIER Jean. — **Histoire de Vaulx 1622-1792,** in *A.V.R.,* 1992.

BRUNIER Jean. — **Histoire d'Hauteville,** in *A.V.R.,* 1993.

BRUNIER Jean. — **Histoire de Massingy 1623-1792,** in *A.V.R.,* 1993.

CALLOUD Danièle. — **La Haute-Savoie sous le régime de Vichy, économie et vie quotidienne 1940-1942,** Université de Savoie, 1942.

CARRET Valérie. — **Pauvreté et bienfaisance à Annecy au XVIIIe siècle,** Université de Savoie, 1992.

CASSANI Didier. — **Vélo tout terrain en Haute-Savoie, 100 itinéraires,** Olizane, 1992.

CASTIN Henri. — **La Noblesse en Bugey,** in *Le Bugey,* 1993.

CHAIX Pierre. — **Balcon du Mont-Blanc, Val d'Arly, Val Montjoie, circuits pédestres,** Mercier, 1993.

CHALLAMEL Jean-Bernard. — **Les scieries de la vallée de Thônes aux XIXe et XXe siècles,** in C.S.S.S., 1990 ; *A.V.T.,* 1992.

CHALON Marie. — **Pile ou face,** R.V., 1993.

Chamonix : photography, Recto, 1992.

CHARMOT Elisabeth. — **Les mariés des Inons**, Cabédita, 1993.

CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre. — **Le recensement de 1569 en vallée d'Aulps**, in M.D.A.C., 1992.

CHAVOUTIER Lucien. — **La résurgence des alpages dans l'évolution contemporaine des grandes Alpes de Savoie (1960-1990)**, in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

CHETAIL Joannès. — **La forêt nationale du Sangle, commune de La Balme-de-Sillingy**, in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1992, in *R.S.*, 1992.

CLIFF Peter. — **La haute route Chamonix-Zermatt**, Mercier, 1993.

Clochers à bulbe en pays de Savoie, Patrimoine rhônalpin, 1992.

COLLIAT Florence. — **La Savoie sous l'occupation : organisation économique et vie matérielle 1942-1944**, Université de Savoie, 1992.

COLLIER Eric. — **Paccard à toute volée**, in *Alpes-Magazine*, mai 1993.

Commission internationale pour la protection des eaux du Léman contre la pollution : campagne 1992, C.I.P.E.L., 1993.

Congrès des Sociétés savantes de Savoie (33e) 1990, Thônes, Campagnes, forêts et alpages de Savoie, A.V.T., 1992.

Congrès des Sociétés savantes de Savoie (34e) 1992, Saint-Jean-de-Maurienne : La femme dans la société savoyarde, Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 1993.

Congrès national des Sociétés savantes (116e) 1991, Chambéry, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1992.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Savoie. — Eglises du XXe siècle, 1992.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Savoie. — Le jardin en milieu rural, 1993.

Conseil du Léman. — Bilan d'une coopération transfrontalière, Conseil général de l'Ain, 1992.

COPPIER André-Charles. — **Savoie : l'œuvre peint (2) Portraits du Mont-Blanc**, réédition de Dardel 1931, La Fontaine de Siloé, 1993.

COURTIAL Marie-Claire. — **Paul Foujino et la décoration intérieure de l'église de Cuvat**, in *R.S.*, 1992.

COUTEAUX Rémi. — **Des privilèges à la puissance ? La Haute noblesse au service du duc Amédée VIII**, in *H.S.-Magazine*, décembre 1993.

COUVERT DU CREST Roger. — **Chamonix, Le Mont-Blanc, la Savoie, une vallée insolite, histoire des origines à 1860**, réédition Esope - Le Lézard, 1993.

DAGAND Yvonne. — **Le moulin et la scierie de Bange**, in *Les Amis des moulins savoyards*, octobre 1992.

DECHAIX Paul. — **Croix de Saint-Georges et croix de Saint-Jean**, in *Lac et reflets*, 1er trimestre 1993.

DECHAIX Paul. — **Yolande de France, duchesse de Savoie**, in *Lac et reflets*, 2e trimestre 1993.

DECHAIX Paul. — **Christine de France, duchesse de Savoie, Madame Royale**, in *Lac et reflets*, 3e trimestre 1993.

DEDEYAN Jean-Marie. — **Megève**, Champs-Elysées, 1992.

DEJONGHE Jean-François. — **A tire d'aile sur les cimes**, in *Alpes-Magazine*, septembre 1993.

DELAMETTE Michel. — **Le Pays du Mont-Blanc : 9 itinéraires à travers paysages et roches du Mont-Blanc et du haut Faucigny**, Gap, 1993.

DELENNE Laurent. — **Des abeilles impériales au secours d'un conscrit savoyard en 1806**, in *H.S. Magazine*, décembre 1993.

DEMOTZ Bernard. — **L'armée des comtes de Savoie au Moyen-Age, puissance et originalité,** in *H.S.,* mars 1993.

DEMOTZ Bernard. — **Vers l'armée du duc Emmanuel-Philibert et les réformes de 1560-1580,** in *H.S.,* mars 1993.

DENIZOT F.-R. — **Les cadrans solaires haut-savoyards, quelle heure indiquent-ils ?,** in *Arve-Léman Savoie Nature,* 4e trimestre 1993.

DESCHAMPS Maryse. — **La scierie de Sainte-Anne à Taninges,** in *Les amis des moulins savoyards,* janvier 1993.

DESCRAINS Jean. — **Essais sur Jean-Pierre Camus,** Klincksieck, 1992.

DESGRANCHAMPS Guy, LYON-CAEN Jean-François. — **L'envol du câble,** in *Alpes-Magazine,* janvier 1993.

DESMET Jean-François. — **Tantôt blanc, tantôt brun,** in *Alpes-Magazine,* mai 1993.

DETRAZ Gérard. — **Les étangs de Beaumont et de Crosagny, une création des comtes de Genève (1335-1338),** in *Kronos,* 1993.

DETRAZ Gérard. — **Réflexions à propos de la naissance du village de Duingt,** in *R.S.,* 1990.

DEVOS Roger. — **Un grand domaine aux XVIe et XVIIe siècles : Savigny,** in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

DORIOZ J.-M., TREVISAN D. — **Quelques facteurs de pédogenèse en Haute-Savoie,** in *Arve-Léman Savoie Nature,* 1992.

DOYLE Elisabeth Joan. — **Eustache Chappuis, annécien distingué,** in *Lac et reflets,* 1er trimestre 1993.

DUFOURNET Paul. — **Seyssel la batelière aux derniers temps de la navigation sur le haut Rhône,** in *Le Monde alpin et rhodanien,* 1993.

DUFOURNET Paul. — **Témoignages sur certains aspects d'une civilisation alpestre finissante,** in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

DUMLER Helmut, BURKHARDT Willi-Paul. — **Les 4000 mètres des Alpes,** Arthaud, 1993.

DUNAND Michel. — **Péril en l'ocre jaune,** Bartavelle, 1993.

DUPARC Pierre. — **La présence de la Savoie dans l'empire byzantin,** in *M.A.S.,* 1993.

DUPRAZ Catherine, FOL Michel. — **Maître Muffat-Saint-Amour cultive son jardin,** in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

DUTEIL Roger. — **Annecy, la vieille ville de roc, de pierre et d'eau,** Vieil Annecy, 1993.

Echo (L') des événements de France dans les états de la Maison de Savoie de 1788 à 1792, Colloque Université de Grenoble 2, 1992.

EDIGHOFFER Roland. — **Histoire de la Savoie,** Que sais-je, 1992.

Emigrés savoyards, immigrés en Savoie, *Hommes et migrations,* 1993.

Evolution de l'emploi total dans le district d'Annecy de 1982 à 1993, S.E.D. Haute-Savoie, 1993.

EYNARD-MACHET Richard. — **Cartographie historique de l'occupation des sols dans les Alpes de Savoie,** in *Revue de géographie alpine,* 1993.

EYNARD-MACHET Richard. — **Une méthode d'utilisation des anciens cadastres en histoire de l'environnement,** Université J. Fourier, Université de Savoie, 1992.

Famille Berthod, in *Cahiers savoyards de généalogie,* 1992.

FAURE Elisabeth. — **L'éducation d'un noble savoyard à travers l'Alphabet d'érudition de Jacques de Blonay,** Université de Savoie, 1992.

FILOCHE Pierre. — **Le banquet des ogres,** Canaille, 1993.

FRANÇOIS Robert. — **Les archives d'entreprises en Rhône-Alpes (XIXe et XXe siècles),** Les champs de la recherche, 1993.

FRISON-ROCHE Roger. — **Le versant du soleil,** J'ai lu, 1993.

FRITSCH Robert. — **Flore des montagnes : Alpes, Jura, Vosges, Massif Central, Pyrénées,** Didier Richard, 1992.

GAGNAIRE Paul, PUTELAT Pierre. — **Cadrans solaires des Alpes,** S.A., 1993.

GAGNY Anita. — **Dictionnaire du français régional de Savoie,** Bonneton, 1993.

GERMAIN Michel. — **La Haute-Savoie pendant la deuxième guerre mondiale,** 4e volume, La Fontaine de Siloé, 1993.

GILBERT Alain. — **Encyclopédie Rhône-Alpes,** Musnier, 1993.

GIROD Louis. — **Evian et le Chablais au fil de l'histoire,** Cabedita, 1993.

GIUDICI Nicolas. — **Tout le Mont-Blanc,** Altea, 1992.

GIUDICI Nicolas. — **Toute la Haute-Savoie,** Altea, 1993.

GOUREAU Jean-Marie. — **Castors en colonies,** in *Alpes-Magazine,* novembre 1993.

GRANDCHAMP Georges. — **Le séjour de Paul Cézanne au lac d'Annecy,** in *Annesci* n° 30, 1991.

GRANDCHAMP Georges. — **La Savoie vue par un Anglais en 1820,** in M.A.S., 1993.

GUICHET Claude. — **François Lanier (1914-1990),** in *R.S.,* 1992.

GUICHONNET Paul. — **Deux genevois transfuges du calvinisme : Théodore et Olympe Archimbaud,** in M.D.A.C., 1992.

GUICHONNET Paul, REMON Jean-Pierre. — **Megève, arts et lumière,** 1993.

GUICHONNET Paul. — **Le prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1904-1992),** in *R.S.,* 1992.

GUICHONNET Paul. — **Une bugiste célèbre : Henriette d'Angeville,** in *Le Bugey,* 1993.

Guide de la réserve naturelle des aiguilles rouges, La Ravoire, 1993.

Guide des échanges sportifs Ain-Genève-Haute-Savoie, Comité franco-genevois, 1993.

GUYON Jean. — **Un descendant raconte,** Guyon, 1992.

GUYON Jean. — **Les sans-culottes en Chablais 1792-1795,** Brenthonne, 1992.

Habitants (Les) de la Haute-Savoie. — Dossier INSEE, 1993.

Haute-Savoie : une sélection de 35 sites, 24 circuits, trésors et patrimoine touristiques, 1993.

HENNINOT Pierre. — **Haute-Savoie 2 : Annecy et sa région en VTT,** Didier Richard, 1992.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Le Chablais d'autrefois,** La Fontaine de Siloé, 1993.

HERMUSIERE Odile (d'). — **Alpes sauvages,** De Borée, 1992.

Histoire de Savoie. - Répertoire des publications n° 13, Université de Savoie, 1993.

HUYSECOM Robert. — **Dans les eaux françaises du Léman,** in *H.S. Magazine,* avril 1993.

Industrie (L') du décolletage dans la Vallée de l'Arve, évolution 1989-1991, Banque de France, 1992.

JEANNE de CHANTAL (Sainte). — **Correspondance, tome V,** Cerf, 1993.

JOANNE Adolphe. — **Le département de la Haute-Savoie, réédition de 1879,** Hachette, 1993.

KALK Jean-Paul. — **Des hommes et un train,** S.M., 1993.

LABANDE François. — **Alpes : Mont-Blanc, Valais, Val d'Aoste,** Faucomprenet, 1993.

Lac (Le) d'Annecy de l'oxygène à la vie. — Guide du patrimoine naturel Rhône-Alpes, 1993.

LAMORY Jean-Marc. — **150 randonnées à raquettes en Haute-Savoie,** Didier-Richard, 1992.

LAROCHE Jean. — **Les martyrs de Chillon,** Cabedita, 1993.

LARTIGUE Pierre. — **Charlotte des Carrières,** Cabedita, 1993.

LEARD-VIBOUX Evelyne. — **Savoie, vins et gastronomie,** Taillandier, 1992.

LE BAS Claude. — **Lac d'Annecy, promenades pour tous,** Franck, 1992.

LEGARDINIER Claudine. — **Annecy, Chambéry : humeurs savoyardes,** Muséart, 1993.

LEGUAY Jean-Pierre, LEGUAY Thérèse. — **Aimer les Savoies,** Ouest-France, 1993.

LE HIR Yves. — **Sur un manuscrit d'Alphonse Delbène,** in *R.S.*, 1992.

LOUX Françoise. — **Chamonix autrefois,** La Fontaine de Siloé, 1992.

LYON-CAEN Jean-François. — **Une montagne de toits,** in *Alpes-Magazine,* septembre 1993.

MALY Charles. — **Savoie-Haute-Savoie, le grand guide,** Glénat, 1993.

MANSAU Andrée. — **Saint-Réal, un historien au miroir,** *H.S.*, mars 1992.

MARCHAND Patrick. — **Les tribulations du pont d'Hauteville-sur-Fier sous le régime sarde,** in *A.V.R.*, 1992.

MARTIN François. — **Circuit des grands lacs alpins,** Patrimoine rhônalpin, 1992.

MESSIEZ Maurice. — **Barrages de Savoie,** in *H.S.*, décembre 1993.

MESTRALLET Michèle. — **Les registres de catholicité et d'état-civil, miroirs de l'histoire,** *H.S.-Magazine,* octobre 1992.

MESTRE Thierry. — **L'homme aux mille fourches,** in *Alpes-Magazine,* novembre 1993.

MIKANDER Laurence, ROTHBERG Ariella. — **La colombe de la Vallée d'Abondance et du pays de Gavot,** in *Le Monde alpin et rhodanien,* 1993.

MILLON Pierre, BOUTRON Pascal. — **Randonnées dans la vallée de l'Arve : Annemasse, Bonneville, Cluses,** Edisud, 1993.

MILLON Pierre, BOUTRON Pascal. — **Randonnées dans la vallée de l'Arve : Flaine, Aravis, Sallanches, Megève,** Edisud, 1993.

MILLON Pierre, BOUTRON Pascal. — **Randonnées dans la vallée de l'Arve : Passy, Saint-Gervais, Chamonix,** Edisud, 1993.

MILLON Pierre, BOUTRON Pascal. — **Les randonnées du vertige,** Glénat, 1993.

Montagne (La) et ses images. - Du peintre d'Akresicas à Thomas Cole, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1992.

MORET François. — **Frison-Roche, un horizon plus loin,** in *Alpes-Magazine,* septembre 1992.

MOSSE Françoise. — **De la rivière au lac,** in *Alpes-Magazine,* janvier 1993.

MOSSE Françoise. — **Des réserves naturelles en Haute-Savoie,** Agence pour la gestion et l'étude de l'environnement, 1993.

MOUTHON Pierre. — **Résistance, occupation, collaboration en Haute-Savoie 1940-1945,** Sapin d'or, 1993.

MURAT Annie. — **Une vallée si profonde,** Stock, 1992.

Musées des Alpes (Les), *Alpes-Magazine,* 1992, hors-série.

NAJAR Michel. — **Tempête autour d'un crâne : la légende de Marcellaz,** *H.S.-Magazine,* avril 1993.

NEYRET Régis. — **100 monuments reconvertis,** Patrimoine rhônalpin, 1992.

OLIVIER Alain. — **Vers une nouvelle ruralité dans la montagne : le cas de Saint-Germain-les-Bains,** in *Revue de géographie alpine,* 1993.

PACCOT Solange, PACCOT Bernard. — **Chronique d'une famille de Saint-André de Boëge pendant la grande guerre,** S.E., 1992.

PALLUEL-GUILLARD André. — **Une grande famille de Savoie : les Costa,** in *H.S Magazine,* mars 1992.

PALLUEL-GUILLARD André. — **Une certaine vision de la révolution,** in *Etudes Savoisiennes* n° 1, 1992.

PANISSET Gérard. — **La gabelle de 1561 en pays de Fillière,** in *H.S. Magazine,* octobre 1992.

PANISSET Gérard. — **Nâves et la première guerre genevoise, 1589-1593,** *Le Sanglier,* juin 1992.

PERONA Giani. — **Une émeute à Carouge et un mémoire inédit de Joseph de Maistre,** *L'Echo des événements de France,* Colloque Grenoble, 1992.

PERRET Jacques. — **Le développement touristique local, les stations de sport d'hiver,** CEMAGREF, 1993.

PIOLA Michel. — **Le topo du massif du Mont-Blanc,** Equinoxe, 1993.

PION Gilbert. — **La préhistoire des massifs préalpins savoyards,** in M.D.S.S.H.A., 1993.

PORNON Francis. — **Staubli, 1892-1992,** Messidor, 1992.

PRIMOT André. — **Le papier timbré en Savoie pendant l'occupation française 1792-1815,** in *R.S.,* 1992.

PROST Sophie. — **Le ravitaillement en céréales d'Annecy, 1684-1792,** Université de Savoie, 1992.

Quand les Savoyards écrivent leur patois : 70 textes et chansons, Centre de la culture savoyarde, 1993.

RAMBAUD Nathalie. — **Les biens de l'Abbaye de Tamié au XVIIIe siècle,** Université de Savoie, 1992.

RAULIN Henri. — **L'architecture rurale traditionnelle,** réédition La Fontaine de Siloé, 1993.

RAVIER André. — **Petite vie de Jeanne de Chantal,** Desclée de Brouwer, 1992.

RAVIER André. — **Prier à Annecy avec saint François de Sales,** Desclée de Brouwer, 1992.

REMY Bernard. — **Chronique de numismatique antique des pays de Savoie,** in *Etudes Savoisiennes,* 1992.

Réserves naturelles de Haute-Savoie. — Comité scientifique des réserves naturelles, 1993.

REYNAUD Louis. — **La vie des glaciers,** in *Montagne et Alpinisme,* 1993.

RICHARD Nathalie. — **La société de Cluses dans la première moitié du XVIIIe siècle,** Université de Savoie, 1992.

RICHARD Françoise, BUGUET Anne. — **Trois messes pour Noël,** Albin Michel, 1993.

RIFAUX Yves. — **Les couleurs de l'Enfance,** l'Art de l'enfance, 1992.

ROUDY Michel. — **La contrebande en Savoie,** Université de Savoie, 1992.

SAINT-MARCEL Geneviève. — **Aimer avec toi,** S.E., 1992.

SAINT-MARCEL Geneviève. — **Marcher avec toi,** S.E., 1992.

SAINT-MARCEL Geneviève. — **Rêver avec toi,** S.E., 1992.

SADOUX Laurence. — **Organisation économique et vie matérielle en Savoie 1940-1942,** Université de Savoie, 1942.

Saveurs de Haute-Savoie, La Lanterne, 1993.

Savoie, terre de défis et de conquêtes, Ouest-France, 1992.

Sectes et synagogues dans les Alpes françaises, in Le Monde alpin et rhodanien, 1992.

SOCQUET Charles. — **L'Annexion,** in *Mag-Eva,* 1992.

Le soleil des petits pâtres, in C.S.S.S., 1990 ; A.V.T., 1992.

SORREL Christian. — **Les catholiques savoyards et la question sociale au début du XXe siècle,** in Etudes savoisiennes, 1992.

SOUDAN Pierre. — **Henri Onde** (1900-1992), in *R.S.*, 1992.

SOUDAN Pierre. — **L'instituteur Jean-Marie Chappaz, bienfaiteur de l'humanité,** in *R.S.*, 1992.

Table ronde internationale 1990 Annecy : Recherches sur l'économie ecclésiale à la fin du moyen-âge, M.D.A.S., tome 97.

TANGHE Jean-François, RICHARD-POMET Jean. — **Pierre au Merle et son carrousel savoyard,** S.E., 1993.

TICON Joseph. — **Aperçu de la vie à Morzine au XVIIIe siècle,** in M.D.A.C., 1992.

TISCH Thomas. — **Randonnée pédestre : 100 itinéraires à travers la France,** De Vecchi, 1992.

Transports dans l'arc alpin (Les), *Revue de géographie alpine,* 1993.

TREDICINI DE SAINT-SEVERIN. — **La chasse au chamois,** Lafitte, 1993.

TRENARD Louis. — **La révolution française dans la région Rhône-Alpes,** Perrin, 1992.

TROSSET Jean-Pierre. — **Les croix de Savoie,** S.E., 1993.

VAILLY Jean. — **En quête de justice,** S.E., 1993.

Vallée de Thônes de A à Z (La), A.V.T., 1993.

VANDECASTEELE Nathalie. — **Paul-François de Sales, comte de Duingt (1721-1795),** Université de Savoie, 1992.

VESIN Jean-Yves. — **Thollon à travers les siècles,** S.E., 1993.

VEYRAT Jean-Pierre. — **Le moulin de la Dhuys,** Esperluette, 1993.

VIAL Pierre. — **Le sang des Glières,** Presses de la Cité, 1993.

VIALLET Hélène. — **Les archives de la Haute-Savoie 1990-1992,** in *R.S.*, 1992.

VIALLET Hélène. — **Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du moyen-âge au XVIIIe siècle,** M.D.A.S., tome 99, 1993.

VILLERMET Jean-Marc. — **Le « Journal des voyages dans les Alpes » 1912-1914,** in *H.S.-Magazine,* mars 1992.

VILLERMET Jean-Marc. — **Marcel Fournier, révolutionnaire annécien du commerce contemporain,** in *R.S.*, 1992.

VIOLLET-LE-DUC Eugène Emmanuel. — **Le Massif du Mont-Blanc,** Slatkine, 1993.

VOIRON Henri, MULLET MARQUIS Paul : **Savoyards dans la tourmente révolutionnaire,** in *H.S. Magazine,* décembre 1993.

Table des matières pour 1993

Pages

L'année florimontane :

M. LANGLOIS. — L'émigration en Nouvelle-France 4

L. TRENARD. — Brillat-Savarin 6

Le Concours de Poésie 1993 9

M.-C. COURTIAL. — La lettre de Montrottier 11

G. DÉTRAZ. — Jean Mouthon (1903-1991) 13

Gal R. FASSIER. — Le général Georges Bernard (1914-1993) .. 15

G. CHEVALLIER. — Emile Callot (1912-1993) 17

J. SERRALONGUE. — Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1993 (avec la collaboration d'Y. Billaud, C. Ramponi, Ch. Boekholt, A. Rébiscoul, S. Barbeau et Ph. Miller) 21

P. DUFOURNET (†). — Seyssel, étape commerciale dans l'antiquité 39

J.-P. FILLION. — Nouveaux éléments archéologiques significatifs dans la région de Seyssel (Haute-Savoie) 55

P. GUICHONNET. — La petite histoire des musées savoyards révélée par des lettres de Louis Revon 61

P. GUICHONNET. — Du nouveau sur Joseph-François Tochon 69

G. LOUCHET. — Quatre lettres inédites de Camille Dunant .. 81

G. CHEVALLIER. — Pierre Loti et Annecy 93

G. CHEVALLIER. — Quand un Bressan se promène dans le Chablais en 1803 105

M.-C. RAYSSAC. — Les élèves du Collège Chappuisien (1792-1888) 121

P. SOUDAN. — Une académie en bleu-horizon : la Florimontane en 1914-1918 140

A. MANSAU. — Francesca Caterina, une fille de Charles Emmanuel Ier en odeur de sainteté ? 153

E. BERTHOUD. — Louis Althusser, mon ami 163

M. BOULLARD. — Sur les rayons de la bibliothèque 167

Les publications échangées 168

I. BOUVIER, G. GRANDCHAMP, P. SOUDAN. — Bibliographie savoisienne 170

134e ANNÉE 1994

La Revue Savoisienne

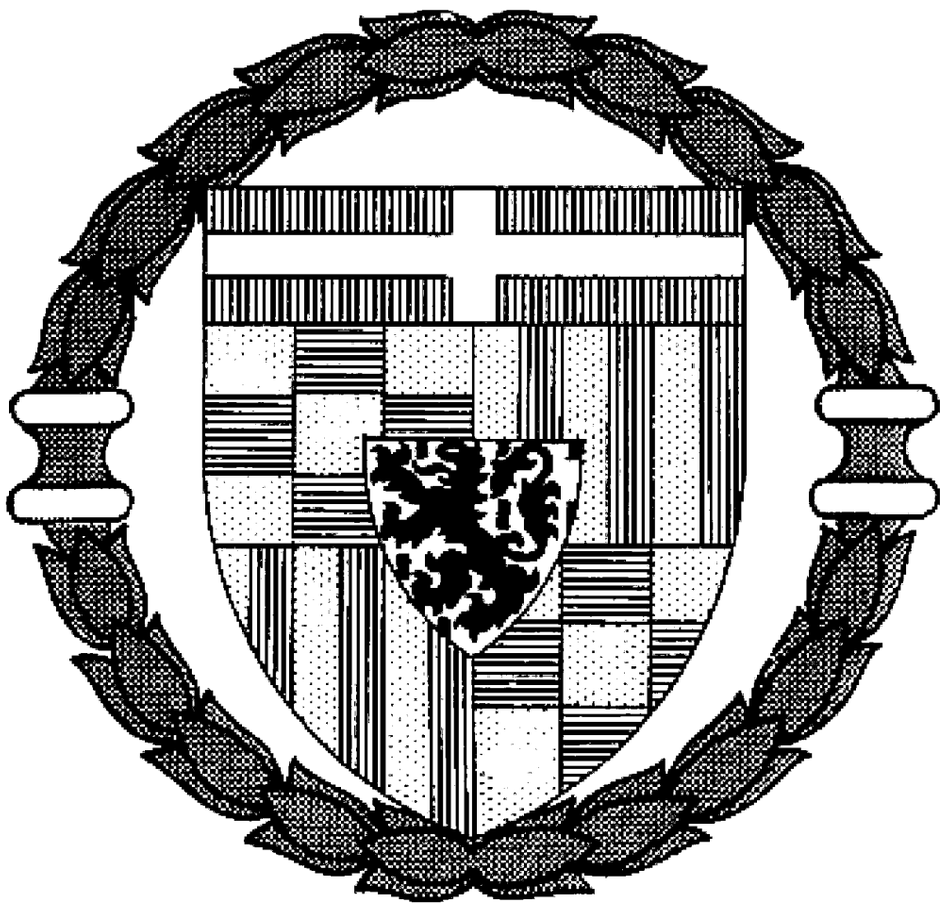

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS (1854-1916)
a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'Honneur : M. Clément GARDET, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres.

Président : M. Paul GUICHONNET, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Genève, O. ✻, C. ✾, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, ✻ , chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des « Amis du Vieil Annecy ».

M. René LAYDERNIER, ✻, ✾, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ✾, professeur honoraire de Lettres.

Secrétaire adjoint : M. Pierre SOUDAN, ✻ , chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et vice-présidente de l'Académie Chablaisienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN ; MM. Robert BRUNEL, Roger DEVOS, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ; *vice-président :* M. Georges GRANDCHAMP ; *membres :* Mme Marie-Claire COURTIAL ; M. Vincent BENEY.

Dates d'admission MM.

MEMBRES D'HONNEUR

1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques régionales, Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ❋, O. ❋ , chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en Droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Genève, Genève (Suisse).
1931 GARDET Clément, président d'honneur de l'Académie Florimontane, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, Annecy.
1975 HAYEM Robert, O. ❋, C. ❋ , préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-lès-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le Docteur), archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1963 S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, Cuernavaca-Mor (Mexique).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la Communauté urbaine de Strasbourg, Strasbourg.
1962 MELCHIOR-BONNET Christian, O. ❋, C. ❋ , officier des Arts et des Lettres, directeur de la revue « Historia », Paris.
1990 NOVARINA Maurice, C. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950 OURSEL Raymond, ❋, O. ❦, officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Lettres, ancien directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie et de la Saône-et-Loire, Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur aux Archives nationales, historienne, Orléans.
1983 PERRET André, ❋, ❋ , ❦, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de la Savoie, Boulogne-Billancourt.
1984 RABUT Elisabeth, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, conservateur général chargé du Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.
1965 RAVIER André (le R.P.), O. ❋, O. ❋ , ❦, 1939-1945, docteur ès-Lettres, historien, Paris.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, Genève (Suisse).

LISTE DES MEMBRES (1)

(à jour de leur cotisation 1994)

MEMBRES EFFECTIFS

1965 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Annecy.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, animatrice de "L'Echo de nos montagnes", Sevrier.
1939 BAUD Henri, ❋, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, Allinges.
1989 BENEY Vincent, retraité, guide-conférencier d'Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1987 BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne.** Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1989 BOULLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 BOURQUARD Léon, O. ❦, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, ❦, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de lettres, Gaillard.
1977 BRUN Claire (Mme), ❋ , C. ❦, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.
1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ❦, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur honoraire de Lettres, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.
1988 DÉTRAZ Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy
1962 DEVOS Roger, Bibliothécaire de l'Académie Salésienne, président honoraire de l'Académie Salésienne, Seynod.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ❦, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON Camille (Maître), ❋ , ancien bâtonnier, avocat honoraire, Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ❋ , chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des « Amis du Vieil Annecy », Annecy.
1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, C. ❦, correspondant de l'Institut, président de l'Académie Florimontane, doyen honoraire de la Faculté des Sciences Sociales de Genève, Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ✠ 1939-1945, engagé volontaire 1944, président du jury du Concours de Poésie, professeur honoraire de lettres, Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ❁, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, présidente honoraire de l'Académie Salésienne, Annecy.
1954 † JACQUET Abel (Chanoine), O. ❦, ancien curé de la Cathédrale d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1928 LAYDERNIER René, ❋, ✠, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.
1984 LEUSSE de SYON (S.E.) Bruno de, C. ❋, C. ❋ , ✠, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 L'HONORÉ Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Troyes.
1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.

1974 PRÉVOST René, O. ❦, docteur-ès-lettres et ès-sciences économiques, professeur honoraire de philosophie, Annecy.
1950 † PRIMOT André, ❁, médaille d'honneur des Eaux et Forêts, médaille d'or de la reconnaissance diocésaine, retraité du Ministère de l'Agriculture, Petit-Noir.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.
1977 RIOND Georges, C. ❋, ❁, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, Groisy.
1975 ROSSET Émile, fondateur-éditeur de l'Almanach du Vieux Savoyard, Annecy.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès-Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg, Thorens.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, Annecy.
1977 SÉRON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❦, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ❋, ✠, ❦, Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, ❁ , chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, directeur de la *Revue Savoisienne,* Annecy.
1987 TERREAUX Louis, ❋, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1987 † TRUCHET Pierre (Dr), O. ❋, président honoraire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ✠ 1939-1945, O. ❦, directeur honoraire d'école, Annecy.
1974 † VERJUS Henri (Chanoine), ❦, Annecy.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), Directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❦, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER de NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1977 BOEKHOLT Christiane (Mlle), orthophoniste, Talloires.
1963 BOSSON Charles (Maître), ❋, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, ✠ 1939-1945, médaille des Blessés, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, Paris.
1982 CATTIN Hubert, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane, Annecy.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1969 COLLIARD Lauro, ❁ , O. ❦, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, Annecy.

1987 DECHAIX Paul, O. ❋, chevalier dans l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, C. ❦, vice-président de tribunal honoraire, Sevrier.
1973 DEPOLLIER Gérard, imprimeur, Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, Annecy.
1989 DETURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1990 DUBEY Jean-François, ❋, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (général), O. ❋, C. ❋, docteur ès-Sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences Naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1989 HOURTOULE Huguette (Mme), C. ❦, présidente de l'A.M.O.P.A. de la Haute-Savoie.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.S.H., Monaco.
1967 LAVOREL André, ❋ 1939-1945, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, médaille des Blessés, architecte, Annecy.
1969 LE BLANC de CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur ès-Lettres, professeur d'Université, Toulouse.
1951 MEYNET Joseph (chanoine), vicaire général, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1961 RIONDEL Claude, chirurgien-dentiste, Annecy-le-Vieux.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1988 ROLLET Yolande (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire d'orgue et de piano à l'Ecole Nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ❋, ❋, médaille de la Résistance, Megève.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❦, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1981 VAUTREY Georges (général), C. ❋, C. ❋, ❋ 1939-1945, général de brigade (C.R.), Paris.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ❋, ❋ 1939-1945, O. ❁, officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❦, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1994 ACCOYER Bernard (Dr), médecin, député de la Haute-Savoie, conseiller général, maire d'Annecy-le-Vieux, Veyrier.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ✠ 1939-1945 avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (abbé), prêtre, Beaumont-Le-Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (Dr), ❋, ✠, ✠, médaille de la Résistance, Saint-Sixt.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
1981 BALAS Chantal (Mme), Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, Le Chinaillon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. ❦, professeur honoraire de lettres, Annecy.
1977 BAUD Aimé, ❋, ❦, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), ❋ , ❦, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du Département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1994 BEAUFORT (de) Brigitte (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1993 BECHAUX Antoine, retraité, Annecy-le-Vieux.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de Philologie romane à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ❋ , croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
1990 BINTEIN Hélène (Mme), principal honoraire de collège, Annecy.
1973 BLANC Claude, négociant en coton, Le Havre.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Sheepscombe.
1994 BORTOLI (de) Constant, retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1985 BOUDIOS Pierre, ❋, ✠ 1939-1945, ingénieur de l'Institut Technique Roubaisien, Gaillard.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ❦, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1993 BOURGEAUX Arsène (Abbé), curé d'Esery.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1980 BOUVIER d'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY GABRIEL ❋ , ingénieur T.P.E., Veyrier-du-Lac.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), docteur honoraire en chirurgie dentaire, ancien maire de Talloires, Talloires.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, Marsinges.
1964 BURRET Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes supérieures de lettres classiques, Saint-Jorioz.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), Neydens.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1980 CANOVA Claude (Mme), ✠ 1939-1945, journaliste, Saint-Jorioz.
1994 CATTIN René (Dr), médecin en retraite, Cran-Gevrier.

1964 CELLIER Jean, Annecy.
1991 CERTEAU (de) Roselyne (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Duingt.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), Annecy.
1994 CHAPPUIS Joëlle (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Sillingy.
1966 CHAPOT Juliette (Mlle), Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des P.T.T., Thonon-les-Bains.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), ❋, O. ❋ , officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, Giez.
1989 CHIRAT Pierre, O. ❦, proviseur de lycée, Cranves-Sales.
1989 CHOMIENNE François, chimiste, Brenthonne.
1986 COLLIARD Victor-Clément, orthodontiste, Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P., retraitée, Annecy.
1990 COMTE Michèle, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1978 CONTAMIN Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 CROLA Bernard, employé de banque, Thonon-les-Bains.
1989 CROLARD Anne-Marie, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1988 CURTENAZ de MARONZIER François, Annecy.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1987 DARSY François (Dr), médecin en retraite, Annecy.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1986 DECERIER André, O. ❦, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ❦, professeur honoraire d'Université, Vence.
1988 DELEBARRE Pierre, Annecy.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ❦ 1939-1945, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 DELUERMOZ François, retraité de l'Armée, Sevrier.
1993 DEPOMMIER Marie-Louise (Mlle), retraitée, Annecy.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1992 DESPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Paris.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en Médecine, Ayze.
1974 DUBY Jean, O. ❋ , O. ❦, ❦ 1939-1945, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ❦ 1939-1945, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1982 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, Paris.
1991 DURAND Michèle (Mme), Evires.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1986 DUTOUR Jean (Dr), docteur en Médecine, Menthon-Saint-Bernard.
1992 DUTRONC Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.

1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire international en retraite, Annecy.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1989 FLEAU-RIONDEL Marie, Samoëns.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des Etablissements Montant, Annecy.
1989 FOL Michel, chargé de travaux dirigés à l'Université de Paris, Paris.
1980 FONLUPT Louis (Dr), O. ❋ , docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1992 FORAS Raoul (Comte de), docteur ès-Sciences, Thonon-les-Bains.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole nationale de musique, Annecy.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de Littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), Annecy.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, Annecy.
1986 GILLET DE THOREY Lionel, ❋ 1939-1945, O. ❋, médaille d'argent de l'Enseignement Technique, professeur honoraire, Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
1969 GODARD Yves, photographe, Doussard.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Chambéry.
1991 GRAZINI Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 GROSSE Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.
1986 GUIGNÉ Jacques (Comte de), ❋, ❋ 1939-1945, Genève et Annecy-le-Vieux.
1991 GUILLAUMOND Théodora (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Douvaine.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la Gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1990 JACQUET Renée (Mme), Annecy.
1965 JALLAGUIER Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
1990 JANIN-DAVIET Jean-Louis, décorateur, Ugine.
1986 LABADIE Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 LACROIX Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1994 LAGEIX Jean, directeur commercial en retraite, Annecy.
1981 LAILLET Marcel, commandeur dans l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, ancien directeur de la Société Savoisienne, Annecy.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie française, Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, Bruxelles (Belgique).
1986 LAURENT Lucien, professeur honoraire de mathématiques, Saint-Eustache.
1988 LAVÉDRINE Georges, maire-adjoint, Annecy.
1992 LAVIGNE-DELVILLE Henri (général), Viuz-la-Chiésaz.
1992 LAVIGNE-DELVILLE Marie (Mme), Viuz-la-Chiésaz.

1994 LAVILLE Claude (Mme), O. ✾, retraitée de l'Education nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1980 LECOMTE Paul, ❋ , ❁, cadre retraité, Combloux.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de Biologie, retraitée, Montpellier.
1992 LEJEUNE Marcel, EDF-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1994 LEVET Marguerite (Mme), Albens.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
1992 MAISTRE Gilbert, professeur, Albertville.
1990 MARIE Charles-P., Chênes-Bougeries (Genève).
1994 MARLETTA Paolo, écrivain, Rome (Italie).
1994 MARQUIS Jean-Marie, conservateur du Musée, Carouge (Suisse).
1990 MARRO Monette, directeur-adjoint de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, Argonay.
1992 MAURICE-DEMOURIOUX Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ✾, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1989 MOLLO Robert, Nice.
1979 MONNIER Victor, Genève.
1985 MOREAU France (Mme), Seynod.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme) ❋ , Annecy.
1990 MORNEAU Yves, ingénieur, Seynod.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en Médecine, Faverges.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1993 ONIMUS Robert ❋, ancien industriel, Annecy.
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, Genève.
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1970 PERRET Joseph, Combs-la-Ville.
1975 PERRON François, ❋, médaille de la Valeur Militaire, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Sciences politiques, secrétaire général de mairie honoraire, Passins.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, Annecy.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1990 PLÉ Monique (Mme), Veyrier-du-Lac.
1980 POCHAT Pierre, ❋, ❁, sous-directeur honoraire de la Caisse des Dépôts et Consignations, Annecy.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ❋, ✠ 1939-1945 et T.O.E., Menthon-Saint-Bernard.
1992 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1989 PORRET Yves, inspecteur des ventes du journal « Le Dauphiné Libéré ».
1992 PREMAT Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ✾, directrice d'école honoraire, Annecy.
1989 QUOEX Franck (abbé), Siechi (Italie).
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1986 RASTOUL Lucien, ❀, retraité de l'Institut Mérieux, Lyon.

1992 RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, ❋, O. ❦, commandeur dans l'Ordre national du mérite de la République fédérale d'Allemagne, Neuilly-sur-Seine.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 REY Emmanuelle (Mme), Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1988 REY Pierre, Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, Annecy.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1993 ROSSET-BLUDZIEN Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard,* Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Dr), chirurgien-dentiste, Villaz.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie), Les Devants-de-Proméry.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, Annecy.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pour la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SEMREN Jacques, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, Châlons-sur-Marne.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1970 SOFFIETTI Isodoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1988 STRECKER Hugh, Bluffy.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du Comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1981 TÉTAZ Marie-Noëlle (Mlle), conservateur du Château de Clermont, Rumilly.
1993 THABUIS Michel, maire-adjoint de La Roche-sur-Foron.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Saint-Marcel.
1984 TISSOT Marie-Bénédicte (Mlle), Annecy.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de Société, Paris.
1989 VACCHINA Mariagrazia (Mlle), professeur de lycée, présidente de la Délégation valdotaine de l'A.I.C.C., Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, ❋, ancien bâtonnier, avocat, Veyrier-du-Lac.
1963 VALLETTE D'OSIA Jean (général), G.O.❋, Provins, Annecy-le-Vieux.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mme), étudiante, Thorens-Glières.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ❦, institutrice honoraire, Annecy.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière, Poisy.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, ❋, président des Amis du Val de Thônes, Thônes.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental en retraite du Travail et de la Main-d'Œuvre, Annecy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur du bâtiment, Seynod.

1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Vétraz-Monthoux.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), professeur, directrice des cours de langue et conversation françaises de l'Association Universitaire Francophone, Vérone (Italie).
1994 ZIZIOLI Françoise, Annecy-le-Vieux.

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU MERCREDI 5 JANVIER 1994 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

En ouvrant la séance le Président souhaite aux Florimontans une année 1994 agréable et fructueuse. Après avoir présenté à Mme Y. Rollet, qui a perdu sa mère, les sincères condoléances de l'Académie, il évoque avec tristesse le souvenir de M. Robert Avezou, membre d'honneur, ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie, doyen d'élection de notre Compagnie, de M. le chanoine Henri Verjus, membre effectif, ancien professeur au petit séminaire de Thonon, auteur d'une monographie de Lullin, et de M. le doyen Jean-Georges Ritz, membre associé, dont les Florimontans ont pu apprécier l'érudition tant lors des séances mensuelles qu'à Montrottier.

Il félicite le docteur Louis Fonlupt, promu officier dans l'ordre national du Mérite, Mme Andrée Mansau pour sa réception à l'Académie de Savoie, Mme Marie-Thérèse Hermann pour la sortie de son livre sur le Chablais, et remercie M. Philippe Grandchamp pour son travail sur *Brochant de Villiers et les Alpes* offert à notre bibliothèque.

Avant de lire le procès-verbal de décembre, la secrétaire remercie le président au nom de l'assemblée pour ses bons vœux et lui exprime ceux que tous les Florimontans lui présentent respectueusement.

Le docteur Paul Bonnet rend hommage à son prédécesseur, le médecin-général François Anthoine (Texte dans le présent numéro).

Ensuite, le président Paul Guichonnet présente, traduite en français par ses soins, une communication de M. Giancarlo Comino concernant un vaste ensemble de documents conservés à Mondovì (Texte dans le présent numéro).

L'assistance pose de nombreuses questions à M. Guichonnet qui, réponses données, lève la séance à 18 h 20.

SÉANCE DU MERCREDI 2 FÉVRIER 1994 (**)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le Président a le plaisir d'annoncer que notre confrère Pierre Soudan vient d'être élu membre effectif de l'Académie de Savoie.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, M.-C. Brunet, G. Chevallier, M.-C. Courtial, M.-C. Dumont, S. Dujourdy, M.-R. Floquet, H. Hourtoule, M. Lavigne-Delville, F. Moreau, E. Rey, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Anthoine, Bonnet, Bouchard, Euvrard, Hacquart, Laville, Levet, Morneau, Patin et Vivien ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M.-C. Roos, M.-B. Tissot et H. Viallet, ainsi que Mlle Anthoine ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, A. Béchaux, V. Beney, R. Berthet, le chanoine E. Berthoud, P. Bonnet, G. Boy, R. Brunel, J. Brunet, R. Cattin, P. Dechaix, C. Dedeystère, G. Détraz, R. Devos, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, le général H. Lavigne-Delville, A. Lavorel, G. Louchet, J. Morneau, B. Premat, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J. Vailly, J.-N. Vandeputte et H. Voiron, ainsi que M. Lageix.

Etaient excusés : Mmes Chavigny, Dutronc, Hermann, Raffin et Rollet ; Mlles Dagand et Vandecasteele ; MM. Laydernier et Raffin.

(**) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, C. Brun, F. Chavigny, G. Chevallier, M.-C. Courtial, G. Darsy, M. Dutronc, M.-R. Floquet, H. Hourtoule, J. Leriche, J. Mercier, F. Moreau, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, M. Rousset, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes de Beaufort, Chappuis, Devos, Eardley-Shurch, Euvrard, Morneau et Pallud ; Mlles R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Genton, Y. Ginet, M.-C. Rayssac, H. Ritz et M.-B. Tissot ainsi que Mlle Deschamps ; MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, Alain Baud, V. Beney, G. Boy, R. Cattin, R. Chanal, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Lavorel, G. Louchet, J. Morneau, C. Páris, B. Premat, G. Raffin, G. Roulleau, J.-P. Serralongue, P. Soudan, L. Terreaux, J. Vailly et H. Voiron ainsi que M. de Buttet.

Etaient excusés : Mme Dujourdy ; Mlles Bauloz, Dagand et Roos ; MM. Coulon et Vitte.

Ensuite, il adresse des condoléances à Mme Suzanne Ratié qui vient de perdre son frère, le romancier Pierre Boulle.

Il dit à notre confrère le docteur Robert Chanal combien l'Académie Florimontane partage sa peine à l'occasion du décès de Mme Monique Chanal, guide du château de Montrottier.

Puis il évoque le souvenir de M. Paul Dufournet, inspecteur général honoraire de la Construction et archéologue, spécialiste de Seyssel, décédé dans sa quatre-vingt-neuvième année. Il rappelle en particulier que la dernière communication de M. Dufournet à l'Académie Florimontane, datant du 3 mars 1993, paraîtra dans la prochaine Revue.

Le procès-verbal de janvier est lu et adopté.

La parole est alors donnée à M. Roger Devos qui traite des "tribulations d'un gentilhomme savoyard sous la Révolution : Aimé Vincent Gaspard de Pingon" (Texte dans le présent numéro).

Après les questions de l'auditoire et les compliments du président, la séance est levée à 18 h 20.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU MERCREDI 9 FÉVRIER 1994

Les rapports de la secrétaire, du trésorier, du directeur de la *Revue Savoisienne*, de la bibliothécaire, et, pour Montrottier, celui de M. Séron sur les finances, celui de Mme Courtial sur les collections et celui de M. Beney sur les guides sont approuvés à l'unanimité.

La cotisation 1994 est fixée à 170 F.

Les résultats du concours de poésie 1993 sont ratifiés.

On passe ensuite aux élections.

Mme Marie-Claire Courtial et M. Georges Grandchamp sont, à l'unanimité, reconduits au sein du comité.

Sont élus :

Membres effectifs : Mme Eliane Barbier, MM. Robert Chanal, Gérard Louchet, Joël Serralongue et Jules-Nestor Vandeputte.

Membres associés : Mmes Isabelle Bouvier, Huguette Hourtoule, MM. Hubert Cattin, Joannès Chetail, Paul Dechaix, Jean-François Dubey et Joseph Ticon.

Membres correspondants : Mmes Brigitte de Beaufort, Joëlle Chappuis, Anne-Marie Euvrard, Claude Laville, Marguerite Levet, Germaine Secondi, Marie-Claude Rosier et Françoise Zizioli ; MM. Bernard Accoyer, Constant de Bortoli, Jean Lageix, Paolo Marletta, Jean-Marie Marquis, Jean-François Paille, Joseph Pattoret et Gilbert Viviant.

La séance est levée vers 17 h.

SÉANCE DU MERCREDI 2 MARS 1994 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET, PUIS M. GEORGES GRANDCHAMP)

Au début de la séance, le Président Guichonnet présente à Mme Rousset, qui a perdu son fils, et à M. Verdonnet, dont le frère a été victime d'un accident de la route, les condoléances bien sincères de l'Académie.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, I. Bouvier, G. Chevallier, L. Coudray, G. Darsy, T. Davoine, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, H. Hourtoule, C. Laville, M. Levet, J. Mercier, F. Moreau, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot, ainsi

Il adresse de vives félicitations à Mme Marie-Thérèse Hermann qui vient de recevoir le Prix Région Savoie pour l'ensemble de son œuvre et en particulier pour *Le Tour de Savoie par deux enfants.*

Il annonce un colloque organisé par les "Vieux Catholiques" de Genève.

M. Grandchamp, après avoir signalé une exposition sur les lacs alpins, dépose un ouvrage d'Elisabeth Kessler consacré à un Annécien que tout le monde connaissait, et intitulé *Le vieux Thisse.*

M. Soudan se fait l'interprète du docteur Cattin qui demande à ceux qui auraient des documents sur les régiments savoyards pendant la guerre de 14-18 de bien vouloir le lui signaler.

Le docteur Bonnet précise que la promenade annuelle aura lieu le mercredi 15 juin dans le canton de Vaud.

La parole est alors donnée à M. Pierre Soudan qui raconte la "Petite histoire du monument annécien à Saint-François de Sales" (Texte dans le présent numéro).

C'est le vice-président Georges Grandchamp qui remercie le conférencier d'avoir montré combien les événements relatifs au monument étaient liés aux événements politiques de la cité.

M. Ruscon a signalé qu'il possédait des photographies prises par son père lors de l'inauguration de la statue.

La séance est levée à 18 h 40.

SÉANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 1994 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le Président a le regret d'annoncer le décès de deux grands Florimontans : M. Henri Davignon, ancien membre du comité, ancien administrateur du château de Montrottier, et le doyen Louis Trénard, le conférencier de la dernière séance de rentrée.

Le docteur Bonnet commente le programme de la promenade du 15 juin.

Mlle Hélène Viallet signale la conférence sur le microfilmage des archives de Turin, qui sera faite le mercredi 13 avril par M. Gérard Détraz et par elle-même, dans le cadre des Journées italiennes organisées par le CDDP.

M. Georges Grandchamp évoque le rôle joué par notre confrère M. René Simond, président des Amis du Vieux Chamonix, dans le sauvetage d'un important élément archéologique, sauvetage signalé dans un récent article paru dans le *Dauphiné Libéré* du 4 avril. Le Président rappelle que M. Grandchamp a contribué également à mener à bien cette affaire.

Mlle Marie-Claude Rayssac présente l'inventaire analytique du fonds moderne des Archives Municipales d'Annecy concernant le Collège Chappuisien, qu'elle dépose à la bibliothèque de l'Académie et qui recense 5 735 documents. Le président adresse, à la

---

que Mmes Chollin et Morneau ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M.-C. Rayssac, M.-B. Tissot et H. Viallet ; MM. A. Bastard-Rosset, R. Berthet, P. Bonnet, G. Boy, R. Cattin, P. Coulon, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, L. Fonlupt, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, G. Raffin, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan et J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Bouvier.

Etaient excusés : Mmes Brun, Courtial et Hermann ; Mlles Dagand et Ritz ; MM. Aimé Baud, Fassier et Morneau.

(*) *Etaient présents :* Mme E. Barbier, M. Bauquis. M. Boullard, G. Chevallier, L. Coudray, M.-C. Courtial, G. Darsy, M.-C. Dumont, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, C. Laville, J. Leriche, A. Pasquier, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mme Guépin-Glière : Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Genton, Y. Ginet, M.-C. Rayssac, H. Ritz, M.-C. Roos, M.-B. Tissot et H. Viallet ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, R. Cattin, P. Coulon, C. Dedeystère, R. Devos, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, M. Fol, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Lageix, G. Louchet, B. Premat, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, P. Soudan et J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Coudray et Glière.

Etaient excusés : Mmes Bintein, Brun, Dujourdy, Floquet, Hourtoule, Levet et Raffin ; Mlles Dagand et Roos ; MM. Dechaix et Raffin.

Municipalité et principalement à Mlle Rayssac et ses collaboratrices, de bien sincères félicitations. Cet ouvrage, dit-il, est, plus qu'un simple inventaire, une somme de renseignements sur le Collège Chappuisien.

La secrétaire mentionne le spectacle intitulé "Une voix retrouvée", qui aura lieu le dimanche 17 avril au château d'Annecy, en hommage au comédien Henri Doublier.

Le procès-verbal du mois de mars est approuvé.

Mme Georgette Chevallier évoque la rixe de novembre 1462 qui a valu à François Villon d'être emprisonné et à laquelle participa Robin Dogis dont le duc Louis de Savoie obtint la grâce (Texte dans le présent numéro).

Puis M. Michel Fol présente un travail sur "Les femmes au club des Jacobins de Bonneville".

Les femmes participent-elles à la vie politique en Savoie sous la Révolution par le biais des assemblées populaires ?

Les clubs des Jacobins qui n'admettent, parmi les membres inscrits, que l'élément strictement masculin, permettent-ils aux citoyennes, dans le droit et dans les faits, de prendre une part active aux débats et aux décisions politiques ? Pour les femmes, la fréquentation des sociétés patriotiques induit-elle forcément l'émancipation politique ? Ou bien alors, la liberté, l'égalité et la fraternité entre les sexes ne sont-elles finalement qu'un horizon théorique ? A ces questions M. Fol répond que les sources, en l'occurence les registres des délibérations des sociétés révolutionnaires, ne paraissent guère loquaces à cet égard.

Dans le registre des délibérations de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, siégeant à Bonneville, on relève quelques mentions. Peu nombreuses, elles permettent toutefois d'esquisser plusieurs éléments de réponse. Aux citoyennes de Bonneville, le club confie parfois des missions à titre collectif, plus philanthropiques d'ailleurs que purement politiques. Quelques-unes requièrent, en diverses occasions, une attention soutenue de la part de divers membres dont le zèle ardent et passionné dépasse parfois le strict sentiment patriotique... Les comptes rendus témoignent avec éloquence du décalage existant entre le discours politique égalitaire et une pratique qui ne l'est point. Ils révèlent enfin la vision sociale et la considération politique qu'ont, des citoyennes, les patriotes et montrent qu'en ce domaine la Révolution en Savoie, comme, semble-t-il, partout en France, ne constituerait pas une rupture mais s'inscrirait bien au contraire dans une séculaire pour ne pas dire millénaire continuité.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU MERCREDI 4 MAI 1994 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le Président a le plaisir de relater la séance solennelle de réception de notre confrère Pierre Soudan comme membre effectif de l'Académie de Savoie.

M. Grandchamp lit une réponse de M. René Simond à la lettre qu'il lui avait adressée (relative au sauvetage dont il avait été question à la séance d'avril) et il signale la parution des actes du colloque de Metz : "Saint François de Sales et aujourd'hui".

Avant de passer la parole au docteur Bonnet, qui rappellera la promenade culturelle du 15 juin, le Président présente les condoléances de l'Académie à Mme Marie-Renée Floquet qui vient de perdre l'un de ses gendres.

(*) *Etaient présents :* Mmes M. Bauquis, M. Boullard, S. Dujourdy, M.-C. Brunet, M.-A. Candel, G. Chevallier, A.-M. Crolard, M.-C. Dumont, G. Darsy, M. Fillion, A.-M. Euvrard, H. Hourtoule, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, J. Mercier, F. Moreau, Y. Rollet, M.-M. Raffin, E. Rey, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Bouchard, Morneau et Pallud ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M.-C. Rayssac, H. Ritz, M.-C. Roos et M.-B. Tissot, ainsi que Mlles Deschamps et Lecuyer ; MM. M. Amoudry, A. Baud, R. Berthet, P. Bonnet, R. Cattin, B. Coutin, R. Crolard, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, le Général R. Fassier, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, P. Soudan et J.-N. Vandeputte, ainsi que M. Tissot-Dupont.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Courtial, Davoine, Floquet, Rosset-Bludzien et Rousset ; Mlle Dagand ; MM. Beney et Brunel.

M. Jules-Nestor Vandeputte rend hommage à l'ancien trésorier de notre Compagnie, M. Paul Coutin (Texte dans le présent numéro).

C'est ensuite M. Michel Amoudry qui prend la parole pour évoquer le général Ferrié, sur qui il vient de publier un ouvrage qui a obtenu le prix "grand public" du Comité d'Histoire de la Radiodiffusion.

Expert désigné par le gouvernement pour suivre les essais de "télégraphie sans fil" proposés à la France par le jeune Marconi, le capitaine Ferrié contribue rapidement à faire progresser la TSF dont il devient un brillant spécialiste.

Durant la Grande Guerre, le colonel Ferrié coordonne les équipes qui mettent au point l'exploitation industrielle de la lampe triode, point de départ de l'électronique moderne. Il est le pionnier de la radiodiffusion française et présidera les grandes conférences internationales pour la répartition des fréquences, sa compétence étant reconnue universellement.

Officier du Génie, le général Ferrié a pressenti les avantages de la TSF pour les liaisons stratégiques militaires. Il est, pour cela, considéré à juste titre comme le père de l'Arme des Transmissions.

Le récit de M. Michel Amoudry, qui replace le développement de la radioélectricité dans son contexte politique, économique et sociologique, fourmille d'anecdotes surprenantes qui vont du sauvetage de la Tour Eiffel au naufrage du "Titanic" et aux taxis de la Marne, sans oublier la diffusion du premier journal parlé.

Tout cela est conté d'une façon vivante et alerte à travers la vie d'un personnage attachant et d'un savoyard fidèle à sa province natale.

La séance se termine par la projection de diapositives commentées par le conférencier. Celui-ci est vivement applaudi. Après l'avoir remercié, le Président lève la séance à 19 h 10.

SÉANCE DU MERCREDI 1er JUIN 1994 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le Président a le plaisir de féliciter, au nom de la Compagnie, notre confrère Pierre Soudan qui vient d'être nommé chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Il rappelle le congrès des Sociétés savantes de Savoie les 3 et 4 septembre, à La Roche-sur-Foron, les journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre et la rentrée solennelle de l'Académie, à Montrottier, le 24 du même mois. Il remercie Mme Chevallier de bien vouloir représenter l'Académie Florimontane au colloque international "René de Lucinge" qui se tiendra à Paris puis à Ambérieu les 10 et 11 juin.

Le vice-président Georges Grandchamp annonce la sortie d'un important ouvrage que notre président, Paul Guichonnet, a consacré à la Société Savoisienne de crédit à l'occasion du 75e anniversaire de cet établissement. Il mentionne les acquisitions récentes du Musée d'Annecy, signale la parution, aux éditions GVASA de Genève, du *Dictionnaire des écrivains suisses d'expression française* et distribue un catalogue des 190 jardins remarquables de France.

Le procès-verbal de mai est approuvé.

Le R.P. Folliet entretient ensuite l'auditoire d'une lettre inédite de saint François de Sales (Texte dans le présent numéro).

Ayant félicité le conférencier pour cette intéressante découverte, le président donne la parole à Mlle Catherine Santschi qui traite des premières frontières de la République de Genève (Texte dans le présent numéro).

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, G. Chevallier, A.-M. Euvrard, M. Levet, J. Mercier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot ; Mlles M. Bauloz, M.-L. Dépommier, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, M.-C. Rayssac, H. Ritz, M.-C. Roos, C. Santschi, M.-B. Tissot et H. Viallet ; MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, P. Coulon, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, G. Granchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, B. Premat, F. Sautier, G. Raffin, J. Ruscon et P. Soudan, ainsi que le R.P. Folliet.

Etaient excusés : Mmes Courtial, Floquet, Hourtoule et Laville ; Mlles Dagand et Ginet ; MM. Bonnet et Séron.

Le président souligne la clarté avec laquelle la conférencière a traité un sujet compliqué et l'intérêt d'une étude prouvant combien Droit et Histoire sont, souvent, intimement mêlés.

La séance est levée à 18 h 55.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE DU SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1994

C'est à Mme Maria Grazia Vacchina, docteur en littérature et en droit administratif, une fidèle florimontane engagée de tant de manières dans la vie culturelle de la Vallée, que le président Paul Guichonnet avait demandé d'ouvrir l'année académique 1994-1995, au château de Montrottier.

La conférencière, avec autant d'autorité que de finesse, traita de la personnalité valdotaine façonnée tant par la géographie que par l'histoire. En un tour et demi d'horloge, elle décrivit les diverses facettes d'une originalité maintenant reconnue par la Constitution italienne qui confère à cette région un statut d'autonomie.

Ne se contentant pas d'exposer les principes, Mme Maria Grazzia Vacchina étendit son propos à plusieurs aspects de la vie sociale, des activités touristiques, de l'organisation scolaire et administrative de la vallée.

Ayant remercié la conférencière, le président évoqua les multiples liens unissant Aoste et la Savoie puis il devint, lui-même, le point de mire de l'assistance et le destinataire de ses applaudissements lorsque le maire d'Annecy, M. Bernard Bosson, ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, lui passa au cou la cravate de commandeur dans l'ordre des Palmes académiques. La remise de cette haute distinction donna l'occasion, tant au "parrain" qu'au récipiendaire, de traiter de l'"arc alpin", rejoignant par là l'exposé de l'érudite Valdotaine.

En ouvrant la séance, après avoir salué la venue à Montrottier de nombreuses personnalités dont MM. Bernard Accoyer, député, et Michel Amoudry, conseiller régional, l'un et l'autre membres de l'Académie, le président avait salué la mémoire de trois amis fidèles récemment disparus : le doyen Louis Trénard, président de la Société "Le Bugey", conférencier de la séance d'ouverture de 1994, le docteur Pierre Truchet, président d'honneur de l'Académie de Savoie, et le chanoine Marius Hudry, l'un des meilleurs militants du patrimoine savoyard.

SÉANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 1994 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président évoque le souvenir de trois membres effectifs disparus au cours de l'été : M. le chanoine Abel Jacquet, M. le docteur Pierre Truchet et M. André Primot. Il présente les condoléances de l'Académie à Mme Claire Laurencin qui a perdu son beau-père.

M. Paul Guichonnet se réjouit avec Mme Emmanuelle Rey qui vient de devenir l'arrière-grand-mère d'un petit Pierre. Il rappelle aussi la promenade en Suisse du 15 juin et la parution de la *Revue Savoisienne* n° 133 de 1993. Il remercie le docteur Paul Bonnet,

---

(*) *Etaient présents :* Mmes C. Balas, M. Bauquis, M. Bouvard, I. Bouvier, G. Chevallier, T. Davoine, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, C. Heckmann, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, M.-M. Raffin, E. Rey, M.-J. Rosset-Bludzien et D. Viriot, ainsi que Mmes Guyard et Laeuffer ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, Y. Ginet, H. Ritz, M.-B. Tissot et H. Viallet ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Béchaux, P. Bonnet, R. Cattin, P. Coulon, P. Dechaix, C. Dedeystère, R. Devos, G. Duchesne, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, P. Laeuffer, R. Laydernier, G. Louchet, J. Pattoret, B. Premat, G. Raffin, F. Sautier, J. Vallette d'Osia, J.-N. Vandeputte et H. Voiron, ainsi que M. Aussedat.

Etaient excusés : Mmes Bintein, Boullard, Brun, Courtial, Dujourdy, Floquet, Rollet et Vesin ; Mlles Dagand, Genton et Roos ; MM. Beney, Dubey, Lageix et Soudan.

organisateur de la promenade, et M. Pierre Soudan, directeur de la Revue, sortie plus tôt que jamais.

Les Florimontans sont invités à noter que la séance de novembre n'aura pas lieu le 2 mais le 9.

Après lecture et adoption du procès-verbal de juin, le général Vallette d'Osia présente l'ouvrage en trois volumes *Quarante-deux ans de vie militaire* qu'il offre à la bibliothèque. Le président souligne tout l'intérêt de ces mémoires de notre confrère puis mentionne l'entrée à la bibliothèque de l'*Histoire de la Compagnie des Guides de Chamonix*, œuvre de Daniel Chaubet, de l'Académie de Savoie.

L'Académie Florimontane ayant reçu de Mme Gabrielle Blanc un lot de vingt-cinq poèmes manuscrits de Mathilde Trombert, Mme Georgette Chevallier rappelle la vie et l'œuvre de cette poétesse qui fut un des membres éminents de notre Compagnie (Texte dans le présent numéro).

Ensuite, pour la seconde fois, M. Gérard Louchet évoque le talent d'épistolier et de conteur de Camille Dunant (Texte dans le présent numéro).

SÉANCE DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 1994 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président salue la présence de M. Roger Vidonne, président de la Société d'Histoire Naturelle de Haute-Savoie, de M. Max Bourlier, ancien président de cette société, et celle de M. Emmanuel Plagnat.

Il évoque la réunion à Rouen de la Conférence des Académies de Province.

Mme Lina Coudray ayant offert à la bibliothèque le livre, récemment paru, "Découvrir les parlers de Savoie", il signale l'intérêt de ce travail. Et Mme Coudray précise qu'il doit servir de modèle aux futurs ouvrages sur les patois. En même temps, a été aussi déposé le livre de Firmin Gaide sur "Le Patois de Monvalezan" ; l'auteur a travaillé — entre autres — sur le fichier que possède l'Académie Florimontane.

Après lecture, le procès-verbal d'octobre est approuvé.

M. Gérard Louchet rend hommage à M. François Plagnat (Texte dans le présent numéro).

Ensuite, la parole est donnée à M. Paul Dechaix qui, ayant précisé que les blasons, apparus au XIIe siècle, sont de beaucoup postérieurs aux bannières, commente les armoiries successives de la Maison de Savoie en distinguant cinq périodes :

— la première (de la fondation au traité du Cateau-Cambrésis) voit la création du blason de gueules à la croix d'argent qui, avant de le remplacer, a coexisté avec le blason d'or à l'aigle de sable ;

— la deuxième qui va du traité du Cateau-Cambrésis au traité d'Utrecht ;

— la troisième, du traité d'Utrecht à celui de Vienne (1815) ;

— la quatrième de 1815 à l'unification de l'Italie.

Pendant toutes ces périodes, le blason a souvent été très complexe. Il a même été jusqu'à être écartelé de 15 pièces + 3.

— Et, enfin, la cinquième, de la naissance du Royaume d'Italie à celle de la République italienne.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, C. Brun, G. Chevallier, L. Coudray, M.-C. Courtial, A.-M. Crolard, T. Davoine, S. Dujourdy, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Dechaix et Pons ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, H. Ritz, M.-B. Tissot, et S. Velland ; MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, P. Bonnet, R. Cattin, R. Chanal, P. Coulon, R. Crolard, P. Dechaix, R. Devos, J. Domenjoud, G. Duchesne, le général R. Fassier, H. Garcin, M. Jacquemet, J. Lageix, G. Louchet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, R. Laydernier, J. Pattoret, B. Premat, G. Raffin, J. Ruscon, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, H. Voiron et deux signatures illisibles, ainsi que MM. Bourlier, Coudray, Plagnat et Vidonne.

Etaient excusés : Mmes Boullard, Floquet, Hourtoule, Rosset-Bludzien et Tapponnier ; Mlles Dagand et Roos ; MM. M. Dubey et de Roussy de Sales.

Il note le retour, à partir de Victor-Emmanuel II, au blason simple à une seule pièce, la croix de Savoie.

Dans sa conclusion, le conférencier fait remarquer que l'étude des blasons ne permet pas toujours de répondre aux questions qu'elle pose.

Le président remercie vivement M. Louchet et M. Dechaix.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 1994 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président fait circuler dans les rangs la médaille offerte à notre Compagnie par l'Académie de Rouen.

Le procès-verbal du mois de novembre est lu et approuvé.

Mlle Hélène Viallet rend hommage à M. Joannès Beauquis (Texte dans le présent numéro).

Ensuite, M. Christian Guizard rend compte du concours de poésie 1994 qui a attiré cent soixante six concurrents.

Le président ayant ouvert les enveloppes d'anonymat, il s'avère que les Mentions Honorables vont à Mme Vialla de Soleyrol (Nîmes), M. Maurice Le Pézennec (Viuz-la-Chiésaz) et Patrick Herbaux (Belgique) ; les Mentions Très Honorables à M. Joseph Bironneau (La Rochelle), Albert Lachaud (Tarnac - 19) et Mme Andrée Manche (Guesnain - 59). Les Deuxièmes Prix ex-aequo reviennent à Mme Gilberte Verney (Grenoble) et Mme Pierrette Cherbonnier (Rézé-les-Nantes). Le Premier Prix est obtenu par M. Marcel Paternostre de Belgique. (Texte dans le présent numéro).

Le président remercie M. Guizard pour tout le travail qu'il effectue, ainsi que le jury et le généreux mécène, M. René Laydernier.

La séance est levée à 18 h 15.

(*) *Etaient présents :* Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, T. Davoine, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, A.-M. Guizard, M.-C. Heckmann, J. Leriche, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Nycollin et Pons ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Genton et H. Viallet ; MM. A. Bastard- Rosset, A. Baud, A. Béchaux, R. Berthet, G. Boy, R. Cattin, P. Dechaix, C. Dedeystère, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, C. Guizard, M. Jacquemet, J. Lageix, R. Laydernier, G. Louchet, G. Raffin, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J.-N. Vandeputte et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Courtial, Dujourdy, Hermann, Laville, Levet ; Mlles Dagand, Roos et Tissot ; MM. Coulon, Fassier et Pattoret.

Le Concours de Poésie 1994

Le concours de poésie 1994 a attiré 166 concurrents de nombreuses régions de France et même de divers pays du monde.

Si certains candidats confondent poésie et platitude, versification et exercice de rimailleur, de nombreux autres taquinent agréablement la Muse et le choix du jury s'est avéré difficile entre une trentaine d'envois intéressants.

Le premier prix est remporté par M. Marcel Paternostre, de Belgique, qui n'a peur ni des rimes originales (esclandre/Cassandre ; séraphin/dauphin) ni des formes fixes (terza rima, sonnet, etc.) et qui exprime des sentiments subtils en une prosodie rigoureusement classique :

"(...) Oui ! Le Temps s'est enfui sans vouloir nous attendre
Il s'est joué de nous sur la carte du Tendre
Et nous a remplacés par des amants moins vieux... (...)"
(Mélancolie)

"(...) Si j'ai blessé, parfois, des cœurs par trop sensibles
En leur donnant des coups qu'ils ne méritaient pas,
Croyez bien que mon sort serait des plus horribles
S'ils ne me pardonnaient à l'instant du trépas...

C'est ainsi qu'aujourd'hui, à rebrousse-misères,
J'ai dévalé la sente aux anciens souvenirs,
Je vous ai pris la main, laissant là mes chimères,
Et nous avons marché vers d'autres avenirs... (...)".

On a remarqué particulièrement cet écho qui, à l'homme hurlant à sa femme "Va-t-en", répond "Attends" (*L'Echo*) ainsi qu'un *Testament* plein de tendresse :

"Un jour... je partirai, doucement, sans esclandre...
(...)
Voilà comment j'entends m'en aller de ce monde,
Sans un bruit, sans un cri ; surtout ne pleurez pas !
Je veux me diluer dans la nuit et dans l'onde
Et, sur le sable fin, ne laisser que mes pas...".

Les seconds prix ex-aequo vont à Mme Cherbonnier, de Rézé-les-Nantes, et à Mme Verney, de Grenoble.

Mme Cherbonnier manie aussi bien le vers classique que le vers libre : *Requiem pour un été* est un sonnet dont le premier quatrain donne le ton :

"Sur les chemins du soir, au ciel désenchanté,
Je regarde pâlir l'évanescente image
De mon rêve perdu d'impossible voyage
Vers un pays d'ailleurs qui n'a pas existé".

Le soir tombe à l'est, poésie libre, résonne "comme un requiem" dans la sensibilité du lecteur :

"(...) Tombe la neige silencieuse
qui endort tous les tourments ;
elle tombe sur le soleil éteint
sur l'amour et les rêves d'hier.
Dans la blanche solitude
du lent crépuscule, une cloche
sonne vaguement
comme un requiem, un adieu,
sonne longuement
dans les âmes endolories.
Quelqu'un dans la neige
s'agenouille en pleurant.
Ils ne reverront pas le printemps.
Main dans la main, ils dorment là
dans la neige et le froid
au pays lointain de l'hiver.
Ils avaient tous les deux vingt ans...".

Mme Berger sait varier ses sujets, évoquant tour à tour l'exaltation courageuse et modeste de l'alpiniste, avec des interrogations :

"Que cherches-tu là-haut ?" (*A l'orée du ciel*), les aléas de sa vie personnelle, avec une métaphore filée :

"(...) Une lame en courroux m'enleva leurs soutiens,
Et jeta sur mes jours des embruns de souffrance.
Le gros temps (...)
La houle (...)"

(*Nuit blanche*),

la mort de l'écrivain-résistant Jean Prévost, en trois quatrains, et aussi la succession des saisons :

"Après le flamboiement d'une lente agonie
Les feuilles vont mourir en tourbillon jaspé (...)".

Il nous serait agréable de citer quelques extraits des œuvres de Joseph Bironneau (de La Rochelle), Albert Lachaud (de Tarnac) et d'Andrée Manche (de Guesnain) qui ont obtenu une mention "Très Honorable", sans oublier Patrick Herbaux (Belgique), Maurice Le Pezennec (Viuz-la-Chiésaz) et Simone Vialla de Soleyrol (Nîmes), à qui reviennent une mention "Honorable". Mais cela nous emmènerait trop loin...

La lettre de Montrottier

Grand changement, cette année, avec le départ de nos gardiens, M. et Mme Perrier (en poste depuis 1983), et l'arrivée, le 15 octobre, de M. et Mme Jahier.

Les derniers travaux exécutés sur les collections par M. Perrier auront été la réfection totale des panoplies de sabres marocains, étriers, éperons, clés et du ratelier pour fusils.

Dès son arrivée, M. Jahier s'emploie à remettre en état le matériel de jardin, le parc et les terrasses légèrement délaissés en cette fin de saison, ainsi qu'à débroussailler les abords des communs et à débarrasser les caves, salles voûtées et autres granges de tout un stock d'objets aussi inutiles qu'encombrants. Il nettoie également au karcher la cour intérieure ainsi qu'une partie des murs d'enceinte et du château et consolide la fermeture de la porte extérieure du cellier.

Mme Jahier remet en état la volière de Léon Marès qui avait disparu sous les clématites et les orties. Son frère, oiseleur amateur à Orléans, offre au château un couple de "splendides", ravissantes petites perruches exotiques (et peu bavardes !) tout à fait adaptées à la vie en plein air.

Tous deux s'attaquent à fond au ménage de toutes les pièces du château : astiquage ou lavage des meubles, cuivres, verreries, céramiques. Tout brille et fleure bon la cire... Le grand escalier est égayé par de gros bouquets multicolores et, dans le chenil restauré, un superbe berger allemand, "Hutch", acheté par notre président, veille sur le domaine.

*
* *

En prévision de la création d'une cabine-guichet en verre, le portillon d'entrée a été transféré du nord au sud du porche et a été muni d'une fermeture à clef avec commande d'ouverture électrique à distance.

*
* *

Vincent Beney a fait les honneurs de la visite aux Amis du Vieux Grenoble en présence de M. Bornecque (15 juin) ainsi qu'aux conseillères municipales de la Haute-Savoie qu'accompagnait M. Veyrat-Durebeix, maire de Lovagny (22 juin).

Marie-Claire Courtial a reçu Mme Elisabeth Dandel, des Archives départementales, chargée d'examiner les armes islamiques du XVIe siècle en vue d'un répertoire national (juin et août), ainsi que M. Jean Dunant, de l'Association suisse d'étude des armes, faisant des recherches sur le canon d'Uri et apportant des renseignements sur la carabine autrichienne de garde-frontière, puis Mme Chantal Spiellemaker, conservateur au Musée dauphinois de Grenoble, chargée de répertorier des tableaux de la famille Frèrejean.

*
* *

Le Musée savoisien de Chambéry a emprunté neuf pièces savoyardes que le conservateur, M. Yvan Cadenne, a fait figurer dans une exposition sur les faïences.

*
* *

Fin juin et début juillet, une remarquable exposition d'aquarelles d'Alphonse Puthod a obtenu un grand succès dans la salle des gardes.

*
* *

Aidée par Jean-Louis Baldini, Paul Bonnet et Robert Chanal, Marie-Claire Courtial a dressé l'inventaire complet du salon Frèrejean : feuilles, fiches, dessins et registre. Jean-Louis Baldini poursuit l'inscription des objets de collections sur les cinq gros registres d'inventaire.

*
* *

Avec l'hiver a commencé la rédaction d'un nouveau texte auquel certains guides : Marie-Claude Brunet, Théodora Guillaumond, Jeanine Milési, Marie-Claire Vieux et Jean-Louis Baldini ont apporté les fruits de leurs recherches. A partir de ce travail a été élaboré un texte, complété par le plan des salles, destiné, après traduction, a être mis à la disposition des visiteurs étrangers. La version anglaise est déjà en service.

*
* *

La publicité n'est pas oubliée ! Les guides ont préparé 1 300 enveloppes destinées à l'expédition des tarifs et du dépliant. Jean-Louis Baldini a accepté, à l'essai pour un an, de se charger de la promotion du château.

*
* *

Deux candidates préparent l'examen qui leur permettra de rejoindre ces guides qui participent si bien à la vie de Montrottier : Jacqueline Mirodatos, jusqu'ici guide-conférencier d'Annecy, et Yolande Jahier, notre gardienne, qui, arrivant du Val de Loire, s'intéresse vivement à tous les châteaux !

Marie-Claire COURTIAL.

Le médecin-général François Anthoine
(1905-1992)



1905 voit les premières secousses de l'Empire Russe, ébranlé par sa défaite face aux Japonais ; au mois d'*octobre,* Nicolas II accepte l'élection d'une assemblée législative ; le 31, naît à Annecy, François, Jules, Ambroise Anthoine.

Le premier cri de cet enfant robuste résonne dans l'immeuble familial, sis au "Puits Saint-Jean", à l'angle de la rue du Pâquier et de la rue Notre-Dame.

Accouchement pratiqué à domicile, assisté par son grand oncle le Docteur Gaillard, médecin marié à la belle-sœur par alliance de Claudel.

La mère de François, née Pauline Degerine, est la nièce de l'abbé Degerine, dont la carrière aventureuse d'aumônier de la marine devait le conduire de la Crimée à l'Océanie, avant de devenir chanoine de Notre-Dame de Paris. Ses nombreux souvenirs rapportés d'Océanie furent déposés au Musée d'Annecy par son frère François Degerine, membre de notre Académie.

Le père de François Anthoine, après une éducation au petit séminaire, s'engage dans l'armée ; capitaine au 97e Chasseurs alpins, il fut gravement blessé à Verdun.

L'enfance de François fut particulièrement traumatisée par les séquelles des blessures de son père, point de départ probable d'une vocation orientée vers le traitement des blessés militaires.

Après des études commencées à l'école de la gare à Annecy, puis au Lycée Berthollet, il termine au Collège Sainte-Marie à Rumilly.

Il partage ses heures de liberté avec sa sœur et ses très nombreux cousins, manifestant ses premières passions pour la nature.

Toute sa vie il restera très lié avec sa sœur Jeanne, mariée à l'entrepreneur Alexandre Charvin, florimontan, administrateur du Château de Montrottier, qui a organisé la salle des Bronzes et construit la balustrade de l'escalier d'honneur.

En 1924, bachelier ès Lettres de l'Académie de Grenoble, François, au cours de l'été, participe aux fêtes du Millénaire de saint Bernard de Menthon.

Il joue le rôle du précepteur du saint, dans ce Mystère en trois journées, avec prologue et épilogue d'Henri Ghéon, joué sur les terrasses du Château, Pierre de Menthon étant le diable, Benoit chanoine et Bernard le saint. Belle tradition dont l'origine est aujourd'hui contestée.

En 1925, reçu au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, indispensable pour entrer à la Faculté de Médecine, il contracte son engagement dans le corps de Santé Militaire. Parfaitement intégré à l'esprit de l'école, particulièrement appliqué, il est reçu au concours difficile de l'Externat des Hôpitaux de Lyon et s'oriente vers la chirurgie.

Force de la nature, très sportif, passionné de montagne et d'équitation, il fait partie de l'équipe de hockey sur gazon de Lyon, jouant à l'échelon international au stade de Colombes en novembre 1930. Physiquement doué, il garde une très grande sensibilité, jouant avec bonheur du saxophone.

Il complète sa formation médicale en obtenant divers diplômes : microbiologie et hygiène, médecine légale et psychiatrie ; sa thèse, patronnée par les Professeurs Bérard et Guy Mallet, porte sur "les séquelles de la cholecystectomie."

En 1931, le docteur Anthoine fait son stage en corps de troupe à Grenoble, au 2e régiment d'Artillerie, une affectation où il peut satisfaire sa passion pour la montagne. En compagnie de Vallette d'Osia, il découvre la Maurienne et ses sommets ; formant, avec les jeunes officiers d'artillerie du génie, un groupe de skieurs, il révèle ses qualités d'entraîneur, toujours le premier pour organiser une sortie, mais, dévoué, se sacrifiant pour prêter main forte aux attardés, aux éclopés. Avec assiduité, il poursuit ses études et prépare les concours d'assistant du Val de Grâce.

En 1933, il épouse Madeleine Vielhomme avec qui il partage les mêmes passions, il aura deux filles et un garçon, dont Marie-Claude, membre correspondant de notre Académie, guide du patrimoine de Savoie pour le château de Montrottier, mariée à Jean Brunet, notaire, ancien maire de Veyrier.

En 1936, François Anthoine est nommé au Val de Grâce, assistant de chirurgie des Hôpitaux militaires.

La déclaration de guerre le surprend médecin chef d'équipe chirurgicale au 2e Régiment d'artillerie de montagne à Saint-Michel-de-Maurienne. L'offensive de mai 1940 le retrouve avec une ambulance mobile en pleine action à Epernay d'où il se repliera avec ses blessés à Nîmes. Sa conduite au feu lui vaut d'être cité à l'ordre de l'Armée avec croix de guerre et étoile de vermeil.

Après l'Armistice, il est affecté au 4e bataillon du génie et, en avril 1942, il accède au titre de chirurgien chef, et est nommé à l'Hôpital militaire de La Tronche, à Grenoble. Novembre 1942 : démobilisé, il reste en fonction sous l'occupation italienne au corps civil de santé, comme médecin de 1re classe.

En 1944, le commandant François Anthoine est médecin chef de l'Hospice mixte de Valence et du service médical de la place puis affecté aux troupes marocaines, et, en 1946, chirurgien consultant des forces françaises en Allemagne.

Médecin-lieutenant-colonel en 1950, il devient chirurgien chef à Dijon puis à l'hôpital Percy, enfin directeur du Service de Santé pour le Constantinois, poste difficile qui lui vaut d'être cité à l'ordre de la division. Médecin-Général en 1962, directeur du Service de Santé des Forces Françaises en Allemagne, il peut faire valoir ses droits à la retraite en octobre 1965.

Cet homme hyper actif, toujours aussi sportif, entraînant enfants puis petits-enfants à la découverte des montagnes de Savoie, Nord et Sud, dur avec lui-même, exigeant avec sa famille, était particulièrement aimé et écouté pour sa disponibilité et sa compétence. Très attaché à sa famille et à ses neuf petits-enfants, il s'investissait totalement dans les déplacements ou les courses en montagne de ses proches.

Retraité, il poursuit une intense activité : chirurgien-surexpert du centre de réforme de Grenoble, membre de la Commission municipale de Grenoble, vice-président de la Croix-Rouge de l'Isère, président-adjoint de la Prévention Routière.

En 1971, revenu dans la maison de ses pères à Veyrier, il se présente aux élections municipales, et sera élu maire, après la démission de Charles Meyrieux. Jusqu'en 1977, il va faire réaliser la construction de l'école maternelle, l'aménagement des chemins des Pérouges, les accès des Guerres et des Pensières jusqu'au lac ; réorganiser le service des eaux usées et créer le club du 3e âge.

J'ai eu le plaisir de le voir souvent aux réunions de la Société médicale annécienne surnommée "les puces savantes" et aux séances hospitalières qu'il continuait d'honorer de sa présence.

De nombreuses décorations (officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du mérite, chevalier des Palmes académiques, chevalier de la Santé publique, médaille d'honneur du Service de santé, médaille de vermeil de l'Académie de médecine, membre titulaire de l'Association française de chirurgie), ont distingué le Médecin-Général François Anthoine, qui toute sa vie a servi avec honneur et fidélité la devise de l'école de Santé militaire "Pro Patria et Humanitate".

La mort qu'il avait si souvent narguée, lui arrachant maintes victimes, le surprend dans son jardin, le 14 août 1992, à l'âge de 87 ans.

L'Académie Florimontane où il était entré en 1963 perd en lui un modèle dont toute la vie fut consacrée au service d'autrui, modèle dont j'essaierai d'être digne.

Paul BONNET.

Paul Coutin
(1920-1993)



L'an dernier nous quittait un florimontan savant, discret et travailleur : M. Paul Coutin.

Discret parce que le plus souvent noyé dans la masse de nos consœurs et confrères, attentif, silencieux, mais intervenant pour préciser un fait, une date, en érudit qu'il était, puisés dans la connaissance qu'il avait de l'Histoire. Il avait enseigné au Lycée Germain Sommeiller durant de nombreuses années l'Histoire et la Géographie.

Travailleur aussi, disais-je, parce qu'il avait présenté à notre Académie, bien des communications, des causeries, et parce qu'il se dévoua pour elle ces dernières années en acceptant la charge de trésorier.

D'un père natif de Saint-Pierre d'Albigny, travaillant à Nice à la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral et d'une mère bressane naquit en 1920 un fils Paul, qui vécut là sa prime jeunesse et y prit aussi un goût très prononcé pour les chemins de fer, goût qu'il conserva toute sa vie. Il aima garder de Nice le souvenir de ce qu'il en avait connu, enfant, avant les années quarante, les moindres recoins de la vieille ville, comme ceux du port. Il se plaisait souvent à rappeler les liens qui unissaient le Comté de Nice au Duché de Savoie.

Elève au Lycée, il gardera d'abord en mémoire les vacances d'été durant lesquelles un vieux prêtre, auquel il voua une reconnaissance particulière, lui donna des leçons de latin afin qu'il pût suivre des études classiques, à partir de la quatrième, puisqu'il avait commencé par une sixième moderne. Ses aptitudes à la langue de Cicéron lui permirent d'épauler ses enfants lorsqu'ils furent eux-mêmes lycéens.

Ensuite, il fut présenté, lorsqu'il était en première, à un concours d'anglais dont il sortit lauréat, ce qui lui valut un voyage d'un mois, en 1935, en Grande-Bretagne.

De ces premières années d'études, il conserva le souvenir d'enseignants possédant de réelles qualités pédagogiques, originales pour certains d'entre eux, dont le père de l'Académicien Thierry Maulnier.

Il se retrouve ensuite à Montpellier en classe préparatoire section lettres après le baccalauréat. Entre deux, il y a les Chantiers de Jeunesse, dans la Montagne Noire, son retour en Savoie sur les hauteurs de Saint-Pierre d'Albigny, où il trouve refuge afin d'échapper au S.T.O. (Service du Travail Obligatoire).

Il continue ses études en Histoire-Géographie, à Montpellier encore, et rédige une étude sur le Bassin d'Alès qui lui vaut le Prix du Meilleur Diplôme de l'année. A ces époques, il eut des maîtres qu'il n'oubliera jamais : Augustin Fliche, Jérôme Carcopino, Irénée Marrou.

Jeune professeur, Paul Coutin enseigne à Uzès où il se rendait à bicyclette depuis Nîmes, résidence de sa mère, ou alors, lorsqu'il voyageait en train avec quelques amis, dans le fourgon de queue, habitude déjà prise lorsqu'il était étudiant à Montpellier.

Il se vit par la suite affecté en Lorraine, à Longwy, puis à Sarreguemines où il rencontra Clarisse Guerlach qui devint son épouse. Celle-ci enseigna de longues années l'Histoire et la Géographie à Gabriel Fauré et à Raoul Blanchard.

La Sarre, avant qu'elle ne vienne constituer un nouveau "land" de la République Fédérale Allemande lui apparut comme un foyer culturel intense (dont il sut profiter), fréquenté par des artistes de talent, tel le pianiste Walter Gieseking, pianiste allemand (Lyon 1895-Londres 1956) virtuose de réputation internationale ; il fut l'un des meilleurs interprètes de la musique française pour piano, qu'il contribua à faire connaître en Allemagne.

Paul Coutin revient en Savoie en 1956, à Chambéry, puis à Annecy où il fixa la résidence de sa famille. Il enseigna au Lycée Berthollet, puis au Lycée Sommeiller.

Il fut aussi chargé durant une quinzaine d'années de l'enseignement de l'Histoire de l'Art à l'école des Beaux-Arts d'Annecy. Il prit rapidement part à la vie sociale et intellectuelle de la ville et du département.

Les anciens élèves se souviennent, outre des cours méticuleux et précis, documentés, destinés à éveiller l'esprit critique, d'activités hors du Lycée, d'initiation à la recherche aux Archives Départementales, ou, sur le terrain, de voyages proches ou lointains : plusieurs en Italie, dans la Yougoslavie de Tito lorsqu'elle commençait à s'ouvrir au tourisme, enfin jusqu'à Istanbul. Périples organisés notamment par le professeur de Sciences Naturelles, Mme Lambert, qui tenait à s'adjoindre à chaque fois le professeur Paul Coutin dont l'érudition ne se trouvait jamais en défaut. A sa manière, Paul Coutin fut un pionnier des classes de découvertes prônées aujourd'hui. Ces mérites lui furent reconnus, lorsqu'il fut proposé pour les insignes de chevalier des Palmes Académiques.

Sur le plan personnel, il fut un militant européen des premières heures, ce qui l'amena à rencontrer Alexandre Marc, ami d'Emmanuel Mounier et de Denis de Rougemont. Syndicaliste convaincu, il occupa pendant un temps le poste de secrétaire départementale du S.G.E.N. "Educateur" au sens propre du terme, il n'hésita pas à donner de son temps dans divers organismes de formation de jeunes (civique ou sociale), en sus des moments consacrés aux siens.

Son ouverture d'esprit héritée de ses années de Khâgne et ses connaissances ont contribué à donner à l'éducation de ses enfants la dimension culturelle qu'il estimait nécessaire pour leur vie d'adulte.

Soucieux de l'environnement, il demeura un fervent adepte du chemin de fer, comme un autre savoyard qu'il fréquenta : Louis Armand.

Il fut l'un des plus anciens abonnés de la célèbre revue "La Vie du Rail" et s'insurgea de manière véhémente contre la décision de la S.N.C.F. de déclasser, ce qui signifiait fermer définitivement, la ligne Annecy-Albertville qui serait aujourd'hui si utile et, quoi qu'on en dise, rentable. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater la saturation de la voie routière qui rejoint directement en fait Genève aux stations de Tarentaise.

Il demeurait aussi très attentif aux saisons et à la météorologie, habitude sans doute héritée de sa jeunesse niçoise lorsqu'il scrutait l'horizon, puisqu'il notait régulièrement les températures, les types de temps, le sens du vent. Il regrettait aussi qu'en raison de considérations de rentabilité commerciale on abandonnât certaines cultures traditionnelles de pommes, de poires, ou raisins, typiques de la Savoie, remplacées par des variétés standardisées.

Membre de l'Académie depuis 1962, il y fit toute une série de causeries, conférences, communications. Entre autres en 1986 : "La crise alimentaire de l'hiver 1846-1847 à Annecy" ; en 1981 : "J.-N. Deletraz". En 1984, Paul Coutin rend compte de certaines erreurs historiques qu'il a relevées dans l'ouvrage de Gaby Currel-Couttet intitulé : *Les folles années de Chamonix.*

Les florimontans pourront retrouver certaines d'entre elles imprimées dans *la Revue Savoisienne.* D'autres, faites dans diverses sociétés, n'ont pas été publiées, telle la conférence sur Mozart, l'année du bicentenaire en 1991. La musique de Mozart avait pour lui quelque chose de sacré en ce qu'elle confine au divin.

Il avait inclus, dans son action, son fils Bernard qui amène aussi sa contribution aux travaux de l'Assemblée, avec sa communication : "La transmission des biens en Savoie sous le régime sarde" (1981).

A moi-même, il apporte une aide amicale en complétant le sujet de ma communication sur J.-N. Deletraz (1981). Rappelons sa participation à la récente : *Histoire du diocèse de Genève,* aux Editions Beauchesne.

Ce qui nous rapprocha cependant, c'est l'amour de la philatélie que nous partagions. En réponse à une communication de M. Prévost, il présenta quelques aspects de la philatélie : collection thématique, maximaphilie, étude des oblitérations, etc. En 1988, il publie une étude très approfondie de la philatélie savoyarde avec de nombreuses reproductions de timbres savoyards. Il a été souvent consulté par des philatélistes ou des numismates auxquels il apportait de précieux éléments. Il le faisait avec une simplicité et un sens du service qui ont marqué tous ceux qui l'ont connu. Un de ses plaisirs récents fut de rencontrer le grand philatéliste italien Bollaffi.

Devenu membre effectif, il accepta la charge de trésorier. On lit dans le compte rendu de l'assemblée générale du 23 janvier 1985 : "Nomination du trésorier : l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Gérard Gaillard de la fonction de trésorier de l'Académie Florimontane à la date du 31.12.1984 et de la lettre de M. Paul Coutin du 20.1.1985 dont le président donne lecture. M. Paul Coutin, pressenti pour prendre cette fonction, déclare l'accepter. Sa lettre d'acceptation précitée est annexée au procès-verbal." Il a su remettre sur pied, avec rigueur, cette activité plus ou moins perturbée et présentement clarifiée.

Mais ce qui l'aura rendu le plus heureux est certainement sa famille, son épouse, et ses trois enfants auxquels il a transmis ses valeurs et son humanisme, ses treize petits-enfants qu'il chérissait et auprès desquels, face à la maladie, il a puisé la force nécessaire pour lutter, aidé par le dévouement de son épouse.

Il s'est endormi dans la foi, au soir de sa soixante-treizième année, et repose à Saint-Pierre d'Albigny, terre de ses ancêtres, à laquelle il est toujours resté très attaché, où il aimait se retrouver en famille dans la maison que sa femme et lui avaient fait construire il y a presque un quart de siècle et sur laquelle se trouve un cadran solaire avec comme devise cette recommandation de Saint Paul : *Ut filii lucis ambulate.* (Marchez comme des fils de lumière !)

J.-N. VANDEPUTTE.

François Plagnat
(1906-1993)



Lorsque l'Académie Florimontane m'a demandé de faire l'éloge de M. François Plagnat, j'ai été à la fois honoré et anxieux.

- Honoré, parce que demander à un vice-président de la Société d'Histoire Naturelle de Haute-Savoie de parler du fondateur de ladite Société est un honneur qui le touche.

- Anxieux, parce que je n'ai pas connu François Plagnat. C'était pour moi un nom et un titre sur le bulletin de la Société : "Président-Fondateur". Une silhouette dont on parlait avec respect. Puis, peu à peu, les ombres se sont estompées et, au fur et à mesure de mes recherches et de mes contacts, j'ai plaisir maintenant à vous dresser le portrait de cet homme de conviction que fut François Plagnat.

C'est un Savoyard bon teint qui naquit le 18 mai 1906 à Lugrin. Son père, Victor, était avocat et sa mère était la fille d'Eugène Perrier de la Bathie, ingénieur agricole, botaniste éminent et membre de l'Académie Florimontane. L'Académie entretint d'ailleurs des rapports si étroits avec cette famille qu'Ernest Perrier de la Bathie lui légua, en 1929, le tableau bien connu : "L'Idylle des cerises", qui relate un épisode de la vie de Jean-Jacques Rousseau, tableau exposé au château de Montrottier et qui ne peut être ni vendu, ni cédé par l'Académie Florimontane.

Ernest Perrier de la Bathie était un organiste qui alliait la musique et les sciences, puisqu'il publia deux études sur la flore et la faune qui rongeaient le bois des orgues d'églises. Il fallait une certaine audace pour publier ce genre de recherches.

François Plagnat fait de solides études secondaires, d'abord à l'externat Saint-François à Chambéry, puis à Versailles au Collège Sainte-Geneviève en "prépa" "Agro", puis il intègre l'Institut National Agronomique de Paris, en sort ingénieur, et choisit, comme école d'application, l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy.

Le 2 septembre 1933, il épouse Françoise Marie Portier de Bellair dont il eut deux fils : Emmanuel et Bernard.

Il commence sa carrière comme ingénieur des Eaux et Forêts à Gap, puis à Chambéry et à Annecy. Il devient alors le Conservateur des Eaux et Forêts des deux départements les plus boisés de France : les Hautes-Alpes et la Haute-Savoie dont le taux de boisement atteint 25 et 30% de la surface totale.

Il engage alors sa lutte pour la protection de la nature. C'est un écologiste avant l'heure. Sa connaissance de la forêt lui vaut de publier de nombreux articles dans des revues techniques et professionnelles. Il s'attaque aux rivières et aux lacs. Son étude et sa vision du Lac d'Annecy sont un modèle du genre : "Sa faune piscicole est constituée par 16 espèces, dont les principales sont : la Truite commune, l'Omble chevalier, un corégone hybride, la Carpe, la Tanche, la Brême, le Rotengle, le Gardon blanc, le Chevaine, l'Ablette mirandelle, la Suiffe, le Vairon, le Brochet, la Perche, le Chabot et la Lotte".

A propos de la pollution, il précise : "Un projet d'égouts collecteurs ceinturant les deux rives du lac est à l'étude pour ramener les eaux résiduaires à une ou plusieurs stations d'épuration, en liaison avec l'évacuation des égouts de la ville d'Annecy, et pour le rejet des eaux épurées du Fier. Puissent ces travaux, dont le coût serait d'environ un milliard six cents millions ne pas trop tarder pour sauver le Lac d'Annecy... Il n'est que temps."

François Plagnat est un passionné de la nature qu'il défend avec une rigueur toute scientifique. Il analyse, démontre, prouve qu'un environnement équilibré est indispensable à l'homme et, contrairement à ce que nous voyons trop souvent... il propose des solutions.

Fondateur de la S.H.N.H.S.

Il veut faire partager son amour de la nature au plus grand nombre possible de personnes. C'est pourquoi en 1950, avec M. Juge, professeur d'Histoire Naturelle au Lycée Berthollet, il a l'idée de fonder une section annécienne de la Société d'Histoire Naturelle de Savoie. Un peu plus tard, avec quelques amis, dont MM. Espinasse et Jacquet, il entame des pourparlers avec la S.H.N.S., et la sentant apte à voler de ses propres ailes, il crée la S.H.N.H.S. La séance inaugurale de la fondation de cette nouvelle Société a lieu le 12 décembre 1954 avec le soutien de sa grande sœur de Chambéry et sous le patronage de l'Académie Florimontane. M. François Plagnat est élu président à l'unanimité.

La même année, l'Académie de Savoie le reçoit en son sein. A cette occasion, il trace un admirable portrait du forestier moderne, qui aime la forêt comme une "haute maison", suivant l'expression de Ronsard car M. Plagnat est aussi un fin lettré.

Protecteur de la nature

En mai 1955, il fait le point sur la protection de la nature : "Le développement des sciences, les progrès industriels ont, avec d'autres causes, une influence manifeste sur la nature."

"La faune et la flore voient des espèces disparaître ou se raréfier. Une action lente mais prolongée de l'homme modifie les paysages ; c'est ce qui se passe avec le pâturage ou le feu. La disparition de la végétation entraîne l'érosion du sol, des cultures trop intensives, son épuisement."

"L'introduction d'espèces étrangères amène des bouleversements et des transformations irréversibles."

"Il n'existe, pour ainsi dire, plus de terrains intacts ayant conservé leur état primitif."

"C'est pourquoi, les amis de la nature ont songé à créer des territoires protégés où l'on essaye de conserver la nature dans son intégralité. D'où l'idée et la réalisation de "réserves" et "de parcs nationaux", dont les premières créations eurent lieu en France." Il explique alors clairement la différence entre "Les parcs nationaux qui sont, en principe,

destinés à protéger la nature en vue de l'éducation du public et les réserves, qui, au contraire, doivent maintenir intactes la faune et la flore. Celles-ci peuvent être intégrales si toute intervention humaine en est exclue et elles sont dirigées si l'action de l'homme est nécessaire pour maintenir l'équilibre et la permanence de certaines espèces. Un cas particulier est la réserve artistique, destinée à sauvegarder un endroit pittoresque en le maintenant dans son aspect naturel. Afin d'en assurer la pérennité, de telles réserves sont mobiles pour pouvoir les rajeunir."

"Toutes ces réserves, continue-t-il, en l'absence de législations spéciales, ne peuvent être créées qu'avec l'accord des propriétaires, ce qui en restreint considérablement l'efficacité. L'éducation du public est d'abord nécessaire pour qu'il comprenne l'utilité de la protection de la nature. ... Dans certains cas, il est possible d'aménager la nature, c'est-à-dire l'exploiter en maintenant l'équilibre rationnel. Il est souhaitable, en particulier, de respecter la vocation des terroirs et d'établir un équilibre agro-sylvo-pastoral où chaque parcelle recevra la culture qui lui convient le mieux. Dans les projets d'équipement hydro-électrique, il serait indispensable de tenir davantage compte d'un équilibre entre la nature et l'industrie."... Cela a été écrit il y a presque trente ans... l'environnement va-t-il mieux aujourd'hui ? Là est la question.

La nature et l'homme

En mars 1957, François Plagnat pose la question : Quelle est la place de l'homme dans la nature ? Et de répondre en philosophe : "L'homme est le principal et le plus dangereux ennemi de la nature parce qu'il n'y joue pas le rôle qui lui a été assigné. Au lieu de l'utiliser seulement et de la protéger afin de la conserver précieusement pour un usage normal, il en abuse et, par suite du progrès des sciences modernes, il la détruit ou la mutile en l'asservissant à ses instincts de cupidité et de jouissance." Il insiste : "L'homme moderne, trop intelligent, abuse des armes redoutables que le progrès des sciences met à sa disposition, faisant du roi de la création un puissant despote disposant cruellement de ses dociles sujets. C'est ainsi que sont examinés les trop nombreux viols de la nature par l'homme et leurs funestes conséquences, souvent lointaines et masquées par des bénéfices immédiats mais fallacieux. C'est un esprit matérialiste qui frappe ainsi les trésors de la nature. De nombreux exemples en sont donnés, pris dans la disparition de centaines d'espèces animales et végétales en l'espace d'un siècle, la destruction des animaux dits "nuisibles", le bruit, les pollutions des eaux et de l'air, l'abus des téléphériques, l'aménagement des fleuves, la création des chutes d'eaux par E.D.F., les lignes électriques, la mutilation des sites, etc." Il ajoute : "L'histoire a souvent démontré, plus ou moins brutalement d'ailleurs, que la nature est toujours la plus forte et qu'elle peut garder son coup de pied plus longtemps que la mule du Pape. Le présomptueux petit être humain ne peut en transgresser impunément les lois. L'homme manie en effet un boomerang d'une implacable précision, en détruisant souvent des équilibres vieux comme le monde et dont la nature livre rarement et difficilement le secret. Cet antagonisme entre l'homme et la nature est encore accru par le rythme trépidant de la vie moderne."

"La conclusion est que l'homme ne survivra que s'il sait "raison garder", en ayant l'impérieux devoir de concilier les exigences du progrès et celles de la nature, surtout depuis que ce grand enfant a, entre ses mains encore maladroites, l'allumette atomique."

François Plagnat, homme d'action

François Plagnat est certainement un philosophe, c'est aussi un homme d'action.

Il prend la défense des platanes de l'Avenue d'Albigny aussi bien que ceux de Veyrier.

Il dénonce la pollution en Chablais.

Il fait classer le Roc de Chère, il étudie la forêt du Semnoz et plus spécialement celle du Crêt du Maure.

Il joue un rôle de premier plan dans la création d'une société pour la sauvegarde des paysages et monuments de la Haute-Savoie.

En 1973, il publie une étude : "La pollution du Rhône recevant les égouts de l'agglomération genevoise." Reconnaissant la valeur de ses écrits, les sections scientifiques des Sociétés Savantes lui demandent souvent d'intervenir au cours de leurs congrès.

François Plagnat est un homme qui s'affirme, un homme au caractère bien trempé, qui ne cède pas volontiers et va obstinément vers le but qu'il s'est fixé. Chacun se souvient de ses rapports avec la Ville d'Annecy. C'était un homme exigeant.

Si François Plagnat est un homme de caractère, cela ne l'empêche pas d'être un humaniste. Outre la présidence de la S.H.N.H.S., il est reçu à l'Académie Florimontane, bien entendu, mais aussi à celle du Faucigny, à la Chablaisienne, à la Salésienne et, nous l'avons dit, à celle de Savoie.

Titulaire de la Croix de Guerre 1939/45, l'Etat l'éleva au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

Bon nombre de florimontans se souviennent d'une de ses dernières apparitions en public, tout au moins comme conférencier, dans le cadre des manifestations organisées pour le 4e Centenaire de la naissance de saint François de Sales ! François Plagnat évoque le milieu familial, le cadre savoyard, la nature où est né et a vécu le Saint. Il montre comment les plantes, les animaux, les abeilles et les phénomènes atmosphériques ont influencé l'œuvre de l'Evêque de Genève. Il cite les passages des lettres du Saint où il est question de la nature. Il met en valeur l'œuvre de l'auteur de "L'Introduction à la vie dévote", un "saint bien de chez nous" qui aimait et admirait la nature.

C'est en homme de conviction, en homme de bien que mourut, le 14 juin 1993, à Seynod, François Plagnat, à l'âge de 87 ans.

Gérard LOUCHET.

Joannès Beauquis
(1921-1992)

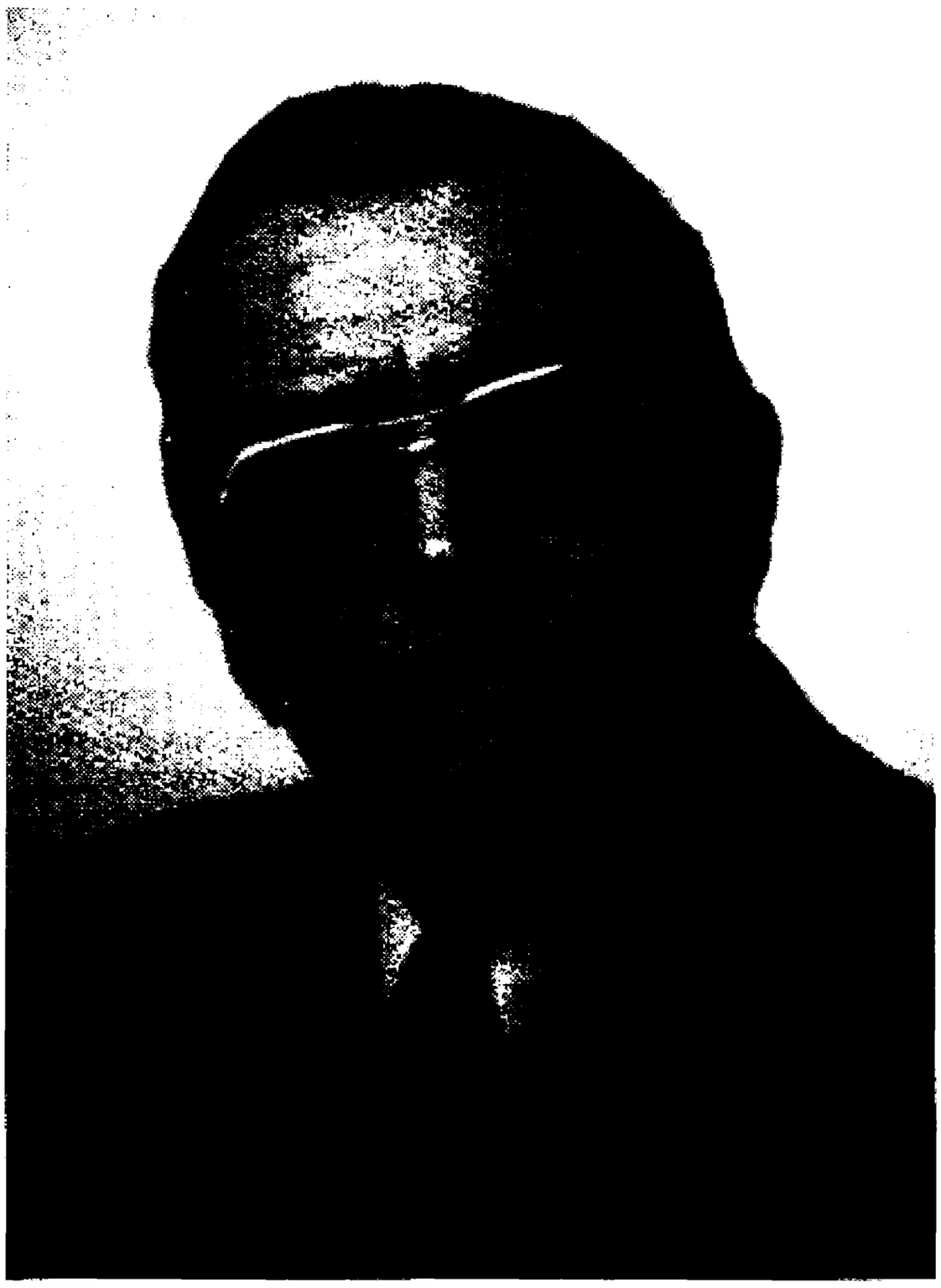

Avant d'évoquer le souvenir de Joannès Beauquis, qu'il me soit permis de remercier M. Grandchamp et M. de La Chanonie, pour les précieuses informations qu'ils ont bien voulu me communiquer. Sans eux ma tâche eut été grandement difficile puisque je ne l'ai pas connu.

*
* *

Le 27 janvier 1992, la Haute-Savoie, et plus particulièrement le milieu agricole, apprenait avec tristesse le décès de M. Joannès Beauquis, maire de Chavanod. Tout au long de sa vie, M. Beauquis avait, par ses diverses activités, consacré beaucoup de temps au service de l'agriculture haut-savoyarde. Au-delà de ses activités professionnelles et politiques, il avait mené une action associative très riche et dynamique, sans jamais se ménager.

Né en 1921 à Chavanod, dans une famille d'agriculteurs, il fit ses études secondaires au collège Saint-Joseph de La Roche.

Il dut revenir plus tôt que prévu sur la ferme familiale en raison du décès de son père, pour prendre sa place d'aîné auprès de sa mère et de ses frères, mais avec le souci et la volonté de continuer une formation professionnelle par les moyens à sa disposition.

Dès les années 1935-1939, les mouvements de jeunesse, et en particulier la Jeunesse Agricole Chrétienne (J.A.C.) accordaient une place prépondérante à la formation des jeunes paysans, à la prise de conscience du "métier" d'agriculteur, et cela grâce à des Cercles d'études, des cours par correspondance, des journées de formation, des semaines rurales, etc.

Vient le temps du service dans les chantiers de jeunesse. Ce fut une période marquante, dont il voulut faire revivre l'esprit de solidarité et d'amitié, en relançant après sa retraite en 1982-1983 une amicale très active des anciens des Chantiers de jeunesse dans la région annécienne.

Désireux de découvrir d'autres formes d'agriculture, Joannès Beauquis voyagea après la Libération aux Etats-Unis où il fit un séjour d'un an, acquérant en particulier une riche expérience en matière d'arboriculture.

Dès son retour, il reprit son activité de militant agricole et, par son dynamisme et ses qualités humaines, il contribua grandement à la modernisation de l'agriculture haut-savoyarde et fut en plusieurs domaines un novateur.

Une fois la paix revenue, et l'équilibre économique rétabli, l'agriculture en Haute-Savoie, comme partout en France d'ailleurs, se métamorphosait véritablement : arrivée de moyens mécaniques puissants, sélection des semences et des espèces animales, meilleure connaissance et utilisation des engrais et produits de traitement. Tous ces changements ne s'effectuaient pas tout seuls : il fallait des hommes dynamiques, capables de motiver les agriculteurs et de leur faire prendre conscience de la nécessité de s'adapter à de nouvelles règles économiques et à de nouvelles méthodes. Joannès Beauquis fit partie de ces hommes qui surent redonner un élan au monde rural, grâce à la formation des hommes, à l'enseignement agricole, et à la constitution de nouvelles organisations syndicales et professionnelles.

Ces jeunes agriculteurs, qui avaient reçu les fruits des premières formations de la J.A.C. voulaient améliorer leur travail pour mieux vivre, mieux gérer leurs exploitations, prendre leurs responsabilités dans de nouvelles organisations professionnelles.

Après son mariage, Joannès Beauquis, qui a laissé l'exploitation familiale à son frère, se met au service du syndicalisme agricole et des organisations qui relancent leurs activités après la guerre. C'est une époque de pionniers, où tout, ou presque, est à créer : ces militants se retrouvent au sein des mêmes organismes et institutions du monde agricole : Fédération des syndicats d'exploitants agricoles (F.D.S.E.A.), Fédération des producteurs de fruits de Haute-Savoie, Mutualité Sociale Agricole, Crédit Agricole, mouvement des coopératives.

A partir des années 50, les diverses productions agricoles tendent à se définir, à se spécialiser : élevage-lait, cultures maraîchères, viticulture et arboriculture, qui étaient les domaines de prédilection de Joannès Beauquis.

Il va s'atteler avec conviction et passion à cette tâche, d'abord aux côtés de M. Joseph Gaudin, directeur à la fois de la Chambre d'Agriculture et de la Confédération Générale de l'Agriculture (C.G.A.), dont le président est alors M. Verdonnet.

C'est pendant cette période, et jusqu'en 1965, que Joannès Beauquis aura la responsabilité de la rédaction de la mise en pages du journal *Le Paysan Savoyard*, sous la responsabilité de M. Gaudin, également directeur du journal. A cette date, il transmettra le flambeau, qui incombe actuellement à M. de La Chanonie.

Il se consacre alors complètement à la fonction de directeur de la F.D.S.E.A., qui lui avait été confiée depuis 1961, et qu'il assumera jusqu'en 1977 sous les présidences successives de MM. Mégevand, Liaudon et Meynet.

Parmi beaucoup d'autres actions mises en œuvre par Joannès Beauquis pendant la première décennie de son activité syndicale, citons en particulier le lancement et l'animation, avec Georges Daviet, du Centre de comptabilité-gestion et d'économie rurale, dont il sera longtemps le secrétaire général.

Puis en 1977, M. Beauquis quitte sa fonction de directeur de la F.D.S.E.A. pour devenir le directeur et l'animateur de l'Association Marque collective Savoie. Dès le début des années 60, on avait pris conscience de la nécessité d'obtenir des productions viticoles et fruitières de qualité : ce fut tout d'abord la naissance du Label Savoie pour les pommes et les poires. M. Beauquis allait se dévouer à cette nouvelle cause, au service de la commercialisation des produits de qualité de l'agriculture savoyarde.

M. Beauquis était également administrateur de la Caisse locale de Crédit Agricole du Sud-Est et de la région d'Annecy, puis d'Annecy-centre, et il continua à participer ac-

tivement aux réunions et manifestations locales du Crédit Agricole, même après sa retraite.

Son attachement profond à la terre, à la tradition et à la culture savoyarde, ont conduit M. Beauquis à participer aux travaux de l'Académie Florimontane, dont il fut membre effectif à partir de 1979. Il lui fut confié la gestion de la ferme et du domaine de Montrottier, tâche dont il s'acquitta avec dévouement.

Le 7 mars 1984, M. Beauquis prononçait devant cette assemblée l'éloge de Charles Devant, ingénieur des Arts et Manufactures (1887-1979).

M. Beauquis est également l'auteur d'une importante contribution à un ouvrage collectif, le numéro 5 des Cahiers de Civilisation alpine, dont le thème était "Travailler la terre en Savoie et en Piémont", paru en 1985. M. Beauquis avait dressé à cette occasion un tableau de l'agriculture contemporaine en Savoie du Nord.

Pendant sa vie professionnelle, M. Beauquis a participé activement à la vie associative de sa commune : il fut pendant de longues années à la tête des pompiers bénévoles.

Au décès du maire de Chavanod, M. Favre en 1976, M. Beauquis se présenta aux élections municipales et fut élu maire. Ce mandat fut renouvelé en 1977, 1983 et 1989. Il s'y consacrait entièrement depuis qu'il avait pris sa retraite, en 1982.

A ce titre, il faisait partie du bureau du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy.

En sa double qualité de cadre agricole et de maire de Chavanod, M. Beauquis était administrateur du Lycée agricole de Poisy. Il était également major prime du Portique du Sarto d'Annecy.

Homme de communication, d'un naturel agréable, intègre et dévoué, Joannès Beauquis aura été pendant toute sa vie au service de la collectivité, et plus particulièrement du milieu agricole.

Hélène VIALLET.

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1994

INTRODUCTION

La chronique archéologique de l'année 1994 regroupe 13 notices sur des sondages, des fouilles ou des études de monument, comme la galerie romaine du *Châtelard* à Passy, réalisés effectivement durant cette année. On l'a complétée par une synthèse des résultats acquis à Viuz-Faverges lors des fouilles exécutées sur le tracé du contournement routier de l'agglomération en 1992-1993 et une étude sur l'origine des marbres recueillis sur ce site, réalisée par des chercheurs du Muséum de Genève et de l'Université de Berne mais également par l'étude de plusieurs pièces de vaisselle métallique du haut Moyen Age, d'un très grand intérêt historique, découverts sur la commune d'Annecy-le-Vieux, dans les années 80.

Si les opérations effectuées en 1994 couvrent l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie on note encore une forte disproportion entre l'arrondissement d'Annecy totalisant 7 sites et les autres où seuls deux sites pour chacun d'entre eux ont fait l'objet de recherches. Quant au fait que la majorité des sites de l'arrondissement d'Annecy appartiennent à des communes du bassin annécien il s'explique sans doute par l'intérêt croissant de ces communes pour leur patrimoine mais également par la plus grande disponibilité des archéologues, basés pour l'essentiel sur Annecy.

On observe également que le nombre d'opérations entrant dans le cadre de programmes de recherches (4) ou réalisées à la demande des collectivités (2), préalablement à des projets de mises en valeur, tend à s'équilibrer avec celui des opérations effectuées dans le cadre de programmes de construction ou de restauration (7) mais ce phénomène est lié à tant de paramètres qu'il ne saurait correspondre à une réelle évolution de l'archéologie.

Mais l'année 1994 fut marquée par la disparition de Paul Dufournet, compagnon d'études et de recherches de Pierre Broise qui nous avait quittés l'année précédente. Né en 1905, architecte lui aussi mais se consacrant à l'urbanisme, il était tout autant passionné d'archéologie.

Il fit de la région de Seyssel et de la Semine le terrain de ses investigations et y rassembla une multitude d'informations et de données qui lui servirent de bases à son remarquable ouvrage *Pour une archéologie du paysage*, paru en 1978, engendré par la commune de Bassy à laquelle il était attaché par ses origines familiales. Son extrême intérêt pour le Rhône dont il participa à démontrer l'importance commerciale dans l'antiquité l'amena à redécouvrir le site portuaire romain de *Condate* ce

dont la communauté scientifique lui est redevable puisqu'elle permit l'engagement d'une grosse opération archéologique en 1978-1980 lors des travaux de la C.N.R.

Sa quête de connaissance et son application à ne rien laisser au hasard le conduisirent à publier de superbes ouvrages sur le folklore et l'art populaire en Savoie et quelques études indispensables sur la céramique savoyarde et tout particulièrement sur celle de Vanzy.

Joël SERRALONGUE,
archéologue départemental.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PRÉHISTOIRE

NÉOLITHIQUE

ANNECY-LE-VIEUX, La Tour (lac d'Annecy),
(coord. Lambert : 896, 500/2107, 600 ; alt. env. 445 m)

La Tour est le dernier en date des sept sites littoraux mis en évidence au cours de ces cinq dernières années sur le lac d'Annecy à partir des indications fournies par C. Dupont, riverain du lac et pratiquant assidu des activités subaquatiques.

Durant l'automne 1994, une campagne de prospection et d'évaluation a été menée selon la méthode maintenant habituelle pour les sites lacustres alpins (tansects par carottages, topographie de pieux, échantillonnage pour datation...).

Situé à l'extrémité nord-est du lac, le site se développe sous 2 m de profondeur dans la partie méridionale de la beine qui va en se rétrécissant d'Annecy-le-Vieux aux contreforts du Mont Veyrier.

L'emprise du site est estimée à 100 m du nord au sud pour 30 m transversalement. Il se marque en surface par une ténevière peu dense, hormis dans la partie nord où un monticule s'individualise nettement.

Les pieux sont peu visibles, de faible diamètre (8 à 12 cm) et érodés jusqu'au niveau des sédiments. Pour certains, seule la pointe est conservée. Les essences présentes sont variées : chêne, résineux et bois blancs. La topographie de 8 triangles de 5 m de côté montre que la densité est très faible : 0,12 pieux/m^2.

Deux transects par carottages ont été effectués transversalement au site (17 carottes au total). Il n'a pas été observé de niveau organique. Les sédiments rencontrés sont des craies fines, homogènes, passant vers le tombant à des craies granuleuses riches en débris de mollusques. En surface, le seul matériel recueilli est une meule en molasse à surface active concave.

Afin d'obtenir des éléments de datation, 13 pieux en chêne ont fait l'objet d'un échantillonnage. Ils se répartissent en deux lots selon leur section et l'aspect de leur pointe : d'une part des refendus à pointe conique (3 pieux) et d'autre part des circulaires à pointe en biseau.

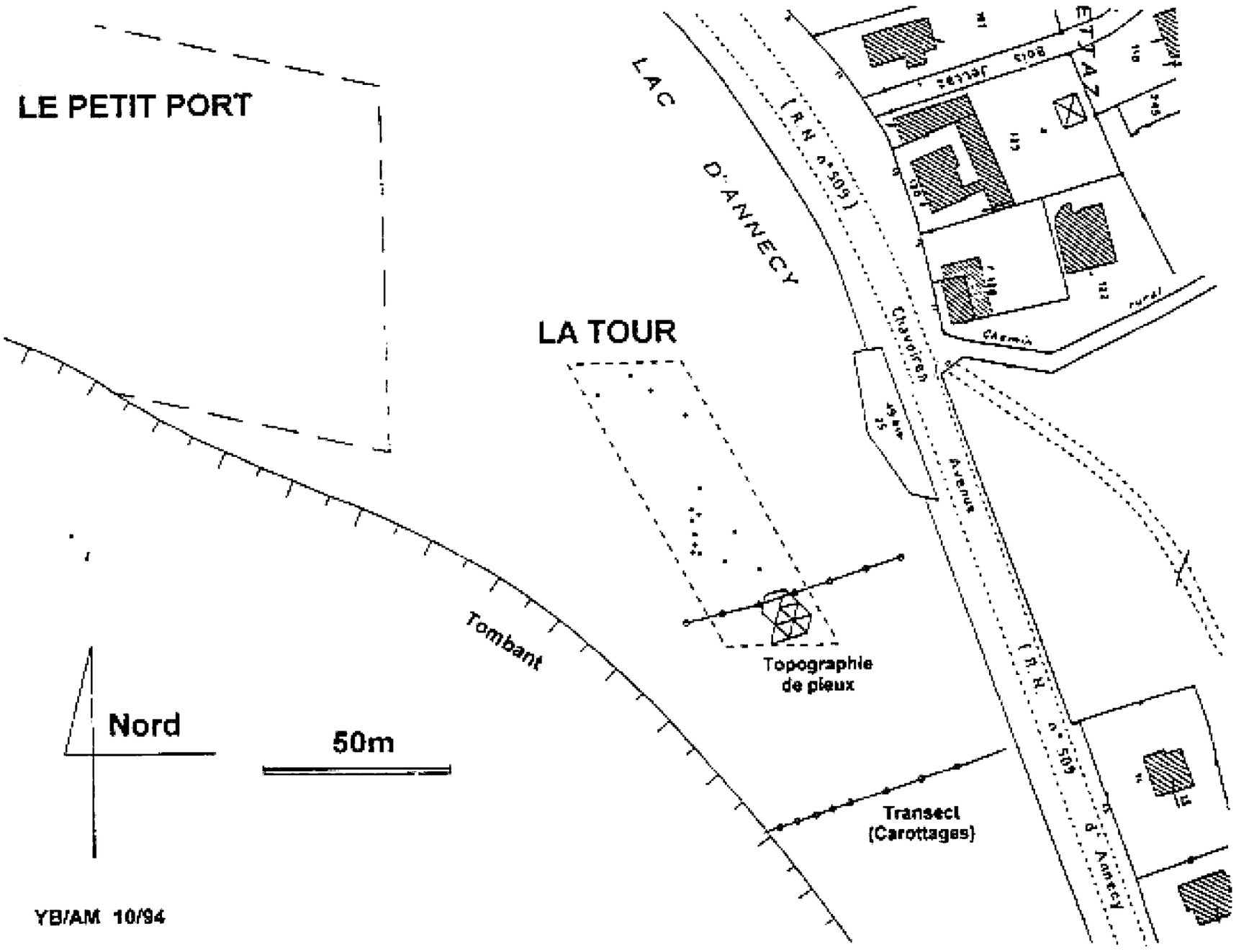

Plan de localisation de la station de *La Tour.*

L'analyse dendrochronologique (Archéolabs) a montré que les courbes sont longues pour les premiers (plus de 90 ans) et très courtes pour les seconds (moins de 27 ans). Les références obtenues pour chacun des lots n'ont pas pu être synchronisées entre elles ni avec les courbes obtenues sur le site du Petit Port (abattages de -3058 à -3026)[1]. Elles n'ont pas pu être datées en absolu.

L'analyse radiocarbone d'un pieu du deuxième lot a fourni la date brute de 4832 ± 41 BP, soit après calibration -3775-3515 cal. BC (ARC 1220).

Le site de *La Tour* correspond donc au minimum à une station du Néolithique moyen. En raison d'une érosion intense, les pieux visibles ne sont qu'une partie de ceux initialement présents. Il est très probable que d'autres stations se sont développées au cours du Néolithique sur le même emplacement.

Appartenant à une période qui n'a été mise en évidence que récemment dans le domaine lacustre alpin francais[2], ce site constitue un jalon important de l'histoire du lac d'Annecy.

Yves Billaud,
A.R.E.O.L.L.

---

(1) Marguet A., Orcel A., Orcel C. (1988) "Problèmes posés par la fouille et l'interprétation des vestiges d'habitats néolithiques dans le lac d'Annecy. Le Petit Port à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie)". *Actes du 12e colloque interrégional de Lons-le-Saunier,* 1985, p. 67-87.

(2) Billaud Y., Marguet A. (1993), Etat des connaissances sur les périodes d'occupation littorale du Lac d'Annecy. Le nouveau regard apporté par les travaux récents. *Cahiers d'Archéologie subaquatique,* 11, 111-123.

SAINT-JORIOZ, Les Marais (lac d'Annecy),
(coord. Lambert du site n° 1 (point 000) 898,740/2100,058 ; alt. du sol ± 444,7 m)

Découvert en juin 1989, à l'occasion de l'étude d'impact préalable aux projets de restructuration du littoral communal, le gisement immergé de Saint-Jorioz, *Les Marais,* avait fait l'objet, en décembre 1990/janvier 1991(3) puis en mai/juin/juillet 1992(4), de prospections subaquatiques dont les objectifs principaux étaient la description de la nature des fonds sous-lacustres concernés, la délimitation des emprises archéologiques préservées et l'échantillonnage des éléments nécessaires aux divers calages chronologiques.

Les premières investigations avaient ainsi permis le positionnement topographique de 706 pieux sur environ 1 172 m^2, l'évaluation du contexte stratigraphique du site par des carottages et la mise en évidence, dans un sondage limité, d'un petit niveau organique contenant quelques mobiliers archéologiques caractéristiques du Néolithique moyen de faciès culturel Cartaillod. L'analyse de plusieurs dizaines d'échantillons de pilotis avait abouti à la datation des vestiges par le radiocarbone (ARC. 671 : 5070 ± 50 BP, soit -3990-3720 cal. BC et ARC. 1028 : 5135 ± 50 BP, soit -4040-3790 cal. BC) et par la dendrochronologie (phases d'abattage entre les années -3794 et -3783).

En 1994, une troisième et dernière campagne de prospection, du 28 juin au 25 juillet (2 à 3 agents, 18 journées, 116 h 20 en 41 plongées), a permis de compléter le plan de répartition des pilotis dans les franges nord-ouest de l'habitat sous-lacustre et de poursuivre les relevés topographiques, dans 134 unités triangulaires de 5 m. 417 nouveaux pilotis ont ainsi été localisés sur 1 440 m^2, portant leur nombre total à 1 123 et la surface étudiée à 2 612 m^2, soit une densité assez faible de 0,4 pieu par m^2.

La délimitation des emprises archéologiques, repérées sur une bande de 165 m de long et 30 m de large, parallèle au rivage actuel, a été précisée par 7 profils bathymétriques de la plate-forme lacustre. Les études sédimentologiques et palynologiques de plusieurs nouveaux carottages manuels devraient permettre la reconstitution de l'environnement de cette installation littorale, la plus ancienne actuellement connue autour du lac d'Annecy à contenir encore un niveau organique d'occupation (altitude 444,5/444,9 m).

Pour ce qui concerne la datation absolue des vestiges, l'étude dendrochronologique complémentaire de 14 nouveaux échantillons de pilotis, des sapins, est venue confirmer les premières analyses et démontre la contemporanéité relative des bois provenant des différents secteurs de gisement (séquence Archéolabs réf. 9019 SJ (Abies) de 58 ans à partir de 31 échantillons). Une troisième datation par le radiocarbone complète le corpus initial (ARC. 1222 : 4920 ± 47 BP, soit -3905-3545 cal. BC).

---

(3) "Chronique archéologique", dans *Revue Savoisienne* 1991, p. 21-22.
(4) "Chronique archéologique", dans *Revue Savoisienne* 1992, p. 14-16.

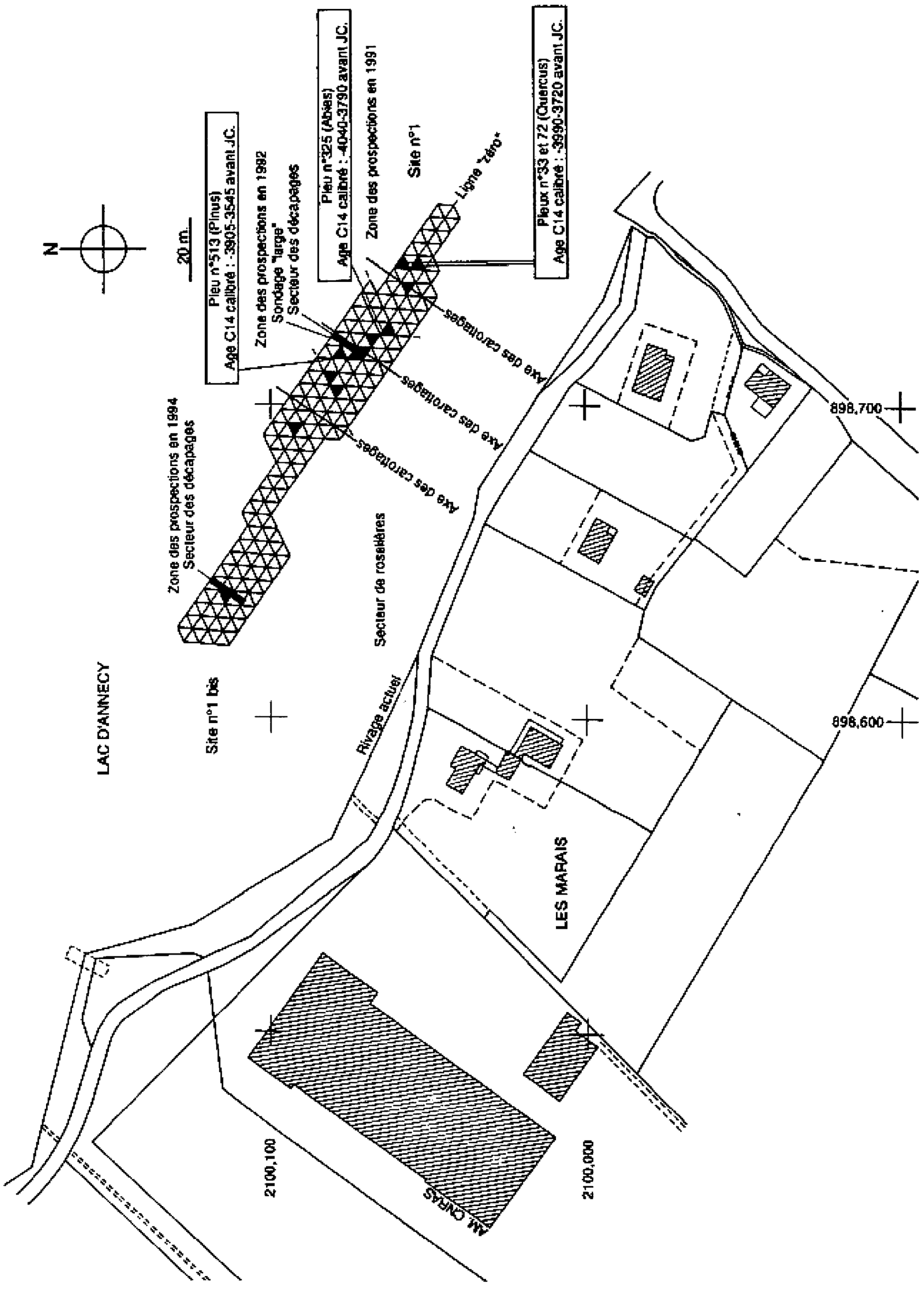

Plan de localisation des recherches (secteurs topographiés, axes des carottages, secteurs décapés, sondage stratigraphique, zone des prélèvements, situation des analyses C14) dans l'emprise du projet de restructuration du littoral.

En noir les secteurs des prélèvements de bois destinés aux analyses dendrochronologiques.

(Dessin A. Marguet/CNRAS, d'après plan cadastral au 1/1000, section AI, année 1981).

En matière de recherches environnementales dont l'objectif est de retracer les oscillations climatiques des 15 derniers millénaires pour reconstituer les fluctuations du niveau du lac et l'histoire de la végétation, un projet CLIMASILAC (convention Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy/Ministère de la Culture en cours de signature) a connu un début de réalisation. C'est ainsi que des sondages de reconnaissance des séquences stratigraphiques et des prélèvements à des fins d'analyses ont été effectués sur deux sites positionnés l'un en dehors du gisement archéologique à environ 2 000 m à l'aval de celui-ci, au lieu-dit *Chez Fernex*, l'autre proche du gisement archéologique, à 300 m à l'amont, au lieu-dit *Le Beau*.

Sur la base de profils géophysiques (Gilles Bossuet), longs d'environ 400 m (mesures tous les 50 m), entre les altitudes 452,4 et 446,9 m, une première série de sondages a été réalisée (du 10 au 14 octobre) par les équipes du CNRAS et du Laboratoire de Chrono-Ecologie, suivant des transects perpendiculaires à la rive, avec une sonde mécanique de type APAGEO appartenant au Laboratoire (cette sonde, munie d'un carottier russe, permet de prélever les sédiments sans les perturber).

Si les sondages du transect aval ont vite bloqué sur les matériaux grossiers constituant le cône de déjection du Laudon (profondeur maximale : -4 m), le sondage n° 1 du tansect amont, a atteint 17 m de profondeur (altitude de départ 446,95 m/altitude atteinte 430,00 m) et a été entièrement échantillonné (alternances de sédiments sableux et limoneux ± argileux). Il fera l'objet, dans l'année qui vient, d'analyses palynologiques (Hervé Richard et Pascale Ruffaldi), malacologiques (Jacques Mouthon) et sédimentologiques (Michel Magny).

Au vu des premiers résultats obtenus, de nouveaux sondages pourront être réalisés, à l'automne 1995, qui viendront conforter les observations faites ces dernières années sur d'autres gisements archéologiques littoraux, tels que Annecy *Le Port* (Néolithique final et Age du Bronze final), Annecy *quai Eustache Chappuis* (du IXe millénaire avant notre ère au XVIIIe siècle après JC), Doussard *Le Bout-du-Lac* (Age du Fer), Duingt *Ruphy* (Age du Bronze final), Sevrier *Les Mongets* (Age du Bronze ancien), Talloires *Angon* (Néolithique final), etc.

André Marguet,
CNRAS.

PRÉHISTOIRE/ÉPOQUE MODERNE

ANNECY, Place de l'Hôtel de Ville,
(coord. Lambert : 894, 280/2107, 050 ; alt. 448,50 m)

La mise en chantier d'un vaste parking souterrain (50 m de diamètre x 20 m de profondeur) sur la place de l'Hôtel de Ville, à proximité de la zone de contact entre l'un des deux émissaires du lac, le canal du Vassé et l'ancien fossé médiéval (actuel quai Eustache Chappuis) longeant le bourg à l'est, nous a conduit à participer à ce projet pour lequel aucun accord préalable ne stipulait notre intervention. Outre la proximité des fortifications médiévales, cet espace se situe dans le voisinage du site portuaire romain (chenal du Thiou) et dans le territoire potentiel des

villages lacustres du Néolithique et de l'Age du bronze final, repérés dès 1884 (chenal du Thiou, île des Cygnes).

La première phase d'investigation, en novembre et décembre 93, s'est limitée au suivi des travaux de découpe des parois moulées et de creusement des puits de décompression ; le seul niveau archéologique rencontré, vu la faible profondeur de ces sondages (1 m), est le remblai mis en place en 1842 pour assainir l'espace devant le futur hôtel de ville, construit de 1847 à 1855.

La seconde phase (5 janvier - 8 mars 1994) s'est déroulée durant les terrassements dans un espace concédé par la mairie, limité au quadrant nord-ouest du parking ; les résultats obtenus dans cinq sondages, enregistrés dans 58 m linéaires de profils stratigraphiques, conduisent à une meilleure connaissance de cette zone dans son évolution historique et géomorphologique, liée à la présence de l'ancien exutoire du lac.

Principaux résultats :

Au début de l'intervention, sous les remblais du XIXe s., sont apparus les vestiges d'un mur maçonné, large d'1 m, correspondant au mur d'enceinte édifié par les religieuses de la Visitation en 1646 autour de l'île du Clos Lombard ou île de Nazareth ; ce mur, abattu en 1842, s'étirait sur une longueur de 770 m pour une hauteur, à l'origine, de 4,40 m ; il était construit en retrait des berges du lac mais à l'aplomb des canaux du Vassé et du Thiou et le long du fossé médiéval appelé "La Grenouillère". Le remplissage de ce fossé, fouillé sur une infime longueur, a livré du mobilier céramique et monétaire de la seconde moitié du XVIIIe siècle(5).

En limite nord-ouest du parking, soit à une vingtaine de mètres du canal du Vassé, l'élévation du mur reposait sur une fondation de gros pilotis en résineux (33 pieux, certains d'une longueur de 4 mètres, ont été topographiés) visant sans doute à le stabiliser dans un secteur particulièrement mouvant (date radiocarbone ARC. 1076 : 315 ± 50 BP, soit + 1445 + 1655 cal. AD). (cf. cliché).

La fondation s'enfonce dans un niveau de tourbe, contenant des matériaux organiques et quelques déchets d'ateliers (cuir et cuivre), daté des XVe-XVIIe s. (altitude 445,70 m) (ARC. 1164 : 420 ± 40 BP, soit + 1415 cal. AD).

Ce niveau de tourbière recouvrait des éléments de bois travaillés des XIIe-XIIIe s., recoupés par la fondation en pilotis du mur de 1646 ; (altitude 445 m) (ARC 1163 : 774 ± 40 BP, soit + 1165 + 1280 cal. AD).

Ces niveaux successifs s'inscrivent dans le tracé d'un ancien chenal préhistorique dont les litages de matériaux organiques, scellés par des alluvions grossières (graviers du Fier ?), ont pu être datés par le radiocarbone ; (altitude 442,40/442,80 m) (ARC. 1157 : 8885 ± 60 BP, soit -8040-7705 cal. BC et ARC. 1139 : 8735 ± 64 BP, soit -7950-7550 cal. BC).

---

(5) Un prix-fait conservé aux Archives Départementales nous indique que ce fossé fut encore curé en 1742.



A droite, le mur d'enceinte construit en 1646 autour du Clos Lombard, reposant sur une fondation de gros pilotis ; ces pieux traversent un niveau de tourbe, daté au radiocarbone entre 1415 et 1625 puis un niveau dans lequel reposent des bois travaillés en chêne, datés entre 1165 et 1280. (Photo J. Serralongue).

Les observations n'ayant pu être poursuivies au-delà de 6 m de profondeur, on ne peut que regretter, compte tenu de l'appartenance de ces niveaux au VIIIe millénaire avant notre ère, l'extrême précipitation de cette intervention, consécutive à un dérapage administratif ; l'opportunité de saisir les fluctuations du niveau des eaux du lac d'Annecy, dans le contexte de son exutoire, durant le Tardiglaciaire, l'Holocène et l'Actuel, nous a échappé.

André Marguet,
CNRAS,
Joël Serralongue,
SDAHS.

HISTOIRE

PÉRIODE ROMAINE

FAVERGES, Viuz-Faverges,
rocade nord de Faverges,
parcelles 755, 856-859, 863, 864, 866, 868, 870, 884, 894, section C,
(coord. Lambert : 907, 270/2091, 240 ; alt. 500 m)

En 1988-1989, une première campagne de fouilles sur le tracé provisoire du contournement de Faverges conduit à la découverte, au nord du hameau de Viuz, dans un secteur archéologique particulièrement sensible[(6)], d'un alignement de sept petits bâtiments romains ; cer-

(6) Le secteur nord du vicus de *Casuaria* a été révélé par les fouilles d'A. Piccamiglio et R. Colardelle.

tains évoquent par leur forme les temples de tradition indigène appelés *fana* d'autres des *sacella* ou chapelles, hypothèse qui se trouve renforcée par la présence dans deux d'entre eux de dépôts votifs ou de fondation(7).

En 1992-1993, une nouvelle campagne est programmée(8), l'emprise de la route étant portée à 32 mètres de large ; l'extension s'est faite pour les 2/3 au nord, au pied du roc de Viuz, dans une épaisse zone d'éboulis sous laquelle se poursuit cet ensemble monumental.

Au total la zone étudiée couvre une surface d'environ 6 500 m^2 ; elle s'étend immédiatement au nord d'un secteur riche en vestiges d'époque romaine, révélés soit par des photographies aériennes soit par des fouilles ponctuelles ou systématiques : — en 1971 découverte d'un trésor monétaire de 2 306 deniers et *antoniniani* à l'intérieur d'une construction en petit appareil, complétée dans les années 70 par celle d'une petite fibule en or ; — en 1977-78, lors des fouilles de l'église de Viuz(9), mise en évidence d'importantes structures romaines, réutilisées en partie lors de la construction de la première église au VIe s. Dans l'emprise même du chantier, découverte par le propriétaire dans les années 80 d'un bassin en pierre et de plusieurs centaines de monnaies.

Dans la zone fouillée en 1992-1993 deux secteurs sont à distinguer : le premier s'applique aux constructions encloses dans un mur d'enceinte, le second aux constructions extérieures à ce mur mais uniquement fouillées dans le secteur oriental. Le premier secteur(10) couvre une surface d'environ 6 000 m^2 et se développe sur une longueur de 145 m pour une largeur maximum de 42,50 m, le second, à l'est(11), sur une longueur de 40 m pour une dizaine de mètres de large de même qu'à l'ouest(12) où des structures ont été affleurées par les travaux routiers sur une distance équivalente.

De la masse documentaire réunie lors de cette opération, il est indispensable, pour la pertinence de cette présentation, de réunir tous les éléments caractéristiques en les synthétisant mais également en insistant sur ceux mis au jour dans le secteur 1 qui sont les plus remarquables bien qu'encore sujet de contradictions car non assez déterminants (voir plan).

1) Le mur d'enceinte.

Dégagé intégralement au nord sur une longueur de 160 m, il s'ancre, en un tracé irrégulier, dans le pied de l'éboulis ; interrompu à l'ouest pour ménager l'installation d'un bassin, il reprend ensuite sur une longueur de 40 m selon un tracé rectiligne puis forme un retour, reconnu

---

(7) Alain Canal, "Chronique archéologique", dans *Revue Savoisienne*, 1988, p. 28-30.

(8) Si la première campagne a été financée par l'Etat (D.D.E.) et placée sous la responsabilité d'A. Canal, ITA au Service Régional de l'Archéologie, la seconde fut intégralement prise en charge par le Conseil Général de la Haute-Savoie et placée sous la responsabilité conjointe d'A. Rébiscoul, AFAN et J. Serralongue, archéologue départemental.

(9) R. Colardelle, *Les premières églises de Viuz à Faverges (Haute-Savoie), Contribution de l'archéologie à l'étude des paroisses alpines*, SADRAH, Grenoble, 1982.

(10) Parcelles 856-859, 863, 864, 866, 868, 870, 884.

(11) Parcelle 755.

(12) Parcelle 894.



Plan partiel du sanctuaire romain de Viuz-Faverges.

sur une longueur de 25 m ; deux tronçons d'un mur intermédiaire, orienté nord-sud, semblent délimiter une sous-enceinte à l'ouest ; l'enceinte principale a été l'objet de reconstructions partielles comme en témoignent les divers matériaux et appareils mis en œuvre ; ces travaux ont entraîné des modifications de tracé permettant de nouvelles circulations intérieures.

2) L'entrée orientale (39) et le portique (14).

Au nord-est, le mur d'enceinte vient s'appuyer sur les derniers affleurements du roc de Viuz puis forme un retour, reconnu sur 12 m de long, percé d'une porte donnant accès à l'ensemble monumental ; cette porte ouvre sur un portique, large de 2,50 m et long de 64 m qui conduit à la galerie périphérique d'un *fanum* puis se poursuit sur une longueur de 40 mètres où il n'est attesté que par des tronçons de murs et des socles de piliers. Couvert d'une toiture en tuiles, ce portique s'ouvre au sud sur un espace de 100 m de long dans son axe est-ouest, espace que les photographies semi-aériennes prises en 1976[13] révèlent peu construit à l'exception du secteur méridional et de l'extension de l'hypothétique enceinte secondaire.

3) Le bâtiment quadrangulaire à galerie périphérique (10).

Fouillé en 1988, ce bâtiment se compose d'une *cella* (espace sacré) de 5,20 × 5,80 m[14] entourée d'une galerie périphérique large de 2,50 m dont on a retrouvé les supports maçonnés des colonnes en pierre (?), espacés d'environ 2 m. Ce *fanum* ou temple de tradition indigène apparaît par sa position centrale et son accès privilégié comme l'édifice ayant la fonction principale.

4) Le grand bâtiment (40).

Le plus grand bâtiment se situe à l'arrière du *fanum*, près de la limite nord de l'enceinte. Cet édifice rectangulaire, orienté est-ouest, de grandes dimensions (32,40 × 9,75 m) a une surface intérieure d'environ 275 m^2. Trois piles extérieures, chaînées au mur ouest ménagent trois niches ouvrant sur l'espace intérieur ; leur base se situe à 1,79 m au-dessus du sol[15].

On y pénètre par trois portes (une porte axiale à l'est, large de trois mètres, communiquant avec une vaste cour, deux portes placées aux extrémités du mur gouttereau sud, celle au sud-est est reliée au portique principal par un portique secondaire (13), celle au sud-ouest à la galerie nord du *fanum* ; les murs gouttereaux sont largement ouverts, en témoignent les vestiges de plusieurs baies, larges de 2,45 m (trois au nord et deux au sud sont certaines).

---

(13) Cliché A. Piccamiglio.

(14) Toutes les dimensions des bâtiments sont données hors tout.

(15) La remarquable conservation des élévations nord de ce bâtiment s'explique sans doute par son rapide "ennoiement" sous le cône d'éboulis du roc de Viuz consécutif à un éboulement ou à l'avancée incontrôlée du pierrier suite à l'abandon du site ; la découverte, sur l'arase du mur nord, d'une monnaie (M. 130) de Charles I de Savoie, frappée entre 1482 et 1484, atteste que le bâtiment n'était toutefois pas encore totalement englouti dans l'éboulis à la fin du XVe siècle.

L'espace intérieur est occupé par une construction maçonnée de 2,98 × 3,38 m, placée face aux niches ; quoiqu'en grande partie détruite par l'installation successive de deux fours à chaux, elle correspond sans doute à une *cella* ou à un socle de statue.

Si paradoxalement le sol n'est constitué que d'un *terrazzo* à éclats de calcaire, les murs sont recouverts de peintures murales de bonne qualité ; les motifs mis en œuvre[16] associent — dans la partie ouest, sous les niches, un décor de méandre jaune sur fond bleu nuit à des fleurons roses, portés par des tiges végétales à double volute de couleur verte alors — qu'entre les deux premières baies du mur nord on distingue deux hérons (ht. 0,37 m) de part et d'autre d'une grande touffe de plantes aquatiques. Il faut noter que le décor de méandre se poursuit sur l'appui de la baie.

Si le second motif, présent en Gaule dès le premier tiers du 1er siècle ap. J.-C.[17], dans des espaces domestiques ou sacrés, respectivement à Vienne (Isère) dans la maison des Nymphéas et à Champlieu (Oise) dans la galerie nord du *fanum* permet de dater ces peintures du 1er siècle, il semble qu'il faille considérer le premier motif comme un *unicum*, les méandres végétalisés étant inconnus à ce jour dans le domaine pictural.

La zone moyenne, sur la base des quelques fragments retrouvés, est décorée de panneaux rouges entourés de galons blancs à oves et fleurons ce qui confirme le caractère italianisant de ces peintures tout comme le fait que le décor de la zone basse se poursuivre sur l'appui des baies[18].

Si le décor peint ne nous aide guère à préciser les fonctions de ce bâtiment, les quelques fragments de sculpture, en marbre, retrouvés sur le sol entre les niches et la structure quadrangulaire sont plus évocateurs : l'un est l'extrémité d'un pied droit de femme, portant sandale, l'autre un élément du montant droit d'un trône (cf. photo), vraisemblablement jupitérien, hypothèse suggérée par la présence d'une encoche oblique destinée à un attribut métallique — lance ou sceptre que l'on voit très fréquemment tenu par Jupiter[19].

Le fait que deux des trois niches aient peut-être reçu une statue de Jupiter assis et une représentation féminine incite à penser que ce bâtiment était dédié à la triade capitoline : Junon, Minerve et Jupiter ; s'agit-il dès lors d'un temple ou d'un édifice public de type basilical, à vocation religieuse comme nous en connaissons quelques exemples en Gaule, en particulier au nord de la Narbonnaise, à Saint-Pierre-d'Albigny, dédicace à I(upiter) O(ptimus) M(aximus) et à Annecy, dédicace au *numen* des empereurs[20].

---

(16) Les peintures étaient encore partiellement conservées sur le mur ouest et dans la portion ouest du mur nord, sur une hauteur maximum de 0,82 m ; de nombreux fragments, retrouvés au pied des murs complètent ces décors.

(17) A. Barbet, "La diffusion du IIIe style pompéien en Gaule", *GALLIA*, T. 41, fasc. 1, 1983, p. 111-165.

(18) Ces précieuses indications sont dues à Hélène Eristoff que je tiens à remercier très amicalement.

(19) Le Jupiter assis de Beaucaire devait tenir dans sa main gauche levée un sceptre tout comme celui de Thun-Allmendingen (BE).

(20) Myriam Fincker et Francis Tassaux, "Les grands sanctuaires "ruraux" d'Aquitaine et culte impérial", *MEFRA*, T. 104, 1., 1992, p. 41-76.

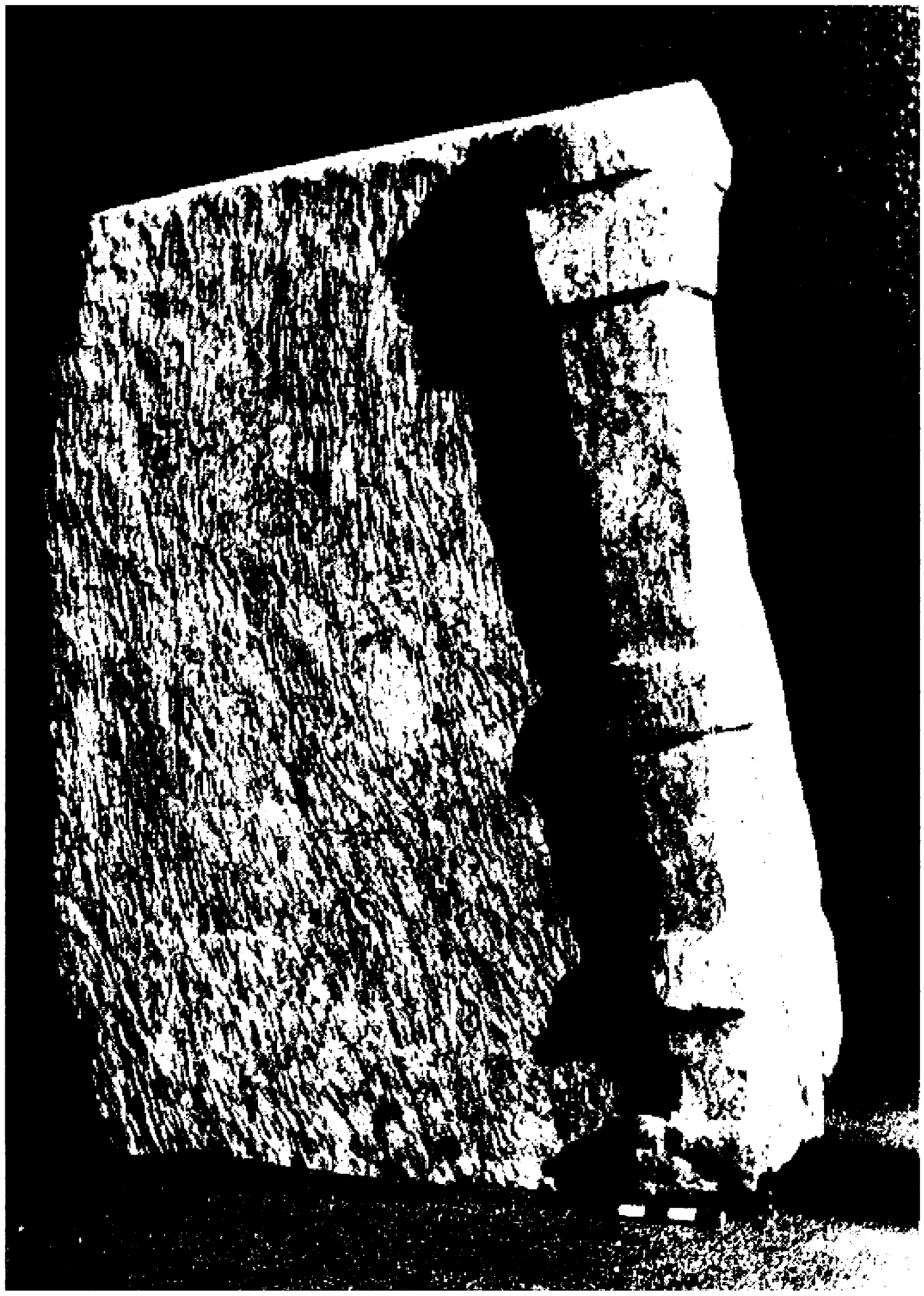

Fragment de trône jupitérien
en marbre de Carrare (photo J. Serralongue).

5) Les bâtiments regroupés entre le portique et le grand bâtiment.

Ce petit espace fermé au sud par le portique principal et à l'est par le portique secondaire, déjà évoqué ci-dessus, regroupe deux bâtiments quadrangulaires (11, 12) de dimensions semblables (5 × 4,60 m et 5 × 5 m), trois (15, 58, 84) plus petits (2,40 × 2,70 m, 2,40 × 3 m, 2,80 × 3 m) l'un d'entre eux (58) conforté par un double mur en équerre et les vestiges partiels de trois autres bâtiments. Si les structures les plus grandes ont été considérées dès 1988 comme des chapelles, il faut, semble-t-il, attribuer la même fonction aux plus petites ; quoiqu'elles n'aient livré aucun mobilier elles sont comparables par leurs dimensions à celles mises au jour dans le sanctuaire des Basiols[21] à Saint-Beauzély

(21) A. Bourgeois, J. Pujol et J.-P. Séguret, "Le sanctuaire gallo-romain des Basiols à Saint-Beauzély (Aveyron)", *GALLIA*, T. 50, 1993, p. 139-179.

(Aveyron), de Thun-Allmendingen[22] (BE) et de Kempten[23] (Allgaü, Allemagne).

6) Les bâtiments liés à l'eau.

Dans sa section nord-ouest, le mur d'enceinte semble s'interrompre pour ménager un espace, destiné à l'installation d'un bassin ou d'une citerne semi-circulaire (56) ; en fait cette structure devait être entourée par le mur dont on a retrouvé deux segments de part et d'autre, orientés nord-ouest/sud-est, posés directement sur le cône d'éboulis. Au sud du bassin se trouve un grand bâtiment, très incomplet et arasé, à abside semi-circulaire orientale ; faut-il le mettre en relation avec le bâtiment quadripartite (5-8) situé à l'extrémité du portique principal (14/35) comme le suggèrent certains axes de murs ? S'agit-il dans ce cas d'un ensemble thermal ou d'un nymphée, bâtiments présents dans de nombreux sanctuaires même lorsque ceux-ci ne sont pas liés à un culte des eaux ?

7) Les foyers.

Contre le mur d'enceinte, entre le grand bâtiment (40) et le bassin (56), sont appuyés de petits bâtiments parmi lesquels il faut distinguer le bâtiment 50, comportant un foyer placé à l'intérieur et un autre à l'extérieur (91), protégé par un auvent.

8) Les bâtiments quadrangulaires bipartites (20, 21, 23, 24, 26, 27, 30).

Les bâtiments de ce type sont tous regroupés dans la partie ouest du site et s'alignent selon deux rangées parallèles orientées est-ouest, deux d'entre eux prenant appui sur le mur d'enceinte ; tous sont contigus mais jamais mitoyens. On en dénombre 7 (un autre probable (31)) et leur particularité est d'être constitués d'une salle carrée, précédée en façade d'un espace rectangulaire. Leurs dimensions varient entre 5 × 7 m et 4 × 4,60 m.

Les murs périphériques sont maçonnés, au contraire de la cloison interne qui devrait être en matériau léger. Les sols sont de terre battue, de terre mêlée de gravier ou de mortier. L'espace arrière est toujours pourvu d'un ou de plusieurs foyers, répartis parfois contre les murs latéraux mais le plus souvent lorsqu'il est unique, on le trouve au centre, en limite de la cloison. Ces foyers sont constitués d'un assemblage de *tegulae* à l'exception d'un seul en molasse, associé d'ailleurs à l'unique sol de mortier (20) ; le fait que ces structures de cuisson ne soient guère brûlées ne permet pas de leur attribuer un rôle artisanal ou domestique d'autant que l'espace utile est très réduit et que celui en façade est totalement inutilisable de par sa faible largeur (0,60 m à 1,40 m).

Si un seul de ces bâtiments (27) a fait l'objet d'une fouille complète ayant révélé qu'il avait fait l'objet, dans la même emprise, de multiples transformations entre le milieu du Ier siècle ap. J.-C. et le IVe s., il faudra

---

(22) Stéphanie Martin-Kilcher, *Das römische Heiligtum von Thun-Allmendingen*, Archäologische Führer der Schweiz 28, 1995, 40 p.

(23) Gerhard Weber, *Galloroemischer Tempelbezirk*, Archæologischer Park Cambodunum, 1990, 71 p.

attendre la reprise des fouilles dans ce secteur pour s'assurer que tous ces bâtiments ont obéi à la même évolution. La fouille presque complète de deux autres bâtiments (21/36, 30) a montré qu'ils avaient été totalement reconstruits sur le même plan mais avec des matériaux différents et que l'un d'entre eux (21) avait été réduit d'un tiers de sa surface initiale (dimensions finales de l'espace arrière : 3 × 3,40 m).

Il faut toutefois garder à l'esprit que des bâtiments de ce type existent dans la plupart des sanctuaires, qu'ils sont directement issus du plan classique du temple *in antis,* constitué d'une *cella* et d'un *pronaos ;* en fonction de leurs dimensions et du mobilier découvert, ils ont reçu la dénomination de chapelle : sanctuaires de l'Altbachtal de Trèves, de Kempten, de Thun-Allmendingen, du Grand-St-Bernard ou d'annexe si aucun matériel ne permettait de leur attribuer une vocation religieuse. Un récent inventaire a montré avec quelle prudence il fallait aborder ce type de bâtiment[24].

9) Dans l'angle nord-ouest de l'enceinte de nombreux bâtiments, pour la plupart unicellulaires, montrent une occupation dense de ce secteur du Ier au IVe siècle ap. J.-C.

Au total plus de trente bâtiments ont été découverts dans cette enceinte, la plupart de forme quadrangulaire et de dimensions modestes, à l'exception du grand bâtiment (40) et de l'hypothétique ensemble thermal.

Malgré la présence de portiques reliant ces différents bâtiments et structurant l'ensemble par les alignements qu'ils créent, celui-ci paraît relativement confus du fait de l'accumulation de bâtiments ; cette vision est majoritairement celle donnée par les sanctuaires, ruraux ou urbains, mais il ne faut pas oublier que seule une partie en a été fouillée.

Le mobilier.

Outre les fragments de sculptures, déjà évoqués ci-dessus et qui appartiennent à la parure de certains bâtiments, un grand nombre de petits objets a été découvert ; si certains se rencontrent fréquemment dans la fouille d'habitat, d'autres n'y sont jamais présents ou ne s'y trouvent jamais en de telles quantités.

Ainsi les objets de parure (fibules, bracelets, bagues, intailles, perles, épingles en os), les miniatures d'objets (outils ou armes), les objets en plomb (rondelles percées ou rouelles, clefs, poids), les verreries (en majorité de petits balsamaires de couleur), les monnaies (864 monnaies s'échelonnant de la fin de l'indépendance gauloise au début du Ve s. ap. J.-C.). Ces objets ont été le plus souvent découverts aux abords des bâtiments, enfouis à faible profondeur dans de petites fosses, à l'exception des monnaies qui jonchaient le sol autour de certains bâtiments, en particulier le *fanum* (10) et le bâtiment voisin (9).

Il faut rappeler également la découverte en 1988 de minuscules éléments végétaux en or et d'une plaquette votive en argent qui, bien que

---

(24) Isabelle Fauduet, *Atlas des sanctuaires roman-celtiques de Gaule Les Fanums,* Ed. Errance, 1993, p. 110.

brisée en de nombreux fragments, semble être d'un type semblable à celles trouvées dans le *sacellum* du col du Petit-St-Bernard ou du nymphée de Germisara en Roumanie.

Les éléments à l'appui de la thèse d'un sanctuaire :

* La présence d'un mur ceinturant l'ensemble des édifices, enceinte symbolique et non défensive, qui matérialise la séparation entre le monde du sacré et le monde profane, est un élément caractéristique des sanctuaires.

* Le fait que l'entrée soit à l'est et qu'elle mène directement par un portique couvert, long de 64 m, à un fanum, en position centrale par rapport aux murs latéraux de l'enceinte, est là encore un élément déterminant.

* Que cet ensemble se situe à l'aplomb du roc de Viuz et qu'on ait de cet endroit une vision privilégiée sur la chaîne des Alpes et en particulier sur le Mont-Blanc ajoutent encore au caractère sacré de ce site ; il ne faut pas oublier en effet le rôle de ces sanctuaires qui permettent aux pèlerins de faire leurs dévotions mais également aux voyageurs de créer, par des dons, des relations particulières avec les dieux. Or nous sommes ici au pied des Alpes sur la route du col du Petit-Saint-Bernard[25] et le voyageur en apercevant l'un des sommets les plus impressionnants de la chaîne alpine, pouvait soit remercier les dieux, et peut-être plus particulièrement le dieu des Alpes[26] ou Jupiter (protecteur des cols), de lui avoir permis de les franchir sans embarras ou se l'attacher par un don en prévision de son prochain passage.

* Qu'une source, le *Borbollion*, sourde dans une prairie, à une centaine de mètres du site[27], ne peut pas être fortuit dans le choix de cet emplacement, la plupart des sanctuaires étant liés à la présence d'une source ; au sein des bâtiments, dans un espace ménagé dans le mur d'enceinte, le bassin, enduit de mortier étanche, rappelle le rôle important tenu par l'eau.

* Que cet ensemble se situe à quelques kilomètres de la frontière[28] entre les deux cités de Viennoise (Vienne) et des Alpes Graies (Aime-en-Tarentaise) est encore un argument dans l'assimilation de ce site à un sanctuaire.

* Enfin ne faudrait-il pas voir dans l'établissement d'un lieu de culte chrétien dès le VIe s.[29], à proximité immédiate, la volonté de supplanter les dévotions aux divinités païennes comme le laisse supposer également la destruction systématique de la statuaire dont seuls quelques fragments ont été retrouvés.

Joël Serralongue.

---

(25) Ouvert à la circulation dès 25 av. J.-C. alors que celui du Grand-St-Bernard ne le sera qu'en 43 ap. J.-C.

(26) Dans le sanctuaire de Thun-Allmendingen (BE), une base de statue est dédiée au dieu Alpes, dans *Das römische Heiligtum von Thun-Allmendingen,* guide 28 série Archäologische Führer der Schweiz, 1995, p. 27.

(27) Les abords de la source n'ont pu être sondés, cette zone étant en dehors du projet routier.

(28) "Chronique archéologique", dans *Revue Savoisienne*, 1993, p. 29-32.

(29) Colardelle Renée, Les premières églises de Viuz à Faverges (Haute-Savoie), Contribution de l'archéologie à l'étude des paroisses, SADRAH, Grenoble, 1982.

Etude sur la provenance des marbres retrouvés sur le site de Viuz-Faverges, fouillé en 1992-1993.

Dans le cadre du projet de recherche n° 20-4091.92, soutenu par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique, l'étude sur l'origine de 10 fragments de marbre blanc ou blanc-gris a été entreprise (éléments d'architecture ou de sculpture).

Les marbres ont été analysés en lames minces avec un microscope polarisant et avec un microscope de cathodoluminescence. La cathodoluminescence est l'émission d'énergie dans le domaine visible après excitation des centres luminogènes d'un objet, en l'occurrence d'un marbre, par des rayons cathodiques (électrons accélérés dans le vide avec une énergie comprise entre quelques centaines d'électronvolts et environ cinquante kilo-électronvolts).

L'appareil utilisé a été mis au point à l'Institut de Géologie de l'Université de Berne par K. Ramseyer. Ce prototype présente des avantages importants par rapport à un appareil du commerce. En effet, les modifications apportées (en particulier cathode chaude au lieu d'une cathode froide et observation en transmission au lieu d'une observation par réflexion) permettent notamment de détecter des luminescences d'intensité très faible qu'il n'est pas possible de discerner avec un appareil standard. Le cathodomicrofaciès est l'image obtenue avec cet appareil : il est défini par l'intensité et la répartition des couleurs observées. Nous avons comparé les cathodomicrofaciès des échantillons étudiés à ceux de notre banque de données de référence. Celle-ci comporte des échantillons prélevés dans les carrières antiques qui existent encore et dans les carrières modernes ; les niveaux de marbres blancs qui ne semblent pas avoir été exploités n'ont pas été négligés.

Des analyses des isotopes stables du carbone et de l'oxygène ont également été faites avec le spectromètre de masse de l'Institut de Géologie de Berne par H. Haas. Rappelons que jusqu'à ces dernières années, les meilleures identifications de marbres blancs ont été obtenues grâce à cette analyse. Mais malheureusement plus la banque de données se complète, plus les champs isotopiques de marbres totalement différents se recouvrent.

Deux pièces se sont révélées trop délicates pour faire l'objet d'un prélèvement (O.280 et O.296), de ce fait nous n'avons fait qu'une étude des isotopes. La confection d'une lame mince exige l'extraction d'un petit échantillon alors que l'analyse isotopique ne demande qu'une infime quantité de poudre.

Les résultats de cette première étude ont montré que plusieurs types de marbres avaient été employés : du marbre local, du marbre italien, vraisemblablement du marbre grec et un marbre dont la provenance est encore inconnue.

Le marbre local : le marbre de Villette (Savoie)

Les pièces O.313 (fragment de base ou de chapitau) et O.287 (fragment de moulure) ont été réalisées dans du marbre de Villette. Le cathodomicrofaciès montre des zones à luminescence orange intense et d'au-

tres à luminescence marron. Les cristaux varient de 0,01 à plus d'1mm et ils sont le plus souvent déformés. Les analyses isotopiques confirment cette provenance.

Le marbre de Carrare (Apennin, Italie).

Les pièces O.170, O.281 (fragments de plaque), et O.578 (fragment de trône) présentent le cathodomicrofaciès typique de Carrare : une luminescence orange homogène avec une intensité moyenne à forte. Les cristaux sont de petite dimension, leur taille est d'environ 0,03 à 0,8 mm. Les résultats isotopiques des 3 échantillons sont en accord avec une telle provenance.

Marbre italien ou marbre grec ?

Le O.178 (fragment de bras) montre une luminescence plus forte que le marbre de Carrare identifié ci-dessus. La texture est hétéroblastique et la taille des cristaux varie de 0,02 à plus d'1 mm. Cependant, il existe de nombreuses variétés (plus d'une cinquantaine) et l'une d'entre elles a montré ce type de cathodomicrofaciès. Mais l'analyse isotopique nous donne dans l'état de la banque de données actuelle (nos résultats et principalement les résultats réunis par les américains) une origine grecque (massif du Pentélique). Nos études nous ont montré des cathodomicrofaciès similaires dans le Pentélique mais dans des niveaux qui ne semblent pas avoir été exploités au cours de l'Antiquité. Signalons que certains marbres de Carrare présentent des valeurs isotopiques similaires mais ces valeurs doivent être confirmées. Les études réalisées dans cette région sont aujourd'hui insuffisantes. Pour l'instant, nous ne nous prononcerons donc pas sur l'origine de ce marbre.

Pour le O.296 (fragment de coupe (?) au poli externe vitreux et brillant), les valeurs isotopiques correspondent à celles de Carrare mais aussi à celles de Thasos et Paros en Grèce et Usak en Turquie. Il n'est donc pas possible d'en déduire avec certitude l'origine exacte.

Le marbre grec.

La pièce O.280 (fragment de pied gauche) n'a été analysée que du point de vue isotopique. L'analyse nous donne comme résultat un marbre du Pentélique. La grosseur des grains observée à la loupe nous laisse penser à une origine insulaire (marbres de Paros ou Naxos par exemple). Les valeurs isotopiques sont plus proches de celles de Naxos que de celles de Paros.

Le marbre dont la provenance n'a pas été reconnue.

Les pièces O.134 (fragment de drapé) et O.275 (fragment de bras) ont été réalisées dans un marbre à texture hétéroblastique. La taille des cristaux varie de 0,08 à 2,2 mm. En cathodoluminescence, les cristaux apparaissent peu luminescents au centre mais avec des bords très luminescents. Le maximum d'intensité de luminescence se trouve autour des noyaux à luminescence marron foncé. Un tel cathodomicrofaciès ne se trouve pas dans notre banque de données. Les analyses isotopiques ne

nous aident guère car elles correspondent à plusieurs champs isotopiques qui se recouvrent : Carrare, Thasos et Paros en Grèce, Usak et Marmara en Turquie.

Danièle Decrouez
(Muséum de Genève)

et U. Menkveld-Gfeller
(Institut de Géologie de l'Université de Berne).

Au terme de cette étude, remarquable par la richesse d'informations qu'elle apporte sur une catégorie de matériaux que l'on pourrait juger de visu tous semblables, il convient de noter d'une part la grande diversité des marbres mis en œuvre sur le site gallo-romain de Viuz-Faverges et d'autre part la distinction qui peut être faite entre les marbres locaux (Villette), utilisés dans les éléments architecturaux (colonnes ou placages) et les marbres italiens ou grecs réservés à la statuaire.

Si l'emploi de ces marbres grecs ou italiens justifie la qualité des rares fragments de sculpture, parvenus jusqu'à nous, il contribue également à montrer l'importance de ce site et la munificence de certains donateurs ou pèlerins ou évergètes locaux qui n'ont pas hésité à parer ces monuments de pièces, assurément coûteuses, en provenance d'Italie ou de Grèce.

Joël Serralongue.

GRUFFY, Le Catelan,
Parcelle 223, section A,
(coord. Lambert : 888, 740/2090, 570 ; alt. 545 m)

La construction d'une maison individuelle dans un secteur archéologique sensible(*), a entraîné le suivi des décapages et la réalisation d'une fouille, dans les limites du terrassement.

En limite nord (chemin d'accès au garage de l'habitation), a été reconnue la première assise d'une fondation de mur, orienté nord-ouest/sud-est ; suivi sur une longueur de 3 m environ, il semble avoir été coupé par la tranchée du gazoduc mais il est difficile d'affirmer qu'il correspond à celui repéré par P. Broise en 1961.

En limite ouest et à l'extérieur du terrassement, la présence de scories en très grande quantité a conduit à faire un décapage de cette zone.

On a pu délimiter une bande de 0,80 à 0,90 m de large, orientée nord nord-est/sud sud-ouest, sur une longueur de 6 m environ, semblant aménagée avec de gros blocs et dans laquelle on a observé nettement des fragments d'argile (de coloration rouge, gris-bleu, noire), des formes anguleuses (briques ?), des amorces de cylindres (tuyères ?), des vitrifications. On a noté en outre la présence de petits éléments métalliques, de culots plan-convexes et de quelques tessons de céramique romaine.

(*) Etablissement rural gallo-romain repéré sur une longueur de 192 m par P. Broise en 1961.

A 9 m, dans la paroi est de l'excavation, était encore visible une fosse d'environ 0,80 m de large par 0,40 m de profondeur, sans doute complémentaire de celle repérée à l'ouest ; le fond semblait aménagé avec de gros blocs calcaires et son remplissage contenait quelques *tegulae* et des scories.

Le peu de vestiges repérés ne permet pas d'interpréter précisément ces structures. On pourrait cependant être en présence du fossé de vidange d'une forge d'affinage dont l'emplacement reste à déterminer.

Michèle Chevrier,
A.F.A.N.

MENTHON-SAINT-BERNARD, Square des Bains,
Parcelle 391, section AH.
(coord. Lambert : 899, 380/2102,450 ; alt. 464 m)

Le projet de mise en valeur du *Square des Bains* a occasionné une opération de sondages d'évaluation à la demande de la commune, propriétaire du terrain. En effet la présence sur ce terrain du captage de la source sulfureuse qui alimentait les thermes antiques de *La Muraz* laissait supposer l'existence d'un aménagement plus conséquent de cette source thermale (et sacrée ?), susceptible de pouvoir être mis en valeur.

Lors de la découverte du bassin de réception de la source en 1865, de nombreux ex-voto (petits vases, monnaies des Ier et IIe s., outils en fer dont des marteaux, etc.) furent recueillis dans la vase qui le comblait(30).

Sur les quatre sondages réalisés en octobre 1994, trois se sont avérés positifs.

Le premier, situé en amont du bassin, a révélé l'existence d'un épais mur arrondi en *opus quadratum* (0,87 m de largeur) qui devait ceinturer ou limiter au sud ledit bassin.

Dans le second sondage, implanté à l'aplomb du bassin (extrémité est), un dé de calcaire (0,60 m de côté) a été mis au jour à une profondeur de 3 m ; il devait probablement supporter une colonne. Au tiers supérieur de cette base vient s'appuyer un sol de mortier étanche.

L'existence de ces structures et la découverte de nombreux fragments de *tegulae* dans l'espace intérieur limité par le mur arrondi et à proximité du socle induisent que le captage de la source et le bassin étaient abrités par un édifice circulaire ou hémisphérique.

La présence dans la stratigraphie du second sondage d'une épaisse couche de charbon de bois (0,80 m d'épaisseur) peut signifier que l'eau de la source était chauffée à l'époque antique sur le lieu même de sa résurgence (l'eau analysée en 1865 sourdait de la roche à une température de 15° C).

Le troisième sondage, implanté à 10 m au nord-est du bassin, n'a révélé en revanche aucune substruction. Seule l'existence d'une couche composée de fragments de *tegulae* et de cailloux, marquée par un léger

(30) A. Despine, *Notice historique sur Menthon-les-Bains et ses thermes,* Annecy, 1865.

pendage sud-nord, laisse supposer l'aménagement d'une aire de circulation dans la proche périphérie du captage de la source.

Le mobilier issu des sondages permet de cerner la période d'exploitation de la source. En effet, les nombreux tessons de céramique peinte et à parois fines découverts à la base du socle de calcaire, semblent indiquer que l'aménagement de la source daterait du début du Ier s. de notre ère. Quant à l'époque d'abandon du site, elle se situerait à la fin du IIIe s. ap. J.-C. comme en témoignent les tessons de céramique dite "à revêtement argileux" et la monnaie "fleur de coin" d'Aurélien (270-275 ap. J.-C.) recueillis dans les couches supérieures des sondages 1 et 2.

Ces quelques sondages ont donc renouvelé les données à notre disposition, en permettant d'une part de fixer au début du Ier s. de notre ère l'exploitation de la source et d'autre part en montrant que le bassin de captage s'inscrivait dans un bâtiment vraisemblablement circulaire et partiellement rupestre ; la poursuite des recherches permettrait sans doute de mieux comprendre cet édifice et de le rapprocher de structures équivalentes, connues par ailleurs dans le monde romain.

Christian Cécillon,
A.F.A.N.

PÉRIODE MÉDIÉVALE

SEYNOD, chapelle de Vieugy,
Parcelles 243, 244, section D1.
(coord. Lambert : 891, 580/2102, 520 ; alt. 615 m)

Le projet de mise en valeur de l'espace environnant le chœur de l'ancienne église paroissiale Saint-Martin, nous a conduit à proposer à la municipalité de marquer au sol le tracé de cette ancienne église de manière à restituer à ce lieu son caractère d'origine ; seul élément préservé de cet édifice suite à la construction d'une nouvelle église en 1871, à environ 500 m le long d'un nouvel axe routier, le chœur dont les façades ont été restaurées en 1993, s'inscrit au milieu de l'ancien village ; cette opération avait également pour but de dresser un état du sous-sol pour déterminer l'intérêt d'y mener ultérieurement des fouilles plus importantes.

Les recherches, effectuées avec des collégiens de la commune de Seynod, se sont limitées au dégagement des murs périphériques de la nef, rasée au XIXe s., afin d'en dresser un plan précis ; profondément récupérés, ces murs ne sont apparus que sous forme de négatifs remplis de matériaux de démolition mais également de restes domestiques ou d'ossements humains. Par contre, mais reconnues trop partiellement dans les parois des tranchées, sont apparues des fondations de murs, appartenant à des édifices ou à des aménagements antérieurs.

Parmi les nombreuses sépultures, mises en évidence à l'extérieur ou à l'intérieur de l'ancien édifice, une seule, recoupée par le mur de façade de l'église a été prélevée afin de tenter une datation C. 14, indispensable pour proposer une datation à cette phase de construction.

Seuls quelques éléments d'un coffre de dalles de molasse, partiellement détruit par le mur gouttereau sud, permettent dès aujourd'hui

d'envisager qu'un premier lieu de culte a été installé en ces lieux au haut Moyen Âge, hypothèse préliminaire à la fouille en fonction du vocable de cette église et de sa position le long d'une voie secondaire d'époque romaine. Cependant, dans l'emprise des sondages, nul vestige n'atteste une occupation romaine.

Joël Serralongue.

PÉRIODE MODERNE

VEYRIER-DU-LAC, Plan Péril Sud, Crêt Vignon,
Parcelles 62-64, 205, 218, 220-223, 474,
(coord. Lambert : 897, 570/2106, 400 ; alt. 542 m)

Le projet de construction d'un lotissement sur les pentes du Mont-Veyrier, au-dessus du hameau de Chavoires, nous a conduit à effectuer des sondages à la pelle mécanique dans les secteurs les plus favorables à une occupation humaine, là où le terrain avait été puissamment restructuré par des murs de terrasse, déterminant de petites parcelles de culture accessibles par des emmarchements et une zone d'habitat où se distinguaient encore les ruines d'une maison.

Cette maison, dite de Jean-Jacques Rousseau(*), déjà en ruines au XIXe s.(31), avait servi de gîte au héros du roman d'Eugène Sue, *La marquise Cornélia d'Alfi* ; seuls quelques murs émergeaient de la végétation ; des sondages réalisés en limite de cette construction et sur des terrasses voisines n'ont livré aucun mobilier permettant d'en préciser la datation ou de découvrir des vestiges datables d'autres occupations.

Aucune suite n'a jugé devoir être donnée à ces sondages, ce lieu ne faisant l'objet d'aucune protection particulière.

Joël Serralongue.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PÉRIODE ROMAINE

PASSY, Le Châtelard,
(coord. Lambert : 942, 580/2112, 660 ; alt. 808 m)

Le projet d'élargissement du tunnel du Châtelard au lieu-dit *La Rateriaz* qui permet le passage de la R.N. 205 (voie descendante Chamonix/Sallanches, niveau de la route 805,40 m) à travers le seuil reliant le massif de Tête Noire (1 746 m) au mamelon des *Gures* (940 m), est en

---

(*) Le seul élément pouvant laisser supposer que l'auteur de La Nouvelle Héloïse a pu séjourner dans cette maison tient dans son appartenance au futur acquéreur des biens de Mme de Warens, protectrice de l'écrivain lors de son séjour à Annecy.

(31) Dans leur ouvrage, paru en 1921, *Par routes et sentiers de Savoie*, p. 31-33, F. et J. Serand rapportent que quarante ans auparavant on pouvait voir encore la date de 1665 sur cette maison et que les anciens du village voisin affirmaient que vers 1837, "les murailles encore debout avec les restes d'un âtre noirci, étaient couvertes d'inscriptions tracées sur la chaux par de nombreux et confiants admirateurs du philosophe".

cours de réalisation. La présence dans ce secteur d'une galerie souterraine, creusée dans le schiste, a entraîné la réalisation de deux campagnes d'intervention, l'une avant les travaux, l'autre durant leur réalisation. L'étude, financée par la DDE de Haute-Savoie, avait pour but de préciser la nature de cette galerie, dite romaine, et de fournir les éléments nécessaires à l'établissement du projet final d'aménagement routier du Châtelard.

Cette galerie, orientée nord-est/sud-ouest, qui longe la paroi sud du tunnel routier, a été découverte et partiellement détruite en 1863 lors de la réalisation de la route de Chamonix(32).



Détail de la section aval de la galerie romaine du Châtelard (Photo Serge Dumont).

(32) Dans son étude *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie entre le lac Léman et le Mont Genèvre*, 1871, l'abbé Ducis, p. 71-73, fait une description précise de cette galerie qui avait alors une longueur de 70 m.

L'examen des deux sections préservées de l'ouvrage souterrain (dont les longueurs respectives sont de 12 et 30 m, la hauteur moyenne de 1,70-1,80 m et la largeur comprise entre 0,70 et 0,90 m) a permis de conclure que sa conception et sa réalisation étaient effectivement d'origine romaine (voir photo). Le creusement qui a requis une parfaite maîtrise de la topographie (il fut effectué par deux équipes opposées, chacune creusant à une extrémité du massif du Châtelard) a pu être réalisé par une main-d'œuvre locale (*Viennenses*) sous le contrôle d'un *librator* romain.

L'usage de cet ouvrage ne peut être qu'hydraulique. Toutefois l'absence de trace de circulation d'eau sur les parois et la présence, aux deux extrémités, d'aménagements sans doute destinés à l'installation de vannes, plaide en faveur de l'idée d'une "chasse hydraulique" et non d'un aqueduc classique. Si l'ouvrage présente un tracé sinueux et un fond irrégulier (bombement dans le 1/3 ouest d'environ 0,40 m) il faut noter que les deux points extrêmes conservés n'excédent pas 0,04 m de différence (est 807,99/ouest 807,95) ce qui, lié à la présence des vannes indique bien qu'il s'agit d'une retenue d'eau et non pas d'un aqueduc.

Cette réserve d'eau constituerait l'un des maillons d'un "complexe industriel". La présence de minerai (filons polymétalliques exploités avec certitude du XVe s. à 1924) dans le secteur de Servoz/Les Houches, nous autorise à penser que s'il existait une installation industrielle dans le vallon du Châtelard durant l'Antiquité, elle devait probablement être liée à une activité minière et au traitement du minerai (lavage, concassage, etc.). Cette exploitation minière donne tout son sens à cette galerie qui semble associée à des bassins de décantation (?) remarqués en aval(33), dans le vallon du Châtelard, avant les travaux de la voie ferrée et certainement aussi au canal des *Egraz*, conduite d'évacuation à ciel ouvert, creusée dans le schiste, visible à 1,5 km en aval et qui plonge ensuite dans la plaine de Chedde pour rejoindre (?) le cours de l'Arve.

Le travail considérable qu'a généré le creusement de cette galerie et le soin apporté à sa finition n'ont pu être effectués que dans un but précis aux intérêts non négligeables : on peut penser au traitement du minerai de plomb argentifère ou du minerai cuprifère. De plus, la présence de fonctionnaires attachés au Trésor Public, attestée par la découverte à Passy d'ex-voto(34), ne serait-elle pas liée au contrôle des richesses extraites dans la région ?

La poursuite des travaux et la désobstruction de la sortie aval de cette galerie dans le vallon du *Châtelard* n'ont pas permis de repérer avec certitude des vestiges des aménagements lui succédant ; toutefois quelques trous repérés en aval dans une plate-forme rocheuse pourraient laisser supposer qu'elle se poursuivait sous forme d'un canal en bois aérien(35) jusqu'aux bassins de décantation observés dans le vallon du Châtelard.

---

(33) Observés par l'abbé Orsat, historien de Servoz vers 1880-1890.

(34) Trois ex-voto ont été trouvés, deux vers 1650, l'autre en 1899, aux *Outards* dans un petit temple dédié à Mars ; ils sont conservés dans le porche d'entrée de l'église paroissiale.

(35) Du type des bisses que l'on trouve dans le Valais ou le Val d'Aoste.

Il reste à résoudre le problème de l'alimentation en eau de cette "chasse hydraulique" et force nous est, à la suite de nombreux auteurs, de retenir l'hypothèse qu'elle était alimentée par le lac de Servoz, attesté encore par les textes ou les témoignages archéologiques du Moyen-Age (château St-Michel-du-Lac) et par l'étymologie même du nom de la commune, le terme *serva* s'appliquant à une retenue d'eau.

Si le petit tronçon amont a pu être conservé dans son état, l'accès au tronçon aval a été de nouveau condamné et se fera dorénavant par une buse verticale d'une hauteur de 5 mètres prenant appui sur la plate-forme de sortie qui a été en grande partie détruite par les travaux, après que des relevés précis en aient été dressés.

L'ouvrage souterrain de *La Ratériaz* constitue, de par sa conception et son intérêt historique, un des "monuments" remarquables des Alpes dans le domaine des artifices antiques liés à l'exploitation minière.

Christian Cécillon,
A.F.A.N.
et Joël Serralongue.

THYEZ, Les Avullions,
Parcelle 3058, section B.
(coord. Lambert : 924, 160/2128, 460 ; alt. 469,20 m)

Thyez, petite commune (981 ha) de la cluse de l'Arve, s'étend entre le mont d'Orchex (1 343 m) au nord et le lit de l'Arve au sud. Elle comprend deux zones naturelles bien distinctes : la plaine alluviale (post-wurmien) et la Côte, exposée au sud et boisée seulement dans sa partie haute.

La présence de substructions antiques et les multiples découvertes de mobilier ou d'inscriptions lapidaires d'époque romaine sur la commune de Thyez sont connues et répertoriées depuis près de deux siècles. L'inventaire de ces vestiges et les nombreuses prospections réalisées par P. Broise de 1950 à 1980 lui ont permis de localiser précisément une zone archéologique sensible. En effet, le gisement gallo-romain de Thyez s'étend linéairement sur une longueur de 600 m (axe est/ouest) et sur une largeur d'environ 100 m (axe nord/sud) de part et d'autre de l'église St-Théodule, P. Broise le définissait ainsi... "Le site s'étire le long de la Grande Charrière, sur une langue de terre de faible élévation (appelée Plan de Thy en 1730), entre des marais au nord (Marvay, Lanches, Glaisy et Roset) et l'Arve au sud, dont la rive droite, plus proche autrefois, suivait le tracé de l'Anglanaz"(36). La forte étendue du gisement archéologique l'incitait à penser qu'il s'agissait là de vestiges d'un *vicus* linéaire qui comportait peut-être un lieu de culte dédié à Mars(37).

La construction d'un immeuble sur la parcelle B 3058 au lieu-dit *Les Avullions* a été l'occasion d'une opération de sauvetage urgent.

---

(36) Broise, "Antiquités gallo-romaines du Faucigny", *dans Bull. de la S.H.A. de Genève,* T. XVIII, 1986, p. 294.

(37) Dédicace au dieu Mars découverte en 1821 près de l'église et conservée au Musée d'Annecy, CIL XII, 2572.

Cette intervention a succédé à une campagne de sondages positifs réalisés en septembre 1993 par J. Serralongue[38]. L'emprise de l'intervention atteint 500 m^2 et se situe en limite sud-est de l'agglomération antique entre la route de l'église et le lit de l'Anglanaz.

L'opération menée au printemps 1994 a révélé, d'une part l'existence de séquences d'ordre hydrographique (dépôts sédimentaires fluviatiles, envasement d'une lône ou bras d'Arve, inondation, etc.) formées avant et pendant l'occupation gallo-romaine et, d'autre part, l'implantation successive d'habitats antiques.

L'état 1.

A l'époque tibérienne (14-37 ap. J.-C.), un habitat construit en matériaux périssables est implanté sur le site mais il est rapidement emporté par une crue.

A l'époque claudienne (41-54 ap. J.-C.), après assainissement, un nouvel habitat composé de structures légères (négatifs de sablières, trous de poteaux) est installé. La présence, à la surface de tous les sols, de gandes quantités de charbon de bois, de modules de terre rubéfiée (cloisons) et la découverte d'une planche calcinée indiquent que cet habitat est détruit par un incendie, datable par le mobilier du milieu du 1er s. ap. J.-C.

L'état 2.

A l'époque flavienne (vers 70 ap. J.-C.), le terrain assaini est sensiblement exhaussé par endroits. Sur ce remblai, un nouvel habitat est édifié en matériaux mixtes (solins de galets, élévation des murs en terre et bois, sols maçonnés). Sur une terrasse artificielle, trois foyers quadrangulaires en pierre sont alignés selon un axe nord/sud. L'existence de cette batterie de foyers constitue la preuve d'une activité industrielle ou artisanale, indéterminable sur la base des matériaux recueillis.

L'état 3.

A la fin du Ier s. ap. J.-C. ou au début du IIe s., l'occupation du site prend une nouvelle dimension. En effet, la construction d'un nouveau type d'habitat est réalisée suivant, semble-t-il, une trame cadastrale précise. Ainsi l'habitat de l'état 2 est abattu, arasé et remblayé pour permettre le passage et l'aménagement d'une voie dallée orientée nord/sud en direction de l'Arve (accès à un pont ou à un embarcadère fluvial ?).

De part et d'autre de la voie, deux pôles d'habitat sont édifiés. A l'est une galerie, soutenue par des piliers en bois (?), attestés par des socles de pierre, s'élève en façade d'un premier bâtiment. Trois pièces de ce dernier et une aire non couverte ont été mises au jour. Les murs fortement arasés de ce bâtiment sont composés de blocs de calcaire de formes irrégulières et de taille moyenne, de galets, de fragments, de briques et de *tegulae* ; l'élévation supérieure était peut-être constituée de terre. A l'ouest de la voie, un second bâtiment est édifié selon un mode de construction identique. On y accède peut-être depuis la voie par un

(38) "Chronique Archéologique", dans *Revue Savoisienne,* 1993, p. 32.

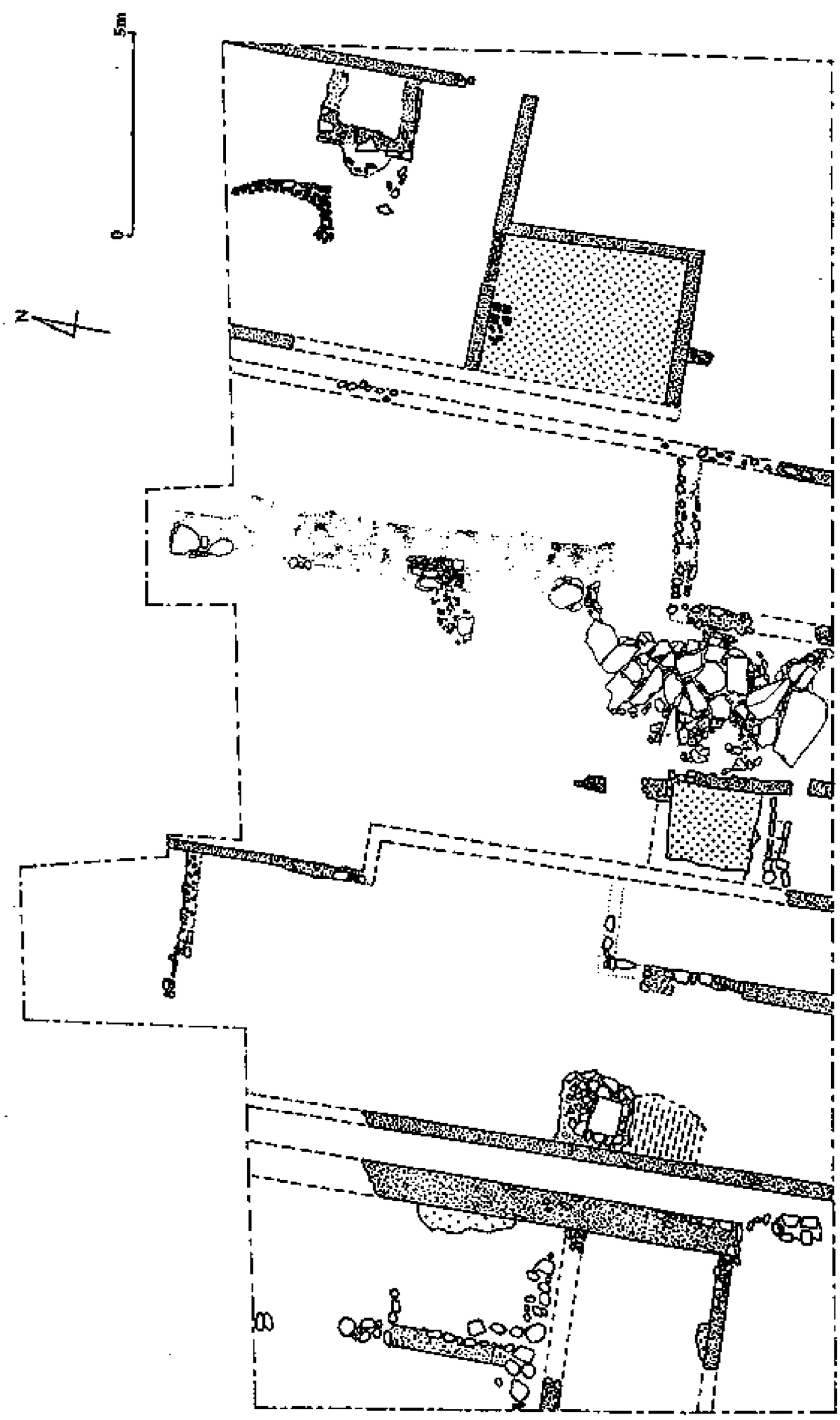

Plan des structures de l'état 4.

escalier ou un emmarchement en bois car il existait un espace vierge de toute structure entre la bordure occidentale de la voie et la façade est de ce bâtiment. Celui-ci est divisé en quatre espaces mais seule une pièce présente un sol maçonné (terrazzo), complété par un foyer carré.

A l'ouest de ce bâtiment, un *ambitus* le sépare d'un troisième, comportant au moins trois pièces ; la limite orientale de ce dernier est garantie par un mur massif. Un réseau de canalisations est mis en place pour desservir cet habitat.

L'état 4.

Il se caractérise par la mise en place au cours du second siècle ap. J.-C. de nouveaux sols et par l'ajout de nouvelles structures : sol de terrazzo et fumoir à viande dans le bâtiment 1, sol maçonné, nouvelle pièce et puits dans le bâtiment 2, nouveau sol dans le bâtiment 3. Les tessons de céramiques recueillis sur les sols de l'état 4 et sur le dallage de la voie ainsi que dans le comblement du puits appartiennent à des productions datées de la fin du IIe s. et du début du IIIe siècle. L'as de Caracalla (frappé en 216), très peu usé, découvert sur le dernier sol de la pièce 1 (bât. 1) nous permet de situer l'abandon du site (bâtiments et voie) dans le premier quart du IIIe siècle. Toutefois, il semble qu'à la fin du IIIe s. et au cours du IVe s., les ruines des bâtiments soient réoccupées épisodiquement. Cependant, les preuves matérielles de cette hypothétique réoccupation sont très ténues (trois monnaies, un calage de poteau et un foyer sur le radier du sol de la galerie).

La récupération des matériaux de construction.

Au cours de l'Antiquité tardive et du Moyen-Age, les matériaux de construction de nombreuses structures des trois bâtiments, le dallage de la voie et le pavage de la galerie sont l'objet d'une récupération méthodique (tranchées de récupération et fosses).

Cette opération réalisée en avril-mai 1994 constitue la première campagne de fouilles archéologiques officielles dans ce secteur de la plaine alluviale de la Haute Vallée de l'Arve.

Compte tenu de l'importance et de la densité des vestiges mis au jour, cette opération devrait déboucher sur le classement de la zone de l'église Saint-Théodule en zone archéologique sensible (prise en compte au niveau du P.O.S. et mesures conservatoires sur les permis de construire) et pourrait sans doute ouvrir de nouvelles perspectives d'études sur l'occupation du sol durant l'Antiquité dans la plaine alluviale de l'Arve, région située dans les confins orientaux de la *Provincia* et du territoire des *Viennenses* (Allobroges).

Christian Cécillon,
A.F.A.N.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PROTOHISTOIRE ET PÉRIODE ROMAINE

MUSIÈGES, Le Mont,
Parcelle 10, section A,
(coord. Lambert : 881,050/119,700 ; alt. 700 m)

Ce site de hauteur[39], occupé dès la Protohistoire, mais dont les structures les plus visibles appartiennent à l'époque romaine, a fait l'objet d'une nouvelle campagne de sondages avec la collaboration du Musée-Château d'Annecy et d'étudiants américains de la Tufts University.

Les objectifs, déterminés par la sensibilité du gisement (niveaux archéologiques à faible profondeur, proies des fouilleurs clandestins) et par le mode de gestion du massif forestier, effectué par l'ONF, visaient principalement à préciser l'emprise des zones anciennement occupées.

Pour ce faire, nous avons développé, autour des vestiges reconnus antérieurement, la première ébauche d'un maillage de sondages (2 m × 2), dans des zones apparaissant comme très sensibles ou au contraire comme peu susceptibles de contenir des vestiges.

Résultats.

Sur la plate-forme supérieure, à l'arrière du bâtiment principal, trois sondages (A, B, G) ont été successivement mis en place, dans des secteurs au relief très variable.

Le premier (A), à proximité de la voie d'accès au relais de TDF (construit en 1979 au point culminant, 701 m), a révélé la présence du rocher à moins de 0,15 m sous un niveau d'humus ne contenant que de rares fragments de *tegulae*. Les deux suivants (B, G), situés au même niveau que le bâtiment quadripartite, ont amené la découverte de maçonneries, associées à du matériel de l'extrême fin du Bas-Empire et à de nombreux fragments de céramique protohistorique.

Au nord, en contrebas de la fortification, dans un espace densément boisé, mais au relief peu accidenté, deux sondages (C, F) se sont succédé : l'un (C), à une centaine de mètres du rempart dans une zone où les affleurements rocheux sont nombreux, n'a révelé aucun niveau d'occupation ; l'autre (F), au pied même de la plate-forme sommitale, supportant la fortification, a permis d'observer, sous un mince niveau de démolition correspondant à la destruction lente de la fortification, la présence d'une importante couche d'argile, non reconnue par ailleurs sur le gisement.

Au sud-est, trois sondages (E, D, H) ont été implantés à l'intérieur de l'enceinte, sur une étroite terrasse naturelle à proximité d'une brusque rupture de pente qui aurait pu être aisément renforcée par une

---

(39) Pour sa description et sa localisation se reporter à "La Chronique archéologique", *Revue Savoisienne* 1991, p. 38-41.

structure défensive. Bien que la sédimentation soit peu importante, les vestiges sont beaucoup plus nombreux : exception faite d'une épaisse couche de mortier, apparue en limite est du sondage D, qui pourrait appartenir à la structure défensive ci-dessus évoquée, cette zone apparaît comme un secteur de rejet où se mêlent matériel céramique, osseux, petit numéraire et fragments d'objets de parure ou de la vie quotidienne ; la présence dans cette zone des restes épars d'un squelette humain, à faible profondeur, portant au bras gauche un bracelet en bronze à section circulaire, détonne, l'absence de fosse attestant qu'il ne s'agit pas d'une sépulture d'un type courant. La présence dans le même niveau d'un fragment d'armille en bronze, datable du Hallstatt Final, appartenant sans doute à cette sépulture atteste d'une occupation humaine sur le site à l'âge du Fer. Là encore, mobiliers de l'extrême fin du Bas-Empire et de l'âge du Bronze se mêlent et ne permettent pas de discerner des séquences successives d'occupation.

Conclusion.

Ces huit sondages, réalisés en quinze jours, permettent d'envisager une occupation totale de la plate-forme supérieure, au Bas-Empire, à l'exception des secteurs les plus escarpés mais il paraît peu probable que les espaces inférieurs n'aient pas été réservés aux cultures vivrières et à l'élevage.

Si la totalité du matériel gallo-romain recueilli est datable des IIIe-IVe s., il faut rappeler qu'antérieurement[40] du mobilier du Ier siècle avait été découvert dans l'emprise du bâtiment quadripartite.

L'ensemble du mobilier recueilli à ce jour s'inscrit dans un contexte domestique et aucun élément ne nous permet encore de discerner dans cet habitat fortifié une structure du type *clusura alpina* ; toutefois, sa position dominante, à proximité immédiate de la voie Seyssel-Genève, constitue un atout majeur pour lui attribuer un rôle de contrôle ou de surveillance de cet important axe économique et humain.

En ce qui concerne le matériel protohistorique, il reste à reprendre l'étude des matériels céramique et métallique recueillis dans les fouilles anciennes parmi lesquels apparaissent quelques témoins d'une occupation au Hallstatt[41] mais tout laisse à penser que les structures des habitats protohistoriques ont été totalement récupérées lors de l'occupation romaine.

Cette nouvelle intervention archéologique semble avoir convaincu la municipalité de Musièges de l'intérêt de ce gisement et sa protection juridique semble désormais envisageable à brève échéance, protection qui pourrait être étendue aux abris préhistoriques des Douattes et du Malpas, ce dernier situé au nord sur la commune voisine de Chaumont.

Joël Serralongue.

---

(40) Dans les fouilles de M. M. Amberger, réalisées de 1937 à 1939 et dans l'immédiat après-guerre, qui ont fait l'objet d'un article de M. D. Paunier, Un refuge du Bas-Empire au Mont-Musiège (Haute-Savoie), *Museum Helveticum,* 1978, p. 295-306.

(41) Observations de J.-M. Treffort.

MOYEN-ÂGE

CHÊNE-EN-SEMINE, Eglise Saint-Nicolas,
(coord. Lambert : 872, 0530/2122, 0340 ; alt. 520 m)

L'étude partielle de l'église paroissiale Saint-Nicolas de Chêne-en-Semine, située au centre du village, a permis de confirmer l'existence d'un édifice antérieur à l'église actuelle, attestée dans les textes dès 1198[42], comme dépendance du prieuré de Nantua. Or, c'est également au cours du XIe ou du XIIe s. que les textes nous indiquent qu'un prieuré est installé dans cette paroisse ; ce bâtiment, quoique remanié et récemment réaménagé en mairie et en gîte rural, se dresse au sud de l'église paroissiale.

Des travaux d'assainissement à l'intérieur de l'église complétés par la mise en place de tirants destinés à renforcer la cohésion de l'édifice, ont permis de mettre au jour des structures maçonnées correspondant à la première église édifiée au chef-lieu.

Les relevés des coupes stratigraphiques des tranchées d'assainissement situées dans la nef ont été complétés par cinq sondages ouverts dans le chœur.

Structures découvertes.

Nef : Les trois couches visibles dans les coupes permettent de constater l'absence de structure antérieure à l'état actuel de la nef. Une épaisse couche de sépultures, comprise entre le sol naturel et une couche de remblai, a été mise au jour mais aucun sol antérieur au XXe s. ne subsiste.

Nef/Chœur : Le sondage, situé sous l'arc triomphal de l'église du XVe s., a révélé la présence d'un mur transversal (M.2), correspondant au chaînage de l'arc triomphal.

Chœur : Ces deux sondages de 2 m^2 chacun ont permis de mettre au jour les éléments de la fondation d'une abside semi-circulaire (M.1). Cette fondation est conservée sur une hauteur de 0,80 m pour une largeur de 1,10 m. Les vestiges de cette construction sont intégralement encaissés dans le terrain naturel et aucun sol n'est conservé.

Chœur : Les structures M.3 et M.4 mises au jour, présentent les mêmes caractéristiques que l'abside romane et correspondent aux vestiges du chaînage de l'arc triomphal de la première église.

Phases chronologiques. (cf. plan).

Etat I, XIe-XIIe s. :

L'église est constituée d'une nef unique de 14,10 × 7,30 m[*], prolongée d'une abside semi-circulaire d'une ouverture de 4,80 m pour une

---

(*) Les dimensions sont données dans l'œuvre.

(42) Bernard A., Bruel A., *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* Paris 1876-1903, t. V, p. 730-732.

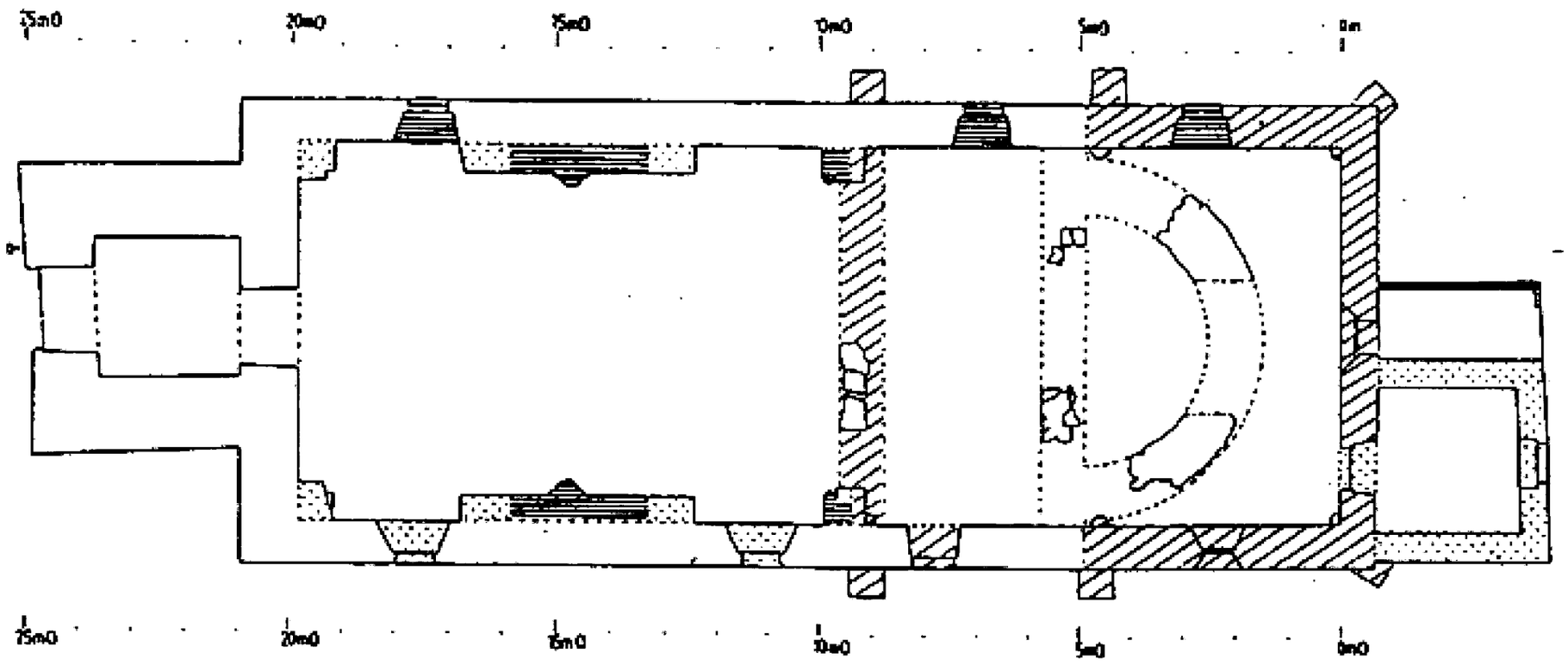

PHASES CHRONOLOGIQUES.

Etat I XIe s.

Etat II XVe s.

Etat III XVIIe-XVIIIe s.

Etat IV XIXe-XXe s.

profondeur de 2,30 m ; on y accède à l'ouest par un clocher-porche massif, de 2,70 m de côté, aux murs épais d'1,40 m, percé au 1er étage de deux baies à ébrasement unique, l'une en façade, l'autre ouvrant sur la nef ; le clocher quoique rabaissé à une date inconnue et les murs gouttereaux de la nef en grande partie masqués par les doublages internes sont de nos jours encore en élévation.

Etat II, XVe s. :

L'abside semi-circulaire est remplacée par un chevet plat, divisé en deux travées et couvert de voûtes d'ogives ; les ogives en tuf reposent sur des bases polygonales en calcaire, sommées d'une collerette se terminant en dents de loup. La fenêtre axiale(43) est ornée de deux lancettes à arc surbaissé et d'un réseau à 3 lobes. La longueur de la nef est réduite à 10,20 m alors que celle du chœur est portée à 8,70 m.

Etat III, XVIIe-XVIIIe s. :

Des problèmes de stabilité entraînent la construction à l'intérieur de la nef d'un mur de placage percé de trois arcatures et au sud les baies de la nef sont agrandies ; en 1628(44), deux contreforts viennent raidir la façade du clocher. Une petite sacristie quadrangulaire de 2,70 m de côté est élevée, au XVIIIe s., à l'est contre le chœur.

---

(43) De cette phase de construction, il s'agit de la seule fenêtre intégralement conservée ; celle du mur sud du chœur a perdu son meneau et celle du mur nord a été percée au XIXe s. sur le modèle de celles de la nef.

(44) Millésime inscrit sur l'un des contreforts.

Etat IV, XIXe, XXe s. :

L'église fait l'objet de multiples travaux d'entretien et de consolidation. La nef est voûtée en briques en 1856 ; les toitures de la nef, du clocher et de la flèche sont refaites en 1860 et 1896. Par ailleurs, les baies situées dans le mur nord de l'église sont remplacées par trois nouvelles baies sur le modèle de celles mises en place précédemment. Le plancher de l'église quant à lui est remplacé plusieurs fois au cours de ces deux siècles et, en 1973, un ravalement général des façades extérieures de l'église est effectué.

Il reste à comparer les résultats acquis lors de cette opération, menée en urgence, avec ceux réunis depuis plusieurs décennies dans la toute proche région de Genève par les archéologues du service cantonal ; déjà certains rapprochements peuvent être effectués avec l'église du prieuré de Russin(45) et, en Haute-Savoie, avec celle du prieuré de Viuz-Faverges(46).

Emmanuelle Vernin,
A.F.A.N.

ARRONDISSEMENT DE THONON

HAUT MOYEN-ÂGE

YVOIRE, Les Combes,
Parcelles 140, 142, 143, section A,
(coord. Lambert : 960, 850/2159, 200 ; alt. 416 m)

La masse d'informations contenues dans ce gisement(47) nous a amenés à découvrir durant cette campagne, outre 21 sépultures et une quinzaine de réductions, des structures inattendues et semble-t-il inédites (fosses vides et fosse contenant des simulacres de sépultures) ; aux 118 sépultures et 84 réductions étudiées à ce jour s'ajoute également une vingtaine de fosses, reconnues dans la zone initialement décapée qui couvre environ 400 m^2.

Principaux résultats.

Fosses vides.

La présence de quatre petites fosses vides, regroupées dans un secteur où d'autres sépultures d'enfants ont été fouillées, nous laisse entrevoir l'existence de pratiques funéraires, rarement attestées par ailleurs, d'autant que ces emplacements ont été respectés durant toute l'utilisation de la nécropole.

---

(45) Ch. Bonnet, "L'église du prieuré de Russin", *Genava*, tome XIX, 1971, 109 p.

(46) R. Colardelle, *Les premières églises de Viuz-Faverges*, SADRAH, 1982, 28 p.

(47) Le démontage attentif du paléosol et des couches sous-jacentes nous conduit à mettre en évidence une chronologie très fine entre les sépultures, les indices chronologiques que sont les zones de contacts entre les fosses étant multiples et aisément discernables au niveau supérieur ; ces indices par contre deviennent ensuite plus diffus puisque les inhumations ne sont pas contiguës, exception faite de certains exemples intentionnels.

Simulacres de sépultures.

La fouille d'une grande fosse (lot 129) de 3,50 × 2 m, profonde d'1,60 m, située au nord-est de la nécropole, n'a entraîné la découverte d'aucun ossement humain ; marquée à son niveau supérieur par un bloc de calcaire blanc, cette fosse ne contenait que des amas de galets juxtaposés et superposés, signalés à une ou aux deux extrémités par des dalles de schiste ou de molasse, types de marquage que l'on rencontre par ailleurs sur le site dans le remplissage supérieur des sépultures ; l'hypothèse actuellement retenue est celle de simulacres de sépultures mis en place successivement dans la même fosse ; ces masses de galets ont été déposées selon la même orientation que les sépultures de la phase II (fin V^e^-VIe s.) mais cette fosse a été contournée par les sépultures installées à son voisinage. Si nous ne pouvons émettre que des hypothèses quant à sa signification, on doit bien par contre estimer que le rôle qui lui était attribué devait avoir une importance considérable, au vu du respect qui lui a été accordé, d'autant que ses fonctions ont pu s'étendre à toute la période d'utilisation de la nécropole.

Superposition de sépultures.

Pour la première fois, nous avons le cas de deux sépultures superposées, une inhumation en pleine terre, à dalle verticale à la tête et aux pieds venant recouvrir avec exactitude un coffre de dalles, liées au mortier, ce dernier recoupant une fosse de sépulture, non encore fouillée.

Inhumations secondaires[48].

Si les réutilisations de coffres de dalles étaient déjà reconnues, il se confirme que des fosses de sépultures en pleine terre ont été réutilisées pour d'autres inhumations du même type ou en coffre de bois, les réductions des précédents individus étant soigneusement disposées dans la fosse elle-même.

Il apparaît également que des coffres de dalles ont réutilisé des fosses de sépultures en pleine terre, les ossements étant mis en place dans les calages latéraux des coffres ou soigneusement agencés dans de petites fosses adjacentes aux dalles de tête ou de pied. Ces inhumations secondaires, liées à la destruction de tombes antérieures, ont une très grande importance dans la lecture de la nécropole puisqu'elles nous renseignent sur le développement spatial des phases initiales.

Organisation et chronologie.

Au terme de cette campagne, sept phases d'inhumations peuvent être distinguées du Ve au VIIIe s., sur des critères faisant intervenir le mobilier, l'orientation et la stratigraphie relative entre les fosses de sépultures ; il est évident que ces phases se télescopent et s'interpénètrent, des inhumations tardives pouvant par exemple réinvestir des secteurs anciens de la nécropole et reprendre l'orientation alors définie. On s'aperçoit dès lors qu'il existe une "gestion" de la zone funéraire et que,

---

(48) Ce sujet a été présenté avec Mlle C. Treffort lors de la 2e Rencontre Rhône-Alpes d'Archéologie Médiévale, le 10 décembre 1994, sous le titre "Inhumations secondaires et ossements erratiques de la nécropole des Combes à Yvoire. Analyse archéologique et questions historiques".

liée sans doute à la propriété du sol, elle conduit à la réutilisation des fosses de sépultures dans leurs emprises exactes, imposant le retour à des orientations qui ne semblent plus en usage. Il paraît donc bien délicat de vouloir saisir l'instant où l'orientation est-ouest devient un principe acquis.

L'étude des caractères discrets de parenté devrait permettre de vérifier si les fosses associant sépulture et inhumations secondaires correspondent à de réels caveaux familiaux.

La première phase, localisée au nord de la zone étudiée, rassemble six grandes fosses circulaires ou ovalaires dont deux seulement ont pu être fouillées (lots 128 et 129).

La phase II correspond à une nécropole en rangées (20 sépultures en moyenne par rangée, orientées nord-ouest/sud-est), regroupant en majorité des inhumations en pleine terre parmi lesquelles on rencontre toutefois quelques coffres de bois et de dalles. Le mobilier (parure et monétaire) permet de la dater de la fin du Ve s et du VIe s.

Au stade suivant, *phases III et IV,* on constate la mise en place d'inhumations en pleine terre dans l'emprise des cheminements et le remplacement ou l'insertion de coffres de dalles au sein des rangées, l'orientation des sépultures restant toutefois identique.

La phase V, majoritairement constituée de coffres de dalles, est perceptible par un glissement de l'orientation vers un axe est-ouest, amenant à des recoupements ou à des chevauchements de sépultures. La grande majorité de ces fosses est marquée au sol par une ou plusieurs dalles posées à plat.

La phase VI voit l'installation, en limite sud-ouest, de coffres de dalles, orientés est-ouest provoquant des chevauchements avec ceux des phases IV et V ou des réductions secondaires dans les calages des coffres lorsqu'ils viennent perturber des inhumations en pleine terre.

La phase ultime, par les données stratigraphiques, n'est actuellement attestée que par une seule sépulture, en pleine terre, réutilisant une fosse de la phase II mais en recoupant une de la phase V.

Si l'extension de la nécropole est nettement visible dans la grande coupe au sud du chantier, il reste à en définir les limites exactes ; des sondages seront réalisés dans ce but dès que nous obtiendrons l'autorisation du propriétaire concerné. Ces sondages tenteront de vérifier les relations qui peuvent exister entre la zone funéraire et un chemin agricole, dit *des Bis,* qui semble être antérieur au parcellaire de 1730.

Joël Serralongue.

MOYEN-ÂGE

THONON, Concise,
(coord. Lambert : 919,080/2161,680 ; alt. 416 m)

En 1993, à Concise, des sondages réalisés par le service départemental d'archéologie, préalablement à la construction d'un immeuble d'habitation[49], ont mis au jour une cave médiévale des XVe-XVIe s.

(49) "Chronique archéologique", *Revue Savoisienne,* 1993, p. 37-38.

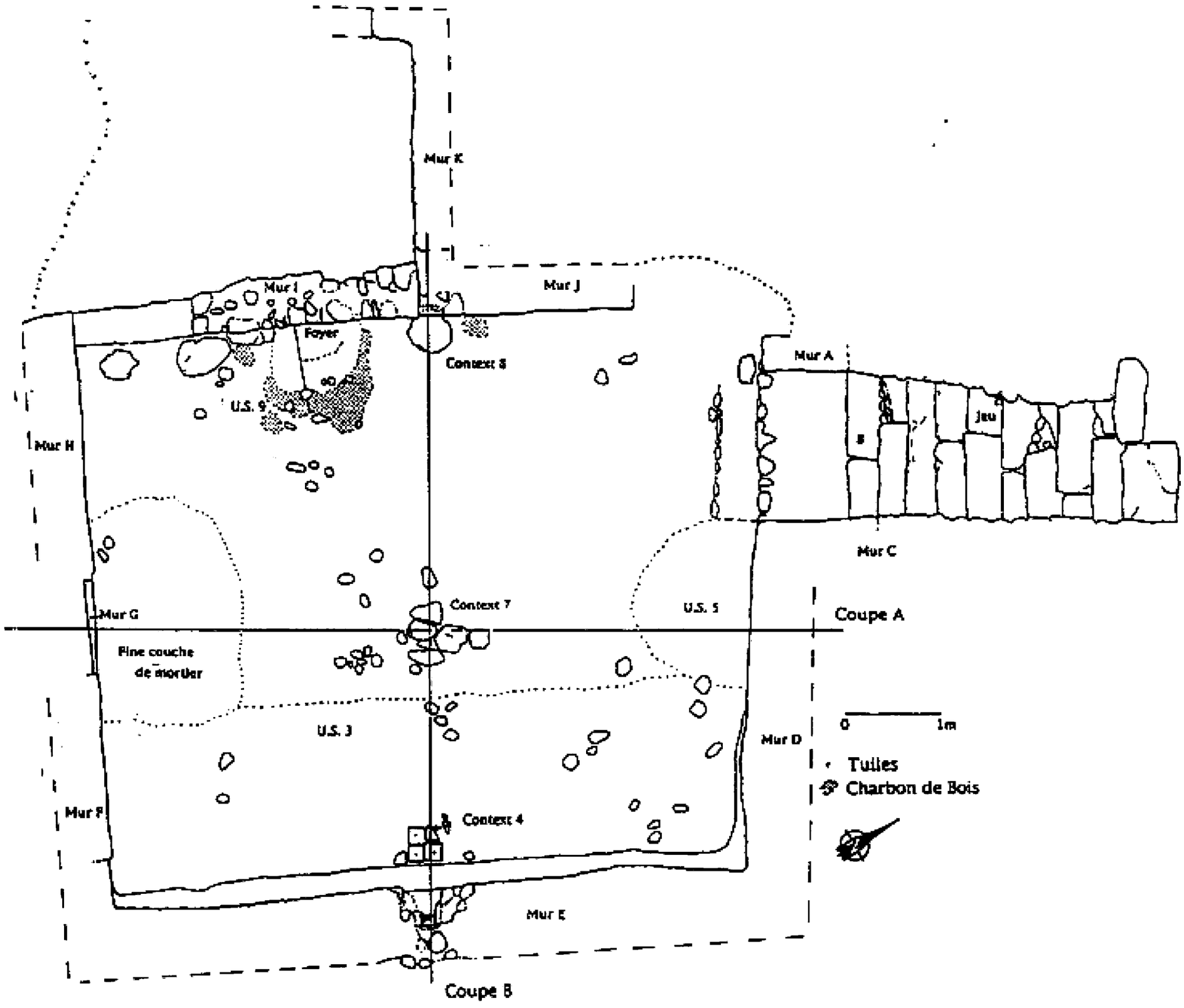

Situé dans l'avenue de Concise, à environ 100 m au sud-est de l'ancienne église paroissiale St-Jean-Baptiste (XIIIe s.), ce sous-sol se présente comme une pièce rectangulaire de 6,40 × 5,60 m (voir plan). Un escalier, large de 1,60 m, situé au nord-est, constitué d'une seule volée de douze marches (10 dallées et 2 en cailloutis), permet d'y descendre(50). L'accès à la cave pouvait se faire aussi depuis l'intérieur du bâtiment, par un escalier situé au sud-ouest, dont quelques traces subsistaient encore lors de la fouille.

Les quatre murs de la cave (0,45-0,50 m de large) ont été montés avec des galets de taille moyenne épannelés pour la plupart et liés par un mortier grossier. On note parfois l'emploi de petits blocs de schiste et de tuf, principalement à l'endroit des reprises. Tous les parements sont enduits de chaux.

Le mur est, conservé sur une hauteur d'environ 2,50 m, contenait un bloc de schiste de grande dimension dans ses assises supérieures. Cette pierre, ayant servi d'appui à la poutre centrale, permet d'estimer la

---

(50) Dans cet escalier, bordé de chaque côté par un mur, a été repéré sur le giron de la sixième marche, un jeu de marelle, taillé en creux dans une dalle de calcaire blanc. Mais ce jeu était inutilisable in situ car partiellement dissimulé par la contre marche supérieure ; provenance et datation restent donc à préciser. Ce bloc a été déposé dans les collections archéologiques du Musée municipal.

hauteur de la cave à 2,50 m. La poutre reposait sur trois piliers dont les bases (dalles faites d'un assemblage de galets plats et de petits pavés de terre cuite) ont pu être dégagées.

Dans le mur sud un placard mural voûté (de 0,90 m de large pour 1,70 m de haut et 0,95 m de profondeur) était placé à environ 0,30 m au-dessus du sol. Il est possible qu'un deuxième placard mural ait occupé l'espace vide entre l'arrêt du mur sud-ouest et la tête du mur nord-ouest dont le prolongement vers le nord borde l'escalier.

En ce qui concerne le sol de la cave, un apport de terre et cailloutis a été nécessaire, au centre de la pièce, pour obtenir une surface relativement plane. Sur ce sol, un foyer a été découvert contre le mur ouest dont quelques pierres étaient rubéfiées. Il correspond peut-être à l'utilisation de la cave comme refuge durant la courte phase d'abandon du bâtiment. Sur le sol de la cave et dans les couches archéologiques supérieures a été recueilli un matériel archéologique peu abondant.

Outre un grand nombre d'ossements d'animaux, ont été retrouvés quelques fragments de céramique et de verre, des objets et outils en fer, quatre monnaies (datées de la fin du XVIe s.) et quelques objets vestimentaires (boutons, épingles). Il faut noter également la présence de fragments de carreaux de poêle vernissés, de couleur verte (à motifs floraux pour certains), datant des XVe-XVIe siècles. Ces différentes trouvailles ont permis de dater l'utilisation de cet espace du XVe au XVIIe siècle et d'autre part d'avancer l'idée qu'il n'est pas resté longtemps à l'abandon. En effet, étant donné le peu de matériel retrouvé, il a sans doute été comblé assez rapidement par les matériaux de démolition des superstructures.

Cet habitat, après avoir été occupé sans doute durant deux ou trois siècles, disparaît totalement dans le courant du XVIIe s. comme on peut le constater en observant la mappe sarde de 1730 où le terrain est enregistré comme chènevière.

Sandrine Barbeau,
Phil Miller,
A.F.A.N.

COMPTE RENDU

Note sur quelques récentes acquisitions du Musée-Château d'Annecy : un ensemble de vaisselle métallique provenant d'Annecy-le-Vieux.

En 1984, les collections du Musée-Château d'Annecy s'enrichissaient de six pièces de vaisselle métallique, découvertes par un amateur sur les contreforts du Mont-Veyrier dans deux fosses distantes d'une dizaine de mètres(51). Cet ensemble se compose de quatre seaux en tôle de cuivre, restaurés au laboratoire municipal de Vienne, ainsi que d'une aiguière et d'une patère en bronze, en excellent état de conservation(52).

---

(51) N° d'Inventaire du Musée : patère 19881.1, seaux 19882. 1, 2, 3, 4, aiguière, dépôt non encore numéroté.

(52) Les clichés sont de Denis Rigault, les dessins de Cécile Treffort.

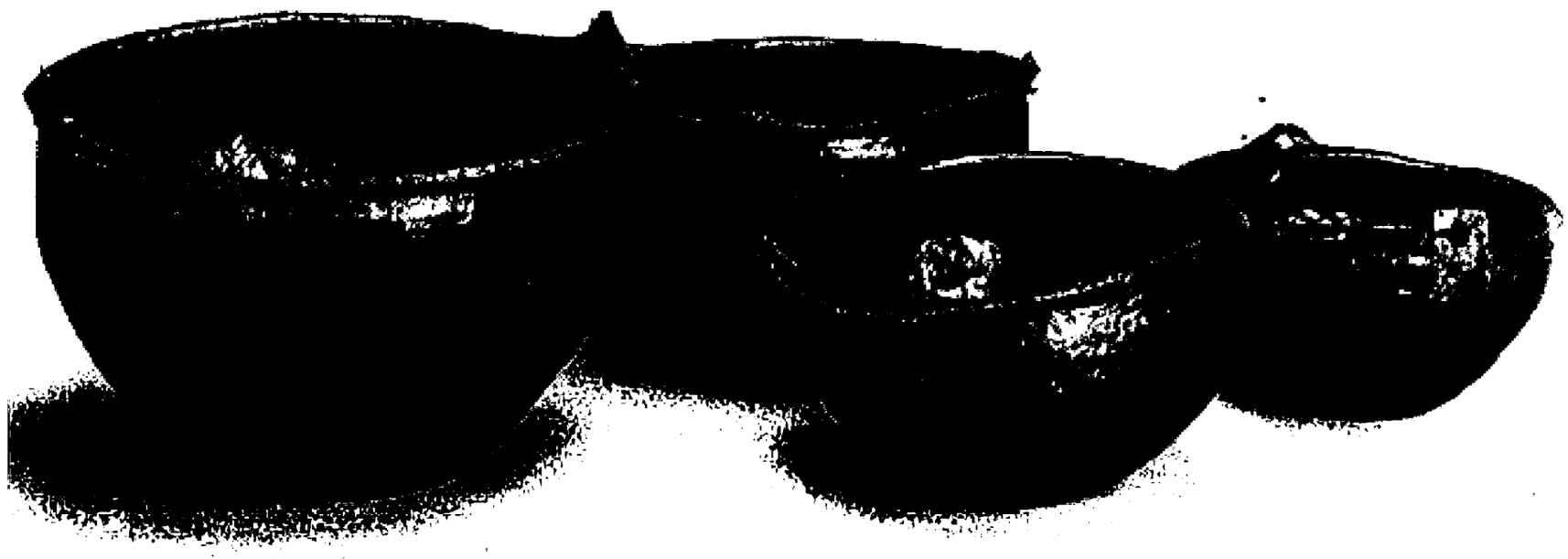

Fig. 1. — Les quatre seaux ou bassins en cuivre.

Ces objets ont fait l'objet d'une analyse complète, présentée au VIIe Colloque International sur les Alpes dans l'Antiquité, organisé par la Société Valdotaine de Préhistoire et d'Archéologie à Châtillon (Val d'Aoste) en 1994[(53)]. Les conclusions de cette étude sont ici synthétisées.

Description.

Les quatre seaux, en cuivre martelé, sont munis d'une anse en fer (fig. 1). De forme et de fabrication similaires, ils s'emboîtent parfaitement, leurs dimensions variant de 30 cm de diamètre et 21 cm de haut pour le plus grand à 20,5 cm de diamètre et 12 cm de haut pour le plus petit. Leur forme ouverte, apparentée à celle des chaudrons de bronze[(54)], s'insère entre celle des seaux[(55)] et des bassins. Si l'on manque de données pour élaborer une typologie et une chronologie précises, la tradition romaine semble assurée.

L'aiguière en bronze moulé mesure 24,3 cm pour un diamètre maximal de 11,2 cm (fig. 2). L'embouchure circulaire, d'un diamètre de 6 cm est dépourvue de bec verseur ; elle sert d'appui à l'attache supérieure de l'anse en esse aux extrémités bouletées, décorée d'un feuillage gravé. Le poucier est brisé, de même que l'attache inférieure de l'anse, de forme triangulaire, où sont gravées les trois lettres DMI *(Domini)*. La panse, rebondie et piriforme, repose sur un pied large et évasé, au pourtour aplati, de 9,4 cm de diamètre.

Cinq bandeaux horizontaux, soulignés de filets gravés, rythment le vase de haut en bas. Quatre d'entre eux sont lisses mais le cinquième, situé en milieu de panse, porte gravée l'inscription suivante : *LAV AVO INTER INNVCENTES MANVS MEAS ET CERCVNDAVO ALTARE TVOM DOMENE* (Ps. 26/25, 6).

---

(53) A paraître sous le titre "Réflexions autour d'une aiguière liturgique du VIe-VIIe siècle découverte à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie)".

(54) A Alésia, quatre chaudrons en bronze ont été trouvés en 1906 dans le puits de la maison au Silène, dans J. Le Gall, *Alésia Archéologie et Histoire*, Fayard, 1980, p. 171, ill. p. 175.

(55) A Issel (canton de Bitburg-Prüm), deux seaux en cuivre martelé, datés vers 100 ap. J.-C., sont d'un module semblable mais présentent une forme plus fermée, dans le catalogue de l'exposition *La civilisation gallo-romaine de la Moselle à la Sarre*, Mainz, Verlag Philipp von Zabern, 1983, p. 190.

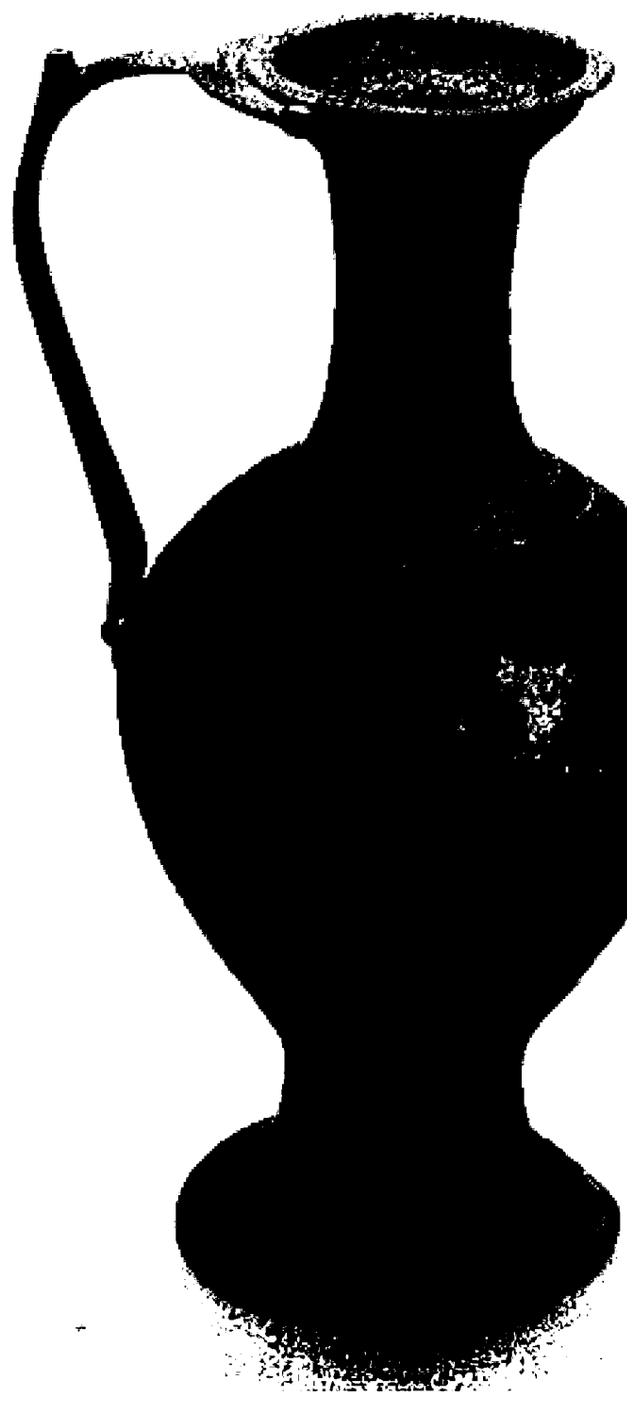

Fig. 2. - L'aiguière portant gravé sur la panse le verset 6 du psaume 26/25.

L'analyse paléographique et celle de la langue, caractéristique du latin mérovingien, permettent de rapprocher cette inscription d'exemples hispaniques du VIe-VIIe siècle.

L'objet s'inscrit également dans des typologies, connues, et présente des similitudes frappantes avec l'aiguière de Lavoye (Meuse), datée du début du VIe siècle(56). Les études stylistiques, paléographiques et linguistiques concordent donc pour attribuer cette aiguière aux VIe-VIIe siècles. D'après les recherches les plus récentes, l'origine de cette vaisselle de luxe serait à rechercher dans l'Orient byzantin ou en Italie.

La patère, en bronze moulé, se présente comme un récipient de 22,3 cm de diamètre et de 36 cm avec le manche (fig. 3). Profonde de 7,3 cm, elle possède un ombilic central fortement bombé, percé d'un petit trou d'1 mm en son centre. La qualité de l'objet est rehaussée par un fin décor gravé, partiellement effacé : sur la lèvre, on discerne des chevrons et, sur le manche triangulaire, un cep de vigne portant quelques grappes de raisin s'échappe d'un canthare.

Si ce dernier motif évoque l'époque paléochrétienne, la présence de l'ombilic et le décor de chevrons incitent à rapprocher cet objet de certaines patères hispano-wisigothiques étudiées par Pedro de Palol Sa-

---

(56) Découverte dans la sépulture d'une jeune enfant. *Cf.* René Joffroy, *Le cimetière de Lavoye (Meuse). Nécropole mérovingienne,* Paris, A. Picard, 1974, p. 86, p. 129-130, pl. 31-11.



Fig. 3. - La patère en bronze.

lellas[57]. Sa découverte à proximité immédiate de l'aiguière pourrait confirmer l'attribution de cette patère au haut Moyen Age.

Intérêt historique de ces objets

Outre leur caractère muséographique indéniable, ces objets offrent un très grand intérêt historique.

L'usage liturgique de l'aiguière ne fait guère de doute. L'inscription psalmique permet de la rapprocher de l'usage du *lavabo*, ablution des mains du prêtre avant la célébration de l'Eucharistie, attestée dès le IVe

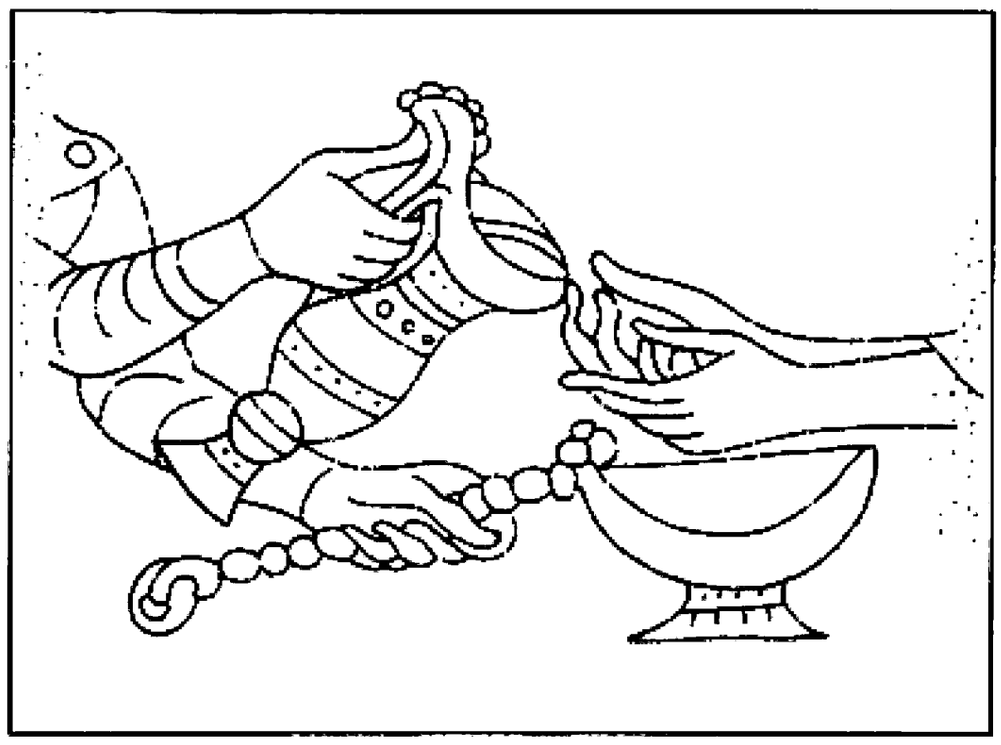

Fig. 4. - Détail d'une miniature
du psautier carolingien de Stuttgart

(57) Pedro de Palol Salellas, *Bronces hispanovisigodos de origine mediterranéo. I. Jarritos y patenas liturgicos.* Barcelona, Consejo superior de investigaciones cientificas, 1950, pl. XLVI, LI.

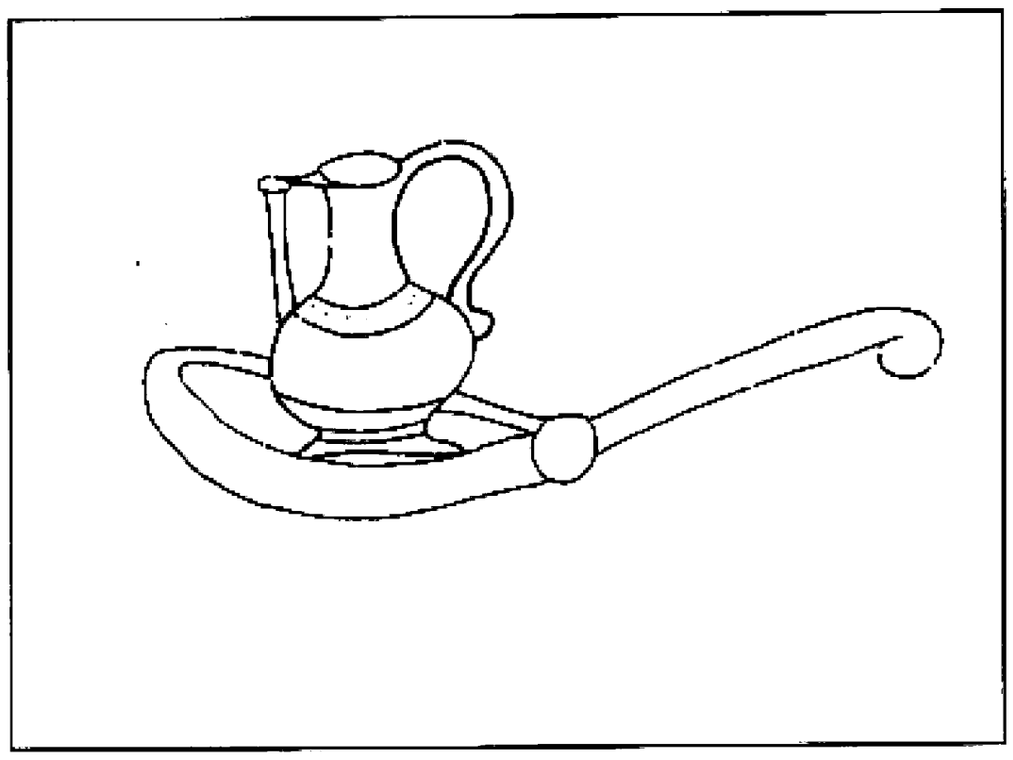

Fig. 5. - Détail d'une initiale de la Bible
de Charles le Chauve.

siècle. L'usage d'un tel vase pour ce rite est confirmé par l'iconographie du haut Moyen Age, en particulier par une miniature du psautier carolingien de Stuttgart (Württembergische Landesbibliothek, ms. 23, fol. 31v°), représentant, en regard du même verset, l'ablution : le Christ tend ses mains vers un personnage qui, à l'aide d'une aiguière, verse de l'eau récupérée ensuite dans une patère (fig. 4). L'association des deux objets (fig. 5), également présente dans l'ornementation d'une initiale de la Bible de Charles le Chauve (Paris, Bibl. Nat. ms., lat. 1, fol. 120 v°), renvoie directement à la découverte d'Annecy-le-Vieux.

Le décor de pampre, motif paléochrétien bien connu, ne s'oppose pas à un usage liturgique de la patère, et la proximité des lieux respectifs de découverte de ces objets invite à les considérer comme un seul et même ensemble. Reste le problème des seaux de cuivre, étroitement associés à la patère puisque découverts dans la même fosse. Traditionnellement considérés comme des ustensiles domestiques, ne pourraient-ils pas eux-mêmes avoir eu un usage culturel ?

Nous serions alors en présence d'un important ensemble ecclésiastique du haut Moyen Age. Sa découverte hors contexte stratigraphique ne permet ni d'en exprimer la présence en ce lieu isolé ni d'en préciser les conditions d'enfouissement. Mais son caractère éminemment luxueux évoque l'existence d'une église richement dotée au Moyen Age, aux alentours immédiats.

L'église la plus proche semble être alors celle d'Annecy-le-Vieux dont le vocable Saint-Laurent atteste à lui seul d'une origine ancienne. Ce matériel pourrait lui être associé, d'autant que son caractère exceptionnel correspondrait au statut privilégié du domaine attesté au IXe siècle par les textes, qui le mentionnent comme un fisc impérial.

Cécile Treffort
et Joël Serralongue.

Une source inexplorée pour l'histoire de la Savoie : les archives Pensa di Marsaglia-Maillard de Tournon

Le vaste ensemble de documents, auquel s'attache le nom des familles Pensa di Marsaglia et Maillard de Tournon, est entré en possession de la commune de Mondovì, dans la province de Coni, en 1949, par la donation de l'ultime héritière de ces lignées, la comtesse Maria Pensa, décédée en 1972. La ville qui en était bénéficiaire s'engageait à veiller à leur bonne conservation, à leur classement et à leur mise en valeur la plus efficace pour qu'ils soient exploités par les chercheurs.

Malheureusement, en dépit de la consistance considérable de ces papiers, ils n'existaient plus dans leur intégralité, dans la mesure où une partie avait été versée au *Fonds Patetta* de la Bibliothèque apostolique vaticane[1] et une autre — de bien moindre importance — demeurait au Musée civique de Savigliano, dans la province de Coni, avec les tableaux et les œuvres d'art possédés par la famille[2].

Les archives arrivèrent à la commune dépourvues d'un matériel valable d'inventaires et de répertoires pouvant en faciliter la consultation et la mise à la disposition des chercheurs, si l'on excepte une liste du contenu imprécise et sommaire, compilée, à l'époque de la donation, par une personne peu expérimentée. Les papiers et les très nombreux parchemins, isolés ou renfermés dans des sacs de toile, furent placés, le moins mal possible, dans une armoire des Archives historiques de la ville. Personne n'eut plus l'occasion de s'occuper de ces documents qui, à tout le moins, furent préservés de dommages ou de dispersions ultérieurs. C'est seulement en 1988, à l'occasion des initiatives suscitées par

---

(1) Pour une première information, Berra (L.), "I Pensa di Mondovì, Signori di Cigliè, di Roccacigliè e di Marsaglia", in *Bollettino della Società per gli Studi Storici, Archeologici e Artistici della Provincia di Cuneo*, 42 (1959), p. 28-42.

(2) Sur cette donation, Olmo (A.) *Mecenatisme illuminato. La donazione Pensa di Marsiglia e Frutteri di Costigliole*, Savigliano, 1974.

Au premier rang de toutes ces œuvres, le "Triptyque de Jupiter", attribué par Noemi Gabrielli à Cornelis Cornelisz, dit Kok ou Kunst (1490-1554) mais il faut signaler également la statue en albâtre du cardinal Maillard de Tournon (1668-1710), son crucifix en ivoire ; la chaise à porteurs des marquis Pensa di Marsaglia (XVIIIe siècle) et certains de leurs portraits ; la chasuble de l'évêque de Fossano, Giovanni Battista Pensa (1704-1754) ; un tableau représentant la Crucifixion, de l'école de Ludovico Brea (1450-1523). Cf. Olmo (A), *Arte in Savigliano*, publié par la Caisse d'Epargne de Savigliano, 1978, p. 80, 94-95, 119, 123, 155-160 (nombreuse illustration relative au triptyque), 269.

Nous avons une autre preuve du mécénat des Pensa, avec le "retable de Saluces", actuellement au Musée de Bruxelles et le triptyque de l'école flamande du XVIe siècle, conservé à la Galleria sabauda de Turin, représentant l'Adoration de l'Enfant, l'Annonciation et la Circoncision. Sur ces œuvres, cf., respectivement, Fichefet (M.L.), "Le retable de Saluces, trésor du Musée communal de Bruxelles", in *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, 72 (1965), p. 1-14 ; Dardanello (P.), "Il trittico fiammingo già a Villanova Mondovì", in *Ricerche sulla pittura del Quattrocento in Piemonte*, Torino, 1985, p. 37-42.

la célébration du 6e centenaire du diocèse de Mondovì et de la concession du titre de cité à cette ville, le 8 juin 1388, marquée par une exposition de documents, que se fit jour le projet, encouragé par le syndic de l'époque, le Dr Pier Luigi Gasco et épaulé par la collaboration effective de l'assesseur à la culture, Dr Armando Mazzucchi, d'une remise en ordre des archives Pensa di Marsaglia-Maillard. Avec la participation de la Surintendance des Archives pour le Piémont et la Vallée d'Aoste, fut élaboré le plan d'une première phase d'intervention. A la suite de délibérations successives, cette tâche fut confiée à l'auteur de cette communication et au Dr Nicola Vassallo, de la Surintendance. Au milieu de 1990, la première partie de l'opération pouvait être considérée comme achevée et l'on avait la confirmation définitive de l'importance et de la complexité de ces archives, qui contenaient des pièces concernant la Savoie, Nice et le Piémont, dans une période chronologique allant de 1273 aux premières années du XXe siècle. En même temps apparaissait la nécessité, partagée par l'administration communale, d'une restauration complète du matériel, tant en papiers qu'en parchemins qui, pour une partie heureusement pas trop importante, avait subi une détérioration occassionnée par des moyens de conservation non appropriés. On mit donc en train un projet, parallèle, de remise en état qui a abouti, jusqu'à maintenant, à la restauration, au nettoyage et à la fixation sur des supports spéciaux, de 580 parchemins, sur un total de 850(3). La seconde étape du travail commencée en 1991 concernera l'inventaire analytique et la mise en fiches de la totalité des archives comportant 70 liasses et caissettes, pour mettre en évidence les différents fonds, correspondant aux familles représentées. Ces dernières peuvent, en gros, être distinguées de la manière suivante :

- *Familles de la Savoie*, incluses dans les parties des archives les plus anciennes (Confignon, Menthon et Menthon-Montrottier, Bellegarde, Alamandi, Maillard, Monthoux, etc.).

- *Familles piémontaises* (Pensa, Berta, Pochettini di Serravalle, Negri di Sanfront, Leone di Ostana et Beinasco, San Martino di Lorenzè et Parella, Maina, etc.).

Mais, par dessus tout, pour l'abondance des références, les deux familles — Pensa di Marsaglia et Maillard de Tournon, qui ont donné leur nom à l'ensemble des archives.

Les territoires qui les concernent sont le Genevois, le Faucigny et, d'une manière générale, la Savoie, pour les documents les plus anciens ; Nice et le Piémont sud-occidental, en particulier le territoire monregalese, mais aussi la région de Saluces, jusqu'à la Vallée de la Maïra (fiefs de San Damiano et de Paglieres), une partie des territoires de Fossano, Savigliano et Carmagnola, dans les provinces de Coni et de Turin, où s'étendaient les possessions et les droits féodaux des Pensa et des Maillard de Tournon, ainsi que ceux d'autres familles qui se sont réunies à eux, dans des temps plus récents.

---

(3) Leur nombre exact ne peut encore être établi, car plusieurs sont cousus ensemble et leur ouverture présente un risque, avant qu'ils n'aient été assouplis et dépliés, par des techniques de restauration. On a également à tenir compte de la complexité particulière d'intervention sur ceux qui sont munis de sceaux. Les parchemins inventoriés jusqu'à présent sont au nombre de 500, de 1273 à 1499.

Les lieux où ont été rédigés les parchemins sont des plus variés. Les localités suivantes sont à signaler, pour le nombre de documents : Sallanches, Montagny, Annecy, Rumilly, Genève, Bonneville, Cluses, Megève. En ce qui concerne leur typologie, ils se subdivisent en :

A) *Pactes matrimoniaux :* Contrats dotaux, Accords de paix, Partages de biens, Inventaires de biens, Testaments.

B) *Reconnaissances féodales, de personnes et de terres :* Serments de fidélité, Droits de cité, Investitures, Patentes ducales et royales.

C) *Albergements :* Ventes, Transactions, Ratifications, Echanges, Donations, Contrats de locations, Procurations, Quittances, Preuves testimoniales, Garanties, Hypothèques, Pactes de rachat, Reconnaissances de dettes.

D) *Jugements :* Correspondances.

Il n'apparaît pas que les archives aient jamais eu une organisation générale prenant en compte la totalité de la documentation. Seuls les papiers des deux principaux fonds furent répartis par matières, mais c'est seulement pour les Pensa que les documents nous sont parvenus dans leurs contenants originels, malheureusement endommagés souvent par l'humidité. Les parchemins des Maillard furent enregistrés, au verso, en français, ce qui ne fut fait, pour les autres, que de façon sporadique. Les chercheurs qui, dans le passé, eurent la possibilité de les étudier sont peu nombreux. En premier lieu, le comte de Foras qui, en nombre d'endroits de son œuvre monumentale sur la noblesse de Savoie, cite l'inventaire des Archives Pensa — peut-être celui qui se trouve, actuellement, à la Bibliothèque apostolique vaticane. Puis le général Auguste Dufour, auteur de la seule recherche historico-généalogique consacrée à la famille des comtes de Tournon[4].

LES MAILLARD ET LES MENTHON

Le premier représentant de la famille Maillard, sûrement attesté, est Jean, en 1376. Son fils, Pierre, épouse Béatrice de Lornay et apparaît, dans les archives de la famille, dans un acte du 5 septembre 1424, par lequel Pierre Baptender, d'Alby, reconnaît lui devoir 22 florins d'or, de 20 sols l'un. Il y est défini comme "nobilis" et "domicellus". Son frère Jean II, le 10 juin 1443, concède en location, pour six ans, à Pierre et Johannet "Bonjohannis", de "Ruffion", une maison, une grange, des terres, vignes et pré, moyennant une cense annuelle de 9 coupes de grains, pour un tiers en blé, en seigle et en avoine, en la fête de Saint Martin[5].

Le véritable fondateur de la fortune de la famille est, en fait, Pierre II qui épouse Claudine de Bellegarde, dame de Montagny, fille et héritière de Claude de Bellegarde. Il fait une rapide carrière, au service d'Emmanuel Philibert, devient Conseiller d'Etat et Gouverneur de la

---

(4) Cf. Foras (Amédée de), *Armorial et nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie*, tome 3, Grenoble, 1893, p. 313-316 et *Les Maillard seigneurs et barons du Bouchet, comtes de Tournon ; notes généalogiques et documents, par Auguste Dufour, édités et annotés par François Mugnier*, Chambéry, 1889.

(5) Archives Pensa di Marsaglia-Maillard de Tournon, parchemins n° 136 et 162 (numérotation provisoire).

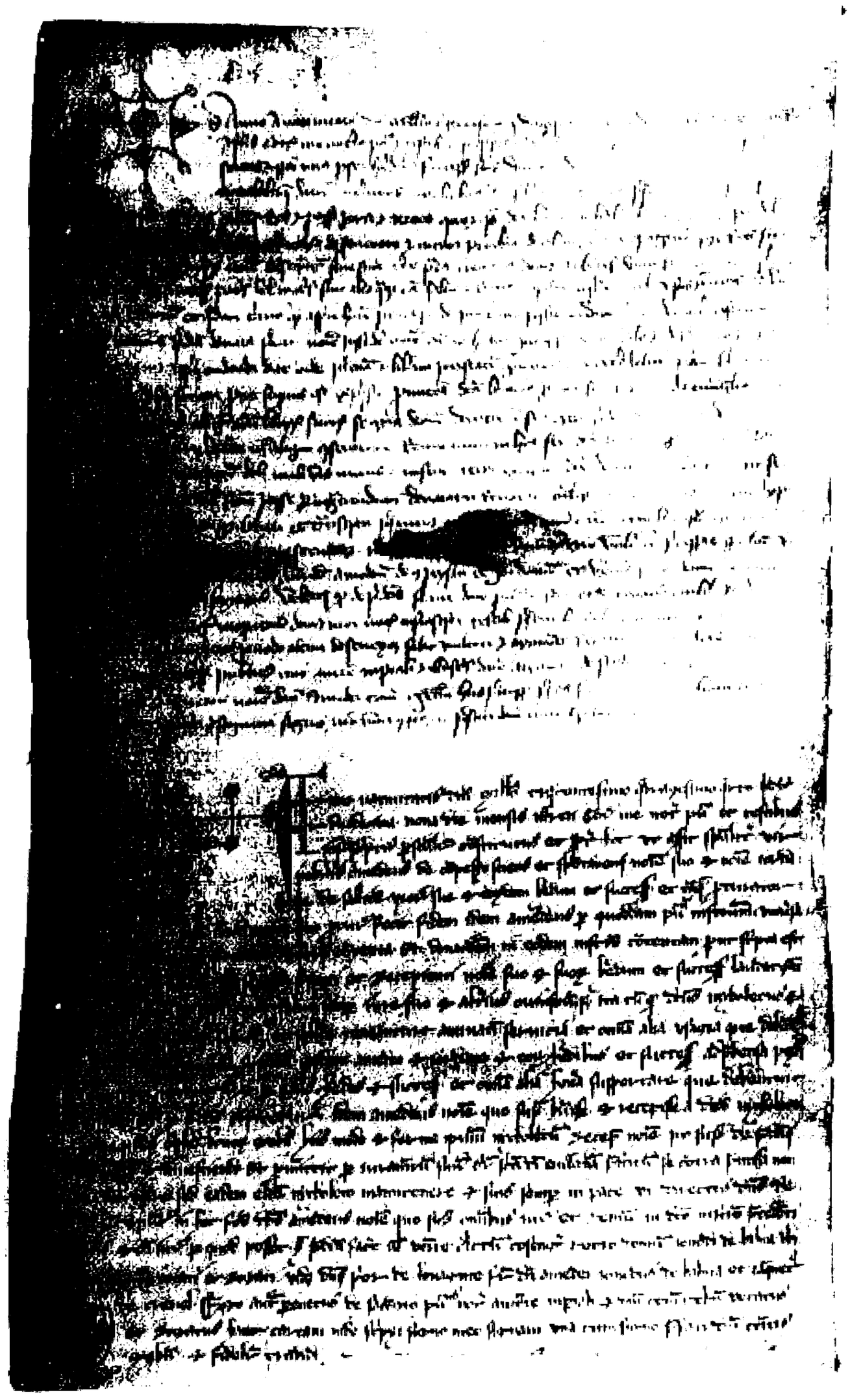

En dessus : Donation faite par la nommée Boniars à Nicolette, dite Floret, de tous les biens qu'elle possède dans les paroisses de Seynod, Sillingy et Epagny. Acte reçu par le notaire Pierre de Bessy, le 15 avril 1343, à Annecy. Sceau du Comte de Genève.

En dessous : Noble Amédée de Compey et son épouse, Jordane de Sallion, confirment la donation faite à Nicolette Floret, moyennant le versement par cette dernière de 35 bons sous genevois et le payement, selon l'usage, des servis annuels. Témoins : le frère d'Amédée, prieur de Lovagny, Ionedus "de Balma" et Jacquemet "de Crenel". Acte reçu le 9 mars 1344 par le notaire Perrenet de Sacconge. Sceau du Comte de Genève.

(Photographie de l'auteur).

Savoie. En 1569, il achète, pour 500 écus d'or, la seigneurie de Tournon, érigée ensuite en comté, après qu'il fût déjà entré en possession de la maison forte et de la juridiction du Bouchet(6). Sa nièce Claudia Françoise épouse, en secondes noces, Claude de Menthon, seigneur de Montrottier et de Cormand. Le frère de ce dernier, Henri, est le premier marquis de San Damiano et Paglieres, dans le marquisat de Saluces, en 1616, et il épouse Charlotte-Emmanuelle d'Urfè-Lascaris. Leur fils Victor-Amédée I, marquis d'Alby depuis 1681, est gouverneur et lieutenant-général de Nice et conseiller d'Etat(7). De son mariage avec Cecilia Maria Truchi di Savigliano naissent sept enfants, dont Carlo Tommaso, dit "le cardinal de Tournon", patriarche d'Antioche et légat *a latere* en Chine, pour résoudre l'affaire des "rites chinois". Les autres représentants importants de la famille sont Felice Emanuele ; Vittorio Amedeo II, dont la fille Monica sera la mère du célèbre poète Vittorio Alfieri ; Carlo Agostino, gouverneur de Suse et Saluces ; Vittorio Amedeo III et, enfin, Felice Giovanni, dernier descendant mâle, qui meurt à vingt-huit ans, d'une chute de cheval, en 1819. Une de ses sœurs, Delfina, épouse le marquis Carlo Giuseppe Pensa di Marsaglia, auquel reviendront tous les papiers de la famille accumulés, au cours des siècles, en Savoie, à Nice et en Piémont.

Les Menthon apparaissent dans les documents des archives dès 1357, lorsqu'Antonio Cagnazzi, juge dans le comté de Genève, doit prononcer une sentence dans un conflit survenu entre les frères Nicolet et Etienne de Beaumont et noble Guillaume de Menthon — avec une issue favorable à ce dernier(9). En 1363, Pierre de Menthon et son fils, Jacquemet, vendent à Pierre "de Farges" et à sa femme, Péronette, citoyens de Genève, 12 octanes de bon blé, au prix de 60 florins d'or(10). En 1386, Rolet, Jacquemet et Jean, fils de Péronet "dou Verney", cordonnier, reconnaissent tenir en emphythéose perpétuelle, du noble François de Menthon, "miles" et seigneur de Beaumont, une série de pièces de terre pour lesquelles ils payent une cense annuelle de 12 sous genevois, en la fête de Saint Michel(11).

Par un acte, de dix ans postérieur, nous apprenons que le même François de Menthon avait épousé Jeannette, fille d'Aimon "de Chissier" et acheté, avec elle, de Pierre Nuttritto, deux fossorées de vigne situées "in clauso subtu Clermont" pour le prix de 20 florins d'or, plus un servis annuel de 3 deniers genevois(12). Un de leurs fils, François, est nommé, en 1411, par le comte Amédée de Savoie, bailli du comté de Genève, avec un salaire annuel de 50 florins d'or. Son frère Pierre est le

---

(6) *Les Maillard, op. cit,* p. 23 sq.

(7) *Ibidem,* p. 67 sq.

(8) Sur ce personnage et sur les documents qui le concernent, donnés au Musée civique de Savigliano, cf. Olmo (A.), "Il cardinale Carlo Tommaso Maillard de Tournon. Torino 1668-Macao 1710" in *Culture et pouvoir dans les Etats de Savoie, du XVIIe siècle à la Révolution,* Genève, Slatkine, 1985, p. 253-265.

(9) Archives Pensa di Marsaglia-Maillard de Tournon, parchemin n° 60, Annecy, 1er septembre 1357.

(10) *Ibidem,* parchemin n° 61, Genève, 15 novembre 1363. Le sceau qui l'accompagne a, malheureusement, disparu.

(11) *Ibidem,* parchemin n° 91, "Vuyut ?", 3 novembre 1395.

(12) *Ibidem,* parchemin n° 77, Cruseilles, 4 septembre 1386.

protagoniste de quelques actes privés, dont l'un nous apprend qu'il avait épousé Jeannette "de Villa". En 1429, il comparaît, en qualité de seigneur de Montrottier et châtelain de Bonneville, pour le duc de Savoie, au nom duquel Aimonet "Berberii" promet de lui payer un salaire de 200 florins pour les trois années à venir(13).

L'année suivante, les chanoines de l'église collégiale de Saint Jacques de Sallanches, en extinction d'une dette de 40 ducats contractée envers lui, lui cèdent la dîme de l'avoine, de l'orge et du blé et lui payent une cense de 2 sous(14). Quelques mois plus tard, par un acte dressé à "Los Sonterens" près de Rumilly sous Cornillon, le noble Jean "Cohenderii, habitator Ruppis" lui vend tous les hommages, tailles et servis que lui doivent les enfants de feu André Bergeyron, de la paroisse de Domensier, plus ceux de Jacquemette "Tremplerii", pour le prix de 150 florins d'or, petit poids. En 1432, le seigneur de Montrottier nomme Jean "de Curnillione" son lieutenant et vice-châtelain de Bonneville, pour les trois années à venir, moyennant le payement de 160 florins par an, en deux échéances, une moitié à Pâques et l'autre à la Saint Michel. Trois ans plus tard, la chose se répète pour la châtellenie de La Roche, dont Pierre de Menthon est investi(15). En 1439, il acquiert, de noble Nicod "de Chissiaco" et d'Aimon, son frère, la dîme "de Vullioso", de Campis Loverus et de Rapillus", pour 400 florins et il concède ensuite, pour six ans, à Jourdan "de Canali", de Cornillon, sa maison-forte, avec la grange voisine de cette dernière, "in Cheyneto", "una cum duobus clausis de canali et de turri", pour un loyer annuel de 22 florins. Le dernier acte qui le concerne est son testament du 8 avril 1451, rédigé dans la chapelle du château de Montrottier, par lequel il stipule un legs de 20 sous en faveur de l'église des Saints Pierre et Maurice, de Rumilly sous Cornillon et institue, pour héritiers universels, son fils Nicod et sa fille Claudia(16). A sa mort, en 1455, son fils aîné devient, avec tous effets, seigneur de Montrottier, Petit-Grésy, Versoy, Nernier et Cormand, co-seigneur de Pontverre, tandis que son frère Claude reçoit Sonterens (ou Sauterans)(17).

En 1463, à l'instance de ce dernier, qualifié de "scutiffer", Jean "Cherbonerii", bourgeois de Sallanches, reconnaît tenir de lui, en emphythéose perpétuelle, une maison et le jardin situé au-devant de cette "villa", entre les deux ponts, jouxtant la "carreria publica" du pont de la Croix, tendant vers celui des Lombards, pour laquelle il paye, chaque année, 10 deniers genevois. Dans des actes successifs, il apparaît également comme seigneur de Cormand et acquiert, de François "de Chis-

---

(13) *Ibidem*, parchemin n° 109, Rossillon, 17 novembre 1411.

(14) *Ibidem*, parchemins n° 149 et 150 ; 1429, Genève et Sallanches, 30 mars 1430.

(15) *Ibidem*, parchemins n° 153, 24 octobre 1430 ; n° 159, Bonneville, 17 septembre 1432 ; n° 166, 14 avril 1435.

(16) *Ibidem*, parchemins n° 176, Genève, 18 janvier 1439 ; n° 186, Sallanches, 7 février 1443 ; n° 227.

(17) Pour de plus amples détails sur la famille, Foras, *Armorial, op. cit.* tome III, p. 444 sq. ; Mugnier (François), *Nicod de Menthon et l'expédition du Concile de Bâle en 1437*, Paris, Leroux, 1893, p. 53-55 ; Serand (Joseph), *Le château de Montrottier. Etude historique et archéologique*, Annecy, Gardet, 1949, p. 36 sq. Pour des considérations et des indications de recherches sur le rôle de la famille dans les milieux de la cour ducale, cf. Gherner (U.), "Reclutamento di dirigenti, mobilità delle corte e circolazione di esperienze nei domini sabaudi" in *Giacomo Jaquerio e il gotico internazionale. Catalogo della Mostra, a cura di Enrico Castelnuovo e Giovanni Romano*, Torino, 1979, p. 89-105.

sier", les tailles qui lui sont dues par divers particuliers, en payant 62 florins ; en 1478, dans la confirmation d'une vente, Hélène de Luxembourg, comtesse de Genève, le qualifie de seigneur "Rupisfortis" et châtelain de La Roche[18]. Entre temps, après la mort de son frère Nicod, sans héritiers, il avait pris le titre de seigneur de Montrottier, qu'il donnera ensuite à son frère Charles, conservant pour lui la seigneurie de Sonterens et Beaumont. C'est en cette qualité qu'il concède la "clericatura" de la cure de Megève à Ansermod "de Coudreto", pour trois ans, moyennant le versement de la somme de 30 florins, plus les tributs dus au comte de Genève.

Un autre membre de la famille de Menthon, François, protonotaire apostolique et doyen d'Annecy, apparaît comme fondateur de la chapelle de la Vierge et de Saint Jacques, dans l'église paroissiale de Beaumont, dont le recteur achète deux censes annuelles de 12 sous chacune, en 1482[19]. En 1492, Pierre et son frère Charles reçoivent de Claude "de Marcossey", conseiller ducal et "magister hospicii" de la duchesse Blanche de Savoie, l'investiture de tous les biens féodaux-châteaux, juridictions, hommes, hommages et revenus — relevant déjà de la famille, dans le comté de Genève et la baronnie de Faucigny, moyennant un serment de fidélité[20]. Comme on l'a dit, un peu moins d'un demi-siècle plus tard, la famille s'unira aux Maillard, par le mariage de Claude de Menthon, seigneur de Montrottier et de Cormand, avec Claudine Françoise, fille de Prosper Marc Maillard de Tournon.

L'ACTE LE PLUS ANCIEN : 1273

Il est malaisé de donner une idée des documents les plus marquants de ces archives, car cette appréciation est liée à des éléments subjectifs et à l'optique particulière de chaque recherche. Il faudra, de toutes façons, avoir une vision plus organique de l'ensemble du matériel pour dresser un bilan complet. On se bornera à donner quelques indications, tout en étant conscient de leur caractère limité et partiel.

L'acte le plus ancien, de 1273, est le testament du "miles" Hugues de Confignon, vidomme de Genève, lequel institue pour héritier universel son fils Gautier et stipule d'autres legs à sa fille Jacquemette et à sa femme Jordane. Au verso du parchemin, dans la moitié inférieure, figurent les suscriptions et les restes des sceaux des sept témoins présents. Le testament sera solennellement ouvert, à la requête du fils, par l'évêque de Genève, Aimon[21]. On connaît bien l'importance de ces deux personnages, Hugues et Gautier, dans les événements du comté de Genève, à la fin du XIIIe siècle[22].

---

(18) Archives Pensa-Maillard de Tournon, parchemins n° 273 bis, Sallanches, 12 septembre 1463 ; n° 325, 13 février 1475 ; n° 335, 6 novembre 1478.

(19) *Ibidem*, parchemins n° 337, Megève, 1er septembre 1476 ; n° 374 ; Beaumont, 16 janvier 1482 ; n° 377, Genève, 19 mai 1482. Un albergement du 8 juillet 1482 (parchemin n° 378) est stipulé par Pierre "dans le château supérieur de Sallanches, dans la maison-forte, c'est-à-dire dans la salle basse du seigneur de Montrottier".

(20) *Ibidem*, parchemin n° 424, Bonneville, 1er février 1492.

(21) *Ibidem*, parchemins 1 et 2.

(22) Je me borne à renvoyer à l'ouvrage de Duparc (Pierre), *Le comté de Genève (IXe-XVe siècle)*, Genève, Jullien, 1955, p. 208-210.

Les archives Pensa — Maillard de Tournon permettent de suivre le déroulement, surtout dans le domaine patrimonial, du destin des familles, à la lumière des testaments de quelques-uns de leurs membres, jusqu'à leur extinction, chez les Menthon puis, par voie maternelle, chez les Maillard, avec Alphonse, second fils de Prosper Marc, souche de la branche des marquis de Chastellard, barons de Confignon et de Beaumont. On a déjà fait allusion à d'autres parchemins, dont il n'est pas à propos de donner ici la liste, pour ne pas allonger notre présentation, mais on voudrait plutôt attirer l'attention sur les particularités que présentent un certain nombre d'entre eux — quinze en tout — compris dans une période allant de 1314 à 1388... A la fin de la suscription du notaire figure le blason, dessiné quelquefois droit, et quelquefois couché, des comtes de Genève, accompagné de la mention : "Et ego... auctoritate imperiali et domini comitis Gebennensis notarius feci, scripsi et signavi signo meo solito una cum signo armorum prefati domini comitis Gebennensis"(23). Peut-on voir, dans ce fait, une manifestation de la volonté d'affirmer, sur le plan politique, une indépendance propre, dans un moment de conflictualité majeure avec les comtes de Savoie ? C'est là une hypothèse qui mériterait d'être vérifiée par une recherche plus ample et approfondie.

Pour le reste, en plus de la typologie de documents que l'on peut trouver dans toutes les archives familiales — à plus forte raison dans la mesure où diverses familles y ont laissé leurs papiers — les nombreuses lettres ducales méritent d'être signalées. Elles sont conservées en deux fonds, envoyées aux comtes de Tournon en leur qualité de gouverneurs de Nice et elles fournissent des informations de première main, militaires, économiques et sociales. Tout aussi intéressants sont les reconnaissances et les registres d'administration des biens de la famille situés en Savoie, et les lettres de caractère familial.

C'est seulement lorsque seront terminés l'inventaire et le catalogue de tous les documents, que l'on en aura une vision complète et que pourront se dessiner des perspectives de recherche, jusque-là inaperçues. Il nous suffira d'avoir évoqué ici, schématiquement et de manière provisoire, les grandes potentialités et l'importance, pour les historiens, des papiers Pensa di Marsaglia — Maillard de Tournon — qui unissent, dans un seul héritage culturel, la Savoie et le Piémont.

Giancarlo COMINO.

(Traduction : Paul GUICHONNET).

---

(23) Parchemin n° 14, Pontverre, 26 juin 1314.

Les tribulations d'un gentilhomme savoyard sous la Révolution : Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon (1748-1819)

Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon, comte de Sallenove, seigneur de Pingon, Marlioz, Savigny, Prangin en Valromey et Conflens en Bresse, coulait des jours paisibles dans son château de Marlioz, entre deux tournées dans ces nombreux domaines qui s'éparpillaient des environs de Bourg-en-Bresse à ceux de Chambéry, lorsque l'invasion française de septembre 1792 vint bouleverser son existence. Sujet savoyard mais propriétaire largement possessionné en France, il avait déjà essuyé les désagréments des premières mesures révolutionnaires. Dès 1790, son oncle, Gaspard de Pingon, chanoine comte de Lyon, était venu se réfugier à Marlioz. Tous deux avaient suivi avec attention les préliminaires de la Révolution et continuaient à suivre les péripéties de cette grande secousse, comme en témoignent les nombreux libelles et brochures, épaves de leurs bibliothèques respectives, parvenues jusqu'à nous. Sa tante maternelle, Jeanne de Malivert, chanoinesse de Lons-le-Saunier, ne tarda pas à les rejoindre, ainsi que les deux sœurs d'Aimé-Vincent-Gaspard, Louise de Pingon, également chanoinesse de Lons-le-Saunier et, Jeanne-Reine, veuve du comte François-Joseph de Menon de Villesavin, cette dernière accompagnée de sa fille, Madeleine-Sophie de Menon. C'est au moment où Marlioz devient une sorte de refuge pour la famille que son chef quitte le manoir, exactement le 22 octobre 1792, pour aller habiter à Chambéry sa maison nouvellement rénovée de la rue Saint-Antoine, afin d'éviter qu'elle ne soit occupée par la troupe. Cependant, avant de relater les tribulations qui l'attendent, il est nécessaire de présenter rapidement le personnage et de le situer socialement[1].

Un grand propriétaire terrien

Le grand-père d'Aimé-Vincent-Gaspard, Antoine de Pingon, était un modeste gentilhomme, seigneur de Prangin à Lochieu en Valromey, possédant des biens à Metz et Epagny près d'Annecy et le château familial de Pingon à La Motte-Servolex, près de Chambéry. Son fils, Hyacinthe (1714-1770) va se voir propulsé au premier rang de la noblesse du duché par son mariage, en 1740, avec une riche héritière, Louise-Catherine de Malivert, grâce à laquelle il va devenir comte de Sallenove —

(1) Toutes les données de cet article sont extraites, sauf indications contraires, du Fonds du château de Marlioz, Archives départementales de la Haute-Savoie (A.D.H.S.) 7 J, en cours de classement, notamment du dossier qu'Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon s'était constitué lui-même sur ses mésaventures durant la période révolutionnaire.

on dira improprement comte de Pingon, car Pingon n'est pas une seigneurie, encore moins un comté — et se trouver en possession de sept châteaux et domaines importants. Son beau-père, François de Malivert, seigneur de Conflens en Bresse, avait épousé Jeanne-Reine de Livron, dernière de ce nom, qui lui avait apporté les restes de l'important patrimoine de cette très ancienne famille après la ruine de Louis de Livron, c'est-à-dire Sallenove et Savigny, ce dernier domaine amputé de belles fermes vendues au marquis de Chaumont, et des biens dans le pays de Gex, berceau de la lignée.

François de Malivert mourut le 13 février 1752, faisant héritières universelles trois de ses filles, Louise-Catherine, Aimée-Anne et Louise-Marie, comtesses de Sallenove du fait de leur mère, la quatrième, Jeanne, ayant été dotée lors de sa réception comme chanoinesse dans la royale abbaye de Lons-le-Saunier. Aimée-Anne épousa Victor-Amédée-François de Sales, marquis de Trésun, et Louise-Marie, le comte de Brotty d'Antioche. Hyacinthe se trouvait donc allié de ce fait à deux puissantes familles. Dès le 23 juillet 1741, il avait déjà récupéré Marlioz, un morceau de l'ancien patrimoine des Livron, en transigeant avec François-Amédée de Compey, marquis de Lucinge, pour 30 800 livres. Après la mort de son beau-père, en 1752, et en offrant des compensations pécuniaires à ses belles-sœurs et beaux-frères, il recueillit le reste de l'héritage des Livron — Sallenove, Savigny et les biens du pays de Gex — et celui des Malivert, la seigneurie de Conflens en Bresse. Comme aîné, il hérita des biens de son père — le domaine et le château de Pingon, la seigneurie de Prangin, les biens de Metz et Epagny — en payant les intérêts de leur légitime, dont il conserva le capital, à ses frères : Rd Gaspard de Pingon (1718-1796) chanoine comte de Lyon, vicaire général de l'évêque de Valence puis de l'abbé de La Cluse en Piémont et aumônier du roi de Sardaigne, et François-Hyacinthe de Pingon (1720-1773), commandeur de l'ordre de Malte. Non content de cette concentration de terres, il acheta la seigneurie de Matignin et le domaine de Feuillasse dans le pays de Gex, dans le but d'en faire une exploitation modèle dont il espérait vendre facilement les produits à Genève.

Lorsqu'Hyacinthe de Pingon mourut le 30 octobre 1770, il laissait à son unique fils, Aimé-Vincent-Gaspard, une solide position de propriétaire terrien à l'échelle de la Savoie. Ce dernier vendit Feuillasse, qui ne s'était pas révélé la bonne affaire qu'on escomptait, et vécut avec sa mère, Louise-Catherine de Malivert, à Chambéry et surtout à Marlioz. Par contrat dotal du 11 mars 1773, il contracta une brillante alliance avec Catherine-Marie de Bernard de Montessut, fille du marquis de Rully, d'une grande famille bourguignonne alliée aux Choiseul. Malheureusement, ce mariage fut un désastre. Le nouveau comte de Pingon, enfant chétif dans sa jeunesse, ne sut pas s'affranchir de la tutelle de sa mère, autoritaire, avare et inculte. La jeune mariée, habituée à la vie de la haute noblesse française, supporta mal sa belle-mère et s'ennuya à mourir en Savoie. Le couple ne tarda pas à se séparer et n'eut pas d'enfant.

Aimé-Vincent-Gaspard était pourtant un homme intelligent et très cultivé. Il avait reçu une excellente formation dans les Académies militaires de Lyon et de Turin, mais la discipline et la vie aux armées lui pe-

saient, il renonça vite à sa carrière pour se consacrer à la gestion de ses domaines. Initié à l'architecture, il dessinait lui-même les plans de ses bâtiments et rédigeait les prix-faits pour les artisans. Paléographe averti, il classait ses archives et déchiffrait ses vieux parchemins. Il continua les travaux commencés par son père pour faire de Marlioz une gentilhommière confortable dans le goût raffiné de la fin du XVIIIe siècle.

Dans les prisons de la Terreur

Voilà donc l'homme paisible dont la Révolution va bouleverser la vie. Nous n'avons de lui aucun portrait, mais un certificat de résidence délivré par la municipalité de Chambéry le 15 mars 1793 le décrit en ces termes : "taille : cinq pieds deux pouces (environ 1,75 m) ; cheveux : châtains ; nez : gros ; visage : ovale ; bouche : moyenne ; menton : rond. Agé de 48 ans (en réalité 45), demeurant rue Saint-Antoine 18 dans la maison lui appartenant, depuis le 23 octobre 1792, sauf trois jours qu'il a passé dans sa campagne de Marlioz".

Déjà les nobles sont suspects et on les surveille, bientôt ils seront emprisonnés systématiquement et mêmes transportés à Grenoble dans la crainte de l'avancée victorieuse des troupes sardes en août-septembre 1793. M. de Pingon se tient caché chez lui, mais l'administration du département du Mont-Blanc prend un arrêté le 23 septembre 1793, publié le 13 octobre, ordonnant à tous les individus qui s'étaient soustraits à la surveillance des autorités de se présenter dans le terme de cinq jours après la publication à peine d'être tenus pour émigrés. En fait, dès les 11 et 18 septembre, le district de Chambéry avait placé ses biens sous séquestre(2). Il se décide alors, le 18 octobre, à venir se consigner volontairement dans la maison commune dite de Sainte-Claire, ancien couvent des Clarisses à l'intérieur des murailles de Chambéry. Le 20, il est incarcéré dans les prisons nationales où il va croupir un an et un mois, jusqu'au 12 novembre 1794. Nous le trouvons sur la liste des détenus avec cette mention : "Aimé-Vincent-Gaspard Pingon, 40 ans, célibataire (en fait il a 45 ans et il est marié), dans les prisons nationales dès le 18 septembre 1793, par ordre du département, pour avoir fui à l'arrivée des Français. Partisan de la coalition contre la République, il a montré de la joie à la fuite de Louis Capet"(3).

Durant sa détention, il ne reste pas inactif, multipliant les pétitions pour obtenir la levée des scellés placés sur sa maison et le droit d'y retourner, compte tenu de la dégradation de sa santé et de l'absence de charge sérieuse contre lui. Le 21 brumaire an II (11 novembre 1793) le district rejette sa pétition "jusqu'à ce qu'il ait justifié de sa résidence par certificat, conformément a la loi, dans le territoire de la République..." Il obtient un certificat de résidence, signé par douze témoins des communes de Chaumont et de Marlioz, dès le commencement de janvier 1792 au 22 octobre de la même année, date à laquelle il est allé habiter Chambéry. Finalement les scellés sont levés le 16 nivôse an II (5 janvier 1794), mais il est toujours en prison.

---

(2) Archives départementales de la Savoie, L 1768, ff. 255 et 284.

(3) Cal Billiet, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry*, Chambéry, 1865, p. 488.

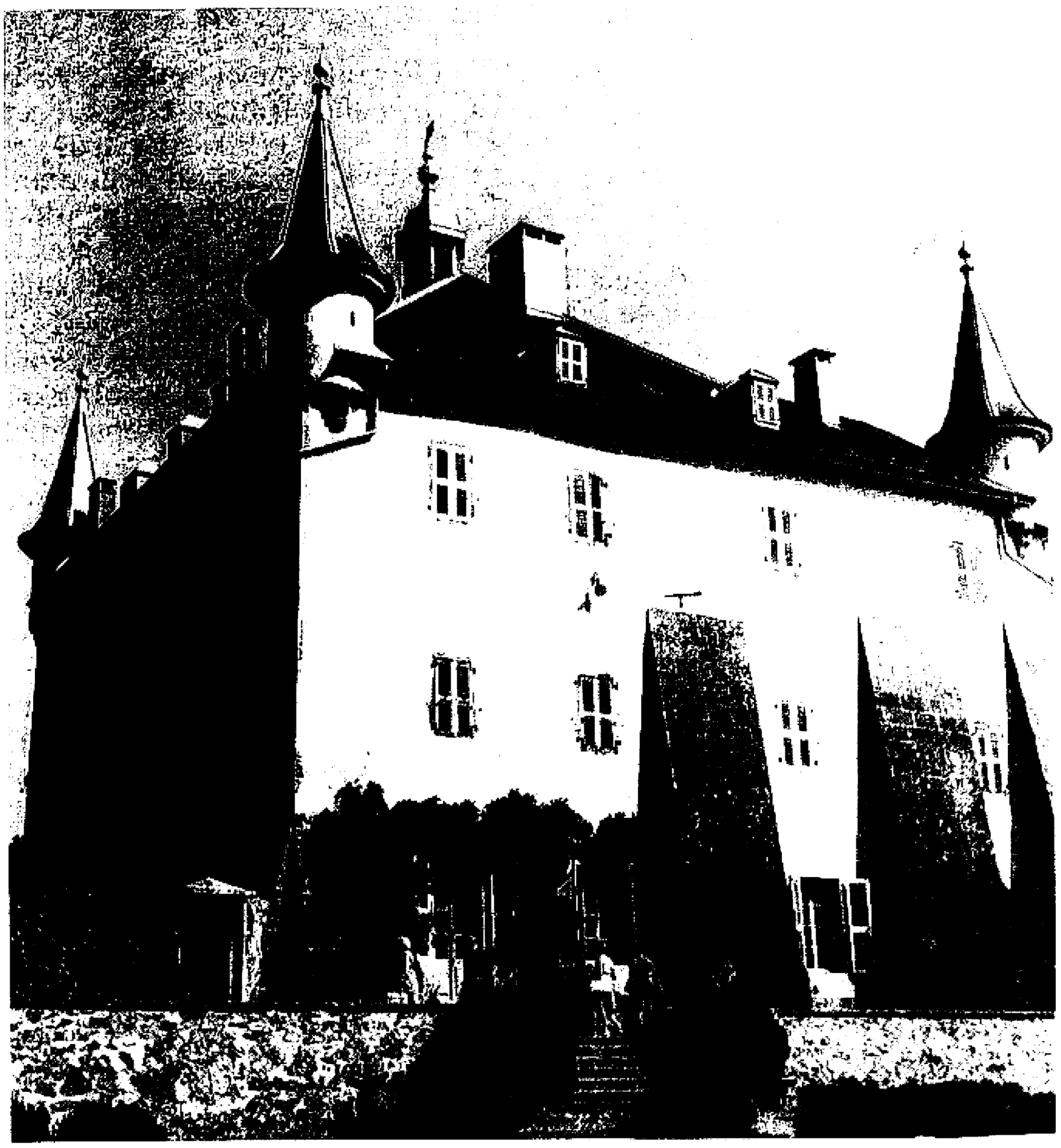

Le château de Marlioz
(Photo Georges Grandchamp)

Il s'efforce alors d'obtenir des communes où il possède des propriétés des certificats de civisme attestant de sa bonne conduite républicaine et de ses sentiments pro-français. Toutes les lui accordent très volontiers. Dans leur naïveté et leurs exagérations mêmes, ces documents sont intéressants car ils montrent que les officiers municipaux, pour la plupart de petits notables de campagne, notaires, praticiens, gros fermiers, n'étaient pas des buveurs de sang, et tout en maniant le vocabulaire emphatique de l'époque, savaient jouer le double jeu et préserver leurs intérêts dans la perspective d'un changement possible de la conjoncture politique. Après tout, le citoyen Pingon demeure le plus gros propriétaire de la région et il convient de le ménager. Et pourquoi pas, sans doute éprouvent-ils pour lui une réelle estime ? Voici par exemple le certificat de la commune de Chavannaz en date du 3 prairial an II (22 mai 1794) :

> *"... considérant que le citoyen Aimé-Vincent-Gaspard Pingon détenu dans la maison d'arrêt de Chamberi, et precedemment domicilié a Marlioz (commune voisine de celle de Chavannaz), quoique ci devant nôble, ne s'est jamais prevalu, non plus que son pêre des droits des ci devant seigneurs, bien au contraire a toujours professé les principes de Légalité et de la Liberté, et s'est toujours empressé de soulager ses concitoyens, le Conseil général de la ditte commune assemblé, et l'agent national ouï arrette*
>
> *que le present sera mis sous les yeux du Citoyen Representant du peuple, ou autre qui de droit, afin que le dit citoyen Pingon ne soit pas confondu parmi ces hordes de machinateurs et perturbateurs et ennemis de la liberté et de légalité et que l'on veuille bien lui rendre une liberté de laquelle il a fait un très bon usage jusqu'à ce jour et au profit de ses concitoyens.*
>
> *Vive la République. Vive la Montagne !*
>
> *Guerre éternelle au Tirans !"*

Plus réaliste, mais aussi plus précis, le certificat de la commune de Marlioz, en date du 21 prairial an II (9 juin 1794), insiste sur les retombées économiques de la présence du citoyen Pingon dans la commune :

> *"... le Conseil général atteste que le dit Pingon ayant passé dez son enfance la plus grande partie de son tems dans cette commune et qu'environ l'année 1771 il est entré au service du roy sarde et qu'il a quitté en l'année 1774, sans pension, que depuis lors il n'est pas à nôtre connoissance qu'il soit retourné dans aucun regiment, au contraire il s'est occupé à l'agriculture en fesant valloir son domaine qu'il possede dans cette commune sans interruption jusqu'en 1778, sauf quelques voyages qu'il fesoit dans ses autres possessions pour ses affaires et qu'en l'année 1778, vieu stile, il fut obligé de quitter son domaine de Marlie pour aller faire valloir son domaine de Feuillasse distant de cinq lieues de cette commune, lequel domaine il vendit en 1786, vieu stile, parce que les batimens dudit Feuillasse estoient en très mauvais etat, et ensuite il vint demeurer le 1 janvier 1787 dans cette commune et s'y est occupé depuis ledit tems a l'agriculture en fesant valloir son domaine, a l'exception de quelques voyages qu'il a fait dans ses autres possessions et qui etoient même fort courts et du tems qu'il a demeuré a Chambery pour faire batir sa maison, jusqu'au 22 octobre 1792, vieu stile, qu'il est allé a Chambéry, et nous desirerions qu'il fut demeuré dans cette commune pour encourager l'agriculture en ce qu'il fesoit travailler les ouvriers de cette commune et ceux des voisines en fesant faire beaucoup de reparations..."*

Revenant à la charge le 25 fructidor (11 septembre 1794) la municipalité de Marlioz prête à M. de Pingon des sentiments progressistes et pro-français sur la profondeur desquels on peut avoir quelques doutes, mais surtout elle désigne comme responsables des abus, non pas les no-

bles, mais les commissaires à terriers, dont on sait qu'ils suscitèrent de graves mécontentements lors des affranchissements[4]. Il est d'autant plus piquant de constater que ces profiteurs se retrouvent nombreux à tous les niveaux de l'administration révolutionnaire :

> *"... le Conseil général de cette commune... atteste que plusieurs citoyens de cette commune dignes de foi lui ont déclarés que le citoyen Pingon avoit temoigné beaucoup de contentement de l'arrivée des troupes françaises dans le Mont Blanc, parce que leur but tendoit a bien corriger les abus par un gouvernement simple, juste et equitable tant pour les pauvres que pour les riches et que tel avoit toujours été son desir et que les peuples ne seroient plus en proie aux commissaires a terriers, qu'il avoit detesté des le moment qu'il les avoit connu pour leur subtilité a scavoir pillier non seulement les particuliers, mais encore les possesseurs des fiefs à qui il ne restoit que les coquilles les dits commissaires gardoient pour eux les noyaux..."*

Enfin le représentant Gauthier, envoyé en mission le 9 fructidor an II (26 août 1794) en remplacement d'Albitte, commence à ouvrir les prisons, mais M. de Pingon doit encore attendre jusqu'au 22 brumaire an III (12 novembre 1794) l'arrêté le remettant en liberté :

> *"Au nom du Peuple français Gauthier representant du peuple, envoyé dans les départements de l'Isère et du Mont Blanc par décret du 9 fructidor*
>
> *Vûs la pétition d'Aimé Vincent Gaspard Pingon ex noble détenu comme suspect tendant à obtenir sa mise en liberté*
>
> *les motifs de sa détention donnés par le Comité révolutionnaire de Chambery, qui sont d'avoir été noble, officier du Roy sarde, d'avoir des liaisons avec la caste nobiliaire*
>
> *les pièces justificatives dudit Pingon, considérant qu'il résulte des certificats de civisme a lui délivrés par le Conseil général de la commune de Marlioz le 10 prairial..., que toutes les communes n'ont qu'a se louer de l'humanité et des bienfaits du citoyen Pingon, qu'il s'est toujours montré aux habitants l'ami de l'Egalité et conduit en vrai citoyen*
>
> *considérant qu'il n'est point dit que les liaisons qu'il a eut avec la caste nobiliaire ayent été dans la vüe de nuire à la chose publique*
>
> *considérant qu'il n'y a aucun motif pour le détenir plus long temps, qu'il n'a aucuns parents emigrés*
>
> *Arrête que Vincent Gaspard Pingon sera mis sur le champ en liberté à la diligence de l'agent national du District de Chambéry, les scellés et séquestres levées sur ses propriétés. Fait à Chambéry, le vingt deux Brumaire l'an 3e de la République française une, indivisible et démocratique."*

Un temps de répit

M. de Pingon put enfin retrouver sa maison de la rue Saint-Antoine, rebaptisée entre temps rue Vérité, et tenter de refaire sa santé ébranlée par sa longue détention.

Peu à peu ses affaires s'arrangent. Le district de Belley l'avait inscrit sur la liste supplétive des émigrés du département de l'Ain. Il obtient facilement sa radiation, l'administration acceptant de reconnaître son erreur : "... considérant qu'il est vérifié que le citoyen Pingon n'a pas été

---

(4) Jean Nicolas, "La fin du régime seigneurial en Savoie (1771-1792)" dans *L'abolition de la féodalité dans le monde occidental,* actes du colloque international de Toulouse (nov. 1968), Paris, 1971, p. 27-108 et *La Savoie au 18e siècle. Noblesse et bourgeoisie,* Paris, 1978, p. 1107-1110.

porté sur les listes des prévenus d'émigration du département du Mont Blanc où il réside... et que c'est de l'ignorance de sa détention que cette administration l'a inscrit sur la liste des prévenus d'émigration".

Plus important encore, un arrêt du Directoire exécutif du 27 germinal an V (16 avril 1797) le raye définitivement de toutes les listes d'émigrés sur lesquelles il aurait pu être porté. L'article 2 déclare : "Il sera réintégré dans la puissance et possession de ses biens avec restitution des fruits séquestrés, s'il n'est père d'émigrés, dans le cas où partie, en auroit été vendue légalement, le montant lui en sera remis ; à la charge par lui de payer, tant les frais de vente, que ceux de séquestre..."

Depuis Marlioz, son fidèle homme d'affaires et régisseur, François-Joseph Clerc continue à administrer ses nombreuses propriétés, se déplaçant de la Bresse à Chambéry pour passer les baux en son nom, recueillir les fermages et ordonner les réparations à faire. Ce temps de répit va malheureusement être interrompu par un nouvel internement. Dans une atmosphère d'anarchie et de décomposition, la Révolution marche doucement vers sa fin, lorsque le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) remet tout en question. Les élections favorables aux royalistes sont cassées dans quarante-neuf départements, dont celui du Mont-Blanc, et la législation contre les émigrés et les réfractaires remise en vigueur. La seconde Terreur commence[5].

Contravention aux lois sur l'exercice du culte

La nouvelle administration départementale, installée le 15 septembre 1797, découvre avec une stupéfaction feinte que le culte catholique romain, dit réfractaire, se célèbre non seulement dans les maisons des ci-devant de Chambéry mais, comble de l'horreur, dans des bâtiments publics comme les hôpitaux, les hospices et les prisons. Il convient donc d'agir au plus vite pour sauver la République. Le 13 frimaire an VI (3 décembre 1797), le citoyen Sanche, accusateur public près le tribunal criminel du Mont-Blanc reçoit des ordres comminatoires :

> *"Citoyen,*
>
> *Le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de cette commune vous informe qu'il résulte des rapports qui lui ont été faits par les commissaires de police le 6 Brumaire dernier (27 octobre 1797) que les cy devant de Pingon, de Salins, de Regard, Morand, Favre de la Croix-Rouge, les citoyens Genevrey, Girard, Commisée, La Porte, Dupuy du Vernay, Saillet, Capré Megève, Berthet concierge de la maison commune, les orphelins et les hospices des incurables, de l'hôtel Dieu et de la Charité, ainsi que la veuve Millet d'Arvillard, ont retiré chez eux des prêtres réfractaires et leur ont laissé exercer le culte chez eux au mépris de la loi du 7 vendémiaire an IV ; semblables contraventions commises sous les yeux des autorités constituées sont trop scandaleuses, pour qu'elles demeurent impunies, les individus qui s'en sont rendus coupables, ont donné un mauvais exemple aux autres communes de ce département qui se sont crues autorisées a enfreindre egalement les dispositions de la loi par le motif que dans le chef lieu du département ou siègent les autorités supérieures, on a gardé le silence sur les infractions qu'on paroissoit même ignorer, il faut donc que ces individus subissent les peines dues à leur contravention..."*

---

(5) Dès 1795, le citoyen Pingon était soupçonné de donner asile dans sa maison à des prêtres réfractaires déportés et rentrés clandestinement, mais il n'y eut pas alors de poursuites contre lui, Cal Billiet, *op. cit.*, p. 262.

Cinq dépositions sont retenues contre le citoyen Pingon, émanant de mouchards de la police, comme cette citoyenne Claudine Salomon que sa seule qualité d'épouse d'un commissaire aurait dû faire récuser, ou de braves gens impressionnés par l'appareil de la justice. La citoyenne Jeanne Pacoret, épouse Perrety, déclare "... que dans le courant de l'année dernière, elle a été entendre la messe pendant quatre fois, chez Pingon restant en rue Vérité de cette commune maison de l'Aigle... que pendant les dites quatre fois, ça toujours été le prêtre Laroche qui y a officié, elle ajoute qu'elle y a toujours vû, aux susdites époques trois chambres entièrement remplies des personnes qui alloient assister aux dites messes, et enfin qu'elle a toujours observé que ledit prêtre Laroche, au lieu d'adoucir les esprits dans ses prêches, les aigrissoit continuellement ce qui a toujours révolté elle déclarante". La citoyenne Pacoret est la seule à charger le célébrant, les autres témoins se contentent de reconnaître les faits, mais varient sur le nombre des assistants : de 100 à 300.

En conséquence de ces dépositions, un mandat d'amener est lancé contre le ci-devant Pingon le 17 frimaire an VI (7 décembre 1797) par le juge de paix, officier de police judiciaire de l'arrondissement de Chambéry nord. Mais l'intéressé a jugé plus prudent de prendre le large, il est introuvable. Un nouveau mandat est lancé contre lui et affiché sur la porte de sa maison. Cette fois il prend peur et son tempérament timoré le porte à se constituer prisonnier, comme sous la première Terreur. Interrogé par le directeur du jury d'accusation et président du tribunal de police correctionnelle, il répond qu'il a permis l'exercice du culte dans sa maison mais avant fructidor et le rétablissement de la loi du 3 frimaire an IV (25 octobre 1794) contre les réfractaires et les émigrés et qu'il n'a pas fait de déclaration préalable parce qu'il pensait que le culte était libre.

Le 3 nivôse an VI (23 décembre 1797) il est remis en liberté provisoire moyennant une caution de 3 000 livres, mais le 23 nivôse suivant (12 janvier 1798) il est traduit devant le tribunal correctionnel sous deux chefs d'accusation : avoir fait célébrer les cérémonies de son culte dans l'enceinte de sa maison par des ministres qui n'avaient pas fait la déclaration prescrite par la loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) ; avoir reçu dans sa maison au-delà de dix personnes, outre les domiciliés, sans avoir fait la déclaration d'enceinte.

Assumant lui-même sa défense, Aimé-Vincent-Gaspard va plaider non coupable en développant une argumentation serrée qui fait ressortir les contradictions de la législation et de l'administration révolutionnaires. Le premier chef d'accusation n'est pas prouvé. Le serait-il ? Le citoyen Pingon n'est pas coupable parce que selon l'article V du titre III de la loi du 7 vendémiaire an IV, c'est le ministre du culte qui est tenu de faire sa déclaration et de l'afficher[6]. D'autre part, selon les articles VI

---

(6) Loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795), titre III, art. V. Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte, s'il ne fait préalablement, devant l'administration municipale ou l'adjoint municipal du lieu où il voudra exercer, une déclaration dont le modèle est dans l'article suivant. Les déclarations déjà faites ne dispenseront pas de celle ordonnée par le présent article. Art. VI. La formule de déclaration exigée est celle-ci : Le... devant nous... est comparu NN... habitant à... lequel a fait la déclaration suivante : Je reconnais que l'uni-

et VII, la loi punit le fonctionnaire qui reçoit une déclaration contraire à la formule et celui qui exerce un culte sans avoir satisfait à la déclaration et à l'affichage :

> *"Le citoyen Pingon est donc à l'abri de tout reproche et de toute peine, quand même le ministre du culte qui celebroit les ceremonies dans sa maison n'auroit fait aucune déclaration, et ne l'auroit pas affiché, puisque la loi ne prescrivoit point au citoyen Pingon l'obligation de s'assurer si ces formalités avoient été remplies".*

Sur le second chef d'accusation, la loi exige une déclaration d'enceinte pour une maison particulière, non spécialement du propriétaire, mais de tout individu qui en use :

> *"Il faut conclure de là que, s'il y a des coupables, tous ceux qui ont assisté aux cérémonies le sont également. Or comme pour faire la preuve de la célébration de ces cérémonies, le juge de paix n'a entendu en déposition que des personnes qui disent y avoir assisté même plusieurs fois, il suit que les témoins sont tous aussy coupables que le citoyen Pingon, et comme coupables, ils ne peuvent seuls faire foy en justice, ni contre eux-mêmes, ni contre leurs complices...Ainsi en mettant de côté les dépositions des témoins ouïs par le juge de paix, il ne reste plus aucune preuve de délit, il n'y a plus lieu à l'application d'aucune peine."*

L'accusé vient de détruire l'accusation portée contre lui, dans le cas où la loi exigerait une déclaration pour la célébration du culte dans une maison particulière, il va montrer maintenant que la loi n'exige pas cette déclaration. En effet, l'article XVI parle d'un édifice choisi pour l'exercice d'un culte. La déclaration n'est donc exigée que dans le cas où un certain nombre de personnes se réunissent pour choisir un édifice qui par là même devient commun à tous. Ce n'est pas le cas d'une maison particulière, si on y célèbre un culte ce n'est qu'occasionnellement, le propriétaire n'a pas l'intention d'y réunir plus de dix personnes, outre les domiciliés, et partant n'est pas tenu à une déclaration d'enceinte. S'il est vrai qu'il y ait eu chez le citoyen Pingon un plus grand nombre d'assistants que celui permis par la loi, ils s'y sont rendus contre son intention et sa volonté. Eux seuls sont coupables, s'il y a délit. Lorsque la loi a voulu rendre le propriétaire ou le locataire responsable des actes qui se passaient dans leur maison, elle n'a pas manqué de le dire, comme la loi prohibant les jeux de hasard, mais la loi sur la police des cultes ne soumet le propriétaire à aucune responsabilité particulière.

A cette défense fondée sur l'interprétation de la loi elle-même, Pingon ajoute des considérations de fait qui l'excusent et c'est ici qu'il place l'administration en face de ses propres contradictions. Les faits dont on l'accuse sont antérieurs au 19 fructidor :

> *"Or, avant l'époque du 19 fructidor, la loi du 7 vendémiaire an IV estoit presque tombée en désuétude. Elle n'avoit même jamais été observée, quant à la déclaration d'enceinte dans le cas ou le nombre des asistants excédoit dix personnes. Aussy sous les yeux des autorités constituées, on célébroit les cérémonies du culte catholique dans des maisons publiques appartenantes à la nation,*

---

versalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République.

Cette déclaration en apparence purement politique, semblait pouvoir être faite sans engager les convictions religieuses, mais la plupart des réfractaires la refusèrent, nul ne pouvant assurer avec certitude si, à cette époque, la Constitution civile du clergé faisait ou non partie des lois de la République.

et qui estoient sous la surveillance immédiate des fonctionnaires publics : dans la maison des orphelins, dans l'hospice des incurables, à l'hôtel Dieu, à la Charité, dans la maison de réclusion et la maison commune, on célébroit le culte journellement et publiquement sans avoir fait aucune déclaration. C'est un fait qui est constaté par la lettre de l'administration centrale du département du Mont Blanc à l'accusateur public près le tribunal criminel du même département sous la datte du 13 frimaire an VI, lettre qui a été la baze de la procédure faitte contre le citoyen Pingon ; cette célébration publique du culte dans des maisons nationales estoit bien propre à donner à croire aux citoyens que la loi du 7 vendémiaire n'estoit plus observée ; l'erreur du citoyen Pingon, quand même elle l'auroit conduit à une contravention à une loi en vigueur, auroit donc au moins l'effet de lui servir d'excuse pour le mettre à l'abri de la peine. L'erreur commune est toujours un motif suffisant d'excuse, et ici cette erreur est d'autant plus digne d'excuse, qu'elle estoit fondée sur la confiance même qu'il devoit avoir, et qu'il avoit, dans les autorités constituées : cette confiance n'a pû devenir pour lui un piège".

Il n'est pas certain que les dites autorités aient beaucoup apprécié le fait de se voir ainsi mises en cause, ni qu'on se paye leur tête avec une telle élégance. Le citoyen Pingon, en dépit de sa brillante défense, récolte deux ans de prison ferme et 500 F d'amende.

A l'infirmerie de la Force

Laissé en liberté provisoire sous une caution de 1 500 livres, Aimé-Vincent-Gaspard fait aussitôt appel au tribunal criminel du Mont-Blanc qui confirme la sentence. Nullement découragé, il en appelle cette fois au tribunal de cassation et part pour Paris afin de suivre son procès. Malheureusement la maladie le retient en route et il arrive dans la capitale pour apprendre que la juridiction suprême a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Chambéry. Après s'être consigné à la municipalité du troisième arrondissement de Paris, il se dispose donc à rentrer en Savoie pour purger sa peine. Mais son état de santé l'empêche d'entreprendre le voyage et, pour montrer qu'il n'a nullement l'intention de se soustraire à la loi, il transmet au juge de paix de la section des Thermes, le 18 vendémiaire an VII (9 octobre 1798) son passeport, les certificats du médecin Des Essartz(7), la procédure et le jugement du tribunal correctionnel de Chambéry. Le magistrat vise les pièces et en dresse procès-verbal qu'il envoie au ministère de la Justice. Se croyant en règle, Pingon se soigne dans l'appartement qu'il a loué à Paris et obtient même le 28 novembre une prolongation de séjour de trois décades, lorsque le 2 décembre il est incarcéré à l'infirmerie de la Force par ordre du ministre de la Justice :

"La révolution que cet événement lui causa, rapporte-t-il lui-même, augmenta ses maux, lui donna une fièvre continue, avec redoublement, qui lui a duré deux mois et demi, avec des douleurs de tête vives et continuelles, des crispations de nerfs violentes, qui ont nécessité l'usage de plusieurs remèdes et entre autres l'application des vésicatoires aux jambes, qui suppurent encore".

Il n'est pas encore au bout de ses peines. En effet, le 18 germinal an VII (7 avril 1799), à huit heures du matin, deux gendarmes se présentent avec une charrette pour prendre en charge le prisonnier et le

---

(7) Jean-Louis Des Essartz ou Desessartz (1729-1811), auteur d'un *Traité sur l'éducation corporelle des enfants en bas âge* (1760) dont s'inspira Jean-Jacques Rousseau.

conduire de brigade en brigade jusqu'à Chambéry. "On ouvrit tous les rideaux de son lit, écrit-il, pour le prendre et le porter sur la charrette, il était pour le moment dans le fort d'un violent accès de fièvre". Son état émeut les gendarmes, l'infirmier, le concierge. Que faire ? Le capitaine de gendarmerie consulté répond qu'il faut faire constater l'état du malade par deux officiers de santé. Sur l'attestation de ceux-ci affirmant que le citoyen Pingon est intransportable sans danger pour sa vie, les gendarmes se retirent à cinq heures du soir.

Aimé-Vincent-Gaspard va alors bombarder de pétitions le ministre de la Justice pour que lui soit assignée une maison de santé dans laquelle il puisse recevoir des soins appropriés à son état, en vue de son transfert ultérieur, par une voiture commode, dans la prison de Genève, chef-lieu du département du Léman dans lequel il est né et a toujours son domicile[8] et non à Chambéry où il n'a qu'une habitation momentanée à la suite des circonstances de la Révolution. Le 2 fructidor an VII (19 août 1799), il obtient enfin satisfaction en produisant un certificat médical signé le 22 juillet par l'officier de santé de la Force et deux sommités médicales parisiennes, Le Preux, médecin du Grand Hospice de Paris, ancien médecin en chef des armées de la République, et le célèbre inventeur du "rasoir national", Guillotin[9], ancien professeur des Ecoles de médecine de Paris. Ces praticiens dressent un bilan très sombre de l'état du patient :

> *"Nous avons trouvé un vieillard maigre, blême, défait, respirant difficilement, fébricitant, ayant tous les symptômes de la cachexie avec un air timide, embarassé et souffrant, empêché de marcher par son vésicatoire, qui, quoique douloureux, est d'ailleurs en bon état : nous l'avons jugé par ses discours aussi faible d'esprit que de corps".*

Rassurons-nous tout de suite, ce vieillard cacochyme, au bout du rouleau et à demi ébêté, vivra encore une vingtaine d'années dans une forme très satisfaisante, en faisant face à ses obligations de grand propriétaire. Sans aller jusqu'à l'accuser de simulation, on peut au moins s'interroger sur la gravité réelle de son cas. Quoi qu'il en soit l'infirmerie de la Force ne ressemblait en rien à une clinique de luxe et on comprend sa hâte à sortir de ce mouroir malodorant :

> *"Nous avons remarqué que l'infirmerie qu'il habite, écrivent les médecins cités plus haut, renferme un grand nombre de lits de malades dans un petit espace, elle ne reçoit de jour que d'un côté par quelques ouvertures pratiquées dans le mur au-dessus des lits, ce qui fait que l'air est stagnant et par conséquent très corrompu. Le voisinage des latrines communes de toute l'infirmerie ajoute encore à l'infection".*

Dans la maison de santé dirigée par le citoyen Reuvel, rue Verte, faubourg Antoine, Aimé-Vincent-Gaspard trouve un meilleur confort et des soins appropriés, mais l'ennui le ronge et le 10 frimaire an VIII

---

(8) Marlioz, canton de Frangy, faisait partie du nouveau département du Léman, chef-lieu Genève, créé le 25 août 1798.

(9) Joseph-Ignace Guillotin, né à Saintes le 28 mai 1738, mort à Paris le 26 mars 1814. Médecin du comte de Provence, frère de Louis XVI, il joua un rôle politique sous la Constituante et fit adopter le principe d'une exécution unique pour tous les condamnés à mort : "une mécanique dont le jeu trancherait la tête aux criminels en un clin d'œil". On donna son nom à la dite machine qui, en réalité, fut mise au point par le chirurgien Antoine Louis.

(1er décembre 1799) il adresse une nouvelle pétition au ministre de la Justice : "... il lui reste toujours des maux de tête, une insomnie, qui ont jusqu'à présent résisté à toutes sortes de remèdes, joint à cela une langueur, un dégout et une grande foiblesse..." Le temps de sa détention finissant le 28 ventôse (19 mars 1800), il demande pour les trois mois et demi qui lui reste la permission de sortir, de se promener "et même d'aller respirer l'air natal dans la commune de Marlioz département du Léman".

Cette démarche ne fut pas exaucée, mais de toute manière le moment de la libération approchait pour Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon et le Consulat, mettant un point final à la Révolution, inaugurait la réconciliation nationale. Finalement, il ne s'en tirait pas trop mal. Sa fortune n'avait pas trop souffert durant ces années noires. Remis de sa détention il épouse à Paris où il habite rue des Vosges, puis rue des Fossoyeurs, près de l'église Saint-Sulpice, Anne-Suzanne-Henriette de Benoît de la Prunarède, d'une famille de Montpellier(10). D'après le cardinal Billiet, ce mariage aurait été arrangé par une tante de la future épouse, ancienne religieuse qui visitait les prisons avec un groupe de dames charitables(11). Vers la fin de 1802, le couple vient s'installer à Marlioz et tout indique qu'il y vécut heureux jusqu'à la mort d'Aimé-Vincent-Gaspard, survenue à Genève en 1819, à soixante et onze ans. Il était le dernier de sa branche.

Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon représente en quelque sorte l'anti-héros, ne demandant qu'à vivre en paix et que le destin plonge dans un drame auquel il n'était nullement préparé. Parmi ses pairs, entre les ralliés plus ou moins sincères et les adversaires résolus, il fut de ceux qui se contentèrent de survivre, avec plus d'intelligence et d'astuce que de vrai courage. C'est à ce titre que son histoire, toute simple, dépasse le fait divers pour devenir exemplaire.

Roger DEVOS.

---

(10) La première Madame de Pingon était décédée après avoir testé le 4 juin 1797.

(11) Cal Billiet, *op. cit.*, p. 302. Le récit abrégé des mésaventures de M. de Pingon par le cardinal comporte quelques inexactitudes.

Une lettre inédite de saint François de Sales aux syndics et conseillers de Seyssel (13 juillet 1618)

En hommage au cardinal Léon-Etienne Duval, un admirateur de saint François de Sales

Nous avons eu l'heureuse fortune de retrouver dans une vente à Paris une lettre autographe de François de Sales dont l'authenticité n'est pas douteuse, ayant eu soin d'en confronter la graphie avec celle des lettres authentiques conservées sous son nom à la Bibliothèque Nationale, authenticité qui se trouve confirmée par un accusé de réception dont nous parlerons. Cette lettre a un double intérêt, car elle nous révèle l'attitude à la fois condescendante mais ferme du saint Evêque dans ses relations avec ses diocésains, à l'occasion d'un différend qui opposa entre les années 1614 et 1631 les autorités communales de la ville de Seyssel et le Chapitre cathédral de Genève, leur curé en titre à l'époque, à propos des redevances que celui-ci était en droit de réclamer.

Deux autres lettres de François de Sales déjà publiées, la première datée de mars-avril 1615[1], et la seconde du 3 septembre 1618[2], faisaient déjà écho à ce différend entre la Ville de Seyssel et le Chapitre, mais cette nouvelle lettre datée du 13 juillet, donc antérieure de deux mois à la seconde, en révèle un moment crucial, puisqu'elle répond à une demande expresse des Syndics et Conseillers, remise à l'Evêque par un porteur, de démettre leur curé desservant, François Bojat[3]. Rappelons tout d'abord le contexte historique dans lequel se situe ce conflit auquel François de Sales dut faire face.

Dans le courant du XIe siècle un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît avait été fondé à Seyssel par l'Abbaye de Saint-Chef en Dauphiné et chargé du service paroissial avec jouissance des droits attribués aux cures à cette époque en fait de dîmes, prémices et revenus[4]. La paroisse dépendait alors de l'évêché de Vienne, mais elle passa ensuite sous l'obédience de l'évêque de Genève. En 1572 le titulaire de la cure de

---

(1) *Oeuvres de saint François de Sales,* tome 16, Lettre 1061, p. 333-335.

(2) Ibid., tome 18, Lettre 1467, p. 282-283.

(3) Dans les actes que nous citerons on trouve ce nom orthographié sous la double forme Bojat ou Boject. Il en est de même pour plusieurs autres noms savoyards de personne ou de lieu (Seysel, Sessel, ou Seyssel) que nous donnerons. Nous respecterons au mieux la graphie du document cité.

(4) L'ouvrage essentiel à consulter est celui de Félix Fenouillet, *Histoire de la Ville de Seyssel (Ain et Haute-Savoie) depuis son origine jusqu'à nos jours.* Annemasse, Seyssel, 1891 ; sur les origines du prieuré voir p. 42.

Seyssel devint le Chapitre de la cathédrale de Genève réfugié à Annecy depuis 1536[5], celui-ci confiait le service curial à un desservant qui pouvait être l'un des membres du Chapitre, et qui résidait dans l'ancien prieuré bénédictin. Le Chapitre allouait à ce desservant le tiers des revenus qu'il percevait et qui au XVIe siècle étaient les mêmes que ceux du prieuré bénédictin soit : 1) La dîme sur le blé qui montait en moyenne à quarante coupes. Elle était de 1/30. — 2) La dîme sur le vin, qui se partageait en neuf portions : le curé en avait cinq, l'engagiste ou administrateur du domaine ducal deux, le marquis de Lucinges une demie, le seigneur de Croyson une demie et le couvent des Augustins, dont nous parlerons, une. — 3) La dîme du hameau de Curty revenait entièrement au curé ; celle de Vens, une moitié au curé, une moitié au châtelain de Vens. Le Chapitre percevait aussi des dîmes à Corbonod. — 4) Sur les offrandes faites à l'église, le Chapitre en reversait le tiers au curé en charge, et gardait le surplus. — 5) Les prémices se composaient pour les villageois et manants (habitants des hameaux), à l'exclusion des bourgeois, d'un quart de blé par feu, taxe changée par la suite en celle de 15 sous par feu. — 6) Un pot de vin donné par chaque famille pour chanter la passion la semaine sainte. — 7) A la fête de Pâques un sou de chaque bourgeois de la ville et un quart des villageois. — 8) Trente quarterons de vin et six sous en argent de la part de divers particuliers. — 9) Un pré de deux seytorées (ou sesterée) hors la ville. — 10) Trente fosserées de vigne en Ombet et aux Combes[6]. Mais la fixation et la perception de ces taxes donnèrent souvent lieu à des litiges entre les autorités communales ou les habitants avec le Chapitre, ou le curé.

Ce qui compliquait encore les relations entre les habitants de Seyssel et le Chapitre cathédral c'est que celui-ci n'était pas la seule institution ecclésiastique à bénéficier de redevances de la part des villageois, deux communautés de clercs installées dans la ville, celle des Augustins et celle des Altariens intervenaient aussi au moins en partie dans la répartition de ces redevances.

C'est en 1327 que les Ermites de Saint-Augustin établirent un prieuré à Seyssel. En 1348, par contrat daté du 3 février, les bourgeois de Seyssel leur cédèrent une maison et un emplacement contigu à condition qu'ils fassent bâtir un couvent et une église, et que les syndics et bourgeois puissent tenir chez eux leurs assemblées communales quand bon leur semblerait, ce qui se réalisa et fut maintenu jusqu'à la

---

(5) Fenouillet, p. 98. Le cession du bénéfice curial fut faite au chapitre par le frère Antoine d'Oncieu, prieur de Seyssel, à la suite d'un indult obtenu du pape Grégoire XIII par l'évêque de Genève, Claude de Granier, en faveur de son chapitre.

(6) On trouve confirmation de ces bénéfices dans le compte rendu dressé à la suite de la visite pastorale de François de Sales à Seyssel le 20 novembre 1605, cf. C. M. Rebord, *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy, 1411-1920*, t. 2, p. 630 et suivantes : "Revenu du Prioré : consiste en une maison jardin, pré de deux seytorées, en dismes, censes foncières et hommages, qui estaient de valeur annuelle de mille florins, à présent réduit à cinq cent cinquante florins exempts de toutes charges. — Revenu du curé : Il y a en la ville de Seyssel deux cents feux, de chacun desquels il retire un sol aux fêtes de Pâques, et dehors la ville, soixante feux, et retire le dit curé de chaque feu étant hors la ville, un quart de froment. Le dit curé perçoit la moitié des oblations, et aux festes de Pâques retire de chacun de ses paroissiens un quart. Consiste aussi le dit revenu en une maison de difficile entretien, demi quart de terre hors la ville, trente fosserées de vigne, tant en Ombet quès Combes, pour lesquelles réunir a supporté grands frais le sieur curé. Plus en trente quarterons vin et six sols argent, servis et rente".

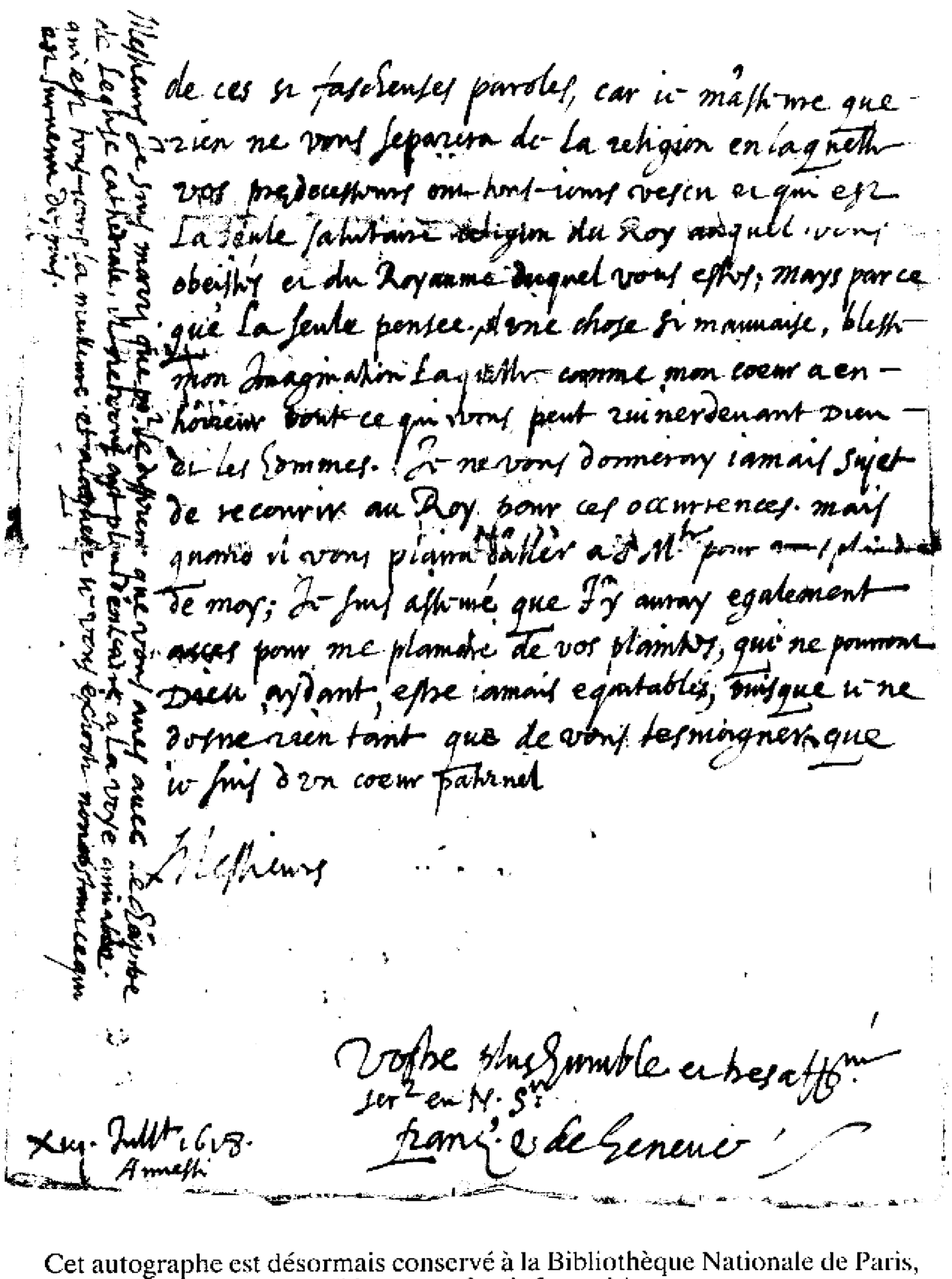

de ces sy faschenses paroles, car ie m'asseure que rien ne vous separera de la religion en laquelle vos predecesseurs ont tant-iours veseu et qui est la seule salutaire religion du Roy auquel vous obeissez et du Royaume duquel vous estes; mays par ce que la seule pensee d'vne chose si mauuaise, blesse mon imagination Laquelle comme mon coeur a en horreur tout ce qui vous peut ruiner deuant Dieu et les hommes. Ie ne vous donneray iamais subiet de recourir au Roy pour ces occurrences. mais quand il vous plaira parler a Mr pour vn plus grand de moy; Ie suis asseuré que I'y auray egalement asses pour me plaindre de vos plaintes, qui ne pourront Dieu aydant, estre iamais equitables, puisque ie ne donneray rien tant que de vous tesmoigner que ie suis d'vn coeur fidelle

Philippes

Vostre tres humble et obeissant
ser[t] en N. S[r]
Franç[s] de Geneue

Xbre Iuillet 1618.
Amelli

Cet autographe est désormais conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris,
(Nouveaux fonds français)

Révolution. Cette communauté avait des bénéfices propres[7], ce qui entraîna parfois des conflits non seulement avec les habitants mais aussi avec le curé ou le Chapitre, par exemple à propos des honoraires du prédicateur de carême. Comme cette prédication se faisait dans l'église des Augustins, le curé et le Chapitre estimaient qu'il leur revenait de régler ces honoraires en prenant sur les redevances qu'ils recevaient çà et là, mais les Augustins ne voulaient rien savoir et exigeaient du Chapitre une contribution particulière. C'est à cette contestation que fait écho la lettre de François de Sales du 24 mai 1608 adressée au Prieur Jean Comes[8] où l'on voit le saint évêque intervenir pour calmer les esprits et pour trouver un arrangement. Finalement, ce fut la Ville de Seyssel qui, tenant beaucoup à avoir un prédicateur étranger, prit en charge cette redevance à raison de 60 livres[9].

Autre communauté cléricale installée à Seyssel à cette époque, celle des Altariens, bénéficiers prêtres au service de l'Autel, fondés à la fin du XVe siècle par Claude de Seyssel, archevêque de Turin (v. 1450-1520), qui les dota de revenus, et leur traça un règlement de vie[10]. Ils étaient adjoints au curé de la paroisse pour les divers services. A l'occasion des visites pastorales du 20 novembre 1605 et du 25 mai 1614, Saint François de Sales édicta d'une manière précise les charges pastorales leur revenant. Dans le compte rendu de la première visite, on lit[11] : "Charges du Prieur, Curé et Altariens conjointement. Le prieur, curé et altariens sont tenus de chanter, les jours solennels, les matines et heures canoniques, et les altariens chargés d'une basse messe tous les jours - le curé est tenu à la moitié du luminaire, et de dire tous les jours la grand messe. Et tous les sus nommés prieur, curé et altariens sont tenus de dire vêpres tous les jours de fêtes et dimanches, et de chanter complies tous les jours de carême". Et lors de la seconde visite pastorale (25 mai 1614) l'Evêque renouvelle ces obligations[12].

---

(7) Fenouillet, p. 72-76. Les Augustins installèrent leur propre prieuré sur la rive droite du Rhône, emplacement des écoles actuelles, avec le produit des quêtes faites dans le pays, et surtout avec l'argent que leur fournit le Comte de Savoie Amédée VI. Ils étaient huit et possédaient 500 livres de rente, outre un four en Maillecroutaz, un pré à Congeon, dix-neuf journaux de terrains à Châtel, commune de Desingy, et ils percevaient 1/8 des dîmes du hameau des Côtes. Ils obtinrent du Sénat et du duc de Savoie l'exemption de toute redevance et de toute contribution. Ils demeurèrent à Seyssel jusqu'à la Révolution. On est étonné de ne trouver aucune mention de l'existence de ce prieuré d'Augustins qui subsista près de cinq siècles dans l'ouvrage de Cottineau, *Répertoire des Abbayes et Prieurés*. François de Sales fait déjà mention de ce Prieuré dans une lettre du 15 novembre 1599 au Nonce de Savoie à Rome où il sollicite la nomination de théologaux prébendés, cf. *Oeuvres...*, t. 22, p. 228-229, et où l'on voit que l'Evêque a conscience de l'importance stratégique de la ville de Seyssel : "In Seysello ancora è necessarissimo un theologo, per esser ivi concorso de mercadanti (i) quali passano le mercantie di Geneva et Alemagna in Lione, essendo sopra il Rodano, et per questo, passagio a gl'heretici et catholici. Ivi sonno düoi priorati, uno de' quali fu anticamente unito al Capitolo cathedrale di Genova, et era rurale di San Benedetto, doüe sta il curato con certi vicarii, et uno altro de' Fratri Heremitani di Santo Agostino."

(8) *Oeuvres...*, t. 14, Lettre 1147, p. 24-26.

(9) Fenouillet, p. 58.

(10) Fenouillet, p. 78-81. Sur Claude de Seyssel, voir l'article le plus documenté et le plus récent dans *Dict. de Spiritualité* sous le nom Seyssel, où il n'est pas parlé de sa fondation des Altariens. Dans plusieurs lettres de François de Sales il est question de ces communautés, tout particulièrement à propos de l'église de Rumilly, voir *Oeuvres...*, vol. 27, Table analytique, s.n. *Altariens*, p. 109. D'après une note que m'a aimablement communiquée M. Roger Devos, en dehors de Seyssel et Rumilly, on trouve des altariens à Thônes, Bonneville, Megève, Flumet, Beaufort, Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice, Aime, Mâcot, et ailleurs.

(11) Voir C.-M. Rebord, *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours*, Bourg 1930, T. 2, p. 630-637.

(12) Ibid., T. 1, p. 391-399.

Mais dans une ordonnance datée de l'année suivante il précise leur composition et leur règlement[13] :

> "Veu par nous, François de Sales... lacte dérection de la communaulté des prebstres altariens de léglise parrochialle de Seysel, de lan mil quatres cents huictante huict, septiesme janvier, les debvoirs diceux, au regard du divin service par le sixiesme et le septiesme articles, observés par cy devant, et par linjure du temps intremis despuis quelques années, affin de remettre lesdits services en leur premier estat, pour la gloire de Dieu, décoration de ladite église et édification des habitants dudit Seysel. Avons ordonné que les sieurs prieur, curé et altariens de ladite église rendront le debvoir réciproquement en icelle, en la célébration et assistance des divins services portés par nous visites. Et de plus que, pour satisfaire a lintention des bienfaiteurs diceux altariens qui, par divers légats (legs), les auraient obligé à la célébration de plusieurs messes, sera, par cy après, entre lesdits curés et altariens, unanimement et dun bon accord, célébré une grande messe hebdomadale pour le légat du sieur Bonivard, de Sainct Victor, et rendu les services en leurs authels et chappelles establis par nouvelles visites. Par ce moien, demeureront acquittés et deschargés de la multiplicité desdites messes — légués et imposés, eu égard que les revenus et moiens en dépendans sont perdus et dépéris. Et affin de mieux entretenir leur sociétté et communion, et que par ce semble (cet ensemble) soit rendu le service deub aux chappelles desquelles eux mêmes sont recteurs, en particulier, sera rapporté en leur communion, par chasque chappelier, a raison de douze florins pour une messe hebdomadale deue, et ainsi de plus ou moins, a proportion des messes deues, a diviser et partager entr'eux, quaussi par ce semble (cet ensemble) rendront lesdits debvoirs... Et affin que le tout soit de plus longue durée, avons dict et ordonné que le nombre desdicts Altariens, quest à présent de quatres, sera réduict a trois, compris le curé, a la première vacance quadviendra soubs le bon plaisir de Dieu, et entre iceux sera divisé la cotte part dicelle vacance, pour plus commodément résider et fere les susdicts services divins, attendu le peu de revenu qua ceste occasion ils perçoivent aprésent, sans que par cy après puisse estre accreu ledit nombre, ny receu aucun noveau Altarien en ladite communauté. Faict et statué en n^re^ palais épiscopal. Annessy, le septiesme may mil six cents et quinze".

Les Altariens étaient choisis et nommés par la municipalité, et même les syndics prétendaient de ce fait avoir le droit de nommer le curé en sa qualité de premier altarien, mais l'Evêque et le Chapitre de Genève s'opposèrent constamment à cette prétention.

C'est au début du XVIIe siècle que surgit le principal différend entre les Autorités communales[14] de Seyssel et le Chapitre cathédral. Celui-ci voulait faire payer les dîmes aux bourgeois eux-mêmes comme aux manants soit 1/20me pour le blé et 1/30me pour le vin, mais les premiers ne voulaient donner de 30 que le 31me pour le blé et de 60 que le 61me pour le vin. De fait, les bourgeois bénéficiaient de temps immémorial de certains privilèges[15] : droit de vendre leur vin aux hôteliers et ca-

---

(13) Cette ordonnance est donnée intégralement dans C.M. Rebord, *Visites pastorales...*, T. 2, p. 636-638 après le compte rendu de la visite pastorale de François de Sales à Seyssel, du 20 novembre 1605 ; elle aurait certainement mieux été située au T. 1, après le compte rendu de la visite du 25 mai 1614. Les Altariens vivaient principalement du casuel ou de dons reçus en contrepartie de leurs services paroissiaux. Mais dans le compte rendu de la visite pastorale de 1605, le saint Evêque fait état de bénéfices proprement dits : "150 fosserées de vigne en plusieurs pièces, quatre sommées de vin et six coupes de froment, en disme, et 130 floriens en censes volantes et fondations pies". Au cadastre de 1770, ils figurent pour dix-neuf journaux de terres, vignes, prés et bois en divers endroits de la commune, cf. Fenouillet, p. 79.

(14) Les autorités communales étaient constituées à l'époque d'un châtelain et deux magistrats appelés syndics nommés par le Prince, et de douze membres appelés conseillers modernes qui étaient élus chaque année par les bourgeois.

(15) Fenouillet, p. 54-55.

baretiers pendant six mois de l'année, de la fin octobre à la fin avril, à l'exclusion de tous les autres ; privilège de ne payer la dîme en vin au curé qu'à la cote de 60 (une mesure sur 60), alors que tout autre villageois payait à la cote de 30 (une mesure sur 30), de même pour le blé à la cote de 30 (une mesure de 30), au lieu de 1 sur 20 ; exemption du payement de la leyde sur les grains vendus au marché (la leyde était perçue au profit du prince).

En 1614, François de Sales envoya à Seyssel son neveu, le prévôt du Chapitre, Charles-Auguste de Sales pour trouver un arrangement, mais les bourgeois ne voulurent rien entendre. L'Evêque réitéra sa demande par l'envoi sur les lieux de deux porteurs de sa sentence, dont le vicaire-général et official du chapitre, M. Rogès, mais celui-ci fut très mal accueilli, et même menacé d'être jeté dans le Rhône par les femmes sur l'excitation des bourgeois. D'où la lettre de François de Sales, de mars-avril 1615[16] adressée à un magistrat du Parlement de Dijon, Bénigne Milletot pour obtenir son intervention en faveur des exigences du Chapitre :

> "Despuis que je suis en cette charge d'Evesque, rien ne m'est arrivé qui m'ayt tant affligé que ce mouvement fait ces jours passés par les scindiques et plusieurs des habitans de Sessel, contre la pieté et la justice. Ilz ont despuis peu un proces avec mon Chapitre, a rayson des dismes qu'ilz pretendent ne devoir payer quant au blé, que de trente gerbes l'une, et quant au vin, de soixante charges l'une. J'ay tasché de tout mon pouvoir d'accomoder ce differend a l'amiable, mays il n'y a jamais eu moyen, ces bons habitans ne voulant subir ni sentences ni expediens, sinon que l'on face a leur volonté. Pendant ce proces, ilz ont estimé que la force leur seroit plus favorable que la justice, et, apres plusieurs menaces, ont fait ce que le sieur lieutenant de Belley aura, je m'asseure, remonstré. Si je ne me trompe, il y a eu un extreme mespris du devoir que l'on a aux magistratz, et une trop furieuse passion contre les curés et ecclesiastiques".

C'est dans cette période de contestation de la part des bourgeois de Seyssel que se situe trois ans plus tard la lettre inédite datée du 13 juillet 1618. Elle se présente matériellement en assez bon état ; ayant été pliée en huit pour la commodité du transport par porteur, on constate cependant une certaine usure du papier aux plis. Elle est écrite au recto et verso d'une première page de 28 cm de haut et 20 cm de large, à raison de 20 lignes à la page ; sur la seconde page est portée au verso l'adresse surmontée d'une petite croix :

†

"Messieurs
"Messieurs les Syndiques
"et Conseillers de la ville de Seyssel

"Messieurs,

"Vostre lettre meriteroit une plus ample reponse, mais le porteur ne me donne pas le loysir de la faire. Ce mest un regret extreme, de vous voir es termes, que vous mescrives, et croy qu'apres y avoir un peu pensé vous considereres que Messire franç[s] Bojat, ayant este legitimement promeu de la cure

(16) Dans *Oeuvres...* t. 16, 1061, p. 333-335 ; p. 334, n° 1, il est parlé de l'annexion perpétuelle du prieuré des Augustins de Seyssel au Chapitre cathédral, en fait il s'agit du prieuré des Bénédictins.

de vostre parroisse et l'ayant possedee longues annees, Je ne puis l'en priver qu'avec connoissance de cause et les termes ordinaires de justice observés. Que si a vostre plainte vous adioustes, des memoires de la malversation dont vous laccuses, et qu'il y ayt preuve convenable Je vous feray administrer bonne et briefve justice qui est tout ce qu'avec rayson vous me pouves demander pour ce regard. Au reste le vaisseau de St Pierre peut estre agité mais il ne peut perir et voudrois bien qu'une ville si bien composee et qui a le bien de navoir jamais este que catholique ne m'eut pas escrit qu'il semble qu'il soit prest a y faire naufrage. Non que ie craigne les effects (*verso*) de ces si fascheuses paroles, car ie m'assure que rien ne vous separera de la religion en laquelle vos predecesseurs ont toutjours vescu et qui est la seule salutaire religion du Roy auquel vous obeissés et du Royaume duquel vous estes ; mays par ce que la seule pensee, d'une chose si mauvaise, blesse mon imagination laquelle comme mon cœur a en horreur tout ce qui vous peut ruiner devant Dieu et les hommes. Je ne vous donneray jamais sujet de recourir au Roy pour ces occurrences. Mais quand il vous plaira d'aller a sa M(ajes)té pour vous plaindre de moy ; Je suis assuré que J'y auray egalement acces pour me plaindre de vos plaintes, qui ne pourront Dieu aydant, estre jamais equitables ; puisque ie ne desire rien tant que de vous tesmoigner que ie suis d'un cœur paternel

"Messieurs,

"Vostre plus humble et tres aff(ectio)né ser[r] en N. S[r].

"XIII Jull[t] 1618.

Annessi "Franç[s].e. de Geneve.

Et en marge gauche du verso, ces quatre lignes post-scriptum, dans le sens vertical :

"Messieurs Je suis marri que po[r] le diffirent que vous avez avec le chapitre de leglise cathedrale, il ne vous ayt pleu d'entendre a la voye amiable qui est touiours la meilleure et a laquelle ie vous exhorte nonobstant ce qui est survenu despuis."

Comme nous avons pu le constater en parcourant l'un des Registres des Délibérations du Conseil de la Ville, encore conservés à la Mairie de Seyssel-Ain[17], alors que l'on n'y trouve aucune allusion à l'envoi de la lettre comminatoire remise à François de Sales le 11 ou 12 juillet, sa réponse datée du 13 provoqua un grand émoi parmi les syndics et conseillers de Seyssel, qui coup sur coup vont tenir deux Assemblées, que l'on peut dire extraordinaires, en moins de huit jours, leurs réunions se tenant généralement tous les quinze jours.

Le premier acte se lit au Registre des délibérations, n° 3, fol. 8 verso :

— "Du quinzieme de Juillet 1618. — Assembles au bureau du Conseil le Sr de Bioleaz, Spectable Claude Montanier scindicz, Noble Erasme Parpillon et conseigneur de Chappelle, Mr Pierre Monod, Mr François Montanier notaire curyal, Ms Jehan G..ard, Claude Bosson, François Montanier, François Jaquenod, Claude Cuturier et Claude Perrod Conseillers modernes de la dicte ville, pour deliberer des urgentz affaires de la dicte ville et communaulté mesmes sur l'arryvée de Monsieur le Lieutenant en Beugey (?) qui se dit estre ce jourdhui pour les affaires du Chappitre contre la ville ou autres, en la presence de Noble François Croison Cappitaine et chastelain de la dicte ville.

"A esté delibéré qu'il sera fait remonstrance a Monseigneur de Genève sur la remonstrance qu'il a faite a celle a luy envoye par La Viollette, lequel La Violette rappourtera encoures la dite remonstrance."

---

(17) Grâce à l'amabilité des dévouées secrétaires de la Mairie de Seyssel-Ain, que nous tenons à remercier ici, nous avons pu consulter tous les documents souhaités. Malheureusement leur lecture n'est pas aisée car avec le temps l'encre est devenue très pâle, et il est à craindre que ces documents deviennent inconsultables s'ils ne sont sauvés. Cette plainte était déjà formulée par Fenouillet, p. 52-53.

Cette première délibération des Autorités communales provoquée par la réception de la lettre de François de Sales a comme premier intérêt de confirmer l'authenticité de cette lettre, que nous avons découverte ; quant aux débats qu'elle a provoqués et que l'on suppose avoir été animés, le compte rendu n'en dit rien, mais on en a un certain écho peu après. En effet cinq jours plus tard, le Conseil se réunit à nouveau pour arrêter sa position à l'égard de l'Evêque.

A la page suivante du même Registre des délibérations, n° 3, folio 9 r, on lit :

> "Du vingtiesme jour du mois de juilliet an mil six centz dix huit. — Assembles au bureau du conseil de la ville de Seyssel noble Louys de Vigniod, Sr de Bioleaz, spectable Claude Montanier, scindicz modernes, noble Erasme Parpillon, conseigneur de Chappelle, Mre Pierre Monod, honorables Claude Besson, Alexandre Donzel, Claude Cuturier, Jacques Bessuz, Mre François Montanier et honorable François Montanier, conseillers, en la présence de Mre Juillian Desgranges, vicechancelier de la dicte ville, pour deliberer des urgentz affaires de la dicte ville et communaulté.
>
> "A esté deliberé que l'on priera le Sr de Pluven (ou Planaz) pour, avec le S^r De Chappelle, se acheminer en la ville d'Annissy par devers Monseigneur le Reverendissime evesque et prince de Geneve, pour le desabuser des impostures et sinistres rapports a luy faictz au prejudice de la dicte ville et communaulté par Mre François Bojact, curé de la dicte ville, et traicter, sy fere se peult, du proces que la ville a avec le Chappitre occasion de la cotte des diesmes au plus grand proffict et utillité de la dicte ville que fere se pourra et fere tout ce que en ce fait et qui en depend sera requis et ilz verront estre necessaire et tout aultant vallablement que sy par les dicts seigneurs syndicz, conseil et toutte la dicte communaulté en general feroit ou fere pourroit si tous y estoint en personne et de ce fere les dicts seigneurs scindicz et conseil en la dicte quallité et tant a leurs noms que toutte la dicte communaulté par laquelle promectent ratifficacions ont donné aus dicts seigneurs deputez tout plain et entier pouvoir et pour ce les ont establys et constitué leur procureur general et special irrevocable avec election de domicille jaçoibt que le cas requist mandement plus special, le tout soubz promisses, obligations de tous les biens de la dicte communaulté qu'ils se constituent tenir pour l'observation du present acte submissions, renonciations et elections requises et ont signéz..."

Le même jour, les conseillers donnent "pleins pouvoirs à Jehan Girard, leur combourgeois, pour les représenter audit procès, à Dijon, et recuser le S^r lieutenant..."

D'après ces documents, la lettre de François de Sales datée du 13 juillet 1618, comme les comptes rendus des délibérations de la Ville qui s'ensuivirent, il est évident que les relations entre les Autorités de la Ville de Seyssel et le Chapitre Cathédral ne se sont pas améliorées, et que ce dernier a sur place un ardent défenseur de ses droits en la personne du curé en charge, François Bojat. Celui-ci était devenu recteur de la chapelle Sainte-Barbe en l'église paroissiale de Seyssel le 25 février 1592, et, le 27 août 1614, de celle dédiée à Saint-Antoine[18] ; il remplissait déjà les fonctions de curé le 20 novembre 1605, lors de la visite pastorale de François de Sales à Seyssel. Les malversations dont il était accusé correspondraient aux informations qu'il transmettait à son Evêque sur le comportement et les agissements des Autorités communales à son égard, indirectement à l'égard du Chapitre, informations dont il est question au conseil du 20 juillet, où elles sont qualifiées "d'im-

(18) Voir *Oeuvres...*, t. 16, p. 335, n° 1, d'après un Registre de l'époque.

postures et de sinistres rapports". En tout cas François de Sales ne s'en émut pas lors de leur dénonciation, tout en se réservant de les examiner si on les lui précisait ; et il répond n'avoir présentement aucune raison[19] pour déplacer François Bojat, lequel n'a pas démérité de la charge de la cure qu'il assure depuis "de longues années", charge qu'il ne résignera d'ailleurs que trente-trois ans plus tard, le 4 mai 1651[20].

Dans sa réponse, François de Sales ne manque pas aussi de relever directement ou indirectement les menaces que les requérants n'hésitaient pas de faire valoir pour obtenir gain de cause, d'une part de changer de religion, autrement dit de passer au protestantisme, si leur requête n'était pas entendue, et d'autre part de recourir au Roi. Pour la première menace, le saint évêque dit tout bonnement ne pas la prendre au sérieux, tout en regrettant les termes qui l'ont peiné : "et (je) voudrois bien qu'une ville si bien composee et qui a le bien de navoir jamais este que catholique ne m'eut pas escrit qu'il semble qu'il (le vaisseau de St Pierre) soit prest a y faire naufrage. Non que je craigne les effects de ces si fascheuses paroles, car je m'assure que rien ne vous separera de la religion en laquelle vos predecesseurs ont toutjours vescu et qui est la seule salutaire religion du Roy auquel vous obeissés et du Royaume duquel vous estes ; mays par ce que la seule pensee, d'une chose si mauvaise, blesse mon imagination laquelle comme mon cœur a en horreur tout ce qui vous peut ruiner devant Dieu et les hommes". Quant au recours au Roi, de la part de gens qui menacent de changer de religion, il serait bien malvenu, de l'avis de l'Evêque, lequel réplique sagement et non sans une pointe d'ironie : "... Je ne vous donneroy jamais sujet de recourir au Roy pour ces occurrences. Mais quand il vous plaira d'aller à sa Majesté pour vous plaindre de moy, Je suis assuré que J'y aurai egalement acces pour me plaindre de vos plaintes, qui ne pourront Dieu aydant, estre jamais equitables...".

Cette réponse condescendante mais ferme de François de Sales aux Syndics de Seyssel nous fait vivement regretter de n'avoir pu retrou-

---

(19) A l'occasion de la visite pastorale du 25 mai 1614, François de Sales dut remédier à des plaintes des paroissiens de Seyssel à l'égard de leur curé, d'après le compte rendu de la visite, cf. Rebord, *Visites pastorales...* T. 1, p. 391 : Les Autorités communales s'étant présentés "ont remontré et requis les choses suivantes : premier que messire François Bojat, leur curé, ait à remettre l'image saint Blaise, leur patron, au lieu d'où il l'a fait enlever. Ait à entretenir une lampe ardente au chœur pour les divins services, comme il est tenu. Ait à dire et chanter en la dite église vêpres tous les dimanches et fêtes de commandement de l'année, comme aussi tous les samedis. Ait à faire remettre les sièges de pierre qui servaient pour asseoir les révérends pères Augustins quand ils avaient assisté aux processions. Ait à faire remettre la corde sur laquelle on fait courir l'étoile le jour des Rois. Requièrent que les sieurs prieurs aient à entretenir en leur église deux prêtres résidents, pour le service divin. Comme aussi d'être réglé qui doit prendre et en quoi se doit appliquer ce qui se paye et donne pour les sépultures des corps dans leur dite église". Quelques injonctions de l'Evêque furent alors transmises au curé, pour les célébrations des services divins comme nous l'avons dit plus haut, pour l'entretien des luminaires, pour le rétablissement des images, sièges et corde, pour les aumônes remises à l'occasion des sépultures "soit de 40 sous plus ou moins, elles seront appliquées à la fabrique de la dite église, couvert et pavé, ainsi qu'aviseront le sieur prieur touchant le chœur, et Messieurs les syndics touchant la nef, sans préjudice des droits paroissiaux qui appartiennent au dit sieur curé". Nous ne savons quelle suite François Bojat donna à ces directives de l'évêque ; mais il est difficile de penser que même leur non observation ait pu motiver de la part des syndics la demande de renvoi du curé.

(20) Le *Dictionnaire du clergé séculier et régulier de Genève-Annecy de 1535 à nos jours,* par C. Rebord et A. Gavard, Bourg 1930, p. 91, indique : "Bojat François, né à Chessenaz, tonsuré le 20 août 1581 à l'occasion de la visite pastorale, curé de Seyssel (date non indiquée), 20 juillet 1632 protonotaire apostolique, 4 mai 1651 résigne Seyssel, mort Juillet 1652".

ver la lettre qu'ils lui avaient adressée. Les Archives départementales de la Haute-Savoie nous ont très aimablement répondu qu'elle ne figurait pas dans les dossiers des Archives de l'Evêché et du Chapitre cathédral de Genève-Annecy qui sont actuellement en leur possession.

Il semble bien que la démarche des délégués de la commune de Seyssel mandatés le 20 juillet 1618 auprès de l'Evêque de Genève pour expliciter leurs accusations à l'égard du curé François Bojat et traiter du procès en cours avec le Chapitre cathédral n'ait pas eu lieu, car on n'en trouve par la suite aucun écho, et compte tenu de la teneur du mandat qu'ils avaient reçu, un rapport aurait dû être normalement communiqué aux Autorités communales et mentionné dans les Registres des délibérations de la Ville. D'ailleurs, s'il y avait eu entrevue, on devine qu'elle aurait été l'attitude de François de Sales face aux requérants, et sa lettre adressée un mois plus tard au Seigneur François Pyot de Barain, alors conseiller du Roy au Parlement de Bourgogne, pour la défense des droits du Chapitre indique clairement quelle était en fin de compte sa propre position.

Dans cette Lettre du 3 septembre 1618[21], François de Sales souhaite expressément une décision du Parlement en faveur de ses Chanoines, qui ne forment "qu'un cœur et qu'une âme" avec leur Evêque, contre les revendications des syndics et des habitants de la ville de Seyssel, "lesquelz, si je ne suis grandement trompé, ont bon besoin d'estre rangés et remis en devoir, tant envers les ecclesiastiques qu'envers le magistrat. Mais de cela, Monsieur, vous en discerneres et jugeres..." ; propos qui rappellent ceux que tenaient déjà l'Evêque au magistrat dijonnais Bégnigne Milletot dans sa lettre de 1615 que nous avons citée.

Il y eut donc poursuite auprès du Parlement du procès contre le Chapitre de la part des Autorités de la Ville de Seyssel. Au Registre des délibérations, à la date du 28 novembre 1618, est relaté le compte rendu de la séance du conseil du jour : "... a esté delibere qu'il sera envoye homme cappable de ladicte ville pour aller a Dijon, a Monseigneur le Grand, pour luy representer les affaires despendants du proces contre le cure Bojact... et le desabuser des mauvaises impressions qu'il pourroit avoir... selon que la prudence du deputé jugera de ce qu'il est bien adverty concernant le subject dudict proce et dependances et pour ce fere a esté pris, comme depute noble Hector Parpillon, conseigneur de Chappelle, qu'a accepté et promis s'y acheminer et fere tout... à la meilleur forme qu'il pourra..."

Ce n'est que le 11 août 1627, soit cinq ans après la mort de François de Sales, que la Cour prononça l'arrêt donnant raison aux Chanoines. Toutefois ceux-ci proposèrent alors un accommodement dans la transaction passée à Annecy, le 13 janvier 1631, par-devant les notaires Gaillard d'Annecy et Pierre Delapierre, notaire à l'Eluiset, paroisse de Viry[22]. "La transaction, lit-on dans les Registres municipaux de Seyssel-Ain, fut ménagée par haut et puissant seigneur Messire François de l'Hôpital, seigneur du Hallier, chevalier des ordres du Roy, conseiller en ses conseils d'Estat, capitaine des gardes, capitaine lieute-

---

(21) Cf. *Oeuvres...*, t. 18, sous n° 1467, p. 282-283.
(22) Fenouillet, p. 104.

nant des gendarmes du Roy, lieutenant général pour Sa Majesté en son armée et pays de Savoye. Etaient présents : Charles-Auguste de Sales, prévost du Chapitre, Charles de Royer, Georges de Rolland, Pierre de la Combe, Charles Grosset, Claude Fabière, Nicolas Boutáz (ou Baitaz), Maurice Duret, Antoine Bernard, François de la Tournelle, Jean-Louis Quétand, formant la majorité du chapitre d'une part ; et sieur Duchesne premier syndic de la ville et monsieur Jean-François Gay, avocat au parlement de Dijon et Bourgeois de Seyssel, procureurs spécialement députés à cet effet par les syndics, conseil et habitants de Seyssel. Il fut alors convenu qu'on payerait, pour le blé, de 20 gerbes l'une, soit en gerbes, soit en mesure de grain, et pour le vin, de 60 parts l'une, et ce non compris les cultivateurs et vignerons non bourgeois. Ces derniers continueront à payer le 20e quant au blé et le 30e quant au vin".

En 1689 le Chapitre transmit tous ses droits et revenus au curé et à son vicaire, tout en restant propriétaire du presbytère, lequel finalement fût vendu en 1744 à la Commune pour le prix de 3 320 livres, "plus un denier à payer annuellement à la Saint-Michel à titre de servis annuel et perpétuel".

La lettre inédite de François de Sales que nous publions aujourd'hui complète en partie le dossier des relations tendues que les autorités de la ville de Seyssel ont entretenues avec leur Evêque vers la fin de sa vie. Elle met aussi en relief les riches qualités humaines et chrétiennes du grand Saint dont la ville d'Annecy est en droit de s'honorer[23].

Georges FOLLIET.

(23) Il me reste à remercier très vivement Monsieur le Président de l'Académie Florimontane pour l'honneur qu'il me fait d'accepter ma communication dans la *Revue Savoisienne*. Mais ma reconnaissance s'adresse aussi à tous ceux qui m'ont aimablement aidé à la mettre au point, plus particulièrement à Mademoiselle Hélène Viallet, Directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, et à son adjoint Monsieur Gérard Détraz, à Monsieur le Curé de la Paroisse de Seyssel qui m'a facilité l'accès aux archives de la Ville de Seyssel-Ain, aux secrétaires de la Mairie de cette Ville, à Monsieur Roger Devos, président honoraire de l'Académie Salésienne auquel j'avais soumis mon texte et dont les remarques m'ont été précieuses, et aux spécialistes paléographes M. Pierre Gasnault, directeur et conservateur en chef de la Bibliothèque Mazarine, Mesdames Damongeot et Tesnière, conservateurs à la Bibliothèque Nationale, qui m'ont aidé dans la lecture des actes extraits des Registres. Enfin, en tant qu'annécien d'origine, ce m'est aussi une heureuse occasion de rendre hommage au saint et grand évêque François de Sales auquel j'ai toujours voué un culte filial.

Petite histoire du monument annécien à saint François de Sales

Lors de leur séance de novembre, les florimontans de 1862 prirent connaissance d'un courrier provenant de Chambéry. Le marquis Costa de Beauregard les conviait à s'associer à la souscription destinée à l'érection, près du Palais de Justice, d'une statue célébrant la mémoire et les œuvres de l'un des fondateurs de l'Académie annécienne du XVIIe siècle : le juriste Antoine Favre.

Puisque des textes se réfèrent à cette initiative, on peut relier à ce projet, né au pied du Nivolet, la décision prise au cours de l'assemblée générale florimontane du 8 janvier 1863 de consacrer, au pied du Semnoz, un monument à l'autre fondateur : saint François de Sales.

Avec toute la foi de sa vingt-troisième année, Albert Lecoy de La Marche, premier maillon de la chaîne des conservateurs des Archives départementales, plaida le dossier dans la *Revue Savoisienne* datée du 15 janvier, celle conférant le titre de "Société" à la Florimontane jusqu'ici dénommée "Association".

"Il est un homme entre tous qu'Annecy doit avoir à cœur de faire revivre aux yeux de ses habitants ; il est une statue digne d'orner la plus belle de ses places ou le plus riche de ses sites. Cet homme est la première illustration de la Savoie, et il est populaire en France, en Italie, dans l'Europe entière. Il est né près d'Annecy ; ses restes vénérables y reposent et y attirent chaque année, de différents coins du globe, une multitude de pèlerins. Il a exercé dans cette ville, sur le siège épiscopal, les vertus qui l'ont fait mettre au rang des saints ; il a été l'apôtre et le pacificateur du Chablais ; il est le type de la mansuétude, de l'affabilité, de la sage tolérance qui doivent distinguer le chrétien moderne.

"Mais c'est aussi une gloire littéraire de la Savoie que le nom de François de Sales. Il serait superflu de rappeler les qualités si diverses de ses écrits inimitables, où brillent surtout cette grâce et cet enjouement qui ont fait surnommer leur auteur "le plus aimable des saints". Qui de nous, à moins d'avoir reçu une éducation païenne, n'a appris de bonne heure à connaître et à goûter les productions de cet esprit charmant, qui font les délices du savant comme de l'homme simple, du littérateur comme de la femme pieuse ?..."

Promettant une étude sérieuse des moyens propres à mener à bien cette œuvre qualifiée de "difficile et audacieuse", l'archiviste ajoutait : "Mais quand on songe à la multitude de personnes de tout pays, de toute classe, de toute école qui devront s'y intéresser, la crainte se dissipe et le succès se laisse entrevoir !"

"... La France, sa nouvelle patrie"

Dès février, une commission se forme pour suivre le projet. En avril, Lecoy de La Marche peut annoncer que l'idée progresse dans l'opinion : avant même le lancement de la souscription, des florimontans de l'extérieur, tel le curé bressan de Foissiat, l'abbé Martin, promettent des collectes ou des dons. Mieux encore, dans une lettre lue le 26 août devant le Conseil général, le sculpteur parisien Rochet, descendant d'une famille du Grand-Bornand, propose aux élus de réaliser, moyennant le seul remboursement des frais de fonte, une statue représentant saint François debout, bénissant la ville du haut d'une tour. Le 3 décembre, jour où Mgr Félix Dupanloup, évêque d'Orléans et bientôt académicien français, entre dans la Société en même temps que l'ingénieur Germain Sommeiller, directeur des travaux de la percée du tunnel des Alpes, les florimontans apprennent qu'ils entendront, prochainement, un rapport sur le monument. Le 7 janvier 1864, jour d'élection d'un autre correspondant illustre, le futur cardinal Gaspard Mermillod, les participants entendent annoncer cet exposé pour l'assemblée générale devant se tenir une semaine plus tard. Lors de cette nouvelle réunion, une fois Camille Dunant réélu à la tête d'un comité composé du chanoine Ducis, de Jules Philippe, d'Albert Lecoy de La Marche, de Louis Revon, de François Bachet et d'Eloi Serand, l'ordre du jour appelle le compte rendu promis que la *Revue Savoisienne* résume brièvement :

"M. Ducis, président de la commission nommée pour étudier le projet d'élever une statue à saint François de Sales, lit un long rapport à ce sujet. Après avoir rappelé les circonstances de cette proposition et les premières démarches de la société, il justifie abondamment le retard de la Commission à rendre compte de son travail ; il discute successivement les raisons et la convenance de l'érection du monument dont il s'agit, les divers emplacements proposés, la matière à employer à l'œuvre, la forme de la statue et des accessoires, et enfin la dépense et les moyens de se procurer les ressources nécessaires. Après avoir entendu la lecture de ce rapport, la réunion charge la Commission de préparer un programme pour ouvrir la souscription."

La revue ne donne plus rien sur le sujet jusqu'en décembre où Louis Revon communique divers renseignements sur la dépense à envisager. Dans son numéro du 15 avril 1865 — la *Revue* paraît alors chaque mois — le monument tient la "une" dans un style très noble :

"Un des caractères les plus saillants de notre époque, si féconde en progrès de tout genre, est de rendre hommage aux hommes illustres de tous les temps... Les statues élevées aux gloires de l'Eglise, de l'Armée, de la Magistrature, des Sciences et des Arts, portent avec elles l'enseignement des mérites des générations précédentes. C'est de l'histoire plastique ; c'est un acte de justice et de reconnaissance, une semence féconde pour l'avenir... Du milieu des gloires les plus pures qui rayonnent sur l'humanité se détache, douce et sereine, la figure de saint François de Sales. Ecrivain plein de charme, profond philosophe, protecteur éclairé des lettres et des sciences, apôtre d'une éloquence persuasive, d'un zèle infatigable, d'une mansuétude infinie, il est une des plus sublimes personnifications du XVIIe siècle... L'étranger qui visite l'heureuse contrée berceau de l'illustre

Pontife, la cité où reposent ses restes sacrés, y cherche en vain un monument qui lui représente l'image de ses traits vénérés. La pensée d'ériger une statue à cette grande et sainte illustration existe depuis longtemps dans tous les cœurs savoisiens. Formulé par la Société Florimontane, ce projet a été accueilli avec les plus vives sympathies, comme l'expression d'un vœu universel... Les bords enchanteurs du lac d'Annecy, la nature calme et recueillie de cette belle page de la création sur laquelle le savant prélat, si vivement pénétré du sentiment des œuvres de Dieu, aimait à reposer ses regards attendris, est le cadre naturel du futur monument. La Commission instituée pour en réaliser l'exécution vient, avec confiance, faire un appel au concours de tous les admirateurs des œuvres de saint François de Sales. Elle s'adresse surtout à la France, qui a gardé, avec tant d'amour, le culte du génie et des vertus du plus aimable des Saints, à la France, sa nouvelle patrie".

Suivent les noms et qualités des membres de la commission — on écrit parfois aussi du "comité central" — parrainant la réalisation : "Claude-Marie Magnin, évêque d'Annecy, président ; Joseph Ferrand, préfet de la Haute-Savoie ; Gaspard Mermillod, évêque d'Hébron ; Levet Aimé, maire d'Annecy ; Challamel, prévôt du chapitre ; Comte de Roussy de Sales, membre du Conseil général ; Baron du Bourget, receveur général ; Dunant Camille, président de la Société florimontane ; Ruck, inspecteur d'Académie ; Poncet, chanoine ; Comte d'Anières de Sales ; Charles de Fésigny ; Ducis, archiviste du département, vice-président de la Société florimontane ; Despine Alphonse, avocat ; Revon Louis, bibliothécaire et conservateur du Musée, membre de la même Société."

Quittant le cénacle florimontan, l'initiative entre dans le domaine public par le biais de listes de souscription déposées chez Eloi Serand et Louis Revon, dans les librairies et les bureaux du journal bonapartiste, la feuille quasi officielle de la Haute-Savoie du moment, *Le Mont-Blanc*, dont le directeur, Louis Thésio, acquéreur de l'atelier typographique de Jules Philippe, appartient à la Société et imprime sa revue.

Comme s'il s'agissait de stimuler le zèle des adhérents, les communications sur des thèmes salésiens abondent à cette époque : deux lettres inédites de saint François de Sales présentées par Jacques Replat, "Les reliques de saint François de Sales sous la Terreur" par Eloi Serand, "Saint François de Sales en Tarentaise" puis "Les familles de Sales et de Villette et le président Favre" par Claude Ducis, "Etude artistique et anatomique sur la tête de saint François de Sales" par Louis Revon, "Une demande de canonisation en faveur de saint François de Sales", article envoyé de Paris où il exerce désormais par Lecoy de La Marche, remplacé dans ses fonctions haut-savoyardes par le chanoine Ducis après un examen spécial ouvert aux candidats non chartistes, avec Mérimée parmi les jurés.

De plus, en ce printemps de 1865, des exercices pieux préparent dans toutes les églises du diocèse le Triduum devant, du 23 au 25 avril, célébrer le deuxième centenaire de la canonisation du prince-évêque par le pape Alexandre VII. Des cardinaux viendront de Paris, Rouen, Bordeaux et Chambéry avec une multitude d'évêques pour s'associer à ces fêtes bénéficiant, outre d'une subvention de 3 000 F du couple impérial, des allocutions et sermons de deux des orateurs sacrés les plus

appréciés du moment : Mgr Mermillod et Mgr de Ségur, ancien auditeur français de la Rote, le fils, devenu aveugle, de la comtesse romancière.

Les collections de la Société s'enrichissent du don par Mgr Magnin d'une médaille d'argent frappée à l'occasion de l'événement et du cadeau de Barthélémy Menn, florimontan de Genève, directeur de l'Ecole de dessin de cette ville, élève d'Ingres et maître de Ferdinand Hodler, d'un buste de François de Sales avec, pour pendant, celui d'Adhémar Fabri.

Camille Dunant, le 8 juin, communique le texte d'une lettre adressée au préfet par le marquis de Villette, ministre de l'Intérieur, en date du 13 mai 1865 :

"J'ai examiné la pétition que vous ont adressé les membres de la Commission instituée à Annecy dans le but d'ériger une statue à saint François de Sales, à l'aide d'une souscription publique. J'apprécie les considérations énoncées dans votre rapport et je suis disposé à m'associer à cet hommage rendu à une de nos gloires nationales les plus hautes et les plus pures. Autorisez donc la souscription dont la Commission d'Annecy a pris l'initiative et, lorsque les ressources seront prêtes, je soumettrai à l'Empereur un décret conforme à vos propositions et au vœu des populations de l'ancienne Savoie..."

Le compte rendu, un peu plus loin, mentionne "une assez longue discussion sur le projet".

Alors qu'il paraît en bonne voie, ce projet bascule à ce moment-là dans un silence que ne troublent ni la *Revue Savoisienne,* ni les archives de la Société. *Les Alpes* indiqueront qu'il succomba à une querelle quant à l'emplacement et *La Croix de la Haute-Savoie* mentionnera une divergence entre les catholiques. Mais pourquoi ces deux feuilles annéciennes reviendront-elles, en1911, sur ce sujet alors vieux de plus d'un demi-siècle ? Parce que le monument envisagé sous le règne de Napoléon III va redevenir d'actualité sous la présidence d'Armand Fallières en un temps où, cependant, les éléments favorables à la réussite semblaient peser de peu de poids en face de circonstances hostiles.

"J'administre pour tous, mais avec mon parti"

Certes, en 1911, la ville parlera beaucoup des visitandines devant abandonner leur enclos du centre pour gagner la colline où les reliques des donateurs de leur Ordre, portées en procession le 2 août jusqu'au nouveau couvent, attendront l'édification de l'église devant les abriter. Le départ de la communauté va libérer un vaste emplacement et, dès le 29 mai, la pose de la première pierre d'un hôtel des Postes inaugurera un nouveau chapitre de l'histoire de l'urbanisme local.

A ce moment-là des querelles cassent l'opinion. Les lois de laïcisation puis de séparation partagent les Haut-Savoyards comme tous les Français. En cette année 1911, acclamé par des diocésains, l'évêque Pierre Campistron comparaîtra en personne devant le tribunal correctionnel de Bonneville en compagnie du desservant de Saint-Sigismond. Cités à la requête de l'Amicale des instituteurs, l'un pour la rédaction et l'autre pour la lecture d'un mandement hostile à l'enseignement public,

le prélat et le curé se retireront du prétoire nantis de condamnations à 50 F d'amende.

Le conflit religieux se prolonge sur le terrain politique. Depuis le second tour des législatives de 1910, Albert Crolard, vice-président de la Société florimontane, occupe, à droite de la Chambre des députés, le siège ravi grâce à 70 voix d'avance, à l'avocat de gauche Léon Berthet. Et ceci trois ans après la victoire du même Albert Crolard dans le canton d'Annecy-Sud au détriment de son cousin radical, Eugène Aussedat, le conseiller général sortant. Pour les "républicains" du conseil municipal, qu'un "clérical-réactionnaire" puisse détenir deux mandats dans la circonscription passe les bornes de l'admissible. Un "parti démocratique et laïque" vient de se constituer dans l'arrondissement afin de préparer la reconquête. Le président de cette formation, ancien vénérable de la loge "L'Allobrogie", l'instituteur Joseph Blanc, ne perd aucune occasion, en sa qualité de maire d'Annecy, de faire savoir que seul son ami Fernand David, l'élu du Genevois, représente les intérêts du chef-lieu. Dans une "lettre ouverte" à Albert Crolard, il écrit le 20 août 1911 : "Nos affaires municipales sont délicates à solutionner même avec l'appui des députés républicains, que deviendraient-elles si vous vous en mêliez ? "Il se réclame de la formule d'Armand Fallières : "J'administre pour tous, mais avec mon parti !". Cette déclaration trouve un asile tout naturel dans les colonnes du moniteur de la gauche locale, *Les Alpes,* la feuille créée en 1869 par le florimontan et franc-maçon Jules Philippe et maintenant dirigée par le florimontan et franc-maçon Louis Dépollier, l'adversaire des "noirs" qui titre "La poubelle" et signe "Dutorchon" une revue de la presse de droite.

Dans *La Croix de la Haute-Savoie* qu'il dirige, le chanoine et florimontan Jean-Marie Lavorel, racontera qu'en prévision de la procession des reliques, il envisageait, au début de 1911, de lancer l'idée d'une statue à saint François de Sales. Sollicité de donner son avis, l'évêque, après lecture, lui répondit : "Excellent votre article et très beau ; mais hâtez-vous de le remettre dans vos cartons !"(1)

Avec la bénédiction de la Visitation

Ces Annéciens que tout divise : l'évêque, le député de droite, le maire de gauche, les chroniqueurs de *La Croix* et des *Alpes* vont, pourtant, bientôt, voisiner à l'intérieur ou dans la périphérie immédiate d'un nouveau comité souhaitant ériger un monument à François de Sales. Une telle unanimité, en un tel moment, procède du miracle. En procéderait, plus exactement, si l'on ne tenait pas compte de la Florimontane et de celui — "républicain et pas clérical", Dépollier l'assurera dans ses colonnes — qui reprend l'idée de Lecoy de La Marche, son prédécesseur, l'archiviste Gaston Letonnelier. Plus tard, on apprendra que cet érudit pétri d'humour autant que de savoir — on relit avec plaisir certains comptes rendus allègres des réunions dont il assume le secrétariat — ne passera pas à l'action sans les bénédictions préalables de la supérieure de la Visitation et, par son intermédiaire, de l'évêque (2).

---

(1) *La Croix de la Haute-Savoie,* 21 septembre 1924.
(2) id.

Pour parler, Gaston Letonnelier attend la séance solennelle du 15 janvier 1911, l'une des plus marquantes de l'histoire florimontane. Si elle se tient un dimanche, le calendrier en révèle la raison : vigilant gardien des traditions, Joseph Serand ne pouvait oublier qu'en 1851, soixante ans auparavant, jour pour jour, Eloi, son père, Jules Philippe, Louis Bouvier et Etienne Machard décidaient de fonder l'Association florimontane pour le progrès et l'encouragement des sciences, arts et métiers. Au cours de cette réunion, les trente deux participants donnent, à sa demande, un successeur au président Charles Buttin qui vient de quitter Rumilly pour Paris. En hommage aux nombreux universitaires s'intéressant à la vie de la société, ils élisent Marius Guerby, un professeur d'histoire naturelle bénéficiant de la sympathie unanime car, leur sacrifiant tout, y compris la création d'une famille, il vient d'élever cinq neveux et nièces orphelins, tous destinés à l'enseignement. Ensuite, sur une proposition de Joseph Serand – que soutient Georges Martin mais que combat Marc Le Roux – l'assistance décide de relever le titre du XVIIe siècle ; d'Association en 1851 puis de Société à partir de 1862, la Florimontane, dès ce jour, devient – ou redevient – une Académie.

Prenant prétexte de ce retour à la source salésienne et invoquant les fêtes prévues pour l'été, l'archiviste propose alors de réaliser l'idée de 1862 du monument annécien au fondateur. Dans *Les Alpes*, quelques jours plus tard, donnant un large écho à la réunion, Louis Dépollier assure qu'elle ne peut *"qu'être favorablement accueillie non seulement en Savoie, mais dans toute la France. Le nom de Saint-François-de-Sales est trop populaire, son souvenir est trop vivant pour qu'il y ait la moindre hésitation à ce sujet. Sans doute, il s'agit de reproduire les traits d'un évêque et d'un saint, c'est-à-dire d'un personnage dont les pensées et les idées sont discutées quelquefois, peuvent ne pas plaire à tout le monde, mais il ne faut pas oublier qu'il fut aussi un écrivain dont la Savoie et la France s'honorent et dont les œuvres ont exercé une influence considérable, non seulement à l'époque où il vivait, mais encore de nos jours (...). La place au Bois offrirait, par exemple, tous les avantages. Elle est assez vaste pour qu'on puisse songer à y placer une statue ; elle est située tout près du lac ; elle est un des endroits les plus passagers d'Annecy, surtout au moment où les étrangers affluent ; elle rappelle en outre un souvenir salésien par son voisinage de la "Galerie" (...) Quant à la réunion des fonds nécessaires à la réalisation du projet, elle ne saurait être un obstacle. Les uns apporteront leur offrande dans un but de piété, pour honorer la mémoire d'un Saint et d'une des lumières de l'Eglise ; d'autres la donneront parce que Savoyards et pour glorifier un compatriote illustre, ou parce que Annéciens pour embellir leur ville d'une magnifique œuvre d'art ; – d'autres enfin tiendront à contribuer à l'érection de cette statue parce qu'ils auront à cœur d'honorer un des plus illustres citoyens de la République des lettres (...). L'Académie stipule que l'érection ne saurait être considérée comme une manifestation ; il faut y voir simplement un hommage rendu au fondateur de l'Académie Florimontane, en même temps une des gloires de la Savoie et des lettres françaises..."*

Le mois de janvier s'achève sur la constitution d'un Comité d'action chargé du travail effectif et la décision de former un Comité d'honneur composé de personnalités. La désignation des membres du premier ne souffre aucune difficulté : M. Guerby, président ; MM. Désor-

meaux et Grivaz, vice-présidents ; Letonnelier, secrétaire général ; Gardier, Le Roux, Nanche et Martin, secrétaires ; d'Orlyé, trésorier général ; Cattin et Laydernier, trésoriers ; Serand, archiviste. Une délégation se rend auprès du maire afin de l'entretenir du projet et de certains de ses détails : les visiteurs souhaitent que la statue s'inscrive dans l'arcade de la chapelle du couvent Saint-Joseph. Ils précisent aussi que le titre de "Saint" précédera le nom de François de Sales car, selon Georges Martin, les manuels de littérature le désignent ainsi. Afin de tenir l'Académie hors des polémiques éventuelles, Letonnelier suggère de graver sur le piédestal une phrase extraite d'une lettre adressée par le prince-évêque le 9 mars 1615 à Bernard de Foras : *"Un jour viendra que de m'aymer ne sera plus reproché à personne non plus que ceux qui m'ayment particulièrement ne mériteront reproche"* (3). Joseph Blanc accepte le projet et, en tant que maire, une place dans le comité d'honneur. A la place au Bois, il préférerait pourtant l'un des terrains du lotissement de la Visitation. Il insiste, enfin, sur le caractère laïque de l'inauguration : "Elle le sera foncièrement !", s'engage Guerby.

Le lendemain, 1er février, le conseil d'administration de l'Académie vote l'octroi d'une somme de 300 F au comité afin que celui-ci puisse régler ses frais de correspondance et d'impression. Le professeur Martin avoue ses scrupules : contrairement à ce qu'il croyait, les manuels de littérature n'accolent plus guère, maintenant, le titre de "Saint" au nom de François de Sales. Convient-il de le maintenir pour le monument ? Louis Dépollier sauve radicalement l'auréole menacée en assurant que "Les souscriptions seront plus généreuses et plus nombreuses si l'on conserve cette épithète". L'intérêt de la collecte arrache la décision. Au fil des semaines suivantes, le comité adopte un "manifeste", rédigé par Letonnelier et imprimé par Dépollier, destiné à informer les journaux, les personnalités invitées à siéger dans le Comité d'honneur, les florimontans de l'extérieur, la noblesse savoyarde, les sociétés savantes du voisinage puis, dans un second temps, les diocèses, les communautés visitandines et salésiennes, les facultés catholiques ainsi que les institutions et les paroisses se prévalant du patronage de saint François de Sales. Une rapide enquête menée sur les terrains que va abandonner la Visitation anéantit la suggestion du maire : tous se trouvant déjà partagés entre les acquéreurs et la Ville, il faut s'en tenir à la place au Bois. Le 2 mars, le Comité adopte la teneur des inscriptions à graver sur les quatre faces du piédestal. Marc Le Roux, à cette occasion — et il en ira ainsi jusqu'au bout — se démarque volontiers de ses confrères. Le 27 mars, Philibert d'Orlyé s'oppose à une suggestion du chanoine Lavorel transmise par Letonnelier tendant à admettre dans le Comité d'honneur les évêques de Maurienne et de Tarentaise. L'ancien notaire estime l'épiscopat largement représenté ; Désormeaux vient à la rescousse en insinuant que ces deux prélats n'apporteraient certainement pas grand chose à une œuvre à laquelle leur métropolitain, l'archevêque de Chambéry, promet une souscription de 10 F. En revanche, le Comité convie le chanoine à effectuer lui-même des démarches auprès des deux autres personnages qu'il recommande : l'archevêque de San-Francisco qui ne vient jamais sur le vieux continent sans passer par Annecy et celui de

(3) Edition de la Visitation d'Annecy, tome XVI, lettre MLIII.

Baltimore, ancien élève d'un collège d'Evian. Serand profite de la circonstance pour suggérer l'entrée dans le comité du député Crolard et des chanoines Gonthier et Lavorel, respectivement président d'honneur et président de l'Académie salésienne : adopté. Désormeaux lance l'idée d'une Anthologie de textes salésiens ; Martin et Laydernier s'en déclarent partisans mais Guerby et Serand estiment que ce volume qu'il faudrait publier avant la cérémonie de translation des reliques ne rivalisera jamais avec les médailles, manuels de cantiques et objets de piété proposés à cette occasion aux pèlerins.

La plupart des personnalités sollicitées pour le comité d'honneur répondent favorablement. Côté ecclésiastique, les cardinaux-archevêques de Lyon et de Baltimore, les archevêques de Chambéry et de Montréal, l'évêque de Nancy — le chambérien Charles Turinaz — rejoignent Mgr Campistron en compagnie d'un représentant de l'Eglise de l'Alsace annexée, le chanoine Cetty, curé d'une paroisse de Mulhouse. Si Emile Faguet ne répond pas, l'Académie française fournit Francis Charme, directeur de la *Revue des deux mondes* et René Doumic ; faute d'une acceptation immédiate, Maurice Barrès, Jules Lemaître et René Bazin qui écriront des articles ou effectueront des démarches, ne figureront pas sur la liste qui mentionne deux futurs immortels : le florimontan Henry Bordeaux et Edouard Herriot, déjà maire de Lyon. Un sénateur du Rhône, Edmond Aynard, siège au titre de membre de l'Institut près de deux de ses collègues : Henry Joly et Fortunat Strowski que rejoindra, plus tard, sous la coupole Adolphe Boschot, biographe de Berlioz, un fidèle des étés au lac d'Annecy, qui orchestrera la campagne dans la presse parisienne avec son ami et collègue à *L'Echo de Paris,* Henry Bordeaux. Si le président du Conseil général de la Haute-Savoie, le sénateur radical chablaisien Jules Mercier, rejoint dès le premier appel, son homologue de la Savoie, Antoine Perrier, sénateur et, pour l'heure, garde des Sceaux, refuse tout net. Il faut aussi noter le professeur Michel Revon, fils de Louis, Louis Paul-Dubois, conseiller honoraire de la Cour des comptes, un proche de Taine, Noblemaire, directeur général de la Compagnie P.L.M., Arnold Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie,* tous florimontans, les présidents de la plupart des sociétés savantes de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie et d'Aoste sans omettre, collaboratrice discrète et efficace, pourvoyeuse en adresses généreuses, sœur Louise-Eugénie Bérard, supérieure de la Première Visitation, et le comte de Roussy de Sales — Eugène, à ce moment-là — qui, comme toute sa famille après lui, manifestera à l'entreprise un appui moral et financier d'une grande importance.

Le Comité ne vit pas malice à convier certains des adhérents romands de la Florimontane à s'associer au projet. Tout en manifestant leur sympathie personnelle, la plupart déclinèrent l'offre. Les protestants genevois ne pouvaient pas se permettre de soutenir publiquement la glorification d'un évêque toujours considéré comme un redoutable adversaire par leurs coréligionnaires et compatriotes. Un Lausannois fit remarquer qu'une collecte ouverte en Savoie au bénéfice du monument de la Réformation que voulait, à cette époque, édifier Genève heurterait, autant que l'inverse, les susceptibilités. Afin que la métropole calviniste puisse, tout de même, participer à l'opération, l'astucieux président de la section littéraire de l'Institut national genevois suggéra une

démarche auprès d'un privat docent de l'Université et membre de l'Institut que son hérédité fribourgeoise plaçait au vu et au su de tout le monde dans le camp romain. Le comte Gonzague de Reynold accepta aussitôt et demanda des formules de souscription dans une lettre révélant qu'"avant de souffler la chandelle" il lisait chaque soir un chapitre de *L'Introduction*. Dans cette missive, le futur historien de la Suisse puis de l'Europe écrit : *"Saint François est pour le catholicisme suisse presque un saint national. On retrouve son image dans les petites chapelles rustiques du Valais, de la Gruyère, des Waldstaetten et des Grisons : vous la trouveriez dans ma demeure. D'ailleurs votre Savoie et la Suisse romande, malgré les frontières politiques et malgré les divergences religieuses, ont une âme commune. Notre civilisation est savoisienne : les cloches des villages, les collégiales des villes, l'architecture des maisons, les dialectes des paysans, les chansons, de grandes et de petites choses le rappellent sans cesse à qui sait ouvrir les yeux. Lorsque, l'été, j'habite au bord du lac Léman, presque en face de Thonon, je puis voir le même nuage errer des montagnes du Chablais aux montagnes fribourgeoises et couvrir nos deux pays de son ombre. Un Suisse, un Alpicole ne se sent point étranger chez vous ; surtout lorsque sa famille, comme la mienne, est originaire de la Maurienne, a servi les ducs de Savoie, puis les rois de France..."*(4)

Parmi les amis dévoués, il convient de mentionner aussi le chanoine Fruttaz, président de la Société académique Saint-Anselme, qui mobilisera les Valdotains en faveur de ce monument qu'il chercha — en vain et pour cause ! — lors de son premier voyage à Annecy, ainsi qu'un Savoyard de Genève, Alfred Anthonioz, qui sollicite ses nombreuses connaissances, catholiques ou pas.

Un mauvais coup

Tout va bien ! Le 10 mai 1911, à l'unanimité moins une voix, celle de M. Varay, le Conseil municipal accepte l'édification du monument sur la place au Bois après l'audition d'un rapport enthousiaste de M. Chapuis. Les journaux du chef-lieu, ceux de droite en insistant sur le saint et docteur de l'Eglise universelle, ceux de gauche en privilégiant l'écrivain savoyard, recommandent chaleureusement la souscription. Dans la foulée d'un long article d'Henry Bordeaux, les quotidiens de Paris entrent en jeu. En août, après la procession accompagnant les reliques, cortège dans lequel, sur l'invitation de Mgr Campistron, l'Académie florimontane figurait avec l'Académie de Savoie et l'Académie salésienne parmi les corps constitués, les trésoriers, totalisant les résultats de deux mois de collecte annoncent un total de 5 900,90 F, somme placée à la banque Laydernier avec l'assurance d'un intérêt à 3%.

Au moment où le chanoine Lavorel annonce son intention de chauffer à blanc le zèle du clergé diocésain réuni à Annecy à l'occasion de sa retraite annuelle, le ciel du projet se charge soudain de nuages. D'abord, la très anticléricale *Lanterne* part en guerre contre la collusion salésienne des réactionnaires et des républicains annéciens. Le député Fernand David adressera une lettre au journal afin de défendre le droit

---

(4) Archives de l'Académie Florimontane, lettre datée de Genève, 44, square des Eaux-Vives, 1er avril 1911.

de rendre hommage "à un grand styliste". Incomparablement plus grave, à l'autre extrémité de l'horizon politique, *Le Nouvelliste*, le quotidien lyonnais que lisent les catholiques du Sud-Est français, insère, le 30 août 1911, un article anonyme mais émanant, à n'en pas douter, d'Annecy, texte qui reprend et développe des arguments déjà défendus devant le Comité par Me Cattin :

"... Dieu me garde de critiquer l'idée et de ne pas en souhaiter ardemment la réalisation ; mais il est certains pièges fleuris qu'il est bon de signaler aux catholiques alors qu'il est encore temps. L'initiative de l'entreprise appartient à l'Académie florimontane, et c'est elle qui en prend la direction. Cette compagnie compte assurément d'excellents catholiques ; mais elle a d'autres membres qui fréquentent des temples d'un caractère assez différent. Ces derniers ont-ils ou non la majorité ? Je l'ignore : en tous cas, ils agissent, ils commandent comme s'ils l'avaient. Ce qui est sûr, c'est que, tout en voulant ménager, flatter même la religieuse Savoie, faire admirer d'elle leur esprit respectueux, tolérant, libéral (à leur façon), ils préparent tout en vue de laïciser le plus possible son héros, en réduisant l'hommage qui lui sera rendu à une simple manifestation littéraire..."

L'auteur du texte insiste sur l'idée de présenter selon l'ordre alphabétique les membres du Comité d'honneur, formule engendrant des voisinages bizarres. L'important passe ce détail : *"Le comité d'action, qui veut avoir le profit social et politique de l'entreprise, entend dépouiller saint François de Sales de tout ce qu'il pourra lui enlever d'épiscopal et même de religieux. Il a demandé que le Saint ne figurât pas en costume d'évêque, que surtout on ne montrât pas de rochet, qu'en tout cas on lui jetât sur les épaules un manteau dissimulant la tare cléricale..."* Les inscriptions, poursuit l'article, dissimuleront l'apôtre derrière l'écrivain. La décision de priver ce monument d'une bénédiction prouve la volonté de sécularisation des responsables. Et le correspondant mystérieux du *Nouvelliste* de suggérer : "Pour éviter de tomber dans ce piège" d'adresser les souscriptions à l'évêque d'Annecy. Destinataire des trois-quarts des sommes versées, ce prélat pourra obtenir quelques amendements au programme. Conclusion : *"Les catholiques ne réclament point un privilège. Ils demandent simplement que leur Saint soit honoré tout entier, tel qu'il est, rien de plus, rien de moins. Ils demandent qu'on ne prenne pas leur argent pour les tenir ensuite à l'écart et qu'on ne les convie pas à une inauguration où la parole sera réservée à M. Herriot ou à M. David... Soyons volés, nous y sommes habitués, mais ne soyons pas ridicules !"*

Bien qu'atterré par cet article reproduit sans tarder par d'autres feuilles catholiques, le comité décide de ne pas lui répondre officiellement. Après une brève méditation sur le thème : "Seigneur, protégez-nous de nos amis !", les chanoines Gonthier et Lavorel ne s'en estiment pas moins libres d'adresser des rectificatifs aux journaux avec lesquels ils entretiennent des relations. Dans leurs envois, les deux présidents de l'Académie salésienne assurent que François de Sales portera le rochet sous la cappa magna, qu'il ne perdra aucun de ses titres : évêque de Genève, saint, docteur de l'Eglise, fondateur de la Visitation, auteur de l'*Introduction à la vie dévote*. Ils précisent que des membres compétents du clergé participeront aux délibérations du jury et que d'éminents théologiens estiment que la remise d'un monument à une Ville se peut parfaitement concevoir sans bénédiction. Rien dans les discours — ni M.

Herriot, ni M. David ne parleront — n'offensera les oreilles des fidèles. Comment, enfin, des catholiques peuvent-ils s'opposer à l'initiative "d'une société en situation pour obtenir de la municipalité la place désirée, la plus en vue d'Annecy, et qui, pour réussir, se met courageusement à la tête de l'entreprise ?..." Après un rappel et non sans caviarder quelques phrases, *Le Nouvelliste* publiera cette mise au point qu'insèreront aussi *L'Univers, Le Soleil, La Libre Parole, La Croix de Paris* et d'autres gazettes de moindre importance.

En répondant à une lettre du sculpteur chambérien Mars-Vallett, l'auteur du Jean-Jacques Rousseau du chef-lieu du sud, qui voudrait réaliser le saint François de Sales du chef-lieu du nord, Gaston Letonnelier écrit le 14 novembre : *"Au moment où les souscriptions affluaient, un malencontreux article a été publié dans un journal de Lyon au sujet du monument. Cet article a failli semer parmi nous la discorde, et a eu un fâcheux retentissement au loin. Un de ses principaux résultats, et non des moindres, a été d'arrêter l'affluence des souscriptions. Désirant éviter toute espèce de polémique, le comité de l'Académie florimontane a pris le parti de temporiser, d'attendre que le souvenir de l'article qui lui a été si funeste soit complètement effacé des esprits. Dès que le calme sera rétabli, et que le vent de tempête aura cessé de souffler, alors, mais alors seulement, le comité reprendra sa campagne...".*

La "contagion de l'exemple"

Le 25 janvier 1912 — le trésor en caisse atteint, à ce moment-là, 8 000 F — le comité se réunit pour la première fois depuis l'incident du *Nouvelliste*. Il faut reprendre l'action interrompue. Georges Martin propose de miser sur "la contagion de l'exemple" en publiant désormais les noms des souscripteurs dans les journaux. Coïncidence : dans une lettre remise avant un voyage, le chanoine Gonthier prône cette solution ce qui fait écrire à Letonnelier dans son compte rendu : *"L'auteur s'efforce de démontrer qu'il est juste et raisonnable de spéculer sur l'orgueil humain lorsqu'une telle mesure sert une cause juste..."* Cinq membres acceptent le principe de la publicité, trois le refusent et deux s'abstiennent. M. Vulliet, l'employé de la banque Laydernier chargé de suivre le compte du monument, ne parviendra pas à empêcher le *Nouvelliste* d'insérer les listes de dons avant ses concurrents locaux qui ne manqueront pas de s'en plaindre ! Afin de prolonger l'effet de ces énumérations de donateurs, Albert Crolard offre, pour l'impression d'un recueil, une provision du papier spécialement filigrané destiné à l'édition de la Visitation des Oeuvres complètes de saint François.

Le 15 octobre, Letonnelier suggère une démarche auprès de l'Académie française afin, dit-il, que "l'illustre fille du cardinal s'intéresse au projet de la fille de l'évêque". Laydernier — qui annonce, à l'époque, un solde de 13 966,15 F — propose de solliciter les autres classes de l'Institut mais Désormeaux s'interroge sur l'opportunité de frapper, par exemple, à la porte de l'Académie des Sciences.

1913 : la mort vient de priver le comité de deux de ses membres : le chanoine Gonthier et le président Guerby remplacé à la tête de la Florimontane par François Miquet. Ce dernier, avec une délégation et une commission du Conseil municipal, se rend sur la place au Bois afin

d'étudier les diverses solutions d'implantation du monument. L'accord s'établit sur la portion sise dans l'axe du porche de la chapelle Saint-Joseph mais lorsque, le 24 février, Louis Dépollier propose cette parcelle à l'aval du conseil municipal, un autre élu, M. Frey, prend la défense d'une fontaine qu'il faudrait déplacer et, pour sauver ce bassin, suggère d'ériger la statue au centre du terre-plein. La solution Frey recueille dix voix, celle de Dépollier : sept et cinq conseillers s'abstiennent. Miquet accepterait volontiers cette formule mais son comité s'insurge en invoquant la laideur des maisons du voisinage, la déclivité du mur de l'extrémité de la rue de la Providence, l'impossibilité de voir toutes les faces du monument et celle de le protéger des déprédations. De plus, il paraît évident que les conseillers viennent de se prononcer en fonction de la fontaine et non du monument. Nantie de croquis demandés à l'architecte départemental Raillon, une ambassade du comité demande au maire un nouvel examen de la question. Joseph Blanc obtient du préfet l'annulation de la délibération et, le 12 mars, M. Frey s'abstenant, l'unanimité du conseil accepte l'axe de Saint-Joseph. Le maire communique sans tarder ce résultat favorable mais sa lettre s'achève sur un paragraphe inquiétant : *"Il demeure toujours entendu que la maquette du monument devra recevoir l'agrément de la municipalité et que les frais occasionnés par le déplacement de la fontaine seront pris en charge par l'Académie."* Convient-il de croiser le fer à propos de ces deux conditions jamais discutées ? Le 23 avril, le comité décide de tabler sur le temps et les circonstances plutôt que d'engager un combat à l'issue douteuse. Autre sujet pénible évoqué au cours de cette même réunion : la publication à Mulhouse d'une brochure anonyme reprenant les accusations publiées par *Le Nouvelliste.*

Les membres du comité estiment qu'il convient d'accélérer les rentrées de fonds en sollicitant des subventions du Conseil général et du Conseil municipal et en déposant des listes de souscription dans les syndicats d'initiatives d'Annecy et de Chamonix. Crolard annonce une intervention de son collègue le député Maurice Barrès auprès de l'Académie française. Passant par Annecy, Charles Balliard, un florimontan, conservateur au Museum of Art de New-York, vient de suggérer un appel au richissime Pierpont Morgan, fidèle curiste d'Aix-les-Bains, mais la lettre reviendra barrée d'un énorme "Non". En revanche, la Reine-mère d'Italie fait parvenir 500 F par l'intermédiaire du comte Gerbaix de Sonnaz, sénateur d'Italie et florimontan, qui assure que : *"Sa Majesté est heureuse de contribuer à ce souvenir pour rappeler la mémoire d'un Saint vénérable dont le culte est également répandu en Savoie, à Turin, en Piémont et dans l'Italie entière et qui a été, en même temps, un des plus grands hommes du Duché de Savoie, si dévoué au Duc Charles Emmanuel Ier..."* De Turin viendra une autre lettre très chaleureuse signée de la supérieure de la Visitation, sœur Françoise Gaetane Ponziglione : *"C'est une joie bien profonde pour les humbles filles de Saint François de Sales que le projet d'élever un monument à sa gloire dans sa bien-aimée ville d'Annecy. Et il est charmant que l'initiative vienne de cette illustre Académie florimontane, si chère au Saint et dont le nom même répond parfaitement à la noble simplicité de son génie. Merci donc d'avoir daigné faire appel à notre humble concours, bien humble, hélas ! à cause de la détresse où sont réduites les communautés religieuses. Mais le Comité sait*

très bien, à l'imitation du Saint, mesurer la valeur de l'offrande par le désir du cœur plus que par le fait... Agréez nos vœux les plus sincères pour le succès de la noble entreprise destinée à rendre honneur à la double auréole du génie et de la sainteté." Et sœur Françoise Gaetane de se déclarer la très humble et dévouée servante du président Miquet. A la fin de l'année, Joseph Blanc annonce que la Ville prendra en charge le déplacement de la fontaine ; le maire remercie-t-il ainsi la providence qui vient de lui permettre, Crolard ne se représentant pas au Conseil général, de conquérir le siège d'Annecy-Sud ?

Quinze artistes, vingt-deux projets

Depuis cet automne de 1913, les Annéciens peuvent se représenter le monument sous trois formes différentes. En sus de ses travaux administratifs et financiers, le comité vient, en effet, de lui consacrer une grande part de l'année.

Le 15 janvier, les membres rédigent les clauses du concours devant porter sur la statue en bronze et son piédestal en pierre. Pour dresser le programme, ils disposent d'un modèle rédigé à Talloires par un spécialiste, Mme Albert Besnard, sculpteur, épouse du directeur de l'Ecole française de Rome. Dans une lettre accompagnant son texte, l'artiste insiste sur la nécessité de "conditions sérieuses (qui) appellent les concurrents sérieux et découragent les autres". D'entrée partagé entre une majorité souhaitant une participation sans exclusive et une minorité tenant aux seuls français, le comité retrouve l'unanimité sur les grandes lignes du modèle Besnard : Le concours comprendra deux degrés, le premier exigeant, d'ici le 1er octobre, une esquisse au cinquième du monument et le second, réservé aux œuvres sélectionnées, une maquette au tiers de l'exécution ainsi qu'une étude, grandeur nature, de la tête. Le texte précise qu'il s'agit d'évoquer "la gloire de la Savoie et des lettres françaises" et de prendre en compte une dépense de vingt mille francs. Le jury, tout en se réservant le droit de donner ou non la commande, décernera trois prix : la commande ou 1 500 F au concurrent classé premier, 1 000 F au deuxième, 500 F au troisième. L'Académie se réserve le droit d'organiser une exposition publique payante et de présenter les photos des œuvres dans sa *Revue Savoisienne.*

Pour juger les envois, le comité décide de s'adjoindre MM. Adé, Blanc, Blandin, Henry Bordeaux, Buttin, Mgr Campistron, Collonge, Dépollier, Marès, Noblemaire, Raillon, de Roussy de Sales — le comte Eugène se fera remplacer par son fils François —, Ruphy et Mgr Turinaz. Le chanoine Rebord, le sénateur Aynard, le conseiller municipal Chapuis et Hérisson, directeur de *L'Industriel Savoisien*, les rejoindront peu après. Tous ces noms resteront secrets jusqu'à la décision finale afin d'épargner aux jurés des démarches importunes, disposition inspirée, sans doute, par les multiples lettres et visites d'un statuaire chambérien. Un dernier article du règlement signé par François Miquet menace d'ailleurs d'exclusion les solliciteurs.

La diffusion des notices qu'illustrent un plan de situation et une photographie du site d'implantation suscite un regain de courrier. Mgr Turinaz, par exemple, juge la place au Bois trop exiguë pour ce monument qu'il estime devoir présenter le saint en soutane, rochet et camail,

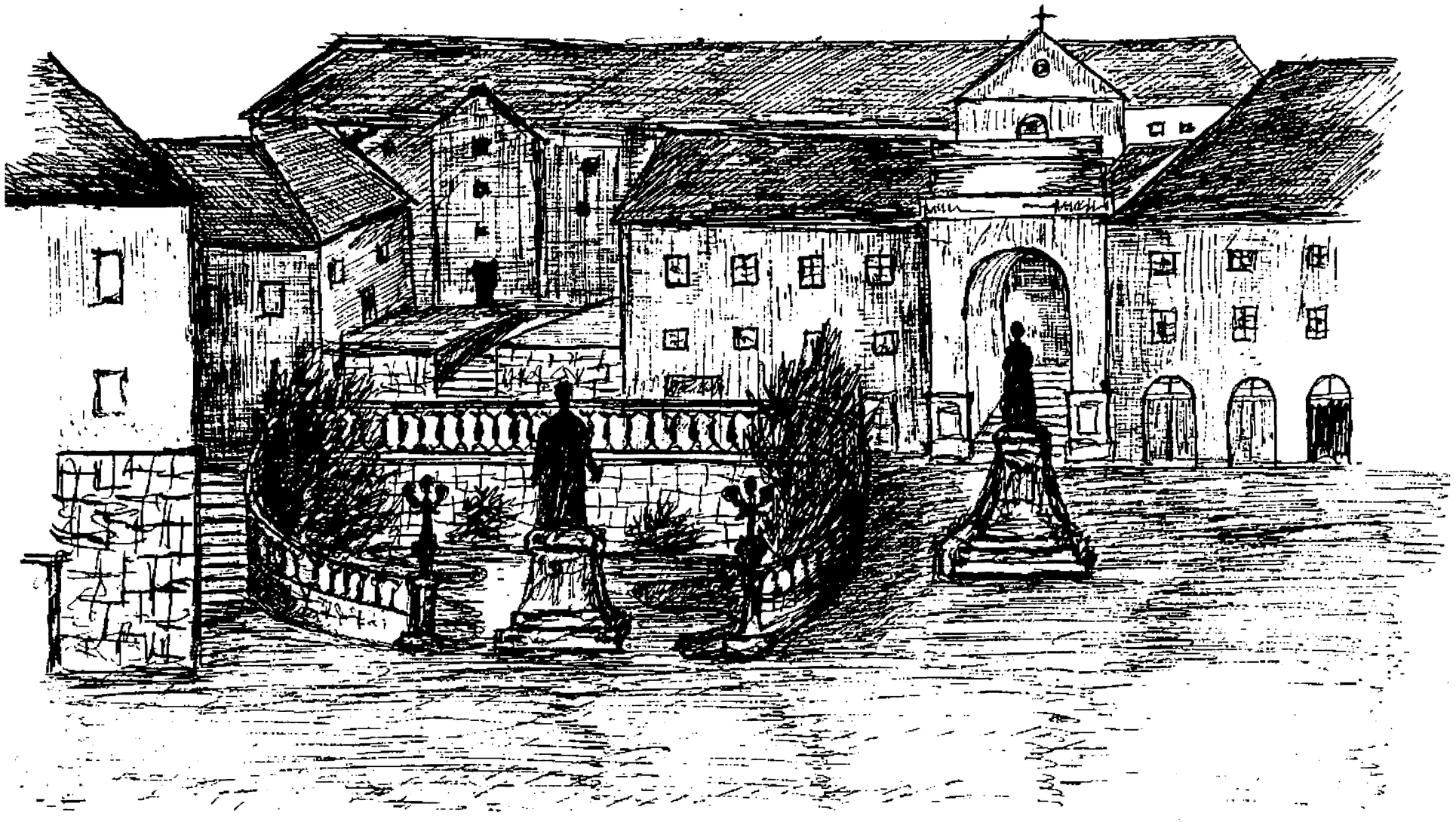

Ce croquis de l'architecte Adé présente, côte à côte, les deux solutions d'implantation de la statue
(Document des Archives de l'Académie Florimontane).

"debout, la main droite levée dans le geste de l'orateur ou pour bénir". L'ancien député d'Annecy, le docteur Bernard Thonion, florimontan de vieille date, décrit tout autrement la statue de ses rêves : "Assis, la main droite tenant une plume appuyée sur un livre ouvert sur le vêtement recouvrant les jambes" François de Sales bénéficiera d'"un dais léger qui protégera au moins le buste contre les intempéries et, surtout, le gel et la neige qui donnent au visage des statues des airs grotesques".

Prêtée par l'évêché, l'église Saint-François, désaffectée depuis l'occupation révolutionnaire, devient le siège de l'opération. Les livreurs apportent là les esquisses qu'accompagnent, parfois, leurs auteurs. Au matin du 1er octobre, elles trouvent place dans la nef selon un ordre tiré au sort préservant l'anonymat des artistes. François Miquet, le lendemain, peut, devant le comité, commenter le succès de la consultation puisque quinze artistes, tous français, proposent un total de vingt-deux projets. Un incident ternit cette satisfaction : expédiée le 30 septembre, à 6 heures du soir, de Paris, l'œuvre du statuaire Ernest Dubois vient d'arriver ce 2 octobre, à 9 heures, à Saint-François, sous le regard vigilant d'autres concurrents qui, le règlement à l'appui, exigent l'exclusion du retardataire. Avisé, l'artiste télégraphie une protestation et saute dans le train. Par la plume de son vice-président la Société des artistes français plaide la cause d'un envoi effectué dans le délai prescrit mais la Compagnie P.L.M., de son côté, démontre que rien ne l'obligeait à charger le colis dans un express de nuit. Tout en déplorant le comportement de ses confrères, le comité, soucieux d'éviter des procès, décide d'exposer la maquette d'Ernest Dubois mais en la classant "hors concours".

Le dimanche 5 octobre, 430 curieux, précédant ceux qui viendront le mardi 7 et le dimanche 12, défilent, après règlement d'un droit d'entrée de 0,25 F, devant les moulages de plâtre des sculpteurs et le dessin d'un architecte car le terme "esquisse" du programme ne revêt pas le même sens dans les deux corporations. Entre ces visites qui rapporteront 207,30 F, le comité ne quitte guère l'église. Il met au point les opérations du jury convoqué pour le jeudi 16, à 9 heures et demie. Selon le registre des délibérations, une "vive émotion" s'empare des florimontans lorsqu'ils apprennent que le Conseil municipal s'apprête à visiter en corps constitué l'exposition. Les édiles n'envisageraient-ils pas de forcer la décision du jury au nom de motifs ne relevant pas de l'esthétique ? Pour mettre l'assemblée communale devant le fait presque accompli, une lettre la convie à découvrir en priorité, au soir du 16, les œuvres sélectionnées en vue du second tour. L'alerte cesse lorsque Joseph Blanc, dans sa réponse, propose la fin de la matinée du dimanche 19. On veillera à retirer de la nef les maquettes éliminées. En fonction de la lumière d'automne, Isidore Nanche, vice-président de l'Académie, transporte sa chambre noire à travers l'église afin de photographier les œuvres.

Une élection à deux tours

Aux exceptions notables et excusées de Mgr Turinaz, d'Henry Bordeaux, de MM. Buttin et Noblemaire, les jurés entrent en conclave le jeudi 16 octobre comme prévu. Afin de faciliter leurs travaux, Albert Crolard leur présente des montages de son cru de certaines des ma-



Le jury s'apprête, en ce 13 octobre 1913, à délibérer...

Sont assis autour de la table, de gauche à droite :
MM. Nanche, Miquet, Grivaz, Crolard et le chanoine Lavorel.
Autour d'eux, de gauche à droite :
MM. Letonnelier, Dumont, Martin, Serand, Dépollier, Laydernier, Désormeaux, Marès, Le Roux, Cattin, Raillon, de Roussy de Sales, Carron, Adé, Hérisson, le chanoine Rebord, d'Orlyé, Ruphy, Chappuis et Blanc.

(Document Académie Florimontane - Les noms sont indiqués au dos d'une photographie identique légendée par Louis Dépollier).

quettes s'inscrivant dans l'arc de la chapelle Saint-Joseph. Mise au courant de l'incident Dubois — on sait, maintenant, que l'artiste ne peut pas incriminer la compagnie P.L.M. car le colis relevait d'une entreprise d'expédition — l'assistance entérine la mise hors concours mais dix voix de sympathie iront au sculpteur malchanceux. Le président propose une pause afin que puisse opérer un photographe du studio Cabaud convoqué pour fixer ce moment historique puis fait circuler les vues réalisées par Isidore Nanche. Ces préliminaires achevés, nantis de fiches mentionnant de A à X les cartons apposés devant chaque œuvre, les arbitres entament leur examen. Une première centralisation des notes permet de mettre en valeur les cinq mieux classés : Descatoire et Weitmen : 21 voix, Louis-Noël : 20, Favre : 19, Philippe Besnard — le fils d'Albert, auteur, plus tard, de la statue du monument aux combattants de la Haute-Savoie — : 16, Lamberton : 15. Trois scrutins laissent en lice Descatoire et Weitmen : 19 voix, Louis-Noël : 19 et Lamberton : 14.

Dans son compte rendu, le chroniqueur de *La Croix de la Haute-Savoie* trahit sa tendresse pour un projet de Louis-Noël : le saint debout, présentant le volume de *L'Introduction.* Son confrère des *Alpes* se demande où se trouve là l'écrivain qu'il s'agit d'honorer. Descatoire et Weitmen inspirent au catholique la mention : "Saint assis, Tête déjà étudiée, bons détails" et au laïque : "Sévérité et noblesse remarquables, mais que deviendra, à l'exécution, la partie inférieure de la statue, cette soutane rigide s'étendant anormalement sur des jambes projetées en avant ?" De Lamberton, le premier estime que son sujet possède "une bonne figure salésienne" et le second que "ses draperies ne semblent nullement recouvrir un corps". Les deux journaux malmènent quelques envois : l'ange inspirateur de Delandre — une "muse" selon *Les Alpes* — ne ravit ni l'un ni l'autre, pas plus que les bancs prévus au bas du socle par Besnard ou la fougue du moine ligueur levant vers le ciel une barbe pointue campé par Mars-Vallett. Le quotidien parisien *La Patrie* reprendra l'assertion des *Alpes* selon qui, même dans l'intimité, saint François ne croisait jamais ses jambes l'une sur l'autre, comme le représente Pêche et que l'accumulation de manuscrits autour de lui ne révèle pas un homme ordonné. En fait, le journal de Dépollier marque un faible pour un évincé : L'Hoest avec un saint assis sur un banc rustique parsemé, comme son œuvre, de fleurs des champs mais comment écrire, si mal assis, dans un manteau romain serré par un camail, tenue fort peu campagnarde ? s'interroge celui du chanoine Lavorel.

Comme prévu, le Conseil municipal vient examiner les travaux sélectionnés. Certains élus estiment que la citation "Un jour viendra..." ne s'imposait pas, d'autres déclarent qu'ils refuseront l'œuvre, trop religieuse à leur gré, de Louis-Noël. Sans doute, celui-ci, comme ses deux confrères, se remet-il en ce moment à l'ouvrage en s'inspirant de la photogaphie du portrait de Turin que le comité vient d'adresser aux sélectionnés en leur donnant rendez-vous pour le 12 février 1914. Pendant ce temps, les maquettes non retenues quittent l'église, à partir du 30 octobre, celles laissées sur place deviendront propriété de la Florimontane qui pourra les vendre au profit du monument.

Au cœur de l'hiver, Lamberton demande, sans l'obtenir, un délai supplémentaire car il doit recommencer sa maquette victime du gel. A l'approche de la seconde réunion du jury, Martin s'inquiète de l'opinion

des élus communaux. Que se passera-t-il si la statue de Louis-Noël surclasse les autres et que la Ville la refuse ? Réponse du président : "Si le Conseil refuse la place au Bois, nous bénéficierons d'un terrain privé !"

Le jeudi 12 février, vingt-six jurés se trouvent en place à 2 heures et demie de l'après-midi. Remarquant les changements modifiant très sensiblement le projet primitif de Lamberton, ils s'interrogent sur la régularité de sa présence ; une majorité se prononce pour son maintien. Vient, ensuite, le vote capital : sur vingt-cinq suffrages exprimés, dix-sept vont à Descatoire et Weitmen, huit à Hubert Louis-Noël et aucun à Lamberton. La dernière question soumise : "Le jury entend-il ou non donner la commande à MM. Descatoire et Weitmen ?" recueille vingt et une voix contre quatre et une abstention. Mgr Campistron se lève en déplorant cet évêque assis, Marc Le Roux suggère de bâtir un socle de bois afin d'estimer au plus juste l'importance du monument et une commission composée du notaire Grivaz et des architectes Adé, Raillon et Ruphy, se trouve chargée de traiter des détails pratiques avec les lauréats.

Quand Saint François contribue à la victoire

Alexandre Descatoire, quarante ans en 1914 — il décédera en 1949 — prix de Rome, titulaire de plusieurs médailles dont celle d'or de l'Exposition universelle de 1900, auteur de monuments et de bustes, vient au printemps à Annecy. Avec son ami l'architecte Léon Rostaing et les membres du comité, l'artiste étudie les divers granits et calcaires utilisables pour le socle. Tous se rendent sur la place pour juger de l'effet d'un bâti sur lequel le menuisier installe la silhouette de la statue. Il faut aussi parler d'argent : Léon Laydernier remet 6 000 F d'acompte, annonce 1 000 F à l'achèvement du moulage et le solde à la livraison prévue pour janvier 1915. Le comité décide de s'en tenir à cette seule convention car les fonds en caisse ne couvrent pas le coût du piédestal. L'avenir y pourvoira... Hélas, en août, l'avenir se colore de bleu-horizon !

Les hostilités mettent en sommeil le monument mais le comité, notamment après le retour du sergent Letonnelier, réformé à la suite d'une grave blessure, tient une réunion de temps à autre. Périodiquement, le sergent-fourrier Descatoire adresse un message de bon souvenir en souhaitant que vienne vite le temps de réaliser la statue. Depuis le lancement des emprunts de guerre, l'argent collecté participe à l'effort d'armement. A l'échéance des bons, Léon Laydernier prône un réinvestissement immédiat, assurant qu'il s'agit-là à la fois d'un devoir patriotique et d'une opération avantageuse avec des garanties les plus sérieuses et des bénéfices les plus appréciables". Quand les armes se tairont, le capital et les intérêts cumulés atteindront 25 000 F. Le 2 mai 1919, en rentrant de Paris, le député Crolard annonce la démobilisation de Descatoire qui, sans tarder, vient de reprendre le travail et envisage l'achèvement de l'œuvre pour la fin de l'année.

Amenuisé par des décès ou des départs d'Annecy — dont celui, très regretté, de Gaston Letonnelier —, le comité d'action se reconstitue. Autour du président Miquet siègeront, désormais, Désormeaux, Lavorel et d'Orlyé, vice-présidents ; Revil et Louis Pfister, secrétaires ; Jean

Ritz, Cattin et Laydernier, trésoriers ; Joseph Serand, archiviste ; Adé, Albert Crolard et Mgr Cusin, membres. Décimé par la mort, le comité d'honneur réclame, lui aussi, des hommes nouveaux parmi lesquels prend place, avec le titre de président, un sénateur lorrain, le chanoine Colin, un ami du chanoine Cetty, l'ami de la première heure, foudroyé par la joie en acclamant le défilé des troupes françaises dans Metz libéré.

1920 n'apporte rien, pas même une réponse à la lettre envoyée, à l'instigation de Philibert d'Orlyé, au ministre de la guerre pour lui demander quelques vieux canons dont le bronze permettrait de couler la statue à moindres frais.

Au printemps de 1921, Descatoire signale que, sa maquette de plâtre se désagrégeant, il convient de prendre d'urgence une décision. Ce qui revient à dire qu'il faut ajouter 25 000 F aux 25 000 en caisse. Mais comment, en un moment où toutes les communes de France ouvrent des souscriptions pour ériger des monuments aux morts, solliciter des dons en faveur de celui devant commémorer le souvenir d'un évêque du XVIIe siècle ? Le comité envisage de renoncer au bronze et d'adopter le marbre. L'artiste refuse et, forçant le destin, confie au fondeur son œuvre qui se trouve terminée à temps pour figurer au Salon de 1922 des artistes français. Les critiques remarquent ce Saint-François et le jury aussi qui lui décerne la première médaille d'or. Salué par les journaux, ce succès coïncide avec la publication d'autres articles dénonçant l'arrivée en masse de faux salésiens sur le marché de l'autographe. Ce retour à l'actualité de "Monsieur de Genève" dynamise le comité. D'ailleurs, l'exposition achevée, le sculpteur expédie la statue à Annecy. L'église de la première Visitation lui donne asile. Dès le 3 août, moyennant un franc, le public peut la voir, l'admirer ou la critiquer à l'exemple des florimontans eux-mêmes qui, le procès verbal en fait foi, considèrent qu'il s'agit là d'"un beau morceau de sculpture" mais estiment la tête "un peu rébarbative". Des affiches annoncent cette présentation et appellent à souscrire. Les visitandines font savoir qu'elles suppriment cette invitation afin de ne pas nuire à la collecte qu'elles entreprennent pour la construction de l'église du monastère. Son épée de nouvel académicien au poing, Henry Bordeaux repart à l'attaque dans *L'Echo de Paris* et, en décembre, après une réception offerte par Edouard Herriot, donne à Lyon une conférence qui rapportera 4 516 F au comité mais il faudra, pour récupérer l'intégralité de cette somme, menacer les organisateurs de la soirée des foudres de la Justice. Le chanoine Lavorel transmet une offre discrète : quelqu'un se fait fort de compléter immédiatement le capital nécessaire si l'inauguration comporte une bénédiction. Le comité repousse cette proposition, il poursuivra la collecte le temps qu'il faudra mais respectera la laïcité promise de la cérémonie.

Le 28 décembre de cette année 1922, la Florimontane tient une séance solennelle pour commémorer, entre un portrait et une statue de saint François de Sales, le troisième centenaire du décès à Lyon de son fondateur. Le président Miquet appelle les conférenciers : Joseph Désormeaux qui traite du rôle de François de Sales dans l'éducation, Charles Buttin qui présente l'un des rarissimes exemplaires de la brochure de Théodore de La Rive : *Un Saint Gentilhomme*, Marc Le Roux qui lit les autographes conservés au Musée, le chanoine Gavard qui dé-

crit des portraits et des statues se trouvant hors des lieux de culte. Le comité, ensuite, tend la main. L'argent vient mais ne coule pas en abondance : 18 000 F en caisse le 10 janvier 1923 après un versement au sculpteur, 22 000 F le 15 mars et il manque encore 15 000 F car la pierre, la main-d'œuvre et les devis d'aménagement ne cessent d'augmenter tandis que l'argent se déprécie. A l'automne, malgré un nouveau don de 5 000 F des Roussy de Sales, les subventions de 2 000 F du Conseil municipal et de 1 000 F du Conseil général, les 37 000 F comptabilisés ne suffisent toujours pas. D'ailleurs, les architectes et membres du comité hésitent sur le parti à adopter pour le socle. La pyramide ne manque pas d'adeptes mais le parallélépipède conserve les siens tout comme, pour la matière, le granit et le calcaire. Les décisions enfin arrêtées, il faut solliciter les confrères florimontans de la direction des chemins de fer P.L.M. d'accorder la gratuité du transport du bloc acheté à Combloux. Le prix de la gravure de la pierre s'avérant prohibitif, l'idée naît de commander aux Forges de Crans des plaques de bronze et d'encastrer ainsi les inscriptions dans le socle. Un moment, on prévoit la fête pour juin 1924 mais une grève des corporations du Bâtiment écarte les ouvriers du chantier.

En juillet, la décision tombe malgré le découvert de 8 000 F : l'inauguration se célèbrera le 14 septembre... Mais, à la veille, voire au matin de la cérémonie, un huissier de justice ne viendra-t-il pas saisir le monument ? La question se pose car un différend met aux prises Alexandre Descatoire et les héritiers de Claude Weitmen, décédé en 1918, le co-auteur de la maquette retenue lors du concours. Le sculpteur parisien explique que l'œuvre ne doit rien à cet associé, malade à l'époque, et engagé dans cette affaire en raison de son origine albertvilloise susceptible d'influencer favorablement un jury savoyard. La famille du disparu réclame d'abord — et obtient — la mention du nom de Weitmen sur le monument puis exige le partage de toutes les sommes dues aux auteurs par le comité. Des juristes conseillent aux dirigeants de la Florimontane de consigner leurs versements entre les mains d'un notaire qui les débloquera, plus tard, selon les modalités du jugement car un procès s'avère inéluctable.

Le comité, en août, diffuse un appel à l'aide "pour triompher définitivement des difficultés de la dernière heure". Joseph Blanc l'entend en mettant à la charge de la Ville la bordure de ciment devant ceinturer le monument. Le moment vient aussi de dresser le programme de la cérémonie, de lancer les invitations puis de composer le menu de l'inévitable banquet à 20 F par tête pour neuf plats, trois vins, le café et les liqueurs, que servira — faut-il voir là le symbole de l'achèvement ? — l'hôtel Terminus.

Joseph Sérand, pour sa part, envisage les risques de l'avenir. Afin de renseigner les Annéciens qui, un jour, pourraient devenir les témoins de la démolition volontaire ou non du monument, il glisse dans une bouteille qui trouvera place dans celui-ci un exemplaire des statuts et une liste des membres de l'Académie, une vue de la place au Bois et de sa fontaine, des cartes postales et quelques autres documents accompagnés d'une notice dont il confie la copie aux archives de la société :

"A ceux qui, le plus tard possible, découvriront et liront la présente note, salut.

La statue de Saint François de Sales, placée sur le piédestal dans lequel est muré le flacon de verre contenant cette pièce, ainsi que les imprimés ci-joints, est l'œuvre du sculpteur A. Descatoire.

Erigée sur l'initiative de l'Académie Florimontane, par souscription publique, elle a obtenu la première médaille d'or à l'exposition des Artistes français, de 1922, et a été placée sur ce socle le 30 juillet 1924, à 6 heures du soir.

Elle sera inaugurée le 14 septembre prochain, en présence de MM. François Miquet, président de l'Académie Florimontane, Joseph Blanc, Maire de la Ville, Henry Bordeaux, Délégué de l'Académie Française ; de Mgr du Bois de La Villerabel, Evêque d'Annecy ; des Autorités locales ; des représentants des Sociétés savantes savoisiennes et de la population annécienne.

Puisse-t-elle demeurer à cette place, à travers les âges, afin d'évoquer et perpétuer le souvenir de Saint François de Sales, gloire de la Savoie et des Lettres françaises.

Puisse aussi, l'Académie Florimontane toujours avoir des continuateurs de son œuvre patriotique ; des hommes au cœur ardent, épris de nobles idées pour entretenir, avec fidélité, le culte de la patrie savoyarde et de sa glorieuse histoire".

Annecy le 26 août 1924. Pour le Comité, l'Archiviste de l'Académie Florimontane : Serand".

Stimulés par l'idée de leur voisin et ami, les frères Charvin, Jean et Alexandre, les entrepreneurs chargés de la mise en place, glisseront aussi sous la statue, espérant sans doute qu'il ne reverra jamais le jour, un poème de leur composition :

A vous démolisseurs de ce beau monument,
Constructeurs d'y celui souhaitons vivement,
Que comme Saint François, disciples de Saint Pierre
Notre œuvre, elle aussi, soit bâtie sur la pierre
Et que rien ici-bas ne prévalant contre elle
Soit digne de garder cette Gloire immortelle.

"Pour le Saint doux et fort..."

Le soleil, enfin, se lève sur le dimanche 14 septembre 1924. Salués par les fanfares du Rallye-Cor de Chambéry, les invités — à l'exception d'Edouard Herriot, maintenant président du Conseil, excusé — franchissent le portique de l'hôtel de ville. Joseph Blanc accueille dans le grand salon ce long cortège drapé dans la redingote, la jaquette, l'habit noir ou, parfois, l'uniforme tel celui, peu connu dans les provinces lointaines, d'académicien d'Henry Bordeaux — "la grande tenue du Génie" expliquera Jean Cocteau lorsqu'il le revêtira —. La musique municipale salue l'arrivée de ces personnalités sur la place au Bois pavoisée. L'architecte Adé fait glisser le voile aux applaudissements de l'assistance. Pour son reportage qui trouvera un large écho dans la plaquette éditée par la Florimontane, le chroniqueur de *L'Industriel Savoisien* note : "Saint François de Sales apparaît grave et accueillant dans son fauteuil épiscopal, sa main droite posée sur un de ses livres qui l'ont consacré comme un des grands écrivains français..."

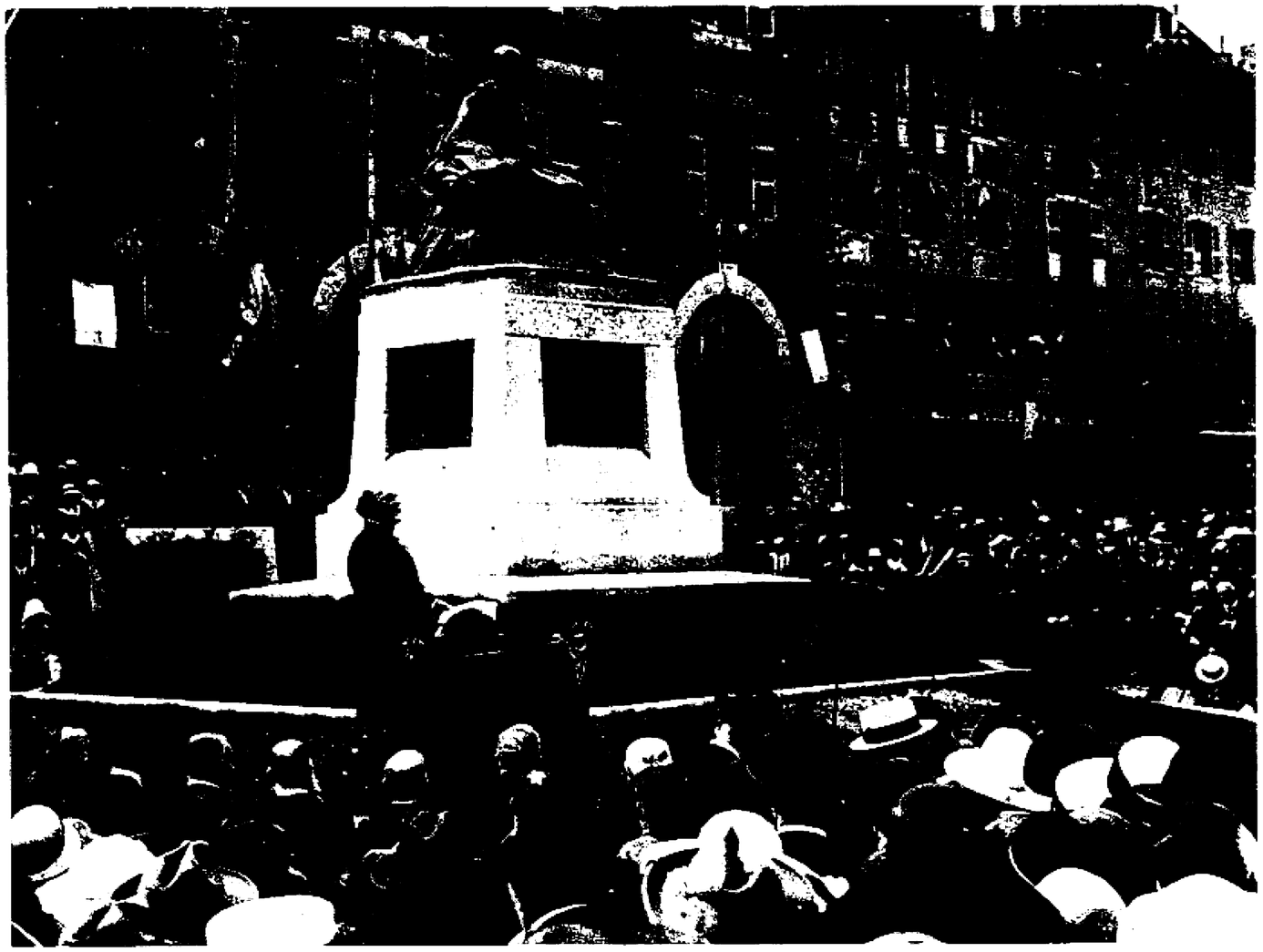

14 septembre 1924 : Henry Bordeaux parle devant le monument.
(Photographie Verron)

Après l'exécution par la musique de *Judex*, une œuvre de Gounod, François Miquet remet à la Ville ce monument, fruit des efforts et des générosités de plusieurs générations et, à toutes fins utiles, rappelle que les 20 000 francs de l'estimation de départ se traduisent, à l'arrivée, par une facture de 50 000 francs.

Joseph Blanc énumère toutes les initiatives monumentales de la Florimontane et, si le mot de "Saint" ne franchit pas ses lèvres, toutes les vertus de François de Sales qui n'admettait ni la haine, ni le fanatisme : "Les Annéciens et les Savoyards de toutes opinions s'inclinent et tous respecteront le bronze qui ravive le souvenir et immortalise les traits de l'un de leurs plus glorieux ancêtres", assure-t-il.

Mgr du Bois de La Villerabel dit grand bien de l'Académie — à laquelle il appartient —, d'Henry Bordeaux et du "geste gracieux" de la municipalité qu'il complimente et remercie car "c'est bien là vraiment, déclare-t-il, que François de Sales devait avoir sa statue, cette place l'a vu passer tant de fois". Le Saint, d'ailleurs, protège toujours sa ville : "Les cœurs qui ont cessé de battre, n'ont pas fini d'aimer !"

Rappelant, d'abord, comme dans plusieurs écrits, qu'il vit le jour dans une maison de Thonon que l'évêque de Genève et Jeanne de Chantal fréquentaient lorsqu'elle appartenait à Mme de Charmoisy, Henry Bordeaux raconte l'histoire de la première Florimontane aux membres de la seconde. Il étend son propos aux autres sociétés savantes et cite de multiples témoins : Barrès, Duhamel, Ghéon, Musset, Maistre, Brémond, Rabelais, Montaigne, Ronsard, Châteaubriand et quelques autres avant d'adresser une prière à saint François : "Restez parmi nous dans votre ville, dans notre Savoie, au bord de ce lac aussi pur et limpide que votre style et dans ce cadre de montagnes qui, silencieuses et majestueuses, connurent votre enfance, votre activité et votre ascension..."

La musique joue un extrait de *L'Arlésienne* de Bizet, l'allégorie de celle dont on parle et que l'on ne voit jamais, le risque longtemps couru par cette statue.

Au dessert du repas, Henry Bordeaux raconte, dans un passage souvent repris dans son œuvre, son séjour dans un autre uniforme et avec la solde quotidienne d'un sou à la caserne du château. Monseigneur termine son toast par "Vive la Savoie ! Vive Saint François de Sales ! Vive la France !" Puis un autocar Crolard emporte les convives vers le domaine de Montrottier dont Joseph Serand fera les honneurs.

Quatre jours plus tard, le Comité tient sa quarante-huitième et dernière séance depuis 1911. L'Académie réglera directement les dernières factures et apprendra avec satisfaction qu'un compromis portant sur le partage des droits d'auteur des cartes postales règle le litige entre les héritiers Weitmen et Descatoire.

La "gloire de la Savoie et des lettres françaises" s'intègre tellement bien dans le paysage que les touristes seuls la voient encore tandis que les Annéciens ne peuvent imaginer le bulldozer sacrilège qui la pourrait, un jour, jeter bas. Il faut d'autant plus l'espérer que, parmi les documents réunis par Joseph Serand, figure un exemplaire d'une cantate intitulée *A Saint François de Sales, écrivain et poète,* dédiée à l'Académie Florimontane et créée, place au Bois, le 24 septembre 1924, à mi-chemin des quatre discours. Si l'on peut envisager sans trop d'appréhension l'exécu-

tion de la musique, œuvre, parmi tant et tant d'autres, de Jean Ritz, les paroles du Père Merméty, missionnaire de Saint François de Sales risquent de ne pas témoigner d'une manière très favorable en faveur du bon goût des organisateurs et invités des fastes inaugurales. A moins — les archives n'en disent rien — qu'ils ne sourirent eux-mêmes les premiers en écoutant les voix unies de la Chorale mixte et de l'Harmonie chorale chanter, sous la direction du compositeur, cette hymne s'achevant triomphalement par :

..." Envolez-vous gentes abeilles
Et butinez, et butinez
Tout à l'entour
Le miel doré des fleurs vermeil (bis)
Les fruits divins du Saint Amour (bis)
Paré de fleurs d'église
Et de grâce profane
Son souvenir vivra dans la Florimontane.
Pour le Saint doux et fort
Elevons un autel
Où brillera son nom à jamais immortel
Pour le Saint doux et fort
Elevons un autel
Où brillera son nom
Où brillera son nom
A jamais immortel
A jamais immortel

Pierre SOUDAN.

SOURCES

- Archives de l'Académie Florimontane.
- *Revue Savoisienne.*

Un complice savoyard de François Villon

Tout le monde connaît la *Ballade des Pendus* de Villon ("Frères humains, qui après nous vivez..."), les Annéciens plus que les autres encore puisque durant des années ils ont entendu Jean-Pierre Tessier, notre marginal de service, en emplir lugubrement les échos du Puits-Saint-Jean en la déclamant de sa voix profonde.

On sait en général que Villon a écrit cette ballade alors qu'il pensait devoir être pendu pour avoir participé à une rixe un soir de novembre 1462.

Mais ce qu'on sait peut-être moins, c'est que parmi ses complices dans cette bagarre il y avait un Savoyard.

Rappelons les faits :

Un soir de novembre 1462, François Villon, qui avait alors une bonne trentaine d'années, s'en vint chez un certain Robin Dogis (ou d'Ogis), "en sa maison où pend pour enseigne Le Chariot, située et assise (...) en la rue des Parcheminiers[1]" à Paris, c'est-à-dire non loin de Saint-Séverin.

Villon lui demanda "s'il lui donneroit à souper", ce qui prouve soit que Villon ne se gênait guère avec Robin Dogis et avait envie de passer une bonne soirée en sa compagnie, soit qu'une fois de plus il n'avait pas un sou en poche et ne pouvait s'acheter à manger. Toujours est-il qu'à la demande de Villon, Dogis "répondit que oui, et avec eux vinrent souper" deux autres compères, Roger Pichart et Hutin du Moustier. Robin Dogis semble n'avoir jamais eu maille à partir avec la Justice. On ne peut pas en dire autant des trois autres...

Le souper achevé, les quatre hommes, à "environ sept ou huit heures (...) partirent ensemble de ladite maison (...) pour aller en la chambre" de François Villon, sans doute pour terminer la soirée en gaieté.

Selon toute vraisemblance, Villon, qui venait de sortir de prison, logeait — comme il lui arrivait souvent entre deux séjours sous les verrous — au cloître Saint-Benoît-le-Bétourné, où son protecteur, son "plus que père" (dont il a emprunté le patronyme) maître Guillaume Villon, chapelain de l'église Saint-Benoît-le-Bétourné, possédait une maison qu'il habitait. On sait que ladite église s'élevait à l'emplacement de l'angle nord-est de l'actuelle Sorbonne (en face du Collège de France) et que ce qu'on appelait alors un "cloître" comportait toutes sortes de bâtiments.

Voilà donc nos quatre gaillards partis en direction de la chambre de Villon, en "passant, pour y aller, par la rue Saint-Jacques". C'est alors

---

(1) Actuellement, rue de la Parcheminerie.

que le nommé Roger Pichart "s'arrêta à la fenêtre de l'écritoire (on dirait maintenant "l'étude") de maître François Ferrebourg".

Ce Ferrebourg (ou Ferrebourc), connu pour avoir figuré parmi les notaires qui travaillèrent au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, était prêtre et notaire pontifical. C'était donc, explique Pierre Champion(2), "l'un de ces nombreux notaires qui exerçaient en France leur office par privilège du pape, au dam des notaires royaux et du Châtelet, et qui authentiquaient leurs actes en y dessinant la croix de Saint Pierre. Malgré le règlement du couvre-feu, ils étaient autorisés à travailler le soir".

Son "écritoire" se trouvait dans la rue Saint-Jacques, à côté de la taverne de *La Mule* (évoquée par Villon lui-même qui la fréquentait assidûment, puis aussi par Rabelais(3)), presque en face du couvent des Mathurins, c'est-à-dire au niveau de l'actuel carrefour avec la rue Sommerard.

Roger Pichart s'arrêta donc à la fenêtre de ladite écritoire, "raillant les clercs d'icelui maître François Ferrebourg". Les quatre compères voient, dit Jean Favier, "dans l'ouvroir éclairé, les clercs au travail. Au travail : une activité qui porte à rire les promeneurs tardifs. Et de rire à la santé des clercs qui s'usent la vue. Ne donnons pas à l'incident, continue le directeur de la Bibliothèque Nationale de France, une signification qu'il n'a pas : c'est des clercs exploités que se gaussent les quatre paresseux, non du patron abusif. Il ne s'agit pas de haine, mais bien de chahut".

Si l'on en croit les dires de Robin Dogis, c'est Roger Pichart qui est le plus excité, et le voilà "crachant dedans ladite écritoire". Sans doute les clercs, attirés par le bruit, ou voulant répondre aux quolibets, avaient-ils ouvert la fenêtre. Toujours est-il que devant cet outrage "incontinent les clercs dudit maître François Ferrebourg saillirent d'icelle écritoire avec la chandelle allumée" en s'exclamant : "Quels paillards sont-ce là ?". A cela Pichart répondit ironiquement en leur demandant "s'ils voulaient acheter des flûtes et, ce disant, les voulut frapper". Une bagarre s'ensuivit. Hutin du Moustier, entraîné de force dans la maison du notaire, cria à l'aide ("On me tue ! Je suis mort !"). Tant et si bien que maître Ferrebourg en personne s'en mêla, bouscula Robin Dogis, lequel répliqua par un coup de dague.

Sans doute horrifié par ce qu'il venait de faire (maître Ferrebourg était un notable !), Robin Dogis se sauva, s'en alla rejoindre Pichart qui était déjà "devant l'église collégiale de Saint-Benoît-le-Bientourné" et, si l'on en croit ses propres dires, lui fit la leçon en lui disant "qu'il étoit un très mauvais paillard", puis " de là s'en retourna coucher en sa maison".

Le coup de dague de Robin Dogis n'eut pas de conséquences tragiques, néanmoins les quatre compères ont été coffrés, en grand danger d'être pendus.

- Pichart et du Moustier le seront, semble-t-il, à plus ou moins longue échéance, pour cette affaire ou pour une autre.

---

(2) Ce Pierre Champion, membre de l'Institut, est celui qui a préfacé *Jeunesse de Saint François de Sales* et *Seyssel sur le Rhône* d'Antoine Dufournet (l'oncle de notre défunt confrère Paul Dufournet).

(3) Villon *Le Lais* v. 90 ; *Le Testament* v. 1013, et Rabelais *Pantagruel* VI.

- Villon sera condamné à l'exil dès janvier 1463 et plus jamais on n'aura de nouvelles de lui.

- Quant à Robin Dogis - et c'est là que cela devient intéressant - il a été grâcié par Louis XI à la demande de Louis duc de Savoie, le fils et successeur d'Amédée VIII.

*
* *

De ce personnage on ne sait pas grand chose. M. Jean Favier a bien voulu m'écrire qu'"il n'y a malheureusement pas beaucoup de documents sur Robin Dogis". En effet, on ne connaît que ce qui a été écrit à son propos à partir des lettres de rémission, à lui accordées en novembre 1463, qu'Auguste Longnon a découvertes dans le fonds des archives du Parlement, et dont j'ai tiré le récit ci-dessus.

Quant à Gaston Paris, il remarque que nous ne connaissons même pas la profession de Robin Dogis.

Mais revenons aux lettres de rémission auxquelles je viens de faire allusion.

Il s'agit d'un parchemin d'environ 36 × 30 cm, conservé aux Archives de France sous la cote X 2 A 30 folio 294. Le texte en occupe le recto et la moitié du verso.

Il relate le récit de Robin Dogis puis précise que le roi Louis XI fait grâce au "suppliant" "en faveur et contemplation de la nouvelle venue et entrée en notre dite ville de Paris de notre très cher et très aimé père, le duc de Savoye, et de la prière et requête qui de par lui nous a été sur ce faite".

Le duc de Savoie a donc sollicité la grâce de Robin Dogis, qui était enfermé à la Conciergerie depuis un an, et l'a obtenue en l'honneur de sa présence à Paris. Ces circonstances ont amené la plupart des spécialistes de Villon, les Gaston Paris, les Auguste Longnon ou les Pierre Champion, à penser que Robin Dogis était, selon toute vraisemblance, un Savoyard. Pour Jean Favier cela ne fait pas de doute : Robin s'en tire "parce qu'il est savoyard".

Etait-il un Savoyard de Savoie, ou venait-il d'une partie quelconque du vaste domaine administré alors par la Maison de Savoie : Bresse, Bugey, Pays de Gex, Vaud, Val d'Aoste, Piémont, etc... ? L'histoire ne le dit pas mais ce qui semble sûr c'est que si nous connaissons les circonstances de l'arrestation qui a amené Villon à écrire sa fameuse *Ballade des Pendus*, ce n'est que par le récit d'un homme qu'on peut — avec plus ou moins de précision — appeler un "Savoyard".

*
* *

Ce Savoyard - puisque Savoyard il y a — s'appelait Robin Dogis (ou d'Ogis).

Robin, diminutif de Robert, c'était un prénom très répandu en France au Moyen-Age. Qu'on pense au *Jeu de Robin et Marion*, "le premier en date de nos opéras-comiques"(4), composé à la fin du XIIIe siè-

(4) René Jasinski, *Histoire de la littérature française.*

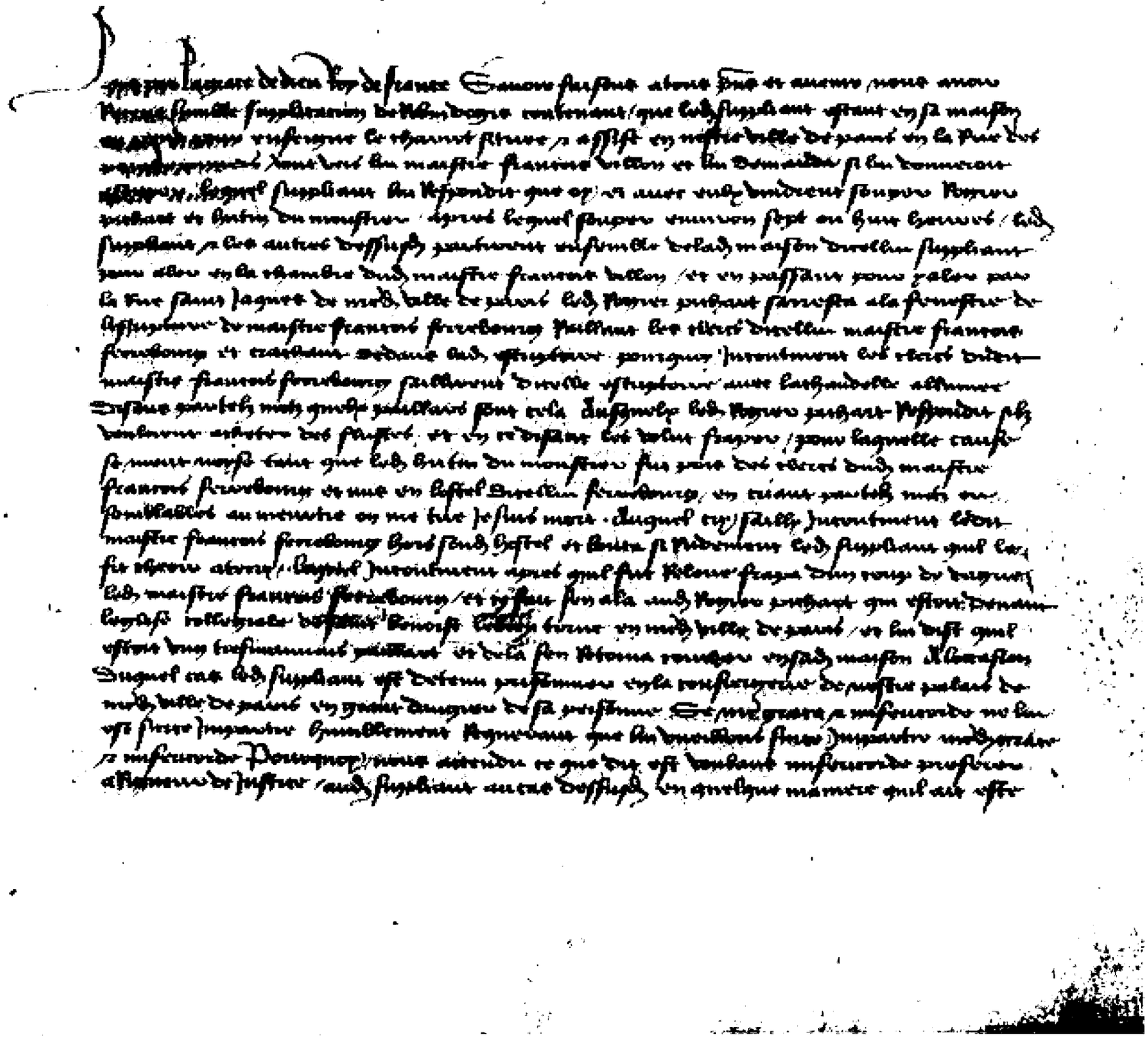

La lettre de rémission de Louis XI en faveur de Robin d'Ogis
(Service photographique des Archives Nationales)

cle par Adam de la Halle. Par contre, en Savoie, ce prénom semble n'avoir pas été courant.

Quant à Dogis, c'est un nom qu'on ne trouve pas — sous quelque orthographe que ce soit — dans les actuels départements de Savoie et Haute-Savoie, et qui ne figure même pas dans le répertoire des *Noms de famille en Savoie* de Fenouillet. D'autre part, M. Gérard Panisset, du Centre Généalogique de Savoie, et notre confrère M. Robert Gabion m'ont assuré n'en avoir pas rencontré lors de leurs recherches.

Il n'y a point, semble-t-il, de lieu-dit "Ogis" en Savoie — ni nulle part en France, d'ailleurs.

D'après le minitel, il y a bien quelques familles "Ogis" dans la région parisienne, mais cela ne donne aucune indication sur l'origine géographique ou phonétique de cet anthroponyme inconnu (tant tel quel qu'agrémenté d'un D initial) des dictionnaires étymologiques des noms de famille.

M. Gabion pense qu'il pourrait peut-être s'agir d'une déformation (parisienne ?) d'un patronyme savoyard traditionnel, comme Dogier. Mais il considère cette hypothèse comme "un peu aventureuse". Il croirait plutôt que ce serait une variante de Dugis/Dugit, patronyme caractéristique (au XVIe siècle, du moins) de la Combe de Savoie. Depuis le XVIIe siècle, ce nom s'est stabilisé en *Dugit* (5).

D'autre part, on peut signaler, grâce au *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse,* aux travaux d'Henri Delévant et Marc Henrioud, et à ceux du Président Pasche, qu'il a existé des "Doge" et des "Doges" dans le pays de Vaud, en particulier à Oron(6). Mais rien de plus.

En ce qui concerne le fait qu'on ne trouve plus de Dogis (ou d'Ogis) à notre époque, on sait que de nombreux patronymes ont définitivement disparu au XVIe siècle. Sans doute Dogis (ou d'Ogis) en fait-il partie.

*
* *

Reste à rappeler pourquoi Louis, duc de Savoie, se trouvait à Paris en novembre 1463.

Louis de Savoie était en proie, depuis longtemps, à l'hostilité de son cinquième fils, Philippe de Bresse dit Philippe-sans-Terre. Cela avait d'ailleurs hâté la mort de sa femme Anne de Lusignan — ou de Chypre.

Il s'est donc résolu à demander de l'aide à son gendre Louis XI, roi de France.

Il arriva à Lyon au mois d'octobre 1463, accompagné de nombreux grands seigneurs.

---

(5) On connaît en particulier Ernest Dugit (1834-1900) d'une famille originaire de Queige fixée à Paris-Passy puis dans le Calvados, et qui fut doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble, où il est mort (renseignements aimablement fournis par M. Gabion). On trouve encore des Dugit en Savoie et même en Haute-Savoie — et à Paris, bien sûr.

(6) Précisions obligeamment communiquées par Mlle Catherine Santschi et par M. Jean-Pierre Chapuisat.

Quoique ses conseillers aient essayé, à cause d'un accès de goutte qui l'accablait, de l'amener à renoncer à continuer son voyage, il passa outre et se rendit à Paris.

A son arrivée, Louis XI était absent : il était parti pour Lille où il désirait rencontrer le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, afin de tenter de le dissuader de se croiser contre les Turcs.

Louis de Savoie attendit donc le retour du roi de France, et les retrouvailles se firent à Saint-Cloud.

Il fut alors décidé que le roi trouverait un prétexte pour attirer Philippe de Bresse en France et qu'il le ferait prisonnier. On sait que ce plan se réalisera point par point et que Philippe de Bresse fut enfermé au château de Loches dès le mois d'avril 1464.

Si l'arrestation de Philippe de Bresse fut alors déterminée, on a décidé, par contre, pour honorer la présence du duc Louis, de grâcier des Savoyards, ou du moins un Savoyard. La grâce présidentielle, cela existait déjà ! Villon lui-même en avait profité puisqu'en 1461 l'entrée de Louis XI à Meung-sur-Loire lui avait valu d'être élargi, en même temps que les autres détenus, des prisons de l'évêque d'Orléans sises dans cette ville. Cela pourrait donc justifier la faveur dont a bénéficié Dogis. D'autre part, peut-être cet ami de Villon, dont on ignore tout si ce n'est qu'il a su faire un récit clair, détaillé et assez habile pour sa défense, de la bagarre chez maître Ferrebourg, avait-il des accointances avec le duc de Savoie ou son entourage. Peut-être pouvait-il à Paris rendre quelque service au duché... Mais cela, personne n'en sait rien.

Toujours est-il que grâce à la présence et à la demande de Louis de Savoie notre ami Robin fut libéré de la Conciergerie en novembre 1463.

*
* *

Pour nous situer dans le temps, 1463 c'est l'année où les Turcs envahissent la Bosnie, où Pie II (alias Aeneas Sylvius Piccolomini) décide que sa croisade contre les Turcs commencera au printemps suivant[7], et où Fra Filippo Lippi peint son Annonciation tandis qu'en France on construit le château de Plessis-les-Tours ; la grâce est accordée à Robin Dogis alors qu'Annecy est depuis peu[8], comme le reste du Genevois et le Faucigny, l'apanage du 3e fils du duc Louis et d'Anne de Chypre, Janus de Savoie, celui à qui l'on devra le Logis Perrière du château. Et cela fait cinq ans qu'est mort Philibert de Monthoux dont on voit encore aujourd'hui le tombeau peint en trompe-l'œil dans le chœur de l'église Saint-Maurice (qui était alors la chapelle Saint-Dominique). On constate d'ailleurs que le réalisme de cette peinture relève du même courant artistique que celui de la poésie de François Villon quand il évoque la mort, en particulier dans la célèbre *Ballade des Pendus*.

*
* *

(7) On sait que cette tentative de croisade s'est terminée par un échec.
(8) Lettres patentes du 27 septembre 1463.

Pour conclure cette évocation franco-savoyarde, il me semble amusant de lire un passage du *Roman de François Villon* que Francis Carco a publié en 1927. Ce n'est pas — nous le verrons — l'imagination qui manque à l'auteur.

Il parle du poète :

Il fallait le faire boire pour qu'il fût, à peu près, supportable. Plus il allait, plus il avait de ces sautes d'humeur auxquelles on ne comprenait rien. Il toussait. Il était d'une maigreur saisissante et, quand il débitait quelqu'une de ses ballades, au Chariot, *sa voix était souvent si détimbrée qu'on l'entendait à peine.*

- Tu devrais garder la chambre, lui dit un soir Robin Dogis, qui l'avait invité à dîner. Crois-moi. Nous t'irions voir. Tu nous lirais ton Testament.

- Bah ! répondit François.

Mais Pichart et Hutin du Moustier affirmèrent que Dogis avait raison et qu'ils accompagneraient François se coucher de bonne heure, cette nuit, qu'il le voulût ou non.

- Je te mettrai moi-même au lit, déclara Pichart, et te garderai. Au besoin, nous irons tous les trois.

- Oui. C'est cela. Allons ! fit aussitôt Dogis.

Ils se dirigèrent rue Saint-Jacques, la remontèrent, arrivèrent à La Mule *et, découvrant de la lumière chez maître Ferrebouc, notaire pontifical, Pichart alla vers la fenêtre et se moqua des clercs.*

- Regardez-les, dit-il à ses amis. Les pauvres ! ils vont s'user les yeux.

Et il donna de petits coups contre les vitres jusqu'à ce que l'un des clercs, dressant la tête, entr'ouvrît la fenêtre et demandât ce qu'ils voulaient.

- Vous vendre quelques flûtes, fit Pichart en éclatant de rire.

- Attends ! cria le clerc. Je te les vas payer.

- Et avec quoi ?

- Venez, grogna François.

Or Pichart s'amusait trop pour quitter la partie et il cracha par la fenêtre tandis que François s'éloignait.

- Où t'en vas-tu ? lui reprocha Dogis. Attends un peu... François !

Il y eut une bagarre. Les clercs, s'étant jetés tous ensemble sur Pichart, essayaient de le ligoter ; mais lui se débattait, sa dague haute, lorsque Moustier, s'interposant, fut saisi et entraîné vers la maison en poussant de grands cris.

Alors maître Ferrebouc, en personne, parut et s'en prit si rudement au malheureux qu'il l'envoya rouler par terre.

- Oh ! ça, dit Pichart, c'est trop !

Il se précipita, hurlant : "A la mort ! On me tue !" et Hutin du Moustier se releva, furieux, courut à maître Ferrebouc et lui porta plusieurs coups de couteau. Après quoi, se sauvant à toutes jambes, l'un et l'autre disparurent cependant que Dogis, affolé, prenait la fuite par la ruelle des Mathurins.

- Cette affaire est grotesque, gémit le poète, et m'y voilà mêlé. Que va-t-on faire de moi ? Je serai pris.

Naturellement. Pris et mené au Châtelet [...].

Et il raconte ensuite l'arrestation du poète du *Testament.*

Voilà donc, vue par l'auteur de *Jésus la Caille,* cette soirée mémorable de novembre 1462, qu'ont vécue Villon et ses compères.

Le médiéviste René Louis, il y a quelque quarante-sept ans, recommandait à ses étudiants — dont je faisais partie — de "proscrire" l'ouvrage de Carco sur Villon : "Ce n'est pas sérieux", disait-il. Sans doute n'avait-il pas tout à fait tort...

Francis Carco a considérablement romancé la réalité (du moins ce qu'on en connaît)(9) et, pourtant, en ce qui concerne les aventures de Robin Dogis le Savoyard, elles sont assez rocambolesques par elles-mêmes sans qu'il soit besoin d'y rien ajouter !

Georgette CHEVALLIER.

SOURCES PRINCIPALES

— Archives Nationales : X 2A 30 f° 294 r° et v°

— ***A propos de Villon :***

• François Villon, *Oeuvres* éditées par Auguste Longnon, 4e éd. revue par Lucien Foulet, Paris, Champion, 1932.

• Francis Carco, *Le Roman de François Villon,* Paris, Calmann-Lévy, 1927.

• Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps,* Paris, Champion, 1913.

• Jean Favier, *François Villon,* Paris, Fayard, 1982.

• Auguste Longnon, *Oeuvres complètes de François Villon, notice biographique,* Paris, Lemerre, 1892.

• Gaston Paris, *François Villon,* Paris, Hachette, 1910 (collection "Les grands écrivains français").

• Italo Siciliano, *François Villon et les thèmes poétiques du Moyen-Age,* Paris, Armand Colin, 1934.

— ***Sur le contexte historique :***

• Anonyme, *Apologie françoise pour la sérénissime Maison de Savoye...* Chambéry, 1631.

• Collectif : Réjane Brondy, Bernard Demotz, Jean-Pierre Leguay, *La Savoie de l'an mil à la Réforme,* Ouest-France, 1984.

• Pierre Champion, *Le roi Louis XI : le Dauphin, le Roi,* Paris, Bibliothèque du XVe siècle, 1928.

• Georges Chastellain, *Chroniques... par J. A. Buchon,* Paris, Verdrière, 1827.

• Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie,* Lyon, Barbier, 1660.

• Guillaume Paradin, *Chronique de Savoie,* 3e éd., 1601.

---

(9) Il est facile de constater que si, déjà, le début du passage est quelque peu fantaisiste, rien, dans toute la fin de ce récit, absolument rien ne correspond à ce que nous savons par Robin Dogis.

ANNEXE

Transcription du manuscrit X 2A 30 f° 294

On a adopté pour la présentation de cette transcription les conventions suivantes (qui sont les plus couramment employées) :

— L'orthographe a été scrupuleusement respectée. Les lettres restituées sont systématiquement signalées par l'emploi de l'italique.

— Des accents ont été placés chaque fois que c'était utile à la compréhension.

— Des majuscules ont été mises aux noms propres et au début des phrases.

— Les mots sont individualisés (= séparés les uns des autres) conformément à l'usage actuel et les apostrophes ont été ajoutées.

— Une ponctuation moderne a partout été introduite.

— Le signe // marque la fin d'une ligne.

*
* *

Recto :

Loys, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons à tous p*ré-se*ns et à venir nous avoir // receue l'umble supplicacion de Robin Dogis, contenant que led*it* suppliant estant en sa maison // où pend pour enseigne le Chariot, située et assise en nostre ville de Paris en la rue des // Parcheminiers, vint vers lui maistre François Villon et lui demanda si lui donneroit // à souper, lequel suppliant lui respondit que oy, et avec eulx vindrent souper Rogier // Pichart et Hutin du Moustier. Après lequel souper, environ sept ou huit heures, led*it* // suppliant et les autres dessusd*its* partirent ensemble de lad*ite* maison d'icellui suppliant // pour aler en la chambre dud*it* maistre François Villon, et, en passant pour y aler par // la rue Saint Jaques de n*ost*red*ite* ville de Paris, led*it* Rogier Pichart s'arresta à la fenestre de // l'escriptoire de maistre François Ferrebourg, raillant les clercs d'icellui maistre François // Ferrebourg et crachant dedans lad*ite* escriptoire ; pourquoy incontinent les clercs dudit // maistre François Ferrebourg saillirent d'icelle escriptoire avec la chandelle allumée // disans par telz motz : "Quelx paillars sont ce là ?". Ausquelx led*it* Rogier Pichart respondit s'ilz // vouloient acheter des flustes, et, en ce disant, les volut fraper. Pour laquelle cause // se meut noyse tant que led*it* Hutin du Moustier fut pris des clercs dud*it* maistre // François Ferrebourg et mis en l'ostel d'icellui Ferrebourg en criant par telz motz ou // semblables : "Au meurtre ! On me tue ! Je suis mort !". Auquel cry sailly incontinent ledit // maistre François Ferrebourg hors sond*it* hostel et bouta si rudement led*it* suppliant qu'il le // fit cheoir à terre, lequel incontinent après qu'il fut relevé frapa d'un coup de dague // led*it* maistre François Ferrebourg, et, ce fait, s'en ala aud*it* Rogier Pichart qui estoit devant // l'eglise collegiale de Saint Benoist le Bientorné en n*ost*red*ite* ville de Paris et lui dist qu'il // estoit ung tres mauvais paillart, et de là s'en retorna coucher en sad*ite* maison. A l'occasion // duquel cas, led*it* suppliant est détenu prisonnier en la conciergerie de nostre palais de // n*ost*red*ite* ville de Paris, en grant dangier de sa personne, se n*ost*re grace et misericorde ne lui // est sur ce impartie, humblement requerant que lui vueillons sur ce impartir n*ost*red*ite* grace

// et misericorde. Pourquoy nous, actendu ce que dit est, voulant misericorde préférer // à rigueur de justice, aud*it* suppliant, au cas dessusd*it* en quelque maniere qu'il ait esté //

Verso :

com*m*is, en faveur et contemplacion de la nouvelle venue et entrée en n*ost*red*ite* ville de Paris de // nostre tres cher et tres amé père le duc de Savoye et de la prière et requeste qui de par lui // nous a esté sur ce faicte, avons quicté et pardonné, et, par ces p*rése*ntes grace, plaine puissance // et auctorité royal quictons, remectons et pardonnons avec toute peine, amende et offense // corporelle, criminelle et civile, en quoy pour occasion dud*it* cas il pourroit estre encoru // envers nous et justice, et le restituons à sa bonne fame et renommée, au pays et à ses // biens non confisquez, satisfaction faicte à partie civilement tant seulement se faicte // n'est, et sur ce imposons silence perpetuel à n*ost*re procureur general et à tous autres. // Si donnons en mandement par ces mesmez p*rése*ntes à nos amez et feaulx conseilliers // les gens tenens et qui tiendront n*ost*red*it* parlement à Paris que de nosd*i*ctes, p*rése*ntes grace, // pardon, quictance et remission, ilz facent, seuffrent et laissent led*it* suppliant joyr et // user plainement et paisiblement, sans pour ce lui faire, mectre ou donner ne // souffrir estre fait, mis ou donné en corps ne en biens aucun destourbier ou empeschement, au contraire ains son corps pour ce détenu prisonnier et ses biens, // s'aucuns estoient pour ce empeschez, mectent ou facent mectre sans delay aplaine delivrance. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousiours nous avons fait // mectre n*ost*re seel à ces p*rése*ntes sauf en autres choses n*ost*re droit et l'autruy en toutes.

Donné à Paris, ou mois de novembre l'an de grace mil quatre cens soixante trois et de n*ost*re regne le troisièsme.

*
* *

N.B. — Il ne serait pas impossible de lire, ligne 2 recto, *humble* (et non "l'umble") mais cela ne change rien au sens de la phrase.

Rappelons que :

pourquoy = c'est pourquoi
se meut noyse = querelle naquit
se, s' = si ; si = ainsi, alors
quicté, quictons = acquitté, acquittons
encoru = encouru
fame = réputation
ne = ni
aucuns = quelques uns
seel = sceau

Les formules finales de ce texte sont les formules juridiques habituelles à l'époque dans ce genre d'actes.

Les premières frontières de la République de Genève

Les historiens admettent généralement qu'il y eut quatre étapes dans la formation du territoire cantonal genevois. Tout d'abord l'établissement des Franchises, c'est-à-dire des limites dans lesquelles les franchises d'Adhémar Fabri de 1387 devaient être observées ; ces limites ont été élargies à deux reprises, en 1445 et en 1508 — encore que ces deux donations eussent été contestées plus tard par le duc de Savoie.

La deuxième étape traditionnellement admise est l'émancipation de la communauté et sa transformation en une République réformée en 1536. Le départ de l'évêque et du Chapitre cathédral, celui du clergé régulier à la suite de l'interdiction de la messe et de la démolition des faubourgs, et l'appui militaire des Bernois, ont permis à la communauté d'annexer les droits seigneuriaux sur deux des anciens "mandements" de l'évêque, Jussy et Peney, ainsi que sur les villages et paroisses qui avaient appartenu au Chapitre et au prieuré clunisien de Saint-Victor.

Une troisième étape serait, dans ce discours traditionnel, constituée par les traités de Paris de 1749 et de Turin de 1754, qui font précisément l'objet de cet exposé. On parle à ce propos d'"échanges" de territoires. Mais il faudrait qu'il y eût eu précédemment des "territoires" au sens strict du terme, et pour parler d'"échanges", il faudrait que le système fût resté le même avant et après les traités. Puisque, même à supposer que les villages qui faisaient l'objet des litiges aient appartenu auparavant à la République en pleine souveraineté, ce qui n'est pas le cas, les "échanges" entre Genève et ses puissants voisins ont été rien moins qu'équitables. Et lorsqu'on demande quel a été, en kilomètres carrés ou en hectares, l'accroissement du territoire genevois, on est obligé de répondre qu'il y eut plutôt diminution.

La quatrième étape pose moins de problèmes, puisqu'il s'agit là du traité de Paris du 20 novembre 1815, par lequel le territoire genevois s'accrut de 43,9 kilomètres carrés, soit de six communes du côté du Pays de Gex, et du traité de Turin du 16 mars 1816, qui procura à la République 108,7 kilomètres carrés, soit 24 communes ou parties de communes du côté savoyard.

Deux systèmes de pensée

En réalité, on ne saurait parler de "frontières" et de "territoire" avant le milieu du XVIIIe siècle. La République de Genève établie en 1536 sur les ruines du pouvoir épiscopal possédait sur les villages de la campagne des droits seigneuriaux divers, mais pas partout des droits de souveraineté proprement dits, c'est-à-dire le droit de haute justice avec le droit de grâce, le droit de battre monnaie et le droit de lever des troupes. Ces droits de souveraineté, elle ne les possédait que dans la

ville et dans les mandements épiscopaux, et encore les syndics et le Conseil de Genève avaient-ils dû les arracher de haute lutte aux Bernois en 1536 ; et par la suite, le duc de Savoie n'avait jamais voulu les reconnaître sans réserve[1].

En revanche, sur les villages qu'elle avait hérités du Chapitre de Saint-Pierre et du prieuré Saint-Victor, Genève ne possédait que des droits limités, les mêmes qu'avaient eu les anciens seigneurs ecclésiastiques sur les hommes de ces villages : le droit de basse justice essentiellement, tandis que le duc de Savoie, héritier des droits et prétentions des comtes de Genève, possédait le droit de juger en appel et le droit de grâce. Ce système compliqué, peu accessible aux esprits cartésiens des ministres piémontais, source de nombreux conflits, s'exerçant de surcroît sur des terres extrêmement morcelées, amena peu à peu les gouvernements et les administrations de l'Ancien Régime à l'idée qu'il fallait établir de véritables frontières territoriales entre les Etats qui possèderaient, chacun dans ses limites, la plénitude de la souveraineté.

Il y avait donc bien deux philosophies de la frontière. La vieille société féodale, dont Genève comme le royaume de Sardaigne étaient les héritiers, n'avait pas cherché à constituer des ensembles de terres homogènes et sans enclaves, mais les seigneurs, qu'ils fussent des princes ou des républiques, choisissaient plutôt de s'assurer des passages et des places fortes, même éloignés, pour préparer de futures offensives ou seulement pour former une défense avancée.

En outre, l'enchevêtrement des droits et des fiefs gênait beaucoup le marquage de la frontière. Au Moyen Âge et même plus tard, une frontière était plutôt une zone qu'une ligne précise : une forêt, un grand marais, un massif montagneux présentant un obstacle naturel à l'avancée des troupes ennemies, pouvait en tenir lieu. Et pour repérer les limites, qui n'étaient pas toujours marquées par des systèmes continus de bornes, on devait procéder à des enquêtes orales auprès des habitants et des notables sur les lieux mêmes, ou confectionner des dénombrements de droits, de fiefs, de paroisses, d'hommes, d'hommages, et les renouveler fréquemment pour maintenir ses droits.

En revanche, au Siècle des Lumières, les Etats modernes s'efforcent d'arrondir les territoires, et de clarifier et de régulariser les frontières, pour simplifier l'administration et pour réduire la fraude et la contrebande. C'est de cette époque que datent les grands traités de limites entre la France, le royaume de Sardaigne et les Etats voisins[2].

---

(1) Voir sur ce point Jean-Antoine GAUTIER, *Histoire de Genève des origines à l'année 1691*, Genève, 1896-1914, 8 vol. et un vol. de tables ; *Histoire de Genève des origines à 1798*, publ. par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Genève, 1951 ; et Paul GUICHONNET et Walter ZURBUCHEN, dans *Le Pays de Genève*, sous la dir. de Paul GUICHONNET, Genève, 1982, p. 79-84, 100-108.

(2) Sur le problème général des frontières, voir Bernard LESCAZE, "La notion de frontière au XVIe siècle. Quelques réflexions sur l'exemple genevois", in : *Littérature, Histoire, Linguistique. Recueil d'études offert à Bernard Gagnebin*, Lausanne, L'Âge d'homme, 1973, p. 201-222 ; Paul GUICHONNET, Claude RAFFESTIN, *Géographie des frontières*, Paris, 1974 ; Claude RAFFESTIN, Paul GUICHONNET, Jocelyne HUSSY, *Frontières et Sociétés. Le cas franco-genevois*, Lausanne, 1975. Claude RAFFESTIN, "Elementi per una teoria della frontiera", in : *La frontiera da Stato a Natione. Il caso Piemonte*, à cura di C. OSSOLA, C. RAFFESTIN, M. RICCIARDI, Roma, 1987, p. 21-38 ; ID., "Levoluzione del sistema delle frontiere del Piemonte dal XVI al XIX secolo", *ibid.*, p. 101-111.

Le temporel des établissements d'Eglise

Quelle est l'origine de la situation compliquée qui régnait à la veille des traités de Paris et de Turin ? Pour le comprendre, il faut remonter au XIIIe siècle, à l'époque où sont clarifiés et mis par écrit les droits des différents seigneurs, laïques et ecclésiastiques, qui se partagent et se disputent la terre et le pouvoir dans la région genevoise.

Le prieuré bénédictin de Saint-Victor, qui dépendait de l'abbaye de Cluny, a été fondé, ou plutôt refondé à la fin du Xe siècle, à l'emplacement d'une ancienne église funéraire qui remontait au Ve siècle. L'on y vénérait avant la Réforme les reliques de saint Victor, qui passe pour avoir été un martyr de la légion thébaine, donc un compagnon de saint Maurice d'Agaune[(3)].

Cet illustre vocable lui valut, de la part des rois de Bourgogne et des seigneurs de la région, de belles donations. Un patrimoine se constitue, dès le XIe siècle, en partie aux dépens des comtes de Genève. Le prieuré Saint-Victor possède plusieurs églises paroissiales et de nombreux villages. Les épicentres de ce temporel se trouvent dans la Champagne (Cartigny, Chancy), dans le Faucigny et dans le Genevois.

Saint-Victor possédait, dès le milieu du XIIIe siècle, tous les droits seigneuriaux, soit l'ensemble des charges, services, amendes, usages, aides, corvées et autres impôts dans les villages et paroisses de Chancy, Epeisses, Avully, Fénières, Passeiry, Avusy, Saint-Didier, Athenaz, Seingier (hameau de la commune d'Avusy), Sézegnin, Malagny (dans la Champagne), Lajoux, Cartigny, La Grave, Challoux, Laconnex, Troinex, Landecy, Confignon, Gy, et dans une série d'autres lieux situés entre le Mont-de-Sion, l'Arve, le Rhône et le Salève.

Mais tout en étant seigneur de ces villages, le prieur de Saint-Victor ne pouvait y exercer la plénitude des droits de justice. L'Eglise ayant, comme on dit, "horreur du sang", il ne pouvait exécuter ou faire exécuter les criminels, ni procéder à des peines de mutilation. C'est donc son encombrant protecteur, le comte de Genève, qui lui rendait le service d'accomplir ou de faire accomplir par son bourreau cette sanglante besogne. Ce partage des tâches est sanctionné clairement par un accord du 4 juillet 1260 entre le comte Amédée II de Genève et le prieur de Saint-Victor[(4)], précisé par un nouvel accord du 20 juin 1302[(5)].

Ces deux actes, censés assurer les droits du prieuré de Saint-Victor dans ses villages, et limiter ceux du comte de Genève, marquent en réalité le début d'un grignotage systématique par les comtes de Genève, puis par leurs successeurs les ducs de Savoie, des droits seigneuriaux du

---

(3) Sur le prieuré Saint-Victor, voir Louis BLONDEL, *Les faubourgs de Genève au XVe siècle*, Genève, 1919, p. 73-84 *(Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, série in-4°, t. V). ID., "Le prieuré Saint-Victor, les débuts du christianisme et la royauté burgonde à Genève", dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 11, 1960, p. 211-258 ; et Catherine SANTSCHI, "Saint-Victor de Genève", dans *Helvetia sacra*, Abteilung III : *Die Orden mit Benediktinerregel*, Bd 2 : *Die Cluniazenser in der Schweiz*, red. v. Hans-Jörg GILOMEN u. Elsanne GILOMEN-SCHENKEL, Basel/Frankfurt am Main, 1991, p. 239-324.

(4) *Les Sources du Droit du canton de Genève*, publ. par Emile RIVOIRE et Victor VAN BERCHEM, t. I, Arau, 1927, p. 32-34, n° 22.

(5) *Ibid.*, p. 96-97, n° 52.

prieuré. Puisque déjà, de l'exécution des criminels, on passait au jugement des crimes de sang, c'est-à-dire au droit de haute justice. Puis, la tâche d'exécuter les condamnés suppose aussi son contraire, celle de ne pas les exécuter, c'est-à-dire le droit de grâce, qui est l'un des attributs de la souveraineté. De là, il n'était pas difficile de revendiquer le jugement en appel. Les procès du XIVe et du XVe siècle que nous possédons aux Archives d'Etat de Genève montrent bien la nature du débat.

Il en allait de même pour les villages dépendant du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre. Dès l'origine, c'est-à-dire dès le Xe ou le XIe siècle, le Chapitre a dû posséder des biens propres, attribués à la suite d'un partage des biens de l'église cathédrale entre l'évêque et le corps des chanoines. On possède encore les titres de diverses donations, provenant du comte de Genève et d'autres seigneurs de la région, qui ont agrandi le domaine du Chapitre jusqu'à en faire un des plus importants seigneurs fonciers autour de Genève(6). Ainsi, le chapitre de Saint-Pierre était le seigneur de quelque vingt-cinq villages dans les alentours de Genève. Les revenus de ces villages et surtout les profits de justice devaient permettre d'entretenir les chanoines et aussi la cathédrale Saint-Pierre, aussi coûteuse à restaurer au Moyen Âge que de nos jours.

Mais l'exercice des droits de justice par un seigneur ecclésiastique posait aussi quelques problèmes de collaboration avec les seigneurs laïques voisins. Ces problèmes sont réglés une première fois par une transaction du 3 décembre 1295, conclue dans l'église de Lancy, entre Amédée II, comte de Genève, et le Chapitre de Saint-Pierre. Par ce document, le Chapitre est reconnu seigneur de vingt-quatre villages, dont Veyrier, Sierne, Onex, Vandœuvres et Cologny. Le comte de Genève ne peut y lever aucun impôt, en argent ou en nature, et les hommes du Chapitre ne sont pas tenus à la chevauchée en faveur du comte, "sinon pour la défense commune de la patrie ou de la terre". Quant aux droits de justice, le comte a le droit et la charge d'exécuter les criminels "de sang" dans les terres et villages dépendant du Chapitre, ce que ce dernier ne peut guère lui contester. Mais il prétend en outre avoir droit aux amendes de soixante sols pour coups et blessures ouvertes et la moitié des amendes pour adultère, alors même que la sentence est prononcée par le Chapitre. L'accord ne s'étant pas fait sur ce point, les deux parties conviennent de s'en remettre à un arbitrage(7), dont malheureusement la teneur n'est pas connue.

Une quarantaine d'années plus tard, le 2 décembre 1336, la transaction de 1295 est remise à jour et explicitée. Des ambiguïtés et des contestations ayant eu lieu autour de notions telles que "blessures ouvertes", ou de la mobilisation des hommes du Chapitre "pour la défense

---

(6) Sur le Chapitre de Saint-Pierre, voir : Jean MERCIER, "Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève", dans *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, t. 14, 1891, p. 1-398 ; Henri NAEF, "La conquête du Vénérable Chapitre de Saint-Pierre de Genève par les bourgeois", dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 7, 1939, p. 35-126 ; Henri NAEF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, t. I, Genève, 1936, p. 5-6, 37 et suiv. ; Louis BINZ, *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le Grand Schisme et la crise conciliaire (1378-1450)*, Genève, 1973, p. 97 et suiv. ; ID., "Le Chapitre cathédral de Genève (XIe-XVIe siècles)", dans *Helvetia sacra*, Section I : *Archidiocèses et diocèses*, t. III : *Le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*, Berne, 1980, p. 217-239.

(7) Archives d'Etat de Genève (citées : AEG), P.H. 134 ; publ. dans *Les Sources du droit du Canton de Genève*, éd. cit., t. I, p. 81-85, n° 48.

commune de notre terre", et finalement au sujet de la seigneurie même que possède le Chapitre sur ses hommes, les droits du Chapitre sur ses hommes sont confirmés et les expressions litigieuses interprétées[8].

Les empiètements du duc de Savoie : levées de subsides, mobilisation des hommes

Après le rachat du comté de Genève par Amédée VIII de Savoie[9], le grignotage des droits des deux seigneuries ecclésiastiques se poursuit de plus belle au cours du XVe siècle. Le duc a besoin d'argent, et il est le plus fort. Or, le partage des droits sur les mêmes villages ne pouvait que profiter aux plus forts, c'est-à-dire aux seigneurs laïques et bien armés. Les couvents, les chapitres cathédraux sont riches, mais ils n'ont pas d'organisation militaire pour assurer leur sécurité. Ils doivent s'en remettre à leurs bienfaiteurs et protecteurs, qui profitent de chaque circonstance pour se procurer divers avantages, matériels et juridictionnels, sur les villages de leurs protégés.

Lever des subsides est ainsi une manière insidieuse de s'emparer du pouvoir : les transactions entre le prieuré Saint-Victor ou le Chapitre de Saint-Pierre et le comte de Genève interdisaient à ce dernier de lever des impôts et des taxes *régulières* sur les hommes dépendant des seigneurs ecclésiastiques ; mais ils n'empêchaient pas les seigneurs laïques d'exercer des pressions pour obtenir des subsides ou des aides extraordinaires ou encore des "dons gracieux" pour satisfaire à des besoins financiers urgents. Dès la fin du XIVe siècle, ce genre de pratique se multiplie. En particulier le duc Amédée VIII (1383-1451), ermite à Ripaille, puis pape sous le nom de Félix V, sollicite le Chapitre presque chaque année pour obtenir des aides ; en 1425, pour récupérer ses droits sur les comtés de Valence et de Die[10] ; en 1427 pour une guerre qu'il soutient au-delà des monts[11], en 1431 pour entretenir l'armée qu'il envoie en Italie sur l'ordre du Roi des Romains[12]. A chaque fois, il établit un beau document, affirmant qu'il s'agit d'un don "gratuit", qui ne portera pas à conséquence, et ces reçus s'accumulent dans les archives du Chapitre pour servir à prouver l'autonomie de celui-ci. Mais la multiplication de ces demandes, ou plutôt de ces exigences, banalise le phénomène et crée insensiblement un droit de souveraineté en faveur du duc de Savoie.

Ces levées de subsides pèsent plus sur les paysans sujets des seigneuries ecclésiastiques que sur les moines et sur les chanoines. Ainsi, en 1454, le duc de Savoie demanda un subside pour mener la guerre contre les Fribourgeois. Certains hommes des villages de Saint-Victor voulurent s'y opposer. Ils furent arrêtés par le vice-châtelain savoyard de Ternier et détenus l'espace de quarante jours ou plus, les uns au châ-

---

(8) AEG, P.H. 218 ; éd. *ibid.*, p. 129-132, n° 69.

(9) Voir Pierre DUPARC, *Le Comté de Genève IXe-XVe siècle*, Genève, 1955, p. 328-347 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXIX).

(10) AEG, P.H. 463.

(11) AEG, P.H. 469.

(12) AEG, P.H. 486 et 488.

teau de Ternier, les autres à Saint-Julien. Leur geôlier, Richard Malagny de Troinex, prétendit les avoir nourris et entretenus durant tout ce temps et leur réclama cent florins, soit deux sols par jour et par personne pour leur pension. Mais, après s'être engagés à payer ces cent florins, lesdits hommes refusèrent de s'exécuter. Condamnés par le Conseil ducal à payer les cent florins, plus cinquante florins pour les frais du procès, ils firent opposition, prétendant qu'ils n'étaient pas restés en prison aussi longtemps que le disait Richard Malagny, et qu'à Saint-Julien, où ils étaient demeurés treize jours, ils avaient payé toute leur dépense de leur poche. Surtout, ils affirmèrent qu'on n'avait pas le droit de les mettre en prison pour refus de subside. Un arbitrage eut lieu, dont la sentence n'est pas connue, mais l'acte notarié par lequel les parties acceptent de se soumettre à cet arbitrage en dit assez sur les conditions dans lesquelles ces "dons gracieux" étaient obtenus par le duc de Savoie dans les terres appartenant aux institutions ecclésiastiques(13).

Un titre du 26 janvier 1445 illustre les empiètements des officiers savoyards sur les droits de juridiction du Chapitre ; le juge maje du comté de Genevois, tenant ses assises dans le mandement de Clermont, ayant cité par devant lui "indûment et par inadvertance" deux hommes de Desingy appartenant au Chapitre de Saint-Pierre, le Chapitre s'est plaint de cette "oppression". L'affaire va jusque devant le duc de Savoie, qui ordonne à la Chambre des comptes du Genevois d'examiner les droits des uns et des autres. Le Conseil du duc décrète finalement que le juge maje du Genevois n'a pas le droit de juger les hommes du Chapitre. Le duc Louis de Savoie communique le jugement à ses officiers du comté de Genevois avec ordre de respecter désormais la juridiction du Chapitre(14).

La conquête bernoise et le Départ de Bâle

A partir de 1526, l'émancipation de la communauté des citoyens de Genève, appuyés par Berne et Fribourg, conteste et menace le pouvoir du duc de Savoie dans la région genevoise. Le duc résiste et exerce une forte pression militaire, non seulement sur la ville, mais sur les villages alentour, qui dépendent des seigneurs ecclésiastiques. Ainsi, le 4 octobre 1534, l'officier de la terre de Saint-Victor à Troinex — dépendant en théorie du prieuré Saint-Victor — annonce que les hommes de cette seigneurie sont convoqués pour le dimanche suivant à Saint-Julien, pour une revue et pour marcher sur Genève(15). Ce que, au terme des accords conclus en 1295 et en 1330, le duc de Savoie a peut-être le droit de faire dans les villages du Chapitre — et encore à certaines conditions — mais non dans ceux de Saint-Victor. Mais il s'était peu à peu arrogé ce droit, comme celui de lever des subsides.

La conquête par les Bernois du Pays de Vaud, des bailliages de Gex, de Ternier et Gaillard, et du Chablais, au printemps 1536, délivre

---

(13) AEG, notaire Humbert Perrod, vol. XV, f° 20.

(14) AEG, P.H. 566.

(15) *Registres du Conseil de Genève,* publ. par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIII, Genève, 1940, p. 77, note 4, citant AEG, P.H. 1101 bis, p. 88 ; P.C. 296 Ac, f° 29-30.

Genève et les villages des environs de la pression savoyarde, mais ne résout pas le problème des seigneuries hybrides de Saint-Victor et du Chapitre. Les autorités de la ville de Genève, désormais "Seigneurie", ont mis la main en 1527-1528 sur les archives foncières des couvents et du Chapitre(16), plus tard sur celles de l'évêché(17). Mais Berne, qui se considère comme le successeur du duc de Savoie, veut être le souverain, ou du moins le seigneur haut justicier de ces terres, car la propriété foncière n'est pas assimilable sans autre à la souveraineté.

Les négociations se déroulent dans une atmosphère tendue, entre Genève qui veut affirmer son autonomie, et la puissante ville des bords de l'Aar, qui veut en faire le chef-lieu d'un bailliage bernois. Un premier traité très défavorable à Genève est élaboré en 1539. Il est accueilli à Genève avec indignation, et les négociateurs genevois de ces articles, appelés les "Articulans" ou les "Artichauts", qui semblent avoir agi contrairement à leurs instructions, sont désavoués, puis poursuivis et condamnés à mort par contumance. Ce désastre provoque un sursaut de fierté et de combativité à Genève. Calvin, banni en 1537 pour des raisons théologiques et politiques, est rappelé. Les négociations reprennent, d'abord devant un tribunal arbitral, puis sous les auspices de magistrats bâlois fonctionnant comme "surarbitres"(18).

Les sentences prononcées par ces surarbitres portent le titre de "départs" (en allemand *"Abscheid"* ou *"Abschied"*), parce que ce sont des procès-verbaux de délibérations ou de décisions remis aux parties au moment où leurs députés quittent le lieu de la négociation. Il y eut plusieurs "départs de Bâle" avant celui qui régla le problème pour deux siècles, et qui date du 3 février 1544(19).

Ce jugement donne à Berne la haute souveraineté sur les terres de Saint-Victor et Chapitre, mais cette souveraineté est partagée avec Genève sur plusieurs points. Comme autrefois le prieur de Saint-Victor et le Chapitre, la ville de Genève peut condamner les délinquants de ces villages à mort ou à une autre peine corporelle ou comportant effusion de sang, mais l'exécution de la sentence appartient à la ville de Berne, ainsi que le droit de grâce, qui est, comme on l'a dit, l'un des attributs de la souveraineté.

Genève pourra établir des baillis, des châtelains, des juges et des tribunaux dans les villages en question, mais le jugement en appel appartiendra à un tribunal mixte, formé du bailli (bernois) de Ternier, d'un conseiller de Genève et d'un ressortissant de Saint-Victor. Quant aux ju-

---

(16) *Registres du Conseil...*, éd. cit., t. X, p. 474, 478 et 479 (20, 27 et 28 septembre 1527. séquestre des archives du Chapitre) ; p. 540-541 (20 janvier 1528, séquestre des droits du prieuré Saint-Victor) ; t. XI, p. 132-134, 137 (10, 11 et 14 octobre 1528, séquestre des archives et des *"jocalia"* du couvent de Palais).

(17) Les documents ne précisent pas dans quelles circonstances la communauté de Genève a mis la main sur les documents fonciers de l'évêché, donc sur les titres, grosses de reconnaissances et registres relatifs à la ville de Genève, ainsi qu'aux mandements ou châtellenies de Jussy, Peney et Thiez. Un état de la question se trouve dans la contribution de L. BINZ à l'*Helvetia sacra*, I/3, (citée ci-dessus, p. 135, note) p. 39-43.

(18) Jean-Antoine GAUTIER, *Histoire de Genève...*, éd. cit., t. III, Genève, 1898, p. 37-198 ; Henri NAEF, "L'émancipation politique et la Réforme", dans *Histoire de Genève des origines à 1798, op. cit.*, p. 210-214 ; Lucien CRAMER, "La Politique extérieure. La diplomatie et la guerre - 1536-1603", *ibid.*, p. 283 et suiv...

(19) Texte et traduction résumée dans *Les Sources du Droit du Canton de Genève*, éd. cit., t. II, Arau, 1930, p. 438-460, nº 814.

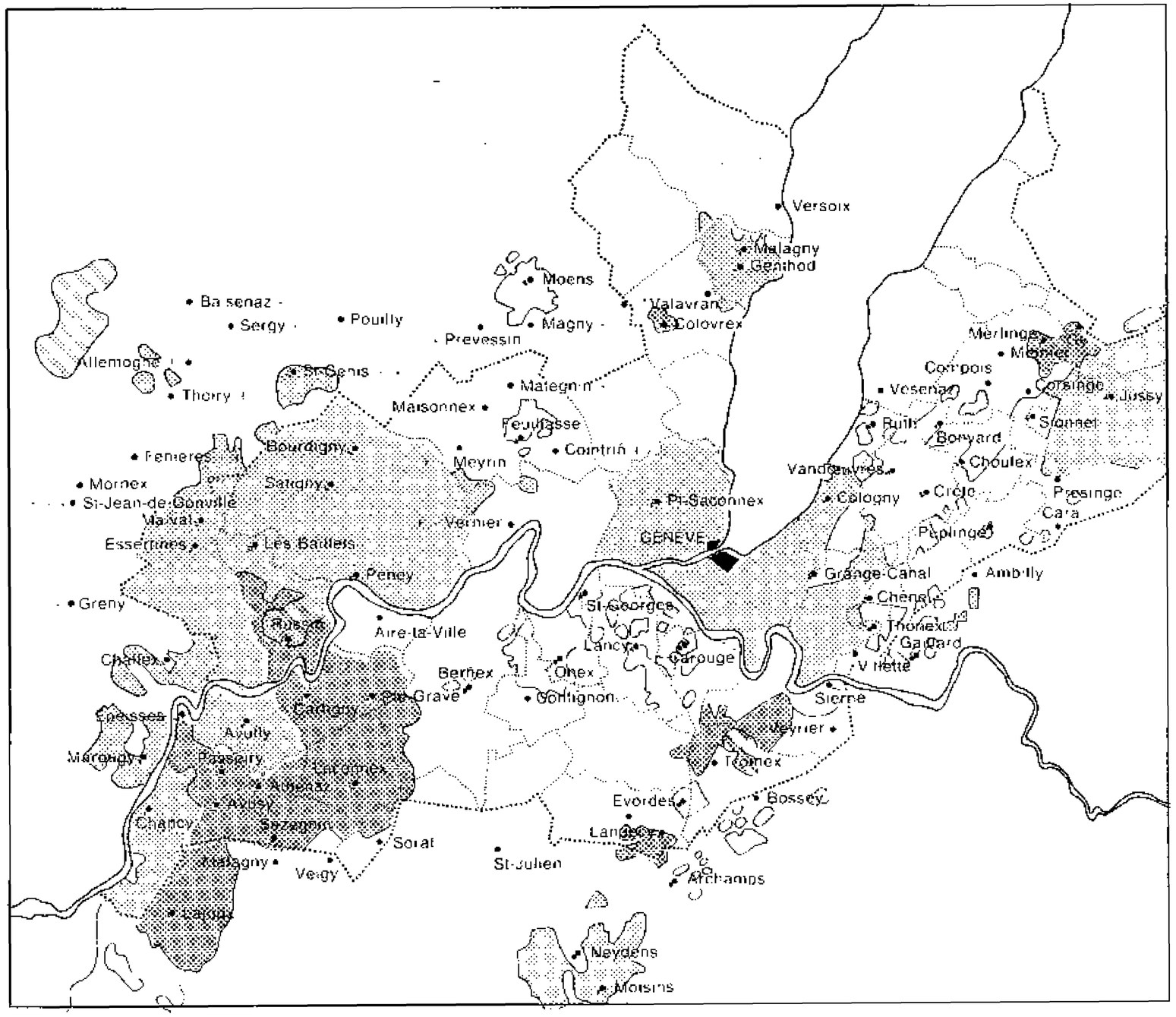

Les terres de Saint-Victor et Chapitre avant le traité de Paris de 1749

Carte établie par Gustave Vancher.

- Terres du Chapitre
- Terres de St-Victor
- Souveraineté de Genève
- Possessions partagées
- × Droits du Chapitre
- * Droits de St-Victor
- † Droits de Genève

0 — 8 km

gements en dernière instance, ils seront rendus par les autorités de la ville de Berne, comme ils l'étaient précédemment par le Conseil du duc de Savoie à Chambéry.

Berne comme Genève pourront mobiliser les hommes de ces villages pour défendre leur propre ville et territoire, pourvu que ce ne soit pas contre l'autre partie.

Le "Mode de vivre" en 1570

Le duc de Savoie Emmanuel-Philibert récupéra la plus grande partie de son duché par le traité de Cateau-Cambrésis d'avril 1559, marquant la fin de la guerre franco-espagnole. Un front commun se reconstituait ainsi contre la Réforme. Emmanuel-Philibert, ayant réussi à s'allier aux cantons catholiques, somme Berne de lui rendre les conquêtes de 1536, c'est-à-dire le Pays de Vaud, le Pays de Gex, le Chablais et le Genevois.

Par le traité de Lausanne du 30 octobre 1564, Berne conserve le Pays de Vaud, mais restitue au duc de Savoie le Pays de Gex, ainsi que les terres du Chablais et du Genevois qui entourent Genève[20]. Celle-ci est désormais coupée de son allié et isolée en territoire savoyard. Toutefois, les traités de combourgeoisie et la protection du roi de France assurent à la petite République son droit à l'existence. Forte de l'appui français et réformé, Berne parvient à négocier en 1570 un traité appelé le "mode de vivre", entre Genève et le duc de Savoie, pour une durée de 23 ans, dont l'importance est capitale pour les relations entre les deux Etats et pour le statut des terres de Saint-Victor et du Chapitre jusqu'au traité de 1754[21].

En effet, l'accord précise les conditions de circulation des biens et des personnes entre les deux Etats. Et l'article XII prévoit que le duc de Savoie exercera dans les terres de Saint-Victor et du Chapitre les mêmes droits que MM. de Berne avant la restitution des bailliages de Ternier et Gaillard, donc que l'on s'en tiendra, pour l'exercice de la juridiction, aux dispositions du départ de Bâle. Ce qui, d'ailleurs, n'empêchera pas d'incessants conflits de frontière, de limite et de juridiction, et ce malgré la prorogation de ces dispositions par le traité de Saint-Julien, le 11/21 juillet 1603[22].

Les Lumières et la clarification des frontières

1) Du côté du Pays de Gex : le traité de Paris de 1749

Depuis la fondation de la République réformée, en 1536, les difficultés de voisinage pour établir la frontière du côté du Jura sur la rive

---

(20) Texte dans *Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede*, t. IV/2, Bern, 1861, p. 1477-1509.

(21) Texte dans *Traités publics de la royale Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Cateau-Cambrésis jusqu'à nos jours*, publiés par ordre du Roi et présentés à S.M. par le Comte SOLAR DE LA MARGUERITE, t. I, Turin, 1836, p. 97-109.

(22) Ce traité, qui fut imposé à Charles-Emmanuel à la suite de la "cacade" de l'Escalade, fut bientôt contesté par ses successeurs, et ne figure pas dans le recueil cité à la note précédente. Il a en revanche, et bien évidemment, été publié dans *Les Sources du Droit du Canton de Genève*, éd. cit., t. III, Arau, 1933, p. 482-488, n° 1322.

droite du Rhône, n'ont pas cessé. Au XVIe siècle, il a fallu négocier les limites avec les Bernois, puis, à partir de 1567, avec le duc de Savoie, auquel Berne a dû restituer le Pays de Gex par le traité de Lausanne du 30 octobre 1564. Conquis pour une dizaine d'années par les Genevois en 1589, le Pays de Gex est rendu au duc de Savoie en 1600, puis cédé au roi de France par le traité de Lyon du 17 janvier 1601.

Dès lors, c'est avec les ministres et les officiers du roi de France que les Genevois auront à débattre des innombrables problèmes fiscaux, juridictionnels, religieux qui naissent quotidiennement dans les enclaves de Saint-Victor et Chapitre situées dans le Pays de Gex et au pied du Jura : levée des tailles, interventions des chanoines de Saint-Pierre à Annecy auprès du Roi pour récupérer leurs biens dans le Pays de Gex, circulation des biens et des personnes, notamment transfert des prisonniers saisis sur les terres de l'une ou l'autre partie, vente du sel royal et taxe de la gabelle, interventions des officiers du roi de France sur les terres de Genève et vice-versa, réintroduction du culte catholique dans le Pays de Gex, destruction des temples protestants, suivie de la Révocation de l'Edit de Nantes, rien n'a manqué pour inciter la République et le roi de France à désenclaver, par un système d'échanges de territoires, les terres genevoises et les anciennes terres de Saint-Victor et Chapitre situées dans le Pays de Gex.

La dispersion et l'éclatement des droits dans les anciennes terres de Saint-Victor et Chapitre constituent certes un problème particulier. Mais pour les chancelleries française et piémontaise, le cas genevois restait marginal.

Du côté français, le traité de Paris de 1749 s'inscrit dans une succession de traités de limites conclus par le roi de France avec les Etats voisins : en 1760 avec la Savoie, en 1766 et 1786 avec le duché des Deux-Ponts, en 1769 et en 1779 avec les Pays-Bas autrichiens, en 1772-1773 avec l'évêché de Liège, en 1778 avec l'électorat de Trèves, en 1780 avec l'évêché de Bâle, en 1785 avec l'Espagne, etc. Mais le traité de limites avec Genève sur la rive droite du Rhône, dans le Pays de Gex, du côté du mandement de Peney, de la banlieue Nord-Ouest de Genève, de Genthod et de Malagny, règle des problèmes séculaires de voisinage et joue un rôle de pionnier dans ce type de transaction.

La situation de Genève à l'égard de la couronne de France n'était certes pas une position de force. Depuis le traité de Soleure de 1579, par lequel le roi de France Henri III s'engageait, avec Berne et Soleure, à défendre activement l'indépendance de Genève[(23)], on peut même dire que la République était sous protectorat français. On le vit bien lorsqu'en 1679 le roi Louis XIV imposa à Genève un résident permanent, dont la chapelle, en principe "privée", attirait les Savoyards et les Gessiens catholiques par centaines tous les dimanches, provoquant dans l'Eglise et dans la population de Genève, très attachées à la Réforme, un fort mécontentement.

Aussi la négociation fut-elle longue et difficile ; elle s'étendit sur plusieurs années. Les premières propositions d'échange de territoires

---

(23) Texte dans *Les Sources du droit du Canton de Genève*, éd. cit., t. III, Arau, 1933, p. 356-363, n° 1201.

datent de 1724, ainsi que nous l'apprenons par la correspondance entre le Conseil ou le secrétaire d'Etat et le chargé d'affaires de la République à Paris[24]. Les ministres et les grands commis de la Couronne de France étaient soucieux d'éviter des difficultés et des conflits inutiles à leurs officiers, souvent très embarrassés par l'entremêlement des juridictions et par le flou des limites, autant que MM. de Genève étaient gênés et menacés dans leur autorité par les interventions continuelles de ces mêmes officiers, les "attentats de souveraineté", dans ce qu'ils considéraient comme leur propre juridiction.

Le principal négociateur du traité, du côté genevois, fut un juriste de talent et un magistrat d'expérience, Pierre Mussard (1690-1767). Avant d'entrer au Petit Conseil en 1735, il avait été professeur honoraire de droit naturel et public à l'Académie de Genève de 1719 à 1722 ; de 1722 à 1731, il avait été commissaire général des fiefs de la République. A ce titre, il avait entièrement réorganisé les archives foncières de la Grande Grotte, et confectionné un inventaire de tous les titres de droit de la République, notamment sur les anciennes terres de Saint-Victor et Chapitre[25]. Il était donc bien placé pour connaître le fondement juridique des prétentions genevoises sur ces fameux villages. Pour le dire en passant, il devait avoir une santé de fer, si l'on considère les incessants voyages et conférences qui furent imposés à ce presque sexagénaire, face à des interlocuteurs beaucoup plus jeunes.

Ce traité de limites entre la République de Genève et le roi de France - le premier dans lequel Genève est qualifiée de "République" — fut finalement signé et cacheté à Paris, le 15 août 1749 par François-Dominique de Barberie, marquis de Saint-Contest, de la part du Roi, et par Pierre Mussard et Jean-Louis Saladin d'Onex de la part de la République. Ce traité simplifie la configuration très tourmentée du Mandement de Peney, criblé d'enclaves, par un échange de territoires et de juridictions. Genève cède à la France ses droits sur Challex, Thoiry et Fénières et sur les enclaves qu'elle possède dans le Pays de Gex. Elle reçoit Chancy, Avully et Russin, tandis que la frontière est nettement délimitée entre Malagny et Versoix[26].

Un procès-verbal de délimitation fut exécuté en application du traité par Louis-Gaspard Fabry, conseiller du Roi, maire et subdélégué de l'Intendance de Bourgogne dans la Ville et Pays de Gex, de la part du Roi, et par les conseillers François Humbert et Jean Trembley, de la part de la République, et ratifié par le roi Louis XV à Compiègne, le 2 août

---

(24) AEG, P.H. 4488 (lettre du secrétaire du Conseil Jean-Louis Burlamaqui à Daniel de Martine, chargé des affaires de la République à Paris, du 2 octobre 1724, au sujet d'une visite à Genève de l'intendant de la Briffe, chargé d'étudier des propositions d'échanges de territoires dans le Pays de Gex).

(25) Notice biographique dans *Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève (1559-1878)*, publ. par Suzanne STELLING-MICHAUD, t. IV : *Notices biographiques des étudiants, H-M*, Genève, 1975, p. 632, n° 4989, et supplément t. VI, p. 403 ; sur la réorganisation des archives, voir Catherine SANTSCHI, *La formation des archives de la République de Genève sous l'Ancien Régime*, Genève, 1994, p. 33-48 ; l'inventaire en question est conservé aux AEG, sous la cote Archives A2, n° 10.

(26) AEG, P.H. 4766, première enveloppe ; version imprimée décrite par Emile RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève au XVIIIe siècle*, t. I : *1701-1792*, Genève/Paris, 1897, n° 551 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXVI).

1754[27]. Il fut complété en 1750 d'une série de cartes de limitations portant sur les nouvelles limites et sur les territoires respectivement cédés[28].

2) Le traité de Turin de 1754

Si le traité de 1749 avec la France a servi à certains égards de modèle et a permis au négociateur genevois Pierre Mussard de se "faire les dents" pour affronter ensuite les ministres piémontais, le traité des limites de 1754 entre Genève et le royaume de Sardaigne a été beaucoup plus riche d'enseignements.

Du côté sarde ou piémontais, la question genevoise n'était sans doute pas aussi centrale que le gouvernement de la République l'imaginait dans l'état d'esprit obsidional qui était le sien depuis l'Escalade. La constitution de limites claires et simples dans la région de l'Arve et du Rhône n'est qu'un des aspects de la politique du gouvernement de Sa Majesté Sarde visant à établir les frontières du royaume avec tous les pays voisins : Lombardie autrichienne, France et principauté de Monaco, duchés de Parme et Plaisance, républiques du Valais et de Genève[29].

Si des raisons de politique extérieure exigeaient cette clarification, l'évolution de l'administration et de la bureaucratie dans les Etats de S.M. Sarde la rendait également nécessaire, et le développement de la géométrie et des techniques d'arpentage la rendait possible. La mensuration cadastrale décidée en 1728 et entreprise en 1730 en Haute-Savoie, aux portes de Genève, sur un terrain difficile et contesté, imposait une délimitation plus nette du territoire, ici comme ailleurs.

C'est ainsi que, pour préparer les futurs traités et pour alimenter les négociateurs en arguments et en textes juridiques, Charles-Emmanuel III constitue, par un règlement du 29 janvier 1742, trois *"giunte"* (commissions) permanentes pour les questions de frontières : du côté de la France, des Suisses, notamment du Valais, et de Monaco ; du côté de Genève ; du côté de la République de Gênes. Ces commissions travailleront, en étroite collaboration avec les Archives de la Cour, jusqu'en 1749 pour Gênes, jusqu'au 21 janvier 1752 pour la France, et jusqu'au 29 mai 1752 pour Genève[30]. Mais elles resteront totalement étrangères aux négociations des traités.

Au cours de la négociation très longue et difficile entre le ministre Jean-Joseph Foncet de Montailleur et les envoyés genevois dirigés par Pierre Mussard[31], les Piémontais réussirent assez bien à cacher aux

---

(27) AEG, P.H. 4766/5.

(28) AEG, Plans annexes des traités, n° 1.

(29) Voir sur ce point Elisa MONGIANO, "La delimitazione dei confini dello Stato : attività diplomatica e produzione cartografica nei territori sabaudi (1713-1798)", dans *Studi Piemontesi,* marzo 1991, vol. XX/1, p. 45-56.

(30) Le registre de cette commission relative aux affaires genevoises se trouve à Turin, Archivio di Stato, série *Confini, Giunte,* mazzo 87 (un seul numéro) ; cf. Elisa MONGIANO, art. cit., dans *Studi Piemontesi,* marzo 1991, vol. XX/1, p. 45-56.

(31) Sur l'ensemble de cette négociation, du point de vue genevois, Charles DU BOIS-MELLY, *Histoire anecdotique et diplomatique du traité de Turin entre la Cour de Sardaigne et la Ville de Genève, 1754, avec le précis des négociations secrètes qui ont été les préliminaires,* Genève et Bâle, 1880 ; du point de vue savoyard : César DUVAL, *Les terres de Saint-Victor et*

Genevois la faiblesse de leur propre position et l'importance pour eux de l'enjeu. Il faut se souvenir que le duché de Savoie avait été envahi, voire conquis par les troupes françaises à plus d'une reprise, notamment en 1536, en 1589, en 1630, en 1690-1696, en 1703-1713. Le roi de Sardaigne voulait obtenir la neutralisation de la Savoie. Pour cela, il avait besoin de l'appui des Suisses ; ne pouvant compter sur les cantons catholiques, complètement dépendants de la France, il était obligé de ménager Berne, qui était moins dépendant de sa voisine, par conséquent de faire des concessions à Genève, protégée de Berne. Or, la seule monnaie d'échange dont il disposait était de reconnaître la souveraineté de Genève, ce qu'il n'avait jamais consenti à faire officiellement, malgré la défaite de l'Escalade et malgré les efforts de défense visibles, voire agressifs de la petite république(32). Mais tout espoir de mettre réellement la main sur Genève lui était interdit par l'attitude des Bernois et du roi de France, qui n'auraient jamais toléré une telle rupture de l'équilibre des forces dans cette région. L'abandon de ses prétentions sur Genève ne représentait donc pour le roi de Sardaigne qu'un sacrifice d'amour-propre.

Mais l'administration savoyarde et les ministres piémontais avaient toujours soigneusement entretenu la fiction, et feint de croire que Genève était une ville sujette de Sa Majesté Sarde. C'est ainsi que, en août 1724, la cour de Turin s'était déplacée à Thonon pour accueillir la princesse de Hesse, fiancée du prince royal, qui devait arriver de Morges par bateau. A cette occasion, le gouvernement genevois envoya en députation le syndic Jacob de Chapeaurouge et l'ancien syndic Marc-Conrad Trembley pour participer aux festivités et complimenter le Roi, le prince et la princesse, en réalité pour approcher les ministres piémontais afin de faire valoir les intérêts genevois. Or, on prétendit leur donner pour interlocuteur non pas le ministre des affaires étrangères, le marquis del Borgo, mais celui des affaires intérieures, le comte de Mellarède, comme si la question genevoise était, aux yeux de la cour de Turin, une affaire interne ! Le Conseil de Genève, évidemment, protesta avec respect, mais aussi avec fermeté, contre ce camouflet et cette atteinte à sa souveraineté, qui s'ajoutait à des centaines d'autres depuis le milieu du XVIe siècle(33).

Depuis l'Escalade, la pression savoyarde et piémontaise sur Genève se manifestait par intermittences, tantôt juridique, tantôt diplomatique, tantôt administrative ou même militaire. Dès la peste de Marseille

---

Chapitre dans l'ancien bailliage de Ternier. Communication faite au Congrès des sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy le 25 août 1879, Genève/Saint-Julien, 1880, 40 p. ; Gabriel PÉROUSE, *Les relations de la Savoie avec Genève du XVIe au XVIIIe siècle. Histoire anecdotique,* Belley, 1932 ; J. PALLIÈRE, "Le maître savoyard de la cartographie : Antoine Durieu (1703-1777)" ; in : *Alpes et Bourgogne, Etudes géographiques, Actes du 108e et du 109e Congrès national des Sociétés savantes,* Dijon 1984, Paris, 1985, p. 59-67. Voir encore Catherine SANTSCHI, *Le Traité de Turin de 1754 : des droits seigneuriaux aux frontières modernes,* Hermance, AGEDRI, 1990, 11 p. *(Les publications de l'AGEDRI,* n° 12) ; et enfin Barbara ROTH-LOCHNER, "Discipliner le territoire ou Comment Genève s'accommode de l'héritage seigneurial au XVIIIe siècle", dans *Equinoxe,* n° 11, Lausanne, 1994, p. 129-141.

(32) Ces considérations ressortent assez bien de la correspondance échangée entre la Cour de Turin et ses envoyés en Suisse durant la première moitié du XVIII siècle, à Turin, Archivio di Stato, Materie politiche. Negoziazioni co'Suizzeri, Mazzo 10.

(33) AEG, R.C. 233, p. 342, 11 août 1724, et rapport annexé. Je remercie ici Mme Barbara Roth, archiviste d'État adjointe, qui a attiré mon attention sur cette intéressante affaire.

de 1722, elle se fit plus insistante, avec des mesures vexatoires pour gêner la circulation des biens et des personnes. Les difficultés avec la Savoie devenant aiguës, on se mit en devoir, du côté genevois, de rassembler les arguments juridiques et historiques nécessaires à la résolution de tous ces problèmes — l'histoire et le droit étant, dans la vieille société, étroitement liés. Mais, comme nous l'avons montré ailleurs à plus d'une reprise, le gouvernement de la République ne faisait rien pour encourager les études historiques(34). On commença par un inventaire des titres et droits(35). Puis l'historien et secrétaire d'État Jean-Antoine Gautier, qui avait, alors qu'il était encore professeur, élaboré une importante *Histoire de Genève*(36), et qui travaillait aussi à une nouvelle édition, annotée, de l'*Histoire de la Ville et de l'Estat de Genève* du Lyonnais Jacob Spon(37), se chargea de rédiger un *Traité historique sur les Terres de Saint-Victor et de Chapitre*, qui fut présenté au Conseil le 10 mars 1727(38). Dans ce gros manuscrit, resté inédit, Gautier décrivait la formation des temporels de Saint-Victor et du Chapitre de Saint-Pierre, puis la manière dont les comtes de Genève, puis les ducs de Savoie, avaient grignoté les droits seigneuriaux des deux communautés ecclésiastiques, et énumérait toutes les "usurpations" dont ils s'étaient rendus coupables. Le but avoué de l'opération était de donner au gouvernement genevois, au moment où la négociation allait commencer, "une idée juste et précise des droits qu'elle [la République] y a, pour être en état de prendre dans ces sortes de délibérations le parti le plus convenable au bien de l'Etat"(39).

Il faut d'ailleurs remarquer que le roi de Sardaigne s'était également mis en situation de connaître ses droits, en faisant élaborer, en 1715, par le président de Lescheraine, une *Nouvelle Relation des Droits, Abus, Usurpations, Entreprises et attentats de Genève en Savoye. Au prejudice de la Relligion, de la Souveraineté, de la Jurisdiction des Vassaux de Sa Majesté, des tailles qui luy sont deuës, de ses Gabelles et autres, dans laquelle sont rapportés les Edits, Reglements, Arrêts, Ordonnances, Procedures, Informations, autres titres et Memoires*(40), ainsi qu'un inventaire très détaillé de la série *Ginevra* des Archives de Cour(41), inventaire qui est en quelque sorte le "négatif" de l'inventaire des titres et droits genevois établi par Pierre Mussard. Ainsi, c'est bien à tort que les historiens s'imaginent parfois pouvoir élaborer un discours historique objectif en

---

(34) Catherine SANTSCHI, *De l'Escalade à la Révocation de l'Edit de Nantes. La censure à Genève au XVIIe siècle*, Genève, 1978, p. 72-75 ; EAD., "Jacques Godefroy historien de Genève", dans *Jacques Godefroy (1587-1652) et l'Humanisme juridique à Genève. Actes du Colloque Jacques Godefroy*, éd. par Bruno SCHMIDLIN et Alfred DUFOUR, Bâle et Genève, 1991, p. 81-113 ; EAD., "Jacob Spon et l'histoire de Genève", dans *Jacob Spon. Un humaniste lyonnais du XVIIe siècle*, textes réunis sous la direction scientifique de Roland ETIENNE et Jean-Claude MOSSIÈRE, Paris et Lyon, 1993, p. 145-180.

(35) Voir ci-dessus.

(36) Présentée au Conseil le 5 septembre 1713 (AEG, R.C. 212, p. 435-436).

(37) Qui parut en 1730, après la mort de Jean-Antoine Gautier (Jean-Daniel CANDAUX, "Introduction" à Jacob SPON, *Histoire de Genève*, réimpr. de l'éd. de Genève, 1730, Genève, Slatkine, 1976, t. I ; C. SANTSCHI, "Jacob Spon...", art. cit. à la note 34, p. 166-179).

(38) AEG, R.C. 226, p. 111 ; Mss. hist. 176.

(39) AEG, Mss. hist. 176, p. 1.

(40) Turin, Archivio di Stato, Ginevra, Categoria a, mazzo 3e, *da Inventariare*. L'ordre du roi est daté du 11 septembre 1715, l'ouvrage lui-même de 1717.

(41) Qui est toujours la base des recherches sur Genève aux Archives de Turin.

restant "collés" aux archives, créées par des juristes partiaux pour des politiques également partiaux.

Durant la négociation, âpre et difficile, tout est matière à conflit. La mensuration cadastrale de Savoie, entreprise en 1730 sur une base entièrement nouvelle(42), est une source d'inquiétude pour les autorités genevoises. Il y a des échanges assez aigres sur le terrain entre les émissaires genevois et les géomètres savoyards(43). A titre préventif, la Chambre des Fiefs remet des documents délimitant le territoire genevois aux fonctionnaires des châtellenies savoyardes limitrophes(44). Par la suite, cependant, le commissaire général genevois verra tout le parti qu'il peut tirer d'une collaboration avec les géomètres savoyards. En 1736, il fait l'acquisition de copies des "mappes" sardes récemment établies, avec les indispensables registres de numéros suivis, "à très bon marché", dit-il(45). Il fera débiter ces grands plans en feuilles plus petites, qui sont reliées en volumes sur le modèle genevois(46).

Les enjeux religieux du futur traité ne sont pas minces : les descendants de Philibert-Emmanuel n'ont pas oublié le vœu fait par leur ancêtre d'éradiquer le protestantisme de leurs Etats et de Genève. Ainsi, dans la négociation où, du côté savoyard, on multiplie les pressions de toutes sortes, les mesures contre les étrangers protestants des terres de Saint-Victor et Chapitre, prises en 1752(47), ont un double objectif : au premier degré, il s'agit simplement d'affaiblir la Réforme par un commencement d'"épuration religieuse", pour ainsi dire ; au second degré, il s'agit d'obliger les Genevois à réagir, éventuellement pour céder sur un autre point.

Car la négociation, et surtout le destin ultérieur des terres qui seront finalement cédées au roi de Sardaigne, montrent bien l'ambiguïté de la question religieuse au Siècle des Lumières : les terres et les populations protestantes étaient plus riches que les catholiques. Moins handicapée que dans les paroisses savoyardes par les innombrables fêtes religieuses chômées dont les gouvernements "éclairés" s'efforçaient de diminuer la fréquence, l'activité économique était beaucoup plus vigoureuse dans les villages et les territoires contrôlés par Genève. En éliminant la Réforme des terres qu'il revendiquait, le roi de Sardaigne ou ses ministres savaient qu'ils risquaient d'appauvrir leurs Etats. Ils le savaient si bien qu'en 1786, lorsqu'on créa la ville de Carouge, on lui donna une large liberté religieuse, malgré les vives réserves émises par l'évê-

---

(42) Voir Max BRUCHET, *Notice sur l'ancien cadastre de Savoie,* Annecy, 1896, 80 p. (extrait de la *Revue Savoisienne*) ; Paul GUICHONNET, "Le cadastre savoyard de 1738 et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociales", dans *Revue de géographie alpine,* t. XLIII, 1955, p. 255-298 ; Ivan CADENNE, Paul DUFOURNET, Louis-Jean GACHET [et al.], *Le cadastre sarde de 1730 en Savoie,* Chambéry, Musée savoisien, 1981, 244 p. (catalogue d'exposition).

(43) Par exemple AEG, P.H. 4574.

(44) Par exemple AEG, Plan en portefeuille 12.

(45) AEG, R.C. 237, cahier relié entre les p. 20 et 21 (rapport annuel du commissaire général, présenté le 12 janvier 1737) ; cf. aussi R.C. 239, cahier relié entre les p. 28 et 29 (rapport annuel du commissaire général, présenté au Conseil le 10 janvier 1739).

(46) Ces volumes ont été intégrés à la série du cadastre genevois antérieur à 1798 (AEG, cote Cadastre B).

(47) AEG, P.H. 4786.

que de Genève-Annecy, pour procurer à la nouvelle fondation toutes ses chances de devenir la rivale économique de Genève..

Plusieurs détails de la négociation montrent que les parties en présence ne parlaient pas la même langue : les Genevois, surtout Pierre Mussard qui avait été commissaire général et connaissait à fond les titres des archives genevoises, se référaient aux anciens documents attestant les droits seigneuriaux divers exercés par la République sur les terres de Saint-Victor et Chapitre. Les négociateurs piémontais, en revanche, qui voulaient un traité global, cherchaient à simplifier les choses et à se placer sur un terrain rationnel — et non historique — où ils se sentaient plus à l'aise.

Longuement négocié, recherché et voulu depuis plus longtemps encore, le traité de Turin du 3 juin 1754 établit donc de véritables frontières territoriales entre le duché de Savoie et la ville de Genève. Il marque une étape importante dans l'histoire de la République. Par lui, en effet, le roi de Sardaigne reconnaît enfin l'indépendance et la souveraineté de Genève, moyennant une somme de 250.000 écus et des échanges de territoires où l'ancien ennemi héréditaire s'est taillé la part du lion(48).

La République abandonnait ses droits sur une série de villages : Carouge, où le successeur de Charles-Emmanuel III, Victor-Amédée III, devait réaliser son rêve de fonder une ville rivale de Genève, Veyrier, Bossey, Landecy, Onex, Lancy, Avusy, Villette, Presinge. En échange, Genève recevait la pleine souveraineté sur des villages ayant appartenu à Saint-Victor ou au Chapitre : les terres de Cartigny, La Petite Grave, Epeisses, dans la Champagne, et Grange-Canal, Vandœuvres, La Belotte et Gy. On réglait ainsi l'inextricable enchevêtrement des droits de juridiction ou des droits fiscaux exercés dans les anciennes terres de Saint-Victor et du Chapitre, du côté de Genève, et inversement par l'ordre des Saints Maurice et Lazare dans les terres de la Commanderie de Saint-Jean, du côté sarde. Des dispositions annexes accordaient aux habitants ayant changé de souveraineté le libre exercice de leur religion pendant vingt-cinq ans.

Le roi de Sardaigne réussit à imposer à Genève, par le traité de Turin du 3 juin 1754, des limites relativement étroites, mais sûres. La République avait certainement sacrifié beaucoup de droits à sa sécurité. Elle avait dû notamment abandonner le village de Carouge, mais obtenait une bande de territoire sur la rive gauche de l'Arve qui devait suffire à assurer sa protection et permettre la gestion du passage par le pont d'Arve et celle du cours de la rivière jusqu'à la Jonction.

En vertu de l'article XI du traité de Turin : "Tous les titres, terriers et documents concernant les choses respectivement cédées seront remis de bonne foi le plus tôt que faire se pourra, de même que ceux qui peuvent intéresser les sujets du Roi", Genève dut en outre céder à S.M. Sarde plus de 600 titres concernant les anciennes terres de Saint-Victor

---

(48) L'exemplaire genevois du traité est conservé aux AEG, P.H. 4802 ; texte imprimé dans les *Traités publics de la Royale Maison de Savoie avec les puissances étrangères...*, éd. cit., t. III, Turin, 1836, p. 150-156 ; procès-verbal de limites et autres pièces annexes *ibid.*, p. 157-165 ; trois versions imprimées à Genève sont décrites par Emile RIVOIRE, *Bibliographie historique..., op. cit.*, t. I, n° 600-602.

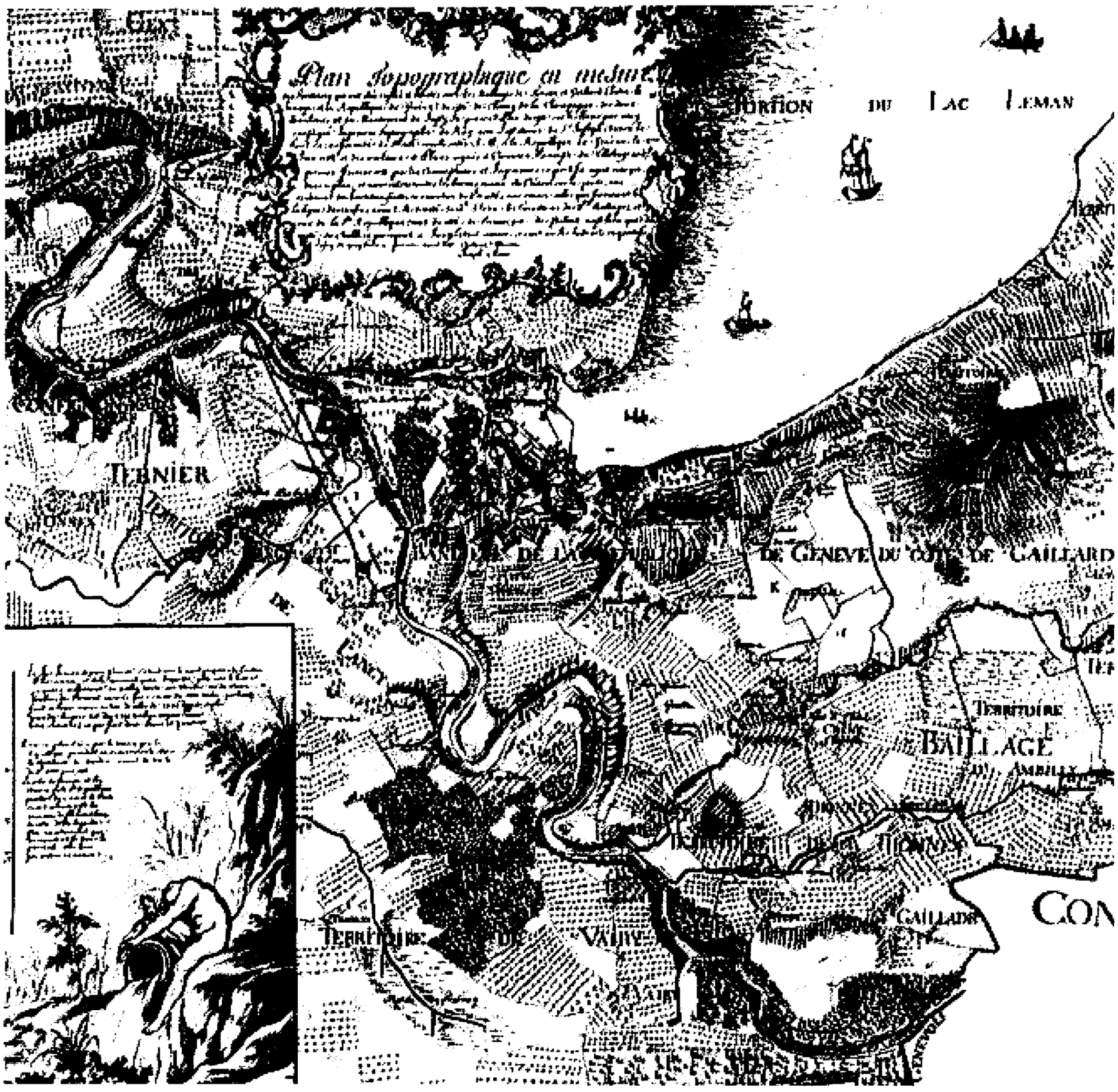

Fragment de la carte de délimitation du traité de Turin de 1754,
montrant le secteur de la future ville de Carouge,
dessinée sous la direction du cartographe savoyard Antoine Durieu
et datée du 1er avril 1756

Genève, Archives d'Etat, Plan annexe des Traités, n° 4

et du Chapitre[49], qui ont aujourd'hui disparu[50]. L'inventaire des titres cédés ne fait pas mention des huit volumes du bullaire de Félix V, qui se trouvaient aussi aux Archives de Genève et sont aujourd'hui aux Archives d'Etat de Turin, car il s'agit d'un cadeau fait à Charles-Emmanuel III avant la signature du traité, pour faciliter la négociation, qui se déroulait avec difficulté[51].

Ces deux traités constituent donc l'amorce de la Genève moderne, par la constitution d'un territoire sur lequel elle était désormais souveraine, au lieu de collectionner des droits de juridiction disparates sur divers villages. C'est ainsi que la Seigneurie est devenue une véritable République souveraine, reconnue comme telle sur le plan international.

Les conséquences de cet événement capital sur la vie intérieure de Genève sont multiples : modernisation de la pensée politique et de l'administration ; perte de la cohésion intérieure de la population, qui n'est plus mobilisée par le danger extérieur, par exemple. Il faudrait un livre pour décrire ce processus, livre qui viendrait s'ajouter à tout ce que l'on a déjà écrit sur ces traités. Il faudrait aussi s'interroger sur les conséquences profondes du traité de Turin de 1754, sur les mentalités dans l'Etat savoyard et dans les futures Communes réunies. Peut-être aurons-nous suscité quelque vocation de chercheur, sur ces vieux sujets auxquels l'évolution récente de la notion de frontière donne une actualité nouvelle.

Catherine SANTSCHI.

---

(49) Inventaire aux AEG, Affaires étrangères, Savoie, n° 28.

(50) Raoul-F. CAMPICHE, "Le Traité de Turin du 3 juin 1754 et les Archives de Genève", dans *La Revue savoisienne*, t. LV, 1914, p. 194-204.

(51) Historique de ce fameux bullaire par Elisa MONGIANO, *La cancelleria di un Antipapa. Il Bollario di Felice V (Amedeo VIII di Savoia)*, Torino, 1988, p. 5-20 (*Biblioteca Storica Subalpina* CCIV).

Quelques lettres inédites de Camille Dunant

(suite) (*)

L'année dernière, j'ai esquissé à grands traits les étapes de la vie de Camille Dunant. Il faut rappeler qu'il fut :

Sous le gouvernement sarde :

Juge-adjoint au tribunal civil d'Annecy. Substitut du procureur du Roi près le Conseil d'Intendance. Conseiller d'Intendance. Proviseur des études de la Province du Genevois.

Sous le gouvernement de la République :

Vice-Président du Conseil de Préfecture de la Haute-Savoie. 1er adjoint au Maire d'Annecy, Louis Boch. Conseiller général du canton d'Annecy-Sud de 1891 à 1895. Président de l'Académie Florimontane pendant... 40 ans. Président-fondateur de la section d'Annecy du Club Alpin Français. Président-fondateur du Syndicat d'Initiative d'Annecy.

Il tenait de son père, le peintre Prosper Dunant, artiste de talent, un don d'observation qui se manifesta, non par le pinceau, mais par la plume. S'il ne fut jamais peintre, il fut un écrivain. Il aurait pu, journaliste, être un excellent chroniqueur de la vie annécienne. D'un œil perçant, doué d'un humour quelque peu grinçant, il ne ménagea pas ses concitoyens et brossa, dans ses lettres privées, le tableau vivant de la vie d'Annecy durant cette attachante fin du XIXe siècle.

Gérard LOUCHET.

EN VOYAGE A VENISE

A sa sœur Clotilde, Venise, le 1er octobre 1850

"... Ma jambe gauche rivalise d'ardeur avec ma jambe droite sur les dalles de Venise ; je ne sais vraiment à laquelle des deux donner la préférence. Depuis mon départ de Milan j'ai visité successivement Bergame, Brescia, Peschiera et Vérone. Pour connaître un peu cette dernière ville et ne pas perdre de temps, nous avons voyagé de nuit afin d'y arriver avec le soleil, qui par parenthèse ne nous a presque pas quittés depuis Genève. A midi nous avions vu, mon compagnon et moi, tout ce qu'il y avait de plus remarquable dans Vérone : les fortifications, le palais de Radeschi, les Arènes qui sont un des beaux restes de l'antiquité romaine en Italie, et le château des anciens ducs, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. De cet endroit nous avons pu facilement découvrir les champs de bataille des armées italienne et autrichienne tels que Somma Campagna et Sainte Lucie. Le jour même de notre arrivée à Vérone nous avons pris le chemin de fer, et en quelques heures nous nous sommes

---

(*) Voir la *Revue Savoisienne* n° 133 (1993), pp. 81 à 92.

trouvés transportés à Venise comme par enchantement, après avoir traversé le fameux pont des lagunes d'une longueur de plus d'une demie lieue, et qui relie Venise à la terre ferme. Lorsque l'on se trouve suspendu sur ce pont sur lequel on court avec une vitesse effrayante, et que de chaque côté l'on voit la mer s'étendre à perte de vue, on ne sait vraiment si l'on est en chemin de fer ou en bateau à vapeur. Aussitôt que l'on a mis pied à terre, on jouit d'avance du plaisir que l'on aura à faire quelques pas sur quelque chose de plus solide, de plus ferme que ce diable de pont sans fin. On est bien vite détrompé dans son attente.

Près du seuil de la porte du débarcadère se trouvent un quai et une foule de conducteurs qui vous crient dans toutes les langues : "Dépêchez-vous, Messieurs les voyageurs, les omnibus vont partir." Et alors on cherche des yeux l'informe voiture qui est connue sous le nom d'omnibus dans tous les pays, et l'on ne voit venir ni voiture, ni chevaux, rien enfin qui ressemble à un omnibus ; on se récrie ; alors on demande où se trouve le véhicule en question. "Mais le voilà, Monsieur. Ecco, ecco lo" vous dit-on, en vous indiquant une gondole à plusieurs compartiments dans laquelle on entasse les nouveaux débarqués avec leurs parents pour les conduire ensuite à leurs hôtels respectifs. La gondole est le seul genre de locomotion qui existe à Venise. Voici tantôt quatre jours que je parcours cette ville qui ne ressemble en rien à toutes les villes que j'ai vues jusqu'à présent, et je n'ai aperçu encore d'autres chevaux que ceux en bronze qui existent sur la Place St Marc, et qui n'ont jamais voyagé qu'en bateau et en char. Les canaux sont les rues de Venise ; on les balaye comme tels chaque matin. Les rues de la terre ferme ne méritent pas ce nom ; ce sont des passages tellement étroits pour la plupart qu'en étendant les bras on peut toucher les maisons de chaque côté. L'étranger qui parcourt les sinuosités sans fin de ces passages manque d'air et d'espace, il ne reprend un peu haleine qu'en traversant les nombreux ponts jetés sur les canaux ou sur les rues.

Cependant il y a dans Venise quelques belles places. La Place St Marc est vraiment remarquable. Par la disposition de ses portiques et l'ensemble de son aspect elle a quelque analogie avec le Palais Royal de Paris. Mais si on l'examine avec attention et dans ses détails on s'aperçoit qu'elle a un cachet, une physionomie à part. Le style oriental de l'Eglise St Marc, qui ressemble plutôt à une mosquée qu'à une église, pourrait faire croire à l'étranger qu'il est sur les bords du Bosphore. Toutes les principales curiosités de Venise sont pour ainsi dire réunies sur la Place St Marc et sur la place voisine qu'on appelle la Piazetta. C'est là que se trouvent le Palais des Doges, les plombs, l'hôtel de la Monnaie, le Palais Impérial, la galerie de tableaux, le lion ailé et la statue de St Marc. Nous avons déjà visité tout cela, ainsi que quelques-unes des îles qui environnent la ville..."

SCÈNES DE LA VIE ANNÉCIENNE

Annecy, le 29 décembre 1886

A Emile LAEUFFER

"... Je serais très désireux de te donner quelque nouvelle un peu fraîche de l'extérieur ; je n'en ai que de flétries, que tu connais sans doute. Si tu as lu des journaux du cru, ton cœur d'Annécien a dû s'émouvoir aux éloges dithyrambiques qu'ils ont prodigués à tous ceux qui ont joué un rôle quelconque dans la soirée artistique donnée en faveur des inondés. Certainement tout le monde a fait preuve de bonne volonté dans cette circonstance : acteurs, auditeurs et spectateurs, tous inspirés par la charité. M. Fesneau a montré, à deux reprises, qu'il savait jouer très agréablement du violoncelle. Charles Ruphy a fort bien chanté une chansonnette comique : il a l'aplomb de sa mère et un véritable talent mimique ; il réussit surtout dans les rôles de niais : son genre de figure s'y prête. Il est fâcheux qu'il ait un peu d'hésitation dans le débit, la mémoire lui fait probablement un peu défaut. Toutes les sociétés chorales s'étaient réunies sous le sceptre de M. Ritz. Des sociétés chorales qui se mettent d'accord, c'est aussi rare qu'édifiant. Quel dommage que des gens qui font preuve de tant de dévouement n'aient pas plus de voix et pas plus de goût. Ils ouvrent tous un large bec et ne laissent tomber qu'un maigre filet de voix.

Le parterre, qui vit heureusement content de peu, les applaudit avec enthousiasme et tout le monde est satisfait. Si le parterre annécien aime la musique, quelle qu'elle soit, il préfère encore la danse telle quelle. La société de gymnastique, qui est toujours en veine depuis quelque temps, avait imaginé de donner un ballet de moissonneurs. A cet effet, elle s'était armée de faulx ; elle avait choisi un certain nombre de jeunes filles entre les mains desquelles elle avait mis des rateaux. Elle a détaché de la musique du régiment deux clarinettes, un cornet à piston, un ophicléide qui se sont mis à jouer une certaine polka bien connue dans les bals publics, et aussitôt garçons et jeunes filles de polker à l'envi, levant simultanément la patte, les garçons en fauchant, les jeunes filles en ratissant. Pendant une demi-heure, ils ont exécuté, au son de la même ritournelle, des figures de contredanse avec le même pas de polka, avec gestes saccadés de marionnettes, et un sérieux solennel. On aurait dit qu'ils se livraient à une danse religieuse, en l'honneur de Madame Cérès. En dépit de leur gravité, moissonneurs et moissonneuses ont donné aux spectateurs avisés un spectacle fort désopilant, dans une figure où ils se poursuivaient en polkant à la file indienne. Comme on avait oublié de leur apprendre qu'on doit tenir la pointe du pied basse en dansant, tous la dressaient à qui mieux mieux ; de sorte qu'ils avaient l'air de se donner des coups de pied quelque part, avec accompagnement de musique.

Le parterre et le paradis ont été on ne peut plus satisfaits de ce billet. La toile baissée, ils ont rappelé les danseurs, avec des trépignements d'enthousiasme, et les coups de pied ont recommencé de plus en plus fort, au son des clarinettes. C'est le peuple souverain qui applaudit le peuple souverain. Cela se comprend.

Autre comédie. Tu sais qu'il existe dans la colonie une collection de dames d'un certain âge dont la principale occupation consiste à potiner. On dit que Mme Fesneau, dont les moustaches sont célèbres, serait le chef de la bande. S'étant aperçue que Madame Prieur avait obtenu un certain succès par ses soirées, dans la population d'Annecy, elle se serait dit un jour : il faut que cela finisse ; et retroussant sa moustache elle aurait répandu ce bruit dans le public annécien : "Vous croyez, aurait-elle dit confidentiellement à une annécienne pour le faire répéter, vous croyez au bon accueil, aux chatteries de Mme la Trésorière : détrompez-vous, Madame Prieur se moque de vous. Elle a chez elle une collection de poupées et de pantins représentant les dames et les messieurs d'Annecy. Le soir, en famille, elle donne une représentation à son mari et à ses filles, agitant dans ses mains ses marionnettes et imitant la voix, les gestes des divers personnages de la société d'Annecy qu'elle reçoit ; elle redit leurs phrases ridicules, leurs intonations traînantes." Que Mme Prieur se moque de quelques personnes de sa société, dans l'intimité, cela n'est pas impossible, c'est même probable. Elle fait ce que tout le monde fait. Mais qu'elle tienne à domicile un théâtre de Guignol pour amuser son mari et l'édifier sur les ridicules d'autrui, cela paraît vraisemblable ; il les voit sans qu'on les lui montre."...

Ton vieux oncle.

POLITIQUE NATIONALE ET LOCALE

Annecy, le 12 juillet 1893

A Emile LAEUFFER

"Nous avons été en outre péniblement surpris, en lisant dans les journaux que les Parisiens n'avaient pas encore renoncé à la mauvaise habitude d'élever des barricades dans les rues au mois de juillet. Eux qui ont l'esprit si inventif, ils n'ont rien trouvé de plus nouveau pour faire de l'opposition au pouvoir, qu'ils ne peuvent battre directement dans la personne du Préfet de Police et des Ministres, que de renverser des omnibus et de les arroser de pétrole. Cela me rappelle les gamins d'Annecy qui détruisaient à grands coups de marteaux, le Vendredi Saint, des poutres vermoulues qui représentaient les Juifs. Dans la prochaine représentation qu'ils donneront à Paris et à l'Univers, les socialistes de Paris se procureront probablement un Préfet de Police et quelques agents qu'ils feront rôtir dans un omnibus en les arrosant de pé-

trole. Sauf dans quelques coins privilégiés qui ont le bonheur de posséder des municipalités socialistes, la province paraît assez tranquille.

Annecy n'est un peu agité que par les insinuations de M. Cathiard, qui, n'ayant pas réussi à vendre à l'économe de l'hôpital du café avarié, alors qu'il faisait partie de la Commission administrative de cet établissement, a donné à entendre au Conseil Municipal que la Commission spéculait sur les fournitures de blé. Sommé de se rétracter sous peine d'être traduit en justice, il s'est exécuté. Dans la séance du Conseil où ces palinodies avaient lieu, Médicinet a prononcé un des plus remarquables discours de son répertoire, à l'occasion du choix de l'emplacement du Lycée de jeunes filles. Ne pouvant se consoler de leur départ de sa maison, il fait des efforts au nom de l'intérêt général pour retarder le plus longtemps possible le choix du terrain qui serait ou le Clos des Marquisats de ton père, ou l'emplacement appartenant à la Manufacture d'Annecy & Pont à St Joseph. Dans son discours, Médicinet nous a appris qu'il avait empêché le choléra de venir à Annecy ; on s'est demandé si le choléra n'avait pas eu peur d'être empoisonné par le souffle du docteur..."

Ton oncle,
C. Dunant.

SUR UN ENTERREMENT CIVIL

Annecy, le 2 juin 1894

A Emile LAEUFFER

"... Si tu es abonné à ces deux feuilles de chou qui s'appellent *L'Industriel* et *Les Alpes*, tu auras vu que j'ai été mêlé à une polémique qui n'avait pas le sens commun, dirigée contre M. Boch, à propos de la sépulture de mon ami Lièvremont. Ce dernier ayant été frustré de l'héritage d'un oncle par le Chanoine Ruffin, avait conçu une haine irréductible contre le clergé. Faisant ce raisonnement faux qui consiste à conclure du particulier au général, il enveloppait tous les prêtres dans la haine qu'il avait vouée au Chanoine Ruffin. Malgré toutes les instances qui lui ont été faites pendant sa maladie, il a constamment refusé les secours de la religion, comme il avait refusé les secours de la médecine. Ayant été malheureux toute sa vie, il considérait la mort comme une délivrance des maux et des ennuis inséparables de la solitude et de la vieillesse. Quoiqu'il fût anticatholique, il n'était pas pour autant athée et libre-penseur. Aussi, pour empêcher les manifestations que les sociétés de la libre-pensée se proposaient de faire à sa sépulture, qu'il avait voulu simplement civile, il avait eu la singulière précaution de commander lui-même son cercueil et le drap mortuaire qui devait le recouvrir.

Désireux d'exécuter les volontés du défunt, son héritier, M. Perrier, de Chambéry, dont il avait tenu la fille sur les fonts baptismaux, avait fixé la sépulture à 5 heures du matin. M. Perrier avait adopté cette heure matinale dans la pensée d'éviter les manifestations auxquelles les libres-penseurs devaient se livrer autour du cercueil ou sur la tombe de son ami. *Les Alpes* qui poursuivent une campagne contre M. Boch, qu'on veut faire sauter aux élections prochaines, ont pris prétexte de cette disposition de M. Perrier pour la rejeter sur le dos du Maire, "ennemi de la liberté et des sépultures civiles, etc, etc." M. Boch qui n'avait appris la sépulture de Lièvremont que lorsqu'elle était faite, a mis en demeure *Les Alpes* de se rétracter, ce qu'elles ont été contraintes de faire devant la menace d'un procès. Le journal officiel de la préfecture ne devant jamais avoir tort, il a rejeté sur l'Adjoint au Maire la responsabilité de la fixation de l'heure à 5 heures du matin, qu'il considérait comme un "scandale". J'ai répondu aux *Alpes* qui ont été obligées de faire machine arrière et de reconnaître que c'était M. Perrier qui avait fixé l'heure de 5 heures du matin, en sa qualité d'héritier du défunt, le choix de l'heure de la sépulture lui appartenant.

Dans une lettre que *Les Alpes* n'ont pas voulu publier sous le prétexte qu'elle attaquait des tiers, M. Perrier leur disait brutalement :

"J'ai reçu la visite d'un nommé Daniel qui s'est présenté à la maison mortuaire, ivre comme une huître, se disant délégué de M. le Commissaire de Police, et demandant à visiter les papiers de M. Lièvremont. M. Daniel ne justifiant d'aucun mandat du Commissaire Central, je l'ai mis simplement à la

porte. Votre lettre contre M. Boch est un tissu de calomnies et de mensonges. C'est l'œuvre d'un sectaire. C'est moi et moi seul qui ai fixé l'heure de la sépulture de M. Lièvremont comme j'en avais le droit. M. Daniel représente les libres-penseurs d'Annecy ; ils sont fort mal représentés."

A la Préfecture on avait cru que c'était moi qui avait fixé l'heure des obsèques, trompé par le récit du Commissaire de Police qui perd la tête dès qu'il s'agit de francs-maçons ou de libres-penseurs. Pour ne pas être distancé par ces derniers qu'on croyait assez vertueux pour se lever avec l'aurore, le Secrétaire Général avait organisé une manifestation destinée à me donner une leçon de libéralisme. Il avait convoqué les Conseillers de Préfecture, le ban et l'arrière-ban des scribes et des pharisiens, pour aller déposer, à 2 heures après-midi, une couronne sur la tombe de ce "cher" Greffier du Conseil de Préfecture que personne, sauf Simon le Magicien, n'avait visité pendant les trois ou quatre mois qu'avait duré sa maladie. Les bonnes femmes qui avaient vu cette caravane préfectorale précédée d'une couronne, disaient dans leur patois : "A la Préfecture c'font des interramins sans mô." Ces messieurs ont été un peu sots lorsqu'ils ont appris par la polémique des journaux qu'ils faisaient fausse route, et que c'était un ancien employé des bureaux de la Préfecture qui les avait mis en demeure de manifester leur attachement pour ce cher Lièvremont en accompagnant sa dépouille à "5 heures" du matin.

J'avais dit à plusieurs personnes, pour qu'on le répétât au Secrétaire Général, que si cette polémique l'amusait j'étais prêt à la recommencer, étant libre et indépendant et n'étant pas même l'esclave du suffrage universel. Si la petite guerre avait continué, je me proposais de soutenir cette thèse que la peur faisait tous ses mouvements. J'aurais cité des passages de la lettre de Perrier, dont il m'avait envoyé une copie, entre autres celui dans lequel il racontait que M. Lièvremont lui avait déclaré, à son lit de mort : "qu'il ne voulait pas de libres-penseurs à son enterrement, attendu que c'étaient des *farceurs* qu'il méprisait profondément !"

Dernièrement, je me suis trouvé en présence du Secrétaire Général dans une séance de révision ; il est venu à moi, comme si de rien n'était, et me prenant par dessous le bras, il m'a fait le singulier reproche de ne lui avoir pas proposé de faire partie du Club Alpin ! Il a cru me prendre par mon faible. "Farceur !" (Tout ceci entre nous). Il ne faut pas être étonné qu'un Secrétaire Général soit terrorisé par l'ombre d'un ivrogne libre-penseur, et suspende le traitement du fils Siccardi, successeur de Lièvremont, parce qu'il a lâché le cortège qui faisait un enterrement posthume en blanc, chose qui lui avait paru, comme à beaucoup d'autres, bizarre. Quand on songe que des hommes de la trempe de M. Casimir Périer ont pu interdire aux fonctionnaires de prendre part aux fêtes essentiellement patriotiques et nationales de Jeanne d'Arc par la crainte des francs-maçons et des libres-penseurs, on ne doit pas être surpris qu'un Secrétaire Général en ait peur. Nos ministres ont renié une héroïne qui est l'incarnation du patriotisme français. Ils ont joué dans une certaine mesure le rôle de l'évêque Cauchon. Ce sont, comme disait je ne sais plus quelle dame, ce sont de petits "Cauchons"..."

D'UNE EXCURSION A ENTREVERNES A UN INCIDENT DE BRASSERIE

Annecy, le 30 juillet 1894

A Mme Emile LAEUFFER,
Sa nièce

"... J'ai essayé hier mes forces en faisant une excursion autour de la Montagne d'Entrevernes. C'était un voyage obligatoire. J'avais des affaires à régler à Doussard, à Arnand, à Marceau, à La Sourdaz, à Lathuille et à Entrevernes. Toucher la main à des fermiers qui ne paient pas ; trouver un entrepreneur pour l'exécution du sentier de la Tournette ; arrêter les réparations pour la ferme de La Sourdaz ; et faire une enquête sur deux projets de chemin dans la traverse d'Entrevernes.

Je me suis embarqué sur l'Allobroge à huit heures du matin, et, sauf une heure destinée au repos et à un modeste dîner, j'ai marché depuis 9 heures et

1/2 du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, sans être trop fatigué, et cependant j'ai dû gravir le sentier rocailleux de Lathuile à Entrevernes par le soleil d'une heure après-midi. Alphonse m'attendait avec le break à Fargy ; le ciel qui n'était taché que par quelques nuages errants, s'est couvert tout à coup sous l'action d'un vent violent qui soulevait des trombes de poussière. Nous sommes partis quand même, et dans la plaine de Saint-Jorioz nous avons été assaillis par une véritable tempête accompagnée de grêle. Alphonse avait beaucoup de peine à maintenir le cheval au milieu du chemin, il était aveuglé par la poussière et les grêlons ; heureusement que tout ce qui enrage ne dure pas, comme dit le proverbe ; nous n'avons été arrêtés que par un ou deux arbres qui s'étaient abattus sur la route. Nous sommes arrivés sains et saufs à la maison. Je suis allé me coucher à l'heure des poules qui n'ont pas de petits journaux à lire. Il y a bien longtemps que je n'ai pas aussi bien dormi. Après cette épreuve, j'espère encore accompagner toute la famille dans quelques excursions de montagne, si ma sciatique, qui se réduit actuellement à des fourmillements, veut bien rester dans le statu quo. C'est je crois tout ce que je puis lui demander raisonnablement.

"Il n'y a rien de bien nouveau sous le soleil d'Annecy. Ses habitants continuent à se nourrir, dans une certaine mesure, de poussière de bicyclettes et du son des cafés-concerts, le tout arrosé de bière et d'absinthe. La prima donna du Café Favre, qui est fréquenté par les avocats, les avoués et les huissiers, a donné lieu à un conflit entre ces Messieurs et le Commissaire de Police. Ce dernier lui avait fermé le bec, parce qu'il prétendait qu'elle insultait les clients et leurs épouses ; lorsqu'ils ne mettaient rien dans la soucoupe de quête, elle leur disait : "Quand on n'a pas le sou, on reste chez soi, on ne vient pas au café." Elle apostrophait aussi les dames : "Comment, s'écriait-elle, vous couvrez vos chapeaux de fleurs, et vous n'avez pas deux sous à donner à une artiste." L'une des dames ainsi interpellées ayant riposté en termes énergiques, la prima donna lui avait lancé un coup de pied. Le père Paccard, l'auteur du bourdon du Sacré-Cœur, témoin de cette voie de fait et légèrement *émèché*, avait témoigné son indignation et sonné le signal d'un combat contre les artistes, par des cliquetis de verre et des éclats de parole. Le mari de la prima donna avait pris fait et cause pour sa femme ; on était sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'un agent de police intervint qui mit le holà, et apaisa cette tempête dans un verre de vin blanc mêlé d'absinthe.

Le Commissaire de Police ayant entendu son subordonné, jugea à propos d'interdire des concerts donnés par des femmes qui injuriaient les auditeurs des deux sexes et ruaient comme des mules mal élevées. Cette mesure fut considérée comme tyrannique par M. Favre le propriétaire du café : dans un siècle de liberté, on doit avoir le libre exercice de sa langue et de ses pieds. Il me saisit comme représentant du Maire, qui est aux eaux de Vichy, d'une protestation signée de tous les avocats, avoués et huissiers qui consomment des bocks et de l'absinthe chez M. Favre. On me demandait de lever l'interdit de M. le Commissaire, attendu que la susdite prima donna, dont ils avaient pu apprécier le talent, s'était toujours conduite d'une manière très convenable. Ce certificat de bonne conduite était sujet à caution. Comme les spectables et les honorables avoués et huissiers ne contestaient pas l'existence des coups de pied de la fin, et qu'il fallait faire respecter le principe de l'autorité, j'ai pris une décision à la manière de feu Salomon. J'ai maintenu la détermination de M. le Commissaire de Police contre la femme qui ruait, et j'ai autorisé M. Favre à faire venir des artistes plus posés. On les attend encore.

Vous voyez par cette petite histoire que le vent de l'anarchie souffle jusqu'à Annecy. Où allons-nous ?..."

PUBLICITÉ TOURISTIQUE

Annecy, le 4 janvier 1895

A Emile LAEUFFER,

"... Je travaille en ce moment, dans la limite de mes forces, à faire de la réclame en faveur d'Annecy et de ses environs, au moyen d'articles insérés dans les guides et les albums qui se publient à Paris, à Lausanne et à Nice. Je

pousse aux dessins. L'image, le "chromo", affiché dans les gares des chemins de fer, dans les grands hôtels, voilà le dernier mot de la réclame. En dehors de son journal on ne lit plus de livres sérieux. Il faut donc parler aux yeux, pour être entendu. Nous allons avoir une grande affiche avec toutes les couleurs de l'arc-en-ciel représentant le château, le lac d'Annecy et la Tournette. Nous avons déjà une carte d'Annecy et de ses environs éclairée à 45 degrés, faisant très bien ressortir la hauteur des montagnes et la profondeur des vallées, dressée par M. Pilinsky, gendre de l'ancien juge Brunier. M. Pilinsky est employé comme dessinateur à la Compagnie P.L.M. J'ai proposé quelques rectifications à la carte qui a été soumise à M. Noblemaire. M. Guerry, ancien dessinateur de l'Administration des Forêts, a gravé une autre carte circulaire des environs du lac d'Annecy, représentant toutes les montagnes qui l'encadrent, toutes les curiosités que l'on trouve dans ses environs. Elle est assez bien réussie ; elle contribuera à fixer les souvenirs des étrangers. Enfin M. Cabaud a fait tirer à 1 000 exemplaires un panorama des lapiaz, montagnes et glaciers que l'on voit du sommet du Parmelan..."

UN HIVER CLÉMENT

Annecy, le 12 janvier 1898

"... Cet hiver est particulièrement favorable pour l'application de mon dictame. Ici la température pourrait rivaliser avec celle de la Côte d'Azur. Nous n'avons pas une seule plaque de neige dans la plaine et sur la montagne de Veyrier. Les sommets du Parmelan et de la Tournette sont seuls poudrés à frimas ; leurs flancs laissent apercevoir ça et là le vert des pâturages comme au printemps. Je profite de cette température exceptionnelle pour me rendre à la Tambourne, qui reçoit les derniers rayons du soleil couchant. Ils sont si chauds que j'ai pu, ces jours passés, rester assis pendant fort longtemps sur un rocher sans éprouver la moindre sensation de froid. Je vis un peu comme un Robinson. La blessure que je me suis faite au pouce en fermant à Turin une portière de wagon m'empêche de mettre des gants et de faire des visites. Pendant plusieurs jours je n'ai vu que les jeunes *Vendredis* qui campent sur les rochers de la Tambourne. Je ne sais trop ce qui se passe dans le monde civilisé d'Annecy. On me dit qu'il y a une brillante soirée chez le Trésorier Général et que Mlle Camille Ruphy a conduit le cotillon avec tout l'entrain qu'on lui connaît. Quand il y avait 14 couvents à Annecy ayant chacun son clocher, on disait : "Que fait-on à Annecy ?" — "On sonne !" Aujourd'hui on pourrait dire : "On chante !" Les Sociétés chorales sont toujours en scène, et tout le monde est enchanté, les auditeurs et les chanteurs, que les journaux du pays présentent au public avec des clichés empruntés aux feuilletonistes du Grand Opéra ; ce qui fait un peu sourire les fonctionnaires qui ne partagent pas l'enthousiasme des Annéciens pour leurs ténors et les gargotiers qui préparent les banquets de la Chorale, lesquels deviennent du coup des Vatel."

Sur les rayons de la bibliothèque

Publications nouvelles ou récentes reçues en 1994 :

Paul CATTIN : *La justice dans l'Ain sous l'ancien régime :* deux tomes : 1 : La Bresse, 2 : Bugey, Gex, Dombes (Archives départementales de l'Ain), don de l'auteur.

Sœur Marie-Patricia BURNS : Edition critique de la *Correspondance de sainte Jeanne de Chantal*, cinq volumes parus (Cerf-CEFI), don de la Visitation d'Annecy — *Histoire d'une édition de la correspondance de Jeanne de Chantal*, colloque de Metz, don de l'auteur.

Laurence WIEDMER : *Pain quotidien, pain de disette à Genève aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Passé-Présent), don de l'auteur.

Elisabeth KESSLER : *Le Vieux Thisse* (Bonlieu), don de Georges Grandchamp.

Marie-Claude RAYSSAC et ses collaboratrices : *Le Collège chappuisien 1792-1915* (Archives municipales d'Annecy), don des auteurs.

Marie-Thérèse HERMANN : *Dictionnaire de la cuisine savoyarde* (Bonneton), *Le Chablais d'autrefois* (Siloé), dons de l'auteur.

COLLECTIF : *Quand les Savoyards écrivent leur patois* (Centre de la culture savoyarde), *Découvrir les parlers de Savoie* (Centre de la culture savoyarde), dons de Mme Lina Coudray.

Paul GUICHONNET : *75 ans d'économie régionale 1919-1994* (Banque populaire savoisienne de crédit), don de l'auteur.

COLLECTIF : *L'Unidivers salésien*, colloque de Metz 1992 (Champion, Slatkine).

Claude GUICHET : *La rue du Pâquier, trois siècles d'histoire* (photocopie), don de l'auteur.

Georgette CHEVALLIER : *Broutilles*, contes et nouvelles (Les Ménestrels), don de l'auteur.

MÉTÉO-FRANCE : *Atlas climatique de la Haute-Savoie* (Conseil général), don de la Station de Chamonix.

Walter ZURBUCHEN : *Histoire du domaine de Bel-Air* (Institution universitaire de psychiatrie, Genève), don de l'Institution.

Maurice FRADIN : *Du sang et des larmes mars 1793 - mars 1794* (Hérault), don de M. Alain Noël.

Christiane BOÉKHOLT : *Les granges de Talloires* (s.e.), don de l'auteur.

Jean VALLETTE d'OSIA (général) : *Quarante-deux ans de vie militaire 1916-1958*, trois tomes (Editions lyonnaises d'art et d'histoire), don de l'auteur.

COLLECTIF : *Le centenaire de l'Association des anciens élèves du Lycée Berthollet*, don de l'Association.

COLLECTIF : *Photographier l'architecture 1851-1920* (Musée national des monuments français), don de M. Georges Grandchamp.

COLLECTIF : Catalogues de l'exposition de Penthes *Les ordres royaux et impériaux Français et les Suisses*, don de M. Paul Guichonnet.

Hélène VIALLET et ses collaborateurs : catalogue de l'exposition *Du rail au câble, Répertoire détaillé de la Série M* (Archives départementales de la Haute-Savoie), dons des auteurs.

Daniel CHAUBET : *Histoire de la compagnie des guides de Chamonix* (Siloé), don de l'auteur.

Jean-Vincent VERDONNET : *Où s'anime une trace* (Rougerie), don de l'auteur.

Francisque BOUILLIER : *L'Institut et les académies de province* (réédition Lacour).

Almanach 1995 du *Vieux Savoyard* et *Cinquante années de nouvelles en Savoie 1945-1994*, album du cinquantenaire de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, don de Mme Marie-Jeanne Rosset-Bludzien.

COLLECTIF : *Le 250e anniversaire de l'Académie de Rouen*, don de l'Académie.

*
**

QUELQUES MANUSCRITS DE MATHILDE TROMBERT

L'Académie Florimontane a reçu de Mme Gabrielle Blanc un lot de vingt-cinq poèmes manuscrits de Mathilde Trombert.

Mme Blanc, de Thonon, a fait partie de notre Compagnie. Elle a dû, à regret, en démissionner mais elle ne l'a pas oubliée puisque c'est à nous qu'elle a donné les manuscrits qu'elle possédait.

Une de ses amies avait aidé M. l'abbé Veyrat à libérer l'appartement de Mlle Trombert, légué à l'Evêché. Cette dame avait sauvé tous les papiers et avait offert les manuscrits en question à Mme Blanc qui vient de les remettre à nos Archives.

Les Annéciens se souviennent que Mlle Trombert — qui, fille d'instituteurs, était née à Nangy en 1885 — fut longtemps professeur de Lettres classiques au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy.

Son premier recueil de poèmes, *Echos et Reflets*, paru en 1913, obtint le 1er prix du concours de l'Académie Florimontane. Il sera suivi de deux autres : *A l'âme envolée*, composé à la mémoire de son père, et *De l'Alverne au Calvaire*, dédié à sa sœur.

Elue membre associé de l'Académie Florimontane en 1938, elle en fut membre effectif dès 1941.

Elle fit un temps partie du jury du concours de poésie organisé par notre Compagnie où elle siégeait, dans les années 60, aux côtés de MM. Davignon, Gardet et Souchier.

Dans *La Revue savoisienne* 1963, elle fait paraître un article critique sur *Le Mystère de l'Antéchrist et du Jugement de Dieu* qui venait d'être en partie publié par le chanoine Louis Gros.

Henri Davignon lui a consacré dans *La Revue savoisienne* de 1972 un hommage chaleureux et admiratif. Elle était morte à Annecy le 23 décembre 1971.

Les manuscrits qui ont été offerts à l'Académie Florimontane sont écrits sur des papiers divers (papiers à lettres, papiers de brouillon, etc.). Ce sont, pour la plupart, des poèmes qui ont été publiés par l'auteur en 1937 dans son recueil *De l'Alverne au Calvaire* c'est-à-dire de la colline où saint François d'Assise a reçu les stigmates à la colline où le Christ a été crucifié. On remarque quelques variantes entre le texte manuscrit et le texte imprimé. Il s'agit, en général, de corrections qui ont permis au texte définitif d'être purifié de légères fautes de prosodie (par exemple un singulier qui rimait avec un pluriel).

Il y en a toutefois trois que je n'ai trouvés dans aucun des trois recueils de Mathilde Trombert.

Henri Davignon n'a-t-il pas noté — dans *Le Messager* du 21 janvier 1972 (p. 7) — qu'après la dernière guerre la poétesse "gardera pour elle et ses proches des poèmes qu'elle se refuse à divulguer" ? Peut-être qu'étaient de ceux-là *Le Monologue de Guillaume Tell*, un poème de quatre-vingt alexandrins répartis en neuf stances de longueurs diverses, et qui se termine par ce beau vers :

Ma flèche, longuement, va vibrer dans l'Histoire.

Et aussi peut-être cette *Marine* de deux quatrains en alexandrins, qui n'est pas la *Marine* d'*Echos et Reflets*. Quoi qu'il en soit, ces deux textes me semblent inédits.

Inédit aussi ce poème datant du 15 août 1971, écrit sur une petite carte en papier fort de couleur beige, en une écriture toute tremblée, et recopié au verso, d'une plume à peine moins hésitante, le jour-même, c'est-à-dire quelques mois avant sa mort.

Ce poème a été composé en souvenir de sa sœur aînée "pour la 4e Sainte-Marie fêtée sans elle". Luisa-Maria (dite Marie) Trombert était, en effet, décédée le 7 janvier 1968.

Henri Davignon rappelle qu'après la mort de sa sœur la poétesse "refusa de quitter" son petit logement du 13 de la rue Vaugelas et que dès lors sa "solitude fut totale".

Je ne résiste pas à la tentation de transcrire (et c'est ainsi que je terminerai) ce texte qui, je crois, ne peut laisser personne insensible :

A celle qui m'attend

O toi dont la tendresse illuminait ma vie
Comment imaginer qu'elle me fût ravie ?
J'espérais bien descendre avant toi dans la tombe...
Ayez pitié de moi, Seigneur, mon cœur succombe.
N'avez-vous pas fléchi, Vous-même, sur la Croix ?
A Votre dernier cri de suprême tristesse
Répond la plainte, en moi, de l'humaine détresse ;
Je cherche Votre amour, dans la nuit de la foi.
Mais toi, plongée enfin dans la paix ineffable
Que verse à tout le Ciel Sa présence adorable,
Ton regard revient-il à notre pauvre table
Quand, dans la solitude où mon destin s'achève,
J'effleure avec lenteur au fil ténu du rêve
Ton beau profil tourné vers l'aube qui se lève ?

Georgette CHEVALLIER.

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

— Annecy : Académie Salésienne ; Amis du Vieil Annecy ; Monastère de la Visitation ; Société d'Histoire Naturelle.

— Bonneville : Académie du Faucigny.

— Chambéry : Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

— Faverges : Amis de Viuz-Faverges.

— Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.

— Rumilly : Amis du Vieux Rumilly.

— Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

— Saint-Julien-en-Genevois : La Salévienne.

— Thônes : Les Amis du Val de Thônes.

— Thonon-les-Bains : Académie Chablaisienne.

FRANCE

— Aix-en-Provence : Académie des Sciences, de l'Agriculture, des Arts et Belles-Lettres.

— Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.

— Autun : Société Eduenne.

— Avignon : Académie du Vaucluse.

— Beaune : Société d'Histoire et d'Archéologie.

— Belley : Société Le Bugey.

— Besançon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; Société d'Emulation du Doubs.

— Bordeaux : Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Bourg-en-Bresse : Société d'Emulation et d'Agriculture.

— Châteaudun : Société Dunoise.

— Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Colmar : Annales de l'Académie d'Alsace.

— Dijon : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

— Grenoble : Institut de Géographie Alpine.

— Lyon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Société historique, archéologique et littéraire de Lyon.

— Mâcon : Académie de Mâcon.

— Montbéliard : Société d'Emulation.

— Montpellier : Académie des Sciences et Lettres.

— Nancy : Académie de Stanislas.

— Paris : Comité des Travaux Historiques ; Société littéraire des P.T.T.

— Romanèche-Thorins : Etudes Préhistoires.

— Saint-Germain-en-Laye : Musée des Antiquités Nationales.

— Strasbourg : Société Académique du Bas-Rhin.

— Toulon : Académie du Var.

— Tulle : Société Lemouzi.

— Valence : Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.

— Versailles : Académie de Versailles.

EUROPE

— Allemagne : Deutsche Forschüngsgemeinschaft (Bonn).

— Belgique : Institut Archéologique Liégeois (Liège).

— Italie : Archivium Augustanum (Aoste) ; Académie Saint-Anselme (Aoste), Annali della Facoltà di Lettere (Bari) ; Società per gli Studi storici, archeologici e artisti (Cuneo) ; Centro interuniversitario di richerche sul «Viaggio in Italia» (Moncalieri) ; Biblioteca Salesianum (Rome) ; Fondazione Luigi Einaudi (Turin) ; Segusium (Suse-Turin).

— Suisse : Bibliothèque Nationale Suisse (Berne) ; Société d'Histoire du Canton (Fribourg) ; Musée d'Art et d'Histoire (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Genève) ; Société de Géographie Le Globe (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Lausanne) ; Société Vaudoise des Sciences Naturelles (Lausanne) ; Glossaire des Patois de la Suisse Romande (Neuchâtel) ; Société des Sciences Naturelles (Neuchâtel) ; Société d'Histoire du Valais Romand (Sion) ; Antiquarische Gesellschaft (Zurich).

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

Bibliographie Savoisienne

par Isabelle BOUVIER, Georges GRANDCHAMP, Pierre SOUDAN

ALMA-MARIE Valérie. — **La licorne et les trois couronnes,** Bellefond.

ACTES DU COLLOQUE FRANCO-ITALIEN DE MOÛTIERS 1993. — **Un évêque entre la Savoie et l'Italie : André Charvaz (1797-1870),** Académie de la Val d'Isère, Institut d'études savoisiennes.

ACTES DU COLLOQUE DE METZ 1992. — **L'Unidivers salésien : Saint François de Sales, hier et aujourd'hui,** Champion-Slatkine.

ALMANACH DU VIEUX SAVOYARD. — **Cinquante ans de nouvelles en Savoie 1945-1994,** Vieux Savoyard, 353 p.

AMBOISE Valéry d'. — **Rêves des Pays de Savoie,** Le livre d'or, 143 p.

ANDREVON Jean-Pierre. — **La mort blonde,** Fleuve noir, 186 p.

ANNUAIRE POLITIQUE RHÔNE-ALPES. — **I.R.E.S.**

ANTOINE Claude. — **Crash à Meythet : 15 août 1943,** chez l'auteur, 231 p.

ARMAND Hélène, BLACHE Jean-Marc. — **Chalets,** Didier Richard, 126 p.

BALLET Françoise, KEROUANTON Isabelle. — **La céramique du lac du Bourget,** Comp'act, 88 p.

BARNIER Michel. — **Vers une mer inconnue,** Pluriel.

BELDEN David. — **Parcours photographique 1976-1994,** Arona.

BELDEN David. — **L'Alpinisme, un jeu ?** Arona.

BERGAMO Mino. — **L'anatomie de l'âme : de François de Sales à Fénelon,** Millon.

BOCCAZZI-VAROTTO Attilio. — **Haute-Savoie 360°**, Priuli & Verlucca.

BORGE Jacques, VIASNOFF Nicolas, TRINCKVEL M. — **Archives de Savoie, Archives de la France,** 240 p.

BOUCHARD Gilbert. — **Les Très riches heures de la Haute-Savoie,** Plainoiseau, 45 p.

BOUQUET Marie-Thérèse. — **Musique à la cour de Savoie au XVe siècle,** Slatkine, 154 p.

BOURGEOIS Suzanne. — **Bessans, village d'art,** Fontaine de Siloé, 108 p.

BOUVET René. — **Ville de Rumilly : abrégé chronologique 1931-1973,** Ducret, 289 p.

BRAVARD Yves. — **La Savoie 1940-1944,** *L'Histoire en Savoie,* n° 110, 63 p.

BROCARD Michèle, MARCAIS Catherine. — **Anne de Chypre, duchesse de Savoie (1418-1462),** Cabédita, 191 p.

BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire. — **Moënne-Loccoz, traits et transparences,** Vieil Annecy, 104 p.

CADEMME Ivan, FERNEX DE MONGEX Chantal. — **Faïences de La Forest et Hautecombe,** Comp'act, 181 p.

CERCLET Denis, HUDRY Marius, PEYRE Dominique. — **Les Chemins du Baroque,** trois volumes : **I. : Approche anthropologique,** 140 p. ; **II. : La Tarentaise,** 210 p. ; **III. : La Maurienne,** 230 p.

CHAIX Pierre. — **Circuits pédestres Chamonix-Mont-Blanc,** Mercier, 97 p.

CHAM'S UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 1992. — **Enseigner les risques naturels. — Pour une géographie physique revisitée,** Anthropos, 227 p.

CHAPUIS Jacques. — **Annemasse-Sixt, Annecy-Thônes et autres voies étroites de la Haute-Savoie,** Cabri, 115 p.

CHARMILLOT Noël. — **Glossaire du Léman,** Musée du Léman, 72 p.

CHATEAUBRIAND François-René de. — **Voyage au Mont-Blanc,** Séquences, 59 p.

CHATELAIN Claude. — **Les carnets d'un curé de montagne,** Fontaine de Siloé, 239 p.

CHAUBET Daniel. — **Histoire de la Compagnie des guides de Chamonix,** La Fontaine de Siloé, 211 p.

CHAUBET Daniel. — **Les premiers historiens de Savoie (XIIIe-XVIe s.),** *L'Histoire en Savoie,* n° 113.

COMTE Jean-Maurice. — **Albert Bernard : vie et mort d'un jeune savoyard tombé pour l'Afrique,** Fontaine de Siloé, 288 p.

Congrès national des Sociétés savantes 1991 Chambéry-Annecy. — Comité des travaux historiques et scientifiques, 377 p.

CONSTANTIN Aimé, DESORMEAUX Joseph. — **Dictionnaire savoyard,** reproduction Les Mots doux, 514 p.

DANESCH Edeltraud. — **Le monde fascinant de la flore alpine,** Didier-Richard, 317 p.

DANNENMULLER Marc. — **Le lac de l'aube,** Fontaine de Siloé, 213 p.

DELACRETAZ Pierre. — **Pierres mystérieuses,** Cabédita, 154 p.

DELACRETAZ Pierre. — **Les vieux fours à pain,** Cabédita, 156 p.

DEQUIER Daniel. — **La Maurienne d'autrefois,** Fontaine de Siloé, 207 p.

DURIEUX Robert. — **Escalades en falaise d'Ablon, Plateau des Glières,** Edisud, 40 p.

DUTEIL Roger. — **Annecy : La vieille ville,** Vieil Annecy, 143 p.

EXHERTIER G. — **Bornes-Bauges : 143 itinéraires de randonnées pédestres et à skis,** Didier-Richard, 153 p.

FRISON-ROCHE Roger. — **Les montagnards de la nuit,** J'ai lu, 412 p.

FRISON-ROCHE Roger. — **Le versant du soleil,** J'ai lu, 752 p.

GAGNY Anita. — **Dictionnaire du français régional de Savoie,** Bonneton, 159 p.

GAIDE Firmin. — **Le patois de Montvalzan-La Rosière,** chez l'auteur, 240 p.

GALLICE André. — **Souvenirs d'un paysan de Savoie,** Fontaine de Siloé, 240 p.

GAUTIER Théophile. — **Les vacances du lundi, tableaux de montagne,** Champ Vallon, 176 p.

GERMAIN Michel. — **Glières, mars 1944,** Fontaine de Siloé, 358 p.

GERMAIN Michel. — **Le prix de la liberté,** Fontaine de Siloé, 390 p.

GINDRAUX Philippe. — **Le guide de vos week-ends autour du Léman,** Slatkine, 242 p.

GLUCK Denise. — **Dictionnaire du mobilier de Savoie,** Bonneton, 159 p.

GODET Jean-Denis. — **Fleurs et plantes des Alpes,** Delachaux et Niestlé, 126 p.

GOLLIET Pierre. — **Monument aux Glières,** Amis du Val de Thônes, 176 p.

GONTHIER Jean-François. — **Dictionnaire des communes de la Haute-Savoie,** Universis, 427 p.

GROS Adolphe. — **Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie,** reproduction Fontaine de Siloé.

GROSPERRIN Bernard (Mélanges offerts à). — **Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,** tome XCVI, 338 p.

GUICHONNET Paul. — **75 ans d'économie régionale : histoire de la Banque populaire savoisienne de crédit, 1919-1994,** Banque populaire, 215 p.

GUICHONNET Paul. — **Nature et histoire du Léman,** Cabédita, 235 p.

GUICHONNET Paul. — **Haute-Savoie, Arts et Lumière.**

HÉMON Roger. — **52 balades en famille autour d'Annecy,** Didier Richard, 128 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Dictionnaire de la cuisine de Savoie,** Bonneton, 156 p.

HERMANN Marie-Thérèse. — **Le Chablais d'autrefois,** Fontaine de Siloé.

JEUDY Jean-Marie. — **Contes et nouvelles de l'envers,** Glénat, 209 p.

JEUDY Jean-Marie. — **30 balades en famille autour de Chamonix,** Didier Richard, 80 p.

JEUDY Jean-Marie. — **179 itinéraires Pays du Mont-Blanc, Beaufortain, Aravis, vallée de Chamonix,** Didier Richard 248 p.

JOUVE Bernard. — **Urbanisme et frontières : le cas franco-genevois,** L'Harmattan, 269 p.

KNAFOU Rémy. — **Les Alpes,** P.U.F. Que sais-je, 1463.

LABANDE François, BALCAM Jérémy, FERRER Michel. — **Alpes, Mont-Blanc, Valais, Val d'Aoste, Faucompret.**

LAFFIN Bernard. — **Le casque colonial,** Mediagri, 159 p.

LAMORY Jean-Marc. — **52 balades en famille autour de Genève, Annemasse, Thonon, Evian,** Didier Richard, 128 p.

LAMORY Jean-Marc. — **30 balades en famille autour de Sixt, Samoëns, Taninges et vallée du Giffre,** Didier Richard, 80 p.

LAVERRIÈRE. — **Les meilleures recettes de Savoie,** Ouest-France, 32 p.

LECOQ Geneviève. — **52 balades en famille autour de Chambéry, Aix-les-Bains,** Didier Richard, 128 p.

LEGAY Jean-Pierre. — **La Savoie, terre de défis et de conquêtes,** Ouest-France, 436 p.

LUQUE Aline. — **Portraits en altitude de la Haute-Savoie,** Créaphiq, 216 p.

MANONY Edith. — **Mobilier savoyard et dauphinois,** Massin, 93 p.

MERCIER Jean. — **Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration,** reproduction Tour Gile, 644 p.

MILLON Pierre. — **Les plus belles randonnées en Haute-Savoie,** Glénat, 144 p.

MILLON Pierre. — **Randonnées dans la Vallée de l'Arve,** Edisud, 107 p.

MOLLIER Christian. — **Du glacier du Mont-Blanc au glacier des Bossons,** Esope, 131 p.

MONNEY Jean-Jacques. — **Jean-Jacques Rousseau, sa vie, son œuvre, racontées en un siècle de cartes postales,** Slatkine, 132 p.

NÉPLAZ René. — **Montagne et mer,** chez l'auteur, 232 p.

NEYRET Régis, LELONG Florence. — **Héritage Rhône-Alpes,** Glénat, 152 p.

NOVARINA Valère. — **Mémoires de Crête 1932-1965,** Albaron, 123 p.

PAISANT Constant. — **Combattant des Glières,** Curandéra, 285 p.

PASTOR Paul. — **Des bateaux et des hommes,** Cabédita.

PERRIER Jean-Gaspard. — **Une autre vie,** Fontaine de Siloé, 280 p.

PRIEUR Jean, GUERRAUD-PINET Raoul. — **Archéologie et archéologues de Savoie,** *L'Histoire en Savoie,* n° 114.

PROST Pierre. — **Fréquence meurtres à La Clusaz,** Choucas, 203 p.

REGAT Christian. — **Châteaux de Haute-Savoie,** Cabédita, 193 p.

RICHARD Maurice. — **Les mots du Haut-Chablais,** Fontaine de Siloé, 119 p.

ROBERT Roger. — **Le livre des saisons : mon enfance en Haute-Savoie,** Esperlurette, 158 p.

ROBIN Evelyse. — **Le signe de la pierre,** Cherche-Midi, 192 p.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA HAUTE-SAVOIE. — **Quarantième anniversaire de la Société,** 48 p.

SPILMONT Jean-Pierre. — **Mémoire paysanne : gestes et traditions d'un monde savoyard,** Annemasse, 128 p.

TANGHE Jean-François, DA COSTA Fabien. — **Du Léman au Mont-Blanc,** Curandéra, 120 p.

TERREAUX Louis. — **Mélanges offerts à...,** Champion, 527 p.

TOUVIER Louis. — **Premiers jalons pour une histoire de Charvonnex,** chez l'auteur, 135 p.

VALLETTE D'OSIA Jean. — **Quarante-deux ans de vie militaire, 3e tome : 1945-1958,** Ed. lyonnaises d'art et d'histoire, 152 p.

VEYRAT Marc. — **Fou de saveur,** Hachette, 191 p.

VIAL Pierre. — **Le sang des Glières,** Presses de la Cité, 247 p.

VIALLET Hélène. — **Beaufort, du moyen âge au XVIIIe siècle,** Académie Salésienne - Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 275 p.

VIDALIE Denis. — **Chemins du baroque,** Rossat-Mignod, 63 p.

VILLEDIEU Jean de. — **Guide des Alpes pour tous,** Rageot, 283 p.

VINCENT Paul. — **La lune est à couvert des loups,** Fontaine de Siloé, 199 p.

VITTET Michel. — **Mégevette à travers les siècles,** s.e., 151 p.

WHYMPER Edward. — **Escalade dans les Alpes,** Hoëbeke, 213 p.

Table des matières pour 1994

Pages

L'année florimontane :

M. FOL. — Les femmes au club des Jacobins de Bonneville 4

M. AMOUDRY. — Le Général Ferrié 5

P. DECHAIX. — Les blasons de la Maison de Savoie 7

Le concours de poésie 1994 9

M.-C. COURTIAL. — La lettre de Montrottier 11

P. BONNET. — Le médecin-général François Anthoine (1905-1992) 13

J.-N. VANDEPUTTE. — Paul Coutin (1920-1993) 16

G. LOUCHET. — François Plagnat (1906-1993) 19

H. VIALLET. — Joannès Beauquis (1921-1992) 23

J. SERRALONGUE. — Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1994 (avec la collaboration de Y. Billaud, A. Marguet, D. Decrouez, U. Menkveld-Gfeller, M. Chevrier, Ch. Cécillon, E. Vernin, S. Barbeau, Ph. Miller, C. Treffort) 26

G. COMINO. — Une source inexplorée pour l'histoire de la Savoie : les archives Pensa di Marsaglia — Maillard de Tournon 67

R. DEVOS. — Les tribulations d'un gentilhomme savoyard sous la Révolution : Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon (1748-1819) 75

G. FOLLIET. — Une lettre inédite de saint François de Sales aux syndics et conseillers de Seyssel (13 juillet 1618) 87

P. SOUDAN. — Petite histoire du monument annécien à saint François de Sales 98

G. CHEVALLIER. — Un complice savoyard de François Villon 122

C. SANTSCHI. — Les premières frontières de la République de Genève 132

G. LOUCHET. — Quelques lettres inédites de Camille Dunant 150

Sur les rayons de la Bibliothèque 157

G. CHEVALLIER. — Quelques manuscrits de Mathilde Trombert 158

Les publications échangées 160

I. BOUVIER, G. GRANDCHAMP, P. SOUDAN. — Bibliographie savoisienne 162

135e ANNÉE
1995

La Revue Savoisienne

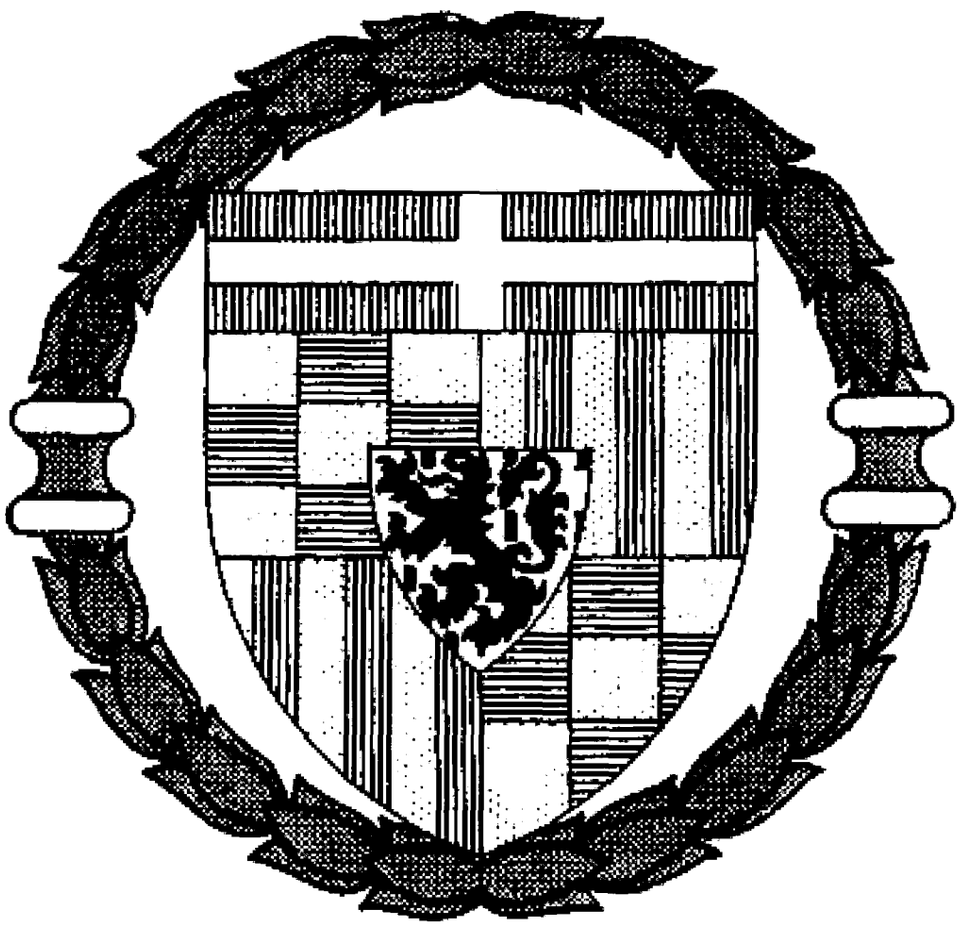

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'honneur : M. Clément GARDET, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts.

Président : M. Paul GUICHONNET, O. ✲, C. ⬡, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, ✲, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des Amis du Vieil Annecy.
M. René LAYDERNIER, ✲, ⚷, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ⬡, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : M. Pierre SOUDAN, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, chevalier du Mérite agricole, vice-présidente des Académies Chablaisienne et Salésienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Robert BRUNEL, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ;
Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP ;

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; M. Vincent BENEY.

1969 Bourquard Léon, O. ❍, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1981 Brégnac Guy, O. ❍, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.
1977 Brun Claire (Mme), ⚜, C. ❍, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1981 Brunel Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.
1977 Castor Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.
1991 Chanal Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1958 Chevallier Georgette (Mme), ❍, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
1983 Courtial Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1974 Dagand Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Annecy.
1977 Demotz Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 Deshusses Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.
1988 Détraz Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy.
1989 Deturche François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1974 Domenjoud Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1978 Dujourdy Simone (Mme), ❍, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1981 Fassier Robert (général), O. ❋, C. ⚜, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1948 Francillon Camille (Maître), ⚜, ancien bâtonnier, avocat honoraire, Annecy.
1969 Francillon Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.
1962 Gabion Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1948 Grandchamp Georges, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.
1989 Guichet Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 Guichonnet Paul, O. ❋, C. ❍, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.
1977 Guizard Charles-Christian, ⚜, président du jury du Concours de Poésie, professeur honoraire de Lettres, Veyrier-du-Lac.
1965 Hermann Marie-Thérèse (Mme), chevalier du Mérite Agricole, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.
1928 Laydernier René, ❋, ⚜, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.
1980 Lebascle Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.
1984 Leusse de Syon (S.E.) Bruno de, C. ❋, C. ⚜, ⚜, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 L'Honoré Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Troyes.
1990 Louchet Gérard, vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 Mansau Andrée (Mme), docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse.
1961 Nicolas Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.

1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.
1977 RIOND Georges, C. ❋, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, Groisy.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1975 ROSSET Emile, fondateur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès-Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg, Thorens.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, Annecy.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❍, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ❋, 🎖, ❍, Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, 🎖, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, directeur de la *Revue Savoisienne*, Annecy.
1987 TERREAUX Louis, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, 🎖 1939-1945, O. ❍, directeur honoraire d'école, Annecy.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❍, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1977 BAUD Aimé, ❋, O. ❍, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1963 BOSSON Charles (Maître), ❋, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), Neydens.
1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, 🎖, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, Paris.
1982 CATTIN Hubert, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane, Annecy.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse)
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.

1969 COLLIARD Lauro, ⚜, O. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ✵, trésorier-payeur général honoraire, Annecy.
1987 DECHAIX Paul, O. ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, C. ❍, vice-président de tribunal honoraire, Sevrier.
1973 DEPOLLIER Gérard, imprimeur, Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, Annecy.
1990 DUBEY Jean-François, ⚜, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy-le-Vieux.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1989 HOURTOULE Huguette (Mme), C. ❍, présidente de l'A.M.O.P.A. de la Haute-Savoie.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ✵, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.H.S., Monaco.
1967 LAVOREL André, ⚜, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, architecte, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1951 MEYNET Joseph (chanoine), vicaire général, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ✵, ⚜, médaille de la Résistance, Megève.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❍, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1990 VAILLY Jean, ⚜, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Veyrier-du-Lac.
1981 VAUTREY Georges (général), C. ✵, C. ⚜, ⚜ 1939-1945, général de brigade (C.R.), Paris.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ✵, ⚜, officier dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❍, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1994 ACCOYER Bernard (Dr), médecin, député de la Haute-Savoie, conseiller général, maire d'Annecy-le-Vieux, Veyrier.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⚜, avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (abbé), prêtre, Beaumont-le-Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (Dr), ❋, ⚜, médaille de la Résistance, Saint-Sixt.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
1981 BALAS Chantal (Mme), Annecy.
1995 BALDINI Jean-Louis, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, Le Chinaillon.
1977 BATTUZ Andréa (Mlle), O. {}, professeur honoraire de Lettres, Veyrier-du-Lac.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), ⚜, {}, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1994 BEAUFORT (de) Brigitte (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1993 BECHAUX Antoine, retraité, Annecy-le-Vieux.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de philologie romane à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ⚜, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
1990 BINTEIN Hélène (Mme), principal honoraire de collège, Annecy.
1973 BLANC Claude, négociant en coton, Le Havre.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Giviello (Italie).
1994 BORTOLI (de) Constant, retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1985 BOUDIOS Pierre, ❋, ⚜, ingénieur de l'Institut technique roubaisien, Gaillard.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), {}, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1993 BOURGEAUX Arsène (Abbé), curé d'Esery.
1980 BOUVIER D'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY Gabriel, ⚜, ingénieur T.E.P. honoraire, maire de Veyrier-du-Lac.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1995 BRUCHET Andrée (Mlle), conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Annecy-le-Vieux.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), docteur honoraire en chirurgie dentaire, ancien maire de Talloires, Talloires.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, Marsinges.
1964 BURRET Suzanne (Mme), diplômée d'Etudes supérieures de lettres classiques, Saint-Jorioz.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1980 CANOVA Claude (Mme), {}, journaliste, Saint-Jorioz.
1994 CATTIN René (Dr), médecin en retraite, Cran-Gevrier.

1964 CELLIER Jean, Annecy.
1991 CERTEAU (de) Roselyne (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Duingt.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.
1995 CHABERT Yvette (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), Annecy.
1994 CHAPPUIS Joëlle (Mme) guide-conférencier d'Annecy, Sillingy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des P.T.T., Thonon-les-Bains.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), ❋, O. ⚷, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, Giez.
1989 CHOMIENNE François, chimiste, Brenthonne.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P., retraitée, Annecy.
1995 COMBAZ André, directeur d'entreprise en retraite, Paris.
1990 COMTE Michèle, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1978 CONTAMIN Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 CROLA Bernard, employé de banque, Thonon-les-Bains.
1989 CROLARD Anne-Marie, Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1988 CURTENAZ DE MARONZIER François, architecte en décoration intérieure, Annecy.
1995 CURTET Marcel, retraité, Cran-Gevrier.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1987 DARSY François (Dr), médecin en retraite, Annecy.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1986 DECERIER André, O. ❍, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1995 DEGORE Serge, Ruy.
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ❍, professeur honoraire d'Université, Vence.
1988 DELEBARRE Pierre, Annecy.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ⚷, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 DELUERMOZ François, retraité de l'Armée, Sevrier.
1993 DEPOMMIER Marie-Louise (Mlle), retraitée, Annecy.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1992 DESPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Paris.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
1974 DUBY Jean, O. ⚷, O. ❍, ⚷, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ⚷, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1982 DUMURGIER Patrick, administrateur civil, Paris.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1992 DUTRONC Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.

1994 Euvrard Anne-Marie (Mme), fonctionnaire international en retraite, Annecy.
1987 Falletti André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1995 Felisaz Claudette (Mme), Mégevette.
1995 Ferri Françoise (Mme), professeur, Annecy-le-Vieux.
1992 Fillion Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 Fillion Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1989 Fleau-Riondel Marie, Samoëns.
1986 Floquet Marie-Renée (Mme), P.D.G. des établissements Montant, Annecy.
1989 Fol Michel, attaché temporaire d'enseignement et de recherches à l'Université de Lyon III, Antony.
1980 Fonlupt Louis (Dr), O. ⚷, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1992 Foras Raoul (Comte de), docteur ès-Sciences, Thonon-les-Bains.
1977 Fournier José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1988 Francou Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1995 Frerejean Alain, ingénieur, Neuilly-sur-Seine.
1992 Gaillard Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole nationale de Musique, Annecy.
1995 Gallo Giovanini, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. Burdignin-Boège.
1989 Garcin André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1993 Garcin Henri, informaticien, Annecy.
1988 Gavard le Front Simone (Mme), Annecy.
1995 Gay Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 Genton Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1977 Geoffroy Marc, chef de gare honoraire, Annecy.
1988 Ginet Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
1969 Godard Yves, photographe, Doussard.
1995 Gonnet Jean, retraité, Annecy.
1987 Gradel François (Dr), docteur en médecine, Chambéry.
1991 Grazini Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 Grieshaber Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 Grosse Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 Guéritey Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.
1986 Guigné Jacques (Comte de) ✵, ⚷, Genève et Annecy-le-Vieux.
1991 Guillaumond Théodora (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Douvaine.
1989 Heckmann Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1986 Ianacci Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1990 Jacquet Renée (Mme), Annecy.
1995 Jacquier de Montcla Bernard, ⚷, retraité, Annecy-le-Vieux.
1965 Jallaguier Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
1990 Janin-Daviet Jean-Louis, décorateur, Ugine.
1986 Labadie Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 Lacroix Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1994 Lageix Jean, directeur commercial en retraite, Annecy.
1995 Lancian Frédéric, professeur de musique, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Sillingy.
1984 Latta Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, Montbrison.
1968 Laurens Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, Bruxelles (Belgique).
1988 Lavédrine Georges, maire-adjoint, Annecy.

1992 Lavigne-Delville Henri (général), Viuz-la-Chiésaz.
1992 Lavigne-Delville Marie (Mme), Viuz-la-Chiésaz.
1994 Laville Claude (Mme), O. ⬡, retraitée de l'Education nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1988 Le Gall Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, Montpellier.
1992 Lejeune Marcel, E.D.F.-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 Lereboulet Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1994 Levet Marguerite (Mme), Albens.
1969 Lohié Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
1992 Maistre Gilbert, professeur, Albertville.
1990 Marie Charles P., Chênes-Bougeries (Genève).
1994 Marletta Paolo, écrivain, Rome (Italie).
1990 Marro Monette, directeur-adjoint de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 Martignoles Jean-François, Argonay.
1992 Maurice-Demourioux Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
1990 Mercier Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1995 Mermoud Albert, retraité, Antony.
1995 Meynier Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1995 Milesi Jeannine (Mme), professeur, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Villaz.
1987 Mirodatos Jacqueline (Mme), ⬡, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1989 Mollo Robert, Nice.
1979 Monnier Victor, Genève.
1995 Montanier Jacqueline (Mme), directeur commercial, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1985 Moreau France (Mme), Seynod.
1993 Morel Marie-Germaine (Mme), ✵, Annecy.
1990 Morneau Jacques, ingénieur, Seynod.
1983 Mougenot Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, Annecy.
1988 Mouraz Bernard, Paris.
1973 Mouthon Pierre (Dr), docteur en médecine, Faverges.
1991 Mudry Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1975 Musset Micheline (Mme), Vougy.
1989 Nicoud Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1995 Nycollin Eléonora (Mme), professeur de chant, Annecy.
1993 Onimus Robert, ✵, ancien industriel, Annecy.
1980 Orsel Eric, inspecteur d'assurances, Genève.
1994 Paille Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1991 Pasquier Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 Pattoret Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 Patuel Gérard, géomètre, Seynod.
1987 Péguet Pierre, industriel, Annemasse.
1974 Pennequin Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1975 Perron François, ✵, médaille de la Valeur Militaire, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Sciences politiques, secrétaire général de mairie honoraire, Passins.
1986 Persoud Josiane (Mme), secrétaire du Centre National de Recherches Subaquatiques, Annecy.
1988 Pfister Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1974 Picon Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1990 Plé Monique (Mme), Veyrier-du-Lac.
1986 Pochat Raymond (général), C. ✵, 🎖, 1939-1945, et T.O.E., Menthon-Saint-Bernard.

1992 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1995 PONS Alice (Mme), retraitée de l'Education nationale, Annecy-le-Vieux.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1989 PORRET Yves, cadre retraité, Cuvat.
1992 PREMAT Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1966 PULS Marie-Louise (Mme), O. ⬡, directrice d'école honoraire, Annecy.
1989 QUOEX Franck (abbé), Siechi (Italie).
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1992 RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, ⚜, O. ⬡, commandeur dans l'Ordre national du mérite de la République fédérale d'Allemagne, Neuilly-sur-Seine.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 REY Emmanuelle (Mme), Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1988 REY Pierre, Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, Annecy.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1993 ROSSET-BLUDZIEN Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Dr), chirurgien-dentiste, Villaz.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie). Les Devants-de-Promery.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), ⚜, député honoraire de la Hautre-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pouur la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SEMREN Jacques, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, Châlons-sur-Marne.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1995 STRASSARINO Alix (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1988 STRECKER Hugh, Bluffy.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1993 THABUIS Michel, maire-adjoint de La Roche-sur-Foron.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Moûtiers.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
1995 VACCHIERI Daniel, industriel, Bons-en-Chablais.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), professeur de lycée, présidente de la Délégation valdotaine de l'A.I.C.C., Aoste (Italie).
1963 VALLETTE D'OSIA Jean (Général), G.O. ❋, Provins, Annecy-le-Vieux.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mme), étudiante, Thorens-Glières.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ⬡, institutrice honoraire, Annecy.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière, Poisy.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire, Lovagny.

1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, ⚷, président honoraire des Amis du Val de Thônes, Thônes.
1995 VIEUX Marie-Claire (Mme), professeur retraité, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental en retraite du Travail et de la Main-d'Œuvre, Annecy.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur du bâtiment, Seynod.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Vétraz-Monthoux.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1995 WINDLAND Simon, agent commercial, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 ZARA Liliana (Mlle), professeur, directrice des cours de langue et conversation françaises de l'Association Universitaire Francophone, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU 5 JANVIER 1995 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Au début de cette première séance de l'année, le président présente à l'assistance ses vœux les meilleurs.

Après avoir adressé de vives condoléances à Mme Ianacci, guide du château de Montrottier, qui vient de perdre son mari, il évoque deux disparus : M. Henry Bernard, originaire d'Albertville, membre de l'Académie des Beaux-Arts, architecte de la Maison de la Radio, membre d'honneur de notre compagnie, et M. Gérard Simond, très attaché à tout ce qui est savoyard.

M. Grandchamp, lui, rappelle la personnalité de Mlle Marie-Bénédicte Tissot qui fut l'une des premières responsables de la Jeunesse féminine catholique, visiteuse des prisons, conseillère municipale sous l'édilité de M. Charles Bosson et qui était très fidèle à nos réunions mensuelles.

Il signale que la municipalité de Billy-Berclau (Pas-de-Calais) a donné à l'une des rues de cette ville le nom du lieutenant François Folliet, l'un des frères de l'abbé Camille Folliet bien connu de tous les savoyards.

La secrétaire, avant de lire le procès-verbal de décembre, remercie au nom de l'assemblée M. Guichonnet pour ses bons vœux et le prie d'accepter ceux que l'Académie Florimontane lui adresse bien sincèrement.

Mme Georgette Chevallier entretient alors l'auditoire de la vie et de l'œuvre d'Aeneas Sylvius Piccolomini devenu le pape Pie II (Texte dans le présent numéro).

SÉANCE DU 1ER FÉVRIER 1995 (**)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après avoir présenté les condoléances de l'Académie à M. Christian Regat et à Mlle Marie-Christine Roos qui ont, l'un et l'autre, perdu leur mère, le président signale

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, G. Chevallier, L. Coudray, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, H. Hourtoule, C. Laville, M. Levet, M.-T. Picard, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien et D. Viriot ainsi que Mmes Bouchard et Pons ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton et Y. Ginet ainsi que Mlle Mandrou.

MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, A. Bechaux, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, R. Cattin, P. Dechaix, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Lavorel, G. Louchet, B. Premat, G. Raffin, J. Ruscon, P. Soudan, J. Vailly, J.-N. Vandeputte et H. Voiron ainsi que MM. Coudray, Galland et Rolland.

Etaient excusés : Mmes Chavigny, Dutronc, Floquet, Gaillard, Tapponnier et Vesin ; Mlles Dagand, Ritz, Roos et Viallet ; MM. Fonlupt, Lageix et Laydernier.

(**) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis H. Bintein, M. Boullard, M.-A. Candel, G. Chevallier, L. Coudray, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, M.-C. Heckmann, H. Hourtoule, J. Leriche, M. Levet, J. Mercier, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.J. Rosset-Bludzien, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Bouchard, Devos et Viviant ; Mlles R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, M. Genton, H. Ritz, Y. Ginet, M.-C. Roos, S. Velland et H. Viallet ainsi que Mlle Meynier ;

MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Bency, P. Bonnet, G. Boy, R. Brunel, , C. Dédeystère, A. Devos, P. Dechaix, J. Domenjoud, L. Fonlupt, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, R. Laydernier, G. Louchet, J. Morneau, B. Premat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, J.-P. Serralongue, P. Soudan, L. Terreaux, J.-N. Vandeputte, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Coudray, Cl. Morneau, et Vallin.

Etaient excusés : Mmes Brun, Floquet, Hermann et Laville ; Mlle Dagand ; MM. Coulon, Fassier, Guichet et Pattoret.

qu'ont été déposés à la bibliothèque deux nouveaux ouvrages : le *Répertoire numérique détaillé de la série M* des Archives de Haute-Savoie, publié sous la direction d'Hélène Viallet, un instrument de travail tout-à-fait fondamental, et l'*Historiographie savoyarde* de Daniel Chaubet, publiée par le C.E.F.I. dans les "Cahiers de Civilisation Alpine" et particulièrement remarquable par sa clarté. On attend la suite avec impatience. M. Terreaux précise que M. Chaubet a publié par ailleurs la *Chronique de Cabaret* dont une traduction, un peu adaptée, va paraître à la Fontaine de Siloé.

Le procès-verbal de janvier est adopté.

M. Gilbert Viviant fait une communication sur la Lanterne des morts de Nonglard (texte dans le présent numéro) puis M. Roger Devos parle de la maison Pingon, sise 21, rue Jean-Jacques Rousseau (texte dans le présent numéro).

SÉANCE DU 1ER MARS 1995 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président remercie Mlle Christiane Boekholt pour le travail sur les Granges de Talloires qu'elle a déposé à la bibliothèque et complimente Mme Marie-Jeanne Rosset-Bludzien pour l'ouvrage qui retrace cinquante ans d'*Almanach du Vieux Savoyard*.

Il adresse des félicitations à notre confrère Guy Brégnac, promu officier des Palmes Académiques, puis il rappelle les manifestations, à Chambéry, autour du "Baroque en Savoie", signale la parution d'*Akadémos*, la revue de la conférence des Académies de Province, et annonce le 120e Congrès National des Sociétés Savantes qui aura lieu à Aix-en-Provence du 23 au 29 octobre.

Le procès-verbal de février est lu et adopté.

Mme Georgette Chevallier signale la récente parution de l'ouvrage d'Anne Borrel *Voyager avec Proust* (La Quinzaine Littéraire et Louis Vuitton - 1994). L'auteur faisant référence au travail, conservé à la bibliothèque de l'Académie Florimontane, de Marcel Rebut, Mme Chevallier souligne ce qu'apportent l'un et l'autre de ces ouvrages : à ce que nous savions par notre regretté confrère, Anne Borrel ajoute des citations de Marcel Proust.

Elle analyse ensuite les pages de l'*Histoire de la Grammaire française* de Jean-Claude Chevalier (Que sais-je ? - 1994) qui traitent de Vaugelas, en montrant quel éclairage nouveau elles apportent sur l'œuvre du grammairien ; l'auteur va à l'encontre de ce qu'on dit d'habitude, à savoir que "Vaugelas serait l'apôtre de l'usage et s'opposerait aux sectateurs de la raison".

Et, enfin (pour compléter le catalogue commenté des romans policiers savoyards en général et annéciens en particulier qu'elle a eu l'occasion de publier), après avoir rappelé l'existence des romans de Paul Sala, elle indique qu'Annecy ne sort

---

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, I. Bouvier, C. Brun, G. Chevallier, A.-M. Crolard, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, J. Mercier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, M. Rousset, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Bouchard et Pons ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Genton, Y. Ginet, M.-C. Roos et H. Viallet ainsi que Mlle Meynier.

MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, R. Cattin, R. Crolard, P. Dechaix, C. Dédeystère, R. Devos, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Lavorel, R. Laydernier, G. Louchet, B. Premat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, P. Soudan, L. Terreaux, J.-N. Vandeputte et G. Viviant ainsi que M. Gay.

Etaient excusés : Mmes Courtial et Hourtoule ; Mlles Dagand et Ritz ; MM. Béchaux, Coulon, Pattoret et Ruscon.

nullement flatté de *La Mort blonde* de Jean-Pierre Andrevon (Crime Fleuve Noir - 1993) qui se caractérise par une certaine vulgarité tant dans le style que dans la pensée.

C'est ensuite M. Pierre Soudan qui prend la parole pour évoquer un Florimontan oublié : Charles Buet.

Parmi ses membres du XIXe siècle, la Florimontane compte un personnage dont le nom se lit sur les plaques de rues de Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne et Thonon : Charles Buet. Ce savoyard, né en 1846, décédé en 1897, passa sa vie la plume à la main. Sous son patronyme ou en utilisant une vingtaine de pseudonymes, il donna à de multiples publications des milliers d'articles, de critiques, de contes, de feuilletons. Il composa aussi des romans, des études historiques, des biographies et aborda la scène.

Quantitativement considérable - cent trente volumes environ en une trentaine d'années - l'œuvre de Charles Buet se réfère à des constantes comme le catholicisme militant, le respect des traditions et l'attachement à la Savoie.

A Paris ou à Thonon - durant son séjour dans la capitale chablaisienne, il participa à la fondation de l'Académie et la présida - Charles Buet se lia avec nombre de ses confrères. Qu'ils soient restés ses amis comme Paul Féval, Barbey d'Aurevilly, J. K. Huysmans, Henry Bordeaux, ou qu'une rupture soit intervenue comme avec Léon Bloy, ces écrivains évoquent parfois dans leurs écrits ce fécond auteur maintenant bien oublié.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 8 MARS 1995

Le procès-verbal de l'assemblée générale 1994, le rapport moral de la secrétaire et le rapport financier du trésorier sont approuvés à l'unanimité.

Le directeur de la revue fait le point sur l'élaboration du n° 1994 et sur les problèmes financiers à résoudre.

La bibliothécaire commente la fréquentation régulière de la bibliothèque.

Les résultats du concours de poésie 1994 sont ratifiés.

En ce qui concerne Montrottier les divers rapports sont approuvés et le président traite des questions foncières.

On procède alors aux élections.

Le président Guichonnet est réélu à l'unanimité, ainsi que les membres du comité suivants : Mme Hermann, MM. Beney, Guichet et Laydernier.

Sœur Marie-Patricia Burns, archiviste de la Visitation, est élue *membre d'honneur* pour son édition critique de la correspondance de Sainte Jeanne de Chantal.

En remplacement de MM. les chanoines Jacquet et Verjus, de MM. Davignon, Dufournet, Primot, Truchet, décédés, et de M. Couren, démissionnaire, sont élus *membres effectifs* Mmes Mansau et Rollet, Mlles Rayssac et Santschi, MM. Déturche, Fassier et Ruscon.

Pour remplacer les sept personnes élues membres effectifs et MM. Mollard, J. G. Ritz et Trénard, décédés, sont élus *membres associés* ; Mmes Bouvard, Bussat-Enevoldsen, Coudray, Leriche et Rousset, MM. Aimé Baud, Jacquemet, Langlet, Simond et Vailly.

Sont nommés *membres correspondants* : M. Jean-Louis Baldini, Mlle Andrée Bruchet, Mme Yvette Chabert, M. André Combaz, M. Marcel Curtet, Mlle Claudette Felisaz, Mme Françoise Ferri, M. Alain Frèrejean, M. Jean-Pierre Gay, M. Giovanni Gallo, M. Jean Gonnet, M. Albert Mermoud, M. Frédéric Lancian, M. Bernard Jacquier

de Montcla, Mlle Monique Meynier, Mme Jeannine Milési, Mme Jacqueline Montanier, Mme Eléonora Nycollin, Mme Alice Pons, M. Yves Sautier, Mme Alix Strassarino, Mme Claire Vieux et M. Simon Windland.

Cette assemblée générale ordinaire a été suivie d'une assemblée générale extraordinaire à l'issue de laquelle un projet de nouveaux statuts, présenté par M. Pierre Soudan, a été adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1995 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente à M. Michel Amoudry, qui a perdu sa mère, les bien sincères condoléances de l'Académie.

Il félicite notre confrère Bernard Coutin qui vient de soutenir sa thèse de doctorat en droit sur le prélat tarin, Mgr Germonio et d'obtenir la mention "très honorable".

Il annonce un "colloque Madame Guyon", à Thonon, les 14, 15 et 16 septembre et les Journées Salésiennes, à Dax, du 17 au 21 juillet.

M. Vincent Beney précise que la carte de membre de notre Compagnie donne droit à l'entrée gratuite (pour deux personnes) au château de Montrottier pour s'incorporer à une visite guidée.

Le procès-verbal de mars est adopté puis la secrétaire donne lecture d'un résumé du procès-verbal de l'Assemblée générale des membres effectifs du 8 mars.

La parole est ensuite donnée à M. Claude Guichet qui traite des origines de l'hôtel Verdun (Texte dans le présent numéro).

SÉANCE DU 3 MAI 1995 (**)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président complimente Mme Emmanuelle Rey qui a annoncé le mariage de sa petite-fille Isabelle. Il félicite M. Georges Grandchamp, nommé chevalier de la Légion d'honneur, nouvelle chaleureusement applaudie.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, I. Bouvier, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, L. Coudray, T. Davoine, A.-M. Euvrard, M.-T. Hermann, H. Hourtoule, C. Laurencin, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, F. Moreau, E. Nycollin, A. Pons, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M. Meynier, A.-M. Pennequin, M.-C. Rayssac et H. Ritz.

MM. Aimé Baud, Alain Baud, P. Bonnet, V. Beney, A. Combaz, P. Coulon, P. Dechaix, C. Dédeystère, J.-F. Dubey, H. Cattin, R. Devos, J. Domenjoud, G. Duchesne, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, B. Premat, G. Roulleau, J. Ruscon, P. Soudan, J. Vailly et H. Voiron ainsi que MM. Bouvier, Coudray et Martignoles.

Etaient excusés : Mmes Courtial, Dujourdy, Raffin et Rousset ; Mlles Dagand et Roos ; MM. Béchaux, Brunel, Fassier et Raffin.

(**) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, I. Bouvier, C. Brun, M.-A. Candel, L. Coudray, M.-C. Courtial, G. Chevallier, T. Davoine, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, J. Leriche, M. Levet, E. Nycollin, M.-M. Raffin, F. Raynaud, E. Rey, Y. Rollet, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mme Bouchard ; Mlles R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin et H. Ritz ainsi que Mlle Sautier, secrétaire de l'Académie Chablaisienne.

MM. A. Bastard-Rosset, R. Berthet, G. Boy, C. Castor, P. Dechaix, C. Dédeystère, F. Déturche, R. Devos, J. Domenjoud, M. Jacquemet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, J. Lageix, G. Louchet, B. Premat, G. Raffin, P. Soudan et J.-N. Vandeputte ainsi que MM. Chatenoud et Coudray.

Etaient excusés : Mmes Floquet, Hermann, Hourtoule, Laville et Rosset-Bludzien ; Mlles Dagand et Duchesne ; MM. Béchaux, Bonnet, Coulon, Fassier, Ruscon et Viviant.

M. Paul Guichonnet présente le nouvel ouvrage de Mme Marie-Thérèse Hermann : *La Savoie mystérieuse et légendaire*, il annonce un colloque sur Louis 1er de Savoie et Anne de Lusignan au château de Ripaille, du 15 au 18 juin, et le festival de contes et de poésie à Veyrier-du-Lac le 13 mai.

La promenade du 29 juin se terminera par la visite du Fort Barraux, le départ aura lieu place des Romains.

Après adoption du procès-verbal d'avril, Mme Eliane Barbier rend hommage à M. Jacques Ritz (Texte dans le présent numéro).

Ensuite, la parole est donnée à Mme Franziska Raynaud qui traite de l'émigration savoyarde dans le Margraviat de Baden-Baden aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Cet exposé, très fouillé et minutieusement documenté apporte une nouvelle contribution à l'histoire, si attachante, de la *diaspora* des Savoyards dans les pays germaniques.

La région d'émigration, qui n'avait pas encore été étudiée, est le petit Etat où, après les dévastations de la Guerre du Palatinat, opérées par les troupes de Louis XIV, le margrave Louis-Théodore avait créé une nouvelle cité, à Rastatt, au nord de l'ancienne capitale de Baden-Baden. Des émigrants alpins s'installèrent dans cette contrée et, parmi eux, des Faucignerans. Leur trace a été retrouvée dans les registres paroissiaux d'état-civil, les livres de bourgeoisie, les documents fiscaux et les actes notariés. On entrevoit, à travers ces textes, tout un monde laborieux, uni par des solidarités familiales et des relations avec des compatriotes, expatriés dans les terres voisines de l'Alsace, du Pays de Bade et de la Bavière.

Leur identification est parfois malaisée, à cause de l'indication imprécise de leur lieu d'origine, "en Savoie", ou "Saboiar" et aussi parce que la prononciation allemande a déformé les patronymes.

Madame Raynaud les a, le plus souvent, restitués avec sagacité. Une hiérarchie se fait jour entre les marchands, "mercier", qui accèdent à la bourgeoisie, épousent des femmes du pays et deviennent des notables qui, ainsi que leurs descendants, s'élèvent dans l'échelle sociale, et les artisans ou gens de condition plus humble.

Ces expatriés proviennent essentiellement de Magland et de Passy, deux foyers bien connus de l'émigration vers les Allemagnes, et d'autres villages du Faucigny et de la vallée du Borne.

Parmi les bourgeois de Baden-Baden et de Rastatt et dans leurs lignées, que l'on suit parfois, jusqu'au début du XIXe siècle, on relève, à côté de Roscher (Rochex ?), d'origine non indiquée, des gens de Passy (Bassy), comme les Corte (Corty) et les Forma (z), qui fournissent des curés à Elchenheim et Steinmauern, près de Rastatt. Ils sont en rapport avec le marchand mégevan Johann-Georg Muffat, installé à Augsbourg, ou le "mercier" passeran Peter Grou (Gruz), établi à Fort-Louis du Rhin, petite ville fortifiée par Vauban, dans une île du fleuve.

Parmi les non-bourgeois, le rémouleur Piolé, Biolein, Piolaye (Biolley), de "Chambava" (Vallée d'Aoste ?), Joseph Gottié (Gautier), de Thonon et un Florimondus de Bertrand, "préfet des cuisines" à la Cour margraviale. On trouve encore des Levet (Lebeth, Lewett), du Petit-Bornand, des Gaillard, du Grand-Bornand et un Johann Scammon (Chamot), sans doute de Saint-Jeoire. D'Alsace sont venus les Cucuat, "merciers" à Sélestat, qui donneront plusieurs ecclésiastiques, dont un curé principal de la Collégiale de Baden-Baden.

A la fin du XVIIIe siècle, on relève la présence de représentants de deux prospères dynasties maglanchardes du Pays de Bade, Franz-Joseph Sàutier et le conseiller grand-ducal Johann-Nepomuk Berola (Perrolaz). Dans le chef-lieu de district de Kuppenheim, un compatriote des précédents, Ludwig Laub (Folliet) dont le nom, comme il arrive souvent, a été traduit en allemand.

Cette moisson, significative, est, cependant, peu abondante, si on la compare à la densité des expatriés dans le Brisgau, la Forêt-Noire et la Bavière.

L'auteur propose une explication, selon laquelle le margraviat, durement touché par les guerres du XVIIe siècle, était exsangue et dénué de ressources, après le rétablissement de la paix, en 1717. Les émigrants y trouvaient certainement moins de possibilités que dans le sud-badois, sous domination autrichienne. De surcroît, la politique libérale d'accueil du margrave, pour peupler Rastatt, qui comptera, en 1740, une population cosmopolite de 5 000 habitants, exposait les "Savoyards" à la concurrence d'autres migrants "Italiens" et, surtout, des Juifs.

N.D.L.R.

Le texte intégral de cette communication est déposé aux archives de l'Académie, où on peut le consulter.

SÉANCE DU 7 JUIN 1995 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le souvenir de Mme Jean Mouthon, la veuve de notre défunt confrère, est évoqué et des condoléances sont adressées au docteur Chanal qui vient de perdre sa tante.

Le président rappelle la promenade du 29 juin au château de Montfleury, au musée archéologique de Charavines, au musée d'art moderne de Grenoble et au fort Barraux.

Il présente à la secrétaire de cordiales félicitations à l'occasion de la naissance de sa petite-fille, Clotilde Chevallier.

M. Roger Devos distribue des bulletins de souscription pour le tome 100 des "Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne" : un ouvrage que notre président Paul Guichonnet a consacré à la guerre en Faucigny en 1793 et intitulé *Les Monts en feu*.

Une autre parution est annoncée : celle de l'hommage à Marcel Grandjean, *Des Pierres et des Hommes*, où l'on trouve des matériaux pour une histoire de l'art monumental régional.

Le procès-verbal du mois de mai est approuvé.

M. Pierre Soudan résume et commente la traduction en français moderne, par Daniel Chaubet, de *La Chronique de Savoie* de Jean d'Orville dit Cabaret (La Fontaine de Siloé) et montre que cette chronique, pittoresque et colorée, si elle n'est pas "l'Histoire", offre au lecteur de belles histoires. Ensuite il présente l'ouvrage de la reine Marie-José sur *Emmanuel Philibert, duc de Savoie* dit "Tête de Fer" sous le règne de qui Turin remplaça Chambéry comme capitale du duché (Slatkine 1995).

Mme Georgette Chevallier signale l'ouvrage de Charles P. Marie intitulé *Genève et son luth* : l'auteur y présente, en poète autant qu'en philosophe, vingt-huit auteurs

---

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, A.-M. Euvrard, H. Hourtoule, J. Leriche, M. Levet, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien et D. Viriot ainsi que Mmes Bouchard et Marchand ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M. Meynier, M.-C. Roos, H. Ritz et H. Viallet.

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, P. Coulon, C. Dedeysrère, F. Deturche, R. Devos, J. Domenjoud, G. Duchesne, le général R. Fassier, M. Fol, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, F. Sautier, P. Soudan et J.-N. Vandeputte.

Etaient excusés : Mmes Boullard, Brun, Candel, Hermann, Laville, Nycollin et Pons ; Mlle Dagand ; MM. Bonnet, Dechaix, Louchet, Premat, Ruscon et Viviant.

genevois contemporains et chacun des exposés se trouve complété par un choix significatif de textes qui permettent au lecteur d'acquérir une connaissance directe du poète dont il est question.

La parole passe ensuite à M. Michel Fol qui traite de la création de la collégiale de Sallanches en 1389.

En 1389, le pape d'Avignon Clément VII - Robert de Genève - érige l'église paroissiale de Sallanches en collégiale. En apparence banale, cette fondation canonique ne laisse pourtant pas de surprendre si l'on considère, d'une part, le contexte de crise générale dans laquelle elle s'inscrit, et, d'autre part, lorsqu'on interroge les sources.

L'étude de M. Fol repose sur l'examen des textes fondateurs : le conférencier envisage principalement la supplique qu'envoient les fidèles de Sallanches au pontife d'Avignon (janvier 1389) et les deux bulles (de création et de confirmation) promulguées en réponse par ce dernier (1389 et 1391). Les textes officiels, de par leur nature, n'exposent pas de manière explicite les véritables raisons de cette création canoniale. Or il semblerait que cette érection capitulaire ne réponde pas seulement à de stricts impératifs spirituels mais à une combinaison d'intérêts multiples.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER

Le samedi 30 septembre 1995, au château de Montrottier, les Florimontans ont entendu, pour leur séance inaugurale, une conférence de M. Pierre Duparc, ancien conservateur des Archives de la Haute-Savoie, professeur émérite à l'Ecole nationale des Chartes.

Celui-ci, devant un auditoire attentif, a traité avec beaucoup de science des "Divertissements à Annecy aux siècles passés". (Texte dans le présent numéro).

Ensuite, avant la traditionnelle réception dans les salons Marès, le président Guichonnet a dédicacé à de nombreux lecteurs son ouvrage *Les Monts en feu - La guerre en Faucigny en 1793*, n° 100 des "Mémoires et Documents" publiés par l'Académie Salésienne.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1995 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président rappelle le souvenir de M. Roger Devos dont tout le monde connaît les nombreux travaux historiques et appréciait les communications qu'il faisait assez souvent à nos séances mensuelles.

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Balas, E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, M.-C. Courtial, A.-M. Crolard, M. Déprez, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, M.-C. Heckmann, H. Hourtoule, C. Laurencin, M.-L. Le Gall, J. Leriche, M. Levet, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey et D. Viriot ainsi que Mmes Devos, Handiel, et Perrot ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, M. Meynier, M.-C. Rayssac, M.-C. Roos et N. Vandecasteele.

MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, H. Cattin, R. Cattin, R. Chanal, P. Coulon, R. Crolard, F. Déturche, J. Domenjoud, F. Fonlupt, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, B. Jacquier de Montcla, J. Lageix, B. Premat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J.-P. Serralongue, J. Vailly, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Carrier, Ducrot et Guilloud.

Etaient excusés : Mmes Chevallier, Dujourdy, Laville, Nycollin, Rollet, Rosset-Bludzien et Vesin ; Mlles Dagand et Ginet ; MM. Ruscon et Soudan.

Il déplore le décès de M. Christian Melchior-Bonnet, membre d'honneur de notre Compagnie, celui de M. Pierre Pochat qui était florimontan depuis quinze ans, celui de M. Lionel Gillet de Thorey, ancien professeur, que son état de santé éloignait depuis plusieurs années de nos réunions, et celui de Mme Prévost, directrice honoraire du Collège Raoul Blanchard, qui s'est toujours intéressée à nos travaux.

Il présente à M. Georges Grandchamp qui a perdu son beau-frère, de vives condoléances.

Le vice-président Grandchamp, lui, évoque l'inauguration, à Conflans, d'une rue dédiée à l'abbé Marius Hudry qui a tant œuvré pour la Savoie et laisse un si grand vide parmi ses amis.

On applaudit le président Guichonnet pour la "Plume d'Or" qu'il a reçue à Faverges, et M. Georges Grandchamp dont le dévouement à Annecy et à la Savoie a été récompensé par la croix de chevalier de la Légion d'Honneur que lui a remise M. Charles Bosson.

Le président se réjouit de la sortie de la *Revue Savoisienne* 1994 et en remercie le directeur, M. Pierre Soudan.

Ayant adressé des vœux de prompt rétablissement à la secrétaire hospitalisée à Paris, il fait approuver le procès-verbal de juin.

La parole est ensuite donnée à M. Jean Vailly qui fait un exposé sur "l'Affaire Stavisky" (Texte dans le présent numéro).

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1995 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après lecture et approbation du procès-verbal d'octobre, le président remercie la secrétaire d'avoir représenté l'Académie Florimontane au 120e Congrès national des Sociétés Historiques et Scientifiques à Aix-en-Provence. Le prochain se tiendra en 1996 à Nice ; une section sera consacrée aux Etats de Savoie et les organisateurs espèrent une importante participation des Savoyards.

Le président est applaudi pour sa récente et remarquable émission dans le cadre de "Télé 8 Mont-Blanc".

La secrétaire signale l'arrivée dans notre bibliothèque, grâce aux dons des auteurs, de deux recueils de poèmes : *De mon pays la sève* où Henri Travers "rêve en forêt" quand il n'admire pas le Pont de l'Abîme "gracile, audacieux" ou "ces étranges titans érodés dans la pierre" que sont les Tours Saint-Jacques ; et *Mon chalet m'a dit* de Robert Guyonnet où l'on trouve à la fois détails pittoresques, humour et sentiments.

M. Georges Grandchamp mentionne la prochaine sortie d'un ouvrage de Lucien Boissonnas sur Wolfgang-Adam Töpffer et signale le don aux Archives de l'Académie d'une très intéressante étude de notre confrère Claude Servettaz sur l'histoire de la paroisse d'Etercy.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, I. Bouvier, C. Brun, G. Chevallier, A.-M. Crolard, T. Davoine, S. Dujourdy, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, J. Mercier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Tapponnier, D. Viriot, A. Vesin ainsi que Mmes Bouchard, Coutin et Roos-Pavy ; Mlles R. Collomb, M. Genton, Y. Ginet, M. Meynier, A.-M. Pennequin, M.-C. Rayssac, M.-C. Roos et H. Viallet.

MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, R. Brunel, B. Coutin, R. Crolard, C. Dédeystère, F. Déturche, J.-F. Dubey, J. Domenjoud, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Lavorel, R. Laydernier, G. Louchet, B. Premat, G. Raffin, J. Ruscon, P. Soudan, J. Vailly, G. Viviant, H. Voiron ainsi que MM. Chatelain, Ducrot et Trochet.

Etaient excusés : Mmes Déprez, Euvrard, Floquet et Le Gall, Mlle Dagand, MM. Lageix et de Roussy de Sales.

Est annoncée aussi la conférence que fera M. Paul Guichonnet aux Amis du Vieil Annecy le mardi 21 novembre à 20 h 45 sur "La Savoie et l'Europe".

La parole est ensuite donnée à M. Bernard Coutin qui entretient l'assemblée de Mgr Germonio (Texte dans le présent numéro).

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1995 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente de vives félicitations à M. Bruno de Leusse de Syon qui vient d'être élevé à la dignité de grand officier dans l'Ordre national du Mérite.

On signale le dépôt par l'auteur, à la bibliothèque de l'Académie, des *Réflexions sur des réalisations paroissiales à Saint-Germain-sur-Talloires de 1837 à 1880* de notre confrère le docteur Joseph Burdeyron.

Après avoir présenté le général Robert Fassier, le président lui donne la parole.

Avec beaucoup de finesse et de cœur, celui-ci rend à son ami Henri Davignon, un hommage aussi pénétrant qu'éloquent (Texte dans le présent numéro).

Des applaudissements à la fois très longs et très nourris associent dans la même ovation notre défunt confrère et son successeur.

Ensuite M. Christian Guizard, président du jury, présente le compte rendu du concours de poésie 1995.

L'ouverture des enveloppes d'anonymat par le président Guichonnet révèlera que le prix d'Outre-Mer va à Mme Eulalie Léger, de la Martinique et le 1er prix à la nîmoise Mme Simone Vialla de Soleyrol. Quant au 2e prix, il est obtenu par M. Maurice Le Pézennec, de Viuz-la-Chiesaz. Des auteurs de divers départements français se partagent les autres récompenses.

Ce sont quatre comédiens de la troupe des Escholiers (Mme et Mlle Ribollet, MM. Tochon et Vaglio) qui lisent ou récitent dix des poèmes remarqués, mentionnés ou primés.

Le président Guichonnet les remercie ainsi que les membres du jury et le généreux mécène M. René Laydernier.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, A.-M. Guizard, H. Hourtoule, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, E. Nycollin, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Bouchard, Clavel-Davignon, Ribollet et Vuaille-Davignon ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Genton et Y. Ginet, ainsi que Mlles Francine et Martine Fassier, Ribollet et Tessier.

MM. A. Baud, P. Bonnet, R. Chanal, F. Déturche, P. Dechaix, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, M. Jacquemet, B. Jacquier de Moncla, A. Lavorel, J. Morneau, B. Premat, G. Raffin, J. Ruscon et J.-N. Vandeputte ainsi que MM. Chatenoud, Davignon, Tochon et Vaglio.

Etaient excusés : Mmes Boullard et Rosset-Bludzien ; Mlles Dagand, Rayssac, Ritz, Roos et Viallet ; MM. Beney, Fonlupt, Guichet, Laydernier, Louchet, Pattoret, de Roussy de Sales et Soudan.

Le Concours de Poésie 1995

Mme Renée Bertrand, de Challes-les-Eaux, aurait mérité un prix si elle n'était hors-concours depuis 1992.

La compétition 1995 a tenté 156 concurrents, dont 45 de la Haute-Savoie, 26 de la Martinique, 11 de la Côte d'Ivoire, 10 de la Corse ; un certain nombre de départements français ont envoyé 1, 2 ou 3 dossiers.

Les thèmes le plus fréquemment développés sont les voyages, la vie, l'amour, la nature et aussi la société.

Les envois sont de valeur très inégale.

Le compte rendu du président du jury, M. Christian Guizard, a été rehaussé par la collaboration de quatre comédiens de la troupe des Escholiers. Mme et Mlle Ribollet, MM. Tochon et Vaglio ont lu ou récité dix des poèmes remarqués par le jury.

D'abord un texte venu de la Martinique, *Message* :

"Va, beau coquillage, et de ta conque
Transmets-lui le message que je t'ai murmuré.
Dis-lui le chant des oiseaux
(...)
Dis-lui le parfum des matins
(...)
Dis-lui la beauté des flamboyants en fleurs,
La violence de l'ouragan en septembre,
Le clair de lune sur la campagne endormie.
Dis-lui que je l'aime tout simplement."

On apprendra en fin de séance que le pseudonyme "Mes yeux de chat" cachait Mme Eulalie Léger, qui obtient le Prix d'Outre-Mer.

Ils ont continué par des poèmes choisis parmi les œuvres des neuf poètes «cités» : "Dionysos", "Jade", "Aubépine", "Robert Dulac", "Mon crayon et moi", "Alek Sandora", "Don Gassiot".

Des concurrents qui ont obtenu une mention Honorable ("Kim-Mai", "Delos", "Dièses et bémols", "Albina"), on n'entend qu'un extrait de la *Complainte du Maquis* :

"L'incendie dévorant me mutile et me saigne
Comme un fauve lâché qu'on ne peut contrôler.
Il poursuit son chemin destructeur et dédaigne
Tous les pauvres efforts qu'on fait pour l'arrêter.

Et pourtant, sans compter je donne mes richesses (...)."

Le jury a attribué deux Mentions Très-Honorables : le pseudonyme "Péné" a été choisi par un poète à la versification moderne, dont nous avons écouté la déclaration passionnée (*D'un brûlant je t'aime*), tandis que "Diane", beaucoup plus classique, nous a montré une larme "venue on ne sait d'où, jaillissant cristalline / (...) et tout comme l'amour demeure sibylline".

Le 3e Prix va à quelqu'un ("Champlieu") qui nous invite au voyage :

"Nous quitterons ce soir les grisailles du nord".

La lecture d'*A Gérard* (de "Gwennadu" - 2e Prix) n'a laissé personne insensible :

"Hé Gérard, où vas-tu ? Il est encor trop tôt !"
Trop tard. Il est parti. Il est déjà là-haut.

Et le 1er Prix a été décerné à un poète ("Mamoune") dont le jury a admiré la finesse de l'humour, la rigueur de la construction et le classicisme de la prosodie. Voici par exemple :

Les nouveaux vacanciers

Jadis, lorsque l'été répandait sa torpeur,
De nombreux citadins partaient pour la montagne ;
L'amoureux de la mer choisissait la Bretagne,
Au charme ensorcelant sous son voile trompeur ;

Quelques uns dépliaient la tente du campeur
Le long des frais ruisseaux de la douce campagne :
Certains audacieux poussaient jusqu'en Espagne ;
Et tous se reposaient après un dur labeur.

Toujours plus loin, plus vite, aux quatre coins du monde,
Rio, Bombay, Paris, en infernale ronde,
Anxieux de tout "faire", à défaut de tout voir,

D'avion en bateau, de sillage en sillage,
Epuisés mais heureux d'accomplir leur devoir,
Les Nouveaux Vacanciers poursuivent leur voyage.

L'ouverture par le président Guichonnet des enveloppes d'anonymat révèle le palmarès suivant :

outre le Prix d'Outre-Mer déjà cité,

Mentions Honorables : Mlle Canavaggio (Ajaccio), Mme de Boisvilliers (Nice), Mme Odette Lang (Rennes), M. René Galichet (Beaumont-le-Roger).

Mentions Très-Honorables : Mme Lucienne Fabre (Nîmes), M. Touffik Fatmi (Meythet).

3e Prix : M. Jean Baronick (Compiègne),

2e Prix : M. Maurice Le Pézennec (Viuz-la-Chiesaz),

1er Prix : Mme Simone Vialla de Soleyrol (Nîmes).

La lettre de Montrottier

L'installation de nos nouveaux gardiens, M. et Mme Jahier, s'est effectuée dans l'harmonie, l'ardeur et la bonne humeur. L'entente est parfaite entre tous et l'accueil au château extrêmement agréable.

Commençons par les animaux. Pour renouer avec l'époque de Léon Marès, le parc est devenu l'hôte de deux grosses brebis et d'une jolie petite ânesse qui tondent les terrasses, ainsi que de deux couples supplémentaires d'oiseaux exotiques. Il s'agit de canaris blancs et de canaris saumon qui ne sont pas avares de leurs chants.

A l'intérieur, nous (M.-C. Courtial, Jean-Louis Baldini) avons poursuivi l'inventaire de la salle des dentelles. Après les murs, ce fut le tour d'une dizaine de vitrines. Nous espérons achever cette salle au printemps 96.

Nous avons en effet été retardés dans ce travail par l'estimation de la valeur de tous les objets exposés dans le château ainsi que du mobilier. Chiffrer, cela était indispensable pour revaloriser notre prime d'assurance [1].

Les colonnes des gros registres d'inventaire, au nombre de 6 maintenant, se remplissent au fur et à mesure de l'avance des travaux. Chacun de ces cahiers de 200 pages, format 28 x 38 cm, permet d'enregistrer 1000 objets.

Nous avons eu la satisfaction d'obtenir le classement de 3 tableaux (huiles sur toiles) et de 6 statues en bois polychromé [2].

M. Eric Frèrejean nous a offert la restauration du tableau n° 1878 représentant les usines de Victor Frèrejean à Pont-Evêque au XIXe siècle. La reproduction de cette œuvre figure dans le livre que M. Alain Frèrejean vient de consacrer à cette grande dynastie d'industriels. La restauration a été assurée par Mme Isabelle Allard, d'Annecy.

Enfin, M. Jean Dunant, de Genève, nous a envoyé les premiers résultats de ses recherches à propos du canon d'Uri qui semble poser un

---

1- Utilisation des cahiers de vente de l'Hôtel Drouot et des estimations de ***L'Estampille***, revue spécialisée dans les objets d'art du monde entier.

2- Il s'agit des tableaux :

N° 1737 (Vénus armant Enée de Rysbraeck 1760)
N° 1723 (Ruines d'abbaye par Epinat 1815)
N° 1761 (Paysans dans les dunes de Van Goyen 1625 environ)
et des statues :
N° 1105 (Vierge de majesté XIII)
N° 2984 (St Jean-Baptiste XV)
N° 1097 (Pieta XV)
N° 2343 (d°)
N° 2349 (Pieta avec St Jean et Marie-Madeleine XV)
N° 2989 (St Nicolas XVIII)

problème énorme à nos amis suisses, lesquels mettent la Confédération en ébullition, de Genève à Altdorf où l'on fouille les archives et les collections ! M. Dunant dit poursuivre ses investigations et joint à son courrier une série de photos en noir et blanc de ce canon.

Un nouveau dépliant du château a été édité cette année, un feuillet double 10 x 21 présentant, outre celles des bâtiments, des photos des collections.

Nous avons (Marie-Claire Courtial, Jean-Louis Baldini, Théodore Guillaumond, Marie-Claire Vieux, Jeanine Milési, guides) réalisé des notices en anglais et néerlandais à l'usage des visiteurs. Elles s'avèrent une réussite. Le texte est en cours de traduction pour l'allemand, l'italien et l'espagnol.

Les vitraux des fenêtres ont été restaurées dans les règles de l'art par un spécialiste de Bourg en Bresse, M. Pierre Darnis et un parking pour autocars aménagé à l'entrée basse du château sous la haute direction de notre président et de M. François Deturche. Les cours et les terrasses fleuries par le lycée agricole de Poisy sont l'objet d'une attention particulière de notre gardien qui entretient le château et le parc avec beaucoup de zèle et de goût.

Sur l'autoroute A41 un grand panneau "artistique" attire l'attention des voyageurs sur notre site et l'Equipement a commencé à mettre en place des panneaux directionnels sur la Voie Verte ainsi que sur la RD 14 qui conduit de cette dernière à Lovagny. Le programme doit se poursuivre en 1996 et complètera la signalisation que la municipalité de Lovagny a installée dans le village. Nous remercions vivement ces organismes et espérons que, de la sorte, nos visiteurs dénicheront Montrottier plus facilement.

Marie-Claire Courtial

Jacques Ritz
(1911 - 1993)

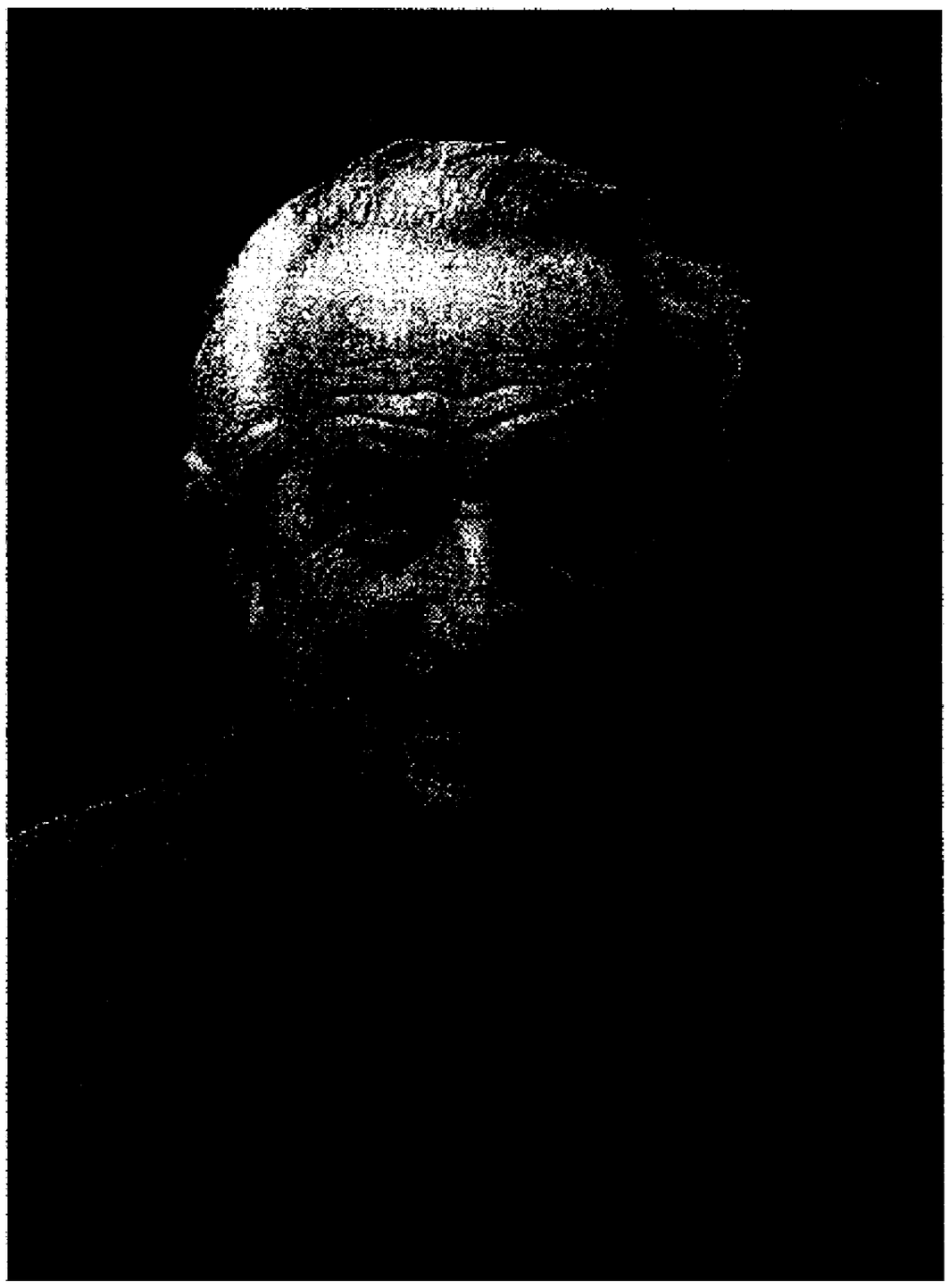

Comme le veut la tradition, et en vous remerciant de m'avoir admise en votre docte assemblée, me voici appelée à rendre hommage à mon prédécesseur Jacques Ritz, membre effectif de l'Académie Florimontane.

Jacques Ritz naît le 3 mai 1911 à Lyon, dans une famille d'universitaires. Son père, Louis Ritz, né en 1879, professeur d'Anglais au Lycée du Parc à Lyon, était lui-même le fils de Jean-Claude Ritz, compositeur de musique, né en 1846, décédé en 1925. Il avait collecté nos chansons traditionnelles, notant scrupuleusement paroles et musique au hasard des villages de notre région. Il fit publier en 1899, le recueil *Chansons Populaires de Haute-Savoie* à l'Imprimerie Abry, véritable florilège de nos chansons anciennes. Cette anthologie fait encore autorité aujourd'hui.

Jean-Claude Ritz fut d'ailleurs "conseiller technique" des Paccard, fondeurs de cloches... et la mère de Jacques Ritz, Marie Paccard, née en 1879, décédée en 1962, n'était autre que la fille de Georges Paccard, fondeur de cloches à Annecy-le-Vieux, lui-même fils de Jean-Pierre Paccard, fondeur de cloches à Quintal.

Autres membres de la famille Ritz, dont il convient de saluer la mémoire, et qui étaient pour la plupart florimontans :

- Son oncle paternel, François-Maurice Ritz, maire d'Annecy de 1953 à 1954, et qui fut président de la Florimontane de 1936 à 1954, et directeur de la Caisse d'Epargne d'Annecy,

- Son père, Louis Ritz, qui évoqua, dans la *Revue Savoisienne* de 1904, la découverte qu'il avait faite à Londres d'un manuscrit latin du 13e siècle concernant l'Abbaye de Talloires,

- Son frère aîné, Jean Georges Ritz, membre de la Florimontane et doyen honoraire de la Faculté de Lyon, décédé l'année dernière,

Mlle Hélène Ritz, membre de la Florimontane, fille de François-Maurice Ritz, a eu la grande gentillesse de me communiquer divers renseignement familiaux ; également son frère Pierre Ritz, retiré dans le Midi et dont l'intérêt pour son pays natal lui permit d'assister de nombreuses fois à nos séances mensuelles.

Ainsi, Jacques Ritz était le "descendant" de deux dynasties : les Ritz et les Paccard, familles bien ancrées dans le bassin annécien et qui furent, les uns et les autres, en quelque sorte les "chantres de notre terroir". Le renom des Paccard n'a-t-il pas dépassé nos frontières de l'Europe ?

L'enfance de Jacques Ritz, cependant, fut douloureuse : son père décède des suites de la Grande Guerre, en 1920 ; il avait contracté une pleurésie dans les tranchées, mais était resté au front malgré la maladie. La maman, Marie Ritz, née Paccard, doit donc faire face toute seule à l'éducation de cinq enfants, âgés de 5 à 12 ans, qui deviendront deux ingénieurs et trois agrégés de physique et d'anglais.

Le petit Jacques est un élève studieux, que ce soit à Annecy ou à Lyon. Les vacances scolaires le ramènent en Savoie, et il peut alors parcourir les sentiers de montagne en compagnie de son oncle François-Maurice qui sut entourer la famille de Marie Ritz. Ces promenades en montagne deviennent alors une vraie passion et, lorsque, étudiant, il pourra pratiquer la grande randonnée, Jacques Ritz n'hésitera pas à faire, entre autres, plusieurs fois le tour du Mont-Blanc.

Après de brillantes études universitaires, il sort de l'Ecole Centrale de Lyon et de l'Ecole Supérieure de Chimie, major de sa promotion, en 1933.

C'est alors qu'il rencontre à la Faculté de Lyon, une jeune étudiante en chimie, Francine Moirot, de Dole, dont le père, observateur dans la célèbre escadrille des Cigognes à la Guerre de 1914-1918, et professeur en préparation militaire, avait été nommé à Lyon.

Jacques Ritz devient alors professeur agrégé de Sciences physiques en 1938, et aussitôt assistant du Professeur Victor Grignard (Prix Nobel de Physique en 1912) qui découvrit les composés organomagnésiens, sources de nombreuses synthèses en matière organique (carbone/magnésium); professeur au Lycée Claude Fauriel de Saint-Etienne, il y restera 38 ans.

La guerre survient en septembre 1939, alors que Jacques Ritz et Francine Moirot viennent tout juste d'unir leurs destinées, le 15 juillet.

Trois semaines après, Jacques Ritz est mobilisé : lieutenant d'artillerie, puis capitaine. En 1940, au camp du Valdahon, dans le Doubs, le froid est particulièrement intense et la neige abondante, cette année-là. Il contracte une mauvaise grippe, compliquée de mastoïdite, qui lui valent cinq mois d'hôpital et une certaine surdité qu'il gardera toute sa vie... Cependant, Jacques Ritz ne voulut jamais, en cette période de guerre, faire prévaloir ses droits à une pension militaire d'invalidité pourtant bien légitime.

Démobilisé fin août 1940, il revient au Lycée Claude Fauriel où il fera toute sa carrière et formera de nombreux élèves dans les classes préparatoires aux Grandes Ecoles.

Passionné par sa profession d'enseignant, excellent pédagogue, il sut faire partager son savoir scientifique, sa rigueur et sa grande culture.

Sa capacité d'émerveillement, l'enthousiasme dont il fera preuve tout au long de sa vie, sa personnalité généreuse et son sens de l'humour le font aimer non seulement de ses proches, mais aussi des générations d'étudiants qu'il forma et qui admiraient sa lucidité, sa "vision droite des évènements", sa confiance dans l'avenir.

Profondément chrétien et d'une force de caractère peu commune, doté d'une belle vitalité et d'un grand courage, il voulut ignorer - avec humour - la maladie, même en ses douloureux instants, alors que ses forces déclinaient : il ne se plaignit jamais... Il aurait tant voulu voir l'an 2000 !

Avec son épouse, Francine Ritz, elle-même professeur de sciences naturelles jusqu'en 1969, ils élevèrent une belle famille de 8 enfants, dont 6 naquirent d'ailleurs pendant la Guerre : 3 garçons et 5 filles qui hériteront de leurs parents, l'esprit scientifique qui les conduira à des postes de haut-niveau, médecin-cardiologue, conseiller à la Cour des Comptes, professeur de sciences naturelles, comptable...

En ces années d'après-guerre, Jacques et Francine Ritz et leurs 8 enfants habitent à Saint-Etienne dans le quartier des passementiers, le quartier Tardy, où il n'était pas rare d'entendre les soirs de semaine, parfois même de nuit, claquer les métiers Jacquard. Les habitants de ces quartiers manifestent entre eux une belle solidarité, qu'ils soient notables, mineurs ou rubaniers. En cette période où règne le marché noir, le partage entre familles stéphanoises n'est pas un vain mot.

Comblé par sa vie familiale, père de famille exemplaire, Jacques Ritz est très proche de ses enfants dont il partage les goûts et les jeux, particulièrement les jeux de cartes. Il sait être l'exemple qui fait référence : éducateur exigeant, attentif, ferme sur les principes, parfois un rien têtu, mais d'une grande sensibilité. En Haute-Savoie, le grand-père paternel, Jean-Claude Ritz, avait acheté une maison à Sevrier au lieu-dit "Le Clos", et tout naturellement la famille profite des vacances pour venir respirer le bon air de nos montagnes.

Et là ce sont de vraies vacances familiales et heureuses, la grande maison retentit de rires et de jeux ; Jacques Ritz s'adonne à la randonnée en montagne avec ses enfants, aux promenades dans le Semnoz à la découverte des cyclamens. Francine Ritz partage sa passion pour la nature... N'est-elle pas professeur de sciences naturelles, admirant les belles collections entreprises par son époux : collections de coquillages et de papillons que de nombreux correspondants lui envoient du monde entier et pour lesquelles Jacques Ritz consacre une partie de ses congés scolaires. Il n'oublie pas non plus ses élèves qu'il retrouvera à la rentrée et pour lesquels il peaufine sans cesse de nouvelles méthodes pédagogiques.

Dévoué à la ville de Saint-Etienne, où il remplit de nombreuses tâches sociales et culturelles, Jacques Ritz est apprécié pour son dévouement au sein de différentes commissions. Il collabore activement à la *Revue du Physicien* et est membre de la Société des Agrégés, organisant les voyages d'études de l'association.

En 1972, il prend sa retraite et son épouse se demande comment il va survivre à cette inactivité. Il se retire aux Vernettes à Quintal, berceau de sa famille maternelle, village où il a fait construire une grande maison. Là, il peut enfin donner libre cours à ses chères études, car études et recherches sont désormais son lot quotidien.

Elu membre de l'Académie Florimontane, fervent auditeur et conférencier des séances mensuelles, il présente des communications sur Quintal, recueillies dans la *Revue Savoisienne*.

Fervent lecteur des Archives départementales de la Haute-Savoie, qu'il fréquentera assidûment jusqu'à la fin de sa vie, Jacques Ritz entreprend alors un travail considérable sur la généalogie de sa famille, recherche qui le passionne et qui lui demande de nombreuses années de travail.

Il publie dans la revue *Généalogie et Histoire* en 1985, "Les 128 quartiers de Jacques Ritz". Remettant à jour les données familiales avec persévérance, compulsant les registres d'état-civil, les rôles de taille, cadastres et estimes, conduisant géographiquement la localisation des porteurs du nom, il retrouve ses ancêtres savoyards, mais doit orienter ses recherches vers des terres plus lointaines. Remontant 9 générations, il retrouve la trace de son homonyme, ancêtre paternel : Jacques Rits, né en 1700, docteur en médecine, maire de Berneck, canton de St-Gall, en Suisse (à l'époque du nom de Bernang) et aussi de sa famille Ritz : chirurgiens, soldats, magistrats ou maîtres-bottiers...

Du côté maternel, très localisé en Haute-Savoie, on trouve les noms de Bocquet, Diacquenoud, Basset, Delletraz ou Gros, de Sevrier, et Salomon, Beauquis, Favre d'Annecy, et Mugnier, de Vallières et autres Baussand, de Villaz... cordonniers, menuisiers, laboureurs, cultivateurs ou négociants, ou aubergistes.

Avec précision et méthode qui témoignent d'une inlassable recherche, il retrouve la condition de ceux et celles qui ont fait sa famille, seule façon de mieux connaître ces gens qui lui ont laissé un nom sur une feuille jaunie, nom qui est le maillon de sa chaîne généalogique. A sa façon, il est lui aussi le chantre de sa famille qu'il livre au lecteur curieux.

On peut aussi qualifier Jacques Ritz de chroniqueur des Paccard, dynastie des fondeurs de cloches, lorsqu'en 1988, il collabore au bulletin de l'ESPI *Etude et Sauvegarde du Patrimoine Industriel* retraçant l'histoire de la famille Paccard depuis la première génération jusqu'à aujourd'hui avec force détails, dates et événements soulignant toute la ténacité de ses ancêtres pour acquérir un savoir-faire frisant la perfection.

Depuis Antoine Paccard, maire de Quintal, le premier fondeur de cloches en cette fin du 18e siècle, si troublé, les générations de Paccard se suivent, laboureurs et fondeurs de cloches.

Et Jacques Ritz souligne l'appréciation élogieuse que fit en 1895 son grand-père, Jean-Claude Ritz, musicien, "ces fondeurs prouvent que l'on peut garantir la tonalité d'une cloche, sans retouche après la coulée".

Que de renseignements trouvons-nous ainsi dans cette étude très documentée où l'on retrouve toute la précision scientifique de Jacques Ritz, qu'il s'agisse des plans, des autorisations d'ouverture et de transfert de la fonderie.

Passionné par l'histoire familiale, mais aussi par l'histoire locale de son village, Jacques Ritz collabore au bulletin municipal de Quintal et fouille les archives, pour en faire revivre l'histoire.

Il retrace l'histoire du village et du château de Quintal, de la Chapelle des Vernettes tout près de chez lui, soulignant au passage les caractéristiques du blason de Quintal.

Détails inédits, où se mêlent la source historique et l'anecdote. Aussi passionné par la généalogie que par ses recherches, on devine au détour d'une lettre le caractère parfois bouillant de Jacques Ritz.

Relève-t-il un fait imprécis, une date, un événement anachronique ? Ainsi, au sujet d'une plaquette concernant son cher village et qui relevait de la plus haute fantaisie, notamment un paragraphe sur les Paccard... "Et voici une belle ânerie, écrit-il, Jean Paccard 1795-1858, fils d'Antoine Paccard 1770-1832, serait le frère de son père !"

Un peu plus loin, cette brochure avait donné une photo de la marque de fabrique des Paccard, revue et corrigée sans doute... en 1847 : "Enfin, au centre une cloche dans laquelle est gravée le nom de Jean Paccard ; or, écrit-il, en 1847, les deux fondeurs Paccard de Quintal étaient Claude (1797-1858) et Jean Pierre (1805-1847)".

Détail toujours vérifié et revérifié, perpétuel étudiant et chercheur, ne disait-il pas en famille, en évoquant ses nombreuses activités : "Moi, je m'occupe des morts et ma femme des vivants"... Lui, passionné par ses ancêtres, et Francine Ritz, par ses responsabilités au sein de l'UDAF à Annecy.

Au terme de 54 années de mariage, de sa vie chargée de joies et d'épreuves, mais qu'il a qualifiée lui-même de "vie heureuse", il quitta son épouse, ses huit enfants et ses vingt petits-enfants le 12 août 1993, après une longue maladie supportée avec courage.

Jacques Ritz repose aujourd'hui, à Annecy-le-Vieux, en cette terre savoyarde qu'il a si bien servie.

Qu'il me soit permis d'évoquer ici l'unique rencontre que je fis avec mon prédécesseur :

C'était en 1985, lors de l'exposition organisée par l'Echo de nos Montagnes sur le costume savoyard au Musée-Château d'Annecy. Un visiteur, bienveillant et attentif me posa de nombreuse questions sur les costumes et les techniques d'autrefois. Il me relata à son tour des anecdotes sur son village de Quintal et sur sa famille. C'était Jacques Ritz. Il me dit alors combien ses ancêtres le passionnaient, combien leur personnalité le fascinait. Il me semble encore l'entendre parler de Françoise Paccard, son ancêtre avec admiration et peut-être avec affection :

"Vous comprenez, m'avait-il dit en substance, c'était une maîtresse-femme, elle travaillait comme un homme..."

Et il me raconta alors la vie de Françoise Beauquis, née à Quintal en 1813, et qui avait épousé en 1834 Jean-Pierre Paccard de 8 ans son aîné.

A la mort de celui-ci en 1847, puis de son beau-frère Claude en 1858, Françoise Paccard, "La Fanchon", veuve, reprit alors la fonderie qu'elle dirigea avec compétence et d'une main de fer... durant de nombreuse années, jusqu'à ce que son fils en assure la direction... et Françoise Paccard put revêtir à nouveau le costume féminin traditionnel de Quintal... et ne remit plus jamais les pieds à la fonderie. Et, sur cette anecdote évocatrice, Jacques Ritz me quitta alors avec un sourire malicieux.

Quelques jours plus tard, je reçus par la poste, la photo de Françoise Paccard en coiffe de fête de Quintal. Quelle délicate attention, quelle belle surprise !

Ce portrait, aujourd'hui en bonne place à l'Ecomusée du Costume de Sevrier, me rappelle ainsi la mémoire de son donateur et surtout la personnalité attachante de l'éminent florimontan que fut Jacques Ritz...

... lui qui croyait en ce qu'il faisait,

Qui aimait ce qu'il faisait,

Qui croyait en ceux qui l'aimaient...

C'était un homme de bien,

Et je vous remercie de m'avoir permis de saluer sa mémoire.

Eliane Barbier

Henri Davignon
(1903 - 1994)

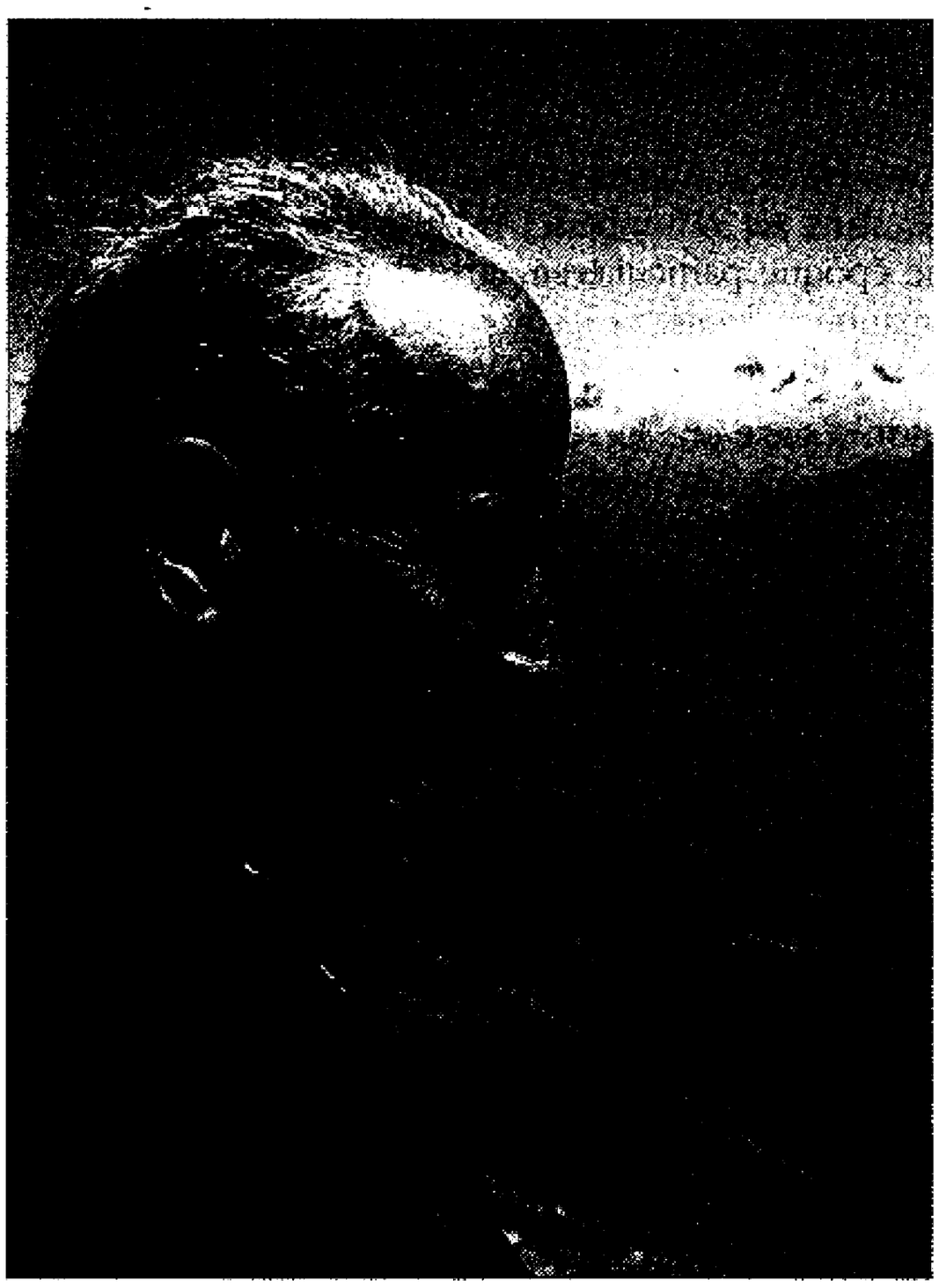

Je voudrais tout d'abord adresser des remerciements :

- à mes confrères qui ont bien voulu me témoigner leur confiance en faisant de moi un membre effectif de notre Académie.

- ensuite à notre président pour cette présentation trop élogieuse

- enfin à tous ceux qui m'ont apporté leur aide par les souvenirs ou les documents qu'ils ont bien voulu me confier : Mmes Chevallier et Courtial, MM. Grandchamp et Soudan, le colonel Baud.

Je remercie tout particulièrement M. le Professeur Jean-François Davignon avec lequel j'ai eu plusieurs entretiens, toujours très sympatiques et fructueux : je salue sa présence parmi nous ainsi que celle de ses sœurs, Marie-José et Luce.

Une vieille tradition, restaurée par M. Chevallier, veut que le nouveau membre effectif prononce l'hommage à son prédécesseur. C'est à ce titre qu'il m'appartient de porter témoignage de notre amitié et de notre attachement à celui qui fut membre éminent de notre Académie et cela pendant plus de 50 ans.

Je suis d'autant plus sensible à l'honneur qui m'est fait qu'Henri Davignon était mon ami depuis 1947 et que ni le temps ni l'espace n'avaient altéré cette amitié.

Très honoré mais aussi un peu inquiet, il y a tant d'amitié et de regrets parmi vous lorsque je prononce son nom que je crains de ne pas répondre à votre attente en évoquant ce qu'il fit durant sa longue vie, ses œuvres, ses activités et ce qu'il fut, sa personnalité.

Mais l'essentiel n'est-il pas de revivre, pendant quelques trop courts instants, avec celui qui fut notre ami et de marquer ainsi la fidélité et la profondeur de nos sentiments...

Henri Davignon est né à Annecy, le 5 juin 1903 et est décédé en cette même ville le 24 mars 1994, dans sa 91e année. C'est donc un long trajet que nous avons à parcourir, en une époque particulièrement difficile, riche en événements importants qui ne peuvent manquer d'agir sur les hommes, instruments de l'histoire, notamment la grande guerre et la guerre de 1939-1945.

Henri Davignon a onze ans lorsque la guerre éclate. Son père, fonctionnaire des Postes, est mobilisé et sa mère quitte Annecy pour se réfugier chez ses parents, dans son village natal de Cevins, en Tarentaise.

Henri fréquente l'école du village mais n'y reçoit qu'un enseignement quelque peu rudimentaire qui le handicapera par la suite. Mais il y gagnera le goût de la nature, de la liberté. Il est élevé presque uniquement par des femmes et cette éducation a sans doute eu une grande influence sur sa sensibilité et sur le respect et la dévotion qu'il eut pour les femmes...

La paix revenue, toute la famille se réinstalle dans la maison du 11, impasse du Stand, maison que beaucoup d'entre nous ont bien connue...

A l'Ecole Supérieure de garçons d'Annecy, il fait de bonnes études et, dès qu'il le peut, cherche à acquérir son indépendance et à gagner sa vie. Il est reçu au concours de rédacteur des Impôts directs et commence sa carrière de fonctionnaire. Pas par vocation, comme il l'avouait lui-même, mais bien pour s'assumer totalement. Nul doute, connaissant Davignon et sa rectitude d'esprit, qu'il exerça son métier en conscience, en conformité avec ce qu'on appelait alors le "devoir d'état".

Le service militaire qu'il effectue aussitôt après l'amène au 6e bataillon de chasseurs alpins à Grenoble, où il découvre à la fois l'armée et l'esprit chasseur, cet esprit auquel il restera fidèle toute sa vie. Il quitte le service avec le grade de sous-lieutenant de réserve.

Rentré dans le civil, suivant l'expression consacrée, il se dirige vers les activités artistiques et littéraires. L'absence de diplôme de l'enseignement supérieur, loin de le décourager, provoque en lui un ardent désir de justification personnelle, d'où cette soif de culture, d'acquisitions, désir qui va l'appeler à exercer de multiples activités, porté par sa sensibilité, son désir de servir les Lettres et de se réaliser personnellement. Une vraie vocation littéraire.

C'est par le théâtre que Davignon entre dans la vie culturelle. En 1928, il crée avec quelques amis, une compagnie de théâtre amateur. Cette compagnie c'est Davignon qui la baptise "Les Escholiers" en souvenir de François Villon.

Comme l'a écrit Henri Davignon : "Nous étions quatre garçons de modeste extraction, désireux de tenter une échappée vers un peu d'idéal (Camille Mugnier, René Entremont, Edouard Veyrat et Henri Davignon). D'autres vinrent rapidement rejoindre ce groupe de jeunes épris d'art et de belle littérature. Pour Davignon, le

théâtre c'est à la fois la possibilité de satisfaire ses goûts littéraires mais aussi d'endosser un autre costume, d'incarner une autre personnalité que celle qui agit au quotidien, c'est sa part de rêve et de poésie.

La jeune troupe reçoit l'aide précieuse apportée par Albert Savry, ami de Jacques Copeau, un de ses compagnons au théâtre du Vieux Colombier à Paris et qui vécut pendant une quinzaine d'années à Annecy entre les deux guerres. Il apporta là sa grande compétence et son professionnalisme aux troupes d'amateurs et tout particulièrement aux Escholiers. C'est lui qui dirige la troupe qui interprète *La Princesse lointaine* d'Edmond Rostand, en participation au centenaire du romantisme, en 1930. C'était "une tentative folle" : présenter une pièce en quatre actes en vers, débordante de lyrisme ; mais elle connut un franc succès. "La Princesse accorda aux Escholiers droit de cité" comme écrit Henri Davignon. Au côté d'une trentaine d'artistes, il y tint un rôle important. Dès lors Davignon et les Escholiers vont prendre une part grandissante à la vie culturelle d'Annecy.

Henri Davignon a fait le bilan de l'activité des Escholiers dans la plaquette éditée à l'occasion du cinquantenaire de la Compagnie. Je le cite : "Aux 30 comédiens s'ajoutèrent des musiciens dirigés par Humbert Trabbia, des peintres sous la houlette d'Albert Janin. La liste est longue des pièces mises en scène par Albert Savry de Molière à Richepin, de Racine à Daudet".

Les concours de la troupe et de l'orchestre sont souvent sollicités pour illustrer des conférences ou des commémorations. C'est ainsi que Davignon et les frères Serand participent avec les "admirateurs de Jean-Jacques Rousseau" à la célébration à Thônes du 2e centenaire de "l'Idylle des Cerises" où les acteurs lisent des extraits des "Confessions" et où l'orchestre interprète les menuets du *Devin du Village*.

Le 10 août 1930, centenaire du romantisme, au cours d'une fête organisée sur le Pâquier par le Comité des fêtes et l'Automobile Club du Mont Blanc, les Escholiers présentent un char évoquant les amours romantiques personnifiées par Lamartine. Et qui représente Lamartine, debout sur le char ? Notre ami Henri Davignon dont la silhouette svelte et élancée, le visage même, rendent très parlante la représentation du poète.

Et je voudrais ici ouvrir une parenthèse. Lamartine a été pour Henri Davignon l'objet d'une grande admiration, d'un véritable culte. Pourquoi cette admiration passionnée qu'il professa jusqu'à la fin de sa vie ?

Lorsqu'on choisit un auteur, philosophe, poète ou même romancier pour guide ou confident, c'est que l'on trouve en lui des affinités, un peu ou éventuellement beaucoup de soi-même, de ses propres tendances ou désirs, qu'il représente comme un écho de sa propre personnalité.

Pour Davignon, Lamartine est le "flambeau de notre littérature" et une des raisons de cette admiration passionnée c'est d'abord l'amour de Davignon pour la poésie romantique... Il y trouve l'amour de cette nature à laquelle il est tant attaché, de ses vallons, de ses montagnes, la sensibilité qui est la sienne.

Il y a aussi des raisons sentimentales à cette quête littéraire : il admire la noblesse des sentiments de Lamartine, la dévotion et le respect dont il vénère les femmes et il porte un regard admiratif sur les succès féminins du poète.

Enfin, il admire l'homme politique et le patriote que fut Lamartine et le talent dont il fit montre lors de la révolution de 1848. Il réussit non seulement à défendre le drapeau tricolore mais aussi à fonder la république et le suffrage universel, à promouvoir des réformes fondamentales comme l'abolition de l'esclavage et de la peine de mort ou à affirmer le droit au travail.

Mais comment se manifeste cette admiration passionnée ?

D'abord par une remarquable conférence sur "Lamartine en Savoie" et par une pièce en 2 actes écrite par lui-même "*Idylle à Nernier*". La conférence est prononcée au Théâtre d'Annecy, le 31 mai 1931, sous l'égide de la Société d'instruction populaire. Elle fut suivie par la représentation de sa pièce en deux actes, présentée par les Escholiers et mise en scène par Albert Savry. Henri Davignon y tient le rôle de Lamartine. Je reviendrai sur cette conférence.

Cette double intervention de Davignon sur la scène du théâtre, comme conférencier et comme acteur fut un succès puisqu'un journaliste du cru écrivit : "Un conférencier nous est né et nous comptons l'entendre fréquemment".

Dès lors Henri Davignon s'affirme comme une des figures de la vie culturelle de la cité. Il cumule bientôt les fonctions de directeur des Escholiers, la vice-présidence puis la présidence de la Société d'instruction populaire, la vice-présidence des Amis savoyards de Lamartine. C'est à ce titre qu'Henri Davignon vint à Chambéry avec une délégation annécienne, fêter Henry Bordeaux promu commandeur de la Légion d'Honneur. Il lit quelques extraits de l'œuvre d'Henry Bordeaux. Celui-ci en remerciements évoque l'importance des femmes dans son œuvre, en concluant malicieusement : "En contre partie, je leur dois la plus grande partie de ma renommée".

En 1931, comme pour couronner sa vocation littéraire, il est admis à l'Académie Florimontane, dont il deviendra membre effectif en 1933, en même temps que Clément Gardet et Henri Onde.

La librairie

C'est à la fin de 1932 qu'Henri Davignon décide de se consacrer entièrement à la littérature et au livre, le livre, véhicule de la pensée, instrument d'échange entre les hommes. Il se fait mettre en disponibilité et ouvre une librairie, au n° 4 de la rue du Lac. Il la baptise "Les Confidences", sans doute en pensant à l'œuvre de Lamartine portant ce titre, parue en 1849 et incluant "Graziella" et "Raphaël". Mais son projet est plus ambitieux que l'installation d'une simple librairie : il souhaite créer un véritable salon littéraire où les clients pourront faire signer leurs livres par les auteurs, participer à des soirées littéraires.

C'est ainsi que dès janvier 1933, Claude Farrère vient parler du Japon ancien et moderne et évoque son voyage à Annecy en 1896...

D'autres soirées suivront organisées par Davignon. En décembre 1933, André Maurois, invité par les Escholiers, viendra au théâtre d'Annecy parler de "L'esprit et de l'humour".

En mars 1934, Paul Reboux signe ses livres à la librairie "Les Confidences" et donne une conférence au théâtre sur "Les belles-mères d'hier et d'aujourd'hui".

La vie intellectuelle et artistique est en plein essor à Annecy dans les années trente : c'est l'époque dont Davignon a pu écrire : "Epoque heureuse... où l'on bravait froid et crachin pour emplir le théâtre, fêter l'orateur, dispenser de généreux bravos aux jeunes gens qui jouaient Musset ou traduisaient Chopin".

Mais le rêve de Davignon va être de courte durée et le réveil brutal. Devant les difficultés financières, le manque de capitaux mais surtout en raison d'une concurrence impitoyable, la librairie Davignon doit fermer ses portes en 1934. C'est pour lui une immense et cruelle déception, en même temps qu'une dure épreuve. En effet, depuis juillet 1933, il n'est plus seul dans la vie mais à charge d'âmes. Il a en effet épousé Mlle Receveur, une jeune enseignante de Lettres du lycée d'Annecy. A son grand dam, il doit demander sa réintégration dans l'Administration. Elle lui est accordée mais il est nommé dans le Jura, à Dole, et doit donc quitter sa chère ville

d'Annecy. Mme Davignon rejoint son mari à Dole où naît Marie-José, premier enfant du couple. Nouvelle mutation à Nancy peu de temps avant la guerre. Mme Davignon nommée à Dole restera en cette ville où elle donnera naissance à une deuxième fille, Luce.

Toutes ces dernières années se sont écoulées dans l'inquiétude, l'attente angoissée d'un cataclysme qui ne tardera pas à éclater. Le 2 septembre 1939, la guerre est déclarée. L'affectation de mobilisation d'Henri Davignon n'est plus un bataillon de chasseurs alpins mais le 166e Régiment d'infanterie de forteresse, sur la ligne Maginot, comme lieutenant, commandant une compagnie de mitrailleuses. Dans une page pleine d'humour de son journal de marche, il conte son arrivée, revêtu de sa belle tenue bleue de chasseur contrastant avec le kaki généralisé des troupes mobilisées, "chasseur alpin égaré dans l'est" au milieu de cette triste couleur uniforme qu'est le kaki.

C'est pour lui une expérience nouvelle : la découverte de ces hommes de l'est, dont il ne comprend pas le dialecte germanique, hommes réservés, peu diserts mais dont il découvre la sensibilité cachée et l'humour à froid, pendant ces longs mois de "drôle de guerre" où l'humanité semble encore hésiter entre la paix et la guerre.

Les combats ne feront rage sur la ligne Maginot qu'au mois de juin. Sa conduite au feu, du 17 au 20 juin 1940, dans la région au sud de Sarrelouis, lui vaut une très élogieuse citation à l'ordre du Corps d'Armée.

Mais une nouvelle épreuve attend Henri Davignon : la captivité.

Dure épreuve aussi pour Mme Davignon, comme pour tant d'autre femmes, celles qu'un journaliste de l'époque appelait les "veuves d'hommes vivants". C'est d'abord à Dole puis à Annecy qu'elle attendra la fin de cette épreuve dont personne ne connaît le terme mais qui n'en finit pas de durer.

La captivité

C'est sans doute Jean Guitton, le philosophe chrétien, qui fut lui-même prisonnier, qui a le mieux parlé de la captivité : "Ceux qui comme nous ont langui pendant cinq ans en divers points de la vaste Allemagne ont eu l'avantage morose de pouvoir penser de tout et se penser eux-mêmes"...

"Temps nocturne, temps de profondeur, de recul où chaque heure vous approfondit par la séparation, par l'ennui, davantage par le supplice d'un espoir chaque saison reporté".

Humiliation, froid, faim, moments de désespoir mais aussi école de réflexion, de volonté, de dignité dans la misère où l'homme est à nu. Amitié, tolérance et solidarité, vertus nécessaires pour assumer cette vie collective, entre hommes et sans la présence apaisante des femmes.

Un camp d'officiers comme celui où Henri Davignon est enfermé pour une durée indéterminée, c'est un lieu de brassage de plusieurs centaines voire milliers d'hommes jeunes, d'un niveau intellectuel moyen élevé, lieu qui permet des contacts, des échanges qu'aucune autre situation n'eût permis.

Entre autres, Henri Davignon se lie d'amitié avec René Billières, spécialiste de Rimbaud qui sera plus tard ministre de l'Education Nationale, Jean-Marie Dunoyer, journaliste au *Temps* et auteur d'un charmant opuscule sur sa ville natale, Annecy, et aussi Pierre Francastel, historien.

Mais c'est surtout Pierre-Henri Simon qui exercera sur lui une influence incontestable. Pierre-Henri Simon, romancier, philosophe, professeur à l'Institut Catholique de Lille, futur académicien, est un battant. Il a été l'auteur d'un véritable brûlot intitulé "Les Catholiques et l'argent". Il a par ailleurs traité tous les problèmes cruciaux de l'époque : l'école, la liberté, la guerre et même celui de sa propre religion.

Catholique il l'est, mais avec des exigences sur le message de l'Eglise, exigence qu'il exprime dans des phrases cinglantes telles que celle-ci : "Ce n'est pas en distribuant un christianisme décaféiné qu'elle (l'Eglise) réveillera les âmes".

Dans sa réflexion sur la foi religieuse et dans la recherche d'une éthique, Pierre-Henri Simon est un "mentor" précieux pour Henri Davignon. Par les conversations, par l'exemple, les idées circulent, avec l'affirmation de la prédominance de l'esprit : "Il faut refuser le désespoir et croire pleinement et avec force à la puissance réformatrice et salvatrice de l'esprit".

En captivité, Henri Davignon apprend l'amitié désintéressée, la solidarité, la tolérance aussi. L'épreuve permet de mesurer ses possibilités personnelles, de trouver en soi les règles d'une nouvelle éthique. Bref, comme le dit Jean Guitton, de "se penser soi-même".

Il a pris conscience de la diversité des hommes, de leurs réactions devant l'épreuve et la misère collective. Pour lui, l'origine sociale, la situation acquise, les titres ou les diplômes ne seront plus désormais des critères absolus du jugement sur l'homme mais bien ses qualités intrinsèques.

Vint enfin l'heure du retour.

Rentrer, retrouver sa famille, des responsabilités, est source d'un immense bonheur. Pourtant, il n'est pas sans nuages. Il faut se réadapter à la vie courante, dans une société qui a profondément changé, dans une France divisée.

Dans la cellule familiale retrouvée, tant de fois évoquée en pensée, chacun des époux a évolué; les épouses ont été contraintes de prendre des responsabilités, de diriger la famille et, là aussi, il faut se retrouver, préparer ensemble un nouvel avenir. Et surtout, sans doute est-ce là le plus douloureux pour cet homme qui revient de loin, la résistance à l'amour paternel d'un enfant né juste avant ou au début de la captivité, que vous ne connaissiez pas, qui ne vous connaît pas et pour qui vous êtes un étranger, non conforme à l'image idéalisée que la mère et la famille ont donné du héros malheureux. D'où chez l'enfant qui a maintenant près de cinq ans une déception, un recul et chez le père, parfois maladroit lui aussi, une nouvelle et douloureuse épreuve qui ternit la joie du retour. Heureusement avec la patience et le temps, ce grand maître des destinées, ces petites plaies se refermeront et une profonde affection naîtra, débarrassée de ces hésitations initiales.

Par ailleurs, Henri Davignon m'a souvent confié que l'attitude de certaines personnes vis-à-vis des prisonniers de guerre, considérés par elles comme responsables de la défaite, l'avait profondément choqué.

Mais Henri Davignon ne se laisse pas arrêter par ces constatations. Il y a en lui un ardent désir d'agir. L'appel d'Amiel dans son journal trouve en lui un profond écho : "Montre ce qui est en toi ! Il ne s'agit plus de promettre mais d'agir". Son esprit de solidarité, son désir de servir se manifestent dans ses multiples et nouvelles activités. Il veut participer à l'œuvre de rénovation qui s'avère nécessaire pour reconstruire un pays divisé, meurtri moralement et matériellement. Il renoue des liens avec la troupe des Escholiers qui sort du sommeil dû à la guerre et à l'occupation, ainsi qu'avec l'Académie Florimontane. Mais surtout, il se sent solidaire de ceux qui,

comme lui, ont souffert de la captivité. Il devient président des Combattants prisonniers de guerre de la Haute-Savoie. C'est à ce moment, en 1947, que je fis sa connaissance et que nous devînmes amis. Je suivis l'action qu'il entreprit avec une équipe bien soudée, en faveur des nombreux anciens P.G. hospitalisés au Plateau d'Assy. Beaucoup de ces malades avaient été incorporés en 1936, avaient fait la guerre, puis la captivité et, atteint de tuberculose, le fléau de l'époque, séjournaient en sana parfois pendant des mois, voire des années. Ils se trouvaient souvent seuls, sans profession, sans avenir, les plus belles années de leur jeunesse à jamais envolées. Davignon et son équipe agirent avec beaucoup de cœur pour rendre confiance à ces victimes de guerre, délaissés par tous, et les aider moralement et matériellement...

Le conseiller municipal et adjoint au maire

Marquant son désir de servir, il tint à partager de plus près les responsabilités au sein de sa cité natale et se présenta aux élections municipales de novembre 1947, fut élu et devint 4e adjoint au maire, M. Volland.

Cette élection eut malheureusement pour effet de le faire renoncer à la présidence des Prisonniers de guerre. En effet, le mouvement des Prisonniers, désirant conserver une stricte neutralité politique, considérait qu'il y avait incompatibilité entre un poste de responsabilité au sein de l'Association et un mandat électoral.

Poursuivant son engagement, Henri Davignon est réélu en 1955 et devient 2e adjoint du maire, M. Ritz, et enfin adjoint de M. Bosson en décembre 1954. Plus spécialement chargé des beaux-arts et des sports, c'est lui qui posa la première pierre du parc des sports d'Annecy.

Mais un incident vint mettre fin au moins temporairement à sa carrière d'édile municipal. Une incompatibilité, encore une, entre son mandat et sa situation au sein de l'administration des contributions directes fut évoquée malignement. En mars 1954, les cinq adjoints au maire démissionnaient par solidarité avec Davignon. Malgré cela, Henri Davignon fut contraint de se démettre.

Le choc fut rude, mais d'après sa famille, il fut sensiblement moins affecté que par la fermeture de la librairie "Les Confidences", qui avait marqué la fin d'un rêve. Néanmoins, il se présenta à nouveau et fut réélu aux élections municipales de mars 1959 et resta conseiller jusqu'en mars 1965.

Heureusement, il eut plus de satisfaction dans ses relations avec l'Armée et les militaires. Henri Davignon éprouvait une sincère sympathie pour ce milieu particulier dont il partageait beaucoup de valeurs : le dévouement à la patrie et au service, le désintéressement, la camaraderie virile qu'il appréciait particulièrement. Il s'y sentait à l'aise et les militaires lui rendaient bien cette amitié.

Contrairement à beaucoup d'officiers de réserve, écœurés par la défaite et la captivité qui rompirent tout lien avec l'Armée, le lieutenant de réserve Henri Davignon rejoint l'Association des Officiers de réserve du département et est élu au comité. En 1947, le président de l'Association, le commandant Clerc, élu sénateur, quitte ses fonctions. Il choisit Davignon pour le présenter à sa succession. Jeune, actif, tolérant, ayant un dont de contact affiné, ces qualités l'ont fait choisir pour effectuer une tâche particulièrement difficile en cette période d'immédiat après-guerre. En effet, le corps des officiers de réserve est divisé en deux camps : ceux venant du recrutement traditionnel et nommés avant guerre, et ceux issus de la Résistance. Réaliser l'amalgame, telle est la tâche ingrate et difficile qui incombe à Henri

Davignon. Son courage, sa compréhension, sa tolérance qui trouve sa source dans sa vaste culture font de lui l'officier idoine et il réussira cette mission difficile.

Pendant seize ans, de 1947 à 1963, le lieutenant, puis capitaine et enfin commandant, restera à la tête de l'Association qu'il fera prospérer. Il fut jugé par ses pairs et par ses camarades d'active comme un président exceptionnel, un entraîneur d'hommes.

Ses services seront récompensés par la croix de chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire en 1953.

Même après son départ de la présidence, il restera membre actif du comité de l'Association, dont il deviendra président d'honneur.

Malgré ces multiples activités, Henri Davignon ne néglige nullement la famille. Il est le père attentif et dévoué d'une famille qui s'est agrandie de trois nouveaux enfants : Jean-François, en 1946, Jacqueline, en 1948, Georges, en 1953, et il mérite bien ainsi le qualificatif dont Péguy honorait les pères de famille : "ces grands aventuriers des temps modernes"...

Par ailleurs, Henri Davignon participe largement à la renaissance des "Escholiers". Sa qualité de créateur de la troupe, son expérience humaine, ses dons personnels, en font à la fois un acteur et un conseiller dans le choix des pièces. Il continue à participer à la direction de la société et se dépense sans compter avec Camille Mugnier et avec ceux qui le secondent.

C'est à Henri Davignon qu'échut l'honneur de narrer l'histoire des "Escholiers" dans la belle plaquette qui illustra le 50e anniversaire de la création de la troupe en 1928. Notre confrère sut faire revivre avec bonheur "les heures exaltantes de la création et du développement de l'Association".

A la Florimontane d'après guerre, il est une pierre angulaire tant par ses qualités intellectuelles et humaines que par sa présence et son expérience. Entré à l'Académie en 1931, devenu membre effectif en 1932, il est devenu une figure de la Compagnie dont il fut vice-président. En 1965, il entre au Comité, le Saint des Saints de l'Académie.

A l'Académie, il exerce une triple activité : durant plusieurs années il a fait partie du jury du concours de poésie, où son avis était très écouté : ses conférences et communications y sont très appréciées et, surtout, il est un des administrateurs du Château de Montrottier qui, rappelons-le, est propriété de l'Académie Florimontane...

Conférencier, parmi d'autres interventions, à l'Académie, j'en citerai trois :

C'est d'abord l'hommage plein de chaleur et d'admiration de Davignon à Mathilde Trombert, poétesse savoyarde membre de l'Académie Florimontane dont les délicats poèmes groupés dans un recueil intitulé *Echos et reflets* avaient obtenu le prix annuel de poésie de la Florimontane en 1912.

Dans une conférence intitulée *la vie brève et héroïque du Capitaine Natale Palli, pilote de Gabriel d'Annuzio dans les opérations aériennes contre les Autrichiens en 1918*, il conte la vie et la mort de l'aviateur italien, sa longue agonie après que son avion se soit perdu dans le brouillard et écrasé dans les montagnes de Savoie.

Mais sa conférence sur Lamartine et l'idylle de Nernier que j'ai déjà évoquée reste le texte où s'exprime le mieux son lyrisme, son amour de la nature, son attachement à sa chère Savoie et à Lamartine. Elle avait eu un grand succès en 1931, au théâtre d'Annecy. Il l'a maintes fois remaniée et l'a présentée au Rotary en février 1979 et en juin 1979 à la Florimontane.

Rappelons-en brièvement le sujet :

Le jeune sous-lieutenant des gardes du roi, Lamartine, fuit la France en juin 1815 pour éviter d'être embrigadé dans les armées napoléonniennes. Il se réfugie sur la rive sud du Léman, alors sous domination sarde. Son passeur, le père Favre, l'héberge dans une masure abandonnée à Nernier, près de Messery. Or, celui-ci a une fille, Geneviève, dont la présence vient éclairer la vie de reclus que mène Lamartine.

Une idylle se noue entre les jeunes gens.

Hors de son intérêt littéraire, la sentimentalité romantique qui s'y exprime, ce texte est intéressant pour approcher un aspect de la personnalité d'Henri Davignon : le culte et le respect de la femme.

Cet épisode de la vie de Lamartine, d'ailleurs décrit par le poète lui-même dans les "Mémoires inédits", a été source d'une littérature abondante, analysée dans une remarquable conférence de Mme Chevallier. Une polémique s'est élevée quant à la nature des relations entre les deux jeunes gens.

Certains, notamment Henry Planche, dans son livre Lamartine en Savoie, ne laissant aucun doute à ce sujet. Dans un paragraphe sans équivoque, Planche décrit la passion dévorante des deux jeunes amants.

Davignon s'élève contre cette vision de l'amour de Geneviève et Lamartine et ce, avec une véhémence inattendue chez un homme habituellement aussi calme.

Je cite : "Des experts chagrins, déçus de ne pas trouver dans les récits de Lamartine matière à histoire savoureuse, ont avancé que la batelière imprudente n'avait pas résisté longtemps aux sollicitations de son séduisant chevalier".

Il cite d'abord Lamartine qui apparaît comme son propre porte-parole : "Les hommes ne savent pas combien la réserve est plus amoureuse cent fois que la licence des paroles. La femme est glorieuse d'être respectée. Toute impudence est du mépris".

Puis Henri Davignon lui-même proclame son indignation en une forte profession de foi lamartinienne : "On a voulu faire de Geneviève une maîtresse consentante accordant, dès les premières rencontres, ses faveurs à un inconnu. Eh bien, je m'élève de toute la force de mon admiration lamartinienne contre les insinuations de ce genre... Les amours de la batelière et de Lamartine ne furent jamais entachées de cette sensualité dont on les a trop facilement parées... Comme toutes les héroïnes de Lamartine, Geneviève devait être bafouée... Les lamartiniens fervents qui m'écoutent savent que la gloire du génie ne peut être éclaboussée par cette fange ignoble..."

C'est, en même temps qu'une profession de foi lamartinienne, l'expression des idées de notre ami sur les relations entre homme et femmes. Elles doivent être basées sur le respect mutuel, la pudeur et la réserve "plus amoureuse cent fois que l'impudeur" : l'impudeur est l'expression du mépris pour la femme.

C'est bien là ce qui dans l'attitude des femmes vis-à-vis de lui explique la séduction qu'il exerçait grâce à sa sensibilité, à la noblesse de ses sentiments et de son attitude vis-à-vis d'elles faite d'amabilité et de courtoisie.

Il y a du romantisme dans tout cela. Mais ne se définissait-il pas lui-même comme "un romantique attardé" ?

Sa passion pour Lamartine se manifesta aussi pour les pélerinages qu'il entreprit sur les lieux où le poète avait vécu ou écrit : évidemment Nernier, mais aussi la colline de Tresserve, le château de Biennassis, le château de St Point, le château de Monceau.

Effectués en compagnie de membres de la Florimontane ou d'amis, ils étaient l'occasion de véritables cérémonies à la gloire du poète...

Ses travaux littéraires et son activité artistique lui valurent les Palmes Académiques qui lui furent remises en 1988.

Sa participation à la vie de la Florimontane ne se borna pas aux jeux littéraires. Marque de grande confiance, il devint administrateur du Château de Montrottier, fonction dans laquelle il se dépensa sans compter pendant près de dix ans, de 1976 à 1986. Il y fut aidé par une solide équipe, formée de M. Domenjoud, chargé de la trésorerie, de M. Beauquis, maire de Chavanod, et à laquelle Mme Courtial vint ajouter sa compétence et son dévouement.

Henri Davignon organisait, planifiait, assurait la réception des visiteurs importants. Il avait courageusement revendiqué la mission ingrate et dangereuse du transport des fonds du château à la banque, souvent à vélo et toujours grâce à un sac à dos qui contenait les fonds.

Il me faut aussi vanter les mérites sportifs de Davignon, homme complet à la recherche constante de l'équilibre entre l'intellect et le physique. Après l'athlétisme qu'il pratiqua longtemps, la montagne fut un élément essentiel de la vie.

Il parcourut ses montagnes en tous sens, soit avec le Club alpin français, soit avec des groupes d'amis qu'il entraînait dans son sillage, dont beaucoup de néophytes qui grâce à lui devinrent des fervents de la montagne. Il "fit" plusieurs fois le Mont Blanc dont une fois avec le 27e BCA qui, sous le commandement du colonel Flottard, son ami, avait organisé une prise d'armes au sommet du Mont Blanc en l'honneur du drapeau des chasseurs dont la garde était confiée au 27e BCA...

Grâce à un entraînement régulier, grâce aussi à une volonté sans défaillance, il put, à 80 ans et plus, faire quelques courses difficiles, notamment la Dent Centrale des Dents de Lanfon à 81 ans. L'année suivante, à 82 ans, il gravit une fois encore la Tournette avec son fils Jean-François et effectua à pied et avec crampons la descente de l'Aiguille du Midi jusqu'à Chamonix.

Ajoutons qu'il se faisait une joie, bien au-delà des 70 ans, de participer régulièrement au cross du ***Figaro***, dans la classe "Vétérans".

Mais les œuvres d'Henri Davignon qui rendent compte de la diversité de ses dons, ne peuvent expliquer à elles seules la sympathie, l'amitié et souvent le véritable attachement qu'il s'était acquis, non seulement au sein de notre Académie, mais aussi dans la cité...

La personnalité de Davignon

Dans cette diversité des activités de Davignon, le dénominateur commun c'est bien la personnalité de notre ami. J'ai eu la curiosité d'interroger quelques personnes qui l'ont bien connu ; je leur ai demandé quel était pour eux le qualificatif marquant le mieux sa personnalité. Voici quelques-uns des traits recueillis : un gentilhomme, un homme élégant en tout, un homme galant, un honnête homme et un homme honnête, un homme plein d'esprit et d'humour, un ami fidèle, loyal et disponible.

Eh bien, la "Vox populi" a exprimé ce qui le rendait attachant et de relation agréable et enrichissante. Il réunissait en effet les qualités que l'on peut attendre d'un gentilhomme : par son élégance naturelle, dans son comportement, dans ses écrits, dans sa tenue, par sa courtoisie et la respectueuse affection dont il entourait les femmes, par sa culture. Etre sensible, sentimental, romantique, il unissait les qualités de cœur et d'esprit.

Sa vaste culture aurait pu faire de lui un intellectuel peu enclin à l'action. Et toute sa vie montre qu'il fut un homme d'action et de courage, non seulement dans son expression militaire mais aussi dans l'exercice du courage civique, de pratique souvent plus ingrate et difficile.

Dans ses succès, comme dans les épreuves, il sut garder une grande dignité. Il aurait pu dire, avec Barbey d'Aurevilly : "J'ai parfois été bien malheureux, mais je n'ai jamais quitté mes gants blancs".

Homme de caractère, aimant la France et sa Savoie, il a donné le meilleur de lui-même à la vie associative et à sa cité. Il fut l'ami qui apaise, conserva son séduisant sourire et son esprit de tolérance.

Un humour de bon aloi émaillait ses propos ou ses interventions de fin de repas, en particulier lorsqu'il déclamait, en patois, le récit de la bataille de Solférino vécue par son arrière-grand-père. Mais un humour dénué de cette ironie qui lui donne parfois une teinte de méchanceté.

Nous l'avons perdu mais son souvenir reste en nous fidèle et très fort. Avec un peu de remords de n'avoir pu l'aider davantage. En feuilletant des notes, j'ai retrouvé cette citation de Chateaubriand qui m'a piqué au vif : "Nous ne sentons le prix de nos amis qu'au moment où nous sommes menacés de les perdre. Nous sommes assez insensés quand tout va bien de croire que nous pouvons impunément nous passer d'eux". Il est vrai que nous n'avons guère pu aider Henri Davignon dans la solitude aggravée d'épreuves physiques qui suivit la mort de son épouse.

Mais ces années difficiles ne doivent pas ternir l'image que nous gardons de lui : celle d'un homme ayant conservé une étonnante jeunesse et qui aimait citer Tolstoï : "Il n'est jamais trop tard pour être jeune".

Image aussi de ses 80 ans, où quelques amis fidèles organisèrent un repas en son honneur et où il fit preuve d'une joie et d'une gaieté très communicatives.

Image encore de cet homme svelte, racé, parcourant les rues de la cité de son pas de chasseur, la "tarte" bien plantée sur la tête.

Sur la page de garde du manuscrit de sa pièce *Idylle à Nernier*, figure en exergue une citation de Maurice Vaillant, sans doute écrite à l'adresse de Lamartine mais qui peut fort bien valoir pour notre ami Henri Davignon : "Il était de ceux qui, sans y penser, demandent votre cœur, qui, du premier coup l'obtiennent et qui le retiennent longtemps".

Robert Fassier

Robert Avezou
(1899 - 1993)

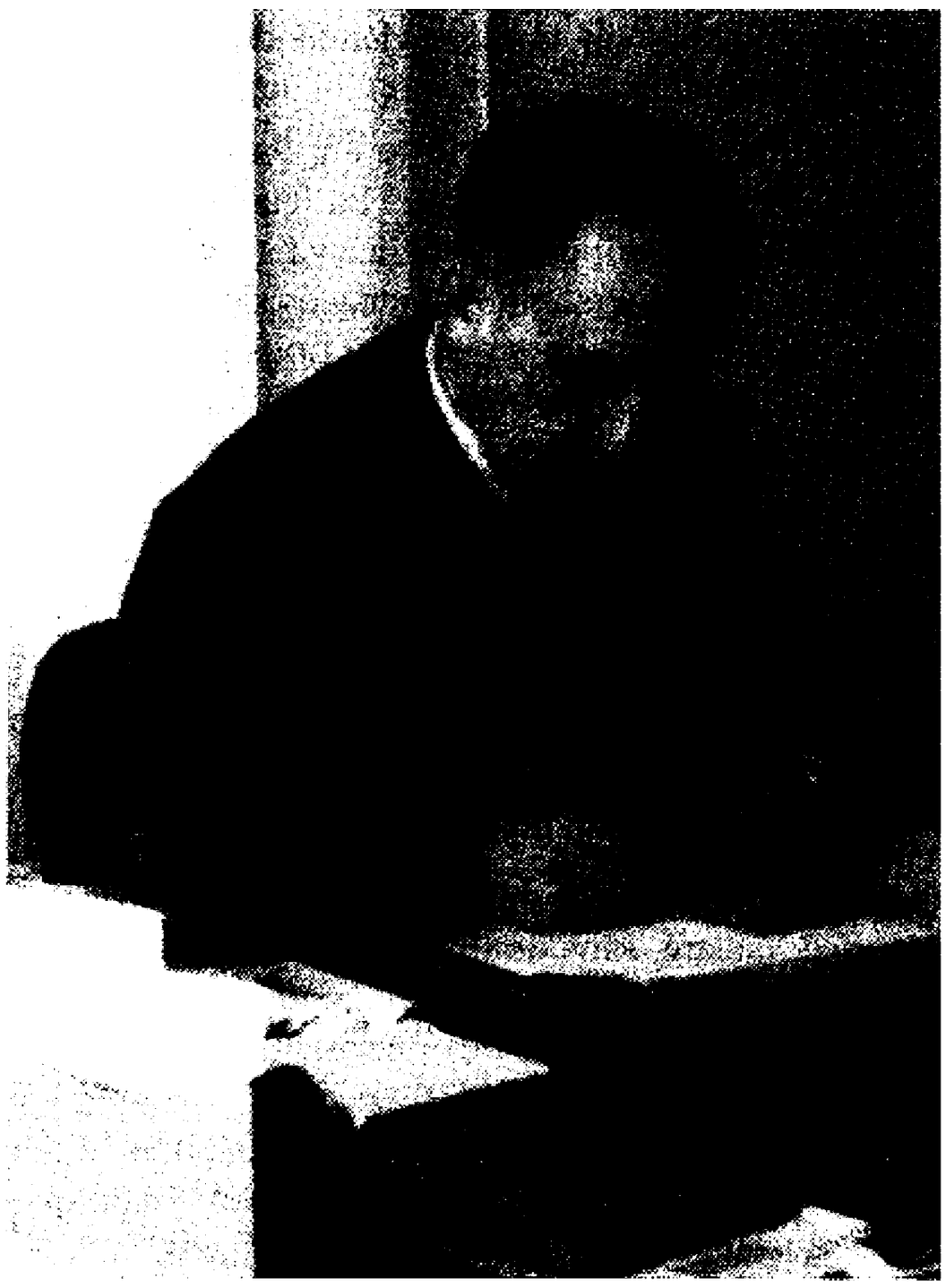

Né le 19 septembre 1899 d'un père médecin, installé à Paris, Robert Fernand Germain Avezou eut deux frères médecins et un troisième, archéologue, fut membre de l'Ecole Française d'Athènes. Quant à lui, reçu en 1921 au concours d'entrée de l'Ecole nationale des chartes, il en sortit en 1924 avec le diplôme d'archiviste-paléographe. Il avait soutenu une thèse sur "les comtes de Périgord et de Quercy au XIVe siècle", un rappel des origines méridionales de sa famille. Les qualités de ce premier travail lui valurent d'être publié en 1925, et également d'être nommé à l'Institut des Hautes Etudes hispaniques. Il y passa deux années, à Madrid et à Barcelone, dépouillant les registres de la chancellerie aragonaise et rédigeant deux mémoires sur le moyen-âge espagnol, qui parurent en 1930 dans le *Bulletin hispanique* et en 1936 dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*.

Il se trouva qu'au moment fixé pour son retour en France, le poste d'archiviste en chef (plus tard Directeur) des archives de la Haute-Savoie devint libre, par la nomination de son titulaire, Gaston Letonnelier, aux archives de l'Isère. La carrière de Robert Avezou prit alors son orientation définitive : elle allait se dérouler d'Annecy (1926-1941) à Grenoble (1941-1964).

L'installation à Annecy se présentait sous un jour favorable avec la fondation d'une famille et la charge, à vingt-sept ans, de chef de service. Mais il y avait des ombres. Le bâtiment de la rue du 30e Régiment d'infanterie n'était pas adapté à la conservation d'un dépôt d'archives. Le personnel auxiliaire était détaché par la préfecture qui se débarrassait ainsi de ceux qui n'étaient plus guère valides ; c'était le cas de deux affectés spéciaux ayant souffert de la guerre de 1914-1918. Leur dévouement était hors de doute, mais l'un n'était qu'un manutentionnaire, et l'autre, faisant fonction de sous-archiviste, n'avait reçu aucune formation spéciale. Retenons-nous de faire des comparaisons avec la situation actuelle. Il fallut d'autre part à Robert Avezou toute sa diplomatie pour ne pas tomber dans la dépendance des services de la préfecture.

Au nouvel archiviste en chef de la Haute-Savoie, la ville d'Annecy devait en 1933 confier la charge de la Bibliothèque municipale. Celui-ci se consacra avant tout, avec conscience, à recueillir et à solliciter les versements des diverses administrations départementales et à les classer. Pour permettre aux personnes publiques et privées de faire des recherches dans les fonds conservés, il rédigea répertoires ou inventaires, comme ceux de la série H ("clergé régulier") et L ("Epoque révolutionnaire"). La responsabilité des archives communales - dont on sait que leur conservation fut longtemps déplorable - le contraignit à des déplacements et à des inspections malaisés. D'autre part, pour faciliter l'information des chercheurs et les guider dans le dédale des sources imprimées, il rédigea un guide précieux intitulé *Histoire de Savoie (Publications de 1919 à 1937)*, paru dans la *Revue historique*, t. CLXXXVI, 1939.

A cause de la pauvreté des archives anciennes dans son dépôt, avant le retour des fonds savoyards conservés à Turin, il entreprit plusieurs séjours dans cette ville, afin d'explorer leur intérêt pour l'histoire de la Savoie et transcrire certains documents.

Pour la même raison, il fut porté à étudier les XVIIIe et XIXe siècles. Ainsi parurent des volumes fondamentaux, apports importants pour l'histoire moderne assez négligée jusqu'alors.

En 1941, lors de la mise à la retraite de Gaston Letonnelier, la direction des Archives de l'Isère fut attribuée à Robert Avezou. C'était un dépôt beaucoup plus riche et le titulaire ne tarda pas à entretenir des relations étroites et fructueuses avec l'Université de Grenoble que les étudiants purent apprécier. Il hâta la rédaction des répertoires numériques de la série M ("Administration générale") et de la série S ("Travaux publics"). Gestionnaire toujours habile, il réussit à faire sortir les archives d'un cadre trop exigü : il obtint, après de longues négociations, la construction d'un dépôt neuf, où purent être installés des enrichissements importants comme le legs Manteyer. Après la libération, il fut nommé président du Comité pour la création d'un Musée de la résistance et de la déportation.

Les mérites de Robert Avezou furent reconnus par ses pairs, qui l'élurent Président de l'Association amicale des archivistes français. Ils furent aussi reconnus par de nombreuses sociétés savantes, et d'abord par l'Académie florimontane : reçu en 1937, il en devint membre d'honneur ; il entra aussi à l'Académie du Faucigny et à l'Académie de Savoie. D'autre part, une décision ministérielle le désigna comme membre de la Commission supérieure des archives. Enfin, des distinctions officielles : officier de la Légion d'honneur, officier des Arts et Lettres, Palmes académiques, témoignèrent de l'estime dans laquelle était tenu un archiviste consciencieux, un historien sûr, un honnête homme.

Mais essayons de dépasser la sécheresse d'un simple "curriculum vitae". Revenons à Annecy et aux quinze années passées dans cette ville. C'est alors que Robert Avezou fit ses débuts dans la carrière qu'il avait choisie, qu'il se forma à son nouveau métier,

avec ses obligations professionnelles et ses occupations para-professionnelle dans le domaine de la culture. C'est alors aussi qu'il s'engagea dans une intimité familiale heureuse, avec le soutien de Madame Avezou, la réussite de ses fils, et même jusqu'à la perspective d'un petit-fils admis à l'Ecole des chartes. En public, ce fut un brillant conférencier, sachant se mettre à la portée et captiver ceux qui l'écoutaient ; sans prétention, et suivant ses auditeurs, il pouvait présenter des exposés clairs, d'une savante précision, ou bien il savait se transformer, si l'on ose dire, en conférencier mondain.

Esprit fin et critique, devant les documents comme devant les hommes, peut-être lui restait-il parfois quelque chose du Parisien tombé dans la province des années 1930. Mais ni sa lucidité, ni sa courtoisie ne se démentaient, même devant un importun. Son accueil, au-delà d'une certaine réserve, devenait vite bienveillant, surtout pour les jeunes qui s'engageaient dans des études ou des travaux austères. Oserais-je citer en exemple le cas de celui qui devait lui succéder quinze ans plus tard, qui vint lui exposer ses projets d'avenir et ses doutes, lui demandant conseil : il eut le privilège de recevoir ses mises en garde et aussi ses encouragements. Dans la suite, ce furent de fréquentes rencontres, des entretiens portant sur les sujets les plus divers, où la fermeté de son caractère se révélait, mais où l'humour et la drôlerie n'étaient pas bannis.

C'est avec émotion et gratitude que j'évoque le visage d'un grand aîné, d'un homme qui ne pouvait laisser indifférent.

Pierre Duparc

LA BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE DE ROBERT AVEZOU ÉTABLIE AVEC LA COLLABORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ANNECY

LIVRES

- *Histoire de la Savoie* - Paris : PUF, 1963 (Que sais-je ?).
- *L'initiation de la Savoie au régime parlementaire (1848/1860)* - Paris : Alcan, 1935.
- *Lettres de Monseigneur Billiet, Archevêque de Chambéry, à Monseigneur Rendu, Evêque d'Annecy* - Chambéry : Impr. Réunies, 1938.
- *Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie. Notice sur ses travaux d'histoire savoisienne* - Annecy : Abry, 1930.
- *Le niveau d'instruction du clergé rural dans la partie montagneuse du Diocèse de Grenoble fin XVIIe siècle* in Actes du congrès de Moûtiers, 1964.
- *Notice sur les travaux d'histoire dauphinoise de Claude Favre* - Grenoble : Imp. Allier, 1942.
- *Répertoire de la série L (1792/1815)* / Archives départementales de la Haute-Savoie - Annecy : Imp. Annécienne, 1959.
- *La Révolution et l'Empire en Savoie* in Mémorial de Savoie.
- *Le Rôle d'Annecy aux XVe et XVIe siècles : les apanages : comté de Genevois et duché de Genevois - Nemours* : Société des Amis du Vieil Annecy, 1965 (Annesci ; 12).

• *La Savoie depuis les réformes de Charles Albert jusqu'à l'annexion à la France.* Chambéry : Impr. Chambérienne, 1934.

• *La Savoie du Nord au début de la Révolution Française (1789/1792).* Annecy : Hérisson, 1937.

• *La Savoie française sous le Second Empire* (1860/1870). Chambéry : Impr. Chambérienne, 1939.

ARTICLES DE REVUES

Revue Savoisienne :

• T.LXIX, année 1928 :

Lettres de Monseigneur Biord concernant la construction du Palais épiscopal d'Annecy, notes prises au cours d'une mission à Turin, Rapport sur le concours de poésie de 1927.

• T.LXX, année 1929 :

Marguerite d'Autriche, Rapport sur le concours de poésie de 1928, Les Registres du Conseil de Genève.

• T.LXXI, année 1930 :

Les panneaux sculptés de l'église d'Andilly.

• T.LXXII, année 1931 :

A propos de l'enseignement de l'histoire locale, La Charte de franchise de Châtel en Semine, 1307, Chronique des Archives départementales, Les dernières années du monastère bénédictin de Talloires, 1766/1793, Extraits d'une correspondance entre deux nobles savoisiens concernant la crise économique en Savoie au XVIIIe siècle, 1730/1748, Le mariage de Marguerite de Joinville, comtesse de Genevois, 1374, Une description de Bonneville il y a 200 ans.

• T.LXXIII, année 1932 :

Les crises de chômage d'autrefois, papetiers savoyards en Avignon au XVe siècle, Problèmes routiers du XVIIIe siècle : à la recherche du meilleur itinéraire Chambéry/Genève, Service accéléré par diligence entre Annecy et Lyon, il y a 83 ans.

• T.LXXIV, année 1933 :

Le tourisme dans la vallée de Chamonix au siècle dernier.

• T.LXXV, année 1934 :

Lettres de Voltaire conservées aux Archives de la Haute-Savoie: un médecin d'Annecy au XVIIIe siècle. Benoît Voysin.

• T.LXXVI, année 1935 :

Exposition de souvenirs de 1860 organisée à l'Hôtel de Ville d'Annecy du 8 au 28 avril 1935, à l'occasion du 75e anniversaire de l'Annexion de la Savoie à la France.

• T.LXXIX, année 1938 :

La maladie et la mort de Louis XV racontées par le Comte J. M. de Viry, Ambassadeur Sarde en France, avril - mai 1774.

• N° spécial, année 1951 :

"La Savoye" de Jacques Peletier du Mans.

Revue de Savoie

• Année 1941 :

La Mort du Comte Rouge, Le Quatrième centenaire de Jacqueline d'Entremont.

• Année 1942 :

Amédée VIII, ermite et pape, Bibliothèque Savoyarde.

• Année 1943 :

Annecy au début du XVIIe siècle. Saint François de Sales et son temps.

• Année 1954 :

Tableau historique du Genevois.

• Année 1960 :

L'Annexion de la Savoie et l'opinion dans l'Isère.

Cahiers de Savoie

• Année 1945 :

La décadence sous Louis Ier et Amédée IX.

• Année 1946 :

Voyageurs français en Savoie au XVIIIe siècle.

• Année 1947 :

Tableau historique du Genevois.

Mémoires et Documents de l'académie du Faucigny :

• Année 1939 :

T.1 - La Savoie à la veille de la Révolution Française. Le Roi, la noblesse, les bourgeois.

• Année 1941 :

T.3 - Le Roi Charles. Félix et la colonne commémorative de Bonneville : la Savoie sous le Ier Empire.

• Année 1943 :

T.5 - La Savoie sous Charles-Félix et Charles-Albert (1821/1847).

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1995

INTRODUCTION

En cette année 1995, marquant les dix ans de cette chronique archéologique, il est tentant de dresser un bref bilan des interventions présentées et subséquemment des intervenants. Quoique non exhaustive, cette chronique est somme toute assez représentative des orientations prises par l'archéologie nationale, constat qu'il est indispensable d'ajuster à l'évolution socio-économique du territoire étudié, à son potentiel archéologique et aux spécialités des archéologues qui y travaillent. Ainsi certains particularismes locaux ont pu entraîner des recherches plus poussées dans certains domaines, en témoigne l'immense acquis apporté par la création en 1980 du CNRAS à Annecy dont les travaux ont enrichi et renouvelé nos connaissances sur les occupations littorales des lacs Léman et d'Annecy, au Néolithique et à l'âge du Bronze.

Au total cent quarante-deux notices ont traité de - cent six opérations, souvent modestes mais parfois de longue durée, - six programmes de recherches, - trois études préalables à des projets routiers ou autoroutiers et - quatre objets ou ensembles remarquables, entrés récemment dans les collections publiques.

35 % des notices ont été rédigées par le Service Départemental d'Archéologie, 20,5 % par les associations locales (Amis de Viuz-Faverges, Groupe Archéologique de Thonon et Etude et Sauvegarde du Patrimoine Archéologique de la Haute-Savoie), 19,5 % par les membres de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales, 12 % par les Services de l'Etat (CNRAS et Service Régional de l'Archéologie) alors que 8,5 % émanaient d'universitaires ou d'étudiants, 3 % de conservateurs de musée (Annecy et Genève) et 1,5 % d'archéologues amateurs. Si les trois-quarts des opérations ont été réalisées par 13 archéologues ou équipes basés sur le département, il faut signaler que les vingt-huit effectuées par l'AFAN ont été placées sous la responsabilité de dix-sept personnes, onze d'entre elles n'ayant mené qu'une seule opération; ce qui reflète certes le besoin d'un personnel complémentaire sur le département mais également l'absolue nécessité de mettre en place un personnel stable.

Chronologiquement les opérations présentées sont également significatives des équipes en présence mais également du potentiel archéolo-

gique offert par ce territoire. Ainsi 49 % des opérations ont porté sur l'époque romaine, 31 % sur le Moyen Age et l'époque moderne, 20 % sur la pré et la protohistoire ; 81 % de ces dernières se sont attachées plus spécifiquement aux âges des métaux, 76 % étant menées par le CNRAS en milieu lacustre.

La dispersion géographique de ces opérations est tout aussi éloquente quoiqu'elle révèle plus, par sa disparité, les points d'ancrage du personnel en charge de l'archéologie que des réelles possibilités offertes. Ainsi cinquante-cinq opérations ont eu pour cadre l'arrondissement d'Annecy, vingt-huit celui de Thonon, douze celui de Saint-Julien et onze celui de Bonneville. On ne saurait toutefois mésestimer le rôle qu'ont pu jouer les zonages archéologiques, inscrits dans les POS, dans ces différentes interventions. Ceci apparaît nettement au dénombrement des opérations conduites en milieu urbain ou proche d'agglomérations, secteurs appliquant le plus fréquemment cette réglementation. Ainsi quatorze se sont déroulées sur la commune d'Annecy, vingt-cinq à sa périphérie, essentiellement sur les bassins versants du lac, dont six à Annecy-le-Vieux, quatre à Menthon ainsi qu'à Sevrier ; douze à Thonon, cinq à Annemasse, trois à Faverges complètent ce panorama alors que deux opérations à Sallanches et une à Bonneville montrent une timide percée en milieu urbain faucignerand.

Cette courte période de dix ans laisse percevoir une telle évolution de l'archéologie au sein du département, tant au niveau du nombre et de la qualité des interventions, soutenue en cela par un personnel sans cesse croissant, que les missions qui lui seront dévolues dans les prochaines années en feront un instrument incontournable de la gestion du territoire.

Joël Serralongue
archéologue départemental

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PROTOHISTOIRE
Age du Bronze

DUINGT, *Le Roselet (lac d'Annecy)*
(coord. Lambert 900,538/2100,045 ; alt. ≅ 444 m)

Placé sur un haut-fond, dans le prolongement de la presqu'île de Ruphy, le site du Roselet est connu depuis 1856. Pendant plusieurs décennies, il a fait l'objet de récoltes désordonnées. Les rares éléments qui ont pu être étudiés sont attribuables à la phase récente du Bronze

final. En 1984, l'analyse dendrochronologique d'une série de pieux prélevés par le CNRAS confirmait cette période : abattages en -880, -896, -903 et -937 mais une occupation antérieure était également attestée : abattages en -1033, -1041, -1050 et -1058 [1].

En 1995, dans le cadre de la révision de l'inventaire des stations littorales du lac d'Annecy, une évaluation a été réalisée par l'A.R.E.O.L.L. (Association pour la Recherche et l'Etude des Occupations Littorales Lacustres) avec le soutien technique du CNRAS [2].

Des axes de références immergés ont été mis en place (N, 84 m ; SSW, 80 m) selon les grandes orientations morphologiques du haut-fond et rattachés au système cadastral terrestre. Complétés par des axes secondaires, ils ont permis le relevé de près de 300 cotes bathymétriques. Ainsi, la morphologie du site a été précisée pour la tranche d'eau des 5 mètres, soit jusqu'au début du tombant. Long de 170 m, sa largeur ne dépasse pas 25 m et son point haut est à moins de 1 m de profondeur.

La nature des sédiments a été déterminée par des carottages au tube PVC (52 au total). Au moins 2 m de craie et limons sont présents sur le site. Les niveaux organiques n'existent plus que sur le flanc ouest du haut-fond. Ils sont peu épais et constitués de fumier évolué passant vers les zones basses à des limons teintés. Sur le sommet du haut-fond, les niveaux organiques sont absents et seul subsiste un horizon de condensation marqué par une craie granuleuse associée à des éléments divers (galets, tessons érodés...).

L'érosion des dépôts anthropiques et la répartition des unités sédimentaires sont déterminées par les forts courants en provenance du sud-ouest, depuis le "petit lac".

Des pieux sont présents sur la totalité de la station, de la partie haute jusqu'au tombant, soit jusqu'à une profondeur de 6 m par rapport à la surface actuelle du lac.

La topographie systématique des pieux visibles a concerné 4 triangles de 5 m de côté, implantés dans le secteur central. La densité moyenne obtenue, 3,5 pieux/m², est de loin la plus élevée constatée à ce jour sur un habitat littoral. Plusieurs pieux présentent des aménagements (mortaises) encore bien conservés et visibles au-dessus de la surface actuelle des sédiments. Par ailleurs, les pieux échantillonnés en 1984 ont été retrouvés et rattachés topographiquement.

---

(1) Bocquet A., Marguet A., Orcel A., Orcel C. (1988) - Datations absolues sur les stations littorales et l'Age du Bronze final dans les Alpes du Nord, Actes du colloque de Nemours, 1986, *Mémoires du Musée de Préhistoire de l'Ile-de-France*, 1, p. 435-444.

(2) Par arrêté du 4 janvier 1996 (J.O. du 11 janvier 1996), les arrêtés portant création du CNRAS et du DRASM ont été abrogés et il a été créé le DRASSM (Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines) basé à Annecy et Marseille.

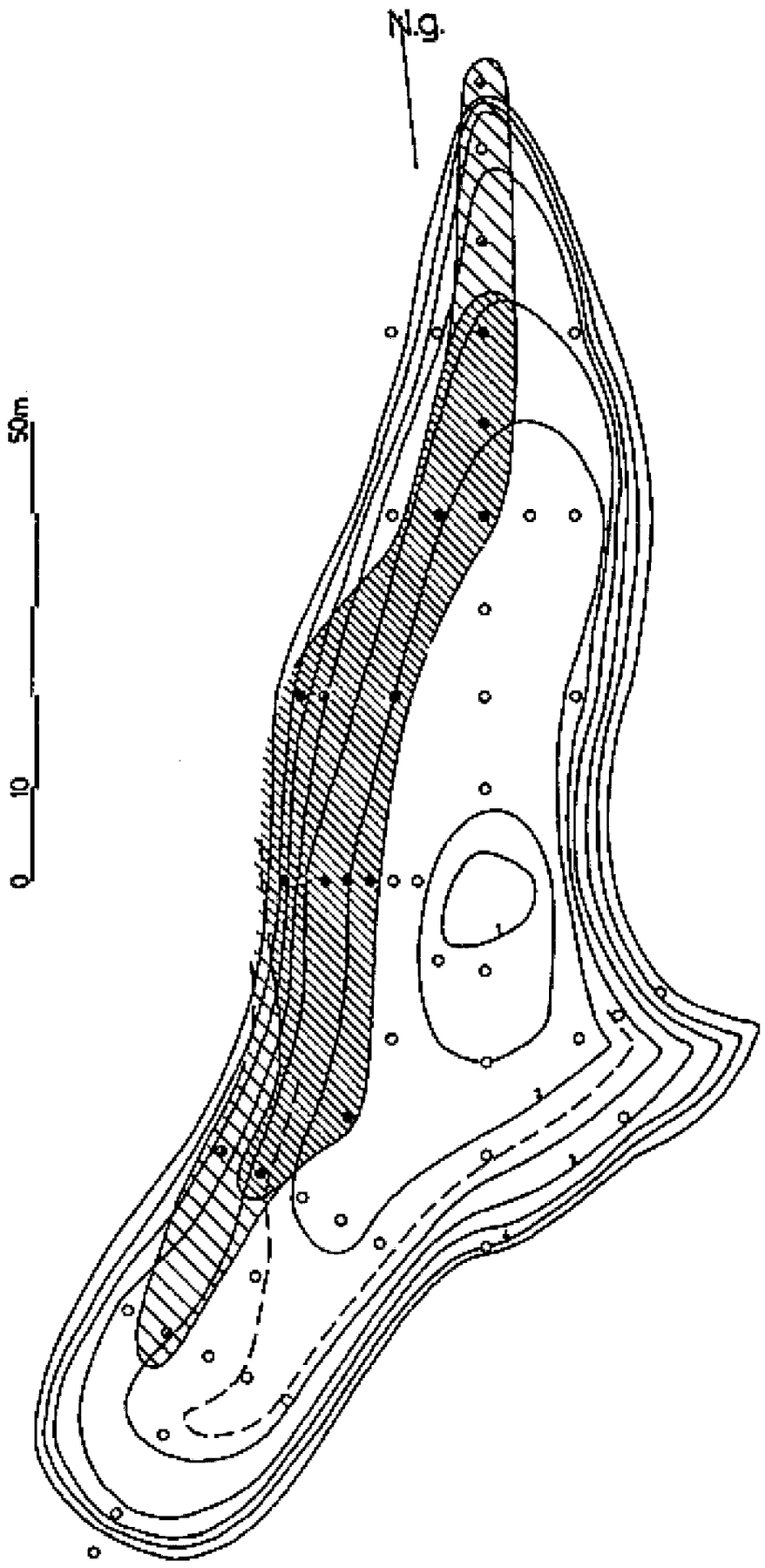

Le Roselet : emprise des niveaux organiques préservés, sur le levé bathymétrique (équidistance 0,5 m) du haut-fond.
Hachures serrées : fumier et fumier évolué, Hachures larges : limons teintés.

Enfin, un rattachement topographique a été fait avec le site de Ruphy, découvert en 1991, à proximité immédiate, sur la berge du lac et pour lequel un sondage effectué en 1992 (3) avait mis en évidence une occupation du Bronze final, contemporaine au moins pour partie, de celle du Roselet.

Yves Billaud
A.R.E.O.L.L.

(3) *Revue Savoisienne*, 1992, p. 17-19

PROTOHISTOIRE ET HISTOIRE

ANNECY, *le Thiou, quai de Bayreuth (lac d'Annecy).*
(coord. Lambert 894,400/2106,880 ; alt. 444,3 au centre du chenal).

En mars 1995, les travaux de canalisation d'eau potable effectués par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville d'Annecy ont donné lieu à une courte prospection subaquatique par l'équipe d'intervention du Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques (CNRAS).

Des reconnaissances subaquatiques, avec carottages et sondages stratigraphiques, ont été réalisées à l'emplacement du franchissement du chenal du Thiou, effluent principal du lac, dans un secteur particulièrement sensible par la proximité des vestiges néolithiques et de l'Age du Bronze final (Serand, 1884 ; Le Roux, 1908) et du site portuaire gallo-romain supposé (Blanchard, 1951 ; Broise, 1955). Des interventions plus récentes avaient permis de préciser le contexte archéologique et sédimentaire local (Bocquet, 1986 ; Billaud, 1991 ; Marguet, Serralongue, 1994).

Nature des observations faites en plongée :

• *Examen visuel de la nature des fonds :*

L'observation générale du chenal et des abords n'a pas apporté de renseignements remarquables : les sédiments sablo-vaseux sont plutôt concentrés dans le chenal dragué alors que les talus et les bordures des quais sont recouverts de vases limoneuses, poinçonnées par endroits de blocs calcaires provenant vraisemblablement des travaux riverains de consolidation ou de remblais.

• *Repérage de quelques piquets :*

Situés en bas de pente (talus rive gauche) et signalés par des cônes d'érosion émergeant de quelques centimètres, 14 petits piquets en bois blanc, de section circulaire (bois non refendu) et de faible diamètre (moyenne 7 cm), ont été rattachés en topographie ; aucune organisation fonctionnelle n'est perceptible ; leur répartition nous les fait attribuer à un aménagement précaire de la berge (activité de pêche ?). L'analyse par le radiocarbone d'un de ces piquets (n° P01, aulne, 12 cernes) a donné un âge de 1125 ± 40 ans avant le présent, soit en date calibrée +780 +990 après J.-C. (ARC. 1338).

• *Carottages des sédiments superficiels :*

La description sédimentologique des carottes prélevées en 4 points, tous les 5 m le long du tracé de la future tranchée (tube altuglas Ø 60 mm ; longueur 200 cm), montre, entre les altitudes ± 444,50 et 442,30 m, des

alternances de sables concrétionnés, de limons ± fins, ± crayeux laminés, sans niveau organique préservé.

• Sondages :

• Les dévasages à la suceuse à eau, rapides et sur de petites surfaces, entre les cotes 443,20 et 442,10 (altitude canalisation 442,70 m), pour échantillonages, n'ont pas non plus rencontré de niveau archéologique en place. Outre les petits mobiliers métalliques d'époque moderne (anneau en fer Ø 36/47 mm, boucle 2 spires en fer à goupille Ø 26/31 mm, écrou de serrage en fer Ø 35 mm, tampon-dateur en cuivre avec légende : "C.B.V. Lac d'Annecy / 4 juin 1938 / *M.B.* Menthon") découverts dans les sables vasards superficiels du sondage "rive gauche", quelques mobiliers lithiques (fragments polis de galets en roche verte = aiguisoirs ?) et des restes de faune, sont difficiles à dater. Par contre, dans les niveaux -20 -50 cm, des fragments de céramique (poteries tournées à pâte fine gris-noir, tessons concrétionnés mais peu roulés) et une clef de serrure coudée, en fer, indiquent une présence humaine proche, vraisemblablement à l'époque gauloise et gallo-romaine. Les seuls mobiliers archéologiques du sondage "rive droite" (dans les niveaux - 30 - 50 cm) sont quelques fragments de céramique (poteries grossières non tournées, peu cuites, tessons concrétionnés, peu roulés) à rapprocher des récipients en terre cuite protohistoriques (Néolithique final et Age du Bronze final).

• Examen de la tranchée :

Une rapide expertise de la tranchée, ouverte dans la partie centrale du chenal sur 22,50 m (environ la moitié du tracé), a montré la bonne stabilité générale des sédiments. L'examen des rejets, disposés en tas à l'aval de l'excavation, n'a pas révélé de vestiges archéologiques, à l'exception de 7 piquets découverts "hors stratigraphie". L'observation des coupes, rendue possible par la bonne tenue des sédiments, visibles sur 1,50 m de hauteur, n'a apporté aucun autre renseignement remarquable sur la succession ou la nature des sédiments et n'a pas fait l'objet de relevé complémentaire.

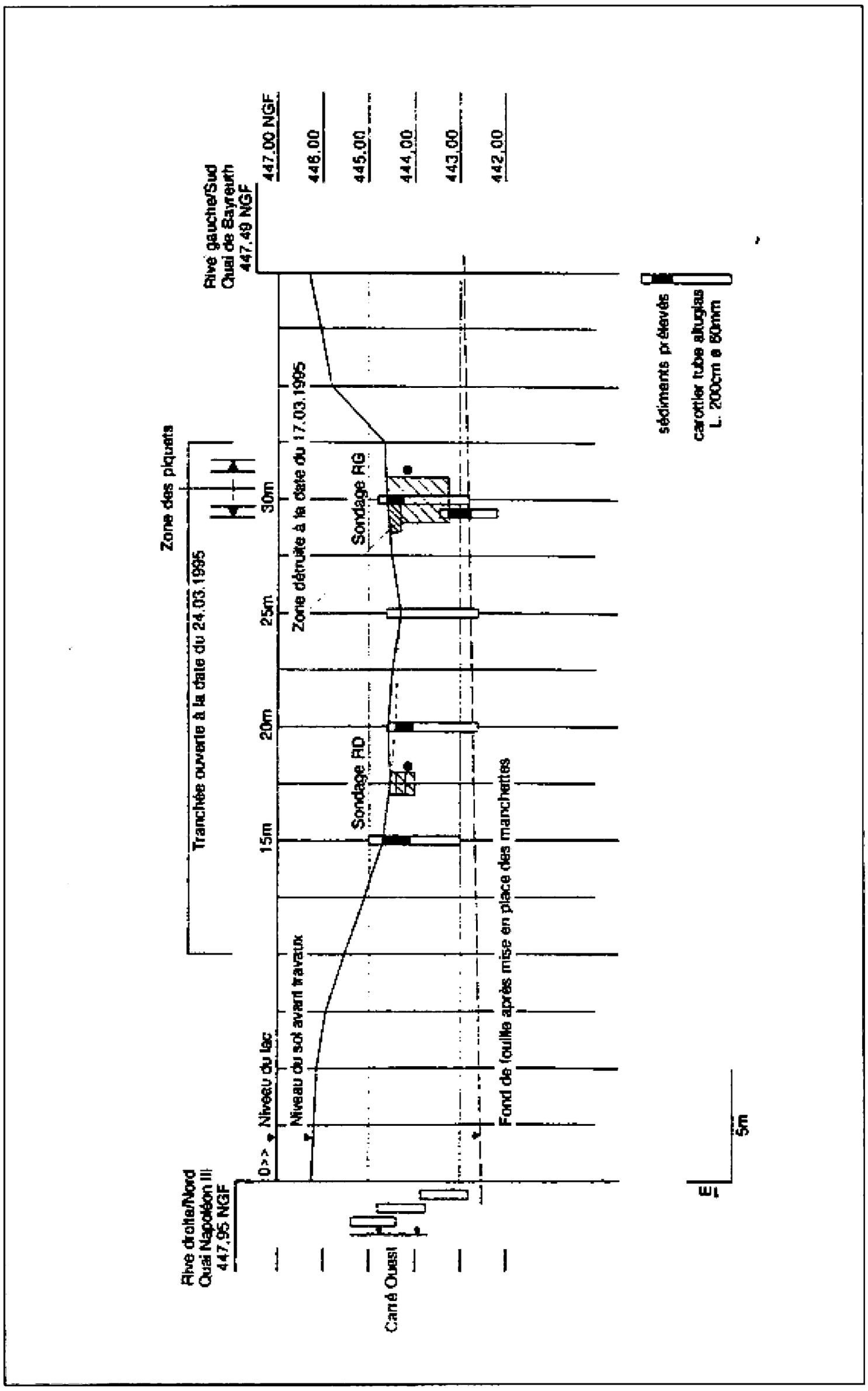

Profil bathymétrique du chenal du Thiou, rive droite-rive gauche,
sur le tracé des manchettes Ø 300 et Ø 600. Implantation des sondages
et des carottages archéologiques ; localisation des observations subaquatiques.
(cotes altitudinales d'après la coupe restituée par SATIF, mai 1995).
En hachures larges : sondages stratigraphiques à la suceuse à eau.
En hachures serrées : zone initialement détruite par le godet.
En marge gauche : position NGF du sondage et des carottages, carré ouest, année 1986.

Commentaires :

La reconnaissance subaquatique a permis d'observer le contexte sédimentaire superficiel du chenal du Thiou, à environ 60 m à l'aval du sondage stratigraphique "carré ouest" (CNRAS, 1986).

Même si la continuité stratigraphique entre ces 2 secteurs n'a pu être vérifiée (les dépôts sous-lacustres sableux et limoneux semblent en effet traduire d'importants phénomènes de dynamique lacustre), quelques vestiges archéologiques (mobiliers et traces d'aménagement de berge) ont été relevés et échantillonnés.

Bien que la corrélation des données chronologiques (datations radiocarbone et dendrochronologique des piquets prélevés en rive gauche) avec les couches et les mobiliers découverts (pourtant à des altitudes très voisines !) ne soit pas assurée, le contexte archéologique de ce secteur a été précisé, malgré la rapidité des observations et les circonstances défavorables de l'intervention.

A. Marguet
CNRAS.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

ANNECY-LE-VIEUX, *Les Ilettes*
(coord.Lambert 893,420/2110,310, alt. ≅ 450 m)

Une brève opération a dû être conduite sur le site des Ilettes [4] suite à des fouilles clandestines ; le secteur concerné avait été remblayé en 1985, les menaces pesant sur le site ayant été temporairement écartées.

Le constat a porté sur une pièce au sol de terrazzo, détruit par les fouilleurs sur une dizaine de m² pour atteindre les niveaux inférieurs ; le matériel céramique, recueilli dans ces niveaux et récupéré auprès des fouilleurs avec l'appui de la gendarmerie, est datable des Ier et IIe s. ap. J.C. sans que l'on puisse préciser l'horizon stratigraphique exact de ce mobilier, antérieur pour l'essentiel au sol de terrazzo.

Le bénéfice à tirer de ces fouilles clandestines est de montrer l'abondance d'informations existant encore sur ce gisement qui sera sans doute menacé à brève échéance par des travaux d'urbanisme.

Joël Serralongue

---

(4) Le site des Ilettes a été fouillé de 1978 à 1984, à l'occasion des travaux de la sortie Nord d'Annecy par J. et H. Serralongue.

DINGY-SAINT-CLAIR, *Verbin*

(coord. Lambert 900,860/2108,500, alt. ± 680 m)

En 1985, la création d'une nouvelle route menant au hameau de Verbin avait fait apparaître une couche de *tegulae*, à proximité de l'ancien chemin pavé qui grimpe sur le flanc de la montagne ; en 1995, la construction d'une habitation, à une cinquantaine de mètres au nord de cette découverte, n'a pas apporté d'élément complémentaire permettant d'expliquer la présence de ces vestiges romains sur ce coteau escarpé.

Joël Serralongue

FAVERGES, *Le Thovey,*

(coord. Lambert 908,490/2090,960) ; alt. 505 m).

Afin d'assurer la publication des fouilles conduites sur les thermes du Thovey [5], des recherches ponctuelles ont été menées pour appréhender l'organisation de cet édifice. Elles ont porté pour l'essentiel sur l'entrée des thermes dont l'emplacement était supposé se trouver sur le mur nord de la salle 2. Cette zone a donc été décapée jusqu'au sol. La toiture effondrée, scellée par l'écroulement d'un mur en pisé, repose directement sur un sol en terre battue. Les tessons, retrouvés dans le niveau d'abandon, appartiennent aux productions du IIIe siècle : un fragment de gobelet à revêtement argileux et un tesson de vase décoré à la molette.

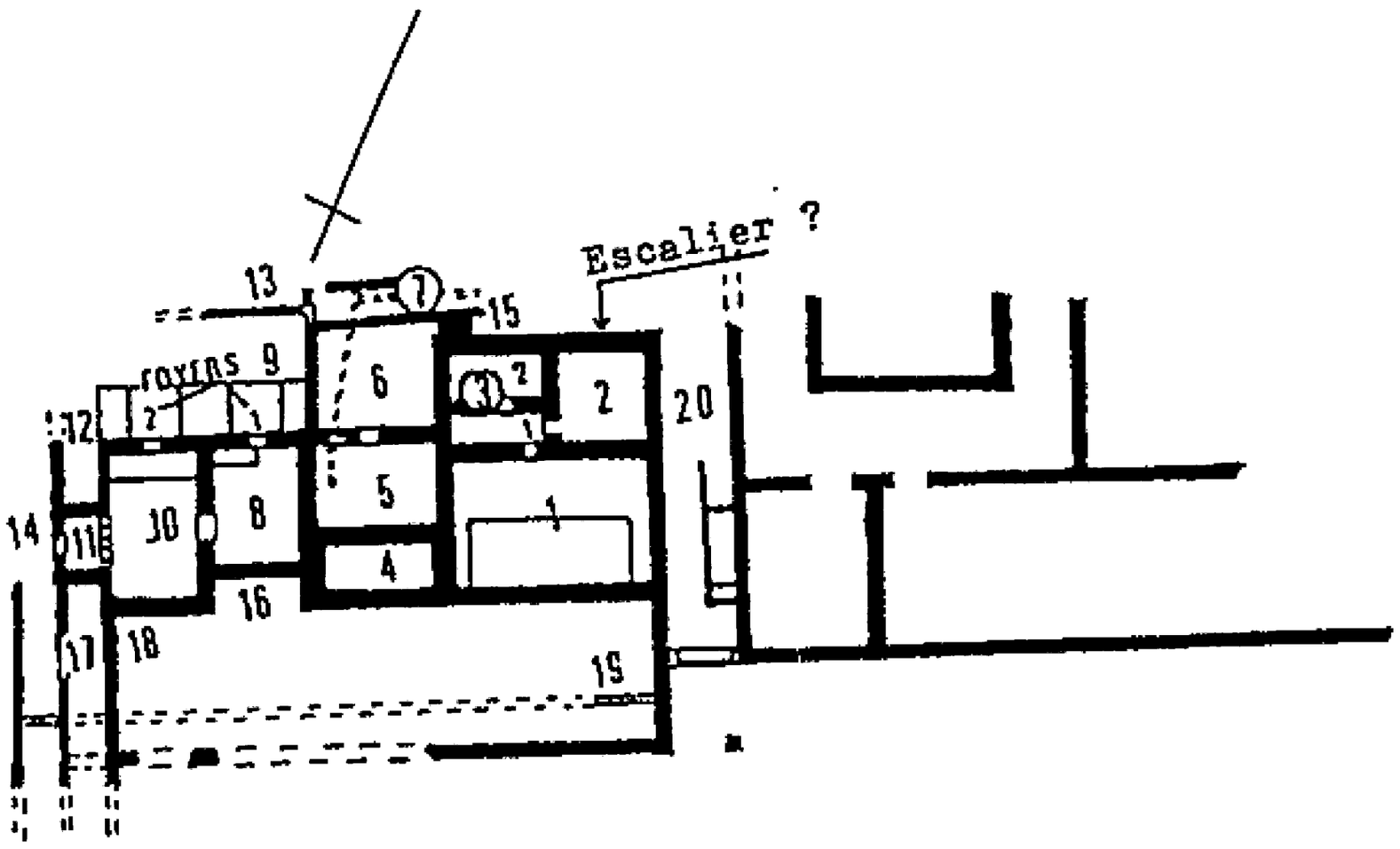

Plan précisant l'emplacement de l'entrée des thermes du Thovey.

(5) *Revue Savoisienne*, 1986, p. 51-53 et 1988, p. 27-28

Dans la partie centrale du parement extérieur du mur est apparue une ouverture longue de 0,80 m et haute de 0,30 m, obturée par des briques disposées verticalement. Il s'agit sans doute du négatif d'une des marches d'un escalier, correspondant à l'entrée recherchée, qui aurait été récupérée après l'abandon des thermes que l'on peut placer vers les années 200 ap. J.C.

Les nettoyages effectués en façade de ce bâtiment, ont permis de rafraîchir le niveau du sol du IIIe s. ainsi que les stratigraphies. Quelques objets ont été mis au jour lors de ces travaux. Tout d'abord une estampille "CLARIANA" sur un fragment de *tubulus*, ce qui porte à 12 le nombre de marques de cette officine sur ce site. A noter également la marque du potier "AGENOR" sur un fond de plat creux en céramique allobroge.

Alain Piccamiglio
Les Amis de Viuz-Faverges

PROSPECTION SUR LE TRACÉ DE LA VOIE DES ARAVIS.

Dans le cadre du projet de la future voie des Aravis, une campagne de sondages a été entreprise du 2 mai au 30 juin 1995 sur les communes d'Argonay et d'Annecy-le-Vieux mais seuls 12 % de la surface totale du tracé ont pu être couverts durant cette première campagne.

Outre la présence de nombreux tessons roulés au lieu-dit *La Charrière* (toponyme révélateur d'un ancien chemin), le lieu-dit voisin *Les Glaisins* pouvait, de par sa situation dominante et la proximité du Fier, laisser présager d'une occupation humaine ancienne, confortée par la découverte, signalée en 1892, d'une hache en diorite, datable du Néolithique.

Au lieu-dit *Pré Ménil* (anciennement *Pré Mény*), le sondage 43 a livré des charbons de bois, contenus dans une épaisse couche argileuse située au pied d'une pente boisée et pouvant correspondre à "un paquet glissé". Ces charbons de bois, appartenant à de l'orme, sont datés de l'Antiquité tardive (ARC 1269 : 1501 ± 40 BP, soit 435-640 cal. AD avec une probabilité de 64,7 % pour que la date calibrée se situe entre 525 et 640 cal AD).

Aux *Glaisins*, le sondage 34, situé dans un secteur boisé, a livré deux pieux de chêne, taillés dans les demi-troncs du même arbre, datés des environs de l'An Mil (ARC 1268 : 1045 ± 40 BP, soit 885-1150 AD avec une probabilité de 94,1 % pour que la date calibrée se situe entre 885 et 1035 cal AD).

En 1996 la poursuite du diagnostic et l'extension des sondages positifs devraient permettre de mieux cerner l'occupation humaine dans ces secteurs.

Rose-Marie Le Rouzic
et Patricia Constantin (AFAN).

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PRE ET PROTOHISTOIRE, PERIODE GALLO-ROMAINE

Musièges et Contamine-Sarzin, *le Mont*,
(coord. Lambert 881,050/2119,700 ; alt. 700 m)

Ce site de hauteur, dominant la voie romaine Vienne-Seyssel-Genève et la probable *mansio* de Frangy, est connu pour ses vestiges romains et son abondant matériel protohistorique. Toutefois en 1994 une première campagne de sondages avait mis en évidence des traces d'occupation au Néolithique (céramique campaniforme, outillage lithique) alors que la découverte d'une sépulture de la fin du Hallstatt permettait d'émettre l'hypothèse d'une occupation du site à cette époque.

En 1995, de nouveaux sondages ont été engagés dans le but de définir les zones les plus denses en vestiges et de vérifier l'identité de certaines structures romaines.

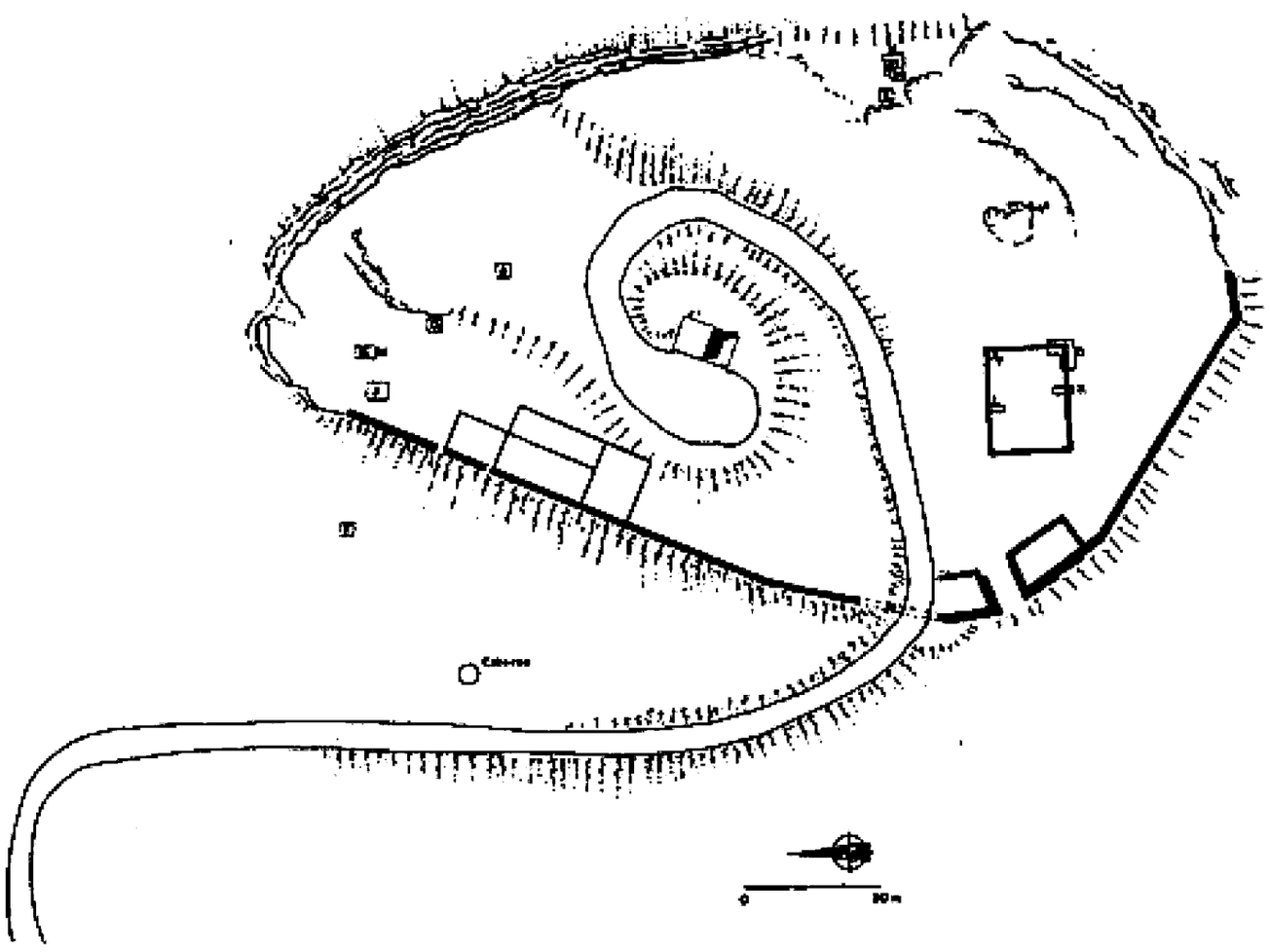

Plan des sondages implantés sur le site de Musièges.

Plate-forme sommitale :

Le sondage B, situé à l'extrémité nord de la plate-forme sommitale a été repris et étendu sur 2 m² (sondage M). Les vestiges de maçonnerie découverts dans le sondage B, sur le socle rocheux, ne s'y poursuivent pas ; le roc est présent à environ 0,20 m de profondeur et ne semble pas avoir subi d'aménagement ce qui laisse penser que sa conservation est liée à l'usage qui lui a été donné à l'époque romaine. Il est indispensable d'étendre la fouille si l'on veut pouvoir appréhender la fonction de cet affleurement rocheux au sein des structures romaines.

Réouverture d'un ancien sondage (J), ayant été l'objet d'une fouille clandestine durant l'année 94-95, situé entre le sondage B-M et le grand bâtiment E.

De 3 x 2,50 m, ce sondage englobe totalement les limites des anciennes fouilles ; bien qu'il n'ait pu être achevé, il offre la vision de séquences chronologiques distinctes, préservées par l'apport successif de matériaux, ce qui est exceptionnel sur ce gisement. Sous un faible niveau d'humus, on trouve un premier niveau romain d'une épaisseur variant entre 0,10 et 0,20 m (mobilier du Bas-Empire) recouvrant un niveau de remblai constitué de blocs et d'éclats de calcaire, contenant quelques fragments de *tegulae* et scellant un autre niveau à céramique romaine. Ce niveau de remblai est sans doute destiné à ménager une surface plane comme cela a déjà été observé dans l'emprise du bâtiment E. Le troisième niveau d'occupation est daté du Bronze Moyen-Bronze Final I par un fragment de bol en céramique fine, noire, à anse en "X" alors qu'à la base apparaît un niveau lenticulaire contenant du matériel lithique, datable du Néolithique, extrémité de pointe à retouches bilatérales et en bout de lame, 2 fragments de lamelles à dos.

Secteur sud-est :

Réouverture des sondages D-H situés dans l'enceinte romaine et extension sur 4 m² (sondage N). Le lit de mortier mis au jour dans le sondage D se poursuit et confirme l'hypothèse d'un aménagement en limite de rupture de pente (maçonnerie, cheminement ?).

Secteur sud :

Suite à la campagne de 1994, le problème de l'alimentation en eau de cet habitat, installé sur un massif calcaire, a été soulevé, la citerne cylindrique située en contrebas du rempart semblant insuffisante pour satisfaire les besoins d'une population romaine que l'on peut estimer à quelques dizaines d'individus. Un simple débroussaillage de la structure unicellulaire D qui par ses grandes dimensions (15 x 11 m), son aspect et son emplacement (dans l'enceinte et en contrebas de la plate-forme

sommitale) pouvait correspondre à une citerne, a révélé l'existence en son centre d'une vaste excavation (9,80 x 5,80 m), creusée dans le rocher, venant accréditer cette hypothèse. Dans l'attente de vérifier sa profondeur et la teneur de son remplissage, deux sondages, implantés dans les angles nord-est (sondage P) et sud-est (sondage O) du bâtiment, sont venus préciser le mode de construction des structures maçonnées périphériques alors que deux sondages ouverts dans la partie médiane des deux murs nord (sondage L) et sud (sondage K) ont permis d'examiner l'espace de circulation entre ces murs et l'excavation.

Si la présence de cette citerne vient résoudre le problème de l'approvisionnement en eau de cet habitat fortifié, il reste à préciser sa datation, ses modes d'alimentation (toitures, canalisations etc..) et de stockage (révêtement de mortier hydraulique, boisage etc..), la fonction de la structure périphérique (protection, *impluvium* etc..) mais également à vérifier si elle n'a pu avoir un rôle complémentaire, éventuellement cultuel.

L'importance des travaux engendrés par son creusement va à l'encontre d'une occupation temporaire du site, ce qui avait déjà été mis en évidence lors de la campagne de 1994 lorsqu'il était apparu que l'installation de la plate-forme sommitale avait entraîné la mise en place d'importants remblais d'éclats de calcaire, destinés à la remodeler et à la rendre plus aisément constructible.

Joël Serralongue

ETUDE DOCUMENTAIRE SUR LE TRACE DE L'AUTOROUTE A41.

La reprise des travaux de l'autoroute A41 entre Villy-le-Pelloux et Saint-Julien-en-Genevois a donné lieu entre octobre 1995 et janvier 1996 à une étude documentaire, préalable à la phase de sondages qui s'ensuivra dès le printemps 1996.

Le dépouillement des sources textuelles, l'analyse des cadastres et des clichés aériens, complétés par une prospection sur le terrain et une approche géomorphologique, ont permis de distinguer trois zones de sensibilité archéologique.

Si les occupations pré et protohistoriques sont insoupçonnables compte-tenu du contexte géologique, caractérisé par des zones de forts glissements ayant pu sceller des gisements, plusieurs indices de sites gallo-romains sont apparus en surface et certains secteurs conservent l'empreinte d'une structuration au haut Moyen Age.

Rose-Marie Le Rouzic, Valérie Pelc
et Alain Mélo (AFAN).

ARRONDISSEMENT DE THONON

PROSPECTION SUBAQUATIQUE/INVENTAIRE DES SITES SOUS-LACUSTRES HAUT-SAVOYARDS.

ELABORATION DE LA CARTE ARCHÉOLOGIQUE DES GISEMENTS LÉMANIQUES.

Présentation.

Les eaux du Léman, comme d'ailleurs celles des autres lacs alpins français, recouvrent un certain nombre de vestiges d'habitats pré - et protohistoriques ou d'âge indéterminé.

Ces stations sont connues, pour la plupart, depuis le siècle dernier et durant la deuxième moitié du XIXe siècle, elles ont fait l'objet de nombreux ramassages. Ces pêches lacustres ont alors fourni un matériel archéologique important qui est venu grossir les collections des musées et des particuliers. C'était la belle époque du *mythe des cités lacustres.*

Le patrimoine lacustre, état des connaissances au début des années 1980.

Les vestiges immergés connus sur la rive française du Léman sont le résultat de ces anciennes "fouilles" pour lesquelles nous ne disposons que de localisations très approximatives sans autre documentation à caractère scientifique. Malgré cela, ces travaux ont montré l'importance de ces rivages comme lieux favorables d'habitat à travers les âges, et ce ne sont pas moins de 22 gisements qui y sont répertoriés (Néolithique 8, Age du Bronze 10, âge indéterminé 4).

Ces vestiges appartiennent à des stations littorales aujourd'hui faiblement immergées, à peu de distance du rivage actuel donc à proximité immédiate des aménagements riverains modernes.

Ces traces d'occupations anciennes, des pieux et des madriers en bois, des poteries, des outils en pierre et en métal, des restes de faune, des couches d'habitats (fumiers), etc. sont, d'une manière générale, conservées ou apparentes sous 1 à 6 m d'eau, entre les altitudes NGF ± 371,00 à ± 366,00 m (niveau moyen du lac à la cote 372,00).

Il est utile de signaler que la carte archéologique ne reflète que la situation actuelle des vestiges repérés et qu'il est fort probable que les apports divers de terrains (éboulements, remblaiements, sédimentation lacustre, apports détritiques, etc.) et les couverts végétaux (herbiers immergés et roselières) masquent encore bien d'autres traces d'occupations, notamment dans les espaces géomorphologiquement favorables (beines sous-lacustres peu profondes, dégagées de végétation en

périodes de basses eaux, proximité des forêts, terroirs ouverts à l'élevage et aux cultures, embouchures des cours d'eau, secteurs abrités des vents dominants, etc.).

De la nécessité d'un inventaire des gisements sous-lacustres.

Compte tenu des problématiques scientifiques régionales mises en place par le Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques dans le domaine lacustre alpin (Paladru, Aiguebelette, Bourget, Annecy) et des missions d'inventaire archéologique maintenant déléguées à l'AFAN, deux directions de recherche étaient envisagées. Il devenait nécessaire, dans un premier temps, de préciser le cadre chronologique local des installations de la fin de l'Age du Bronze pour compléter ainsi les études déjà réalisées sur le gisement de Tougues à Chens-sur-Léman en 1987 (Billaud, Marguet, 1992). Pour ce faire, un site connu du Grand-Lac, devrait être prospecté, par exemple celui du Port-de-Rives à Thonon-les-Bains. Abondamment fouillé depuis la construction de la jetée en 1862, ce gisement que L. Revon n'hésitait pas à classer au premier rang des stations lémaniques, (1878, La Haute-Savoie avant les Romains), a livré d'importantes collections d'*antiquités lacustres* actuellement dispersées dans les collections publiques et privées, françaises et helvétiques.

Dans un deuxième temps, il paraissait indispensable d'actualiser notre documentation par l'établissement d'une carte archéologique des gisements immergés, d'autant que les études d'impact préalables aux projets d'aménagement du littoral se multiplient.

Le contexte actuel de la recherche et la définition des moyens d'une problématique.

Pour faire suite aux travaux déjà conduits par le CNRAS en mars/avril 1988 et en janvier/février 1989 (25 journées ; 63 plongées; 2 à 3 agents) au cours desquels il avait été possible de prospecter 8 km de rivage, de la frontière d'Hermance jusqu'à l'entrée de Nernier, de relocaliser les vestiges publiés au siècle dernier par F. Troyon (1860) et L. Revon (1878) et de procéder à leur rattachement cadastral, il devenait indispensable :

- d'une part de délimiter les gisements (Chens-sur-Léman : Sous-Cusy, La Fabrique-Nord, Beauregard, La Vorge-Ouest ; Messery : Grand-Bois, Crozette) et d'en évaluer l'ancienneté par des datations dendrochronologiques de pieux,

- d'autre part, de poursuivre ces prospections vers l'Est afin de compléter le travail engagé. Des campagnes régulières devraient aboutir à l'élaboration d'une cartographie analytique et diachronique des occupations.

Travaux réalisés :

• du 03 janvier au 17 février 1995 (7 semaines, 91 journées/fouilleurs, 93 plongées en 157h20) :

prospection subaquatique du littoral, du bord jusqu'à ± 10 m. de profondeur, suivant des transects perpendiculaires au rivage (azimut à la boussole), de MESSERY, Les Grands-Bois (point kilométrique 5,2) à SCIEZ, Songy (point kilométrique 18,4), sur une distance de 13,2 km, à raison de 5 passages distants de 25 à 30 m sur une largeur de plate-forme (beine) moyenne de 250 m, soit environ 93 km/linéaires prospectés.

• du 20 février au 15 mars 1995 (4 semaines, 37 journées/fouilleurs, 37 plongées en 66 h 55) :

implantation d'un axe longitudinal et rattachement topographique cadastral ; topographie subaquatique des pilotis dans une unité triangulaire de 5 m, implantée sur l'axe parallèle au rivage ; prélèvement de 39 échantillons de pilotis pour le calage dendrochronologique ; réalisation de 30 carottes en tube PVC (Ø 50 mm.) ; relevé des profils bathymétriques de la beine ; prélèvement de quelques mobiliers archéologiques "de surface".

			Travaux réalisés en 1995 (première campagne carte archéologique)					
N° INSEE	**COMMUNES**	**Gisements**	**Localisation**	**Rattachement**	**Topographie**	**Echantillons**	**carottes**	**Profils**
74070	CHENS-SUR LEMAN	La Vie à l'Ane	Oui	Oui	Oui	13	17	Oui
		La Fabrique-Canton	Oui	Oui	Oui	10	8	Oui
		Tougues	/	/	/			/
		Beauregard	/	/	/			/
		La Vorze	Oui	Oui	Oui	8	2	Oui
		La Pointe	Oui	Non	Non			Non
74180	MESSERY	Nernier 1	Non	Non	Non			Non
74199	NERNIER	Nernier 2, La Tire	Oui	Oui	Oui	5	3	Oui
		Yvoire	Oui	Non	Non			Non
74315	YVOIRE	Moulin-Paquis	Non	Non	Non			Non
74121	EXCENEVEX	Les Sablons 1 & 2	Non	Non	Non			Non
		Coudrée	Oui	Non	Non			Non
74263	SCIEZ	Songy	Oui	Oui	Oui	3	0	Oui
	6 communes prospectées	13 gisements signalés 10 gisements retrouvés	8 gisements localisés	5 gisements rattachés	5 gisements topographiques	39 prélèvements	30 sondages	5 profils bathymétriques

Calages dendrochronologiques :

COMMUNES, Lieux-dits	Bois datés (Quercus)	Durée des séquences	Références des séquences	Situations des séquences	Interventions
CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin	4	213 ans	9001CSM	-1190 à -978	PR n° 95/001
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (aval)	5	151 ans	9001 CFN	-1200 à -1050	PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (amont)	2	146 ans	9002 CFN	-1046 à - 901	PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, Tougues	25	284 ans	9001 TO	-1188 à -905	SD/PR n°6/1987
CHENS-SUR-LEMAN, La Vorge-Ouest	5	238 ans	9001 CVO	-1163 à -926	PR n°95/001
NERNIER, La Tire (Nernier 2)	2	102 ans	9001 NLT	-1187 à -1086	PR n°95/001

(Analyses Archéolabs)

Datation par le radiocarbone :

COMMUNE, Lieu-dit	Ech. n° (Quercus)	Réf. laboratoire	Age BP.	Intervalle cal. BC.	Intervention
SCIEZ, Songy	3 SRS, cernes 1-20	ARC. 1265	2693 ± 40	-970 à -800	PR n° 95/001

(Datations Archéolabs)

Commentaires :

Cette première campagne "carte archéologique" s'est déroulée sans difficulté ni problème majeurs. Du point de vue méthodologique, les choix se sont avérés tout à fait opérationnels, à savoir une équipe réduite à 3 personnes (logistique légère sans mobilisation de gros appareillages = souplesse des déplacements), une intervention en période hivernale (bonne visibilité en eau froide et claire, plan d'eau peu fréquenté par les plaisanciers = repérages fiables, sécurité des déplacements en plongée et accès facile aux installations riveraines). Les étapes du diagnostic faisant alterner phases dynamiques (prospections itinérantes systématiques en plongée sur la plate-forme immergée ou à pied sur les rives très peu profondes) et phases plus statiques (reconnaissance des fonds par carottages, topographie avec prélèvement de pilotis), il a toujours été possible de choisir une zone de repli en cas de vents dominants défavorables.

Du point de vue scientifique, plusieurs remarques s'imposent. Dans le secteur prospecté, c'est-à-dire les 18 premiers kilomètres de rivage à partir de la frontière d'Hermance en direction de l'Est, sur les territoires riverains des communes de Chens-sur-Léman, Messery, Nernier, Yvoire, Excenevex et Sciez, 10 gisements immergés ont été retrouvés et localisés (dont ceux de Tougues et Beauregard qui avaient fait l'objet de repérages en 1987), sur les 13 signalés dans la bibliographie ancienne (L. Revon, 1878). Le littoral a donc connu, en plus d'un siècle, des phénomènes d'érosion/sédimentation qui ont modifié son aspect et il est impossible, malgré des localisations anciennes relativement précises, de retrouver les vestiges, c'est le cas à Excenevex, Moulin-Paquis, Les Sablons et Coudrée. Ont été localisés en outre de très nombreux emplacements "à piquets" qu'il conviendra de rattacher et de dater (aménagements des berges aux époques historiques), des objets archéologiques isolés (poteries gallo-romaines et médiévales en particulier) et des témoins ethno-archéologiques des activités de pêche (poids de filets notamment). Sur les 8 gisements localisés au cours de cette campagne, 5 ont été délimités par rapport à un grand axe longitudinal parallèle au rivage sur lequel des points fixes rattachés au système cadastral par télémètre ont été implantés (au centre et aux extrémités). Ces points matérialisent la limite "amont/aval" des pilotis apparents.

Les emprises ainsi mesurées montrent l'importance des gisements : Sous-le-Moulin 130 m ; La Fabrique-Nord, 195 m ; La Vorge-Ouest 180 m ; La Tire 210 m ; Songy 75 m. Sauf Tougues, tous semblent très érodés : les carottes pratiquées difficilement dans les sédiments sableux ne présentent pas de niveau archéologique préservé ; les mobiliers superficiels récoltés ponctuellement (essentiellement céramiques) sont très usés. Cette dégradation peut avoir plusieurs causes : la modification des dunes sableuses du rivage aux Sablons ; l'érosion naturelle de la beine sous l'effet des vagues à Coudrée ; la destruction partielle des vestiges par des aménagements portuaires à Songy.

Par contre, dans certains secteurs où les vestiges sont attribués à l'Age du Bronze final par la typologie, les résultats sont encourageants : la topographie des pilotis sur une dizaine de m^2 et l'échantillonnage systématique pour l'étude dendrochronologique montrent que sur 39 prélèvements, 38 échantillons sont des bois de chêne (+1 frêne) dont 18 datés. Ces premiers résultats, confrontés à ceux obtenus dans le même espace géographique, sur le gisement de Tougues, (Billaud, Marguet, 1992), confirment l'intérêt de ces sites pour notre connaissance de l'occupation littorale du Léman à l'Age du Bronze final et nous renseignent sur l'organisation spatiale, la durée, la proximité géographique des diverses installations.

A. Marguet
CNRAS.

NÉOLITHIQUE, PÉRIODE GALLO-ROMAINE, HAUT MOYEN-AGE

Yvoire, *les Combes*,
(coord. Lambert 960,850/2159,200 ; alt.416 m)

Contexte géologique.

Pour cette première campagne en pluriannuelle, il a été décidé d'établir de manière très précise le contexte géologique de la nécropole en relevant toutes les stratigraphies à sa périphérie afin de réunir un ensemble de documents permettant d'expliquer les discordances existant entre le terrain environnant et la zone funéraire.

La première interrogation est liée au mode d'ensevelissement du site, postérieurement à son abandon : en effet dans l'emprise de la nécropole le paléosol est scellé par 0,60 m de terre végétale alors qu'en périphérie on rencontre dès 0,30 ou 0,40 m des niveaux géologiques attribuables à la nouvelle avancée glaciaire du Dryas récent, datée de 11000 B.P.

La deuxième est liée, dans l'emprise de la nécropole, à l'enfouissement des sépultures qui, sur une distance de 16 m, varie du nord au sud de 2,40 m, entraînant les sépultures les plus profondes à 1,60 m du paléosol ; si ce fait s'explique par le pendage d'une couche de sable, sédiment qui a été systématiquement atteint pour la mise en place des corps, on ne s'explique pas encore la cause d'une telle dépression ni le choix de cet endroit pour installer la nécropole.

Les sondages 1 et 2

Les résultats des deux sondages, implantés au sud de la zone en cours de fouilles, s'ils ont été positifs confirment également que les sépultures se stabilisent à la profondeur de 2,50 mètres, ce qui induit d'adapter la stratégie de fouille au fait que le sol du cimetière est conservé et que le remplissage intermédiaire conserve la trace des recoupements et des réutilisations successives des fosses.

Ces deux sondages conduisent à une extension de la nécropole sur une surface minimum de 600 m² pouvant recéler près de 300 sépultures.

Observations au lieu-dit Les Bis Sud

Le creusement de 300 mètres de drain, dans un but agricole, au sud-est du chantier, nous a amené de manière imprévisible à compléter nos connaissances sur ce secteur où aucune découverte archéologique n'était signalée.

D'un point de vue géologique, cette zone, située en limite d'un massif forestier qui couvre toute la partie sud de la commune d'Yvoire,

présente un contexte totalement différent de celui de la nécropole puisque sous la terre arable, on trouve environ 0,60 m de terre limoneuse déposée sur une couche d'argile totalement imperméable ce qui explique la réalisation de ces drains.

En premier lieu ont été recoupés de très nombreux drains, les uns étroits, comblés de fragments de schiste, de *tegulae* et de céramiques romaines, les autres de largeur variable remplis de galets ; tous convergent au sud vers l'orée d'un bois mais aucun n'a pu être mis en relation avec le fossé qui y est creusé et qui draine les eaux vers le ruisseau du Mercube qui se jette ensuite dans le lac Léman.

Sur une longueur de 11,50 m et à la profondeur de 0,40 m, a été mis en évidence un mince niveau d'occupation romaine, datable par le matériel du 1er siècle ap. J.C., limité par un mur dont il ne reste que le solin, non maçonné, constitué de galets et de fragments de *tegulae*.

A quelque distance, un chemin empierré, rectiligne, large de 2,30 à 2,50 m, est apparu à 0,30 m de profondeur. Sa structure n'est pas très significative et faute de matériel, on ne peut que remarquer que le chemin des Bis, implanté à une cinquantaine de mètres au nord et signalé sur la mappe sarde de 1730, suit la même orientation.

A l'aplomb de la route, à la profondeur de 0,80 m, est apparue une fosse, longue de 2,65 m et large d'environ 1,30 m dont le remplissage était ponctué de charbons de bois ; au centre une petite fosse de 0,50 x 0,30 m, limitée par quelques galets et comblée par un sédiment argileux grisâtre a livré un tesson de céramique caractéristique du Néolithique moyen. A 35 m de cette fosse et à la profondeur de 0,50 m, un fragment de tranchant de hache polie en roche verte vient compléter cet horizon.

Joël Serralongue

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

THONON, *Concise*,
(coord. Lambert 919,080/2161,690 ; alt. ≅ 416 m)

En 1994, une opération immobilière implantée sur l'avenue de Concise (résidence les Hermaïs), révélait la présence d'un sous-sol de bâtiment, contenant un mobilier s'échelonnant entre le XVe et le XVIIe s [6].

---

(6) Dans Chronique archéologique, *Revue Savoisienne* 1994, p. 60-62.

L'extension du projet à l'ouest, vers le Vieux Concise et la place entourant la chapelle, a entraîné en septembre 1995 une nouvelle campagne de sondages qui a mis en évidence une couche de démolition d'époque romaine à la profondeur de 1,20 m.

Cette découverte vient compléter les observations réalisées antérieurement le long des deux rues principales qui avaient révélé l'existence de vestiges du IIe s. ap. J.C. et montre la nécessité d'une surveillance régulière de cette zone dont on cerne encore mal l'importance et les fonctions par rapport à l'agglomération secondaire reconnue à Thonon.

Rose-Marie Le Rouzic (AFAN)

EPOQUE MODERNE

Yvoire, *lac Léman*,

(coord. Lambert 906,350/2160,370 ; alt. ≅ 350 m)

Une épave de barque à fond plat.

L'épave d'Yvoire est localisée à la sortie du port et repose sous 27 m d'eau, sur un fond sensiblement plat. Le site a été découvert en 1976 par M. Jean-Jacques Pache (Vevey, Suisse) et a donné lieu peu après à une première série d'observations et à des relevés préliminaires. En 1991, l'épave a été expertisée par le CNRAS. Du 6 au 15 juin 1995, une brève campagne de recherche a été conduite sous la direction de l'auteur [7] dans le but d'établir un bilan scientifique de l'épave (architecture de la coque et datation). Cette mission, menée en collaboration avec le CNRAS, a porté essentiellement sur les vestiges architecturaux dégagés du sédiment lacustre et non recouverts par la cargaison, cette dernière étant essentiellement localisée au niveau de la levée avant.

La coque, relativement bien conservée, mesure dans son état actuel, près de 17 m de longueur pour une largeur de 6 m et une hauteur de 1,40 m. Elle se compose d'un fond plat, d'une levée avant, de flancs verticaux et d'un tableau arrière. Trois caractéristiques architecturales principales, entièrement inédites, sont apparues au terme de l'étude de l'épave datée provisoirement de la fin du XVIIIe s. ou du tout début du XIXe siècle.

---

(7) L'équipe comprenait : Olivier Berger, Etienne Champelovier (CNRAS), Patrick Grandjean (CNRAS), Raymond Huissoud, Yanis Lavarino, Franck Michel, Eric Rieth (CNRS).

D'une part, les dix-sept membrures associées à la sole sont constituées de pièces de forte section dont la partie horizontale est assemblée aux virures du fond et dont l'une des extrémités, celle s'élevant verticalement, est fixée alternativement à l'un des flancs. Toutes les liaisons sont assurées au moyen de chevilles en bois.

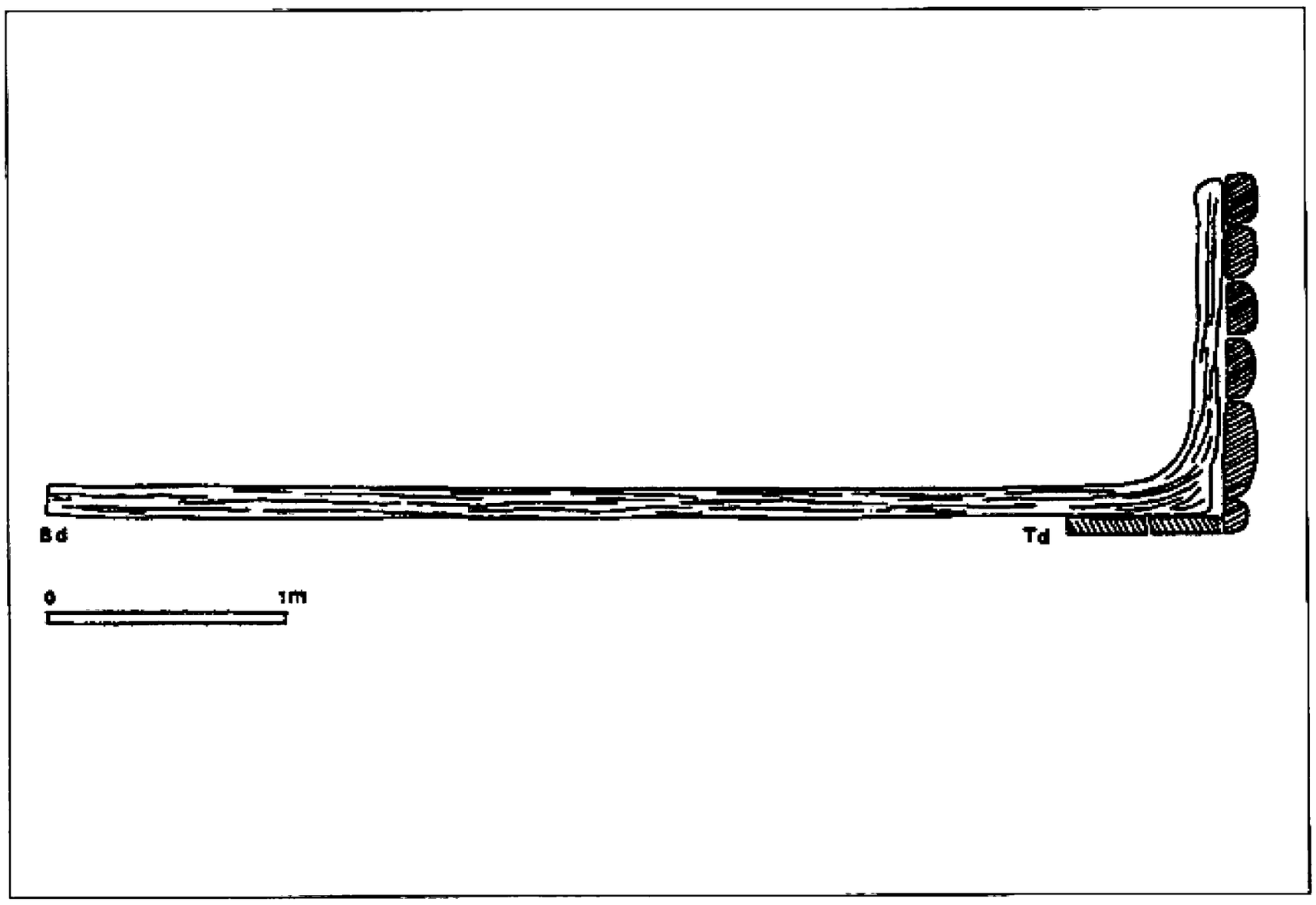

Coupe transversale au niveau de la membrure M2.

D'autre part, les virures des bordés de la partie à fond plat de la coque (celles de la levée avant n'ayant pas été observées) sont formées de demi-troncs sommairement façonnés et assemblés par des crampons métalliques disposés sur leur face interne et par des chevilles en bois enfoncées dans leur cran. Ce double mode d'assemblage se retrouve au niveau du tableau arrière.

Enfin, les extrémités postérieures des virures des flancs sont reliées à celles des planches du tableau arrière au moyen d'un assemblage croisé par entailles à mi-bois selon un principe comparable à celui de l'architecture des chalets et greniers savoyards.

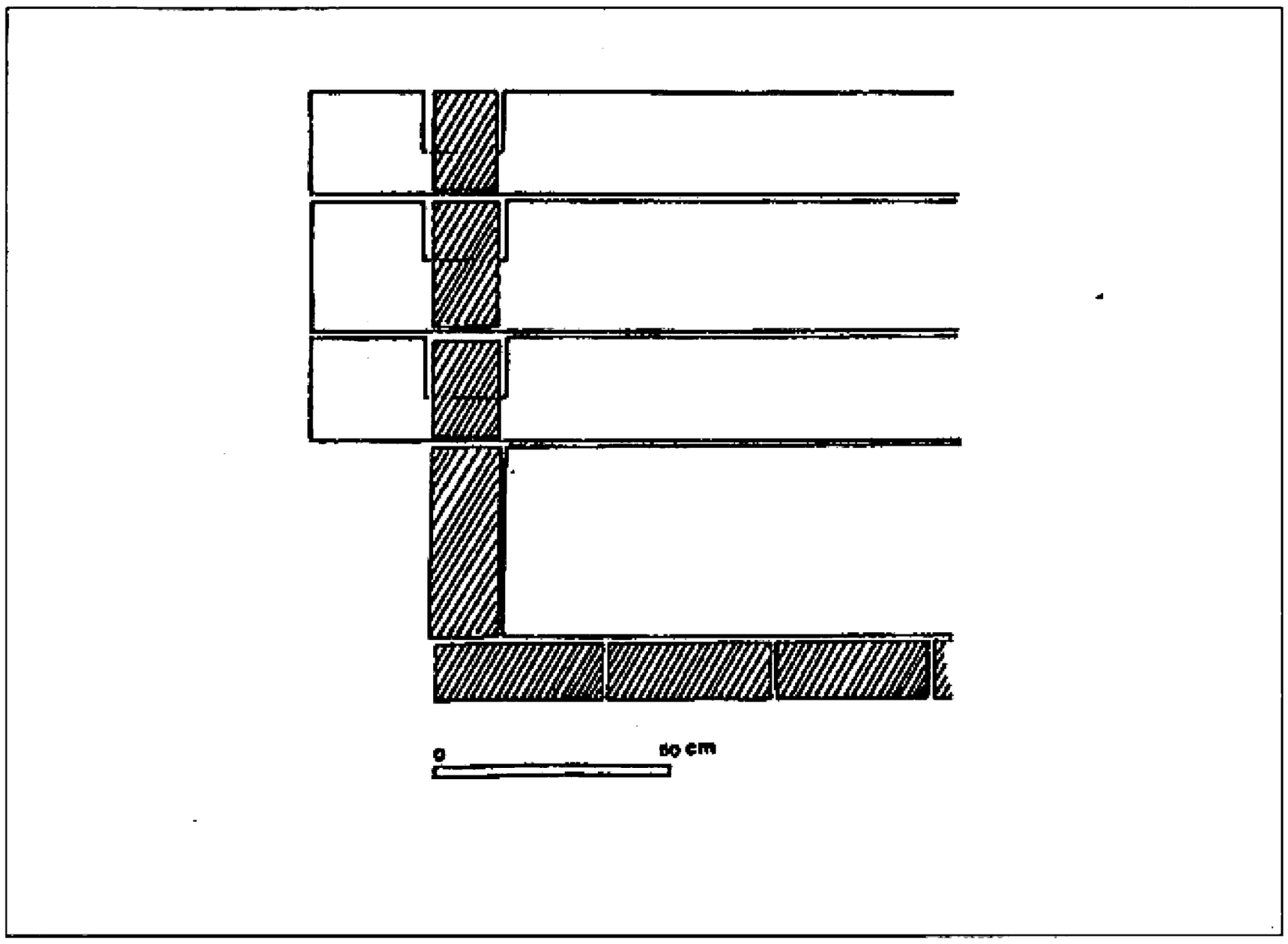

Restitution de l'assemblage au tableau arrière des extrémités postérieures des virures du bordé bâbord.

Les sources écrites et iconographiques permettent de rattacher cette épave à la famille des barques de transport à fond plat et à voile carrée. Ce type d'architecture, de tradition régionale et lacustre, semble disparaître au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

L'épave d'Yvoire [8], nouveau jalon important de la batellerie du lac Léman, devrait donner lieu, au cours des prochaines années, à une fouille destinée à compléter les données recueillies au cours de cette première étude.

Eric Rieth
CNRS

(8) Un article détaillé sur les résultats de cette campagne de recherche sera publié dans un prochain numéro des *Cahiers d'Archéologie Subaquatique*.

ATLAS ARCHEOLOGIQUE DE THONON-LES-BAINS

La convention culturelle signée entre la DRAC Rhône-Alpes et la municipalité de Thonon-les-Bains comprenait la réalisation d'un atlas archéologique, document inventoriant les vestiges reconnus, les zones à risques et le potentiel archéologique du territoire de la commune.

Cette étude se présente sous forme de deux volumes, l'un collationnant des notices et des illustrations, l'autre des cartes inspirées de celles mises au point par le Centre National d'Archéologie Urbaine de Tours, montrant l'évolution de la commune, de la Préhistoire au XIXe siècle.

Cet outil de sensibilisation et de gestion du sol, s'adressant directement aux services de l'Urbanisme et du Patrimoine, est le premier réalisé à ce jour en Haute-Savoie.

Cette masse d'informations [(9)] sera en grande partie intégrée dans l'ouvrage traitant des découvertes effectuées dans le département entre le VIIe s. av. J.C. et le VIIe s. ap. J.C., s'intégrant dans la série de la Carte archéologique de la Gaule, publiée par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Rose-Marie Le Rouzic (AFAN)

PROGRAMMES DE RECHERCHES

Prospection-inventaire du canton de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Définition du programme

Ce programme de prospection-inventaire a été effectué dans le but d'approfondir la connaissance du patrimoine archéologique du canton de St-Julien-en-Genevois, tant d'un point de vue scientifique que pour permettre une meilleure gestion et une protection accrue de ce patrimoine (carte archéologique, zonages archéologiques dans le cadre des POS, etc..).

Tous les vestiges d'activité humaine ont été considérés, de la Préhistoire à la fin du Moyen-Age et seuls quelques éléments appartenant aux époques ultérieures ont été pris en compte en fonction de leur intérêt (tuileries du XVIIe siècle par exemple).

---

(9) De nombreuses informations inédites ont été fournies par le Groupe Archéologique de Thonon.

Le secteur étudié regroupe 17 communes : Archamps, Beaumont, Bossey, Chénex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens, couvrant près de 16 000 hectares dont une petite partie en montagne (Salève et Vuache).

Le travail, effectué par une seule personne, s'est réparti sur cinq campagnes annuelles d'octobre 1990 à décembre 1994, soit 14 mois à plein temps, ce qui s'est avéré très court, vu l'étendue du territoire, et donc des problématiques à traiter [10].

RESULTATS

La recherche a fait apparaître 175 sites dont 130 sont représentés par des vestiges tangibles et 45 par des mentions de découvertes anciennes, non localisées. Ces chiffres, déjà élevés pour un territoire de cette étendue, ne s'appliquent sans doute pas à l'ensemble du patrimoine archéologique ; il manque de nombreuses données, situées en zones non prospectables (parcelles bâties, friches), érodées ou masquées par les colluvions ou encore cachées sous les vastes étendues de prairies.

Préhistoire et protohistoire

La période préhistorique n'a rien fourni en prospection pédestre et seules ont été restituées les anciennes découvertes en piémont et dans les abris du Salève et du Vuache. Il est pourtant difficile d'admettre que les "terrasses" n'aient pas été occupées par des sites de plein air aux époques pré et protohistoriques. Les découvertes fortuites de Saint-Julien (hache en bronze) et de Présilly (hache polie) semblent le confirmer.

Période gallo-romaine

La période gallo-romaine, si elle est mieux représentée, n'est pas encore totalement connue, notamment par la présence probable de sites sous la plupart des lieux habités actuels, parfois attestée (Viry, Présilly, Neydens), mais souvent occultée.

Le canton est traversé par la voie Seyssel-Genève, d'importance internationale (carte de Peutinger), et par le probable cheminement d'Annecy

---

(10) L'auteur a bénéficié de l'aide de M. Alain Gallay, directeur du Département d'Anthropologie et d'Ecologie de l'Université de Genève, pour accéder aux collections et aux carnets du géologue Adrien Jayet, déposés au Département où est conservé le mobilier de plusieurs fouilles opérées sur le territoire concerné. MM. Joël Serralongue, archéologue départemental, et Marc-André Haldimann, archéologue attaché au service cantonal de Genève, ont établi la datation des quelques tessons découverts en prospection. Il a pu également rencontrer M. Vincent Serneels, du laboratoire d'analyse minérale de la faculté des Sciences de la Terre de l'Université de Lausanne, auteur - à son grand étonnement et après plusieurs mois de prospection "parallèle" sur les mêmes sites - d'un chapitre sur le district sidérurgique du Salève.

à Genève, d'importance locale. Les recherches sur ces deux itinéraires, déjà bien connus, ont précisé les tracés et leurs variantes, dont certaines ont pu être datées (captage par Ternier puis St-Julien de l'axe antique Seyssel-Genève aux XIe-XIIe siècles).

La prospection des secteurs riverains du Rhône a montré une fluctuation importante du cours du fleuve au cours de l'histoire, reposant le problème de la localisation et de la forme des éléments du "mur de César" ; quelques indices (murgers riches en *tegulae* par ex.) ont montré l'existence d'autres sites probablement disparus dans les grignotements successifs de la berge.

La prospection sur le Salève et le Vuache a permis de préciser le type de vestiges possibles en zone montagnarde (charbonnières, fours à chaux, enclos, bâtiments divers, voies de communication, parcellaires...). La prospection systématique a augmenté les connaissances (déjà anciennes) de l'exploitation du minerai de fer sidérolithique sur le Salève, qui semble se pratiquer avec la plus grande intensité dès le Ier ou le IIe siècle et jusqu'au haut Moyen-Age, tant en altitude, à proximité immédiate des minières (Beaumont, Présilly surtout) qu'en plaine, peut-être en liaison avec des établissements moins spécialisés (Beaumont, Neydens et Archamps).

Moyen-Age

Les découvertes du haut Moyen-Age (V^e^-IXe siècles) confortent l'idée de la pérennité de l'occupation des sites gallo-romains, même s'il y a probablement une diminution de la population et certainement une mutation architecturale. La fréquence des nécropoles et le nombre important de toponymes rappelant le vocable de saint Martin, montrent ce maintien de l'occupation des sites anciens.

L'abandon de ces nécropoles paléo-chrétiennes, s'il est attesté dès le VIIIe siècle par les fouilles de St-Julien-en-Genevois ou de Sézegnin (canton de Genève) et semble évident dans d'autres lieux, permet de proposer à cette date la création du réseau paroissial. Ce dernier n'apparaît nettement dans les textes qu'au XIe siècle pour certains édifices, et sa densité, particulièrement élevée, notamment autour de Viry, n'est pas confirmée avant le XIIIe siècle.

L'expansion de certains terroirs remonte au moins au Xe siècle, comme l'atteste la toponymie et certaines découvertes. L'implantation de la chartreuse de Pomiers dans la seconde moitié du XIIe siècle fait encore progresser l'*ager* aux dépens du *saltus*, principalement par la création de groupes de "chavannes" d'abord, puis de "granges" dès la seconde moitié du XIIIe siècle, certaines devenant rapidement des centres d'habitat groupé (Le Châble).

Le réseau castral médiéval confirme l'ancienneté et la pérennité des lieux habités : les plus importantes et les plus anciennes forteresses

s'insèrent dans un tissu déjà dense, pour le contrôle des voies (Viry, Ternier) puis des populations (maisons nobles tardives des XIIIe et XIVe siècles : Ogny, Crache, St-Julien, Neydens...). Deux bourgs castraux seulement ont été repérés, Ternier et Collonges (le Bourg-d'en-Haut), révélant encore la densité déjà ancienne du réseau des villages.

Alain Mélo (AFAN)

LES PRIEURES DE HAUTE-SAVOIE

Dans le cadre d'un projet de la section d'Archéologie Médiévale de l'Université de Lyon II, intitulé "Abbayes et prieurés en région Rhône-Alpes", il a été confié à l'auteur l'étude des prieurés de la Haute-Savoie [11]. Au nombre de trente-trois alors qu'il en existe plus de cinquante en Savoie et une centaine dans l'Ain, leur approche a permis d'éclaircir certains points obscurs les concernant et de révéler certaines caractéristiques propres à cette région montagneuse.

Fondés après les grandes abbayes d'Abondance, Sixt, Entremont et Saint-Jean-d'Aulps et dépendant parfois d'elles ou parfois d'abbayes plus lointaines, ils apparaissent essentiellement aux XIe et XIIe siècles :

- quatorze sont des fondations bénédictines de Savigny, Ainay, Saint-Michel-de-la-Cluse, Saint-Maurice d'Agaune et même Saint-Chef-en-Dauphiné,
- onze sont clunisiens, dépendant de Saint-Victor de Genève, Gigny (Jura) et Nantua,
- huit enfin sont fondés par des chanoines de Saint-Augustin, dont trois par des prévôts du Grand-St-Bernard.

Implantation.

Une première constatation les distingue de ceux de la Loire ou de la Drôme par exemple : 24 d'entre eux sont situés sur des voies de passage importantes, anciennes voies romaines ou grands chemins se dirigeant par le Mont-Cenis et les grands cols alpins vers l'Italie. L'exemple le plus frappant est sans contexte celui des fondations de Saint-Michel-de-la Cluse qui forment un véritable chapelet de lieux d'asile depuis le Valais jusqu'en Italie, en évitant les massifs de Maurienne et de Tarentaise : Chamonix, Héry/Ugine, Ugine, Allondaz, Montailleur, Fréterive, Aiton, La Corbière et La Chambre ; une seule exception, Aime en Tarentaise, fondée en 1019. Leurs fondateurs, en les établissant sur des voies de

---

(11) Ce programme est placé sous la direction de J.-F. Reynaud, professeur à l'Université Lyon II.

passage, répondent ainsi aux voeux des grandes abbayes qui souhaitent trouver des points d'appui lors de leurs déplacements à Rome et des lieux d'asile pour les voyageurs et les pélerins venant de toute l'Europe et se dirigeant vers le sud à travers les Alpes. Ne voit-on pas déjà en 784, le pape Adrien 1er écrire à Charlemagne, pour le prier d'employer sa puissance royale à la restauration des hospices établis sur le passage des Alpes.

Les donateurs.

Outre les rois de Bourgogne, cédant à Saint-Martin de Savigny, abbaye bénédictine du Lyonnais, une part de leur fisc (Talloires, Sillingy), les principaux donateurs sont les comtes de Genève, ceux du Faucigny ainsi que leurs parents, évêques de Genève. Enfin de petits seigneurs locaux cèdent leurs aleux : Saint-Jorioz, Lovagny, Sévrier, la Cluse-St-Bernard (Dingy-Saint-Clair), Saint-Paul, Burdignin, Bellevaux-en-Chablais. A la demande du pape, l'évêque de Belley cède Sainte-Agathe de Rumilly à Cluny et celui de Langres, apparenté semble-t-il aux comtes de Genève, est à l'origine de la fondation de celui de Ville-la-Grand. Cependant certaines chartes de fondations nous manquent et une quinzaine de prieurés nous laissent dans l'incertitude tant pour la date de leur fondation que pour leur donateur.

Leurs biens.

Le plus important prieuré de Haute-Savoie est Talloires qui, dès sa fondation, reçoit des biens de plus de 25 paroisses, de Moûtiers en Tarentaise jusqu'à Archamps, près de Genève. Au XVIIIe siècle, il prélève des dîmes sur 66 paroisses de Haute-Savoie. Son rayonnement est prépondérant jusqu'au XVe siècle, date à laquelle une mention le cite comme "saint refuge de la noblesse" ; dès lors, tant la mise en commende en 1399 que les appétits des puissants, lui font perdre sa vocation première et même si le roi l'élève au statut d'abbaye royale en 1675, il perd beaucoup de son éclat et de son importance.

Etat de conservation.

Certains prieurés ont complètement disparu, comme ceux de la Cluse-St-Bernard, Faucemagne (commune de Seythenex), Viuz-la-Chiésaz, Thyez (couvent de recluses) et le Saint-Sépulcre d'Annecy. D'autres n'ont conservé que quelques éléments, le plus souvent l'église. Un certain nombre de plans ont, par chance, été conservés, rarement de tous les bâtiments mais du moins des églises avant leur transformation aux XVIIIe et XIXe siècles [(12)]. Certains plans d'architectes révèlent, en

(12) La richesse de la documentation figurée, tant en plans qu'en représentations anciennes, est remarquable par comparaison avec celle des autres départements étudiés.

pointillés, l'emprise au sol de ces anciennes églises : ainsi à Sévrier, Saint-Jorioz, Chamonix, Seyssel, Burdignin, Thonon.

Des comparaisons entre l'emprise au sol de ces bâtiments sur les trois cadastres à notre disposition (la mappe sarde, le cadastre français, établi entre 1860 et 1925 et le cadastre rénové, établi à partir de 1930) nous permettent de visualiser l'évolution de ceux-ci alors que le travail très important du chanoine Rebord, dont les dossiers sont conservés à l'Académie Salésienne, permet de retrouver les actes d'état et les prix-faits de tous les travaux effectués.

Caractéristiques.

Quelques prieurés ont laissé dans la toponymie l'empreinte de fossés, souvent appelés "terreaux" dans notre région, montrant s'il en était besoin, le caractère fortifié de certains d'entre eux. Par contre les cloîtres sont rares, le nombre de moines affectés à ces petits prieurés ruraux étant souvent réduit à 3 ou 4 dont le prieur, cet espace de recueillement et de promenade semble superflu. L'église, dans la plupart de ces fondations, a la double fonction de priorale et de paroissiale, la séparation entre les deux étant matérialisée par un mur, une grille ou un jubé de bois ajouré. Le bâtiment prioral comporte presque toujours une tour servant tantôt de "viorbe" (escalier à révolution) tantôt de pigeonnier, mais lui conférant toujours le statut de "maison-forte", terme réservé à des maisons nobles.

Un certain nombre de granges dîmières, toujours appelées "granges du disme", ont été localisées souvent dans l'environnement immédiat du prieuré et parfois dans les domaines ruraux qui leur appartiennent. Le recensement de ces domaines et des églises rattachées aux prieurés a pour une grande part été réalisé. On observe également que dans les paroisses dépendant d'un prieuré, l'existence d'une maison curiale est rare, aléatoire et n'apparaît que tardivement.

Les sources documentaires.

L'économie monastique est également sensible à travers la documentation archivistique et bibliographique. Le travail d'ensemble a consisté à dresser un inventaire le plus complet possible de la documentation disponible tant à Annecy qu'à Genève, Bourg-en-Bresse, Chambéry, dans les archives des Académies Florimontane et Salésienne et dans les archives communales lorsqu'elles étaient accessibles. Ce recensement a permis de comptabiliser plus de 1700 documents uniquement pour le prieuré de Talloires (sans compter les archives notariales et le Tabellion). Si certains prieurés sont mieux documentés que d'autres, le résultat reste malheureusement incomplet, certaines archives étant inaccessibles.

Le prieuré de Chamonix est incontestablement le mieux pourvu en documents : 800 ont été consultés soit un tiers du volume conservé. Le plus pauvre et le plus difficile d'approche est celui d'Etercy qui, dès le XIVe s., a été absorbé par celui du Saint-Sépulcre. Celui des recluses de

Thyez, fondé par Béatrix de Faucigny et couplé avec le prieuré Saint-Théodule du même lieu, n'a subsisté que quatre ans. La documentation pour la Cluse-St-Bernard, Chêne-en-Semine et Sillingy est particulièrement pauvre.

Terme de cette recherche.

Un ouvrage général permettant une approche archéologique des abbayes et prieurés en Rhône-Alpes est en préparation. Il portera aussi sur l'histoire générale de ces monastères, les mutations d'ordre à travers les siècles (particulièrement le XVIIe siècle pour notre région). Cette étude d'ensemble a permis de percevoir l'évolution des sociétés selon les besoins et les vocations des ensembles monastiques, les statuts juridiques, les rapports avec les communautés, les seigneurs, les châtelains et les curés, appelés en l'occurence "vicaires perpétuels".

Au dossier de chaque prieuré est joint une bibliographie ainsi qu'un index des cotes d'archives, consultées ou consultables. Des monographies, pour la plupart réalisées au XIXe siècle par des ecclésiastiques, sous l'égide de l'Académie Salésienne, nous ont été d'un précieux secours. A terme, seule une infime part du travail réalisé sera utilisée dans la publication de synthèse.

Christiane Boekholt

LES RÉSIDENCES SEIGNEURIALES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE GENÈVE

Ce second programme pluriannuel consacré à l'habitat seigneurial, dont les objectifs scientifiques avaient déjà été élaborés à l'issue du précédent programme (1990-1992), a permis de recentrer la recherche autour de trois thèmes prioritaires et d'aboutir aux résultats suivants :

Thème 1 : Essai de typologie de l'habitat seigneurial

C'est au cours du précédent programme qu'est apparue l'importance du phénomène de la maison-noble : importance quantitative (en moyenne deux ou trois par commune), importance au niveau du potentiel archéologique et historique. Ce sont les documents d'archives qui en premier lieu ont révélé la variété de l'habitat aristocratique avec tout un éventail de demeures plus ou moins riches, plus ou moins confortables, correspondant aux différents degrés de fortune de la classe aristocratique et aussi à des morphologies et à des fonctions différentes.

La grande densité de ces structures bâties, qui marquent encore largement leur présence dans le paysage contemporain, nous a incité à

constituer une base de données [13], de manière à pouvoir gérer au mieux des informations tenant à la fois à l'histoire et à la structure morphologique de ces demeures. La mise en relation de toutes les données enregistrées, à partir d'un formulaire d'enquête approprié au problème de ces édifices, livre déjà des résultats encourageants permettant notamment de mettre en évidence toute une série de corrélations entre un certain type de maison, sa capacité juridique et le statut de son détenteur. Ce traitement informatique a mis également en avant l'existence de critères d'appartenance aristocratique : la surface occupée par le bâti, le degré de spécialisation des pièces, l'utilisation de matériaux nobles comme la pierre taillée, le nombre et la qualité des ouvertures. Ces caractéristiques permettent de distinguer la maison-noble de la maison paysanne et de montrer par contre la ressemblance avec le château et la volonté de la part des petits nobles de calquer le modèle seigneurial.

Actuellement 75 nouveaux sites ont fait l'objet d'un enregistrement et déjà l'on peut mesurer l'intérêt d'une telle démarche qui permettra par la suite de disposer d'un corpus de sites pour lesquels des informations uniformisées auront été enregistrées.

Outre cette gestion de maisons-nobles par l'informatique, des études de bâti ont été réalisées (maison de Loches à Magland, château de Marclaz à Thonon) avec analyses dendrochronologiques mettant en évidence, dans les deux cas, des plafonds et poutraisons datant du XVe siècle. Une étude plus spécifique des ouvertures, de leur forme, de leur situation dans le mur, de leur fonction d'éclairage ou de leur rôle décoratif, a également été élaboré en relation avec des relevés pierre à pierre (maison de l'Isle à Annecy, tour de Clerton et maison de Loches à Magland, Mionnaz à Menthonnex-sous-Clermont, Marclaz à Thonon, Aléry à Cran-Gevrier et Charansonnay à Massingy). Là encore, le traitement informatique permet de déterminer un type de maison présentant un certain nombre d'ouvertures en relation avec le niveau social de l'occupant.

Au terme de cette première approche il apparaît que les maisons de la petite noblesse, souvent peu esthétiques et peu spectaculaires par rapport au château, n'ont fait l'objet d'aucune étude sérieuse. Il est donc urgent de les prendre en considération car elles fournissent un grand nombre d'informations permettant d'éclairer tout un pan de l'histoire du monde seigneurial rural.

---

(13) A partir du logiciel Access 2.0.

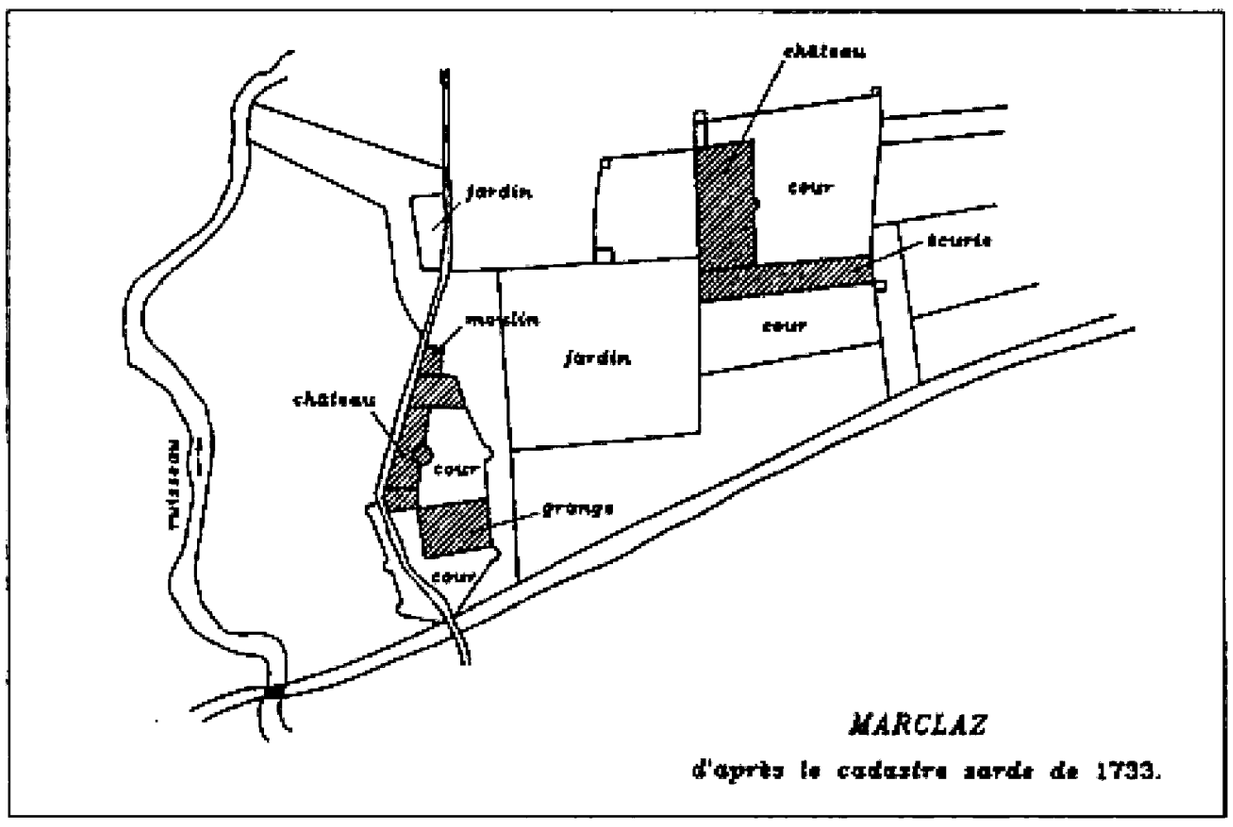

Les châteaux de Marclaz en 1733
(seul subsiste de cette époque celui situé à gauche du document)

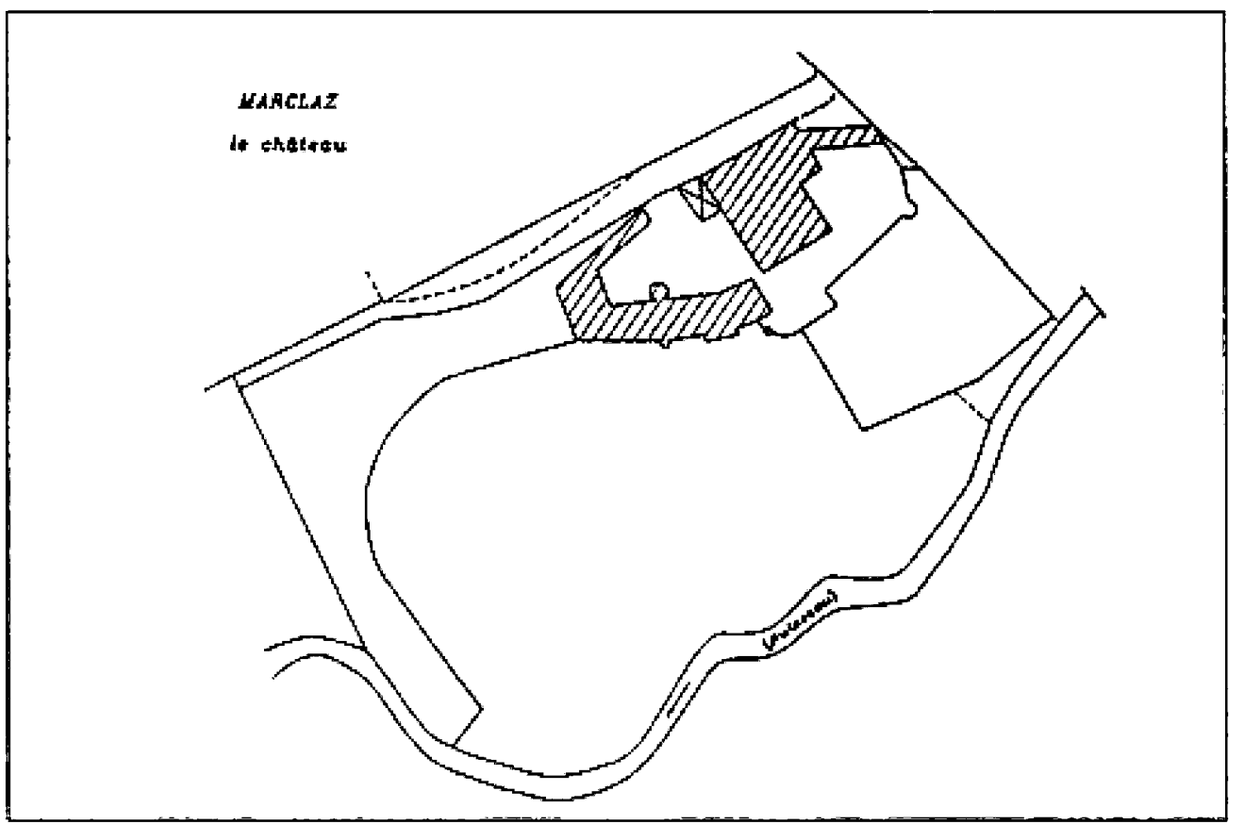

Plan cadastral du château de Marclaz en 1865

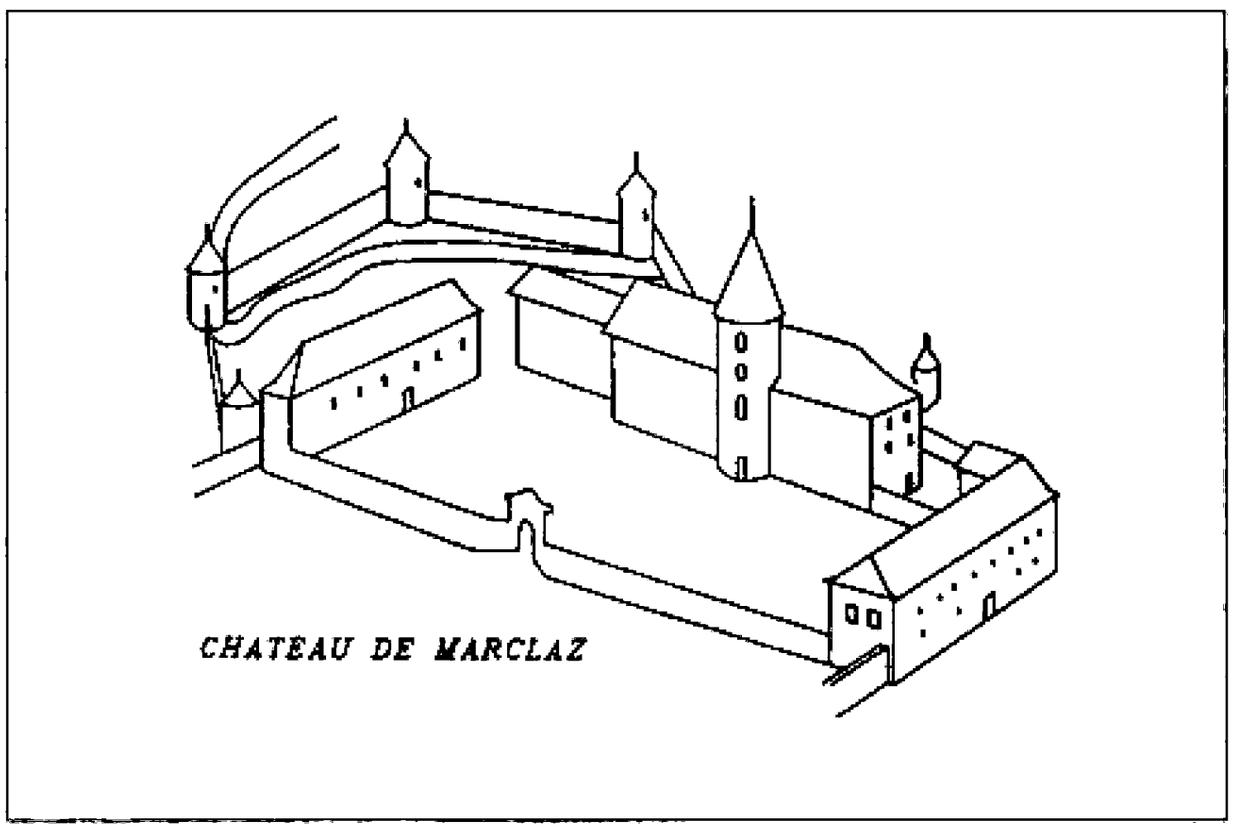

Représentation du château de Marclaz
sur le Theatrum Sabaudiae (1693)

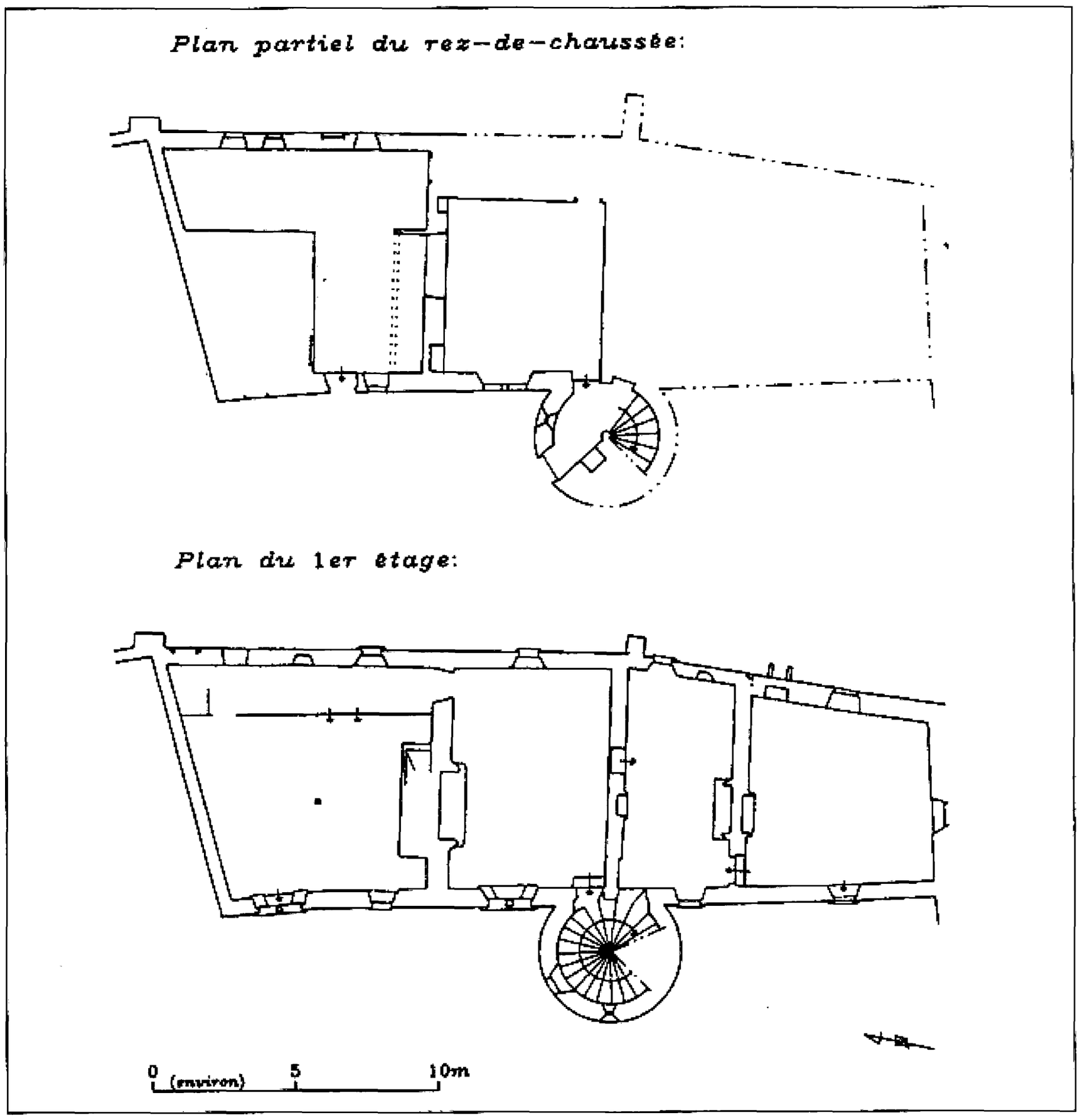

Plan partiel du château de Marclaz levé par l'Inventaire Général en 1994 (Paul Cherblanc).

Thème 2 :

Emprise de la noblesse sur le monde rural : relations entre château et habitat dans la province médiévale du Faucigny à la lumière de l'Enquête de 1339.

Le choix de ce thème a été guidé par l'existence de nombreux documents d'archives, en particulier la double Enquête pontificale et delphinale, réalisée en 1339, au moment où le Dauphin, qui possédait alors le Faucigny, envisagea de céder cette province au pape [14].

---

(14) Le document microfilmé a été demandé aux Archives du Vatican par le CIHAM. Cependant, malgré une commande adressée à Rome en octobre 1994, celle-ci est parvenue à Lyon en mai 1995. Ce retard ne nous a pas permis d'exploiter totalement cette enquête.

Ce document a été entièrement transcrit et laisse apparaître plusieurs faits significatifs : les limites des mandements avec le nombre de feux nobles sont donnés avec précision, ce qui permet de mesurer l'emprise de la noblesse sur le monde rural et un encadrement différent suivant les paroisses. Les mentions de *castrum*, de *domus fortis* et de *domus* révèlent également la présence d'une hiérarchie de l'habitat aristocratique, fortifié ou non, que les commissaires du pape expriment clairement dans cette enquête. Les possibilités d'exploitation de ce document sont multiples et seront développées dans le rapport définitif.

Thème 3 :

Évaluation du patrimoine castellologique de la région en vue d'assurer sa protection.

Depuis l'origine du programme, toutes les listes d'informations concernant les sites castraux repérés sont transmis au Service de la Carte Archéologique.

Toutefois la menace qui pèse aujourd'hui sur une grande partie des résidences seigneuriales, pour la plupart propriétés privées, nous a incité à participer plus activement à leur protection. Au cours de l'année 1993-1994 une collaboration très fructueuse s'est instaurée avec le Service des Monuments Historiques à l'occasion de certains projets d'inscription ou de classement (maison de Loches à Magland), ou de menaces de démolition. La nécessité se fait sentir d'évaluer rapidement la nature et l'importance du patrimoine castellologique de manière à mieux assurer sa protection.

Un travail a été entrepris dans ce sens et nous avons procédé à l'établissement de listes de sites castraux bien documentés, particulièrement représentatifs de leur catégorie (château, maison-forte, bâtie, etc..) méritant d'être protégés en priorité.

Face aux multiples transformations, fréquemment radicales, que subissent les vestiges de châteaux et de maisons-nobles, encore largement porteurs du passé médiéval, il paraît urgent de les recenser et d'améliorer leur connaissance pour favoriser leur protection et leur présentation au public.

PROJETS 1996
Enjeux scientifiques

La poursuite des travaux [15] de recherche sur l'habitat seigneurial dans l'ancien diocèse de Genève qui intègre la pratique de l'archéologie extensive à une problématique historique, semble logique compte tenu du matériau scientifique déjà constitué (élaboration d'un corpus de sites, traitement informatique des données, transcription de l'Enquête Vaticane de 1339) et des possibilités d'exploitation qui en découlent. De plus, cette approche globale de l'habitat aristocratique, qui englobe autant les grands châteaux que les maisons de la petite noblesse, peut avoir des répercussions sur la prise en compte du patrimoine régional.

OPÉRATIONS

Un nouveau programme de trois années au cours duquel seront encore sollicitées les sources écrites et les données de l'archéologie peut être élaboré autour de trois axes principaux :

Poursuite des opérations d'inventaire et d'enregistrement des sites avec traitement informatique.

Étude du bâti, relevés d'élévation et travail plus spécifique sur les ouvertures (La Tour, Foraz, Mionnaz et Mortery à Menthonnex-sous-Clermont, Charansonnay à Massingy, La Sauffaz et Blanly à Saint-Felix, Sallenôve à Marlioz, Fésigny à Cusy, Le Château et Rossy à Choisy, Château-Vieux à Seynod, Aléry à Cran-Gevrier, le Palais de l'Isle et Novel à Annecy, Boisy à Groisy, Le Rosey et Les Terreaux à Etrembières, Bougé à Fillinges, Troches à Douvaine, Coudrée à Sciez, Buffavent à Lully, Marclaz à Thonon, Cursinges à Perrignier, Brens à Bons-en-Chablais, Loches à Magland).

---

(15) Ces travaux s'inscrivent dans des activités de recherches collectives au sein de l'U.M.R. 9967 du C.N.R.S., Université Lyon II, de deux G.D.R. (Le G.D.R. 94 groupe 9 : Cadre de vie des laïcs, le G.D.R. 94 groupe 12 : Le vocabulaire palatial) et aussi dans le programme collectif de recherche sur le château médiéval dirigé par J.-M. Poisson. Ils s'intègrent dans une activité de formation dans le cadre de séminaires de maîtrise d'Archéologie de l'Université Lumière Lyon II où de nombreux étudiants s'orientent vers un choix de sujets portant sur des maisons-nobles de la région Rhône-Alpes.

Quelques publications sur ce sujet sont à noter : 1/E. Sirot, Les Lieux de résidence des Comtes de Genève et Comtes de Savoie, *Actes du Colloque Palais médiévaux*, à paraître. 2/ E. Sirot, Annecy Château des Comtes de Genève, *Palais médiévaux*, Université du Maine, Le Mans, 1994, p. 22-24.

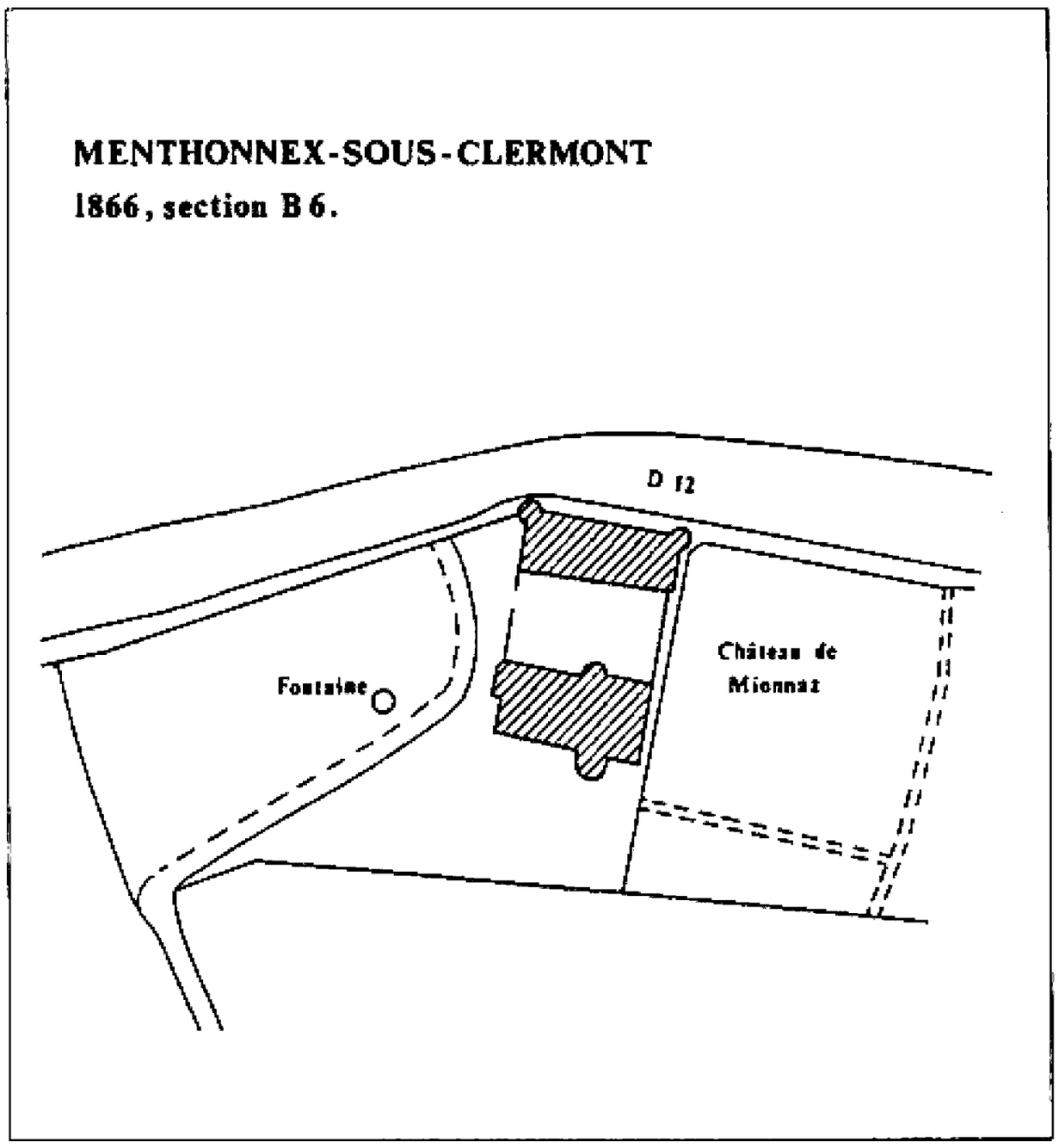

Plan cadastral du château de Mionnaz en 1866 au 1/2000e.

Datation dendrochronologique d'une série de maisons-nobles sélectionnées pour leur intérêt scientifique sur les communes de Massingy (Charansonnay), Menthonnex-sous-Clermont (Mionnaz et Mortéry), Saint-Félix (La Sauffaz), Cran-Gevrier (Aléry), Savigny (le château), Etrembières (Le Rosey), Fillinges (Bougé), Marigny-St-Marcel (St-Marcel) et Magland (tour de Clerton).

Exploitation de l'Enquête vaticane de 1339 et approche des relations entre château et habitat, emprise de la noblesse sur le monde rural.

E. Chalmin-Sirot,
Université Lyon II

Un humaniste secrétaire de Félix V
Aeneas Sylvius Piccolomini

Lorsqu'en 1439 le duc de Savoie Amédée VIII se vit couronné pape par les pères du concile de Bâle et prit le nom de Félix V, il lui fallut se choisir un secrétaire - chose délicate entre toutes, comme chacun sait !

Il jeta alors son dévolu sur un homme qui avait été désigné pour faire partie de la délégation venue à Ripaille lui signifier son élection. Cet homme se nommait Aeneas Sylvius Piccolomini.

Qui était cet Aeneas Sylvius ?

Un personnage extraordinaire, dans le sens primitif et exact du mot : un personnage qui sortait de l'ordinaire.

Il sera le sujet de l'étude qui suit [a]

Sa vie, d'abord, est étonnante.

Et cela commence dès avant sa naissance. On raconte, en effet, que pendant sa grossesse sa mère avait rêvé qu'elle accouchait d'un enfant mitré. Comme c'était alors la coutume de dégrader les clercs coupables de crime en les coiffant d'une mitre de papier, elle crut que son enfant serait la honte et le déshonneur de sa famille. Elle a été heureusement détrompée par la suite.

Il naquit le 18 - ou le 19 - octobre 1405 à Corsignano, près de Sienne.

Les Piccolomini sont originaires de Rome mais s'étaient établis dès le VIIIe siècle à Sienne. C'est une des plus anciennes et des plus illustres familles d'Italie.

Il a été prénommé Enea Silvio Bartolomeo (soit Enée, Sylve, Barthélémy). Il n'était pas rare, à l'époque, surtout en Italie, que l'on donnât aux enfants des prénoms tirés de l'Antiquité. Des "Enée", on en trouve beaucoup durant cette période. Un membre de sa famille se nommera Ascagne et on n'hésitait pas à choisir Andromaque pour appeler une petite fille.

Silvio (Silvius ou Sylvius, en latin) était de même un prénom à la mode.

(a) Je remercie tout particulièrement mes collègues et amis Jean Coudray qui a bien voulu confirmer ou améliorer mes traductions du latin, Jacqueline Mandrou qui m'a traduit des travaux allemands et Antoinette Tapponnier qui m'a élucidé et commenté des textes italiens. Mes remerciements vont aussi à mes aimables confrères florimontans MM. Roger Devos, Robert Fassier et Pierre Soudan.

Quant au rapprochement des deux prénoms, il fait évidemment penser au roi d'Albe Aeneas Silvius que cite Tite-Live dans son *Histoire romaine* (I-7).

Notre Aeneas Silvius (c'est ainsi qu'il a signé toute son œuvre) n'a jamais utilisé son troisième prénom.

Seul survivant, avec deux sœurs, d'une famille de dix-huit enfants, il se livrait aux travaux des champs pour aider ses parents à mettre en valeur leur patrimoine. Entre-temps, il apprit à lire et à écrire chez son curé, puis son père lui enseigna les éléments de la grammaire et l'envoya, âgé de dix-huit ans, poursuivre ses études à Sienne.

Il étudiait le droit civil et le droit canon et passait pour le plus instruit des étudiants en droit civil. Comme cela arrivera un peu plus tard à Rabelais dans le domaine de la médecine, il inspira une telle confiance à ses maîtres qu'avant même d'avoir terminé ses études il se vit confier les fonctions de professeur. Mais il s'intéressait bien davantage à la littérature.

Comme il n'avait pas les moyens de se les procurer autrement (il était d'une famille presque pauvre et les manuscrits, cela coûtait cher), il copiait de ses mains les œuvres de l'Antiquité qu'on voulait bien lui prêter. Peut-être a-t-il aussi copié des livres pour gagner sa vie.

Cette familiarité avec les auteurs anciens le passionnait au point qu'il prenait à peine le temps de manger et de dormir. Il lisait tard le soir dans son lit ; et, une nuit, il s'est endormi avant d'avoir éteint sa lumière ; le feu prit à son bonnet et se communiqua à la literie : peu s'en fallut qu'il ne grillât comme un poulet !

Il fréquentait les beaux esprits - en particulier le Pogge [b] et il est allé jusqu'à Florence pour y écouter les leçons du célèbre humaniste et philosophe Philelphe [c].

En 1431 - d'aucuns disent au printemps 1432 - Domenico Capranica (que le pape Martin V avait avant de mourir gratifié du titre de cardinal, titre qu'Eugène IV lui déniait maintenant) s'en allait présenter ses doléances au Concile de Bâle et essayer d'obtenir qu'on le considérât enfin comme un "vrai cardinal de l'Eglise romaine" ; pour s'y rendre il passa par Sienne, fit la connaissance d'Aeneas Silvius Piccolomini, qui fut tout heureux d'accepter d'être son secrétaire.

Le voici donc parti avec Capranica. Il s'embarque à Gênes. Mais ne voilà-t-il pas qu'en mer une tempête effroyable le poussa jusque sur les côtes de l'Afrique, si bien qu'il revint quelque temps plus tard... à son point de départ. Ils sont repartis vers Bâle, à cheval, cette fois, et par le Saint-Gothard.

(b) Humaniste de valeur, il découvrit de nombreux ouvrages antiques, entre autres le *De Natura Rerum* de Lucrèce et les *Odes* d'Horace. Il écrivit lui-même une *Histoire de Florence* et des *Facéties*.

(c) Il a traduit en latin beaucoup d'œuvres grecques et est connu pour sa haine des Médicis.

A Bâle, l'éloquence d'Aeneas Silvius permet à Domenico Capranica d'obtenir gain de cause. Mais ce dernier était pauvre et ne pouvait nourrir son secrétaire. Celui-ci s'attacha donc à d'autres grands personnages ; en particulier, il devint le secrétaire de Barthélémy Visconti, évêque de Novare.

Mais, Visconti s'étant laissé entraîner à comploter avec le célèbre condottiere Nicolas Piccinino et à organiser l'enlèvement d'Eugène IV (rien que cela !), la police florentine découvrit la conspiration ; l'évêque fut jeté en prison et Aeneas, qui avait été chargé de porter un message au condottiere, faillit bien subir le même sort à son retour. Il ne dut son salut qu'à sa fuite dans une église...

Le cardinal Nicolas Albergati, qu'on appelle souvent aussi le Cardinal de Sainte-Croix, intervint en faveur de Visconti et s'attacha son secrétaire.

Albergati ayant été nommé, par le pape, plénipotentiaire au Congrès d'Arras (ce congrès qui aurait dû réconcilier les Français et les Anglais et, en définitive, se conclut par un traité entre le roi de France et le duc de Bourgogne), Aeneas Silvius le suivit. Et c'est à ce moment qu'il passa pour la première fois à Ripaille en juin 1435.

Il dit lui-même dans ses *Commentaires* (où il parle de lui en disant "Aeneas", comme César, dans les siens, parle de lui-même en disant "César") : "Le cardinal de Sainte-Croix en ce temps-là a été désigné comme légat en France, pour établir la paix entre les rois Charles de France et Henri d'Angleterre ; avec lui Aeneas vit Milan pour la troisième fois et le duc de cette ville, puis, de là, la montagne de Jupiter que l'on appelle aujourd'hui, de façon meilleure, le mont de Saint-Bernard, pour aller voir le duc Amédée de Savoie qui, ayant abandonné le monde, passait alors dans un désert (= un lieu solitaire) près de Thonon sur le lac Léman une vie plus voluptueuse qu'ascétique avec six hommes d'un ordre équestre, qui avaient adopté le manteau à capuchon et le bâton, comme c'est l'usage pour les ermites ; et, à mon avis, il attendait - ce qui se produisit au bout de huit ans - d'être appelé sur le trône pontifical par les pères qui s'étaient réunis à Bâle. En effet une rumeur s'était répandue qu'Amédée était le futur pape" [1].

Par cette allusion perfide à la vie voluptueuse d'Amédée VIII, Aeneas Silvius est un de ceux qui ont fait croire - à tort - que l'expression "faire ripaille" avait un quelconque rapport avec le château savoyard. Mais nous verrons que notre auteur n'avait pas toujours tenu ce langage.

Déjà, dans le livre VII des mêmes *Commentaires* il se montre un peu moins sévère : "Sur la rive du lac Léman, du côté opposé à Lausanne, il y avait de très hautes forêts, et en dessous d'elles des prés arrosés par

---

(1) La numérotation de 1 à 55 renvoie aux textes latins qui se trouvent traduits au cours de cette étude et qui sont cités en fin d'article, où le n°1 correspond donc au passage ci-dessus.

des eaux qui ruissellent d'en haut. Il (Amédée) en a entouré d'un mur une grande partie et y a enfermé des cerfs et des daims et des bêtes sauvages qui ne s'attaquent pas aux hommes. A proximité, il a construit une église sur le bord du lac, il y a installé des religieux, a créé des prébendes et des dignités, et a construit des habitations dans lesquelles les moines pourraient vivre commodément ; et, non loin de là, il a bâti un château imposant, protégé par un fossé et des remparts. Dans ce château il y avait sept appartements, six également dignes de recevoir des cardinaux ; chacune avait sa cour, chacune sa chambre et son antichambre et une chambre-à-coucher particulière pouvant à l'occasion recevoir un dépôt précieux ; la septième, consacrée au prince, personne ne l'aurait jugée indigne d'un roi ou d'un pape. C'est là qu'habitait Amédée, qu'ont suivi six personnages éminents, vieux et d'âge à peu près égal, dont les femmes étaient décédées depuis longtemps. Ils avaient tous atteint soixante ans (...). Ils ont voulu être appelés chevaliers de Saint Maurice (...). Tous ont adopté le vêtement à capuchon, le manteau, la ceinture et le bâton recourbé dont nous voyons que les ermites se servent ; ils entretenaient une barbe épaisse et portaient des cheveux longs. Ce lieu, distant de la ville de Thonon d'à peu près mille pas, s'appelait Ripaille. Le cardinal de Sainte-Croix, comme il allait pour la seconde fois en France pour s'occuper de la paix, aborde là avec ses bateaux. Amédée, à travers la forêt que nous avons dite entourée d'un mur, vint à sa rencontre à une porte qui était au bord du lac. Chose digne d'être vue et que la postérité aura du mal à croire ! Un prince qui avait vécu dans le monde, très puissant, craint des Français et des Italiens, un prince qui avait eu l'habitude, paré de vêtements dorés, d'être entouré d'un très grand nombre de courtisans, d'être précédé par des licteurs, d'être suivi par des cohortes de gens armés et par une foule de gens importants, maintenant le voilà, avec seulement cinq ermites pour le précéder et un petit nombre de religieux pour le suivre, en vêtements bon marché et minables, le voilà qui accueillait le légat apostolique (...). Les ermites portaient une croix d'or sur la poitrine : ils n'ont conservé que ce seul signe de noblesse ; le reste manifestait leur mépris du siècle.

Le cardinal et Amédée en vinrent à s'embrasser et ils se sont chaleureusement accolés l'un l'autre avec une grande tendresse. Et le cardinal ne pouvait suffisamment admirer ou louer la conversion du prince, quoique ce retournement ait été suspect à des calomniateurs qui disaient qu'Amédée espérait bien évidemment le Pontificat et que c'était pour cela qu'il s'était fait ermite" [2].

Dans le *De Viris illustribus*, qui se présente comme une sorte de catalogue de biographies (et qui semble n'avoir pas été édité avant le XVIIIe siècle), au cours des pages consacrées à Amédée VIII, il est également question de la forêt, du parc avec les bêtes, du mur et des fossés, de l'église, de l'habitation des ermites et de leurs vêtements. "Afin, dit Aeneas, qu'ils n'abandonnent pas complètement le monde, il (= Amédée) leur accorda le port, sur la poitrine, de croix d'or : c'était pourtant un

signe du diable plus qu'un signe de Dieu (...). Moi, je l'ai d'abord vu barbu dans cet endroit dont le nom est Ripaille (*Ripallia*), qui ressemble à Riparia (= de la rive), alors que je suivais le cardinal de Sainte-Croix en France ; en effet il nous avait appelés auprès de lui, en nous faisant faire un détour par là. Et la rumeur existait déjà que dans son désert il avait accepté avec plaisir l'idée du Pontificat (...). Avant d'entrer dans le désert, il a écouté tous les gens, aussi bien les petits que les grands, qui demandaient la justice. Mais, enfermé, il était plus difficilement abordable" [3].

Puis Aeneas Silvius rapporte cette anecdote qui montre que les inscriptions vengeresses sur les murs ne sont pas une invention de mai 68 : "Tandis que j'étais là, Petrus Noxetanus, mon collègue secrétaire, a écrit avec du charbon sur un mur cette phrase de Cicéron : Et de tout ce qui porte le nom d'injustice, aucune n'est plus criminelle que l'injustice de ceux qui, au moment même où ils trompent le plus, le font de telle sorte qu'ils paraissent être des gens de bien" [4].

Il s'agit d'une phrase du *De Officiis* (= Des Devoirs) qui se trouve dans un paragraphe de conclusion sur la justice. (I XIII 41).

L'histoire ne dit pas si Amédée a apprécié...

Par la suite, Aeneas Silvius partit d'Arras pour l'Ecosse, en mission diplomatique auprès du roi Jacques Ier. Après un certain nombre de péripéties, il s'embarque enfin à Bruges. Il affronte alors deux tempêtes qui le poussent jusque sur les côtes de la Norvège. Enfin arrivé en Ecosse, il entreprend à travers la neige un voyage dont il conservera des douleurs rhumatismales qui l'empêcheront quasiment de marcher tout le restant de son existence.

Il n'obtint pas gain de cause auprès du monarque écossais, renonça pour le retour à prendre un bateau - et il a bien fait car ce bateau a fait naufrage.

Néanmoins son voyage par la route de terre s'avéra plein d'aventures plus périlleuses les unes que les autres. Il ne dut la vie sauve qu'à la trahison d'un douanier.

Revenu à Bâle avec Albergati, "j'ai été, dit-il, greffier au synode et abréviateur des lettres" [5] (c'est-à-dire que c'est lui qui dressait les minutes de certains écrits importants). Il défendit alors les thèses conciliaires et commença à se faire remarquer par ses talents d'orateur et sa science du droit.

Il eut à affronter l'épidémie de peste, contracta la maladie et, dans toutes ces épreuves, montra un réel courage - plus que la plupart de ses compagnons.

Sa santé se rétablit contre toute attente et, Eugène IV ayant été déclaré déposé, il assista comme "clerc des cérémonies" (*ceremoniarum clerico*) [d] au conclave où fut élu Amédée VIII.

(d) *De Gestis*

Je lui laisse la parole. Nous sommes au conclave : "Il est patent qu'en ce jour il y avait dix-sept personnes de diverses nationalités qui étaient appelées au Pontificat ; un, cependant, les surpassait tous, un homme tout à fait remarquable, Amédée, duc de Savoie, Doyen des chevaliers de Saint-Maurice, de Ripaire (*Riparia*) [e] du diocèse de Genève, que célibataire et vivant pieusement, seize électeurs, au premier scrutin, jugèrent digne de diriger l'Eglise". Pourtant les scrutins se succédèrent sans résultat. "On décida de multiplier les prières et d'augmenter les dévotions pour que Dieu accepte de faire en sorte que les suffrages s'accordent sur un seul nom". Et "parce qu'Amédée semblait plus proche que les autres du Pontificat romain", ils se mettent à discuter "au sujet de sa vie et de ses mœurs". [6] On assiste, grâce à Aeneas Silvius, aux controverses qui sont vives et animées.

Les uns lui reprochent d'être un laïc, les autres d'avoir été marié (*alii... alii...*). Il y en a qui se lèvent (*alii mox assurgentes*) pour prendre sa défense contre ceux qui ne le trouvent pas assez diplômé, et pour dire que "s'il n'était pas docteur il était expérimenté et docte" et "qu'il avait recherché non les titres mais la science".

L'auteur ne rapporte donc que quelques arguments dogmatiques (la laïcité, le mariage, les diplômes) contre Amédée VIII mais, par contre, il s'étend longuement sur les éloges qu'en ont faits les partisans du duc de Savoie : "Il connaît remarquablement l'office divin, il observe les heures canoniques, il dit à Dieu les laudes sept fois par jour", puis il rapporte un plaidoyer particulièrement éloquent dont d'aucuns pensent que c'est lui-même qui l'a prononcé : "Jamais un enfant né de la Maison de Savoie n'a ostensiblement montré autant de qualités ni suscité tant d'espoir (...). Il se faisait le tuteur des orphelins, l'avocat des veuves, le protecteur des pauvres (...). Il n'a déclaré la guerre à personne (...). Il n'a eu qu'une seule femme qui était une jeune fille noble d'une beauté et d'une réserve remarquables (...). On trouvait dans sa maison la plus grande honnêteté, le plus grand respect des mœurs et dans son palais séculier était observée une piété claustrale (...). Il est parti dans un désert, s'est retiré au service de Dieu et, portant sa croix, a suivi le Christ".

A Ripaille "on observe une telle rigueur de discipline, une telle honnêteté, une telle piété que je pense que nulle part sous le ciel on ne peut trouver un lieu plus saint ou plus pieux (...).

A ces choses personne (me semble-t-il) n'est plus apte que le duc Amédée de Savoie qui a un pied en Italie et l'autre en France ("en Gaule"), à qui presque tous les princes des Chrétiens sont apparentés par le sang ou sont favorables par amitié, et dont la vertu est si grande, comme nous l'avons rappelé plus haut (...). Il n'y a personne qui puisse pacifier l'Eglise plus que lui. Vous recherchez, dans un Pape, la piété ?

(e) Le rapprochement Ripalia / Riparia, qu'Aeneas aime à opérer, est une étymologie erronée.

personne n'est plus pieux. Vous recherchez la sagesse ? vous comprenez, par la vie qu'il a menée jusqu'à présent, qui il est. Vous recherchez la justice ? le peuple témoigne de lui".

Ces citations sont tirées du *De Gestis*..., un texte qu'Aeneas Silvius a rédigé à l'époque où, partisan du Concile, il voulait justifier le choix de celui-ci.

Et, l'élection étant faite, "toute la ville était déjà sur la place, et toute la foule dirigeait son regard vers la fenêtre, désirant que l'élu lui soit nommé. Alors le cardinal d'Arles [f], ayant fait le signe de croix, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, rendit public le nom du pape élu et, après avoir dit la prière, a donné la bénédiction au peuple" [7].

L'élection étant faite, il fallait aller en aviser Amédée VIII. En décembre 1439 Aeneas a fait partie de la délégation envoyée pour ce faire à Ripaille.

Max Bruchet signale un passage du compte du trésorier général de Savoie, que je traduis : "Et d'abord il (= le trésorier en question) pesa audit Griffon, aubergiste à Thonon, pour les dépenses faites dans son auberge par maître Jean Duval (= le curé de Plonéour, au diocèse de Saint-Pol-de-Léon) et Aeneas avec cinq personnes et autant de chevaux pendant cinq jours entiers et un soir, jusqu'au 19 décembre 1439 inclus, en ayant compté pour chaque cheval et personne par jour 5 deniers gros, la somme de 11 florins, 10 deniers gros petit poids" [8].

Amédée VIII accepte d'être le pape choisi par le Concile, face au pape Eugène IV que bien des gens considéraient encore comme le seul et vrai pape de l'Eglise catholique.

A Thonon il renonce - avec beaucoup de réticence - à sa barbe, et va ensuite se faire couronner à Bâle, après avoir choisi de s'appeler Félix V.

Dans une lettre à Jean de Ségovie [g], dans laquelle il raconte ce couronnement de Félix V, après avoir peint l'impétrant et relaté la cérémonie, Aeneas décrit le départ en procession des participants, en particulier "les Ermites de Ripaille, qu'on appelle les chevaliers de Saint-Maurice (...) des hommes sérieux (...) qui avaient été les compagnons, dans le monde et en religion, du Pape Félix (...) et qui semblaient mériter beaucoup de respect" [h] [9].

Et, plus loin, il raconte cette anecdote amusante : "Les archivistes ont produit un chant si faux qu'ils ont suscité non seulement le rire mais aussi des larmes dans les yeux de tous. Et, huit jours après, ce dont on parlait

---

(f) c'est-à-dire le cardinal Louis Aleman, originaire des Etats savoyards.

(g) qui, plus tard, sera pendant un an évêque de Maurienne

(h) la lettre à Jean de Ségovie a été publiée non pas avec les *Epistolae* mais après les *Commentarii de Gestis*, dans le *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*... (1535). C'est le texte cité ci-dessus qu'on abrège en général en *De Gestis*.

le plus, c'était de leur chant. Et s'il y en a qui considéraient que c'était pour eux un déshonneur, moi, qui étais parmi eux, j'ai pensé que ce n'était pour moi nullement une honte, cette ignorance du chant" [10].

"Alors que le duc Amédée de Savoie, écrit-il à Petrus Noxetanus, s'était chargé du Pontificat, sous le nom de Félix, j'ai été appelé par lui au secrétariat". "Et pourtant, dit-il ailleurs, j'étais Italien et non pas Français ("Gaulois", très exactement)" [11].

Le voici donc désormais secrétaire de Félix V.

Un peu plus tard, il trouvera le moyen d'être en même temps secrétaire en congé de l'anti-pape, secrétaire en mission de l'empereur, et secrétaire du pape romain Eugène IV. Il ne semble pas qu'il y ait dans l'Histoire un autre exemple de pareille situation !

Dans un des dialogues (le onzième) qu'il a consacrés au Concile de Bâle, Piccolomini, par la bouche de son interlocuteur, un certain Martin, fait le portrait du parfait secrétaire :

"Il est grand le nom de Secrétaire, et plus respectable que ne le pensent nos phraseurs. Celui-là, à mon avis, est vraiment un Secrétaire et est digne de porter un nom si important, qui sait choisir les mots et les placer convenablement, qui maîtrise l'art d'apaiser les passions et de les provoquer, celui dont les écrits laissent rayonner la subtilité, l'humour et une culture digne d'un honnête homme, qui connaît toute l'antiquité et la valeur des exemples, qui n'ignore ni le domaine des lois (canoniques) ni celui du Droit Civil, qui, enfin, est capable d'écrire avec des phrases bien tournées, dans un style élégant, de mémoire et de façon compétente tout ce qu'il peut y avoir à développer dans des document écrits".

Et Aeneas va conclure qu'en effet rien n'est plus difficile ni plus utile que l'emploi de secrétaire [12].

Après s'être rallié solennellement à la Paupauté officielle et avoir renié ses sympathies conciliaires - sans doute quand il a senti qu'il n'y avait pas d'avenir de ce côté-là - Aeneas Silvius Piccolomini a reçu la prêtrise, il a été nommé évêque de diverses villes (dont Sienne), puis devint pape. C'est alors qu'il prit le nom de Pie II (Pius II) [i].

Il y a des gens (Louis Pastor, par exemple) qui ont consacré des volumes entiers à la vie et à l'œuvre de Pie II. Là n'est pas mon propos aujourd'hui. C'est pourquoi de la vie papale d'Aeneas je ne rappellerai, pour son pittoresque, que l'épisode pendant lequel on a essayé de le supprimer en enduisant de poison sa chaise à porteurs, et je ne retiendrai que trois faits marquants :

(i) cf. Voltaire *Le Sottisier*, Aix-en-Provence, Alinea, 1992, p. 52 : "Aeneas Silvius Piccolomini, couronné poète et puis couronné pape, prit le nom de Pie. Sa devise : Sum (= je suis) pius Aeneas". Chez Virgile l'adjectif "pius" est l'épithète "homérique" d'Enée : il parle de son héros, en général, en l'appelant "pius Aeneas" (= le pieux Enée).

- Par de multiples tractations avec Louis XI il s'est efforcé de faire supprimer la Pragmatique Sanction de Bourges (ou "de Charles VII"), c'est-à-dire une ordonnance qui affranchissait du pape l'Eglise de France. Quoiqu'il n'ait peut-être pas obtenu un succès total, c'est tout de même une étape importante dans l'histoire de l'Eglise.

- Il a reçu en grande pompe à Rome le chef (= la tête) de Saint'André. Pour cette relique il a fait construire dans l'ancien Saint-Pierre une chapelle élégante et somptueuse dont il ne reste rien [j].

- C'est lui qui a canonisé sainte Catherine de Sienne. Elle était sa compatriote.

Il a aussi essayé d'entreprendre une croisade contre les Turcs. C'est en espérant partir à la tête de cette croisade qu'il est mort à Ancône. Ses viscères ("praecordia", dit l'inscription) ont été déposées dans le chœur de la cathédrale Saint-Cyriaque (le dôme) de cette ville.

Quant à son corps, après avoir reposé dans l'enceinte de l'ancien Saint-Pierre, il a été transféré au début du XVIIe siècle, à Rome toujours mais dans l'église Saint-André-de-la-Vallée qui a été construite à l'emplacement d'un palais Piccolomini, et où l'on peut encore admirer son tombeau dû à Pietro da Todi.

Sa vie a été assez extraordinaire pour que le Pinturicchio ait, de 1504 à 1507, décoré les murs de la Libreria du dôme de Sienne de fresques qui en évoquent les grands moments. Le célèbre critique et historien d'art Bernard Berenson, sévère pour le dessin du Pinturicchio, ne peut nier que "ces peintures (aient) un charme évident". La Libreria fut construite sur l'ordre du cardinal Francesco Piccolomini (plus tard Pie III) en mémoire de son oncle Pie II (Aeneas Sylvius Piccolomini), afin d'y placer les œuvres de son prolifique parent.

Ces fresques sont au nombre de dix.

La première d'entre elles, à laquelle Raphaël a peut-être collaboré, représente le départ d'Aeneas Sylvius pour le concile de Bâle. Jeune et fringant, c'est ainsi qu'il faut se l'imaginer à Ripaille.

Sa vie fut donc une vie exceptionnelle.

Même cinq siècles après sa mort, il faut qu'il se singularise encore. Un jour que je m'apprêtais à lire tranquillement le texte latin de son roman *Euriale et Lucrèce* et à le comparer à la traduction d'Octavien de Saint-Gelais, une alerte à la bombe a brusquement interrompu mes travaux, ce qui ne m'était encore jamais arrivé avec les autres personnages que j'ai pu fréquenter dans le calme et la quiétude de la Réserve de la Bibliothèque Nationale !

(j) Le chef de saint André a été rendu à l'église de Patras par Paul VI en 1964 (cf. le *Dictionnaire historique de la papauté* p. 1533).

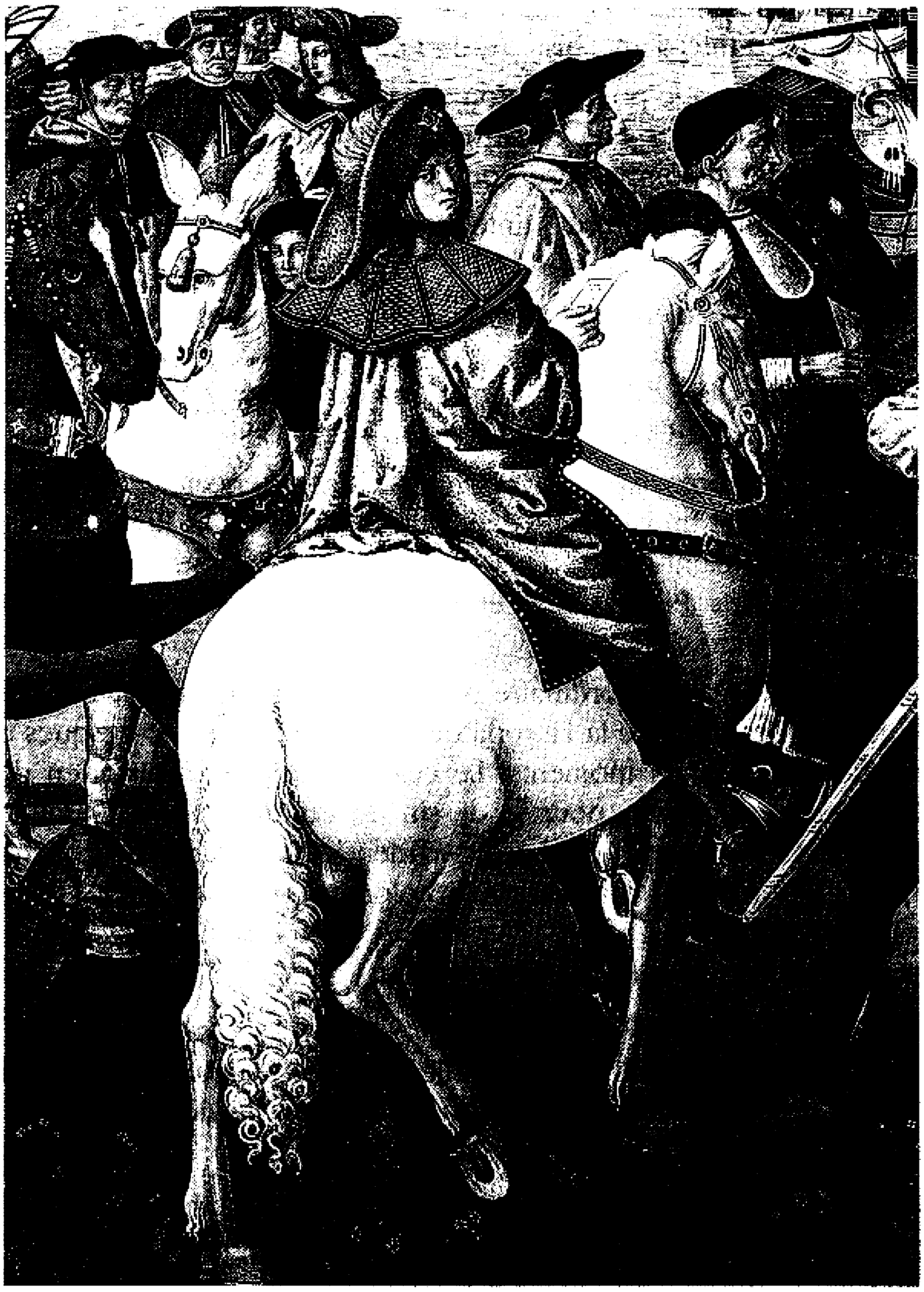

Détail de la première fresque du Pinturicchio
dans la libreria du dôme de Sienne :
Aenas Sylvius Piccolomini part pour le Concile de Bâle
(Collection particulière).

Sa vie, disions-nous, a donc été extraordinaire. Son œuvre aussi.

Nous avons très rapidement évoqué son œuvre de pape. Il faudrait ajouter qu'il a fondé l'Université de Bâle, et bien d'autres choses encore.

Son œuvre architecturale a été considérable.

D'une part il a sauvé un certain nombre d'édifices importants.

En effet, comme le sera Du Bellay quelque temps plus tard, il est scandalisé qu'on ne respecte pas les ruines de la Rome antique, qu'on en utilise les pierres, sans vergogne, à des fins utilitaires et qu'on risque ainsi de faire disparaître toute trace de l'antique splendeur de la Ville éternelle. Humaniste amoureux de l'Antiquité, il s'est écrié :

"Qu'il me plaît, Rome, de contempler tes ruines", [13] et, romantique avant la lettre, il méditait, devant les ruines de la villa d'Hadrien à Tivoli, sur la fragilité des œuvres humaines.

Par une bulle du 28 avril 1462 il a interdit la dégradation et la destruction des monuments antiques dans Rome. Il a d'ailleurs fait réparer les murailles de la ville, ainsi que celles d'autres cités.

D'autre part, il a ici creusé un nouveau port, et là édifié un palais grandiose, il a embelli Sienne et flanqué de tours Assise et Tivoli, il a fait faire quelques travaux au Vatican et ailleurs, mais, surtout, il a complètement transformé Corsignano, son humble patrie du Val d'Orcia, et en a fait la jolie petite ville de Pienza. Ce toponyme est formé sur son nom de pape, Pie.

On a pu écrire qu'il a voulu "réparer l'erreur du sort qui a fait naître un homme si remarquable dans une si pauvre bourgade". Peut-être, mais, quoi qu'il en soit, même si Pienza est née de son orgueil, il est certain que, grâce à son entreprise, grâce à l'attention avec laquelle il a veillé à sa réalisation, et grâce au génie de l'architecte Bernardo Gambarelli dit Rossellino, cette cité est une petite ville charmante qui rappelle, dit-on, le tableau de Pietro della Francesca conservé à Urbino et représentant une ville idéale.

C'est une ville élégante, avec une petite place très harmonieuse et qui, par un jeu subtil de perspective, paraît bien plus grande qu'elle n'est en réalité.

Heydenrich a dit que Pienza est la première ville idéale de la Renaissance devenue réalité. Quant à Pierre-Jean Rémy, dans *Toscanes*, il a écrit : "Première ville qu'un urbaniste ait conçue, Pienza est un jeu de surface de pierre. Ici l'esprit asservit totalement la pierre".

Il fallait s'appeler Aeneas Silvius Piccolomini pour mener à bien une réalisation de la sorte.

Dans *La Grande Encyclopédie* Larousse de 1975, un article de Pierre Pierrard traite de la papauté. Il y dresse une liste des papes de Saint-Pierre à Paul VI, en indiquant pour chacun d'entre eux les années de règne, le nom civil, les lieux et dates de naissance et de mort, et aussi "l'activité essentielle".

Or pour Pie II il signale, sous la rubrique "activité essentielle", cette seule particularité : "a laissé une importante œuvre littéraire".

Ce qui le distingue des autres papes, ce qui en fait un pape sortant de l'ordinaire, si je puis dire, c'est donc son activité littéraire. C'est pourquoi nous allons parcourir assez longuement l'œuvre qu'il nous a laissée, ou du moins quelques échantillons de ce qui en a été publié. Nous en avons d'ailleurs déjà lu quelques passages.

Une remarque préliminaire, d'abord : s'il a parfois employé le toscan, il ne nous en reste rien. En effet, que ce soient des écrits de jeunesse ou des écrits de sa maturité, que ce soient des écrits profanes ou des écrits religieux, que ce soient des écrits personnels ou des écrits officiels, Aeneas Silvius Piccolomini nous a laissé tout cela rédigé en latin [k].

Si on distingue, comme on le fait en général, la littérature "néo-latine", instaurée par Pétrarque et cultivée par les Humanistes, de l'abondante littérature "médiévo-latine", il est évident que l'œuvre de notre auteur fait partie de la première que je viens de citer.

Notons que lui-même se considérait d'abord et avant tout comme un écrivain puisque dans sa correspondance - en tout cas jusqu'à ce qu'il jouisse d'un titre ecclésiastique important - il se réclame de sa qualité de "poeta", comme il dit. La plupart de ses lettres, en effet, commencent par la formule "Eneas Silvius poeta (à Un Tel)".

Et lors de son élection, certains votants - son rival français, en particulier - se sont scandalisés qu'on envisageât de placer sur le trône de Saint-Pierre un homme malade et pauvre, et surtout - abomination des abominations ! - un poète.

Aux yeux de certains critiques Piccolomini passe pour avoir été le poète le plus harmonieux, l'épistolier le plus spontané, l'orateur le plus abondant et le plus éloquent de son époque. Cela est sans doute un peu exagéré. Néanmoins il est évident qu'il a tenu sa place dans l'histoire de la littérature du XVe siècle.

Des œuvres de sa prime jeunesse, il ne nous reste pas une ligne, mais nous savons qu'il a écrit une grande quantité de vers, probablement presque tous consacrés au vin et à l'amour ; il a précisé lui-même : "J'ai écrit des élégies et des églogues, j'ai aussi composé une satire" [14]. Sans aucun doute, pense Voigt, les élégies étaient composées à la manière de Virgile, les épîtres à la manière d'Horace, tandis que comme poète satirique il imitait surtout Juvénal et Martial.

Un long poème de plus de deux mille vers s'intitulait *Nymphilexis*. Les critiques s'accordent à penser qu'il s'agissait là d'une poésie érotique et paillarde.

(k) Tout au plus peut-on trouver çà et là une lettre rédigée en italien (une lettre de condoléances à sa sœur devenue veuve, par exemple).

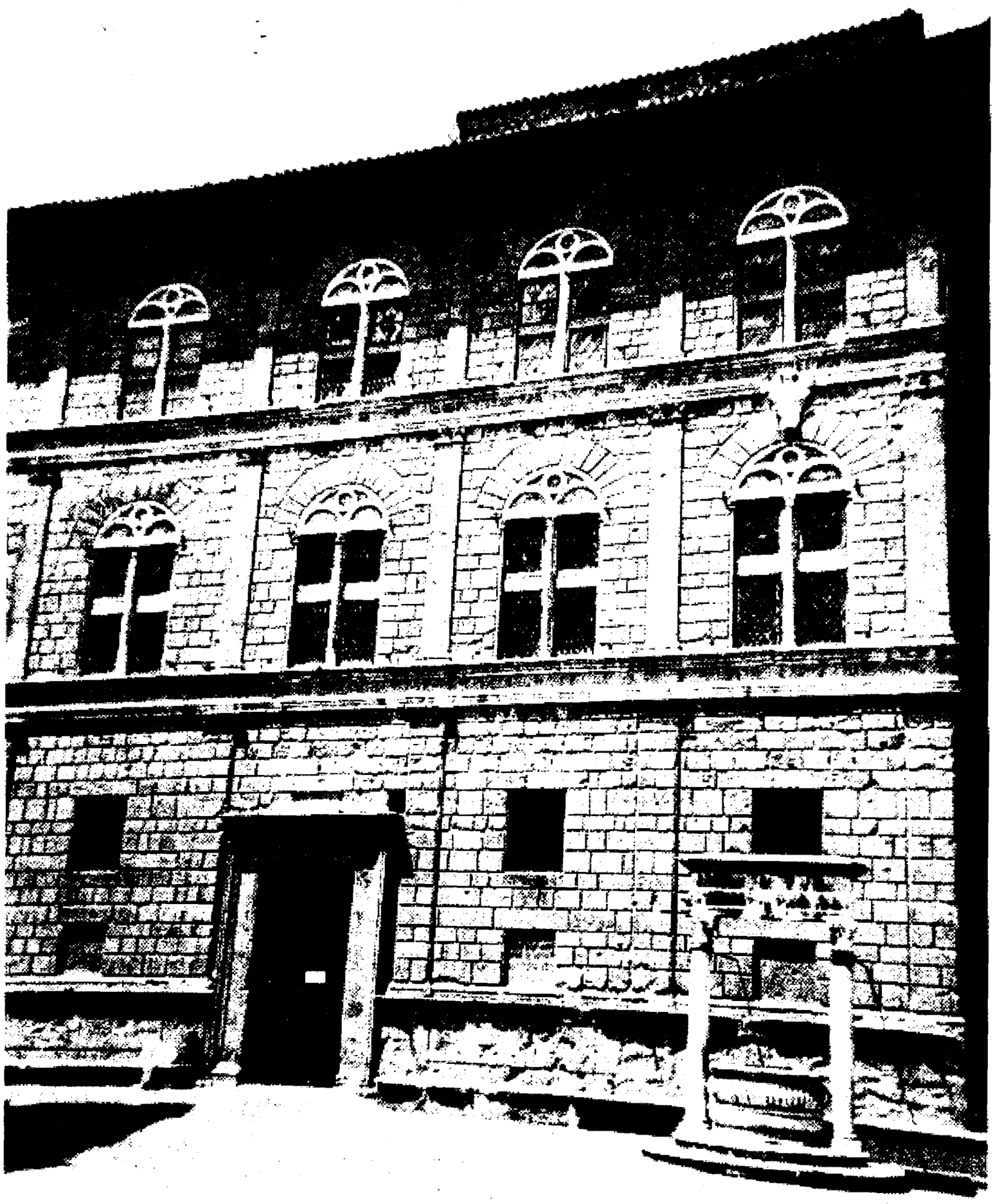

Le Palazzo Piccolomini à Pienza

(cliché G. Chevallier)

On verra tout à l'heure que c'est Mariano Sozzini, son compatriote et ami, qui le pria d'écrire l'histoire d'Euriale et Lucrèce. Le même Siennois l'aurait poussé à composer cette *Nymphilexis* (cette "folâtrie", comme dit André Thérive), dont le texte a malheureusement disparu en totalité.

Je ne ferai que citer pour mémoire ses poèmes religieux (qui ne datent pas de la même époque !) : une pièce de vers sur la Passion de Jésus-Christ, d'autres sur Saint Augustin, sur Sainte Catherine de Sienne, sur le Décalogue, sur la Purification de la Sainte-Vierge et aussi sur son rêve de croisade.

Les lettres (*Epistolae*) forment une part importante de son œuvre littéraire. Selon les périodes, elles traitent, dans des états d'esprit différents, des sujets différents eux aussi.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en lire des extraits. J'en ai relevé quelques autres qui ne manquent pas de sel ou qui expriment des sentiments intéressants.

D'abord celle dans laquelle il parle à son père de sa récente paternité : "Par ta lettre, tu m'écris, mon père, que tu ne sais pas si tu es affligé de ce que Dieu m'ait donné un rejeton. Mais moi j'y vois une cause de joie et non une cause de chagrin. En effet qu'y a-t-il de plus doux chez les humains que d'engendrer un être semblable à soi (...) et d'avoir quelqu'un qu'on laisse après soi ? (...) Si pour toi, mon père, ma naissance fut une cause de joie, pourquoi mon fils ne me serait-il pas un plaisir ?". C'est un péché ? "Assurément, toi qui n'es ni de pierre ni de fer, tu as engendré un fils, puisque tu étais de chair. Tu sais quel coq tu as été. Et moi, je ne suis pas émasculé, je ne fais pas partie des frigides" [15]. Il raconte alors comment il a rencontré à Strasbourg une jeune anglaise nommée Elisabeth qui parlait agréablement l'italien, si agréablement... qu'elle est devenue la mère de cet enfant.

Il semble en avoir eu au moins deux puisque dans une autre lettre à son père il écrit : "Je ne sais pas s'il est mort, comme il a perdu la vie cet autre qui m'est né en Ecosse, vu qu'il arrive qu'il meurt plus d'agneaux que de brebis" [16].

A son ami Petrus Noxetanus (ou Pietro de Noceto) il explique : "En effet, j'ai peur de la continence qui, si louable soit-elle, est cependant plus vraisemblable en paroles qu'en actes et convient davantage aux philosophes qu'aux poètes" [17]. C'est pour cela, dit-il, qu'il a jusqu'à présent refusé d'entrer dans les ordres.

Plus tard - l'âge et les responsabilités aidant - il renoncera aux plaisirs de l'amour pour se consoler avec le jus de la treille, et - peut-être - sans en abuser ; il s'adresse à Jean Freund, protonotaire de Cologne et dit : "Je l'avoue, très cher frère, je suis rassasié, j'en ai une indigestion, l'amour me fait vomir. Oui, il est vrai aussi que mes forces déclinent, que je me suis poudré de cheveux blancs, que mes nerfs sont secs, mes os pourris

et que mon corps est labouré de rides. Je ne peux plus donner de volupté à aucune femme et aucune femme ne peut plus m'en apporter. Je me soumettrai à Bacchus plus qu'à Vénus ; le vin me nourrit, m'égaie, me charme, me rend heureux. Cette boisson me sera agréable jusqu'à la mort. Mais c'est un péché si j'en bois par plaisir plus que par nécessité" [18].

Dans un autre registre, il pense à un ami mort et s'écrie : "Je ne peux pas penser à lui sans me mettre à pleurer" [19].

Et dans un autre encore, il s'exclame : "Je suis chrétien et je pense que rien de ce qui peut être utile à la religion chrétienne ne m'est étranger" [20]. On pense évidemment à la fameuse phrase de Térence : "Je suis homme et je pense que rien de ce qui est humain ne m'est étranger".

On ne s'étonnera pas que Gabriel Pérouse, qui (pour sa "petite" thèse - ou thèse secondaire rédigée en latin) a étudié dans les lettres d'Aeneas Silvius Piccolomini le caractère et la pensée de l'auteur et aussi son style, ait ainsi conclu son travail : "Ineuntis ergo quinti decimi saeculi scriptorum latinorum italissimus, ut ita dicam, atque italorum latinissimus Aeneas Silvius Piccolomini existimari potest", c'est-à-dire qu'Aeneas Silvius Piccolomini peut être considéré comme le plus italien des latins et le plus latin des italiens.

Le recueil de proverbes (*Proverbia*) d'Aeneas Silvius nous révèle le sage qu'il est devenu, une fois éloignée sa jeunesse folle.

Les proverbes sont classés sous des rubriques simples : "De eloquentia" (De l'éloquence), "De legibus" (Des lois), "De amicitia" (De l'amitié), etc...

En voici une vingtaine que j'ai choisis et traduits pour vous :

- Ils sont sots, aussi bien ceux qui disent qu'il n'existe aucun dieu que ceux qui disent qu'il y en a plusieurs.

- Sans la vertu il n'y a de joie solide pour personne.

- Les belles-lettres tiennent lieu d'argent pour les gens du peuple, d'or pour les nobles, de diamant pour les princes.

- Les médecins savants recherchent non l'argent mais la santé.

- Les assemblées populaires sont entraînées par l'éloquence.

- Un bon prince recherche de bonnes lois.

- Par sa science un homme sage soumettra sa maison à la cité, sa cité à la région, sa région au monde et le monde au vrai Dieu.

- La lenteur du juge est par elle-même une injustice.

- Un mauvais médecin tue les corps, un prêtre ignorant tue les âmes.

- Il n'est pas aimé, celui qui n'aime pas.

- Ils agissent mal, ceux qui exigent plus de leurs femmes qu'ils ne font eux-mêmes.

- Les hommes considèrent l'amitié comme un don divin.

- Aucun trésor n'est préférable à un ami fidèle.

- Une vie sans ami est comparable à la mort.

- Les hommes doivent manger pour vivre et non vivre pour manger [l].

- L'usage du vin a augmenté chez les humains et les souffrances et les maladies (il n'a pas toujours dit cela !).

- Heureux les campagnards, s'ils connaissaient leur bonheur [m].

- Ce ne sont ni les diamants ni l'or qui rendent une vie paisible.

- Les hommes vivent bien de peu de choses.

- Une mort noble est préférable à une vie infâme.

- On s'ouvre le ciel par ses actes et non par ses paroles [21].

Les *Commentaires*, qui sont, en quelque sorte, des mémoires, se placent en tête des écrits historiques d'Aeneas Silvius. Verdrière dit qu'"ils ne sont pas seulement le précieux mémorial d'un homme d'état, mais une véritable histoire générale de l'époque", et il continue : "Aucun historien de ce siècle ne montre plus de justesse d'esprit, plus de variété, une étude plus profonde des hommes, des lieux, des révolutions, des gouvernements. Il intéresse, amuse et instruit". On sait que ces *Commentaires* passent, aujourd'hui encore, pour l'un des meilleurs témoignages qui aient jamais été écrits sur le milieu du XVe siècle.

A propos d'Amédée VIII de Savoie, nous avons pu constater, en effet, que même si le texte des *Commentaires* n'est pas toujours exempt de partialité (l'auteur avait alors rompu toute attache avec le concile), il est à la fois vivant et précis.

On trouve aussi dans les *Commentaires* de très jolies descriptions. Et Louis Pastor, dans le tome trois de son *Histoire des papes* écrit : "Jamais, avant lui, un écrivain n'avait décrit avec tant d'amour la "grotte de Diane" au bord du lac de Némi aux eaux couleur d'opale, la jolie ville de Lodi perchée au haut d'un coteau couvert de vignes et d'oliviers, la solitude sauvage de Subiaco, la vue dont on jouit du sommet le plus élevé de la montagne d'Albano (...). Tout ce qui donne du charme à un paysage, le Pape le voit, l'admire et le décrit" (trad. F. Raynaud p. 33).

Lorsqu'Aeneas était son secrétaire, Frédéric III le pria d'écrire l'histoire de la guerre qu'il soutint en 1452. Il entreprit alors de rédiger L'*Histoire de Frédéric III et de son temps* (Historia rerum Frederici III). Il recueillit de nombreux documents et fut l'un des premiers à exploiter le précieux recueil des manuscrits allemands de Saint Gall.

(l) Proverbe bien connu des Latins, qu'on trouve dans la *Rhétorique à Herennius* (Rhetorica ad Herennium IV - XXVIII) qu'on a longtemps attribuée à Cicéron. Il sera repris par Molière dans l'*Avare*.

(m) Aeneas a à peine modifié la célèbre exclamation de Virgile : "O fortunatos nimium, sua si bona norint / Agricolas" (*Georgicon* II vv. 458-59).

Sa *Cosmographie* est un traité de géographie et d'histoire universelles et prouve qu'il était au courant de toutes les découvertes de son temps. Elle est malheureusement inachevée - et par conséquent incomplète.

Je ne vais pas passer en revue toutes les œuvres d'Aeneas Silvius Piccolomini. Je passerai vite, en particulier, sur ses traités théologiques. Je voudrais tout de même dire quelques mots sur sa diatribe contre les Taborites.

On sait que les Taborites formaient en Bohème une des sectes hussites (partisans de Jean Huss).

Dans cet ouvrage (*Dialogus contra Bohemos et Taboritas*), on trouve des remarques précises et pittoresques tant géographiques que météorologiques sur la région où il séjourne (celle de la rivière Lužnice et du mont Tabor).

Il présente ses idées sous forme de dialogues et de façon très claire. Il précise d'ailleurs que pour n'avoir pas à répéter des "dit-il" et des "dis-je" à tout propos, il placera, comme Cicéron, avant chaque réplique, le nom de l'interlocuteur.

Il n'hésite pas à manier l'ironie et à constater qu'il n'est pas étonnant que les Taborites qui ne savent pas distinguer la vraie religion de la fausse ni discerner le bien du mal se soient choisi comme chef un Jean Ziska : celui-ci, en effet, était aveugle. Ailleurs, parlant de Rochezanne, dont les Taborites voulaient faire un archevêque, il prétend que sa parole avance comme une écrevisse.

Il raisonne de façon très logique. Il explique, par exemple, que si l'Eglise ne tient pas toujours le même langage c'est qu'elle doit s'adapter aux circonstances. Par conséquent l'Eglise primitive ne s'est pas trompée en autorisant le mariage des prêtres, et l'Eglise moderne ne se trompe pas non plus en le leur refusant [n].

Aeneas reproche aux Taborites de communier sous les deux espèces et de donner la communion aux petits enfants et à ceux qui ont perdu la raison. La discussion est vive.

Puis on assiste à une longue polémique, entre un certain Jean Galeth et lui-même, sur la communion sous les deux espèces. Galeth avance quatre arguments, auxquels Aeneas répond point par point et longuement. Il objecte, par exemple, que les paroles du Christ alléguées par Galeth en faveur de la communion sous les deux espèces ("Prenez et mangez ; prenez et buvez") ne furent pas dites à tous les fidèles mais s'adressaient seulement aux Apôtres.

Bref, l'auteur arrive à présenter ces questions pour le moins ardues et austères de façon vivante et intéressante. Ce n'est certainement pas donné à tout le monde.

(n) Soit dit entre parenthèses, il n'a pas toujours tenu ce genre de langage, puisque durant sa jeunesse, à l'époque du concile de Bâle, il était au contraire farouchement favorable au mariage des prêtres.

Nous n'avons pas le temps de lire attentivement le traité *De Curialium miseris* (Des malheurs des courtisans). Je n'en citerai que ces aphorismes : "Le véritable honneur ne peut être trouvé là où les vertus ne règnent pas (...). Et c'est dans les cours que souffre le plus l'homme d'honneur" [22]. Derrière ces réflexions on sent l'expérience personnelle.

Le Remède d'amour (De Remedio amoris) a été écrit lorsque l'auteur était déjà pape.

C'est, au fond, un long commentaire - teinté d'arguments chrétiens - du célèbre passage du chant IV du *De Rerum natura* de Lucrèce (vv. 1058 sq.) évoquant les dangers de l'amour qui laisse toujours insatisfait, qui rend esclave et aveugle, qui ruine et qui apporte les tourments de la jalousie.

Ce ne sont pas, quoi qu'on en ait dit [o], des poèmes élégiaques : le *De Remedio amoris* est bel et bien écrit en prose.

On a affirmé aussi que le poète Jehan Bouchet (un ami de Rabelais) "a traduit en vers l'œuvre d'Aeneas Sylvius, mais sans le nommer, sous ce titre "Les Angoysses et remèdes d'amour du traverseur en son adolescence" [o]. En fait, Jehan Bouchet s'inspire beaucoup plus d'Ovide (*Remedia amoris*) que d'Aeneas Silvius. L'adaptation en vers français par Albin des Avenelles, chanoine de l'église de Soissons (qui date de la première moitié du XVIe siècle) est un peu plus fidèle à son modèle.

Celui-ci (Aeneas) s'adresse à l'un de ses amis, qu'il appelle Hippolyte : "Tu te plaignais à moi, la nuit dernière, de te vouer entièrement à l'amour (...). Si tu es malade, efforce-toi de te délivrer (...). Puisque donc, Hippolyte, tout l'amour dont nous parlons est vain, âpre, amer, nuisible et retient l'être humain en une maladie très pénible, il faut veiller à t'en libérer. Il est nécessaire aussi que tu te persuades que l'amour est un mal (...). Pense que cette femme est la messagère du diable qui veut te perdre (...)" [23].

Je voudrais terminer ces quelques citations par un passage où les répétitions anaphoriques donnent à la pensée une emphase éloquente et persuasive : "Songe aux nombreuses récompenses préparées dans les cieux pour celui qui fait le bien et aux nombreux supplices qui le sont aux enfers pour celui qui fait le mal. Songe que tes jours - sans répit - sont bien courts (...). Songe que celui qui aime est un objet de raillerie, surtout l'homme mûr. Songe que l'esprit de la femme est instable. Songe que tu perds ton temps, alors que rien n'est plus précieux. Songe que tu dissipes tes biens. Songe à la vie que nous vivons si brève (...)" [24].

De la même veine, le traité *De pravis mulieribus* (Des femmes criminelles). Il se présente comme une lettre adressée au roi de Chypre et a

---

(o) in le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* Larousse s. v. Remède

pour but de montrer les dangers de l'amour. L'auteur tire ses preuves de la vie des femmes criminelles, et les exemples ne lui manquent pas ! Il commence par Eve, bien sûr, et n'oublie ni Thaïs, ni Déjanire, ni de nombreuses autres, et s'écrie "Crains-les toutes !" (*time omnes*).

C'est dans ce petit ouvrage que l'on rencontre un charmant poème composé en distiques élégiaques (= un hexamètre - c.à.d. un vers de six pieds -, suivi d'un pentamètre - de cinq pieds ; petite strophe très couramment employée par les poètes latins) et commentant les représentations que l'on fait de l'Amour : "On le représente enfant, et on le représente nu : c'est que l'amant en toute simplicité et sans mystère ne se souvient pas de garder quelque pudeur. On le représente aveugle parce que l'amant ne distingue pas bien l'honnêteté, ne sait pas où mène la vertu ni où mène l'erreur ; ou parce que ce qu'il fait de mal il croit que, secret, cela reste caché et il ne voit pas que tous les yeux sont tournés vers lui. Ainsi est tout amant, ainsi il s'ignore, ainsi il ignore toute chose : conseil, réputation, pactes, serments, dieux. Parce qu'il lançait des flèches d'or avec un arc recourbé, on voit que l'Amour sauvage transperce les cœurs. Pourquoi s'est-il suspendu des ailes rapides à ses épaules légères ? C'est que l'amant léger papillonne çà et là" [25].

Le *Traité de l'éducation des enfants* (Tractatulus de educatione liberorum) se présente aussi comme une lettre (*Epist.* CCCCXXX). L'auteur y traite aussi bien de la nourriture et de la boisson ("Il est honteux de leur offrir du vin" - *turpe est eis vinum appetere*) que de la nécessité d'exercer leur mémoire, aussi bien des trois parties de la grammaire que de la prononciation du latin.

Un manuscrit de la pièce de théâtre intitulée *Chrysis* a échappé par miracle à l'autodafé organisé par l'auteur lui-même quand, sur ses vieux jours, il a désavoué ses œuvres de jeunesse. Resté inédit pendant près de cinq siècles, le texte en a été publié en 1939 à Bruxelles par André Boutemy. Il a été publié à nouveau en Italie par Ireneo Sanesi en 1941 mais, à ma connaissance, il n'a jamais été traduit.

La pièce fut écrite à Nüremberg en 1444, alors que Piccolomini accompagnait le chancelier impérial Gaspar Schlick, quelques mois après le roman *Euriale et Lucrèce* dont nous parlerons tout à l'heure.

Aeneas Silvius n'a pas apprécié les critiques que son ami Pfüllendorf a émises à son propos. Une lettre plutôt aigre d'Aeneas témoigne de cette querelle dont Boutemy se demande si elle n'a pas eu sa source dans le fait que Pfüllendorf se serait reconnu dans l'un des personnages.

On a pu dire que c'était une comédie "goliardique" c'est-à-dire écrite dans un esprit de farce estudiantine.

Les personnages ont des noms qui font penser à ceux de Plaute ou de Térence ("Chrysis", par exemple). Leur identité aussi : on y rencontre

trois courtisanes, une entremetteuse, etc... La langue est celle de Plaute : Piccolomini emploie par exemple "ipsus" au lieu d'"ipse" et Charinus, l'amant de la courtisane Cassiva s'écrie à un moment donné : "*perii, occidi, interii*" (je suis perdu, je suis assassiné, je suis mort), tandis que chez Plaute l'avare Euclion (le modèle de l'Harpagon de Molière) disait : "*Perii, interii, occidi*". On pourrait, sans difficulté, multiplier les exemples.

Mais en dépit de l'influence antique qu'il a très nettement subie, Aeneas a glissé dans sa pièce un certain nombre de détails empruntés à son temps (allusion au progrès de l'invasion turque en Europe, ou au schisme d'Occident, par exemple). Cet amalgame était très à la mode à l'époque, surtout en Italie.

Un thème important, dans ce texte, c'est celui de la "bouffe", si je puis dire. Ecoutons Anthrax le cuisinier : "La nourriture est cuite, déjà la préparation du repas s'achève, j'ai déjà écaillé les poissons, j'ai enlevé l'arête dorsale des petites murènes et des congres, déjà cela va être fini, tout cela sera désossé. Les poulets et les pygargues bouillonnent. La gazelle et le lièvre vont passer à la broche. J'assaisonnerai de la meilleure façon les cuissots de sangliers. Deux hérons et dix merles ont été rôtis avec deux paons. Je me souviens avoir cuit dans ma vie plus de mille perdrix, mais je pense que jamais elles n'ont été meilleures que celles-ci. Ah ! le bon dîner, gras, savoureux, agréable. Moi-même, à m'en parler, j'en ai l'eau à la bouche !

Mais que se passera-t-il si je dévore l'une des deux pattes de cette grue ? Je dirai facilement que ce genre d'oiseau n'a qu'une patte, lui qui se pose toujours dans les prés sur un seul pied ! (p) Ah ! qu'ils mangent froid, ceux-là, mais moi, je mange chaud !" (26).

Le vin et le sexe, autres constantes dans cette pièce. Ecoutons la servante Pythias : "La boisson et l'accouplement me plaisent également. Si cela n'existait pas, je ne voudrais pas vivre".

Les considérations, tant ironiques que salées, sur les femmes sont très nombreuses : "Je connais les mœurs et le caractère des femmes : en effet, elles ne veulent pas ce que tu voudrais, mais elles veulent ce que tu ne voudrais pas". "La femme n'aime pas, mais si on lui donne quelque chose, elle aime". "- Mais elle est malheureuse, toute épouse qui subit l'autorité d'un homme ! - Plus malheureux encore est celui qui est asservi à une femme ! J'aimerais mieux être mort que de me marier. - Mais tu ne trouverais aucun homme fidèle à sa femme. - Et aucune femme fidèle à son mari ; est chaste celle que personne ne sollicite, que personne n'encourage" (27).

On peut donc dire que les dialogues sont vivants, que la comédie est amusante, et qu'elle ressemble beaucoup à celles de Plaute.

(p) cf .Boccace.

Aeneas Silvius Piccolomini ne manquait pas d'esprit. C'est pourquoi à la fin du XVIIIe siècle, quand il fit paraître - sans nom d'auteur - un de ces ouvrages à la mode qu'on appelait "ana" et dans lequel il a catalogué un certain nombre de bons mots, Charles Garnier n'a pas omis notre auteur.

En effet le chapitre "Poggiana", qui contient "les bons mots de Pogge et des hommes illustres de son temps", se termine par une trentaine de pages consacrées à Aeneas Silvius Piccolomini. Ce sont des "bons mots" relevés dans l'ouvrage de ce dernier qui s'intitule "*Commentaire sur les livres d'Antoine de Palerme*" [q] *traitant des dires et des actes mémorables du roi Alphonse* [r] (Aenae Sylvii, episcopi Senensis, in libros Antonii Panormitae, poetae, de dictis et factis Alphonsi regis memorabilibus commentarius).

Les réflexions d'Aeneas, dit-il, "marquent en lui deux excellents caractères, celui d'un bon citoyen et celui d'un homme animé d'un grand zèle pour le christianisme".

Voici quelques exemples de "bons mots" d'Aeneas relevés par Garnier :

- "Il faut que les Harpies soient en grand nombre, car je n'ai jamais vu de cour où il n'y eût de ces oiseaux-là".

- "L'empereur Albert, auprès de qui un religieux soupirait à l'idée que peut-être aucun prince ne serait sauvé, "Vous vous trompez, dit l'empereur, on peut espérer le salut des princes qui meurent au berceau après avoir été baptisés".

Et enfin :

- "Amédée, duc de Savoie, élu pape au concile de Bâle sous le nom de Félix V, offrit en mariage à l'empereur Frédéric sa fille, qui était jeune et belle, avec deux cents (sic) mille ducats de dot. Frédéric eut horreur de cette proposition. *Les autres*, dit-il, *vendent le pontificat, celui-ci le veut acheter*". Frédéric en effet restait alors neutre entre Félix V et Eugène IV.

L'œuvre littéraire d'Aeneas Silvius Piccolomini est tellement abondante que nous sommes très loin de l'avoir examinée tout entière. Et nous ne le ferons pas.

Pour terminer, nous allons nous attarder un peu sur le roman - présenté comme une lettre - dont Piccolomini est l'auteur.

Il l'a écrit deux ans avant que le sous-diaconat lui fût conféré et entraînât de sa part des vœux définitifs.

Dans sa lettre CCCXLV il regrette d'avoir composé "une histoire d'amour hélas trop folâtre et impudique" [28]. C'est qu'entre-temps il était

---

(q) le précepteur du roi Alphonse, connu, entre autres, pour avoir écrit des œuvres obscènes.

(r) roi d'Aragon, de Sicile et de Naples.

devenu pape, ce qui lui faisait considérer les choses d'une tout autre manière.

Nous allons voir combien il eût été dommage, malgré ce qu'ont pu en penser certains critiques - des ecclésiastiques, en général -, qu'il n'eût pas écrit ce roman.

En 1444, donc, alors qu'il approche de la quarantaine, il compose, à la demande de Mariano Sozzini [s], docteur en droit civil et en droit canon, un roman intitulé *Histoire de deux amants*. Ce roman fut d'abord répandu sous forme de manuscrits. La première édition vit le jour à Cologne en 1470.

Lisons ce roman :

L'empereur Sigismond entre à Sienne avec toute une suite. Quatre jeunes femmes allèrent au devant de lui. Elles étaient vraiment charmantes "Mais c'est d'un éclat sans pareil que, parmi elles, brilla Lucrèce, une toute jeune femme qui n'avait pas encore vingt ans et était mariée, dans la famille des Camilli, à Ménélas, un homme très riche. Il était indigne de bénéficier chez lui d'un pareil ornement mais particulièrement digne que sa femme le trompât et le fît, comme on dit, cornu comme un cerf" [29].

On ne parlait que d'elle dans Sienne, surtout parmi les hommes. "Mais l'un d'entre eux était entraîné vers elle plus que de raison, le Franconien Euriale, que la beauté et la richesse rendaient apte à l'amour. Il avait trente deux ans" [30].

"Quand il vit Lucrèce" (*ut Lucretiam vidit*), il en tomba sur-le-champ éperdument amoureux. "Chose admirable! Il y avait beaucoup de jeunes gens d'une beauté remarquable mais Lucrèce n'aima que lui ; il y avait plusieurs femmes au physique séduisant mais Euriale n'aima qu'elle" [31].

Lucrèce décide de faire les premiers pas ; elle se confie à Sosias, un vieux serviteur d'origine allemande.

Comme Sosias, fidèle à son maître, ne veut pas servir d'entremetteur, elle menace de se suicider.

Euriale, de son côté, entreprend de conquérir Lucrèce. Il charge une entremetteuse de lui porter une lettre. Lucrèce feint une sainte colère et renvoie la commissionnaire. " - Ou plutôt non, donne-la moi, que je la déchire et que je la jette au feu. Et, saisissant le papier, elle le déchiqueta en petits morceaux, et, après l'avoir foulée aux pieds à plusieurs reprises et avoir craché dessus, elle lança la lettre dans les cendres" [32].

Mais, quand la vieille fut partie, "en en recherchant avec soin les fragments, elle replaça chaque petit morceau de la lettre à sa place et reconstitua les mots déchirés. Elle en avait alors rendu l'écriture lisible.

(s) ou Sozzino. En latin, Piccolomini l'appelle Sozzinus.

Après l'avoir lu des milliers de fois et l'avoir des milliers de fois couvert de ses baisers, elle l'enveloppa dans un fin tissu et le rangea parmi ses bijoux précieux" (33).

Sur ce, Euriale reçut l'ordre d'aller à Rome pour traiter avec le Souverain Pontife la question du couronnement de l'empereur. Son voyage et son séjour durèrent deux mois. "Pendant ce temps-là, Lucrèce demeura chez elle, ferma ses fenêtres, porta des vêtements sombres et ne sortit jamais. Tout le monde s'en étonnait et en ignorait la cause" (34). Mais sa joie, au retour d'Euriale, ne passe pas inaperçue.

Sosias, qui se dit qu'il ne peut plus rien empêcher, veut au moins sauver la réputation de son maître et décide d'aider Lucrèce afin que ses rencontres avec Euriale restent secrètes.

Le jeune homme va s'habiller en portefaix pour se glisser dans un groupe de livreurs et, couvert d'un sac, il va monter du blé jusqu'au grenier de Ménélas et descendra le dernier. Il arrive ainsi à se glisser dans la chambre de Lucrèce.

"Et, penché vers elle, il en arrivait aux affaires amoureuses quand Sosias, tambourinant à la porte, dit "Attention, les amants !" " (35)

En effet, Ménélas arrive pour chercher un papier. Lucrèce cache vite Euriale dans un cabinet où l'on enferme les choses précieuses. Mais Ménélas, ne trouvant pas son fameux papier, s'apprête à entrer dans le cabinet. C'est Lucrèce qui sauve la situation en laissant tomber par la fenêtre un coffret précieux. Et pendant que Ménélas et son aide se précipitent dans la rue pour le récupérer, Lucrèce fait sortir Euriale du cabinet et le cache ailleurs (*in novas latebras*).

Ayant tout terminé, Ménélas et son aide Bertus saluèrent Lucrèce et s'en allèrent.

Lucrèce tira le verrou, appela tendrement Euriale encore tremblant, puis "s'étant emparé du vêtement de la jeune personne, celui-ci, au terme de son entreprise, fut victorieux d'une femme combattante qui ne voulait pas de la victoire" (36).

Un soir, Euriale se cache dans le foin des chevaux, et aurait été blessé par la fourche d'un palefrenier si Sosias ne l'avait sauvé au dernier moment. Alors "joyeux, Euriale (...) escalada le mur (*laetus, Eurialus* (...) *murum ascendit*) et, étant passé par la fenêtre ouverte, rejoint "Lucrèce assise auprès du feu" (*Lucretiam juxta foculum sedentem*).

"Hélas ! comme les voluptés sont brèves et comme sont longs les soucis ! A peine Euriale avait-il eu une heure de plaisir que voilà Sosias qui annonce le retour de Ménélas et trouble sa joie" (37).

Lucrèce va au-devant de son mari, feint d'être jalouse et, pour laisser à Euriale le temps de fuir, elle entraîne son mari à la cave (*in cellarium*) sous prétexte de goûter le vin que leurs paysans venaient d'apporter.

Et "le jour suivant, soit afin de faciliter la surveillance, soit parce qu'il nourrissait un mauvais soupçon, Ménélas fit murer la fenêtre" (38).

Euriale se confie alors à Pandale, un parent de Ménélas, et lui demande son aide. D'ailleurs il n'obligerait pas un ingrat : "Tu sais combien je suis puissant auprès de l'Empereur (...) et je te promets avant toutes choses, et je te donne ma parole que tu seras comte palatin et que toute ta postérité jouira de ce titre" [39].

Pandale assure Euriale qu'il l'aidera sans arrière-pensée de récompense mais, en fait, il se voyait déjà comte et s'en réjouissait grandement.

Quelques jours plus tard, Ménélas a besoin d'un cheval. Pandale propose celui d'Euriale. Ménélas s'en va et Euriale, devant la porte de la maison, attend un signal de Pandale. Ce signal ne vient pas parce qu'Agamemnon, le frère de Ménélas, veillait.

Lorsqu'Agamemnon veut fermer la porte avec une barre, Pandale déclare "Moi, cette nuit, je ne soulèverai pas de poids parce que j'ai mal à l'épaule" [40]. Agamemnon renonce à coincer la porte, va se coucher et Euriale peut enfin entrer.

Alors Lucrèce - peur ou joie - "tombant inanimée dans les bras d'Euriale, devient toute pâle et demeure muette et les yeux clos". Le pauvre Euriale, complètement terrifié (*exterritus*), ne savait que faire. Il appelle désespérément Lucrèce et "un fleuve de larmes coule sur le front et les tempes de la femme" [41]. Ces larmes la réveillent.

Ils se dirigèrent alors vers la chambre "où ils eurent une nuit telle qu'eurent, croyons-nous, les deux amants, lorsque Pâris s'empara d'Hélène et l'emmena sur de hauts vaisseaux. Cette nuit fut si douce que tous deux niaient qu'il eût pu y en avoir une aussi remarquable entre Mars et Vénus (...). Après l'amour, ils ne s'étendaient pas pleins de lassitude. Mais, comme Anthée resurgissait plus vigoureux de la terre, ainsi après la bataille (amoureuse) ils étaient plus alertes et plus forts" [42].

"Cependant l'empereur, qui s'était alors réconcilié avec (le pape) Eugène, décida de se rendre à Rome" [43].

Malade, à Rome, Euriale est guéri par une lettre de Lucrèce.

Il repasse ensuite par Sienne, aperçoit Lucrèce ("ils s'étaient jeté l'un à l'autre des regards pleins de larmes" [44]), et il part en se demandant s'il reviendra un jour. "Il rejoignit l'empereur qui séjournait à Pérouse, le suivit à Ferrare, Mantoue, Trente, Constance et Bâle, et enfin en Hongrie et en Bohème. Mais de même qu'il suivait l'empereur, de même Lucrèce le suivait en ses rêves et ne se permettait aucune nuit calme. Quand ce véritable amoureux sut qu'elle était morte, mû par une grande douleur il prit des vêtements de deuil et n'accepta de consolation que lorsque l'empereur l'eut marié à une jeune fille de sang ducal, belle, très chaste et sage" [45].

Dans ce roman les péripéties sont donc nombreuses : le déguisement, les cachettes, les arrivées intempestives, l'évanouissement, etc...

Les personnages sont nombreux : outre le trio traditionnel femme-mari-amant, on rencontre l'entremetteuse, le confident, le beau-frère trop vigilant, etc...

Les lettres tiennent beaucoup de place dans cette œuvre et Aeneas est l'un des premiers romanciers à avoir utilisé la lettre aussi systématiquement pour présenter ses personnages.

C'est Lucrèce qui a le caractère le plus affirmé et c'est elle qui a le beau rôle : elle meurt d'amour, elle, tandis qu'Euriale continue de vivre, et c'est sans doute pour cela que ce roman a suscité une grande vogue auprès des dames ; ce sont les femmes qui ont fait son succès.

Ces deux héros ont quelque chose de romantique avant la lettre.

Ecoutons Euriale : "Moi, j'aime Lucrèce et ce n'est pas ma faute (...). Qui peut résister à son destin ?" [46]. Et Lucrèce : "Si je le pouvais, je ne serais pas malade comme je suis. Une force nouvelle m'emporte dans la vie. La passion me pousse dans un sens, la raison dans l'autre. Je sais ce qui est meilleur, mais je recherche ce qui est plus mauvais (...). La violence de l'amour m'entraîne à suivre le pire (...). C'est la passion qui est victorieuse et qui gouverne" [47]. Elle avoue qu'elle a l'impression que tout son être se laisse tomber dans un précipice (*ruit*). Certes, c'est un peu de l'Ovide [t] mais on croirait aussi entendre déjà Hernani s'exclamant : "Je suis une force qui va !"

Les torrents de larmes, l'héroïne qui meurt d'amour, sans oublier le coup de foudre, les déclarations enflammées et les rendez-vous secrets, tout cela est bien romantique avant la lettre, de même que les adjurations à la nuit jalouse qui fuit trop vite : "Reste, Apollon, reste longtemps aux Enfers. Pourquoi attelles-tu si vite tes chevaux ? (...) Donne-moi une nuit comme tu en as donné une à Alcmène" [48]. C'est déjà l'exclamation de Lamartine "O temps, suspends ton vol !".

Sans aller jusqu'à dire comme certains commentateurs qu'il s'agit ici d'un roman grivois, notons cependant que nous avons affaire à un amour sensuel qui n'a plus rien à voir avec l'amour courtois des cours d'amour.

Lucrèce a des "lèvres (...) tout à fait appropriées aux morsures" [49] et Euriale s'écrie : "Quand, murmurante, sentirai-je de nouveau dans ma bouche sa langue frémissante ?" [50]

Au XVe siècle Octavien de Saint-Gelais (l'évêque d'Angoulême) que ce dernier détail n'a pas gêné [u], a éprouvé le besoin d'adoucir les morsures :

"Petite bouche et lèvres coralines
Plus vermeilles que ne fut onc coral

(t) Ovide *Les Métamorphoses* VII 20-21. C'est Médée qui parle.

(u) "Quand pourroy-je en ma bouche sentir
Celle doulce langue murmurative ?"

Lucresse avoit de être baisées dignes

Et doucement morses sans faire mal".

Par contre en 1923 H. J. Sikorski [v] et W. Chopard, qui laissent passer les morsures ont cru bon d'édulcorer l'autre évocation en écrivant :

"Quand mon oreille entendra-t-elle encore les murmures câlins d'une langue frémissante ?". Traduction ad usum delphini !...

Il arrive même à Piccolomini de se montrer rabelaisien avant la lettre puisqu'Euriale se réjouit à cette pensée : "Toi, tu vas monter mon cheval, Ménélas. Mais, moi, je chevaucherai ta femme !" [51].

Tous ces personnages - comme le narrateur, d'ailleurs - s'expriment en un latin peut-être un peu scolaire, mais d'une correction exemplaire.

On rencontre dans ce roman de nombreuses allusions, et même des emprunts précis [w] à la littérature latine, comme à l'histoire et à la mythologie romaine, et, de même, les allusions au monde grec sont nombreuses.

Faisant un petit clin d'œil à la légende d'Hélène, Piccolomini s'amuse, dans son roman, à appeler le mari cocu Ménélas.

Il faut reconnaître que ces incessantes allusions finissent par être parfois un peu ridicules. Ecoutons nos deux amants au moment où ils vivent une nuit d'amour particulièrement merveilleuse :

"Tu es mon Ganymède, mon Hippolyte et mon Adonis, disait Lucrèce.

- Pour moi, répondait Euriale, tu es Polixène, Emilie. Tu es Vénus elle-même" [52].

L'auteur se réfère donc sans cesse à l'Antiquité.

On peut peut-être aussi sentir l'influence de Pétrarque dans ce roman.

Certes, on a dit qu'il n'était pas possible d'imaginer Laure, la belle de la Fontaine de Vaucluse, dans les petites ruelles d'Avignon ; or Lucrèce, elle, évolue fort aisément dans celles de Sienne. Mais la sensualité de Pétrarque quand il décrit Laure trouve un écho dans les descriptions de Lucrèce qu'on peut lire dans le roman de Piccolomini : ses cheveux, sa bouche, ses fossettes, son menton, ses seins de neige et ses yeux. Les yeux, soit dit en passant, tiennent une grande place dans ce roman d'amour.

Un autre aspect séduisant de cette œuvre littéraire, c'est le réalisme qu'on peut y trouver.

Nous avons là une évocation intéressante de la Sienne du Quattrocento, avec ses ruelles étroites, ses tavernes et ses églises, et, surtout, ses palais. Des palais très hauts, aux escaliers longs à parcourir.

(v) D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, ce Sikorski était le premier mari de la romancière Andrée Sikorska qui était la petite-fille de Madame André Theuriet et la fille d'un ancien censeur du Lycée Berthollet d'Annecy.

(w) Le premier dialogue entre Lucrèce et Sosias est nettement inspiré d'une scène de Sénèque.

Des palais bien verrouillés (avec serrures, verrous et barres de fer), constitués de pièces où l'on se chauffe et où les femmes brodent auprès de l'âtre, et où des épées pendent aux murs, de greniers où l'on conserve le blé en sacs, de caves où l'on entrepose les barriques de vin et où le seigneur va mettre les tonneaux en perce, sans parler des écuries où les chevaux attendent le foin que leur apportent les palefreniers.

Les paysans livrent le grain, portent le vin à domicile, et se querellent. Quant aux domestiques, ils ont l'habitude de se plaindre et de se moquer de leurs maîtres.

Ces différents personnages sont décrits avec leurs riches habits ou leurs vêtements rustiques.

Les circonstances historiques, aussi, sont prises dans la réalité (l'action se passe en 1433) : la guerre qui oppose l'Empire aux Florentins mais laisse Sienne dans le calme, loin des armées ; l'arrivée de l'empereur Sigismond à Sienne ; son couronnement à Rome après sa réconciliation avec le pape Eugène IV ; puis tous les voyages qui l'ont entraîné de Pérouse jusqu'en Bohème.

Ce réalisme fait penser à la fois à celui qu'on trouve dans *Le Décaméron* de Boccace et à celui de certains auteurs latins (Apulée, par exemple). Cette double influence est bien caractéristique du XVe siècle italien en général, toscan en particulier.

Quant aux aventures qui se déroulent dans ce décor réel, l'auteur assure qu'elles sont véritables : "Je n'ai pas inventé" (*nec finxi*) ; "J'ai écrit des choses vraies" (*vera*).

Sans doute part-il d'une expérience personnelle pour peindre la noblesse dont il fait une satire vigoureuse : "En effet nous voyons qu'on appelle nobles ceux qui regorgent de richesses. Les richesses sont vraiment rarement les compagnes de la vertu. Qui ne voit que l'origine de la noblesse est vile ? L'usure a enrichi celui-ci ; la rapine l'un, la trahison l'autre ; celui-ci a été enrichi par le crime, celui-là par la flagornerie ; à celui-ci l'adultère offre un rang dans la société, à certains les mensonges sont avantageux ; certains tirent profit de leurs femmes, d'autres de leurs filles ; la plupart sont secondés par les meurtres.

Rare est celui qui amasse des richesses honnêtement (...). Lorsque la cassette est bien pleine, alors on réclame la noblesse qui, ainsi demandée, n'est rien d'autre que le fruit de l'injustice" [53].

Après avoir dit que ses ancêtres n'avaient pas dû acquérir la noblesse autrement que les autres, il s'écrie : "A mon avis, personne n'est noble s'il n'est pas féru de vertu" [54].

C'est à propos de Pandale, dont l'anoblissement récompense son rôle d'entremetteur (*Pandalus noster lenocinio nobilitatus est*) que l'auteur adresse, personnellement à son ami Mariano [x] (*mi Mariane*) cette longue

---

(x) le Siennois dont l'auteur dit qu'il l'a poussé à écrire ce roman.

parenthèse. Elle me paraît précieuse pour la connaissance du caractère de l'ancien secrétaire de Félix V.

Et précieuses aussi les remarques à propos de la portée de son roman : il espère qu'il en sortira quelque utilité (*aliquid utilitatis*), et souhaite que ses lecteurs en tirent profit (*periculum (...) faciant*). Il exorte les jeunes femmes (*adulescentulae*), instruites par cette aventure (*hoc edoctae casu*) à ne pas se laisser aller à leur perte, et les jeunes gens (*juvenes*) à ne pas s'enrôler dans la milice amoureuse qui contient plus de fiel que de miel (*plus fellis quam mellis*) et ses lecteurs à "ne pas boire la coupe d'amour qui contient plus d'aloès que de miel" [55].

Il est donc évident que dans la pensée de l'auteur l'histoire devait mal finir.

C'est pourquoi l'écrivain italien du XVIe siècle Alessandro Braccio dans sa traduction a bel et bien trahi Piccolomini. En effet, pour transformer, dit-il, la tristesse en joie, il a ajouté des détails agréables et plaisants ("*cose piacevole e joconde*") : Euriale et Lucrèce se sont mariés, Euriale obtint la citoyenneté de Sienne, il vécut dans un riche palais avec Lucrèce qui lui donna huit enfants mâles superbes, et ne mourut qu'à soixante-quinze ans.

Cela prouve néanmoins le succès remporté par le roman de Piccolomini.

Il y eut d'ailleurs une trentaine d'éditions entre 1470 et 1500 (une moyenne d'une par an). Le roman a été traduit en italien, en français, en espagnol, en anglais et en allemand. C'est un des romans d'amour les plus goûtés, les plus souvent traduits en Italie et en France aux XVe et XVIe siècles.

Je connais l'existence d'une traduction en italien relativement moderne puisqu'elle date de 1973. La traduction française la plus récente, à ma connaissance, est celle de Louis Gielly, qui date de 1931.

Ce roman a aussi été imité. Par Francesco Florio, par exemple, à la fin du XVe siècle [y].

Puisque le roman de Piccolomini a obtenu un pareil succès, il est évident qu'il a exercé une influence certaine sur l'histoire de la littérature.

Si Hélisenne de Crenne, l'auteur des *Angoysses douloureuses qui procèdent d'amour*, qui passent pour être le premier roman sentimental français (1538), ne doit rien de bien précis, si ce n'est une atmosphère passionnée, au roman de Piccolomini, elle n'a pas manqué d'en faire un résumé au début de son ouvrage : "Après il me souvint de Eurial et la belle Lucresse, lesquels par aulcun temps en grand hilarité et joyeuseté furent, mais depuis ledict Eurial fut contrainct soy absenter et suyvre l'empereur qui fut cause de la mort immaturée de sa dame".

(y) Florio a publié à Paris une *Historia de amore Camilli et Aemiliae Aretinorum*.

Pierre Jourda, entre autres, a signalé en 1956, à côté de l'influence sur la littérature française du XVIe siècle du *Décaméron* de Boccace et du *Peregrino* de Caviceo, celle d'*Eurialus et Lucrèce* qui, dit-il, "peut passer pour un modèle de la nouvelle sentimentale (...)". (z)

Bref, on s'accorde à penser que le roman d'Aeneas Silvius fait partie des sources de la littérature française narrative en prose.

Par conséquent, Aéneas Silvius Piccolomini était bien, jusque dans sa production littéraire, un personnage extraordinaire, comme je l'avais annoncé au début de cet exposé.

Or ce personnage extraordinaire a écrit en latin et, à part *Euriale et Lucrèce*, très rares sont ses œuvres qui ont été traduites. Ce qui fait que peu nombreux sont les gens qui le fréquentent assidûment, même parmi les Savoyards qui savent qu'il est venu à Ripaille. Voilà pourquoi il m'a paru utile de parler de lui.

D'autre part je n'ai fait aujourd'hui que suivre et perpétuer l'esprit de recherche du seizièmiste Albert-Marie Schmidt à qui je dois d'avoir connu - il y aura bientôt cinquante ans - l'existence d'Aeneas Silvius Piccolomini et d'avoir compris qu'il serait intéressant de lui consacrer un jour une étude un peu approfondie.

Georgette Chevallier

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

• Aeneas Sylvius Piccolomini - Pie II : œuvres diverses (cf. la liste publiée dans le *Dictionnaire de théologie catholique* en 1935 et le catalogue de la Bibliothèque Nationale)

• Traductions de l'*Histoire de deux amants*

- *Epistola de dui amanti...*, Venetia, Pagan, 1554 (traduction italienne par Alessandro Braccio)

- *L'Ystoyre de Euriale et Lucresse, vrays amoureux...* mise en vers par Octavien de Saint-Gelais, Paris, 1493

- *Euryale et Lucrèce, histoire de deux amants* (...) traduit en français par H. J. Sikorski et Wilfred Chopard, Paris, Société des Bibliothèques du papier, 1931 (reprise du texte de 1923)

- *Histoire de deux amants*, par Enea Silvio Piccolomini... manuscrit traduit par Louis Gielly, Paris, Maynial, 1931

(z) *Conteurs français du XVIe siècle* NRF, Pléiade, 1956.

• Etudes sur Piccolomini-Pie II

Voigt Georg *Enea Silvio de' Piccolomini als Papst Pius der zweite und sein Zeitalter*, Berlin, Reimer, 1856

Bellessort André "Un pape humaniste, Pie II" dans *La Revue des deux mondes* 99e année, septième période, tome 49e (1929) pp. 175-94

Delecluze [E. J.] "Aeneas Silvius Piccolomini-Pie II" dans *La Revue des deux mondes* 1833 pp. (521)-559

Christophe (M. l'abbé) *Pie II (Aeneas Sylvius Piccolomini) écrivain* (Lyon), imp. de Pinier, 1865

Verdrière C. H. *Essai sur Aeneas Sylvius Piccolomini*, Paris, Crapelet, 1843

Anonyme (= Charles Garnier) *Ana ou collection de bons mots*, tome 1, Amsterdam, Visse, 1789

Pastor Louis *Histoire des papes depuis la fin du Moyen-Age* tome 3 (traduit de l'allemand par Furcy Raynaud) Paris, Plon-Nourrit, 1892

Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours (fondée par Augustin Fliche et Victor Martin) tomes 14 et 15, Bloud et Gay, 1962 et 1951

Pérouse Gabriel *De Epistolis Aenae Sylvii Piccolomini* Lugduni (= Lyon), Legendre, 1904

- Dictionnaires divers (en particulier le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, Larousse et le *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, Letouzey et Ané, 1935), un certain nombre d'histoires des littératures française et italienne (en particulier l'*Histoire de la littérature française* publiée sous la direction de J. Calvet, de Gigord, 1933) et quelques guides touristiques (en particulier Wigny Damien *Sienne et le sud de la Toscane*, Duculot, 1992), etc...

• Sur Amédée VIII

- Bruchet Max *Le Château de Ripaille*, Paris, Delagrave, 1907

- *Amédée VIII - Félix V premier duc de Savoie et pape* (1383-1451), Bibliothèque historique vaudoise n°103, Lausanne, 1992

Dans les citations, les abréviations ont été interprétées, et les graphies médiévales, comme la ponctuation, ont été régulièrement ramenées à l'usage classique.

CITATIONS

(1) - *(...) cardinalis Sanctae Crucis eo tempore legatus in Franciam designatus erat, inter Carolum Francorum et Henricum Anglorum reges pacem compositurus ; cum eo Aeneas tertio Mediolanum, et urbis ducem vidit, atque inde montem Jovis, quam Sancti Bernardi melius hodie vocitant, ad Amedeum Sabaudiae ducem, qui tunc spreto saeculo in eremo apud Thononium supra lacum Lemanum magis voluptuosam quam paenitentialem cum sex viris equestris ordinis, qui secum paenulam et baculum assumpserant, ut mos est eremitis, vitam degebat ; credo, quod post annis octo secutum est, expectans ad summi Pontificatus cathedram per patres, qui Basileae convenerant, evocari ; nam et tunc rumor increbruerat Amedeum Papam futurum (...)*

Comm. II

(2) - *In ripa lacus Lemanni e regione Lusanae altissima fuerunt nemora, et sub his prata decurrentibus aquis irrigua ; horum magnam partem muro cinxit, inclusitque cervos et damas, et quae non saeviunt in homines feras. Prope in littore lacus ecclesiam aedificavit, sacerdotes induxit, praebendas erexit, et dignitates aliquas, et mansiones construxit in quis (sic) canonici commode degerent ; nec procul hinc palatium magni operis composuit, fossa et propugnaculis opportune munitum. In eo septem mansiones fuere, sex aequales dignae, quae cardinales reciperent, nulli sua defuit aula, nulli camera, et anticamera et secreta quaedam cubicula, seu pretiosarum rerum receptacula ; septimam principi dicatam, nemo rege aut summo Pontifice judicasset indignam. Hic Amedeus habitavit, quem sex proceres secuti sunt, grandaevi et aetate prope pares, quorum uxores jampridem obierant, nemo non sexagesimum annum attigerat (...) Sancti Mauritii appellari milites voluerunt (...)*

Cuncti paenulam, et pallium et cingulum et baculum retortum, quibus eremitas uti videmus, assumpserunt, et barbam prolixam nutriverunt, et crines intonsos gestaverunt. Loco Ripalia nomen fuit, mille passibus fere ab oppido Tononio distanti. Cardinalis Sanctae Crucis, cum iret secundo in Galliam de pace acturus, huc navibus appulit. Amedeus per silvam, quam diximus muro cinctam obviam venit ad portam, quae erat in littore. Spectaculo digna res et quam vix posteri credant. Princeps saeculi potentissimus, Gallis atque Italis metuendus, quem aureis vestibus ornatum, purpurati ad modum multi circumsistere consuessent, et secures praeire atque armatorum sequi cohortes, et turba potentum, nunc sex tantum eremitis praecedentibus et paucis sequentibus sacerdotibus in veste vili et abjecta legatum Apostolicum excipit (...) Crucem auream eremitae in pectore gestaverunt, id tantum nobilitatis signum retinuere, cetera contemptum saeculi praeferebant.

Venere in amplexus cardinalis et Amedeus, et multa se invicem charitate deosculati sunt. Nec satis cardinalis aut admirari, aut

collaudare conversionem principis poterat quamvis suspecta mutatio calumniatoribus erat, dicentibus Amedeum scilicet sperare Papatum atque idcirco eremitam factum.

(3) - *Sed ne mundum omnino relinquerent, sub specie bona cruces aureas in pectore, quod erat diaboli potius, quam Dei signum deferri voluit (...)*
Hunc primum barbatum in eo loco vidit, cui Ripallia est nomen quasi Riparia, cum Cardinalem Sanctae Crucis in Gallia sequerer, nam nos per locum ad se vocavit, eratque jam tum rumor papatus libidine se in eremum recepisse. (...) priusquam eremum adiret, omnes tam parvos quam magnos justitiam implorantes audivit ; clausus autem difficiliorem ad se aditum praebuit.

(4) - *Ibi cum fuissem, Petrus Noxetanus, consecretarius meus, in pariete quadam nulli alteri quam mihi visus Ciceronis sententiam illam carbone notavit : Totius autem injustitiae nulla capitalior est, quam eorum, qui cum maxime fallunt, id agunt, ut viri boni esse videantur.*

Aeneas Silvius cite presque mot pour mot la phrase de Cicéron, telle qu'on peut la lire dans l'édition Budé de Testard : "Totius autem injustitiae nulla capitalior quam eorum qui tum cum maxime fallunt, id agunt ut viri boni esse videantur".

(5) - *Scriba in synodo fui, et literarum abbreviator*
(lettre à Petrus Noxetanus)

(6) - *Septem et decem eo ipso die ex diversis nationibus ad Pontificatum fuisse vocatos constat ; unus tamen omnes superavit, vir praestantissimus, Amedeus Dux Sabaudiae, Decanus Militum S. Mauritii de Riparia Gebennensis Dioecesis, quem jam coelibem ac religiose viventem, sexdecim Electores primo scrutinio dignum qui gubernaret Ecclesiam consuerunt (...) multiplicari orationes, et augeri devotiones placuit, ut dignaretur Deus in unum concorditer vota dirigere (...) Quia proximior aliis Amedeus Romano Pontificio videbatur, habiti sunt in communi sermones multi de vita et moribus ejus (...)*

(7) - *(...) et si Doctor non foret, peritum tamen et doctum esse (...) non titulos sed scientiam quaesivisset; eumque et divinum officium optime nosse, et Horas canonicas observare, septiesque dietim Domino dicere laudes. (...) nec unquam puer de domo Sabaudiae natus, tantam prae se indolem aut spem tulit (...) Ipse pupillis tutor, ipse viduis advocatus, ipse pauperibus protector fiebat... Nulli unquam intulit bellum (...) Uxorem unicam duxit, eamque virginem nobilem, et formae et*

pudicitiae admirabilis (...) fuit in ejus domo summa honestas, summa observantia morum et in saeculari palatio claustralis observabatur religio (...) in eremum concessit; (...) in servitium Dei se relegavit, et tollens crucem suam, secutus est Christum (...) tantusque illo in Monasterio servatus est rigor disciplinae, tanta honestas, tanta religio ut nusquam sub caelo putem aut sanctiorem aut devotiorem inveneri locum (...).
Ad quas res nemo (ut mihi videtur) aptior est Amedeo Duce Sabaudiae, qui alterum in Italia, alterum vero in Gallia pedem habet, cui omnes fere Christianorum Principes, aut sanguine attinent, aut amicitia favent, cujusque quanta sit virtus, jam supra retulimus (...) Nemo est, qui magis pacare Ecclesiam quam iste possit. Quaeritis in Pontifice devotionem ? nemo est devotior. Quaeritis prudentiam ? jam intellegitis ex ante acta vita, quis sit. Quaeritis justitiam ? populus ejus est testimonio (...) Erat jam tota civitas in platea, omnisque multitudo in fenestram tendebat oculos, electum sibi nominari desiderans. Tum cardinalis Arelatensis facto signo Crucis, in nomine Patris et Filii et Spiritus S. electi Pontificis nomen publicavit et oratione praemissa, populo benedixit.

(8) - *"Et primo libravit dicto Griffon, hospiti Thononi, pro expensis in ejus hospicio factis per dominum Johannem de Valle et Eneam cum 5 personis et totidem equis 5 diebus integris et 1 sero, finitis die 19 dec. 1439, computato pro quolibet, equo et persona per diem 5 d. gros, 11 fl. 10 d. gr. p. p."* (Max Bruchet *Le Château de Ripaille* p. 528)

(9) - *Eremitae Ripalliae, quos Milites sancti Mauritii vocitant, (...) viri graves (...) qui Felicis Papae, et saeculi et religionis fuerant Comites (...) plurimumque reverentiae videbantur mereri.*

(10) - *(...) et scrinarii cantum adeo dissonum emiserunt, ut non solum risum sed et lachrymas ab oculis omnium excusserint. Nec major de ulla re octo post diebus, quam de illorum cantu sermo fit habitus. Quod si aliqui sibi dedecori existimaverunt, ego quidem inter illos fui, nihil mihi ignominiae putavi, inscitiam cantus (...)*

(11) - *Cum Pontificatum Amedaeus dux Sabaudiae suscepisset, Felix nuncupatus, in secretarium sum ab eo accitus.*
C'est dans le *De Viris Illustribus* que l'on trouve la phrase : *"(...) meque tunc in secretarium accepit, quamvis Gallicis non sint multum accepti Italici".*

(12) - *M. Magnum est Secretarii nomen, et magis, quam nostrae picae censeant, venerandum ; isque mea sententia vere Secretarius est, et hoc tam gravi nomine dignus, qui verba eligere, et apte construere sciat; qui et sedandarum passionum, et excitandarum artem calleat ;*

in cujus scriptis lepos, facetiae et eruditio, libero digna homine, perluceant ; qui omnem antiquitatem exemplorum vim teneat ; qui legum et Juris Civilis terminos non ignoret ; qui denique omnia, quaecumque inciderint, quae sint litteris explicanda, composite, ornate, memoriter et prudenter praesto sit scribere.
A. (...) ut mihi videtur, nec ullum difficilius cognitu, nec utilius usu, quam Secretarii officium est.
Le *Libellus Dialogorum...* de Piccolomini ne se trouve pas dans ses *Opera* mais dans l'*Analecta...* de Kollarius. (= Kollar de Kereszten) qui date du XVIIIe siècle.

(13) - *Oblectat me, Roma, tuas spectare ruinas (...)*
Le poème est cité dans Jean Mabillon et Michel Germain *Museum Italicum* (1687)

(14) - *Scripsimus elegias, eglogas, satyram quoque dictavimus.* (*Epist.* I 402 in *Opera*)

(15) - *Literis an doleas quod mihi sobolem dominus dederit, incertum te scribis pater. At ego laetitiae causam video, doloris non video. Quid enim dulcius in humanis est quam gignere sibi similem (...) et habere quem post te relinquas (...) Quod si tibi genitori gaudio fuit meus ortus, cur filius meus mihi non sit laetitiae ? (...) Certe nec lapideus, nec ferreus genuisti filium, cum esses tu carneus. Scis qualis tu gallus fueris. Ac nec ego castratus sum, neque ex frigidorum numero.*

(16) - *Nescio an perierit, sicut et alius in Scotia mihi natus vitam exalavit, ut fit quod plures agni quam oves.* (cette lettre du 19 novembre 1444 a été publiée dans *Die Briefe des Aeneas Sylvius vor seiner Erhebung auf den päpstlichen Stuhl...*, Wien 1856 p. 358, par Voigt)

(17) - *Timeo enim continentiam quae licet laudenda sit, verbis tamen quam factis probabilior est, philosophis magis quam poetis conveniens.* (*Epist.* L)
La lettre à son père est la lettre XV.

(18) - *Fateor, amantissime frater, plenus sum, stomachatus sum, nauseam mihi venus fecit. Tum quoque et illud verum est, languescere vires meas, canis aspersus sum, aridi nervi sunt, ossa cariosa, rugis corpus aratum est. Nec ulli ego foeminae possum esse voluptati, nec voluptatem mihi afferre foemina potest. Baccho magis quam Veneri parebo ; vinum me alit, me juvat, me oblectat, me beat. Hic liquor suavis mihi erit usque ad mortem. Sed hic quoque peccatum est, si ad jocunditatem magis quam ad necessitatem biberim* (*Epist.* lib. I)

(19) - *Cujus sine lachrymis non possumus meminisse* (*Epist.* CCCLXII)

(20) - *Christianus sum, nihil a me alienum puto quod christianae religionis utilitatem concernat.* (*Epist.* CLXII)
Cf. Térence *Heautontimoroumenos* v. 72 : «Homo sum, humani nihil a me alienum puto».

(21) - *Stultos esse et qui nullum et qui plures dicunt deos.*
- *Sine virtute nulli solidum esse gaudium.*
- *Plebeis argenti nobilibus auri principibus gemmarum loco litteras esse.*
- *Doctos medicos non pecuniam sed sanitatem quaerere.*
- *Contiones populorum eloquentia duci.*
- *Bonas leges bonum principem cupere.*
- *Vir bonus scientia sua domum civitati, civitatem regioni, regionem mundo, mundum vero deo subjiciet.*
- *Tarditatem ipsam judicii injuriam esse.*
- *Corpora malus medicus animas imperitus sacerdos occidit.*
- *Non amari qui non amat.*
- *Perverse agere qui plus exigunt ab uxoribus quam ipsi prestant.*
- *Amicitiam divino munere mortales habere.*
- *Fideli amico nullum thesaurum anteferendum.*
- *Vitam amico nudam morti comparandam.*
- *Edere ad vitam homines non vivere ad esum debere.*
- *Vini usum et labores et morbos auxisse mortalibus.*
- *Beatos ruricolas sua si bona norint.*
- *Quietam vitam non gemmas aut aurum reddere.*
- *Mortales paucis bene vivere.*
- *Generosam mortem turpi vitae preferendam.*
- *Caelum moribus apperiri non verbis.*

(22) - *(...) inveneri verus honor non potest ubi virtutes non regnant (...) nec qui honoris est avidus usquam magis quam in curiis affligitur.*

(23) - *Quaerebaris mecum nocte praeterita quod amori operam dares (...). Si morbosus es, liberari stude (...). Cum ergo totus amor de quo loquimur vanus, asper, amarus, damnosusque sit et hominem morbo gravissimo teneat, curandum est ut ab eo libereris. Cura autem ea est ut menti tuae persuadeas malum esse amorem (...). Puta illam esse nunciium diaboli qui te perdere velit.*

(24) - *Cogita quot benefacienti praemia in celestibus sedibus et quot malefacienti supplicia apud inferos preparata sunt. Cogita dies tuos assidue fieri breviores (...). Cogita quod irrisui est qui amat, et praesertim vir aevo maturus. Cogita instabilem mulieris animum. Cogita*

perditionem temporis quo nihil est preciosius. Cogita dissipationem bonorum. Cogita vitam quam vivimus brevissimam.

(25) - *(...) Pingitur inde puer, / Pingitur et nudus : nullum servare pudorem / Et meminit simplex et manifestus amans. / Pingitur et caecus quia non bene cernit honestum / Nec scit quo virtus quo ferat error amans, / Vel quia quae peccet credit secreta latere, / Cuncta nec in sese lumina versa videt. / Sic est omnis amans, sic se sic omnia nescit : / Consilium, famam, foedera, jura, deos. / Aurea cum corvo torquebat spicula cornu, / Pingere corda ferus significatur Amor. / Quod levibus volucres humeris suspenderat alas / Causa est, huc illuc quod levis errat amans.*

(26) - *Obsonium coctum est, jam cena deperit, / Jam disquamavi pisces, congros, muraenulas / Exdorsuavi ; jam faxo exossata sient. / Pulli gallinacei et pygargi bulliunt. / Orygem veru teret et leporem. / Clunes apri optumo more condiam. / Ardeae quoque duae atque merulae decem / Assae sunt istic cum duobus pavonibus. / Perdices dum vivo jam plus mille memini : / Coxisse, sed his nunquam meliores puto. / Vah ! cena bona, uncta, sapida, lepida. / Ipsus dum mecum narro salivam moveo. / Sed hujus quid si crus alterum voro gruis ? / Facile hoc genus avis dicam monopedium, / Quae semper in pratis uno consistit pede. / Vah ! comedant isti frigidum, ego calidum !* (vv. 357-372)

(27) - *P. (...) nam potus aeque atque coitus,*
Sapiunt mihi ; istaec si absint, nolim vivere (vv. 127-128)

- Nosco mulierum mores et ingenia
Nam quae velis nolunt, quae nolis volunt. (vv. 350-351)

- Non amat mulier ; si quid das, amat. (v. 78)

P. Sed infelix est omnis nupta, quae imperium
Fert viri.
L . Infelicior istic qui feminae
Subjectum est ; emori velim quam nubere.
P. At nullum fidelem invenias virum suae
Conjugi.
L. Nec ullam marito feminam.
Casta est quam nemo rogat, nemo stimulat. (vv. 129-134)

(28) - *beu lasciviam nimis prurientemque amoris historiam.*

(29) - *Praecipuo tamen inter eas nitore Lucretia fulsit adolescentula nondum annos XX nacta in familia Camillorum praediviti viro*

Menelas nupta. Indigno tamen cui tantum decus domi serviret sed dignor quem uxor deciperet et sicut nos dicimus cornutum quasi cervus redderet.

(30) - *Unus tamen inter illos plus aequo in illa ferebatur Eurialus francus quem nec forma nec divitiae amori reddebant ineptum. Duos et triginta annos erat.*

(31) - *Mira res. Multi egregia forma juvenes, sed unum hunc Lucretia, plures honesti corporis mulieres sec hanc unam Eurialus sibi delegit.*

(32) - *Immo da potius ut lacerem ignique dedam. Arripiensque papirum in partes diversas scidit et calcatam saepe pedibus atque consputam in cinerem projeci.*

(33) - *Fragmenta perquirens epistolae particulas quasque suo loco reposuit et lacera verba contextuit. Jamque legibile chirographum fecerat. Quod postquam milies legit miliesque deosculata, tandem involutum sindone inter pretiosa jocalia collocavit.*

(34) - *Lucretia interim domi manere, fenestras claudere, maestas induere vestes, nusquam exire. Mirari omnes, nec causam noscere.*

(35) - *Et amoris in officium ibat. Cum Sosias ante hostium pulsitans "Cavete, inquit, amantes".*

(36) - *Acceptaque mulieris veste pugnantem feminam quae vincere nolebat ab negotio vicit.*

(37) - *Eu quam breves voluptates sunt : quam longe sollicitudines, vix horam Eurialus laetam habuerat. Tum ecce Sosias qui reditum Menelai nuntiat gaudiumque perturbat.*

(38) - *Sequenti luce sive quia sic expediebat cavere sive suspicio mala fuit. Muro fenestram Menelaus obstruxit.*

(39) - *Scis apud Caesarem quanti sim (...). Et hoc ante omnia tibi polliceor, doque fidem. Palatium te comitem futurum omnemque tuam posteritatem hoc titulo gavisuram.*

(40) - *Ego hac nocte non subibo onus quia scapulas doleo.*

(41) - *(...) examinata inter Euriali deficiens brachia pallida facta est et amisso verbo ac oculis clausis.*
(...) lacrymarum flumen super frontem et mulieris tempora fluit.

(42) - *ubi talem noctem habuerunt qualem credimus inter duos amantes fuisse. Postquam navibus altis raptam Helenam Paris abduxit. Tamque dulcis nox ista fuit, ut ambo negarent tam bene inter Martem Veneremque fuisse (...). Nec post venerem lassi jacebant. Sed ut Antheus ex terra validior resurgebat sic post bellum alacriores isti robustioresque siebant* (sic).

(43) - *Interea Caesar qui jam Eugenio reconciliatus erat Romam petere destinavit.*

(44) - *humides oculos alter in alterum jecerat.*

(45) - *Venitque tandem ad Caesarem Perusii manentem quem deinde Ferrariam, Mantuam, Tridentum, Constantiam et Basileam secutus est. Ac demum in Hongariam atque Bohemiam. Sed ut ipse Caesarem sic eum Lucretia sequebatur in somnis nullamque noctem sibi quietam permittebat. Quam ut obiisse verus amator cognivit, magno dolore permotus lugubrem vestem recepit, nec consolationem admisit nisi postquam Caesar ex ducali sanguine virginem sibi tum formosam tum castissimam atque prudentem matrimonio junxit.*

(46) - *Ego Lucretiam diligo, necque hic, Pandale, mea culpa est (...) sed quis est qui possit resistere fatis ?*

(47) - *Si possem non essem aegra ut sum. Nova me vis in vitam trahit. Aliud cupido suadet, aliud mens. Scio quid est melius, quid deterius est sequor. (...) furor cogit sequi pejora (...). Vincit et regnat furor.*

(48) - *Mane, Apollo, mane apud inferos diu. Cur equos tam cito in jugum trahis ? (...) Da mihi noctem ut Alcmenae dedisti.*

(49) - *labra (...) ad morsum aptissima.*

(50) - *Quando tremulam linguam ori meo immurmurantem denuo sentiam ?*

(51) - *Tu meum equum ascendes, Menelae. Ego tuam uxorem equitabo.*

(52) - *Tu meus es Ganimedes. Tu meus Hyppolitus. Adonisque meus, dicebat Lucretia. Tu mihi Polixena Eurialus referebat, Emilia. Tu Venus ipsa.*

(53) - *Cum enim hos dici nobiles videamus, qui divitiis abundant. Divitiae vero raro virtutis sunt comites : quis non videt ortum nobilitatis esse degenerem. Hunc usuri ditaverunt ; illum spolia, perditiones*

alium ; hic veneficiis ditatus est ille adulationibus. Huic adulteria locum praebent ; non nullis mendacia prosunt. Quidam faciunt ex conjuge questum, quidam ex gnatis. Plerosque homicidia juvant. Rarus est qui juste divitias congreget (...). Postquam vero plena est archa, tum nobilitas poscitur quae sit quaesita nihil est aliud quam praemium iniquitatis (...).

(54) - *Mea sententia nemo nobilis est nisi virtutis amator.*

(55) - *Nec amatorium bibere poculum studeant quod longe plus aloes habet quam mellis.*

La Lanterne des Morts de Nonglard

La commune de Nonglard, à mi-distance d'Annecy et Rumilly, sur la rive droite du Fier, possède un petit monument sans équivalent dans le Sud-Est de la France, une "Lanterne des Morts". Familière aux habitants du village, elle fut remarquée par M. Serand et le chanoine Ducis. Depuis, de nombreux articles lui ont été consacrés, qui sans en percer le mystère, la comparent aux Lanternes du Sud-Ouest de la France, et datent son érection du temps des épidémies du XVIIe siècle.

Située à une cinquantaine de mètres de l'église, c'est une tour cylindrique en maçonnerie, coiffée d'une coupole surmontée d'une croix en fer forgé, d'une hauteur totale de quatre mètres, pour un diamètre d'un mètre soixante. Sous la coupole s'ouvrent quatre petites niches orientées aux points cardinaux et destinées à contenir des lumières. A mi-hauteur, une niche plus grande contient un pupitre incliné en pierre. La construction est d'un grand dépouillement, de caractère un peu fruste. Lorsqu'on observe le "mas de l'Eglise" sur la mappe sarde de Nonglard, on s'aperçoit que l'espace compris entre l'église et la lanterne, actuellement place communale avec mairie et école, était une propriété privée, occupée seulement par deux bâtiments qui existent encore : l'un était la maison de maître et l'autre la ferme, entre les deux passait le chemin d'accès à l'église et à la cure.

Le maître des lieux est alors, en 1730, Pierre Pottier, vivant de ses terres affermées, et son épouse, née Jeanne Foex, est fille de notaire de Thonon en Chablais. Leurs descendants deviendront cultivateurs au fil des générations et s'éteindront dans les mâles en 1951.

Le grand-père de Pierre Pottier, Jacques Pottier, était maistre-chirurgien et bourgeois de la ville d'Annecy où il était né et où il épousa en 1650 Charlotte Leyat. Jehan Leyat, son père, bourgeois d'Annecy, était alors propriétaire de ce terroir. C'est donc à partir de 1650 que les Pottier mirent pied à Nonglard grâce à ce mariage. Le couple hérita d'une partie de la propriété à la mort de Jehan Leyat.

Le père de Jacques Pottier, prénommé Jacques aussi et également maistre-chirurgien, était né dans la ville du Mans et fut reçu bourgeois d'Annecy le 16 mars 1613 [1]. Il avait épousé Claudine Fresneau, fille de François Fresneau, apothicaire, natif d'Angers en Poitou. Reçu bourgeois d'Annecy en 1589 [2] il devint Trésorier de ville en 1598.

---

(1) Archives municipales d'Annecy, Registre des délibérations du Conseil de ville, BB 34, f. 177.

(2) Idem, BB 28 bis, f. 123 v.

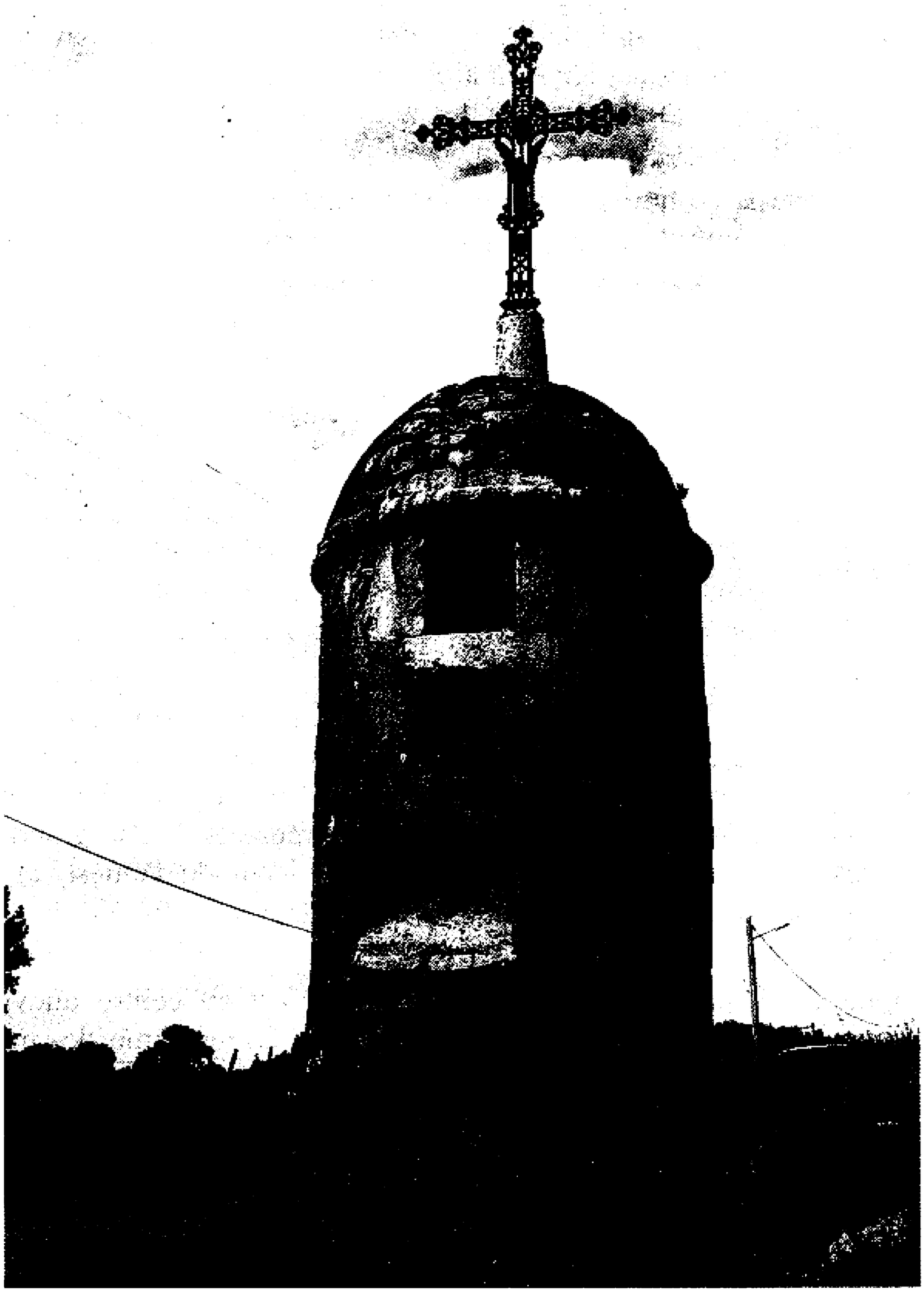

La lanterne des morts de Nonglard

(Photo Gilbert Viviant)

La découverte de ces personnages, par le biais de la recherche généalogique effectuée ces dernières années, nous a permis de vérifier, c'était le but, une vieille tradition orale, transmise entre autres par ma grand-mère paternelle, née Françoise Pottier et disant ceci : que les Pottier étaient originaires de l'Anjou et s'étaient réfugiés en Savoie pour cause de guerres. La France était alors en proie aux guerres de religions. (Jacques Pelletier du Mans était lui aussi en Savoie pour fuir "grands troubles galliques") (3).

Nous avons vu que la lanterne se situe à l'entrée de la propriété des Pottier, présents à Nonglard à partir de 1650. Que dit la mémoire du village à son propos ? Qu'elle a été construite "parce que les enfants mouraient". Tradition laissant entendre que les enfants mouraient à cause d'une épidémie frappant la population jeune de façon significative. Ce fait ne pouvait être vérifié, car le registre paroissial de Nonglard pour le XVIIe siècle manquait. Heureusement retrouvé il y a trois ans, il révèle que la paroisse a souffert des épidémies de la fin du XVIe siècle, et de 1630. Ensuite, de 1632 à 1668, le taux moyen de décès annuel est de cinq ; mais en 1669 la mortalité accuse une brutale remontée, de fin janvier 1669 au 12 janvier de l'année suivante, avec vingt-quatre décès, dont onze enfants de trois mois à quinze ans, et plusieurs jeunes gens (4).

Il est probable que c'est en cette circonstance grave, "parce que les enfants mouraient", peut-être à cause de la variole, que Jacques Pottier, présent à Nonglard depuis une vingtaine d'années, a édifié la Lanterne des Morts au bord du chemin jouxtant l'entrée de sa propriété, comme il en existe dans les provinces d'origine de son père et de son grand-père. D'autres ressortissants comme Mesneau, médecin de l'Ouest, et René Urceau, marchand apothicaire de Brissac en Anjou (5), résident à Annecy au XVIIe siècle.

Que des lumières, disposées sur un support au centre du village, indiquent qu'on était en période de contagion faisait partie des moyens de limiter l'extension d'une épidémie. Qu'on s'y réunisse pour prier, était le recours suprême à la miséricorde divine, comme les pèlerinages.

D'après les études effectuées par les chercheurs du Maine, de l'Anjou, du Poitou, etc, il ressort que les Lanternes des Morts, connues aussi sous les noms de "tourelles" ou de "colonnes", étaient élevées le plus souvent dans les cimetières ou près d'une route fréquentée. La hauteur de celles qui subsistent varie de huit à treize mètres. Elles sont creuses et cylindriques, plus rarement carrées ou même octogonales. Les ouvertures supérieures sont au nombre de trois à huit, et la lumière qu'elles diffusent est hissée du sol au moyen d'une chaîne et d'une poulie.

---

(3) L. Terreaux, "Jacques Pelletier et la Savoie", dans *Revue Savoisienne* 1986, p. 94-125.

(4) Registre paroissial de Nonglard.

(5) Archives municipales d'Annecy, BB 27.

Leur origine est fort ancienne. Saint-Hilaire de Poitiers en possédait une au VIe siècle. Elles sont assez semblables aux tours rondes d'Irlande avec leurs ouvertures aux quatre points cardinaux, mais qui remontent à une plus haute antiquité, avant l'ère chrétienne.

Le rôle des lanternes a varié au cours des temps. Selon les auteurs, leurs feux ont d'abord servi : - à éloigner les esprits maléfiques, - à éclairer les danses mystiques qui se déroulaient dans les cimetières (coutume condamnée pour cause d'abus par le concile d'Elvira au IVe siècle), - enfin à honorer les défunts et à signaler les épidémies.

Si aux temps moyen-âgeux, la flamme symbole de foi brûlait lors des décès, on lui attribuait un rôle plus occulte : celle de chasser les revenants, auxquels croyaient fort les populations et même une partie du clergé [6].

Les lanternes les plus grandes, appelées aussi fanaux, comme celle de Parigné-l'Evêque dans la Sarthe, d'une hauteur de douze mètres, étaient de plus aménagées pour le guet [7].

Pour terminer, une réflexion à propos de la tradition orale : la transmission de faits datant de plus de trois cent cinquante ans peut s'expliquer si l'on considère qu'il n'y a qu'un intervalle de soixante-quinze ans entre le décès de Jacques Pottier, premier venu à Nonglard, et la naissance en 1774 du grand-père de Françoise Pottier, mon aïeule.

Gilbert Viviant

---

(6) F. Etoc-Demazy, "Dissertation sur les lanternes des Morts" dans *Bulletin de la société d'Agriculture de la Sarthe*, 1841 p. 278-288.

(7) "La lanterne des Morts de Parigné-l'Evêque" dans *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLVI, p. 3.

La maison Pingon

(n° 21 de l'actuelle rue Jean-Jacques Rousseau, à Annecy)

du XVIe au XVIIIe siècle

Dans l'étude d'un bâtiment, aux XVIe et XVIIe siècles, château ou maison urbaine, il est rare que se trouvent réunies les deux conditions qui se rencontrent dans le cas de la maison du 21 rue Jean-Jacques Rousseau : un édifice suffisamment bien conservé pour qu'il soit possible de reconstituer son état primitif et une abondante documentation [1] permettant de dater les étapes de sa transformation. Cependant les vieilles pierres ne sont intéressantes que dans la mesure où elles nous parlent de ceux qui les ont habitées. Nous ferons donc connaissance avec les propriétaires successifs de cette maison et avec leurs voisins, à propos de rapports parfois mouvementés et jalonnés de procédures juridiques, mais aussi avec l'environnement, c'est-à-dire avec la vie grouillante qui anime le Thiou, à la fois artère de circulation, source d'une force motrice essentielle à la vie économique d'Annecy et tout-à-l'égout.

La famille Suchet

Cette maison du 21 rue Jean-Jacques Rousseau, ou celle qui la précéda à la même place, appartient à la famille Suchet depuis le Moyen Age : 1333 écrit le chanoine Gonthier, sans citer ses sources [2]. En tout cas, nous avons trouvé la mention d'une reconnaissance passée en faveur du duc de Savoie et comte de Genevois par les nobles frères Claude et Jehan Suchet d'Annecy, le 6 juillet 1498 :

"Scavoir aulcune maison avec la loge et curtil dernier [3] estans dessus l'eau du Thiouz assize en la charriere [4] des grandz four jouxte la maison de l'abbaye de Saincte Catherine en la montagne de Semnoz dessus et aussi de dernier, la maison de Me Jehan Duret qui fut de Me Estienne Masson excoffier [5] du couchant, affronte ladite charriere de bize et l'eau du Thiouz de vent" [6].

1- Elle provient pour l'essentiel du très riche fonds du château de Marlioz, déposé aux Archives départementales de la Haute-Savoie (A.D.H.S.), Sous-Série 7 J, qui contient de nombreux documents concernant la famille de Pingon. Les références sont données d'après l'inventaire manuscrit, provisoire et partiel.

2- J.-F. Gonthier, "Promenade historique à travers les rues d'Annecy" dans *Œuvres historiques de l'abbé Gonthier*, Thonon, 1902, t. II, p. 332, n. 1.

3- La galerie et le jardin sur le derrière.

4- De *carriera* en latin, *çbarire* en patois, chemin pour les chars, rue.

5- *Escoffier*, ancien français, tanneur.

6- A.D.H.S., 7 J, A.-F. de Pingon 18, papiers de Ne Henri Suchet, son beau-père.

Voilà donc les confins de la maison dont il s'agit, ce qui nous permet de donner dès maintenant des précisions topographiques indispensables à l'intelligence de la suite. Elle est située en la charrière des Grands Fours, ainsi appelée à cause des fours de la ville qui s'y trouvaient, et qui prendra différents noms avant de devenir sous l'Ancien Régime rue Saint-François, à cause des Cordeliers qui s'y installèrent au début du XVIe siècle, puis rue Rousseau, sous la Révolution. Précisons qu'elle demeura une impasse, fermée par la maison Amblet, jusqu'à la démolition de celle-ci vers 1830 [7]. Elle avoisine, à gauche en la regardant, la maison de l'abbaye de Sainte-Catherine, qui est un moulin à blé, et, à droite, la maison de M. Jean Duret, qui changera plusieurs fois de propriétaire durant la période qui nous intéresse. Sur le derrière, ces demeures sont baignées par le Thiou, le quai actuel n'existant pas. Elles sont garnies de loges ou galeries de bois surplombant le canal, supportées par des colonnes de chêne, reposant elles-mêmes sur des pierres plates fondées dans l'eau, et qui portent des *privés* ou *commodités*, se vidant directement dans le Thiou, et que les Annéciens appellent familièrement des *cacatis*.

Depuis le pont Morens et la boucherie ou écorcherie formant une île, le Thiou se divise en deux bras, dont le plus petit apporte l'eau aux moulins de Sainte-Catherine et se sépare du plus grand par une série de petits jardins entourés de murs, sortes d'ilettes auxquelles on accède sur des planches et que leurs propriétaires transformeront par la suite en réservoirs à poissons.

La généalogie de la famille Suchet n'a pu encore être établie avec précision. On peut la faire remonter à un Jean Suchet, bourgeois d'Annecy, mort avant 1297. Qualifiés nobles dès le début du XVe siècle, les Suchet devinrent seigneurs de Veigy [8]. Ne Henri Suchet, propriétaire de la maison de la rue Saint-François à la fin du XVIe siècle, fut capitaine de la ville d'Annecy en 1567, choisi de nouveau en 1572, il refuse et se voit menacé d'une lourde amende [9], ce qui ne l'empêche pas d'être élu second syndic en 1604 [10].

A une date, que l'on ne peut malheureusement pas préciser exactement, il décide de faire restaurer sa maison et rédige à cette occasion un projet, document d'un grand intérêt pour la connaissance de l'urbanisme à Annecy à la fin du XVIe siècle [11]. Il s'agit de rebâtir à neuf la façade sur

---

7- J.-F. Gonthier, *op. cit.*, p. 317-334.

8- A.D.H.S., 43 J 2355.

9- Archives municipales d'Annecy, BB 16, f. 16v, Conseil général du 1er mai 1572. Le mandat étant obligatoire, voir J. Germain, Annecy. *Institutions et vie municipale sous l'Ancien Régime, XVIIe-XVIIIe siècles, Annesci* 32, p. 89 et 100-109.

10- J. Germain, op. cit., p. 327.

11- A.D.H.S., 7 J, A.-F. de Pingon 18, papiers de Ne Henri Suchet.

la rue et de construire une nouvelle *viorbe*, c'est-à-dire un escalier à vis au centre de l'édifice. Avant d'abattre quoi que ce soit, les maîtres maçons devront étançonner solidement la charpente des toitures et toutes les *traleysons* [12] à l'aide de pièces de bois fournies par le propriétaire. Ils démoliront ensuite la façade depuis le toit jusqu'au pavé de la rue, reconnaîtront si les fondations sont bonnes et capables de supporter la nouvelle muraille qui sera faite de *cadettes* [13] de belle pierre de roche posées en forme de glacis sur trois rangs et sur une hauteur de trois bons pieds. Ils devront faire la *cantonnée* [14] de grands quartiers de pierre de roche jusqu'à la hauteur des tablettes des fenêtres et au-delà, jusqu'au toit, de quartiers de molasse de Gevrier [15]. En démolissant la muraille, les maçons seront obligés de démonter les pierres de taille des fenêtres et de la porte de cave et de les replacer ensuite à l'endroit où elles se trouvaient. Ils feront une nouvelle porte d'entrée de belle pierre de taille "... de mesme sorte, fasson et estouffe et proportion comme est la grand porte ancienne qui est en l'entrée de la mayson que jadis feut au Sr de Crańs en son vivant collatéral [16] qui sort par l'allée de ladite maison" [17], et la surmonteront d'une fenêtre de pierre de roche.

Les maîtres maçons construiront ensuite une *viorbe* de soixante-dix pieds de haut [18], appuyée sur un massif de pierre à fleur de terre et feront au rez-de-chaussée trois portes de pierre de roc. Chaque marche aura la hauteur d'un demi pied et deux pouces [19]. Ils feront les plateformes nécessaires aux étages et trois portes de pierre de molasse "... au premier tour de ladite viorbe pour entrer aux membres du premier cours de logis de ladite mayson", et poseront au même niveau une fenêtre donnant sur la rue.

Cette maison ainsi restaurée va passer à une branche de la famille Pingon par le mariage de la seule fille survivante d'Henri Suchet, née de son mariage avec Marie-Rose Pelard, fille de Ne Jacques Pelard, seigneur du Noyret, président de la Chambre des comptes de Genevois et de Lucrèce de Lambert [20].

12- Charpentes des plafonds et planchers, du patois *tra*, poutre.

13- Pierres plates utilisées pour le revêtement.

14- Du patois *cantena*, l'angle d'un mur.

15- Aujourd'hui Cran-Gevrier, il existait une carrière au lieu-dit Les Mollasses.

16- Janus de Cran, premier collatéral au Conseil de Genevois, mort avant le 7 avril 1533. A. de Foras et ses continuateurs, *Armorail et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie*, Grenoble, 1863-1938, t ; II, p. 234.

17- Aujourd'hui passage couvert reliant la rue Filaterie à la rue du Collège. "On l'appelait jadis *Allée de Crans*, du nom de la famille noble qui avait son habitation au-dessus". J.-F. Gonthier, *op. cit.*, t. II, p. 336.

18- 22,68 m. Un pied de roi = 0, 324 m.

19- Environ 170 mm.

20- Le contrat dotal d'Henri Suchet et de Marie-Rose Pelard est du 24 janvier 1599. Il avait épousé en premières noces Philiberte Martin, fille de Ne Jean, seigneur de la Cour, président de la Chambre des comptes de Genevois. Elle testa en faveur de son mari, le 1er avril 1588, A.D.H.S., 43 J 2355.



La maison Pingon, au 21 de la rue Jean-Jacques Rousseau.

(Photo Jean-Maurice Bouvier)

François-Antoine de Pingon, militaire et homme d'affaires

François-Antoine de Pingon, qui épouse par contrat dotal du 19 février 1623 Péronne-Henriette Suchet avec une belle dot de 22.340 florins [21], est un cadet de petite noblesse peu avantagé des biens de la fortune, second fils de Charles-Emmanuel de Pingon, souche des Pingon de Tarentaise [22]. Cependant par son habileté et son sens des affaires, il va se constituer une solide fortune foncière, bien autre chose que cette vague rente féodale de Duines [23] dont il porte le titre.

Cette fortune s'est constituée en premier lieu par une série de mariages avec de riches héritières. Péronne-Henriette Suchet meurt en août 1644. Elle avait testé le 7 janvier 1624, faisant héritiers ses enfants et son mari usufruitier de tous ses biens [24]. Deux mois à peine après la mort de sa première femme, Antoine-François de Pingon se remarie avec une simple bourgeoise Antoinette Alliod, fille d'un libraire d'Annecy, Antoine Alliod, qui n'est pas sans biens, mais surtout veuve et héritière universelle de Ne Jehan Paquellet, coseigneur de Moyron [25], qui va lui apporter de belles propriétés à Metz et Epagny. Comme la succession de Jehan Paquellet est embrouillée et qu'il s'est chargé de la liquider, Antoine-François de Pingon se fait faire une donation générale par sa femme le 18 décembre 1644 : elle se retient seulement l'usufruit de ses biens pendant sa vie et 120 fl pour en disposer en dernières volontés. N'ayant pas d'enfant, elle teste le 3 avril 1657, dans la maison de la rue Saint-François, faisant son mari héritier universel et confirmant ainsi la donation de 1644. Antoine-François, sexagénaire, épouse en troisièmes noces Philiberte de Marignier, veuve de Ne François de Chignin, coseigneur du Saix, qui lui constitue la généralité de ses biens par contrat dotal du 23 décembre 1661.

Cependant, M. de Pingon n'est pas qu'un chasseur de dots. Capitaine d'infanterie, nous le voyons, en 1628, s'occuper de levées de soldats en Faucigny. Le 26 février 1636, Don Félix de Savoie, gouverneur du duché, le nomme par provision sergent-major de la ville d'Annecy en remplacement de Jean-Baptiste de Quoex, promu contrôleur général des guerres delà les monts. Des patentes de Victor-Amédée 1er du 11 octobre 1636 viennent confirmer Pingon dans cette charge, aux gages de 350 fl par an.

21- Le contrat dotal est passé dans la maison de Boringe, chez Marin Pelard, oncle maternel de l'épouse. La documentation concernant Antoine-François de Pingon et sa maison d'Annecy est extraite, sauf indications contraires, des A.D.H.S., 7 J, A.-F. de Pingon, liasses 1 à 4, 10, 13, 17 20 et 34.

22- Charles-Emmanuel de Pingon était lui-même fils cadet d'Emmanuel-Philibert de Pingon, référendaire de S.A., et historiographe. Il avait épousé, par contrat dotal du 21 mars 1594, Pétronille de Salins, fille de Jean-François, des seigneurs de Marthod, Cornillon et la Val de Bozel.

23- N'étant pas parvenu à la localiser, nous pensons qu'elle se situait quelque part du côté de Marthod.

24- Elle aurait eu onze enfants, dont Jean-François et François qui héritèrent de leur père et continuèrent la branche des Pingon d'Annecy.

25- Fils de Ne Spble Michel Paquellet, il était le frère de François Paquellet, receveur général des finances du duc de Genevois-Nemours. Il n'eut pas d'enfant de sa femme Antoinette Alliod.

Il ne s'agit pas d'un grade subalterne, comme pourrait le laisser croire le mot sergent, mais d'un office militaire, et non pas municipal comme celui du capitaine de ville, le sergent-major étant chargé du logement et du ravitaillement de la garnison du château.

Mais plus qu'un militaire, Antoine-François de Pingon est un homme d'affaires qui se lance dans les exploitations minières et la métallurgie. Le 10 octobre 1640, avec Jules Floccard, lieutenant du capitaine du château d'Annecy, et d'autres associés, il obtient de la Chambre des comptes de Genevois la permission d'exploiter pendant trente ans "les mines de fer, cuivre et plomb et autres semi-minéraux comme souffre, vitriol et antimoine" dans le mandement de Beaufort. En 1654, évinçant Jules Floccard, il s'associe avec Ne Isaac Gallatin, conseiller d'Etat et ancien premier syndic de Genève, et obtient le 21 avril, du dernier des Genevois-Nemours, Henri de Savoie, archevêque duc de Reims et premier pair de France, l'extension à tout le Genevois et aux minerais d'or et d'argent, de la concession de 1640 [26].

Cette activité nous ramène à la maison de la rue Saint-François dont Pingon va utiliser l'excellente position en bordure du Thiou. Dès le 15 septembre 1624, il fait construire par Claude Porral, charpentier d'Annecy, une plateforme "en plattons de chesne", sur la rivière, entre son jardin et le mur de sa maison. Il ne semble pas avoir tiré parti de cette construction avant longtemps, mais à partir d'octobre 1638, il fait confectionner des roues et des engrenages de bois pour faire fonctionner une forge et une soufflerie. Il obtient par arrêt de la Chambre des Comptes de Genevois du 17 décembre 1638 la permission "... de bastir dans son jardin et faire faire une roue sur la rivière et canal de Thiouz contigue a sa maison pour y fabriquer et travailler le fert en payant annuellement au proffict de Monseigneur la quantite d'un millier de clouz a lattes vulgairement appellez clouz maltalliaz applicables a la reparation de son chasteau de la présente ville".

Le cours de l'eau le long de la maison lui est albergé en payant 30 fl d'introge pour une fois et "... pour la fabrique du fert tant seulement". Antoine-François de Pingon semble donc vouloir établir une clouterie, mais le 1er avril 1639 il acense une partie de ses installations à Me Pierre Champrouz "...une forge et soufflerie avec tous les artiffices et ediffices a ce necessaires pour saulder et forger des canons de musquetz et aultres que ledit Champrouz a charge de faire pour le service de Sadite Altesse Royale [27] avecq la place et commodite requise et necessaire pour reposer et tenir le charbon et entreposer et retirer les canons sauf les enclumes, mandriers, marteaulx et limes, le tout situe au dernier et dans la maison dudit Sieur de Pingon..." pour trois ans et le loyer annuel de 35 fl.

26- Archives départementales de la Savoie, SA 251.

27- Sur la fabrique d'armes à feu Champroux voir R. Devos et B. Gros-Perrin, *la Savoie de la Réforme à la Révolution française*, Rennes, 1985, p. 166-169.

La réaction de ses voisines, les dames de Sainte-Catherine, ne se fait pas attendre. Leur aumônier et procureur dénonce "nouvelle œuvre" aux charpentiers qui construisent des rouages pour les artifices de Pingon dans la cour de la maison de Boëge-Conflens.

Elles-mêmes adressent une requête au Conseil de Genevois le 16 mars 1639 disant que leur voisin a fait élever, au-dessous de leurs artifices sur le Thiou, dont le cours leur appartient, "certains edifices et rouages" qui font refluer l'eau contre leurs propres roues, gênant considérablement le fonctionnement de leurs moulins, qui s'arrêteront complètement si les eaux viennent à grossir du fait des pluies. Au cours du procès, chaque parti échange ses arguments, y compris ceux qui relèvent de la plus insigne mauvaise foi. Spectable Treppier, l'avocat des dames de Sainte-Catherine, met en avant la charte de 1227 de Guillaume II, comte de Genève, approuvant la donation des moulins par Albert de Compey, et ses confirmations successives [28]. Il s'efforce de montrer que Pingon n'a pu légalement bâtir sur son fonds au détriment de ses voisins et que l'albergement qui a été passé par la Chambre des comptes au préjudice du tiers est nul. Spectable Durouvenoz, l'avocat de Pingon, conteste la validité des titres de propriété de la partie adverse, sous prétexte qu'il y est question d'une abbaye de N. D. du Mont et non celle de Sainte-Catherine et que les moulins dont parle la donation ne sont pas les mêmes que ceux qui sont en cause dans le procès. Il soutient que son client, loin d'avoir construit ses artifices pour faire tort aux moulins de ses voisines, n'a agi qu'en vue du bien public "... puisqu'il est certain que par le moyen de sesdictz artifices il occupera un grand nombre de personnes jusques a six vingtz [29] continuellement et fera qu'on aura dans la ville a bon marche plusieurs choses necessaires lesquelles il fault aller chercher dehors bien cherement ayant en cela suyvy les bonnes intentions de feu S.A.R. de glorieuse memoyre ainsy que conste par les patentes de Me Champrouz..." [30].

En cours de procès, Pingon reçoit de précieux appuis. Tout d'abord celui de la ville d'Annecy, qui se joint à lui au nom du bien public, ensuite celui du procureur patrimonial du duc de Genevois-Nemours qui intervient au procès pour soutenir que, les cours d'eau appartenant de droit au souverain, les dames de Sainte-Catherine ne peuvent prétendre avoir la propriété de celui du Thiou. Reste à trancher la vraie question : les artifices de Pingon apportent-ils un réel dommage aux moulins de la

---

28- F. Mugnier, *Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine (près d'Annecy). Abbaye de Bonlieu (Appendice*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXIV, 1887, p. 32-38 et 255-258).

29- Cent-vingt. Il est évident que l'avocat comprend dans ces cent-vingt personnes l'ensemble de l'effectif de la fabrique d'armes à feu Champroux, car on se demande comment elles auraient pu tenir sur la plateforme de Pingon.

30- Allusion à la politique mercantiliste d'encouragement à l'industrie et au commerce menée par Victor-Amédée 1er durant son trop court règne (1630-1637), R. Devos et B. Grosperrin, *op. cit.*, p. 151-153.

partie adverse ? Nous n'avons malheureusement pas la sentence, mais à voir la tournure que prenaient les choses, on peut penser qu'elle ne fut pas totalement défavorable à l'homme d'affaires.

Celui-ci, durant toutes ces années, fait effectuer des réparations à sa maison de la rue Saint-François : réparer le plancher de la salle et du petit poêle [31], ainsi que les fenêtres, refaire les chassis et les vantaux, réparer le pressoir et le plancher du cellier, etc. Surtout, il fait aménager les chambres du second étage, qui semblent avoir été laissées à l'abandon jusque là, faisant venir pour cela des poutres de chêne de Quintal.

Il loue une partie de cette maison à des chanoines, comme Mre Nicolas Baytaz de Doucy. En 1601, il acense à Mre Joseph Perret, chanoine de Saint-Pierre de Genève, et à Ne Joseph de Lornay, une sorte de pied-à-terre : un poêle, une cuisine, une chambre, un cabinet et un grenier au second étage, avec des galetas au-dessus, un cellier visant sur la rue et la possibilité de mettre leurs chevaux dans son étable lorsqu'ils viendront en ville, en précisant que tout le fumier lui appartiendra purement et entièrement. Précieux engrais qu'il fera transporter en bateau dans ses vignes de Menthon. La location est consentie pour six ans, moyennant un loyer annuel de 30 fl, payable la moitié par avance et de six mois en six mois, selon la coutume de la ville.

Il nous est possible maintenant de reconstituer la disposition intérieure de la maison au milieu du XVIIe siècle. Le rez-de-chaussée est entièrement consacré à des locaux de service. On entre dans un corridor qui divise la maison en deux parties et donne accès à la *viorbe* et, au fond, à une porte s'ouvrant sur le Thiou. A gauche, trois caves et un petit cabinet avec un pressoir donnant sur le Thiou, à droite, un cellier. Dans ces vastes locaux, Antoine-François de Pingon faisait presser les vendanges de ses vignes du Clos des Plantées, au terroir de Presles, paroisse de Menthon, amenées par bateau [32] et ranger les tonneaux de la récolte de ses vignes de Metz. A droite également, l'étable servant d'écurie pour les chevaux du propriétaire et de ses locataires, les places libres étant louées à des voisins. Au premier étage, à gauche en entrant depuis la *viorbe*, la salle ou pièce de réception au sol carrelé de carreaux de terre cuite, donnant sur la rue par deux fenêtres, et accompagnée d'un cabinet. De la salle on passe à la cuisine avec sa cheminée dont la lande est en noyer et dont les fenêtres regardent sur le Thiou, ainsi que celles

---

31- *Poêle* ou *pèle*, en français local : salle chauffée servant de salle à manger et de chambre à coucher.

32- Le 14 février 1634, Antoine-François de Pingon acense à Charles Detornafol et à François Detornafol, de Menthon, 34 fossorées de vignes au clos des Plantées, au trois cinquièmes de la vendange pour le propriétaire. Ils seront tenus d'amener toutes les années "... lesdictes trois partz de ladicte vendange en ceste ville, et dans la maison dudict Sieur de Pingon a leurs despens saufz ceux de bouche en déchargeant... Plus seront tenus lesdictz vignollantz de venir querre le fumier que ledict Sieur de Pingon leur fournira en ceste ville et icelluy porter dans les susdictes vignyes huict jours incontinent qu'ils l'auront charge a peyne du payement ou delivrance de deux bonnes charrettes de leur propre fumier a cause de la diminution dudict fumier. Seront tenus en temps de vendanges de venir prendre ledict Sieur de Pingon avec le batteau et de venir presser la susdicte vendange, le tout à leurs despens sauf de bouche qu'il leur fournira en ceste ville...".

de la dépense qui lui fait suite. A côté de la salle, le *petit poêle* ou *pèle*. A droite le *grand pèle* donnant d'un côté sur la rue et de l'autre sur la galerie surplombant le Thiou.

Au second étage, à gauche, deux chambres sur le devant dont une avec cheminée, et une troisième chambre sur le petit *pèle*, plus un grenier mitoyen avec la maison des dames de Sainte-Catherine. A droite, une chambre du côté de la rue avec une cheminée, une autre du côté du Thiou avec une porte permettant d'accéder aux "commodités" sur la galerie, et une cuisine donnant également sur le canal. Au-dessus, les galetas. Les *traleysons*, c'est-à-dire les poutraisons des plafonds sont "à la vieille antique" ou "à la françoise", les portes en noyer à quatre panneaux ou en sapin, les fenêtres avec leurs chassis de bois sans doute encore tendus de toile ou de papier huilé, sont garnies à l'intérieur de portes ou ventaux de noyer ou de sapin. En résumé, six pièces de service au rez-de-chaussée, cinq pièces d'habitation au premier étage et cinq autres au second, aux fonctions encore peu différenciées, sans compter le grenier et le galetas.

Ainsi vivait-on à Annecy au XVIIe siècle dans un environnement encore semi-rural, parmi les odeurs fortes de la vendange qui fermente et du fumier préparant les récoltes futures, auxquelles s'ajoutaient les exhalaisons du Thiou en période de basses eaux, avec le clapotis de l'eau sur les roues, les grincements des engrenages, les coups de marteaux sonnant sur les enclumes, les piaffements des chevaux et les cris des charretiers.

Antoine-François de Pingon teste dans sa maison d'Annecy "en l'etage dessus visant sur la rue" le 18 avril 1662, fixant sa sépulture dans le chœur de l'église Saint-Dominique avec "les dames ses femmes" et faisant héritier universel son fils aîné Jean-François. Il mourut l'année suivante, le 17 septembre 1663, à soixante-trois ans.

Jean-François de Pingon (1637 ?-1675)

S'il n'hérita pas du dynamisme de son père, il semble cependant avoir eu la velléité de reprendre ou de continuer ses entreprises [33]. En tout cas, le 24 mai 1664, Me Jean-Baptiste Orsier, agent et procureur général de dame Françoise de Perrucard de Ballon, abbesse de Sainte-Catherine, "dénonce nouvelle œuvre" aux maîtres charpentiers Sébastien Luyset, Amy Pilliod, Jean-François Garnier et François Jacquet qui travaillent à construire des rouages et autres édifices derrière la maison de Jean-François de Pingon. Devant les difficultés qui s'annonçaient, ce dernier n'insista pas.

Cependant, la maison de la rue Saint-François, déjà chargée d'ans ou plutôt de siècles, commence à donner des signes inquiétants de vétusté.

33- A.D.H.S., 7 J, J.-F. de Pingon, liasses 1 et 2.

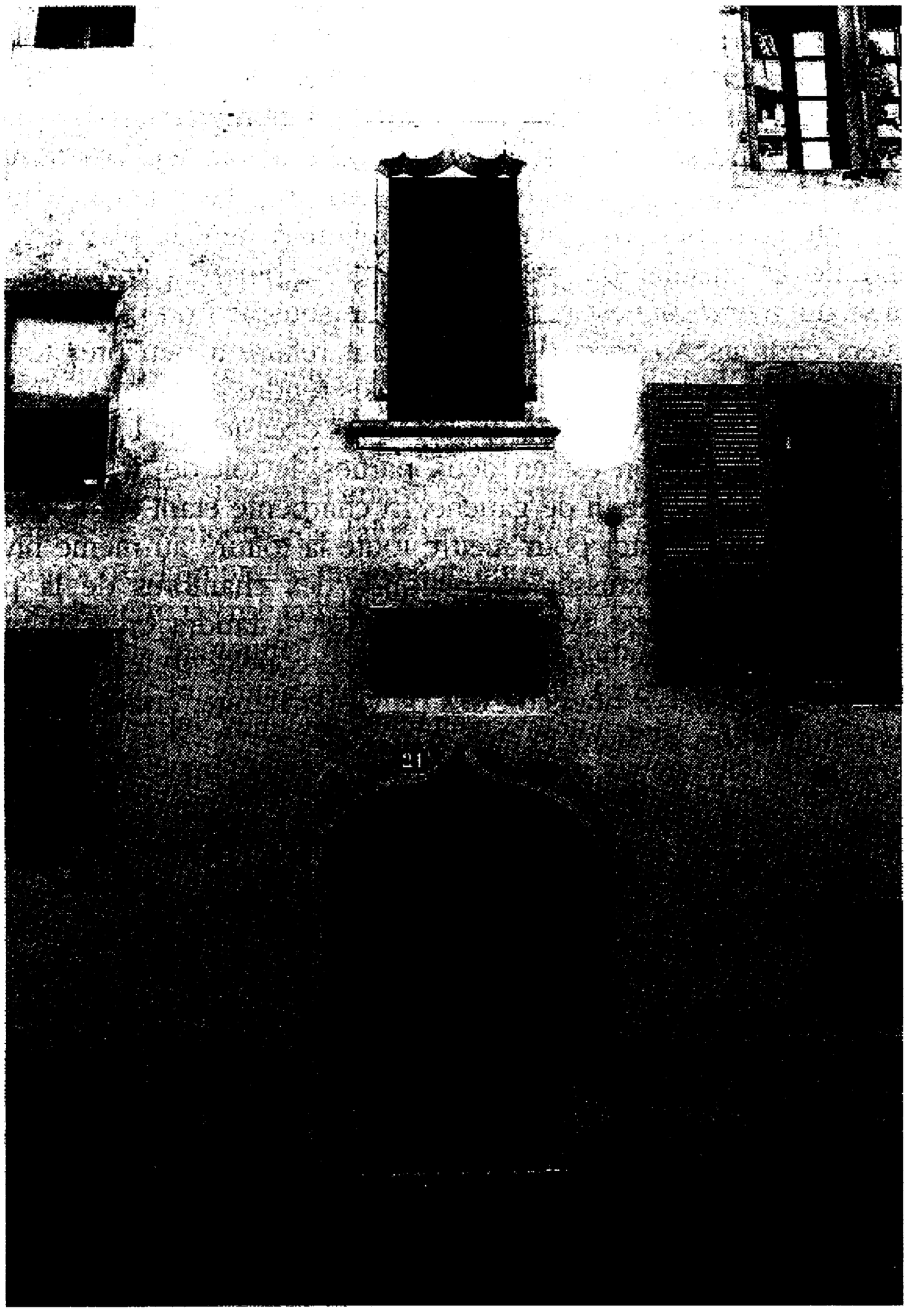

La porte de la maison Pingon.
(Photo Jean-Maurice Bouvier)

Le 22 juin 1670, Jean-François de Pingon fait prendre acte d'état de l'édifice par le notaire Cagnon, sur le rapport des maîtres charpentiers Claude Vuarchet et André Cauli, qui constatent que les charpentes et menuiseries ont besoin d'une sérieuse réfection. La porte d'entrée et la porte de la cave donnant sur la rue sont en mauvais état, "fort vieilles et caduques". Les *traleysons* des caves et du cellier sont pourries et trouées en divers endroits, celle de l'étable "...entièrement ruinee tant les poutres que ais [34] et que si elle n'estoit estampe elle seroit deja par terre qui causeroit un notable dommage a ladite maison". Au premier étage, la salle est en assez bon état, mais il faut refaire à neuf le plancher et le plafond de la cuisine, du *petit pèle* et du cabinet. La *traleyson* à la française du *grand pèle* est passable mais le souspied ou plancher troué en divers endroits. Au second étage, il faut refaire à peu près tous les planchers et plafonds des chambres pour les rendre habitables, ainsi que les galeries des deux niveaux et "les cloaques occasion de leur caducité". Le couvert de la maison est en deux parties, le toit de droite est cinq pieds plus élevés que celui de gauche. La charpente étant complètement pourrie, il faut en profiter pour mettre toute la toiture au même niveau, ce qui permettra de hausser les plafonds des chambres de la partie gauche du second étage. Pour couvrir le toit il faudra environ quatre milliers de tuiles. "Sans laquelle réparation, concluent les experts, la maison sera inhabitable occasion des pluyes et danger eminent tant des couvertz que autres deffautz ci devant specifiez".

Jean-François de Pingon, s'il commença les travaux, n'eut pas le temps de les mener à bien. Il meurt, en effet, le 14 mai 1675, à trente-huit ans, ne laissant aucun enfant de son épouse Anne Salteur, fille de Prosper, seigneur de Curtille.

François de Pingon (1643-1715)

C'est donc le frère de Jean-François, qui hérite des biens laissés par leur père et qui va faire effectuer la plupart des réparations à la maison de la rue Saint-François [34]. Le 26 avril 1676, il donne à cinq maîtres maçons d'Annecy, dont quelques uns originaires de Samoëns, Joseph Renand, Eustache Mugnier, François et Claude Gex, Pierre Jacquard, le prix-fait de la reconstruction de la façade de sa maison du côté du Thiou, pour 400 fl, un baril de vin et une coupe de froment. Les maçons fourniront tous les matériaux mais pourront se servir des débris encore utilisables du vieux mur. A partir des fondations, ils feront le nouveau de bonnes *cadettes* de roc à la grosse pointe jusqu'à six pieds de hauteur et le reste en bonnes et grosses pierres maçonnées, deux fenêtres de pierre de roc au sellier et une au premier étage. Ils devront en outre plâtrer et blanchir le mur à l'intérieur. Pendant qu'ils creuseront les

---

34- A.D.H.S. 7J, J.-F. de Pingon, liasses 1 et 2.

fondations, Pingon s'engage à faire arrêter l'eau du canal, mais ils devront en retour enlever tous les débris et marins qui seront tombés dans le lit de celui-ci durant la démolition. Le 31 août 1676, François de Pingon donne à Jacques Cousterlaz et François Josserand, maçons d'Annecy, le prix-fait de la confection de deux fenêtres de "bonne pierre blanche" à raison de 2 fl 2 s le pied. Le 4 septembre de la même année, il fait faire une autre fenêtre par Joseph Renand pour 103 fl et deux quarts de froment.

Le propriétaire fait ensuite refaire les charpentes intérieures. Par exemple, le 7 mars 1677, Nicolas Croset et François Dunant, maîtres charpentiers d'Annecy, reçoivent la tâche de construire à neuf le plancher et le plafond de la salle et d'une chambre pour 147 fl.

Les relations avec Sainte-Catherine se sont si bien améliorées que le 5 juin 1686, d'un commun accord, dom Jean-Louis Gaillard, aumônier et procureur de l'abbaye, et François de Pingon donnent à prix-fait à Jacques Amoudry, Joseph Renand et Pierre Guilliet, maçons d'Annecy, originaires de Samoëns, de faire une *angine*, c'est-à-dire un contrefort pour supporter la muraille mitoyenne entre les deux maisons "... en gros cartiers de pierre de roc taillées et coupées a la grosse poincte", de vingt-quatre pieds de hauteur (7,77 m) sans y comprendre les fondations, pour le prix de 2 fl le pied carré en fournissant tous les matériaux. L'acte précise que si les religieuses veulent par la suite faire hausser leur maison au niveau de celle de Pingon, elles pourront utiliser la muraille mitoyenne à condition de lui payer la moitié de sa valeur et un quart supplémentaire de celle de l'*angine*.

Si les choses s'arrangent avec Sainte-Catherine, François de Pingon n'évite pourtant pas les difficultés de voisinage. Tout d'abord une commission envoyée par la Chambre des comptes de Savoie pour l'inspection des canaux d'Annecy ordonne la destruction de son jardin "... situé entre les deux canaux dernier sa maison contigu à la boucherie de ladite ville", sous prétexte qu'il gêne l'écoulement des eaux. Pingon se défend en arguant que cette destruction entraînera "... la ruine evidente et totale de la tour y contigue et autres edifices...". C'est la première mention dans nos documents de cette tour sur le Thiou et nous ignorons quand et par qui elle fut construite, mais un procès avec le voisin de droite, Me Victor Reverdy, nous apprend qu'elle renferme une chambre éclairée par deux fenêtres dont l'une donne sur la propriété voisine et, au sommet, une volière ou pigeonnier.

En effet, le 5 mars 1705, commence un procès devant les syndics et conseil d'Annecy entre François de Pingon et Me Victor Reverdy. Ce dernier, qui a transformé son jardin en réservoir à poissons, prétend élever des galeries derrière sa maison, qui reposeront sur des piliers appuyés sur des pierres fondées dans le fond du réservoir. Ces galeries dont l'extrémité sera toute proche de la tour de Pingon occulteront la lumière de la chambre et de la volière et causeront de l'infection par les

cloaques que Reverdy veut y faire construire. Finalement après enquête et contre-enquête, dépositions de témoins remplies de détails intéressants sur les maisons voisines, la ville rend sa sentence le 11 septembre 1705 : le demandeur est débouté de sa demande avec dépens de l'instance. Me Reverdy pourra donc construire ses galeries en les appuyant sur son réservoir.

François de Pingon meurt célibataire en mai 1715, à soixante-douze ans, dernier de la branche des Pingon, seigneur de Prangin, à Lochieu en Valromey, par son testament du 4 mars 1715.

Antoine de Pingon (1674-1741)

Vers 1740, il passe reconnaissance de sa maison d'Annecy :

"En fief du direct domaine de Sa Majesté, une maison sous le n° 1974 de la mappe d'Anneci avec une loge derriere sur l'eau de Thiouz située a Anneci en la rue du Grand Four a présent de Saint-François que jouxte la maison de l'abbaie de Sainte-Catherine fondée au Mont de Seminoz du levant, celle du Sr Victor Reverdy qui fut de Me Antoine Masson du couchant, la rue publique de bize et l'eau du Thiou du vent. Sous le servis annuel d'un dernier genevois païable a la Saint-André, de plait [35] a changement de seigneur et possesseur deux sols genevois et au recteur de la chapelle de S.M. fondée en l'église de Notre-Dame, à Saint-André, deux sols" [36].

Antoine de Pingon, qui partage son temps entre Prangin, en Valromey et le château familial de Pingon, à la Motte-Servolex, près de Chambéry, château qu'il fait rénover entièrement dans les années 1730-1740, n'a habité qu'occasionnellement sa maison de la rue Saint-François à Annecy. Mais il a dû faire la connaissance de Madame de Warens, sa voisine d'en face, et c'est ce qui explique qu'étant à Pingon, il fasse donner des leçons de musique à l'un de ses fils par Jean-Jacques Rousseau. Il note en effet dans son livre de raison, à la date du 15 mars 1739 : "J'ay paye a Mr Rousseau 50 livres pour reste du payement de ce qu'il at enseigne mon fils le chevalier [37] et j'ay retire le billiet que je luy advoit fait par les mains de Mr le marquis de Challes [38] a qui j'ay remis les susdittes cinquante livres". Nous avons trouvé également dans ses papiers une quittance de la main de Mme de Warens pour le prix des leçons données au chevalier de Pingon par Jean-Jacques Rousseau [39].

35- Plaid, droit de mutation payé à la mort de l'emphythéote ou du seigneur.

36- A.D.H.S., 7 J, A. de Pingon, liasses 1 à 4, 13.

37- Sans doute, François-Marie-Hyacinthe de Pingon, chevalier de Malte, né en 1720.

38- Jean-Baptiste Milliet, marquis de Challes. Rousseau donna des leçons de musique à sa fille Gasparde-Balthazarde et à la nièce de celle-ci, fille de Catherine-Françoise Milliet de Challes et de Marc-Antoine Costa, comte de Charlier. J.-J. Rousseau, *Confessions*, liv. V, *Œuvres complètes*, ed. de la Pléiade, t. 1, p. 189-190.

39- Voir illustration p.127

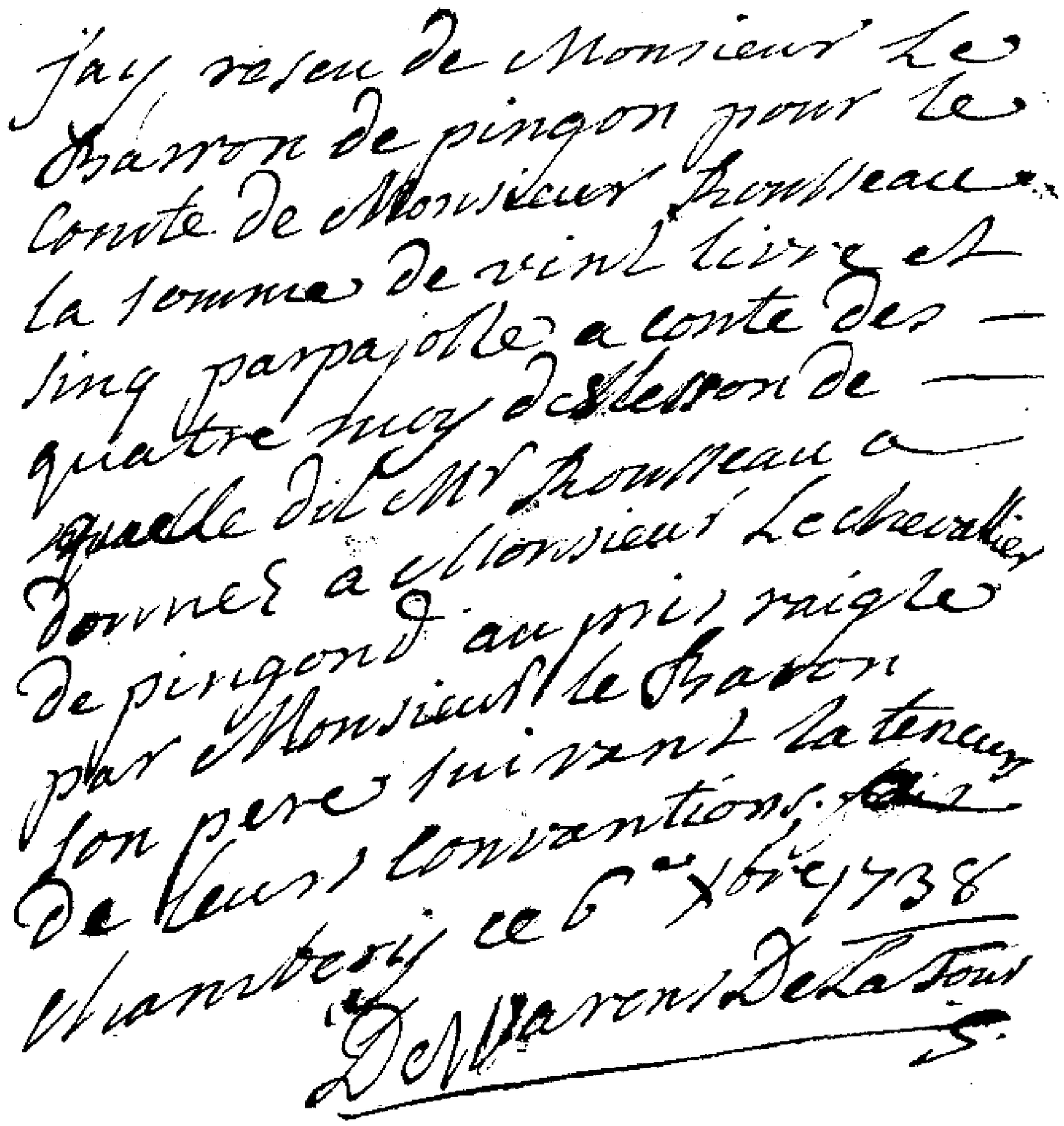
J'ay receu de Monsieur le
Baron de pingon pour le
Comte de Monsieur Rousseau
la somme de vingt livres et
vingt sols pour le quatre huit
quelle dit Mr Rousseau a
donnés a Monsieur Ledeuxiè
de pingon au prix reglé
par Monsieur le Baron
son pere suivant la teneur
de leurs conventions. fait
Chambery ce 6me 8bre 1738
De Warens De La Tour

Eléonore de Warens donne quittance au baron de Pingon
du prix des leçons de musique données par Jean-Jacques Rousseau.

Antoine de Pingon meurt dans sa maison de la rue Saint-François en 1741, après avoir fait son testament le 4 octobre par lequel il choisit sa sépulture dans l'église Saint-Dominique au tombeau de ses prédécesseurs, nomme pour son héritier universel son fils aîné Hyacinthe et lègue à chacun de ses fils cadets, Gaspard qui sera chanoine comte de Lyon et Hyacinthe-Marie, chevalier de Malte puis commandeur, la somme de 14 000 fl pour leur légitime.

Hyacinthe de Pingon, comte de Sallenove (1714-1770)

Par son mariage avec Louise-Catherine de Malivert, des dames comtesses de Sallenove, contrat dotal du 29 juillet 1740, et la mort de son père, Hyacinthe de Pingon se trouve propulsé du rang de petit noble campagnard à celui d'un des premiers gentilshommes du duché [40]. En transigeant avec ses belles-sœurs et beaux-frères, auxquels il offre des compensations pécuniaires, il recueille l'héritage des Livron, ancêtres maternels de sa femme - Savigny, Sallenove, des biens dans le pays de Gex - et l'héritage des Malivert, Conflens en Bresse. De son père, il hérite le château de Pingon et celui de Prangin, des biens aux environs de Chambéry, la maison d'Annecy et des propriétés à Metz et Epagny, mais en payant à ses frères les intérêts de leur légitime. Il se trouve donc riche de biens dispersés de Bourg-en-Bresse à Chambéry qui se répartissent en sept châteaux et domaines principaux, sans compter les grangeages et maisons isolées, mais le tout grevé de pensions et de remboursements considérables.

Ce besoin d'argent liquide explique sa décision de vendre sa maison d'Annecy à Me Pierre-François Millieret, né à Samoëns, bourgeois d'Annecy, notaire et commissaire d'extentes, pour 6 000 livres de Piemont, le 5 mai 1742.

Dès la mort de son père, Hyacinthe a fait faire un inventaire sous seing privé du mobilier de cette maison. Ce document nous permet d'entrer plus avant dans l'intimité de ceux qui vécurent là dans la première moitié du XVIIIe siècle. Les pièces ont conservé leur aspect peu différencié d'autrefois - ni salle-à-manger, ni salon -, le mobilier est abondant, solide, cossu, mais sans aucun luxe et en grande partie démodé.

La salle est tendue de cinq pièces de tapisserie de Bergame, deux portières d'étamet [41] couvrent les portes et deux rideaux d'indienne [42] masquent les fenêtres. Onze tableaux, dont on ne détaille pas les sujets, ornent les murs de cette pièce de réception meublée d'une longue table de noyer couverte d'un tapis de Turquie, d'une table ovale également en

---

40- A.D.H.S., 7 J, H. de Pingon, liasses 1-2 et 103.

41- Etamine : étoffe de laine légère.

42- Etoffe de coton peinte qui se fabriquait primitivement aux Indes.

noyer, de huit chaises à accoudoirs en tapisserie, six couvertes de drap gris et sept autres à la Dauphine [43].

Une grande table de noyer avec son banc occupe le centre de la cuisine dans laquelle il ne faut pas s'étonner de trouver un lit pour la cuisinière, ce qui était commun à l'époque. Dans la cheminée on trouve tout le matériel nécessaire : crémaillère, tourne-broche, chèvres [44], "servante à tenir la pôêle" [45], soufflet, pelle à feu, bernard [46].

La batterie de cuisine est abondante, en cuivre - chaudrons, casseroles, bassines à confitures, *coquemar* [47] - ; en bronze - marmites ou *bron - zins*, cloches pour tenir les aliments au chaud - ; en fer - lèchefrite, poêle à frire, grils, réchauds pour tenir les casseroles et les marmites dans la braise, tourtière, écumoire en fer blanc. Sans oublier le mortier de pierre à piler le sel et les épices et les inévitables couteaux à hacher les herbes. En ce qui concerne la vaisselle, très peu d'argenterie, pas de faïence sauf quelques pots de confiture, mais une quantité impressionnante de récipients en étain : quatre douzaines de plats, neuf douzaines d'assiettes, toute la variété des pots, demi-pots et picholettes, deux aiguières, moutardiers, salières, etc.

Sans nous attarder à détailler le mobilier de chaque chambre, citons à titre d'exemple la description de celle "de Monsieur sur la rivière" :

"Il y a deux gardes robbes de sapin, plus cinq coffres bois noyer presque d'égale grandeur, plus trois tableaux sans cadre, plus deux autres tableaux avec leurs cadres, cinq reliquaires, un bénitier d'estain, plus un petit coffre en bahut [48], plus une table brisée de bois noyer avec son tappis de tapisserie de peu de valleur, plus un petit coffre sur la table de Mr, plus un petit miroir de toilette, plus une petite caisse à tenir des perruques, plus une chaise a bras tapissée, plus deux chaises hautes de noyer, et une petite, plus une forme de lict de noyer avec ses tours de serge de camp ver brodé d'aurore, une garde paille neuve, une coette, un mattelat, son cousin, deux couvertes une d'indienne piquee et l'autre de catelogne verte.

Et sur la gallerie un lavoir avec un bassin de barbe dessus...".

43- Chaise pliante à piétement en X.

44- Bras articulés, fixés sur les côtés de la cheminée et permettant de suspendre les marmites en les rapprochant ou en les écartant du feu.

45- Instrument de fer suspendu à une crémaillère et permettant de poser une poêle à frire à long manche, ou une petite marmite au-dessus du feu.

46- En patois *barnâ*, "sorte de soufflet long de 1,20 m à 1,50 m semblable à un canon de fusil, terminé au bout inférieur par deux branches fourchues entre lesquelles il y a un trou par où passe le souffle", Constantin et Desormaux, *Dictionnaire savoyard*, Paris, Annecy, 1902, p. 40. Bernard ou *barnâ* désignait aussi une sorte de récipient pour recueillir les cendres.

47- Bouilloire à large ventre.

48- Coffre à couvert bombé.

Pas de véritable bibliothèque, mais une centaine de volumes, dont on n'indique malheureusement ni les auteurs, ni les titres, répartis un peu au hasard dans plusieurs pièces.

L'histoire de la maison du 21 rue Jean-Jacques Rousseau ne s'arrête pas avec la vente du 5 mai 1742. Elle continue son cours au XIXe siècle puisque cette demeure fut celle de l'architecte et peintre Prosper Dunant, qui décora l'escalier de peintures en trompe l'œil, et que Camille Dunant, futur président de l'Académie Florimontane, y naquit en 1819. Une restauration récente a rendu une nouvelle jeunesse à ce vénérable témoin du passé annecien.

Roger Devos †

Les origines de l'hôtel Verdun

Lors de recherches aux archives, sur un tout autre thème, mon attention a été attirée par la lecture d'un contrat de mariage, datant de 1812, dans lequel le père de la future faisait donation à sa fille d'un hôtel situé faubourg du Pâquier, proche le pont du même nom.

Existait-il un lien entre cet hôtel et l'hôtel Verdun, que nous sommes nombreux à avoir connu ? En était-il le précurseur ?

Pour satisfaire ma curiosité, j'ai effectué des recherches dans ce sens, et c'est le résultat de celles-ci que j'ai le plaisir de vous communiquer.

Pour faciliter le suivi des événements, il est utile de se reporter au cadastre de 1730, qui situe l'emplacement des terrains. A noter que le plan de la ville d'Annecy, du *Theatrum Sabaudiae*, à la fin du XVIIe siècle, présentait déjà une configuration très voisine.

Quels sont les propriétaires, ou habitants, de ces terrains au XVIIe siècle ?

En 1619, le notaire Pierre Falconnet, est propriétaire en tout ou partie, des numéros 502 et 503, puisque le 4 juin, il fait un échange avec honnête Claude-Louis Perron, lui donnant, pour sa part, un morceau de terrain sur lequel s'élève une grange [1] ; et le 28 septembre de la même année, le même vend à honorable Bernard Paris, pâtissier et bourgeois, un jardin allant jusqu'à la grange et jardin de Claude-Louis Perron [2].

Sur la parcelle 501 est construite une maison appartenant à Maurise Burgat et acquise par son père le 19 juin 1608 [3]. Autour de ces trois parcelles, des jardins, pré et verger, propriétés des religieuses Bernardines qui, en 1639, y ont établi leur monastère.

Lesquelles Bernardines vendent, le 15 novembre 1656, à Maurise Burgat, une petite maison comprenant deux chambres, galetas et un cellier, ainsi qu'un petit jardin derrière ; cette maison, couverte "d'*aix*" et "*de peu de valleur*", est située au bord de la route, séparée de celle-ci par un fossé. L'ensemble est vendu 831 florins, payé pour moitié en espèces, le solde avec intérêt [4].

Lors d'une reconnaissance féodale, passée le 29 avril 1661 en faveur de la Ville, Maurise Burgat est qualifiée "*hostesse*" [5], ce qui indique

---

1 - A.M.A. DD 23 (3)

2 - A.M.A. DD 23 (3)

3 - A.D.S. B 6466

4 - A.D.H.S. J 22

5 - A.D.H.S. E 977 (Rente de Cran)

qu'une des maisons, ou les deux, est une auberge, qu'elle tient en "*emphytéose perpétuelle*".

Claude-Louis Perron est décédé en 1646, et ses héritiers ont fait construire une nouvelle maison vraisemblablement sur le n° 503, et, lors d'un partage entre eux, Maurise Burgat est devenue propriétaire d'un tiers du terrain.

Veuve, elle épouse en deuxièmes noces, en 1632, Aimé Bognaud dont elle a un fils qui meurt à 33 ans environ. L'année suivante elle fait établir l'inventaire de ses biens, et dans sa maison du faubourg du Pâquier se trouvent meubles, vaisselle ainsi que six tableaux sur toile, portraits de personnages religieux dont le Christ et Saint François de Sales [6].

Maurise Burgat décède dans son auberge, le 8 septembre 1674 et est inhumée dans l'église Saint-Dominique ; son testament institue son petit-fils, Pierre-Maurice Bognaud, greffier civil au Conseil Présidial du Genevois, pour son héritier universel [7].

Propriétaire de la maison et du jardin (n° 501), Pierre-Maurice Bognaud la loue comme habitation à son beau-frère, le 28 février 1701, pour le terme de 5 ans, au loyer annuel de 230 florins [8].

Au cours du mois de juillet 1691, il épouse Françoise Masson, puis quelques années plus tard, décède *ab intestat*, le 23 juin 1703, à l'âge de 45 ans.

Durant plusieurs années, il a emprunté de l'argent à différentes personnes, et plus particulièrement à Claude-Louis Masson, chantre et chanoine de l'église Notre-Dame, et oncle de sa femme Françoise Masson. Par conséquent, le chanoine se trouve ayant-droit dans l'hoirie de Pierre-Maurice Bognaud en tant que créancier principal ; position qu'il va accroître, afin d'acquérir le maximum de droits dans cette succession pour sauvegarder les intérêts de sa nièce.

Devenu propriétaire de la maison, Claude-Louis Masson loue le 15 mai 1705 à Antoine Susan, bourgeois, les quatre chambres du premier étage avec les grandes écuries qui sont dessous, le jardin qui se trouve derrière, plus un galetas, pour le terme de trois ans au loyer annuel de 200 florins. Par contre, il se réserve, pour son usage personnel, un petit cellier et l'écurie situés du côté du monastère des Bernardines. Le contrat précise que le locataire bénéficiera des balayures de la place devant la maison [9].

De plus, le chanoine Masson y fait exécuter différents travaux. Au cours de l'année 1705 et pour une dépense de 494 florins 6 sols, il fait construire de nouveaux "*cloaques*", les précédents "*étant entièrement*

---

6 - A.D.S. B 6466

7 - A.D.S. B 6466

8 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1701 vol. E f° 224 v°

9 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1705/1 f° 812

Plan

Extrait de la mappe originale d'Annecy.

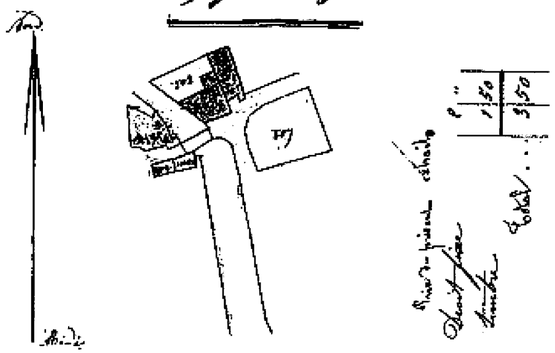

Le soussigné géomètre attaché aux archives départementales de la Haute-Savoie, certifie avoir extrait fidèlement le présent plan de la mappe originale d'Annecy dans le même rapport que celui des mappes.

Annecy, le 17 9bre 1865.

Le géomètre Perge Daniel

Vu pour collation
l'Archiviste du Département
C. Dellis

Pour copie conforme
le Secrétaire général de la préfecture
[illegible]

Développement

Du plan ci-contre dans le rapport de 2 millimètres par mètre

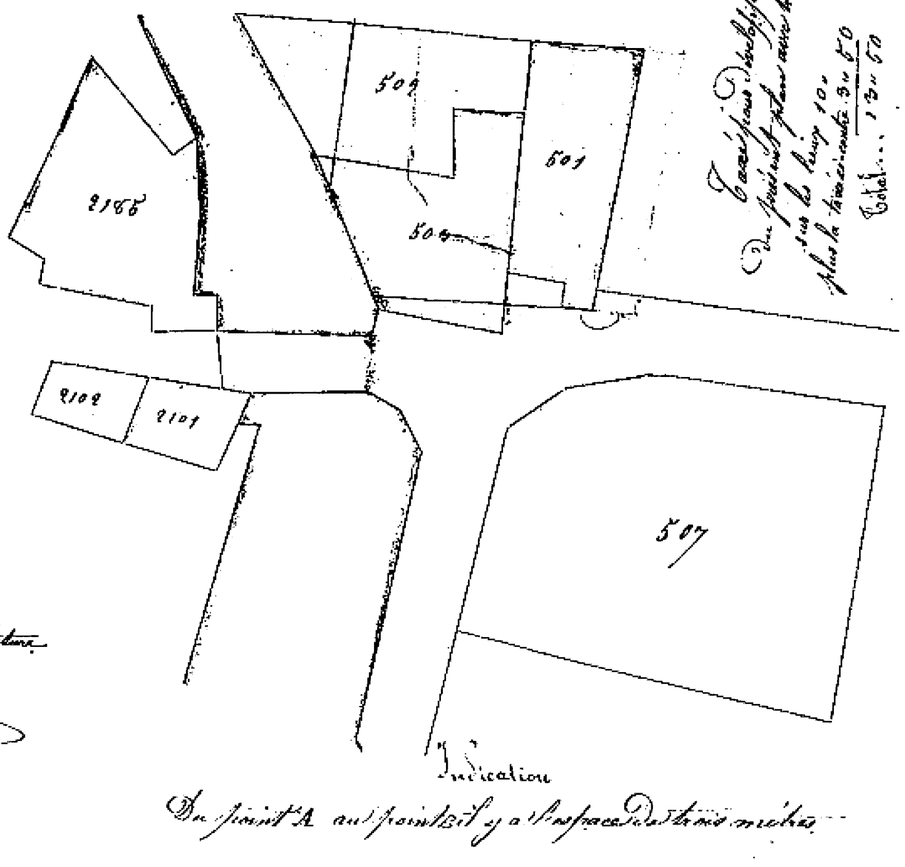

Un extrait de la mappe originale d'Annecy.

ruinés", plus réfection de trois murailles et de la cheminée ; construction d'un portail en "*pierre de roch*" dans la salle du second étage ; plus quelques autres réparations [10].

Au début de l'année 1706, il paie 316 florins à un charpentier "*pour avoir refait à neuf la crèche de la petite écurie*", les portes de la grande écurie, réparé le couvert de la maison et "*tourné la thuyle de tout le couvert*" en remplaçant un millier de tuiles ; plus la réalisation d'un garde-manger dans la cuisine du second étage, mise en place de plusieurs portes, et pose d'un buffet, etc... [11].

Au mois de janvier 1707, Françoise Masson épouse en secondes noces noble Nicolas Baytaz de la Tour, seigneur de Metz. Lors de l'établissement du contrat de mariage, son oncle, le chanoine Masson, lui constitue en dot tous les droits qu'il détient sur les biens de son premier mari, Pierre-Maurice Bognaud [12].

Le 10 mars 1707, noble Nicolas Baytaz, en qualité de mari de Françoise Masson, loue la maison du faubourg du Pâquier "*dhaut en bas*" (n° 501) à Joseph Perrod (ou Perroud) hôte, pâtissier et bourgeois, originaire de Tignes, pour une durée de 4 ans au loyer annuel de 325 florins ; la maison lui est louée meublée, et il promet à la fin du bail, de rendre les meubles [13].

Françoise Masson est veuve lorsque, le 5 décembre 1712, en présence et avec le consentement de Joseph Perrod qui gère son auberge, elle loue cette dernière à Dominique Delatte, originaire de Saintonge, pour le terme de 6 ans au même loyer annuel de 325 florins [14].

Revenons aux numéros 502 et 503. En ce début du XVIIIe siècle, Georges Perron, dominicain, sécularisé en 1686, en est le propriétaire par héritage de son père Claude-Louis Perron ; mais il en a fait don au couvent Saint-Dominique où il est religieux et dont il est le procureur durant plusieurs années.

Après le décès de Georges Perron, le couvent Saint-Dominique loue le 24 mai 1707 toute la maison, avec le jardin et l'écurie, à Philibert Deservetaz hôte et bourgeois, à l'exception de deux boutiques louées à Georges Landre, maréchal-ferrant. Le bail est établi pour 9 ans au loyer annuel de 221 florins [15]. Par voie de conséquence, cette maison devient une auberge ; laquelle, quelques années plus tard, le 12 décembre 1712, est louée par Joseph Perrod qui tenait précédemment l'auberge voisine située sur le n°501 [16].

---

10 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1705/2 f° 456

11 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1706/1 f° 146

12 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1707/1 f° 113

13 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1701/1 f° 213

14 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1712/1 f° 802 v°

15 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1707/2 f° 19

16 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1712/2 f° 458

Aucun document n'explique le motif de ce changement de situation. Joseph Perrod y exerce sa profession d'aubergiste, jusqu'à son décès, le 7 juin 1729, à l'âge de 65 ans.

Puis, Louis Bourgeois, aubergiste, originaire d'Ugine, devient locataire des dominicains, le 1er août 1729, avec un loyer annuel de 153 livres [17].

Il n'exerce que quelques mois, puisqu'il est remplacé, le 13 janvier 1730, par François Tabaret, dit Saint-Laurent, natif de Saint-Lattier en Dauphiné, également aubergiste. Ce dernier loue aux dominicains toute la maison, y compris les meubles, ainsi que le jardin, à l'exception des deux boutiques toujours louées à Georges Landre maréchal-ferrant, contre un loyer annuel de 160 livres [18].

A la lecture des rôles d'imposition, durant l'occupation espagnole, François Tabaret emploie, en 1743, deux servantes et un valet.

Le 14 décembre 1747, le couvent Saint-Dominique change de locataire en la personne de François Dubois, aubergiste, né à Thonon. Le bail est établi pour 9 ans avec un loyer annuel de 176 livres, puis le 27 mars 1749, les dominicains le transforme en "*albergement perpétuel*" tant pour la maison et le jardin que pour le réservoir existant dans le jardin. Le loyer annuel est ramené à 165 livres contre la promesse, par François Dubois, de faire les réparations nécessaires [19].

Durant la période où il dirige l'auberge, c'est-à-dire jusqu'à son décès, le 1er septembre 1751, à l'âge de 51 ans, différents problèmes d'environnement apparaissent : un grand fossé pour l'écoulement des eaux de pluie, longe la façade de l'auberge, ainsi que celle des maisons voisines, pour aboutir au canal du Thiou*, et les dominicains sont propriétaires du pont qui enjambe ce fossé, permettant l'accès à l'auberge. Par mesure de sécurité, pour éviter des chutes dans ce fossé, surtout la nuit, la municipalité le fait combler. De plus, en 1748, elle fait construire un mur, sur l'emplacement du fossé comblé, pour limiter les propriétés entre la place publique et la maison des dominicains ce qui crée des difficultés à François Dubois pour entrer dans son auberge [20].

Que se passe-t-il au n° 501 ?

Dominique Delatte, qui exploite l'auberge depuis 1712, est également "*maître des postes*" ; pour cette fonction, il a été autorisé par la ville, en 1734, à construire, à titre précaire une remise en bois de 18 pieds de longueur sur le fossé qui longe sa maison et le mur du clos des bernardines. En 1748, cette autorisation précaire lui est renouvelée, à la condition de poser, annuellement, deux pierres pour la clôture du Paquier [21].

---

17 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1729/2 f° 307

18 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1730/1 f° 90 v°

19 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1749/1 f° 411

20 - A.M.A. BB 11 (49) f° 351 v° et BB 11(50) f°257

21 - A.M.A. BB 11 (49) f° 220 v° et BB 11(50) f°218

* Canal de Thiou : il s'agit du Vassé mais dénommé ainsi dans le document.

Au cours de l'année 1755, les cisterciennes de Bonlieu, installées faubourg de Bœuf, achètent le monastère des bernardines, que ces dernières ont quitté.

Après le décès de Dominique Delatte, le 2 octobre 1756, à l'âge de 76 ans environ, Françoise Masson loue à l'aubergiste Antoine Pradier, bourgeois, natif de Narbonne, l'auberge qu'elle possède au faubourg du Pâquier sous l'enseigne "*La Ville de Genève*". Le contrat établi pour 6 ans comprend un loyer annuel de 200 livres, plus un louis d'or "*d'épingles*" payé à la signature [22].

Il est à remarquer qu'à cette date de 1756 et pour la première fois, l'auberge à l'enseigne "*la Ville de Genève*" est citée dans un document. De plus la famille Pradier va participer, durant plus d'un siècle, à l'histoire de cette auberge.

Suite à sa requête auprès de la ville, fin de l'année 1756, Antoine Pradier est autorisé à conserver, à titre précaire, la remise construite par Dominique Delatte, sous la condition de "*planter*" chaque année, deux pierres pour la clôture du Pâquier [23].

Françoise Masson, la propriétaire décède le 23 juillet 1762, âgée de 94 ans.

Le 17 février 1763, l'abbaye de Bonlieu vend à Antoine Pradier, une portion de terrain mitoyenne à son auberge de 5 toises 3 pieds de long, du nord au sud, et de 2 toises 1 pied de large, parcelle prise sur le jardin de l'abbaye. Pradier pourra y construire une remise, ainsi qu'un bâtiment comprenant une chambre avec un galetas au-dessus. Il élèvera des murs, en séparation d'avec l'abbaye et ne devra pratiquer aucune ouverture vers celle-ci [24].

Trois mois plus tard, le 30 mai 1763, la Ville loue à perpétuité à Antoine Pradier, une petite portion de terrain de la place du Pâquier, soit 2 toises par demi-toise, en alignement sur la façade de son auberge, pour y construire une remise (peut-être en remplacement de celle construite par Delatte ?). Il paiera une cense annuelle de 1 denier, à la fête de Saint-André, et fera construire un écoulement pour les eaux [25]. Durant toutes ces années deux servantes et un valet sont employés à l'auberge.

En 1764, l'abbaye de Bonlieu fait reconstruire la clôture de sa propriété ; à cette occasion elle sollicite la Ville pour un échange de terrain afin de pouvoir l'aligner avec la nouvelle construction de Pradier [26].

---

22 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1756/2 f° 625

23 - A.M.A. BB 11(50) f° 381

24 - A.D.H.S. 26 J/6

25 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1763/2 f° 89

26 - A.M.A. DD 22 (4)

Antoine Pradier a trois fils, dont un prénommé Antoine ; ce dernier épouse Louise Songeon dont le père est confiseur. Un contrat de mariage est établi, le 26 janvier 1785 ; Antoine Pradier père, qui a émancipé son fils Antoine le jour même, et pour qui "*le présent mariage est agréable*", lui fait donation de son auberge "*où pend pour enseigne le tableau de la ville de Genève*", s'en réservant l'usufruit jusqu'à son décès. Il lui abandonne également tous les meubles, "*effets et provisions*" ; en contrepartie de cette donation son fils lui versera une pension annuelle et viagère de 200 livres, et 2 500 livres, dans trois ans, en décharge de son hoirie [27].

Antoine Pradier père ne profitera pas de sa pension viagère ; il meurt subitement à 10 heures du soir, le 30 octobre 1785, âgé d'environ 63 ans.

Qu'est-il advenu aux n° 502 et 503 durant cette période ?

Par testament du 1er septembre 1751, François Dubois institue sa femme Josette Rachel pour son héritière universelle. C'est donc elle âgée de 49 ans, qui dirige l'auberge, aidée en cela par une servante et un valet ; le 17 juin 1768, elle loue à son fils, Joseph, sergent dans le régiment de Chablais, tous les meubles, denrées, or, argenterie qui sont dans l'auberge, plus le jardin, sous la promesse qu'il lui verse, le restant de sa vie, une pension viagère de 47 livres, qu'il paie la redevance due annuellement aux dominicains, ainsi qu'une pension à ses deux frères [28].

Josette Rachel décède le 18 décembre 1774 et par testament institue Joseph Dubois, son fils, pour son héritier universel [29] ; celui-ci gère l'auberge durant quelques années, avec l'aide d'une servante et d'un valet.

Mais, conséquence d'un procès familial et sous la menace de saisies judiciaires par plusieurs créanciers, Joseph Dubois et son frère Gabriel-François, commissaire à terriers et propriétaire du tiers de l'auberge, sont contraints de vendre.

Le 24 décembre 1782, Etienne Richard, avocat fiscal du Genevois, devient propriétaire de la maison, cour et jardin situés "*au bout du pont du Pâquier-Mossière*", pour le prix de 2 258 livres 6 sols 8 deniers payé pour une partie, par Etienne Richard, à l'acquittement des créanciers.

Dans le rapport des experts, lors du procès, les bâtiments, cour et jardin sont évalués à 6 500 livres, et les réparations "*urgentes, nécessaires et indispensables... pour éviter le dépérissement des bâtiments...*" à plus de 2 000 livres ; l'architecte Gallo est chargé d'en établir le devis [30].

Ainsi la fonction auberge disparaît et la maison (n° 502 et 503) redevient simple habitation pour Etienne Richard et sa femme, Antoinette Audé, fille de notaire.

---

27 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1785/1 f° 195 et 290 v°

28 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1768/2 f° 113 v°

29 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1773/2 f° 191 - 1774/3 f° 387 v° et 1774/4 f° 314

30 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1783/1 f° 210 v°

Lors du décès d'Etienne Richard, le 4 mai 1787, son testament établi quelques jours auparavant "*au devant du lit... les rideaux ouverts*", institue ses deux fils, Jacques-Philibert, notaire à Alby, et Michel, sous-brigadier des gardes de S.M. pour ses héritiers universels, et Antoinette Audé, son usufruitière [31].

Suite à la transaction, deux mois plus tard, entre les deux frères, Jacques-Philibert renonce à l'hoirie "*compte tenu de ses occupations et de son éloignement*" ; Michel Richard reste donc l'héritier unique de la maison [32] où sa mère Antoinette Audé, veuve, continue d'habiter avec ses trois domestiques, et entretenant deux vaches.

Que s'est-il passé à l'auberge "la Ville de Genève" pendant cette période ?

Après la mort subite de son père, Antoine Pradier fils fait établir un inventaire, le 2 novembre 1785, par le lieutenant du juge-mage, pour sauvegarder les intérêts de ses deux frères "*absents des états*". Il n'est pas possible, ici, d'énumérer en détail le contenu de cet inventaire compte tenu de la quantité d'objets décrits, représentant plusieurs pages du registre du tabellion.

Toutefois, on peut avoir une idée sommaire de l'aspect intérieur de cette auberge et de son importance.

Avec la donation de la maison, lors de son contrat de mariage, Antoine Pradier fils, a reçu également de nombreuses provisions et denrées : cinq bateaux de foin, 70 coupes d'avoine, 20 sommées de vin du pays et 15 de vin de Chautagne, une batterie de cuisine "*assortie pour leur commerce*" ; des plats, des assiettes... pesant deux quintaux d'étain ; 18 services d'argent ; 16 lits, avec leurs accessoires ; 25 paires de draps. L'auberge comprend une douzaine de chambres toutes "*garnies de chaises, commodes, tables...*". Un examen plus détaillé précise que, dans la cuisine, se trouvent deux rateliers avec leur redressoir à côté de la cheminée un tourne-broche "avec ses attirails, un grand chemin de fer pour la cuisine avec les pailes, pinces et bernard à feu" ; une grande chaudière en cuivre, 17 casseroles "*tant grandes que petites*" ; une table en noyer avec les pieds en sapin ; un brûloir à café, en cuivre...

Dans une petite chambre, voisine de la cuisine, et où est décédé Antoine Pradier père, existe une horloge de Morbier, avec sa caisse ; une chaise percée en noyer ; deux vieux et grands tableaux à cadres noirs ; un vieux bénitier ; "*un mauvais baromètre cassé ; un habit vert ; un autre vieux satin rouge*" ; un livre intitulé *L'office de la Sainte-Croix*, à l'usage des Pénitents noirs dont faisait partie Pradier père.

Dans une autre chambre voisine, où couchent les domestiques "*un coffre de sapin, fermant à clef, dans lequel sont contenus les linges d'une*

---

31 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1787/2 f° 247

32 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1787/3 f° 228 et 229 v°

servante" ; une garde-robe en noyer, à quatre portes, où se trouvent les habits de l'épouse d'Antoine fils ; une autre garde-robe pour le linge de l'autre servante ; plus deux lits "*à l'antique*" avec de vieux rideaux en laine, couleur de terre.

Dans "*le poile*", derrière la cuisine, sont exposés "*treize estampes en papier, garnis en bois noir ; une tête de daim, en bois avec ses cornes ; neuf petits portraits... avec leurs cadres ; deux mauvaises arquebuses et un fusil... avec sa bayonnette*" ; un long coffre en sapin servant à tenir la farine.

Dans la grande salle, vers l'abbaye : une commode avec ses garnitures de laiton "*à pièces rapportées*" et à quatre tiroirs ; un grand miroir à cadre doré, "*avec sa couronne en glace et à cadre doré*" ; la tapisserie sur les murs est en papier bleu ; plus une horloge de Morbier avec sa caisse en noyer ; une cage en osier, suspendue, où est un canari ; une petite fontaine avec sa cuvette, en cuivre rouge ; deux tables en sapin, une carrée, l'autre ronde. La pièce comporte une alcôve, close par deux grands rideaux en coton chiné, où se trouvent deux lits à la dauphine en noyer, dont les rideaux de l'un sont bleus, et ceux de l'autre verts avec des rubans jaunes.

Dans le corridor, voisin de cette salle, une longue table en sapin, pour quinze personnes.

Dans une chambre, voisine de la salle : une grande caisse en sapin, où sont "*les hardes du domestique, plus un mauvais lit à l'antique en sapin*".

Au second étage, dans la chambre au-dessus de la cuisine, il y a trois lits en noyer, "*un mauvais miroir cassé*" ; plus une tapisserie très ancienne et usée.

Dans la petite chambre voisine, tapisserie en papier chiné, deux lits à la dauphine, avec les ciels en soie, les rideaux verts.

Dans une grande chambre, située au nord : au-dessus de la "*chauffe-pance*", un miroir à l'antique dont la glace est cassée, à cadre noir ; trois fauteuils tapissés à l'antique ; trois lits à la dauphine, en noyer, avec leurs rideaux pierrelatte verte et rubans roses ; une table carrée, en sapin, avec ses pliants.

Dans la chambre au-dessus de la salle à manger, visant sur le Pâquier, un bureau en noyer à trois tiroirs, garnitures en laiton, au-dessus duquel est un miroir à l'antique, cadre en bronze ; douze bustes en gypse ; au-dessus de la cheminée, un grand tableau, à cadre bronze et doré ; une table en noyer à pied de biche, avec son tapis en laine ; deux lits en noyer, à la turque, avec des rideaux d'indienne. Sur les murs de cette chambre, une tapisserie à l'antique déjà usée, représentant des animaux, et dans une alcôve, deux lits à la dauphine, en noyer, avec rideaux de cadix jaune et rubans bleus.

Dans le galetas, une douzaine de perches pour étendre la lessive et 26 fagots de foin.

Enfin, dans l'écurie, une jument, poil noir, âgée d'environ sept ans ayant "*une courbe*" à la jambe arrière gauche, plus un cabriolet à deux roues, en mauvais état, avec ses harnais dont les guides sont en corde.

Au devant de l'auberge, pend une enseigne "*et il y a une vieille pierre de moulin* [33].

Quant à Antoine Pradier fils, il est âgé de 24 ans et emploie trois domestiques.

Les troupes françaises entrent en Savoie le 22 septembre 1792. Quelle influence ont les événements politiques, durant la période révolutionnaire et l'Empire, tant à l'Auberge de Genève qu'à la maison Richard ?

Durant toutes ces années, Antoine Pradier fils exerce à l'Auberge de Genève avec sa femme, Louise Songeon, laquelle décède le 9 fructidor an 12 (27 août 1804) à l'âge de 39 ans.

Veuf, Antoine Pradier épouse en secondes noces Elisabeth Choublanc, en mars 1807, dont il se sépare deux ans après, en octobre 1809 pour "*non intelligence entre eux*" ; son ex-femme lui intente un procès qui durera 9 ans et dont on reparlera.

En 1812, Gabrielle-Alexandrine, fille du premier mariage d'Antoine Pradier, épouse François Wepfert, aubergiste, d'origine alsacienne, habitant Annecy. Lors de leur contrat de mariage, le 7 février 1812, Antoine Pradier fait donation à sa fille de son hôtel, "l'Auberge de Genève" avec tous les meubles qu'il comporte. Un inventaire avec estimation en est établi ; l'hôtel et évalué pour 16 000 F, le mobilier, la vaisselle et l'argenterie pour 6 000 F.

L'auberge offre neuf chambres équipées de lits à la duchesse ou de lits jumeaux, dont les rideaux de laine, en soie ou en coton chiné sont de couleur jaune, verte, rouge ou bleue. Quant au mobilier de chacune d'elles, il comprend généralement bureau ou commode, table, chaises ou fauteuils ; trois chambres possèdent un miroir.

En contrepartie de cette donation, Gabrielle-Alexandrine Pradier promet de loger, chauffer et nourrir son père et de lui verser annuellement une pension de 240 F [34].

Quant à Antoinette Audé, veuve d'Etienne Richard, elle quitte sa maison, (n° 502-503), en août 1793, pour aller habiter à Menthon, peut-être à cause des émeutes que connut Annecy au cours de ce mois d'août.

Elle y revient à nouveau, pour une courte durée, en l'an 5, puis repart à Menthon où elle décède le 6 nivôse, an 9 (27 décembre 1800) à l'âge de 75 ans.

D'après les recensements de cette période, sa maison semble être occupée par différents locataires dont les agents de l'administration.

---

33 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1785/4 f° 355...

34 - A.D.H.S. 2 E 4898 f° 68

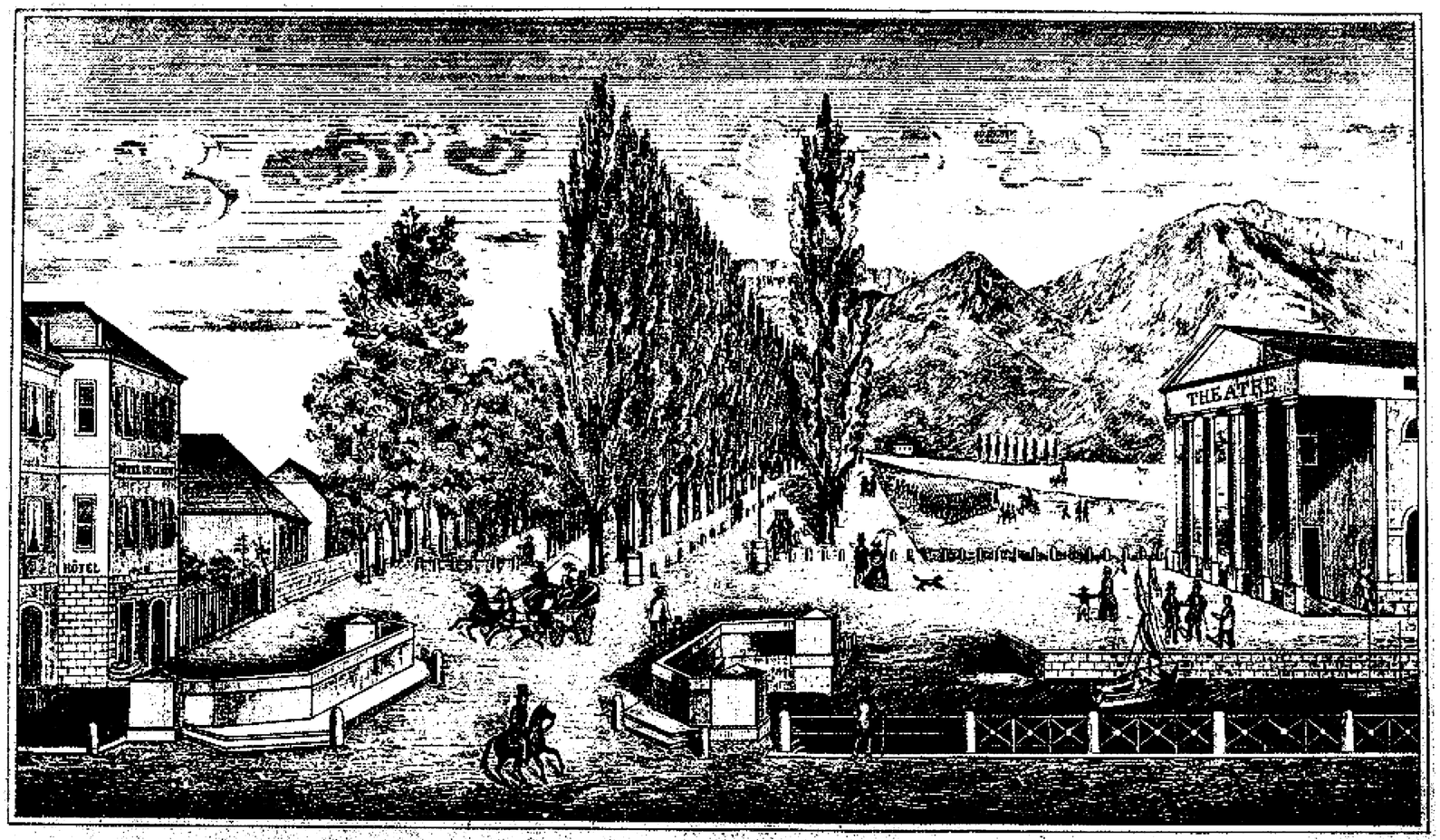

Le Lac d'Annecy. (vu de l'Hôtel de Genève.)

Le lac vu de l'hôtel de Genève, prédécesseur de l'hôtel de Verdun.

(Document Amis du Vieil Annecy)

Michel Richard, son fils, héritier de la maison, est garde du corps du roi de Sardaigne depuis 30 ans mais ne réside plus à Annecy depuis 1788, sans toutefois être inscrit sur la liste des émigrés [35].

C'est l'époque de vente des biens nationaux ; pour se libérer de la cense annuelle et perpétuelle due aux ci-devants dominicains, Michel Richard, agissant par l'intermédiaire de son frère, son procureur, en règle le capital, soit 3 960 livres, auprès du percepteur des revenus nationaux le 27 messidor an 3 (15 juillet 1795) et devient ainsi propriétaire de la maison.

Revenu en Savoie, il décède dans sa demeure de Menthon, le 24 août 1807, à l'âge de 57 ans ; par son testament, sa veuve, Marie Collomb, devient héritière de ses biens, dont la maison du faubourg du Pâquier, "*vieille et caduque*" estimée dans la succession pour un capital de 3 000 livres [36].

Le 16 janvier 1811, Marie Collomb épouse en secondes noces, Jacques Carron, également veuf et ils viennent habiter la maison (n° 502-503).

Après le second traité de Paris, en 1815, la Savoie est à nouveau réunie au royaume de Sardaigne.

A cette date, "l'Auberge de Genève" est gérée par François Wepfert et son épouse Gabrielle-Alexandrine Pradier qui emploient un garçon d'écurie, deux domestiques et une cuisinière. Quant à Antoine Pradier, retiré des affaires depuis le mariage de sa fille, il est toujours perturbé par le procès que lui a intenté son ex-femme, Elisabeth Choublanc. Cette dernière, après avoir obtenu, par jugement du tribunal de Grenoble, plusieurs provisions à valoir sur ses droits dotaux, lui réclame encore 2 000 F, estimation de ses meubles et bijoux ; suite à sa requête auprès du Sénat de Savoie, elle obtient hypothèque sur l'Auberge de Genève et la faculté de procéder à l'adjudication de celle-ci. Comme on s'en doute, les mariés Wepfert n'apprécient guère cet arrêt du Sénat, d'autant qu'Elisabeth Choublanc réclame en plus 6 000 livres, pour dommages et intérêts. Pour sortir son beau-père de cette impasse, François Wepfert offre une transaction à la demanderesse et, le 9 juin 1818, lui verse 5 500 livres de "*ses propres deniers*" indépendamment des meubles et bijoux restitués et des provisions déjà versées [37].

Ainsi se termine cette longue procédure de neuf années, dans laquelle Antoine Pradier faillit faire "chou blanc" !

Mitoyenne de l'Auberge de Genève, l'abbaye de Bonlieu a été vendue, en tant que bien national, le 27 thermidor an 4 (14 août 1796) à Pierre-Antoine Marguet pour y créer une fabrique d'armes puis de vitriol.

---

35 - A.M.A. BB 11(59) f° 169

36 - A.D.H.S. 3 Q 1 P M.P.D. vol. 6

37 - AD.S. 6 E 3717 f° 555

En déclin, celle-ci est rachetée en 1812, par Jean-Pierre Duport, lequel y installe "*des machines pour tisser, filer et teindre*" et employera jusqu'à 410 ouvriers.

En 1836, Jean Laeuffer en est le directeur ; le 25 juillet 1839, il vend à François Wepfert, pour un montant de 26 277 livres : un jardin visant sur la place publique, le passage mitoyen entre eux, un bâtiment au levant de l'hôtel avec une portion de cour, et un petit bâtiment avec un jardin situés au nord de l'auberge [38] Grâce à cette acquisition, François Wepfert accroît sa propriété d'une surface importante.

A cette époque, l'Auberge de Genève bénéficie déjà d'une certaine renommée auprès des quelques touristes séjournant à Annecy.

En décembre 1834, le général commandant la brigade de Savone et sa famille, loge dans ses murs durant un jour et demi [39] et vers 1844, le genevois Rodolphe Töpffer écrit, dans le récit de son voyage dans les Alpes avec un groupe d'écoliers. "*Nous allons descendre à l'auberge de M. Wepfert... qui nous régale de carpes et de brochets dans une salle à manger tapissée de batailles navales*" [40].

Au mois de juillet 1850, l'auberge dont l'enseigne et devenue "Hôtel de Genève" est toujours gérée par François Wepfert ; mais ce dernier cesse son activité quelques mois plus tard puisque, le 20 mai 1851, Eugène Vionnet-Verdun, appelé couramment Eugène Verdun, jeune maître d'hôtel âgé de 26 ans, originaire de Grenoble, reçoit l'autorisation municipale de diriger l'Hôtel de Genève [41], dont il est devenu le locataire, et où François Wepfert et sa femme Gabrielle-Alexandrine Pradier, habitent un des bâtiments achetés à Jean Laeuffer, employant une cuisinière pour leur service.

Par sa grande compétence professionnelle, Eugène Verdun va affirmer la renommée de son établissement, seul hôtel de qualité de la ville à cette époque.

Après décembre 1851, des proscrits politiques français, comme l'écrivain Eugène Sue, qui y déjeune souvent, son ami le colonel Charras, Ferdinand Flocon, homme politique, ou Marie de Solms, femme de lettres, fréquentent régulièrement l'hôtel ; il en est de même du poète Ponsard et du peintre Gabriel Loppé dont Eugène Verdun possède plusieurs toiles qu'il montre volontiers pour en vanter les qualités [42]. Eugène Verdun devient l'ami de ces personnages, surtout de l'écrivain Eugène Sue. L'hôtel prend de l'importance et emploie six domestiques pour les services à la clientèle.

---

38 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1839/13 f° 261

39 - A.M.A. BB 11(è§) f° 325 v°

40 - *Annesci* n° 14

41 - A.M.A. 1 I 8/4

42 - *L'Industriel Savoisien* du 6 janvier 1912

Malade, Gabrielle-Alexandrine Pradier dicte son testament le 8 mars 1858 : elle institue son héritier en la personne de son parent Jules Philippe, homme de lettres, qui aura la jouissance de l'hôtel au décès de François Wepfert [43].

L'année suivante, ce dernier, en tant qu'usufruitier et en présence de Jules Philippe, futur héritier, fait établir le 8 mars 1859 un constat de l'état de l'hôtel occupé par Eugène Verdun. Au terme de ce constat, François Wepfert fait observer, que pendant la durée de son mariage, il a procédé à des réparations, des améliorations, des constructions "... *qui ont servi à accroître considérablement la valeur de l'hôtel...*". De ce fait, il proteste au nom des droits qui lui appartiennent, afin d'être remboursé de ses dépenses en travaux dont il peut justifier. De plus, il fait état des sommes qu'il a versées pour son beau-père, lors de la clôture de son procès, et de celles payées pour son épouse.

En réponse Jules Philippe "*...déclare ne donner aucun acquissement... aux prétentions de François Wepfert... et proteste de tous ses droits contre celui-ci...*" ; il ne veut donner aucun aveu, ni reconnaissance quant aux dimensions et espace de l'Hôtel de Genève, compte tenu qu'il est actuellement réuni avec l'habitation personnelle de François Wepfert, ce qui crée une confusion, qui sera réglée lors de la cessation d'usufruit de Wepfert.

Il semble que les relations entre ces deux hommes ne soient pas des meilleures.

Cet acte d'état, par contre, fournit une description de l'Hôtel de Genève ; il comprend : une remise, prolongée de trois caveaux ; une écurie, avec une porte double en bois de sapin, qui se trouve à gauche de l'escalier principal de l'hôtel ; au bout du passage situé à gauche de l'écurie, une petite cour dans laquelle "... *il existe une pompe tournante, s'alimentant dans le puits de la remise...*" ; de cette cour, par un escalier en bois de chêne, à "*moitié usé*" sous lequel il y a "*une fromagère*", on accède au premier étage, dans la cuisine puis à des galeries. Cet étage se compose de douze chambres, éclairées par des fenêtres équipées de volets ; dans chacune d'elles un placard et une glace fixée au mur, les tapisseries sont "*à moitié usé*" ; quelques chambres possèdent une cheminée "*en molasse*", une seule "*en marbre*". Les deux salons de cet étage donnent sur la rue ; le plus grand, où deux fenêtres donnent le jour, comporte six portes vernies ; le plafond présente des corniches ; le parquet et la tapisserie des murs sont "*à moitié usé*". On y trouve une crédence à quatre portes et un placard, avec leurs intérieurs vernissés en rouge ; une glace est fixée entre les deux fenêtres.

Par un escalier à balustres en bois, on accède au second étage qui comprend quatorze chambres semblables à celles du premier, dont une

---

43 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1858 vol. 4 f° 509



L'hôtel de Verdun vu du canal du Vassé.

(Collection Georges Martignoles)

avec un plafond "*à la française*". La porte d'entrée extérieure de l'hôtel est à deux éléments, munie de deux poignées en fer ; un escalier en pierres, en bon état, équipé sur un côté d'une balustrade en bois et en couleur, donne accès au vestibule. On ne connaît rien du mobilier intérieur quoiqu'un inventaire devait être établi [44].

Néanmoins, avec ses vingt-six chambres, l'Hôtel de Genève est le plus important de la ville.

Que s'est-il passé dans la maison de la famille Carron (n° 502 et 503) durant la période sarde ?

Le 16 juillet 1822, le médecin Jacques Carron y décède, âgé d'environ 51 ans. Sa veuve, Marie Collomb, continue d'y habiter avec son fils Louis et les enfants de celui-ci.

A l'âge de 37 ans, Louis Carron, avocat au Sénat, meurt le 18 décembre 1849 laissant pour héritiers deux filles et un garçon prénommé Jacques.

Quelques années plus tard, Marie Collomb quitte Annecy, aux environs de 1858, pour habiter Veyrier où elle possède une maison.

Fin avril 1860, la Savoie devient fançaise. Lors de la visite à Annecy, au mois d'août, de Napoléon III et de l'impératrice, quatre chambres sont réservées à l'Hôtel de Genève pour le logement du général Bourbaki, de son aide de camp et de son valet de chambre [45].

Soucieux d'un avenir incertain, François Wepfert rédige son testament mystique le 23 février 1862 et décède le 17 juillet.

Hormis les donations à ses neveux et nièces pour 39 000 F, plus des propriétés, il lègue à Jules Philippe "*le prix et le montant de tous les travaux, réparations et améliorations précédemment faites à l'hôtel*" [46]. Jules Philippe devient le propriétaire de l'Hôtel de Genève.

Marie Collomb, veuve Carron, décède à Veyrier le 26 août 1863 à l'âge de 90 ans ; son petit-fils Jacques, fils de l'avocat Louis Carron et étudiant en droit à Paris, ses deux sœurs et sa mère, héritent de la maison du faubourg du Pâquier (n° 502 et 503), laquelle comprend un rez-de-chaussée, plus deux étages, une cour et une écurie, estimés pour un revenu annuel de 1 000 F [47].

Depuis quelques années la famille Carron n'habite plus cette maison qui est vendue, le 6 septembre 1864, à Eugène Verdun pour le prix de 29 000 F, dont acompte de la moitié pour règlement des dettes de Jacques Carron et de ses sœurs, l'autre moitié payable sur cinq ans avec intérêt [48].

---

44 - A.D.H.S. Tabellion Annecy 1859/528 f° 235

45 - *Annesci* n° 14 p. 56

46 - A.D.H.S. 2 E 5685 f° 339

47 - A.D.H.S. 3 Q/2 P M.P.D. Annecy vol. 3

48 - A.D.H.S. 2 E 10.940

C'est à cette date que va se concrétiser l'avenir hôtelier d'Eugène Verdun. Devenu propriétaire de la maison Carron, tout en continuant de diriger l'Hôtel de Genève, il souhaite la démolir et reconstruire, en lieu et place, un hôtel.

L'élaboration de ce projet, au début de l'année 1865, crée un litige entre Eugène Verdun et la Ville.

Après avoir sollicité auprès de l'architecte municipal, communication de l'alignement à respecter pour sa future construction, compte tenu du projet de percement d'une nouvelle rue en prolongement du quai du Haras (rue Président-Favre actuelle), la réponse de la municipalité est loin de le satisfaire.

En effet, l'alignement prévu l'oblige à construire en retrait les façades de son hôtel, tant sur le canal que sur la place du Théâtre, ce qui lui occasionne une perte de terrain de 410 m² par rapport aux 953 m² qu'il possède.

Par courrier au maire, le 13 septembre 1865, il demande à être indemnisé par la Ville [49], laquelle ne donne aucune suite. Cependant, le 13 août 1866, Eugène Verdun reçoit l'autorisation de démolir et d'entreposer les matériaux de démolition, sur la place du Théâtre, entre sa maison et le bureau de l'octroi, situé près du pont du Pâquier, en prenant garde de ne pas détériorer le marronnier planté à cet endroit [50].

A cette époque, l'Hôtel de Genève compte parmi ses clients le jeune architecte Marius Vallin, venu de Lyon pour la construction de la Préfecture ; il entretient de bonnes relations avec Eugène Verdun et ce dernier n'hésite pas à lui confier l'étude du projet de son futur hôtel que l'entrepreneur annécien Joseph Moret s'engage à exécuter le premier octobre 1866 [51].

Le plan d'élévation des trois façades formant un angle droit tronqué face au pont du Pâquier, est accepté par la municipalité le 22 octobre 1866, ainsi que la construction en saillie d'un balcon, au premier étage, de 10 m de long, côté canal, et de 8,50 m côté place du Théâtre [52].

Le 29 juin 1867, Eugène Verdun sollicite l'autorisation de la municipalité : pour abattre le marronnier, dont les branches gènent sa construction ; pour déplacer le bureau de l'octroi, qu'il reconstruira, à ses frais, sur un autre emplacement à lui désigner ; demande sollicitée "*... en considération de l'embellissement que doit procurer à la place du Théâtre*" la construction de son hôtel.

En réponse, il obtient l'autorisation d'abattre le marronnier, mais la ville désire surseoir au déplacement du bureau de l'octroi [53].

---

49 - A.M.A. 1 O 4/114

50 - A.M.A. 1 O 4/115

51 - A.D.H.S. 26 J/6

52 - A.M.A. D 1 à 13

53 - A.M.A. 1 O 4/114

La reconstruction de l'hôtel est presque achevée, lorsqu'en février 1868, Eugène Verdun se trouve confronté à un sérieux problème : en effet, il est difficile d'accéder à son hôtel dont l'entrée principale se trouve à proximité du canal ! En homme plein de ressources, il envisage pour remédier à ce problème, de construire un pont, voisin d'une vingtaine de mètres du pont du Pâquier.

Sa demande d'autorisation adressée au maire n'ayant pas obtenue de réponse, il sollicite le préfet, lequel lui donne son accord le 11 mai 1868, à titre précaire et moyennant une redevance [54]. Le 15 du même mois, le maire fait part au préfet de son opposition formelle à ce projet, et pour marquer sa désapprobation lui fait retour de l'autorisation accordée.

La situation devient complexe.

Eugène Verdun prend-il conscience de l'aspect disgracieux que présenteraient ces deux ponts côte à côte ? Toujours est-il que dans un esprit de conciliation, il propose à la municipalité, le 25 mai 1868 de recouvrir partiellement le canal, ce qui revient à élargir le pont du Pâquier, et permettre ainsi d'accéder facilement à son hôtel.

Selon le devis qu'il a fait établir, le montant de ces travaux s'élève à environ 16 000 F, et il demande à la ville de participer pour les deux tiers, soit environ 10 000 F. En contrepartie, il renonce à poursuivre la procédure qu'il a intenté à la ville en 1865 ; et de plus, il désire que cette dernière fasse abattre le marronnier, toujours en place entre l'octroi et son hôtel "*et qui sert aujourd'hui de pissoir public*" [55].

Par sa réponse, quelques jours plus tard, et à laquelle sont joints, en retour, les plans et devis d'Eugène Verdun, le maire exprime "*son étonnement de pareilles propositions*" qu'il n'hésite pas de qualifier de ridicules, précisant que le seul intérêt de ce projet concerne Eugène Verdun pour l'accès de son hôtel [56].

Si ce dernier reconnaît la réalité de cet avantage, lors d'un nouveau courrier au maire, le 1er juin, il ne peut admettre que la ville se désintéresse de ce problème ; aussi, toujours dans un esprit de conciliation, fait-il une nouvelle proposition financière, acceptant que la ville ramène sa participation à 7 000 F. Il précise avec fermeté, qu'il est "*extrêmement pressé*" et sans réponse favorable sous quelques jours, il construira son pont, suite à l'autorisation préfectorale précédemment obtenue [57].

A ce stade du différend, la municipalité revoit sa position et nomme une commission afin d'établir une convention entre elle et Eugène Verdun ; cette convention est ratifiée le 18 mars 1869 selon les termes suivants :

---

54 - A.M.A. 1 O 4/115

55 - A.M.A. 1 O 4/115

56 - Idem

57 - Idem

- Eugène Verdun se charge de couvrir en pierres cette partie du canal, en replaçant la balustrade en fonte du pont du Pâquier "*au couchant du pont*" qu'il a commencé à construire, ainsi que les arcs en fonte et les dalles formant le trottoir du pont, au couchant,

- il se charge de construire, à ses frais, un égout pour l'écoulement des eaux de la place du Théâtre,

- il cèdera gratuitement, si la ville perce une nouvelle rue au couchant de son hôtel, une portion de terrain lui appartenant,

- enfin, il renonce à son procès,

- quant à la ville, elle s'engage à participer aux travaux pour un montant de 5 500 F.

Ces travaux sont rapidement exécutés et le 26 mai a lieu leur réception définitive [58].

Pour Eugène Verdun, c'est la fin de son différend avec la municipalité qui aura duré quatre ans et demi.

Par ailleurs, le recouvrement partiel du Vassé est l'amorce de la couverture totale du canal, vingt ans plus tard, pour réaliser la rue Vaugelas.

Eugène Verdun a quitté la direction de l'Hôtel de Genève à la fin de 1868 ; il dirige maintenant son propre établissement sous l'enseigne "Grand Hôtel Verdun' où il va promouvoir son talent et sa compétence de maître d'hôtel.

Un des premiers "Guide du Touriste" [59], paru en 1869, en fait la description suivante : "*de récente construction, ayant vue sur le lac et situé près de l'embarcadère du bateau à vapeur, se recommande par sa belle position et son confortable. Omnibus pour le chemin de fer et le bateau à vapeur*".

Quant à l'Hôtel de Genève, mitoyen, il est dirigé par Georges Martini, propriétaire de l'Hôtel de l'Abbaye à Talloires. Par sa publicité parue dans l'*Industriel Savoisien* du 30 janvier 1869, il avise le public de sa nouvelle situation et annonce qu'il met à sa disposition "*Table d'hôte - Repas sur commande à toute heure - Grandes et petites salles à manger - Remise et écurie*" le tout à des prix modérés.

Le 30 juin 1871, Jules Philippe, propriétaire par héritage, confirme la direction de l'Hôtel de Genève à Georges Martini par un bail de 9 ans, révisable tous les trois ans. Parmi les conditions énoncées, reste la propriété de Jules Philippe "*tout ce qui est attaché aux murs..., fourneaux de cuisine... ; tente de la terrasse... ; plus les chevalets pour malles, dans les chambres... ; quatre gravures fines, du grand salon à manger... la pendule du grand salon à manger... ; et une lampe suspendue dans le petit salon*". Tous ces objets devront être restitués à la fin du bail, dont le loyer annuel est de 2 500 F.

---

58 - A.M.A. 1 O 4/115

59 - Désiré Machard : *Guide du Touriste à Annecy* (1869).

Georges Martini dispose de tout ce qui est nécessaire à l'exploitation de l'hôtel, y compris la voiture et le cheval, ainsi qu'une mise de fonds en denrées diverses pour une valeur de 13 733,80 F.

Jules Philippe se réserve en plus, la faculté de faire prendre chaque jour, à l'hôtel, trois plats pour sept personnes, pour un coût de 5 F [60].

Le Grand hôtel Verdun, quant à lui, est devenu le lieu de séjour d'hommes publics ; en octobre 1872 [61], Léon Gambetta y descend, lors d'un voyage officiel, et y préside un banquet de cent dix couverts.

Quelques jours plus tard, un chirurgien-dentiste de Genève séjourne trois jours à l'hôtel pour soigner les dents annéciennes ; il reviendra désormais tous les trois mois.

L'année suivante, en juillet, l'hôtel accueille Louis-Jérôme Bonaparte, dit le prince Napoléon, avec sa femme, la princesse Clotilde de Savoie, accompagnés de trois personnes [62].

A l'occasion de la première révision triennale du bail de Georges Martini, Jules Philippe prend la décision de vendre l'hôtel de Genève ; le 15 avril 1874, Eugène Verdun et sa femme en deviennent propriétaires.

Selon la description qui en est faite dans l'acte notarié, l'hôtel se présente ainsi "*un corps de bâtiment d'un seul tenant situé place du Théâtre... ayant son entrée par un grand escalier avancé et construit en pierres de taille... ; comprenant au rez de terre : caves, écuries, grande remise et buanderie ; au premier étage : galerie vitrée ayant vue sur la place, quatorze pièces d'habitation, dont une en nature de cuisine, sur le derrière ; au second étage, quatorze autres pièces, ou chambres... et sous les combles, galetas et greniers*".

Sont compris dans la vente "*tous les meubles cloués, chevillés, incrustés et placés à perpétuelle demeure dans la maison*". Le prix de l'ensemble s'élève à 47 500 F payables, en 9 ans, aux créanciers de Jules Philippe [63].

Suite à cette acquisition, Eugène Verdun souhaite agrandir son hôtel en englobant l'hôtel de Genève dans une seule et même façade.

Mais la ville reste propriétaire d'une petite parcelle de terrain, située sous la terrasse de l'hôtel de Genève ; en 1877, il en sollicite l'acquisition auprès du maire, demande renouvelée en 1881 et en devient propriétaire, pour la somme de 1 000 F, le 20 septembre 1882. L'agrandissement de l'hôtel devient possible ; il est réalisé au cours des années 1883-1885 selon les projets de l'architecte Mangé [64] et comprend

---

60 - A.D.H.S. 2 E 5712 f° 221

61 - *Les Alpes* du 3 octobre 1872

62 - *L'Industriel Savoisien* du 3 juillet 1873

63 - A.D.H.S. 2 E 6446 f° 110

64 - A.D.H.S. 26 J/6

des magasins au rez de chaussée, sur la place du Théâtre. Il prend le nom de "Grand hôtel Verdun et de Genève". A compter de cette date, l'hôtel va connaître un essor important, dû au développement du tourisme, essor qui durera plusieurs décennies.

A la lecture de "*Annecy, son lac et ses environs*", revue encouragée par le syndicat d'initiative qui publie régulièrement, comme cela est de mode à l'époque, la liste des touristes séjournant dans les hôtels de la ville, on relève pour le "Grand hôtel Verdun et de Genève" beaucoup de noms de Français souvent très connus, mais aussi de familles de toute l'Europe (Allemagne, Angleterre, Italie, Russie...).

Il est aussi le cadre de grandes réceptions : lors de l'inauguration du monument érigé à la mémoire du président Carnot, en juillet 1897, Madame Carnot y séjourne et offre dans les salons de l'hôtel un banquet aux autorités présentes, dont Emile Loubet, président du Sénat [65].

Mais, à cette date, Eugène Verdun n'est plus à la tête de son hôtel ; âgé de 72 ans, il a cessé son activité et, depuis le 11 janvier 1897, Jacques Bruchon, maître d'hôtel en assume la direction.

Son bail, d'un loyer annuel de 10 000 F est établi pour vingt ans ; la location concerne tout le bâtiment : le rez de chaussée où sont les cuisines et offices ; le premier étage composé des salons, salle à manger, fumoir ; les second et troisième étages comprenant les chambres. Sont maintenus hors du bail, trois appartements loués à des particuliers, ainsi que l'habitation des époux Verdun. Il est précisé dans ce contrat l'existence de "*sept tableaux à l'huile, signés Charvet, dans les panneaux de la salle du restaurant, au premier étage*" [66].

En 1904, Eugène Verdun acquiert de la famille Laeuffer, une parcelle de terrain contiguë à son hôtel et donnant sur la nouvelle rue Président Favre sur laquelle il souhaite construire une écurie [67].

Le chauffage central est installé dans l'hôtel au printemps 1909 et, au début de l'année 1910, les consorts Bruchon cessent leur activité laquelle est reprise par René Leyvraz.

Ce dernier, également maître d'hôtel en assume la gérance durant deux ans ; puis en 1912, fait construire l'Impérial Palace dont l'ouverture a lieu en juillet 1913, sous sa direction [68].

Eugène Verdun décède le 28 décembre 1911, à l'âge de 86 ans. Par son testament mystique du 24 novembre 1909, il lègue son hôtel, ainsi que la maison attenante, à la ville d'Annecy, sous la condition que cette dernière lui conservera son affectation pendant vingt ans. A noter qu'alors le bâtiment est estimé pour environ 350 000 F.

---

65 - A.D.H.S. Annecy, son lac, ses environs... du 5 août 1897

66 - A.M.A. Dossier Verdun n° 239

67 - A.M.A. Dossier Verdun n° 239

68 - *Annesci* n° 14

La ville devra par ailleurs prélever sur les revenus de ces biens les fonds nécessaires pour payer annuellement une bourse de 2 500 F à un jeune d'Annecy pour poursuivre des études supérieures et deux dots de 1 500 F à deux jeunes annéciennes peu fortunées.

De plus Eugène Verdun lègue, au musée d'Annecy, des meubles de salon ; trois tableaux, au crayon, faits par Gabriel Loppé représentant des vues d'Annecy, plus un autre, de même signature représentant l'ancien hôtel de Genève ; également un tableau au crayon, par Amaury Duval, représentant Eugène Sue en pieds, et qui lui avait été offert [69].

Après le décès de son propriétaire, le Grand Hôtel Verdun va connaître encore, durant plusieurs décennies, une grande renommée jusqu'au matin du 29 janvier 1970 où il disparaît sous les coups des démolisseurs - non sans quelque résistance - pour faire place au centre culturel de Bonlieu.

Ainsi se termine sa longue existence, dont les origines remontent à deux auberges du XVIIe siècle et qui fut, à la Belle Epoque, un fleuron de l'hôtellerie annécienne grâce à la compétence d'Eugène Verdun.

Annecy lui devait une profonde reconnaissance. Aussi, pour perpétuer à la fois le souvenir de cet hôtel et rendre hommage à la mémoire de cet homme généreux, lors de sa délibération du 9 novembre 1981, suite à la proposition de Georges Grandchamp, maire-adjoint chargé des affaires culturelles, le conseil municipal décida de donner à la salle polyvalente du centre Bonlieu le nom de "Salle Eugène Verdun".

Claude Guichet

Glossaire :

- A l'antique : à l'ancienne mode.
- Lit :
  - *à la dauphine* : variété de lit apparue au milieu du XVIIIe siècle : quatre montants, dissimulés par des rideaux, se rapprochent pour soutenir un ciel en forme de dôme et garni d'un lambrequin.
  - *à la duchesse* : dont le ciel, soutenu par le dorsal du lit, surplombe la couche. Apparaît vers 1790.
  - *à la turque* : à trois dossiers dont l'un est adressé au mur dans le sens de la longueur. Du baldaquin, fixé au mur, pendent les rideaux se drapant sur l'arrière du lit.
- Chauffe-panse : cheminée dans une chambre à coucher ou dans une salle à manger ; en général : toute cheminée autre que celle de la cuisine.

---

69 - A.M.A. Délibération du 9 novembre 1981

Les divertissements des siècles passés à Annecy

"Force est de relâcher quelquefois notre esprit et notre corps à quelque sorte de récréation... S'entretenir de propos joyeux et aimables, sonner du luth, chanter en musique, aller à la chasse, ce sont récréations honnêtes...

Les jeux de la paume, ou ballon... les échecs, ce sont des récréations bonnes et loisibles. Il faut seulement se garder de l'excès... Les danses et bals sont choses indifférentes de leur nature. Mais ils sont comme les champignons, spongieux et poreux : ils attirent aisément toute l'infection qui est autour d'eux".

Evoquons ces déclarations de notre saint, de Saint François de Sales, pour garantir l'absence de frivolité, le sérieux de nos propos. Ces déclarations datent de 1608 dans l'*Introduction à la vie dévote* [1].

"Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être sans divertissement. Un roi sans divertissement est un homme plein de misère". Ces pensées que laisse Blaise Pascal à sa mort, en 1662, sont développées en plusieurs endroits de son œuvre. Le mot "divertissement" y apparaît une douzaine de fois [2]. Pascal s'est en effet beaucoup occupé du rôle des divertissements. Mais, moins janséniste qu'on ne le prétend, il ne conseille pas de fuir les divertissements ; il constate seulement leur nécessité.

Clio, la muse de l'histoire va-t-elle cependant s'abaisser jusqu'à s'occuper des divertissements humains ? En faire une nouvelle spécialité ?

Il y a un fracas médiatique, qu'entretiennent certains historiens, sous le nom de Nouvelle Histoire. Il vise généralement, pour chacun, à se fortifier dans une spécialité, prétendue nouvelle.

Mais le sujet principal de l'histoire, c'est l'homme, dans toutes ses virtualités. L'approche de ce sujet mouvant, c'est une histoire globale. Et c'est en particulier une histoire de mentalités. Dans ce domaine l'étude des divertissements tient une place de choix. Pourquoi ? Parce que l'homme n'est jamais plus indépendant, plus spontané, plus libre en un mot, que dans le choix de ses divertissements.

Ceux-ci servent à détourner de la vie quotidienne. C'est leur rôle. Car, selon Pascal : "L'homme est si malheureux qu'il s'ennuierait même sans aucune cause d'ennui, par son état propre (mais) la moindre chose, comme un billard et une balle qu'il pousse, suffisent pour le divertir".

1- Pour les citations de Saint François de Sales voir édition par les sœurs de la Visitation, Annecy, 1892 et années suivantes.

2- Pour les citations voir la table de l'édition J. Massart.

Et puisque Pascal nous a lancé la balle, commençons par les exercices physiques. Le sport tient une place éminente à toutes les époques. Le mot a été emprunté au XIXe siècle à l'anglais, avec tous ses excès : foules hystériques, promotions d'idoles.

Mais il vient de l'ancien français "desport", qui veut dire tout bonnement : jeu, distraction.

Quel est le jeu ancien, et populaire, modeste aussi puisqu'il ne figure pas encore dans les rencontres olympiques ? Le jeu de boules, je devrais dire plutôt le jeu "avec des boules", car on le pratiquait surtout, avant le XXe siècle, en Savoie, pour renverser des quilles : la boule à quilles était plus grosse que la boule du jeu ordinaire : en bois comme elle, mais avec au moins un trou pour y introduire le pouce ; en somme c'était l'ancêtre de celle des bowlings actuels (encore un mot anglais). Le palet pouvait remplacer à peu près la boule : il s'agissait simplement de jeter un objet rond le plus près possible du but. Jeu de boules et jeu de quilles, exigeant un terrain assez vaste, ne trouvaient guère place "intra muros". On allait donc jouer hors des portes, de la porte d'Albigny en particulier. Le Pâquier actuel, autrefois appelé Pâquier d'Albigny (il y avait deux autres pâquiers) a toujours été la principale prairie communale ; clos seulement pendant les trois mois de mai, juin et juillet (pour la fenaison), les neuf autres mois il était ouvert à tous les habitants, "sauf", précise-t-on en 1448 "pour les besoins des spectacles, joutes, représentations théâtrales et jeux honnêtes qui s'y feraient, pour l'ornement et le divertissement des habitants" [3].

Le Pâquier d'Albigny était devenu, au cours des siècles, un centre sportif et de loisir. Et pour en revenir aux quilles, jeu qui défie les siècles, le curé d'Annecy-le-Vieux s'en plaignait encore en 1845, et écrivait à son évêque : "Les jeux de quilles sont très fréquentés, même on se rend dans ce but à Annecy".

On peut encore ajouter aux jeux "avec boule" le jeu du mail. Saint François de Sales en parle sous le nom de "paille-maille". Il s'agissait de pousser avec un "mail", un maillet en bois, des boules dans une direction déterminée [4] Ce jeu a donné son nom à la promenade où l'on y jouait. Et peut-être trouverait-on quelque analogie avec le croquet, et, au-delà, avec le golf.

Si la boule est un jeu populaire depuis bien des siècles, si elle a un caractère "démocratique", avant la lettre, il en va différemment de la paume. Le *gioco del pallone*, d'origine italienne, a été pratiqué en France surtout entre le XVIe et le XVIIIe siècle. Il a fait les délices des rois

---

3- Dans les franchises de 1448, cf. P. Duparc, *La formation d'une ville, Annecy jusqu'au début du XVIe siècle* (Société des Amis du Vieil Annecy), Annecy, 1973.

4- Cf. R. Devos et Ch. Joistin, *Mœurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIXe siècle, L'enquête de Mgr Rendu* ; Annecy-Grenoble, 1978, p. 240.

François Ier et Henri II. Je n'ose dire de Charles VIII, qui se fendit la tête dans son château d'Amboise, et mourut en 1498 pour s'être trop pressé d'aller voir une partie de paume. Or Jacques de Savoie-Nemours était le filleul d'Henri II ; prince accompli, il ne fit qu'imiter des exemples si illustres. Il avait un coup de raquette renommé. Brantôme dit de lui : "Il jouait très bien à la paulme ; aussi disait-on avec admiration : le revers de Mr de Nemours" [5]. On comprend alors que Jacques de Savoie ait voulu avoir dans son château d'Annecy un emplacement spécialement aménagé pour ce jeu. Ces emplacements spéciaux, appelés "tripots", étaient parfois couverts et entourés de murs. Jacques de Savoie fit construire en 1563, pour pratiquer ce jeu, une terrasse, dont les murs de soutènement sont encore apparents ; l'impasse actuelle du Tripot en conserve également le souvenir [6].

Mais les habitants de la ville avaient déjà au début du XVIe siècle des emplacements réservés à ce jeu ; l'un était près de la rue Filaterie.

La paume qu'on utilisait était une balle en étoffe. Pour la frapper on avait une raquette à cadre ovale et manche en bois. Le cadre était garni d'un réseau de cordes croisées ; d'où l'autre sens du mot, pour désigner la raquette, antérieure au ski.

Un autre sport attirait une foule au Pâquier. Il s'agit du tir au papegay ou à l'oiseau (le mot germanique *papagai* désigne encore le perroquet). Un chroniqueur nous le décrit très bien au début du XVIIe siècle : [7] "Le premier dimanche du mois de mai de chaque année, et deux autres sécutifs, les habitants de la ville s'exercent à tirer à un oiseau de bois, mis sur une perche de bois fort haute que l'on plante sur la tour de la porte de Pasquier, lequel ils nomment papegay.

"Le premier dimanche se tire avec l'arc, et chacun des tireurs peut tirer jusqu'à six flèches. Cela se continue à tour de rôle, jusqu'à ce que le papegay soit abattu.

"Le deuxième dimanche il se tire avec les arbalètes, desquelles usaient les anciens avant l'invention de la poudre.

"Et le troisième se tire avec l'arquebuse.

"Celui qui abat l'oiseau s'appelle roi et fait festin à tous les sindics et tireurs ; pourquoi faire la ville lui donne 100 florins.

"Les trois rois sont exemptés des charges et gabelles."

Ce sport était, en même temps qu'un jeu, une sorte de préparation militaire, qui suivit les progrès de l'armement. Les bourgeois de la ville devaient en effet l'aide militaire dans certains cas, en venant au secours

---

5- P. Duparc, *La formation*, p. 223, cf. S. Pivoto, *Jeu de ballon et jeu de paume* (Actes du Congrès national des sociétés savantes), Chambéry, 1991, I, p. 93-101.

6- P. Duparc, *Notes complémentaires sur le château d'Annecy* ; *Revue savoisienne*, 1942, p. 5-6.

7- (Barfelly), *Description d'Annecy au XVIIe siècle* ; éd. P. Duparc, Annecy, 1942, p. 4-5.

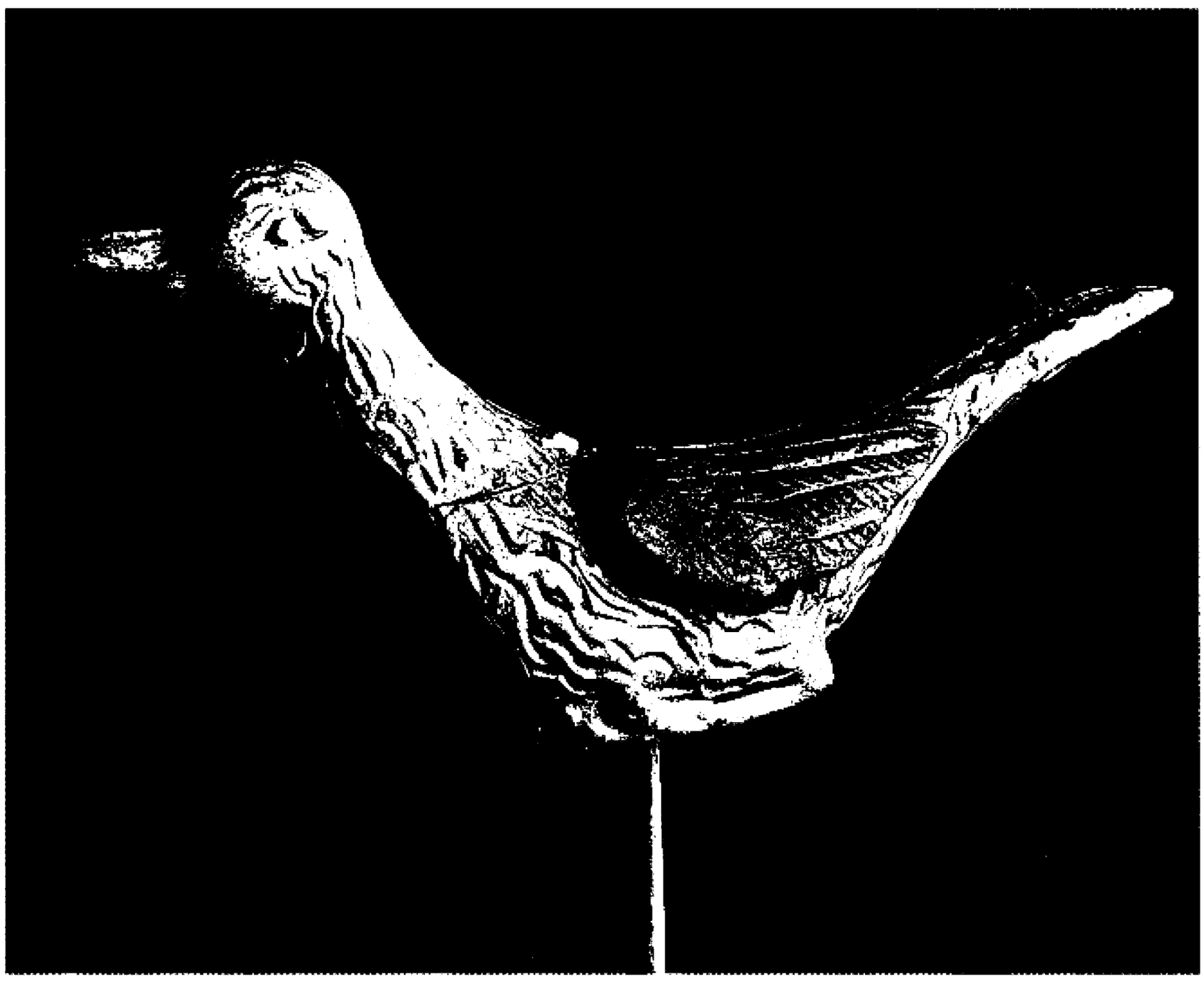

Le Musée Savoisien de Chambéry conserve ce "papegai",
vraisemblablement le dernier utilisé par les Chevaliers tireurs de la cité.
C'est un oiseau de bois identique qui servait sans doute de cible
aux tireurs annéciens et sert encore au Pays de Gex, ancienne terre savoyarde,
qui maintient cette tradition du "tir de l'oiseau".

(Reproduction autorisée)

de leur suzerain, comte de Genève ou de Genevois, puis duc de Savoie. Les franchises précisent qu'ils devaient avoir "épée, ou lance, ou tout autre glaive en métal". On sait d'ailleurs qu'Annecy et Cran durent leur fortune, dès le moyen-âge, surtout à leurs fabriques de couteaux et d'armes.

La pratique du tir fut donc encouragée par le Conseil de ville, qui organisa des concours, décerna des prix ou récompenses. Les trois rois du Papegay furent exemptés de tout impôt direct, puis seulement de l'impôt sur le vin. En 1789 leur exemption est remplacée par un prix de 100 livres. Les concours de tir étaient suivis d'un banquet et d'un bal dès la fin du XVIIe siècle. En 1790 ce bal, qui avait lieu dans l'hôtel de ville, se prolongea même jusqu'à 6 heures du lendemain.

Pendant tout le XVIIIe siècle cependant le Conseil de ville avait exigé du nouveau bourgeois qu'il remplisse les charges ordinaires de la bourgoisie : avoir un domicile dans la ville, "outre le mousquet", c'est-à-dire qu'il devait garder chez lui, à portée de main, son arme pour défendre la ville, et son seau en cuir bouilli, pour faire la chaîne en cas d'incendie. Ainsi devenait-il contribuable, militaire et pompier tout à la fois [8].

L'occupation française en 1792 mit fin à la longue histoire des jeux du papegay.

Un siècle plus tard cependant la renaissance de ce divertissement apparaît sous la forme du tir au pigeon, vivant d'abord, puis d'argile ; doté d'un vocable anglais, c'est dans la campagne savoyarde le ball-trap.

Les bourgeois d'Annecy, du moins ceux qui étaient valides, ne se contentèrent pas de tirer sur un oiseau en bois placé en haut d'une perche. Les environs étaient giboyeux. Un de ces bourgeois du XVIIe siècle, grand chasseur, se complait à donner un guide du gibier, dont voici quelques extraits : "Près du lac, au Grand Pertuis de Chère il y a si grande quantité de pigeons sauvages qui nichent dedans qu'elle sert de colombier toute l'année aux chasseurs ; les hérons, canards, corbeaux d'eau et autres oiseaux de rivière n'y manquent point. A Saint-Germain-sur-Talloires se prennent quantité de loups-cerviers" ; cet animal, qui avait mauvaise réputation auprès des paysans, n'est autre que le lynx, une sorte de très gros chat sauvage. "A la paroisse de Montmin y a quantité de faysans, gélinottes et chamois, mais la chasse y est très difficile à cause de la hauteur de la Tournette". Dans la châtellenie de Duingt "se prennent tous les ans des petits ours dans les tannières" [9].

La Savoie était encore, au XVIe siècle, réputée pour ses nombreux ours ; et un prélat mondain du temps de François Ier, qui avait fait le voyage

---

8- En 1367, art. 25 et 19; P. Duparc, *La formation*, p. 283 et 282. Et les lettres de bourgeoisie dans les Délibérations du Conseil de ville, aux Archives municipales.

9- *Description* (cf. n°7), p. 33-34.

d'Italie, déclarait : "Il n'est point tant de borgnes à Venise, d'ours en Savoie et de veaux en Bretagne. Ni tant de monstres en l'Afrique, que m'amie a de lunes en la tête" [10].

On sait assez qu'un dernier ours fut tué non loin d'Annecy en 1893, dans la forêt de la Combe d'Ire [11].

Au centre d'une région giboyeuse, avec des bourgeois tous armés, la ville fut-elle le paradis des chasseurs jusqu'au XVIIIe siècle ? Les franchises ne mentionnent aucune restriction pour les habitants. Les comtes se réservaient seulement pour chasser la forêt de Chevêne, dont il ne reste plus que le nom d'une rue ; et ils avaient abandonné tous leurs droits sur la forêt du Semnoz.

Doit-on passer sous silence deux sports qui de nos jours tiennent la première place parmi les divertissements qu'offre la ville ?

"Le lac et la montagne", vantés par le Syndicat d'Initiative, étaient considérés bien différemment dans les siècles passés. En fait, bains et ascensions n'eurent, avant le XIXe siècle, que des fins utilitaires. Bains ou nage ? nous manquons de précisions sur la nage. L'article 65 des Statuts de police d'Annecy stipule : "Il est défendu de se baigner, tant de jour que de nuit, dans toute l'enceinte de la présente ville, de même que dans le canal du Pasquier, à peine de trois livres d'amende et subsidiairement de deux jours de prison". Il s'agit de bains, qu'on n'ose dire "de propreté", tant les canaux véhiculaient d'immondices. Mais la mesure était prise essentiellement parce qu'on se baignait nu.

Quant aux ascensions, elles avaient essentiellement pour motif la chasse : chasse au chamois et capture des faucons. Les faucons étaient demandés par les comtes et les seigneurs, qui les faisaient chercher à la Pierre Margeria, par exemple, puis les lâchaient, une fois dressés, sur la proie à rapporter [12].

Les fêtes étaient des réjouissances solennelles, entraînant généralement la participation de tous les habitants [13]. Qu'elles fussent religieuses ou civiles, elles commémoraient des événements importants. Les fêtes religieuses se déroulaient suivant un rite établi par l'Eglise. Mais elles s'accompagnaient souvent, avant la réforme du Concile de Trente, de pratiques coutumières, de comportements profanes.

Le cycle de Noël est ainsi accompagné par les fêtes des enfants. Chalende [14] est le nom donné à Noël (il vient des kalendes romaines,

---

10- Mellin de Saint-Gelais, sonnet, éd. Prosper Blanchemain, Paris, 1873.

11- François Serand, Joseph Serand, *une battue à l'ours à Faverges en l'an XIII ; Revue savoisienne.*

12- Voir les comptes des châtelains, celui d'Annecy en particulier pour 1347 ; Archives Haute-Savoie.

13- Sur ce sujet, en général, voir les nombreuses publications d'A. Van Gennep, dans la *Bibliographie* établie par Devos et Joistin ; cf. repro n°4.

14- Sur "chalende" et autres termes de patois savoyard, voir Constantin et Désormaux, *Dictionnaire savoyard*, Paris-Annecy, 1902.

premier jour du mois). Le Père Chalende, c'est le Père Noël, qui récompense ou punit les enfants. La messe de minuit se passe dans la joie, parfois excessive : on y chante par exemple, après les psaumes, des motets en français, peu convenables. Saint François de Sales est obligé d'intervenir : en 1605 il défend "d'ajouter certaines paroles ridicules et pleines de blasphème". Après la messe on distribue aux enfants "le pain blanc de chalande" : l' "épogne", sorte de petit gâteau.

Le 1er janvier est le jour des quêtes par les enfants ; ils font des tournées collectives dans les rues en chantant, reçoivent des noix, noisettes, pommes, raisins secs et autres friandises.

Entre temps, le 30 décembre, c'est la fête des Fous, ou des Innocents : les enfants des maîtrises, à Notre-Dame par exemple, prennent la place des chanoines, les imitent en officiant et font mille singeries. Cette coutume dut être formellement abolie par délibération du Conseil de ville, en 1571.

Le 24 juin "On fait, toutes les festes de la Saint Jean-Baptiste, un feu de joye au Pasquier, où assistent les quatre compagnies de tir et le Conseil de Genevois ; le Président y met le feu, assisté des quatre syndics".

Le cycle de carême commence par la fête de Carmentran (entendons Carême entrant) : le mardi gras. Un mannequin de paille est promené par les rues et brûlé sur place au soir de cette journée. Les "failles", mot savoyard pour brandons, sont des feux allumés le premier dimanche de carême. Lors de la Semaine Sainte, aux Laudes anticipées du jeudi, des passages de l'Office des Ténèbres : "fremuerunt gentes, terra tremet", déclenchent un vacarme dans les églises : crécelles, casseroles et chaises renversées y participent. Ce sont surtout les jeunes qui se déchaînent ; ils appelaient cela "battre le juif".

Des processions, où la piété n'était pas seule en cause, animaient les rues de la ville. Beaucoup se rattachaient à des fêtes religieuses à date fixe. En 1626 un Mémoire rappelle que "la coutume avoi esté été jadis à la ville d'Annecy d'aller toujours le lendemain de Pasques en procession composée de multitude de gens au pont de Brogny, et là, porter en une chapelle le pain bénit" [15]. Mais c'est aussi pour obtenir un temps favorable qu'une neuvaine de rogations était décidée. Ainsi le 25 juillet 1556 "a esté arresté par les syndics que ce jourd'huy seront faites criées à voix de trompe par le serviteur de ville pour fere les processions durant neuf jours, actend le temps en sy grande chalieur et brûlure, à peyne pour les deffaillians de vingt solz, et que les enfants seront abillés de blanc, avec des boutiques sérés" (fermées) [16].

15- Arch. Haute-Savoie, E. 142.

16- Arch. municipales, Délibérations, t. IX fol. 6 n°.

La dévotion à Notre-Dame de Liesse, devait aussi amener dans la ville beaucoup d'habitants des environs. Des processions étaient organisées depuis les villages proches ; ainsi le 6 mai 1571 : "la procession de Veyrier est venue en ceste ville d'Annecy, en nombre de 427, pour obtenir miséricorde envers Dieu et la glorieuse Vierge Marie" [17].

Mais les principaux pèlerinages à Notre-Dame eurent pour motif les indulgences, accordées en 1388 par le pape Clément VII à ceux qui viendraient pour s'y repentir ; les Grands Pardons avaient lieu tous les sept ans pour la fête de la Nativité de la Vierge, le 7 septembre. Au début du XVIIe siècle les guerres et la peste nuisirent aux pèlerinages [18]. Les Pardons de 1633 marquèrent un renouveau : ils furent fêtés avec éclat, et des spectacles profanes accompagnèrent les exercices de piété. Il y eut ainsi feu d'artifice et scène de cirque grâce à un chanoine-architecte, à un maître poudrier et à un charpentier. On peut admirer "la descente d'un cerf sur une corde suivie d'un limier courant après, prenant leur course dès le clocher de Saint-Maurice jusqu'aux jardins derrière le cimetière ; puis d'un arlequin monté sur un cheval galopant et tenant une lance à feu" [19].

Il y eut aussi des fêtes religieuses exceptionnelles par exemple lors de la béatification de François de Sales en 1662. Le 9 mai, jour du triomphe solennel, Mgr d'Arenthon d'Alex, entouré de son Chapitre cathédral, célébra la messe pontificale, à l'issue de laquelle les reliques, dans leur châsse d'argent, furent portées en procession par les rues de la ville ; quatre cents curés en surplis purent assister à la cérémonie, et rendre un hommage solennel à celui que l'Eglise venait de désigner comme le modèle des pasteurs. "Les trompettes, les violons, les cornets et deux grands corps de Musique, faisoient retentir l'air de tous costez des sentimens de nostre joy ; et qui pourroit exprimer les larmes, les soupirs de dévotion, le respect, l'épanouissement des cœurs, les empressements d'une foule prodigieuse de personnes, dont les rues, les fenestres et les toits mesme des maisons, estoient remplis. Le Corps du Saint fut porté sur une haute machine revestüe de damas rouge, à grandes fleurs parsemanté d'or, et soutenüe par huit Pères Barnabites vêtus en Diacres... Quatre Chanoines de la Cathédrale, mitrez et revestus de Chappes, tenoient les coins de la Chasse, avec des écharpes, et deux autres en Chappes et Mitres suivoient après avec des bourdons d'argent. Douze clercs du Séminaire en surplis, portoient autant de flambeaux allumez autour de la relique.

"Aussitôt que les reliques parurent hors de l'Eglise, toute l'artillerie du château les salua... vingt des principaux bourgeois, armez de pertuisanes,

---

17- Arch. Haute-Savoie, E 589.

18- Cf. P. Duparc, *La formation*, p. 176-182.

19- R. Devos, dans *Histoire d'Annecy (Pays et villes de France)*, Toulouse, 1987, p. 170-171.

marchaient sur les côtés de la relique; et le reste de la bourgeoisie, sous les armes, bordait les rues principales où elle devait passer.

"Après avoir fait le tour de la ville, on rapporta ce sacré dépôt aux filles de la Visitation... Toute l'artillerie et toutes les décharges de la mousquetterie se firent ouïr de nouveau" [20].

Les fêtes de la béatification n'étaient pas encore terminées qu'un autre événement, politique celui-là, vint les prolonger. Il s'agissait de la naissance du fils de Charles-Emmanuel II et de Christine de France.

La nouvelle parvint à Annecy à la fin de la journée, déjà très chargée, du 9 mai. Le soir, les Syndics allumèrent un nouveau feu d'artifice au Pâquier, en l'honneur de la naissance du prince. "De là on se rendit devant l'Eglise de la Visitation, dont le clocher, le dessus de la façade, les fenestres du Monastère, et l'arc voisin des murailles de la Ville estoient garnis de pots à feu, de chandelles, et de lanternes figurées des chiffres de Savoye, de leurs Altesses Royales, du Saint, et de la Visitation, avec quantité de Hiéroglyphes propres au sujet. Deux colomnes de lumières placées sur les coins de la Façade, représentoient les deux colomnes lumineuses qui parurent autrefois au Saint ; elles estoient figurées de rayons, de foudres, d'épées flamboyantes, d'estoiles, et de croissants, pour exprimer divers effects du zêle de ce Prélat. Sur le plus haut du Tympan estoit un Soleil naissant. Ce soleil après avoir brillé quelques temps, s'alluma et tomba en estincelles, pour représenter le globe de feu qui tomba autrefois sur le Saint. On lança quantité de fusées à estoiles et à serpenteaux, des soufflons, et d'autres artifices qui furent suivis de trois décharges des quatre quartiers de la Ville, qui vinrent se ranger en bataillons sur le pont, et dans la place qui est devant l'Eglise ; l'Hostel de Monseigneur, sembloit un Firmament esclairé d'une infinité de lumières... Durant deux heures que les feux durèrent, la Musique de la Cathédrale avec les cornets, et les trompettes, estoient sur des batteaux, et faisoient retentir l'air de leurs concerts, tandis qu'on le mettoit tout en feu par des artifices continuels".

Les événements politiques, en effet, ont provoqué des réjouissances aussi magnifiques. Ce fut le cas des premières entrées, dans Annecy, des comtes de Genève ou des ducs de Savoie. Elles ont fait l'objet de manifestations de joie, de relations enthousiastes, et toujours, pour terminer, de lourdes dépenses à la charge de la ville [21].

Une des plus brillantes fut, en 1566, la venue à Annecy de Jacques de Savoie-Nemours et de sa nouvelle femme, Anne d'Este, veuve de François de Guise. Pour le prince, fastueux, plus français que savoyard, la ville prépara un accueil qui l'endetta fort. Mais en 1634 l'entrée d'Anne

---

20- C. F. Menestrier, *Relation des cérémonies*, dans R. Devos, *La cathédrale d'Annecy ; Annesci*, n°6.

21- Robert Avezou, *Le rôle d'Annecy aux XVe - XVIe siècles. Les apanages* ; Annesci n° 12, 1945, p. 24-25.

de Lorraine, duchesse de Genevois-Nemours, fut remarquable par la débauche d'imagination de trois mêmes personnages que l'année précédente : le chanoine-architecte, le charpentier et le maître poudrier. Ce fut un numéro de funambules déguisés, et d'artificiers. Un vrai numéro de cirque.

Comme lors de l'année du Grand Pardon de 1633, le même numéro de cirque fut exécuté avec les mêmes personnages ; mais le thème en fut "un Jupiter Tonnant, qui descendit en funambule depuis une tour du château jusqu'à l'esplanade" (22).

Les grands événements politiques qui ont bouleversé la Savoie ont provoqué également, à deux reprises, l'enthousiasme d'Annecy. Ce fut le cas en 1559, après le traité de Cateau-Cambrésis, où l'on fêta le retour de la Savoie à son duc. Il y eut des feux de joie au Pâquier et des allégories triomphales peintes sur des panneaux, qui furent payées dix livres à l'artiste (23).

En sens inverse "L'union de la Savoie à la France", en 1793, groupa les troupes françaises au Pâquier autour de trois grandes pyramides en bois. La statue de la Liberté arriva en barque depuis La Puya, et fut déposée sur la plus haute des pyramides. L'Egalité et la Fraternité se contentèrent des deux autres plus petites. Il y eut chœur de citoyens et de citoyennes, hymne à la Raison, avec des musiciens venus de Genève (24).

Entre temps des spectacles nautiques furent offerts lors de la visite du duc Emmanuel-Philibert, en 1576, et de Christine de France en 1640 (25).

Faut-il, après les fêtes, la plupart pieuses, après les réjouissances populaires, ajouter les divertissements offerts par la justice ?

Certainement, car un bon peuple s'est toujours réjoui à la vue des châtiments corporels. La pendaison était la peine capitale ordinaire. Elle avait lieu hors de la ville, suivant une pratique très générale. Au moyen-âge, et encore au XVIIe siècle, les fourches patibulaires, autrement dit le gibet, se trouvaient aux Fins, au bout de la route de Brogny (26). Toutefois au XVIIIe siècle, le siècle de la sensibilité, le pendu se balançait trop loin des vivants. En 1721 une affaire d'entrée en contrebande de chapeaux neufs entraîna plusieurs condamnations : l'un des coupables est "remis entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, pour être conduit là haut au col par les carrefours de la ville ; et ensuite à la place du Pâquier, pour y être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive".

22- Voir *Supra*, n°16.

23- Arch. Haute-Savoie, E 979.

24- Jean Nicolas, *Annecy sous la Révolution (1792-1793)* ; Annesci, n°13, p. 50-51.

25- Cf. note 19, p. 160.

26- Fourches rénovées en 1356 ; Arch. Haute-Savoie, Comptes du châtelain.

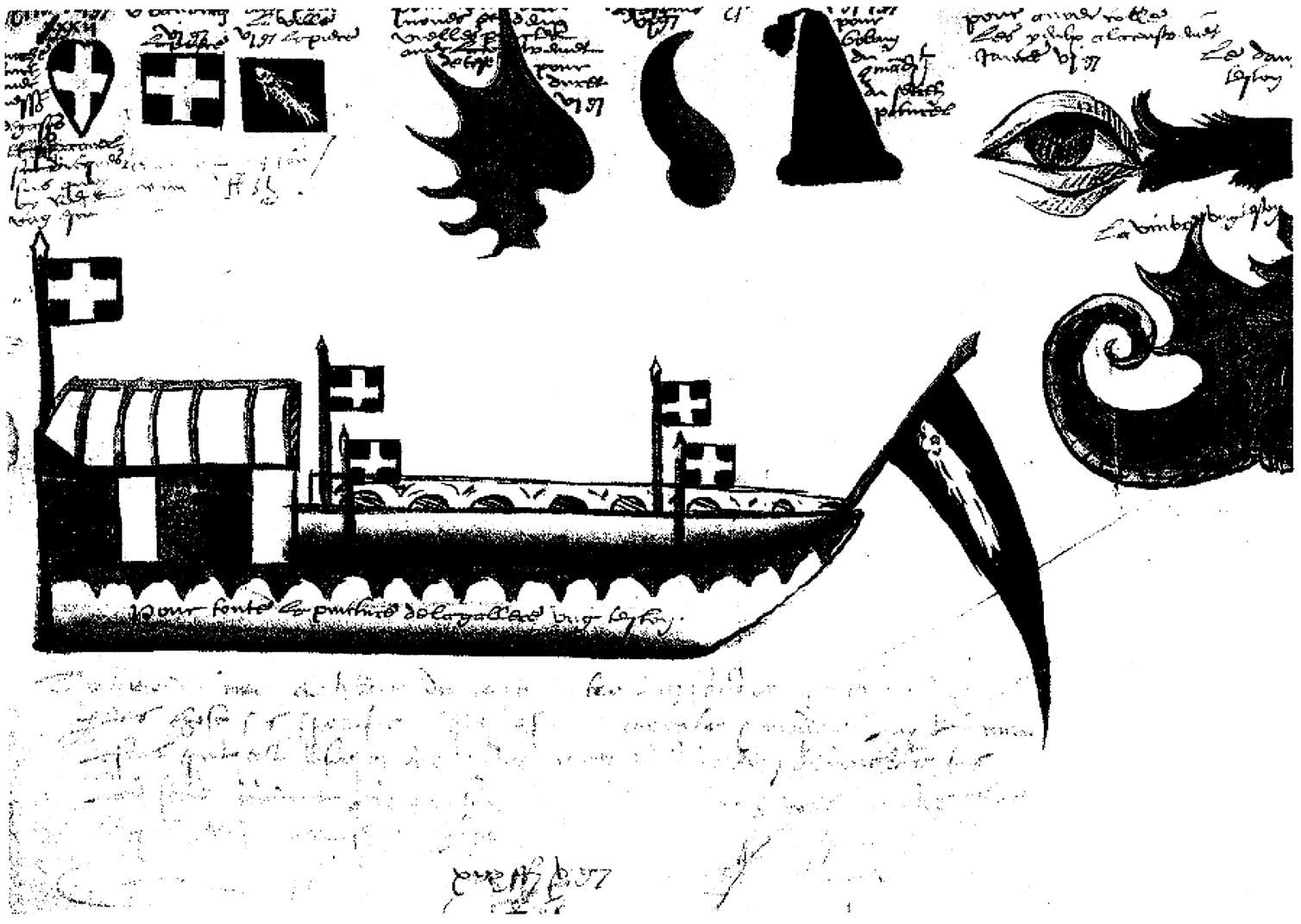

Les Archives communales d'Annecy conservent ce dessin d'une barque construite à l'occasion d'une fête donnée en 1551.
(Reproduction autorisée)

Un complice échappe à la pendaison, mais il est "condamné d'être remis entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, un jour de marché, pour estre par luy conduit par les carrefours, fouetté jusqu'à effusion de sang, et banni des Etats de Savoie à perpétuité" [27].

Pour la peine de mort, Annecy a été cependant à la pointe du progrès, si j'ose dire. Au début du XIVe siècle le châtelain enregistre dans ses comptes la dépense de huit sous, pour la fabrication d'un "instrument". C'est le terme. Il achète deux "colonnes" (deux montants), et une traverse à laquelle on ajoute un fer bien aiguisé pour couper le cou du malfaiteur. Quand on a fêté, si j'ose dire, le bi-centenaire de la guillotine en 1993, on a ignoré cette initiative annécienne. Le docteur Guillotin a usurpé sa réputation. Il est vrai que le châtelain résidant à Annecy était "près de ses sous". Il y avait un moyen plus économique que nous avons cité : la pendaison.

Insistons sur le fait qu'il s'agit toujours de "divertissements", car ces genres de spectacles eurent des spectateurs, en 1793, comme avant, et comme après.

L'estrapade de corde ne conduisait pas jusqu'à la mort, mais il s'en fallait de peu. On hissait le coupable, attaché par les bras, en haut d'une potence, et on relâchait brusquement la corde, la chute dans le vide étant arrêtée peu avant le sol. L'exercice pouvait être répété plusieurs fois ; et les membres disloqués.

Cette peine fut promulguée par exemple en 1564 contre les habitants qui sortiraient de nuit, après sept heures, "sans lumière ou portant pistolet" [29].

Il est vrai que c'était en temps de peste, et on craignait l'entrée dans la ville de pestiférés ou de vagabonds.

Un spectacle, mortifiant pour le condamné, et franchement plus drôle pour les spectateurs, était le pilori.

Sur une petite estrade, les mains attachées derrière le dos à un poteau, était exposé publiquement le condamné.

Il y avait un perfectionnement. Le condamné était placé dans une petite cage avec trois ouvertures : en haut émergeait sa tête ; plus bas sortaient ses deux bras écartés. On le laissait un temps variable exposé à la dérision des passants [30].

Quand le condamné était là, à la suite d'une faillite, on ajoutait un bonnet vert sur sa tête. Tout cela se passait en général au Puits St Jean,

---

27- Arch. Savoie, Sénat n°05908.

28- P. Duparc, *Le comté de Genève, IXe - XVe siècle*, Genève (Société d'histoire et d'archéologie), Genève, 1955, p. 470.

29- Arch. municipales, Délibérations, t. XI, fol. 16.

30- Dépenses du châtelain pour la construction d'un pilori en 1337; Arch. Haute-Savoie.

dès le moyen-âge. La dernière mise au pilori eut lieu en 1793 par arrêté du représentant du peuple Simond : c'était une femme accusée d'avoir pris part à une sédition dans la ville [31].

Les mœurs. Ce mot imprécis, ambigü, recouvre certains aspects de la vie privée, d'un comportement personnel, à l'intérieur d'une société.

Prises dans un sens étroit, les mœurs, bonnes ou mauvaises, ont trait essentiellement aux questions sexuelles. Quel qu'en soit le sens, les mœurs sont fréquemment une source de divertissements.

Divertissement particulièrement bruyant était le charivari (devenu un terme banal) [32]. Depuis le moyen-âge jusqu'au XIXe siècle au moins, c'est la réaction de jeunes contre le remariage d'un veuf, ou d'une veuve, spécialement si la différence des âges est importante. C'est la réaction de jeunes, encore célibataires, qui voient échapper une occasion de se marier. A Annecy, comme en bien des régions de France, c'était la cause de moqueries, de chansons, de rixes même. Et pour calmer les jeunes, lésés, il fallait leur distribuer friandises, ou pièces de monnaie.

Si le charivari est largement répandu, une autre manifestation, les allouyes, n'est connue qu'à Annecy et dans une partie du Genevois. Le premier "Guide du voyageur en Savoie", paru en 1835, se montre surpris par cette coutume.

C'est un divertissement pour les enfants de la ville. Ils s'assemblent devant la porte des couples mariés depuis une année et qui n'ont pas encore d'enfant. Ils chantent diverses chansons et crient : "E'z allouie". Les mariés doivent alors, suivant la coutume, leur jeter des friandises, noisettes, dragées, ou caramels. L'étymologie du mot est encore en discussion. On y reconnaît généralement le mot "alléluia".

Doit-on mentionner, parmi les divertissements, les visites faites aux étuves ? Il est difficile de concevoir le fonctionnement de celles-ci, et le rôle qu'elles purent avoir dans la vie des habitants.

Les principales étuves d'Annecy furent installées longtemps hors de la ville, près de la porte de Bœuf (c'est à dire au-delà du Vassé, rue Carnot). D'autres étuves se trouvaient au bord du Thiou, en aval de l'Ile ; ces dernières furent victimes d'un incendie, vers la fin du XVe siècle [33].

Leur eau n'était évidemment pas thermale, comme à Aix. Elle ne servait pas à des bains de propreté, bains ordinairement privés et individuels. C'étaient des eaux prises au Vassé, ou au Thiou, et chauffées (le bois ne manquait pas). C'étaient des bains de confort, comme les Romains les aimaient. C'étaient des bains de convivialité peut-on dire.

31- Arch. de l'Académie florimontane, ms. 682, fol. 41.

32- Au XIVe s., P. Duparc, *La formation*, p.234. Dans les Statuts de police de 1773, art. 78.

33- P. Duparc, *ibidem*, p. 271.

En l'absence de documents, on peut se les représenter d'après des gravures des XIVe et XVe siècles.

Dans une pièce on voit réunis des groupes de trois ou quatre personnes, plongés dans des caveaux en bois, hommes et femmes confondus, et tous nus [34]. On pouvait agrémenter le plaisir qu'on éprouvait à être dans l'eau chaude, et le prolonger, en y faisant quelque collation. Cette coutume était assez répandue dans le royaume de France :

"Souper au baing et dîner au bâteau.
A mon avis c'est mestier bon et beau".

Ainsi le duc-poète Charles d'Orléans, prisonnier des Anglais, évoque-t-il les bons moments passés dans la cour de Blois, car :

"En ce monde n'a telle compagnie,
"L'un parle ou dort, et l'autre chante ou crie,
"Les autres font balades ou rondeau" [35].

Les étuves d'Annecy n'ont pas eu leur poète. En revanche on sait qu'on y préparait des plaisirs déshonnêtes : des femmes de mauvaise vie les fréquentaient.

En 1490 les syndics ordonnent au "maître des étuves de Bœuf" d'expulser les filles qui viennent dans son établissement ; "elles sont au nombre de quinze et même plus". Cette mesure n'était d'ailleurs que temporaire, dictée par la crainte d'une épidémie de peste sévissant "vers Genève" ; la contagion aurait pu gagner Annecy, à cause des voyageurs venant du Nord, en arrivant à la porte de Bœuf [36].

Au XVIe siècle la Réforme catholique entraîna l'interdiction d'être nu dans les étuves : les hommes devaient avoir un caleçon et les femmes une chemisette. Au siècle suivant l'usage des étuves déclina à cause d'une vague de pudeur et de l'absence de propreté.

La prostitution fut généralement tolérée sous l'ancien régime, avec simplement deux restrictions : qu'elle reste discrète et loin des lieux de culte. Quant au proxénétisme, il fut traité avec quelque indulgence, contrairement aux Statuts de Savoie de 1430. Il y eut un proxénétisme hôtelier dans certains établissements [37]. Mais, ce qui est assez surprenant, des prostituées furent accueillies par des particuliers, des propriétaires de maison, qui leur louèrent une ou plusieurs pièces. Ces "meublés" furent utilisés pendant longtemps, de manière ouverte ou clandestine, depuis le XVe siècle jusqu'au XIXe. Nombreux furent les habitants accusés de recevoir chez eux des femmes de mauvaise vie, de tenir un "lupanar".

34- Voir Jean-Claude Bologne, *Histoire de la pudeur*, Paris, 1986, au chapitre premier : *La pudeur dans la baignoire*, p. 25-49.

35- Dans choix de rondeaux présenté par Jean Tardieu, Paris, 1947, p. 70.

36- P. Duparc, *La formation*, p. 234-235.

37- Laurent Chevailler, *La police religieuse, économique et sociale en Savoie d'après les Statuts Sabandiae d'Amédée VIII* (1430), Mémoire ≠, p. 27.

Plus surprenant encore, le fait que certains d'entre eux furent des personnages importants et considérés dans la ville : ils ne dédaignaient pas d'accroître ainsi leurs revenus [38].

Dès le milieu du XVIe siècle une réaction contre ces mœurs se manifeste cependant. En 1552 par exemple le Conseil de ville reçoit des "plaintifs de la male vie qu'est en la voisinance, touchant la putain F." ; il ordonne alors que "commandement soit fait à l'oste qui l'a logée, et qu'on luy donne temps et à elle de vuyder dans huit jours" [39].

A la fin du XVIIIe siècle la nouvelle attitude des autorités est codifiée. L'article 46 des Statuts de police de 1772 précise : "Il est défendu aux hôtes, aubergistes, cabaretiers et autres de recevoir chez eux des femmes de mauvaise vie et les hommes qui seront en leur compagnie, tant de jour que de nuit, pour quelque temps que ce soit, à peine de vingt livres d'amendes".

Divertissement pur, sans désir de lucre, ou divertissement intéressé ? Il n'est pas toujours facile de distinguer ces deux aspects, qui peuvent d'ailleurs se trouver réunis dans un même divertissement. Le moment de plaisir gratuit s'opposait surtout aux jeux, où l'on misait de l'argent. En Savoie le duc Amédée VIII avait établi, dès 1430, une véritable police des jeux pour tout son duché. La distinction essentielle, qu'il introduisit dans ses Statuts, était entre jeux permis et jeux interdits.

Se trouvaient permis les jeux "utiles comme remède à l'ennui, comme délassement pour l'esprit, comme exercice pour le corps". A condition de ne pas être accompagnés de mises en argent. Ils pouvaient seulement entraîner des paris en nourriture ou en boisson, à consommer par les joueurs en un seul repas. Tels sont les échecs et les dames, la paume et le tir. Etaient interdits en revanche "les mauvais jeux", les jeux de hasard même s'ils n'étaient pas accompagnés de mise en argent. C'était le cas des osselets, du tric-trac, qui se pratique avec des dés et des pions déplacés sur une table spéciale. Il faut y ajouter de nombreux jeux de carte, comme la bassette, originaire d'Italie, se jouant entre un "banquier" et plusieurs joueurs. Enfin était aussi dénoncé comme mauvais le loto ; avec des variantes, c'était un tirage au sort donnant droit à un objet ou à une somme préalablement déposée.

Mais entre le XVIe et le XVIIIe siècle cette réglementation rigoureuse s'assouplit, en admettant qu'elle ait été un jour respectée.

Au XVIIIe siècle le billard apparaît à Annecy. D'abord dans quelques salons de l'aristocratie ; il se généralise ensuite dans quelques familles aisées et dans les cafés.

38- Archives municipales, Délibérations, t VIII, appendices.

39- *Ibidem*, fol. 390, n°

En 1757 la ville autorise le maître à danser Perrin à établir un billard dans son café de la rue de Pâquier. Billards, cafés et bals sont autant de moyens pour favoriser les rencontres entre personnes de milieux et de sexes différents. Les cabarets et les nouveaux venus, les cafés, sont en nombre croissant.

Ces réunions étaient vues avec une grande défiance par les intendants du duché, qui redoutaient la passion des joueurs [40].

L'un d'eux écrit en 1780 : "C'est là où les jeunes, nobles ou bourgeois, se ruinent ainsi qu'il est notoire". Et le même s'indigne de la vague du loto, "un jeu funeste, qui offre au menu peuple un appas corrupteur".

Les jeux pratiqués en privé, au domicile d'un bourgeois de la ville, échappaient certes en principe à toute surveillance. Et dès le XVIe siècle on reconnut aux femmes le droit de miser des sommes d'argent et de jouer avec leurs maris : un bon moyen de retenir ceux-ci à la maison. Elles marquaient alors souvent leurs enjeux, ou leurs points, avec des épingles ; d'où l'expression "tirer son épingle du jeu", avec le sens de s'en dégager. Cependant historiens et philologues proposent d'autres explications sans arriver à une certitude.

Mais les jeux publics, organisés par un tenancier ou "banquier" étaient toujours, à la fin du XVIIIe siècle, contrôlés de façon très stricte. Les Statuts de police de 1773 nous l'indiquent dans leur article 75 : "Il est défendu à toute sorte de personnes d'introduire dans la présente ville aucun jeu public, ni loterie, et de donner à jouer sans en avoir obtenu la permission de l'officier de police, à peine de dix livres d'amende".

L'article 76 des Statuts s'occupe aussi du bon sommeil des Annéciens et des dangers de la vie nocturne : "Il est défendu à ceux qui auront obtenu la permission de tenir chez eux des jeux publics de donner à jouer passé les onze heures du soir, à peine de dix livres pour la première fois, et même de plus grande en cas de récidive, laquelle encourent aussi ceux qui se trouveront dans lesdits jeux publics après ladite heure".

Parmi les divertissements que nous venons d'évoquer, même ceux qui ne sont pas foncièrement malsains ne s'élèvent pas très haut. Ils sont "au ras des champignons", pour reprendre une image de saint François de Sales ; l'infection les guette : c'est l'appétit du gain, même dans les charivaris, les concours de tir ou les sports, et les jeux de hasard et de cartes ; c'est aussi un appétit des curiosités malsaines devant les spectacles cruels offerts par la justice.

Certes il y a les fêtes religieuses et publiques, qui essaient de hausser les participants (dans la mesure où feux d'artifice et pétards n'ahurissent pas trop la foule assemblée) en leur proposant des idéaux.

40- Arch. de Savoie, série C, L'intendance du Genevois.

Il y a aussi deux divertissements où le religieux et le profane se confondent souvent - qui font appel à la sensibilité du cœur et de l'esprit, qui peuvent donc captiver l'homme dans sa totalité : il s'agit de la musique et du théâtre.

La musique religieuse a tenu une grande place dans certaines fêtes [41].

Au XVIIe siècle le principal centre musical fut probablement la collégiale Notre-Dame de Liesse. Elle avait une maîtrise d'enfants, des garçons en nombre variable.

S'y ajoutaient les "habilités", c'est-à-dire les personnes habiles dans l'art de jouer d'un instrument ou de chanter ; ces amateurs, peut-on dire, avaient dans la vie courante un métier, menuisier ou cordonnier, par exemple. Ils étaient sous la direction d'un maître de musique, qui leur enseignait "la manière de jouer de la basse de viole, du violon, de l'épinette, de l'orgue et du serpent", instrument bruyant en forme de S.

La cathédrale avait évidemment aussi sa maîtrise ; Jean-Jacques Rousseau y passa six mois [42].

Dans ses *Confessions* il évoque "la vie de la maîtrise, toujours chantante et gaie, avec les musiciens et les enfants de chœur : Je me rappelle les tons, les lieux, les personnes... le bel et noble habit des chanoines, les chasubles des prêtres, les mitres des chantres, la figure des musiciens, un vieux charpentier boiteux qui jouait de la contrebasse, un petit abbé qui jouait du violon... l'orgueil avec lequel j'allois, tenant ma petite flûte à bec, m'établir dans l'orchestre à la tribune".

Au XVIIIe siècle, des personnes aisées de la ville organisèrent en privé, chez elles, de petits concerts. Il suffit de citer Madame de Warens, même si les *Confessions* de Rousseau ne sont pas toujours exactes : "Je proposai à Maman un petit concert tous les mois, elle y consentit. Madame de Warens chantait avec un père ; un maître à danser et son fils jouaient du violon, un employé au cadastre jouait du violoncelle, et un jeune abbé accompagnait très bien au clavecin" [43].

Vers la même date, en 1741, est créée une société musicale : les "Chevaliers Harmoniphiles". On y voit s'affirmer, sous des vocables anciens, la grande distinction des temps modernes entre ceux qui agissent et ceux qui ont l'honneur de payer. Les premiers, les membres actifs, sont appelés des "Chevaliers musiciens" et sont issus essentiellement des maîtrises de musique ; les autres, les "Chevaliers à taxes", sont les membres honoraires, des nobles surtout [44].

41- M.T. Bouquet, *Musique et musiciens à Annecy. Les maîtrises (1630-1789)* ; Mémoires et documents de l'Académie salésienne, t. LXXXI, 1970.

42- M. Dumont-Mollard, *Histoire en Savoie*, 1984.

43- Livre V.

44- Les Statuts dans les Archives de l'Académie florimontane ; cf. Claude Barbier dans *Mémoires et Documents de l'Académie salésienne*, 1986.

Ces "Harmoniphiles" disparurent lors de l'occupation française en 1792.

Ils furent remplacés par la "Fanfare" de 1792 à 1815. Composée de bourgeois, de militaires retraités, la Fanfare a joué ou à l'église, ou pour les fêtes des francs-maçons.

La musique eut, tout naturellement, un rôle profane : faire danser. Des bals populaires en ville sont mentionnés dès le XVIe siècle. En 1548 un petit groupe d'habitants et leurs "compagnons" embauchent et font venir à Annecy un "rebec", c'est-à-dire un violoneux, de Bonvillard au canton de Grésy-sur-Isère, et un "taborin", un tambourineur, de l'Hôpital-sous-Conflans, actuellement Albertville. Ils précisent ainsi leur contrat : "servir la nuit ès danses et ès lieux par eux ordonnés, et jouer de leur art suivant la coutume observée en cette ville... moyennant huit écus d'or et deux paires de chausses" ; les musiciens se réservent un avantage : jouer "aux assemblées des noces et baptêmes" jusqu'à six heures de nuit, mais après six heures ils sont retenus par "les compagnons de la ville" (45).

On dansa même, dans un XVIe siècle plein de vitalité, au couvent : à l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont, où les Cisterciennes menaient une vie mi-champêtre, mi-mondaine, on dansait le jour de la vêture des novices. La réforme de la sœur Louise de Ballon remplaça, après 1610, cette coutume profane par du théâtre. Il est vrai qu'alors les religieuses furent à la fois actrices et acteurs, mais pour jouer "Le Sacrifice d'Abraham".

Le théâtre a offert aux Annéciens des divertissements de nature très diverse. Il y en eut pour tous les goûts. La balouria est une représentation burlesque, un théâtre forain. Et le balourian est un personnage bon à tout, un amuseur pour grand public : le nom désigne aussi bien un acteur dans une farce, qu'un saltimbanque ou un jongleur, ou même un charlatan. Le mot du patois savoyard, montre sa veine populaire.

C'est au contraire le caractère sacré qui imprègne les premières pièces de théâtre, ou Mystères, au moyen-âge. La plus ancienne est probablement un "Mystère de Notre-Dame", jouée au XIVe siècle par les confrères de cette église. Une autre pourrait être le "Mystère de Bernard de Menthon" (46).

Pour Pâques 1493, la "Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ" est représentée près de l'église du Saint-Sépulcre par les bourgeois importants de la ville, qui reçoivent dix florins (47).

Le moyen-âge cependant n'a pas connu la profession de comédien. Jusqu'au milieu du XVIe siècle les représentations théâtrales furent données par des confréries ou des sociétés amicales.

45- Arch. Haute-Savoie, E 437, fol. 237.

46- *Revue savoisienne*, 1903, p. 74-75.

47- P. Duparc, *La formation*, p. 193.

Au XVIIe on eut des spectacles de couvent. Ainsi à Sainte-Catherine, cette abbaye de femmes, de cisterciennes cloîtrées (en principe), fut joué vers 1610 "Le Sacrifice d'Abraham" que nous avons mentionné. On ne voit pas bien les religieuses tenir un rôle dans cette pièce : se déguiser en Abraham et Isaac paraît difficile, et en ange de l'Eternel, arrêtant le couteau du sacrifice, paraît audacieux.

On eut aussi des spectacles de collège, composés par des professeurs du Collège chapuisien et joués par des élèves. Mais toujours sans comédiennes. Il en fut ainsi pour une "Histoire de Matathias", jouée en 1633, au Collège chapuisien, à l'occasion du grand pardon.

A la fin du XVIIe siècle, Annecy ne connaît pas encore ces œuvres où la passion amoureuse s'exprime avec flamme ; dans *Phèdre* de Racine, en 1677, par exemple. Dès l'année suivante la marquise de Sablé s'élève contre ces spectacles dans ses *Maximes* : "Tous les grands divertissements sont dangereux pour la vie chrétienne ; mais il n'y en a point qui semble plus à craindre que la comédie et une représentation des passions".

C'est au cours du XVIIIe siècle que la bourgeoisie et la noblesse annéciennes se passionnent pour le théâtre. Et un auteur anonyme d'Annecy écrit : "Le théâtre, cet art qui ne semble inventé que pour remplir le vide que la nature laisse dans nos cœurs". Un déclin de la religion et des fêtes religieuses l'explique en partie.

Une liberté d'expression nouvelle et croissante y pousse. Le public apporte au théâtre ses impressions et veut les y retrouver. Les acteurs peuvent parler pour lui.

Aussi les autorités de la ville restent encore très méfiantes, veulent surveiller les spectacles, et dans les Statuts de 1773 les comédiens sont fort mal considérés dans l'article 80 : "Il est défendu à tous charlatans, opérateurs, comédiens, sauteurs et autres semblables de débiter aucune sorte de remèdes... et particulièrement aux comédiens, soit de place, soit de salle, de dresser aucun théâtre, de représenter la comédie, ou de donner aucun spectacle ni jeux publics... sans permission par écrit de l'officier de police, à peine de trente livres d'amende et subsidiairement d'un mois de prison".

Un petit théâtre privé fut d'abord aménagé par le marquis de Sales dans son hôtel de la rue du Pâquier ; acteurs et actrices étaient des enfants de bonnes familles de la ville. Ils présentaient ainsi une pièce médiocre de Voltaire, *Alzire*, en 1780, quarante-quatre ans après sa création à Paris.

De plus en plus cependant l'opinion publique réclamait la construction d'un vrai théâtre, ouvert à tous, où l'on pourrait jouer des pièces en permanence. Le Conseil de ville repoussa la demande, en invoquant : "la dissipation de la jeunesse, presque inséparable de ces spectacles, le petit nombre des habitants et la modicité de leurs ressources".

Les demandeurs, avec à leur tête l'avocat J.M. Tochon, installèrent alors, au Pâquier, une salle en planches, un théâtre de bois, où vint, en

1788, une troupe de comédiens de Grenoble. Elle donna cinq représentations par semaine pendant trois mois. Quelles étaient les pièces jouées dans notre ville, à la veille de la Révolution ?

Les titres en sont savoureux :

- *La belle Arsène*, de Favart, un auteur d'opéra-comiques, protégé par Madame de Pompadour.

- *L'ami de la maison*, de Marmontel et Grétry ; Marmontel, auteur de romans épiques et de contes moraux ; Grétry, un compositeur appelé "le maître de l'opéra-comique".

- Il y eut encore : *La lingère*, et *Nina*.

On comprend, par les auteurs des deux premières œuvres citées, que le chant devait tenir une place importante dans ces représentations.

Un Annécien, spectateur anonyme, et critique, nous a laissé quelques aperçus sur les sujets traités, et ses variantes. Deux personnages semblent tenir le devant de la scène, en un duo : une fille confiant à sa mère un amour aussi fort que vague, dans l'attente de l'inconnu qui sera l'élu de son cœur, et une mère qui essaie de dissiper ces fumées amoureuses. C'est l'occasion de quelques belles tirades.

"- Pourquoi, ma fille, vous ennuyer avec moi ? dit une mère à sa fille chérie.

Je m'étudie à vous rendre heureuse, et vous ne répondez point à ma tendresse : point de goût pour l'ouvrage, pour ma conversation, encore moins pour mes avis. Il semble que la maison est pour vous une prison ; y avez-vous quelque chagrin ?

- Non, ma mère, répond la fille. J'ai je ne sais quoi dans la tête, qui me distrait et m'occupe plus que je ne voudrais ; je pense au sort de cette pauvre fille qui mouroit d'ennui et de regrets ; elle avait en abondance tout ce que peuvent fournir les richesse, mais il lui manquait Joli cœur (le séducteur de la lingère, une des pièces jouées).

- Tout cela est fabuleux, ma fille, et il ne faut point y penser.

- Ah ! ma mère, j'aime et je vis seule ici avec vous. Vous souvient-il de ces oiseaux amoureux, des soupirs de la colombe ? Eloignée de son cher Alcindor, la belle Arsène (autre pièce jouée) mouroit d'ennui. Que sert-il donc d'être jeune et jolie ? Je deviens folle comme Nina : mes feux, mes transports sont les siens pour son Bien-Aimé".

Pendant que des pièces larmoyantes et passionnées de ce genre étaient jouées "sur les planches" - c'est le cas de le dire - au pâquier, la bataille faisait rage en ville sur la construction d'un vrai théâtre.

Il faut dire que, trente ans plus tôt, d'Alembert avait fait paraître, dans l'*Encyclopédie*, un article, conseillant aux habitants de Genève de construire chez eux un théâtre. Jean-Jacques Rousseau avait alors déclenché une polémique par sa fameuse *Lettre sur les spectacles* de 1758 ; il prétendait que les spectacles étaient nuisibles par l'emploi des passions et par leurs effets sur les spectateurs.

Un auteur anonyme d'Annecy riposta à Jean-Jacques Rousseau par une brochure vantant les avantages d'avoir un théâtre. C'est une autre *Lettre sur les spectacles*, imprimée en 1782 : "Ne nous vantez plus, Monsieur, vos fêtes et vos plaisirs champêtres ; ils étoient bons pour nos aïeux. Nous allons en appeler dans notre Ville, qui sont dignes de notre siècle, et de la délicatesse de notre goût. Dans un temple enchanté, un art tout divin flatte agréablement les sens, réjouit & enflamme l'imagination, élève & passionne l'âme, ravit l'homme hors de lui-même & le met dans une douce ivresse de joie : il agit sur tous les cœurs & satisfait tous les goûts. Adieu donc ces tristes amusements domestiques, ces sociétés languissantes, ces conversations triviales, tous nos frivoles & insipides divertissements : l'Art Dramatique va les remplacer pour notre bonheur, & fixer parmi nous la joie & les plaisirs.

Le Théâtre étoit une chose essentielle qui manquoit à notre Ville : Nous allons l'y établir, & son érection sera, n'en doutez pas, l'époque de notre gloire & de notre bonheur. Mais quel utile établissement se forma jamais sans obstacle & sans contradiction".

Malgré ces envolées lyriques, il fallut attendre trente ans avant la construction d'un théâtre en dur. Il fut d'ailleurs charmant ce théâtre de 1826, entre Pâquier et Vassé. Des gravures et des photographies en conservent le souvenir, car il disparut à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Pour terminer voici une envolée plus réelle, avec un divertissement nouveau, qui suscite l'admiration, en prédisant l'avenir.

Annecy s'était déjà distinguée dans les fusées. Mais en 1784 les Annéciens purent voir un ballon, gonflé à l'air chaud au Pâquier, s'élever dans le ciel pour tomber, où ? à Annecy-le-Vieux, dans le bois proche de Gleysins. Après ce "succès", des "personnes distinguées" de la ville s'unirent pour un projet de ballon plus grand, renforcé de lames de cuivre; il devait être capable d'enlever dix personnes, avec leurs provisions, vers l'aventure. Ce ne fut, hélas ! qu'un projet, un rêve [48].

Au terme de ce rapide parcours à travers un "univers ludique" - comme disent les érudits - n'oublions pas cependant que presque toujours la piété est sous-jacente.

On prête à Saint François de Sales ces paroles : "Un évêque triste est un triste évêque" [49].

On pourrait dire de même : un paroissien triste est un triste paroissien.

Pierre Duparc

48- R. Devos, dans *Histoire d'Annecy*, p. 172.

49- Pierre Serouet, *De la vie dévote à la vie mystique* (Etudes carmélitaines), 1958, p. 167.

Un souvenir savoyard : l'Affaire Stavisky

Le lundi 8 janvier 1934, vers 16 heures, le commissaire de police Charpentier découvrait, gisant sur le sol d'un chalet de Chamonix "le Vieux Logis", le corps ensanglanté d'Alexandre Sacha Stavisky, inculpé de faux et détournement de deniers publics par le Parquet de Bayonne.

Il s'était tiré une balle de revolver au-dessus de la tempe droite, au moment où la police, lancée à ses trousses, paraissait devoir l'appréhender - du moins était-ce la version officielle.

Le parquet de Bonneville en était informé.

Le procureur de la République, M. Thérond, se transportait immédiatement sur les lieux à l'invitation du procureur général à qui il en avait référé. Il se faisait accompagner d'un médecin, le docteur Briffaz.

C'est à l'hôpital de Chamonix que le procureur trouvait Stavisky. En effet, mandé par le commissaire Charpentier, un médecin, le docteur Jamin, avait prescrit le transport de la victime à l'hôpital afin que lui soient prodigués les soins que son état, apparemment désespéré, requérait.

Le procureur Thérond trouve le corps de Stavisky étendu sur la table d'opération. Le sang s'échappe d'un trou au côté droit du crâne. Il croit devoir préciser que ses yeux clos sont violacés.

Le docteur Prallet, chirurgien sallanchard, à qui il avait été fait appel, arrive. Il se dispose à pratiquer une trépanation avec l'assistance d'une cohorte de confrères au nombre desquels, évidemment, le médecin-expert Briffaz dont le procureur s'était assuré l'assistance.

L'opération échoue : au terme d'une lente agonie, Stavisky meurt vers 3 heures du matin.

L'état comateux en lequel le procureur Thérond l'avait trouvé, ne permettait pas un interrogatoire.

Ainsi, Stavisky quittait-il ce monde en emportant son mystère.

Et quel mystère ?

Roger Frison-Roche (l'auteur de *Premier de Cordée*) est à l'époque, le correspondant à Chamonix du *Petit Dauphinois* (le *Dauphiné Libéré* d'avant la guerre). Au soir du 8 janvier, cagoulé de blanc, il arrive devant le "Vieux Logis". Le docteur Jamin lui demande d'aider les gendarmes à glisser la civière dans l'ambulance et de l'accompagner à l'hôpital. Il obéit.

Il raconte dans un de ses ouvrages (*Le Versant du Soleil* - Flammarion,

1981) que, dans la salle d'opération, se trouvant à proximité du téléphone qui sonnait, il décrocha : c'était le ministère de l'Intérieur. Une voix au bout du fil :

- "Où en sommes-nous ?
- Stavisky délire.
- A-t-il parlé ?
- Non ! mais on le soigne, on espère qu'il pourra parler".

Un juron. On raccroche là-bas.

L'analyse du parcours d'Alexandre Sacha Stavisky, juif d'origine ukrainienne, puisque né à Slobodka en 1886, devenu français par la naturalisation de son père en 1900, nous met en présence d'un aventurier professionnel.

Dès 1909 (il a alors 23 ans), il commet son premier délit :

Témoignant de la fertile imagination des escrocs de haut vol, il loue le théâtre Marigny - qu'illustreront quelques années plus tard le célèbre couple Madeleine Renaud - Jean-Louis Barrault - qui fait relâche pour les mois d'été. Il vend avec des comparses des places d'administrateurs, de contrôleurs, d'ouvreuses, ainsi que la publicité du rideau et des programmes. Une procédure "laborieuse" de trois années le verra, en 1912, condamné pour ces faits à quinze jours de prison avec sursis et vingt-cinq francs d'amende !

La guerre de 1914-1918 avec son cortège de tragédies et de privations lui permettra de donner une fois de plus carrière à ses dons. Montant d'extravagantes combinaisons, il réalisera de substantiels profits. Au lendemain de la victoire, alors que la France, meurtrie, pansera ses plaies et pleurera ses morts, le beau Sacha (il utilise ce prénom de préférence à celui d'Alexandre) promènera sur les boulevards et dans les salons parisiens, une fortune qui commence à lui ouvrir des portes.

Pourtant, il n'a pas encore donné la pleine mesure de son talent.

Sa première grande affaire - elle n'est pas mince par le profit qu'elle lui procure (13 millions de francs de l'époque, soit quelque 50 millions de nos francs lourds) - il la réalise au détriment des agents de change Labbe et Laforcade.

Etonnamment, après avoir purgé dix mois de détention préventive, il est libéré sur la foi d'un certificat médical de complaisance.

Alexandre Stavisky est, à l'évidence, un homme protégé.

Grisé par le succès de sa première grande escroquerie, il va se lancer dans la création d'innombrables sociétés industrielles ou commerciales, sociétés-écrans, à l'objet le plus souvent fictif, dans les conseils d'administration desquels il veillera à faire entrer des notabilités du monde politique ou administratif.

Par le moyen de ces personnes qu'il faut bien appeler "morales..." puisque la terminologie juridique le veut, Sacha Alexandre se procurera

de très importants revenus : après quoi ces sociétés s'évanouiront derrière un écran de fumée. Les poursuites que quelques parquetiers pourraient avoir l'outrecuidance ou la jobarderie d'engager ne déboucheront pas.

Stavisky acquiert ainsi la conviction de son invulnérabilité et multiplie les malversations. Il bénéficie de puissants appuis.

Ayant loué une suite (les appartements 501, 502, 503) à l'hôtel Claridge sur les Champs Elysées, il reçoit à sa table, où le caviar est servi à la louche, le foie gras en bloc et où coule à flots le Roederer ou le Dom Pérignon, les hommes politiques et les hauts fonctionnaires de tous bords et du plus haut niveau. Il a maintenant les moyens d'acheter tous les silences, disant à qui veut l'entendre : "Deux cent mille francs et une auto, c'est le tarif !".

L'idée germe en lui d'un nouveau montage frauduleux dans un domaine jusqu'alors inexploité, celui des "Monts de Piété" ou "Crédits municipaux" : organismes dont les actions ne peuvent faire l'objet de suspicion dès lors que placés sous le contrôle officiel de la puissance publique.

On connait les modalités de fonctionnement de ces établissements qui, moyennant la mise en gage d'objets mobiliers, sont autorisés pour se financer, à émettre des bons de caisse escomptables avec intérêts.

Notre homme se fait la main avec le Crédit municipal d'Orléans au préjudice duquel il se procure 20 millions de francs.

Fort de ce premier succès, Sacha Alexandre monte une opération du même style avec le Crédit municipal de Bayonne.

A l'automne 1933, le ministre des Finances, Georges Bonnet, ayant saisi d'une enquête la brigade financière du Parquet, a une révélation : Stavisky est incapable de rembourser plusieurs dizaines de milliers de bons émis par les "Monts de Piété" de Bayonne.

La "faillite" qui s'en suit est d'autant plus retentissante que le ministre du Travail avait lui-même recommandé aux compagnies d'assurances de souscrire en confiance.

L'enquête policière permettait rapidement d'établir que l'administration du Crédit Municipal de la ville était tout entière dans les mains d'Alexandre Stavisky qui avait organisé la campagne d'émission des bons et en avait encaissé le montant considérablement majoré.

La supercherie était grossière : les bons proprement dits portaient des montants différents de ceux inscrits sur les souches des carnets dont ils étaient extraits.

Le 23 décembre 1933, le directeur du Crédit municipal de Bayonne, Gustave Tissier, une créature de Stavisky, est arrêté. On l'accuse d'avoir émis pour 200 millions de faux bons de caisse au profit de son patron (plus de 600 millions de francs de notre monnaie).

Tout s'effondre pour l'escroc.

Avec l'arrestation de Gustave Tissier, le 23 décembre 1933, Stavisky a appris, de quelle source ?... vraisemblablement de source "bien informée"..., qu'un mandat d'arrêt avait été décerné contre lui par Monsieur le Juge d'Instruction de Bayonne.

Il quitte nuitamment son palace parisien accompagné de deux comparses : Pigaglio et Voix.

La fuite est son seul recours. Se cacher, le seul moyen pour lui d'échapper à l'emprisonnement ; il conserve de ses incarcérations passées (encore qu'elles n'aient jamais été de très longue durée), un souvenir cauchemardeux.

Où aller ?

Il choisit la Haute-Savoie.

Pourquoi ?

Comment un homme de cette intelligence peut-il penser trouver un gîte au fond de l'étroite vallée de Chamonix, dominée par les sommets infranchissables de la chaîne du Mont-Blanc ? Il vient là s'enfermer comme dans une nasse. Toute fuite lui devient impossible. L'avenir va le prouver.

Peut-être ce choix malencontreux, fatal, lui est-il inspiré par la proximité de la Suisse, refuge de capitaux où il ne peut manquer d'avoir abrité une partie de l'immense fortune qu'il a amassée.

Plus certainement, cette option lui a-t-elle été suggérée par l'un de ses compagnons d'aventure : Pigaglio, qui, pour avoir fait l'année précédente un séjour touristique à Servoz, connaît la région.

C'est ainsi que le groupe des fuyards trouvera abri, dans un premier temps, au chalet des Argentières, à Servoz, de Noël 1933 au 1er janvier 1934.

Mais Pigaglio a oublié de dire à son chef qu'il a laissé à Servoz de forts détestables souvenirs : un certain nombre d'ardoises.

Si le débiteur infidèle a perdu la mémoire de ses indélicatesses : une broutille !, le maire, lui, se souvient. Son attention est attirée par la fiche de séjour au nom de Pigaglio (patronyme peu commun). Elle l'est aussi par le fait que trois fiches, les deux autres au nom de Petit et Voix, sont rédigées de la même main.

Le maire fait part de ses soupçons à la gendarmerie de Chamonix qui ouvre une enquête discrète mais minutieuse.

De proche en proche, de renseignements en renseignements, de déductions en déductions, les enquêteurs apprennent qu'un sieur Voix loue la villa "le Vieux Logis", propriété d'un sieur Chatou à Chamonix.

Là encore, les fiches sont de la même main.

Le lieutenant Robini, commandant la section de gendarmerie de Bonneville, reçoit officiellement, le 6 janvier, copie du mandat d'arrêt

délivré par le Parquet de Bayonne contre Stavisky. Ordre lui est donné de le mettre à exécution.

Il diffuse immédiatement ce mandat à toutes les brigades de la section : Servoz, Chamonix, Megève, Saint-Gervais.

Le lendemain, 7 janvier, le lieutenant Robini apprend officieusement que trois agents de la sûreté venant de Paris sont arrivés à Bonneville.

Le même jour, à 19 heures 30, le Chef de la brigade de Chamonix rendait compte de ses investigations : il avait rencontré fortuitement à Servoz trois agents de la Sureté nationale qui recherchaient Stavisky.

La confrontation des renseignements recueillis par les uns et par les autres éclairait leur commun horizon.

Voix - le commissaire Charpentier le savait - était un employé de Stavisky. La conclusion s'imposait : si Voix a loué le "Vieux Logis", son maître y est.

Le lieutenant Robini est officier de police judiciaire. Il est missionné par le procureur de la République de Bonneville. Il a pris, depuis le 6 janvier, personnellement, les opérations en mains. Il a agit promptement. Le succès a très rapidement couronné ses heureuses initiatives. Pourtant, il se voit invité par le commissaire Charpentier a jouer les utilités.

Tout au plus aura-t-on besoin des gendarmes au moment de la distribution des seconds rôles. Preuve s'il en est besoin que la guerre des polices ne date pas d'hier. Certain de trouver le lièvre au gîte, le commissaire Charpentier assisté de ses deux collaborateurs, les inspecteurs Girard et Le Gall, aidé de trois gendarmes, investit en tapinois, en compagnie du propriétaire Chatou, la villa "Le Vieux Logis".

Nous sommes le 8 janvier 1934. Il est 14 heures.

L'inspecteur Girard et les gendarmes restent en observation à l'extérieur. Le commissaire Charpentier, l'inspecteur Le Gall et le propriétaire pénètrent dans la demeure "comme si" on la visitait en vue d'une éventuelle location !!! Les trois hommes font le tour des pièces. Elles paraissent vides. On apprendra plus tard que Pigaglio est reparti pour Paris le 29 décembre 1933 pour, dira-t-il, "chercher une femme". Il fallait absolument une femme dans la villa. Quant à Voix, il est allé faire des courses au centre de Chamonix. Une seule pièce, au rez-de-chaussée, a ses trois portes verrouillées, les volets de la fenêtre donnant sur le jardin sont clos.

L'inspecteur Charpentier est convaincu que Stavisky se dissimule dans cette chambre. Il entreprend, seul, une surveillance de cette pièce pendant une heure, sans faire le moindre bruit, dans le seul espoir de voir sortir son homme.

Vers 15 heures 30, la situation s'éternisant, le policier interrompt sa faction pour aller téléphoner à Paris à son supérieur : le commissaire Ducloux.

A l'en croire, celui-ci lui donne l'ordre de forcer la porte si besoin est.

De retour au "Vieux Logis", le commissaire Charpentier équipé d'une pince, d'un tournevis et d'un trousseau de clés que le gendarme Brun lui a procuré, - accompagné de celui-ci -, rejoint son collègue Le Gall et le propriétaire, Chatou, toujours aux aguets.

Il tente d'ouvrir une des portes.

En vain !

Une voix s'élève à l'intérieur : "Qui est là ?"

Le commissaire : "Ouvrez !"

Un coup de feu, sèchement, claque.

Le commissaire appelle les gendarmes à la rescousse pour donner l'assaut.

Il fracture les volets de la porte-fenêtre, casse un carreau et, passant la main à l'intérieur, manœuvre l'espagnolette. Entré avec l'inspecteur Le Gall et le gendarme Brun dans la chambre, il aperçoit, étendu sur le sol, près du lit, un individu, râlant, un revolver dans la main : Stavisky. L'inspecteur La Gall remarque que la main qui tient l'arme est animée de mouvements convulsifs. Il se précipite pour la désarmer.

On connait la suite.

L'enquête officielle conclura au suicide d'Alexandre Sacha Stavisky. Cette conviction trouvait ses assises dans les rapports des policiers et des gendarmes, les déclarations des témoins, celles de son employé : Voix, les lettres laissées par Stavisky pour sa femme, pour ses enfants, qui ne cachaient rien de ses funestes desseins.

Mais l'opinion publique aime le mystère. Quand il n'existe pas, elle est prompte à le créer car elle s'en délecte, le moindre indice alimente le doute. De la brume, elle a beau jeu de faire naître le brouillard.

Il est vrai, on le verra plus loin, que le contexte politique donne quelque fondement à la suspicion, comme l'exprime Joseph Kessel dans son livre : *Stavisky, l'homme que j'ai connu* (Editions Gallimard, 1934) : "Trop d'intérêts, trop de saluts individuels et collectifs semblaient exiger un pareil dénouement... l'hypothèse d'une exécution était à ce point plausible, à ce point nourrie par les éléments troubles de toute l'affaire que l'esprit l'acceptait sans heurt et le goût du romantisme aidant, la désirait presque".

Au nombre des obscurités de l'enquête, quatre d'entre elles, entre autres, posent principalement problème.

- Comment expliquer la promenade d'une heure du commissaire Charpentier ?

- L'arme ?

- Quelle excuse trouver à l'inspecteur Le Gall d'avoir retiré l'arme de la main de Stavisky sans avoir pris la précaution de ne pas substituer aux empreintes digitales de la victime celles du policier ?

- La trajectoire de la balle ? Comment concevoir surtout que le pistolet ait été retrouvé dans la main gauche de Stavisky alors que la balle a pénétré dans la tempe droite ?

La justice elle-même partageait les doutes de l'opinion publique. Pour s'en convaincre, il n'est que de se pencher sur le dossier du Parquet local. Celui-ci démontre l'intense activité épistolaire du procureur Thérond. Il eut à rédiger de multiples rapports. Pour le Parquet général, pour satisfaire les interrogations de la Chancellerie, celles de la commission d'enquête parlementaire qui fut créée et aussi pour répondre aux demandes des juges d'instruction de Paris, de Bayonne et de Dijon (ce dernier informant sur la disparition suspecte d'Albert Prince, conseiller à la Cour d'appel de Paris, trouvé mort le 20 février 1934 sous le tunnel de la voie ferrée Paris-Dijon).

On apprend qu'il détenait des renseignements compromettants relatifs au scandale Stavisky.

Personne ne se satisfait de la version officielle : le suicide.

Certains n'hésitent pas à évoquer l'exécution de Stavisky par ceux-là même qui avaient à charge de l'arrêter.

Le *Canard Enchaîné* écrit : "Stavisky se suicide d'un coup de revolver qui lui a été tiré à bout portant".

Un dessin du *Populaire* (organe du parti socialiste) montre un policier au pied des marches d'un chalet qui, parodiant Cécile Sorel, s'écrie : "L'ai-je bien descendu ?".

Mais cela supposerait que la loi du silence ait été imposée à une pluralité de personnes dont certaines n'étaient pas liées aux autres par des rapports d'amitié voire des rapports hiérarchiques.

Certes, le commissaire Charpentier et ses adjoints de la sûreté étaient étroitement unis entre eux : l'autorité du premier s'imposait disciplinairement à ses collègues. Il pouvait donc les contraindre au secret. Mais rien de tel entre eux trois, d'une part, et les trois gendarmes d'autre part, qui ne relevaient que de leur chef direct : le lieutenant Robini. Et puis, il aurait fallu s'assurer également le silence de M. Chatou, propriétaire du "Vieux Logis".

Une autre hypothèse sera proposée : celle de l'exécution de Stavisky par ses compagnons de fuite qui auraient été commandités par la Sûreté nationale pour l'abattre. Cette version permettrait de comprendre que les gendarmes, postés à l'extérieur du chalet n'aient pas entendu le coup de feu.

Celui-ci aurait été tiré avant même leur intervention. Elle expliquerait de plus le point d'impact de la balle retrouvée dans le mur à 1 mètre 35



Le cercueil contenant les restes de Stavisky quitte le cimetière de Chamonix
(Document Amis du Vieil Annecy)



Tous les journaux de l'époque racontent "l'Affaire".
(Collection particulière)

du sol alors que Stavisky mesurait 1 mètre 80, sauf à admettre qu'il se soit couché ou assis pour mettre fin à ses jours. Mais, s'il s'était couché, pourquoi le retrouve-t-on allongé sur le parquet ? S'il était assis, pourquoi n'y avait-il pas de siège à l'immédiate proximité du corps ? Par contre, si on l'a exécuté, pourquoi une seule balle, pourquoi ne l'a-t-on pas achevé ?

Gustave Tissier, directeur du Crédit de Bayonne aurait déclaré lors de son procès : "Suicide ? Allons donc ! Un homme comme Stavisky ne se suicide pas".

Son avocat, Me Legrand, a avancé quant à lui la thèse du "suicide par persuasion". Ce n'est pas la moins plausible. Elle permettait d'interpréter l'attitude des policiers de la sûreté : leurs atermoiements pendant plus de deux heures alors qu'ils étaient investis de la mission précise d'exécuter un mandat d'arrêt.

Cette version est également privilégiée par Rogert Frison Roche qui, dans *Le Versant du Soleil* (Flammarion, 1981) écrit : "Au pire on l'a obligé à se suicider".

C'est aussi l'opinion de Xavier Vallat : "Il suffira de mettre Stavisky en face d'une arrestation inévitable pour qu'il se suicide".

Le suicide provoqué donnerait une réponse satisfaisante à la question : "Pourquoi avoir évincé la gendarmerie locale ?".

De plus, elle expliquerait que l'inspecteur Charpentier ait, vers 15 heures / 15 heures 30, écarté tout le monde pour rester seul en faction devant la porte close de la chambre. Un dialogue s'est-il instauré entre lui et l'escroc ? Le commissaire a-t-il pendant près d'une heure tenté de convaincre Stavisky de se supprimer ou lui a-t-il miné progressivement et insidieusement le moral ?

Le passé agité de la victime, les circonstances de sa disparition, les obscurités de l'enquête, ses lacunes, l'atmosphère délétère de la vie publique de l'époque, les révélations et les insinuations de la presse écrite, plus particulièrement des journaux de combat que sont *Candide*, *Gringoire* et l'*Action Française* vont installer dans les cerveaux un septicisme grandissant, source d'une agitation qui alimentera aussi bien la propagande des mouvements de droite (Croix de Feu, Camelots du Roi), que le Parti communiste conçu pour l'exploitation du désordre et du désarroi des esprits.

L'affaire Stavisky surgit comme un coup de tonnerre dans une France dont le ciel n'a cessé de se charger de nuages au cours de l'année 1933.

A ces difficultés d'existence de la société française s'ajoute une instabilité politique dont le caractère chronique ne cesse d'être préoccupant. Le 14 décembre 1932, le gouvernement d'Edouard Herriot posant

la question de confiance sur le remboursement de la dette de la France vis-à-vis des Etats-Unis est mis en minorité. Il démissionne.

Joseph Paul-Boncourt le remplace. Il s'agit d'un socialiste qui a évolué vers la gauche après avoir appartenu à la droite modérée ce qui a valu le titre d' "ancien élève du conservateur".

En dépit de ses qualités d'orateur il dispose d'un crédit limité. Il fera un parcours éclair. Porté à la Présidence du Conseil le 22 décembre 1932, il remet le 28 janvier 1933 la démission de son cabinet au président Albert Lebrun. Le 31 janvier, le chef de l'Etat fait appel à Edouard Daladier ; le taureau du Vaucluse, un homme de caractère - du moins le pense-t-on.

Mort avant de naître, ce gouvernement qui n'a bénéficié d'une certaine longévité (neuf mois), qu'en raison des vacances d'été, remet sa copie le 23 octobre 1933.

Pour lui succéder, Albert Sarraut est appelé. Il "durera" 30 jours. Lui succède pour 66 jours Camille Chautemps, dans une ambiance dépressive de fin de régime.

C'est lui qui va hériter de l'affaire Stavisky, un mois à peine après son entrée en fonction.

Il va devoir subir les tirs croisés de la gauche et de la droite. Les interpellations virulentes à la Chambre où Philippe Henriot fait étalage de ses dons de tribun et aussi des sentiments antisémites qui nourriront plus tard ses discours enflammés. Jacques Doriot, alors inféodé au parti communiste, vitupère de son côté contre les puissants corrompus et leurs complices.

Le 5 janvier 1934, Gustave Tissier interrogé à Bayonne met en cause le député maire vertical de la ville : Joseph Garat.

Ce dernier est emprisonné le 7 janvier. D'autres personnalités politiques sont arrêtées au cours des jours suivants. Le 9 janvier, c'est au tour du ministre des colonies, Albert Dalimier d'être compromis ; il démissionne.

Certains journaux n'excluent pas que de hauts fonctionnaires du ministère de la justice soient impliqués, voire à l'instigation du Garde des Sceaux lui-même.

D'autres ne manquent pas de rappeler que le 20 janvier 1928, Alexandre Stavisky a contracté mariage avec Mademoiselle Arlette Simon, mannequin chez Coco Chanel, fille d'un ami tout proche de Joseph Paul-Boncourt.

D'une plume trempée dans le vitriol, Léon Daudet, éditorialiste de l'*Action Française*, le journal de Charles Maurras, écrit le 10 janvier un article intitulé "Camille Chautemps, chef d'une bande de voleurs et d'assassins", dans lequel il accuse le premier ministre en fonction d'avoir ordonné l'assassinat de Stavisky pour couvrir son beau-frère, le procureur Fressard. De plus, Pierre Chautemps, le propre frère de Camille n'était-il pas l'avocat de Stavisky ?

"Straviskose", "Stravistocrates", "Stavisqueux" : c'est sur ces mots que s'ouvrait l'année 1934. Finalement, le 27 janvier, le cabinet Chautemps démissionne.

Edouard Daladier est rappelé.

Le 30 janvier, son gouvernement est formé. Dans son discours programme devant les chambres, il s'engage à faire toute la lumière sur l'affaire Stavisky. Dès le 3 février, le nouveau président du Conseil annonce un ensemble de mesures administratives et judiciaires. La plupart d'entre elles sont d'une maladresse insigne.

D'autres suscitent hilarité et quolibets, notamment la nomination du directeur de la sûreté nationale en remplacement d'Emile Fabre en qualité d'administrateur de la..."Comédie Française".

Au désordre parlementaire va très rapidement se substituer le désordre dans la rue.

A l'appel des anciens combattants, des Croix de feu, des Jeunesses patriotes, des Camelots du roi, mais aussi de l'Association républicaine des anciens combattants d'obédiance communiste, des dizaines de milliers de manifestants se trouvent massés le 6 février au soir au cœur de Paris, dans un quadrilatère circonscrit par l'Hôtel de Ville, l'Opéra, la Concorde et le Palais-Bourbon.

Aux premières heures de la nuit, la ruée d'une foule surexcitée vers le Pont de la Concorde, à l'assaut de la Chambre des Députés ; symbole du parlementarisme pourri, symbole de la corruption, provoque un affrontement tumultueux et sanglant avec les forces de l'ordre.

Celles-ci, un moment débordées, ouvrent le feu. A l'aube les manifestants compteront une dizaine de morts et des centaines de blessés. Le service d'ordre est lui aussi sérieusement touché. A elle seule, la garde mobile comptait un mort et quatre cent trente et un blessés.

Le lendemain, le gouvernement Daladier terminait sa carrière dans la fange et le sang.

La France devait pendant les années qui suivirent, subir le contrecoup de ces événements tragiques. Alors que se désagrégeaient son économie, son climat social, sa politique, son rayonnement, de l'autre côté du Rhin, au-delà des Alpes, s'installaient, s'affermissaient, l'ordre fasciste, la puissance allemande ponctués par les vociférations d'Adolf Hitler et les attitudes de Matamore du Duce.

Ce fut la deuxième guerre mondiale.

Ainsi, le coup de feu tiré le 8 janvier 1934 dans la tempe d'un escroc, Alexandre Sacha Stavisky, à l'intérieur d'une villa à Chamonix, annonçait-il, lointainement mais sûrement, le désastre de 1940.

Jean Vailly

Un prélat tarin, contemporain de Saint François de Sales : Monseigneur Germonio



Photo : B Coutin

Il y a 160 ans, était imprimée à Lyon, chez Périsse Frères, la "récente" et seule biographie complète de Monseigneur Anastase Germonio, archevêque et comte de Tarentaise, écrite par l'abbé Gaspard Bonnefoy. Trois ans auparavant, l'un des successeurs de ce prélat, Monseigneur Antoine Rochaix, évêque, prince de Conflans et de Saint Sigismond, les titres ayant changé, avait décidé de publier les nouvelles constitutions synodales à l'usage du diocèse de Tarentaise, mettant ainsi fin à celles de Monseigneur Germonio, en vigueur depuis plus de deux siècles, 1609 précisément...

Pour nous, Savoyards, ces Actes constituent une œuvre importante, méconnue, dont la finalité était de prescrire des règles pour l'Eglise, le clergé et les fidèles de Tarentaise.

L'abbé Bonnefoy a travaillé à la demande de Monseigneur Billiet, autre tarin, alors évêque de Maurienne. Il expose dans sa préface que

pour mener à bien sa tâche, il lut durant plusieurs années "les ouvrages de ce célèbre écrivain, principalement ses pastorales".

Il parcourut ensuite les principales paroisses de la Tarentaise, pour fouiller les archives des églises, des communes et de plusieurs maisons particulières. On peut entendre par là, celles de nobles, dont la propriété des Du Verger, dernière famille de Tarentaise à posséder des biens dans la vallée de nos jours.

L'abbé Bonnefoy travailla encore de nombreuses semaines à l'Université de Turin, consulta des pièces communiquées par le marquis d'Incisa-Germonio de Camerane, héritier des titres et de la fortune de notre archevêque, put se faire prêter pour le reproduire un des rares portraits, conservé à l'époque dans le château de Sale, en Montferrat.

Il reste aussi à évoquer ce que Bonnefoy ne mentionne pas, in limine de son livre, la carrière de diplomate de Germonio : il est vrai qu'il eût sans doute nécessité qu'il se rende en Espagne, pour y rechercher quelques archives, là où le prélat, loin de son diocèse, passa neuf ans, de 1618 à 1627, date de sa mort.

Ce sont ces différents aspects qui vous sont soumis ce soir : le juriste, l'archevêque, le diplomate... sans prétendre être exhaustif.

Fils d'un bourgeois de Cève, dans le Montferrat, Jean-Baptiste Germonio, et de Catherine de Cève, elle-même fille du Marquis du même nom, Anastase naquit en 1551 à Salé, en Montferrat toujours.

Le jeune garçon s'adonne d'abord à l'apprentissage des lettres et des langues, avant d'apprendre la grammaire, la philosophie... En 1573, on le trouve à Turin étudiant le droit civil et le droit canon.

Sa vocation de juriste naquit à ce moment-là.

Il a marqué ses maîtres. Parmi ceux-ci Jean Manuce en Droit Civil, et Pancirole en Droit Canon.

Ce dernier en arriva même à rédiger par la suite un abrégé de la vie de son élève !

Germonio se rendit ensuite à Padoue, y parfaire ses connaissances, avant de revenir à Turin pour y obtenir le doctorat.

Ce cursus fait penser à celui de Savoyards non moins illustres, Antoine Favre et François de Sales.

Germonio se lia d'une fidèle amitié avec le premier, de six ans son cadet. Il rapporte avoir vu Antoine Favre sortir de ses leçons de droit (enseignées en italien ?), en retracer les principes en français, les rédiger en latin, avant de les énoncer en grec... brillant esprit que le futur président Favre.

Cet engouement pour les langues antiques est d'ailleurs un trait de la personnalité de l'un et de l'autre :

- Germonio n'écrit qu'en latin lorsqu'il énonce des règles ou des situations de droit.

Il rédige ses souvenirs de voyage dans sa langue natale, l'italien, de même que certaines lettres pastorales.

Il est l'auteur d'un essai dans lequel il démontre la supériorité du grec ou du latin sur les langues vernaculaires.

- Antoine Favre, lui aussi, écrit en latin lorsqu'il s'exprime dans le domaine du droit (le Codex Fabrianus en est l'exemple), alors qu'il ne pouvait ignorer que cette langue pour l'élite, déjà à l'époque, était abandonnée par une partie de la population : Emmanuel Philibert après avoir retrouvé ses Etats en 1560, ne maintint-il pas non plus l'une des réformes de François 1er qui décida que les actes judiciaires devaient être rédigés en français ?

Par contre, Antoine Favre s'exprime en français lorsqu'il s'adonne à la poésie ou d'autres genres littéraires.

Une amitié certaine lia les deux hommes, avec un troisième : François de Sales, nettement plus jeune qu'eux, de 16 ans par rapport à Germonio, de 10 ans par rapport à Favre.

Anastase Germonio et François de Sales se sont connus vraisemblablement à Rome, au cours d'un séjour du second de la fin de l'année 1598 jusqu'au printemps 1599, avant de se revoir en Savoie...

Leur sens du service de Dieu et de l'Eglise les rapprocha, avec un point commun : une volonté marquée de mettre en œuvre les dispositions du Concile de Trente.

Mais au surplus, n'ont-ils pas été investis l'un et l'autre de missions d'ambassadeurs par le même souverain ?

Leur estime est mutuelle et réciproque :

- Germonio, proche du Pape Paul V, suggère à ce dernier vers 1606, de soumettre à François de Sales la question que l'Histoire dénomme "La querelle De Auxiliis", vieux débat des origines du christianisme, auquel Luther et Calvin venaient de redonner une actualité, question encore bien vivace de nos jours, magistralement résumée par le Père Ravier dans sa préface aux œuvres complètes de l'évêque de Genève, publiées dans les collections de la Pléiade : "Comment Dieu peut-il aider de sa grâce infaillible la liberté humaine à choisir le Bien, sans l'annihiler en tant que liberté et comment la liberté humaine peut-elle garder, sous la grâce, la possibilité de choisir le Mal, sans mettre en échec l'aide infaillible de Dieu"...

La réponse apportée au pape par François de Sales, si elle est perdue, se retrouve selon les spécialistes dans le *Traité de l'Amour de Dieu*, au Chapitre V du livre III.

- Anastase Germonio, toujours, à l'époque où il était archevêque de Tarentaise, retenu en ambassade, demanda à François de Sales de consacrer en ses lieu et place l'église des Capucins de Moûtiers, où il se rendit le 16 novembre 1614. Une inscription lapidaire située dans l'enceinte du

moderne lycée de Moûtiers, construit à l'emplacement du couvent, autrefois scellée sur le mur de la chapelle, rappelle l'événement "au Dieu très bon et très grand, cette église dédiée en l'honneur de la Vierge et de tous les saints, à la gloire du bienheureux François d'Assise par les frères mineurs capucins sous le nom de Saint Alban martyr, ayant été réparée, a été consacrée par François de Sales, évêque de Genève, le 23 novembre 1614 sur la demande de l'illustre Anastase (Germonio)".

Il parle du "très pieux évêque de Genève, prélat très savant et très vigilant dans l'accomplissement du devoir pastoral", qu'il prie de suppléer durant son absence.

Dans une lettre pastorale, envoyée de Nice, Germonio expose à son clergé qu'il espère bien que Dieu lui donne l'occasion de lui rendre le même service afin de "montrer que l'affection constante que je porte à cet illustre ami (François de Sales), dépasse mes (propres) appréciations et celles de tous ses admirateurs".

- Anastase Germonio fut encore fort touché lorsque François de Sales, le sachant en visite aux confins de son diocèse entre Tamié et Ugine, fit le déplacement, au printemps 1609, partagea un repas avec lui, l'invita à venir à Annecy...

Pourtant des différences existaient entre les deux hommes, l'évêque de Genève avait été sacré à 35 ans, l'archevêque de Tarentaise à 56 ans, par exemple. Au surplus ce dernier était certainement plus mondain, proche des milieux de cour, "ami de la nature et des jardins, prélat fastueux" selon l'un de ses biographes, qui résume là son passé romain au cours duquel son activité l'a porté davantage à la théorie qu'à la pratique avec une faible dominante pastorale... du moins en apparence.

En effet, Germonio, jeune docteur in utroque, étudia les sciences de la religion, dit-on, mais passionné de droit s'adonna à la connaissance de la jurisprudence ecclésiastique, avant de recevoir le sacerdoce.

Il commença comme modeste prêtre à Salé, non loin de son lieu de naissance.

Il semble, et dans des circonstances qui restent encore à déterminer, qu'il vint à Turin, appelé par Emmanuel Philibert, pour y occuper la chaire de droit canon. Il faut croire que sa notoriété était déjà certaine.

Tandis qu'il fut nommé par ailleurs archidiacre, chargé d'un ministère, il devint un enseignant apprécié, écouté et consulté par les magistrats de l'époque outre Piémont.

Il laissa le souvenir d'un homme d'une éloquence incontestable, d'un chercheur aussi, dirions-nous aujourd'hui.

L'archevêque de Turin était Monseigneur Jérôme de la Rovère. Il était lui-même issu d'une famille qui se distingua dans l'Eglise, puisque, outre des prélats, on y compte deux papes Sixte IV (1471-1484) à qui l'on doit

la construction de la chapelle Sixtine, et Jules II (1503-1513) protecteur de Bramante, Michel-Ange et Raphaël.

Jérôme de la Rovère, devenu cardinal en 1586, permit à Germonio de venir à Rome, où ses travaux en matière juridique étaient déjà connus.

Dans l'un de ses ouvrages, *Les Conjonctures*, Antoine Favre indique que le pape Clément VIII accorda au nouvel arrivant la citoyenneté romaine et lui conféra la charge de référendaire des Deux Signatures, c'est-à-dire de la Signature de la Grâce et de la Justice.

Il faut mentionner qu'à partir du milieu du XVIe siècle, les référendaires étaient devenus, à Rome, des personnages importants, chargés de préparer les actes soumis à la signature du pape, rôle de rapporteur, mais aussi chargés de fixer le montant des différentes contributions à payer au Saint-Siège, ou encore pour les référendaires de Justice, dotés d'un véritable pouvoir de décision. De ce fait, ils étaient en relation directe avec le pape.

Sur la centaine de référendaires au total, soixante-dix appartenaient à la Grâce et seulement douze à la Signature de Justice. On peut donc appréhender l'importance du poste occupé par Germonio.

En sus de ces fonctions, le pape chargea ce dernier de la compilation des décrétales de Grégoire IX (1227) et de leur annotation.

Le complément logique fut le commentaire des décrets du Concile de Trente, promulgués en 1563.

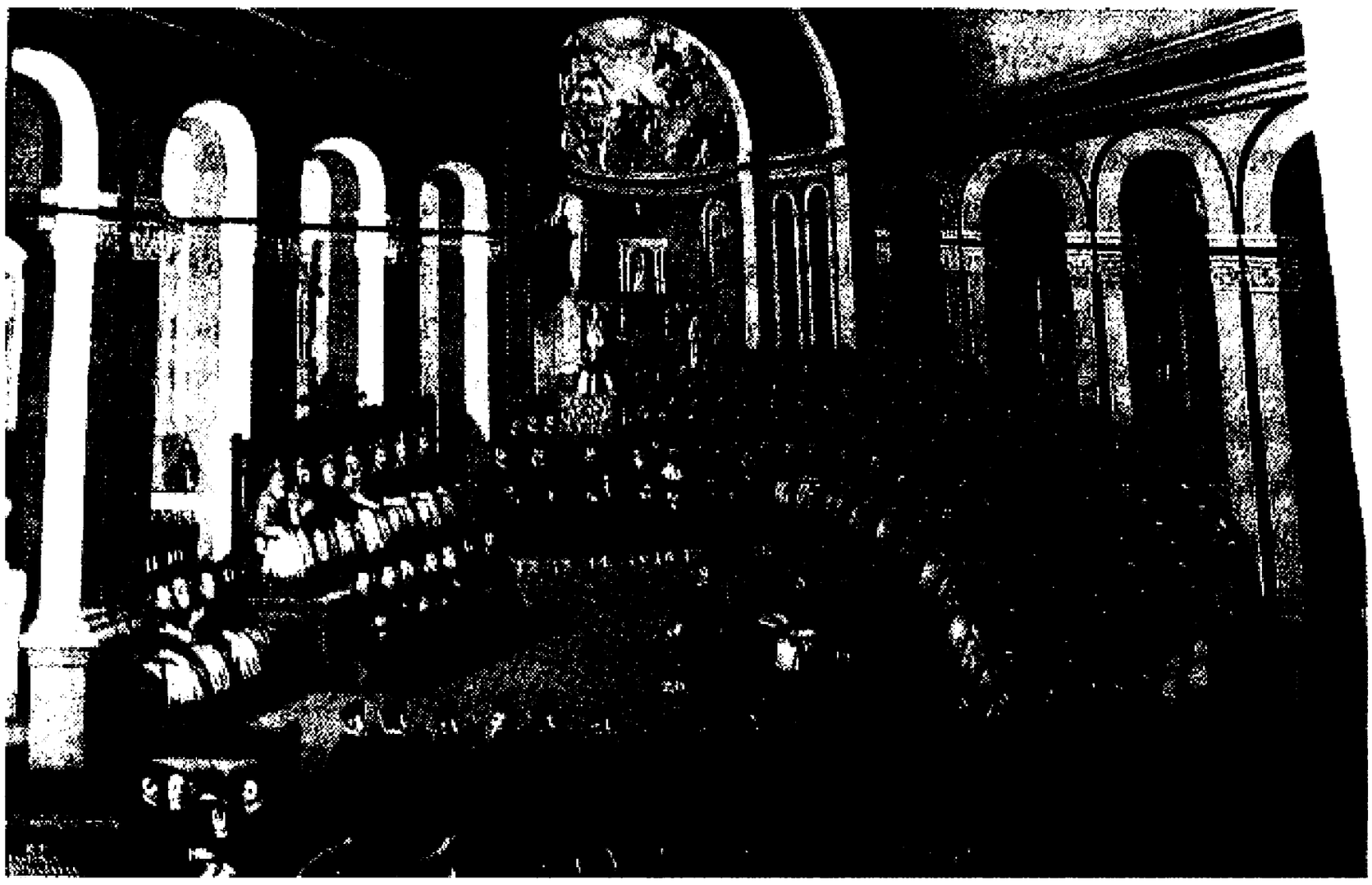

Le Concile de Trente
(Photo : B. Coutin)

Germonio, préférant sans doute la vie à Rome, refusa les sièges épiscopaux d'Asti et de Saluces, tandis qu'il fut nommé vicaire de la basilique Sainte-Marie-Majeure, à laquelle il demeura attaché jusqu'en 1607, date de sa nomination à l'archevêché de Moûtiers.

Son activité au service du Souverain Pontife ne l'empêcha pas de continuer à s'adonner à la rédaction d'ouvrages de droit, dont Antoine Favre fait encore l'éloge, assurant par ailleurs qu'ils ont contribué à la renommée de Germonio : à titre d'exemple, citons que le duc d'Urbin le choisit comme ministre plénipotentiaire à la Cour de Rome.

L'on peut retenir de cette période romaine, parmi les écrits de Germonio, les *Paratitles*, ouvrage qui traite du droit canonique, qu'il interprète au regard de l'histoire des textes juridiques, suivi d'un appendice en deux livres, ou encore un traité sur les immunités en droit canonique en 1591, un autre traité sur les indults du Saint Siège, notamment en matière de collation de bénéfices accordés par le Pape, enfin un ouvrage en 1606, fruit de ses cogitations à propos d'un conflit opposant Rome à la République de Venise relatif aux immunités ecclésiastiques.

On a l'impression - ce sera rappelé - que Germonio a tendance à tout voir et à raisonner par le droit et que chacune des expériences qu'il traverse est propice à l'élaboration d'une théorie juridique, et même à la rédaction d'un ouvrage sur la question.

A Rome, Germonio n'oublie pas le Piémont où il a commencé sa carrière. C'est à lui que l'on doit l'autorisation obtenue du pape pour fonder un monastère de Camaldules à Turin, dont la première pierre a été posée en 1602... et dont le supérieur fut un parent, Alexandre de Cève, conseiller proche du duc Charles Emmanuel 1er.

Ce dernier avait-il des vues sur Germonio et sur les services qu'il pouvait lui rendre ? En tout cas, c'est à la demande du duc que Germonio fut nommé par le pape Paul V archevêque de Tarantaise le 12 novembre 1607.

Cette nomination permet de se poser quelques questions : le "jeune" prélat ayant atteint, à 56 ans, un âge avancé pour son temps, Monseigneur Germonio n'aurait-il pas préféré rester à Rome ? être, pourquoi pas, élevé à la pourpre cardinalice en remerciements de ses travaux ? Mais manifestement la raison d'Etat devait être la plus forte !

Une présomption s'en dégage puisqu'à la même date Charles Emmanuel confère à Monseigneur Germonio des lettres d'ambassadeur auprès du pape. Son activité diplomatique fut destinée à régler les dernières difficultés avec la France, qui demeuraient suite au Traité de 1601, par laquelle cette dernière se rendait maître de la Bresse et de Saluces. Elle dura pendant près d'une année.

Le regard que l'on peut maintenant porter sur Monseigneur Germonio, archêveque de Tarantaise, apporte un intérêt particulier, riche pour l'histoire de la Savoie.

En premier lieu, n'a-t-il pas fallu à cet homme de salon, bourreau de travail certes, mais mondain, plutôt fortuné puisqu'il eut les moyens de racheter en 1601 le titre de marquis de Cève, avec les biens qui en dépendaient, par attachement sans doute à la famille de sa mère et à sa terre natale, un certain sens du devoir, du don de soi aussi pour accepter sa nomination, non dans un diocèse le plus crotté comme l'on dit de Richelieu, mais dans l'austère ville de Moûtiers, tout de même.

Son vécu jusque là ne semble pas avoir entamé la fraîcheur de son zèle apostolique et pastoral, ce qui permet de le comparer à d'illustres prélats de son époque, à la manière de Charles Borromée, de François de Sales encore, ou pourquoi pas de Bossuet.

Il est, comme les deux premiers surtout, un fervent disciple du Concile de Trente. Il est vrai que Monseigneur Germonio en connaît les décrets à la virgule près !

Dès le 1er décembre 1607 - alors qu'il reçoit la bulle de nomination le 12 novembre - Monseigneur Germonio écrit sa première lettre pastorale, construite en forme d'adresse, un peu à la manière de Saint Paul apôtre, au clergé, aux fidèles, les adultes, les enfants, les parents...

A titre d'exemple, autant pour le fond que pour le style, lisons...

"C'est sur vous que nous fixons d'abord nos regards, R. Prieur du chapitre, et vous Chanoines de notre église métropolitaine, ainsi que sur vous, prêtres du Seigneur, avec tous ceux qui sont enrôlés dans la milice sainte.

Nous supplions le Père des lumières de vous faire concevoir une haute idée de l'éminente dignité à laquelle il lui a plu de vous élever. Regardez-vous comme très honorés de servir la majesté divine d'un service spécial, contre la perversité du monde et les efforts de l'enfer. Que chacun de vous tâche d'arriver à la perfection spirituelle. Vos fonctions ne se bornent pas à réciter l'office divin ni à célébrer sa sainte messe ; c'est, ne vous y trompez pas, avec une grande pureté de cœur que vous devez remplir ces devoirs, et, pénétrés d'une crainte salutaire, croyant d'une foi ferme, que vous paraissez alors devant le Dieu vivant. Vous devez administrer les sacrements avec les mêmes dispositions, et ne rien négliger pour satisfaire aux obligations de votre état.

Appliquez-vous avec la plus sérieuse attention à la lecture et à la méditation de l'Ecriture sainte, des SS. Pères et des ouvrages qui traitent de la spiritualité. Gardez-en les préceptes et les maximes. Que ces riches trésors deviennent comme votre bien propre, afin que vous soyez les modèles des laïques par la sainteté de votre vie et la bonne odeur de vos exemples, que vous leur donniez des avis salutaires, quand il sera à propos, et qu'ils s'édifient les uns les autres, en observant la loi de Dieu avec fidélité.

Si vous veniez à négliger l'accomplissement de ces devoirs, vous mériteriez la rigueur des châtiments du souverain juge, à qui il faudra

rendre compte, même d'une parole inutile, surtout à cause des dangers que courent les âmes simples, qui règlent leur conduite d'après la vôtre ; il faut, dit le Rédempteur des hommes, attacher une pierre de moulin au cou de celui qui aura scandalisé un seul de ces petits qui croient en moi, et le jeter au fond de la mer. Que ce soit donc là votre principale occupation, afin qu'on puisse vous appliquer ces paroles de l'Apôtre : Les prêtres, qui président bien, méritent une double récompense.

Ecoutez aussi notre voix, nos très chers frères, en Jésus-Christ, et recevez notre bénédiction pastorale que nous vous donnons avec l'effusion la plus tendre et l'amour le plus paternel. Nous désirons vivement que vous vous rappeliez sans cesse que vous n'êtes en ce monde que des étrangers et des voyageurs, et que, selon la parole de Job, notre vie n'est qu'un combat. Aussi, ne devez-vous penser qu'à rendre pure et agréable aux yeux de Dieu, votre créateur, cette âme qu'il a lui-même unie à votre corps. Car viendra le temps où les honneurs, les dignités, les titres d'ambition et d'orgueil, les richesses et tous les biens de la fortune, seront pour vous non seulement des objets de mépris, mais d'aversion même et d'horreur ; puisque tout est vanité, tout disparaît, sauf l'observation de la loi de Dieu. Aimez donc Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même. Maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé son Eglise. Femmes, soyez soumise à vos maris, selon l'avis de l'Apôtre. Obéissez-leur avec la plus grande joie dans tout ce qui n'est pas contraire à la piété chrétienne. Ne négligez rien pour élever vos enfants dans la pratique de la religion ; usez de patience et de longanimité à leur égard ; donnez tous vos soins aux affaires de votre maison ; aimez à y demeurer, et n'en sortez que lorsque la nécessité l'exige ; car il ne convient point à d'honnêtes femmes de se répandre dans le monde.

Nous rappelons aussi aux enfants, que la loi de Dieu leur ordonne de respecter leurs parents, de leur obéir, et de leur donner toutes les marques de l'attachement et de l'amour filial, afin de ne point passer pour des ingrats et pour des enfants qui méprisent les préceptes du Seigneur. Car l'Ecriture Sainte nous dit que celui qui maudit son père ou sa mère, est digne de mort ; que celui qui afflige son père et s'éloigne de sa mère avec mépris, se couvre d'opprobre et est malheureux, enfin, que celui qui maudit son père ou sa mère, verra le flambeau de la foi s'éteindre en lui, et tombera dans les ténèbres les plus épaisses.

Les parents ont également des devoirs à remplir auprès de leurs enfants. Ils doivent leur apprendre les saintes règles d'une bonne conduite et les principes de vie spirituelle, afin que, formés de bonne heure aux exercices de la religion, ces enfants soient d'humbles et de vrais serviteurs de Dieu. Que les pères et les mères se rappellent que la principale obligation qu'ils ont contractée, c'est de former leurs enfants à la vertu, à la justice, à la pureté, à la modestie, à la sainteté.

Prenez garde, nos très chers frères en Notre Seigneur, qu'ils ne se laissent infecter de quelque erreur. Observez le précepte que donnait

l'Apôtre aux habitants de Colosses : "Pères, dit-il, n'excitez pas vos enfants à l'indignation ; de crainte qu'ils ne deviennent pusillanimes ; ne soyez ni trop sévères, ni trop doux. Que vos réprimandes et les châtiments que vous leur infligerez, n'aient point l'air d'une vengeance. Gardez-vous d'une indulgence qui leur serait funeste".

La période post-tridentine que vit Monseigneur Germonio correspond à celle de la Réforme Catholique, liée au courant engendré par la Renaissance sur le terrain scientifique comme sur le plan d'une certaine aventure intellectuelle, dans lequel le message chrétien va aussi se manifester. Elle est également la période de la Contre-Réforme, si l'on se situe par rapport au protestantisme.

Tout cela va non seulement imposer de redéfinir certains points de la doctrine et de condamner les affirmations hérétiques, mais aussi de pratiquer des réformes en raison de la situation intérieure de l'Eglise.

A ce vaste programme va s'attacher le Concile de Trente, réuni non sans difficultés, de 1545 à 1563, sous trois pontificats.

Il n'est pas possible de résumer en quelques mots le Concile, œuvre dogmatique, œuvre disciplinaire.

Le juriste relève des domaines tels que l'organisation de l'institution ecclésiale, la discipline ecclésiastique, l'aspect juridictionnel, les règles régissant la vie des fidèles, le rite et bien d'autres encore...

A la clôture du Concile, Pie V incita les titulaires du pouvoir politique du monde chrétien à donner aux décrets du Concile de Trente, lois de l'Eglise, le caractère de lois de l'Etat, ce qui les rendait applicables par les juridictions séculières.

Cette demande, œuvre de longue haleine, fut diversement appréciée. Dans la pratique, elle se fit sur une épine dorsale, ligne à la fois de reconquête et de front, étirée de l'Italie Centrale au Littoral des Flandres, à travers un ensemble d'Etats fidèles à Rome, mais d'étendue modeste, d'influence relative.

Le Roi de France entendait plutôt les dispositions du Concile de Trente comme une sorte de rouage dans les Institutions du pays - ce qui semble avoir eu son point culminant sous Richelieu - de sorte que les effets de Trente furent retardés. A cela, il faut ajouter les conséquences liées à la Révocation de l'Edit de Nantes, auxquelles s'adjoint un gallicanisme ambiant...

En Savoie, il y eut moins de réserves de la part du souverain, avec des artisans de taille, dans l'Eglise, à commencer par François de Sales, à l'instar de Charles Borromée déjà cité, dans le Milanais.

Le Duc de Savoie ne conçut-il pas l'application des décrets conciliaires comme un projet politique, lié à la reprise ferme de ses Etats, amputés après 18 ans d'occupation française au milieu du XVIe siècle, avec le danger que purent représenter au nord Genève et Berne, calvinistes, au sud les protestants du Dauphiné ? et cela même si les cordeliers (dont un couvent existe à Moûtiers d'ailleurs) combattent l'hérésie dès le XVe siècle.

On peut aussi se demander si la reconquête du Chablais sur le plan de la religion, par François de Sales, ne s'apparente pas à une reconquête politique. Ainsi la question religieuse n'était-elle pas devenue une affaire d'Etat ?

Cette tendance demeurera en effet dans les décennies qui suivent et pour longtemps, en dépit d'un certain gallicanisme du Sénat : ne faut-il pas rappeler que les lois et constitutions de 1770 traitent dans leurs tous premiers articles "de l'invocation de Dieu et de la Foi Catholique ?"

La Savoie, plus que le bastion du catholicisme, apparaît comme un poste avancé, plus offensif que défensif.

En rapport avec le Concile de Trente, deux visiteurs apostoliques se succèdent à près de 20 ans d'intervalle dans les Etats de Savoie.

- Jérôme Frederici en 1577, qui dresse un constat écrit resté plutôt lettre morte : la prédication des évêques dans la cathédrale lui paraît insuffisante, parce que limitée au Carême et à l'Avent : il faut la développer le dimanche et les jours de fête et si l'évêque ne peut le faire lui-même, qu'il se fasse remplacer.

Il semble que peu de curés sont vraiment capables de prêcher, auquel cas il préconise de leur adjoindre un vicaire ayant l'aptitude nécessaire. Si l'on en trouve pas ? Il propose que le curé lise en chaire les homélies des Pères de l'Eglise et la traduction en français du catéchisme romain.

- En 1595 un autre visiteur dresse un constat non moins critique, notamment à l'égard de Monseigneur Parpaglia, prédécesseur avant Monseigneur Berliet (1598) de Monseigneur Germonio, qui prit Moûtiers, son siège archiépiscopal, pour un lieu de villégiature...

Anastase Germonio eut-il connaissance de ces procès verbaux ? Cela n'est pas impossible, vu les dispositions qu'il prendra dans ses Acta, ainsi que nous le verrons.

Ailleurs, la Maurienne dès 1567 est dotée d'un évêque réformateur, Pierre de Lambert, tandis qu'il faut attendre 1671 pour voir monter sur le siège de Grenoble, dont dépendait le décanat de Savoie, l'évêque Le Camus, première personnalité d'envergure de la Réforme Catholique en Dauphiné.

Annecy accueille en 1593 François de Sales, dont l'action pastorale est centrée :

- sur une prédication efficace, sans style emphatique selon l'expression de Vaugelas,

- sur la catéchèse des enfants, avec publication d'un règlement pour son enseignement en 1603,

- sur la formation du clergé à l'occasion de conférences théologiques, faute de séminaire,

- sur le synode annuel, occasion de contact avec les prêtres,

- sur la réforme monastique, avec création d'un nouvel ordre... malgré l'échec de reprise du prieuré de Talloires,

- sur la visite du diocèse,

- sur l'Ecriture.

Les rares historiens et biographes de Germonio retiennent le même zèle pastoral chez lui.

Une fois terminée la mission diplomatique après sa nomination, Germonio arrive en Tarentaise en octobre 1608. Au mépris des frimas et des neiges, après avoir quadrillé le diocèse sur une carte, il entreprit ses visites pastorales, dans les paroisses au nombre de 77 alors. On a perdu la plupart des procès-verbaux des visites, hélas. Le 11 octobre 1608, il est à Bozel. D'après le compte-rendu, conservé celui-là, l'archevêque ordonne au vicaire du chapitre chargé de la paroisse d'utiliser le catéchisme romain et d'enseigner la doctrine chrétienne sous peine d'amende,... constatant par ailleurs dans les autres paroisses une misère spirituelle certaine.

A Tignes encore, il fut frappé par l'âpreté du pays, l'aridité du sol où poussaient à peine l'orge et l'avoine. Par contre il fut marqué par le génie mercantile des habitants qui allaient en France, en Allemagne, aux Pays-Bas faire le commerce des toiles. Ce trait est d'ailleurs mentionné dans ses *Acta* dont nous allons parler.

Après ces premières visites, au printemps 1609, Anastase Germonio les interrompit après avoir acquis la certitude de la nécessité de convoquer un synode diocésain pour le 5 mai 1609. La situation du diocèse peut se résumer ainsi :

- la valeur du clergé laisse à désirer, il est ignorant tout court, ignorant des constitutions papales, comme des décrets du Concile de Trente et des textes des autres Conciles.

- les mœurs des curés de même :

* non résidents dans leurs paroisses,

* percevant des revenus de plusieurs paroisses (un curé de Macot qui perçoit le revenu de trois paroisses, réside en Dauphiné),

* vivant parfois en famille, exploitant la ferme des parents, en vallée des Belleville par exemple, avec progéniture même !

* numériquement le clergé est insuffisant.

Germonio compare les fidèles à des brebis sans pasteur... phénomène aggravé par une succession d'évêques à la personnalité plutôt terne ainsi qu'on l'a vu...

Dans ce contexte s'inscrivent les *Acta*, promulgués en cette même année 1609, imprimés à Rome en 1620.

Le juriste qu'est Germonio a d'abord adapté pour le diocèse de Tarentaise, Eglise locale, à la superficie restreinte, caractérisé par une

uniformité du milieu rural montagnard, les grandes décisions du Concile de Trente, harmonisées avec le droit ecclésiastique antérieur.

A la lecture des quelque 350 pages en latin que les *Acta* comportent, l'œuvre s'apparente à la rédaction d'un code, code commenté, restant dans le genre littéraire de l'époque, à l'instar du codex Fabrianus, ce qui le fait également ressembler à un traité de droit. Ainsi, par exemple, une méthode assez souvent employée consiste à évoquer un cas pratique (les erreurs commises à l'occasion de la construction d'une chapelle) afin d'en tirer une règle (les conditions d'érection d'une telle construction, les pièces à insérer dans le dossier à présenter devant l'évêque...).

Le contenu des *Acta* vise à transposer au microcosme du diocèse de Tarentaise les directives du Concile de Trente, tout en édictant aussi des règles à l'usage des fidèles, dans leur vie de tous les jours.

Avec une certaine modernité, la pensée du prélat n'oppose pas vraiment le clerc aux laïcs, tout homme étant créature de Dieu, membre de l'Eglise, participant au Corps du Christ. On constate une puissante intégration de la Foi vers le droit, confinant à "l'intégrisme" de l'archevêque qui voit tout et pense tout par le droit.

De ce fait, c'est à un vaste balayage de la société de son temps que va s'attaquer Germonio, depuis les dispositions juridiques qui s'imposent à l'Eglise jusqu'à la définition des organes institutionnels, reprenant pour ces derniers ce qui a été prévu par le Concile de Trente, toujours,

- en matière de pouvoirs et de décisions de l'évêque, du vicaire général, du chancelier, du doyen du Chapitre,

- en matière d'actes officiels et de publications autorisés, de modalités, de direction d'un diocèse (par la prédication, la tenue d'un synode, la visite pastorale).

Germonio édicte aussi de longs développements sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice (ecclésiastique bien entendu), et fixe les règles applicables en matière de compétence, de juridiction, de procès, où l'on retrouve les exceptions de procédure, les modes de preuve, les recours, les conditions d'action en justice (capacité, majorité...) etc.

Il passe au crible du droit les sacrements, avec une question intéressante que nous pouvons appeler celle des mariages mixtes, d'actualité pour l'époque comme pour aujourd'hui !

Il définit la discipline ecclésiastique, les dispositions applicables au clergé régulier, dans un souci d'unité du diocèse, les conditions de vie des prêtres, leurs droits, leurs ressources.

Il s'attache aux comportements délictueux et à leur répression indépendamment de toute notion de péché (blasphème, calomnie, sorcellerie, avortement, abandon, duel, adultère, unions illégitimes, rapt, délinquance des clercs, usure, fausse monnaie, démence, ébriété (qui

devient pour le clerc dans cet état une excuse absolutoire) légitime défense...).

A propos de l'intempérance, vilain péché, et de l'ivresse, Anastase Germonio se défend de vouloir faire du tort "à nos vins blancs de Savoie, particulièrement à ceux de Saint Pierre d'Albigny, dont nous décrétons que seront dignes d'en boire à nos frais ceux qui s'emploieront à traduire nos œuvres en langue vulgaire pour la plus grande gloire de Dieu". Monseigneur Germonio n'a pas dû se ruiner... car il ne semble pas exister de traduction des *Acta* !

Il énonce les règles qui s'imposent en matière de dogme, de doctrine, de respect du magistère, de culte, de fêtes, certaines étant rendues obligatoires, de protection de la Foi catholique par le combat contre l'hérésie calviniste.

Il définit encore le rôle des prêtres, tâche pastorale d'abord, à la qualité essentiellement spirituelle, dont le souci premier doit être la pratique sacramentelle des fidèles, dans le respect du rit tridentin, mais aussi la prédication au sens d'une formation permanente des fidèles.

Comme lui-même maîtrise assez mal le français, Monseigneur Germonio paye à ses frais les prédicateurs, qu'il choisit dans différents ordres religieux pour prêcher à sa place. Cela l'arrangeait aussi pendant ses absences.

Dans les paroisses, il rappelle la nécessité de la prédication tous les dimanches. Là où le prédicateur peut être rémunéré, il demande à ce qu'elle soit assurée à certains temps forts de l'année, pendant une semaine. Parmi les paroisses suffisamment riches pour ce faire, il cite Bourg St Maurice, Aime, Conflans, Beaufort.

Par ailleurs, Monseigneur Germonio définit l'organisation du diocèse, structurée depuis l'évêque jusqu'au prêtre, correspondant à des fonctions bien spécifiques, qui rejoignent la police du culte.

Si les prêtres sont des hommes de Dieu sur le terrain, les fidèles ont leur place : le laïcat avant la lettre s'exprime au travers des confréries, lieu d'apprentissage et d'éducation de la Foi, lieu où s'exerce la charité...("*Nous ordonnons d'ériger la confrérie du très saint sacrement de sorte que l'on porte le très Saint Corps aux malades de la localité...*" in procès-verbal de visite de saint Bernard de la Val de Tignes (= Val d'Isère) du 20 octobre 1608).

Le Concile de Trente aura des répercussions dans l'art, avec modification du mobilier, ne fût-ce que par la place donnée au tabernacle sur l'autel, ce qui constitue un des piliers de la Réforme Catholique dans l'affirmation de la Présence Réelle eucharistique. A cela s'ajoute le culte des saints et des reliques, avec les canons imposés pour les images sacrées.

D'un point de vue sociologique, enfin, l'on relève des dispositions tenant à la situation de la mère en couche, à la protection du nouveau-

né, aux soins à apporter aux malades et aux mourants, aux règles applicables aux étrangers, à l'enseignement, aux libéralités, à la répression des fraudes comme nous dirions aujourd'hui, le tout toujours orienté et conçu vers une finalité de Foi, de réconciliation avec Dieu, de charité pour le prochain...

Cette "somme" que sont les *Acta* apparaît remarquable. Elle mériterait une analyse affinée afin d'en discerner l'originalité de fond par rapport aux décrets du Concile de Trente. Dans la forme, certains passages les évoquent avec des formules telles que "Celui qui dit que... ou qui fait... qu'il soit anathème".

Par comparaison à d'autres actes synodaux, les *Acta* de Germonio se distinguent parce que l'auteur a cherché à toucher à tous les domaines de la vie de l'homme.

Contrairement à la fréquence (tous les 2 ans) prévue par le Concile de Trente, Anastase Germonio n'a réuni qu'un synode, François de Sales treize.

Si l'on reprend l'édition contemporaine des Actes synodaux de François de Sales, du chanoine Rebord (1920), il semble que le souci premier de l'évêque de Genève est orienté vers les clercs, à charge pour eux de s'adresser aux fidèles par la prédication, le catéchisme, les sacrements... le style aussi est bien différent.

Germonio est un pédagogue, sans doute est-ce le souvenir de ses années à Turin. Il est aussi un grand connaisseur non seulement du Concile de Trente, mais des conciles antérieurs auxquels il fait largement appel, souvenir sans doute de son séjour et de ses travaux à Rome. Il est profondément empreint de la Bible qu'il cite abondamment.

Le souci pastoral de François de Sales et d'Anastase Germonio ne s'exprime pas de la même manière, même si les deux hommes se rejoignent incontestablement sous cet aspect.

L'œuvre de Germonio, pour un bon latiniste, est agréable à lire et l'on ne peut en dire autant pour d'autres actes synodaux de diocèses étrangers (telles les constitutions de Monseigneur de Harlay, archevêque de Rouen de 1620-1650 publiées par la Librairie Vaticane récemment). Est-ce une des clés du succès, si l'on peut conclure ?

Mais laissons à Germonio la parole, lorsqu'il évoque l'interdiction pour le clerc de chasser, avec un art oratoire indéniable : "*Les sacrés canons n'ont pas eu tort d'interdire la vénerie et la fauconnerie tant aux évêques qu'aux prêtres. Qu'y a-t-il en effet de commun entre la poursuite des bêtes sauvages et la douceur de la Religion ? Entre les clameurs et les sermons ? Entre l'entreprise de pourchasser un corps pour s'en repaître le ventre et la tranquillité nécessaire à l'esprit, pour rentrer en contemplation ? Que le Ministre de l'Autel apprenne à courre, à ciseler et piéger non des animaux sauvages, mais des âmes ; c'est à dire à se proposer lui-même, par la pureté de ses mœurs, comme exemple des vertus à imiter, pour empêcher que celui qui supporte d'être capturé par le Diable, ce*

chasseur impie, afin de triompher sur du gibier à poil ou à plume, ne semble avoir échangé les délices des cieux pour un plaisir de ce monde...".

Avant d'évoquer l'aventure diplomatique de Germonio, il convient de souligner que ce dernier est finalement resté peu de temps dans son diocèse puisque dès 1613 il est rappelé par Charles Emmanuel pour une ambassade, en Espagne. Il y va par soumission, il aurait préféré rester avec son peuple tarin. Cet attachement nous vaut des lettres dans lesquelles, entre deux recommandations, il raconte son voyage.

Il part de Nice pour Barcelone, par bateau, et reste à Madrid une petite année. Il se rend, en fait, auprès de Philippe III en résidence à l'Escurial, où il fut bien reçu dit-il "avec toutes les marques de respect dûes à un ambassadeur, et surtout parce que j'étais revêtu du caractère épiscopal, dignité que le Roi, les prêtres et en général tous les espagnols vénèrent singulièrement".

Sa renommée de juriste l'avait devancé et était telle qu'il fut reçu par les universitaires de Salamanque.

Pourtant la Savoie et l'Espagne étaient trop opposées et en conflit à propos du Montferrat ce qui fit semble-t-il échouer sa mission.

Il se retrouva de retour à Nice en février 1615, à Turin en avril 1615 où il fut retenu auprès du Duc comme conseiller personnel jusqu'à l'été 1616.

Soucieux du clergé et des fidèles qu'il avait laissés, il espérait bien rester à Moûtiers définitivement après cette date.

Il fut cependant rappelé en 1618 à Turin pour une nouvelle ambassade à Madrid. Malgré les conditions de son retour précédent il accepta.

Il conviendrait de rechercher de façon précise quelle fut la mission confiée et la manière dont elle fut menée.

De cette période, jusqu'à sa mort en 1627, Monseigneur Germonio a laissé trois livres de lettres pastorales à son diocèse, ainsi qu'un traité de droit communément appelé le "De Legatis"... premier traité du droit des ambassades.

En forme de transition, pour mettre un terme à la présente évocation, ce trait de caractère de Germonio qui voit facilement matière à élaborer des règles de droit à partir de situations vécues mérite réflexion. Pour lui le droit est une science, mais dont le fondement est d'origine divine, d'essence religieuse. En tant que prélat qui dit le droit, il est de ceux à qui l'expression "Le Christianisme s'est juridisé" peut s'appliquer. En tant que Comte de Tarentaise qui édicte des règles de procédure et des sanctions, il doit aussi avoir l'impression, même si dans les faits cela est discutable, de détenir une parcelle au moins de pouvoir temporel.

Mais ne donne-t-il pas non plus une autre impression, celle de vouloir se mêler de la vie privée des personnes, s'adressant à des assistés plutôt qu'à des gens responsables de leurs faits et gestes, adultes ? A titre

d'exemple, il interdit qu'un nourrisson dorme dans le lit de ses parents… (afin d'éviter l'étouffement).

Saint Thomas d'Aquin, il est vrai avait fait la distinction entre la théologie de la lex et la théologie du jus ; le droit précède la loi. Mais à force de scientisme dans le domaine juridique, le droit s'identifie à la loi. La loi devient droit, elle le précède en quelque sorte. Il y eut un courant dans ce sens au XVIIe siècle, avec le nom d'un juriste allemand que l'on peut citer, Puffendorf, courant auquel Germonio semble avoir appartenu, sans le vouloir ?

Plus positivement, quel fut le bilan de l'épiscopat de notre archevêque ? Telle est la dernière question… Mise à part la conception du bâtiment de l'archevêché tel que nous le voyons aujourd'hui…

Il est un lieu commun de dire que l'on ne récolte jamais ce que l'on a semé. Ce sont ceux qui viennent après qui en profitent.

Monseigneur Benoît-Théophile de Chevron-Villette, premier successeur de Germonio, cousin de Saint-François de Sales, se fixe de 1633 à 1658 d'accomplir les visites pastorales des paroisses du diocèse régulièrement, de sorte qu'il arrivera à visiter chacune 4 fois. Il le fait de manière méthodique ne négligeant rien :

- il contrôle les connaissances des curés,
- il s'enquiert de la régularité des sacrements et de la liturgie,
- il vérifie la propreté des édifices de culte, des ornements…
- il s'assure de la clôture des cimetières… (afin de les protéger des animaux !) Il ajouta, et son successeur Monseigneur Amédée Milliet de Challes également, quelques lignes aux *Acta* de Germonio, à eux deux, quatorze pages précisément.

Au cours de son long épiscopat (1659-1703) Monseigneur Milliet de Challes ne cherche pas à innover par rapport à ses prédécesseurs en matière d'administration du diocèse. C'est lui qui commence à récolter les fruits d'un sérieux redressement spirituel qui se manifeste :

- dans les confréries des Pénitents et du Saint Rosaire, qui sont présentes, fin XVIIe siècle, dans chaque paroisse. Elles entretiennent la ferveur eucharistique et la dévotion à la Vierge Marie.

- dans les confréries de la Doctrine Chrétienne que l'on trouve dans certaines paroisses. Elles se chargent de l'instruction religieuse des enfants. Elles ont été voulues par Pie V dans un bref du 6 octobre 1571. On sait qu'à Bellecombe la Confrérie existe en 1633, à Moûtiers en 1661, à Beaufort en 1672, à Ste Foy en 1674.

- dans les missions décennales, prédication journalière pendant trois semaines, pour les adultes, en plus des prônes du dimanche. On sait que fin XVIIe, vingt paroisses disposaient de prédications organisées. Pour couvrir les frais, on créa des fondations. Mais ces fondations furent aussi facilitées par les quatre couvents de capucins du diocèse, dont Moûtiers et Conflans, de huit à dix religieux chacun auxquels s'adjoignirent les

carmes, les dominicains, ainsi que les jésuites qui possèdent à partir de la fin du même XVIIe l'ermitage de Villette.

- dans les quarante heures du Carême, toujours pour les adultes, qui leur apportent des éclaircissements sur la doctrine et des directives en matière de réformes des mœurs.

- dans l'effort d'alphabétisation, au travers de l'institution d'écoles de paroisse, de manière systématique à partir de 1660. Elles se multiplieront pendant le XVIIIe siècle, pour couvrir la totalité des paroisses, avec pour une trentaine d'entre elles un prêtre régent qui, en plus de la lecture, de l'écriture, du "chiffre", enseignait le latin.

- dans la création du collège de Moûtiers, accueillant les enfants de ces écoles.

Il faut croire que l'enseignement dispensé était d'un suffisamment bon niveau puisqu'en sortaient les notaires, les étudiants qui allaient ensuite à l'université de Turin et d'ailleurs, les candidats au Sacerdoce...

- dans l'institution en 1676 du premier séminaire (Est-ce vraiment un hasard ?) digne de ce nom dans le duché de Savoie, avec formation théologique et spirituelle. Les plus doués des séminaristes allaient ensuite à Turin pour y recevoir le titre de docteur in utroque.

- dans la campagne de décoration des édifices du culte, dès l'épiscopat de Benoît Théophile de Chevron Villette - on parle d'une fièvre de reconstruction des églises qui s'empara du clergé et des paroissiens -. Le cul de four des églises romanes ou gothiques a disparu au profit du chœur à fond plat. Cela permettait aussi d'augmenter la capacité de l'édifice.

Au cours de ses visites pastorales, l'archevêque faisait ses commentaires sur les statues, à partir des canons rédigés par Germonio, jugeant certaines indécentes. Monseigneur de Chevron Villette estimait l'art statuaire des siècles précédents contraire à l'esprit du Concile de Trente de sorte que la Tarentaise a vu disparaître une partie de son patrimoine, engendrant un véritable vide dans le mobilier roman des églises du diocèse.

Le nombre d'églises après agrandissement et restauration consacrée par Monseigneur Milliet de Challes s'élève à plus de trente.

C'est sous l'archiépiscopat de ces deux prélats que les églises et chapelles furent ornées de retables de bois polychromes et dorés, ou s'expriment des qualificatifs dégagés du Concile de Trente : majesté, sensibilité, rigueur néanmoins de l'enseignement théologique, légitimité et efficacité du culte de la Vierge Marie et des Saints...

Cette dernière évocation mériterait à elle seule une étude approfondie à partir des *Acta*.

Au terme d'un survol, on peut conclure sans se tromper cependant que Monseigneur Germonio a eu une influence décisive sur la mise en

œuvre du Concile de Trente en Tarentaise par ses Constitutions synodales et l'esprit qui les imprègne. Son digest à l'usage de ce diocèse dont la responsabilité lui incombe laisse néanmoins pour l'instant encore nombre de questions : comment Germonio est-il arrivé à rédiger en quelques mois les *Acta* ? En est-il l'auteur intégralement ? Dans l'affirmative les a-t-il écrites en latin, ou d'abord dans sa langue natale avant de les traduire ? Les a-t-il au contraire dictées à la manière d'un Bernard ? Quelle fut sa connaissance effective du diocèse dans lequel il ne séjourna guère que huit ans sur dix-neuf ans d'archiépiscopat ? Etait-il arrivé avec une ébauche des *Acta* qu'il a adaptée une fois sur le terrain ? A moins que sa connaissance des décrets conciliaires ait suffi ?

La modeste pierre apportée ce soir ne répond pas à ces questions, mais elle témoigne de quelques années d'amitiés vécues avec un homme hors du commun à plus d'un aspect. Le propos qui aurait pu s'intituler, non sans une certaine pompe, "Monseigneur Germonio, champion de la Contre-Réforme Catholique en Tarentaise" n'avait d'autre ambition.

Bernard Coutin

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

- Annecy : Académie Salésienne ; Amis du Vieil Annecy ; Archives communales ; Archives départementales ; Monastère de la Visitation ; Société d'Histoire Naturelle.
- Bonneville : Académie du Faucigny.
- Chambéry : Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
- Faverges : Amis de Viuz-Faverges.
- Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
- Rumilly : Amis du Vieux Rumilly.
- Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.
- Saint-Julien-en-Genevois : La Salévienne.
- Thônes : Les Amis du Val de Thônes.
- Thonon-les-Bains : Académie Chablaisienne.

FRANCE

- Aix-en-Provence : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
- Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
- Autun : Société Eduenne.
- Avignon : Académie du Vaucluse.
- Beaune : Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Belley : Société Le Bugey.
- Besançon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; Société d'Emulation du Doubs.
- Bordeaux : Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Bourg-en Bresse : Société d'émulation et d'agriculture.
- Châteaudun : Société Dunoise.
- Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Colmar : Académie d'Alsace.
- Dijon : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
- Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
- Grenoble : Institut de Géographie Alpine.
- Lyon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Société historique, archéologique et littéraire.
- Mâcon : Académie de Mâcon.
- Montbéliard : Société d'Emulation.
- Montpellier : Académie des Sciences et Lettres.
- Nancy : Académie de Stanislas.
- Paris : Comité des Travaux Historiques
- Romanèche-Thorins : Etudes Préhistoriques.

- Saint-Germain-en-Laye : Musée des Antiquités Nationales.
- Strasbourg : Société Académique du Bas-Rhin.
- Toulon : Académie du Var.
- Tulle : Société Lemouzi.
- Valence : Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.
- Versailles : Académie de Versailles.

EUROPE

- Allemagne : Deutsche Forschüngsgemeinschaft (Bonn).
- Belgique : Institut Archéologique Liégeois (Liège).
- Italie : Archivium Augustanum (Aoste) ; Académie Saint-Anselme (Aoste), Annali della Facoltà di Lettere (Bari) ; Società per gli Studi storici, archeologici e artisti (Cuneo) ; Centro interuniversitario di richerche sul «Viaggio in Italia» (Moncalieri) ; Biblioteca Salesianum (Rome) ; Fondazione Luigi Einaudi (Turin) ; Segusium (Suse-Turin).
- Suisse : Bibliothèque Nationale Suisse (Berne) ; Société d'Histoire du Canton (Fribourg) ; Musée d'Art et d'Histoire (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Genève) ; Société de Géographie Le Globe (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Lausanne) ; Société Vaudoise des Sciences Naturelles (Lausanne) ; Glossaire des Patois de la Suisse Romande (Neuchâtel) ; Société des Sciences Naturelles (Neuchâtel) ; Société d'Histoire du Valais Romand (Sion) ; Antiquarische Gesellschaft (Zurich).

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

ACTES DU 35E CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE SAVOIE. – (La Roche-sur-Foron, 3 et 4 septembre 1994) : **Le patrimoine savoyard**, Mémoires et Documents de l'Académie du Faucigny, nouvelle série, n°2, 360 p.

ACTES DU FORUM SAVOYARD. – (Albertville, 4 juin 1994) : **Quel avenir pour la Savoie en Europe ?**, Centre de la culture savoyarde, Conflans-Albertville, 64 p.

AGUETTAZ Michel. – **Francs-Tireurs et Partisans dans la résistance savoyarde**, Presses universitaires Grenoble, 248 p.

ARNOLLET Michelle - NICOUD Danielle. – **Répertoire numérique détaillé de la série M : Administration générale et économie du département de la Haute-Savoie de 1860 à 1940**, Archives de la Haute-Savoie, 362 p.

AUBOIRON Bruno - LANSARD Gilles. – **Métiers des pays de Savoie** : la geste en héritage, Edisud, 152 p.

BATARD Marc - SKOTNICKA Françoise. – **L'envers des cimes**, Denoël, 190 p.

BAUD Henri - MARIOTTE Yves. – **Histoire des communes de Savoie : le Chablais**, Slatkine, 424 p.

BAUD G. - SAUTIER Y. – **Etat de la paroisse d'Armoy par son curé 1867-1877**, Connaissance et protection du patrimoine chablaisien

BERGER Ric. – **Les châteaux de la Suisse romande et du Tessin**, Cabédita, 126 p.

BERGER (Docteur). – **Carnet d'un médecin de montagne**, Fontaine de Siloé, 154 p.

BOISIER Régine. – **Maria ou la misère noire**, Fontaine de Siloé, 228 p.

BOUCHER Claire. – **Annecy, le lac et ses environs : 30 sites incontournables**, Ed. Milan, 112 p.

BOULAIS Pierre - ISLER François. – **Clochers à bulbe, patrimoine du ciel savoyard**, Fontaine de Siloé, 142 p.

BROCARD Michèle. – **Les châteaux de Savoie**, Cabédita, 228 p.

BRUN Gaston. – **Trois plumes au chapeau**, Fontaine de Siloé, 185 p.

BUISSON Jean-Bernard - HERMANN Marie-Thérèse. – **Pays de Savoie**, Nako, 120 p.

CHALABI Maryannick - MONNET Thierry. – **Le Val d'Abondance**, A.D.I.R.A., 72 P.

CHAMBET Daniel. – **La Chronique de Savoie de Jean d'Orville dit Cabaret**, Fontaine de Siloé, 304 p.

CHARBONNET Jean. – **L'ancien diocèse de Belley, esquisse de son histoire (VIe - XVIIIe siècles)**, Gaillard, 88 p.

CHARMOT Elisabeth. – **Ce que dit la légende**, La Sauvagine, 63 p.

CHATELAIN Claude. – **Les Savoyards de la pampa : nos cousins aux Amériques**, Fontaine de Siloé, 332 p.

CHATELAIN Michelle. – **Alpages, terres de l'été**, Fontaine de Siloé, 250 p.

CHAVOUTIER Lucien. – **Villages de montagne en Savoie**, L'Histoire en Savoie n° 118, 96 p.

COLARDELLE Michel - VERDEL Eric. – **En attendant le jugement dernier - Archéologie funéraire du paganisme gallo-romain au christianisme médiéval**, Maison du pays de Charavines, 48 p.

COLLOQUE DE BEAUFORT-SUR-DORON (23 et 24 octobre 1993). – **Fromages de Savoie**, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Chambéry, tome XLVII des Mémoires et Documents, 160 p.

COPPIER André-Charles. – **Au Lac d'Annecy**, Fontaine de Siloé, 120 p.

CORBET Bernard. – **L'abbé Chabord**, Chevallier, La Roche-sur-Foron, 370 p.

CORDIER Annie-Rose. – **Les interrelations entre la société annécienne et son écosystème lacustre**, mémoire de maîtrise, Université d'Avignon, 230 p.

DEBEAUVAIS Pierre. – **Recueil des inscriptions latines des Alpes Grèes**, Société d'histoire et d'archéologie d'Aime, 128 p.

DEPRAZ André. – **L'Alpage au quotidien - Fromage d'Abondance**, Cabédita, 112 p.

DETRAZ Gérard. – **Six mille ans d'histoire rurale : Sevrier**, Académie salésienne, tome 101 des Mémoires et Documents, 276 p.

DESLANDES Philippe - MEREL James. – **Le topo de la Vanoise**, Ed. l'Edelweiss, 136 p.

DESPINE Félix. – **Promenade en Tarentaise**, Cahiers du Vieux Conflans, 96 p.

DEVOS Roger. – **Le château de Marlioz et ses propriétaires successifs** in Echos Saléviens, n° 3, pp. 5 à 45

DEVOS Roger - BOEKHOLT Christiane. – **Annecy-le-Vieux, terroir ancien et bâti noble**, Amis du Vieux Clocher, 70 p.

DRAGESCO Eric. – **La vie sauvage dans les Alpes**, Delachaud & Niestlé, 240 p.

FOURNEYRON Claude. – **Malin Guillaume, seigneur sans pitié**, La Grangette-Larringues, 268 p.

FOURNIER André. – **Mont-Blanc, espace de lumière**, Fontaine de Siloé, 112 p.

FRÈREJEAN Alain - MAYMANN Emmanuel. – **Les maîtres de forges : la saga d'une dynastie lyonnaise** (1736-1886), Albin Michel, 364 p.

GAILLARD Rolance, GAULLIREAU Bernard, BOCHARD Jean. – **Promenade au Petit-Bornand**, Syndicat d'initiative, 200 p.

GANTER Edmond. – **Entre Salève et Jura**, Slatkine, 264 p.

GELLY Jean-Pierre. – **Le tour du Mont-Blanc en 8 jours**, Fontaine de Siloé, 150 p.

GENDEY Patrick - KOBER Pascal. – **Citadelles d'altitude - Randonnées vers les forts des Alpes**, Didier-Richard, 120 p.

GERMAIN Michel - JOND Gilbert. – **Le Faucigny d'autrefois**, Fontaine de Siloé, 204 p.

GEX François. – **Les Bauges**, Cabédita, 220 p.

GONTHIER Martine - LAMORY Jean-Marc. – **Lacs de montagne en Haute-Savoie**, Didier-Richard, 80 p.

GROS Paul. – **Au vent des sentiers sauvages - Mémoires d'un enfant de Maurienne**, Ed. du Vieil Annecy, 320 p.

GUICHONNET Paul. – **Les monts en feu - La guerre en Faucigny 1793**, Académie salésienne, tome 100 des Mémoires et Documents, 368 p.

HERMANN Marie-Thérèse. – **Savoie mystérieuse et légendaire**, Fontaine de Siloé, 249 p.

HERZOG Maurice. – **Annapurna, premier huit mille**, Arthaud, 387 p.

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL. – **Carte de France, forts et citadelles, musées militaires**.

JEAN-DENIS (R.P.). – **Regards au delà des cimes**, Cerf, 163 p.

KOHLER Pierre - JORDAN Denis. – **Les chemins d'un naturaliste**, Grands reportages n° 165, pp 54 à 66

LARNEUIL Michel. – **Le mercenaire du Gange**, Albin Michel

LEBEDEL Claude. – **Cuisine et vins de Savoie**, Ouest-France, 64 p.

LEBEY Claude (sous la direction de). – **Inventaire du patrimoine culinaire de la France - Rhône-Alpes**, Albin Michel, 576 p.

MADELON Lilian - LEPETITGALAND Damien. – **Itinéraires cartusiens en Rhône-Alpes**, Ed. E.M.L.L., 102 p.

MARIE-JOSÉ (Reine). – **Emmanuel Philibert, duc de Savoie**, Slatkine, 350 p.

MARTINATTO Raymond, dit MARTIN. – **Un gardien de refuge raconte**, Fontaine de Siloé, 254 p.

MEGEVAND Claude. – **La forêt et les ressources minéralogiques dans la province de Saint-Julien d'après Joseph Despine** in "Echos saléviens" n° 3, pp. 87 à 144

MEREL Marie-Claire et James. – **120 sommets pour randonneurs : Vanoise-Beaufortain**, Ed. l'Edelweiss, 258 p.

MESSIEZ Maurice. – **La Combe de Savoie autrefois**, Fontaine de Siloé, 201 p.

MEZEN-LEARD Jane. – **Architecture traditionnelle dans le paysage de Tarentaise, I : balcons et cheminées**, Ed. l'Edelweiss, 168 p.

MISSEN François. – **Le fou des neiges : Edgard Grospiron**, Ed. n° 1, 104 p.

MOREAU Eléonore. – **Courchevel, Savoie, 50e anniversaire**, Brinon-Presse, 80 p.

MORREL Jemima. – **Voyage dans les Alpes**, Cabédita, 180 p.

PAISANT Constant. – **Combattant des Glières**, Le temps traversé, 344 p.

PALLUEL-GUILLARD André. – **En zig-zag en Savoie avec Töpffer**, l'Histoire en Savoie n° 116, 62 p.

PERRIER Rosine. – **Une saison de vent, contes et légendes, poèmes et récits de Maurienne et d'ailleurs**, Fontaine de Siloé, 96 p.

PLASSARD Jacques. – **Autour de Pierra Menta**, Ed. l'Edelweiss.

PREAU Pierre. – **La lente maturation de l'Université de Savoie**, in Revue de Géographie alpine, tome LXXXIII, pp. 73 à 92

PUTELAT Pierre. – **Cadrans solaires des Alpes**, Louis-Jean, Gap, 96 p.

RATTI Guido. – **Histoire du Piémont**, l'Histoire en Savoie n° 115, 64 p.

RAYLAT Christophe - ROYER Philippe. – **L'image de montagne, 52 secrets pour réussir vos photos**, Didier-Richard.

RIVIER Fabien - VIVIANT Christelle. – **Itinéraires cisterciens en Rhône-Alpes**, Media Conseil, 102 p.

ROUSSET Paul-Louis - LEYMARIE Jacques de. – **Mémoires d'en haut, Histoire des guides de montagne des Alpes françaises**, Librairie des Alpes, 350 p.

SCHŒLIER Ghislaine. – **Benoit Le Borgne, maharadjah**, Laffont.

SORREL Christian. – **Les catholiques savoyards - Histoire du diocèse de Chambéry 1890-1940**, Fontaine de Siloé, 336 p.

SOUDAN Pierre. – **Le Syndicat général des entrepreneurs de bâtiment et des travaux publics de la Haute-Savoie (1895-1995)**, Studio Saqqarah, 106 p.

STEIN Annick. – **La maison de montagne : les connaître, les restaurer, les construire**, Eyrolles, 144 p.

TERRAY Lionel. – **Les conquérants de l'inutile**, Guérin, 320 p.

TERREAUX Louis. – **Aspects de la littérature savoyarde**, l'Histoire en Savoie n° 117, 48 p.

TONIN Christophe. – **Six siècles de papeterie savoyarde**, l'Histoire en Savoie n° 119, 48 p.

TOULEMONDE Martin. – **Les plus belles balades autour d'Annecy 40 itinéraires du Bourget au Mont-Blanc**, Les créations du Pélican, 144 p.

TYL Yves. – **Balade en aquarelles, la Haute-Savoie vue par Pierre Duc**, 18 aquarelles

VUILLERMET Maurice. – **Vagabondage : massif Boet-Bachasson**, Fontaine de Siloé, 43 aquarelles

ZERMATTEN Maurice. – **Loyse de Savoie, dame de Nozeroy, bienfaitrice et bienheureuse**, Cabédita, 220 p.

Georges Grandchamp

Table des matières pour 1995

Pages

L'année florimontane :

P. SOUDAN - Charles Buet 3

F. RAYNAUD - L'émigration savoyarde dans le Margraviat de Baden-Baden aux XVIIe et XVIIIe siècles 5

M. FOL - La création de la collégiale de Sallanches en 1389 7

Le concours de poésie 1995 10

M.-C. COURTIAL - La lettre de Montrottier 12

E. BARBIER - Jacques Ritz (1911-1993) 14

R. FASSIER - Henri Davignon (1903-1994) 19

P. DUPARC - Robert Avezou (1899-1993) 30

J. SERRALONGUE - Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1995 (avec la collaboration d'Y. Billaud, A. Marguet, R.-M. Le Rouzic, P. Constantin, A. Mélo, E. Rieth, C. Boekholt, E. Chalmin-Sirot) 35

C. CHEVALLIER - Un humaniste secrétaire de Félix V : Aeneas Sylvius Piccolomini 71

C. VIVIANT - La lanterne des morts de Nonglard 110

R. DEVOS (†) - La maison Pingon du XVIe au XVIIIe siècle 114

C. GUICHET - Les origines de l'hôtel Verdun 131

P. DUPARC - Les divertissements des siècles passés à Annecy 153

J. VAILLY - Un souvenir savoyard : l'affaire Stavisky 174

B. COUTIN - Un prélat tarin contemporain de Saint François de Sales : Monseigneur Germonio 185

Les publications échangées 203

G. GRANDCHAMP - Bibliographie savoisienne 205

136e ANNÉE
1996

La Revue Savoisienne

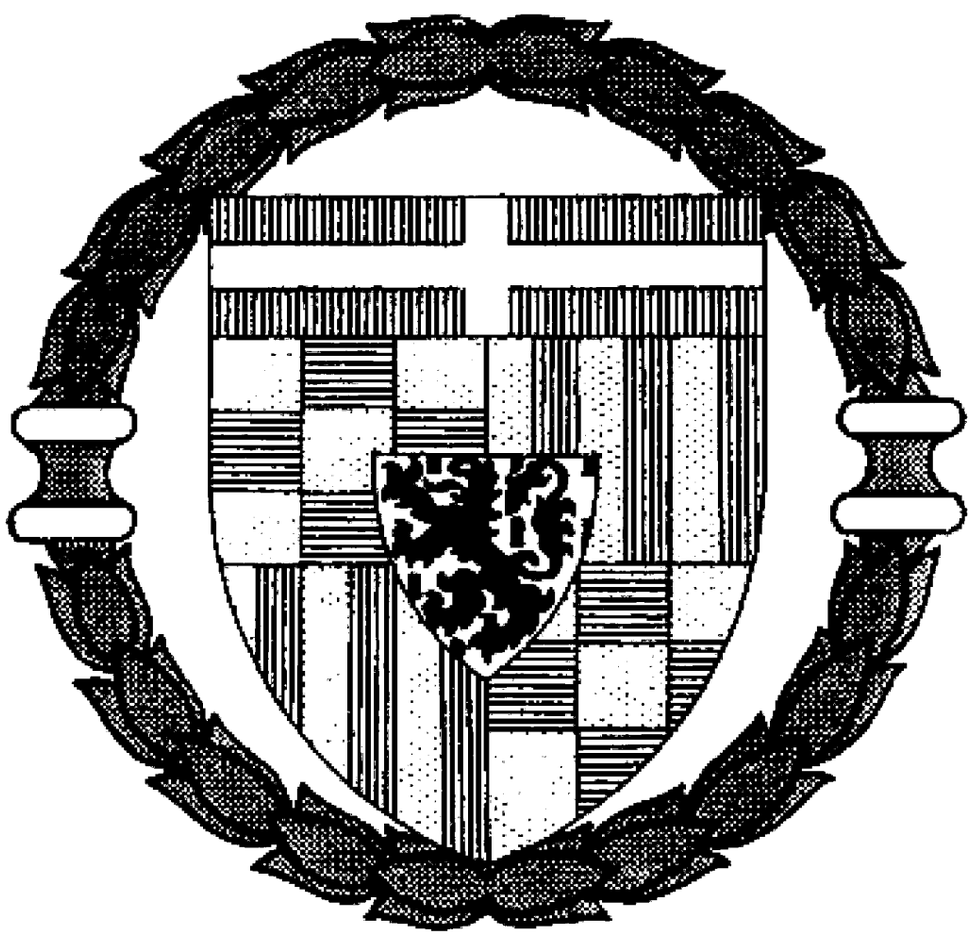

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'honneur : † M. Clément GARDET, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts.

Président : M. Paul GUICHONNET, O. ✵, C. ❨❩, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, ✵, ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des Amis du Vieil Annecy.
M. René LAYDERNIER, ✵, ⚜, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ❨❩, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : M. Pierre SOUDAN, ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, chevalier du Mérite agricole, vice-présidente des Académies Chablaisienne et Salésienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Robert BRUNEL, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ;
Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP ;

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; M. Vincent BENEY.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1963 S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, Genève (Suisse).
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1995 Sœur BURNS Marie-Patricia, archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, directeur des Archives historiques d'Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ❋, O. ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, Genève (Suisse).
1975 HAYEM Robert, O. ❋, C. ⚷, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-les-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le docteur), archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la communauté urbaine, Strasbourg.
1990 NOVARINA Maurice, C. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950 OURSEL Raymond, ❋, O. ⦃⦄, docteur-ès-lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1962 PERNOUD Régine (Mlle), conservateur honoraire des Archives de France, Orléans.
1983 PERRET André, ❋, ⚷, ⦃⦄, ancien directeur des Archives de la Savoie, Boulogne-Billancourt.
1984 RABUT Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1965 RAVIER André (R.P.), O. ❋, O. ⚷, ⚷, ⦃⦄, docteur-ès-lettres, Paris.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, Genève.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1996)

MEMBRES EFFECTIFS

1965 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ⦃⦄, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Annecy.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, animatrice de "L'Echo de nos montagnes", Sevrier.
1939 † BAUD Henri, C. ⦃⦄, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, Allinges.
1989 BENEY Vincent, retraité, guide-conférencier d'Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1987 BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 BOULLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne**. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1969 BOURQUARD Léon, O. ⬡, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, O. ⬡, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.
1977 BRUN Claire (Mme), O. ⧗, C. ⬡, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.
1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.
1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ⬡, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.
1988 DÉTRAZ Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy.
1989 DETURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ⬡, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (général), O. ❋, C. ⧗, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1948 † FRANCILLON Camille (Maître), ⧗, ancien bâtonnier, avocat honoraire, Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.
1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ⬡, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.
1977 GUIZARD Charles-Christian, ⧗, président du jury du Concours de Poésie, professeur honoraire de Lettres, Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), chevalier du Mérite Agricole, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.
1989 † HOURTOULE Huguette (Mme), C. ⬡, inspectrice honoraire de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de la Haute-Savoie.
1928 LAYDERNIER René, ❋, ⧗, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.
1984 LEUSSE DE SYON (S.E.) Bruno de, C. ❋, grand officier ⧗, ⧗, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 L'HONORÉ Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Troyes.

1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.
1977 † RIOND Georges, C. ❋, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, Groisy.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1975 ROSSET Emile, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, fondateur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès-Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg, Thorens.
1960 RUFFET Bernard, ingénieur de l'E.D.F. en retraite, Annecy.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❍, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ❋, 🎖, ❍, Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, 🎖, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, directeur de la *Revue Savoisienne*, Annecy.
1987 TERREAUX Louis, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, 🎖 1939-1945, O. ❍, directeur honoraire d'école, Annecy.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ❍, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1977 BAUD Aimé, ❋, O. ❍, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1963 BOSSON Charles (Maître), O. ❋, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), Neydens.

1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1954 CARTIER Jean-François, ❋, ⚜, ancien chargé de cours à la Faculté de Droit, Paris.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse)
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1969 COLLIARD Lauro, ⚜, O. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1982 COUTIN Bernard (Maître), avocat, Albertville.
1963 DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, Annecy.
1987 † DECHAIX Paul, O. ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, C. ❍, vice-président de tribunal honoraire, Sevrier.
1973 † DEPOLLIER Gérard, imprimeur, Annecy.
1961 DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, Annecy.
1990 DUBEY Jean-François, ⚜, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy-le-Vieux.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.H.S., Monaco.
1967 LAVOREL André, ⚜, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, architecte, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1951 MEYNET Joseph (chanoine), vicaire général, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, Annecy.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), secrétaire du Centre national de recherches subaquatiques, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1957 RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET-BLUDZIEN Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ❋, ⚜, médaille de la Résistance, Megève.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❍, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.

1990 VAILLY Jean, ⚷, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Veyrier-du-Lac.
1981 † VAUTREY Georges (général), C. ❋, C. ⚷, ⚷ 1939-1945, général de brigade (C.R.), Paris.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ⚷, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ❴❵, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur du bâtiment, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1994 ACCOYER Bernard (Dr), médecin, député de la Haute-Savoie, conseiller général, maire d'Annecy-le-Vieux, Veyrier.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⚷, avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (abbé), prêtre, Beaumont-le-Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (Dr), ❋, ⚷, médaille de la Résistance, Saint-Sixt.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
1981 BALAS Chantal (Mme), Annecy.
1995 BALDINI Jean-Louis, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Seynod.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, Le Chinaillon.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), ⚷, ❴❵, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1994 BEAUFORT (de) Brigitte (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1993 BECHAUX Antoine, retraité, Annecy-le-Vieux.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de philologie romane à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ⚷, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy.
1990 BINTEIN Hélène (Mme), principal honoraire de collège, Annecy.
1973 BLANC Claude, négociant en coton, Le Havre.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Giviello (Italie).
1994 BORTOLI (de) Constant, retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1985 BOUDIOS Pierre, ❋, ⚷, ingénieur de l'Institut technique roubaisien, Gaillard.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), ❴❵, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1993 BOURGEAUX Arsène (Abbé), curé d'Esery.
1980 BOUVIER D'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY Gabriel, ⚷, ingénieur T.E.P. honoraire, maire de Veyrier-du-Lac.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1995 BRUCHET Andrée (Mlle), conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Munster.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.

1975 Brunier Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 Buge Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 Bullukian Georges, Lyon.
1968 Burdeyron Joseph (Dr), ⚜, docteur honoraire en chirurgie dentaire, ancien maire honoraire de Talloires, Talloires.
1986 Burnier Michel-Antoine, journaliste et écrivain, Marsinges.
1996 Buttin Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 Buttin Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 Candel Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1980 Canova Claude (Mme), {}, journaliste, Saint-Jorioz.
1996 Carrier Robert, retraité de l'Education Nationale, Chainaz-les-Frasses.
1996 Carrier-Dalbion Gilles, guide du patrimoine des pays de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1994 Caitin René (Dr), médecin en retraite, Cran-Gevrier.
1964 Cellier Jean, Annecy.
1991 Certeau (de) Roselyne (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Duingt.
1969 Chabert Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.
1995 Chabert Yvette (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1996 Chablaix Christiane (Mme), agent territorial à la Mairie d'Annecy, Annecy.
1980 Chanel Andrée (Mme), Annecy.
1985 Chanel Brigitte (Mlle), Annecy.
1994 Chappuis Joëlle (Mme) guide-conférencier d'Annecy, Sillingy.
1974 Charpentier Marc, receveur des P.T.T., Thonon-les-Bains.
1988 Charpentier-Vulliez Jean-Pierre (général), ❋, O. ⚜, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 Charvin Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1996 Chatelain Jacques, ébéniste, Montmin.
1989 Chavigny Françoise (Mme), Annecy.
1985 Chevron-Villette (Mme de) Jacqueline, Giez.
1989 Chomienne François, chimiste, Brenthonne.
1986 Colliard Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
1985 Collomb Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P., retraitée, Annecy.
1995 Combaz André, directeur d'entreprise en retraite, Paris.
1990 Comte Michèle, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1978 Contamin Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1993 Coulon Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 Crola Bernard, employé de banque, Thonon-les-Bains.
1989 Crolard Anne-Marie, Veyrier-du-Lac.
1989 Crolard René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1988 Curtenaz de Maronzier François, architecte en décoration intérieure, Annecy.
1995 Curtet Marcel, retraité, Cran-Gevrier.
1989 Damilano Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1987 † Darsy François (Dr), médecin en retraite, Annecy.
1989 Darsy Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1985 Davoine Thérèse (Mme), Annecy.
1986 Decerier André, O. {}, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1986 Dedeystère Claude, Echarvines, Talloires.
1995 Degore Serge, Ruy.
1982 Delavenay Emile, ❋, {}, professeur honoraire d'Université, Vence.
1988 Delebarre Pierre, Annecy.
1972 Delétraz Cyprien, ❋, ⚜, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 Delétraz Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 Deluermoz François, retraité de l'Armée, Sevrier.

1993 DEPOMMIER Marie-Louise (Mlle), retraitée, Annecy.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1992 DÉPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Charenton.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
1974 DUBY Jean, O. ⚜, O. ⬡, ⚜, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1996 DUCHATEL Janine, retraitée, Annecy.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ✵, ⚜, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1996 DUCROT Paul, P.D.G. de l'imprimerie Savoy-Offset, Pringy.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1992 DUTRONC Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), Sallenôves.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire international en retraite, Annecy.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1995 FELISAZ Claudette (Mme), Mégevette.
1995 FERRI Françoise (Mme), professeur, Annecy-le-Vieux.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1989 FLEAU-RIONDEL Marie, Samoëns.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des établissements Montant, Annecy.
1989 FOL Michel, attaché temporaire d'enseignement et de recherches à l'Université de Lyon III, Antony.
1980 FONLUPT Louis (Dr), O. ⚜, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1992 FORAS Raoul (Comte de), docteur ès-Sciences, Thonon-les-Bains.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1995 FREREJEAN Alain, ingénieur, Neuilly-sur-Seine.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole nationale de Musique, Annecy.
1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1995 GALLO Giovanini, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. Burdignin-Boège.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), Annecy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
1995 GONNET Jean, retraité, Annecy.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Chambéry.
1991 GRAZINI Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 GROSSE Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 GUÉRITEY Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.

1986 GUIGNÉ Jacques (Comte de) ❋, ⚜, Genève et Annecy-le-Vieux.
1991 GUILLAUMOND Théodora (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Douvaine.
1996 GUYON Colette (Mme), retraitée, Annecy.
1996 GUYONNET Robert, retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1989 HECKMANN Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1986 IANACCI Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1990 JACQUET Renée (Mme), Annecy.
1995 JACQUIER DE MONTCLA Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
1965 JALLAGUIER Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
1990 JANIN-DAVIET Jean-Louis, décorateur, Ugine.
1996 JOLIVET-PADON André, secrétaire de mairie, Faucigny.
1986 LABADIE Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 LACROIX Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1994 LAGEIX Jean, directeur commercial en retraite, Annecy.
1984 LATTA Claude, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, Bruxelles (Belgique).
1988 LAVÉDRINE Georges, maire-adjoint, Annecy.
1992 LAVIGNE-DELVILLE Henri (général), Viuz-la-Chiésaz.
1992 LAVIGNE-DELVILLE Marie (Mme), Viuz-la-Chiésaz.
1994 LAVILLE Claude (Mme), O. ❍, retraitée de l'Education nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, Montpellier.
1992 LEJEUNE Marcel, E.D.F.-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1994 LEVET Marguerite (Mme), Albens.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
1992 MAISTRE Gilbert, professeur, Albertville.
1990 MARIE Charles P., Chênes-Bougeries (Genève).
1994 MARLETTA Paolo, écrivain, Rome (Italie).
1990 MARRO Monette, directeur-adjoint de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, Argonay.
1996 MAS André (Dr), médecin retraité, Reignier.
1992 MAURICE-DEMOURIOUX Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1995 MERMOUD Albert, retraité, Antony.
1995 MEYNIER Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1995 MILESI Jeannine (Mme), professeur, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Villaz.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), ❍, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1989 MOLLO Robert, Nice.
1979 MONNIER Victor, Genève.
1995 MONTANIER Jacqueline (Mme), directeur commercial, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1985 MOREAU France (Mme), Seynod.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme), ❋, Annecy.
1990 MORNEAU Jacques, ingénieur, Seynod.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en médecine, Faverges.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.

1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1995 NYCOLLIN Eléonora (Mme), professeur de chant, Annecy.
1996 OBERKAMPF Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1993 ONIMUS Robert, ✵, ancien industriel, Annecy.
1996 ORESKO Robert, professeur d'université, Londres (G.B.).
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, Genève.
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1975 PERRON François, ✵, médaille de la Valeur Militaire, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Sciences politiques, secrétaire général de mairie honoraire, Passins.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1990 PLÉ Monique (Mme), Veyrier-du-Lac.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ✵, ⚜, 1939-1945, et T.O.E., Menthon-Saint-Bernard.
1992 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1995 PONS Alice (Mme), retraitée de l'Education nationale, Annecy-le-Vieux.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1989 PORRET Yves, cadre retraité, Cuvat.
1992 PREMAT Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1996 PREUX (De) Michel, avocat, Sierre (C.H.).
1989 QUOEX Franck (abbé), Siechi (Italie).
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1992 RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, ⚜, O. ❍, commandeur dans l'Ordre national du mérite de la République fédérale d'Allemagne, Neuilly-sur-Seine.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 REY Emmanuelle (Mme), Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1988 REY Pierre, ❍, intendant universitaire, maire de Bluffy, Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, Annecy.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Dr), chirurgien-dentiste, Villaz.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie). Les Devants-de-Promery.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1996 SAADÉ William, conservateur des Musées d'Annecy, Annecy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), ⚜, député honoraire de la Hautre-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pouur la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.

1988 SEMREN Jacques, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, Châlons-sur-Marne.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1996 SPILMANN Mireille (Mme), chorégraphe, Thônes.
1995 STRASSARINO Alix (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Poisy.
1988 STRECKER Hugh, Bluffy.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
1985 TESSARI Renzo, directeur sanitaire d'hôpitaux, membre du comité directeur de l'Association universitaire francophone de l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1993 THABUIS Michel, maire-adjoint de La Roche-sur-Foron.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Moûtiers.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
1995 VACCHIERI Daniel, industriel, Bons-en-Chablais.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), professeur de lycée, présidente de la Délégation valdotaine de l'A.I.C.C., Aoste (Italie).
1963 VALLETTE D'OSIA Jean (Général), G.O. ✵, Provins, Annecy-le-Vieux.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mme), étudiante, Thorens-Glières.
1996 VARLET Catherine (Mlle), professeur de Lettres, Bogève.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ❍, institutrice honoraire, Annecy.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière, Poisy.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1982 VIDELAINE Henri, ⚜, président honoraire des Amis du Val de Thônes, Thônes.
1995 VIEUX Marie-Claire (Mme), professeur retraité, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental en retraite du Travail et de la Main-d'Œuvre, Annecy.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Vétraz-Monthoux.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-roi, Sieci (Italie).
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1995 WINDLAND Simon, agent commercial, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 ZARA Liliana (Mlle), professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU 3 JANVIER 1996 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

En cette première séance de 1996, le président Guichonnet présente à tous les Florimontans ses vœux les plus cordiaux.

Après avoir rappelé ensuite qu'en 1995 Mme Emmanuelle Rey est devenue une deuxième fois arrière-grand-mère et Mme Marie-Jeanne Rosset-Bludzien une deuxième fois grand-mère, et les avoir félicitées, il adresse à Mme Francine Ritz, veuve de notre confrère Jacques Ritz, les félicitations de l'Académie à l'occasion de sa récente nomination de chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Il remercie M. Jules-Nestor Vandeputte d'avoir donné à notre compagnie une liasse de documents photocopiés concernant la Révolution en Savoie, et exprime des condoléances à notre confrère André Lavorel qui a perdu son frère.

M. Claude Castor signale la sortie du volume des Actes du 35e congrès des Sociétés Savantes de Savoie et annonce le 36e congrès qui aura lieu à Montmélian les 21 et 22 septembre 1996.

Avant de lire pour approbation le procès-verbal de décembre 1995, la secrétaire remercie vivement le président pour ses bons vœux et lui présente, au nom de l'assemblée, des souhaits respectueux et sincères.

La parole est alors donnée à M. Jean-François de Roussy de Sales qui, en illustrant ses propos de nombreuses diapositives, évoque le château des Avenières (Texte dans le présent numéro).

Le président remercie M. de Roussy de Sales en soulignant la portée et l'originalité de cette conférence.

De nombreuses questions témoignent de l'intérêt du public. Notre confrère Pierre Soudan rappelle qu'Assan Dina et Mary Wallace furent florimontans.

Séance levée à 18 h 30.

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Balas, E. Barbier, M. Boullard, G. Chevallier, L. Coudray, M.-C. Courtial, A.-M. Crolard, T. Davoine, S. Dujourdy, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, M.-T. Hermann, H. Hourtoule, C. Laville, M. Levet, E. Nycollin, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien et A. Vesin, ainsi que Mmes Bajulaz, Bouchard, Bouvard, Coulon, Gonnet et Guyon ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin, M.-C. Roos, S. Velland et H. Viallet.

MM. L. Bajulaz, A. Bastard-Rosset, V. Bency, R. Berthet, G. Boy, C. Castor, R. Cattin, P. Coulon, R. Crolard, C. Dédeystère, F. Déturche, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, J. Gonnet, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, B. Jacquier de Montcla, M. Jacquemet, A. Lavorel, R. Laydernier, G. Louchet, J. Morneau, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan et J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Chatelain, Chatenoud, Cochaud, Coudray, Duboc, Odin, Oliver-Fouques-Duparc et Tyl.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Bintein, Brun, Candel et Viriot ; Mlle Dagand ; MM. Brunel, Dechaix et Lageix.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1996 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente les vives et sincères condoléances de l'Académie à notre confrère le général Robert Fassier, qui vient de perdre sa femme.

Il donne de bonnes nouvelles de notre trésorier M. Claude Guichet qui ne va pas tarder à aller en maison de rééducation à Rumilly.

Il signale le loto organisé au château de Montrottier par le Foyer rural de jeunes et d'éducation populaire de Lovagny le samedi 10 février, la fête d'hiver de la Savoie à Avully le 18 février et le colloque sur l'Administration des Finances sous l'Ancien Régime qui se tiendra à Bercy les 22 et 23 du même mois.

On salue la sortie d'un ouvrage d'Alain Frèrejean et Emmanuel Haymann sur *Les Maîtres de forges - la saga d'une dynastie lyonnaise 1736-1886* (Albin Michel).

Le président commente le dernier recueil de poèmes de Georgette Chevallier intitulé *Rêverimes* (La Vague Verte).

Sont entrés aussi dans notre bibliothèque *L'Almanach du Vieux Savoyard* 1996 et le n° 2 des Mémoires et Documents de l'Académie du Faucigny consacré au *Patrimoine savoyard* (actes du 35e congrès des Sociétés Savantes de Savoie). Le président remercie les donateurs, Mme Marie-Jeanne Rosset-Bludzien et M. Claude Castor.

La secrétaire signale la journée du vendredi 12 avril organisée à Chambéry par l'Association pour le développement de l'Université de Savoie sur le thème "Benoît de Boigne, l'Inde, la France et la Savoie" et le spectacle "Une soirée avec Mme de Sévigné" qui sera donné, sous l'égide du C.P.M.A., au château d'Annecy le dimanche 18 février.

Ensuite, Mme Yolande Rollet rend hommage au chanoine Verjus. (Texte dans le présent numéro).

Le président remercie Mme Rollet pour cette évocation du regretté chanoine Verjus, puis il passe la parole à Mlle Hélène Viallet, directeur des Archives Départementales, non sans avoir rappelé les liens qui ont toujours uni et unissent encore les Archives Départementales à l'Académie Florimontane.

Après avoir retracé l'histoire des fonds savoyards de Turin qui sont en partie restés dans cette ville et ont été en partie rétrocédés à la France, Mlle Viallet montre l'importance que représentent les Archives de la Haute-Savoie pour tous les chercheurs. (Texte dans le présent numéro).

Cette communication a fort intéressé les chercheurs chevronnés, les futurs chercheurs et tous les amoureux de la Savoie qui l'écoutaient et dont l'attention a été aussi attirée par les expositions et les publications du service des Archives Départementales de la Haute-Savoie.

Séance levée à 18 h 20.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, H. Bintein, M. Boullard, I. Bouvier, M.-A. Candel, G. Chevallier, L. Coudray, A.-M. Euvrard, S. Dujourdy, M.-C. Dumont, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, E. Nycollin, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, M.-J. Rosset-Bludzien, Y. Rollet, M. Rousset et D. Viriot ainsi que Mmes Bouchard, Guyon et Morneau ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, Y. Ginet et H. Viallet.

MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, A. Béchaux, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, H. Cattin, R. Cattin, P. Dechaix, C. Dédeystère, J. Domenjoud, M. Fol, L. Fonlupt, H. Garcin, J. Gonnet, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, J. Morneau, G. Raffin, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, P. Soudan, J. Vailly, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Chatelain, Chatenoud, Coudray et Mas.

Etaient excusés : Mmes Davoine, Hourtoule et Vesin ; Mlles Dagand, Genton, Ritz et Roos ; MM. Fassier, Guichet et Premat.

SÉANCE DU 6 MARS 1996 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président félicite Mme Emmanuelle Rey qui vient d'être pour la troisième fois arrière-grand-mère et qui vient d'obtenir un deuxième prix de poésie au concours de Veyrier-du-Lac. Il annonce qu'il a reçu des invitations pour une conférence donnée par le Président du Centre International d'Etudes sur le Linceul de Turin, qui traitera à Sevrier de cette relique.

Après lecture et approbation du procès-verbal de février, il présente M. Joseph Ruscon puis lui laisse la parole pour rendre hommage à M. André Primot. (Texte dans le présent numéro).

Le président remercie vivement M. Ruscon pour cet hommage qui révèle un Florimontan tout à fait remarquable, que sa discrétion et sa modestie avaient caché aux yeux de beaucoup de ses contemporains.

Il donne ensuite la parole à Mme Georgette Chevallier qui a eu la chance de découvrir un texte peu connu : *le Voyage de Paris à Crevi en Chablais* du poète botaniste René-Richard Castel (1806). (Texte dans le présent numéro).

Séance levée à 18 h 35.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1996 (**)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le regret de signaler le décès de notre confrère M. Marcel Laillet, membre correspondant depuis 1981. Il présente à Mme Claude Laville, qui vient de perdre son beau-père, les condoléances de l'Académie.

Il félicite M. Henri Baud, promu commandeur des Palmes Académiques, et M. Aimé Baud, promu officier dans le même ordre. Par ailleurs, il mentionne une lettre très aimable et très amicale adressée à l'Académie Florimontane par notre membre d'honneur Mlle Elisabeth Rabut, en réponse à une lettre de félicitations qui

---

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, L. Coudray, M.-C. Courtial, A.-M. Euvrard, C. Laville, M.-L. Le Gall, M. Levet, H. Hourtoule, F. Moreau, A. Pons, Y. Rollet, E. Rey, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Besson, Duchatel, Emeyriat, Guyon, Imbert, Jocelyne, Nathalie et Mathilde Primot, Ratte et Ruscon ; Mlles R. Collomb, M.-L. Dépommier, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet et M. Marro ainsi que Mlles Besson, Agnès et Cécile Mantiléri.

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, P. Bonnet, R. Brunel, P. Dechaix, C. Dédeystère, F. Déturche, le général R. Fassier, M. Fol, H. Garcin, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, J. Morneau, G. Raffin, J. Ruscon, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Eric, Hervé et Michel Besson, Coudray, Ducrot, Emerich, Emeyriat, Hennequin, Imbert, Le Gall, Martin, Daniel, Jacques et Michel Primot, Ratte et B. Ruscon.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Bauquis, Boullard, Dujourdy, Dutronc, Floquet, Hermann et Leriche ; Mlles Bauloz, Dagand, Pennequin, Ritz, Roos et Viallet ; MM. Brégnac, Guichet et de Roussy de Sales.

(**) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, H. Bintein, C. Brun, G. Chevallier, L. Coudray, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, M.-C. Heckmann, H. Hourtoule, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, F. Moreau, E. Nycollin, A. Pons, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mme Bouchard ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet et M.-C. Rayssac.

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, R. Berthet, C. Castor, R. Cattin, C. Dédeystère, F. Déturche, J. Domenjoud, le général R. Fassier, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Lavorel, G. Louchet, J. Morneau, B. Premat, J. Ruscon, P. Soudan, J. Vailly, G. Viviant et H. Voiron, ainsi que MM. Chatenoud, Coudray, Ducrot, Mas et Tyl.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Boullard, Floquet, Hermann et Raffin ; Mlles Dagand, Ritz et Roos ; MM. Dechaix, Guichet, Raffin et de Roussy de Sales.

lui avait été envoyée à l'occasion de sa nomination aux fonctions d'Inspecteur Général des Archives de France.

Il annonce le colloque de Boigne à Chambéry.

Sont signalés d'une part l'existence de deux séries documentaires "*Savoie, mémoire vivante*" et "*L'Alpe sans frontière*" créées par TV.TV. à Queige, et d'autre part le dépôt à notre bibliothèque de l'ouvrage publié par le Conseil Général de la Haute-Savoie et intitulé *Le Pont de la Caille, un témoin et un symbole* (texte de Christian Regat et photos de Denis Rigault).

Le procès-verbal de mars est lu et approuvé.

La parole est alors à Mme Georgette Chevallier qui évoque les séjours des Maritain à Saint-Jorioz en 1926 et 1927. (Texte dans le présent numéro).

Après les remerciements du président à Mme Chevallier pour cette nouvelle contribution aux études de géographie littéraire relatives à la région annécienne, c'est Mlle Marie-Claude Rayssac qui entretient l'auditoire des *Taxes annonaires, une survivance tardive de la peur des disettes : le cas d'Annecy XVe - XIXe siècles*. (Texte dans le présent numéro).

De nombreuses questions sont posées à la conférencière et le président insiste sur le fait qu'elle a brossé un panorama très large d'une question sur laquelle elle a ensuite établi une synthèse très pertinente. Il montre combien Mlle Rayssac a su faire le lien entre la vie économique, la vie politique et la mentalité des populations. Il la félicite très vivement pour cette savante communication.

Séance levée à 18 h 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 10 AVRIL 1996

Le procès-verbal de l'assemblée générale 1995, ainsi que les rapports de la secrétaire, du trésorier et des archiviste et bibliothécaire (ce dernier lu par M. Soudan) sont approuvés à l'unanimité.

Le directeur de la revue rend compte de ses démarches auprès d'un certain nombre d'imprimeurs.

Les différents rapports concernant Montrottier (finances, collections et visites guidées) sont également approuvés à l'unanimité.

Le président remercie tous ses collaborateurs et fait le point sur les questions foncières concernant Montrottier.

Les résultats du concours de poésie 1995 sont ratifiés.

On passe ensuite aux élections : Mmes Boullard et Chevallier, ainsi que M. Soudan sont réélus au Comité.

En remplacement de M. Roger Devos, décédé et de M. René Prévost, démissionnaire, sont élus *membres effectifs* Mme Huguette Hourtoule et M. Hubert Cattin.

Pour remplacer ces deux personnes et M. Riondel, démissionnaire, sont élus *membres associés* Mmes Josiane Persoud et Marie-Jeanne Rosset-Bludzien et M. Gilbert Viviant.

Sont nommés *membres correspondants* MM. Jean-Baptiste Ajello, Alain Bexon, Charles Buttin, Robert Carrier, Gilles Carrier-Dalbion, Jacques Chatelain, Mme Christiane Chablaix, M. Paul Ducrot, Mme Janine Duchatel, MM. Michel Emerich, Robert François, Philippe Gaillard, Mme Colette Guyon, MM. Robert Guyonnet, André Jolivet-Padon, André Mas, Jacques Mugnier, Mlle Marjolaine Oberkampf, MM. Robert Oresko, Michel de Preux, William Saadé, Mme Mireille Spilmann, M. René Sylvestre et Mlle Catherine Varlet.

Après avoir fixé la promenade annuelle au jeudi 20 juin, le président lève la séance.

SÉANCE DU 8 MAI 1996 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Avant de la convier à donner lecture du compte rendu de la séance du 3 avril et de celui de l'assemblée générale des membres effectifs du 10 avril, le président adresse des souhaits de rétablissement à Mme Georgette Chevallier, victime d'un accident.

Le trésorier annonce l'envoi de la circulaire d'appel des cotisations (180 F). M. Claude Guichet précise aussi les détails de la sortie prévue pour le jeudi 20 juin avec, notamment, la visite du musée de la poterie à Evires et celle du château des Avenières. Le départ est annoncé pour 9 h, place des Romains, et la participation fixée à 250 F.

M. Paul Guichonnet remercie M. Jules Vandeputte qui a déposé aux archives de l'Académie des notes concernant Eustache Chappuis. Il adresse de semblables remerciements à M. Charles Cannet, de Cournonges (Hérault) qui, par l'intermédiaire du Centre de généalogie, vient de faire tenir à la Florimontane les copies dactylographiées de lettres écrites durant la campagne de 1870-1871 par un officier haut-savoyard de la Mobile.

Le docteur Charles Socquet présente à l'assistance le huitième fascicule de la revue du Val d'Arly : *Mag-Eva* et met quelques exemplaires de cette publication à la disposition de ses confrères florimontans.

Auteur de la préface à la nouvelle édition qui vient de paraître à la Fontaine de Siloé, M. Paul Guichonnet évoque l'œuvre de feu Paul Payot : *Au royaume du Mont-Blanc*. Ce volume, offert à la bibliothèque de l'Académie, constituait une excellente introduction à l'exposé sur Viollet-le-Duc et Ruskin présenté dans un français parfait, traduisant même les nuances de l'humour britannique, par Mme le professeur Cynthia Gamble, responsable des programmes européens à l'Université de Londres, une éminente spécialiste de Marcel Proust. (Texte dans le présent numéro).

Vivement applaudie, Mme Cynthia Gamble répondra aux questions de l'auditoire avant de recevoir les remerciements et compliments très chaleureux du président.

Séance levée à 18 h 45.

SÉANCE DU 5 JUIN 1996 (**)

(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

Le doyen Paul Guichonnet participant à un congrès de géographie alpine en Italie, M. Georges Grandchamp préside cette dernière séance d'avant les vacances

---

(*) *Etaient présents* : Mmes H. Bintein, C. Brun, G. Chevallier, L. Coudray, J. Duchatel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, M.-T. Hermann, H. Hourtoule, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, A. Pons, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet et D. Viriot, ainsi que Mmes Bouchard et Gamble ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, Y. Ginet, H. Ritz, M.-C. Roos et C. Varlet.

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, R. Berthet, M. Blanc, C. Dédeystère, F. Déturche, J.-F. Dubey, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, G. Raffin, C. Socquet, P. Soudan et J.-N. Vandeputte, ainsi que MM. Coudray et Jeulin.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Bauquis, Boullard, Courtial et Nycollin ; Mlles Dagand et Duchesne ; MM. H. Cattin, Dechaix, Fassier, Fonlupt, Grandchamp, de Roussy de Sales et Ruscon.

(**) *Etaient présents* : Mmes H. Bintein, M. Boullard, C. Brun, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, M.-C. Heckmann, J. Leriche, A. Mansau, F. Moreau, A. Pasquier, A. Pons, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mme Carrier ; Mlles M. Bauloz, M. Genton, Y. Ginet et M.-C. Roos et C. Varlet.

MM. A. Bastard-Rosset, R. Berthet, R. Carrier, H. Cattin, P. Dechaix, C. Dédeystère, J. Domenjoud, G. Grandchamp, M. Jacquemet, J. Morneau, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, P. Soudan, J.-N. Vandeputte, G. Viviant et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Bauquis, Candel, Chevallier, Floquet, Hermann, Hourtoule, Laville, Levet et Nycollin ; Mlles Collomb, Dagand, Duchesne et Ritz ; M. Duchesne et le président Guichonnet.

estivales. En l'ouvrant, il adresse des condoléances à Mme Monique Boullard qui vient de perdre sa mère, des vœux à Sœur Marie-Patricia Burns, membre d'honneur, qui va célébrer le jubilé d'or de sa profession religieuse, des compliments au doyen Louis Terreaux, sixième Florimontan lauréat du "Prix des neiges", et des félicitations à M. Michel Fol pour la naissance de son second enfant.

C'est Mme Andrée Mansau, professeur à l'Université de Toulouse, qui présente les deux communications prévues par l'ordre du jour.

Récemment élue membre effectif, elle silhouette d'abord la personnalité très attachante de son prédécesseur, le docteur Pierre Truchet, puis dans un second exposé traite de "Francis Jammes au deuil des pervenches". (Textes dans le présent numéro).

Le président complimente vivement Mme Andrée Mansau, la remerciant de ce nouveau témoignage d'attachement qu'elle vient de donner à l'Académie Florimontane devant laquelle elle parla pour la première fois il y a vingt-deux ans.

Rendez-vous est donné pour la séance de rentrée qui aura lieu le samedi 7 septembre, au château de Montrottier, avec le concours du professeur Jean Nicolas, membre effectif.

Séance levée à 18 heures.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER
LE 7 SEPTEMBRE 1996

C'est le samedi 7 septembre 1996 qu'au château de Montrottier les Florimontans, lors de la séance de rentrée, ont écouté avec grand intérêt et grand plaisir une conférence du professeur Jean Nicolas.

Ce spécialiste de l'histoire savoyarde a parlé de "La fortune française du Savoyard Pierre Antoine Castagnère de Chasteauneuf, ambassadeur de Louis XIV, prévôt des marchands de Paris". (Texte dans le présent numéro).

La séance s'est terminée par la traditionnelle réception dans les salons Marès.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1996 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

En cette première séance mensuelle après les vacances, le président présente les condoléances de l'Académie à M. Gérard Dépollier qui a perdu sa sœur au début de juillet et à Mlle Hélène Ritz qui a perdu une de ses cousines au début de juillet

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, C. Brun, M. Boullard, G. Chevallier, T. Davoine, J. Duchatel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, M.-C. Heckmann, H. Hourtoule, C. Laville, M.-L. Le Gall, E. Rey, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Carrier et Garin ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, Y. Ginet, M.-C. Roos, N. Vandecasteele, C. Varlet et H. Viallet ainsi que Mlle Fertin.

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, R. Berthet, J. Burdeyron, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, C. Castor, H. Cattin, R. Cattin, C. Dédeystère, F. Déturche, P. Duparc, M. Emerich, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, R. Langlet, A. Lavorel, G. Louchet, B. Premat, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Garin, Le Gall et G. Martignoles.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Chablaix, Dutronc, Floquet, Guyon, Moreau et Raffin ; Mlles Dagand et Ritz ; MM. Aimé Baud, Dechaix, Fassier, Guichet, Raffin et Soudan.

également. Il déplore le décès le 28 juillet de notre confrère Bernard Ruffet, membre effectif.

Il complimente M. et Mme Christian Guizard qui sont depuis peu arrière-grands-parents et Mme Marie-Renée Floquet qui est une nouvelle fois arrière-grand-mère.

Il présente ses très vives félicitations à nos confrères Mme Claire Brun qui a été promue officier dans l'Ordre national du Mérite ; M. Jean-Vincent Verdonnet qui a été promu commandeur des Arts et Lettres, M. Joseph Burdeyron qui a été nommé chevalier dans l'Ordre national du Mérite et maire honoraire de Talloires ; Maître Charles Bosson qui a été promu officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ; et M. le doyen Louis Terreaux qui a reçu le Prix des Neiges.

Il signale que M. Jean-Claude Vernex a offert à la bibliothèque son ouvrage sur l'*Histoire des bains : Cent ans de baignades dans nos lacs Léman, Annecy, Bourget* (Ed. Nicolas Junod) et que Mlle Andrée Bruchet (la fille de Max Bruchet) a fait don à la bibliothèque d'une quarantaine d'ouvrages sur la Savoie. Il remercie l'un et l'autre.

Il évoque la rentrée solennelle à Montrottier et la brillante conférence de M. Jean Nicolas, ainsi que le récent Congrès des Sociétés Savantes à Montmélian et annonce un cycle musical Schumann sur les bords du lac du Bourget.

Il adresse des vœux de prompt rétablissement à nos confrères Paul Dechaix et Pierre Soudan absents pour raisons de santé.

Après lecture et approbation du procès-verbal de juin, la parole est donnée à Mlle Hélène Viallet qui parle d'*Un aspect de la mission donnée aux intendants : les tentatives d'amélioration de l'agriculture en Chablais au XVIIIe siècle* (Texte dans le présent numéro).

Le président remercie la conférencière en insistant sur la clarté et la précision de son exposé.

Mlle Viallet ayant répondu aux questions que sa conférence a provoquées, la séance est levée à 18 h 20.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1996 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président signale qu'ont été déposés à la Bibliothèque par leurs auteurs les ouvrages suivants :

Brigitte Hermann : *Histoire de mon esprit ou le roman de Descartes* (Ed. Bartillat) ;

et Philippe Gaillard : *Des Argonautes aux Titans*, Histoire de la route entre Lyon et Genève (Ed. Rencontres A 40),

et il évoque le récent 121e Congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques qui s'est tenu à Nice.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, H. Bintein, M. Boullard, G. Chevallier, L. Coudray, T. Davoine, J. Duchatel, S. Dujourdy, M. Dutronc, A.-M Euvrard, C. Guyon, M.-C. Heckmann, H. Hourtoule, C. Laville, M.-L. Le Gall, J. Leriche, M. Levet, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, M. Rouch et D. Viriot ainsi que Mmes Bouchard, Carrier, Garin et Ponsot. ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin, M.-C. Rayssac et C. Varlet ;

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, P. Bonnet, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, R. Chanal, J. Chatelain, R. Crolard, C. Dédeystère, F. Déturche, J. Domenjoud, J.-F. Dubey, M. Emerich, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, R. Laydernier, G. Louchet, A. Mas, G. Raffin, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Cohen, Coudray, Le Gall et Périllat.

Etaient excusés : Mmes Chablaix, Courtial et Nycollin ; Mlles Dagand, Ritz et Roos ; MM. Dechaix, Morneau, de Roussy de Sales, Ruscon et Soudan.

Le vice-président Grandchamp annonce une réédition - revue et complétée - de la *Nouvelle Histoire de Savoie* publiée sous la direction de M. Paul Guichonnet chez Privat, mentionne la Rencontre autour du Livre savoyard qui se tiendra le dimanche 10 novembre au château de Ripaille sous la présidence de M. Paul Guichonnet, et attire l'attention sur la conférence que fera M. Gérard Détraz sur *Techniques aratoires et rendement céréaliers en genevois aux XVe et XVIe siècles*, dans le cadre de la Société des Amis du Vieil Annecy, le mercredi 27 novembre.

Le procès-verbal d'octobre est approuvé.

Lecture est faite d'une communication de M. André Garcin rappelant la vie exceptionnelle de Mgr Petit, membre d'honneur de l'Académie Florimontane. (Texte dans le présent numéro).

Puis Mme Georgette Chevallier fait part aux Florimontans de neuf lettres que l'Annécien Eminet a écrites à Pierre Loti. (Texte dans le présent numéro).

Ensuite Mlle Marie-Claude Rayssac rend hommage à notre regretté confrère Paul Dufournet. (Texte dans le présent numéro).

Le président commente l'intérêt de ces trois études et la séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1996 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président se réjouit que notre trésorier, Claude Guichet, ait quitté l'hôpital. Ensuite il signale le décès de Mlle Andréa Battuz, ancien professeur de Lettres classiques au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy, et membre correspondant de la Florimontane depuis 1977.

Il remercie Mme M.-J. Rosset-Bludzien qui a offert à la bibliothèque le récent numéro de L'Almanach du Vieux Savoyard.

Il annonce la nouvelle édition du Catalogue de la collection d'armes anciennes européennes et orientales de Charles Buttin.

Après lecture et approbation du procès-verbal de novembre, la parole est donnée à M. Christian Guizard qui présente le concours de poésie 1996.

Des cent quatre-vingts concurrents, le jury a distingué et récompensé douze poètes :

- Sont hors concours, mais ont été flatteusement remarquées Mmes Renée Bertrand, de Challes-les-Eaux (73) et Simone Vialla de Soleyrol, de Nîmes (30).

- L'ouverture, par le président, des enveloppes d'anonymat, donne les résultats suivants :

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, H. Bintein, M. Boullard, M. Bouvard, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, J. Duchatel, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, A.-M. Guizard, M.-C. Heckmann, H. Hourtoule, C. Laville, J. Leriche, F. Moreau, A. Pons, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, M. Spilmann et D. Viriot, ainsi que Mmes Charles, Garin, Nehr et Ribollet ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, Y. Ginet, M.-C. Roos et C. Santschi, ainsi que Mlles Fertin, Gentillon et Ribollet.

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, P. Bonnet, C. Buttin, G. Carrier-Dalbion, R. Cattin, R. Crolard, C. Dédeystère, F. Déturche, le général R. Fassier, G. Grandchamp, P. Guichonnet, C. Guizard, M. Jacquemet, R. Laydernier, G. Louchet, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Vailly et G. Viviant, ainsi que MM. David, Périllat et de Rossi.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Chablaix, Courtial, Floquet, Guyon, Nycollin et Vesin ; Mlles Dagand, Genton, Rayssac, Ritz, Varlet et Viallet ; MM. Brégnac, Dechaix, Guichet, Morneau, Ruscon et Soudan.

1er prix : M. Edouard Desmons, de Denain (59).
2e prix : Mme Germaine Séjourné, de Marchenoir (41).
3e prix : M. Pierre Laversac de Montmorland, de Versailles (78).
Mentions Très Honorables : M. Joseph Bironneau, de La Rochelle (17)
et M. Serge Laurent, de Marly (57).
Mentions Honorables : M. Christian Boeswillwald, de Limoges (87)
et Mme Denise Duong, de Béthune (62).

Ont été citées : Mmes Thérèse Brégeon, de Mauléon (79), Germaine Curt, d'Annecy-le-Vieux (74) et Marie-Thérèse Mézère-Lesur, de Sin-le-Noble (59).

Mme Janine Ribollet, présidente de la troupe des Escholiers, avait bien voulu venir avec certains de ses comédiens ou apprentis-comédiens pour lire les textes choisis par le jury.

Ensuite M. J.-F. de Roussy de Sales a parlé des tapisseries des Flandres conservées au château de Thorens. (Texte dans le présent numéro).

Séance levée à 18 h 15.

La lettre de Montrottier

"Hâtez-vous lentement et sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage."

Nulle part plus qu'à Montrottier, dont les collections semblent inépuisables, ne se vérifie aussi bien cet adage de Boileau.

Nous avions espéré achever en automne 96 l'inventaire de la salle des dentelles. Il ne nous manquait qu'une toute petite vitrine à explorer pour avoir cette satisfaction. La neige de novembre, entravant la circulation, ajoutée au froid précoce pénétrant dans notre caverne d'Ali-Baba, nous ont fait battre en retraite plus tôt que prévu.

Mais le travail a tout de même bien avancé.

Avec M. et Mme Jahier nous apportâmes, pour l'ouverture en mars, quelques améliorations dans la présentation des collections. Dans la salle orientale, les fonds des trois grandes vitrines furent tendus de tissus neufs. Dans la salle des armes ce furent les fonds des vitrines centrales qui subirent le même sort. M. Jahier installa un éclairage dans plusieurs d'entre elles.

Pour égayer le bas de l'escalier d'honneur et mettre en valeur le tableau représentant les Usines de Pont-Evêque, restauré l'an dernier par la famille Frèrejean, nous aménageâmes, avec du mobilier XIXème, une sorte de boudoir que M. Jahier a également éclairé. M. Alain Frèrejean, membre de l'Académie Florimontane, fut invité à venir voir ce tableau lors de son séjour estival à Dhéré.

Un autre Florimontan vint examiner les dessins conservés au château. Il s'agit de M. Alain Bexon qui est à la recherche de dessins de son grand-père Prosper Dunant. Nous n'avons rien trouvé à ce jour.

Notre gardien toujours soucieux de la conservation des bâtiments et des jardins occupa bien sa morte saison.

Il traita au xylophène une bonne partie de la charpente du donjon en prévention contre les capricornes, refit l'électricité de la tour des religieuses, nettoya les murs extérieurs au karcher, remit à niveau les pavés de la cour profondément défoncés, débarrassa et nettoya la grange, refit deux bancs, transplanta rosiers et glycine.

Enfin le vieux portail de l'entrée principale, extrêmement vétuste, fut remplacé par un modèle du même type disposant du même système de fonctionnement.

Marie-Claire Courtial

— 11 —

Nos visiteurs et nos guides

Nous constatons avec bonheur un nombre croissant de visiteurs qui viennent admirer le site de Montrottier et les remarquables collections Marès.

Notre équipe de guides s'en réjouit et poursuit son effort de formation et son ouverture sur la culture artistique. Ainsi des visites de sites de la région, des conférences, des voyages enrichissent encore leur culture. De surcroît, dans le cadre des G.P.P.S., nous avons ouvert une école, et des candidats assidus et passionnés préparent l'épreuve écrite des guides du patrimoine.

L'avenir se prépare par l'information et les relations publiques. C'est pourquoi nous avons été heureux de recevoir l'assemblée générale des titulaires des Palmes Académiques, qui ont profité de cette journée pour visiter notre domaine.

Signalons également la visite de Madame Béatrice Javet, du Musée de Grandson, vivement intéressée par notre collection d'armes.

En outre, des Tours Opérators Japonais ont apprécié la variété et la richesse de notre collection.

Ainsi, nous préparons activement la saison d'été, en poursuivant nos efforts d'information.

Par exemple, au mois de mai nous serons présents aux bourses d'échanges de documents en Savoie et en Haute-Savoie. Nous espérons, dans ce climat de morosité culturelle, faire rayonner l'esprit de cet extraordinaire collectionneur que fut Léon Marès.

Vincent Beney

Le Concours de Poésie 1996

Le président du jury, M. Guizard, le 4 décembre, remercie, entre autres, le généreux mécène, M. René Laydernier, qui dote le 1er prix d'une somme en espèces, puis les membres du jury, Mme Brun, Mme Chevallier, M. Raffin et un nouveau venu, M. Brégnac (qui remplace notre regretté M. Davignon) pour leur participation à la correction des poèmes.

Les concurrents se sont trouvés, cette année, au nombre de cent quatre-vingts : la Martinique 24 dossiers, la Côte d'Ivoire 15 dossiers, la Haute-Savoie 13 dossiers ; suivent plusieurs départements métropolitains et départements d'Outre-Mer, ainsi que des pays étrangers francophones (Belgique, Luxembourg, Québec, Sénégal, Suisse).

Les thèmes traités sont, par ordre d'importance : la Nature, l'Amour, la Société, la Divinité et la Philosophie de la vie.

Deux poètes ont été flatteusement remarqués mais se trouvent hors-concours. Il s'agit de Mmes Renée Bertrand, de Challes-les-Eaux (73) et Simone Vialla de Soleyrol de Nîmes (30). Mme Bertrand évoque, entre autres, *Le Diable et le saint de Challes-les-Eaux*.

Voici sa conclusion :

"Challes possède donc une montagne étrange
Où le soufre et l'encens s'enroulent tour à tour ;
Ne vous alarmez pas de cet affreux mélange,
Le Tourisme est gagnant, l'endroit vaut le détour".

Mme Vialla de Soleyrol, elle, se promène *Sur les chemins de (son) enfance* :

"Sur les chemins de mon enfance
Il fait si bon se promener ;
Pourquoi ne pas y retourner
Quand de nos jours le soir avance ?"

Le premier prix a été attribué à M. Edouard Desmons, de Denain (59). En une versification parfaite, il taquine une Muse galante, voire coquine, pratique *Le Baisemain, gage d'amour courtois* avec grâce et distinction, et fait *La Conquête de la belle Elise* sur un ton qui rappelle un certain Ronsard (le Ronsard libertin), Maurice Scève ou Olivier de Magny, et avec une élégance très XVIIIe siècle :

"Dans la pénombre du salon,
J'ai lutiné, ma chère Elise,
Vos seins pointant sous la chemise
...Et posé le premier jalon !
(...)

Otant votre vertugadin,
Vous succombâtes, belle Elise,
...Sans penser faire une bêtise,
Sur un sopha couleur turquin."

Le deuxième prix va à Mme Germaine Séjourné, de Marchenoir (41) :

"Dans un flot de senteurs rêve un épouvantail...
(...) Il traverse l'hiver en grelottant de froid,"

puis au printemps,

"Le mannequin gonflé accueille un petit nid"

et, enfin, en été, sous le souffle du vent, il est

"Pris de balancements, tout comme un encensoir
(...)
Puis s'effondre épuisé dans la tiédeur du soir"

(*L'Epouvantail*)

C'est M. Pierre Laversac de Montmorland, de Versailles (78) qui obtient le troisième prix avec une poésie néo-classique raffinée :

"Et toi, à mon côté, roulée dans la dentelle,
Tu répands ton parfum d'iris et de cannelle
Sur mon corps tout vibrant de ton baiser divin.

Laisse-moi retarder le temps de ma victoire,
Permets à mon orgueil de célébrer ta gloire,
Et rêver un instant au paradis sans fin".

(*Lumière du matin*)

Deux Mentions Très Honorables récompensent M. Joseph Bironneau de La Rochelle (17) et M. Serge Laurent, de Marly (57).

M. Bironneau célèbre le centenaire de la mort de Verlaine :

"N'as-tu pas de la terre encor la nostalgie,
Toi qui, voilà cent ans, cinglas droit vers les cieux ?"

et M. Laurent évoque néo-classiquement les *Yeux* de l'Aimée :

"Quand la fatigue vient pour voiler ces miroirs
Ouverts sur l'horizon que mordore le soir,
Le rêve vient frôler leurs deux lagunes mortes".

Une Mention Honorable a été donnée à M. Christian Boeswillwald, de Limoges (87), qui va chercher

"Dans quelque coin profond des mémoires d'Enfance" *De si vieux rendez-vous ;*

et une autre à Mme Denise Duong, de Béthune (62), qui s'attendrit sur les loups :

"En vain je t'implorais ! Tes plombs vrillent mes flancs,
Tu m'as tué... j'étais ton frère !"

En plus de ces lauréats, trois poètes ont été distingués et cités ; il s'agit de Mmes Thérèse Brégeon, de Mauléon (79), Germaine Curt, d'Annecy-le-Vieux (74) et Marie-Thérèse Mézère-Lesur, de Sin-le-Noble (59).

Le jury avait choisi, pour la lecture publique, les poèmes que nous venons de rappeler, mais il est bien entendu que les récompenses ont été, pour chacun des poètes, attribuées à l'ensemble de son envoi.

Mme Janine Ribollet, présidente de la troupe des Escholiers, avait bien voulu venir avec certains de ses comédiens ou apprentis-comédiens pour lire les textes choisis par le jury.

Les archives de la Haute-Savoie 1993-1995 Un rôle scientifique et culturel

Outre les missions administratives de collecte et de traitement qui constituent le fondement premier de son existence, le service des Archives départementales a rempli, au cours de ces trois dernières années, les tâches scientifiques et culturelles qui lui incombent, et sans lesquelles le patrimoine écrit de la Haute-Savoie ne serait pas mis en valeur ni porté à la connaissance du public.

L'accroissement des fonds

1. Archives publiques

Outre les versements des services administratifs de la Préfecture, des services extérieurs de l'Etat, du Conseil Général et des organismes et établissements publics, qui constituent le matériau de l'histoire de demain, les fonds suivants ont été recueillis :

a. Minutes notariales

- Etude Maret, à Douvaine (1834-1865)
- Etude Comte, à Douvaine (1857-1863)
- Etude Picut, à Douvaine (1867)
- Etude Tochon, à Douvaine (1869-1890)
- Etude Picus, à Massongy (1856-1861)
- Etude Vaudaux, à Bellevaux puis Thonon (1855-1892)
- Plusieurs études annéciennes (1825-1893)
- Etude Dusonchet, à Choisy (1823-1860)
- Etude Velluz, à Duingt (1823-1843)
- Etude Pichollet, à Sallenôves (1825-1841)
- Etude Domenjoud, à Sevrier (1739-1757)
- Plusieurs études à Samoëns (1575-1901)
- Etude Andrier, à Vallon (1594-1655)
- Etude Rannaud, à Sixt (1760-1775)
- Etude Tournier, à Sixt (1817-1828)
- Etude Biord, à Morillon (1585-1588)
- Etude Denarié, à Morillon (1784-1804)
- Etude Mudry, au Biot, Saint Jean d'Aulps et Samoëns (1761-1787)
- Etude Ballaloud, à Bonneville, Cluses et Samoëns (1789-1833)
- Etude Favre, à Annemasse (1884-1896)
- ainsi que quelques minutaires isolés.

b. Dépôts d'archives communales

Afin de sauvegarder les archives communales anciennes, qui par négligence et autres causes ont déjà beaucoup souffert, la législation a prévu le dépôt des documents les plus anciens aux Archives départementales (loi du 21 décembre 1970, reprise dans le Code des Communes). C'est une obligation pour les communes de moins de 2000 habitants, et une possibilité pour les communes plus importantes.

L'application de ces mesures de sauvetage s'effectue peu à peu. Au cours de trois dernières années, les fonds suivants (les communes soulignées n'ont pas encore été classées) ont été recueillis : Alby-sur-Chéran, Alex, Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Boëge, Burdignin, Chens-sur-Léman, Chevaline, Combloux, Dingy-Saint-Clair, Duingt, Giez, La Forclaz, La Muraz, Mûres, La Vernaz, Lathuile, Le Biot, Le Lyaud, Leschaux, Machilly, Margencel, Marignier, Maxilly-sur-Léman, Veigy-Foncenex, Nancy-sur-Cluses, Massongy, Orcier, Quintal, Reyvroz, Seythenex, Thyez, Villard-sur-Boëge, Villards-sur-Thônes, Viuz-la-Chiesaz.

Les documents sont pour l'essentiel des XVIIIe et XIXe siècles. Malheureusement, dans la plupart des cas, on ne peut pas parler de "fonds" complets, mais d'épaves qui ont survécu aux mauvaises conditions de conservation, à la négligence et même à la cupidité des hommes.

A signaler, parmi les documents les plus intéressants, les livres de mutation du cadastre sarde, qui sont des originaux uniques, puisque les mutations étaient enregistrées dans les communes, jusqu'en 1860, ainsi que les registres des délibérations du conseil. Hélas il en subsiste très peu du XVIIIe siècle.

La grande majorité des fonds cités est d'ores et déjà classée et inventoriée. Un état des documents déposés est toujours envoyé à la commune.

Consulter en salle de lecture le classeur, pour les petits fonds, et les inventaires séparés, pour les fonds plus importants.

Lorsque des registres paroissiaux sont rapportés, ils sont placés dans la sous-série 4E (voir les classeurs).

c. **Microfilms des Archives d'État de Turin** (pour mémoire, cf plus loin)

2. Archives d'origine privée

a. **Archives personnelles ou familiales**

La sous-série 1J, réservée aux pièces isolées, s'est accrue de documents très divers : citons entre autres un ouvrage généalogique de la famille d'Allinges (manuscrit du XVIIe siècle), un mémoire sur le cardinal de Brogny et le collège savoyard d'Avignon (XVIIIe siècle).

Parmi les fonds plus importants, qui reçoivent un numéro d'ordre de la série J au fur et à mesure de leur arrivée, il est à noter les archives de

la famille Bordet, d'Evian (XVIe-XIXe siècles), le fonds Agnellet (XVIe-XVIIIe ; famille de la vallée de Thônes), les photos de M. Lautrédou aviateur de la Première guerre mondiale, le fonds Jacquier (XVIe-XVIIIe siècles) ; (mentionner le fonds Devos) ; le fonds Domenjoud (documents sur Sevrier et Saint-Jorioz)

b. Archives du monde du travail

Quelques documents ont été entrés, ainsi que deux ensembles : documents d'un ingénieur de la SNR, et d'une société de décolletage. Cependant il ne s'agit pas là de fonds très importants.

c. Archives du monde associatif

Deux fonds importants sont entrés aux Archives départementales durant ces trois dernières années ; j'ajouterai que M. Grandchamp n'est pas étranger à cet enrichissement de nos fonds, dans un secteur très intéressant pour l'histoire sociale et culturelle.

Il s'agit du fonds Peuple et Culture, Complément du fonds 75 J, entré aux Archives en 1988 et de celui de la MJC des Marquisats. Le premier n'est pas encore classé, le second est en cours. Une fois ce travail achevé, nous aurons là des matériaux très intéressants pour l'histoire annécienne de la seconde moitié du XXe siècle.

3. Documents figurés

a. Cartes postales

La collection continue de s'accroître régulièrement (1 500 environ en 3 ans).

b. Photographies

Pas de fonds constitués, mais on trouve des éléments très intéressants dans des fonds d'archives (par exemple la MJC des Marquisats).

4. Archives sonores et audiovisuelles

Ces documents, sur supports particuliers, sont encore très peu nombreux. A signaler les bandes des émissions hebdomadaires "Choses et gens de Savoie" et Radio Semnoz Magazine, quelques cassettes vidéo, notamment le documentaire "Haute-Savoie 1944" de Denis Chegaray. Pour l'instant les Archives n'ont pas de matériel de lecture en propre.

5. Livres, imprimés, périodiques

• les archives départementales ont pu acheter, grâce à un crédit exceptionnel du Conseil Général, une partie importante de la bibliothèque Désormaux. Les ouvrages sont classés sous la cote 97 J ; les domaines couverts sont le patois, la dialectologie, la philologie, l'étymologie, la littérature et les chansons populaires.

• la bibliothèque historique du service s'accroît régulièrement, aussi bien en ouvrages qu'en périodiques et revues. Les nouvelles acquisitions sont signalées dans un bulletin mensuel disponible en salle de lecture.

J'attire votre attention sur l'intérêt de ces ouvrages, qui ne concernent pas seulement l'histoire locale et régionale, mais qui comprennent également les livres de référence dans des domaines plus généraux.

Nous achetons également des ouvrages d'histoire de l'art.

• la bibliothèque de l'ancien Grand séminaire : parution de l'ouvrage national *Patrimoine des bibliothèques.*

• les collections de presse sont très bien suivies et font l'objet d'une mise à jour annuelle, qui complète le répertoire publié en 1991. On ignore souvent qu'au titre du dépôt légal des périodiques, nous recevons régulièrement les bulletins municipaux et paroissiaux, ainsi que d'autres publications, tels que les journaux des Comités d'entreprises, des syndicats et de certaines associations.

La conservation et la communication des Archives

Je voudrais dire ici quelques mots sur le dilemme qui pèse en permanence sur les épaules d'un conservateur d'archives : nous avons la responsabilité de transmettre aux générations futures ce qui nous vient de nos ancêtres, c'est le sens même du mot "patrimoine", mais nous avons aussi la mission, depuis la loi fondatrice des Archives de messidor an II, de les communiquer au public. Or, consulter un document ancien et fragile, même s'il paraît en bon état, c'est précipiter sa dégradation... et compromettre sa durée de vie. Que faire pour répondre à chacune de ces deux exigences ? Sensibiliser le public qui fréquente nos salles de lecture ne suffit pas ; la plupart des lecteurs ne se rendent pas compte qu'ils ne manipulent pas les documents de façon assez soigneuse, en particulier les gros volumes reliés du Tabellion, et les grands formats de la presse. Rappelons simplement quelques chiffres : la restauration d'un volume de tabellion coûte entre 6 500 et 11 000 F.

La solution reste le microfilmage, et la consultation à terme ne se fera plus à partir des originaux pour certains fonds très consultés (état-civil notamment), mais tout ne peut pas être microfilmé car ces opérations sont longues et coûteuses (3 F environ la vue : penser au coût d'un volume moyen de tabellion de 500 folios, soit 1 000 pages, multiplions cela par des centaines de volumes...)

Si nous voulons donner aux générations futures ce que nous avons reçu, il faudra faire preuve d'une grande vigilance, et dans ce domaine, je suis persuadée qu'il faut faire appel au sens civique des lecteurs qui viendra conforter nos efforts pour protéger le patrimoine, efforts qui sont forcément limités par nos moyens financiers, humains et par notre installation matérielle.

En ce qui concerne le cadastre sarde, la restauration des volumes de tabelle (remplacement des reliures) se poursuit : quelques mappes ont été restaurées. Là encore il s'agit d'un des fleurons de nos archives, et la conservation de ces documents ne se fera qu'en faisant preuve de rigueur

dans leur communication. L'intérêt, légitime certes, mais à caractère individualiste, de la plupart des recherches sur les mappes doit s'effacer devant la préservation d'un patrimoine collectif. Là aussi, l'avenir réside dans la transposition des plans sur un autre support, qui permettra d'épargner les originaux, tout en satisfaisant les recherches.

Citons le travail de fac-similés d'Emmanuel Panarioux.

Les instruments de recherche et publications

Sans les inventaires, répertoires et fichiers, les fonds ne pourraient être utilisés par les chercheurs. Tous ces instruments de recherche n'ont pas la même précision, mais ils permettent au minimum de connaître les intitulés des dossiers et leurs dates. Ils sont pratiquement tous dactylographiés, et certains inventaires sont publiés lorsque l'intérêt des fonds justifie une diffusion plus large.

La plupart de ces instruments de recherche sont accessibles directement sur les étagères de la salle de lecture. Pour certains fonds il faut les demander aux personnes de permanence.

Je n'énumérerai pas ici tous les inventaires, répertoires et fichiers réalisés par le personnel des Archives, je citerai simplement quelques-uns d'entre eux, et en particulier les nouveautés :

- les répertoires des fonds d'archives communales déposées
- répertoires des dépouillements d'état-civil et travaux généalogiques (série F)
- répertoire du fonds Bordet 94 J
- les répertoires des sous-séries de Fi : Fonds photos (documents réalisés par les Archives ou entrés aux Archives)
- les inventaires publiés
- répertoire numérique détaillé de la série M, paru en 1994
- état sommaire de la série SA et des archives savoyardes de Turin, paru en 1995, par G. Détraz (question des microfilms)

Inventaires en cours :

- 2 O, administration communale. Les communes A à CHA sont déjà inventoriées
- Série R, affaires militaires
- catalogue des sceaux

Les publications des Archives

Les Archives ont réalisé d'autres ouvrages que les instruments de recherche proprement dits : manuels de recherche historique, et catalogues d'exposition.

Le succès d'ouvrages tels que *La pratique des documents anciens* et *L'ancien cadastre* nous ont conduits à en faire des retirages l'an dernier. Grâce à ces deux livres, les chercheurs néophytes apprennent à connaître la typologie des documents et les termes techniques contenus dans les actes.

D'autres publications de ce type sont en projet, mais comme il s'agit d'ouvrages de référence, cela demande un travail relativement long. Mais c'est une des conditions de stimulation de la recherche. Beaucoup de gens ne peuvent pas se lancer dans des recherches qui déboucheraient sur des travaux, des articles, même modestes, parce qu'il leur manque une méthode et des outils de référence. Il est donc essentiel pour nous de leur fournir ces instruments.

Les activités culturelles

1. Expositions

Les archives ont réalisé avec le Conservatoire d'Art et d'Histoire une grande exposition sur les équipements de transports à vocation touristique : funiculaires, téléphériques.

Un petit catalogue, très illustré, a été publié en 1994.

Nous avons également participé à des expositions de la Ville d'Annecy : la Libération d'Annecy (été 1994), le Centenaire de l'Office du tourisme, l'an dernier.

Cette année, nous allons accueillir prochainement (de mars à juin) une exposition sur les Visitandines, réalisée par la ville de Chalon-sur-Saône, que nous compléterons par des panneaux, documents et objets sur l'histoire de l'ordre dans notre département.

Pour cet été et jusqu'en décembre, nous avons en projet en partenariat avec l'Association des Amis des Moulins Savoyards, une exposition sur les moulins et autres installations fonctionnant avec la force motrice de l'eau.

2. Service éducatif

Durant l'année scolaire, de nombreuses classes du primaire et du secondaire viennent visiter certains locaux des Archives et ont une séance de travaux pratiques. Ils sont encadrés par leurs enseignants et par le professeur du service éducatif des Archives départementales (1/2 journée de détachement). En 1994, 870 élèves et enseignants ont été reçus.

Nous travaillons également avec des élèves de l'IUFM et nous recevons des enseignants stagiaires. Il est important en effet de privilégier la formation des formateurs.

Hélène Viallet

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1996

INTRODUCTION

L'archéologie a pour objet l'étude d'une matière fragile, soumise à des destructions d'origines diverses. Si nos archives textuelles sont le plus souvent bien protégées et sont l'objet d'une gestion rigoureuse, propre à les conserver, les enrichir et les mettre à la disposition d'un large public, les archives du sol - elles - indispensables à la connaissance des sociétés disparues, par le fait qu'elles enrichissent quelques siècles d'archives textuelles et quelques centaines de milliers d'années dépourvues de toute relation écrite, se révèlent avoir une destinée incertaine.

Quand les Services des Archives dressent un inventaire des documents qu'ils conservent, cela devient un instrument de recherche, indispensable à la réalisation d'ouvrages historiques, économiques ou politiques mais quand les archéologues publient un inventaire des sites archéologiques, cet outil de travail, à destination des amateurs d'histoire, des historiens, des étudiants ou des gestionnaires du sol, peut devenir la proie d'amateurs peu scrupuleux pour lesquels cet inventaire devient une mine de renseignements, propre à toutes les convoitises. Et pourtant paradoxalement, le patrimoine archéologique est très bien protégé, lois et décrets se succédant depuis le début du siècle pour en parfaire la protection. Les procédures d'intervention sont aujourd'hui mieux admises et les contraintes qu'elles entraînent en passe d'être normalisées mais le manque de civisme de quelques-uns, dépourvus de plus de toute conscience historique, les conduit à s'approprier le bien de tous en bouleversant des sites jusqu'à les rendre incompréhensibles.

Un site archéologique ne se limite pas à un ensemble d'objets, il est un ensemble de faits, représentés par des traces parfois visibles comme des structures et des objets mais bien souvent impalpables comme des gestes, des rites, des coutumes, des courants d'idée ou de pensée, des événements politiques ou économiques, etc. L'histoire d'un site n'est pas uniquement fondée sur le mobilier recueilli mais pour une très grande part sur les idées véhiculées par la présence de ces objets dans le lieu précis où ils sont trouvés. Tout objet extrait de son contexte, sans analyse de ce dernier, se trouve vidé de toute signification, et si de surcroît il s'agit d'une pièce artistiquement remarquable, il est aisé de reconnaître le gâchis qui en résulte. Qu'en serait-il du "cratère de Vix" si l'on ignorait la sépulture qu'il accompagnait ?...

Combien de sites archéologiques sont réduits aujourd'hui à des vestiges incompréhensibles tout comme un livre auquel on aurait arraché 1/10e des pages ? Cette image, empruntée à un responsable de l'archéologie française, s'applique fort bien à la Haute-Savoie où, sans vergogne, des clandestins saccagent des sites, souvent à des fins mercantiles, conduisant au néant certains sites dont l'étude aurait pu être menée par d'autres générations...

Des pages d'histoire sont ainsi anéanties, mais sans doute me direz-vous « cette chronique y contribue pour une large part », et je ne pourrai qu'acquiescer en justifiant cette prise de risques par l'espoir qu'elle s'accompagne d'une prise de conscience, conduisant à penser que le patrimoine archéologique, tel qu'il nous est parvenu, n'est pas une source de profit mais un enseignement par la connaissance et la réflexion qu'il nous donne des sociétés disparues. Quant au mobilier recueilli sur ces sites, témoin d'une société en un lieu donné et à une date précise, il se doit d'être pérennisé dans des collections publiques ; ainsi il devient, pour tous, objet de contemplation, porteur d'un discours, mais également document, propre à être réexaminé, critiqué et reconsidéré en fonction des nouveaux acquis de la recherche.

Joël Serralongue
archéologue départemental

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PROTOHISTOIRE ET PERIODE ROMAINE

LIAISON VOIE VERTE/VOIE DES ARAVIS

METZ-TESSY, *La Côte de Metz,*

(coord. Lambert. 893,080/2111,040 ; alt. 464.35 m et 893,325/2110,890 ; alt. 466 m)

PRINGY, *Pré Vaurien,*

(Coord. Lambert 893,930/2111,170 ; alt. 483,50 m).

L'opération d'évaluation archéologique effectuée sur les terrains des communes de Metz-Tessy et de Pringy, touchés par le futur aménagement routier du contournement nord d'Annecy (liaison Voie Verte/Voie des Aravis), a permis de reconnaître quelques vestiges attribués aux périodes protohistorique (n°2) et gallo-romaine (n°1 et 3). Si la première occupation, du fait de la faiblesse des indices observés (2 trous de poteaux et quelques rares tessons atypiques), ne peut être définie, la seconde est

mieux représentée, notamment par un large fossé (reconnu partiellement en limite d'emprise de la future voie), daté du Bas-Empire par quelques tessons de céramique (n°3). La proximité de l'axe de communication antique reliant *Boutae* à *Genava*, au tracé encore imprécis, permet de proposer l'hypothèse que ce dispositif correspond à un fossé bordant cette voie.

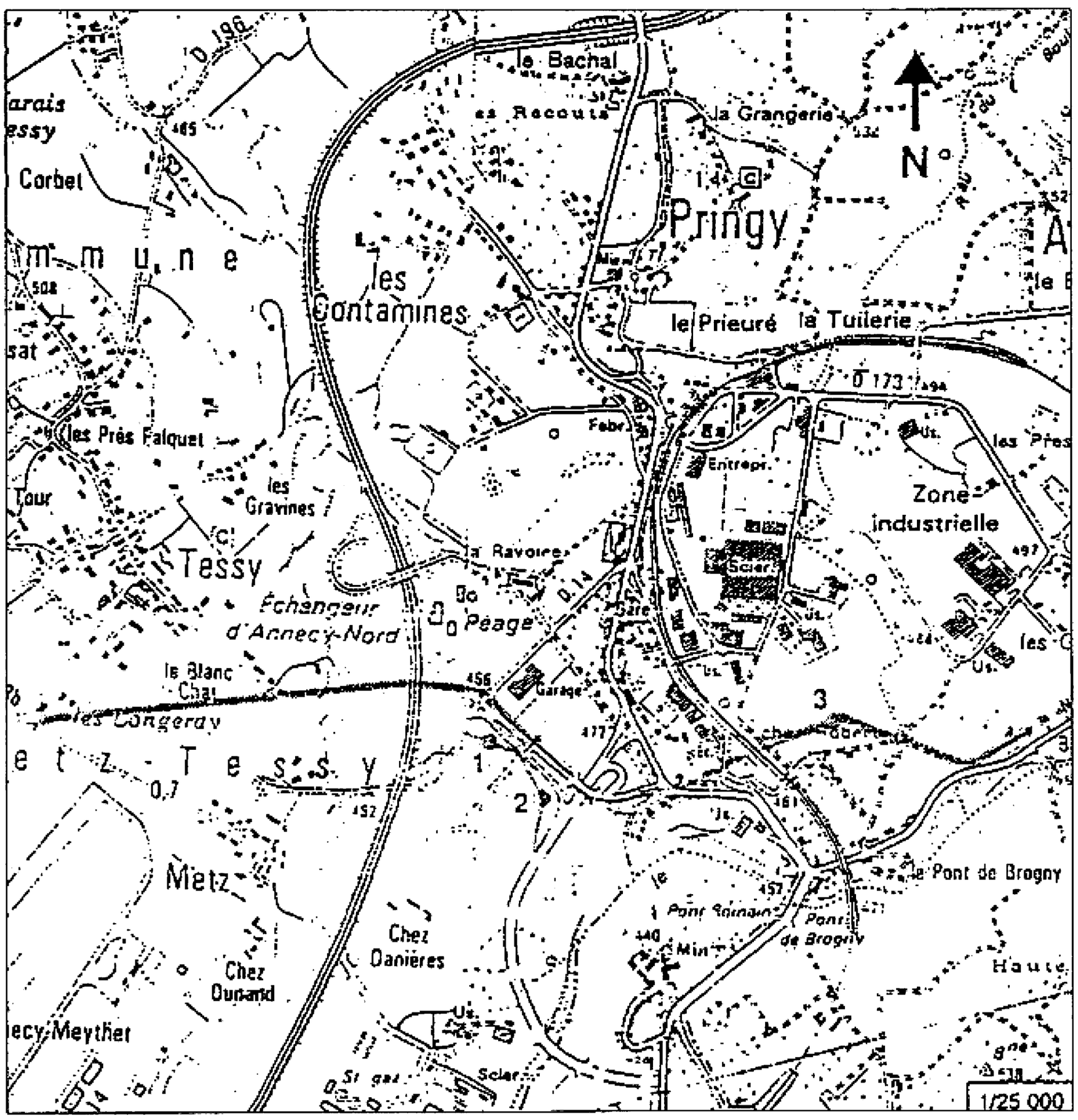

Localisation des vestiges découverts lors de l'évaluation archéologique sur le tracé du Contournement Nord d'Annecy :

1 fosse gallo-romaine d'extraction de matériaux
2 trous de poteaux préhistoriques (?)
3 fossé gallo-romain

Dominique Lalaï
AFAN

PERIODE ROMAINE

ANNECY, *Boutae*

Avenue des Romains

Découverte d'un fragment de plaque de bronze mentionnant un personnage anonyme, peut-être chargé du recensement de la cité de Vienne *.

Ce petit fragment d'une plaque de bronze inscrite, brisée de tous côtés, a été découvert fortuitement lors de travaux publics, il y a une trentaine d'années, à Annecy, avenue des Romains, près du *forum* et des thermes de l'antique *uicus* de *Boutae*. Avec ce fragment, le donateur a recueilli une autre plaque de bronze anépigraphe et une statuette non identifiée, aujourd'hui disparue.

Dimensions : L. : 16,5 cm, l. : 9,6 cm, ép. : 0,8 cm.

Texte partiellement conservé de trois lignes ; hauteur des lettres : l. 2 : 2,9-3 cm.

---

[2]---[3]/H/A[2]---[3]

[2]---[3]+SITOR+[2]---[3]

[2]---[3]/N/A[2]---[3]

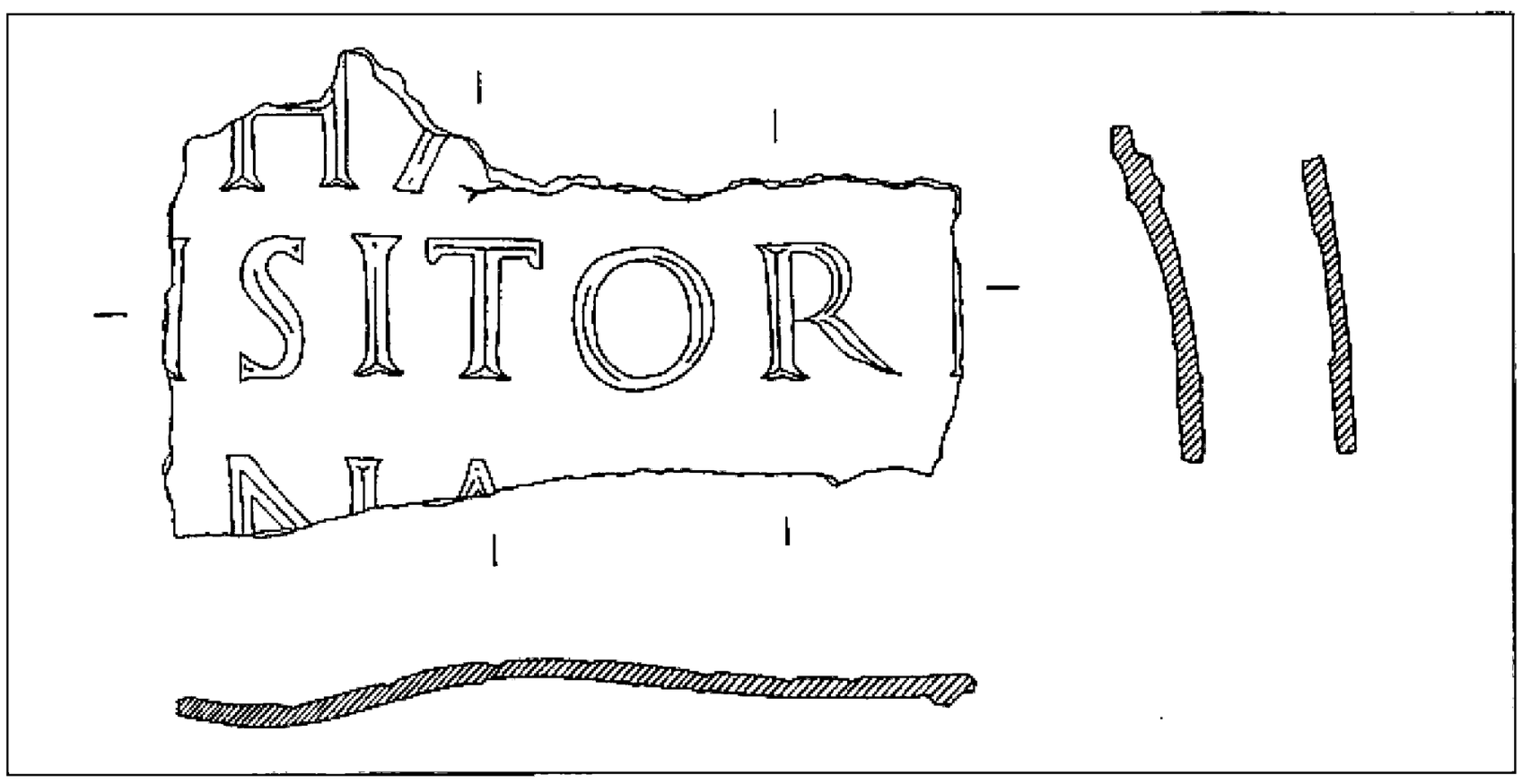

Fragment d'une plaque de bronze épigraphique. Ech. : 1/2.
(dessin Magali Rouanet)

---

* Au terme de cette première approche d'un document difficile, je suis heureux de remercier J. Serralongue d'avoir bien voulu m'en confier la publication, J. Gascou et Fr. Wiblé de leur aide précieuse.

Il n'est évidemment pas possible d'apprécier la mise en page d'un texte aussi fragmentaire. Les lettres conservées sont d'une facture très quelconque : le O n'est pas absolument circulaire, les deux barres du T ne sont pas égales...

Les lettres pointées de la première ligne semblent assurées, car on imagine mal un H suivi d'un M, d'autant que l'inclinaison de la haste est trop forte pour un M. A la ligne 2, on doit hésiter sur la première et la dernière lettre qui ne sont que partiellement conservées. Pour la lettre qui précède le S, il faut sans doute exclure un H et un M, qui ne donneraient guère de sens, mais il est difficile de trancher entre un I et un N. De la dernière lettre subsiste seulement une haste verticale, ce qui offre de nombreuses possibilités (B, D, E, F, H, I, K, L, M, N, P, R). Si l'on pense à une consonne, il faut admettre, pour des raisons de sens, qu'elle est la première lettre d'un mot et donc couper le texte après... SITOR, qui serait au nominatif. S'il faut restituer une voyelle, on a le choix entre un E ou un I, qui serait la dernière lettre d'un mot fragmentaire, au datif (I), plutôt qu'à l'ablatif (E).

Pour ma part, j'aurais plutôt tendance à privilégier la seconde solution, car la taille non négligeable des lettres incite à penser qu'il s'agit d'une inscription gravée en l'honneur d'un personnage anonyme, plutôt que d'un document de type administratif (décret...). Etant donné le libellé du texte, il n'est guère possible de penser à un élément de la dénomination du personnage. Au vu d'un dépouillement des listes d'I. Kajanto, un seul surnom serait d'ailleurs envisageable : Atquisitor/Adquisitor [1], qui n'est attesté qu'une seule fois dans l'épigraphie dans un texte chrétien de Tunisie [2]. Un nom commun, comme *transistorium* [3], paraît encore moins plausible. Il y a donc de bonnes chances pour que ce mot fragmentaire soit une charge du *cursus* du personnage honoré. Reste à identifier une fonction se terminant par *sitor*.

Elles ne sont apparemment pas très nombreuses. On pourrait envisager de restituer un I avant le S et penser à *finqulisitor*, enquêteur, une fonction qui est attestée dans la littérature [4] et dans les inscriptions, notamment l'*inquisitor Galliarum*, qui se retrouve sur des inscriptions de Lyon [5] et de Saint-Quentin en Gaule Belgique [6]. Les responsabilités précises de cet *inquisitor* restent encore incertaines, mais il pourrait avoir été chargé de répartir entre les cités des Trois Gaules les sommes nécessaires au fonctionnement de l'assemblée [7]. Comme cet *inquisitor*

---

(1) I. Kajanto, *The Latin Cognomina*, Helsinski, 1965, p. 340.
(2) *ILT*, 1710.
(3) *CIL* X, 1783 : ... *solarium aedifici quod extruit in transistorio.*
(4) Cicéron, *Verr. pr.*, 6 ; Sénèque, *Ben.*, 5, 25, 2 ; Pline, Ep., 3, 9, 29 ; Tacite, *Ann.*, 15, 66.
(5) *CIL* XIII 1695, 1697, 1703.
(6) *CIL* XIII 3528.
(7) *Dizionario epigrafico*, IV, col. 57-59.

n'apparaît pas en Narbonnaise, il semble difficile de retenir cette hypothèse, au moins en l'état actuel de nos connaissances.

Il faudrait alors restituer un N avant le S et proposer *[ce]nsitor*, chargé du recensement. Fréquente dans le monde romain, cette charge a fait partie de la carrière officielle des sénateurs et des chevaliers, à partir d'Hadrien pour ces derniers [8]. Depuis les travaux du regretté Fr. Jacques [9], nous connaissons bien l'organisation du cens dans les Trois Gaules [10]. En revanche, la question reste beaucoup plus floue pour la Narbonnaise. Le seul responsable attesté, Torquatus Novellius Atticus, a cumulé, dans les années 30-34 de notre ère, le proconsulat de Narbonnaise avec une légation impériale où il était chargé de procéder au recensement de la province et à la levée de recrues [11]. Comme le chevalier Decimus Iulius Capito, censeur de la cité fédérée des Rèmes à la fin du Ier siècle [12], ou le consulaire Quintus Hedius Rufus Lollianus Gentianus, censiteur de la province de Lyonnaise, puis de Lyon [13] sous Septime Sévère, cet anonyme pourrait avoir agi en tant que censiteur à *Boutae* et dans l'ensemble de la cité de Vienne. Il aurait alors été probablement chevalier. Toutefois, il pourrait aussi avoir été chargé du recensement de l'ensemble de la province de Narbonnaise. En ce cas, il aurait été un sénateur de rang consulaire [14].

Si nos hypothèses sont exactes, on pourrait envisager les modestes restitutions suivantes pour la ligne 2, car il faut renoncer à proposer le moindre complément pour les deux autres lignes :

---
^{2}---^{3}/H/A^{2}---^{3}
^{2}--ce^{3}nsitori^{2}---^{3}
^{2}---^{3}/N/A^{2}---^{3}

Ce fragment de bronze a été gravé à une époque indéterminée de l'Empire romain, probablement au Haut-Empire. Il semble difficile d'être plus précis, même si dans les listes de Fr. Jacques, le terme de *censitor* se rencontre seulement à l'époque de Septime Sévère dans les Trois Gaules.

Bernard Rémy

---

(8) H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 62-63.

(9) Fr. Jacques, Les cens en Gaule au IIe et dans la première moitié du IIIe siècle, dans *Ktéma*, 2, 1977, p. 285-328.

(10) Pour la péninsule ibérique, voir G. Alföldy, *Fasti Hispanienses*, Wiesbaden, 1969, p. 98-105 (Citérieure) ; pour la Thrace, voir M. Le Glay, Les *censitores prouinciae Thraciae*, dans *ZPE*, 43, 1981, p. 175-184.

(11) *CIL* XIV 3602 (ILS, 950) ; voir H. G. Pflaum, *Les fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, 1978, p. 5-6, n° 4.

(12) *censor ciuitatis Remor(um) foeder(atae)* (*CIL* XII 1855 ; *ILS*, 1380).

(13) *censitor prou(inciae) Lugd(unensis) item Lugdunensium* (*CIL* II 4121 ; *ILS*, 1145) ; voir Fr. Jacques, *loc. cit.*, p. 301-302.

(14) Voir Fr. Jacques, *loc. cit.*, p. 316-317.

SONDAGES DE DIAGNOSTIC ET FOUILLE PREVENTIVE SUR LA TRACE DE LA VOIE DES ARAVIS

ANNECY-LE-VIEUX, *Le bois des Glaisins*,

L'aménagement de la voie des Aravis, qui prolongera, au nord-est, "la voie verte" jusqu'au carrefour du Bulloz (Annecy-le-Vieux), a entraîné plusieurs campagnes de sondages. La première, effectuée sous la direction de Rose-Marie Le Rouzic, du 2 mai au 30 juin 1995, avait révélé certains indices d'anthropisation (pieux et charbons de bois) (15). La deuxième, du 1er avril au 29 mai 1996, a permis de sonder quelques parcelles jusqu'alors indisponibles ou mises en culture, sur les communes d'Argonay et d'Annecy-le-Vieux, plus précisément sur cette dernière aux lieudits *le Bulloz* et *les Glaisins*.

Deux pieux, découverts en 1995 dans *le bois des Glaisins*, témoignaient d'une occupation médiévale. Cette année, un décapage complémentaire, en amont du bois, sur une superficie de 925 m², a permis de mettre au jour deux autres pieux de chêne. L'éloignement relatif de ces découvertes, l'absence de mobilier et de sol d'occupation, rendent impossible une interprétation globale. Le seul élément de comparaison notable concerne leur emplacement dans un milieu humide et argileux.

Un autre sondage en aval du bois, a livré quatre fosses à incinération, datées par le mobilier, de la première moitié du 1er siècle ap. J.-C. Outre des os humains en très faible quantité et de nombreux clous, elles contenaient des fragments de céramiques et de verreries.

Ces découvertes dans *le bois des Glaisins* attestent de deux occupations à deux périodes différentes : au Haut-Empire et au début du Moyen Age. Il est toutefois impossible de les rattacher à d'autres structures, reconnues antérieurement.

A.-Cl. Remy, E. Gianola, K. Sadouki, L. Saligny
AFAN

(15) Dans R.S. 1995, p. 44-45.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

MOYEN-AGE

CORNIER, *La chapelle de Moussy.*
Parcelles n° 991, 994.
(coord. Lambert 905,250 / 2128,860 ; alt. 566 m.)

L'étude de bâti de la chapelle de Moussy à Cornier a été réalisée dans le cadre universitaire de la Maîtrise des Sciences et Techniques d'Archéologie Préventive de Tours. Ce travail visait à constituer un dossier sur le bâtiment, comprenant une étude documentaire, une recherche en archives, ainsi que des relevés de l'édifice, associant plans, coupes et élévations.

L'*hospital Saint-Jean de Mouxy* était le centre d'une exploitation agricole - le membre- bénéficiant de biens et droits dans les environs. Ce membre dépendait de la commanderie du Genevois, appartenant à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dont le chef lieu local était Compesières (commune actuelle de Bardonnex, canton de Genève, Suisse). Aujourd'hui, l'ancien membre est localisé au hameau de Moussy et s'étend au lieu-dit "La Commanderie". En Haute-Savoie, plusieurs chapelles relevaient de cette commanderie du Genevois comme celles de Clermont, Hauteville-sur-Fier ou Cercier. Aujourd'hui seul l'édifice de Moussy demeure en élévation et dans un état de conservation satisfaisant, permettant une étude de bâti.

Quelques auteurs, intéressés par l'architecture et l'art religieux en Savoie, ou par la commanderie du Genevois, ont consacré des articles à cette chapelle. Parmi eux il faut retenir J.-D. Blavignac, architecte, qui publia quelques relevés en 1853, dans son *Histoire de l'architecture sacrée*... mais la description la plus complète est celle de P. Jacquet, publiée dans la Revue Savoisienne en 1910. L'étude la plus récente (1971) se trouve dans l'ouvrage *Compesières au temps des commandeurs*, de l'historien genevois E. Ganter.

La chapelle se compose de deux parties nettement visibles : une nef romane et un chœur gothique ; l'ensemble est orienté nord-sud. Les élévations romanes et gothiques sont construites en molasse, à l'exception des contreforts gothiques, usant d'un calcaire dur.

- *la nef romane*

Les sources sont très lacunaires pour les périodes antérieures au XVIIe siècle. Le premier document connu, daté de 1277, ne répond nullement à la question de la fondation de la chapelle. Cependant cette date,

antérieure à la confiscation des biens de l'ordre du Temple, privilégie une fondation hospitalière, et non templière, comme il a parfois été écrit.

La nef romane est actuellement conservée sur une longueur de 11 m, pour une largeur de 7 m à l'extérieur, et de 5 m à l'intérieur. Toutefois le mur pignon se prolongeait par deux contreforts en molasse qui ont été par la suite enveloppés par des contreforts gothiques plus larges ; l'un d'eux apparaît au nord à l'intérieur d'un contrefort partiellement démonté.

Les murs latéraux s'élevaient à l'origine jusqu'à la tablette supérieure de la corniche, sommant des arcatures reposant sur des modillons sculptés. Le mur pignon, dont la partie haute a été tronquée, conserve des rampants ornés d'une série d'arcatures. A l'intérieur, la même limite se retrouve dans une imposte courant le long des murs à environ 5 m 90 du sol.

L'entrée de la chapelle s'effectuait par une ouverture monumentale, perçant la façade nord. Ce portail est composé d'une archivolte moulurée, reposant sur des colonnes aux chapiteaux sculptés de motifs végétaux et géométriques. Le tympan, non sculpté, conserve des traces, extrêmement lacunaires, de peintures. Il faut noter la présence d'une seconde porte, plus étroite, sur le mur oriental de l'édifice, qui fut sans doute condamnée lors de la construction d'un contrefort gothique.



Façade nord
de la chapelle romane.
Les contreforts gothiques
recouvrent d'anciens
contreforts romans.

La nef était éclairée par une rose, installée au-dessus du portail, ainsi que par quatre fenêtres, chacune surmontée, à l'extérieur, d'un arc saillant. Seule une des fenêtres romanes subsiste, mais l'emplacement des trois autres est aisément repérable par la présence des arcs saillants, préservés lors de l'installation de nouvelles fenêtres à l'époque moderne.

Lorsque le chœur gothique est édifié au milieu du XVe siècle, la partie méridionale de l'édifice roman est sacrifiée ; le chevet de ce premier édifice demeure donc inconnu mais au regard d'éléments attestés dans les autres chapelles hospitalières de la commanderie du Genevois, on peut supposer qu'il était semi-circulaire. Ainsi les fouilles menées en 1953-1954, dans l'église de Compesières, ont permis de restituer un chœur semi-circulaire et dans l'actuelle église paroissiale de Dorches (commune de L'Hôpital, Ain), on peut observer encore l'abside romane, voûtée en cul-de-four, de la chapelle de l'ancien membre.

On peut également s'interroger sur le couvrement de cet édifice, aujourd'hui protégé par une charpente, commune à la nef et au chœur. Le mur pignon intérieur a été remaçonné au cours des années 1960-1970, mais on distingue encore, au deuxième étage, la rose bouchée, incluse dans une maçonnerie de moyen appareil, au profil arrondi. Les bases de ce profil semblent reposer sur l'imposte. A l'extérieur, les parties hautes des murs goutterots, ont subi une légère déformation, sans doute due à des poussées latérales. D'autres indices attestent une première couverture voûtée en berceau.

- le chœur gothique

Le chœur gothique présente un chevet plat, uniquement orné d'une baie ogivale. Il est couvert d'une voûte de tuf, sur croisée d'ogives, complétée par quatre arcs formerets. L'ensemble repose sur des colonnes engagées dans les angles.

Un mur, percé d'une porte encadrée de deux fenêtres quadrangulaires, s'élève entre le chœur et la nef romane (porte et fenêtres aujourd'hui murées). Ce mur de séparation, isolant l'espace liturgique, est conforme aux prescriptions émises en 1411 par l'évêque Jean de Bertrand [16], lors de sa visite pastorale des églises paroissiales du Genevois. Cette construction devait initialement fermer l'espace liturgique aux paroissiens mais, face à leurs protestations, on autorisa l'aménagement d'ouvertures qui permettaient, depuis la nef, de suivre la célébration du culte. Dès lors, il nous faut supposer que la nef accueillait des fidèles, sans doute les habitants du hameau ou les fermiers travaillant sur les terres de la commanderie mais peut-être également des malades [17] alors que le chœur était réservé aux membres de l'ordre.

---

(16) L. Binz, - Les bâtiments d'église dans le diocèse de Genève vers 1400 : "désolation" ou pas ? -, dans *Des pierres et des hommes*, Bibliothèque Historique Vaudoise, 1995, Lausanne, p. 151-159.

(17) La chapelle de l'Hôpital de Droise présentait un mur et des percements identiques, permettant ainsi aux malades de suivre les offices liturgiques, dans Edm. Ganter, - Saint-Jean d'Annecy -, *Revue ANNESCI*, n°16, 1969, p. 20.

Les déformations que pouraient entraîner les poussées de la voûte sont prévenues par la présence de huit contreforts massifs, en calcaire blanc. Les contreforts latéraux sont tous accolés à l'édifice, endommageant certains modillons. Les contreforts des angles sont chaînés à la maçonnerie des murs. Cet épaulement permet de soutenir non seulement la partie gothique, mais également la partie romane. C'est probablement à cette époque que la rose est obturée au profit d'une fenêtre quadrangulaire dont le linteau est orné d'une croix de Malte à six pointes.

Des blasons ornant les corbeilles des chapiteaux permettent de dater la construction du chœur. Ils sont précisément décrits dans la visite de 1788 « *....au milieu de la voûte et à la pierre qui en forme la clef est un écusson sculpté dont le blason est d'or au chevron d'azur. Les mesmes armoiries sont pareillement aux quatre piliers qui soutiennent la voûte* ». Ces blasons (celui de la clé de voûte a disparu) désignent le commandeur Guy de Luyrieux, connu, entre 1439 et 1452, comme étant le maître d'œuvre de cette reconstruction.

Par ailleurs, deux autres armoiries, peintes en rouge sur le fond blanc du chœur, encadrent la fenêtre axiale. Il s'agit des armes de Jacques Ier de Cordon d'Evieu (1568-1646) et probablement de celles de Savoie.

Des questions restent toutefois sans réponse pour cette phase de construction. Dès 1642, mention est faite d'un clocher. Les premiers textes, datés du XVIIe et du XVIIIe s., le localisent avec plus ou moins de précision. En 1716, il est dit *au-dessus du chœur de laquelle* (chapelle) il *y a besoing de refaire l'endroit où on met les cloches, vulgairement appelé la chèvre.* En 1759 et 1788, le clocher est situé entre le chœur et la nef. Ce clocher n'existe plus aujourd'hui. Il n'est pas non plus conservé de traces d'un éventuel clocher roman.

- le bâtiment moderne et contemporain

Le bâtiment moderne bénéficie de l'apport considérable mais limité des textes. Il s'agit de procès-verbaux, décrivant l'état du bâtiment et les biens mobiliers de la chapelle.

La période révolutionnaire engendra sans doute un certain nombre de destructions, parmi lesquelles nous pouvons compter le clocher. La chapelle est vendue comme bien national, en 1794. Depuis, elle est vouée à des usages agricoles ou domestiques. Un certain nombre d'aménagements (entrepris jusqu'à une période très récente) ont transformé l'intérieur de l'édifice. Plusieurs ouvertures ont été percées. Il est probable que la partie maçonnée, que l'on remarque au-dessus de la nef romane, a été construite au cours du XIXe afin de permettre l'installation d'une charpente unique.

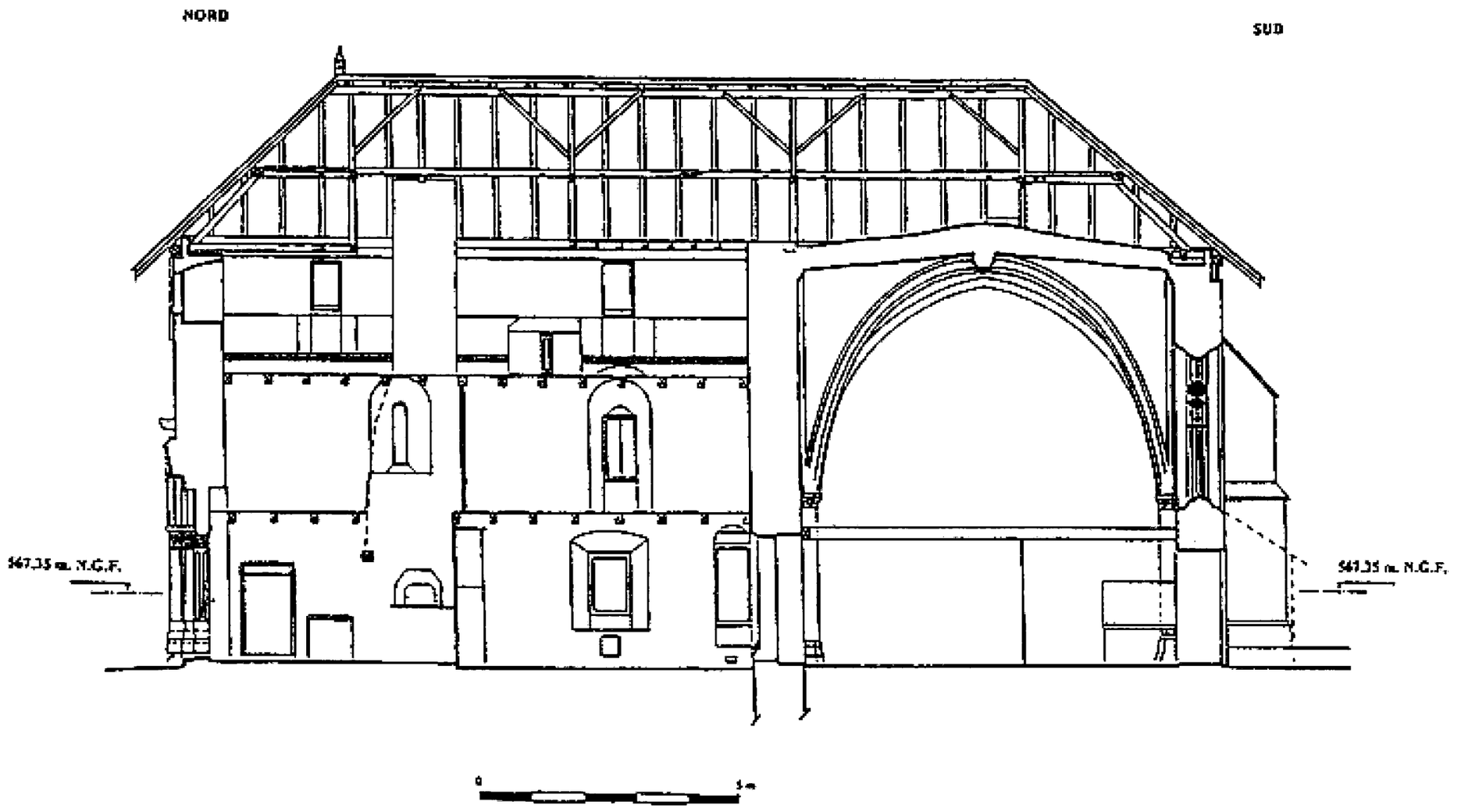

Coupe longitudinale de la chapelle. (Ech. : 1/50e)

La chapelle de Moussy est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1930. Actuellement, la partie romane appartient encore à un particulier alors que la commune de Cornier vient d'acquérir le chœur. Il est à souhaiter que les deux parties de la chapelle soient réunies, et puissent bénéficier d'une restauration.

Sylvie Bocquet - Sébastien Talour
Etudiants MST Tours

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PREHISTOIRE ET HAUT MOYEN AGE

MUSIEGES et CONTAMINE-SARZIN, *Le Mont*,
(coord. Lambert 881,050/2119,700 ; alt. 700 m).

La troisième campagne de sondages sur ce site de hauteur s'est déroulée durant le mois de juin avec le concours d'étudiants de la Tufts University de Boston. Outre la poursuite des sondages anciens, deux autres secteurs ont été étudiés, l'un se situe à l'extrémité nord de la plate-forme septentrionale et l'autre à proximité immédiate des falaises orientales.

Plate-forme septentrionale

La poursuite de l'analyse des stratigraphies du sondage J a révélé, à la base du remplissage et reposant sur le rocher, un niveau à céramique datable du Bronze final. Par ailleurs, au centre de ce sondage a été recueilli un *tremissis* de Valentinien III (425-455) qui bien que non en place, témoigne d'une occupation du site au Ve siècle, ce qui est confirmé par la découverte d'un tesson de "dérivée de sigillée paléochrétienne", dans un nouveau sondage (Q), implanté à proximité, au pied d'une barre rocheuse ; ce fragment, de couleur grise, appartient sans doute à la partie centrale d'un grand plat (D-S-P. 1a ou 1c [18]) - le décor, incomplet, obtenu à l'aide de poinçons, est composé d'une rouelle centrale, ornée d'un carré aux côtés concaves et de points [19], entourée de palmettes rayonnantes.

Secteur oriental

Un sondage (S) est venu compléter l'analyse d'un mur élevé perpendiculairement aux falaises orientales ; il n'a apporté aucune preuve tangible d'une occupation humaine. Le mur, conservé sur environ 1,50 m de hauteur et sur dix mètres de longueur, prend appui sur le substrat rocheux en limite d'une forte pente qui précède les falaises. Il semble prématuré de préciser le rôle de cette structure ; sa faible épaisseur - 0,60 m - ne correspond sans doute pas à une structure défensive mais il semble tout autant aléatoire de ne voir dans ce dispositif qu'une protection contre d'éventuelles chutes dans les falaises. Le remarquable point de vue, offert sur le secteur compris entre la voie romaine Seyssel/Genève au sortir du *Malpas* et le cours des Usses, permet peut-être d'assimiler cet aménagement à un poste d'observation.

La citerne méridionale

Deux nouveaux sondages, de 2 m de côté, ont été ouverts dans la partie excavée de la citerne, le premier (sondage T) dans la partie médiane de la paroi ouest, le second (sondage U) dans l'angle nord-est. Les informations fournies par ces deux sondages nous permettent de préciser le mode de construction de ce réservoir, son architecture et de proposer des dimensions approximatives. L'excavation, creusée sur un replat au bas de la plate-forme sommitale et à proximité de l'entrée principale, mesure environ 10 x 8 m pour une profondeur de 2,50 m environ. Une puissante maçonnerie, épaisse de près d'1 mètre, a été

---

(18) Michel Py (dir.), *Dictionnaire des Céramiques Antiques en Méditerranée Occidentale*, *LATTARA* 6, 1993, p. 410-418.

(19) Le marli d'une coupe, retrouvée à Genève, est orné de rouelles identiques, dans Jacqueline et Yves Rigoir, *Les sigillées paléochrétiennes de Suisse*, JbSGU, 55, 1970, p.95-118 et fig.10 n°44.

élevée contre les parois rocheuses, taillées rigoureusement sur un plan vertical ; au contact du calcaire elle se compose d'une maçonnerie liée au mortier hydraulique, épaisse d'environ 0,30-0,35 m, contre laquelle a été plaquée une autre maçonnerie, liée au mortier de chaux et épaisse de 0,60-0,65 m. Une couche de mortier hydraulique, épais de 0,05 m, complétée dans les angles par un quart-de-rond, vient recouvrir les parois et le fond du réservoir pour en parfaire l'étanchéité.

La maçonnerie observée dans le sondage T est renforcée par un massif débordant d'environ 0,40 m pour une longueur visible de 1,50 m ; dans l'attente de sondages de vérification le long des autres parois, ce renforcement de la maçonnerie pourrait s'expliquer par la présence de piliers, destinés à soutenir une toiture qui prendrait appui par ailleurs sur le mur extérieur, entourant la citerne, qui forme un rectangle de 15,50 x 12 m. Il s'agirait dans ce cas d'un véritable *compluvium*, pouvant récupérer également les eaux de la fonte des neiges, la contenance de l'*impluvium* approchant 70 m³ (7 x 5 x 2 m environ).

Des traces de mortier, repérées sur le rocher au pourtour du réservoir, semblent indiquer que le mur intérieur avait sans doute la hauteur d'un mur-bahut protégeant le cheminement sous le portique, large de 2,50 m, et la chute de déchets dans le réservoir.

Aucun indice ne nous permet de dater précisément la construction de cet édifice mais le remploi dans la maçonnerie, dégagée dans le sondage T, de fragments de placage et de quart-de-rond en mortier hydraulique, montre à l'évidence qu'une construction équivalente l'a précédée ou qu'elle a subi des remaniements de grande ampleur.

De tels travaux, une telle adaptation au site viennent confirmer nos hypothèses à savoir que l'occupation romaine ne semble pas avoir été faite dans la hâte et encore moins pour une courte période.

Une autre piste de recherche est à développer suite à la découverte du *tremissis* de Valentinien III (425-455) et de quelques fragments de "dérivée de sigillée paléochrétienne" qui témoignent d'une occupation du site au Ve siècle - certes non encore définissable. Durant ce siècle, on se trouve en effet confronté à l'arrivée des Burgondes, installée en 443 par le général Aetius dans la *Sapaudia*. Qu'advient-il du site du *Mont* de Musièges, effectivement intégré dans ce premier royaume dont la capitale est Genève ? On peut supposer que ce lieu stratégique, dominant la voie Seyssel/Genève, leur a été concédé puisque l'octroi de la *Maxima Sequanorum* par l'empereur Valentinien III était destiné à protéger la péninsule italique des invasions des Alamans. Par la suite, le contrôle de cette route leur ouvrira celle du Rhône et conséquemment de Lyon, leur future capitale à partir de 480.

Joël Serralongue



Vue du sondage T,
implanté contre la paroi occidentale de la citerne.
Au premier plan, une puissante maçonnerie,
enduite de mortier hydraulique,
prend appui sur la paroi rocheuse ;
à l'arrière plan, les vestiges du mur extérieur,
périphérique, supportant le *compluvium*.

SONDAGES DE DIAGNOSTIC ET EVALUATION SUR L'A 41

C'est à l'occasion de la construction de l'autoroute A 41 qu'une campagne de sondages-diagnostics a été engagée en janvier et février 1996 puis de mai à novembre de la même année. Cette évaluation archéologique concerne les communes de Villy-le-Pelloux, Allonzier-la-Caille, Cruseilles, Copponex, Andilly, Présilly, Feigères, Neydens et Saint-Julien-en-Genevois ; elle est basée sur une étude documentaire effectuée en 1995. La phase d'évaluation fera l'objet d'une autre campagne en 1997.

Au lieu-dit *Au Château* (commune de Villy-le-Pelloux), plusieurs sondages ont livré des fragments roulés et non roulés de céramique à dégraissant grossier (protohistorique ?) ainsi que des éclats de silex non taillés. Ces indices anthropiques, découverts dans un sédiment limono-argileux noir, ne semblent pas en place. En raison du fort pendage du terrain, des sondages complémentaires en amont de la zone concernée ont été effectués. Ils se sont révélés négatifs. Le prélèvement de charbon de bois, bien qu'en faible quantité, donnera une datation plus précise.

Au lieu-dit *Les Envignes de Cervonnex* (sondages I et III de la parcelle 15), trois drains ont été repérés. On y a découvert, en grande quantité, des tuiles d'époque romaine (fragments de *tegulae*, d'*imbrices* et de briques avec des traces digitées). Des tessons de céramique vernissée nous permettent cependant de dater ces drains de l'époque moderne. Néanmoins la présence d'artefacts, attribuables à l'époque romaine, indique une occupation que l'étude documentaire confirme ; il est en effet mentionné de nombreuses découvertes à Uffin (nécropole, édifice quadrangulaire associé à de la céramique gallo-romaine).

Sous Mouvis, sur un replat au bord du *ruisseau de la Folle* (sondage V, parcelle 974), un squelette de chien, en connexion, a été découvert. Un tesson de céramique vernissée de couleur verte à pâte claire (d'époque moderne) se trouvait près de l'animal.

A *Pernain*, un sondage a permis la découverte d'un creusement de petit diamètre (environ 10 cm). Le remplissage, de couleur noire, contenait du charbon de bois et des nodules de terre cuite. Trois fragments de *tegulae* reposaient à plat sur le fond. L'un d'eux était orné de trois cercles concentriques.

A Présilly, un niveau tourbeux, déposé dans une cuvette, contenait de nombreux débris végétaux ; il fera l'objet d'une étude palynologique et d'une datation C 14. La découverte, au-dessus de la tourbière, de charbon de bois et de petits fragments de tuiles roulés (sans doute des colluvions de bas de pente) a entraîné un diagnostic ; une datation C 14 sera faite sur le charbon de bois.

M. Rolland, A.-Cl. Remy, R.-M. Le Rouzic, C. Kovatchevitch,
F. Launay, V. Pelc
AFAN

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

PROSPECTION SUBAQUATIQUE/INVENTAIRE DES SITES SOUS-LACUSTRES HAUT-SAVOYARDS.

ELABORATION DE LA CARTE ARCHEOLOGIQUE DES GISEMENTS LEMANIQUES [20].

Rappel de la première campagne de prospection [21] :

En 1995, les 4 communes haut-savoyardes du Petit-Lac (de l'aval vers l'amont) : CHENS-SUR-LEMAN, MESSERY, NERNIER et YVOIRE, et les 2 premières communes du Grand-Lac : EXCENEVEX et SCIEZ avaient été prospectées, soit les 18 premiers kilomètres de rivage, à partir de la rivière l'*Hermance* (frontière suisse) en direction de l'Est. Sur les 8 gisements localisés, 5 étaient bien délimités (grand axe longitudinal, rattachement cadastraux des points fixes, carottages et profils bathymétriques de la beine, topographie de pilotis) : Sous-le-Moulin, La Fabrique-Nord, La Vorge-Ouest à CHENS-SUR-LEMAN ; La Tire à NERNIER ; Songy à SCIEZ et 3 nécessitaient des recherches complémentaires : MESSERY, La Pointe ; NERNIER, Rue de la Tour ; YVOIRE, Les Bouchets. Les gisements non retrouvés : Moulin-Paquis et Les Sablons à EXCENEVEX ; Coudrée à SCIEZ ainsi que Beauregard à CHENS-SUR-LEMAN (repérage de quelques pieux en 1987), demandaient d'autres prospections (Revue Savoisienne, 1995, pp. 48-52).

Travaux réalisés lors de la deuxième campagne de prospection [22] :

- du 05 février au 15 mars 1996 (6 semaines, 63 journées/fouilleurs, 63 plongées en 109 h 45) :

• prospection subaquatique de la plate-forme littorale immergée, du bord jusqu'à ±10 m de profondeur, suivant des transects perpendiculaires au rivage (azimut à la boussole), de SCIEZ, Résidence de Songy (point kilométrique 18,4 = arrêt des prospections "Léman 95") jusqu'à PUBLIER, Le Pré-Curieux (point kilométrique 36,1), soit sur une distance de 17,7 km, à raison de 6 passages par plongée tous les 30 à 40 m, sur une largeur de plate-forme (beine) moyenne de 180 m, soit environ 70 km/linéaires prospectés.

---

(20) Opération réalisée sur un crédit "carte archéologique" de la Sous-Direction de l'Archéologie et sur le budget "fonctionnement" du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM).

(21) Intervention du 2 janvier au 22 mars 1995. Autorisation de prospection du Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes n°95.001 du 10.01.1995.

(22) Intervention du 5 février au 26 avril 1996. Autorisation de prospection du Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes n°96.023 du 29.01.1996.

- du 18 mars au 26 avril 1996 (6 semaines, 59 journées/fouilleurs, 60 plongées en 112 h 05) :

• *sur 10 gisements :*

- implantation d'un axe longitudinal et rattachement topographique cadastral ;
- topographie des pilotis dans une unité triangulaire de 5 m implantée sur l'axe longitudinal ;

• *sur 9 gisements :*

- ramassages de quelques mobiliers archéologiques "de surface" ;

• *sur 8 gisements :*

- prélèvement de 55 échantillons de pilotis pour le calage dendrochronologique ;
- réalisation de 35 carottes en tube PVC (Ø 50 mm) ;

• *sur 7 gisements :*

- relevé des profils bathymétriques de la beine.

- les 22 et 29 février, 11, 12 et 14 mars et 02 avril 1996 (6 journées d'intempéries) :

• prospection pédestre des secteurs littoraux déjà prospectés en plongée entre HERMANCE et SCIEZ, suite à la baisse quatriennale du niveau des eaux (régression contrôlée pour permettre la surveillance et la réparation des ouvrages littoraux : installations portuaires, pontons, digues, etc.), soit 15,7 km de rivage (fig. 1).

N° INSEE	COMMUNE	Lieu dit cadastral (nouveau nom)	localisation gisement	rattachement axe référence	topographie de pilotis	échantillons de pilotis	carottes sédiments	profils bathymétriques
74070	CHENS-SUR-LEMAN	Sous-le-Moulin	oui	oui	13 / 10 m²	13	17	oui
		La Fabrique-Nord	oui	oui	10 / 20 m²	10	8	oui
		Tougues	oui	oui	243 / 144 m²	43	148	oui
		Beauregard 1 (rivage)	oui	oui	85	8	3	oui
		Beauregard 2	oui	oui	3 / 10 m²	3	6	oui
		Beauregard 3	oui	oui	-	-	6	oui
		La Vorge-Ouest	oui	oui	8 / 10 m²	8	2	oui
74180	MESSERY	Grand-Bois (aval)	oui	oui	7 / 10 m²	7	3	oui
		Parteyi-Est (amont)	oui	oui	5 / 10 m²	5	6	oui
		Crozette (rivage)	oui	oui	76	11	3	oui
74199	NERNIER	Nernier 1	pas trouvé	/	/	/	/	/
		Lémoge, La Tire	oui	oui	5 / 10 m²	5	3	oui
		rue de la Tour	oui	oui	12	2	/	non
74315	YVOIRE	Les Bouchets	oui	oui	28	9	/	non
74121	EXCENEVEX	Moulin-Paquis	pas trouvé	/	/	/	/	/
		Les Sablons 1	pas trouvé	/	/	/	/	/
		Les Sablons 2	pas trouvé	/	/	/	/	/
74263	SCIEZ	Coudrée	pas trouvé	/	/	/	/	/
		Songy	oui	oui	3 / 10 m²	3	0	oui
74163	MARGENCEL*	Séchex, Pré-Bally*	oui	oui	-	-	6	oui
74013	ANTHY-SUR-LEMAN	Les Recorts, La Tour	oui	non	non	non	non	non
74281	THONON-LES-BAINS	A Corzent	oui	non	non	-	non	non
		Rives 1	?	non	non	(14)	non	non
		Rives 2	oui	oui	18 / 10 m²	10	2	non
		Ripaille	oui	non	non	non	non	non
74218	PUBLIER	Amphion	pas trouvé	/	/	/	/	/

	10 communes prospectées	20 gisements identifiés	20 gisements localisés	16 gisements rattachés	16 gisements topographiés	94 prélèvements	65 sondages	13 profils bathymétriques
		1995 : 8 1996 : 10	1995 : 8 1996 : 10	1995 : 5 1996 : 10	1995 : 5 1996 : 55	1995 : 39 1996 : 35	1995 : 30 1996 : 7	1995 : 5 1996 : 10
		inédits : 11 pas trouvés : 6	yc Tougues	yc Tougues	yc Tougues	nc Tougues nc Rives 1	nc Tougues	yc Tougues

* même gisement que ANTHY-SUR-LEMAN, Séchex, Chez-Monod.

Figure 1 - Tableau récapitulatif des travaux réalisés dans le cadre de l'inventaire des gisements sous-lacustres haut-savoyards. Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont". En gris : travaux réalisés en 1996.

Principaux résultats des prospections subaquatiques :

En 1996, selon la démarche qui avait donné satisfaction lors de la première campagne, à savoir une équipe réduite [23] (logistique légère = souplesse des déplacements) et une intervention en période hivernale (bonne visibilité en eau froide et plan d'eau peu fréquenté = repérages fiables, sécurité des déplacements en plongée et accès facile aux installations riveraines), les travaux ont été poursuivis selon 2 axes de recherches : prospections itinérantes en plongée ou à pied sur les rives peu profondes et phases plus statiques d'évaluation des gisements.

Les prospections subaquatiques systématiques de la plate-forme littorale ont été reprises à partir de SCIEZ, "Résidence de Songy", où les franges orientales du gisement sont maintenant bien définies, jusqu'à la limite communale de PUBLIER/EVIAN-LES-BAINS, dans une partie du Grand-Lac où la beine se rétrécit et passe de 283 m à 187 m de largeur moyenne.

Sur ces 17,7 km de rivage (auxquels il faut soustraire environ 1 km pour le secteur du delta de la Dranse où la plate-forme est étroite et recouverte par les alluvions grossières), sur les territoires de SCIEZ, MARGENCEL, ANTHY-SUR-LEMAN, THONON-LES-BAINS et PUBLIER, 6 gisements ont été mis en évidence alors que 2 sites étaient connus dans la bibliographie : à THONON-LES-BAINS, Le Port-de-Rives (gisements néolithique et de l'Age du Bronze) et à PUBLIER, Amphion (pilotis d'âge inconnu) (Revon, 1878 ; Bocquet, 1976).

Parmi les emplacements identifiés, mentionnons le port de Séchex, à la limite des communes de MARGENCEL, Pré-Bally et d'ANTHY-SUR-LEMAN, Chez-Monod, seulement signalé en surface par des mobiliers dispersés sur plus de 260 m : plusieurs dizaines de meules en roches dures, des percuteurs ou molettes, des haches polies, la plupart en roches vertes alpines ou, fait rare pour la rive méridionale du Léman, en aphanite (l'étude pétrographique en cours devrait le confirmer). Du même type, non encore délimité, signalons, au large de THONON-LES-BAINS, A Corzent, 1 gisement où des meules en grand nombre sont visibles et sur lequel 2 fusaïoles en pierre ont été découvertes. Malheureusement, l'absence de pilotis apparents sur ces 2 gisements (ce qui expliquerait qu'ils soient restés inconnus jusqu'ici), ne permettra pas leur calage chronologique ; toutefois l'attribution chrono-typologique des mobiliers recueillis les rattacherait au Néolithique moyen et/ou récent.

D'autres emplacements "à piquets" ont également été localisés à ANTHY-SUR-LEMAN, Les Recorts et à THONON-LES-BAINS, Ripaille ;

---

(23) Equipe d'archéologues-plongeurs composée de 2 salariés de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN), Stéphane BROUSSE (CDD/Rhône-Alpes) et Olivier SIMONIN (CDI/Grand-Est) et d'un agent de la Sous-Direction de l'Archéologie, André MARGUET (SDA/DRASSM).

leurs fonctions pourraient être mises en relation avec des aménagements de berge médiévaux et modernes (les prélèvements seront réalisés en 1997) comme le laisseraient penser les toponymes locaux (ancien port des Comtes d'Allinges ; pavillon de chasse, tour des Bernois).

Enfin, le gisement de la fin de l'Age du Bronze de THONON-LES-BAINS, Le Port-de-Rives, bien connu des plongeurs sportifs locaux (!), a été rattaché et des pilotis de l'extrémité occidentale datés par la dendrochronologie du Xe siècle avant notre ère.

Par contre, dans la baie d'Amphion, à PUBLIER, les premières investigations n'ont pas permis de retrouver les pilotis signalés par les pêcheurs du XIXe siècle.

Les trouvailles matérielles :

Outre les mobiliers archéologiques mis au jour à l'occasion des opérations terrestres et subaquatiques (topographie et carottages), à CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 1 (Néolithique) : 1 pointe en silex, 5 percuteurs en roches dures ; Beauregard 2 (Bronze) : tessons ; Beauregard 3 (Néolithique) : 1 meule, 2 percuteurs, 6 haches polies en roches vertes, 7 éclats de silex, 2 tessons ; à MESSERY, Grand-Bois (Bronze) : tessons ; Parteyi-Est (Bronze) : 1 meule, tessons ; Crozette (Néolithique) : 4 haches polies ; à MARGENCEL, Séchex (Néolithique) : 10 meules, 2 percuteurs, 13 haches ; à THONON-LES-BAINS, Rives 2 (Bronze) : tessons, 1 bracelet en bronze ; etc., il faut également mentionner les trouvailles faites lors des passages systématiques en plongée, mobiliers souvent annonciateurs d'un gisement proche comme à MARGENCEL, Séchex : 1 meule et 3 haches ou à THONON-LES-BAINS, Corzent : 2 fusaïoles en pierre, ou encore les objets isolés découverts hors de tout contexte apparent, par exemple des tessons protohistoriques à ANTHY-SUR-LEMAN, Rive-Ouest et à THONON-LES-BAINS, Le Petit-Montjoux.

A côté de ces trouvailles ponctuelles, essentiellement des fragments céramiques (poteries gallo-romaines, médiévales et modernes, en particulier de beaux tessons de poteries savoyardes), les témoins ethno-archéologiques des activités de pêche et de batellerie sont nombreux : les poids de filet en pierre (galets à encoches) sont présents de manière presque continue et à toutes les profondeurs, 56 ont été remontés ; à signaler également une pointe d'étire (fer de longue gaffe) à proximité de l'épave moderne de la barque *l'Andalouse* à MESSERY, Parteyi-Est.

Les observations complémentaires :

Des gisements repérés en 1995 ont été rattachés.

A CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard, des recherches complémentaires ont confirmé et précisé les mentions de trouvailles anciennes "*station peu*

considérable en face du château" (Troyon, 1860). Ont été mis en évidence : 1 gisement néolithique situé très près du rivage (les pilotis affleurent) et daté par la dendrochronologie de la fin du IVe millénaire avant notre ère ; à environ 60 m plus au large : 1 gisement de la fin de l'Age du Bronze (XIe et Xe siècles avant notre ère) et, à environ 260 m au Nord-Est : 1 autre gisement néolithique, sans pieux visibles mais signalé par quelques vestiges mobiliers érodés et qui pourrait correspondre à la localisation du XIXe siècle.

A MESSERY, La Pointe, les pilotis anciennement attribués à un gisement de l'Age du Bronze ont été retrouvés, bien plus à l'aval, au large des lieux-dits Grand-Bois et Parteyi-Est, il s'agit de 2 groupes de pieux distants de 220 m, datés des Xe/IXe siècles avant notre ère, correspondant à 2 stations de l'Age du Bronze final situées à environ 170 m au sud d'un autre gisement de rivage, MESSERY, Crozette, dont les pilotis topographiés à pied sec sont datés par le radiocarbone de 4170±45 et 3950±45 ans avant le présent (ARC.1562 et 1563).

A NERNIER, rue de la Tour, de gros pieux en chêne disposés en demi-cercle et formant une structure de 12 m de diamètre ont été rattachés et échantillonnés, ils semblent appartenir à un ancien débarcadère d'époque romaine (ARC.1578 : 1770±40 BP, soit +130+380 cal.AD) ; de même, à YVOIRE, Les Bouchets, les piquets en sapin d'un aménagement de berge déjà repérés par des pêcheurs du siècle dernier "*à part quelques piquets modernes au bord de la grève, il n'y a pas trace de pilotis dans le voisinage*" (Revon, 1878), sont datés par le radiocarbone et se révèlent être d'époque très récente (ARC.1579 : 110±40 BP).

La conservation des sites :

Sauf à Tougues, l'importance de l'érosion déjà notée en 1995 (les mobiliers superficiels et les cônes d'érosion des pilotis sont très usés dans l'ensemble) sur les gisements du Petit-Lac pourtant mieux protégés des fortes houles de bise du Nord-Est, s'est confirmée dans le Grand-Lac. La description sédimentologique des 35 carottes (en cours d'étude [24]) prélevées cette année, met en évidence, dans les espaces sondés, des alternances de limons beige-gris plus ou moins grossiers, bien laminés et à horizons sableux gris ou argileux gris clair correspondant à des sédiments d'origine lacustre et/ou détritique ; les rares petits niveaux de débris végétaux rencontrés sur les gisements de CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 2 et 3, étant des témoins lessivés d'anciens niveaux anthropiques, transportés vers le large par la dynamique des vagues et piégés par la sédimention lacustre.

---

(24) Etudes sédimentologiques, géochimiques et biologiques réalisées par des chercheurs de l'Université de Genève, Institut F.A. Forel, Section des Sciences de la Terre à VERSOIX (Stéphanie GIRARDCLOS et Ira BASTER) et de la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'INRA à THONON-LES-BAINS (Jean-Claude DRUART).

La position altitudinale du sol actuel des gisements repérés, à l'exception des gisements très peu immergés du Néolithique récent de Beauregard 1 et de Crozette, montre que la majorité d'entre eux se trouve sous -4,0 m d'eau pour ceux du Néolithique (de 368,8 m à 367,6 m en cote NGF, lac à 372 m) et sous -3,7 m pour ceux de l'Age du Bronze final (de 369,3 m à 366,5 m) et illustre l'évolution du profil de la beine sous l'effet de l'érosion (fig. 2).

N°INSEE	COMMUNE	Lieudit cadastral (nouveau nom)	altitude NG Flac à 372.00	Δ h eau	Chronologie
74070	CHENS-SUR-LEMAN	Sous-le-Moulin	369.22	-2.78	Bronze final
		La Fabrique-Nord	368.80	-3.20	Bronze final
		Tougues	369.13	-2.87	Bronze final
		Beauregard 1 (rivage)	371.43	-0.57	Néo. récent
		Beauregard 2	369.28	-2.72	Bronze final
		Beauregard 3	368.78	-3.22	Néo. final
		La Vorge-Ouest	367.64	-4.36	Bronze final
74180	MESSERY	Grand-Bois (aval)	368.16	-3.84	Bronze final
		Parteyi-Est (amont)	369.02	-2.98	Bronze final
		Crozette (rivage)	371.88	-0.12	Néo. récent
74199	NERNIER	Lémoge, La Tire	367.28	-4.72	Bronze final
		rue de la Tour	369.80	-2.20	Gallo-Romain
74315	YVOIRE	Les Bouchets	372.18	+0.18	Moderne
74263	SCIEZ	Songy	367.73	-4.27	Bronze final
74163	MARGENCEL*	Séchex, Pré-Bally*	367.59	-4.41	Néo. final
74013	ANTHY-SUR-LEMAN	Les Recorts, La Tour	(369.48)	(-2.52)	nd
74281	THONON-LES-BAINS	A Corzent	(368.01)	(-3.99)	Néo. final
		Rives 1	(367.0/368.5)	(-4.25)	Néo. final
		Rives 2	366.49	-5.51	Bronze final
		Ripaille	(365.27)	(-6.73)	nd

* même gisement que ANTHY-SUR-LEMAN, Séchex, Chez-Monod.

Figure 2 - Tableau récapitulatif de l'altitude du sol actuel des gisements sous-lacustres lémaniques.
Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont".
Altitude normale IGN > altitude NGF (◊ 0.32).

La prospection pédestre :

Une baisse sensible du niveau des eaux (en moyenne 30 cm plus bas qu'en 1995), a permis la prospection pédestre du rivage, dans le secteur du Grand-Lac directement concerné par cette campagne mais aussi sur le tronçon déjà prospecté en 1995, soit 15,7 km de rivage (parcourus à l'aller et au retour), le reste étant trop abrupt pour permettre le

cheminement. Cette reconnaissance a permis d'observer les plages de galets dégagées des eaux et, par endroits, de mettre au jour des mobiliers épars, signes d'une possible occupation proche : ainsi les haches polies de CHENS-SUR-LEMAN, Tougues et de SCIEZ, Résidence du Vernay, seraient les témoins des gisements néolithiques anciennement signalés et non retrouvés en plongée. Par contre, l'exploration des grandes plages dunaires de la baie de Coudrée, dégagées sur plus de 400 m de large, en face de l'embouchure de la rivière le Foron, en limite communale EXCENEVEX/SCIEZ, n'a pas permis de retrouver les gisements d'EXCENEVEX, Les Sablons ; à noter que d'importants travaux avec engins (dragages, récupération des sables et refaçonnage des plages) étaient en cours (pratique semble-t-il courante les années bissextiles !) et qu'ils pourraient être responsables de l'ensablement ou de la destruction des vestiges signalés à la fin du siècle dernier comme très près du rivage.

L'état des connaissances :

Après 2 campagnes d'inventaire, 11 gisements inédits sont à ajouter : CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 1 & 2, MESSERY, Grand-Bois et Crozette, NERNIER, rue de la Tour, YVOIRE, Les Bouchets, SCIEZ, Songy, MARGENCEL, Séchex, ANTHY-SUR-LEMAN, Les Recorts, THONON-LES-BAINS. A Corzent et Ripaille l'état de nos connaissances, s'est très sensiblement amélioré.

16 emplacements étaient signalés par L. Revon en 1878, dont 6 n'ont toujours pas été repérés : NERNIER, Nernier 1 (mobilier lithique en berge), EXCENEVEX, Moulin-Paquis (absence totale de pilotis et de mobiliers), Les Sablons 1 & 2 (vraisemblablement ensablés), SCIEZ, Coudrée (quelques indices matériels), PUBLIER, Amphion (absence totale de pilotis et de mobiliers). 20 gisements sont maintenant identifiés.

Parmi ces 20 gisements, 16 sont pour l'instant rattachés au cadastre et ont fait l'objet d'une topographie partielle (94 échantillons de pilotis y ont été prélevés pour analyses : 39 échantillons en 1995 et 55 en 1996).

Le cadre chronologique :

Dans ce domaine, un effort tout particulier a été fait, en partie grâce à l'aide financière du Conseil Général de la Haute-Savoie : 17 séquences dendrochronologiques (fig. 3) ont été mesurées (7 en 1995 et 10 en 1996) et 11 sont datées en absolu (1 pour le Néolithique et 10 pour l'Age du Bronze final), le calage chronologique de 5 autres étant réalisé par le radiocarbone (analyses Archéolabs) (fig. 4).

COMMUNES, Lieudits	Bois intégrés (Quercus)	Durées des séquences	Références des séquences	Situations des séquences			Intervention
CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin	4	213 ans	9001CSM	-1190	à	-978	PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin	2	51 ans	9002CSM		nd		PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (aval)	5	151 ans	9001CFN	-1200	à	-1050	PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (amont)	2	146 ans	9002CFN	-1046	à	-901	PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, Tougues	25	284 ans	9001TO	-1188	à	-905	SD/PR n°6/1987
CHENS-SUR-LEMAN, Tougues	10	330 ans	9002TO	-1188	à	-859	SD/PR n°6/1987
CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 1	4	126 ans	9001CBA	-3160	à	-3035	PR n°96/023
CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 2	3	246 ans	9000CBB	-1176	à	-931	PR n°96/023
CHENS-SUR-LEMAN, La Vorge-Ouest	5	238 ans	9001CVO	-1163	à	-926	PR n°95/001
MESSERY, Grand-Bois (zone aval)	4	225 ans	9000MGB	-1078	à	-854	PR n°96/023
MESSERY, Parteyi-Est (zone amont)	6	271 ans	9000MP	-1138	à	-868	PR n°96/023
MESSERY, Crozette (rivage)	4	86 ans	9001MCR		nd		PR n°96/023
MESSERY, Crozette (rivage)	6	61 ans	9004MCR		nd		PR n°96/023
NERNIER, La Tire (Nernier 2)	2	102 ans	9001NLT	-1187	à	-1086	PR n°95/001
NERNIER, rue de la Tour (débarcadère)	2	77 ans	9000NT		nd		PR n°96/023
YVOIRE, Les Bouchets (aménagement berge)	2*	40 ans	9001YB*		nd		PR n°96/023
SCIEZ, Résidence de Songy	3	43 ans	9001SRS		nd		PR n°95/001
THONON-LES-BAINS, Rives 2	6	237 ans	9001TR	-1175	à	-939	PR n°96/023

(Analyses Archéolabs). (* Abies)

Figure 3 - Tableau récapitulatif des séquences dendrochronologiques datées pour les gisements lémaniques reconnus lors des prospections de 1995 et 1996. Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont". En gris : travaux réalisés en 1996.

COMMUNES, Lieudits	Ech. n° (Quercus)	Réf. laboratoire	Ages BP.	Intervalles cal. BC/AD.	Interventions
SCIEZ, Songy	3 SRS, cernes 1-20	ARC.1265	2693±40	-970 à -800	PR n°95/001
MESSERY, Crozette (rivage)	6&47 MCR, 20 cernes	ARC.1562	4170±45	-2905-2610	PR n°96/023
MESSERY, Crozette (rivage)	12&32 MCR, 16 cernes	ARC.1563	3950±45	-2585-2330	PR n°96/023
NERNIER, rue de la Tour (débarcadère)	4 NT, cernes 1-18	ARC.1578	1770±40	+130+380	PR n°96/023
YVOIRE, Les Bouchets (aménagement berge)	16 YB, cernes 1-15*	ARC.1579	110±40	+1670@actuel	PR n°96/023

(Datations Archéolabs). (* Abies)

Figure 4 - Tableau récapitulatif des datations par le radiocarbone réalisées pour permettre le calage de séquences dendrochronologiques. Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont". En gris : travaux réalisés en 1996.

Les premiers résultats précisent notre connaissance des occupations littorales du Léman français, au Néolithique récent (XXXIe siècle avant notre ère), au Néolithique final (XXVIIIe siècle) et surtout à l'Age du Bronze final durant lequel 3 phases principales d'installation semblent se confirmer aux XIe, X^{e} et IXe siècles avant notre ère, périodes parfaitement synchrones aux ensembles stratigraphiques de Tougues à CHENS-SUR-LEMAN : ensemble 3 de -1071 à -1038 ; ensemble 2 de -1017 à -962 ; ensemble 1 vers -905 (Billaud, Marguet, 1992). Pour ce gisement, d'autres analyses dendrochronologiques ont été effectuées sur 13 échantillons, prélevés dans le sondage de 1987 ; cette étude a permis la constitution, à partir de 11 échantillons, d'une nouvelle séquence locale de 330 ans (référence Archéolabs 9002TO) située entre les années -1188 et -859 ; des phases d'abattage de -1053 à -1028, de -1010 à -943 et de -918 à -859 complètent les premiers résultats ; certaines confirment une possible continuité de l'occupation entre les niveaux 3 et 2 (-1037, -1028) ou allongent les fourchettes (jusqu'en -943 pour le niveau 2 ; jusqu'en -859 pour le niveau 1) (fig. 5).

Il est également intéressant de souligner, en particulier pour l'espace géographique de la commune de CHENS-SUR-LEMAN, la contemporanéité de 5 occupations (villages ?) sur 4,7 km de littoral !

COMMUNES Lieudits	Ech. prélevés	Ech. analysés	Ech. datés	Phases d'abattage reconnues
CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin	13	13	4	[-1050]. (-995). [-980]. [-965].
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (aval)	5	5	5	-1050. -1050/-1049.
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (amont)	5	4	2	[-950]. -901/-900.
CHENS-SUR-LEMAN, Tougues	43	42	35	[-1079]. -1071. -1069. -1065. -1063. -1059. -1056. -1054. [-1053]. -1038. [-1037]. [-1028]. -1017. [-1010]. -998. -995. -991. -980. -978. -977. -976. -965. [-962]. [-943]. [-918]. [-910]. -905. -859.
CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 1	8	8	4	[-3043]. (-3035). -3035/-3034.
CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 2	3	3	3	[-1085]. [-950]. (-911).
CHENS-SUR-LEMAN, La Vorge-Ouest	8	8	5	[-975]. [-930]. [-905].
MESSERY, Grand-Bois (zone aval)	7	6	4	[-951]. [-859]. [-845]. [-834].
MESSERY, Parteyi-Est (zone amont)	8 (dont 3 HS)	6 (dont 1 HS)	6 (dont 1 HS)	[-995]. [-955]. [-877]. -868/-867. (-868). [-867].
MESSERY, Crozette (rivage)	11	11	0	→ C14. → C14.
NERNIER, La Tire (Nernier 2)	5	5	2	[-1085]. [-1070].
NERNIER, rue de la Tour (débarcadère)	2	2	0	→ C14.
YVOIRE, Les Bouchets (aménagement berge)	9	3	0	→ C14.
SCIEZ, Résidence de Songy	3	3	0	→ C14.
THONON-LES-BAINS, Rives 2	10	10	6	[-999]. -995. [-984]. -974/-973. -962/-961. [-919].
(Analyses Archéolabs)	140	129	76	(environ) [postérieur à]

Figure 5 - Tableau récapitulatif des phases d'abattages dendrochronologiques mises en évidence pour les gisements sous-lacustres lémaniques reconnus dans l'espace prospecté en 1995 et 1996. Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont". En gris : travaux réalisés en 1996.

Perspectives :

Au début de 1997, la troisième et dernière campagne de prospection devrait permettre la réalisation des observations systématiques sur le littoral des communes d'EVIAN-LES-BAINS, NEUVECELLE, MAXILLY-SUR-LEMAN, LUGRIN, MEILLERIE et SAINT-GINGOLPH, soit sur une distance de 18,8 km. Dans cette région du Haut-Lac, où le rivage est très abrupt et par conséquent la beine immergée peu importante voire inexistante, les données bibliographiques sont laconiques, seules quelques traces d'habitations lacustres sont signalées à EVIAN-LES-BAINS (Troyon, 1860).

André Marguet/DRASSM Annecy.

MOYEN-AGE

DOUVAINE, *Le presbytère*,
parcelle 778, section D feuille 10
(coord. Lambert 905,080/2152,700 ; alt. 430 m)

L'actuel presbytère, ancien prieuré Saint-Loup, se trouve aujourd'hui à la périphérie nord-ouest du centre actuel de la ville de Douvaine (4000 h) ; il se compose d'un corps de logis principal (26 x 10 m hors œuvre), sensiblement parallèle à l'église actuelle, implantée à une trentaine de mètres au sud. Il est précédé, au sud, par une cour limitée à l'ouest par un long bâtiment rectangulaire (25 x 7 m environ), construit à l'époque moderne, alors qu'un jardin clos de murs l'entoure au nord et à l'est.

Le chef-lieu est à la jonction de l'axe Genève/Saint-Gingolph par Thonon et de la voie nord-sud menant des rives du lac Léman à Annecy par Annemasse, ce qui a sans doute déterminé son développement. Ainsi, les 27 gisements reconnus sur la commune, répertoriés dans la base de données DRACAR (inventaire informatisé des sites archéologiques), font de Douvaine l'une des communes au potentiel archéologique le plus diversifié du département. A l'ouest du chef-lieu une importante aire funéraire, en usage à l'Age du Bronze et à l'Age du Fer, témoigne d'une occupation ancienne de ce secteur qui se poursuit à l'époque romaine puisqu'un habitat groupé, de type *villa* ou agglomération secondaire, se situait sans doute aux abords mêmes de l'église, la nécropole s'étant déplacée au nord.

Le prieuré

En 1153, une Bulle du pape Eugène III confirme l'appartenance de l'église de Douvaine à l'abbaye d'Ainay (Grand Cartulaire d'Ainay, T1, p. 51) puis en 1250, une Bulle du pape Innocent IV, atteste que le prieuré relève également d'Ainay (ibidem p. 9-11).

Ce prieuré bénédictin, dépendant localement de St-Jean-de-Genève, appartient à une série d'édifices de ce type, implantés au Moyen Age dans le Chablais : Thonon et Meillerie à proximité du lac, Douvaine, Draillant, Armoy et Saint-Paul-en-Chablais dans la zone intermédiaire, Burdignin et Bellevaux dans les vallées internes.

L'étude archéologique

Le diagnostic archéologique a permis de repérer les principales articulations du bâti et de modifier un projet architectural portant des prescriptions irréversibles (destruction complète de murs, démontage et

transfert d'une ouverture médiévale, abaissement de toiture, etc.). Les vérifications faites au préalable orientèrent à l'évidence notre stratégie de fouille.

Une partie du système fortifié du prieuré fut retrouvée, composée de quatre archères (trois attestées) dans le mur nord, probablement précédé d'un large fossé.

Si la chronologie relative, dans ses grandes phases, fut facile à étayer, quelques éléments n'ont pu être rattachés à l'évolution temporelle et spatiale du bâti, très altéré et largement reconstruit.

La chronologie proposée est la suivante :

Phase 1 : l'enveloppe du prieuré fortifié correspond à la partie centrale de l'actuel presbytère (fin XIIIe-début XIVe siècle) ;

Phase 2 : vestiges médiévaux dans la cave semi-enterrée ;

Phase 3 : extension du bâti vers l'est, fenêtre à coussiège à l'étage, habitat noble des prieurs commendataires (XVe siècle) ;

Phase 4 : extension du bâti vers l'ouest (circa XVIe siècle) ;

Phase 5 : fixation du bâti à l'ouest (XVIIe siècle) ;

Phase 6 : réfection totale du prieuré, charpente, toiture et ouvertures, après une phase d'abandon ou de ruine (XVIIIe siècle) ;

Phase 7 : regroupe les restaurations ultimes (XIX-XXe siècles).

La disparition des éléments de circulation médiévaux (portes, escaliers divers, à vis ou droit, galeries extérieures), des éléments de confort ou de prestige (cheminées, décors peints, fenêtres à moulurations prismatiques et éléments du vocabulaire décoratif en usage au XVe siècle), nous conduit à penser que l'occupation bernoise a gommé tous les indices de la puissance passée, non seulement du logis prioral mais également du bourg de Douvaine.

Une autre structure défensive doit être signalée ; il s'agit du clocher de l'église paroissiale qui contient sur 4 niveaux des éléments que l'on retrouve fréquemment dans les fortifications (épaisseur des murs supérieure à 2 m, cul de basse-fosse voûté, porte haute en tiers point à l'est, archères ébrasées percées sur les autres côtés). Sur la mappe sarde, on remarque de plus que le clocher n'était pas dans l'axe de l'église, comme il l'est depuis la reconstruction de 1876-1877, mais formait saillie sur le mur nord de l'édifice.

Chantal Delomier-Thiollier
AFAN

SAINT-JEAN-D'AULPS, *Eglise Sainte-Marie-d'Aulps*,
(coord. Lambert 932,380/2147,140 ; alt. 811 m).

L'église cistercienne Sainte-Marie à Saint-Jean d'Aulps est connue à l'état de ruines depuis la première moitié du XIXe siècle. Classé par les Monuments Historiques le 6 octobre 1902, le site demeure cependant sous un monceau de pierres, envahi par la végétation. Ce n'est qu'à partir de 1930 que l'abbé Coutin commence à dégager systématiquement les pans de murs et renforce certaines structures [25].



Sainte-Marie d'Aulps, vue générale à l'est.

Suite au projet de remise en valeur de l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie [26], une évaluation du potentiel archéologique du site a été confiée en 1996 au Service Régional d'Archéologie Rhône-Alpes [27].

---

(25) L'abbé Coutin donne à l'église son aspect actuel. On évalue le volume de déblais extraits de l'église à environ 14 000 m³.

(26) Etude commandée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps et réalisée en 1995 par le CAUE de Haute-Savoie.

(27) Opération menée en août 1996 par A. Baud et A. Allimant.

Rappel historique

L'abbaye de Saint-Jean d'Aulps est située en Haute-Savoie dans la vallée de la Dranse centrale, entre le col de Coux et le pont de Bioge. Tout le territoire appartient à la fin du XIe siècle au comte Humbert II de Savoie, tenu en fief par Girard d'Allinges et Gillion de Ravorée. La vallée porte alors le nom de Alpes ou Aulps à cause des alpages ou pâturages qui couvrent les pentes.

C'est sans doute à l'appel de Guy de Faucigny, chef spirituel du diocèse de Genève qu'au début des années 1090, des moines guidés par Guy de Langres partent de Molesme pour s'installer dans la vallée d'Aulps. Vers 1094, le Comte Humbert II fait donation aux moines d'une terre franche et allodiale comprenant deux pendants de la vallée. La nouvelle fondation prospère si vite que Guy de Faucigny demande à Robert de Molesme son érection en abbaye sous le vocable de Sainte-Marie. Vers 1110, à la mort de l'abbé Guy, Guérin est élu par la communauté à la tête du monastère qui s'unit à Clairvaux en 1134. De cette époque date probablement la construction de l'église et des bâtiments abbatiaux.

En 1468, l'abbaye est mise en commende. En 1484, un incendie détruit une partie des bâtiments déjà plus ou moins abandonnés par les moines [28]. En 1606, François de Sales tente de ramener l'abbaye de Sainte-Marie à une meilleure observance de la Règle bénédictine.

En 1692, à la demande du nouveau prieur de l'abbaye, révérend Don Louis Grand, un inventaire des lieux est dressé. La copie qui nous en a été transmise est lacunaire. Elle nous renseigne cependant sur l'état des bâtiments. Le 24 août 1702, les bâtiments sont partiellement détruits par un incendie déclenché par la foudre. Il semblerait que les bâtiments n'aient pas été reconstruits avant la période 1710-1726 [29].

la Mappe Sarde (1732) fournit de précieux renseignements sur la configuration de l'abbaye. Le plan dit "Gonthier" est un peu plus tardif et apporte de précieux renseignements sur l'organisation des bâtiments conventuels autour du cloître.

A la Révolution l'abbaye est définitivement abandonnée. En 1823, l'ancienne abbatiale sert de carrière à la nouvelle église paroissiale mise en chantier à *la Moussière*.

---

(28) Il serait intéressant de consulter l'état dressé en 1637 par Buttet, fermier de l'abbaye. En effet, il semble que les bâtiments aient encore beaucoup souffert du temps et de la négligence. Une autre source datée de 1663 (non consultée) mentionne l'état dégradé de l'abbaye. S'agit-il de l'Inventaire détaillé de tous les titres, conservé aux archives du Sénat cité par Gonthier en 1906 ?

(29) Sachant que l'adoption en 1715 de la réforme d'Alexandre VII permet au monastère de se relever un peu de ses cendres, il est possible que les travaux de reconstruction datent de cette période.

Etude archéologique

L'examen du site monastique, l'observation des élévations subsistantes ainsi que les sondages réalisés dans le cloître et dans l'église ont permis de mesurer la richesse d'un site encore peu connu.

Topographie et aménagement du site

Les constructeurs connaissent parfaitement la morphologie du terrain et en tirent avantageusement partie. Nous pouvons avancer quelques hypothèses sur les divers travaux effectués lors de leur installation. En premier lieu, il semblerait que le pendage naturel du terrain est-ouest et nord-sud ait été largement modifié par l'aménagement de terrasses. Au nord-est, par exemple, le chevet de l'église et le cimetière reposent sur la roche tandis qu'à l'ouest, la façade est construite sur un remblai [30]. Une légère pente est toutefois conservée sur la longueur de la nef.

Le cloître et "le courtil des religieux" ont sans doute nécessité de gros travaux. Trois caves sont aujourd'hui visibles à l'ouest du site. Selon le plan "Gonthier" et d'après quelques observations ponctuelles, d'autres caves seraient situées sous le cloître. Creusées à l'est, elles s'appuieraient contre la pente occidentale. Situées au même niveau que les trois caves, on peut s'interroger sur leur éventuelle ouverture sur le courtil.

Les diverses coupes démontrent que la topographie du courtil est largement artificielle : les terres rapportées sont contenues par un mur de terrasse à l'ouest et au sud. Quant au jardin bas, l'hypothèse d'une carrière de tuf à son emplacement justifierait son décaissement. A l'époque de la réalisation de la mappe sarde, "le jardin des religieux" est un espace clos situé à l'ouest du "courtil des religieux". Au XVIIIe siècle, le jardin est agrandi à l'ouest.

Les deux sondages du cloître ont permis de retrouver l'angle nord-ouest de la galerie appartenant vraisemblablement au cloître du XVIIIe siècle [31]. Les murs subsistent sur une hauteur de 1,50 m à 1,80 m et les ébrasements de deux baies sont conservés. Les murs de la galerie sont construits en petits matériaux de ramassage et comprennent également des pierres de la Verne, des blocs de tufs et des remplois provenant du cloître précédent. Les parements intérieurs sont recouverts d'enduits badigeonnés de blanc ; on remarque un décor de bande noire à la base du mur.

---

(30) B. Barrière, "Les cloîtres des monastères d'Obazine et Coyroux en Bas-Limousin", *Mélanges à la mémoire du père Anselme Dimier*, III, 1982, p. 177-193. Nous ignorons sur quelle épaisseur est aménagé le remblai.

(31) Ce nouveau cloître a sans doute été reconstruit au début du XVIIIe siècle à la suite de l'incendie. Il s'agit du dernier état de l'abbaye.

Les dimensions de la galerie (3,50 m de largeur) correspondent à celles du "plan Gonthier". Il semblerait que le cloître roman ait disparu au profit du cloître moderne. Dans le jardin central, une petite canalisation, aménagée dans un pavement de galets, recueillait les eaux de pluie provenant des toitures. Elle était sans doute reliée à un système hydraulique plus large et plus complexe.



Cloître. Canalisation moderne (XVIIIe siècle).

L'église abbatiale

L'église, située au point culminant du site, est caractéristique du dernier tiers du XIIe siècle [32]. Le style de la façade témoigne de l'achèvement des travaux au début du XIIIe siècle.

Par son plan, l'abbatiale s'inscrit dans la plus pure tradition bernardine. L'édifice est ainsi composé de trois nefs terminées par un transept débordant et un chevet plat ; le chœur est encadré de deux chapelles à fond plat, greffées sur les bras du transept. A travers la simplicité des formes, le "plan bernardin" semblerait traduire pauvreté et rectitude

(32) Le plan bernardin est adopté par l'ordre de Cîteaux dès le premier tiers du XIIe siècle. Il doit son nom à Clairvaux (troisième fille de Cîteaux) fondée en 1115 en Champagne et surtout à son saint abbé Bernard. Cf. A. Dimier, *Recueil des plans d'églises cisterciennes*, Abbaye ND. d'Aiguebelle, Grignan, 1967.

cisterciennes. En revanche, par son élévation à trois niveaux et son voûtement d'ogives, Sainte-Marie s'inscrit dans le renouveau architectural annoncé par la reconstruction du chevet de Clairvaux après 1150. Mais l'originalité des élévations de l'abbatiale ne se situe pas dans leur subdivision en trois étages ni même dans les ouvertures sur combles connues dans un grand nombre d'églises de l'Ordre, mais essentiellement dans la présence d'un faux-triforium (33). On peut s'interroger sur la couverture aujourd'hui disparue de la croisée du transept. Les observations conduites sur l'abbatiale appellent une étude architecturale plus complète.

A. Allimant et A.Baud

PROGRAMMES DE RECHERCHES

PROGRAMME DE RECHERCHES PREVISIONNEL SUR LE COMPORTEMENT DU BATI ANCIEN SOUMIS A L'ACTION DES RISQUES NATURELS. LE CAS DU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION ANNECIENNE.

Le récent événement sismique ayant affecté la région d'Annecy le 15 juillet 1996, nous a conduit à formuler dans le cadre du projet jeune de la M.J.C. d'Annecy-le-Vieux, un programme prévisionnel de recherche sur le comportement du bâti local ancien, soumis aux risques naturels. Notre démarche s'inscrit dans l'axe de recherche du Centre Universitaire Européen pour les Biens Culturels de Ravello (Campanie), chargé par les autorités italiennes, dans le cadre de l'accord européen EUR-OPA Risques Majeurs (1987), de la protection du patrimoine dans les zones à risque sismique. Un tel programme pour la région annécienne, devrait logiquement s'insérer dans le cadre du district de l'agglomération.

Dans un premier temps, nous proposons un recensement systématique des traces visibles de l'action des contraintes et des risques naturels

---

(33) Le faux-triforium simule une galerie ouverte par des baies géminées. Il est composé d'une série de double arcatures brisées (une par travée) reposant sur des colonnettes surmontées de chapiteaux à crochets. Le cas est différent de Longpont (Aisne) dont l'église est terminée au début du XIIe siècle, les vestiges de l'élévation intérieure montrent trois niveaux dont une arcature aveugle située à l'étage intermédiaire.

observables sur le bâti ancien antérieur à 1850. Un petit groupe d'enquête pluridisciplinaire devra collecter des images relatives à l'état du bâti ancien sur certains "sites sensibles" affectés par le dernier séisme. Ce groupe dont la composition reste à définir, devrait réunir des personnes compétentes en matière d'urbanisme, d'architecture, d'ingénierie, d'histoire, d'archéologie et sciences de la Terre. Ses actions seront évaluées par un conseil scientifique et technique externe composé d'experts des disciplines concernées. Le support se présentera sous la forme d'une banque d'images sur CD-ROM à laquelle s'ajoutera une base de données permettant une entrée d'informations textes (système de fiches intégrées à chacune des images). Ces données textuelles feront la synthèse des observations effectuées sur le terrain ou extraites de pièces d'archives. Nous ajouterons qu'il nous semble indispensable que cette initiative s'intègre pleinement dans les axes de travail conduits par les services techniques des sites concernés, pour que la compatibilité des instruments permette une confrontation aisée des divers types d'informations (photographies, textes, plans et cartes). Cette opération débouchera sur la formulation d'hypothèses quant à l'origine des désordres enregistrés en analysant le rôle des facteurs prédisposants, déclencheurs ou aggravants (effet de site, comportement-dynamique du bâti, comportement des communautés). La réalisation de cette banque d'images s'effectuera dans le cadre d'une convention avec la Maison de l'Orient Méditerranéen à Lyon spécialisée dans ce domaine.

La seconde étape de notre projet consistera à reconstituer l'histoire des effets des contraintes naturelles agissant de manière permanente ou occasionnelle sur le bâti, afin de définir les réactions anciennes des communautés. Après avoir fait un état de la documentation disponible nous renseignant sur les différentes étapes de l'évolution du bâti, nous tenterons de déterminer s'il existait une culture du risque sur les sites étudiés, par le biais d'une double approche historique et archéologique. La première nous fournira des indications sur l'origine et la date des événements ou des désordres constatés, leurs modalités de diffusion ou d'apparition dans la morphologie urbaine, les déformations et dégradations diverses enregistrées par les structures et les sols, les éventuels facteurs prédisposants, déclencheurs ou aggravants, ainsi que les comportements individuels ou collectifs qui ont suivi. La seconde permettra de confronter l'étude des traces de dommages, réparations, renforcements et transformations avec les types de constructions, de techniques et de ressources, dans le contexte de l'évolution de la morphologie urbaine.

La troisième étape consistera, en fonction des ressources et des exigences actuelles, à inciter les communautés à réapprendre le sens de

ces techniques anciennes, de manière à encourager leur utilisation dans le respect des règles de protection du patrimoine bâti.

Sylvain Gache (34)
étudiant en D.E.A. d'Histoire et d'Archéologie Médiévales
à Lyon II

LE BASSIN DE SEYSSEL : LA COMMUNE HAUT-SAVOYARDE DE SEYSSEL.

Situation générale

La commune de Seyssel (Haute-Savoie) est limitée par le ruisseau de Findreuze au nord, le Fier au sud, le Rhône et les Usses à l'ouest et le sommet de la montagne des Princes à l'est. Elle englobe plusieurs «banquettes», collines formées sur des pointements molassiques partiellement recouverts d'alluvions glaciaires et fluvio-glaciaires. Cet ensemble collinaire, profondément entaillé par des cours d'eau globalement perpendiculaires au Rhône, domine l'étroite plaine alluviale des *Prés Dombet* et du confluent du Fier et s'appuie contre la masse plissée marno-calcaire de la montagne des Princes.

Topographiquement, trois unités distinctes ont conditionné l'implantation humaine : - la plaine alluviale rhodanienne (altitude environ 250 m), de faible étendue, longtemps sujette aux divagations du fleuve, mais dont la surface fut progressivement déterminée par la construction de digues, - l'ensemble collinaire (s'étageant entre 250 et 500 m d'altitude), aux flancs relativement pentus dominés par des terrasses plus ou moins planes, de petites dimensions, nettement isolées les unes des autres par des ravins profonds, - la montagne des Princes, enfin, au relief marqué et au sommet plat (point culminant à 930 m environ), isolée du massif du Clergeon au sud par la gorge du Fier.

Actuellement, l'occupation humaine est surtout concentrée sur les collines, la ville de Seyssel elle-même étant bâtie sur un promontoire molassique surplombant le Rhône d'une dizaine de mètres, suffisamment élevé pour dégager l'agglomération de la plaine inondable. Sur les collines, principalement entre 350 et 450 m d'altitude, se répartissent les

---

(34) L'auteur est titulaire d'une Maîtrise de Sciences et Techniques d'Archéologie, d'une Maîtrise d'Histoire Médiévale et Moderne ainsi que d'un D.E.A. Interface Homme-Nature et problèmes d'aménagement. Il est actuellement étudiant en D.E.A. d'Histoire et d'Archéologie Médiévales (Lyon II) et réalise un mémoire de recherche sur "Les catastrophes, accidents et déséquilibres naturels au début du Petit Age Glaciaire dans l'espace haut et médio-rhodanien (Lyonnais, Bresse, Savoie, Dauphiné, Drôme) ainsi que dans le bassin de la Saône : Inventaire critique et analyse des sources du début du XIVe à la fin du XVIe siècle".

hameaux aux maisons groupées, généralement implantés en rebord de «terrasse» (du sud au nord : Vens, Prairod, Charagny, Les Côtes, Pologny, Vallod, Curty) ; de rares villages sont rassemblés sur des «crêts», comme Cologny ou Chavagny. Un habitat isolé intercalaire ancien est né du développement des «granges», domaines campagnards des nobles ou des bourgeois de Seyssel (La Tour, La Prairie de Méral, Praz, par exemple), réseau densifié plus tard par la construction des celliers nécessaires à l'extension du vignoble ; ces celliers furent rarement regroupés en hameaux (Lugand). L'habitat montagnard a pris la forme de fenils ou autres bâtiments d'alpage isolés, dont ne reste actuellement que la Ferme du Comte (930 m d'altitude).

Méthode

Le programme de prospection de la commune s'est intégré dans une recherche prenant en considération le bassin de Seyssel, c'est à dire les deux rives du Rhône (Ain et Haute-Savoie) en amont et en aval de la ville. Il a consisté en un dépouillement le plus exhaustif possible de la bibliographie, une analyse des plans anciens et des photographies aériennes, l'étude de plusieurs fonds d'archives, des vérifications sur le terrain et, pour finir, quelques prospections systématiques sur des zones déterminées par les connaissances acquises sur les sites confirmés.

Préhistoire et Protohistoire

L'occupation pré- ou protohistorique semble évidente pour l'ensemble du territoire ; cependant, peu d'indices fiables ont permis de déterminer les fonctions précises des sites repérés. On peut toutefois remarquer que les hommes de ces époques ont préféré les «terrasses» graveleuses surplombant le fleuve à faible distance de celui-ci (Vens ou, plus au nord, Bassy) ; le site de l'abri de la Sarrazinière, à Vens, confirme l'importance de cette proximité. Au Néolithique comme plus tard, le Rhône joua un rôle essentiel dans la mise en valeur de l'espace, laissant de vastes espaces sauvages sur les collines les plus éloignées du cours d'eau. Il semble également qu'à l'Age du Bronze, le pays ait été structuré autour de la voie navigable, supposant déjà des relations «lointaines» et la diffusion des productions locales (bois, élevage). La question de la situation des peuplades gauloises à l'aube de la conquête romaine (Allobroges sur les deux rives, ou Allobroges et Ambarres se faisant face) reste posée, faute de traces archéologiques tangibles.

Epoque romaine

Suite à l'intégration des terroirs allobroges dans le monde romain en 121 av. J.-C., la colonisation va être marquée par le développement de la localité portuaire de *Condate*, située au bord du Rhône, à son confluent avec le Fier. Cette agglomération fait probablement suite à un établisse-

ment antérieur, attesté sur la colline de Vens, par la présence d'une sépulture de l'Age du Bronze final II. L'importance de ce site à l'époque romaine a été démontrée par Paul Dufournet et ses collaborateurs, jusqu'aux fouilles menées de 1978 à 1980 par Benoît Helly, Bernard Manipoud, Marie-Thérèse Piot et Joël Serralongue. L'occupation se répartissait entre la «ville portuaire» et le plateau de Vens. Au bord du Rhône se trouvait une agglomération comportant des thermes et une rue bordée de boutiques et d'entrepôts. On ignore l'étendue de cette ville, partiellement enfouie à l'est sous le colluvionnement provenant de la colline de Vens et détruite par les crues du Rhône au nord et à l'ouest ; au sud, les photographies aériennes montrent les traces fossiles d'îles et d'anciens chenaux du Fier, qui limitèrent peut-être l'extension urbaine méridionale. Sur la colline de Vens se trouvait une agglomération assez vaste, assez bien circonscrite par diverses trouvailles, en prospection ou en sondages. L'importance de *Condate* pour le trafic des denrées, tant à destination de *Genava* ou des contrées du nord de l'Empire, que pour l'approvisionnement des marchés du couloir rhodanien, notamment en bois, ne fait pas de doute ; sa mention sur l'itinéraire entre Vienne ou Lyon et Genève confirme la nécessité d'un port de rupture de charge à la limite supérieure de la navigation fluviale.

Un édifice, isolé (?), d'importance relative, se situait près du château de la Prairie de Méral, à l'est de la ville actuelle ; on n'en connait pas la destination mais l'analyse du parcellaire montre l'incidence de cette construction sur la structuration du pied de la colline des *Côtes*. La trouvaille d'inscriptions gallo-romaines dans le sous-sol ou dans les murs de l'église paroissiale de Seyssel ne suffit pas à affirmer l'existence d'un édifice antérieur à celle-ci sur le promontoire dominant le Rhône.

La prospection au sol n'a pas permis de préciser davantage l'implantation rurale gallo-romaine, sinon par la découverte d'indices, notamment en contrebas de Cologny ou au sommet de la terrasse de Vens. Il semble toutefois plausible que les lieux comme Charagny, Pologny ou Chavagny aient été le siège d'exploitations agricoles gallo-romaines. Cet habitat rural a pu s'implanter en rapport avec deux voies principales, reliant Vienne ou Lyon à Genève par *Condate* : - l'une longeait le pied des collines jusqu'au bâtiment de Méral, traversait le ruisseau de Matras, suivait la base du ressaut molassique de Pologny jusqu'à Ponty où elle franchissait le ravin de Raffaray avant de se hisser au petit col qui sépare les deux quartiers du hameau de Cologny et de poursuivre soit jusqu'au village de Vallières, soit jusqu'à Vencières (tous deux hameaux de la commune de Desingy), - l'autre, peut-être plus ancienne, après l'ascension de la terrasse de Vens, longeait le pied de la montagne des Princes par Vens-d'en-Haut, Prairod, Romaz et Curty. Une autre voie fondée à l'époque de Néron, d'après les hypothèses de Paul Dufournet, franchissait hardiment le défilé du Fier, reliant Vens au pays de Rumilly ; son tracé avait déjà été reconnu au XIXe siècle lors du percement de la route actuelle. Ce passage

était surveillé, semble-t-il, par une fortification romaine appelée «Maison des Fées».

On ignore, par contre, le degré d'occupation de la montagne. Il est probable que ce *saltus* ait fait l'objet d'une exploitation forestière et pastorale, certainement très tôt. Aucun vestige tangible n'a pu confirmer ou préciser cette exploitation.

Haut Moyen Age

Les périodes qui suivent l'éclatement de l'empire romain posent plusieurs problèmes : d'abord celui de l'ampleur de l'occupation humaine et de la localisation des centres d'habitat, voire même des traditionnelles nécropoles qui leur sont associées ; ensuite, l'abandon progressif du site de *Condate*, définitivement ruiné au début du IXe siècle, ou celui de Vens, réduit à un hameau, siège d'une petite seigneurie au XIVe siècle ; enfin, les raisons de l'émergence d'un nouveau site portuaire plus au nord, à l'emplacement de la ville actuelle, au moins dès le XIe siècle.

Peu de trouvailles archéologiques concernent ces périodes du haut Moyen Age. Deux nécropoles ont été mentionnées, l'une dans la ville même de *Condate*, l'autre au-dessus du hameau de Prairod. Là ont été découverts, à la fin du siècle dernier, plusieurs squelettes dans la position et l'orientation habituelles des sépultures des Ve-VIIIe siècles ; certains corps étaient accompagnés d'armes en fer. L'habitat se trouvait probablement à proximité, peut-être à l'emplacement du village actuel de Prairod : un parcellaire orthogonal assez régulier, rare dans la commune, structure encore la terrasse de Prairod et une partie de la pente descendant vers le Rhône. En outre, le chanoine Ducis signalait, en 1862, la découverte de quelques tombes du même type dans la rue principale de Seyssel ; il est difficile d'attribuer un crédit valable à cette information, faute d'une documentation fiable.

Une partie de l'agglomération portuaire de *Condate* fut occupée, déjà au Bas-Empire, par une nécropole, sans doute dans un quartier déserté ; plus tard, à la fin du Ve siècle, semble-t-il, un édifice cultuel et son cortège de sépultures s'installèrent au pied de la colline de Vens, dans la partie orientale de la ville. La fouille a permis de déceler plusieurs étapes architecturales dans la construction du bâtiment et une répartition, spatiale et temporelle des tombes significative. L'abandon définitif semble pouvoir être fixé dans le courant du VIIIe siècle ou, peut-être, au début du IXe siècle. Paul Dufournet voyait le prolongement de ce lieu cultuel dans la chapelle creusée un peu plus au nord dans la falaise de molasse et qui recevait, il y a encore 150 ans, la dévotion des mariniers du Rhône. Le site de Vens paraît avoir été partiellement abandonné dans les mêmes périodes ; le village actuel, regroupé en bordure de terrasse, dominant le Fier, en dessous de la maison-forte médiévale, n'occupe en effet qu'une petite partie de l'emprise des vestiges gallo-romains. Si l'abandon de

Condate peut s'expliquer par la dynamique des rivières directement actives sur le site, celui de Vens l'est plus difficilement. L'hypothèse unique de l'affouillement des rives par le Rhône et le Fier ne peut suffire à expliquer une restructuration certainement plus globale du territoire, qui semble s'opérer au moins à l'échelle de la région, d'autant que la ville portuaire de Seyssel-Ain, sur la rive droite, sera construite dans un site analogue au *Condate* romain.

Les VIIIe et IXe siècles virent, en effet, l'émergence du réseau paroissial et le rassemblement des populations, tant autour du nouveau centre religieux qu'autour de la demeure seigneuriale. C'est probablement là l'origine de l'occupation du promontoire rocheux *(sasselum)* qui porte l'église de Seyssel. Une autre trace de cet «enchâtellement» se retrouve dans le hameau de Cologny, ancien siège de la paroisse de Saint-Oyen ou Saint-Clair, qui englobait à la fois le nord de la commune de Seyssel et la future paroisse de Droisy ; le hameau situé sur une éminence, forme un lotissement régulier, en rapport avec le château contrôlant le carrefour de la voie Seyssel-Genève et du chemin menant de la Semine vers Clermont par Châtel. Le toponyme rappelle peut-être une *colonica*, groupement de tenures de colons, dont les mentions abondent dans les textes savoyards du VIIIe au Xe siècles.

Moyen Age

L'événement le plus important concernant le Moyen Age, outre la création de quelques habitats, d'abord groupés (Les Côtes, Le Crêt, par exemple) puis ensuite isolés (domaines ruraux), fut le développement, à partir du XIe siècle au moins, de la ville de Seyssel. L'église paroissiale, située à l'extrémité du promontoire molassique dominant le fleuve, est placée à la charnière de deux parcellaires distincts. L'un, au sud, dessine un rectangle trapu, divisé par des lignes grossièrement orthogonales, placé dans la pente descendant vers l'ancien port dit de *Gallatin*, auquel on accédait encore au XVIIe siècle par une porte ouverte dans l'enceinte. L'autre, au nord, montre une rue sinueuse, bordée de parcelles souvent étroites et longues, qui débouche sur la place actuelle. Ces deux types parcellaires correspondent probablement à deux phases de l'extension urbaine, dont la datation reste à établir, même si on peut supposer une antériorité au quartier méridional, lié à l'activité portuaire et, donc, au franchissement du fleuve.

Au XIIIe et au XIVe siècle, probablement, la ville fut close de murailles du côté de la terre et deux portes s'ouvraient sur les deux axes principaux : au sud, la porte de Gallatin donnait sur le port, au nord, celle de l'Orme sur la route de Genève. Il reste actuellement une tour ouverte à la gorge et quelques fragments de la courtine.

Conclusion

Si ce programme de prospection n'a pas permis de découvrir de nouveaux éléments matériels importants, il a suscité une réflexion sur

l'organisation du terroir, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Dès l'apparition de l'homme dans cette contrée, le Rhône joue un rôle essentiel : d'abord simple couloir de circulation ouvert au milieu d'un espace relativement boisé, il est le lieu d'échanges à longue distance dès l'époque gauloise et jusqu'au XIXe siècle. Le port de *Condate* est probablement très vite relayé par celui de Seyssel, du fait de la situation géographique spécifique du bassin, à la limite supérieure de la navigation rhodanienne. A l'inverse, la présence de ce pôle commercial a entraîné le développement d'une économie locale, essentiellement agricole et forestière, reposant sur l'exploitation des bois et de la «pierre de Seyssel», tirés des montagnes voisines et, sur l'extension, sans doute précoce, d'un vignoble de qualité.

Les structures du parcellaire rural ne conservent pas la trace d'une organisation globale du territoire, comme on pourrait l'imaginer dans la mouvance d'une agglomération de cette importance. Le dessin des parcelles est essentiellement tributaire des formes du relief, très marqué dans la commune. Les formes antérieures à la romanisation ont pu être suffisamment ancrées dans le paysage pour perdurer ; néanmoins l'implantation du vignoble, probablement dès l'époque romaine, et les vicissitudes de son extension, ont certainement ajouté de nouvelles formes, notamment autour des domaines nobles et bourgeois fondés dès la fin du Moyen Age.

Il faut donc rester vigilant afin que des sites non encore repérés, toutes époques confondues, ne soient détruits : ils constituent une documentation inédite, essentielle pour une compréhension plus fine de ce riche terroir seysselan.

Alain Mélo
AFAN

Le chanoine Henri Verjus
(1903 - 1993)

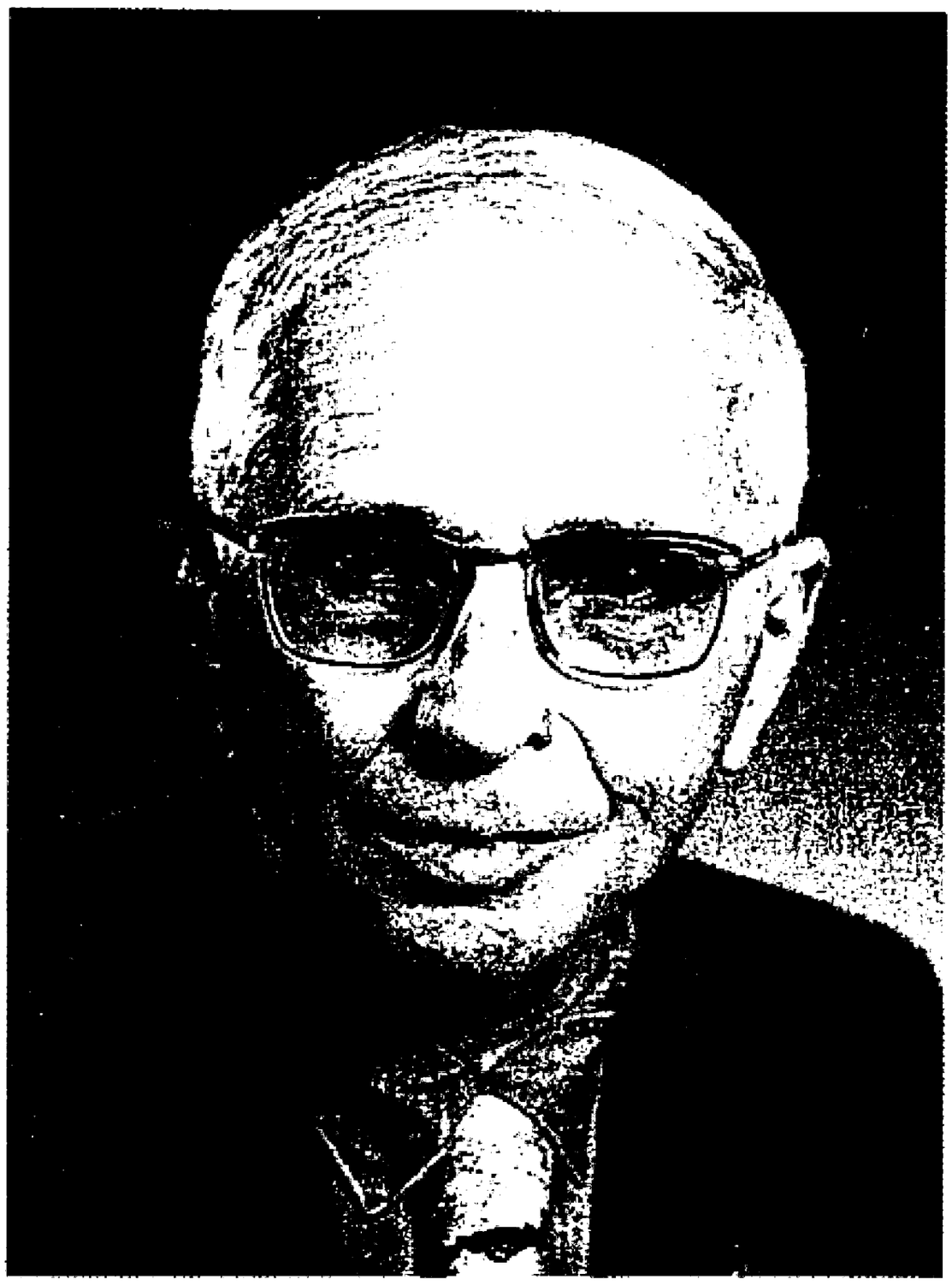

Lorsqu'ils m'ont admise parmi les leurs, les membres de l'Académie Florimontane m'ont confié une mission qui tout à la fois m'honore et m'intimide : prononcer l'éloge du chanoine Henri Verjus :

- qui m'honore car l'homme dont je vais rappeler le souvenir était de grande qualité intellectuelle et spirituelle.

- qui m'intimide car je n'ai jamais rencontré le chanoine Verjus ; je n'ai fait sa connaissance que par l'intermédiaire de personnes qui ont eu la chance de l'approcher et de l'apprécier et que je veux remercier chaleureusement ici.

Dans un ordre chronologique, mes remerciements iront à M. Pierre Soudan, qui a en quelque sorte fléché mon parcours. Ensuite à M. Le chanoine Zanaroli dont les références biographiques et les photos qu'il m'a confiées m'ont permis de situer et de donner un visage à cet inconnu.

Enfin, bien sûr, à la famille du chanoine : Mme Verjus, sa belle-sœur et Mme Danielle Mottier, sa nièce, qui m'ont ouvert la porte de la maison dans laquelle Henri

Verjus passa sa petite enfance, ses vacances d'adolescent, puis d'adulte chaque fois que la possibilité lui en était offerte. Merci à chacun.

Donc, je n'ai pas connu le chanoine Henri Verjus, mais vous qui êtes là, et qui sans doute l'avez vu parmi vous un mercredi ou l'autre, rappelez-vous :

Il avait un visage clair à l'expression douce sous des cheveux blancs. Mince de taille, preste d'allure, il était d'une élégance stricte, le costume gris bien ajusté ; regardant les lieux avec curiosité et les êtres avec sympathie.

Vous avez pu, au hasard d'une conversation, apprécier la finesse de ses propos, l'étendue et la diversité de ses lectures, la sûreté de sa mémoire ; et, si le dialogue prenait un ton plus personnel, l'aménité de son cœur.

Il était venu au monde le 8 juillet 1903 à Thônes. Tout près de l'église, dans la rue des Portiques, où précisément sous les arcades, sa mère tenait un commerce à la fois magasin de tissu et café. Son père était garde-champêtre. Deux frères et une sœur naîtront après lui.

A ce fils aîné, ses parents donneront le prénom d'Henri, faisant ainsi de lui l'homonyme d'un cousin germain de son père, Monseigneur Henri Verjus. Cet évêque était né, lui, en Piémont en 1860, à Oleggio, près de Novare. Ses parents étaient venus s'établir à Annecy où le jeune Henri avait fait ses premières études auprès des sœurs de Saint-Joseph. Après un séjour à Barcelone où il fut ordonné prêtre et à Rome où il termina ses études de théologie, il devint missionnaire du Sacré-Cœur et fut le premier à exercer son ministère et son apostolat en Papouasie où il aborda en 1885. Mais sept ans plus tard, miné par les fièvres, il dut rentrer en Europe et mourut à Oleggio, âgé seulement de 32 ans. Le pape Léon XIII l'avait nommé évêque alors qu'il n'avait que 29 ans. Aujourd'hui, la cause de sa béatification est en instance, tandis qu'en Nouvelle-Guinée Monseigneur Verjus est déjà vénéré. Une statue rappelle son souvenir et les postes locales ont fait paraître un timbre à son effigie.

Donc Henri Verjus (celui dont nous parlons ce soir), petit cousin du missionnaire, fit tout naturellement ses études au collège Saint-Joseph de Thônes jusqu'au baccalauréat ; puis il entra au grand séminaire d'Annecy, fut ordonné prêtre en la cathédrale le 29 mai 1926 et débuta le 1er octobre suivant au petit séminaire de Thonon dans les fonctions de professeur d'histoire et de géographie, tout en effectuant de fréquents voyages à Grenoble où il terminait une licence en ces deux matières.

En préface à une monographie de Lullin, que fit paraître en 1989 le chanoine Verjus, deux de ses anciens élèves évoquent avec enthousiasme son enseignement.

C'est d'abord l'abbé Baud, ancien curé d'Abondance :

"Je dois à M. l'Abbé Verjus, écrit-il, une grande reconnaissance pour l'intérêt qu'il m'a fait prendre à l'histoire et à la géographie en général, mais surtout à la géographie et à l'histoire locales. Pas une semaine ne passait sans qu'une page de cette histoire ne nous soit présentée : on connaissait autant le règne d'Amédée VIII que celui de Charles VII, le règne de Victor-Amédée II que celui de Louis XIV, ou bien, carte en main, on étudiait sur le terrain les moraines glaciaires dans le delta de la Dranse. L'abbé nous passionnait et avec autorité, il captivait notre attention".

Un autre témoin des cours dispensés au petit séminaire de Thonon, Joseph Ménoni, devenu à son tour enseignant écrira :

"L'abbé Verjus a été pour des générations d'élèves et pour moi tout particulièrement le professeur attentif, érudit, l'homme toujours en recherche, l'humaniste éclairé, le confident auprès de qui l'on pouvait s'épancher. Mais c'est de l'historien que je voudrais parler, de l'homme qui a donné à tant d'élèves le goût et la passion

de l'histoire. Je n'ai trouvé personne (Alain Decaux excepté) capable de faire revivre comme lui les grandes figures du passé, d'expliquer les courants complexes et les lois de l'histoire.

Sa voix avait le don de faire surgir de nos manuels scolaires un peu défraîchis un Démosthène tonnant sur l'Agora, un César haranguant ses troupes, un Louis XIV jouant à Dieu le Père à Versailles, un petit caporal corse faisant trembler les dynasties de l'Europe... Magie du verbe et de la parole capable de transformer un cours qui aurait pu être ennuyeux en une évocation captivante".

Non seulement cet historien-géographe savait trouver le chemin des esprits, mais il savait encore, dans les méandres plus mystérieux de la vie spirituelle, guider ceux de ses élèves qui l'avaient choisi pour directeur de conscience.

Dans l'homélie du service funèbre, au matin du 27 décembre 1993, le Prévôt du chapitre, le chanoine Louis Bouchet, ne manqua pas d'évoquer cet aspect discret, mais combien important du ministère du défunt. "Il a su, dit-il, redonner espérance, refuser de dramatiser inutilement, reconnaître l'essentiel, rester très proche des jeunes et en même temps être respecté par eux. Dans les turbulences de l'adolescence, il était une présence solide et bonne".

Très proche des jeunes, oui. Il les attirait tout autant qu'il était attiré par eux. Il avait vis-à-vis d'eux une grande soif de communication. Lorsqu'il passait ses vacances à Thônes, il conversait avec eux, organisait des jeux, et a souvent participé comme aumônier à des colonies de vacances.

En 1969, l'abbé Henri Verjus quitte le petit séminaire de Thonon où il exerçait depuis 43 ans, et prévoit à Annecy, rue Louis Chaumontel, une retraite qui ne pouvait qu'être active. L'expérience acquise dans le Chablais, où il animait la pastorale dans les milieux indépendants, l'amène à la charge d'aumônier de la "vie montante", un mouvement spirituel et amical s'adressant aux personnes à la retraite. Puis, nommé chanoine du chapitre cathédral, il découvre de l'intérieur ce cénacle, héritier d'une tradition dont il n'ignorait rien.

Mais Annecy est aussi le siège de l'institution dont, durant de longues années, il a pu apprécier la sérénité laborieuse et parcourir les richesses : les Archives de la Haute-Savoie.

Longtemps, et par tous les temps, on a pu le voir, la serviette à la main, gravir la côte d'un pas vigoureux pour aller se plonger dans les documents concernant Lullin. Car le professeur qui faisait discourir Démosthène ou se déployer les armées de Napoléon s'était peu à peu mué en explorateur du passé de ce bourg d' "Entre Faucigny et Chablais".

Nous savons qu'à maintes reprises, pendant les vacances scolaires, l'abbé Verjus remplaça le curé d'Archamps et, plus souvent, celui de Lullin. C'est sans doute à cette occasion qu'il se passionna pour ce petit bourg.

Le fruit de ses recherches - l'ouvrage déjà cité - et qui est beaucoup plus qu'une monographie succinte, restera l'œuvre unique du chanoine. Doit-on le déplorer ? Peut-être pas si nous pensons que le chanoine trouva là en quelque sorte son jardin secret, celui que chacun de nous cultive à ses heures, loin des tumultes de l'existence. Mais, en revanche, imaginons le profit qu'auraient pu tirer les lecteurs et les auditeurs des écrits et communications de cet érudit savoyard !

L'abbé Verjus fut admis le 14 novembre 1949 parmi les membres effectifs de l'Académie Chablaisienne et s'associa à la commission chargée des activités de la bibliothèque. Devenu annécien, il accepta la fonction de vice-président de l'Académie Salésienne et jusqu'aux difficultés inhérentes à l'âge, participa aux réunions de l'Académie Florimontane, qui l'inscrivit le 28 janvier 1970 au nombre de ses membres

associés et le 29 janvier 1974 parmi les membres effectifs. Curieusement d'ailleurs, chaque fois, en compagnie d'un ex-professeur et chanoine comme lui : Henri Riguet.

Jamais il ne demanda la parole sinon pour fournir, parfois, une précision ou un détail, après un exposé toujours écouté avec l'attention bienveillante qu'un vieux maître sait porter aux travaux de ses cadets.

Puis vint le moment redouté, où, bien que logeant au foyer Saint-François, tout près des Archives, le chanoine Verjus se trouva dans l'impossibilité d'utiliser longtemps le stylo ou la machine à écrire. Il a souffert, en effet, de l'obstruction des canaux carpiens et de douloureuses crampes raidissaient ses mains. Pourtant, une lettre manuscrite du 22 juillet 1992, alors qu'il venait d'entrer dans sa 90e année, comparée à d'autres antérieures de trente ans, et gardée dans son dossier florimontan, montre que sa graphie était demeurée ferme et parfaitement claire dans les moments sans souffrance.

Ces quelques lettres ne sont pas les seuls documents conservés par l'Académie Florimontane. Par testament, le chanoine Verjus institua cette dernière héritière des notes et documents concernant Lullin, d'autres étant déposés à la mairie de cette commune où ils attendent celui ou celle qui poursuivra l'œuvre arrêtée au XVIIIe siècle...

Le chanoine mourut le 23 décembre 1993. Sa mort fut annoncée le jour de Noël, et après le service à la cathédrale Saint-Pierre, son cercueil fut inhumé à Thônes, dans sa terre natale.

Yolande Rollet

SOURCES

- Henri Verjus : *Lullin, bourg historique entre Faucigny et Chablais*, édition de la commune de Lullin (1989).
- Chanoine Louis Bouchet : Homélie prononcée le 27 décembre 1993.
- Armand Falconnet : article dans le *Courrier Savoyard* du 7 janvier 1994.
- Archives de l'Académie Florimontane.
- Témoignages divers.

Paul-Henri Dufournet
(1905 - 1994)

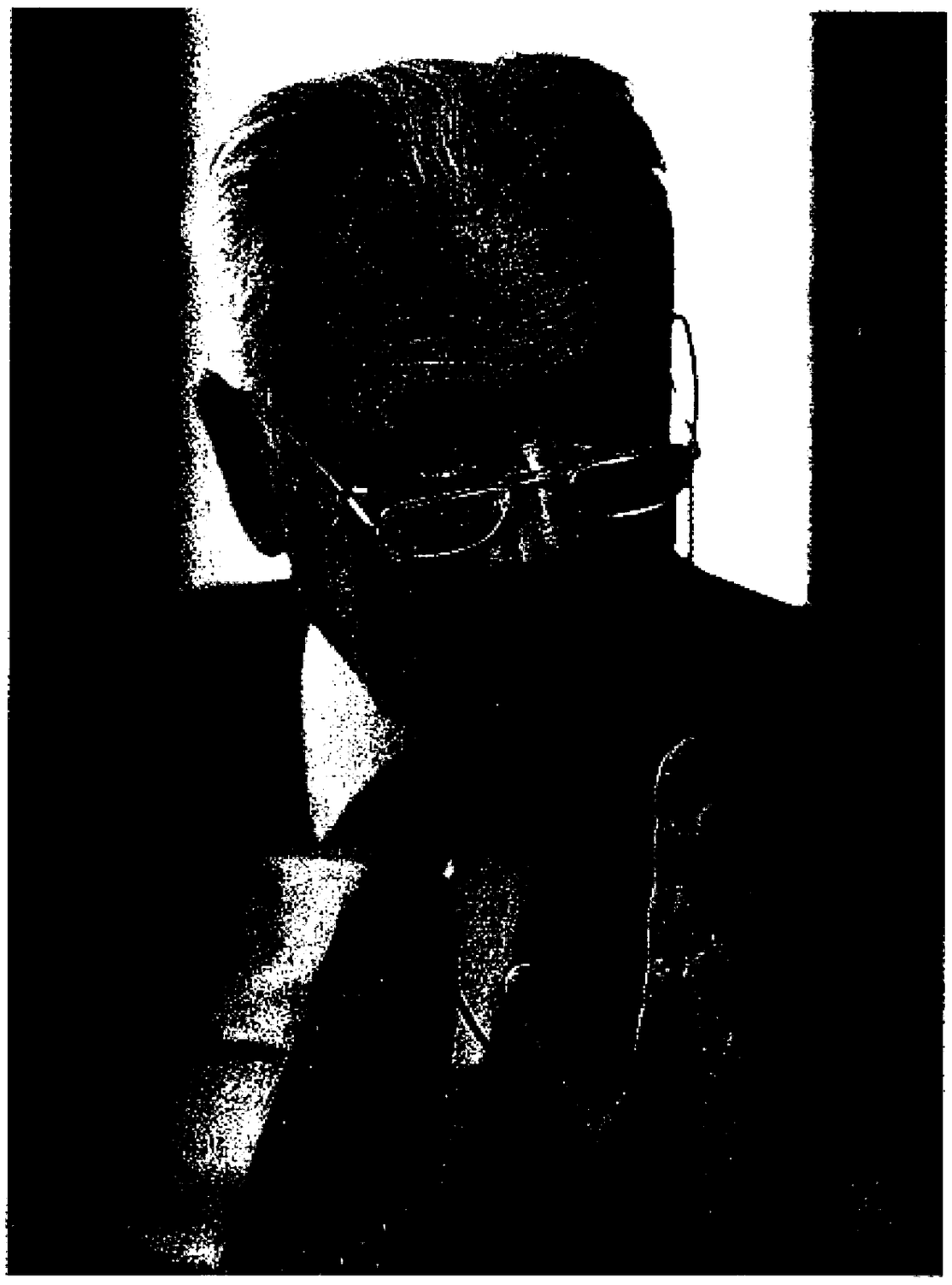

Membre effectif de l'Académie Florimontane, Paul Dufournet nous a quittés à Paris le 15 janvier 1994, dans sa 89e année.

Architecture, urbanisme, aménagement du territoire, protection des paysages, histoire, archéologie, ethnologie, art populaire, amateur et collectionneur d'œuvres d'art (peinture, sculpture, art décoratif), professeur d'urbanisme, animateur de l'académie d'architecture et fondateur de son cabinet de dessins, tels sont schématiquement les grands thèmes de recherche qui, en même temps ou successivement, ont animé cet homme intelligent, curieux, cultivé et infatigable travailleur.

Ceux qui l'ont connu peuvent imaginer mon inquiétude quand j'appris que je devais lui succéder à l'Académie Florimontane et que, par conséquent, j'allais devoir faire l'éloge d'un homme que je ne connaissais pas, mais dont je soupçonnais l'ampleur de l'œuvre, au vu des ouvrages divers et variés que j'avais pu voir sur les rayonnages des bibliothèques. Après avoir rencontré quelques personnes qui l'ont côtoyé, et que je remercie tout particulièrement, après avoir entamé la lecture de ses ouvrages les plus importants et surtout après avoir eu entre les mains ses mémoires

déposés à la bibliothèque municipale je ne me suis pas sentie beaucoup plus rassurée.

Toutefois, j'espère ne pas trahir le souvenir de cet homme qui à 77 ans "*a éprouvé le besoin d'explorer le passé et de le considérer dans son ensemble*" pour nous livrer ses mémoires, et j'espère aussi que mon ignorance dans ses domaines de prédilection ne me conduira pas à mal apprécier son œuvre.

Sous peine de devenir une longue et monotone énumération de titres, de fonctions, une vie aussi foisonnante est impossible à rendre de manière linéaire, aussi j'ai pris le parti de construire cette modeste biographie autour de chacun des centres d'intérêt de Paul Dufournet. Je commencerai, tout de même, par vous donner quelques éléments d'état civil et familiaux.

Paul-Henri Dufournet est né le 6 septembre 1905 à Fontaines-sur-Saône dans le Rhône. Son père, François Dufournet, savoyard d'origine, était jardinier. Il a été tué sur l'Argonne le 6 mai 1917 à l'âge de 38 ans. Sa mère, Ernestine Matz, malade depuis quelques années mourut en mars 1920. Son oncle et tuteur, l'abbé Antoine Dufournet, résidant à Paris, Georges Brunier, patron et ami de son père, devint son subrogé tuteur. Le petit Paul fréquente l'école maternelle paroissiale de Fontaines-sur-Saône entre 5 et 7 ans, puis l'école primaire communale de 1912 à 1917. Après un premier échec, il obtient le certificat d'études primaires le 30 juin 1918. Il fait ses études secondaires au collège Notre-Dame de Bellegarde à Neuville-sur-Saône de 1919 à 1922. La présentation au baccalauréat ayant cessé en 1921 dans cet établissement, il passe et obtient le brevet d'enseignement primaire supérieur, section commerciale, en juin 1922. Paul Dufournet épouse le 21 décembre 1942, à 37 ans, Jeanine Tauzia dont il eut trois enfants, Françoise, Bernard et Marie-Claude. Son épouse décède le 3 octobre 1981 à Paris.

L'architecte

Paul Dufournet lui-même dit que ce choix résultait d'une vocation affirmée dès son plus jeune âge :"*Je construisais des maisons dans les arbres, et tombais avec en essayant leur résistance. Creuser le sol pour y établir des abris, à l'instar de ce que faisaient les soldats au même moment sur le front, était plus sûr... J'aimais les livres sur l'architecture ; il s'y mêlait aussi, je crois, un goût pour l'archéologie, avec un accent porté sur l'architecture médiévale.*"

Après un temps d'essai au cabinet Louis et Jean Rogniat à Lyon, il réussit le concours d'admission à l'Ecole Nationale et Supérieure des Beaux-Arts, section d'architecture, en juin 1924. Il entreprend ses études à l'Ecole régionale d'architecture de Lyon et dans l'atelier de Tony Garnier où il restera jusqu'à l'automne 1927. Il interrompt ses études pendant un an pour faire son service militaire à Metz. Ce devoir accompli, et ayant le sentiment d'avoir épuisé ce que Lyon pouvait lui donner, il décide de poursuivre ses études à Paris à l'atelier Defrasse et Marrast de 1928 à 1930. L'année suivante, nombre de ses camarades de Lyon, dont Georges Dengler (premier grand prix de Rome), viennent le rejoindre. Parallèlement, il entre comme inspecteur des travaux au service d'architecture de l'Assistance publique. Convenablement rémunéré et disposant de temps, il peut poursuivre ses études en toute tranquillité. Le 12 novembre 1930, il devient architecte diplômé par le gouvernement, sur un projet de clinique d'oto-rhino-laryngologie.

La crise de 1929 l'incite à rester dans l'administration où, bénéficiant d'un système très libéral, il put réaliser des travaux de décoration aux établissements Dindeleux, spécialistes du béton armé translucide. Il étudie de nouveaux pavés de verre exécutés par Saint-Gobain et dessine des coupoles et de grandes voûtes de

verre (coupole de la mairie de Vincennes, thermes d'Aix-les-Bains, mosquée de Paris) et même des vitraux pour l'église Saint-Louis à Marseille.

A l'Assistance publique, d'inspecteur des travaux, il est passé architecte-adjoint en 1928. En 1937, il obtient le concours d'architecte-adjoint de cette administration et exerce cette fonction jusqu'en 1943. Son travail consista essentiellement en travaux d'entretien et de grosses réparations. Il a été l'architecte-adjoint de Louis Masson pour la construction de l'hôpital Paul Marmottan ainsi que pour les agrandissements de l'hôpital Broussais et de Brettnacher pour le service de physiothérapie à l'Hôtel-Dieu. On lui confia, en qualité d'architecte, l'entretien et la rénovation des hôpitaux de Berck-Plage, ainsi que le château de Cercamp à Frévent (Pas-de-Calais), ancienne abbaye bénédictine à transformer en maison de convalescence pour enfants. Il a partagé la période d'après-guerre entre l'inspection générale de l'urbanisme et la profession libérale. De telle sorte que son apport dans l'architecture proprement dite reste relativement réduit. Il faut signaler tout de même quelques éléments intéressants : reconstruction du village de Bosquel (1945-47), esplanade maritime de Berck-sur-Mer (1945-48), église d'Oresmaux (1956-58), les écoles et bâtiments sociaux de Tergnier-Quessy (1945-50), des groupes d'H.L.M. à Mézières et à Charleville (1957-59) ainsi qu'à Quimper (1952-59).

L'urbaniste

C'est en parcourant l'Artois maritime, la Picardie et le Boulonnais à bicyclette, Leica en main, que Paul Dufournet récolta une documentation considérable sur les villages, les maisons et l'art populaire et commença à s'intéresser à l'organisation de la campagne dans la lignée des travaux de Marc Bloch, Roger Dion, Gaston Roupnel et Albert Demangeon. Ces recherches touchant à l'économie, à l'ethnographie, à l'archéologie du sol, à la topographie historique, son ami, l'architecte Roger Millet, lui propose d'entrer à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, en 1937. Avec Robert Auzelle et Roger Millet, sous la houlette de Gaston Bardet, urbaniste déjà réputé, ils fondent l'Atelier supérieur d'urbanisme appliqué. Tous les membres de l'atelier, présentèrent, soit seuls, soit en groupe, des projets au salon des urbanistes en juin 1939. Il en profite pour produire son étude, faisant la synthèse de ses explorations picardes et artésiennes : "*Une cellule de la formation rurale française, Sorrus, en Pas-de-Calais*". Il passe l'examen final à la Sorbonne, étant militaire, en juin 1940, une semaine environ avant l'entrée des Allemands à Paris. Il n'a pas présenté la thèse, car il s'était lancé dans une étude trop ambitieuse, celle de l'aménagement rural en général, sujet qui évoluait trop vite.

Sa qualité d'ancien élève de l'Institut d'urbanisme, ses premiers travaux, à titre libéral, pour le Commissariat à la reconstruction immobilière, notamment au Bosquel (Somme), promu à son initiative village-témoin de la reconstruction, le firent appeler, fin 1942, par André Prothin, directeur général de l'urbanisme au sein de la délégation générale à l'équipement national qui venait de naître, pour entrer dans le corps des inspecteurs généraux de l'urbanisme. Il y fit carrière, pour finir, en 1969, inspecteur général de la construction et membre du Conseil général des Ponts-et-Chaussées. Il a participé aux travaux de cette instance comme "personnalité compétente" pendant quatre ans au-delà de sa retraite administrative prise en 1971, à 66 ans. Il fut reconnu comme un des spécialistes en aménagement rural, étiquette qui l'agaçait, et dont il s'est employé à se défaire. Il fut l'un des premiers à écrire sur la rénovation urbaine. Chargé, au début de 1948, en qualité d'urbaniste en chef, de la Bretagne, puis un peu plus tard, des Pays de Loire et de la Basse-Normandie, il était en situation de contrôler un développement côtier allant du nord de La Rochelle à l'embouchure de la Seine. Instruit par sa précédente connaissance du littoral de la

Somme et du Pas-de-Calais, il comprit, la Reconstruction s'achevant, qu'il fallait se consacrer à l'aménagement des côtes. D'après lui, leur mise en valeur devait comporter la protection absolue de grandes zones de nature, qu'il qualifiait "d'espaces régénérateurs". Il fut écologiste avant l'heure. Ses combats pour empêcher la réalisation de routes touristiques étroitement côtières ont été rudes. Ces homologues pour la Méditerranée et l'Aquitaine œuvraient dans le même sens. Il eut la satisfaction de voir sa politique côtière imposée 25 ans plus tard. Ces actions de protection lui ont valu de siéger, à titre personnel et pendant près de 15 ans, à La Commission supérieure des sites, au ministère des Affaires culturelles et de participer à la première commission ad-hoc pour la sauvegarde des villes anciennes, "secteurs anciens sauvegardés" en 1961-62. Il fut de la première équipe qui traita de l'aménagement du territoire, synthèse de toutes les actions de l'homme sur le sol.

Paul Dufournet eut l'occasion, à plusieurs reprises, d'exercer ses talents d'urbaniste au-delà des frontières. Sa première mission à l'étranger lui fut confiée par le ministère des Affaires étrangères qui lui demanda de rédiger le programme de reconstruction des villages de Lakisthra et de Sainte-Euphémie, dans l'île de Céphalonie, détruits par le séisme de 1953. Sa mission suivante le conduisit aux Pays-Bas (1958) et au Danemark (1959) comme chef de mission de productivité pour l'habitat rural en fonction de l'économie agraire et des productions agricoles. En 1962, il fut désigné en qualité d'expert, au titre du Fonds spécial des Nations-Unies et de la F.A.O. pour collaborer, en tant qu'urbaniste, au projet de développement du Péloponnèse de l'ouest. Son rapport sera qualifié d'exemplaire par ses commanditaires. Cette mission qui devait se poursuivre fut interrompue par l'arrivée au pouvoir des "colonels". En 1967, il fut appelé avec Jean Canaux et René Magnan pour donner des avis sur les propositions du bureau d'aménagement de l'est du Québec.

L'archéologue

Paul Dufournet affirme avoir eu le goût de l'archéologie et de la géologie dès son plus jeune âge : "*Le récit de découvertes tant en préhistoire que dans l'antiquité et le Moyen-Age me faisait rêver. Je copiais ce que j'en lisais. C'est à Lyon, dans les jardins ouvriers de Trion, et au passage Gay, sur la colline de Fourvière, que j'ai pu faire mes premières petites trouvailles*". Sa période militante n'a vraiment commencé qu'en 1958, quand il fut chargé des plans d'aménagement des deux villes de Seyssel (1954-58). Alors qu'il essayait de figurer sur une carte les implantations antiques, il s'est rendu compte qu'à l'exception de vagues indications données par deux ou trois auteurs très anciens, on ne savait à peu près rien à ce sujet. Il résolut de chercher lui-même en demandant à Pierre Broise de l'assister pour l'antiquité romaine et à Bernard Ruffet, pour la préhistoire. De fouilleur clandestin, Marius Fillion, cultivateur et artiste, devint leur collaborateur le plus efficace. Patrick Beaune les rejoignit et de temps à autre des jeunes gens et des jeunes filles de bonne volonté.

Sa principale découverte a été le port initial et terminal de la navigation sur le haut Rhône français, à partir de la protohistoire. Furent mis à jour des magasins, des thermes, des boutiques et en août 1977, la basilique funéraire paléo-chrétienne d'Albigny-Condion, monument d'une extrême rareté dans cette région.

Il rapporte dans *Pour une archéologie du paysage. Une communauté agraire sécrète et organise son territoire. Bassy et alentours* et dans un ouvrage commun avec Robert Vilain, publié en 1981, ce qu'il en fut de ses découvertes en préhistoire à Seyssel et à Bassy.

Un assez grand nombre de villas romaines, mal connues ou ignorées, ont été explorées, et il a publié le résultat de ces investigations. Ces dernières lui ont permis

de dresser des cartes faisant état des implantations antiques sur les deux rives du Rhône, en liaison avec les voies de communication terrestres et fluviales, du Fort-l'Ecluse à Culoz. Le Val des Usses, celui du Fier (où il a retrouvé un tronçon important de la voie romaine), la Semine et une partie de l'Albanais, ont été minutieusement explorés en conjuguant un assez grand nombre de disciplines, dont celles relatives à l'étude des cadastres anciens et à la typonymie.

On doit donc à Paul Dufournet un apport considérable à la connaissance de l'antiquité dans ce secteur du haut Rhône, en liaison avec la Méditerranée d'un côté et le Rhin de l'autre. En fait, c'est la géographie et la topographie historique qui forment le fil conducteur de ses recherches. Il est évident que sa formation d'architecte, et surtout celle d'urbaniste, lui ont permis d'apporter un éclairage particulier à l'archéologie, fondé sur la permanence des besoins humains. La bibliothèque de l'Académie Florimontane conserve la totalité de ses publications sur l'archéologie qui, réunies et reliées, forment cinq gros volumes. Il fut correspondant du directeur régional Rhône-Alpes des antiquités historiques pour Seyssel et le haut Rhône.

Le collectionneur

Paul Dufournet dit de sa passion de la collection que ce fut une façon pour lui de marquer les étapes de ses découvertes intellectuelles : la géologie, les minéraux, les fossiles, les débris romains, les monnaies anciennes, l'histoire naturelle, la peinture, l'ethnographie… Au début de sa vie professionnelle, il achète des sculptures khmères, égyptiennes, médiévales, grecques. A côté de ces témoignages des grandes civilisations, l'art populaire retient son attention. Il a commencé à rassembler systématiquement des poteries de terre vernissées de Savoie en 1938 en visitant l'atelier Brunet à Vanchy, y prélevant des échantillons de ce qui lui paraissait le meilleur. Il a continué son exploration d'atelier à Vanchy, Annecy (Tripp, Gojon) et Marnaz, à partir de 1945. Vers 1950, comprenant que la civilisation rurale basculait sous la poussée du machinisme, il rassemble, à Paris et à Bassy, les instruments, les ustensiles, les outils qui en portent témoignage. Il a recueilli les éléments de la collection d'Arnold Van Gennep dont Georges-Henri Rivière n'avait pas voulu pour le musée des Arts et traditions populaires. De ses visites en Haute-Maurienne, il a ramené des statuettes en bois sculpté et peint dont certaines sont de l'atelier de Clappier à Bessans. Pressentant son intérêt ou sa valeur à venir, il ne pouvait laisser perdre aucun témoignage de civilisation, si modeste soit-il.

Son goût pour la peinture commence avec son séjour à Lyon où il fréquente beaucoup le musée des Beaux-Arts. Sa collection de peinture contemporaine a débuté en 1948 : George Rohner, Planson, Roland Oudot, Bardone, Genis, Michel Rodde, Jacques Despierre, Francis Montanier. Pas de peintres majeurs, ses goûts n'étaient pas très aventureux et son naturel le portait vers un certain classicisme. Il donna au musée du Louvre 14 dessins de Paul Chenevard et 26 de Paul Borel. L'école lyonnaise étant peu représentée au Louvre, cette donation fut vivement appréciée. Le musée d'Annecy a reçu en dépôt les antiquités régionales d'un certain intérêt.

L'archiviste

Elu le 15 juin 1971 à l'Académie d'architecture et nommé archiviste, responsable d'une riche bibliothèque d'ouvrages anciens et modernes sur l'architecture, il se mit en devoir d'entreprendre le sauvetage d'un lot de dessins d'architecture. Il fit l'inventaire de ces richesses et envoya au service de restauration de la Bibliothèque Nationale les documents endommagés. Il rassembla les éléments épars du fonds

Hector Horeau qui forma la partie essentielle de l'exposition consacrée à cet architecte méconnu présentée au musée des arts décoratifs en 1979. Cette exposition donna lieu à un catalogue exhaustif de son œuvre sous sa direction et à l'ouvrage *Hector Horeau, précurseur* qu'il a signé. Son poste d'archiviste lui permit de laisser libre cours à sa passion de la collection. Sollicitant ses collègues, les architectes et les artistes médaillés, les veuves et les héritiers des anciens membres de l'Académie, il a réuni gratuitement un fonds considérable devenu par la suite le cabinet des dessins d'architecture de l'Académie. Il a aussi développé le fonds des médailles commémorant les monuments, les sociétés d'architectes et les architectes. Il a aussi recueilli les portraits et les bustes d'architectes depuis la fin du XVIIIe siècle. Des fonds de photographies anciennes, de gravures et de documents écrits sur l'architecture complètent cet ensemble.

L'enseignant

Paul Dufournet est venu progressivement à l'enseignement par le truchement des conférences aux stagiaires du Centre de recherche d'urbanisme et la conduite de thèse de certains d'entre eux (1963-71). Il a aussi enseigné le dessin d'urbanisme pendant quelques années (1963-68) aux stagiaires de formation des métreurs-vérificateurs du ministère de la Construction. En 1971, alors qu'il venait de prendre sa retraite d'inspecteur général de la construction, son condisciple et ami, Georges Dengler, directeur de l'unité pédagogique d'architecture n° 4 (section de l'ancienne école nationale et supérieure des beaux-arts), lui demanda d'assumer le cours d'urbanisme de cette unité. Son ouvrage sur *Les plans d'organisation de l'espace* publié en 1968, lui servit de support de cours. Il intitula son cours *Des hommes sur un territoire. Urbanisme et planification territoriale*. Il a mis fin à cette expérience qui lui demandait beaucoup de travail, à l'âge de 72 ans.

Le spécialiste en sciences humaines

Paul Dufournet aborda les sciences humaines par l'intermédiaire des ouvrages de géographie humaine de Jean Bruhnes et Albert Demangeon et par ceux de Marc Bloch et Roger Dion sur l'histoire agraire. Mais surtout, à partir de 1930, attiré par les articles sur le folklore savoyard d'Arnold van Gennep, dans le *Savoyard de Paris*, il décide de faire la connaissance de leur auteur qu'il considéra bientôt comme son maître. Il officialisa son goût pour les sciences humaines en devenant, le 5 juin 1982, docteur d'Etat ès-lettres et sciences humaines avec un ouvrage qui peut être considéré comme une référence : *L'art populaire en Savoie, un territoire, une société, des expressions d'art à la fois locales et universelles*. Il était déjà docteur en géographie historique depuis 1977.

Le voyageur

Il a connu Avignon, Arles et ses antiques, Marseille à 13 ans, Paris à 15 ans. Alors qu'il était étudiant à Lyon, il fonda avec quelques amis une association dont Maurice Byé, plus tard professeur de sciences économiques, fut le président. Son but était l'organisation de voyages à vocation artistique. Dès lors, il ne cessa de voyager, mêlant l'étude et le plaisir : Italie, Grèce et Levant, Sicile, Maroc, Hollande, Suède, Allemagne, Israël, Iran, Inde, Népal, Turquie, Thaïlande, Birmanie, Malaisie, Singapour, Sumatra, Chine, Mexique et j'en passe et des plus lointains. C'est à Madras, en 1973, qu'avec deux amis, il mit sur pied une association de voyage baptisée *Voir,*

comprendre, aimer qui organisait des voyages culturels. Paul Dufournet détestait le tourisme de masse qu'il considérait comme "*la pire des pollutions tant au point de vue physique que moral*".

L'auteur

Ces écrits les plus importants sont venus tard. Mais ils ont été précédés par de nombreuses publications de détail, et ceci dès 1928. Paul Dufournet aurait aimé produire plus tôt ce qu'il appelle "un vrai livre". Il ne l'a fait qu'à l'âge de 63 ans mais il s'agit d'une Somme : *Les plans d'organisation de l'espace.* Fort heureusement, servi par une excellente santé et une certaine longévité, il a pu produire depuis assez abondamment. C'est son besoin de transmettre ce qu'il a vu, su ou appris par ses observations et ses réflexions qui l'a conduit à écrire et, pour faire passer l'information, à publier. Le style de Paul Dufournet est précis, concis, à l'image de cet homme rigoureux. Il redoutait les métaphores, les fioritures, les automatismes de plume, toutes formes littéraires qui vieillissent mal.

Certaines de ses très nombreuses publications lui ont valu des prix importants : le prix Jouvenel de l'Académie française, en 1979, et le prix Sully-Olivier de Serres du ministère de l'Agriculture, en 1980, pour l'ouvrage *Pour une archéologie du paysage...* ; le prix Jean-Jacques Berger de l'Académie des beaux-arts, en 1981, pour son livre sur Hector Horeau ; les prix d'histoire Buttard, en 1966, et Fortis, en 1980, de l'Académie de Savoie, pour l'ensemble de ses travaux ; le prix Joest, de l'Académie des beaux-arts, en 1988, pour le catalogue des dessins de l'Académie d'architecture ; le prix Thorlet, de l'Académie des beaux-arts également, en 1992, pour *Itinéraire en architecture rurale.* A ses ouvrages de référence, il faut ajouter quelques 150 articles de revues ou de communications à des sociétés savantes.

En 1983, des archéologues et des historiens, à l'initiative du professeur Raymond Chevallier, ont rendu hommage à Paul Dufournet en lui offrant des mélanges : *Présence de l'architecture et de l'urbanisme romain.*

On se doute qu'un homme de cette envergure, outre les hommages du monde littéraire et scientifique, a reçu de nombreuses décorations : chevalier de la légion d'honneur en 1953, puis officier en 1972 ; officier de l'ordre national du Mérite, en 1968 ; chevalier des Arts et Lettres, en 1962, puis officier, en 1969 et enfin, commandeur en 1981 ; officier de l'ordre du roi Georges 1er de Grèce en 1962.

L'enracinement savoyard

Paul Dufournet revendique peu ses origines lyonnaises. Il dit se sentir surtout parisien, "*à la façon dont la plupart le sont, c'est-à-dire avec des attaches provinciales*". Paul Dufournet considère la Savoie comme son pays ancestral. Ses recherches généalogiques lui ont permis de découvrir que les Dufournet sont originaires de Dingy-Saint-Clair, et plus précisément du hameau du Fournet, à côté du village de la Blonnière. On les trouve ensuite dans plusieurs communes à la périphérie d'Annecy. Ses arrière-grands-parents vivaient à Epagny. La souche Dereymez, celle de sa grand-mère paternelle, est mentionnée à Bassy où par héritage et acquisitions successives, Paul Dufournet va devenir propriétaire d'une maison qui accueillit et accueille encore tous les étés la famille. Cette maison lui servit, en quelque sorte, de camp de base pour ses explorations savoyardes. Son admission à l'Académie florimontane et à l'Académie de Savoie (1962) confirmèrent à ses yeux ce qu'il appelle "*son enracinement*".

Il me semble normal de laisser à Paul Dufournet le mot de la fin, puisqu'il a eu le souci de livrer à la postérité des éléments pour comprendre sa vie : "*J'ai toujours désiré réussir ma vie. Y suis-je parvenu ? Considérant cet ensemble confronté à mes ambitions qui étaient relativement modestes, et pour ainsi dire à ma portée, je pense que oui. En les supposant plus ambitieuses, la chance saisie au passage m'a peut-être poussé un peu plus avant dans l'accomplissement que je me proposais d'entreprendre*".

Marie-Claude Rayssac

LA BIBLIOGRAPHIE DE PAUL DUFOURNET

Cette bibliographie présente l'essentiel de l'œuvre de l'auteur prolifique qu'a été Paul Dufournet. Je me garderai de la déclarer exhaustive, car un certain nombre d'articles parus dans les revues ou dans les organes de sociétés savantes mais aussi dans les actes de colloques ont pu m'échapper, et comment pourrait-il en être autrement quand il faut, pour suivre Paul Dufournet à travers ses centres d'intérêt, couvrir une période qui s'étend de la Préhistoire à nos jours, et au-delà, à travers l'archéologie, la géographie historique, l'histoire, l'ethnographie, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'architecture, la construction. J'espère que les lecteurs voudront bien me pardonner les oublis qu'ils constateront.

L'ARCHÉOLOGIE DU SOL - L'HISTOIRE ET L'ARCHÉOLOGIE AGRAIRE - LE PAYSAGE RURAL

En général

1• «Archives du sol et aménagements fonciers ruraux», *Travaux communaux*, n° 98, 1965, p. 175-183.

2• «La destruction de notre patrimoine archéologique n'est pas fatale», *Archéologia, Document archéologie aérienne*, n° 1, 1973, p. 113-122.

3• «Utilisation de la toponymie», *Caesarodonum*, Université d'Orléans-Tours, Institut des études latines de la faculté des lettres et sciences humaines d'Orléans-Tours, 1973, p. 283-291.

4• «J. SOYER, *La conservation de la forme circulaire dans le parcellaire français. Etude basée sur l'interprétation des photographies aériennes. Mémoires de photo-interprétation*, S.E.V.P.E.N., 1970, 146 p», (compte-rendu bibliographique), *Annales, économie, société, civilisation*, n° 4, 1974, p. 837-842.

En Picardie

5• «Comment se sont construits les villages picards et ce qu'il en advient», *Technique et Architecture*, numéro sur les techniques locales, Paris, nov.-déc. 1943.

6• «L'action des contraintes agraires collectives sur la formation du paysage en Amiénois», dans *Actes du 92ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie* (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Strasbourg et Colmar, 1967), Paris, Bibliothèque nationale, 1970, p. 123-161.

7• «Sorrus. Note sur la formation d'une commune du Ponthieu (Pas-de-Calais)», dans *Actes du 94ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie et d'histoire de l'art* (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Pau, 1969), Paris, Bibliothèque nationale, 1971, p. 403-448.

En Savoie et Bugey

8• «Deux trouvailles archéologiques inédites à Seyssel (Haute-Savoie) et le problème de Condate», dans *Actes du 85ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie* (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Chambéry-Annecy, 1960), Paris, Imprimerie nationale, 1962, p. 83-101.

9• «Structures antiques du bassin de Seyssel. Etudes et recherches. Compte rendu», *Revue savoisienne*, Annecy, Académie florimontane, 1962, p. 178-188 et 1964, p. 52-57.

10• «Notre-Dame de la Rochette, protectrice des voyageurs à Seyssel (Haute-Savoie)», *Revue Savoisienne*, Annecy, Académie florimontane, 1961, p. 165-180.

11• «P. BROISE et P. DUFOURNET, «Céramique campanienne et à décor ondé de Vens à Seyssel (Haute-Savoie)», dans *Actes du 89ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie* (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Lyon, 1964), Paris, Imprimerie nationale, 1965, p. 21-34.

Organisation du territoire dans l'Antiquité

12• «Le réseau routier gallo-romain de Vienne à Genève et la position des stations d'Etanna et de Condate. Principes de circulation et calcul des distances», dans *Actes du 89ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie* (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Lyon, 1964), Paris, Imprimerie nationale, 1965, p. 35-72, carte hors-texte.

13• «Répartition des villae, formation des villages, des seigneuries et des paroisses dans la région de Seyssel (Haute-Savoie)», dans *Actes du 90ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie* (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Nice, 1965), Paris, Bibliothèque nationale, 1966, p. 35-72, carte hors-texte.

Ce texte a été en grande partie repris et amendé dans : Pour une archéologie du paysage, Bassy...

14• «Navigation sur le Rhône supérieur. Témoignages archéologiques sur deux éléments du trafic ; Liaisons voies d'eau, voies de terre dans le bassin de Seyssel ; Les établissements portuaires. Condate, port et emporium», dans *Actes du 91ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie* (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Rennes, 1966), Paris, Bibliothèque nationale, 1968, p. 99-155.

15• «L'entrepôt des sels de Regonfle-sous-Bassy (Haute-Savoie)», dans *Actes du 93ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie* (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Tours, 1968), Paris, Bibliothèque nationale, 1970, p. 215-261.

16• «Le carrefour fluvio-routier de Seyssel dans l'Antiquité», dans *Les cols des Alpes dans l'Antiquité et le Moyen Age* (colloque de Bourg-en-Bresse, 13-15 mars 1969), publiés par les soins de R. Chevallier, imprimés dans les ateliers du Centre régional de documentation pédagogique d'Orléans, 1971, p. 59-85.

17• «Voie romaine de Condate (près Seyssel) à Aquae (Aix-les-Bains). Vestiges dans le Val de Fier (Seyssel, Haute-Savoie)», *Revue Savoisienne*, Annecy, Académie florimontane, 1970, p. 21-32.

18• R. VILAIN et P. DUFOURNET, «L'abri du Sous-Sac à Craz-en-Michaille (Ain). Analyse des fouilles de Gabrielle Sanlaville», *Le Bugey*, n° 57, Belley, Le Bugey société scientifique, historique et littéraire, 1970, p. 14-58.

19• «Archéologie du sol : une méthode pour remonter le temps basée sur l'analyse graphique du cadastre savoyard (1730)», dans *La cartographie archéologique* (Actes du colloque international, Paris, Institut pédagogique national, 24-26 janvier 1970), Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1972, p. 51-59, 18 pl.

20• «Morphogenèse des deux villages de la commune de Bassy (Haute-Savoie) sur la base cadastrale de 1730», dans *Actes du 95ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie et d'histoire de l'art*, (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Reims, 1970), Paris, Bibliothèque nationale, 1974, p. 415-446.

21• Pierre blanche et carrières antiques de Seyssel (Ain et Haute-Savoie) dans l'Antiquité», dans *Actes du 96ème congrès national des sociétés savantes, section d'archéologie et d'histoire de l'art* (Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Toulouse, 1971), Paris, Bibliothèque nationale, 1975, p. 689-716.

22• «Pierre blanche et carrières de Seyssel (Ain et Haute-Savoie)», *Le monde alpin et rhodanien revue d'ethnologie régionale*, n° 3-4, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1973, p. 129-159..

Avec appendice donnant les extraits bibliographiques concernant toutes les époques y compris l'Antiquité.

23• A. CORNATON et P. DUFOURNET, «Note archéologique sur Peyzieu, commune d'Arbignieu (Ain)», *Le Bugey*, n° 60, Belley, Le Bugey société scientifique, historique et littéraire, 1973, p. 509-526.

24• «Le dieu Vintius (Pollux) protecteur des nautoniers à Seyssel (Ain et Haute-Savoie)», dans *Mélanges offerts à Roger Dion*, Caesarodunum, IX bis, vol. 3, Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, Paris, Editions A. et J. Picard, 1974, p. 379-405.

25• H. CHEVALLIER et P. DUFOURNET, «L'escargotière du gisement gallo-romain de Seyssel (Haute-Savoie)», *Bulletin du muséum d'histoire naturelle de Marseille*, t. XXXIV, 1974, p. 167-174.

26• «Ponts et passages du Rhône entre le Pas-de-l'Ecluse et Yenne, et le réseau routier correspondant, dans l'Antiquité», *Revue Savoisienne*, Annecy, Académie florimontane, 1973, p. 76-96.

27• La navigation sur le haut Rhône français du Moyen Age à la fin de la batellerie : regards sur l'Antiquité», dans *Du Léman à l'océan* (Actes du colloque, Paris, Ecole normale supérieure, 15-16 juin 1974), Caesarodunum, n° 10, Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherche Piganiol de la faculté des lettres et sciences humaines d'Orléans-Tours, 1975, p. 210-222.

28• P. BROISE et P. DUFOURNET, «Le four tuilier gallo-romain d'Arcine (Haute-Savoie)», dans *Métiers et industries en Savoie* (Actes du congrès des sociétés savantes de la Savoie, Annecy, 1974), Mémoires et documents de l'Académie salésienne, t. LXXXVI, Annecy, Académie salésienne, 1976, p. 21-28.

29• «Les moulins de Bassy et d'Usinens à travers les âges», dans *Métiers et industries en Savoie* (Actes du congrès des sociétés savantes de la Savoie, Annecy, 1974), Mémoires et documents de l'Académie salésienne, t. LXXXVI, Annecy, Académie salésienne, 1976, p. 85-99.

30• «L'emprise romaine sur un secteur de la rive droite du Rhône : Culoz, Anglefort, Seyssel, Corbonod (Ain)» dans *Entre Bourgogne et Savoie* (Acte du Congrès de l'Association bourguignonne des sociétés savantes, Belley, 29-31 mai 1976), Belley, Le Bugey société scientifique, historique et littéraire, 1976, p. 35-46.

31• «La liaison Rhône-Rhin par le seuil de Seyssel dans l'Antiquité», dans *Géographie commerciale de la Gaule* (Actes du colloque, Ecole normale supérieure, 1976), Caesarodunum, Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1977, p. 457-467.

32• *Pour une archéologie du paysage. une communauté agraire secrète et organise son territoire. Bassy et alentours (Haute-Savoie et Ain)*, Paris, Picard, 1978, 400 p., 54 fig.

33• «Trouvailles archéologiques significatives concernant Seyssel, Semine et Val des Usses», *Revue Savoisienne*, Annecy, Académie florimontane, 1977, p. 22-37 et 7 pl. ill.

34• «Seyssel. La basilique funéraire paléochrétienne d'Albigny-Condion», *Bulletin de liaison de la direction des Antiquités historiques de la région Rhône-Alpes*, n° VI, Lyon, 1977, p. 23-27.

35• P. DUFOURNET (dir), B. MANIPOUD et M.-T. PIO, «Premiers résultats de la fouille de la basilique funéraire d'Albigny près de Seyssel», dans *Urbanisme et architecture en Savoie* (Actes du 26ème congrès des sociétés savantes de Savoie, Thonon, 1978), Thonon, Académie chablaisienne, 1982, p. 87-96.

36• «Villas romaines en Semines (Haute-Savoie) : Challonges, Vanzy, Clarafond», dans *Urbanisme et architecture en Savoie* (Actes du 26ème congrès des sociétés savantes de la Savoie, Thonon, 1978), Thonon, Académie chablaisienne, 1982, p. 41-55.

37• «Analyse par 8 cartes en couleur du territoire de Bassy au cadastre de 1730» ; «Le réseau routier des origines protohistoriques à 1760 dans le bassin de Seyssel», dans *Atlas historique français. Le territoire de la France et de quelques pays voisins. Savoie,* C.N.R.S., 1979, pl. 63 et pl. 81.

38• R. VILAIN et P. DUFOURNET, «Les industries mésolithiques et protohistoriques des plateaux de Bassy-Veytrens et de Seyssel-Vens (Haute-Savoie, France)», *Nouvelles Archives du muséum d'histoire naturelle de Lyon*, fascicule 19, 1981, 121 p.

39• «Château fort et ville nouvelle. La ville de Châtel-en-Semine, dotée de franchises en 1307, a-t-elle existé ?», dans *Soldats et armées en Savoie* (Actes du 28ème congrès des sociétés savantes de la Savoie, Saint-Jean-de-Maurienne, 1980), n° spécial de l'Histoire en Savoie, Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1981, p. 85-94.

40• «Nouvelles inscriptions lapidaires funéraires romaines à Anglefort (Ain)», *Le Bugey*, n° 69, Belley, Le Bugey société scientifique, historique et littéraire, 1982, p. 7-17.

41• «Nautes du Rhône et site antique à Seyssel (La prairie Méral)» dans *La sociabilité des Savoyards* (Actes du 29ème congrès des sociétés savantes de la Savoie, Samoëns, 1982), n° spécial de l'Histoire en Savoie, Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1983, p. 215-226.

42• «Vestiges romains à Bellegarde-sur-Valserine, Vanchy, Coupy (Ain)», *Le Bugey*, n° 70, Belley, Le Bugey société scientifique, historique et littéraire, 1983, p. 463-474 ; n° 71, 1984, p. 855-859.

43• «Survivances antiques à Seyssel et Val-du-Rhône (Haute-Savoie et Ain)», dans *Actes du colloque ethnohistoire et archéologie* (Paris, 7-8 mai 1983), Caesarodunum, n° 19, Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1984, p. 133-141.

44• «Topographie historique et cadastres. Les instruments des études agraires en France. Le mas du cadastre savoyard et la toponymie», dans *Le cadastre sarde de 1730 en Savoie* (Catalogue de l'exposition consacrée au cadastre savoyard, Chambéry, 1980), Chambéry, Musée savoisien, 1981, p. 135-163.

45• «Avant-propos», dans *Seyssel sur le Rhône et ses environs* par A. Dufournet, Seyssel, Champ-Vallon, 1980, p. 5-8.

46• «Le carrefour fluvio-routier de Seyssel dans l'Antiquité» dans *Les cols des Alpes dans l'Antiquité et le Moyen Age* (Actes du 4ème colloque international, Martigny, septembre 1984), Aoste, Bulletin d'études préhistoriques alpines, t. 18, 1986, p. 269-288.

47• «Comment Paris poussa dans les champs» ; «Le paysage urbain à Paris. Comment s'est-il modelé ?», *Cahier de la ligue urbaine et rurale*, n° 105, 1990, p. 11-27.

48• «La maison des fées à Vens (Seyssel). Une ruine romaine ignorée», *Revue savoisienne*, Annecy, Académie florimontane, 1986, p. 1-8.

49• «Pierres à cupules de l'avant-pays savoyard. Montagne de Vuache, Semine, Albanais», dans *Actes du 32ème congrès des sociétés savantes de la Savoie* (Moûtiers, 1988), Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, t. XVIII, 1990, p. 341-355.

50• «Pas à pas à la découverte d'une section de voie antique, de Seyssel et Condate à Frangy, sur l'itinéraire Vienne, Genève, Lausanne, Le Rhin», dans *Mélanges Raymond Chevallier*, Vol 2, t. 2, Caesarodunum, t. 29, Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherche A. Piganiol, 1995, p. 109-128.

51• «Jean-Nicolas Huyot (1780-1840), ou la carrière exemplaire d'un architecte et archéologue», dans *Les archéologues et l'archéologie* (Actes du colloque international, Bourg-en-Bresse, 25-27 septembre 1992), Caesarodunum, t. 27, Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1993, p. 49-69.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, AMÉNAGEMENT RURAL, ARCHITECTURE, URBANISME ET CONSTRUCTION

1• «Les verrières en béton armé translucide», *Glaces et verres*, n° 59, Saint-Gobain, 1934, p. 6-9.

2• «D'importants travaux à l'hôpital maritime de Berck», *L'ardoise*, n° 55, 1939, p. 1-6.

3• «Pont-Sainte-Maxence (Oise)», *Urbanisme*, n° 78, 1942, p. 182-184.

4• «La commune, unité rurale», *Revue des architectes français* (Conférence au 9ème salon des urbanistes, 30 mai 1943), n° 50, 1943, p. 399-401 : Urbanisme, n° 92-93, 1943, p. 43.

5• R. AUZELLE et P. DUFOURNET, «Le béton de terre stabilisé», *Techniques et architecture*, n° 9-10, 1943, p. 263-268.

6• «Comment se sont construits les villages picards et ce qu'il en advient», *Techniques et architecture*, n° 11-12, 1943, p. 313-324.

7• «La réorganisation foncière et l'urbanisme», *Institut technique du bâtiment et des travaux publics* (Conférence du 19 mars 1944), Circulaire A, n° 8, 15 juin 1945, 18 p.

8• «La propriété foncière et l'utilisation du sol», *Techniques et architecture*. Construire, 1945, p. 29-34.

9• «Les maisons en béton de terre stabilisé», dans *Institut technique du bâtiment et des travaux publics* (Conférence du 18 juillet 1945), Circulaire D, n° 12-15, 1945, 8 p.

10• «L'aménagement des campagnes», *La construction moderne*, 61ème année, n° 9, 1946, p. 265-270.

11• «Le Bosquel, (village témoin), préliminaires de la reconstruction et premières réalisations», *Techniques et architecture*, 6ème année, n° 3-4, vol. VI, 1946, p. 131-146.

12• «Régionalisme et tradition», *Techniques et architecture*, 6ème année, n° 3-4, vol. VI, 1946, p. 152.

13• «La rénovation rurale et l'urbanisme», dans *Actes du congrès de l'Association française pour l'urbanisme et l'habitation* (Strasbourg, 1946), 2 p.

14• «Méthodes d'aménagement rural», *Urbanisme*, n° 116, 1947, p. 154-157.

15• «Une grande cité du rail, Tergnier», *Le bâtiment à la S.N.C.F.*, n° 17, 1949, p. 64-70.

16• «Possibilités offertes par l'urbanisme dans les questions relatives à l'aménagement du bassin de la Seine», *Comité d'initiative pour l'aménagement du bassin de la Seine*, notes et rapports, déc. 1949, p. 29-31.

17• «L'habitat collectif, une enquête de la société des architectes diplômés par le gouvernement sur quelques problèmes particuliers, auprès de messieurs Dufournet, Lods et Niermans», *Œuvres et maîtres d'œuvres*, n° 1, 4ème année, livraison n° 14, 1950.

18• «Une expérience de construction en béton de terre stabilisé (au Bosquel, Somme)», *Cahiers du centre scientifique et technique du bâtiment*, n° 8, cahier 81, 1950, p. 7-24.

19• «La rénovation progressive des agglomérations en France», dans *Actes du congrès de l'Association française pour l'urbanisme et l'habitation* (Lisbonne, 1952) ; *Le moniteur des travaux publics*, 1952, p. 5-10.

20• «Le problème du tourisme en Bretagne», *Bretagne industrielle, commerciale et agricole*, n° 17, 1953, p. 14-17.

21• « Reconstruction et rénovation des centres urbains en Allemagne», (communication de la société française des urbanistes, le 5 octobre 1953), résumé dans C.R. ronéotypé.

22• *Reconstruction des villages de Lakythra et Sainte-Euphémie en Céphalonie (Grèce) adoptés par la France après le séisme de 1952*, (rapport du chef de mission désigné par le ministère des Affaires étrangères), 1953, ronéotypé, 30 p.

23• «Projets d'aménagement et communes rurales» ; «Habitat rural et aménagement de la campagne» dans *Actes du congrès de l'habitat rural* (Aubenas, 1956), p. 85-93 et p. 148-154.

24• Bretagne. Plan d'aménagement du territoire, (rapport du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme), 1956, ronéotypé, 46 p.

25• «La protection et la mise en valeur des richesses naturelles de l'Ouest» ; «Pour l'aménagement de l'estuaire de la Rance» ; «La ville de Saint-Brieuc et ses environs» ; «Guingamp, ville de transit et d'industrie», *L'Ouest industriel*, n° 82, septembre 1958, p. 35-39 ; n° 84, novembre 1958, p. 25-29 ; 1959, p. 15-18.

26• «Protégeons et aménageons la côte, élément de beauté naturelle, espace libre régénérateur», dans *La protection de la nature* (Actes de la journée d'études de la ligue urbaine et rurale, 10 décembre 1960), p. 16-19.

27• *Mission française de productivité, ministère des Finances et des Affaires économiques et ministère de la Construction, Habitat rural, Pays-Bas (30 juin - 5 juillet 1958), Danemark (24-30 mai 1959)*, (chef de mission, rapport de groupe).

28• «Plan d'aménagement du territoire des pays de la Loire», (Rapport), ministère de la Construction, ronéotypé, 103 p. ; *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n° 32, 1961, p. 23-33.

29• *Basse Normandie. Plan d'aménagement du territoire*, ministère de la Construction, rapport ronéotypé, 1961, 110 p.

30• *Etudes pour le plan d'aménagement du territoire des trois régions de programme de l'Ouest : Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire*, Ministère de la Construction, direction de l'Aménagement du territoire, Paris 1962.

Trois grandes cartes et texte d'accompagnement synthétisent les études poussées, relatives, chacune à l'une des régions précédemment citées ; documents établis par l'auteur avec le concours, comme pour les deux titres précédents, de son bureau de Rennes animé par René Coulant, architecte et urbaniste.

31• *Perspectives d'urbanisation dans le Péloponnèse occidental et schéma d'aménagement de Patras*, (chargé de mission auprès du gouvernement de la Grèce par l'administration de l'assistance technique des Nations Unies, février 1963), rapport ronéotypé, 62 p.

32• «Aspect des châteaux d'eau», *Construction et aménagement*, n° 13, septembre 1963, p. 34-35.

33• «Aménagement des zones côtiéres», (schéma proposé à la Ligue urtbaine et rurale lors de sa journée d'étude sur l'eau et la protection de la nature, 10 décembre 1966), *Cahiers d'histoire de la Ligue Urbaine et Rurale*, n° 14, p. 28-30 ; *Le moniteur du bâtiment et des travaux publics*, 17 décembre 1966, p. 57.

34• «Un schéma général d'aménagement des zones côtières», dans *Journées d'Aménagement et nature* (Royaumont, 27-28 octobre 1966), *Aménagement et nature*, n° 5, 1967, p. 10-11.

35• «L'état actuel de la protection côtière en France et son devenir souhaitable» dans *Assemblée générale d'Europa Nostra* (Strasbourg, 2-3 juin 1967), p. 22-23 ; «La protection des côtes en Europe», *document du Conseil de l'Europe*, A.S. cult. (19) 22, n° 6865, 28 juillet 1967, p. 81-89 ; *Vieilles maisons françaises*, n° 34, 1967, p. 81-89.

36• J. CANAUX, P. DUFOURNET, R. MAGNAN, *Rapport des experts sur les travaux du bureau d'aménagement de l'est du Québec au Conseil d'orientation économique du Québec*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1967, 54 p.

37• *De la conservation des paysages à la mise en valeur du milieu de vie*, (directeur d'étude et auteur de la préface), Paris, ministère de l'Equipement et du Logement, direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme, CINAM, Centre de recherche et d'urbanisme, 1968, 213 p.

38• *Les plans d'organisation de l'espace, contribution à leur élaboration et à leur représentation graphique*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1968, 3 vol., 166 p., 693 p., 276 p.

39• «Les plans d'organisation de l'espace», *Bulletin de l'Académie d'Architecture*, 1er et 2ème trimestres 1970, p. 48-59.

40• «Le littoral de l'océan et de la Manche», *Urbanisme*, n° 145, 1974, p. 78-80 ; dans *Du Léman à l'océan. Les eaux en Gaule. Rivages, sources, fleuves et vallées* (Actes du colloque, 1974), Caesarodunum, n° 10, Université d'Orléans-Tours, bulletin de l'institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1975, p. 210-222.

41• *L'aménagement du milieu de vie et sa pratique. Planification territoriale et urbanisme*, (Cours à l'Ecole nationale et supérieure des Beaux-Arts de Paris, unité pédagogique d'architecture n° 4), polycopié, 1972-1977, 726 p.

42• *Essai sur la qualité du milieu de vie construit*, polycopié, 1975, 90 p.

43• «La qualité du milieu de vie construit», «Présentation des collections de l'Académie d'architecture à M. le président de la République», «Données générales concernant l'aménagement du milieu de vie» et «La qualité du milieu de vie construit, ou art urbain» dans *Pour une politique de l'architecture* (Actes du symposium organisé par l'Académie d'architecture maison de l'Unesco, 20 octobre 1977), Ecrits et conférences, 1979, p. 7-12, p. 71-72, p. 99-107, p. 109-119.

44• «Qu'en advient-il de la maison traditionnelle paysanne et bourgeoise en France ?», *Ecrits et conférences*, Académie d'architecture, 1978, p. 99-119 ; dans *Archéologie du paysage* (Actes du colloque, Paris, Ecole normale supérieure, mai 1977), Caesarodunum, n° 13, t. 2, Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1978, p. 529-535.

45• *Hector Horeau, architecte (1801-1872)*, (Catalogue de l'exposition qui s'est tenue au musée des Arts décoratifs du 25 avril au 1er juillet 1979), 1979, 192 p.

46• «Les sources de l'iconographie urbaine en Savoie. L'exemple d'Annecy, Boutae», dans *Les cent villes qui ont fait l'Occident* (Actes du congrès international sur l'archéologie du paysage urbain, Paris, 9-10 juin 1979), Caesarodunum, Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1981, p. 145-156.

47• «Topographie historique et cadastres. Les sources de l'histoire agraire en Savoie et en France» dans *Le cadastre sarde de 1730 en Savoie* (Catalogue de l'exposition consacrée à ce cadastre, Chambéry, Musée savoisien, 1980), Chambéry, Musée savoisien, 1981, p. 136-163.

48• «Pour une politique des archives de l'architecture et de l'urbanisme», *Cahiers de l'Académie d'architecture*, n° 1, 1980, p. 3-10.

49• «La collection de dessins de l'Académie d'architecture», *Cahiers de l'Académie d'architecture*, n° 2, 1981, p. 1-22.

50• *Horeau précurseur. Idées, techniques, architectures*, Paris, Massin, Coll. Académie d'architecture Actualités, 1981, 243 p.

51• «Willem Marinus Dudok» dans *11 profils d'architectes. Figures originales du XXe siècle*, Paris, Massin, coll. Académie d'architecture Actualités, 1982, p. 15-27.

52• «Les dessins de Viollet-le-Duc», *Cahiers de l'Académie d'architecture*, n° 4, p. 98-102.

53• «La découverte des monuments antiques par les architectes au cours du voyage en Italie au XIXe siècle. Témoignages dans les collections de l'Académie d'architecture», dans *Présence de l'architecture et de l'urbanisme romains* (Actes du colloque, Paris, 1981), éd. Les Belles Lettres, 1983, p. 329-341.

54• «Charles Percier et la colonne trajane. A propos d'un document inédit extrait des archives de l'Académie d'architecture», *Cahiers de l'Académie d'architecture*, n° 5, 1987, p. 133-144.

55• «Architecture, Urbanisme, Paysage. L'apport des modèles antiques dans l'occident moderne. Continuité, rupture, retour» dans *L'influence de la Grèce et de Rome sur l'Occident moderne* (Actes du colloque, Paris, Ecole normale supérieure, 14-15-19 décembre 1975), Société des belles lettres, 1977, p. 383-396.

56• «Plan d'urbanisme, langue morte ou langue vivante», *Urbanisme*, n° 203, août-septembre 1984, p. 7-81.

57• «Picardie. Survivances de la construction en pan de bois et torchis en Picardie» dans *Le bois en Gaule et dans les provinces voisines* (Actes du colloque, archéologie,

Paris, 20-21 avril 1985), Caesarodunum, n° 21, Université d'Orléans-Tours, institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1985, p. 230-238.

58• «Tony Garnier, architecte (1869-1948)», (Préface à l'ouvrage de Louis Piessat consacré à cet architecte), Lyon, Presses universitaires, 1988, p. 5-11.

59• C. de VAULCHIER et P. DUFOURNET, *Catalogue des collections et dessins et de documents d'architecture*, Académie d'architecture, vol. 1 (1750-1905), 1988, 365 p. ill.

60• «Les débuts de la Ligue urbaine et rurale», (Observations sur la thèse de madame Gaudin), *Les cahiers de la ligue urbaine et rurale*, n° 103, 1989, p. 10-14.

61• «Collection des dessins et des documents sur l'architecture et les architectes de l'Académie d'architecture» dans *Archives et histoire de l'architecture* (Actes du colloque, 1988, Ecole d'architecture de Paris-la-Villette), p. 127-132.

62• «Les collections d'architecture, d'art urbain et d'urbanisme», (Catalogue de l'exposition : Le dessin et l'architecte, excursion dans les collections de l'Académie d'architecture, Paris, Pavillon de l'Arsenal, juin-septembre 1992), éd. du Pavillon de l'Arsenal et Demi-Cercle, p. 8, 10, 13, 160.

63• «Architecture et architectes. Une profession libérale s'organise : 1789-1953», (Communication faite à l'Académie des Beaux-Arts, 20 mai 1992), Publication palais de l'Institut, 1992, 34 p.

ART POPULAIRE, ETHNOGRAPHIE ET FOLKLORE EN SAVOIE

1• «Les oratoires de Savoie. Etude d'art populaire», *Les Alpes*, n° 94, Grenoble, 1933, p. 92-95.

2• «Epis de faîtage (et girouettes) en fer blanc de la Savoie», *L'Art populaire en France*, Paris et Strasbourg, Librairie Istra, quatrième année, 1932, p. 167-185.

3• «Les oratoires de la Savoie», *L'Art populaire en France*, Paris et Strasbourg, Librairie Istra, sixième année, 1934-1935, p. 139-176.

4• «L'art religieux populaire et le folklore en Savoie, les croix de bois avec les instruments de la passion en Haute-Maurienne», *Les Alpes*, Grenoble, 1936, p. 107-113.

5• A. VAN GENNEP, «Patronages, chapelles et oratoires de la Haute-Maurienne», (Etude statistique et critique relevé complet des chapelles rurales, oratoires, niches et calvaires dans quatorze paroisses, pour servir à la théorie des cultes populaires), *Revue de l'histoire de l'église de France*, t. 25, 1939, p. 145-183.

6• «Un musée à Bessans (Savoie)», *Cahiers de Savoie*, Chambéry, Dardel éd. 1er et 2ème trimestres 1947, p. 3-17.

7• «Un trésor de la Savoie : deux belles pièces d'art populaire bassanais (collection Paul Dufournet)», *Cahiers de Savoie*, Chambéry, Dardel éd. 3ème et 4ème trimestres 1957, p. 184-186.

8• «Les oratoires de Savoie», *Revue Savoisienne*, Annecy, Académie florimontane, 1er et 2ème trimestres 1953, p. 46-48 ; 3ème et 4ème trimestres 1954, p. 123-138 ; 1er et 2ème trimestres 1957, p. 53-63.

9• «Arnold Van Gennep (1873-1957) et les études sur le folklore de Savoie», *Revue Savoisienne*, Annecy, Académie florimontane, 3ème et 4ème trimestres 1958, p. 176-186.

10• «Potiers et poteries de Savoie. A propos de l'exposition qui s'est tenue sur ce thème au palais de l'Isle à Annecy, du 4 juillet au 15 septembre 1959», *Revue de Savoie*, Chambéry, Dardel éd. 4ème trimestre 1959, p. 312-319.

11• Expositions d'art religieux et populaire en Savoie» ; «Exposition du costume savoyard. Exposition palais de l'Isle», *Revue de Savoie*, Chambéry, Dardel éd., 3ème et 4ème trimestres 1960, p. 373-381 ; 1962, p. 117.

12• «La statuaire en bois peint de la Haute-Maurienne. Calvaires des poutres de gloire avec anges recueillant le sang des plaies» dans *Actes du congrès des sociétés savantes de la province de Savoie* (Moûtiers, 5-6 septembre 1964), 1966, p. 182-203.

13• «Croix, oratoires et chapelles de Bessans» dans *Actes du congrès des sociétés savantes de la province de Savoie* (Saint-Jean-de-Maurienne, 7-8 septembre 1968), Saint-Jean-de-Maurienne, Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 1972, p. 125-138.

14• «Notes sur l'art populaire en Savoie», dans *Mélanges de préhistoire, d'archéo-civilisation et d'ethnologie offerts à André Varagnac*, Paris, SEVPEN, 1971, p. 237-256.

15• «Proverbes, dictons et locutions recueillis à Bassy et à Challonges (Haute-Savoie)», *Le monde alpin et rhodanien revue régionale d'ethnologie*, n° 1, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1973, p. 7-21 ; dans *La vie culturelle et artistique en Savoie à travers les âges* (Actes du congrès des sociétés savantes de la Savoie, Chambéry, septembre 1972), p. 163-178.

16• Trois expressions de l'art populaire en Savoie», *Le monde alpin et rhodanien revue régionale d'ethnologie*, n° 1, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1974, p. 65-77.

17• «Ceux de Franclens (Haute-Savoie) et leurs voisins», *Le monde alpin et rhodanien revue régionale d'ethnologie*, n° 2-4, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1974, p. 87-90.

18• «Récits et légendes historiques recueillis à Bassy (Haute-Savoie)», *Le monde alpin et rhodanien revue régionale d'ethnologie*, n° 1-2, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1er et 2ème trim. 1976, p. 107-120.

19• «La farandole de Seyssel (Ain et Haute-Savoie)», *Le monde alpin et rhodanien revue régionale d'ethnologie*, n° 1-4, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1979, p. 163-169.

20• «Réflexions sur un état actuel de l'architecture domestique, paysanne et bourgeoise en Savoie. Bibliographie relative aux maisons paysannes et bourgeoises en Savoie» dans *La vie quotidienne en Savoie* (Actes du 7ème congrès des sociétés savantes de la Savoie, Conflans-Albertville, 1976), 1979, p. 149-152 et 153-162.

21• «La civilisation matérielle et les supports de la foi», *Encyclopédies régionales. Savoie*, (ouvrage collectif), Le Puy, Christine Bonneton, 1978, p. 63-146.

22• «Les ateliers frères de poteries de Vanzy (Haute-Savoie) et de Vanchy (Ain)», dans *Artisanat et métiers de tradition*, Le monde alpin et rhodanien revue d'ethnologie régionale, n° 1-4, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1979, p. 281-316.

23• *L'art populaire en Savoie. Un territoire, une société, des expressions d'art à la fois locales et universelles*, Paris, Christine Bonneton, 1981, 261 p.

24• «Récits légendaires recueillis à Eloise (Haute-Savoie)», dans *Croyance, récits et pratiques de tradition. Mélanges Charles Joisten*, Le monde alpin et rhodanien revue d'ethnologie régionale, n° 1-4, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1982, p. 111-115.

25• «Aux derniers temps de la civilisation millénaire des alpages. Un témoignage à Sixt (Haute-Savoie)» dans *Le peuplement et l'exploitation du milieu alpin. Antiquité et haut Moyen Age* (Actes du colloque international, Belley, juin 1989), Caesarodunum, Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1991, p. 75-92.

26• «Art populaire, art savant en Savoie», (conférence à l'Académie de Savoie, 1982), *Cahiers du vieux Conflans*, n° 145-146, Albertville, Société des amis du vieux Conflans, p. 81-96, 16 pl. h. t.

27• «Au rythme des cloches et des saisons. Religion, croyance, coutumes, travail, détente à Bassy (Haute-Savoie)» dans *Vie religieuse en Savoie, mentalités, associations* (Actes du 31ème congrès des sociétés savantes de Savoie, Annecy, 1986), Annecy, Académie salésienne, Mémoires et documents de l'Académie salésienne, t. 95, 1988, p. 171-196.

28• «Les industries extractives anciennes à Seyssel (Haute-Savoie) : deux documents inédits» ; «Note complémentaire», *Bulletin de l'E.S.P.I.*, n° 2 et n° 3, Annecy, Association départementale pour l'étude et la sauvegarde du patrimoine industriel, 1986, p. 27-31 ; 1987, p. 61-63.

29• «Pélérinages à des sources guérisseuses en Savoie et en Picardie. A propos du prétendu culte des sources» dans *Les eaux thermales et les cultes des eaux en Gaule et dans les provinces voisines* (Actes du colloque, Aix-les-Bains, 28-30 septembre 1990), Caesarodunum, t. 26 et Anthropologia alpine, Turin et Université d'Orléans-Tours, Institut d'études latines et du centre de recherches A. Piganiol, 1991, p. 439-451.

30• «Témoignages sur certains aspects d'une civilisation alpestre finissante» dans *Campagne, forêts et alpages de Savoie* (Actes du 33ème congrès des sociétés savantes de la Savoie, Thônes, septembre 1990), Thônes, Les amis du val de Thônes, 1992, p. 181-198.

31• F. CALAME (dir.), *Itinéraire en architecture rurale, Amiénois, Artois, Boulonnais, Ponthieu*, Sépia et Chemins de traverses, 1991-1992, 200 p.

PETITES CONTRIBUTIONS AUX OUVRAGES D'AUTRES AUTEURS

1• «Reportage sur le culte de sainte Julienne au Val-Saint-Germain», dans *Le folklore du Hurepoix (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne)* par C. et J. SEIGNOLLE, Paris, G.P. Maisonneuve, 1937, p. 101-108.

2• A. VAN GENNEP, «Patronages, chapelles et oratoires de la Haute-Maurienne», (étude statistique et critique), *Histoire de l'église de France*, t. 25, 1939, p. 145-182.

3• A. MASSON, «Exploitation préhistorique de la molasse burdigalienne des environs de Seyssel (Haute-Savoie)», *Revue archéologique de l'Est*, t. 36, éditions du C.N.R.S., 1985, p. 3-12.

DIVERS

1• «Description de l'église et de ses œuvres d'art», dans *Voyage autour de la paroisse de Saint-Laurent à Paris et description de l'église* par A. Dufournet, Paris, édition du cinquième centenaire, 1929.

2• «L'aménagement du Haut-Rhône dans l'histoire. Les précurseurs de la dérivation», *Les Alpes*, Grenoble, n° 67, avril 1930, documents inédits, p. 95-98.

3• «La géologie», dans *Seyssel-sur-le-Rhône* par Antoine Dufournet, Seyssel (Ain), Librairie Vibert, 1937, et avant-propos de la réédition de 1980.

4• «Un savoyard de Paris, Antoine Dufournet, prêtre», *Revue Savoisienne*, Annecy, Académie florimontane, 3ème et 4ème trimestres 1948, p. 154-159.

5• «Préface» de *La cité naturelle* par J. Lebreton, Paris, 1946.

6• «Bassy, notre commune, promenades dans le temps et dans l'espace», notes publiées dans *Le lien, bulletin paroissial de Bassy*, janvier 1951-décembre 1955, réunies en un volume, 7 exemplaires photocopiés.

7• A. et P. DUFOURNET, «Le carnet de route d'un grognard de la Révolution et de l'Empire», Belley, imprimerie du Bugey.

8• «Famille Dufournet», *Cahiers savoyards de Généalogie*, n° 5, Annecy-le-Vieux, Centre généalogique de Savoie, 1987, p. 207-231.

9• «Famille Dereymet, Dereymez», *Cahiers savoyards de Généalogie*, n° 6, Annecy-le-Vieux, Centre généalogique de Savoie, 1988, p. 163-196.

10• *La Savoie dans la Révolution avec les conventionnels Carelli de Bassy, ci-devant comte de Cevins, baron de l'Empire et Anthelme Marin*, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, t. 96, Annecy, Académie salésienne, 1988, 324 p.

11• P. DUFOURNET, *Qui es-tu ? Qu'as-tu fait de ta vie ?*, Bassy, 1993, 25 p. dact. annexes.

12• «Il y a cinquante ans à Bassy. La guerre», *Bulletin d'information de la municipalité de Bassy*, 1991, 4 p.

13• *Lieutenant Lacorde. Journal historique, 1er janvier 1803-17 mars 1813*, publié et commenté par Paul Dufournet, avec le concours de Dominique Lacorde, sous une préface de Jean Tulard, Paris, Librairie historique Clavreuil, 1992, 188 p.

TEXTES DE CIRCONSTANCE

Académie d'architecture, éloges :

Bulletin :

- «Théodore Leveau, architecte», n° 60, 1971, p. 76-83.
- «Jean Canaux, architecte et urbaniste», n° 61, 1972, p. 154-155.
- «Giuseppe Tucci, archéologue, Giuseppe Zander, architecte et historien de l'architecture (Italie)», n° 61, 1972, p. 164-168.
- «Henri Stierlin, historien de l'architecture (Suisse)», n° 61, 1972, p. 169-171.
- Bernard Champigneule, historien de l'architecture», n° 62, 1973, p. 96-98.
- «Amable Audin reçoit de l'Académie d'architecture la grande médaille d'argent de l'archéologie», n° 64, 1974, p. 92-95 ; *Archéologia*, n° 74, 1974, p. 8.
- «Henri Prost, architecte et urbaniste», n° 65, 1975, p. 47.
- «Père Anselme Dimier, archéologue (Italie)», n° 65, 1975, p. 55-56.

Cahiers :

- «Georges Duby, de l'Institut, historien de l'architecture», 1980, rétrospective 1977/78, p. 134-135.
- «Ferdinand Castagnoli, archéologue (Italie)», 1980, d°, p. 148-149.
- «Yvonne Labrouste, sismologue», 1981/1, rétrospective 1978/79, p. 160.
- «Roland Martin, de l'Institut, archéologue», 1981/A, d°, 1975/79, p. 140-141.
- «Joseph Mertens, archéologue (Belgique)», 1981/1, d°, p. 188-190.

- «Léon Malcotte-Labrouste, architecte», 1981/1, d°, p. 195.
- «José-Maria Blasquez-Martinez, archéologue (Espagne)», 1981/2, palmarès 1980, p. 195.
- «Charles-Marie Ternes, archéologue (Luxembourg)», 1981, n° 4, 1983.
- «Maurice Culot, architecte, archiviste», 1981, n° 4, 1983.
- «Michel Gallet, historien de l'architecture», (1983).
- «Jean Bossu, architecte», (1983).
- «Hector Horeau, présentation de sa médaille», *Club français de la médaille*, n° 81, Paris, 1983, p. 48-50.

Académie d'architecture :

- «Roger Agache, archéologue», 1984.
- «La sauvegarde de l'art français», 1984.
- «Les compagnons charpentiers du devoir», 1985.
- «Jean-Marie Pérouse de Montclos, historien de l'architecture», 1989.
- «Bruno Foucart, professeur à la Sorbonne, historien de l'architecture», 1992.
- «Breiz Santel, association pour la sauvegarde des chapelles bretonnes», 1992.

Marie-Claude Rayssac

Le Docteur Pierre Truchet
(1910 - 1994)



Le Docteur Pierre Truchet, né le 14 septembre 1910 à Chambéry, issu d'une vieille famille mauriennaise, était membre effectif de l'Académie Florimontane depuis 1987. Le Président de l'Académie de Savoie était fort attaché à l'union entre la Savoie, la Haute-Savoie et le Piémont et sa connaissance de la Savoie, de son histoire et de ses sites en faisait une autorité écoutée au sein des différentes assemblées.

En mars 1995, le Doyen Louis Terreaux fit son éloge à l'Académie de Savoie dont le Docteur Truchet était membre depuis 1967, président de 1984 à 1991, puis président d'honneur jusqu'en juillet 1994 où la maladie devait emporter celui qui fut une conscience savoyarde et un fédérateur des Académies ; il avait en effet de nombreux contacts avec notre institution florimontane, ses Présidents et ses membres et il favorisa les rencontres avec les Académies de Bourgogne, de la Vallée d'Aoste, du Piémont, plus particulièrement l'Académie des Sciences de Turin. Lorsqu'il se rendait dans des congrès en France ou à l'étranger, où l'appelait sa réputation qui dépassait les limites de la Savoie, il ne manquait pas de rechercher l'identité savoyarde ; ce fut ainsi, par exemple, que le professeur Pierre Vichard, chef de service à l'hôpital de Besançon, commença une enquête sur ses ancêtres savoyards.

De nombreuses décorations, Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier des Saints Maurice et Lazare, Officier du Mérite de la République Italienne, avaient distingué celui qui présida le Conseil de l'Ordre des médecins de Savoie, le membre du conseil d'administration du parc national de la Vanoise dont il avait soutenu fermement la création, le membre de la Société internationale de traumatologie du ski et tous connaissent ici son travail au centre hospitalier de Chambéry dont il dirigea le service de chirurgie de 1945 à 1975. Il fut également, après son père Frédéric, à la tête de la clinique Saint-Joseph de Chambéry dont on peut dire qu'il ne l'abandonna qu'à l'extrême limite de ses forces.

J'aurais pu évoquer dans cet hommage les études à Saint-François de Chambéry, au lycée, puis au Collège Stanislas à Paris. Son internat à Lyon, en 1933, suivi d'un service militaire dans la Légion à Agadir, en 1938, sa thèse de chirurgie orthopédique qui lui valut de devenir chef de clinique des hôpitaux de Lyon, la Croix de Guerre gagnée lors de la guerre, son mariage avec le Docteur Claude Bérard, son titre de chirurgien au centre hospitalier de Chambéry de 1945 à 1975 qui faisait de lui un défenseur de la complémentarité des services publics et privés, ses séjours aux Etats-Unis avec les professeurs Cauchoix et Merle d'Aubigné qui ont jalonné sa carrière. Il faut ajouter qu'il était membre fondateur de la Société française de chirurgie plastique, de la Société internationale de chirurgie orthopédique et traumatologique, fondateur du Centre de Transfusion sanguine de Savoie.

Très attaché à la Haute-Tarentaise, à Bessans, à la Maurienne d'où était originaire sa famille, membre du conseil d'administration du Parc de la Vanoise dont il présidait aussi l'Association des Amis du Parc, ami de Samivel, il avait fait de nombreuses communications aux diverses sociétés savantes sur les Croix de Savoie, sur Henry Bordeaux, Fodéré et la médecine légale.

Cependant, je voudrais évoquer ici ce grand seigneur de Savoie à travers cinq conversations, cinq dialogues, cinq rencontres car si Clément Gardet l'Humaniste et ce qui est aujourd'hui notre Assemblée par les vertus de Paul Guichonnet le géographe universel, m'ont accueillie dès 1974 comme membre correspondant, ce fut Pierre Truchet qui devait hausser l'humble bergère cathare lectrice de Saint Réal aux titres mémoriaux de première femme élue à l'Académie de Savoie.

Le premier dialogue se déroula sur les terrasses du château de Menthon-Saint-Bernard, lors du colloque "Culture et Pouvoir en Savoie", organisé par Louis Terreaux en 1984 entre Chambéry et Annecy. Le docteur Truchet me proposa de monter en son blanc carrosse Renault jusqu'aux terrasses du lac. Là, nous évoquâmes Saint-Bernard, le comte de Menthon, le Garde des Sceaux qui avait guidé ma première visite en ces lieux, Saint Réal et la vallée de la Tarentaise, Marguerite de Savoie et le duc de Nemours au château d'Annecy. Cependant, je compris très vite que le Président de l'Académie de Savoie n'avait pas proposé une simple excursion. Il le dit clairement et sans détours ; il souhaitait ouvrir l'Académie de Savoie à des membres féminins et notre entretien se conclut ainsi sur la terrasse déserte : "Nous pourrions être indiscrets en demeurant davantage sur cette terrasse. Envoyez-moi votre curriculum ; je proposerai votre nom à la prochaine assemblée. Certes, je ne suis pas seul à décider, mais je crois pouvoir dire que, sauf imprévu, vous serez bientôt de notre Académie. Membre agrégé, c'est un joli titre n'est-ce pas ?".

La seconde conversation eut lieu dans sa voiture, dernier salon où l'on cause en cette fin de vingtième siècle ; c'était un jour de printemps ; l'Académie de Dijon était venue rendre visite à ses confrères de Chambéry. Le docteur Truchet avait organisé cette rencontre pour nouer des liens plus étroits entre la Bourgogne du Téméraire, de Charles-Quint et de Philippe II et la Savoie d'Emmanuel-Philibert et de Charles-Emmanuel 1. Après la Sainte-Chapelle de Chambéry, les deux Académies s'étaient

rendues à l'abbaye de Hautecombe. Lors de la visite, il avait regretté l'absence du Père supérieur assistant à une importante réunion des autorités de son ordre qui devaient prendre l'irrévocable décision de quitter l'abbaye trop envahie par des touristes et pèlerins bruyants ; les moines noirs et blancs ne trouvaient plus le recueillement nécessaire à leur prière et à leur méditation ; ils allaient partir et Pierre Truchet qui fréquentait l'abbaye et ses moines, car il était Président des Amis de Hautecombe, le regrettait fort car il craignait pour l'identité et la spiritualité des lieux.

Au retour, sur les rives du lac, en compagnie du Père Roulier qui partageait aussi le carrosse, le docteur Truchet avait balayé l'inquiétude causée par ce départ annoncé de ceux qui gardaient la mémoire et l'esprit du Panthéon de Savoie, pour évoquer les transformations du Lac du Bourget, d'Aix-les-Bains, le thermalisme, les techniques qu'il avait apprises aux Etats-Unis à la Mayo Clinic. Il n'était pas homme de confidences mais de précision lorsqu'il se souvenait de ses dimanches, à la barre de son voilier, sur le lac où il oubliait en naviguant avec sa famille les semaines passées au chevet de ses malades.

Un autre moment d'échange fut aussi celui où l'Académie de Savoie et la Florimontane réunies franchirent les monts qui bornent cet Etat pour visiter les vallées piémontaises, la Novalese et autres demeures. Dans la montée au col du Mont-Cenis, l'autocar n'avait point pris le moderne tunnel, et il était le premier à franchir le passage rouvert seulement ce matin-là, les marmottes sifflaient au passage des Académies. Les pentes encore enneigées incitèrent le docteur Truchet qui fut président de la Société de pêche du Mont-Cenis, à évoquer la montagne avant la construction du barrage, le Père Covarel, le prêtre qui habitait l'ermitage et qu'il avait surpris un Lundi de Pâques où il était monté dans la neige, avec sa fille Marie-Christine, "excellente skieuse", pour entendre la messe avant un déjeuner aussi simple qu'amical avec son ami...

La quatrième conversation se déroula aux Arcs, sur les terrasses face aux sommets où s'achevait le Congrès des Sociétés savantes qui s'étaient réunies à Moûtiers. Le regretté abbé Hudry, Tarin entre tous les Tarins, avait fait chanter les retables baroques et évoqué les légendes entre Saint-Maurice et Ayme ; face à la montagne et aux pics qui prenaient les teintes brunes et violettes de l'automne qui approchait, le docteur Truchet contemplait les montagnes et évoquait les escalades qu'en grand sportif, il avait réalisées. Son chalet de Val d'Isère, qui était la légitime fierté d'un propriétaire attentif au patrimoine, était menacé par d'imprudents modernistes et il avait parlé des vallées, de sa famille, de son oncle le chanoine Truchet qui lui avait légué une collection de vêtements savoyards qu'il avait remis au musée de Saint-Jean de Maurienne, de son grand-père Florimond Truchet qui fut maire de Saint-Jean de Maurienne, vice-président du Conseil Général et président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne. Au moment des au-revoir, il avait dit simplement : "J'ai subi une grave opération. Nous verrons".

La dernière conversation fut un adieu qui ne dit pas son nom : Pierre Truchet avait renoncé à la Présidence de l'Académie de Savoie et son écriture traduisait que si l'esprit demeurait, la main qui guidait jadis le bistouri avait perdu sa fermeté. C'était à Chambéry, un 21 décembre 1994 et je souhaitais saluer mon ami, lui rendre l'hommage qu'il méritait avant de prononcer mon discours de réception à l'Académie de Savoie. Son épouse, Claude Bérard, d'une famille de médecins d'Oyonnax, se dévouait pour lui comme elle l'avait fait pour leurs six enfants, leurs dix-huit petits-enfants et un arrière-petit-fils que le docteur Truchet évoquait avec une tendresse grave. Sa voix ne trembla pas pour dire avec la fermeté lucide de l'homme de décision et d'autorité qu'il resta jusqu'au bout : "Non, je vous remercie de votre

intention, j'y suis très sensible, mais il vaut mieux ne pas me revoir et garder le souvenir de ce que je fus".

Ce que je fus... l'ombre, la nuit, l'hiver, la mort surgissent avec ce passé employé en un moment qui ne pouvait que rester présent dans l'éternité ou plutôt la fugacité d'une mémoire.

Ainsi, entre les terrasses du château de Menthon, l'abbaye de Hautecombe, la vallée de l'Isère, la chapelle du Mont-Cenis et la Sainte-Chapelle de Chambéry, l'esprit du docteur Truchet, ce médecin humaniste et sportif qui avait fait la grande traversée de Chamonix à Zermatt, demeure en ces vallées de l'Isère et de la Maurienne où il avait vécu et soigné, sur les sommets, Mont Blanc, Mont Rose, Cervin qu'il avait escaladés, et les lacs dont il souhaitait sauvegarder la pureté.

Andrée Mansau

André Primot
(1912 - 1994)



Succéder à André Primot, personnalité hors du commun, est une distinction qui m'en impose. Si les circonstances nous ont parfois rapprochés, à mon grand regret, je ne l'ai pas connu. Découvrir un tel autodidacte, c'est aller de surprises en étonnements devant tant de savoir patiemment acquis, devant sa curiosité, ses multiples recherches et son intérêt pour tout.

Il peut paraître présomptueux de prononcer l'éloge d'un homme qui a si richement rempli sa vie. L'écrivain, académicien, D'Ablancourt disait au XVIIe siècle "*Il n'y a pas de plus beau panégyrique des grands hommes que leurs actions*". Aussi allons-nous essayer en parcourant la vie, les passions et les réalisations d'André Primot, de faire connaître mieux la personne d'exception qu'il fut.

Je veux ici remercier bien chaleureusement pour leur accueil et leur aide, Mme André Primot, sa seconde épouse, la sœur d'André Primot, Mme Ratte, à qui je dois maints détails, son frère Pierre, et ses quatre enfants issus du premier mariage. Mes sincères remerciements iront aussi à M. Bouverot, ingénieur en chef du Génie Rural

et des Eaux et Forêts, qui fut 27 ans son supérieur, mais aussi son ami, et qui m'a très aimablement remis le texte du discours qu'il fit lors de la mise en retraite de notre regretté confrère ; je lui emprunterai nombre d'énumérations et appréciations. Merci également à M. l'abbé Fournier, curé de Valleiry, anciennement vicaire à Saint-Joseph des Fins et à M. Eymeriat, président du Club Numismatique Savoyard, qui m'ont entretenu des relations amicales qu'ils ont eues avec notre académicien défunt.

André Primot naît le 17 novembre 1912 à Arbois, il est le deuxième de quatre enfants. Son père Léon, qui mourra à 92 ans, était ébéniste, spécialisé dans les meubles anciens. Sa mère, née Cornet, était institutrice libre. Tous deux originaires de Poligny se marient en 1908. Le père a deux frères prêtres, et la mère un frère lazariste, missionnaire en Chine. Pierre, l'aîné, né en 1909, prendra la succession paternelle et l'un de ses fils, également ébéniste d'art aujourd'hui "meilleur ouvrier de France", perpétue la tradition familiale ; beaucoup de restaurations artistiques de sa région lui sont actuellement confiées. Après André, viendront : un troisième garçon, tôt décédé, et une fille Marie, Mme Ratte déjà citée. Un cousin orphelin, Louis Cornet, sera élevé avec les enfants, il sera curé de Paray-le-Monial, et occupe aujourd'hui le siège épiscopal de Meaux.

C'est donc dans une ambiance familiale très pratiquante, voire même très dévote que grandit André. Il fait partie de toutes les associations et de tous les mouvements paroissiaux : enfant de chœur, chorale, société de gymnastique, tambour, etc... Pendant plusieurs années, il sera officiellement carillonneur, comme son père, qui, lui même en l'église paroissiale Saint Just, magnifique monument roman du XIIe siècle, accompagne aussi sur le bel orgue historique construit par Carouge en 1728. Et, comme c'était la coutume, il fréquente l'école libre jusque vers ses 14 ans. Pourquoi alors ne poursuit-il pas des études ? Doit-il impérativement aider à l'atelier paternel comme son frère aîné ? Ou cherche-t-il encore sa voie ? Toujours est-il qu'il ne perd pas de temps. Enfant et jeune adolescent, dès qu'il a un moment, il gratte la terre pour détecter des fossiles et toutes sortes de cailloux.

Ce faisant, il découvre aussi dans les vignes des pièces de monnaies suédoises. Nouvelle piste pour le jeune collectionneur qui se révèle, et motif à apprendre autrement l'histoire. En effet, vers 1639, lors de la guerre de 30 ans, des soldats suédois, qu'on surnomme encore aujourd'hui "les gris", incendiaient et pillaient la région sous les ordres du Comte de Guébrian, lieutenant de Bernard de Saxe-Weimar, brillant général du parti protestant. Des centaines de Comtois fuient alors, et émigrent en Savoie, en Suisse, à Milan et jusqu'à Rome.

Ne va-t-il pas aussi les dimanches après-midi, dûment muni des autorisations voulues, à la cartonnerie de Mesnay toute proche, brasser quantité de ballots de vieux papiers pour y récupérer des timbres et autres raretés. C'est avec frénésie qu'il devient donc collectionneur. Et dans le même temps qu'il est chercheur, il est artiste, car tout objet trouvé, curieux ou bizarre, excite son imagination et génère sa rêverie. N'ayant pas acquis de connaissances scolaires importantes, il s'attache à trouver un savoir, quelquefois obscur et oublié, en tenant compte des multiples indices recueillis sur le terrain.

"*Le monde est un beau livre ; mais il sert peu à qui ne sait le lire*", écrivait Goldoni. André Primot fournit un travail opiniâtre et obstiné ; il s'instruit en géologie, minéralogie, entomologie, numismatique, philatélie, histoire et géographie, généalogie, cartophilie, etc... On me pardonnera de ne pas tout citer. Il devient collectionneur de collections, ou, comme l'a dit un de ses amis, un collectionneur universel.

Il est important et très intéressant de signaler que, dès son jeune âge, André Primot fit la connaissance et fréquenta souvent l'éminent physicien : André Eugène Blondel, né en 1863 et cousin du philosophe Maurice Blondel. Ce grand savant, cet esprit universel, handicapé par une grave chute de cheval dans sa jeunesse, resté célibataire, eut à son service deux tantes maternelles d'André Primot. Elles furent ses gouvernantes et sa famille jusqu'à son décès en 1938. André Blondel laissa même à ces dames l'usufruit de sa propriété de Saône-et-Loire. Membre de l'Académie des Sciences en 1913, il est l'un des plus illustres inventeurs français ; il fut à la physique ce que Pasteur fut à la chimie. On lui doit l'invention de l'oscillographe. A l'atelier Primot d'Arbois, on confectionnait sur des presses spéciales, des plateaux conçus pour être indéformables et servir aux expériences du savant. Il fit faire à la physique pure et à la physique appliquée des progrès essentiels, entre autres dans les domaines des alternateurs, de l'électricité et son transport ; dans les domaines de la mécanique, de l'optique, de la photométrie, de l'acoustique, de la radiogoniométrie et tout ce qui concerne l'électronique. Il est le père de la radiotélégraphie. Ses travaux dans ce domaine seront poursuivis par Branly, le savoyard Général Ferrié et Marconi. Il a imaginé et tracé de 1902 à 1909 l'étude du barrage de Génissiat, réalisé seulement après la guerre et terminé en 1948. Son nom a été donné au célèbre barrage de Donzère-Mondragon, également sur le Rhône. (cf. *Commémoration de l'œuvre d'André Eugène Blondel*. Paris. Gauthier-Villars, 1942). Les frères Primot étaient reçus en famille par André Blondel, aussi bien dans l'appartement parisien qu'en Saône-et-Loire, et c'est là qu'André passera souvent des vacances, fasciné et subjugué par cet éminent et impressionnant personnage qui le recevait, paraît-il, avec une extrême bonté et avec simplicité, un peu comme son fils. Admirant l'homme, le maître et la prodigieuse activité du scientifique, André Primot fut incité et stimulé dans son inclination à tout connaître et tout apprendre, toute sa vie en sera marquée, il en gardera un souvenir ineffaçable.

Pour concrétiser, semble-t-il, son goût pour la nature et la nécessité d'accéder à une profession, André Primot décide alors d'entrer dans les "Eaux et Forêts". Et, afin d'acquérir le grade de "maréchal des logis" nécessaire à son admission, et avec l'autorisation paternelle, il s'engage dans l'armée pour quatre ans, en 1931. Il est incorporé à Sathonay dans l'Ain. De là, il file souvent pendant ses permissions au Musée Guimet de Lyon auprès des chers fossiles et autres expositions qui le captivent. En 1936, son engagement terminé, il présente sa demande auprès de l'administration des Eaux et Forêts. Et après 18 mois d'attente, il obtient son premier poste à Esnouveau dans la Haute-Marne. De mars à mai 1939, il effectue un stage de formation à l'école forestière des Barres à Nogent-sur-Vernisson dans le Loiret. Puis, c'est la mobilisation, la guerre.

En 1940, André Primot épouse Antoinette Michaux, institutrice libre, originaire de Champvans près de Dole. C'est là que tous deux reposent aujourd'hui.

Lorsqu'il est libéré en 1941, il retourne à Esnouveau. A sa sœur, il écrit le 4 juillet 1941 : "J'ai reçu une belle enveloppe de Hollande et une autre d'Italie avec le deuxième timbre de la série *Hitler-Mussolini* de 1 lire 25. J'ai visité un tumulus, trouvé une petite ammonite qui provient de terrains situés à plus de 30 km, une petite monnaie gauloise en argent". Il brasse des tonnes de pierres à fouiller d'autres tumuli. "*La terre renferme des trésors pour les collectionneurs*". Cette lettre est écrite sur un parchemin tanné et façonné avec une peau de lapin par André Primot et son épouse. L'encre et le parchemin sont encore intacts après plus de 50 ans.

La boulimie du collectionneur se développe sans cesse et absorbe tous ses temps libres. Mais dans le même temps, conscient de la nécessité de combler ses lacunes, il demande à un instituteur en retraite, de l'aider à rattraper le niveau du "Brevet".

Nommé à Azan (Jura) à la Maison Forestière de la Sauline, naissent ses deux premiers garçons. Pour le premier, il remplace même la sage-femme arrivée trop tard. Il aide les maquisards et cache des armes à l'insu de sa femme, alors que les Allemands sont partout. Pour elle, il confectionne un manteau avec des peaux de taupes, dont il était devenu un chasseur émérite parce qu'elles ravageaient son jardin. Ses premières fonctions sont consacrées à la sylviculture appliquée.

En 1945, André Primot est nommé à la première section de l'arrondissement d'Annecy où il est chargé de la restauration des terrains de montagne. Son chef M. Bouverot dira dans l'allocution prononcée lors du départ à la retraite d'André Primot : "Vos connaissances, votre sens pratique, votre curiosité naturelle, votre esprit d'observation particulièrement développé, vous ont permis d'assimiler rapidement les techniques classiques concernant la sauvegarde des terrains en montagne, qu'il s'agisse de la protection contre les torrents, de la correction des glissements de terrain, de la végétation des berges, des améliorations pastorales. A ces activités s'ajoutaient la météorologie avec 18 observateurs et une douzaine de nivo-pluvio-mètres totalisateurs, et, d'autre part, la direction du garage administratif". Puis lui est confié la deuxième section comprenant le Chablais et la Vallée du Giffre.

S'il s'investit beaucoup dans sa profession, dans la poursuite incessante de nouvelles recherches et l'ordonnancement de ses collections, les priorités d'André Primot n'en vont pas moins à sa famille. Un troisième garçon et une fille naissent en Haute-Savoie. Après un temps à Seynod, il loge maintenant à Annecy dans la Maison Forestière toute neuve de l'avenue de Genève. Et, homme à tout faire, il jardine, mais répare aussi les chaussures et fabrique les jouets des enfants. En 1955, son épouse tombe gravement malade ; elle restera handicapée jusqu'à son décès en 1966. André Primot n'est pas homme à se laisser abattre, il fait face et assumera dès lors presque tout seul toutes les charges familiales.

En outre, il s'intègre avec enthousiasme aux activités de sa paroisse Saint-Joseph des Fins : chorale, kermesse, etc... M. le curé Folliet, son bâtisseur, le nomme membre du Conseil paroissial. Et l'ancien carillonneur arboisien lance alors l'action pour doter le nouvel édifice de belles cloches. S'intitulant lui-même "*le cloch'ard de service*" - nom que ses amis lui garderont affectueusement -, il décide, aidé de quelques volontaires, de ramasser des vieux métaux non-ferreux et autres vieux papiers pour venir à bout de ce projet. Ne regardant ni temps ni peine, il retourne et débarrasse maints vieux greniers de 1950 à 1955. Son honnêteté jamais en défaut, il garde pour lui-même ce qui peut intéresser ses collections, mais il en verse la contre-partie en numéraires pour les cloches.

Souvent, "*le cloch'ard de service*" prend la plume dans les bulletins paroissiaux, il stimule les dons et rend compte des ramassages dans un style alerte, convaincant, amusant même et plein d'esprit. Et c'est en plaisantant qu'il mentionne avoir récupéré : 30 072 kilogrammes 896 grammes et demi, soit 30 072 896 500 milligrammes ! Quelle joie fut la sienne quand furent bénies deux cloches le 15 mai 1955. Il est le parrain de la plus grosse, et Antoinette son épouse, la marraine de la deuxième. Leurs noms sont gravés dans l'airain. Le 1er mai 1962, lors de l'inauguration solennelle de l'église, Mgr. Cesbron remettra à André Primot la médaille d'or de la Reconnaissance diocésaine. Deux autres cloches seront ajoutées plus tard, dont la "Liberty Bell", cadeau de l'Amérique à la Ville d'Annecy, qui la voudra installée au clocher de ce nouveau quartier des Fins.

Malgré tous ses soucis familiaux, André Primot, dans les années 50 et 60, développe une activité débordante. M. Bouverot notera : "C'est alors que vos heureuses dispositions naturelles se sont épanouies et que vous avez fait preuve de

remarquables qualités d'organisateur grâce à votre esprit inventif, à votre jugement réaliste et sûr, à votre riche culture sur les sujets les plus variés, je pense par exemple à vos excellentes connaissances sur la géologie". André Primot travaille encore à des adductions d'eau, des chemins, des installations de purinage au canon, à des chalets de montagne. Il sera l'initiateur de câbles à lait, inventera des lactoducs, importantes dispositions permettant aux laits de pâturage d'accéder directement aux ateliers de fabrication fromagère situés en plaine. Toujours prêt à rendre service, il assure la formation professionnelle des agents techniques du département, candidats au grade de "chef de district". On lui confie de 1951 à 1965 la topographie.

Dès 1950, il est l'un des membres les plus actifs du "Jury de concours d'alpages !". Et après chaque visite, il établit des notices qui paraissent dans les bulletins de la Fédération Française d'Economie Montagnarde. Son chef m'a confirmé que depuis longtemps il assumait parfaitement en fait des fonctions ordinairement réservées aux ingénieurs ; aléas de l'administration - il n'accéda qu'en 1966 au grade de "chef de district forestier spécialisé". Citons encore M. Bouverot : "Toutes ces activités, mises en valeur par votre compétence, votre facilité d'expression, votre rédaction claire et précise, votre dévouement jamais en défaut, votre franchise souriante, votre discrétion, votre abord cordial et enjoué, vous ont valu l'estime et l'amitié de tous dans l'administration, mais aussi des municipalités, des alpagistes, des entrepreneurs... Vous partez en retraite en laissant aux jeunes un bel exemple à méditer. Vous emportez aussi un trésor d'amitié et de sympathie".

Que voilà, le 30 juin 1972, un remarquable éloge de la part d'un supérieur !

Son mérite fut scellé modestement, "trop modestement" dira M. Bouverot, par la médaille de bronze de l'Economie Alpestre Française en 1952, par le Mérite Agricole en 1958, et par la médaille d'honneur des Eaux et Forêts en 1962.

En 1967, André Primot, resté très attaché à son pays natal, achète dans l'ouest du Jura une propriété à Petit Noir. C'est là qu'il veut prendre sa retraite et établir à l'aise ses multiples collections. Il restaure lui-même cette vieille bâtisse en pierre, l'agrandit et en aménage le jardin et le parc. La tour de cette maison devient le saint lieu de ses collections, mais il y en aura partout. Veuf, ses enfants maintenant dispersés, André Primot épouse en 1970 Mlle Mathilde Richier, assistante sociale. Dès sa retraite, le 1er juin 1972, il fait sans cesse la navette entre Annecy et Petit Noir. Il a alors 7 petits enfants qui font sa joie, mais il aura la grande douleur de perdre l'un d'eux dans un accident.

Avec son épouse il effectue plus de 50 voyages. Ils visitent le Mexique, la Chine, l'Egypte, le Maroc, la Tunisie, la Grèce, la Russie, la Norvège, le Canada, la Sicile, les pays du Bénélux, etc... Scrupuleusement, il observe, prend des notes, c'est un enrichissement considérable, il cherche à tout comprendre.

A Petit Noir, André Primot n'a de cesse d'organiser, classer, aligner consciencieusement pièces et documents. Tout est en ordre et bien répertorié. On trouve dans ses innombrables collections environ 12 000 pièces de monnaies anciennes et près de 2 000 pièces chinoises anciennes et récentes. Il collectionne des "charmes" de Chine, Thaïlande, etc, des médailles religieuses relatives aux anciens pèlerinages de France, des cartes postales de 1914 à 1930, dont environ 2 000 sur Arbois, classées par thèmes et même par erreurs d'impression sur les lieux. Il rassemblera les noms francs-comtois se terminant par OT et OD, les noms français ayant une ambigüité particulière comme : Homelais, Gigot et autre Cocu ou Pondu. Il détient une fabuleuse collection de timbres-poste français et étrangers, des cachets postaux et flammes postales, des papiers timbrés anciens, en particulier relatifs à la Haute-Savoie avant l'Annexion, des

capsules fiscales sur bouteilles, des enveloppes et lettres d'avant 1900, des vieux papiers, filigranes, contremarques, actes notariés, vieux livres, affiches publicitaires anciennes. Il a des téléphones anciens, des cartes téléphoniques, des objets anciens de toutes sortes, en cuivre et en fer, dont des briquets, des lampes, des clous remarquables, etc... Il rassemble aussi : boîtes d'alumettes, étiquettes de vins et spiritueux en vue d'échanges avec des collectionneurs étrangers. Puis des assiettes anciennes, en particulier du Second Empire. Il possède un prodigieux ensemble de merveilles naturelles, des fossiles, dont des dents de requin trouvées dans le Jura, des minéraux de toutes sortes, de belles ammonites, des cristaux, des coquillages très variés : huîtres, moules, escargots, etc...

Depuis son enfance, André Primot a été intéressé, a recherché et a recueilli une fantastique collection d'insectes et de papillons, plus de 10 000, surtout de Franche-Comté, mais aussi de l'étranger, comme ceux envoyés du Brésil par l'abbé Fournier. Certains sont presque uniques, on ne les trouve pas au musée d'Histoire naturelle de Paris. Ses enfants pourraient témoigner qu'ils devaient partir à la campagne avec un matériel "ad-hoc", pour être au jour et à l'heure indiqués, là où devait passer le papillon recherché. Tous sont soigneusement rangés, étiquetés, protégés à la créosote, et tout est noté sur leurs provenances et particularités diverses.

D'ailleurs, on peut questionner André Primot sur tout, la réponse est prompte et précise sur l'origine et la chronologie de chacun de ses trésors et aussi à tout ce qui s'y rapporte. Souvent ses amis font appel à ses vastes compétences et ils ne manquent pas d'en être étonnés. Appliqué, soigneux, certainement un tantinet maniaque, notre confrère classe aussi des bouteilles bizarres, des poids monétaires, que sais-je encore, il est impossible de le suivre ! Il est passionné par les thèses sur l'Alésia jurassien en opposition à l'Alésia bourguignon, mais aussi par l'histoire des régions, par l'histoire de France, et l'histoire naturelle est pour lui du plus extrême intérêt. Il faisait partie de la Société d'histoire naturelle d'Annecy.

André Primot entre à l'Académie Florimontane en 1950 et il en devient membre actif en 1966. Dès sa retraite, ses activités et l'éloignement ne lui permettent pas, à son grand regret, de suivre tous les travaux mensuels. Il ne manque pourtant jamais les séances solennelles. Le 6 mai 1992, sans doute la dernière fois qu'il est des nôtres, André Primot traite : "*le papier timbré de la Débite en Savoie pendant l'occupation française de 1792 à 1815*". Il écrit à Mme Ratte, sa sœur : "mon travail paraîtra dans la revue de l'Académie, ce n'est pas un mince honneur". Cette étude sous-titrée : "*Chapitre VI, nouvelle occupation française*", laisse entendre que notre érudit a pensé sinon écrit 9 chapitres dont les titres sont répertoriés, mais je n'en ai pas trouvé trace. Ce mémoire paru dans la *Revue Savoisienne* de 1992 est d'une grande complexité, et vu sa longueur et ses nombreuses illustrations, il a seulement été résumé ; mais on peut le compulser dans son intégralité à la bibliothèque florimontane. Faisant appel à l'histoire, à la législation et à l'économie, traitant d'une période où les changements de régime et les modifications territoriales se succèdent avec rapidité, ce dossier méticuleux témoigne d'une capacité et d'une maîtrise considérables. En le remerciant d'avoir donné à l'Académie Florimontane la primeur du résultat de 30 ans de recherche, le Président Paul Guichonnet dira qu'il est l'un des rares français et des rares savants à s'occuper de ces questions.

Il faut signaler une autre étude importante d'André Primot sur "les émissions de monnaies ayant vu le jour à Annecy et en Haute-Savoie de 1399 à 1943", et parue dans la revue *Annesci* n° 27 de 1986, des Amis du Vieil Annecy. Le président Georges Grandchamp présente ces pages en affirmant : "avoir trouvé le meilleur et l'un des

rares spécialistes de cette question". Trois chapitres sont magistralement tracés, avec photos à l'appui : *la Banque de Savoie, les billets de confiance, les Monnaies de nécessité*. André Primot y étudie en détail les activités et les créations de la Banque de Savoie qui avait son siège à Annecy et qui au moment de l'Annexion s'est trouvée avec un privilège, en concurrence avec la Banque de France, ce qui amènera, après une longue procédure, à son abolition. André Primot traite ensuite des émissions de coupures de 1 franc et 0 franc 50, pendant la grande guerre, pour pallier la raréfaction des monnaies légales, afin d'aider aux échanges commerciaux et particuliers. Et pour les mêmes usages il étudie les monnaies plus petites : 5, 10 et 25 centimes, percées et en maillechort. C'est sans doute le seul essai mené sur ce sujet. L'auteur possédait naturellement, dans ses collections, la plupart des liquidités décrites. Plus les sujets étaient inhabituels, plus, semble-t-il, notre confrère était séduit, et excellait à les interpréter. Dommage que notre Compagnie n'ait pas bénéficié davantage des investigations de cet éminent Florimontan.

"*Il y a quelque chose de plus modeste que de parler de soi modestement, c'est de ne pas en parler*", disait Alexis de Toqueville. Modeste, discret, André Primot n'aimait pas parler de lui. Chercheur impénitent, son visage s'illuminait lorsqu'il avait déniché un élément manquant aux différents puzzles qu'il composait.

Ceux qui ont eu la chance de visiter ses collections, soit chez lui, soit lors des quelques expositions auxquelles il avait accepté de participer, parlent "d'émerveillement". Avec une grande disponibilité, surtout avec les jeunes, il était heureux de faire partager ses passions. Le savant qu'il était aimait expliquer très simplement, avec joie et émotion, jamais de façon pédante.

S'il était quelque peu effacé, André Primot n'en avait pas moins de bons amis qui lui étaient très attachés et disent l'avoir véritablement "aimé".

En 1970, il est cofondateur de l'Association numismatique savoyarde et assiste régulièrement aux réunions mensuelles. De même, il est un fidèle adhérent de l'Amicale cartophile du Jura.

Habitué depuis toujours à de longues heures de marche dans les montagnes et les forêts, André Primot, à l'âge de 80 ans, allait encore à pied à Veyrier-du-Lac, aller et retour, et continuait à effectuer les gros travaux de sa propriété.

Comme il l'a fait toute sa vie, il ne perd jamais une minute. Il dessine très bien, aime lire, jouer du piano et de l'orgue électronique.

De taille moyenne, le regard bleu toujours à l'affût, la lèvre gourmande, notre collectionneur était aussi un homme droit, allant au bout de ses convictions. Il avait beaucoup de caractère, "un peu tatillon et cabochard" dira sa sœur, cela n'excluait pas une certaine fantaisie et beaucoup d'humour, les bizarretés collectionnées en témoignent. Rien ne le laissait indifférent. Il avait une opinion sur chaque chose, et il la défendait de bonne foi, s'appuyant sur de solides connaissances.

Alors qu'il comptait bien tirer partie d'un lot de vieux et précieux livres pour compléter ou échanger quelques pièces de ses ensembles, André Primot essuie une cruelle déconvenue. Pour lui, l'argent est indispensable, quoique méprisable accessoire de sa passion. Un aigrefin l'abuse alors, il ne reverra jamais ni le moindre sou, ni les livres rares laissés à la vente. Pour l'intègre et parfait honnête homme, c'est chose impensable et aberrante. Il en souffre très profondément. Et dès lors - est-ce une coïncidence ? - sa santé s'altère ; une irrésistible maladie survient qui l'emportera inexorablement quelques mois plus tard le 5 août 1994, laissant son épouse, ses enfants et tous ses amis incroyablement désemparés.

Avec les exceptionnelles collections, que ses enfants placeront sans nul doute dans de bonnes mains, André Primot lègue un témoignage tangible et considérable d'une vie richement remplie, d'un immense savoir et d'une rare culture.

N'est-ce pas là un exemple, et la revanche du petit arboisien qui n'avait pas eu la chance de faire des études ?

Et si notre regretté confrère a honoré les siens, Mesdames, Messieurs et chers collègues, j'ai aussi la ferme conviction qu'il a hautement mérité notre reconnaissance, et l'Académie Florimontane peut être fière d'avoir compté André Primot parmi ses membres.

Joseph Ruscon

Trois écrivains en Savoie

Le "Voyage de Paris à Crévi en Chablais" de René-Richard Castel (1806)

En 1806, un certain René-Richard Castel rédigea, sous la forme d'une lettre à son ami M. Becquey, un *Voyage de Paris à Crévi en Chablais* qui fait partie de son œuvre littéraire.

Qui donc était cet écrivain ?

René-Richard-Louis Castel est né à Vire en 1758, d'un père qui s'était distingué à la bataille de Fontenoy.

Il avait donc 48 ans lors de son séjour en Chablais.

Et, après une vie bien remplie, il mourut du choléra en 1832, âgé de 74 ans. Il avait une épouse et une fille.

C'est un homme à la personnalité très riche et très diverse. Les biographes en parlent en général comme d'un "poète botaniste". Mais, de tempérament artiste, il a su aussi apprécier les peintres et la peinture. D'autre part, il a été fonctionnaire au sein de ce que nous appelons maintenant l'Education Nationale, et, de plus, il a fait de la politique.

Le botaniste

Naturaliste, auteur des 26 volumes in-18 de *L'Histoire naturelle de Buffon, classée d'après le système de Linné*, il était surtout botaniste.

Ses lettres au comte Louis de Chevigné, son élève et son ami, sont très révélatrices à cet égard.

En effet, il y parle souvent des herborisations qu'il faisait en Seine-et-Marne : "J'ai encore herborisé à Féricy" (p. 60 - lettre 22) ; il fait de même à Fontaine-le-Port (lettre 20). Et "Te souvient-il de la jolie herborisation que nous avons faite dans les bois au-dessus de [la] paroisse [du curé de Champagne-sur-Seine] ?" (p. 217 - lettre 88).

C'est que, parmi ses occupations, jamais "la botanique n'a (...) été oubliée" (p. 235 - lettre 88) et qu'il se promène, la plupart du temps, avec "la boîte botanique" sur le flanc (p. 57 - lettre 21).

Et lorsqu'il trouve une plante intéressante, il est tout content : "Le bois m'a offert des *galeopsis ladanum* du plus beau rouge", à l'Abbaye de Barbeaux, vers Héricy (ibid.). Cette plante est ce qu'on appelle couramment l'*ortie rouge.* On verra qu'il a trouvé en Savoie une autre variété (une autre "espèce", plus exactement, de la même plante, du "genre"

galeopsis, pour parler comme les botanistes) et qu'il en a été également ravi.

Auprès de sa maison, "Je botanise, dit-il, avec les fleurs, les légumes et les herbes du jardin" (p. 65 - lettre 25).

Et il parle souvent de ses cultures d' "oreilles d'ours" ; ce nom vulgaire, c'est-à-dire non scientifique, désigne une variété de primevère.

Il cultive aussi la vigne, ce qui lui permet de faire "un joli vin blanc" (p. 283 - lettre 98). Voilà qui prouve qu'il est un bon vivant.

Cela se sent aussi quand il dit : "Hier on a augmenté le dîner d'une clavaire collaroïde grosse comme un chou-fleur et d'un goût excellent" (p. 75 - lettre 28).

Ce bon vivant, nous le retrouverons durant son voyage dans nos régions.

Il a des disciples en botanique et parle, par exemple, d'un ouvrage "Les métamorphoses des fleurs, par Edouard Dumont, un de mes anciens élèves" (p. 127 - lettre 51). Quant à Chevigné, il lui recommande de venir chez lui "pour ton instruction botanique" (p. 73 - lettre 28) et il lui écrit de savantes dissertations botaniques : "Tu sais ce qui distingue les germandrées dans l'odorante famille des didynames gymnospermes, c'est que (...)" (p. 92 - lettre 36).

Une plante porte d'ailleurs son nom.

C'est une plante de l'Amérique tropicale et des îles Galapagos, de la famille des Simaroubaceae (qu'on appelait du temps de Castel des Simaroubées).

A l'origine, deux espèces seulement de cet arbrisseau furent décrites. On en connaît maintenant une quinzaine.

Le genre botanique *Castela* a été connu grâce au célèbre botaniste Pierre-Jean-François Turpin (né à Vire comme Castel, spécialiste des arbres, et qui sera membre de l'Académie des Sciences - section Economie rurale - de 1833 à 1840) qui en a trouvé la première espèce "dans l'île de Saint-Domingue, entre Mont-Christ et Saint-Yague" [1].

Turpin dédia ce nouveau genre botanique à René-Richard-Louis Castel. "Je m'empresse, dit-il, d'offrir à mon compatriote Castel, auteur du Poëme sur les plantes, l'hommage de ma première production dans une carrière qu'il a autant éclairée qu'embellie des charmes de la poésie" [2].

Castel, lui, quoique certainement flatté de ce parrainage, savait s'en amuser :

"Me voilà donc, écrit-il à Chevigné, grâce à ton crayon, entouré des guirlandes de ce Castela, au milieu des génies, près des cimes du

---

(1) *Annales du Museum* vol. 7, Paris, 1806.
(2) ibid.

Parnasse. Cela est beaucoup trop brillant pour le pauvre René" (p. 267 - lettre 94). Et "On m'écrit de Paris qu'on vient de faire un dessin colorié du *Castela depressa*, destiné à faire partie de l'atlas botanique du dictionnaire des Sciences naturelles, comme chef de la famille des *Simaroubées*. On se propose de m'en offrir quelques épreuves en couleur, et moi je prie d'avance d'en accepter une celui qui a si bien dessiné en noir la même plante [3]. Mais que dis-tu de ce chef de la famille des Simaroubées ? Ne te semble-t-il pas que je sois à la tête d'une tribu de sauvages ?" (p. 280 - lettre 97).

Cette ironie souriante à propos de lui-même, nous la retrouverons dans son récit "savoyard".

Le poète

C'est un érudit qui se régale à lire l'*Ivanhoé* et aussi *L'Officier de fortune* de Walter Scott et se réjouit à l'idée de lire "La Conjuration des Gracques, par l'abbé de Saint-Réal" (p. 328 - lettre 115), ce qui enchantera notre amie Andrée Mansau et flatte notre amour-propre de Savoyards.

Il traduit (ou, plutôt, fait traduire par son ami et commente ces traductions) des extraits de textes du poète latin Stace.

Il recommande à Chevigné : "N'oublie pas dans tes lectures Virgile, Lafontaine et Boileau. Analyse, de pensée au moins, chaque fable que tu liras" (p. 16 - lettre 5). "(...) En lisant Mme de Sévigné, mets par écrit cette foule d'expressions vives, de tournures neuves et charmantes dont elle abonde (...). Ne prends pas un seul livre mal écrit, borne-toi à nos classiques (...)" (p. 20 - lettre 7).

Cette érudition, nous la rencontrerons aussi dans sa relation du voyage de Paris à Crévi en Chablais.

Dès son jeune âge, "dans la mansarde de Vire", il a commencé à écrire.

Il est l'auteur d'une cantate intitulée *Omphale* que "le surintendant de la musique du roi" lui "a demandé[e] (...) pour la mettre en musique" en 1820 (p. 405 - lettre 149).

Son amour de la botanique l'a amené à composer son poème *Les Plantes* qui a fait sa gloire (il lui valut le "prix décennal") et a additionné cinq éditions [4].

Ce n'est pas mon propos aujourd'hui d'analyser ce poème. Notons seulement qu'il s'agit d'un ouvrage écrit en alexandrins et divisé en quatrains suivis chacun d'une "nomenclature linnéenne" des nombreuses plantes et des quelques animaux qui y sont cités, et de notes expliquant

---

(3) Chevigné donc.

(4) cf. Georgette Chevallier "La Philosophie botanique de Goethe d'après Maurice Hocquette" dans *Conférences et Débats du Cercle d'Etudes Philosophiques d'Annecy*, 1er trimestre 1992.

avec force détails les caractéristiques des plantes (et moins souvent des animaux) qui y sont évoqués. C'est de la poésie didactique à la Delille.

Si Marie-Joseph Chénier (le frère du célèbre auteur de *La Jeune Tarentine* et de *La Jeune Captive*) a, dans son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*, manifesté un enthousiasme modéré pour *Les Plantes*, par contre, M. de Saint-Ange (qui remplacera à l'Académie Française le grammairien Domergue) a vanté son élégance, sa grâce, son harmonie délicate ainsi que sa douce sensibilité ; et le célèbre critique Bernard Jullien, en 1844, a cité plusieurs extraits des *Plantes* pour montrer le "talent" de l'auteur [5].

Comme poète aussi notre Castel a suscité des disciples puisque parlant du comte de Rochelines, officier d'artillerie qui avoue avoir "pris quelques leçons de [lui] à Louis-le-Grand" et qui a déjà composé deux tragédies, il dit lui avoir "donné le sujet d'une troisième".

Ses goûts artistiques

Castel se passionne pour la peinture. Il suit avec intérêt les ventes de tableaux (lettres, passim). Il court les galeries d'art et les musées où il "fait plus d'une découverte sur plus d'un tableau" (pp. 9 - lettre 3).

A propos du tableau *Léonidas aux Thermopyles*, de David, il écrit : "J'ai passé l'autre jour deux heures à le considérer : il mérite, comme les tableaux du Titien, le nom de poème et c'est, pour l'exécution, le meilleur ouvrage du maître" (p. 25-26 - lettre 9).

Il fréquente Géricault (qu'il orthographie Jéricault). "L'auteur de la Méduse veut faire mon portrait (...) moi je résiste ; j'ai toujours répugné à me laisser peindre et je crois en être encore plus éloigné que jamais" (p. 367 - lettre 132).

Nous constaterons plus tard qu'il a regardé la nature savoyarde avec des yeux de critique d'art.

Ses activités politiques

Profondément religieux (sa correspondance en témoigne), il est, du point de vue politique, très royaliste, très anti-jacobin, très anti-bonapartiste.

Il semble qu'il faille peut-être ne pas prendre trop au sérieux la tradition qui rapporte qu'à la Fête de la Fédération (juillet 1790) il ne perdit pas de vue Louis XVI parce qu'il avait entendu dire qu'on se proposait de l'assassiner au milieu de la cérémonie patriotique.

Mais, ce qu'il y a de sûr c'est que le 22 juin 1814 il écrit : "Hier j'ai assisté aux Carmes au service et à l'oraison funèbre de Louis XVI : le

---

(5) Bernard Jullien, *Histoire de la poésie française à l'époque impériale*, pp. 46 sq.

prédicateur était bien choisi. Nous avons eu des processions très belles (...)".

Il se dit lui-même "royaliste zélé" (p. 168 - lettre [64]).

Et nous verrons tout à l'heure qu'il compatit aux malheurs de "la puissante maison de Sardaigne" qui a vu certains de ses territoires envahis par la Révolution française.

Castel fut procureur-syndic de Vire, puis membre de l'Assemblée Législative où il siégea au centre.

Pendant la Terreur il était maire de sa ville natale et y déploya le plus grand zèle, la plus grande vigilance pour assurer l'ordre public qui était alors sans cesse troublé. Il lui arriva, dit-on, de prendre le fusil et de faire patrouille, comme un simple citoyen.

Sa carrière professionnelle

Castel a enseigné la rhétorique au collège de Vire, l'établissement où il avait fait de brillantes études.

Puis il occupa une chaire de Belles-Lettres au Prytanée français (Collège Louis-le-Grand).

Enfin le poète Fontanes, devenu grand maître de l'Université, le nomma inspecteur général de l'Université.

Plus tard (de 1815 à 1818), il fut chargé de l'inspection des écoles royales militaires et dépendait alors directement du ministre de la guerre. C'est ainsi qu'il annonce un jour : "Je ferai l'inspection de Saint-Cyr dans trois semaines et de suite celle de La Flèche" (p. 46 - lettre 56).

* *
*

Maintenant que nous connaissons René-Richard Castel, venons-en à son récit de voyage "de Paris à Crévi en Chablais".

Crévi (qui s'orthographie actuellement Crévy), en 1805-1806 (an 14), était un hameau de la commune de Veigy-Foncenex, qui faisait partie du canton de Chêne-Thonex, de l'arrondissement de Genève et du département du Léman. La commune, désormais haut-savoyarde, se trouve maintenant dans le canton de Douvaine et l'arrondissement de Thonon.

En 1806 le hameau était presque exclusivement habité par des "laboureurs" et des "laboureuses", comme disent les registres d'état civil de l'époque. Le maire était alors Alexandre Foëx, et l'instituteur, un laïque ("l'instituteur communal"), s'appelait P.-L. Veuillet ; il exerçait à Veigy depuis le 7 septembre 1794. La bataille intestine à propos du presbytère de Veigy - qui se particularisera par un assassinat en 1813 et ne se terminera qu'en 1822 - battait alors son plein. Le milliaire romain - conservé à Genève - qui fait aujourd'hui la réputation de Crévy auprès des historiens n'avait toujours pas été découvert. Par contre on racontait

encore sans doute la légende de la *pierre verte ou pierre aux fées* de Crévy [6].

Le samedi 9 août 1806, René-Richard Castel quitta donc Paris dans une berline attelée de six chevaux. Il traversa la forêt de Senars, passa par Tonnerre, Villeneuve-lez-Converts (actuellement La Villeneuve les Convers). Après un accident de la route, les voyageurs arrivèrent tant bien que mal à Dijon où ils firent une étape à la fois gastronomique et artistique. De là, Auxonne "qu'entourent de riches pâturages" et Dole "trois fois nommée dans les vers de Boileau" puis Poligny.

Il pleuvoit, il ventoit, quand nous arrivâmes au fond de l'entonnoir où est bâti Morey. Un torrent rouloit avec fracas au pied de nos chambres ; mais chacun étoit si bien disposé au sommeil, qu'il ne fut pas au pouvoir du torrent de nous réveiller. Le matin on a scellé nos bourses qui ne se sont rouvertes qu'à Genève. L'objet de cette précaution est d'empêcher qu'on ne laisse trop d'argent sur les terres des Suisses.

Il passe par Les Rousses ; ensuite, après avoir noté quelques détails pittoresques et curieux sur les habitants de ce village puis sur les Vaudois, il s'écrie :

Il étoit onze heures du matin quand nous sommes entrés à Saint-Cergues. Pendant qu'on raccommodoit une des roues, nous avons déjeuné à l'auberge de l'Ours, et bu pour la première fois de ces vins blancs du pays de Vaud, qu'on n'a pas besoin de tempérer avec l'eau. Comme nous descendions à pied le côté oriental du Jura, un des postillons nous a dit de le suivre dans le bois : après quelques pas, tout à coup nous avons vu se déployer les riches plaines du canton de Vaud, couvertes de moissons, de hameaux et de villes. Au-delà apparaissoit le lac de Genève, semblable à une mer d'azur. Il se perdoit à droite et à gauche dans l'horizon ; et toutes les cimes gigantesques de la Savoie sembloient s'être donné rendez-vous pour le couronner en face. C'étoit l'assemblée des cyclopes de Virgile,

Aetneos fratres coelo capita alta ferentes.

Ce vers que cite Castel est le 678e du livre III de l'*Eneïde* de Virgile. Il signifie : "Ces frères Etnéens qui portent jusqu'au ciel leur tête altière" ; ce sont les Cyclopes qui sont appelés "frères Etnéens", parce qu'ils habitent tous l'Etna.

Continuons.

Un moment de silence a marqué notre surprise et notre admiration ; mais bientôt, comme si les autres eussent éprouvé des sensations moins vives, chacun a voulu communiquer les siennes. Cette vue, peut-être unique, nous occupoit encore, que nous étions déjà dans la ville de Nion

---

(6) cf. l'ouvrage de Revon sur *La Haute-Savoie avant les Romains*.

située au bord du lac. Toujours en le cotoyant, nous avons atteint Copet où reposent les cendres de M. et Mme Neker. Versoi approchoit de nous, et mes yeux ne s'attendoient plus aux prodiges, lorsqu'au-dessus de toutes les Alpes s'est fait voir le colosse du Mont-Blanc.

Vides ut alta stet nive candidum

Soracte ?...

" Tu vois comme le Soracte se dresse tout blanc d'une neige épaisse ?", a dit Horace dans les *Odes* I 9 vv. 1 et 2.

A 50 km au nord de Rome, le Soracte (qu'on appelle maintenant le "Santo Oreste") est le plus haut sommet qu'on trouve sur la rive droite du Tibre.

Castel commente en parlant du Mont-Blanc :

Ce roi des monts, près de qui le Soracte n'est qu'un misérable nain, porte, l'été comme l'hiver, un manteau de neige de onze mille pieds de longueur. Il peut se vanter d'être le plus élevé des sommets de l'ancien monde ; je vous dirai même du nouveau ; car si la vallée qui le soutient est plus basse que celle de Quito (= la capitale de l'Equateur), *lui-même monte au-dessus de cette vallée dix-huit cents pieds plus haut que le Chimborazo.*

Le Chimborazo est un volcan éteint de l'Equateur, qui ne sera gravi qu'en 1880, par Whymper, et qui passait alors pour être le sommet le plus élevé de tout le continent américain.

Mais revenons au Mont-Blanc que Castel compare au Chimborazo.

Sa structure est plus hardie, m'a dit un voyageur qui a eu l'honneur d'approcher de l'un et de l'autre, et son aspect est infiniment plus majestueux.

Vous n'aurez rien sur Genève que nous avons traversée : ce n'est point une ville à voir en courant, ni à peindre en quelques lignes.

Après huit jours et six nuits de voyage, nous sommes arrivés à Crévi le 16, à neuf heures du soir. Vous croyez peut-être que les jours ne suffisent pas aux courses que nous faisons sur le lac et les montagnes ; cela viendra. Pour le présent, une compagnie que nous attendons, et des pluies presque continuelles, ont fait ajourner les excursions. Mais la santé de ma femme, la liberté qui règne ici, la jouissance d'un cabinet où j'ai des plumes et quelques livres, tout cela me rend parfaitement heureux. Je vois de ma fenêtre la surface azurée du Léman, et ses bateaux, avec deux voiles blanches, qui semblent naviguer comme des cygnes. D'un côté se prolonge la chaîne uniforme du Jura, de l'autre je découvre les sommets variés et inégaux des Alpes, jusqu'à la Dent-d'Oche, dont les deux aiguilles se montrent quand le tems est clair. L'effet des nuages sur ces hautes montagnes nous étoit nouveau et inconnu : on diroit qu'il règne ici une autre physique, que les nuées sont en-bas et la terre en-haut. Quelquefois les nuages forment au Jura une ceinture argentée de plusieurs lieues ; un autre jour ils imitent des tourbillons de fumée qui

s'échapperoient de cavités profondes, et ils ressemblent tout à fait à une éruption de volcan.

Nous avons à la porte les Voirons, montagne élevée de trois mille pieds au-dessus du lac, où sont quelques pâturages alpestres avec leurs chalets. On y trouve du granitello, c'est-à-dire un composé de syénite et de schistes de hornblende ; *vous entendez bien ?*

Puis il sourit de lui-même qui fait étalage de sa science devant ses pairs :

Remerciez-moi vite de tous les trésors pareils dont je vous fais grâce. Cependant dites aux botanistes de l'académie [7] *que j'ai vu en maint endroit les cailloux qui bordent le lac tout couverts des jolies fleurs rouges du* galeopsis intermedia *de Villars, et qu'à ses petites branches mutilées j'ai découvert que les moutons en sont très-friands.*

Castel appelle cette petite plante - qui vit dans les caillasses - "galeopsis intermedia de Villars" car c'est ce savant qui l'a décrite pour la première fois en 1787 (soit 19 ans seulement avant le récit de notre voyageur) dans son *Histoire des plantes de Dauphiné* (tome 2). Dominique Villars était médecin de l'hôpital militaire de Grenoble, membre de la Société Littéraire de la même ville, correspondant de la Société royale de Paris et de la Société royale des Sciences de Turin, et professeur de botanique. Pour les Savoyards c'était un voisin ; pour Castel, toujours avide de connaissances - particulièrement en botanique -, c'était une mine de renseignements.

Nous devions dîner mardi dernier chez le général Dupuch, qui commande Genève, et qui fait très-noblement, ainsi que son épouse, les honneurs du département.

Pierre Morand Du Puch était né à Eymet (Dordogne) le 16 juin 1742 (il avait donc 16 ans de plus que Castel) et mourra à Amiens le 25 mars 1822. En 1806, après une carrière mouvementée, il est depuis cinq ans commandant d'armes à Genève et le restera jusqu'en 1812. Un dossier qui lui est consacré est conservé à Vincennes au Service Historique de l'Armée de Terre sous la cote CD/2° série n° 44.

J'allai coucher la veille à Colonge, sur la route du Pas-de-l'Ecluse. J'étois curieux de voir ce défilé, fameux dans les Commentaires de César, par lequel, dans un délire d'émigration, passa toute la nation Helvétique au nombre de 378 000 personnes.

"C'était, a dit César, un défilé étroit et difficile, où un chariot pouvait à peine passer ; il était dominé par une haute montagne, et une faible troupe suffisait pour fermer le passage" [8].

---

(7) Société d'amis qui se réunissaient le soir, rue de Tournon.

(8) "(...) angustum et difficile, inter montem Juram et flumen Rhodanum, vix qua singuli carri ducerentur ; mons autem altissimus impendebat, ut facile perpauci prohibere possent" *De Bello gallico* I 6.

Notons qu'il fallait que Castel ait vraiment envie de voir le défilé de l'Ecluse. Parce que passer par Collonges (dans l'Ain) pour aller de Crévi en Chablais à Genève, c'est véritablement prendre le chemin des écoliers ! Mais pour l'amour non du grec mais de *La Guerre des Gaules*, que ne ferait-on pas ?

Continuons notre lecture.

Vous savez qu'après un combat sanglant César les força de retourner par le même chemin à leurs montagnes (cela est raconté par César dans le chapitre XXVIII du premier livre de *La Guerre des Gaules*). *Ainsi la perte d'une bataille a conservé la nation Suisse. Si elle eût triomphé, elle se seroit fondue et incorporée avec les Gaulois ; on n'en parleroit aujourd'hui qu'à l'académie des inscriptions et belles-lettres.*

Le soleil se levoit à peine quand j'arrivai au fort que ferme le Pas-de-l'Ecluse. A gauche, au fond d'un précipice et au pied d'une montagne qu'on nomme le Vouache, roulent avec fureur les eaux du Rhône. Elles servoient de limite entre la France et la Savoie. Depuis quelque tems une longue colonne de brouillard s'avançoit dans la direction de cette gorge : sitôt qu'elle l'eut franchie, en serrant les flancs escarpés du Vouache, plusieurs petits nuages qui l'accompagnoient défilèrent comme des troupes légères sur le revers de cette montagne ; le brouillard en personne tourna vers la droite et suivit lentement les sommets du Jura. Je crus voir le grand esprit des montagnes avec sa robe grisâtre, marchant le matin pour faire la visite de ses frontières. Ne vous étonnez pas de cette imagination ; tout ce qui m'entouroit m'avoit véritablement exalté.

Et puis il est poète…

Mais le charme de mes rêveries fut bientôt détruit par des idées de révolutions. J'apperçus trois aigles qui fendoient les airs au-dessus du Vouache et venoient vers le Jura. En voyant ces oiseaux, emblèmes de la force et de la gloire, quitter les monts de Savoie, je songeai que la fortune de la puissante maison de Sardaigne avoit ainsi passé, il y a peu d'années, chez une nation étrangère (la France, bien entendu). *Je m'acheminai tout pensif du côté de Genève, qui voulut aussi me suggérer quelques réflexions. Pour leur échapper, je doublai le pas vers la maison du général. Il y a des mélancolies qui ne tiennent pas contre un bon dîner : la mienne s'évanouit au premier aspect de la grande truite du lac, qui s'allongeoit dignement dans la sauce genevoise.*

Un jeune sanglier, avec sa cuirasse d'or, étoit tout propre à rappeler la gaîté que les bécassines, les becfigues et les cailles fixèrent sans peine pour le reste de la soirée. Dieu vous envoie un pareil antidote contre les vapeurs sombres qui oseroient vous offusquer le cerveau ! A ce souhait vous reconnoîtrez ma tendresse, et c'est aussi par où je finirai.

Nous sommes donc arrivés à la fin du récit de René-Richard Castel.

Reste à savoir à qui est adressée cette lettre.

Il me semble qu'il doit s'agir de Louis Becquey - connu pour ses convictions royalistes - qui fut député, membre du Conseil de l'Université et termina sa carrière comme directeur général des Ponts et Chaussées.

Conclusion

Nous avons donc vu aujourd'hui comment un botaniste poète (ou un poète botaniste, comme vous préférez) est venu en 1806 de Paris à Crévi pour y passer quelques jours de détente et de bien-être.

Vous me permettrez d'avoir une pensée pour Maurice Hocquette, un botaniste amateur-de-littérature, mon père, dont la bibliothèque m'a révélé ce texte peu connu.

Les renseignements botaniques m'ont été aimablement communiqués par M. Jean-Marie Géhu, directeur-fondateur du Centre régional de Phytosociologie de Bailleul et M. Gérard Aymonin, professeur au Muséum national d'Histoire Naturelle. Qu'ils soient ici vivement remerciés.

Je n'oublie pas non plus ce que je dois à M. Paul Guichonnet et au lieutenant-colonel Gilbert Bodinier, chef de la section Archives du Service Historique de l'Armée de Terre.

François Eminet, l'ami annécien de Pierre Loti

A la suite de la publication dans *La Revue Savoisienne* 1993 de ma petite étude sur *Pierre Loti et Annecy*, la petite-fille par alliance de Pierre Loti, Mme veuve Pierre Pierre-Loti-Viaud a eu la grande amabilité de mettre à ma disposition les lettres qu'elle possède d'Eminet à Pierre Loti.

Je rappelle que François Eminet qui avait navigué sur l'aviso le *Pétrel*, en même temps que Pierre Loti, du 21 septembre 1873 (date à laquelle P. Loti a embarqué sur le *Pétrel*) au 25 mai 1874 (date à laquelle Loti est parti sur l'*Espadon*), était annécien et que c'est pour le rencontrer que Loti est passé par Annecy quand il se rendait à Genève où il espérait voir la mère de son fils.

Les neuf lettres conservées sont datées de 1875. Eminet habite alors chez ses parents au 16 du Faubourg de Bœuf et travaille aux Forges de Crans.

Elles sont écrites d'une écriture très lisible mais avec une syntaxe et une orthographe très personnelles. Par exemple : "Je répon a votre lettre qui mafait plesir de resevoir vu que vou mavai lésés 15 gran Jours sannouvele" ou "Ja pren aveque regrés que Je pourai pat aler vou voire a rechefort pour le printenps vu que vou ette a Joinville pour six moi mes puisque vou mepremétés de venire a Annecy pour le moi de Juilliet Je prendrés passiense quoi que set bien long an quor six moi san vou voir

mésilvomieu a tandre six moi que deux an comme si vou étié parti en campagne", etc... [1]

Il est d'ailleurs un peu conscient de ses insuffisances en la matière : "Je compte d'avoir une bonne place à Cran dans peu de temps" écrit-il le 14 avril. Et il continue : "Ce matin en arrivant mon patron m'a demandé si je savais bien écrire et lire. Quand il a vu que j'en savais pas plus que cela, il m'a encouragé d'aller à l'école du soir pendant quelque temps pour pouvoir bien apprendre à écrire et plus tard l'on me donnerait une place plus avantageuse".

Le 27 avril il dit : "Je n'ai pas pu aller à l'école du soir parce que l'on ferme tout l'été, l'on n'en fait que l'hiver mais si je puis trouver quelqu'un qui fasse l'école, je le ferai venir tous les soirs chez moi en payant s'il ne prend pas trop cher", et le 1er juin : "Cher ami, vous me demandez si j'ai trouvé le moyen de prendre des leçons de français. Hélas non. J'avais compté sur un vieux professeur qu'il donne des leçons en ville. Mais il a trop du travail pour le moment. Je pourrai bien aller à l'école du soir mais vous pensez bien que quand l'on sort de travailler l'on est trop fatigué. Je tâcherai d'apprendre un peu moi-même, puisque je ne puis faire autrement".

Ce pauvre Eminet est bien touchant, qui renonce à l'école du soir avant même d'avoir pu commencer, et nous avons eu ici un petit aperçu de l'éducation populaire à Annecy en 1875.

Que contiennent d'autre ces quelques lettres ?

Eminet évoque une épidémie de croup qui sévit à Annecy. En effet, le 12 février on peut lire : "Je ne sais si l'hiver commence seulement maintenant mais la gelée n'était pas si forte dans le mois de janvier qu'à présent. Il y a en plus une espèce de maladie que l'on appelle le croup (il orthographie "le group") qui court par Annecy maintenant. L'on comptait dimanche plus de cinq cents malades mais les maladies ne sont pas longues, deux ou trois jours couché tout au plus. Chez moi, il n'y a que mon frère de malade". Mlle Rayssac m'a confirmé que le croup sévissait à Annecy en cette fin du XIXe siècle et précisé que, d'après les documents conservés aux Archives Municipales, cinq cas de décès causés par le croup ont été recensés à Annecy en 1875. Mais, la maladie dont parle Eminet semblant, somme toute, assez anodine, peut-être s'agissait-il ici seulement de ce que d'aucuns ont appelé le "faux croup".

A la fin du mois de mars (le 31) Eminet fait allusion à la fête de Cran : "J'ai eu la fièvre tous ces jours passés et je ne suis pas encore bien rétabli mais cependant je compte de reprendre mon travail lundi

---

(1) Dans les citations qui suivent, j'ai rétabli, sinon une orthographe toujours parfaitement correcte, du moins une orthographe qui permette de lire facilement le texte, et j'ai rectifié, le cas échéant, la ponctuation.

prochain. Et puis dimanche c'est fête à Cran ; tous mes camarades sont venus pour voir si je pouvais pas venir à la fête. Ils m'ont fait promettre de venir, sans quoi ils venaient me prendre en voiture mais je compte de pouvoir y aller à pied".

Le pauvre homme avait surestimé ses forces : "Vous savez, cher ami, que je vous avais dit sur ma dernière lettre que je devais aller à la fête de Cran. En effet je suis parti dans l'après-midi par un beau temps. Voui, mais deux heures après l'on me ramenait chez nous avec une voiture. Mais maintenant je pense d'être guéri en plein" ; il a d'ailleurs repris le travail le matin même de ce 14 avril, date de cette nouvelle lettre. On se souvient que le 23 juin de la même année, Loti le trouvera "si changé par la maladie qu'(il) ne l'(a) presque pas reconnu" [2].

Eminet donne aussi des indications météorologiques, en évoquant plusieurs fois, à ce propos, le climat africain qu'il a connu en même temps que Pierre Loti :

Le 20 janvier :

"A Annecy l'hiver n'est pas trop rude mais il pleut tous les jours. Dimanche passé, pendant que la musique jouait, il y a tombé de la pluie comme dans un grain du Sénégal".

Le 12 février :

"Je vous remercie beaucoup du nouvel abonnement de ce journal que vous m'avez dit d'avoir pris pour moi. Cela me distraira car je m'ennuie fort au pays. A présent l'on ne peut pas sortir sortir (sic) de chez soi par le froid qu'il fait. Il gèle tous les jours de pire en pire. Je ne sais si l'hiver commence seulement maintenant mais la gelée n'était pas si forte dans le mois de janvier qu'à présent".

Le 17 février :

"Que je m'ennuie beaucoup au pays maintenant car il tombait de la neige tous les jours. L'on ne peut pas sortir le dimanche pour se promener. Nous n'avons pas de musique le dimanche et ni théâtre. L'on est pire qu'au Sénégal. Il me tarde que le printemps arrive pour pouvoir partir le dimanche en campagne".

Enfin le 21 mars, le printemps est arrivé et, après sa maladie, il envisage de sortir : "Je ne suis pas encore descendu de chez nous mais il fait bon dehors et je pense que d'ici à quelques jours je pourrai reprendre ma promenade habituelle".

Et le 13 mai : "Cher ami, je vous dirai que autant l'hiver était rigoureux autant le printemps est chaud. Il me semble qu'il ne fait pas plus chaud au Sénégal qu'à Annecy".

On sent qu'il a plaisir à rappeler à Loti les moments qu'ils ont passés ensemble au Sénégal.

---

(2) cf. *La Revue Savoisienne* 1993, p. 97.

De même il aime à évoquer les gens qu'ils ont connus l'un et l'autre, leurs connaissances communes. On l'entendra tout à l'heure parler de Bernard et se réjouir de sa visite à Loti. Par contre il ne semble pas éprouver une grande considération pour un certain Guierre : "Vous me dites que Monsieur Guierre est avec vous, il doit joliment vous ennuyer là-bas si vous allez avec lui" (12 février). Et le 20 janvier c'est un autre personnage qui en prend pour son grade, si j'ose dire : "J'apprends par le journal que le Pétrel part en campagne sans ce pleureur de Depayant et c'est lui qui doit pleurer vers le préfet de Toulon pour avoir un commandement".

Le Service historique de la Marine à Vincennes conserve un dossier au nom d'Alphonse Alexis Guierre né le 11 juin 1847 ; enseigne de vaisseau en 1875 (port : Cherbourg), il prendra sa retraite comme lieutenant de vaisseau le 23 octobre 1896.

Quant à Joseph François de Payan du Moulin (né le 31 juillet 1839), il est recensé, dans l'annuaire de la Marine et des Colonies pour l'année 1875, comme lieutenant de vaisseau (port : Toulon) [3].

Nous avons la chance d'avoir une photographie de François Eminet. En effet le 20 janvier celui-ci écrit à Loti : "Je vous remercie bien de m'avoir envoyé votre photographie car je m'attendais pas à recevoir celle-là .Je vous envoie la mienne que l'on m'a fait tant bien que mal après les avoir gardées trois mois. Je vous envoie une de ceusses (= ceux) que l'on m'a fait mais si vous voulez je vous envoie celle que j'avais donnée pour épreuve et qui est un peu mieux".

Et la photographie qu'il a envoyée a été conservée en même temps que la lettre. Son carton fait 6 cm x 10,5 cm. Elle porte au verso, en dessous d'un "logo" comme on dirait maintenant, composé d'une palette de peintre traversée de cinq pinceaux, l'indication suivante : "P. Cabaud Artiste Peintre et Photographe Avenue de Chambéry Annecy". Au recto Eminet se présente comme un homme jeune, brun, aux sourcils épais et à la bouche mince, sur son trente-et-un, nœud papillon flambant neuf. On se rappelle que Loti disait d'Eminet qu'il était un "si beau matelot" [2]. Sa photographie nous montre en effet un très bel homme.

Les biographes de Loti trouveront avec intérêt, dans les lettres d'Eminet, des allusions à la vie de l'écrivain.

Le 20 janvier, il croit Loti à Rochefort : "Je compte toujours, cher ami, d'aller bientôt vous voir à Rochefort" ; Loti a dû le détromper rapidement puisque le 12 février l'Annécien écrit : "J'apprends avec regret que je pourrai pas aller vous voir à Rochefort pour le printemps vu que vous êtes à Joinville pour six mois". On sait en effet que Loti, de janvier à avril

---

(3) Renseignements aimablement communiqués par M. Vincent Mollet, conservateur des Archives Centrales à Vincennes (Marine Nationale) et par le Service Historique de la Marine à Rochefort.



François Eminet, "un si beau matelot" selon Pierre Loti.

(Photo Paul Cabaud - Reproduction Studio J. Mongellaz)

1875 (un peu moins de six mois), a fait un stage à l'Ecole de Gymnastique de Joinville. C'est là qu'il a fait la connaissance, je vous le rappelle, de la jeune Savoyarde qui était la petite amie de son camarade Baudin (appelé Delguet dans *Un jeune officier pauvre*) [4].

Le 21 mars : "Je voudrais pour tout au monde pas vous savoir à Joinville-le-Pont car ce travail vous tue". Déjà le 17 février, il s'était inquiété ; "Cher ami, vous me direz sur votre lettre si vous êtes bien rétabli de votre maladie car avec le travail que vous faites maintenant, il n'est pas difficile de tomber malade. Que je voudrais vous voir finir cette école bientôt".

Le 27 avril : "J'ai appris avec un grand plaisir que Monsieur Bernard avait passé quelques jours avec vous à Joinville". Il s'agit évidemment du Lillois Joseph Bernard que Loti avait rencontré au Borda et qui est le John du *Mariage de Loti*.

Eminet n'est pas riche, c'est le moins qu'on en puisse dire. Et sa maladie, qui l'a empêché de travailler pendant un certain temps, n'a pas arrangé les choses. D'autant que son père a, lui aussi, subi de graves ennuis de santé qui ont entraîné de gros frais. C'est pourquoi François demande une aide financière à son meilleur ami.

Le 21 mars : "Cher ami, vous me dites que si j'ai besoin de l'argent, de vous le dire ; je profiterai de votre bon cœur. Pour vous dire où mes affaires en sont, j'ai gardé mon père malade pendant un mois. Ainsi vous devez comprendre que je ne serai pas à mon aise pour le moment. Cher ami, il faudra pas m'en vouloir que si vous me prêtez quelque chose que je vous parle de vous le rendre pour la première argent qu'il me rentrera" [5].

Le 31 mars, soit dix jours après (ce qui prouve que Loti a fait diligence) : "Je m'aperçois, cher ami, que je ne vous ai pas remercié de l'argent que vous m'avez envoyé. Il y a une chose qu'il me fait de la peine, c'est que vous ne voulez pas entendre parler de vous le rendre car je vous promets que vous m'avez r*endu service*".

Le 14 avril : "Cher ami, si vous pouviez m'envoyer encore quelque chose pour finir de payer mes dettes que j'ai fait tous ces l'ans passés, vous me feriez bien plaisir. Pardonnez-moi, cher ami, la manière dont je vous demande ce service. Je n'osais pas vous le demander car j'ai honte [de] devoir demander de l'argent".

Le 27 avril (là encore, peu de temps - 13 jours - après la demande) : "Je vous remercie bien, mon bon frère, du service que vous m'avez rendu car j'en avais bien besoin, mais maintenant que j'ai repris mon travail, je pense que les affaires iront mieux que par le passé".

---

(4) cf. *La Revue Savoisienne* 1993, pp. 96 à 98.

(5) C'est-à-dire pas tout de suite.

Eminet était très attaché à Pierre Loti qu'il ne connaissait alors que sous le nom de Julien Viaud et qu'il appelle "mon bon Julien" (27 avril) ou "mon Julien aimé" (1er juin). Son affection - enflammée - se sent dans toutes ses lettres. D'abord par les expressions qu'il emploie. Par exemple la lettre du 20 janvier et celle du 12 février débutent l'une et l'autre par la formule "mon frère aimé" ; la première se termine ainsi : "Adieu, mon bon frère (...) Je vous embrasse de tout mon cœur, pour la vie votre ami" et la deuxième : "Adieu mon bon frère bien aimé. Je vous embrasse du plus profond de mon cœur. Pour la vie votre ami aimé". Il a commencé sa lettre du 21 mars par "mon ami chéri" et la finit en tutoyant son correspondant : "Adieu mon frère bien aimé. Je t'embrasse de tout mon cœur, pour la vie ton frère".

D'autre part, il s'inquiète, nous l'avons déjà vu, de la santé de Loti : "J'apprends, cher ami, avec douleur que vous êtes malade des fièvres du Sénégal. Que Dieu veuille, cher ami, que cela ne soit rien et que vous guérissiez bientôt de ces mauvaises fièvres" (12 février) ; "Je prie Dieu qu'il vous rétablisse bien vite à la santé" (21 mars).

Il attend les lettres de Loti avec une grande impatience : "(...) vous m'avez laissé 15 grands jours sans nouvelles" (20 janvier) ; "Le temps me dure sans lettre de vous. Il est vrai qu'il n'y a pas longtemps que vous m'avez écrit" (17 février) ; "Voilà 15 jours que je n'ai reçu de vos nouvelles. Je crains bien que vous soyez malade depuis que vous ne m'avez pas répondu à ma dernière lettre. Cher ami, si vous n'êtes pas malade, ne me laissez pas plus longtemps dans l'inquiétude, car, voyant que je ne reçois point de réponse, je n'ose plus vous écrire" (13 mai) ; "(...) j'ai été bien inquiet de votre silence. Je me faisais mille idées, tantôt je pensais que vous étiez malade, d'autres fois je pensais que vous ne vouliez plus m'écrire, enfin j'ai passé une quinzaine de jours bien tristes, mais Dieu merci il n'en est rien de tout cela (...)" (1er juin).

Et il attend avec une pareille impatience la visite de Pierre Loti. "(...) puisque vous me promettez de venir à Annecy pour le mois de juillet, je prendrai patience, quoique c'est bien long encore six mois sans vous voir mais il vaut mieux attendre six mois que deux ans comme si vous étiez parti en campagne" (12 février) ; "Je voudrais bien être dans le mois de juillet pour vous revoir. Je pense que quand vous viendrez je pourrai repartir avec vous jusqu'à Chambéry. Je profiterai de votre départ d'Annecy pour voir mes parents de Chambéry. Je vis bien sur l'espérance, cher ami, car je m'aperçois que je vous parle de votre départ d'Annecy avant que vous pensiez d'être sûr de pouvoir venir" (17 février) ; "Je trouve, cher ami, que les mois sont bien longs. Il me semble que le mois de juillet n'arrivera jamais" (14 avril).

Joseph Bernard est venu à Joinville : "Que j'aurais donné, cher ami, pour être à sa place ! car il me semble que le mois de juillet ne reviendra plus" (27 avril).

En fait, Loti est venu à Annecy au mois de juin. C'est pourquoi cette correspondance s'arrête le 1er juin.

Le pauvre Eminet s'ennuie à Annecy.

On sait qu'en 1876 il fera le projet (qui n'aura pas de suite) de reprendre du service et embarquer pour l'Orient - avec Julien Viaud, bien sûr ! (6)

C'est que le temps lui paraît long : "Cher ami, je m'ennuie de plus en plus à Annecy. Je ne vois presque jamais personne. Je suis bien que quand je suis seul ; bien souvent il m'arrive de laisser mes amis pour me promener tout seul. Aussi ils me disent souvent qu'ils comprennent pas la vie que je mène ; bien souvent ils me suivent pour savoir où je vais : ils s'imaginent toujours que j'ai quelque rendez-vous" (1er juin).

Il se souvient du séjour que Loti a effectué à Annecy l'année précédente (en 1874) et va en pèlerinage dans les lieux qu'ils ont alors arpentés ensemble : "J'ai été voir notre promenade l'autre jour avec un de mes amis. Il m'a demandé pourquoi j'étais plus soucieux sur cette route que sur les autres. Pour toute réponse je lui ai dit que je voulais faire de cette route ma promenade habituelle ; il n'a pas pu savoir pourquoi je voulais toujours aller là".

Il n'est pas possible de localiser cette promenade : Loti parle seulement de "courir les montagnes avec Eminet" (7).

En conclusion, nous pouvons constater que nous avons, par ces quelques lettres, appris à connaître celui dont Loti disait que chez lui "l'écorce était bien rude" et qu'il appelait affectueusement "mon pauvre ami d'Annecy".

Ce courage, cette nostalgie, cette fidélité ne peuvent pas laisser insensibles les lecteurs en général ; quant à ceux qui sont Savoyards, la vie humble et difficile d'un ouvrier des Forges de Crans en 1875, qu'on entrevoit dans ces lettres, devrait, me semble-t-il, les toucher quelque peu.

Les Maritain à Saint-Jorioz

Le premier volume de la correspondance Journet-Maritain vient de paraître aux Editions Universitaires de Fribourg.

Charles Journet naquit à Genève en 1891, dans une famille de petits commerçants, et fut ordonné prêtre en 1917 ; c'est lui qui fonda en Suisse romande, avec l'abbé François Charrière, la revue *Nova et Vetera* qu'il dirigera jusqu'à sa mort. Il fut nommé en 1947 prélat de la Maison pontificale par Pie XII et en 1960 membre de la commission théologique préparatoire au Concile, par Jean XXIII ; en 1965 Paul VI en fit un

---

(6) cf. *La Revue Savoisienne* 1993, p. 100.
(7) cf. *La Revue Savoisienne* 1993, p. 95.

cardinal. Décédé en 1975 à l'hôpital cantonal de Fribourg, il est enterré selon sa volonté au cimetière de la Chartreuse de la Valsainte, en Gruyère.

Quant à Jacques et Raïssa Maritain, leur "aventure (...) constitue un parcours unique par son ampleur et son rayonnement. Centre de gravité de la vie spirituelle et littéraire pendant l'entre-deux-guerres, point de ralliement des générations perdues et refuge des poètes maudits, le couple tissa autour de lui le réseau d'influence le plus riche et foisonnant de l'histoire de ce siècle. Disciples de Bergson et de Léon Bloy, confidents de François Mauriac, de Julien Green et de Jean Cocteau, amis de Péguy, de Mounier et de Paul VI, et jetant entre les milieux littéraires, artistiques et catholiques d'invisibles passerelles, Jacques et Raïssa Maritain menèrent dans le même temps une expérience de vie spirituelle fascinante. Convertis à vingt ans, ils se firent tous deux messagers de Dieu sur les routes du monde, mendiants du Ciel au nom d'un nouvel humanisme, et ils s'engagèrent ensemble dans les combats essentiels de leur temps pour faire prévaloir en tous lieux la primauté du spirituel". C'est ainsi que les présente leur biographe Jean-Luc Barré.

Il y a, dans le volume dont je viens de parler, huit lettres datées de Saint-Jorioz, cinq en été 1926 et trois en été 1927.

Jacques Maritain est en effet venu ces années-là passer quelques vacances au bord du lac d'Annecy en compagnie de sa femme Raïssa et de sa belle-sœur Véra Oumançoff, qui ne les quitte plus depuis décembre 1906.

On connaissait déjà (depuis 1993) une lettre de Raïssa Maritain, écrite après la parution conjointe de la célèbre *Lettre à Jacques Maritain* de Jean Cocteau et la non moins célèbre *Réponse à Jean Cocteau* de Jacques Maritain, une lettre, donc, de Raïssa destinée à réconforter Jean Cocteau et datée de Saint-Jorioz le 14 juillet 1926. Cette lettre (n° L) répond aux scrupules de Cocteau ("Je tremble de vous nuire") exprimés dans la lettre publiée en 1993 dans la *Correspondance Jean Cocteau - Jacques Maritain* sous le n° XLIX et dont M. René Mougel, directeur des Archives Maritain, a bien voulu me signaler que l'enveloppe portait l'adresse de Saint-Jorioz.

De même, c'est à Saint-Jorioz, d'après l'enveloppe, que les Maritain ont reçu la lettre LII, écrite sur un dessin de Cocteau où sont représentées les vagues de la mer, le texte épousant la courbe des flots.

L'année suivante (août - septembre 1927), les enveloppes des lettres LXIX, LXXI, LXXII et LXXIII portent aussi, m'a dit M. Mougel, l'adresse de Saint-Jorioz.

Dans celle du 25 août (LXXI), Cocteau demande à son "bien cher Jacques" : "Racontez vos santés, vos promenades, votre travail", ce qui résume, en quelque sorte, le séjour des Maritain sur les bords du lac d'Annecy.

De son côté, Jean-Luc Barré, dans le livre qu'il a consacré à ces "Mendiants du ciel" qu'étaient les Maritain, rappelle que c'est à Saint-Jorioz que Jacques Maritain s'est passionné pour le premier roman de Julien Green, *Mont-Cinère*, et qu'il s'est empressé de le lui écrire.

Les lettres à Journet

A Saint-Jorioz, les Maritain apprécient le calme : "Votre lettre m'arrive ici à Saint-Jorioz, Haute-Savoie, où nous sommes depuis quinze jours, essayant de nous reposer (...). Nous sommes tout étonnés d'être dans le silence et la solitude, *beata solitudo* !".

Jacques travaille puisqu'il est question d' "une réédition d'*Art et Scolastique* dont je dois m'occuper pendant ces vacances" et que l'essai *Frontières de la poésie* est daté du 8 septembre 1926 à Saint-Jorioz. De plus, il reprend alors et augmente un texte qui paraîtra en octobre sous le titre *Une opinion sur Charles Maurras et le devoir des catholiques*. C'est le moment, en effet, où à la demande de l'archevêque de Paris, le cardinal Louis Dubois, et du nonce apostolique Buonaventura Ceretti, tous deux stimulés par Rome, le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, attaquait l'Action Française dans le bulletin de son diocèse. Et, de Saint-Jorioz, Maritain envoie son texte à Charles Maurras, avant sa parution : "Je le priais de me dire s'il jugeait la chose inopportune (auquel cas je remettrais cette publication à plus tard) et s'il trouvait des expressions inexactes, auquel cas je m'efforcerais de lui donner satisfaction".

Puis, le pape Pie XI ayant approuvé les critiques de Mgr Andrieu, Maritain se demande : "Ne faudrait-il pas soumettre le texte au Saint-Père ?"

Ces vacances furent donc pour Maritain laborieuses et pleines d'interrogations.

Il va de Saint-Jorioz aller à Genève pour y rencontrer Journet et il prolongera son voyage jusqu'à Lausanne. "Je me sens plus mal que jamais", avait-il dit le 15 juillet ; et, le 11 août, il complète sa lettre par ce post-scriptum : "J'ajoute ceci *en dehors de Raïssa* qui ne doit rien en savoir (...). Je voudrais bien profiter de ce voyage pour consulter le Dr Nebel à mon sujet. Peut-être serait-il possible que vous veniez avec moi à Lausanne (...) Il ne faut pas que Raïssa se doute de cela, cela l'inquiéterait inutilement". La rencontre a bien eu lieu puisque le 26 août, alors qu'il projette un voyage à Semsales via Genève avec Raïssa, il dit "les remèdes de Nebel semblent me faire du bien" et recommande le silence sur son "voyage à Lausanne".

Ils se sont donc rendus tous les deux - Jacques et Raïssa - à Semsales (dans le canton de Fribourg) pour rencontrer le peintre Gino Severini - dont on sait que la fresque dans l'église de cette localité, représentant la Trinité par trois personnes semblables, a suscité une vive et célèbre polémique. A Genève ils ont retrouvé Journet. Et ils le reverront encore une troisième fois durant leurs vacances de 1926.

En août 1927 (les 17 et 18 août), les Maritain reçoivent à Saint-Jorioz, Journet et le docteur Porte, oculiste à Genève : "Mon bien cher ami, écrit Maritain à Journet, puisque vous me faites la joie de venir avec moi à Valsainte, voulez-vous arriver à Saint-Jorioz le mercredi 17 août après-midi, de manière à dîner avec nous et à passer la nuit dans notre village ainsi que le bon Dr Porte ? Nous partirons le lendemain matin 18 de bonne heure pour Genève". Journet accepte : "puisque vous m'offrez de passer la nuit du mercredi au jeudi à Saint-Jorioz, avec le Dr Porte, voici une combinaison qui rend possibles toutes choses. Nous partirions jeudi matin de Saint-Jorioz à 5 heures. Puis (...)" ; suit un horaire de trains. Ils sont à la Valsainte le 19, puisque Journet envoie une carte postale à Raïssa ce jour-là, et, le 22, de retour à Saint-Jorioz, Maritain exprime sa gratitude à Journet pour toutes ses bontés durant le voyage.

Il profitait donc de ses séjours à Saint-Jorioz pour aller en Suisse (où il lui arrivait, bien entendu, de se rendre aussi de Paris).

Les Saint-Joriens et les Maritain

J'ai eu la chance, grâce à nos confrères Mlle Madeleine Duchesne et le docteur Gabriel Duchesne, de pouvoir interviewer Mme Chabrol, dont la mère avait rencontré les Maritain à Saint-Jorioz.

Ils étaient, dans le hameau de "chez Tavan", les locataires des Voisin (les parents de l'ancien économe de l'hôpital d'Annecy). Ils louaient une ancienne grange transformée en habitation, avec un jardinet par devant. Cette maison existe encore mais des transformations postérieures l'ont rendue presque méconnaissable.

Les Maritain s'y plaisaient beaucoup et appréciaient Saint-Jorioz au point de désirer s'y construire une résidence. Ils ont envisagé d'acheter un terrain près de l'église et en ont parlé à la mère de Mme Chabrol qui en possédait un. Mais ce projet n'a pas abouti.

Raïssa et Véra venaient rendre visite à cette dame. Maritain, lui, ne sortait de chez lui que pour aller à la messe, où il se rendait tous les matins. Il se trouvait souvent seul, en semaine, dans les premiers bancs de l'église. Abîmé dans ses prières, il se tenait la tête baissée et les autres participants, par derrière, s'amusaient à voir, de dos, cet homme sans tête.

On se souvient de lui comme d'un homme encore jeune mais déjà grisonnant, relativement grand, mince, marchant à petits pas, toujours dans les nuages, la tête un peu penchée, comme un penseur. On le trouvait discret, trop discret, même, au goût des villageois. On expliquait le fait qu'il n'était jamais rasé de près, par ses travaux mystérieux et absorbants de philosophe.

Maritain ne manquait pas d'adresser, à la nouvelle année, ses vœux à la mère de Mme Chabrol, mais il vivait dans un monde à part.

Raïssa et Véra étaient plus proches des Saint-Joriens que Maritain. Ce n'est pas qu'elles les aient beaucoup fréquentés mais elles parlaient un peu aux uns ou aux autres. Elles ont laissé le souvenir de deux femmes d'une aimable simplicité, vêtues et se conduisant de façon très classique. Les conversations qui ont frappé les imaginations, ce sont surtout celles qui concernaient le chien "terriblement mauvais" qu'ils laissaient à Meudon, pour surveiller la maison (voir la lettre de Journet n° 150 ; il se réjouit de penser qu'à Saint-Jorioz les Maritain n'entendent plus les aboiements du chien). "Tout juste si je n'en ai pas peur", racontait Véra.

La vie intime des Maritain intriguait fort les Saint-Joriens qui se susurraient à l'oreille : "C'est un mariage blanc !", ce qui prouve qu'ils avaient subodoré quelque chose ; mais ils ne pouvaient pas deviner la réalité. En effet, après huit ans de mariage, le 2 octobre 1912, à la cathédrale de Versailles, Jacques et Raïssa Maritain avaient prononcé un "vœu définitif" qui engageait toute leur vie de couple. "C'est après avoir pris longuement conseil du P. Clérissac, et avec son approbation et ses avis, que d'un commun accord nous avons décidé de renoncer à ce qui dans le mariage ne satisfait pas seulement un besoin profond de l'être humain, chair autant qu'esprit, mais est chose légitime et bonne en soi, et avons renoncé du même coup à l'espoir de nous survivre en des fils ou des filles. Je ne dis pas qu'une telle décision fut facile à prendre. Elle ne comportait pas ombre de mépris pour la nature, mais dans notre course vers l'absolu et notre désir de suivre à tout prix, tout en restant dans le monde, au moins un des conseils de la vie parfaite, nous voulions faire place nette pour la recherche de la contemplation et de l'union à Dieu, et vendre pour cette perle précieuse des biens en eux-mêmes excellents". Il s'agissait donc d'un engagement religieux entre deux époux qu'unissait l'amour le plus fort. Ce vœu est resté secret jusqu'à la publication hors commerce et posthume du *Journal de Raïssa* en 1962. Un quart de siècle plus tôt, les braves gens de Saint-Jorioz avaient été intrigués, mais ne pouvaient évidemment pas comprendre la réalité.

Avant de conclure, j'aimerais rappeler que, dans sa famille maternelle, Maritain compte le bienheureux Pierre Favre, né à Saint-Jean-de-Sixt et l'un des tout premiers compagnons d'Ignace de Loyola. Mais seule Raïssa mentionne ce lointain parent de son mari, dans *Les Grandes Amitiés*. Maritain, lui, n'en parle jamais. Ce n'est donc certainement pas cela qui l'a amené dans notre région.

Sources

Raïssa Maritain : *Les Grandes Amitiés*, Desclée de Brouwer, éd. de 1993.

Jean Cocteau - Jacques Maritain : *Correspondance 1923 - 1963*, Gallimard, les cahiers de la NRF, 1993.

Jean-Luc Barré : *Jacques et Raïssa Maritain, les mendiants du Ciel, biographies croisées*, Stock, 1995.

Journet - Maritain, *Correspondance*, vol. I (1920 - 1929), éd. universitaires de Fribourg, Suisse, éd. St Paul, Paris 1996.

Conversations avec **Madame Chabrol.**

Je tiens à remercier très vivement M. René Mougel, du Cercle d'Etudes Jacques et Raïssa Maritain, qui a bien voulu relire mon texte et me donner de précieux renseignements.

La bibliographie de Jacques Maritain (Paris 1882 - Toulouse 1973) comprend plus de quatre-vingts ouvrages - non compris les volumes de correspondance.

Les titres suivants, de dates différentes, donneront une petite idée des préoccupations du philosophe :

- *Saint Thomas d'Aquin apôtre des temps modernes*, Paris, éd. de la Revue des Jeunes, 1924.
- *De la philosophie chrétienne*, Paris, Desclée de Brouwer et Cie, 1933.
- *La Pensée de Saint Paul*, textes choisis et présentés par l'auteur, New-York, éd. de la Maison Française, 1941.
- *Neuf leçons sur les notions premières de la philosophie*, Paris, Téqui, 1953.
- *La philosophie morale*, Paris, Gallimard, 1960.
- *De la Grâce et de l'Humanité de Jésus*, Paris, Desclée de Brouwer, 1970.

etc... etc.

Georgette Chevallier

Un éminent membre d'honneur de l'Académie Florimontane : Mgr Louis Michel Petit, archevêque d'Athènes

Louis Michel Petit naquit à Viuz-la-Chièsaz le 21 février 1868 au foyer de Michel Petit, dit du Moulin, et de Péronne Travers, elle-même fille de ce Jean Travers qui fut le grand-père de Pierre et Claudius Garcin, qui habitaient au hameau "Chez Garcin".

On aurait pu croire que cet homme qui se hissa si haut dans la science ecclésiastique et dans la hiérarchie de l'Eglise fut un élève brillant. Eh bien non, s'il avait la répartie vive, il lui fallait plus de temps qu'un autre pour apprendre. Il était comme les gens de nos montagnes qui démarrent à pas lents mais ensuite marchent sans jamais s'arrêter. Sa tournure intellectuelle était telle qu'il était rebelle à tout ce qui était strictement scientifique. Par contre, ses vives répliques le faisaient passer pour un enfant terrible. Le curé de Viuz lui donna des rudiments de latin après l'école.

A onze ans, sa sœur le conduisit à l'alumnat de Notre-Dame des Châteaux, près d'Albertville. Puis il entra à quinze ans à l'alumnat de Clairmarais, près de Saint-Omer, où il s'adonna aux humanités et à la rhétorique dans les trois langues classiques. Il avait déjà une prédilection pour tout ce qui touchait aux Lettres, à l'Histoire et même à la pure érudition. C'est à cette époque que se révéla sa vocation d'assomptionniste et d'enseignant.

La vocation

En 1885, il entra au noviciat de la Congrégation et prit l'habit religieux le 15 août de la même année à Osma en Vieille-Castille, à l'époque où le noviciat en France subissait un premier exil. Sa deuxième année de noviciat, il la passa à l'abbaye de Livry, aux portes de Paris, où il prononça ses vœux perpétuels le 15 août 1887. Après sa profession religieuse, il fut envoyé dans l'école de ses débuts, à Notre-Dame des Châteaux, pour y enseigner la grammaire. Il fut ordonné prêtre à Livry en 1891, le jour de l'Assomption. S'il interrompit ses études pendant un an, il les reprit à Rome en 1893-94. Bachelier, il était licencié en philosophie et en théologie. Il étudia le droit canonique et la liturgie historique. A l'automne 1892, il fut désigné pour enseigner les humanités à Clairmarais.

L'Orient

On peut se demander comment un garçon né dans les Alpes savoyardes a pu s'adapter au climat de l'Orient et à sa mosaïque ethnique, religieuse et culturelle. Il confia plus tard qu'il avait aimé la Grèce dès sa tendre enfance. En janvier 1895, quand il débarqua en Asie mineure, l'alumnat de Phanaraki ne consistait qu'en un bâtiment en planches, et pourtant il s'offrit aussitôt pour remplacer un professeur qui désirait s'en aller. Il revint en France pour diriger pendant un bref séjour une maison d'œuvre à Toulouse qui s'occupait de diffusion de *La Croix*, mais revint bien vite en Chalcédoine. Il organisa l'Institut d'Études byzantines et fonda la revue *Échos d'Orient*.

Il poursuivit ses travaux d'érudition qui l'obligèrent à des recherches dans plusieurs bibliothèques d'Europe et dans divers recueils d'archives. Du Mont-Athos, sur lequel il publia *Recueil des Inscriptions Chrétiennes* et *Chartes des Monastères*, il alla à Rome, à Paris, à l'Escurial, aux archives de la Propagande et celles du Concile du Vatican. Il poursuivit le Concile de Mansi et établit la mission de Cadi-Kény.

L'Archevêché d'Athènes

A partir de 1908, il se fixa à Rome. La Propagande le chargea de préparer le Concile arménien catholique qui se tint dans la Ville Eternelle en 1911. Entre temps, il avait été nommé assistant général de sa Congrégation. Tant de zèle dans les régions où il essayait de réduire le schisme, le firent apprécier des instances papales. Le 4 mars 1912, il fut sacré archevêque d'Athènes en l'église Saint-Augustin à Rome par le cardinal de Cabrières, assisté de Mgr Zampini, sacriste du Pape, et de Mgr Campistron, évêque d'Annecy. Il prit possession de son siège le 21 mai suivant. Il avait été également nommé délégué apostolique pour la Grèce.

Sous le personnage officiel : l'homme. Louis Michel Petit était affligé de myopie. De tempérament sanguin, il possédait un caractère vif qu'avait modéré l'exercice de la charité chrétienne, et était connu pour ses boutades à l'emporte-pièce. Il n'aimait pas les animaux et détestait franchement les chats. "*Vous apprennent-ils à égratigner votre prochain ?*" demanda-t-il à un évêque qui en possédait un certain nombre, avant de changer prudemment de conversation. S'il était ferme sur la doctrine, il savait se montrer conciliant et s'entendre avec tous, maniant l'humour. Habité par une frénésie de travail, il était toujours pressé, avait par exemple l'habitude de monter les escaliers en courant, et mangeait vite et insuffisamment.

Le savant

"*Sa vive intelligence, sa culture variée, sa connaissance approfondie de tout ce qui touche le monde oriental faisaient de lui un maître incontesté dans le vaste domaine du savoir ecclésiastique, surtout en ce*

qui concernait l'histoire, le dogme, l'hagiographie, le droit, la liturgie des Eglises d'Orient. La précision de sa documentation, favorisée par une mémoire prodigieuse était irréfragable" (1).

Travailleur infatigable, Mgr Louis Petit fut un écrivain fécond. Il sut utiliser des techniques, comme la photographie, pour accélérer son travail : il faisait jusqu'à 800 clichés par jour. Ses œuvres ont été éparpillées dans une foule de publications savantes, des revues byzantines d'Allemagne, de Russie, d'Italie. Son œuvre littéraire est considérable. Outre les ouvrages déjà cités, il est l'auteur des *Confréries Musulmanes*, de *Vie et Office de Saint-Enthyme le Jeune*, de *Vie de Saint Athanase l'Athonite*, des *Actes de l'Athos* et des *Bibliographies des Acalouthies grecques*. Il a collaboré au *Dictionnaire de Théologie catholique*, au *Dictionnaire de Théologie chrétienne* et publié des auteurs orientaux dans divers recueils patristiques. Son nom restera attaché à la collection des Conciles de Mansi qu'il compléta et continua pour tout ce qui regarde les Synodes orientaux, "*travail gigantesque capable d'illustrer toute une génération de savants*" (1). Il se chargea aussi, pour l'Occident, de publier tous les documents relatifs au Concile œcuménique du Vatican, qui forment à eux seuls les cinq derniers volumes de la collection. Quand il fut déchargé de son siège archiépiscopal d'Athènes en raison de son état de santé, il entreprit la publication des œuvres de Scholarios, prévue en sept tomes.

La maladie

Le 29 novembre 1917, il avait été nommé Consulteur de la Congrégation de l'Eglise Orientale. Cependant cette inlassable activité allait se heurter à la maladie. Son organisme affaibli par la sous-alimentation, car il se nourrissait peu et mal, et par des travaux épuisants, préoccupé qu'il était d'en faire toujours plus, ne résista pas à la multiplication des staphylocoques. Il dut démissionner en 1926 et le Consistoire du 24 juin de la même année le transféra au siège titulaire de Corinthe. On a vu qu'il n'abandonna pas pour autant la science ecclésiastique, encouragé par le Pape Pie XI.

En 1926, il vint en France pour corriger les épreuves de l'édition qu'il préparait et il se rendit en Belgique pour des ordinations et en Savoie pour se reposer. Sa verve et ses à-propos ne l'abandonnaient pas. Cependant, à la fin de l'année, une fièvre bénigne le minait et la lassitude envahissait ses membres. Des furoncles apparaissaient, en alternance avec la fièvre. En 1927, sa Congrégation l'envoya à Menton pour qu'il se soignât. Le 5 novembre de la même année, il décéda après de longues souffrances, laissant inachevés de nombreux et d'importants travaux. Il n'avait que cinquante-neuf ans. Mais jusqu'à ses derniers moments, il garda sa lucidité d'esprit et toute la pénétration de son intelligence. Ses funérailles furent présidées par l'évêque de Nice.

Il léguait son "trésor" à la Bibliothèque du Vatican, où son nom fut donné à une des galeries : plus de 8 000 volumes, 80 manuscrits grecs, vingt exemplaires originaux de lettres patriarcales, des copies de lettres et des documents d'archives.

Le personnage officiel

"*Notons seulement que sa science, son esprit judicieux et parfaitement informé, son caractère d'une droiture que rien ne faisait plier lui concilièrent la sympathie universelle*", écrivait la *Revue du Diocèse d'Annecy* de 1927, qui poursuivait "*On vit le métropolite orthodoxe, les ministres du gouvernement grec, les ambassadeurs des diverses puissances, les personnages de la cour royale, le roi lui-même, entretenir avec Mgr Petit des relations cordiales qui n'avaient jamais été de mise entre le monde officiel et les précédents archevêques latins. Le Roi Georges lui avait déclaré qu'il pouvait venir au Palais quand il le désirait sans demander d'audience. Le Roi Constantin lui avait témoigné sa haute estime en le faisant commandeur de l'Ordre du Sauveur*" (1). La République française lui avait décerné la Légion d'honneur en 1921. C'était quelqu'un d'important que les personnalités de passage à Athènes se faisaient un devoir de visiter. Cependant cet homme qui fréquenta les grands de la Terre sut rester simple et bon. Il était heureux de se retrouver dans son pays de Savoie, sans protocole, parmi les gens de sa famille, ainsi que dans "*la paroisse de Balmont où il aimait, à de trop rares intervalles, à se retirer dans la solitude du presbytère pour y goûter la paix et y respirer l'air pur de la montagne toute proche, tout en y poursuivant ses épuisants travaux*" (1). Terminons par cette phrase tirée du *Dictionnaire du Clergé du Diocèse d'Annecy* : "*Mgr Louis Petit est une des plus belles figures de l'épiscopat missionnaire savoyard par son rayonnement intellectuel*".

Lors de sa disparition, il allait être créé cardinal. Son influence dans l'Église a été importante. On dit qu'il aurait pu être élu Pape sans la tradition d'alors de choisir le successeur de Saint-Pierre parmi les prélats italiens. Sa biographie, par le Père S. Vialhe, fut publiée en 1944.

C'est à la gloire du village de Viuz-la-Chièsaz d'avoir produit un homme comme Louis Michel Petit, qui par sa vocation et ses qualités exceptionnelles est devenu le plus illustre de ses enfants.

André Garcin

---

(1) *Revue du Diocèse d'Annecy* de 1927.

Viollet-le-Duc et Ruskin, peintres des Alpes

En août 1874, Viollet-le-Duc a visité le siège de l'Académie Florimontane dont il a laissé au moins 4 croquis [1]. Ruskin a aussi connu cette région et a visité et peint Annecy : a-t-il lui aussi visité le Château de Montrottier ? On aimerait le supposer, car dans son *Journal* du 19 septembre 1882 il parle des Gorges du Fier dans ces termes : "la perte du lac d'Annecy Rhône. Un endroit qui fait peur, qui s'ouvre dans une belle vallée, d'où jaillissent les rochers des gorges..." [2].

John Ruskin est né à Londres le 8 février 1819 : il est mort le 20 janvier 1900, à Coniston, au cœur de la Région des Lacs et des Montagnes, dans le Nord-Ouest de l'Angleterre.

Eugène Viollet-le-Duc, né à Paris en 1814 est mort en 1879 à l'âge de 65 ans, à Lausanne. L'un et l'autre sont morts au bord d'un lac au milieu des montagnes.

Ruskin et Viollet-le-Duc sont tous les deux nés après la véritable découverte scientifique des Alpes par Horace-Bénédict de Saussure (1740-1799) et ont pu profiter de ses *Voyages dans les Alpes*. Ils ont vécu à une période clé dans l'histoire de la montagne, une époque appelée avec raison l'âge d'or de l'Alpinisme.

C'est une époque où l'on constate un foisonnement d'œuvres sur la montagne ; par exemple, le merveilleux livre de l'Ecossais James Forbes *Travels through the Alps of Savoy* a paru en 1843, accompagné d'une importante carte de la région. On remarque aussi le lancement de l'importante série de Guides Murray par la fameuse maison d'édition londonienne du même nom tout au début du XIXe siècle, (le premier Guide Murray pour la Suisse, la Savoie et le Piémont date de 1838).

Les ascensions du mont Blanc, par Jacques Balmat et le Docteur Paccard en 1786, par Jacques Balmat et De Saussure en 1787, et par John Auldjo en 1827 et bien d'autres, ont captivé l'imagination. Les marches en montagnes, et les conquêtes des cimes, qui connaissent une vogue croissante, seront représentées par des peintres et dessinateurs tels que

---

(1) Voir *La Revue Savoisienne*, 1982, p. 125.

(2) *The Diaries of John Ruskin*, 1874-1889, selected by Joan Evans and J. H. Whitehouse, Oxford, 1959, Vol. 3, p. 1027. Note : les traductions sont de Cynthia Gamble sauf indication contraire.

le Genevois Jean Du Bois (1789-1849) ; et par les Anglais Sir William Gell (1777-1836) et William Turner (1775-1851). Un jeu de l'ascension du mont Blanc était même en vente à Londres en 1861.

Il faut également citer des peintres et des dessinateurs comme les frères Linck, Jean-Antoine et son cadet Jean-Philippe qui avaient déjà peint des vues telles que *La Chaîne du Mont Blanc*, *Les Aiguilles de Charmoz*, (Jean-Antoine Linck), *La Mer de Glace*, *La Vallée de Chamonix* (Jean-Philippe Linck). Toepffer et Bourrit, vers la fin du XVIIIe siècle, ont tous les deux contribué à d'importants dessins pour illustrer le livre de Saussure *Voyages dans les Alpes*. De la même époque, citons deux Anglais William Pars (par exemple son aquarelle intitulée *Le Col des Montets, le Dru et la Verte* de 1785), et au début du XIXe siècle William Bartlett [3].

C'est également le sujet de plusieurs photographies, telles que celles des frères Bisson intitulées *L'Ascension du mont Blanc*, *La Mer de Glace* et *Le Massif du Mont-Blanc* de 1862.

C'est une époque où l'alpinisme en tant qu'activité sérieuse prend son essor, témoigné par la création du Club Alpin en Angleterre en 1857 dont le but est de "promouvoir l'alpinisme, la camaraderie entre Alpinistes, l'exploration des montagnes et une meilleure connaissance des montagnes par la littérature, la science et l'art" [4]. Le Club Alpin français fut fondé en 1874 ; l'un de ses membres fondateurs était Viollet-le-Duc. Ruskin fut admis au Club Alpin anglais en 1869 à cause de sa contribution à la littérature de montagne. Il est à noter que les mots "alpinisme" et "alpiniste" datent seulement de 1880. L'alpinisme est défini dans le Petit Robert comme "sport des ascensions en montagne". Le mot anglais "mountaineering" a un sens plus large, et date de 1803.

Un livre méconnu de nos jours est celui de Jules Michelet, intitulé tout simplement *La Montagne*, paru en 1868. Ce qui fait l'originalité de ce livre est l'anthropomorphisme de la montagne. Le Mont-Blanc n'est plus quelque chose d'hostile ou de diabolique : ses glaciers ne sont plus "les

---

(3) Voir en particulier les nombreux articles de Marc Sandoz qui ont paru dans les éditions suivantes de *La Revue Savoisienne* :

- 1971, "Saint-Martin-sur-Arve et Sallanches dans la littérature et dans l'art", p. 23-60.
- 1979, "Matériaux pour servir à l'histoire du paysage de montagne", p. 34-77.
- 1980, "Matériaux pour servir à l'histoire du paysage de montagne : peintres et dessinateurs anglais en Savoie, aux XVIIIe et XIXe siècles", p. 31-60.
- 1981, "Matériaux pour servir à l'histoire du paysage de montagne (III)" p. 46-63.
- 1982, "Histoire du paysage de montagne (IV) : le chemin du Mont-Cenis à travers les siècles", p. 68-124...
- 1983, "Histoire du paysage de montagne (V) : l'ancien chemin du Col du Petit-Saint-Bernard", p. 66-94.
- 1984, "Histoire du paysage de montagne (VI) : Autour du Mont Blanc", p. 36-54.
- 1985, "Histoire du paysage de montagne (VI) : Autour du Mont Blanc (IIe partie)", p. 61-81.

(4) Introduction au catalogue *Early Photographs of the Alps from the Collection of the Alpine Club*, London, 1996 (April).

monts maudits" : la montagne n'est plus "le mauvais pays" [5]. Pour Michelet, le mont Blanc est une personne, "cet illustre solitaire" [6], "le grand ermite, le géant muet", "une personne de granit" dont les neiges sont un habit. De près, le mont Blanc est "un immense moine blanc, enseveli dans sa chape et son capuchon de glace" [7]. Avec toute cette nature, avec tout ce paysage de la région de Chamonix, Michelet noue des liens d'amitié : tout est *humain* pour lui.

Ces deux génies du XIXe siècle, Ruskin et Viollet-le-Duc, sont, à première vue, très différents, "que tant de choses (...) opposaient" selon Pierre Frey [8] et "le meilleur ennemi" de Viollet, "son alter ego anglais, John Ruskin" selon Robin Middleton [9]. Chacun avait certainement des idées bien différentes sur la restauration des monuments : Ruskin était violemment opposé à tout ce qui se passait autour de lui au nom de la "restauration", c'est-à-dire souvent la destruction complète d'un monument. Ruskin n'aurait pas du tout apprécié le point de vue de Viollet-le-Duc sur la restauration, mot que ce dernier définit ainsi dans son *Dictionnaire* : "Restauration, le mot et la chose sont modernes. Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné".

On a en pensée l'image de Ruskin, âgé, avec une longue barbe de prophète : personnage solitaire, prêchant sur les conditions du travail, sur l'environnement, l'écologie, et la pollution de l'Angleterre du XIXe siècle. On se rappelle le réformateur, tourmenté par des problèmes personnels, souffrant de troubles cyclothymiques surtout évidents vers la fin de sa vie où il semblait sombrer dans la dépression, suivie de quelques périodes d'euphorie. Mais Ruskin est surtout connu en tant qu'écrivain et critique d'art.

Viollet-le-Duc, par contre, est surtout connu, ou plutôt méconnu, dans le monde entier, en tant qu'architecte et, à un moindre degré, en tant que compilateur d'un important dictionnaire sur l'architecture. Depuis long-temps on a tendance à parler sévèrement de son travail d'architecte en rappelant avant tout son travail de restauration, par exemple celle du Château de Pierrefonds. Peu nombreux sont ceux qui ont su reconnaître sa valeur, et parmi ceux-ci, Jean Gimpel qui, en 1958, a écrit à propos de

---

(5) Jules Michelet, *La Montagne*, Editions d'Aujourd'hui (Collection "Les Introuvables"), 1983 (1868), p.20 et 21.

(6) *ibid.*, p. 3.

(7) *ibid.*, p. 25.

(8) Pierre A. Frey, (éd.), *E. Viollet-le-Duc et le Massif du Mont-Blanc 1868-1879*, Payot, Lausanne, 1988, p. 15.

(9) Robin Middleton, article "Viollet-le-Duc et les Alpes : la dispute du Mont-Blanc" *in* Catalogue de l'Exposition au Musée Historique de l'Ancien Evêché, Lausanne, "Viollet-le-Duc : Centenaire de la Mort à Lausanne", 22 juin-30 septembre 1979, p. 104.

Viollet-le-Duc ; "Il faut relire ses *Entretiens sur l'Architecture* et son *Dictionnaire* pour se rendre compte qu'il fut un des plus grands personnages du XIXe siècle (...). Il avait une connaissance de la société médiévale et de l'histoire de la construction qui est encore aujourd'hui remarquable. (...) Si Viollet-le-Duc n'avait pas agi avec énergie, beaucoup des bâtiments que nous admirons aujourd'hui ne seraient plus." (10) Il faut rappeler aussi l'estime qu'avait Collingwood, l'ami et biographe de Ruskin, pour Viollet-le-Duc, car dans son livre sur Ruskin, il l'appelle "le grand Viollet-le-Duc" et le décrit comme "critique d'art devenu géologue" (11). Sur Ruskin, c'est François Mitterrand qui l'a aussi appelé "(le) grand Ruskin" (12).

Ce qui est moins connu est le fait que l'un et l'autre étaient aussi peintres et notamment grands peintres des Alpes.

Dès son plus jeune âge, Ruskin s'est intéressé à la pierre, aux pierres, à la montagne. En 1826, à l'âge de 7 ans, et déjà poète, il illustre son premier volume de poèmes et de textes d'un dessin d'une montagne dont il dit lui-même que c'est "mon premier effort pour dessiner une montagne" (13). Il est à remarquer que dans ce même texte, le jeune Ruskin précoce parle déjà des Alpes et en particulier de l'eau des Alpes.

Il devait pourtant attendre encore quelques années avant de voir les Alpes, et ce, à l'âge de 14 ans, en 1833, l'année de son premier séjour à l'étranger. C'est de Schaffhouse, en Suisse, que Ruskin aperçut, pour la première fois, les Alpes. Grande fut sa joie ! Et encore plus grande la découverte soudaine qu'il pouvait les "avoir" à lui pour toute la journée du dimanche, plaisir sans doute interdit dans le milieu protestant anglais dont il sortait. Dans *Praeterita*, Ruskin se souvient de sa première vue de la chaîne des Alpes dans les termes suivants : "soudainement - voyez ! - là-bas (...) Les Alpes se dressaient devant nous, pures comme le cristal, se détachant avec netteté sur un ciel sans voiles et déjà teintées de rose par le soleil à son déclin. Surgissant infiniment loin, au-delà de tout ce que nous aurions imaginé ou rêvé, les murailles qui ceinturent le Paradis Perdu ne nous auraient pas paru plus dignes d'admiration et les murailles de la Mort sacrée qui ceinturent le ciel ne nous auraient pas inspiré plus de crainte mêlée de respect" (14).

---

(10) Jean Gimpel, *Les Bâtisseurs de Cathédrales*, Seuil, Paris, 1958, p. 2.

(11) W.G. Collingwood, *The Life and Work of John Ruskin*, Vol. 2, Methuen, London, 1893, p. 32. Il est pertinent de signaler aussi le livre suivant de Collingwood : *The Limestone Alps of Savoy*, Introduction de John Ruskin, George Allen, London, 1884.

(12) Yann le Pichon, *Le Musée Retrouvé de Marcel Proust*, Stock, Paris, 1990, Préface.

(13) John Ruskin, *Praeterita*, Kenneth Clark (ed.), Oxford University Press, 1989, p. 44 (et p. 45 pour le dessin).

(14) John Ruskin, *Le Temps Passé : Les Sources de Wandel*, (*Praeterita*), traduction et notes de Eliane Foucher, Le Temps Singulier, Paris, 1980, p. 156.

Dans son journal de 1833, Ruskin décrit ce premier voyage le long de l'Arve dans la vallée de Magland, passant ensuite par celle de Sallanches jusqu'à "Chamouni", non sans difficulté, dans un char-à-bancs. Ses sensations de joie, d'extase, d'émerveillement en voyant le Mont-Blanc pour la toute première fois sont décrites avec passion,[15] et sa description, imprégnée de résonances bibliques, est accompagnée de plusieurs poèmes [16] inspirés par "Chamouni" et la région, riches sources d'inspiration pour l'imaginaire poétique de Ruskin.

Ses trois premiers dessins alpins, à l'encre de Chine, datent également de 1833 : *Le Lac de Thoune*, représentation d'un paysage suisse fort inspiré par Turner [17] et *L'Ancienne Forteresse et le Pic rocheux au dessus de la vallée de Balstall, Jura*, accompagné des *Aiguilles du Mont Blanc vues de Genève*.

Ruskin, à 14 ans, a entrepris plusieurs activités parallèles qui se renforcent mutuellement : il peint les Alpes, il écrit des poèmes sur les Alpes, il écrit des passages en prose sur les Alpes.

C'est un moment épiphanique de la vie de Ruskin. Son destin est arrêté : désormais, il va :

- premièrement, écrire,
- deuxièmement, dessiner,
- troisièmement, s'occuper d'architecture,
- quatrièmement, étudier les Alpes en faisant valoir ce qu'il appelle "l'instinct géologique" [18].

C'est dans cette quatrième activité que Ruskin croit le plus et la raison pour laquelle il demande pour son 15e anniversaire le livre de De Saussure, *Voyages dans les Alpes* "pour voir les Alpes avec les yeux de ce grand homme". Ici, je parodie Marcel Proust, qui, en 1899, à Evian-les-Bains, avait ressenti le besoin impératif de posséder le livre de Robert de La Sizeranne sur Ruskin intitulé *Ruskin et la Religion de la Beauté* afin de "voir les montagnes avec les yeux de ce grand homme" [19] c'est-à-dire Ruskin.

Ce désir des Alpes, éveilleuses de sa conscience, et source inépuisable d'inspiration, nous rappelle ce que du Bos dit à ce propos dans son *Journal* de juillet 1926 : "j'ai sous les yeux la chaîne des Alpes du

---

(15) *The Complete Works of John Ruskin*, Tome II, Library Edition, établie, présentée et annotée par E.T. Cook et Alexander Wedderburn, George Allen, London, p. 382. Cette édition comprend 39 volumes (1903-1912). Nous utilisons les abréviations suivantes : - CW = Complete Works, suivi du numéro du volume et de la page.

(16) Voir *CW*, II, p. 382-387.

(17) Voir *Liber Studiorum*, catalogue de l'exposition au Tate Gallery, 20 février au 2 juin 1996, *Lake of Thun* c. 1806-7, p. 62-63, et *Ville de Thun*, c. 1806-7, p. 121.

(18) John Ruskin, *Praeterita*, ed. Kenneth Clark, Oxford University Press, 1989, p. 108.

(19) *Correspondance de Marcel Proust*, Tome II, éd. Kolb, Plon, 1976, p. 357. (2 octobre 1899).

Dauphiné (qui) évoque pour moi les dentelles surélevées, et qui indéfiniment se prolongent, de tel allegretto de symphonie beethovenienne. Je pense sans cesse ce matin à Ruskin (...) Bien plus que Nietzsche, Ruskin ici me hante (...) je dois à Ruskin d'avoir compris quelle puissante influence la montagne peut et doit exercer sur notre vie et sur notre être même" (20).

De "Papa Saussure" - car c'est ainsi que Ruskin appelait celui qui fut son maître en géologie durant toute sa vie, et le seul maître à qui Ruskin a obéi (et sur ce on peut comparer l'influence de Ruskin sur Proust) - Ruskin dit dans le 4e volume des *Peintres Modernes* que "De Saussure est le seul écrivain dont il n'a pas refusé l'aide (...) car tous les autres géologues voulaient défendre leurs théories et rassemblaient des matières uniquement pour soutenir ces théories. Mais Saussure, lui, est allé dans les Alpes dans le même esprit que moi, uniquement pour les *voir* et pour les décrire telles qu'elles sont, avec amour (...) et j'ai toujours eu entière confiance dans ses descriptions (...)" (21).

C'est à la suite de ce long voyage dans les Alpes, et de la lecture du livre de De Saussure, (22) que Ruskin écrit son premier article sur les Alpes intitulé "Facts and Considerations on the Strata of Mont Blanc, and on some Instances of Twisted Strata observable in Switzerland" qui a paru dans le *Magazine of Natural History* (23) en décembre 1834. La toute première phrase de cet article est frappante, car le jeune Ruskin voit les Alpes du point de vue d'un géologue aussi bien que de celui d'un peintre. Il constate que le Massif du Mont-Blanc est "aussi intéressant pour le géologue que pour le peintre". Cet article est accompagné de trois esquisses de Ruskin de l'Aiguille du Servoz, l'Aiguille du Dru, et la Vallée de Chamonix, endroits visités par lui.

Ruskin a visité Chamonix et sa région 19 fois de 1835 à 1888. Et même âgé de 69 ans et malade (lors de son dernier séjour) ceci ne l'empêche pas, dans son Journal du 15 septembre 1888, d'exprimer son enthousiasme à la vue de la vallée en ces termes : "Des étoiles toute la nuit : un pur clair de lune m'a tenu éveillé. Puis j'ai vu apparaître l'aube couleur de

---

(20) Charles Du Bos, *Journal, Tome III, 1926-1927*, Corréa, 1949, p. 84-85. Il est intéressant de remarquer que, comme Proust, Du Bos a eu le sentiment d'être intoxiqué, et "à la lettre paralysé, par Ruskin". (In Charles Du Bos, *Journal, Tome I, 1921-1923*, Corréa, 1946, p. 385.

(21) John Ruskin, *Modern Painters*, Volume 4, George Allen, 1888, p. 402.

(22) Voir les remarques de Marc Sandoz sur De Saussure et de ce livre dans son article "Saint-Martin-sur-Arve et Sallanches dans la littérature et dans l'art", Extrait de la *Revue Savoisienne*, 1971, p. 13. "De Saussure est un homme d'idées, et d'idées généreuses ; (...) c'est un passionné de montagne (...) c'est un écrivain très sûr, sensible aux belles phrases cicéroniennes, qui n'aura d'égal qu'en Chateaubriand". Au sujet de "son unique ouvrage, mais capital : *Voyages dans les Alpes*, paru en 1779 et en 1790, "Sandoz écrit que "sous le titre modeste (...) se cache la science la plus exacte, la plus étendue, et la plus en avance sur son temps, de la minéralogie".

(23) *Magazine of Natural History*, vol. VII (December 1834), p. 644-645. Voir le texte dans *CW*, I, p. 194-196.

rose, et ensuite le "mont Blanc" au-dessus de la paisible et profonde brume matinale, aussi clairement par mes yeux de vieillard que quand j'avais vingt-et-un ans" [24].

Les Alpes sont un important terrain d'apprentissage, un laboratoire, une école pour Ruskin. C'est là qu'il apprendra à voir, donc à dessiner et à peindre : il apprendra à apprécier la beauté de ces sites montagneux, de leurs nuages, de leurs paysages : il apprendra à comprendre la structure profonde et la vie des montagnes et leurs mouvements perpétuels (glaciers, avalanches, etc). Il fera de longues marches en montagne. C'est en artiste et en scientifique qu'il observe les montagnes. Ce scientifique réunit en lui toute une gamme de disciplines : il est géologue, anatomiste, chirurgien, et aussi botaniste car il observe, note et dessine les arbres, les fleurs, les plantes. Ruskin a en effet composé lui-même un album intitulé *Flora of Chamouni 1844*, avec, à chaque page, des notes et observations détaillées sur des plantes et des fleurs, par exemple la *Gentiana Alpina*, accompagnées, en regard, de la fleur séchée correspondante [25]. Ruskin a aussi rassemblé une importante collection de minéraux et de spécimens géologiques.

Ruskin et Viollet-le-Duc ne se sont jamais rencontrés, bien que Viollet-le-Duc ait effectué un long séjour en Angleterre, en 1850 avec Mérimée. Mais Ruskin fait souvent référence au *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc. Viollet-le-Duc, en revanche, semble ignorer l'existence de Ruskin : mais il n'est pas impossible qu'il l'ait connu par l'intermédiaire de son ami Pugin [26].

Pour Viollet-le-Duc, le terrain d'apprentissage fut non pas les Alpes mais les Pyrénées où, comme Ruskin, il a passé son temps à voir, à dessiner et à peindre. Ce sera plus tard, entre 1868 et 1875, qu'il s'intéressera aux Alpes surtout pour des raisons scientifiques, et qu'il écrira son chef-d'œuvre *Le Massif du Mont-Blanc : Etude sur sa Constitution Géodésique et Géologique, sur ses Transformations et sur l'Etat Ancien et Moderne de ses Glaciers*, illustré avec 112 figures de Viollet-le-Duc, et accompagné de sa célèbre carte du Massif du Mont-Blanc.

Les premiers *grands* tableaux de montagne des Pyrénées de Viollet-le-Duc, par exemple, *Le Glacier de la Brèche de Roland* et *La Vallée d'Azun*, des lavis représentant des sites touristiques pyrénéens bien connus, sont aussi remarquables que ceux du jeune Ruskin, et chose curieuse, datent de cette même année épiphanique de 1833.

---

(24) *The Diaries of John Ruskin*, ed. J. Evans et J.H. Whitehouse, 3 vols, Oxford, 1956-1959. La citation se trouve dans le 3e volume, p. 1149.

(25) Voir J.S. Dearden, *The Growth of the Whitehouse Collection*, Keele University Press, 1994, p. 139. Voir photo p. 140.

(26) Voir l'article de Clive Wainwright intitulé "A.W.N. Pugin and France", in *A.W.N. Pugin : Master of Gothic Revival*, ed. Paul Atterbury, Yale University Press, 1995, p. 75.

Viollet-le-Duc savait déjà, en 1833, à l'âge de 19 ans, pourquoi il devait peindre : "Je sens très bien que quand je copie consciencieusement du paysage, je fais un pas de plus dans mon art spécial, dans l'architecture" [27]. Il ne faut pas conclure à un manque de passion car Viollet-le-Duc, comme Ruskin, a peint les montagnes avec amour et enthousiasme. En 1837, Viollet-le-Duc écrit à son père : "les montagnes ont pour moi un charme qui me les fait toujours regretter" [28].

Pour l'un et l'autre, le but de leur voyage est de copier la nature ; de l'observer afin de la dessiner fidèlement. Tous deux croient en la suprématie du dessin [29] et de l'observation. Viollet-le-Duc écrira dans son dernier livre, *Histoire d'un Dessinateur : Comment on apprend à dessiner*, de 1879 : "Le dessin enseigné comme il devrait l'être est le meilleur moyen de développer l'intelligence et de former le jugement, car on apprend ainsi à voir, et voir c'est savoir". On croirait entendre la voix de Ruskin : "Voir c'est comprendre". L'importance de la *vision* est capitale chez Ruskin qui a écrit en 1856, en insistant sur la supériorité de celui qui sait voir : "Hundreds of people can talk for one who can think, but thousands can think for one who can see" [30]. Et, dans *Les Peintres Modernes*, Ruskin résume : "To see clearly is poetry, prophecy, and religion, - all in one" [31].

Pour Ruskin comme pour Viollet-le-Duc, le dessin est la discipline la plus importante de l'éducation, une discipline par laquelle on apprend à observer les objets avec précision et exactitude et à découvrir leur structure profonde : où l'anatomie et le dessin s'enchevêtrent, où la science et l'art sont en harmonie.

Chacun a écrit un livre qui porte presque le même titre : Ruskin a écrit *The Elements of Drawing* en 1857 ; Viollet-le-Duc a écrit *Comment on apprend à dessiner* [32] de 1879. Il est à noter que le livre de Viollet-le-Duc est loin de la tradition philosophique française et se rapproche davantage de celle de Ruskin. Ce livre raconte l'histoire d'un petit garçon, Jean, qui apprend, surtout par le dessin, tant de choses sur l'Anatomie, les Plantes, la Géométrie, la Perspective. Le premier dessin que le petit Jean réussit est celui d'un chat. Ce chat, en apparence très simple, Jean a su en

---

(27) In *Viollet-le-Duc et la Montagne*, sous la direction de Pierre A. Frey et Lise Grenier, Glénat, Grenoble, 1993, p. 44.

(28) Cité par Sandoz, *La Revue Savoisienne*, 1981, p. 48.

(29) Ruskin, élu le First Professor of Fine Art à Oxford en 1869, a fondé, sans tarder, une importante Ecole de Dessin à l'Université d'Oxford, chose inouïe à l'époque.

(30) In Wolfgang Kemp, *The Desire of my Eyes : A Life of John Ruskin*, traduit par Jan van Heurck, Harper Collins, 1991, p. 471.

(31) *CW*, V, p. 333.

(32) Le titre en entier est le suivant : *Histoire d'un Dessinateur, comment on apprend à dessiner*, J. Hetzel, Paris, 1879. Le chapitre XVII s'intitule "12 jours dans les Alpes".

intéressant" [35] et la variété de son œuvre où "la topographie, l'histoire naturelle et l'aventure personnelle sont heureusement mêlées" [36].

A propos de Saussure, "le premier peut-être, (qui) observa les montagnes suivant une méthode scientifique", Viollet-le-Duc constate qu'il "amassa des matériaux, sut voir et bien voir ; ce qui n'est pas si aisé qu'on le croit. Ses observations sont exactes ; et il est conduit par cette pensée que tout, dans l'ordre naturel, a sa raison d'être, que le hasard n'existe pas, que la grande loi universelle règle et dirige toute chose,..." [37].

Et, à propos de Forbes, Viollet-le-Duc écrivait en 1874 : "Les travaux topographiques de M. Forbes m'ont fourni encore des éléments très précieux" [38].

L'acuïté de vision et le talent de dessinateur de Ruskin et de Viollet-le-Duc se sont révélés tout particulièrement dans leurs dessins de montagnes. A l'insu l'un de l'autre, et à l'insu du grand public, ces deux grands hommes ont aimé et peint les mêmes endroits en Savoie, par exemple, la Vallée de Chamonix, le Montenvers, la Mer de Glace, le Glacier des Bossons.

C'est en termes d'anatomie que Ruskin décrit les montagnes, surtout dans les *Peintres Modernes* : "La relation entre les montagnes et la terre est pareille à celle qui existe entre une action musculaire violente et le corps. Les muscles et les tendons de son anatomie sont, dans une montagne, mis en évidence dans leur force et leur énergie convulsive, pleine d'expression, de passion et de force" [39].

Ruskin souligne la grande difficulté de peindre la neige qui revêt les montagnes et il donne des principes et des règles essentiels. "La neige est modifiée par la forme de la colline qu'elle revêt, de la même manière qu'une robe par l'anatomie du corps. Aucune robe ne peut être bien mise sans tenir compte du corps qu'elle revêt ; aucune Alpe ne peut être dessinée sans avoir d'abord tenu compte de sa forme, sur laquelle on mettra ensuite sa couche de neige.

"*Chaque haute Alpe est couverte de l'exacte quantité de neige qu'elle est capable de porter*" (souligné par Ruskin) [40].

Et ce sont aussi des termes scientifiques et poétiques qu'utilise Viollet-le-Duc pour décrire les montagnes comme "ces vastes laboratoires

---

(35) James D. Forbes, *Travels through the Alps of Savoy*, Black, London, 1900 (1843), p. 6.

(36) *Ibid.*, p. 7.

(37) Viollet-le-Duc, *Le Massif de Mont Blanc*, Slatkine Reprints, Genève, 1993 (1876), p. 242.

(38) Voir *E. Viollet-le-Duc et le Massif du Mont-Blanc 1868-1879*, ouvrage publié sous la direction de Pierre A. Frey, Payot Lausanne, 1988, p. 60, n. 21.

(39) *CW*, 3, p. 427.

(40) *CW*, 3, p. 447.

Jean-Jacques Rousseau, conte ou fable à l'ombre de Théophile Gautier ou de Mallarmé, ce petit recueil à facettes enchante par son amabilité et sa justesse ;

Dans *Secret professionnel* Jean Cocteau nous révélait : "La poésie montre nues, sous une lumière qui secoue la torpeur, les choses surprenantes qui nous environnent et que nos sens enregistraient machinalement..."

Madame Chevallier a fait sien cet adage et c'est avec un égal bonheur que nous lirons et relirons ce petit bijou plein d'humour et de tendresse.

Nathalie Costa

Gérard DETRAZ, sous la dir. d'Hélène Viallet : "Catalogue des sceaux médiévaux des Archives de la Haute-Savoie".
Annecy. A.D.H.S., 1998, 278 p.

Je ne m'étais jamais douté que j'étais responsable, comme archiviste de la Haute-Savoie, de quatre cent huit sceaux différents. C'est pourtant la réalité que nous fait découvrir la publication réalisée par Gérard Detraz. Nous trouvons aussi bien de grands sceaux émanant de souverains ou de grands seigneurs, que des pièces parfois minuscules produites par de petits seigneurs, des curés de villages ou des hommes de loi. Les premiers sont le plus beau fleuron des Archives, mais l'on peut dire aussi que l'intérêt d'un sceau est inversement proportionnel à l'importance du personnage. Car les sceaux des souverains se trouvent généralement conservés dans de nombreux dépôts, certains empereurs, comme Charles IV, en firent même un usage abusif et parfois contradictoire ; tandis que le curé de Combloux n'a laissé qu'une empreinte à peine aujourd'hui reconnaissable, et l'on peut s'étonner qu'il ait seulement détenu un sceau.

Il convient de mentionner particulièrement le premier sceau connu de la bonne ville d'Annecy qui se trouvait sur une lettre de bourgeoisie accordée à Jean Barbier (n° 262) ; Gérard Detraz a également noté la présence de la matrice d'Annecy en 1485 dans un inventaire du mobilier.

Le sceau de 1472 nous apporte le premier exemplaire connu des armoiries de la Ville, "à la truite". C'est un bon exemple de ce que ce type particulier de document peut apporter à l'historien de l'art (orfèvrerie) comme à celui des institutions et des faits sociaux... Le choix d'un type de sceau par un personnage ou une institution est révélateur ; et le *corpus* réuni par Gérard Detraz nous apporte une vue particulière sur toute la société médiévale.

La plupart des sceaux sont connus par les empreintes sur cire conservées - bien ou mal - dans les archives des destinataires, mais très rarement par les matrices, c'est-à-dire les moules métalliques en creux dont on se servait pour les exécuter. En effet, la matrice était généralement détruite à la mort de son détenteur légitime de façon à éviter des utilisations abusives (peut-être aussi pour récupérer le métal ?). La Haute-Savoie malheureusement ne fait pas exception à cette règle. Du moins Gérard Detraz a-t-il noté avec soin les renseignements relatifs à la confection des matrices. Nous apprenons ainsi que le comte Amédé III de Genève a commandé à des orfèvres parisiens ses propres matrices (n° 56) mais que pour la judicature mâge de Genevois il fait appel à un orfèvre (dorier) d'Annecy nommé Beroch (n° 233).

Bref, les A.D.H.S. nous offrent une publication de qualité dont on ne sait s'il faut louer davantage la beauté et la précision des reproductions (couleur et noir et blanc) ou la rigueur du texte.

Pour satisfaire aux lois du genre, ajoutons quelques minimes compléments :

- le sceau du comte Aymon de Genève était apposé à la charte de donation de la vallée de Chamonix (avant 1099) ; cette dernière semble avoir été réécrite après 1200, mais il n'est pas impossible que le sceau original ait alors été réemployé. Il est décrit par un notaire de 1548 comme étant "aux armes dudit comte" (A.D.H.S. 10.G.214). En 1124 le même comte utilisait un sceau équestre (Traité de Seyssel aux Archives de Genève) ;

- le sceau d'Aymon, dernier seigneur du Faucigny indépendant, étant détérioré, Gérard Detraz cite un dessin de Foras. Il me semble me souvenir que l'original du sceau reproduit par Foras se trouverait au château de Ripaille, séparé de la charte ;

- il convient de signaler la parution récente d'un *Vocabulaire international de la Sigillographie*, Rome, 1990 (*Conseil international des Archives*), dont F. J. Himly a assuré la rédaction française.

Jean-Yves Mariotte

ENCORE À PROPOS D'ANDRÉ GIDE.

Au début de l'été 1998 a paru, chez Gallimard, le n° 17 des *Cahiers d'André Gide*, numéro consacré aux correspondances avec Elie Allégret de 1886 à 1896, dont l'édition est établie, présentée et annotée par Daniel Durosay.

Elie Allégret, (le père de Marc) a été le jeune répétiteur, surtout pour la période des vacances estivales, d'André Gide qui, comme toute sa famille, en a rapidement fait un ami.

Il devint par la suite le directeur de la Maison des missions évangéliques, sise à Paris.

Il y a dans ce recueil une lettre qui intéresse particulièrement les Savoyards. Elle est datée du 31 mai 1890.

Gide l'a écrite "d'une petite barque que moyennant un franc l'heure" il avait "louée à Annecy" (*Corr. avec sa mère* p. 81). Elle date d'une époque où Elie Allégret se trouvait au Gabon, chargé d'une enquête afin d'étudier la possibilité, pour la Société des missions évangéliques de Paris, d'y fonder un nouvel établissement.

Que dit Gide dans cette lettre ?

Que dans trois jours il va s'installer pour trois ou quatre mois "dans une chambre solitaire, presque sur les bords du lac d'Annecy" et qu'il s'est promis de n'en partir qu'après que le travail qu'il s'est fixé "sera accompli".

"Je ne vous parle pas, écrit-il, du travail lui-même : ce serait vendre la peau de l'ours (...) L'œuvre est très lourde et je me défie de mes forces (...) J'ai foi en mon œuvre, j'ai foi en moi, une foi orgueilleuse, arrogante, presque".

Toute la lettre disserte de ce travail, dont les futurs *Cahiers d'André Walter* et de la "retraite" dont il a toujours rêvé pour l'accomplir.

Ce qui nous a été conservé de ce texte (car la lettre est incomplète) se termine ainsi : "Je suis, vous disais-je, en barque. Je gagne en traversant le lac ma maisonnette que je n'ai trouvée que hier après l'avoir vainement cherchée près de la Grande Chartreuse. J'y entrerai définitivement mardi".

Voilà donc, ce qui rend compte de l'état d'esprit de Gide à son arrivée à Menthon-Saint-Bernard, une nouvelle lettre à placer dans le dossier concernant ce que Daniel Durosay appelle "la robinsonnade d'Annecy".

Georgette Chevallier

Jacques PERRET : "Guide des livres sur la montagne et l'alpinisme (1519 - 1996)".
Préface de Paul Guichonnet, Grenoble, Editions de Belledonne, 1997, 2 vol. in 8, 572 p. et 575 p.

Véritable "bible" de l'amateur du livre de montagne, cet ouvrage de références, fruit d'un patient labeur, offre au lecteur une vision panoptique de la littérature montagnarde.

Outil de travail pour le spécialiste et le collectionneur avisé, la facilité d'utilisation de ce guide, au moyen des différents index (à

savoir : titres, années de parutions, illustrateurs, collections, thèmes, index géographiques sans oublier celui des pseudonymes) séduira les plus exigeants ; quant au néophyte, les précieux conseils de Jacques Perret lui fourniront tous les renseignements utiles (histoire du livre de montagne, avis de bibliophile, adresses des librairies spécialisées, etc.) pour composer une bibliothèque attractive et digne d'intérêt.

Outre ce manuel, qui constitue le premier volume, le tome second est une bibliographie qui décrit plus de 4 800 ouvrages, souvent accompagnés de notices sur la vie des auteurs (près de 900) et de notes bibliographiques ou historiques sur les différentes éditions.

Etude critique et analytique, ce travail, malgré quelques imprécisions et erreurs de date, tout à fait pardonnables devant l'ampleur d'une telle recherche, reste le premier du genre, en France, et représente auprès de tous les professionnels et amateurs éclairés, un instrument de référence et un guide indispensable à toute investigation.

N. C.

Bernard PRÉMAT : "Veyrier-du-Lac... du vignoble à la résidence".
en collaboration avec Nicole Schneider - Préface de Gabriel Boy.
Annecy, Académie Salésienne, Tome 103, 1998. In 8, 549 p., br.
Couverture illustrée par G. Sprungli.

Du petit coteau au centre de villégiature,
du vignoble à la résidence,
du fartot* à la maison de maître
Veyrier s'est lentement forgé une âme, à travers des siècles de labeur, de patience et d'abnégation.

Mais, si l'on possède peu de renseignements sur les premières occupations humaines du néolithique ou sur le site gallo-romain (mis à part quelques vestiges et outils découverts au siècle dernier), il n'en est pas de même de la paroisse du Moyen Age, mentionnée dès le XIIe siècle, et "qui s'étendait de Chavoires aux confins de la paroisse de Menthon...".

Servie par une situation géographique exceptionnelle et une richesse du sol, qui permettait l'exploitation d'un vignoble, la paroisse de Veyrier fut très tôt l'objet de toutes les convoitises ; à commencer par

(1) *Fartot* : petite maison à toit pointu.

celles de ses puissants voisins, les seigneurs de Menthon, dont elle relevait juridiquement, et qui la dotèrent dès le XIIe siècle, d'un puissant système défensif, (château et maisons fortes), afin de protéger la route d'Annecy…

Aux envies des seigneurs qu'ils soient voisins ou veyrolains, comme les Viry de Rolle, ou les Vincent de Fesigny s'ajoutèrent bientôt les prétentions du Clergé ; car si l'on ne peut affirmer avec certitude que l'abbaye de Talloires exerçait une autorité sur la paroisse médiévale, faute de document probant, il existe en revanche un acte de 1397, attestant de l'union de Saint Maurice de Veyrier avec la jeune collégiale de Notre Dame de Liesse d'Annecy !

Cette autorité cléricale, marquée par une tutelle contraignante, occasionnera bien des conflits entre la communauté veyrolaine et les chanoines du chapitre annécien, comme se plaît à nous le conter Bernard Prémat.

Aidé de Nicole Schneider, paléographe, l'auteur nous entraîne à travers un dédale d'archives, de regestes, de comptes de châtellenie, relevant çà et là des actes éloquents, des procès restés célèbres ou encore de pittoresques oppositions qui animèrent la vie paisible de ce petit village.

Adoptant l'ordre chronologique, il nous présente la vie politique, économique et sociale de chaque siècle, en gardant le vignoble comme dénominateur commun. Très attaché à l'ethno-sociologie, Bernard Prémat n'hésite pas à s'attarder sur les coutumes et les mœurs des paysans veyrolains qui subirent tour à tour les pressions des seigneurs, du clergé et pour finir celles des bourgeois annéciens qui transformeront peu à peu le village en quartier résidentiel d'Annecy…

Querelles, intrigues, batailles juridiques, plaintes déposées auprès du Sénat du Genevois ou de l'épiscopat, échanges épistolaires entre le syndic Pierre Charles Hector de Fesigny et le chanoine Poncet à travers les colonnes de *L'Echo du Mont-Blanc*, comptes d'exploitation ou encore documents administratifs, la manne de renseignements de cette étude si minutieuse et si fouillée, pourrait surprendre par sa profusion le lecteur non averti…

Hélas de ce glorieux héritage paysan, il ne reste malheureusement que peu de traces dans le paysage actuel, le tourisme naissant du XIXe siècle et l'urbanisation accrue du XXe siècle ont eu raison de ce qui fut l'orgueil et la richesse des veyrolains. Au vignoble a succédé la résidence, et le voyageur aurait bien du mal à imaginer les petites maisons nichées à flanc de coteau si cette remarquable étude ne venait lui rappeler cet authentique passé…

N. C.

Colette REYDET : "L'Eau dans la ville, le Thiou et ses canaux, Annecy et Cran-Gevrier".
Edité par la Société des Amis du Vieil Annecy, 1997, 381 pages.

Le trente-quatrième *Annesci* invite à plonger dans le tourbillon mystérieux de la Venise savoyarde. Cette véritable somme, où s'épanouit le savoir et fleurit la beauté, constitue le carnet de bord de l'industrialisation et de l'urbanisation des villes d'Annecy et Cran-Gevrier.

Et disons-le tout de suite, cette livraison de la Société des Amis du Vieil Annecy, vient enfin combler un vide surprenant en évoquant l'histoire tumultueuse du Thiou, émissaire du lac à l'origine de la formation du centre médiéval annécien. De fait, il aura fallu attendre qu'une brillante étudiante en architecture, Colette Reydet, consacre en 1990 son mémoire à "L'Eau dans la ville, Annecy, sa rivière, ses canaux", pour que le mariage indéfectible entre la perle des Alpes et l'eau soit de nouveau scellé sur l'autel des études historiques.

Certes, il eût été périlleux de faire relever semblable défi par un autre. A la rigueur du chercheur, il convenait en effet d'associer les vertus pédagogiques de l'architecte qui, par ses dessins, croquis et plans, pouvait seul réanimer et expliquer une aventure où se mêlent et s'entremêlent les hommes et leur opportunisme.

L'on se félicitera donc que Colette Reydet ait accepté de se jeter à l'eau. Un plongeon qui fait d'ailleurs date puisqu'il permet, après une colossale investigation (dix ans de recherche), la concrétisation d'une œuvre maîtresse dont un bref exposé ne saurait épuiser toutes les richesses. A n'en pas douter, cette étude ne se limitera pas à quelques mains érudites.

Merveilleuse incitation à la curiosité, cette synthèse offre une vision panoptique limpide de la domestication du Thiou, judicieusement ordonnée en huit chapitres et agréablement illustrée par une iconographie abondante. Commentaires éclairés par les conclusions des prédécesseurs, savantes dissertations, présentation soignée, plans travaillés, illustrations recherchées, photos inédites voire insolites, tout concourt à la réussite de cette noble entreprise pour le grand plaisir du lecteur. Il est croustillant de voir la constante maîtrise avec laquelle Colette Reydet joue et se joue des actions et des réactions qui jalonnent les joutes amoureuses d'une ville et de sa rivière, que l'on pourrait baptiser Espérance.

Ce sont, narrés par le menu, la naissance et l'essor de la cité, le Thiou et ses fortifications, les moulins, les problèmes d'hygiène, l'industrialisation, les grands travaux d'embellissement et de rectification de l'exutoire du lac, les équipements publics, les inondations et leurs remèdes, l'enterrement des canaux secondaires, etc. Et le charme des mots agit. Au ravissement de la présentation, succède l'enchantement

de la dégustation pour le contentement des gourmets et des gourmands.

Cette somme livre de précieux documents sortis l'espace d'un instant du recueillement des archives, donne des interprétations cohérentes et claires, et réussit même la prouesse de proposer à grands frais d'ingéniosité des plans nouveaux et complets. De quai en quai, la brillante étude coule avec une finesse désaltérante qui s'efforce de convaincre plutôt que d'imposer, par son admirable méticulosité et sa remarquable perspicacité, car il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été d'abord dans la sensation.

L'on regrettera cependant une plume guère poétique, un style peu fleuri, un discours faiblement coloré alors que le sujet semblait autoriser un courant plus puissant. L'on pourrait encore discuter tel ou tel jugement définitif, quelques taches légères ici ou là, voire la volonté manifeste de souligner ce qui unit en oubliant peut-être ce qui sépare.

A dire vrai, à de pareils péchés, la miséricorde est facilement acquise, même s'il ne serait pas à désirer que nous en eussions beaucoup à pardonner de la sorte. Cet ouvrage, où s'épanouissent les forces de l'intelligence et les qualités de cœur de son auteur, trahit dans sa sincérité première, le légitime souci de réhabiliter l'eau dans la ville. Voilà son véritable office.

E. J.

Pierre SOUDAN : "En Haute-Savoie, au tournant de l'autre siècle".
Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, tome 102, 1996, 331 p.

En rassemblant dans un seul ouvrage les articles scientifiques de son président, l'Académie salésienne rend hommage au spécialiste de l'histoire haut-savoyarde "au tournant de l'autre siècle". Véritable hymne à l'agitation d'un XIXe siècle finissant, l'épopée à laquelle nous convie la plume experte de Pierre Soudan, livre à chaque épisode de précieux renseignements sauvés de l'oubli.

Extraits de publications officielles, échanges épistolaires, journaux, évoquent tour à tour le texte et le contexte d'une période où l'on ne boudait pas la polémique. Photos, affiches et dessins restituent aussi des instantanés d'un siècle ballotté. Le ton général de ce florilège trahit d'emblée le goût de la découverte, le sens de l'analyse et la passion de la vulgarisation de l'ancien responsable de presse.

Délaissant volontairement la péroraison et le jargon précieux pour tendre vers la beauté un tantinet poétique de la simplicité et de

l'authenticité, les écrits de Pierre Soudan parlent à la mémoire mais davantage au cœur. Privilégiant l'effet médité au pur élan lyrique, son style évoque les aspects de la réalité, traduit les nuances de la pensée et exprime les émotions de la sensibilité, cette mousse qui déborde de l'âme sans l'emplir.

Passé maître dans l'art de captiver et conserver l'attention du lecteur, le chevalier des Arts et Lettres allie harmonieusement le sérieux de l'académicien, l'enthousiame du chercheur et la curiosité du journaliste. Pétri d'une culture profonde et d'une connaissance encyclopédique de l'histoire, cet humaniste éclairé, enraciné dans sa province, apporte un soin particulier à la charpente de son exposé grâce à la parfaite maîtrise du verbe qui sied fort bien au personnage.

Ainsi, avec une déconcertante habileté, le chevalier dans l'Ordre des saints Maurice et Lazare, orchestre d'insolites mélodies et interprète d'inoubliables symphonies comme "La Surveillance de la presse et de la librairie" ou "La Haute-Savoie pendant la guerre de 1870-71" ponctuant ses développements par de judicieuses citations qui chatouillent agréablement l'oreille.

Ni plumitif, ni polygraphe, Pierre Soudan, en homme de lettres, manie avec virtuosité les idées, les faits, les images, par le truchement d'une plume légère et discrète, guidée par le brillant de son esprit et la solidité de ses jugements. Ici, l'on peut même percevoir le dit et le non-dit, la tristesse qui rôde dans les rues, voire le silence bruyant du chant des flocons ; là, l'on force l'intimité de la correspondance d'une fiancée éplorée, intercédant pour faire réformer son cher et tendre. Plus loin, l'on tressaille d'allégresse à l'annonce de la Victoire alors que se dresse un drapeau que le vent de la liberté fouette. Dans une seule page, voire dans un petit paragraphe, comme dans un seul jour, les hommes s'aiment, se battent, se trahissent.

Défenseur patenté du patrimoine, le membre effectif de l'Académie de Savoie n'hésite pas à présenter des personnages méconnus, comme le chanoine Pierre-François Poncet, ou totalement ignoré à l'instar du compagnon Mogenier, dit "La France". Tantôt, il est loisible de picorer dans des anecdotes rafraîchissantes et des guirlandes de bons mots. Un soupçon espiègle, le maestro, à l'écoute des vieux chroniqueurs, communique au lecteur la plénitude d'un message mâtiné du charme de l'intemporalité.

Sans nostalgie excessive, Pierre Soudan disserte sur la vie intellectuelle, politique et religieuse en évoquant notamment "L'Association de Pie IX" ou "Les Suites annéciennes du toast d'Alger". Son assiduité au chevet de vénérables documents poussiéreux lui permet en outre d'éviter les chausse-trapes de l'affrontement des dinosaures idéologiques. Avec agilité, concision, laconisme évocateur - Dieu ne tient-il pas en un seul mot ! - ce féru d'histoire fait découvrir, connaître,

presque aimer, ce qu'il estime digne de l'être à travers de savoureux récits où s'étalent les philippiques des contempteurs ou des thuriféraires de la religion catholique, amenées avec un stylo d'élite.

Pour qui veut lire à haute voix, les savantes dissertations, à la facture remarquable, au phrasé sobre et précis et au grain soyeux, papillonnent avec une souplesse exquise sur le relief ciselé des saveurs d'époque. Marquée au coin de la rigueur cardinalice de son auteur, cette évocation vivante du passé est incontournable pour ceux qui veulent comprendre la Haute-Savoie à la fin du XIXe siècle. De fait, à la fin de l'envoi, ce fraternel pédagogue touche, car à la suite de Georges Louis Leclerc, comte de Buffon, il a compris que "bien écrire, c'est tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre ; c'est avoir en même temps de l'esprit, de l'âme et du goût". Cet ouvrage constitue donc une anthologie au sens de Littré, à savoir "une collection de fleurs". Offrez-vous donc ce bouquet composé avec grâce.

E. J.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

ANTOINE Claude : *Le bataillon des Glières*. Cabédita, coll. "Archives vivantes", 1998. In 8, 160 p.

ARMAND Hélène : *Villages : Savoie et Haute-Savoie*. Photos de J.-M. BLACHE. Didier Richard, 1998. 128 p.

BARBIER Claude : *Région Savoie : pourquoi, comment*. Cabédita, 1998. 127 p.

BALLU Yves : *Les Alpes à l'affiche*. Glénat, 1998. 144 p.

BARTHELEMY Henri : *La Savoie gallo-romaine : Histoire et archéologie*. Société d'histoire et d'archéologie, Mémoires et Documents : Tome 99. 1997. 194 p.

BELMONT Alain : *Des ateliers au village : Les artisans ruraux en Dauphiné sous l'ancien régime*. P.U.G., 1998. 298 p.

BERTHOD Xavier : *Héry-sur-Alby (paroisse et commune). Relevé des mariages de 1616 à 1889*. Centre généalogique de Savoie, 1998. A.D : F.1049

BERTHOD Xavier : *Alby (paroisse et commune). Relevé des mariages de 1683 à 1889*. Centre généalogique de Savoie, 1998. A.D : F.1050.

BERTHOD Xavier : *Cusy (paroisse et commune). Relevé des mariages de 1644 à 1898*. Centre généalogique de Savoie, 1998. A.D : F.1051.

BERTHOD Xavier : *Saint-Félix (paroisse et commune). Relevé des mariages de 1625 à 1899*. Centre généalogique de Savoie, 1998. A.D : F.1052.

BERTHOD Xavier : *Gruffy (paroisse et commune). Relevé des mariages de 1655 à 1860*. Centre généalogique de Savoie, 1998. A.D : F.1054.

BERTHOD Xavier : *Mûres (paroisse et commune). Relevé des mariages de 1620 à 1892*. Centre généalogique de Savoie, 1998. A.D : F.1055.

BERTHOD Xavier : *Chaînaz-les-Frasses (paroisse et commune). Relevé des mariages de 1598 à 1889*. Centre généalogique de Savoie, 1998. A.D : F.1056.

BEXON Alain : *Lacs romantiques : Annecy et le Bourget, peints et dessinés par Prosper Dunant (1790-1878)*. Itinera Alpina, 1998. 103 p.

BLOCH Sophie et WERNER J.-F. : *Pays, vins et fromages en Rhône-Alpes*. Lejeune, 1998. 160 p.

BLONDEL Alain : *Rodolphe Toppfer. L'écrivain, l'artiste*. Slatkine, 1998. 456 p.

BOISSONAS Fr. et CENDRE : *Genève vue par les peintres*. Slatkine, 1998.

BOULAIS Pierre : *Trois Cariffa : Une famille peintre Savoie-Paris.* Chambéry, 3 Cariffa, 1997. 95 p.

BROISSAND Pierre : *Annecy souvenirs sportifs : 1881-1965*. Société des Amis du Vieil Annecy N° 35, 1998. 550 p.

BURDEYRON Joseph : *Franceline et les siens : 1861, 1919, 1945, de la Savoie au Bugey, de l'usine à la guerre, de la guerre à la paix.* Rumilly, Lapeyronie, 1998. 484 p.

CAILLUET Ludovic : *Chedde : Un siècle d'industrie au pays du Mont-Blanc.* P.U.G., 1997. 187 p.

CANOVA Olga : *Carnets d'une accoucheuse en Beaufortain*. Fontaine de Siloé, 1998. 149 p.

CHALMIN-SIROT Elisabeth : *Résidences seigneuriales au Moyen-Age : Comté de Genève, Faucigny. Chablais*. P.U.L., 1998. 170 p.

CHAVOUTIER Lucien : *Savoie : Une montagne de légendes*. Fontaine de Siloé, 1998. 240 p.

CHEVALLIER André-Marc : *Saint-Maurice-de-Rumilly : Tables des mariages (1672-1814)* Dépouillement des microfilms des Mormons. Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, 1998. Un volume relié. A.D: F.1043.

CHEVALLIER André-Marc : *Passeirier : Tables des mariages (1652-1814)* Dépouillement des microfilms des Mormons. Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, 1998. Un volume relié. A.D: F.1044.

CHEVALLIER André-Marc : *Saint-Laurent : Tables des mariages, baptêmes et sépultures (1616-1860)* Dépouillement des microfilms des Mormons. Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, 1997-1998. Un volume relié. A.D: F.1045.

CHEVALLIER André-Marc : *Saint-Pierre-en-Faucigny. (Saint-Pierre-de-Rumilly-sous-Cornillon) : Tables des mariages, baptêmes et sépultures 1617-1860)* Dépouillement des microfilms des Mormons. Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, 1998. A.D: F.1047.

CHEVALLIER André-Marc : *Paroisse de Saint-Romain : Tables des naissances, mariages, décès (1655-1791)* Dépouillement des microfilms des Mormons. Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, 1998. A.D: F.1048.

CHEVALLIER André-Marc : *Saint-Nicolas-de-Véroce : Tables des baptêmes des mariages et des décès (1625-1789)* Dépouillement des microfilms des Mormons. Centre généalogique savoyard de Paris et région parisienne, 1998. A.D: F.1053.

[COLLECTIF], sous la direction de Paul CATTIN : *Art et archéologie en Rhône-Alpes : Peintures murales médiévales des églises de Rhône-Alpes*. Amis du Château des Allymes et de l'Association René Lucinge, 1998. (Numéro spécial).

[COLLECTIF] : *Aux frontières du Nouveau Testament : inventaire des motifs apocryphes en Maurienne et en Tarentaise (Savoie)*. Brépols, 1998, 2 vol. 150 p. et 160 p.

[COLLECTIF] : *100 ans d'éducation. 1898-1998 : Lycée de jeunes filles Raoul Blanchard*. Annecy, Collège Raoul Blanchard, 1998. 57 p.

[COLLECTIF] : *Du Tokaïdo au Mont-Cenis : Dialogues pittoresques en zig zag, la montagne vue par les peintres au Japon et dans les Alpes de 1750 à 1860*. Lausanne, Musée Olympique, 1998. 117 p. (Edition bilingue).

[COLLECTIF], sous la direction de Rémy Knafou : *L'institut de Saint-Gervais : une recherche-action dans la montagne touristique*. Belin, 1998. 263 p.

[COLLECTIF] : *Chemins d'histoire alpine*. Association des Amis de Roger Devos, 1997. 510 p.

[COLLECTIF] : *La Savoie baroque*. Fontaine de Siloé, FACIM, 1998. 262 p.

[COLLECTIF] : *Notre village... Le Grand Bornand*. Association du patrimoine bornandin, 1998. 149 p.

[COLLECTIF] : *Saint-Julien-en-Genevois en images*. Salévienne, 1997. 91 p.

[COLLECTIF] : *Quand les savoyards écrivent leurs patois*. Textes et chansons. Centre de la culture savoyarde, 1997. 224 p.

[COLLECTIF] : *Le pays des Hurtières : Saint-Georges, Saint-Alban, Saint Pierre*. Fontaine de Siloé, 1997. 191 p.

[COLLECTIF] : *Léman, livre à livre. Bibliographie d'ouvrages sur le lac Léman*. Cabédita, Coll. Archives vivantes, 1998. 118 p.

[COLLECTIF] : *Le 27ème bataillon de chasseurs alpins : Un tigre toujours à l'affût*. Montpellier, Imp. de l'EAI, 1997. 138 p.

COLLOT Claude : *Tabellion de Thonon (1697-1730)*. Centre généalogique Savoyard de Paris et région parisienne, 1998. Un volume relié. A.D: F.1042.

CORNAZ Gérard : *Les barques du Léman*. Slatkine, 1998. 207 p. + 10 planches dépliantes.

DEMOUZON Laurent : *Offensive sur la Maurienne : Valloire-Valmeinier dans la campagne de 1940*. La Ravoire, 1997. 127 p.

DELATOUR Jérôme : *Une bibliothèque humaniste au temps des guerres de religion : Les livres de Claude Dupuy* ; d'après l'inventaire dressé par le libraire Denis Duval (1595). E.N.S.S.I.B., 1998. 344 p.

DEPARIS Jean-Noël : *La place du village : Témoignages sur la vie d'hier et d'aujourd'hui en pays de Savoie*. Avenir, 1998. 247 p.

DETRAZ Gérard, sous la direction d'Hélène Viallet : *Catalogue des sceaux médiévaux des Archives de la Haute-Savoie*. Annecy, A.D.H.S., 1998, 278 p.

DUCHOUD Pierre : *Le temps des barques*. Cabédita, Coll. Archives vivantes, 1998. 158 p.

DUFOUR Auguste : *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie du XVème siècle au XIXème*. Slatkine, 1998. 415 p. (Réimpression de l'édition de Chambéry.)

DUPRAZ Pierre : *Bientôt, la liberté : une chronique de la seconde guerre mondiale à Passy, Saint-Gervais-les-Bains, les Contamines-Montjoie, Saint-Nicolas-de-Véroce et Servoz*. Dupraz, 1997. 255 p.

DURET Daniel : *Mont-Blanc*. Faucompret, 1998. 83 p.

ETIÉVENT Michel : *Au nom de la tendresse*. Cabédita, Coll. Archives vivantes, 1998. 160 p.

FARGEON Blanche : *La Haute-Savoie, passé et présent*. Éditions Le Vieil Annecy, 1998. 63 p.

FAURÉ Christine : *L'homme de l'Alpe : Entretiens de Roger-Frison Roche avec Christine Faure, suivi d'un entretien avec Bernard Prud'homme*. Chamonix, Idoine, 1997. 130 p.

FOREL François-Alphonse : *Le Léman : Monographie limnologique ; Tomes 1, 2 et 3*. Slatkine, 1998. XIII, 543 pp, 651 pp et 715 p. (Réimpression de l'édition de Lausanne : 1892-1904).

GALLICE André : *Le pain noir : 1939-1945. Chronique d'un temps sans gloire dans la Savoie occupée*. Fontaine de Siloé, 1998. 238 p.

GILARDI Guiseppe Andrea : *Riche journal d'un artiste pauvre. Le carnet des "campagnes" d'un sculpteur d'églises baroques en Savoie*. Fontaine de Siloé, 1998. 173 p., et 48 pl.

GRANDCHAMP Georges : *Annecy mémoire*. Ediloire, 1997. 93 p.

GRINBERG Ivan : *Plombière fabrique de métaux depuis 1898 : Un village-usine de Savoie dans la grande industrie*. P.U.G., Institut pour l'histoire de l'aluminium, 1998. 256 p.

GUICHONNET Paul : *Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France : Les véritables dossiers secrets de l'Annexion*. Fontaine de Siloé, 1998. 352 p. (Édition revue et augmentée).

JOND Gilbert : *La Roche-Sur-Foron et le pays rochois*. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, 1998. 71 p.

LABARBE Patrice : *Espace Mont-Blanc*. Edimontagne, 1998. 141 p. Prix montagne du salon de Passy, 1999.

LAGARDE Isabelle : *Val d'Isère : Autour d'un clocher*. Folita, 1997. 190 p. (Edition bilingue).

LAMBOURS Xavier : *Gueules de bois : portraits d'arbres*. Filigranes, 1997. 71 p.

LEROUX Jean-Baptiste : *Alpes ou le tarot des cimes*. Chêne, 1998. 173 p.

MAYOR Jean-Claudé : *Légendes et visages du Salève*. Slatkine, 1998. 192 p.

MAYOR Jean-Claude : *A l'ombre de Rodolphe Toppfer*. Slatkine, 1998. 192 p.

MERMILLOD Ida : *Proverbes, dictons et réflexions : patois-français*. Patoisants du Val de Thônes, 1998. 222 p.

MESSINA Céline : *La vie culturelle à Annecy : 1860-1900*. Annecy, Mémoire de l'Université de Savoie, 1998. 133 p./A.M. : ETU 0241-000

MILHOMME Jean-Marc : *200 ans de tourisme en pays de Savoie : Chablais, Faucigny, Genevois : 1740-1940*. Annecy, Imp. du Conseil Général, 1998. 121 p.

MOREL Claude : *Chemin de courage et de paix : méditations avec Saint François de Sales*. Versailles, Saint-Paul, 1997. 175 p.

MULLER Claude : *Les oubliés de l'histoire : Chroniques Dauphinoises*. Belledonne, 1998. 208 p.

OBERKAMPF Marjolaine : *Age du bronze de Haute-Savoie*. Musée château d'Annecy, 1997. 213 p.

OUINT Marcel : *Florilège de la chanson en Savoie*. Cabédita, Coll. Archives vivantes, 1997. 274 p.

PALLIERE Johannes : *La campagne des Bauges*. Cabédita, Coll. Archives vivantes, 1998. 160 p.

PEILLEX Eddy : *Naissance et développement des clubs alpins en Europe (Milieu XIXème siècle-Première Guerre mondiale)* Annecy, Mémoire de l'Université Pierre MENDES-FRANCE, 1998. 113 p. A.M : ETU0243-000

PERRET Jacques : *Guide des livres sur la montagne et l'Alpinisme (1519-1996)*. Belledonne, 1997. 2 vol. 572 p. et 575 p.

POIRIER Florence : *L'horlo : de l'école royale d'horlogerie au lycée Charles Poncet.* Cluses, Association amicale des Anciens élèves du lycée Charles Poncet, 1998. 179 p.

PREMAT Bernard : *Veyrier-du-lac. Du vignoble à la résidence.* Annecy, Académie salésienne, Mémoires et Documents Tome 103, 1998. 547 p.

REGAT Christian : *Tamié et les cisterciens en Savoie : l'abbatiat d'Arsène de Jougla 1707-1727.* Annecy, Académie salésienne, Coll. Mémoires et Documents Tome 104, 1998. 271 p.

REBUFFAT Gaston : *Mont-Blanc, jardin féerique.* Guérin, 1998. 250 p.

REYDET Colette : *L'eau dans la ville, le Thiou et ses canaux.* Annecy et Cran-Gevrier. Amis du Vieil Annecy N° 34, 1997. 381 p.

RIEU François : *Arêches-Beaufort 1947-1997 : Un siècle de tourisme 50 ans de remontées mécaniques.* Fontaine de Siloé, 1997. 223 p.

SERVETTAZ Claudius : *Les chansons du soldat.* Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1997. 140 p.

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE : *Evolution spatialisée de la Haute-Savoie.* Annecy, Conseil Général de la Haute-Savoie, 1998. 3 vol., 156 p., 256 p. et 25 p.

SOUDAN Pierre : *Le Conseil Général de la Haute-Savoie : 137 ans 330 élus.* Fontaine de Siloé, 1998. 267 p. (Édition revue et augmentée).

STELLIO François : *Trente ans au service d'une école d'agriculture : Annecy-le-Vieux-Poisy-Chavanod (1953-1983).* Poisy, E.A.P., 1998. 209 p., 84 pl.

THIBAULT André : *Dictionnaire suisse romand : particularités lexicales du français contemporain : une contribution au Trésor des vocabulaires francophones.* Carouge, Zoé, 1997. 854 p.

TOPFFER Rodolphe : - *Nouvelles genevoises*
- *Voyage en zig-zag,*
- *Nouveaux voyages en zig-zag.*

Réédition des œuvres de Topffer. Slatkine, 1998.

TOURNADE Michel : *Un monde à aimer : Une adaptation de "l'Introduction à la vie dévote" de Saint François de Sales.* Nouvelles Cités, 1998. 302 p.

VERNUS Michel : *Une saveur venue des siècles : gruyère abondance, beaufort, comté.* Cabédita, Coll. Archives vivantes, 1998. 151 p.

VIRET Roger : *Patois du pays d'albanais (Ansigny, Moye, Val-de Fier) : Savoie, Haute-Savoie : dictionnaire savoyard-français.* Cran-Gevrier, Viret, 1998. 531 p.

VIVIAN Robert : *L'Epopée Vallot au Mont-Blanc : 100 ans déjà... Fontaine de Siloé, 1998. 231 p.*

WAGNENER Françoise : *La Comtesse de Boigne (1781-1866)* Flammarion, 1997. 479 p.

REVUES :

ÉCHOS SALEVIENS : Numéro 7, Association "la Salévienne", 1998.

GÉOLOGIE ALPINE , Numéro 74, l'Association Dolomieu, 1998.

KRONOS : N°12, Association Kronos, 1998.

L'Alpe N°1. Gens de l'Alpe. Glénat, 1998. 112 p.

L'Histoire en Savoie. N°132. Société d'histoire et d'archéologie, 1998.

Le Monde Alpin et Rhodanien N° : 2-4. Centre Alpin et Rhodanien d'ethnologie, 1998.

JOISTEN Loïc : Les croquemitaines. Faire peur et éduquer. 209 p.

MEMOIRES de l'ACADEMIE de SAVOIE : TOME XI, 1998. 7ème série.

RELIEF : La revue de Chamonix-Mont-Blanc.

Edimontagne, 1998.
N°9 : Une vallée en couleurs.
N° 10 : Géologie, architecture, Saussure et le Musée ethnographique de Genève... 48 p.

Revue de Géographie alpine N°3. T. 85.
Institut de géographie Alpine, 1998. 112 p.

De la connaissance du passé à la gestion du Présent :
Tourisme,Territoires, milieux montagnards.

Revue de Géographie alpine N°4. T. 86.
Institut de géographie Alpine, 1998.

GUIDES :

SAVOIE.
Gallimard, Coll. Nouveaux loisirs, 1997. 300 p.

HAUTE-SAVOIE.
Gallimard, Coll. Nouveaux loisirs, 1998. 300 p.

TEXTES, POEMES, ROMANS :

AIREL Juliette : *Trente-planes : La solitude d'une institutrice en haute-montagne*. Fontaine de Siloé, 1998. 232 p.

BOISIER Régine : *Laura ou le plein été*. Fontaine de Siloé, 1997. 279 p.

BUFFIERE Solange : *Vendanges de neige*. Belledonne, 1998. 95 p.

BUFFILLE Francis : *Un rossignol dans la neige*. Fontaine de Siloé, 1998. 203 p.

CATTEY Claude : *Le seigneur des abeilles*. Thônes, Choucas, 1997. 181 p.

CHEVALLIER Georgette : *Un bric-à-brac de bric et de broc*. Vague verte, 1998. 68 p. Prix A.P.P.E.L. (Biscarrosse).

COLLET Paul : *Notre cher Aix-les-Bains*. Bruyère, 1997. 45 p.

COPPIER Martine : *Bleu horizon*. Alzieu, 1998. 311 p.

DUMAS Alexandre : *La royale Maison de Savoie : Roman historique*. Tomes I et II. : Emmanuel-Philibert. Fontaine de Siloé, 1998. 513 p.

GAILLARDOT Paul : *La Montagne apprivoisée : Le train arrive à Vallorcine*. Fontaine de Siloé, 1997. 247 p.

GIOVANNI José : *Meurtre au sommet*. Hoëbeke, 1997. 213 p.

GREVOZ Daniel : *Les orgues du Mont-Blanc*. L'Harmattan, 1998. 128 p.

LECOZ Anne : *L'insistante solitude*. Belledonne, 1998. 57 p.

MALY Charles : *Vanoise : jardins insolites*. Belledonne, 1997. 56 p.

MARSAT Pierre : *Contes et nouvelles des Terres Froides*. Belledonne, 1998. 119 p.

MOREL Suzy : *Célébration de la neige*. Belledonne, 1998. 63 p.

PACCOT Bernard : *Ombre passagère*. Ballaison, Paccot, 1998. 91 p.

SAIZ-CACERES Nadia : *Une amande amère : L'aveugle, le grain, A ma mère, Histoire sainte...* Rumilly, Lapeyronie, 1997. 77 p.

TOSSET Eric : *Les contes inédits du Dauphiné*. Belledonne, 1998. 181 p.

Bibliographie dressée par
Isabelle Bouvier
et Nathalie Costa

A.D : Archives Départementales, 18 avenue de Trésum, à Annecy.
A.M : Archives Municipales, Hôtel de Ville d'Annecy.

Table des matières pour 1998

Pages

L'année florimontane 1

- Bruno Berthier - Bernard Coutin - René Favre de la Valbonne
- Henri Voiron.- La baronnie de Saint-Marcel
- Paul Guichonnet - 1848, la Savoie et le "Printemps des peuples"
- Doris Jakubec - La Savoie de Charles Albert Cingria

Marie-Claire Courtial - La lettre de Montrottier 15

Gilbert Chatenoud - Le concours de poésie 1998 17

Joël Serralongue - Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1998 27

Robert Chanal - Le général Jacques Humbert 71

Gérard Détraz - La commanderie des hospitaliers de Genevois au temps de Guy de Luyrieu 85

Robert Brunel - La Société Saint-Vincent de Paul d'Annecy et sa région de 1851 à 1914 109

Fernand Roulier - Les églises baroques haut-savoyardes : la joie de croire 133

Gaston Tuaillon - La signification de l'œuvre de Nicolas Martin 139

Georgette Chevallier - Chateaubriand et la Savoie 153

Françoise Paoli - La question du lycée de jeunes filles au conseil municipal d'Annecy 165

Les publications échangées 181

Georgette Chevallier - Nathalie Costa - Emmanuel Jules - Jean-Yves Mariotte - Notes de lecture 183

Isabelle Bouvier - Nathalie Costa - Bibliographie savoisienne 197

SOMMAIRE

		Pages
	L'année florimontane	1
M.-Claire Courtial	La lettre de Montrottier	15
Gilbert Chatenoud	Le concours de poésie 1998	17
Joël Serralongue	Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1998	27
Robert Chanal	Le général Jacques Humbert	71
Gérard Détraz	La commanderie des hospitaliers de Genevois au temps de Guy de Luyrieu	85
Robert Brunel	La Société Saint Vincent de Paul d'Annecy et sa région de 1851 à 1914	109
Fernand Roulier	Les églises baroques haut-savoyardes : la joie de croire	133
Gaston Tuaillon	La signification de l'œuvre de Nicolas Martin	139
Georgette Chevallier	Chateaubriand et la Savoie	153
Françoise paoli	«La question du lycée de jeunes filles au conseil municipal» d'Annecy	165
	Les publications échangées	181
	Notes de lecture	183
Isabelle Bouvier Nathalie Costa	Bibliographie savoisienne	197

I.M.P. ALPES - La Roche-sur-Foron — Le Directeur Gérant : P. Soudan

137e ANNÉE
1997

La Revue Savoisienne

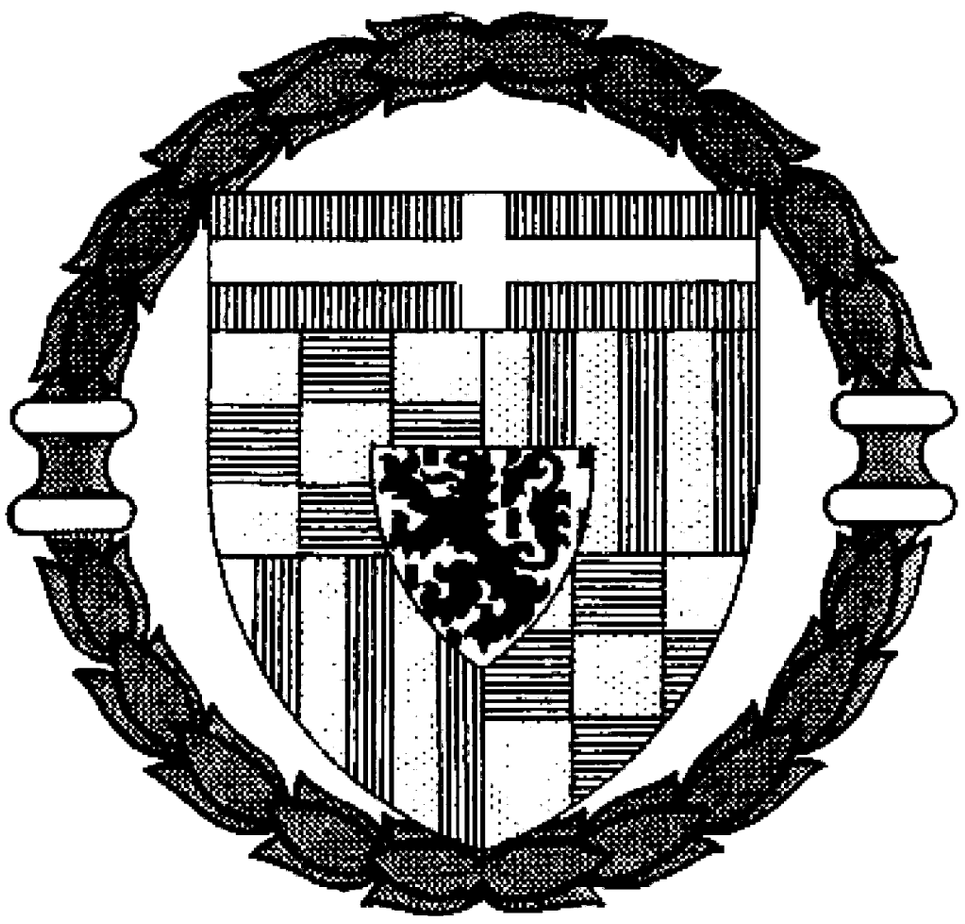

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).

François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président d'honneur : † M. Clément GARDET, chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts.

Président : M. Paul GUICHONNET, O. ✵, C. ⟨⟩, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, ✵, ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des Amis du Vieil Annecy.

M. René LAYDERNIER, ✵, ⚜, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ⟨⟩, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : M. Pierre SOUDAN, ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ⚙, vice-présidente des Académies Chablaisienne et Salésienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Robert BRUNEL, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ;
Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP ;

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Vincent BENEY, Jacques CHATELAIN, François DETURCHE.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1963 S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, ✵, Genève (Suisse).
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1997 AMORETTI Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1995 Sœur BURNS Marie-Patricia, archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ✵, O. ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1948 GAGNEBIN Bernard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, Genève (Suisse).
1975 HAYEM Robert, O. ✵, C. ⚜, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-les-Metz.
1970 LANGE Augusta (Mlle le docteur), archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la communauté urbaine, Strasbourg.
1990 NOVARINA Maurice, C. ✵, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950 OURSEL Raymond, ✵, O. {}, docteur-ès-lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1962 † PERNOUD Régine (Mlle), conservateur honoraire des Archives de France, Orléans.
1983 † PERRET André, ✵, ⚜, {}, ancien directeur des Archives de la Savoie, Boulogne-Billancourt.
1984 RABUT Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1965 RAVIER André (R.P.), O. ✵, O. ⚜, ⚜, {}, docteur-ès-lettres, Paris.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, Genève.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1997)

MEMBRES EFFECTIFS

1965 BAJULAZ Lucien, ✵, C. {}, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Annecy.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, animatrice de "L'Echo de nos montagnes", Sevrier.
1939 † BAUD Henri, C. {}, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, sous-préfet honoraire de Thonon-les-Bains, Allinges.
1989 BENEY Vincent, retraité, guide-conférencier d'Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne**. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1987 BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 BOULLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 BOURQUARD Léon, O. ⬡, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1981 BRÉGNAC Guy, O. ⬡, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.
1977 BRUN Claire (Mme), O. ⧗, C. ⬡, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.
1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.
1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.
1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.
1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ⬡, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.
1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.
1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Annecy.
1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.
1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.
1988 DÉTRAZ Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy.
1989 DETURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.
1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.
1978 DUJOURDY Simone (Mme), ⬡, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1981 FASSIER Robert (général), O. ✲, C. ⧗, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.
1948 † FRANCILLON Camille (Maître), ⧗, ancien bâtonnier, avocat honoraire, Annecy.
1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.
1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.
1948 GRANDCHAMP Georges, ✲, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.
1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.
1947 GUICHONNET Paul, O. ✲, C. ⬡, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.
1977 † GUIZARD Charles-Christian, ⧗, président du jury du Concours de Poésie, professeur honoraire de Lettres, Veyrier-du-Lac.
1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ⧗, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.
1989 † HOURTOULE Huguette (Mme), C. ⬡, inspectrice honoraire de l'Education Nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de la Haute-Savoie.
1928 LAYDERNIER René, ✲, ⧗, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.
1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.

1984 LEUSSE DE SYON (S.E.) Bruno de, C. ❋, grand officier ⚜, ⚜, ambassadeur de France, maire de Nernier.
1952 L'HONORÉ Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Paris.
1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse.
1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.
1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.
1977 RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.
1977 † RIOND Georges, C. ❋, président d'honneur du Comité du Rayonnement Français, correspondant de l'Institut, président du jury du Prix Chateaubriand, ancien vice-président de l'Assemblée de l'Union Française, Groisy.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1975 ROSSET Emile, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, fondateur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès-Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg, Thorens.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, ❍, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ❋, ⚜, ❍, Annecy.
1965 SOUDAN Pierre, ⚜, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, directeur de la *Revue Savoisienne*, Annecy.
1987 TERREAUX Louis, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ⚜ 1939-1945, O. ❍, directeur honoraire d'école, Annecy.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

MEMBRES ASSOCIÉS

1974 AMOUDRY Michel, ⚜, ❍, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1997 BAUD Aimé, ❋, O. ❍, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1963 BOSSON Charles (Maître), O. ❋, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.

1988 Bussat-Enevoldsen Marie-Claire (Mme), Neydens.
1969 Candaux Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1969 Chapuisat Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse)
1987 Chetail Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1969 Colliard Lauro, ⚷, C. ❍, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1991 Coudray Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1982 Coutin Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1963 Davoine Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, Annecy.
1987 † Dechaix Paul, O. ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, C. ❍, vice-président de tribunal honoraire, Sevrier.
1973 † Depollier Gérard, imprimeur, Annecy.
1961 Deries François, ingénieur civil des Mines, en retraite, Annecy.
1990 Dubey Jean-François, ⚷, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 Dufour Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1958 Duret Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy-le-Vieux.
1960 Gayet Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1984 Grandchamp Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences naturelles, Chaville.
1970 Guerrier Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 Guizard Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1992 Jacquemet Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1975 Janin Roger, instituteur, Annecy.
1968 Laeuffer Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1966 Langlet Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1985 Laurencin Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 Lavagna Suzanne (Mlle), professeur D.E.H.S., Monaco.
1967 Lavorel André, ⚷, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, architecte, Annecy.
1969 Le Blanc de Cernex Pierre, directeur de banque, Paris.
1991 Leriche Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1951 † Meynet Joseph (chanoine), vicaire général, Annecy.
1965 Moortgat Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 Palluel-Guillard André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 Paris Claude, chirurgien-dentiste, Annecy.
1986 Persoud Josiane (Mme), chargée de documentation au Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 Picard Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.
1976 Renaud Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1957 † Ritz Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, Annecy.
1987 Robache Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 Rosset-Bludzien Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1988 Rousset Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 Routier Jacqueline (Mme), Gap.
1973 Sers-Hermann Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1984 Simond René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1987 Socquet Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ❋, ⚷, médaille de la Résistance, Megève.
1980 Tapponnier-Ribatto Antoinette (Mme), O. ❍, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 Ticon Joseph, docteur en droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.

1990 VAILLY Jean, ⚜, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Veyrier-du-Lac.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, ⚜, ⚜, O. ⚜, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. {}, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1994 ACCOYER Bernard (Dr), médecin, député de la Haute-Savoie, conseiller général, maire d'Annecy-le-Vieux, Veyrier.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⚜, avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (abbé), prêtre, Beaumont-le-Châble.
1966 ANTHONIOZ Aymon (Dr), ❋, ⚜, médaille de la Résistance, Saint-Sixt.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
1981 BALAS Chantal (Mme), Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, Le Chinaillon.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), ⚜, {}, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1994 BEAUFORT (de) Brigitte (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1985 BERTOLINI Virginio, professeur de philologie romane à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ⚜, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy.
1990 BINTEIN Hélène (Mme), principal honoraire de collège, Annecy.
1973 BLANC Claude, négociant en coton, Le Havre.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Giviello (Italie).
1994 BORTOLI (de) Constant, retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), {}, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1993 BOURGEAUX Arsène (Abbé), curé d'Esery.
1980 BOUVIER D'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY Gabriel, ⚜, ingénieur T.E.P. honoraire, maire de Veyrier-du-Lac.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1995 BRUCHET Andrée (Mlle), conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Munster.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.

1968 BURDEYRON Joseph (Dr), ⚜, docteur honoraire en chirurgie dentaire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, Marsinges.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1980 CANOVA Claude (Mme), ❍, journaliste, Saint-Jorioz.
1996 CARRIER Robert, retraité de l'Education Nationale, Chainaz-les-Frasses.
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du patrimoine des pays de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1994 CATTIN René (Dr), médecin en retraite, Cran-Gevrier.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
1991 CERTEAU (de) Roselyne (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Duingt.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.
1995 CHABERT Yvette (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1996 CHABLAIX Christiane (Mme), agent territorial à la Mairie d'Annecy, Annecy.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), Annecy.
1994 CHAPPUIS Joëlle (Mme) guide-conférencier d'Annecy, Sillingy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des P.T.T., Thonon-les-Bains.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), ✲, O. ⚜, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, Montmin.
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., Annecy.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1985 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, Giez.
1997 COHEN Henri, directeur d'industrie, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P., retraitée, Annecy.
1995 COMBAZ André, directeur d'entreprise en retraite, Paris.
1990 COMTE Michèle, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1978 CONTAMIN Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1989 CROLARD Anne-Marie, Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1988 CURTENAZ DE MARONZIER François, architecte en décoration intérieure, Annecy.
1995 CURTET Marcel, retraité, Cran-Gevrier.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1986 DECERIER André, O. ❍, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1995 DEGORE Serge, Ruy.
1982 DELAVENAY Emile, ✲, ❍, professeur honoraire d'Université, Vence.
1988 DELEBARRE Pierre, Annecy.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ✲, ⚜, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 DELUERMOZ François, retraité de l'Armée, Sevrier.

1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1992 DÉPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Charenton.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
1974 DUBY Jean, O. ✱, O. ⟨⟩, ✱, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ✱, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1996 DUCROT Paul, P.D.G. de l'imprimerie Savoy-Offset, Pringy.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1997 DUMURGIER Patrick, ❋, administrateur civil, Paris.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1992 DUTRONC Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.
1986 EARDLEY-SCHURCH Edith (Mme), Sallenôves.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire international en retraite, Annecy.
1987 FALLETTI André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1995 FELISAZ Claudette (Mme), Mégevette.
1995 FERRI Françoise (Mme), professeur, Annecy-le-Vieux.
1997 FERTIN Jacqueline (Mme), bibliothécaire en retraite, Annecy.
1992 FILLION Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 FILLION Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1989 FLEAU-RIONDEL Marie, Samoëns.
1986 FLOQUET Marie-Renée (Mme), P.D.G. des établissements Montant, Annecy.
1989 FOL Michel, attaché temporaire d'enseignement et de recherches à l'Université de Lyon III, Antony.
1980 FONLUPT Louis (Dr), O. ✱, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1992 FORAS Raoul (Comte de), docteur ès-Sciences, Thonon-les-Bains.
1977 FOURNIER José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1996 FRANÇOIS Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 FRANCOU Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1995 FREREJEAN Alain, ingénieur, Neuilly-sur-Seine.
1992 GAILLARD Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole nationale de Musique, Annecy.
1996 GAILLARD Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1995 GALLO Giovanini, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. Burdignin-Boège.
1989 GARCIN André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1997 GARIN Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1988 GAVARD LE FRONT Simone (Mme), Annecy.
1995 GAY Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 GENTON Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1977 GEOFFROY Marc, chef de gare honoraire, Annecy.
1988 GINET Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
1995 GONNET Jean, retraité, Annecy.
1987 GRADEL François (Dr), docteur en médecine, Chambéry.
1991 GRAZINI Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 GRIESHABER Jacqueline (Mme), Sevrier.

1993 Grosse Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 Guéritey Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.
1986 Guigné Jacques (Comte de) ❋, ⚜, Genève et Annecy-le-Vieux.
1996 Guyon Colette (Mme), retraitée, Annecy.
1996 Guyonnet Robert, retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1989 Heckmann Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1986 Ianacci Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1990 Jacquet Renée (Mme), Annecy.
1995 Jacquier de Montcla Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
1965 Jallaguier Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
1990 Janin-Daviet Jean-Louis, décorateur, Ugine.
1996 Jolivet-Padon André, secrétaire de mairie, Faucigny.
1986 Labadie Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 Lacroix Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1994 Lageix Jean, directeur commercial en retraite, Annecy.
1984 Latta Claude, {}, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, Montbrison.
1968 Laurens Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, Bruxelles (Belgique).
1988 Lavédrine Georges, maire-adjoint, Annecy.
1994 Laville Claude (Mme), O. {}, retraitée de l'Education nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1988 Le Gall Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, Montpellier.
1992 Lejeune Marcel, E.D.F-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 Lereboulet Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1994 Levet Marguerite (Mme), Albens.
1969 Lohié Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
1992 Maistre Gilbert, professeur, Albertville.
1997 Mansey Jeanne-Françoise (Mme), retraité chef de publicité, Annecy.
1990 Marie Charles P., Chènes-Bougeries (Genève).
1994 Marletta Paolo, écrivain, Rome (Italie).
1990 Marro Monette, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 Martignoles Jean-François, Argonay.
1996 Mas André (Dr), médecin retraité, Reignier.
1997 Mattuzzi Anne-France (Mlle), professeur d'histoire et de géographie, guide du patrimoine des Pays de Savoie, Le Reposoir.
1992 Maurice-Demourioux Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
1990 Mercier Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1995 Mermoud Albert, retraité, Antony.
1995 Meynier Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 Mirodatos Jacqueline (Mme), {}, guide des Pays de Savoie, Annecy.
1989 Mollo Robert, Nice.
1979 Monnier Victor, Genève.
1995 Montanier Jacqueline (Mme), directeur commercial, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1985 Moreau France (Mme), Seynod.
1993 Morel Marie-Germaine (Mme), ❋, Annecy.
1990 Morneau Jacques, ingénieur, Seynod.
1983 Mougenot Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, Annecy.
1988 Mouraz Bernard, Paris.
1973 Mouthon Pierre (Dr), docteur en médecine, Faverges.

1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1995 NYCOLLIN Eléonora (Mme), professeur de chant, Annecy.
1996 OBERKAMPF Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1993 ONIMUS Robert, ✵, ancien industriel, Annecy.
1996 ORESKO Robert, professeur d'université, Londres (G.B.).
1980 ORSEL Eric, inspecteur d'assurances, Genève.
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1997 PERRILLAT Laurent, élève à l'Ecole nationale des chartes, La Balme de Sillingy.
1975 PERRON François, ✵, médaille de la Valeur Militaire, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Sciences politiques, secrétaire général de mairie honoraire, Passins.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ✵, 🎖, 1939-1945, et T.O.E., Menthon-Saint-Bernard.
1992 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1995 PONS Alice (Mme), retraitée de l'Education nationale, Annecy-le-Vieux.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1989 PORRET Yves, cadre retraité, Cuvat.
1992 PREMAT Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1997 QUINSONAS (DE) Odon, Le Touvet.
1989 QUOEX Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, professeur, Rome (Italie).
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1992 RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, 🎖, O. ⬡, commandeur dans l'Ordre national du mérite de la République fédérale d'Allemagne, Neuilly-sur-Seine.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 REY Emmanuelle (Mme), Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1988 REY Pierre, ⬡, intendant universitaire, maire de Bluffy, Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, Annecy.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Dr), chirurgien-dentiste, Villaz.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie). Les Devants-de-Promery.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, Annecy.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1996 SAADÉ William, conservateur des Musées d'Annecy, Annecy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.

1995 SAUTIER Yves (Dr), ⚷, député honoraire de la Hautre-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pouur la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SEMREN Jacques, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, Châlons-sur-Marne.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1996 SPILMANN Mireille (Mme), chorégraphe, Thônes.
1988 STRECKER Hugh, Bluffy.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
1993 THABUIS Michel, maire-adjoint de La Roche-sur-Foron.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Moûtiers.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1997 TOMASINI Philippe, journaliste honoraire, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
1995 VACCHIERI Daniel, industriel, Bons-en-Chablais.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), ⚇, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1963 VALLETTE D'OSIA Jean (Général), G.O. ✲, Provins, Annecy-le-Vieux.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mme), étudiante, Thorens-Glières.
1996 VARLET Catherine (Mlle), professeur de Lettres, Bogève.
1981 VELLAND Suzanne (Mlle), ⚇, institutrice honoraire, Annecy.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière, Poisy.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1982 † VIDELAINE Henri, ⚷, président honoraire des Amis du Val de Thônes, Thônes.
1995 VIEUX Marie-Claire (Mme), professeur retraité, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental en retraite du Travail et de la Main-d'Œuvre, Annecy.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Vétraz-Monthoux.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), ⚇, professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU 8 JANVIER 1997 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président remercie nos confrères, Mme Marie-Thérèse Hermann qui offre à l'Académie son dernier ouvrage *Les Chansons lumineuses*, c'est-à-dire ses souvenirs d'enfance ; Mlle Madeleine Duchesne qui a déposé à la bibliothèque un intéressant petit fascicule publié à Turin avant l'Annexion et M. Albin Bastard-Rosset qui nous a envoyé son livre, récemment paru, intitulé *Les Bornandises*.

Il présente les félicitations de l'Académie à M. Noël Veyrat-Durebex, maire de Lovagny, qui a reçu la médaille d'honneur d'argent régionale, départementale et communale.

Il salut le retour de notre trésorier, M. Claude Guichet.

Après avoir présenté au vice-président Georges Grandchamp de très cordiales condoléances à l'occasion du décès de son beau-frère, il adresse à tous des vœux amicaux pour 1997.

C'est le vice-président Grandchamp qui répond. Il remercie notre président pour ses souhaits et l'assure de notre respectueuse fidélité.

Il donne lecture d'un texte proposé par le "Collectif des historiens, des membres de sociétés savantes, des enseignants et étudiants d'histoire de la Savoie" destiné à soutenir le doyen Paul Guichonnet et le professeur André Palluel-Guillard dans les difficultés qu'ils rencontrent en ce moment avec la Ligue Savoisienne. Cette motion est approuvée à l'unanimité par les personnes présentes qui applaudissent très longuement et très chaleureusement notre président.

Il faut noter qu'un compte-rendu de cette lecture et de cette approbation a été, dès la semaine suivante, envoyé, avec la liste des personnes présentes, à M. Nicolas Greslou, professeur au Lycée Vaugelas à Chambéry, qui rassemble actuellement les diverses et nombreuses manifestations de sympathie envers MM. Guichonnet et Palluel-Guillard.

Avant de lire le procès-verbal de décembre, la secrétaire signale à ceux qui désireraient travailler sur la vie et l'œuvre de Raoul Blanchard, l'article de M. Charles-Pierre Péguy sur la bibliothèque du père des *Cahiers de la Quinzaine*, paru

---

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, H. Bintein, M. Boullard, G. Chevallier, J. Duchatel, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, C. Guyon, M.-C. Heckmann, C. Laville, J. Leriche, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Tapponnier et D. Viriot, ainsi que Mme Garin ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, M. Genton, M.-C. Rayssac et M.-C. Roos.

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, G. Carrier-Dalbion, C. Dédeystère, F. Déturche, J.-F. Dubey, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Lageix, A. Lavorel, G. Louchet, J. Pattoret, M. de Preux, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, G. Viviant et H. Voiron, ainsi que M. de Chastonay.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Chablaix, Dujourdy, Hermann, Levet, Moreau, Nycollin et Vesin ; Mlles Collomb, Dagand, Ritz et Varlet ; MM. Carrier, Dechaix, Morneau et Soudan.

dans le dernier numéro de *L'Amitié Charles Péguy* (n° 76 - octobre-décembre 1996).

Le procès-verbal de décembre est approuvé.

M. Jean-François de Roussy de Sales projette et commente des diapositives particulièrement artistiques sur les tapisseries des Flandres du château de Thorens.

Après avoir présenté le conférencier du jour, M. Michel de Preux, le président lui passe la parole.

M. de Preux traite de l'*Histoire des relations entre le Valais et la Savoie.*

En une étude largement développée, il évoque au cours des âges les rapports - parfois tendus - entre Valais et Savoie, en insistant çà et là sur certains points particuliers.

Il rappelle entre autres, l'importance de l'abbaye de Saint Maurice d'Agaune qui est au Moyen-Age le grand centre de rayonnement spirituel.

Il insiste aussi sur le fait que la Savoie vécut une expansion continue que son pays n'a pas connue. C'est, dit-il, que les Savoyards ont eu une dynastie, les Suisses, non. "Que se serait-il passé si, en 1218, la maison de Savoie s'était éteinte et non celle des Zähringen ?" se demande-t-il.

Il rappelle également que les Savoyards se trouvaient au XIIIe siècle du côté des Guelfes (c'est-à-dire des partisans du Pape) tandis que les Valaisans étaient Gibelins (c'est-à-dire partisans de l'Empire). Mais le Valais tombe alors, pour la plus grande partie, sous la coupe savoyarde, grâce à des familles dévouées aux Savoyards qui occupent le trône épiscopal de Sion.

Ailleurs il fait allusion au rôle des Chevron-Villette, en particulier au XVe siècle, à l'époque des Rarogne, époque où s'établit la rupture entre Savoie et Valais. "Rien, désormais, remarque-t-il, ne pouvait empêcher nos deux pays de suivre un itinéraire de plus en plus éloigné l'un de l'autre. La Savoie parce qu'elle était liée à une dynastie qui avait ses centres d'intérêt vers la Méditerranée (par le Comté de Nice) et le nord-ouest de l'Italie (par le Piémont), le Valais parce que l'instinct (...) républicain (...) finirait par emporter le pouvoir épiscopal en janvier 1634".

Il termine par l'évocation de l'émigration savoyarde en Valais au XVIIe siècle.

Le président remercie le conférencier et lève la séance à 18 h 30.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1997 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente de sincères condoléances à Mme Claude Laville qui a perdu son père, et de chaleureuses félicitations à Mme Emmanuelle Rey qui a obtenu le Prix d'excellence 1996 au concours de poésie de Veyrier-du-Lac, à

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Boullard, C. Brun, G. Chevallier, L. Coudray, M.-C. Courtial, T. Davoine, J. Duchatel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, C. Guyon, M.-T. Hermann, H. Hourtoule, J. Leriche, M. Levet, A. Pons, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, B. Sers-Hermann, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Garin et Mansey ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M.-C. Roos et C. Varlet ainsi que Mlle Fertin.

MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, R. Cattin, J. Chatelain, F. Déturche, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Lageix, G. Louchet, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, J. Vailly et H. Voiron ainsi que MM. Cohen, Coudray, Duclos et Monnet.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Chablaix, Floquet, Laville, Nycollin et Raffin ; Mlles Collomb, Dagand, et Ritz ; MM. Dechaix, Raffin, Soudan et Viviant.

M. Emile Rosset, nommé chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres, à Mme Eliane Barbier, nommée chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres ainsi qu'à son mari, nommé chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques, et à Mlle Elisabeth Rabut promue officier dans l'ordre des Arts et Lettres.

Après avoir rappelé que les Archives départementales de la Haute-Savoie ont offert à la bibliothèque le *Répertoire numérique détaillé de la série R* établi par Danièle Nicoud, et qu'Anne Radeff nous a fait parvenir *Du café dans le chaudron*, une étude d'économie publiée par la Société d'Histoire de la Suisse romande, il signale l'envoi, par notre confrère Jean-Marc Villermet, d'un opuscule sur *La dimension artistique des Jeux Olympiques d'Albertville 1992* (éd. du C.T.H.S.) et annonce la prochaine parution d'un ouvrage de Philippe Gaillard et Eric Roland sur *Les Glacières de Sylans*.

M. Georges Granchamp souligne l'entrée dans nos archives de la photocopie d'un manuscrit très curieux qui contient une liste des Annéciens aux environs de 1550-1630 ; il remercie M. J.-N. Vandeputte qui nous l'a donnée et Mlle Rayssac qui l'a analysée.

Mme Georgette Chevallier attire l'attention des lecteurs de notre bibliothèque sur les récentes *Vingt-cinq fables de Louis Ludin* (de la famille du peintre Charles Ludin) avec une préface du professeur Pierre Marion, chirurgien honoraire des Hôpitaux de Lyon, qui fait remarquer que M. Louis Ludin a écrit sa première fable à soixante-quinze ans et qu'il en a actuellement quatre-vingt douze !

Le procès-verbal de janvier est adopté.

La parole est alors donnée à Mme Brigitte Sers-Hermann qui parle d' "Une poétesse russe en Savoie : Marina Tsvétaeva". (Texte dans le présent numéro).

Après de chaleureux applaudissements et quelques questions posées par le public, le président lève la séance à 18 h 25.

SÉANCE DU 5 MARS 1997 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président déplore le décès de M. Georges Riond, membre effectif, dont les journaux ont évoqué la brillante carrière et du général Georges Vautrey, membre associé.

Il présente les condoléances de l'Académie à Mme Huguette Hourtoule qui a perdu sa mère et lui adresse en même temps des vœux de prompt rétablissement ainsi qu'à M. Paul Dechaix, dont la santé laisse encore beaucoup à désirer.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, H. Bintein, M. Boullard, M.-A. Candel, G. Chevallier, T. Davoine, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, C. Guyon, M. Fillion, G. Guyon, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M. Rousset, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Mansey et Veyrat-Charvillon ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, M. Meynier, M.-C. Roos, N. Vandecasteele et C. Varlet ainsi que Mlles Fertin et Grand.

MM. A. Bastard-Rosset, A. Baud, V. Beney, P. Bonnet, R. Brunel, R. Chanal, G. Carrier-Dalbion, R. Cattin, J. Chatelain, F. Déturche, J.-F. Dubey, M. Emerich, le général R. Fassier, L. Fonlupt, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Morneau, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, R. Sylvestre, F. Vitte et G. Viviant ainsi que MM. Avrillon, Bijasson, Monnet et Veyrat-Charvillon.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Brun, Chablaix, Dujourdy, Floquet, Hermann, Hourtoule, Nycollin, Pons et Rosset-Bludzien ; Mlles Bauloz, Dagand, Ritz et Viallet ; MM. Carrier, Dechaix, Jacquier de Montcla, Lageix, Louchet et Soudan.

D'autre part il se réjouit que M. Georges Grandchamp soit nouvellement grand-père, chez son fils Bernard, d'un petit Quentin, et l'en félicite vivement.

Des remerciements sont adressés à M. Jacques-François Lanier qui a fait à la bibliothèque don du livre (dont il est l'auteur) *Michel Joseph Antoine Servan ou de Servan (1737-1807), avocat général de l'humanité* (1995) et à M. J.-N. Vandeputte qui a encore eu l'amabilité de donner à nos Archives des photocopies de documents intéressants.

Les 122e et 123e congrès nationaux des Sociétés historiques et scientifiques sont annoncés.

Le docteur Paul Bonnet signale la promenade prévue pour le jeudi 19 juin sur le thème du baroque haut-savoyard.

La parole est donnée à M. Michel Eymerich qui évoque la personnalité de "Mademoiselle Avrillion, descendante d'une famille de Thônes, première femme de chambre de l'impératrice Joséphine". (Texte dans le présent numéro).

Après avoir montré ce que la communication de M. Eymerich apporte de neuf, le président lève la séance à 18 h 15.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1997 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président rappelle le souvenir de Me Camille Francillon, membre effectif, qui vient de nous quitter.

Il adresse à la famille de Mme veuve François Paturle et de Mme Geneviève Coudray les sincères condoléances de notre Compagnie.

Il remercie M. Jean Roupioz qui a donné à notre bibliothèque *L'Histoire du Consulat et de l'Empire* de Thiers et la collection de la revue *L'Histoire*, félicite M. Georges Grandchamp pour la récente sortie du bel album *Annecy-Mémoire* et rappelle la réédition de l'ouvrage de Louis Forestier sur *Taninges pendant la grande guerre et Praz-de-Lys en 1924* (Mémoires et Documents publiés par l'Académie du Faucigny).

Enfin il annonce le prochain Congrès des Sociétés Savantes de Savoie dont la date est fixée aux samedi 19 et dimanche 20 septembre 1998 et qui traitera, à Thonon-les-Bains, des *Arts et Artistes en Savoie*.

La parole est alors donnée à M. Gilbert Viviant dont la communication porte sur "Montrottier et Pontverre, gardiens du Fier". (Texte dans le présent numéro).

Après avoir chaudement félicité M. Gilbert Viviant pour l'intérêt et l'originalité de son travail, le président passe la parole à M. Jacques Morneau qui étudie, en la remplaçant dans son contexte historique, la vie en Louisiane d' "Anselme (alias

---

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Boullard, M.-A. Candel, C. Chablaix, G. Chevallier, L. Coudray, M.-C. Courtial, A.-M. Euvrard, C. Laville, M.-M. Raffin, E. Rey, A. Strassarino, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Carrier, Chatenoud, Cohen, Desille, Gotschmann, Hupont, Jahier, Mansey, Morneau, Sibué, Vagneux et Viviant ; Mlles R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin, M.-C. Roos et C. Varlet, ainsi que Mlles Burinez et Fertin.

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, A. Bexon, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, H. Cattin, R. Chanal, C. Dédeystère, F. Déturche, le général R. Fassier, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Lageix, A. Lavorel, G. Louchet, A. Mas, J. Morneau, B. Prémat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales et G. Viviant, ainsi que MM. Chatenoud, Cohen, Coudray, Glière, Monnet et Vagneux.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Bintein, Brun, Floquet, Guyon, Hermann, Levet, Nycollin et Rosset-Bludzien ; Mlles Dagand, Rayssac et Ritz ; MM. Aimé Baud, Berthet, Bonnet, R. Cattin, Dechaix, Fontlupt et Soudan.

Charles alias Carlos) Sallier, savoyard, fondateur de la ville de Lake-Charles". (Texte dans le présent numéro).

Le président, ayant remercié notre confrère, lève la séance à 18 h 35.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 9 AVRIL 1997

Le président Guichonnet représentant l'Académie Florimontane aux obsèques de M. Henri Baud, c'est M. Georges Grandchamp qui préside cette réunion.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 1996, le rapport moral de la secrétaire, le rapport financier du trésorier (et les commentaires du commissaire aux comptes) ainsi que le rapport de la bibliothécaire sont approuvés à l'unanimité.

Les résultats du concours de poésie sont ratifiés, le directeur de *La Revue Savoisienne* fait le point sur la préparation du n° 1996 et le docteur Bonnet précise le programme de 19 juin.

M. Grandchamp, qui adresse des remerciements au président Guichonnet pour le dévouement avec lequel il assume les responsabilités relatives au domaine foncier, rend compte de la situation financière de Montrottier et M. Cattin, commissaire aux comptes, après avoir salué le travail de M. Ruph, préconise l'approbation du rapport de M. Grandchamp, ce qui est fait à l'unanimité.

M. François Déturche donne lecture d'un rapport rédigé par l'Ecole d'Agriculture de Poisy qui exploite la forêt.

On termine par les élections.

Au comité sont réélus Mme Marie-Claire Courtial et M. Georges Grandchamp.

M. François Déturche et M. Jacques Chatelain sont élus administrateurs de Montrottier.

Sont élus membres correspondants : MM. Jacques Chaminade et Gilbert Chatenoud, Mme Paulette Chatenoud, M. Henry Cohen, Mlle Jacqueline Fertin, Mmes Françoise Garin, Jeanne-Françoise Mansey, Mlle Anne-France Mattuzzi, MM. Jean Pellarin, Laurent Perrillat, Odon de Quinsonas et Philippe Tomasini.

SÉANCE DU 7 MAI 1997 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président évoque avec émotion le souvenir des trois Florimontans qui viennent de nous quitter : MM. Henri Baud, Paul Dechaix et Gérard Dépollier. Il

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, G. Chevallier, M.-C. Courtial, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, F. Garin, M.-T. Hermann, C. Laurencin, J. Leriche, M. Levet, J.-F. Mansey, F. Moreau, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien et D. Viriot ainsi que Mmes Broise et Carrier ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin.

MM. A. Bastard-Rosset, R. Berthet, V. Beney, P. Bonnet, R. Brunel, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, J. Chatelain, C. Dédeystère, F. Déturche, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Lageix, A. Lavorel, G. Louchet, A. Mas, B. Premat, G. Raffin, J. Ruscon, J.-P. Serralongue, J. Serralongue, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Duparc et Perrissin.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Chatenoud, Dujourdy, Fillion, Floquet, Guyon, Hourtoule, Laville, Nycollin, Pons et Vesin ; Mlles Dagand, Duchesne, Rayssac, Ritz et Roos ; MM. Chatenoud, Jacquier de Montcla, de Roussy de Sales et Soudan.

rappelle également le décès de Mme Ruffet, la veuve de notre regretté confrère Bernard Buffet.

Il remercie Mlle Madeleine Duchesne qui a offert à la bibliothèque l'ouvrage de Raoul Blanchard *Annecy, essai de géographie urbaine*, et salue la présence de Mme Pierre Broise.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance mensuelle d'avril, qui est approuvé, et un résumé du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 avril.

La parole est ensuite donnée à M. Joël Serralongue qui rend hommage au grand archéologue que fut Pierre Broise. (Texte dans le présent numéro).

Le président remercie M. Serralongue pour cette évocation, pleine, dit-il, de pénétration, de précision et d'émotion, puis il donne la parole à Mlle Anne-Marie Pennequin.

Celle-ci s'est demandé quelle place Genève a occupé dans la vie de Saint François de Sales qui portait le titre d'évêque de Genève mais n'y résidait pas.

Il est sans doute difficile de connaître avec certitude, dit-elle, le nombre de fois où il a franchi les remparts de Genève car s'il n'y venait pas incognito, c'était au péril de sa vie. Elle rappelle la querelle place du Molard, en 1596, avec le protestant La Faye et les entretiens avec Théodore de Bèze. Sur les 55 années de sa vie, ce sont moins de huit journées passées à Genève. Pourtant il est vrai que son souci pour Genève fut constant.

Après avoir rappelé l'attachement de François de Sales à la Savoie ("Je suis essentiellement savoysien, et moi et tous les miens" ; "Je suis en toutes façons savoyard et de naissance et d'obligation") et particulièrement à Annecy, elle évoque l'épisode de la crise spirituelle de François de Sales, qui a trouvé une heureuse conclusion à Paris, dans une église dont elle précise l'emplacement. Elle termine son exposé en signalant que la statue de Notre-Dame de Bonne Délivrance, devant laquelle a prié le saint ce jour-là, se trouve actuellement chez les Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, 52 boulevard d'Argenson à Neuilly-sur-Seine.

Elle conclut : "Tout Florimontan, à l'occasion d'un voyage parisien, ne devrait-il pas lui faire une petite visite ?".

Le président remercie la conférencière et lève la séance à 18 h 20.

SÉANCE DU 4 JUIN 1997 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président évoque d'abord, longuement et avec émotion, la personnalité du président d'honneur Clément Gardet dont les funérailles viennent d'être célébrées

(*) *Etaient présents* : Mmes H. Bintein, M. Boullard, P. Chatenoud, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, A.-M Euvrard, F. Garin, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, J. Leriche, M.-F. Mansey, E. Rey, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Alexandre, Da Cunha, Lecourt, Martelli, Thomas et Troadec ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, M. Genton, A.-M. Pennequin, C. Varlet et S. Velland.

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, P. Bonnet, R. Carrier, R. Cattin, R. Chanal, J. Chatelain, G. Chatenoud, C. Dédeystère, F. Déturche, J. Domenjoud, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Mas, J. Morneau, J. Pattoret, L. Perrillat, B. Premat, J. Vailly, G. Viviant et H. Voiron ainsi que M. Martelli.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Dujourdy, Floquet, Guyon, Hourtoule, Laville, Nycollin et Raffin ; Mlles Collomb, Dagand, Ritz et Roos ; MM. Aimé Baud, Carrier-Dalbion, Fassier, Grandchamp, Louchet, de Roussy de Sales, Ruscon et Soudan.

en l'église de Saint-Maurice d'Annecy. Il demande une minute de silence en sa mémoire.

Il évoque aussi le décès du docteur François Darsy, membre correspondant depuis 1987 ; il présente à sa bru, Mme Ghislaine Darsy, et à Mme Marie-Renée Floquet, qui a perdu sa fille Armelle, les bien vives condoléances de l'Académie.

Les expositions présentées au château de Clermont durant le mois de juin sont annoncées, et il est précisé qu'on peut encore s'inscrire à la promenade du 19 juin.

Le procès-verbal du mois de mai est lu et approuvé.

M. François Déturche rend alors hommage au chanoine Abel Jacquet. (Texte dans le présent numéro).

Le président remercie vivement M. Déturche pour ce portrait dont l'exactitude n'a pu que frapper tous ceux qui ont connu le chanoine, et il passe la parole à Mme Françoise Garin.

Celle-ci, qui est une parente éloignée de la famille Le Roux, retrace la vie de celui qui a tant apporté à la ville d'Annecy, Marc Le Roux (1854-1933).

Receveur de l'Enregistrement, il abandonne rapidement cette profession pour entreprendre à la Sorbonne des études scientifiques qui l'amèneront à être préparateur de zoologie à la Faculté des Sciences de Caen et membre de la Société Linnéenne de Normandie.

Docteur-es-Sciences Naturelles en 1887, il devient vite directeur du laboratoire de zoologie maritime de Luc sur Mer où il se familiarise avec l'étude de la zoologie aquatique.

Le poste de conservateur du musée d'Annecy étant devenu vacant, il pose sa candidature et l'obtient. Il consacrera quarante-deux années à ces nouvelles fonctions.

Il fait des recherches biologiques sur le lac d'Annecy et sur le lac du Bourget. Il est un naturaliste complet, botaniste autant que zoologiste ; il s'intéresse à la préhistoire et à l'archéologie tout en cultivant de réels talents artistiques.

Conservateur du musée, directeur de la bibliothèque, directeur de *La Revue Savoisienne*, secrétaire de l'Académie Florimontane, il joue également un grand rôle dans la création du Syndicat d'Initiative d'Annecy.

La conférencière termine son exposé en rappelant les qualités humaines de Marc Le Roux et en évoquant sa tombe anonyme qu'elle a découverte au cimetière Montmartre à Paris en rappelant qu'Annecy a élevé à sa mémoire une stèle sur le quai Napoléon III et lui a consacré une rue dont il aurait aimé le calme.

Après les remerciements du président, la séance est levée à 18 h 15.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER

LE 27 SEPTEMBRE 1997

Après avoir excusé tous ceux qui n'ont pas pu venir et avoir salué la présence de tous ceux qui nous ont fait l'honneur de répondre à notre invitation - en particulier Mme Clément Gardet -, le Président, en termes chaleureux, présente le conférencier du jour, M. Jean-René Bory, conservateur du Musée des Suisses à l'étranger.

Dans une première partie, celui-ci a brossé un tableau de la naissance des civilisations occidentales et orientales.

Puis, dans un second temps, il a montré comment, grâce à Pierre le Grand et ses conseillers - surtout Le Fort - ces deux civilisations se sont rencontrées.

François Le Fort naquit à Genève le 2 janvier 1656 d'un père qui était un très important droguiste et d'une mère issue d'une famille aristocratique genevoise.

Peu enclin à reprendre le négoce familial, François obtint, non sans peine, l'autorisation de partir pour la Hollande.

C'est alors qu'il accepta les offres d'un officier recruteur hollandais qui lui proposait une charge de capitaine dans les armées du Tsar.

Après une période difficile, il épousa - malgré l'opposition de sa famille très calviniste - Elisabeth Souhay, la fille d'un colonel français au service de la Russie. Par ce mariage, il devenait un proche parent de Patrick Gordon, un Ecossais, officier distingué et des mieux introduits à la cour du Tsar.

Admis avec le grade de capitaine dans l'armée russe, Le Fort devint, après quelques campagnes, colonel puis général-major.

Son destin a croisé celui de Pierre le Grand. L'influence de Le Fort sur le Tsar fut très importante. C'est lui qui amena Pierre le Grand à régénérer son Empire en le mettant en rapport avec la civilisation occidentale.

Il accéda aux plus hautes charges et aux honneurs de l'Empire : conseiller intime du Tsar, premier conseiller de tous les conseils de Russie, et des principaux chefs de l'armée, avec Patrick Gordon.

C'est à Le Fort que la Russie a dû sa "Grande Flotte" et c'est lui qui dirigeait ce qu'on a appelé "La Grande Ambassade".

Le Fort mourut le 2 mars 1699 sans avoir oublié son pays natal.

Son influence se fit encore sentir après sa mort puisque la construction de Saint-Pétersbourg, qui ne s'est effectuée qu'après la mort du Genevois, avait été par lui inspirée à Pierre le Grand.

Le président Guichonnet a vivement remercié le conférencier pour son exposé particulièrement brillant, et l'après-midi s'est traditionnellement terminée dans les salons de Léon Marès.

SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 1997 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président ouvre cette première séance de l'année 1997-98 en évoquant le souvenir de ceux qui nous ont quittés depuis le mois de juin : M. André Perret, membre d'honneur ; Mme Huguette Hourtoule, membre effectif ; et le chanoine Meynet, membre associé.

Il présente à Mme Claude Canova qui a perdu son fils, à M. Gilbert Maurice-

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Boullard, M.-A. Candel, P. Chatenoud, G. Chevallier, M.-C. Courtial, J. Duchatel, A.-M Euvrard, F. Garin, M.-C. Heckmann, C. Laville, M.-L. Le Gall, M. Levet, E. Rey, Y. Rollet et D. Viriot ainsi que Mmes Louchet, Onimus, Schneider et Zanaroli ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet, M.-C. Roos et S. Velland.

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, R. Brunel, C. Carrier-Dalbion, R. Cattin, G. Chatenoud, P. Coulon, C. Dédeystère, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Lavorel, G. Louchet, R. Onimus, B. Premat, J.-F. de Roussy de Sales, P. Soudan, J. Vailly et H. Voiron ainsi que M. Le Gall.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Déprez, Dujourdy, Floquet, Guyon, Hermann, Mansey, Moreau et Nycollin ; Mlle Dagand ; MM. Cohen, Garcin et Guichet.

Démourioux dont la femme est décédée et à Mlle Catherine Santschi qui déplore la mort de sa mère les sincères condoléances de l'Académie.

Il adresse des félicitations à M. Jean-Michel Séron qui a marié sa fille, à Mme Marie-Jeanne Rosset-Bludzien qui est une nouvelle fois grand-mère et à Mme Emmanuelle Rey qui vient de devenir arrière-grand-mère pour la quatrième fois.

Il donne des nouvelles rassurantes de notre trésorier, M. Claude Guichet, qui a été à nouveau hospitalisé.

Il se réjouit de la parution de *La Revue Savoisienne* 1996 et en félicite M. Pierre Soudan. Celui-ci adresse des remerciements aux Florimontans qui l'ont aidé.

Avant de lire le procès-verbal de juin pour approbation, la secrétaire signale les dons qui ont été faits cet été à la bibliothèque : *Les Glaciers de Sylans* de Philippe Gaillard et Eric Roland ; *Les Vierges de nos terroirs* de Françoise Bouchard ; *L'Histoire de l'Italie* de Paul Guichonnet ; le n° 9 de *Mag-Eva*, une publication consacrée au patrimoine de Veyrier-du-Lac rédigée par Bernard Premat ; de plus M. Pierre Soudan a fait don d'un certain nombre de livres publiés par Clément Gardet, M. Grandchamp a offert *Les Cousins* de l'abbé Claude Chatelain ainsi que quelques fascicules divers et Mme Maria-Grazia Vacchina a fait parvenir les actes d'un colloque qui s'est tenu à Aoste en 1987.

Ensuite M. Gérard Louchet a narré les mésaventures de Valentin Vincent de Fésigny, en utilisant tantôt son journal inédit tantôt les écrits d'une descendante de la famille qui, en 1920, a rappelé l'existence mouvementée de ce personnage du XVIIIe siècle.

Né dans la maison forte "La Ruaz" (connue aujourd'hui sous le nom de château de Fésigny), Valentin Vincent de Fésigny fut mis en nourrice à Alex, puis a fait ses études à Annecy et Rumilly.

En 1792, il évite la conscription en se faisant remplacer dans les armées révolutionnaires.

Ayant essayé de gagner Genève, il se retrouve dans les prisons d'Annecy d'où le sortira M. de la Fléchère.

La situation étant alors confuse, il se réfugie "dans les montagnes" au bord du lac et s'efforce de rejoindre un régiment du roi de Sardaigne.

Après un certain nombre de pérégrinations, il arrive à Saint-Jean de Maurienne où se trouve le quartier général du régiment de Genevois et où il retrouve son frère aîné qui le fait recevoir soldat du Roi.

Il passe un hiver au Mont-Cenis où il est malade, puis un séjour à Turin qui l'éblouit, à Aoste qu'il admire aussi et au fort d'Exilles où il retombe malade. Ensuite il se bat contre les Français.

Après la victoire des Français, Valentin de Fésigny est coincé au-delà des monts.

C'est alors que le 5 décembre 1798, le Roi de Sardaigne Charles-Emmanuel IV ordonne à l'armée piémontaise de se considérer comme partie intégrante de l'armée française en Italie. Mais Fésigny est noble et considéré comme émigré, tandis que l'armée française est républicaine. Cela lui crée des difficultés mais en mai 1800, Valentin, enfin officier français dans l'infanterie piémontaise, est envoyé au bord de l'Adige pour combattre les Autrichiens que Bonaparte veut chasser de l'Italie du Nord.

Il est fait prisonnier par les Croates et subit toutes sortes de brimades.

A sa libération, il retrouve son frère Auguste, mais il n'est pas pour autant au bout de ses peines. Les tracasseries administratives reprennent de plus belle et il ne mange pas toujours à sa faim.

Finalement on lui donne à commander un petit détachement puis on l'envoie à Toulouse, non sans quelques tracasseries encore.

Enfin, il se trouve sous les ordres du Maréchal Augereau et fait partie de la Grande Armée.

En septembre 1805 il se trouve en occupation en pays souabe où il assiste à des scènes pittoresques, puis dans l'électorat de Bade où il tombe amoureux.

Il participe ensuite à la bataille d'Iéna et est nommé capitaine par Napoléon.

Puis ce fut Eylau où il fut blessé, mais sans grande gravité, semble-t-il.

Le conférencier a donc en même temps que les tribulations de son personnage évoqué des événements d'une période historique particulièrement intéressante. Il l'a fait en multipliant les anecdotes.

Le président le remercie, des questions sont posées, des précisions demandées et la séance est levée à 18 h 20.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1997 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président Guichonnet présente les condoléances de l'Académie à Mme Balas qui a eu la douleur de perdre son mari.

Il remercie M. le chanoine Berthoud qui a donné à la bibliothèque son ouvrage sur l'histoire de l'Art Sacré, et Mme Jacqueline Routier qui a offert son livre *Briançon à travers l'Histoire*, publié en 1997 par la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

Sont annoncées les souscriptions pour le tome 103 des Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne relatif à *Veyrier du Lac, du vignoble à la résidence*, de notre confrère Bernard Premat avec la collaboration de Nicole Schneider, et pour les Actes du XXXVIe congrès des Sociétés savantes de Savoie consacré à la société savoyarde et la guerre, huit siècles d'histoire (XIIIe-XXe).

Des félicitations sont adressées à M. Patrick Dumurgier récemment nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur.

Mme Hourtoule, qui devait rendre hommage à son prédécesseur à l'Académie Florimontane, étant décédée avant d'avoir pu le faire, le souvenir de Roger Devos a été évoqué par M. Georges Grandchamp qui a consacré sa communication à l'engagement de ce savoyard d'adoption au service du Vieil Annecy. (Texte dans le présent numéro).

Après avoir vivement remercié M. Grandchamp, le président prend la parole pour évoquer Eugène Sue et Mme de Solms. (Texte dans le présent numéro).

Les applaudissements très nourris témoignent de l'intérêt que l'auditoire a pris à cette vivante évocation.

La séance est levée à 18 h 35.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Boullard, G. Chevallier, A.-M. Crolard, G. Darsy, T. Davoine, M. Déprez, J. Duchatel, S. Dujourdy, M. Dutronc, A.-M Euvrard, G. Guyon, M.-L. Le Gall, J. Leriche, M. Levet, J. Mercier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Authier, Louchet, Mansey et Mairot ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet, C. Varlet, S. Velland et H. Viallet ainsi que Mlle Costa.

MM. Alain Baud, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, R. Cattin, G. Chanal, J. Chatelain, R. Crolard, C. Dédeystère, F. Déturche, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Lageix, R. Laydernier, G. Louchet, A. Mas, J. Morneau, J. Pattoret, G. Raffin, F. Sautier, P. Soudan, J. Vailly, G. Viviant et H. Voiron ainsi que M. Le Gall.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Brun, Courtial, Floquet, Hermann, Laville et Moreau ; Mlles Dagand et Rayssac ; MM. Aimé Baud, Carrier, Coulon et Ruscon.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1997 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président annonce le dépôt à la bibliothèque des Actes d'un colloque qui s'est tenu en septembre 1991 en Vallée d'Aoste sur "Le Plurilinguisme, condition de démocratie culturelle pour l'Europe" et le vice-président Grandchamp signale que le *Dictionnaire de l'Ancien Régime* récemment paru aux P.U.F. a été offert par l'un de ses co-auteurs, notre confrère le professeur Oresko.

La secrétaire étant complètement aphone, c'est le président qui lit le procès-verbal de novembre ; celui-ci est approuvé par l'assemblée.

On passe ensuite au concours de poésie 1997.

La comédienne Claire Lanier, venue pour présenter les œuvres des poètes primés, lit également le compte-rendu qui a été établi par la secrétaire en l'absence du président du jury, M. Christian Guizard, retenu par la maladie. (Texte dans le présent numéro).

Ensuite M. Jean-François de Roussy de Sales, diapositives à l'appui, présente le calice de Saint François de Sales conservé au château de Thorens. (Texte dans le présent numéro).

Le président félicite le conférencier et lève la séance à 18 h 15.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, I. Bouvier, G. Chevallier, L. Coudray, T. Davoine, J. Duchatel, A.-M Euvrard, F. Garin, G. Guyon, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet et D. Viriot ainsi que Mmes Chevalier, Paoli et Renaud ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, A.-M. Pennequin, M.-C. Roos et S. Velland ainsi que Mlle Claire Lanier.

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, R. Berthet, le chanoine Berthoud, P. Bonnet, G. Bregnac, R. Brunel, G. Carrier-Dalbion, R. Cattin, J. Chatelain, P. Coulon, F. Déturche, F. Fonlupt, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Lageix, G. Raffin, J. Renaud, J.-F. de Roussy de Sales, F. Vitte et H. Voiron ainsi que MM. Coudray et Monnet.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Brun, Chatenoud, Floquet, Guizard, Laville, Levet et Moreau ; Mlles Dagand, Genton et Varlet ; MM. Carrier, Chatenoud, Cohen, H. Garcin, Jacquier de Montcla, Guizard, Laydernier, Pattoret, Ruscon, Soudan et Viviant.

La lettre de Montrottier

Nos gardiens, M. et Mme Jahier, qui s'attachent au château et qui ont à cœur de le rendre avenant, ont réalisé les gros travaux de décapage, cirage et lustrage des sols de toutes les salles de visite ainsi que de la salle des gardes.

L'effet étant remarquable, le même travail a été mené à bien dans les appartements privés, dont les murs, les plafonds et les tableaux ont également été dépoussiérés.

En ce qui concerne les collections, l'inventaire a été un peu délaissé au profit de la restauration des vitrines, et ce, grâce à l'initiative de M. et Mme Jahier sans lesquels il m'était impossible d'opérer un tel changement. Il s'agissait de repeindre ou de tendre des tissus neufs.

Nous avons tout d'abord achevé la salle orientale où il restait à changer les fonds des petites vitrines ("h", "i", "j", "k") - fonds qui de bleus sont devenus rouges - et à éclairer le bas de la grande vitrine "a".

Cette salle terminée, nous avons pu nous consacrer à la salle des armes, où le travail était considérable. Depuis 1919, le temps, le soleil et l'humidité avaient rongé fibres textiles et couleurs.

Après remise d'équerre de la vitrine "k" qui se démantelait, les remplacements des fonds de toutes les vitrines nous ont occupés tout l'automne.

Nous avons choisi deux teintes : bleu nattier pour les vitrines du mur nord qui contiennent des attributs d'équipements militaires et les insignes maçonniques, jaune vanille pour celles des murs sud et ouest où sont présentées des armes.

Ce travail de tapissier s'est déroulé à la vitesse d'une vitrine à la journée.

Ainsi, avec l'éclairage de la vitrine "k" et de l'intérieur de la cheminée réalisé par M. Jahier, notre collection d'armes a retrouvé tout son éclat.

Dans la salle des dentelles, une nouvelle vitrine abrite des objets féminins tels que ombrelles, dentelles, camées... Dès l'ouverture le 15 mars, elle eut du succès auprès de nos visiteuses.

Le mobilier a fait l'objet de toute l'attention de notre ami Jacques Chatelain qui a dressé un plan d'entretien et commencé le traitement au cryptoserum des meubles des appartements privés du deuxième étage et des statues en bois polychromé.

Enfin Montrottier attirant toujours les spécialistes, nous avons reçu Mme Guillemette Vernay-Chantrel de Lyon qui, dans le but d'obtenir son agrément auprès de la Chambre des Experts – spécialité céramique – a entrepris de dresser un inventaire détaillé de toutes nos faïences, ce qui nous permettra de compléter avantageusement nos fiches. Pour photographier toutes les pièces exposées ou non et établir les feuilles de renseignements correspondantes, il nous a fallu huit journées de neuf heures environ échelonnées de mi-novembre à fin décembre. Jacques Chatelain et moi-même nous sommes relayés pour l'assister, décrocher et raccrocher toutes les pièces.

Cette opération a nécessité le changement de plusieurs centaines de pitons. Nos relations furent très agréables. Il est probable que Mme Vernay-Chantrel soit obligée de revenir au printemps 98 pour compléter ses notes et nous l'accueillerons avec plaisir.

Marie-Claire Courtial

Les activités de la saison 1997

De nombreux touristes visitèrent notre région lors de la saison estivale de 1997. Néanmoins un mois de juillet pluvieux les a découragés et le temps radieux du mois d'août leur a fait préférer les activités de plein air ! Ainsi nous avons constaté une légère baisse de fréquentation au château. Malgré cela nous avons préparé trois nouveaux guides, enthousiastes et compétents, qui vont renforcer notre équipe en place.

Tout au long de l'année nous avons reçu avec plaisir des sociétés et associations culturelles.

- Le 5 juillet, les amis de Challes-les-Eaux, le vice-président Roger Dumollard et Marcel Jay, accompagnés de 30 personnes venaient découvrir notre domaine.
- Le 27 septembre, la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie a admiré nos collections. Le Président, M. Messier, accompagnait 40 membres de cette société. Les présidents de l'Académie, MM. Guichonnet, Grandchamp étaient présents ainsi que V. Beney.
- Le 9 octobre, les Amis du Vieux Rumilly, avec la responsable du musée, Mlle Jeanne Marin, visitaient le château.

Lors des journées Portes Ouvertes, le dimanche 21 septembre, nous avons accueilli 1 800 personnes.

Comme toutes les années, la séance de rentrée de l'Académie Florimontane se déroule au château. Cette année, nous avons eu le

plaisir d'accueillir, M. Jean-René Bory, qui a traité de François Lefort au service de Pierre-le-Grand. Lors de cette journée, nos administrateurs et guides se sont chargés d'effectuer le service lors d'une réception fort sympathique. Ainsi s'acheva la saison 1997. Nous préparons pour 1998 un programme publicitaire ainsi que notre présence aux bourses d'échange de documents en Savoie, Haute-Savoie et Isère, et notre participation au salon Museum 1998 à Genève.

Par ailleurs, une action est menée pour attirer les visiteurs du Nord de l'Italie grâce à l'appui de la Maison de France de Milan.

Vincent Beney

Le concours de poésie 1997

A la place de notre président de jury, M. Christian Guizard, puisqu'il est actuellement trop souffrant pour venir nous rejoindre, je vais si vous le voulez bien, vous présenter le concours de poésie 1997.

De la part de M. Guizard, je remercie les diverses revues et les multiples journaux qu'il avait contactés et qui ont annoncé notre concours, ainsi que notre toujours généreux mécène M. René Laydernier.

Je remercie M. Guy Brégnac et M. Georges Raffin, membres du jury, d'être présents aujourd'hui et j'adresse, en notre nom à tous, des vœux de prompt rétablissement à Mme Brun qui avait terminé son travail de correction juste avant d'entrer à l'hôpital. Quant à M. Guizard, dont nous avons récemment fêté les quatre-vingt dix ans, nous n'oublions pas le travail considérable qu'il a effectué pour le concours dont nous parlons aujourd'hui, comme toutes ces années dernières, d'ailleurs.

Nous aurons le plaisir d'entendre ce soir la comédienne Claire Lanier, la fille de notre regretté bibliothécaire, qui a bien voulu apporter à notre compte rendu sa participation toujours recherchée et dont nous apprécions la gentillesse.

Si le cru 1997 n'est pas un très grand cru, il n'est pourtant pas mauvais puisque le jury avait, dans un premier temps, retenu 32 envois à discuter.

Les 127 autres ne manquent pas tous d'intérêt, loin de là, même si certains apprentis-poètes ignorent tout de l'orthographe et de la syntaxe les plus élémentaires, ou confondent prose démantibulée et poésie libre, ou encore se bercent de l'illusion qu'avec de bons sentiments on fait immanquablement de la bonne poésie.

Après une discussion qui a parfois pris une tournure assez vive, mais à la fin de laquelle nous avons réussi à accorder harmonieusement nos points de vue, nous avons décerné un Premier Prix, deux Deuxièmes Prix, deux Mentions Très Honorables et trois Mentions Honorables.

Il nous a semblé aussi que cinq auteurs méritaient tout particulièrement d'être cités. Il s'agit des numéros :

28 (Tott) qui chante les alpages avec grâce et légèreté :

"Je sais, dans l'alpe, un vieux chalet ;
La nuit s'efface, oh ! viens, ma Douce !
Allons réveiller sous la mousse
Le ruisselet."

38 (Lia) qui évoque le Sahara en trente-trois haïkaï(s) ou haïku(s) souvent bien venus :

"Le chant/De la fauvette/Oh ! déjà la fin de l'erg !"
"Des roses/Coupantes et froides : Aïe !"
"Un pas,/Puis un autre,/La chaleur."
"Mes lèvres/Chaudes et sèches/De l'eau !"

43 (Coquelicot) dont le panthéïsme a quelque chose d'émouvant :

"Ne coupez pas les fleurs des champs :
Ce sont des poètes ressuscités".

133 (Iris) qui sait parfois, tant par le rythme que par les sonorités, se montrer très musical :

"Je t'écrirai des mots comme des cris d'oiseau,
(...) Quand chante la musique et chante le ruisseau".

et 138 (July) qui voit arriver la vieillesse avec une certaine inquiétude :

"J'ai de la neige dans les cheveux
L'automne à l'hiver a-t-il fait place ?
J'ai froid dans les idées...".

Les trois Mentions Honorables ont été décernées aux textes signés des pseudonymes Anatolie, Gabriel Ordesa et Le Rêveur.

Les poèmes d'Anatolie (n° 20) sont agréables à lire. Ils sont pour la plupart écrits en une prosodie moderne mais qui obéit à des règles que s'impose l'auteur lui-même. De la vraie poésie libre, par conséquent. Un exemple : *Le dernier indien.*

LE DERNIER INDIEN

Le dernier indien a longé,
Pour le dernier adieu,
Le tout dernier sentier
Secret des chasses légendaires.
Le vieux loup le suit comme un chien.
Le loup borgne est son frère
Et mange dans sa main.

Le dernier indien a fumé
Sous le dernier tipi
Le dernier calumet.
Et dans la fumée bienveillante,
Quand l'esprit des anciens
Soudain s'est fait entendre,
Le vieux loup a gémi, tout recroquevillé.

Puis sur l'herbe de la prairie
Le dernier indien s'est couché
Et la terre, sa mère,
Dans ses bras l'a repris.
Un vieux loup gris désemparé
Hurle à la lune à ses côtés.

Anatolie

Ecoutons aussi des extraits de *La Brodeuse*, qui se rapproche davantage de la poésie traditionnelle.

LA BRODEUSE

Matin d'hiver ou soir d'été
La brodeuse est à sa croisée,
Le front penché, le regard sage,
Et tout le jour à son ouvrage.

Point de tige et point de feston,
Des corsages et des jupons,
A sa fenêtre tout le temps,
Point de semis et point roman.

[...]

Ses épaules se sont voûtées,
Point de rancœur mais du regret.
Elle pense : "si c'était à refaire..."
Mais plus question de point arrière !

Anatolie

Originales et porteuses de rêve sont les œuvres signées Gabriel Ordesa (n° 64), qui sait jouer du retour incantatoire de certaines formules et pour qui "L'auberge de l'enfance/A fermé ses auvents". Ecoutons le poème qu'il a consacré à l'île bretonne de Groix :

GROIX

Midi, mon déjeuner de vagues
Mon île au bord de l'océan
Mon escale d'ombre et de vent
Mon ciel ardent comme une dague

J'ai laissé les hommes de proie
Mâchonner leur vieux rêve amer

Mon été claque sur la mer
Où l'horizon mauve poudroie

L'Atlantique dans ma musette
Et quelques rimes sur mon pain
Les culs blancs de quelques lapins
Grignotant près de leur cachette

Groix, tes rochers comme un grand rire
Ecorchant la morgue des flots
Que quelques rares matelots
Lorgnent du coin de leur navire

Groix, la brise qui te couronne
Au gré de tes blondes marées
Rêveuse à ta lande amarrée
Regardant filer les automnes

Groix, tes roses que nul ne cueille
Tes vies, tes routes oubliées
Tes champs, tes chèvres déliées
Ton silence de chèvrefeuille.

Gabriel Ordesa

Les six sonnets du Rêveur, très classiques de forme, évoquent tour à tour le souvenir d'Alfred de Vigny (dont on fête cette année le bicentenaire de la naissance), l'apparition de l'être humain sur la terre, la signification profonde de l'expression du visage, le mystère de la mort, les méfaits de la sécheresse, et *Les Fleurs* :

O FLEURS...

O fleurs dont la nature a paré notre terre
Dans les règles de l'art, avec raffinement,
Vous en constituez le suprême ornement
Et votre charme est tel qu'il confine au mystère.

Trop heureux celui qui, disposant d'un parterre,
Le consacre à vos soins et, sans émoussement,
De votre doux éclat goûte fort l'agrément :
Vous lui rendez la vie ô combien moins austère !

En votre absence il n'est de fête à concevoir
Car, seules, vous avez le vertueux pouvoir
De nourrir un climat propice à l'harmonie.

Vous qui pieusement savez entretenir
De nos défunts parents la mémoire bénie,
Veuillez nous rappeler à leur bon souvenir !

Les Mentions Très Honorables vont aux pseudonymes Marmiteux et YCV 506. (n° 83 et 96)

Marmiteux est très sentimental sans tomber dans la sensiblerie :

AU CIMETIÈRE

"Parfois après la pluie
Une larme d'eau claire
Pendue à l'œil de pierre
Attend qu'un vent l'essuie".

Voici son *Testament* :

TESTAMENT

Tu mettras dans ma tombe un livre déjà lu
Dont les pages encore auront l'odeur de l'encre.
Je le feuilleterai à mes moments perdus
Avec l'âme à la cape après le jet de l'ancre.

Tu mettras dans ma tombe un tableau déjà vu
Dont le rouge et le rose éclaireront ma terre.
A la place des yeux qui, las, ne verront plus,
Mes mains caresseront les amants de Cythère.

Et tu mettras aussi, entre livre et tableau,
Un bon vin de Bourgogne aux saveurs de la terre
Qui chauffera mon sang, immense et froid caillot.
Je boirai au goulot, ne me mets pas de verre.

Puis, pour me souvenir de mon pays breton,
Pose à côté de moi ma vieille cornemuse.
Je me réveillerai chaque fois qu'en ses sons
Renaîtront les vieux vers de ma défunte muse.

C'est peut-être cela le temps de l'au-delà :
Paradis éternel des choses tant aimées.
Ecoutez, braves gens qui passerez par là,
Le murmure imprécis des amours abîmées.

YCV 506 a envoyé des œuvres intéressantes, bien écrites et d'un classicisme très régulier. Ses rejets savent mettre çà et là en évidence les termes pittoresques :

"Vous reverrez alors la petite chaumière
Frémir (...)
(...) Les doris sont rentrés de votre humide lande
Verte (...)".

Nous allons entendre *L'Invocation*.

L'INVOCATION

Muse que je chéris, je suis de tes fidèles.
Veux-tu que nous chantions, tous les deux à mi-voix ?
Déjà les cordes d'or frémissent sous mes doigts :
Viens, laissons-nous griser des airs émanés d'elles !

N'agis pas envers moi comme ces hirondelles
Qu'Octobre et ses frimas chassent loin de nos toits.
Ne me laisse pas seul, endurer les jours froids
Et les nuits de Décembre, aux lueurs des chandelles !

De ta douce présence, enchante ainsi mon cœur :
Ton sourire me charme et, mieux qu'une liqueur,
Dissipe les traits noirs de la mélancolie.

Tu es la beauté même, unie à la bonté.
Oh, ne me laisse pas, au seuil de la folie,
Sombrer tel, sous l'orage, un vaisseau démâté.

Les Deuxièmes Prix ont été remportés par Dorian (n° 67) et Don Quichotte (n° 92). L'inspiration de Dorian n'est pas joyeuse mais il écrit de la bonne poésie, qui dégage un indéniable charme mélancolique :

"Je voudrais que se noie, aux confins de ma brume,
Un amour fait de cendre et de sombre amertume".

Voici *Mon dernier verre* :

Ce soir, j'ai dans le cœur, des songes insipides...
Je voudrais qu'on m'étrangle ou qu'on me jette à l'eau !
Mais... versez donc plutôt, sur mes lèvres avides,
Ce vin que j'aperçois dans le fond du tonneau !

Par ma froide colère, où l'amour règne encore,
Je bannis ces instants que célébrait mon cœur
Lorsque tes yeux d'azur faisaient pâlir l'aurore.
LE PAMPRE, désormais, est mon seul séducteur !

Voyez, je vais au fût et j'y verse mon rêve
Car je veux qu'il s'y noie en mon dernier sommeil,
Afin qu'à tout jamais de mon âme on enlève :
La douceur d'un baiser, d'un "JE T'AIME" ! au réveil.

Et lors, jusqu'à plus soif, je boirai du vin rouge
Puis m'enfuirai, sans crainte, à la pointe du jour.
Mais avant de mourir, comme un chien dans un bouge,
Je "trinque" à mon malheur... JUSQU'AU COMA D'AMOUR !

Dorian

Don Quichotte a envoyé deux ballades et un poème composé de six quatrains à rimes dites "suivies", lequel se présente comme une adresse à la Mort :

"Ensemble, nous avons souvent croisé le fer :
Ceux que j'aimais partis, seul j'aborde l'hiver.
A ton tableau de chasse il est temps de m'inscrire
Car je connais trop bien le glas de ton vieux rire."

Ecoutons l'une des deux ballades, celle qui exprime un indéfectible (mais sans illusion) amour de la vie : *L'An deux mille*.

L'AN DEUX MILLE

Sans ivresse particulière
J'appris très jeune le latin
Et peinais dur en la matière ;
Je n'avais rien contre Plotin
Mais m'endormais sur mon bouquin,
Trouvant ce pensum inutile
En rêvant d'avenir lointain :
J'aimerais tant voir l'an deux mille !

Plus tard je pris une infirmière
A chaque malaise anodin.
Ma tension est régulière
Prétend le jeune médecin
Qui m'ausculte soir et matin.
Par crainte du moindre bacille
Je vis comme un bénédictin :
J'aimerais tant voir l'an deux mille !

Pour hâter mon heure dernière
Le Temps me presse, le gredin !
La Mort me toise, familière,

Car nul n'échappe à son destin
Qu'il soit poète ou baladin !
Déjà l'aurore se profile
D'un nouveau siècle plus humain :
J'aimerais tant voir l'an deux mille !

Envoi
Parque au sourire cabotin,
Je hais ta grâce de reptile ;
Ne rôde plus dans mon jardin :
J'aimerais tant voir l'an deux mille !

Don Quichotte

Quant au Premier Prix, il revient à la personne qui signe Musart (n° 16). C'est quelqu'un qui ne manque pas d'originalité, qui, certes, se moque de l'alternance des rimes masculines et féminines mais qui écrit de la poésie digne de ce nom :

"Il me plaît qu'un poème ait l'éclat d'une pierre
Et que brille en son eau le charme qui fait dire,
Appréciant la taille et l'art du lapidaire :
"Ce vers, ce simple vers, j'aurais voulu l'écrire" ;

Ailleurs :

"Que n'ai-je de Marot le jeu de badiner
En juponnant d'humour ma timide querelle*"

*querelle : plainte, cf. DU BELLAY "*ma triste querelle*"

Ecoutons *Comme un oiseau qui passe* :

"COMME UN OISEAU QUI PASSE..."

À Céline
Quand tu passes le seuil de la vieille maison
Comme la blonde fée en mon château hanté
Et que j'entends ta voix et ton rire enchanté,
Je voudrais être fifre et siffler ta chanson.

Si je feins au matin d'ignorer tes apprêts,
Je dérobe un regard quand, les poings sur les yeux,
Tu attends que la brosse ait moiré tes cheveux,
Et voudrais être femme et pouvoir te parer.

Puis tu cours au jardin pour y faire un bouquet,
Papillon indécis volant de fleur en fleur ;

Quand je te vois de loin en respirer l'odeur,
Je voudrais être rose et cueillir ton baiser.

Parfois sur le tapis, tu verses ta tendresse
En serrant dans tes bras mon patient compagnon ;
Si je fais pour jouer le vieux jaloux bougon,
Je voudrais être chien pour voler ta caresse.

Le dernier conte lu, du sommeil sonne l'heure
Et d'un dernier adieu tu me donnes congé ;
Et te quittant blottie au creux du drap léger,
Je voudrais être lit et garder ta chaleur.

Mon doux rayon d'avril, demain sera nuage
Et les jours reprendront leur cours dans le silence :
Il faut bien partager ton charme et ton enfance...
Ô mon oiseau de vent, que ne suis-je ta cage !

Voici terminé ce compte rendu. Il ne nous reste plus qu'à attendre... celui de l'an prochain.

Georgette Chevallier

L'ouverture des enveloppes d'anonymat révèle les noms de Mmes Jacqueline Elégoët, Ania Skliar Guini, Julie Toussaint, Simone Vialla de Soleyrol et M. Patrick Martineau (cités) ; Mme Annie Mayard et MM. Joseph Bironneau et Luis Porquet (mentions honorables) ; MM. Maurice Le Pezennec et Denis Mallot (mentions très honorables) ; Mme Denise Duong et M. Daniel Chétif (2e prix) ; et M. Daniel Lapierre (1er prix).

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1997

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

MOYEN-AGE

METZ-TESSY, *Au Bouvarde*
(coord. Lambert : 893,100 / 2110,500 ; alt. 455-458 m)

Le prochain déplacement du Centre Hospitalier d'Annecy vers la commune de Metz-Tessy a entraîné la réalisation d'une campagne de diagnostic archéologique sur les terrains concernés par ce transfert, soit sur 9 ha contigus au château de la famille d'Asnières de Sales.

Seuls vingt-sept sondages sur les trois cent vingt-cinq réalisés ont livré du mobilier ou des structures archéologiques. Six ont donné des indices d'occupation romaine, un d'occupation médiévale et onze ont permis de retrouver des fondations de bâtiments appartenant à l'ancien village de Metz, dit *Metz l'église* par opposition au village de Metz actuel, appelé anciennement *Metz de lè*, soit de l'autre côté... du Viéran [1].

Ces bâtiments, cadastrés sur la mappe de 1730 (*mas des Bouvardes*), s'alignaient à l'entrée sud du village, le long du chemin (les sondages lui ont donné une largeur de 4,30 m), qui venait du pont de Brogny et qui après avoir contourné l'église paroissiale St-Didier et son cimetière, être passé derrière le château (des Bouvardes), avoir franchi le Viéran, rejoignait le village du Grand Metz (*Metz de lè*).

En 1730, ces bâtiments d'habitation sont pour certains déjà ruinés ou propriétés du châtelain, noble Marc-Antoine Rebut ; ils seront sans doute détruits peu après ou sur ordre du propriétaire suivant, le numismate J.-F. Tochon [2] (né à Metz en 1772, mort à Paris en 1820), après qu'il eut racheté, en 1807, l'église et le cimetière [3]. A sa mort,

---

(1) Ch. Marteaux, *RS*, 1907, p. 78.

(2) F. Miquet, "Le numismate Tochon et sa famille", *RS*, 1920, p. 72-74.

(3) Le 31 juillet 1806, la fabrique de Pringy, devenue propriétaire de l'église, prit la décision de la vendre.

cette propriété, constituée au détriment de l'ancien village de Metz, est vendue par ses héritiers à P.-F. de Sales qui la donne par la suite en héritage au comte P. d'Asnières [4].

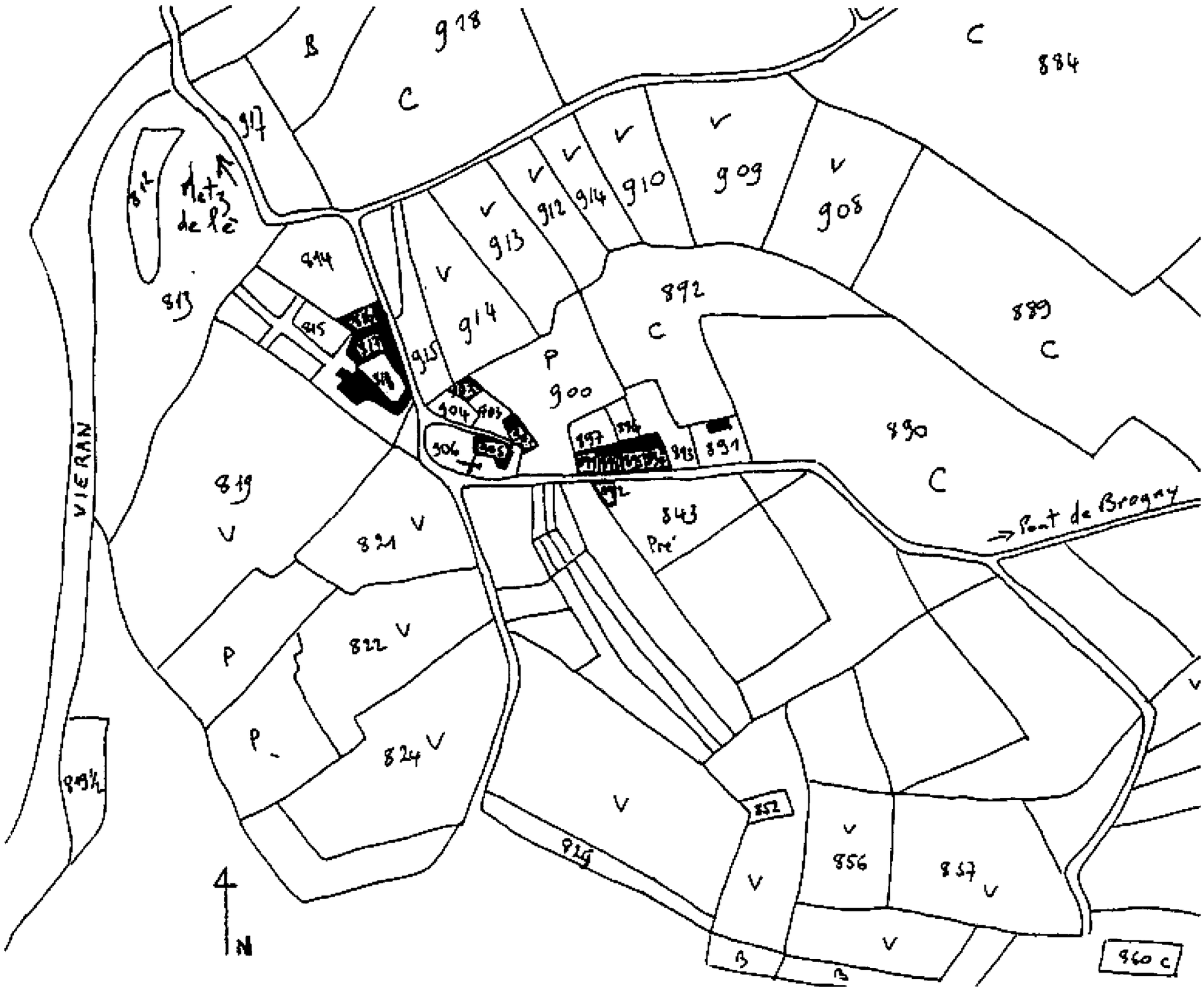

Représentation cadastrale du village de Metz en 1730.
Mas des Bouvardes. n° 817 maison (château des Bouvardes) ;
n° 905-906 église et cimetière ; n° 901 maison (cure) ;
n° 891, 894, 895, 898 : maisons ; n° 899 masure de maison ; n° 842 four.

---

(4) J.-Y. Mariotte, *Histoire des communes savoyardes*, T.III, 1981, p. 174.

Seuls les vestiges des bâtiments d'habitation alignés le long de l'entrée sud de l'ancien village, feront prochainement l'objet de recherches plus approfondies qui devraient permettre, entre autres, de proposer une datation pour leur apparition.

L'étude devrait s'étendre, dans le cadre d'un autre projet, au secteur nord-ouest, comprenant le château des Bouvardes, les bâtiments annexes et leurs abords. L'un des bâtiments qui se signale par une porte à arc en tiers point, datable des XIVe-XVe s., fera l'objet d'une attention toute particulière puisqu'il correspond manifestement à l'ancienne cure. Les espaces occupés naguère par l'église, rasée en 1863, et par le cimetière, feront l'objet de sondages, destinés à définir précisément leurs emprises de manière à les protéger, de même que l'esplanade du château où Ch. Marteaux signalait la présence de tuiles romaines [5], indices d'un édifice romain qu'il reste à découvrir.

Joël Serralongue et Michelle Rahatsöz, AFAN

TALLOIRES, *Le prieuré*
Parcelle C 104
(coord. Lambert : 900,960 / 2100,900 ; alt. 464,62 m)

L'étude du prieuré de Talloires a été conduite en 1996-1997, dans le cadre universitaire d'un DEA, dirigé par M. J.-Fr. Reynaud (Université Lumière Lyon II), promoteur également d'un programme de recherches, en cours d'achèvement, sur les "abbayes et prieurés" de la région Rhône-Alpes.

Ce travail sur le prieuré avait pour but de dresser un état des lieux de ce bâtiment, destiné à constituer les préliminaires d'une étude plus poussée ; il s'appuie à la fois sur une étude historique et archéologique, mêlant à la documentation archivistique - textes et images - les observations faites sur le terrain.

Rappels historiques

Les premiers témoignages signalant l'existence d'un prieuré à Talloires remontent au IXe siècle. Le domaine de Talloires qui appartient alors au domaine royal, est donné en 867 par le roi Lothaire II à son épouse répudiée Thiberge. A la mort de Lothaire, en 879, le duc Boson qui s'est fait couronner roi, donne à l'abbaye de

---

(5) Ch. Marteaux, *RS*, 1907, p. 78.

Tournus la « *cellam quae vocatur Talgeria* ». En 1018, le roi de Bourgogne Rodolphe III, à la demande de son épouse Ermengarde, confie le domaine et l'église, dédiée à sainte Marie, saint Pierre et saint Maurice, à l'abbaye de Savigny, et aussitôt une douzaine de moines, conduits par le prieur Germain, s'installent à Talloires.

En 1399, la commende est instaurée afin d'assurer la gestion des biens du prieuré. Le cardinal de Brogny est le premier prieur commendataire. Après lui, la communauté de Talloires aura presque toujours un prieur commendataire présenté par le souverain et nommé par le pape. En 1675, le prieuré est uni à l'abbaye du Mont-Cassin et le duc de Savoie l'érige en abbaye royale. La Révolution française met fin à l'existence de l'abbaye ce qui entraîne la dispersion des moines, la destruction partielle des archives et la vente en 1792 comme Biens Nationaux des terres et des bâtiments.

Les bâtiments formant l'ancienne l'abbaye, inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 24-2-1944, sont encore aujourd'hui entre les mains de plusieurs propriétaires. Le prieuré a été acheté par M. Donald Ross Mac-Jannet au début des années 1970 qui l'a en grande partie restauré avant de le léguer à la Tufts University de Boston pour qu'elle y développe un Centre d'Etudes Européen, destiné à ses étudiants.

Présentation du site

Le prieuré de Talloires se trouve sur la rive orientale du lac d'Annecy, au nord-ouest de la commune. Il est longé au sud par une voie communale bordant un petit ruisseau, le Nant Sec, est limité à l'ouest par le lac et est dominé au nord par le Roc de Chère. Ce massif rocheux, très tôt propriété du monastère, n'est pas uniquement une protection mais également une source de richesses, notamment son sous-sol. On y extrait sur les crêtes de la molasse, dans les cuvettes du tuf, l'un et l'autre entrant dans la construction de certaines parties des bâtiments et tout particulièrement dans les éléments sculptés et les voûtes. Le calcaire gris qui est la pierre la plus couramment utilisée provient probablement des rochers de Saint-Germain, situés à 1,5 kilomètre à l'est.

L'ensemble du prieuré et de l'abbaye s'inscrit dans un polygone irrégulier, ceinturé par un mur, à l'intérieur duquel s'organisent les différents bâtiments. De l'enceinte, il ne reste que la partie orientale, relativement bien conservée. Elle rejoint la porte “de l'Aumône” ouvrant sur la voirie communale ; cette porte, nommée ainsi à cause de la proximité du four où se cuisait le pain de l'aumône, a été restaurée par Charles-Louis des Lances, abbé commendataire de 1657 à 1724. Elle occupe l'angle sud-est de l'enceinte et de là un chemin mène directement à la maison du prieur.

Sur la mappe sarde (fig. 1), les limites du parcellaire semblent définir une seconde enceinte plus vaste et plus régulière, prenant appui au nord-ouest sur la rive du lac et au sud-est sur la rue qui rejoint le village. Il serait intéressant de vérifier la véracité de cette observation en pratiquant quelques sondages sur ce tracé, sans doute matérialisé par un mur comme on en voit encore aujourd'hui autour de la plupart des monastères.

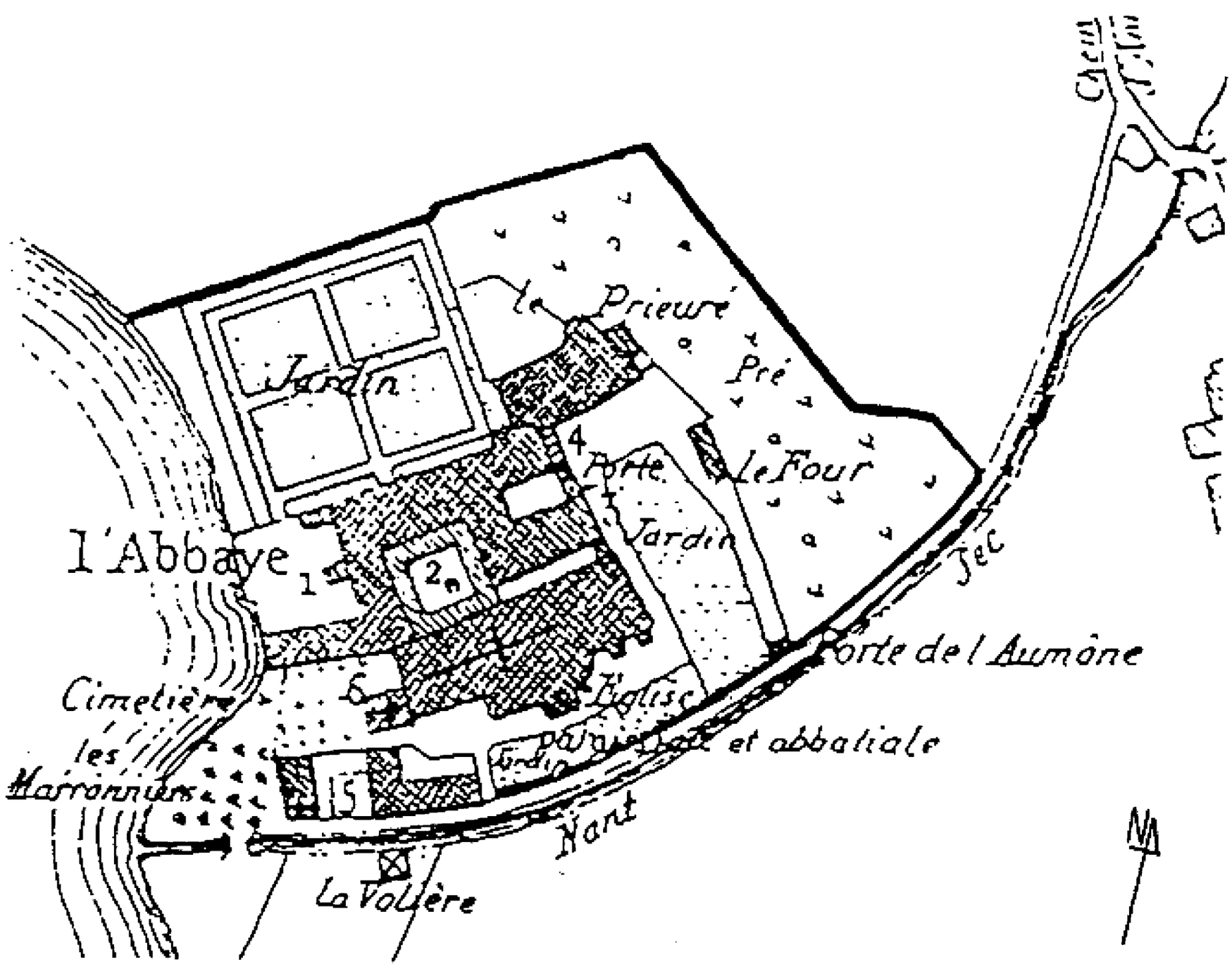

Fig. 1. Plan cadastral de la maison du prieur et de l'abbaye en 1730.

De l'église romane, nous ne savons que peu de choses. Elle est consacrée en 1031-1032, en présence de la reine Ermengarde, par trois hauts dignitaires de l'Eglise dont Burchard et Buchart, respectivement archevêques de Lyon et de Vienne. On suppose que l'autel principal, dédié à la Vierge, était entouré au nord de l'autel consacré à saint Pierre et au sud de celui consacré à saint Maurice. En 1520 elle est incendiée mais immédiatement reconstruite et consacrée en 1528 ; elle sera démantelée en 1830.

Les bâtiments claustraux s'étendent au nord de l'église. Ils ont été reconstruits à la fin du XVIIe siècle suite à deux incendies et il est fort probable qu'ils occupent le même emplacement que les bâtiments antérieurs.

Plusieurs espaces sont restés non construits et servent de jardin. L'un d'eux est appelé, en 1730, "jardin du commendataire". Ce jardin, surélevé de trois mètres par rapport au niveau du sol alentour est ceinturé d'une puissante maçonnerie ; il se situe entre le chemin menant à la porte de l'Aumône et celui ceinturant le chœur de l'église élevée en 1528.

Présentation de la maison du prieur. (fig. 2)

Au nord du "jardin du commendataire" se trouve le prieuré. Les documents qui font mention du bâtiment, qu'ils soient écrits ou iconographiques, sont peu nombreux, souvent imprécis et tardifs. Ce sont des actes manuscrits du XVIIIe siècle, faisant l'inventaire et établissant l'état des bâtiments prioraux. Il faut en citer au moins trois : le plus ancien date du 9 octobre 1719 (ADHS, 7F13), le second date d'avril 1728 (ADHS, SA3499), et le plus récent, daté du 8 juillet 1737, est conservé aux archives départementales de la Savoie sous la référence "Tabellion d'Annecy".

La maison du prieur se trouve donc dans l'enceinte, au nord-est de l'ensemble prioral. Elle s'en distingue par son orientation et par son relatif isolement puisqu'elle n'est rattachée aux bâtiments conventuels que par son angle sud-ouest. Elle occupe un espace considérable et est formée de divers bâtiments : au nord-ouest une tour de cinq étages, flanquée d'un bâtiment plus petit, à l'est un bâtiment rectangulaire de trois étages et à l'ouest un vaste corps de logis rectangulaire de deux étages. La façade sud du prieuré s'ouvre sur une petite cour délimitée par l'enceinte sur le côté oriental, par les bâtiments claustraux sur le côté occidental, par le jardin "du commendataire" au sud. L'entrée principale, soulignée par un escalier monumental, se situe à l'ouest de la façade.

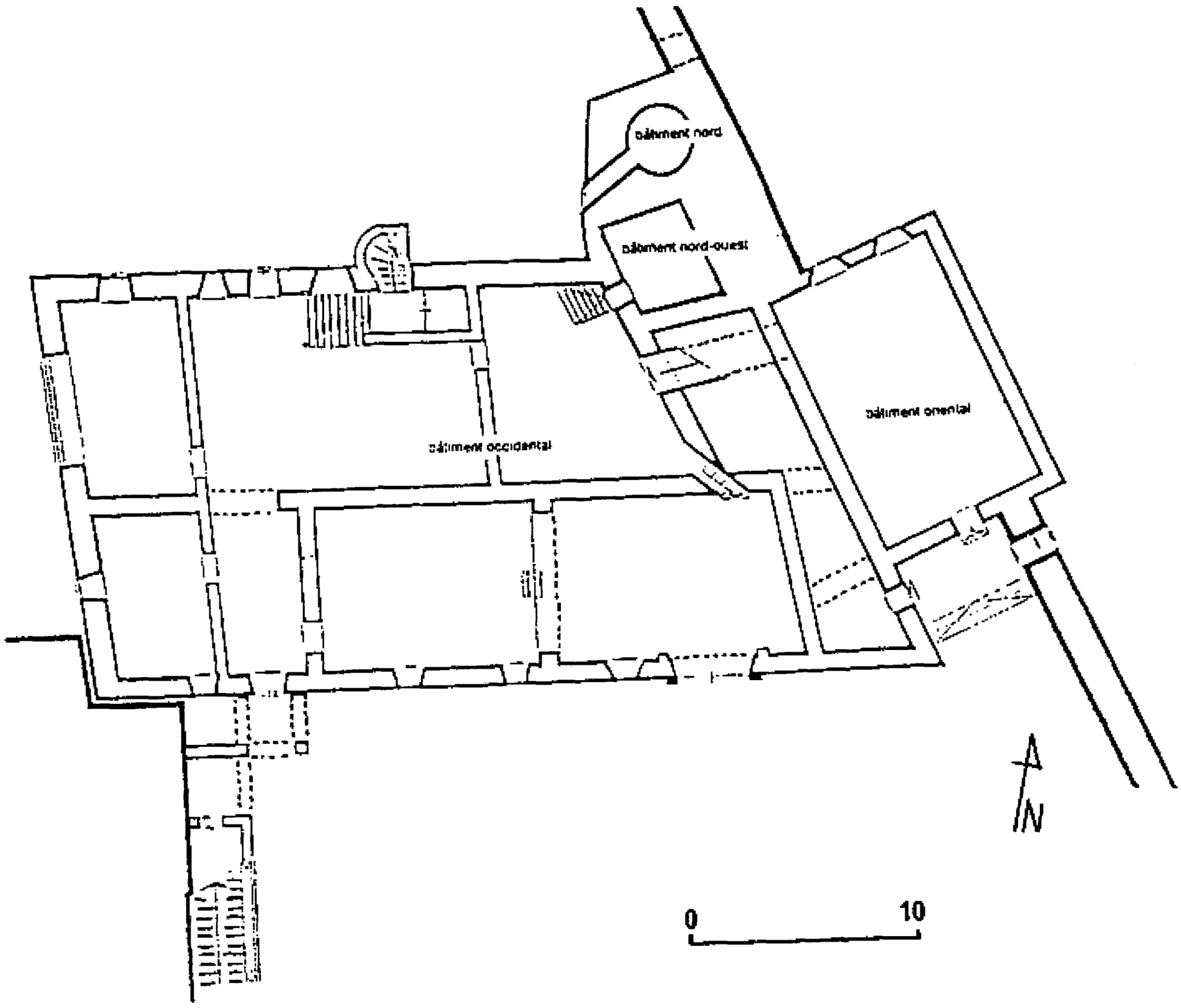

Fig. 2. Plan du rez-de-chaussée de la maison du prieur.

Cet ensemble se compose donc de quatre bâtiments que nous allons successivement examiner :

Le bâtiment nord-ouest

Ce bâtiment, qui se développe en hauteur, mesure 5 x 8 m hors œuvre et 3,5 x 3 m dans l'œuvre. La base extérieure, au fruit important, présente un grand appareil, masqué par un enduit dans les parties hautes. A l'intérieur, l'appareil n'est visible qu'au rez-de-chaussée et se compose de blocs non assisés, liés par un mortier abondant. Ce bâtiment est englobé dans la construction et le développement de l'ensemble. Il ne s'en différencie que par sa hauteur puisqu'il comprend cinq niveaux. La largeur du bâtiment ne peut être déterminée que par ses chaînages d'angle. Le chaînage nord

est nettement visible à l'extérieur, le chaînage sud l'est aussi, mais au rez-de-chaussée à l'intérieur de la maison. Le bâtiment a été remanié à plusieurs reprises. Les murs gouttereaux sont très bouleversés et l'état primitif difficile à déterminer. Cette "tour" se distingue par l'épaisseur de ses murs et ses rares ouvertures. Le mur oriental est particulièrement épais sans doute à cause de l'élargissement de la tour, élargissement qui a pris la forme, au deuxième étage, d'un étroit couloir ayant entraîné l'obturation d'une fenêtre à meneau. Deux portes au second et au troisième étage, placées l'une au-dessus de l'autre, percent le mur sud ; elles sont actuellement transformées en placard et témoignent des anciennes circulations.

Le petit bâtiment nord

Un petit bâtiment flanque au nord le bâtiment précédent. L'extérieur est entièrement enduit, ce qui nuit évidemment à sa lecture. Les deux premiers niveaux sont accessibles à l'ouest par une étroite porte, percée dans un second temps et qui a l'intérêt de faciliter l'accès aux espaces intérieurs et à leur analyse. On entre donc directement au deuxième niveau. Il s'agit d'un espace circulaire de deux mètres trente-deux de diamètre à la base. La hauteur de cet espace circulaire est de trois mètres quarante. Il est couvert d'une voûte parfaitement appareillée de forme conique percée à l'emplacement de la clef par une ouverture circulaire de 0,60 m de diamètre. Cet espace est "éclairé" ou "aéré" par un jour, haut de 0,64 m et large de 0,20 m. Le sol est également percé au centre d'une ouverture circulaire ; un système de fermeture prenait place dans une encoche qui ceinture l'orifice. Par cette ouverture, on accède à une salle identique, placée au-dessous. Le troisième étage est constitué d'une pièce pratiquement carrée, autrefois voûtée comme en témoignent les culots des nervures, seuls vestiges du voûtement initial. A l'origine, l'accès aux deux espaces superposés ne pouvait se faire que par cette salle. La fonction et la datation de ces salles, silos ou prisons, restent imprécises.

Le bâtiment oriental

Le bâtiment oriental, pour sa part, vient percer l'enceinte à l'ouest. Il est orienté non pas nord-sud comme les autres bâtiments mais nord-ouest/sud-est. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire qui mesure 11,70 x 7,20 m hors œuvre et 10,10 x 6,60 m dans l'œuvre. Il se développe sur quatre étages, la pièce inférieure, à demi-enterrée, est appelée dans l'acte d'état de 1728 la "cave des Bernoudes". Cette salle ainsi que celle au-dessus sont voûtées par un berceau en plein cintre rythmé par des arcs doubleaux de section quadrangulaire. Les pièces

des deux étages supérieurs ont été entièrement réaménagées ces dernières années ce qui masque l'état antérieur du bâtiment.

Ce dernier se caractérise par la présence au premier étage d'un ensemble de baies géminées et jumelées en molasse ; la façade orientale est percée d'une double baie, la façade sud d'une triple et la façade nord d'une simple. Chaque baie associe deux étroites ouvertures à arc en lancette, surmontées dans l'écoinçon d'un oculus trèflé ou d'une petite ouverture quadrangulaire, dans le premier cas l'ensemble étant sommé d'un arc brisé, dans le second d'un bandeau plat à retour. Cette forme de baie (deux ouvertures étroites couvertes d'un arc et surmontées d'un oculus) peut être rapprochée d'exemples régionaux, château de Grandson (VD), château d'Epierre et maison forte de Bellecombe en Savoie, datés de la fin du XIIIe siècle (fig. 3).



Fig. 3. Façade orientale de la maison du prieur,
percée au Ier étage d'une fenêtre datable de la fin du XIIIe siècle.

Outre ces ouvertures, ce bâtiment en compte trois autres types : - la "cave des Bernoudes" est éclairée par des soupiraux et la salle du rez-de-chaussée par de petites fenêtres carrées à encadrement chanfreiné, - le premier étage conserve également des vestiges d'ouvertures étroites et moulurées en calcaire, éventuellement contemporaines des baies géminées, - le dernier type de baies, lié à la réoccupation du bâtiment dans la seconde moitié du XIXe siècle, remodèle complètement les façades orientale et méridionale, ces ouvertures, caractérisées par une taille fraîche et bouchardée, sont de types divers, rectangulaire, à meneau ou à linteau en accolade.

Le bâtiment occidental

A l'ouest s'élève un grand bâtiment rectangulaire de deux étages. Les murs gouttereaux ont été entièrement rhabillés extérieurement dans le cadre du programme de rénovation engagé par l'abbé commendataire Charles-Louis des Lances (1657-1724). Les façades présentent quelques éléments en remploi, notamment des fragments de molasse servant d'encadrement à deux fenêtres nord, et des éléments sculptés sur la façade orientale. L'intérieur de ce troisième bâtiment s'organise en grandes pièces. Celles du rez-de-chaussée sont particulièrement importantes pour la compréhension du développement de la maison ; hélas, de récentes restaurations gênent considérablement la lecture. On remarque tout de même un grand nombre de ruptures dans les murs, la présence dans la pièce nord-est d'une archère (aménagée par la suite en placard), la trace d'une grande cheminée. Enfin la présence de peintures murales sur les murs de la pièce sud-est nous est connue par des recherches menées au début des années 1980.

L'ensemble des pièces est couvert de plafonds datables du XVe siècle. Les plus remarquables se trouvent au premier étage. A ce niveau les pièces méridionales sont couvertes en effet de plafonds composés de poutres moulurées avec des couvre-joints, ces derniers peints en rouge et noir dans la pièce centrale. Le plus impressionnant reste le plafond à caissons de la pièce nord-ouest. Il s'agit d'un plafond en épicéa aux poutres moulurées, composé de dix-huit caissons (6 x 3), très profonds.

Chronologie des bâtiments

Les bâtiments nord et est semblent être incontestablement les éléments les plus anciens du prieuré, encore conservés en élévation. Il est plus difficile, tant les indices sont ténus, de déterminer lequel précède l'autre ; l'un se développe en hauteur, l'autre présente des façades élégantes. Si tous deux sont fort éloignés des bâtiments

claustraux, il faut également noter que le bâtiment oriental, daté de la fin du XIIIe siècle, vient percer l'enceinte qui perd ainsi son rôle défensif.

La partie occidentale de la maison a été construite au cours du XVe s. comme en témoignent les plafonds, les peintures et certaines moulures de portes mais elle conserve la trace des importants travaux engagés plus tardivement par Charles-Louis des Lances.

Le petit bâtiment nord, quant à lui, s'appuie manifestement sur le bâtiment nord-ouest sans qu'il soit possible de préciser sa date de construction.

Conclusion

La maison du prieur de Talloires se révèle donc d'un très grand intérêt et tout particulièrement d'un point de vue architectural, du fait des multiples témoins archéologiques visibles au sein des élévations, attestant de modifications, d'aménagements, de restaurations ou d'agrandissements qu'elle a subis de la fin du XIIIe s. jusqu'à nos jours. L'importance des bâtiments, la qualité de certains éléments architecturaux et la richesse des décors viennent confirmer la prospérité économique de cet établissement monastique dont l'ossature, de nos jours, constitue incontestablement l'exemple le plus complet de ce type d'édifice en Savoie du Nord.

Toutefois, l'imbrication des divers corps de bâtiments rend l'étude de cet ensemble extrêmement complexe du fait de la dispersion des données, rendues de surcroît encore plus confuses par les restaurations récentes et les nouvelles affectations de ces différents volumes. Il faut souhaiter que des recherches plus approfondies, mettant à profit les travaux de restauration effectués par la Tufts, soient désormais entreprises afin d'une part de poursuivre la collecte de données indispensables à la compréhension de cet ensemble architectural et d'autre part de localiser l'emplacement des édifices antérieurs au XIIIe siècle et en tout premier lieu la *cella* carolingienne.

Marie Rochette

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PERIODES ROMAINE ET MODERNE

THYEZ ET MARNAZ,
Lit et rive gauche de l'Arve

Les sondages puis la fouille réalisés en 1993-1994 au lieu-dit *Les Avullions* [6], sur le site de l'agglomération antique de Thyez, nous avaient amenés à remarquer à plusieurs reprises des pieux émergeant du cours de l'Arve, à environ 300 m à l'amont du nouveau pont des Chartreux, mis en service en 1993 ; la tradition locale les faisait appartenir à un pont dénommé également "des chartreux" [7]. La rapide opération menée conjointement en 1997 par le DRASSM et le SDAHS a permis de positionner ces pieux (fig. 1), d'en prélever des échantillons pour établir des datations et de repérer sur la rive gauche (commune de Marnaz) des vestiges complémentaires (fig. 2).

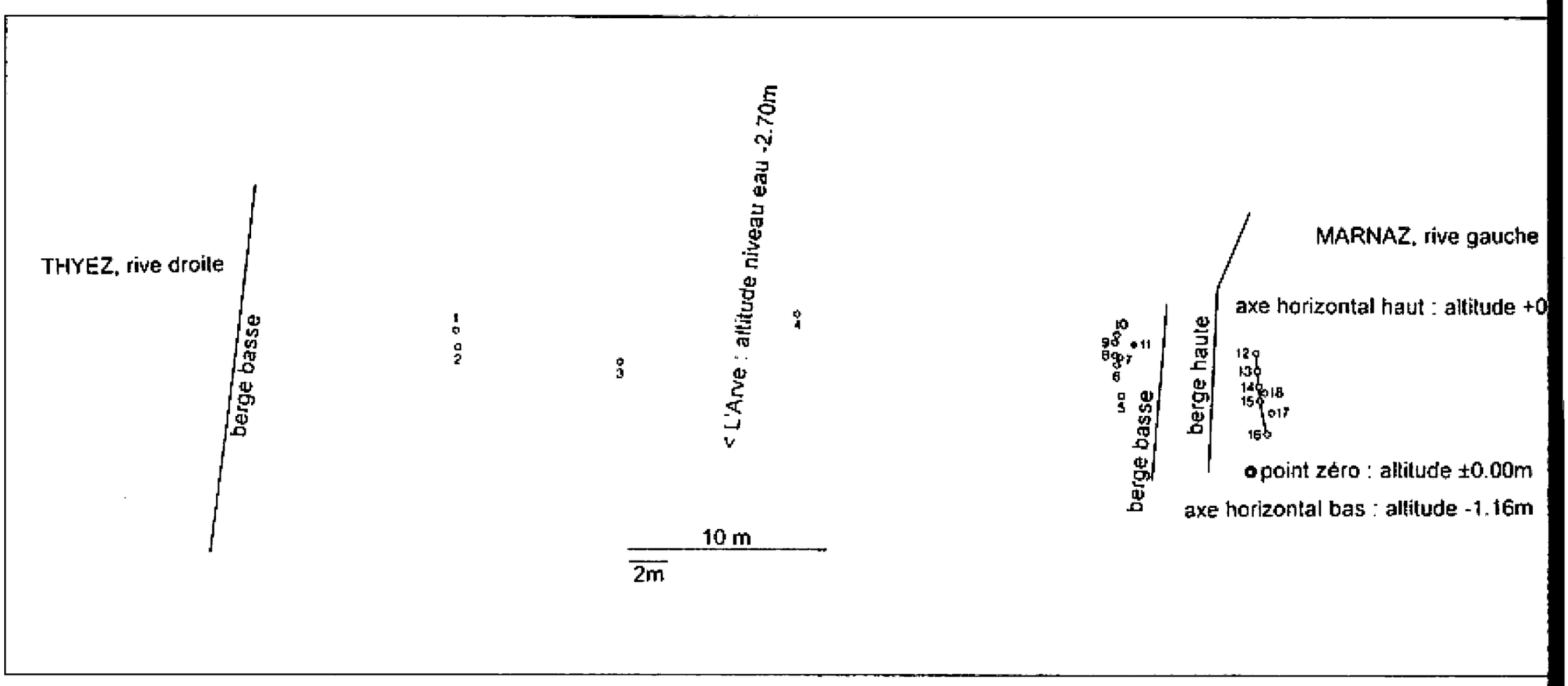

Fig. 1. Positionnement des pieux repérés dans le cours et en rive gauche de l'Arve. A. Marguet.

(6) Dans *RS*, 1993, p. 32 et *RS*, 1994, p. 50-53.

(7) Cette appellation tire son origine du fait que les terres contiguës à l'Arve et constituant l'ancienne paroisse de St-Hippolyte (communes actuelles de Marnaz et de Vougy) avaient été données à la chartreuse du Reposoir par Guillaume de Faucigny à la fin du XIIe siècle ; cette donation ne faisait qu'accroître le domaine des chartreux qui avaient déjà reçu d'Aymon de Faucigny en 1151 une partie du territoire de l'actuelle commune de Scionzier. J.-Y. Mariotte, *Histoire des communes savoyardes*, II, p. 75-76 (Thiez), p. 277-278 (Marnaz), p. 299-302 (Scionzier).

Indices d'un pont moderne ou médiéval ? (fig. 2)

Sur la rive gauche de l'Arve (commune de Marnaz), quelques pieux apparaissaient au milieu de la végétation, dans le prolongement de ceux plantés dans le lit de la rivière, à environ 3,5 m au dessus du niveau actuel de celle-ci ; un rapide nettoyage a révélé l'existence de plusieurs alignements de pieux parallèles au cours de l'Arve ; leur état de conservation interdisant tout prélèvement, il a été fait le relevé stratigraphique d'un profil au travers de 6 pieux (n° 12-18 de la fig. 1), se développant sur une longueur de 4,30 m. Dégagés sur une hauteur de 0,80 m, ces pieux et piquets ont des diamètres s'échelonnant entre 0,10 et 0,22 m (0,32 m pour le pieu n° 17, appartenant à une autre rangée) et sont espacés de 0,70 m en moyenne (leur hauteur totale n'a pu être précisée). Ils s'enfoncent dans un niveau de sable limoneux gris (dépôt fluviatile) qui apparaît à 0,80 m sous le sol actuel et sont parfois associés à des amas de galets. A 0,20 m au-dessus de ce niveau et à 0,25 m sous la tête des pieux, un mince niveau d'argile contient quelques fragments de tuiles plates rouges (l. 0,17 m, ép. 0,012 m) à la pointe tronquée, modèle apparaissant dans la région à la fin du XVIIe siècle [8].

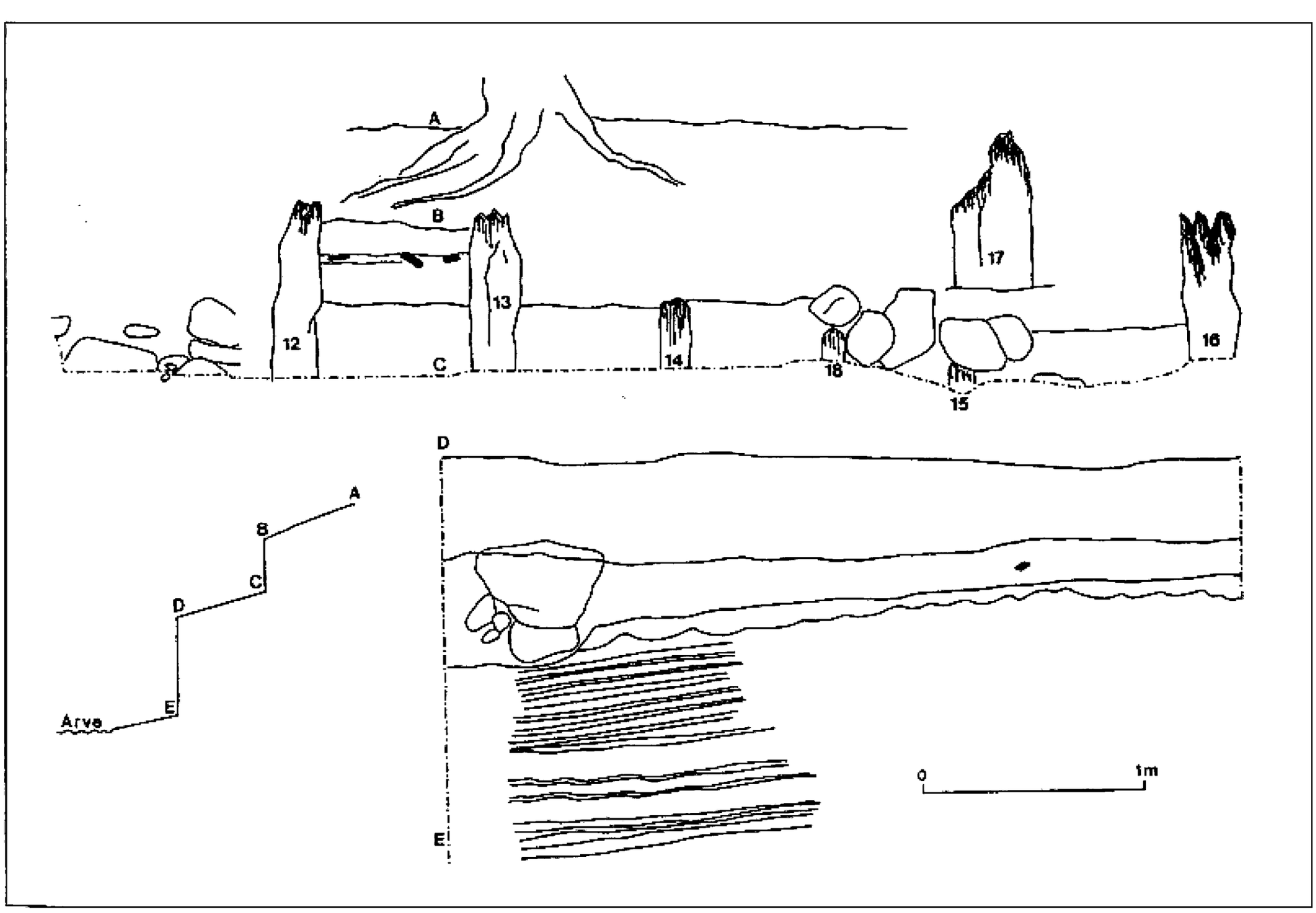

Fig. 2. Coupe stratigraphique en rive gauche. J. Serralongue.

(8) "Tuiles anciennes du pays de Vaud", *Chantiers*, 1978.4, 8 p.

La modestie de l'intervention n'a pas permis de mesurer l'extension de ce niveau et de préciser son origine : remblai datant la mise en place de ces pieux ou éléments piégés lors d'une crue ?

Toujours est-il que ces pieux ou piquets dont la longueur n'a pu être précisée mais qui sont plantés à intervalles réguliers dans l'axe de ceux émergeant du cours de l'Arve, semblent plus destinés à soutenir une structure horizontale qu'à stabiliser le terrain ; le passage ainsi défini, large de 4,30 m, se dirige vers le sud-est, en direction de l'ancienne paroisse St-Hippolyte.

Si l'on considère que les tuiles sont contemporaines de la construction, ce qui dans l'absolu nous amène à proposer une datation postérieure à 1700, on trouve peu d'écho dans la documentation graphique à disposition. Ainsi aucun pont sur l'Arve n'est figuré sur les mappes sardes de Thyez et de Scionzier (copies de 1733) ce que confirme la carte de Chopy, publiée en 1730 ; cependant on remarque sur la mappe de Thyez qu'à la sortie est du village, la route porte un embranchement s'interrompant au contact de la rivière, ce qui suggére qu'antérieurement celle-ci était en ce point franchissable par un pont ou par un gué. Comme il ne peut s'agir du pont localisé par Du Val (fig. 3), en 1677 à *Murgnier*, cacographie de Mugnier, toponyme désignant sur la mappe sarde le domaine du Rosay, situé à environ 200 m à l'ouest du village de Thyez, on doit admettre que le pont suggéré sur la mappe et les vestiges de pieux trouvés en rive gauche appartiennent à d'autres structures, non recensées graphiquement et antérieures à 1677. En effet l'absence de liaison routière entre les deux rives se prolongera jusqu'en 1772, date de la révision de la carte de Borgonio (fig. 4), qui ne signale aucun pont à *Thiets*. Cet état de fait s'étendra au XIXe siècle puisque seul un gué, sur le cadastre français de 1869, relie les deux rives en aval du village.



Fig. 3. Détail de la carte de Du Val de 1677. (Relevé J. Serralongue)

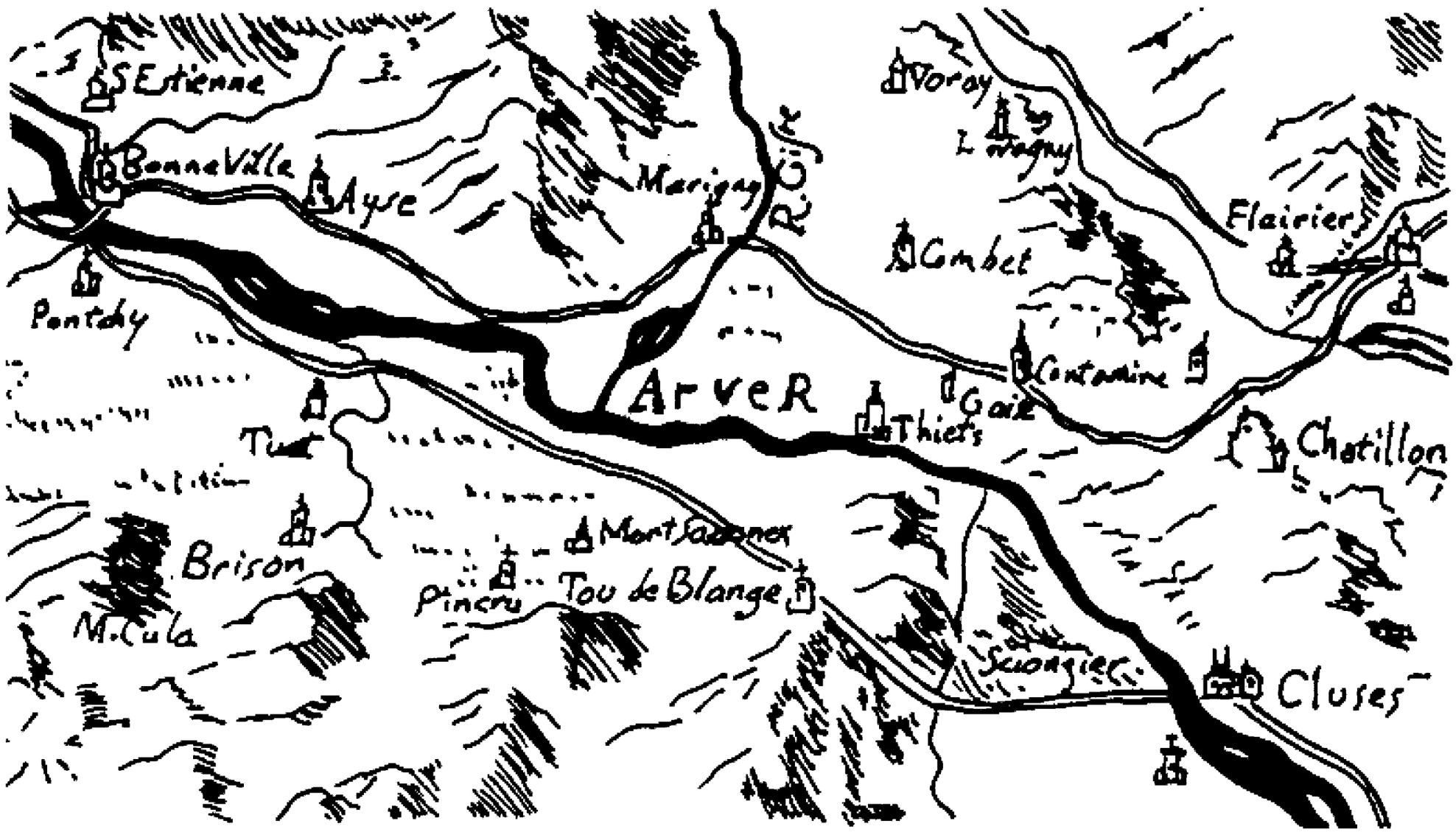

Fig. 4. Détail de la carte de Borgonio (1680, révisée en 1772), qui atteste l'absence de pont à Thyez. (Relevé J. Serralongue)

La tradition, rappelée à la fin du XIXe s. par J.-F. Gonthier [9], selon laquelle « un chétif pont de bois », permettait anciennement aux paroissiens de la rive gauche d'accéder à l'église de Thiez, fait donc référence à un pont depuis longtemps disparu, éventuellement à celui signalé par Du Val. Une pile, lui appartenant peut-être, a été vue au début du XXe s., en rive gauche et en aval de l'église de Thyez, par Ch. Marteaux [10], information référencée encore récemment par P. Broise [11]. Aussi faudra-t-il poursuivre cette enquête dans les fonds d'archives des Ponts et Chaussées sardes et français pour retrouver de probables mentions de constructions ou de destructions à l'époque moderne, en espérant que des ponts plus anciens y seront évoqués et tout particulièrement médiévaux.

Indices d'un pont antique

La surprise est venue de la datation ^{14}C d'un des pieux fichés dans le lit de l'Arve et jalonnant sa traversée selon un axe N-O/S-E. Les échantillons n° 1 et 11 (ARC 97 / R1893D), se sont révélé être des pieux de chêne, dépourvus d'aubier, l'un présentant une séquence de 33 ans, l'autre de 62. Ces séquences ne pouvant être encore datées par la dendrochronologie [12], il a été effectué une analyse par le radiocarbone sur les trente premiers cernes du pieu n° 11 (ARC 1659) qui donne une datation comprise entre 90 av. et 125 ap. J.-C, la probabilité que la date calibrée se situe entre 50 cal BC et 85 cal AD est de 76,2 % [13]. Si cette datation s'accorde pour une part avec celles fournies par le mobilier archéologique recueilli sur le site de Thyez, elle ouvre également d'intéressantes perspectives de recherches car jusqu'à ce jour aucun vestige antérieur à notre ère n'y a été découvert.

Rares sont les témoins de ponts romains sur l'Arve et tout au plus peut-on signaler celui de Carouge, découvert récemment, à une centaine de mètres de son cours actuel et à une centaine de mètres en amont du Pont-Neuf [14]. Dans un ensemble de 17 pieux, d'un diamètre moyen de 0,15 à 0,20 m, appartenant sans doute à deux ponts successivement construits l'un à côté de l'autre, un seul a pu être daté par la dendrochronologie aux environs de 100 av. J.-C.

---

(9) J.-F. Gonthier et E. Tissot, *Dictionnaire des communes de la Haute-Savoie, Annuaire administratif et commercial du département de la Haute-Savoie de 1888 à 1905*, réed. Paris, 1993, p. 280.

(10) Ch. Marteaux, Répertoire archéologique, *RS*, 1908, p. 42.

(11) P. Broise, "Antiquités gallo-romaines du Faucigny", *BSHAG*, t. XVIII, 1986, p. 290.

(12) Du fait de la faiblesse du corpus référentiel régional.

(13) Datation ARC 1659, Age ^{14}C conventionnel : 1960 ± 40 BP ; Date ^{14}C calibrée : 90 cal BC - 125 cal AD.

(14) Ch. Bonnet, "Aux origines de Carouge", *Carouge*, 1992, p. 13-15.

A Thyez-Marnaz, on est, semble-t-il, confronté au même phénomène puisque sur la base des observations menées par le laboratoire Archéolabs, il apparaît qu'il n'existe aucune corrélation dendrochronologique entre les pieux 1 et 11 ; ce constat conduit à supposer que nous avons affaire à des pieux appartenant à deux structures distinctes ou à un renforcement et/ou réparation de l'une d'entre elles. On ne peut que regretter amèrement l'arrachage des pieux, signalé par la presse en 1983 (15), qui nous prive sans doute d'informations irremplaçables sur ce point de franchissement de l'Arve mais on peut espérer, compte tenu des multiples divagations de cette rivière (16) que des pieux appartenant à d'autres ponts peuvent être encore conservés sur les berges, en milieu terrestre. En conséquence, un effort de sensibilisation devra être entrepris auprès de la population et des collectivités locales de manière à pouvoir suivre l'évolution de ce secteur en pleine mutation.

En cinq ans nos connaissances sur l'occupation antique de cette localité se sont donc considérablement enrichies ; l'importance de l'habitat antique s'est confirmée à la suite des fouilles de 1993-1994 et aujourd'hui la présence d'un pont semble apporter la justification de l'implantation en ces lieux de cette agglomération. On peut dès lors augurer que les phases de prospérité et d'endormissement de cet habitat, telles qu'on les perçoit par les textes, les cadastres ou les découvertes archéologiques, sont liées à la présence ou non d'un pont et de l'axe routier qu'il induit.

Joël Serralongue et André Marguet

---

(15) J.-M. Hercourt, "Thyez, La nef de Saint-Théodule au fil de l'Arve", *Le Messager*, 30-9-1983.

(16) J.-C. Peiry, "Approche géographique de la dynamique spatio-temporelle des sédiments d'un cours d'eau intra-montagnard : l'exemple de la plaine alluviale de l'Arve (Haute-Savoie)", Thèse de doctorat de Géographie et Aménagement, 1988, Université Jean Moulin-Lyon 3.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PERIODES ROMAINE ET MEDIEVALE

PRESILLY,
AUTOROUTE A41, SONDAGES DE DIAGNOSTIC ET D'EVALUATION.
Eccorcon, parcelles A2, 498 et 514-517
(coord. Lambert 889,690 / 2127,490 ; alt. 695,50 m)
Les Morsules, parcelles B1, 17 et 20
(coord. Lambert 890,100 / 2127,600)

Cette seconde campagne de sondages, réalisée de juillet à septembre 1997, était fondée sur une étude documentaire effectuée en 1995-1996 [17] ; elle était destinée à compléter une première intervention qui s'était déroulée en janvier et février 1996 puis de mai à novembre de la même année [18] et qui avait pour but de déterminer avec précision les secteurs nécessitant une fouille ultérieure approfondie.

Parmi les centaines de sondages réalisés dans cette seconde phase [19], seuls ceux effectués dans la commune de Présilly se sont révélé prometteurs ; ils ont confirmé la présence, déjà signalée par le passé [20], d'occupations durant les périodes historiques et plus particulièrement durant l'Antiquité. Toutes les traces repérées se trouvent à proximité du village. La première campagne avait permis de recueillir des céramiques des III-IVe siècles (luisante ou claire B), au lieu-dit *Les Tuilières*. Dans les parcelles voisines, au lieu-dit *Eccorcon*, l'occupation romaine est beaucoup plus dense (maçonneries, remblais d'installation, niveaux de démolition etc..) [21].

Non loin de cette zone, au lieu-dit *Les Morsules* (section B1, parcelles 17 et 20), un niveau argileux de type marécageux, contenant du charbon de bois a été observé ; il a été daté du Moyen-Age par le radiocarbone (réf. LY-7951 : 910 ± 45 BP, soit après correction +1033 à +1223 après J.C) [22].

---

(17) V. Pelc, R.-M. Le Rouzic et A. Melo, *Etude documentaire A 41*, Service Régional de l'Archéologie, 1996, 51 p., plans et photos.

(18) Dans "Chronique archéologique", *RS*, 1996, p. 9-10.

(19) Pour plus de précisions, il est possible de consulter le Document Final de Synthèse de cette opération, déposé au Service Régional de l'Archéologie, DRAC Rhône-Alpes.

(20) En particulier par Ch. Marteaux, dans "Etude sur la voie romaine de *Boutae* à *Genava*", *RS*, 1907, p. 181.

(21) V. Pelc, A.-Cl. Remy et alii, *Document Final de Synthèse, Rapport d'évaluation sur le tracé de l'Autoroute A 41 de Saint-Julien-en-Genevois à Villy-le-Pelloux (74)*, Service Régional de l'Archéologie, 1997, p. 24-26.

(22) V. Pelc, A.-Cl. Remy et alii; op. cité, p. 21-23.

Au terme de cette dernière campagne de sondages, seul le gisement gallo-romain découvert au lieu-dit Eccorcon, fera l'objet d'une fouille exhaustive en 1998.

Anne-Claude Remy, Valérie Pelc, AFAN.

ARTHAZ, BONNE-SUR-MENOGE, CRANVES-SALES
SONDAGES DE DIAGNOSTIC SUR LE TRACE DE L'A 400
Unités A et B

De décembre à fin janvier 1997, 50 sondages ont été réalisés sur la partie sud de l'Unité A par une équipe dirigée par R.-M. Le Rouzic. Pour les communes d'Arthaz, Nangy, Bonne-sur-Menoge et Cranves-Sales, la phase de prospection mécanique s'est déroulée de février à mars 1997, la décision du Conseil d'Etat mettant un terme à cette opération.

Trois cent-treize sondages (@ 2 m de l. x 4 à 6 m de L), disposés en quinconce ont été réalisés de manière systématique dans toutes les parcelles accessibles, selon un maillage adapté à l'épaisseur du recouvrement sédimentaire.

ARTHAZ, *Les Chenevières*

Des fragments de céramique, pour la plupart datés de l'Age du Bronze final et de l'Age du Fer, ont été trouvés au lieu-dit *Les Chenevières*, mais en position secondaire.

BONNE-SUR-MENOGE, *Les Covées* et *Le Bois de Bœuf*

Au lieu-dit *Les Covées*, un site archéologique, occupé à plusieurs reprises a été repéré.

Des fragments de céramique, datés du Bronze Final, caractérisent l'occupation la plus ancienne. L'étude géomorphologique a confirmé, malgré l'absence de structures d'habitat, que cette occupation est en place.

Par la suite, au Hallstatt final ou au début de la Tène, le site est aménagé en zone funéraire, identifiable par deux fosses à incinération contenant des esquilles d'os, des charbons de bois et quelques fragments d'objets de parure ou d'éléments vestimentaires comme des fibules dont une à large ressort bilatéral, un bracelet ou une attache de chaussure etc.

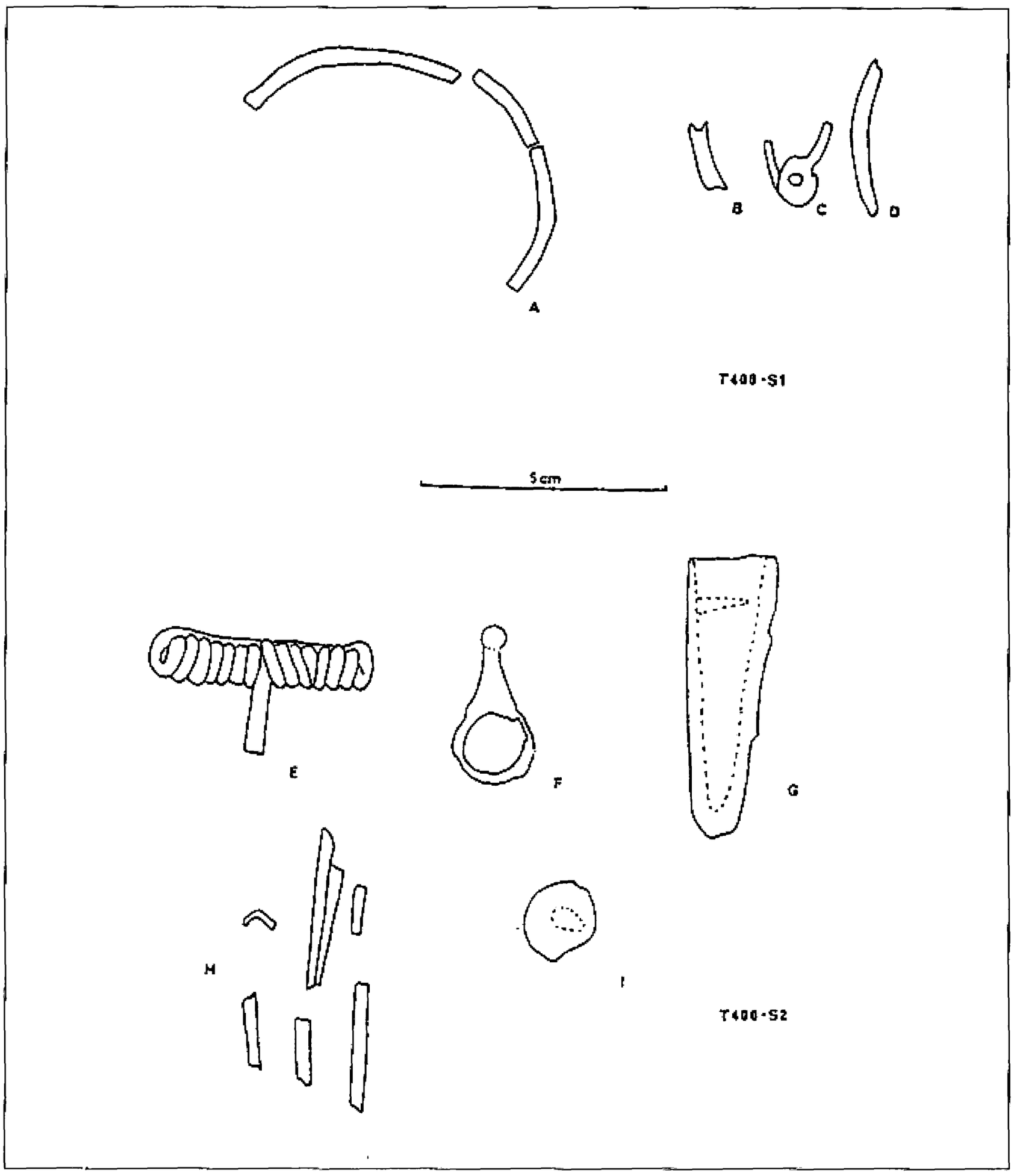

Fragments d'objets métalliques
retrouvés dans les incinérations S1 et S2 de la tranchée 400.
Dessins réalisés à partir du radiogramme des objets.

Bien que le niveau supérieur de ces fosses ait disparu, les observations effectuées amènent à penser qu'il s'agit probablement de l'incinération secondaire d'un sujet de plus de 7 ans et de l'incinération primaire (bûcher) d'un individu adulte.

L'ultime occupation est marquée par un lit de *tegulae*, pauvre en fragments de céramique, qui vient sceller des fossés.

Au sud de cette zone, aux environs du lieu-dit *Le Bois de Bœuf*, on signale au début du siècle des blocs erratiques couverts de dessins ; la

prospection pédestre n'a pas permis de les retrouver et le couvert forestier a rendu les sondages irréalisables.

CRANVES-SALES, *Les Tattes à Céry*

Sur la commune de Cranves-Sales, seuls quelques rares phénomènes anthropiques (fossés et niveaux de charbons de bois) ont été mis en évidence.

Au lieu-dit *Les Tattes à Céry*, le tracé de l'autoroute était susceptible de recouper celui de l'aqueduc romain conduisant les eaux de la colline de Cranves à Genève [23]. Le captage de cette conduite souterraine, décrite par ailleurs dès 1869 par L. Revon [24], fut dégagé en 1903, immédiatement à l'Est du tracé, lors de la captation des eaux d'Annemasse. Plus récemment, en 1993, des sondages, préalables à la construction d'un établissement scolaire, ont permis de préciser l'emplacement d'une canalisation [25], retrouvée à plus de 3 m de profondeur [26]. Malgré la densité des sondages réalisés de part et d'autre de la route menant au chef-lieu, aucun élément de l'aqueduc n'a été retrouvé, ce qui vient appuyer l'observation faite au début du siècle qu'en cet endroit le collecteur se trouve sous le fossé bordant la route [27].

Emmanuel Ferber, AFAN

---

(23) L. Blondel, "L'aqueduc antique de Genève", *Genava*, T. VI, 1928, p. 33-55.

(24) Dans "Inscriptions antiques de la Haute-Savoie", *RS*, 1869, p. 93.

(25) On peut penser que le versant ouest de la colline de Cranves, constituant la zone de captation, doit être percé de nombreuses canalisations drainant l'eau vers un unique collecteur.

(26) J. Serralongue, "Chronique archéologique", *RS*, 1993, p. 33-34.

(27) L. Blondel, op. cité, p. 36-37.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

NEOLITHIQUE-EPOQUE ROMAINE

PROSPECTION SUBAQUATIQUE/INVENTAIRE DES SITES SOUS-LACUSTRES HAUT-SAVOYARDS.

ELABORATION DE LA CARTE ARCHEOLOGIQUE DES GISEMENTS LEMANIQUES [28].

Rappel des deux premières campagnes de prospection [29] **:**

En 1995, quatre communes du Petit-Lac, de l'aval vers l'amont : Chens-sur-Léman, Messery, Nernier et Yvoire, et deux communes du Grand-Lac : Excenevex et Sciez, avaient été prospectées. A partir de la rivière l'Hermance (frontière suisse) jusqu'à hauteur de Sciez, *Résidence de Songy*, sur 18,4 km de rivage, huit gisements avaient été localisés ; cinq étaient bien délimités : *Sous-le-Moulin, La Fabrique-Nord, La Vorge-Ouest* à Chens-sur-Léman ; *La Tire* à Nernier ; *Songy* à Sciez et trois nécessitaient des recherches complémentaires : Messery, *La Pointe* ; Nernier, *Rue de la Tour* ; Yvoire, *Les Bouchets*. Les gisements non retrouvés : *Moulin-Paquis* et *Les Sablons* à Excenevex ; *Coudrée* à Sciez et *Beauregard* à Chens-sur-Léman, demandaient d'autres prospections (Revue Savoisienne 1995, p. 48-52).

En 1996, les prospections s'étaient poursuivies vers l'Est, sur les territoires de Sciez, Margencel, Anthy-sur-Léman, Thonon-les-Bains et Publier. Sur 17,7 km de rivage, dans une partie du Grand-Lac où la beine se rétrécit et passe de 283 à 187 m de largeur moyenne, les gisements de *Beauregard 1, 2 et 3* à Chens-sur-Léman ; *Grand-Bois, Parteyi-Est* et *Crozette* à Messery ; *Rue de la Tour* à Nernier ; *Les Bouchets* à Yvoire ; *Séchex* à Margencel/Anthy-sur-Léman et *Rives 2* à Thonon-les-Bains avaient été localisés et positionnés sur le cadastre. Les vestiges repérés à Anthy-sur-Léman, *Les Recorts* et à Thonon-les-Bains, *A Corzent* et *Ripaille*, nécessitaient d'autres investigations. Les indices anciennement signalés à Publier, *Amphion* n'avaient pas été retrouvés (Revue Savoisienne 1996, p. 37-47).

---

(28) Opération réalisée sur un crédit "carte archéologique" de la Sous-Direction de l'Archéologie et sur le budget "fonctionnement" du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM).

(29) Interventions du 2 janvier au 22 mars 1995 (autorisation de prospection du Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes n°95.001 du 10.01.1995) et du 5 février au 26 avril 1996 (autorisation de prospection n°96.023 du 29.01.1996).

Travaux réalisés lors de la troisième campagne de prospection [30] (figure 1) :

<u>du 20 janvier au 10 février 1997</u> (3 semaines, 35 journées/fouilleurs, 35 plongées en 55h20) :

- prospection subaquatique de la plate-forme littorale immergée, du bord jusqu'à ±10 m de profondeur, suivant des transects perpendiculaires au rivage (azimut à la boussole), de Publier, *Le Pré-Curieux* (point kilométrique 36,1 = arrêt des prospections "Léman 96") jusqu'à la frontière suisse de Saint-Gingolph (point kilométrique 54,9), soit sur une distance de 18,8 km.

<u>du 11 février au 16 avril 1997</u> (9 semaines, 89 journées/fouilleurs, 92 plongées en 165h50) :

- *sur 10 gisements :*
  - topographie dans des unités triangulaires de 5 m, implantées sur l'axe longitudinal ;
- *sur 9 gisements :*
  - ramassage de mobiliers archéologiques "de surface" ;
  - relevé des profils bathymétriques de la beine ;
- *sur 8 gisements :*
  - implantation d'un axe longitudinal et rattachement topographique cadastral ;
- *sur 7 gisements :*
  - prélèvement de 46 échantillons de bois pour les calages dendrochronologiques ;
  - réalisation de 44 carottes sédimentaires en tube PVC (Ø 50 mm).

---

(30) Intervention du 20 janvier au 16 avril 1997 (autorisation de prospection n°97.034 du 02.04.1997).

N°INSEE	COMMUNE	Gisement (ancien nom)	Lieudit cadastral (nouveau nom)	localisation gisement	rattachement axe référence	topographie de pilotis	échantillons de pilotis	carottes sédiments	profils bathymétriques
74070	CHENS-SUR-LEMAN	La Vie-à-l'Ane	Sous-le-Moulin	oui	oui	13/10m²	13	17	oui
		La Fabrique-Canton	La Fabrique-Nord	oui	oui	10/20m²	10	8	oui
		Creux-de-la-Tougue	Tougues	oui	oui	243/144m²	43	148	oui
			Beauregard 1 (rivage)	oui	oui	85	8	3	oui
			Beauregard 2	oui	oui	3/10m²	3	6	oui
		Beauregard	Beauregard 3	oui	oui	-	-	6	oui
		La Vorze	La Vorge-Ouest	oui	oui	8/10m² | 13/10m²	8 | 13	2 | 7	oui | oui
74180	MESSERY		Grand-Bois (aval)	oui	oui	7/10m²	7	3	oui
		La Pointe	Parteyi-Est (amont)	oui	oui	5/10m²	5	6	oui
			Crozette (rivage)	oui	oui	76	11	3	oui
74199	NERNIER	Nernier 1	?	pas trouvé	/	/	/	/	/
		Nernier 2	Lémoge, La Tire	oui	oui	5/10m² | 6/20m²	5 | 6	3 | 7	oui | oui
			rue de la Tour	oui	oui	12	2	/	non
74315	YVOIRE	Yvoire	Les Bouchets	oui	oui	28	9	/	non
74121	EXCENEVEX	Moulin-Paquis	?	pas trouvé	/	/	/	/	/
		Les Sablons 1	?	pas trouvé	/	/	/	/	/
		Les Sablons 2	?	pas trouvé	/	/	/	/	/
74263	SCIEZ	Coudrée	?	pas trouvé	/	/	/	/	/
			Songy	oui	oui	3/10m² | 4/10m²	3 | 4	0	oui
74163	MARGENCEL*		Séchex, Pré-Bally*	oui	oui	-	-	6	oui
74013	ANTHY-SUR-LEMAN		Les Recorts, La Tour	oui	oui	61	5	0	oui
74281	THONON-LES-BAINS		A Corzent	oui	oui	-	-	9	oui
		Le Port-de-Rives 1	Rives 1	?	non	non	(14)	non	non
		Le Port-de-Rives 2	Rives 2	oui	oui	18/10m² | 16/10m²	10 | 16	2 | 10	oui
			Ripaille	oui	oui	2	1	4	oui
74218	PUBLIER	Amphion	?	pas trouvé	/	/	/	/	/
74119	EVIAN-LES-BAINS	Evian	quai Baron de Blonay	oui	oui	-	-	2	oui
74200	NEUVECELLE		/	/	/	/	/	/	/
74172	MAXILLY-SUR-LEMAN		/	/	/	/	/	/	/
74154	LUGRIN		Tourronde-Ouest	oui	oui	-	-	5	oui
74175	MEILLERIE		/	/	/	/	/	/	/
74237	ST.GINGOLPH		Les Noirettes	oui	oui	-	épave 1	0	oui

	16 communes prospectées	17 gisements signalés anciennement	23 gisements identifiés	23 gisements localisés	22 gisements rattachés	16 gisements topographiés	140 prélèvements	109 sondages	20 profils bathymétriques
							nc Tougues nc Rives 1	nc Tougues	

* même gisement que ANTHY-SUR-LEMAN, Séchex, Chez-Monod.

Figure 1 - Tableau récapitulatif des travaux réalisés dans le cadre de l'inventaire des gisements sous-lacustres haut-savoyards. Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont". En gris : travaux réalisés en 1997.

Quelques résultats des prospections subaquatiques de 1997 :

Cette troisième et dernière campagne a permis la prospection systématique du littoral des communes d'Evian-les-Bains, Neuvecelle, Maxilly-sur-Léman, Lugrin, Meillerie et Saint-Gingolph, soit 18,8 km. Dans cette région du Haut-Lac, le rivage est abrupt et la beine immergée peu importante, voire inexistante (88 m de largeur moyenne) ; les données bibliographiques sont laconiques, seules quelques traces d'habitations lacustres sont signalées à Evian-les-Bains (Troyon 1858, p. 27).

Selon la démarche bien rodée qui avait donné satisfaction lors des premières campagnes (équipe réduite [31] pour une logistique légère et intervention en période hivernale pour la bonne visibilité en eaux froides), les travaux ont été poursuivis en deux temps : prospections itinérantes en plongée sur les rives peu profondes et phases d'évaluation des gisements.

La prospection a repris à partir de la limite communale de Publier/Evian-les-Bains, jusqu'à la limite territoriale de Saint-Gingolph marquée par le torrent La Morge (frontière suisse).

Mentionnons, à moins de dix mètres du rivage, à Evian-les-Bains, *quai Baron-de-Blonay*, un gisement peu important en dimension (longueur totale 36 m), largement enfoui sous les enrochements du quai actuel et qui pourrait correspondre aux vestiges signalés au siècle dernier (Revon 1878, p. 28). Aucun pilotis n'ayant été mis en évidence, seules quelques meules en roches dures (6 ont été topographiées) et une molette-percuteur en grès pourraient témoigner d'une activité agricole à la fin de l'Age du Bronze.

Du même type, citons, au large de Lugrin, *Tourronde-Ouest*, un gisement seulement signalé en surface par deux meules en roches dures et un percuteur en grès, rares mobiliers dispersés sur plus de 58 m de longueur, à environ quarante mètres du rivage actuel. Là encore, l'absence de pilotis ne permettant pas de calage chronologique, l'attribution du site au Néolithique final est basée sur la chrono-typologie des mobiliers recueillis.

Plus en amont, à Saint-Gingolph, *Les Noirettes*, signalons les restes d'une épave dispersés à une trentaine de mètres du rivage, sur la pente accentuée du mont, entre 6,1 et 12,4 m de profondeur. Les vestiges de l'embarcation (étrave, quille, membrures) et vraisemblablement de sa cargaison (des pierres d'enrochement) sont visibles sur une longueur d'environ 19 m et une largeur de plus de 7 m. Une datation par le

---

(31) Equipe d'archéologues-plongeurs composée de 2 salariés de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN), Stéphane Brousse (CDD/Rhône-Alpes) et Olivier Somonin (CDI/Grand-Est) et d'un agent de la Sous-Direction de l'Archéologie, André Marguet (SDA/DRASSM).

radiocarbone sur un échantillon de membrure a donné un âge ^{14}C calibré de 1450-1640 cal AD (ARC.1653 : 345±40 BP) et en fait un vestige remarquable pour la connaissance de la batellerie lémanique du milieu XVe milieu-XVIIe siècles. L'étude architecturale de ce bateau (barque primitive ou plutôt cochère non pontée sur fausse quille ?) sera réalisée prochainement (E. Rieth/CNRS).

Les observations complémentaires :

Des gisements repérés en 1996 ont été topographiés, d'autres, déjà localisés, ont fait l'objet de nouvelles observations :

A Anthy-sur-Léman, *Les Recorts*, des recherches complémentaires ont permis de préciser la destination de "l'emplacement à piquets" mis en évidence en 1996 et interprété alors, d'après la toponymie cadastrale (ancien port des comtes d'Allinges), comme des aménagements de berge d'époque médiévale (Reber 1902, p. 175-176). En fait, 61 piquets ont été topographiés (5 ont été prélevés pour analyse) et semblent plutôt appartenir à un système complexe de ponton-débarcadère d'époque romaine (ARC.1656 : 2085±40 BP, soit -345 cal BC/+1 cal AD). Un petit mobilier archéologique, notamment des monnaies augustéennes dont un *dupondius* frappé à Nîmes entre ca. 16/15 et 8 avant J.-C. (expertise M. Amandry/BNF) confirme cette datation.

A Thonon-les-Bains, *A Corzent*, vaste site érodé du Néolithique moyen et final où deux fusaïoles en pierre avaient été découvertes lors des premiers repérages (Revue Savoisienne 1996, p. 40), l'implantation, sur près de 222 m, d'un axe longitudinal (centré par rapport à la répartition des vestiges) a permis la localisation de plus de 40 meules en roches dures (9 ont été prélevées dont des mortiers à cupule). Le dévasage de trois unités triangulaires de 10 m², distantes d'environ 100 m, a également fait découvrir 8 haches polies en roches vertes. A ce propos, toutes les haches (36 exemplaires dont 16 à *Séchex*, 8 à *A Corzent*, 6 à *Beauregard*) ont fait l'objet d'une étude pétrographique (D. Santallier/Centre d'Archéométrie/CST Lyon 1) qui a confirmé la quasi exclusivité des roches métamorphiques d'origine alpine (omphacitite 25,7 % ; serpentinite 25,7 % ; chloritite 14,3 % ; éclogite 8,6 %) ; cependant, deux outils provenant d'Anthy-sur-Léman, *Séchex* et datés par la typologie du Néolithique moyen sont en roche sédimentaire argileuse (pélite ou aphanite) et représentent, objets rares pour la rive méridionale du Léman, de probables importations vosgiennes.

A Thonon-les-Bains, *Ripaille*, deux bois verticaux (pieux ?), distants de 41 m et trouvés très profondément (sous 6,9 m d'eau) ont été rattachés topographiquement. L'analyse de l'un d'eux par le

radiocarbone a donné un âge ^{14}C calibré de -4720-4470 cal. BC (ARC.1654 : 5720±50 BP). En l'absence de mobilier, à l'exception d'une petite pierre percée découverte à proximité (fusaïole ou lest de filet ?), aucune attribution chrono-typologique n'est possible pour ce gisement que l'ancienneté de la date radiocarbone placerait au Néolithique ancien, période encore inconnue dans le Léman.

A Chens-sur-Léman, *La Vorge-Ouest*, où des pilotis de l'extrémité occidentale du gisement sont datés par la dendrochronologie du Xe siècle avant notre ère (Revue Savoisienne 1996, fig. 5, p. 47), de nouveaux prélèvements ont été réalisés dans un triangle de 10 m^2 installé à l'opposé, sur l'axe longitudinal de 181 m. L'analyse de 13 échantillons de chêne a permis la constitution d'une nouvelle séquence dendrochronologique de 26 ans (Archéolabs 9002CVO), trop courte pour être datée en absolu. Une mesure par le radiocarbone a donné un âge ^{14}C calibré de -1435-1195 cal. BC (ARC.1705 : 3065±40 BP), fourchette inédite dans l'espace lacustre alpin et qui suggère une occupation du site dès le début de l'Age du Bronze final.

A Nernier, *La Tire*, important site de l'Age du Bronze final dont les emprises s'étendent sur plus de 208 m, l'analyse pratiquée sur 6 nouveaux prélèvements de pilotis des franges orientales du gisement complète les séquences dendrochronologiques précédemment obtenues et allonge les périodes d'abattage de -1080 environ à -920 environ (références Archéolabs 9002NLT de 132 ans, située entre les années -1217 et -1086 et 9003NLT de 143 ans, entre -1070 et -928).

A Thonon-les-Bains, *Rives 2*, à l'extrémité orientale de l'axe longitudinal de 135 m, 16 nouveaux pilotis ont été prélevés, après topographie, dans un triangle de 10 m^2 (densité 1,6 pieux/m^2). Leur analyse dendrochronologique les intègre dans une nouvelle séquence (Archéolabs 9005TR de 265 ans entre les années -1203 et -939) qui rallonge sensiblement celle mesurée précédemment (Archéolabs 9001TH de 237 ans, entre -1175 et -939). Lors des dévasages, (enlèvement d'environ 5 cm de sables-limoneux jusqu'à la surface durcie des limons-crayeux), des lambeaux de couches archéologiques, matières organiques disposées en auréoles autour des pieux, sont encore visibles. A cette occasion, des mobiliers céramiques et métalliques caractéristiques des phases moyenne et récente de l'Age du Bronze final alpin (Bronze final 2b/3a) ont été mis au jour (gobelets à épaulement, chaînette de 7 petits anneaux moulés en bronze) ; ils s'accordent parfaitement avec les premières périodes d'abattage reconnues (de -1058 environ à -919 environ).

A proximité de ce sondage, on signalera, pour la première fois sur un gisement de la rive haut-savoyarde, la mise en évidence d'une semelle de blocage d'un pilotis constituée d'une planche horizontale taillée sur dosse (longueur 77 cm ; largeur 28 ; épaisseur 10) et percée d'une mortaise totale rectangulaire où la pointe d'un pilotis aménagée

en tenon vient se bloquer pour empêcher l'enfoncement de la construction. Bien que découverte dans un secteur périphérique à l'amoncellement de galets (ténevière) présent au centre du gisement, cette structure permet de retrouver le niveau du terrain lors de l'occupation du site à la fin de l'Age du Bronze (altitude NGF 366,3 m).

Un premier bilan en manière de conclusion générale :

Pour faire suite aux diagnostics archéologiques réalisés ces dernières années en préalables à des travaux d'aménagement du littoral lémanique (projet portuaire de Tougues à Chens-sur-Léman en 1987 ; extension du *Port-des-Mouettes* à Evian-les-Bains en 1989 ; restructuration du *Port-de-Rives* à Thonon-les-Bains en 1991 ; etc.), opérations ponctuelles qui avaient mis en évidence l'ancienneté de notre documentation en matière de patrimoine archéologique lacustre, il était indispensable d'actualiser nos connaissances par l'établissement d'un véritable inventaire des sites actuellement immergés sur la rive française du Léman.

Dans un but de protection de ce patrimoine lacustre (inventaire des gisements par le repérage et la description des stations littorales signalées au siècle dernier et par l'examen systématique de la beine littorale pour mettre en évidence de nouveaux sites) et de meilleure connaissance des peuplements palafittiques (datation des sites pour préciser le cadre chronologique des installations recensées), des recherches subaquatiques ont donc été réalisées.

Pour mener à bien ces objectifs, une équipe a été constituée dans le cadre du Centre National de Recherches Archéologiques Subaquatiques (CNRAS), devenu le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) qui, en plus de la responsabilité scientifique des travaux, a assuré le prêt des équipements spécifiques et soutenu financièrement le fonctionnement de l'opération, et de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN), pour la gestion financière des personnels mis à disposition.

Ce programme de recherche a bénéficié d'un financement régulier du Ministère de la Culture/Sous-Direction de l'Archéologie, complété par des subventions du Conseil Général du département de la Haute-Savoie.

De 1995 à 1997, trois campagnes de recherches, d'une durée de trois mois chacune, ont été nécessaires pour aboutir à la réalisation de la carte archéologique des gisements lémaniques haut-savoyards (356 plongées en 632 heures, par une équipe permanente de 3 personnes durant 37 semaines).

Au terme de ces trois années, la prospection subaquatique systématique du littoral des 16 communes riveraines a été réalisée,

entre Chens-sur-Léman à l'aval et Saint-Gingolph à l'amont, soit sur 54,9 km de rivage.

L'état des connaissances :

Dès la fin du XIXe siècle, la bibliographie ancienne signale l'existence de plusieurs "stations lacustres" dans ce secteur géographique. En 1878, dans la publication de son inventaire régional, L. Revon mentionne 16 emplacements lacustres ayant livré des antiquités des "Ages de la Pierre et du Bronze", dont 3 sur la simple indication des pêcheurs : *Moulin-Paquis*, *Les Sablons*, Evian (Revon 1878, p. 24-28). Un peu plus tard, en 1904, dans ce que l'on peut considérer comme le premier véritable inventaire complet du Léman, F-A. Forel fait la description des 11 stations lacustres reconnues sur la rive savoyarde, 2 douteuses ne sont plus comptées : *Amphion*, Evian (Forel 1904, p. 435-436). Plus récemment, à l'occasion du IXe Congrès de l'Union Internationale des Sciences Préhistoriques et Protohistoriques, A. Bocquet a donné la liste des sites recensés dans les lacs alpins français (Bocquet, Laurent 1976, p. 140-142) ; pour le Léman, 20 gisements, localisés sur 13 sites différents, sont mentionnés (Néolithique 8, Bronze 10, âge indéterminé 2).

Aujourd'hui, l'état de nos connaissances s'est bien amélioré : 23 gisements d'époques diverses sont maintenant identifiés sur le terrain et ont fait l'objet d'une évaluation archéologique (repérage général, délimitation des emprises, installation d'un axe de référence, rattachement cadastral, repérage bathymétrique, topographie et échantillonnage de pilotis et de mobiliers archéologiques, carottages).

Dans ce nombre, ne sont pas pris en compte les 6 emplacements cités par les auteurs anciens et qui n'ont pu être retrouvés : Nernier, *Nernier 1* (mobilier lithique en berge) ; Excenevex, *Moulin-Paquis* (absence totale de pilotis et de mobiliers), *Les Sablons 1 et 2* (vraisemblablement ensablés) ; Sciez, *Coudrée* (quelques indices matériels) ; Publier, *Amphion* (absence totale de pilotis et de mobiliers).

Par contre, 3 gisements connus par de modestes citations : Yvoire, *Les Bouchets* (aménagement de berge d'époque moderne) ; Sciez, *Songy* (habitat de l'Age du Bronze final) ; Anthy-sur-Léman, *Les Recorts* (débarcadère d'époque romaine) ont été revisités et leur datation précisée.

Enfin, 11 gisements inédits sont dénombrés : Chens-sur-Léman, *Beauregard 1 et 3* (habitats du Néolithique récent et final) ; Messery, *Grand-Bois* et *Crozette* (habitats de l'Age du Bronze final et du Néolithique final) ; Nernier, *Rue de la Tour* (débarcadère d'époque romaine) ; Margencel, *Séchex* (habitats du Néolithique moyen et final) ; Thonon-les-Bains, *A Corzent* et *Ripaille* (habitats du

Néolithique moyen et final et structure du Néolithique ancien ?) ; Lugrin, *Tourronde-Ouest* (vestiges du Néolithique final ?) ; Saint-Gingolph, *Les Noirettes* (épave moderne).

Sur la base de cet inventaire, plus particulièrement à partir des observations subaquatiques récemment réalisées sur les emprises archéologiques encore préservées, des échantillonnages de pilotis et des ramassages d'objets prélevés aux cours des prospections, mais aussi en tenant compte de la documentation ancienne fiable et des collections de certains musées régionaux riches en "antiquités lacustres" (pour cette compilation critique, voir l'important travail de thèse présenté par notre collègue helvétique P. Corboud en 1997, p. 289-312 et 416-419), un chiffrage global des emplacements recensés peut être proposé. La figure 2 montre bien l'état de nos connaissances et fait apparaître également que de nombreux sites ont connu plusieurs phases d'occupation à travers les grandes périodes chronologiques, ce qui complique sérieusement ce décompte : 35 emplacements préhistoriques peuvent être retenus, localisés sur 18 sites (Néolithique 22/10 ; Age du Bronze 13/8).

La conservation des sites :

Sur les gisements localisés, un grand axe longitudinal parallèle au rivage a été systématiquement installé. Sur cet axe, des points fixes rattachés au système cadastral par télémètre ont été implantés, au centre et aux extrémités. Ces points matérialisent la limite "amont/aval" des pilotis apparents. Les emprises ainsi mesurées montrent l'importance de certains gisements : *Sous-le-Moulin* 130 m ; *La Fabrique-Nord* 195 m ; *Tougues* 180 m ; *Beauregard 1* 60 m ; *Beauregard 2* 50 m ; *Beauregard 3* 65 m ; *La Vorge-Ouest* 180 m ; *Parteyi-Est* 80 m ; *La Tire* 210 m ; *Songy* 75 m ; *Séchex* 262 m ; *A Corzent* 225 m ; *Rives 2* 135 m.

En plus des travaux subaquatiques spécifiquement archéologiques, des carottages systématiques ont permis de définir le contexte sédimentaire des gisements reconnus, d'observer la nature des fonds et l'état de conservation des couches. Implantées suivant des profils perpendiculaires au rivage et centrées sur les emprises archéologiques, 109 carottes ont été réalisées (30 en 1995 ; 35 en 1996 ; 44 en 1997), difficilement dans les sédiments sableux et sont en cours d'étude [32].

La description sédimentologique de ces carottes met en évidence, dans les espaces sondés, des alternances de limons beige-gris plus ou

---

(32) Etudes sédimentologiques, géochimiques et biologiques réalisées par des chercheurs de l'Université de Genève, Institut F.A. Forel, Section des Sciences de la Terre à Versoix (Stéphanie Girardclos et Ira Baster) et de la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'INRA à Thonon-les-Bains (Jean-Claude Druart).

Chronologie		Gisements avec bois datés en absolu (radiocarbone et/ou dendrochronologie)	Gisements identifiés sur le terrain par du mobilier archéologique attribuable	Gisements ou lieux de trouvailles anciennes = indices d'occupations
NEOLITHIQUE ANCIEN	1	THONON-LES-BAINS, Ripaille ?		
NEOLITHIQUE MOYEN	5		MARGENCEL, Séchex, Pré-Bally*	CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin
			THONON-LES-BAINS, A Corzent	CHENS-SUR-LEMAN, Tougues
				THONON-LES-BAINS, Rives 1
NEOLITHIQUE RECENT	3	CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 1		CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin ?
		THONON-LES-BAINS, Rives 1		
NEOLITHIQUE FINAL	13	CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 1	CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 3	CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin
		MESSERY, Crozette	MARGENCEL, Séchex, Pré-Bally*	CHENS-SUR-LEMAN, Tougues
		THONON-LES-BAINS, Rives 1	THONON-LES-BAINS, A Corzent	NERNIER, Nernier 1 ?
			LUGRIN, Tourronde-Ouest ?	EXCENEVEX, Les Sablons 1
				EXCENEVEX, Coudrée ?
				THONON-LES-BAINS, Rives 1
BRONZE ANCIEN	1			CHENS-SUR-LEMAN, Tougues
BRONZE FINAL	12	CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin	EVIAN-LES-BAINS, quai de Blonay ?	EXCENEVEX, Les Sablons 2 ?
		CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord		
		CHENS-SUR-LEMAN, Tougues		
		CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 2		
		CHENS-SUR-LEMAN, La Vorge-Ouest		
		MESSERY, Grand-Bois		
		MESSERY, Parteyi-Est (La Pointe)		
		NERNIER, La Tire (Nernier 2)		
		SCIEZ, Songy		
		THONON-LES-BAINS, Rives 2		
GALLO-ROMAIN	2	NERNIER, rue de la Tour		
		ANTHY-SUR-LEMAN, Les Recorts		
MODERNE	4	YVOIRE, A la Pénatière (épave)	MESSERY, Parteyi-Est (épave)	
		YVOIRE, Les Bouchets		
		ST. GINGOLPH, Les Noirettes (épave)		
AGE INCONNU	1			EXCENEVEX, Moulin-Paquis

* même gisement que ANTHY-SUR-LEMAN, Séchex, Chez-Monod.

Figure 2 - Tableau récapitulatif des gisements sous-lacustres haut-savoyards actuellement recensés (d'après les prospections et les collections anciennes).

moins grossiers, bien laminés et à horizons sableux gris ou argileux gris clair correspondant à des sédiments d'origine lacustre et/ou détritique ; les rares petits niveaux de débris végétaux rencontrés sur les gisements de Chens-sur-Léman, *Beauregard 2 et 3*, étant des témoins lessivés d'anciens niveaux anthropiques, transportés vers le large par la dynamique des vagues et piégés par la sédimention lacustre ; ceux observés à Thonon-les-Bains, *Rives 2* pouvant correspondre à de rares lambeaux encore en place, comme le suggéreraient les auréoles de débris organiques disposées autour de certains pieux.

Sauf à *Tougues*, l'importance de l'érosion déjà notée en 1995 sur les gisements du Petit-Lac, pourtant mieux protégés des fortes houles de bise du Nord-Est, s'est confirmée dans le Grand-Lac : les mobiliers superficiels et les cônes d'érosion des pilotis, quand ils sont encore présents, sont très usés.

D'une manière générale, l'érosion des niveaux archéologiques des sites lémaniques est très importante, voire totale sur la majorité des gisements, où seuls subsistent encore des pilotis et des amoncellements de galets parmi lesquels sont découverts des mobiliers lithiques lourds (meules et haches polies notamment).

Le littoral a donc connu, en plus d'un siècle, des phénomènes d'érosion/sédimentation qui ont modifié son aspect et il est impossible, malgré les localisations anciennes, de retrouver les vestiges ; c'est le cas à Excenevex, *Moulin-Paquis*, *Les Sablons* et à Sciez, *Coudrée*.

Cette dégradation peut avoir plusieurs causes : la modification des dunes sableuses du rivage aux Sablons ; l'érosion naturelle de la beine sous l'effet des vagues à *Coudrée* ; la destruction partielle des vestiges par des aménagements portuaires à *Songy* ; l'enfouissement sous des enrochements à Evian-les-Bains, *quai Baron-de-Blonay* par exemple.

Pour connaître plus en détail les causes de la disparition des stations lémaniques, notamment les phénomènes dus à l'érosion naturelle des vestiges, on se reportera à l'intéressant article de P. Corboud (Corboud 1996, p. 85-96).

La position altitudinale du sol actuel sur lequel ont été repérés des vestiges, à l'exception des gisements très peu immergés du Néolithique récent/final de *Beauregard 1* à Chens-sur-Léman et de *Crozette* à Messery (de 371,4 à 371,9 m en cote NGF, lac à 372,0 m), montre que la majorité d'entre eux se trouve sous 4,4 m d'eau pour ceux du Néolithique moyen (à 367,6 m), sous 4,0 m d'eau pour ceux du Néolithique final (de 368,8 m à 367,6 m) et sous 3,8 m pour ceux de l'Age du Bronze final (de 369,3 m à 366,2 m) et illustre l'évolution du profil de la beine sous l'effet de l'érosion et/ou des processus de la sédimentation (figure 3).

N°INSEE	COMMUNE	Lieudit cadastral (nouveau nom)	altitude NGF lac à 372.00	Δ h eau	Chronologie
74070	CHENS-SUR-LEMAN	Sous-le-Moulin	369.22	-2.78	Bronze final
		La Fabrique-Nord	368.80	-3.20	Bronze final
		Tougues	369.13	-2.87	Bronze final
		Beauregard 1 (rivage)	371.43	-0.57	Néo. récent
		Beauregard 2	369.28	-2.72	Bronze final
		Beauregard 3	368.78	-3.22	Néo. final
		La Vorge-Ouest	367.72	-4.28	Bronze final
74180	MESSERY	Grand-Bois (aval)	368.16	-3.84	Bronze final
		Parteyi-Est (amont)	369.02	-2.98	Bronze final
		Crozette (rivage)	371.88	-0.12	Néo. récent
74199	NERNIER	Lémoge, La Tire	367.29	-4.71	Bronze final
		rue de la Tour	369.80	-2.20	Gallo-Romain
74315	YVOIRE	Les Bouchets	372.18	+0.18	Moderne
74263	SCIEZ	Songy	367.62	-4.38	Bronze final
74163	MARGENCEL*	Séchex, Pré-Bally*	367.59	-4.41	Néo. final
74013	ANTHY-SUR-LEMAN	Les Recorts, La Tour	369.20	-2.80	Gallo-romain
74281	THONON-LES-BAINS	A Corzent	367.64	-4.36	Néo. final
		Rives 1	(367.0/368.5)	(-4.25)	Néo. final
		Rives 2	367.21	-4.79	Bronze final
		Ripaille	365.04	-6.96	Néo. ancien ?
74119	EVIAN-LES-BAINS	quai Baron de Blonay	366.85	-5.15	Bronze final
74154	LUGRIN	Tourronde-Ouest	368.04	-3.96	Néo. final ?
74237	ST.GINGOLPH	Les Noirettes (épave)	362.38	-9.62	Moderne

* même gisement que ANTHY-SUR-LEMAN, Séchex, Chez-Monod.

Figure 3 - Tableau récapitulatif de l'altitude du sol actuel des gisements sous-lacustres lémaniques.
Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont". En gris : travaux réalisés ou mis à jour en 1997. Altitude normale IGN > altitude NGF (≠ 0,32).

Le cadre chronologique :

Encore au début des années 1990, rares étaient les gisements bien datés ; seuls 2 l'étaient à la suite d'analyses de quelques pilotis prélevés à Thonon-les-Bains, *Rives 1*, pour le Néolithique récent : abattages de -3094 à -3049 environ et de -2754/2753 à -2732 environ (Marguet et *al.* 1995, p. 191) et à Chens-sur-Léman, *Tougues*, pour l'Age du Bronze final : ensembles stratigraphiques avec phases d'abattage de -1071 à -905 (Billaud et *al.* 1992, p. 326-329). Dans ce contexte, un effort tout particulier a été fait, en partie grâce à l'aide financière du Conseil Général de la Haute-Savoie, pour préciser la situation chronologique absolue des gisements repérés.

Sur la totalité des sites lémaniques français pour lesquels nous disposions encore de pilotis ou de bois conservés (18 emplacements), le prélèvement de 198 échantillons (39 en 1995 ; 55 en 1996 ; 46 en 1997) a permis l'étude dendrochronologique de ces bois (187 ont été analysés) et la constitution, par Archéolabs, de 27 séquences (4 ont été mesurées avant 1995 ; 7 en 1995 ; 10 en 1996 ; 6 en 1997) dont 17, constituées à partir de 92 bois, sont datées en absolu (3 pour le Néolithique et 14 pour l'Age du Bronze) (figure 4).

COMMUNES, Lieuxdits	Bois intégrés (Quercus)	Durées des séquence	Références des séquences	Situations des séquences			Interventions
CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin	4	213 ans	9001CSM	-1190	à	-978	PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin	2	51 ans	9002CSM		nd		PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (aval)	5	151 ans	9001CFN	-1200	à	-1050	PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (amont)	2	146 ans	9002CFN	-1046	à	-901	PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, Tougues	25	284 ans	9001TO	-1188	à	-905	SD/PR n°6/1987
CHENS-SUR-LEMAN, Tougues (analyses 1996)	10	330 ans	9002TO	-1188	à	-859	SD/PR n°6/1987
CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 1	4	126 ans	9001CBA	-3160	à	-3035	PR n°96/023
CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 2	3	246 ans	9000CBB	-1176	à	-931	PR n°96/023
CHENS-SUR-LEMAN, La Vorge-Ouest	5	238 ans	9001CVO	-1163	à	-926	PR n°95/001
CHENS-SUR-LEMAN, La Vorge-Ouest	13	26 ans	9002CVO		nd		PR n°97/034
MESSERY, Grand-Bois (zone aval)	4	225 ans	9000MGB	-1078	à	-854	PR n°96/023
MESSERY, Parteyi-Est (zone amont)	6	271 ans	9000MP	-1138	à	-868	PR n°96/023
MESSERY, Crozette (rivage)	4	86 ans	9001MCR		nd		PR n°96/023
MESSERY, Crozette (rivage)	6	61 ans	9004MCR		nd		PR n°96/023
NERNIER, La Tire (Nernier 2)	2	102 ans	9001NLT	-1187	à	-1086	PR n°95/001
NERNIER, La Tire (Nernier 2)	3	132 ans	9002NLT	-1217	à	-1086	PR n°97/034
NERNIER, La Tire (Nernier 2)	5	143 ans	9003NLT	-1070	à	-928	PR n°97/034
NERNIER, rue de la Tour (débarcadère)	2	77 ans	9000NT		nd		PR n°96/023
YVOIRE, Les Bouchets (aménagement berge)	2*	40 ans	9001YB*		nd		PR n°96/023
SCIEZ, Résidence de Songy	3	43 ans	9001SRS		nd		PR n°95/001
ANTHY-SUR-LEMAN, Les Recorts (ponton)	2	45 ans	9001ASL		nd		PR n°97/034
THONON-LES-BAINS, Rives 1	2	43 ans	9001TH		nd		DF 09/1988
THONON-LES-BAINS, Rives 1	9	93 ans	9002TH	-3141	à	-3049	DF 09/1988
THONON-LES-BAINS, Rives 1	2	62 ans	9003TH	-2792	à	-2731	DF 09/1988
THONON-LES-BAINS, Rives 2	6	237 ans	9001TR	-1175	à	-939	PR n°96/023
THONON-LES-BAINS, Rives 2	14	265 ans	9005TR	-1203	à	-939	PR n°97/034
SAINT-GINGOLPH, Les Noirettes (épave)	1	58 ans	9000SGB		nd		PR n°97/034

(Analyses Archéolabs). (* Abies)

Figure 4 - Tableau récapitulatif des séquences dendrochronologiques datées pour les gisements lémaniques reconnus lors des prospections de 1995, 1996 et 1997.
Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont". En gris : analyses réalisées en 1997.

Le calage chronologique de 9 autres séquences dendrochronologiques, non datées, a pu être réalisé par le radiocarbone. Une dizaine de dates ^{14}C s'échelonnent entre le milieu du Ve millénaire avant notre ère et la période contemporaine (analyses Archéolabs) (figure 5).

COMMUNES, Lieuxdits	Ech. n° (Quercus)	Réf. laboratoire	Ages BP.	Intervalles cal. BC/AD.	Interventions
CHENS-SUR-LEMAN, La Vorge-Ouest	107,110,111 CVO, cernes 1-15	ARC.1705	3065±40	-1435-1195	PR n°97/034
MESSERY, Crozette (rivage)	6&47 MCR, 20 cernes	ARC.1562	4170±45	-2905-2610	PR n°96/023
MESSERY, Crozette (rivage)	12&32 MCR, 16 cernes	ARC.1563	3950±45	-2585-2330	PR n°96/023
NERNIER, rue de la Tour (débarcadère)	4 NT, cernes 1-18	ARC.1578	1770±40	+130+380	PR n°96/023
YVOIRE, Les Bouchets (aménagement berge)	16 YB, cernes 1-15*	ARC.1579	110±40	+1670→actuel	PR n°96/023
SCIEZ, Résidence de Songy	3 SRS, cernes 1-20	ARC.1265	2693±40	-970 -800	PR n°95/001
ANTHY-SUR-LEMAN, Les Recorts (ponton)	36 ASL, cernes 1-20	ARC.1656	2085±40	-345+1	PR n°97/034
THONON-LES-BAINS, Rives 1	6 TH (HS), cernes 1-15	ARC.246	4090±50	-2880-2500	DF 09/1988
THONON-LES-BAINS, Ripaille	n°1, cernes 25-55	ARC.1654	5720±50	-4720-4470	PR n°97/034
SAINT-GINGOLPH, Les Noirettes (épave)	1 SGB, cernes 1-20	ARC.1653	345±40	+1450+1640	PR n°97/034

(Datations Archéolabs). (* Abies)

Figure 5 - Tableau récapitulatif des datations par le radiocarbone réalisées pour permettre le calage de séquences dendrochronologiques.
Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont". En gris : analyses réalisées en 1997.

Ces premiers résultats précisent notre connaissance des occupations littorales du Léman français, au Néolithique récent (XXXIe siècle avant notre ère), au Néolithique final (XXVIIIe siècle) et surtout à l'Age du Bronze final durant lequel 3 phases principales d'installation semblent se confirmer aux XIe, X^{e} et IXe siècles avant notre ère, périodes parfaitement synchrones aux ensembles stratigraphiques observés à Chens-sur-Léman, *Tougues*. Pour ce gisement, d'autres analyses dendrochronologiques ont été effectuées en 1996, sur 13 échantillons prélevés lors de l'évaluation de 1987 ; cette étude a permis la constitution, à partir de 11 échantillons, d'une nouvelle séquence locale de 330 ans (référence Archéolabs 9002TO) située entre les années -1188 et -859 ; des phases d'abattage de -1053 à -1028, de -1010 à -943 et de -918 à -859 complètent les premiers résultats, certaines confirment une possible continuité de l'occupation entre les niveaux 3 et 2 (-1037, -1028) ou allongent les fourchettes, jusqu'en -943 pour le niveau 2 et jusqu'en -859 pour le niveau 1 (figure 6).

Au regard de ces données nouvelles, confrontées à la documentation plus ancienne et aux mobiliers découverts au siècle dernier, il est possible de proposer un schéma général des installations préhistoriques de la rive française du Léman ; les figures 7 et 8 permettent la visualisation graphique de cette occupation du territoire.

Aucun indice archéologique lacustre n'est actuellement reconnu pour le Néolithique ancien, bien que le schéma des fluctuations du niveau du lac montre, durant la période Atlantique, des phases régressives qui pourraient être favorables à des installations littorales ; le bois découvert à Thonon-les-Bains, *Ripaille* et daté du milieu du Ve millénaire avant notre ère ne serait-il pas alors un repère de cette période (5720±50 BP, soit -4720-4470 cal. BC) ?

La première approche des rivages au cours de la seconde moitié du Ve millénaire, attestée sur le lac d'Annecy, n'est pas mise en évidence sur la rive française du Léman.

Au début du IVe millénaire, l'intensification des occupations littorales par des populations du Néolithique moyen est observée à travers les mobiliers découverts anciennement à Chens-sur-Léman, *Sous-le-Moulin* et *Tougues* et à Thonon-les-Bains, *Rives 1* et confirmée lors des prospections à Margencel, *Séchex* et Thonon-les-Bains, *A Corzent*, gisements érodés sans pilotis conservés, contrairement au site genevois de Corsier, *Corsier-Port* où des pilotis sont datés de -3846 et des niveaux organiques bien conservés.

Pour les périodes de la seconde moitié du IVe millénaire, aucun vestige n'est observé pour l'instant.

COMMUNES Lieuxdits	Ech. prélevés	Ech. analysés	Ech. datés	Phases d'abattage reconnues
CHENS-SUR-LEMAN, Sous-le-Moulin	13	13	4	[-1050]. (-995). [-980]. [-965].
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (aval)	5	5	5	-1050. -1050/-1049.
CHENS-SUR-LEMAN, La Fabrique-Nord (amont)	5	4	2	[-950]. -901/-900.
CHENS-SUR-LEMAN, Tougues	43	42	35	[-1079]. -1071. -1069. -1065. -1063. -1059. -1056. -1054. [-1053]. -1038. [-1037]. [-1028]. -1017. [-1010]. -998. -995. -991. -980. -978. -977. -976. -965. [-962]. [-943]. [-918]. [-910]. -905. -859.
CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 1	8	8	4	[-3043]. (-3035). -3035/-3034.
CHENS-SUR-LEMAN, Beauregard 2	3	3	3	[-1085]. [-950]. (-911).
CHENS-SUR-LEMAN, La Vorge-Ouest	8	8	5	[-975]. [-930]. [-905].
CHENS-SUR-LEMAN, La Vorge-Ouest	13	13	0	→ C14.
MESSERY, Grand-Bois (zone aval)	7	6	4	[-951]. [-859]. [-845]. [-834].
MESSERY, Parteyi-Est (zone amont)	8 (dont 3 HS)	6 (dont 1 HS)	6 (dont 1 HS)	[-995]. [-955]. [-877]. -868/-867. (-868). [-867].
MESSERY, Crozette (rivage)	11	11	0	→ C14. → C14.
NERNIER, La Tire (Nernier 2)	11 (5+6)	11 (5+6)	8 (2+6)	[-1085]. [-1080]. [-1070]. [-945]. [-925]. [-920].
NERNIER, rue de la Tour (débarcadère)	2	2	0	→ C14.
YVOIRE, Les Bouchets (aménagement berge)	9	3	0	→ C14.
SCIEZ, Résidence de Songy	7 (3+4)	7 (3+4)	0	→ C14.
ANTHY-SUR-LEMAN, Les Recorts (ponton)	5	5	0	→ C14.
THONON-LES-BAINS, Rives 1	13	13	2	→ C14. -2754/-2753. (-2732).
THONON-LES-BAINS, Rives 2	26 (10+16)	26 (10+16)	14 (6+8)	(-1058). -1056. [-1012]. [-999]. -995. [-988]. [-984]. [-983]. [-981]. -976. -974/-973. -962/-961. (-935). [-919].
SAINT-GINGOLPH, Les Noirettes (épave)	1	1	0	→ C14.
(Analyses Archéolabs)	198	187	92	(environ) [postérieur à]

Figure 6 - Tableau récapitulatif des phases d'abattages dendrochronologiques mises en évidence pour les gisements sous-lacustres lémaniques reconnus dans l'espace prospecté en 1995, 1996 et 1997.
Les gisements sont classés suivant une progression "aval-amont". En gris : analyses réalisées ou mises à jour en 1997.

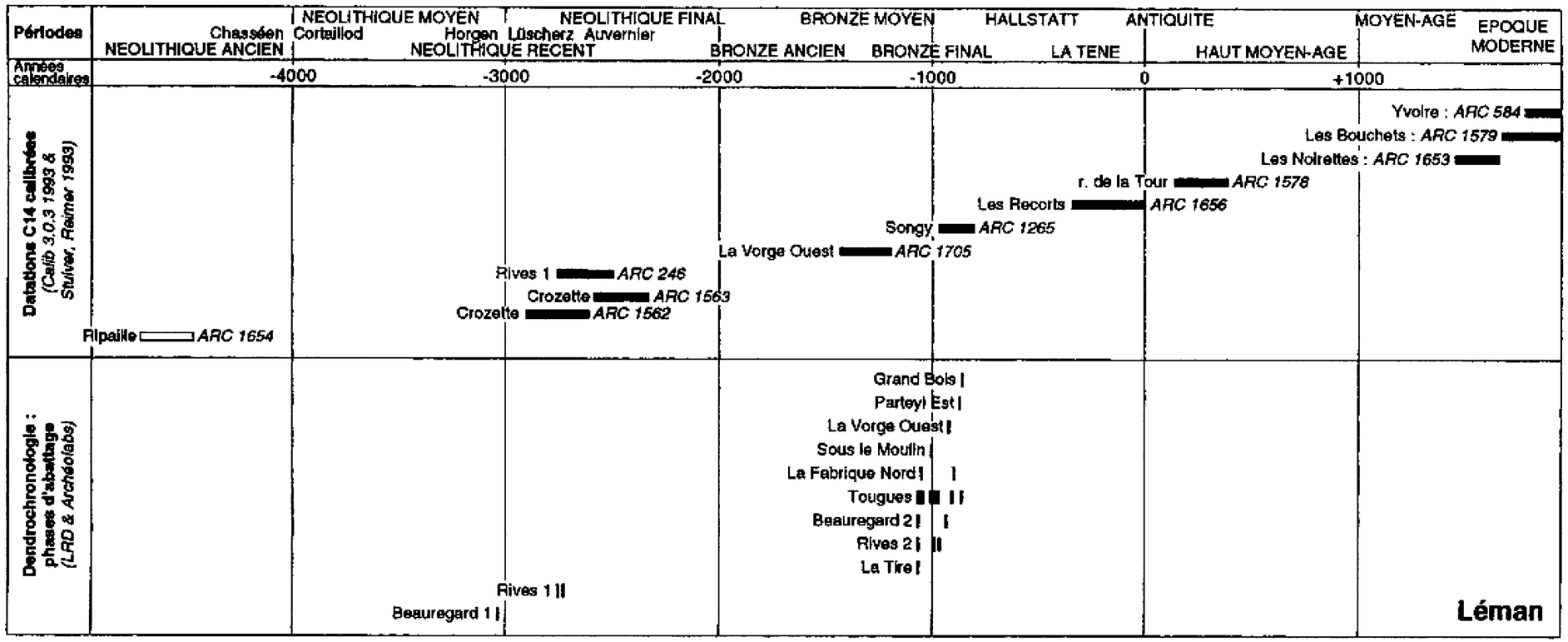

Figure 7 - Tableau récapitulatif des datations ^{14}C calibrées (2 sigma) et périodes d'abattage datées par la dendrochronologie.
Bilan des connaissances, en juin 1998, à partir des prélèvements réalisés par le CNRAS/DRASSM sur les gisements sous-lacustres de la rive française du Lac Léman (Haute-Savoie).

(dessin Y. Billaud/DRASSM, juin 1998, d'après Billaud, Marguet à paraître).

Le passage du IVe au IIIe millénaire, au Néolithique récent, n'est connu que par 2 gisements pauvres en mobiliers mais pour lesquels nous disposons de quelques phases d'abattage, entre -3094 et -3049 environ à Thonon-les-Bains, *Rives 1* et entre -3043 environ et -3035/34 à Chens-sur-Léman, *Beauregard 1*.

Dans la première moitié du IIIe millénaire, à la transition Néolithique récent/final, le rivage lémanique savoyard connaît également des occupations datées par le radiocarbone à Messery, *Crozette* (4170±45 BP, soit -2905-2610 cal. BC) et par la dendrochronologie à Thonon-les-Bains, *Rives 1*, abattages de -2754/53 à -2732 environ.

Les mobiliers anciennement découverts montrent une forte occupation du littoral au milieu du IIIe millénaire, durant le Néolithique final ; le gisement de Messery, *Crozette*, daté par le radiocarbone (3950±45 BP, soit -2585-2330 cal. BC) pourrait s'y rattacher.

Les traces des occupations de la seconde moitié du IIIe millénaire ne sont pas confirmées, pourtant des objets typiques (haches-marteaux) avaient été découverts au siècle dernier, sur le littoral de Chens-sur-Léman, *Tougues* et de Nernier.

Le passage du Néolithique final à l'Age du Bronze ancien n'est pas connu sur nos rivages.

Les éléments de la civilisation rhodanienne de l'Age du Bronze ancien (phase plutôt tardive) mis en évidence sur la rive nord du Léman sont rares sur la rive sud ; aucun gisement de cette période n'est daté, seuls quelques objets provenant de Chens-sur-Léman sont connus dans les collections anciennes.

La période de l'Age du Bronze moyen, absente de tous les rivages occidentaux, n'est pas non plus présente ici.

La phase ancienne de l'Age du Bronze final n'est pas datée par la dendrochronologie ; par contre, un âge radiocarbone d'un groupe de pieux de Chens-sur-Léman, *La Vorge-Ouest* pourrait s'y rattacher (3065±40 BP, soit -1435-1195 cal. BC).

La dernière grande période d'occupation préhistorique des rivages savoyards se situe dans l'Age du Bronze final (phases moyenne et récente) durant lequel 3 groupes de dates apparaissent nettement et sur plusieurs gisements très voisins : une première phase entre -1080 et -1050 à Chens-sur-Léman, *Sous-le-Moulin*, *La Fabrique-Nord*, *Tougues* (ensemble 3), *Beauregard 2*, à Nernier, *La Tire* et à Thonon-les-Bains, *Rives 2* ; une deuxième phase vers -1000 à Chens-sur-Léman, *Tougues* (ensemble 2) et à Thonon-les-Bains, *Rives 2* ; une troisième phase qui marquerait la fin des installations entre -900 et -850 à Chens-sur-Léman, *La Fabrique-Nord*, *Tougues* (ensemble 1), *Beauregard 2*, *La Vorge-Ouest*, à Messery, *Grand-Bois* et *Parteyi-Est*, à Nernier, *La Tire*.

En ce qui concerne l'occupation du territoire, les éléments les plus significatifs sont représentés pour les époques préhistoriques, - par l'absence de gisement préservé du Néolithique moyen, - par la présence inhabituelle des sites du Néolithique récent à proximité (situés très près) du rivage actuel, - par la forte densité des occupations datées de la fin de l'Age du Bronze et leur contiguïté tant spatiale que chronologique, notamment dans le Petit-Lac, où seul le gisement de *Tougues* à Chens-sur-Léman semble encore bien préservé.

Pour les époques plus récentes, on soulignera la mise en évidence de vestiges liés à une probable navigation d'époque romaine à Nernier, *Rue de la Tour* et à Anthy-sur-Léman, *Les Recorts*.

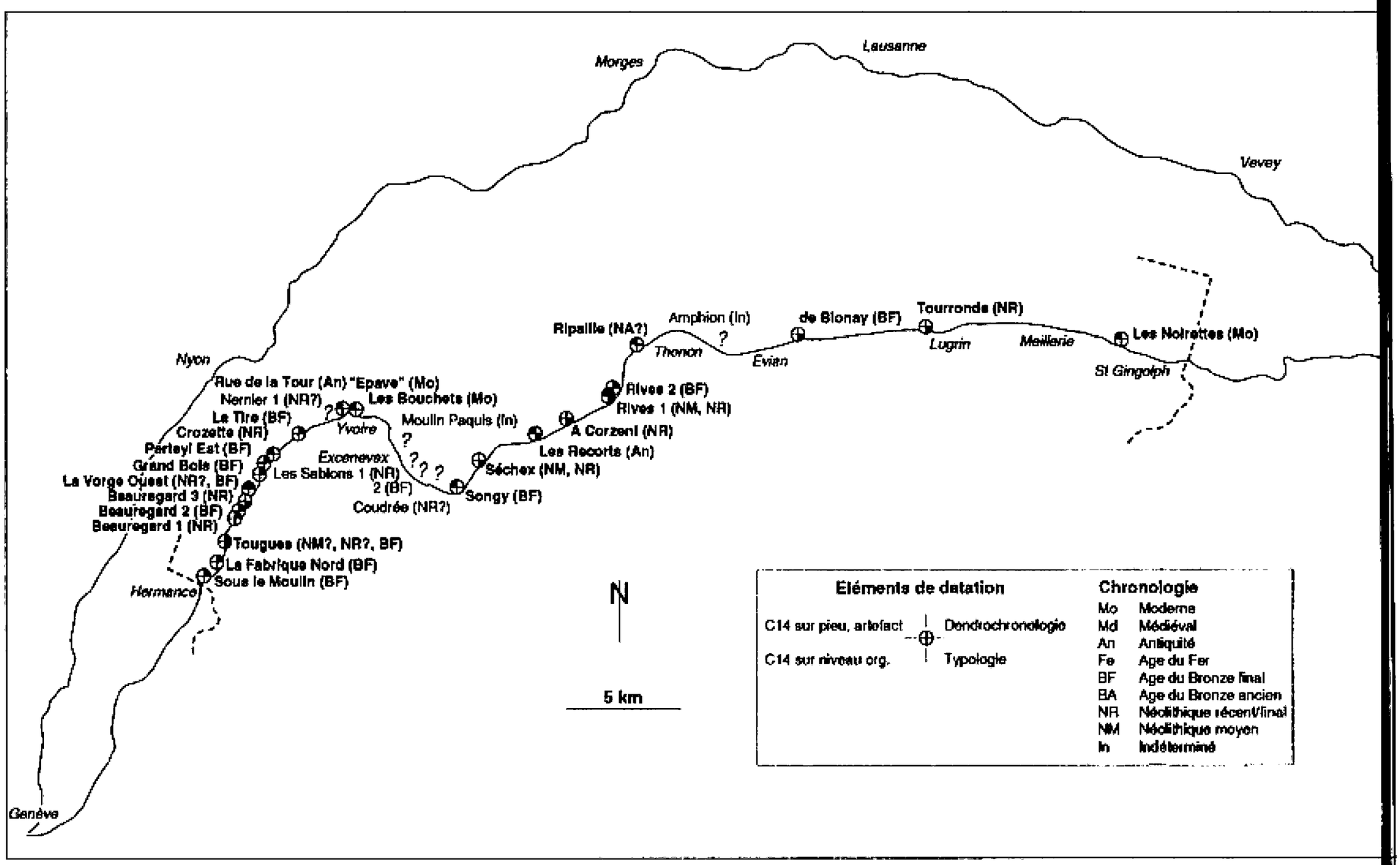

Figure 8 - Carte de localisation des gisements sous-lacustres de la rive française du lac Léman (Haute-Savoie).
Bilan des connaissances, en juin 1998, à partir des prélèvements réalisés par le CNRAS/DRASSM.
(dessin Y. Billaud/DRASSM, juin 1998, d'après Billaud, Marguet à paraître).

André Marguet/DRASSM Annecy

Orientation bibliographique :

Billaud *et al.* 1992 : BILLAUD (Y.), MARGUET (A.). - Le site Bronze final de Tougues à Chens-sur-Léman (Haute-Savoie) : stratigraphie, datations absolues et typologie. In : *Archéologie et environnement des milieux aquatiques : lacs, fleuves et tourbières du domaine alpin et de sa périphérie.* 116e Congrès National des Sociétés Savantes, Commission de Pré- et Protohistoire, Chambéry, 1991. Paris. éd. CTHS, 1992, p. 311-347.

Billaud *et al.* 1997 : BILLAUD (Y.), MARGUET (A.). - L'archéologie subaquatique dans les lacs alpins. In : BRAVARD (J. P.), PRESTREAU (M.) (coord.), *Dynamique du paysage. Entretiens de géoarchéologie*, Lyon, 17-18 novembre 1995. Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, n°15. Lyon. Service Régional de l'Archéologie, 1997, p. 219-264.

Bocquet *et al.* 1976 : BOCQUET (A.), LAURENT (R.). - Les lacs alpins français. In : BOCQUET (A.), LAGRAND (C.) (dir.), *Néolithique et Ages des Métaux dans les Alpes françaises*, IXe Congrès UISPP, Nice. 13-18 septembre 1976, Livret-guide de l'excursion A9. Nice. 1976, p. 139-145.

Corboud 1996 : CORBOUD (P.). - Erosion naturelle et disparition des sites préhistoriques immergés du Léman. In : *Archéologie et érosion. Mesures de protection pour la sauvegarde des sites lacustres et palustres*, Actes de la Rencontre Internationale de Marigny, lac de Chalain, 29-30 septembre 1994. Lons-le-Saunier. Centre Jurassien du Patrimoine, 1996, p. 85-96.

Corboud 1997 : CORBOUD (P.). - *Les sites préhistoriques littoraux du Léman. Contribution à la connaissance du peuplement préhistorique du bassin lémanique*. 437 p., 190 fig., (Thèse de la Faculté des Sciences, Genève, janvier 1997).

Forel 1904 : FOREL (F-A.). - Antiquités lacustres. Les palafitteurs. In : *Le Léman : monographie limnologique*, t. 3, 12e partie, chap. III. Histoire. Lausanne. Rouge Ed., 1904, p. 409-509.

Marguet *et al.* 1995 : MARGUET (A.), BILLAUD (Y.), MAGNY (M.). - Le Néolithique des lacs alpins français. Bilan documentaire. In : *Chronologies néolithiques. De 6000 à 2000 avant notre ère dans le Bassin rhodanien*, Ambérieu-en-Bugey, 19-20 septembre 1992. Documents du Département d'Anthropologie de l'Université de Genève, n°20. Ambérieu-en-Bugey. Société Préhistorique Rhodanienne, 1995, p. 167-196.

Revon 1878 : REVON (L.). - *La Haute-Savoie avant les Romains*. Paris. Ed. Champion, Annecy. Ed. L'Hoste, 64 p., 184 fig.

Reber 1902 : REBER (B). - *Esquisses archéologiques sur Genève et les environs*. Genève. Imprimerie centrale et du Genevois, 286 p.

Troyon 1858 : TROYON (F.). - Statistique des Antiquités de la Suisse occidentale (VIIIe article). In : *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses* (Zürich), IVe année, 2, 1858, p. 25-29.

MACHILLY / BONS-EN-CHABLAIS
SONDAGES DE DIAGNOSTIC SUR LE TRACE DE L'A 400
Unité D :

Le projet de réalisation de l'autoroute A 400, reliant Annemasse à Thonon-les-Bains, a rendu nécessaire une campagne de sondages destinée à évaluer le potentiel archéologique de ce secteur.

Ce diagnostic, réalisé par deux équipes de décembre 1996 à mars 1997, a succédé à des phases d'étude documentaire et de prospection pédestre, effectuées entre Nangy et Thonon [33].

La prospection mécanique a été engagée en décembre 1996 alors qu'un recours concernant la D.U.P. du projet était déposé, auprès du Conseil d'Etat. L'ultime avis délivré par le Conseil d'Etat a mis un terme définitif au projet autoroutier de l'A 400 et conséquemment à la campagne de sondages archéologiques.

Jusqu'à la date du 28 mars 1997, 132 sondages ont été réalisés sur les communes de Machilly et de Bons-en-Chablais. Un grand nombre d'entre eux, bien que riches d'enseignements au plan géomorphologique, n'ont pas livré d'indices archéologiques. Toutefois, le bilan de cette évaluation n'est pas négatif puisque trois secteurs ont révélé des traces d'anthropisation sur le plateau morainique où sont implantées les communes de Machilly et de Bons-en-Chablais.

MACHILLY, *Le Pré Braffard*
Parcelle A 622
(coord. Lambert 907,280 / 2148,320 ; alt. 551,34m)

A l'extrémité nord-ouest de la commune de Machilly, au lieu-dit *Le Pré Braffard* et plus précisément dans la parcelle A 622, deux sondages distants de 18 m ont livré deux "mégalithes" de gneiss (1,40 m x 0,60 m) ; ces blocs reposaient de chant dans une couche d'argile limoneuse brun-gris qui résultait d'une sédimentation post-

(33) R.-M. Le Rouzic et alii, *Etude documentaire A 400*, 2 vol., 155 p. et annexes, SRA Rhône-Alpes, décembre 1996.

glaciaire (la moraine a été atteinte dans ce secteur 0,75 m plus bas). La présence de ces deux blocs associés à un troisième, découvert dans une haie à 7 m du second, ne peut donc être le fait des dépôts glaciaires. A 0,80 m de l'un des blocs (S. 72), trois galets disposés en triangle évoquaient un calage de poteau. Un tesson de céramique non tournée protohistorique et de nombreux micro-charbons de bois ont été recueillis dans l'argile où reposaient ces blocs.

MACHILLY, *Le Pré Braffard*
Parcelles A 622, 625-626, 984-985
(coord. Lambert 907,250 / 2148,240 ; alt. 550,16 m à 557,86 m)

Toujours au lieu-dit *Le Pré Braffard*, dans les parcelles A 622, 625, 626, 984 et 985, les sondages ont révélé l'existence d'un réseau drainant aménagé sans doute à l'époque gallo-romaine : les drains, orientés NE/SO et composés de petites pierres plates, étaient recouverts par une couche d'argile limoneuse qui contenait des fragments de *tegulae*, un tesson d'amphore africaine tardive (*spathéïon*) et des charbons de bois. La découverte, dans les sondages 66 et 67, de cinq fosses d'extraction creusées dans une couche d'argile (à l'époque gallo-romaine semble-t-il), a confirmé l'exploitation du secteur dès cette époque.

BONS-EN-CHABLAIS, *Les Broussailles*
Parcelle K3, 439
(coord. Lambert 907,650 / 2148,750 : alt. 564,62 m)

Sur la commune de Bons-en-Chablais, au lieu-dit "Les Teppes" (parcelles K 488 et 492) au point le plus bas d'un talweg (continuité du vallon du *Pré Braffard*), des petits tessons, mal conservés, de céramique non tournée protohistorique ont été recueillis dans trois sondages groupés. Cependant, leur position secondaire dans des couches de colluvions nous incite à penser qu'ils proviennent d'un site implanté au nord-ouest du talweg, sur le petit plateau qui surplombe de quelques mètres le vallon, en dehors de l'emprise du tracé autoroutier. A 100 m au nord-est de ces sondages, au lieu-dit "Les Broussailles", la parcelle K 439 est marquée par une petite dépression marécageuse. A cet endroit, dans le sondage 93, un empierrement constitué de dalles de gneiss schisteux bleu-vert posées à plat sur la moraine a été mis au jour. Il semble que le centre de la dépression ait été excavé avant de recevoir cette structure repérée de façon

lacunaire sur une aire de 4 m². Cet empierrement inondé en permanence était prolongé au sud par deux "rayons" de 0,30 m de largeur constitués de galets et distants l'un de l'autre d'1,80 m. Il s'agit peut-être de drains liés ou non à la structure. Contre cet empierrement, au nord-est, un gros bloc parallépipédique de calcaire (1,10 x 0,70 m) était planté verticalement dans la moraine. Enfin, à 0,50 m au nord-ouest de l'empierrement, un trou de poteau comblé par de l'argile charbonneuse a été repéré. Aucun mobilier associé à ces structures n'a été découvert. La datation de cet ensemble repose uniquement sur les échantillons de micro-charbons contenus dans le comblement du trou de poteau et dans la couche d'argile grise qui scellait l'empierrement. Les analyses ^{14}C effectuées sur ces charbons de bois indiquent le Néolithique Récent mais la fonction de cette structure demeure inexpliquée.

BONS-EN-CHABLAIS, *Bois de Brens Nord* et *Champs de Brens*

Parcelles K3, 383-386 et H1, 408

(coord. Lambert 907,900 et 908,030 / 2149,100 et 2149,260 ; alt. 562 à 564 m)

Enfin, à 550 m au nord-est de l'empierrement, aux lieux-dits *Bois de Brens Nord* et *Champs de Brens*, dans les parcelles K 383-386 et H 408, des sondages réalisés sur un large plateau, marqué par une faible déclivité ouest-est, ont révélé des indices de gisements datables du Mésolithique et de l'Age du Bronze Final 1. Les creusements des fosses, repérés dans 9 sondages sous 0,40 m de sédiments limono-argileux, ont parfois entamé la moraine qui a été atteinte régulièrement dans ce secteur entre 0,60 m et 1 m de profondeur. Ces fosses sont réparties sur une aire d'environ 5 000 m² mais ne sont pas associées à des sols d'occupation. Il semble que l'érosion ait arasé ces niveaux de fréquentation : seules les structures en creux, écrêtées, auraient été conservées. Il convient de signaler, par ailleurs, que toutes ces fosses ne sont pas forcément contemporaines.

Comme en témoigne le résultat d'une analyse chronodate ^{14}C, il apparaît que le secteur des *Communaux de Brens* a été fréquenté peu de temps après la fonte des glaces (Holocène) : en effet, le foyer de 0,80 m de diamètre, mis au jour sous 0,40 à 0,50 m de sédiments dans le sondage 126 (*Champs de Brens*, parcelle H 408), appartient à la culture azilienne (Mésolithique). L'âge de l'échantillon de charbons de bois analysé est compris entre 7669 et 7549 av. J.-C. L'existence de ce foyer peut induire la présence d'un habitat situé à proximité. Ce foyer qui semble secondaire contenait des nodules de terre cuite et des

brandons. Il est lui aussi, arasé comme le niveau d'occupation qui lui était associé et qui n'a pas été repéré malgré un fin décapage manuel.

Ce secteur sensible n'est plus aujourd'hui menacé de destruction en raison de l'abandon du projet de l'A 400 ; il n'en demeure pas moins que la teneur des vestiges de ce site, pour une région où les connaissances et les découvertes de gisements aussi anciens sont rares et lacunaires, confère à ce dernier un rang exceptionnel.

La surveillance ou le suivi de cette zone devra impérativement être mis en oeuvre en cas d'aménagements futurs.

Christian Cécillon, AFAN

PERIODE ROMAINE

THONON-les-BAINS, 2, avenue du Léman
Parcelle E, 62
(coord. Lambert 918,780 / 2161,320 ; alt. 405 m)

Le projet de construction d'un immeuble au 2, avenue du Léman (sur le versant de la terrasse fluvio-glaciaire de 10 m), à Thonon-les-Bains a entraîné la réalisation de sondages d'évaluation archéologique. Cette intervention se justifiait par la situation de la parcelle E 62 en limite nord du *vicvs* gallo-romain, et par les découvertes anciennes et récentes de vestiges à proximité.

Les sondages ont livré les preuves d'un aménagement de la terrasse fluvio-glaciaire à la fin du Ier s. et/ou au début du IIe s. ap. J.-C. Cet aménagement se caractérise par le remblaiement de la pente et des irrégularités de cette terrasse afin de permettre l'installation d'un niveau horizontal de circulation.

Aucune structure en creux (à l'exception d'un hypothétique fossé ou ru qui a entamé la surface de la terrasse) ou en élévation n'a été repérée sur ce terrain. Les nombreux artefacts émoussés (fragments de *tegulae*, débris de tubulure d'hypocauste, tessons...) recueillis dans les couches de colluvions scellant ces aménagements, laissent en revanche, présager l'existence de substructions gallo-romaines sur le sommet de la terrasse, peut-être au niveau de l'avenue d'Evian, située à environ 100 m au Sud de la parcelle sondée.

Christian Cécillon, AFAN

THONON-LES-BAINS, *Concise*
Lieu-dit *La Fléchère*, parcelles 275 et 467
(coord. Lambert 918,980/2161,750 ; alt. 400 m)

Le projet de construction d'un immeuble au lieu-dit "La Fléchère" (au nord du carrefour formé par l'avenue des Ducs de Savoie et le chemin de la Fléchère) a entraîné la réalisation de sondages d'évaluation archéologique, là encore justifiés par les nombreuses découvertes de vestiges ou d'artéfacts dans le village de Concise et dans sa proche périphérie.

Les sept tranchées, réalisées dans les parcelles 275 et 467, ont révélé la présence de substructions (constructions maçonnées, solins de galets, murs d'adobe) et des structures en creux (fosses, trous de poteau, fossé ?) qui appartiennent aux périodes antique et probablement médiévale. Les substructions et les solins de galets sont apparemment tous situés dans le tiers occidental des parcelles sondées, de part et d'autre d'un bâtiment à usage de grange, sous lequel les vestiges doivent être conservés puisqu'il est dépourvu de cave.

D'autre part, il semble qu'un vaste entrepôt ou hangar semi-ouvert, matérialisé par la présence d'un niveau de circulation et de plusieurs structures en creux (trous de poteau) ait été implanté dans la moitié est de la parcelle 467.

Enfin, il est apparu qu'un chemin ou une voie, datable de la période gallo-romaine, dont l'orientation suit sensiblement l'axe actuel de l'avenue des Ducs de Savoie (décalage à l'Ouest de 3 m environ) bordait à l'Est ces constructions.

Il convient de signaler qu'en raison de l'interruption abrupte de l'opération d'évaluation avant même la fin du diagnostic (abandon provisoire par le maître d'ouvrage du projet immobilier initial en raison de la présence de vestiges), il n'a pas été possible de recueillir de mobilier susceptible de permettre la datation et l'élaboration d'une chronologie relative des structures mises au jour.

Christian Cécillon, AFAN

HAUT MOYEN-AGE

YVOIRE, *Les Combes*
(coord. Lambert 960,850/2159,200 ; alt. 416 m)

La septième campagne de fouilles sur cette nécropole du haut Moyen Age, installée sur la terrasse supérieure du lac Léman à environ

800 m au sud du bourg d'Yvoire, permet d'envisager prochainement le terme de cette opération.

Sur une surface qui n'excède pas 400 m², 140 sépultures en pleine terre, en coffre de bois ou en coffre de dalles ont été localisées et fouillées. Malgré une certaine confusion, due à une utilisation permanente de cet espace funéraire durant deux ou trois siècles, l'organisation d'origine en rangées parallèles, remontant au début du VIe s., est encore nettement perceptible. Des fosses vides, des simulacres de sépultures complètent la vision de ce cimetière du haut Moyen Age dans lequel on trouve associés des nouveaux-nés, des enfants et des adultes. Quant aux très nombreuses réductions de squelettes, disposées presqu'exclusivement dans les fosses de sépultures, si elles témoignent, il est vrai, d'inhumations successives dans le même contenant, elles viennent attester, combinées avec d'autres indices, que des coffres de dalles ont succédé au sein de la même fosse à des sépultures en pleine terre ou en coffre de bois.

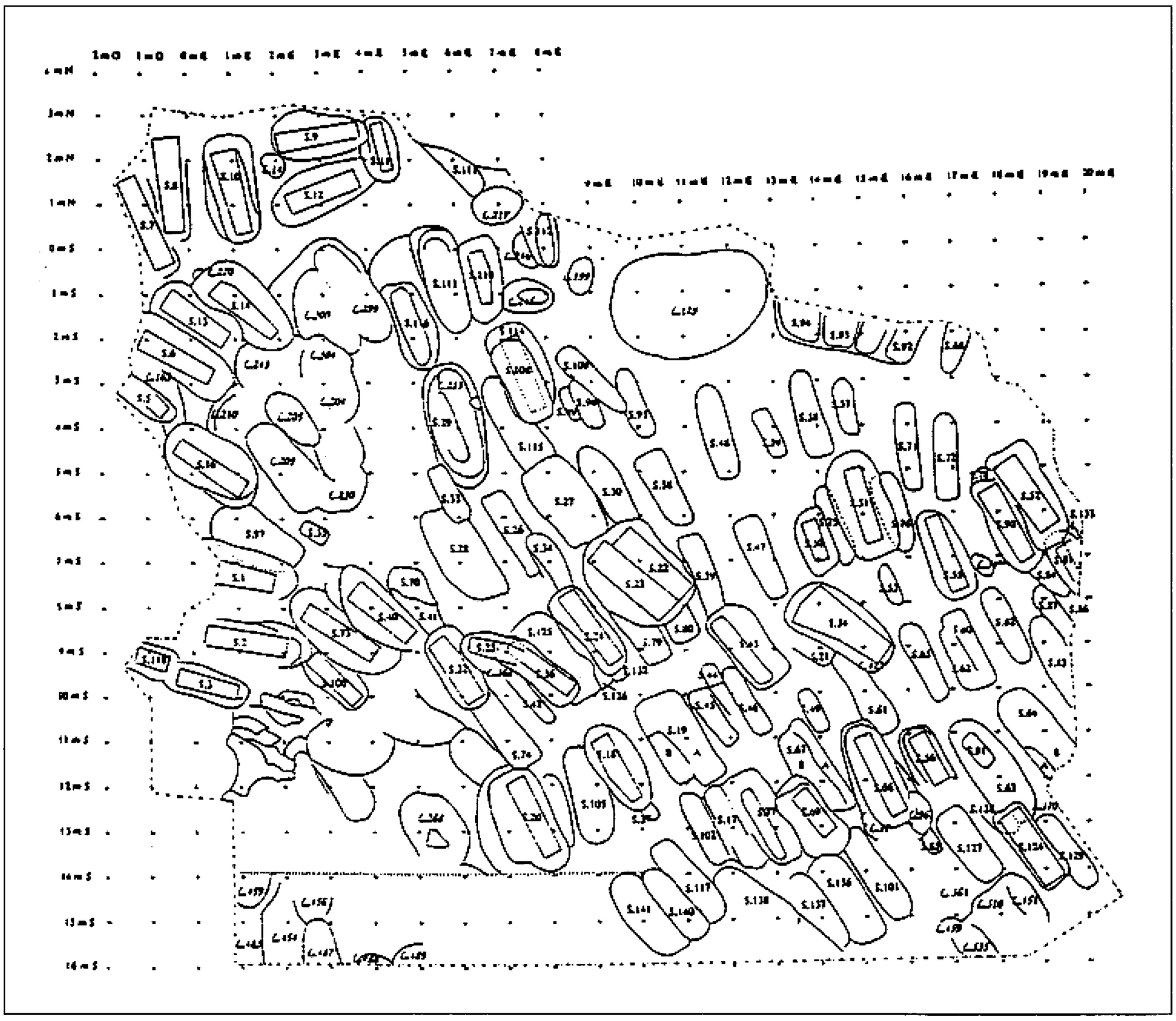

L'organisation d'origine de cette partie de la nécropole transparaît encore dans son état final.

Indices de remise en culture de cet espace funéraire

L'extension de la fouille au sud sur une distance de trois mètres, indispensable pour compléter le dégagement des sépultures appartenant aux 8e et 9e rangées, a permis de réexaminer la "grande" coupe sud qui se développe sur une longueur de 17 mètres et offre une vision du sol et du sous-sol de la nécropole selon un axe est-ouest. Si son examen a de nouveau révélé la présence du sol de la nécropole sous forme d'un lit de cailloutis, présentant un pendage très léger d'est en ouest, un autre sol a été mis en évidence, à environ 0,30 m au-dessus du précédent et à 0,20 m sous le sol actuel ; il s'agit d'un mince lit de cailloutis, présentant à intervalles réguliers (0,75 m) des encaissements coniques de cailloutis qui ont parfois percé le sol de la nécropole. Ces traces qui évoquent des plants en lignes régulières s'accordent avec les données que nous livre le cadastre de 1730 puisque ces terrains sont alors plantés en vigne.

Sens de développement de la nécropole

Cette extension a permis également d'observer, selon un plan vertical, plusieurs remplissages de fosses contiguës appartenant aux 8e et 9e rangées. Une étude très fine de cette stratigraphie montre que le creusement des fosses a été effectué d'est en ouest ce qui a conduit les "fossoyeurs" à creuser des fosses de plus en plus profondes car ils étaient entraînés par l'enfouissement graduel de la couche de sable sous-jacente [34] ; les recreusements de fosses, destinés à de nouvelles inhumations, sont également discernables quoiqu'ils rendent plus confus ce développement régulier.

Marquage intermédiaire

La fouille autorise des observations sur les modes de creusement et de remplissage des fosses mais également sur leur taille et leur forme. Ainsi la fosse de S.100 (non fouillée intégralement) se signale à la profondeur de 1m par une masse ovalaire de galets, marquée en son centre par un gros bloc de schiste et des fragments de *tegulae*. Sous ce niveau, qui recouvre partiellement les remplissages des fosses contiguës, la fosse se réduit à une masse rectangulaire qui s'encaisse entre les autres sépultures de manière à ne pas les perturber.

Ces marquages intermédiaires sont présents le plus fréquemment dans les fosses abritant des sépultures en coffre de dalles mais on les rencontre également dans des fosses vides d'ossements ou vidées de leurs ossements où leur rôle reste encore indéterminé.

---

(34) Le choix délibéré de disposer le fond des sépultures dans ce lit de sable trouve peut-être sa raison dans la propreté de ce sédiment et dans la fonction hygiénique qu'il peut avoir sur le traitement des ossements.



Le remplissage de la fosse de la tombe S 100, est marqué à mi-hauteur
par un bloc de schiste et des fragments de *tegulae*
placés au centre d'un lit de galets.

Un espace fossoyé mais vide de tout ossement

Confirmation a été obtenue qu'une grande fosse (lot 136/263) à la découpe irrégulière, évoquant le creusement de huit fosses individuelles, était vide de tout ossement humain ; elle se situe dans le secteur nord-ouest, s'insére dans les 2e, 3e et 4e rangées et s'enfonce profondément dans des niveaux de sable et de gravier. Les remplissages hétérogènes et distincts, mêlant à des galets et cailloutis quelques fragments de *tegulae*, d'ossements d'animaux et des charbons de bois, ne nous permettent pas encore de tirer des conclusions définitives sur leur fonction et leur destination. Ces fosses obéissent à l'orientation des tombes en pleine terre ou en coffre de bois de la phase II, datée de la première moitié du VIe siècle ; certaines ont été partiellement recoupées par les fosses de quelques coffres de dalles, installées à leur périphérie. L'emprise de l'une d'entre elles est occupée par la réduction partielle (lot 243) d'une sépulture de très jeune enfant, signalée sur le sol du cimetière par une dalle de surface (lot 26), alignée sur celles (lot 17) signalant le coffre S.13.

Présence ou non de réductions

La fouille des fosses d'installation des coffres de dalles nous avait précédemment amené à dégager des amas d'ossements le long des dalles verticales ; il est apparu que ces ossements, déposés lors de la construction des coffres, - ils sont en effet scellés par la couche d'argile liant les dallettes soutenant les dalles du couvercle -, appartenaient à des sépultures ayant précédemment occupé cet espace, en totalité ou partiellement ; ainsi durant cette campagne nous avons pu retrouver les parties manquantes de certains squelettes précédemment fouillés et avoir confirmation qu'elles étaient rassemblées au plus près des squelettes tronqués.

De même, on constate un traitement inégal des restes osseux. Ainsi on a vu précédemment que la majorité des sépultures perturbées par l'installation d'une nouvelle inhumation étaient l'objet d'un traitement respectueux amenant le "fossoyeur" à regrouper les ossements au sein de la nouvelle sépulture ; cependant durant cette campagne de fouilles, on a découvert un espace au sud-est de la nécropole, au niveau de la 10e rangée, où les ossements étaient dispersés et brisés, dans le désordre et la confusion, au fil du remplissage. Cette attitude contradictoire s'applique à un ensemble de sépultures regroupant des adultes et des adolescents, les derniers inhumés semblant être des enfants ; quatre fosses de sépultures ont pu être déterminées mais n'ont pu être encore fouillées compte tenu de leur remplissage complexe, rendant indispensables de multiples enregistrements graphiques. On doit dès lors se demander si cette différence dans le traitement des restes osseux témoigne d'un changement dans les mentalités ou d'un recrutement différent. La présence de quelques tessons de céramique romaine dans le remplissage de ces fosses fournit les bases d'une hypothèse, qu'il reste à vérifier, selon laquelle ce secteur, occupé par des sépultures anciennes, aurait pu n'être réutilisé que très tardivement par des individus totalement étrangers aux précédents inhumés.

A l'inverse, on remarque que certaines sépultures n'ont livré aucun ossement révélateur de la présence d'une inhumation antérieure ; la fosse a servi pour une seule inhumation et son espace a été respecté jusqu'à l'abandon de la zone funéraire.

L'analyse anthropologique menée sur l'ensemble des restes osseux de cette nécropole permettra peut-être de trouver une signification à cette opposition entre des tombes/espaces figés et des tombes/espaces soumis à des inhumations successives.

Modes de construction des coffres

L'analyse des coffres de dalles montre différentes mises en œuvre ou différents savoir-faire qui semblent pouvoir constituer, au terme de

l'étude, des repères chronologiques. Cette analyse peut être fondée sur leur forme - rectangulaire ou trapézoïdale mais également sur - le mode d'assemblage des dalles. Ainsi deux types peuvent être distingués, celui où les dalles de tête ou de pied servent d'appui aux dalles latérales (type I) et celui où elles sont insérées entre les dalles latérales (type II), ce type apparaissant comme le plus tardif ; toutefois on trouve simultanément des variantes associant ces deux modes d'assemblage.

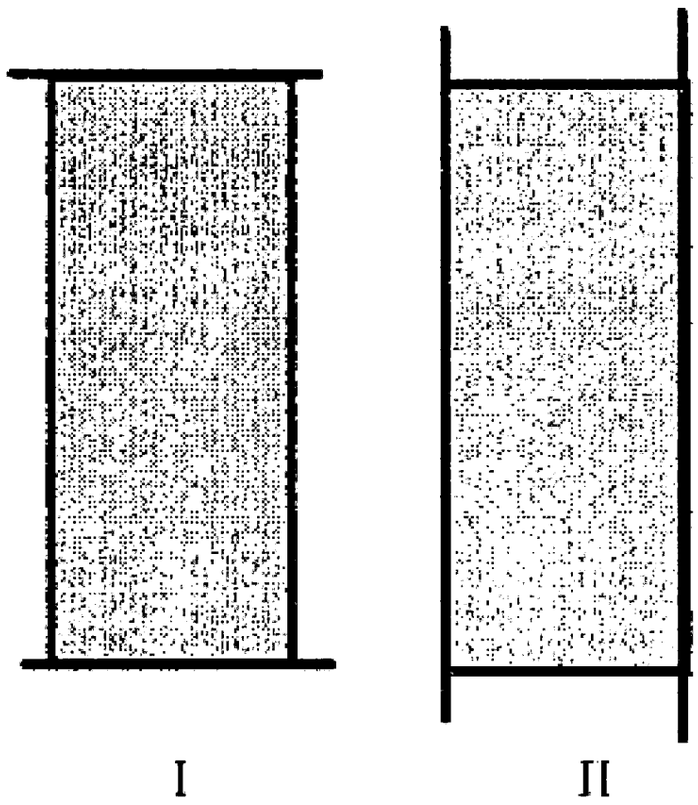

Schéma d'assemblage des dalles de coffres

Dans la plupart des cas, les dalles sont liées par une argile jaunâtre dont la plasticité a facilité l'adhésion, entraînant une parfaite étanchéité des coffres. Dans quelques cas, il est fait usage de mortier de chaux d'une excellente qualité.

Le mortier de tuileau ou mortier hydraulique se rencontre en abondance, pulvérisé ou en nodules, dans le remplissage de certaines fosses de sépultures ; la présence de ce mortier, utilisé à l'époque romaine dans les bâtiments soumis à la chaleur ou destinés à contenir de l'eau, reste encore inexpliqué au sein de cette nécropole.

Schiste et molasse

Un autre critère, à valeur technologique mais également chronologique, est fourni par les matériaux mis en œuvre ; ainsi certains coffres sont construits intégralement et exclusivement en dalles de molasse ou en dalles de schiste alors que d'autres mêlent ces deux roches. Or l'origine géographique de ces matériaux est très différente et leur exploitation devrait avoir des conséquences variables ; la molasse est extraite dans des carrières, sans doute dans le mont de Boisy (les plus connues, celles de Prailles se situent sur la commune de Massongy), alors que le schiste est débité dans les blocs erratiques charriés et abandonnés à proximité même du site par le glacier du Rhône. Le

premier nécessite donc un transport sur 5 ou 6 km, des contacts et un négoce avec un autre groupe de population et sans doute avec des carriers alors que le second est plus aisément accessible mais nécessite également l'aide d'un professionnel, le débitage de dalles aux dimensions appropriées, dans ce matériau feuilleté, restant sans cela très aléatoire. Le faisceau d'observations réuni sur les multiples coffres de cette nécropole conduit à penser que la molasse est le matériau initialement mis en oeuvre et que même, si par la suite, elle se trouve d'un usage minoritaire, elle reste encore un matériau privilégié pour la réalisation de certains coffres ; ce point reste à affiner mais on peut déjà avancer que l'usage de la molasse permet l'extraction de dalles régulières et d'une grande finesse, à l'image de celles du coffre S.114 qui ont une épaisseur comprise entre 2 et 4 cm.

Conclusion

S'il paraît chimérique de vouloir étudier l'ensemble de cette nécropole du fait du temps que cela nécessiterait, compte tenu de l'enfouissement très important des sépultures (2,40 m de profondeur / au sol actuel) et de leur nombre que l'on peut estimer encore à plusieurs centaines, il faut que la section (400 m²) qui en est étudiée soit considérée comme un échantillonnage représentatif de l'ensemble.

Joël Serralongue

MOYEN-AGE

THONON-LES-BAINS, *Chapelle Saint-Bon*
(coord. Lambert : 918,700 / 2161,175 ; alt. 435 m)

Une étude d'élévations, effectuée du 15 juillet au 14 août 1997, en préalable à une restauration conduite par la Ville de Thonon sous contrôle du Service des Monuments Historiques (Inv. MH le 18-9-1936), a permis de préciser quelques points sur l'origine de la chapelle Saint-Bon, accolée à une tour, située sur le rebord du plateau surplombant le lac Léman. L'une et l'autre sont citées pour la première fois en 1299 et l'aspect actuel de la chapelle témoigne des travaux de restauration effectués par le Rd Bouverat en 1615 [35] suite aux saccages opérés par les Bernois en 1589.

---

(35) Chaulin R., "La chapelle de Saint-Bon aux XVIIe et XVIIIe siècles et les seigneurs de Brotty d'Antioche", *MDAC*, t. XLII, 1935, p. 97-112.

Cinq phases de constructions ou d'aménagements ont été mises en évidence. Nous évoquerons ici le premier état, le seul assurément médiéval.

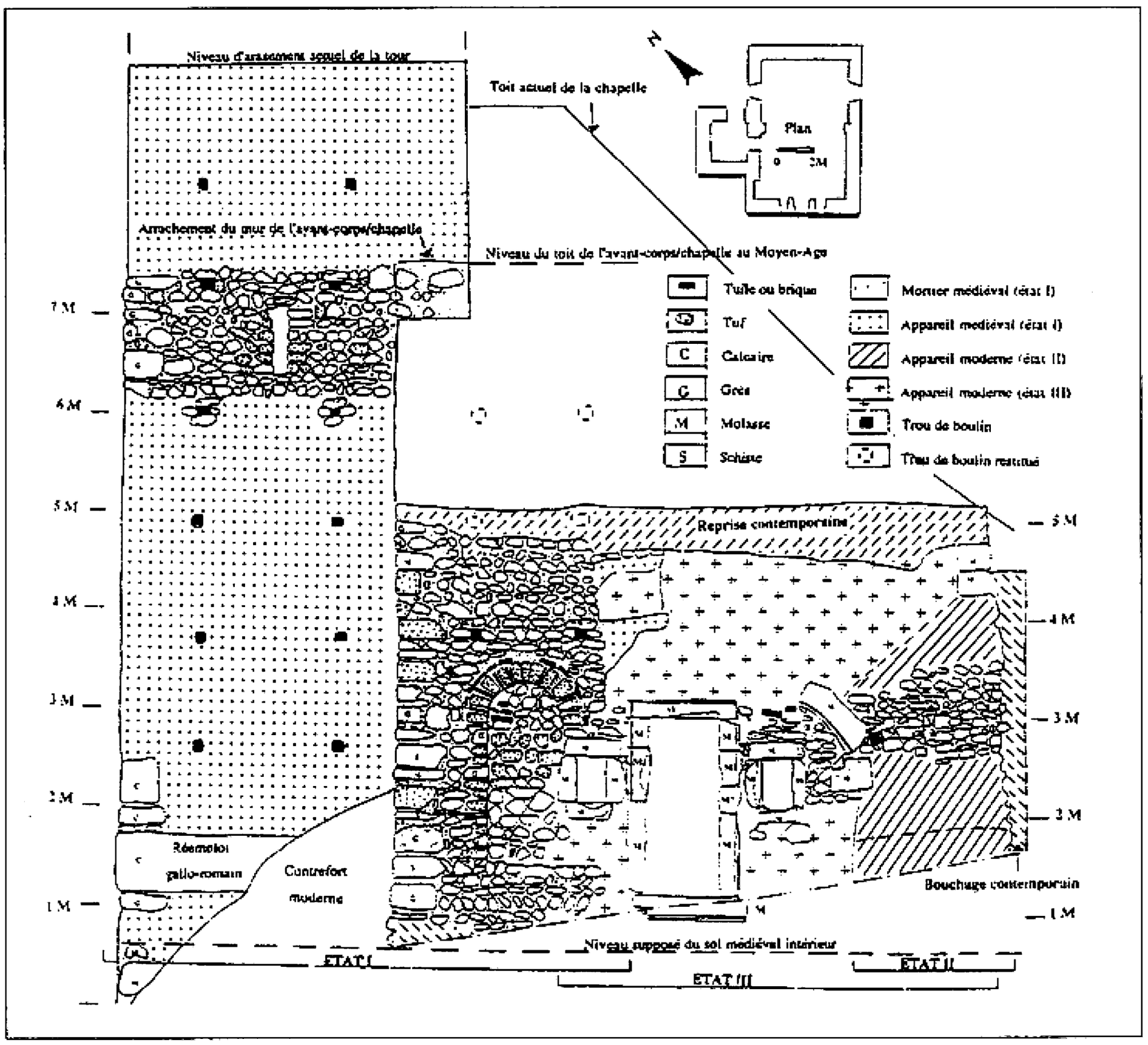

Tour et chapelle St-Bon : élévation des façades sud-ouest (dessin A. Bouvier)

Etat I

Cet état I se distingue par une construction très homogène et soignée, utilisant un petit appareil de moellons liés par du mortier de chaux blanc. Les joints sont beurrés et rabattus sur les pierres. Les chaînages d'angle sont constitués par de gros blocs de grès ou de calcaire, dont certains d'origine romaine, tandis que le tuf, seul ou en alternance, est utilisé pour le chaînage des ouvertures. Le premier état est constitué par une tour carrée de 3,50 m de côté, de plus de 10 m d'élévation, percée sur trois côtés d'ouvertures symétriques placées à 6,40 m de hauteur. Synchroniquement, cette tour est flanquée sur son quatrième côté, au S.E., d'un bâtiment avant-corps (chapelle actuelle) moins haut (élévation initiale reconnue à la liaison avec la tour : 7,50 m environ) et plus large (seule dimension reconnue, celle du mur

mitoyen : au moins 6,50 m). Le niveau inférieur et le premier niveau de la tour, aveugles sur l'extérieur, communiquent uniquement avec les deux niveaux correspondant de l'avant-corps grâce à deux portes superposées, ménagées dans leur mur mitoyen. Le troisième niveau est éclairé par les trois baies déjà évoquées, en forme d'archères. Le niveau inférieur de l'avant-corps comporte, quant à lui, au moins deux ouvertures extérieures (fenêtres ou portes), actuellement bouchées.

Epoque romane

La datation est assurée essentiellement par la typologie des ouvertures, utilisant toutes des techniques typiquement romanes. Cependant, les particularités présentées par l'ouverture, murée, de la façade sud-ouest (claveaux de pierre alternés avec des *tegulae* de remploi, rang de briques concentrique soulignant l'extrados) nous incitent à placer la construction de l'édifice, par comparaison avec des exemples régionaux (36), au tout début de la période romane (X^e^-XIe s.). Cette datation se confirme par la configuration des ouvertures de la tour, en forme d'archères à l'extérieur, comparables au type primitif de meurtrière utilisée dans l'architecture militaire durant cette même période.

Tour de guet et chapelle

Les bâtiments étudiés obéissent à un programme architectural cohérent, élaboré en fonction de l'intérêt stratégique évident du site : nous sommes en présence d'une tour de guet, protégée par un avant-corps. Cependant, cette fonction peut être précisée par deux observations. D'une part, le rôle militaire de l'édifice devait être limité, compte tenu de la faible épaisseur des murs et de l'existence des grandes ouvertures basses de l'avant-corps, à moins que les bâtiments n'aient été intégrés dans une enceinte, qui serait alors la première fortification urbaine de Thonon-les-Bains. D'autre part, la fonction religieuse, sans doute originelle, de l'avant-corps ne semble guère faire de doute, eu égard aux caractéristiques présentées par les ouvertures.

Les quatre états suivants correspondent, après la destruction d'une bonne partie des murs de l'avant-corps, à une reconstruction et à un abaissement de cette partie de l'édifice, entre la fin du Moyen-Age et la période actuelle, la principale campagne datant du début du XVIIe siècle.

Alegria Bouvier, AFAN

---

(36) Eglise de St-Romain-le-Puy (Loire) et manécanterie de Lyon. Un exemple beaucoup plus proche, non daté précisément, La façade de la chapelle de Concise présente un arc identique, également masqué, qui ne peut être utilisé.

SAINT-JEAN D'AULPS, *Abbaye Sainte-Marie*,
(coord. Lambert 932,380/2147,140 ; alt. 811 m).

Dans le cadre du projet de remise en valeur du site de l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie d'Aulps par la communauté de communes de la vallée d'Aulps [37], l'étude engagée en août 1996 a été reconduite en juillet 1997 en privilégiant la recherche d'indices complémentaires sur le cloître.

Cette campagne de fouilles a permis de mettre au jour l'angle nord-est du cloître moderne, complétant ainsi les recherches effectuées au cours de l'année précédente. A priori, il ne subsiste aucun vestige en place du cloître médiéval. Seuls les remplois de pierres taillées et les carreaux de pavement décorés, retrouvés dans les remblais, témoignent de l'existence de bâtiments plus anciens. Cependant, à partir des vestiges dégagés au sud de l'église, la restitution du cloître moderne est aujourd'hui possible : - les galeries mesurent 3,50 m de large et les élévations sont régulièrement ponctuées par des baies, ébrasées du côté intérieur ; - contrairement à la première approche que nous avions réalisée sur le niveau de sol, il semblerait qu'il soit construit sur un aménagement parfaitement horizontal, consistant en un radier de cailloutis et de mortier ; - l'appareil des murs est composé de matériaux de ramassage, de tuf et d'une pierre rouge locale appelée couramment “marbre de la Verne” ; une étude plus poussée serait à faire sur les véritables lieux d'extraction ; - les parements intérieurs du cloître sont protégés par deux couches d'enduit badigeonné, l'enduit le plus récent est décoré d'un bandeau noir à la base du mur ; - par ailleurs, à l'intérieur du jardin claustral, une canalisation construite en galets borde le mur de la galerie.

---

(37) - Projet de remise en valeur réalisé en 1995 par le CAUE de Haute-Savoie.

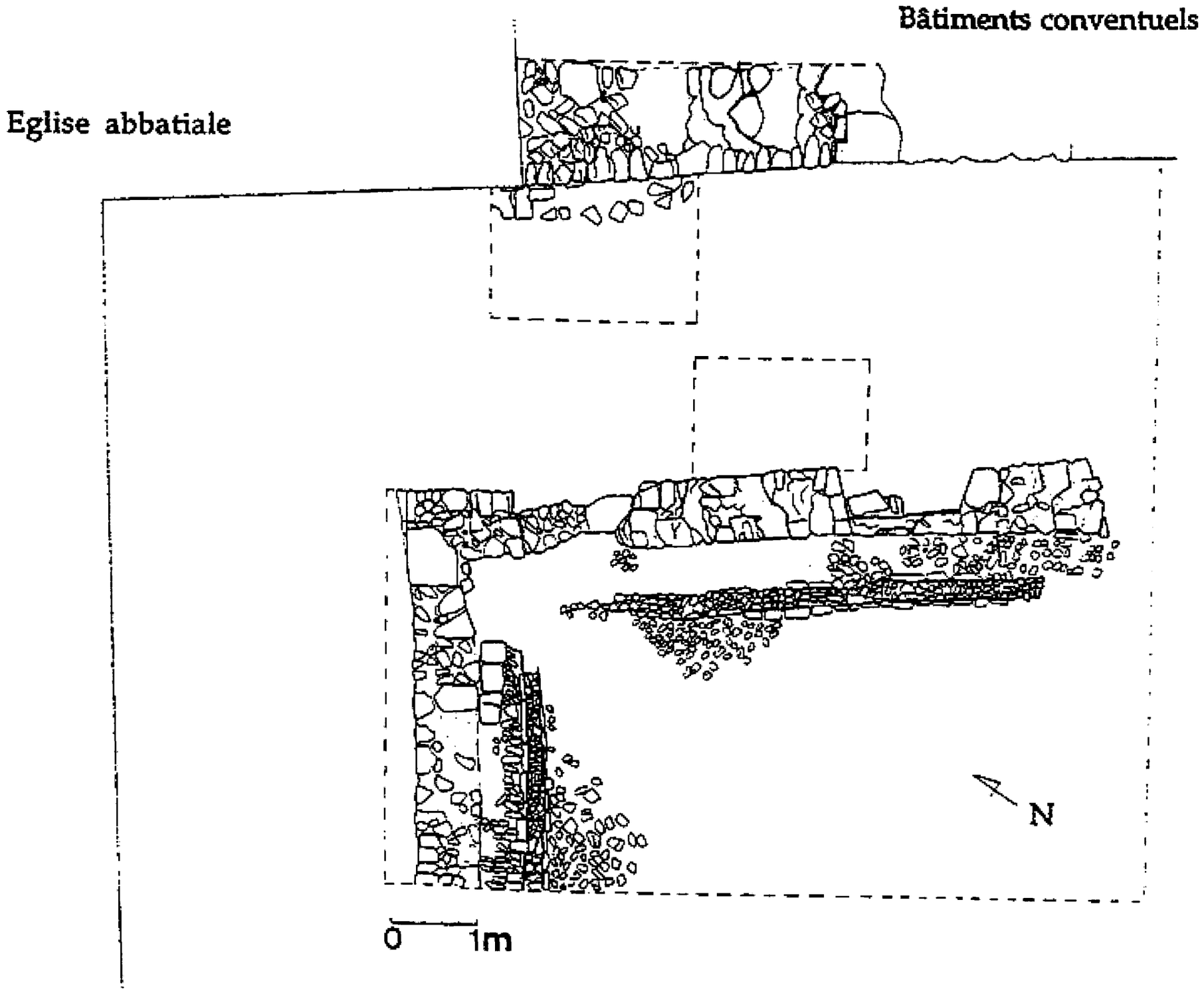

Relevé des maçonneries de l'angle nord-est du cloître moderne
de l'abbaye Sainte-Marie d'Aulps.

L'étude de la documentation - état des lieux réalisé en 1692 [38] et plan "Gonthier" [39] - permet de préciser la date de reconstruction du cloître. En effet, il semble que les travaux aient commencé dans le deuxième tiers du XVIIe siècle et qu'ils se soient achevés au début du XVIIIe.

Par ailleurs, la découverte de nombreux fragments de carreaux de pavement a permis de dresser un premier inventaire et de définir différentes typologies.

L'étude archéologique précédant les travaux de restauration, se poursuivra durant l'été 1998 par l'analyse de la ferme abbatiale.

Anne Baud

---

(38) - Il s'agit d'un acte manuscrit tenant sur quatre pages, conservé aux archives départementales de la Haute-Savoie. Il sera prochainement publié.

(39) - E. Renard, "Des plans inédits de l'abbaye d'Aulps", Extraits du Tome XLIII des *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne*, Thonon, 1937, p. 1-30.

Clément Gardet
(1910 - 1997)

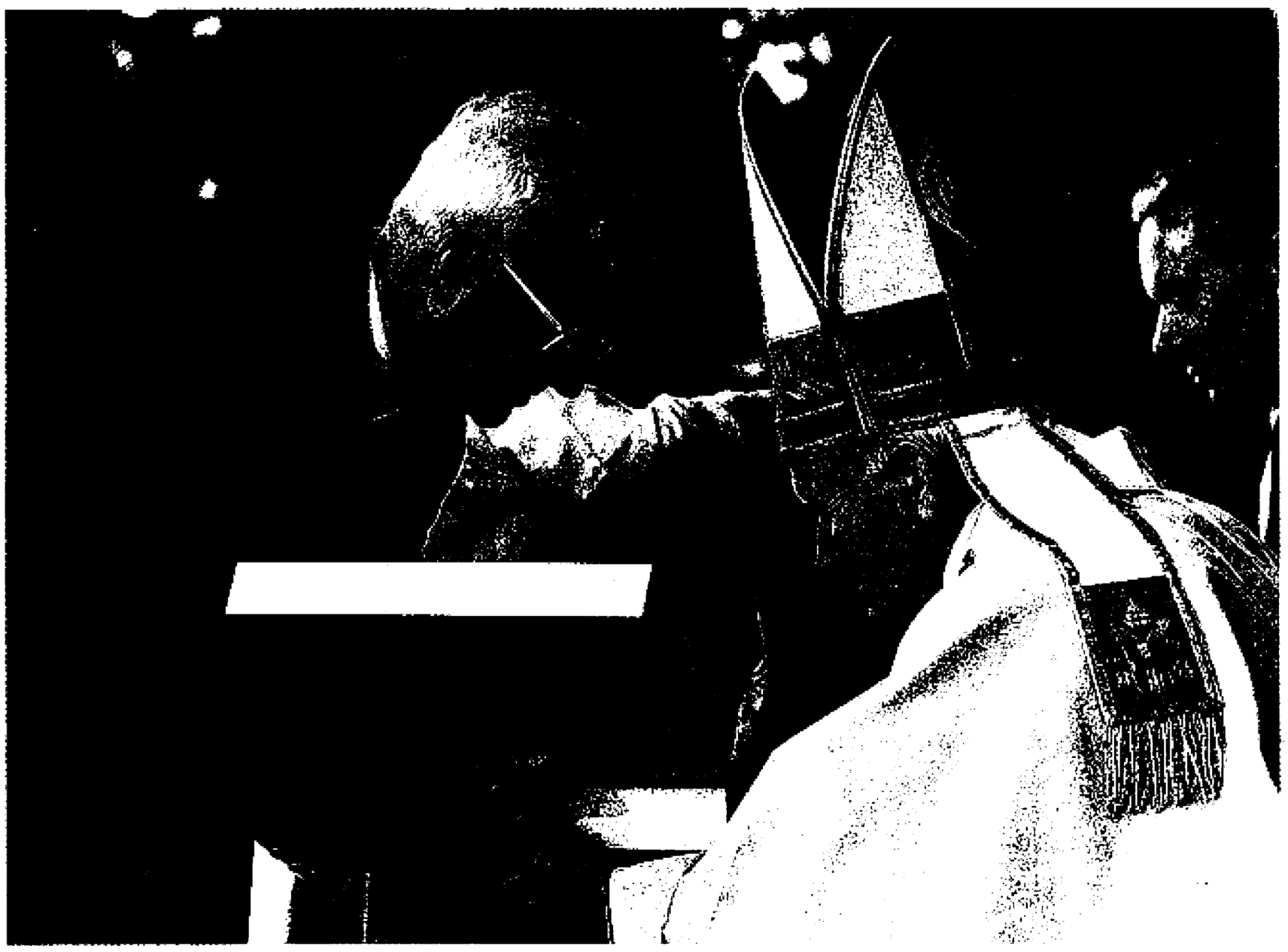

7 octobre 1986 : Le Pape Jean-Paul II vient de célébrer la messe sur le Pâquier. Clément Gardet offre au souverain-pontife un exemplaire de l'*Apocalypse figurée des Ducs de Savoie.*

(Photo communiquée par Mme Clément Gardet)

Dans la lignée des présidents florimontans, Clément Gardet tint et conservera une place éminente.

D'abord, parce qu'il passa vingt-cinq années à la tête de notre Compagnie. Après Camille Dunant qui "régna" quarante-quatre ans, il détient un record de longévité dont nul – bien au contraire – ne se plaignit jamais.

Admis en 1931, directeur durant quelques mois de la *Revue Savoisienne*, rapporteur du concours de poésie, membre du comité de 1936 à 1939, il accéda à la présidence lors de l'assemblée générale du 22 février 1961. Plébiscité tous les trois ans, il conserva ses fonctions jusqu'au 9 mars 1986 où il souhaita un successeur. Aussitôt élu, Paul Guichonnet le fit nommer, sans qu'il fût besoin de recourir aux bulletins de vote, président d'honneur.

Durant le quart de siècle de présidence de Clément Gardet, bien des changements secouèrent nos vies et notre univers. Réaliste et avisé, le président suggéra les petites modifications, les menus changements qui permirent à l'Académie et à son domaine de Montrottier de s'adapter aux temps nouveaux, de maintenir l'une dans sa tradition vivante et d'ouvrir l'autre aux flux touristiques. L'avenir de nombre de sociétés du même genre que la nôtre s'avérait alors incertain en raison de l'absence d'adhésions nouvelles, des maigres auditoires des réunions, de la difficulté de trouver des conférenciers et de l'impossibilité de publier les travaux. Grâce à la sage politique préconisée par Clément Gardet, la Florimontane, en revanche, conforta ses positions. Elle atteignit un effectif jamais envisagé, confia des responsabilités à plusieurs "académiciennes" élues au comité, conserva ponctuellement ses séances mensuelles et publia chaque année sa *Revue Savoisienne* malgré les frais d'impression et d'expédition continuellement en hausse tandis que s'amenuisaient les subventions consenties par certaines collectivités.

Un heureux hasard ayant placé à la tête des académies des responsables animés par un même désir d'entente confraternelle, les sociétés savantes de l'ancien Duché renforcèrent leurs liens et s'attachèrent à des actions communes dont l'organisation, tous les deux ans, d'un Congrès d'une bonne tenue scientifique.

D'ailleurs, tout en présidant la Florimontane, Clément Gardet la représentait avec distinction dans divers groupements. Ancien président de la Société des beaux-arts de la Haute-Savoie, il assumait la vice-présidence des Amis du Vieil Annecy et, depuis 1973, siégeait parmi les membres effectifs de l'Académie de Savoie. On le voyait aussi à l'Académie salésienne et on le savait membre de la Société française d'archéologie, de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, membre d'honneur de l'Association universitaire de Vérone, du Rotary et responsable national ou régional de plusieurs organismes professionnels.

Successeur d'Auguste, son père, créateur, à la fin du XIXe siècle, d'une librairie puis d'une imprimerie, Clément Gardet ne cessa de moderniser ces deux entreprises et de leur adjoindre d'autres activités de l'édition de cartes postales à l'équipement informatique, des fournitures scolaires au matériel de bureau. A la tête de chaque branche de cette vaste entreprise il plaçait des responsables mais suivait de près la marche des divers "départements" depuis son bureau de la "Maison des têtes", l'hôtel de la rue du Pâquier bâti vers la fin du XVIIe siècle par la famille de Sales.

Tout pétri de culture classique mais pratiquant plusieurs langues vivantes, fréquentant les poètes autant que les philosophes, homme de tradition très au fait de l'évolution des techniques et matériels de l'art graphique, attaché à sa Savoie mais volontiers grand voyageur, Clément

Gardet – pour le plus grand bonheur des bibliophiles – se lança dans la grande aventure de l'édition. Ne cédant jamais aux séductions du livre facile, il ne s'intéressa qu'aux œuvres dont il connaissait et appréciait les auteurs. Plus qu'une marque, la mention "Gardet Editeur" s'imposa comme un label de qualité, la garantie d'un livre bien imprimé et parfaitement illustré. Nombre de florimontans figurent au catalogue : François et Joseph Serand, Pierre et Suzanne Duparc, Léon Moret, Léon Laydernier, Raymond Oursel, Paul Guichonnet, Roger Devos, Emile Callot...

Vint le moment où, estimant qu'il pouvait présenter au public les résultats de la longue et patiente enquête qu'il menait depuis bien des années, Clément Gardet, tome après tome, commença à édifier un monument d'art et d'histoire à la gloire des peintres et miniaturistes du moyen-âge savoyard. Dans ce domaine jusque là peu exploré, il atteignit d'emblée une maîtrise qui lui mérite à jamais la place d'auteur de référence. A la lecture, il apparaît que l'œil exercé de l'imprimeur voyait l'ensemble et remarquait tous les détails, saisissait tout à la fois les concordances, les nuances, les différences et les influences des artistes ayant œuvré aux livres d'heures ou aux fresques des abbayes et des châteaux.

Clément Gardet méditait sur d'autres projets mais la maladie le contraignit à abandonner son œuvre de "maître-imprimeur devenu historien de l'art et érudit par amour du beau" comme Daniel Rops l'écrivit dans une préface donnée à son ami annécien. Couronnés par le Prix François Descostes de l'Académie de Savoie, le Prix Charles Blanc de l'Académie française, le Prix Richtenberger de l'Académie des beaux-arts et la Crosse du prix François de Sales, ces travaux méritèrent à leur auteur la croix de chevalier de l'Ordre des saints Maurice et Lazare puis celle de chevalier de l'Ordre des arts et lettres. C'est à Montrottier, le 12 septembre 1993, que le ruban vert et blanc de cette décoration vint orner la boutonnière de notre Président d'honneur. La plupart des florimontans le virent, ce jour-là, pour la dernière fois.

Soigné par Madame Paulette Gardet, si souvent associée au long de tant de décennies aux activités de notre Académie, entouré par Georges, Emmanuelle, épouse de Jean-Baptiste Meylan, et ses sept petits-enfants, notre Président d'honneur, âgé de 87 ans, s'en alla, le 2 juin 1997, vers le royaume de la beauté éternelle.

Pierre Soudan

Éléments pour une bibliographie de Clément Gardet

Clément Gardet a beaucoup parlé devant des auditoires divers et écrit plus encore sur de nombreux sujets. Comme il était de ces auteurs qui consacrent plus d'attention aux travaux de demain qu'aux œuvres d'hier, il n'a pas dressé un catalogue de ses conférences et publications. La liste qui suit ne prétend donc pas du tout être complète.

Ouvrages

- *Annecy, Aix-les-Bains*. Éditions Alpina, 1950.
- *Sculptures religieuses en Savoie*. Gardet, 1954.
- *Annecy, un portrait de la ville et du lac*. Gardet, 1977.
- *Le livre d'heures du Duc Louis de Savoie*, Lettre, préface de Daniel Rops, de l'Académie française. Gardet, 1959.
- *De la peinture du moyen-âge en Savoie*
  - Tome Ier : *Du XIe au XVe siècle*. Préface de Daniel Rops, de l'Académie française, introduction de Paul Deschamps, membre de l'Institut. Gardet, 1965.
  - Tome 2 : *Peintures murales de Maurienne*. Préface de Marc Thibout, conservateur en chef du Musée des monuments français. Gardet, 1966.
  - Tome 3 : *L'Apocalypse figurée des Ducs de Savoie*. Préface de S.M. la Reine Marie José, ouvrage couronné par l'Académie française et l'Académie de Savoie. Gardet, 1969.
  - Tome 4 : *Un livre d'heures du comte de Piémont*. Préface de Pierre Duparc, professeur à l'Ecole nationale des chartes, ouvrage couronné par l'Académie des Beaux-Arts. Gardet, 1982.
  - Tome 5 : *Les heures d'Aimée de Saluces, vicomtesse de Polignac et de Catherine d'Urfé, sa fille*. Préface de Pierre Duparc, professeur émérite à l'Ecole nationale des chartes. Gardet, 1985.

Revue Savoisienne

- 1933, p. 86 : Regards sur l'Allemagne.
- 1941, p. 117 : Poésies (In memoriam, Hymne patriotique savoyard).
- 1942, p. 27 : Note sur le bréviaire imprimé à Annecy en 1506,
  p. 35 : L'hommage des Savoyards au Maréchal Pétain,
  p. 161 : Essai sur les noëls et chansons de Nicolas Martin.
- 1947, p. 41 : Proverbes savoyards de la région d'Annecy au XVe siècle.

- 1949, p. 33 : Sur le séjour de Clément Marot en Savoie.
- 1950, p. 62 : Le Duc Charles III et le Père Favre.
  p. 66 : Où est enterrée Mme de Warens ?
- 1953, p. 22 : Alpes et Savoie dans Rabelais.
- 1956, p. 13 : Lettres de Robert Gaguin à Guillaume Fichet.
- 1958, p. 97 : *Le soleil est aveugle* : Les combats sur les Alpes de Savoie racontés par Curzio Malaparte.
- 1963, p. 27 : Marie Biennier.
- 1965, p. 25 : Daniel Rops.
- 1969, p. 175 : La fresque funéraire de Philibert de Monthouz peut-elle être attribuée à Jean Bapteur ?
- 1970, p. 207 : A propos du château de Montrottier.
- 1971, p. 9 : Un manuscrit savoyard de l'*Apocalypse* à la Bibliothèque Nationale.
- 1976, p. 107 : Notes sur les fresques d'Abondance et de Vulmix.
- 1979, p. 32 : Louis Buttin.
- 1987, p. 101 : Les principales œuvres de saint François de Sales en langue allemande.

Annesci

Notes bibliographiques dans les n° 5, 8, 9 et 15.

Mémoires de l'Académie de Savoie

- 6ᵉ série, tome 10, p. 32 : Communication lors de la séance de célébration du 150ᵉ anniversaire de la fondation de l'Académie de Savoie.
- 6ᵉ série, tome 11, p. 14 : Réception parmi les membres effectifs de l'Académie de Savoie, p. 17 : présentation de Roger Frison-Roche lors de sa réception parmi les membres effectifs de l'Académie de Savoie.
- 7ᵉ série, tome 4, p. 333 : Le livre d'heures d'Aimée de Saluces conservé au British Museum de Londres.

Actes des congrès des Sociétés savantes de Savoie

- 1968 (Saint-Jean-de-Maurienne) p. 155 : Les fresques de Lanslevillard, leur place dans l'art alpestre.
- 1974 (Annecy) p. 81 : Objets, ustensiles, matériaux et moulins dans la peinture du Moyen-Age en Savoie.
- 1980 (Saint-Jean-de-Maurienne) p. 273 : une armoirie dynastique de Savoie.

Actes des congrès nationaux des sociétés savantes

- 1960 (Chambéry-Annecy), section d'archéologie, p. 131 : Le livre d'heures du duc Louis de Savoie : l'atelier de Jean Bapteur,

influences françaises, italiennes et germaniques dans les peintures savoyardes du XVe siècle.

- 1964 (Lyon), section d'archéologie, p. 309 : Autour de Conrad Witz et de la dynastie des peintres Witz.

Pierre Broise
(1909 - 1993)



(Photo Georges Grandchamp)

Permettez-moi tout d'abord de présenter toutes mes excuses à Mme Pierre Broise et à ses enfants pour avoir tant tardé à prononcer l'éloge de leur époux et père mais il m'a été de fait très difficile de le mettre en œuvre, non pas parce que l'homme m'était peu connu mais bien au contraire parce qu'il m'était très proche, étant amené à le côtoyer quotidiennement à travers ses ouvrages ; cela me le rendait si familier que même après sa disparition, survenue le 29 avril 1993, il m'accompagnait encore dans mes recherches, les conseils et recommandations qu'il m'a quelquefois donnés, au gré d'échanges épistolaires, continuant à inspirer mes activités.

Mais aujourd'hui je crois qu'il est temps de rappeler cet homme à votre souvenir, d'en évoquer le parcours si clair et si droit et je voudrais remercier son épouse pour tous les renseignements qu'elle m'a si

chaleureusement communiqués, traits de caractères et indices permettant de mieux cerner la personnalité de cet homme discret, courtois, peu disert mais si généreux dans sa disponibilité à vous donner les informations et les conseils que vous souhaitiez.

Pierre Broise est né le 23 mai 1909 à Saint-Raphaël d'un père d'origine dauphinoise, établi à Paris et d'une mère, Berthe Maureau, native de Sorgues dans le Vaucluse ; en 1924, sa famille vient s'installer à Annecy où il poursuit ses études secondaires au lycée Berthollet et obtient ses baccalauréats en 1929-1930, une promotion le séparant de Pierre Duparc, futur archiviste d'Etat et savant historien de notre ville au Moyen-Age.

Un métier, une désillusion ?

Au terme de sa scolarité annécienne, il s'oriente vers des études d'architecture quoiqu'initialement il se sentait plus porté vers l'administration des Eaux et Forêts et un métier touchant à la protection de l'environnement. Après l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, il poursuit ses études à Lyon où il obtient en 1941 son diplôme d'architecte DPLG. Il prolonge en cela une certaine tradition artistique familiale puisque son père, Henry, était sculpteur (1872-1955) et son grand-père, Pierre, peintre.

De retour à Annecy en 1939, trois mois après son engagement volontaire, il travaille pendant un an au cabinet de l'architecte Janin puis épouse Mlle Jacqueline Genin, originaire d'Aix-en-Provence et dont le père était également artiste-peintre. En 1943 il ouvre son propre cabinet rue du Pont-Morens, mais les difficultés rencontrées au quotidien pour faire vivre son ménage dans cette période de restrictions le conduisent à accepter un poste au Génie Rural d'Avignon en 1945. Peu après il ouvre dans cette ville un nouveau cabinet où il exercera jusqu'en 1981.

Sensible à un esthétisme peu conforme aux réalisations effectuées après guerre, parfois dans l'urgence, et peu influençable par les modes, il limitera volontairement l'importance de son cabinet en travaillant seul, s'appuyant sur sa compagne qui s'occupera du secrétariat et du contact avec les entreprises ; ses réalisations en architecture seront volontairement modestes et limitées à une architecture de subsistance comme s'il ne voulait pas laisser sa propre marque dans le paysage, une marque qu'il aurait sans doute reniée par la suite.

Aussi son métier lui apportera-t-il une totale satisfaction lorsqu'il pourra l'enrichir de la passion qu'il avait contractée à Annecy, en parcourant, adolescent, les ruines exhumées dans la plaine des Fins, au hasard des chantiers de construction. Il s'épanouira dans la réorganisation des musées archéologiques d'Aix-en-Provence, de Valence et d'Avignon mais surtout dans la construction du musée archéologique

de Vaison-la-Romaine, certes trop vite exigu mais ô combien complice du site archéologique.

Homme d'aucune compromission dans son métier, il montrera la même intransigeance dans tout projet menaçant ou asservissant notre environnement naturel, à des fins immobilières ou touristiques. Ainsi, scandalisé par un projet d'aménagement du site de la Fontaine de Vaucluse, il abandonnera définitivement son siège au sein de la Commission départementale des Sites.

Sa passion, l'archéologie, un épanouissement

Son métier lui permettra donc de renouer avec l'archéologie, cette discipline qu'il avait découverte sur le site de *Boutae* au contact des professeurs Charles Marteaux et Joseph Désormaux mais dans laquelle il avait refusé de s'engager par crainte de ne point y trouver d'issue favorable. Entraîné par son père, membre de notre Académie, dans le *Boutae* des années 20, secteur périphérique de l'agglomération en plein bouleversement, il trouvera son maître en la personne de Charles Marteaux, co-auteur avec Marc Le Roux du remarquable ouvrage, publié en 1913, *Boutae, vicus gallo-romain de la cité de Vienne*. Bien qu'arrivé au Lycée Berthollet l'année où Charles Marteaux prend sa retraite, les quelques années qui suivront lui permettront d'être reconnu par le découvreur de *Boutae*, sans doute par l'entremise de Joseph Désormaux, son professeur de lettres.

En 1926, alors qu'il est élève de seconde au Lycée Berthollet, il suit le percement de la rue du Forum puis des travaux de construction à proximité de la colonne commémorative, mise en place en 1905 par la municipalité d'Annecy sur un projet de notre Académie ; il publie ses découvertes, qu'il a scrupuleusement notées sur le plan de *Boutae*, dans la revue *Lac d'Annecy* après que Joseph Désormaux en ait donné lecture à La Florimontane et ait souligné *"l'exemple donné par un élève du Lycée, qui, déjà se passionne pour l'histoire de notre ville"*, ajoutant même *"il y a là une vocation d'archéologue en germe - et cette curiosité intelligente de l'esprit doit être encouragée."* Par la suite, il continue ses recherches dans le quartier des Fins comme en témoignent les articles de Ch. Marteaux qui fait référence à ses découvertes dans la *Revue Savoisienne*, au début des années 30. Ces recherches sont le plus souvent menées avec son complice de lycée, Bernard Tissot, futur professeur de lettres dans ce même lycée, et qui, au début des années 60, sera mon propre initiateur à l'archéologie.

Si ses publications archéologiques s'interrompent entre 1933 et 1953 puisque la poursuite de ses études supérieures l'a amené à quitter Annecy et qu'il n'y reviendra que quelques années durant la dernière guerre, il n'abandonne pas pour autant ses recherches ; tout au contraire il continue à accumuler des informations sur les

découvertes effectuées durant cette période dans la plaine des Fins. A partir de 1953, il les publie régulièrement dans la *Revue Savoisienne* pour en présenter en 1955 dans la revue *Annesci* une synthèse, complément à l'œuvre de Charles Marteaux et Marc Le Roux. Notre revue et celle de son ami Georges Grandchamp seront bien naturellement les supports privilégiés de ses recherches sur Annecy et la Haute-Savoie. La mort de Charles Marteaux en 1956, qui lui a légué ses notes manuscrites et sa bibliothèque archéologique, semble, par la reconnaissance qu'il en acquiert, l'avoir investi d'un tout autre rôle, celui de rendre compte, hors du département, des richesses de notre patrimoine archéologique. Après lui avoir rendu successivement de vibrants hommages en 1956 et en 1957, *L'œuvre de Charles Marteaux* et *Charles Marteaux, archéologue et toponymiste*, il n'aura de cesse, tout en continuant à publier dans nos revues, d'investir de nouveaux supports de publication, régionaux, nationaux ou même étrangers, de participer à des colloques dans lesquels il pourra faire valoir la place qu'a tenue dans l'Antiquité cette petite région située aux confins nord de la Narbonnaise.

Il trouvera en fait dans l'archéologie son plein épanouissement, mettant à profit sa formation d'architecte pour parfaire ses connaissances sur le monde romain, ne privilégiant pas uniquement l'analyse de l'architecture romaine mais s'intéressant tout autant aux travaux de génie civil, aux marqueurs territoriaux qu'aux traces de la vie quotidienne. Sans doute son intérêt pour l'époque romaine est-il à rechercher dans les vestiges monumentaux laissés par ces bâtisseurs qui ont tant marqué notre territoire mais il ne faut pas oublier que cette époque est également celle de ses premières émotions archéologiques et l'on sait bien l'importance qu'elles peuvent avoir sur les choix d'une vie. C'est un point sur lequel Raymond Chevallier, son directeur de thèse, insistera dans la préface de la publication de celle-ci : *"Vous êtes l'un de ces architectes, heureusement assez nombreux, qui s'intéressent à la civilisation architecturale par excellence qu'a été la civilisation romaine. A votre métier... vous devez une formation vraiment scientifique, le sens du concret, de la précision, la connaissance des matériaux et de leur mise en œuvre, enfin un art de l'expression graphique qui est l'un des grands mérites de ce travail."* La précision de l'architecte ressort en effet dans tous ses plans mais également dans les dessins de fragments lapidaires ou d'objets pour lesquels bien avant l'heure il s'essaiera à l'ombrage sous forme de points, méthode aujourd'hui privilégiée par bon nombre de dessinateurs. Raymond Chevallier saura là encore reconnaître l'extrême qualité du rendu de l'atlas de 50 planches qui constitue la deuxième partie de sa thèse, *"où l'habileté graphique de l'architecture a déployé toutes ses ressources"*.

Aussi excellera-t-il dans l'analyse des constructions, des matériaux et des styles utilisés par ces constructeurs. Plusieurs articles en résultent : *Le puits aux colonnes, Gisement gallo-romain inédit aux Fins d'Annecy* en 1968, *Éléments d'un ordre toscan provincial en Haute-Savoie* en 1972, avec entre-temps, en 1968, sa remarquable et remarquée analyse de la basilique de *Boutae, Découverte d'un édifice public sur le site gallo-romain de Boutae*, dans laquelle, collationnant toutes les découvertes effectuées en un siècle puis plus précisément à partir de 1960, il vient confirmer l'importance de ce *vicus* en révélant l'existence d'une basilique, un édifice jusqu'alors insoupçonnable et dont la présence au sein de cette agglomération contribue à enrichir nos connaissances sur les structures politiques de l'administration provinciale.

Aucune information ne semble lui échapper mais dès lors il s'empresse de les publier dans le souci d'en faire profiter ses confrères de l'Académie dont il est membre effectif depuis 1956 mais aussi ses concitoyens et plus spécifiquement les spécialistes des diverses disciplines dans lesquelles il prend plaisir à travailler. Il poursuit l'inventaire de Revon sur les inscriptions lapidaires : *Une inscription romaine perdue et retrouvée à Annecy* en 1958, *Deux nouvelles inscriptions lapidaires découvertes à Annecy* en 1964, *Inscriptions lapidaires découvertes aux Fins d'Annecy* en 1965, *Découverte d'une borne milliaire près d'Annecy* en 1968, *Une inscription jupitérienne à Sevrier* et *Découverte d'une stèle romaine à Gevrier*, en 1973.

Par le réseau de chercheurs, gravitant autour du professeur Raymond Chevallier, à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, où il s'est inscrit en 1965, il acquiert de nouvelles méthodes de lecture, de raisonnement et d'enregistrement qu'il va développer sur le terrain en mettant à profit la masse d'informations qu'il a déjà réunie. Des écrits novateurs vont alors voir le jour touchant pour les uns aux sources documentaires mises à notre disposition, pour d'autres à une nouvelle problématique le conduisant à définir plus précisément le cadre historique.

Ainsi en 1966, année où il obtient son diplôme de l'E.P.H.E., il publie dans *Les Annales* une étude sur le parcellaire d'Annecy, *L'évolution du parcellaire d'Annecy, Essai de stratigraphie historique d'un terroir en voie d'urbanisation*, sur la base des cadastres sarde, français et rénové puis en 1972, au Colloque international de Tours sur la cartographie archéologique et historique, il fait une présentation très synthétique de l'usage du cadastre sarde dans la recherche des cadastres fossiles et de l'analyse des terroirs, *Le cadastre sarde, auxiliaire de recherches de topographie antique en Savoie*.

Par ailleurs il présente au Congrès de Moutiers en 1964 une communication sur les limites de la partie nord de la Narbonnaise, *Les confins entre Allobroges et Ceutrons d'après une nouvelle borne*, et

à celui de Bourg en 1969 sur les Cols des Alpes dans l'Antiquité et le Moyen Age, *Tracé et fonction d'une voie romaine transalpine. Section de Genève à Albertville*, alors qu'il publie en 1970 dans la revue *Caesarodunum, Les voies romaines en Savoie*.

Continuant à se pencher sur sa ville d'adoption, il publie des synthèses, *Cent ans de recherches archéologiques à Annecy* en 1969 puis l'année suivante *Bilan des découvertes archéologiques en Haute-Savoie de 1945 à 1970*, il reprend l'étude architecturale des thermes de Menthon, achève celle du chantier des Ursules à Thonon qu'il publie, en 1970, dans la revue de l'Académie Chablaisienne en collaboration avec le regretté Jean-Claude Périllat.

Ces recherches ou ces études menées dans différentes directions trouveront leur aboutissement dans sa thèse de docteur en études latines, qu'il soutient en 1971, sous la direction du professeur Raymond Chevallier, et qui sera publiée en 1974 dans la revue belge *Latomus* sous le titre *Genève et son territoire dans l'Antiquité, de la conquête romaine à l'occupation burgonde*. Ouvrage de référence pour tous les romanistes travaillant dans la région, cette somme est le fruit de la documentation réunie par ses prédécesseurs, qu'il a enrichie de ses propres prospections et des nombreuses informations que lui communiquaient ses amis, je pense tout particulièrement à Bernard Ruffet qui nous a quittés récemment ; elle est certes un hommage à toutes ces contributions mais surtout à sa première patrie d'adoption. Raymond Chevallier, dans la préface de l'ouvrage, fera valoir la justesse du raisonnement et la rigueur de la méthode qui privilégient *"l'utilisation convergente de toutes les disciplines auxiliaires et en premier lieu de la toponymie..."*, rendues plus assurées par *"l'ampleur et la précision de la documentation, attestées par les notes substantielles et la bibliographie considérable"*.

Parmi les 40 articles que Pierre Broise écrira par la suite et qui bien souvent sont des articles de fond, présentés lors de congrès archéologiques, touchant à des sujets très variés comme l'urbanisme vicinal, les *vici* viennois, les activités du *vicus* de *Boutae*, le rôle des eaux en Savoie dans l'Antiquité ou des collaborations à des ouvrages de grande ampleur sur la Haute-Savoie, en 1973, l'*Histoire de la Savoie* et en 1979, l'*Atlas Historique de la Savoie*, publié par le CNRS, ouvrage récompensé par l'Académie Française, j'aimerais insister sur ceux qu'il consacre durant cette période à notre ville et à la sauvegarde de son patrimoine archéologique. Plus sensible que certains du fait de son métier qui lui permettait un autre regard, peut-être plus visionnaire, Pierre Broise qui déjà en 1970 avait présenté, au Colloque international de Tours sur la cartographie, une communication sur *La Carte archéologique de la Haute-Savoie et ses dérivées possibles*, revenait sur le sujet en 1974 dans la revue *Caesarodunum, La prévention archéologique sur le site du vicus gallo-romain de Boutae* puis en

1977 dans les *Dossiers de l'Archéologie, Carte archéologique d'Annecy*. Membre correspondant de la Direction des Antiquités Historiques de Rhône-Alpes depuis 1968, il était conscient d'une part des dangers qui pesaient sur les vestiges de l'agglomération antique, soumis depuis 1945 à des destructions irréversibles et d'autre part des difficultés que l'Etat éprouvait à mettre en place une politique propre à assurer la sauvegarde de ce patrimoine ; il mit alors tout en œuvre pour sensibiliser la Ville d'Annecy et la responsabiliser face à ces archives du sol. Epaulé par son ami Georges Grandchamp, maire adjoint aux Affaires Culturelles, il soumit à la Ville un document appelé "plan de prévention archéologique" qui en 1978 fut pris en compte dans le P.O.S. sous forme d'un zonage englobant la quasi totalité de l'agglomération antique. Les prescriptions assujettissant ce périmètre archéologique ont permis dès lors un suivi des opérations immobilières et la réalisation de nombreuses fouilles qui ont apporté une masse d'informations nouvelles, venant confirmer la justesse de son raisonnement.

En 1984, dans la revue *Annesci*, il publie *Le vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs*, synthèse de cinquante ans de recherches, dans lequel il reprend point par point l'état des connaissances mais définit également des pistes de recherches, affirmant ainsi une fois de plus que rien n'est définitivement acquis. En 1986, poursuivant son inventaire, il publie à Genève, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie, Antiquités gallo-romaines du Faucigny* puis en 1990, dans la revue *Les amis du Vieux Rumilly et de l'Albanais, Les antiquités gallo-romaines du canton de Rumilly* et toujours la même année dans la revue *Kronos, Les antiquités gallo-romaines du canton d'Albens*.

Durant toutes ces années, les liens étroits qu'il avait entretenus avec les conservateurs du musée d'Annecy contribuèrent certes à enrichir les collections du musée, puisque régulièrement il leur remettait le fruit de ses collectes, dûment identifié, mais également conduisirent les responsables du musée à élaborer une nouvelle présentation des collections archéologiques, centrée autour de la maquette du *vicus* qu'il fit réaliser au début des années 1970 par Mme Réguis. Ce remarquable document pédagogique, qui demanderait aujourd'hui à être réactualisé, a enthousiasmé, c'est certain, quelques milliers d'enfants et révélé à de nombreux annéciens l'importance de cette petite agglomération dont bien peu de vestiges témoignent aujourd'hui de l'existence.

Outre l'archéologie, sa seconde passion quand il séjournait en Haute-Savoie était la montagne qu'il arpentait en famille, certes pour s'y ressourcer mais également dans le but de mieux en comprendre la genèse et le développement, curiosité sanctionnée par un certificat de géographie alpine, obtenu auprès de Raoul Blanchard.

En 1990, il publie dans *Le monde Alpin et Rhodanien*, une étude des chalets du Grand-Bornand rejoignant dans la même passion, son ami Paul Dufournet qui lui s'intéressait plus particulièrement au patrimoine architectural vernaculaire du Faucigny. Ces deux hommes, récemment disparus, s'ils se ressemblaient fort peu physiquement et dans le contact qu'ils avaient avec les autres, avaient de nombreux points communs ; tous deux architectes, tous deux passionnés d'archéologie, l'un et l'autre suivant simultanément les cours de Raymond Chevallier et soutenant une thèse, l'un et l'autre éloignés de la Haute-Savoie pour des raisons professionnelles mais ô combien amoureux d'elle. Leurs travaux de ce fait sont intimement complémentaires et il est bien rare de ne pas les retrouver dans les mêmes colloques pour présenter l'un et l'autre une communication, parfois sur des sujets très proches. Parfois associés sur des chantiers et je pense tout particulièrement au site de Seyssel-Condate, si cher à Paul Dufournet et dont Pierre Broise élabora le plan d'ensemble ou encore à celui de la tuilerie romaine d'Arcine.

J'espère avoir contribué par ces quelques lignes à mieux vous faire connaître l'œuvre de cet homme qui n'a jamais cherché les honneurs bien qu'il ait été récompensé à plusieurs reprises et accueilli au sein de nombreuses académies ou sociétés savantes, mais j'aimerais encore esquisser un rapide portrait de l'homme qu'il était, si attachant et si fidèle en amitié.

L'homme.

Sa haute stature, ses mains immenses, sa distinction et sa courtoisie ne pouvaient échapper à personne ; ceux qui l'ont bien connu n'ont pas oublié sa grande culture et sa probité intellectuelle et morale, la gentillesse avec laquelle il vous accueillait et vous communiquait les renseignements souhaités mais également son permanent enthousiasme qui transparaît au sein de ses écrits. Beaucoup retiendront sa modestie et sa grande honnêteté, sachant reconnaître à chacun, qu'il soit un de ses pairs ou un simple amateur, ce que la recherche lui devait.

Michel-Edouard Bellet, conservateur du Service départemental d'archéologie du Vaucluse, à qui Pierre Broise communiquait régulièrement les résultats de ses recherches et découvertes dans le but d'enrichir la carte archéologique de ce département, m'a fait du personnage, un portrait émouvant, sans doute peu différent de celui que conserve bon nombre de gens qui l'ont rencontré dans le cadre de son occupation favorite *"...je crois que jusqu'à l'extrême fin de sa vie, il a prospecté inlassablement la campagne vauclusienne en compagnie de sa femme, particulièrement dans les zones sud, du côté de Perthuis-Cadenet. Il me remettait une fiche rédigée soigneusement à la main, calligraphiée en fait de cette écriture dessinée d'architecte,*

s'excusait de ne rien entendre aux ordinateurs, ravi de voir que son travail était utile." ou encore *"...Mais que dire de cet homme, archéologue désintéressé, toujours passionné... Cet homme très âgé et un peu comme embarrassé de lui-même, restait motivé par la recherche, passionné."*

Mais il apparaît comme certain que cette passion dont il n'avait sans doute même pas songé à faire sa profession, il l'a pleinement réalisée quand son fils Henry, à qui il l'avait transmise mais à qui il avait conseillé malgré tout de suivre des études d'architecture, est devenu architecte à l'Ecole Française de Rome, le centre d'études et de recherches français le plus prestigieux sur la civilisation romaine. Sans doute son rêve prenait-il corps et l'on peut imaginer aisément les dialogues au sein de cette famille, unie par la même passion.

J'aimerais terminer par ces quelques mots, adressés à Raymond Chevallier en 1969 après le colloque de Bourg, révélateurs de son accomplissement dans l'archéologie *"...Dans le train je me suis plu à revivre les étapes de ce colloque. J'ai eu l'impression qu'une espèce de communauté s'était créée, dans laquelle j'avais toujours vécu."*

Joël Serralongue

LA BIBLIOGRAPHIE DE PIERRE BROISE

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

Annecy

1. "Archéologie annécienne", dans *Revue Lac d'Annecy*, n° 57, 1926, p. 6.

2. "Fouilles d'octobre 1926 à *Boutae*", dans *Revue Lac d'Annecy*, n° 61, 1927, p. 11-12.

3. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, I", dans *Revue Savoisienne*, 1953, p. 42-45.

4. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, II", dans *Revue Savoisienne*, 1954, p. 76-79.

5. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, III", dans *Revue Savoisienne*, 1955, p. 36-40.

6. "Annecy aux temps gallo-romains" dans *Annesci*, 3, 1955, p. 9-54.

7. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, IV et V", dans *Revue Savoisienne*, 1956, p. 54-58 et 122-126.

8. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, VI", dans *Revue Savoisienne*, 1958, p. 25-28.

9. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, VII", dans *Revue Savoisienne*, 1959, p. 23-26.

10. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, VIII", dans *Revue Savoisienne*, 1960, p. 36-38.

11. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, IX", dans *Revue Savoisienne*, 1961, p. 155-164.

12. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, X", dans *Revue Savoisienne*, 1962, p. 45-49.

13. "Bilan des découvertes archéologiques aux Fins d'Annecy", dans *Actes du 85e congrès national des sociétés savantes* (Chambéry-Annecy, 1960), Paris, 1962, p. 103-109.

14. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, XI et XII", dans *Revue Savoisienne*, 1964, p. 104-116.

15. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, XIII", dans *Revue Savoisienne*, 1966, p. 40-53.

16. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, XIV", dans *Revue Savoisienne*, 1968, p. 84-88.

17. "Cent ans de recherches archéologiques à Annecy, sur le site gallo-romain de *Boutae*", dans *Caesarodunum*, III, 1969, p. 199-205.

18. "Découverte d'une *ascia* aux Fins d'Annecy", dans *Annesci*, 16, 1969, p. 92.

19. "Archéologie gallo-romaine aux Fins, XV", dans *Revue Savoisienne*, 1972, p. 28-33.

20. "Annecy durant la période romaine" (en collaboration avec J.-P. Couren, M.-Chr. Lebascle, M. Colardelle) dans *Cahier de documentation* n° 8, Société des Amis du Vieil Annecy, 1979.

21. "Annecy aux premiers siècles", dans *Température*, 3, 1982.

22. *Le vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs*, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy, 1984, 300 p.

Haute-Savoie et Savoie

23. "Sur une pierre gravée du Chablais", dans *Revue Savoisienne*, 1928, p. 108-110.

24. "Note sur les sépultures d'Avonnex", dans *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne*, LVI, 1963-64, p. VII.

25. "Le Chablais antique dans le cadre du décanat d'Allinges", dans *Genava*, N.S. XI, 1963, p. 39-50.

26. "Le Faucigny antique dans le cadre du décanat de Sallanches" dans *Actes du congrès des sociétés savantes de la province de Savoie*, (Thonon, 1966), Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, 1970, p. 25-35.

27. "Ugine dans l'Antiquité", dans *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, XLVIII bis, 1975, p. 17-24.

28. "Les antiquités gallo-romaines du Faucigny", dans *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 18, 1986, p. 224-300.

29. "Antiquités gallo-romaines du canton de Rumilly", dans *Bulletin des Amis du vieux Rumilly et de l'Albanais*, 8, 1990, p. 14-19.

30. "Antiquités gallo-romaines du canton d'Albens", dans *Kronos*, 7, 1990, p. 7-11.

Architecture, urbanisme et matérieux de construction

31. "Découverte d'un édifice public sur le site gallo-romain de *Boutae* (Les Fins d'Annecy)", dans *Latomus*, XXVII, 1968, p. 33-44.

32. "Le puits aux colonnes", dans *Annesci*, 15, 1968, p. 41-43.

33. "Éléments d'un ordre toscan provincial en Haute-Savoie", dans *Gallia*, XXVII-1, 1969, p. 15-22.

34. P. Dufournet et P. Broise, "Le four tuilier gallo-romain d'Arcine", dans *Métiers et industries en Savoie* (Actes du congrès des sociétés savantes de la Savoie, Annecy, 1974), Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, LXXXVI, 1976, p. 21-28.

35. "L'urbanisme vicinal aux confins de la Viennoise et de la Séquanaise", dans *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt*, II, Berlin, 1976, p. 602-629.

36. "Recherche sur les carrières antiques de Savoie. Essai de méthode" dans *Géographie commerciale de la Gaule* (Actes du colloque, ENS, 1976), *Caesarodunum*, 12, 1977, p. 404-409.

37. "Note sur le péristyle du Thovey", dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie*, 25-26, Les Amis de Viuz-Faverges, 1984, p. 38-39.

Mobilier épigraphique et lapidaire

38. "Une inscription romaine perdue et retrouvée à Annecy", dans *Annesci*, 6, 1958, p. 89.

39. "Deux nouvelles inscriptions lapidaires découvertes à Annecy", dans *Annesci*, 11, 1964, p. 83-84.

40. "Inscriptions lapidaires découvertes aux Fins d'Annecy", dans *Annesci*, 12, 1965, p. 88.

41. "Une inscription jupitérienne à Sévrier", dans *Annesci*, 19, 1973, p. 155-156.

42. "Découverte d'une stèle romaine à Gevrier", dans *Annesci*, 19, 1973, p. 157-158.

43. "Les vici viennois d'après l'épigraphie lapidaire" (Actes du colloque Le vicus gallo-romain, ENS 1975), *Caesarodunum*, 11, 1976, p. 205-210.

Céramique

44. "Céramique gallo-romaine aux Fins", dans *Revue Savoisienne*, 1931, p. 123-127.

45. "Céramique gallo-romaine de la Viennoise", dans *Revue Savoisienne*, 1933, p. 217-221.

46. "Un gisement de céramique commune aux Fins d'Annecy" dans *Annesci*, 12, 1965, p. 89-90.

47. "Poteries ondées des Fins d'Annecy", dans *Actes du 89e congrès national des sociétés savantes* (Lyon, 1964), Paris, 1965, p. 29-30.

48. P. Dufournet et P. Broise "Céramique campanienne et à décor ondé de Vens à Seyssel (Haute-Savoie)", dans *Actes du 89e Congrès National des Sociétés Savantes* (Lyon, 1964), Paris, 1965, p. 21-28.

49. J.Cl. Périllat et P. Broise, "Fouilles gallo-romaines de Thonon. Etude sur la céramique sigillée", dans *Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne*, LIX, 1970, p. 33-60.

50. "Les vases en pierre ollaire de Scientrier", dans *Annesci*, 21, 1978, p. 151-152.

Voies commerciales et frontières

51. "Les relations commerciales du *vicus* de *Boutae* avec le monde romain", dans *Actes du 91e congrès national des sociétés savantes* (Rennes, 1966), Paris, 1968, p. 157-162.

52. "Les confins entre Allobroges et Ceutrons d'après une nouvelle borne", dans *Actes du congrès des sociétés savantes de la province de Savoie* (Moûtiers, 1964), Belley, 1968, p. 25-27.

53. "Découverte d'une borne milliaire près d'Annecy", dans *Annesci*, 15, 1968, p. 44-46.

54. "Les voies romaines en Savoie", dans *Caesarodunum*, V, 1970, p. 273-279.

55. "Tracé et fonction d'une voie romaine transalpine. Section de Genève à Albertville" dans *Les cols des Alpes dans l'Antiquité et le Moyen-Age*, (Bourg, 1969), Orléans, 1971, p. 87-98.

56. "Les activités artisanales du vicus gallo-romain de *Boutae*", dans *Métiers et industries en Savoie* (Actes du congrès des sociétés savantes de la Savoie, Annecy, 1974), Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, LXXXVI, 1976, p. 15-19.

57. "Les cols du Chablais et du Faucigny dans l'Antiquité" dans *IVe colloque sur les Alpes dans l'Antiquité*, (Martigny, 1984), Bulletin d'Etudes Préhistoriques Alpines, XVIII, Aoste, 1986, p. 263-268.

Divinités et sanctuaires

58. "Cultes connus et sanctuaires introuvables de Haute-Savoie aux temps gallo-romains" dans *Actes du Colloque pour une géographie sacrée de l'Occident romain* (Paris, 1973), *Caesarodunum*, 8, 1973, p. 45-49).

59. "Le rôle des eaux en Savoie dans l'Antiquité", dans *Du Léman à l'océan* (Actes du colloque, Paris, ENS, 1974), *Caesarodunum*, 10, 1975, p. 171-175.

Méthodologie et bilan

60. "L'évolution du parcellaire d'Annecy. Essai de stratigraphie historique d'un terroir en voie d'urbanisation", dans *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 4, 1966, p. 859-874.

61. "Bilan des découvertes archéologiques en Haute-Savoie de 1945 à 1970", dans *L'histoire en Savoie*, n° 20, 1970, p. 1-9.

62. "Le fortin de Lany, à Jonzier-Epagny", dans B*ulletin de la Société Française de Photogrammétrie*, 37, 1970, p. 8.

63. "La carte archéologique de la Haute-Savoie et ses dérivées", dans *Actes du colloque international sur la cartographie archéologique et historique* (Paris, 1970), Tours, 1972, p. 89-93.

64. "Le cadastre sarde, auxiliaire des recherches de topographie antique en Savoie", dans *Actes du colloque international sur la cartographie archéologique et historique* (Paris, 1970), Tours, 1972, p. 47-50.

65. "La prévention archéologique sur le site du vicus gallo-romain de *Boutae*", dans *Caesarodunum*, 9, 1974, p. 182-183.

66. "Carte de la région d'Annecy", dans *Dossiers de l'archéologie*, 22, 1977, p. 144-145.

67. *Contribution à la carte archéologique. Inventaire des antiquités gallo-romaines découvertes en Haute-Savoie de 1945 à 1980*, SRA Rhône-Alpes, Lyon, dactyl., 81 p.

OUVRAGES ET ARTICLES DE SYNTHÈSE SUR LA PÉRIODE ROMAINE AU NORD DE LA NARBONNAISE

68. "De la conquête romaine aux invasions germaniques" et "La civilisation romaine en Savoie", dans *Histoire en Savoie*, Toulouse, 1973, p. 59-95.

69. *Genève et son territoire dans l'Antiquité*, Latomus 129, Bruxelles, 1974, 2 vol., 369 p. et atlas.

70. "Un demi-millénaire de romanité à Genève", dans *Histoire de Genève*, Lausanne, 1974, p. 35-62.

71. "La Savoie aux temps gallo-romains", dans *Archéologia*, 103, février 1977, p. 8-13.

72. "Répartition des modes de couverture (Haute-Savoie) avant l'introduction de la tuile mécanique de Gilardoni (1847)" ; "Ligures et Celtes au temps de la conquête romaine" ; "Archéologie gallo-romaine" ; "Plan du vicus de *Genua*" ; "Plan du vicus de *Boutae*, les Fins d'Annecy" ; "Répartition des gisements gallo-romains de Haute-Savoie" ; "Les cimetières du Haut Moyen Age" ; "Annecy, essai de topographie protohistorique" ; "Annecy, essai de topographie gallo-romaine" ; "Annecy, essai de topographie médiévale" ; "Parcellaire d'Annecy au XVIIIe s. d'après le cadastre sarde" ; "Le parcellaire d'Annecy au XIXe s. d'après le cadastre impérial" ; "L'expansion d'Annecy de 1860 à 1960" dans *Atlas historique français. Le territoire de la France et de quelques pays voisins. Savoie,* C.N.R.S., 1979, pl. II. 4, V. 2, VI. 1, 2, 3, VII.1, IX.4, LXXXII.1, 2, LXXXIII.1, 2, LXXXIV.1, 2.

73. "Un demi-millénaire de romanité", dans *Histoire d'Annecy*, Toulouse, 1987, p. 41-62.

ETHNOGRAPHIE

74. "Les maisons du Grand-Bornand. Témoins de l'architecture rurale dans la Haute-Savoie des années cinquante", dans *Le monde alpin et rhodanien*, Grenoble, 1-2/1990, p. 7-35.

PROVENCE ROMAINE

75. "Agglomérations rurales gallo-romaines en Vaucluse", dans *Revue Archéologique de Narbonnaise*, XVII, 1984, p. 257-271.

76. "Vaison-la-Romaine", dans *Guides Bleus Hachette*, 1987, p. 809-817.

77. "Le site antique du Pas de Bouquet à Tarascon (Bouches-du-Rhône) d'après les fouilles et prospections effectuées de 1960 à 1970", dans *Bulletin archéologique de Provence*, 19, 1990, p. 21-62.

78. J. Genin et P. Broise, "La Montagnette, sites antiques et chapelles médiévales", dans *Bulletin archéologique de Provence*, 20, 1991, p. 45-59.

79. "Notes archéologiques sur le site d'Ernaginum", dans *Bulletin des Amis du Vieux Tarascon*, 21, 1991, p. 1-14.

HOMMAGES

80. "L'œuvre de Charles Marteaux", dans *Revue Savoisienne*, 1956, p. 133-136.

81. "Charles Marteaux, archéologue et toponymiste", dans *Revue de Savoie*, 1957, p. 209-215.

82. "Louis Blondel", dans *Annesci*, 15, 1968, p. 40.

Le chanoine Abel Jacquet
(1911 - 1994)



Je n'ai pas eu le privilège de connaître personnellement, le chanoine Abel Jacquet, mais la lecture de ses ouvrages, et les témoignages que j'ai pu recueillir auprès des membres de sa famille et de ses amis, m'ont révélé la personnalité très attachante d'un serviteur de l'Eglise, d'un homme de culture et d'un résistant patriote.

Qu'il me soit permis de remercier MM. Paul Guichonnet, Georges Grandchamp et Pierre Soudan, pour leur aide et les précieuses informations qu'ils ont bien voulu me communiquer.

Le chanoine Abel Jacquet est né à Challes-les-Eaux le 16 avril 1911. Il est le second d'une famille modeste de trois enfants. La famille habite Feigères, commune du Genevois.

On ne sait pas grand'chose de l'enfance de notre personnage, mais il a cependant été marqué par son village, car il lui consacra son premier ouvrage *"L'Histoire de Feigères"* publié en 1941.

A la rentrée scolaire de 1923, il se trouve parmi les nouveaux élèves du collège Sainte-Marie de La Roche-sur-Foron, et après sept ans de sérieuses études classiques, il quitte La Roche avec en poche le baccalauréat-ès-lettres et en philosophie.

Pour répondre à l'appel de Dieu, Abel Jacquet entre en 1930 au grand séminaire d'Annecy.

Après cinq ans de vie semi-monastique, il est ordonné prêtre à Noël 1935.

Après son ordination, au lieu de se retrouver comme ses confrères, vicaire dans un des bourgs du diocèse d'Annecy, il part en stage à Paris.

Dans la capitale il va faire ses premières armes et parfaire une formation déjà brillante. Là, il fait la connaissance d'intellectuels, et de personnalités politiques ; c'est un auditeur assidu des séances de la Chambre des députés, où il s'initie au fonctionnement des affaires publiques, et se fait des relations qui lui seront fort utiles dans la suite de sa carrière. Dans ce milieu politique et intellectuel, il prend le goût de l'histoire des hommes. Du mois d'août 1931 jusqu'à 1947 ses parents sont gardiens du château de Montrottier où sa nièce prendra leur suite jusqu'en 1972. Son séjour au château, où il aimait revenir souvent, a certainement contribué à sa passion pour les recherches historiques.

A Paris, le jeune prêtre se sent quelque peu en exil ; il rêve à sa Savoie natale, puis vient reprendre sa place dans le clergé du diocèse d'Annecy. Après un bref séjour comme professeur au collège de La Roche, où il retrouve ses souvenirs de jeunesse, on lui confie en 1939 la paroisse de Juvigny, paroisse modeste, mais qui va lui permettre de se révéler.

Il s'occupe des jeunes, non seulement dans sa paroisse mais dans toute la région, et il lance la J.A.C. (Jeunesse Agricole Chrétienne), dans cette période troublée de la guerre et de l'occupation.

La situation géographique frontalière de ce village, en faisait un point idéal de passage pour tous ceux qui, traqués par les Allemands ou la police de Vichy, tentaient de passer en Suisse pour y trouver refuge.

L'église et la cure situées à 100 mètres de la frontière, étaient devenues l'un des points d'aboutissement d'une filière et d'un réseau dirigés par l'abbé Camille Folliet, un grand résistant.

Ce dernier contacte naturellement l'abbé Jacquet ; ils se connaissent bien, car ils sont camarades d'études. Et voilà le jeune curé embarqué dans les péripéties de la Résistance.

Il devient un des passeurs de ces Juifs qui essaient d'entrer en territoire helvétique pour échapper à la déportation en Allemagne. Pour l'abbé Abel Jacquet son action était modeste, il l'accomplissait

naturellement, par esprit de charité et d'humanité chrétiennes, même si autour de lui certains habitants du village craignaient que celle-ci n'entraînât des représailles allemandes. (Je cite l'abbé Jacquet) : *"En pleine nuit les gens venaient taper à la porte de la cure pour se faire conduire de l'autre côté de la frontière. Ils étaient souvent à bout, à la dérive. Les femmes et les enfants paniquaient. J'essayais de les faire passer coûte que coûte."*

Service dangereux ! Rappelé à l'ordre par son évêque, il s'insurge et se voit obligé de rappeler à son supérieur les exigences de l'Evangile, et le fait que les Juifs sont aussi des hommes et des fils de Dieu.

Devenu suspect, il est obligé de se réfugier lui-même en Suisse où il demeurera jusqu'à la Libération.

Pour son action courageuse et dévouée pendant l'occupation, l'abbé Jacquet sera récompensé cinquante ans plus tard, le 3 octobre 1993, à la salle paroissiale de Novel : la Communauté israélite, à titre de reconnaissance, lui décernera la médaille des Justes.

Son séjour à Juvigny aura une autre conséquence de poids : la proximité de Genève l'attire : il va retrouver là toute cette vie intellectuelle qu'il avait connue à Paris : cours à la Faculté, contacts avec des professeurs et des historiens, relations avec des personnalités du monde entier dans cette ville cosmopolite.

En 1952, l'évêque appelle Abel Jacquet à une cure plus importante : celle d'Épagny, paroisse qui commence à se développer, dans le rayonnement urbain d'Annecy.

Malgré un ministère très absorbant, l'activité de ce prêtre zélé va très vite déborder les limites de la paroisse, tant il est vrai qu'on ne peut enfermer dans des limites étroites une personnalité aussi riche.

Il organise la pastorale du tourisme dans un département devenu une des régions françaises les plus visitées. Appelé à faire part de son expérience dans d'autres régions de France, il se trouve souvent à Paris pour organiser les nouvelles formes d'évangélisation. Il sera également en 1955 aumônier diocésain de l'Action Catholique des hommes, puis de Pax Christi en 1956. L'évêque reconnaît ses mérites en le nommant chanoine honoraire en 1955, et chanoine titulaire de la cathédrale en 1967.

A une époque où la pastorale de l'agglomération annécienne est en train de connaître des problèmes et de se désagréger, le chanoine Jacquet est désigné comme coordinateur de la pastorale de la ville d'Annecy et chargé de préparer la création de la paroisse Saint-Pierre à la cathédrale. En 1965 il sera le premier curé de cette nouvelle paroisse où il est installé le 3 octobre 1965. Très vite il s'impose, réunit, coordonne, relance, anime. "Vingt fois sur le métier" il remet son ouvrage, car l'unité dans l'Eglise n'est pas plus facile à réaliser que l'unité dans le monde des hommes.

Travail d'autant plus délicat que la cathédrale est aussi l'église de l'évêque. Souvent le choc sera rude entre ces deux personnalités qui entendent bien ne rien céder de leurs prérogatives respectives. Travail exténuant, partagé avec des vicaires pas toujours dociles, pétris qu'ils sont de la mentalité de "mai 68", ennuis de santé, autant de raisons qui amènent le chanoine à prendre un peu de repos. Il fait ses adieux à ses paroissiens le 22 décembre 1974.

Sous ses dehors courtois, le chanoine Jacquet, formé à l'ancienne école d'un clergé conscient de son rôle pastoral, de son indépendance et de l'autorité que lui conférait son ministère, entendait être, au plein sens du terme, le chef de sa paroisse de la cathédrale. C'était oublier que ce sanctuaire était aussi un édifice strictement protégé, au titre du patrimoine, par l'administration des Monuments Historiques et par les édiles de la ville d'Annecy.

Les transformations intérieures entreprises par le chanoine Jacquet, notamment le déplacement des stalles et de l'autel, lui valurent d'avoir maille à partir avec les autorités des Bâtiments de France. Notre vice-président Georges Grandchamp se souvient des lances qu'il dut rompre avec l'intransigeant chanoine, pour que force restât, finalement à la législation protectrice.

A la fin de l'année 1974, le chanoine Jacquet est nommé aumônier de la Fraternité catholique des malades, membre du groupe de travail Annecy-Est en résidence à Saint-Louis de Novel.

Certains auraient pu penser que le chanoine Jacquet dont la sœur remplissait auprès de lui la fonction d'aide aux prêtres, allait passer une retraite paisible dans sa villa ensoleillée sur le coteau d'Annecy-le-Vieux. C'eut été mal connaître ce prêtre voué tout entier au service de Dieu, son énergie et son éternelle jeunesse : il prend une place importante dans la paroisse, en secondant le curé du lieu, il assure le service pendant la maladie de ce dernier, et pendant la vacance du poste. D'un abord facile, il est très aimé de ses paroissiens, qui l'apprécient pour son entrain sa sagesse et son humour. Un jour qu'une personne lui demandait son avis sur le mariage des prêtres, sa réponse fut la suivante : *"Je n'y vois pas d'inconvénient, mais je ne voudrais pas qu'on m'y force."*

Travailleur infatigable, le chanoine Jacquet n'a pas abandonné pour autant sa passion de l'histoire. Tous ses moments libres, il les passe à fouiller les archives d'Annecy, de Genève, de Chambéry et d'ailleurs. Son premier ouvrage, écrit lorsqu'il était jeune curé à Juvigny avait été, *l'Histoire de Feigères*, ce coin du Genevois où il a passé toute sa jeunesse, sa petite patrie qu'il a *"voulu faire revivre à la pensée de ses compatriotes"* dit la préface.

Ce travail de 172 pages publié en 1941, recevra le premier prix du concours d'Histoire de l'Académie Florimontane, et il sera suivi de nombreux autres ouvrages :

En 1944 : *Les anciennes communes des Baillages de Ternier-Gaillard.*

En 1961, dans le Bulletin de l'Académie du Genevois : *Théodore de Bèze et la Savoie*, fascicule de 11 pages.

En 1970, *L'histoire de Ville-la-Grand*. (Académie Salésienne).

En 1978, il publie un gros volume *Saint-Julien-en-Genevois, histoire du bourg des origines à nos jours*, un volume de 432 pages, préfacé par Paul Guichonnet.

Puis en 1980, dans les Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne *La Chartreuse de Pomier*, un volume de 159 pages, qui redonne à ce lieu quelque peu délaissé un nouvel essor.

Il écrit également une *Histoire de Saint-Cergues*.

Le chanoine Abel Jacquet appartenait au monde littéraire : admis à l'Académie Florimontane en 1954, il en devient membre effectif à partir de 1961. Secrétaire de l'Académie Salésienne, il est également membre de l'Académie des Jeux Florimontains de Strasbourg, membre titulaire, maître es Jeux le 25 mai 1952, chancelier de l'Académie des Jeux Florimontains de Savoie, membre de l'Académie d'Histoire et d'Archéologie de France, en 1953, membre du Cercle des professeurs et universitaires de la Suisse romande en 1948.

Les travaux du chanoine Jacquet, ses mérites civiques et le rayonnement de sa personnalité avaient été reconnus par de nombreuses distinctions dont le ruban violet des Palmes Académiques, suivi de la rosette d'Officier de l'Instruction Publique le 20 décembre 1949, distinction rarissime parmi les membres du clergé. Nommé dans l'Ordre de l'Elite Française, il en est promu Compagnon le 5 mars 1951, et comme je l'ai signalé en reconnaissance de son action pendant la guerre, la Communauté Israélite lui remet la médaille des Justes le 3 octobre 1993.

Le chanoine Jacquet nous a quittés le 5 juin 1994 dans sa 84e année, et la 58e de son sacerdoce. Il nous laisse l'image d'un prêtre à la personnalité emblématique d'un clergé, tel que le diocèse de François de Sales en avait connu, dans ses époques les plus fastes. L'image d'un homme de Dieu qui, dans son devoir d'état, conciliait les exigences de sa vocation et les devoirs de son ministère, avec la transmission du savoir et la mémoire du passé. Il a été pleinement, selon la maxime du saint Évêque : "Tout à tous".

François Déturche

Une Poétesse Russe en Savoie
Marina Ivanovna Tsvétaeva

Il y a quelques années, étant invitée avec une amie russe de Saint-Pétersbourg chez mes deux voisines, deux vieilles dames originaires de Saint-Pierre, autour du traditionnel café de quatre heures, j'eus la surprise d'apprendre que le château médiéval de Sous-Cornillon à Saint-Pierre de Rumilly, appelé aussi château d'Arcine, auprès duquel nous habitons (château qui domine la vallée de l'Arve et commande l'entrée des gorges du Borne) avait été autrefois une pension russe.

Madame Broisin et Madame Firsoff avaient connu de fort près la vie de la pension puisqu'elles y servaient à table. Les surprises ne s'arrêtaient pas là. Mon amie Arina s'extasia sur la beauté de la langue russe parlée par les deux vieilles dames, un russe aristocratique à l'accent pur, "d'avant la révolution". Madame Firsoff avait trouvé au château ses deux époux successifs, Russes tous les deux. L'après-midi passa comme un rêve, à évoquer nostalgiquement la vie de cette pension où l'on fêtait la Pâque russe, où le samovar bouillait en permanence dehors, comme dans un récit de Tchékhov, où l'on lisait et s'informait de tout ce qui passait dans la chère patrie [1].

Madame Broisin et Madame Firsoff égrenaient mélancoliquement les noms des pensionnaires pour la plupart disparus ou morts. Nous fûmes stupéfaites de les entendre citer les noms de Monsieur et Madame Éphron.

S'agissait-il bien de Monsieur et Madame Serge Éphron ? Oui, répondirent-elles. Et elles précisèrent : Madame Éphron était poétesse. Ainsi, l'une des plus grandes poétesses du XXème siècle, Marina Tsvétaeva, épouse de Serge Éphron, avait été, elle aussi, l'une des pensionnaires du château de Saint-Pierre. Fouillant dans les mémoires et biographies nombreux qui sont consacrés à cette poétesse mythique rangée du côté des Russes blancs en pleine révolution bolchevique, je trouvai en effet mention d'un "séjour en Savoie". De retour à Saint-Pétersbourg, mon amie Arina Kouznetsova m'envoya la traduction d'une série de lettres actuellement conservées au musée Tsvétaeva de

---

(1) L'entrevue avec Mesdames Irène Broisin et Yvonne Firsoffa été intégralement publiée dans la revue *Sous Cornillon*, éditée par la Société d'histoire locale et d'étude du milieu naturel de Saint-Pierre en Faucigny et Saint-Laurent, N° 7 et N° 8 (1994-1995).

Moscou [2]. Écrites en russe, elles portaient toutes l'en-tête : "Saint-Pierre de Rumilly, château d'Arcine". Avant que l'an 2000 ne puisse nous autoriser à consulter l'ensemble des archives qui, selon sa volonté, ne pourront être complètement ouvertes qu'à cette date-là, nous nous contenterons d'évoquer ici les deux séjours de Marina Tsvétaeva dont nous avons pu, pour l'instant, retrouver les traces.

Née le 26 septembre selon l'ancien calendrier ou 8 octobre 1892 à Moscou, Marina Tsvétaeva eut pour père le fondateur du Musée Pouchkine à Moscou. Sa mère tomba précocement malade de la tuberculose et vint de Russie pour se soigner en Italie. C'est ainsi que Marina et sa sœur cadette Anastasia la suivirent, dans une pension déjà tenue par des Russes. De jeunes et séduisants anarchistes y parlaient toute la nuit, on déclamait de la poésie et s'enthousiasmait. Portée par un tempérament romanesque et cette éducation peu commune, Marina prit l'habitude de vivre dans un monde surréel et conforta ses dons poétiques.

Les deux sœurs furent envoyées ensuite dans un pensionnat en Suisse : le pensionnat catholique des sœurs Lacaze à Lausanne, 3 boulevard de Grancy, où Marina développa une sorte de mysticisme. C'est là que durant les années 1903 et 1904, les deux enfants découvrirent la Savoie : pendant les vacances d'été, le pensionnat tout entier, à la mode de Töpffer, se transportait à Chamonix et à Argentières. On y faisait nombre d'excursions. Par la suite, Marina écrivit un poème intitulé "A Ouchy" et "Poème de la montagne".

Marina et Assia suivirent encore leur mère à Sébastopol, puis à Yalta. A la mort de celle-ci, en 1906, Marina a quatorze ans. Elle est envoyée en pension à Moscou. Passionnée de poésie, elle lit les romantiques allemands : Goethe, Schiller, Jean Paul, Bettina Von Brentano, Heine, Novalis, s'enflamme pour Pouchkine, écrit des vers, traduit en russe *L'Aiglon* d'Edmond Rostand.

Marina évolue alors dans le climat poétique extrêmement riche de la Russie du début du siècle où éclôt une incomparable floraison autour de revues fameuses comme *Vesy (La Balance), La Couronne Stephanos, Apollon,* ou *La Toison d'Or* qui accueillent indifféremment peintres et poètes. *La Toison d'or* (1906-1909) est l'organe des poètes symbolistes dits décadents : Zinaïda Hippius, Fédor Sologoub, Constantin Balmont et Valéri Brioussov, Andréi Biély, Alexandre Blok, Dimitri Mérejkovsky, dits les Argonautes, que fréquente Tsvétaeva grâce à l'un de ses soupirants, le poète Ellis (Lev Kobylinski). Les symbolistes dits cadets, les acméistes, qui désiraient porter la poésie jusqu'à son acmé, jusqu'à l'incandescence, graviteront autour de

---

(2) Ces lettres furent données au musée Tsvétaeva en 1993 par A. Kvetkovskaïa (Popovskaïa), qui avait été l'amie de la sœur d'Anatoli Steiger, A.S. Golovina.

l'autre grande poétesse russe : Anna Akhmatova, et d'Ossip Mandelstam. C'est l'époque où écrit l'inclassable poète Sergueï Essénine. Les poètes futuristes s'illustreront par les noms de Maïakovski, de Velimir Khlebnikov. Les années vingt verront l'envol de Boris Pasternak.

A dix-sept ans, seule et à compte d'auteur, sans rien en dire à son père, Marina publie son premier recueil : *Album du soir* (1910) et entre dans le cercle des meilleurs poètes. Elle est ainsi remarquée par le peintre Max Volochine, collaborateur de la revue *Apollon*, qui l'invite à séjourner au printemps 1911 au bord de la Mer Noire.

Là se réunit, autour de la mère de Volochine, une excentrique Allemande surnommée "Pra", toute une colonie d'artistes. "Pra" et Volochine se promènent au bord de la Mer Noire en tuniques grecques et sandales. Marina évolue à l'aise dans ce milieu bohème.

Sur la plage où elle cherche des pierres de cornaline, fréquentes dans la région, Marina rencontre un jour un grand jeune homme mince et brun au regard mélancolique. Il se nomme Sergueï Éfron. Il a dix-sept ans, elle en a dix-huit. Séduite par sa tristesse et ses yeux bleus "enchanteurs", elle se dit à elle-même que s'il devine quel genre de caillou elle préfère, elle l'épousera. Il lui apporte une perle de cornaline de Gênes.

Sergueï (Serge) Éfron est d'origine juive. Il est orphelin. Ses parents, révolutionnaires convaincus, avaient été exilés pour leur participation à la révolution de 1905. Son père est mort un an plus tôt à Paris, son frère cadet vient de se pendre sans un mot d'explication et sa mère, folle de douleur, de se suicider. Serge, bouleversé par cette tragédie, est atteint d'une crise de tuberculose. Ses sœurs restées en Russie l'envoient au bord de la Mer Noire, en Crimée, à Koktobel, pour tâcher de le guérir.

C'est ce jeune homme douloureux que Marina rencontre. Elle fait alors, dira-t-elle plus tard, le serment que quoiqu'il arrive, elle ne se séparera jamais de lui. Ils s'installent à Moscou, auprès des sœurs de Serge Éfron et de Pra, dans l'attente des dix-huit ans de Serge qui leur permettra de se marier. Serge est encore lycéen, Marina écrit son second recueil de poésies : *La Lanterne magique*. Lors d'une soirée littéraire organisée par le poète Valéri Brioussov, le soir même où se produit le grand poète Maïakovski pour la première fois, elle remporte un triomphe. Serge et Marina se marient le 27 janvier 1912 à Moscou.

A Serge Éfron, Koktebel, Crimée, le 3 juin 1914

«Avec défi je porte son anneau
Je suis sa femme devant l'éternité — pas sur papier.
Son visage est étroit
Comme une épée.

Sa bouche est muette, les coins baissés,
Ses sourcils — douloureux et splendides.
Dans son visage tragique se mêlent
Deux dynasties anciennes.

[...]

Je reste fidèle à son visage de chevalier
— Pour vous tous qui mourez et vivez sans peur —
De nos temps maudits — on chante
De telles stances — avant d'aller à l'échafaud.»

Malgré une grande affection entre eux et en dépit de la naissance de trois enfants, leur mariage sera fort libre. Une première fille naît en 1912, prénommée Ariadna, Ariane. Pendant la guerre, Serge est infirmier. Marina entretient durant son absence une idylle de deux années avec une jeune femme. La révolution éclate en 1917 tandis que naît une seconde fille : Irina. Serge s'engage dans l'armée blanche. Marina reste avec ses deux filles à Moscou. La petite Irina se développe mal, reste muette, se balance sans cesse sur elle-même sans que Marina se montre capable de s'en occuper. Elle confie l'enfant à un orphelinat et continue de mener une vie de bohème, fréquentant théâtres et comédiens, vivant de nombreuses liaisons amoureuses, écrivant des poésies. Quand elle veut reprendre Irina, l'enfant est morte, faute de soins et de nourriture. En 1922, Marina part pour Berlin, séjourne à Prague, connaît de nouvelles amours, écrit ses plus grands poèmes. Mais elle est toujours en relation avec Serge Éphron : il reste son mari et elle sera fidèle à sa promesse de ne jamais l'abandonner. Leur fils Georguei, surnommé "Mour", en souvenir du chat Murr évoqué par Ernst Theodor Hoffmann [3], naît le 1er février 1925. Nina Berberova a raconté combien Marina tenait à donner un fils à Serge. Dès novembre 1925, Marina est en France. En 1926, commence sa fameuse correspondance à trois avec les poètes Rainer-Maria Rilke et Boris Pasternak. La famille vit dans le dénuement : Marina écrit pour des revues, Ariane tricote pour gagner un peu d'argent. Serge est employé comme rédacteur du bulletin *Eurasie*, où sont publiés des poèmes de Marina. Il milite pour le mouvement eurasien, un courant culturel soutenant l'originalité de la Russie face à l'Europe et à l'Asie, qui regroupe alors des intellectuels et des aristocrates connus. Pourtant, la polémique s'enfle dans les journaux de l'émigration blanche : on soupçonne les eurasiens d'être subventionnés par les bolcheviks. Marina se révolte

---

(3) *Le Chat Murr (Lebensansichten des Katers Murr)* 1822, est le journal d'un chat savant, philosophe et poète.



Portrait de Serge Efron et Marina Tsvétaeva jeunes mariés

(Collection Musée Tsvétaeva, Moscou)

contre de tels soupçons. Ils se démènent pour survivre mais sont si pauvres que leurs amis se sont cotisés pour leur louer et meubler un appartement, dans le quartier russe de Meudon où ils vivront de 1926 à 1932. Quand Serge perd son modeste emploi de rédacteur du bulletin *Eurasie* qui arrête ses activités, il s'épuise à travailler comme figurant dans des films et rechute : trois foyers d'infection de tuberculose l'obligent à partir se reposer. Il choisit la pension Strangué en Haute-Savoie, au château d'Arcine. Sans doute cette pension russe est-elle connue dans les milieux de l'émigration à Paris, et à Meudon, autour des églises russes où sont punaisées des petites annonces et où se retrouvent régulièrement les Russes blancs exilés par la révolution.

Au début du siècle, le château d'Arcine appartient à la famille de Chambost. Il est vendu en 1909 au comte d'Ennemont. La comtesse d'Ennemont [4] s'y installe avec sa fille Madame de Gavrilow [5], ses petits-enfants et une nombreuse domesticité. Le château passe ensuite entre les mains de la société suisse Pariana. Il est mis en location. Michel Strangué, ancien colonel russe de l'armée du tsar et ancien régisseur de la comtesse d'Ennemont [6], venu de Russie après la révolution y ouvre une pension avec l'aide de l'ancien contre-amiral Piotr ou Pierre Ivanovitch Patton Fanton de Verayon [7] cousin de la comtesse d'Ennemont. Bientôt se joignent à eux l'épouse de Michel Strangué [8] qui venait de Russie où elle avait laissé six de ses sept filles. Leur fils Michel [9] né en 1907, sera élevé au collège de Thonon puis fera ses études à Paris mais passe ses étés à la pension, chez ses parents. Des amis russes qui ont fui la révolution aident à la cuisine ou au jardin, comme Joseph Globa, un ancien capitaine [10], Paul Tcherakoff [11], Dimitri Firsoff évadé de Russie en passant par la Turquie après une rocambolesque épopée. L'ancien contre-amiral Pierre Patton Fanton de Verayon fait pousser des capucines le long des façades du château, soigne les roses, accueille galamment les dames. On racontait

---

(4) Plus exactement, comtesse Anne d'Ennemont d'Aurémont de Coiffy de Fresnes, née à Pétrograd en 1855.

(5) Marie-Sophie-Cyrille de Gavrilow, née d'Ennemont. Elle épousa son cousin Boris de Gavrilow, officier de marine.

(6) Né en 1867 à Tchernigoff. Retourné en URSS en 1947.

(7) Né à Smolensk le 24 avril 1866, mort à Saint-Pierre le 7 septembre 1941, où il est enterré. Mentionné sur l'acte de décès comme fils de Jean-Pierre Patton Fanton de Verrayon et de Sophie Michel, époux de Eugénie Chychrov, sans profession. Mentionné encore comme "cultivateur" en 1926, puis "pensionnaire" en 1931, enfin "ami" en 1936.

(8) Emma Rahm, née en 1877 à Kazan. Retournée en URSS en 1947.

(9) Né en 1907 à Kazan. Mort à Moscou dans les années 60.

(10) Né à Vladivostock en 1894, domestique. Il épousera l'une des pensionnaires, une aristocrate : Mademoiselle Alexandroff. Le couple se fixera à Bonneville.

(11) Né en 1894 à Dron.



La tombe à croix orthodoxe
de l'amiral Pierre Ivanovitch Patton Fanton de Verayon (1866-1941)
dans le cimetière de Saint-Pierre en Faucigny

au château qu'il avait été le seul officier à ramener son bateau en Russie lors de la sanglante guerre russo-japonaise. Sa tombe est à Saint-Pierre, la seule du cimetière à porter la croix orthodoxe. Mais son histoire, qui y avait été simplement écrite, non pas gravée, s'est effacée.

La pension, renommée pour son excellente cuisine, la douceur d'un séjour paradisiaque tout près des montagnes, le charme d'un joli torrent qui alimente une cascade de moulins, les promenades faciles dans les bois tout proches, est toujours pleine. En été, l'affluence est parfois si grande qu'on loge aussi des pensionnaires dans les maisons autour du château.

Couverts d'argent, service de porcelaine, nappes, quatre repas à la russe par jour. L'été, on mange dehors, à une heure, sous les grands marronniers. Au menu, du bortsch, de la soupe aux concombres, des

petits pâtés, des pirochki, des pilmines et blinis, des harengs fumés ; pour Pâques, la traditionnelle pasqua. Un cuisinier, une femme de chambre, un domestique pour la vaisselle, une blanchisseuse. Les clients sont, bien entendu, russes pour la plupart, et des habitués : de jolies femmes mannequins, venues de Paris, comme Marina Afanassiev ou Madame Joujkov qui séjourne avec son mari, chauffeur de taxi ; le docteur Ashkenazi et ses tantes ; certains demeurent au château pendant plusieurs années, comme les trois dames Alexandroff [12]. Monsieur Tchertov fait des portraits au crayon [13], le prince Poutiatine [14] peint des paysages. Un pope venu d'Ugine [15] séjourne trois ou quatre semaines durant l'été. Avec son diacre, il dit la messe, soit dehors quand il fait beau, devant l'icône de la Vierge à l'Enfant qu'il a installée sous un petit auvent de bois cloué sur le tronc d'un tilleul, soit dans sa chambre. Les registres de Saint-Pierre signalent aussi la présence d'Anastasie et de Tatiana Friedé, de Basile Omelnisky, de Ratislaw Losseff, de parents : Madame Mikhaïlov sœur de Monsieur Strangué, des Rahm, frères, neveux et nièces de Madame Strangué ; de la doctoresse Sophie de Patton, cousine du contre-amiral. Certains se marient sur place [16] et essaiment dans la région, ce qui donne naissance à plusieurs lieux-dits : "chez le Russe" [17].

C'est donc au sein de cette petite Russie que Marina Tsvétaeva vient rejoindre son mari durant l'été 1930. La générosité de ses amis, le succès inattendu d'une soirée poétique lui ont permis de s'offrir un séjour dans un chalet exigu et rustique tout près du château : est-ce une pièce de la ferme ? Son amie l'écrivain Elena Alexandrovna Izvolskaïa qui l'accompagne [18] fait partie des généreux donateurs qui entretiennent la famille Ephron. C'est elle qui nous a laissé dans ses souvenirs la mention de ce séjour qui dure jusqu'à ce que, en octobre 1930, Serge soit autorisé à rentrer chez lui. L'été particulièrement pluvieux passa à la russe, en d'interminables promenades dans les bois, à la recherche de champignons que l'on fait sécher, en longues conversations sur l'art, la poésie, la nature, qui durent jusqu'au petit matin. Elles se rendent peut-être à la vogue de Saint-Pierre qui organise un grand bal, le 31 août, à l'hôtel des Touristes "avec brillant orchestre"

---

(12) Olga née en 1874 à Kazan ; Élisabeth née en 1896 à Kazan ; Irène, future Madame Globa.

(13) Plusieurs portraits des habitants de Saint-Pierre, dont celui de Madame Contat.

(14) Je ne suis pas sûre de l'orthographe, restituée phonétiquement.

(15) Où se trouve encore une petite église russe.

(16) Joseph et Olga Globa, Roger et Nina Maurin (née Zarring, à Habarovski, Sibérie) à Bonneville ; Nicolas Sergueff puis Dimitri Firsoff à Saint-Pierre ; le colonel et Madame Tsitowitch installés chez Knodel à Dessy (enterrés à Pontchy sous un obélisque de marbre noir marqué de la croix orthodoxe).

(17) Lieux-dits "chez le Russe" : route de Saint-Laurent ; La Fraternité à Vozeirier ; lieu-dit situé entre Fessy et les Arculinges.

(18) Elena Alexandrovna Izvolskaïa (1897-1975) était la fille de l'ex-ministre des affaires étrangères.

précise *Le Messager*, ou bien le 9 septembre, à la foire de Bonneville, et encore à la petite vogue du Pont du Borne où l'on sert tartes, gâteaux et vin d'Ayse aux cafés Métral et Constantin, en dépit du mauvais temps. Les travaux du ménage, précise Izvolskaïa, passaient au second plan. Ils sont en effet ennemis de la poésie. Durant ce premier séjour, Marina, tranquille et heureuse, peut écrire en paix. Au mois d'août elle rédige : *Majakovskomu*, "à Maïakovski", un cycle de poèmes en souvenir du grand poète Maïakovski, qui s'était donné la mort le 14 mars de cette année 1930 [19]. Cinq ans après celui du poète Essénine, ce suicide, marquant la fin de la foi en l'idéal révolutionnaire, avait fortement frappé l'opinion publique, inaugurant la terrible période de répression des artistes et écrivains. Marina Tsvétaeva termine aussi la traduction française de son poème *Le Gars*. Par son admiration affirmée pour les deux grands poètes soviétiques Maïakovski et Pasternak qu'elle juge complémentaires («Pasternak est absorption, Maïakovski délivrance»), Tsvétaeva ne craint pas de déplaire aux milieux de l'émigration des Russes blancs.

Serge Efron sera un habitué du château d'Arcine : il y séjournera au moins six fois, semble-t-il [20]. «Un grand, sec, pas beau», dit Madame Firsoff. Il parle surtout avec l'ex-amiral et les Strangué père et fils [21] de l'évolution de la Russie. L'internationalisme prolétarien proclamé au début de la révolution russe est en train de marquer le pas avec Staline. Les eurasiens continuent de disputer dans de nombreuses revues : sur la base commune d'un nationalisme russe, de l'amour pour la grande Russie, de la nostalgie de leur patrie, le NKVD parvient à les approcher et à les infiltrer. Une partie des membres passe ainsi dans le camp stalinien tandis qu'en Russie, les eurasiens sont déjà réprimés. Serge Éfron va progressivement s'occuper de recruter, en la personne d'anciens émigrés russes désireux de retourner en Russie, des agents pour effectuer des filatures. Un an plus tard, il confie en pleurant à sa fille Ariane, en lui recommandant de n'en rien dire à Marina, qu'il s'est «embrouillé comme une mouche dans une toile d'araignée» [22]. Marina Tsvétaeva semble tout ignorer de ces activités. Mais pour l'instant, rien ne transparaît encore.

A la fin de cet été 1930, le président Aristide Briand accompagné d'une délégation de la Société des Nations fait l'honneur d'une visite à

---

(19) Cf S.Karlinsky, Marina Tsvetaeva, p.80-81, pour l'histoire de ces poèmes.

(20) Si l'on en croit les journalistes suisses Peter Huber et Daniel Kunzi lors de leur enquête "Sur Serge Éfron et quelques agents du NKVD", ayant consulté ce qu'ils appellent "le registre de Saint-Pierre" que pour ma part je n'ai pas pu retrouver dans les archives de la mairie récemment classées.

(21) D'après Mesdames Broisin et Firsoff.

(22) Cité par Vitali Chentaliski, *Les Surprises de la Loubianka*, p.260.

la pension Strangué, peut-être accompagné de Monsieur Litvinoff, délégué de l'URSS. Les tables sont dressées dehors. La future Madame Firsoff sert à table des truites du Borne à la polonaise, préparées par le chef. Une dame perd un diamant dans les graviers de la terrasse.

Madame Firsoff, que l'on nomme familièrement à Saint-Pierre du prénom de son second mari, "Madame Dimitri", revoit Marina à Paris. En effet, Madame Dimitri est alors au service d'un couple de Russes vivant près du Champ de Mars, Monsieur et Madame Samolenko. Marina vient souper chez Madame Firsoff en compagnie de son fils et faire prendre ses mesures pour se faire confectionner une veste tricotée. A son tour, Madame Firsoff visite le logement misérable de la poétesse, "un genre de galetas", où elle lui essaie son tricot.

Marina est-elle revenue encore avec Éphron à Saint-Pierre ? C'est fort possible. Mais ce n'est qu'en 1936 que Marina nous laisse une trace plus tangible de son passage en Savoie, grâce à une correspondance inédite en France qui vient d'être publiée en Russie dont je donnerai plus loin quelques extraits traduits par mon amie russe Arina Kouznetsova [23].

Durant l'été 1936, Marina Tsvétaeva est depuis peu en correspondance avec un jeune poète, Anatoli Sergueiévitch Steiger. Né près de Kiev le 7 juillet 1907, mort à Berne le 24 octobre 1944, le jeune homme a déjà rencontré Marina Tsvétaeva lors d'une lecture poétique à Paris, en 1932. Il lui parle et lui offre son recueil de poésies, mais comme elle a négligé de mettre ses lunettes, par coquetterie, elle ne se souvient plus de son visage. C'est un écrivain et poète lyrique appartenant au groupe du poète et critique russe Georgui Viktorovitch Adamovitch exilé à Paris. Le grand spécialiste de littérature russe Ettore Lo Gatto a cette formule lapidaire pour qualifier l'œuvre poétique du jeune homme : «sa poésie est caractérisée par les adjectifs "quotidienne" et "intime"». Petit-fils d'August Eduard Steiger, conseiller d'État impérial russe, directeur de la société russe de navigation à vapeur sur la Mer Noire chassé en 1917 par la révolution russe, Anatoli appartient à une famille russe d'origine bernoise.

Quatre ans après leur rencontre, Anatoli entre donc en correspondance avec Tsvétaeva depuis le sanatorium suisse de Heiligenschwendi, près de Thoune, où il est en traitement. Il explique qu'atteint de tuberculose, il va se faire opérer sous peu. Il est désespéré. Elle lui répond.

---

(23) *Lettres à Anatoli Steiger*, Kaliningrad, 1994.

Il lui retourne alors une "confession" de seize pages, où il lui parle de sa vie et lui demande aide et amitié pour "toute sa vie". Aussitôt, elle s'enflamme pour ce jeune inconnu et le prend sous son aile.

Au début de l'été 1936, de Moret-sur-Loing où elle se trouve encore avec son fils Mour, elle écrit :

«Depuis des années — huit ans, je crois — je vis dans une indifférence absolue, aimant Un tel, Un tel ou Un tel, faisant tout ce que je peux pour eux parce qu'il faut bien que quelqu'un fasse quelque chose, mais sans joie — et sans souffrance personnelle : ils repartent en Russie — je les accompagne à la gare ; ils viennent en visite — je les accueille.

Grâce à votre lettre, vous avez percé la croûte de glace, qui a aussitôt découvert ce gouffre vivant que je connais si bien…»

Le 29 juillet 1936, toujours de Moret sur Loing, elle explique à Anatoli :

«Que vous le vouliez ou non, je vous ai déjà pris en moi, là où je mets tout ce que j'aime, sans même l'avoir regardé, je le regarde une fois qu'il est en moi. *…Je vous écris le dernier jour où je suis libre, ajoute-t-elle. Demain, on se prépare pour partir et après-demain, on part, d'abord à Vanves, et après — peut-être — au château, le même dont j'ai rêvé cette nuit — nous y étions, avec vous dans mon rêve.*

Nous avions un chien à nous deux, un chien spécial, et c'est lui qui était la cause de tout. J'étais très inquiète, à cause de la blancheur lumineuse de votre visage parmi les autres visages hâlés ; votre visage brillait comme de l'argent et je vous ai reconnu par cette scintillation. Ce château se trouve dans les montagnes et de là-bas, il sera plus facile pour moi d'être votre amie (le château est très sombre, en pleine forêt de sapins — c'est pour cela que votre visage brillait ainsi…)»

On trouve ici le thème de la rencontre en rêve, un thème-clef dans l'œuvre et la vie de Tsvétaeva qui, en vraie Russe, est peu intéressée par la réalité des faits.

Le château qu'elle voit en songe, c'est celui d'Arcine, où elle va séjourner durant le mois d'août. Elle prend le train en compagnie de son fils Mour, pour Saint-Pierre, délicieuse petite station touristique, avec ses trois hôtels alignés auprès de la gare, ses nombreux cafés le long des promenades ombragées, son service de taxis et de cars qui convoyaient, sous les grands arbres aujourd'hui abattus, le long des lavoirs aujourd'hui détruits et de chemins champêtres aujourd'hui bordés d'immeubles malencontreusement construits dans les années soixante-dix, les touristes à destination du Petit et du Grand-Bornand, d'Entremont, mais aussi des nombreuses petites pensions de famille de la région. Sans doute est-elle accueillie à la gare par la voiture de la pension Strangué tirée par le cheval Tommy, qui vient chercher ses

clients et leurs bagages, conduite par "Natole", Anatole Mallinjoud, un domestique à la date de naissance incertaine [24]. Cette fois-ci, elle s'installe au château-même : elle est dans la chambre numéro quinze, sans eau, sans électricité. Madame Broisin lui monte chaque jour un broc d'eau pour sa cuvette. Elle la voit écrire toute la journée. C'est une femme effacée, à l'air usé, aux cheveux blancs. Mour, quant à lui, est turbulent, il descend sur la rampe en glissant et siffle faux. Mais il est poli. Marina paie très peu pour cette chambre sans confort. Pourtant, de là-haut, de sa tour, dans le grenier, elle contemple le Môle, la vallée de l'Arve, elle entend couler le Borne, frissonner les peupliers, elle rêve, elle écrit.

Et la correspondance avec Anatoli Steiger se poursuit :

«Ne soyez pas étonné du pas de géant que je viens de faire pour aller à votre rencontre, je n'ai pas pu faire autrement. *...surtout ne vous effrayez pas, ne ployez pas, ne* doutez *pas...*

...Quelquefois, je pense que vous êtes moi...»

«Avec vous, ce que je veux, c'est seulement cela. Cette chose sans nom : pas le rêve éveillé, mais le rêve dans le rêve. Entrer avec vous dans un rêve et y vivre. Parce que vous aussi, *vous êtes un esprit captif — et l'esprit (la spiritualité) est* ein Geist : ein Gast... [25].

...Entre votre pays et le mien, il n'y a que 25 verstes. Envoyez-moi des cartes de votre Heiligenschwendi [26] et moi, je vous enverrai après les miennes...»

Elle écrit pratiquement tous les jours, et les lettres s'enflamment de leur propre énergie.

«11 août, mercredi

Aujourd'hui, je me sens comme mon château où vous habitez. C'est désert, immense, sûr ; cela vous embrasse de partout — mais l'étreinte est si spacieuse ! Et combien d'espace vous avez là ! Et vous pouvez passer partout, et il n'y a pas de pièce interdite, et au-dessus de tout cela, il y a le grenier, énorme, vaste, désert et sonore, avec sa voûte gothique de navire, au-dessus de laquelle il y a une autre voûte et encore plus haut — les cloches. Qui ne sonnent jamais. Et elles sonneraient toutes seules... [27]»

«13 août 1936

...P.S. : Hier, en errant au grenier du château (qui est énorme),

---

(24) Anatole Mallinjoud déclare en effet, lors des recensements être né soit en 1861, soit en 1862. En 1931, il déclare être né en 1880, mais toujours à Saint-Maurice de Rumilly.

(25) Jeu de mots sur "ein Geist", "ein Gast", en allemand : un esprit, un invité.

(26) Heiligenschwendi : village du canton de Berne, tout près de Thoune.

(27) Il n'y avait pas de cloches au château d'Arcine, mais il y en a au château de Chuet.

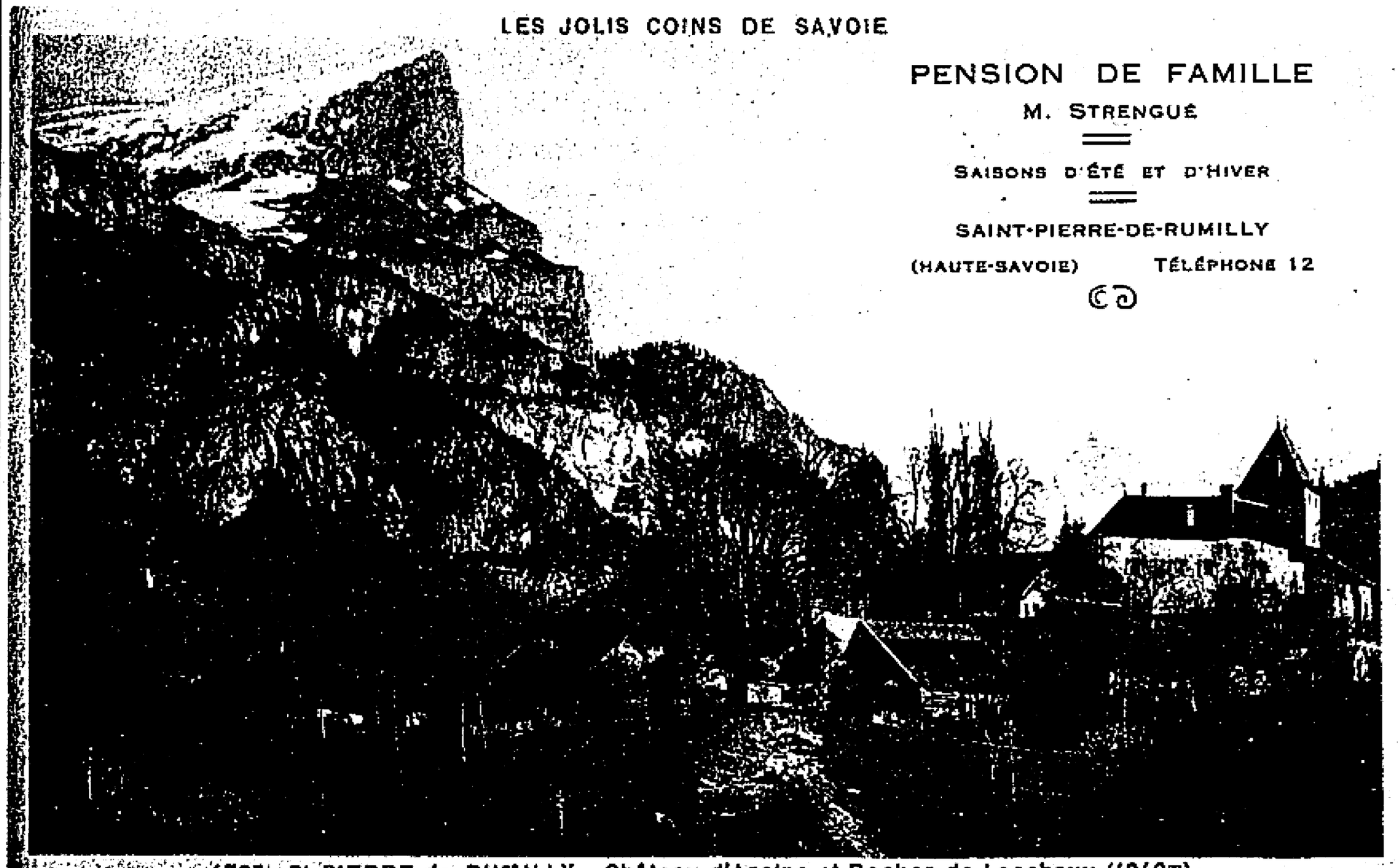

Vue du château de Saint-Pierre de Rumilly,
pension russe, dans les années trente

(Collection Claude Pottet)

j'ai trouvé des photos. Je me penche : le lac de Thoune, et deux jeunes hommes. Et la signature : C. Steiger. C'est votre père ?»

Sur une carte postale représentant Leningrad, un pont sur la rivière Fontanka

«14 août 1936, vendredi

...Je vous enverrai des vues du château et de la nature. Mais c'est dommage qu'il n'y ait pas de cartes du château vu de l'intérieur. Dans le château, ce que j'aime le plus, c'est la cuisine, avec les voûtes et les grilles, et le grenier. Le premier endroit est le plus chaud, les chaudières bouillent jour et nuit, le deuxième endroit est plus froid : le jour et la nuit, il y a le bruit des arbres et de quelconques torrents là-haut et peut-être, c'est le bruit des époques passées. J'habite ici toute seule, sans personne, bien que les gens soient nombreux, ils sont quarante. Ils vont souvent à Genève d'ici, c'est-à-dire en Suisse, ce qui me dérange à l'intérieur de moi, mais je ne suis pas envieuse, et en fin de compte, je sais que la distribution de tous les biens est juste : aucune automobile ne se compare avec la force de mon rêve. Je regrette simplement que je ne sois pas avec vous maintenant...

P.S. En haut, au-dessus du château, habite une tireuse de cartes, toute seule dans le moulin abandonné. C'est tentant, mais cela fait peur. Et c'est un peu indigne. Et plutôt, je n'irai pas. *Si elle est vraiment tireuse de cartes, c'est* elle *qui doit venir me voir.»*

Ainsi apparaît le thème des cartes et du destin, cher à Tsvétaeva, qui avait le sentiment profond de sa destinée particulière, vouée au tragique. La présence de la tireuse de cartes toute proche, que les pensionnaires du château vont parfois consulter, comme tous les habitants de Saint-Pierre, l'attire. Cette tireuse de cartes renommée vivait dans les moulins que l'on appelle "chez Chatton" (en patois pour "Suatton") aujourd'hui en ruines. Elle ne se contentait pas de prédire l'avenir, mais aidait ses consultants en priant pour eux.

«Château d'Arcine

15 août 1936, samedi

...Vous vous souvenez, hier, j'ai écrit à propos de Genève, et ce matin on m'a invitée à Genève pour toute la journée, et gratuitement. Et je n'y suis pas allée, car je savais que vous alliez mal et je ne pourrais ressentir aucune joie, même la joie de voir le pays, la terre ; Et hier soir, quand la propriétaire du café dans les montagnes [28] *a prononcé le mot "Berne" [en disant] : "j'ai vu cela*

---

(28) De quel café s'agit-il ? L'ancien café de Saint-Laurent, situé près du cimetière ("O 20 100 0) ? Chez Mallinjoud aux Crêts ? Celui d'Alexis Gay à La Restat ? "A la Couronne" à Saint-Maurice ? Ou encore, Barberat au chef-lieu ou encore l'un de ceux du Pont du Diable ? A moins qu'il ne s'agît du petit café tenu par Mme Laurent (Raphoz) juste au pied du château.

à Zürich, et dans la cave de Berne. Car elle est immense — la cave de Berne", je me suis retournée tout de suite, comme si quelqu'un m'avait appelée.

... Hier, j'ai grimpé sur une haute, haute montagne pour chercher des noisettes et des cyclamens. Vos noisettes — je les ai mangées — cela vous est interdit maintenant, et vos cyclamens sont devant moi, dans un verre.»

Du 16 au 17 août, elle commence à écrire les poèmes fameux du cycle "Poèmes à l'orphelin".

«17 août, lundi

Je vous écris d'une ancienne capitale de la Savoie, de la petite ville voisine, Bonneville...

Vous n'écrivez rien depuis le 11...

Je voudrais être avec vous sans personne, toute seule dans l'immensité du ventre de ce château... Tu veux ? Et je sais. Que tous les gens, qui habitaient autrefois dans le château, toutes les jeunes dames, tous les jeunes garçons (j'en ai volé les portraits pour toi, je te les enverrai bientôt) tous auraient voulu venir nous voir, attirés par la pureté et la chaleur ; et tous les grands-pères et les grands-mères en bonnets nous aimeraient, et enfin nous serions passés (inaperçus) à l'intérieur des murs avec eux, et les autres en arrivant, n'auraient trouvé personne [29]*...*

Avant de recevoir votre lettre, je traduisais Pouchkine... Et depuis votre lettre — rien. Et depuis, je pense à vous. Je pense — vous. C'est une chose très sérieuse. Pauvre Rilke [30] *! Une dame française, très gentille d'ailleurs, m'avait raconté : "il* (Rilke) *nous lisait toujours ses écrits français en nous demandant, à mon mari et à moi (le mari est un officier de marine très correct) si c'était assez clair. Un jour, il nous dit : "cette femme a les mains sur les genoux. Elle ne bouge pas. Elle pense un enfant. C'est* lui *qu'elle pense et non* à lui."

"Mais c'est absolument impossible de dire cela en français, cher Rilke, personne ne comprendrait, on prendrait ça pour une erreur d'impression. On peut probablement dire ça en allemand, mais en français..."

(N.B. J'arrête ici : si on peut le dire en allemand, c'est qu'on peut le sentir en allemand, car la phrase "sie denkt ein Kind" [31] *ne se dit*

---

(29) Il est étrange de noter qu'au château d'Arcine, une légende tenace entretient la croyance en la présence, dans les murs, d'un personnage emmuré. Lors de travaux effectués dans leur cuisine dans les années 1960, les propriétaires du château ont effectivement découvert des ossements.

(30) Rainer Maria Rilke. Marina Tsvétaeva entretint avec lui, durant l'été 1926, juste avant sa mort en Suisse, et avec Boris Pasternak une "correspondance à trois" .

(31) "Elle pense un enfant".

pas plus en allemand qu'en français. Toute la différence, c'est que le lecteur allemand croit le poète sur parole, l'honore et le suit dans chacune de ses particularités, tandis que le lecteur français le juge).

Alors, Rilke, plaintif : "Alors, dites-vous, c'est absolument impossible, incompréhensible ?".

"Absolument."

Alors il ajouta : "à".

Et moi, je n'ajoute rien. Je vous pense. Et un jour — nous en recauserons.»

«19 août 1936

[Elle propose à Anatoli Steiger de venir à Saint-Pierre]

Venez ici, parce qu'ici, je suis chez moi, c'est-à-dire, je suis moi-même. Vous serez libre avec moi. Ici, c'est la nature, le calme, il n'y a que les vaches qui sonneront les cloches.»

«20 août, jeudi

Château d'Arcine

... J'attendrai votre réponse à mon appel de venir ici — ou à Annecy, si vous voulez, bien que ce serait plus difficile, car je ne pourrais pas rester avec vous. (Mais là-bas, il y a un lac merveilleux et des bâtiments de rêve, et tout, et nous-mêmes — il y a deux-cents ans.)...»

«Saint-Pierre de Rumilly

21 août, vendredi

... Hier soir, on dansait dans la grande salle du château. D'abord, c'était vos danses, après, les nôtres. Un couple a merveilleusement dansé une danse hongroise. Une dame chantait...»

Le 28 août 1936, Marina écrit à son amie Ariane Berg [32] :

«Je suis en Savoie (moi et Mour, dans un vrai château féodal — du treizième siècle — qui est malheureusement pour moi, trop accommodé pour la vie humaine. Il y a de l'eau, de l'électricité — et hélas !, des meubles, pas très neufs d'ailleurs, mais évidemment pas véritables. Mais je me suis trouvé au grenier une petite chambre que personne n'apprécie, qui ressemble à une grotte, avec une très petite fenêtre, qui est trouée dans l'épaisseur du mur. Le plancher est en pierre, en pierre de taille [33] *— et ici, je suis au comble du bonheur, c'est-à-dire, j'écris tous les matins !»*

---

(32) *Pisma M. Tsvetaevoi k Arianie Berg*, Ymca Press, Paris 1990, c.74.

(33) En français dans le texte.

«Je t'embrasse avec tout l'horizon
D'un regard sur les monts qui s'étirent,
Je te distrais et te parle au fond
Pour que tu dormes, que tu respires.

Du château féodal à l'assaut
S'est jetée la fourrure du lierre.
(Ses quatre-cents mains et le ruisseau,
Tu les vois, ils enlacent la pierre.)

Au lierre, je ne ressemble en rien.
Toi, affranchi sans être écrasé,
Toi qui m'es plus proche que ma main,
Tu dois nourrir toutes mes pensées.

Plates-bandes rondes, rond du puits,
Là où la pierre viendra chenue !
Cet accord des rondeurs me poursuit —
De solitude entière, absolue !

Dans mes mèches si blondes naguère,
Plus d'un fil d'argent s'était glissé.
Comme en deux se scinde la rivière
Pour créer une île et l'enlacer.

Par la Savoie et par le Piémont,
Tant pis pour la fatigue des reins,
C'est de tout le bleu de l'horizon
Et de mes deux bras que je t'étreins.»

Le 29 août, Marina se décide enfin à aller trouver la tireuse de cartes. Elle se laisse mener par ses pas…

«Saint-Pierre de Rumilly

29 août 1936, samedi, trois heures de l'après-midi

Je prends des notes dans le Faust *(populaire)…*

Je taille mon crayon et après avoir contourné le château qui fait la sieste, je passe à côté des chiens endormis… Je marche (avec un livre) je ne sais où, c'est-à-dire, je sais à peu près que je vais arriver près du banc d'en haut de Saint-Laurent [34]*. Et tout d'un coup, je comprends que je vais chez la tireuse de cartes. Mais pour cela, il faut trouver juste les mêmes rochers où elle devrait habiter. Il y a beaucoup de rochers — d'en haut, d'en bas, lointains, proches —*

(34) En suivant le chemin de la pierre de Boëre, on aboutissait à un banc, situé dans la première boucle de la route de Saint-Laurent, qui permettait d'admirer le grandiose paysage de la vallée.

où ? Je vois d'en haut un groupe de pierres — ce n'est pas là, pas de maison, et en bas — et en sachant très bien qu'il faut monter, je descends. Trois grosses pierres et le Borne, en bas (c'est écrit sur le pont : Le Borne. Der Born, Oheim Kühleborn, Ondine [35]*). Ce n'est pas ce que je cherche. Je rentre par le sentier jusqu'à la route qui monte rapidement. Je grimpe à côté d'une maison isolée (...). Je m'arrête devant une muraille qui n'est pas très haute et j'entends vaguement une voix masculine :*

"En voilà encore une qui... [36]"

(Et cette une, elle porte une robe bleue démodée et elle a les cheveux blancs ! Et elle grimpe comme une chèvre.) Alors je trouve un trou dans la muraille, je monte encore, je marche dans la forêt ; et je sens : c'est là ! Mon cœur bat très fort, mais c'est plutôt agréable, sans étouffement, c'est de l'excitation pure. Presque en haut, je retrouve le sentier, mais je me décide à continuer de grimper directement. Ça y est. Ce sont juste *les mêmes rochers. (Je transpire, et la sueur sèche. J'ai goûté une goutte, elle est salée comme une larme, le sang est aussi salé. Il est impossible pour un être humain de vivre* dans la gaieté.*)*

Je marche entre les rochers, qui se transforment de temps en temps en escalier [37]. Hauteur, lointain, le Borne en bas — rien et personne (...) Je marche cinq minutes sans voir quoi que ce soit entre les rochers et les sapins — et tout à coup, je vois une maison. C'est une vieille ferme. Je passe une porte (fermée), une autre aussi fermée, une troisième... Tout cela, dans des constructions différentes [38], et la quatrième porte est ouverte. Tout est noir à l'intérieur.

Une très vieille femme au visage rond et vermeil repasse sa jupe sur la table noircie (par le temps) et propre (de dévouement et de service).

— Bonjour, Madame... On m'avait dit, pardonnez-moi si je me trompe... C'est bien vous, la tireuse de cartes ?

— C'est moi, c'est moi, entrez, Madame. (Il y a dans sa voix le calme de celle qui sait, et dans la mienne, l'inquiétude d'une ignorante).

---

(35) En allemand dans le texte. Allusion à Kühleborn, l'oncle d'Ondine, dans *Ondine (Undine)* du poète romantique allemand Friedrich de La Motte-Fouqué (1777-1843).

(36) En français dans le texte. Tous les dialogues entre la cartomancienne et Marina Tsvétaeva sont en français, ce qui explique que Mme Broisin ait reconnu les expressions de Mme Suatton.

(37) La description du paysage, un peu arrangée, rappelle que Tsvétaeva est une visionnaire : «je me souviens de tout émotionnellement et ne me souviens de presque rien exactement... En un mot, je me souviens *comme en rêve*... C'est la vie qui se venge — de mes yeux qui ne voient rien, qui ne veulent rien voir, qui ne voient que ce qu'ils veulent.» (Lettre à Véra Bounina, 26 août 1933)

(38) Il s'agit en effet de la succession des moulins dits de "chez Chatton" .

— Les autres m'avaient dit que vous tiriez très bien les cartes... Je suis venue comme les autres [39].

On entre dans la salle à manger, on s'asseoit. Je vois les cartes sur la table.

— Je viens de commencer un très beau jeu de cartes. Ça vous portera chance.

— Madame, avant de commencer à tirer les cartes pour moi, (j'implore, et je sens que je peux faire peur, car on ne demande comme cela que les choses interdites)... *Je voudrais vous demander : est-ce que vous pourriez aussi tirer les cartes pour un absent ?*

Son visage change insaisissablement.

— Mais ce ne sera pas pour rire ? Je n'aurai pas d'ennuis ? Ça ne sera pas pour se moquer de moi ?

— Non, c'est très sérieux. C'est lui qui le veut, et il le veut très sérieusement. D'ailleurs, il ne se moque jamais.

...

— Ça, c'est pour vous, ou pour l'absent ?

(Moi, désirant recevoir tout la première, je ne sais quoi).

— Ça, c'est pour moi.

— C'est comme ça qu'on brasse (elle le fait trois fois). *Ensuite, vous coupez.* (Je répète avec peine. Les cartes sont lourdes. Je les enlève et je fais un mouvement vers elle).

— Oh, non, non ! Je n'ose plus y toucher !

Je ne raconte pas mes cartes.

Pour l'Absent

— Comment c'est, son petit nom ?

Je le dis. Elle répète.

— Il y a beaucoup de jeux— car ce n'est pas le même jeu. C'est le grand cours des jours.

Le Grand Cours des Jours.

...Fatigué, voyagé, souffrant. Des parcours dans des hôpitaux. Voilà la lettre des grandes surprises ! Il est guéri en ce moment. Tout c'monde ! Il a bien souffert, c'est un brave garçon, un très bon garçon. Il a eu beaucoup d'argent, ça lui reviendra un peu, il est très intellligent. Voilà la lettre ! Ça baisse un peu, la maladie ; il est très nerveux. Il aime beaucoup une dame (et d'un ton déterminé :) *il vous aime beaucoup, et vous l'avez vu — il y a bien dix mois — il y a dix cartes — ou c'est il y a dix ans ?*

---

(39) Les pensionnaires du château.

Il vous est cher, il est parent avec vous. Il avait beaucoup maigri, mais il a un peu repris. Le cher petit. L'as de cœur. Il a une très bonne conduite, c'est le bon garçon, *très bon.*

Il a été délaissé de tout le monde, vous êtes venue vers lui — il était bien en danger — il est hors de danger. Pas de mort — il l'aurait désirée passé un moment. Non ! Non ! Non ! Ce n'est pas la mort... Il lui reste encore de beaux jours à vivre.

C'est quelqu'un qui vous aime, c'est un parent, c'est comme votre fils. Ne me dites rien, ne me dites rien !

— Voilà la lettre [40]*!*

(Ce retard, cet homme, cet ami fidèle)

Je l'ai à côté de vous. Mais c'est lui, le petit valet de cœur ! Il y a des événements nouveaux qui vous mettent près de lui : vous ne resterez pas dix ans sans vous revoir.

Il y a un autre jeune homme ; il est auprès de lui ? Oh, nom de gueux !...

Il y a une autre dame qui a peiné pour lui, malade elle-même... grande surprise, grand bonheur...

... Il n'écrit pas, mais parce qu'il est un peu insensé après sa maladie. On ne fait pas ce qu'on veut dans un hôpital. Très nerveux, un peu insensé. Je vois bien une lettre, mais ce n'est pas encore pour demain. Ce n'est peut-être pas lui qui vous écrira, c'est un infirmier.

(Longue pause)

— Vous avez bien tout dit ?

— Il ne faut pas tout dire. Il y a des choses qu'on doit garder. Il ne faut dire que le trois par trois. Trois par trois. Je vous en ai déjà trop dit.

— Alors, vous avez bien fini ?

— Bien fini, et ne vous mettez pas en peine : il guérira.

— Alors, vous ne direz plus rien ?

— Chère dame, je vous en ai dit long.

— Alors, c'est moi qui vous le dirai : il est dans un hôpital, il vient d'être opéré, il ne m'écrit pas, je ne connais pas ses parents... et je n'ose pas trop souvent lui écrire — et je ne sais rien sur lui — et c'est pourquoi je suis venue — vous demander à vous — qui savez. [...]

— Pauvre gars ! Je le savais : j'étais à côté.

---

(40) Madame Broisin, qui est allée, comme tous les habitants de Saint-Pierre, se faire tirer les cartes "chez Chatton" se souvient en effet que la cartomancienne disait toujours, pour annoncer une correspondance à venir : "Voilà la lettre !"

— Qu'est-ce que je vous dois ?

— C'est toujours ce qu'on veut. Je suis toujours contente.

Je donne.

— Oh, c'est trop, c'est bien trop ! Vous allez être gênée !

— Prenez. Vous m'avez fait beaucoup de bien.

— Il y a beaucoup de jeux. C'est le premier. Et j'aurai beau ne pas vous reconnaître — quand vous reviendrez— il en vient tant ! Je vous reconnaîtrai à votre jeu. Vous aurez beau avoir un grand manteau blanc et avoir les cheveux arrangés par le coiffeur, et être maquillée, je vous reconnaîtrai à vos cartes. Ça sera toujours le second jeu. J'aurai beau vous oublier, comme j'ai oublié vos cartes — les cartes me diront. Il y a le grand cours des jours. Il y a le cours des jours — qui vont et viennent. Il y a le trois par trois. Et tant d'autres encore…

[...]

On se dit adieu.

— Je reviendrai. Je reviendrai pour faire mon second jeu, nos *seconds jeux.*

— Soyez heureuse, chère dame, et tâchez de profiter un peu, et grand merci à vous.

Ce fut noté chez elle, mot à mot. 29 août 1936, dans les rochers au-dessus de Saint-Pierre, samedi, à trois heures de l'après-midi.»

Qu'a vu la tireuse de cartes dans le jeu de Marina, qu'elle dit pouvoir reconnaître infailliblement ?

Pourquoi la cartomancienne refuse-t-elle d'en dire plus long ? A-t-elle vu la destinée tragique de Marina qui est en train de se nouer, ce à quoi s'occupe alors son mari Serge Efron, ce qui va advenir de sa famille dans les cinq années à venir ? A-t-elle compris que Marina vit ses derniers beaux jours ?

Le 3 septembre 1936, Marina approche encore un peu plus de son bien-aimé en participant à une excursion à Genève. Fidèlement, elle lui envoie une carte postale représentant la rade et le jet d'eau. Elle continue de polir ses *Vers à l'Orphelin*.

«Poème à l'orphelin n°6, 11 septembre 1936

Enfin je l'ai rencontré
Celui que je cherchais :
Celui qui avait besoin de moi
Un mortel besoin.

De même que l'arc-en-ciel a besoin du regard,
La céréale de l'humus —
L'être humain recherche
Celui qui a besoin de lui.

Plus que de la pluie et que de l'arc-en-ciel —
Plus que de la main d'autrui
Je cherche le besoin
Qu'on a de ma main.

Plus vaste que le Ladoga
Plus solide que les montagnes —
J'ai besoin dans ma main
Des blessures d'un être humain.

Pour m'avoir tendue
Ta paume *blessée* —
Pour cette main-là, aussitôt
Dans le feu je me serais jetée !»

Pendant que Marina, tout occupée à ses poèmes et à sa correspondance sentimentale, goûte sans le savoir ses derniers instants de bonheur, durant ce mois d'août 1936, chaque nuit, note alors le journal *Le Messager*, de "mystérieux avions qui intriguent notre région" survolent vers deux heures et demie du matin l'Arve, les Bornes, la région annécienne [41]. Serge Éfron recrute des volontaires pour combattre auprès des républicains en Espagne. Alors qu'ils sont au cinéma, la future Madame Firsoff et son premier mari reconnaissent Efron dans les actualités de la guerre d'Espagne.

Durant l'automne, Efron est occupé à faire suivre le fils de Trotski. Marina invite Anatoli à venir en Savoie. Il décline l'invitation. Elle fait une demande de visa pour la Suisse afin de lui rendre visite à Berne et écrit qu'elle viendra en février. Il répond qu'il n'en éprouve aucun besoin, qu'il veut visiter Montparnasse et Paris. Il lui a écrit ces lettres parce qu'il s'ennuyait au sanatorium, rien de plus. Anatoli Steiger, comme bien d'autres avant lui, s'est effrayé de cette femme, de quinze plus âgée que lui, qui se jette ainsi à sa tête sans même le connaître. De plus, il est homosexuel. Mais cela ne doit guère la troubler. Elle est coutumière de ce genre de retrait [42]. Le 11 septembre 1936, il décide d'arrêter cette correspondance.

A son amie Teskova, le 16 septembre, elle écrit douloureusement :

«Le médecin veut qu'il passe l'hiver à Berne avec ses parents ; les parents, bien entendu, sont d'accord. C'est lui qui a pris la

---

(41) *Le Messager*, 15 et 22 août 1936.

(42) «Lorsque les gens qui se heurtent à moi pendant une heure s'horrifient devant les dimensions des sentiments qu'ils suscitent en moi, ils font une triple erreur: ce n'est pas eux — ce n'est pas en moi — ce ne sont pas des dimensions. Ce n'est qu'une démesure qu'ils rencontrent. Peut-être ont-ils raison en une seule chose : c'est d'être *horrifiés*. » (Lettre à Bachrach, citée par Marina Belkina, *Le destin tragique de Marina Tsvétaeva*, Paris, Albin Michel, 1992)

décision ; Paris, car à Paris, il y a Adamovitch [43]*, la littérature et Montparnasse et les soirées jusqu'à trois heures du matin et jusqu'à la dixième tasse de café noir, et aussi parce que de toute façon (après cet amour) il est mort pour moi... Voilà comment j'ai passé et dépensé* le plus clair de mon été [44]*. A quoi j'ai répondu avec toute la franchise de mon être que nos chemins divergeaient : mon chemin, comme le chemin qui mène à moi est un chemin solitaire. Voilà pour Montparnasse. Voilà pour l'impuissance de l'âme dont je n'ai que faire. Je suis reconnaissante pour tout cet été, pour les soucis et les rêves, pour ce moment de vérité... J'ai cru que quelqu'un avait besoin de moi comme du pain. Il s'est avéré qu'il n'avait pas besoin de pain, mais d'un cendrier plein de mégots : non pas de moi, mais d'Adamovitch and Co.*

C'est triste. Bête. Dommage».

Anatoli Steiger vint pourtant rendre visite à Tsvétaeva de retour à Paris. Dans une lettre à son ami Ivask, elle constate, le 25 janvier 1937 :

«Tout ce qu'il y a d'humain en lui se résume à ses quelques poèmes ; après cela il ne reste rien, on voit briller le fond.»

Malgré tout elle recommande Anatoli à Ivask et lui demande de l'aider dans sa carrière littéraire. Ils ne se reverront plus [45].

Durant cette année 1937 Marina achève de traduire en français les poèmes de Pouchkine, et de les présenter : ce sera *Mon Pouchkine*, partiellement écrit en Savoie. Sa fille Ariane quitte la France pour l'Union soviétique, remplie d'enthousiasme. Serge Efron, compromis dans l'assassinat d'Ignace Reiss à Lausanne, obéissant à la règle de la Tchéka, part précipitamment à son tour, tandis que Marina subit l'interrogatoire de la police française à Paris. Durant deux ans elle survit dans une profonde misère avec son fils. Elle décide de retourner en URSS avec Mour : le 18 juin 1939, elle arrive à Moscou. Elle apprend que sa sœur Anastasia est internée dans un camp de concentration. Le 27 août, Ariane est arrêtée, incarcérée et torturée à la Loubianka. Le 8 octobre c'est au tour de Serge Efron d'être arrêté. Marina vit chez l'un ou chez l'autre avec Mour, aussi mal acceptée en URSS durant cette terrible époque de purges qu'elle l'avait été en France par les Russes blancs. En dépit des lettres et supplications de Marina à Béria, que les archives russes viennent de restituer, Serge Efron reste emprisonné. A l'entrée des troupes hitlériennes en URSS, en 1941, Marina demande à être évacuée avec son fils Mour en Tatarie. Désespérée, elle se pend le 31 août, laissant Mour âgé de seize ans seul avec son cadavre

---

(43) Adamovitch : l'écrivain russe cité plus haut qui vivait à Montparnasse et influençait Steiger.

(44) En français dans le texte.

(45) Anatoli mourut sept ans plus tard, à Berne, le 24 octobre 1944.

dans leur chaumière tatare. Efron est fusillé le 16 octobre. Mour s'engage dans la guerre : il est tué sur le front deux ans plus tard. Seules rescapées, Ariane, après seize ans d'internement pourra écrire ses *Mémoires* tandis qu'Anastasia la sœur de Marina restituera inlassablement et fidèlement jusqu'à sa mort le souvenir de son aînée.

Une semaine après la fin douloureuse de Marina en Tatarie, le contre-amiral Patton mourait à Saint-Pierre où il fut inhumé. En octobre 1947, les Strangué quittèrent à leur tour le château d'Arcine, pour rejoindre leur fils Michel en Russie, tandis que la pension russe fermait pour toujours.

Mais les séjours paradisiaques vécus à Saint-Pierre, les promenades, la cueillette des champignons et des cyclamens, le chant des torrents, la chaleur de l'été, l'espoir d'être aimée vivent encore sans limites ni frontières, transfigurés à jamais par le miracle de la poésie. Marina avait raison : rien en effet ne pourra jamais se comparer à la force d'un rêve.

Brigitte Hermann

Bibliographie

Il est impossible de citer ici l'énorme bibliographie consacrée à Marina Tsvétaeva. Nous nous contenterons d'indiquer nos sources et quelques livres concernant directement le séjour à Saint-Pierre.

1. Sources :

Entretiens avec Madame Irène Broisin et Madame Yvonne Firsoff, Saint-Pierre en Faucigny (publiés in *Sous-Cornillon*, revue historique locale, Saint-Pierre N°7-8, 1994-1995).

Entretiens avec Mademoiselle de Gavrilow, Menthon Saint-Bernard.

Archives de Saint-Pierre en Faucigny : registres des décès ; liste nominative des habitants 1921, 1926, 1931, 1936.

Cimetières de Bonneville, Pontchy, Saint-Pierre.

Le Messager, 1930-1936.

2. Tsvétaeva, Marina : textes écrits à Saint-Pierre :

1930 :

Traduction française du poème *Le Gars* ; cycle de poèmes écrit en 1930 à l'occasion de la mort de Maïakovski. Publication avec une préface d'Efim Etkind, Paris, Éditions Des femmes-Antoinette Fouque, 1992.

Lettres à Teskova, 17 octobre 1930 ; 16 septembre 1936 (écrites de Saint-Pierre).

1936 :

Tsvétaeva, Marina, *Pisma M. Tsvetavoi k Arianie Berg*, (Lettres à Ariane Berg, 1934-1939), Paris, YMCA Press, 1990. Certaines concernent Saint-Pierre.

Tsvétaeva, Marina, *Mon Pouchkine*, (et *Pouchkine et Pougatchov*), traduits et présentés par Véronique Lossky, Lausanne, L'Age d'homme, 1988. Autre édition : *Mon Pouchkine, Pouchkine et Pougatchov*, traduit par André Markowicz, Paris, Clémence Hiver, 1988.

Cycle (dédié à Anatoli Steiger): *Stiri k sirote (Poèmes pour un orphelin).* Réparti de manière fragmentaire dans plusieurs publications en russe.

Pisma k Anatoliou Schteigerou (Lettres à Anatoli Steiger), Kaliningrad, 1994. 29 juillet ; 2 août ; 8 août ; 12 août ; 13 août ; 14 août ; 15 août ; 18 août ; 19 août ; 20 août ; 21 août ; 31 août ; 1er septembre.

Ces lettres ont été publiées aussi par Viltchkovsky, Cyril (ami de Tsvétaeva), "Correspondance de Marina Tsvétaeva avec Anatoli Steiger" in *Opyty* n°5, p 40-45. "Lettres de Marina Tsvétaeva à A. Steiger" n°5, p. 45-67 ; N°7 pp 8-18 ; N° 8 p 21-25. Une lettre, sans doute la dernière, fin septembre 1936 in *Novyj Mir* 1969 N° 4 (en russe).

Témoignages :

Izvolskaya, Elena, "L'ombre sur les murs", *Expériences*, 1964 (à propos du premier séjour à Saint-Pierre, où elle accompagne Tsvétaeva en 1930). En russe. Et *Opyty* n°3, p.152-159, 1954.

Karlinsky, Simon, *Marina Tsvetaeva, the Woman, her World and her Poetry,* p.80-81 (histoire du cycle Maïakovksi écrit à Saint-Pierre), Cambridge-Londres, 1985.

Sur Serge Efron :

Enquête générale sur le meurtre d'Ignace Reiss. Archives de la police française, Paris. Rapport du commissaire Borel, 31 janvier 1938, centaine d'auditions, dont l'interrogatoire de Marina Tsvétaeva. Environ 1000 documents. Les archives helvétiques ne sont pas encore ouvertes aux chercheurs.

Chentalinski Vitali, *Les surprises de la Loubianka, nouvelles découvertes dans les archives littéraires du KGB*, Paris, Robert Laffont, 1996.

Une descendante d'une famille de Thônes

Marie Jeanne Pierrette Avrillion,

première femme de chambre de l'impératrice Joséphine

Marie Jeanne Pierrette est connue pour ses *Mémoires de première femme de chambre de l'impératrice Joséphine*, qui furent un grand succès de librairie en 1833. Dans leur réédition de 1969, l'historien M. Dernelle constate le peu de connaissances rassemblées sur Mlle Avrillion.

A partir d'une relecture de ses *Mémoires* et avec quelques documents d'archives inédits, essayons de combler ces lacunes.

François Avrillion dit Rosaz et Marie Clerc, modestes paysans du hameau de la Cour, paroisse de Thônes, eurent six enfants, dont l'un, Joseph, né en 1731, émigra à Paris. Il s'y maria avec une compatriote de 19 ans, Pétronille Petit, native d'Allondaz en Tarentaise.

Joseph Avrillion et Pétronille Petit eurent quinze enfants, si l'on en croit la treizième, qui est Marie Jeanne Pierrette. Cette fécondité exceptionnelle eut son triste revers, puisque seulement trois de ces quinze enfants survécurent, ce qui, même pour l'époque, représente un taux de mortalité, lui aussi, exceptionnel.

Marie nous dit qu'elle est née au Palais-Bourbon, l'une des résidences de la famille de Condé, chez laquelle son père travaillait, sans doute vers 1764.

Le père de Marie "occupait une place" dans la maison du prince de Condé. Marie est discrète sur la nature de cette place car elle a toujours voulu se situer à un rang social honorable.

Mais Joseph Avrillion, fils de paysan savoyard, illettré, n'était que garçon de cuisine et l'est resté toute sa vie, tous détails que Marie passe sous silence.

Par contre, Marie raconte comment elle fut introduite dans la maison de Joséphine grâce aux Guiguet-Dunant, au nom typiquement savoyard, ses cousins, anciens de chez Condé, l'un "chef de la bouche de l'Empereur", les autres travaillant aux cuisines et à la table.

Claude Avrillion, le frère aîné de Marie, fut sommelier chez le prince Joseph, et plus tard officier du gobelet du roi. Le beau-frère de Marie, Nicolas Lefèvre, était officier de bouche, faubourg Saint-Germain, puis garçon servant à la maison du roi. Enfin, l'un des neveux de Marie, François Eugène Avrillion, était lui aussi maître d'hôtel.

D'autres cousins tenaient aussi des places dans des grandes maisons : un autre Joseph Avrillion était à Versailles en 1764 domestique chez le premier valet de chambre du roi ; un Claude Avrillion était "frotteur" (de parquet) chez le prince de Conti.

Jusqu'à son entrée dans la maison de Joséphine, en 1803, la vie de Marie Avrillion reste mystérieuse.

"Je ferai en sorte de parler de moi le moins possible" nous prévient d'emblée Marie. Elle avait en effet trop le sens des situations pour se mettre inconsidérément en avant. Il n'empêche qu'aujourd'hui on en viendrait presque à regretter cette discrétion de bon ton.

De son adolescence, de son instruction, de l'éducation reçue, de sa vie amoureuse et professionnelle jusqu'à son entrée dans la maison de Joséphine en 1803, soit à l'âge de 29 ans, elle ne dit rien, ou presque rien.

Les quelques écrits de sa main (des mémoires de dépenses, son testament) révèlent une écriture bien lisible, calme et régulière, et beaucoup de fautes d'orthographe. Elle signe "Marie Jane Piairette".

Les états de ses biens, annexés à son contrat de mariage et à son inventaire après décès, nous la montrent aussi soucieuse d'élégance que sa maîtresse : des dizaines de bijoux de valeur (parures composées d'un collier, d'un peigne, d'une paire de boucles d'oreilles et d'une paire de bracelets, croix, montre de col, plaque de ceinture, médaillons, camées, jonc, montres), des châles de cachemire de grand prix à l'époque, et des mètres et des mètres de dentelle (d'Alençon, d'Angleterre, de Valenciennes, de Malines, de Bruxelles), outre 12 éventails et 11 ombrelles et parapluies.

Une aquarelle, conservée au musée de Thônes et d'origine douteuse, est censée représenter Marie. Il a bien existé un authentique portrait de Marie et un de son mari, peints sur toile, accrochés dans son salon et qui figurent à son inventaire, mais leur sort est inconnu.

Aussi contentons-nous des allusions de ses *Mémoires* : "moi qui suis d'une taille assez élevée", elle ne cache pas sa surprise de constater que la jeune Stéphanie Tascher, âgée seulement de treize ans et dont la garde lui est confiée par Joséphine, est encore plus grande qu'elle ; "et comme j'étais grasse", un pinçon sur la joue que lui fit un jour l'Empereur, aussi familier avec elle qu'avec ses grognards, lui laissa une marque pendant plusieurs jours. Au cours d'une excursion à Biarritz, pour monter en cacolet, il faut équilibrer du côté de sa compagne de voyage "beaucoup plus légère que moi" à l'aide d'un gros sac de sable, "ce qui nous fit beaucoup rire". Mlle Cochelet, lectrice de la reine Hortense, la fille de Joséphine, confirme dans ses *Mémoires* : elle regrette que Marie n'ait pas été présente pour veiller l'impératrice dans ses derniers jours, car "les femmes de l'Impératrice étaient assez délicates ; celle qui était la plus forte, mademoiselle Avrillion n'était pas alors de service".

Cette grande et robuste jeune femme, avec qui et de quoi vit-elle pendant les années de la Révolution ? Elle a quinze ans au plus lorsque les maîtres de son père, dès le 17 juillet 1789, décidèrent d'émigrer. Elle eut certainement très tôt l'art de se faire des relations ; deux épisodes discrets de ses *Mémoires* le prouvent.

"Il me restait de ce château, que j'avais habité étant fort jeune, un souvenir presque magique." Il ne s'agit pas des communs de Chantilly, résidence des Condé, où Marie passa une partie de son enfance heureuse, mais du château de Vufflens, près de Morges, où en 1810, profitant du séjour de Joséphine en Suisse, elle revint une journée. "Le même propriétaire qui m'y avait reçue jadis habitait encore le château ; c'était le colonel de Sénarclan. Nous eûmes infiniment de plaisir à nous revoir après un si long temps." Ce n'est pas une domestique qui parle, c'est une invitée. Et l'espace d'une journée, Marie se donne l'illusion de redevenir ce qu'elle fut peut-être un temps, la châtelaine de Vufflens qui fait les honneurs des lieux à Joséphine, qu'elle avait persuadée de l'accompagner dans sa petite escapade.

Après ce premier séjour un peu mystérieux à Vufflens, Marie Avrillion continua de se faire des relations dans des cercles variés puisqu'elle avait "de bons amis" jusqu'en Russie. Cet épisode se situe juste avant son entrée dans la maison de Joséphine. Elle avait reçu de celle qui n'était encore que Madame Bonaparte la promesse d'être engagée à son service. Mais Joséphine oublia et partit en voyage en Belgique sans se faire accompagner de Marie.

Déçue et humiliée, celle-ci se tourna vers une autre solution pour assurer son avenir : "J'étais sans fortune et je ne voulais pas végéter à Paris." Alors "de bons amis que j'avais en Russie me proposèrent de m'y associer à un commerce très productif" et l'intrépide fille de Savoyards se met en route, avec sans doute le "vif chagrin" de quitter son pays, mais "c'eut été folie que de ne pas saisir l'occasion qui se présentait". En cours de route, une lettre de la Maison de Joséphine lui confirme qu'elle est enfin engagée ferme et aussitôt, avec le même esprit de décision, Marie fait demi-tour et se hâte de rentrer à Paris.

Trois étapes dans sa carrière dans la maison de Joséphine

De 1803 à 1804, elle est d'abord attachée à la personne de Stéphanie Tascher, la filleule de Joséphine. "Je ne la quittais pas depuis le matin jusqu'à ce qu'elle fût couchée et, quand elle sortait, je l'accompagnais partout." En clair, Marie était en charge de veiller principalement sur la vertu de la jeune Stéphanie, en raison des "dangers attachés à l'état de fille dans une cour galante et voluptueuse", écrivait Voltaire à propos du siècle de Louis XIV. Ces dangers ont

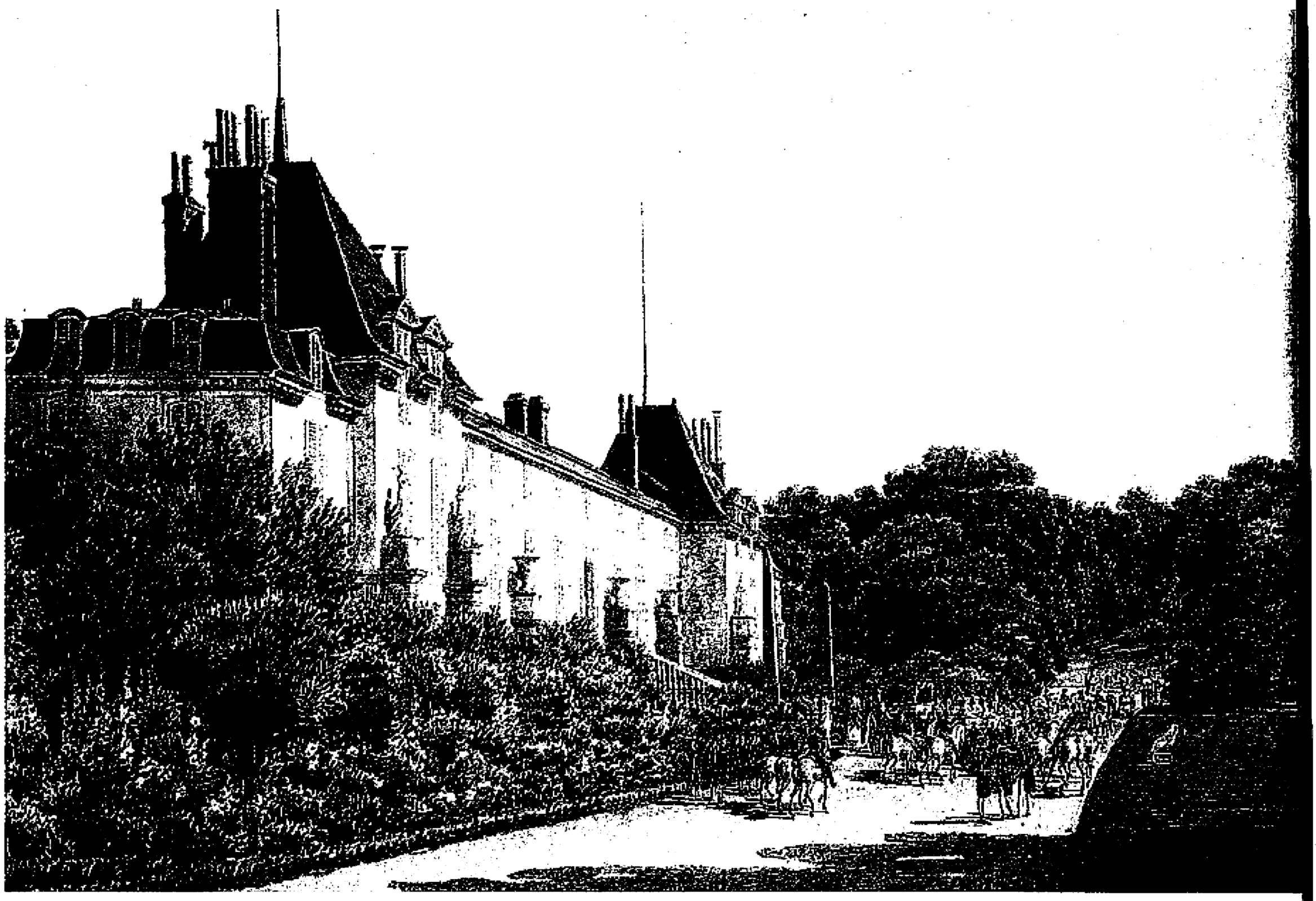

Domaine de Malmaison, vue de la façade du château, côté du parc.

(Aquarelle d'Auguste Garnerey 1785-1824 - Photo R.M.N.)

d'ailleurs bien failli coûter rapidement sa place à Marie, soupçonnée d'avoir favorisé les approches du général Rapp auprès de sa protégée.

Sortie innocentée de cette cabale, Marie passa du service de la personne de Stéphanie à celui de la personne de Joséphine, en 1804. C'est une promotion notable, attendue depuis longtemps par Marie, mais ce n'est pas encore la place de première femme de chambre. La dénomination exacte de la place confiée à Marie, bien discrète sur ce point qui devait vexer un peu son amour-propre, est : femme de garde-robe d'atours. Après les femmes de garde-robe d'atours, il n'y avait plus, dans l'ordre hiérarchique, que les filles de garde-robe, "chargées de faire le lit de Sa Majesté". C'étaient des femmes du peuple qui ne savaient apposer qu'une croix sur l'état d'émargement des gages. Les historiens confondent souvent les deux, ce qui aurait vexé Marie.

C'est par impropriété de terme que F. Miquet, dans la *Revue Savoisienne* a qualifié Marie de "dame d'atours" de Joséphine. Les "dames", de rang social élevé, constituaient le service d'honneur et leur traitement était de 10 à 20 fois celui d'une domestique. Il est également impropre d'écrire sur la couverture de la réédition des *Mémoires* de Marie, que mademoiselle Avrillion fut la "gouvernante" de Joséphine.

Le divorce en 1809 "amena une nouvelle formation de sa Maison. Je fus nommée première femme de chambre : j'en avais toujours occupé les fonctions, mais sans avoir le titre". Joséphine reconnaîtra implicitement le bien-fondé de cette affirmation pas très modeste, lorsqu'à l'occasion du mariage de Marie en 1812, elle justifiera la donation qu'elle lui consentit "pour témoigner à la demoiselle Avrillion sa satisfaction de l'exactitude avec laquelle elle a rempli pendant plus de dix ans les devoirs de sa place comme première femme".

Cette place, ou du moins ce rôle de première femme de chambre, Marie eut à le conquérir par ses qualités propres car, à l'entendre, que d'incompétentes et d'inutiles dans l'entourage de l'impératrice !

La femme de chambre en place du temps du Consulat, madame Rible qui ourdit le complot contre Marie ? "vieille, laide, et d'un intérêt sordide, mais qui s'était emparée de l'esprit de sa maîtresse, au point de lui persuader qu'elle était seule capable de l'habiller". Une autre, protégée de madame Campan ? "une personne honnête, mais qui n'eut point le don de plaire à sa maîtresse. Madame Bonaparte ne se fit jamais habiller par elle (...) elle n'accompagna jamais l'impératrice dans ses voyages (...). Après celle-ci vint une autre personne assez jolie (...) Madame Bonaparte, qui ne se faisait jamais habiller par elle, vit bien qu'il était impossible de la garder à son service" car elle n'avait pas su résister aux dangers signalés par Voltaire. Une jeune créole fortement recommandée, mademoiselle Marcherie ? "Cette jeune personne ne connaissait rien au service qu'elle avait à faire : aussi n'en

fit-elle aucun." Madame Basan, première femme de chambre jusqu'au divorce ? femme d'un ancien libraire "qui avait fait de mauvaises affaires", souligne perfidement Marie, "son service ne fut pas plus agréé par l'impératrice que celui de madame Saint-Hilaire", l'autre première. "Elle était, comme sa compagne, fort bien faite de sa personne (...) son rôle fut tout à fait nul dans la Maison". Les quatre jolies demoiselles d'annonce voulues par l'Empereur ? "ce n'était pas le tout de les nommer (...) il fallut leur trouver des fonctions, et ce fut plus difficile. (...) Le dîner annoncé, ces dames étaient libres jusqu'au lendemain neuf heures."

Heureusement, le divorce permit, si l'on ose dire, de faire le ménage dans la Maison : "Ces femmes furent remerciées." Quant aux deux autres femmes de garde-robe d'atours qui suivirent Joséphine après son divorce, Mmes Charles et Fourneau, Marie ne daigne les citer à aucune page de ses *Mémoires*.

En creux, se dessinent les qualités idéales de la première femme de chambre : élégance, mais vie sentimentale stricte, professionnalisme, disponibilité totale. Alors deux services rapprochés vous seront confiés qui vous consacreront en vous distinguant "du gros de la Maison" : habiller l'impératrice et l'accompagner en voyage, tout en se faisant soi-même servir : "Désirant mon café je le fis demander par la personne qui me servait", raconte-t-elle incidemment lors d'un voyage en Italie.

Vue par les autres : mépris, fantasmes et témoignages

Cette esquisse involontaire, et donc sans doute objective, par elle-même de son portrait physique et moral, est-elle confirmée sous la plume des observateurs ? Les auteurs oscillent entre le double mépris : sexiste pour la femme et social pour la femme de chambre, et l'attrait ambigu pour la soubrette élégante.

"Le propre du luxe est, pour la femme, d'acquérir au plus haut prix des jouissances immédiates et dont rien ne subsiste. Les fleurs les plus rares sont demain fumier, les modes les plus élégantes, chiffons. C'est pourquoi il faut pour plaire à la femme des fleurs et des modes. (...) En vérité n'est-ce pas toute la femme ?" écrit Frédéric Masson en 1900, à propos bien sûr de Joséphine. Quant à Marie, il l'ignore ou la prend pour une simplette, tout en puisant dans ses *Mémoires* pour nourrir son livre, mais sans la citer.

A l'autre pôle, la femme de chambre suscite quelques fantasmes. "Yeux bleus très doux, bouche mutine", commente A. Uglietti, devant le pseudo-portrait de Marie, et il ajoute : "éducation distinguée, digne de son éblouissante beauté et de ses manières raffinées." Le préfacier anonyme d'une réédition des *Mémoires* de Marie en rajoute : "une

agréable et fine soubrette, dont la sobre élégance, le joli maintien et aussi les yeux caressants avaient troublé plus d'un page." Un autre commentateur, M. Gianada, ajoute aux pages conquis : "sans doute l'un ou l'autre des officiers ou des messieurs de l'entourage de l'empereur".

Le témoignage de Mme de Vauday, dame du palais de l'impératrice, paraîtra plus objectif. La scène relatée se passe en 1804 lors du voyage à Mayence. Citons longuement Mme de Vauday, car c'est le seul texte de l'époque qui fait revivre en action Marie.

"Mlle Avrillion, qui avait été à Madame Bonaparte, avait toutes les peines du monde à perdre avec l'impératrice la familiarité dont sa grande bonté lui avait laissé contracter l'habitude ; elle venait lui faire ses plaintes. Il existait une grande jalousie entre elle et Mme Saint-Hilaire, première femme de chambre, et les sujets de doléance ne manquaient jamais, surtout en voyage ; c'était souvent relativement aux chambres que leur désignait M. Philippe de Ségur, maréchal des logis. Si celle de Mme Saint-Hilaire était meilleure que celle de Mlle Avrillion, cette dernière venait tourmenter Joséphine ; il en était de même si c'était Mme Saint-Hilaire qui se crût maltraitée. Jamais les prérogatives des ambassadrices entre elles n'ont occasionné autant de débats qu'il s'en élevait quelquefois entre les femmes de Joséphine.

Un jour, les différentes parties avait réclamé près de Joséphine le redressement de leurs griefs respectifs. Elle avait, comme d'habitude, donné raison à chacune ; et il en était résulté que le désordre avait été porté au comble, chaque partie se trouvant forte de son approbation. Mme de La Rochefoucauld intervint ; elle lui fit sentir qu'elle ne devait pas permettre à ses femmes de venir jamais l'entretenir de leurs débats ; elle lui dit que c'était sa trop grande bonté à cet égard qui avait empiré le mal. Joséphine le sentit si bien qu'elle en pleura."

Au service de l'impératrice, elle sut gagner beaucoup d'argent

Marie, de caractère indépendant, se maria tardivement en 1812 et choisit le régime de la séparation de biens, ce qui nous vaut de connaître la valeur de son patrimoine à cette date : plus de 100.000 F, soit l'équivalent de 90 années de son traitement. C'est la générosité de Joséphine qui fit la différence.

Il y avait bien sûr la distribution collective : "Deux fois par an S.M. montait dans ce qu'on appelait ses atours ; elle passait alors en revue ses robes, ses bonnets et ses chapeaux, et en mettait à la réforme. Nous faisions entre nous le partage des objets réformés. Pour qu'il n'y eût point de jalousie, ces objets étaient partagés en lots réunis à la décision du sort." Mais comme Joséphine ne portait guère plus d'une

fois la même robe, en dehors de la réforme bisannuelle des atours, tout un fructueux commerce d'occasion pouvait se développer dans son entourage. Pendant le voyage à Mayence, "ces juifs nous proposaient des échanges, et lorsque S.M. nous avait donné quelques robes que leur richesse même interdisait de porter, nous les échangions contre des étoffes."

Relevons pour le plaisir de la description, les deux plus belles pièces détenues par Marie : "Un collier, une paire de boucles d'oreilles et une paire de bracelets en brillants : 10.000 francs" et "une paire de poires de perles montées en boucles d'oreilles : 2.400 francs" et aussi, non échangées avec les commerçants juifs : "45 robes blanches : 2.500 francs."

Contrairement à sa maîtresse panier percé, Marie manifesta un sens solide de l'épargne. C'était peut-être l'atavisme savoyard qui se manifestait. Elle avait le souci de bien placer son argent puisque la moitié de son patrimoine était en créances mobilières et l'autre en un immeuble acheté en 1828 pour 150.000 F à Paris, 3 boulevard Bonne-Nouvelle, dans le quartier à la mode. A son décès, en 1853 à l'âge de 79 ans, elle possède une fortune évaluée à 409.409 F. A ce niveau, Marie se situe dans le haut de la moyenne bourgeoisie.

Après le décès de Joséphine, Marie vécut bourgeoisement à Paris

Au décès prématuré de Joséphine en 1814, Marie, qui n'a que 40 ans, vit de ses rentes après seulement onze années d'activité professionnelle passées dans la Maison. Elle avait droit, dès qu'elle cesserait de faire partie de la Maison, à la pension annuelle de 3.000 F promise par l'impératrice dans le contrat de mariage et que lui versèrent Eugène et Hortense, les deux enfants de Joséphine. Marie (Madame Bourgillon maintenant) et son mari habiteront jusqu'à leur mort l'appartement du second étage, au 3, bd. Bonne-Nouvelle.

"Je n'ai pas d'enfants" conclut avec mélancolie Marie. Ses cinq neveux et nièces étaient donc appelés à hériter, mais Marie, peut-être là encore par atavisme savoyard, favorisa grandement les garçons. Ses trois neveux reçurent 89 % de l'héritage.

Marie et la Savoie

A part quelque atavisme supposé, il faut bien reconnaître que la Savoie est singulièrement absente des préoccupations ou des sentiments de Marie.

Elle eut deux occasions de connaître la patrie de sa famille, en y accompagnant Joséphine. Ce fut d'abord en 1805, lorsque l'Empereur se rend en Italie pour s'y faire couronner roi. "C'était la première fois que je voyageais dans des montagnes comme les Alpes." De cette traversée rapide par les Echelles, Chambéry, Lanslebourg et le col du Mont-Cenis, Marie retient surtout la pénibilité et l'inconfort. Les départs s'effectuaient à quatre heures du matin. Pour passer le col, dont la route était en construction, il fallut démonter les voitures : les messieurs à dos de mulet, les dames en chaise à porteur et le coffre à bijoux de l'impératrice, sur lequel devait veiller Marie, "juché sur le dos d'un robuste habitant de la Savoie, et moi dans l'impossibilité de le suivre ; ce brave homme était sans doute bien éloigné de soupçonner combien de millions valait la charge qu'il portait." De l'autre côté de la Vanoise, d'autres braves et robustes "habitants", ses oncles et cousins maternels, vivaient et travaillaient. Mais l'a-t-elle jamais su ?

En 1810, ce fut un vrai voyage d'agrément. Le divorce venait d'être prononcé. Joséphine part semi-incognito aux eaux d'Aix, station à la mode. Le séjour est entrecoupé d'excursions dans la région aixoise, en Suisse, à Chamonix. A l'hospice de Montenvers, l'usage est que chaque voyageur signe le registre en souvenir de son passage ; Marie se tient en retrait mais l'impératrice l'invite à signer elle aussi. Ce registre a malheureusement disparu.

Et la Savoie, et les Savoyards, dans tous ces plaisirs ? Marie en parle un peu, mais avec le même esprit d'observation et le même détachement sentimental que dans d'autres voyages en Allemagne, en Italie ou au Pays Basque.

A Genève, elle est frappée de l'aisance des paysans des environs. A l'époque de l'année où se fait "l'effeuillement" (de la vigne) on voit accourir un grand nombre d'habitants de la Savoie, qui trouvent une ressource dans ce travail. "On y fait une chère excellente ; le laitage surtout y est délicieux, aussi bien le beurre, que l'on fait pendant que les vaches sont dans les montagnes : ce beurre est une chose à part, et celui que l'on fait en France (...) ne saurait lui être comparé." Une petite-fille de Thônes qui ose préférer les vaches suisses aux vaches savoyardes ! Heureusement, comme l'herbe est toujours plus verte ailleurs, le dimanche, "beaucoup (de Genevois) s'embarquaient sur le lac, et c'est pour eux une grande partie de plaisir d'aller manger de la crème à Evian, en Savoie." Sans compter le poisson du lac du Bourget "excellent et plus estimé encore que celui du lac de Genève."

Le moment fort de ces vacances, c'est l'excursion "aux glaciers", à Chamonix ; l'expédition plutôt : 80 personnes en tout, dont pour Marie, à elle seule, 2 guides et 6 porteurs. Pour revenir, on passa par les sources de l'Arveiron. "Parvenus dans la région des vallées (...) des jeunes filles vinrent nous offrir des fraises ; mais quelle différence avec celles des villages situés en bas des flancs opposés de la montagne ! Le

petit nombre d'habitants que nous rencontrâmes étaient d'une nature morbide, et leurs vêtements annonçaient une profonde misère ; à leurs goîtres, nous pûmes juger que nous touchions au pays des Crétins. Nous en vîmes plusieurs ; on présenta à S.M. deux albinos, qui étaient nés dans le pays, et qui n'avaient d'autres moyens d'existence que la générosité des voyageurs." Bref, c'était le tiers-monde.

Il faut toutefois rendre justice à Marie d'avoir au moins jeté un coup d'œil bref, mais lucide, sur les habitants côtoyés au cours du voyage. Car combien de grands esprits (Gœthe, Alexandre Dumas père, George Sand) ont effectué cette excursion fort à la mode pour en décrire les paysages extraordinaires mais sont restés indifférents aux hommes.

Seul le grand Horace de Saussure, homme de science et homme de cœur, a rencontré des Savoyards, et s'excuse presque de trop parler "de ses bons amis de Chamonix", tant il paraissait bizarre, en ces époques, de s'attarder sur des paysans.

Mémorialistes, nègres et teinturiers

Les historiens mirent en doute doublement leur authenticité. Qui donc aurait écrit ses *Mémoires* ? Depuis 1839, un M. de Villemarest se flatte d'en être le rédacteur, le "teinturier" comme on disait. Il s'agit d'un faux débat qui repose sur la confusion entre oralité et écriture. Marie Avrillion n'avait tenu, pendant ses années d'activité professionnelle, ni agenda, ni notes, ni journal. Elle aurait pu dire comme son collègue Constant : "J'étais loin d'imaginer que je pourrais être un jour moi-même auteur d'un livre." On la voit donc mal se mettre seule à rechercher les 375 noms de personnes cités dans son ouvrage et rédiger un manuscrit de près 13.000 mots, couvrant 500 feuillets. Marie a dû parler et le secrétaire de M. de Villemarest a transcrit.

Mais c'est tout à l'honneur de Marie d'avoir su résister à la tentation commerciale des secrets d'alcôve et des confidences intimes. Sa pudeur à l'égard d'elle-même et de Joséphine est à souligner mais, sans doute, le portrait de l'impératrice qui en ressort en est-il idéalisé.

Mais si elle ne dit pas tout, au moins dit-elle vrai ? L'opinion des historiens a souvent été réservée et empreinte de contradictions. "A ne pas utiliser", écrit J. Tulard à propos des *Mémoires* de Constant ; quant à ceux de Marie, "ils présentent le même intérêt que ceux de Constant (lequel ? puisqu'ils sont inutilisables) et appellent les mêmes réserves." "Mémoires plus ou moins apocryphes", selon F. Masson, mais si l'on pouvait retrouver le manuscrit de Mlle Avrillion (qui, selon nous, n'a jamais dû exister) ajoute-t-il, la véridicité de ce canevas, sur lequel on a ajouté "une sauce trop abondante parfois" paraîtrait "entière et décisive". Pour M. Knapton, il s'agit de "half-imaginative literature".

Les derniers biographes de Joséphine estiment que les Mémoires de Marie "semblent plus fiables qu'on ne les jugeait jusqu'à présent." Mais il n'est pas un historien de Joséphine qui n'ait, surtout pour sa tranche de vie après le divorce, abondamment puisé dans l'ouvrage de Marie Avrillion, sans toujours le dire.

Plus importants encore pour s'assurer de la véridicité et du sérieux des *Mémoires* de Marie Avrillion, sont les textes des lettres de Napoléon qu'elle y joint. Ces documents ont tous été authentifiés et même l'un d'eux, que Marie déclare avoir en sa possession et qui pourtant fut négligé des spécialistes, ne put l'être qu'en 1979.

Tel est donc le parcours exceptionnel de cette fille de pauvres paysans émigrés. A travers ses *Mémoires*, et malgré la transcription qui n'a pu les affadir et la discrétion qu'elle a voulu observer sur elle-même, éclatent la vigueur de la personnalité, les ambitions, les jalousies de cette femme indépendante qui s'est accomplie toute seule. Mais à l'égard de Joséphine, sa maîtresse vénérée, elle ne sera que pudeur et délicatesse. Voilà de quoi justifier le pardon que Thônes accordera à son enfant un peu oublieuse de la vallée.

Michel Emerich

Montrottier et Pontverre, gardiens du Fier

Si Pontverre, les Gorges du Fier et le château de Montrottier, situés sur la commune de Lovagny, sont bien connus des Savoyards, des touristes et des florimontans en particulier, il nous a semblé intéressant d'évoquer les voies d'accès qui en dépendaient autrefois et qui ont presque totalement disparu de nos jours, au gré des bouleversements d'origines diverses dont la mécanisation des moyens de transport.

Après avoir pris sa source au Mont Charvin dans la chaîne des Aravis, le Fier, autrefois orthographié Ciers, suit les hautes vallées de Manigod et de Thônes puis grossi de nombreux petits affluents ou nants débouche en plaine à partir de Dingy-Saint-Clair. Continuant son cours, des affluents plus importants augmenteront son débit comme la Filière, le Thiou ou le Chéran, pour enfin se jeter dans le Rhône en aval de Seyssel.

Au long de ce parcours le Fier s'est frayé un passage au travers de trois massifs dont la Montagne d'Age, dernier maillon de la chaîne dite jurassienne composée également du Salève et de la Mandallaz. Ce passage ainsi formé par érosion ce sont les Gorges du Fier. D'une largeur de six à dix mètres pour une longueur de deux cent soixante mètres, cette faille a permis un franchissement aisé de la rivière depuis au moins l'époque romaine par la construction de trois ponts dont deux sont encore en usage. Ce sont le pont des Liasses à l'entrée des gorges, le Saut du Fier ou pont des Contrebandiers à la sortie de celles-ci et, entre les deux le plus important, Pontverre, qui a donné son nom à une famille seigneuriale et au mandement.

Pourquoi ce pont est-il prépondérant par rapport aux deux autres ? Parce que ces derniers sont inondables. En période de fortes précipitations aggravées par la fonte des neiges, les gorges, excessivement étroites, font obstruction aux flots qui s'élèvent alors très rapidement, parfois d'une vingtaine de mètres en quelques heures, submergeant le pont des Liasses et le pont des Contrebandiers simple passerelle sur les rochers, à peine au-dessus des eaux. Pontverre est à l'abri de ces brusques montées du Fier, protégé par la retenue amont mais aussi de par sa situation plus élevée que les deux autres passages. De mémoire, il ne fut jamais inondé lors des crues exceptionnelles de 1960, 1910, 1918 notamment, qui causèrent de gros dommages aux riverains.

Comme l'Arve et le Chéran, le Fier fut un obstacle à la circulation dans le comté de Genève que tous trois traversent complètement.

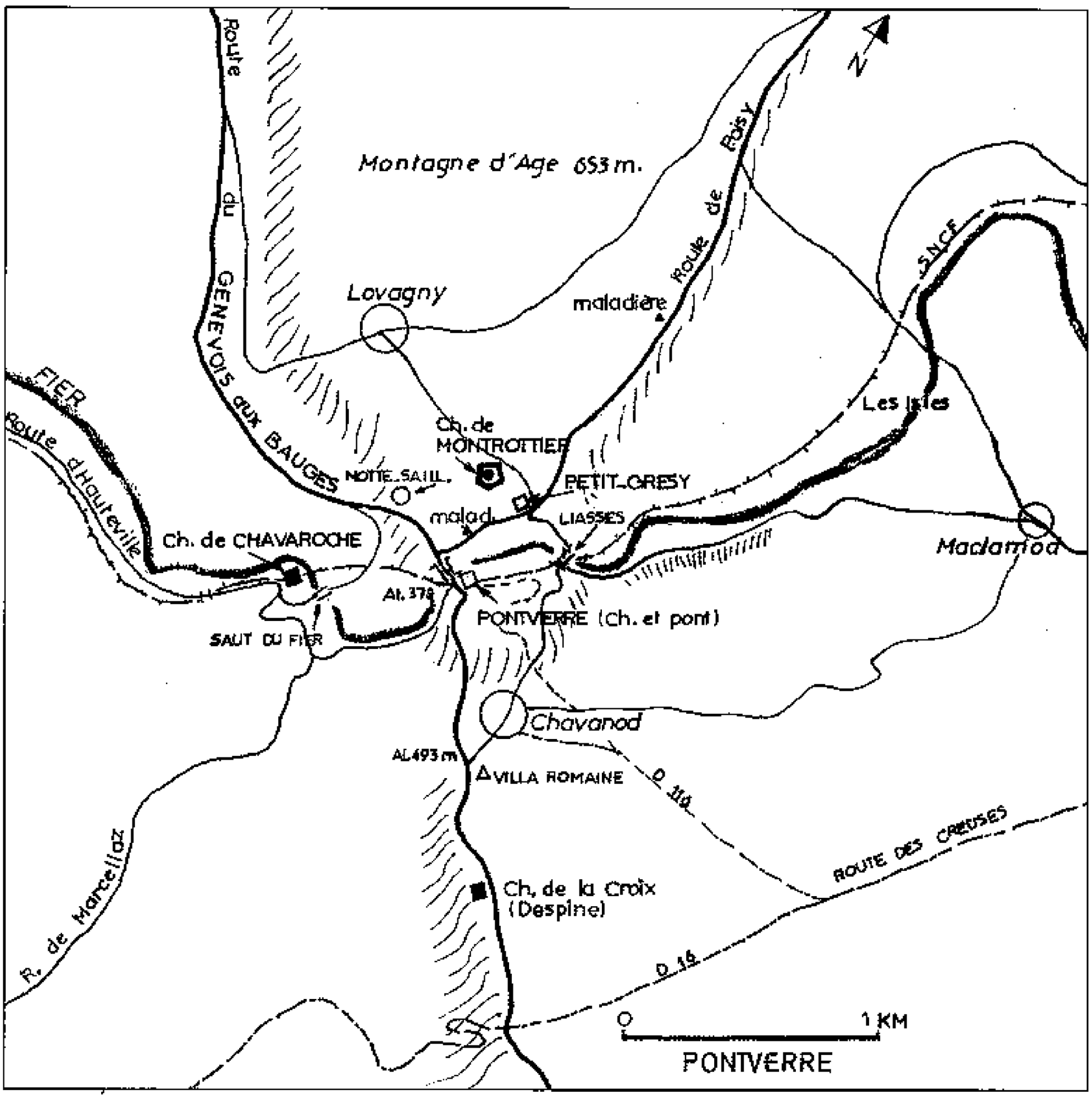
Route du GENEVOIS aux BAUGES
Montagne d'Age 653 m.
Route de Roisy
N
SNCF
Lovagny
maladière
FIER
route d'Hauteville
Ch. de MONTROTTIER
NOTRE-SAILL.
PETIT-CRESY
Les Isles
malad.
LIASSES
Ch. de CHAVAROCHE
Madamod
Al. 378
PONTVERRE (Ch. et pont)
SAUT DU FIER
Chavanod
AL 493 m
VILLA ROMAINE
D 119
ROUTE DES CRETOSES
R. de Marcellaz
Ch. de la Croix (Despine)
D 16
1 KM
PONTVERRE

Il fallait le franchir par des ouvrages coûteux comme à Brogny où le lit de la rivière est large, à Cran-Gevrier au pont de Tasset dont les berges molassiques sont instables, ou encore à Hauteville dont la traversée s'effectuait à gué ; Pontverre en revanche était presque un pont naturel, aux rives solides et rapprochées.

Plusieurs châteaux gardaient ces ouvrages. Deux rive gauche, Pontverre et Chavaroche, trois rive droite dont la tour du Petit-Grésy et Montrottier. L'histoire de ces différents fiefs et de leurs occupants est connue par les ouvrages de Sérand et de Blondel notamment. On peut rappeler que ces familles étaient présentes en ces lieux depuis une époque reculée. Les documents les plus anciens qui les concernent, de Foras le remarque dans l'*Armorial* pour les Pontverre, révèlent l'existence de plusieurs branches déjà. Quant aux Grésy, ils étaient les représentants d'une branche cadette de l'antique famille des Faucigny et étaient en outre seigneurs de Grésy-sur-Aix, Cessens et Cusy soit sur la ligne frontière du comté de Genève et du comté de Savoie. A l'arrière de la tour du Petit-Grésy dont il subsiste encore quelques pans de mur à l'appareil soigné, s'élevaient les parties les plus anciennes du château de Montrottier dont les seigneurs du même nom cèderont la place aux Grésy en 1265 [1].

Sur la rive droite encore mais plus à l'ouest se dressait une tour de nos jours disparue, possédée par les nobles de Saillon originaires du Valais.

Ainsi de part et d'autre du Fier, pas moins de cinq ouvrages à caractère défensif furent édifiés pour la surveillance des trois ponts et de leurs accès.

Des itinéraires distincts transitaient par ces ponts avec des jonctions entre eux.

Une voie locale par Maclamod (paroisse de Chavanod) et de la forêt de Veloye conduisait au pont des Liasses [2] puis par une côte raide aboutissait au Petit-Grésy rejoignant ainsi la voie de Pontverre à Poisy [3]. A Maclamod pourtant un chemin tendait directement au Fier, à cet endroit très étalé, et que la population locale pouvait franchir à gué en période de basses eaux. Ce secteur a pour nom "Les Iles".

"Pont des Liasses", cité en 1687, synonyme en vieux français local de fagots de bois indique probablement que les parapets de l'ouvrage étaient tapissés de branchages afin de masquer le vide d'une trentaine de mètres ; le pont lui-même étant en bois équarris selon la coutume.

---

(1) SERAND J. - *Le château de Montrottier*, Gardet et Garin Editeurs.
(2) A.D.H.S. - Mappe sarde de 1730, Chavanod.
(3) A.D.H.S. - Mappe sarde de 1730, Lovagny.

Le pont moderne actuel est toujours désigné sous l'ancienne dénomination. Veloye, cité plus haut est un toponyme signifiant la voie du bois, de "laye" forêt broussailleuse [4].

Des substructions de villa romaine, une inscription dédiée à Jupiter, des monnaies gallo-romaines découvertes dans les parages attestent l'ancienneté de la voie de Pontverre qui était l'itinéraire assez suivi au Moyen-Age du Genevois aux Bauges [5] mais aussi à Alby-sur-Chéran par Marlioz, Sillingy, Nonglard, et sur l'autre rive, après avoir longé le château de la Croix, Montagny-les-Lanches, la plaine du Treige où la route coupait la voie romaine d'Aix (Aquae) à Annecy (Boutae). Ensuite par Viuz-la-Chiésaz, Gruffy et Allèves [6] on parvenait dans les Bauges. L'itinéraire se poursuivait évidemment par Le Châtelard, le col du Frêne d'où il atteignait la vallée de l'Isère. L'affluent franchi au bac de Pau, se présentait en face la vallée de la Maurienne.

Est-ce à dire qu'à Pontverre passait la route de l'Italie ? Ce serait inexact, l'itinéraire entre les deux pays transitant par Annecy, Faverges, le col de Tamié et la vallée de la Maurienne. (Le pape Martin V emprunta ce parcours en revenant du concile de Constance en 1418) [7]. Mais il est indéniable que l'itinéraire par Pontverre était le plus court, ce que ne devaient pas ignorer les voyageurs d'équipements simples comme les piétons, colporteurs et muletiers, partisans des trajets les plus directs.

Il faut toutefois reconnaître que ce parcours difficile et aisément contrôlable était contraignant pour l'usager obligé maintes fois d'acquitter un droit de passage. Outre Marlioz, Sallenôves et Pontverre quadrillé de châteaux, les voyageurs avaient à affronter le défilé d'Allèves et sa tour du Cengle, le château-verrou de Châtelard-en-Bauges et enfin la forteresse et les maisons-fortes de Miolans au débouché sur l'Isère. On peut se demander si cette situation n'a pas joué en faveur de l'itinéraire du col de Tamié plus hospitalier.

Le Saut du Fier ou Pont des Contrebandiers était encore utilisé par quelques riverains jusque vers 1960. Cette passerelle disparue de nos jours franchissait une faille de moins de deux mètres à la sortie des gorges du Fier comme nous l'avons vu. Cet ouvrage était des plus précaires car sa hauteur au-dessus du niveau normal de la rivière n'excédait pas un mètre. Lorsqu'il avait été emporté, certains n'hésitaient pas à franchir la crevasse d'un bond comme paraît-il les contrebandiers de la Grande Zone, dont un poste de douane se trouvait à Pontverre.

---

(4) GROS A. - *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie*.
(5) SERAND J. - *Le château de Montrottier*, Gardet et Garin Editeurs.
(6) *Histoire des communes savoyardes*, tome III, Editions Horvarth.
(7) BRUCHET M. - *Traversée de la Savoie par Martin V*, RS 1895



Assises de l'ancien Pont des Contrebandiers ou Saut du Fier

(Photo G. Viviant)

Ce passage risqué fut pourtant suffisamment fréquenté pour que la famille de Pontverre jugeât nécessaire d'y établir le poste de surveillance de Chavaroche. Cette tour massive aux belles fenêtres à meneaux élevée postérieurement au château de Pontverre, était tenue par une branche cadette de cette lignée. Bâti sur un éperon rocheux à pic du Fier qu'il domine de soixante-dix mètres, le château de Chavaroche était à même de surveiller efficacement le Saut-du-Fier.

Mais son rôle ne se limitait pas là. Il pouvait verrouiller la voie d'Hauteville à Pontverre que moins d'une lieue séparait. Hauteville devait son importance comme passage de la route, ancien actus romain, de Chambéry (Lemencum) à Genève (Genava). Le point faible de ce franchissement était qu'il devait s'effectuer à gué. Ce moyen aléatoire persista au moins jusqu'à la construction du pont Coppet à Vallières en 1626.

Cette voie d'Hauteville à Pontverre semble bien avoir eu un rôle de recours en cas d'impossibilité de traverser. De cette jonction en terrains plats au bord du Fier [8], il subsiste quelques vestiges, remarquables en particulier sous Etercy par leur tracé large et bordé d'arbres séculaires. A proximité du château de Chavaroche, le chemin fut enjambé par un petit ouvrage d'art lors de la construction de la ligne de chemin de fer Aix-les-Bains - Annecy en 1862 [9], ce qui tend à prouver qu'il était encore relativement utilisé au XIXe siècle, localement tout au moins, ce que confirment encore de nos jours quelques anciens.

On ne peut en terminer avec le Saut du Fier sans évoquer la légende du petit page. Ce malheureux se cramponnant à la queue du cheval de son seigneur et maître au moment du bond sur la faille, eut les deux poignets tranchés d'un coup d'épée par le cavalier et se noya. Cet odieux personnage poursuivi par un rival jaloux, n'avait plus voulu de son page en croupe sur la monture, afin de mieux s'enfuir. Cette légende encore vivace à Pontverre et bien en harmonie avec le site a-t-elle une couleur de vérité ? Peut-être, étant donné les nombreux seigneurs, pas toujours chevaleresques, qui caracolaient dans le mandement. Toujours est-il qu'on retrouve dans ce conte, tout le mythe du méchant et de la victime innocente aux plaintes d'outre-tombe accusatrices. (Soit dit en passant, ce seigneur eût été moins cruel et plus astucieux s'il avait eu le réflexe de trancher la queue du cheval plutôt que les membres de son jeune domestique...).

Quel était l'état des routes autrefois ? Les récits des voyageurs ayant traversé la Savoie concordent pour en souligner la médiocrité. Mais

---

(8) A.D.H.S. - Mappe sarde de 1730, Etercy.
(9) Mairie de Chavanod - Cadastre de 1860.

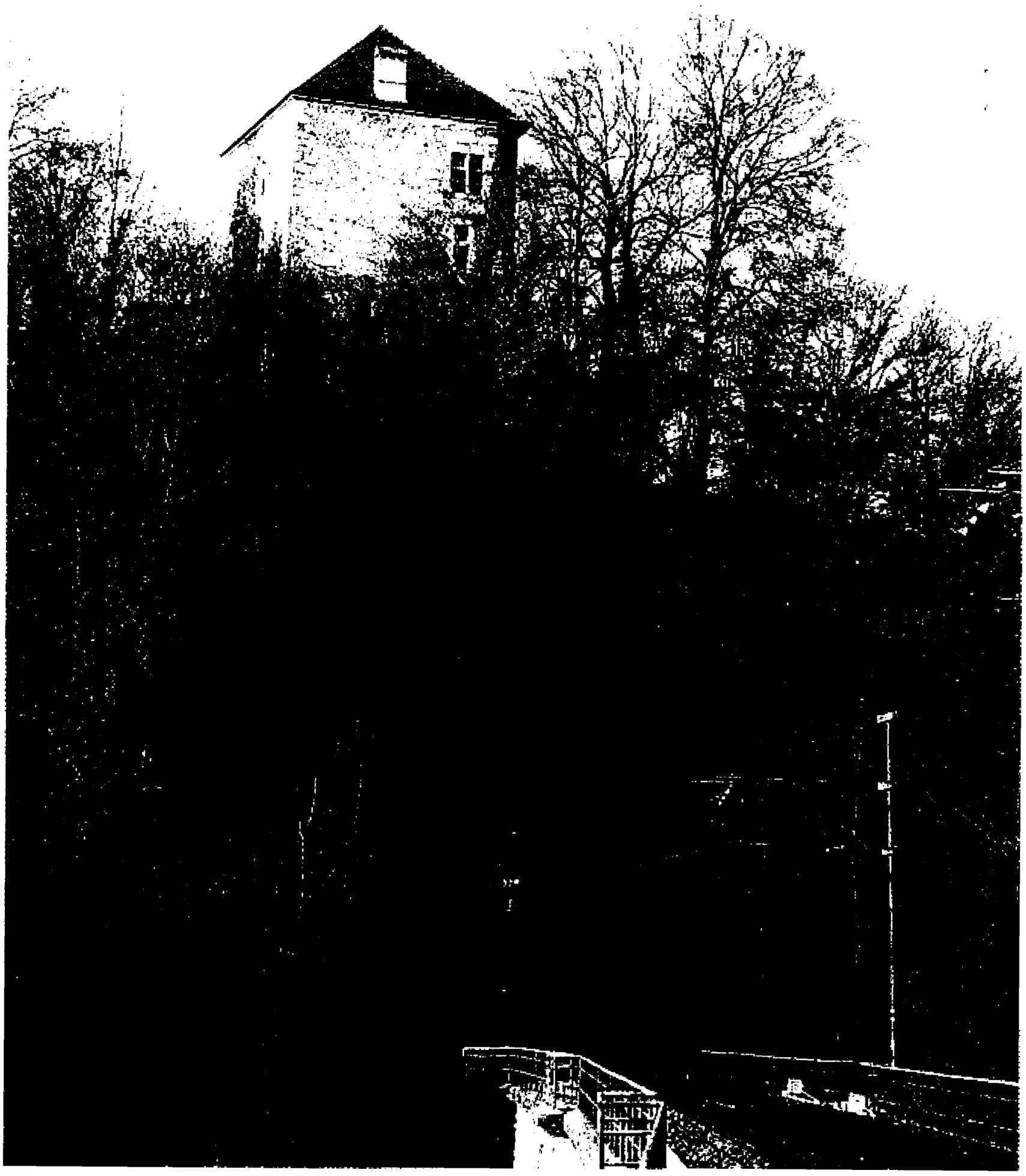

Tour de Chavaroche à Chavanod

(Photo Patrick Rendu)

était-ce meilleur dans les Etats voisins ? Avec l'effritement de l'empire romain sombra la vue d'ensemble du réseau routier dont la technique de construction était très achevée. Dans le cas de voies de moyenne importance, cette technique consistait en un fort damage du sol sur lequel on implantait un pavage de galets debout sommairement équarris et liés d'un agglomérat de calcaire et de sable. Une double bordure de blocs stabilisait la chaussée à une largeur régulière. Les grandes voies impériales étaient encore plus élaborées.

On se contenta par la suite d'un revêtement sommaire composé d'un empierrement irrégulièrement réparti qui favorisait l'apparition de fondrières. Les chaussées n'avaient plus de largeur définie, les dénivellations étaient abordées au plus droit et des dalles mollassiques nombreuses dans le Genevois, apparaissaient en longues marches inclinées et mouillées aussi dangereuses qu'inconfortables [10]. Un exemple de déclivité aberrante nous est fournie dans la rampe de Fontverre à Chavanod qui donne une pente moyenne de dix-sept pour cent [11].

L'entretien des voies était assuré par le système "sans entrain" de la corvée, de qualité inégale d'une seigneurerie à l'autre, et qu'on essaya maintes fois d'améliorer par des édits peu suivis d'effets. Dans l'acte d'amodiation Menthon de Chavaroche - Dompmartin [12] ce dernier "sera tenu de faire faire les visites des chemins annuellement". Il n'est rien précisé d'autre.

On était en revanche plus soucieux de l'état de santé des voyageurs. Les grandes pandémies comme la peste et la lèpre en expansion alarmante aux temps médiévaux par suite des contacts avec l'Orient (commerces et croisades notamment) eurent pour conséquence que tout voyageur malade ou suspect de maladie était astreint à la quarantaine dans des locaux prévus à cet effet. Ce sont les maladières dont Pontverre était équipée de deux unités, une dans le hameau et l'autre sur la route de Poisy au lieu-dit Paravy [13]. C'étaient de simples maisonnettes composées de deux pièces dont l'une affectée au gardien. Les grands itinéraires avaient des équipements hôteliers et sanitaires plus élaborés appelés hôpitaux comme celui d'Hauteville, tenus par des ordres religieux, et comprenant habitation principale, chapelle et dépendances.

Les voyageurs du Moyen-Age, d'une manière générale, étaient de toutes catégories. Outre la population locale circulant d'une contrée à l'autre, il y avait les artisans itinérants, les marchands de foires, les travailleurs saisonniers, le clergé séculier et régulier parcourant les

---

(10) GRUFFAT - *Route de Chambéry - Genève*, RS 1966.
(11) Carte I.G.N. 3431 ouest.
(12) A.D.H.S. Série E 712.
(13) GONTHIER - *Œuvres historiques*, tome III.

diocèses, les chevauchées continuelles des seigneurs et de leurs messagers, etc. L'éventail social est étendu qui va de l'équipage de quatre-vingt chevaux de l'arrivée de Bonne de Berry, aux cohortes de mendiants en période de famine.

Concernant l'étymologie de Pontverre, plusieurs définitions ont été proposées, en fonction des variantes orthographiques : pour Charles Marteaux "pont dans la verdure" luxuriante aux abords ; pour Foras, partant de "ponte vitreo" des textes latins, "pont fragile comme du verre"... La définition d'Adolphe Gros découle de "ponte veterem", soit "pont vieux". Les lieux-dits Pontvieux ne sont pas rares dans la région.

On pourrait également proposer "ponte vertex", "pont sur un tourbillon d'eau, abîme" qui conviendrait bien dans le cas de Pontverre [14], ainsi que "pontvarde", "pont gardé".

Quel regard les contemporains ont-ils porté sur le mandement de Pontverre ? Celui de Barfelly n'est pas sans intérêt dans sa *Description d'Annessy et de quelques autres lieux de l'Apanage de Genevois au XVIIe siècle* [15] :

Texte de 1635 : "Chasses près d'Annessy" :

"La chasse pour les princes lorsqu'ils viennent habiter en cette ville, est très belle et commode en diverses montagnes auprès de la ville et à une ou deux lieues à la ronde ; mais surtout en deux nommées l'une d'Age et l'autre Mandallaz d'autant qu'il y a quantité de routes et grands chemins, toutes percées à jour et qui les traversent de tous côtés, leur abord très facile et rempli de bêtes fauves en très grande abondance et partout se court à cheval. Il y a même aussi quantité de sangliers. Mais la plus grande affluence est du côté du Ciert, dans des taillis appelés les Isles de Montrottier. On y en trouve ordinairement quantité de compagnies. Les Isles ne sont éloignées que d'une lieue de la ville d'Annessy, dans lesquelles il y a aussi des chemins et routes qui les traversent partout où l'on peut y aller librement."

On peut regretter que le procureur fiscal ne cite pas les noms de ces "bêtes fauves" d'autant plus qu'il exclut les sangliers du nombre de celles-ci. La brillante cour des Genevois-Nemours pourchassait probablement le renard, le loup-cervier ou lynx, l'ours et le loup puisqu'en 1717 encore un de ceux-ci dévora un enfant près de la Mandallaz.

Les Isles du Fier, bancs de graviers et de galets recouverts de végétation et fréquemment submergés, ont en grande partie disparu lors des aménagements hydro-électriques du XXe siècle, mais le nom est demeuré.

---

(14) *Nouveau dictionnaire latin - français*, Goelzer 1892.
(15) BARFELLY - Ed. P. Duparc 1942.

Le réseau routier actuel diffère sensiblement de l'ancien comme on peut le constater sur la carte.

Les anciens itinéraires de Pontverre, bien qu'abandonnés par la civilisation moderne n'ont pas complètement disparu. Pour les avoir parcourus ma vie durant, étant originaire de ce secteur, ce qu'on aura peut-être deviné, je conseillerai de visiter le vieux chemin de Pontverre à Chavaroche le long des Gorges du Fier sur la rive gauche, ainsi que la belle partie de voie des Bauges qui subsiste entre le hameau de Crévion à Chavanod et la route des Creuses ; ce sera pour ces visiteurs un regard actuel, comme Barfelly trois siècles auparavant, qu'ils porteront sur Pontverre et ses environs.

Gilbert Viviant

Anselme (alias Charles, alias Carlos) Sallier, Savoyard, fondateur de la ville de Lake Charles en Louisiane

En lisant le guide, édité par les Editions du Jaguar, consacré à *La Louisiane aujourd'hui*, mon attention avait été attirée par l'article consacré à la ville de Lake Charles, ville de 173 000 habitants, située à l'extrémité occidentale de la Louisiane et à environ 50 kilomètres de la frontière texane. Il était précisé qu'un "Français" venu de Savoie, Charles Sallier, était le premier homme blanc qui avait bâti sa maison dans la région. Cet événement avait justifié la "transmission" de son prénom à la ville qui devait, ultérieurement, être créée en 1857, sous le nom de Lake Charles.

Ayant écrit aux services culturels de la ville pour obtenir des renseignements sur ce Charles Sallier, ma déception fut grande de ne recevoir aucune réponse. Telle est donc l'origine d'une enquête qui s'est poursuivie en Louisiane et en Savoie et dont je vous livre les résultats.

Pour aborder ce personnage inconnu, il était évidemment utile et nécessaire de dépouiller les registres paroissiaux de la paroisse de La Trinité, village proche de la commune de La Rochette, département de la Savoie. En effet, les documents américains précisaient tous que Sallier était originaire de La Trinité, dans le diocèse de Chambéry. Des historiens louisianais ont effectué des recherches, il y a une vingtaine d'années mais, probablement mal guidés, n'ont pas exploité correctement les archives locales. En fait, il m'a été facile de retrouver les traces de plusieurs générations de la famille Sallier dont est issu Anselme Sallier, le héros de notre histoire.

Son arrière-grand-père Georges Sallier alias Labbé s'est marié en 1678 à La Trinité. Son grand-père Hugo, né en 1682 à La Trinité, s'y est marié en 1705 avec une certaine Jeanne Andrez alias Lugat. Dans leur contrat de mariage du 5 juillet 1705, les titres de "Honeste", la composition et la valeur de la dot (200 florins plus un trousseau composé de différents vêtements soit neufs, soit usagés, un coffre de bois, une bague d'or valant 6 florins et une génisse d'un an) ainsi que les conditions de paiement (3 à 6 ans après la signature du contrat, pour certaines parties de la dot), permettent de situer les familles des deux époux dans la catégorie des "faibles à moyens revenus". A noter de plus que, sur le cadastre dit "sarde" de La Trinité qui venait d'être

achevé, à la date du 25 novembre 1729, aucun Sallier ne figure parmi les propriétaires fonciers.

Son père, Michel, naît à La Trinité en 1724, sixième d'une famille de sept enfants et se marie toujours à La Trinité en 1744 avec Jeanne Vullien. Ils font rédiger un contrat de mariage le 12 janvier 1744 qui, là encore, décèle que les deux familles sont peu fortunées. Cependant, le beau-père, Antoine Vullien(d) possédait une maison, des granges et des terres d'une superficie de plus de 4 journaux.

A ce point du récit, un bref rappel historique paraît nécessaire. En 1742, la France permet aux troupes espagnoles de traverser la Provence et le Dauphiné, ce qui provoquera l'occupation du Duché de Savoie par les troupes espagnoles, fin 1742, début 1743. La Savoie fut épargnée par les combats que se livrèrent les troupes espagnoles et sardes mais le pays fut occupé en gros de décembre 1742 jusqu'à février 1749. Pendant ces huit années, se succédèrent des pillages ou représailles vis-à-vis de communes jugées rebelles, comme Saint-Pierre d'Albigny, puis des contributions extraordinaires destinées à entretenir les troupes d'occupation, dont un impôt spécial : la *Capitation*. Y étaient assujettis tous les habitants âgés de plus de sept ans ; le tarif mensuel étant d'une livre cinq sols pour un noble, une livre pour un bourgeois, quinze sols pour un artisan ou un marchand, neuf sols pour un ouvrier ou un paysan. La consultation de la Capitation de La Trinité aurait pu donner des renseignements intéressants sur la famille Sallier. Malheureusement, il n'existe rien dans les archives.

Ajoutons enfin, que de l'union de Michel Sallier avec Jeanne Vullien naîtront sept enfants dont Anselme, le benjamin, baptisé le 22 mars 1763 à La Trinité. Je n'ai pas retrouvé la trace du décès de Michel Sallier, survenu avant celui de son épouse, morte le 2 mars 1792 à La Trinité.

Seules, des études plus approfondies, permettraient peut-être d'établir les raisons qui ont amené Anselme Sallier à quitter son pays, seul et âgé d'environ treize ans, alors que sa mère au moins était encore vivante : conditions matérielles difficiles au sein d'une famille nombreuse, décès prématuré du père, goût de l'aventure, etc.

Traversée de l'Atlantique Nord

On sait seulement, d'après les registres paroissiaux de "Saint Landry Catholic Church" d'Opelousas en Louisiane, qu'Anselme Sallier a été "amené" à Opelousas vers 1777-1778, sous le nom de Charles Sallier dit "Savoyard" et en compagnie d'un autre garçon dénommé Louis Guichard, originaire de Provence. Les deux jeunes gens sont alors âgés de 14 à 15 ans. Ils avaient été pris en charge à la Nouvelle-Orléans par un certain Barthélémy Lebleu. Ce dernier, issu d'une famille originaire

de Bordeaux, né vers 1722 dans l'Arkansas, et qui devait devenir son beau-père, serait arrivé en Louisiane en 1771.

Je n'ai trouvé aucune trace du voyage depuis la Savoie jusqu'au Nouveau Monde. La seule piste de recherche suivie concerne les noms des passagers ayant emprunté le port de Bordeaux pour la Nouvelle-Orléans de 1769 à 1781. Mais, bien entendu, il est beaucoup plus vraisemblable qu'il ait traversé l'Atlantique comme mousse ou domestique. Il est aussi possible que les Savoyards se soient embarqués dans d'autres ports. Je n'ai pas pu non plus consulter les archives du port de la Nouvelle-Orléans concernant les équipages des navires à l'arrivée.

1778-1792 : le temps de la jeunesse

Quand Anselme arrive à la Nouvelle-Orléans vers 1778, la structure politique de la Louisiane est plutôt complexe.

Pour la comprendre, rappelons quelques faits historiques. L'exploration française des vallées centrales du continent américain, à partir du Canada français, a commencé dès la première moitié du XVIe siècle. Par exemple, Champlain a fondé la ville de Québec en 1608 et poussé des expéditions jusqu'au lac Ontario. Un peu plus tard des colons français se sont déplacés vers l'Ohio, le Kentucky et le Missouri. Mais ce n'est que fin 1681 que René Robert Cavelier, Sieur de la Salle, est arrivé au bord du Mississipi à la recherche d'approvisionnements en fourrures et de terres nouvelles. Ayant appris par les Indiens qu'un océan s'étendait à l'Ouest, il décida de descendre le Mississipi au-delà du confluent de l'Arkansas que le Père Jacques Marquette et l'explorateur Louis Joliet avaient découvert sept ans auparavant, en 1674. Et c'est ainsi que, le 9 avril 1682, après de nombreuses tentatives, il réussit à atteindre l'embouchure du Mississipi alors qu'il était parti de l'embouchure du Saint-Laurent. Une inscription a solennisé à cette occasion la prise de possession par le roi de France d'un territoire, qui correspondait à 1 million de km^2 couvrant un tiers de la superficie actuelle des Etats-Unis ; à noter qu'au même moment, les Anglais n'occupaient qu'une étroite bande le long de l'Atlantique.

Pour consolider ces possessions, le 24 octobre 1698, deux frégates commandées par Pierre Le Moyne, Sieur d'Iberville, quittèrent Brest et redécouvrirent, non sans difficultés, l'embouchure du Mississipi qu'elles remontèrent jusqu'à Pointe Coupée, à 160 km environ à l'intérieur des terres.

La colonisation va pouvoir commencer dès 1704. En 1718, Bienville fonde la Nouvelle-Orléans qui, en 1722, deviendra la capitale de la Louisiane. De grandes plantations se sont alors développées mais l'économie ne rapportera jamais aux financiers de la métropole les profits qu'ils en espéraient.

Il n'est donc point étonnant qu'après le traité de Paris du 10 février 1763, le gouvernement français ait cédé à l'Espagne la Nouvelle-Orléans et sa région limitrophe ainsi que toute la partie située à l'ouest du Mississipi. De plus, l'Angleterre occupa la région au nord de la Nouvelle-Orléans et à l'est du Mississipi dont Baton Rouge devint la capitale, tout ceci en plus du Canada et de la vallée de l'Ohio.

Après la conclusion du traité de Versailles du 3 juillet 1783, cependant, l'Angleterre fut contrainte d'abandonner tous les territoires dont elle avait la tutelle à l'est du Mississipi.

Quand Anselme Sallier est arrivé en louisiane vers 1777, il a trouvé un pays à peuplement francophone sous administration espagnole. Après le départ des Anglais en 1783, toute la Louisiane était donc devenue une entité purement espagnole. La Nouvelle-Orléans s'était transformée en un port actif où des bateaux arrivaient régulièrement de France et d'Espagne. Importations de produits manufacturés européens contre exportations de fourrures, tabac, etc., descendant le Mississipi.

Après un séjour au poste commercial d'Opélousas, Anselme (Charles) Sallier s'établit en 1783, près de l'embouchure de la Calcassieu River, à environ 45 km du Golfe du Mexique, sur une terre achetée aux Indiens. Les premiers habitants de cette région appelée au départ par les Espagnols Rio Houdo, étaient des tribus indiennes : Choctaws, Conshattas et Cherokees. Ce même site prit ensuite le nom de Quelqueshoe, terme indien signifiant "Aigle criant" qui se transforma ensuite en Calcassieu, nom d'une paroisse actuelle.

En 1783 et d'ailleurs durant toute la vie de Charles Sallier, cette région dépendait de la paroisse de Saint Landry, dans la capitale Opelousas, paroisse qui couvrait un territoire immense. Une limite Ouest-Est située à près de 140 km au nord du Golfe du Mexique et une ligne Sud Ouest - Nord Est partant de Camerone jusqu'à Saint Landry, 40 km au-dessus du Lafayette actuel. Soit un territoire de l'ordre de 20 000 km², pratiquement vide d'habitants et constitué de près d'un tiers de bayous, zones où terres, fleuves, rivières et marécages sont intimement mêlés.

En 1788, Charles Sallier figure au recensement général de la population du poste d'Opelousas, dans le groupe d'âge des 20 à 30 ans. Il a en effet 25 ans.

Premier mariage

Le 31 janvier 1792, à 29 ans, il se marie à Opelousas avec Angélique Fontenot (âgée d'environ 20 ans, car au recensement d'Opelousas de 1777, elle y figure, âgée de 5 ans), fille de Henry Fontenot et Marie-Louise Doucet, habitant depuis longtemps au poste d'Opelousas. L'acte

de mariage dans le registre des mariages de la paroisse de Saint Landry est rédigé en espagnol et le désigne uniquement sous le vocable de Carlos Sallier. Il est indiqué dans la marge de l'acte qu'on lui a attribué le surnom de Charles Savoyard, lors de son arrivée en Louisiane. Ce surnom s'explique parfaitement puisque, pour les Français établis en Louisisane, il était un étranger, tout en étant francophone. On remarquera cependant qu'on lui a donné le surnom de "savoyard" sans référence à sa nationalité sarde. De cette union est née en 1794 une fille, Philonise, qui s'est mariée en 1813 avec un espagnol. Ce premier mariage fut bref car Angélique Fontenot mourut le 29 avril 1797.

Quelque temps après, le 1er octobre 1801, par le traité secret de San Ildefonso (rendu public deux ans après), la Louisiane redevint française après que l'Espagne l'eut cédée à Bonaparte, à l'époque, décidé à créer un grand empire colonial sur le continent américain.

Deuxième mariage

Le rêve de Napoléon s'effondrera rapidement puisque le drapeau français sera hissé le 3 novembre 1803 pour être amené le 20 décembre suivant. La Louisiane venait d'être vendue par Napoléon, incapable de défendre ce territoire, pour une somme de 11,25 millions de dollars, doublant ainsi la superficie des Etats-Unis.

Les relations amicales avec Barthélémy Lebleu ont dû se maintenir puisque le 8 août 1802, Carlos alias Anselme Sallier s'est marié à Opelousas avec Catherine Lebleu, fille de Barthélémy Lebleu et Marie Josette Rose de Lamirande.

Barthélémy Lebleu, né vers 1722 dans l'Arkansas, fils de Louis Lebleu de la Nouvelle-Orléans et de Marie Gentile du Comté de l'Illinois s'était marié en 1769 à Pointe Coupée en Louisiane, avec Marie Josette Rose de Lamirande, née vers 1749 à Kaskaskias dans le territoire de l'Illinois, fille d'Ecuyer Joseph de Lamirande et Hypolite Chauvin Lafrenière. Les Lamirande semblent être issus d'une famille noble d'origine bordelaise.

Plusieurs années avant son mariage, le 1er juin 1799, Catherine Lebleu avait acheté "7 056 arpents superficiels" à un chef indien au bord du lac Calcassieu. Si ces arpents superficiels correspondent aux anciens arpents français qui valaient de 20 à 50 ares, ceci correspondrait à une fourchette entre 1 400 et 3 500 hectares.

En 1803, la famille s'est déplacée sur le front du lac Calcassieu. Premiers hommes blancs qui vont édifier une maison en rondins de 20 pieds carrés, soit environ 42 m^2, sur le site de ce qui deviendra la ville de Lake Charles.

Aucune information précise sur la vie d'Anselme Sallier pendant une quinzaine d'années, si ce n'est les naissances successives de 8 enfants entre 1804 et 1819, tous nés à Lake Charles. Les baptêmes et mariages de ces enfants s'effectuent régulièrement à Opelousas, sauf un baptême à Beaumont dans le Texas. Soit près de 300 km, aller et retour, dans un pays aux communications probablement très difficiles à cette époque.

Politiquement, l'amalgame entre populations francophones et nouveaux émigrants anglophones et protestants ne s'effectua pas sans heurts. Cependant dès 1812, la Louisiane a été intégrée dans l'Union en tant qu'Etat.

Peu de temps après, la Louisiane dut faire face à des agressions militaires de la part de l'Angleterre dont les navires provoquèrent le blocus du Mississipi. Une flotte militaire britannique se concentra à la Jamaïque et attaqua la Nouvelle-Orléans. Les résistances combinées des nombreux groupes constitutifs de la population : créoles, acadiens, espagnols, allemands, esclaves libérés, indiens, etc., permirent de faire face aux forces anglaises. Signalons à ce propos que deux personnages joueront à titre personnel un rôle capital.

Nicolas Girod, né à Thônes, installé en Louisiane et qui y avait fait fortune. A l'automne 1814, il fit construire un rempart de balles de coton extraites de ses entrepôts pour protéger la ville des boulets anglais.

De même, le pirate Jean Lafitte lança dans la bataille ses navires et ses flibustiers ; si bien que le 8 janvier 1815, les Anglais furent battus dans la plaine de Chalmette, mettant ainsi fin à la bataille de la Nouvelle-Orléans.

Vers 1816, le pirate Jean Lafitte abandonna son repaire de Barataria à quelque 40 km de la Nouvelle-Orléans et établit son quartier général aux environs de Galveston dans le Texas. Fuyant les canonières américaines qui pourchassaient les contrebandiers, il entreprit des déplacements incessants dont certains l'amenèrent à remonter la rivière Calcassieu jusqu'à English Bayou. Le flibustier aurait commercé avec Anselme Sallier en échangeant viandes et légumes contre vins et tabac. Mais il existe d'autres versions. Il aurait reçu de l'or et des bijoux ; aurait même servi d'intermédiaire pour la distribution de marchandises en contrebande.

De toutes façons, les événements de 1814-1815 avaient conféré à Jean Lafitte une stature de héros national qui avait, en quelque sorte, effacé son histoire de "hors-la-loi", au point qu'il était reçu dans plusieurs demeures tout à fait officiellement. C'est ainsi que de nombreux colons établis dans la région de Calcassieu prenaient prétexte de ses visites pour organiser de grandes fêtes au cours desquelles on dansait et buvait au son de nombreux instruments de musique.

Le 4 décembre 1819, à Lake Charles, naquit le 9ème enfant du couple : une fille nommée Denise. Cette dernière fut baptisée 6 mois plus tard à Opelousas, le 19 juin 1820, dans la paroisse de Saint Landry... Tout au long de sa vie, comme nous l'avons déjà dit, il apparaît qu'Anselme Sallier a respecté scrupuleusement les rites de baptême et mariage de la religion catholique puisque le trajet de Lake Charles à Opelousas représentait près de 300 km à vol d'oiseau, aller et retour, une véritable expédition, qui par ailleurs permettait, probablement, de renouer avec le monde civilisé.

Quelque temps après, probablement vers la fin de l'année 1820, Charles (Anselme) Sallier accusa sa femme d'entretenir des relations trop amicales avec Lafitte et, dans un accès de rage, sortit son pistolet et tira sur sa femme qui tomba sur le sol, inanimée. Croyant l'avoir assassinée, il partit à cheval, brides abattues de l'autre côté du lac. On ne sait alors s'il s'est suicidé mais de toute façon, on ne le revit plus.

Quant à sa femme Catherine Lebleu, tombée sans connaissance sur le plancher, il y avait eu plus de peur que de mal. La balle avait en fait frappé un large bracelet garni d'améthystes qu'elle portait au bras. Ce bracelet, marqué de craquelures superficielles, est exposé dans le musée que gère une "honorable lady", descendante d'Anselme Sallier.

Après ce drame, Catherine, quoique encore jeune (33 ans) ne se remaria pas. A vrai dire, son expérience conjugale lui avait probablement suffi. Elle éleva ses six enfants qui lui restaient et continua à vivre dans la petite cabane de rondins établie par son mari en 1803.

Ce n'est que le 19 juin 1825 que fut établie la déclaration de succession de "Charles Anselme Sallier alias Savoyard". Le montant de la succession était de plus de 4 000 dollars, succession consistant principalement en esclaves, maison et bétail domestique. Dans cette succession à partager avec ses enfants, la veuve acheta plusieurs "articles" dont deux esclaves ! Dans cet acte ne figure aucune mention de propriété du sol. Cependant, Catherine Lebleu, en tant qu'héritière de son père, devint propriétaire d'un vaste domaine.

J'ai retrouvé encore sa trace en 1834 dans un acte concernant l'achat d'un esclave par Mme Veuve Charles Sallier et ses héritiers demeurant à Saint Landry.

Enfin, le 10 juin 1855, Catherine Lebleu se présenta devant le juge de paix de la paroisse de Calcassieu en déclarant qu'elle avait résidé pendant de nombreuses années (60 à 70 ans) dans les environs de Lake Charles, appelé autrefois Lake Calcassieu ; qu'elle était sûre que la maison occupée par son fils Anselme Sallier, petit-fils de Barthélémy "Le Blue", concessionnaire original de cette concession, se trouvait bien, près de l'emplacement ancien de la première maison occupée par Barthélémy "Le Blue", son feu père.

Catherine Lebleu est morte à Lake Charles en 1860, âgée de 73 ans. Sa succession fait état d'une propriété contenant 610 acres, soit environ 300 hectares.

Voici donc l'histoire d'un savoyard, fondateur d'une ville dans le Nouveau Monde. Nous n'avons aujourd'hui, ni découvert un grand personnage, ni dévoilé les secrets d'événements importants qui ont pu infléchir l'histoire. Ma seule ambition est de vous avoir fait découvrir une vie, une parmi les milliers d'émigrés savoyards partis à la conquête de territoires inexplorés, sources de richesses espérées et inconnues. J'ai aussi saisi l'occasion, prenant prétexte de ce récit, de rappeler la saga de la découverte par les Français, des terres qui s'étendent depuis le Québec jusqu'aux rivages du golfe du Mexique.

Jacques Morneau

Autour d'Eugène Sue et de Marie de Solms en Savoie

Les événements du Second Empire firent que, du début de 1852 au mois d'août 1857, la Savoie fut une terre de refuge pour deux personnalités en vue de la politique et des lettres, le romancier populaire Eugène Sue et Maria Studolmine Bonaparte-Wyse, plus connue sous le nom de son premier mari : Madame de Solms.

Dès le milieu du siècle dernier, de nombreuses études leur avaient été consacrées. C'est surtout Marie Joseph, dit Eugène Sue (1804-1857), qui a inspiré les biographes [1]. Marie de Solms a, de son côté, fait l'objet de travaux et ouvrages, moins nombreux et de qualité plus inégale. Ils se caractérisent, généralement, par une exaltation passablement "hagiographique" de leur héroïne [2]. Une vision plus réaliste avait cependant déjà été donnée par Frédéric Loliée [3] et elle a été précisée par des témoignages et contributions italiennes sur "Madame Rattazzi" - second épisode matrimonial d'une existence agitée [4].

Le séjour des deux exilés constitue un épisode très significatif du climat politique et social de la Savoie libérale, durant la "décennie de Cavour". Quant à l'activité de Madame de Solms à Aix-les-Bains, elle ne manque pas d'être rappelée par tous ceux qui ont retracé les fastes de la célèbre ville d'eau [5].

Cette brève communication se propose, dans le contexte de faits bien étudiés, d'attirer l'attention sur deux écrits qui, fait curieux, ont

---

(1) La plus récente est celle de Bory (Jean-Louis), *Eugène Sue, le roi du roman populaire français*, Paris, Hachette, 1962 (qui ne cite pas toujours les ouvrages utilisés, notamment pour le séjour de Sue en Savoie...).

(2) Martini (Magda), *Une reine du Second Empire, Marie Laetizia Bonaparte-Wyse*, Genève, Droz et Paris, Minard, 1957.

(3) Dans *Les femmes du Second Empire. Papiers intimes*, "Une Bonaparte, Madame de Rute", Paris, Juven, 1906.

(4) Notamment Monsagrati (Giuseppe), *Urbano Rattazzi*, Roma, La Navicella, 1991, et Romeo (Rosario), *Cavour e il suo tempo*, Bari, Laterza, tome II (2), 1977.

(5) L'épisode savoyard a été, pour Eugène Sue, étudié de manière quasi exhaustive par Chevallier (André), "Eugène Sue à Annecy-le-Vieux", *Annesci*, n° 18 (1961). Voir aussi Guichonnet (Paul), "Eugène Sue proscrit, *Revue de Savoie*, 1957 (4e trimestre). Sur Madame de Solms à Aix l'étude de base est celle de Secret (Jean), "Madame de Solms-Rattazzi et son salon littéraire à Aix-les-Bains", *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 1935, repris par Harsany (Zoltan Etienne), *Marie de Solms, femme de lettres*, Aix-les-Bains, Imprimerie Multi-73, 1983.

été peu ou pas utilisés par les auteurs qui se sont occupé de Sue et de Marie de Solms. Inspirés directement par le séjour savoisien, ils se complètent, dans des témoignages parallèles.

Le premier, dû à Sue et paru en 1857, l'année même de la mort du romancier, s'intitule *Une page de l'histoire de mes livres. Madame de Solms dans l'exil*. Ce petit ouvrage de 95 pages pose un problème dans la bibliographie d'Eugène Sue car il sera publié, en même temps, à Turin, chez Favale - c'est la seule édition qui figure au catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale de Paris - et chez Sabot, à Genève, mais avec un faux-titre sur la couverture, *La femme proscrite*. Un exemplaire de cette édition est conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, sous la cote Gf 3460/50.

De son côté, Marie de Solms avait livré au public, toujours chez Sabot, à Genève, en 1858, un ouvrage qui ne figure pas non plus au catalogue de la Nationale : *Eugène Sue photographié par lui-même. Fragments de correspondance ininterrompue, de 1853 au 1er août 1857, avant-veille de sa mort, précédés de détails sur sa vie et ses œuvres*. Ces publications connurent un succès remarquable, puisque celle de Sue, dans une version in-16° de 87 pages, chez Cerutti, Derossi et Dusso, à Turin, en était, en 1860, à sa douzième édition, tandis que le petit livre de 189 pages de Madame de Solms connaîtra trois tirages dans l'année même de sa parution.

Un exilé célèbre

Eugène Sue est le premier à prendre le chemin de la Savoie, où il arrive, via Genève, après le coup d'Etat du Deux-Décembre, en janvier 1852. Son installation précède donc de deux ans et quatre mois celle de Madame de Solms à Aix. A 48 ans, il est au faîte de sa renommée et il jouit d'une énorme popularité. La fécondité de cet écrivain, à l'imagination débordante et au style souvent relâché, a été prodigieuse, dépassant largement celle d'Honoré de Balzac, cet autre géant des lettres. Le catalogue de la Nationale ne mentionne pas moins de 803 ouvrages sortis de sa plume. Ils connaîtront un succès inouï. Le public s'arrache les fresques sociales de Sue, aux intrigues échevelées, publiées tout d'abord en feuilletons dans la presse à grand tirage. A la *Comédie humaine* de Balzac font pendant, sans en avoir les qualités, les dix volumes du *Juif errant* et les 16 tomes des *Mystères du peuple ou histoire d'une famille de prolétaires à travers les âges*, qui consacrent Sue comme le roi du roman populaire.

Ce bourgeois parisien était issu d'une famille qui avait été proche des Bonaparte. Il était le filleul de l'impératrice Joséphine et de son fils Eugène de Beauharnais, dont il adoptera, plus tard, le prénom. Après la révolution de 1830, Sue passe du royalisme légitimiste à des convic-



Eugène Sue, portrait à l'huile de 1852 signé Powel

(Photo Amis du Vieil Annecy)

tions ardemment républicaines. Ses ouvrages sont d'une inspiration démocratique et anticléricale, qui ira en s'accentuant, autour du thème de l'exaltation des peuples opprimés par les puissants et par l'Eglise. Il publie, en 1848, *Le Républicain des campagnes*, véritable manifeste révolutionnaire. Elu député de la Seine, en avril 1850, contre un candidat monarchiste, il siège à l'extrême-gauche de l'Assemblée, sur les bancs de la *Montagne*. Dans le climat de réaction qui règne, depuis la répression de l'insurrection des journées de juin 1848, le romancier à succès est dénoncé comme un écrivain subversif et devient l'une des bêtes noires de la société bien pensante. Sue dénonce le Coup d'Etat du 2 décembre 1851, par lequel le Prince-président Louis-Napoléon Bonaparte s'est emparé du pouvoir et il prendra le chemin de l'exil. la biographie que lui consacre Marie de Solms indique simplement qu'Eugène Sue *"évita la déportation qui l'attendait en s'expatriant volontairement, avant l'arrêt qui le menaçait"* et, de son côté, le romancier n'en souffle mot dans l'ouvrage qu'il consacre à son amie. Les circonstances de son départ de Paris ne sont pas clairement établies. Il se parera de l'auréole du proscrit, à l'instar d'illustres opposants, tels Victor Hugo. Comme l'a bien montré André Chevallier, la rigueur qui s'exercera contre lui subit des atténuations successives. Il semble que le préfet de police Emile de Maupas, exécutant de la répression, l'avait porté sur la liste des républicains à déporter en Guyane. La peine de la déportation aurait été commuée par Louis-Napoléon en proscription, après l'intervention de certains de ses familiers - le duc de Morny, son frère adultérin, ou le fidèle Fialin de Persigny. D'autres personnalités du clan des Bonaparte agirent à nouveau : le prince Napoléon-Jérôme, cousin du futur empereur et le comte Alfred d'Orsay, dandy fameux qui avait aidé financièrement le prétendant. D'Orsay lui avait présenté Miss Howard, qui avait partiellement financé le Coup d'Etat ; devenue la maîtresse de Louis Napoléon, elle était alors la favorite en titre, au comble de son influence à l'Elysée. Incarcéré au Mont Valérien avec les opposants de marque, Sue est libéré. Il ne figure plus non seulement sur la liste des proscrits, mais aussi sur celle des personnes "à éloigner". C'est alors, écrit André Chevallier, que "vexé par la méprisante indulgence du futur empereur, Eugène Sue choisit l'opposition active et décide de s'expatrier volontairement. Il demande un passeport pour la Savoie".

Ce choix n'était pas fortuit, car si la majorité des anti-bonapartistes avait gagné la Belgique ou la Grande Bretagne, le romancier pouvait compter, à Genève et en Savoie, sur d'actives sympathies.

La voie la plus rapide pour gagner la Savoie était alors le service des diligences, car le chemin de fer ne reliera Lyon à Genève qu'en 1856 et n'arrivera à Aix-les-Bains qu'en 1857. Nous pouvons préciser les circonstances de la venue de Sue à Annecy. Les auteurs cités par André Chevallier placent le départ de l'exilé le 13 décembre 1851, ou le

9 janvier 1852. C'est cette dernière date qui est exacte. Après quelques jours dans la capitale, pour préparer son voyage, Sue accompagné d'un domestique, arriva par le courrier de Paris à Genève, empruntant le col de la Faucille et s'arrêta à Ferney le 17 janvier au soir pour prendre, à Genève, la diligence de Sautier-Thyrion assurant les liaisons avec Annecy, par Saint-Julien et le Châble.

Sue s'avise alors qu'il n'a pas de passeport pour transiter par Genève. Il s'adresse à une ancienne connaissance, avec lequel il reprendra, par la suite, des relations d'amitié, James Fazy, le leader radical qui avait été chef du gouvernement cantonal, de 1846 à 1853 et le redeviendra de 1855 à 1861 [6].

"Ferney, dimanche 18 janvier 1852

Monsieur le président,

Je me rends à Annecy, muni d'un passeport français visé par notre ministre des Affaires étrangères et par le chargé d'affaires de Sardaigne. J'ai malheureusement négligé de demander le visa de la légation suisse, ignorant la nouvelle formalité à laquelle sont soumis les étrangers et comptant d'ailleurs m'arrêter quelques instants à Genève pour y prendre deux caisses de livres envoyées par moi, de France, il y a quelques jours et continuer directement vers Annecy. Arrivé hier soir avec le courrier des dépêches, il ne m'a pas été possible de passer la frontière suisse, parce que mon passeport ne portait pas le visa de Monsieur le chancelier d'ambassade de la Confédération. Revenu à Ferney d'où j'ai l'honneur de vous écrire, Monsieur le président, je vous demande l'autorisation de traverser la Suisse pour me rendre à Annecy, avec un domestique qui m'accompagne. Je vous serais donc très reconnaissant de votre obligeance si vous étiez assez bon de m'accorder cette permission aujourd'hui même. Je saisis avec empressement cette occasion de vous prier d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma plus haute considération.

Eugène Sue, ex-représentant du peuple.

Le domestique qui m'accompagne s'appelle Alexandre Boutigny."

L'autorisation fut aussitôt accordée et l'écrivain en remercia immédiatement James Fazy.

"Monsieur,

Je suis bien touché de votre bon souvenir d'autrefois. Je n'avais pas oublié des relations qui remontent à vingt ans déjà. Mais je ne

---

(6) Genève, Bibliothèque publique et universitaire, Département des manuscrits, Ms fr 1062.

m'étais pas permis de vous le rappeler dans une demande tout officielle. L'un de mes amis d'Annecy, qui habite à quelque distance de cette ville m'attendait hier. Il m'attend encore aujourd'hui et, de crainte de ses occupations trop dérangeantes, je suis obligé de partir ce matin même (7). *Je le regrette très profondément, car j'aurais été heureux d'aller vous remercier de votre obligeance, Monsieur. Mais comptant rester longtemps à Annecy, où je compte m'établir, je profiterai bientôt de votre* laisser-passer *pour aller à Genève vous réitérer l'assurance de mes sentiments très dévoués.*

Eugène Sue

Ferney, dimanche matin."

Aussitôt installé, le romancier écrit à l'homme d'Etat genevois.

"Annecy, 21 janvier 1852.

Serez-vous assez bon, Monsieur, pour m'excuser d'avoir un peu pris le chemin des contrebandiers *pour traverser Genève et me rendre ici, fort de votre autorisation ?*

J'ai cru pouvoir m'épargner les suites d'un malentendu, très concevable d'ailleurs et venir au plutôt (sic) calmer la vive inquiétude de l'ami qui m'attendait. Dès que les suites d'une légère indisposition me le permettront, et ce sera bientôt, je l'espère, j'irai vous dire toute ma gratitude et combien je m'estime heureux du bon souvenir que vous avez bien voulu garder de moi. Dans le cas où vous jugeriez nécessaire de m'accorder un permis de passe pour la Suisse, je vous serais très obligé si vous pouviez me le faire parvenir ici. Je tiendrais doublement à cette autorisation, car cela me permettrait d'avoir l'honneur d'aller vous voir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

Eugène Sue".

On voit que le départ de Sue pour la Savoie ne résulta pas d'une contrainte et qu'il ne fut ni clandestin, ni précipité. Il s'éloigna volontairement de la France, par hostilité au régime de Louis-Napoléon. L'écrivain habitera à Annecy-le-Vieux jusqu'à sa mort, pendant cinq ans et sept mois, interrompant son exil par plusieurs voyages à l'étranger. De son côté, Marie de Solms, expulsée de Paris le 19 février 1853,

---

(7) Il s'agit de Victor Masset, éditeur de musique à Paris, originaire de Thônes. Il avait prodigué des conseils financiers à Sue. Retiré près d'Annecy, il prépara le séjour de l'écrivain et il l'hébergea de janvier à mai 1852, dans sa maison de campagne des Barattes.

gagne tout d'abord la Belgique puis habite Nice. Elle ne s'installera dans sa demeure d'Aix-les-Bains qu'au début de 1854 et y demeurera, avec des interruptions, jusqu'en 1863, soit près d'une décennie. La période genevoise et savoyarde des deux exilés, durant laquelle ils se pratiquèrent très assidûment, ne dura donc que quatre années et demie. Marie de Solms n'a pas connu les débuts du romancier à Annecy et ce dernier n'a pas, ou très peu participé à la grande période aixoise, mondaine et littéraire, de son amie qui se déroule de 1858 - première année de parution des *Matinées d'Aix-les-Bains* - jusque vers 1865.

La "Princesse brouhaha"

Quel est l'apport des deux ouvrages que chacun des personnages consacre à l'autre, pour la connaissance de leur biographie et de l'épisode savoyard de leur existence ? Il s'agit d'écrits de circonstance, pour Sue l'un des derniers sortis de sa plume, peu avant sa mort et pour Marie de Solms un hommage qui suit de très près la mort de l'écrivain. Leur composition est passablement décousue, avec des digressions, comme les développements que Sue consacre à un ami qui partage son exil pendant six mois, *"dans la plus étroite intimité"*, Joachim Gaillard de Kersausie (1798-1874), officier breton, conspirateur républicain, *"gentilhomme démocrate"*. Quant à Marie de Solms, en préface aux choix de lettres qui lui avaient été adressées par Sue, elle raconte la vie de son ami en recopiant textuellement des passages d'*Une page de l'histoire de mes livres*. Pour les auteurs, l'intention apologétique est évidente. Sue songeait à une *Histoire de mes livres* pour servir d'introduction à l'édition de ses œuvres complètes, qui ne pourra paraître *"que quand la France sera libre"*. Il en détache un fragment, *"à-demi dégagé de la partie exclusivement bibliographique et littéraire... pour acquitter une dette d'honneur"*. Il entend défendre Madame de Solms, *"l'une des plus intéressantes physionomies de notre temps"* qui avait fait appel à son témoignage, dans une polémique engagée par le journal *Le National* sur les circonstances de son exil.

Marie écrit :

"A nous donc qui l'avons connu et aimé, qui nous enorgueillissons d'avoir été sa plus chère et sa meilleure affection, à nous qui le pleurons à tant de titres, de raconter la vie d'Eugène Sue, cette vie joyeuse, agitée, puis grave et réfléchie, mais toujours loyale et laborieuse, cette insouciance qui fait place, peu à peu à de fortes convictions, ces orageuses luttes, cette jeunesse folle et ce sombre âge mûr ; à nous de montrer l'homme comme il fut, aux différentes périodes de sa vie. C'est en vérité une tâche étrange qui nous est

dévolue, mais nous la remplirons avec autant de conscience que de tristesse".

Sue vit, pour la première fois, Marie de Solms à Annecy alors que, revenue de Nice, elle songeait à s'établir à Aix-les-Bains. Elle séjournait à Genève et avait demandé à l'écrivain de la recevoir.

"Je ne la connaissais pas personnellement, écrit Sue ; *je savais seulement, par le bruit public que, petite-fille de Lucien Bonaparte et ainsi très proche parente de M. Louis Bonaparte (momentanément Empereur des Français) elle avait, peu après le crime de décembre, qu'elle condamnait énergiquement, été expulsée sans pitié par son cousin, quoiqu'elle fût fort malade et que la vie de son enfant, à peine âgé de six mois, donnât des craintes sérieuses. Je savais enfin qu'ensuite de la prise à sa expulsion par M. de Solms, sa femme avait dû se séparer de lui".*

Dès l'abord, Eugène Sue fut littéralement fasciné par la jeune femme. A cinquante ans, déjà marqué par le labeur, les plaisirs, l'amertume de l'exil, il ressentit une violente passion pour Marie Studolmine Bonaparte-Wyse, de 28 années sa cadette. *"Je fus moins frappé de l'exquise beauté de Madame de Solms que l'extrême juvénilité de son aspect. Elle semblait à peine atteindre à sa seizième année, quoiqu'elle eût alors vingt ans".* Les travaux récents ont permis d'apporter de sérieuses retouches au portrait de celle qu'Alphonse Karr - l'un de ses amis avec lequel elle se brouillera - avait nommée "la princesse brouhaha" et à l'image qu'elle s'efforcera de donner d'elle-même. Au long des avatards de ses trois mariages elle revendiquera toujours tenacement son appartenance à la lignée des Bonaparte, par son patronyme constamment affiché de "princesse - ou de comtesse Bonaparte-Wyse". L'intransigeant démocrate Eugène Sue lui donnera même, sans qu'elle le récusât, de "l'altesse" ! Elle descendait de Lucien, frère de Napoléon, exclu de la famille impériale, après son remariage avec Alexandrine Jacob de Bleschamp, veuve de l'agent de change Jouberthon, auquel s'était opposé le Premier Consul. Lucien s'était retiré dans les Etats du pape, qui lui avait conféré le titre de prince de Canino et de Musignano et la citoyenneté romaine. Revenu au moment des Cent-Jours apporter son concours à Napoléon, Lucien s'était réconcilié avec l'empereur et il avait recouvré son titre de "prince français" - sans que sa mise à l'écart de la famille dynastique eût été formellement abolie. Les filles nées de son mariage ne pouvaient que porter les titres revenant à leurs maris, qu'ils fussent Français ou étrangers. L'aînée, Letizia, avait, à 17 ans, épousé en Italie, un homme politique, puis diplomate irlandais, sir Tomas Wyse. Elle avait le sang chaud des Bonaparte et la mésentente s'était installée dans



Marie de Solms

le ménage, après le retour en Irlande. Trois ans après qu'elle se fut séparée de son mari, lady Wyse avait donné le jour, en Angleterre, le 25 avril 1831 à Marie Studolmine Laetitia, issue de sa liaison avec le capitaine Hodgson. La future Madame de Solms n'était donc Wyse que pour l'état-civil et ne l'ignorait probablement pas [8]. Elle prendra, ainsi que ses frères et sœurs, le patronyme de Bonaparte-Wyse, en se fondant sur une disposition testamentaire de Lucien, qui avait voulu que sa descendance portât ce nom, alors que l'empereur avait édicté que la famille "dynastique", légitime et apte à la succession, fût appelée Napoléon.

Etablie à Paris, sous la Monarchie de juillet, Letizia ouvre un salon qu'anime sa fille, petit prodige d'intelligence et de précocité. Marie Studolmine émerveille, par ses dons, le cénacle de Madame Récamier et de Chateaubriand, à l'Abbaye-au-bois, où Lamennais - qui jusqu'à sa mort aura pour la future Madame de Solms une admiration éperdue - l'appelle "l'enfant sublime". A 17 ans [9], pour échapper à la tutelle de sa mère, elle épouse, sur un coup de tête, en décembre 1848, le "comte" Frédéric de Solms, de 16 ans son aîné, un homme d'affaires qui s'occupe, avec son frère Edouard, de mines en Algérie. Les biographes admiratifs de son épouse en feront un aristocrate, apparenté à de nobles lignées hessoises, saxonnes et prussiennes. La réalité est plus prosaïque, car ces deux personnages étaient fils de Frédéric-Joseph Solms, marchand épicier à Strasbourg, probablement d'ascendance allemande. Frédéric de Solms - dont le titre de comte était rien moins qu'établi - son frère et leur associé M. de Bassano, de la famille de Maret, ministre de Napoléon 1er, comptaient parmi les familiers et bailleurs de fonds de Louis-Napoléon Bonaparte, rentré d'exil au lendemain de la révolution de février 1848, impatient de se lancer dans l'action politique.

Marie de Solms était, tout comme sa mère, de caractère volage et son mariage s'avèrera rapidement un échec. Magda Martini en impute la responsabilité *"à un étrange époux, dont les aventures ne se comptaient plus... qui préférait se livrer aux mains des filles de joie"*, délaissant *"une enfant pieuse et pure"*. Cet auteur donne la version du "mariage blanc" que son héroïne qui se posait en innocente victime, avait intérêt à accréditer. Le mari *"trop rassasié de plaisirs pour apprécier la fraîcheur de son épouse et pas assez perverti pour profiter de la candeur qui s'offrait à lui, resta de glace*

---

(8) Une étude récente, due à un membre de la famille, indique que Lady Wyse aura d'autres enfants adultérins : Bonaparte-Wyse (Olga), *The spurious brook, Princess Letitia Bonaparte and her children* (1969), citée dans l'article de Gagniage (Jean) sur Madame de Solms, dans le *Dictionnaire du Second Empire* (sous la direction de Jean Tulard), Paris, Fayard, 1995, p. 1205.

(9) Et non "mariée à 15 ans", comme l'écriront Sue et les biographes postérieurs de Marie Studolmine qui, pour se rajeunir, se dira née le 15 avril 1833, alors qu'elle avait vu le jour deux ans plus tôt.

devant Marie Studolmine [qui] *longtemps ne fut comtesse de Solms que de nom".*

En fait, la jeune femme se consola rapidement de ce mariage mal assorti. Dans la société mêlée où l'entraîne son oncle Louis-Lucien (1813-1821), élu député de la Corse à l'Assemblée nationale, elle rencontre le vicomte Charles de Pommereux. Ce gentilhomme très fortuné sera, lui aussi, subjugué par Marie de Solms. Devenu son amant et son fidèle chevalier-servant, il ne la quittera pratiquement plus jamais jusqu'à sa mort, en 1870, vivant à ses côtés, subvenant très largement au train de vie dispendieux de la "princesse" et assistant à ses nombreuses passades et liaisons. Il l'accompagnait, lors de la première visite qu'elle rendit à Annecy-le-Vieux, à Eugène Sue. L'écrivain parle en termes sympathiques de Pommereux, qu'il verra fréquemment à Aix-les-Bains.

"Je l'avais autrefois rencontré dans le monde et j'ai pu apprécier plus tard son mérite : esprit très original, très érudit, cœur excellent, caractère loyal et valeureux, M. de Pommereux est de ce très petit nombre de légitimistes qui pourraient rendre quelque vitalité au parti du passé... Par sa noble abnégation, par son incessant et courageux soutien pour l'exilée dont il est l'un des plus vieux amis, se montrant toujours à la hauteur des circonstances les plus difficiles et les plus délicates".

Les frères Goncourt, familiers de la princesse Mathilde qui - comme tout son clan - détestait les Bonaparte-Wyse, traceront dans leur célèbre *Journal*, cet acide portrait [10] :

"Aux courses du Bois de Boulogne, le plus beau du monde. Il est laid... Madame de Solms, aujourd'hui Madame Rattazzi, avec une couronne de cheveux sur la tête, les yeux d'un bleu éraillé, le sourire d'une danseuse sourde, au bras de son mari, à tenue et à mine misérables d'un avoué, auquel Pommereux, l'ancien entreteneur de sa femme, fait compliment sur sa mise élégante, lui disant qu'on ne le reconnaîtrait pas à Turin".

Dans leurs témoignages, Eugène Sue et Marie de Solms se décerneront des brevets réciproques de victimes de Louis-Napoléon, *"le criminel du Deux Décembre"*. On a vu que l'écrivain avait quitté la France sans encourir la rigueur extrême du régime né du Coup d'Etat. Il présentera son amie sous les traits d'une créature infortunée poursuivie par la double vindicte du nouveau maître de la France et d'un époux dépravé, s'apitoyant sur *"l'exil et les malheurs de cette jeune femme séparée de son mari, position qui m'a toujours semblée si triste, si difficile, si délicate".*

---

(10) Goncourt (Edmond et Jules de), *Journal. Mémoires de la vie littéraire*, Paris, Robert Laffont, 1989, tome I, p. 962 (3 mai 1863).

En fait, dès le retour de Louis-Napoléon, Marie Studolmine s'était rapprochée du futur Napoléon III, comme les autres *Napoléonides*. Magda Martini écrit qu'elle *"entretient de bonnes relations avec son cousin Louis-Napoléon, en qui elle espère un grand chef pour la France... Louis-Napoléon n'a certainement pas de meilleur partisan que cette petite comtesse"*. La jeune femme, qui dissertait avec assurance sur la politique et la littérature, dans le salon qu'elle avait ouvert, rue Caumartin, après sa séparation d'avec Solms, espérait bien devenir l'égérie du prince-président, une manière de Germaine de Staël doublée d'une George Sand. Ambition également partagée par la princesse Mathilde, fille très légitime du roi Jérôme, en qui Marie de Solms trouvera une rivale et une adversaire sans merci. Peu avant le Deux-Décembre, la jeune femme, enceinte des œuvres de Pommereux, avait quitté Paris pour rejoindre, à Rome, sa mère et sa sœur Adeline. C'et là qu'elle donna le jour, le 21 janvier 1852, à un fils déclaré sous le nom d'Alexis Napoléon Christian de Solms, qu'elle fit baptiser, en grande pompe, à la basilique Saint-Pierre. Pommereux, père adultérin, fut également le parrain de l'enfant, auquel il léguera ses biens, ce qui provoquera, après sa mort, des contestations et procès avec ses héritiers légitimes.

Le Coup d'Etat et la détermination de Louis-Napoléon d'établir son pouvoir apportèrent une amère désillusion à Marie Studolmine qui, dans les milieux romains, se répandit en véhémentes critiques contre son cousin. Après son retour à Paris, son salon devint l'un des foyers de l'opposition libérale et anti-bonapartiste. Ce fut un des motifs qui induisirent Frédéric de Solms à quitter la France, où l'attitude de sa femme avait ruiné les crédits dont il disposait auprès du prince-président. Ce dernier cherchait cependant, à garder de bonnes relations avec tous les membres de sa turbulente famille. Une fois l'Empire rétabli, il laissa entendre à Marie de Solms qu'elle serait volontiers reçue à la Cour et il la pressentit pour qu'elle devint dame d'honneur de l'impératrice Eugénie de Montijo, qu'il venait d'épouser, le 29 janvier 1853.

Il essuya un refus hautain : *"le second rang ne me convient pas ; je ne puis accepter que le premier"*. Entre la jeune femme et "l'Espagnole", l'animosité fut immédiate et viscérale. La souveraine représenta à Napoléon III que cette intrigante parente serait un danger pour l'Etat et qu'il convenait de l'écarter. Dans le nouveau *Statut de la famille impériale*, qui reprenait les dispositions édictées par Napoléon 1er, les Bonaparte-Wyse ne furent pas légitimés et demeurèrent exclus de la lignée "dynaste". Le 19 février 1853, le préfet de police de Maupas signifia un arrêté d'expulsion à Marie Studolmine et à son frère Napoléon-Alfred, pour le motif "qu'épouse du sieur Solms, étranger non naturalisé, elle est elle-même, par la suite, étrangère". Elle contesta devant le tribunal la validité de cette mesure, tout en

revendiquant hautement, dans des communiqués à la presse, sa qualité de Française et de "princesse Bonaparte-Wyse". Mais sa cause fut ruinée par une déclaration de Frédéric de Solms qui, le 3 mars 1853, prit sa revanche, interdisant à son épouse de revendiquer la citoyenneté française *"car petit-fils et fils d'étranger et étranger moi-même... elle ne serait fondée à réclamer une nationalité autre que la mienne"*. Remarquons à ce propos que Marie Studolmine, petite-fille d'un Bonaparte ayant acquis la nationalité romaine, était elle-même née, au regard de l'état-civil, d'un père sujet britannique.

Marie de Solms et son frère furent embarqués par la police dans le train à destination de la Belgique et l'époux délaissé s'expatria aux Etats-Unis [11].

Des opposants souvent encombrants

Dans la justification qu'ils présentent de leur hostilité au Second Empire, Eugène Sue et Marie de Solms réfutent les "calomnies" propagées contre eux par la police française, sur la sincérité de leur engagement politique. Son amie s'emploie longuement à disculper Sue de *"l'accusation qui lui a été bien souvent lancée à la face. On a dit qu'il n'était pas de bonne foi et que ses convictions démocratiques n'étaient qu'une comédie ; on l'a accusé de battre monnaie avec le mensonge et de déchaîner les passions avides, uniquement pour gagner de l'or, sans avoir le moindre souci des maux qu'il causait..."*
Si la conversion du romancier au républicanisme socialiste et anticlérical est un fait bien avéré, on ne peut prendre comme argent comptant son intention de blanchir Madame de Solms du grief de "bonapartisme", alors qu'elle *"avait pour jamais rompu les liens de famille qui l'attachaient à l'homme qu'elle a le malheur d'avoir pour parent"*.
La petite-fille de Lucien Bonaparte, en effet, après son refus initial de tout accommodement avec Napoléon III, accepta des adoucissements à sa proscription et, après 1860, une pension annuelle de 35 000 francs de son impérial cousin. Elle s'affirmera toujours comme une authentique Bonaparte, ce qui était pour elle l'essence même de son identité et de son prestige social. La jeune femme n'était aucunement une naïve et innocente personne, mais une calculatrice redoutable, accommodant la vérité à ses stratégies. Sue, dès la première rencontre, sera frappé par *"la physionomie peu commune de l'exilée... nature à la fois très délicate, très sensitive, mais très résolue et très opiniâtre*

---

(11) En 1860, après l'annexion de la Savoie à la France, Marie de Solms fut autorisée à continuer sa résidence à Aix-les-Bains, à condition qu'elle régularise sa situation matrimoniale. Son mari reparut quelque temps dans le "chalet aixois", avant de s'effacer à nouveau. Il revint mourir à Turin, le 4 janvier 1863, quinze jours exactement avant que sa veuve ne convolât avec Urbano Rattazzi.

dans sa volonté". Un correctif, certainement plus proche de la vérité que les dithyrambes de ses adulateurs, nous est apporté par le portrait qu'en trace une spirituelle Turinaise, la baronne Olimpia Savio, dans ses *Souvenirs*. *"Elle est très belle, pleine d'esprit, mais sans règle ni mesure, ni dignité ni bon sens. Elle écrit, parle et s'habille magnifiquement mais sur six paroles dit trois mensonges. Elle est belle comme un ange, a de l'esprit comme un démon, elle déclame comme Rachel, elle peint comme Raphaël. Au théâtre, elle se fait mettre trois coussins sur son fauteuil pour être plus haut que la balustrade. Elle porte une robe de soie bleue, avec un dessous de dentelle de Bruxelles, tissé aux armoiries des Bonaparte à chaque feston"*.

Genève jouera un grand rôle dans la période savoyarde de la vie de Marie de Solms. Avant de s'établir à Aix-les-Bains, via Nice, elle y avait séjourné, renouant des relations avec les proscrits français et fréquentant les démocrates du Canton. Sue, de son côté, comme on l'a vu, avait retrouvé James Fazy, dont il trace un chaleureux portrait, recopié par Marie Studolmine, dans son ouvrage sur le romancier exilé [12]. Il fera également la connaissance du général Georges Klapka, patriote hongrois, réfugié en Suisse après l'échec de l'insurrection de 1848, ainsi que d'Abraham Tourte, futur envoyé genevois à Turin, en 1860, auprès de Cavour, pour contrecarrer l'annexion de la Savoie. Episode à peine signalé par leurs biographes, Sue et Marie passèrent à Genève l'hiver 1853-1854, avant que la résidence d'Aix fût achevée. Comme elle le fera dans tous les lieux où elle s'installera, Marie de Solms y tint un salon politico-littéraire, fréquenté par les libéraux genevois et les réfugiés politiques.

Dès son arrivée dans la Cité de Calvin, Madame de Solms s'était liée avec des patriotes du Piémont, pays qu'elle connaissait peu car sa vie en Italie s'était déroulée hors de ce pays. Ils l'introduiront, lors de ses fréquents séjours à Turin, dans les milieux de la cour. Elle accordera très vraisemblablement ses faveurs au roi Victor-Emmanuel II, ce qui n'était pas au demeurant, une entreprise très difficile.

A Genève, Marie de Solms rencontra une personne qui lui ressemblait par bien des points, et dont elle devint l'amie inséparable : la comtesse Maria Martini Della Torre, épouse séparée d'un émigré politique lombard installé à Turin, intrigante de haut vol et beauté peu farouche, qui avait été la maîtresse de Victor-Emmanuel II, de Garibaldi et probablement aussi d'Urbano Rattazzi [13].

Lors de sa première rencontre avec Sue, à Annecy-le-Vieux, Madame de Solms était accompagnée de la comtesse Martini qui, note

---

(12) Sue et Fazy entretiendront une correspondance, qui fera l'objet d'une autre publication.

(13) Voir Romeo (Rosario), *Cavour e il suo tempo*, Bari, Laterza, tome II (1984) p. 122.

l'écrivain, *"n'imitant pas la réserve"* de son amie, lui prodigua *"une averse de louanges"* [14]. A son arrivée en Savoie, Sue avait bénéficié de la protection du gouvernement sarde, dont le président était, depuis 1849, Massimo d'Azeglio, qui sera remplacé par Cavour, le 16 mai 1852. L'exilé entretint *"de bonnes et aimables relations"* avec le comte Filippo De Raymondi, intendant général de la Division administrative d'Annecy. Il écrit, dans son ouvrage sur Marie de Solms : *"J'ai dit, dans la notice relative à mon roman Cornelia d'Alfi* [15] *combien avait été large et sympathique envers les proscrits français l'hospitalité du gouvernement du roi de Sardaigne. J'ai rendu justice à la loyauté de cet honnête homme qui, résistant tour à tour aux promesses et aux menaces de la France et de l'Autriche qui, en 1852, le pressaient de fouler aux pieds la Constitution jurée par lui, avait publiquement déclaré qu'il ne commettrait jamais une pareille infamie. J'ai voulu témoigner, en ce m'était particulier, ma vive gratitude pour le gouvernement sarde qui, deux fois, a bien voulu, à mon* insu, *refuser mon expulsion de Savoie, opiniâtrement demandée par les gens de M. Bonaparte. J'eusse immédiatement quitté Annecy, afin d'épargner au ministère piémontais le souci de ce conflit, si j'en avais été informé à temps... Madame de Solms, de son côté, lors de son expulsion de France, fut accueillie par le roi de Sardaigne avec une recherche de prévenances, peut-être même avec une généreuse affectation de courtoisie qui semblait surtout s'adresser à la victime d'un despotisme brutal. Ce prince se montra pour elle rempli de déférence".*

En fait, Marie Studolmine ne fut pas la réfugiée politique discrète, s'efforçant de passer inaperçue. Elle remuait beaucoup d'air autour de son personnage et faisait bruyamment état de ses relations au plus haut niveau, réelles ou imaginaires. La "princesse" et sa cour d'admirateurs n'étaient pas des hôtes de tout repos pour les autorités sardes. Le comte Ruggero Gabaleone di Salmour, Secrétaire général du Ministère des finances, ami et collaborateur de Cavour, rapporte un épisode qui n'a été cité par aucun des biographes de Marie de Solms et qui jette un jour cru sur le comportement du "ménage" Pommereux [16]. En 1853, ce dernier avait acquis, à Aix-les-Bains, un terrain sur lequel il avait fait

---

(14) Réserve toute relative car Marie Studolmine, imbue de son ascendance Bonaparte et très sûre d'elle, était renommée pour se pousser toujours au premier rang, ainsi qu'en témoigne l'incident d'un bal à la Cour de Turin, le 25 janvier 1859, rapporté par Giuseppe Massari : "L'impudence de la Solms créa une sensation. Non invitée, elle se présenta à la fête avec le ministre américain Daniel. On voulut la chasser, mais le roi, avec sa bonté coutumière et pour éviter les scandales, ordonna qu'on n'en fit rien", *Diario dalle cento voci*, Rome, Capelli, 1958, p. 126.

(15) Cet ouvrage, *La marquise Cornélia d'Alfi, ou le lac d'Annecy et ses environs*, publié en 1852 chez l'éditeur annécien Saillet, est l'une des productions les plus médiocres de Sue. Il ne vaut que par quelques descriptions de paysages et des notations sur des personnalités locales.

(16) *Carteggio Cavour-Salmour*, Bologne, Zanichelli, 1936, p. 59-61.

construire le *chalet*, pour loger Marie de Solms, lui-même et les hôtes habitant deux pavillons voisins. En 1854, presque en face de la résidence principale, sortira de terre le fameux théâtre, où l'on jouera le répertoire de la "comédie de société" et les ouvrages de la maîtresse de maison. Madame de Solms avait, comme on l'a vu, passé la plus grande partie de l'hiver de 1853-1854 à Genève, avec Sue et aussi à Nice, avec Pommereux, avant d'emménager à Aix au mois d'avril suivant. Salmour indique que Pommereux *"vivait alors publiquement avec Madame de Solms, laquelle, par sa mère, tenait à la famille Bonaparte et se faisait donner le titre de Princesse, quoiqu'elle n'y eût aucun droit"*. A Nice, le député Henri Avigdor, *"parfait honnête homme, premier banquier de la ville, une des personnes les plus honorables et honorées"* voulait donner un bal, auquel Pommereux, son client, désirait être convié avec Marie de Solms. *"Comme cette invitation aurait fortement compromis son bal, M. Avigdor trouva mille prétextes pour ne pas accéder à cette demande"*. Furieux et dépité, Pommereux regagna Aix, où le banquier alla prendre les eaux, au début d'août 1854. Il se trouva, au Casino, *"face-à-face avec M. de Pommereux, lequel, à haute voix et en présence de beaucoup de monde, le traita de fripon et le couvrit d'injures"*. Cette *"dégoûtante scène"* causa un énorme scandale. *"Comme M. Pommereux était le plus désagréable des hommes, et, à cause de cela, peu aimé, ses grossières injures à M. Avigdor retombèrent sur lui"*. Le banquier l'attaqua en justice et ne retira sa plainte qu'après que Pommereux lui eût présenté, par écrit, ses excuses à l'audience. Salmour qui était, lui aussi, en cure à Aix, s'était porté garant de l'honorabilité de son collègue à la Chambre. Le 23 juillet, il écrivait à Cavour :

"Intendant de Chambéry, j'aurais prié M. de Pommereux d'aller porter ailleurs ses grâces, quoiqu'il se dise ton protégé et ne jure que par Cavour-ci, Cavour-là... Tout clopin que je suis, je suis décidé à casser ce qui me reste avec M. de Pommereux, s'il s'avise de venir ricaner près de nous. Quant à Madame de Solms, elle clame partout que le Gouvernement la protège, qu'on lui accorde de faire venir ses meubles en franchise de douane et autres choses semblables, qui sont relevées par quelques baigneurs de la Maison de l'Empereur, avec des observations plus ou moins gracieuses pour la protégée et les protecteurs. Ce qui vexe surtout ces derniers, c'est que Madame de Solms a donné à ses gens la livrée de l'Empereur".

Cavour répond par cette lettre, qui remet les choses au point :

"J'ai reçu à Gênes la lettre que tu m'as écrite d'Aix. Je te remercie de m'avoir instruit des cancans de cette ville et du rôle qu'on m'y fait jouer. Pour achever ton œuvre amicale, je te prie de rétablir la vérité, aussi travestie par les baigneurs oisifs que par les journaux cléricaux. De ma vie je n'ai parlé à M. de Pommereux. Je me rappelle de l'avoir vu au Jockey [club], *mais sans faire sa connaissance. Lors*

de mon passage à Turin, il n'a pas demandé à me voir et jamais je n'ai eu le moindre rapport avec lui. S'il se vante d'être lié avec moi, tu peux lui dire de ma part qu'il est un menteur.

Quant à la princesse de Solms, je l'ai vue de loin, au théâtre. Elle m'a écrit pour me demander la libre introduction de ses meubles en Savoie, où elle voulait établir sa résidence. Je lui ai répondu en lui envoyant l'article de la loi relatif aux étrangers qui viennent se fixer dans nos Etats. A son passage à Turin, elle m'a envoyé son livre [17] *en me priant d'aller la voir. Je ne me suis pas rendu à son invitation, je ne lui ai pas répondu et je me suis borné à lui envoyer une carte de visite. Scipion aurait-il pu faire mieux ? Je suis désolé de l'affaire Avigdor. J'avoue toutefois que j'aurais préféré qu'Avigdor, au lieu de recourir au tribunal, eût appliqué un vigoureux soufflet sur le visage de M. Pommereux et se fût battu ensuite. La démarche qu'il a faite empêche le Gouvernement de mettre M. Pommereux à la porte. S'il le faisait, on dirait qu'il a voulu éviter à Avigdor un procès qui pouvait tourner contre lui".*

Après le Congrès de Paris de 1856, lorsque les relations entre Turin et Paris se font toujours plus étroites, prélude à l'alliance franco-sarde de 1858-1859, le gouvernement des Tuileries manifeste une irritation croissante devant l'attitude antibonapartiste des exilés français de Savoie. Au début de 1855, lorsque le Piémont est déchiré par la discussion de la "loi sur les couvents", dans le cadre de la politique de la laïcisation de l'Etat, Sue, Marie de Solms et leurs amis font chorus, avec les libéraux savoyards, contre le clergé qui voit une punition divine dans les deuils frappant la famille royale. *"Le clergé sarde*, écrit Sue, *en cette occurence, se montra d'une si noire hypocrisie, d'une perfidie si féroce, que l'on n'y peut songer sans épouvante. Les prêtres seuls, en vérité, peuvent rêver de pareilles scélératesses et avoir surtout l'audace d'en rendre le ciel complice"*. Devant la réserve manifestée à son égard par Cavour, Marie de Solms cherche à se réconcilier les bonnes grâces du roi. Sue reproduit dans son ouvrage le poème en douze strophes, à la versification laborieuse, *"non comme un spécimen de sa valeur littéraire mais un témoignage de touchante reconnaissance envers une famille cruellement éprouvée, le chant funèbre sur les morts prématurées des deux reines Marie-Thérèse et Marie-Adélaïde et de Ferdinand, Duc de Gênes"*. Il y ajoute *"un autre témoignage de la seule opinion bien arrêtée dont cette jeune femme ait toujours témoigné par ses actes, l'invincible horreur du parjure et du crime, l'amour de la sainte liberté : A Vincenzo Gioberti, l'Italie. Aux patriotes italiens"*. En août

---

(17) Sans doute l'ouvrage *Nice ancienne et moderne*.

1857, lorsque, écrit Madame de Solms, *"Eugène Sue est mort à Annecy, sur la terre étrangère à deux pas de moi, dans les bras du colonel Charras, un autre proscrit comme lui, fidèle aux principes démocratiques pour lesquels il avait échangé une vie heureuse en France, contre les douleurs de la proscription"*, ses funérailles causeront une extrême préoccupation aux autorités, qui les entoureront d'un luxe de précautions et en suivront le déroulement, presque heure par heure, pour éviter qu'elles ne donnent lieu à des manifestations politiques contre le régime impérial.

Le cercle du chalet

Que nous apprennent les témoignages des deux exilés sur leurs relations et leur mode d'existence ? Ils ne se déroulent pas, à l'évidence, sur le même registre. Sue vit à Annecy-le-Vieux, jusqu'à la venue de Marie de Solms en Savoie *"dans une retraite presque absolue"*. Peu avant sa mort, dans une charmante poésie dédiée à son amie, il avait évoqué sa modeste demeure *"petit chalet qu'il avait loué pour la modique somme de 400 francs par an"* dit Marie de Solms. André Chevallier a recueilli les souvenirs des hôtes de l'écrivain sur l'exiguïté de la maison avec, écrit Marie Studolmine, *"une salle à manger si petite que, lorsque nous étions quatre, il fallait un certain ordre pour y placer nos chaises"*. Eugène Sue, tout occupé à l'exaltation de son héroïne, ne parle pas de ses amis politiques annéciens, notamment des libéraux qui venaient de fonder la *Société florimontane*. La seule personne qu'il mentionne est *"M. Dunan, je m'estime heureux de citer son nom ici, qui s'occupe de fonder une école primaire dans le village du Châble, près de la frontière suisse, afin de balancer l'influence cléricale"*. Il s'agit très probablement de Camille Dunant (1819-1909) fonctionnaire de l'intendance. Le romancier demeure, dans son exil, le gastronome épicurien qu'il avait toujours été. Il se ravitaille à Genève où *"M. Bastian, marchand de comestibles"*, le pourvoit régulièrement en produits de qualité, comme en témoignent ces deux billets inédits [18] :

"Je prie M. Bastian de m'envoyer par la diligence de M. Renevier pour vendredi matin 25 courant une truite ou ombre chevalier (sic) de 2 livres à 2 livres 1/2, un beau chapon, deux joues de porc anglais et la manière de les cuisiner.

Eugène Sue
Annecy, 20 août 1854".

---

(18) Genève, Bibliothèque publique et universitaire. Département des manuscrits, Ms fr 4679.

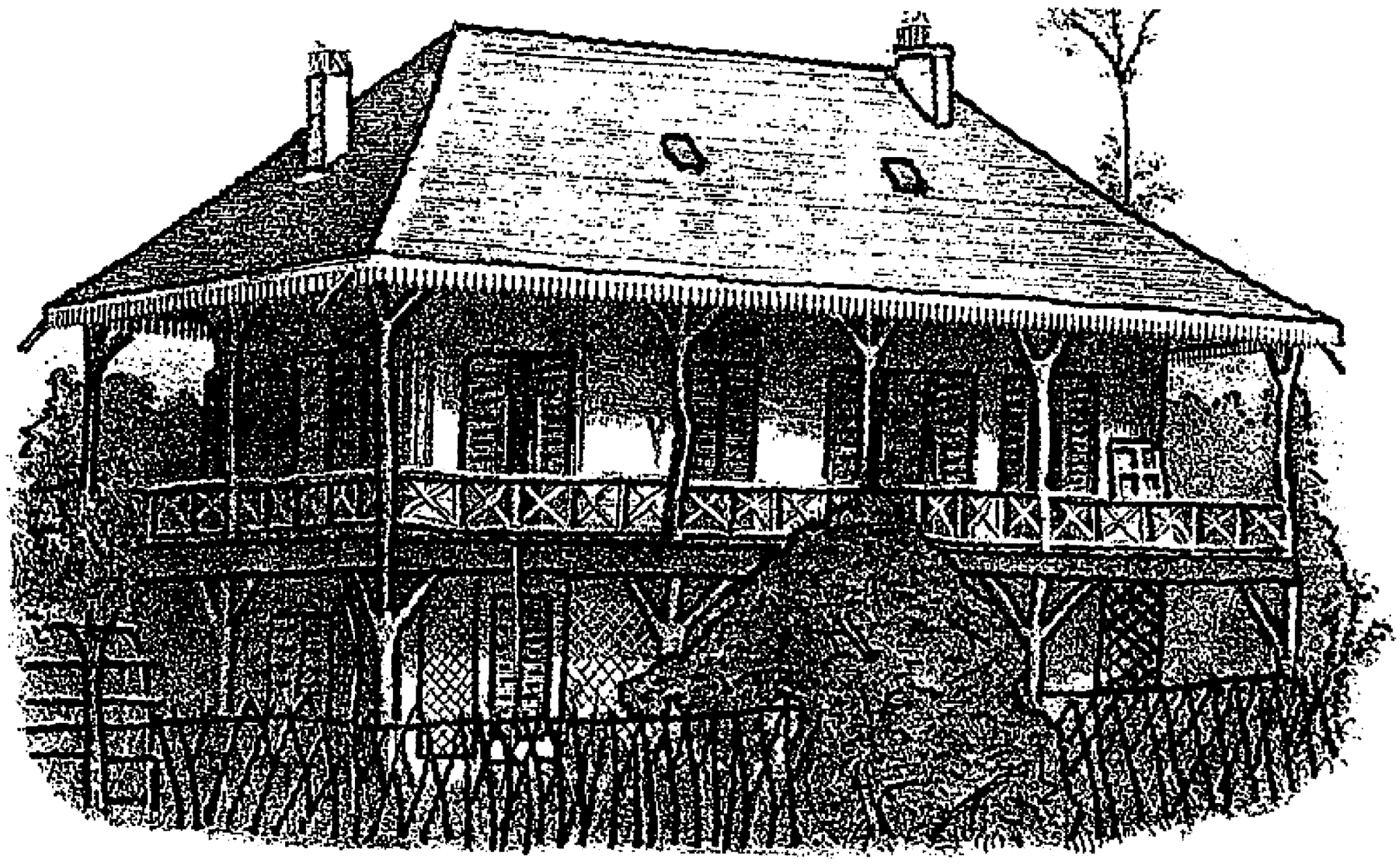

Le chalet aixois de Madame de Solms

(Les matinées d'Aix-les-Bains, tome III)

"Je vous prie, Monsieur, de ne pas renouveler le double envoi du mercredi la semaine prochaine et de ne m'envoyer que les deux poulets du vendredi, comme à l'ordinaire. J'ai l'bonneur de vous saluer.

Eugène Sue
Vendredi".

Sue, bourreau de travail noircit du papier à longueur de journée et, dans son imposante bibliographie, la période annécienne est représentée par près de 40 volumes [19].

L'installation de Marie de Solms à Aix-les-Bains, d'où elle vient rendre visite à Eugène Sue, change complètement la vie, jusque-là morose de l'écrivain. *"L'exilée a suivi, pas à pas, le développement de mon œuvre, jusqu'à son terme... Presque chaque mois, je me rendais à Aix, afin de confier à ma jeune critique, le fruit de mon travail"*. Il lui rend la pareille, en analysant longuement son livre sur Nice et en adressant des louanges aux productions de Marie de Solms, tout en avouant parfois ses réserves : *"Réfléchissez davantage en écrivant. Vous avez une déplorable habitude, celle d'écrire au courant de la plume et de la pensée, de ne jamais vous relire et de ne pas vous raturer. Je ne me cite pas pour exemple, je n'ai jamais su le français mais, puisque vous avez tous mes manuscrits en mains, voyez combien je les revois"* (10 mai 1857). En revanche, Sue est *"partagé entre l'admiration et l'attendrissement"* car, presque toujours, les critiques de Marie de Solms étaient *"d'un sens excellent, d'une logique infaillible et d'une sagacité profonde"*.

Aix-les-Bains était alors au plus haut de son succès, après l'inauguration du casino par le couple royal, le 30 mai 1850, *"au milieu de ce que tout le pays comptait alors de plus illustre et de plus brillant"*. Sue, qui occupait au pavillon de Marie de Solms réservé aux hôtes une chambre spécialement aménagée à son intention, afin qu'il pût y travailler dans le calme, n'était pas très séduit par *"cette ville sans société locale et uniquement peuplée d'étrangers, se renouvelant sans cesse et séjournant peu de temps dans ces lieux de plaisir"*. Il explique ce qui, au contraire en faisait l'attrait, pour son amie : *"Elle travaille régulièrement huit à dix heures par jour. La peinture, la musique, la poésie et la lecture et une correspondance active, suivie,*

---

(19) Citons - et cette liste est peut-être incomplète - : en 1852, *Fernand Duplessis* (6 volumes) et *La marquise Cornélia d'Alfi* ; en 1854, *Gilbert et Gilberte* (7 volumes) et *La famille Jouffroy* (7 volumes) ; en 1856, *Le fils de famille*, dédié à Marie de Solms (9 volumes). Après la mort de Sue, en 1858 : *Les secrets de l'oreiller* (7 volumes) et, anonyme, en feuilleton dans *La Presse*, *Les filles de Caïn*, qui provoquera une controverse juridique avec le co-auteur Aylie Lenglé (1865).

avec les personnes les plus éminentes... en Italie, en France et en Russie occupent tous ses instants. Elle reçoit ensuite un nombre d'amis très restreint. Puis le soir venu, afin de se délasser de sa longue tension d'esprit... elle recherche alors, avec une sorte d'ardeur fiévreuse, le bruit, le mouvement, l'éclat des lumières au casino d'Aix, où elle trouve des salons splendides, inondés de clarté, résonant des harmonies de l'orchestre, dans les tourbillons du bal et l'animation d'une foule toujours nouvelle... Je l'ai vue souvent partir pour le bal du casino, portant sur elle pour deux à trois cents mille francs de perles et de dentelles". Mais Sue notait aussi *"les graves inconvénients"* créés par *"la composition hétérogène des sociétés des casinos, moitié salons, moitié tripots, société très mêlée, essentiellement oisive, jacassière et tracassière, où se trouvent, dans un bruyant pêle-mêle, la femme de bonne compagnie et la lorette, l'honnête homme et le brelandier, l'étranger opulent et le grec"*.

Point de mire et objet d'envie et de jalousie, "la Solms" n'était pas à l'abri des avanies. Sue raconte qu'au cours d'un bal, en compagnie de Pommereux et de son frère William Bonaparte-Wyse - le futur écrivain en langue provençale du *Félibrige* - comme elle sortait des bras de son cavalier, après une contredanse, Marie Studolmine avait constaté que les morceaux d'un côté de sa robe, en dentelle au point d'Alençon, tombaient sur le parquet, subrepticement taillades à coups de ciseaux par deux jeunes femmes françaises, appartenant à la "finance décembriste". Il arrivait souvent, cependant, que l'exilée ressentît "le mal de France", comme en octoble 1853 où Sue raconte - ce qui n'est pas mentionné par les biographes - l'assez rocambolesque épisode de Marie de Solms, gagnant Paris sous un déguisement puis, poursuivie dans ses repaires clandestins par les sbires de la police impériale, parvenant à regagner la Savoie.

L'ouvrage d'Eugène Sue nous permet de mieux comprendre ce qu'était l'existence aixoise de Marie de Solms. Les auteurs qui ont traité de cette période, comme Secret et Harsany, font état d'une sorte de défilé permanent de célébrités, qui se succèdent auprès de la "Princesse beauté", la "Princesse Enjouement", ainsi que la nomment ses admirateurs. En fait, les "illustrations et supériorités éminentes des lettres et des arts" dont le romancier nous donne la liste n'ont pas tous été des hôtes assidus - voire ne sont sans doute jamais venus au *chalet* : Balzac, Ponson du Terrail, Victor Hugo, Théodore de Banville, Béranger, Gérard de Nerval, Sainte Beuve, Lamennais - dont Sue publie quatre lettres à Marie Studolmine - le patriote Gioberti, Etienne Türr, général hongrois réfugié à Turin, le socialiste Louis Blanc, Armand Barbès, Victor Schoelcher et, parmi les artistes, les peintres Paul Delaroche et les sculpteurs Pierre-Jean David d'Angers, James Pradier,



François Ponsard dessiné par Marie de Solms

(Les matinées d'Aix-les-Bains, tome III)

François Rude [20]. Les habitués "peu nombreux", se livraient à des "discussions" sur toutes ces connaissances ou correspondants de la maîtresse de maison. Alphonse Karr (1808-1890), romancier fécond et spirituel, fondateur de la revue politico-littéraire *Les Guêpes*, séjourna assez souvent à Aix. Sue en trace un portrait nuancé, dans une lettre à la "princesse" : *"C'est un parfait honnête homme, qui s'est bien conduit en 1848... Il est d'un caractère charmant et d'une indépendance d'esprit rare, mais il ne faut pas complètement se livrer à lui, en ce sens qu'il a toujours sacrifié ses amis, et les meilleurs, au plaisir de faire un mot et que rien n'est sacré pour lui, si cela peut lui donner l'occasion de faire une bonne ou une mauvaise plaisanterie dans ses feuilletons... Karr est très capable de vous renier s'il peut faire rire à vos dépens un quart de seconde les bourgeois du Marais"*. Travers qui sera la cause de sa brouille avec Marie de Solms. Avec Pommereux, l'autre pilier du *chalet* était François Ponsard (1814-1867). Auteur de tragédies, comme sa *Lucrèce*, qui avait été portée aux nues, en 1843, poète néo-classique dont Sue publie une élégante pièce, *Les Charmettes*, improvisée au retour d'une visite à la demeure de Rousseau, il n'était pas un exilé politique, ni un opposant mais un membre de l'*establishment* parisien qui faisait, en quelque sorte, la liaison entre les milieux littéraires de la capitale et le cercle des Aixois. Après le Coup d'Etat, Ponsard s'était rallié au régime et avait été nommé bibliothécaire du Sénat, poste dont il avait démissionné, après un duel avec le directeur du *Charivari*, journal satirique qui avait ironisé sur cette désignation... Il avait, en 1853, remporté un triomphe avec *l'Homme et l'Argent*, pièce de théâtre qui lui ouvrira les portes de l'Académie française, deux ans plus tard. Quelques mois avant sa mort, il sera promu commandeur de la Légion d'honneur et sa veuve recevra une pension de 6 000 francs.

A l'appréciation bienveillante de Sue, écrivant de Ponsard *"qu'après avoir dignement résigné ses fonctions de bibliothécaire du Sénat, il venait de refuser tout aussi dignement une pension sur la cassette dite* impériale... *M. Ponsard avait refusé* l'argent *et gardé l'honneur ; aussi lui serrai-je la main avec une cordiale estime"*, répond une implacable exécution par les Goncourt, malades de jalousie devant les succès de leur confrère :

---

(20) Dans les gens de moindre notoriété, l'ex-représentant du peuple de 1848, Alphonse Paillet et le littérateur Amédée Achard, auteur d'*Une saison à Aix-les-Bains*, Paris, E. Bourdin (vers 1850), suggestif tableau de la station, à l'époque de Marie de Solms. Deux proscrits ne semblent pas avoir été des commensaux aixois très assidus, mais la "princesse" les verra très souvent, lors de ses visites à Sue : Ferdinand Flocon (1800-1866), ancien ministre de l'Agriculture et du Commerce du Gouvernement provisoire, réfugié à Lausanne, d'où il venait à Genève et Annecy-le-Vieux et surtout, le colonel Adolphe Charras (1810-1865), député proscrit et opposant irréductible au Coup d'Etat. Ami intime du romancier, il passa avec ce dernier l'ultime période de sa vie et l'assista dans ses derniers moments.

"Voilà un homme qui a couru les eaux aux trousses de Mme de Solms et aux crochets de M. de Pommereux, qui a eu toutes les passions basses, des vices de notaire dérangé, qui a fatigué l'amitié même de son ami Janin... avec des demandes d'emprunt de quarante sous. Voilà un homme qui a obtenu, en la demandant, une place de bibliothécaire au Sénat, qu'il a été obligé de quitter, en se battant pour se laver de l'avoir eue. Voilà un homme qui a attrapé de l'empereur, en faisant à Compiègne, des plaisanteries de laquais, cinquante mille francs d'aumônes ; qui, après cela, en a redemandé trente autres mille, mais presque à genoux et pleurant des larmes de mendicité sur les mains de la Princesse [Mathilde]. *Voilà le pur, l'honnête, le grand cœur que les applaudissements de tous en ont fait le triomphateur de l'amabilité".*

Ponsard avait été, lui aussi, littéralement envoûté par les charmes de Marie de Solms qui sera, note un biographe, *"la grande faiblesse de son existence"*. En 1863, relèvent les Goncourt, il avait *"voulu se suicider lors du mariage de Madame de Solms avec Rattazzi"*, ajoutant : *"une vie de passion, pour une œuvre qui n'en a pas une goutte"*. Il était exact que Ponsard avait d'énormes besoins d'argent dus, écrit Sue, *"à cette horrible passion du jeu, qui vous égare et vous rend fou"*. Il perdra, un soir, une somme considérable au casino, événement qui fera sensation. Le solitaire d'Annecy-le-Vieux mande à Marie Studolmine, qui l'en avait informé : *"Je suis attéré, pauvre chère enfant et cependant, sans prévoir toute l'étendue du désastre que vous m'annoncez, j'avais appris avant-hier, d'un témoin oculaire, que notre malheureux ami avait joué à Aix mais, Grand Dieu ! j'étais loin de m'attendre à un pareil sinistre... Notre ami sait qu'il peut compter sur moi, dans les limites de mes ressources, malheureusement bornées, mais enfin, c'est* tout de bon cœur". Sue donne à sa correspondante de longs conseils sur la manière de faire la morale à Ponsard, sans l'accabler de reproches, pour l'inciter à se libérer de cette funeste passion. C'est très probablement l'obligeant Pommereux qui dut éponger, de ses deniers, la dette du dramaturge...

Une passion platonique

On doit s'interroger sur la nature des relations entre Eugène Sue et Marie de Solms. Il est presque toujours cité dans la liste - bien fournie - des amants de la descendante de Lucien Bonaparte. Le ton de ses lettres permet de dire qu'il éprouva pour la jeune femme un sentiment commandé par la tête et le cœur et non par les sens. La correspondance publiée par Marie Studolmine n'est, certes, pas une source documentaire parfaite, car la destinataire opéra peut-être un choix ; les missives ne sont pas datées et les personnes citées ne sont désignées que par les initiales de leur nom. On peut, cependant, faire crédit au romancier quand il écrit : *"L'un des privilèges de mon âge et*

de la réputation d'homme solitaire et laborieux dont je jouis parmi mes bons voisins de la ville d'Annecy était de me permettre, sans trop manquer aux convenances, de recevoir la visite de Madame de Solms... J'ai regardé comme un devoir d'homme d'honneur de dire tout haut le bien que je pense d'une personne pour qui je ressens autant d'affection que de respect". Eugène Sue, brisé par l'exil, n'est plus le séducteur de ses années de gloire, où il triomphait, à Paris, dans les lettres et la politique. *"Puisque vous prenez tant d'intérêt à mes œuvres et que vous glorifiez de mes petits succès et plus encore de ceux à venir, si succès il y a"*, écrit-il avec une modestie désabusée. Il fait constamment état de sa grande lassitude physique et morale, complaisamment relevée par ceux qui, dans les milieux de la capitale, lui sont hostiles et font état des ragots qui courent sur sa "liaison" avec "la Solms". Ainsi ce terrible coup de griffe des Goncourt : *"Eugène Sue vieux, usé, fini, faisant, en Savoie, la cour à Madame de Solms. C'était le soir ; la lune, tout à coup, lui frappa sur le visage et cette lumière, décomposant toute la chimie des teintures et de son masque de beau, fit apparaître, horriblement, le dessous et le cadavre de son vrai âge"*. Les lettres à Marie sont, avant tout, un document psychologique, exprimant un débordement d'admiration inconditionnelle et d'affectivité, dont témoignent les formules inlassablement répétées : *"cher ange bien-aimé", "chère enfant bien-aimée", "chère fée", "pauvre cœur", "tout et toujours à vous", "adesso e sempre", "travailler, c'est vous aimer", "je vous aime sérieusement, gravement, car il y a de tout dans mon affection... Ai-je besoin de vous dire que si, dans le temps ordinaire, je suis à vous, quand et comment vous le voulez, il en est à plus forte raison ainsi, quand vous souffrez"*. Le leit-motiv des lettres de Sue est la solitude dans laquelle il passe tristement ses jours et leur antidote est, avec la visites de ses amis politiques, comme lui proscrits, les lettres de Marie de Solms et ses venues à Annecy-le-Vieux, ou les séjours de l'écrivain à Aix. Ce ne sont que projets de rencontre, lettres espérées qui n'arrivent pas, puis sont enfin reçues. *"Je déchire une énorme lettre que je vous écrivais au moment où je reçois votre cher petit mot qui contient plus de bonnes choses qu'il n'est gros, puisque vous me faites espérer que je vous verrai bientôt"*.

Sue analyse, sans relâche, la qualité exceptionnelle des sentiments qui constituent sa raison de vivre : *"Il y a vraiment dans ma tendresse paternelle pour vous quelque chose qui la rend* à nulle autre pareille, *non seulement parce que par la jeunesse, par la beauté, par l'entraînement passionné du cœur, vous êtes la femme la plus complète que j'ai connue mais parce que, dès le premier jour, nous avons pris l'habitude d'une telle franchise, d'un tel dédain du convenu, du faux, du simulé, que nous sommes entrés, de prime abord, dans une voie de confiance absolue que les meilleurs amis n'ont je crois, jamais eue ou qu'ils n'auront jamais l'un pour l'autre"*.

L'amitié entre le vieil écrivain et la jeune femme faisait jaser et les propres femmes de chambre de la "princesse" racontaient des indiscrétions sur le compte de leur maîtresse. *"On n'ignorait pas qu'elle avait, dans sa garde-robe, tant de toilettes, tant de paires de bottines, tant de fourrures et de déshabillés. On lui reprochait la légéreté de ses mœurs, son impiété... des repas trop copieux et, certains jours, des repas trop légers"*. (E. Harsany).

En dépit de son mépris pour le qu'en dira-t-on, Marie de Solms fut très affectée par ces critiques. Au mois d'août 1856, elle en fit part à Sue qui, de La Haye où il était en voyage, lui annonça sa décision de prolonger son absence de la Savoie : *"Je suis résolu à passer quelques mois en Allemagne, non que je regrette chaque jour et péniblement ce pays, qui était pour moi ma seconde patrie, mais parce que je crois que c'est le seul moyen de mettre à néant ces odieuses calomnies dont vous m'avez parlé et dont nous avons tant souffert, et que mon âge, l'évidence de nos relations ne devaient même pas laisser admettre. C'est, croyez-le, ma chère enfant, un bien grand et pénible sacrifice que je m'imposerai car, comme la vôtre, en cela, ma vie est brisée par ces calomnies incessantes. Votre bonne et cordiale affection, les mutuelles confidences sur nos travaux, cette intimité, coupée de solitude, étaient ma plus douce, ma plus chère consolation dans l'exil"*.

Le vendredi matin 31 juillet 1857, Eugène Sue adresse à Marie de Solms la dernière lettre écrite par lui avant sa mort. Il vient d'apprendre la disparition de leur "pauvre Béranger", qui avait été précédé de trois ans dans la tombe par Lamennais. *"Chère enfant, je survis à vos meilleurs amis. La souffrance intolérable que me cause ma névralgie est sans danger ; avec la vie sobre que je mène, je leur survivrai longtemps. Puissé-je vous tenir lieu des deux grandes amitiés qui vous manquent !... Pauvre chère enfant, il faut que je vous quitte, et j'aurai cependant un million de choses à vous dire, mais ma main tremble grâce à cette maudite fièvre"*. Mu par une sorte de pressentiment, il trace ces dernières lignes : *"Adieu, pauvre chère enfant, je vous l'ai dit mille fois et je vous le répète : quoi qu'il arrive, vous êtes ce que j'ai aimé, ce que j'aime et ce que j'aimerai le plus en ce monde. Vous êtes ma famille, mon enfant, mon* ami. *Je ne mets pas d'*e *au mot, car jamais d'homme ne m'inspira une confiance plus absolue et plus grave : c'est que vous avez un caractère si ferme et si résolu ! Je ne finirai pas, tant j'ai de choses à vous dire, mais je n'y vois plus... Adieu, mon cher et bon enfant... Tout à vous de cœur"*.

Après avoir achevé cette lettre, Eugène Sue fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Au terme d'une longue agonie, il expira, le lundi 3 août, à sept heures du matin...

Paul Guichonnet

Roger Devos
au service du Vieil Annecy

La célébration du centenaire de l'Annexion de la Savoie fut l'heureuse occasion de notre première rencontre. Dans le cadre de ces multiples manifestations, il avait été prévu une exposition sur "Saint François de Sales et son temps" montée par Jean-Pierre Laurent, conservateur du Musée d'Annecy, et dont l'évêché avait confié la responsabilité religieuse à l'abbé Roger Devos, alors directeur au grand séminaire d'Annecy.

Quelques recherches iconographiques nous avaient rapprochés avec d'autres associés pour cette vaste opération abritée dans la crypte de la Visitation. L'abbé Devos s'était fortement impliqué dans cette création d'envergure nécessitant de vastes recherches. *"Les plus grandes églises de Paris, divers musées et bibliothèques de France, le musée de la Réformation et la bibliothèque publique et universitaire de Genève, Les Visitations de Lyon, de Dijon, de Toulouse, du Mans, de Rouen et différents particuliers ont prêté généreusement leurs trésors".* (*Revue du Diocèse* du 5 mai 1960).

L'évêque d'Annecy n'hésitait pas à écrire : *"C'est une des richesses de notre centenaire. Ne pensons-nous pas tous que saint François de Sales est parmi les plus grands et les plus attachants des savoyards de tous les temps...!"* Mgr Auguste Cesbron, *Revue du Diocèse* du 2 juin 1960.

"Nul n'était mieux placé que M. l'abbé Devos, qui a pensé l'exposition pendant de longues semaines pour la présenter aux premiers visiteurs. Il le fit avec une grande science de son sujet, beaucoup d'élégance littéraire et un non moins grand souci de spiritualité salésienne" écrit Joseph Truffy en rendant compte de l'inauguration de l'exposition (*L'Echo - Liberté* du 16 mai 1960).

Jean Villalbert n'hésite pas à écrire : *"L'exposition saint François de Sales et son temps comptera en cette année de grâce comme l'une des plus heureuses manifestations annéciennes"* et de conclure *"Tout est ici mis en valeur pour que se recrée dans l'esprit et dans le cœur la grandeur d'une époque où déjà la Savoie s'unissait à la France".* (*Le Messager* du 20 mai 1960).

Les Amis du Vieil Annecy ne pouvaient demeurer indifférents devant un tel événement, aussi n'hésitèrent-ils pas à solliciter l'abbé Devos pour conduire une visite commentée à l'intention de leurs

membres. Cette réunion organisée le 3 juillet, nous permit d'apprécier les qualités du présentateur et d'amorcer à cette occasion une collaboration qui allait se révéler particulièrement féconde. (A. Vulliet a donné un large compte-rendu de cette visite dans le *Dauphiné Libéré* du 6 juillet).

Lorsque, deux ans plus tard, les Amis du Vieil Annecy eurent à choisir le sujet du dixième numéro de la revue *Annesci*, leur choix se portait sur l'église Saint François du premier Monastère de la Visitation et le 6 août 1962, nous sollicitions l'abbé Devos pour rédiger l'historique du sanctuaire annécien. Sa réponse datée d'Anzin, le 21 août témoigne de son empressement à accepter la proposition :

"...Etudiant les procès de canonisation de saint François de Sales, j'ai pu me rendre compte de l'importance des souvenirs historiques qui se rattachent à l'église du premier Monastère de la Visitation d'Annecy, les sépultures et les fêtes en l'honneur de la béatification et de la canonisation des saints fondateurs, les pélerins illustres qui y défilèrent, sans compter l'histoire de l'établissement de la Visitation en ces lieux, les deux églises successives et les vicissitudes du sanctuaire actuel depuis 1793. Beaucoup de documents ont été publiés déjà, notamment par le chan. Rebord, dont il suffira de tirer une synthèse, mais il est possible sans doute de trouver encore de l'inédit dans les Archives de la Visitation. J'espère que vos Révérendes Mères voudront bien m'y laisser mettre un peu le nez.

Vous avez bien raison de dire que c'est un des sanctuaires les plus méconnus d'Annecy et je n'y entre jamais sans un serrement de cœur en voyant l'état dans lequel il se trouve. N'est-ce pas une honte de laisser se délabrer ainsi un édifice auquel se rattachent de si précieux souvenirs ? Si l'initiative des Amis du Vieil Annecy pouvait réveiller la léthargie de l'actuel propriétaire (l'Evêché, je crois) et susciter un mouvement en faveur de la restauration de cette église, vous auriez, une fois de plus, bien travaillé pour la sauvegarde du patrimoine annécien et la cause salésienne.

Mais ceci est une autre affaire !..."

Dès l'automne 1962, l'ouvrage était mis en chantier en pleine collaboration avec Raymond Oursel, archiviste de la Haute-Savoie.

En février 1963, l'auteur était l'objet d'une réception amicale de la part des Amis du Vieil Annecy heureux de pouvoir témoigner leur reconnaissance au nouveau collaborateur de leur revue.

Neuf mois plus tard, le 19 décembre 1963, paraissait : *L'Eglise Saint François d'Annecy* orné d'un précieux bois gravé de Marie Biennier dont ce fut la dernière œuvre. La presse salua avec sympathie l'œuvre de *"M. l'abbé Devos qui a su faire revivre d'une plume élégante le passé à la fois glorieux et dramatique de l'église Saint François d'Annecy, passé que trop d'annéciens ignorent"*. (*Le Messager* du 19 janvier 1964).

On peut dire qu'à partir de cette date, Roger Devos a été parfaitement intégré à l'association dont il est devenu un membre particulièrement efficace.

Le sauvetage du grand séminaire

Ce sont les initiatives de Roger Devos qui ont créé les conditions du succès de l'action menée en 1972 contre la démolition du grand séminaire.

Dès juin 1971, l'évêque d'Annecy annonçait sa décision de fermer le grand séminaire à la rentrée prochaine en ajoutant : *"qu'il serait peut-être utile, si l'occasion se présentait, de vendre l'ensemble de la propriété* [1]. Cette déclaration ne faisait que confirmer les rumeurs concernant les tractations engagées avec la mairie d'Annecy [2].

L'alerte était donnée.

Fort heureusement, l'abbé Devos, responsable de la bibliothèque du grand séminaire, demeurait sur place et, en octobre 1971, il prenait l'initiative d'ouvrir à la consultation du public le fonds, riche de plus de 50 000 volumes, dont il avait la garde. Annoncée par affiches, tracts et articles de presse, cette initiative novatrice allait trouver un écho des plus sympathiques chez les érudits et les amateurs d'ouvrages rares.

Mais en juillet 1972, était affiché un permis de construire sur les terrains de la Feuillette et du séminaire, avenue du Trésun, propriété de l'association diocésaine d'Annecy, pour l'édification de 9 immeubles, dont certains comportaient dix niveaux, développant au total 28 700 m² de plancher Ainsi était dévoilée au grand jour la détermination de l'évêché d'aliéner son séminaire en vue de sa démolition [3].

La partie était donc fortement engagée et une contre-offensive à ce projet paraissait difficile à lancer en pleine saison estivale. Cependant

---

(1) *L'Eglise d'Annecy* du 17 juin 1971.

(2) Le 20 octobre 1971, une réunion tenue en mairie d'Annecy fixait les conditions d'une opération globale comprenant à la fois la cession du séminaire à la ville et l'obtention d'un permis de construire pour un centre diocésain à édifier sur un terrain situé au pied de la Visitation, propriété de cette congrégation.

(3) Le permis de construire, déposé le 27 juin 1972, avait été transmis à l'inspecteur départemental à l'urbanisme avec avis favorable signé le 10 juillet et affiché en mairie. Dans sa séance du 3 juillet 1972, le conseil municipal est amené à examiner "le projet de construction sur les terrains du grand séminaire et de la Feuillette. Il accepte de transmettre le dossier d'urbanisme à l'Equipement sous réserve de l'examen ultérieur de l'ensemble du projet".

Les promoteurs avaient poussé activement leurs projets de constructions confiés au cabinet Brière qui lui-même avait déjà pris contact avec Yves Boiret, inspecteur des monuments historiques et ancien architecte en chef pour la Haute-Savoie (septembre 1972).

Le permis de construire n° 45.089, déposé par S.C.C.C. Trésum-Corniche, 75 rue de Courcelles, Paris 8e, avait fait l'objet d'un rejet signé par le préfet Cousseran, le 11 décembre 1972.

L'ensemble immobilier de "La Feuillette" exécuté par la société H.L.M. Mont Blanc a reçu son permis de construire le 29 novembre 1976 et la déclaration d'achèvement de travaux le 22 janvier 1981.



3 septembre 1972 : Roger Devos et quelques-uns de ses "complices" attendent les visiteurs de l'exposition qui, quelques heures plus tard, deviendront des opposants à la démolition du grand séminaire.

(Photo Amis du Vieil Annecy)

le calendrier des manifestations de "Camion stop". Il consistait en un jeu de questions-réponses sur la ville, son histoire, ses monuments. L'opération avait été précédée par une série de prises de vues de certains édifices dont l'intérieur du grand séminaire, ce qui avait permis au présentateur de glisser lors de l'émission que ce noble bâtiment allait être voué à la démolition (4).

Mais comment faire passer le message et mobiliser l'opinion ? C'est alors que l'abbé Devos, au double titre de bibliothécaire du séminaire et de président de l'Académie salésienne, prit l'initiative de préparer une exposition des livres les plus précieux de son fonds et d'en organiser une visite commentée, suite à une rapide concertation avec certains responsables de sociétés. Annoncée par la presse, cette manifestation réunit une belle assemblée le dimanche 3 septembre 1972. Du perron de l'entrée principale, l'abbé Devos accueillit ses hôtes en évoquant les grandes étapes de l'histoire de l'édifice avant de les entraîner dans une minutieuse visite des fonds d'ouvrages dont il assurait la conservation et la gestion (5).

Réunis ensuite dans une des salles du rez-de-chaussée, les visiteurs reçurent du président des Amis du Vieil Annecy, les informations touchant le passé et le présent du séminaire. Puis un accord unanime conclut à la ratification d'une motion manifestant la désapprobation de l'éventualité d'une démolition, rappelant tout l'intérêt que présente l'édifice partie intégrante du patrimoine annécien et savoyard (6). La presse s'employa à donner un large compte-rendu de cette manifestation et publia le texte de la motion votée (7).

---

(4) Annoncée le 22 août, l'émission "Camion stop" organisée par l'O.R.T.F devait se dérouler le dimanche 27 août et présenter entre autres une séquence consacrée au grand séminaire.

(5) C'est Mgr Juste Guérin, évêque de Genève-Annecy de 1639 à 1645, qui établit les Lazaristes ou prêtres de la mission dans une maison d'Annecy où ils ouvrirent un embryon de séminaire diocésain le 8 septembre 1641. Mgr Jean d'Arenthon d'Alex érigea canoniquement le séminaire le 26 avril 1663, mais celui-ci ne fut ouvert, dans un bâtiment spécialement construit à cet effet, qu'en 1688. (C.M. Rebord, *grand séminaire du diocèse de Genève, Chambéry, Annecy,* 1564.1914 ; Annecy, 1924).

(6) Les motions prises en faveur de la conservation du grand séminaire furent expédiées au maire d'Annecy le 7 novembre 1972 : Amis du Viuz-Faverges, 5 juillet ; Académie du Faucigny, 26 août ; Club Annecy Demain, 12 septembre ; Académie Chablaisienne, 23 septembre ; Amis du Vieil Annecy, 10 octobre ; Académie Florimontane, 16 octobre ; Académie Salésienne, 24 octobre ; Jeune chambre économique, 2 novembre.

(7) La presse unanime fit largement écho à cette journée, manifestant sans ambages sa sympathie pour le mouvement qui venait de naître :

- Le grand séminaire menacé de démolition ? Les visiteurs du dimanche ont dit ce qu'ils en pensaient(*Dauphiné Libéré* du 4 septembre 1972).
- Les Amis du Vieil Annecy protestent solennellement contre l'éventuelle démolition du grand séminaire (*Courrier Savoyard* du 8 septembre).
- Les trésors de la bibliothèque du grand séminaire ont été présentés aux sociétés savantes (*Le Messager de la Haute-Savoie* du 8 septembre).
- Après la journée "Portes ouvertes" au grand séminaire (L'*Essor savoyard* du 8 septembre).
- La curieuse situation juridique de l'ancienne hostellerie de la Puya (*Dauphiné Libéré* du 16 septembre 1972).
- A propos du projet de démolition du grand séminaire : "Et si le Palais de l'Isle et le Château n'existaient plus ?" (*Dauphiné Libéré* du 5 septembre).

Ce pavé déclenche une vive polémique ouverte par un communiqué de la mairie tendant à dégager la responsabilité de la ville dans cette affaire. La presse va ouvrir largement ses colonnes pour publier une série de plaidoyers en faveur de la conservation du séminaire. Devant cette campagne mettant en cause la ville comme si elle voulait démolir le séminaire, le maire fait part au chanoine Meynet "qu'il se voit évidemment contraint à la demande de la municipalité de publier un communiqué" qui parut le 9 septembre :

"Il ne saurait évidemment être question pour le conseil municipal d'acquérir à un tel prix (3 millions) le bâtiment du grand séminaire. La ville n'est aucunement demanderesse en cette affaire, contrairement à ce qu'auraient pu faire croire les articles parus à ce sujet" (8).

Quelques jours après, le maire d'Annecy, pouvait rassurer le président des Amis du Vieil Annecy auquel il écrivait le 22 septembre 1972 : "Il appartient évidemment à l'association propriétaire ou à l'autorité religieuse de prendre contact avec le président du conseil général en vue de l'installation éventuelle des archives départementales dans ce bâtiment, la ville étant tout à fait favorable à la conservation du grand séminaire et à son achat par le département pour y installer les Archives. Tout serait donc pour le mieux".

Bien que toutes ces dispositions aient paru rassurantes, il semblait utile de les renforcer encore par des mesures supplémentaires propres à mieux garantir l'avenir - mesures qui devaient rapidement s'avérer des plus utiles. C'est ainsi qu'animée d'une telle préoccupation la société des Amis du Vieil Annecy s'employa activement à effectuer les démarches nécessaires en vue de faire bénéficier le grand séminaire d'une protection au titre des monuments historiques (9).

La demande fut adressée directement au ministère des affaires culturelles et plus personnellement à Jacques Rigaud, à l'époque directeur du cabinet du ministre (24 octobre 1972) particulièrement

---

(8) Quant au chanoine Meynet, son analyse de la situation est différente. Il l'exprime dans une lettre adressée à Charles Bosson le 9 septembre dans laquelle il déplore les initiatives, mais, ajoute-t-il, "on peut penser que cet impact public ne sera pas tellement considérable l'effet de surprise une fois passé". Il se fait l'interprète de l'évêque "qui souhaite voir se poursuivre des négociations laborieusement élaborées".

(9) Dans cette opération annoncée dès octobre 1972, nous avons bénéficié de très amicales complicités de la part des responsables du ministère de la Culture, sans l'appui desquels rien n'aurait été possible, entre autres, Jacques Rigaud, directeur du cabinet du ministre, Alain Bocquet, directeur de l'Architecture que nous rencontrions régulièrement dans le cadre de "Civitas nostra", entre autres à Lyon, les 1er, 2 et 3 juin 1974, où eurent lieu les dernières mises au point, l'inspecteur général Bernard Vitry chaleureusement accueilli à Annecy et nos amis Xavier Oury, directeur régional des affaires culturelles, Edmond Brocard, architecte des Bâtiments de France, Yves Boiret et Jean-Gabriel Mortamet, architectes en chef des monuments historiques et sans oublier les préfets Paul Cousseran (août 1972-juillet 1974) puis Robert Hayem (juillet 1974-mai 1977).

Les dossiers solidement étayés avaient été expédiés à l'inspection générale : M. Prévoste-Marcilhacy, au directeur général adjoint de l'architecture : M. Claude Hiriart et à l'architecte des Bâtiments de France : M. Edmond Brocard.

bienveillant à notre égard (sa lettre du 9 janvier 1973) grâce à des relations personnelles avec Alain Bacquet, directeur de l'architecture au ministère des affaires culturelles, et au préfet Paul Cousseran. Suite à la visite de Bernard Vitry, inspecteur général des monuments historiques, le 26 juin 1974, le ministre Michel Guy signa l'arrêté d'inscription du grand séminaire à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 9 juillet 1974 (10).

La vente au département de la Haute-Savoie

Par un heureux concours de circonstances, il se trouvait qu'à la même époque le Conseil général était à la recherche d'un terrain pour y construire un nouveau dépôt des archives départementales. Le choix en avait été fixé en avril 1972 sur une propriété d'Annecy-le-Vieux.

D'habiles interventions, conduites avec diplomatie, avaient préconisé un choix plus judicieux pour les futures achives départementales dans l'ancien séminaire. Ces suggestions trouvèrent un accueil particulièrement favorable de la part du président du Conseil général, Arthur Lavy, qui dès le 11 septembre, accompagné du directeur, Albert Mollard, effectuait une visite détaillée des bâtiments du séminaire, sous l'experte conduite de l'abbé Devos.

Dès lors, l'évolution du projet connut une progression rapide : le 6 novembre, la commission des finances du Conseil général visite le séminaire sous la conduite du chanoine Meynet et la bibliothèque avec l'abbé Devos.

Le 14 novembre, le préfet Cousseran propose au Conseil général le transfert des archives au grand séminaire et le 26 janvier 1973, après avoir entendu l'excellent rapport présenté par le conseiller Pissard, l'assemblée, à la majorité - deux votes ayant été "contre" - donne son accord pour l'acquisition du grand séminaire (11).

Le 2 décembre 1973, le chanoine Meynet, vicaire épiscopal (12) signait l'acte de vente du grand séminaire avec entrée en jouissance au 1er janvier 1976 au profit du département de la Haute-Savoie (13).

---

(10) La nouvelle de l'inscription à l'inventaire suplémentaire des monuments historiques du séminaire ne manqua pas de surprendre l'administration préfectorale qui ne trouvait aucune trace de dossier à ce sujet.

(11) Le Conseil général a été amené à examiner cette question pour une première présentation le 14 novembre 1972. Le 22 janvier 1973, un vote intervenait et obtenait un avis favorable unanime moins deux voix "contre", celles de MM. Malfroid de Faverges et Dessailloud de Chamonix. Enfin, le 26 janvier 1973, le Conseil général décidait d'acquérir le grand séminaire pour se substituer à la ville d'Annecy. L'acte d'achat ne fut signé que le 2 décembre 1973. Déclaration d'utilité publique le 13 décembre 1973.

(12) Le chanoine Meynet était mandaté par acte notarié de Me Salomon, le 6 juin 1967.

(13) Le projet de "séminaire de remplacement" expression relevée dans *Eglise d'Annecy* du 8 novembre 1973 (p. 514) fait état de l'échec des pourparlers engagés avec la ville qui n'ont pas abouti.

Le montant du prix fixé par l'administration des domaines, en date du 20 décembre 1971, établissait un calcul tenant compte expressément du coût de la démolition des bâtiments estimé à 272 000 F ce qui ramènerait l'estimation finale à 3 000 000 F. Ce décompte remontant à 1971 témoigne de la volonté explicite du vendeur et de l'acquéreur de voir démolir les bâtiments du grand séminaire.

Dans sa délibération du 16 janvier 1973, où figurent ces renseignements, le rapporteur ajoutait "que le Conseil général a décidé de se substituer à la ville d'Annecy, qui a donné son accord pour l'acquisition du grand séminaire au prix convenu de 3 000 000 F.

Il est également intéressant de lire dans l'acte de vente que "le Conseil général de la Haute-Savoie, devant les protestations qu'avait soulevé le projet d'acquisition et de démolition du grand séminaire par la Ville d'Annecy acceptait le 26 janvier 1973 de se rendre acquéreur de ce bâtiment pour y reloger le service des Archives départementales tout en conservant les éléments principaux de l'immeuble, notamment ceux qui pouvaient présenter un intérêt historique [14].

L'opération "portes ouvertes" du grand séminaire du 3 septembre 1972 qui avait mobilisé toutes les sociétés savantes de Savoie venait d'atteindre pleinement son but en provoquant un renversement complet de la situation.

Cependant les menaces de démolition du grand séminaire n'avaient pas complètement disparu, contrairement à ce que nous étions en droit de croire.

En effet, dès le printemps de l'année 1974, un mouvement se dessinait au sein du Conseil général tendant à envisager la revente du séminaire à un groupe de promoteurs immobiliers en réalisant du même coup un bénéfice substantiel.

Dans son numéro daté du 12 avril 1974, l'*Essor Savoyard*, sous la plume de Marcel Fivel, titrait "Les faits nouveaux et la défense du Vieil Annecy devraient conduire le Conseil général de la Haute-Savoie à loger ailleurs les Archives départementales. Il est temps encore de revoir la décision et de rechercher les solutions de raison qui affecteront cet ensemble à ce à quoi il est fondamentalement destiné : c'est-à-dire une urbanisation intelligente à proximité du Vieil Annecy à qui ses habitants apporteront la survie".

Informés de cette remise en cause par le Conseil général dont certains membres contestaient le bien-fondé d'une décision votée à la hâte, des amis du séminaire se mobilisèrent à nouveau. En janvier 1975, un conseiller général faisait connaître clairement ces nouvelles orientations dont le diocèse, lui aussi, avait eu vent.

---

(14) Documents adressés à la société des Amis du Vieil Annecy le 10 mai 1974 (payé le 13 mai).

Une nouvelle action de sauvegarde fut déclenchée auprès du préfet Hayem, devenu pour son rôle dans cette affaire membre d'honneur de notre compagnie. Celui-ci s'employa à activer l'engagement du Conseil général. Il en donna confirmation à l'abbé Devos qu'il reçut le 10 février 1975 pour lui confirmer le maintien de l'Académie salésienne - dont il était le président - dans les locaux dont cette association jouissait au séminaire. Le préfet réunissait le 16 juillet 1975 le conservateur régional des monuments historiques, Claude Hiriart et l'architecte des Bâtiments de France, Roger Michaud. Le 20 août, un rapport du ministère des affaires culturelles bien argumenté, mettait définitivement fin à un éventuel revirement de la décision départementale votée le 26 janvier 1975 [15].

Quant à l'association diocésaine, elle avait réinvesti le produit de la vente du grand séminaire au département en édifiant au pied de la Visitation le "Centre diocésain de formation théologique et pastorale" [16] dénommé Centre de la Puya en souvenir de "L'Hostellerie de la Puya" qui avait occupé le grand séminaire de 1906 à 1927 [17].

Roger Devos dont il était juste de souligner l'action déterminante pour la sauvegarde du grand séminaire, n'en a pas moins poursuivi une active participation aux "Amis du Vieil Annecy" au Comité desquels il appartenait. Ses conseils, comme son aide, étaient toujours

---

(15) Le 30 juin 1976, le préfet Hayem notifiait au directeur de l'hôpital, le départ pour fin septembre, des étudiants en médecine encore logés au séminaire et le 24 février 1977, une première réunion de travail étudiait l'aménagement intérieur du grand séminaire et en confiait l'exécution à l'architecte Paul Jacquet.

(16) La publication des informations sur la construction du "Centre diocésain de formation théologique et pastoral" pour un coût de plus de 3 000 000 F suscita de très vives réactions de désapprobation, non seulement sur le plan diocésain mais national notamment :

Annecy catholique, octobre 1974 : "L'église est-elle riche à Annecy ? - 4 pages, signées du chanoine Meynet qui développait ses arguments dans 5 articles intitulés "Tempêtes sur le séminaire" : 29 novembre 1974, 3 janvier 1975, 7 février 1975, 21 février 1975, 28 février 1975.

Le 2 novembre 1974 : "Tempête autour d'un séminaire" par Jean-Pierre Grandebeuf, *Dauphiné Libéré*.

Le 27 décembre 1974 : "Des chrétiens reprochent à l'Eglise d'Annecy de trop se comporter en marchands de biens" par Bernard Elie, *Le Monde*.

le 15 février 1975 : "L'affaire du séminaire d'Annecy : deux visions différentes de l'Eglise" - Pierre Castel, *Information catholique internationale* n° 474 (4 pages).

Septembre 1976 : "Annecy : contestation autour d'un séminaire", *Lumière et Vie* n° 129-130 (5 pages).

Le centre diocésain ouvrit le 4 septembre 1975.

(17) L'appellation "Puya" correspondant de fait à une dénomination de lieu situé aux confins de la commune d'Annecy à plus d'un kilomètre et demi du nouvel établissement diocésain n'avait pas manqué de surprendre la mairie d'Annecy qui en faisait part au chanoine Meynet.

Dans sa réponse datée du 13 mai 1976, celui-ci indiquait que le choix de Puya n'avait pas fait l'unanimité : il avait été retenu faute de mieux et qu'il était prêt à étudier la question si la municipalité l'exigeait. Le vrai motif exprimé verbalement quelques jours plus tard était que l'appellation Puya provenait du fait que les assiettes utilisées par le grand séminaire provenaient de l'ancienne "Hostellerie de la Puya" et qu'elles portaient toujours cette inscription. Les séminaristes utilisaient volontiers le nom de l'ancienne hostellerie pour désigner leur maison.

appréciés chaque fois qu'une action était à entreprendre, tant dans le domaine de la recherche que dans celui des éditions et de la diffusion des publications.

Sa présidence à la tête des "Amis du Vieux Seynod" n'avait fait que resserrer nos liens avec le dynamique animateur de cette si sympathique association voisine.

C'est encore au sein de l'association "Etude et Sauvegarde du Patrimoine Industriel" (ESPI), dont il était l'actif vice-président, que Roger Devos apporta son concours à une meilleure connaissance de son passé industriel.

Tous ceux qui ont rencontré Roger Devos et ont bénéficié de sa compétente collaboration, comme les nombreux artisans de la sauvegarde de notre patrimoine savoyard, conserveront une fidèle reconnaissance à ce bon serviteur du Vieil Annecy.

Georges Grandchamp

Le calice de saint François de Sales

Une des pièces les plus émouvantes du trésor conservé par sa famille au château de Thorens est sans conteste le calice ayant appartenu à saint François de Sales, évêque et docteur de l'Eglise.

Ce calice est en argent richement ciselé. Il a 24 cm de hauteur, son pied 17 cm de diamètre.

Le bol est en vermeil à l'intérieur. Le contre-bol à sommité dentelée comporte quatre réserves ovales sur lesquelles sont représentés les quatre Evangélistes et leurs animaux emblématiques.

Ainsi pouvons-nous voir :

- Saint Marc assis, tenant un vélin étendu sur ses genoux, un lion vu de face est à ses pieds.

- Saint Mathieu est vu de profil, il désigne un ange lui faisant face qui est son attribut.

- Saint Luc est assis tenant dans ses mains un livre. Il fait face à un bœuf dont on ne voit que la tête.

- Saint Jean est assis au flanc d'une montagne tenant un livre à la main tandis que de l'autre il désigne le texte. Un aigle est posé à ses pieds.

Le pommeau du pied est renflé afin de pouvoir présenter, dans quatre réserves, ovales elles aussi, les Docteurs de l'Eglise :

- Saint Grégoire, assis devant un pupitre supportant un gros volume sur lequel il pose la main tandis que de l'autre il tient la triple croix symbolisant le divin ; sa tête barbue est surmontée de la tiare pontificale, à trois couronnes.

- Saint Ambroise est revêtu des ses ornements épiscopaux ; il est assis dans un fauteuil et lit un livre désigné par un enfant ; au-dessous nous voyons un cœur percé de deux flèches symbolisant l'amour divin.

- Saint Augustin, lui aussi revêtu de ses ornements épiscopaux, est représenté écrivant sur ses genoux ; on voit à côté de lui une table couverte d'un tissu sur lequel est placé un encrier. Ce décor symbolise sa puissance théologique.

- Saint Jérôme est assis dans un fauteuil ; penché sur un pupitre il écrit un livre, ses yeux fixent le crucifix placé devant lui. Un lion, tenant sa tête de face, est couché à ses pieds, symbole du pouvoir, garant de la sagesse et la justice du pouvoir spirituel.

Le pied à six lobes comporte trois têtes de chérubins encadrant des scènes de la Passion du Christ crucifié sur la croix. Ces chérubins



Le calice de saint François de Sales conservé au château de Thorens

(Photo Musée d'Annecy)

symbolisent l'omniprésence et l'omniscience de Dieu dans l'ordre supérieur des entités célestes.

De part et d'autre sont représentés la ville de Jérusalem et le Golgotha, lieu du supplice de Jésus.

Un autre lobe montre les instruments du supplice : la colonne où le Christ fut lié et le fouet, le coq qui chanta après le reniement de saint Pierre, la main qui l'a giflé, la fascine de bois pour le réchauffement de saint Pierre et des gardes, la lanterne portée par le soldat qui avait arrêté Jésus au jardin de Gethsémani, la toupie avec laquelle les soldats s'amusaient dans le prétoire du gouverneur romain, le plateau et la cruche avec laquelle Ponce Pilate se lava les mains.

Le dernier lobe présente les instruments de la crucifixion : on remarquera l'éponge imbibée de vinaigre présentée au Christ, la lance tenue par le soldat chargé de percer son cœur, l'échelle ayant servi à le descendre de la croix, le calice de souffrance à boire jusqu'à la lie, les clous du crucifiement, le marteau croisé avec le sabre, des gouttes de sang, les tenailles et le marteau pour arracher les clous, l'oreille coupée du serviteur du grand-prêtre, enfin le tombeau et le linceul.

Sous le calice on peut voir deux poinçons : l'un est un poinçon de reconnaissance frappé aux armes de la ville de Salins qui sont d'or à bande de gueules. L'autre est le poinçon du maître orfèvre Jean Perret dit Parent où l'on voit un cartouche contenant les initiales J et P surmonté de la lettre S.

En Franche-Comté, particulièrement à Salins, existait depuis le XVe siècle une puissante corporation d'orfèvres parmi laquelle la famille Perret se distinguait du XVIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle. Jean Perret a travaillé entre la moitié du XVIe et le début du XVIIe siècle ; il a gravé des médailles, exécuté des travaux d'orfèvrerie pour la ville de Dôle et sa sainte chapelle, fournissant des vases sacrés, des calices, des statues et des reliquaires en argent ciselé. Le maître orfèvre est celui qui exécute des ouvrages d'or ou d'argent. La matière brute était extraite des mines d'argent situées pour la plupart dans le sud-ouest de la France mais ce minerai contenait des sulfures et de l'antimoine qu'il fallait purifier pour obtenir de l'argent pur.

Toutefois il était très malléable et ductible ; pour lui donner du corps on lui ajoutait du cuivre dans des proportions très strictes ; les corporations étaient responsables du taux d'alliage fixé par une ordonnance royale. Le métal fondu était versé dans un moule se rapprochant le plus possible de la forme de l'objet à fabriquer. A l'aide d'un marteau à tête de formes variables le maître orfèvre martelait l'argent pour obtenir l'épaisseur voulue puis il martelait l'extérieur sur un bloc de bois légèrement concave, ceci en conformité avec l'épure qu'il avait précédemment réalisée.

Ce travail de martelage aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'objet exigeait une grande habileté technique jointe à un coup d'œil



Sur le pied du calice, les instruments de la Passion

(Photo Musée d'Annecy)

très sûr. Pour orner la surface, l'orfèvre devait la repousser c'est-à-dire la soulever en bas-relief.

Pour éviter que l'objet ne se déforme, il était enfoncé dans de la poix. Le sujet terminé était plongé dans une solution diluée d'acide et décapé. Pour terminer l'orfèvre faisait disparaître les coups de marteau avec un marteau à planer jusqu'à ce que la pièce soit lisse puis enfin il la polissait à la main.

Ce calice a traversé les tourmentes qui ont marqué l'histoire de la Savoie grâce à la constante dévotion de la famille de Sales.

En ce qui concerne la période post-révolutionnaire mon arrière grand-père, le comte Eugène de Roussy de Sales, l'avait protégé par un épais étui de cuir permettant un transport aisé. Pendant la dernière guerre, il a été confié au curé-archiprêtre de Thorens, Marius Pagnod, qui l'avait caché dans le calorifère de son église paroissiale.

En 1952, lorsque je suis revenu au château de Thorens, j'ai dû le faire restaurer car le pied était écrasé. Ce travail de restauration a été confié au maître orfèvre Toulouse, de Paris.

A présent il est à la disposition des autorités ecclésiastiques lors des fêtes de saint François de Sales. Ainsi a-t-il servi à la messe pontificale célébrée par le Pape Jean-Paul II lors de sa venue à Annecy.

Jean-François de Roussy de Sales

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

- Annecy : Académie Salésienne ; Amis du Vieil Annecy ; Archives communales ; Archives départementales ; Monastère de la Visitation ; Société d'Histoire Naturelle.
- Albertville : Société des Amis du Vieux Conflans
- Bonneville : Académie du Faucigny.
- Chambéry : Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
- Faverges : Amis de Viuz-Faverges.
- Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
- Rumilly : Amis du Vieux Rumilly.
- Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.
- Saint-Julien-en-Genevois : La Salévienne.
- Thônes : Les Amis du Val de Thônes.
- Thonon-les-Bains : Académie Chablaisienne.

FRANCE

- Aix-en-Provence : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
- Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
- Autun : Société Eduenne.
- Avignon : Académie du Vaucluse.
- Beaune : Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Belley : Société Le Bugey.
- Besançon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; Société d'Emulation du Doubs.
- Bordeaux : Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Bourg-en Bresse : Société d'émulation et d'agriculture.
- Châteaudun : Société Dunoise.
- Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Colmar : Académie d'Alsace.
- Dijon : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
- Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

- Grenoble : Institut de Géographie Alpine.
- Lyon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Société historique, archéologique et littéraire.
- Mâcon : Académie de Mâcon.
- Montbéliard : Société d'Emulation.
- Montpellier : Académie des Sciences et Lettres.
- Nancy : Académie de Stanislas.
- Paris : Comité des Travaux Historiques
- Romanèche-Thorins : Etudes Préhistoriques.
- Saint-Germain-en-Laye : Musée des Antiquités Nationales.
- Strasbourg : Société Académique du Bas-Rhin.
- Toulon : Académie du Var.
- Tulle : Société Lemouzi.
- Valence : Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.
- Versailles : Académie de Versailles.

EUROPE

- Allemagne : Deutsche Forschüngsgemeinschaft (Bonn).
- Belgique : Institut Archéologique Liégeois (Liège).
- Italie : Archivium Augustanum (Aoste) ; Académie Saint-Anselme (Aoste), Annali della Facoltà di Lettere (Bari) ; Società per gli Studi storici, archeologici e artisti (Cuneo) ; Centro interuniversitario di richerche sul «Viaggio in Italia» (Moncalieri) ; Biblioteca Salesianum (Rome) ; Fondazione Luigi Einaudi (Turin) ; Segusium (Suse-Turin) ; Accademia agricultura, scienze e lettere (Verona).
- Suisse : Bibliothèque Nationale Suisse (Berne) ; Société d'Histoire du Canton (Fribourg) ; Musée d'Art et d'Histoire (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Genève) ; Société de Géographie Le Globe (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Lausanne) ; Société Vaudoise des Sciences Naturelles (Lausanne) ; Glossaire des Patois de la Suisse Romande (Neuchâtel) ; Société des Sciences Naturelles (Neuchâtel) ; Société d'Histoire du Valais Romand (Sion) ; Antiquarische Gesellschaft (Zurich).

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

ABRY Christian (et collaborateurs). - **Découvrir les parlers de Savoie, Centre de la culture savoyarde**. 164 p.

ACTES DU 36e CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE SAVOIE. - **La société savoyarde et la guerre, huit siècles d'histoire**. S.S.H.A., 454 p.

AGENCE ÉCONOMIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE. - **Les chiffres de l'économie haut-savoyarde 1996**. Agence économique, 43 p.

AGUETTAZ Michel. - **Les F.T.P. dans la résistance savoyarde**. P.U.G., 248 p.

Aix-les-Bains et alentours : promenades historiques. Groupement culturel Amélie Gex, 48 p.

AMANDRY Michel, REMY Bernard, SERRALONGUE Joël. - **Les monnaies de famille du sanctuaire de Viuz-Faverges**. Amis de Viuz-Faverges, 106 p.

ANCHISI Egidio, CARTASEGNA Nadia, BERNITIE Adriano, POTANI Francesco. - **200 randonnées botaniques dans les Alpes**. Delachaux-Nestlée, 304 p.

ANGELIER François. - **Saint François de Sales ou Monsieur des Abeilles**. Pygmalion, 244 p.

ARCA Andrea, BROCARD Edmond, TRACQ Francis (et collaborateurs). - **Pays du Mont-Cenis, Haute-Maurienne, Vanoise, Valle di Suza**. Didier-Richard, 284 p.

ARDITO Stefano. - **Le Mont Blanc**. Gründ, 224 p.

ATLANTE DELLE ALPI OCCIDENTALI. - **I.R.E.S.-C.E.M.A.G.R.E.F.** 129 p.

Au fil de l'eau : Moulins et artifices d'autrefois. Archives de la Haute-Savoie - Amis des moulins savoyards, 173 p.

BARDIAU Philippe, BLACHE Jean-Luc. - **Les gourmandises du terroir**. Didier-Richard, 90 p.

BERTOLINO Jean. - **Madame l'étoile**. Flammarion, 403 p.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHAMONIX. - **Oratoires de montagne**. 60 p.

BIDAUT François, GENDRAULT Jacques. - **La Mer de glace et le mont Envers**. Edimontagne.

BOISIER Régine. - **La belle du Lac-Bénit**. Fontaine de Siloé, 314 p.

BONNAIN Rolande. - **Le messager des campagnes : Etienne Bon, colporteur du XXe siècle**. Ed. de Paris, 123 p.

BONAL Brys. - **Vie secrète au royaume de la montagne**. Edisud, 144 p.

BORDEAUX Henry. - **La maison morte**. Fontaine de Siloé.

BORTOLI (de) Constant. - **L'église de Menthon-Saint-Bernard ; 150 ans d'histoire**. 32 p.
BOUILLOT Daniel. - **Un et autres mécomptes**. 192 p.
BOUCHARLAT Alain, CADENNE Ivan, DOMPNIER Pierre, GLUCK Denise, PERRIER Line, PREAU Pierre, TERREAUX Louis. - **Savoie Encyclopédie**. Bonneton, 320 p.
BOUVIER Henri. - **Histoire du Châtelard-en-Bauges**. Fontaine de Siloé, 257 p.
BROCARD Edmond. - **Combe de Savoie, Maurienne, Tarentaise**. Cabédita, 192 p.
BRULHART Armand. - **Ecrivains à travers siècles et frontières : Ain, Genève, Haute-Savoie**. Comité régional franco-genevois, 75 p.
BRUN Clément. - **Trois plumes au chapeau : les carnets d'un instituteur d'autrefois**. Fontaine de Siloé, 185 p.
BRUSSON Jean-Paul. - **Architecture et qualité des lieux en montagne**. Revue de géographie alpine.
BUET Charles. - **Les Ducs de Savoie**. Grande Fontaine, 360 p.
BUTTIN Anne, JACQUELINE Sylvain. - **Les peintres de la Savoie 1860-1960**. Amis des musées de Chambéry.
BUZARE Josette. - **Jean 1900 ou tableaux de la vie ordinaire d'un peintre savoyard**. Lapeyronie, 165 p.
CANAC Roger. - **Des cristaux et des hommes**. Glénat, 16 p.
Canyons de Haute-Savoie. La Ravoire, 160 p.
Chambéry, cœur alpin de l'Europe. Ville de Chambéry, 31 p.
CHARRIERE Georges. - **Chansons savoyardes**. Maisonneuve, 240 p.
CHATELAIN Claude, EDMANDS Eva. - **Claudius Longeray, un homme de Dieu**. Alp'Impression, 192 p.
Chemins d'histoire alpine. Association des Amis de Roger Devos, 510 p.
CHILD George. - **Théorème de la peur**. Guérin, 383 p.
CIMAZ Francine. - **Haute-Maurienne 1900-1940**. Fontaine de Siloé, 231 p.
COLONEL Mario. - **La compagnie des guides de Chamonix, une belle histoire**. Le Grepon, 250 p.
COMBAZ Christian, MAZURE Philippe. - **Pays, paysages, paysans : les Bauges**. Fontaine de Siloé, 128 p.
COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LÉMAN CONTRE LA POLLUTION. - **Rapport sur les études et recherches entreprises dans le bassin lémanique, programme 1996-2000**. Cipel, 229 p.
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT. - **Atlas des paysages de la Haute-Savoie**. 147 p.
CROUZET Annie. - **Alpes du Nord, Guide bleu évasion**. Hachette, 286 p.
DEBARBIEUX Bernard. - **Le sillon alpin**. Dossier de la Revue de géographie alpine n° 18, 108 p.
DECORPS Gérard, HAGENMULLER Jean-François, MOULIN Christophe. - **Alpinisme : des premiers pas aux grandes courses**. Glénat, 160 p.

DEM Marc. - **Saint François de Sales**, le Rocher. 142 p.
DEQUIER Daniel, ISLER François. - **Costumes de Savoie : Tarentaise, Beaufortin, Val d'Arly**. Fontaine de Siloé, 184 p.
DESBIOLLES Katherine. - **Au-delà des cimes**. Lapeyronie, 152 p.
DESSE Isabelle. - **Regards sur la Haute-Tarentaise**. Edelweiss, 72 p.
DUPOUY André. - **Ma ville à l'heure italienne - Chronique du canton de Modane pendant l'occupation**. S.H.A. de Maurienne, 190 p.
DURET Misou, BOUCHET Albert, FONTAREL Joseph, LUTZ Alain, TRACOL Henry. - **Des nouvelles du pays**. Lapeyronie, 53 p.
ETTORG Jill. - **Excursions dans les grottes de Savoie**. Arcanes.
FAURE Christian. - **L'homme de l'alpe, entretiens avec Frison-Roche**. Idoine, 130 p.
FAURE-MIGNOT Juliette. - **Le cœur au sud**. Lapeyronie, 126 p.
FAVRE Jean. - **Saint-Julien-en-Genevois en images**. Salévienne, 94 p.
FENOUILLET Félix. - **Les noms de famille en Savoie**. Réédition. Académie chablaisienne, 102 p.
FILLION Monique. - **Val de Thônes et Aravis en cartes postales et photos anciennes**. Amis du Val de Thônes n° 21, 149 p.
FISQUET Honoré. - **La Haute-Savoie**. Réédition de 1878. Bastion.
FORESTIER Louis. - **Taninges en 1914-1918 et Le Praz de Lys en 1924**. Académie du Faucigny, 110 p.
FRITSCH Robert. - **Camille Costa de Beauregard**. Fontaine de Siloé, 371 p.
GALLICE André. - **Le Pain noir, chronique 1939-1945**. 238 p.
GAY Jean-Paul. - **Notre-Dame de la Gorge**. Fontaine de Siloé, 175 p.
GENOUX Claude. - **Histoire de Savoie**. Réédition de 1852, Fontaine de Siloé, 490 p.
GERMAIN Michel. - **Histoire de la Milice et des forces du maintien de l'ordre en Haute-Savoie**. Fontaine de Siloé, 503 p.
GEROME Colette. - **Appoline ou les valses du destin**. Fontaine de Siloé, 503 p.
GRASSET Pierre. - **Les contes fantastiques d'Arvillard**. Gap, 252 p.
GREVOZ Daniel. - **Les orgues du Mont Blanc**. L'Harmann.
GUILLEBON (de) Emmanuel. - **Altitudes de Vanoise**. Didier Richard, 32 p.
GUIMET-KLOPFESTEIN Claudie. - **La sauvage des combes**. Lapeyronie, 126 p.
HERMANN Marie-Thérèse. - **Pays de Savoie, photos de Jean-Bernard Buisson**. Fontaine, 118 p.
JEAN Georges. - **Les plus beaux poèmes sur la montagne**. Cherche-Midi, 190 p.
KUNZI Gilbert. - **Lieux dits entre Dranse et Arve**. Cabédita, 204 p.
LAMORY Jean-Marie, GONTHIER Martine. - **Barrages des Alpes**. Didier-Richard.
LE GALLAIS. - **Histoire de la Savoie et du Piémont**. Réédition de 1864. La Tour, 230 p.

LELONG Florence, LARABE Jean-Louis. - **Haute cimes du Mont Blanc**. 143 p.
L'HARPE (de) Alain. - **La ruralité en question dans le canton de Cruseilles, le Salève, le plateau des Bornes, la vallée des Usses**. L'auteur, 192 p.
LEON Marie-Hélène. - **Les chasseurs alpins, mythe et réalité des troupes de montagne**. L'Harmattan, 111 p.
LIVANOS. - **Au-delà de la verticale**. Guérin, 164 p.
LUTZ Alain. - **Randonnées sauvages dans les Alpes du Nord**. Vieil Annecy, 184 p.
MAISTRE Michel. - **Histoire de l'alpinisme : les Alpes**. Edisud, 192 p.
MAITRES DE L'ACIER (LES). - **Histoire du fer dans les Alpes**. Musée dauphinois, 133 p.
MARION Andrée. - **Nouvelles découvertes sur le Saint-Suaire de Turin**. Albin Michel, 263 p.
MAUDUIT Chantal. - **J'habite au paradis**. Lattès, 184 p.
MAYOR Jean-Claude. - **Le Salève à la belle époque**. Slatkine.
METEO FRANCE. - **Annales climatologiques 1996**, Chamonix.
MEYNET Félix. - **Fondues déchaînées**. Pnottas, 48 p.
MILHOMME Jean-Marc, NORRIS John. - **Chamonix**. Glénat, 144 p.
MILLERET René. - **La guerre 1939-1945 en Haute-Maurienne**. S.H.A. de Maurienne, 174 p.
MILLON Pierre. - **Randonnées dans les Alpes**. Glénat, 144 p.
MUZI Jean. - **Contes traditionnels de Savoie**. Milan, 160 p.
PACCOT Bernard. - **Ombre passagère**. Chez l'auteur, 91 p.
PALLIERE Johannès. - **La campagne des Bauges**. Cabédita, 156 p.
PALLUEL-GUILLARD André. - **La Savoie du peintre de Gubernatis**. Histoire en Savoie n° 127, 55 p.
PATANE Guiseppe. - **Mémoires d'un enfant de Saint-Gervais**. Cabédita, 170 p.
PATRIMOINE ET LA CITÉ (LE). - **Colloque d'Annecy 1995**. Centre de recherches sur l'histoire de l'Italie, 476 p.
PENNA Jean-Luc. - **La Tarentaise d'antan**. Fontaine de Siloé, 220 p.
PIGNAL Muriel. - **Les premiers pas du cinéma en Haute-Savoie**. Conseil général, 168 p.
PILLET Renée. - **Angélique 1900**. Fontaine de Siloé, 347 p.
PLOTTIER Félix. - **Guerres et montagnes : la résistance 1941-1945**. Ouragan Graphic, 380 p.
PORNON Francis. - **Le beau Franck, la vie aventureuse d'un homme de l'Internationale**. Temps des cerises, 297 p.
POTARD Dominique. - **Le port de la Mer de glace**. Guérin, 185 p.
PREMAT Bernard. - **Veyrier-du-Lac, journées 1996 du patrimoine**. Mairie, 24 p.
PRETRE Bernard. - **Mes derniers ours de Savoie et du Dauphiné**. Belledonne, 188 p.
Quand les Savoyards écrivent leurs patois - Tome 2. Centre de la culture savoyarde, 224 p.

RADEFF Anne. - **Du café dans le chaudron**. Société d'histoire de la Suisse romande, 560 p.
RAVIER André. - **Le grand Pierre Favre 1506-1546**. Evêché d'Annecy, 32 p.
RAYMOND José. - **Tignes : je me souviens**. Edelweiss, 378 p.
RICHARD Gérard. - **Scionzier 1900**. Fontaine de Siloé, 160 p.
SAMIVEL. - **Les grands cols des Alpes**. Glenat, 215 p.
SAUNIER Francis. - **François de Sales**. Fleurus, 48 p.
SAVOIE. - **Encyclopédie du voyage**. Gallimard, 300 p.
SEIGNOLLE Claude. - **Contes, récits et légendes des pays de France**. Omnibus, 1095 p.
SEYSSEL (de) Marc. - **Du chalet au sarto, 67 balades en Savoie**. Fontaine de Siloé, 246 p.
SOLDO Robert. - **L'église Notre-Dame de Chambéry**. Histoire en Savoie n° 125, 88 p.
SOREL Christian, CURTELIN Pierre, DUMAS Pierre, STEPHANE-BOUSQUET Jannic. - **La cathédrale saint François de Sales de Chambéry**. Histoire en Savoie, numéro spécial, 56 p.
SOUDAN Pierre. - **En Haute-Savoie au tournant de l'autre siècle**. Mémoires de l'Académie salésienne, t. 102, 334 p.
SPILMONT Jean-Pierre. - **10 ans d'aventures culturelles en Rhône-Alpes à travers 100 affiches de Théry**. S. Edition, 146 p.
TAIRRAZ. - **Voyage au cœur du Mont Blanc**. Mercier, 176 p.
TRACOL Henry. - **Le journal d'un "poilu"**. Lapeyronie, 69 p.
TRACQUI Damien. - **Le fléau de Dieu**. Fontaine de Siloé, 254 p.
TREVE Paul. - **Contes des montagnes bleues**. Belledonne.
TYL Yves. - **Les lacs de Savoie et le tourisme**. Histoire en Savoie n° 126, 80 p.
VEYRAT Marc, COUPLAN François. - **Herbier gourmand**. Hachette, 216 p.
VILLERMET Jean-Marc. - **La dimension artistique des jeux olympiques, Albertville 1992** in 119° congrès des sociétés historiques d'Amiens, pp. 419-443.
VUILLERMOZ André. - **Journal d'un curé de grand fond**. Cabédita, 200 p.
ZINANT Lucienne. - **Au pays de la Margot**. Fontaine de Siloé, 174 p.
ZINANT Lucienne. - **La vallée chez Menthine**. Fontaine de Siloé, 187 p.

Bibliographie dressée par
Georges Grandchamp et Isabelle Bouvier

Table des matières pour 1997

Pages

L'année florimontane 1

- Michel de Preux - Savoie et Valais
- Anne-Marie Pennequin - Genève dans la vie de saint François de Sales
- Françoise Garin - A propos de Marc Leroux
- Gérard Louchet - Valentin Vincent de Fésigny

Marie-Claire Courtial - Vincent Beney - La lettre de Montrottier 13

Georgette Chevallier - Le concours de poésie 1997 17

Joël Serralongue - Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1997 27

Pierre Soudan - Clément Gardet (1910-1997) 83

Joël Serralongue - Pierre Broise (1909-1993) 89

François Déturche - Le chanoine Abel Jacquet (1911-1994) 103

Brigitte Hermann - Une poétesse russe en Savoie : Marina Ivanovna Tsvetaeva 109

Michel Emerich - Marie Jeanne Pierrette Avrillion 135

Gilbert Viviant - Montrottier et Pontverre, gardiens du Fier 147

Jacques Morneau - Anselme Sallier, fondateur de Lake Charles (Louisiane) 157

Paul Guichonnet - Eugène Sue et Marie de Solms en Savoie 165

Georges Grandchamp - Roger Devos au service du vieil Annecy 191

Jean-François de Roussy de Sales - Le calice de saint François de Sales 201

Les publications échangées 205

Georges Grandchamp - Isabelle Bouvier - Bibliographie savoisienne 207

138e ANNÉE
1998

La Revue Savoisienne

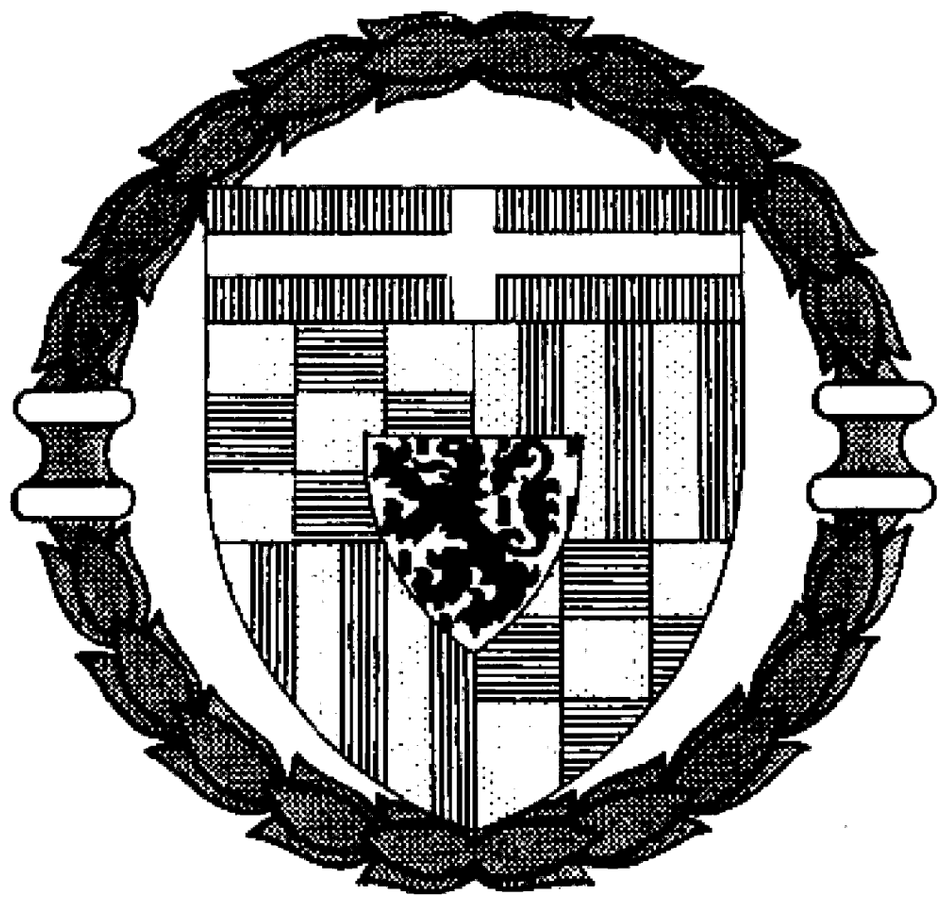

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).

François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président : M. Paul GUICHONNET, O. ✲, C. ⟨⟩, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, ✲, ⚷, ⟨⟩, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des Amis du Vieil Annecy.

M. René LAYDERNIER, ✲, ⚷, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ⟨⟩, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : M. Pierre SOUDAN, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ⚙, vice-présidente des Académies Chablaisienne et Salésienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Robert BRUNEL, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ;
Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP ;

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Vincent BENEY, Jacques CHATELAIN, François DETURCHE.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1963 S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, Genève (Suisse).
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, Evêque d'Annecy.
1997 AMORETTI Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1998 BORY Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet.
1995 Sœur BURNS Marie-Patricia, archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ❋, O. ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1975 HAYEM Robert, O. ❋, C. ⚷, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-les-Metz.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la communauté urbaine, Strasbourg.
1990 NOVARINA Maurice, C. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950 OURSEL Raymond, ❋, O. ⚇, docteur-ès-lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1984 RABUT Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1965 † RAVIER André (R.P.), O. ❋, O. ⚷, ⚷, ⚇, docteur-ès-lettres, Paris.
1988 REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, Genève.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1998)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, ⚷, ⚇, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1965 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ⚇, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Annecy.
1985 BARBIER Eliane (Mme), comptable, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, animatrice de "L'Echo de nos montagnes", Sevrier.
1989 BENEY Vincent, retraité, guide-conférencier d'Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1987 BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 BOULLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 BOURQUARD Léon, O. ⚇, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1981 BRÉGNAC Guy, O. ⚇, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.

---

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne**. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1977 BRUN Claire (Mme), O. ⚜, C. {}, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.

1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.

1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.

1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), {}, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.

1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.

1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Passy.

1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.

1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.

1988 DÉTRAZ Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

1989 DETURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.

1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.

1978 DUJOURDY Simone (Mme), {}, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.

1981 FASSIER Robert (général), O. ✵, C. ⚜, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.

1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.

1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.

1948 GRANDCHAMP Georges, ✵, ⚜, {}, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.

1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.

1947 GUICHONNET Paul, O. ✵, C. {}, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.

1977 † GUIZARD Charles-Christian, ⚜, président du jury du Concours de Poésie, professeur honoraire de Lettres, Veyrier-du-Lac.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ⚙, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ✵, ⚜, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.

1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.

1984 LEUSSE DE SYON (S.E.) Bruno de, C. ✵, grand officier ⚜, ⚜, ambassadeur de France, maire de Nernier.

1952 L'HONORÉ Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Paris.

1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.

1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse.

1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.

1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.

1977 RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.
1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1975 ROSSET Emile, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, fondateur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy.
1961 ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès-Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg, Thorens.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, {}, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ❋, 🎖, {}, Annecy.
1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, {}, 🎖, médaille de la Résistance, Megève.
1965 SOUDAN Pierre, 🎖, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, directeur de la *Revue Savoisienne*, Annecy.
1987 TERREAUX Louis, ❋, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, 🎖 1939-1945, O. {}, directeur honoraire d'école, Annecy.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ❋, 🎖, 🎖, O. 🎖, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. {}, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

MEMBRES ASSOCIÉS

1977 BAUD Aimé, O. ❋, O. {}, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1963 BOSSON Charles (Maître), O. ❋, {}, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), 🎖, docteur honoraire en chirurgie dentaire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), Neydens.

1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1993 CATTIN René (Dr), médecin en retraite, Cran-Gevrier.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, Montmin.
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., Annecy.
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1969 COLLIARD Lauro, ⚜, C. ❴❵, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1995 COMBAZ André, directeur retraité, Paris.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1982 COUTIN Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1963 † DAVOINE Arthur, O. ❋, trésorier-payeur général honoraire, Annecy.
1961 † DERIES François, ingénieur civil des Mines, en retraite, Annecy.
1990 DUBEY Jean-François, ⚜, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1958 DURET Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.H.S., Monaco.
1967 LAVOREL André, ⚜, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, architecte, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, Annecy.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), chargée de documentation au Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.
1992 PREMAT Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1957 † RITZ Hélène (Mlle), retraitée de la Caisse d'Epargne, Annecy.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET-BLUDZIEN Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ❴❵, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), ❴❵, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).
1990 VAILLY Jean, ⚜, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Veyrier-du-Lac.

1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
1956 ANDRUÉTAN Henri, ⚜, avec étoile d'argent, commandant honoraire des Douanes, Annemasse.
1976 ANTHONIOZ Amédée (abbé), prêtre, Beaumont-le-Châble.
1966 † ANTHONIOZ Aymon (Dr), ❋, ⚜, médaille de la Résistance, Saint-Sixt.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
1981 BALAS Chantal (Mme), Annecy.
1981 BASTARD-ROSSET Albin, Le Chinaillon.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), ⚜, {}, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1994 BEAUFORT (de) Brigitte (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1989 BESSON Jean (général C.R.), ❋, O. ⚜, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
1973 BLANC Claude, négociant en coton, Le Havre.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Giviello (Italie).
1994 BORTOLI (de) Constant, retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1998 BOUCHARD Françoise (Mme), retraitée de l'Education Nationale, membre de la Société des gens de Lettres.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), {}, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1993 BOURGEAUX Arsène (Abbé), curé d'Esery.
1980 BOUVIER D'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY Gabriel, ⚜, ingénieur T.E.P. honoraire, maire de Veyrier-du-Lac.
1974 BROCARD Jean, O. ❋, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1995 BRUCHET Andrée (Mlle), conservateur en chef honoraire des bibliothèques, Munster.
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1986 BURNIER Michel-Antoine, journaliste et écrivain, Marsinges.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1996 CARRIER Robert, retraité de l'Education Nationale, Chainaz-les-Frasses.
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du patrimoine des pays de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.
1995 CHABERT Yvette (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.

1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1985 CHANEL Brigitte (Mlle), Annecy.
1994 CHAPPUIS Joëlle (Mme) guide-conférencier d'Annecy, Sillingy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des P.T.T., Thonon-les-Bains.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), ❋, O. ⚜, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
1980 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, Giez.
1997 COHEN Henri, directeur d'industrie, Saint-Jorioz.
1986 COLLIARD Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
1985 COLLOMB Renée (Mlle), secrétaire générale B.T.P., retraitée, Annecy.
1978 CONTAMIN Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1998 COSTA Nathalie (Mme), libraire, Annecy.
1993 COULON Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 CROLA Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1989 CROLARD Anne-Marie, Veyrier-du-Lac.
1989 CROLARD René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1995 CURTET Marcel, retraité, Cran-Gevrier.
1989 DAMILANO Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1989 DARSY Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1985 DAVOINE Thérèse (Mme), Annecy.
1986 DECERIER André, O. ❍, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1986 DEDEYSTÈRE Claude, Echarvines, Talloires.
1990 DEGORE Serge, Ruy.
1982 DELAVENAY Emile, ❋, ❍, professeur honoraire d'Université, Vence.
1972 DELÉTRAZ Cyprien, ❋, ⚜, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 DELÉTRAZ Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 DELUERMOZ François, retraité de l'Armée, Sevrier.
1998 DÉPOMMIER Denis, chercheur, directeur de l'institut de France de Pondichéry, Pondichéry.
1991 DESAILLOUD Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1991 DÉPREZ Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Charenton.
1998 DESCOINGS Pascal, libraire, Chavanod.
1998 DESCOTES Dominique, artisan, Bondy.
1981 DOLL Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
1974 DUBY Jean, O. ⚜, O. ❍, ⚜, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1996 DUCHATEL Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1989 DUCHESNE Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 DUCHESNE Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 DUCRETET Bernard (Maître), ❋, ⚜, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1991 DUMONT Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1983 DUMURGIER Patrick, ❋, administrateur civil, Paris.
1985 DURET Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1992 DUTRONC Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.
1996 EMERICH Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
1994 EUVRARD Anne-Marie (Mme), fonctionnaire international en retraite, Annecy.

1987 Falletti André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1995 Felisaz Claudette (Mme), Mégevette.
1995 Ferri Françoise (Mme), professeur, Annecy-le-Vieux.
1997 Fertin Jacqueline (Mme), bibliothécaire en retraite, Annecy.
1992 Fillion Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 Fillion Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1986 Floquet Marie-Renée (Mme), P.D.G. des établissements Montant, Annecy.
1989 Fol Michel, attaché temporaire d'enseignement et de recherches à l'Université de Lyon III, Antony.
1980 Fonlupt Louis (Dr), O. ⚜, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1992 Foras Raoul (Comte de), docteur ès-Sciences, Thonon-les-Bains.
1977 Fournier José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1996 François Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 Francou Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1995 Frerejean Alain, ingénieur, Neuilly-sur-Seine.
1998 Gache Sylvain, étudiant à Lyon, Annecy.
1992 Gaillard Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole nationale de Musique, Annecy.
1996 Gaillard Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1998 Gallay Andrée (Mme), professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
1995 Gallo Giovanini, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. Burdignin-Boège.
1989 Garcin André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1993 Garcin Henri, informaticien, Annecy.
1997 Garin Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1988 Gavard le Front Simone (Mme), Annecy.
1995 Gay Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 Genton Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1977 Geoffroy Marc, chef de gare honoraire, Annecy.
1998 Georges Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Annecy.
1988 Ginet Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
1995 Gonnet Jean, retraité, Annecy.
1987 Gradel François (Dr), docteur en médecine, Chambéry.
1991 Grazini Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 Grieshaber Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 Grosse Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 Guéritey Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.
1986 Guigné Jacques (Comte de) ❋, ⚜, Genève et Annecy-le-Vieux.
1996 Guyon Colette (Mme), retraitée, Annecy.
1989 Heckmann Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1986 Ianacci Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1990 Jacquet Renée (Mme), Annecy.
1995 Jacquier de Montcla Bernard, ⚜, retraité, Annecy-le-Vieux.
1965 Jallaguier Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
1990 Janin-Daviet Jean-Louis, décorateur, Ugine.
1996 Jolivet-Padon André, secrétaire de mairie, Faucigny.
1998 Jules Emmanuel, juriste, Annecy.
1986 Labadie Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 Lacroix Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1994 † Lageix Jean, directeur commercial en retraite, Annecy.
1998 Lançon Christiane (Mme), dame de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.

1984 LATTA Claude, {}, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, Montbrison.
1968 LAURENS Henri, docteur en Sciences Commerciales et Consulaires, écrivain, Bruxelles (Belgique).
1988 LAVÉDRINE Georges, maire-adjoint, Annecy.
1994 LAVILLE Claude (Mme), O. {}, retraitée de l'Education nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1988 LE GALL Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, Montpellier.
1992 LEJEUNE Marcel, E.D.F-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 LEREBOULET Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1994 LEVET Marguerite (Mme), Albens.
1969 LOHIÉ Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
1992 MAISTRE Gilbert, professeur, Albertville.
1997 MANSEY Jeanne-Françoise (Mme), retraité chef de publicité, Annecy.
1990 MARIE Charles P., Chènes-Bougeries (Genève).
1994 MARLETTA Paolo, écrivain, Rome (Italie).
1990 MARRO Monette, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 MARTIGNOLES Jean-François, Argonay.
1996 MAS André (Dr), médecin retraité, Reignier.
1997 MATTUZZI Anne-France (Mlle), professeur d'histoire et de géographie, guide du patrimoine des Pays de Savoie, Le Reposoir.
1992 MAURICE-DEMOURIOUX Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
1995 MERMOUD Albert, retraité, Antony.
1995 MEYNIER Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 MIRODATOS Jacqueline (Mme), {}, guide des Pays de Savoie, Annecy.
1968 MOLLO Robert, Nice.
1979 MONNIER Victor, Genève.
1995 MONTANIER Jacqueline (Mme), directeur commercial, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1993 MOREL Marie-Germaine (Mme), ❋, Annecy.
1990 MORNEAU Jacques, ingénieur, Seynod.
1983 MOUGENOT Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, Annecy.
1988 MOURAZ Bernard, Paris.
1973 MOUTHON Pierre (Dr), docteur en médecine, Faverges.
1991 MUDRY Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 MUGNIER Jacques, commerçant, Annecy.
1975 MUSSET Micheline (Mme), Vougy.
1989 NICOUD Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1996 OBERKAMPF Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1996 ORESKO Robert, professeur d'université, Londres (G.B.).
1994 PAILLE Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 PAOLI Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1991 PASQUIER Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 PATTORET Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 PATUEL Gérard, géomètre, Seynod.
1987 PÉGUET Pierre, industriel, Annemasse.
1997 PELLARIN Jean, retraité, Villaz.
1974 PENNEQUIN Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1998 PERRET Jacques, ingénieur, Seynod.
1998 PERRET Jean, industriel, président du syndicat national du décolletage, Cluses.

1998 PERRIER Line (Mlle), dialectologue, Saint-Jean-d'Arvey.
1997 PERRILLAT Laurent, élève à l'Ecole nationale des chartes, La Balme de Sillingy.
1975 PERRON François, ✵, médaille de la Valeur Militaire, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, docteur ès-Sciences politiques, secrétaire général de mairie honoraire, Passins.
1988 PFISTER Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1998 PHILIPPE-JANON Christian, éducateur sportif, Seynod.
1974 PICON Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1986 POCHAT Raymond (général), C. ✵, ⚜, 1939-1945, et T.O.E., Menthon-Saint-Bernard.
1991 POLLET-VILLARD Léon, retraité, La Clusaz.
1977 POLLIER Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1995 PONS Alice (Mme), retraitée de l'Education nationale, Annecy-le-Vieux.
1991 PORRET Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1998 PORTIGLIATTI Jean-Noël, professeur, Annecy.
1997 QUINSONAS (DE) Odon, Le Touvet.
1989 QUOEX Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, professeur, Rome (Italie).
1988 RAFFIN Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1992 RAYNAUD Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, ⚜, O. {}, commandeur dans l'Ordre national du mérite de la République fédérale d'Allemagne, Neuilly-sur-Seine.
1991 RECHIGNAC Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 REY Emmanuelle (Mme), Annecy.
1992 REY Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1988 REY Pierre, {}, intendant universitaire, maire de Bluffy, Bluffy.
1980 REY Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, Annecy.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Dr), chirurgien-dentiste, Villaz.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie). Les Devants-de-Promery.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1988 ROULLEAU Gérard, commerçant, Annecy.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Viuz-la-Chiesaz.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1996 SAADÉ William, conservateur des Musées d'Annecy, Annecy.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), ⚜, {}, député honoraire de la Hautre-Savoie, Thonon-les-Bains.
1998 SCHNEIDER Nicole, secrétaire de l'Académie salésienne, Veyrier-du-Lac.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pouur la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SEMREN Jacques, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, Châlons-sur-Marne.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1998 SORIS Hélène, retraitée, Seynod.
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1996 SPILMANN Mireille (Mme), chorégraphe, Thônes.
1988 STRECKER Hugh, Bluffy.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
1993 THABUIS Michel, maire-adjoint de La Roche-sur-Foron.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Moûtiers.

1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1997 TOMASINI Philippe, journaliste honoraire, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
1998 TYL Yves , professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, Bons-en-Chablais.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mme), étudiante, Thorens-Glières.
1996 VARLET Catherine (Mlle), professeur de Lettres, Bogève.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière, Poisy.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1986 VITTE Fernand, directeur départemental en retraite du Travail et de la Main-d'Œuvre, Annecy.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Vétraz-Monthoux.
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), {}, professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU 7 JANVIER 1998 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président ouvre la séance en adressant à l'assemblée des vœux chaleureux.

Ensuite il rappelle le souvenir de M. Charles Christian Guizard, président du jury du concours de poésie, qui nous a quittés le 27 décembre et annonce le décès de Mlle Hélène Ritz, membre associé.

Grâce à Mme Maria-Grazia Vacchina, nous avons reçu les *Actes* du Congrès International qui s'est tenu à Saint-Vincent en avril 1987 et relatif à *La Valle d'Aosta e l'arco alpino nella politica del mondo antico*.

Mme Barbier a bien voulu nous apporter la cassette audio-visuelle (la première cassette de nos collections) enregistrée par le groupe folklorique "L'Echo de nos montagnes" et intitulée *Les Noces de François et Marie*.

Grâce à un don du docteur Socquet quelques exemplaires supplémentaires du n°8 de la revue *Mag-Eva* (déjà entré dans notre bibliothèque en mai 1996) sont distribués aux Florimontans intéressés.

De la part de Mme Marie-Thérèse Bouquet-Boyer, on annonce pour le vendredi 9 janvier un concert intitulé "Musique baroque à la Cour de Savoie".

Avant de lire pour approbation le procès-verbal de décembre, la secrétaire remercie le président de ses vœux et lui présente respectueusement ceux que les Florimontans formulent à son adresse.

La parole est alors donnée aux conférenciers du jour qui vont évoquer le juriste que fut René Favre de la Valbonne.

C'est d'abord M. Bruno Berthier qui, en un exposé doctoral, va replacer le juriste dans son contexte savoyard d'une part et européen d'autre part.

Bien qu'aujourd'hui complètement occulté par la réputation de son père, le Président Antoine Favre, René dit de la Valbonne (vers 1582-1656) embrassa également de bonne heure une carrière prestigieuse dans la magistrature savoyarde.

Après trente-cinq années de magistrature, il prit la plume en 1646 pour composer *Le Bien public pour le fait de la Justice*, l'ouvrage qui, dans un

---

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Boullard, M.-A. Candel, F. Chavigny, G. Chevallier, L. Coudray, J. Duchâtel, T. Davoine, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, F. Garin, C. Guyon, M.-C. Heckmann, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, F. Moreau, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Berthier, Carrier, Chevalier, Collin, Costa et Coutin ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, M. Genton, A.-M. Pennequin, M.-C. Roos et C. Varlet ;

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, P. Bonnet, R. Brunel, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, J. Chatelain, B. Coutin, F. Déturche, le général R. Fassier, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Lageix, A. Lavorel, G. Louchet, A. Mas, B. Premat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, P. Soudan, J. Vailly, F. Vitte et H. Voiron ainsi que MM. Coudray, Georges et Tyl.

Etaient excusés : Mmes Chatenoud, Hermann et Mansey ; Mlles Dagand, Fertin, Ginet et Viallet ; MM. Chatenoud, Cohen, Fonlupt, H. Garcin et Pattoret.

contexte de scandale allait apporter les pires déboires à son auteur et assombrir les dix dernières années de son existence (saisie des exemplaires imprimés, procédures aussi coûteuses qu'interminables, etc.). Sa personnalité sentait apparemment le soufre alors que, formé à l'école d'Antoine Favre et de Saint François de Sales, il a fait montre dans sa prose d'un grand humanisme qui le poussait à militer ouvertement pour la réforme de la justice et la simplification de la procédure applicable dans les Etats de Savoie.

Le conférencier met en évidence la modernité de la pensée de La Valbonne et l'audace de ses propositions qui auraient diminué le pouvoir d'un Sénat en perpétuelle opposition au pouvoir ducal désireux de restreindre ses prérogatives.

Puis M. Bernard Coutin, d'une manière plus concrète, en comparant les suggestions du fils du Président Favre à ce qui se fait de nos jours, tente la recherche, dans le système juridique actuel, d'institutions parfois très récentes qui explicitent cependant, sans pourtant la circonscrire précisément, la pensée pour le moins très pénétrante de René Favre, pur produit d'un monde judiciaire savoyard pris en tenailles entre conservatisme et innovation [1].

Après les remerciements du président, la séance est levée à 18 h 45.

Les noces à François et à Marie

L'Echo de nos Montagnes vient de réaliser une cassette vidéo intitulée "Les noces de François et Marie" [2].

En choisissant une tranche de vie pour évoquer la Savoie du XIXe siècle, les auteurs ont échappé au travers souvent rencontré de ces films documentaires un peu fourre-tout cherchant à charger un folklore à la sauce où tout est mélangé du ramoneur au bovéron !

La journée de la noce, avec ses préparatifs, donne l'impression d'une pièce bien montée avec le respect de l'unité de temps et de lieu d'un théâtre classique.

A la qualité du scénario s'ajoute l'exactitude des étapes du déroulement de cette grande fête marquant non seulement un événement dans une vie, mais aussi une occasion privilégiée de rassemblement dans la communion entre générations dans une ambiance de fête chaleureuse entourant la cérémonie religieuse scellant un engagement sacré.

Ainsi est-il permis de revivre en direct une belle journée ensoleillée de franche gaîté habilement placée dans son cadre villageois et champêtre sous les ombrages d'un verger où gambadent allègrement les enfants de la noce.

A l'entrain de ce déroulement, il convient d'ajouter la rigueur du geste et la justesse des mots de même que la précision du costume : tout est dans l'exigence du détail. L'œuvre ainsi réalisée peut être considérée comme un authentique documentaire pour les archives de demain, en même temps qu'un délicieux spectacle pour tous ceux qui pourront partager un peu de leur temps en assistant aux noces de François et de Marie, auxquels nous adressons nos vœux de parfait bonheur et de très longue vie.

G. GRANDCHAMP

---

(1) Le texte intégral de ces deux communications doit paraître dans les *Actes* du Congrès du C.T.H.S. - Nice - 26-31 octobre 1996.

(2) Ecomusée du costume Savoyard - 74320 Sévrier

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1998 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président adresse les condoléances de l'Académie à Mme Françoise Ferri qui est en deuil de sa mère et à Mme Tom Morel qui perdu son frère.

Il partage l'émotion de Mme Guizard qui, quelques jours après le décès de notre regretté confrère Charles Christian Guizard, annonce la naissance de son deuxième arrière-petit-fils.

Il remercie Mlle Genton qui a offert à la bibliothèque le livre de Gérard Chauvy sur *Les époux Aubrac, Lyon 1943*.

Le programme de la promenade à Vienne du 10 juin est annoncé.

M. Georges Grandchamp analyse le lot volumineux des photocopies récemment données à notre compagnie par M. Vandeputte. Il en montre l'utilité pour les historiens de Saint-Jorioz et aussi pour les chercheurs qui s'intéressent à la famille Domenjoud. Il remercie vivement notre aimable confrère, dont il rappelle les travaux publiés par la *Revue Savoisienne*.

Mme Georgette Chevallier compare l'édition de 1996 du *Journal* de Gide dans la collection La Pléiade à celle qui avait paru en 1951 dans la même collection. Elle constate que cette nouvelle édition n'apporte rien qu'on ne connaissait déjà sur les rapports entre Gide et la région annécienne.

Afin de compléter une fois encore son catalogue de romans policiers savoyards, elle analyse rapidement *Le Crime du Pont de Fillinges* de Gilbert Godel (Ed. Franco-suisses, 1986), qui évoque le monde du décolletage dans la région d'Annemasse, et s'attarde un peu plus sur *L'Aigle et la Rose* (Saint-Etienne, Impr. Dumas, 1994). Ce roman a été conçu et rédigé par un groupe d'adolescents participant à un atelier d'écriture de la M.J.C. de Novel. C'est un bon exercice scolaire où les lieux (en particulier les quartiers annéciens de Novel et des Teppes) sont "véridiques".

La parole est alors donnée à M. Henri Voiron qui entretient l'auditoire de "La baronnie de Saint-Marcel".

Le château dit "de Saint-Marcel", sis dans l'Albanais, dans le canton de Rumilly, sur la commune actuelle de Marigny-Saint-Marcel, fut longtemps le château d'une baronnie qui, de 1572 à 1793, a connu comme propriétaires sept familles nobles, dont certaines l'ont été durant deux générations.

A l'aide d'une cinquantaine de documents d'archives le conférencier a retracé l'histoire de cette baronnie.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, H. Bintein, G. Chevallier, T. Davoine, J. Duchâtel, A.-M. Euvrard, F. Garin, C. Guyon, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, C. Laville, J. Leriche, M. Levet, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, M.-J. Rosset-Bludzien, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Carrier, Chevalier, Nicolas, Morneau et Voiron ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin, M.-C. Roos et H. Viallet ;

MM. V. Beney, P. Bonnet, R. Brunel, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, R. Cattin, J. Chatelain, G. Chatenoud, C. Dédeystère, F. Déturche, F. Dubey, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, J. Morneau, G. Raffin, J-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, P. Soudan, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. H. Carrier, Georges, Nicolas et Tyl.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Boullard, Chatenoud, Chavigny, Dujourdy, Floquet, Mansey, Nycollin et Rollet ; Mlles Dagand et Varlet. MM. Chatenoud, Fassier et Guichet.

Le premier baron, noble Balthazard de la Ravoire, était un homme important, devenu en 1589 conseiller d'Etat et président du Sénat de Turin.

Lui a succédé noble Claude Louis Guillet de Monthoux dont on suit avec M. Voiron la brillante carrière de haut magistrat ; puis on apprend à connaître sa veuve et enfin son petit-fils, François Joseph de Vilcardel qui fut un aventurier.

C'est Claude, marquis d'Haraucourt, qui a ensuite acheté la baronnie de Saint-Marcel. Il a habité le château et désiré être enterré dans l'église de Saint-Marcel. Sa veuve partit s'installer à Lyon quelques années plus tard. A cette époque tout ou partie de la baronnie était acensée à honorable J.-B. Gaillard, fermier. La baronnie va se vendre parce que la famille d'Haraucourt était endettée.

De 1719 à 1766 deux générations de nobles Vibert se sont succédé. Noble François Vibert habitait tantôt son château de Corinthe dans la terre de Cognin, tantôt celui de Saint-Marcel, quand il ne résidait pas à Chambéry.

L'aîné de ses sept enfants, noble Charles François Vibert lui succéda. C'était un seigneur très riche. Le conférencier le prouve en analysant son contrat de mariage. Ce noble Vibert venait assez souvent dans son château de Saint-Marcel.

La ferme était alors acensée à honorable Charles Servettaz puis aux sieurs Rubellin. Les obligations des acensataires sont étudiées par M. Voiron.

Les nobles de Molan étaient barons de Saint-Marcel depuis 1766 lorsque éclatèrent des troubles et des émeutes à l'approche de la Révolution. En 1768 un inventaire permet au conférencier d'évoquer la vie des habitants du château.

Le dernier baron de Saint-Marcel fut le marquis de Bizemont. Dans son appartement de la rue de Bœuf à Annecy, il a acheté, en 1791, par devant le notaire Collomb, la baronnie à Charles Pompé Bernard de Molan. Il ne restera pas longtemps propriétaire de la baronnie car, à cause de la Révolution française, il fut emprisonné à Annecy puis il émigra en Suisse.

Le président remercia le conférencier. Celui-ci, en même temps que les propriétaires actuels du château, répondit aux questions du public.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU 4 MARS 1998 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président présente les condoléances de l'Académie à Mme Emmanuelle Rey qui vient de perdre sa nièce et des félicitations à M. Alain Bexon qui annonce la

---

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, H. Bintein, M. Boullard, G. Chevallier, L. Coudray, M.-C. Courtial, T. Davoine, J. Duchâtel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, F. Garin, M.-T. Hermann, M. Levet, F. Mansey, F. Moreau, M.-M. Raffin, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien, M. Rousset, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Carrier, Chevalier, Costa, Paoli, Schneider et Thomas ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet, M. Meynier, A.-M. Pennequin et M.-C. Roos, ainsi que Mlle Bocquet.

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, R. Cattin, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, C. Castor, G. Chatenoud, C. Dédeystère, G. Détraz, F. Déturche, le général R. Fassier, L. Fonlupt, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, B. Premat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales J. Ruscon, P. Soudan, F. Vitte, G. Viviant et H. Voiron, ainsi que MM. Chevalier, Coudray, Georges, Philippe-Janon et Tyl.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Candel, Chatenoud, Floquet, Guyon, Laville et Rey ; Mlles Collomb, Dagand et Varlet ; MM. Cohen, Grandchamp, Lageix et Pattoret.

naissance de la petite Marie-Lys et au général Fassier qui est arrière-grand-père d'une petite Chloé. Il remercie M. Vandeputte qui a encore donné des documents qui se trouvent désormais dans nos rayons "archives".

La parole passe ensuite à M. Gérard Détraz, qui évoque la commanderie des hospitaliers du genevois au temps de Guy de Luyrieu (1439 - 1454). (Texte dans le présent numéro).

Le président orchestre alors une discussion qui montre à quel point le sujet a intéressé l'auditoire.

La séance est levée à 18 h 10.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 16 MARS 1998

Au début de la séance, M. Grandchamp prend la présidence pour permettre la réélection du président Guichonnet. Celui-ci est réélu à l'unanimité au milieu des applaudissements de tous. M. Guichonnet remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui manifeste.

La suite de la réunion se déroule sous la présidence de M. Paul Guichonnet.

Le procès-verbal de l'an dernier ainsi que les rapports de la secrétaire, du trésorier, du directeur de *La Revue Savoisienne*, de l'archiviste et de la bibliothécaire sont approuvés à l'unanimité.

Les résultats du concours de poésie sont entérinés et il est annoncé qu'avec l'accord du comité notre confrère Gilbert Chatenoud a bien voulu accepter de remplacer M. Guizard comme président du jury.

Pour Montrottier, les rapports de M. Grandchamp, de Mme Courtial et de M. Beney sont adoptés à l'unanimité et le président fait le point sur les questions relatives au domaine foncier.

Les élections ont donné les résultats suivants :

Sont renouvelés au comité : M. le vice-président René Laydernier, Mme Marie-Thérèse Hermann, MM. Vincent Beney et Claude Guichet.

Sont élus membres d'honneur MM. le général Guido Amoretti, Jean-René Bory ; membres effectifs Mmes Isabelle Bouvier et Brigitte Sers-Hermann, MM. Michel Amoudry, le docteur Charles Socquet et M. Jean-Vincent Verdonnet ; membres associés Mmes Jacqueline Mercier et Mariagrazia Vacchina, MM. René Berthet, Alain Bexon, Joseph Burdeyron, René Cattin, Jacques Chatelain, Gilbert Chatenoud, André Combaz, Henri Garcin et Bernard Premat ; membres correspondants Mmes Françoise Bouchard, Jeanine Chevalier, Nathalie Costa, Andrée Gallay, Françoise Paoli, Nicole Schneider et Hélène Soris, Mlles Christiane Lançon et Line Perrier, MM. Denis Dépommier, Pascal Descoings, Dominique Descostes, Sylvain Gache, Daniel Georges, Emmanuel Jules, Jean Perret, Jacques Perret, Christian Philippe-Janon, Jean-Noël Portigliatti, Alain Roussel et Yves Tyl.

Après avoir annoncé que la conférence de rentrée à Montrottier serait, cette année, faite par M. l'abbé F. Roulier sur "La joie du baroque", le président lève la séance à 17 h 15.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1998 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président salue la présence de notre confrère Jean-Yves Mariotte venu nous voir de sa lointaine Alsace.

Il commence la séance par un sourire : la lecture d'un avis savoureux du maire de Saint-Véran, daté du 27 septembre 1939 et relatif aux soins à donner aux bœufs que la mobilisation prive de leurs éleveurs habituels.

Puis il présente les condoléances de l'Académie à Mme Claude Canova dont le mari est décédé récemment et à Mme Isabelle Bouvier qui a perdu son oncle, M. Louis Vernex, bien connu des Annéciens.

Il remercie Mme Jacqueline Mercier qui a offert un assez grand nombre d'ouvrages à notre bibliothèque.

Il adresse des vœux de prompt rétablissement à notre trésorier, M. Claude Guichet, qui de l'hôpital met actuellement sous enveloppes les documents destinés aux membres de l'Académie... Il le félicite pour la naissance de sa petite-fille Margot.

De la part du docteur Bonnet il est annoncé que le départ de la promenade annuelle est fixé non pas à 8 h comme annoncé mais à 7 h 30.

Le président signale la sortie du tome 103 des *Mémoires et documents* publiés par l'Académie Salésienne (que préside notre confrère Pierre Soudan), qui est consacré à "Veyrier-du-Lac, du vignoble à la résidence" et rédigé par Bernard Premat, avec la collaboration de Nicole Schneider, tous deux Florimontans.

Sont annoncés : le colloque qui se déroulera à Myans les 5, 6 et 7 juin 1998 à l'occasion du 750e anniversaire de l'éboulement du Granier, un colloque de Saussure qui se tiendra à Genève du 29 avril au 1er mai 1999, les reconstitutions historiques animées par notre confrère Philippe Gaillard dans le cadre de l'association *L'Epée d'Aymeric*, et, pour le vendredi 3 avril au château d'Annecy, la conférence de Marc-Vincent Howlett, professeur à la Sorbonne, sur Jean-Jacques Rousseau.

M. Georges Grandchamp présente l'ouvrage intitulé "Du Tokaïdo au Mont Cenis - Dialogues pittoresques en zigzags" édité par le Musée Olympique de Lausanne et le Conseil Général de la Savoie, et dont notre confrère Alain Bexon est l'un des promoteurs et le conseiller artistique.

Les procès-verbaux de la séance de mars et de l'assemblée générale des membres effectifs sont, après lecture, approuvés tous les deux.

Le président Paul Guichonnet traite alors de : «1848 : la Savoie et le "Printemps des peuples"».

Après avoir rappelé la situation politique de l'Angleterre qui vivait sous un gouvernement parlementaire et où les inégalités entre riches et pauvres étaient

---

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Balas, E. Barbier, C. Brun, M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, N. Costa, M-C. Courtial, A.-M. Crolard, T. Davoine, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, F. Garin, C. Guyon, M.-T. Hermann, C. Laville, J. Leriche, F. Mansey, J. Mercier, A. Pasquier, A. Pons, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, N. Schneider, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mme Andarelli ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, J. Fertin, M. Genton, A.-M. Pennequin et S. Velland ;

MM. G. Carrier-Dalbion, R. Cattin, P. Coulon, J. Chatelain, R. Crolard, F. Déturche, L. Fonlupt, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J. Lageix, A. Lavorel, G. Louchet, J.-Y. Mariotte, J.-N. Portigliatti, B. Premat, G. Raffin, F. Sautier, P. Soudan, Y. Tyl et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Chatenoud et Levet ; Mlles Dagand, Ginet et Rayssac ; MM. Beney, Bonnet, Chatenoud, Garcin, Guichet, Jacquier de Montcla, Philippe-Janon et Jacques Perret.

énormes, de la France où régnait une monarchie parlementaire et qui connaissait un capitalisme ultra-libéral et une importante fièvre de spéculation, et des monarchies absolutistes - dont le Piémont - avec des peuples opprimés et des aspirations romantiques vers une liberté, voire une résurrection, le conférencier prendra la mesure du milieu dans lequel vont se dérouler les événements de 1848, dans le royaume de Sardaigne et en Piémont, en les replaçant dans leur contexte européen.

Quelle est la place que tient la Savoie dans le Royaume de Sardaigne ? se demandera alors le professeur Guichonnet. Elle est en face des transalpins dans le même rapport que le sont les habitants du Royaume de Sardaigne envers les Français : 12,5 %. C'est autour de ce pourcentage que va tourner toute la polémique entre les Savoyards et les Piémontais, les Savoyards estimant avoir le droit d'occuper dans l'Etat une part proportionnelle à leur effectif et se considérant comme lésés.

En 1848 le chiffre de la population savoyarde est le plus élevé du XIXe et de la première moitié du XXe siècle. Ce surpeuplement s'avèrera dramatique parce que lorsque la France, frappée par la crise économique, renverra chez eux les Savoyards émigrés, la Savoie qui est alors un pays pauvre souffrira particulièrement de la crise ambiante.

Le conférencier évoque alors la situation agricole, industrielle, commerciale, administrative et militaire de la Savoie.

Il note, par exemple, qu'il n'y a pas un Savoyard parmi les détenteurs du capital de la Manufacture d'Annecy.

Revenant à l'ensemble de l'Europe, il remarque que dans tout le continent la cause profonde des révolutions européennes est la crise économique, d'origine agricole, de 1845 à l'automne de 1847.

L'année 1845 a été froide et pluvieuse. Elle a été marquée par une maladie de la pomme de terre. Or, en Savoie, la culture de la pomme de terre s'était généralisée après la pénurie de 1817 et elle constituait une base importante de l'alimentation populaire, qui restait cependant à base de céréales.

L'année 1846 fut tout aussi catastrophique. Le prix des denrées monte ; la malnutrition augmente la mortalité et des émeutiers pillent les boutiques ; le coton se vend mal ; les grands chantiers de construction de chemins de fer s'arrêtent, les régions manufacturières licencient leurs ouvriers ou baissent les salaires, les faillites se multiplient, les spéculateurs sont ruinés.

Comment la Savoie traverse-t-elle cette épreuve ? Le schéma général est identique à celui du reste de l'Europe, à cela près que la crise est surtout céréalière. La Savoie du Nord est un peu épargnée parce que ses habitants, s'ils ont quelque argent, peuvent aller se ravitailler à Genève, bien approvisionnée en blé d'outre-mer. Le tourisme qui commençait à se développer est pratiquement arrêté.

L'année 1847 est catastrophique. La hausse des prix est supérieure à celle que subit la France voisine.

En 1848 la situation est aggravée en Savoie par la guerre.

Par ailleurs le conférencier analyse l'absolutisme qui régnait alors dans le royaume de Piémont-Sardaigne, et cite, pour illustrer cette analyse, une amusante *Epître à ma moustache* écrite par un médecin d'Albertville nommé Calligé qui évoque l'atmosphère intraitable dans laquelle on vivait alors.

Il rappelle toutefois d'une part qu'on doit tout de même à ce régime des équipements publics (l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, par exemple) et quelques travaux routiers, et d'autre part qu'à l'écart de la politique des complots et des sociétés secrètes suscités par cet absolutisme, les partisans du juste milieu veulent un réformisme raisonnable.

Quelques évolutions se font pourtant sentir, en particulier la liberté de la presse est accordée et elle est immédiatement suivie de l'éclosion d'une foule de journaux.

Au début de 1848, des constitutions sont accordées dans certains pays voisins. Un Savoyard nommé Fidèle Avet, a eu à Turin une influence déterminante et le 8 février est décrétée par Charles-Albert la rédaction d'un *Statut fondamental* promulgué le 5 mars.

En dépit de la consternation des conservateurs, l'annonce de la constitution est saluée dans tout le pays par un enthousiasme indescriptible.

Si la mutation politique du Piémont n'est pas le contrecoup direct de la révolution parisienne et si le Piémont a une phase de retard sur la France, il est vrai néanmoins que ce qui se passe à Paris a une répercussion considérable sur la Savoie où l'agitation se trouve renforcée par la Révolution des Français.

Et pour donner une idée de l'atmosphère dans laquelle se déroulent les faits marquants de 1848, Paul Guichonnet cite des témoignages de Savoyards de l'époque, qui évoquent en particulier l'accueil du Statut dans la vallée de l'Arve, l'abdication de Louis-Philippe, le rôle de Lamartine à Paris, puis le renvoi des émigrants dans leur Savoie d'origine ainsi que l'épisode des Voraces qui en découle directement.

Après avoir rappelé les élections et la première guerre d'indépendance, le conférencier explique que la Savoie pose alors la question de sa nationalité, fondée sur l'identité linguistique avec la France, que les libéraux demandent la réunion à la Seconde République et que le divorce entre la Savoie et le Piémont devient le thème constant du débat politique.

Il conclut : « L'année 1848, née dans l'enthousiasme du "printemps des peuples" s'achevait dans l'amertume et la désillusion ». (...) En Savoie 1848 avait posé, de manière désormais irréversible, les termes de la question qui, après bien des péripéties, sera résolue par l'annexion à la France, de 1860.

Le vice-président Grandchamp remercie le conférencier qui a été longuement applaudi.

La séance est levée à 18 h 45.

SÉANCE DU 6 MAI 1998 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président annonce les décès de l'historienne Régine Pernoud et du doyen Bernard Gagnebin, tous deux membres d'honneur de notre compagnie, ainsi que

---

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, H. Bintein, M. Boullard, A.-M. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, T. Davoine, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, F. Garin, C. Guyon, M.-T. Hermann, C. Laville, J. Leriche, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, N. Schneider et A. Vesin, ainsi que Mmes Brunel, Carrier et Salésani ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, Y. Ginet et A.-M. Pennequin;

MM. Aimé Baud, V. Bency, P. Bonnet, R. Brunel, G. Chatenoud, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, P. Coulon, le général R. Fassier, C. Dédeystère, F. Déturche, D. Georges, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, C. Philippe-Janon, B. Premat, G. Raffin, P. Soudan, G. Viviant et H. Voiron, ainsi que MM. de Buttet, Joris et Ricard.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Brun, Chatenoud, Courtial, Dujourdy, Floquet, Levet, Pons et Viriot ; Mlles Fertin et Rayssac ; MM. Cohen, Lageix, Pattoret, Portigliatti et Ruscon.

ceux de notre membre associé François Deries et de M. François Perron, ancien Florimontan.

Il fait un rapide compte rendu du récent Congrès National des Sociétés Historiques et Scientifiques qui a eu lieu aux Antilles.

M. Georges Grandchamp - qui a représenté l'Académie florimontane lors de la séance de l'Académie Chablaisienne organisée le 18 avril à Thonon en hommage à M. Henri Baud "De la Résistance au service de la République" (conférence de M. M. Trombert) - signale la parution d'un ouvrage, publié par Slatkine, consacré au "Diamant alpin" et dont le président Guichonnet est l'un des co-auteurs.

Lecture est ensuite donnée de la lettre que notre confrère Pierre Duparc a écrite en réponse à l'article de Georges Suffert paru dans *Le Figaro* du 1er avril 1998 et relatif à une "incertaine Savoie".

Après avoir signalé que M. Bernard Philippe-Janon a offert à notre bibliothèque son recueil de poèmes *Lumière d'Egypte*, la secrétaire donne lecture du procès-verbal d'avril qui est approuvé à l'unanimité.

La parole passe alors à M. Robert Brunel qui présente les débuts de la société Saint Vincent de Paul à Annecy et dans sa région, de 1851 à 1914. (Texte dans le présent numéro).

Le président remercie vivement M. Brunel qui a traité avec clarté et compétence un sujet non encore étudié jusqu'à présent.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU 3 JUIN 1998 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le regret d'annoncer le décès de notre confrère M. Henri Videlaine, président d'honneur des Amis du Val de Thônes, et de présenter des condoléances à M. Guy Brégnac qui a perdu sa mère, à Mme Madeleine Bauquis dont le père est décédé récemment et à M. Aimé Baud qui a perdu sa sœur.

Il adresse des félicitations à Mme Claire Brun qui est une deuxième fois arrière-grand-mère et à M. Joseph Ruscon qui est arrière-grand-père pour la troisième fois. Quant à notre trésorier, il est heureux de faire savoir qu'il est à nouveau grand-père.

Sont annoncés le festival des "Arts Jaillissants" à Montsapey (73), une conférence à Valleiry sous les auspices de la Salévienne, l'exposition à Cruseilles consacrée à Louis Armand, la souscription aux *Mélanges en hommage à Marius*

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Boullard, M.-A. Candel, P. Chatenoud, G. Chevallier, N. Costa, L. Coudray, M.-C. Courtial, J. Duchatel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, C. Guyon, C. Laville, J. Leriche, F. Mansey, F. Moreau, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, N. Schneider, H. Soris, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Carrier, Jakubec et Rousseau ; Mlles M. Bauloz, M. Genton, Y. Ginet et A.-M. Pennequin ;

MM. A. Bastard-Rosset, P. Bonnet, R. Carrier, G. Carrier-Dalbion, R. Cattin, J. Chatelain, G. Chatenoud, P. Coulon, C. Dédeystère, F. Déturche, le général R. Fassier, H. Garcin, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, L. Perrillat, C. Philippe-Janon, J.-N. Portigliatti, J. Ruscon, P. Soudan et Y. Tyl ainsi que M. Coudray.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Brun, Floquet, Hermann, Levet, Nycollin et Pons ; Mlles Collomb et Fertin ; MM. Aimé Baud et Grandchamp.

Hudry, et le programme du 37e Congrès des Sociétés Savantes de Savoie à Thonon en septembre prochain.

Après lecture, le procès-verbal de mai est approuvé.

La parole est alors donnée à Mme Doris Jakubec, de l'Université de Lausanne, qui entretient l'auditoire de "La Savoie de Charles-Albert Cingria".

Après avoir rappelé qui était Charles-Albert Cingria, cet écrivain du début du XXe siècle, né et vivant dans une famille catholique aux origines cosmopolites, amateur de voyages, d'art et de fêtes, mais à Genève, la ville huguenote par excellence, austère et réservée, après avoir également rappelé que l'œuvre de Cingria se compose d'une part d'ouvrages d'érudition et d'autre part de courts textes intitulés chroniques ou proses, publiés dans des revues et nés de flâneries, d'observations ou de méditations, la conférencière étudie la manière dont Cingria comprend et évoque la Savoie.

La Savoie de Charles-Albert Cingria est d'abord géographique. Elle est un lieu de forte définition, qui permet, sans frontière bien dessinées ni marquées, de passer de l'autre côté, d'être ailleurs, de fuir Genève, de se retrouver dans une campagne où les saveurs et les odeurs, mais surtout les chats, peuvent être surpris dans leur force première, leur originalité et leur sauvagerie.

La Savoie de Charles-Albert Cingria est mythique, ensuite. Elle a connu une histoire importante d'avant l'Europe des nationalités : les cours avec leurs seigneurs, leurs dames et leurs troubadours ; les arts avec en contre-partie les guerres et leurs suites ; les échanges, les traversées, les luttes, les péripéties et les intrigues caractérisent le haut moyen âge. L'histoire autrefois vécue pour Cingria est perceptible dans le présent, qu'il soit celui de l'écriture palimpseste de l'écrivain contemporain ou d'une nature elle aussi palimpseste, rayonnante aujourd'hui encore des hauts faits d'armes et de cœur dans ses arbres, ses oiseaux, ses fleurs et surtout ses prairies. Tout est matière à sensation, affaire d'imagination.

La Savoie de Charles-Albert Cingria est poétique, enfin. Elle permet de redécouvrir les origines, les commencements, l'ancien, l'enfance festive, car elle maintient ouverte, dans ses grands espaces, ses maisons disséminées, ses refus du monde moderne, une disposition à la confiance et à la gaieté qui est le propre de la transposition poétique. Elle permet, selon Cingria, de vivre en lévitation, dirait-on, et de prendre ainsi la mesure des choses et de l'homme.

La Savoie de Charles-Albert Cingria a peu à voir avec les problèmes sociaux, économiques, historiques de la Savoie d'aujourd'hui. Certes, mais elle est celle du cœur et de l'imagination.

La conférencière, longuement applaudie, répond aux questions de l'assistance.

La séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

Le samedi 3 octobre 1998, à 15 heures 30, dans la salle des chevaliers du château de Montrottier, l'Académie florimontane a organisé, comme chaque année à pareille époque, sa séance solennelle de rentrée.

Elle a eu, cette fois-ci, le plaisir d'entendre M. l'abbé Fernand Roulier, professeur honoraire aux Facultés Catholiques de Lyon.

Ce spécialiste de l'art baroque a entretenu une assemblée curieuse et attentive de "la joie du baroque haut-savoyard". (Voir sur le sujet l'article publié dans le présent

numéro). Après cette intéressante initiation, l'auditoire attend désormais avec impatience la sortie de l'important ouvrage que l'abbé Roulier vient de terminer sur ce sujet et dont il a donné ce jour la primeur aux Florimontans.

La réunion s'est terminée, selon la coutume, par une collation dans les salons du premier étage.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1998 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après avoir évoqué le décès de M. Arthur Davoine, trésorier-payeur général honoraire et membre associé de notre compagnie, le président se réjouit de savoir Mme Andrée Mansau élue à un fauteuil de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse et M. Jean Duby nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il rappelle que l'œuvre de notre confrère Jean-Vincent Verdonnet a fait l'objet, cet automne, d'un colloque à l'Université d'Angers.

Il complimente Mme Marie-Thérèse Hermann et M. Jacques Chatelain pour les récentes et flatteuses récompenses qu'ils ont obtenues pour leurs travaux.

Il adresse ses félicitations à Mme Dujourdy et à Mme Rey qui ont marié l'une son fils, l'autre sa petite-fille, et à M. Jean-Baptiste Ajello qui a fait part de la naissance de son deuxième enfant.

Il signale que M. Jacques Debelmas, de l'Académie Delphinale, a donné à notre académie des documents sur et de Marc Le Roux.

Il se félicite de la sortie de *La Revue Savoisienne* 1997.

Sont ensuite mentionnés les ouvrages entrés à la bibliothèque : *Franceline et les siens* de Joseph Burdeyron, *Crash à Meythet* de Claude Antoine, *Marthe, l'hôtesse du Seigneur* de Françoise Bouchard, *Anthon, 11 juin 1430* de Philippe Gaillard, *Autour du château de Veyrier-du-Lac* de Bernard Premat et *Un bric-à-brac de bric et de broc* de Georgette Chevallier. Deux rééditions, augmentées et mises à jour, sont signalées, celle de l'ouvrage de Pierre Soudan sur le Conseil Général de la Haute-Savoie et celle du président Paul Guichonnet sur l'histoire de l'Annexion.

Le procès-verbal du mois de juin est lu et adopté.

Mme Georgette Chevallier signale la parution - en annexe à un numéro du mois d'août de l'hebdomadaire *Elle* - d'une nouvelle de Patrick Modiano intitulée *Aux jours anciens* et dont l'intrigue, si elle se termine à Genève, se déroule

---

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, M. Boullard, J. Chevalier, G. Chevallier, N. Costa, L. Coudray, T. Davoine, J. Duchâtel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, M.-C. Heckmann, C. Laville, F. Paoli, E. Rey, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Cohen et Petitti ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Genton, Y. Ginet, A-M. Pennequin et M-C Roos ainsi que Mlles Dagand et Hayer ;

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, Alain Baud, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, J. Burdeyron, G. Carrier-Dalbion, R. Chanal, J. Chatelain, G. Chatenoud, H. Cohen, F. Déturche, M. Eymerich, le général R. Fassier, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, G. Louchet, B. Premat, J-F. de Roussy de Sales, l'abbé R. Sylvestre, Y. Tyl et F. Vitte ainsi que MM. Coudray, Favre et Tuaillon.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Brun, Chatenoud, Courtial, Floquet, Hermann, Nycollin, Pons, Raffin, Rollet et Tapponnier ; Mlle Viallet ; MM. Fonlupt, Jacquemet, Jacquier de Montcla, Raffin et Soudan.

essentiellement à Veyrier-du-Lac et dans les environs du Grand-Bornand [1]. Puis elle analyse une lettre d'André Gide à Elie Allégret.

La parole est ensuite donnée au conférencier du jour, M. le professeur Gaston Tuaillon, que le président présente comme "un homme de terrain", "un observateur attentif", qui a créé à Grenoble un centre de dialectologie très dynamique et qui a été l'un des promoteurs de *L'Atlas linguistique roman*. M. Tuaillon a intitulé son exposé *Le sens des noëls et chansons de Nicolas Martin*. (Texte dans le présent numéro).

Les applaudissements nourris de l'assistance montrent combien l'érudition et la clarté du conférencier ont amené les auditeurs à apprécier ses explications.

La séance est levée à 18 h 30.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1998 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le regret d'annoncer le décès de notre membre d'Honneur Mlle Augusta Lange, qui a été archiviste d'Etat à Turin, et de M. Robert Onimus, membre correspondant. Il présente les condoléances de l'Académie à Mme Eléonora Nycollin qui a perdu son mari et à Mme Marie-Renée Floquet dont la mère est décédée récemment.

Il a le plaisir de dire qu'on a de meilleures nouvelles de la santé de notre confrère Jean-Pierre Serralongue.

Il adresse des félicitations à Mlle Brigitte Chanel qui vient de se marier, à M. Robert Carrier qui a annoncé la naissance de sa petite-fille, à Mlle Monette Marro qui vient de recevoir la croix de chevalier dans l'Ordre national du Mérite et à M. Gilbert Chatenoud pour son Grand Prix de Poésie des Ménestrels.

Il remercie M. Alain Bexon qui a offert à notre bibliothèque son ouvrage sur *Les Lacs romantiques peints par Prosper Dunant*, et félicite les Amis du Vieil Annecy pour le n° 35 de la revue *Annesci* qui est consacré aux *Souvenirs sportifs* annéciens.

---

(1) Cette nouvelle fera partie, en 1999, du recueil intitulé *Des inconnues* (Gallimard).

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, J. Chevalier, G. Chevallier, N. Costa, M.-C. Courtial, T. Davoine, M. Déprez, J. Duchâtel, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, M-R. Floquet, F. Garin, M-T. Hermann, J. Iannacci, C. Laville, M.-L. Le Gall, J. Leriche, J. Montanier, F. Mansey, F. Paoli, A. Pons, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, N. Schneider, B. Sers-Hermann, H. Soris, A. Tapponnier, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Brillant, Derobert, Fontaine, Lafay, Morneau, Pettiti et Roman ; Mlles M. Bauloz, R. Collomb, M. Duchesne, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin, M.-C. Rayssac, M.-C. Roos et S. Velland ainsi que Mlles Dagand, Fortant, Hermann et Sibiude ;

MM. Aimé Baud, V. Bency, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, G. Carrier-Dalbion, R. Cattin, R. Chanal, J. Chatelain, F. Déturche, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, J. Morneau, J. Pattoret, C. Philippe-Janon, B. Premat, G. Raffin, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, F. Sautier, P. Soudan, Y. Tyl, J. Vailly, J-H. Viallet, G. Viviant et H. Voiron ainsi que MM. Coudray, Favre, Le Gall, Mas, Paoli, Ritz et Tchinény.

Etaient excusés : Mmes Chatenoud, Coudray, Guyon, Levet et Nycollin ; MM. Carrier, Chatenoud, Coulon, Fonlupt et Jacquier de Moncla.

Il fait un rapide compte rendu de la réunion à Versailles des présidents des Académies de Province.

Ensuite, en l'honneur du cent cinquantième anniversaire de la mort de Chateaubriand, Mme Georgette Chevallier a évoqué les voyages en Savoie de cet écrivain. (Voir texte dans le présent numéro).

Après les remerciements du président à la conférencière, c'est Mme Françoise Paoli qui prend la parole pour faire part du résultat de ses recherches archivistiques à propos du lycée de jeunes filles d'Annecy (devenu collège Raoul Blanchard) dont on vient de fêter le centenaire. (Voir texte dans le présent numéro).

Les applaudissements de l'assemblée ont prouvé l'intérêt qu'elle avait pris à cette conférence dont le président a souligné l'originalité.

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1998 (*)

(PRÉSIDENCES : MM. GRANDCHAMP ET GUICHONNET)

Le président ayant été retardé, c'est M. Grandchamp qui ouvre la séance en annonçant le décès de notre confrère M. Robert Guyonnet.

Il rappelle la sortie de l'ouvrage sur Prosper Dunant, d'Alain Bexon, et signale la reproduction du plan d'Annecy au XIXe siècle dû à André-Charles Coppier et sauvé de l'oubli par la librairie La Licorne.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et approuvé.

M. Guichonnet, arrivé entre temps, présente le nouveau président du jury du concours de poésie, M. Gilbert Chatenoud, et remercie la comédienne Claire Lanier qui a bien voulu, cette année encore, prêter son concours en lisant les textes primés.

M. Chatenoud évoque le souvenir de son prédécesseur, M. Charles-Christian Guizard, avec sensibilité et finesse, en citant quelques poèmes choisis de façon à faire découvrir les différentes facettes du talent du poète.

Ensuite, il présente un compte rendu clair, précis et nuancé du concours 1998.

Le président ayant ouvert les enveloppes d'anonymat, on constate qu'aurait mérité le 1er prix M. Daniel Lapierre, de Bayeux, qui l'a déjà obtenu en 1997. Ce concurrent est donc placé hors-concours.

(*) *Etaient présents* : Mmes E. Barbier, M. Bauquis, M. Boullard, J. Chevalier, G. Chevallier, N. Costa, L. Coudray, M.-C. Courtial, A.-M. Crolard, J. Duchâtel, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, F. Garin, A.-M. Guizard, C. Guyon, N. Ianacci, J. Leriche, F. Paoli, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, H. Soris, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Leung et Paris ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton et Y. Ginet ainsi que Claire Lanier et Mlle Oriant ;

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, R. Berthet, G. Carrier-Dalbion, R. Cattin, R. Chanal, J. Chatelain, G. Chatenoud, R. Crolard, C. Dédeystère, F. Déturche, le général R. Fassier, L. Fonlupt, H. Garcin, C. Guichet, P. Guichonnet, G. Grandchamp, J. Lageix, G. Louchet, P. Soudan, C. Paris, G. Raffin et H. Voiron, ainsi que MM. Coudray et Ritz.

Etaient excusés : Mmes Brun, Chatenoud, Candel, Déprez, Dujourdy, Floquet, Hermann, Laville, Mansey, Nycollin et Pons ; Mlle Collomb ; MM. Carrier, Cohen, Jacquier de Montcla, Laydernier, Pattoret, Ruscon et Viviant.

Le palmarès s'établit alors comme suit :

1er prix ex-aequo : Mme Geneviève Baraud (Amandine) de Batz-sur-mer (44)
Mme Odette Lang (Eaux-Vives) de Rennes (35)

2e prix : M. Gilbert Ernest Cisterne (L'Arbre) à Aurillac (15)

Mention très honorable : M. Gilbert Borie (Argos) d'Audenge (33)

Mentions honorables : Mme Marie-Rose Delavay (Credo) de Paris
Mme Colette Mousse (Clio) de Gap (05)
M. Guy Pericart (Ramuntcho) de Varennes (37).

(Texte dans le présent numéro).

Le président remercie vivement M. Chatenoud pour son compte rendu. Il présente alors le docteur Robert Chanal et lui donne la parole.

Le docteur Chanal rend hommage au général Humbert. (Texte dans le présent numéro).

Après avoir remercié le docteur Chanal pour cette biographie à la fois sérieuse et vivante, le président lève la séance à 18 h 35.

La lettre de Montrottier

Les impressions qui se dégagent lors de l'arrivée à Montrottier - chacun a coutume de le dire - sont celles d'ordre et de propreté qui sont l'apanage des domaines bien entretenus.

Entretenu par les administrateurs chargés des travaux qui veillent à ce que clôtures et voies d'accès, toitures, bâtiments et murs de soutènement ne se dégradent pas au fil des intempéries, mais entretenu aussi à longueur d'année par notre gardien, Jean-Pierre Jahier, qui n'est heureux que lorsque tout est net.

De mars à novembre, il n'a de cesse que les terrasses, les cours et les murets soient nettoyés, que les haies soient taillées au cordeau et les pelouses tondues de frais, tandis que les fleurs, débarrassées des parasites, nourries de fumier et parfaitement désaltérées s'épanouissent généreusement autour de nos vieilles pierres.

Quand il n'est pas dehors, il entreprend les petites réparations et le ménage quotidien du château. Il faut bien savoir que, pendant la période d'ouverture, l'aspirateur est passé chaque matin dans les salles de visite et que plusieurs fois dans la saison il est nécessaire d'astiquer les sols.

A cet entretien courant s'ajoutent les travaux annuels plus importants tels que (pour 1998) le nettoyage au karcher de tous les parapets des terrasses et des pavés de la cour intérieure. Le plus infime brin de mousse n'a pu trouver grâce à ses yeux.

Au bas de l'escalier de la tour des Religieuses il a obtenu, en changeant la lanterne, un éclairage beaucoup plus efficace et rassurant ! Et dans le jardin à la Française, il a planté 180 nouveaux rosiers d'un rouge éclatant ce qui fait un total de près de 350 rosiers qu'il faudra, comme chaque année, tailler à trois yeux à la fin de l'hiver.

Imaginez aussi quelque 240 dalhias, arrachés en automne, à replanter au printemps après les dernières gelées.

A la morte saison, avant d'enlever la neige, il rassemblera pendant des jours et des jours les feuilles mortes qui ne pensent qu'à folâtrer au gré des vents et à s'égailler dans les coins les plus inaccessibles du parc !... Puis à les brûler.

Avant l'ouverture, il entreprendra pendant plusieurs semaines, aidé de son épouse, le gros nettoyage dit “de printemps”.

Comme lui, en effet, Yolande Jahier aime que la demeure reluise. Vitres, carrelages, meubles, vitrines et panoplies prennent ainsi un air

radieux. Cette année tout le mobilier a été ciré. La vitrine de la salle J.-J. Rousseau a été rénovée et les cordons de la salle des chevaliers remplacés.

Quand la billeterie, les visites ou la comptabilité lui laissent un petit moment de libre, elle en profite pour approfondir ses connaissances, découvrir la région, suivre des cours d'anglais et d'italien.

A la demande des guides nous avons placé dans la salle J.-J. Rousseau une photo de Léon Marès et un portrait gravé du Général Dufour, tous deux étant des personnages plus particulièrement évoqués dans l'historique du château.

En ce qui concerne le travail sur les collections, la révision de l'inventaire se poursuit toujours. Nous avons mis à profit l'été pour travailler au calme dans les appartements privés et établir un cahier de plans et schémas donnant la situation de tous les tableaux du premier étage. Puis nous avons noté sur les gros registres leurs références ainsi que celles des dessins des fonds Despines et Frèrejean conservés dans les cartons placés dans une commode du bureau.

Enfin, dès la fermeture, nous avons pu nous installer dans la salle orientale et commencer la préparation des "cahiers de dessins de situation" des vitrines, des panoplies et des murs. Chaque objet y est représenté par un croquis. C'est le premier stade de "l'Opération Inventaire". Cela nous permet de dénombrer, localiser chaque chose pour retrouver les fiches existantes, numéroter les pièces non répertoriées qui sont de loin les plus nombreuses. Dans cette salle, en effet, seuls les fusils exotiques et les sabres japonais portaient un numéro.

Ensuite viendra la phase "d'étude", celle de l'élaboration des photos éventuelles, des fiches, des registres.

Comme bien souvent nous avons prêté certains spécimens pour des expositions temporaires, notamment :

- 12 sabres et objets d'art japonais au musée Faure d'Aix-les-Bains du 9 janvier au 16 février pour agrémenter une présentation d'estampes japonaises.

- 1 épée et 1 casque pour "illustrer" la Route des Ducs de Savoie en juillet et août dans les vitrines de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Annecy.

Tous ces objets ont depuis repris leur place au château.

Dans l'ensemble la saison fut bonne et se déroula dans une excellente ambiance et une parfaite entente entre tous ceux qui apportent leur part de travail à Montrottier.

M.-C. Courtial

Le concours de poésie 1998

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier le comité de l'Académie, qui m'a fait l'honneur de me proposer la présidence du jury de ce concours. En acceptant j'ai bien conscience du devoir d'en assurer la pérennité, dans l'esprit de l'Académie florimontane. Concours de haut niveau, pour une poésie universelle, dans le respect des règles de la prosodie, le refus des idées partisanes.

J'adresse l'expression de ma gratitude particulière à Mme Georgette Chevallier, professeur de Lettres honoraire, secrétaire de l'Académie, membre du jury depuis de longues années, qui, avec la maestria que vous lui connaissez, m'a tracé le chemin à suivre, fait connaître et a mis à ma disposition tous les éléments matériels existants bien adaptés à la tâche, et, toujours disponible et souriante, a répondu à mes nombreuses interrogations.

Mes remerciements vont aussi aux trois autres jurés, membres de l'Enseignement. Mme Claire Brun, proviseur honoraire du lycée Berthollet, avec nos vœux de rétablissement pour son mari sorti tout récemment de l'hôpital. Malgré ses visites quotidiennes, Mme Brun a assuré son travail de correction, établi un compte rendu, participant ainsi à la formulation du palmarès 98. M. Guy Brégnac, professeur de Lettres honoraire, président du Cercle philosophique, et M. Georges Raffin, conseiller principal honoraire d'éducation. Tous m'ont à la fois surpris et ravi par leur forte personnalité. Outre l'esprit d'analyse et de synthèse, j'ai eu le plaisir réconfortant de retrouver chez ces enseignants le soin attentif, impartial et scrupuleux qui a fait leur réputation. Du travail de professionnels... agrémenté de bonne humeur !

J'adresse des remerciements tout particuliers à M. René Laydernier, notre toujours généreux mécène.

Je remercie également le *Dauphiné libéré* et les nombreuses revues poétiques qui ont bien voulu, comme par le passé, assurer la publicité de ce concours.

Permettez-moi, ce soir, d'évoquer le souvenir de M. Charles Christian Guizard qui assura la présidence de ce concours durant de nombreuses années.

Il ne m'appartient pas ici de faire son éloge. Toutefois, dans le rôle qui m'est imparti, je rappellerai qu'il a été, sa vie durant, un vrai et bon poète au quotidien. Il laisse une œuvre importante, méconnue, qui montre les multiples interrogations d'une pensée profonde, mise à la portée de tous. Je remercie Mme Guizard de m'avoir permis

d'approcher cette lumière dont j'aimerais vous donner quelques reflets.

Qu'il chante *Les Je t'aime*, *La nuit du Nouvel-An*, *Les Ombres*, *L'Inconnu*, *Les Yeux de mon chat*, *La Galanterie*, ou *Le Vieux Cimetière savoyard*, il sublime la réalité, la restitue aux couleurs de l'âme en des mots que n'altèrera pas le temps !

De Charles Christian Guizard :

SOUVENIRS

Il y avait des rires,
Il y avait des pleurs,
Des crissements d'acier,
Des souffles d'incendies.
J'entassais tout cela
Précautionneusement
Et je l'appelais vivre,
Avoir des souvenirs.

Il y avait de tout
Bâti avec des riens :
Du bon que l'on criaille,
Du laid que l'on étouffe ;
Il y avait du myrthe
Dans des lueurs de meurtre.
Et je l'appelais vivre,
Avoir des souvenirs.

Il y avait des foules
Qui s'écroulaient dans l'ombre,
Et des mortes tremblantes
Dans des magmas d'étoiles.
Il y avait mon âme,
Si bien remplie, mon âme,
Que je n'y trouvais rien.
J'appelais cela vivre,
Avoir des souvenirs.

Et puis, ce soir,
Il n'y a plus que tes mains dans les miennes,
Et tes yeux pour m'y lire.

"Dans les yeux de mon chat" : en des quatrains cocasses le poète écoute son chat comparer sa sagesse de chat à la folie de l'homme.

Voici trois strophes significatives :

(…)
As-tu déjà vu ça : un chat qui philosophe ?
S'arrachant les cheveux en rongeant son crayon ?
Qui brandit des slogans imprimés sur étoffe
Pour défiler derrière en braillant "Tartempion !" ?

As-tu déjà vu ça : un chat plein de pépites
Qui habille sa mie de bijoux bien jaunets ?
Qui fait des simagrées avec de l'eau bénite
Et préfère au soleil les fastes d'un palais ?

(…)
Dans les yeux de mon chat j'ai lu beaucoup de songes,
Quand il est près de moi, tendrement alangui,
Et qu'il suit mon stylo qui remonte et qui plonge,
Et que comme un nigaud je fais des graffitis.

Lucidité d'une leçon sans concession, où l'enchaînement des hémistiches commande le rythme, ajoute force et crédibilité à cette vérité de chat.

Pour terminer ce trop bref aperçu, voici :

LA DERNIÈRE PAGE

Lorsque viendra le jour
Où j'aurai terminé
Ce cahier de brouillon,
Ce cahier plein de rêve,
… Lorsque viendra leur tour
D'être bien calcinés
La plume et le crayon
Alliés de mes nuits brèves,

Quel mot sera la fin ?
Quel cri clora ma feuille ?
Ô la magie du verbe :
Tout noir sur papier blanc !
… Un mot sur le matin
Pétri de chèvrefeuille ?
Ou sur le chant de l'herbe
Que dorlote le vent ?

Peut-être un mot très doux
Qui ne veut dire rien,
Ecrit en lettres belles
Enjolivées de fleurs ?
... Ou bien un cri de loup
Qui injurie les chiens ?
Une phrase rebelle
Qui renie le bonheur ?

Un mot qui fait soupir,
Ou bien mot de détresse ?
Rien qu'un mot de croyance ?
Un paraphe d'espoir ?
... J'ai si peur de finir
Sur rime un peu pauvresse
Qui ferait résonance
A ce fier ébauchoir.

... C'est fait : j'ai trouvé ;
Sur la page dernière,
Avant clore ce livre,
J'écrirai bien moulés,
En lettres rubanières,
Ces simples mots : "A suivre".

Merci Monsieur Guizard.

Le concours 1998 regroupe quatre-vingt-douze candidats, soit une participation de l'ordre de 85 % par rapport aux demandes de règlement.

Du raffinement subtil d'une pensée experte aux balbutiements des premiers mots confiés à la page blanche, ce concours, une fois de plus, est l'image de l'élan irrépressible qui habite les poètes.

Après correction individuelle où chacun de nous a trouvé du bien et du moins bien, une vingtaine de candidats se retrouvaient en finale. Nous n'avons pas eu de difficulté notable à faire converger nos points de vue. Chacun a défendu, à sa manière, ses préférences. Nos visions subjectives n'ont, par ailleurs, pas eu de mal à admettre le candidat n° 73 remarqué par l'une d'entre nous.

En final, le jury a établi le palmarès suivant :
- Un "hors-concours" : 1° prix 1997,
- Deux "Premiers Prix" qui reçoivent 1 000 F chacun,
- Un Deuxième Prix qui se voit attribuer la médaille de l'Académie
- Une "Mention Très Honorable",
- Trois "Mentions Honorables".

De nombreux autres poètes mériteraient aussi d'être cités. Qu'ils trouvent ici nos remerciements et félicitations et notre souhait de les retrouver au concours 1999.

Parmi ceux-ci, le n° 30 (Colchique), d'une parfaite prosodie classique, nous parle de *L'Amour-Poison* dans une forme fixe appelée "double couronne", dont voici le premier et le dernier quatrains :

L'AMOUR-POISON

Ô ce temps de l'Amour brodé de marguerites
Quand Margot rejoignait son tendre soupirant
Pour conjurer l'avril et ses folâtres rites
Sur les prémices verts d'un coussin odorant !

(...)
Ô ce temps de l'Amour brodé de marguerites
Où germent maintenant des peurs au fiel caché...
Car sans l'addition de remparts émérites,
La Mort, près du plaisir, glisse un œil allêché !

Ô ce temps de l'Amour brodé de marguerites...

Du même auteur :

PLAISIR DE PLUME
Rondel (autre forme fixe)

Dès que la plume me chatouille
En agitant un premier vers,
Ma bulle ouvre ses volets verts
Et mon cerveau, dopé, gazouille...

Au loin, le monde se débrouille
Avec ses peurs et ses travers
Dès que la plume me chatouille
En agitant un premier vers !

Le nez en l'air comme Gribouille,
Rime à l'endroit, rime à l'envers,
Je compose mon univers,
Poète aux rêves en vadrouille,
Dès que la plume me chatouille !

Le n° 47 (Deo gratias) nous offre dans "Mater dolorosa" un poème réaliste dans l'Afrique d'aujourd'hui, où tant de mères, à bout de force, traînent leurs enfants qu'elles enterreront au bout du chemin...

(...)
Avec sa gourde vide et son sort misérable
De la mort de ses enfants elle se sent coupable
Et portera longtemps leurs deux ombres légères
Avant de leur offrir la paix sous la poussière (...)

Puis un souvenir pour Martin Luther King : "Il avait fait un rêve", dont voici le premier quatrain :

Il avait fait un rêve, ô mon frère et ami,
Cloches de liberté, dites-le aux pays,
Ce rêve va grandir et combler tous les cœurs
Promettant pour demain un univers sans pleurs.
Il avait fait un rêve...

Enfin le n° 92 (Vanessa) dont le poème "Noblesse"
Incruste sa nacre en l'ébène des âmes,
ce qui a fait dire à l'un des jurés : "Voici une grande sensibilité pavée de belles images" !

Nous noterons que les textes des lauréats, dont il va maintenant être question, seront lus par Claire Lanier, comédienne et professeur d'art dramatique, qui a bien voulu nous prêter son précieux concours.

Les trois mentions honorables reviennent :
au n° 39 (Credo) :

LE TEMPS

Quel est ce compagnon fidèle auprès de l'homme,
Qui mène son destin vers d'étranges ailleurs,
Ami plus qu'ennemi qu'à tout instant il nomme
Dans l'espoir d'accoster des rivages meilleurs ?

Comme les bras de l'hydre, il le tient et l'enlace,
En maître incontesté des terrestres séjours.
Renoncez à le suivre, il se voile la face,
Insaisissable image entre nos regards lourds.

Hâtons-nous car il fuit au rythme du pendule,
Exact aux rendez-vous de nos cœurs hésitants.
Dans la course au bonheur de l'aube au crépuscule,
Harassé l'être humain est l'esclave du TEMPS.

au N° 51 (Clio) :
L'auteur passe de "L'Innocence saccagée"
A l'abri des regards, dans le hallier secret,

Meurtri, le petit corps afflige la forêt…
Et le monstre est terré… sa folie assouvie !

à l'évocation du "Lac"

(…)
C'est une explosion de couleurs et d'odeurs,
De bruissements légers, de souffles maraudeurs,
C'est un matin "sucré" comme un ventre d'abeille !

Soudain, majestueux… deux grands cygnes s'élancent,
L'ombre de Tchaïkovsky comme une aube s'éveille…
Et sur le lac charmé… les blanches ailes dansent !

et à "L'Envol" :

Lorsque je serai cendre, au gré de l'alizé
Je volerai vers vous mes enfants de lumière ! …
Le soleil m'offrira mon bouquet irisé
Et je boirai le suc de la rose trémière.

Sur les nuages blancs je roulerai sans bruit.
Invisible toujours, je danserai sur l'onde
Et je rencontrerai les elfes de la nuit,
Ayant quitté la terre au seuil d'un nouveau monde.

Dès le printemps venu, je serai papillon,
Me posant doucement sur la corolle tendre
Des fleurs. Mais avant tout, chaud comme l'oisillon…
Dans vos cœurs je vivrai… lorsque je serai cendre !…

enfin au n° 86 (Ramuntcho) dont voici le premier et le dernier quatrains du poème "Les Pyrénées" :

Comme un homme, fidèle après bien des années,
Revient, la joie au cœur, vers ses amours d'enfant,
Même si, quelquefois, mon âme s'en défend,
Je garde ma tendresse aux vertes Pyrénées…

(…)
Même si je n'ai plus un souffle de Titan,
Je saurai bien encor m'arracher à la plaine,
Et tenter, à défaut de ma vigueur ancienne,
De retrouver la joie et mes amours d'antan…

La mention Très Honorable a été attribuée au n° 8 (Argos), poète néoclassique, bien ancré dans le présent :

LA PANACÉE

Pour me remercier d'avoir franchi leurs portes
Les ans m'ont gratifié de maux de toutes sortes ;
Esculape me suit, la seringue à la main,
Remettant chaque jour l'euphorie à demain.
Alors, pour oublier la pilule ou la crème,
De l'élixir des mots je distille un poème.

Ces garnements du ciel qu'on appelle des anges,
Survolant mon chemin comme un vol de mésanges,
Repartent trop souvent emportant avec eux
Nombre de ceux que j'aime au carnaval des dieux.
Alors pour tempérer une tristesse extrême
Avec les pleurs des mots je baptise un poème.

Tel un félin perché sur l'arbre de la vie,
Silencieux, les yeux mi-clos, bavant d'envie,
Toutes griffes dehors, Hadès montre la dent.
Et rien n'arrêtera ce vorace impudent.
Alors pour éclipser cette épreuve suprême
Dans la glaise des mots je modèle un poème.

Le Deuxième Prix va au n° 43 (L'Arbre) qui nous invite en alexandrins à partager un tendre érotisme :

HYMEN

Vivante, une lueur perce l'immensité,
Invente l'horizon dans l'ombre vaporeuse,
Puis, de rose en turquoise allume, généreuse,
Un zénith d'argent vif au ciel ressuscité.

La terre, alors, frissonne, offrant la nudité
De ses croupes que ceint la brume langoureuse.
Sur l'ocre des sommets, confidente fiévreuse,
Une fontaine d'or d'amour a palpité.

Soudain a jailli l'astre, ivre de sa puissance.
Et, haussé dans l'azur, toute magnificence,
Le dieu dominateur assouvit son désir :

Il couvre de rayons le corps de l'épousée
Et l'amante, sous lui, défaille de plaisir,
Riche d'un nouveau jour en sa chair apaisée.

Les deux Premiers prix ont été attribués
au n° 66 (Eaux Vives)
En alexandrins d'une exquise délicatesse, l'auteur nous invite à partager

Discret froissement d'aile au bord de la fenêtre

et

(La) tendresse indulgente à nos menus travers…

Dans "Féminités"

Un murmure furtif caresse vos cheveux…

et, à la fin du poème

Il saura n'effleurer que le bout de vos doigts…

Ce qui n'empêche pas le poète de s'insurger contre l'appellation "Nature Morte" donnée aux tableaux débordants de fruits, de pain, de vin,

De ce beurre bien frais, longuement baratté,
Pleurant encor un peu… d'avoir été fouetté ?

Lorsque dans "Supplique", l'auteur demande à Dieu assez de force et de vie pour accompagner sa mère au bout de son chemin, il a cet espoir qui est le nôtre.

Ses poèmes - malgré un abus de virgules - nous portent, nous emportent, et comblent ces secrets appels qui nous habitent ;

(…) Au milieu de la nuit, berçant notre douleur,
Ô combien sommes-nous, quand les rumeurs se taisent,
A prier en secret, pour qu'un instant s'apaisent
La torture du corps et l'angoisse du cœur !…

ainsi qu'au n° 73 (Amandine) :

Dans "Ô mon amour", on trouve de la poésie libre, avec des jeux d'écho, de balancements et de reprises savantes au service d'une pensée élégamment imagée et d'une préciosité de bon aloi. Dans "Hôpital" on a une analyse pénétrante du mal-être d'un malade enfermé dans une chambre d'hôpital au bord de l'océan. Le rythme met judicieusement en évidence des idées importantes ("Dans ma tête" ; "étouffant") et les images expriment la pensée avec une force particulière ("l'aquarium géant" ; "mon immobilité / (…) sera retranchée / Dans la solitude"). Le poème se termine par un cri émouvant, appuyé par une courte allitération bien venue :

Ah ! (…)
Brisez cette baie !

Enfin, si le n° 6 (Nuage) n'avait pas reçu l'an dernier le Premier Prix, il l'aurait obtenu cette année, à l'unanimité. Il joue avec habileté de l'alternance des rimes. A remarquer, tout de même, que quelques vers, d'une élégance raffinée, seraient néanmoins boîteux si on n'acceptait pas quelques synérèses un peu osées.

Le poème "Nuage" est particulièrement bien venu puisque après une description, pleine de poésie, l'auteur explicite le symbole que contient le poème. De la belle poésie. Jugez-en par vous-mêmes grâce aux strophes deux et trois du "Chant des Sirènes" :

Elle ondule en robe du soir,
Dans le frémissement des perles de phosphore,
Et mille pièces d'or au fond de son amphore
Jettent les feux du désespoir.

Elle vient, lascive, la nuit,
Sous le croissant de lune en sa robe lactée
Rire de blanche écume aux rochers éclatée
Et torturer ton fol ennui.

Le président procède alors à l'ouverture des enveloppes protégeant l'anonymat. Sont apparus les noms suivants :

Premier Prix ex-aequo : Mme Odette Lang (Rennes)
Mme Geneviève Baraud (Batz-sur-Mer)
qui se voient remettre un chèque de 1 000 F.
Deuxième Prix : M. François Cisterne (Aurillac)
qui reçoit une médaille de l'Académie.
Mention Très Honorable : M. Gilbert Borie (Audenge)
Mention Honorable : Mme Colette Mousse (Gap)
Mme Marie-Rose Delavay (Paris)
M. Guy Péricart (Varenne)
Auteurs cités : Mme Jacqueline Elegoët (Montgeron)
Mme Janine Sabatier (Oloron-Sainte-Marie)
Mlle Patricia Saint-Pierre (Paris)
Le candidat Hors-concours est M. Daniel Lapierre de Bayeux.

Ainsi se termine la présentation du palmarès 98 de l'Académie florimontane.

Gilbert Chatenoud

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1998

INTRODUCTION

Cette chronique archéologique offre comme à l'habitude un bref aperçu des opérations ou des découvertes effectuées durant l'année 1998 dans le département. On notera dans celle-ci la diversité des motifs d'intervention qui touchent à des secteurs aussi variés que des travaux de voirie (Pers-Jussy), la pose du cable CEGETEL (Annecy), des sondages préalables à la construction d'immeubles (2 opérations à Annecy, 1 à Menthon-St-Bernard) et des études préalables à la mise en valeur de monuments ou d'édifices religieux (Peillonnex, St-Jean-d'Aulps). Ces interventions qui se sont déroulées dans l'ensemble du département, témoignent assurément d'une meilleure prise en compte du patrimoine archéologique dans les études menées par les services responsables de l'aménagement du territoire (commune, département, Etat) mais ne représentent, ne nous leurrons pas, qu'une infime partie du patrimoine mis à mal.

A ces interventions diligentées par la nécessité de sauvegarder des archives menacées de destruction, sont venus s'ajouter de multiples programmes de prospection-inventaire portant cette année sur des sujets ausssi variés que les gisements lacustres de la rive française du lac Léman, la moyenne vallée de l'Arve, les maisons de la petite noblesse en Genevois, la sidérurgie ancienne dans la région du Haut-Rhône ou encore les ponts. Au delà des thèmes abordés et développés par les divers chercheurs responsables de ces programmes, les inventaires qu'ils dressent permettent d'enrichir la carte archéologique et par là même de se prémunir contre l'éventuelle destruction de ces gisements. Les communes sont en effet informées dès que possible de ces nouvelles découvertes et sont chargées par les services de l'Etat d'assurer leur sauvegarde dans le cadre des P.O.S.

A cette toute relative abondance d'opérations, s'ajoute la multiplicité des intervenants, rattachés à diverses structures, pour la plupart extérieures au département : CNRS, Université (Lumière-Lyon II), AFAN, DRASSM-Annecy et SDAHS, en notant cette année l'absence d'interventions conduites par des amateurs.

En dernier lieu, il faut signaler la parution prochaine, à l'automne 1999, de l'ouvrage consacré à la Haute-Savoie, dans la collection « La carte archéologique de la Gaule ». Ce volume est destiné à mettre à disposition des historiens et des archéologues mais également des amateurs et des passionnés l'ensemble de la documentation écrite et de nos connaissances sur l'âge du Fer, l'époque romaine et le haut moyen âge. La préhistoire et l'âge du Bronze sont toutefois à l'honneur et tout particulièrement les stations littorales, l'une des richesses de notre patrimoine départemental. Illustré de nombreuses cartes et documents, parfois inédits, cet ouvrage a été réalisé par Fr. Bertrandy (Univesité de Savoie), Michèle Chevrier (AFAN) et moi-même avec la contribution de nombreux chercheurs et le concours de plusieurs responsables de collections publiques.

Joël Serralongue,
archéologue départemental

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

PERIODE ROMAINE

ANNECY, *Quartier des Romains*
Surveillance de travaux, du boulevard de la Rocade au Quartier Galbert

La traversée de l'agglomération antique par les travaux de mise en place du fibre optique CEGETEL, a donné lieu à un suivi archéologique permanent, confié à l'AFAN avec le soutien scientifique du SDAHS. Cette opération a entraîné l'ouverture, en zone archéologique, d'une tranchée de 700 m de longueur, d'une largeur comprise entre 0,30 et 0,60 m et d'une profondeur variant entre 0,80 et 1,20 m ; ces travaux se sont étendus du carrefour de l'avenue des Iles et du boulevard de la Rocade jusqu'à l'avenue de Brogny, en traversant la Place des Romains et la partie sud de l'ancien « Quartier Galbert ».

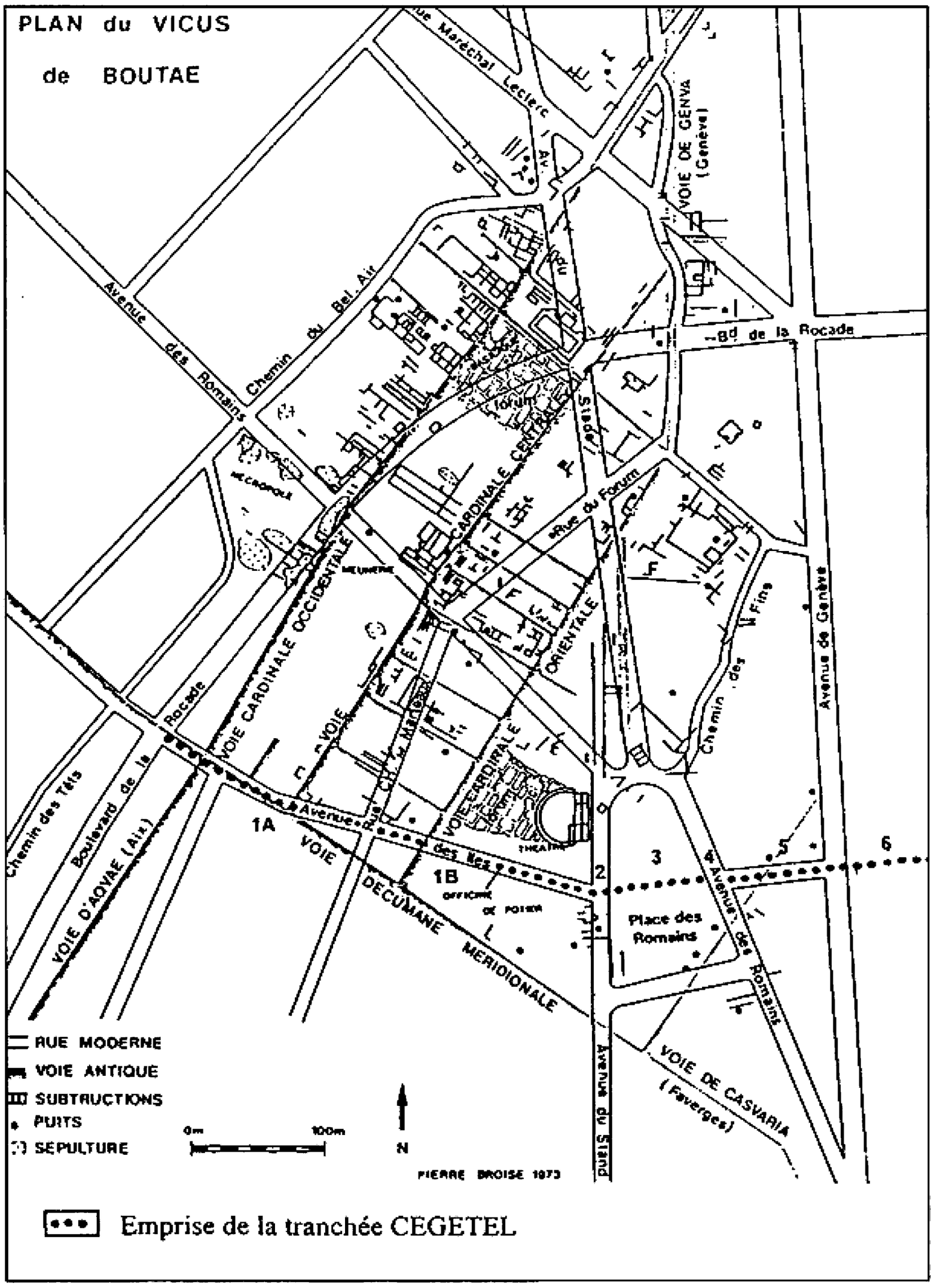

Tracé de la tranchée du cable CEGETEL
dans la zone archéologique du *vicus* de *BOUTAE*.

Ce contrôle était indispensable pour intégrer les données conservées sous la voirie, habituellement non observables, du fait, le plus fréquemment, de la ponctualité des travaux. Précédemment, l'énorme chantier occasionné par la tranchée du " Collecteur d'eaux pluviales ", réalisée en 1996, avait montré la densité des vestiges conservés dans les rues bordant la Place des Romains (cave et maçonneries diverses, fosses et silos, puits, rue et aires de circulation… sans compter les abris de la « défense passive »). Même si, les travaux engagés pour la mise en

place du cable CEGETEL, étaient d'une ampleur bien moindre et que la faible largeur de la tranchée rendait les observations difficultueuses, quelques découvertes justifient l'intérêt d'une telle opération.

- En zone 1, (avenue des Iles), une fosse contenant de nombreux ratés de cuisson (cruches et mortiers) a été mise au jour en face du « Foyer du Jeune Travailleur ». Cette découverte permet de repousser les limites occidentales du terrain réservé à l'atelier de potier, repéré antérieurement dans ce secteur [1].

- Dans les zones 2 à 6 (de la Place des Romains au Quartier Galbert), hormis quelques fosses, puits et fossé, on note l'absence de mur ou de construction. On peut invoquer l'exiguïté de la tranchée et les destructions provoquées antérieurement par d'autres percements pour justifier cette lacune.

Par ailleurs, l'étude géomorphologique, engagée sur le secteur de l'agglomération antique depuis les travaux du « Collecteur » s'est poursuivie. Elle permet peu à peu de reconstituer la topographie du site avant et pendant son occupation.

Gaelle Pinard et J. Serralongue (SDAHS)
d'après le rapport d'Olivier Ezanno,
Nathalie Foutrier et Agnès Vérot-Bourrély (AFAN)

ANNECY, 5-7 chemin des Fins
Section EK, parcelles 21-22
(coord. Lambert 893,650 / 2108,050 ; alt. environ 453 m)

Un diagnostic archéologique a été réalisé par N. Foutrier-Attiah (AFAN), au nord de la place des Romains, sur un terrain situé entre le chemin des Fins-Sud et l'avenue du Stade, préalablement à un projet de construction, affectant une surface de 740 m². Compte tenu des contraintes occasionnées par les constructions existantes (garages et atelier de mécanique-auto), seuls six sondages ont pu être réalisés. Leurs résultats augurent d'une suite intéressante en 1999, d'autant que ce terrain semble avoir été peu éprouvé par de récents travaux en sous-sol.

J. Serralongue,
SDAHS

(1) P. Broise, "Un gisement de céramique commune aux Fins d'Annecy" dans *Annesci* 12, 1965, p. 89-91 ; même auteur, *Annesci* 24, 1984, p. 92 ; A. Zobri, *Revue Savoisienne*, 1992, p. 23-24.

ANNECY, boulevard de la Rocade,
Section EL, parcelles 78, 85-86, 90-91

Le projet d'extension du garage Mitsubishi-Porsche, le long du boulevard de la Rocade dans l'espace anciennement occupé par le garage AGIP, a donné lieu à la réalisation d'une campagne de sondages archéologiques, conduite par C. Vermeulen (AFAN). Très rapidement il est apparu que ces terrains étaient totalement et profondément bouleversés par le creusement de plusieurs grandes fosses, qui ont pu être identifiées *a posteriori* comme étant l'emprise de la maison Terrier-Mugnier (1943 ?), rasée en 1971 lors de l'installation du poste d'essence Super Cortemaggiore [2], et les multiples installations souterraines de cette station-service (cuves, fosses de vidange etc..).

Ainsi ont disparu successivement, sans qu'aucune relation écrite n'en témoigne, la majeure partie du temple (?), mis en évidence en 1983 dans les fouilles de la parcelle contiguë (parcelle 97) [3], et les divers niveaux de place (*forum*) l'entourant, remontant pour le plus ancien au début de l'époque augustéenne (-30 av. J.-C.) qui avaient été reconnus lors de cette même opération. On pouvait en effet s'attendre à découvrir la partie complémentaire du temple (?), élevé au centre du *forum*, dont le mur oriental avait été dégagé sur une longueur de 20 m et ses murs nord et sud sur environ 4 m. Ses élévations en petit appareil, conservées sur 0,80 m de hauteur, mêlaient moellons de calcaire et galets épannelés à quelques blocs de molasse, alors que ses fondations, profondes de 0,60 m, étaient presque exclusivement constituées de blocs et d'éclats de calcaire. L'angle sud-est, au chaînage de blocs de tuf, était protégé par un bloc chasse-roue, nous indiquant que le pourtour même du bâtiment était accessible à la circulation des véhicules tractés.

Compte tenu des résultats décevants de la campagne de diagnostic de 1998, force est de convenir que seule la partie orientale du bâtiment (parc. 97), remblayée en 1983 après qu'un plan en ait été dressé et qu'un sondage y ait été réalisé, conserve désormais les éléments susceptibles de nous préciser la configuration de cet édifice et la divinité qui y était consacrée si sa fonction religieuse se confirme.

J. Serralongue
SDAHS

---

(2) P. Broise, *Annesci* 24, 1984, n° 96, p. 96, signale uniquement en 1971, la découverte d'ossements humains dans les travaux de branchement de la station à l'égoût (?) placé sous la Rocade.

(3) Ces fouilles conduites par H. Serralongue-Laubacher, ont porté sur le vaste tènement du "Clos Pouget", couvrant 6 000 m² de l'avenue des Romains à l'avenue du Stade ; H. Serralongue-Laubacher, *Rapport* 1983, pl. 1,2.

CUSY, *Les Près des Etraits*,
(coord. Lambert : 888,700 / 2092,240 ; alt. environ 430 m)

C'est au sortir des gorges du *Pont de l'Abîme*, sur la rive gauche du Chéran que des travaux d'adduction d'eau ont révélé la présence à fleur de sol d'une importante construction romaine, à une quinzaine de mètres de la rive. Seul l'angle nord-ouest du bâtiment a été dégagé ; le mur nord, parallèle au lit du torrent l'a été sur une longueur de 15,80 m et le mur ouest sur 6,20 m. Les maçonneries, larges en élévation de 0,75 à 0,80 m, sont profondément fondées et mêlent galets épannelés et moellons de calcaire. Les niveaux de démolition ont livré des *tegulae* et des *imbrices* en abondance, parfois déformées par la chaleur mais également des carreaux de terre cuite (38 x 27 x 3,5 cm), portant sur l'une des faces une encoche de préhension (cf. fig. B.4) ; ces éléments en usage dans les sols d'hypocauste ont été retrouvés régionalement dans les thermes de Seyssel, Menthon et Annecy mais peuvent également former des fonds de canalisation ou de bassin.

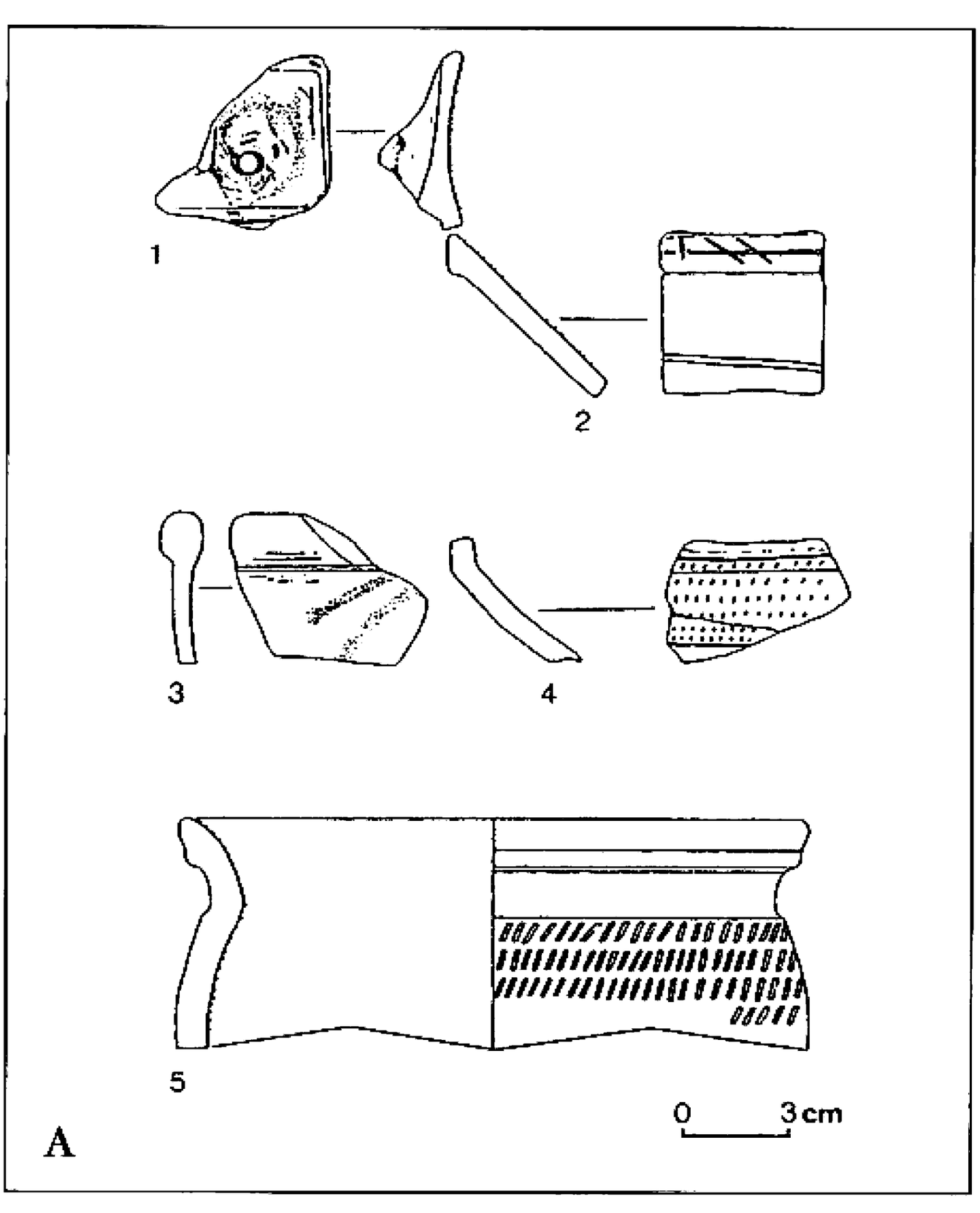

Cusy. *Les Etraits*. Echantillonnage de céramiques des IIIe-IVe siècles (Dessin G. Pinard).

Quelques objets recueillis au cours des travaux apportent les éléments de datation indispensables, tout au moins pour dater l'abandon du site. Outre une céramique commune ocre à décor à la molette et lèvre en bandeau vertical (cf. fig. A.4), la présence de fragments de céramique claire à revêtement argileux, proches des productions des ateliers de Portout (Savoie) [4], permet de dater l'ultime phase d'occupation des IIIe-IVe s., voire même du Ve siècle. On reconnaît deux fragments de mortier Drag. 45 à déversoir en gueule de lion (cf. fig. A.1-2), un fragment de bol hémisphérique Lamb. 2/37 à décor de rinceau peint (cf. fig. A.3) et un fragment de bol caréné Lamb. 1/3 à décor de guillochis (cf. fig. A.4).

Quelques fragments de meule en basalte et des pesons de métier à tisser (cf. fig. B.1-3), semblent donner des arguments pour une vocation domestique de cet établissement.

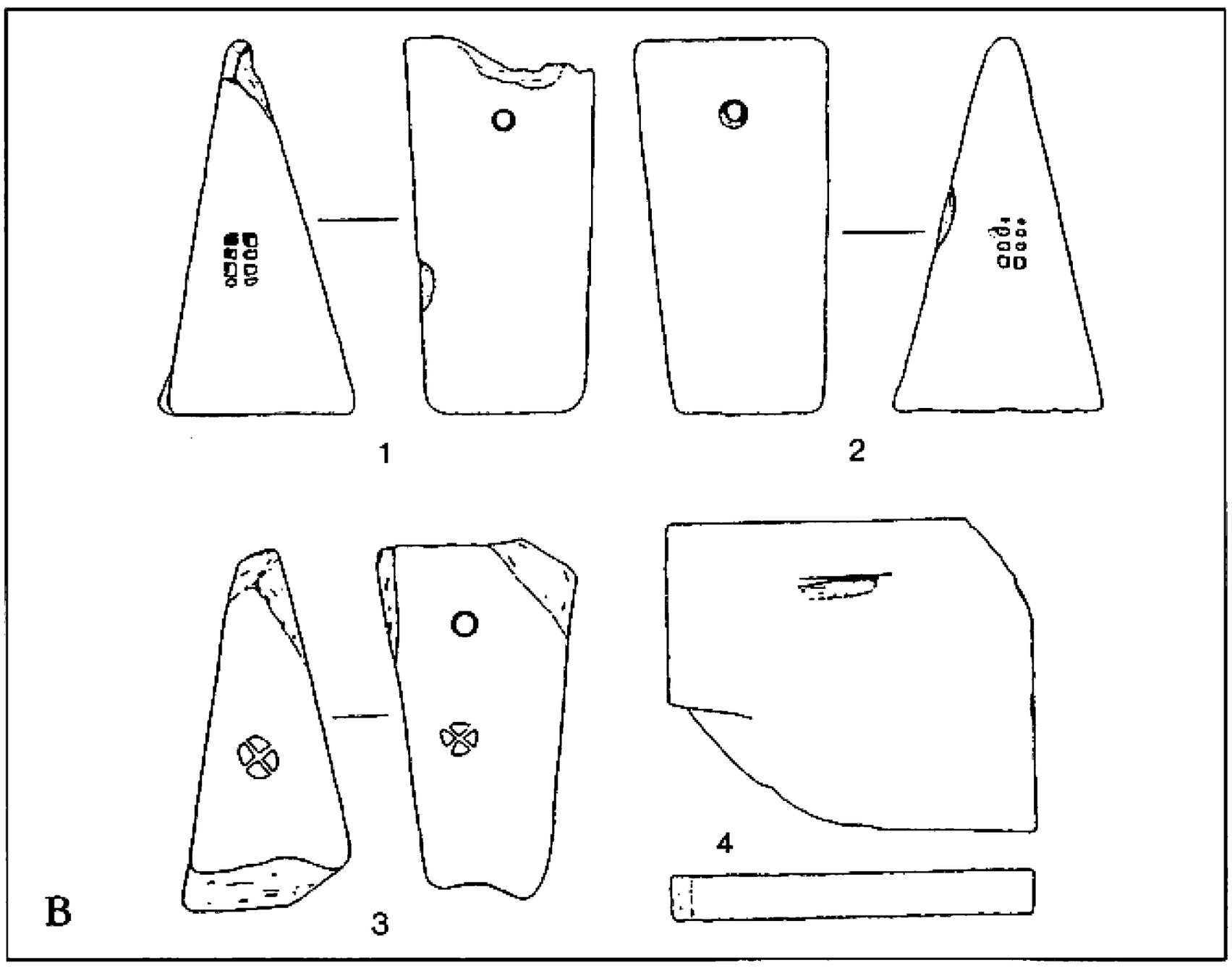

Cusy. *Les Etraits*. Pesons de métier à tisser et carreau de terre cuite à encoche de préhension

(Dessin G. Pinard).

(4) J. et C. Pernon, Les potiers de Portout, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, Suppl. 20, 1990.

Toutefois la proximité du torrent et d'un vieux chemin carrossable, présent sur les deux rives, permettent de proposer deux autres hypothèses : soit celle d'un bâtiment faisant usage de la force motrice de l'eau, soit celle d'un bâtiment de service lié à l'existence d'un passage sur le Chéran. Cette éventualité est suggérée par le toponyme *Les Etraits* que Ch. Marteaux attribue dans le cas présent au terrain resserré entre les côtes du Chéran et le torrent [5] mais il est évident que cette topographie rend, le plus souvent, le franchissement plus aisé, ce qui a été mis à profit sur la commune d'Entremont où l'ancienne route franchissait *le Borne* au lieudit *Le bois des Etroits* sur un pont construit en 1838.

Curieusement, cette construction, dont l'origine et la destination n'ont pu être déterminées, constitue le premier édifice indiscutablement romain de la commune de Cusy [6].

J. Serralongue
SDAHS

MENTHON-SAINT-BERNARD, *Les Bains*
(coord. Lambert : 899,280 / 2102,400 ; alt. 468 m)

Des sondages archéologiques ont été réalisés au lieu dit *Les Bains* sur la commune de Menthon-Saint-Bernard dans le but d'évaluer le potentiel archéologique de plusieurs parcelles promises à une urbanisation future. Les diagnostics archéologiques avaient pour objectifs principaux de déterminer la profondeur d'enfouissement des vestiges et l'épaisseur des sédiments anthropiques.

Les parcelles sondées se situent à peu de distance du *Square des Bains*, où l'aménagement de la source sulfureuse d'époque romaine avait fait l'objet d'une étude complémentaire en 1994 [7]. A cette occasion, un mur courbe interprété comme les restes d'une rotonde avait été mis au jour à proximité de la citerne romaine. Le caractère sacré de cet aménagement avait été précédemment évoqué, suite à la découverte en 1865 d'offrandes au fond du bassin, composées de 150 petits vases (3 à 10 cm), parfois associés à des monnaies [8].

---

(5) Ch. Marteaux, *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre sarde de 1730*, T. II, 1937, p. 106.

(6) Les sources documentaires situent en aval de "la Passerelle" une pile de pont attribuée à l'époque romaine.

(7) C. Cécillon, *R.S.* 1994, "Chronique archéologique", p. 45-46.

(8) A. Despine, *Notice historique sur Menthon-les-Bains et ses thermes*, 1865.

En 1998, neuf sondages de taille et d'orientation différentes ont été réalisés sur la totalité des parcelles concernées par l'opération. Les résultats de l'évaluation sont très limités. Aucune trace anthropique n'a été mise au jour dans les six premières tranchées. Un paléochenal, d'une largeur d'environ 10 m, a cependant été mis en évidence. Il se compose d'une couche organique hétérogène noire avec des nodules de brique (époque historique) scellée entre deux nappes d'alluvions (argile homogène) dont l'inférieure repose directement sur le lit de gravier sableux (matrice originelle du cône de déjection ou moraine würmienne).

Une tranchée située à quelques mètres de la citerne romaine a révélé une couche importante de briques et de *tegulae* sous une couche de blocs de calcaire provenant de l'exploitation d'une ancienne carrière placée au-dessus du site. La zone découverte a servi de remblai pour des constructions proches. Si le mobilier céramique est presque totalement absent, on a recueilli une base de colonne ainsi qu'un fragment de fût de colonnette cannelée. Cette découverte semble confirmer l'hypothèse d'un bâtiment de qualité dans l'emprise du *Square des Bains*. On ne peut pas exclure l'éventualité d'un temple lié à la source comme cela avait déjà été pressenti en 1994.

Frank Faucher
AFAN

SILLINGY

Le petit dépôt monétaire composé de 40 *antoniniani*, présenté en 1992 dans cette chronique [9], a fait l'objet d'une étude complémentaire, confiée à P. Merle, avant son acquisition par le Musée-Château d'Annecy.

Quelques précisions apportées à la précédente notice sont à signaler, autorisant quelques observations préalables à une analyse comparative plus poussée, en particulier avec les trésors précédemment trouvés sur la commune de Sillingy [10].

Les monnaies s'échelonnent sur une très courte période n'excédant pas une vingtaine d'années (240-256), et celle de Salonine (en 268),

(9) D. Rizzo, *R. S.* 1992, "Chronique archéologique", p. 39-40.

(10) Les deux trésors de Sillingy, découverts en 1875, ont fait en 1994 l'objet d'une nouvelle analyse, présentée dans le volume 3 d'*Etudes Savoisiennes* par C. Brunet et S. Estiot, p. 107-166. Cette étude a porté sur les 718 monnaies conservées dans les collections des musées d'Annecy et de Chambéry, représentant à peine 10 % de la trouvaille qui fut pour une grande part dispersée.

peut être rapprochée de la seconde partie du règne de Gallien qui se déroule après la mort de Valérien, survenue en 260. Aussi, ce petit lot, très cohérent, pourrait avoir été enfoui peu après cette date, de peu postérieure à la seconde vague des invasions franques et alamanes de l'année 256, ce qui est très différent des deux autres trésors de Sillingy, qui auraient été enfouis en 282.

Ressemblances, dissemblances et faits troublants

- Tout comme dans les dépôts précédemment évoqués, qui regroupaient près de 7 500 monnaies, seules les frappes officielles sont représentées, excluant toute monnaie des usurpateurs (EMILIEN en 253, INGENVVS en 258-260, MACRIEN et QVIETVS en 260-261).

- La monnaie de Salonine (RIC [11] 5) est présente en quatre exemplaires dans les trésors de 1875 (deux sont conservés dans le médaillier du musée d'Annecy, deux autres ont disparu mais ont été vus par F. Rabut) [12] ;

- Un rapide examen comparatif, qui permet au demeurant d'écarter l'hypothèse que ce petit dépôt ait été soustrait aux trésors de 1875 après leur détermination, montre l'abondance "toute relative" de certains empereurs, tels Gordien III (9 contre 1), Volusien (1 contre 2), Salonin (1 contre 6) ;

- Curieusement, on note la présence de huit paires de monnaies identiques, qui se distinguent uniquement par l'orientation des flans : - Philippe Fils (Rome 244-246 - RIC 219), Philippe l'Arabe (Rome 247 - RIC 4), Trajan Dèce (Rome 249-251 - RIC 16c et 12b), Herennius Etruscus (Rome 250-251 - RIC 149), Trebonien Galle (Rome 251-253 - RIC 39), Valérien (Lyon 256 - RIC 6) et Gallien (Rome 254 - RIC 132) ... mais également une fausse monnaie de Gordien III (n° 40).

Inventaire

- 9 Gordien III le Pieux (IMP GORDIANVS PIVS FEL AUG - 238-244), petit-fils de Gordien Ier et neveu de Gordien II : n° 7, Rome 240, ↑↑, RIC 70 ; n° 8, Rome 240, ↑↓, RIC 216 ; n° 4, Rome 241-243, ↑↑, RIC 95 ; n° 1, Rome 241-243, ↑↓, RIC 83 ; n° 5, Rome 242, ↑↓, RIC 67 ; n° 2, Antioche 242-244, ↑↑, RIC 213 ; n° 3, Rome 243-244, ↑↑, RIC 144 ; n° 6, Rome 243-244, ↑↑, RIC 153 ; n° 40, ↑↓, proche de RIC 151, correspond à un faux d'époque, coulé et non frappé, constitué d'un alliage à forte proportion d'étain ;

---

(11) RIC soit *The Roman Imperial Coinage*, IV, 3, par H. Mattingly, E. A. Sydenham, C.H.V. Sutherland, Londres, 1949 et V, I, par P.H. Webb, Londres, 1927.

(12) Ces quatre monnaies, au revers de la *Fecunditas*, sont inventoriées sous les n° 101-104 de l'article de C. Brunet et S. Estiot, p. 144.

- 2 Philippe Fils (M IVL PHILIPPVS CAES - César 244-247, Auguste 247-249), fils de Philippe l'Arabe : n° 14, Rome 244-246, ↑↓, RIC 219 ; n° 15, Rome 244-246, ↑↑, RIC 219 ;

- 4 Philippe l'Arabe (IMP M IVL PHILIPPVS AUG - 244-249) : n° 10, Rome 244-247, ↑↑, RIC 44b ; n° 11, Rome 244-247, ↑↑, RIC 40b ; n° 9, Rome 247, ↑↓, RIC 4 ; n° 12, Rome 247, ↑↑, RIC 4 ;

- 1 Otacilie Severe (OTACIL SEVERA AVG), épouse de Philippe l'Arabe : n° 13, Rome 248, ↑↓, RIC 116b ;

- 6 Trajan Dèce (IMP C M Q TRAIANVS DECIVS AVG - 249-251) : n° 16, Rome 249-250, ↑↓, RIC 28b ; n° 17, Rome 249-251, ↑↓, RIC 16c ; n° 18, Rome 249-251, ↑↑, RIC 16c ; n° 19, Rome 249-251, ↑↓, RIC 12b ; n° 20, Rome 249-251, RIC 12b ; n° 39, Rome 249-251, ↑↓, RIC 23 ;

- 3 Herennius Etruscus (Q HER ETR MES DECIVS NOB C - 249-251), fils de Trajan Dèce : n° 21, Rome 250-251, ↑↓, RIC 147c ; n° 22, Rome 250-251, ↑↑, RIC 149 ; n° 23, Rome 250-251, ↑↓, RIC 149 ;

- 6 Trébonien Galle (IMP C C VIB TREB GALLUS AVG - 251-253) : n° 24, Milan 250-251, ↑↑, RIC 69 ; n° 25, Rome 251-253, ↑↓, RIC 37 ; n° 26, Rome 251-253, ↑↓, RIC 39 ; n° 27, idem ; n° 28, Milan 251-253, ↑↑, RIC 72 ; n° 29, Rome 251-253, ↑↑, RIC 40 ;

- 1 de Volusien (IMP C C VIB VOLVSIANVS AVG - César en 251, Auguste 251-253), associé à Trébonien Galle : n° 30, Milan 251-253, ↑↓, RIC 205 ;

- 4 VALERIEN (IMP C P LIC VALERIANVS AVG - 253-260) : n° 33, Rome 253, ↑↑, RIC 74 ; n° 38, Rome 255, ↑↓, RIC 23, attribué sans doute à tort par le RIC à Valérien II ; n° 31, Lyon 256, ↑↑, RIC 6 ; n° 32, idem ;

- 2 Gallien (IMP C P LIC GALLIENVS AVG - 253-268), fils de Valérien : n° 34, Rome 254, ←↑, RIC 132 ; n° 35, Rome 254, ↑↓, RIC 132 ;

- 1 Salonin (VALERIANVS CAESAR - César 255-259, Auguste 259), fils de Gallien : n° 37, Lyon 255, RIC 3 ;

-1 Salonine (SALONICA AVG - 268), épouse de Gallien : n° 36, Rome av. 268, ↑↓, RIC 5.

J. Serralongue et P. Merle

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

EPOQUE GALLO-ROMAINE

CHAUMONT, *Le Malpas*.

Une monnaie en bronze, récemment découverte sur le tracé de la voie romaine, franchissant le passage du Malpas à Chaumont, nous a

été communiquée pour analyse par son propriétaire. La détermination, confiée à P. Merle, a révélé que cette monnaie peu fréquente, d'une valeur de 10 *assaria*, avait été frappée par Claude II (268-270) à *Sagalassus* en Pisidie (Turquie).

A/ K.M.AVP.KΛAVΔION, buste lauré, drapé et cuirassé de Claude II (268-270) à droite ; devant la tête, la lettre I (iota) qui indique une valeur de 10 *assaria*,

R/ CAΓAΛAEΩN, Athéna debout à gauche, tenant une patère et une longue haste verticale. Axe des coins ↑↓.

Ref. British Museum Coinage. LYC./PAMPH./PIS. 251/58, Londres, 1923.

J. Serralongue et P. Merle

PERIODE MODERNE

CHAUMONT, *Le pont du Pissieu*

(coord. Lambert, 880,890 / 2120,640 ; altitude environ 438 m)

La mise en place d'un programme de recherches destiné à dresser un inventaire des ponts romains encore conservés en Haute-Savoie, nous a amenés dans un premier temps à entreprendre l'inventaire de l'ensemble des ponts du département en rassemblant la documentation textuelle et graphique les concernant et en élaborant une fiche-type de description. Par la suite seront examinés leurs abords de manière à détecter d'éventuels vestiges de structures plus anciennes puis les routes qui y conduisent, ce qui devrait permettre de développer tout un réseau de relations intra-communales et intra-régionales, de préciser l'importance de certains axes (en fonction de la largeur des tabliers), de suivre l'évolution et le déplacement des constructions qui en jalonnent les tracés.

Parmi les premiers ponts visités, celui du *Pissieu* (commune de Chaumont), qui franchit le *Fornant* et reliait autrefois Chilly et Contamine-Sarzin à Chaumont puis en longeant le flanc ouest de la montagne du Vuache, permettait de franchir le *Rhône* par le pont de Grésin [13], s'est révélé contenir de multiples sujets d'études, quoi-

(13) P. Dufournet, "Ponts et passages du Rhône entre le Pas-de-l'Ecluse et Yenne, et le réseau routier correspondant, dans l'Antiquité", *Revue Savoisienne*, 1973, p. 76-96.

qu'ayant échappé aux inventaires récents de J. Mesqui, édité en 1980 [14], et de Z. Cros et Y. Luginbuhl, publié dix ans plus tard [15].

Quelques observations

Ce petit pont est situé à quelques mètres en amont du nouveau pont reliant Musièges à Chaumont et de l'impressionnante cascade du *Pissieu*. Il comporte une seule arche et est muni d'un tablier plat bordé de deux parapets flanqués à chaque extrémité de blocs chasse-roue. Les parapets, sommés de gros blocs de calcaire, sont dissemblables dans leur forme, la taille des blocs et leur appareillage.

Celui à l'est est en dos d'âne mais l'autre, suite à une reprise de la partie supérieure, présente un profil horizontal. Le parapet oriental, vestige du pont initial (?), porte gravé la date inédite de 1721 ; ses blocs de calcaire présentent un profil arrondi et sont maintenus entre eux par un unique tenon semi-circulaire (dia. 9,5 x rayon 5,8 cm) s'emboitant dans la mortaise du bloc contigu. Le pont des Etroits (commune d'Entremont) daté de 1838, est construit de la même manière tout comme le pont Coppet (commune de Vallières), daté de 1626, dont l'accrochage des blocs se trouve toutefois complété par la pose d'agrafes métalliques. L'effondrement partiel des parapets orientaux du pont des *Etroits* nous indique que les mortaises sont taillées sur 1/3 environ de la hauteur des blocs, ce qu'il faudrait pouvoir vérifier pour les ouvrages plus anciens. Ce mode d'appareillage est donc attesté en Savoie, sur la base de ces quelques exemples, de 1626 à 1838 ; la poursuite de notre enquête, dans et hors de nos frontières, devrait permettre de préciser son origine et d'en affiner la datation mais également de vérifier s'il se rencontre plus fréquemment dans les ouvrages de génie civil [16] et plus particulièrement dans les ponts. Les parapets offrent ainsi une résistance plus grande aux chocs frontaux, aux tassements mais également aux secousses sismiques (?), en formant une masse susceptible d'onduler et non de se disloquer ou de se rompre.

Cet inventaire qui devrait permettre de définir les caractéristiques technologiques de ces ouvrages d'art au fil des siècles, sur la base de ceux dont la datation est reconnue, devrait aboutir à la prise en compte et à la restauration de ce patrimoine architectural, bien souvent oublié quand il n'est plus d'un usage prioritaire ou lorsqu'il est

---

(14) J. Mesqui, *Répertoire de ponts routiers antérieurs à 1750*, Ministère des Transports - SETRA, 1980.

(15) Zsuzsa Cros et Yves Luginbuhl, *Inventaire des ouvrages d'art en région Rhône-Alpes*, Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et de la Mer - SEGESA, 1990.

(16) Il est curieux de noter que les blocs formant actuellement les bordures des trottoirs de Rome sont maintenus par un système semblable.

délaissé comme celui qui franchit le ruisseau du Barioz (St-Martin-Bellevue), à quelques mètres de la RN 201. Ce pont, dont de nombreux blocs du parapet (à tenon et mortaise), ont basculé dans le lit du ruisseau, témoigne par les six mètres de large de son tablier, de l'importance de l'ancienne route menant d'Annecy à Genève.

J. Serralongue,
SDAHS

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PERIODE MEDIEVALE

MOYENNE VALLEE DE L'ARVE
PROSPECTION-INVENTAIRE

Ce travail s'inscrit dans le cadre du programme de recherche sur la moyenne vallée de l'Arve, coordonné par Colette Laroche (SRA Rhône-Alpes) et subventionné par le Conseil Général. Destiné à valider les informations recueillies jusqu'alors sur les châteaux, maisons fortes, églises et prieurés, ce projet a permis, sur la base d'un rapide examen de la documentation existante, d'amorcer une réflexion sur l'ensemble des sites médiévaux référencés.

Le secteur géographique choisi correspond aux limites administratives des 15 communes suivantes : Étaux, Saint-Sixt, Saint-Laurent, Cornier, Arenthon, Amancy, Saint-Pierre-en-Faucigny, Bonneville, Ayze, Thyez, Marignier, Cluses, Scionzier, Marnaz et Vougy, citées d'ouest en est, dans l'ordre des prospections effectuées. Si quelques sites nouveaux sont apparus à l'issue de ces prospections de terrain, leur découverte ne constitue pas le but de ce travail.

L'essentiel de la documentation a été consulté au Service Départemental d'Archéologie et a été enrichi, dans le cadre de cette étude, de relevés de la mappe sarde et des cadastres impériaux et français, réalisés par Mme M. Chevrier (AFAN). La confrontation systématique de ces plans avec d'autres pièces plus récentes révèle exceptionnellement de notables modifications.

La grande disparité des résultats obtenus reflète celle de l'accessibilité à la documentation et aux sites, leur état de conservation et leur lisibilité actuelle. L'ensemble de la documentation rassemblée reste disponible sur un fichier File Maker Pro (91 fiches, une par site et une supplémentaire par commune).

Edifices religieux

La plupart des églises étaient fermées lors de notre visite, mais notre propos n'est pas de revenir sur l'ensemble des édifices religieux fort bien décrits et documentés dans l'ouvrage de référence de Mariotte [17]. Cependant, l'étude d'une source documentaire essentielle s'avère indispensable. Les séries IVC et VC des Archives Départementales de Haute-Savoie (A.D.H.S.) contiennent des devis, plans, prix-faits ainsi que des actes de réception de travaux divers effectués aux XVIIe et XVIIIe s. dans les édifices publics du département. Leur dépouillement enrichira la connaissance de l'évolution du bâti, car la plupart ont subi des travaux à cette époque. Ainsi, les églises de Saint-Laurent, Saint-Maurice-de-Rumilly (aujourd'hui disparue) et Saint-Pierre-de-Rumilly, l'église des Cordeliers de Cluses, Saint-Pierre d'Ayze, Notre-Dame puis Saint-Théodule de Thyez, Saint-Etienne de la Côte d'Hyot (aménagée en habitation), Saint-Sulpice de Marignier, et probablement Saint-Hippolyte dont la localisation reste imprécise entre Scionzier et Marnaz, sont indexées dans cette série.

Il semble ici important de rappeler que la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny est née de la réunion des paroisses de Saint-Maurice-de-Rumilly, Saint-Pierre-de-Rumilly et Passerier. Au Moyen-Age, le centre administratif était Rumilly-sous-Cornillon, qui a donné son nom à deux des trois paroisses composant la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny. Très proches, les églises de Saint-Pierre-de-Rumilly et Saint-Maurice-de-Rumilly n'étaient distantes que d'une centaine de mètres.

Châteaux, villes fortifiées et maison-fortes

A propos des châteaux, Blondel [18] a embrassé l'ensemble de la documentation les concernant et a fort bien décrit des vestiges qui n'apparaissent plus de nos jours, soit à cause de la végétation (le Châtelet du Crédoz à Cornier) ou de la difficulté d'accès au site (Cornillon à Saint-Laurent). Seule une opération de fouilles permettrait de vérifier les hypothèses développées par cet auteur, qui voit dans les deux cas un donjon circulaire succéder à un édifice roman de plan carré. Les deux châteaux de Cornillon et de Rumilly-sous-Cornillon devraient également faire l'objet d'une étude d'ensemble car ils relevaient tous deux du même commanditaire : le lignage de Genève. De plus, le château de Cornillon présente des formes architecturales qui ne sont plus en usage lors de la construction de celui de Rumilly-sous-Cornillon au début du XIIIe s. Ici, Blondel mentionne également un castrum, qui, dans sa propre terminologie, désigne un village

---

(17) J.-Y. Mariotte, H. Baud, *Histoire des communes savoyardes*, T2 : le Faucigny, Roanne, 1981.

(18) L. Blondel, *Les châteaux dans l'ancien diocèse de Genève*, Genève 1956, réédition 1978.

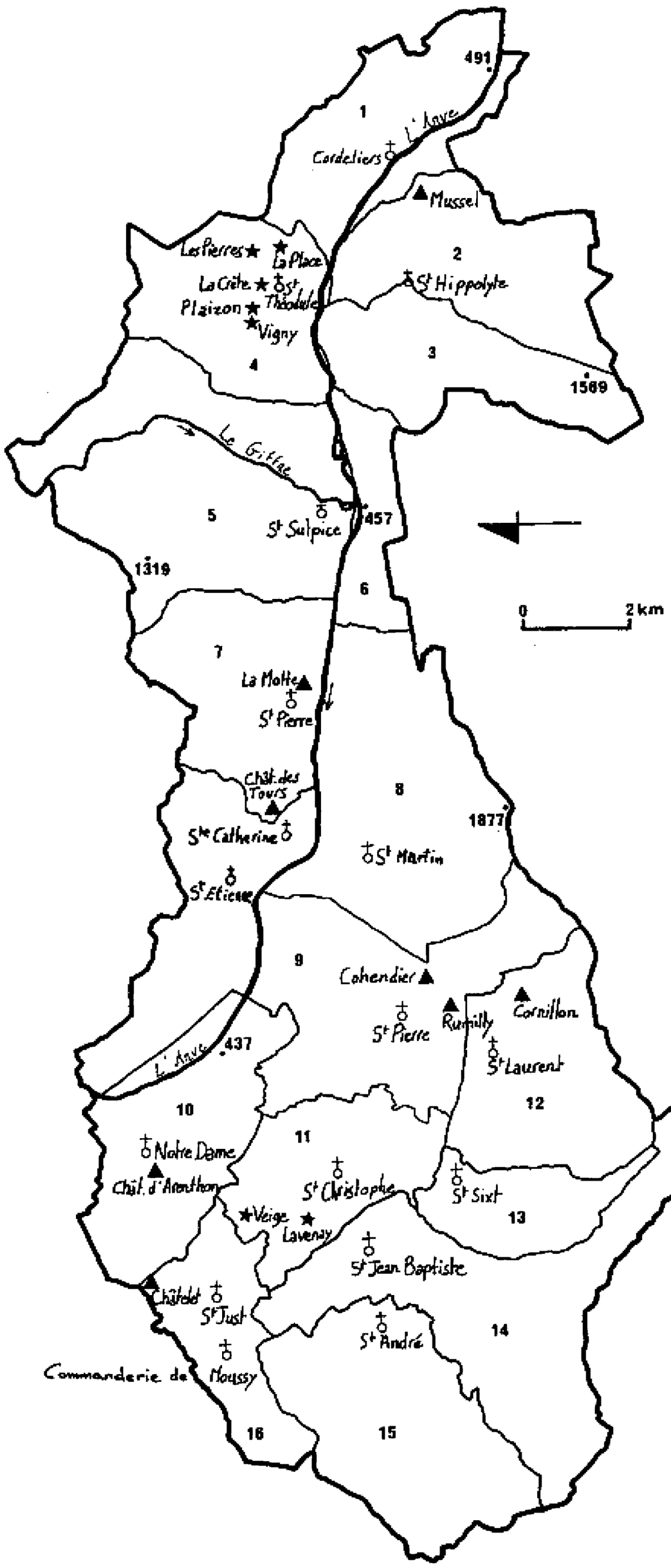

Le cadre de l'étude : 1. Cluses, 2. Scionzier, 3. Marnaz, 4. Thyez, 5. Marignier, 6. Vougy, 7. Ayse, 8. Bonneville, 9. Saint-Pierre-en-Faucigny, 10. Arenthon, 11. Amancy, 12. Saint-Laurent, 13. Saint-Sixt, 14. La Roche-sur-Foron, 15. Etaux, 16. Cornier. (Réal. Gaelle Pinard).

entouré de murs ou de fossés et qui forme avec lui un ensemble fortifié ; cela constitue un argument supplémentaire pour orienter une étude sur le site de Rumilly-sous-Cornillon.

D'autres sites castraux comme Anières et la Motte à Ayze ou Mussel à Scionzier présentent un intérêt scientifique évident. Erigés par des lignages moins importants que les précédents, certains présentent des formes de construction ancienne (Anières) ou restent en partie bien datés par les textes (la Motte et Mussel). Leur étude permettrait d'affiner les datations d'édifices similaires : un état des biens nobles de Mussel conservé aux A.D.H.S. pourrait encore éclairer la recherche. Quelques élévations partielles mais fragiles restent en place et incitent à des analyses urgentes.

L'apport des prospections de terrain se révèle indispensable pour le cas du château d'Arenthon où seule l'observation visuelle permet d'orienter les recherches. La superposition des cadastres souligne les états successifs du château.

Les villes fortifiées suscitent encore beaucoup de questions, mais un bon examen des mappes et des tabelles de propriétaires pourraient faire avancer l'enquête sur ces zones assez peu étendues. La série SA des A.D.H.S. contient des pièces concernant la reconstruction de la ville de Cluses après l'incendie de 1844.

Bonneville devrait aussi attirer l'attention des chercheurs car Blondel la décrit comme relevant de la deuxième catégorie des enceintes urbaines qu'il qualifie de “murenches”, où les maisons remplacent les remparts par ailleurs composés de palissades et où seules les portes sont maçonnées. Là aussi, l'emprise de la ville reste étroite et contrainte par des tracés parcellaires prégnants très lisibles dans la mappe sarde ; des prospections *intra muros*, et à l'intérieur des bâtiments devraient affiner les connaissances à ce sujet.

Si un grand nombre de maisons fortes est déjà référencé dans la base de données D.R.A.C.A.R., les maisons seigneuriales impriment également leur marque dans le territoire. La vérification de la présence de fortifications, encore en place ou supposées, réelles ou symboliques, doit s'effectuer systématiquement. Le choix des communes à privilégier pourrait se porter sur Amancy et Thyez, du fait de leur emplacement à proximité immédiate de chefs lieux de châtellenie du Faucigny : le Châtelet du Crédoz et Châtillon, cédés par le dauphin au comte de Savoie en 1355. En effet, on remarque très nettement que les maisons fortes sont plus nombreuses là où plusieurs principautés sont en contact, et «la politique d'emmaisonnement correspond à une phase de consolidation et d'expansion des principautés féodales, (...) les princes laïcs y trouvent le moyen d'étoffer la défense en profondeur

de leur principauté, de protéger les domaines enclavés en territoires adverses et de consolider les mouvances féodales» [19]. De la même manière, les études effectuées en Lorraine ont montré que 90 % des maisons-fortes sont construites en limite de village, confirmant ainsi qu'elles se développent dans un monde humanisé depuis longtemps, où, d'autre part, l'association d'un logis fortifié et d'une exploitation agricole (ou grange) reste fortement symbolique, puisqu'elle associe prestige et possession économique. Le développement des maisons-fortes n'est pas uniquement le symptôme de l'émiettement du pouvoir dans la mesure où aucun chevalier ne peut en élever sans l'accord du comte. L'élaboration d'une typologie simplifiée de la maison-forte pourra s'effectuer sur ce secteur dès que l'inventaire exhaustif sera terminé. Elle pourrait contenir, au plus bas niveau, la maison noble au caractère défensif symbolique, car cela permettrait d'englober la plupart des maisons répertoriées ici, soit Amancy, Veige, Le Carroz et Lavenay à Amancy ; Vigny, Le Rosay, les Crêtes, Berthod, la Pierre, la Place, Plaizon à Thyez. Un autre axe de recherche concerne les lignages nobles d'Amancy par exemple, (les Veige, Vozérier, Amancy, Lucinges, Rumilly et Thoire), dont certains sont directement issus des branches cadettes de la famille de Genève comme les Vozérier et les Lucinges. Remonter les ascendances de ces dynasties pourrait encore éclairer le processus d'implantation des nombreuses maisons fortes dans ce secteur.

On le voit, l'apport de ce type de prospection permet de resserrer la problématique autour de certains édifices religieux et laïcs, dont l'intérêt ne semblait pas assuré au début de ce travail et d'en dégager les aspects les plus performants et les plus riches afin d'appuyer les prochaines analyses. Le peu de temps imparti pour cette étude ne permet évidemment pas de présenter une vision synthétique de l'ensemble du territoire choisi, ni même d'aborder le problème des voies de communication ou des points de franchissement de l'Arve à l'époque médiévale.

Chantal Delomier
AFAN

PEILLONNEX, église paroissiale
(coord. Lambert : 912,250 / 2133,860 ; alt. 678,90 m)

Un projet d'aménagement culturel a donné lieu à un bref diagnostic archéologique sur le site de l'ancien prieuré de Peillonnex. Ce projet

---

(19) G. Guiliato, Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale, *DAF* n° 33, 1992, p. 58.

participe au programme Interreg II (Suisse et France) "*De la cité de Calvin à l'arrière-pays catholique*", dans le cadre duquel l'association PAYSALP Ecomusée (Viuz-en-Sallaz) souhaitait reconstituer l'organisation architecturale de ce site, afin de promouvoir et d'aménager un espace culturel à vocation touristique.

En effet, l'actuelle église paroissiale se trouvait, jusqu'à la Révolution, au centre d'un prieuré regroupant divers bâtiments religieux et agricoles. Il n'en subsiste aujourd'hui que l'église (inscrite sur l'inv. suppl. des monuments historiques le 22/10/1971) et une partie de l'ancien bâtiment conventuel des chanoines.

Rappel historique

Le plus ancien texte mentionnant le site est une charte consignant l'importante donation que, Robert, comte de Genève, fit aux religieux de l'église construite à la *villa* de Peillonnex. Dans ce document, daté entre 1012 et 1019, Robert commémore la fondation du prieuré par son aïeul Gérold, évêque de Genève, au cours de la seconde moitié du Xe s. En outre, cette construction se serait substituée à un aménagement plus modeste - oratoire ou ermitage (?).

En 1156, Amédée Ier de Genève offre Peillonnex et ses dépendances à l'abbaye d'Abondance. Les chanoines adoptent alors la règle augustinienne. Le prieuré demeurera soumis à la tutelle de l'abbaye jusqu'au début du XVIIe siècle, date à laquelle les Augustins d'Abondance sont remplacés par une communauté de Feuillants. Les textes témoignent des relations difficiles qu'entretiennent ces deux établissements ; Peillonnex s'était auparavant brièvement émancipé de la juridiction d'Abondance, entre 1375 et 1395.

Au début du XVe s., le prieuré était passé sous le régime de la commende et des prieurs commendataires. L'intérêt ou le désintérêt que montrent ces derniers envers les chanoines et les bâtiments conventuels conditionne la santé religieuse et matérielle du prieuré. Procès et visites épiscopales révèlent les nombreuses plaintes et doléances des chanoines. En atteste le procès, porté devant le Sénat de Savoie en 1677, opposant le prieur De La Forest aux chanoines désireux de recouvrer une vie communautaire. Cela paraît être le cas à la fin du XVIIe siècle.

De surcroît, durant cette période, il convient de rapporter les conséquences des invasions bernoises de 1536 et surtout de 1589. Elles semblent entraîner la ruine durable d'une grande partie des bâtiments conventuels.

La Révolution clôt l'histoire du prieuré. Les chanoines quittent Peillonnex en avril 1793. Les biens sont saisis par la municipalité, puis vendus entre 1793 et 1795. L'église ne semble pas avoir subi de dommages importants : seule la flèche du clocher a été abattue.

Les bâtiments

Nous ne connaissons pas la date de fondation de l'église actuelle. Toutefois, plusieurs indices architecturaux rapprochent l'essentiel de sa construction de la fin du XIIe s. et de la première moitié du XIIIe s. Les élévations n'ont pour l'instant fait l'objet que d'observations ; la plupart d'entre elles étant, du reste, recouvertes d'enduits contemporains.

Le diagnostic archéologique

Le diagnostic archéologique a été effectué à l'emplacement supposé de l'ancien cloître, au sud de l'église. Limité à trois sondages, il s'est révélé globalement positif. Plusieurs maçonneries ont été mises au jour mais elles apparaissent essentiellement sous des remblais contemporains, voire modernes et demeurent difficiles à dater. Ainsi, une étroite maçonnerie, orientée est-ouest, longe le mur méridional de la nef. S'agit-il d'une maçonnerie de fondation supportant une structure légère, un appentis ? Peut-on évoquer la galerie citée par les textes, et reliant l'ancienne chapelle sud au bâtiment privé des chanoines ?

D'autres maçonneries, formant un retour d'angle, soulèvent des interrogations quant à leur datation et à leur affectation. Malgré un emplacement privilégié, il est encore trop tôt pour y reconnaître les vestiges d'un cloître, que les textes nous décrivent ruiné dès le XVIe siècle.

A proximité immédiate des bâtiments, a été décelée la présence de sépultures, peut-être médiévales.

Par ailleurs, signalons que le bref examen des élévations de l'ancien bâtiment conventuel, reconstruit aux XVIe-XVIIe s. et des maçonneries apparentes dans ses caves, confirme la complexité des phases de construction.

Une nouvelle étude ainsi que des relevés en plan et en élévation de ces éléments sont envisagés lors d'une prochaine campagne d'intervention, durant l'été 1999. Celle-ci devrait permettre une meilleure compréhension et une meilleure datation des structures subsistantes et de celles mises au jour en 1998.

Sylvie Bocquet

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

HAUT MOYEN-AGE

PERS-JUSSY, hameau de Chevrier
Lieu-dit *Margueire*
(coord. Lambert : 904,810 / 2130,080 ; alt. 556,30 / 562,30 m)

La nécropole de *Margueire* (IVe-VIIe s.) a été reconnue au milieu du XIXe siècle, sans doute lors de la création de la route départementale 2 qui relie Annemasse à La Roche-sur-Foron ; de nouvelles observations ont été effectuées en 1932 lors d'un premier élargissement. Plus récemment, un nouveau projet d'élargissement a entraîné la réalisation, dans un premier temps d'une campagne de diagnostic [20] puis d'une fouille préventive en 1998, toutes deux financées par le Conseil Général. 77 sépultures ont été mises au jour sur la bande de terrain affectée par les travaux, à l'est de la RD 2, sur une surface d'environ 1100 m² (120 x 9 m).

Le site s'étend sur une butte morainique, attribuable au Würm, dont le relief érodé ne présente qu'une couche limoneuse de faible épaisseur (une dizaine de centimètres), intercalée entre la terre végétale et le substratum. L'érosion, mais surtout les pillages anciens et récents ont considérablement endommagé le site. Ainsi, sur les 77 sépultures repérées, prés de 40 % ont été perturbées et 22 %, ont été complètement détruites.

Ces dégradations ont représenté une perte d'informations irrémédiable, concernant les modes d'inhumation et le mobilier associé au défunt, nuisant par la même occasion à la compréhension globale du site.

Bilan de la campagne de fouille

L'absence de stratigraphie et de chronologie relative entre sépultures, ainsi que la rareté du mobilier (en partie dérobé par les fouilleurs clandestins) a conduit, dans la plupart des cas, à ne retenir que la typologie des sépultures comme élément de datation.

Les différents modes d'inhumation observés (typologie des sépultures) révèlent une occupation longue de la nécropole.

- La première phase d'utilisation est caractérisée par des inhumations en contenant périssable (coffre de bois), orientées ouest-nord-

(20) Conduite du 17 mars au 11 avril 1997 par T. Vicard et D. Frascone (AFAN). Rapport déposé au SDAHS.

ouest/est-sud-est et confinées au sud de l'emprise, en bas de pente. Dix sépultures peuvent être rattachées à ce groupe qui se distingue, pour 3 inhumations, par le dépôt de vases à liquide datés des IVe -Ve s.

- On observe la même orientation pour la mise en place de nouvelles sépultures en coffre de dalles de molasse. Les coffrages complets de plan rectangulaire sont attestés dès la fin du Ve s. (21) et il est probable que ces sépultures illustrent une période de transition, entre la nécropole de l'antiquité tardive et l'ensemble funéraire du haut Moyen-Age.

- Par la suite, une nouvelle orientation, nord-ouest/sud-est, est adoptée. Elle s'applique au groupe de coffres de dalles (31 inhumations), occupant de manière régulière la partie médiane de la butte morainique. Des rangées est-ouest se dessinent et les espaces demeurés vides seront occupés pendant la dernière phase d'utilisation de la nécropole.

- Le dernier ensemble qui totalise 20 sépultures orientées nord-nord-ouest/sud-sud-est, se caractérise par la mise en place d'une tombe "rupestre" et de deux coffres trapézoïdaux aux dalles liées au mortier, qui ont été datés du VIIe s. par analogie avec ceux de la basilique funéraire du *Puy St-Martin* à Saint-Julien-en-Genevois (22).

Cette nécropole, reconnue depuis près de 150 ans au gré des travaux de la RD 2, se développe sans doute encore à l'est, sur l'extrémité de la croupe morainique, mais ses autres limites restent difficilement appréciables.

Gaelle Pinard (SDAHS)

d'après le rapport de Véronique Savino (AFAN)

---

(21) M. Colardelle, *Sépultures et traditions funéraires du Ve au XIIIe s. ap. J.-C. dans les campagnes des Alpes françaises du nord*, S.A.D.R.A.H., Grenoble, 1983.

(22) M. Colardelle, G. Démians d'Archimbaud et C. Raynaud : Typo-chronologie des sépultures du Bas-Empire à la fin du Moyen-Age dans le nord-est de la France, *Archéologie du cimetière chrétien*, Actes du 2e colloque A.R.C.H.E.A., Tours.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

PERIODE ROMAINE

ANTHY-SUR-LEMAN,
Les Recorts, La Tour (lac Léman)

En février 1996, des prospections subaquatiques systématiques de la plate-forme littorale, réalisées par le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines d'Annecy (DRASSM) dans le cadre de l'élaboration de la carte archéologique des gisements sous-lacustres lémaniques [23], avaient montré l'existence, à faible profondeur au large des lieux-dits cadastraux *Les Recorts* et *La Tour*, d'un important groupe de pilotis d'ailleurs déjà connu de certains usagers du lac (en effet, M. Christian Mouchet, un pêcheur professionnel dont le port d'attache est très proche, nous observait et nous a avertis, au moment des plongées, de la sensibilité du secteur) (*R.S.*, 1996, p. 37-47).

En février 1997, la poursuite des prospections lémaniques [24] avait été l'occasion de recherches complémentaires sur cet emplacement et avait permis d'en préciser la destination et l'attribution chronologique (*R.S.* 1997, p. 52). La toponymie cadastrale "*chemin rural dit de l'ancien port des Comtes d'Allinges*" avait initialement fait penser à des aménagements de berge d'époque médiévale ; la bibliographie nous donnait une toute autre orientation [25] :

> «... En clôturant ma notice sur ce remarquable monument préhistorique [p. 170-175 description de la pierre à sculptures dite *des Communs de la Tour*], je viens de recevoir encore le compte rendu d'une nouvelle observation de l'infatigable chercheur qu'est M. Lucien Jacquot [juge à Thonon-les-Bains]. Il s'agit des pilotis d'Anthy, se trouvant non loin de la pierre à sculptures [située à environ 500 mètres à l'aval des pilotis]. "*Les premiers pilotis, m'écrit M. Jacquot, commencent à vingt ou vingt-cinq mètres du rivage. On les aperçoit facilement par eau calme. En été, ils sont de 75 centimètres à 1 mètre au-dessous de la surface. Il semble que les pieux formaient une double rangée qui devait supporter*

---

(23) Intervention du 5 février au 16 avril 1996. Autorisation de prospection du Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes n° 96.023 du 29.01.1996.

(24) Intervention du 20 janvier au 16 avril 1997. Autorisation de prospection du Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes n° 97.034 du 02.04.1997.

(25) REBER (B.), 1902. *Esquisses archéologiques sur Genève et les environs*. Genève, Imprimerie Centrale et du Genevois, 1902, p. 175-176.

un tablier ; le rang de gauche est plus régulier que celui de droite. La tradition fait de ces pilotis l'ancien débarcadère d'Allinges." Il se peut fort bien que l'on se trouve en présence d'une station lacustre. Le terrain s'y prêtait ici particulièrement bien. Si cette constatation se confirme dans la suite, notre monument [la pierre à sculptures] gagne encore beaucoup en intérêt archéologique...»

En fait, durant cette intervention [26], soixante et un piquets apparents sur le fond ont été topographiés. Installés à une cinquantaine de mètres seulement du rivage actuel, dans une anse naturelle largement ouverte et soumise aux vents dominants du Nord-Est, ils occupent une superficie réduite et faiblement immergée (environ 300 m², de -2,2 à -2,8 m d'eau, lac à 372,00 m NGF). Sur le rivage, la topographie actuelle du site montre un littoral orienté sensiblement Ouest-Est. La morphologie côtière, essentiellement due à l'action érosive, se présente sous la forme de cordons de galets accumulés à différentes altitudes par les déferlements des vagues, en léger contrebas d'un replat littoral bien marqué qui pourrait correspondre à la terrasse lémanique dite des trois mètres. Dans le domaine immergé, l'aspect général des fonds a été relevé sur un profil bathymétrique réalisé à l'écho-sondeur, suivant un axe perpendiculaire au rivage. L'examen de ce profil montre, en partant de la grève actuelle occupée par les galets roulés, une première région légèrement inclinée vers le large (la beine) où la profondeur n'augmente que très lentement (de -1,0 m sur le rivage à -6,4 m à 140 m du bord, pente 3,9 %) et à l'aspect rendu très chaotique par les nombreux blocs erratiques qui parsèment le fond. Plus loin, de 140 m (-6,4 m) à 200 m du rivage (-7,5 m), la pente diminue encore (inclinaison 1,8 % puis 1,0 %) mais la surface du sol y est plus régulière car occupée par les limons jusqu'à l'amorce du tombant (le mont) qui annonce, à environ 260 m du bord (-8,2 m), la rupture vers les plus grands fonds.

C'est sur la première portion de cette terrasse faiblement immergée que sont situés les pieux, entre 40 et 60 m du rivage et dans un secteur particulièrement dense en blocs de toutes tailles. Au nombre de soixante-deux (un pieu supplémentaire a en effet été découvert postérieurement à cette campagne), ils se répartissent en trois groupes (fig. 1). Au Nord-Est, quarante-cinq pieux forment une première structure vaguement perpendiculaire à la rive (orientation 17° Ouest).

---

(26) Du 11 au 17 février 1997 par une équipe d'archéologues-plongeurs composée de deux salariés de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN), Stéphane Brousse (CDD Rhône-Alpes) et Olivier Simonin (CDI Grand-Est) et d'un agent de la Sous-Direction de l'Archéologie, André Marguet (SDA/DRASSM Annecy).

Elle est composée de deux grands alignements parallèles de pilotis régulièrement disposés sur une vingtaine de mètres de longueur. Leur implantation en deux groupes de densité plus importante, l'un au large et l'autre vers le rivage et la présence de gros blocs inclus dans les alignements peut être interprétée comme les restes des parements d'une importante jetée.

Légèrement à l'aval de cet ensemble, sept autres pieux définissent une seconde structure linéaire (orientation 38° Est), vraisemblable estacade qui semble étroitement liée à la première puisqu'elle forme une pointe au large et un angle de 54° avec celle-ci.

Un peu à l'écart en direction du Nord-Ouest, plus précisément à onze mètres du sommet des ensembles précédents, dix pieux dessinent enfin une troisième structure quadrangulaire de 6,0 m par 4,7 m dont le grand axe, parallèle au rivage (orientation 87° Est), forme un angle de 49° avec le deuxième alignement. Au centre, deux pilotis distants de 2,6 m confirment leur rôle de soutien à une éventuelle plate-forme rectangulaire implantée plus au large que les autres aménagements, à la manière d'un ponton avancé d'accostage.

Pour permettre le calage chronologique des vestiges en datation absolue, cinq prélèvements de pilotis ont été réalisés sur le site (les numéros 01, 10, 22 [27], 36 et 61 sur la figure 1). Une première analyse dendrochronologique de ces bois (chêne) a permis la constitution d'une séquence locale de 45 ans à partir des échantillons n°36 et 61 (référence Archéolabs 9001ASL). Trop courte pour être datée en absolu, elle montre tout de même la vraisemblable contemporanéité des deux structures formant la jetée (n°36) et l'estacade (n°61) ; elle a été calée par le radiocarbone (échantillon n° 36, cernes 1-20) et précise ainsi l'ancienneté de ce gisement : ARC.1656 : 2085±40 BP, soit -345 cal. BC/+1 cal. AD [28].

Par ailleurs, un petit mobilier archéologique, quelques clous et crampons en fer mais surtout trois monnaies augustéennes découvertes lors du prélèvement du pieu n°10, confirme cette datation comme le montre l'expertise de Michel Amandry [29] :

Rapport du 20 octobre 1997 :

n° 97.314. Dupondius augustéen frappé à Nîmes entre ca. 16/15 et 8 avant J.-C.

---

(27) Le n° 22 utilisé ici correspond à la numérotation initialement employée lors de l'analyse dendrochronologique.

(28) Rapports Archéolabs références ARC97/R1895D du 25 juin 1997 et ARC97/R1895C du 7 juillet 1997.

(29) Conservateur général. Directeur du Département des Monnaies, Médailles et Antiques. Bibliothèque Nationale de France.

IMP/DIVI F, têtes adossées d'Agrippa à g. et d'Auguste à dr. ; Agrippa porte la couronne rostrale, Auguste est tête nue.

COL-NEM, crocodile, la gueule béante, attaché à une tige de palmier, inclinée vers la droite, par une chaîne composée de 2 à 6 anneaux reliée à un collier avec anneau d'attache tourné vers le bas ; du pied de la tige, en forme de fourche, partent deux rejetons ; le haut de la tige est décoré d'un nœud de rubans, dont deux extrémités flottent librement de part et d'autre ; la tige est pleine ; des feuilles courtes sont implantées de façon symétrique de part et d'autre de la tige au-dessus du crocodile. Poids 8,55 g.

RIC I2, 51/155 ; RPC I, 523 [30].

Tous les détails de la description du revers n'apparaissent évidemment pas sur cet exemplaire, le poids de la pièce est faible (par rapport à un poids "normal" situé vers 13,50 g), mais les conditions de conservation expliquent sans doute cet état de fait.

Restent les deux autres, beaucoup plus difficiles à exploiter.

La n° 97.313 me semble être un as républicain : on peut je crois, voir une tête janiforme au droit et une proue au revers. Le poids de 18,85 g est tout à fait correct pour une pièce frappée au IIe siècle avant J.-C. et qui a circulé longtemps. La présence d'as républicains onciaux avec du matériel augustéen est fréquente.

Quant à la dernière n° 97.315, elle est coupée. Le phénomène qui consiste à sectionner les pièces pour les transformer en petites dénominations date de l'époque augustéenne. Il est possible que nous ayons là une pièce frappée à Copia/Lyon dans les années 40-35 (type RPC 515). Son poids de 9,25 g en fait un as augustéen très convenable.

Compte tenu de ces premières observations et de leur intégration dans une étude universitaire placée sous la direction du professeur Daniel Paunier [31], de nouveaux levés topographiques de détail et d'autres prélèvements de pilotis ont été réalisés, en octobre 1998, dans le but de compléter nos connaissances, de vérifier la contemporanéité des différents groupes de pilotis constituant ce gisement et pour affiner les calages chronologiques [32].

---

(30) *RPC* : A. Burnett, M. Amandry et P. P. Ripollès, *Roman provincial Coinage. I. From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC-AD 69)*, Londres-Paris, 1992, p. 152-154.

RIC : *The Roman Imperial Coinage, I, 2, 31 BC-AD 69*, Londres, 1984 (C. H.V. Sutherland).

(31) COQUOZ (X.), 1999. *Nernier et Anthy-sur-Léman, deux sites portuaires antiques immergés dans le Léman*. 2 vol., 64 p., 37 pl. (Mémoire de Licence en Archéologie Classique, Université de Genève, juin 1999).

(32) Intervention du 13 au 16 octobre 1998. Autorisation de prospection-évaluation du Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes n° 98.234 du 13.10.1998. Equipe d'intervention du DRASSM composée de Yves Billaud, Etienne Champelovier et André Marguet et avec la participation bénévole de Xavier Coquoz.

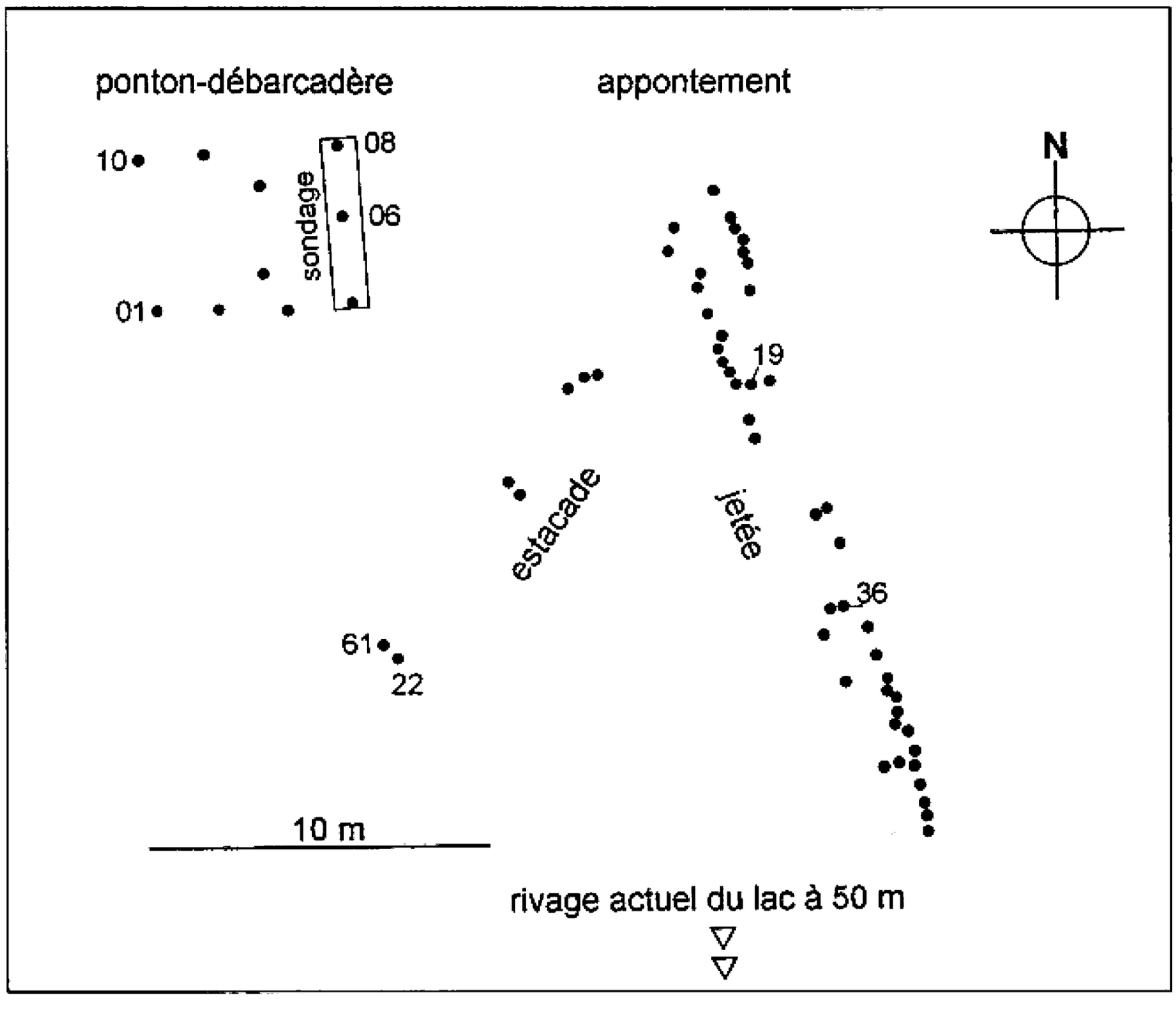

Fig. 1 : Plan de répartition des pilotis montrant les différentes structures portuaires (jetée, estacade, débarcadère) et l'emplacement du sondage. Les numéros signalent la position des pieux analysés (dessin A. Marguet/DRASSM).

Un sondage de 5 m², implanté transversalement au grand axe de la structure la plus au large, le ponton-débarcadère de la figure 1, et englobant les trois pieux formant sa paroi orientale, a été réalisé à la suceuse à eau. La zone ainsi délimitée a été dégagée, m² par m², des blocs et galets de surface jusqu'à l'argile grise qui constitue le substrat lacustre du secteur. Aucun niveau archéologique d'occupation n'a été rencontré, seul un petit horizon noirâtre de condensation ou d'oxydation semble marquer la surface de l'argile et contient les rares mobiliers mis au jour, des clous en fer et trois nouvelles monnaies très semblables aux premières découvertes :

Rapport du 20 novembre 1998 (Michel Amandry) :

n° 98.003 César/Octave, Copia/Lyon, dupondius, 40-30 av. J.-C.

[IMP CAESAR DIVI F DIVI IVLI], têtes adossées de César à g. et d'Octave à dr. ; César est lauré, Octave est tête nue.

[COPIA, proue à dr. ; au-dessus, *meta*]. 13,80 g. *RPC* I, 514.

n° 98.002 César/Octave, Vienne, dupondius, 40-30 av. J.-C.

[IMP CAESAR DIVI F DIVI IULI], têtes adossées de César à g. et d'Octave à dr. ; César et Octave sont tête nue.

CIV, proue avec superstructure à dr. 13,63 g. *RPC* I, 517.

n° 98.001 Auguste, Nîmes, dupondius, 16/15-8 av. J.-C.

IMP/[DIVI F], têtes adossées d'Agrippa à g. et d'Auguste à dr. ; Agrippa porte la couronne rostrale, Auguste est tête nue.

COL-NEM, crocodile, la gueule béante, attaché à une tige de palmier, inclinée vers la droite, par une chaîne composée de 2 à 6 anneaux reliée à un collier avec anneau d'attache tourné vers le bas ; du pied de la tige, en forme de fourche, partent deux rejetons ; le haut de la tige est décoré d'un nœud de rubans, dont deux extrémités flottent librement de part et d'autre ; la tige est pleine ; des feuilles courtes sont implantées de façon symétrique de part et d'autre de la tige au-dessus du crocodile. 11,72 g. *RIC* I2, 51/515 ; *RPC* I, 523.

Outre les observations sur la nature sédimentaire des lieux, les pieux n° 06 et 08, solidement implantés dans la surface du sondage, ont été prélevés en totalité. Taillés dans des chênes fendus et équarris, ils sont conservés sur un peu plus d'un mètre, la partie encore enfoncée étant parfaitement bien préservée sur près de soixante centimètres. Les pointes, non ferrées, sont aménagées à l'outil métallique et présentent cinq ou six facettes de façonnage qui leur donnent des sections carrées à angles abattus (cf. fig. 2). Par ailleurs, les pilotis du site ont été dégagés manuellement à la base des cônes d'érosion (certains cônes sont encore visibles sur plus de 107 cm, la moyenne étant comprise entre 10 et 60 cm) et leur diamètre mesuré (la majorité des diamètres se situe entre 10 et 14,5 cm (42 %) et de 15 à 19,5 cm (32 %), certains étant très petits (15 % inférieurs à 10 cm) ou beaucoup plus grands (11 % supérieurs à 20 cm).

Suite aux prélèvements de trois nouveaux échantillons de pilotis (les numéros 06, 08 et 19 sur la figure 1), une nouvelle séquence dendrochronologique de 106 ans à partir de 7 échantillons (n°01, 08 et 10 sur le débarcadère ; n°19 et 36 sur la jetée et n°22 et 61 sur l'estacade) a pu être constituée (référence Archéolabs 9000ASL) ; elle intègre les bois précédemment analysés et se situe entre les années -158 et -53. Cinq périodes d'abattage des bois sont mises en évidence, vers les années -110, -98, -78 et -74 pour les échantillons n°10, 01, 22 et 08, et entre les années -46 ou -41 pour les pieux n°19, 36 et 61 [33] ; elles

(33) Rapport Archéolabs ARC98/R1895D/2 du 18 novembre 1998.

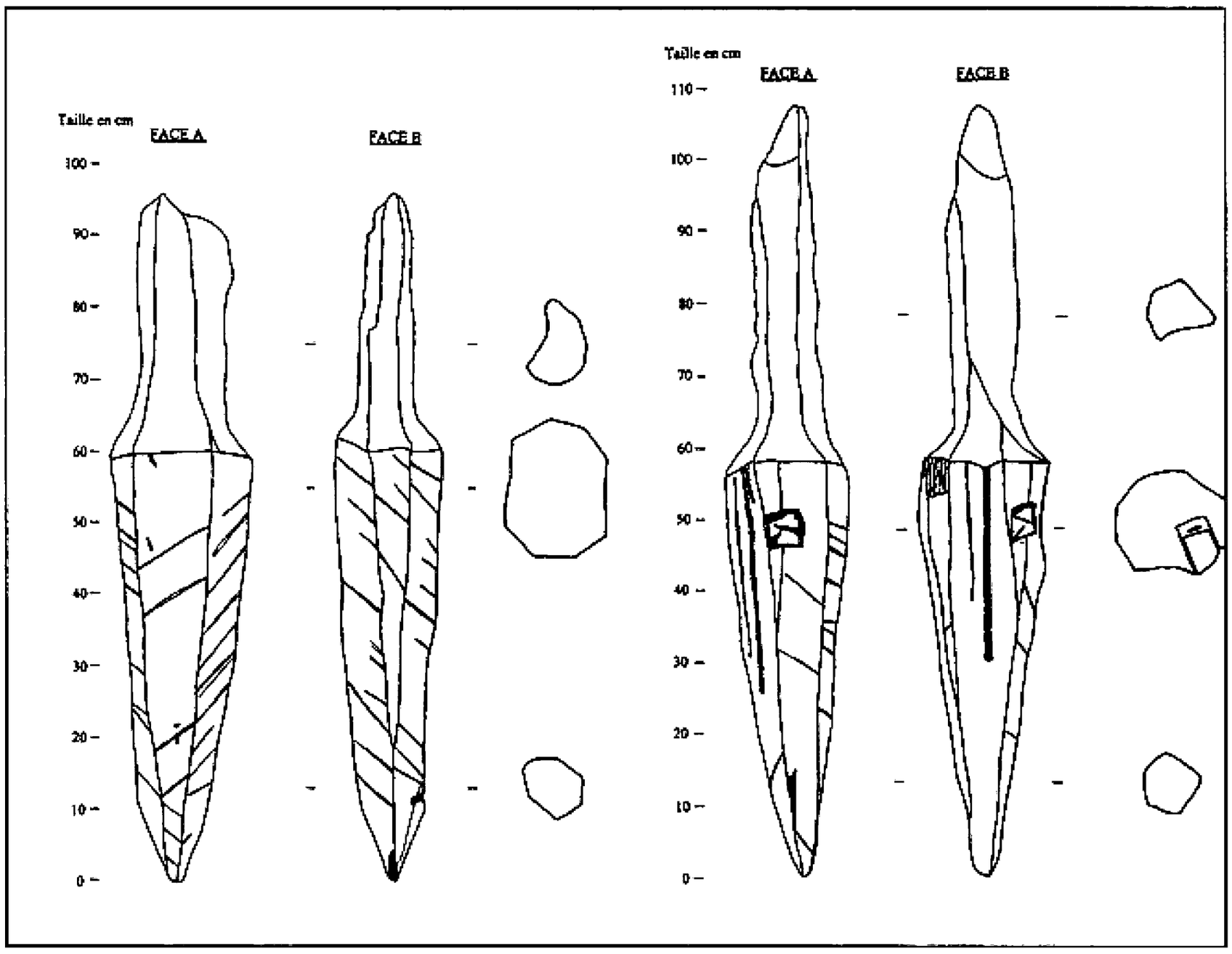

Fig. 2 : Représentation simplifiée des pieux prélevés sur le débarcadère, n°06 à gauche, n°08 à droite (dessin X. Coquoz).

confirment la contemporanéité des secteurs échantillonnés, avec toutefois une légère imprécision quant au rattachement du débarcadère où les bois analysés, sans dernier cerne et sans aubier, ne peuvent être datés à l'année près.

Les connaissances sur la navigation lémanique à l'époque romaine reposaient, jusqu'à aujourd'hui, sur les vestiges archéologiques portuaires mis au jour sur le site de Genève, *Les Rues-Basses* [34] et de Lausanne, *Vidy* [35]. La découverte récente de deux structures portuaires sur la rive savoyarde vient jeter un éclairage nouveau sur les vestiges de cette époque. Si le gisement de Nernier, *rue de la Tour* est plus tardif (âge radiocarbone : ARC1578 : 1770±40 BP, soit +130+380 cal. AD)

---

(34) BONNET (C.) *et al.*, 1989. Les premiers ports de Genève. *Archéologie suisse* (bulletin de la SSPA), 12, 1989, 1, p. 2-24.

(35) GALLAY (A.), KAENEL (G.), 1981. Repères archéologiques pour une histoire des terrasses du Léman. *Archives suisses d'anthropologie générale* (Genève), 45, 2, 1981, p. 129-157 et BERTI (S.), 1992. *Les aménagements riverains et le niveau du lac Léman à l'époque romaine. Les interventions archéologiques du CIO et de la STEP (1990-1991)*. Rapport de fouilles dactylographié, non paginé, 1992.

(*R.S.*, 1996, p. 37-47), le gisement d'Anthy-sur-Léman, *Les Recorts* est le seul exemple d'aménagement portuaire actuellement connu sous la surface des eaux du Léman pour l'extrême fin du Ier siècle avant notre ère. Le rôle exact d'une pareille installation est difficile à définir actuellement, le peu de mobilier archéologique découvert et l'absence de toute structure terrestre proche ne facilitant pas la compréhension. On peut toutefois ébaucher quelques hypothèses, en particulier celle d'un transport par le lac de pierres extraites dans les carrières de l'arrière pays (d'Allinges ?). Il pourrait s'agir d'un port en activité vers les années -46/-41 avant notre ère, à une époque où la voie sud du Léman, qui passe à quelques centaines de mètres, semble encore très fréquentée. Quoiqu'il en soit, ce gisement permet, pour la première fois, la mise en évidence d'une activité de batellerie au tout début de l'époque romaine, dans un contexte géographique et géomorphologie qui pourrait permettre de préciser le niveau des eaux du lac et de le situer, à partir des observations archéologiques des pilotis, à une altitude sensiblement plus basse que celle généralement admise pour les phases plus récentes de l'époque romaine (vers 373 m ?). Des recherches supplémentaires, avec décapage général de la plate-forme occupée par ces vestiges afin de mettre en évidence les traces des éventuels pieux disparus, et prélèvement de pieux destinés à d'autres analyses dendrochronologiques pour compléter nos connaissances sur la chronologie relative des différents ensembles, pourraient répondre à ces interrogations.

Xavier Coquoz et André Marguet
DRASSM-Annecy

MOYEN-AGE ET PERIODE MODERNE

SAINT-JEAN D'AULPS, abbaye Sainte-Marie d'Aulps, La « porterie »

(coord. Lambert 932,380 / 2147,140 ; alt. environ 811 m)

La partie occidentale de l'enceinte de l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie d'Aulps est composée d'une série de bâtiments bien conservés en élévation. En effet, situé à l'ouest du domaine et à proximité de la Dranse, l'ensemble des édifices a été utilisé comme ferme jusqu'en novembre 1998. A l'est, la grange, considérée comme l'ancienne porterie du monastère, servait d'entrée à la ferme. Etudié en

juillet 1998 [36], ce dernier bâtiment s'est avéré plus complexe qu'il ne le paraissait ; les façades est et ouest comprenaient non seulement des éléments anciens comme les trois grandes arcades, mais aussi de nombreuses reprises. A partir de ces observations plusieurs questions sont apparues portant sur la destination première de la dite porterie et sur son plan primitif.

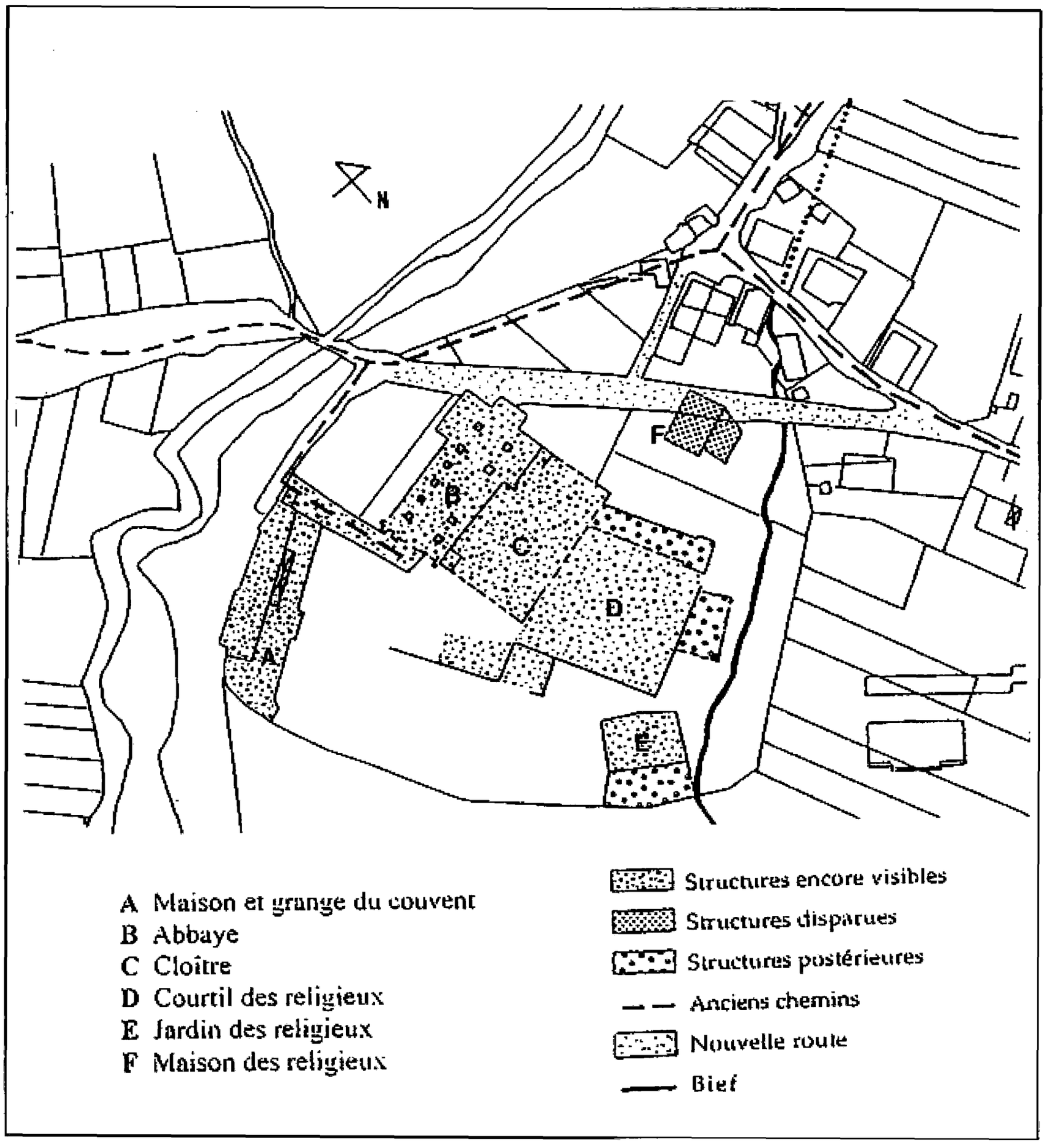

Insertion de l'abbaye dans le cadastre actuel,
complété par le relevé des géomètres.

(36) Cette étude, placée sous la responsabilité scientifique du SRA Rhône-Alpes, s'insère dans le projet de remise en valeur de l'abbaye Sainte-Marie d'Aulps (CAUE de Haute-Savoie, 1995). Elle fait suite aux deux campagnes archéologiques réalisées sur l'église et le cloître entre 1996 et 1997.

La documentation moderne

Différents textes modernes - états des lieux, devis, etc. - contribuent à éclairer et à préciser nos connaissances sur les différents bâtiments de l'abbaye, avant, pendant et après les travaux de reconstruction. On apprend ainsi qu'entre 1625 (37) et 1631 (38), le monastère est profondément délabré, faute d'entretien. Mais il faut attendre la fin du XVIIe s. pour que des travaux soient entrepris dans l'abbaye. En effet, l'état des lieux de 1692 (39) met en lumière deux aspects du monastère : la reconstruction inachevée du bâtiment oriental - révélant ainsi que les travaux ont commencé à l'est - et l'état délabré du reste du couvent. Au sud, le nouveau bâtiment s'appuie sur une vieille tour ruinée autrefois réservée aux hôtes. La muraille extérieure du bâtiment menace ruine et plusieurs réparations doivent être effectuées d'urgence au portail nord et à la grange contenant les réserves de l'abbaye. Le document indique également que les portes des deux grands portails d'entrée nécessitent des réparations mais leur localisation n'est pas précisée. En 1698 (40), les travaux n'ont guère avancé : un prix-fait concerne l'achèvement des bâtiments conventuels, la reprise de "murailles" et de toitures, la construction des caves voûtées à partir de l'escalier du dortoir « déjà fait » jusqu'au pavillon « à faire », et divers travaux d'aménagement. Un siècle plus tard, en 1787 (41), à l'exception du bâtiment nord "rebati à neuf il y a peu de tems" les bâtiments claustraux, situés au Midi et au Levant, c'est-à-dire les premiers reconstruits, sont de nouveau très détériorés. L'architecte Giardin suggère de raser l'ensemble et de reconstruire à neuf.

Selon la mappe Sarde (1732-1734) (42), le mur extérieur du bâtiment forme un segment de l'enceinte, à côté de l'entrée menant à l'église. Seul cet accès est nettement représenté sur le plan. Il correspond à la rampe actuelle. La "ferme", quant à elle, occupe une place importante et présente un net décrochement au sud-est, au départ de la rampe. Or si l'on compare la représentation de la "ferme" de la mappe sarde à celle du cadastre du XIXe siècle, deux modifications importantes apparaissent nettement (43) : le bâtiment est réduit en largeur et le

---

(37) Etat des bâtiments de l'abbaye d'Aulps, dressé par le prieur Devidonne Devilly, ADHS SA 180 n° 5a.

(38) *Les membres de l'abbaye d'Aulx*, Retranscription Arnaud Delerce. Cote et lieu de conservation du document non transmis.

(39) *L'Acte d'estat des bastiments de l'abbaye d'Aulx*, ADHS 2 E 9468, notaire Guérin Vulliez du Biot (1689 à 1693), folio 97.

(40) "Prix-fait" pour l'abbaye réalisé par François Dunoyer et Pierre Duboing, maîtres maçons de Samoens, ADHS Tabellion du Biot, 1699, Fol. 455.

(41) Etat des lieux réalisé par l'architecte Giardin à la demande du Prieur de "L'abaÿe d'Haut" ADHS SA 180 n° 20 pièce 6.

(42) La mappe sarde est le plus ancien document graphique conservé sur l'abbaye.

(43) Les différents modes de relevés effectués au XVIIIe siècle pour la mappe sarde, au XIXe siècle pour le plan cadastral et au XXe siècle pour le plan actuel ne peuvent être rigoureusement comparés. Seuls la disposition et le plan général des principaux corps de bâtiment peuvent être pris en compte.

décrochement a disparu au profit d'un bâti, appelé aujourd'hui "porterie".

Analyse archéologique de ladite porterie

Le bâtiment oriental de la ferme, appelé "porterie" constitue donc l'entrée de la ferme actuelle. De plan irrégulier, le mur nord suit le tracé de l'enceinte. Les élévations sont ouvertes par de grandes baies surmontées chacune d'un arc brisé : une au nord et deux au sud. L'édifice est charpenté. La complexité du plan trahit un grand nombre de remaniements. Son irrégularité est causée par le prolongement de la façade sud orientée nord/nord-est et par la rectification orientale de la façade nord. Celle-ci s'aligne sur le chemin dominant la Dranse. Un nettoyage méticuleux de l'extrémité est de la façade montre que celle-ci se termine par un mur incurvé et la base d'un jambage disparu. A partir de ces divers éléments, la restitution d'un portail moderne à ébrasement concave est possible. Il donnait un accès direct à l'église.

Les élévations

Les élévations extérieures et intérieures présentent un petit appareil de pierres de ramassage liées au mortier et protégées par une épaisse couche d'enduit. Arcs et piédroits sont construits en pierres de taille dans un calcaire gris comparable aux éléments architecturaux modernes de l'église abbatiale. Côté nord, les différents arcs sont moulurés et les pierres sont soigneusement dressées à la bretture ou à la gradine [44]. Côté sud, les arcs sont surbaissés et les pierres sont piquées au ciseau. Au cours des siècles, la pierre a été protégée par plusieurs couches de badigeons. Cependant, sous une apparente unité de construction (forme des arcs, taille des pierres), la grange ou "porterie" présente certains désordres dans la construction.

La façade nord qui intègre l'entrée actuelle de la ferme est loin d'être homogène. La porte est composée d'un arc externe brisé et mouluré [45]. Une observation attentive révèle un mauvais agencement des claveaux, indiquant un problème dans le montage de la structure : chaque voussoir présente un décalage, parfois de plusieurs centimètres avec le suivant. A la clé, on a représenté le blason armorié de l'abbaye. Toutefois sa position est assez curieuse : bien que la pointe du blason concorde avec la brisure de la clé, celui-ci est représenté sur la partie droite de la pierre, en limite extérieure du claveau. Par ailleurs, le motif se présente de manière inversée en comparaison avec l'autre

---

(44) On distingue mal l'impact de l'outil.

(45) La moulure présente un profil concave simple.

exemplaire conservé [46]. La porte n'est probablement pas en place ; les claveaux de l'arc extérieur ont été remontés, entraînant des décalages importants entre les pierres et le désaxement du blason. L'arc interne, large, surbaissé, et reposant sur de puissants piédroits présente de nombreuses fissures dans le jambage oriental ; causées par la retombée de l'arc, elles trahissent une poussée trop importante ou un éventuel défaut de fondation.

La façade sud présente deux portes comparables à celle du mur nord. La plus petite, située à l'est, est aujourd'hui condamnée. Contrairement à la façade nord, les arcs moulurés correspondent à la face interne du bâtiment. L'arc oriental a subi de nombreuses reprises, notamment au niveau des piédroits. L'élévation extérieure présente deux arcs surbaissés séparés par un piédroit en grand appareil taillé au pic. Ce dernier est surmonté d'une fenêtre bouchée légèrement décalée vers l'est. Sa position à l'extrados de l'arc oriental est *a priori* vicieuse et s'oppose aux règles de la stabilité. Non traversante, la fenêtre a pu être réemployée en niche dans la façade.

En dehors de ces observations menées sur les élévations, l'agencement du bâtiment n'est pas logique. En effet, il est curieux qu'au nord, une grande porte ouvre sur un espace qui lui-même est desservi au sud par deux baies. Si l'on considère, en accord avec la tradition, qu'il s'agit d'une entrée de l'abbaye, ceci pose la question concrète de la circulation.

Conclusion

Face à ces diverses données d'ordres architectural et spatial, il semblerait que la porte nord, telle qu'elle se présente aujourd'hui à l'entrée de la ferme, soit un remontage tardif d'un arc de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle [47]. Si l'on considère que les trois arcs sont contemporains, deux états de construction peuvent être envisagés dans ce secteur de l'abbaye : un premier état antérieur au XVIIIe siècle et un deuxième postérieur. Ainsi, la porte nord de l'abbaye serait dans un premier temps composée de deux arcs situés au sud de l'actuelle grange. Le troisième arc (le plus grand) pourrait se trouver au départ de la rampe menant à l'église. Les documents modernes corroborent cette hypothèse. En effet, selon la mappe sarde établie dans la première moitié du XVIIIe siècle, il n'existe aucun bâtiment à

---

(46) "De sinople à la tour d'argent à dextre et la croix tréflée de même à senestre". La façade du moulin comporte une autre version du blason : la croix et la tour sont inversées et une deuxième petite croix est gravée. Quel est le dessin originel ?

(47) La typologie des arcs définie par ses caractéristiques stylistiques, par la taille de la pierre ou par la nature du calcaire, semble traduire la fin du XVe ou le début du XVIe siècle.

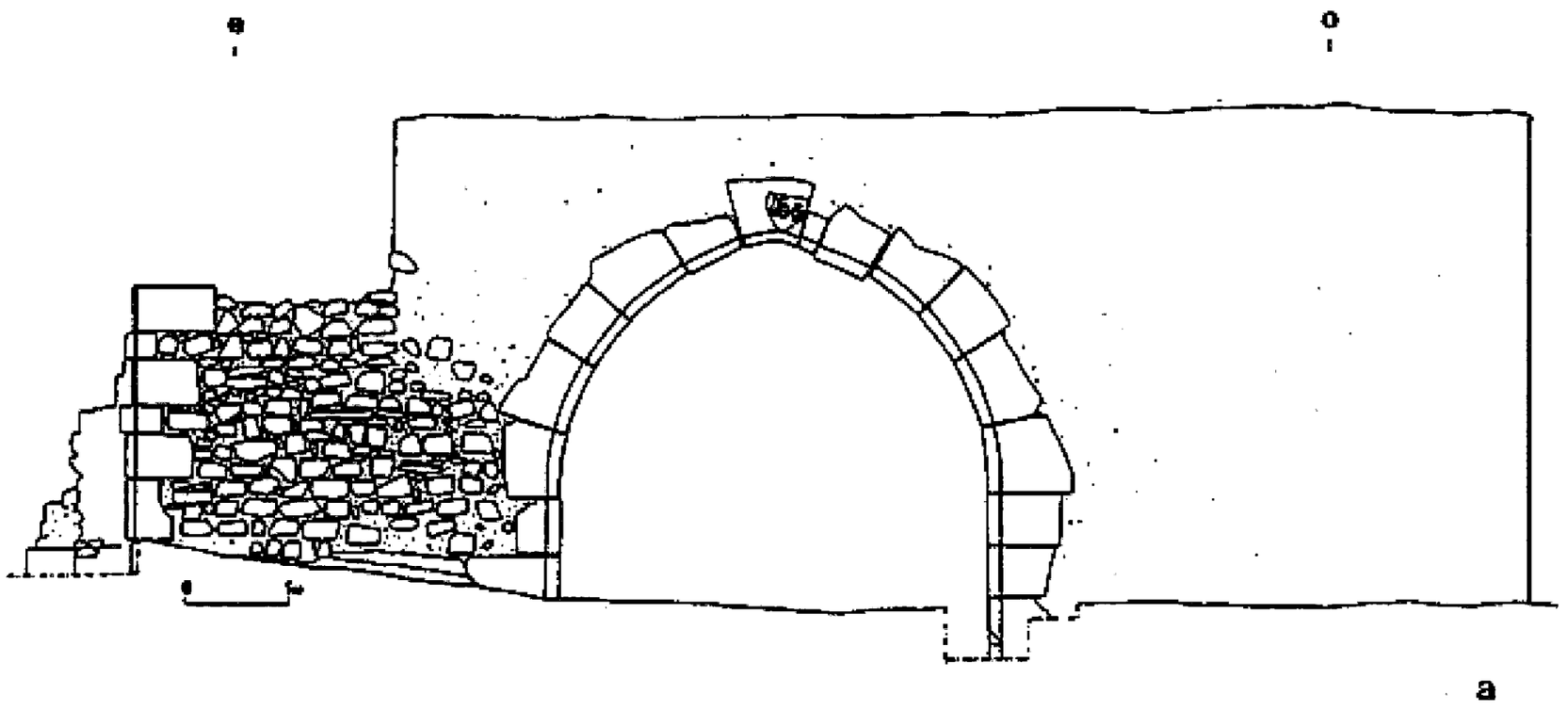

a

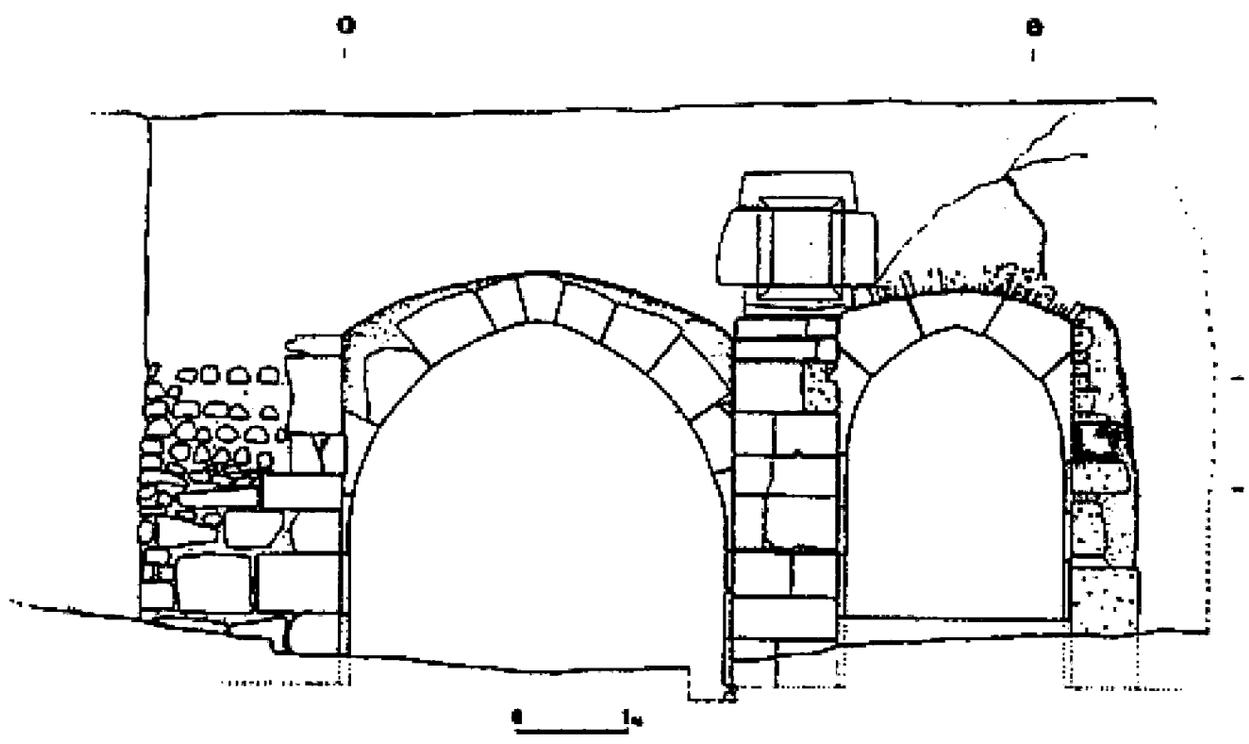

b

a : Entrée actuelle de la ferme, élévation du mur nord, face externe,
b : Entrée actuelle de la ferme, élévation du mur sud, face externe.
Relevé et mise au net des dessins : A. Allimant et A. Baud.

l'emplacement de la dite "porterie". En revanche le mur sud (deux arcs) semble constituer l'élévation nord d'un bâtiment beaucoup plus étendu vers le sud. Les traces d'arrachement qui sont visibles à l'extrémité orientale de la façade témoignent du retour primitif du mur à l'est. Les deux portes voûtées ouvraient ainsi sur la partie occidentale du monastère. Il pourrait s'agir d'une voie charretière et d'une voie piétonne selon l'exemple d'autres abbayes cisterciennes (la Grange de Fourcheret à Chaalis). Quant à l'abbatiale, elle possède un accès direct. Doit-on voir dans ces différentes entrées les portes mentionnées dans l'acte notarié de 1692 ?

Au sud des entrées, il n'existe aucune trace d'arrachement au sol prouvant l'existence d'un bâtiment maçonné. On peut toutefois envisager une galerie-halle en bois fonctionnant avec un pavement de galets et une canalisation mis au jour au cours de l'étude archéologique. Etant donné la proximité de la rivière et des jardins, ce secteur desservait probablement la partie économique de l'abbaye. La fonction de l'ancienne ferme reste cependant obscure. Voûtée sur deux niveaux, elle ne peut correspondre uniquement à une grange. Sa situation à l'extérieur des bâtiments claustraux pourrait correspondre au bâtiment des convers ou à l'hôtellerie. Mais les renseignements sur ces deux dernières structures à Sainte-Marie d'Aulps sont quasi inexistants.

La restructuration du lieu est nécessairement postérieure à la première moitié du XVIIIe siècle, après que la mappe sarde ait été dressée. Elle peut remonter à la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle, au moment où les bâtiments abandonnés par les moines ont été soit détruits, soit réaménagés pour les besoins de la ferme. La construction du portail monumental à voussure concave a pu entraîner le démontage du premier arc analysé plus haut. Cette porte monumentale, ne desservant que l'église, indique ainsi que l'abbatiale était ouverte à des fidèles laïcs malgré l'existence de l'église paroissiale de la Moussière.

Anne Baud
Université Lyon II

PERIODE MODERNE

SAINT-GINGOLPH, *Les Noirettes*

C'est au cours d'une propection-inventaire du littoral français du Léman conduite par André Marguet (conservateur du patrimoine au DRASSM-Annecy) que l'épave de Saint-Gingolph a été découverte en 1997. Un échantillon prélevé sur un "montant" (allonge) de la coque a donné lieu à une mesure d'âge au carbone 14. La datation proposée est la suivante : ARC 1653, Age 14C conventionnel : 345 + - 40 BP ; date 14C calibrée : 1450 cal AD - 1640 cal AD. A la suite de cette découverte, une reconnaissance du site a été effectuée en février 1998. A partir de ces premières observations, un programme de fouille a été élaboré au regard de la connaissance actuelle de l'architecture navale lémanique. Les recherches menées par F. A. Forel, G. Lefranc, E. Clouzot, et plus récemment par G. Cornaz et P. Bloesch, font apparaître, en effet, un certain nombre d'interrogations relatives,

notamment, aux influences de l'architecture navale maritime sur celles des bateaux du Léman ou encore à l'origine et aux caractéristiques architecturales anciennes de cette famille de bâtiments de transport. Par sa datation et l'importance des vestiges conservés, l'épave de Saint-Gingolph paraissait offrir des possibilités de répondre à certaines de ces questions et contribuer, de la sorte, à enrichir la connaissance de la batellerie du Léman. En outre, l'étude de ce site semblait pouvoir compléter celle de l'épave de la "nau" d'Yvoire qui, en dépit de sa datation contemporaine, constitue un témoignage archéologique remarquable d'une tradition architecturale très différente, cependant, de celle à laquelle semblait devoir être rattachée l'épave de Saint-Gingolph.

La campagne de fouille s'est déroulée du 14 septembre au 4 octobre 1998. Elle a été conduite avec la collaboration et l'appui technique de l'équipe du DRASSM-Annecy. Sous la direction technique d'Étienne Champelovier (DRASSM-Annecy), 129 plongées ont été réalisées pour un total de 177 heures de travail subaquatique.

L'épave, localisée sur la pente du "mont" (tombant), à une quinzaine de mètres de la rive, est affectée d'une double inclinaison, dans le sens longitudinal nord-sud (avant, arrière) et dans le sens transversal ouest-est (bâbord, tribord). Les vestiges architecturaux de la partie arrière de la coque reposent à une profondeur moyenne de 6 m tandis que ceux de la partie avant sont situés à près de 13 m de profondeur. Au début de la fouille, les éléments architecturaux se présentaient, dans la partie la plus proche du rivage, sous la forme d'un ensemble, plus ou moins organisé, de pièces longitudinales orientées dans le sens de la pente. Quelques extrémités de membrures et des fragments de bordages apparaissaient à la périphérie occidentale du site. Dans la partie la plus profonde du gisement, les vestiges semblaient mieux préservés et plus cohérents, notamment ceux associés à l'extrémité avant de la coque. La "rode" (l'étrave) était totalement conservée en élévation sur une longueur de près de 4 m. Au total, les vestiges de l'épave et de sa cargaison de pierres, dispersée sur une grande partie du site, s'étendaient sur une longueur d'environ 20 m et une largeur de l'ordre de 8 m.

En raison de la position doublement inclinée de l'épave et de la nécessité d'implanter un maillage, rigide et solidement fixé dans le sédiment lacustre, constitué de gabarits métalliques servant de plans de référence pour la fouille et les relevés, le choix a été fait de commencer la fouille à partir du haut du tombant et d'avancer progressivement le long de la pente, du sud vers le nord. La fouille a porté sur une

longueur de 10 m et une largeur de 8 m. Les vestiges architecturaux étaient recouverts par une couche de coquilles de moules épaisse de plus de 40 cm à certains endroits. Sous cette couche d'origine récente se trouvait une seconde couche d'épaisseur réduite (10 à 15 cm en moyenne), constituée de sédiments lacustres très fins et compacts. C'est dans cette couche, en contact direct avec les pièces de charpente, notamment entre les "courbes" (varangues) et au niveau de l'extrémité nord de la "miche" (carlingue), que l'essentiel du mobilier archéologique a été découvert.

En fonction de l'étendue de l'épave et des stricts délais de fouille imposés par les crédits affectés à cette opération, il a été décidé de concentrer l'étude sur la zone centrale, correspondant à l'emplanture du mât principal et au maître-couple. Ce secteur de la coque, le plus révélateur de la structure architecturale d'ensemble du bâtiment, a donné lieu à un relevé planimétrique et à des relevés de détails. Au terme de la fouille, les vestiges ont été protégés par un grillage en plastique et recouverts par une épaisse couche de sédiments prélevés à l'extérieur du gisement.

Relevés et observations ont permis de recueillir de nombreuses informations sur la morphologie et l'organisation des membrures ("courbes" et "montants"), notamment les deux maîtresses-sections à partir desquelles la plus grande partie des membrures est conçue, ainsi que sur la "miche", l'emplanture, les "excuses" (vaigres), la quille... Une attention particulière a été accordée aux différents types d'assemblage des pièces de charpente au moyen de gournables (chevilles en bois), clous, broches, goujons. Par ailleurs, une coupe transversale d'une demi-maîtresse-section a été réalisée sur près de 4 m de long dans la perspective de restituer la forme de la coque à proximité du maître-couple.

L'examen des données archéologiques a mis en évidence des caractéristiques architecturales très proches de celles propres aux dernières générations des barques du Léman construites sur quille, et dont les premières attestations écrites, en tant que voilier de transport, datent des dernières décennies du XVIIe siècle. L'organisation des membrures, par exemple, avec les deux maîtresses-sections jumelées, l'inversion de la position des "montants" des membrures en avant et en arrière du maître-couple, est tout à fait similaire à celle des barques du XIXe siècle qui, rappelons-le, ont une origine maritime et méditerranéenne. L'épave de Saint-Gingolph présente, toutefois, certains traits qui, jusqu'alors, n'avaient pas été identifiés dans l'architecture traditionnelle des barques du Léman. Ainsi en est-il, par exemple, de l'assemblage du

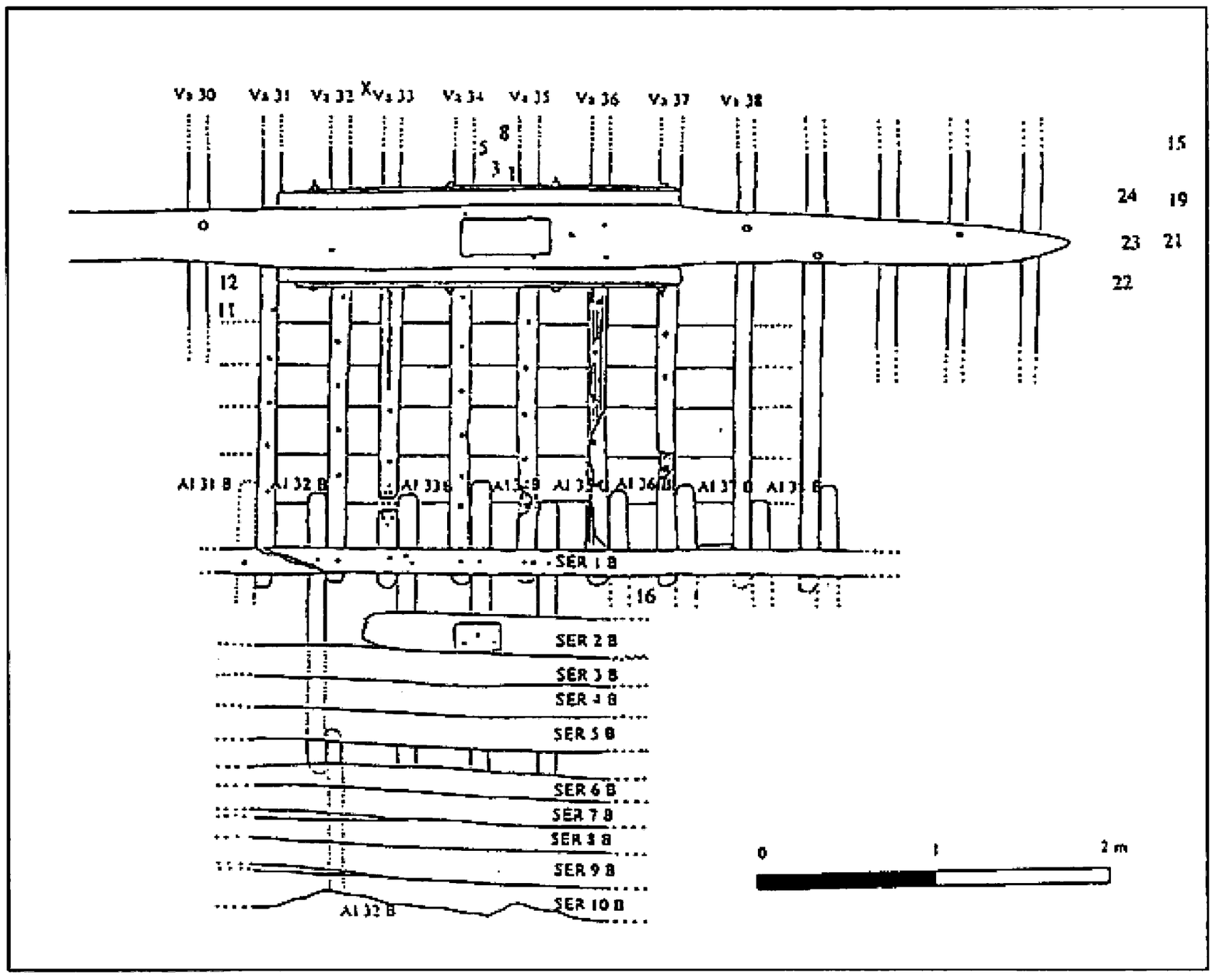

Relevé en développé de la partie centrale de la coque.

Le maître-couple se situe au niveau des membrures 32 et 33. La mortaise d'emplanture du mât aménagée dans la carlingue est localisée entre les membrures 34 et 35, en avant du maître-couple. Les numéros 1 à 24 correspondent aux objets découverts au contact des vestiges de la coque.

talon des "courbes" dans la face supérieure de la quille par le biais d'une entaille ou des deux bords abattus de cette même face supérieure de la quille. Une autre caractéristique importante mise en évidence au cours de la fouille est l'absence de tout indice archéologique d'un pont au niveau de la partie centrale de l'épave, caractéristique qui ne se retrouve pas sur les barques traditionnelles qui étaient totalement pontées. La cargaison de pierres reposait, en effet, directement sur les membrures et les "excuses". Un dernier aspect majeur reste à souligner. Le mobilier archéologique trouvé en relation directe avec les éléments architecturaux et contemporain de l'épave semblerait datable du début du XXe siècle. Il s'agit, notamment, de deux bouteilles en verre (l'une, moulée, porte la marque du limonadier F. Guigon, de Faverges, dont l'activité est comprise entre 1910 et 1937), d'une lampe à huile en métal, d'une poulie métallique à croc et réa en bois, d'une cuillère, d'une fourchette. En outre, la tradition orale, très vivante dans les villages de Saint-Gingolph, Locum et Meillerie, mentionne le naufrage d'une barque à l'emplacement de

l'épave de Saint-Gingolph. Selon les témoignages, le naufrage daterait de la fin du XIXe ou du début du XXe siècle, en correspondance, par conséquent, avec la datation du mobilier archéologique d'une part, et les caractéristiques architecturales de l'épave d'autre part. En revanche, cette datation de l'épave apparaît en contradiction avec la première mesure d'âge au carbone 14 d'un "montant" localisé en arrière du maître-couple. Par ailleurs, les dix échantillons prélevés sur les membrures et la carlingue pour des analyses dendrochronologiques n'ont pu être datés. Il serait prématuré pour le moment de proposer une hypothèse à cette apparente contradiction chronologique.

La deuxième et dernière campagne, programmée en 1999, portera sur la partie avant de l'épave. Ajoutons, en conclusion, qu'une datation même récente de cette épave n'atténuerait nullement son intérêt du point de vue patrimonial. Une fois l'étude achevée, il importera de préserver et de valoriser ce témoignage significatif, et unique, de la batellerie lémanique dont la mémoire demeure très présente dans les villages côtiers de Saint-Gingolph, Locum, et Meillerie, principaux sites de chantiers navals du Léman.

Eric Rieth
Directeur de recherche au CNRS

PROGRAMMES DE RECHERCHES

SIDERURGIE ANCIENNE DANS LA REGION DU HAUT-RHONE (AIN ET HAUTE-SAVOIE)

PROSPECTION THEMATIQUE

La campagne de 1998 s'inscrit dans la continuité des programmes de prospection-inventaire menés dans l'Ain et la Haute-Savoie depuis 1989. Les objectifs de cette campagne étaient de préciser l'étendue et la qualité des vestiges métallurgiques et d'apporter des éléments de datation dans une région comprise entre Seyssel, Genève, Annecy et Nantua.

L'aire définie dans le cadre de ce programme intègre la vallée du Rhône et les massifs qui se développent à l'est du fleuve : montagne des Princes, montagne d'Âge, montagne du Semnoz, La Mandallaz, montagne de Vuache et le mont Salève, et à l'ouest : Monts Jura, Haut-Bugey et montagne du Grand Colombier.

La recherche consiste d'abord en un repérage des sites potentiels qui sont par la suite prospectés systématiquement. L'enquête dans les fonds d'archives apporte des éléments de datation ainsi que des informations d'ordre technique, social ou économique. Les sources du XIXe s. ont été étudiées aux Archives de l'Ain (série S) et aux Archives de la Haute-Savoie (série FS, fonds Garbillion-Despine).

Acquis de la campagne 1998 pour la Haute-Savoie

Au Salève, de nouveaux crassiers ont été mis en évidence sur la commune du Sappey, complétant ainsi l'inventaire des sites de réduction repérés précédemment.

Les sources écrites provenant de la chartreuse de Pomiers laissent supposer l'existence d'une exploitation de fer au Mont Salève, à l'époque médiévale.

Sur La Mandallaz, le relevé de certaines structures (ouverture de puits, tranchée...) repérées sur les communes de Cuvat, Pringy et La Balme de Sillingy est en cours [48].

L'étude documentaire révèle une activation de l'exploitation minière sur la montagne du Semnoz au XIXe s. - mines de Saint-Jorioz, d'Annecy ("Derrière-le-Château") - et des prospections sur la commune de Gruffy.

Parmi les fosses et autres structures découvertes sur les communes de Droisy, Crempigny et Saint-André-Val-de-Fier (montagne des Princes), certaines sont liées à l'exploitation du haut fourneau de Cran-Gevrier (milieu XIXe s.).

Alain Mélo
(CDD AFAN)

LES MAISONS DE LA PETITE NOBLESSE RURALE EN GENEVOIS

En 1998 s'est achevé le 3e programme triennal consacré à l'habitat aristocratique et plus particulièrement aux maisons de la petite noblesse en milieu rural.

A partir d'un corpus de sites, constitué au cours des années précédentes, l'essentiel de la recherche a porté sur la définition du cadre de

---

(48) A. Mélo, "L'exploitation du fer dans la région d'Annecy au XIXe siècle. Les mines de la montagne de Mandallaz", dans *Le fer dans les Alpes. Du Moyen-Age au XIXe siècle*, Actes du colloque tenu à St-Georges d'Hurtières, 22-25 octobre 1998 (à paraître en 1999).

vie de la petite aristocratie. Cette tentative de reconstitution s'appuie sur la mise en relation de différentes méthodes d'investigation : sources écrites (inventaires après décès, testaments, livre de Raison, prix-faits), sources archéologiques : prospections, études des structures architecturales en place et de leur mode de fonctionnement, références ethnographiques, prélèvements dendrochronologiques.

Compte tenu de l'absence de travaux régionaux de référence, du danger à établir des comparaisons stylistiques et des directions de recherche fixées par la problématique, la nécessité de pouvoir dater précisément un certain nombre de bâtiments s'est imposée.

Au terme de cette étude, bien des lacunes subsistent mais les images données par les documents écrits et par l'étude monumentale concordent et offrent de nouveaux axes de recherche.

Les éléments scientifiques fournis par les datations dendrochronologiques entraînent un renouvellement des questions historiques centrées sur les lieux de résidence de la petite aristocratie. Le recours à cette méthode de datation absolue a mis en évidence un nombre encore trop restreint mais assez significatif de maisons seigneuriales de pierre, d'aspect turriforme et dont la chronologie est comprise entre la deuxième moitié du XIIIe s. et la première moitié du XIVe s. Elles s'insèrent parfaitement dans ce que l'on connaît du contexte historique et peuvent être rattachées à des familles de *milites* ou autres membres de la petite noblesse qui font leur apparition dans les textes dès la seconde moitié du XIIe siècle.

L'approche monumentale de plusieurs maisons a souligné la qualité du bâti, la précocité de l'utilisation de la pierre, l'importance des moyens mis en œuvre pour leur construction : - un degré de spécialisation des pièces, comparable à celui du château, - un équipement intérieur complet avec des cheminées performantes, certaines destinées à fonctionner avec un poêle, - des systèmes d'arrivée d'eau complexes, - de multiples baies soigneusement protégées, - des éléments de décor très nombreux.

De ces observations découlent un certain nombre de questions :

- les membres des classes chevaleresques qui occupent des logis dignes des grands châteaux contemporains vivaient-ils sur un pied d'égalité avec les comtes, détenteurs de la puissance publique ?

- la présence de ces maisons lourdes, détenues par des *miles* dès la fin du XIIe s., peut-elle expliquer l'absence de véritables mottes castrales dans notre région ?

- ces maisons seigneuriales d'aspect turriforme ont-elles constitué le lieu de résidence des milieux chevaleresques, qui, dans d'autres aires géographiques sont à l'origine des châteaux de terre ?

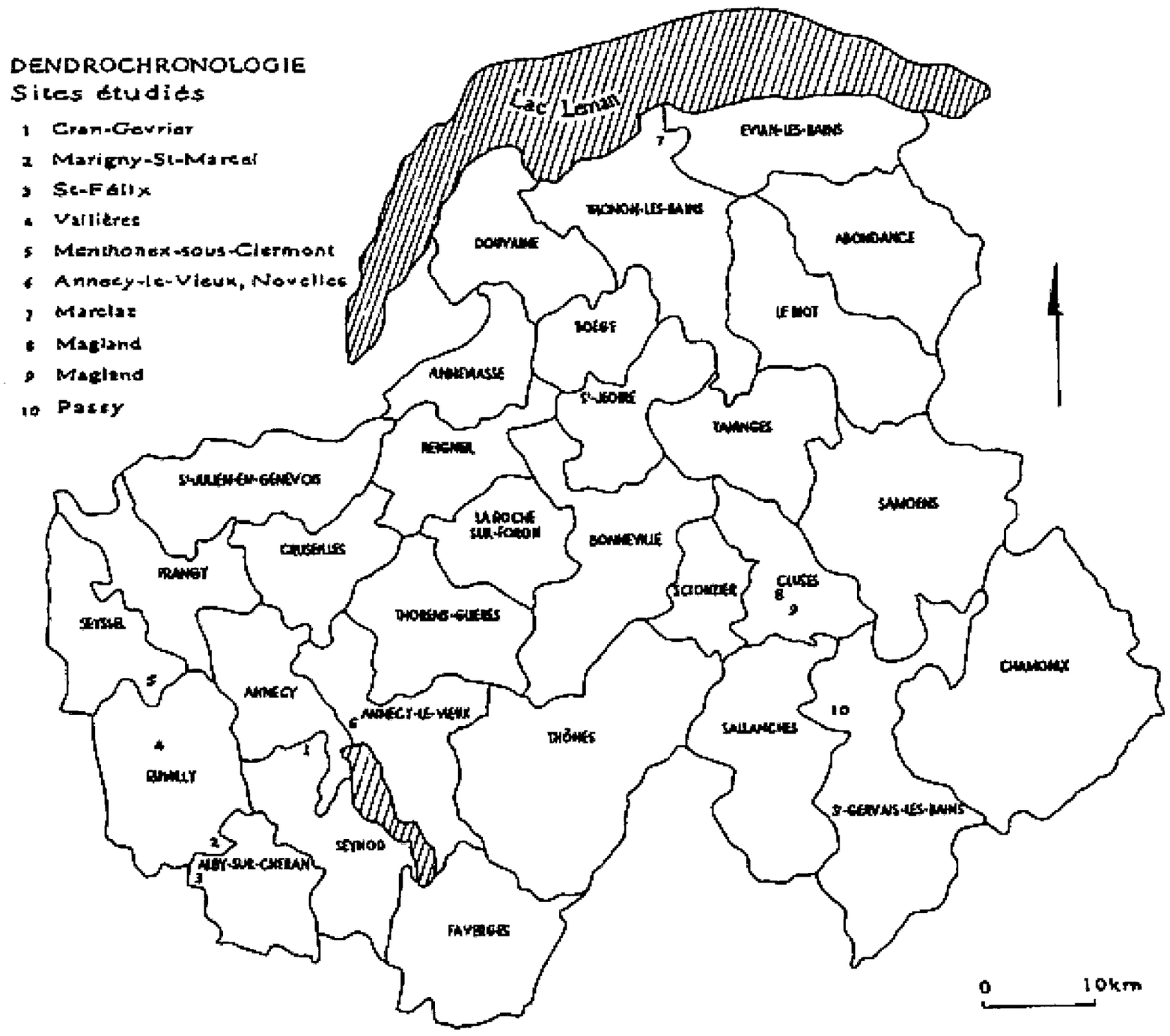

Localisation des sites ayant fourni des datations dendrochronologiques.

- que représente la maison de la petite noblesse, parfois qualifiée de *domus fortis*, pour les contemporains par rapport au grand château ou à la simple maison rurale ?

Ces questions induites par l'étude d'un grand nombre de sites et de documents variés constituent de nombreuses pistes de recherche pour les années à venir, elles doivent également s'enrichir de confrontations avec les enquêtes qui sont conduites en territoire voisin (combe de Savoie et Dauphiné).

Ce programme de recherche individuel, consacré à l'approche du cadre de vie et des manières d'habiter de la petite noblesse au Moyen Age s'inscrit dans deux programmes collectifs du CNRS (groupes 9-11 et 12 du GDR Sociétés et Cadre de vie au Moyen Age), qui vont constituer le thème des colloques de 1999 et de 2001 de la Société d'Archéologie médiévale.

Elisabeth Sirot

Maître de conférences, Université Lyon II

Le général Jacques Humbert
(1893 - 1993)

Albert Camus a dit : "Parler de ce qu'on ignore finit par vous l'apprendre". Je n'ai pas eu l'honneur de connaître le général Jacques Humbert, mais les documents aimablement fournis par Mme Chevallier et par M. Soudan - que je remercie - ; l'accueil que m'a réservé Mme de Beaufort, fille du général Humbert, qui a bien voulu me parler longuement de son père, photos de famille à l'appui ; les précisions que m'a données le docteur René Cattin sur le rôle de Jacques Humbert pendant la guerre de 1914-1918 ; enfin la conversation que j'ai eue avec notre vice-président, M. Georges Grandchamp, qui a connu le général Humbert en 1960 à l'occasion de la sortie de son livre *Les Français en Savoie sous Louis XIII* (M. Grandchamp avait organisé une séance de dédicace dans sa librairie. De là date une amitié partagée entre lui et le général Humbert, qui a duré plus de trente ans. Chaque fois que le général venait dans sa maison de Doussard, il ne manquait pas de rendre visite à son ami, ils évoquaient des points d'histoire savoyarde et le général achetait quantité de ramettes de papier pour écrire les brouillons de ses articles, et chaque fois que M. Grandchamp avait besoin d'éclaircir un point d'histoire militaire de Savoie il écrivait au général, à Paris, qui avait ses entrées aux archives de l'Armée) ; bref tous ces documents et entretiens m'ont permis de faire peu à peu connaissance avec le général Humbert et de vous en parler ce soir.

J'aurais dû le faire il y a quatre ans, mais, comme vous le savez, des raisons familiales m'en ont empêché, et ce n'est que cette année que j'ai pu me mettre à l'ouvrage. Je vous prie de bien vouloir excuser mon retard.

Le général Jacques Humbert fut d'abord un grand militaire. Nous allons évoquer sa carrière militaire avant d'aborder l'autre facette de sa personnalité, celle de l'écrivain.

Son père, le général Georges Humbert, a servi au Maroc sous les ordres du maréchal Lyautey, puis pendant la guerre de 1914-1918 a été successivement général de division, commandant la division marocaine, puis général de corps d'armée et d'armée. Il a fini sa carrière comme gouverneur militaire de Strasbourg. Il est enterré aux Invalides à Paris. Il a eu quatre enfants : deux filles et deux garçons qui seront tous deux généraux.



Jacques Humbert

(Photo parue dans l'Illustration en 1915. Photo originale aimablement prêtée par le Docteur René Cattin)

Jacques Humbert a eu, lui, cinq filles, dont deux ont épousé des officiers, et deux fils dont un (qui s'était engagé en 1944 dans les spahis marocains) a été tué en Alsace en février 1945, quatre mois avant la fin de la guerre.

Nous voyons que nous avons affaire à une belle dynastie militaire, qui a fait honneur à la France. Faisant moi-même partie d'une lignée médicale, je suis sensible à la pérennité des traditions familiales.

Jacques Humbert est né à Paris le 17 décembre 1893. Ayant fait de bonnes études secondaires à Rouen puis à Paris, il a eu dès l'adolescence un penchant pour l'histoire et la littérature, à tel point que son père se demandait ce qui l'emporterait de sa vocation militaire ou de sa vocation d'écrivain.

Sa vocation militaire l'ayant emporté, il est reçu premier au concours d'entrée à l'école militaire de Saint-Cyr.

Après un an de service à Grenoble, il entre à l'école de Saint-Cyr en octobre 1913. Il en sortira major de la promotion Montmirail, le 2 août 1914, à la veille de la déclaration de guerre.

Attiré par les Alpes, il choisit de servir au 97e R.I.A., régiment d'infanterie alpine à Chambéry. Aussitôt envoyé sur le front, ce jeune officier, de sous-lieutenant le 2 août 1914 se retrouvera lieutenant quelques semaines plus tard, puis capitaine en août 1915. Il a 22 ans et est probablement le plus jeune capitaine de France.

Son régiment, le 97e R.I.A., associé au 159e R.I.A. de Briançon et à quatre bataillons de chasseurs à pied, constituent la fameuse 77e division, qui s'est couverte de gloire au début de la guerre, sous l'autorité légendaire du général Barbot, qui sera tué au combat en mai 1915. Une caserne de Chambéry porte toujours son nom : le "quartier Barbot".

Jacques Humbert a écrit l'épopée de cette division sous le titre *La Division Barbot*, paru chez Hachette en 1919. Mais nous en reparlerons.

Le jeune lieutenant Humbert écrivait des vers dans les tranchées, entre deux attaques, m'a dit sa fille, Mme de Beaufort.

Le docteur Cattin m'a communiqué une photo du lieutenant Humbert, parue anonymement dans *L'Illustration*. On le voit souriant, confiant, cinq minutes avec l'heure H, et j'ai été frappé par sa ressemblance avec le lieutenant Tom Morel qui commandait en 1944 le maquis du plateau des Glières.

Le lieutenant Humbert est blessé au combat pendant la bataille de Souchez en Artois, en mai 1915, où trente officiers, dont le général Barbot et mille hommes de troupe sont mis hors de combat en quatre jours.

Il est soigné à l'hôtel Ritz à Paris, par deux sœurs de Julien Green.

Après la bataille de Verdun et de la Somme, il est appelé, en mars 1917, comme capitaine à l'Etat-Major de la 77e division d'infanterie – la fameuse division Barbot. Il en suit toutes les batailles, en particulier la bataille de Plessis de Roye en mars 1918. L'attaque allemande qui a réussi à percer le front est bloquée par la 3e armée commandée par son père, le général Georges Humbert.

Cette bataille a été le sujet d'un livre de notre compatriote Henry Bordeaux intitulé *Le Plessis de Roye* paru chez Plon, livre bien documenté car Henry Bordeaux était officier de réserve au 97e R.I.A. et il avait un frère lieutenant-colonel de chasseurs dans cette division.

Après la guerre, le capitaine Jacques Humbert choisit de servir au Maroc en 1919-1920. D'après M. Soudan, il avait un véritable culte pour le maréchal Lyautey.

De 1921 à 1923 il est à l'Ecole Supérieure de Guerre. Il se marie en août 1923 et fait son voyage de noces à l'hôtel "Les libellules" à Duingt, que nous avons tous connu étant enfants.

De 1923 à 1929 il est à l'état-major du 6e corps d'armée à Metz.

De 1930 à 1932 il commande le 7e B.C.A., bataillon de chasseurs alpins, à Albertville, et en vue de ce commandement il était allé s'initier au ski à Briançon, où il se casse la jambe, ce qui ne l'a pas découragé. Il gardera un merveilleux souvenir de son 7e B.C.A.

Ensuite il est à l'état-major du Conseil supérieur de la guerre.

Nommé colonel en 1939, il participe à la tragédie de Dunkerque, puis est choisi comme chef de cabinet par le Général de Gaulle alors sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. Il ne le suit pas à Londres.

Après l'armistice, il commande pendant 18 mois le 159e R.I.A. à Grenoble.

Promu général de brigade, il est nommé en novembre 1942 commandant supérieur de la Corse.

Après la dissolution de l'armée, il entre dans la Résistance à Grenoble. Il rejoint à pied en juillet 1944 le maquis du Vercors, bien qu'il ne soit pas d'accord avec la stratégie du camp retranché adoptée.

A la Libération, il est nommé par les FFI gouverneur de Grenoble, avant de rejoindre la 1ère armée en Alsace, où il prend le commandement d'une division.

Général de division, il fait un séjour d'occupation en Allemagne jusqu'en 1949, puis on le retrouve à Grenoble où il s'active à mettre sur pied ce qui sera la 27e Division alpine.

Il est nommé en 1952 commandant supérieur de la défense des Alpes.

Atteint par la limite d'âge en décembre 1953, il est grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de cinq citations, croix de guerre 1914-1918, croix de guerre des T.O.E., croix de guerre belge.

Pour résumer la carrière militaire du général Humbert, je dirai qu'il a alterné avec un égal bonheur le métier d'officier de troupe et le métier d'officier d'état-major et qu'il a eu un penchant très net pour les troupes alpines.

Le général prend sa retraite à Paris en 1954. Et il va pouvoir se consacrer pendant près de quarante ans à sa passion, l'histoire militaire.

Très attaché aux traditions de l'école militaire de Saint-Cyr, il préside encore en octobre 1989 le baptême de la promotion "Tom Morel" qui sort de Saint-Cyr 75 ans après la sienne.

Très parisien de cœur, la Savoie c'était pour lui les vacances ; il va garder un esprit vif jusqu'à sa mort, fréquentant les expositions parisiennes. M. Grandchamp se souvient de l'avoir rencontré par hasard lors d'une exposition au Petit-Palais, où le général était venu en métro ; il avait 90 ans !

Très affecté par la mort de sa femme en 1986, adoré par ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, il semble qu'il ait attendu pour mourir la naissance de sa dernière arrière-petite-fille. Trois jours après, il était mort, le 24 juin 1993, âgé de 99 ans et demi.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Louis des Invalides.

Nous allons maintenant aborder l'autre facette du général Humbert, celle de l'écrivain.

Sa passion de l'histoire militaire lui aura permis d'écrire une multitude d'articles. Brillant conteur, le général n'a pas son pareil pour camper en quelques mots définitifs un personnage ou une situation. Plutôt que de vous citer tous ses articles, car la liste en serait fastidieuse, je préfère vous parler plus longuement de trois livres où son talent d'écrivain resplendit.

Sachez cependant que le général Humbert a fait partie de nombreuses sociétés savantes. Il était membre titulaire de l'Académie delphinale (Grenoble) depuis 1951 ; il appartenait à la Société d'études des Hautes-Alpes (Gap) depuis 1956, à notre Académie florimontane depuis 1962 et à l'Académie de Savoie (Chambéry) depuis 1965.

Pour chacune de ces académies, il a écrit plusieurs articles, tous consacrés à des points d'histoire militaire locale.

Mais il écrit également dans *La Revue historique des Armées* (c'est là qu'il a fait paraître le plus grand nombre de travaux) ; *Le Souvenir Français*, à Paris ; *Le Trait d'union*, organe de liaison des anciens du 97e R.I.A. ; la revue *Annesci*, de la Société des amis du vieil Annecy, dont il était membre ("Jacques de Savoie au service de la France" paraît dans la revue de 1965).

En ce qui concerne notre Académie florimontane, j'ai relevé (dans *La Revue Savoisienne* 1961) un compte rendu de G. Grandchamp intitulé "Louis XIII et Richelieu à Annecy et les fourberies des Savoie-Nemours" et relatif à l'ouvrage du général Humbert qui a pour titre *Une grande entreprise oubliée. Les Français en Savoie sous Louis XIII* (Hachette 1960). J'ai aussi relevé, du général Humbert lui-même, "Les Sources parisiennes de l'histoire de la campagne de 1630 en Genevois" dans la revue de 1962 ; "La fin du Piémont français au XVIe siècle" dans la revue de 1963 ; "Un diplomate aventureux, Louis Deshayes de Courmenin 1600-1632" dans la revue de 1964 ; "Seurre et les Savoie-Nemours" dans la revue de 1966 ; enfin, "un grand destin manqué : Charles duc de Nevers" en 1973.

Mais il a écrit aussi : *Bazaine ou le drame de Metz* paru chez Hachette en 1930, *Le général Raymond Duval* paru chez Berger-Levrault en 1957, *Embrun à travers l'histoire*.

Mais venons-en, si vous le voulez bien, à trois livres majeurs. Le premier, *La Division Barbot* paru chez Hachette en 1919. Jacques Humbert a alors 25 ans. Malgré son jeune âge il fait déjà preuve d'un talent d'écrivain indéniable et d'une grande humanité pour les soldats en guerre. Alors que nous venons de fêter le 80e anniversaire de l'armistice de 1918, il nous plonge dans un monde d'héroïsme et de souffrance.

En voici quelques pages.

P. 16 - Le colonel Barbot :

"*Grand, maigre, osseux, tout droit dans sa capote bleue de simple soldat, sans équipement, sans armes, coiffé d'un béret noir posé à plat sur sa tête, tel il est là, tout près de la petite tranchée de première ligne, silencieux, méditatif. Tous les yeux vont vers lui, fixent ses traits : longue face impassible, barbiche grise, regard songeur, tout à la fois impérieux et très bon.*

Tous sentent que cet homme, à cette heure, accomplit la mission à laquelle il a voué sa vie, et à laquelle pendant quarante années il a préparé son corps, son esprit et son cœur".

P. 34 - Pétain :

"*Un jour, enfin, on voit passer en première ligne un général au profil de médaille, à la ligne impassible, glaciale, malgré la douceur des yeux.*

Il regarde la plaine par dessus le parapet et s'en va sans parler. C'est le général Pétain, commandant le corps d'armée".

P. 48 - A propos des tranchées :

"*C'était un lieu horrible. Combien de cadavres étaient enterrés dans les parapets de cette tranchée creusée en plein combat et tout*

au long de laquelle, à chaque pas, on voyait émerger ici une touffe de cheveux, là un pan de capote, là une main, ici un soulier. Les cadavres, les cadavres, on vivait au milieu des cadavres. Ils pourrissaient sur le "bled", entre les tranchées, en avant des tranchées, dans les trous d'obus. Ils pourrissaient partout. En ces journées d'été leur odeur emplissait l'air. Etait-ce leur présence qui attirait ces myriades de grosses mouches noires et vertes qui recouvraient d'une carapace luisante et bourdonnante le moindre morceau de pain abandonné, la moindre ordure ?".

p. 244 - L'épilogue, enfin, oh combien épique !

"*O nos camarades ! nos camarades tombés pendant quatre années au travers de la nuit ; nos camarades qui jalonnez tout l'incompréhensible labyrinthe que nous avons parcouru dans le lacis des broussailles, entre les troncs d'arbres, au milieu des ronces, parmi les rochers aigus ;*

O nos camarades tombés à Mulhouse, à la Chipotte, à Arras, à Souchez, à la cote 140, à Vaux, à Barleux, au Chemin des Dames, à la montagne de Reims ou dans les Flandres ;

O nos camarades tombés les uns dans l'ivresse d'un assaut héroïque et fou, les uns dans l'exaltation du martyre, les uns dans l'enthousiasme de la victoire, les uns dans la résolution du sacrifice, les uns dans la déception de l'échec ;

O nos camarades tombés, si vous étiez là, tous réunis dans la lumière, sur ce Marchfeld d'Aix-la-Chapelle, vous couvririez la plaine de vos rangs accumulés !

Vous n'êtes pas là !... dans la lumière il n'y a que cette petite troupe".

Ces extraits (mais tout le livre est de cette qualité) vous auront rappelé cette guerre de 1914-1918, et fait apprécier le style alerte, moderne de ce jeune homme de 25 ans qui les a écrits il y a 80 ans.

Nous allons retrouver ce style, toujours aussi efficace, dans les deux livres suivants.

Les Français en Savoie sous Louis XIII

Ce livre, édité chez Hachette en 1960, année du centenaire de l'Annexion de la Savoie, a été couronné par l'Académie française.

On peut dire que l'apport du général Humbert à la Savoie est d'avoir étudié puis exposé magistralement l'histoire militaire entre la France et la Savoie vue du côté français car étudiée à partir des archives militaires françaises et avec toute la connaissance qu'il avait de l'art militaire puisqu'il était général.

Ecrit dans un style alerte, ce livre se lit comme un roman. La bibliothèque de l'Académie florimontane en possède un exemplaire que je vous invite à lire.

Pourquoi cette conquête de la Savoie par les Français en 1630 ?

Il s'agit d'un épisode de la rivalité qui opposait le royaume de France aux Habsbourg d'Autriche et d'Espagne. L'Espagne, maîtresse des Pays-Bas, de la Franche-Comté, du duché de Milan et du royaume de Naples, alliée à l'empereur d'Autriche Ferdinand II de Habsbourg, menaçait d'encerclement le royaume. Le duc de Savoie Charles-Emmanuel avait choisi le parti français en 1610 puis, estimant qu'il n'en avait pas retiré les avantages escomptés, il redevint l'allié des Espagnols en 1629. Afin d'empêcher le duc de Savoie de s'inféoder à l'Espagne et pour venir en aide à une garnison française encerclée à Casal, dans le duché de Montferrat, Richelieu ne tarda pas à lancer ses régiments disponibles en direction de la Savoie. Supervisant la conduite des opérations, il démontre tout au long de la campagne la supériorité de son génie. La conquête s'effectue jusqu'aux cols des Alpes sans grande résistance. Seule la forteresse de Montmélian sur son rocher escarpé résiste au blocus et a une tentative de mine qui fait long feu. La guerre se termine en octobre 1630 par la prise de Casal entre Turin et Milan. En 1631, Charles-Emmánuel était mort. Son successeur, Victor-Amédée, signe la paix de Cherasco : il recouvre ses états mais doit céder Pignerol à la France, d'où celle-ci pourra surveiller de près les agissements du duc de Savoie.

Voici résumée cette conquête de la Savoie. Je vais maintenant vous en conter quelques épisodes curieux.

Par exemple, celui de la chute de Rumilly (p. 120) :

"*Le Roi avait chargé un parlementaire d'aller sommer les défenseurs de Rumilly de se rendre. Quelle ne fut pas sa surprise de s'entendre répondre qu'il n'en était pas question. Au parlementaire qui faisait état de la rédition de Chambéry, il fut répondu* "É qua poé" *ce qui signifie "Et après", "Quand bien même", ce qui est devenu depuis le cri de guerre de Rumilly. Malheureusement pour nos amis rumilliens, il semble bien que cette réponse soit apocryphe*".

Autre épisode (p. 131) :

Le roi Louis XIII qui, d'Annecy, devait rejoindre Faverges, puis, par le col de Tamié, aller assiéger Conflans, se trouva bien de prendre le bateau entre Talloires et Angon, car, à la sortie de Talloires "là où on tient être le plus profond du lac" son carrosse, accompagné par le seigneur Du Hallier, attelé de quatre chevaux et dans lequel était toute son argenterie, tomba dans le lac et fut perdu ensemble avec les chevaux. Imaginez Louis XIII noyé dans le lac d'Annecy. Quelle triste notoriété pour notre lac !

Le maréchal de Bassompierre (p. 133) :

Les armées du roi ayant décidé de prendre à revers l'armée du duc de Savoie retranchée à Conflans, en passant par Beaufort et les cols

reliant le Beaufortin à la Tarentaise, Bassompierre envoie des éclaireurs au Cornet d'Arêches, au col de Bresson, au col du Coin, au col de la Louze, tous cols dépassant 2 000 m. d'altitude. Seul le col de la Louze est praticable.

Le 14 juin 1630, il gagne à la tête de ses 7 000 hommes "fort lestes et sans bagages" le pied du col, dont il va le matin suivant effectuer le passage.

La montée, d'abord joyeuse sur la neige gelée, puis bientôt épuisante dans la neige de plus en plus lourde sous le soleil de juin, la descente "avec des peines incroyables" par des chemins fâcheux pleins de pierres aiguës, la fatigue des soldats tout à fait "recrus" devaient rester profondément marquées dans son souvenir. N'oublions pas que le maréchal de Bassompierre était quinquagénaire !

La peste (pp. 171 et 242) :

Comme médecin, l'épidémie de peste qui sévissait alors en Savoie et au Piémont m'a beaucoup intéressé.

p. 171 "*La peste fait rage. Dès la fin juillet 1630, il y a des régiments qui n'ont plus que cent hommes. Aux environs de Pignerol l'on ne respire qu'odeur de corps morts, et les chemins en sont jonchés. L'usage d'enterrer les morts est aboli. On ne sait où aller sans frayer des buttes de pestiférés ou passer sur des corps morts.*

Les troupes qui appréhendent l'air du Piémont s'affolent. Les désertions se multiplient. On a beau installer aux cols des "exemteurs de justice", fusiller et pendre les fuyards à tour de bras, dresser au Mont Cenis des potences et y laisser sécher les pendus pour l'exemple, rien ne suffit à arrêter cette affreuse liberté des gens de guerre".

Mais la peste ne se limite pas aux armées en campagne. A Annecy, sur une population de 5 000 âmes il y a plus de 2 000 morts (Mercier *Souvenirs historiques d'Annecy*, 1878).

Mais venons-en au troisième et dernier livre du général Humbert dont j'aimerais vous parler, *Le Maréchal de Créquy (1578-1638)*, gendre de Lesdiguières (1543-1626), paru chez Hachette en 1962.

Le livre commence en 1590 (de Créquy a dix-sept ans) et se termine en 1638, à la mort du maréchal de Créquy, à l'âge de soixante-cinq ans.

En fait, c'est toute l'histoire de France qui défile sous nos yeux. Histoire complexe, faite de guerres civiles entre catholiques et protestants, de guerres étrangères, surtout en Savoie et en Italie du Nord, pour contrer la puissance espagnole - le duc de Savoie étant alternativement notre allié ou notre ennemi - ; de rivalités entre grands seigneurs qui ont de la peine à se soumettre à l'autorité royale.

Commencée sous Henri de Navarre, futur Henri IV, assassiné en 1610, continuée sous la régence de Marie de Médicis (1610 à 1617),

puis sous l'autorité de Louis XIII et de Richelieu, cette histoire nous révèle les personnalités hors du commun de Lesdiguières, notre voisin du Dauphiné, et de son gendre, Charles de Créquy, futur maréchal de France.

Si ce livre est devenu la référence obligée de tous ceux qui étudient les guerres de ce presque demi-siècle, je préfère vous conter la petite histoire, tirée du livre du général Humbert.

Lesdiguières : parti de sa vallée natale, le Champsaur dans le Haut-Dauphiné, il avait peu à peu gravi tous les échelons de la hiérarchie politico-militaire de la rébellion protestante, en liaison confiante avec Henri de Navarre. Puis, après l'avènement de celui-ci, il commandait pour le roi en Dauphiné.

(p. 45) Henri IV avait grande considération pour le "renard du Dauphiné". L'édit de Nantes avait largement contribué à l'asseoir en laissant aux protestants les principales places de la province. Lesdiguières en avait nommé les gouverneurs et recruté les garnisons. "Le Roi-Dauphin", disait-on de lui. Une telle puissance aux mains d'un huguenot de naissance si médiocre, enrichi de manière si suspecte, n'était pas sans inquiéter les politiques, ni sans faire grincer des dents tels grands seigneurs catholiques de l'entourage du roi.

(pp. 55 et 61) Néanmoins, suprême honneur, il est fait maréchal de France en 1609, duc et pair de France en 1611. C'est sans doute en 1615 que fut peint son beau portrait du musée de Grenoble.

(p. 93) Lesdiguières aurait bien voulu être connétable, mais tout en restant huguenot. Ne suffirait-il pas qu'il accompagnât le roi à la messe et aux vêpres ? Le roi ne voulut rien entendre. C'est pourquoi le 24 juillet 1622, après avoir été harangué par son gendre de Créquy ("Il y a longtemps que vous ai fait connaître la volonté du roi de vous donner la charge de connétable pourvu que vous soyez catholique ; vous m'avez toujours promis réponse et c'est ce que j'attends aujourd'hui"), Lesdiguières s'est exécuté bien simplement : "Messieurs, j'ai toujours été très obéissant aux volontés du roi. Je suis catholique", et pour que nul n'en pût douter il est allé ouïr devant grande foule de noblesse la messe solennelle célébrée par l'archevêque d'Embrun dans l'église Saint-André de Grenoble. Lesdiguières était connétable.

(p. 105) A quatre-vingt-un ans, Lesdiguières, tellement sourd qu'on ne peut se faire entendre de lui à moins de le chambrer assez à l'écart pour pouvoir crier à tue-tête, n'est plus qu'un nom prestigieux.

(p. 116) Néanmoins, désireux de servir encore, de sa main tremblante il adresse au roi une lettre solennelle : "N'ayant jamais accoutumé d'être oisif à la guerre et de me contenter d'avoir des armées en charge pour la seule vanité des commandes", il adjure sa Majesté de choisir entre la paix et la guerre avec l'Espagne. "Faire passer un connétable de France en Italie pour n'y rien faire, c'est rendre honteux son emploi".

(p. 134) Le connétable faisait campagne contre les Huguenots qui occupaient Le Pouzin, sur la rive vivaraise du Rhône, lorsqu'il se sentit mal. C'est le 28 septembre 1626 que s'éteignit le dernier connétable de France, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Les funérailles eurent lieu à Grenoble, avec une pompe magnifique pour une ville de province.

Charles de Créquy : (p. 12) Sa mère, la comtesse de Sault, dragon d'un mètre quatre-vingt, d'un embonpoint prodigieux, était une maîtresse femme.

(p. 21) Elle envoie son fils âgé de vingt-et-un ans à la cour d'Henri IV pour parfaire son éducation puis elle le marie (p. 23) à la fille légitime de Lesdiguières, Magdeleine de Bonne.

Comment se présentait le gendre ?

"Un joli garçon, de belle taille, de tournure élégante, très affable, ayant l'habitude du monde et de la dépense, excellent cavalier, fin bretteur, instruit, sachant le latin, fort content de soi, d'ailleurs, et doué d'un grand bagou".

Mais ce n'est pas tout. De Créquy était d'une bravoure inouïe. Il ne cessera de le prouver tout au long de sa carrière. Ses faits d'armes sont multiples. (p. 25) Par exemple, alors qu'il guerroyait avec Lesdiguières entre Cavour et Turin, ils virent sortir des lignes ennemies cinq cavaliers de distinction. Avec quatre compagnons, pas un de plus, il leur court dessus. Créquy vise leur chef ; hélas, il avait oublié d'armer son pistolet ; qu'à cela ne tienne, avant que l'officier savoyard ait le temps de réagir, il le larde de coups d'épée et le ramène, radieux à son beau-père.

Créquy s'était acquis l'estime de Lesdiguières qui lui confie bientôt son meilleur régiment. Le tandem Lesdiguières-de Créquy va faire merveille dans ces guerres à cheval sur les Alpes. De Créquy, sacré "la plus rude épée de France", devient expert de la guerre en montagne. Son courage mais aussi son sens tactique sont appréciés d'Henri IV, qui l'a vu faire pendant la guerre de Savoie en 1600 et qui le nomme bientôt *mestre de camp du régiment des gardes* : c'est la garde prétorienne du roi. (p. 47) puis (p. 51), songeant à la succession de Lesdiguières vieillissant, il le nomme *lieutenant général du Dauphiné*, désigné d'avance pour succéder un jour à son beau-père.

(p. 43) Lorsque son régiment est au repos, De Créquy se plaint à la cour du roi : il sera un des princes de cette jeunesse dorée que l'on verra courir tous les tournois et danser tous les ballets de Fontainebleau. Il compte parmi les habitués de la partie du roi, jouant le grand jeu, perdant parfois de telles sommes qu'il en sortait comme égaré.

Brave, galant, ses succès féminins à la cour ne se comptent pas plus que ses succès militaires à la guerre. Les dames languissent sans lui.

(p. 63) Après la mort d'Henri IV, il était entré dans l'intimité de la reine-mère et faisait florès en sa cour. Profondément attaché à Louis XIII (p. 76) qu'il avait vu grandir depuis le berceau, il le servira avec fidélité.

(p. 82) Chargé par le roi de réprimer une révolte de grands seigneurs qui voulaient ramener la reine-mère au pouvoir, il enlève le château de Caen puis par la fameuse bataille du Pont de Cé et la prise d'Angers, il affermit définitivement l'autorité de Louis XIII. On avait fait quelques prisonniers que le Garde des Sceaux voulait faire pendre, mais Créquy, toujours chevaleresque, s'était indigné, clamant "qu'on était en France malgré tout et non chez les Turcs".

(p. 88) Le 26 décembre 1621, il reçoit son bâton de *maréchal de France* des mains de Louis XIII.

(p. 127) Dans les guerres qui se succèdent en Piémont, il paie de sa personne. Il aime la troupe et sait lui parler. Il parcourt souvent les tranchées les plus avancées. Plusieurs fois blessé mais superficiellement, les soldats aiment sa bravoure et son panache.

Expert de la guerre en montagne, il le prouve encore en 1629 en forçant le Pas de Suze et en entrant victorieux dans Suze, avec le roi qui rayonnait.

(p. 155) A la mort de Lesdiguières, de Créquy devient duc et pair de France, à son tour, et maître quasi absolu du Dauphiné.

(p. 193) Envoyé en ambassade extraordinaire à Rome auprès du Pape en 1633, son entrée officielle dans la Ville Sainte éclipsa tout ce qu'on avait vu dans le genre. Son cheval caparaçonné d'or, ferré d'or massif, son habit tellement couvert d'or, de perles et de joyaux qu'on n'en pouvait dire la couleur, son chapeau ombragé de plumes d'autruche, faisaient éclater aux yeux de tous la grandeur sans pareille du roi de France.

Ses rapports avec le duc de Savoie Victor-Amédée ne seront jamais très cordiaux. Obligé qu'il est parfois par Richelieu de travailler ensemble, avec son assurance de grand seigneur, son autorité d'homme de guerre et sa franchise de soldat, il ne cachera pas à Louis XIII l'incapacité ou la perfidie du duc, parlant même de trahison.

(p. 261) Le 17 mars 1638, de Créquy, voulant secourir une garnison française retranchée dans le fort de Brême, attaquée par les Espagnols, ayant communié car "à la guerre on est souvent surpris alors qu'on y pense le moins", allait de poste en poste pour mieux voir. Deux coups de canon furent tirés. Le second lui traversa la poitrine.

Ainsi mourut glorieusement le duc de Créquy, pair et maréchal de France, regretté de tous les gens de guerre et de tous les honnêtes gens de la cour.

Ces extraits de livres du général Humbert vous ont fait apprécier, j'espère, son style imagé. La somme des sources bibliographiques qu'il a dû compulser pour les écrire est tout à fait impressionnante.

Et, pour conclure, j'aimerais vous dire ma fierté de lui succéder à l'Académie florimontane et, si vous le permettez, évoquer le souvenir de mon père, M. René Chanal, qui fut jusqu'à sa mort en 1973 membre effectif de notre Académie et administrateur du château de Montrottier.

Robert Chanal

La commanderie des hospitaliers de Genevois au temps de Guy de Luyrieu (1439-1454)

Introduction

L'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fondé en 1113 pour desservir un hôpital dans la Ville sainte, ne tarda pas à étendre son influence en Occident où ses possessions furent organisées en huit langues, subdivisées en grands prieurés. Ceux-ci se divisaient à leur tour en bailliages puis en commanderies qui regroupaient elles-mêmes des domaines - centrés autour d'une chapelle - appelés membres. La commanderie de Genevois relevait de la langue d'Auvergne qui, par exception, ne comprenait qu'un prieuré. Bien avant la chute d'Acre qui conduisit les hospitaliers à chercher refuge à Chypre en 1291 puis à conquérir Rhodes en 1309, l'ordre avait un pied en Savoie et ses proches confins puisqu'il possédait un établissement à Dorches en 1195 et qu'Innocent III adressa en 1212 une bulle aux hospitaliers - et aux templiers - du diocèse de Genève. En 1270, l'ordre reçut de l'évêque de Genève l'église de Compesières à côté de laquelle fut bientôt établi un membre destiné à devenir le chef-lieu de la commanderie de Genevois.

Les trop rares témoignages monumentaux de la commanderie n'ont pas manqué d'intéresser archéologues, architectes ou érudits. Dans les années cinquante, les restaurations entreprises à l'église et au "château" de Compesières ont ainsi donné lieu à des fouilles et relevés effectués sous la direction de Louis Blondel [1]. La chapelle de Moussy, dont la nef romane avait été remarquée par Blavignac [2], a été étudiée plus en détail par Jacquet [3]; elle fait actuellement l'objet de nouvelles recherches dont les premiers résultats ont été présentés dans notre revue [4]. L'ancien hôpital d'Hauteville n'a malheureusement pas bénéficié de telles attentions.

---

(1) L. BLONDEL, "Chronique archéologique pour 1951 et 1952", *Genava*, 1, 1953, p. 82-84 ; *idem* pour 1953, *Genava*, 2, 1954, p. 217-222.

(2) J.-D. BLAVIGNAC, *Histoire de l'architecture sacrée du quatrième au dixième siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, Paris, 1853, p. 234-238.

(3) P. JACQUET, "La chapelle de Moussy", *Revue Savoisienne*, 1910, p. 170-180.

(4) S. BOCQUET, S. TALOUR, "Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1996", *Revue savoisienne*, 1996, p. 28-32. La chapelle de Moussy constitue aussi le sujet de thèse de Mme Ferraz dos Santos.

Déjà au XVIIIe siècle, l'histoire de la commanderie retint brièvement l'attention de Besson qui lui consacra quelques lignes de ses *Mémoires* [5], reprises par l'abbé Gonthier [6] puis par Auguste de Montfalcon [7]. Sans préjudice d'autres contributions [8], les hospitaliers de Genevois devaient cependant trouver leur historien en la personne d'Edmond Ganter qui, après une série d'articles [9], a présenté la synthèse de ses recherches dans un ouvrage publié au lendemain du 700e anniversaire de la donation de l'église de Compesières [10]. M. Ganter s'est attaché à relever les plus anciennes traces de la présence des hospitaliers dans le diocèse de Genève et, notamment, à distinguer celles de leurs maisons qui, templières à l'origine, leur furent dévolues après la suppression de l'ordre du Temple en 1312. Il a surtout retracé l'histoire de la commanderie de Genevois et de ses dirigeants successifs sur la base de renseignements puisés pour l'essentiel dans le fonds de l'ordre de Malte conservé aux Archives départementales du Rhône. Le gros de cette documentation est cependant constitué par les procès-verbaux d'une douzaine de visites effectuées aux membres entre 1642 et 1788 [11], de telle sorte que l'organisation et la vie de la commanderie aux temps médiévaux demeurent mal connues.

Un document jusqu'à présent inexploité vient cependant projeter une vive lumière sur cette obscurité. Conservé aux Archives départementales de la Drôme, il y a été remarqué par Mlle Christiane Boekholt qui a eu l'obligeance de le faire connaître aux chercheurs savoyards en en déposant une reproduction microfilmée aux Archives de la Haute-Savoie [12]. Il s'agit du compte des recettes et des dépenses effectuées par le receveur de la commanderie de Genevois entre 1443 et 1445.

---

(5) J.-A. BESSON, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoie*, Nancy [Annecy], 1759, p. 166-167.

(6) J.-E. GONTHIER, *Œuvres historiques*, tome 3, Thonon-les-Bains, 1903, p. 340.

(7) A. de MONTFALCON, *Compesières. Notice historique illustrée*, Saint-Maurice, 1932.

(8) Notamment J. GIRAUD, "L'église de l'Hôpital de Dorches", *Le Bugey*, 54, 1967, p. 71-85 ; Ph. DURET, "Cologny (Vulbens). Son port, son bac, ses Templiers, son «hôpital»", *Échos saléviens*, 3, 1993, p. 7-35 ; C. BOEKHOLT, "Un défenseur du patrimoine au XVIIIe : Pierre Michaud, fermier de l'ordre de Malte", *Actes du 35e Congrès des Sociétés savantes de Savoie, année 1994*, publiés dans les *Mémoires et documents de l'Académie du Faucigny*, 2, 1995, p. 39-47.

(9) En particulier "Les ordres militaires dans le diocèse de Genève", *Genava*, 8, 1960, p. 161-195 ; "Les commandeurs du Genevois, chef-lieu Compesières", *Genava*, 17, 1969, p. 79-112 ; "Saint-Jean d'Annecy", *Annesci*, 16, 1969, p. 11-59 ; et aussi "Les moyens défensifs de la commanderie de Genevois", *Revue du Vieux Genève*, 5, 1975, p. 38-44.

(10) *Compesières au temps des commandeurs. Histoire de la commanderie de Genevois de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Rhodes, dit de Malte*, Genève, 1971 ; désormais cité E. GANTER, 1971. Je remercie Matthieu de la Corbière pour sa contribution à l'établissement de la bibliographie du présent article.

(11) E. GANTER, 1971, p. 57.

(12) Original aux A.D. Drôme, 40 H 138 ; microfilm aux A.D. Haute-Savoie, 1 Mi 518.

Malgré sa portée chronologique limitée et le fait qu'elle éclaire inégalement les différentes maisons hospitalières, cette comptabilité constitue une source documentaire de premier plan. Elle permet en effet d'entrevoir les rôles qui étaient assignés aux membres – hospitalier, religieux et surtout économique –, de se faire une idée de leurs sources de revenus et de connaître précisément la manière dont était gérée la commanderie à l'automne du Moyen Âge. Elle révèle en outre les moyens dont disposait un commandeur, pourtant retenu à Rhodes, pour administrer sa lointaine circonscription avec la plus grande attention. Le document présente à cet égard le considérable avantage de dater du préceptorat de Guy de Luyrieu, qu'il faut tenir pour un des plus remarquables commandeurs de Genevois des derniers siècles médiévaux. On lui attribue, en effet, la construction de nouveaux bâtiments à Compesières et celle du chœur de la chapelle de Moussy. La réputation de constructeur de Guy de Luyrieu est d'ailleurs confirmée par le compte des Archives de la Drôme puisqu'il faut désormais mettre à son actif un troisième chantier, celui de la restauration de la Sauveté.

En dehors du compte, nous avons accessoirement sollicité quelques documents contemporains : procès-verbal de la visite pastorale du diocèse de Genève de 1443-1445 [13], actes notariés concernant la commanderie des années 1439-1455 [14].

Le document

Le document se présente sous la forme d'un cahier de 34 feuillets écrits recto verso, non numérotés. Il est incomplet : les premiers feuillets – probablement deux – ont disparu, ce qui nous prive notamment de l'intitulé du compte qui devait mentionner le nom du receveur, celui du commandeur et les dates extrêmes de l'exercice. Celui-ci peut approximativement être restitué d'après les datations des dépenses effectuées par le receveur : la plus ancienne remonte au 1er septembre 1443 et la plus tardive est du 4 janvier 1446 [15]. Si le compte couvre donc globalement quelque deux ans et quatre mois, il regroupe en réalité deux comptabilités annuelles successives, suivies cependant de deux chapitres couvrant l'ensemble des deux années. On peut ainsi y distinguer quatre parties. La première concerne "la première année des deux années du compte" [16], soit 1443-1444 ; elle

---

(13) A.D. Haute-Savoie, 1 G 98.

(14) Nous avons trouvé ces actes dans les minutaires de Pierre de Vège ; A.D. Haute-Savoie, 2 J 92.

(15) A.D. Drôme, 40 H 138, respectivement fol. 5 v et 30 v. Dans toutes les notes suivantes, les folios indiqués sans autre précision sont ceux du compte.

(16) C'est l'expression qui revient sans cesse dans les rubriques de la première partie – *primo anno dictorum duorum annorum* – à laquelle se substitue ensuite son pendant – *secundo anno*.

enregistre les recettes et les livrées selon leur nature, successivement blé, avoine, noyaux, noix, vin et volailles, ainsi que les recettes en argent seules. La deuxième partie déroule, dans le même ordre, les mêmes rubriques pour "la seconde année", soit 1444-1445. La troisième partie est consacrée à la recette des lods et ventes perçus entre 1443 et 1445. La quatrième enregistre les livrées en argent effectuées sur l'ensemble de la période.

Il convient de remarquer que le document est une mise au net rédigée sous le contrôle d'un auditeur dont la présence est suggérée par la remise ou l'exhibition, à lui faites par le receveur, des pièces justificatives fournies à l'appui du compte : mandements du commandeur, reçus et quittances, instruments de bail à ferme, etc. (17). La référence insistante à ces justificatifs, le détail et la précision des rubriques, la clarté de la présentation - rejet des sommes dans une colonne à droite -, les totaux intermédiaires et bilans, tous ces éléments témoignent du sérieux et de l'efficacité des services de contrôle financier des commanderies hospitalières.

Ces écritures ne nous livrent que le prénom du receveur - Rolet (18) -, mais des sources complémentaires apportent des précisions sur son identité : entre février 1445 et janvier 1454, *discretus vir Roletus Pictyt, clericus*, passa des actes en tant que *procurator* et *receptor* du commandeur de Genevois (19). Qualifié de clerc, Rolet Pictyt n'était donc pas membre de l'ordre des Hospitaliers. Son avant-nom suggère d'ailleurs un notaire. On retiendra qu'il n'était pas seulement receveur, mais aussi procureur, ou représentant, du commandeur. Dans l'état actuel de la recherche, nous n'avons aucune certitude sur son origine géographique. Nous savons du moins qu'il avait des intérêts personnels au pays rochois : en tant que personne privée cette fois-ci, il achetait des terres à Pers et une grange dans le bourg de La Roche en 1455 (20).

Le commandeur Guy de Luyrieu et sa famille

Le commandeur n'est jamais nommément désigné dans le compte mais il est aisé d'y reconnaître Guy de Luyrieu, membre d'un puissant

---

(17) Entre cent exemples : *ut constat de dicta admodiatione instrumento quod exhibet*, fol. 17 v ; *ut per cedulam quam reddit idem receptor*, fol. 30 v ; *ut constat littera dicti domini preceptoris dicte concessionis signata manu ipsius domini et sigillata quam exhibet*, fol. 34.

(18) *Recepit / Libravit idem Roletus receptor*, passim.

(19) Minutaires de Pierre de Vège ; A.D. Haute-Savoie, 2 J 92.5, fol. 191 v (2 février 1445), 2 J 92.1, fol. 69 v (17 juin 1445), 2 J 92.5, fol. 177 (4 avril 1451), fol. 160 (17 mai 1451) et fol. 15 (4 janvier 1454).

(20) *Ibidem*, 2 J 92.5, fol. 30 et 32 v.

lignage du Valromey [21]. Corrigeant Besson, M. Ganter indique que ce personnage fut commandeur de Genevois en 1439 et 1452, qu'il ne l'était pas encore en 1436 et ne l'était plus en 1467 [22]. De notre côté, nous avons retrouvé neuf actes notariés présentant Guy de Luyrieu comme vivant et commandeur de Genevois, dont le plus ancien est daté du 13 février 1439 et le plus récent du 4 janvier 1454 [23].

Le compte de 1443-1446, bien qu'il taise le nom du commandeur, ne laisse de toute façon aucun doute sur son identité puisqu'on y relève de nombreuses allusions à trois de ses frères - Lancelot, Louis et Amédée. En 1444, par exemple, le receveur délivra à plusieurs reprises des sommes d'argent à Lancelot, sire de Luyrieu, à son épouse, son châtelain ou autres de ses émissaires [24]. Nous verrons plus loin dans quelles circonstances se rendirent à Compesières le chevalier Louis de Luyrieu puis "messire l'archidiacre, frère du commandeur" [25], qu'il faut identifier avec Amédée de Luyrieu, chanoine de Saint-Pierre de Genève et archidiacre de Valence, décédé en 1474 [26]. Le 26 juin 1445, le receveur Rolet Pictyt et le procureur Guillaume de La Roche rencontraient "l'archidiacre" à Genève pour s'entretenir du décès d'un membre de la famille de Luyrieu [27] que nous n'avons pu identifier. En août suivant, le receveur délivrait encore quelques sacs d'avoine à messire Louis de Luyrieu [28]. D'autres interventions de celui-ci dans les affaires de la commanderie seront signalées plus loin.

On supposera que les hospitaliers de Genevois purent se prévaloir des faveurs dont bénéficiaient les Luyrieu à la cour de Savoie. Humbert, père de Guy, avait été promu chevalier de l'ordre du Collier, et Guillaume, sire de La Cueille, son fils, reçut la même distinction [29]. Lancelot, sire de Luyrieu, devait être nommé conseiller du duc de Savoie Amédée VIII en 1427 [30] et participa à plusieurs ambassades de son maître dans les années 1430 [31]. Louis, sire de Villars, était en 1444 maître de l'hôtel du pape Félix V - ex-duc Amédée VIII - au palais de

---

(21) Luyrieu, cne Béon, c. Champagne-en-Valromey, Ain.

(22) E. GANTER, 1971, p. 71-73.

(23) A.D. Haute-Savoie, 2 J 92.2, non folioté et 2 J 92.5, fol. 15. Ces actes l'intitulent *egregius et potens miles dominus frater Guydo de Luyriaco, preceptor preceptorie Gebennesii, ordinis Sancti Johannis Jherosolimitani.*

(24) Fol. 28-28 v.

(25) Voir *infra*, notes 109 et 111.

(26) S. GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650, 3e partie, 2, p. 144.

(27) Fol. 27 v.

(28) Fol. 14.

(29) S. GUICHENON, *op cit.*, p. 144 et 150.

(30) *Ibidem*, p. 145.

(31) M. BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris, 1907, p. 93, 464, 505 et 506.

l'évêché de Genève [32]. Quant à Georges, sire de Montvéran et Culoz, frère des précédents, il fut institué maître de l'hôtel de la maison du duc de Savoie Louis en 1450 et gouverneur de Nice peu de temps après [33]. On ajoutera à cette liste le nom de Jean de Luyrieu qui fut constitué vidomne de Genève pour le duc de Savoie peu avant le 16 juillet 1446 [34] mais qui ne semble avoir exercé cette charge que très brièvement [35] ; son lien exact de parenté avec la fratrie Luyrieu n'est pas connu.

La personnalité du commandeur, toutefois, n'empêcha pas toujours la maison de Savoie de causer quelques difficultés aux hospitaliers. Le comte de Genève Philippe, fils d'Amédée VIII, leur contesta la possession de prés-vernets dépendant du membre de Cologny ; tandis que l'on procédait au bornage des parcelles litigieuses [36], les religieux en appelèrent au Conseil ducal [37], mais l'issue de cette affaire nous est inconnue. Un autre différend fut conclu à l'avantage des hospitaliers : l'auditeur des causes du pape Félix V - Amédée VIII de Savoie leur avait adressé une monition ordonnant l'acquittement de la décime ; grâce à l'entregent de Louis de Luyrieu et moyennant 24 ducats 5 florins et 10 sous, les hospitaliers obtinrent finalement des lettres d'exemption. Il est vrai qu'il avait fallu encore débourser 11 sous 6 deniers pour faire récrire la bulle dans laquelle - malveillance de la chancellerie ? - le nom du commandeur avait été omis [38].

Il n'est pas inutile d'indiquer ici que la position privilégiée de certains membres de la famille de Luyrieu fut momentanément mais sérieusement menacée entre 1446 et 1454, dans le contexte des troubles qui agitèrent la cour du duc Louis. Aux côtés de Pierre de Menthon, sire de Montrottier [39], Guillaume de Luyrieu figura parmi les membres les plus éminents de la ligue qui résolut de se venger des favoris de la duchesse Anne de Lusignan : il participa en personne à l'agression de Jean de Compey en 1446. Avant que le roi de France contraignît le duc de Savoie à accorder son pardon aux frondeurs,

---

(32) Ph. BROILLET, N. SCHÄTTI, "L'église paroissiale de Saint-Gervais à Genève et sa reconstruction en pierre et en brique au XVe siècle", *Hommage à Marcel Grandjean. Des pierres et des hommes* (*Bibliothèque historique vaudoise*, 109), Lausanne, 1995, p. 95, n. 29.

(33) S. GUICHENON, *op cit.*, p. 148.

(34) Date à laquelle il jure les franchises de la ville ; *Registres du Conseil de Genève. Tome premier (1409-1461)*, publié par E. RIVOIRE, Genève, 1900, p. 158.

(35) Son nom n'apparaît pas dans les listes des vidomnes de Genève ; renseignement aimablement communiqué par Jean-Marie Philippe qui étudie les comptes du vidomnat dans le cadre de sa thèse (Université Lyon II).

(36) Fol. 27.

(37) Fol. 5, 14 et 29.

(38) Fol. 26 v.

(39) Son fils Claude épousa Claude, fille de Lancelot de Luyrieu, par contrat du 3 mai 1446 ; expédition aux A.D. Haute-Savoie, E 108.12.

Guillaume de Luyrieu avait été intimé de remettre ses insignes du Collier et s'était vu banni, privé de ses biens et offices [40]. Vraisemblablement impliqué dans le complot, Lancelot de Luyrieu paraît avoir subi la même disgrâce passagère. On s'expliquerait ainsi qu'il ait été sire de Luyrieu en 1444 [41], à nouveau en 1460 [42], mais pas en 1451, alors au service du roi de France Charles VII [43] ; la sirerie de Luyrieu était alors aux mains de son frère Louis [44].

L'opprobre jeté sur certains éléments de la famille fut en tout cas sans incidence sur la carrière de Guy ; comme nous l'avons vu, il était encore commandeur de Genevois en 1454. Par la force des choses, Guy de Luyrieu fut d'ailleurs tenu à l'écart des affaires savoyardes avant comme pendant cette période troublée, car ses séjours dans le duché étaient des plus rares. S'il était présent dans la région de La Roche en juillet 1439 et mars 1451, ce fut son représentant qui passa des actes pour la commanderie en février 1439, décembre 1441, février et juin 1445, avril et mai 1451 et janvier 1454 [45]. La comptabilité révèle en tout cas qu'il ne mit jamais les pieds en Genevois de 1443 et 1445. En outre chancelier de l'ordre et capitaine des galées de Rhodes [46], Guy de Luyrieu passa toute cette période outre-mer. C'est de Rhodes qu'il expédiait, par exemple, un mandement daté du 18 octobre 1444 [47]. Cet éloignement ne l'empêcha pas de manifester un souci constant pour l'administration de sa commanderie. On a vu à quel degré il y mettait à contribution ses frères. Les intérêts du commandeur étaient en outre défendus par ses deux procureurs, Rolet Pictyt et messire Guillaume de La Roche, recteur du membre de Droise [48].

L'absence du commandeur est d'autre part mise en relief par le mécanisme des transferts de fonds qu'il réclamait à son receveur. Ces transferts s'opéraient sur lettres de change : sur ordre de Guy de Luyrieu, Rolet Pictyt délivrait florins ou écus à un marchand italien, Matteo Ricci, qui ordonnait ensuite à son correspondant basé à Rhodes, Jean de Carreto, de payer au commandeur la somme

---

(40) A. BARBERO, "Les ligues nobiliaires pendant les dernières années d'Amédée VIII", *Actes du Colloque Amédée VIII-Félix V* (*Bibliothèque historique vaudoise*, 103), Lausanne, 1992, p. 229-245.

(41) Fol. 28-28 v.

(42) *Registres du Conseil de Genève, op cit.*, p. 373-374. Son retour en grâce fut marqué par sa nomination comme bailli de Savoie et gouverneur de Montmélian en 1460 ; S. GUICHENON, *op cit.*, p. 145.

(43) S. GUICHENON, *op. cit.*, p. 145.

(44) M. BRUCHET, *op. cit.*, p. 536

(45) A.D. Haute-Savoie, 2 J 92, feuillet isolé (juillet 1439) ; 2 J 92.5, fol. 166 (mars 1451) ; 2 J 92.2, non folioté (février 1439) ; 2 J 92.1, fol. 46 (décembre 1441) ; 2 J 92.5, fol. 191 v (février 1445) ; 2 J 92.1, fol. 69 v (juin 1449) ; 2 J 92.5, fol. 177 (avril 1451) ; 2 J 92.5, fol. 182 (mai 1451) ; 2 J 92.5, fol. 15 (janvier 1454).

(46) S. GUICHENON, *op cit.*, p. 144.

(47) Fol. 27.

(48) Fol. 9 v, 17 v-18, 24-24 v; et A.D. Haute-Savoie, 2 J 92.2, non folioté, acte du 13 février 1439.

équivalente en ducats de Rhodes. Le procédé permettait le change tout en limitant la distance de transport des espèces monétaires. Il est toutefois un peu surprenant que le receveur n'ait pas toujours trouvé à initier l'opération depuis Genève, place financière considérable où les succursales de compagnies bancaires italiennes jouaient alors un rôle de premier plan [49]. A deux reprises, en avril 1444 et en mars 1445, il dut en effet se rendre en Avignon pour remettre à Ricci les sommes à changer [50]. Il eut en revanche l'opportunité d'effectuer un troisième versement à Genève, aux foires d'août 1445, entre les mains d'un facteur de l'homme d'affaires italien [51]. La comptabilité montre ainsi de manière très suggestive comment les revenus des commanderies alimentaient les caisses de l'ordre.

Si le courrier suffisait aux traitements des affaires courantes, Guy de Luyrieu n'hésitait pas à convoquer des agents pour s'informer et instruire de vive voix des questions importantes. Le receveur lui-même séjourna à Rhodes dans les premiers mois de sa charge, s'étant fait remplacer par frère Thomas Mugnier [52] ; il revint en Genevois le 31 mars 1444 [53]. Il semble même que des émissaires faisaient plus ou moins régulièrement la navette entre le Genevois et l'île de la Mer Égée. Ainsi frère Pierre Clavellet, accueilli à Genève à son retour de Rhodes le 12 janvier 1445 [54], préparait déjà son départ à la fin mars : le 27, il obtenait son congé de messire Louis de Luyrieu qui, le 2 avril, lui remettait les lettres qu'il désirait faire parvenir à son frère [55]. Pierre Clavellet emporta encore dans ses bagages les trois bonnets d'étamine violette dont Guy de Luyrieu avait passé commande et 47 florins 6 sous pour équivalent de 30 ducats [56].

Les membres, leurs rôles et leur administration

Le compte de 1443-1446 permet de dresser la liste des treize membres qui composaient alors la commanderie : en Genevois le temple de Genève, Compesières, Cologny, Moussy, la Sauveté, la Vulpilière, le temple d'Annecy, Clermont, Hauteville et Droise ; la grange de la Chiésaz qui doit être localisée près de Langin, en Chablais, où le receveur dut se rendre pour en recouvrer la pension ; enfin

---

(49) J.-F. BERGIER, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, 1963, p. 269-317.

(50) Fol. 23 v et 26.

(51) Fol. 27 v.

(52) Fol. 22 v-23.

(53) Fol. 5 v.

(54) Fol. 25 v.

(55) Fol. 26 v.

(56) Fol. 27.

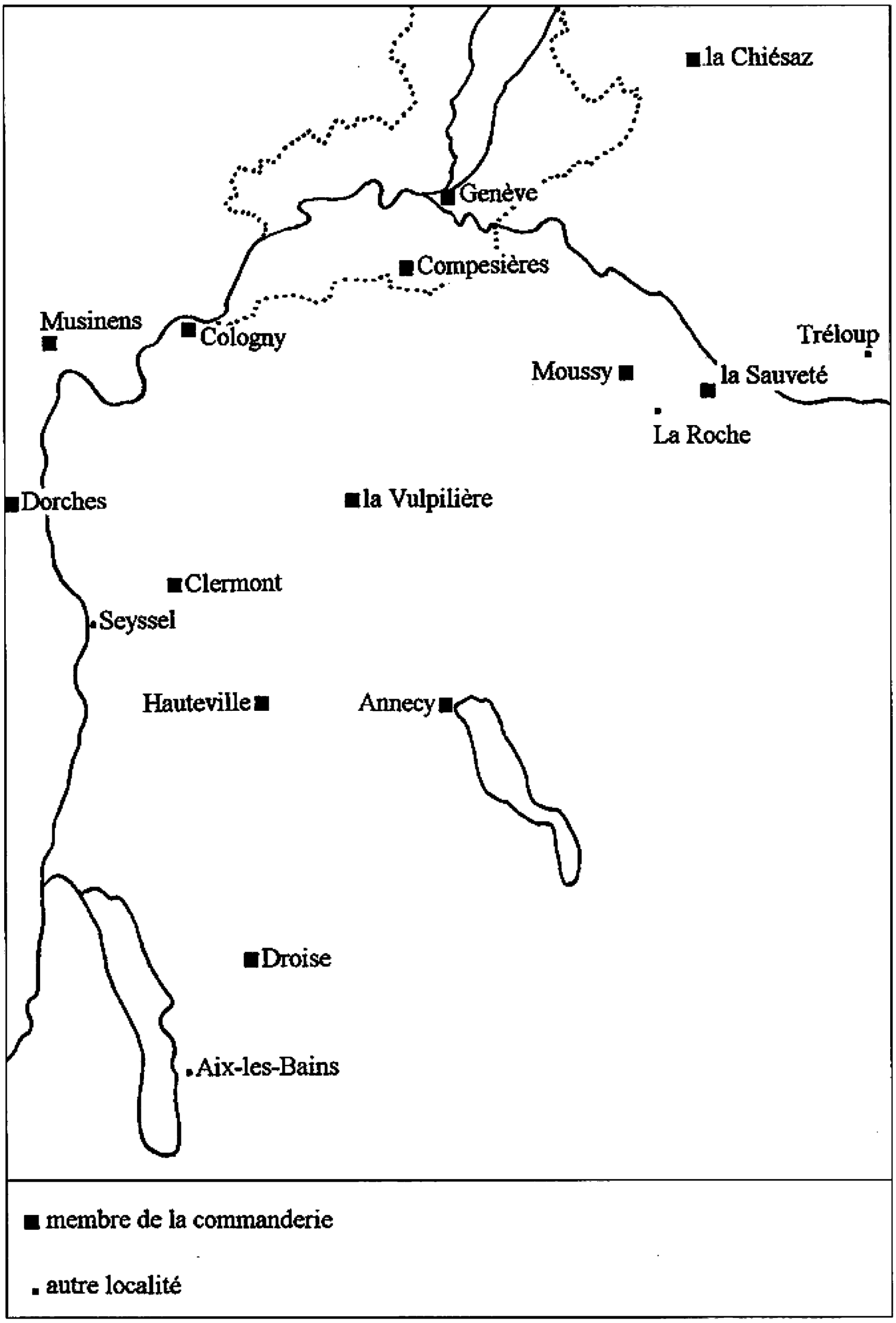

La commanderie du Genevois au milieu du XVe siècle

Musinens en Michaille et l'hôpital de Dorches en Bugey [57]. Nous n'avons pas retenu dans cette liste le temple de Tréloup, situé près de Marignier en Faucigny : le compte présente ce domaine comme une dépendance de la Sauveté.

En revanche, rien dans la comptabilité ne permet de reconnaître la prééminence d'un quelconque membre sur les autres, et donc de désigner un hypothétique "chef-lieu" de la commanderie. On ne voit pas, notamment, qu'Annecy ait alors assumé cette fonction [58]. Tout au plus peut-on évoquer ici le rôle particulier qui était assigné à la Sauveté et sur lequel nous revenons à la fin de cet article ; ce membre était la – ou une – résidence de Guy de Luyrieu en Genevois, ce qui n'est toutefois pas suffisant pour y voir le centre administratif de la commanderie. On supposera qu'un tel chef-lieu n'existait pas à l'époque et, à la suite de M. Ganter, que Compesières put jouer ce rôle du moment où y furent achevés les nouveaux bâtiments dont la construction débuta précisément, nous le verrons, en septembre 1444.

Les membres de la commanderie n'étaient pas administrés de manière uniforme, mais selon trois modes différents. Six d'entre eux étaient aux bons soins de recteurs auprès desquels le receveur se contentait de percevoir des pensions annuelles ou *responsiones* : le temple d'Annecy, qui avait pour recteur frère Pierre *de Canali* ; la Vulpilière, avec frère Pierre Clerc ; le membre de Droise, dirigé par Guillaume de La Roche ; l'hôpital de Dorches, confié à Pierre Folliet ; Musinens, sous la responsabilité de frère Humbert Pontunier [59] ; enfin la grange de la Chiésaz, administrée par frère Pierre Perthuys [60]. On entrevoit que les recteurs pouvaient être conduits à desservir successivement plusieurs membres. Ainsi Pierre de Vignier, recteur du temple d'Annecy en 1411 [61], fut-il ensuite installé à la Chiésaz ; suite à son décès, il fut remplacé par frère Antoine de Thoire en 1439 [62].

---

(57) En Suisse : Genève et Compesières, anc. paroisse, cne Bardonnex, c. Genève. En Haute-Savoie : Cologny, anc. paroisse de Bans, cne Vulbens, c. Saint-Julien-en-Genevois ; Moussy, cne Cornier, c. La Roche-sur-Foron ; la Sauveté, anc. paroisse de Passeirier, cne Saint-Pierre-en-Faucigny, même canton ; la Vulpilière ou la Trossaz, cne Cercier, c. Cruseilles ; Annecy, ch. -l. dép. ; Clermont, c. Seyssel ; Hauteville-sur-Fier, c. Rumilly ; la Chiésaz à Langin, cne Bons-en-Chablais, c. Douvaine. En Savoie : Droise, cne Mognard, c. Albens. Dans l'Ain : Musinens, c. Bellegarde-sur-Valserine ; Dorches, anc. paroisse et cne Lhôpital, même canton.

(58) L'hypothèse est avancée par E. GANTER, 1971, p. 143 et 220, sur le fait que ce membre abrita une partie des archives de la commanderie "jusqu'à la Révolution" ; ne faut-il pas suggérer que c'est l'instauration de la Réforme à Genève qui décida du transfert des archives de Compesières à Annecy ?

(59) Il est nommé Humbert de *Castro Martini* dans le procès-verbal de la visite pastorale de 1443 ; A. D. Haute-Savoie, 1 G 98, fol. 164.

(60) Recettes des *responsiones*, fol. 9 v et 18-18 v.

(61) Lod délivré sous son sceau ; A.D. Haute-Savoie, E 1043.40.

(62) Copie de lettre insérée dans les minutaires de Pierre de Vège ; A.D. Haute-Savoie, 2 J 92.

D'autres membres, encore minoritaires dans la première moitié du XVe siècle, étaient tenus à ferme. Seuls deux étaient dans ce cas en 1443-1444 : l'hôpital de Clermont, affermé à dom Aymon Boulard, et celui d'Hauteville, à dom Pierre de Joz [63].

Cinq maisons, enfin, étaient directement administrées par le receveur en 1443 – Compesières, Cologny, Genève, Moussy et la Sauveté –, mais les deux premières furent à leur tour affermées l'année suivante. Par acte du 20 juillet 1444 dressé par le notaire Mermet Cornut, Rolet Pictyt cédait à ferme le membre de Compesières à deux laïques, Aymon Miguet, bourgeois de Genève, et Jeannot Testaz, de Carouge. Le bail était conclu pour un an et sous la ferme de 340 florins, mais en étaient exclues les vignes et la moitié des lods et ventes [64]. La même année, par acte reçu par Pierre Vyugier, Cologny était acensé pour un an à messire Jean du Vernet, chapelain, pour 160 florins ; l'acensataire avait notamment à sa charge la pension du prébendier mais ne retenait que la moitié des lods et échutes [65]. Les deux "photographies" qu'offrent les comptabilités de 1443-1444 et 1444-1445 révèlent ainsi une des étapes du mouvement qui conduisit à l'affermage de l'ensemble des maisons hospitalières. Ce devait être, en effet, le mode de gestion ordinaire dès le troisième quart du XVIe siècle [66]. Au XVe cependant, l'évolution se fit prudemment : les baux de Compesières et Cologny furent signés pour un an et nous ignorons s'ils furent reconduits les années suivantes.

Ceux des membres qui étaient à la gestion du receveur, mieux documentés, nous serviront donc d'exemples privilégiés pour appréhender les rôles de la commanderie tels qu'ils transparaissent dans les écritures comptables. Voudrions-nous insister sur la vocation hospitalière de l'ordre que nous serions déçus. Signalée de manière assez théorique dans l'appellation *domus hospitalis* donnée parfois aux établissements de Dorches, Clermont et Hauteville, l'hospitalité assurée par les membres ne s'entrevoit guère qu'au travers des dépenses de bouche régulièrement allouées, notamment à Compesières et à la Sauveté, "à ceux qui vont et viennent" – *pro euntibus et venientibus* [67].

Les personnes hébergées et les populations locales bénéficiaient des services religieux dispensés dans les chapelles de l'ordre. Trois d'entre elles étaient d'ailleurs églises paroissiales : Compesières, Dorches et Musinens ; elles furent donc visitées en 1443-1444 par

---

(63) Recette des fermes, fol. 9 v.

(64) Fol. 17-17 v.

(65) Fol. 17 v.

(66) E. GANTER, 1971, p. 186-188.

(67) Fol. 5 v, 7 v, 14, 15 v.

l'évêque auxiliaire du diocèse de Genève, malgré les oppositions - formulées au prétexte de l'exemption - qu'il rencontra dans les deux premières [68]. Ajoutons que l'église de Saint-Félix, de la présentation de l'hôpital de Droise, avait alors pour curé le recteur de cette maison, Guillaume de La Roche ; bénéficiant pour deux ans d'une dispense, il y était remplacé par un vicaire [69]. Le compte de Rolet Pictyt montre que l'église de Compesières était desservie selon un roulement annuel : Humbert Magnin, curé du lieu [70], y célébra de la Toussaint 1443 à la Toussaint 1444, le chapelain Pierre *Pontasii* l'année suivante [71]. A la chapelle de la Sauveté, le rythme était de cinq à six mois : y desservirent successivement Pierre *Pontasii*, Girard *de Bosco Nigro*, curé de Passeirier, Humbert Magnin et Raoul Gazet [72]. A Cologny et Moussy, le service était assuré par les prébendiers, respectivement Pierre des Choseaux et Thomas Mugnier [73].

C'est toutefois le rôle économique de la commanderie que la comptabilité met bien évidemment en relief. Chaque membre était structuré comme une petite seigneurie réunissant classiquement une exploitation agricole - le domaine utile ou réserve - et des droits perçus sur les terres concédées aux paysans - le domaine direct ou censive. La réserve de Compesières était remarquable par son vignoble qui, entre les clos de Vallières, des Combes et du Crêt, comptait dix-sept poses et demie [74], soit cinq hectares environ. Ces vignes étaient exploitées en faire-valoir direct : les travaux agricoles - tailles, provignage, fosserage, rebinage, effeuillage -, la garde des ceps et les vendanges étaient confiés à des ouvriers payés à la journée ou à la tâche. A ces salaires s'ajoutaient les dépenses d'entretien de la futaille et du pressoir [75].

L'exploitation de Compesières comprenait encore un pré et un bois que gardait Nicod Armand [76]. Le domaine utile de Cologny semble avoir surtout consisté en herbages : prés de Jurens, Vulbens et Chevrier, vernets "sous Vuache" [77]. Il incluait aussi des vignes, mais

---

(68) Procès-verbal de la visite pastorale ; A.D. Haute-Savoie, 1 G 98, fol. 68 (Compesières), 164 (Musinens) et 167 (Dorches). C'est par erreur que la protestation faite au visiteur par le recteur de Dorches a été interprétée comme un conflit entre celui-ci et le seigneur local ; J. GIRAUD, *op. cit.* (*supra*, note 8), suivi par E. GANTER, 1971, p. 248.

(69) A.D. Haute-Savoie, 1 G 98, fol. 286.

(70) Le procès-verbal de la visite de 1443 présente cependant Humbert Magnin comme curé non résident.

(71) Fol. 24 v et 29.

(72) Fol. 24 (P. *Pontasii*), 7 v et 28 v (G. de *Bosco Nigro*), 29 (H. Magnin et R. Gazet).

(73) Fol. 2 v (P. des Choseaux), 7, 12 et 24 (T. Mugnier).

(74) Fol. 29 v-30.

(75) Fol. 1 v-2, 13, 29 v-30 (travaux), 25 et 28 (futaille), 2 et 25 (pressoir).

(76) Fol. 2 v.

(77) Fol. 8 v-9 et 27.

nous ignorons le mode de leur mise en valeur ; ce vignoble ayant essuyé une tempête, on ne put rien en tirer aux vendanges de 1443 [78]. Cologny possédait enfin deux artifices, le moulin Copier et le moulin Verney, mais ce dernier était en ruine, nous dit-on en 1443-1444, depuis environ huit ans [79]. Il faut voir ici le plus ancien témoignage connu des dégâts causés en ces lieux par le Rhône, qui devait emporter une notable partie du territoire de la paroisse de Bans au siècle suivant [80]. De fait, le receveur nota aussi le manque à gagner des cens autrefois dus pour des tenures détruites par les eaux du fleuve depuis une quinzaine d'années : *et feuda pro quibus debentur deruit et destruxit aqua Rodani sunt circa decem anni* [81]. De la réserve de Moussy, mal documentée, nous ne connaissons qu'un pré, dit de la Loy, et un moulin situé à La Roche, tenu par Jean de Passu [82]. L'exploitation de la Sauveté, enfin, consistait en prés dont l'un, situé au bord du Foron, subissait parfois le débordement de ses eaux [83]. Ces herbages pouvaient occasionnellement être exploités en faire-valoir direct ; le foin récolté engraissait alors les quelques bœufs que tenaient les hospitaliers [84]. Mais on préférait généralement en percevoir la "prise" sous forme de piécettes auprès des ruraux auxquels l'herbe avait été vendue sur pied [85]. De la Sauveté relevaient encore les vignes de Tréloup dont l'exploitation était confiée à des métayers. Le receveur se contentait en effet d'en enregistrer la prise en nature sans avoir à débourser de salaires viticoles, les frais se réduisant au transport du vin jusqu'au cellier de la Sauveté [86].

La comptabilité est beaucoup plus laconique sur l'extension des censives, évidemment plus dispersées que les réserves [87]. La directe de Moussy, par exemple, était assise jusque dans le mandement de Cruseilles [88] et aux alentours d'Arthaz ; des droits fonciers sont incidemment mentionnés à Fessy en Chablais et à Vernod dans la paroisse de Poisy [89]. La rente de Cologny s'étendait déjà en rive droite du Rhône puisque des redevances dues à cette maison étaient

---

(78) Fol. 7.

(79) *De molendino de Verney dicte domus* [*Collogniaci*] *nichil computat pro dicto primo anno quia nichil recepit sed est in ruynam et stetit per spatium circa octo annorum* ; fol. 4 v.

(80) *Cf.* Ph. DURET, "Tradition orale sur un village disparu : Bans", *Échos saléviens*, 1, 1987, p. 5-18.

(81) Fol. 33 v.

(82) Fol. 8 v, 17 (pré) et 12 v (moulin).

(83) Fol. 17.

(84) Fol. 14 et 27 v.

(85) Fol. 8, 9 et 17.

(86) Fol. 7 et 23.

(87) En 1733, les biens et rentes féodales de la commanderie s'étendaient dans 78 paroisses, sans compter la Michaille ni le Bugey ; E. GANTER, 1971, p. 111.

(88) Fol. 23 v.

(89) Arthaz, Fessy et Vernod : d'après la recette des lods, fol. 19 v-22.

stipulées à la mesure de Gex [90]. Les revenus du domaine direct consistaient essentiellement en redevances foncières annuelles – cens et terrages –, exigibles en froment, avoine, vin, noix et noyaux, volaille et numéraire. Les redevances en cire échappaient au contrôle du receveur, perçues directement par les prébendiers de Moussy et la Sauveté [91]. A ces recettes régulières s'ajoutaient les lods et ventes, c'est-à-dire les droits de mutation taxant les aliénations de biens-fonds de la censive. Au chapitre des revenus du domaine direct peuvent être inscrites les dîmes que prélevaient sans doute la plupart des membres, en tout cas tous ceux qui furent à la gestion du receveur. Ces dîmes étaient affermées en nature, mi-froment, mi-avoine.

Au total, si l'on considère l'importance des cens et des lods, que dîmes et moulins étaient systématiquement affermés et que le croît des herbages était le plus souvent vendu, on constate que le faire-valoir direct tenait une place réduite dans la gestion des ressources de la commanderie ; au milieu du XVe siècle, les hospitaliers de Genevois étaient avant tout, au plan économique, des rentiers du sol. Il est vrai que la commanderie ne tirait pas exclusivement ses revenus de la terre et du travail de ses exploitants. Les hospitaliers en appelaient à la générosité du peuple en organisant des quêtes ; mais ce "poste" aussi était affermé [92].

En dépit du fait que les membres n'étaient pas administrés de façon uniforme, on peut se hasarder à une évaluation de leurs poids respectifs dans les revenus de la commanderie. Compesières arrivait largement en tête avec, en 1443-1444, une soixantaine de florins, 25 sétiers de vin, environ 200 octanes de froment et autant d'avoine. La recette en numéraire était relativement modeste mais Compesières valait par ses vignes et surtout ses dîmes : 310 octanes contre 52 pour l'ensemble des dîmes de Genève, Cologny, Moussy et la Sauveté. L'importance de ce membre autorisa d'en exiger l'année suivante – on l'a vu – une ferme de 340 florins, auxquels s'ajoutèrent les 50 sétiers produits par le vignoble, exclu du bail. Venaient ensuite, en rang serré, Cologny, Moussy et la Sauveté. Cologny prévalait par ses recettes en argent – 128 florins contre 118 et 102 – mais ne "pesait" que 60 à

---

(90) Fol. 6 v. A hauteur de Cologny, un gué et un bac permettaient le passage d'une rive à l'autre du Rhône ; *cf.* Ph. DURET, *op. cit.* (*supra*, note 8).

(91) Fol. 8.

(92) Fol. 9 et 18. Le recul du faire-valoir direct s'observe aussi, à partir de la fin du XIVe siècle, sur les domaines des hospitaliers de Normandie ; M. MIGUET, *Templiers et Hospitaliers de Normandie*, édition du CTHS, Paris, 1995, p. 57-72. Même chose chez les hospitaliers de Provence, G. DUBY, *l'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1962, édition de 1977, vol. 2, p. 215, et sur le domaine du comte de Genève, G. DÉTRAZ, "La réserve domaniale des comtes de Genève, mise en valeur et mutations au XIVe siècle", *Actes du 33e Congrès des Sociétés savantes de Savoie, année 1990*, Thônes, 1992, p. 75-99.

65 octanes de froment et autant d'avoine. Moussy fournissait respectivement 130 et 103 octanes de ces deux céréales, la Sauveté sensiblement moins - 114 et 55 octanes - mais compensait par une dizaine de chevalées de vin provenant de Tréloup. Cologny fut ensuite affermé pour 160 florins, ce qui permet d'attribuer *grosso modo* à chacune de ces trois maisons un poids moitié moindre que celui de Compesières. Le montant des fermes et des pensions permet de classer ensuite l'hôpital d'Hauteville - 90 florins -, celui de Clermont - 60 florins -, à égalité Dorches et Droise - 40 florins - puis Annecy, la Vulpilière et la Chiésaz - 10 florins 10 sous. Le temple de Genève ne rapportait que sept florins et une douzaine d'octanes de grain. Le membre le plus modeste aurait été Musinens, avec une pension de 5 florins 5 sous. On aura remarqué que les membres urbains - Genève et Annecy - se rangeaient parmi les moins lucratifs. La commanderie de Genevois avait une assise économique résolument rurale.

Les activités du receveur et son bilan comptable

En tant que receveur, Rolet Pictyt avait pour charge essentielle de percevoir et d'enregistrer les recettes des différents postes que nous avons passés en revue, outre les fermes et pensions des autres membres. Bien d'autres tâches se situaient à l'amont de ces encaissements. Le receveur devait notamment embaucher et rétribuer ouvriers agricoles et artisans, mettre dîmes et moulins aux enchères, traiter du montant de la prise des prés.

La bonne perception de ces cens et des lods requérait la rénovation des extentes et la mise à jour des cottets - registres consignant le montant des cens exigibles de chaque favetier -, régulièrement signalés dans la comptabilité [93]. Dans les semaines qui suivirent son retour de Rhodes, dès mai 1444, le receveur obtenait la passation de douze reconnaissances pour Moussy et en faisait grossoyer neuf autres pour Compesières ; trois mois plus tard, le 26 août, étaient dressés plusieurs actes d'albergement [94]. A ces frais d'écriture pouvaient s'ajouter les dépenses occasionnées par les poursuites judiciaires engagées contre ceux qui tardaient à acquitter les redevances. Des gratifications délivrées à Jean *de Costis*, collatéral au Conseil ducal, furent nécessaires pour activer les procédures contre certains Japel et Combet, de Compesières. Il en coûta encore deux florins pour présenter au juge de Gex une requête contre des débiteurs d'arriérés

---

(93) *Recepit de redditu* (...) *a pluribus personis in papiro recupere redituum dicte domus particulariter nominatis* ; fol. 4 v, 7, 8, etc.

(94) Fol. 23 v (Moussy), 24 (Compesières) et 24 v (albergements).

de cens. De tels retards de paiement étaient assez nombreux pour qu'on en vienne à solliciter du secrétaire de Félix V des lettres de monitions générales contre les récalcitrants [95].

A l'aval des perceptions, il incombait à Rolet Pictyt de vendre les excédents céréaliers ou vinicoles, parfois sur les marchés de Cluses et de La Roche, plus régulièrement aux foires de Genève [96]. Au rebours, le receveur devait acheter les denrées que ne produisait pas la commanderie pour compléter la table des hôtes ou des ouvriers : pain, fromage, viande de bœuf et de porc, sel [97] ou encore harengs, huile d'olive et figues en Carême [98]. Ajoutons-y les chandelles et la tonnellerie achetée à Genève ou La Roche [99]. Au chapitre des sorties, le receveur délivrait aussi les prébendes de Cologny et Moussy, rétribuait les chapelains de Compesières et la Sauveté. Parmi les cens recognitifs auxquels étaient astreints les hospitaliers, on relève celui qui marquait la protection jadis accordée par le sire de La Roche à Moussy et ses dépendants. En 1277 déjà, un homme de l'hôpital de Moussy avait reconnu être sous la sauvegarde du comte de Genève Aymon II [100]. La redevance acquittée par Moussy pour "la garde de la tour du château de La Roche" dès 1321 [101] était toujours d'actualité au XVe siècle [102].

Comme nous l'avons vu, enfin, Rolet Pictyt était un des procureurs de Guy de Luyrieu, ayant reçu pouvoir de le représenter et d'agir en son nom. On le voit ainsi traiter les affaires judiciaires de la commanderie, affermer le membre de Compesières en 1444 ou encore transiger en 1451 avec Georges de Valpergue, sire de Villard-sous-Salève, pour délimiter les dîmeries respectives du sire et des hospitaliers [103].

Ses multiples activités lui commandaient de fréquents déplacements. Quand il n'était pas sur le chemin de Rhodes, en route pour Avignon, Chambéry ou Gex, Rolet Pictyt sillonnait, d'un membre à l'autre, le Genevois, le Bugey et le Bas-Chablais. Lorsque ses affaires le retenaient à Genève, Rolet descendait à l'auberge du Lion Rouge [104].

---

(95) Fol. 5 et 14 (Japel et Combet), 24 (requête au juge de Gex) et 23 v (monitions).

(96) Fol. 1 (Cluses et La Roche), 5, 14, etc. (Genève).

(97) Fol. 24 v, 25 v et 27.

(98) Fol. 26.

(99) Fol. 24 v-25 (tonneaux), 25 v-26 et 27 (chandelles).

(100) *Luysetus de Montagnier, homo hospitalis de Mussiaco, confessus fuit pro se et heredibus suis perpetuo se debere domino Aymoni, comiti Gebenn., quatuor octanas avene censuales ad mensuram Ruppis, nomine garde bone...* ; A.D. Haute-Savoie, SA 123 La Roche 3.

(101) Compte de châtellenie de La Roche ; A.D. Haute-Savoie, SA 17878.

(102) A raison de 10 sous par an ; fol. 24.

(103) A.D. Haute-Savoie, 2 J 92.5, fol. 183.

(104) Dépenses faites chez *Johannes Plocti, hostellerius lionis rubei* ; fol. 25 v.

1443 - 1444

	Froment		Avoine		Vin		Argent			
	dîmes	cens	dîmes	cens	cens	vignes	cens	vente herbe	ferme	pension
la Sauveté	2	112	2	53	-	10 chev.	87	31		
Moussy	15	116,5	15	88,5	-	-	66,5	36		
Genève	5	1	5	-	-	-	7,3	-		
Compesières	155	env. 61	155	45,5	-	25 sét.	30	27,5		
Cologny	4	env. 61	4	55,75	4 sét.	-	95	33		
Hauteville									90	
Clermont									60	
Droise										40
Dorches										40
Annecy										10,83
la Vulpilière										10,83
la Chiésaz										10,83
Musinens										5,4
les quêtes									30	
ensemble	532,5 octanes		423,75 octanes		29 sétiers et 10 chevalées		711 florins			

1444 - 1445

	Froment		Avoine		Vin		Argent			
	dîmes	cens	dîmes	cens	cens	vignes	cens	vente herbe	ferme	pension
la Sauveté	2,5	112	2,5	53	6 chev.	11,5 chev.	86	30		
Moussy	14	116,5	14	88,5	-	-	66,5	36		
Genève	5,5	1	5,5	-	-	-	6,75	-		
Compesières						50 sét.			340	
Cologny									160	
Hauteville									90	
Clermont									60	
Droise										40
Dorches										40
Annecy										10,83
la Vulpilière										10,83
la Chiésaz										10,83
Musinens										5,4
les quêtes									30	
ensemble	251,5 octanes		163,5 octanes		50 sétiers et 17,5 chevalées		1023 florins			

Recettes de la commanderie de Genevois en 1443-1444 et 1444-1445
(outre 203 florins de lods et ventes)

Ses frais de déplacement incluaient le picotin d'avoine et les fers de son cheval [105]. Exposé aux intempéries de la route, Rolet Pictyt bénéficiait d'une allocation pour sa vêture : chaque année une veste "à l'anglaise", un bonnet, une capuche, des jambières et huit paires de chaussures. Son salaire annuel se montait à 60 florins [106].

Il n'est pas douteux que Guy de Luyrieu se félicita d'avoir confié la gestion de sa commanderie à Rolet Pictyt, dont le bilan comptable fait état d'une situation financière particulièrement saine. Durant l'exercice 1443-1444, les membres avaient rapporté un numéraire de 681 florins auxquels s'ajoutèrent les 572 florins provenus de la vente des excédents de recette en nature. L'année suivante, les membres rapportèrent 993 florins, outre 238 florins de produit de vente. A ces sommes s'additionnèrent les deux fermes successives des quêtes - 60 florins - et le revenu des lods comptabilisés globalement sur deux ans - 203 florins. Au total, la recette brute de la commanderie pour 1443-1445 s'éleva à 2 747 florins. Dans le même temps, le receveur avait enregistré, toutes sorties confondues, un débours de 2 506 florins et donc un solde positif de 241 florins [107]. En réalité, ce dernier chiffre donne une très mauvaise idée de la rentabilité de la commanderie car étaient comptabilisés au titre des livrées les transferts de numéraire effectués au commandeur - 1 500 florins - et à son frère le sire de Luyrieu - 286 florins -, sommes qu'il convient d'inscrire au chapitre des bénéfices dégagés. Correction faite, on calcule ainsi que la recette nette atteignit 2 027 florins, soit 74 % du brut. La hauteur de ce pourcentage tient évidemment à l'extension de la pratique du fermage, tant à l'échelle des membres qu'au niveau des postes des rares maisons encore administrées directement.

Le programme monumental de Guy de Luyrieu : Compesières, Moussy et la Sauveté

Le compte des Archives de la Drôme apporte des éclairages contrastés sur l'entretien des bâtiments des différents membres de la commanderie. Les maisons confiées aux recteurs ou à des fermiers, majoritaires, sont évidemment les moins bien documentées à ce point de vue puisque le receveur n'avait pas, en principe, à engager de dépense pour leur réparation. C'est à titre exceptionnel qu'il délivra 16 florins à Aymon Boulard, amodiataire de Clermont, pour l'entretien

---

(105) Fol. 5 v, 14, 23 v et 27.

(106) Fol. 29-29 v (vêtements) et 34 (salaire).

(107) Le solde inscrit en fin de compte donne 258 florins car Rolet Pictyt avait ajouté, au titre des recettes, des arrérages de 17 florins (fol. 22 v) dont nous ne tenons pas compte ici.

de l'édifice et la réfection des calices. De son côté, Guillaume de La Roche ordonna l'achat d'un millier de tuiles pour couvrir la salle - *aula* - et le cellier de Cologny [108].

La lumière se fait moins chiche s'agissant de Compesières. Le compte est d'ailleurs à cet égard décisif puisqu'il apporte la preuve que ce membre était en plein chantier en 1444-1445. On y relève en effet la venue de Louis de Luyrieu à Compesières le 31 août 1444 pour y bailler tâche au maître maçon *Russus* [109]. Les travaux débutèrent rapidement et se poursuivirent pendant une année au moins : des vendanges de 1444 à celles de 1445, le receveur délivra viande, vin et fromage aux ouvriers qui s'activaient sous la direction du maître maçon. Le chantier était d'envergure puisqu'il s'agissait non seulement d'effectuer les réparations nécessaires aux bâtiments existants, mais aussi de creuser des fondations qui allaient en supporter de nouveaux [110]. La visite des ouvrages, effectuée le samedi 19 juin 1445 par l'archidiacre Amédée de Luyrieu, frère du commandeur, démontre l'attention particulière portée à l'entreprise [111].

Le laconisme du compte sur ce point précis ne permet malheureusement pas de connaître ni la situation, ni la nature des élévations. Ces renseignements paraissent toutefois suffisants pour reformuler la question de la date de construction du "château" de Compesières. Lors des travaux de restauration engagés en 1953 fut mis au jour, au-dessus d'une porte du rez-de-chaussée, un cartouche portant une inscription flanquée de deux écussons armoriés et surmontant une date. Si l'inscription n'a pu être déchiffrée, la date de 1425 a été "nettement" lue grâce à un estampage et les armoiries de l'écusson de droite ont été identifiées comme celles de la famille de Luyrieu. Louis Blondel en concluait que "la commanderie [de Compesières] a sans doute été entièrement restaurée en 1425" sur ordre de Guy de Luyrieu [112].

Cette datation a reçu une consécration certaine puisqu'elle a été reprise par plusieurs auteurs, et même récemment, en 1985 et

---

(108) Fol. 33 v (Cologny) et 34 (Clermont).

(109) *Libravit in expensis factis apud Compesseres ultima dicti mensis augusti qua die dominus Ludovicus Luyriaci ibidem fuit pro tradendo tachium ibidem datum magistro dicto Russo, lathomo, tam in pane albo quam in carnibus recentibus, III s. VI d.* ; fol. 24 v.

(110) Livrée de 16 sétiers de vin *in expensis factis in predicta domo de Compesseres tam per ipsum Roletum, illos qui fecerunt vineas dicti loci et illos qui juverunt ad faciendum pyesonas seu fondationem factas in dicta domo de Compessieres et etiam alias res in dicta reparatione necesserias, quam supervenientibus in predicta domo, videlicet a vindemiis anno MCCCCXLIIII usque ad vindemias anno MCCCCXLV* ; fol. 15 v.

(111) *Libravit die sabbati XIX junii in emptione carnium portatarum apud Compesseres qua die ibidem interfuit dominus archidiaconus, frater dicti domini preceptoris, pro visitando edifficia dicte domus, videlicet III solidos* ; fol. 27.

(112) Dans *Genava*, 2, 1954, p. 222.

1994 [113]. Elle présente toutefois des difficultés si l'on veut bien prendre en considération les connaissances acquises après 1953. En premier lieu, M. Ganter a montré que Guy de Luyrieu n'était pas commandeur de Genevois en 1425 ; si la lecture de ce millésime et l'identification des armoiries sont correctes, il faut donc, en tout cas, renoncer à associer ces deux éléments pour cause d'anachronisme. D'autre part, si l'on admet que des travaux ont été effectivement réalisés à Compesières en 1425, probablement faut-il y reconnaître une restauration mineure dans la mesure où, moins de vingt ans plus tard, fut ici ouvert un chantier dont l'ampleur ne fait guère de doute. Le compte des Archives de la Drôme permet d'en attribuer la responsabilité à Luyrieu et de fixer le début des travaux à septembre 1444 puisqu'on était alors à creuser les fondations, ce qui s'accorde d'ailleurs au fait que le document n'enregistre pas de dépenses de construction à Compesières au cours de l'année qui précède.

Cette chronologie présente en outre l'avantage d'intégrer le chantier de Compesières à ce qu'il faut considérer comme un véritable programme monumental conçu par Guy de Luyrieu. Nous savons en effet qu'il ordonna aussi la construction du chœur de la chapelle de Moussy dans lequel M. Jacquet identifia ses armoiries [114]. La comptabilité est absolument muette sur ce point, ce qui signifie que les travaux étaient achevés dès août 1443 ou n'avaient pas encore débuté fin 1445. En revanche, cette même comptabilité permet de mettre à l'actif de Guy de Luyrieu un troisième chantier, celui de la Sauveté, qui va désormais retenir notre attention.

Sous l'intitulé *Reparatio domus Servitatis*, les dépenses engagées sur ordre du commandeur - *de mandato prefati domini* - occupent près de huit pages du document, du bas du folio 30 recto au début du folio 34 recto. L'objet des travaux y est clairement exposé grâce au résumé des prix-faits de maçonnerie et de charpente dont nous ignorons cependant les dates de signature. Le premier, conclu pour 21 florins, avait été passé au maçon Jean Gabet *alias* Vulliod, bourgeois de Genève [115]. Il s'agissait de faire une "fenêtre croisée" et une cheminée dans la chambre du commandeur, de plâtrer et de crépir cette chambre. Les travaux étaient achevés fin 1444 : le 12 décembre, le maçon délivrait quittance du paiement de son ouvrage [116]. Le deuxième prix-fait, plus important, fut signé pour

---

(113) A. BRULHART, E. DEUBER-PAULI, *Arts et monuments. Ville et canton de Genève*, Berne, 1985, p. 314-316. *Répertoire des immeubles et objets classés*, service des Monuments et Sites, Travaux publics et énergie, République et canton de Genève, Genève, 1994, p. 74-75.

(114) Voir *supra*, note 3.

(115) Ce maçon nous est connu par ailleurs : il participa à des travaux commandés par la ville de Genève et reçus le 8 janvier 1458 ; *Registres du Conseil de Genève*, *op. cit.*, p. 253-254.

(116) Fol. 30.

44 florins. Les maçons Hugonin Floquet et Jean Jovet s'engagèrent à faire deux fenêtres et deux portes dans la salle basse - *aula de subtus* -, une "fenêtre croisée" et une cheminée dans la salle haute - *aula de super* - et la porte d'entrée de la chambre du commandeur, le tout en pierres de taille. Il leur fallait encore construire un muret à l'entrée de la maison, surélever le mur du grenier depuis la seconde poutraison jusqu'au toit, enfin plâtrer et crépir les deux salles, la chambre et le couloir situés entre la salle haute et la chambre du commandeur, le grenier et trois quarts du mur de la tour. Les deux associés reconnurent avoir été payés le 4 janvier 1446 [117]. Entre-temps, un troisième prix-fait avait été baillé au maître charpentier Michaud Mossut, pour la somme de 25 florins 8 sous. L'ouvrage portait essentiellement sur la chambre du commandeur et la salle haute. Dans chacune de ces pièces, l'artisan devait refaire la poutraison et le plafond, installer les battants des portes et fenêtres, et égaliser la surface des "parois" - probablement des lambris. Le contrat avait aussi prévu la réfection des degrés accédant à l'étage et la réparation de la porte située entre les deux pièces susdites. Michaud Mossut donna quittance du paiement des travaux le 24 décembre 1445 [118].

Aux sommes stipulées par les trois contrats s'ajoutèrent les prix d'achat et les coûts de transport des matériaux mis en œuvre. Il en coûta 14 florins pour les poutres, chevrons, planches, liteaux et ancelles achetés dans les environs du chantier - La Roche, Lavenay, Rumilly-sous-Cornillon, Thorens -, à Scionzier ou encore à Genève, auprès du fustier Franquellet [119] ; et 48 florins pour le sable et la chaux, le plâtre acheté près de Marignier et 73 charretées de pierres extraites de la carrière de Navilly [120], hameau de la commune de Pers-Jussy. La situation de la carrière permet d'affirmer que les maçonneries de la Sauveté furent réalisées en molasse, qui forme le sous-sol de cette localité. On peut d'ailleurs raisonnablement supposer que cette carrière alimenta aussi les chantiers successifs de la toute proche chapelle de Moussy dont les élévations, tant romanes que gothiques, sont construites en molasse.

Les nouveaux aménagements de la chambre du commandeur et des deux salles, haute et basse, induisirent des dépenses de ferronnerie : crémaillère et bras de potence de la cheminée de la chambre, pentures, gonds et verrous des portes et fenêtres, serrures et clefs. D'autres ferrures furent posées sur la porte d'entrée, sur celles du cellier et du grenier, sur la porte et la fenêtre de la garde-robe, sur deux

---

(117) Fol. 30-30 v.

(118) Fol. 31.

(119) Fol. 31 v-32.

(120) Fol. 30 v-31

armoires et un coffre à avoine. Les commandes, pour un montant global de 28 florins, bénéficièrent essentiellement aux forgerons Jean Gojon, de La Roche, et Jacques Gaudy, de Bonneville [121].

La maison de la Sauveté fit l'objet de quelques autres travaux entre 1443 et 1445. La terre qui recouvrait l'ancienne poutraison de la salle haute – autrement dit le sol du grenier – fut déblayée et portée jusqu'à la chapelle pour y être battue. On pava la salle basse sur un lit de terre glaise, remplaça une partie des ancelles de la chapelle et couvrit de même la mitre coiffant la cheminée de la chambre du commandeur. La nouvelle fenêtre de cette chambre et d'autres baies reçurent leurs verrières. On passa enfin commande de quelques meubles aux charpentiers Michaud Mossut et Thomas Pussier : une table de sapin, trois bancs et deux paires de "trépieds" [122]. En comptant les 11 florins et quelques sous alloués pour ces derniers travaux, le coût du chantier s'éleva à 192 florins.

Si détaillé soit-il, le compte de ces dépenses de restauration présente plus d'une zone d'ombre. On aura remarqué que les travaux portèrent essentiellement sur des éléments que l'on qualifiera de résidentiels, mais rien n'interdit d'imaginer qu'il participèrent d'un programme visant aussi la chapelle et les dépendances. Tel qu'il apparaît au cadastre de 1730 [123], le membre de la Sauveté regroupait une maison d'habitation – abritant aussi un moulin –, une grange, un pressoir et la chapelle, mais il n'y a guère que le premier de ces bâtiments que l'on puisse évoquer sur la base des données du compte de 1443-1446. De la chapelle, en effet, nous ne savons à peu près rien, sinon qu'elle était couverte d'ancelles et que son sol était de terre battue, à moins que celle-ci ne fût destinée à recevoir un pavement. Il n'est pas sûr qu'il faille reconnaître dans le cellier du XVe siècle le pressoir isolé de l'époque moderne : à Compesières, le pressoir était situé dans une des caves du corps de logis et ne fut transféré à l'extérieur qu'après 1642 [124]. La maison de la Sauveté s'élevait sur trois niveaux, mais on ne reconnaît au rez-de-chaussée que la salle basse – *aula de subtus, prima aula bassa* – que l'on sait pavée et percée de deux portes et deux fenêtres au moins. L'escalier qui accédait au premier étage débouchait dans un couloir – *allorium* – qui desservait pour le moins trois pièces : une chambre dont nous ne savons rien d'autre, la chambre du commandeur et la salle haute. Cette dernière,

---

(121) Fol. 32-33 v.

(122) Fol. 32 (pavage de la salle basse, couverture de la chapelle et de la mitre, fenêtre de la chambre), 33 v (autres baies, meubles) et 34 (terre battue).

(123) Cadastre de Passeirier ; A.D. Haute-Savoie, 1 C d 262 (mappe), 651 (livre cadastral) et 1547 (tabelle).

(124) E. GANTER, 1971, p. 150.

appelée aussi grande salle - *magna aula de super* -, prenait jour par au moins deux fenêtres, dont une à meneaux - *fenestra croysiata* -, et offrait le confort d'une cheminée - *epicotorium*. La chambre du commandeur présentait les mêmes avantages. Sans doute faut-il localiser la garde-robe au même niveau, à proximité de cette chambre. Au-dessus, le second étage était occupé par un grenier - *orreum* - dont la porte fermait à clef. On relève enfin que le bâtiment était flanqué d'une tour.

Est-ce trop s'avancer que de tenter la comparaison avec Compesières ? Le fait est que les points communs ne manquent pas, sans doute aux proportions près : à Compesières aussi trois niveaux, un premier étage de quatre pièces - une grande salle, deux chambres et un cabinet - un second occupé par un grenier où l'on resserrait les blés des dîmes et des cens, enfin une tour, ici quadrangulaire [125]. Une organisation similaire s'observait aussi au XVIIIe siècle dans l'ancien hôpital d'Hauteville [126] qui conserve encore ses trois niveaux, une grande fenêtre à meneau transversal au premier étage et sa tour hémicylindrique [127].

A Compesières, Hauteville et la Sauveté - sinon ailleurs en Genevois -, les maisons hospitalières rassemblaient donc sous un même toit le logis et des locaux à usage économique, tout en exhibant des tours qui leur donnaient des allures de maisons fortes. S'agissant de la Sauveté, on pourrait être enclin à mettre l'accent sur son rôle résidentiel. Si les travaux des années 1440 portèrent notamment ou au premier chef sur les salles et la chambre, c'est que cette maison fut, avant comme après ces restaurations, la résidence ou l'une des résidences du commandeur. Le 29 juillet 1439, Guy de Luyrieu avait délivré une lettre sous son sceau dans ce qu'il appelait "ma maison de la Sauveté" [128]. Seize ans plus tard, le 10 octobre 1455, le commandeur de Genevois - Guy de Luyrieu ou son successeur - y avait encore sa chambre, dans laquelle était conclue une vente [129]. On doit cependant s'interroger sur la signification précise du caractère résidentiel de cette maison dans la mesure où - nous l'avons souligné - Guy de Luyrieu eut bien rarement l'occasion d'y séjourner. Cet apparent paradoxe peut être rapproché de ceux qu'offrent maints châteaux princiers médiévaux où l'on ne voyait quasiment jamais le propriétaire

---

(125) *Ibidem*, p. 150-165.

(126) *Ibidem*, p. 257-258.

(127) *Histoire des communes savoyardes. Tome 3 : Genevois et lac d'Annecy*, Roanne, 1981, p. 426.

(128) *Datum et actum apud Servitatem, in domo nostra* ; copie de la lettre insérée dans les minutaires de Pierre de Vège, A.D. Haute-Savoie, 2 J 92.

(129) *Actum apud Servitatem, infra domum domini preceptoris Gebennesii, in camera dicti domini* ; *Ibidem*, 2 J 92.5, fol. 30.

des lieux mais dans lesquels on trouvait toujours une pièce à présenter comme la "chambre de messire", la *camera domini* (130). L'acte notarié reçu à la Sauveté le 10 octobre 1455 est à cet égard édifiant : qu'était-ce donc que cette chambre du commandeur dans laquelle, en l'absence du maître de céans, on laissait entrer parties, notaire et témoins pour conclure une vente qui ne concernait même pas la commanderie ? De fait, la pièce pouvait bien s'ouvrir à quiconque ; elle était néanmoins pensée comme "chambre du commandeur". Il faut donc lui attribuer une fonction symbolique, un rôle de représentation. Le nom donné à cette pièce, la hauteur des bâtiments hospitaliers et les tours qui les flanquaient avaient aussi pour nécessaire fonction de proclamer la dignité d'un commandeur absent et, à travers lui, la puissance de l'ordre de Saint-Jean ; tout comme les armoiries de Guy de Luyrieu, figurées à Compesières et Moussy, qui réussissent encore à nous convaincre des qualités du personnage.

Gérard Détraz

---

(130) G. DÉTRAZ, "Fonctions militaire et résidentielle des châteaux à la fin du Moyen Âge : l'exemple du comté de Genève au XIVe siècle", *Études savoisiennes*, 2, 1993, p. 43-59.

La Société Saint Vincent de Paul d'Annecy et sa région de 1851 à 1914

Avant propos

A l'occasion de la béatification de Frédéric Ozanam en août dernier, à Notre-Dame de Paris, la société Saint Vincent de Paul s'est penchée non seulement sur l'histoire de son principal fondateur mais aussi sur celle du mouvement dans son ensemble, des origines à nos jours.

Et c'est ainsi que pour répondre aux vœux du Conseil national, je me suis attelé à la tâche exaltante, mais plus délicate qu'il n'y paraît de prime abord, de retracer à grands traits l'histoire des Conférences de Saint Vincent de Paul à Annecy et dans sa région.

Je me suis limité volontairement à la période qui va de la fondation en 1851 à la première guerre mondiale de 1914-1918.

Je voudrais au préalable remercier les personnes qui m'ont aidé dans ma recherche de documents. Je citerai en premier lieu le professeur Christian Sorrel qui a fait un travail similaire et complet sur Chambéry et sa région. Grâce à lui et à Mlle Sevez, j'ai pu prendre connaissance de documents de première main, conservés à Chambéry, pour le temps où Annecy et les villes du Chablais étaient rattachées au Conseil Supérieur de la Savoie ; merci également à Claude Dedeystère, familier du fonds Despine, aux Archives départementales de la Haute-Savoie, ainsi qu'à Philippe Guérif qui m'a envoyé de Paris des correspondances et des statistiques instructives. Mes remerciements vont aussi à Fernand Berger récemment décédé, qui m'a adressé des comptes-rendus significatifs de réunions portant sur les années 1880-1900, à Thonon, et à Pierre Soudan qui a porté à ma connaissance un document concernant la conférence d'Annecy durant les années 1861 et 1862 [1]. Le même Pierre Soudan a bien voulu m'apporter des précisions utiles sur tel personnage ou tel événement évoqués en filigrane.

Enfin, je dois à Marie-Thérèse Hermann, et à la lecture de son émouvant ouvrage sur *Les enfants du Malheur en Savoie, au 19e siècle*, bon

(1) Rapport présenté à l'Assemblée Générale du 31 mai 1863 sous la présidence de Mgr. Claude-Marie Magnin (archives de l'Académie Salésienne).



La Bienheureuse Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie, rencontrée par Saint François de Sales dans sa montée au Ciel, se présente en vision à Saint Vincent de Paul, qui, ravi en extase, admire la gloire commune aux deux Saints.

nombre de renseignements dont je fais largement état dans mon introduction et qui m'ont aidé à comprendre la démarche des premiers vincentiens dans toute son originalité.

Après avoir évoqué le contexte politique et social des années qui ont vu la création des premières conférences, j'étudierai leurs premiers pas et leurs développements de 1851 à 1860, puis les premières et relatives difficultés de 1860 à 1870. Je rappellerai ensuite le milieu social et les noms des principaux responsables et je m'attacherai surtout à la connaissance des activités vincentiennes pour toute cette période, riche en réalisations diverses, qui va de 1851 à 1870. Je serai plus bref sur celle qui suivit, de 1870 à 1914. De délicats problèmes se poseront alors, à la conscience des catholiques français. En Haute-Savoie, comme ailleurs, la politique dite de ralliement à la République, puis les lois anticléricales dites de séparation entre l'Eglise et l'Etat ne furent pas sans conséquence sur les activités caritatives de la Société.

Introduction

Dans le département du Mont-Blanc, avec l'invasion de la Savoie par les troupes françaises au temps de la Révolution et du premier Empire, la misère des classes laborieuses, latente et épidémique sous l'Ancien Régime, s'était généralement aggravée, tandis que la dissolution des congrégations de charité et des confréries, telle celle du Saint-Esprit, et plus encore la fermeture des monastères avaient rendu les secours très aléatoires, sinon inexistants.

Avec le retour à l'indépendance, l'avènement des rois de Piémont-Sardaigne, la réinstallation d'un évêché à Annecy et le développement du collège Chappuisien, certains établissements de bienfaisance avaient retrouvé leurs activités - l'œuvre du Grabat et celle du Refuge, par exemple - et de nouvelles congrégations apparaissaient. Ainsi les Sœurs de Charité, ordre fondé à Besançon par Jeanne-Antide Thouret, installent vers 1807 une petite communauté à Saint-Paul en Chablais et viennent bientôt à Annecy où elles visitent les prisonniers du Palais de l'Isle, prennent en charge les malades de l'Hôpital général et se penchent sur le sort des enfants trouvés et des orphelins : ce dernier rôle était jusqu'alors dévolu aux chanoines de la cathédrale.

Tandis que la paix retrouvée favorise les échanges commerciaux et que les progrès du machinisme donnent un élan nouveau à l'industrie, la situation sociale à Annecy ne cesse cependant de s'aggraver. La ville, gros bourg rural et artisanal au XVIIIe siècle, se transforme en ville industrielle, la seule digne de ce nom, selon Raoul Blanchard, entre Lyon, Turin, Milan et Gênes. A Cran, la papeterie et la manufacture royale de métallurgie emploient de deux à trois cents personnes, mais

l'activité industrielle se concentre sur la Manufacture de coton dont le développement est spectaculaire.

A l'étroit dans l'ancien couvent des Clarisses, elle établit ses ateliers en de nouveaux locaux, tels que l'ancien couvent des Bernardines à Bonlieu. Le nombre de ses employés passe d'environ 500 en 1807 à 1 260 en 1813, à 1 500 en 1849, enfin à 1 800 en 1860. Annecy, ville de 5 686 habitants en 1806, en compte 11 637 en 1861. A cette prospérité, correspond la naissance d'un prolétariat misérable, et, précise Colette Reydet, docile [2], dont les conditions de travail, de salaire et donc d'existence sont effroyables. A la Manufacture, on travaille, à l'exception du dimanche, de 10 à 15 heures d'affilée, de nuit comme de jour.

Il n'existe ni aide familiale, ni secours médical, ni mutuelle. De jeunes travailleuses, pour survivre, se mettent en concubinage et quelques-unes se prostituent.

Des enfants de 8 à 10 ans, qu'on appelle des "rattacheurs" parce que leur petite taille leur permet de se glisser sous les machines pour rattacher les fils cassés, sont si mal rémunérés que, sitôt le travail terminé à l'usine, ils se livrent à la mendicité dans les rues de la vieille ville [3]. Enfin, dans cette Savoie encore essentiellement rurale, si les misères dans les campagnes sont moindres qu'en ville, les propriétés de petite dimension ne suffisent pas à nourrir les familles nombreuses et leurs aînés, dès leur plus jeune âge, viennent grossir le nombre des "rattacheurs". D'autres jeunes adolescents vont de village en village, où ils vivent de rapines et d'aumônes. Heureux ceux qui pratiquent le dur métier de ramoneur.

Naissance et développement

C'est dans un tel environnement social que Monseigneur Louis Rendu prend possession de son siège en 1843 et c'est en 1851 qu'avec sa bénédiction épiscopale, Terrier et ses amis fondent la première conférence Saint Vincent de Paul d'Annecy. Ces hommes, bien que de générations, d'origines et de formations différentes, étaient faits pour s'entendre.

Monseigneur Rendu, dès son élévation à l'épiscopat, avait abandonné ses études de savant professeur de physique pour alerter avec vigueur les responsables politiques sur le sort des ouvriers et de leurs

---

(2) L'Eau dans la ville, le Thiou et ses canaux, *Annesci* n° 34.

(3) Raconté par Mme Hermann dans son ouvrage "*Les enfants du Malheur en Savoie, au 19e siècle*".

familles. Son *Mémoire sur le prolétariat* (novembre 1845) fera date, même s'il ne fut pas suivi de beaucoup d'effet immédiat.

Mais dans ces notes adressées au roi Charles Albert, comment ne pas entendre le cri d'un chrétien au cœur de père ?

"*Les développements de l'industrie ont produit des abus tellement odieux que, de l'avis de tous, il serait impossible de ne rien trouver de semblable dans les siècles de barbarie*", et l'évêque de poursuivre : "*on entend bien les gémissements des malheureux mais on se tait parce qu'on craint la puissance des riches*" [4].

Les préoccupations de Monseigneur Rendu rejoignent celles de quelques représentants de la classe moyenne d'Annecy dont Georges-Louis Terrier se fait le porte-parole. Sur Terrier, nous savons peu de choses, si ce n'est sa date de naissance en 1826 et celle de sa mort le 15 octobre 1854. Un acte de la famille Sautier, daté de 1848, où il signe en qualité de "praticien" nous apprend qu'il fut clerc de notaire chez maître Duparc à Annecy. Tout laisse à penser qu'il fit ses études de juriste non pas à Turin mais à Paris, et qu'il y découvrit les premières conférences. Y a-t-il rencontré Sœur Rosalie Rendu, née dans le pays de Gex d'une famille savoyarde et cousine de l'évêque, supérieure des Filles de la Charité, celle-là même qui fournit à Ozanam la liste des premières familles visitées dans les taudis de la rue Mouffetard ? Quoi qu'il en soit, sitôt ses études terminées et rentré au bercail, le jeune Terrier décide de fonder à son tour une conférence. Il suit en cela l'exemple de Léonce Curnier à Nîmes dès 1834, des amis lyonnais d'Ozanam en 1836, dans la capitale des Gaules, et du jeune professeur Pierre Olivaint à Grenoble en 1840.

Terrier rédige les statuts de la société et les présente à Monseigneur Rendu qui les approuve le 12 juin 1851. La première réunion a lieu six jours après, le 18, sous la présidence du chanoine Ruffin, qui en est aussi le premier directeur spirituel désigné. Parmi les 15 membres présents, sont élus Georges-Louis Terrier, Président (il a 25 ans), le Docteur Jacques Cailles, ainsi que Claude Moine, Marie-Julien Pignal, Vice-Présidents et Antoine Crémieux, secrétaire. Monseigneur Louis Rendu est nommé président d'honneur et il le restera jusqu'à sa mort en 1859. Il montre son attachement à la conférence en lui offrant une salle de l'évêché pour ses réunions hebdomadaires. Les autres membres d'honneur sont tous des prêtres, pour la plupart curés des principales paroisses de la ville, ou chanoines. La conférence d'Annecy est bien, selon l'expression d'Ozanam lui-même, un mouvement apolitique, "laïc et catholique". Elle répond à un double but : soulager les pauvretés matérielles et morales des "misérables" - comme on dit

---

(4) Cité par P. Guichonnet dans "*Histoire du Diocèse d'Annecy-Genève*", 1985.

alors - et travailler à la sanctification de ses propres membres, au retour à la foi et à la paix sociale.

On ne sera donc pas étonné si le recrutement se fait, pour une large part, dans cette classe de la petite bourgeoisie ou de la petite noblesse rurale, plus proche du peuple et de ses besoins que dans celle des chefs d'industrie et des politiques, le plus souvent voltairienne ou indifférente. Ainsi, parmi les vincentiens se compteront des médecins, des avocats, des notaires, des clercs de notaire, des propriétaires terriens, mais aussi des artisans, quelques ouvriers et, en zone rurale, des "laboureurs" (c'est ainsi qu'on nomme les cultivateurs).

Ce projet de poser, sinon résoudre dans l'immédiat la question sociale, joint à celui de moraliser et rechristianiser les milieux populaires, comme le remarque Christian Sorrel, a été critiqué et parfois réduit par certains historiens à un réflexe de peur face aux mutations économiques, politiques et culturelles du temps.

Rien n'est plus injuste, semble-t-il, quand on connaît l'engagement personnel des premiers vincentiens et la diversité de leurs activités.

Après s'être placée pendant quelques mois sous la protection de Notre-Dame, la conférence prend définitivement le nom de Société Saint Vincent de Paul, sur les instances du président de la conférence voisine de Genève. Celui-ci se chargera de la faire agréer - non sans mal - par le conseil général de Paris, à la date du 26 novembre 1851. Antoine Crémieux, rapporteur de la première assemblée générale du 18 juillet 1852 en la fête du Saint Patron, précise en nous relatant cet incident : "*ainsi nous offrîmes à notre bonne mère un sacrifice qui semblait déposer contre elle mais qui devait en définitive lui être agréable*".

Une correspondance de Terrier, adressée à un docteur parisien (dont le nom n'est pas indiqué), révèle qu'il y eut d'autres difficultés. Les modifications que Terrier voulait apporter au règlement général, outre l'appellation d'"Enfants de Marie" importante à ses yeux mais non capitale, tenaient compte, selon lui, de la situation particulière d'Annecy "*ville manufacturière*", je cite, "*où la société ne pouvait que recruter faiblement, dans une classe bourgeoise ou indifférente ou imbue de préjugés anglicans et doctrinaires*". Il eût été intéressant de connaître la teneur des amendements demandés ; de toute façon, ils furent refusés et Terrier s'inclina : "*puisque le conseil général en juge autrement, nous n'insistons pas davantage et nous nous soumettons entièrement*".

Le compte rendu de la première assemblée générale de juillet 1852, après une première année d'exercice, nous renseigne non seulement sur le développement rapide de la conférence d'Annecy, mais encore sur l'essor du mouvement dans l'ensemble des Etats Sardes. De 15 membres actifs en 1851, la conférence est passée à 28,

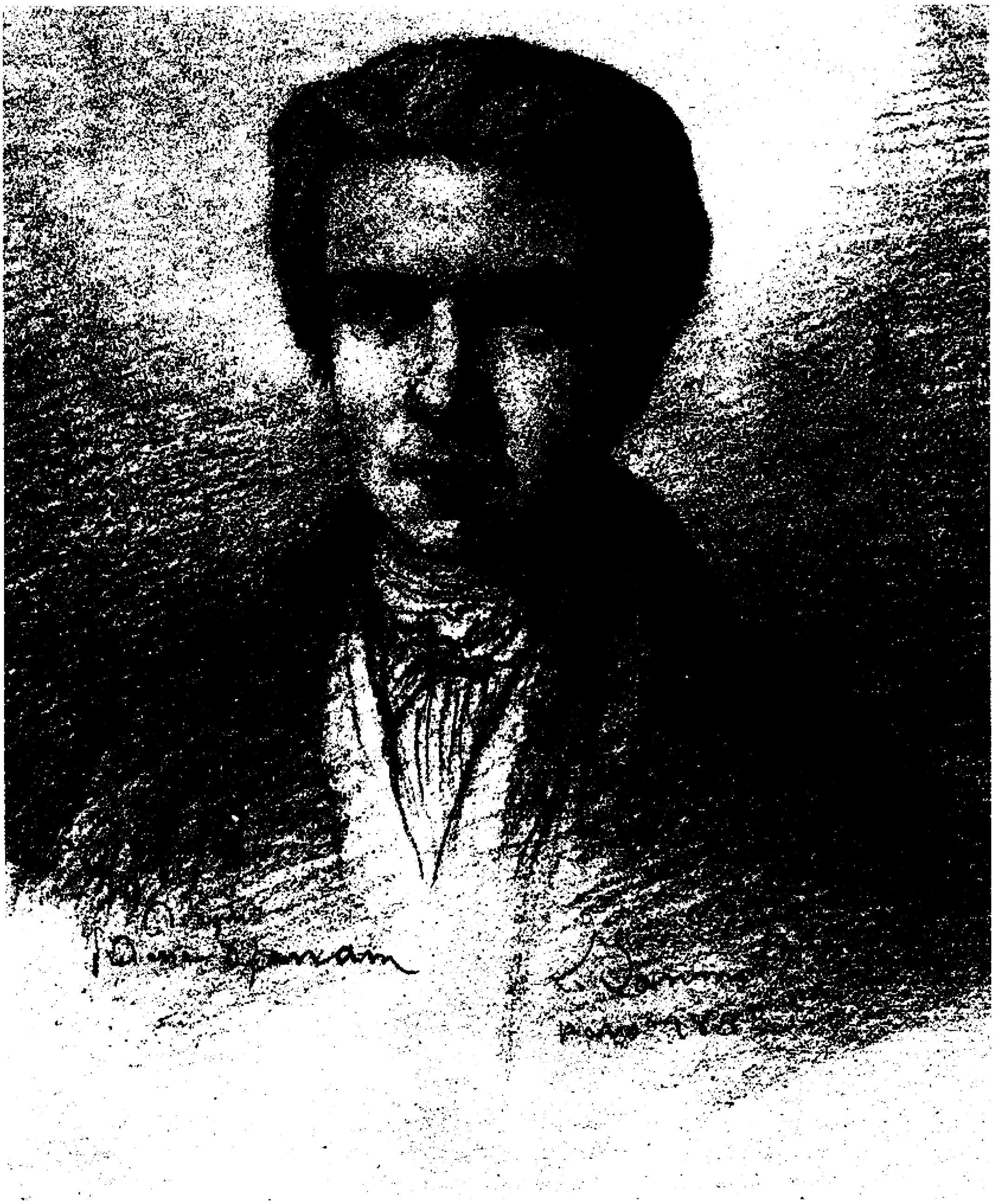

Frédéric Ozanam en 1833.

(D'après le dessin de Louis Janmot)

puis 32, enfin 45, sans compter les 13 membres d'honneur, un membre honoraire et un aspirant. A la réunion du même jour sont présents, en leur qualité de "protecteurs", des personnalités non inscrites telles Monsieur Laeuffer et le comte Bernard de Menthon avec son fils.

Le nom de Monsieur Laeuffer peut ici surprendre lorsque l'on sait que l'homme était l'un des principaux commanditaires et patrons de la Manufacture, mais si cet engagement montre l'impact de l'initiative de Terrier et de ses amis, il est peut-être aussi l'indice d'une certaine et timide ouverture sociale de la part du patronat lui-même, suite aux critiques indignées de l'évêque.

Après avoir rappelé que le mouvement avait pris naissance – je cite – "*en cette France qui, de nos jours, a donné tant de motifs de scandale au monde*" (allusion non déguisée aux révolutions de 1789, 1830 et sans doute 1848, celle-ci avait revêtu un caractère moins anticlérical et plus social que les précédentes et les Savoyards ne pouvaient ignorer l'engagement d'Ozanam et de ses amis de "l'Ere nouvelle" en faveur de la deuxième République), Crémieux se réjouit de voir – je cite encore – "*la société fondée par de jeunes étudiants imberbes se répandre, telle l'Eglise du Christ, sur toutes les parties du monde*". Le nombre des conférences agréées par le Conseil Général de Paris est passé, en effet, de 729 au 1er janvier 1852 à 862 en juin de la même année, dont "*beaucoup en Europe et en des pays lointains, comme la Turquie, la Grèce, l'Afrique et l'Amérique*". Des conseils particuliers ont été formés dans les diocèses et parfois des conseils dits "Supérieurs de Province" servent d'intermédiaires entre les conseils particuliers et le conseil général.

Dans les Etats Sardes, un seul conseil provincial fonctionne : celui de Gênes, qui regroupe 4 conférences ; mais il existe d'autres équipes à Nice, Turin, Ovada, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Jean-de-Maurienne, Savone, Alassio, Chambéry (cette dernière, créée en décembre 1849). Nous avons déjà évoqué la conférence de Genève.

L'organisation en conseils particuliers et provinciaux permet de faire face à des besoins urgents et imprévisibles dépassant le cadre habituel des activités locales. Ainsi, pour les inondations du Rhône en 1840 et celles de la Loire en 1846, des secours ont pu être envoyés de toutes parts aux sinistrés.

Dans chaque conférence, la caisse est alimentée par une obole personnelle des membres, par des dons extraordinaires et par des quêtes organisées dans les paroisses. Le compte rendu de la plupart des assemblées générales tenues dans les premières années révèle le constant souci d'en appeler à la générosité des confrères et du peuple chrétien, avec parfois quelques plaintes de ne pas être assez entendus. Ainsi chacun est-il invité "*à un véritable examen de conscience dans l'intérêt – écrit-on – de notre propre sanctification et dans celui, matériel et spirituel, des pauvres*".

L'assemblée générale de la province de Savoie se tient à Annecy le samedi 22 et le dimanche 23 juillet 1854, avec la participation de Carouge et Genève, et en présence de Monseigneur Rendu, évêque du lieu. Sont présents 13 membres de Chambéry, 45 d'Annecy, 2 d'Aix-les-Bains, 3 de Moûtiers, 2 de Saint-Jean-de-la-Perrière, 28 de Genève, 7 de Carouge, 5 d'Albertville (qui arrivent en retard !), 1 de Turin, 1 de Nancy et 1 d'Aix-en-Provence. A la suite d'une discussion qualifiée d'animée, est décidée par vote la création d'un conseil supérieur pour la Savoie, dont le siège sera à Chambéry et la présidence assurée par le président du conseil particulier de cette ville. Ce conseil sera approuvé par Paris le 2 octobre suivant et installé à Chambéry le 24 février 1855.

Les effectifs continuent à progresser et le rapport fait état pour Annecy de 59 actifs, 19 membres d'honneur, 1 honoraire et 2 aspirants. L'évêque conseille des fondations dans les campagnes, mais ce vœu resta plutôt lettre morte, à l'exception de la conférence de Menthon qui vit le jour en janvier de l'an 1856.

Pour la petite histoire (mais ces détails nous informent sur les formes de piété pratiquées par les premiers vincentiens, et l'importance donnée parmi eux à l'amitié) : l'assemblée, commencée par le chant du Veni Creator et la lecture d'un chapitre de "l'Imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ", se poursuit par le repas pris au Palais Episcopal, ensuite par une promenade en bateau sur le lac et en voiture jusqu'au château de Menthon. Le comte, indisposé, se fait représenter par sa femme pour offrir un rafraîchissement. La journée se termine par une cérémonie à la chapelle avec vénération des reliques.

L'assemblée générale, qui se réunit le 22 juillet 1855 en présence d'un membre de la société de Turin, sans doute l'annécien Joseph Despine, et du supérieur de l'Ecole des Frères, fait apparaître une nouvelle progression des œuvres et des effectifs. Elle prend acte de la partition qui vient de se produire, le 3 juin de la même année, en deux conférences : celle qui fonctionnait jusqu'alors à Saint-Maurice et celle de Notre-Dame-de-Liesse, auxquelles s'ajoute un groupe de 11 jeunes du collège.

A l'initiative de l'Abbé Grobel, cette nouvelle conférence patronne la Société de persévérance connue sous le nom de Saint Bernard de Menthon et groupant une centaine d'ouvriers. Quelques mois plus tard, le 1er janvier 1856, prendra naissance la conférence de Menthon qui sera agrégée le 7 juillet suivant. Le Président en est Claude Porlier, propriétaire, qui assume de surcroît la fonction de trésorier ; le secrétaire se nomme Claude Jacob, ébéniste. Soutenue, on disait alors "protégée", par la famille de Menthon, elle comprend 16 membres dont 3 propriétaires, 1 ébéniste, 2 menuisiers, 1 agent d'affaires, 7 laboureurs, 1 jardinier et 1 domestique. Elle visite 16 familles à domicile, prend soin des malades, s'occupe de placements des enfants pauvres ou abandonnés et de la propagation des "*bons livres*". Enfin,

elle anime l'œuvre dite "*des semailles et laboureurs charitables*". L'échelle sociale se trouve donc ici largement représentée et les activités sont conformes aux préoccupations premières de la Société.

A Annecy, en 1855, 105 familles sont visitées, 68 enfants patronnés chez les Frères, 5 apprentis pris en charge. Le secrétaire de l'assemblée générale de juillet 1855 ne fait pas état du décès de son président Georges-Louis Terrier, pourtant survenu le 15 octobre 1854. Mais nous savons que ce dernier avait organisé parmi les vincentiens une chaîne de visites auprès de pauvres atteints du choléra et hospitalisés. C'est ainsi qu'il fut lui-même touché par cette terrible maladie, et qu'il décéda dans la maison de sa mère à Veyrier : il fut inhumé au cimetière de ce village; il avait 28 ans !

Par une note retrouvée dans les archives de Chambéry et datant, sans plus de précision, de 1856, nous savons qu'une assemblée s'est tenue alors à Annecy avec 116 membres présents. On y annonce la création d'une école d'apprentissage et on se félicite de collaborer à l'œuvre de Saint François de Sales et toujours à celle dite "de persévérance", de Saint Bernard de Menthon.

Un extrait de compte rendu, en date de juillet 1857, fait part de calomnies à l'égard de la Société mais nous apprend que celle-ci est maintenant dotée d'un conseil particulier, présidé par l'avocat Alphonse Despine. Elle comprend 63 membres actifs, dont 19 à Saint-Maurice, 20 à Notre-Dame-de-Liesse, 10 au Collège et 14 à Menthon.

Le montant des dépenses [5] de 1 674 francs pour l'exercice 1852-1853 est passé à 5 656 francs en 1854-1856. Sur cette lancée, la Conférence de Thonon est fondée en octobre 1857 : elle sera agrégée le 10 octobre 1858. Placée sous la présidence d'honneur de l'Abbé Trencaz, elle compte 22 membres. Le montant de ses dépenses – entre 1857 et 1861 – est de 3 052 francs, ce qui n'est pas négligeable pour un début et vu les circonstances.

L'événement politique majeur, survenu en 1860, à savoir l'annexion de la Savoie à la France impériale, annexion ratifiée par le plébiscite des 22 et 23 avril, n'eut en réalité que peu d'incidence sur les œuvres d'église.

Dans l'ouvrage consacré à l'histoire du diocèse Annecy-Grenoble, Paul Guichonnet observe que la disparition, le 28 août 1859, de Monseigneur Rendu, prélat très attaché à la Maison de Savoie, avait facilité l'adhésion du clergé et des fidèles catholiques au régime de Napoléon III. Le chanoine Pierre-François Poncet, membre d'honneur de la Société Saint Vincent de Paul, était considéré à Annecy et sa région comme "l'âme du parti français". Le nouvel évêque,

---

(5) Cf. tableau récapitulatif des dépenses pour la Savoie de 1852 à 1883.

Monseigneur Claude-Marie Magnin, sacré le 11 juin 1861 (et décédé en 1879) est qualifié - toujours par Paul Guichonnet - de "prélat de transition" ; sans doute avait-il avant sa nomination donné quelques gages de fidélité à l'Empereur : il assurera, sans crise grave, le passage de son diocèse de la monarchie piémontaise au second Empire puis à la République.

Les hommes et les œuvres

Pour la période qui va de 1851 à 1960 et même au delà, nous connaissons généralement les noms des principaux responsables que l'on retrouve souvent dans les mêmes familles. Ainsi, des Despine, Cailles, Tissot ou Grivaz. L'ancêtre de la famille Despine, Antoine, était médecin à Aix-les-Bains où il prit une part importante au succès des eaux curatives de la station thermale. Joseph, ingénieur des mines, fut membre de la conférence de Turin. En sa qualité de député sarde, il écrivit un rapport sur l'augmentation des enfants trouvés en Savoie, en 1843, à la suite duquel les indemnités versées aux pupilles furent, sinon augmentées, du moins plus justement réparties [6]. Alphonse, avocat à Annecy, a assumé la présidence du conseil particulier de 1855 à 1872, date de sa mort. Jacques Cailles, médecin, fut vice-président de la première conférence. L'un des Grivaz, famille d'avocats et de notaires, fut président en 1861.

Citons encore Eugène Tissot, ingénieur, "*membre zélé de la Société*" [7], qui fut aussi vice-président de l'Académie florimontane, et encore le Docteur Coche, vice-président, décédé en 1883.

Les familles de noblesse rurale, telles les Menthon, et les Viry et, dans le Chablais, les Sonnaz et les Foras, ne cessèrent de soutenir, durant plusieurs générations, les œuvres vincentiennes ou d'y participer sans relâche. N'oublions pas, bien sûr, les obscurs et les sans grade, sans lesquels rien n'eût été possible.

Conformément à l'intuition fondamentale d'Ozanam et au règlement général, la visite à domicile des familles a été, dès le début, la priorité des priorités. Pour chaque famille, une fiche est établie, qui "*indique les ressources, l'état du mobilier et du logement, enfin tous les renseignements requis pour une sage et prudente distribution de nos petits moyens*". Cette tâche est dans un premier temps dévolue à un "commissaire de quartier" et ce sont les Sœurs de Charité qui, à

---

(6) Cf. ouvrage précité de Mme Hermann.

(7) Article nécrologique paru dans la *Croix de Savoie* (1892).

l'exemple de Sœur Rosalie Rendu à Paris, dressent la liste des pauvres secourus dans les hospices. Un autre souci capital est d'assister les enfants livrés à eux-mêmes, exploités à l'usine et mendiants dans la rue. Les parents sont invités à les envoyer à l'Ecole des Frères. Les vincentiens les habillent, les chaussent et leur procurent "*de bons livres*".

Dès le premier exercice (de 1851 à 1852), 30 familles sont visitées et 55 enfants habillés, totalement ou en partie. Mais, cinq ans plus tard, on déplore que certains vêtements soient revendus, des livres jetés aux orties et des enfants livrés de nouveau à la mendicité. Quant au mobilier, d'abord donné, il n'est plus que prêté pour éviter sa revente. "*Grande humiliation pour nous que ces échecs*", commente le secrétaire auquel nous devons ces constats.

Les dépenses font état d'achat de pain, de farine, de riz, de draps ou de chaussures. (A Saint-Maurice, on achète des sabots). En 1857, le nombre des familles visitées est de 48 à Saint-Maurice, 25 à Notre-Dame, 110 au Collège et 17 à Menthon.

A l'assemblée Générale de 1855, on se félicite d'avoir laissé le service des prisonniers aux Sœurs de la Charité qui, je cite encore, "*par leur dévouement, ont changé des prisons de la ville, extrêmement sales et infectes, en une maison propre et aussi salubre que peut le comporter l'emplacement dans les eaux du Thiou*".

On parle aussi de secours en argent aux vieillards et aux apprentis. On le voit, peu à peu à la visite à domicile s'ajoutent plusieurs services annexes. Leur liste est impressionnante et elle s'allonge dans le temps avec des fortunes diverses : patronage pour orphelins, bibliothèque, vestiaire, crèche, fondation de petites caisses de secours qui sont des ébauches de mutuelles, mais aussi bénédiction par les aumôniers d'unions illégitimes, participation aux œuvres de catéchisme et d'éducation. En 1854, il existe déjà deux patronages d'enfants pauvres, l'un à l'Ecole des Frères, l'autre à la Manufacture. Ce souci d'éducation, de moralisation et de rechristianisation - que d'aucuns pourraient taxer de nos jours de paternalisme, voire de prosélytisme - s'est poursuivi durant des années et même accentué au fil des ans. En 1881, les vêtements sont distribués aux mères de famille "*soucieuses de propreté*" et les bons scolaires sont remis aux élèves "*qui font des efforts de politesse*". On habille maintenant les premiers communiants et en 1884 les bons scolaires qui permettent l'achat des fournitures classiques sont remis aux enfants qui obtiennent de bonnes notes. Les membres des conférences sont invités à porter un secours religieux aux mourants. Le compte rendu de l'assemblée générale du 14 décembre 1884 stipule cependant que "*notre société doit encourager le pauvre au travail, en prenant garde de ne pas l'humilier*".

Dans le même esprit, rappelons la participation à l'Association ouvrière de Saint Bernard de Menthon, créée à l'initiative de l'abbé

Grobel, puis à celle de l'Association de Saint François de Sales, lancée par le même abbé [8].

On n'en oublie pas, pour autant, l'aide immédiate et matérielle. Les quelques rapports financiers d'alors en notre possession font état des dépenses importantes relatives à l'œuvre dite "des fourneaux économiques". Depuis longtemps les bureaux de bienfaisance, dits encore "conseils de charité", distribuent du pain aux nécessiteux, de même les dames (femmes de notables) à l'œuvre dite "du Grabat" qui fonctionnait déjà dans l'ancien Duché de Savoie avant la Grande Révolution. Sur les instances de Monseigneur Rendu - toujours lui ! - et avec la participation du Syndic de la ville, des curés et des Dames de Charité (qui se chargent au préalable d'organiser une quête générale), une soupe chaude fut distribuée, le 19 janvier 1847, à 256 familles. Un annécien, Eugène Jacquet, eut l'idée de vendre cette soupe à très bas prix pour ceux dont "*les goûts et la noblesse d'âme font refuser les dons de la charité*" (sic).

Il constitua donc une association dite des "fourneaux économiques" à laquelle, sans doute très tôt, les vincentiens apportèrent leur contribution. La distribution des repas se fait dans un local situé Faubourg de Bœuf où les pauvres attendent sous une porte cochère. Ce sont les religieuses qui font la cuisine et servent par trois guichets ouverts sur une arrière-pièce [9]. Certains membres du conseil municipal, en 1855, dénoncent la trop grande part prise, selon eux, à cette œuvre, par le clergé, les religieuses et les fidèles ; d'autres se plaignent, au contraire, que l'élément laïque y dominât, à tel point que le syndic fit imprimer une brochure qui précisait : "*cette œuvre n'est ni laïque ni cléricale, ni démocratique ni aristocratique... les distributions de soupe, contraires à la tendance de l'œuvre* (celle-ci se rattachait, en effet, à la fondation dite pour l'extinction de la pauvreté), *n'ont été qu'un moyen temporaire et ne doivent pas se renouveler...*" [10].

Une note de la Société Saint Vincent de Paul indique qu'en 1881, soit plus de 25 ans après, 11 360 bons de repas ont été remis aux Dames de Charité, et 12 315 en 1882. L'assemblée générale du 14 décembre 1884 fait état de plus de 20 000 soupes servies du 11 janvier au 30 avril 1884 (soit environ 200 par jour).

Peu après sa création en 1857 et son agrégation par Paris en octobre 1858, la conférence de Thonon, avec ses 22 membres, a cherché elle aussi, comme à Annecy, à diversifier ses activités. Elle est admise à

---

(8) Il pourrait s'agir selon le Père Mercier, aumônier actuel des Visitandines, d'une œuvre d'entraide missionnaire pour les paroisses pauvres du diocèse.

(9) Détail donné par l'A.G. de 1881.

(10) L'événement est relaté dans l'ouvrage précité de Mme Hermann.

visiter les prisons grâce à l'intervention de Maurice Pillet, avocat fiscal, et suite à l'engagement personnel de Monsieur Grevat, trésorier, celles-ci sont "*nettoyées physiquement et amendées moralement par le travail et l'évangélisation des détenus*".

Une bibliothèque est mise à la disposition des 300 élèves des Ecoles chrétiennes. L'œuvre de persévérance catéchise 250 adultes. Plus tard, au cours des années 1860-1880, la conférence porte à son actif 11 conversions, quelques mariages mixtes régularisés (une minorité protestante est ici présente), un grand nombre de communions "attardées", enfin la sanctification de la fête de Noël pour 10 à 20 familles visitées.

Des années 1860 à 1873, ou des difficultés surmontées

Dans son *Histoire Religieuse de la France Contemporaine* parue en 1948, Adrien Dansette observe que, si la politique religieuse du Second Empire fut complexe et plutôt favorable à l'Eglise catholique, les avantages obtenus furent chèrement payés par une compromission de plus en plus affirmée avec un ordre moral et social plus imposé que réellement vécu.

Mais dans les années 60, la politique italienne de Napoléon III, dans la mesure où elle menaçait le pouvoir temporel du Pape et malgré la présence en Romagne des Zouaves pontificaux commandés par le Général de Lamoricière, indisposa bon nombre de catholiques français et renforça d'autant l'opposition légitimiste et ultramontaine. Le coup d'Etat du 2 décembre 1852, ne l'oublions pas, avait été dirigé contre une assemblée législative à grande majorité monarchiste, partagée entre orléanistes et légitimistes. Ces derniers étaient nombreux dans les conférences et très majoritaires dans celles des grandes villes : Paris, Lyon et Marseille. Persigny, ministre de l'Intérieur de Napoléon III, s'inquiète d'une telle situation et prend prétexte d'une double imprudence qui s'apparentait fort à une provocation : le refus d'un don de l'Impératrice Eugénie - comme chacun sait, espagnole très pratiquante - et fait plus grave, l'inauguration d'un buste du Comte de Chambord dans un local de l'œuvre ! Persigny veut donc imposer à la Société Saint Vincent de Paul, comme à la franc-maçonnerie à laquelle il l'assimile à dessein, un président désigné par l'Empereur lui-même. Le conseil général s'y oppose et son comité est dissous [11].

La circulaire ministérielle du 16 octobre 1861 interdit les réunions des conseils supérieurs de la Société. Il s'ensuivit pour beaucoup de

---

(11) Cf. page 395 de l'ouvrage de Dansette précité.

conférences une crise qui, selon les circonstances locales, n'a pas connu les mêmes effets. Ceux-ci par exemple ont été plus nettement ressentis à Chambéry qu'à Annecy. En cette ville, la noblesse était moins présente et n'avait pas non plus et nécessairement reporté sur la Maison de France l'attachement qui l'avait longtemps liée à la Maison de Savoie.

En outre, l'engagement personnel du chanoine Poncet au moment du plébiscite et l'attitude favorable du chanoine Magnin durent en la circonstance jouer un rôle décisif.

En 1861, la conférence d'Annecy (n'y en avait-il plus cependant qu'une seule ?) comprend 17 membres actifs, dont le président est Maître Grivaz, avocat, et le vice-président maître Alphonse Despine également avocat. Ce dernier est toujours président du conseil particulier et le demeura jusqu'en 1872. Il aurait alors désiré la création d'un conseil diocésain pour donner plus de poids à son désir d'expansion dans tout le Faucigny, "*jusqu'à présent réfractaire*" (12). Parmi les autres membres actifs, figurent deux clercs de notaire, Tissot et Bardallet, deux propriétaires dont un noble, Auguste de Reydel, deux tailleurs, huit ouvriers et un artiste. A ceux-là s'ajoutent treize autres membres qui ont quelques activités mais n'assistent pas régulièrement aux réunions et ne sont donc pas mentionnés. Ce qui fait dire au commissaire de police : "*je les croyais plus nombreux en cette ville*". Monseigneur Magnin est président d'honneur, comme l'était son prédécesseur et les autres membres d'honneur sont tous prêtres, dont les chanoines Poncet, Challamel et Ruffin.

Le rapport présenté le 31 mai 1863 à l'assemblée générale de la conférence d'Annecy pour l'exercice de 1862, sous la présidence de Mgr. Magnin, nous confirme la poursuite des activités en 1861 et 1862. Le rapporteur qui signe "*le président A.D.*" (il faut lire Alphonse Despine, Président du Conseil particulier) se félicite de la présence de l'évêque et de nombreux confrères malgré, dit-il, "*les pénibles circonstances qui portèrent sur quelques-uns d'entre nous*". Il souligne le fait que la structure même de la Société lui a permis de faire face – je cite – "*à la position nouvelle qui lui est faite*" ; et le rapporteur de poursuivre : "*qui serait aveugle pour ne pas reconnaître la sagesse pratique ou plutôt providentielle qui posa les bases de notre association ? Ne dirait-on pas que, pressentant l'orage qui gronderait sur le faîte de l'édifice, elle a donné des fondations si profondes à celui-ci, elle a doté ses diverses parties d'un élément de vie si puissant, si régulier, si indépendant que chacune de ces parties, bien qu'isolées, devait un jour subsister vivace par elle-même...*".

---

(12) Cf. Assemblée Générale de Savoie-à Annecy en 1883.

A travers le style quelque peu alambiqué et grandiloquent de l'époque, on voit bien que pour l'auteur de ces lignes, la démission du conseil général et des conseils supérieurs, suite à la circulaire Persigny, n'a eu finalement que peu d'effet sur la vie du mouvement. Son argumentation semble au moins valable pour la région d'Annecy.

Le rapport proprement dit, malgré une sensible diminution des effectifs (21 membres au total, à Annecy même) fait ressortir la poursuite des activités habituelles : patronage, œuvre des pauvres écoliers, bibliothèque, distribution des "petites lectures", vestiaire, règlement des loyers, enfin visite des pauvres.

Au demeurant, le Président Despine élève le débat et prend la défense de la Société toute entière. Pour lui les accusations portées contre elle ne sont pas fondées. "*La charité,* dit-il, *est notre unique mot d'ordre et si chaque conférence a sa vie propre, organise ses œuvres et ne rend compte qu'à elle-même de ce qu'elle a pu faire, un seul lien nous unit : le désir de faire le bien*"; et le rapporteur d'en appeler au témoignage des nombreux et éminents défenseurs de la Société et parmi eux Mgr. Dupanloup, "*notre illustre compatriote*" (sic) [13].

Le rapport se termine par l'examen comptable de l'exercice 1862, comprenant et distinguant les deux années 1861 et 1862.

Pour le Conseil Particulier, le montant des recettes s'élève à 488,88 F en 1861 et celui des dépenses à 453,70 F. En 1862, le montant des recettes n'est plus que de 257,95 F et le chiffre des dépenses s'abaisse à 185,45 F. Mais pour la Conférence d'Annecy, il n'en est pas de même, bien au contraire. Les recettes qui s'élèvent à la somme de 402,70 F en 1861 passent à 469,45 F en 1862 et les dépenses font ainsi apparaître une augmentation sensible, passant de 295,84 F en 1861 à 397,61 F en 1862.

Le nombre de familles visitées est alors de 46 et celui des bons d'alimentation de 687. La conférence a acheté 403 Kg de pain, 279 Kg de riz et de pâtes, 27 Kg de farine et de maïs. Il faut y ajouter des achats de vêtements, de pommes de terre et pour l'œuvre des "écoliers pauvres", de blouses, d'images, de livres et d'objets divers, enfin 16 vêtements non comptabilisés. En outre, les héritiers de Mgr. Rendu ont donné 2 045 livres à la bibliothèque.

Les dépenses dans la période de 1857 à 1861 étaient passées, à Annecy-Menthon, à 6 049 francs. Mais entre 1863 et 1873, nous n'avons plus que des chiffres approximatifs, le trésorier n'ayant pas transmis ses comptes régulièrement. Le montant indiqué, soit 6 583

---

(13) Mgr Dupanloup fut à l'origine de la création de la conférence de Chambéry agrégée en décembre 1849.

francs, n'est pas négligeable, d'autant qu'avec la guerre et l'écroulement de l'Empire, Annecy a pratiquement un moment cessé d'exister.

Plus tard en 1877, à Chambéry, on se plaint encore d'être sans nouvelles : la conférence a bien repris en fait mais en avril 1877, si elle a bien un président et quelques membres, ses réunions sont encore irrégulières.

La conférence de Thonon a connu les mêmes tribulations aux mêmes moments qu'à Annecy et sans trop de gravité non plus. Au lendemain de la circulaire Persigny, elle est surveillée sans être véritablement inquiétée. Nous lisons dans une note du sous-préfet de Thonon (datée du 18 février 1862) : "*Le président Joseph Rollier, animé d'un grand zèle religieux, évite toutes occasions de manifester ses opinions politiques. Monsieur Charmot, juge d'instruction, n'a cessé de témoigner des sympathies pour le gouvernement impérial. Monsieur Fleury-Mussant, procureur, ne cesse de montrer son dévouement. Quant à Monsieur Dantan, vérificateur des poids et mesures, c'est un homme honnête, sans influence et qui ne s'occupe pas de politique*" (14).

Par la suite, Monsieur Fleury-Mussant a demandé d'être rayé de la liste des membres d'honneur, bien qu'il ait fait quelques dons. Contrairement à Annecy, Thonon n'a jamais cessé de fonctionner. L'activité de Thonon se traduit par le chiffre des dépenses qui, pour les années 1862 à 1873, s'élève à 4 960 francs. Il convient de préciser - et la chose est valable pour tous les chiffres donnés précédemment, pour Annecy comme pour Thonon - que les secours en nature (travaux, vêtements, livres, matériaux divers, semence, etc...) n'ont pas été évalués en argent et ne sont donc pas compris dans ces totaux.

De 1874 à 1914 : une permanence assurée

La chute du second Empire, la Commune de Paris et la mort tragique de Monseigneur Darbois, le gouvernement de Monsieur Thiers et la présidence du Maréchal Mac-Mahon, enfin la tentative avortée de restauration monarchique avec le refus du drapeau tricolore par le comte de Chambord en octobre 1873, tous ces événements avaient secoué l'Eglise de France, mais ils n'avaient pu que freiner ses activités, sans jamais les interrompre. Il en fut ainsi pour l'action caritative et sociale de la Société Saint Vincent de Paul. Nous avons déjà évoqué ce ralentissement et nous n'y reviendrons donc pas.

---

(14) Archives A.D.H.S., référence 1 M 55.

Cependant les comptes rendus des assemblées générales tenues dans les années 80 à 90 [15] et le fascicule consacré aux "Noces d'or des Conférences de Savoie", célébrées à Annecy le 17 février 1883, nous permettent de constater que si en Haute-Savoie la Société a cessé d'exister à Annecy dans les années 1870 et 1871, elle a repris rapidement et, au delà de 1874, se montre à nouveau vivante et efficace, dans un domaine certes limité à l'action caritative immédiate. Il convient de rappeler ici qu'à Thonon il n'y eut, semble-t-il, aucune rupture.

L'assemblée générale du 17 décembre 1882 est présidée par Monseigneur Isoard, évêque d'Annecy depuis 1879. "*Autoritaire et rigoriste*" [16], étranger au diocèse et connu pour son engagement bonapartiste, il n'en fut pas moins un ardent partisan, en 1890, de la politique dite de Ralliement à la République, conseillée par le Pape Léon XIII.

En 1880-1881, les conférences visitent 200 familles, distribuent de nombreux bons de soupe et des bons scolaires sans compter les dons en nature. Un certain recul est constaté deux ans plus tard, avec le décès des docteurs Coche et Dussaix.

A l'assemblée de 1884, cette fois présidée par le chanoine Poncet, le président Tissot remercie les Dames de charité de leur dévouement : "*sans elles, nous ne ferions pas grand'chose, car la femme captive plus vite la confiance du pauvre*". Mais pour autant il n'est pas encore question d'associer les femmes - non religieuses - à l'œuvre de charité. Le montant des dépenses, pour Annecy-Menthon, s'élève en 1883 à 4 027 francs et en 1884 à 3 286 francs, celui des recettes à 3 890 francs.

Les statistiques portées à notre connaissance par le conseil général de Paris indiquent que les dépenses des années 1874-1882 ont été, pour Annecy-Menthon, de 22 494 francs et pour Thonon de 12 386 francs. Toujours à Thonon, en 1883, elles sont de 859 francs. Cette même année 1883, Annecy comporte 21 membres actifs et 24 honoraires. A Thonon, ils sont respectivement 14 et 28.

Pour la période de 1885 à 1887, nous avons peu de renseignements. Le compte rendu de l'assemblée générale du 18 décembre 1887, à nouveau présidée par Monseigneur Isoard, fait état de 76 enfants assistés en 1886 et de 60 en 1887. Le nombre des familles visitées n'est plus que de 25. Sans doute la misère a-t-elle diminué et des associations non confessionnelles ont dû prendre le relais ? Mais tout de même, en comparaison des 200 familles visitées en 1880, c'est à se demander s'il n'y a pas eu erreur de chiffres. Sans doute pour se donner du courage,

---

(15) Archives Cailles (A.D.H.S.).

(16) Selon Paul Guichonnet, dans son ouvrage "Histoire du diocèse Annecy-Genève".

le secrétaire rappelle que, dans son encyclique "Humanum Gens" du 20 avril 1884, le Pape Léon XIII désigne la Société de Saint Vincent de Paul comme "*une œuvre adaptée aux besoins des temps présents*" (17).

Sur les années suivantes, nous savons peu de chose. En 1897, le budget dépasse les 5 000 francs, grâce à l'évêque qui a laissé à la société l'actif de l'œuvre du pain, dite encore de Saint Antoine, ce qui représente les 9/10ème des recettes. Il faudrait, dit-on en conséquence, davantage diversifier nos activités. Mais tel ne sera pas le cas ! En 1899, si les ressources demeurent "rassurantes", le produit des quêtes a fortement diminué. La conférence Annecy-Menthon comprend alors 28 membres qui visitent 40 familles et soutiennent 20 apprentis.

Les bons scolaires fonctionnent toujours. En 1890 et 1891, la situation est qualifiée de prospère, les besoins étant "moins pressants". Après une légère interruption des réunions en 1905, de nouveaux progrès sont constatés en 1909 et depuis 3 ans. En 1906 la Société, par l'œuvre de Saint Régis, porte à son actif 6 mariages normalisés et 6 légitimations d'enfants.

Paul Guichonnet et Christian Sorrel, historiens savoyards, spécialistes de cette fin de siècle qui dure en réalité jusqu'à la Grande Guerre de 1914-1918, observent que la forte crise qui oppose alors en France l'Eglise et l'Etat, avec la loi Waldeck-Rousseau sur les congrégations en 1901 et celle de Combes sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, n'a pas revêtu à Annecy et sa région le même caractère de passion et parfois de violence qu'en d'autres endroits.

Nous en connaissons les raisons : le penchant naturel du savoyard à la modération, l'influence plutôt restreinte du clan conservateur et du sentiment monarchique, enfin l'opportunisme politique des évêques et du clergé en général. Monseigneur Campistron, nouvel évêque nommé le 13 mai 1902 n'échappe pas à la règle. De tendance ultramontaine et ferme sur le principe des libertés religieuses, il se montre cependant enclin par tempérament au dialogue et fait preuve d'un grand pragmatisme. C'est notamment sous son épiscopat que se développe l'Association des familles catholiques du Sud-Est et que s'implante peu à peu l'Association catholique de la jeunesse française, créée en 1886 par Albert de Mun, ouverte à l'action sociale et à l'enseignement de Léon XIII.

A la lumière de ces observations, nous comprenons mieux le fonctionnement de l'œuvre de Saint Vincent de Paul à cette époque, tantôt somnolente, tantôt florissante, selon les événements et les lieux, aussi bien à Annecy qu'à Thonon et Evian.

---

(17) Pontificat de 1878 à 1903, l'encyclique "*Rerum Novarum*" étant datée du 15 mai 1891.

A Saint-Julien, un essai est tenté en 1880, sans succès. A Saint-Gervais, une conférence est mise sur pied, officiellement le 4 juillet 1897, sur l'initiative d'un intendant général en retraite, Monsieur Largillier, venu de Paris, et qui en devient le Président. En 1898, les ressources au montant de 998 francs permettent de secourir 20 familles et l'on note chez certaines le retour à une pratique religieuse longtemps délaissée. En 1905 et en 1906, avec 8 membres assidus et 40 familles visitées, les résultats sont très satisfaisants.

Mais en 1910, Paris s'inquiète de ne plus recevoir l'abonnement habituel au Bulletin, et dès lors on n'en parle plus.

La conférence d'Evian est née en 1861, avec l'appui de Thonon. Malgré les efforts d'un certain Monsieur Beluze de Paris et de l'Abbé Chambet, vicaire, elle ne vit d'abord que quelques mois. Le vicaire favorable est nommé ailleurs, la circulaire Persigny fait ici quelques fâcheux effets, enfin un imprimé dévoile (A.M. Chambéry) "*l'abstention de celui dont on était en droit d'attendre la plus décisive coopération*". L'enfant est donc "étouffé au berceau". D'autres tentatives eurent lieu, avec l'appui cette fois des conférences de Genève, mais sans plus de succès. Il faudra attendre 1888, malgré le scepticisme de Monsieur de Foras, mais cette fois avec l'accord du clergé, pour que la conférence d'Evian prenne son vrai départ. Elle sera agrégée le 7 janvier 1888 et subsistera avec des hauts et des bas jusqu'à nos jours. On suppose un certain fléchissement en 1893 et on constate un bon fonctionnement en 1905, 1906 et au delà (avec des réunions le dimanche matin).

A Thonon, la conférence a résisté à bien des épreuves [18]. Déjà, peu après son installation, un confrère, Monsieur Maxit, se noya en tentant un sauvetage. Mais ni cette mort héroïque, ni la perte de Monsieur Grevat et du "vénérable octogénaire", comte Joseph de Sonnaz, n'empêchent le progrès des œuvres. La conférence organise ainsi un "*catéchisme de persévérance à 250 adultes réunis dans les écoles du soir*". En 1865, la conférence chablaisienne participe à un pèlerinage aux Allinges avec les conférences de Genève, Chêne et Carouge, et les rapports avec les dix conférences de la Suisse Romande resteront excellents (à noter leur rencontre de Lausanne en 1868 et celle de Thonon en 1874). Sur son initiative ont lieu plusieurs sermons de charité qualifiés de fructueux, tels ceux du Père Blanc et du Père Joseph, fondateur de l'orphelinat de Douvaine. Dans les années 1880, la conférence connaît d'autres épreuves : les pertes sensibles de Messieurs Delevaux, de Blonay (1880), Albert de Viry (1881) et plus encore celle du Président Rollier, un moment "*injustement calomnié*"

---

(18) Cf. rapport sur Thonon aux "Noces d'or" de juin 1883.

au point qu'une scission a failli se produire ; mais la crise a été assez vite surmontée !

En 1881, la conférence comprend une quinzaine de membres, dont Alphonse de Foras, Président, et François Gaillard, trésorier. Des quêtes sont faites auprès des élèves du collège Saint François de Sales et des messes sont dites pour le repos de l'âme de deux pauvres. A la réunion du 19 juillet 1881, le total des dépenses mentionné pour le premier trimestre seulement est de 559 francs, alors que pour le premier semestre le montant des recettes est de 731,55 francs.

Dans le détail des dépenses figurent de nombreux bons d'alimentation (sucre, café, viande) et de fagots. Vu la pénurie des ressources, il est fait un choix de 16 familles à visiter et à secourir parmi les plus nécessiteuses.

A la séance du 21 mars 1897, est décidée la création d'un vestiaire qui s'installera chez les Sœurs de Charité. Plusieurs personnes se sont déjà présentées pour y travailler et un comité de dames en prendra la direction et y emmènera des recrues. La baronne de Livet en est la présidente d'honneur et la comtesse de Saulsure la présidente effective.

Dans ce milieu, la tendance moralisatrice subsiste et même s'accentue. A la réunion du 24 juin 1896, vu la conduite de la femme Depietri, il est décidé qu'elle ne pourra "*être admise au secours de la conférence à moins de mener une vie un peu plus exemplaire*".

En décembre de la même année 1896, on visite une femme "*douce, bonnête et travailleuse, dont le mari est le type de la brute la plus ignoble et qui dernièrement chassait de chez lui sa famille toute entière, alors que son épouse allait être mère pour la 12e fois*" !

Après la loi de Waldeck-Rousseau en 1901 sur les associations, loi qui ôte aux congrégations le droit au bénéfice, le souci de défendre l'Eglise l'emporte sur toute autre considération. Ainsi le 11 mai 1902, à la suite d'événements - je cite - "*où l'on a vu défiler parmi les adversaires de notre foi et de nos prêtres plusieurs pauvres de notre ville*", la conférence de Thonon, tout en se défendant de faire de la politique, décide de ne plus les assister car "*nous avons le choix parmi les mille misères qui nous entourent et nous nous attacherons mieux désormais à soulager les plus dignes et les plus respectables*".

Nous le savons bien, et notre génération plus que beaucoup d'autres, en cette fin de siècle et de millénaire, la petite histoire comme la grande est faite de compromissions incertaines, de maladresses inconscientes, de rendez-vous manqués, et parfois de crises difficiles à surmonter. L'histoire des Conférences Saint Vincent de Paul comme de toute institution humaine n'aura pas échappé à la règle.

Mais chaque fois, en Haute-Savoie comme ailleurs, la Société est repartie sur des bases nouvelles grâce à l'amitié, à la générosité de ses membres et à la fidélité à la règle essentielle d'Ozanam et de ses amis : la visite à domicile et la pratique d'une charité qu'on dirait aujourd'hui "de proximité".

Il en a été ainsi après 1860 et 1870. Il en sera de même après les terribles épreuves de 1914-1918 et de 1939-1945.

Nous terminerons donc cet exposé par le rappel d'un texte d'Ozanam lui-même qui, écrit il y a 150 ans, donne son véritable sens à la présente démarche historique et demeure d'une étonnante actualité :

"*La charité ne doit jamais regarder en arrière, mais toujours devant, parce que le nombre de ses bienfaits passés est toujours petit et que les misères présentes et futures qu'elle doit soulager sont infinies*".

Robert Brunel

Sources

- Fonds Despine, Archives Départementales de la Haute-Savoie.
- Archives de la Société Saint Vincent de Paul (Chambéry).
- Imprimés divers I1, Bibliothèque Municipale de Chambéry.
- Manuscrits divers M., ADHS et Archives Départementales de Chambéry.
- Fascicule "Noces d'or des Conférences de Savoie, à Annecy, le 17 juin 1883".
- Feuilles de renseignements pour l'agrégation :
  Annecy 1851.
  Menthon Saint-Bernard 1856.
  Evian 1888.
  Saint-Gervais 1897.
- Correspondance Evian 1877-1888-1889.
- Correspondance Terrier 1851.
- Annecy 1863, rapport de l'Assemblée Générale, archives de l'Académie Salésienne.
- Comptes rendus des Conférences de Thonon 1881-1882.
- Comptes rendus des Conférences de Thonon 1896-1897.
- Comptes rendus de la Conférence de Thonon 1902.
- Tableau des dépenses des Conférences de Savoie dès leur fondation à 1883 inclus.
- Statistiques des Conférences de Savoie en 1883.

Bibliographie

- **GENEVE-ANNECY** / sous la direction de Henri Baud, collection Diocèses de France, BEAUCHESNE, Ed. octobre 1985.
- **LA SAVOIE** / sous la direction de Christian Sorrel, Dictionnaire du Monde Religieux, BEAUCHESNE, Ed. avril 1996.
- **LES ENFANTS DU MALHEUR**, ou le drame des enfants trouvés en Savoie au XIXe siècle, par M. Th. Hermann, Ed. Curandera, décembre 1988.
- **OZANAM** / Livre du Centenaire. BEAUCHESNE, Ed. 1913.
- **OZANAM** / par Léonce Celier. Ed. LETHIELLEUX 1956.
- **CAHIER OZANAM** / Numéro Spécial 134, décembre 1996.
- **HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE** / Tome 1, par Adrien Dansette, Ed. Flammarion 1948.

Les églises baroques haut-savoyardes : la joie de croire

Tout comme leurs sœurs plus majestueuses des grands centres urbains et des monastères célèbres, les modestes églises paroissiales et les chapelles rurales de l'ancien diocèse de Genève-Annecy invitent à la joie en même temps qu'à la prière : l'aménagement décoratif de leur architecture sans prétention le montre à l'évidence.

Des possibilités financières modestes ainsi que les connaissances et le savoir-faire limités de ceux qui ont construit les lieux de culte de cette époque ont entraîné le choix de formes architecturales simples et de matériaux peu coûteux.

La forme la plus répandue (quinze cas) est celle d'un rectangle dont le grand axe relie la porte à l'autel. Le chevet est plat ; le chœur, encadré par la base du clocher et la sacristie, est moins large que la nef ; l'intérieur est abondamment éclairé grâce à de hautes et grandes fenêtres fortement ébrasées ; Eloise et Verchaix sont de bons témoins de ce type de construction. Presque aussi nombreuses (treize cas), les églises en croix latine se bornent à introduire dans le rectangle un transept perpendiculaire peu saillant en avant de l'autel ; tel est le cas, par exemple, de Saint-Martin-sur-Arve et des Villards-sur-Thônes. Les églises à trois nefs se partagent entre trois édifices à collatéraux boutants (Saint-François-de-Sales d'Annecy, Saint-Hippolyte de Thonon et Saint-Maurice de Thônes) et onze bâtiments dont les nefs sont de même hauteur (églises - halles).

La seule complication introduite dans le schème du rectangle a été, dans quelques cas, l'élévation d'une coupole au-dessus de la croisée du transept (huit cas), ce qui fut parfois accompagné de l'arrondissement du chevet (Nancy-sur-Cluses, Les Houches, Verchaix, Saint-Gingolph) ou des croisillons (Héry-sur-Ugine) ou des trois à la fois (La Rivière-Enverse). Mais les constructeurs ne se sont engagés que timidement dans cette direction : leurs coupoles, surbaissées, ont l'aspect d'un arc en forme de mitre plus que d'une demi-sphère ; le maître-autel, qui reste dans le chœur, demeure l'élément essentiel de l'espace interne tant à cause de sa monumentalité que de la somptuosité de son retable ; les croisillons n'acquièrent pas de profondeur plus grande même s'ils sont élargis et parfois, comme à Saint-Nicolas-de-Véroce et à Cordon, les piliers de la coupole sont rabattus pour maintenir le regard des fidèles dans la direction de l'autel principal.

Tous ces bâtiments sont construits en matériaux du pays, souvent grossiers, qui forment des blocages de pierres, ramassées dans les lits des torrents et des mortiers de chaux. Seuls les angles, avec leurs blocs de tuf ou de calcaire étagés, sont plus soignés. Les voûtes, légèrement surbaissées, sont faites de légers moellons.

Rien, sinon les plus grandes dimensions, ne distingue ce squelette d'église de ceux d'une grange ou d'un hangar : l'esprit baroque ne se manifeste pas là, mais dans la transformation de cette structure peu engageante en édifice agréable, source de joie pour l'œil et pour l'âme, grâce à une décoration aussi riche qu'abondante.

A l'extérieur, cela apparaît dès le choix de l'emplacement de l'église par rapport aux maisons du village et plus encore par le soin apporté à l'aménagement de la façade et du clocher.

L'autorité de la maison de Dieu sur celles des hommes est affirmée par la localisation du lieu du culte au centre ou au-dessus de l'agglomération, par des dimensions et des volumes plus imposants que ceux des autres constructions, notamment en hauteur, par la rigueur des verticales et l'équilibre entre les parties, par la luminosité des badigeons clairs. La maison du Seigneur doit attirer et surprendre le regard.

Le petit côté réservé à la façade est aussi le plus somptueux. Un perron à degrés en pierres bien appareillées conduit à un porche qui s'ouvre au-dessous d'un arc en plein cintre, souvent cantonné de piédroits et surmonté d'un fronton ou de deux départs de rampants, droits ou curvilignes, qui mettent en valeur une statue de la Vierge ou du saint patron de la paroisse, installée dans une niche. Les boiseries des portes sont des œuvres d'ébénistes d'une grande habileté. Latéralement, deux fenêtres accompagnent le porche que rehausse un auvent. Au-dessus s'ouvre un grand oculus ou une fenêtre rectangulaire.

Cet ensemble, encadré de chaînages d'angle faits de pierres aux couleurs différentes ou peintes en trompe-l'œil, surmonté d'un imposant avant-toit, vise incontestablement à la monumentalité. Mais c'est une monumentalité rendue joyeuse par de gracieux appariements de couleurs ; la surface blanche ou ocre clair est réchauffée par l'ocre miel des encadrements de tuf, enrichie par les masses sombres des portes et des auvents, vivifiée par le fond bleu des niches et les teintes sonores de ses angles. Dans les églises du Haut-Faucigny s'ajoutent des peintures sous l'avant-toit, un entablement rose, parfois cintré en son milieu, qui court au bas de la toiture, des cartouches peints et portant parfois des inscriptions, tandis qu'à Saint-Hippolyte de Thonon, la joie de vivre baroque déploie ses lignes qui ondulent autour des compartimentages et une riche décoration en reliefs et en peintures.

Les clochers à bulbe sont certainement la construction la plus célèbre des églises baroques savoyardes, même si beaucoup d'entre eux ont été relevés après la Révolution. Héritiers lointains des charpentiers moscovites et ukrainiens qui, dès le douzième siècle, dans ces régions aux abondantes chutes de neige, avaient transformé le dôme d'origine byzantine en bulbe pour faciliter l'évacuation d'une couverture neigeuse, et bénéficiaires aussi des inventions dues à des artisans d'Europe Centrale et d'Italie qui s'étaient complus à associer le bulbe à d'autres formules architecturales, les menuisiers savoyards ont accumulé des superpositions originales, variées et compliquées de dômes à l'italienne et de dômes à l'impériale, de lanternons, de boudins, de coussinets, de bulbes, le tout sommé d'une flèche pyramidale à l'aiguille longue et fine. L'élément le plus heureux de cet assemblage est, sans aucun doute, le choix, caractéristique de la Haute-Savoie, d'une couverture d'écailles de fer blanc que la rouille colore de teintes automnales et chaudes.

L'espace interne lui aussi, est transformé.

En premier lieu, c'est la conséquence de l'habillage du squelette qui disparait sous une décoration architecturale en stuc et en plâtre. Au-dessous de la mince voûte surbaissée est lancée une seconde, faite de blocaille, addition enrichie de sable et de mortier de chaux. Cette voûte est compartimentée par des doubleaux en plein cintre qui viennent reposer sur des pilastres engagés dans les murs gouttereaux : le plus souvent la nef est couverte de deux travées et le chœur d'une seule, dans les églises à nef unique ; de trois travées dans celles qui comptent trois nefs et, quand il y a un transept, ses croisillons comportent chacun une travée. Sous la voûte en blocaille est fixée une seconde, en stuc, constituée d'arêtes à forte pénétration dans les gouttereaux (il existe toutefois deux voûtes d'ogives, l'une à Saint-Hippolyte de Thonon et l'autre à la seconde travée du chœur de Montriond).

La jonction entre les doubleaux et les pilastres se présente sous diverses variantes. Les arcs peuvent tout simplement reposer sur des chapiteaux très simples, le plus souvent composites mais quelquefois doriques, qui coiffent les pilastres (Saint-Gingolph, Saint-Paul-en-Chablais). D'autres fois, comme à Saint-Hippolyte à Thonon, ils retombent sur des consoles qui ont la forme de tailloirs à triple étage et qui sont disposées à une certaine hauteur au-dessus des chapitaux ; aux murs gouttereaux de la Chapelle d'Abondance (église à trois nefs), les doubleaux descendent sur des corbeaux placés, eux aussi, au-dessus des chapiteaux.

Mais le parti le plus fréquent est un bandeau d'entablement de style toscan qui se déroule tout le long des parois latérales, souvent aussi autour du chœur et quelquefois même au revers de la façade, formant un ruban, discontinu s'il est fragmenté par les ouvertures des fenêtres,

ou un ruban continu, s'il est placé au-dessous. Ce ruban est formé de trois éléments superposés distingués par des moulures : à la base, une architrave à une seule face ou à plusieurs, délimitée par des moulures ; au-dessus une frise, nue ou décorée de motifs en stuc colorés ou de peintures ; en haut, à la hauteur du sommet des pilastres, dont elle épouse le redent, une corniche à forte saillie. Mais ici encore, il existe bien des variantes, selon la puissance des saillants, les hauteurs respectives de chacune des trois parties, les modénatures des moulures, la décoration et les couleurs de la frise.

Dans une église baroque l'entablement a un rôle capital : non seulement il pose une limite bien apparente entre la partie haute et la partie basse de l'espace interne, mais il est une contribution essentielle à l'unification de cet espace. On peut le comparer à une basse chantante portée par la puissance de murs et de leurs pilastres à laquelle seraient associés les accords plus légers des embrasures lumineuses, des cintres des doubleaux et des fines arêtes des voussures. Ainsi, il rend encore plus évident le mouvement qui entraîne la nef en avant, depuis son origine, la porte, jusqu'à son aboutissement, le maître-autel et son tabernacle d'or, un mouvement qui est rythmé par les temps forts des doubleaux, des pilastres, des chapiteaux ou des consoles, des fenêtres (il doit être toutefois bien entendu que, pas plus que les plans adoptés pour les églises, l'entablement n'est une découverte des constructeurs baroques ; il a été connu des architectes de l'Antiquité et redécouvert par Brunelleschi dans l'église florentine San Lorenzo vers 1420).

Dans le prolongement de la fonction de l'entablement, il faut situer, au revers de la façade, les ondulations de la balustrade de la tribune (le meilleur exemple est sans doute celle de Notre-Dame-de-la-Gorge).

La veine décorative baroque ne s'est pas épuisée dans l'habillage du squelette architectural ; elle affirme autant d'énergie dans des décorations peintes sur les surfaces.

Le plus souvent il s'agit de badigeons clairs, posés sur des fonds de chaux, blanc, ocre ou rose - sur lesquels les pilastres et les doubleaux sont mis en valeur par des imitations de faux marbre rose veiné de blanc. Parfois, les chapiteaux sont colorés eux aussi ou encore des faux joints en trompe-l'œil qui imitent des pierres colorées encadrent les fenêtres. Les tons lumineux des parois améliorent l'éclairage et font ressortir la somptuosité des retables, des reliquaires et des autres meubles placés devant elles.

S'y ajoutent souvent des médaillons en stuc peint aux clés des voûtes, les motifs des frises des entablements, les croix de consécration vermillon souvent entourées de verdoyants branchages.

La Haute-Savoie a conservé aussi un nombre relativement élevé de peintures murales figuratives : dix cycles au moins (La Chapelle

d'Abondance, chapelle Notre-Dame-de-Compassion ; Chevrier ; Argonay ; église Saint-Hippolyte, chapelle du couvent des Minimes et chapelle de Morcy à Thonon ; Peillonnex ; Loex ; Saint-Nicolas-de-Véroce ; Cordon, à quoi il faut ajouter l'appartement du prieur à l'abbaye de Talloires).

On peut découvrir aussi des réminiscences baroques dans des décorations exécutées au XIXe siècle, par exemple, dans les coupoles de Saint-Nicolas-de-Véroce, de La Frasse et de Saint-Sigismond.

Deux monuments s'imposent à tous les autres à cause de la grande superficie des surfaces décorées et de leur qualité : il s'agit de Saint-Hippolyte de Thonon où, en réponse aux négations protestantes, dans des fresques accompagnées d'une prodigieuse exubérance de stucs peints, la dévotion à Notre-Dame de Pitié et l'église enseignante sont glorifiées (vers 1700), et l'église de Cordon où sont présentés les mystères du Rosaire et deux tableaux en l'honneur de l'Eucharistie peints en 1788 dans un naturalisme aussi savoureux que précis avec une science remarquable de l'espace et du trompe-l'œil par un jeune artiste suisse, Joseph Léonard Isler.

Simplicité de la construction architecturale et grâce de la décoration, telle est l'heureuse association qui a présidé la fabrication de ces écrins de retables que sont les églises baroques.

Fernand Roulier

La signification de l'œuvre de Nicolas Martin

Pour l'essentiel, la conférence a été une suite d'explications de textes, semblables aux trois que nous publions ci-dessous, l'une d'un noël français, l'autre d'un noël en patois et la troisième d'une chanson en patois.

Le texte français est accompagné d'une mise en français moderne et de notes explicatives. Les textes patois sont présentés de façon plus complexe : reproduction exacte, en italique, du texte de 1555 accompagné à droite des interprétations de graphies ; une réécriture de ce texte patois en graphie de Conflans, ce qui permet à tout patoisant savoyard de lire et de comprendre le texte ; enfin une traduction et des notes explicatives.

Premier noël français : Paraphrase biblique

Ce premier noël français commence comme un chant d'espoir et insiste, avec citations bibliques dans les marges, que le Messie annoncé va venir. Les strophes 8 et 9 parlent du Précurseur, Jean-Baptiste, dont les doigts qui ont baptisé Jésus sont conservés dans un reliquaire à la cathédrale de St Jean. Les deux dernières strophes sont des rappels du DIES IRAE et paraissent déplacées dans un noël ; sans doute la trompette du refrain de noël a fait penser au TUBA MIRUM SPARGENS SONUM du *Dies irae* et du Jugement dernier.

Refrain :

Venez ouyr la trompette	Venez entendre la trompette
Qu'apporte [1] de grands nouveaux.	Qui annonce de grandes nouvelles.

1)

Consolés-vous, consolés,	Soyez consolés, consolés	Consolamini, consolamini,
Ne soyés plus desolés.	Ne soyez plus désolés.	populo meus, etc. *Isaiæ* 45
O mon peuple, je m'aprette	O mon peuple, je m'apprête	
Pour soulager voz travaux.	À soulager vos peines.	
Venes ouyr …	Venez entendre…	

(1) Le pronom relatif sujet élidé, aux deux genres et aux deux nombres est un régionalisme dû au patois, qui pour le pronom relatif, n'a qu'une forme *que*, élidable, servant pour l'objet et le sujet. Le même phénomène se retrouve à la strophe 6 : *qu'avoit* = "qui avait".

NOEL Z
NOVVELLEMENT

Composez par M. Nicolas
`Martin muſicien.



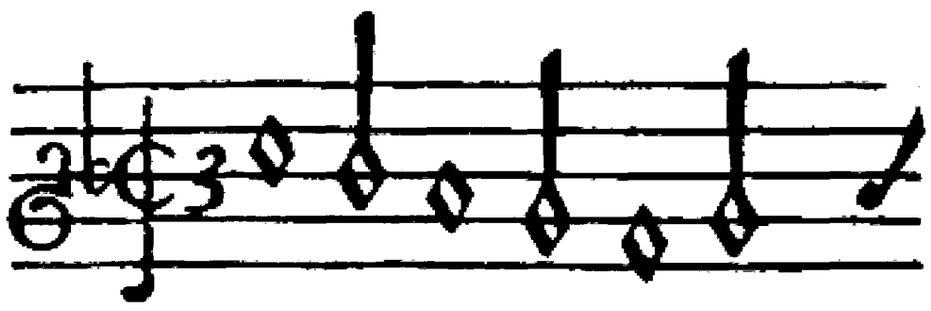

Enez ouyr la trom

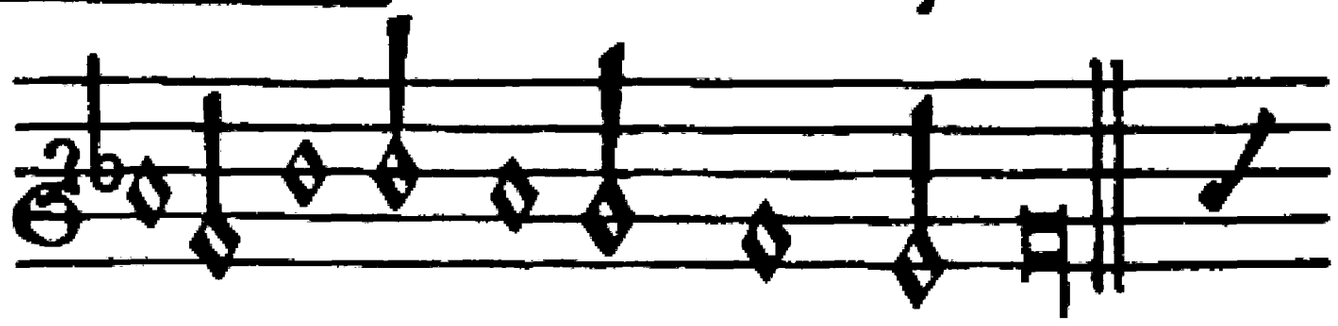

pette Qu'aporte de grands nouueaux.

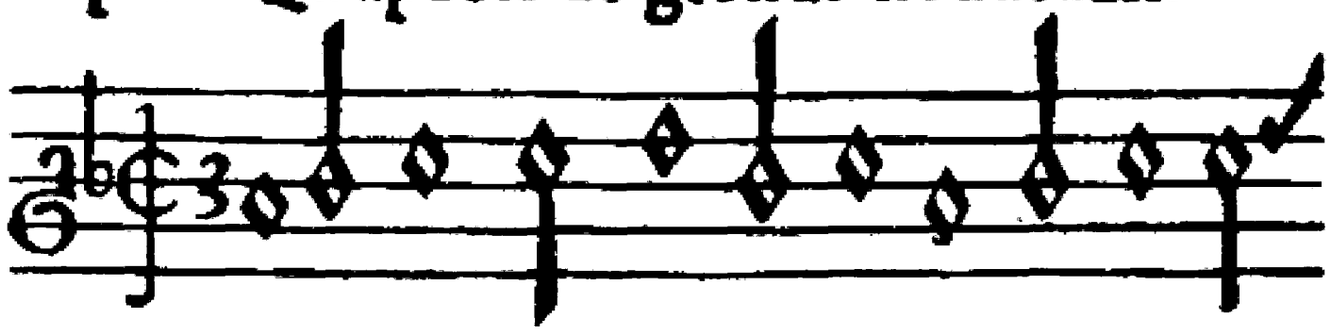

Conſolés vous conſolés, Ne ſoyés plus

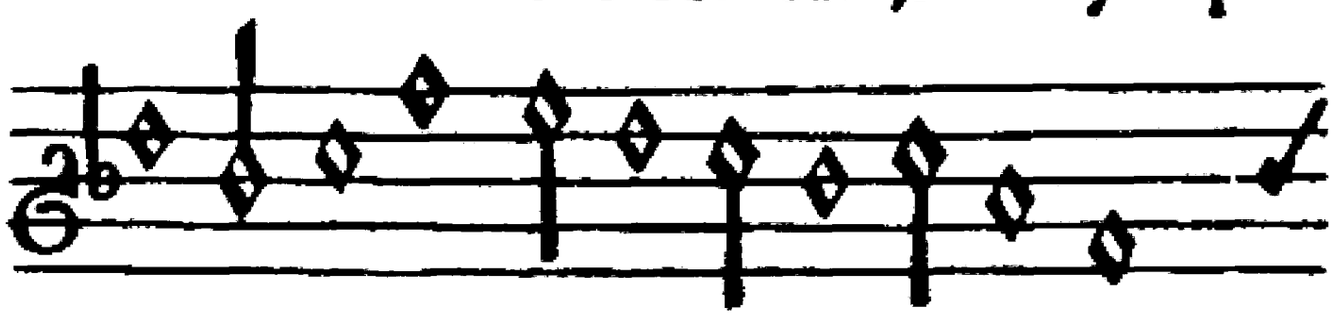

deſolés O mon peuple ie m'aprette

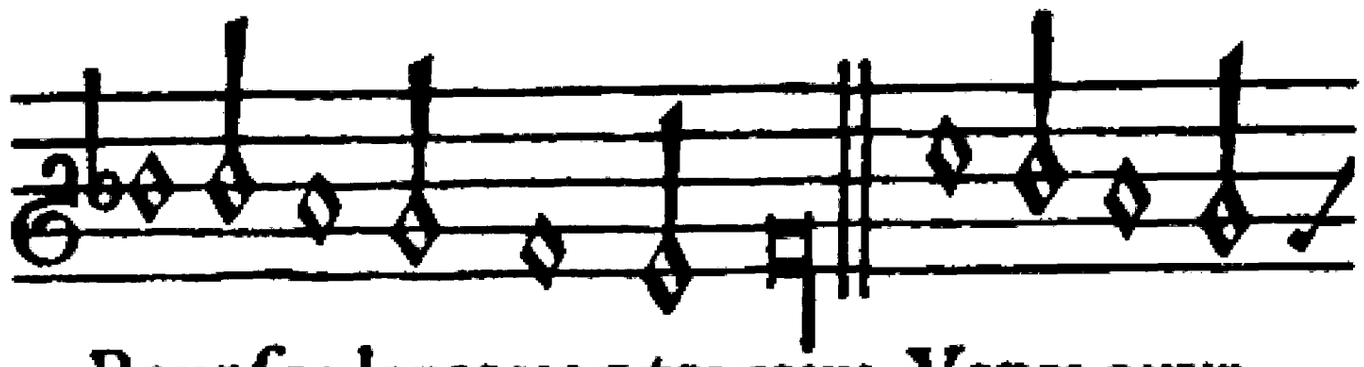

Pour ſoulager voz trauaux Venes ouyr.

2) *Plus, ne sera differé :* *Il viendra le désiré* (2) *Et sera la maison faicte* *Pleine de gloire à monceaux* *Venez ouyr…*	Il n'y aura plus de retard : Il viendra le Désiré Et la maison sera faite Pleine de gloire abondamment. Venez entendre…	Veniet desideratus cunctis gentibus. &c. *Aggæus* 2.
3) *Une vierge concepvra* *Et un filz enfantera* *Nommé, Conclusion est faicte,* *Emanuel au berceau.* *Venez ouyr…*	Une vierge sera enceinte Et enfantera un fils Nommé — la décision est prise — Emmanuel dès le berceau. Venez entendre…	Ecce virgo concipiet & pariet. &c. *Isaiæ* 9.
4) *O vous, aux* (3) *cieux, arrousez* *Des nues, pluyes, baisses ;* *Et la terre soit ouverte* *Germinant fin à noz maux* (4). Venez ouyr…	O vous cieux élevés, répandez votre rosée, Pluies, tombez des nuées ; Que la terre s'ouvre Et fasse germer la fin de nos malheurs. Venez entendre…	Rorate cæli desuper & nubes pluant justum. *Isaiæ.*
5) *Un petit si nous est né* *Et filz nous est donné* *Duquel l'Empire* (5) *honneste* *Est sus sa charge penneaux* (6). *Venez ouyr…*	Un enfant ici nous né Et le Fils nous est donné Dont le juste Royaume Est, sous son autorité, soumis. Venez entendre…	Parvulus natus est nobis & filius datus est nobis.
6) *Peuple est illuminé* *Qu'avoit long temps cheminé* *En tenebres et tempeste,* *Illumine* (7) *est à flambeaux.* *Venez ouyr…*	Il est dans la lumière, le peuple Qui avait longtemps cheminé Dans les ténèbres et sous l'orage, Dans la lumière des flambeaux. Venez entendre…	Populus qui ambulabat in tenebris vidit lucem magnam.

---

(2) La référence exacte est *Aggée* 2,8 ; mais l'expression DESIDERATUS CUNCTIS GENTIBUS ordinairement traduite par "le Désiré des Nations" est une interprétation de la *Vulgate*, qui a été chassée du texte par les bibles modernes. Mais auparavant l'expression avait influencé les textes liturgiques de l'Avent.

(3) *Aux* : lire *hauts*. L'absence de -h- dans ce mot français s'explique par le fait qu'il n'existe pas de -h- aspirée en patois savoyard, ni même en francoprovençal. On retrouve le même régionalisme dans *n'harangue* (Adresse à l'imprimeur, vers 11). La leçon de Nicolas Martin *aux cieux* pour *hauts cieux* est à classer avec les autres imperfections du français de l'auteur, habitant une ville où la langue française n'était arrivée qu'au début du 15e siècle. Cet adjectif *haut* traduit librement l'idée contenue dans le latin DESUPER de la citation marginale.

(4) *Germinant* : cette image est contenue dans la suite du texte latin cité en marge : APERIATUR TERRA ET GERMINET SALVATOREM "que la terre s'ouvre et qu'elle fasse germer un Sauveur". Nicolas Martin se contente de remplacer *Sauveur* par *fin de nos maux*.

(5) *L'Empire honneste* : l'hiatus entre le -e- final d'*Empire* et le -o- initial de *honneste* est nécessaire dans ce vers de sept syllabes.

(6) *L'Empire honneste / Est sus sa charge penneaux*. Le sens ne saute pas aux yeux. La forme *sus* doit très probablement être lue *sous* : "sous son administration, sous son autorité"

penneaux : l'adjectif *penneaux* est - avec une bonne part d'hypothèse - le mot *penaud*, néologisme du milieu du 16e siècle. Ce dérivé de *peine* semble avoir ici le sens de "qui subit sa peine", "soumis".

(7) La voyelle finale accentuée de *illumine* (= *illuminé*) doit être élidée ou du moins prononcée avec celle du verbe *est* qui suit.

7)
Cecy fut préfiguré
Par cette toyson [8] doré [9],
Dont Gedeon fit requeste
Qu'arrosee ne fust d'eaux.
Venez ouyr…

Ceci fut préfiguré
Par la toison dorée
Pour laquelle Gédéon avait demandé
Qu'elle ne fût pas mouillée par la rosée.
Venez entendre…

8)
Par desers, villes et terres
Sainct [10] crye [11] à haulte voix :
«Le Roy vient ; chascun s'apreste
Faire chemin droit et beau !»
Venez ouyr…

A travers les déserts, les villes et les champs,
Un saint crie à haute voix :
« Le Roi vient. Que chacun s'apprête
À rendre le chemin droit et beau !
Venez entendre…

9)
O vous, trestous, Mauriennois,
Qui avez les propres doigts
De sainct Jehan, plus que Prophete,
Desquelz il montra l'agneau [12].
Venez ouyr…

O vous tous, Mauriennais,
Qui possédez les vrais doigts
De saint Jean qui fut plus qu'un prophète,
Doigts avec lesquels il montra l'Agneau.
Venez entendre…

10)
Quand Dieu chascun jugera,
La trompette sonnera
Et justice sera faicte,
Chascun portant son fardeau.
Venez ouyr…

Quand Dieu jugera tous les hommes
La trompette sonnera
Et la justice sera rendue
À chacun selon sa charge.
Venez entendre…

11)
Sentence sera dicté [9]
Disant aux bons : «venité !» [13]
Aux mauvais : «Allez en haste
Aux profons puys infernaux.»
Venez ouyr…

La sentence sera prononcée
Qui dira aux bons : «Venez !»
Et aux méchants : «Hâtez-vous d'aller
Aux profonds puits de l'enfer.»
Venez entendre…

---

(8) *Toyson* : avant de partir en guerre contre les Madianites (*Livre des Juges* 6, 36-40), Gédéon avait demandé une preuve à Dieu : ce fut sur une peau de mouton que se fit cette preuve. Le passage se termine par "La toison seule resta sèche et il y eut de la rosée sur tout le sol autour". Le rapport avec la venue du Messie n'est pas des plus clairs. Seule l'idée de rosée qui tombe du ciel de la strophe 4 peut avoir un rapport - uniquement verbal - avec la rosée qui épargna la toison de Gédéon, qui était une simple peau de mouton ; l'expression *toison dorée* vient d'une toison d'or qui n'a rien de biblique.

(9) *Toyson doré* (sic) de Nicolas Martin est, REVUE 7 avec *Sentence sera dicté* de la strophe 11, une faute d'orthographe nécessaire à la versification. Il faut des rimes masculines en *-é-* ; Nicolas Martin accepte la faute d'orthographe qui permet de chanter la mélodie. A mettre au nombre des approximations linguistiques en langue française.

(10) Il s'agit de Jean-Baptiste, le Précurseur. Les strophes 8 et 9 sont faites autour de citations évangéliques concernant celui qui a baptisé Jésus, notamment la citation sur *le chemin droit et beau* qui vient d'Isaïe (40, 3), texte repris par Matthieu (3, 3) : "Préparez les chemins du Seigneur, aplanissez ses sentiers".

(11) *Crye* : vaut ici deux syllabes même devant la voyelle initiale du mot suivant.

(12) A la fin de la strophe on attend un verbe principal. Ces quatre vers constituent un simple appel à ses concitoyens de St Jean, pour qu'ils soient attentifs à tout ce qu'a dit Jean-Baptiste.

(13) Le mot latin VENITE doit être lu à la française, avec l'accent de mot sur la finale, car il fournit une rime masculine en *-é-* ; l'auteur écrit : *venité*.

NOELZ
&
CHANSONS

Nouuellement composez tant en vulgaire Françoys que Sauoysien dict Patoys.

PAR

M. Nicolas Martin Musicien en la Cité saint Iean de Morienne en Sauoye.



A LYON
CHEZ MACE BONHOMME.

1555

AVEC PRIVILEGE.

Premier noël en patois

Le premier noël en patois est chanté sur la même mélodie que la première chanson en patois, à une différence près : chaque strophe du noël est suivie d'un vers refrain : «Noël plus de trente fois». Chaque strophe est composée de neuf vers de sept syllabes ; les vers 1, 3, 6, 8, 9 ont la même rime masculine en *-èy* que le refrain, les autres vers ont une rime féminine, la même dans chaque strophe ; mais cette rime change à chaque strophe. Nous recopions dans la marge du texte original les citations latines dont Nicolas Martin a accompagné son texte patois.

2	*L'Angoz Gabriel, fut tramey*	*Gabriel* : 2 syllabes
	De Paradi à la bellaz	
4	*Cõme saioz & cortey :*	*saioz &* : hiatus et 3 syllabes
	S ẽmenagrâgaranellaz	
6	*La salua, disant pucellaz,*	*salua* : 2 syllabes
	Nosse pour quãd tu me vey :	*Nosse* = N'ossé
8	*Ie ta portoz la nouellaz*	*Ie ta portoz* = je t'aportoz
	Qu'ẽ ton vẽtr' a fruict beneyt.	
10	*Quant ie toz dioz se me crey.*	*ie toz dioz se* = je t'oz dioz, ce
	Noé ply de trenta vey.	
	L'Andzo Gabryèl fut' tramèy'	L'Ange Gabriel fut envoyé
	De Paradi a la bèla.	Du Paradis à la belle.
	Komé sadzo é kortèy',	En personnage sage et courtois,
	Sin mena gran garanèla [14],	Sans faire un tapage indiscret,
	La salua, disan : «Pussèla,	Il la salua, en disant : «Jeune fille,
	N'ossé [15] pour kan tu me vèy' :	N'aie pas peur, en me voyant,
	Dze t'aporto la novèla	Je t'apporte une nouvelle :
	K'in ton vintr' a fruit' bénèyt'.	En ton ventre, il y a un fruit béni.
	Kan dze t'o dyo, se [16] me krèy'.»	Puisque je te le dis, crois-moi.»
	Noé pli de trinta vèy' !	Noël plus de trente fois !
12	La viergiz rogeysseyt,	Missus est Gabriel angelus
	En brogean suz loz messagoz :	à Deo in ciuitatem &c.
14	Apré loz musa noz vey,	
	Ly declara son coragoz	Et ingressus ad eã dicit &c.
16	Comme se farit l'ouuragoz	& benedictus fructus vẽtris tui.
	Ie ne nuz iamay enuey Ie ne nuz = *Ie n'en uz*	Quæ cum audisset turbata est &c.
18	De cogneitre personagoz	Et cogitabat qualis esset &c.
	Virginita i'ay promey	Dicit autem Maria : Quomodo fiet
20	Pucellaz suy & sarey	istud ?
	Noé ply de trenta vey.	

(14) *Garanellaz/garanèla* : le mot n'a été relevé par aucun des nombreux dictionnaires que j'ai consultés. Les termes les plus approchants sont les mots que le FEW XVII, 613b regroupe sous l'ancien germanique *WRAINJO "étalon", notamment le mot lyonnais et forézien *garagnat* "jeune homme turbulent ou de mauvaise vie". Le mot *garanèla* semble vouloir dire : "comportement d'un jeune mâle exubérant". Comme le mot est nié, le sens est : "en toute discrétion".

(15) Ossé : est un subjonctif du verbe "avoir", à valeur d'impératif.

(16) *Se* : est un pronom démonstratif et *me* est un pronom personnel ; mot à mot : "crois-moi en cela".

La Vièrdzi rodzèyssèyt'
In brodzan su lo méssadzo [17].
Apré lo musa [18] no vèy',
Li déklara son koradzo [19] :
«Komè se farit' l'ouvradzo ?
Dze n'in'u [20] dzamè invèy'
De konyèytrè pèrsonadzo.
Virdzinita dz'è promèy',
Pussèla sui é sarèy'.»
Noé pli de trinta vèy' !

La Vierge rougit
En se demandant qui était le messager.
Après avoir hésité neuf fois,
Elle lui déclara ce qu'elle pensait :
«Comment se ferait l'ouvrage ?
Je n'en eus jamais envie,
Ni de connaître un homme.
Virginité j'ai promis,
Vierge je suis et je serai.»
Noël plus de trente fois !

22 L'Angoz comme bin aprey
Respondit & ly va dire
24 Le sainct Eprit orendrey
Descendra en la manirtz
26 Que cachera la lumieritz.
Du mysteroz vn po toquey
28 Et naytraz sen grand fumieritz,
De tey vn sainct que ie crey.
30 Fioz dé Dieu motra du dey.
Noé ply de trenta vey.

Et respondẽs angelus, dicit :
Spiritus sanctus superueniet
in te, & virtus altissimi
obumbrabit tibi.

Nascetur ex te sanctum &c.

Ecce agnus Dei &c.

L'Andzo komè bin aprèy'
Répondi é li va diré [21] :
«Lo Sint' Éprit' orindrèy'
Déssindra in la maniri [8]
Ke kachera la lumyéri
Du mistèr(o) un po tokèy' [22] ;
É nètra sin gran fumyéri,
De tèy' un sint, ke dze krèy',
Fyo dé Dyœ, motra du dèy' [23].»
Noé pli de trinta vèy' !

L'Ange en personnage bien élevé,
Lui répondit par ces mots :
«Le Saint Esprit dans un instant
Descendra de telle façon
Qu'il cachera la lumière
De ce mystère discret ;
Il naîtra sans le moindre outrage,
De toi un saint, à ce que je crois,
Fils de Dieu montré du doigt.»
Noël plus de trente fois !

---

(17) Le mot *Messagoz / méssajo* signifie "message" et "messager". La citation latine COGITABAT QUALIS ESSET "se demandait qui il était" nous oriente vers le sens de messager.

Le verbe *brojér* signifie "réfléchir" et traduit le mot latin COGITABAT ; ce verbe existe encore aujourd'hui dans de nombreux patois.

(18) *Musa* : équivalent du verbe français *muser* "perdre son temps, hésiter".

(19) *Coragoz / korajo* : courage au sens de "ce que l'on pense".

(20) *Ie ne nuz* : lire *Je n'in'u* = "je n'en eus".

(21) Les rimes féminines de cette strophe ne sont pas très régulières : on trouve *diré, maniri, lumyéri, fumyéri*. Pour masquer l'irrégularité, Nicolas Martin n'écrit pas de la même façon le mot qui signifie "manière" et celui qui signifie "lumière". Il écrit *maniri* pour faire ressembler le substantif à l'infinitif *diré*.

(22) *vn po toquey / un po tokèy'* : une traduction syllabe par syllabe serait : "un peu tout coi". L'adjectif *tokèy'* signifie étymologiquement "tout tranquille". Ici le sens est "secret, discret".

(23) *Montré du doigt* : l'expression n'est pas péjorative ; elle équivaut à l'expression mise dans la marge : "Voici l'Agneau de Dieu".

Mariaz regardaz & vey,
Elisabet ta cousinaz — Et ecce Elisabet & c.
Qui esteyt ey na pa trey mey — *ey na* = e y n'a — Et his mensis est sextus & c.
De conceyure enfa indignaz
Consideraz vn po sa minaz
Et son ventre comme crey
La graciz de Dieu benignaz
Ouuret en celuy qui creyt
Possible liet, que qui seyt, — *iet* = li et, *qui* = qu'i — Quia non erit impossibile
Noé ply de trenta vey. — apud Deũ &c.

Marya, regard(a) é vèy'
Élisabét' ta cousina
Ky' èstèyt', é n'y a pa [24] trèy' mey',
De konsèyvr(é) infa indinya,
Konsidér(a) un po sa mina
É son vintré komè kréy'.
La grassi de Dyœ béninya
Ouvrét' in selui ki krèyt' ;
Possiblé ly èt' [25] ké k'i sèyt' [26].
Noé pli de trinta vèy' !

Marie, regarde et vois
Elisabeth ta cousine
Qui était, il n'y a pas trois mois
Incapable de concevoir un enfant,
Regarde un peu sa silhouette
Et son ventre comme il grossit.
La grâce de Dieu, bienveillante,
Œuvre en celui qui croit ;
Tout lui est possible, quoi que ce soit.
Noël plus de trente fois !

La viergiz iognit loz dey
De viagoz bin me de trentaz
Disant Angoz te me vey
Dicit autem Maria:
Ie suy du Seignour seruentaz — Ecce ancilla Domini
Luassey Dieu, ie nay pas crentaz — *Luassey* = Lua sey, *nay* = n'ay
Que celuy lez mabuyseyt — *mabuyseyt* = m'abuyseyt
Destre grossaz suy contentaz, — *Destre* = D'estre
Ma que nion ne me toucheyt
Comme tia dict inse seyt — *tia* = ti a — Fiat mihi secũdũ
Noé ply de trenta vey. — verbum tuum &c.

La Vyèrdzi dzonyi lo déy'
De vyadzo bin mé de trinta,
Disan : «Andzo te me vèy',
Dze sui du Sènyour sèrvinta ;
Loua' [27] sèy' Dyœ ! dze n'è pa krinta
Ké selui-lè m'abuisèyt'.
D'èstré grossa sui kontinta,
Maké nyon ne me touchèyt'.
Komè ty' a [28] dit', insé sèyt'.»
Noé pli de trinta vèy' !

La Vierge joignit les doigts,
Plus de trente fois,
Disant : «Ange, tu me vois,
Je suis la servante du Seigneur.
Dieu soit loué ! Je ne crains pas
Que celui-là ne me trompe.
Je suis heureuse d'être enceinte,
Pourvu que personne ne me touche.
Qu'il soit fait selon ce que tu as dit.»
Noël plus de trente fois !

---

(24) *ey na / e n'y a* : *e/ é* est le pronom personnel sujet neutre ; *y* est le pronom local "y" mis avant la négation ; sens général : "il n'y a pas".

(25) *liet / ly èt'* = 'lui est' : en une syllabe, avec un *-l-* mouillé.

(26) *que qui seyt / ké k'i sèyt'* = "quoi que ce soit" : la lettre *-i-* est le pronom sujet neutre.

(27) *Loug* : une syllabe, signifie "loué".

(28) *tia / ty a* : une syllabe, prononciation rapide de *tu a* qui signifie "tu as".

NOELZ
& CHANSONS

NOVVELLEMENT COMPOsez tant en vulgaire françoys que sauoysien dict patoys

PAR

M. Nicolas Martin, Musicien en la Cité saint Iean de Morienne en Sauoye.

Fac-similé de l'édition de 1555
Introduction, traductions
& transcriptions musicales
de Clément Gardet

A ANNECY

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GARDET
16, rue du Pâquier, sous les arcades.

M CM LXXIII

Estre vz but de noz mey, Completi sũt dies Mariæ
La viergiz fiert en palliolaz
En Bethleem, ou Belley
Mein vallien de parpalliolaz
Ey ny aueyt losaz ne tiollaz *ny* = n'y
Vz couuert de lour logey,
Palliz, bry, piez, ne malliolaz
Ne couuertioz quin qua seyt
Per loz gardar de la freyt,
Noé ply de trenta vey.

Èstr(é) [29] u bout' de no mèy',
La Vyèrdzi fyèrt in palyola [30],
In Bètléèm ou Belèy' [31]
Min valyin de parpalyola [32].
É n'y avèyt' loza ne tyola
U kouvèrt' de lour lodzèy',
Palyi, bri, pyé, ne malyola

Ne kouvèrtyo kin k'a sèyt',
Per lo gardar de la frèyt'.
Noé pli de trinta vèy' !

Étant au bout des neuf mois,
La Vierge commence à accoucher,
A Béthléem ou à Belley,
En un lieu qui ne valait pas un sou.
Il n'y avait lauze ni tuile
Au toit de leur logis ;
Pas de paille, ni de berceau, ni de petit drap, ni de lange,
Ni de couverture, ni quoi que ce soit,
Pour le protéger du froid.
Noël plus de trente fois !

Noé ply de trenta vey.
A Iesus fioz de sa mare
La quallaz comme ie crey :
Loz consiut sen gin de pare
Loz sainct Eprit fit lafare *lafare* = l'afare
Viergiz fut comme atre vey
Ioseph ne fut que compare
Du grand Seignour Rey des reyz
Vn solet Dieu est en trey
Noé ply de trenta vey.

Noé pli de trinta vèy' !
À Jésu fyo de sa maré [33] !
Lakala, komé dze krèy',
Lo konsyut' sin dzin de paré ;
Lo Sint-Éprit' fi l'afaré.

Noël plus de trente fois !
A Jésus, fils de sa mère !
Laquelle, comme je crois,
Le conçut sans aucun père ;
Le Saint-Esprit fit cela.

---

(29) *Estre* : "être" : emploi absolu de l'infinitif qui signifie ce qu'en français on exprime par le participe présent *étant*.

(30) *fiert en palliolaz / fyèrt in palyola* = mot à mot "se porte sur un tas de paille", c.à.d. "commence à accoucher". Voir l'article de Rose-Claire SCHÜLE «L'accouchement dans le Valais central de 1850 à 1950», dans : *Gesnerus*, n° 36, 1979, pp. 55-62. Dans les Alpes, les femmes accouchaient, non sur le drap du lit, mais sur un tas de paille *la palyola*. L'expression *fyèrt in palyola* a fini par signifier "commence à accoucher".

(31) *Bètléèm ou Belèy'* : ce même jeu de mots sur *Béthléem* et *Belley*, capitale du Bugey, se trouve déjà dans un noël en patois lyonnais de 1535 : *Meigna, meigna, bin devant Noël chanta/ De cest enfant que Maria enfanta/ En la cita de Belay,.../*, dans : Simone ESCOFFIER et Anne-Marie VURPAS *Textes littéraires en dialecte lyonnais*, Lyon-CNRS, 1981, p. 32.

(32) *parpalliolaz / parpalyola* : signifie "la plus petite pièce de monnaie, un liard".

(33) Vers sans fonction grammaticale dans la phrase. Ou le vers est une cheville qui n'a pas grande signification, ou le sens est : "Jésus qui n'est le fils que de sa mère".

Vyèrdzi fut' kom(é) atré vèy',
Josèf ne fu ke komparé
Du gran Senyour, Rèy' dé Rèy'.
Un solèt Dyœ èt' in trèy'.
Noé pli de trinta vèy' !

Elle resta vierge, comme auparavant,
Joseph ne fut que le père nourricier
Du grand Seigneur, Roi des Rois.
Un seul Dieu est en trois personnes.
Noël plus de trente fois !

Dixième chanson en patois : conseils à une fille enceinte

Cette chanson se moque d'une fille enceinte, en lui donnant des conseils sur ce qui va lui arriver. Le texte n'est pas d'une extrême délicatesse. Le refrain n'a que deux vers : l'un de cinq syllabes à rime féminine (– inta) ; l'autre de six syllabes a une rime masculine (-a accentué). Les cinq strophes n'ont pas d'autres rimes ; elles sont composées de six vers, d'abord cinq octosyllabes, le dernier vers étant de six syllabes. Les rimes se répartissent ainsi :

vers 1 et 2 : en a accentué
vers 3 : en -inta
vers 4 et 5 : en a accentué
vers 6 : en -inta.

Refrain :

Seruenta te pleitaz	= t'e
De totaz follera	= to t'afollera
Sèrvinta t'è plinta :	Servante, tu es plainte :
De to t' afolera.	De tout tu t'affoleras.

	On dit que te emposte ma	t'e empostema
2	*Et que ton vetro est enfla*	
	Ma scatuz que, nerause crainta	sca-tuz què ? n'èy an se (correction)
4	*No mey liz sara a moura*	
	Puez soudraz per ou liet entra	li et (= 1 syllabe)
6	*Mes non pa tan empienta.*	
	On di ke t'è inpostema [1]	On dit que tu as un gros abcès
	É ke ton vintro èt infla.	Et que ton ventre est enflé.
	Ma sa-tu kè ? N'èy' an sé krinta :	Mais sais-tu quoi ? N'aie en cela crainte :
	No mey' li [2] sara a moura,	Neuf mois, ça restera à mûrir,
	Pouè soudra pèr ou ly' èt' intra,	Puis ça sortira par où cela est entré,
	Mé non pa tan inpyinta [3].	Mais pas aussi facilement.

(1) *empostema / inpostema* : mot à mot *aposthumée* "qui a un aposthume", "qui a un gros abcès".

(2) *li* : = "elle". le seul nom féminin dans le texte est le mot *crainte*. Li remplace bien ce féminin du point de vue gramatical ; mais pour le sens, il s'agit de l'objet de la crainte. D'où la traduction par *ça*.

(3) *empienta / inpyinta* : participe passé féminin du verbe *inpindré*, relevé à Saint-Martin-la-Porte par Victorin RATEL qui donne le sens : "pousser quelque chose loin de soi" ; sens mot à mot : "non pas aussi fort poussée loin de toi".

Tu te creyn estre empuysona
Ou celluy estre enueryma
Qui en ta pley fichat sa tentaz
Mez se tu degnia recullar
Quand e te voleyt accullar
Tu ne fusse pa puentaz.

Tu te krin éstr(é) inpuisona
Ou selui èstr(é) invérima
Ki in ta pléy' ficha sa tinta (4).
Mé sé tu dènya rekular
Kan é te volèyt' akular
Tu ne fusse pa pouinta (5).

Tu te crains empoisonnée
Ou que ne soit envenimé, celui
Qui en ta plaie ficha sa "tendue".
Mais si tu avais daigné reculer
Quand il voulait te coincer,
Tu n'aurais pas été piquée.

Celluy qui ta tarauella = t'a
A toz engins deuoruella
Dolioz de rens ta ita oyentaz = D'olioz ; t' a
Luz medecin ta affolla = t'a
Ie ne sce pa se ta sola = t'a
Mais ie te cragnuz estre en sentaz = ensentaz

Selui ki t'a taravèla (6)
A to-z-indzin dévorvèla ;
D'olyo de rin t'a ita ouinta.
Lo médessin t'a afola ;
Dze ne sé pa sé t'a soula (7),
Mé dze t(e) krany(o) èstr(é) insinta (8).

Celui qui t'a percée
A détortillé tes organes ;
D'huile de reins tu as été ointe.
Le médecin t'a affolée ;
Je ne sais pas si tu t'es rassurée,
Mais je crains que tu ne sois enceinte.

Se ta sentu egauitar = t'a lire : egaritar
Musaz dey quan a bin contar
V macluz premier te fu ioinctaz
Et apren enfans malliolar
Pue po a po te chadellar
Ne va pa truet etrentaz.

S'é t'a sintu édzaritar (9)
Musa dèy' kan, a bin kontar,
U maklo premyér te fu dzouinta.

Si (dans ton ventre) tu as senti remuer des pieds
Examine, depuis quand, à bien compter,
Tu t'es unie à ton premier garçon.

---

(4) *tinta* : participe passé féminin du verbe *tindre* continuateur du verbe latin TENDERE, qui avait un participe TENTUS, TENTA.

(5) *puentaz / pouinta* : participe passé féminin du verbe équivalent au français *poindre*. Le participe latin PUNCTA de PUNGERE aboutit à *pointa*.

(6) La *taravèla* est le nom mauriennais de la grosse perceuse de charpentier.

(7) *soula* : représente le français un peu vieilli *soulas* "soulagement, consolation". Le vers signifie mot à mot : "je ne sais pas si tu as soulagement".

(8) Pour obtenir les six syllabes nécessaires à la mélodie, il faut trois élisions : deux normales devant voyelle, mais aussi une autre devant consonne.

(9) *egavitar* : nous proposons de lire *egaritar* et de prononcer *édzaritar*, car le -g- peut représenter le son *-dz-* même devant *-a-* et *-o-* (cf. *ango* = *andzo*). Le verbe *edzaritar* formé sur le mot signifiant "jarret" est encore très vivant en patois savoyard sous la forme *ezhareta*, verbe qui s'applique aux poules qui creusent la terre en remuant vivement les pattes.

É aprin infan malyolar,
Poué po a po té tsadélar [10],
Ne va pas truèt' étrinta.

Puis apprends à emmailloter les enfants,
Puis peu à peu à te bien conduire,
Ne va pas trop serrée.

Quan lo no mey seron passa
Et la malady rellassa
Deuan les gens te fare feintaz
Destre pucellaz eschapa
Auoe les folles ne va pa
Tin les vil comme fyentaz.

= D'estre

Kan lo no mey' saron passa
É la maladi relassa,
Devan lé dzin te faré finta
D'èstré pussèla étsapa.
Avoué lé folé ne va pa ;
Tin-lé vil komé fyinta.

Quand les neuf mois seront passés
Et la fatigue, guérie,
Devant les gens tu feras semblant
D'en être sortie pucelle.
Ne fréquente pas les filles folles ;
Méprise-les comme de la fiente.

Gaston Tuaillon

(10) *Chadellar / tsadélar* : cf. ancien français *chadeler* signifie : "mener, guider, conduire".

Chateaubriand et la Savoie

Chateaubriand est bien connu pour avoir détesté les Alpes. Ce chantre de la Bretagne, ce peintre des paysages américains a d'ailleurs assez peu fréquenté les sites alpestres. Nous allons aujourd'hui examiner ses rapports avec la Savoie.

En 1803 (an XI), Chateaubriand était nommé par le Premier consul secrétaire de la légation de la République, à Rome. Il partit rejoindre son poste.

Ayant quitté Lyon le mercredi 5 juin, il était à Turin dès le 17. Et, pour ce faire, il avait traversé la Savoie.

Ecoutons-le dans la "Première Lettre à M. Joubert" du *Voyage en Italie* :

"Chambéry est situé dans un bassin dont les bords, rehaussés, sont assez nus ; mais on y arrive par un défilé charmant, et on en sort par une belle vallée. Les montagnes qui resserrent cette vallée étaient en partie revêtues de neiges ; elles se cachaient et se découvraient sans cesse sous un ciel mobile, formé de vapeurs et de nuages". Il se trouve encore dans un paysage aux dimensions humaines et, séduit sans doute par les "vapeurs" et les "nuages" d'un romantisme indéniable, il consent à trouver le défilé "charmant" et la vallée "belle".

Mais ce qui l'intéresse surtout à Chambéry, c'est le souvenir de Rousseau dont il s'empresse de fustiger l'attitude :

"C'est à Chambéry qu'un homme fut accueilli par une femme et que pour le prix de l'hospitalité qu'il en reçut, de l'amitié qu'elle lui porta, il se crut philosophiquement obligé de la déshonorer (...)". S'il n'avait pas nourri en lui "le plus odieux des amours-propres", sa vanité d'auteur, "il l'aurait soulagée dans ses vieux ans, au lieu de lui donner une tabatière d'or et de s'enfuir". Dans *Les Mémoires d'Outre-Tombe*, à propos de Chambéry, c'est la seule idée que Chateaubriand reprendra, et sensiblement dans les mêmes termes.

Puis il remarque : "Les souvenirs historiques entrent pour beaucoup dans le plaisir ou le déplaisir du voyageur. Les princes de la Maison de Savoie, aventureux et chevaleresques, marient bien leur mémoire aux montagnes qui couvrent leur petit empire". Les princes de la Maison de Savoie, c'est, à cette époque-là, de l'histoire ancienne puisque la Savoie est française depuis 1792 (jusqu'en 1815). Nous verrons plus tard qu'il s'intéresse à la Maison de Savoie au point d'aller - maladroitement - rendre visite à Charles Emmanuel IV.



Dans *Les Mémoires d'Outre-Tombe* Chateaubriand rappelle le souvenir historique de Bayard à Chambéry.

Plus loin dans *Le Voyage en Italie*, en Maurienne, il évoquera Annibal :

"Je ne pouvais cependant m'empêcher, en considérant ce désert, d'admirer avec effroi la haine d'un homme, plus puissant que tous les obstacles, d'un homme qui, du détroit de Cadix, s'était frayé une route à travers les Pyrénées et les Alpes pour venir chercher les Romains. Que les récits de l'Antiquité ne nous indiquent pas l'endroit précis du passage d'Annibal, peu importe ; il est certain que ce grand capitaine a franchi ces monts alors sans chemins, plus sauvages encore par leurs habitants que par leurs torrents, leurs rochers et leurs forêts". "Peu importe", dit Chateaubriand ; il est amusant d'entendre cet avis alors que la question du passage d'Annibal est périodiquement soulevée par les historiens d'aujourd'hui et qu'elle est à chaque fois l'occasion de polémiques passionnées.

Mais, pour le moment, le voici à Montmélian :

"Après avoir passé Chambéry, le cours de l'Isère mérite d'être remarqué au pont de Montmélian". Il n'explique pas en quoi ce site est remarquable, et dans *Les Mémoires d'Outre-Tombe* il ne dira plus que : "Après avoir passé Chambéry, se présente le cours de l'Isère", ne parlant plus du tout du fait que cette rivière est digne d'être remarquée.

Lorsqu'il entre en Maurienne, c'est le fond des vallées qui retient son attention, beaucoup plus que les "monts de diverses formes, tantôt demi-nus, tantôt revêtus de forêts". Oui, l'homme des plaines qu'il est s'attarde à décrire le fond des vallées et - curieusement - il lui rappelle les environs de Paris :

"Le fond de ces vallées représente assez, pour la culture, les mouvements du terrain et les infractuosités de Marly, en y mêlant de plus des eaux abondantes et un fleuve. Le chemin a moins l'air d'une route publique que de l'allée d'un parc. Les noyers dont cette allée est ombragée m'ont rappelé ceux que nous admirions dans nos promenades de Savigny".

Qu'a-t-il dit, dans ces quelques pages, à propos du Savoyard ? De même qu'il pose un regard bienveillant sur les Auvergnats dans son *Voyage à Clermont*, de même il regarde avec sympathie les habitants de la Savoie :

"Les Savoyards sont agiles, assez bien faits, d'une complexion pâle, d'une figure régulière ; ils tiennent de l'Italien et du Français ; ils ont l'air pauvre sans indigence, comme leurs vallées".

Puis l'auteur du *Génie du Christianisme* s'attendrit :

"On rencontre partout dans leur pays des croix sur les chemins et des madones dans le tronc des pins et des noyers ; annonce du

caractère religieux de ces peuples. Leurs petites églises, environnées d'arbres, font un contraste touchant avec leurs grandes montagnes. Quand les tourbillons de l'hiver descendent de ces sommets chargés de glaces éternelles, le Savoyard vient se mettre à l'abri dans son temple champêtre, et prier sous un toit de chaume Celui qui commande aux éléments".

Mais, plus loin, il notera avec une nuance de mépris que l'habitation d'un Savoyard n'est qu'une "cabane" sans caractère :

"La hutte d'un Siminole sous un magnolia, ou d'un Chipowois sous un pin, a tout un autre caractère que la cabane d'un Savoyard sous un noyer".

Et aussi :

"Tout ce qui vient de l'homme dans ces lieux est chétif et fragile ; des parcs de brebis formés de joncs entrelacés, des maisons de terre bâties en deux jours : comme si le chevrier de la Savoie, à l'aspect des masses éternelles qui l'environnent, n'avait pas cru devoir se fatiguer pour les besoins passagers de sa courte vie !". On comprend que Chateaubriand devait alors faire des comparaisons avec les petites "bastides blanches" des paysans des environs de Saint-Malo, par exemple (*M.O.T.* 1° partie, livre V).

Et, même, il décrit une petite scène qui n'est pas à l'honneur des Savoyards :

"Je partis à la pointe du jour de Saint-André, et j'arrivai vers les deux heures après-midi à Lanslebourg, au pied du mont Cenis. En entrant dans le village je vis un paysan qui tenait un aiglon par les pieds, tandis qu'une troupe impitoyable frappait le jeune roi, insultait à la faiblesse de l'âge et à la majesté tombée : le père et la mère du noble orphelin avaient été tués. On me proposa de me le vendre, mais il mourut des mauvais traitements qu'on lui avait fait subir avant que je pusse le délivrer. N'est-ce pas là le petit Louis XVII, son père et sa mère ?". Dans *Les Mémoires d'Outre-Tombe*, reprenant le même récit, l'auteur continue : "Je me souviens alors du pauvre petit Louis XVII ; je pense aujourd'hui à Henri V : quelle rapidité de chute et de malheur !".

Si Chateaubriand trouve que le "mont Cenis, du côté de la France, n'a rien de remarquable", son premier contact avec la haute montagne n'a pourtant pas été trop décevant :

"Les vallées dont je vous parle se terminent au village qui porte le joli nom d'Aiguebelle. Lorsque je passai dans ce village, la hauteur qui le domine était couronnée de neige : cette neige, fondant au soleil, avait descendu en longs rayons tortueux dans les concavités noires et vertes du rocher : vous eussiez dit d'une gerbe de fusées, ou d'un essaim de beaux serpents blancs qui s'élançaient de la cime des monts dans la vallée.

Aiguebelle semble clore les Alpes ; mais bientôt en tournant un gros rocher isolé, tombé dans le chemin, vous apercevez de nouvelles vallées qui s'enfoncent dans la chaîne des monts attachés au cours de l'Arche (= l'Arc). Ces vallées prennent un caractère plus sévère et plus sauvage.

Les monts des deux côtés se dressent : leurs flancs deviennent perpendiculaires ; leurs sommets, stériles, commencent à présenter quelques glaciers ; des torrents, se précipitant de toutes parts, vont grossir l'Arche, qui court follement. Au milieu de ce tumulte des eaux j'ai remarqué une cascade légère et silencieuse, qui tombe avec une grâce infinie sous un rideau de saules. Cette draperie humide, agitée par le vent, aurait pu représenter aux poètes la robe ondoyante de la Naïade, assise sur une roche élevée. Les anciens n'auraient pas manqué de consacrer un autel aux Nymphes dans ce lieu.

Bientôt le paysage atteint toute sa grandeur : les forêts de pins, jusqu'alors assez jeunes, vieillissent ; le chemin s'escarpe, se plie et se replie sur des abîmes ; des ponts de bois servent à traverser des gouffres où vous voyez bouillonner l'onde, où vous l'entendez mugir.

Ayant passé Saint-Jean-de-Maurienne, et étant arrivé vers le coucher du soleil à Saint-André, je ne trouvai pas de chevaux, et fus obligé de m'arrêter. J'allai me promener hors du village. L'air devint transparent à la crête des monts ; leurs dentelures se traçaient avec une pureté extraordinaire sur le ciel, tandis qu'une grande nuit sortait peu à peu du pied de ces monts, et s'élevait vers leur cime".

Les beaux serpents, la grâce infinie, la robe de la Naïade, la grandeur (notons qu'à chaque fois il s'agit d'eau, un élément que ne peut qu'aimer un "marin" comme l'auteur), la pureté extraordinaire : le bilan serait plutôt positif. Mais le récit se termine par une remarque désabusée qui remet un peu en question ce bilan :

"En général les Alpes, quoique plus élevées que les montagnes de l'Amérique septentrionale, ne m'ont pas paru avoir ce caractère original, cette virginité de site que l'on remarque dans les Apalaches, ou même dans les hautes terres du Canada".

Et dans *Les Mémoires d'Outre-Tombe* il note :

"Quand je me vis pour la première fois au sommet des Alpes, une étrange émotion me saisit ; j'étais comme cette alouette qui traversait, en même temps que moi, le plateau glacé, et qui, après avoir chanté sa petite chanson de la plaine, s'abattait parmi des neiges, au lieu de descendre sur des moissons" :

cette émotion semble avoir été plus déconcertante qu'agréable...

Nous n'en sommes certes pas encore à l'animosité qu'il manifestera à Chamonix envers la montagne, néanmoins son enthousiasme reste très modéré. C'est le moins qu'on en puisse dire.

* * *

En 1805, Chateaubriand s'en revint en Savoie et le récit de ce circuit est intitulé *Voyage au Mont-Blanc*. Dans *Les Mémoires d'Outre-Tombe* il rappelle : "Mon opinion sur les paysages de montagnes fit dire que je cherchais à me singulariser ; il n'en était rien. (...) cette opinion m'est restée". Quelle était donc cette opinion ? Nous allons pour le savoir lire (ou relire) le *Voyage au Mont-Blanc*.

Le récit commence par une description plutôt impartiale dans laquelle l'auteur cherche, comme le fera plus tard Hugo dans les mêmes circonstances, à rattacher le spectacle qu'il a sous les yeux, et qu'il voudrait faire comprendre à ses lecteurs, à des objets connus de tout le monde ; il essaie par des comparaisons de décrire l'indescriptible, de décrire le massif du Mont-Blanc. Nous entendrons parler de "pyramides", d'"un golfe bordé de vertes forêts" ; il emploiera des expressions comme "Qu'on se représente", "c'est si l'on veut", "ces pointes imitent", "c'est comme". Mais on sait que Victor Hugo sera, lui, beaucoup plus enthousiaste, beaucoup plus prolixe et que son génie personnel l'amènera à employer des métaphores, des images qu'on ne trouve pas chez Chateaubriand. Voici de larges extraits du début du *Voyage au Mont-Blanc* :

"Sorti de Genève par un temps assez nébuleux, j'arrivai à Servoz au moment où le ciel commençait à s'éclaircir. (...) On entre dans la vallée de Chamouny. On passe au-dessous du glacier des Bossons ; ces pyramides se montrent à travers les branches des sapins et des mélèzes. M. Bourrit (= le célèbre naturaliste et orographe suisse) a comparé ce glacier, pour sa blancheur et la coupe allongée de ses cristaux, à une flotte à la voile ; j'ajouterai, au milieu d'un golfe bordé de vertes forêts".

La mer de Glace (ou plutôt, dit Chateaubriand, "ce qu'on nomme très improprement la Mer de Glace") ? : "Qu'on se représente une vallée dont le fond est entièrement couvert par un fleuve. Les montagnes qui forment cette vallée laissent pendre au-dessus de ce fleuve une masse de rochers. (...) Dans l'enfoncement, la vallée et le fleuve se divisent en deux branches. (...) Ce n'est point une mer, c'est un fleuve. C'est, si l'on veut, le Rhin glacé. (...) J'ai vu au-dessus de Servoz un piton chauve et ridé qu'une nue traversait obliquement comme une toge ; on l'aurait pris pour une statue colossale d'un vieillard romain. (...) Au-dessous de cette barrière (de nuages) s'élevaient de noires ramifications de rochers imitant des gueules de Chimère, des corps de Sphinx, des têtes d'Anubis, diverses formes des monstres et des dieux de l'Egypte".

Victor Hugo dira, lui, par exemple : "Qu'on se figure d'énormes prismes de glace. On dirait une ville d'obélisques, de cippes, de colonnes, de pyramides, une cité de temples et de sépulcres, un palais bâti par des fées pour des âmes et des esprits". Il semble évident que lorsqu'il décrit le massif du Mont-Blanc, Victor Hugo a dans l'esprit le



Vallée de Chamonix.

récit de Chateaubriand mais que, le trouvant trop sage, trop réservé, il veut le rendre plus exalté, plus enthousiaste, en un mot plus "hugolien". D'autant que Victor Hugo a gardé un excellent souvenir de son séjour à Chamonix, alors que Chateaubriand, à propos du Mont-Blanc, se répand en récriminations contre la montagne en général.

Certes il a, comme les Hugo et les Nodier - qui voyagaient de conserve - apprécié le miel de ces régions : "C'est sur le mélèze que l'abeille cueille ce miel ferme et savoureux qui se marie si bien avec la crème et les framboises du Montanvert".

Certes il a admiré, "lorsque le ciel est sans nuages" que "les sommets des montagnes, dans la haute région où ils se dressent, offrent une pureté de ligne, une netteté de plan et de profil que n'ont point les objets de la plaine. Ces cimes anguleuses, sous le dôme transparent du ciel, ressemblent à de superbes morceaux d'histoire naturelle, à de beaux arbres de coraux, à des girandoles de stalactites, renfermés sous un globe du cristal le plus pur", mais il remarque que c'est "le seul accident (qui) mérite alors d'être observé".

Certes il a été intéressé par le pin, le sapin et le mélèze. L'aspect du pin ? "Le pin a quelque chose de monumental ; ses branches ont le port de la pyramide, et son tronc celui de la colonne. Il imite aussi la forme des rochers où il vit". Le bruit du pin ? "Les bruits du pin, quand ils sont légers, ont été loués par les poètes bucoliques ; quand ils sont violents, ils ressemblent au mugissement de la mer : vous croyez quelquefois entendre gronder l'Océan au milieu des Alpes". Bien sûr ce n'est pas pour lui déplaire, de même que "le bourdonnement du vent dans les pins" qu'entend là-haut "le voyageur attristé" rappelle sensiblement le "sourd mugissement de l'automne" qui fait vibrer René ou le vent qui siffle dans sa chevelure. Mais il nous faut noter que Chateaubriand, quand il consent à apprécier quelque chose dans les Alpes, n'y apprécie que ce qui ressemble à la mer ! L'odeur du pin ? "L'odeur du pin est aromatique et agréable ; elle a surtout pour moi un charme particulier, parce que je l'ai respirée à plus de vingt lieues en mer sur les côtes de Virginie". En l'occurence, ce n'est pas le pin des Alpes dont il apprécie le parfum, mais celui de Virginie qu'il croit retrouver. Et quoi qu'il en soit, aux yeux de Chateaubriand, le pin, le sapin et le mélèze "font, pour ainsi dire, l'unique décoration des Alpes" et "le pin annonce la solitude et l'indigence de la montagne".

Bref, si ce n'est lorsqu'il s'agit du miel, Chateaubriand, quand il manifeste une certaine admiration ou un certain intérêt pour ce qu'il voit à Chamonix, modère toujours cette admiration ou cet intérêt par une remarque acerbe et restrictive.

Décidement il n'y a qu'au clair de lune (s'en étonnera-t-on ?) qu'il consent à accorder une certaine "majesté" aux montagnes.

Que leur reproche-t-il ?

Beaucoup de choses, ma foi ! Comme dit André Germain, il a trouvé "à redire à tout".

D'une part, on n'y trouve rien de grandiose.

En effet, on y "manque d'air et d'espace" : "c'est ce qui arrive dans l'intérieur des monts". "Ces lourdes masses ne sont point en harmonie avec les facultés de l'homme et la faiblesse de ses organes". Ensuite on ne peut pas apprécier leur grandeur : "On attribue aux paysages des montagnes la sublimité : celle-ci tient sans doute à la grandeur des objets. Mais si l'on prouve que cette grandeur, très réelle en effet, n'est cependant pas sensible au regard, que devient la sublimité ?" Or on manque de recul : "Dans l'intérieur des montagnes, comme on touche à l'objet même, et comme le champ de l'optique est trop resserré, les dimensions perdent nécessairement leur grandeur. (...) J'en appelle aux voyageurs : le Mont-Blanc leur a-t-il paru fort élevé du fond de la vallée de Chamouny ? (...) Vous croyez arriver en quelques pas au haut d'une pente que vous êtes trois heures à gravir. (...) Ainsi cette grandeur des montagnes, dont on fait tant de bruit, n'est réelle que par la fatigue qu'elle vous donne. Quant au paysage, il n'est guère plus grand à l'œil qu'un paysage ordinaire". Par ailleurs leurs dimensions "écrasent ce qui pourrait leur servir d'ornement". En effet "ces objets accusent tout à tour leur petitesse sur cette énorme mesure. Les pins les plus altiers, par exemple, se distinguent à peine dans l'escarpement des vallons, où ils paraissent collés comme des flocons de suie. (...) Et les torrents les plus larges, les cataractes les plus élevées, ressemblent à de maigres filets d'eau ou à des vapeurs bleuâtres". Quant aux couleurs, elles ne sont pas belles : les glaciers sont ternes et leur blancheur "de plâtre" éteint les autres couleurs ; "ceux qui ont aperçu des diamants, des topazes, des émeraudes dans les glaciers sont plus heureux que moi : mon imagination n'a jamais pu découvrir ces trésors. Les neiges du bas Glacier des Bois, mêlées à la poussière de granit, m'ont paru semblables à de la cendre ; (...) (les) crevasses (de la mer de Glace) seules offrent quelques teintes du prisme, et quand les couches de glace sont appuyées sur le roc, elles ressemblent à de gros verres de bouteille. Ces draperies blanches des Alpes (le plâtre !) ont d'ailleurs un grand inconvénient : elles noircissent tout ce qui les environne, et jusqu'au ciel, dont elles rembrunissent l'azur". Et pour cela aussi on manque de recul : "La couleur dont se peignent les montagnes lointaines (au coucher du soleil) est nulle pour le spectateur placé à leur pied". C'est évident, on ne peut rien voir de grandiose quand on se trouve dans un entonnoir : "Le voyageur de la vallée de Chamouny (...) voit, comme du fond d'un entonnoir, au-dessus de sa tête, une petite portion d'un ciel bleu et dur, sans couchant et sans aurore ; triste séjour où le soleil jette à peine un regard à midi par-dessus une barrière glacée".

D'autre part, on n'y trouve rien de gracieux.

Après avoir dit que la verdure est peu présente en montagne, Chateaubriand continue : "On parle beaucoup des fleurs de montagne, des violettes que l'on cueille au bord des glaciers, des fraises qui rougissent dans la neige, etc. Ce sont d'imperceptibles merveilles qui ne produisent aucun effet : l'ornement est trop petit pour des colosses". L'auteur reprend ici, à propos de ce qui pourrait être gracieux, la remarque qu'il avait faite plus haut : les dimensions importantes des montagnes "écrasent ce qui pourrait leur servir d'ornement". Par ailleurs les habitations ne sont pas de gracieux chalets, comme le prétend Jean-Jacques Rousseau, mais bien "de méchantes cabanes remplies du fumier des troupeaux, de l'odeur des fromages et du lait fermenté". Non, vraiment, rien de gracieux.

Pour ce qui est des êtres vivants, les animaux sont tellement peu nombreux qu'on ne voit guère que les troupeaux de vaches qui "regrettent la plaine aussi bien que leurs maîtres. Couchés dans les herbes du pays de Caux, ces troupeaux offriraient une scène aussi belle, et ils auraient en outre le mérite de rappeler les descriptions des poètes de l'antiquité". Quant aux habitants, je n'ai trouvé, dit l'auteur, "que de misérables montagnards, qui se regardent comme en exil et aspirent à descendre dans la vallée".

Bref, on n'éprouve dans les montagnes qu'un sentiment "fort pénible". Seuls les anachorètes et les moines peuvent tirer quelque bénéfice d'un séjour sur des hauteurs qui les rapprochent du "trône de Dieu". En effet, on ne peut y flâner en rêvant car toute promenade en montagne est une "fatigue" ; d'ailleurs Virgile n'a évoqué que la campagne riante et gracieuse et non des montagnes. On ne peut y trouver de consolation à ses chagrins, quoi qu'en dise Rousseau ; la preuve, c'est qu'Orphée "nourrit ses douleurs sur les monts de la Thrace", que la fille de Jephté "demande à son père la permission d'aller pleurer sa virginité sur les montagnes de la Judée" et que Jésus Christ est allé méditer sur son angoisse au Mont des Oliviers.

Et Chateaubriand termine son récit en s'exclamant : "Tout ce que je demande, c'est qu'on ne me force pas d'admirer les longues arêtes des rochers, les fondrières, les crevasses, les trous, les entortillements des vallées des Alpes".

Donc, si à Chamonix on a avec plaisir conservé la mémoire de la présence de Chateaubriand (Gabriel Payot, qui, plus tard, a guidé les Nodier à la Tête Noire et au Grand-Saint-Bernard, s'honorait auprès d'eux d'avoir accompagné M. de Chateaubriand), l'écrivain, lui, n'a gardé de son séjour qu'un très mauvais souvenir.

Pourquoi cette répugnance ? Pourquoi cette hostilité ?

Les critiques qui se sont penchés sur la question ont avancé, avec plus ou moins de malice, plusieurs hypothèses :

- Chateaubriand a découvert le Mont-Blanc, et donc la montagne, en même temps que sa femme qui était pour lui d'une compagnie morose et indésirable.

- Il a reproché aux Alpes d'abord et avant tout de n'avoir pas été découvertes par M. de Chateaubriand.

- Il détestait alors Jean-Jacques Rousseau et a pris un malin plaisir à prendre systématiquement le contre-pied des idées du philosophe genevois.

- Il a été humilié de se sentir si petit devant une nature aux proportions si imposantes.

- Il aurait voulu, enfin, (il a rappelé lui-même ce point de vue) se singulariser, puisqu'on commençait alors en Europe à s'intéresser au Mont-Blanc.

Peut-être y a-t-il un peu de vrai dans tout cela, mais pourquoi cet amoureux de l'océan n'aurait-il pas le droit, tout simplement, de ne pas aimer la montagne ?

* * *

L'excursion que Chateaubriand a faite, peu après, à la Grande Chartreuse, déborde, parce qu'elle est une excursion essentiellement dauphinoise, le cadre de cette petite étude.

Lorsque nous aurons signalé qu'en 1803, à Rome, Chateaubriand a commis la maladresse politique d'aller rendre visite à Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, qu'il appelle "roi abdicataire de Sardaigne" parce qu'après les victoires françaises (qui l'ont dépossédé de ses état continentaux) il avait abdiqué l'année précédente et était entré à Rome chez les Jésuites ; qu'en février 1815 quatre exemplaires des *Réflexions de Chateaubriand sur les écrits du jour et sur les intérêts de tous les Français* se sont vus confisqués - comme étant une "édition contrefaite" - à Chambéry, chez le libraire Puthod, par Cadou de la Trochoire, inspecteur de la librairie en tournée dans le département du Mont-Blanc ; et que le fondateur du Prix Chateaubriand, attribué depuis 1975 chaque année en automne, est un Savoyard bien connu, Georges Riond, (notre confrère récemment décédé), nous aurons, semble-t-il, fait le tour de la question qui nous a arrêtés aujourd'hui.

Georgette Chevallier

Bibliographie

Chateaubriand : "Mémoires d'Outre-Tombe", Paris, Garnier, 1947.

"Voyages en Amérique, en Italie, au Mont-Blanc", Paris, Garnier, 1873.

Joseph Désormaux : "Un détracteur de la montagne, Chateaubriand et le *Voyage au Mont-Blanc*" in *La Revue Savoisienne* 1907, p. 201-212.

Claire-Eliane Engel : "La Littérature alpestre en France et en Angleterre aux XVIIIe et XIXe siècles", Chambéry, Dardel, 1930.

Gabriel Faure : "Essais sur Chateaubriand", Paris-Grenoble, Arthaud, 1946.

André Germain : "Nouveaux pèlerinages savoyards", Annecy, Gardet-Garin, 1946.

F. Letessier : "Chateaubriand et les Alpes", in *Revue de Savoie*, 3e trimestre 1956, pp. 161-177.

Georgette Chevallier : "Victor Hugo et la Savoie", in *La Revue Savoisienne*, 1985, pp. 35-60.

«La question du lycée de jeunes filles au conseil municipal» d'Annecy

L'internat : abcès de fixation dans "la querelle" entre les cléricaux et les républicains (août 1894 - août 1896)

Avant d'ouvrir ses portes, le 3 octobre 1898, vingt années d'efforts ont été nécessaires pour offrir aux jeunes filles d'Annecy un établissement de qualité. Le conseil municipal avait œuvré courageusement et particulièrement le maire Louis Boch et ses adjoints. L'autorité universitaire s'était également montrée clairvoyante et ferme. Il y eut cependant un vrai débat entre les deux tendances du temps et même une crise municipale avec démission de neuf conseillers - leur réélection triomphale - la remise de mandat du maire et de ses adjoints - la réélection d'un conseil à l'identique après le débat porté dans la ville par voie d'affiches et ouverture d'une consultation pour répondre aux 145 opposants les plus notoires. Quels étaient donc les établissements secondaires existants vers 1890 dans notre cité ? Le projet de lycée était-il ancien ? La question de l'internat cachait-elle des arrières-pensées ? Pourquoi un recours à M. Combes, ministre de l'Instruction publique ? Et comment le calme revint dans les esprits ?

Comme sources documentaires, nous avons pu consulter des liasses de documents aux archives départementales et municipales. Beaucoup de renseignements également dans les registres de délibérations du conseil municipal d'Annecy entre 1894 et 1898. Enfin la presse locale de l'époque est riche d'enseignements assez précis : des articles situés parfois "à la une" dans *L'Industriel savoisien* [1], *Le Républicain savoyard*, *Les Alpes*, *L'Indicateur de la Savoie* et *La Croix de la Haute-Savoie* [2].

Les pensionnats pour jeunes filles étaient alors des pensionnats religieux comme la Pension Saint Joseph, place aux Bois, les sœurs de la Croix à Chavanod et quelques écoles privées.

Pour l'enseignement non confessionnel, on avait connu l'école Fleury [3] dont l'acte de fondation remonte au 10 juillet 1713. Le

---

(1) "L'Industriel savoisien" du 13/7/1895 et du 8/2/1896.

(2) "La Presse en Haute-Savoie" 1884-1914 - Mémoire de maîtrise - A.F Toutain.

(3) Jean-Claude Fleury, né le 14 octobre 1669 à Annecy, Docteur en droit, chanoine de Notre-Dame.



Lycée de Jeunes Filles d'ANNECY. — La Salle de Dessin.

Fonds Christian Bouvier

chanoine J.-C. Fleury ayant fait un legs de 20 200 florins avec maison, considérant "qu'il n'y avait dans cette ville aucune petite école fondée pour enseigner gratuitement les filles". Ce legs était destiné "à tenir à perpétuité deux maîtresses d'école... filles ou veuves sans enfant, lesquelles devaient être nommées par les syndics, examinées et agréées par l'évêque". Sa mère, Perrine Sondaz-Fleury avait désiré une école pour jeunes filles avant de mourir le 15 mai 1711, à l'âge de 82 ans. Elle avait même attiré l'attention sur une première maîtresse possible : Louise Peterel qui fut effectivement choisie. Ainsi les désirs d'une mère trouvèrent leur réalisation dans la Maison-Fleury du 13, rue Notre-Dame, à l'emplacement du magasin Prisunic, sur la rue, dans les 3 chambres du 2ème étage [4]. Dans le legs, une petite somme était réservée au chanoine pour faire le catéchisme et "célébrer à perpétuité, une fois l'an, une messe basse du Saint-Esprit à Notre-Dame".

Cette école fonctionna jusqu'en 1887. Son souvenir se perpétua dans deux institutions : la salle Fleury de l'école maternelle du quai Jules Philippe et dans les cours secondaires, rue Vaugelas, installés au rez-de-chaussée de la maison Duparc, toute neuve, que la ville avait louée et aménagée avec l'aide de l'Etat. Ces cours secondaires fonctionnèrent de 1883 à 1898. L'aumônier était rétribué sur le legs du chanoine Fleury.

Les cours secondaires de la rue Vaugelas (1883-1898)

En effet, dès 1879, on avait reconnu au conseil municipal l'installation défectueuse de l'école Fleury, on avait évoqué la vente de la maison pour en affecter le prix à la création d'une école secondaire de jeunes filles avec maîtres et maîtresses laïques. La ville marquait alors une certaine avance sur la loi votée un an plus tard, instituant les lycées de filles en décembre 1880 [5]. Le 24 décembre 1881, elle émettait le vœu que cette école soit "un lycée avec internat et demi-pension et non un collège afin de soutenir hautement la concurrence non seulement avec les nombreux établissements religieux situés dans le département mais aussi avec ceux des pays voisins".

La municipalité était alors présidée par le sénateur Chaumontel, maire et par le notaire Jean-Louis Grivaz ainsi que le docteur Félix Francoz. En cette même année, le ministère répondait d'accord mais pour un collège car Annecy n'était pas assez important pour avoir un lycée ; en attendant, il autorisait l'ouverture des cours secondaires à

---

(4) "La première école de filles d'Annecy", Marcel Rebut - Extrait de *La Revue Savoisienne* 1976 - Archives municipales d'Annecy.

(5) Loi préparée par Camille See, ami de J. Ferry.

charge pour la ville d'ouvrir un local. Le ministre voulait des classes primaires annexées au futur collège et pensait à des demi-pensionnaires ainsi que des externes surveillées car il prévoyait le recrutement du futur lycée. C'était pourtant le début d'un malentendu car l'autorité académique a cru que le conseil municipal préférait un collège. En 1882, ce même conseil refusait les classes primaires et la demi-pension mais finissait par parler de lycée avec l'adjonction d'un internat, le cas échéant. Quoi qu'il en soit, le vote des crédits pour les cours secondaires eut lieu le 15 janvier 1883 dans la perspective de 20 élèves mais le succès fut immédiat car on comptait 42 élèves, le 3 avril 1883, à la rentrée de Pâques. La surveillante générale était Madame P. Cabaud, femme du peintre et photographe. Elle enseignait la morale, l'économie domestique et la couture et faisait office de directrice. L'inspecteur d'académie signalait, dès 1886, que l'école secondaire verrait augmenter rapidement son nombre d'élèves s'il était annexé un internat qui permit aux jeunes filles d'autres localités de fréquenter les cours en préparation de la création très désirée d'un lycée !

La première distribution des prix eut lieu le 31 juillet 1887 dans le grand salon de l'hôtel de ville sous la présidence du maire : Monsieur Grivaz. Une directrice en titre fut nommée le 4 octobre 1887. Au 31 décembre 1887, on avait 98 élèves alors que sur 76 cours secondaires en France, la moyenne n'était alors que de 62 élèves. Il y avait alors 79 élèves au lycée Racine à Paris, 75 à Guéret, 87 à Moulins, 71 à Tours, 60 à Niort. En 1893, il y aura 106 élèves. Des jeunes filles étrangères à la ville étaient placées soit chez la directrice, soit dans des familles - 15 étaient dans ce cas en 1888. Cette disposition agréait au conseil municipal "puisque les familles pourraient confier leurs filles à des personnes respectables qu'elles auraient choisies elles-mêmes, suivant un usage très usité en Suisse et dans plusieurs autres pays". Le même conseil créait des bourses familiales pour des externes logées dans des familles.

Le régime des cours secondaires était donc l'externat, une rétribution était demandée aux familles. On s'installa au rez-de-chaussée de la maison Duparc, l'entrée était au 15, rue de l'Annexion. La maison donnait aussi sur la rue Derrière-Bœuf (actuellement 27, rue Vaugelas), dans l'immeuble neuf du docteur Claude Marie Duparc. Un bail fut passé avec le propriétaire pour la location des locaux ainsi que les plans et devis nécessaires avec le conseil. Il y avait une cour au sud, mais les locaux étant trop exigus, la ville louera le premier étage où seront installés trois salles et un cabinet scientifique. Une deuxième cour sera aménagée plus tard. On comptait 5 années d'enseignement secondaire qui conduisait au diplôme de fin d'études. On préparait aussi le brevet et le brevet supérieur. Il y avait plusieurs classes primaires. Mais la surface était restreinte pour une centaine d'élèves ;

ce qui n'empêcha pas un travail sérieux et l'excellence des cours comme le prouvent les carrières de Cécile Vogt-Mugnier, psychiatre de renom international et Mademoiselle Duparc, professeur à l'Ecole normale supérieure de filles.

En mai 1890, le maire Louis Boch se rendit à Paris où il avait sollicité une audience au ministre sur la transformation des cours en lycée ou collège. Le ministre lui répondit qu'Annecy serait servi après Grenoble et Auxerre. En 1892, pour faire avancer le projet - car Grenoble et Auxerre avaient été pourvus - on délibéra encore et la persévérance fut récompensée, le 1er juillet 1893. Ce fut l'accord du ministère pour la création du lycée. L'équipe municipale comprend alors Louis Boch (6), Camille Dunant et Emile Duparc qui sont adjoints, soutenus par Louis Grivaz, fils de l'ancien maire, du sénateur Francoz, ancien adjoint.

Le 7 mars 1894, le conseil municipal d'Annecy retiendra l'emplacement voisin du clos Bonlieu et des haras, après de nombreuses tergiversations. Il faut rappeler que le site des Marquisats avait été choisi dès le 6 avril 1882 et réaffirmé le 26 novembre 1892. Puis, une commission municipale avait évoqué plusieurs autres possibilités dont le "terrain Roupioz", avenue de Chambéry mais le conseil municipal s'y opposa, le 24 septembre 1893 en raison du voisinage du cimetière. Pour ce qui est d'un emplacement près du haras et du lycée de garçons, il n'était pas jugé convenable. Début 1894, le ministre refusa les deux emplacements : Marquisats et avenue de Chambéry, ce dernier trop cher. On décida alors de réexaminer l'emplacement non loin du lycée de garçons. Le rapporteur de la commission municipale, Emile Duparc, proposa d'acquérir une surface de 11 940 m² pour environ quatre-vingt dix mille francs dans le clos Dunand-Rollier, entre le haras et le faubourg du Bœuf (7).

On se mit alors d'accord sur les deux rues à ouvrir : rue Président Favre, reliant le quai Eustache Chappuis au boulevard Cardinal de Brogny en longeant la façade ouest de l'hôtel de Verdun et en traversant le clos Bonlieu ainsi que la rue Tochon. Le ministère donnera un avis favorable le 30 avril 1894. Mais le 17 mai, le journaliste des *Alpes* souligne que les conseillers prétextent d'attendre la subvention du conseil général. Celle-ci étant refusée, tout est remis en question.

---

(6) Louis Boch, né le 18 mai 1840. Etudes au lycée d'Annecy, Université de Turin, Beaux Arts à Paris, architecte. Maire de 1888 à 1903. Décédé à Annecy le 1er janvier 1909. Ainsi que pour Camille Dunant, consulter *Annesci* n° 17.

(7) "1890 - 1894, le choix de l'emplacement", article de Mme Claude Tairraz-Villedieu, dans *la plaquette du centenaire*.

Alors l'opposition au projet d'internat prit la relève des "atermoiements" sur le choix de l'emplacement. L'opposition se renforça avec neuf conseillers irréductibles qui craignaient l'atmosphère morale de l'internat. On assista donc à la "querelle" dont se font écho les journaux consultés.

Le conseil municipal se divisa : cléricaux et républicains s'affrontèrent. La politique mena le jeu, l'internat parut trop coûteux, ce fut l'argument de Monsieur Carron. Cet avocat, bon juriste et qui avait le sens de la procédure sera le porte-parole du groupe des neuf. Il inventera au fur et à mesure arguments et recours pour freiner le projet. Une dépêche du ministre stipula alors que l'internat devait être annexé au futur lycée car "ce n'est qu'à cette condition que l'on est, au ministère, disposé à autoriser la création du nouvel établissement". La commission du conseil municipal chargée d'examiner la question se divisa par trois voix sur cinq pour les conditions exigées par le ministre et deux contre. Mais l'ensemble du conseil se soumit par treize voix pour le ministre, trois contre.

Dans le projet de l'architecte municipal, les bâtiments destinés à l'internat étaient dictincts de ceux consacrés à l'enseignement. Le projet de lycée fut accepté, le 17 août 1894, avec ajournement de la construction de l'internat.

L'année de crise : 1895

En janvier 1895, le lycée avec internat n'était voté que par dix voix contre sept. Dans la séance du 20 février, le rapporteur de la commission protesta contre l'internat, appela à l'aide le conseil général sur le plan financier (celui-ci versera la somme modique de huit mille francs) et évoqua "l'internat dont la ville n'a nul besoin et qui ne sera utile qu'aux arrondissements de Bonneville, de Saint-Julien et de Thonon".

Le projet de lycée est tout de même adressé au ministre, le 20 février 1895. En juillet, on devait voter le projet définitif mais l'obstruction s'organisa et Louis Boch ne vit ses propositions approuvées que par treize voix contre sept et deux abstentions. L'opposition a placardé en ville des affiches de 1,20 m x 0,82 m, intitulées : "Citoyens, gare à nos bourses !" [8]. La dépense est estimée à 600 000 francs ! "Le lycée ne servira qu'à vingt demoiselles étrangères à la ville ! Si les opportunistes veulent un palais pour leurs filles, qu'ils fassent comme les cléricaux, qu'ils le paient !". On apprend dans *La Croix* les noms

---

(8) Nous avons pu admirer la très belle collection d'affiches des Archives municipales rassemblée à l'initiative de M. Georges Grandchamp et avec l'obligeance de Mlle M.-C. Rayssac, archiviste municipale.



NANCY. — Lycée de Jeunes Filles. — [illegible]

Fonds Christian Bouvier

des neuf conseillers qui donnent leur démission. Dans une affiche, ils déclarent qu'ils ne veulent pas d'un lycée avec internat.

La campagne pour les élections partielles opposa donc une liste de neuf candidats républicains présentés sous le patronage de la municipalité qui avait contre elle "les neuf protestants". Le scrutin fut favorable à ces derniers. La ville prit parti pour eux, ce qui provoqua la démission du maire et de ses adjoints. Le 22 septembre, le premier élu des neuf, Monsieur Saxod était bombardé maire mais il déclina l'offre. Monsieur Cathiard, deuxième élu, fit de même. Après discussion mouvementée, une suspension de séance aboutit à un compromis. Louis Boch fut réélu maire avec pour adjoints Dunant et Duparc. Il avait été décidé que si le ministère persistait au sujet de l'internat, il y aurait ralliement mais on procéderait à un autre recours auprès du ministre.

Les élections municipales de 1896 et la délégation à Monsieur Combes

La polémique se poursuivit sous forme de questions. Le lycée répondait-il à une nécessité ? "Assurément non, car il ne répond à aucun intérêt local, à aucun des besoins de la population d'Annecy". Celles qui font des études ont des mères à la maison. D'ailleurs au lycée de garçons, il y a seulement 2 pensionnaires d'Annecy. Le département ne montre pas de bonne volonté pour l'internat ; à Genève et en Suisse, il n'y a pas d'internat. A Chambéry, il y a 2 internes de Haute-Savoie seulement. 15 élèves sont alors placées chez la directrice des cours secondaires ou dans des familles.

Le recours au ministre ayant été accepté par 11 voix contre 3, et 12 voix pour une délégation, l'audience fut obtenue. Le maire, Messieurs Dunant, Carron et Bouchet sont délégués par leurs collègues et présentés par Monsieur Thonion, député. Le sénateur Francoz est absent. Monsieur Combes "examinera la pétition qui lui est remise" leur dit-on mais le ministre leur indique que "ses vues n'étaient pas conformes au désir de la délégation".

Au retour, l'idée d'un ultime recours au Conseil d'Etat s'exprima encore. Il y a même eu consultation dans ce sens auprès de Monsieur Panhard, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat mais ce recours "s'il n'est pas formulé dans les délais n'a pas de chance d'être accueilli", répliqua alors Monsieur Louis Boch. Par 8 voix contre 7 et l'abstention du maire, on prend le parti d'abandonner les recours. Messieurs Carron et Bouchet démissionnent de la commission. Ils se plaignent de n'avoir pas eu tous les documents du ministère et "qu'il ne s'agissait pas d'un recours au ministre et d'un pourvoi au Conseil d'Etat mais encore d'une pétition à la Chambre et d'une interpellation".

Mais peu à peu l'opposition se dégonfla. Louis Boch mit fin à la discussion avec l'argument du respect de procédure. La séance étant extraordinaire, on ne devait discuter que de l'ordre du jour. Mais le maire tiendra compte de l'avis des 145 personnes qui se sont faits connaître contre le lycée au moment de l'enquête d'utilité publique [9] par des immenses affiches rouges exprimant les craintes d'augmentation des impôts et que "ce sont les italiens qui vont venir faire le travail". Il tiendra compte du mécontentement du président du Conseil de fabrique de l'église Notre-Dame, Monsieur Laeuffer, qui s'élevait contre la vente de la Maison-Fleury et l'emploi du prix de sa vente qui n'était pas dans l'intention du testateur : "on n'est pas fidèle au fondateur en se contentant de donner le nom de classe Fleury au cours complémentaire plus 50 F annuels au budget municipal pour l'enseignement du catéchisme".

Enfin, la réalisation

Les arguments de Louis Boch rejoignaient l'avis motivé du commissaire-enquêteur pour la poursuite du projet.

1 - La situation financière n'était pas catastrophique (la prospérité est relative mais il y a une réserve et on mène d'autres travaux : abattoirs).

2 - Pas d'augmentation des charges fiscales ni des taxes d'octroi.

3 - Proposition d'un tableau des dépenses comparées pour un collège et un lycée. Avec un collège, la ville paierait la moitié des frais d'instruction ; pour un lycée, ce serait l'Etat.

4 - On prévoira une rente pour l'aumônier : 50 F.

5 - L'argument de l'insuccès des internats de Grenoble et Chambéry est faux. A Chambéry, 22 internes en 1893 et 35 en 1895. Les subventions communales sont égales à moins de 2 000 F ; à Grenoble, pas de frais. Nous avons retrouvé un questionnaire à plusieurs villes de France pour comprendre le fonctionnement de l'internat avec un tableau comparatif dans les archives municipales.

Dès lors, après les élections de mai 1896, beaucoup plus calmes, il n'y eut plus que 6 opposants et en 1ère séance, on adopta définitivement l'emplacement et la construction des voies d'accès. La somme nécessaire était obtenue par une souscription publique d'obligations communales. Le délai de souscription était de 24 heures. En 3 heures,

---

(9) Projet déposé en mairie du 27 janvier au 10 février 1896. Plus 3 jours de consultation en mairie : 11, 12, 13 février 1896.

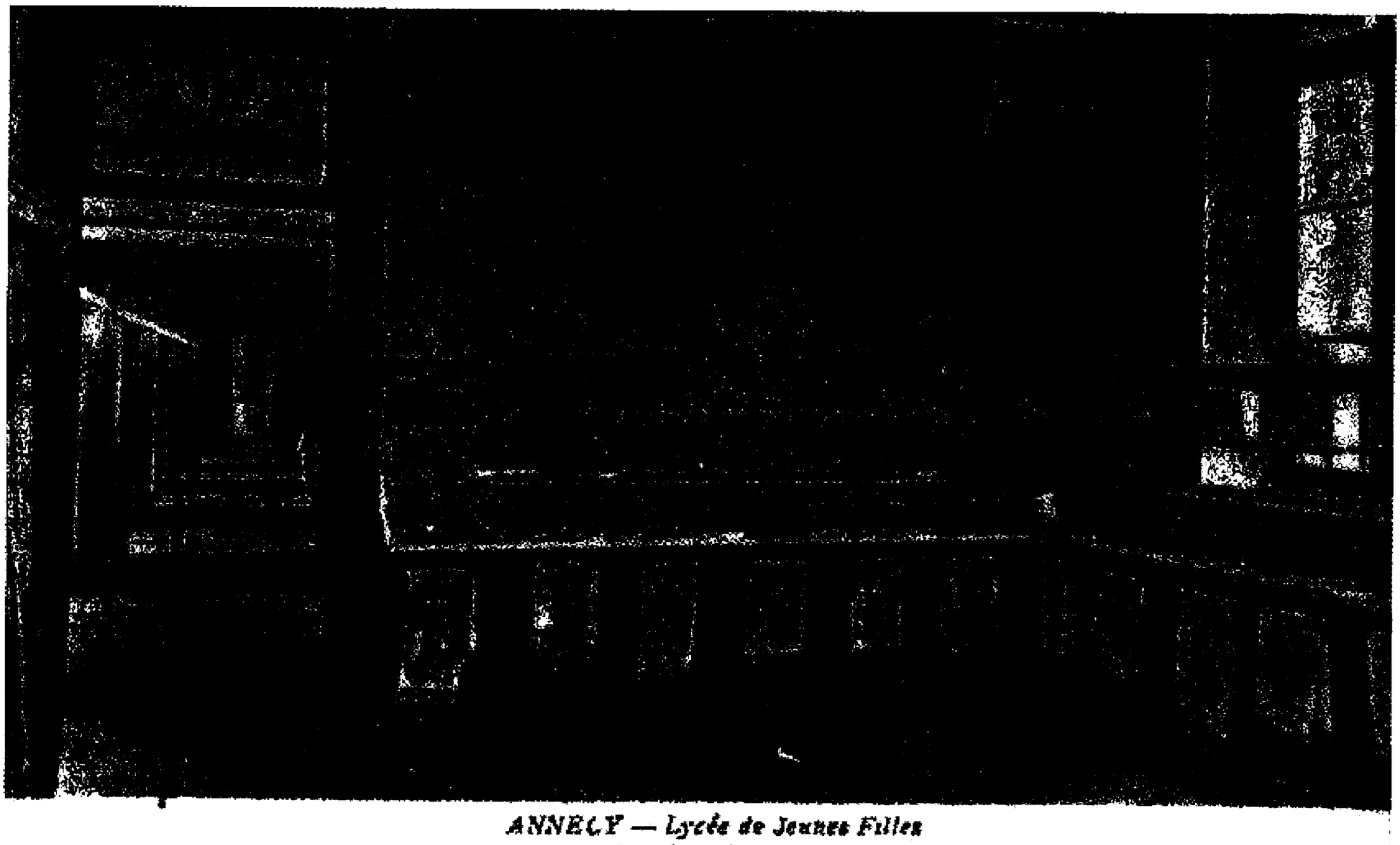

ANNECY — Lycée de Jeunes Filles
Lavabo - Dortoir

Fonds Christian Bouvier

la somme nécessaire était atteinte. Le 10 janvier 1897 : c'était l'adjudication des travaux. Ils furent rapides : un an et demi.

Le 3 octobre 1898, le lycée ouvrait ses portes.

La presse locale et le lycée

La presse du temps est passionnante car elle est tout à fait le reflet des luttes politiques : l'assassinat de Sadi Carnot dont la population d'Annecy avait été très affectée. Le président de la République, ingénieur des Ponts et Chaussées avait vécu à Annecy de 1864 à 1870. Ses fils, Ernest et Savi y étaient nés, l'ingénieur avait travaillé sur les vannes du Thiou. Le voyage du président Félix Faure, à Annecy, en 1897, est également très relaté ainsi que les échos de l'affaire Dreyfus qui débuta en 1894. Zola publie le 13 janvier 1898 le "*J'accuse*" ; lettre au président de la République dans *L'Aurore* journal de Clémenceau. La Ligue des droits de l'homme est créée en juin 1898. C'est dans ce contexte délicat que le lycée commence à fonctionner.

Nous avons relevé quelques perles très expressives de la part des journalistes ou citoyens qui s'expriment souvent sous des pseudonymes. La presse "républicaine", dès le mois de janvier 1894, dans *Les Alpes* attaque Louis Boch, pas assez ardent dans la défense du lycée, trop soucieux de ménager les réactionnaires... Il a caché des éléments. Au mois de juin un article souligne que : "pour les familles animées de l'esprit libéral et universitaire, c'est le moyen d'assurer à leurs enfants une instruction secondaire et une éducation autres que celles du couvent". Il fait allusion aux boursières de l'Etat. Après l'affiche des 145 opposants : "Nous respectons la religion mais pas le parti néo-boulangiste dit "catho" qui travaille au remplacement de la République".

Le Républicain savoyard se fait une spécialité de relater les discours de distribution des prix aux cours secondaires. Le sénateur Francoz, s'adressant aux jeunes filles, remercie leurs professeurs "femmes de cœur" et constate que l'établissement a atteint un haut degré de prospérité, digne de porter à tous égards ce nom (de lycée) que vous vous plaisez - je le sais - à lui donner par anticipation. Plus loin, sur le rôle de la femme : "elle a le droit à une instruction égale. Je dis égale mais non semblable... Il faut en un mot que les deux France, celle des femmes et celle des hommes, moralement et intellectuellement fusionnées, vivent en communion d'idées et de sentiments, de croyances et d'espérances, réalisant ainsi l'union du foyer, prélude et emblème de l'union même de la patrie". Il cite le philosophe Jules Simon : "La mère est comme la source de la vie morale". Elle enseigne la tendresse et le devoir. Monsieur Francoz donne comme beaux

exemples Geneviève de Paris, Jeanne Hachette et Jeanne d'Arc. Lors de l'élection de septembre 1895, le journal évoque le parti réactionnaire qui a remporté un succès éclatant : 1 100 électeurs pour venir dire qu'ils ne veulent pas de lycée de jeunes filles, qui veulent que les couvents seuls aient le droit d'instruire et d'éduquer la jeunesse féminine... Le 8 août 1896 : "elles ont droit comme les garçons à l'instruction conforme au rang qu'elles occuperont un jour dans la société". Plus loin : "la grandeur comme la décadence des peuples dépend de la femme".

Le 9 juillet 1898, les résultats des cours secondaires sont particulièrement brillants. Au brevet, toutes les jeunes filles sont reçues et au brevet supérieur : 6 sur 7. C'est mieux que Grenoble et Chambéry !

Le recteur Laronze de Chambéry préside la distribution des prix au théâtre municipal, le 6 août 1898. "C'est sur ce magnifique succès que se fermeront nos cours qui désormais ont vécu. Après leur début modeste et malgré les pronostics défavorables de quelques mécontents, c'est grâce à leurs succès constants qu'ils ont progressé sans arrêt et qu'ils ont préparé et rendu nécessaire la création du lycée". Le recteur revient sur le rôle de la femme, il insiste "on ne se propose de faire des femmes savantes mais des femmes instruites, distinguées, de former pour la famille des mères vaillantes, pleines de cœur et de volonté, de les préparer en un mot à la haute mission qu'elles ont à remplir dans la vie. Dans notre société moderne, le rôle de la femme est devenu à la fois plus important et plus difficile : elle doit être non seulement la bonne ménagère, mais la bonne conseillère et la providence du logis. C'est par cette éducation du cœur, de l'intelligence et de la volonté que l'on assurera l'avenir de la famille et par conséquent de la patrie française".

Dans *L'Industriel savoisien*, beaucoup d'articles et de rubriques polémiques, parfois très amusantes comme celle-ci, au 7 septembre 1895, dans un article "votons pour le lycée" : "vouloir à Annecy un lycée sans internat est aussi fantaisiste que de prendre la lune dans le bachal de Naves". Des libres tribunes très engagées où il est question d'une "éducation libérale et rationnelle qui préserverait la jeunesse féminine du bigotisme des couvents" ou encore "ceux qui ont repoussé l'internat se sont servis d'un prétexte fallacieux pour repousser le lycée". "Outre les avantages matériels pour la population, le commerce, les ouvriers et ouvrières, le lycée deviendra un foyer intellectuel pour la jeunesse féminine. Les filles du peuple en profiteront par les bourses de l'Etat et de la ville". "Les bienfaits seront grands lorsqu'un lycée confié à un personnel d'élite répandra à flots l'instruction, cette manne de l'intelligence que la République doit à tous, riches ou pauvres !"... "sinon les annéciens passeront pour des gens arriérés, des Béotiens égarés en Savoie. On en rirait à Chambéry et ailleurs... Le véron (vairon) deviendrait une écrevisse !".

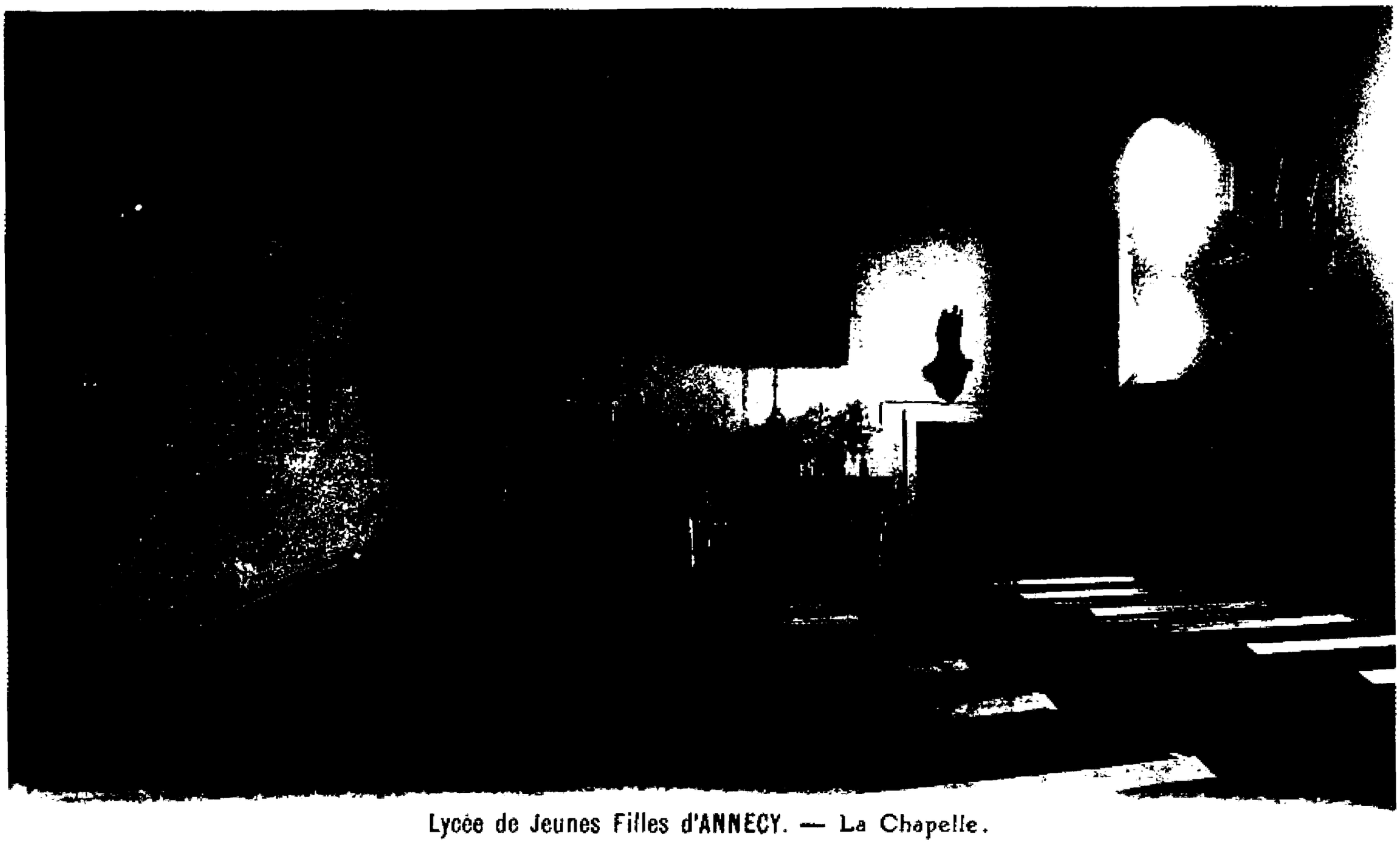

Lycée de Jeunes Filles d'ANNECY. — La Chapelle.

Fonds Christian Bouvier

Enfin, une causerie sur le lycée porte signature d'un "démophile" : "la sollicitude n'embrasse que les filles d'Annecy et ne s'étend pas à celles du dehors que protège le ministre"... Des contribuables jugent que "c'est un restaurant-hôtel pour les filles des riches, étrangers à la ville". "Pourquoi ne pas faire une école professionnelle pour enfant du peuple qui apprendra un métier ?" Plus loin on évoque même des "casernes de jeunes filles".

Parmi les journaux "cléricaux", *La Croix de Haute-Savoie* s'exprime en réponse à la directrice, Madame Gonnet, agrégée de Lettres, ancienne directrice de Laon. Sur les programmes : "pauvres jeunes filles ! quel surmenage, quel étiolement qu'on leur impose pour arriver à leur saturer la cervelle de tant de science !" Sur le but des études : "les diplômes sont la raison d'être des lycées... sait-on que pour 150 places vacantes d'institutrices, il y a 6 à 8 000 demandes ? Les aspirantes qui ont échoué, que deviennent-elles pour le plus grand nombre ? Dans les grandes villes, elles servent au recrutement de l'armée du vice, le fait est notoire. Dans les petites, elles mènent une existence de misère avec des idées de grandeur et de luxe et des délicatesses qu'elles ne peuvent satisfaire".

Enfin, dans *L'Indicateur de la Savoie*, il est fait allusion aux loges dont le but est de soustraire les jeunes filles à l'influence des couvents et en faire des libres penseuses. L'article du 14 septembre 1895, intitulé "la bataille" conclut : "si l'on veut joindre un internat, dont l'entretien sera onéreux, ruineux et malheureux pour les pauvres filles qui y seront internées, nous nous y opposons de toutes nos forces et nous dirons avec les 9 démissionnaires : "pas d'internat ! pas de couvent laïque !".

Ouverture sans inauguration

120 jeunes filles se rendirent dans leur lycée tout neuf, le 3 octobre 1898, mais il n'y eut pas d'inauguration. On était loin des fêtes du lycée Berthollet du 9 octobre 1888 et du repas soigné et abondant offert au Président Sadi Carnot !

Dans le *Républicain savoyard* du 15 octobre 1898, "un vieil universitaire" s'en émeut dans une lettre au directeur : "le monde universitaire voit avec regret que votre estimable journal passe sous silence l'événement important qui vient d'avoir lieu à Annecy, je veux dire l'ouverture du lycée de jeunes filles. Un journal républicain comme le vôtre devrait s'en réjouir hautement, et pourtant, il n'en est rien. Seriez-vous en cela l'organe de la municipalité qui a jugé bon de laisser cette ouverture se faire sans solennité aucune, sans tambour ni trompette, comme si elle était à peine partisan de l'œuvre que, sous la pression de l'opinion publique, elle a fini par accomplir ? Cet

événement cependant, vaut la peine d'être signalé : il marque dans l'histoire d'Annecy dont il accentue l'attachement aux idées libérales ?!".

On comprend pourquoi les distributions des prix prirent un grand relief surtout en 1900, avec André Theuriet, comme président de la cérémonie de fin d'année.

Dans le journal *Les Alpes* du 16 octobre 1898, : "la rentrée est un succès qui dépasse les prévisions... Les familles connaissant les conditions d'hygiène et de confort apportées dans la construction et l'aménagement de cet établissement moderne, y ont amené avec une complète assurance leurs enfants de tous âges... Nous pouvons donc, avec assurance augurer, dès aujourd'hui, un brillant avenir pour notre nouvel établissement scolaire".

Françoise Paoli

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

- Annecy : Académie Salésienne ; Amis du Vieil Annecy ; Archives communales ; Archives départementales ; Monastère de la Visitation ; Société d'Histoire Naturelle.
- Albertville : Société des Amis du Vieux Conflans
- Bonneville : Académie du Faucigny.
- Chambéry : Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
- Faverges : Amis de Viuz-Faverges.
- Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
- Rumilly : Amis du Vieux Rumilly.
- Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.
- Saint-Julien-en-Genevois : La Salévienne.
- Thônes : Les Amis du Val de Thônes.
- Thonon-les-Bains : Académie Chablaisienne.

FRANCE

- Aix-en-Provence : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
- Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
- Autun : Société Eduenne.
- Avignon : Académie du Vaucluse.
- Beaune : Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Belley : Société Le Bugey.
- Besançon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; Société d'Emulation du Doubs.
- Bordeaux : Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Bourg-en Bresse : Société d'émulation et d'agriculture.
- Châteaudun : Société Dunoise.
- Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Colmar : Académie d'Alsace.
- Dijon : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
- Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

- Grenoble : Institut de Géographie Alpine.
- Lyon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Société historique, archéologique et littéraire.
- Mâcon : Académie de Mâcon.
- Montbéliard : Société d'Emulation.
- Montpellier : Académie des Sciences et Lettres.
- Nancy : Académie de Stanislas.
- Nice : Nice Historique.
- Paris : Comité des Travaux Historiques
- Romanèche-Thorins : Etudes Préhistoriques.
- Saint-Germain-en-Laye : Musée des Antiquités Nationales.
- Strasbourg : Société Académique du Bas-Rhin.
- Toulon : Académie du Var.
- Tulle : Société Lemouzi.
- Valence : Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.
- Versailles : Académie de Versailles.

EUROPE

- Allemagne : Deutsche Forschüngsgemeinschaft (Bonn).
- Belgique : Institut Archéologique Liégeois (Liège).
- Italie : Archivium Augustanum (Aoste) ; Académie Saint-Anselme (Aoste), Annali della Facoltà di Lettere (Bari) ; Società per gli Studi storici, archeologici e artisti (Cuneo) ; Centro interuniversitario di richerche sul «Viaggio in Italia» (Moncalieri) ; Biblioteca Salesianum (Rome) ; Fondazione Luigi Einaudi (Turin) ; Segusium (Suse-Turin) ; Accademia agricultura, scienze e lettere (Verona).
- Suisse : Bibliothèque Nationale Suisse (Berne) ; Société d'Histoire du Canton (Fribourg) ; Musée d'Art et d'Histoire (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Genève) ; Société de Géographie Le Globe (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Lausanne) ; Société Vaudoise des Sciences Naturelles (Lausanne) ; Glossaire des Patois de la Suisse Romande (Neuchâtel) ; Société des Sciences Naturelles (Neuchâtel) ; Société d'Histoire du Valais Romand (Sion) ; Antiquarische Gesellschaft (Zurich).

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

Notes de lecture (*)

Chanoine Emile BERTHOUD : "Deux mille ans d'art chrétien".
Editions CLD, 1997, 473 pages.

Véritable anthologie des formes de la beauté, cette synthèse époustouflante réalisée par le chanoine annécien veut rendre accessibles 2000 ans d'art religieux en proposant un inoubliable voyage dans le temps et dans l'espace. Des premiers lieux de rassemblement de l'assemblée chrétienne à la cathédrale d'Evry, de l'art byzantin à l'art roman, de l'art gothique à la Renaissance, le Père Emile Berthoud explore avec bonheur les mystères de la splendeur universelle suggérant de nombreuses clés de lecture.

Cachets précieux du plus bel effet et teintes délicates à l'élégance joyeuse illuminent à l'envi, et les commentaires éclairés à l'aune de 25 années d'expéditions à travers le monde, et les savantes dissertations qui égrennent en cercles harmoniques le somptueux chapelet de l'œuvre des siècles.

Voici donc réunies, sans doute pour la première fois de manière aussi synoptique, les histoires de l'art religieux qui s'avancent en procession chronologique parfaitement rythmée par les notes cultuelles et culturelles d'un homme discret sinon secret, dont les souvenirs de près de trois cents restaurations d'églises semblent ridiculiser les pouvoirs de Mnémosyne, mère des muses et déesse de la mémoire. Pour le plus grand plaisir du lecteur, les images se métamorphosent en langage et les couleurs irradiantes se transforment en style.

Entre terre et ciel, aux confins de l'humain et du divin, le Père Berthoud écrit, et dans l'instant, le terme précis s'annonce tandis que ses mots, d'un pas égal, s'alignent avec bienséance. Derrière l'acribologie de cette anthèse, descendant au simple ou s'élevant au sublime, on peut percevoir en filigrane les formes arrondies du grec et les tournures hardies du latin.

De fait, il est piquant de voir ce savoyard de vieille roche, soucieux d'abord et toujours de faire simplement partager son savoir, marcher en équilibre sur le fil de l'art grâce au balancier de l'histoire avec une aisance et une décontraction susceptibles de faire douter l'acatalepsie des sceptiques grecs.

(*) La reprise de cette rubrique explique que certains ouvrages commentés sont antérieurs à 1998.

Borne milliaire sur le chemin salébreux de la connaissance, ce florilège séduit le cœur, ennoblit l'esprit et réjouit l'âme. Car le Père Berthoud sait bien que pour pénétrer dans le domaine de l'art, voir, opération de l'œil, et observer, opération de l'esprit, ne suffisent pas, encore faut-il savoir contempler, opération de l'âme.

D'une science ancrée dans le profond de son cœur, le librettiste loge une symphonie sur des thèmes imposés, chantés en trente-neuf chapitres, tantôt revisités, tantôt révélés, pour mieux tutoyer l'inaccessible asymptote de la beauté universelle. A la suite de Malraux, qui voyait dans "l'art le plus court chemin de l'Homme à l'Homme", l'érudit annécien, qui a consacré sa vie à l'Eglise, aime le beau, le vrai et cherche leur eurythmie. Chemin faisant, l'auteur associe donc étroitement l'Art et l'Homme, replaçant l'histoire de l'art en référence à l'histoire des hommes et de l'Eglise. Comme le ver offre sa soie et l'abeille son miel, il donne sans compter les fruits de son savoir peu commun et de son sens de l'observation et de l'analyse plus rares encore.

L'on se félicitera que tant d'enthousiasme historique, de clairvoyance philosophique et de passion théologique invitent à picorer avec délice ce qui est devenu la référence pour l'universitaire, le livre de chevet pour l'étudiant, et la "bible" pour les néophytes. Fenêtre ouverte sur l'art religieux, à feuilleter avec respect, "2000 ans d'art chrétien" comblera celui qui croit au ciel et celui qui n'y croit pas. La tranquille énormité de cet ouvrage, traduction d'une liturgie intime rayonnante, sonne en effet l'Espérance au plus profond de chaque être. Ravi, le lecteur touche alors du doigt le point de bourgeonnement d'une feuillaison admirable.

Suprême récompense, cette cathédrale de beauté, "prix 1998 du livre d'art religieux", vous charmera au plus haut degré, car à la suite de "L'Art poétique" de Boileau, vous pourrez affirmer : "Que d'un art délicat les pièces assorties n'y forment qu'un seul tout de diverses parties".

Emmanuel Jules

Alain BEXON : "Annecy et Le Bourget, Lacs romantiques".
Éditions Itinera Alpina, 1998, 104 pages.

Compositeur talentueux Alain Bexon vient d'orchestrer une symphonie ravissante en rassemblant, pour la première fois dans un livre d'art, des œuvres de Prosper Dunant, célèbre peintre et architecte annécien.

Issu d'une vieille famille savoyarde, puisqu'on retrouve les traces d'un Jean Dunant, commissaire comital en 1476 et qu'Antoine Dunant

était "bourgeois d'Annecy" en 1627, Prosper a eu également un fils célèbre, Camille, dont le prénom marquera à jamais la ville, sa mairie, son Syndicat d'initiative qu'il fonde en 1895, l'Académie florimontane, sa section du Club alpin français ou encore son Conseil de préfecture.

Hymne des cœurs où fleurissent les couleurs des paysages lacustres, ce livre d'art dans le plus noble sens du mot dévoile archives et collections privées, en constituant la biographie inédite du précurseur des peintres paysagistes régionaux. Non seulement Alain Bexon, descendant au sixième degré de Prosper Dunant, met à notre disposition ses connaissances approfondies, mais en plus il nous invite à revisiter le "génie des lieux" si cher à Chateaubriand et aux Romantiques.

Destinée "à qui lit", comme disaient les honnêtes préfaces du vieux temps, cette somme d'une rare qualité graphique constitue surtout une révélation pour les historiens d'art, tous les amoureux de la Savoie et bien sûr pour tous les peintres amateurs.

Une lecture buissonnière de ce "livre hommage", dont le plumage doré et le ramage ciselé ouvrent à un horizon merveilleux aux riantes couleurs, permet de (re)découvrir l'itinéraire d'un gentilhomme savoyard, exilé à Paris pour mener des études d'architecture et revenu au pays pour "consacrer sa vie à imiter les beautés de la nature".

Formé à l'Académie royale de peinture, Prosper Dunant a su déployer toute la minutie des peintres paysagistes pour représenter, alors que l'aiguail rafraîchissait les débuts de la période romantique, les environs des lacs d'Annecy et du Bourget, depuis les canaux de la Venise savoyarde jusqu'à l'abbaye de Hautecombe. Teintés d'une douce mélancolie, pavés de nostalgie, "Les Lacs romantiques" procurent ce rare sentiment de bonheur que l'alpiniste éprouve en arrivant sur un sommet où peu de gens respirent.

Le lecteur va son chemin et progressivement voit poindre un parterre d'images toutes plus belles les unes que les autres. Le silence de l'émerveillement enveloppe alors ces condensés d'époque. Tel un jardin abandonné, l'ouvrage se dodeline au gré des sauvages beautés, encore épargnées pour un temps par le galop incessant de la civilisation du béton. A l'instar de la mousse grise des nuages ténébreux, les motifs apparaissent, s'imposent, puis s'évanouissent, comme pour s'excuser d'avoir retenu si longtemps l'attention des regards émerveillés, après un jeu de cligne-musette près d'une cascatelle céruléenne.

En pèlerin passionné autant qu'en amateur éclairé, Alain Bexon convie ainsi à un face-à-face savoureux en dépassant le cadre purement ornemental des scènes afin de magnifier l'angélique et cristalline pureté de l'image. Chatoiements des teintes, du céladon au zinzolin, clairs obscurs des mots où tout pense et donne à penser, vibration des sens, l'enivrante aura de séduction et de vérité de ce bréviaire

des œuvres de Prosper Dunant constitue aussi une étonnante réhabilitation de la nuance et une invite à la subtilité. Le chauvinisme de son style est courageux mais son illustration reste sage !

Se moquant des modes, de la dictature de l'éphémère, des pressions du consensuel et du virtuel, le livre d'art d'Alain Bexon, messages pluriels d'un talent singulier, suggère de méditer le sens d'un certain nombre de valeurs : la fidélité au sol, la nécessité de la sauvegarde du passé, le sens de la durée, de la beauté, etc.. Comme dans les anciennes villas romaines, le descendant de Prosper Dunant a redessiné une fresque à demi effacée par l'oubli, qui laisse deviner de troublantes histoires romantiques.

L'on se félicitera de voir des productions de bonne compagnie, hier encore délaissées, à l'abandon dans des galetas ou pis dans les oubliettes des musées - comme ces malades que l'on dit perdus et que l'on retire de la vue du public - s'animer à nouveau grâce à la circulation de l'ichor qui fait revivre des motifs bigarrés se refusant à mourir d'une rouge blessure.

Au lieu de s'extasier devant des méfaits lénifiants lorsqu'ils ne sont pas qu'inspirés par le vide de la culture méthémérine, au lieu de se pâmer devant des pièces remarquables parce qu'elles ne représentent rien, privilège suprême et récompense distinguée d'un certain art actuel de la nullité, et sans sacrifier aux illusions culturelles des fièvres de la modernité, Alain Bexon, témoin déposant sans crainte et sans flatterie, a tout simplement rappelé que les artistes du passé, délaissés comme de vieilles maîtresses, méritent eux aussi d'être aimés, observés et étudiés. L'amour de la beauté a ceci de grand et de pur qu'on aime à le partager. Tels sont, et le dépôt, et le privilège, des grands livres d'art.

E. J.

Georgette CHEVALLIER : "Un bric à brac de bric et de broc".
Illustrations d'Alphonse Puthod. Préface de Jean-Pierre Rosnay. Woignarve, la vague verte, 1998. In 8, 71 p. Br.

"Ce n'est ni le difficile, ni le rare,
ni le merveilleux que je cherche ; c'est
le beau, simple, aimable et commode
que je goûte."
Fénelon : Lettre à l'Académie, "Projet de poétique".

Quel est le point commun entre Gédéon, une marquise, quatre voleurs, un lutin, Clotilde, Pégase, un korrigan, une fée bleue, Marion,

La Turbie, le vent du Cap Fréhel, un éléphant de Chambéry, le soldat inconnu et Annecy ?

Aucun assurément ; et pourtant, c'est à cette surprenante ballade, où les chemins se croisent et se décroisent dans un dédale de sentiments, que nous convie Georgette Chevallier dans son dernier recueil "*Un bric à brac de bric et de broc*".

Prose, virelai, vers libres ou savamment orchestrés, jeu subtil des teintes, des sonorités et de leur harmonie, musicalité du style, parfums, magie du verbe et alchimie de la rime, cette invitation au voyage, à l'ombre de Baudelaire, réveille nos sens et charme notre imagination.

Alternant avec brio, nouvelles et poèmes, Madame Chevallier a su nous montrer un monde concret où brille encore la chaleur des sentiments. Sa poésie tendre et enjouée unit dans un même élan sentimentalité et sensibilité en des rimes douces et profondes…

Au plaisir de l'ouïe s'ajoute celui de l'œil :

"Dans la douceur du soir
en un rose clin d'œil
le soleil est parti."

Six-Fours-les-Plages

ou encore :

"Il pleure
des fleurs
De toutes les couleurs."

Annecy, à l'automne

et plus loin :

"Du clocher plissant au milieu de la brume
s'effiloche léger un chant de foi posthume."

Toile d'araignée à Kolbsheim

Sans oublier les senteurs qui embaument ces pages, fleurs d'oranger à Sienne, encens des tilleuls au Grand Duché du Luxembourg, fragance de foin, de thym, une pensive odeur, ou bien à la page 62 :

"Sous la lueur lactée d'une lune livide
on ne sait d'où
part un parfum pervers et pénétrant."

Plaisirs des sens ou ballade à la lune, à l'ombre de Musset ou encore de Rimbaud, style épistolaire, à l'ombre de Madame de Sévigné ou de

139e ANNÉE
1999

La Revue Savoisienne

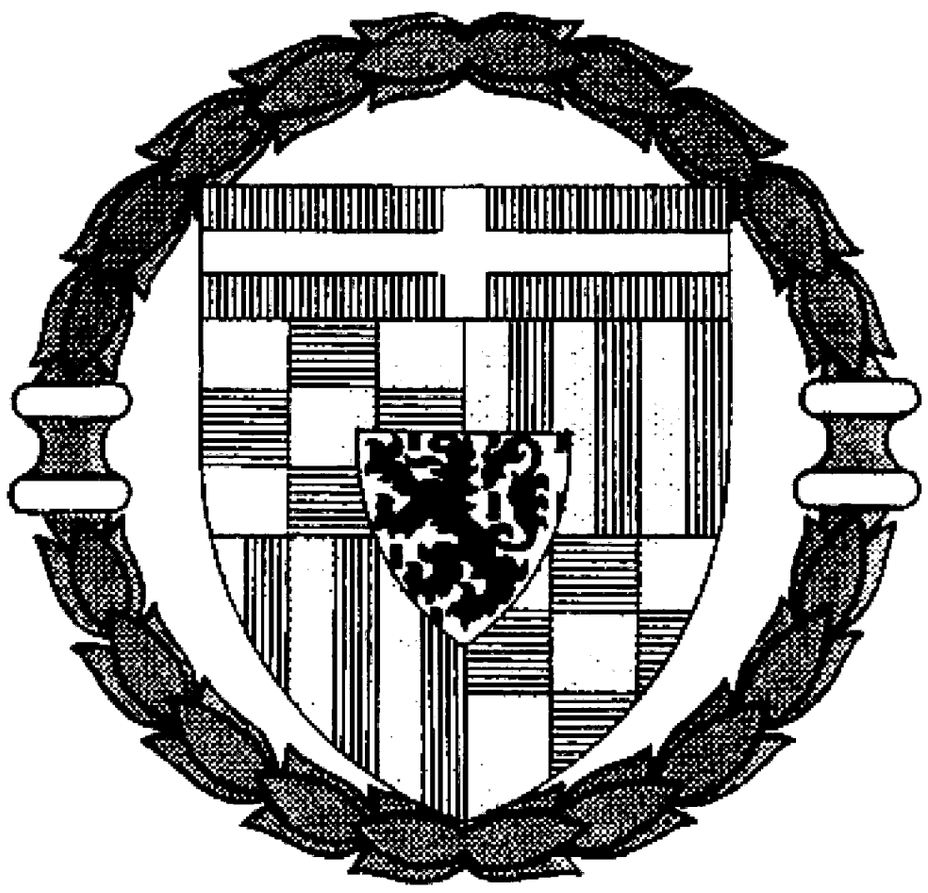

La Revue Savoisienne est publiée
avec le concours
de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
du Conseil Général de la Haute-Savoie
et de la Ville d'Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie.
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).

Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

Léon MARÈS (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).

François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN (1863-1943).
L.-F. ROSSET († 1959).
Joseph SERAND (1868-1957).

COMITÉ

Président : M. Paul GUICHONNET, O. ✲, C. ⬡, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève.

Vice-Présidents :

M. Georges GRANDCHAMP, ✲, ⚷, ⬡, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président des Amis du Vieil Annecy.

M. René LAYDERNIER, ✲, ⚷, banquier honoraire.

Secrétaire : Mme Georgette CHEVALLIER, ⬡, professeur de Lettres honoraire.

Secrétaire-adjoint : M. Pierre SOUDAN, ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, président de l'Académie Salésienne.

Trésorier : M. Claude GUICHET, opticien en retraite.

Bibliothécaire : Mme Monique BOULLARD, guide-conférencier d'Annecy.

Archiviste : Mme Marie-Thérèse HERMANN, ⚷, vice-présidente des Académies Chablaisienne et Salésienne.

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL, M. Vincent BENEY.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la Revue : M. Pierre SOUDAN.

Comité de Rédaction : Mmes Georgette CHEVALLIER, Marie-Thérèse HERMANN, MM. Robert BRUNEL, Pierre DUPARC, Georges GRANDCHAMP, Paul GUICHONNET, Emmanuel JULES.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Président du conseil d'administration : M. Paul GUICHONNET ;
Vice-président : M. Georges GRANDCHAMP ;

Membres : Mme Marie-Claire COURTIAL ; MM. Vincent BENEY, Jacques CHATELAIN, François DETURCHE.

MEMBRES D'HONNEUR

Date d'admission

1963 S.M. la Reine MARIE-JOSÉ, ❋, Genève (Suisse).
1985 S.E. Mgr BARBIER Hubert, ❋, ancien évêque d'Annecy, archevêque de Bourges.
1997 AMORETTI Guido (Général), conservateur du Musée Pietro Micca, Turin (Italie).
1998 BORY Jean-René, conservateur du musée des Suisses à l'étranger, Coppet.
1995 Sœur BURNS Marie-Patricia, archiviste de la Visitation d'Annecy.
1972 COLLIARD Lin, président d'honneur de l'Académie Saint-Anselme, Aoste (Italie).
1937 DUPARC Pierre, O. ❋, O. ⚷, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur en droit, professeur émérite à l'Ecole des Chartes, Paris.
1975 HAYEM Robert, O. ❋, C. ⚷, préfet honoraire de la Haute-Savoie, Montigny-les-Metz.
1963 MARIOTTE Jean-Yves, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, directeur des Archives de la communauté urbaine, Strasbourg.
1990 NOVARINA Maurice, C. ❋, de l'Académie des Beaux-Arts (Architecture), Thonon-les-Bains.
1950 OURSEL Raymond, ❋, O. ❨❩, docteur-ès-lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Mâcon.
1984 RABUT Elisabeth, (Mlle), officier de l'Ordre des Arts et Lettres, ancien directeur des Archives de la Haute-Savoie, Inspecteur général des Archives de France, Paris.
1988 † REVERDIN Olivier, professeur honoraire à l'Université de Genève, ancien membre étranger de l'Ecole Française d'Athènes, ancien président du Conseil de l'Europe, Genève.
1999 ROULIER Fernand, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, recteur de la Sainte-Chapelle, Chambéry.

LISTE DES MEMBRES [1]

(à jour de leur cotisation 1998)

MEMBRES EFFECTIFS

1974 AMOUDRY Michel, ⚷, ❨❩, professeur, maire adjoint, conseiller régional, Annecy.
1965 BAJULAZ Lucien, ❋, C. ❨❩, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Annecy.
1985 † BARBIER Eliane (Mme), comptable, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, animatrice de "L'Echo de nos montagnes", Sevrier.
1989 BENEY Vincent, retraité, guide-conférencier d'Annecy, administrateur du domaine de Montrottier, Annecy.
1953 BERTHOUD Emile (Chanoine), historien de l'art, ex-aumônier de la garnison, Annecy.
1987 BONNET Paul (Dr), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1989 BOULLARD Monique (Mme), Bibliothécaire de l'Académie Florimontane, guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1969 BOURQUARD Léon, O. ❨❩, inspecteur honoraire de l'Education Nationale, Epagny.
1987 BOUVIER Isabelle (Mme), bibliothécaire, Annecy.
1981 BRÉGNAC Guy, O. ❨❩, président du Cercle Philosophique, professeur honoraire de Lettres, Gaillard.

(1) Cette liste correspond à l'année de référence du présent numéro de la **Revue Savoisienne**. Elle fait état des titres et décorations des membres lorsque les nominations et promotions ont été signalées au secrétaire de l'Académie.

1977 BRUN Claire (Mme), O. ⁂, C. ⁂, proviseur honoraire du Lycée Berthollet, Annecy.

1981 BRUNEL Robert, directeur honoraire de la *Revue Savoisienne*, Annecy-le-Vieux.

1977 CASTOR Claude, fonctionnaire international en retraite, président de l'Académie du Faucigny, Bossey.

1982 CATTIN Hubert, fondé de pouvoir à la Banque Laydernier, commissaire aux comptes de l'Académie Florimontane.

1991 CHANAL Robert (Dr), médecin en retraite, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.

1996 CHATELAIN Jacques, ébéniste, Talloires.

1958 CHEVALLIER Georgette (Mme), ⁂, secrétaire de l'Académie Florimontane, professeur de Lettres honoraire, Annecy.

1983 COURTIAL Marie-Claire (Mme), administrateur du domaine de Montrottier, guide-conférencier du Patrimoine des Pays de Savoie, Cuvat.

1974 DAGAND Yvonne (Mlle), institutrice honoraire, Passy.

1977 DEMOTZ Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon.

1976 DESHUSSES Georges, ancien attaché d'Ambassade, Annecy.

1988 DÉTRAZ Gérard, attaché de conservation aux Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

1989 DETURCHE François, retraité de l'Equipement, Bonneville.

1974 DOMENJOUD Jacques, ingénieur E.T.P. en retraite, Annecy.

1978 DUJOURDY Simone (Mme), ⁂, secrétaire chef de section à l'Inspection Académique d'Annecy, Annecy-le-Vieux.

1981 FASSIER Robert (général), O. ❋, C. ⁂, docteur-ès-sciences économiques, commissaire général de division (C.R.), Annecy.

1969 FRANCILLON Jean-Pierre (Maître), avocat, ancien bâtonnier, Annecy.

1962 GABION Robert, chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres, retraité du Ministère de la Culture, Cusy.

1948 GRANDCHAMP Georges, ❋, ⁂, ⁂, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, vice-président de l'Académie Florimontane, président des "Amis du Vieil Annecy", Annecy.

1989 GUICHET Claude, trésorier de l'Académie Florimontane, opticien en retraite, Annecy-le-Vieux.

1947 GUICHONNET Paul, O. ❋, C. ⁂, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences économiques et sociales de Genève, président de l'Académie Florimontane, Bonneville.

1965 HERMANN Marie-Thérèse (Mme), ⁂, vice-présidente de l'Académie Salésienne et de l'Académie Chablaisienne, archiviste de l'Académie Florimontane, Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ❋, ⁂, vice-président de l'Académie Florimontane, banquier honoraire, Annecy.

1980 LEBASCLE Marie-Christine (Mlle), conservateur adjoint du Musée-Château d'Annecy, Cran-Gevrier.

1984 LEUSSE DE SYON (S.E.) Bruno de, C. ❋, grand officier ⁂, ⁂, ambassadeur de France, maire de Nernier.

1952 L'HONORÉ Henri (R.P.), Oblat de Saint-François-de-Sales, Paris.

1990 LOUCHET Gérard, vice-président de la Société d'histoire naturelle de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.

1976 MANSAU Andrée (Mme), docteur-ès-lettres, professeur à l'Université de Toulouse, Toulouse.

1961 NICOLAS Jean, professeur à l'Université de Paris-VII, Paris.

1977 PERSOUD Pierre, professeur, Gruffy.

1977 RAFFIN Georges, conseiller principal honoraire d'éducation, Annecy.

1963 RATIÉ Suzanne (Mme le docteur), médaille des Epidémies, médaille du Travail, égyptologue, docteur en médecine, Annecy.
1989 RAYSSAC Marie-Claude (Mlle), archiviste communale d'Annecy, Gruffy.
1974 REGAT Christian, journaliste, Meythet.
1988 ROLLET Yolande, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1975 ROSSET Emile, chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres, fondateur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy.
1961 † ROUSSY DE SALES Jean-François (Comte de), chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, docteur ès-Sciences, agronome de l'Etat de Fribourg, Thorens.
1983 RUSCON Joseph, professeur honoraire à l'Ecole nationale de Musique d'Annecy, Annecy.
1982 SANTSCHI Catherine (Mlle), archiviste d'Etat, Genève (Suisse).
1977 SERON Jean-Michel, agent d'assurances, Annecy-le-Vieux.
1974 SERRALONGUE Jean-Pierre, O. ⟨⟩, chevalier de l'ordre des arts et lettres, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1984 SERRALONGUE Joël, archéologue départemental, Annecy.
1973 SERS-HERMANN Brigitte (Mme), docteur en histoire de l'art, Saint-Pierre-en-Faucigny.
1955 SERVETTAZ Paul-Louis, chirurgien honoraire, ⟨⟩, ⟨⟩, ⟨⟩, Annecy.
1987 SOCQUET Charles (Dr), membre de la Société des Gens de Lettres, ⟨⟩, ⟨⟩, médaille de la Résistance, Megève.
1965 SOUDAN Pierre, ⟨⟩, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, journaliste honoraire, président de l'Académie Salésienne, directeur de la *Revue Savoisienne*, Annecy.
1987 TERREAUX Louis, ⟨⟩, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Savoie, président de l'Académie de Savoie, Saint-Jeoire-Prieuré.
1976 VANDEPUTTE Jules Nestor, ⟨⟩ 1939-1945, O. ⟨⟩, directeur honoraire d'école, Annecy.
1983 VERDONNET Jean-Vincent, ⟨⟩, ⟨⟩, ⟨⟩, O. ⟨⟩, commandeur dans l'Ordre National des Arts et des Lettres, O. ⟨⟩, lauréat de l'Académie Française, Grand Prix de la Société des Gens de Lettres de France, Prix Apollinaire 1985, industriel retraité, poète, Vétraz-Monthoux.
1992 VIALLET Hélène (Mlle), directeur des Archives de la Haute-Savoie, Annecy-le-Vieux.

MEMBRES ASSOCIÉS

1981 † BASTARD-ROSSET Albin, Le Chinaillon.
1977 BAUD Aimé, O. ⟨⟩, O. ⟨⟩, directeur général honoraire de la Banque Laydernier, Annecy.
1975 BÉNÉ Georges, professeur à l'Université de Genève, Saint-Jeoire-en-Faucigny.
1978 BERGER DE NOMAZY Marie-Thérèse (Mme), ex-déléguée aux vieux quartiers d'Annecy, Annecy.
1993 BERTHET René, directeur honoraire de la Chambre d'Agriculture, Sevrier.
1996 BEXON Alain, cadre administratif, Annecy.
1973 BLANC Michèle (Mme), Etablissements Alpha, Saint-Jorioz.
1990 BLANC Roger, industriel en retraite, Bellegarde-sur-Valserine.
1963 BOSSON Charles (Maître), O. ⟨⟩, ⟨⟩, maire honoraire de la Ville d'Annecy et parlementaire honoraire, Veyrier-du-Lac.
1991 BOUVARD Madeleine (Mme), psychologue, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1968 BURDEYRON Joseph (Dr), ⟨⟩, chirurgien-dentiste honoraire, maire honoraire de Talloires, Talloires.
1988 BUSSAT-ENEVOLDSEN Marie-Claire (Mme), Neydens.

1969 CANDAUX Jean-Daniel, rédacteur, Genève.
1993 CATTIN René (Dr), médecin en retraite, Cran-Gevrier.
1969 CHAPUISAT Jean-Pierre, archiviste cantonal à Chavannes, près Renens (Suisse).
1997 CHATENOUD Gilbert, retraité S.I.C., Annecy.
1987 CHETAIL Joannès, retraité du notariat, bibliothécaire de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1969 COLLIARD Lauro, ⚜, C. ⟨⟩, chevalier dans l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université de Vérone, Vérone (Italie).
1995 COMBAZ André, directeur retraité, Paris.
1991 COUDRAY Lina (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1982 COUTIN Bernard (Maître), docteur en droit, avocat, Albertville.
1990 DUBEY Jean-François, ⚜, officier de gendarmerie honoraire, Annecy.
1966 DUFOUR Alain, éditeur, officier de l'Ordre des Arts et Lettres, Genève (Suisse).
1958 † DURET Maurice (Dr), oto-rhino-laryngologiste, Annecy.
1993 GARCIN Henri, informaticien, Annecy.
1960 GAYET Jean (R.P.), oblat de Saint-François-de-Sales, Annecy.
1984 GRANDCHAMP Philippe, agrégé de l'Université, ancien élève de l'E.N.S., professeur de Sciences naturelles, Chaville.
1970 GUERRIER Alain, archiviste de la Ville de Blois, Blois.
1984 GUIZARD Anne-Marie (Mme), professeur honoraire, Veyrier-du-Lac.
1992 JACQUEMET Maurice, retraité de la gendarmerie, Annecy-le-Vieux.
1975 JANIN Roger, instituteur, Annecy.
1998 JULES Emmanuel, juriste, Annecy.
1968 LAEUFFER Pierre (général), O. ❋, général de brigade, Annecy-le-Vieux.
1966 LANGLET Robert, directeur commercial honoraire, Annecy.
1985 LAURENCIN Claire (Mme), Annecy-le-Vieux.
1963 LAVAGNA Suzanne (Mlle), professeur D.E.H.S., Monaco.
1994 LAVILLE Claude (Mme), O. ⟨⟩, retraitée de l'Education nationale, présidente de l'A.M.O.P.A. de Savoie, Annecy.
1967 LAVOREL André, ⚜, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, architecte, Annecy.
1969 LE BLANC DE CERNEX Pierre, directeur de banque, Paris.
1991 LERICHE Jeannie (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy.
1990 MERCIER Jacqueline (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1965 MOORTGAT Pierre, attaché culturel, Bluffy.
1973 PALLUEL-GUILLARD André, docteur ès-Lettres, professeur à l'Université de Savoie, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1956 PARIS Claude, chirurgien-dentiste, Annecy.
1986 PERSOUD Josiane (Mme), chargée de documentation au Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Annecy.
1978 PICARD Marie-Thérèse (Mme), professeur d'histoire, Annecy.
1992 PREMAT Bernard, professeur de philosophie, Veyrier-du-Lac.
1976 RENAUD Jacques, ancien président de la Banque Laydernier, Talloires.
1987 ROBACHE Thérèse (Mlle), conservateur, Chamonix.
1993 ROSSET-BLUDZIEN Marie-Jeanne (Mme), auteur-éditeur de l'*Almanach du Vieux Savoyard*, Annecy-le-Vieux.
1988 ROUSSET Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1965 ROUTIER Jacqueline (Mme), Gap.
1998 SCHNEIDER Nicole (Mme), secrétaire de l'Académie Salésienne, Veyrier-du-Lac.
1984 SIMOND René, président des Amis du Vieux Chamonix, Chamonix.
1980 TAPPONNIER-RIBATTO Antoinette (Mme), O. ⟨⟩, agrégée de l'Université, professeur honoraire d'italien, Annecy.
1991 TICON Joseph, docteur en droit, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon-les-Bains.
1989 VACCHINA Maria-Grazia (Mlle), ⟨⟩, docteur, professeur, médiateur de la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Aoste (Italie).

1990 VAILLY Jean, ⚜, avocat honoraire, ancien bâtonnier, Veyrier-du-Lac.
1994 VIVIANT Gilbert, dessinateur en architecture, Seynod.
1981 VOIRON Henri, ingénieur honoraire des travaux météorologiques, Bloye.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1979 ABRY Josèphe (Mlle), maître-assistant à l'Université de Lyon, Lyon.
1996 AJELLO Jean-Baptiste, professeur agrégé d'histoire, Annecy.
1992 BAILLOT Marie-Françoise (Mme), institutrice, Gaillard.
1989 BAUD Alain, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1985 BAULOZ Maria (Mlle), ⚜, {}, chevalier dans l'Ordre de la Santé, ancienne directrice du département des Carrières Sociales (I.U.T.) de Grenoble, Annecy.
1987 BAUQUIS Madeleine (Mme), retraitée, Annecy.
1999 BERAUD Sandrine (Mlle), auteur-compositeur, Annecy-le-Vieux.
1989 BESSON Jean (général C.R.), ✵, O. ⚜, croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent, croix du Combattant, officier de l'Ordre d'Orange-Nassau, Annemasse.
1992 BLANC Michel, professeur émérite à l'Université de Londres, Giviello (Italie).
1994 BORTOLI (de) Constant, retraité, Menthon-Saint-Bernard.
1998 BOUCHARD Françoise (Mme), retraitée de l'Education Nationale, membre de la Société des gens de Lettres.
1970 BOUQUET-BOYER Marie-Thérèse (Mme), {}, musicologue, Saint-Genix-sur-Guiers.
1980 BOUVIER D'YVOIRE Maurice, ingénieur, Cusy.
1976 BOY Gabriel, ⚜, ingénieur T.E.P. honoraire, maire de Veyrier-du-Lac.
1974 BROCARD Jean, O. ✵, député honoraire de la Haute-Savoie, Menthon-Saint-Bernard.
1999 BROILLET Philippe, historien, Hermance (Suisse).
1981 BRUNET Françoise (Mme), Annecy.
1964 BRUNET Jean (Maître), notaire, ancien maire de Veyrier-du-Lac, Veyrier-du-Lac.
1992 BRUNET Marie-Claude (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Veyrier-du-Lac.
1975 BRUNIER Jean, cadre supérieur de banque en retraite, Rumilly.
1992 BUGE Marie-Louise (Mlle), trésorier municipal en retraite, Annecy-le-Vieux.
1968 BULLUKIAN Georges, Lyon.
1996 BUTTIN Charles, professeur à la retraite, Thusy.
1987 BUTTIN Pierre (Maître), avocat, Chambéry.
1988 CANDEL Marie-Antoinette (Mme), Annecy.
1996 CARRIER Robert, retraité de l'Education Nationale, Chainaz-les-Frasses.
1996 CARRIER-DALBION Gilles, guide du patrimoine des pays de Savoie, La Roche-sur-Foron.
1964 CELLIER Jean, Annecy.
1969 CHABERT Bernard, docteur ès-Sciences, Villeurbanne.
1997 CHAMINADE Jacques, libraire, Veyrier-du-Lac.
1980 CHANEL Andrée (Mme), Annecy.
1974 CHARPENTIER Marc, receveur des P.T.T., Thonon-les-Bains.
1988 CHARPENTIER-VULLIEZ Jean-Pierre (général), ✵, O. ⚜, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, contrôleur général des Armées, Seine-Port.
1964 CHARVIN Paul, entrepreneur de travaux publics, Annecy.
1997 CHATENOUD Paulette (Mme), Annecy.
1989 CHAVIGNY Françoise (Mme), Annecy.
1998 CHEVALIER Jeanine (Mme), agent technique territorial, Annecy.
1980 CHEVRON-VILLETTE (Mme de) Jacqueline, Giez.
1997 COHEN Henri, directeur d'industrie, Saint-Jorioz.

1986 Colliard Victor-Clément, médecin-chirurgien, spécialiste en odontostomatologie, Vérone (Italie).
1999 Constantin de Magny Claude (Mme), Reigner.
1978 Contamin Antoine (R.P.), monastère de Lavardac.
1999 Corbiere (de la) Matthieu, chargé d'études en histoire, Annecy.
1998 Costa Nathalie (Mme), libraire, Annecy.
1993 Coulon Paul, directeur d'entreprise, Annecy.
1991 Crola Bernard, bouquiniste, Thonon-les-Bains.
1989 Crolard Anne-Marie, Veyrier-du-Lac.
1989 Crolard René, directeur de Centre de recherches, Veyrier-du-Lac.
1999 Cuissard René, entrepreneur retraité, Annecy.
1995 Curtet Marcel, retraité, Cran-Gevrier.
1989 Damilano Raoul, médaille d'argent du Mérite Sportif, assureur, Le Mans.
1989 Darsy Ghyslaine (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Cran-Gevrier.
1999 Davignon Jean-François, professeur d'université, Annecy.
1985 Davoine Thérèse (Mme), Annecy.
1986 Decerier André, O. {}, professeur au Lycée du Parc, Lyon.
1986 Dedeystère Claude, Echarvines, Talloires.
1982 Delavenay Emile, ❋, {}, professeur honoraire d'Université, Vence.
1972 Delétraz Cyprien, ❋, 🎖, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1981 Delétraz Renaud, administrateur de sociétés, Francheville-le-Haut.
1993 Deluermoz François, retraité de l'Armée, Sevrier.
1998 Dépommier Denis, chercheur, directeur de l'institut de France de Pondichéry, Pondichéry.
1991 Déprez Marielle, vice-présidente de la Salévienne, Charenton.
1991 Desailloud Andrée (Mme), licenciée en Droit, licenciée en Psychologie, Bonneville.
1998 Descoings Pascal, libraire, Chavanod.
1998 Descotes Dominique, artisan, Bondy.
1981 Doll Jean (Dr), docteur en médecine, Ayze.
1974 Duby Jean, O. 🎖, O. {}, 🎖, médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, principal honoraire de collège, Annemasse.
1996 Duchatel Janine (Mme), retraitée, Annecy.
1989 Duchesne Gabriel (Dr), médecin retraité, Saint-Jorioz.
1988 Duchesne Madeleine (Mlle), Annecy.
1969 Ducretet Bernard (Maître), ❋, 🎖, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Paris, Paris.
1991 Dumont Chantal (Mme), auditeur de commissariat aux comptes de sociétés, Annecy.
1983 Dumurgier Patrick, ❋, administrateur civil, Paris.
1999 Dupraz Paul, agrégé d'Italien, professeur honoraire, Chambéry.
1999 Dupraz Pierre, professeur, Passy.
1985 Duret Pierre-Alain (Dr), Annecy.
1992 Dutronc Myriam (Mme), Annecy-le-Vieux.
1996 Emerich Michel, directeur de banque en retraite, Saint-Germain-en-Laye.
1994 Euvrard Anne-Marie (Mme), fonctionnaire international en retraite, Annecy.
1999 Faesi Paolo (Dr), médecin, Parme (Italie).
1987 Falletti André, conseiller juridique, Monnetier-Mornex.
1995 Felisaz Claudette (Mme), Mégevette.
1995 Ferri Françoise (Mme), professeur, Annecy-le-Vieux.
1997 Fertin Jacqueline (Mme), 🎖, {}, bibliothécaire en retraite, Annecy.
1992 Fillion Jean-Pierre, fonctionnaire des Douanes, Bellegarde-sur-Valserine.
1993 Fillion Monique (Mme), chef de service de commerce international, Thônes.
1986 Floquet Marie-Renée (Mme), P.D.G. des établissements Montant, Annecy.

1989 Fol Michel, attaché temporaire d'enseignement et de recherches à l'Université de Lyon III, Antony.
1980 Fonlupt Louis (Dr), O. ⚷, docteur en médecine, Veyrier-du-Lac.
1977 Fournier José (Mlle), pharmacien, Annecy.
1996 François Robert, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education Nationale, Paris.
1988 Francou Michel (Dr), Collonges-au-Mont-d'Or.
1992 Gaillard Geneviève (Mme), directrice honoraire de l'Ecole nationale de Musique, Annecy.
1996 Gaillard Philippe, conseiller historique, Annecy-le-Vieux.
1998 Gallay Andrée (Mme), professeur honoraire d'Italien, Annecy-le-Vieux.
1995 Gallo Giovanini, officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. Burdignin-Boège.
1989 Garcin André, secrétaire général de l'Union pour la Diffusion Littéraire, délégué du Groupe d'Etudes, de littérature et d'Action Savoie, Dampierre-en-Burly.
1997 Garin Françoise (Mme), Saint-Jorioz.
1988 Gavard le Front Simone (Mme), Annecy.
1995 Gay Jean-Pierre, médecin retraité, Ambilly.
1988 Genton Magdeleine (Mlle), pharmacien en retraite, Annecy.
1998 Georges Daniel, ingénieur, dirigeant d'entreprise, Annecy.
1988 Ginet Yvette (Mlle), inspecteur central honoraire des Impôts, Annecy.
1995 Gonnet Jean, retraité, Annecy.
1987 Gradel François (Dr), docteur en médecine, Chambéry.
1991 Grazini Armanda (Mme), professeur, Arezzo (Italie).
1990 Grieshaber Jacqueline (Mme), Sevrier.
1993 Grosse Monique (Mme), Aix-les-Bains.
1982 Guéritey Pierre-Marie, ingénieur, Lyon.
1986 Guigné Jacques (Comte de) ❋, ⚷, Genève et Annecy-le-Vieux.
1996 Guyon Colette (Mme), retraitée, Annecy.
1989 Heckmann Marie-Claude (Mme), professeur honoraire, Pringy.
1986 Ianacci Jeannine (Mme), guide du Patrimoine des Pays de Savoie, traducteur agréé, Sevrier.
1990 Jacquet Renée (Mme), Annecy.
1995 Jacquier de Montcla Bernard, ⚷, retraité, Annecy-le-Vieux.
1965 Jallaguier Paul, chevalier des Arts et des Lettres, agent de direction, Lasalle.
1986 Labadie Gabriel (Dr), docteur en Pharmacie, Essert-Romand.
1987 Lacroix Roger, croix de la Valeur Militaire (Algérie), médaille d'Indochine, fonctionnaire international, capitaine honoraire, Saint-Julien-en-Genevois.
1998 Lançon Christiane (Mme), dame de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, Douvaine.
1973 Lataillade Jean-Bernard, retraité, Annecy.
1984 Latta Claude, {}, professeur d'histoire, docteur en histoire, lauréat de l'Académie Française, Montbrison.
1988 Lavédrine Georges, ⚷, maire-adjoint, Annecy.
1999 Lavorel Jean-Claude, garagiste en retraite, Annecy.
1988 Le Gall Marie-Lise (Mme), professeur de biologie, retraitée, Montpellier.
1992 Lejeune Marcel, E.D.F-Distribution, Veyrier-du-Lac.
1981 Lereboulet Michel, clerc de notaire, Le Lyaud.
1994 Levet Marguerite (Mme), Albens.
1969 Lohié Jean, retraité de banque, Bourg-en-Bresse.
1997 Mansey Jeanne-Françoise (Mme), retraité chef de publicité, Annecy.
1990 Marie Charles P., Chênes-Bougeries (Genève).
1994 Marletta Paolo, écrivain, Rome (Italie).
1990 Marro Monette, ⚷, directeur-adjoint en retraite de la Maison du Tourisme, Annecy.
1979 Martignoles Jean-François, Argonay.

1996 Mas André (Dr), médecin retraité, Reignier.
1992 Maurice-Demourioux Gilbert, retraité, Viuz-en-Sallaz.
1995 Mermoud Albert, retraité, Antony.
1995 Meynier Monique (Mlle), professeur retraité, Annecy-le-Vieux.
1987 Mirodatos Jacqueline (Mme), {}, guide des Pays de Savoie, Annecy.
1979 Monnier Victor, Genève.
1995 Montanier Jacqueline (Mme), directeur commercial, guide du Patrimoine des Pays de Savoie, Annecy-le-Vieux.
1993 Morel Marie-Germaine (Mme), ✵, Annecy.
1983 Mougenot Yves, chirurgien-dentiste honoraire, chevalier dans l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand, Annecy.
1988 Mouraz Bernard, Paris.
1973 Mouthon Pierre (Dr), docteur en médecine, Faverges.
1991 Mudry Jean-Pierre, professeur, Thonon-les-Bains.
1996 Mugnier Jacques, commerçant, Annecy.
1975 Musset Micheline (Mme), Vougy.
1989 Nicoud Danièle (Mme), secrétaire en chef aux Archives Départementales, Annecy.
1996 Oberkampf Marjolaine (Mlle), professeur d'école, Veyrier-du-Lac.
1996 Oresko Robert, professeur d'université, Londres (G.B.).
1994 Paille Jean-François (Dr), médecin, Duingt.
1998 Paoli Françoise (Mme), professeur honoraire d'Histoire, Annecy-le-Vieux.
1991 Pasquier Annie, guide-conférencier d'Annecy, Annecy.
1994 Pattoret Joseph, entrepreneur en retraite, Annecy-le-Vieux.
1981 Patuel Gérard, géomètre, Seynod.
1987 Péguet Pierre, industriel, Annemasse.
1997 Pellarin Jean, retraité, Villaz.
1974 Pennequin Anne-Marie (Mlle), professeur, guide-conférencier d'Annecy, Annecy-le-Vieux.
1998 Perret Jacques, ingénieur, Seynod.
1998 Perret Jean, industriel, président du syndicat national du décolletage, Cluses.
1998 Perrier Line (Mlle), dialectologue, Saint-Jean-d'Arvey.
1997 Perrillat Laurent, élève à l'Ecole nationale des chartes, La Balme de Sillingy.
1988 Pfister Maurice, professeur d'histoire honoraire, Montpellier.
1998 Philippe-Janon Christian, éducateur sportif, Seynod.
1974 Picon Claude, directeur de société d'H.L.M., Chavanod.
1986 Pochat Raymond (général), C. ✵, 🎖, 1939-1945, et T.O.E., Menthon-Saint-Bernard.
1991 Pollet-Villard Léon, retraité, La Clusaz.
1977 Pollier Louise (Mlle), professeur honoraire de mathématiques, Annecy.
1995 Pons Alice (Mme), retraitée de l'Education nationale, Annecy-le-Vieux.
1991 Porret Nicolas, président de La Giettaz et son Patrimoine, La Giettaz.
1998 Portigliatti Jean-Noël, professeur, Annecy.
1997 Quinsonas (de) Odon, Le Touvet.
1989 Quoex Franck (abbé), Chevalier de l'Ordre constantinien de Saint Georges, professeur, Rome (Italie).
1988 Raffin Marie-Madeleine (Mme), professeur honoraire, Annecy.
1992 Raynaud Franziska (Mme), professeur émérite des Universités, 🎖, O. {}, commandeur dans l'Ordre national du mérite de la République fédérale d'Allemagne, Neuilly-sur-Seine.
1991 Rechignac Chantal (Mme), guide-conférencier d'Annecy, Meythet.
1985 Rey Emmanuelle (Mme), Annecy.
1992 Rey Jean-Claude, instituteur, Annecy.
1980 Rey Robert, P.D.G. de la S.A. Taverne-Splendid Hôtel - Vox Cinéma, Annecy.
1985 Richard Brigitte (Mme), Saint-Jean de Chevelu.

1999 RITZ Pierre, retraité, Annecy.
1993 ROOS Marie-Christine (Mlle), animatrice auprès des enfants, Meythet.
1994 ROSIER Marie-Claude (Mme), Annecy-le-Vieux.
1970 ROSSET Gilbert (abbé), prêtre, Ajaccio.
1977 ROTHAN Gabrielle (Dr), chirurgien-dentiste, Villaz.
1987 ROUCH Madeleine (Mme), diplômée de l'Ecole du Louvre (archéologie). Les Devants-de-Promery.
1983 ROUGE Carmen (Mme), Fréterive.
1998 ROUSSEL Alain, conducteur de car, Viuz-la-Chiesaz.
1991 ROUSSY DE SALES (de) Isabelle (Mme), Château de Thorens, Thorens-les-Glières.
1999 RUBY Denise (Mme), professeur honoraire d'histoire et d'histoire de l'art, Samoëns.
1987 SAUTIER François, ancien maire de Veyrier-du-Lac.
1995 SAUTIER Yves (Dr), O. ⚷, {}, député honoraire de la Hautre-Savoie, Thonon-les-Bains.
1994 SECONDI Germaine (Mme), dessinatrice du bâtiment en retraite, présidente de l'Association pouur la connaissance du patrimoine de Seyssel, Seyssel.
1988 SEMREN Jacques, Annecy.
1988 SERVETTAZ Claude, Châlons-sur-Marne.
1970 SOFFIETTI Isidoro, archiviste d'Etat, Turin (Italie).
1998 SORIS Hélène, retraitée, Seynod.
1992 SORREL Christian, professeur à l'Université de Savoie, vice-président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry.
1996 SPILMANN Mireille (Mme), chorégraphe, Thônes.
1999 STELLIO François, retraité de l'enseignement privé, Poisy.
1988 STRECKER Hugh, Bluffy.
1996 SYLVESTRE René (Père), missionnaire en retraite, Thônes.
1993 THABUIS Michel, maire-adjoint de La Roche-sur-Foron.
1991 THÉVENET Fernand, retraité, La Clusaz.
1968 THOREND François, transporteur, Moûtiers.
1969 TISSOT-DUPONT Robert, professeur, Annecy.
1982 TOSSAN Hélène (Mme), gérante de société, Paris.
1998 TYL Yves , professeur honoraire d'Histoire et Géographie, Saint-Jorioz.
1987 VACCHIERI Daniel, industriel, Bons-en-Chablais.
1992 VANDECASTEELE Nathalie (Mme), étudiante, Thorens-Glières.
1996 VARLET Catherine (Mlle), professeur de Lettres, Bogève.
1992 VESIN Andrée (Mme), infirmière, Poisy.
1984 VEYRAT-DUREBEX Noël, maire, Lovagny.
1984 VIALLET Jean-Henri, Annecy.
1992 VILLERMET Jean-Marc, professeur, Chavanod.
1987 VIRIOT Denise (Mme), Annecy.
1973 VUARCHEX Marie-José (Mme), licenciée ès-Lettres, Vétraz-Monthoux.
1999 VUILLEUMIER Christophe, historien, Genève (Suisse).
1992 VULLIET Jean (Dr), médecin-dermatologiste, Ambilly.
1990 WACH Gilles (Mgr), Prieur général de l'Institut du Christ-Roi, Sieci (Italie).
1989 WESTRADE Michel, substitut, Kain (Belgique).
1989 ZARA Liliana (Mlle), {}, professeur honoraire, Vérone (Italie).

L'ANNÉE FLORIMONTANE

SÉANCE DU 6 JANVIER 1999 (*)
(PRÉSIDENCE : M. GEORGES GRANDCHAMP)

Le président Guichonnet se trouvant momentanément éloigné d'Annecy par une fracture du bras gauche, c'est le vice-président Grandchamp qui préside cette première séance de l'année 1999. Il adresse à M. Guichonnet, au nom de toute l'Académie Florimontane, des souhaits de prompt rétablissement et à l'assemblée, en son nom personnel, ses vœux les meilleurs.

Il a le regret de signaler le décès de Mme France Moreau et de M. Jean Lageix, tous deux membres correspondants, et assidus, de notre compagnie, et de présenter des condoléances à M. de Guigné et à M. Deshusses qui ont perdu leur femme, à M. Chaminade dont la mère est décédée récemment et à Mlle Collomb qui vient de perdre sa sœur. A cette dernière il adresse aussi des vœux de prompt rétablissement.

Il signale en les commentant le livre de François Stellio traitant de *Trente ans au service d'une école d'agriculture*, le n° 1 du mensuel *Le Magazine des Haut-Savoyards* publié dans la vallée de Thônes et dirigé par Jean-Paul Crespi, et l'ouvrage intitulé *Gens de l'Alpe* qui comprend, entre autres, un article de Mlle Hélène Viallet consacré *A la conquête de l'Alpage*.

Avant de lire, pour approbation, le procès-verbal de décembre, la secrétaire remercie au nom de l'assemblée le président de séance pour ses vœux et lui exprime ceux que l'Académie Florimontane lui présente en retour.

M. le Bâtonnier Jean Vailly, qui a retrouvé deux plaidoiries de Jacques Replat les analyse afin de cerner les procédés professionnels de cet avocat. (voir texte dans le présent numéro).

Après les félicitations du président de séance et les applaudissements de l'auditoire, la réunion se termine à 18 h 20.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Boullard, I. Bouvier, M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, S. Dujourdy, C. Laville, F. Paoli, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien et D. Viriot ainsi que Mme Morneau ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, J. Fertin, M. Genton et Y. Ginet ainsi que Mlle Oriant ;

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, Alain Baud, V. Beney, R. Berthet, P. Bonnet, R. Brunel, G. Carrier-Dalbion, H. Cattin, R. Cattin, R. Chanal, P. Coulon, J. Chatelain, G. Chatenoud, L. Fonlupt, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, M. Jacquemet, A. Lavorel, G. Louchet, J. Morneau, C. Philippe-Janon, B. Premat, G. Raffin, J. Ruscon, P. Soudan, J. Vailly, J.-H. Viallet, G. Viviant et H. Voiron ainsi que M. Faure.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Brun, Chatenoud, Floquet, Garin, Guyon, Levet, Mansey, Nycollin, Pons et Vesin ; Mlles Collomb, Roos et Viallet ; MM. Cohen, Fassier, Guichonnet, Jacquier de Montela, J.-P. Serralongue et Pattoret.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1999 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président signale que Mme Georges Riond (dont le mari sera évoqué le mois prochain par M. Michel Amoudry) est décédée à Paris, et présente des condoléances à Mme Thérèse Davoine qui a perdu son frère.

Il annonce que M. Jean-Pierre Serralongue, qui est de nouveauu à l'hôpital, vient d'être nommé chevalier dans l'Ordre national des Arts et Lettres.

Avec un certain retard il félicite aussi notre confrère Yves Sautier pour sa nomination dans l'Ordre des Palmes Académiques et complimente Mme Marie-Thérèse Hermann, MM. Joseph Ticon et Jean-Vincent Verdonnet qui ont été élus membres effectifs de l'Académie de Savoie.

Il se réjouit avec Mme Simone Dujourdy qui est l'heureuse grand-mère d'une petite fille, M. et Mme Chatenoud qui ont le plaisir d'être grands-parents pour la première fois, Mme Françoise Garin qui a fait savoir qu'elle est grand-mère d'un jeune Thimothée et Mme Claire Brun qui est fière de sa deuxième arrière-petite-fille, Léonie.

Est annoncée une conférence sur "Le Rhône, de Genève à Seyssel, à travers l'histoire" organisée par la Salévienne, à Vulbens le 6 février.

Le président annonce l'entrée dans la bibliothèque d'un ouvrage consacré à *L'actualité de l'Antique* envoyé par Mme Mariagrazia Vacchina qui en est la cheville ouvrière, puis d'*Un poète dans la classe : Jean-Vincent Verdonnet*, compte rendu d'une expérience pédagogique sur l'œuvre poétique de notre confrère.

Puis M. Grandchamp présente deux ouvrages : l'un, de M. Corrado Losca, *Le chemin de fer du Montcenis* ; il contient - entre autres - une biographie de Germain Sommeiller et il est tout à fait remarquable par la documentation photographique et les dessins techniques. L'autre, particulièrement intéressant, est consacré à *Hermance une ville neuve médiévale (1247 - 1997)*. Il est dû à Jacques Bujard et a été publié par le bulletin 1995 de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

Après avoir, au nom de l'assemblée, exprimé le plaisir que l'Académie Florimontane épouve à revoir son président, et après avoir lu, pour approbation, le procès-verbal de janvier, la secrétaire, qui a servi d'intermédiaire entre notre confrère Bernard Premat et le président de l'Association des Amis d'André Gide,

---

(*) *Etaient présents* : Mmes C. Balas, M. Boullard, M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, L. Coudray, M.-C. Courtial, T. Davoine, J. Duchatel, S. Dujourdy, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, F. Garin, C. Guyon, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, J. Leriche, F. Mansey, J. Montanier, F. Paoli, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, M.-J. Rosset-Bludzien et D. Viriot ainsi que Mmes Da Avrillon, Pettiti et Socquet ; Mlles M. Bauloz, M. Duchesne, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet, A.-M. Pennequin et M.-C. Roos ;

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, A. Bexon, R. Brunel, J. Burdeyron, G. Carrier-Dalbion, H. Cattin, R. Cattin, G. Chatenoud, C. Dédeystère, F. Déturche, le général R. Fassier, L. Fonlupt, J.-P. Francillon, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, A. Lavorel, G. Louchet, J. Morneau, C. Philippe-Janon, B. Premat, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, C. Socquet, P. Soudan, J. Vailly, G. Viviant et quelqu'un dont le nom était illisible, ainsi que MM. Clément, Coudray, Da Avrillon, Lautaz, Tchineny et Ritz.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Chatenoud, Laville, Levet, Nycollin, Sers-Hermann et Vesin ; MM. Cohen, Jacquier de Montcla, Pattoret et Raffin.

signale la réponse de ce dernier à propos du colonel Gide, un cousin éloigné de l'écrivain, dont une photographie a été tirée au château de Fésigny en 1920. Ensuite elle commente une curieuse allusion aux petits Savoyards, dans un texte récemment paru dans l'Année balzacienne 1998.

La parole est alors donnée au docteur Charles Socquet, dont M. Guichonnet préalablement présente, en particulier, l'œuvre littéraire. Le médecin mégevan évoque le souvenir de son prédécesseur, le bâtonnier Camille Francillon. (Voir texte dans le présent numéro).

Le président salue la présence d'un des fils de maître Camille Francillon, notre confrère le bâtonnier Jean-Pierre Francillon, et remercie le docteur Socquet pour les numéros de la revue *Mag'Eva* qu'il a apportés.

Ensuite M. Jean-François de Roussy de Sales raconte l'histoire du reliquaire du cœur de Saint-François de Sales, présenté sous une loupe au château de Thorens. (Voir texte dans le présent numéro).

Et pour terminer, présenté par M. Georges Grandchamp, M. Alain Bexon fait connaître son ouvrage *Annecy et le Bourget, lacs romantiques peints et dessinés par Prosper Dunant*. Il rappelle la vie de Prosper Dunant né à Lathuile en 1790, ses travaux d'architecte, les amitiés qu'il a nouées à Paris avec des peintres de renom ainsi que les conseils que lui a donnés le genevois Adam Töpffer. Il lit une lettre inédite de l'artiste savoyard à sa cousine et future épouse et évoque son fils, Camille Dunant, bien connu des Annéciens.

Le président remercie tous les intervenants et tous ceux qui leur ont posé des questions.

La séance est levée à 18 h 35.

Les Gide et Veyrier-du-Lac

Dans les archives du château de Fésigny, à Veyrier-du-Lac, notre confrère Bernard Premat avait trouvé un instantané d'un certain colonel Gide photographié devant le château en 1920.

Sachant que je fais partie de l'Association des Amis d'André Gide, il m'avait demandé de me renseigner à propos d'éventuels liens de parenté avec André Gide.

Voici la réponse de M. Claude Martin, président de ladite Association, à propos de ce Charles Gide (*), dont l'écrivain savait en 1917 qu'il était "officier à Rouen" et dont en 1919 un acte de mariage pour lequel il était témoin précise qu'il était colonel d'artillerie :

"Le colonel était (...) le frère de Mme Sarrut, née Marie Joséphine Armandine Gide, née en 1848, arrière-petite-fille de Xavier Gide, lui-même frère de Jean Gide (1723-1803) dont Paul Gide, père d'André Gide, fut l'arrière-petit-fils. (...) Le colonel et l'écrivain étaient bien parents - mais je me permets de vous laisser calculer à quel degré..." (**).

Est-il utile de rappeler que l'écrivain, trente ans auparavant, avait composé son premier livre à Menthon-Saint-Bernard et qu'en 1923 (soit trois ans après le cliché en question) il venait à Annecy et à Talloires, au moment de la naissance de

---

(*) A ne pas confondre avec Charles Gide, le célèbre économiste, oncle d'André Gide.

(**) André Gide est le fils de Paul Gide qui était l'arrière-petit-cousin (ou cousin au 3e degré) de ce colonel Gide.

sa fille ? Hasard, certainement. Mais un hasard qui rappelle le pouvoir d'attraction du lac d'Annecy. Et la famille Gide - de quelque branche qu'elle fût - ne résistait pas à cette séduction.

Georgette Chevallier

SÉANCE DU 3 MARS 1999 (*)
(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président donne des nouvelles de Mme Barbier, se réjouit avec Mme Rey qui est arrière-grand-mère pour la cinquième fois, remercie Mlle Genton d'avoir offert à notre bibliothèque le n° 1 de la revue "L'Alpe" et félicite M. Laurent Perrillat pour la thèse qu'il va soutenir le 20 mars à l'Ecole des Chartes.

Le docteur Bonnet commente le programme de la promenade du mois de juin.

M. Georges Grandchamp annonce la parution d'une *Chronique de l'Industrie française du décolletage* écrite par notre président et signale l'ouvrage que le conférencier du jour, M. Michel Amoudry, a consacré à René Barthélemy, le pionnier de la télévision.

M. Michel Amoudry rend hommage à M. Georges Riond. (Voir texte dans le présent numéro).

Cet hommage est longuement applaudi.

Puis notre confrère Henri Garcin présente deux écrivains savoyards contemporains qui témoignent de la transformation rapide du monde et de l'abandon des valeurs traditionnelles du travail de la terre. Pour ce faire il lit - avec une conviction sympathique - des extraits de *La Mort d'un paysan ou la Trahison de la terre* qu'on doit à Gérard Bosson, et de l'ouvrage auquel André Depraz a donné pour titre *Les Nouveaux Dinosaures*. M. Depraz, présent dans la salle, a la gentillesse d'offrir son livre à notre bibliothèque.

La séance est levée à 18 h 35.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES EFFECTIFS DU 2 AVRIL 1999

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 1998 est lu et approuvé. Obtiennent également l'approbation à l'unanimité les rapports de la secrétaire, du trésorier et du vérificateur aux comptes, et de la bibliothécaire : le rapport d'activités de la secrétaire rappelle, en particulier, les neuf séances mensuelles qui, comme de coutume, ont toutes été consacrées à des sujets savoyards traités par des confé-

(*) *Etaient présents* : Mmes M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, J. Duchatel, S. Dujourdy, M. Dutrone, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, F. Garin, C. Guyon, J. Leriche, J. Persoud, M.-M. Raffin, E. Rey, Y. Rollet, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Amoudry, Garcin et Tessier ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton et M.-C. Roos ;

MM. M. Amoudry, A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, P. Bonnet, R. Brunel, J. Burdeyron, Hubert Cattin, René Cattin, R. Chanal, G. Chatenoud, P. Coulon, F. Déturche, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, G. Louchet, J. Morneau, P. Persoud, J.-F. de Roussy de Sales, J. Ruscon, J. Vailly et H. Voiron, ainsi que MM. Depraz, Lataillade, Tardivel, Tchineny et Tessier.

Etaient excusés : Mmes Bauquis, Boullard, Chatenoud, Hermann, Laville, Mansey, Nycollin et Schneider ; MM. Carrier-Dalbion, Cohen, Fassier, Pattoret, Raffin et Soudan.

renciers très divers et la séance solennelle à Montrottier au cours de laquelle a été évoquée "La Joie du baroque" ; la bibliothécaire, quant à elle, signale que 210 ouvrages sont entrés dans l'année - sans compter les échanges de publications avec les autres sociétés -, que 3 049 prêts ont été enregistrés (contre 2 633 l'année précédente) et que 416 personnes ont travaillé sur nos documents.

Les résultats du concours de poésie 1998 sont ratifiés.

Il est entériné que c'est M. Emmanuel Jules qui assurera l'intérim de M. Soudan en ce qui concerne l'élaboration de *La Revue Savoisienne* 98.

Pour ce qui est de Montrottier, après l'approbation des rapports de M. Georges Grandchamp (et de M. Hubert Cattin, vérificateur aux comptes), de Mme Marie-Claire Courtial et de M. Vincent Beney (pour les collections et les visites guidées), le président, aidé de M. François Déturche, fait le point sur les questions relatives au domaine foncier.

Sont programmées la promenade de juin 1999 à Romainmôtier et la séance solennelle de rentrée dont la conférence sera prononcée par Mlle Hélène Viallet.

On passe alors aux élections :

Au comité sont renouvelés Mmes Boullard et Chevallier, ainsi que M. Soudan.

M. l'abbé Fernand Roulier est élu membre d'honneur.

C'est M. Jacques Chatelain qui est élu membre effectif en remplacement de M. Christian Guizard. C'est donc lui qui rendra hommage à notre regretté confrère.

A sa place et à la place de Mlle Hélène Ritz, M. Arthur Davoine et M. François Deries, décédés, sont élus membres associés Mmes Claude Laville et Nicole Schneider, MM. Albin Bastard-Rosset et Emmanuel Jules.

Sont élus membres correspondants : Mmes (ou Mlles) et MM. Sandrine Béraud, Philippe Broillet, Claude Constantin de Magny, René Cuissard, Mathieu de la Corbière, Jean-François Davignon, Paul Dupraz, Pierre Dupraz, Paolo Faeti, Jean-Bertrand Lataillade, Jean-Claude Lavorel, Pierre Ritz, Denise Ruby, François Stellio et Christophe Vuilleumier.

La séance est levée à 17 heures.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1999 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Après avoir donné des nouvelles encourageantes de la santé de notre confrère Pierre Soudan, le président annonce le décès du docteur Aymon Anthonioz, membre correspondant depuis 1966, et félicite Mme Marie-Jeanne Rosset-Bludzien qui est l'heureuse grand-mère d'un petit Théodore.

Il signale que nous avons reçu le programme culturel de la ville de Cran-

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, C. Brun, M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, N. Costa, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, F. Garin, C. Laville, J. Leriche, F. Mansey, A. Pons, E. Rey, Y. Rollet, N. Schneider, A. Vesin et D. Viriot ainsi que Mmes Chamosset, Gantelet Christine et Madeleine, Haase, Morneau et Sublet ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton et H. Viallet ainsi que Mlles Capretti et Gantelet ;

MM. V. Beney, G. Chatenoud, G. Détraz, F. Déturche, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J.-B. Lataillade, G. Louchet, J. Morneau, L. Perrillat, B. Premat, J.-F. de Roussy de Sales, Y. Tyl, J. Vailly et G. Viviant ainsi que MM. d'Anières de Veigy, Chamosset, Demiaux, Gantelet, Perrillat J. et M., Raynac et Vuachet.

Etaient excusés : Mmes Boullard, Chatenoud, Courtial et Guyon ; MM. Carrier-Dalbion, Fonlupt, Raffin, Ritz et Soudan.

Gevrier, des bulletins de souscription pour l'ouvrage *Mille ans de pêche au Léman* publié par la Salévienne, et les projets relatifs au prochain congrès des Sociétés Savantes de Savoie (9 et 10 septembre 2000).

Mlle Hélène Viallet fait part de la date du colloque sur l'ordre de la Visitation, qui aura lieu début juin au Conservatoire d'Art et d'Histoire.

La bibliothèque va désormais échanger *La Revue Savoisienne* avec la revue *Nice Historique* et a installé sur ses rayons une anthologie de nouvelles écrites par de jeunes auteurs et consacrés aux *Musées, des Mondes énigmatiques*.

La secrétaire lit le procès-verbal de mars (pour approbation) et un résumé du procès-verbal de l'Assemblée Générale des membres effectifs du 2 avril.

La parole est ensuite donnée à M. Laurent Perrillat, archiviste-paléographe, qui présente : "Trois exemples d'ascension sociale aux XVIe et XVIIe siècles". (Voir texte dans le présent numéro).

Après remerciements et applaudissements, la séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE DU 5 MAI 1999 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président félicite M. Aimé Baud qui a été promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur et M. Albin Bastard-Rosset qui vient de devenir grand-père.

Il annonce le colloque international concernant le bicentenaire de la 2e campagne d'Italie, qui sera organisé les 9 et 10 novembre 2000 à Chambéry par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, et la conférence-spectacle en anglais sur Marie Pantalon, que présentent les Amis du Val de Thônes le mardi 11 mai.

M. Georges Grandchamp donne des précisions sur le colloque prévu du 3 au 5 juin sur l'Ordre de la Visitation.

La parole est alors donnée à M. André Combaz qui évoque Vaugelas au service de Monsieur (1626-1636) et qui a bien voulu résumer sa conférence comme suit :

Bien intégré à Paris et apprécié dans l'entourage de Madame Rambouillet, Vaugelas se remettait des médisances de son "ami" Guez de Balzac. Malheureusement, il n'avait pas de quoi vivre car on ne lui payait plus sa pension. Aussi avait-il dû vendre sa baronnie de Pérouges dont il venait d'hériter de son père. Les largesses de Madame Rambouillet et de Nicolas Faret ne pouvaient, en effet, s'éterniser.

Ce fut donc un vrai bonheur, reçu comme un cadeau du ciel, quand le jeune prince Gaston d'Orléans, unique frère du Roi, - âgé de dix-huit ans - lui offrit d'entrer à son service. La reconnaissance, autant que l'attachement affectueux

---

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, M. Boullard, J. Chevalier, G. Chevallier, M.-C. Courtial, T. Davoine, S. Dujourdy, M. Dutronc, A.-M. Euvrard, F. Garin, C. Guyon, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, J. Leriche, F. Paoli, M.-M. Raffin, E. Rey et Y. Rollet ; Mlles M. Genton, Y. Ginet et M.-C. Roos ainsi que Mlle Cochard ;

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, R. Berthet, G. Chatenoud, A. Combaz, P. Coulon, F. Déturche, le général R. Fassier, D. Georges, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, J.-C. Lavorel, G. Louchet, J. Pattoret, C. Philippe-Janon, G. Raffin, P. Ritz, J. Ruscon, J.-F. de Roussy de Sales et H. Voiron.

Etaient excusés : Mmes Brun, Candel, Chatenoud, Chavigny, Crolard, Floquet, Mansey, Schneider et Vesin ; Mlles Bauloz et Rayssac ; MM. Aimé Baud, Brunel, Carrier-Dalbion, Hubert Cattin, René Cattin, Chatelain, Crolard, H. Garcin, Lataillade et Soudan.

qu'il devait témoigner à son bienfaiteur, fit donc de Vaugelas, non seulement un chambellan dévoué et discret, mais encore un serviteur inconditionnel. Les embûches et les avanies qu'il devait connaître avec lui, du fait du désordre de la vie de ce prince fantasque et obstiné, ne purent jamais distraire Vaugelas de son dévouement ni de son affection pour ce prince qu'il accompagna partout dans ses fugues successives hors de France.

Parmi les fidèles de Monsieur il noua de solides amitiés, voire des engagements décisifs. Pierre d'Hozier fut l'un de ceux-ci. Une lettre inédite du 17 mars 1630 en témoigne éloquemment. Avec un autre de ses amis très proches, son "frère", Guillaume de Bernard de Foras, il est un des premiers adeptes de la toute jeune et très secrète Compagnie du Très-Saint Sacrement de l'Autel. Cet engagement va déterminer la face cachée de sa vie.

Dans le même temps, Gaston d'Orléans manifeste sa gratitude à l'égard de son fidèle chambellan. Quelques années plus tôt, Agrippa d'Aubigné, le poète huguenot proscrit, s'était vu confisquer ses terres de Touraine, alors en déshérence, et à la discrétion du Roi que Gaston d'Orléans remplace à Paris. C'est du Louvre, où Vaugelas habite à ses côtés, que Monsieur date les lettres patentes qui attribuent à son protégé "les biens du Sr d'Aubigné", exilé à Genève. (*Textes inédits des lettres patentes*). D'abord contestée, l'attribution est définitivement confirmée un an plus tard, en 1631 à Blois, lors du passage de Gaston et des siens, avant leur seconde fuite en Lorraine (*Texte inédit*).

Après la tragédie de Castelnaudary, l'exil de Bruxelles et le retour au bercail, c'est la fin d'une époque. Ayant racheté, en 1636, sa baronnie de Pérouges grâce à la vente de ses terres du Blésois, Vaugelas se retire à Paris où, avec sa pension, il se prépare à une vie rangée d'académicien. Mais il attendit vainement le rétablissement de sa pension, en s'enfonçant dans la pauvreté [1].

Le conférencier, après les applaudissements, répond aux questions que lui pose l'assemblée, et la séance est levée à 18 h 15.

SÉANCE DU 2 JUIN 1999 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président a le regret d'évoquer le décès de M. Joseph Fillion qui a longtemps œuvré à Montrottier, et du R. P. Ravier, membre d'honneur de notre compagnie.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, M.-R. Floquet, C. Guyon, M.-T. Hermann, C. Laville, J. Leriche, J. Montanier, F. Paoli, E. Rey, Y. Rollet, B. Sers-Hermann et D. Viriot ainsi que Mmes Bintein, Morneau et Viviant ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton, M.-C. Lebascle, M.-C. Rayssac et M.-C. Roos ainsi que Mlle Cochard ;

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, P. Bonnet, C. Boy, J. Chatelain, C. Dédeystère, F. Déturche, S. Gache, H. Garcin, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J.-B. Lataillade, J.-C. Lavorel, J. Morneau, B. Premat, J. Ruscon, G. Viviant et H. Voiron ainsi que M. Sers.

Etaient excusés : Mmes Brun, Chatenoud, Crolard, Dujourdy, Mansey, Raffin et Vesin ; Mlle Ginet ; MM. Bency, Berthet, Chatenoud, Cohen, Crolard, Paul Dupraz, Fassier, Guichet, Louchet, Pattoret, Raffin, de Roussy de Sales et Soudan.

(1) Voir l'ouvrage que M. André Combaz a consacré à *Claude Favre de Vaugelas, mousquetaire de la langue française* (Klincksieck).

Il rappelle que le départ pour Romainmôtiers, le jeudi 17 juin, est fixé à 8 heures précises.

Il annonce le Congrès des Société Savantes de Savoie qui se tiendra les 9 et 10 septembre 2000 sur le thème "La Savoie dans l'Europe", ainsi que la mise en souscription du livre de notre confrère André Combaz sur *Claude Favre de Vaugelas (1585-1650) mousquetaire de la langue française*.

La secrétaire signale le parution de l'ouvrage de notre président Paul Guichonnet sur *Arthur de la Dent d'Oche*, l'un des derniers alpagistes traditionnels du secteur ; il est illustré de photographies de Daniel Dunet.

Le procès-verbal de la séance du mois de mai est lu et appouvé.

C'est alors M. Sylvain Gache qui prend la parole.

Ce jeune Florimontan, si l'on en croit Colette Lanier, journaliste au *Dauphiné Libéré*, "sort à peine de l'adolescence et possède un savoir digne d'un vieillard chenu". En effet, il a soutenu en 1994 un mémoire sur *Les Catastrophes naturelles en Savoie et Haute-Savoie de 1350 à 1800*. Et le district d'Annecy l'a chargé de l'étude des mesures anti-sismiques, de l'analyse, de l'inventaire et de l'observation des tremblements de terre. Il entretient aujourd'hui les Florimontans des secousses sismiques qui ont ébranlé la Haute-Savoie et particulièrement Annecy durant le XIXe siècle.

Puis Mme Brigitte Sers-Hermann, en un portrait dont le président a pour conclure souligné combien il était "tout en nuances", évoque le souvenir de son prédécesseur, Bernard Ruffet. (Voir texte dans le présent numéro).

La séance est levée à 18 h 35.

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

AU CHÂTEAU DE MONTROTTIER
LE 11 SEPTEMBRE 1999

Présentée par M. le président Paul Guichonnet, Mlle Hélène Viallet, directeur des Archives départementales de la Haute-Savoie, entretient un auditoire attentif de "Sorcellerie et déviance en pays de Savoie du XVe siècle au XVIIe siècle". (Voir texte dans le présent numéro).

Après des applaudissements nourris et les remerciements du président, l'après-midi se termine par la réception traditionnelle dans les salons du château.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1999 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président évoque le souvenir de notre regretté confrère le comte Jean-François de Roussy de Sales et de Mme Suzanne Duparc.

Il félicite notre bibliothécaire, Mme Monique Boullard, pour le mariage de sa fille et Mme Marie-Claire Courtial pour la naissance de sa petite-fille.

Il rappelle les futurs congrès des Sociétés historiques et scientifiques à Lille et des Sociétés savantes de Savoie à Moûtiers, et il annonce le colloque sur "Les Noces de Pélée et Thétis" organisé par le CEFI à Turin et à Chambéry du 3 au 7 novembre 1999.

La secrétaire lit le procès-verbal du mois de juin, qui est approuvé.

La parole est ensuite donnée à Mme Brigitte Sers-Hermann qui relate la vie d'un ami piémontais de Descartes, Alphonse de Pollot. (Voir texte dans le présent numéro).

La conférencière est longuement applaudie et le président souligne avec quelle clarté et quelle efficacité elle a su évoquer l'entourage de Descartes et la vie à Genève de cette époque ; il la remercie de ce travail tout-à-fait inédit.

La séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1999 (**)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président annonce le décès de Mlle Andrée Bruchet, la fille de l'archiviste Max Bruchet, qui a beaucoup œuvré à Annecy. Il demande à la secrétaire qui a bien connu Mlle Bruchet d'évoquer son souvenir.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, M. Boullard, C. Brun, M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, T. Davoine, M. Déprez, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, G. Gaillard, A. Gallay, F. Garin, M.-C. Heckmann, M.-T. Hermann, C. Laville, M.-L. Le Gall, J. Leriche, F. Paoli, A. Pasquier, A. Pons, M.-M. Raffin, M. Rousset, B. Sers-Hermann, A. Vesin et D. Viriot, ainsi que Mmes Montessuit et Reiland ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton, A.-M. Pennequin et M.-C. Roos ainsi que Mlle Cochard ;

MM. A. Bastard-Rosset, V. Beney, J. Burdeyron, J. Chatelain, G. Chatenoud, F. Déturche, le général R. Fassier, H. Garcin, G. Grandchamp, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J.-C. Lavorel, G. Louchet, G. Raffin, P. Ritz, J. Ruscon, P. Soudan, Y. Tyl et H. Voiron ainsi que MM. Avrillon, Déprez, Le Gall, Sers et Tchineny.

Etaient excusés : Mmes Chatenoud, Dujourdy, Guyon, Mansey et Rey ; Mlle Varlet ; MM. Aimé Baud, Guichet, Lataillade et Premat.

(**) *Etaient présents* : Mmes F. Bouchard, J. Bouvier, P. Chatenoud, G. Chevallier, G. Darsy, T. Davoine, J. Duchatel, S. Dujourdy, A.-M. Euvrard, F. Garin, C. Guyon, C. Laville, F. Mansey, J. Montanier, A. Pasquier, M.-M. Raffin, E. Rey, H. Soris et D. Viriot ainsi que Mmes Gentil, Gillet et Giusti ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet et M.-C. Rayssac ;

MM. A. Bastard-Rosset, Aimé Baud, V. Beney, R. Berthet, R. Brunel, J. Burdeyron, C. Castor, H. Cattin, R. Cattin, G. Chatenoud, P. Coulon, F. Déturche, le général R. Fassier, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J.-B. Lataillade, J.-C. Lavorel, G. Louchet, C. Philippe-Janon, G. Raffin, P. Ritz, P. Soudan, Y. Tyl, J.-V. Verdonnet et J. Vailly ainsi que MM. Crépy-Banfin, Gentil Alain, Philippe et Pierre, Giusti, Langlet, Mas et Tchineny.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Bauquis, Brun, Chevalier, Courtial, Déprez, Floquet, Gaillard, Leriche, Schneider et Vesin ; Mlle Roos ; MM. Lataillade et Ruscon.

Il remercie Mme Emmanuelle Rey d'avoir offert son recueil poétique *A travers cœurs au chœur de l'univers* à notre bibliothèque et M. Jules-Nestor Vandeputte d'avoir déposé à nos archives des documents sur le Collège Chappuisien de Louvain, qui complètent ceux qu'il nous a déjà donnés.

Il félicite M. Gilbert Chatenoud pour le prix de poésie qu'il a reçu à Moulins et se réjouit de la sortie de *La Revue Savoisienne* 1998.

Mme Georgette Chevallier commente rapidement le film de Manoel de Oliveira intitulé "La Lettre" et qui est une transposition à l'époque moderne du roman de Mme de La Fayette "La Princesse de Clèves", dont, depuis l'étude d'Henry Bordeaux, on connaît les rapports qui l'unissent à Annecy.

Ensuite M. Jean-Vincent Verdonnet, avec beaucoup d'éloquence et de science rend hommage à notre confrère Henri Baud. (Voir texte dans le présent numéro).

La parole est ensuite donnée à Mlle Marie-Claude Rayssac qui entretient l'auditoire d' "Une dynastie au service de la musique : la famille Gentil". (Voir texte dans le présent numéro).

Cet exposé, très vivant et très fouillé, est illustré par la projection de photographies et par un arbre généalogique très clair.

La séance est levée à 18 h 35.

La Lettre

Sur le conseil et presque sur l'ordre de M. Grandchamp, je suis allée voir le film "La Lettre" de Manoel de Oliveira, prix du jury du festival de Cannes.

Ce film est une transposition à l'époque actuelle d'un des plus beaux romans psychologiques de notre littérature, "La Princesse de Clèves" de Madame de La Fayette.

Vous comprenez maintenant pourquoi M. Grandchamp désirait que j'aille le voir. En effet, si l'on en croit Henry Bordeaux et quelques autres, pour écrire son roman, Mme de La Fayette se serait inspirée (en la romançant beaucoup) de l'histoire de Jacques de Genevois-Nemours et d'Anne d'Este. Faut-il rappeler qu'Anne d'Este, veuve en premières noces du duc de Guise et nouvellement épousée par Jacques de Savoie-Nemours, fit son entrée solennelle à Annecy le 17 juillet 1566 ? Grande différence donc avec le roman (qui par ailleurs ne se déroule pas du tout dans nos régions) puisque la princesse de Clèves refuse, une fois veuve et se considérant comme responsable du décès de son mari, mort de chagrin de n'être pas aimé, refuse, dis-je, d'épouser le duc de Nemours. Depuis son veuvage elle passait une partie de l'année dans une maison religieuse et l'autre chez elle, et sa vie fut assez courte. Et jamais, quoique ce fût très dur, elle n'avait cédé à sa passion. La Mme de Clèves du film, qui avait agi de même, partira avec une organisation caritative en Afrique.

M. de Clèves est médecin.

Et le duc de Nemours s'appelle Pedro Abrunhosa : c'est un (vrai) chanteur de rock portugais. "Il m'a semblé dit le réalisateur, qu'une vedette de la chanson était l'équivalent le plus approprié au statut social mais aussi à la séduction d'un prince comme Nemours."

L'idée de transposer à notre époque un roman classique est intéressante. Peut-être Cocteau l'eût-il fait avec plus de poésie encore, mais il est rafraîchissant de voir enfin un film où ne règne ni la violence ni le sexe. Ce refus de céder à la passion est d'une beauté qu'augmente encore sa rareté.

Les cartons de films muets (= des inscriptions) et l'invention du personnage de la confidente (personnage classique s'il en fut) - une amie religieuse de Mme de Clèves - permettent de porter à l'écran l'analyse psychologique qui fait tout l'intérêt de l'histoire.

Mais pauvre M. de Nemours (et, par ricochet, pauvre Jacques de Genevois-Nemours !) ! : le chanteur de rock est si laid, presque bestial, qu'on se demande bien comment Mme de Clèves (Chiara Mastroianni), fine et douce, peut tomber amoureuse d'un pareil individu.

C'est, je crois, le seul reproche que je ferai à ce film.

Georgette Chevallier

SÉANCE DU 1ER DÉCEMBRE 1999 (*)

(PRÉSIDENCE : M. PAUL GUICHONNET)

Le président signale le décès du chanoine Jean Ritz, qui faisait partie de cette famille qui a tant œuvré pour l'Académie Florimontane et qui le fait encore.

Il donne de meilleures nouvelles de nos confrères Mme Eliane Barbier et Jean-Pierre Serralongue.

M. Gilbert Chatenoud, président du jury du concours de poésie, présente le compte rendu du concours 1999. (Voir texte dans le présent numéro).

Ensuite, Mme Georgette Chevallier parle de Valery Larbaud et la Savoie, et singulièrement de Valery Larbaud et Annecy (Voir texte dans le présent numéro).

Le président remercie la conférencière et lève la séance à 18 h 30.

(*) *Etaient présents* : Mmes M. Bauquis, I. Bouvier, C. Brun, M.-A. Candel, J. Chevalier, G. Chevallier, L. Coudray, M. Déprez, J. Duchatel, A.-M. Euvrard, F. Garin, C. Guyon, M.-T. Hermann, J. Leriche, A. Pons, M.-M. Raffin, E. Rey, B. Sers-Hermann, H. Soris et D. Viriot, ainsi que Mme Lusardy ; Mlles M. Bauloz, J. Fertin, M. Genton, Y. Ginet et M-C Roos ainsi que Claire Lanier, Mlle Cochard et Mlle Loubet (du Dauphiné Libéré) ;

MM. A. Bastard-Rosset, P. Bonnet, J. Burdeyron, R. Carrier, R. Cattin, G. Chatenoud, P. Coulon, H. Garcin, G. Grandchamp, C. Guichet, P. Guichonnet, M. Jacquemet, J.-B. Lataillade, J.-C. Lavorel, G. Louchet, C. Philippe-Janon, J.-C. Rey, J. Ruscon, P. Soudan et G. Viviant, ainsi que MM. Avrillon, Blanc, Bouvier, Coudray, Déprez, Mas et Vallin.

Etaient excusés : Mmes Barbier, Chatenoud, Costa, Courtial, Dujourdy, Floquet, Laville, Le Gall, Mansey, Rollet et Vesin ; Mlle Varlet ; MM. Aimé Baud, Déturche, Fassier, Laydernier, Raffin et Serralongue.

La lettre de Montrottier

Comme chaque hiver avant l'ouverture, M. et Mme Jahier prennent part aux travaux de remise en état ou d'amélioration de la présentation des collections.

C'est ainsi que dans la salle des faïences notre gardien a modifié, pour plus de facilité et de sécurité, le système d'éclairage de sortie des visiteurs (déplacements d'interrupteurs et de lampes).

La décision ayant été prise par le Conseil d'administration du château d'enlever la tenture noire qui encadrait la porte de sortie sur la terrasse, M. Jahier a donc déposé cette tenture, redisposé plus harmonieusement les faïences et les porcelaines de chaque côté de la porte et fixé au-dessus de celle-ci une gravure en long qui s'étiolait en réserve. Il s'agit de la gravure n° 5478 représentant la "Voiture de l'Empereur le jour du couronnement".

Il a fallu en outre consolider la fixation de plusieurs assiettes et fixer avec de la pâte à posters les pots à tabac et à pharmacie que les visiteurs ont un peu trop tendance à toucher.

***

Dans la salle orientale, l'inventaire de la grande vitrine a, située contre le mur nord à gauche de la porte en entrant, est terminé. Il était extrêmement succinct (simple énumération des objets sans numérotation ni indication de dimensions, comme c'est le cas pour la plupart des vitrines et panoplies de cette salle).

Nous commençons aussi à obtenir des renseignements intéressants sur les objets d'art et les bibelots.

***

Nous avons continué également à compléter la série des diapositives en 200 ASA par celles des vitrines de la salle orientale et des objets du salon Frèrejean.

Par contre, puisque les pièces sont sombres et les reflets dans les vitrines inévitables, les plans généraux sont toujours difficiles à réaliser.

***

Jacques Chatelain et l'un de ses amis experts en mobilier, Jacques Ogier, sont venus deux jours (mercredi 17 et mardi 23 novembre). D'après le premier inventaire, établi et numéroté en 1986, ils ont

dressé la liste précise de tous les meubles et pourront revenir au printemps pour commencer une étude plus approfondie.

***

Notre plan-relief du Mont-Blanc a figuré en bonne place au Consevatoire d'Art et d'Histoire dans la très originale et très technique exposition "Les plis du temps" (géologie des Alpes, d'après Saussure) du 1er juillet au 31 décembre 1999. Il doit revenir le jeudi 16 mars.

***

Les recherches sur nos objets de collection ne sont pas délaissées.

Nous avons obtenu une réponse du Musée Dauphinois à notre courrier demandant (photos à l'appui) des précisions sur le petit "grognard" en bois polychromé conservé dans la salle des armes. Chantal Spielemaecker nous a confirmé qu'il s'agissait bien d'une enseigne du bureau de tabac du début du XIXe siècle (Empire) et - précision supplémentaire - que la petite niche creusée dans le dos de la statue était destinée à abriter, dans une boîte en métal, une mèche d'amadou que l'on enflammait et qui, en se consumant, laissait échapper de la fumée dans un conduit foré jusqu'à la bouche du soldat. Le fait que celui-ci se mette à fumer indiquait aux amateurs que le tabac avait été livré.

Les guides apprécient beaucoup ce genre de "découverte" qui leur permet de fournir à leurs visiteurs de petits détails savoureux.

Bien entendu les renseignements ainsi obtenus sont reportés sur les fiches et les registres d'inventaire.

***

Les spécialistes s'adressent toujours à Montrottier.

Le mardi 10 Août, nous avons reçu Anne Berthellet, du Bas Dauphiné. Elle travaille en relation avec Michel Collardel (Musées des Arts et Traditions Populaires à Paris) et a été envoyée au Musée d'Annecy pour faire une étude sur la faïencerie de Sainte Catherine et une recherche des faïences existant encore. Marie-Christine Lebascle nous l'a adressée afin qu'elle répertorie nos pièces (un plat n° 931 portant la mention "Anoye" et une assiette n° 2441).

En septembre, Alain Bexon vint visiter le château accompagné du conservateur du musée de Gaillac, M. Bertrand de Viviés. Celui-ci organise une exposition sur Firmin Salabert (1811-1895) élève d'Ingres, gendre de Prosper Dunant. Alain Bexon préparait alors son livre intitulé "Annecy et la Savoie par un élève d'Ingres, Firmin Salabert" dont aucune œuvre, hélas, ne figure à Montrottier.

Le musée de Gaillac possède, quant à lui, de nombreux tableaux de Firmin Salabert.

Le château a encore le privilège de recevoir des dons. Nous avons reçu de M. Roger Nanche (Allonzier la Caille) un banc de sabotier du XVIIIe s. et ses outils (un paroir et quatre gouges) provenant de son ancêtre. Nous remercions chaleureusement M. Nanche qui appartient à la famille d'Isidore Nanche, florimontan en renom.

***

Ainsi se perpétue la vocation de notre "Petit Chantilly Savoyard" selon l'expression de Joseph Serand : visite, étude et conservation d'objets constituant toutes sortes de collections.

M.-C. Courtial

Le concours de poésie 1999

Au nom de l'Académie Florimontane je remercie celles et ceux grâce à qui cette manifestation annuelle perdure.

Tout d'abord le *Dauphiné Libéré* ainsi que les diverses revues poétiques qui, comme par le passé, ont bien voulu annoncer l'avant-dernier concours de ce siècle. Concours doté d'un premier prix de 2 000 F grâce à notre toujours généreux mécène M. René Laydernier qui sait toute la gratitude de cette assemblée.

Mmes Brun et Chevallier, MM. Brégnac et Raffin membres du jury fidèles à leur engagement ont accompli leur tâche de correction en toute impartialité sans concession aucune à la facilité. Je les en remercie. Nos remerciements aussi à Mme Claire Lanier, qui donnera le juste ton qui sied à quelques poèmes retenus.

Je ne larmoierai pas sur cette fin de siècle fertile en drames de toutes sortes. Il est rassurant toutefois de constater que, dans le même temps, les poètes "debout dans la tourmente" demeurent témoins du quotidien. Témoins privilégiés, lucides, avec des mots qui touchent et font mouche.

Certes les médias, grands dévoreurs d'immédiat, condamnés à la course à l'audimat sont rarement l'écho de la poésie. Pourtant aujourd'hui plus que jamais, celle-ci demeure vecteur de l'humanisme, de la beauté, de l'espoir et de cette part de rêve, ferment de lendemains qui ne déchanteraient pas trop.

Après délibération, où ces valeurs furent son guide, le jury a décerné deux premiers prix, deux deuxièmes prix, trois mentions très honorables, deux mentions honorables et cité trois auteurs.

Les poètes non récompensés cette année n'ont certes pas démérité. Nous avons lu de bons poèmes, dignes du concours, nous les en remercions, et formons le vœu de les retrouver dans les années à venir.

Parmi les auteurs cités, le numéro 12 "Tancrède" avec un rappel de Verlaine parle de la mort :

(...)
Et il pleut sur mon cœur comme il pleut sur la ville
Dans le soir qui descend
La mort en embuscade entre nous se faufile
Et nous drague en passant.

Le numéro 47 "Kukuetczka", dans une parfaite prosodie nous livre des sonnets, dont le thème, en apparence anodin, sert de prétexte au rappel de valeurs fondamentales, à l'envol de la pensée.

L'AIGLE BLEU

Je suis l'explorateur des planes altitudes,
L'aigle bleu d'une voix qui trempe dans le ciel
Son crépuscule empreint d'une larme de miel,
Et, de mon cerf-volant, sonde les solitudes.

Je reviens de plus loin que mes incertitudes.
Comme une onde de vent, d'Ave confidentiel,
Je regagne l'oubli, l'hiver, à coups de fiel,
Non pressé de mourir à mes béatitudes.

Qui suis-je ? Un livre ailé dans l'œil d'un lac songeur,
Ou l'oiseau prisonnier du spleen d'un voyageur ?
A l'horizon du soir, mon vol rentre ses gaves.

Je décline et me cogne à l'ombre d'un menhir.
Aveuglante est la nuit qui m'attire en ses caves.
Qu'aurai-je été, sinon la croix de l'avenir !

Enfin le numéro 60 "Jean-David de Lassagne", dans un recueil intitulé *Le Golfe de Corinthe* présente une œuvre qui n'entre pas (directement) dans l'esprit du concours mais dont la qualité, digne d'éloges, est dans le droit fil de la préoccupation de la Florimontane.

Mme Chevallier, dont les récentes conférences sur les auteurs grecs sont encore présentes dans bien des esprits, se propose de féliciter et récompenser personnellement cet auteur en lui offrant son bel ouvrage "Annecy, les poètes, le lac".

A l'unanimité, le jury félicite et remercie Mme Georgette Chevallier pour cette heureuse initiative.

Les deux mentions honorables ont été décernées au numéro 43 "Rose Lac" et 49 "Alto".

"Rose Lac" voit venir la nuit et pourtant il dit :

(...)
Plus forts pour supporter les tracas de la vie
Et tous les aléas d'un curieux destin,
Nous garderons en nous l'indestructible envie
De retrouver encor l'espoir chaque matin.

"Alto" parle du "petit" vieux...

(...)
Comme il n'aura bientôt plus aucune importance
Il peut être tenté... de vouloir s'en donner...
Il se fabrique un rêve, un but, une existence
Pour en vivre, et non pas se faire pardonner.

N'aurait-il pas encore assez fait pénitence ?
Il ne demande pas d'être pris en pitié !
Il n'attend pas la gloire ; un peu de confiance,
La chaleur du respect de la saine amitié.

Les trois mentions très honorables vont aux numéros 28 "Ener", 30 "Jean des Ferrats" et 81 "Le passant anonyme".

"Ener" maîtrise fort bien le classique y compris dans les formes fixes, sonnets ou ballades. Son sonnet "Un jour viendra", auquel ne manque aucune consonne d'appui, débute par un constat des temps présents pour se terminer sur une note d'espoir.

UN JOUR VIENDRA

J'ai porté mes regrets, à travers les années,
Dans l'attente de l'aube où poindra la raison
D'un monde impitoyable ayant pour horizon
L'archaïque décor de règles surannées.

Je n'ai pu découvrir que luttes forcenées,
Despotes ombrageux qui servent à foison
Les germes dont la haine est l'infâme poison,
A des peuples séduits par d'autres destinées.

Mais les hommes demain, lassés de leurs débats,
Prôneront l'amitié, bannissant les combats,
Convaincus que nos jours, ces joyaux éphémères,

Ne peuvent s'entacher d'orages persistants.
Alors dans le limon d'éternelles chimères
Fleurira l'avenir de mes rêves latents.

"Jean des Ferrats" avec un brin de nostalgie parle de sa jeunesse près du vieux port et des navires quittant les quais de la Joliette.

(...)
Ils emportaient au loin tous mes rêves d'enfant,
Et je les voyais fuir derrière la colline,
Ma jeunesse baignait dans les senteurs marines
Tandis que je restais au pied du fort Saint Jean.

Puis revenu de ses voyages :

(...)
A partir de demain, j'irai comme Candide,
Cultiver mon jardin, voir pousser une fleur,

Je soignerai la rose et soignerai mon cœur,
Tandis que chaque année creusera une ride.

A partir de demain, tout comme au bon vieux temps,
J'irai voir les bateaux quitter la Joliette,
Je suivrai du regard le vol d'une mouette…
Et je resterai seul au pied du fort Saint Jean.

"Le passant anonyme" maîtrise également fort bien les formes fixes.

Après "L'impossible retour", sonnet rappelant le mythe d'Orphée et Eurydice, c'est dans "Prière", triolet continu, qu'il nous confie son amour de la vie.

PRIÈRE

Pourrais-tu me laisser encore,
Mon Dieu, quelques bribes de temps
Pour voir la campanule éclore ?
Pourrais-tu me laisser encore
Goûter au miel de cette aurore
Sur les calices grelottants ?
Pourrais-tu me laisser encore,
Mon Dieu, quelques bribes de temps ?

Bien plus tard, quand sonnera l'heure
Au clocher de mon dernier soir,
Je volerai vers ta demeure.
Bien plus tard, quand sonnera l'heure,
Seigneur, puisqu'il faut que l'on meure
Sur ton seuil je viendrai m'asseoir.
Bien plus tard, quand sonnera l'heure
Au clocher de mon dernier soir.

Tu le sais, j'aime trop ma terre
Pour vouloir renoncer déjà
A la source qui désaltère.
Tu le sais, j'aime trop ma terre
Où chaque saison réitère
Le cri d'amour qu'elle engrangea.
Tu le sais, j'aime trop ma terre
Pour vouloir renoncer déjà.

Les deux seconds prix ont été décernés au numéro 9 "Phoebus" et 39 "Perceval".

Dans un classicisme parfait, au style très personnel, "Phoebus" nous offre un bouquet de sept sonnets. Ici l'élévation de pensée est servie par de douces allitérations, judicieusement variées, qui donnent à l'écoute un plaisir dont on ne se lasse pas.

LES PRIÈRES D'ARGILE

Un jeune mendiant, gardien du minaret,
Exhibe des haillons dont le regard s'offense.
Que lui restera-t-il, dis-moi, des fleurs d'enfance,
Dieu de miséricorde, invisible et secret ?

Au paradis d'Allah - ô miroir sans portrait ! -
Lui sera offert la longue survivance
Dans les bras de houris à la molle mouvance ?
Nulle voix ne répond, sauf un âne qui brait.

S'ils s'écriaient en chœur, tous les enfants du monde,
Fantômes du Sahel ou d'un cloaque immonde,
Bouddha, Christ, Elohim, les entendriez-vous ?

Prenez garde, Seigneurs, la croyance est fragile
Telle, au soir qui reteint ses murs d'enceinte roux,
La mosquée érigeant des prières d'argile.

L'ERMITAGE

Où sont les fleurs du mal de son jardin pervers
Qu'avec le froid venu désormais je partage ?
Nul oiseau n'est resté, tel un ultime otage
Des jours heureux enfuis pour un autre univers.

Si je vais, par l'allée, obscur frère convers,
Plus seul que l'on puisse être au sein d'un ermitage,
Je sais que pleurera, chaque soir davantage,
Sur l'absence sans fin la neige des hivers.

Oublier, me dis-tu, puiser dans le silence
La force de nier cette douleur qui lance
Des flashes révélant de mornes horizons ?

Je ne puis, hors des murs de quelque citadelle,
Bouter les souvenirs exaltant ses poisons,
Ni te bannir, l'ami, toi qui me parles d'elle.

"Perceval", tout à fait rompu au classique, dans son poème à "Notre Dame des Fleurs" rappelle le sacrifice de Marie.

La dernière strophe est un bouquet "d'arums et de mauve lilas" dans un style tout à fait approprié à l'offrande des fleurs.

A NOTRE-DAME DES FLEURS

(...)
Votre cœur était pur, sublime comme un lys :
Ignorante du mal, du tentateur immonde,
Pour sauver votre peuple, auprès de votre Fils
Vous avez supporté l'affreux péché du monde.

(...)
A l'heure où le blasphème et les cris se sont tus,
Je viens, Reine des cieux, fleurir votre chapelle,
Tresser d'une guirlande où brillent vos vertus
Ce modeste bouquet embaumé d'asphodèle.

Les bras chargés d'arums et de mauve lilas,
Mêlés de blanc jasmin, de roses, de lavande,
Auprès de votre autel je pose mon front las.
Notre-Dame des fleurs, bénissez mon offrande !

Après le sacrifice du début du premier millénaire, "Perceval", en des mots qui font mouche, nous livre la plainte des sacrifiés des temps présents.

IL NEIGE SUR LE KOSOVO

Vous dites que chez vous l'embrun des floraisons
Illumine les prés, les buissons d'aubépine ;
Ici tout n'est que cendre, en feu sont nos maisons,
Et nous fuyons l'enfer, les meurtres, les rapines.

Vous dites que là-bas, loin des chemins ardus,
Sourit sur vos genoux l'enfant qui vous ressemble ;
Ici notre cœur saigne, et nos bras éperdus
Bercent dans la nuit froide un nourrisson qui tremble.

Vous dites que le soir, vers l'empire divin,
Monte en signe de paix le chant d'une colombe ;
Ici le tocsin gronde, et l'âme pleure en vain
Quand en route se creuse une nouvelle tombe.

Vous dites que ces jours sont les tourments derniers
De notre long calvaire, et nous voulons le croire ;
Pourtant le froid, la faim, l'exode, les charniers
Ont, pour l'éternité, meurtri notre mémoire.

Vous dites que bientôt les hommes fraternels
Sans haine vont œuvrer pour que le monde bouge ;

En doute nous mettons vos serments solennels
Car, aujourd'hui, chez nous, la neige tombe rouge !

Enfin les deux premiers prix - qui recevront chacun un chèque de 1 000 F - reviennent aux numéros 29 "Albanelle" et 35 "Ecureuil ébloui".

"Albanelle", un poète d'une verve toute juvénile, nous offre des poèmes débordant de joie de vivre. Sous une apparente facilité l'auteur livre "son âme vagabonde", avouant que souvent passe la révolte.

Natif du taureau, entre deux blessures de banderilles, toujours ouvert à l'aventure, il connaît le secret des "Fleurs cachées" et les saveurs de "Fructidor".

L'AVENTURE

L'aventure est partout, on la frôle sans cesse.
Sans raison, sans y croire, on éprouve une ivresse.
Il suffit d'un regard, d'un geste ou d'un soupir,
Pour qu'un cœur indolent se mette à défaillir…

C'est comme une étincelle éblouissante et brève
Qui soudain nous emporte au royaume du rêve.
L'aventure est la source où l'on n'a jamais bu !
Elle a souvent le goût d'un beau fruit défendu.

Tout en elle me plaît et, sans penser aux larmes,
Je me laisse séduire et succombe à ses charmes.
Pourquoi savoir d'avance où l'on mettra les pieds ?
Les roses bien souvent poussent près des bourbiers.

Si l'on veut profiter de tous les biens du monde,
Il faut ouvrir les yeux. L'aventure est féconde,
Elle apporte à la vie un regain de désir.
Les jours se font plus courts, l'on parle d'avenir.

L'aventure est utile et nous apprend à vivre
Bien mieux que ne ferait le plus attrayant livre.
L'aventure est surprise et change chaque jour
Mais peut se terminer… par un chagrin d'amour !

SOUS LE SIGNE DU TAUREAU

Native du taureau, tel était mon destin !
En ce monde agressif, je dus prendre ma place,
Je me suis défendue une plume à la main,
En versifiant mes mots, pour que rien ne s'efface.

Un ancêtre Espagnol me donna le sang vif
D'un taureau de combat qui fonce dans l'arène.
C'est pourquoi je détiens ce pouvoir impulsif
Qui me fait piaffer d'aise au milieu de la scène !

J'accepte, sans broncher, les cris, les désaccords !
Même les quolibets sont mots qui m'émoustillent ;
Quand je vois des jaloux, voulant ma mise à mort,
Je laisse sur ma peau glisser les banderilles.

Je suis la bête ou l'homme, et parfois les chevaux,
Dans cette foule en liesse insensible, inhumaine…
Mais comme un matador quand j'entends les bravos,
Je sens que vibre en moi la fibre madrilène.

Pour vivre allègrement, poète ou bien taureau,
Il faut savoir se battre ou mordre la poussière,
Faire acte de bravoure en face du bourreau
Et finir en beauté quand vient l'heure dernière.

LES FLEURS CACHÉES

La fleur de blé, la fleur de vigne,
N'entrent jamais dans un bouquet.
Chacune d'elles se résigne
A s'épanouir en secret.

C'est grâce à cette modestie
Que nul ne pense à les cueillir.
On les ignore en poésie
Car on ne les voit pas fleurir !

Elles dansent dans la lumière,
Au souffle caressant du vent
Et puis retombent en poussière,
Parfumant l'air discrètement.

Si Dieu ne les fit pas jolies,
Comme la rose et le lilas,
C'est bien pour qu'elles fructifient…
Le pain, le vin, ne manquent pas.

"Ecureuil ébloui" dans un florilège de sonnets - digne d'un bon sonnettiste - où le dernier vers, comme il se doit, enrichit le texte, l'auteur nous entraîne avec bonheur dans la ronde de ses pensées.

Des "Malheurs de Fanzo", que d'aucuns croient folle, au "Sable des jours" où il tente de répondre «inlassable aux vagues éphémères»,

il nous entraîne au cimetière Saint Marc de Vienne où il se demande si le chêne séculaire a pleuré sur Mozart.

Un instant il s'attarde au charme d'une valse de Vienne et termine en confiant dans "Des siècles d'espérance" :

«J'aime le bleu du ciel où ton nom est écrit».

LES MALHEURS DE FANZO

On l'appelle Fanzo, la folle du hameau !
L'œil vide et l'âme emplie au doux lait de l'agnelle…
Et sa béatitude est quasi-éternelle
Depuis qu'elle a tiré le rideau sur ses maux !

Le Prêtre la bénit chaque jour des Rameaux.
Elle chante en deux tons Cantique et Ritournelle,
Berçant une poupée en vierge maternelle
Qui jadis eut les yeux comme de vrais émaux !

Les vieux laissent encor rouler - lente - leur larme !
Elle offrait tant de joie ! elle avait tant de charme !
Répandait tant d'amour que c'en était soleil !

Son poupon de chiffon ne lui ressemble guère…
C'est un peu le garçon qui trahit son sommeil !

Ses deux fils - en héros - sont tombés à la guerre…

DES SIÈCLES D'ESPÉRANCE

J'aime le bleu du Ciel où ton nom est écrit
En lettres de soleil, en pointillés de lune !
En mille étoiles d'or scintillant sur Neptune,
En flamboyants faisceaux éclatant comme un cri !

En message voilé sans cesse retranscrit !
En pastels d'arc-en-ciel et en grêle importune…
En tirets de stratus aussi noirs que rancune,
En serpentins perlés sur le grand manuscrit !

Phénicienne écriture aux nacres effacées,
Sur l'ardoise magique aussitôt retracées
Comme un ballet joyeux sur fond de papyrus…

Ou bien pictographie à l'éternelle errance !
Fil ou flocons de soie argentés des cirrus,
J'aime au parchemin bleu décrypter l'Espérance !

Le président de l'Académie Florimontane, M. Paul Guichonnet, a procédé à l'ouverture des enveloppes d'anonymat ; sont apparus les noms suivants :

Premier prix ex aequo :
- Blanche Maynadier - 94170 Le Perreux
- Jeanine Trebillon Vernède - 26200 Montélimar
qui se voient remettre un chèque de 1 000 F chacune
Deuxième prix ex aequo :
- Guy Vieilfault - 77183 Croissy Beaubourg
- Denise Duong - 62400 Béthune
reçoivent chacun une médaille de l'Académie

Mention très honorable :
- René Lallement - 10440 La Rivière de Corps
- Jean Di Fusco - 13780 Cuges les Pins
- Eliane Zunino-Gérard - 07160 Saint Barthélemy Le Meil

Mention honorable :
- Pierre Bouttier - 55400 Etain
- Jean Alteroche - 15320 Loubaresse

Auteurs cités :
- René Métral - 74000 Annecy
- Béatrice Gorecki - 91310 Longpont-sur-Orge
- Jean-Jacques Verboud - 91190 Gif-sur-Yvette

Les textes des auteurs ci-dessus, déclamés par Mlle Claire Lanier, professeur d'Art Dramatique, Mme Georgette Chevallier, secrétaire de l'Académie, et Gilbert Chatenoud, ont suscité de vifs applaudissements de la part d'un public chaleureux, attentif, heureux de partager cet instant de poésie.

Le jury félicite ces auteurs primés et remercie l'ensemble des participants toujours nombreux. Il formule ses vœux de bonne et heureuse année à ces poètes et leur famille et souhaite les retrouver tous en l'an 2000.

Gilbert Chatenoud

Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1999

INTRODUCTION

Quelques notices de cette chronique offrent l'occasion de montrer l'importance des périmètres de protection dans les P.O.S. (Plans d'occupation des sols), mis en place autour des monuments et des sites archéologiques et destinés à assurer leur surveillance et à les étudier le moment venu, en plein accord avec les institutions et les aménageurs.

Trois opérations [1] menées dans l'agglomération antique d'Annecy en témoignent par l'apport considérable qu'elles ont eu sur notre connaissance de certains quartiers de *Boutae*, considéré pourtant par les historiens comme l'un des *vicus* les mieux connus de la région. Bien qu'aujourd'hui son emprise soit totalement investie par l'expansion de l'agglomération annécienne, il est indispensable de pouvoir reprendre l'étude de chaque parcelle soumise à de nouveaux travaux de décaissement. Ces recherches, étendues bien souvent à la surface totale de la parcelle complètent les données anciennement recueillies et permettent de vérifier leur teneur et parfois même de replacer avec plus d'exactitude les structures ou les bâtiments partiellement entrevus dans des fouilles précédentes [2].

Aucune parcelle de terrain contenu dans le périmètre archéologique de *Boutae*, défini dans le P.O.S. de 1978 ne doit donc être négligée, pas même lorsque la demande de permis de construire ne touche qu'une surface de 200 m² comme ce fut le cas au 1, avenue du Stade. Si les observations effectuées dans cette parcelle en 1870 ont conduit Charles Marteaux, dès 1913 [3], à évoquer la présence dans un

---

(1) Elles se situent au 1, avenue du Stade, au 5-7, chemin des Fins et dans l'enceinte de l'ancienne caserne Galbert.

(2) On constate en effet que jusqu'à une époque récente, les travaux de construction n'ont pas entraîné la destruction totale du sous-sol comme cela se pratique depuis les années 50, que dans plusieurs cas les maçonneries romaines ont servi d'appui aux fondations ou même aux murs de caves, qu'au demeurant toutes ces maisons ne disposent pas de sous-sol, et que les jardins les entourant ne sont percés que de fosses superficielles, laissant espérer de fructueuses recherches.

(3) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutae, vicus gallo-romain de la cité de Vienne*, 1913, p. 136-144.

tout proche voisinage d'un temple dédié à Mercure, celles de 1999 ont effectivement révélé les aménagements périphériques et structurels d'un grand édifice sur podium (?), sans doute à vocation cultuelle. Son orientation, identique à celle du théâtre mais divergente de celle de l'agglomération environnante, constitue désormais une intéressante piste de recherche qui pourrait nous conduire à envisager la constitution d'un seul et même ensemble, regroupant théâtre et sanctuaire, comme à Châteauneuf près d'Albertville [4] ou à Avenches (VD) ; le théâtre devient dès lors un espace consacré périodiquement à certaines cérémonies religieuses. Peu de temps après, une seconde opération immobilière, projetée presque en vis-à-vis à l'est de l'avenue du Stade, a révélé un développement insoupçonné du sanctuaire abritant d'autres divinités du panthéon dont le dieu Mars. Là encore, l'emprise de la future construction livrée aux archéologues n'était que de 850 m², mais son sous-sol n'avait guère été affecté par les constructions modernes, de fait modestes et superficielles.

Il ne faudrait pas croire toutefois que les vestiges de ce sanctuaire soient intégralement conservés. Certaines inconnues le resteront à jamais, d'autres pourront être élucidées dans quelques temps. Ainsi, la construction en 1973 de l'immeuble Le Romulus nous a privé de la partie sud-est du sanctuaire [5] alors que la majeure partie du site se trouve sous l'avenue du Stade, l'avenue et la place des Romains, espaces qui restent difficilement accessibles [6], mais également dans les terrains jouxtant l'avenue du Stade où s'alignent de petites maisons individuelles élevées dans la première moitié du XXe s. et qui ne sauraient résister encore bien longtemps à la pression immobilière que subit ce quartier.

En cette fin de siècle et après que 150 ans se soient écoulés depuis les premières recherches sur le site de *Boutae*, il peut paraître justifié de préciser de quelle manière se sont accumulées nos connaissances sur ce *vicus*, ce qui peut nous amener à prendre conscience de la fragilité de ce patrimoine et de sa disparition quasi inexorable dans quelques décennies.

Exception faite des relations de découvertes ponctuelles d'objets précieux ou de structures curieuses ou monumentales effectuées aux XVIIe-XVIIIe s. dans la plaine des Fins, on peut considérer que le nouveau tracé de l'avenue de Genève, établi entre 1821 et 1824,

---

(4) C. Mermet, " Le sanctuaire gallo-romain de Châteauneuf (Savoie) ", *Gallia*, 50, 1993, p. 95-138.

(5) P. Broise signale uniquement " un mur oblique en calcaire maçonné d'âge incertain, une couche de *tegulae* ", dans *Annesci*, 24, 1984, p. 97, n° 102.

(6) Mais ils ne sont pas pour autant à l'abri des destructions ponctuelles que sont les tranchées et adductions souterraines en tous genres dont on néglige de signaler l'ouverture aux autorités compétentes, la voirie donnant l'illusion sans doute d'être une structure ancienne, ne pouvant se superposer à des constructions !

marque la conquête de ce nouveau territoire et les débuts de l'archéologie de sauvetage dans ce secteur de la commune d'Annecy.

Une première phase de construction s'étend de 1850 à 1950. Les terres agricoles cèdent la place peu à peu à des maisons individuelles ou de rapport, à des ateliers et à de petites entreprises familiales desservis par un réseau distendu de rues et de chemins. A cet émiettement du parcellaire s'oppose la constitution de vastes tènements [7] comme celui occupé par la caserne Galbert en 1888, à l'est de l'avenue de Genève, ou en 1916-1920 par l'usine Baïkowski, contiguë à l'usine à gaz [8]. Cet essor démographique se trouve confirmé par la consécration de l'église Saint-Joseph des Fins en 1933.

Une nouvelle phase de construction peut être distinguée de 1950 à 1980, le quartier offrant des possibilités d'expansion et de reconversion : - en 1952, le bâtiment de la Sécurité Sociale au 1, rue E. Romanet [9], - en 1955, la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers au 27, avenue du Stand, - en 1960 le bâtiment de la Caisse des Allocations Familiales au 2, rue E. Romanet, - en 1961, l'école des Romains au 16, boulevard de la Rocade, - en 1962, le Centre médico-social au 18, chemin des Fins, - en 1963, le Foyer des Jeunes Travailleurs au 7, avenue des Iles, - en 1973, l'URSSAF au 21, avenue de Genève. De nombreux immeubles d'habitation s'élèvent durant cette période, parmi lesquels on peut retenir : - en 1954 La Cité du Bel-Air, 30 chemin du Bel-Air ; - en 1956 l'immeuble Bogey, 28 chemin du Bel-Air ; - en 1957 L'Etoile, 12 avenue des Iles ; - en 1959-60 L'Impérator A, 21-25 boulevard de la Rocade ; - en 1959-61 Le Mail, 26 chemin des Fins ; - en 1961 Le Forum, 51 av de Genève, Les Alluèges, 8 chemin des Alluèges, Le Bel-Air A, 27 avenue du Stade ; - en 1962 Les Heures Claires, 15 chemin des Fins ; - en 1963 L'Impérator B, 13-19 boulevard de la Rocade, Le Bel-Air B, 9-11 boulevard de la Rocade ; - en 1966 Le Bel-Air C, 12-14 av du Stade ; - en 1971 Le Virgile, 6 rue du Forum ; - en 1972 Le Bel-Air D, chemin du Bel-Air ; - en 1973 Le Romulus, 2 avenue du Stade ; - en 1975-76 le Tibère, 26 avenue du Stade ; - en 1978 L'Ambiorix, 14 rue du Forum. Cette époque est également marquée par la création ou l'achèvement de nouveaux axes routiers, le boulevard de la Rocade et l'avenue du Stade à la fin des années 50 et au début des années 60, ainsi que par la restructuration de la place des Romains en 1963.

---

(7) Les données qui suivent sont tirées des ouvrages de Jean Dufresne " Promenade en zig-zag à travers Annecy ", 1931, de Raoul Blanchard " Naissance et développement d'Annecy ", éd. de 1977, et de Pierre Broise, " Le vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs ", 1984.

(8) L'usine à gaz, construite en 1846, fut acquise en 1903 par la Société des Forces du Fier et rénovée en 1930.

(9) Mes remerciements à Mme N. Bornaghi, responsable des services généraux, pour les renseignements qu'elle m'a si gentiment communiqués ainsi qu'à Mme Rayssac, archiviste municipale.

Enfin, depuis le début des années 1980, on assiste à la disparition des grands tènements précédemment cités, et à l'accélération du processus de remplacement des petites maisons individuelles par des immeubles d'habitation : - en 1983, l'ensemble immobilier La cité romaine, au 23bis-25-27, avenue des Romains, - la même année, la M.J.C. des Romains au 28, avenue du Stade, - toujours en 1983, le vaste terrain de 6000 m² occupé par le récupérateur G. Pouget, entre l'avenue des Romains et l'avenue du Stade (anciennement " Vve Monnet - Chiffons-Métaux "), est acquis par la commune et livré à la construction du garage Porsche-Mitsubishi, d'un foyer d'accueil féminin et de la résidence pour personnes âgées La villa romaine, - en 1985-86, l'immeuble Le Charles-Albert au 33-35 avenue de Genève remplace deux habitations, - en 1991, l'ensemble immobilier Le Palladio succède à l'usine Baïkowski, et - en 1993, la Ville d'Annecy se porte acquéreur des 37000 m² de la caserne Galbert.

Après cette brève évocation de l'évolution du site de *Boutae*, qui sera prochainement affinée afin de prendre les mesures conservatoires qui s'imposent, notre conseil aux amateurs d'archéologie est de découvrir l'ouvrage, consacré à la Haute-Savoie dans la collection " La carte archéologique de la Gaule ", paru en septembre 1999 [10]. Ce fort volume de 412 pages, très richement illustré, fait le point sur l'ensemble des découvertes archéologiques effectuées dans le département dans les limites chronologiques définies par cette collection, soit 700 av. J.-C. / 700 ap. J.-C. ; toutefois compte tenu de la toute relative ancienneté du peuplement attesté par l'archéologie dans le département, les sites antérieurs ont été très largement présentés. Une longue introduction, traitant du milieu naturel, des phases chronologiques d'occupation du territoire et de leurs principales caractéristiques, agrémentée de cartes thématiques, synthétise l'état actuel de la recherche et ses orientations. Une très large part de cet ouvrage a été consacrée à l'agglomération romaine d'Annecy, découpée en 17 chapitres, mais également à celles d'Annemasse, Faverges, Seyssel et Thonon, dont des plans et des clichés inédits sont présentés. Une bibliographie presque exhaustive et un index thématique très détaillé complètent cet ouvrage, destiné plus particulièrement aux amateurs d'histoire et d'archéologie mais qui saura sans doute intéresser chacun au patrimoine archéologique de sa commune.

Joël Serralongue
(SDAHS)

---

(10) Les auteurs en sont Fr. Bertrandy (Université de Savoie), M. Chevrier (AFAN) et J. Serralongue (SDAHS), qui ont fait appel pour les séquences chronologiques et introductives à G. Nicoud (Université de Savoie), J.-P. Ginestet, A. Marguet (DRASSM-Annecy), M.-P. Willigens et A. Mélo.

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

AGE DU BRONZE

ALLEVES, *Le Sangle*

Une hache en bronze, découverte fortuitement en contrebas des grottes de Bange, est récemment entrée dans les collections archéologiques du Musée-Château d'Annecy [(1)]. Elle n'a fait l'objet d'aucune restauration et présente une belle patine vert foncé sur une face, vert plus clair sur l'autre et sur certains endroits des côtés.

Description

Le corps de la hache est allongé, d'allure plutôt rectangulaire. Peu cintrés, ses bords sont soulignés sur toute leur longueur par un très léger rebord. Au sommet, le talon porte une encoche centrale (échancrure) aux tiges de coulées recourbées, rabattues par martelage

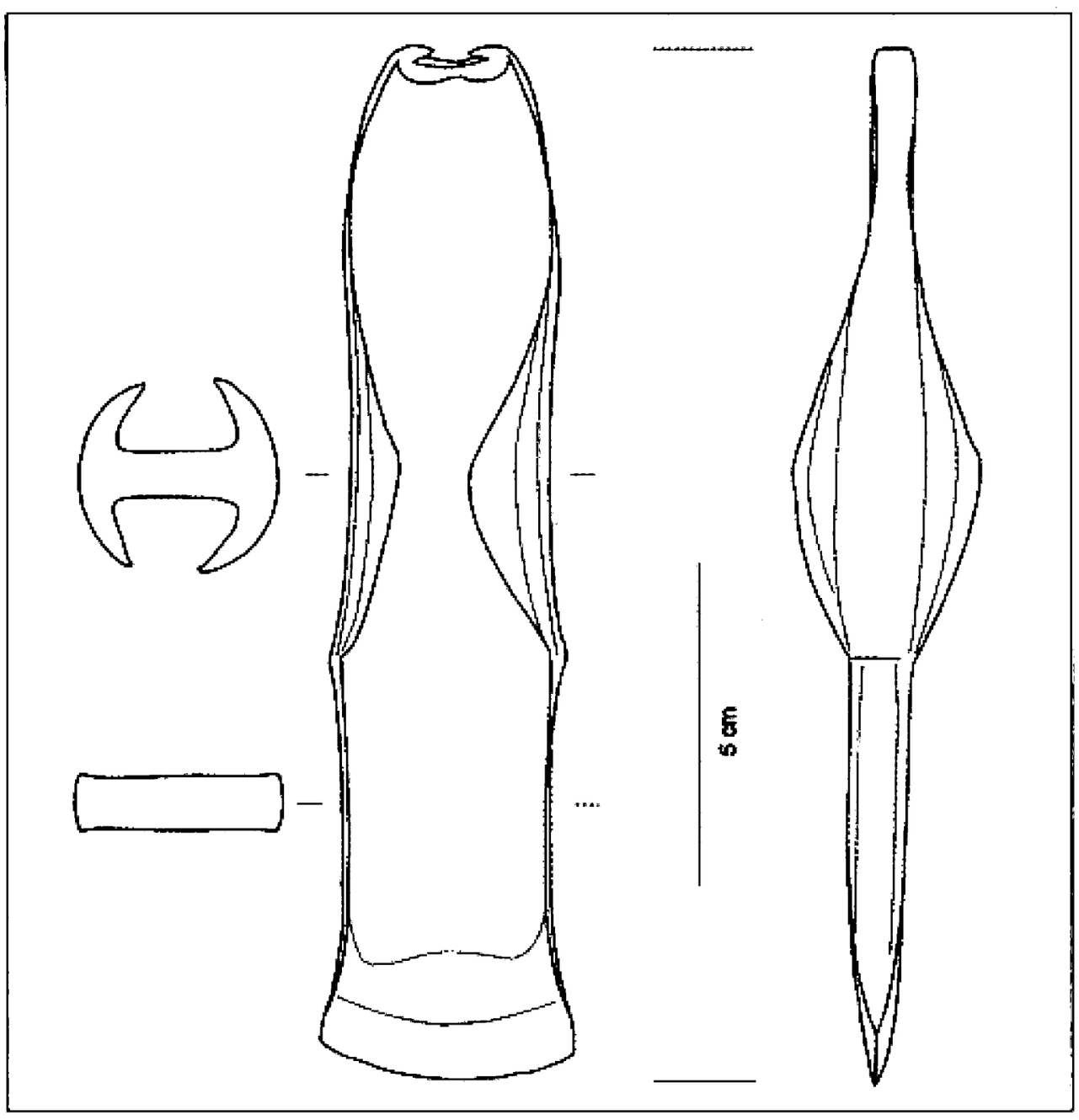

Hache en bronze, attribuable à la phase moyenne
du Bronze final alpin, découverte à Allèves.
Dessin A. Marguet. Ech 1/2.

(1) Cette pièce très intéressante a été offerte par son découvreur, M. Denis-Joseph Dagand, propriétaire du terrain ; elle est enregistrée dans les collections sous le n° d'inventaire 2000-16.

formant ainsi un bourrelet proximal sur les faces. Celles-ci sont plates et très légèrement creusées en une cuvette peu sensible. Les bords de la lame sont finement martelés en facettes longitudinales. Les ailerons peu envahissants se développent dans le deuxième quart de la pièce (en partant du sommet) et portent également des facettes longitudinales de martelage. La base des ailerons s'élargit nettement et forme deux épaulements marqués mais peu assurés. Le tranchant est légèrement convexe et modérément élargi par martelage. La pièce offre une finition très soignée.

Ses dimensions sont les suivantes : longueur totale 161 mm, des ailerons 60 mm ; largeur au talon 18 mm, aux ailerons 31 mm, aux épaulements 37 mm, au tranchant 40 mm ; épaisseur au talon 6 mm, aux ailerons 29 mm, de la lame 9 mm ; son poids est de 346 g.

Typologie, chronologie et datation

Bien que les épaulements mésiaux se situent dans la moitié inférieure de la pièce, lui donnant une forme intermédiaire à rapprocher des haches à ailerons médians, cette hache est du type à ailerons subterminaux avec épaulements médians et sans anneau latéral (type 632 de la typologie des objets de l'âge du Bronze en France [12]).

Traditionnellement il est admis que les haches à épaulements latéraux (ou ergots) possèdent des caractères typologiques qui sont inspirés à la métallurgie alpine par des types proto-villanoviens italiques du XIe s. av. J.-C., dans la suite des productions dites des " Terramare " [13]. Bien que cette pièce soit particulièrement gracile et élancée, on peut la comparer aux haches plus massives des dépôts de Meythet [14] et de Drumettaz-Clarafond [15] ou à un exemplaire d'Aiguebelette [16].

Cet outil peut être daté de la phase moyenne du Bronze final alpin [17] qui recouvre le Bronze final IIb et IIIa, soit entre 1200 et 940-930 av. J.-C.

Aimé Bocquet et Marie-Christine Lebascle

---

(12) J. Briard et G. Verron, *Typologie des objets de l'Age du Bronze en France*, fasc. IV : haches (2) et herminettes, Paris Société Préhistorique Française, Commission du Bronze., 1976, 90 p.

(13) Culture dite terramaricole qui se développe du XVIIe au XIIe s. av. J.-C. dans la plaine du Pô centre-orientale (Emilie, Romagne et Vénétie)

(14) M. Oberkampf, *Age du Bronze de Haute-Savoie*, Ed. Musée-Château d'Annecy, tome. 1, 1997, p. 159 et pl. 42-1.

(15) A. Bocquet, M.-C. Lebascle, " Les dépôts et la chronologie du Bronze final dans les Alpes du Nord ", dans *Les âges des métaux dans les Alpes*, IXe Congrès de l'U.I.S.P.P., Colloque XXVI, Nice, 1976, p. 45, fig. 3-16.

(16) A. Bocquet, R. Desbrosse, Nouvelles haches à ailerons subterminaux du Sud-Est de la France (Isère, Savoie, Ain), dans *Etudes Préhistoriques*, 14, 1977-78, p. 15, fig. 3-B.

(17) A. Bocquet, M.-C. Lebascle, *op.* cité, p. 35-71.

PERIODE ROMAINE

ANNECY, *Les Alluèges*
5-7, chemin des Fins
Parcelles 21-22
(coord. Lambert 893,650 / 2108,050 ; alt. 453 m).

Le projet de construction de l'immeuble résidentiel "La villa romaine", au 5-7 chemin des Fins-Sud, a entraîné la réalisation en 1998 de sondages de diagnostic suivis d'une fouille exhaustive en 1999.

La mise au jour de couches de sédimentation naturelle et de couches limoneuses au sein des niveaux d'occupation, a permis de compléter les observations recueillies depuis quelques années sur la topographie de la plaine des Fins sur laquelle s'est développé le *vicus* de *Boutae*.

La géomorphologie

Le *vicus* se situe au débouché d'une cluse, partiellement occupée par le lac d'Annecy, qui sépare les massifs des Bauges et des Bornes. La topographie du site résulte de la morphogenèse glaciaire. En se retirant le glacier würmien a permis l'installation d'un grand lac que les alluvions du Fier, ont peu à peu comblé. A la fin du Tardiglaciaire / début de l'Holocène (vers 10 000 av. J.-C.), le torrent s'est encaissé dans ses alluvions et a changé de direction, laissant ainsi sur sa rive gauche un grand cône de déjection formant l'actuelle plaine des Fins, à 450 m d'altitude en moyenne.

L'étude géomorphologique menée sur le site [18] a permis de distinguer deux grandes périodes alluviales, témoins de deux milieux différents :

- un milieu *aquatique* caractérisé par le dépôt, limité spatialement, d'alluvions caillouteuses mises en place par des courants turbulents et tractifs attestant le passage d'un cours d'eau. Une observation en coupe a permis de mettre en évidence une topographie de chenal, encaissé dans un sédiment limono-sableux assez fin, témoin de courants lents de débordement dans une phase antérieure. Le remblaiement de ce chenal où alternent cailloutis et graviers avec des lits de sable, traduit une forte variabilité des courants. Les comparaisons des observations faites ici avec celles réalisées lors

(18) Réalisée par A. Vérot-Bourrély (AFAN).

d'opérations antérieures (notamment au niveau de la place des Romains ou dans la tranchée CEGETEL [19]) font apparaître une topographie ondulée du substrat graveleux qui a été interprétée comme la résultante d'une dynamique alluviale de tressage, c'est-à-dire mise en place par des chenaux peu profonds et divagants ;

- un milieu *terrestre*, marqué par de fréquentes inondations, caractérisées par des alluvions fines et limoneuses. La granulométrie de cette formation suppose une mise en place alluviale par des flux hydriques à courants lents. Le ou les chenaux du Fier se sont éloignés ou le talweg s'est incisé ; la plaine n'est plus soumise alors qu'à des débordements assurant l'exhaussement du secteur par limonage de crue. Il semble qu'ensuite une nappe d'eau stagnante occupe le site permettant ainsi la décantation de particules argileuses.

La plaine devient alors un espace colonisable par les populations riveraines puisqu'elle n'est plus soumise aux fluctuations hydrologiques contraignantes du Fier. Cette accalmie hydrologique pourrait s'inscrire dans la phase de réchauffement, datée de La Tène (450-50 av. J.-C.), et a pu favoriser l'installation humaine antique sur la plaine des Fins.

Les vestiges

La zone de fouille a la forme d'un polygone irrégulier d'une surface de 850 m². Après nettoyage du site, il est apparu au centre de la fouille un axe de circulation ou portique couvert, constitué de deux longs murs parallèles maçonnés, larges de 0,70 m à 0,80 m, et se développant, selon un axe nord-sud, sur plus de 30 mètres de long entre deux ensembles de bâtiments. Bien que ces parcelles aient fait l'objet de travaux de décaissement à l'époque contemporaine, ayant entraîné ponctuellement des destructions, neuf bâtiments, deux murs isolés, trois sablières et six structures en creux (fosses et puits) ainsi qu'un abondant mobilier archéologique ont été dégagés. Comme à l'habitude celui-ci se compose de céramiques, de verreries et de restes faunistiques, mais on note également la présence, moins fréquente en d'autres lieux, d'objets de parure (9 fibules, 8 anneaux en bronze dont 1 émaillé, 2 bagues en fer à intaille, 2 perles en pâte de verre, des fragments de miroir), de matériel monétaire (53 monnaies [20]) et de pièces métalliques données le plus souvent comme des offrandes (28 clochettes en bronze, 7 rouelles en plomb, 1 grand clou en bronze),

---

(19) Cf. *Revue Savoisienne*, 1998, p. 28-30.

(20) Parmi les cinquante monnaies recueillies, on peut remarquer en particulier un faux aureus de Claude et des oboles massaliotes des IIe et Ier s. av. J.-C. L'étude globale a été confiée à M. Amandry (Cabinet des Médailles) à qui ont également été confiées les monnaies recueillies dans la fouille du 1, avenue du Stade, présentée ci-après.

sans compter 3 couteaux en fer, 1 style en bronze et un sphéroïde en argent, ajouré et couvert de globules [21]. De plus ont été recueillis un fragment d'inscription sur une plaque de calcaire [22] et une dédicace au dieu Mars sur une plaque de molasse (18 x 44 cm), sur laquelle on peut lire : M(arcus) IVLIVS MAGNVS MARTI V(t) V(overat) S(oluit) L(ibens) M(erito), soit : *Marcus Iulius Magnus à Mars, comme il l'avait souhaité, il a accompli (son vœu) de son plein gré et à juste titre* [23]. Cette inscription offre une grande ressemblance, dans la graphie et le matériau utilisé, avec une inscription d'Annemasse, également dédiée au dieu Mars, datée de 5 ap. J.-C. [24].

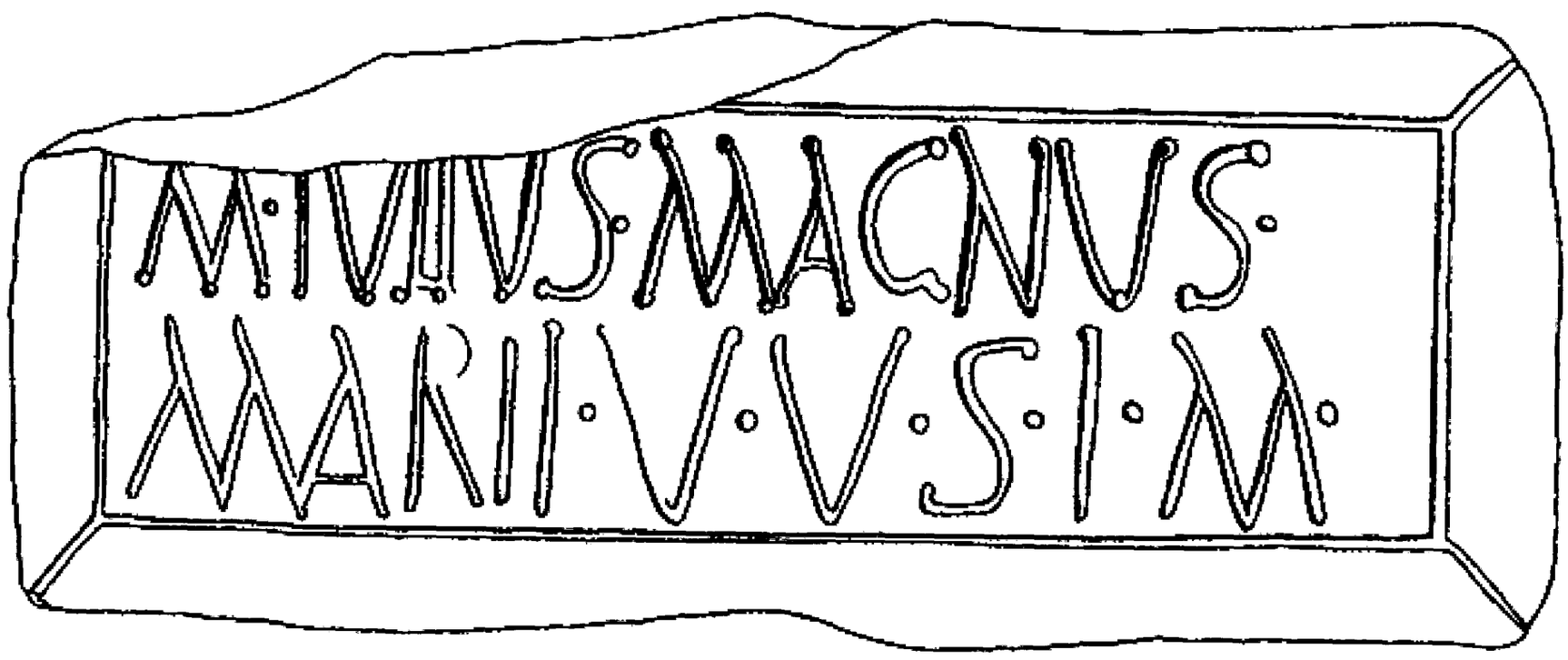

Inscription votive au dieu Mars.
Dessin Fr. Launay. Ech. 1/4.

Quatre phases de construction ont été décelées :

La première phase de construction

Dans un premier temps la zone est occupée par des constructions sur poteaux de bois qui n'ont été que très partiellement reconnues dans la zone ouest. Les sablières, le puits, la fosse 3029 semblent se rattacher à cette même période. Le matériel recueilli dans leur comblement est datable du Ier siècle av. J.- C.

---

(21) Dans l'ouvrage de Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutae*, paru en 1913, est figuré un objet en bronze du même type, p. 305 et fig. XCVII.7.

(22) Ce fragment de plaque (9 x 10,5 cm) présente dans un cadre mouluré la lettre M, haute de 4,5 cm, et la partie supérieure de la suivante qui pourrait être la haste d'un E ou d'un I.

(23) L'analyse de cette inscription a été faite par François Bertrandy (Université de Chambéry) et publiée en 1999 : - Fr. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie*, 74, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1999, p. 132.

(24) Cf. B. Rémy et *alii*, *Inscriptions Latines de Haute-Savoie*, 1995, n°39, p. 65.

La fosse 3029 (dia. 1 m, prof. 1,50 m) est localisée au sud-est de la fouille, sous le mur M28 (ST5). Quelques fragments de céramique laténienne y ont été retrouvés.

La zone du bâtiment ST8 a révélé une forme circulaire de 2,60 m de diamètre, au fond déprimé tapissé de fragments de *tegulae* posés à plat ; une coupe transversale a montré la présence d'un puits au niveau inférieur. Il semble cependant que son comblement précède la construction du bâtiment ST8.

Les sondages destinés à mettre au jour les fondations périmétriques du bâtiment ST9 ont entraîné la découverte de structures linéaires, longues de 2 à 4 m pour une largeur de 0,20 m à 0,80 m et une profondeur de 0,15 m. La structure centrale (US 1037) était constituée de deux rangées de galets, espacés de 0,15 m correspondant sans doute à des empreintes de sablières en bois. De part et d'autre de ces structures ont été retrouvées des céramiques à pâte noire, à 0,30 m sous le sol gallo-romain.

La deuxième phase de construction

Elle est datable du Ier siècle ap. J.-C. On peut y rattacher les structures ST1, ST2, ST8 ainsi que le mur M3. Dans ces constructions ont été retrouvées de la céramique augustéenne dont de la sigillée, notamment un Drag 15/17 dans le niveau de sol du bâtiment ST8 et un Drag 44 dans la tranchée du bâtiment ST2.

Le bâtiment ST1 (2,60 m de côté) est situé dans le quart nord-est de la fouille. A l'intérieur se trouvaient les restes d'un sol qui a livré de la céramique et une monnaie de Vespasien. De la céramique et une monnaie du premier siècle ont été également retrouvées dans la fosse 3036, creusée dans la partie ouest du bâtiment, ainsi qu'à la surface du terrain naturel (US 3035). La dédicace au dieu Mars, datable du début du Ier siècle ap. J.-C., a également été découverte à proximité du bâtiment ST1.

Le bâtiment ST2 (4,20 x 3,70 m), implanté dans la partie médiane de la zone est, se signalait par la présence de mortier à la surface du sol. Il s'agit d'un bâtiment quadrangulaire dont il ne reste que les tranchées de fondation, comblées presque exclusivement de fragments de mortier de chaux. Des restes de maçonnerie subsistaient dans l'angle sud-est, composés de blocs de calcaire d'une vingtaine de centimètres de côté. De la céramique augustéenne a été recueillie dans la tranchée M14, telle une passoire à col cintré ou des cruches semblables à des éléments retrouvés à Genève dans les niveaux augustéens [25].

---

(25) M.-A. Haldimann, Ph. Rossi, " D'Auguste à la Tétrarchie, l'apport des fouilles de l'Hôtel de Ville à Genève ", *Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie*, 77, 1994, p. 84.

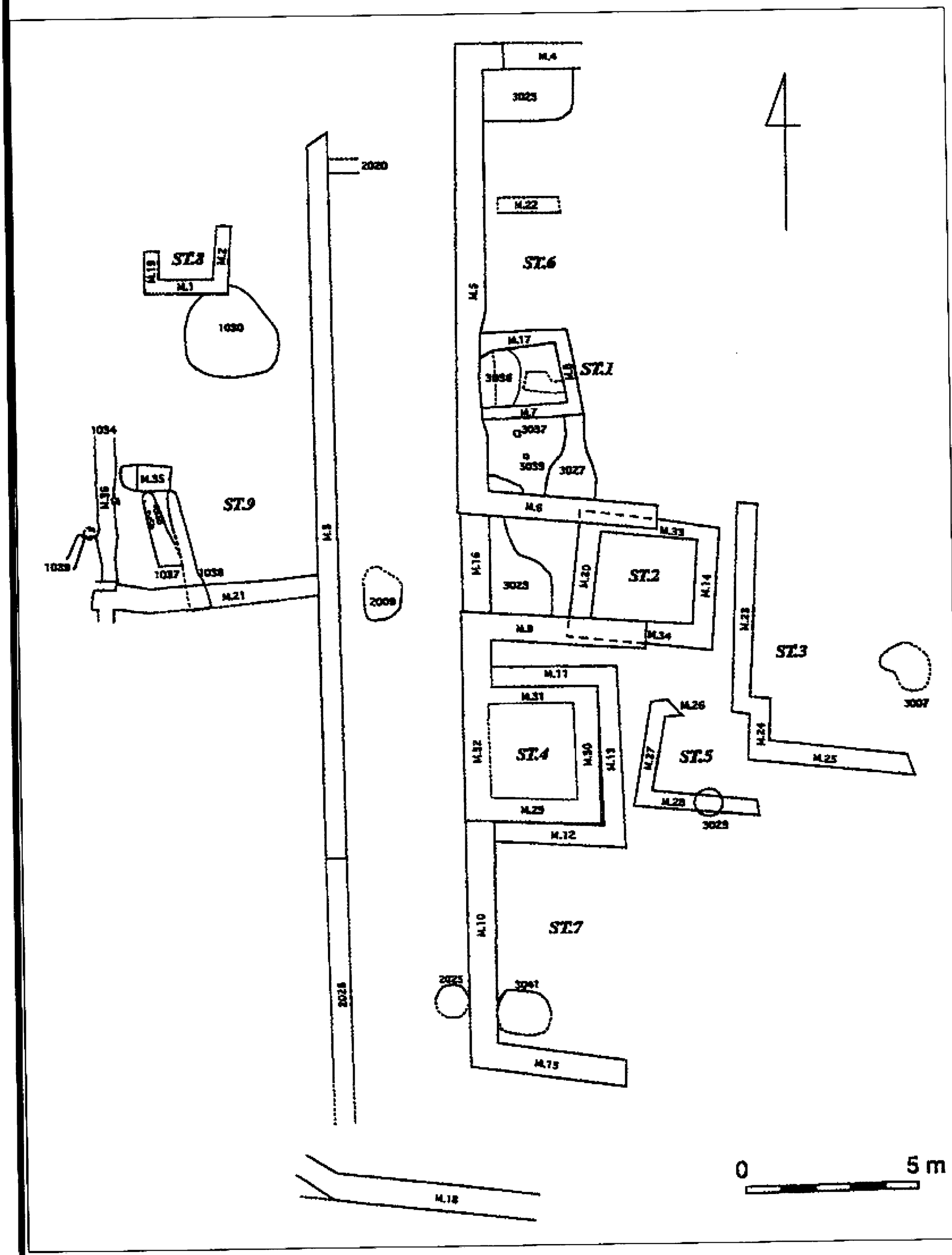

Plan des vestiges.
Ech. 1/200e.

Le bâtiment ST8, situé au nord-ouest de la fouille, n'a pu être dégagé que sur une emprise de 2,30 x 2,00 m. De nombreux fragments de balsamaires en verre de diverses couleurs jonchaient le sol alentour.

Le mur M3 a été reconnu sur une longueur de 29 mètres. Il est constitué d'éclats de calcaire jaune d'environ 0,25 m de module, liés au mortier de chaux. Ce mur à fait l'objet d'une récupération partielle, notamment à son extrémité sud où sur une longueur de 8 mètres il ne subsiste plus que la tranchée de fondation. Le mur M18, apparu en limite sud de l'emprise, présente les mêmes caractéristiques que le mur M3 mais offre la même orientation que le mur M15 qui clôt au sud l'enclos ST7.

La troisième phase de construction

Le bâtiment ST2 est détruit au profit des ensembles ST6 et ST7, appartenant à un enclos entouré d'un espace de circulation (?). Ces deux structures symétriques de taille comparable (le mur ouest de ST7 se développe sur 13,55 m et celui de ST6 sur 13,80 m), et parallèles au mur M3, forment avec celui-ci l'allée centrale qui s'étend sur une longueur minimum de 34 m. Cette dernière, aux murs latéraux couverts de peintures, est assimilée à un portique protégé par une couverture en tuiles. Un passage, large de 2,80 m, ménagé entre les murs M6 et M9, permet d'accéder à la structure ST3, placée au centre (?) de l'enclos ; il s'agit d'un bâtiment relativement important de 7,60 x 5,50 m au minimum dont le mur occidental forme un décrochement à son extrémité sud.

Le bâtiment ST4 (4,50 x 5,20 m) ouvre sur le portique. Il possède un sol de cailloutis dans lequel est aménagé un réceptacle que prolonge un canal d'évacuation, l'un et l'autre constitués de *tegulae* et d'*imbrices*.

La quatrième phase de construction

Cette phase concerne la reconstruction du bâtiment ST4, au IIIe siècle. Le nouveau bâtiment de taille plus modeste (4,00 x 4,20 m), s'insère dans les fondations du précédent. C'est très probablement à cette période qu'est également élevé le mur M16, reliant les murs M10 et M5. Il ferme l'accès à l'enclos sans que l'on puisse affirmer que cet axe de circulation est condamné.

Les matériaux qui recouvraient ces constructions sont essentiellement constitués d'une terre de couleur noire dans laquelle ont été recueillis de très nombreux fragments de terre cuite et de céramique, ainsi que de nombreuses monnaies s'échelonnant du Ier au IVe siècle.

Quelques éléments n'ont pu être situés chronologiquement. A l'ouest le mur M21 d'une longueur de 6,60 m pour une largeur de 0,60 m est une construction constituée d'une assise de galets, grossièrement assemblés au mortier de chaux, ce qui tendrait à

rattacher le bâtiment ST9 à la dernière phase. A l'est la structure ST5 qui se trouvait dans une zone ayant fait l'objet de remaniements récents (présence de matériaux modernes) n'a laissé aucun élément permettant une datation fiable. Toutefois ce bâtiment semble antérieur à ST3, le décrochement formé par les murs M23 et M24 pouvant former l'angle nord-est de ST5.

Parmi les éléments de construction non retrouvés *in situ*, il a été recueilli un remarquable linteau de porte mouluré, en pierre de Seyssel.

Conclusion

Les vestiges les plus anciens retrouvés au 5-7 chemin des Fins datent du Ier siècle av. J.-C., mais la nature de cette occupation reste imprécise.

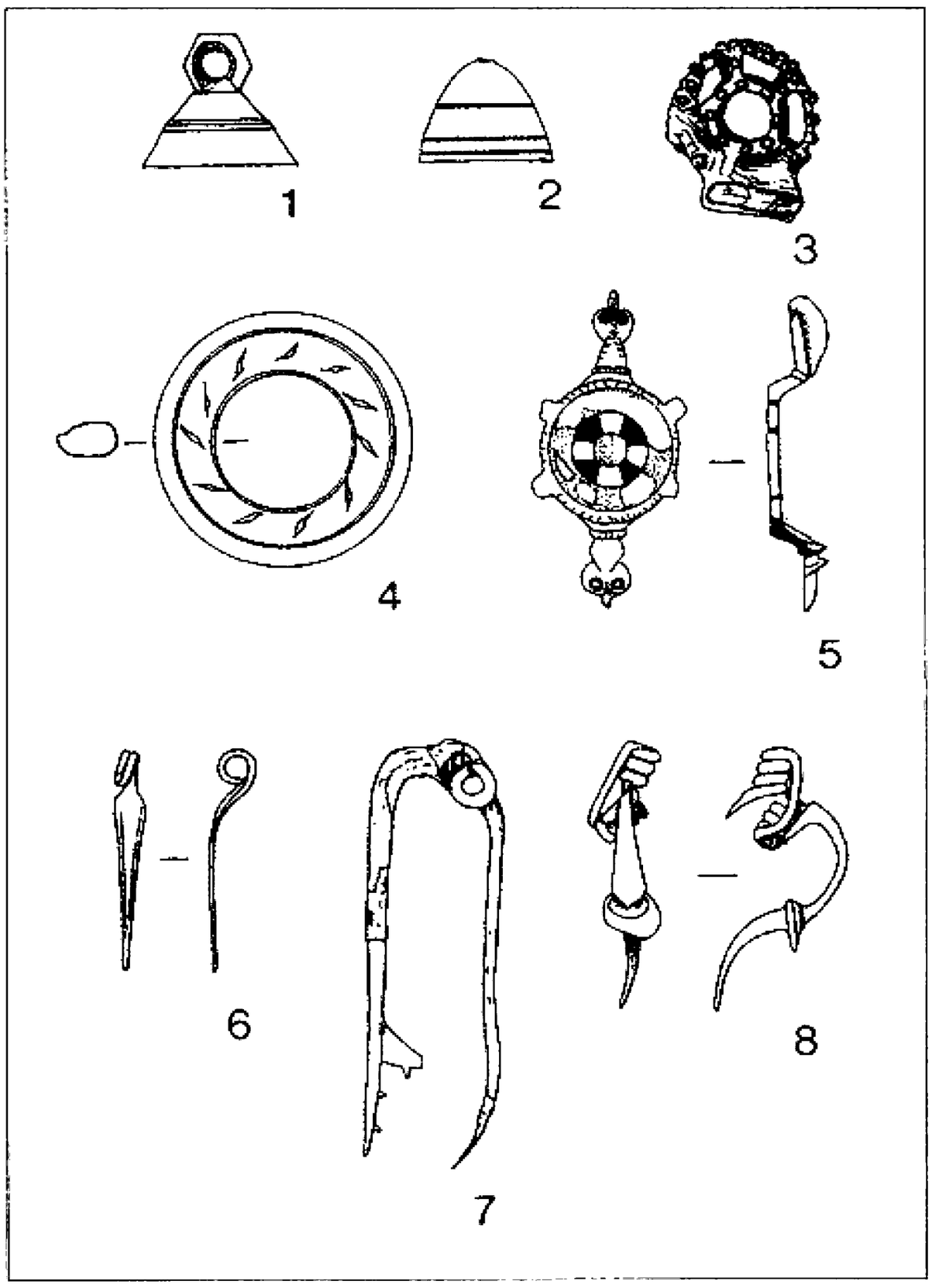

Diverses offrandes retrouvées sur le site du 5-7 chemin des Fins. 1-2. Clochettes ; 3. Sphéroïde en argent ; 4. Anneau en bronze à décor émaillé ; 5. Fibule zoomorphe en bronze à arc émaillé (90-150 ap. J.-C.) ; 6. Fibule « de Nauheim » en argent (90 av. - 30 ap. J.-C.) ; 7. Fibule à corde externe et porte-ardillon ajouré (30 av. - 60 ap. J.-C.) ; 8. Fibule à collerette (50 av. - 50 ap. J.-C.).
Dessin G. Pinard. Ech. 1/2.

Au Ier siècle de notre ère par contre les constructions du secteur oriental sont caractéristiques des lieux de culte, et les bâtiments ST1 et ST2 sont comparables à certaines *cella* du sanctuaire de *Casuaria* (Viuz-Faverges) [26]. Le mobilier recueilli se retrouve fréquemment et presque exclusivement pour certains objets dans des lieux de culte : rouelles et clochettes, auxquelles on peut ajouter, compte tenu de leur nombre, les fibules, les monnaies et les verreries, et bien évidemment la dédicace au dieu Mars et celle à Mercure (?).

On peut penser que ces constructions s'élèvent sur un ensemble cultuel plus ancien (Tène Finale ?).

Cet espace est dans les siècles suivants restructuré par la construction d'un portique, limité à l'ouest par le mur M3 et à l'est par les murs M10-M5, constitué des deux enclos ST6 et ST7, séparés par un passage permettant d'accéder aux bâtiments ST3 et ST5 dont la fonction n'a pu être définie précisément.

Cet ensemble cultuel se maintient jusqu'à l'Empire tardif comme en témoigne la reconstruction, même peu soignée, de la *cella* ST4.

Joël Serralongue et Jérôme Daviet
d'après le rapport de Nathalie Foutrier-Attiah (AFAN)

ANNECY, *Les Alluèges*
1, avenue du Stade
Parcelles EH 18, 86-87.
(coord. Lambert : 893,570 / 2108,040 ; alt. 453 m)

Une fouille de sauvetage programmé, rendue nécessaire par le projet de construction par l'OPAC d'un hôtel social, a été réalisée du 11 janvier au 5 février, au nord de la place des Romains [27], à quelque distance du théâtre antique (en A du plan).

La zone fouillée se situe plus précisément à une quinzaine de mètres au nord d'un édifice rectangulaire, composé de trois salles, prenant appui sur un mur, large de 0,80 m et orienté au nord-est (en B). Le relevé, effectué par L. Revon avant 1868, fut complété peu de temps après par les fouilles réalisées par M. Courrier. Le bâtiment " aux murs fortement cimentés ", présentant des traces d'incendie, livra des fragments de colonnes et de pilastres, ainsi qu'un petit lot de

---

(26) Fr. Bertrandy, M. Chevrier, J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie*, 74, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1999, p. 241-244.

(27) Quelques sondages, réalisés en 1990 par J. Serralongue, préalablement à un autre projet immobilier, avaient permis d'établir la sensibilité archéologique de l'ensemble des parcelles.

monnaies dont les plus anciennes étaient un denier gaulois et quelques monnaies de la fin de la République romaine (ndlr) [28].

Ces découvertes furent suivies en 1870 puis en 1877 par la mise au jour à quelques mètres au nord et au nord-ouest de trois murs parallèles, épais de 0,80 à 1 m, orientés nord-sud (a-b, c-d et e-f du plan). Dans l'espace, large de 15 mètres, qui séparait les murs situés à

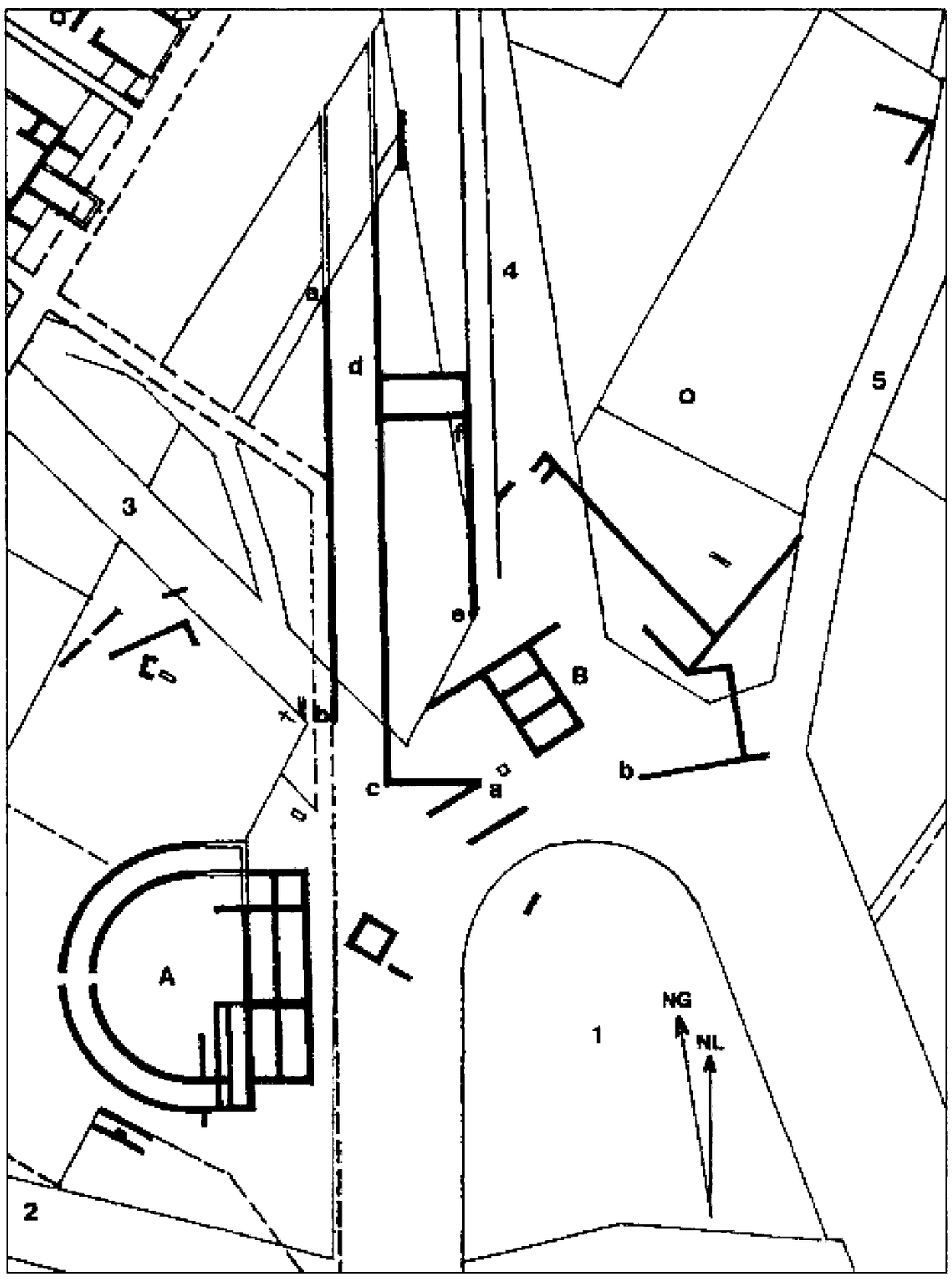

Extrait du plan de *Boutae*, publié par P. Broise en 1978, sur la base documentaire de celui de 1913, réalisé par Ch. Marteaux et M. Le Roux. 1. place des Romains, 2. avenue des Iles, 3. avenue des Romains, 4. avenue du Stade, 5. chemin des Fins-Sud.
Ech. 1/2000e.

---

(28) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutae vicus gallo-romain de la cité de Vienne*, 1913, p. 138-140. Il semble qu'une coquille se soit glissée dans le texte et que le bâtiment ne mesure pas 8 x 5 m mais 8 x 15 m ainsi qu'il figure sur le plan général du vicus. L. Revon fit le relevé du bâtiment en profitant de la sécheresse qui faisait apparaître les murs à la surface des champs ; les quelques sondages effectués par le propriétaire en 1868 permirent de rectifier certaines largeurs de murs, exagérées (ndlr).

l'est (c-d/e-f), furent découverts un fragment de colonne d'un diamètre de 0,70 m, un fragment de dédicace à Mercure (CIL XII, 2531) [29], et un fragment de corniche en marbre blanc dont le décor avait encore conservé sa polychromie [30], ainsi que deux monnaies gauloises, l'une en argent, l'autre en potin et un denier de la *gens* Cordia. Dans l'espace, large de huit mètres, qui séparait les murs occidentaux (a-b/c-d), furent découverts en 1879, le long de l'avenue des Romains, cinq fragments d'inscriptions (CIL XII 2537a, 2551, 2552a et b) sur plaques de marbre ou de calcaire [31] ainsi que de nombreux fragments de colonnes et de pilastres (ndlr).

Le plan général du *vicus*, publié en 1913, intègre le bâtiment aux trois salles dans un enclos polyédrique dont deux sections du mur sud (c-a-b) avaient été dégagées en 1868 [32] ; Ch. Marteaux le lie au "temple de Mercure", qu'il n'associe pas directement à " l'édifice tripartite " [33] puisqu'il le qualifie par ailleurs d'" habitations " [34].

Aujourd'hui, à la faveur de ces nouvelles recherches, l'hypothèse d'un sanctuaire se trouve considérablement renforcée.

Les grandes phases de l'occupation

Phase I

Le premier niveau d'occupation est représenté par une couche argilo-limoneuse de couleur jaune, présente dans la partie sud de l'emprise, renfermant un grand nombre de tessons de céramique. Cette céramique, très érodée, de couleur grise, est caractérisée par une surface plus foncée comme si celle-ci avait été lustrée alors que le cœur est souvent très clair. L'analyse [35] de ce mobilier a montré que cette céramique de tradition laténienne se rencontre fréquemment dans les niveaux augustéens précoces de la région lémanique ce qui permet de proposer une datation dans la seconde moitié du premier siècle avant J.-C.

---

(29) B. Rémy et *alii, Inscriptions latines de Haute-Savoie*, 1995, p. 43 n° 5.

(30) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *op.* cité, p. 141 fig. 22.

(31) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *op.* cité, p. 143-145, pl. XXXIV n° 2-6 ; B. Rémy et *alii, op.* cité, n° 9, 14, 18, 19 et 25.

(32) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *op.* cité, p. 136-138.

(33) P. Broise, *Le vicus gallo-romain de Boutae et ses environs, Annesci*, n° 24, 1984, p. 27.

(34) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *op.* cité, p. 138.

(35) Elle a été réalisée par C. Laroche (ingénieur d'études au SRA).

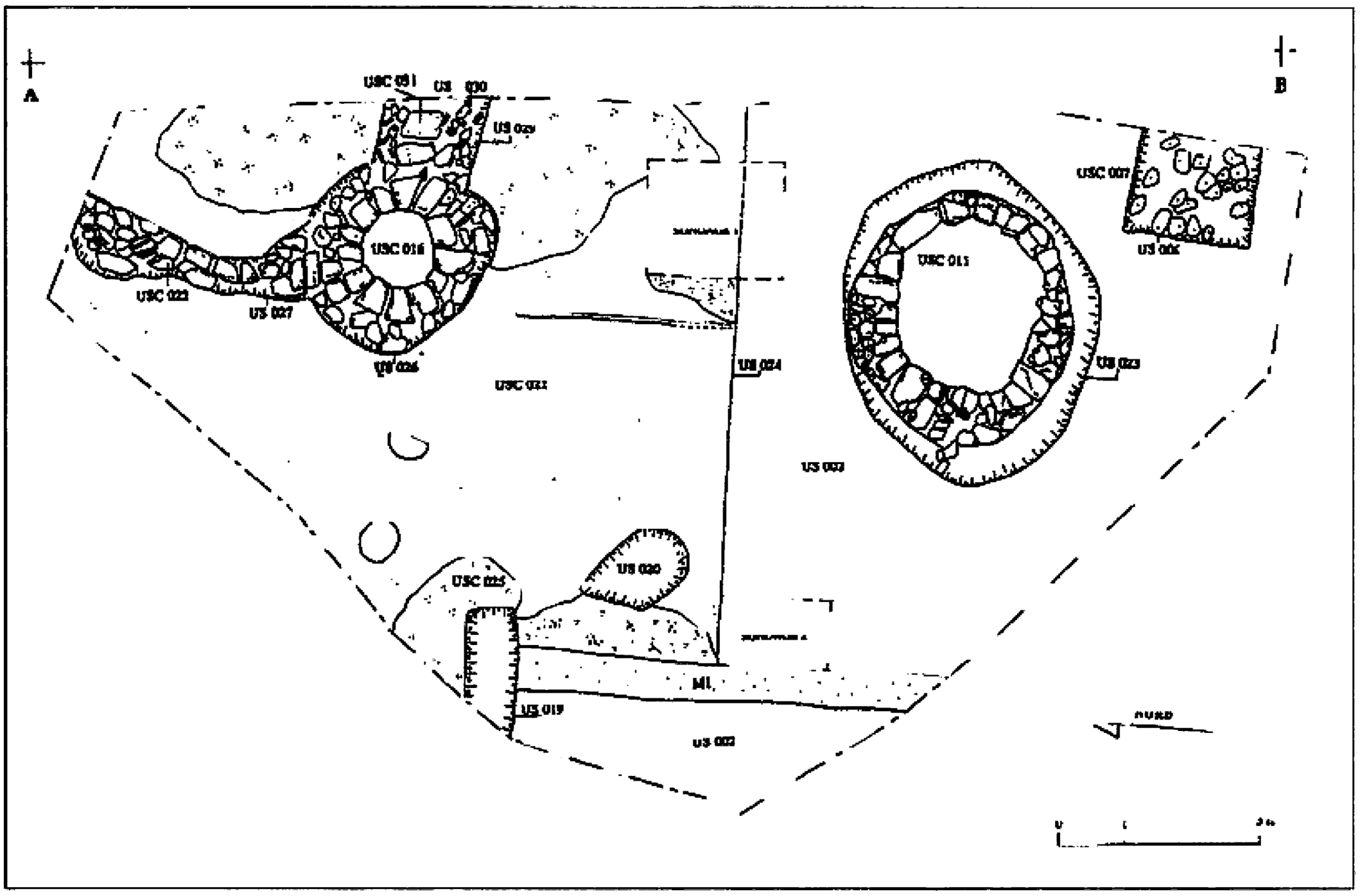

Plan des vestiges. Réal. Fr. Gabayet.
Ech. 1/150e.

Phase II : les constructions

Les vestiges de constructions les plus anciens sont un mur (M1) reconnu à l'ouest du secteur, un empierrement (USC 21), repéré dans l'ensemble de la moitié nord, ainsi qu'un puits (USC 11), occupant la partie sud de la zone fouillée.

Ces structures n'étant conservées qu'en fondation, il a été bien difficile d'établir une chronologie relative, de même que l'absence de mobilier caractéristique a rendu difficile une datation en chronologie absolue.

Le mur M1

Ce mur, conservé sur trois assises de fondation, est large de 0,50 m et a pu être dégagé sur une longueur de 6,50 m en limite ouest de la fouille. La maçonnerie, réalisée à l'aide de blocs, de moellons et d'éclats de calcaire jaunâtre, liés par un mortier maigre de couleur gris clair, n'est pas parementée et s'apparente plutôt à une construction de blocage vaguement organisée.

Malgré des dimensions sensiblement différentes [36], il coïncide parfaitement avec le mur c-d dégagé en 1870 par M. Ducruet.

Le soubassement (USC 21)

Cet aménagement couvre la partie nord de la zone étudiée, soit une surface d'environ 60 m². Il consiste en un empierrement installé contre la face orientale du mur 1, dans un large creusement dont seul le bord sud a pu être repéré. Comme pour le mur 1, les niveaux liés à l'édification et à l'occupation ont entièrement disparu, cependant, il est probable que les deux constructions, si elles ne sont pas strictement contemporaines, ont au moins été utilisées simultanément.

L'empierrement est réalisé à l'aide des mêmes matériaux que le mur 1 : blocs et éclats de calcaire, moellons bruts ou à peine équarris, associés à de rares galets fragmentés. Un mortier gris clair a également été utilisé pour lier cet ensemble d'aspect hétérogène.

Cet aménagement peut être interprété comme un soubassement réalisé par niveaux plus ou moins horizontaux (il est difficile de parler d'assises) séparés par des lits irréguliers de mortiers, servant de base à une construction disparue.

Seule l'analyse du mode de construction de cette maçonnerie et des matériaux employés autorise une datation postérieure au milieu du Ier siècle de notre ère [37].

Il reste à s'interroger sur la nature de l'aménagement. L'empierrement maçonné évoque plutôt le soubassement d'une vaste plate-forme et, selon le volume de cette construction, on est amené à formuler des hypothèses qui sont, il est vrai, fortement influencées par le contexte cultuel présumé du secteur [38] :

- si la construction dispose d'une partie aérienne d'une certaine hauteur, elle pourrait correspondre à la base d'un podium ou aux vestiges d'un escalier monumental tels que l'on en connaît en avant ou au voisinage des temples [39]. Seule l'existence d'un édifice situé immédiatement au nord de cet empierrement permettrait de valider une telle hypothèse ;

---

(36) Ch. Marteaux signale dans *Boutae* p. 140, que M. Ducruet donna à ce mur et à celui qui lui est parallèle à l'est une largeur comprise entre 0,80 et 1 m (ndlr).

(37) Communication J. Serralongue.

(38) Dans l'hypothèse où le bâtiment tripartite ne correspond pas au temple de Mercure, il faudrait rechercher ailleurs — aux abords et dans l'immédiate périphérie de la zone étudiée — l'édifice cultuel dont on retrouve des éléments d'architecture (bases et fûts de colonne de 0,50 à 0,60 m de diamètre, élément d'entablement ou de corniche, fragments d'inscription…). Les fouilles effectuées par l'équipe de Nathalie Foutrier-Attiah en 1999 à environ 80 m au nord-est ont révélé la présence d'autres édifices religieux attestant l'extension de l'espace sacré dans une zone jusque là insoupçonnée (ndlr).

(39) I. Fauduet, *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*, Paris, 1993, p. 81-83.

Le plus souvent, il ne subsiste de ces escaliers que les murs latéraux — le mur 1 pourrait jouer ce rôle — et le soubassement des marches.

- dans le cas où la plate-forme ne présenterait qu'une faible hauteur, de l'ordre de quelques centimètres au-dessus du niveau de sol, ce type d'aménagement n'est pas sans rappeler les aires de crémations que l'on trouve parfois appuyées contre les murs d'enceinte des sanctuaires [40].

Le puits sud (USC 11)

Un puits, d'un diamètre intérieur maximum de 2,50 m, a été dégagé à 1,60 m au sud de l'empierrement 21, et à environ 3,50 m du mur 1 [41]. Bien qu'il n'existe aucune relation stratigraphique entre ce puits et l'empierrement précédemment décrit, la similitude des matériaux employés incite à inscrire ces deux structures dans une même phase de construction.

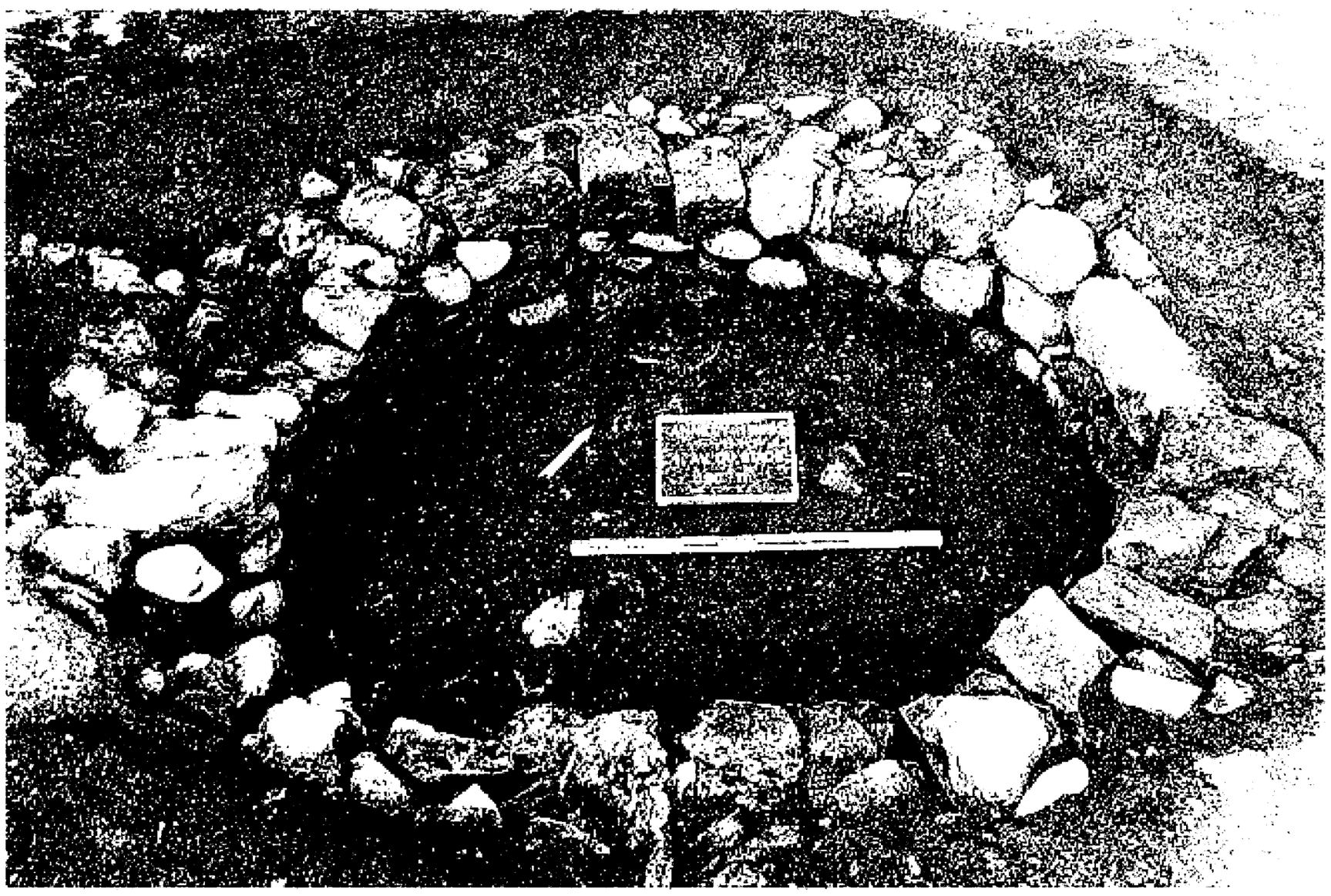

Le puits sud, placé en avant de l'aire maçonnée, aux assises supérieures presque intégralement constituées de blocs de calcaire. Cl Fr. Gabayet.

---

(40) Les fouilles partielles du sanctuaire de Faverges en 1992-1993, ont révélé la présence de foyers aménagés contre le mur du péribole sur des plates-formes maçonnées de grandes dimensions (communication orale, A. Rébiscoul, AFAN). Cf. A. Rébiscoul, J. Serralongue, " Le sanctuaire gallo-romain de Viuz-Faverges (Haute-Savoie) ", dans *Actes du VII' colloque sur les Alpes dans l'Antiquité*, Châtillon, Vallée d'Aoste, 11-12-13 mars 1994, *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines*, 5-6, Aoste 1997, p. 221-231 ; - J. Serralongue, " Chronique archéologique : Faverges, Viuz-Faverges ", *Revue Savoisienne*, 1994, p. 33-41.

(41) Par commodité, le terme de puits a été retenu. Dans la mesure où il n'a pas été intégralement fouillé, il est délicat d'affirmer la nature de ce qui devrait être considéré jusqu'à plus ample information comme une structure en creux aux parois aménagées. Elle n'a pu être fouillée que sur quatre assises, afin de ne pas dépasser la profondeur de 1,40 m, fixée par le maître d'ouvrage (451,70 m NGF). L'ensemble des vestiges a fait l'objet d'un remblaiement préservateur avant la construction du nouveau bâtiment (ndlr).

Le puits a été chemisé à l'aide de blocs de calcaire jaune dont, pour la grande majorité des cas, la face apparente a été sommairement dressée. On repère également quelques galets bruts dans le blocage comme dans le parement. Nul mortier n'a été repéré, mais un liant de terre, difficile à distinguer des matériaux infiltrés, a peut-être été utilisé pour conforter la construction.

La couronne supérieure, irrégulière et faite de matériaux hétérogènes, ne présente aucune des caractéristiques propres à une margelle [42]. Aussi, il est vraisemblable que, comme le mur 1 et l'empierrement 21, la maçonnerie a fait l'objet d'une récupération dont on ne peut toutefois mesurer l'ampleur. Du côté sud, le parement présente un effondrement, peut-être dû à cette récupération. La terre du comblement scelle cet effondrement qui est donc intervenu en cours de remblaiement.

Le comblement du puits a livré un abondant mobilier malgré une fouille très partielle. Il s'agit tout d'abord d'un important lot d'une trentaine d'éléments d'architecture, parmi lesquels on remarque des fragments de fûts et de bases de colonne en calcaire jaune ou blanc [43], des blocs moulurés — sans doute des fragments d'entablements ou de corniches, et un fragment de pilastre engagé (?) — et des éléments de placage de mur. Le comblement a également livré une épingle en os, un élément de parure (?) en bronze, mais également une imitation en argent d'une obole de Marseille (IIIe-Ier s. av. J.-C.), un as frappé sous Commode, ainsi qu'un lot de céramiques qui, malgré quelques éléments résiduels, est plutôt homogène et ne saurait être antérieur à la première moitié du Ve s. ap. J.-C.

Les caractéristiques de cette structure ne renvoient pas l'image habituelle des puits domestiques jusqu'ici fouillés à *Boutae* : les matériaux mis en œuvre (majorité de blocs de calcaire et non de galets) comme les dimensions paraissent singuliers. Le diamètre des puits dégagés à Annecy varie généralement entre 0,75 et 1,50 m, avec une moyenne de l'ordre de 1 m à 1,20 m [44]. Un puits d'un diamètre de 2,40 m a toutefois été mis au jour à la fin des années 70, au lieu-dit *Les Ilettes* [45], mais dans un contexte différent puisqu'il s'agit d'un établissement rural associant des bâtiments d'habitation à des structures artisanales et agricoles.

---

(42) L'une des rares margelles reconnue était construite en *tegulae* (Broise 1984, p. 126), mais il ne semble pas que ce soit une habitude des constructeurs de *Boutae*.

(43) On note en particulier un fragment de base de colonne appartenant à l'ordre toscan provincial ; cf. P. Broise, *Gallia*, 1969, p. 15-22.

(44) P. Broise, *op.* cité, p. 41.

(45) Information J. Serralongue ; cf. " L'établissement péri-urbain des Ilettes ", dans catalogue de l'exposition *Archéologie en Rhône-Alpes, protohistoire et monde gallo-romain, dix ans de recherches*, Lyon, 1984, p. 61-65.

Si cette structure est bien un puits, ses dimensions peuvent se justifier par un usage autre que domestique ou artisanal, probablement cultuel. On trouve en effet des puits dans de nombreux sanctuaires, sans qu'ils présentent toutefois des caractéristiques propres [46]. L'hypothèse d'un bassin ne semble pas pouvoir être retenue puisque cette structure n'est pas étanchéifiée.

Phase III

Une nouvelle fois se pose le problème de la chronologie relative et le seul point commun aux vestiges qui vont être présentés ici est d'être postérieurs au mur 1 et à l'empierrement 21.

Le puits nord (USC 16)

Cette troisième phase voit la construction d'un aménagement en creux, considéré comme un puits ou un puisard, qui perfore l'empierrement.

La structure est construite dans une large fosse, approximativement circulaire, de 2,60 m de diamètre. Le diamètre intérieur est de l'ordre de 1,10 m, ce qui est conforme à la largeur habituelle des puits fouillés à *Boutae* [47]. Elle a été bâtie à l'aide de blocs de calcaire jaune, parfois de grandes dimensions, sommairement équarris.

Le sommet de la construction tel qu'il se présente aujourd'hui est relativement plat et d'assez belle facture, mais il n'est guère possible de considérer ces pierres comme le couronnement d'un puits. Dans l'hypothèse où le sommet actuel correspondait effectivement à la margelle, il faudrait envisager que la fondation de la plate-forme (USC 21), une fois arasée, ait été réutilisée comme sol en dépit d'une irrégularité manifeste : les niveaux entamés sont situés à une cote supérieure de près de 0,20 m à celle de cette pseudo-margelle.

- L'adduction nord (USC 022)

La canalisation, en raison de son pendage, doit être considérée comme une arrivée d'eau. Le canal se résume à une simple tranchée légèrement incurvée à l'approche du puits et comblée de pierres. Sa tranchée d'installation paraît contemporaine de la construction du puits [48].

---

(46) I. Fauduet, *op.* cité, p. 46.

(47) P. Broise, *op.* cité, p. 41.

(48) Le nettoyage des vestiges, nécessaire à une bonne compréhension, a été réalisé dans des conditions climatiques particulièrement rudes ; la présence de boue particulièrement collante limite considérablement la précision des observations !

Les blocs de calcaire de taille variable reposent directement sur des limons argileux. Aussi, il est vraisemblable d'envisager que l'eau devait circuler entre les pierres, comme dans un drain, avant de s'infiltrer dans le puits par les interstices prévus à cet effet dans l'épaisseur de la construction.

A hauteur de la deuxième assise, quatre pierres de petites dimensions ont été disposées, probablement dès l'origine, pour permettre à l'eau s'écoulant de l'adduction nord de s'infiltrer plus aisément sans pour autant trop affaiblir la structure. Ce type d'aménagement implique un flux limité.

- L'adduction est (?) (USC 031)

Une seconde arrivée d'eau, plus hypothétique, provient cette fois de l'est. La relation entre cette deuxième pseudo adduction et le creusement du puits ne peut pas être affirmée avec toute la certitude nécessaire. Toutefois, il semble bien qu'elle n'a pas été recoupée par la construction du puits et il est probable que l'ensemble est contemporain.

Les deux dalles repérées dans le fond du dispositif et disposées à plat dans le prolongement l'une de l'autre, sont tout ce qui reste d'un aménagement sans doute destiné à conduire vers le puits les eaux de ruissellement. Le parement interne de ce dernier ne présente aucune trace d'une canalisation au débouché de la conduite. On peut donc imaginer qu'il existait un dispositif complexe et restituer un conduit supporté par les dalles, l'eau se déversant alors dans le puits par une ouverture détruite lors de la récupération des niveaux supérieurs. On peut encore envisager, plus simplement, que l'eau circulait directement sur un fond de molasse, avant de s'insérer entre les pierres du puits, comme c'est le cas dans l'adduction nord.

Le soubassement (USC 21) est entamé par la construction du puits. Toutefois, dans la mesure où la totalité des vestiges a été arasée, on ne peut conclure *a priori* que la mise en œuvre du puits a conduit à la démolition — en totalité ou partiellement — de la construction fondée sur l'empierrement. Il a très bien pu être creusé à partir du sommet de la plate-forme, qu'il s'agisse d'une aire de crémation, d'un socle de podium ou de tout autre aménagement, pour être utilisé avec elle.

Aucun mobilier ne permet de dater la construction du puits (citerne ou puits-perdu ?). De la même façon, le comblement supérieur n'a pas livré de marqueur chronologique patent.

Phase IV : récupération et abandon

La totalité des vestiges fouillés a fait l'objet d'une récupération intense avant l'abandon du secteur. Les niveaux de sols ont disparu, et

le mur et l'empierrement, en particulier, ne sont plus conservés qu'en fondation, sur deux à trois assises au maximum. Les raisons qui ont présidé à ce nivellement restent parfaitement inconnues.

Une couche, repérée immédiatement sous l'épais remblai moderne, témoigne de la récupération des matériaux et du décapage général. Cette dernière s'apparente en effet à un dépôt involontaire, plus qu'à un apport destiné à niveler les ruines après le décaissement que nous sommes amenés à restituer. Il résulte vraisemblablement de l'accumulation de matériaux les plus fins durant la séquence de destruction auxquels s'ajoutent les déchets produits par les terrassiers de l'époque.

Cette couche a livré un mobilier relativement abondant, mais très hétérogène en terme de chronologie puisque le lot de céramiques renferme des éléments de tradition laténienne aussi bien que des formes encore produites au milieu du Ve siècle. Trois monnaies frappées dans le premier tiers du IVe siècle, très bien conservées, étaient associées à la céramique. On retiendra que la constitution de cette couche peut intervenir au milieu du Ve siècle, ce qui pourrait correspondre, si l'on s'en tient à notre hypothèse, à la destruction du bâti, ou pour le moins, à la récupération des matériaux de construction et au décaissement général du secteur.

Conclusion

A l'issue de la fouille, il ressort que les premières traces d'occupation apparaissent dans le courant du Ier s. av. J.-C. comme en témoigne la masse de céramiques, quoique inexpliquée, contenue dans la couche localisée au sud de la zone.

La deuxième phase, qui ne peut être datée que par les techniques de construction et les matériaux employés, ne serait pas antérieure à la première moitié du Ier ap. J.-C. Elle se caractérise par la construction du mur 1 [49], seul témoin visible d'un édifice de nature indéterminée, bâti sur le soubassement 21. Est-ce à cette même phase de construction qu'il faut attribuer les murs qui lui sont parallèles et qui ont été repérés en 1875 et en 1877 ainsi qu'une construction repérée en 1898 et qui s'élevait à une trentaine de mètres au nord de la limite sud de l'empierrement ?

Une troisième phase d'occupation voit la mise en place du second "puits", mais a-t-il été utilisé concomitamment avec les constructions au sein desquelles il s'insère ?

---

(49) Dans Ch. Marteaux et M. Le Roux, *op.* cité, p. 140, il apparaît que ce mur fut repéré en 1870 par M. Ducruet, propriétaire du terrain.

Enfin, la couche repérée sous le remblai moderne peut être considérée comme le dernier témoin de l'occupation antique du secteur.

Les vestiges fouillés relèvent-ils effectivement d'un temple, comme le suggérait déjà Charles Marteaux, succédant peut-être à un sanctuaire laténien ?

Ce schéma se vérifie souvent en Gaule, et s'il ne peut être affirmé à Annecy, on remarquera que la chronologie des vestiges annéciens cadre avec la datation habituellement retenue pour l'apparition des premiers sanctuaires [50]. Il apparaît ainsi que quelques temples préexistent à la Guerre des Gaules, et qu'un grand nombre remonte à la seconde moitié du Ier av. J.-C., voire à l'époque augustéenne, la majorité étant érigée durant le Ier siècle, avec une architecture de pierre.

D'autres indices suggèrent de privilégier la piste du sanctuaire. On rappellera le nombre important de fragments d'architecture exhumés, et en particulier de bases et de fûts de colonnes présentant un diamètre important (de l'ordre de 0,60 m). Il paraît assuré qu'ils proviennent des alentours de la zone fouillée. Sont-ils le reflet du décor monumental de l'édifice tripartite tout proche ? Ornaient-ils une galerie entourant une aire sacrée ? Le soubassement doit-il être considéré comme relevant de l'organisation de ce sanctuaire hypothétique (aire de crémation, podium, escalier ...) ?

On le voit, s'il est encore difficile d'affirmer que les rares vestiges perçus au travers de cette étroite fenêtre durant la fouille de l'hiver 1999 correspondent effectivement aux restes d'un temple, plusieurs indices incitent à en privilégier l'hypothèse. Il ressort que la majeure partie de cet édifice s'étend au nord dans des parcelles pour une part non encore bâties ainsi que sous l'avenue du Stade et son trottoir ouest (ndlr).

Franck Gabayet
(AFAN)

ANNECY, *Sur les Parons*

Z.A.C. Galbert
Section EI
(coord. Lambert : 893,780 / 2107,950 ; alt. 451 m)

Une évaluation archéologique s'est déroulée du 13 au 31 décembre 1999, au sud-ouest de l'ancienne caserne des chasseurs alpins, terrain aujourd'hui promis à une urbanisation future (Z.A.C. Galbert).

---

(50) I. Fauduet, *op.* cité. p. 87-89.

Sur les huit sondages réalisés, trois se sont révélés positifs, mettant ainsi au jour sept structures en creux (fosses, fossés). Le comblement de ces vestiges a livré un ensemble de céramiques (560 tessons), chronologiquement homogène, attribuable au IIIe s ap. J.-C ; parmi les types les mieux représentés, on peut citer les céramiques lustrées noires dites allobroges, des productions de sigillée tardive, ou encore des amphores à huile d'Espagne de type Dressel 20.

Parmi les vestiges, un "puits" a été observé sur une hauteur de 2,10 m. Son comblement a livré, entre autre, un fragment de meule et un ensemble de près de 400 tessons de céramique datable du IIIe s.

Des quatre fosses repérées à l'est, trois présentent un remplissage composé de tessons de céramique également datée du IIIe siècle, de blocs de construction en calcaire et de fragments de tuiles.

Les relevés stratigraphiques effectués dans chaque sondage complètent les informations existantes sur la sédimentation naturelle des lieux, préalablement aux premières occupations humaines. Elle est marquée par d'importants dépôts d'origine alluviale, très probablement issus des divagations du Fier. L'affinement de la granulométrie du bas vers le haut, détectable dans les coupes stratigraphiques, indique une baisse de l'intensité des flux et des charges transportées par le torrent.

L'absence de construction dans l'espace sondé semble confirmer le tracé de la limite orientale de l'agglomération antique. Toutefois, les structures fossoyées mises au jour montrent que cet espace qui, rappelons-le, ne représente que 5 % de la ZAC Galbert, n'était pas pour autant inoccupé ni inexploité à l'époque romaine. La poursuite des opérations devrait permettre de préciser l'origine, le statut et l'évolution de ces terrains, soumis à l'agglomération toute proche et destinés pour certains à être durant quelques siècles des espaces funéraires comme l'indiquent les nombreuses sépultures, mises au jour dans la seconde moitié du XIXe s., dans les emprises de l'ancienne caserne [51].

Gaëlle Pinard et Joël Serralongue
d'après le rapport de François Baucheron
(AFAN)

---

(51) Ch. Marteaux et M. Le Roux, *Boutae, vicus gallo-romain de la Cité de Vienne*, Annecy, 1913, p. 287-290 ; - F. Bertrandy, M. Chevrier et J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie*, 74, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1999, p.161-168.

FAVERGES, *Le Thovey*

Parcelle 1638
(coord. Lambert : 908,460 / 2090,960 ; alt. 500 m)

La municipalité de Faverges a récemment acquis la parcelle n° 1638 (section D, feuilles 9 et 10), qui est attenante au péristyle de la villa gallo-romaine, mais séparée de ce dernier par le " biel " qui fut édifié aux XIe-XIIe s. lorsque le bourg médiéval de Faverges utilisait des roues à aubes pour son industrie.

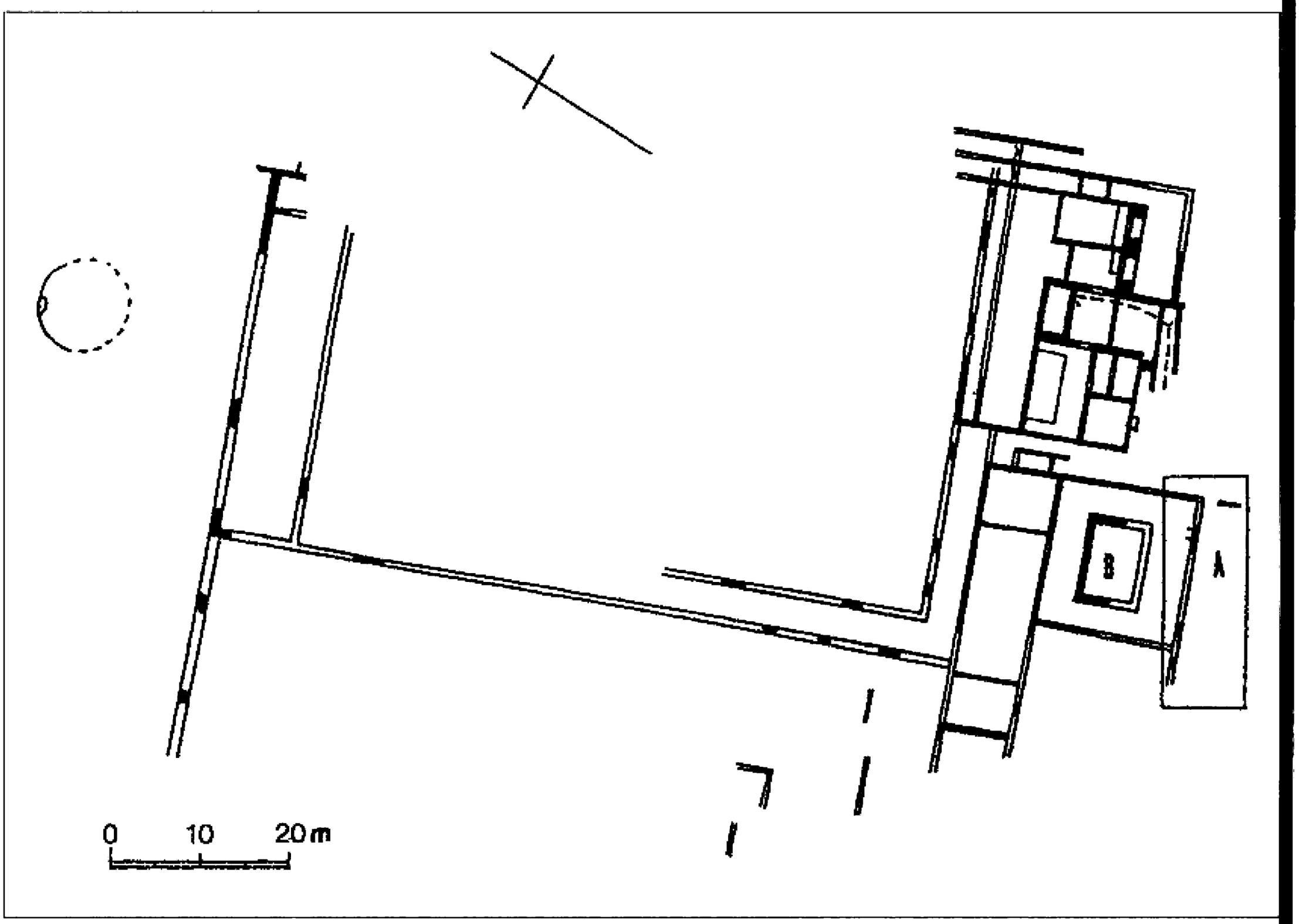

Le plan complet du péristyle (B) suite aux sondages réalisés en 1999 (A).
Ech. 1/1000[e].

Nous désirions savoir comment s'organisait le péristyle ; pour ce faire, quatre sondages ont été exécutés au mois d'août 1999, afin d'en retrouver les structures. Un mur s'étirant sur une quinzaine de mètres a été mis en évidence ; il est parallèle au mur sud déjà dégagé et se

trouve à 15 m de ce dernier. Le péristyle a donc la forme d'un carré de 15 m de côté, mais la colonnade serait rectangulaire et comporterait 4 colonnes sur le long côté et 3 sur l'autre ; il est du type de celui de la maison de P. Vedius Siricus à Pompéi. Le sol du portique sud est en terre battue alors que celui, découvert au nord, en 1999, est un empierrement de cailloutis et de galets. Un muret de cloisonnement intérieur se trouve au nord du long mur et lui est perpendiculaire, attestant ainsi qu'un bâtiment s'étirait dans cette zone sur une longueur d'au moins 16 m. Parmi le mobilier découvert, notons surtout les céramiques : pots décorés à la molette, écuelles en terre grise, tessons de céramique à revêtement argileux, nous montrant que le dernier état d'occupation est le IIIe s. et correspond de ce fait à ce que l'on avait déjà mis en évidence dans le portique sud. Deux objets sortant de l'ordinaire ont été mis au jour, il s'agit d'un talon de lance en fer de forme pyramidale et d'un anneau en or torsadé, décoré de granulation ; le faible diamètre (14,4 mm) de ce dernier nous fait penser à un collier qui devait parer le cou d'une statuette en bronze (52).

Alain Piccamiglio

HAUT MOYEN AGE

LATHUILLE, lieu-dit *Chichinal*
(coord. Lambert : 900,750 / 2096,000 ; alt. 479 m)

C'est le 22 juillet 1999 que nous avons été avertis de la découverte d'ossements humains, lors de travaux de terrassement. Nous nous sommes rendus sur place et avons constaté la présence de lauzes provenant de sépultures en coffre, ainsi qu'un fragment de couvercle de sarcophage ; un décapage rapide nous a mis en présence de trois sépultures encore à peu près en place.

Les sépultures sont du type à coffrage, en planches non clouées, bloqué par des pierres. Les squelettes sont couchés sur le dos, les mains ramenées sur l'abdomen et les jambes parallèles. Les tombes sont orientées est-ouest, sauf une qui est nord-sud. Aucun mobilier n'a été découvert, mais le type de tombes nous permet de les dater du Ve au VIIe s.

---

(52) Pour plus d'informations sur les statuettes portant un collier ou torque en or ou en argent, voir le catalogue " L'or des Helvètes. Trésors celtiques en Suisse ", Musée national, Zurich, 1991, p. 93-97 et fig. 248-253 (Mercure) et 255 (Vénus).

De plus, des fragments de *tegulae* attestent la présence d'un établissement gallo-romain peu éloigné de cette nécropole.

Alain Piccamiglio et Michel Duret

MOYEN AGE, EPOQUE MODERNE

ANNECY, *vallon de Sainte-Catherine*

Sections CS-CT
(coord. Lambert de l'abbaye : 893,130 / 2103,790 ; alt. 692 m)

Le vallon de Sainte-Catherine, dernier synclinal du massif des Bauges dominant Annecy, abrite au lieu-dit *Le Couvent* les vestiges d'une abbaye cistercienne de femmes, fondée en 1179 par Béatrice de Genève [53]. L'abbaye Sainte-Catherine-du-Mont resta longtemps liée à cette famille puisque les comtes Guillaume 1er et Amédée II y furent enterrés en 1195 et en 1308, et qu'Agathe, fille de Guillaume II, en fut l'abbesse de 1253 à 1273 [54].

En 1770, à la mort de l'abbesse de Madelain, le couvent ne comptait plus que huit religieuses, dont certaines très âgées, et ses ressources avaient bien diminué ; aussi la prieure, ayant sollicité la réunion de la communauté de Sainte-Catherine à celle de Bonlieu (Annecy), l'union eut lieu le 21 septembre 1772.

Les bâtiments monastiques, restaurés peu de temps auparavant, ne furent cependant pas abandonnés puisque le personnel domestique y continua l'exploitation des terres et l'élevage du bétail. Puis à partir de 1780, et pendant une vingtaine d'années ils abritèrent une faïencerie, dont quelques productions sont conservées de nos jours dans des collections publiques ou privées [55].

Le vallon de Sainte-Catherine étant un des éléments forts du patrimoine annécien, les musées d'Annecy ont lancé un programme d'évaluation et de recherches sur ce site, dans le cadre des actions développées autour du projet de Centre d'Interprétation de la Ville d'Annecy.

---

(53) F. Mugnier, *Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine (près d'Annecy). L'abbaye de Bonlieu (appendice)*. Chambéry, 1886, 326 p.

(54) P. Duparc, *La formation d'une ville. Annecy jusqu'au début du XVIe siècle*, Société des Amis du Vieil Annecy, 1973, p. 191.

(55) G. Grandchamp, La faïencerie de Sainte-Catherine près Annecy, dans *Actes du C.S.S.S.* Métiers et industrie en Savoie (Annecy 1974), *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, 1976, p. 167-189.

Différentes pistes seront tracées durant les années 1999-2001 afin de saisir l'évolution de ce milieu : études géologiques et environnementales, analyses physiques du sol, recherches historiques sur l'abbaye et sur la faïencerie, productions et modes de fonctionnement de cette dernière, assorties de fouilles archéologiques.

Programme 1999

Un premier inventaire du fonds bibliographique, archivistique, cartographique et iconographique, ayant pour objet les thèmes de recherche précédemment évoqués, a été effectué par M. Chevrier (AFAN).

L'étude des productions de la faïencerie a été menée par A. Berthelet, chercheur en céramologie. Suite à la mise au point de fiches d'inventaire et l'élaboration d'un glossaire de termes techniques, 101 pièces ont été inventoriées dans les collections publiques ou privées, locales et régionales. Consécutivement, l'approche stylistique menée sur 14 faïences de réverbère (56), a fait apparaître une très nette évolution du décor durant les vingt années de production.



Assiette en faïence de Sainte-Catherine, fin XVIIIe s.
(Coll. Musée-Château d'Annecy)

(56) Improprement dénommée faïence de petit-feu, la faïence de réverbère doit son nom à un procédé de fabrication, élaboré en Hollande et en Allemagne au XVIIe s. et apparu en France peu avant 1750. Ce procédé consiste à cuire pour la troisième fois une céramique émaillée, cette fois aux environs de 650°, afin de fixer un nouveau décor et de permettre l'obtention d'une nouvelle gamme de couleurs.

La recherche en archives, seulement effleurée à ce jour, a permis de retrouver et transcrire un intéressant " Acte d'état et inventaire de la Manufacture de Fayance de Ste Catherine sur Annecy " effectué le 26 août 1797.

Programme 2000

Cette deuxième année de prospection thématique verra la convergence de plusieurs disciplines soutenues par différents partenaires financiers.

L'étude historique de l'abbaye, pour laquelle de nombreuses pistes documentaires restent à explorer, sera confiée à un étudiant de niveau maîtrise ou DEA. Des contacts ont été pris avec des enseignants des Universités de Lyon II (A. Baud) et de Grenoble II (P. Paravy).

L'étude de la faïencerie et l'inventaire de ses productions seront poursuivis de même que la recherche et le dépouillement des archives.

Recherches de terrain :

- Le relevé topographique du site, confié à la ville d'Annecy, permettra le report de toutes les informations à venir.

- Les prospections géophysiques, confiées à la SARL Terra Nova (Paris), permettront, par méthode électrique, de repositionner précisément les bâtiments disparus de l'abbaye et, par mesures magnétiques, de rechercher l'emplacement des fours de la faïencerie.

- Les sondages archéologiques, menés par G. Pinard (SDAHS), dans la zone de dépotoir de l'atelier, auront pour but de préciser la stratigraphie des " rejets " attribuables tant à l'abbaye qu'à la faïencerie. Le mobilier recueilli, étudié par des spécialistes de chacune des périodes concernées, permettra de "séquencer" les productions de la faïencerie, dont quelques tessons seront analysés afin de caractériser les argiles employées.

- Les recherches environnementales du vallon seront réalisées par des chercheurs du Parc Naturel Régional des Bauges puisque Annecy en est une ville-porte. L'étude géomorphologique, conduite par A. Vérot-Bourrély (AFAN) devrait permettre entre autres de localiser les filons d'argile ayant pu servir à la production manufacturière. L'analyse du couvert végétal, les inventaires floristique et faunistique permettront de saisir l'interface homme-nature et l'évolution de l'environnement de ce bassin versant exploité depuis au moins 800 ans.

Programme 2001 et mise en valeur

D'autres analyses seront menées sur des échantillons prélevés en cours de fouille et concerneront la pétrographie, la palynologie et l'anthracologie.

Une fois la synthèse des résultats acquise, la mise en valeur du site et du vallon de Sainte-Catherine sera assurée conjointement par les Musées d'Annecy et le Parc Naturel Régional des Bauges.

Afin de poursuivre l'inventaire et l'étude des productions de la faïencerie de Ste-Catherine, le Musée-Château d'Annecy recherche toute information ou objet (pièce de faïence ou de poterie, archives, plans, etc.). Merci de prendre contact avec : Marie-Christine Lebascle, conservateur ou Anne Berthelet, Chargée de Recherche. Musées d'Annecy, Place du Château, 74000 ANNECY. T° : 04.50.33.87.30 / Fax : 04.50.33.00.84.

Marie-Christine Lebascle, Anne Berthelet et Michèle Chevrier

VAL-DE-FIER, *Chavanne, Colline de Chappay*

Eglise Saint-André
(coord. Lambert : 875,660 / 2109,850 ; alt. 521 m)

L'église Saint-André est édifiée sur un éperon rocheux qui domine les gorges du Fier (521m d'altitude). Cet édifice, aujourd'hui totalement isolé, subsiste à l'état de ruine. L'abandon de cette église remonte à la fin du XVIIe siècle (1683 ca). Le culte est alors transféré dans l'église Sainte-Catherine, chapelle édifiée au cœur du hameau de Chavanne. Cette église conserve le statut de paroissiale jusqu'en 1803. A partir de cette date, la paroisse de Sion assure seule les fonctions pastorales des communes de Sion et Saint-André, aujourd'hui réunies en une seule et même entité.



Elevation sud de l'église de Chavanne en 1991.
(Cl. J. Serralongue)

La situation géographique exceptionnelle du site a incité la commune de Val-de-Fier et le Lions Club de Rumilly à envisager des travaux de consolidation de l'église Saint-André : consolidation des murs et dégagement des pierres éboulées à l'intérieur de l'église. La première tranche de cette intervention a été réalisée en 1998 par le Lions Club de Rumilly-Albanais en concertation avec le Service Régional de l'Archéologie et l'architecte des Bâtiments de France : le mur ouest et l'angle oriental du bâtiment ont ainsi été rejointoyés. A la demande du Service Régional de l'Archéologie, la seconde phase de travaux s'accompagne d'une étude archéologique. Cette recherche associée à une relecture des textes constitue l'étape indispensable pour la mise en valeur du site.

La découverte de quelques tessons de céramique non tournée permet de poser l'hypothèse d'une fréquentation du site dès l'époque protohistorique. Cet emplacement stratégique pourrait avoir été utilisé anciennement.

Aucun vestige romain n'a encore été mis au jour, ni mobilier, ni lapidaire. Par ailleurs, l'hypothèse communément admise de l'utilisation d'un édifice romain pour asseoir la construction de la chapelle est à exclure. En effet, le mur oriental, que l'on rattache à l'époque antique, présente une construction homogène avec le reste du bâtiment.

Deux étapes de construction ont été mises en évidence :

- Etat I. Le premier édifice est de plan rectangulaire : la limite entre le chœur et la nef n'est pas marquée par un épaulement. Une large porte (1,80 m) ouvre dans le mur gouttereau nord ;

- Etat 2. Cet état concerne le réaménagement intérieur de l'édifice. La porte nord est bouchée et l'espace interne est divisé par un mur de refend. Le chœur et la nef sont alors nettement différenciés. Au sud, deux ouvertures sont aménagées dans le chœur : une porte et une fenêtre. Deux autels ont été reconnus : le premier accolé contre le mur nord et le négatif du second disposé contre le mur est, au centre du chœur. Cette phase de transformation s'accompagne de la pose d'enduits peints : la partie occidentale est blanchie avec un badigeon de chaux alors que les enduits recouvrant la zone orientale portent des traces de pigments de couleur (rouge notamment).

Ces premiers résultats posent le problème de la datation de ces étapes de construction. Si le mobilier découvert dans les remblais permet de fournir une fourchette chronologique assez précise quant à la destruction de ce petit édifice (2 monnaies du XVIIe siècle), la datation du premier bâtiment est sujette à discussion.

En l'absence de mobilier archéologique significatif, il convient donc de repartir d'un postulat strictement morphologique. La typologie dans

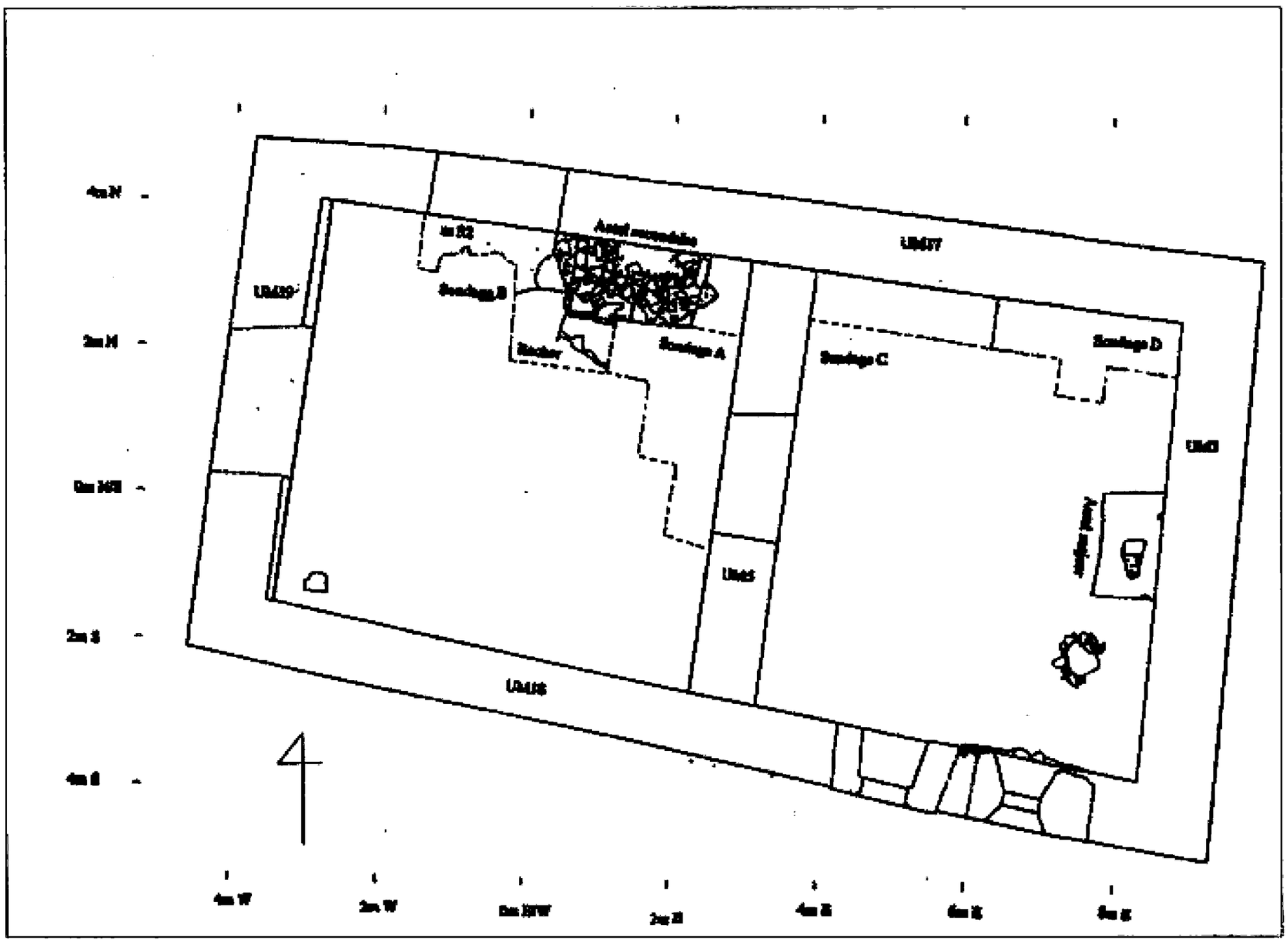

Plan de l'église de Chavanne et des structures découvertes en 1999.
Rel. J. Laidebeur. Ech. 1/150e.

laquelle s'inscrit cet édifice est plus proche des constructions de la fin du Moyen Age que de celles de la période romane. Les églises romanes voisines (Desingy ou Lovagny) possèdent en effet une abside semi-circulaire qui se détache nettement sur le mur pignon oriental d'une large nef. Or à Saint-André, le plan est rectangulaire.

L'organisation structurelle de cette église entre dans le cadre d'une architecture simplifiée qui se développe en zone rurale hors des réseaux prioraux et canoniaux. On rencontre dans la région alpine (notamment dans le canton de Genève) et dans le Lyonnais, plusieurs édifices paroissiaux possédant ce type de plan. Les fouilles, menées en Suisse, montrent que ce plan est introduit vers le XIIe ou le XIIIe siècle. Il s'inscrit dans une mouvance architecturale régionale, dont il conviendrait sûrement de préciser les influences. La différenciation entre le chœur et la nef n'apparaît que dans le second état, avec la construction du mur transversal et l'aménagement de deux autels, l'autel secondaire aménagé dans la nef étant dédié au Saint-Esprit.

La datation de ces transformations demeure, à l'heure actuelle, très conjecturale. Ce problème vient rejoindre les questions encore en

suspens. La fouille exhaustive de ce petit bâtiment permettra de mieux connaître les niveaux d'occupation antérieurs à la construction de l'église et l'évolution architecturale d'un bâtiment de ce type.

Isabelle PARRON-KONTIS
(Université Lumière-Lyon II)

EPOQUE MODERNE

METZ-TESSY, *Au Bouvarde*

(coord. Lambert : 893.100 / 2110.500 ; alt. 455-458 m)

Le projet de construction d'un centre hospitalier sur la commune de Metz-Tessy a engagé le déroulement d'une campagne de reconnaissance archéologique justifiée par le contexte historique du site [57]. L'intervention s'est déroulée sur la rive droite du Fier, en aval d'Annecy, au lieudit *Au Bouvarde* [58] au cours du mois de mars 1999 [59].

La lecture de la " mappe sarde " (1730-1732), relative au secteur concerné par le projet de construction, transmet l'image de bâtiments alignés à l'entrée sud du village, " le long d'un chemin qui venait du pont de Brogny et qui après avoir contourné l'église paroissiale de Saint-Didier et son cimetière, passé le château et franchi le Viéran, rejoignait le village du Grand Metz " [60]. Ce document indique l'existence de *maisons et masures de maisons* [61] dont il était permis de penser que la destruction intervenue à la fin du XVIIIe siècle avait pu en épargner quelques témoins. Le diagnostic archéologique avait déjà révélé un état de conservation très précaire des vestiges du fait de leur enfouissement sous quelques centimètres de terre végétale [62].

---

(57) M. Rahatsöz, A. Horry, A. Vérot-Bourrély, " *Metz-Tessy (74), Les Bouvardes, sondages d'évaluation du 3/11/1997 au 3/12/1997* ", *Document Final de Synthèse* déposé au Service régional de l'archéologie (DRAC Rhône-Alpes).

(58) Issu du "Mas des Bouvardes" en 1730 mais déjà sous la forme "Au Bouvarde" sur le cadastre français de 1865.

(59) La fouille s'est déroulée en avril 1999, en concertation avec le Service régional de l'archéologie (DRAC Rhône-Alpes / coordonateur C. Laroche). L'équipe AFAN Rhône-Alpes/Auvergne était constituée de G. Ayala et M. Guyon pour la fouille, renforcée par C. Plantevin (mise au net des dessins), et A. Horry (analyse du mobilier céramique), lors de l'élaboration du D.F.S.

(60) J. Serralongue et M. Rahatsöz, R.S., 1997, " Chronique archéologique ", p. 27-29.

(61) Ainsi que le mentionne " le livre d'estime " qui accompagne la " mappe sarde " de Metz (A.D.H.S., I C d n° 253).

(62) Rahatsöz, 1997, *op. cit.*

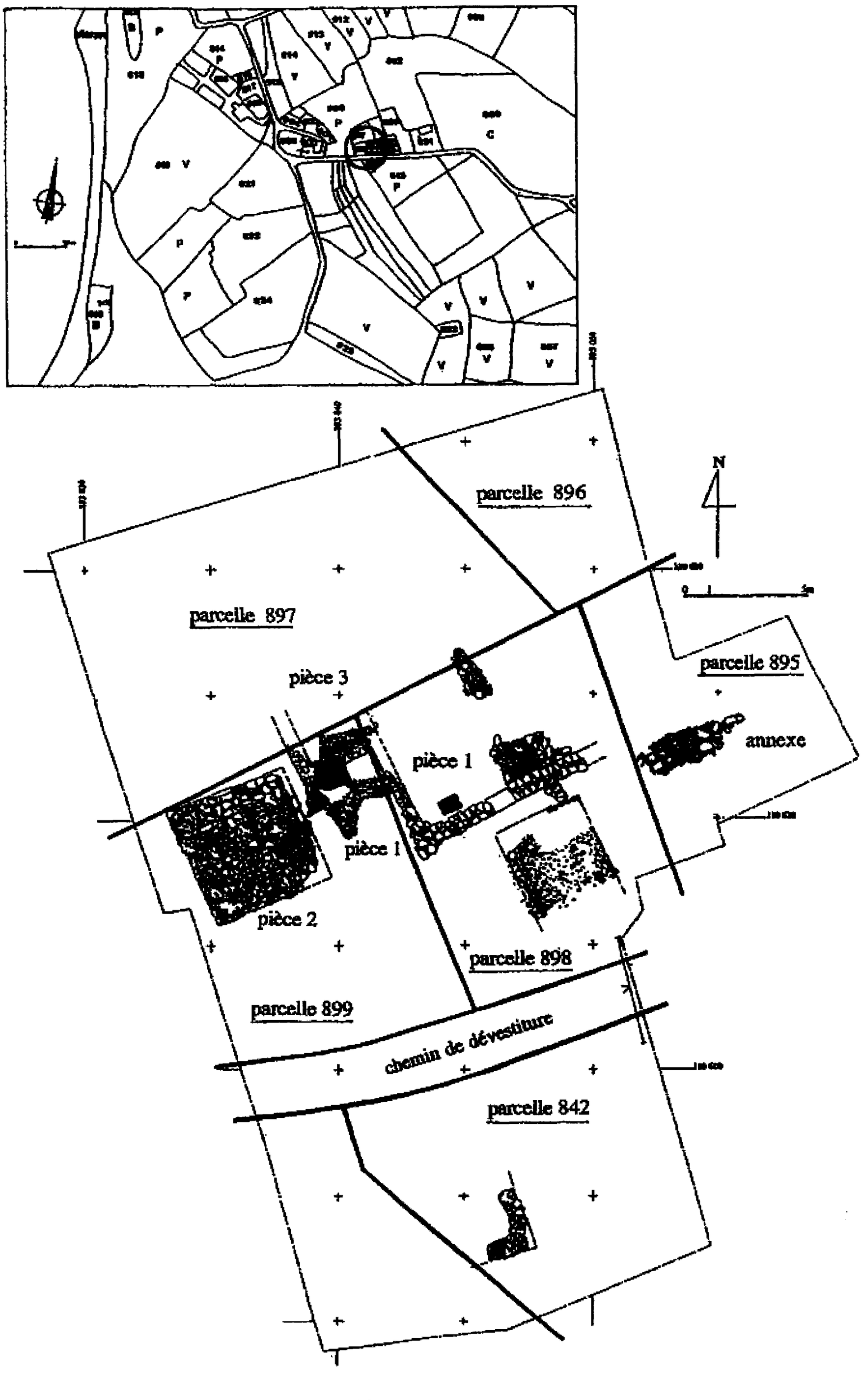

Les vestiges d'habitations découverts au lieudit *Les Bouvardes*, repositionnés sur le plan cadastral de 1730 et localisés dans la forme supérieure sur un extrait du plan. Rel. G. Ayala.

La fouille exhaustive se devait d'évaluer la densité des structures préservées, d'en répertorier les éléments constitutifs, et d'effectuer tous les relevés afin de constituer un échantillon représentatif du mode de construction utilisé dans le secteur à l'époque moderne. La campagne de fouille n'a cependant permis de restituer que le reflet très altéré de l'habitat, composé de plusieurs bâtiments mitoyens [63]. Ces constructions élémentaires ont dû être sérieusement malmenées par le vieillissement naturel de l'habitat et/ou par leur abandon, ce qui pour une part a dû justifier leur démolition.

Ces constructions rurales se caractérisent, pour une bonne part, par la modicité des moyens investis et la simplicité de leur conception. Elles sont d'une facture sommaire, rectangulaires et allongées, parallèles à un chemin orienté est-ouest, mais élevées en retrait [64]. Ces petites structures sont construites sans aucun apport de remblais et reposent directement sur le substrat naturel, peut-être préalablement damé afin de fournir une bonne assise. Curieusement, les couches de recouvrement qui attestent la démolition de ces habitations fournissent une chronologie à peu près contemporaine de celle fixée pour leur construction. En effet, au vu du mobilier céramique constitué de nombreux restes de vaisselle de table [65], le XVIIe siècle peut être avancé comme un *terminus post quem*, mais la majeure partie du mobilier provient de l'occupation située dans le courant du XVIIIe siècle. De toute évidence, le peuplement de la "zone haute", qui entourait l'église et le château, doit être plus ancien.

La fouille a prouvé l'emploi presque systématique de matériaux de petit gabarit, durs et imperméables, des galets d'épierrement, qui, malgré leur qualité médiocre, furent d'un usage idéal et de coût nul, car de provenance immédiate et de faible poids, donc de manutention aisée. Quelques moellons en calcaire équarris entrent dans la composition de seuil ou de maçonneries. L'intervention de la molasse dans ce répertoire des matériaux minéraux pour l'âtre, le jambage et le contrecœur de cheminée, est assez fréquente dans la région [66]. Un fragment de piédroit mouluré, ayant pu appartenir à une ouverture, éclaire sur la diversité des moyens mis en œuvre dans ces constructions. La découverte exclusive de minéraux (galets, blocs en

---

(63) G. Ayala, M. Guyon, A. Horry et C. Plantevin, " Commune de Metz-Tessy (74 - Haute Savoie), Lieu-dit *Au Bouvarde* ", *D.E.S. de fouille d'évaluation archéologique*, DRAC Rhône/Alpes, AFAN, 1999.

(64) La fouille a révélé des traces qui attestent l'existence d'un établissement sous-jacent, dont la disposition indique un changement du parcellaire.

(65) L'analyse exhaustive du mobilier céramique, constitué d'environ 600 tessons, contenue dans le D.E.S. de la fouille, contribue à la connaissance du mobilier céramique en usage à l'époque moderne dans la périphérie d'Annecy.

(66) Information orale fournie par J. Serralongue.

calcaire et en molasse) n'exclut pas pour autant l'utilisation d'autres matériaux qui n'ont pas laissé de traces facilement identifiables (bois, terre crue, végétaux, clayonnage...). Il est un fait que la tradition locale opte pour des superstructures en bois [67].

La fonction des bâtiments oscille entre le logement humain et l'abri du matériel agricole léger. Parmi les éléments métalliques que la fouille a permis de recueillir, un seul fragment de faucille évoque une activité agricole. Les données inscrites sur la " mappe sarde " orientent les vestiges du secteur sud vers une fonction domestique. La superposition de ce document sur le plan des vestiges révélés par la fouille a permis de localiser les différents corps de bâtiments figurés sur le cadastre. La lecture de ce document permet une répartition des pièces situées le plus à l'ouest dans la parcelle 899. Le vestige isolé à l'est appartient à la parcelle 895. Dans la parcelle 898 s'inscrivent les restes de constructions mis au jour au milieu du secteur et contigus au bâtiment de la parcelle 899. L'attribution d'une habitation indépendante dans la parcelle 897 reste problématique dans la mesure où sa limite sud traverse une pièce qui, de toute évidence, appartient à l'habitat de la parcelle 899, car il semble en effet douteux que le contrecœur de la cheminée puisse marquer une limite entre deux constructions. Le découpage des parcelles appliqué à un habitat, par ailleurs assez cohérent, peut-il suggérer une modification des limites de propriétés ?

Cet ensemble de structures a une organisation qui n'est pas celle d'un regroupement ordonné autour d'une cour rectangulaire, rassemblant un ensemble de locaux à affectations spécifiques. Les maisons sont petites (une ou deux pièces), parallèles à la voie d'accès et, par économie de surface au sol et de matériaux, sont mitoyennes, un seul toit pouvant abriter un ou deux ménages. Cette disposition s'écarte des logements définis par une superposition des éléments de la construction dans laquelle le troupeau occupe le rez-de-chaussée, le logement étant reporté à l'étage. Pendant les longs mois d'hiver, la tradition voulait que le bétail à dominante bovine stabulât sous le même toit que les hommes. A *la Bouvarde*, hommes et bêtes vivaient au même niveau, le mur séparant les espaces qui leur étaient affectés pouvait être percé d'une porte de communication directe.

Les quelques bâtiments repérés sont contigus. Ce mode de regroupement de l'habitat en lotissement forme un tissu villageois relativement dense qui se rencontre fréquemment en Savoie [68]. Cet

---

(67) La Savoie se situe à la limite occidentale de la grande forêt où dominent les conifères qui fournissent, grâce à leurs longs fûts rectilignes, un matériau de choix.

(68) H. Raulin, " L'habitat ", dans *Les sources régionales de la Savoie*, sous la direction de Jean Cuisenier, 1979, chap. 2, p. 73.

ensemble de bâtiments s'apparente aux maisons dites de plaines, type du Genevois et de la Combe de Savoie [69], entièrement construites en pierre et au toit en tuiles plates, composées de pièces d'habitation au niveau du sol, agrandies par la construction d'annexes séparées servant de remise. La fouille pratiquée au lieudit *Au Bouvarde* illustre donc un aspect de l'architecture rurale en usage à la fin de l'époque moderne dans ce secteur géographique [70]. Parmi les résultats obtenus grâce aux récentes découvertes de l'archéologie de sauvetage, il faut mentionner la mise en évidence d'un bâtiment offrant de grandes similitudes, au sud du promontoire rocheux supportant la maison-forte de Nerciat (commune de Groissiat dans l'Ain), cité comme un " grangeage " dans un écrit de 1674. Cette datation, associée à des éléments structurels semblables tels que le plan d'ensemble, la présence de pavages en galets et d'une cheminée ne sont pas sans évoquer les constructions mises au jour au pied du château des Bouvardes. De l'avis de l'auteur [71], la disposition intérieure du bâtiment le rattache à celle de la ferme traditionnelle du Jura méridional qui établit au rez-de-chaussée le logement d'habitation et le bétail, ce qui suggère une certaine analogie entre cette région et la Savoie.

Grégoire Ayala,
(AFAN)

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PERIODE ROMAINE

PASSY, *Les Outards*

Clos Micholin
Parcelles 1063, 1066, 1337.
(Coord. Lambert : 938,560 / 2111,780 ; alt. 595 m)

Du 18 octobre au 5 novembre 1999, une campagne d'évaluation a été menée au lieu-dit *Les Outards*, dans trois parcelles du clos Micholin.

---

(69) *Ibid.*, p. 109.

(70) Information fournie par A. Mélo (archéologue contractuel), que je remercie.

(71) S. Motte, A. Horry, M. Rahatsöz-Auger et S. Savay-Guerraz, " Groissiat (Ain), La maison forte de Nerciat ", *Document final de synthèse de fouille préventive*, 1995, DRAC Rhône-Alpes. Paragraphe 4.3.4.2. Le bâtiment E.

Quarante-sept sondages disposés en quinconce ont été réalisés au sud, dans la partie plane du terrain, et quatorze tranchées de sondage ont été ouvertes dans le sens de la pente, au nord de la parcelle.

Dans la partie sud, un sondage profond a révélé la présence de couches anthropiques d'époque romaine encore en place sous plusieurs mètres d'épaisseur de graves, correspondant probablement à des niveaux de crues de l'Arve et/ou de l'Ugine.

Au nord, dans la partie pentue du terrain, trente-six segments de murs, apparus dans les tranchées, révèlent l'existence de deux secteurs bâtis, séparés par une zone dont les installations reconnues correspondent à des vestiges en creux : drains, fosses et fossés témoignant d'une certaine maîtrise dans l'aménagement du sol.

L'orientation modifiée de certains murs et la subdivision *a posteriori* d'une des "pièces" au nord-est de la zone sondée témoignent d'au moins deux grandes phases de construction durant l'occupation du site.

Le mobilier céramique recueilli dans les sondages permet d'établir une datation comprise entre les Ier et IIIe s. ap. J.-C. Le vaisselier est caractérisé par une part relativement faible de céramiques communes par rapport aux céramiques fines (sigillées et métallescentes) au sein desquelles la proportion des gobelets et vases à boire semble importante.

En l'attente de fouilles exhaustives sur ce secteur prometteur, l'interprétation des formes et des fonctions des bâtiments exhumés reste délicate. Néanmoins, la proximité d'éléments d'architecture dans la propriété Micholin (piédestal mouluré, bases attiques et fûts de colonne [72]) ainsi que les nombreux vestiges tant mobiliers qu'immobiliers découverts au chef-lieu dans un rayon de moins de 300 m, notamment trois inscriptions dédicatoires au dieu Mars [73], confortent l'hypothèse de constructions (bâtiments, édifices) liées à la présence d'un temple dédié à cette divinité [74].

Gaëlle Pinard (SDAHS)

d'après le rapport de François Baucheron (AFAN)

---

(72) P. Broise, Antiquités gallo-romaines du Faucigny, dans *B.S.H.A.G.*, 18, 1986, p. 270-278.
(73) B. Rémy, *Inscriptions Latines de Haute-Savoie*, Annecy, 1995, p. 104-108.
(74) P. Mandrick, *Rapport 1971*, Lyon, S.R.A. Rhône-Alpes.

THYEZ, *Eglise Saint-Théodule*

Parcelle 103, sections AO et AU
(coord. Lambert : 923,950 / 2128,400 ; alt. 468 m)

Les importants travaux d'aménagement réalisés depuis l'automne dans l'ancien chef-lieu de Thyez, autour de l'église Saint-Théodule, ont été l'occasion d'une heureuse et bien accidentelle découverte, témoignant de l'intérêt de cette agglomération romaine, implantée sur la rive droite de l'Arve [75]. C'est au cours d'un contrôle sur le terrain que la partie supérieure d'un bloc de calcaire blanc nous est apparu, affleurant dans les décaissements superficiels de la voirie effectués à une quinzaine de mètres du chevet de l'église.

Le bloc reposait en position secondaire au fond d'une tranchée creusée dans des couches alternées de gravier, de cailloutis et de sable. De nombreuses inhumations en cercueils cloués, situées dans l'emprise de l'ancien cimetière paroissial, l'entouraient ou prenaient appui contre lui. Quelques éclats de moellons de calcaire et quelques nodules de mortier étaient plaqués contre le bloc, dont l'enfouissement n'a pu être effectué avant les IIIe-IVe s., comme semble l'indiquer un fragment de gobelet en céramique luisante, caractéristique de cette période.

Description

Le bloc, haut de 0,52 m, est mouluré sur ses petits côtés, longs de 0,81 m. Sa base se développait à l'origine sur une longueur estimée à environ 1,60 m, et sa partie supérieure sur 0,91 m. Au supérieur, une mortaise longue de 0,135 m permettait la pose d'un crampon en pi [76] l'assujettissant au bloc voisin.

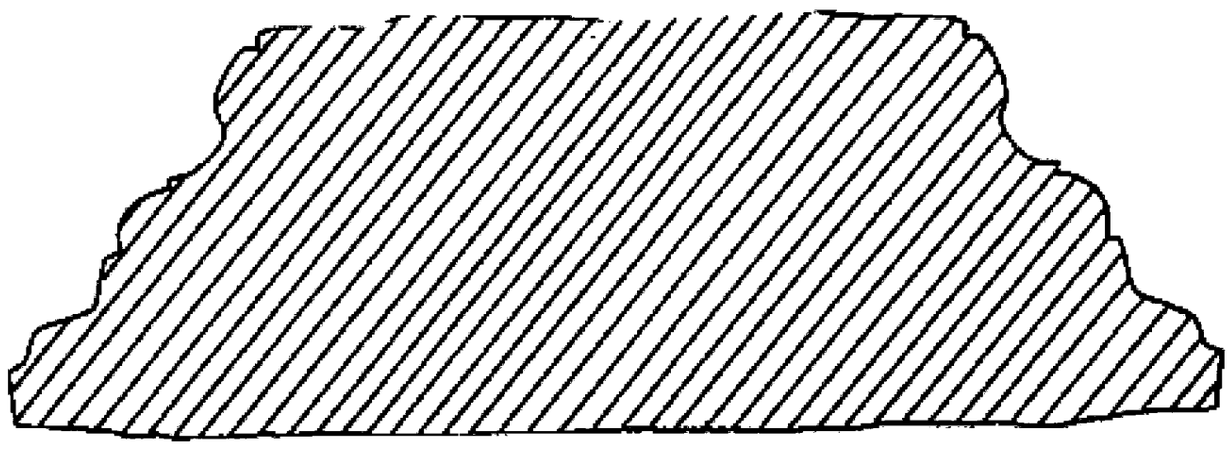

Vue en coupe du bloc de stylobate en calcaire découvert près de l'église de Thyez, aux moulures formées d'une alternance de tores et de scoties. Dessin J. Serralongue. Ech. 1/20e.

---

(75) P. Broise, " Antiquités gallo-romaines du Faucigny ", dans *BSHAG*, 1986, p. 289-294 ; - F . Bertrandy, M. Chevrier et J. Serralongue, *Carte Archéologique de la Gaule. La Haute-Savoie*, 74, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1999, p. 348-352.

(76) Pour plus de précisions sur ce type de scellement, cf. J.-P. Adam, *La construction romaine*, Grands manuels Picard, 3ème éd., 1995, p. 57-58.

Origine

Les dimensions de ce bloc et son poids, estimé à 1,6 t, signalent son appartenance à un édifice monumental dont aucun vestige en place n'a encore été découvert sur le site de Thyez. On notera toutefois la présence à la base de l'épaulement nord de l'abside de l'église d'un bloc de calcaire, orné d'une métope lisse et de deux triglyphes, susceptible d'appartenir au même édifice ; ce bloc a en effet des dimensions comparables (L. 1,43 m, l. 0,74 m, h. 0,60 m, pds estimé 1,58 t.). Ces deux blocs, retrouvés à peu de distance l'un de l'autre, en position secondaire, sont sans doute issus d'un grand édifice public [77] ou d'un temple, comme pourraient le suggérer les deux fragments d'inscriptions trouvés près de l'église en 1868 et 1871 [78], l'un reconnu comme étant une dédicace au dieu Mars, l'autre, longtemps considéré comme l'étant à Mercure [79].

Cette brève intervention a été également l'occasion de récupérer une meule dormante en grès d'époque romaine, découverte en 1970 lors de la construction d'une maison, à une centaine de mètres au nord-est de l'église [80].

Joël Serralongue
SDAHS

MOYEN AGE - EPOQUE MODERNE

PEILLONNEX, église paroissiale et ancien prieuré

(coord. Lambert : 912,50 / 2133,860 ; alt. 678,90 m)

En 1998, dans le cadre du programme Interreg II (France et Suisse) " De la cité de Calvin à l'arrière-pays catholique ", l'association Paysalp - Ecomusée de Savoie a souhaité engager une étude sur l'ancien prieuré de Peillonnex, en vue de la future mise en valeur du site. Une

---

(77) Exception faite de quelques inscriptions monumentales, ces deux blocs sont les restes d'architecture romaine les plus volumineux trouvés à ce jour dans le département.

(78) L'un et l'autre sont conservés dans les collections du Musée-Château d'Annecy ; cf. B. Rémy et *alli*, *ILHS*, 1995, p. 132-133.

(79) Cette dernière est aujourd'hui considérée comme pouvant être dédiée à une divinité féminine ou comme étant une épitaphe.

(80) Elle nous a été remise par son inventeur, M. Grassone que nous remercions encore chaleureusement pour ce don. On trouve mention de cette découverte dans P. Broise, " Antiquités gallo-romaines du Faucigny ", *BSHAG*, 1986, p. 291.

seconde campagne de fouilles a été reconduite durant l'été 1999. Les recherches ont été menées en collaboration avec le Service Départemental de l'Archéologie de Haute-Savoie, et le Conseil Général a en partie financé les fouilles.

La première campagne de fouille consistait en une évaluation du potentiel archéologique du sous-sol de deux parcelles situées au sud de l'église, c'est-à-dire en partie à l'emplacement supposé du cloître. En 1999, lors de la seconde campagne, un sondage supplémentaire a été pratiqué dans ce secteur afin de préciser les données recueillies en 1998 (81). D'autre part, les recherches ont porté sur l'étude des élévations subsistantes, en particulier dans les caves du bâtiment conventuel. Plans et relevés pierre à pierre des élévations ont complété la couverture photographique.

Parallèlement, l'étude de la documentation archivistique - textes, représentations et levés cadastraux - a permis de préciser le contexte historique voire l'évolution des bâtiments de l'ancien prieuré.

La documentation écrite et graphique

Les textes sont relativement peu nombreux et datent surtout de la période moderne. En majorité, il s'agit d'extraits des " Registres des actes de visites de l'évêché de Genève ", faisant état des possessions et des bâtiments du prieuré. Quelques textes concernent la vie religieuse des chanoines : délibération du chapitre, règlement, formules pour la cérémonie d'entrée des novices au prieuré. Un petit ensemble de textes, conservés à Annecy aux Archives Départementales de Haute-Savoie (ADHS), est particulièrement intéressant (82). Il contient les comptes-rendus d'un procès intenté devant le Sénat de Savoie, à la fin du XVIIe s., et opposant les chanoines de Peillonnex à leur prieur commendataire Louis de la Forest. Ces débats sont l'occasion de rappeler l'histoire du prieuré et d'en exposer son état au moment du procès.

Le plus ancien document graphique connu, et conservé, à ce jour est le levé cadastral de la mappe sarde (1732-1734) (83). Les autres plans du site ont été levés au cours du XIXe s. : en 1813, en 1869 et en 1881. Plus original, on peut observer à l'intérieur de l'église, dans le décor peint dans le chœur aux environs de 1720, un médaillon figurant l'incendie du clocher. On y aperçoit également une partie de l'église, la façade nord du bâtiment conventuel et le porche d'entrée du prieuré, situé au nord de l'église.

---

(81) S. Bocquet, D.E.S. 1998 et 1999 déposés au SRA et au SDAHS.
(82) ADHS, 23H8
(83) ADHS, I. C. d. n°79.

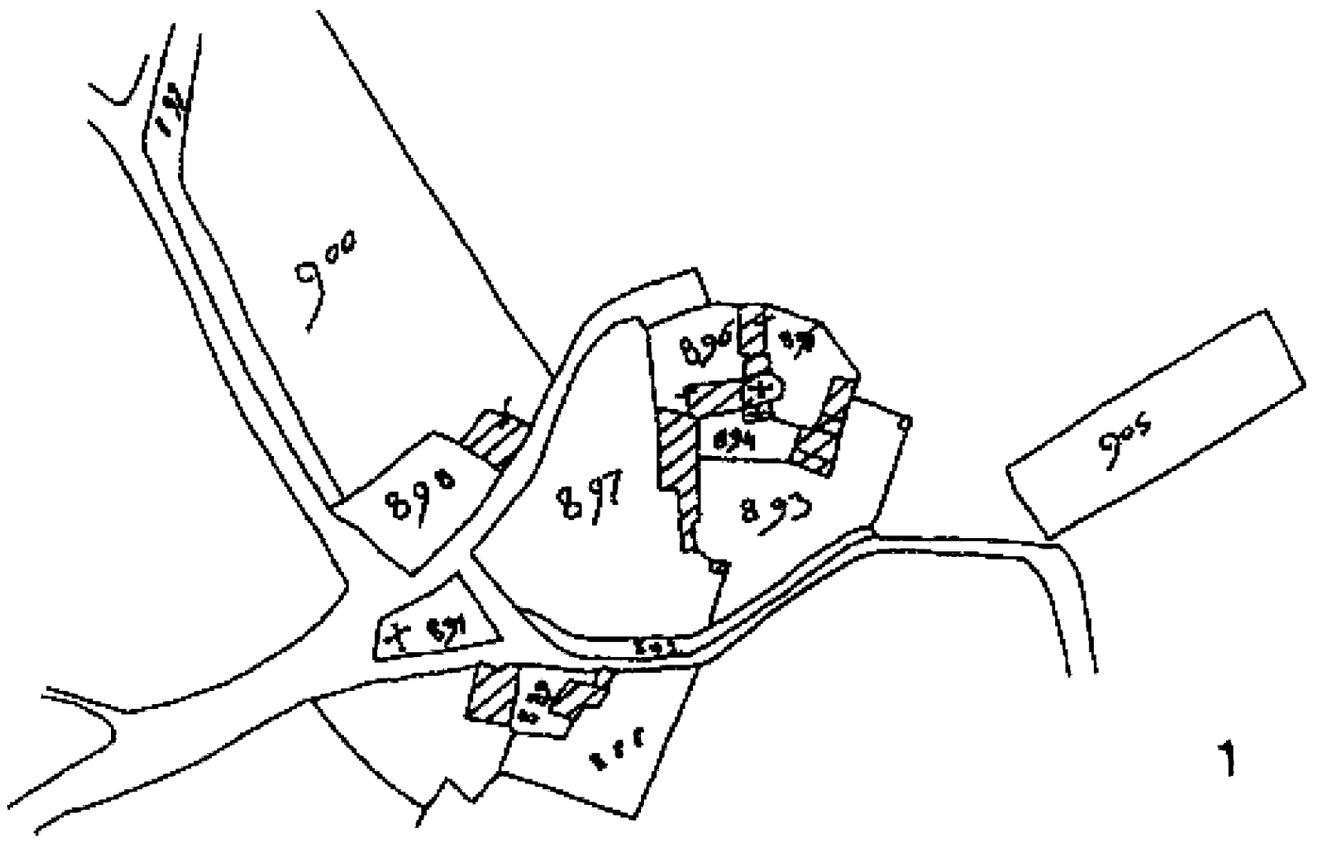

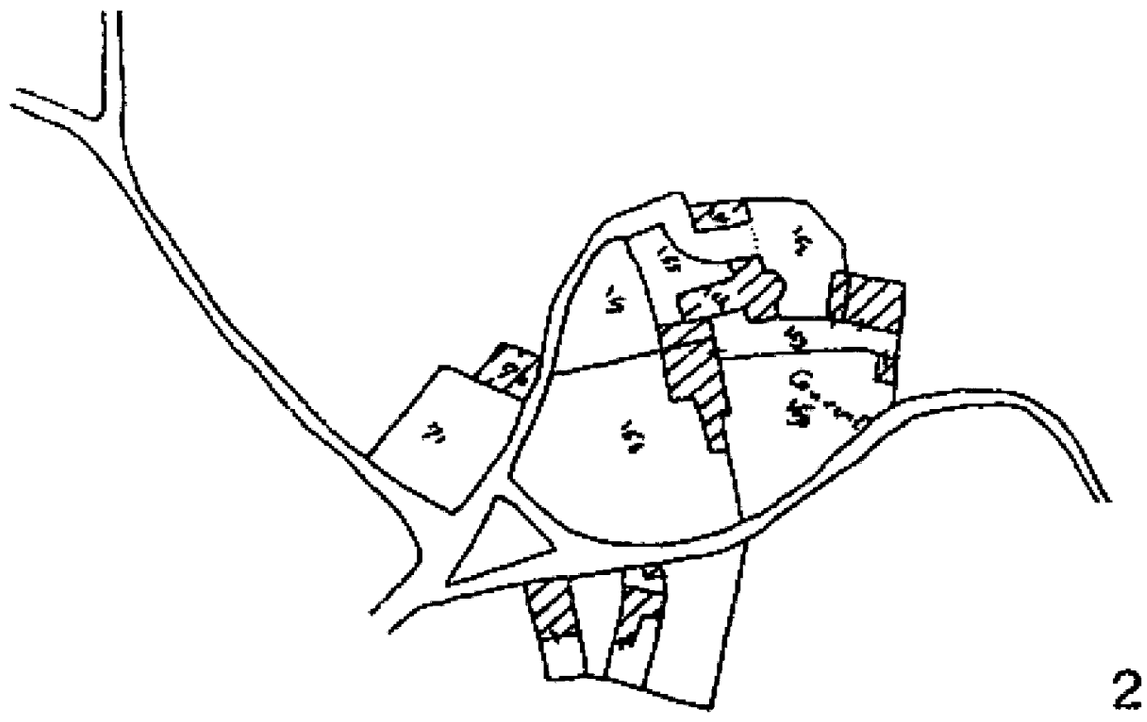

Prieuré de Peillonnex.
1. Mappe sarde (1732-1734). N° 894 : maison, four, couvent et cour avec un puits d'eau vive en plaine ; n° 895 : maison, écurie, couvent et cour en plaine ;
n° 896 : église paroissiale, cimetière.
Prieuré de Peillonnex.
2. Cadastre impérial, section A dite de l'église, 1813.

Rappel historique [84]

Le plus ancien témoignage de l'existence du site de Peillonnex remonte au début du XIe s. Une charte datée entre 1012 et 1019 mentionne l'importante donation que Robert, comte de Genève, fait aux religieux de l'église construite à la *villa* de Peillonnex. Il rappelle, en outre, que la construction du prieuré est l'œuvre de Gérold, évêque de Genève, au cours de la seconde moitié du Xe s., et que s'est substitué à une structure religieuse préexistante, mais encore inconnue, un prieuré de chanoines séculiers.

En 1156, Amédée Ier de Genève offre Peillonnex et ses possessions à Abondance, fondée à la fin du XIe s. et élevée au rang d'abbaye vers 1128-1140. Un clergé régulier d'Augustins s'installe à Peillonnex. Le prieuré demeurera soumis à la tutelle de l'abbaye jusqu'au début du XVIIe s., date à laquelle les Augustins d'Abondance sont remplacés par une communauté de Feuillants. Le prieuré ne s'émancipera de la juridiction de l'abbaye qu'entre 1375 et 1395.

Au début du XVe s., Peillonnex passe sous le régime de la commende et des prieurs commendataires. C'est à partir de cette date que les procès-verbaux des visites de l'évêché sont connus.

En 1536, puis en 1589, le prieuré subit les assauts de deux invasions bernoises. Elles sont attestées par les textes du XVIIe s., qui leur attribuent la ruine avancée des bâtiments conventuels du prieuré. Le cloître, déjà mentionné dans une visite de 1516, est détruit. Seule l'église paraît avoir été préservée.

Les textes du XVIIe s. dénoncent, faute de travaux de reconstruction et d'entretien, le délabrement du cloître et des bâtiments conventuels, nuisant au bon déroulement de la vie communautaire. En 1657, l'enquête demandée auprès du Sénat de Savoie conclut à la vétusté des bâtiments et au laisser-aller dans la conduite de la vie régulière. Les injonctions sénatoriales ne semblent cependant pas porter leurs fruits, puisque aucune amélioration n'est constatée lors de la visite du 20 octobre 1666 [85].

A partir de 1677, les chanoines engagent un procès devant le Sénat de Savoie contre leur prieur, qui est depuis 1662 Louis-Alexandre de la Forest de la Barre [86]. Il semble que des travaux soient progressivement entrepris. En 1682 [87], le couvent paraît en grande partie reconstruit.

---

(84) E. Mugnier, " Le prieuré de Peillonnex en Faucigny ", *SSHA*, t. XXII, 1884 ; - A. Gavard, " Peillonnex, le prieuré, la paroisse, la commune ", *MDAS*, t. XXIV, 1901 ; - A. Guerrier, *Peillonnex, Haute-Savoie*, Peillonnex, 1975 ; - A. Guerrier, " Peillonnex ", dans *Histoire des communes savoyardes*, t. II, Le Faucigny, 1980, p. 462-467.

(85) ADHS, 23H4, épiscopat de Jean d'Arenthon d'Alex (1661-1695).

(86) ADHS, 23H8, épiscopat de Jean d'Arenthon d'Alex (1661-1695).

(87) ADHS, 23H4, épiscopat de Jean d'Arenthon d'Alex (1661-1695).

Un extrait du compte-rendu du procès, daté du 30 janvier 1684, décrit le bâtiment conventuel [88]. Il se divise en un rez-de-chausée et un premier étage et comprend une cuisine, un réfectoire, un lavoir, une crédence, une pièce *pour les valets*, une pour un religieux et une galerie permettant l'accès au verger. Cependant, le déroulement de la vie communautaire suscite toujours des réprobations.

Ce n'est qu'à l'extrême fin du XVIIe s. que l'état des différents bâtiments du prieuré est jugé satisfaisant et que la vie communautaire est approuvée [89].

Le début du XVIIIe s. voit la poursuite des travaux. Une bibliothèque est aménagée à l'intérieur du bâtiment conventuel. Le chœur de l'église reçoit un nouveau décor peint, vers 1720.

La Révolution entraîne la fermeture du prieuré. En 1791, la maison du prieur, qui se trouvait dans la continuité de la chapelle nord, est démolie. Les chanoines quittent Peillonnex en 1793-1795 [90]. Les biens sont alors saisis puis vendus à différents propriétaires. La division de l'ancien bâtiment conventuel subsiste durant les XIXe s. et XXe s.

On peut retenir pour l'église quelques aménagements : condamnation des portes de la nef et de l'actuelle sacristie donnant au sud de l'église (1809), démolition de l'ancien clocher en bois au profit de l'actuel (1858), réfection en ciment du sol de l'église (1862), aménagement de la tribune et transformation d'une baie en porte donnant un accès direct à la cure (~ 1875).

Travaux et analyse archéologiques

La confrontation des différents plans cadastraux permet de constater une topographie générale du site relativement homogène, entre la mappe sarde du XVIIIe s. et le plan cadastral actuel. En revanche, dans l'enceinte du prieuré, on relève quelques changements. Ils concernent le logement du prieur et les constructions agricoles, situées à l'est des bâtiments religieux. La partie sud du bâtiment conventuel, plus étroite, disparaît entre 1813 et 1869.

L'église comporte une nef unique flanquée de deux chapelles latérales et terminée par un chœur polygonal. Sa date de fondation reste inconnue. Il est vraisemblable que l'église actuelle ait succédé à des constructions religieuses plus anciennes. Plusieurs indices architecturaux la rapprochent de la fin du XIIe s. et de la première partie du XIIIe s. : portail roman en molasse, fenêtres et portes cintrées, voûte en berceau brisé soutenue par des arcs doubleaux

---

(88) ADHS, 23H8, Feuillet 1R, épiscopat de Jean d'Arenthon d'Alex (1661-1695).
(89) ADHS, 23H4, visite du 12 juin 1695, épiscopat de Jean d'Arenthon d'Alex (1661-1695).
(90) ADHS, 1Q173.

(il n'en subsiste qu'un à l'heure actuelle). L'édifice semble hésiter entre les modes de construction romans et les solutions de l'architecture gothique, qui commencent à apparaître dans la région. Le plan du chœur rappelle celui de l'église suisse de Satigny, située à quelques kilomètres à l'ouest de Genève, qui est achevé vers le milieu du XIIIe s. Cette période correspondant au rattachement du prieuré à l'abbaye régulière d'Abondance, il est probable que d'autres bâtiments nécessaires à la vie communautaire ont été alors construits. Ils demeurent actuellement inconnus.

Le second bâtiment important conservé de l'ancien prieuré est le bâtiment conventuel reconstruit au cours du XVIIe s.

Les résultats

Les maçonneries mises au jour

Les quatre sondages pratiqués au sud de l'église ont livré, sous les remblais contemporains, plusieurs maçonneries. Il s'agit de maçonneries de fondation, en grande partie arasées. Aucun niveau de sol ou de circulation n'a été repéré.

L'ensemble le plus important a été mis au jour au sud du puits actuellement condamné. La principale maçonnerie, découverte en 1999, est orientée est-ouest. Ses limites ne sont pas connues, mais elle effectue un retour vers le nord, en direction de la chapelle méridionale de l'église. Cette maçonnerie et son retour – qui présente une reprise - sont constitués de matériaux hétérogènes, moellons bruts de taille et pierres de ramassage liés par un mortier beige jaune à blanc. Cette fondation est soigneusement construite : deux parements enserrent un blocage très dense en mortier.

Visible sur une longueur de 7,80 m pour une largeur variant entre 0,80 m et 1 m, il est certain qu'elle devait soutenir une construction importante, peut-être porteuse, et probablement édifiée en matériaux durs.

Au sud de cette fondation, deux autres structures maçonnées, de moindres dimensions, ont été repérées. Se poursuivant sous la coupe du sondage, elles demeurent, en l'état actuel des connaissances, indéterminées.

Par ailleurs, outre les maçonneries de fondations de la chapelle sud et d'une partie du mur est du bâtiment conventuel, toutes deux composées de matériaux de tailles et de natures pétrographiques hétérogènes, il faut retenir la présence d'une étroite maçonnerie s'appuyant sur la fondation du mur occidental de la chapelle sud de l'église. Elle se poursuit plus à l'ouest. Sans doute construite en tranchée aveugle, elle présente un mortier beige noyant moellons bruts et pierres de ramassage.

Les sépultures

Au cours de ces deux campagnes, quatre sépultures ont été découvertes dans cette zone au sud de l'église, mais elles n'ont pas été fouillées. Reconnues à différents niveaux, leurs fosses d'inhumations ne sont plus visibles ; elles présentent cependant toutes une orientation ouest-est. Les premières observations n'indiquent pas l'existence de contenant funéraire particulier.

Les caves

L'ancien bâtiment conventuel, tronqué depuis la première moitié du XIXe s. de sa partie sud, est aujourd'hui divisé entre trois propriétaires (la commune de Peillonnex et deux particuliers). Il se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles. En sous-sol, existe un niveau de caves.

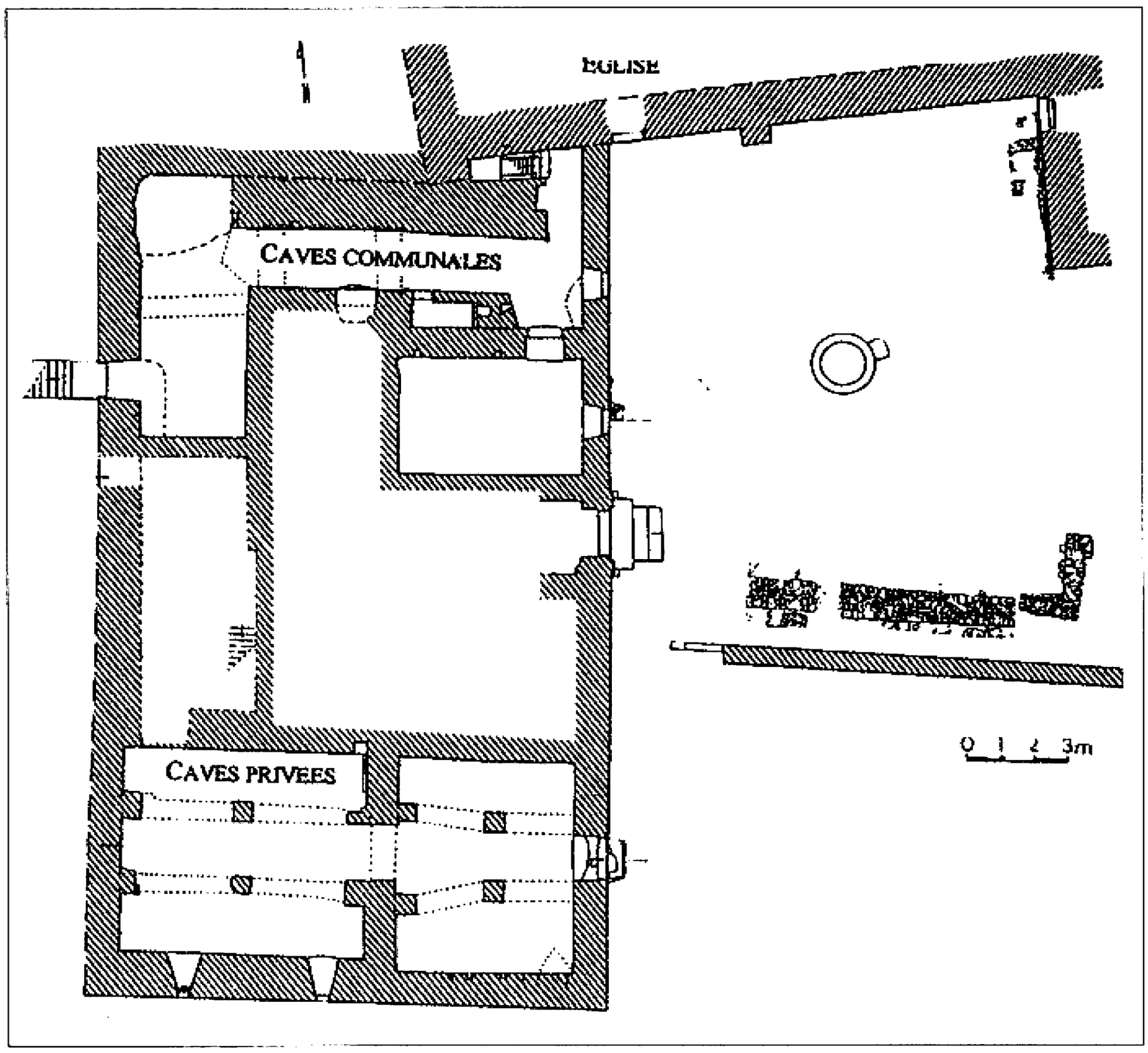

Plan général de fouille, octobre 1999.
Relevé S. Bocquet. Ech. 1/300e.

La partie sud du sous-sol est occupée par deux pièces communicantes, entièrement voûtées et formant un ensemble homogène. Les voûtes, dont on observe encore les traces des planches ayant servi à leur coffrage, sont soutenues par des piliers maçonnés, créant une division tripartite de l'espace. Les élévations intérieures de cette cave, les arcs ainsi que les piliers sont composés de moellons bruts ou ébauchés de différentes tailles et de natures pétrographiques hétérogènes (schiste, grès, calcaire, tuf), liés par un mortier jaune. Aucune couche d'enduit ne protège les élévations. On observe cependant la présence de quelques blocs sculptés de réemploi. Les montants de la porte d'accès sont chanfreinés. On retrouve ce profil dans une porte, aujourd'hui murée, située dans l'angle sud-est de la cave. Il est possible que cette porte donne accès à d'autres caves.

Dans la partie nord, un couloir dessert deux pièces principales. Cette partie est assez hétéroclite. Le sol est aujourd'hui rehaussé du fait de l'accumulation de la terre qui y a été progressivement rapportée. L'accès à la première salle s'effectue par une porte contemporaine. Cette première pièce rectangulaire est voûtée. Son mur nord présente de grands désordres. Elle s'ouvre sur un couloir couvert d'un plafond laissant apparaître les imposantes dalles de schistes supportées par des poutres de réemplois et qui constituent le sol de circulation d'une partie du rez-de-chaussée. La résistance à leur poids est assurée par deux arcs doubleaux. Dans le mur sud du couloir ont été aménagés une ouverture (porte ?), murée par la suite, et un cagibi auquel aboutissaient les rejets de l'ancien système de chauffage.

Le mur nord du couloir présente une rupture, sans que l'on puisse actuellement certifier l'antériorité ou la postériorité – si elles existent – d'une partie du mur par rapport à l'autre. Dans ce secteur, l'épaisseur restituée des maçonneries suggère des perturbations ou des modifications.

Au nord de la cave, on observe le contrefort sud du mur pignon de l'église ainsi qu'une partie de la fondation du mur gouttereau sud. Il présente un petit appareil de pierres de ramassage, liées par un mortier blanc et disposées en assises régulières. Contre cette fondation vient s'appuyer le mur est de la cave. Celui-ci est composé de blocs, parfois imposants, bruts de taille ou ébauchés et comprend un bloc de réemploi, un claveau provenant sans doute de l'arrête d'une voûte.

Au sud-est, le couloir donne accès à une petite pièce très homogène, construite en pierres de ramassage et en moellons bruts de natures pétrographiques diverses.

Il existe une troisième cave, située dans la partie ouest du sous-sol, de moindres proportions que les précédentes. Entre ces différentes

caves, on constate un important espace vide, qui pourrait cependant correspondre à l'emplacement de l'escalier monumental d'accès aux étages. Il est possible que l'on ait voulu assurer la stabilité de cette structure, en n'aménageant pas de caves à cet endroit.

Les observations faites dans ces caves soulèvent cependant plusieurs questions, notamment en ce qui concerne leur aménagement primitif et les accès anciens.

Le bâtiment conventuel

L'ancien bâtiment conventuel est converti en habitations depuis le XIXe s. Il en résulte un certain nombre d'aménagements et de modifications des espaces. Au-dessus de la porte monumentale intégrée dans la façade orientale, est conservée une petite pièce rectangulaire. Il s'agit peut-être d'une ancienne cellule de chanoines. L'élévation mise à nu du mur sud présente un parement de blocs irréguliers et de pierres, liés par un mortier de chaux et protégés par une épaisse couche d'enduit beige, masquée par plusieurs badigeons.

Conclusion

Ces diverses observations permettent de préciser l'histoire du prieuré de Peillonnex et de mieux cerner l'organisation spatiale du site et l'évolution architecturale des bâtiments.

Il n'existe encore aucune donnée, archéologique ou d'archives, concernant " les églises antérieures " aux XIIe-XIIIe s. et les éventuels bâtiments et aménagements entourant l'église.

Il semble que le rattachement du prieuré à l'abbaye d'Abondance entraîne la reconstruction de l'église. Entre la fin du XIIe s. et le début du XVIIe s., l'état et la nature des constructions du prieuré demeurent très imprécis. Les textes mentionnent la présence d'un cloître et de bâtiments conventuels, qui seront ruinés au XVIe s. par les incursions bernoises. De cet état, il est possible de rapprocher les fondations découvertes en fouilles, en particulier l'importante maçonnerie effectuant un retour. Sa disposition s'accommode difficilement de la présence de la porte monumentale de la fin du XVIIe s. En outre, il est possible que cette structure soit également antérieure à la fin du XVIe s., puisque à partir de cette date, les textes dénoncent sans cesse le délabrement des bâtiments conventuels.

On observe donc la délimitation d'un espace, bordé au nord par l'église, au sud par une structure en dur, effectuant un retour vers le nord. Les limites occidentales restent inconnues. Dans l'emprise de cet espace, quatre sépultures ont été repérées. Si elles ne sont pas datées, à l'heure actuelle, l'une d'elle - au moins - fonctionne avec la

présence de l'importante fondation, puisque la fosse d'inhumation a été creusée le long de ladite fondation.

Il s'agit probablement ici d'un des états du cloître et, sans doute, du cimetière des chanoines.

La reconstruction des espaces indispensables à la vie communautaire augustinienne n'est effective qu'à la fin du XVIIe s. Cette phase de travaux moderne voit la construction d'un nouveau bâtiment conventuel, comprenant un niveau de caves. Ce bâtiment s'élève en partie contre le mur pignon de l'église. C'est globalement l'état que consigne la mappe sarde vers 1732-1734.

La valorisation du site est actuellement à l'étude, dans le cadre du projet de création d'un " Espace historique et religieux ", sous la direction de l'association Paysalp - Ecomusée de Savoie.

Ce programme devrait être l'occasion de réaliser un relevé topographique de l'église et du site en général.

Sylvie Bocquet,
archéologue contractuelle

LA TOUR, lieu-dit *Les Mollets*
Château de Thiez ou de Thy
Section A 13, parcelles 2288, 3274
(coord. Lambert : 915,380 / 2134,730 ; alt. 600 m)

Un exemple de coopération transfrontalière et pluridisciplinaire : premiers résultats de l'étude historique et archéologique de la maison forte épiscopale de Thiez, commune de La Tour.

Introduction

L'examen historique et les fouilles archéologiques conjoints de la maison forte de Thiez se sont inscrits dans le cadre du projet Interreg II intitulé " De la cité de Calvin à l'arrière pays catholique ", portant sur une étude des terres -" mandements "- des évêques de Genève, des origines à la Réforme. Les Archives d'Etat de Genève (Madame Catherine Santschi, Archiviste de l'Etat) et l'association Paysalp-Ecomusée de Savoie (Madame Mireille Gavard-Perret, présidente, et Monsieur Roger Desbiolles, directeur) ont été les deux maîtres d'œuvres de ce projet transfrontalier.

Le travail historique a été conduit sous la direction scientifique de Madame Catherine Santschi, et les fouilles archéologiques, menées dans la perspective d'une mise en valeur du site, sous celle de Monsieur Joël Serralongue, archéologue départemental de la Haute-Savoie. L'entreprise a enfin bénéficié des collaborations des Archives départementales de la Haute-Savoie (Madame le Directeur Hélène Viallet), du Service cantonal d'Archéologie de Genève (Monsieur Jean Terrier, archéologue cantonal) et de Mlle Gaelle Pinard, archéologue au Service départemental (SDAHS).

Cet article ne constitue qu'un bilan partiel des premiers résultats obtenus par cette vaste étude, bientôt publiée [91].

L'ETUDE HISTORIQUE

Le site de Thiez n'a guère passionné jusqu'ici les historiens et les archéologues. Seuls l'abbé Edmond Rollin, en 1896, et l'archéologue genevois Louis Blondel, en 1956, se sont en effet intéressés aux lieux [92]. Or, les comptes de la châtellenie de Thiez et ceux de l'évêché, conservés pour le XVe siècle, ainsi que quelques chartes, permettent une première approche architecturale. Ces lectures sont d'autant plus riches d'enseignement que cette maison forte fut probablement abandonnée dès les premières années de la Réforme, et ne subit par conséquent pas les profondes transformations que la plupart des châteaux de l'ancien diocèse de Genève connurent aux XVIe et XVIIe siècles. Les fouilles archéologiques soulèvent néanmoins de nombreuses interrogations auxquelles les textes médiévaux ne répondent qu'imparfaitement.

Les évêques de Genève apparaissent en tant que maîtres de la Terre de Sallaz dès le mois d'avril 1191 [93]. Ils érigèrent cette circonscription en châtellenie, ou mandement, au cours du XIIIe siècle. La qualification " châtellenie de Thiez ", du nom du château épiscopal, ou " châtellenie de Sallaz ", n'est toutefois attestée qu'à partir de 1336 seulement [94].

---

(91) L'étude historique s'est déroulée du 1er juin 1998 au 31 août 1999, et l'évaluation archéologique a été entreprise du 30 août au 10 septembre 1999.

(92) E. ROLLIN, *Monographie de Viuz-en-Sallaz, Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne*, XIX, 1896, p. 8. L. BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, MDG*, séric in-4, (1956) 1978, p. 466.

(93) Archives d'Etat de Genève (AEG), PH 32, édité par E. MALLET, " Documents ", dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève (MDG)*, II, 1843, seconde partie, acte XIX pp. 45-47.

(94) AEG, PH 216, édité par E. MALLET, *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de 1312 à 1378, MDG*, XVIII, 1872, acte 86 pp. 136-137.

Dans le cadre d'une réforme importante de la mense épiscopale, l'évêque Aymon de Grandson (1215-1260) procéda à l'édification du château de Thiez. Le bâtiment fortifié est mentionné pour la première fois au mois d'octobre 1257 (95), puis à nouveau près de vingt ans plus tard (96). Un châtelain, fonctionnaire révocable, en avait la charge.

Cette *domus*, dite aussi *castrum*, en fait vraisemblablement une maison forte, ne joua pas un rôle décisif au Moyen Age. On n'a trace en effet que d'une seule attaque contre ce bâtiment, son investissement par le dauphin Humbert de la Tour du Pin, au mois d'août 1291. Mais, aussitôt excommunié, celui-ci dut rétrocéder les lieux (97).

Enfin, quand survint la Réforme, le mandement et son château furent pacifiquement saisis par la République de Genève les 5-6 mars 1536 (98). Puis, le roi de France, François Ier, s'en saisit au mois d'août 1539 pour le rétrocéder au Chapitre cathédral réfugié à Annecy (99). Et en dépit des protestations du Conseil de Genève et de longs pourparlers, la circonscription demeura entre les mains des évêques de Genève jusqu'à la Révolution.

Les abords de la maison forte

Au Moyen Age, le site du château de Thiez était baigné par le ruisseau du Thy, qui a probablement donné son nom à la maison forte, et un bief alimentant un moulin épiscopal. Un étang existait primitivement " sous " le château, mais il était abandonné avant 1300. Quelques ormes, des terres labourables, des vergers, des prés et des pâturages formaient l'environnement immédiat (100).

Il est possible qu'une fortification primitive ait pu couronner le sommet de l'éperon à l'opposé du site castral actuel. Deux actes datés de 1358 associent en effet à la juridiction immédiate du château un petit " molard ", ou " molaret ", placé " sur " et " en face " de la maison forte (101). Si cette hypothèse s'avérait exacte, le site de Thiez aurait par conséquent connu la succession ou la juxtaposition de deux

---

(95) L. WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite, Graf von Savoyen, Markgraf in Italen, sein Haus und seine Lande, Ein Charakterbild des dreizehnten Jarhunderts, diplomatisch* bearbeitet, Berne-Zürich, IV, 1858, acte 471 p. 236.

(96) E. MALLET, *Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312, MDG*, XIV, 1862, acte 162 p. 149.

(97) L. WURSTEMBERGER, *op. cit.*, acte 891 a pp. 503-507.

(98) AEG, RC 29 f° 42. *Registres du Conseil de Genève publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, XIII, 1940, pp. 484-485.

(99) AEG, PH 1326 C.

(100) AEG, Titres et Droits, Ja 1, f° 8 et 19. *Ibid.*, Ja 2, f° 178. *Ibid.*, Jf 6. *Ibid.*, PH 425. E. MALLET, *op. cit.*, actes 268 pp. 283-284, 276 p. 292, et 310 pp. 345-346.

(101) AEG, PH 273, édité par E. MALLET, *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de 1312 à 1378, MDG*, XVIII, 1872, acte 152 pp. 259-261. AEG, PH 274, f° 1.

ouvrages fortifiés, et serait ainsi comparable à un certain nombre de cas régionaux [102].

La maison forte dans les textes

L'entrée du bâtiment, côté Ville-en-Sallaz, était protégée par une place aménagée au-devant [103]. La grande porte était défendue par une " petite " tour, située à proximité d'une bretèche en bois établie au sommet de la courtine [104]. Un escalier en vis, peut-être enfermé dans cette tour, débouchait à la porte [105]. Le long de la façade où s'ouvrait cet accès principal, et dans un angle de l'enceinte, s'élevait un grenier à foin [106].

On ignore en revanche où était placé le logis castral. Il devait se composer en tout cas d'au moins deux étages. Au niveau supérieur, une grande chambre était réservée aux prélats au XIVe siècle [107], et l'on y aménagea, en 1445, une chambre neuve pourvue d'une cheminée [108]. Le rez-de-chaussée devait pour sa part renfermer un poêle, attesté au XVe siècle [109], et la cuisine mentionnée à l'occasion d'un inventaire dressé en 1378 [110]. Un texte de 1537 semble enfin affirmer que le corps de logis était éclairé par des fenêtres en pierres de taille [111]. L'enceinte castrale protégeait encore un cellier et une écurie [112].

Enfin, placée au milieu du château, une " grande " tour dominait le site, peut-être à l'image du donjon de la maison forte de Coudrée (Sciez), et de celui du château de Montrottier (Lovagny). Son pommeau fut couronné en 1444-1445 d'une bannière métallique armoriée. Cet édifice était peut-être employé comme prison [113].

---

(102) Cette problématique relative aux " châteaux doubles " en diocèse de Genève, fait l'objet d'un examen plus approfondi dans mon travail de thèse numéroté. AEG, PH 190, édité par E. MALLET, *op. cit.*, acte 20 pp. 22-23. L. BLONDEL, *op. cit.*, pp. 198-200 et 386-389.

(103) AEG, Titres et Droits, Ja 1, f° 37. *Ibid.*, Ga 3, f° 2 v°-3. E. MALLET, *Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312, MDG*, XIV, 1862, acte 143 pp. 231-233.

(104) Archivio di Stato di Torino (AST), Corte, Paesi, Genève, categoria 14, mazzo 1, titulo 1 (1444-1445), f° 17-17 v° et 19. *Ibid.*, Comptes, maz. 2, tit. 11 (1506-1507), f° non numéroté. *Ibid.*, maz. 2, tit. 15 (1507-1508), f° non numéroté.

(105) *Ibid.*, Comptes, maz. 1, tit. 9 (1497), f° non numéroté.

(106) *Ibid.*, Comptes, maz. 2, tit. 11 (1506-1507), f° non numéroté. *Ibid.*, tit. 15 (1507-1508), f° non numéroté.

(107) AEG, Titres et Droits, Aa 39, f° 6. *Ibid.*, Ga 3, f° 3.

(108) AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 14, maz. 1, tit. 1 (1444-1445), f° 17 v°-18.

(109) *Ibid.*, et *ibid.*, Comptes, maz. 2, tit. 11 (1506-1507), f° non numéroté.

(110) AEG, PH 315.

(111) *Ibid.*, PH 1167.

(112) Voir ci-dessus note 20.

(113) AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 14, maz. 1, tit. 1 (1444-1445), f° 17-17 v° et 21 v°-22. *Ibid.*, Comptes, maz. 2, tit. 11 (1506-1507), f° non numéroté.

Une vue datée de 1589 semble indiquer que les deux tours étaient circulaires et crénelées, mais à cette époque dépourvues de toits [114]. Les textes ne permettent malheureusement pas de confirmer la présence de merlons. Au mieux, relève-t-on, en 1506-1507, la mention de coursières et " pancères " couronnant la courtine faisant face au village de La Tour [115].

La ruine des édifices

Les troubles de la Réforme provoquèrent la ruine du bâtiment. Après avoir été constamment entretenue et avoir servi fréquemment de résidence aux prélats, la maison forte fut probablement abandonnée dès le départ de l'évêque de la ville Genève en 1533. L'édifice n'était déjà plus en mesure, au mois d'octobre 1536, de servir de prison et de siège au châtelain du mandement [116]. L'année suivante, ce dernier envisagea même la possibilité de prélever des matériaux dans l'ancien château épiscopal [117].

Si une vue datée de 1589 paraît montrer un bâtiment encore en élévation, il devait néanmoins être déjà fortement délabré à cette époque [118] Après son abandon, le temps et son utilisation probable comme carrière, achevèrent de ruiner la maison forte. Néanmoins il aurait encore subsisté vers 1896 un ensemble architectural important, dont le plan fut relevé par l'abbé Edmond Rollin [119]. Son croquis suscite toutefois la plus grande prudence, les trois tours qu'il indique ne paraissant pas en effet correspondre aux informations fournies par les textes médiévaux. En revanche le relevé de Paul Fehlmann, établi vers 1984 [120], présente une configuration plus réaliste, correspondant assez bien aux relevés archéologiques actuels. Cet auteur paraît en outre adjoindre au sud du bâtiment le mieux conservé, un second ouvrage totalement invisible aujourd'hui.

---

(114) " Pourtrait de la rencontre entre l'armée du Duc de Savoie et celle de Berne et de Genève, au pays de Fauçigni le XXVI, jour de juillet, l'An M.D.LXXXIX. " (Centre d'Iconographie Genevoise).

(115) AST, Corte, Paesi, Genève, Comptes, maz. 2, tit. 11 (1506-1507), f° non numéroté.

(116) AEG, PH 1167. *Ibid.*, RC 30, f° 77 (189).

(117) *Ibid.*, PH 1167.

(118) Voir ci-dessus note 24.

(119) E. ROLLIN, *op. cit.*, pp. 8 et 50.

(120) P. FEHLMANN, *Les origines de l'homme et de Genève*, Genève, 1984, p. 258.

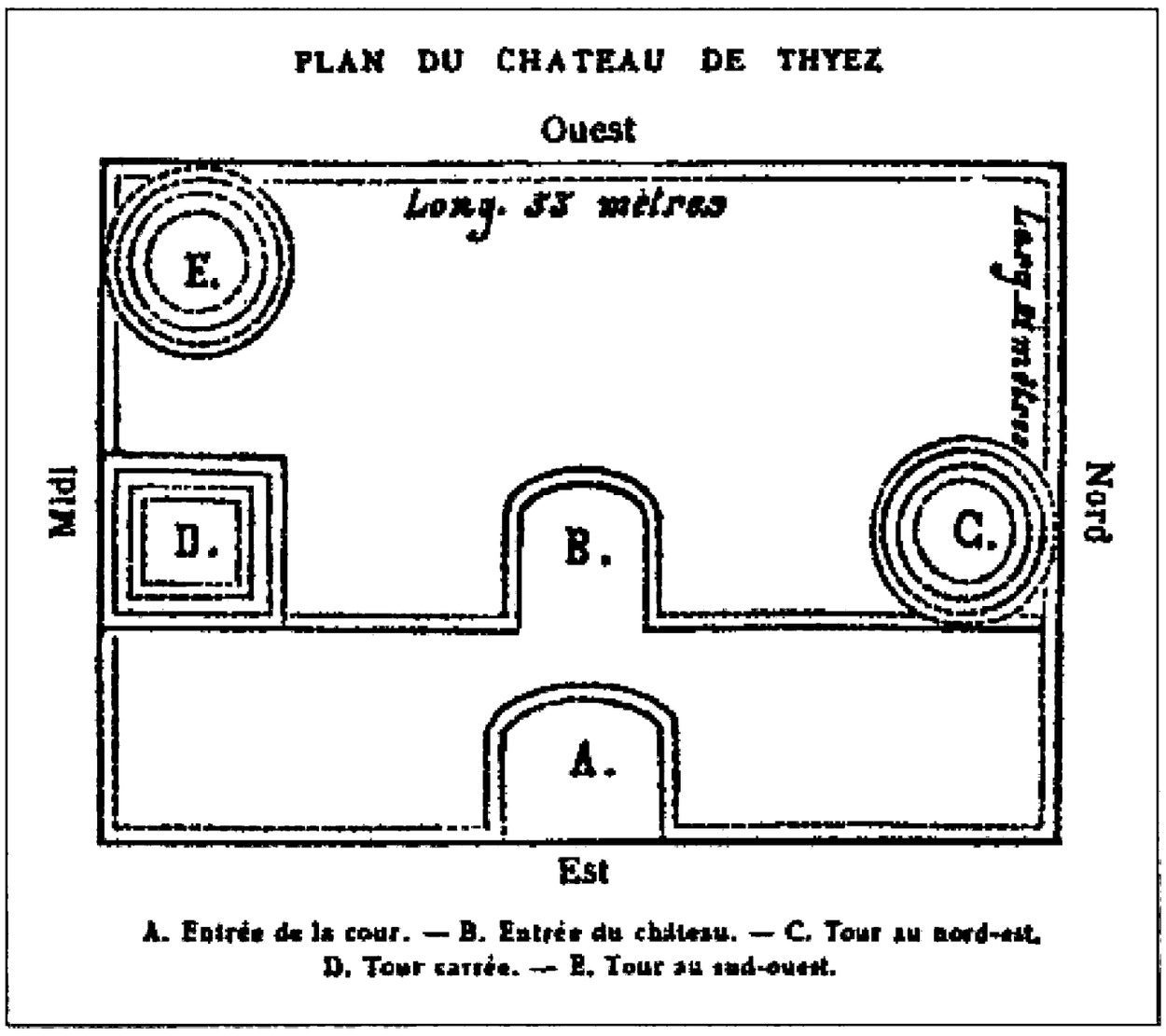

Plan des vestiges vus par A. Rollin en 1896.

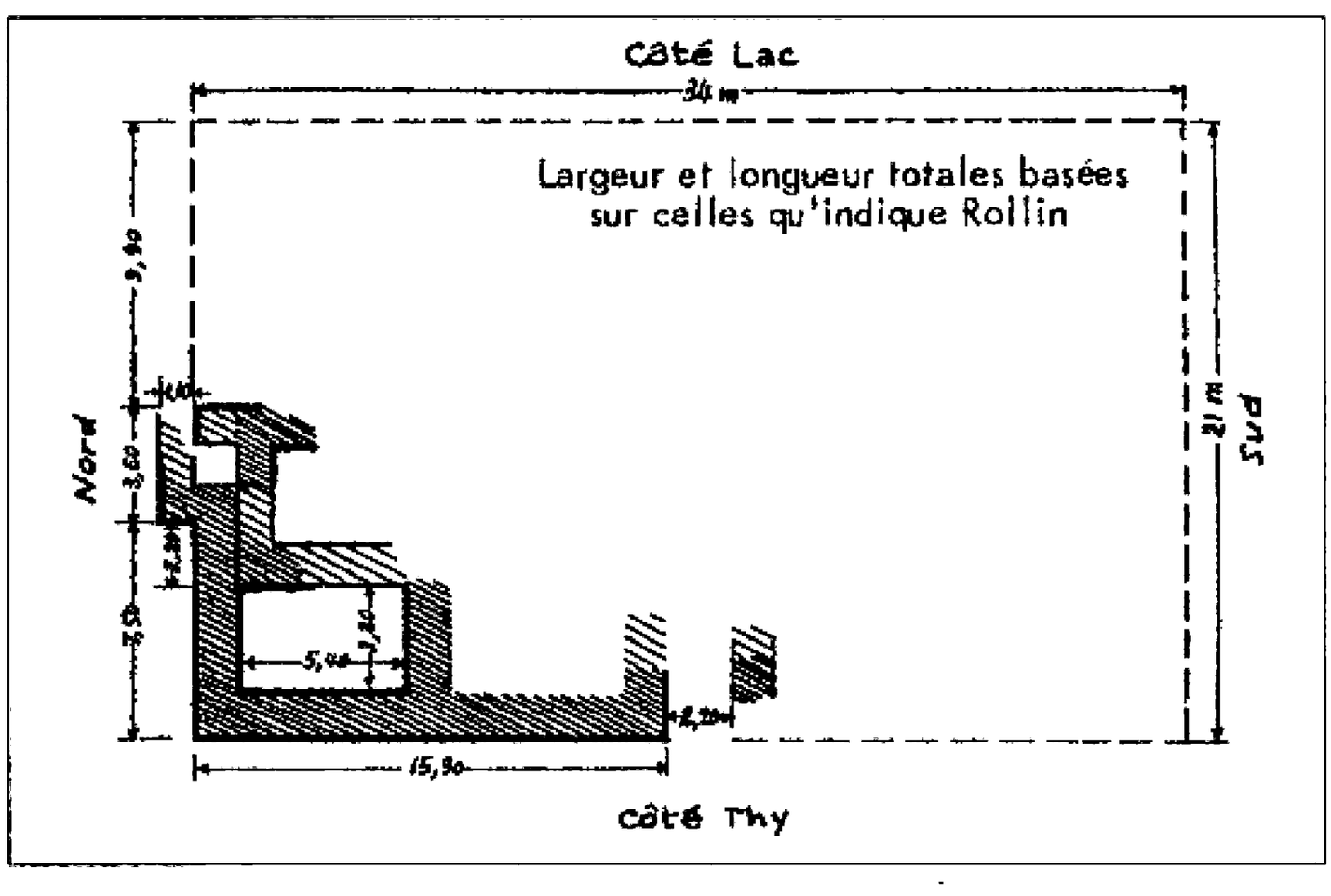

Plan des vestiges vus par P. Felhmann en 1984.

D'après les textes, la maison forte épiscopale de Thiez se composait au Moyen Age d'une enceinte enfermant une tour maîtresse, une " petite " tour, un fenil, un cellier, une écurie et un logis. On ignore en revanche si des fossés complétaient la défense du site. En tout état de cause, cet ensemble architectural devait occuper une surface plus vaste que celle visible aujourd'hui. Toutefois, il ne semble

pas que la maison forte ait donné naissance à un bourg fortifié établi à sa proximité, contrairement à ce qui s'était produit auprès des châteaux épiscopaux de Peney et de Jussy (GE).

Matthieu de la Corbière

L'EVALUATION ARCHEOLOGIQUE

Les ruines du château culminent à 600 m d'altitude au sommet d'une butte qui domine un lac artificiel. Ce lac qui s'étend à l'est du tertre, est alimenté par un cours d'eau – le Thy – qui coule toujours vers l'ouest. Au sud, à proximité des vestiges, se dresse aujourd'hui un restaurant dont l'implantation a modifié la topographie du site.

En fonction du temps imparti pour l'opération, il n'a pas été possible d'étudier l'ensemble des maçonneries, en grande partie masquées sous la végétation. Aussi, seuls les murs les plus accessibles ont-ils fait l'objet d'un relevé précis. Les autres murs, dont la présence était signalée par des effondrements, ont juste été dégagés ponctuellement afin d'établir le plan complet de l'ensemble du bâti. Enfin, des sondages ont été ouverts aux abords des structures afin de vérifier des traces d'extensions éventuelles.

Les vestiges de la maison forte

La fouille a mis en évidence deux phases de construction (fig. 3). Un premier état constitué des seuls murs périmétriques sans cloisonnement interne, et un second état caractérisé par l'ajout de murs de refend qui ont divisé l'espace intérieur en plusieurs pièces.

PREMIER ETAT

Les ruines correspondent à un quadrilatère mesurant 16 m de long sur 11 m de large. Les murs périmétriques (1, 2, 3, 10), épais de 1,50 m, sont maçonnés d'un moyen appareil de galets disposés en assises régulières. Les angles sont chaînés de pierres de taille en tuf, conservées sur trois des coins du bâtiment. Au vu de la superficie du bâti et de la largeur des murs, on peut penser que l'édifice pouvait atteindre 10 m de hauteur.

Les murs reposaient directement sur un limon graveleux, observé au sommet de la butte, et dont l'aspect compact et homogène incite à l'identifier comme le terrain naturel en place. Ce terrain était sans doute assez stable et compact pour soutenir un bâtiment sans qu'il y ait besoin d'enfouir les fondations. Cet allégement des soubassements est sans doute rendu possible grâce au plan quadrangulaire, dont on

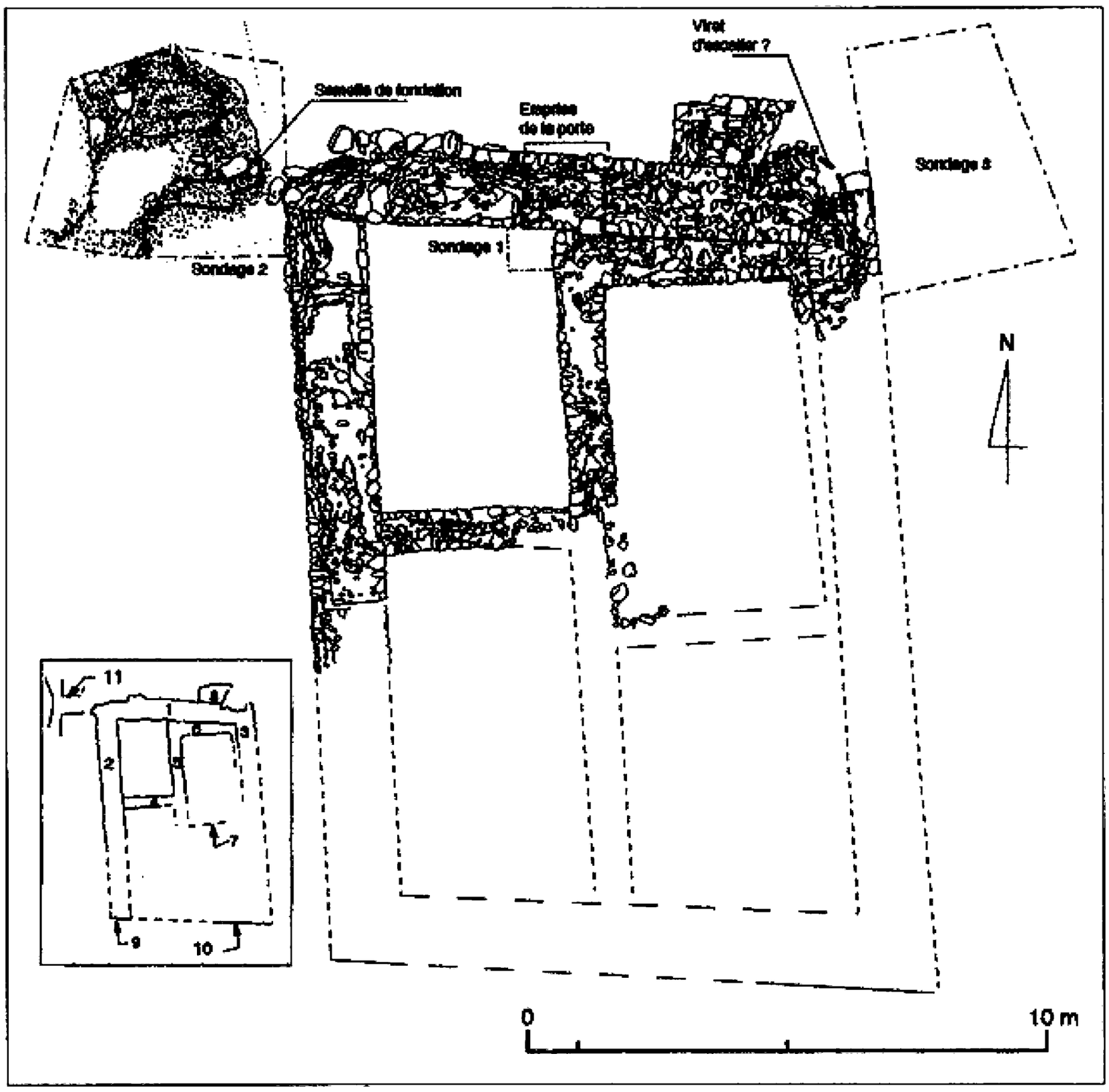

Plan des vestiges du château de Thy suite à la campagne de 1999.
Rel. S. Venault et G. Pinard. Ech. 1/200e.

sait qu'il assure une meilleure assise à l'édifice, mais aussi grâce au renforcement des angles par un chaînage de tuf. L'hypothèse de l'existence d'un talus contre les murs extérieurs est bien entendu envisageable, cependant nous n'en avons trouvé aucune trace tangible.

Le sol intérieur devait se trouver au niveau de la semelle de fondation (600,35 m) comme l'attestent des traces d'enduit à la base des murs. L'aménagement d'un niveau de sol à la base des fondations ne serait pas sans poser des problèmes d'infiltration d'eau ou d'humidité, mais on peut penser qu'au sommet de la butte, les terrains étaient relativement à l'abri de ce genre de désagréments.

Le mur nord était percé d'une ouverture centrale dont ne subsiste qu'un bloc de tuf qui appartenait au montant intérieur et qui fut identifié comme tel grâce à des photos prises dans les années 80 [121]. Cette ouverture mesurait 1,5 m de large et sa base se trouvait 2 m au-dessus de la semelle de fondation. Les piédroits étaient appareillés de blocs de tuf. Plutôt qu'une large baie qui ne fonctionnerait avec aucun des niveaux de l'édifice, il s'agit probablement d'une porte. Son accès était possible soit par un talus extérieur, soit à l'aide d'un escalier en bois [122]. Il faut imaginer un dispositif similaire pour redescendre à l'intérieur et atteindre le sol du niveau inférieur. La position du seuil de la porte - 2 m au-dessus du sol intérieur - suggère que le plafond se trouvait à environ 5 m de hauteur. Si l'on suppose que la pièce supérieure disposait d'un volume en hauteur équivalent à celui du rez-de-chaussée, le bâtiment, dont on restitue une élévation de 10 m, ne pouvait alors accueillir qu'un seul et unique étage.

Les parois intérieures de l'édifice étaient recouvertes d'un enduit blanc sur lequel étaient peints de faux joints noirs donnant l'illusion d'un appareil régulier. Lors de notre intervention ce ne sont que quelques fragments qui furent retrouvés préservés à l'abri des murs de refend, mais des photos prises en 1980 montrent que de larges parois de murs avaient conservé leur enduit [123]. Cet enduit montre que contrairement à certains donjons où le rez-de-chaussée sert de stockage et certaines maisons fortes où il sert au commun, à Thiez le niveau inférieur devait servir d'habitation. Le bâtiment tout entier devait donc avoir une fonction essentiellement résidentielle. Les communs et les zones de stockage pouvaient se trouver dans des bâtiments annexes (les sources historiques mentionnent notamment des fenils).

Près de l'angle nord-est, une structure de plan arrondi était prise dans l'épaisseur du mur 1. Son interprétation reste sujette à caution. On ne peut rejeter l'hypothèse d'une demi-tourelle à vocation défensive, mais le plus probable est qu'il puisse s'agir de l'amorce d'un viret d'escalier dont on peut restituer un diamètre d'environ 1,5 m. Une maçonnerie quadrangulaire (8) était appuyée contre le mur nord, en saillie de 1,4 m par rapport à la façade. Cette avancée pourrait

---

(121) Clichés J. Serralongue et J.-E Novel.

(122) C'est le cas notamment au donjon de Langeais en Indre-et-Loire. Cf. Impey (E.) et Lorans (E.), " Le donjon de Langeais (Indre-et-Loire) et son environnement, étude historique et archéologique ", *Bulletin monumental*, Fasc. 1, t. 156, 1998, p. 9-63.

(123) Clichés transmis par J.-E Novel.

correspondre à la base d'une tourelle dont les dimensions et la forme rappellent celle qui fut découverte en façade du bâtiment secondaire de la maison forte de Crestcherel, daté des XVe-XVIe s. [124], à moins que la structure n'ait fonctionné comme renforcement ou chemisage de l'escalier.

Le sondage 2 a mis au jour des maçonneries arasées situées dans l'axe du mur 1 qui préfigurent une extension vers le sud et l'ouest [125]. L'absence de contact physique avec l'angle nord-ouest de l'édifice, rend la datation et l'interprétation de ces arasements incertains. Faut-il lire dans ces structures l'avant-corps, figuré sur le plan de l'abbé Rollin ? Il est difficile de se prononcer d'autant que l'on n'est absolument pas assuré de la contemporanéité de cette structure enfouie avec le reste des ruines. Si c'est effectivement le cas, il faut considérer, comme le pense M. Felhmann, que le plan de l'abbé Rollin est mal orienté, puisque sur celui-ci l'avant-corps est placé à l'est. Notons toujours dans ce sens que le sondage 3 situé à l'angle nord-est n'a livré aucune trace de maçonnerie.

A partir de ces diverses observations, nous nous faisons une image plus précise de l'édifice dans son état initial. Et tel que nous le restituons, avec son étage unique, son rez-de-chaussée aménagé, c'est au logis principal, plutôt qu'à tout autre partie de la maison forte, qu'il semble s'apparenter le plus. En effet, les sources historiques ne décrivent-elles pas le logis de la manière suivante : un rez-de-chaussée occupé par un poêle, surmonté d'un étage, où fut aménagé, en 1445, une nouvelle chambre dotée d'une cheminée.

Quant à la datation des structures, nous restons dans l'imprécision en l'absence d'indice chronologique marquant et surtout en l'absence totale de mobilier. Les structures paraissent toutefois ne pas être antérieures aux premières mentions de la maison forte au XIIIe siècle.

SECOND ETAT

À une époque indéterminée, des murs de refend (4, 5, 6, 7) ont divisé l'espace inférieur en plusieurs pièces de 20 m² chacune (deux ont été repérées). Ces murs ont modifié profondément l'organisation intérieure ainsi que les conditions d'accès au bâtiment avec la condamnation de l'ouverture au nord. La cause de ces travaux est encore inconnue. Suggèrent-ils un changement de fonction du bâtiment ?

---

(124) Demotz (B.), " Le Crestcherel d'Ugine en Savoie, de la maison forte au château résidence ", *Archéologia* n° 155, 1981, p. 47-50.

(125) La forme arrondie à l'ouest est due à un effet de fouille (limite de l'excavation) et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ne suppose pas la présence d'une tour.

Premiers résultats et perspectives de recherche

Ce diagnostic a permis de montrer que si les vestiges étaient encore relativement bien conservés et qu'ils présentaient un potentiel archéologique indéniable, leur état était toutefois fragile.

D'autre part, si nous avons pu identifier les ruines comme étant probablement celles du logis principal, il convient d'incorporer ce bâtiment dans une étude plus globale du site. En effet, sur la mappe sarde on peut observer une grande zone bâtie accusant à peu près la forme d'un pentagone dont la pointe se trouve au nord. Il est frappant de voir combien la forme de cette parcelle ressemble au tracé de l'enceinte qui entourait le château comtal de Ternier [126] (commune de Saint-Julien-en-Genevois). Aussi cette limite cadastrale aurait-elle pu figer l'emprise d'une enceinte fortifiée fermant un espace d'environ 3500 m². Faut-il chercher à restituer, à Thiez, l'organisation générale de certains sites, comme Peney ou Ternier, à savoir un rempart entouré d'un fossé qui sépare la partie résidentielle de la basse-cour ? Il reste à vérifier sur le terrain la présence des ces fossés et les vestiges d'une enceinte éventuelle. Par ailleurs, des sondages complémentaires seront nécessaires afin de déterminer la nature de la butte, bien qu'en l'état actuel des connaissances, il semble s'agir d'une éminence d'abord naturelle occupée ensuite pour ses qualités défensives. Une étude géomorphologique aiderait à mieux comprendre la formation de ce tertre et ses éventuelles interactions avec le ruisseau.

Stéphane Venault
Archéologue contractuel

ENTREMONT, *Hameau des Plains*
Pierre tombale de Pierre du Passier

Le 18 novembre 1998 a été classée parmi les monuments historiques une pierre tombale du début du XVIe s., qui nous avait été signalée par les propriétaires de la ferme *Grand Essert*, au hameau des Plains. Cette pierre tombale (1,44 x 0,67 m), en calcaire jaune veiné de blanc, est encastrée dans un mur de la cuisine à l'aplomb d'une cuisinière à bois, mais devait former antérieurement le contrecœur d'une cheminée placée au même endroit.

Une inscription en caractères gothiques se développe au pourtour de la dalle puis forme un retour à mi-hauteur et enserre un blason.

---

(126) L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, MDG*, séric in-4, (1956) 1978,. p. 61-79.

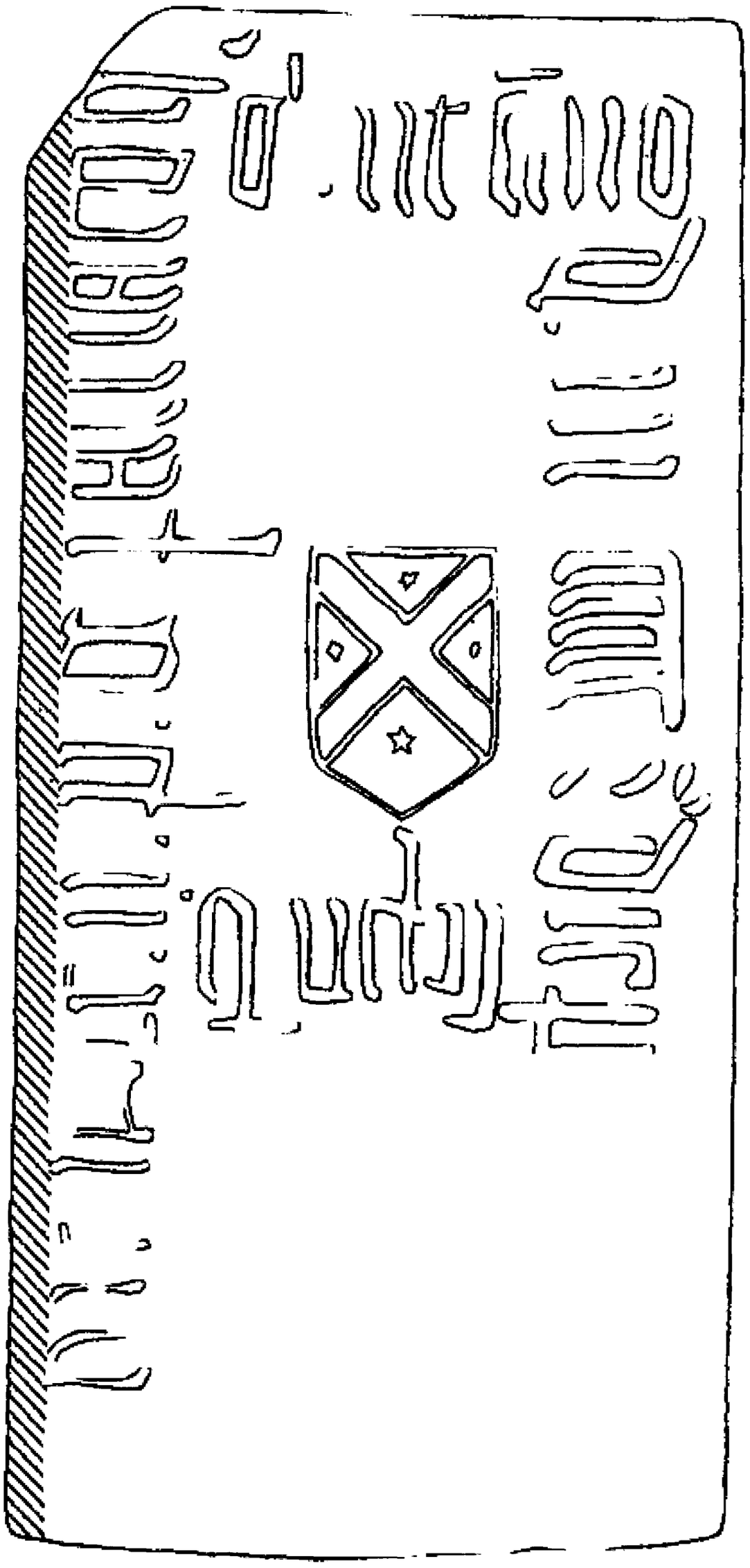

Pierre tombale de Pierre de Passier, décédé en 1504
et inhumé dans l'abbaye d'Entremont.
Relevé M. Chevrier et J. Serralongue ; m. au n. G. Pinard. Ech. 1/10ᵉ.

Malgré quelques difficultés de lecture dues à l'usure de la pierre, on peut distinguer le texte suivant : Hic Jacet N(obilis) P(etrus) de Passiaco Q(ui) Obiit Anno d(omini) M(ille) IIII Quatre... qui peut se transcrire ainsi : Ici git noble Pierre de Passier qui est décédé en l'année du seigneur 1504...

Si le blason est bien celui de la famille de Passier tel qu'il est figuré dans l'Armorial de Foras [127] " Parti d'azur au sautoir d'or cantonné en pal de 2 étoiles et en fasce de 2 losanges, le tout d'or ", un courrier d'Henry Passier, adressé en 1874 au comte de Foras, permet de saisir les raisons de la présence de cette dalle funéraire sur la commune d'Entremont. Il précise en effet que Pierre de Passier a fondé avec sa femme une messe annuelle dans l'église d'Entremont par acte du 4 mai 1499, et qu'il a vu son tombeau dans cette église " avec des armoiries semblables à celles de l'intendant André de Passier et une inscription qui fixe sa mort au 4 septembre 1504 ".

S'il ne fait aucun doute que la pierre tombale, retrouvée au hameau des Plains, ne fait qu'une avec celle signalée en 1874 dans l'église abbatiale, il reste à saisir les circonstances de cette récupération, liée sans doute à l'état d'abandon dans lequel se trouvaient les bâtiments monastiques à la fin du XIXe siècle.

Joël Serralongue
SDAHS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

PREHISTOIRE

MUSIEGES, *Les Douattes*
Abri sous roche,
(coord. Lambert : 881,000 / 2118,500 ; alt. 370 m)

Cet important site, fouillé à différentes reprises au cours des cinq dernières décennies (A. Jayet, G. Amoudruz, L. et J.-H. Pradel), a

---

(127) Dans l'armorial de Foras (p. 361), il est supposé que " cette famille de basoche du Faucigny " serait originaire de Passy et qu'elle aurait en effet fourni " des procureurs au siège de cette province, des notaires, des moines et des prêtres, etc . "

servi principalement d'habitats à des groupes humains de la culture magdalénienne.

L'état du site, fortement dégradé et bouleversé, n'encourageait pas des recherches complémentaires. Cependant, dans le cadre d'un P.C.R. [128], placé sous la responsabilité de G. Pion et intitulé " La fin du Paléolithique supérieur dans les Alpes du Nord françaises et le Jura méridional ", il a été décidé de rechercher le/les secteurs encore vierges, dans le but de compléter les connaissances acquises dans les années antérieures et en particulier préciser celles qui concernent le paléoenvironnement.

En 1998, un premier examen des lieux (minisondages et tamisage des déblais des fouilles Pradel) avait permis de détecter une zone positionnée à l'est de l'abri, apparaissant miraculeusement non touchée par les fouilles anciennes.

Le sondage de 1999 a confirmé cet examen en mettant au jour, sur trois mètres carrés, une séquence stratigraphique en place et renfermant des niveaux magdaléniens, bien affirmés par l'analyse du matériel lithique et comportant une faune chassée, composée de renne, cheval, élan, cerf et castor.

Une première datation radiocarbone effectuée sur des restes osseux de la couche 7 de A. Jayet avait donné 12480 +/- 70 ans BP. Une autre datation, effectuée sur du renne, dans le cadre du P.C.R., confirme la première en indiquant 12680 +/- 60 ans BP, ce qui place l'occupation magdalénienne dans la période bioozonique du Bölling.

Les fouilles de l'année 2000 auront pour but d'affiner la stratigraphie dans le secteur est de l'abri et de procéder aux différents prélèvements qui seront soumis aux analyses pour la connaissance du paléoenvironnement. Une équipe pluridisciplinaire, composée de plusieurs chercheurs impliqués dans le P.C.R., est associée à ce programme de recherches.

L'objectif, à deux ans, est de publier sous forme de monographie, les résultats obtenus actuellement et de faire la synthèse de toutes les recherches antérieures.

Gilbert Pion

---

(128) Programme Collectif de Recherches.

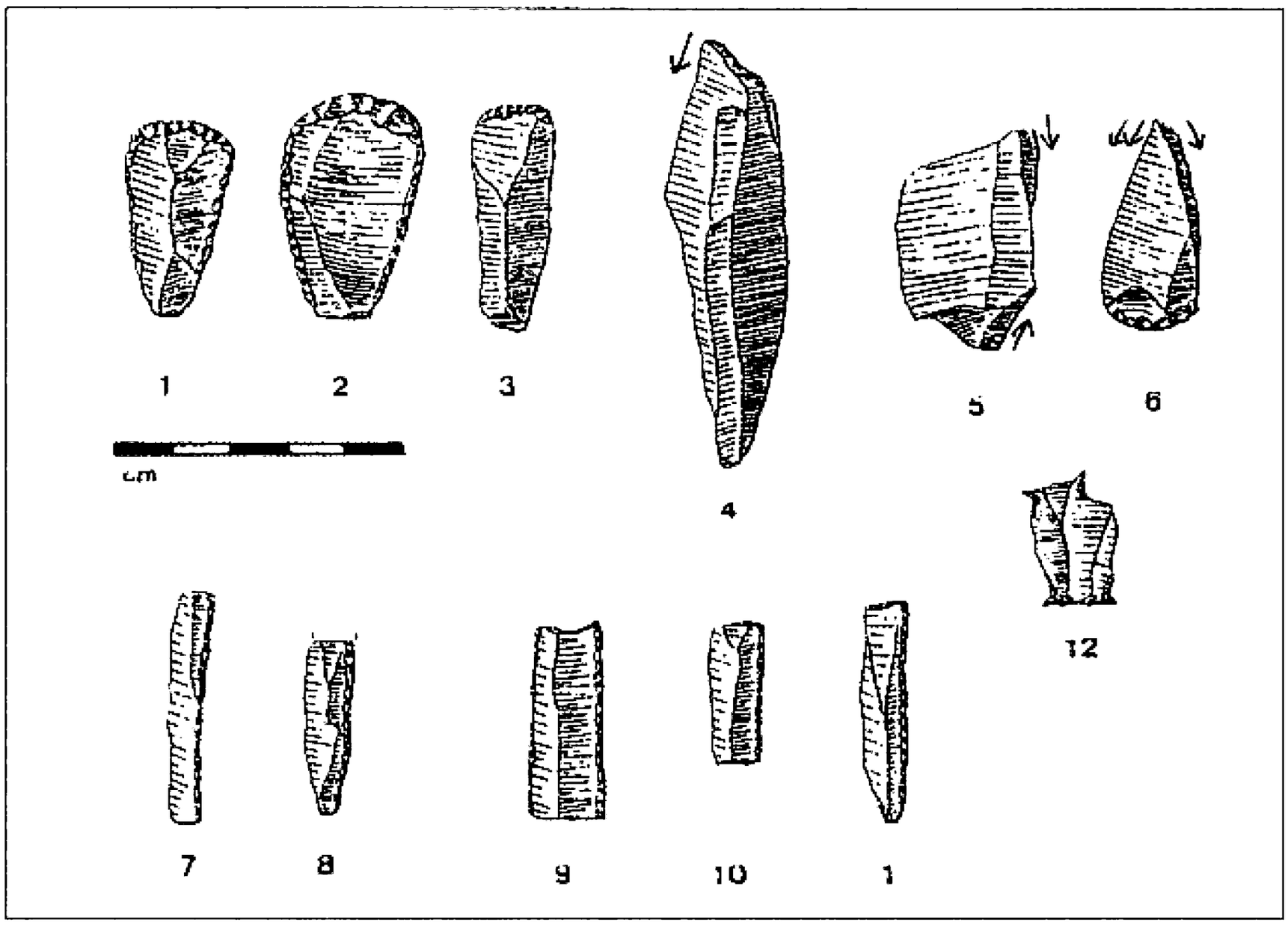

L'abri des Douattes (Musièges, Haute Savoie). Fouilles L. Pradel et J. - H. Pradel. Magdalénien supérieur final. *In* Extrait du Bull. de la S.P.F, LVII, 1960, N° 1 – 2, fig.2. Planche recomposée par G. Pion à partir de la fig. 2. Ech. 1/2. N° 1 à 3 : grattoirs en bout de lame et sur éclat laminaire ; n° 4 à 6 : burins d'angle sur troncature (N° 4), double et d'angle sur cassure (n° 5), dièdre d'axe avec retouches en grattoir sur l'autre extrémité (n° 6, grattoir-burin) ; N° 7 à 11 : lamelles à bord abattu ; N° 12 : microperçoir double.

PROSPECTION THEMATIQUE

Sidérurgie ancienne dans la région du haut-Rhône (Ain et Haute-Savoie)
Montagne du Salève
Commune de Cruseilles

La campagne 1999 prévoyait, outre la poursuite des investigations sur le terrain ou des recherches en archives, un certain nombre de prélèvements de charbons de bois dans les crassiers du Salève, afin de préciser la datation de cette exploitation.

Le district sidérurgique du Salève semble avoir été exploité en deux phases techniquement distinctes, ayant laissé deux types de scories spécifiques, définies par V. Serneels [129]. Il est maintenant certain que ces deux types de scories ont donné deux formes de crassiers, que les

---

(129) Vincent Serneels, " Archéométrie des scories de fer. Recherches sur la sidérurgie ancienne en Suisse occidentale ", *Cahiers d'archéologie romande* n° 61, Lausanne, 1993, p. 57-87.

sondages réalisés, en 1999, sur la commune de Cruseilles, à *L'Iselet* et à *La Béroudaz*, ont confirmé. Les scories légères (SVN) sont entassées en monticules encore très visibles dans le paysage, notamment à *La Béroudaz*, sur le replat dominant la ruine du chalet du *Vuargex* ; les coupes effectuées dans ce type de crassier ont révélé une structure vacuolaire. En revanche, les scories lourdes (SGD) forment des amas plats, peu ou pas distincts du relief des prairies voisines ; ce sont même parfois des crassiers étalés (*La Béroudaz, La Pile*), très rarement en terrasse (*Les Molliex*). Les scories sont alors noyées dans un terreau noir, ou, dans les cas des crassiers étalés, dans le sol argileux rougeâtre riche en petits fragments de charbons de bois (*La Béroudaz*).

Ces deux formes confirment l'existence des deux phases d'exploitation, la plus ancienne semblant pouvoir être attribuée aux crassiers du second type, ceux-ci ayant subi une plus longue agression physique. Du reste, parfois, les scories légères viennent chevaucher les amas de scories lourdes (*Les Convers*). Les scories légères sont plutôt localisées dans la partie méridionale du massif, au sud de *La Croisette*, alors que les autres se retrouvent sur l'ensemble du Salève.

Les charbons de bois prélevés serviront à la datation des niveaux repérés et à connaître les essences utilisées par les sidérurgistes des temps passés, comme aussi, peut-être à saisir l'évolution du couvert végétal entre les deux phases d'exploitation.

Alain Mélo
Archéologue contractuel

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

MOYEN AGE

SAINT-JEAN-D'AULPS, *abbaye Sainte-Marie*

Etude de la ferme
(coord. Lambert 932,400 / 2147,100 ; alt. env. 811 m)

Cette quatrième campagne archéologique [130], menée sur l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie d'Aulps dans le cadre du projet de remise en valeur du site [131], a concerné les bâtiments de la ferme (fenil, étable et maison d'habitation), contiguë à la porterie, analysée en 1998 [132].

(130) Elle a été réalisée par E. Boissard, B. Magdinier et C. Lerebourg.
(131) Elle est placée sous la responsabilité de Guy Desgranchamps, architecte DPLG.
(132) Cf. " Chronique archéologique ", *RS* 1998, p. 56-62.

L'analyse archéologique des différents corps du bâtiment de la ferme montre une restructuration importante de ce secteur à l'époque moderne. Cinq états ont pu être discernés en relation avec l'évolution de l'abbaye. Ces modifications sont a priori tributaires des modifications économiques que connaissent les abbayes cisterciennes à partir des XIIIe-XIVe siècles. A l'exception des deux premières portes, les transformations s'effectuent dans une fourchette très étroite de datations à partir du début du XVIIIe siècle.

Etat 1 : mur d'enceinte et portail septentrional

La campagne de 1998 portant sur la porterie, au nord du monastère, a montré qu'il fallait distinguer les deux portes sud, du portail nord. Seules les deux premières constitueraient l'entrée d'origine, ou tout du moins la seule entrée reconnue de l'abbaye.

Située à proximité de l'ancien pont enjambant la Dranse, la porte primitive (fin XVe-début XVIe s.), composée d'un grand et d'un petit portail (charrette et piétons) donne un accès direct sur les terrasses en contrebas de l'abbaye. D'après la topographie des lieux, confirmée par la mappe sarde de 1732, le secteur est réservé à l'activité économique de l'abbaye. Cette installation en terrasse, propre aux établissements montagnards, constitue une véritable hiérarchisation des espaces. Comme la plupart des abbayes cisterciennes, le secteur économique est bien séparé de la partie conventuelle. Cette nouvelle étude a permis de suivre le tracé de l'enceinte associée à cette première porte : après un brutal décrochement vers le nord, la muraille se poursuit en direction de l'ouest au-delà des bâtiments actuels. Un petit pavement est associé au mur ; au sud et à l'est, il est délimité par un caniveau drainant les eaux usées vers la rivière.

Etat 2 : construction du bâtiment sud, le logis

C'est probablement au XVIIIe siècle que l'on construit à l'extrémité de la terrasse occidentale un bâtiment voûté sur deux niveaux. Ce bâtiment édifié selon les techniques locales, a clairement une double fonction. Le rez-de-chaussée divisé en deux parties est vraisemblablement réservé aux espaces économiques ; un passage aménagé selon l'axe transversal du bâtiment livre une sortie sur son côté oriental. L'espace situé contre la muraille peut ainsi faire office de cour. L'étage correspond au logis. Comme au rez-de-chaussée, il est divisé en deux grandes salles voûtées, partagées par un couloir de circulation. Il résulte de cette subdivision quatre salles, avec une ou deux fenêtres. L'accès à l'étage se fait de l'extérieur par un escalier situé sur le petit côté ouest de la maison. On est tenté de rapprocher cet édifice de la description de 1787 concernant *l'Etat des murs et autres parties du*

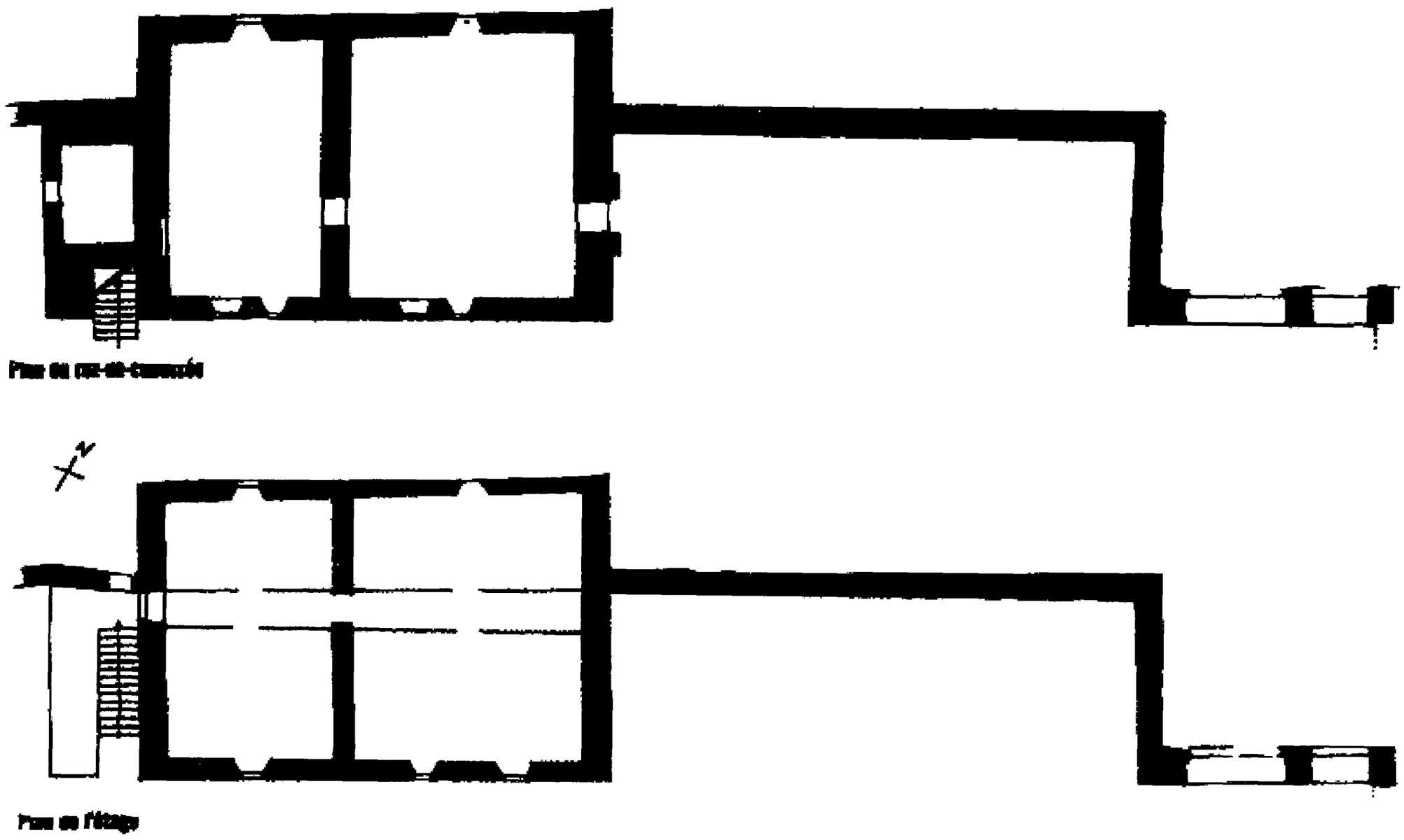

Etat 2 de la ferme. Plan-masse et élévations du logis. Ech. 1/400e.

bâtiment principal de cette abaÿe [133], à condition que dans le texte, le terme Abaziale corresponde à l'église et non à la maison abbatiale. Quoiqu'il en soit, cet édifice voûté, situé dans le quartier économique et à proximité de la porte, a une fonction agricole. Le mur nord du bâtiment se substitue à cet endroit à l'ancienne enceinte. La question des occupants est plus délicate. On sait qu'à partir du XIIIe siècle, avec l'affaiblissement progressif des convers, on recrute à plein temps un personnel salarié. T. Coomans souligne que les fermes attenantes aux abbayes sont relativement monumentales et se composent "*d'un porche... d'un vaste logis pour le censier, d'une grange dimière, d'étables, d'écuries et de porcheries, de remises et d'un moulin*" [134]. La ferme agricole de Sainte-Marie d'Aulps entrerait assez bien dans ce cas de figure.

Etat 3 : construction de la grange et de la porterie

Selon une première hypothèse, un bâtiment se cale entre le logis nouvellement construit et le retour du mur d'enceinte situé à proximité de la porte. Il s'agit d'un édifice à deux étages, à caractère uniquement économique et quasi-contemporain du logis. Dans un second temps, une deuxième porte est rapportée au nord des portails formant ainsi une porterie monumentale. Si cette dernière gagne en monumentalité, elle perd toutefois en efficacité en réduisant considérablement l'espace d'accès au chemin. Il est donc possible que la volonté d'un abri supplémentaire (entrepôt, charrette...) ait commandé cette restructuration.

Selon une deuxième hypothèse, la construction de la porterie monumentale précède la grange mais cette solution apparaît peu logique.

Etat 4 : agrandissement de la grange vers le nord

La muraille contre laquelle s'adosse la grange est détruite au profit d'un agrandissement de l'étable et du fenil. Le logis est modifié : nouvelles cloisons, nouvelles fenêtres.

Etat 5 : ultime aménagement de la ferme

Ce dernier état concerne le cloisonnement du rez-de-chaussée du logis et la dernière organisation des ouvertures dans les façades en fonction des réaménagements intérieurs. Au rez-de-chaussée du logis,

---

(133) ADHS SA 180, n°28 pièce 6.

(134) T. Coomans, "Le patrimoine rural cistercien en Belgique", dans L. Pressouyre (dir.), *L'espace cistercien*, C.T.H.S., Paris, 1994.

une série de modifications intervient dans la partie est du bâtiment, dues essentiellement à une nouvelle division de l'espace : ainsi sur la façade sud, la porte est transformée en fenêtre, la fenêtre devient un placard et une nouvelle porte est percée. Lorsqu'ils n'emploient pas les montants ou appuis des anciennes baies, les constructeurs utilisent des pierres bouchardées pour les encadrements des nouvelles ouvertures. Ce type de taille n'est guère visible avant le XIXe siècle.



Façade sud du corps de logis élevé au XVIIIe s. et modifié au XIXe s.
Cl. A. Baud.

Conclusion

L'étude de la ferme de l'abbaye devrait marquer le terme des investigations archéologiques, préalables aux restaurations et à la valorisation du site. Toutefois, en octobre 2000 seront encore réalisés quelques sondages en avant de l'entrée monumentale de l'église abbatiale afin de déterminer l'importance de cet accès.

Anne Baud
(Université Lumière Lyon 2)

EPOQUE MODERNE

SAINT-GINGOLPH, *Les Noirettes*

Découverte en 1997, expertisée en février 1998, l'épave de Saint-Gingolph, orientée sud (arrière de la coque)/nord (avant), est localisée au niveau du lieu-dit *Les Noirettes*, entre 4 et 13 m de fond, sur la pente du tombant qui présente une inclinaison (sud/nord) d'une vingtaine de degrés. Les vestiges de la coque et de la cargaison de pierres s'étendent sur une longueur totale de l'ordre de 25 m et une largeur maximum d'environ 8 m. Le site a donné lieu à une première campagne de fouille programmée (1998-1999) du 14 septembre au 4 octobre 1998. La seconde campagne de fouille s'est déroulée du 6 au 24 septembre 1999. Elle a été menée, comme l'année précédente, avec la collaboration et le soutien technique du DRASSM (antenne d'Annecy). Au total, 142 plongées ont été réalisées pour un temps de travail en immersion de 173 heures. Depuis le début du programme de fouille, ce sont 277 plongées et 355 heures de travail subaquatique qui ont été effectuées.

Après l'étude de la zone centrale de l'épave en 1998, c'est la partie avant du site qui a été fouillée en 1999 sur une longueur de 6 m et une largeur de 5 m. Cette partie de l'épave, localisée dans la zone la plus profonde du gisement, est également celle où les vestiges architecturaux sont les mieux conservés en élévation (flanc bâbord et étrave en particulier). En revanche, le flanc tribord est ouvert et repose à plat sur la pente ouest/est du site. La fouille des vestiges de la coque a impliqué un long travail de démontage de la cargaison de pierres accumulée dans la partie avant en fonction de la double inclinaison (longitudinale et transversale) de l'épave, et de pièces de charpente fragmentées et déplacées. Les pierres de la cargaison prélevées à titre d'échantillons semblent similaires à celles des carrières de Meillerie situées, en bordure du lac, à proximité du lieu du naufrage.

La structure de l'avant de l'épave a donné lieu à de nombreuses observations sur les membrures (varangues acculées et fourcats), la carlingue, les serres, le massif d'emplanture du mât avant, les semelles des montants des bittes, l'étrave... Cette structure présente, dans son ensemble, des caractéristiques que l'on retrouve habituellement dans l'architecture des dernières générations des barques du Léman et possède d'autres qui, jusqu'alors, n'avaient pas été observées. C'est le cas, par exemple, de l'inversion du sens d'assemblage des allonges sur les derniers fourcats (assemblage sur la face de tour postérieure des fourcats) ou, encore, du renfort des liaisons entre les allonges et les

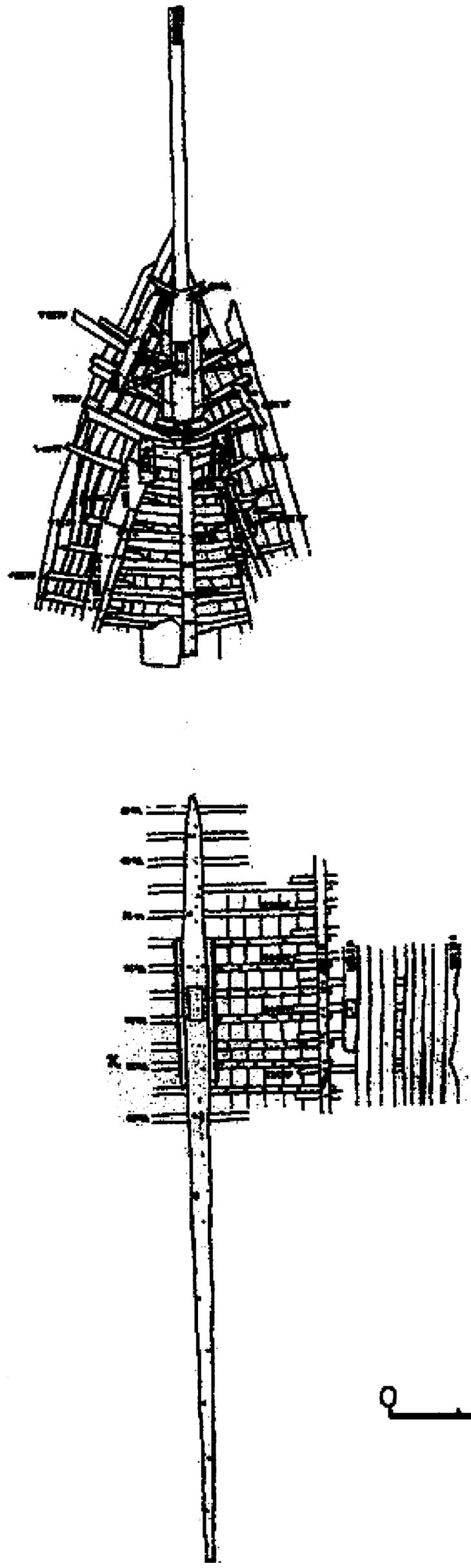

Plan en développé de l'épave
(zone centrale fouillée en 1998,
zone avant fouillée en 1999). Ech. 1/150e.

fourcats au moyen de bandes de fer plat. Un autre apport important de la campagne de fouille 1999 a concerné la mise en évidence d'un pont recouvrant la partie avant de la coque. Ce pont, soutenu par des épontilles en fer, protége le local de l'équipage et une soute à matériel. A la différence des barques traditionnelles entièrement pontées, l'épave de Saint-Gingolph, partiellement pontée, se rattache fonctionnellement à la famille des cochères. Sa structure, par contre, l'apparente d'une façon manifeste à celle des barques pontées.

En relation avec la partie de l'épave fouillée en 1998, une première esquisse des principales dimensions de la coque a été définie. Pour une longueur de quille de l'ordre de 22,45 m et une longueur hors tout de 26 m, la largeur du maître couple est de 6,60 m pour un creux, toujours considéré au maître couple, de 1,60 m.

Au cours de la fouille, un important mobilier archéologique (55 numéros d'inventaire) a été découvert. Ce mobilier se rattache d'une part à l'équipement de bord appartenant à l'équipage (assiettes, fourchettes, cuillères, fanal, céramiques, coffret, poêle...) et, d'autre part, au matériel d'armement du bateau et à l'outillage (poulies, chaudron de calfat, bois de rabot, clous, ferrures, élément de pompe, fer à marquer...). Ce riche mobilier archéologique, révélateur d'un aspect peu connu de la culture matérielle des bateliers, a fourni par ailleurs deux données fondamentales pour la datation et l'identification de l'épave.

En premier lieu, une plaque métallique, aux armes de Genève, porte plusieurs mentions : un numéro - 7(0)6 -, les initiales DJP et une date - 1878 -.



Plaque métallique du Département de Justice et Police de Genève, datée de 1878.
Dessin : M. Jaouen, J.-F. Mariotti. Dim. 12,5 x 7,5 cm.

Selon le recueil des lois genevoises de 1877 remplaçant un règlement de 1859, cette plaque était délivrée à la suite d'une visite de contrôle effectuée par le Département de Justice et Police de Genève en charge des autorisations de navigation sur la partie genevoise du lac. Le règlement de police ne précise pas si cette plaque était fournie au moment du premier armement du bateau, peu après son lancement, ou en cours d'utilisation. En deuxième lieu, plusieurs objets (deux assiettes en fer, une fourchette, un fer à marquer) sont gravés au nom de *Neptune* qui, très probablement, correspond au nom de la barque.



Assiette en métal,
gravée au nom de NEPTUNE.
Dia. 18 cm.
Dessin M. Jaouen, J.-F. Mariotti.

Trois barques ayant porté ce nom sembleraient avoir existé. Le lieu de construction et le port d'armement de la première unité ne sont pas connus. La seconde, construite à Saint-Gingolph à une date non précisée, a été armée à Thonon. Après 1894, elle serait devenue l'*Helvétienne*. La plus récente, construite au Locum en 1904, est toujours conservée et navigue encore. Ajoutons que l'analyse dendrochronologique de 8 échantillons prélevés sur des pièces de charpente de la partie avant de la coque a fourni, pour trois échantillons, une datation (ARC99/R2140D) : deux échantillons sont postérieurs à 1846 pour l'un et 1848 pour l'autre ; un troisième se situe entre 1857 et 1872.

Si l'on considère que la plaque aux armes de Genève est associée, en toute vraisemblance, au port d'armement de la barque coulée à Saint-Gingolph, la seule identification possible semblerait être celle de la première *Neptune*. Une barque portant ce nom est attestée aux carrières de Meillerie à deux reprises : en 1867 et 1877. Dans cette hypothèse d'un armement genevois, la date de 1878 inscrite sur la plaque d'immatriculation pourrait être celle de la dernière visite de contrôle précédant de quelques années le naufrage.

Cette datation récente, désormais acquise, n'atténue nullement l'intérêt archéologique de l'épave de Saint-Gingolph. Il s'agit, en effet, du plus ancien témoignage matériel actuellement préservé d'une tradition architecturale particulière aux chantiers navals des rives française et suisse du Léman. En outre, l'organisation de ses aménagements intérieurs (pont avant, cale ouverte) apparaît tout à fait originale au regard de sa structure. Enfin, le mobilier archéologique associé à l'épave est porteur d'informations nouvelles sur la culture matérielle de la communauté des bateliers.

Si la fouille intégrale de l'épave de Saint-Gingolph ne semble pas se justifier scientifiquement (la fouille du centre et de l'avant de la coque apparaît suffisante pour accéder à une juste connaissance de l'ensemble de la structure), l'existence d'un certain nombre d'interrogations relatives, notamment, à la zone d'assemblage entre la quille et l'étrave, la structure de l'extrémité arrière de la coque, l'organisation du bordé, implique une prolongation d'un an (2000) du programme. Une fois l'étude achevée, il importera ensuite de protéger et de valoriser ce témoignage unique du patrimoine nautique lémanique.

Dans la perspective d'associer les communes riveraines du Léman à cette recherche, une exposition présentant les résultats de la campagne de fouille 1998 de l'épave de Saint-Gingolph a été organisée au Musée des Traditions et des Barques du Léman de Saint-Gingolph lors des Journées du patrimoine. Le nombre important de visiteurs a été un révélateur de l'intérêt des habitants pour l'épave de Saint-Gingolph qui semble constituer, désormais, un élément connu et reconnu de leur patrimoine nautique.

Eric Rieth

Directeur de recherche au CNRS

Camille Francillon
(1905 - 1997)

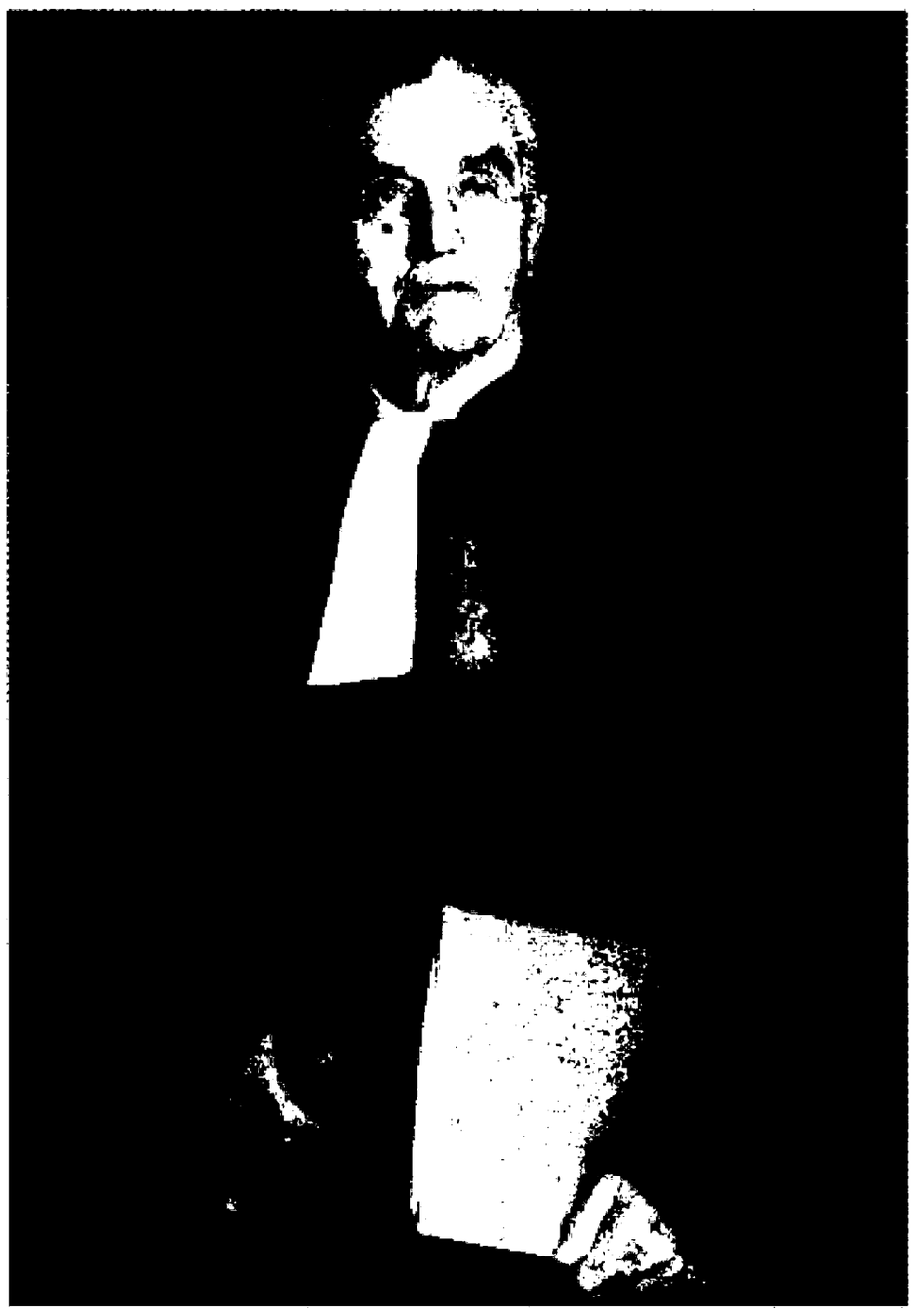

Je n'ai pas eu de relations personnelles avec Maître Camille Francillon, avocat de renom, auquel je rends aujourd'hui un hommage mérité.

Et cet hommage m'a été inspiré par Me Jean-Pierre Francillon, un de ses trois fils, sans oublier les renseignements fournis par MM. Grandchamp, Soudan et le docteur Maurice Duret.

Me Camille Francillon était le descendant d'une famille originaire de la région de Die, probablement d'un petit village du nom de Francillon depuis 1253 et auparavant Francilio. L'origine est d'un nom d'homme germanique qu'on retrouve dans la "Chanson de Roland". Peut-être s'appellera-t-il bientôt Eurillon ?

Après avoir vécu à Albène-sur-Isère, Eugène Francillon, son père, s'installait avec sa femme, née Marie Duret, à Entre-Deux-Guiers où Camille naît le 13 juillet 1905.

Puis ce fut l'arrivée à Annecy et Eugène, fondé de pouvoirs à la Banque de France, refusa de s'associer à Léon Laydernier pour fonder la banque du même nom. Ils ont un deuxième enfant, Marcel.

Camille, comme son frère cadet, Marcel, a effectué sa scolarité, d'abord au Groupe Carnot à Annecy, près du domicile de ses parents, eux-mêmes devenus commerçants avenue des Romains. Puis ce fut au Lycée Berthollet où il fut notamment un condisciple de Louis Armand et d'Arthur Lavy, futur président du Conseil Général de la Haute-Savoie. Il fut un bon élève et paraît-il turbulent à ses heures. Il termina ses études en mathématiques élémentaires dont il conserva le goût de la démonstration.

Curieusement, les maths le conduisirent à la Faculté de Droit de Grenoble, puis, tout naturellement au barreau d'Annecy où il s'inscrivit en 1927 pour une carrière qui devait s'achever seulement en 1987. Soit soixante ans plus tard. Ce qui est très exceptionnel, même dans le barreau.

En 1932, il se maria avec Lucienne Quay-Thévenon, fille d'un notaire de Faverges, issue d'une ancienne famille de Chambéry, probablement d'origine galloise, établie en son temps en Bretagne. Puis définitivement fixée à Chambéry. Ses ancêtres furent, après le XIXe siècle papetiers dans la forêt, au-dessus du lac du Bourget. Et, chose rare à cette époque, la femme exerçait un métier et s'occupait de sa maison tout en s'intéressant au travail de son mari. Mais le cabinet professionnel a toujours été proche du domicile familial, 2 rue Saint-François de Sales à Annecy de 1933 à 1997.

Respectueux des habitudes bourgeoises locales à cette époque, le ménage résidait en ville, de l'automne à la fin du printemps et dans sa maison de Talloires l'été. Plus tard ce sera dans l'appartement de La Clusaz où il passait les "week-ends" d'hiver. Plus sédentaire que "globe-trotter", Maître Camille Francillon n'était pas passionné par le voyage qu'il fit sur mesure, ne quittant qu'assez rarement sa région.

De son mariage, il eut trois enfants :

Jean-Pierre, avocat au barreau d'Annecy depuis 35 ans, ancien bâtonnier et ancien président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats de la Cour d'Appel de Chambéry, et membre effectif de l'Académie Florimontane,

Jacques, professeur agrégé de droit, qui enseigne le droit pénal et la procédure pénale à la Sorbonne et aux facultés de Sceaux et d'Orsay,

Claude, journaliste au journal "Le Monde" depuis plus de 25 ans. Il s'est installé à Lyon.

Et ajoutons quatre petits enfants : Pascal, Anne-Sophie, Arnaud, Nicolas.

Officier dans l'artillerie, il aurait gardé de son service militaire, le goût du sport, bon cavalier, mais piètre nageur (malgré le lac tout proche), il aimait le ski, sport qu'il pratiqua jusqu'en 1992, bien qu'âgé de 87 ans, mais alpiniste médiocre parce que sujet au vertige.

Ses goûts se portaient vers la lecture et l'histoire.

Aidé par une étonnante mémoire, il pouvait être très disert sur les sujets qu'il connaissait.

En 1927, quand il prêta serment, l'exercice de la profession était moins contraignant qu'aujourd'hui. Il a connu de nombreuses réformes et

notamment la suppression d'avoués, devenus pour la plupart avocats. Cette réforme eut pour conséquences d'un regain aux membres du barreau de tâches matérielles auparavant épargnées.

Civiliste et pénaliste, Camille Francillon eut une importante clientèle dite "institutionnelle".

A la Libération, il a plaidé plusieurs fois devant la Cour de Justice. Il fut notamment l'avocat du Colonel Lelong (responsable du maintien de l'ordre durant l'hiver 43-44). Il avait gardé de ce procès un souvenir épouvantable, d'une part parce qu'il recevait alors des menaces de mort et d'autre part parce que, après avoir insisté sur les services que Lelong avait pu rendre à des personnes ainsi sauvées par lui et après avoir espéré la grâce de son client par De Gaulle, il avait appris sa mort, enlevé de sa prison et tué par les résistants.

Il s'illustra dans les procès de la Libération et de l'Epuration.

Avocat de nombreuses compagnies d'assurances, il plaida de nombreux procès, d'accidents de la route, de la propriété, des affaires commerciales, des conflits familiaux concernant les successions. Ses qualités étaient la précision et la clarté dans les exposés. Ses plaidoiries, "comme toute bonne plaidoirie" étaient courtes et synthétiques.

Anecdotiquement, chaque fois que Me Camille Francillon se levait pour plaider, ses confrères annonçaient "Voici venir les imprécations de Camille".

Il était aussi facétieux, Me Roche était toujours coiffé d'un melon. Un jour, dans la salle d'audience, Francillon a attrapé le melon de Roche et l'a si bien lancé qu'il est retombé sur la tête de Marianne. Le Président s'étant installé à sa place (sous Marianne), sans rien remarquer, les avocats ont, durant toute la matinée, plaidé devant le buste de Marianne, dûment coiffé d'un melon.

Ayant activement participé à la vie de sa cité d'adoption dans le cadre de sa profession, il y participa à un autre titre, celui de conseiller municipal sous la magistrature de Joseph Blanc.

Il s'intéressa un temps à la politique, comme président du parti radical de la Haute-Savoie, et, contrairement à la plupart des élus radicaux du moment, refusa de soutenir le Front Populaire, ce qui lui a valu les attaques du parti communiste.

Après le décès de Marius Découvrière, en 1972, Me Francillon lui succéda à la tête du Syndicat d'Initiative, d'abord comme vice-président faisant fonction de président puis comme président en titre. Il est resté président jusqu'en 1977.

En succédant à Marius Découvrière, il a permis au Radical-Socialisme de se maintenir à la tête du Syndicat d'Initiative et d'assurer une certaine continuité dans la façon de concevoir ce rôle.

Le 17 février 1975, Me Camille Francillon, pour le Syndicat d'Initiative, et M. Claude Tiffenat, pour le Comité Touristique, "étudient ensemble les

modalités d'une fusion entre les deux organismes" et le 14 avril 1975, le Comité Touristique du Lac d'Annecy décidait sa dissolution et la dévolution de ses biens au Syndicat d'Initiative d'Annecy. Le même jour, Camille Francillon faisait admettre la fusion du Comité Touristique et du Syndicat d'Initiative. L'assemblée adoptait alors les statuts de la nouvelle association dénommée "Syndicat d'Initiative d'Annecy et d'Action Touristique du Lac".

On admire à ce propos la diplomatie de Mᵉ Francillon. On parle aussi de la distinction avec laquelle il a su assurer sa présidence.

Sous sa présidence, le Syndicat accueillit à partir de 1974 le Bureau départemental des renseignements sur les stations de neige, et le siège du Touring-Club de France inauguré le 17 mai 1974.

Il était membre de plusieurs associations.

Il a été un des 20 membres fondateurs du Lion's Club d'Annecy (devenu depuis le Club "Doyen").

Ce Club a été fondé sous l'égide du docteur Duparc, qui en fut le président-fondateur.

Camille Francillon lui succéda à la tête du club et fut donc le premier président à porter le titre de "président" (et non président-fondateur). Il fut président pour l'année 1954-1955.

Son premier geste fut de convier les épouses à une réception et de démontrer par là que le Lionisme était une affaire de couples et non seulement une affaire d'hommes.

Il a été le premier à recevoir à Annecy un président international du Lion's. C'était un Américain, et cela se passait dans les salons du Casino, en présence de Charles Bosson.

Il a contribué à enrichir les activités culturelles du club, d'une part en faisant partie de la commission "action culturelle", et d'autre part en faisant lui-même des conférences : "La Justice, miroir de l'Histoire", "Pourquoi les Savoyards ont-ils voté "OUI en 1860 ?".

Il a présenté aussi son film amateur sur les fonderies Paccard.

Il a été un membre très actif jusqu'à son départ en 1988.

Membre de la Société de Tennis, il était de l'Académie Florimontane, comme membre associé dès 1948, il fut élu membre effectif le 15 mars 1952. Le 29 juillet 1953, il publia la communication concernant la vallée de Roselend avec pour titre "Une vallée et un village dont les noms vont disparaître de la carte de France".

Pour la gestion du domaine de Montrottier, l'Académie Florimontane a bénéficié des conseils de Mᵉ Francillon.

Il faut mentionner qu'il a été un des pionniers du cinéma amateur à la Société du Vieil Annecy où il a présenté certains de ses films ("Le Fier de

sa source à Annecy", les fonderies Paccard, soit "Fondeurs de cloches"). Il a longtemps fait partie du Caméra Club dont il fut président en 1951-1952.

Alors Bâtonnier de son Ordre, à l'époque où le barreau était départemental, Mme Aldebert, premier Président de la Cour d'Appel de Chambéry, lui remit en 1985 l'insigne de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, à titre judiciaire.

Maître Camille Francillon nous a quittés à Talloires, le 18 mars 1997 pour sa dernière demeure, comme le précise le journal "Le Dauphiné" qui lui a rendu un dernier hommage.

Comme nous, en ce jour, à l'Académie Florimontane.

Charles Socquet

Georges Riond
(1909 - 1997)



L'Académie Florimontane tient une place de choix dans ma vie depuis que jeune guide des Amis du Vieil Annecy - sous la houlette de Georges Grandchamp - je me suis intéressé d'une façon active à l'histoire de notre Province. Je pense avoir défendu avec conviction la mémoire de François de Sales et du Président Favre, et le rôle de leur Académie, particulièrement auprès de ces quelques touristes impies qui en ignoraient même l'existence. C'est donc une récompense et un honneur que de siéger comme membre effectif à la Florimontane, Académie qui depuis sa fondation célèbre et perpétue les valeurs de notre chère Savoie et la mémoire de ces deux personnages illustres.

Mon émotion a été d'autant plus grande que je succède à Georges Riond, pour lequel j'avais beaucoup d'admiration et d'affection - et je sais qu'il me le rendait. Notre intérêt pour la politique - même si parfois nous avions quelques nuances d'appréciation - notre passion pour l'histoire des médias avaient créé entre nous une amitié sans faille malgré l'écart d'une génération.

Aussi je mesure ma responsabilité, celle d'évoquer ce soir la vie d'un homme pour lequel "*tout au long de quatre régimes politiques, la muse*

de l'Histoire va (...) *ménager des places, soit de témoin, soit d'acteur*" ; ainsi présentait Georges Riond, le journaliste florimontan Pierre Soudan à l'occasion d'un article paru dans le *Dauphiné Libéré*.

Georges Riond a toute sa vie célébré avec ferveur la Savoie. Savoyard il l'est, puisque né à Evian le 12 juin 1909. Hélas, à peine arrivé à la vie, il perdait sa mère victime de la terrible fièvre puerpérale. Deux ans plus tard, son père Joseph, huissier de justice à Evian, disparaissait à son tour.

Orphelin, le jeune enfant, dont la destinée s'ouvrait sous des auspices tragiques, était recueilli par ses grands-parents maternels, installés à Lyon. Son grand-père, Jean Excoffier, originaire de Groisy, était devenu le propriétaire de l'hôtel du Mont-Blanc, cours Verdun.

Les Excoffier étaient alliés à la famille de Mgr Alexis Billet, l'archevêque de Chambéry en 1860. Ce prélat, on le sait, n'avait pas fait preuve de zèle en faveur de l'Annexion de la Savoie à la France.

Georges Riond s'intéressera à la vie de ce parent cardinal et il évoquera son souvenir au cours de la séance solennelle de la rentrée florimontane, le 17 septembre 1988. Notre confrère Riond avait été élu membre effectif de l'Académie Florimontane en 1977.

Son grand-père Excoffier lui léguera "Le Floquet", une solide demeure du XVIIe siècle construite à Groisy. Ce sera là un héritage sacré, sa racine savoyarde à laquelle il vouera un attachement indéfectible.

L'enfant Riond deviendra, à partir d'octobre 1916, un élève de l'Institution Sainte-Marie de Saint-Chamond, collège de grande réputation alors, tenu par les pères maristes. Il y effectuera toutes ses études primaires et secondaires. Georges Riond s'y révèle un élève turbulent - cela ne nous surprend guère - mais doué, faisant preuve d'un art oratoire certain qui lui vaudra une récompense au concours d'éloquence organisé par la D.R.A.C. (ligue du Droit du Religieux Ancien Combattant), suivant la bonne tradition de l'époque. "*J'avais du bagout*" reconnaissait-il volontiers. Je peux certifier qu'il ne l'a jamais perdu...

Le jeune homme poursuivra ses études à la Faculté Catholique et à l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon d'où il sortira diplômé en 1928 ; il n'a pas encore vingt ans.

Fort de ce bagage, il entre dans une banque, puis en 1929 effectuera son service militaire au quartier de la Part-Dieu dans les rangs du 54e Régiment d'Artillerie.

Revenu à la vie civile, sa disposition innée pour discourir, parler devant un auditoire, convaincre par le verbe mais aussi par l'écrit l'incite à saisir rapidement deux clefs qui vont lui permettre l'épanouissement de sa personnalité : la politique et le journalisme.

Son engagement militant est très fort. L'année de sa philo il militait déjà activement au sein des Jeunesses Patriotes : le don oratoire qu'avait

révélé le concours d'éloquence de la DRAC lui valait d'être appelé sur de nombreuses tribunes ; il a juste dix-sept ans.

Etudiant, il deviendra le secrétaire général pour la région lyonnaise des Phalanges Universitaires, section des Jeunesses Patriotes. Il sera l'orateur de nombreuses manifestations, notamment à Paris où il participe au premier des grands meetings des Jeunesses, salle Bullier.

En avril 1930, il pousse la porte d'un grand quotidien lyonnais catholique et conservateur *Le Nouvelliste* dont l'immeuble se signalait par une Jeanne d'Arc en armure.

Le voilà installé secrétaire de rédaction, protégé par le rédacteur en chef Régis Rambaud, personnage légendaire et haut en couleur du quotidien et de la vie politique lyonnaise.

Au cours de cette même année, le 30 septembre, il épousait à Lyon Suzanne Didier qui sera sa compagne fidèle et attentionnée ; elle partagera sa vie durant plus de 67 ans. Elle vient de nous quitter dans la plus grande discrétion, à Paris, le 10 décembre 1998.

Georges Riond se révélera toujours un homme indépendant de caractère et d'esprit.

Il ne partage pas les analyses du *Nouvelliste* et rapidement il s'oppose à son rédacteur en chef qui pourtant l'avait embauché, ce qui devait lui garantir une carrière prometteuse.

Bien vite en rupture avec le journal, il quitte Lyon et rejoint sa province natale. A vingt-trois ans, le 1er juin 1932, il vient s'installer à Chambéry pour prendre en main *Les Pays de Savoie*, «*feuille de chou qui soutient les candidats de droite contre Pierre Cot*» (ainsi s'exprime-t-il dans son livre souvenir *Chroniques d'un Autre Monde*, livre publié en 1979, il y a juste vingt ans).

Le 5 février 1934, Georges Riond prend le train à Chambéry pour rejoindre Paris où il doit rencontrer une personnalité politique de premier plan, plusieurs fois ministre et Président du Conseil : André Tardieu.

Tardieu l'avait remarqué lors du congrès de la presse que Georges Riond avait eu la charge d'organiser à Chambéry, Salle de la Grenette les 25 et 26 novembre 1933. Georges Riond doit déjeuner avec André Tardieu et un autre invité, Paul Reynaud. C'est là un rendez-vous d'importance.

Il a quitté une Savoie calme et sereine. «*Dès l'arrivée à Paris je suis dans le chaudron*» se souvient-il. En effet, ce 6 février 1934, Paris connaît une émeute historique, les ligues et les anciens combattants manifestent violemment dans la rue menaçant d'envahir la Chambre des Députés où Georges Riond peut malgré tout pénétrer muni d'un sauf-conduit obtenu par Tardieu.

A cette journée qui va compter dans l'histoire de France, il faut inscrire, dans la vie de Georges Riond, l'amitié sans faille que va lui offrir Tardieu.

Les élections législatives de 1936 ne peuvent pas le laisser indifférent. Le voilà qui entre dans l'arène en présentant sa candidature contre Pierre Cot, homme politique savoyard solidement installé.

Comme ses amis le lui avait prédit, il ne sort pas vainqueur du combat, mais sa détermination, sa pugnacité et son pouvoir de séduction ont réussi à faire vaciller la statue de l'adversaire.

Sous son impulsion, la société éditrice du *Pays de Savoie* prospère. Il crée *La Tribune Républicaine* à Thonon, *L'Entente Républicaine* à Annecy et *Le Mont-Blanc* pour la Haute-Savoie qui viennent s'ajouter au titre de départ. Les tirages restent modestes mais révèlent le dynamisme militant de Georges Riond qui entreprend de créer le "Groupement républicain savoyard" dont l'ambition est de rassembler les partis opposés à la politique du Front Populaire.

Autre date importante dans sa vie : le 1er septembre 1936, il monte à Paris où il occupe la fonction de "Délégué Général du Syndicat des Journaux et Périodiques des Départements". Il répond ainsi à l'appel de Tardieu, on l'aura compris.

En 1938, il accepte la responsabilité de président national du "*Droit du Religieux Ancien Combattant*" association patriotique qu'il connaît bien. Avec ce nouvel engagement on trouve la troisième clef de la vie de Georges Riond ; le patriotisme. «*Patriote, je le suis*» aimera-t-il répéter.

C'est à *Inter-France*, petite agence de presse à laquelle il collabore que lui parviennent les nouvelles de ce 1er septembre 1939 : bombardement de la Pologne à 5 h 45, le Gouvernement français se réunit à dix heures et va proclamer l'état de siège sans délai, la mobilisation à minuit.

Georges Riond abandonne immédiatement Paris pour regagner Chambéry et la caserne Barbot où il vient chercher sa tenue : de vieux lots d'habillement par manque de crédits. Il est affecté au 58e d'Artillerie, à l'état-major du premier groupe.

En mars 1941, il publiera un livre *Artilleur avec les Alpins* qui se veut être «le carnet de notes» qui rapporte les «*échos authentiques du contact d'un jeune de 1939 avec la vie de guerre et les sursauts provoqués en lui par le spectacle d'une nation qui ne possédait plus sa flamme de 1918*».

Sa drôle de guerre se terminera le 16 juin 1940 du côté de Montargis, à quelques kilomètres de la Loire où il garde une pièce d'artillerie. Dans la confusion des colonnes de voitures civiles qui déguerpissent devant les blindés nazis, le voilà surpris par un soldat ennemi, aussitôt désarmé et fait prisonnier.

Sa période de guerre a été courte, son engagement a été comme d'habitude sans faille et total pour son pays. Deux citations à l'Ordre de la Brigade l'attestent, celle du 22 mars 1940 qui le récompense pour avoir donné «*le plus bel exemple d'intrépidité et avoir contribué à l'exaltation*

du moral autour de lui» et celle du 5 juillet qui note que «*son sang-froid et son autorité sur les hommes ont aidé à sauver le groupe de servants et de conducteurs qui rejoignait les lignes françaises malgré trois attaques de chars*».

Georges Riond, on le sait, n'est pas un homme que l'on peut contraindre facilement et encore moins priver de liberté.

Il s'évade de captivité le 17 octobre 1940.

C'est Georges Lamirand, Secrétaire général de la Jeunesse auprès du Maréchal Pétain qui l'appelle à son cabinet comme conseiller technique.

Il partage cette activité avec celle d'*Inter-France* qu'il retrouve à Vichy et où il occupe la fonction de rédacteur en chef, ce qui lui permet de faire vivre sa famille riche de deux garçons de 9 et 6 ans, Jacques et René.

Fustigeant la débandade de juin 1940, il prend la parole au Vieux-Port de Marseille, au nom des combattants de 39-40 devant le général Laure, porte-parole du Maréchal.

«*Mon discours eut de l'écho*» écrira Georges Riond.

A son retour à Vichy il était convoqué par François Valentin, directeur général adjoint, puis directeur général de la Légion Française des Combattants, qui le prend comme chargé de mission avant de le placer à la tête des services civiques fin 1940.

Ceux qui ont vécu les douloureuses années de la guerre ou ceux qui s'intéressent à cette période connaissent le rôle important et délicat que va jouer la Légion Française des Combattants dans l'organisation de l'Etat Français en zone non occupée.

Elle était présidée de droit par le Maréchal Pétain ; la loi portant sa création le 29 août 1940 stipule dans l'article 2 que "la Légion Française des Combattants a pour mission de grouper, au service du pays, tous les anciens combattants ; d'organiser l'entraide combattante ; d'assurer la collaboration des anciens combattants à l'œuvre des pouvoirs publics dans le cadre des communes, des départements, des provinces et de la Nation".

On devine le rôle politique qu'elle va être appelée à tenir ; certains pensent même que la Légion pourrait être le point de départ du "parti unique" en faveur du Maréchal. C'était «l'un des conservatoires de la foi dans les destinées françaises» ; c'est ainsi que Georges Riond définit sa vision de la Légion dans sa "Chronique d'un autre temps".

Dans l'ouvrage consacré à une étude très complète sur la Légion, l'historien Paul Cointet note que Georges Riond était le "benjamin de l'équipe" et qu'il était nommé dès septembre 1940 "membre de la Cour nationale d'honneur de la Légion au titre de combattant 39-40". C'était là un poste de confiance puisque cette Cour était le Tribunal chargé d'arbitrer les conflits internes.

A la fin de la même année 1940, Georges Riond se voit placé à la tête des "services civiques de la Légion" avec le titre de "secrétaire général adjoint", précisera-t-il.

L'évolution du rôle de la Légion n'est pas du goût ni de Georges Riond ni de François Valentin qui dénoncent, notamment, le rôle de parapolice politique vers laquelle on veut l'entraîner.

Toujours dans l'étude de Jean-Paul Cointet, on peut lire, page 154, «A l'automne 1941, on assiste à l'affrontement de deux camps incarnant deux conceptions de la Légion, deux façons de concevoir son avenir : la première, fidèle aux origines du mouvement, se fonde sur le respect de l'idéal combattant qu'assure la masse légionnaire auprès de l'opinion... Elle repousse toute idée de formation partisane ; la seconde, éprise d'efficacité, entend dégager de son sein une minorité consciente et activiste.

Une illustration de cette divergence fondamentale nous est fournie par les débats du Conseil national, les 15 et 16 septembre 1941, Georges Riond et Joseph Darnand exposent des points de vue divergents...».

Autre épisode raconté par Georges Riond et attesté par les historiens ; le 16 novembre 1941, le général Weygand est limogé sous la pression de l'Occupant. François Valentin et Georges Riond rencontrent le Maréchal Pétain pour s'opposer à cette décision. Devant le refus du Maréchal manifestement soumis à la volonté de l'Occupant, Georges Riond veut démissionner ; Weygand l'en dissuade.

François Valentin et Georges Riond qui veulent protéger l'indépendance de la Légion, celle des Anciens Combattants, entrent de plus en plus en désaccord avec le chef de l'Etat et ses ministres qui, au contraire, veulent plus que jamais subordonner la Légion à l'action du Gouvernement. Henri Amouroux, le journaliste-historien spécialiste de la seconde Guerre Mondiale, note au fil de sa volumineuse recherche que la "paisible" Légion des Anciens Combattants s'opposera à la Légion des Volontaires Français combattant contre le bolchevisme. Henri Amouroux précise que François Valentin et Georges Riond signeront une circulaire à toutes les unions départementales en zone non occupée pour interdire la double appartenance à ces organisations afin que ne subsiste aucune ambiguïté.

Au retour de Laval, au printemps 1944, c'est la rupture définitive entre les deux tendances. On sait que François Valentin rejoindra la France Libre ; le 28 août 1943, Maurice Schumann lit au micro d' "Ici Londres" un appel de François Valentin dans lequel l'ancien directeur général condamne la Légion et demande aux Anciens Combattants de «rallier sans arrière-pensée les rangs des mouvements de résistance».

Quant à Georges Riond, démissionnaire lui aussi en juin 1942, il va aider François Valentin à trouver asile chez l'un de ses cousins, près de Seyssel.

Voilà Georges Riond de retour à Lyon où il travaille pour le journal *Le Salut public*.

Son patriotisme, sa volonté farouche de défendre son pays le conduisent à entrer dans l'Armée Secrète où il se consacre à une activité importante comme chef de section spécialisé dans les renseignements économiques et le contre-espionnage. Sa contribution aux préparatifs d'évasion du Général de Lattre de Tassigny, son action exemplaire pour soustraire aux recherches de la police allemande plusieurs agents de la Force combattante marquent sa période de Résistance. Plusieurs distinctions viennent attester de son action exemplaire : Médaille Militaire, Croix de guerre, Médaille des Evadés et Médaille de la Résistance.

La paix revenue, Georges Riond, tenté un moment par une carrière militaire, retourne bien vite à ses deux passions, la politique et la presse.

Pour la politique, le voilà en 1946 directeur de la propagande du *Parti Républicain de la Liberté*, le P.R.L. pour ceux qui s'en souviennent.

Pour la presse, il crée une agence à vocation multiple *Les Journaux Régionaux Associés* à laquelle s'abonnent de nombreux titres.

Date importante : en décembre 1948, il est élu à l'Assemblée de l'Union Française - assemblée consultative des territoires d'outre-mer - où il siégera dix années et occupera la fonction de vice-président.

Ce mandat le passionne et il s'y donne tout entier, soucieux de trouver le juste équilibre entre le respect des pays membres de l'union et une France dont les frontières dépassent largement la métropole.

Il publie en 1954 un livre éloquent *Tempête sur la Tunisie* qui montre sa connaissance parfaite des relations de la France avec ses territoires d'outre-mer.

Anecdote qu'il aimera rappeler : pour développer les liens d'amitié avec les pays de l'Union, il organise un déjeuner à son domicile qui réunit plusieurs délégués : six de ses convives deviendront chefs d'Etat.

Toujours motivé par la vie politique savoyarde, il conduit une liste "républicaine indépendante" en Haute-Savoie à l'occasion des élections législatives de 1951. L'alchimie subtile de la proportionnelle et des apparentements l'empêche d'aller siéger au Palais Bourbon. Il récidivera, 7 ans plus tard, à Clamart, mais là aussi en vain.

Au lendemain des terribles événements de la guerre, se pose la question de la presse d'inspiration française et de son éthique. En conclusion d'une discussion avec le Président de la République, Vincent Auriol, il organise en 1951 un premier colloque qui donnera naissance à *la Biennale de l'Information* dont la première édition se tiendra à Evian, sa ville natale. Durant un quart de siècle, la Biennale sera le rendez-vous obligé des professionnels de l'information, plusieurs d'entre eux évoqueront la Biennale dans la rédaction de leurs mémoires.

En 1958, Georges Riond préside le Comité Central "pour la France d'outre-mer". Il le fait évoluer en 1967 en *Comité du Rayonnement Français* auquel il restera très attaché toute sa vie.

Ce comité «*englobe toutes les questions qui concernent la présence, le rayonnement, les relations, les intérêts de la France et des Français dans les diverses parties du monde*». Ainsi définissait-il son rôle dans une communication à l'Académie des Sciences Morales et Politiques le 6 juin 1983. Il complétait : «*le rayonnement d'une nation c'est l'onde propagée par sa personnalité*». Dans cette même communication, le patriote Georges Riond déplorait que «*le Français est si pénétré d'une supériorité originelle qu'il joue à dénigrer lui-même ses attaches, comme s'il avait à se libérer d'un surcroît de qualité*».

Le *Comité du Rayonnement* instituera en 1981 cinq prix destinés à récompenser des Français apportant une contribution aux sciences et aux arts. En 1975, le Comité crée le Prix Chateaubriand qui comptera parmi les grands prix littéraires de l'automne. Georges Riond présidera lui-même le prix Chateaubriand près d'un quart de siècle «*avec autant d'autorité que de gentillesse et de courtoisie*» suivant les termes du témoignage que m'a écrit son ami, l'académicien Jean Cazeneuve, premier Président de TF1 et lui-même membre du jury de ce prix. En plusieurs occasions, Georges Riond me dira regretter l'indifférence des pouvoirs publics vis-à-vis du Comité du Rayonnement Français et sera très attristé en constatant l'indifférence dans laquelle il sombrait.

De 1959 à 1964, Georges Riond siège au Conseil Economique et Social comme membre de la Commission spéciale de la Communauté où il a été désigné par le Président de la République du Congo.

Infatigable, toujours actif, on le retrouve dans plusieurs conseils d'administration dont celui de l'Alliance Française ; il est toujours là où l'on défend la francophonie. A partir de 1986, il sera élu correspondant de l'Institut par l'Académie des Sciences Morales et Politiques, sur proposition de la Section Morale et Sociologie. Il développe là aussi une grande énergie et Jean Cazeneuve témoigne encore : «*il était l'un des plus brillants et des plus actifs acteurs de la vie intellectuelle française*».

S'il croque à pleines dents de multiples activités, le temps a passé et la soixantaine atteinte... Quelques petits ennuis cardiaques le contraignent à rechercher une vie plus calme. Il abandonne Paris pour la Savoie et Groisy afin de «*s'offrir comme cadeau de fin de vie, le plaisir de retrouver les sensations de sa jeunesse*».

Tout en cultivant les roses de sa propriété du Floquet, "le Président Riond" n'en continue pas moins à mener une activité intellectuelle intense. Il poursuit sa collaboration dans plusieurs revues et journaux auxquels il livre des critiques littéraires appréciées autant pour leur style vif et percutant que pour la profondeur de leurs analyses.

Mais Paris ne pouvait pas l'abandonner subitement...

En juillet 1972, la commission des affaires culturelles du Sénat le désigne comme représentant des téléspectateurs au sein du tout nouveau conseil d'administration de l'ORTF, Office de Radiodiffusion Télévision Française, dirigé par un président dircteur général, le député-historien Arthur Comte.

En quelques décennies, la télévision qu'avait fait progresser René Barthélemy est devenue un fait de société. Depuis les années soixante elle s'est installée dans chaque foyer, devenant un enjeu économique, culturel et politique. Les deux chaînes publiques, bientôt la troisième, font l'objet de différentes critiques sur leur gestion, mais surtout sur leur indépendance vis-à-vis du Pouvoir. Plusieurs réformes ont déjà ponctué l'évolution de la télévision, celle du 3 juillet 1972 dote l'ORTF d'un conseil d'administration réduit, deux sièges étant réservés aux représentants des téléspectateurs. Georges Riond occupe l'un d'eux, l'autre étant attribué à son ami Jean Cazeneuve, membre de l'Institut. Il y rencontre un inspecteur des Finances qu'il nous fera connaître, Jean Autin, qui deviendra un ami de la Florimontane puisque brillant conférencier au château de Montrottier sur l'impératrice Eugénie.

A son entrée en fonction, Georges Riond déclare au journaliste Pierre Soudan «q*u'il veut apporter les critiques et les soubaits de la province, lutter contre la vulgarité et le matraquage*». C'était là une lourde tâche…

Il va tenir son rôle avec bon sens et ne ménagera ni sa peine ni ses efforts. Il sait qu'il ne représente aucune association de téléspectateurs. Les historiens de l'audiovisuel saluent son honnêteté, puisqu'il essaiera de concerter la vingtaine d'associations existantes afin de relayer leurs propositions et de les faire entendre.

A sa responsabilité principale au conseil d'administration de l'Office, il ajoute celle de vice-président des programmes de la radiodiffusion et celle d'administrateur de la toute jeune *Régie Française de Publicité*, chargée des spots publicitaires introduits sur les antennes depuis l'automne 1968.

Cette mission dans l'audiovisuel s'achèvera au début de l'année 1975 avec l'entrée en application de la loi organisant la partition de l'ORTF en sept sociétés autonomes. Son nom circulera pendant de nombreuses semaines comme probable président de TF1, d'autant plus qu'il avait largement contribué au succès du jeune Président de la République, Valery Giscard d'Estaing. Mais son âge, il a plus de soixante-cinq ans, sera un obstacle rédhibitoire.

Le président Arthur Comte dressera de lui un portrait qui me semble restituer avec beaucoup de justesse sa personnalité : «*Georges Riond, ardent, bouillonnant, franc, curieux de tout, s'il le faut tempétueux, et n'abandonnant pas aisément la proie qu'il a saisie dans ses crocs, n'arrête pas de m'interpeler ou de m'écrire sur tous les sujets et surgit*

chaque fois devant moi comme s'il était à lui seul tout un corps d'armée de téléspectateurs».

Abandonnant définitivement la capitale et toute fonction officielle, Georges Riond retrouve Groisy et la Haute-Savoie et se dévoue pour les anciens combattants dont il préside la section départementale des Médaillés de la Résistance. Il organisera le congrès national de 1976 qui vaudra à Annecy l'honneur d'accueillir plusieurs ministres. J'ai recueilli plusieurs avis de responsables du monde ancien combattant ; tous saluent la droiture de Georges Riond dans sa Résistance.

Il préside avec autant d'énergie l'Association de la Presse Savoyarde de 1978 à 1981 et suit de très près l'évolution de la presse écrite qui doit s'adapter au développement de l'audiovisuel.

En 1983, le gouvernement Mauroy avait voulu une loi sur "la transparence et le pluralisme". Georges Riond était appelé à témoigner au théâtre d'Annecy à côté de grands patrons de presse et de journalistes nationaux.

J'ai alors découvert ce que devait être l'ambiance des campagnes électorales qu'il animait lorsqu'il était jeune et pourquoi l'une d'elles lui valut de recevoir le poing du maire de Chambéry en pleine figure…

Toujours respectueux de la mémoire des anciens combattants, Georges Riond participe très fidèlement aux cérémonies patriotiques. C'était l'occasion de nous retrouver pour parler politique, presse et audiovisuel où sa fille Michèle - dite Macha Béranger - tient une place importante, voire même mythique, sur les ondes du service public.

Le plus difficile pour lui c'était le silence à observer dans les défilés. Celui du 11 novembre était particulièrement long puisqu'il faut traverser toute la ville d'Annecy. On apercevait alors un homme de taille plutôt petite, toujours distingué, alerte et l'œil vif, qui fendait les rangs à la recherche d'un interlocuteur pour un commentaire sur l'actualité, un souvenir à rappeler… ou dénoncer une erreur de protocole sur lequel il était très vigilant et imbattable.

Il se fit moins présent les dernières années, gêné par la maladie qu'aggravait le chagrin dû au décès de son deuxième fils ; il avait perdu l'aîné dans un accident il y a de nombreuses années déjà.

Il me confiait souvent la fierté de sa famille, de ses petits-enfants qu'il aimait rassembler dans son cher Floquet.

C'est là, à Groisy, qu'il s'éteignait le 11 février 1997. La cérémonie religieuse s'est déroulée par un gris samedi après-midi d'hiver en l'église de Groisy comme il l'avait souhaité. Un détachement de militaires figés dans un garde-à-vous impressionnant autour de son cercueil recouvert du drapeau tricolore rendait les honneurs au commandeur de la Légion d'Honneur qu'il était.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la vie de Georges Riond a été animée, inattendue, surprenante, risquée. Le récit que j'en ai fait révèle, je

l'espère sans peine les trois clefs de sa vie : patriotisme, politique et presse.

Les chemins qui se sont ouverts devant Georges Riond auraient pu le conduire vers une destinée qui pouvait être le déshonneur. Il avait eu le choix. Il a toujours choisi le chemin de l'honneur, il en est d'autant plus méritant.

Je pense que c'était un homme d'une grande honnêteté intellectuelle qui ne s'est jamais laissé aller à la compromission et à la tentation du pouvoir qu'il avait pourtant maintes fois tutoyé.

On ne peut cependant s'empêcher de se demander si des vents contraires ne sont pas venus parfois souffler sur sa destinée.

Georges Riond a aimé profondément la politique et l'a servie sans réserve, de tout son être. La politique le lui a-t-elle bien rendu ?

Ironie du sort, il n'a jamais été élu au suffrage universel, sauf au conseil municipal de Groisy pour lequel il n'avait jamais présenté sa candidature. A-t-il regretté de n'avoir jamais siégé à l'Assemblée Nationale ? Non, reconnaîtra-t-il lui-même car «*en mon tréfonds, je me sentais trop rebelle aux servitudes*».

Si la Biennale de l'Information était sa fierté, je sais qu'il était de bon ton de mettre en cause son intérêt réel. Ceux qui suivent le domaine de la communication savent le succès remporté aujourd'hui par l'Université de la Communication d'Ourtin. Peut-être a-t-il eu tort d'avoir raison trop tôt ?

Georges Riond était aussi d'une grande sincérité. Pour la Savoie par exemple, plusieurs témoignages m'ont confirmé sa détermination à aider les Savoyards qui faisaient appel à ses services, il n'hésitait pas alors à les faire profiter de ses nombreuses relations dans la capitale. Cela avait été le cas dans l'aide efficace qu'il avait apportée en 1967 au Comité du IVe centenaire de la naissance de Saint-François de Sales.

N'oublions pas non plus les risques qu'il avait pris en éditant les "Cahiers de Savoie" qui parurent de janvier 1965 à décembre 1966.

Je l'ai toujours trouvé optimiste et s'il aimait rappeler ses souvenirs, ce n'était pas sur le ton des regrets, mais au contraire pour mieux comprendre le présent et appréhender l'avenir.

Il se classait "conservateur". Sans doute voulait-il rendre intangibles certaines valeurs, mais je n'ai jamais perçu les stigmates de quelqu'un arc-bouté sur le passé. Bien au contraire, il aimait citer cette phrase de Claudel : «*Dans un wagon, il y a la banquette avant et la banquette arrière. Il y a ceux qui regrettent avec nostalgie le passé qui s'en va et il y a ceux qui regardent avec espérance le futur qui arrive. Je serai, je crois, du côté de l'espérance*».

C'est donc une vie "*pleine à ras bord*" que vécut Georges Riond, comme il se plaisait à la définir.

Gardons de lui le souvenir d'un "honnête homme" qui avait aimé la vie, fidèle à ses amitiés et à ses principes, et celui d'un grand patriote au service de la France et de la Savoie.

Michel Amoudry

Bernard Ruffet
(1909 - 1996)



Comme je n'ai jamais rencontré Bernard Ruffet, il m'a fallu pendant longtemps réfléchir à la manière dont il pouvait m'être permis de parler d'un inconnu. Pourquoi m'incombait-il précisément de prononcer l'éloge de cet homme-là ? Qu'y avait-il donc de commun entre nous ? En quoi mon prédécesseur me parrainait-il depuis l'au-delà ?

Toutes questions difficiles à résoudre quand on ne croit pas entièrement au rôle du hasard.

Bien sûr, je me suis mise en quête de ce que Bernard Ruffet avait laissé, dans les fichiers de nos bibliothèques, de nos archives. Mais il semblait qu'il se fut presque évanoui, avec ce petit sourire que beaucoup ont connu, un sourire un rien moqueur.

Bien sûr, j'ai trouvé quelques articles, mais toujours très courts, quelques recensions où il commente avec intelligence des ouvrages de préhistoire, une participation au Congrès des sociétés savantes de Savoie où il présente presque confus, comme malgré lui, une remise à jour des travaux de Louis Revon avec une modestie confondante. Lisant les fiches

qui pouvaient dire quelque chose de lui, consultant ses rares écrits, je voyais apparaître, comme en creux, le profil presque effacé d'un homme en retrait, profil aussi net cependant qu'une trace incisée sur une pierre : celui d'un homme qui avait profondément aimé l'archéologie.

Cette première impression fut confirmée par les témoignages que je recueillais auprès de ceux qui l'avaient connu, apprécié, fréquenté, n'obtenant jamais d'eux qu'une seule et commune, unanime déclaration : Bernard Ruffet avait été un homme fin, réservé, modeste, un homme discret, "d'une discrétion presque excessive". Pourtant, on notait chez lui un petit air de ne pas y toucher, l'habitude de sourire, mine de rien, un savoir-faire pour, d'une manière prompte et délicate, remettre les choses en place. Quant à sa vie personnelle, elle était restée secrète, même aux plus proches. Où était-il né ? Personne ne le savait. Quand était-il venu à Annecy ? Après la guerre, mais à quelle date exactement, et dans quelles circonstances ?

Tandis que tous les matins, je descendais, depuis le quartier des Fins de mon enfance, la longue avenue de Brogny sur ma bicyclette Hildegarde, afin d'accomplir une scolarité classique au lycée d'Annecy, tous les matins, Bernard Ruffet se rendait de son domicile de la rue de la Gare pour le siège d'EDF où il était ingénieur, traversant le passage à niveau qui séparait la ville du quartier des Romains. Tous les matins, nous accomplissions ce trajet parallèle et inverse, sans nous connaître, sans nous croiser, tandis que sous les roues d'Hildegarde, sous les pieds de Bernard Ruffet dormait encore dans l'épaisseur des temps une ville enfouie. Cette ville allait lentement ressortir de la terre, avant de laisser place à une nouvelle ville de béton : ce serait une joie, puis un déchirement, un de ces événements dont il est impossible de se remettre tout à fait.

Presque tous les dimanches, au printemps, durant l'été, ma mère emmenait ses tout jeunes enfants en promenade, cueilllir des coucous, marguerites, scabieuses ou autres fleurs des champs à Vovray, à Veyrier, à Albigny, à Seynod. Presque tous les dimanches, Bernard Ruffet recherchait, du même côté, sur les bords du lac, les chemins antiques et préhistoriques du sud de la ville.

Ainsi, les Annéciens d'alors, amoureux de leur ville, l'arpentaient en tous sens, inscrivant en eux cette géographie cachée qui est une véritable carte du tendre, leur ville intérieure.

Ainsi, il y avait déjà quelque lien entre nous, sans qu'aucun de nous deux n'en sût rien.

Bernard Ruffet est né en 1909 dans une famille d'origine bourguignonne. Son père, Léon Ruffet, intendant militaire en retraite, officier de la Légion d'Honneur, mourut à Metz en 1974. Pendant la guerre, Bernard Ruffet fut officier, fait prisonnier puis interné dans un *Oflag*. Il mit à profit ce séjour forcé pour écrire un ouvrage scientifique, concernant

l'électricité électrostatique (publié par la suite aux éditions Dunod), manifestant déjà ce trait de caractère qui lui était propre : tirer parti de toute situation.

En prison, il avait beaucoup souffert des poumons. Il resta longtemps malade et fut longuement hospitalisé. Par la suite, cette maladie lui valut de se retirer relativement jeune de la vie professionnelle, prenant une retraite précoce.

C'est après la guerre que Bernard Ruffet arriva à Annecy. Il est ingénieur de l'EDF. Avec son épouse Renée Montillet, qui deviendra directrice de l'école maternelle Vaugelas, ils s'installent dans un appartement de la rue de la Gare, sur les quais du Thiou. Leur fils, Jean-Michel grandit à Annecy, avant de se fixer à Paris. A cette époque, Annecy est une bourgade délicieuse environnée de campagnes intactes et de villages tous plus beaux les uns que les autres. On se rend par des sentiers à travers de grands prés remplis de sainfoins, de mauves, d'oseilles et de sauges de la Balme de Sillingy jusqu'aux bords du lac. Les hameaux et villages préservés d'Annecy-le-Vieux, Brogny, Novel sont un enchantement ; Veyrier, Menthon sont encore des villages entourés de vignes : vieilles fermes aux toits de tuiles écailles, jardins, ruisseaux, buvettes, toute la campagne environnante est un paradis sous un grand ciel pas encore bouché par les immeubles... L'avenue de Brogny n'est qu'un petit chemin qui blanchoie et poudroie en direction de Genève, et le Pont Neuf débouche sur de ravissants hameaux. Une grosse locomotive passe tranquillement sur les passages à niveau devant lesquels s'arrêtent de rares voitures et les vélos. On excursionne facilement par le train jusqu'à Lovagny-Gorges du Fier ou vers Groisy-Thorens-La Caille : Annecy préservée garde encore sous ses prés tous ses secrets et debout, ses maisons non moins secrètes, encore sombres, lézardées, ses fraîches traboules, ses balcons de bois où sèche le linge, ses lavandières du Thiou, son faubourg de Bœuf, son quartier de Loverchy intact, son abbaye de Bonlieu, ses anciens casino et théâtre, son kiosque à musique, son quartier Sainte-Claire, ses abbayes et maisons religieuses. Aucune ZUP n'est encore sortie de terre, ni dans le quartier des Romains, ni aux Isles, ni à Novel ou aux Teppes. Rien encore des banlieues poussiéreuses, des grands magasins, des nœuds d'autoroute et parkings à venir. Faite de montagne et d'eau, urbaine et rustique, Annecy a toutes les dimensions poétiques : à la fois spirituelle et douce, modeste et riante, Annecy n'a pas encore d'ambition, elle est à l'abri des convoitises, elle a encore la beauté de la simplicité, elle se contente de rêver à l'ombre de son vieux château, de ses ruelles, de ses boutiques et fabriques.

C'est dans cette merveilleuse petite ville que Bernard Ruffet a la chance de venir s'installer. Par un concours de circonstances exceptionnelles, il arrive dans un lieu qui aura justement besoin de lui à ce moment-là, où il pourra mettre à profit ses compétences et ses qualités aussi bien personnelles que professionnelles. Le hasard, si hasard il y a, l'amène

précisément à travailler avenue des Romains, en plein cœur d'un quartier en plein bouleversement où commencent à se construire les premiers immeubles modernes d'Annecy, au-dessus d'un site déjà bien repéré par Charles Marteaux : le vicus gallo-romain de Boutae.

C'est l'époque des premières fouilles de la future Rocade qui reliera Annecy aux autoroutes. Bernard Ruffet peut se pencher sur les trous que font les excavatrices, observer les pelleteuses creuser le sous-sol pour couler les fondations des nouveaux quartiers et ouvrir leurs garages. Les vestiges de la ville antique surgissent, les fours de potiers gallo-romains, la basilique, les sanctuaires, le théâtre, les puits. Il observe tout cela avec l'œil d'un ingénieur, qui connaît la topographie, mais aussi d'un passionné d'archéologie qui lit beaucoup. Il sait dresser un relevé, mesurer, noter, photographier. Comme il est sur place, il jaillit de son bureau dès que quelque chose d'intéressant se présente. Homme pratique, il a une idée fort simple : il prend son appareil photo et se met à photographier systématiquement ce qu'il voit. Il emporte toujours avec lui deux appareils photo, deux excellents 6X6 à optiques différentes, et double chaque cliché. Il a un œil exceptionnel, il voit tout. Toujours présent, aux premières loges, derrière la pelleteuse qui vient de buter sur du marbre ou de rencontrer un muret romain, il est capable de discerner à trois mètres de distance, au milieu d'un lit de galets, une hache taillée.

Il est encore aux Fins, quand les ouvriers mettent à jour un puits rempli de colonnes romaines en parfait état, le fameux "puits aux colonnes". Habitué aux chantiers, il ne craint pas de parlementer avec les ouvriers. Ce jour-là il leur demande s'ils ne pourraient pas sortir les colonnes sans les fracasser. Les ouvriers ne veulent rien entendre. Pourtant, il faut sauver tout ça. Comment faire ? A l'époque, il n'y a aucune autorité en place, aucun archéologue départemental. Il discute, court acheter à l'Economique, l'épicerie du coin, quelques bouteilles de vin rouge. L'affaire est dans le sac. Quelques jours plus tard, un camion dépêché par la municipalité venait chercher les colonnes, actuellement conservées dans la citerne du château.

Lors de la construction du quartier de la Manufacture, il prend une photo de l'état ancien et du nouveau, photos parfaitement superposables et datées. Il est encore là quand le ruisseau de Sainte Catherine, l'Isernon, est recouvert et photographie son dernier clapotis avant qu'il disparaisse à jamais.

Evoquant les découvertes archéologiques qui se font alors en Haute-Savoie, Pierre Broise écrit : «Par l'abondance des découvertes, le site bien connu des Fins d'Annecy peut-être placé en tête [...] l'extension de la ville d'Annecy vers le nord allait amener, pendant 25 années, une succession ininterrompue de découvertes considérables [...]. Les travaux que nous avons suivis avec le concours d'observateurs diligents, comme Bernard Ruffet en particulier et, sous les auspices d'une municipalité favorable représentée par Georges Grandchamp, adjoint aux affaires culturelles, ont

fait l'objet de communications à l'Académie Florimontane, publiées régulièrement dans *La Revue Savoisienne*» (1).

Dès qu'il est en possession de ses pellicules, Bernard Ruffet demande à son photographe des tirages papier, toujours en noir et blanc. Puis, chez lui, il légende, date, classe, constitue une documentation qu'il range et identifie soigneusement dans une série de petits classeurs parfaits dont vient d'hériter, grâce au don de sa belle-fille Madame Jean-Michel Ruffet, le musée-château d'Annecy. Une manne pour les futurs chercheurs. Dans des boîtes métalliques, il conserve ses négatifs, tout aussi soigneusement triés. Il dote également les Amis du Vieil Annecy. Poussant la minutie et le soin jusqu'à l'extrême, il range ses clichés dans des enveloppes spéciales qu'il fabrique lui-même. Il ne ménage pas sa peine, revient souvent plusieurs fois sur place afin d'obtenir le meilleur angle, de capter des aspects différents, d'obtenir des détails, jusqu'à avoir la bonne lumière, soucieux également de montrer la progression du chantier. Le travail ne manque pas : «De 1940 à 1970, plus de 80 chantiers sont ainsi prospectés, permettant le relevé de 30 nouvelles sections de voies, 15 nouveaux puits et 230 portions supplémentaires de voies» (2).

Il se trouve bientôt à la tête d'une documentation unique. Sans lui, comme dans l'étonnante séquence du film de Fellini, *Roma*, où l'on voit une fresque antique s'effacer en quelques instants, tout aurait disparu de cette aventure étonnante du ressurgissement puis de l'ensevelissement de Boutae.

Il est là et il s'émerveille. Mais il s'émerveille de manière intelligente : songeant à ceux qui le suivront et qui eux, ne pourront voir ce qu'il voit, il photographie. Il sauve tout ce qu'il peut, il préserve de son mieux, avant que l'irréparable ne soit commis, que tout soit recouvert, non plus par la terre mais par le béton.

Voilà ce qui est extraordinaire dans le travail de Bernard Ruffet : cette ordinaireté même. Cette simplicité d'approche des problèmes. Dans le chaos des chantiers, il sélectionne, identifie, compare, preuves à l'appui. Il effectue également des relevés extrêmement précis. Grâce à sa formation d'ingénieur, il a une approche du terrain particulièrement efficace.

L'Académie florimontane est la première à reconnaître les qualités de Bernard Ruffet. A l'occasion de son élection comme membre de la compagnie, il écrit le 17 février 1959 au secrétaire perpétuel, notre cher et inoubliable Monsieur Louis Pfister, une lettre qui montre tout entier quel homme il est :

---

(1) Pierre Broise, "L'Archéologie en Savoie, bilan des découvertes archéologiques (Antiquité) de 1940 à 1970", *L'Histoire en Savoie*, n° 20, novembre 1970.

(2) Pierre Broise, *ibidem*.

«Je soupçonne que certains Florimontans de mes amis ont dû me représenter auprès de votre compagnie sous un jour bien flatteur. Je pense en effet, qu'être membre de l'Académie florimontane suppose l'acquisition préalable de quelques mérites en matière de lettres, d'art ou d'histoire. Or, les activités auxquelles je puis me référer pour expliquer la promotion dont j'ai été l'objet sont demeurées toujours très modestes. L'intérêt que je porte à l'archéologie locale n'a pu m'amener, jusqu'à ce jour, à faire de découvertes dignes d'être signalées. Je me suis simplement borné à cultiver discrètement le patrimoine que nous ont légué Eloi Serand, Louis Revon, Marc Le Roux et Charles Marteaux, tous florimontans de renom.

Je ne doute pas que l'accueillante élection dont vous m'avez fait part permette de développer de fructueuses relations qui m'aideront à poursuivre la réalisation d'un inventaire préhistorique de la Haute-Savoie, répertoire que M. Grandchamp m'a encouragé à entreprendre» [3].

Tout est dit : la fidélité aux prédécesseurs, le désir de continuer sur leurs traces, et surtout, l'amour pour la préhistoire.

Effectivement, Bernard Ruffet était de cette étoffe de florimontans modestes, têtus, probes, dévoués et sérieux, qui ont fait la gloire de notre société. Il avait la claire écriture d'Eloi Serand, cette application patiente, cet esprit de labeur et d'enthousiasme qui a produit tant de travaux pionniers. Homme de passion sous des dehors réservés, il est, au sein de l'Académie, dans son vrai milieu naturel. Il apportait toujours du concret, tenait toujours à citer ses sources, mais écrivait avec réticence, ne se jugeant pas apte à le faire. Il participe à toutes les sorties de l'Académie, toujours assis à l'arrière du car, comme un écolier, en compagnie de Claude Duparc ou du général Humbert.

Membre de la Société nantaise de préhistoire, membre de la Société préhistorique française, il va élire parmi les Florimontants deux amis qui partagent sa véritable passion et sa spécialité : la préhistoire. S'il fait autorité dans cette discipline, il ne fait cependant jamais étalage de sa science. Sans doute devait-il aimer dans la préhistoire et aspect silencieux, antérieur à l'écriture et à tout langage, proche du sacré, dont on pouvait voir le reflet dans sa propre personnalité.

Il accompagnera avec discrétion et efficacité Pierre Broise et Paul Dufournet dans toutes leurs folles entreprises. Quand, en 1958, Paul Dufournet se lance dans la prospection systématique du sous-sol de Seyssel et des rives du Rhône, de la Semine et du Val des Usses, à la recherche du fameux port de Condate, Bernard Ruffet est auprès de lui,

---

(3) Lettre conservée à la bibliothèque de l'Académie florimontane.

identifiant les objets préhistoriques, conseillant, aidant, photographiant [4]. On imagine les discussions passionnées des compères sur le site de Vens, là où le Fier se jette dans le Rhône, là où Paul Dufournet voyait le lieu-même des confluences entre le Nord et le Sud, ce lieu mythique où les Argonautes, en danger de se perdre dans la Mer du Nord par le Rhin, réussirent, dit-on, à passer par les lacs de Bienne, de Neufchâtel et le Léman pour rejoindre enfin le Rhône méditerranéen et solaire sous la protection d'Héra, cachés par une brume providentielle [5]. Les découvertes sont alors nombreuses, pleines de surprises, à la hauteur de la passion que déploient ces hommes.

Avec Pierre Broise, il partage le goût de la topographie et des cheminements. Quand Pierre Broise publie le *Vicus gallo-romain de Boutae et ses terroirs* suite du *Boutae, vicus gallo-romain* de Charles Marteaux, c'est, nous le savons maintenant, Bernard Ruffet qui, anonynement, sans rien revendiquer jamais de sa collaboration, réalise tous les relevés et les plans pour Pierre Broise alors en Avignon. Pour son ami qui soutient en effet une thèse de doctorat sur le réseau antique des communications autour de Genève, il accomplit un travail de documentation sur l'important carrefour d'Annecy. Avec lui encore, faisant appel à un entrepreneur, il imagine de réaliser une carotte de terre d' 1 m sur 1 m de largeur et de 2 m de hauteur, où l'on voyait distinctement les traces des deux incendies successifs de Boutae. L'énorme carotte pédagogique fut séchée, plâtrée, installée au château avec une grue, mais hélas, avec le temps s'effondra.

Il recherche avec détermination les vieilles voies antiques, possédant un flair exceptionnel pour retrouver pistes anciennes et itinéraires par la seule compréhension du terrain. Marchant beaucoup, il connaît parfaitement les environs d'Annecy. Il sent les choses, sait faire parler ce qui est muet, don exceptionnel qui est celui-là même de l'archéologue. Il avouait parfois, incidemment et si seulement on l'interrogeait : «*Dimanche, je suis allé à Seynod, sur le chemin antique*». A Proupeine, au-dessus de la Visitation, il retrouve un second itinéraire pour rallier Faverges et Genève par le Pont de l'Isle, derrière Saint-Joseph. Georges Grandchamp essaie en vain de lui faire écrire ce qu'il a découvert. Il n'obtiendra de lui que le commentaire d'une photo du ruisseau d'Isernon.

A partir de 1988, avec Pierre Broise, il a le projet d'un numéro spécial sur la morphologie d'Annecy. Les préoccupations topographiques, si importantes en préhistoire, sont au centre de ses recherches. Il agrandit des photocopies, retrouve le tracé des chemins antiques d'après la conformation des terrains. Lors d'une table ronde consacrée à la naissance du lac d'Annecy, regroupant Léon Moret, le Dr Servettaz, Pierre Broise,

---

(4) Cf Paul Dufournet, "Trouvailles archéologiques significatives concernant Seyssel, Semine et Val des Usses", *Revue Savoisienne*, 1977.

(5) *Ibidem*, p. 30.

Georges Grandchamp, Raoul Blanchard, éclate un feu d'artifice d'idées contradictoires. Seul Bernard Ruffet ne dit rien, notant, réfléchissant.

Membre de la société des Amis du Vieil Annecy, il a travaillé avec Georges Grandchamp, le quatrième mousquetaire de la bande des trois. Pour la revue *Annesci* il écrit en 1959 un article sur des "plaques de ceintures burgondes", réalise de sérieuses recensions. Il a le don d'apporter à chaque fois, par le simple jeu de remarques, le regroupement minutieux des informations, des mises au point, un nouvel éclairage à des problèmes difficiles, réorientant et redéfinissant les données. Ainsi à propos de l'article de Marc R. Sauter pour *Genava* en 1960 il compare le problème des palafittes du Léman à celui du lac d'Annecy, pointant immédiatement du doigt que les problèmes d'ordre géologique ne sont pas résolus.

Le 21 avril 1969, il est embauché par le conservateur du musée d'Annecy, Jean-Pierre Laurent pour réaliser le récolement des pièces archéologiques du musée. Il va rester cinq années durant, jusqu'au 7 octobre 1974, dans une petite salle du vieux logis du château, à ouvrir des caisses et à en extraire les objets pour les classer et les enregistrer de manière méthodique. L'ancien musée de l'hôtel de ville s'était en effet transporté au château depuis 1961 dans les greniers du château sous forme d'un invraisemblable bric-à-brac de collections hétéroclites. Là, il accomplit un travail de bénédictin, refaisant l'inventaire. Revêtu d'une blouse blanche de laborantin, il pesait, muni d'un trébuchet d'orfèvre, chaque pièce et la mesurait avec un pied à coulisse. Il l'astiquait, posait dessus une première couche de vernis, y inscrivait un numéro, posait une seconde goutte de vernis.

Il travailla ainsi plusieurs années avec un soin extrême à numéroter et à identifier 19 760 objets, parmi lesquels les objets d'égyptologie, 8 746 monnnaies et médailles rassemblées dans un énorme médaillier, 488 sceaux et les antiques de la collection Campana [6].

Derrière tout ce volume de travail, se trouvait une véritable connaissance du terrain, et le désir de transmettre exactement son savoir pour que les autres pussent en faire usage.

Il procède de la même manière à l'inventaire du lapidaire, alors entassé un peu partout dans la ville, sous les arcades de l'hôtel de ville, au Palais de l'Isle. Il travaille avec des données peu faciles (puisqu'il n'y a pas d'inventaire avant 1860), mais avec une sûreté impressionnante.

Il a depuis longtemps étendu ce travail à toute la Haute-Savoie, recherchant partout, systématiquement, les pierres remarquables et dans

---

(6) Marie-Christine Lebascle, Statistiques du musée d'Annecy.

les lieux les plus difficiles d'accès. Il marche inlassablement, déniche ses proies et en réalise d'excellentes photographies. Il revient plusieurs fois sur les lieux, de manière à obtenir le meilleur éclairage. Parallèllement, il compare ses trouvailles aux sources écrites. Il réalise ainsi un état archéologique complet du lapidaire dans le département après la guerre, d'autant plus précieux que certaines pierres ont déjà été perdues ou vandalisées (7). Il établit un corpus antique et un corpus préhistorique livrant ses recherches par une mise au point sobre, au cours du congrès des sociétés savantes de Savoie tenu en 1968 à Saint-Jean de Maurienne. Se réclamant de Louis Revon, il reprend, dans sa communication intitulée "Le Mégalithique en Haute-Savoie", la liste des monuments mégalithiques et des principales roches à gravures ou cupules, énorme travail de terrain, de repérages soigneux, de recherches difficiles, de vérifications multiples, dissimulé derrière une simple liste, claire, facile et sûre.

Son nom n'apparaît jamais que très discrètement, souvent dans le crédit photographique des ouvrages consacrés à l'époque antique et préhistorique en Savoie, ou simple mention dans des remerciements.

Il dresse également la liste des sites de Haute-Savoie, par périodes, de la préhistoire à la protohistoire et au moyen-âge, prépare des éditions d'introduction à la préhistoire pour les écoliers, restées sous forme de dactylogrammes inédits.

Il a ainsi préparé le terrain pour de futurs recoupements, comparaisons et recherches à venir, effectuant un précieux travail de remise en place, de clarification des questions.

Avec Georges Granchamp et Henri Baud, il lance encore l'idée d'une association archéologique départementale, regroupant des gens de toutes sortes, sans jamais vouloir en être ni le président, ni le vice-président. «Nous avions le projet d'un dépôt de fouilles archéologiques à la poterie Gojon à Vovray. Nous avons acheté la poterie, les plans furent faits. Mais la poterie du XVIIIe siècle, en place avec ses fours, fut la proie d'un incendie. Ce fut un échec sur lequel Ruffet comme moi avons amèrement pleuré, et ma grande déception» raconte Georges Grandchamp.

Mais une nouvelle génération d'archéologues allait apparaître, mise en place par la direction des Affaires culturelles, celle des Antiquités préhistoriques et historiques à Lyon. Avec eux, il suit encore les recherches du Centre archéologique subaquatique, assiste à la naissance de l'Association pour la Sauvegarde du patrimoine Industriel.

---

(7) Marie-Christine Lebascle, *Inscriptions latines de Haute-Savoie*, éditions du Musée-château d'Annecy 1995 : «Il faut mentionner la démarche particulière de Bernard Ruffet qui, dans les années soixante, et sans autre prétention que documentaire, photographie chacun des monuments existants et dépose ses clichés au musée d'Annecy. Certaines inscriptions ont disparu depuis, égarées, martelées ou usées par le temps. Aussi cette iconographie est-elle précieuse aujourd'hui».

Bernard Ruffet mourut le 28 juillet 1996 suivi dix mois plus tard par son épouse Renée et peu de temps après par leur fils Jean-Michel. Depuis quelques années, il s'était assombri. Etait-ce la perte irrémédiable de tous ces chemins qu'il avait arpentés en tous sens, chemins devenus inutilisables par le piéton ? Le lent recouvrement de la ville ? La disparition de ses amis préhistoriens, Pierre Broise, Paul Dufournet ? Il disait ne plus voir très clair, il n'allait plus aux réunions. Tous les matins, à la même heure, pourtant, il suivait la rue Royale jusqu'au vieux Puits Saint-Jean, afin d'y acheter son journal. Il vit encore les fouilles effectuées devant la mairie, lors de la construction du grand parking souterrain, ce chantier sous haute surveillance, grâce aux archéologues sub-aquatiques. Etant de ceux qui n'abordaient un sujet qu'avec la plus grande humilité, il rit encore bien fort quand les archéologues de Lyon vinrent pour essayer de retrouver là "le pont romain" d'Annecy, passant outre l'avis de ceux qu'ils nommaient avec condescendance "les érudits locaux" [8].

Annecy l'antique avait été à nouveau comblée, puis disparurent toutes traces des prés et des villages. Les ruisseaux furent recouverts, les sentiers goudronnés. Une inexorable marée de béton et de voitures envahit la plaine des Fins, jusqu'à l'antique montagne de la Mandallaz. Nul piéton ne pouvait plus emprunter les vieux chemins, sillonnés de voitures et camions. Lentement, le silence fut submergé, cédant le pas au bruit. Les dernières nuits durant lesquelles on finissait de construire le quartier de Novel, les souris quittaient en masse les champs dans un seul et immense cri de protestation et on ne sentait déjà plus l'odeur du lac.

L'image entrevue de l'Annecy s'était imprimée presque douloureusement dans notre cœur. Elle y vit encore, trop belle, trop large, tiraillant, débordant de toutes parts, enfermée dans un présent trop étriqué. Le tracé des vieux sentiers est toujours là, et les ruisseaux, et les fermes, et les vieilles maisons détruites, et les traces enfouies, mais cela n'est plus parcourable que par l'imagination.

C'est sans doute ainsi que Bernard Ruffet, lui aussi avait vécu, avec une ville trop large pour son cœur, une ville d'Annecy plus belle et plus ancienne encore, qu'il avait devinée et reconstruite en lui. Il n'a jamais travaillé qu'à lui faire reprendre corps.

Sondant les livres, les bois, les buissons, les cartes et les chemins, il a grandement contribué, grâce à son obstination, ses intuitions, ses enthousiasmes, à la résurrection de cette ville merveilleuse et à sa définitive installation dans nos mémoires

Brigitte Hermann

---

(8) Les érudits locaux, c'est-à-dire Léon Moret, membre de l'Institut, Franck Bourdier, Onde, Gabriel de Mortillet, fondateur du musée national de Saint-Germain-en-Laye.

Henri Baud
(1912 - 1997)

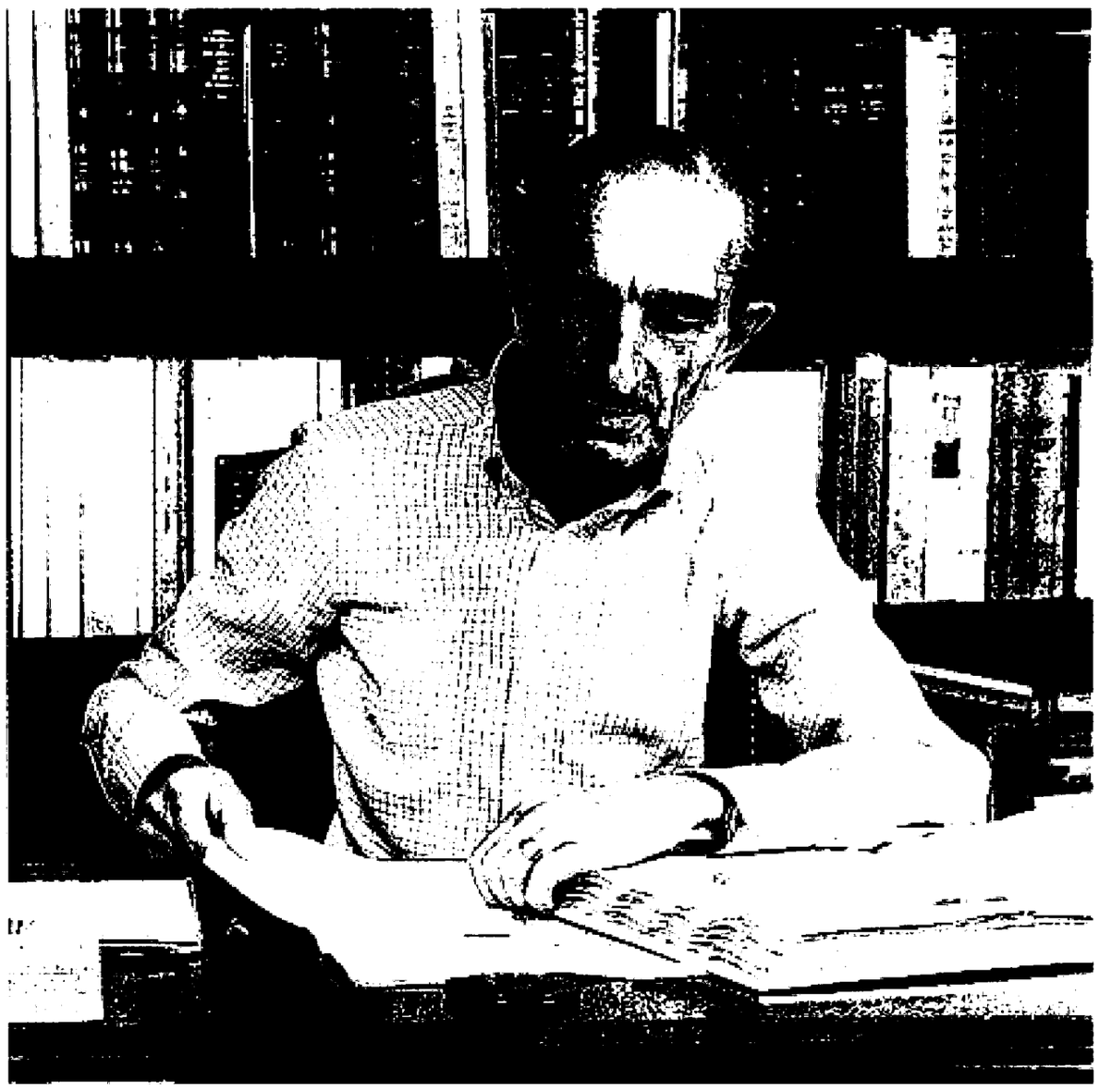

C'est un honneur redoutable que d'évoquer aujourd'hui devant vous la carrière et l'œuvre d'Henri Baud, comme de lui rendre un juste hommage. Sa vie n'est pas de celles qui se prêtent aux exercices d'éloquence. Rien de tapageur chez lui, nul effet théâtral, aucun goût pour l'exhibition : ce modeste se méfiait des feux de la rampe comme des trompettes de la renommée.

D'aucuns mesurent un chemin parcouru au nombre des postes occupés, aux fonctions exercées, à la hauteur atteinte sur l'échelle de la reconnaissance mondaine. Evalué à cette aune-là, l'itinéraire d'Henri Baud ne réservera guère de surprises. Si l'on excepte les séjours assez brefs - les incursions plutôt - dans les préfectures ou les sous-préfectures de Mende, de Romorantin, de Rodez ou de Lure, son parcours se déroule presque tout entier entre le Faucigny et le Chablais, des contreforts du Mont-Blanc aux rives du Lac Léman. La fidélité est sa marque constante, elle ne sépare pas mais relie entre eux les territoires de l'enfance et ceux de l'âge adulte.

Elle ne sera jamais retraite cependant, ni retranchement, ni renoncement. De même que l'attachement à sa province ne s'opposait pas chez lui au service de l'Etat, de même la discipline intellectuelle s'accordait en

lui avec le sens de l'action. Cet historien fut aussi un homme engagé dans son temps.

«Ne vous contentez pas de regarder du rivage, paresseusement, ce qui se passe sur la mer en furie», déclarait un jour Lucien Febvre [1] à des étudiants de Normale Supérieure. «Retroussez vos manches, ajoutait-il, et aidez les matelots à la manœuvre. Entre l'action et la pensée, il n'est pas de cloison. Il n'est pas de barrière. Il faut que l'histoire cesse d'apparaître comme une nécropole endormie, où passent seules des ombres dépouillées de substance».

Henri Baud n'était pas homme à s'arrêter sur le rivage. Il a participé, dès février 1943, à l'organisation des maquis de réfractaires au travail obligatoire. Il fut, en mars de la même année, nommé chef de l'Armée Secrète pour le sous-secteur de Saint-Gervais. L'autorité qu'il a exercé, comme sous-préfet de Thonon, procédait de cette vie risquée du côté de Tré-la-Tête.

Pour la plupart d'entre nous, a écrit Marc Bloch [2] dans *L'Etrange défaite*, «il ne reste que le droit de dire que nous fûmes de bons ouvriers. Avons-nous toujours été d'assez bons citoyens ?». Voilà une question que l'on ne posera pas à Henri Baud. L'engagement, chez lui, n'avait rien de calculé ou de rhétorique. Il fut celui d'une existence jouée au jour le jour. «Beaucoup d'officiers, a aussi écrit Marc Bloch [3], s'imaginent que les plus braves soldats se recrutent parmi les violents, les aventureux ou les apaches. Or, poursuivait-il, j'ai toujours observé que ces brutaux résistent mal à tout danger un peu soutenu. Faire preuve de courage, c'est, pour le soldat, proprement faire son métier. Un honnête garçon a-t-il, dans la vie courante, coutume de remplir exactement sa tâche quotidienne : à l'établi, aux champs, derrière un comptoir, et à la table de travail de l'intellectuel ? Il continuera, tout naturellement, sous la bombe ou la mitraille, à s'acquitter, avec la même simplicité, du devoir du moment».

Henri Baud fut cet homme-là. Un enseignant, un intellectuel, qui sut accomplir avec simplicité le "devoir du moment". Dans une étude présentée à l'Académie chablaisienne, un jeune historien, Michael Trombert [4], soulignait l'action déterminante menée par le futur sous-préfet dans la libération de Saint-Gervais. L'opération, disait-il, était "aussi complexe que périlleuse, car les Allemands tenaient une quarantaine de personnes en otage dans leur cantonnement". L'occupant se rendra. Et la réddition, poursuivait le conférencier, "mit en exergue la fonction de chef local de l'A.S., assumée à grand renfort d'audace, de ruse et d'improvisation". La résistance est ainsi beaucoup plus que le moment fondateur

---

(1) Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, p. 32. Armand Colin.
(2) Marc Bloch. *L'étrange défaite*, p. 205. Folio histoire. Gallimard.
(3) Marc Bloch. *L'étrange défaite*, p. 136.
(4) Michaïl Trombert. *Henri Baud, de la Résistance au service de l'Etat*.

d'une destinée professionnelle. Elle est ce qui l'éclaire et lui donne son sens secret. Les qualités qu'Henri Baud révèle alors seront celles qu'il déploiera plus tard comme représentant de l'Etat à Thonon et comme éclaireur du passé savoyard.

"Un fonctionnaire d'élite, intelligent et cultivé" : l'appréciation portée par le préfet de Haute-Savoie, Irénée Revillard, dont il fut à la Libération le chef de cabinet, saluait le travail accompli dans une période de hautes turbulences. Elle vaut aussi pour les tâches remplies et les services rendus durant la trentaine d'années suivantes. Elle saisit enfin le lien qui unit le sous-préfet et l'historien.

L'un informe l'autre. Loin de se contrarier, les exigences de l'action administrative et celles de la connaissance historique convergent. Leurs champs coincident dans une large mesure : toute histoire est contemporaine, rappelle Henri-Irénée Marrou. "Un problème authentiquement historique, note-t-il, même s'il concerne le plus lointain passé, est bien un drame qui se joue dans la conscience d'un homme d'aujourd'hui : c'est une question que se pose l'historien, tel qu'il est, en situation, dans sa vie, son milieu, son temps" [5]. Du rôle d'Amédée VIII pendant la guerre de cent ans, à la situation du lac Léman à travers les âges, de l'histoire de Savoie écrite en collaboration avec Paul Guichonnet, à celle des communes savoyardes ou à la présentation des franchises de la vallée de Montjoie, Henri Baud détache rarement son regard des domaines familiers qu'il arpente aussi en serviteur de l'Etat. "On ne peut connaître personne sinon par l'amitié", écrivait Saint Augustin.

"Comment comprendre, note de son côté Henri-Irénée Marrou [6], sans cette disposition d'esprit qui nous rend connaturels à autrui, nous permet de ressentir ses passions, de repenser ses idées sous la lumière même où il les vit". Nous ne comprenons l'autre que "par sa ressemblance à notre moi, à notre expérience acquise, à notre propre climat ou univers mental", écrit aussi le grand historien de l'Antiquité tardive. "Nous ne pouvons comprendre, ajoute-t-il, que ce qui, dans une assez large mesure, est déjà nôtre, fraternel" [7].

Peut-on mieux définir l'effort de Henri Baud ? Dans la préface de son grand livre, *La Méditerranée*, Fernand Braudel [8] énumère les temps de trois histoires distinctes. La première, dit-il, est quasi immobile. C'est "celle de l'homme dans ses rapports avec le milieu qui l'entoure, histoire lente à s'écouler et à se transformer, faite de retours insistants, de cycles sans fin recommencés". La seconde est l'histoire sociale, "celle des

---

(5) Henri-Irénée Marrou. *De la connaissance historique*, p. 205. Le Seuil.
(6) Henri-Irénée Marrou. *De la connaissance historique*, p. 98.
(7) Henri-Irénée Marrou. *De la connaissance historique*, p. 88-90.
(8) Fernand Braudel. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Préface, p. 11-12. Armand Colin.

groupes et des groupements". La troisième, poursuit Braudel, est une histoire à la dimension de l'individu, "une histoire à oscillations brèves, rapides, nerveuses, une agitation de surface, la plus passionnante, la plus riche en humanité, la plus dangereuse aussi". Henri Baud, d'un livre à l'autre, d'un article à l'autre, aura parcouru à sa manière les chemins de ces trois histoires-là. Ne cherchez pas dans ses livres et ses articles les secrets d'alcôve des personnages royaux. L'anecdote n'est pas son fort. Il ne traque pas les menus scandales ou les rumeurs ordinaires. Il observe les mouvements de l'histoire, ses acteurs et ses institutions, ce qui bouge encore sous la poussière du temps, et ce qui ne survit plus que sous la plume des érudits.

Il se fait architecte solitaire. "L'histoire, écrit Pierre Nora [9], est la reconstruction problématique et incomplète de ce qui n'est plus". Elle s'oppose en ce sens à la mémoire, qui se "nourrit de souvenirs flous ou flottants. Opération intellectuelle, elle appelle l'analyse et le discours critique", alors que la mémoire "affective et magique", inscrit "le souvenir dans le sacré". Qu'il évoque le Moyen-Age ou la dernière guerre, Henri Baud se situe moins du côté de la mémoire que de l'histoire, celle qui, selon Nora, "appartient à tous et à personne", celle qui a "vocation à l'universel". L'histoire, disait aussi Henri-Irénée Marrou, est une pédagogie, "le terrain d'exercice et l'instrument de notre liberté".

"Nous vivons une époque assez sinistre", confiait Emmanuel Le Roy Ladurie [10] "Pour moi, précisait-il, l'histoire est un peu une forme d'évasion hors du XXe siècle". Henri Baud aurait-il souscrit à cette démarche mélancolique ? Préférait-il plutôt l'ambition de Marc Bloch [11], qui voulait voir dans l'historien "l'ogre de la légende" ? "Derrière les traits sensibles du paysage, les outils ou les machines, proclamait Marc Bloch, derrière les écrits en apparence les plus glacés et les institutions les plus complètement détachées de ceux qui les ont établies, ce sont les hommes que l'histoire veut saisir. Qui n'y parvient pas, ne sera jamais, au mieux, qu'un manœuvre de l'érudition. Le bon historien, lui, ressemble à l'ogre de la légende. Là où il flaire la chair humaine, il sait que là est son gibier".

Henri Baud, au demeurant l'homme le plus pacifique du monde, aura beaucoup chassé. Sa démarche n'est pas éloignée de ce que décrivait naguère Jacques Le Goff [12] lorsqu'il voyait dans l'examen du passé une discipline "aussi essentielle à nos contemporains" que la maîtrise de la matière ou de la vie. "Face à ce qu'il est devenu banal d'appeler

---

(9) Pierre Nora. *Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux*. Dans : *Les lieux de mémoire*, 1. *La République*, p. 19-20. Gallimard.

(10) Cité par François Dosse. *L'Histoire en miettes*. Des "Annales" à la "nouvelle histoire", p. 255. La Découverte.

(11) Marc Bloch. *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, p. 4. Armand Colin.

(12) Jacques Le Goff. *Pour un autre Moyen Age*. Temps, travail et culture en Occident, p. 11. Gallimard.

l'accélération de l'histoire, écrit Le Goff, les hommes de notre temps appréhendent de perdre le contact avec leurs origines, de devenir des orphelins du passé. Mais ce qui les attire dans ce passé, c'est autant la familiarité mélancolique d'un monde connu, mais qu'on est en train de perdre, que l'exotisme, l'étrangeté d'un univers qui s'éloigne très vite et nous offre une enfance de primitifs" [13]. Un continent se découvre. Entre les différents champs de connaissance les frontières s'estompent. La visée de l'historien peut croiser la quête du poète. La légende n'est-elle pas l'ombre portée de l'histoire ?

Il arrive à la fin que la vie et l'histoire se confondent. "Ma vie fut en ce livre, elle a passé en lui", disait Michelet en préface à son *Histoire de France*. Et il ajoutait : "L'Histoire, dans le progrès du temps, fait l'historien, beaucoup plus qu'elle n'est faite par lui. Mon livre m'a créé. C'est moi qui fus son œuvre. Ce fils a fait son père. S'il est sorti de moi d'abord, de mon orage de jeunesse, il m'a rendu bien plus en force et en lumière, en puissance réelle de ressusciter le passé. Si nous nous ressemblons, c'est bien. Les traits qu'il a de moi sont en grande partie ceux que je lui devais, que j'ai tenus de lui".

Je garde en mémoire surtout trois images de mon ami Henri Baud. La première, celle du jeune sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois me recevant à l'occasion d'une démarche administrative. J'étais son cadet de onze ans, mais entre anciens combattants de l'ombre, le courant passa très vite et je repartis en emportant précieusement un exemplaire dédicacé de son ouvrage *Gens de guerre en Faucigny sous Charles-Emmanuel 1er*. La deuxième se situe au début des années 1980. Après une assemblée des Palmes Académiques, à Thonon, il m'invita à prendre un verre à son domicile des Allinges. Dans sa bibliothèque, il me montra la partie réservée aux poètes. La dernière, à l'entrée du Château de Ripaille, lors de la 5e Rencontre autour du Livre Savoyard, en 1996, celle d'un homme à la dignité exemplaire malgré la maladie, et dont l'au revoir cachait un pathétique adieu. Images qui s'associent en moi aux mots de Michel Tournier dans son roman *Eléazar* : "Les défunts ne persistent dans l'au-delà qu'aussi longtemps qu'il y a sur terre des vivants qui pensent à eux".

Jean-Vincent Verdonnet

---

(13) Jacques Le Goff. *Pour un autre Moyen Age*. p. 45.

Mlle Andrée Bruchet
(1903 - 1999)

Mlle Andrée Bruchet était la fille de l'archiviste Max Bruchet à qui toute la Haute-Savoie doit beaucoup.

Elle est née le 1er mai 1903 à Annecy dans le Lycée de Jeunes Filles où ses parents habitaient parce que Mme Bruchet était la première en date des économes de ce lycée. Elle a vécu sa petite enfance à Annecy. Puis pendant la première guerre mondiale son père, alors Directeur des Archives Départementales du Nord, a envoyé sa femme et sa fille à Annecy afin de leur éviter les calamités de l'occupation allemande. Elle a, pendant cette période, été élève au Lycée de Jeunes Filles où elle était née.

Elle a fait une brillante carrière de bibliothécaire et fut durant vingt-huit ans conservateur en chef des bibliothèques universitaires de Lille, et revenait chaque été passer quelques jours de vacances dans sa ville natale.

Elle avait rêvé de finir ses jours dans la région annécienne et pour cela s'était installée en mai 1994 à Annecy-le-Vieux aux Jardins d'Arcadie.

Elle a été heureuse d'entrer alors à l'Académie Florimontane et je me souviens avec émotion de son attendrissement quand je lui ai montré, exposée dans la vitrine de la première pièce de notre bibliothèque, la photographie de son père entouré de Florimontans de l'époque.

Hélas, sa santé l'a forcée au bout de deux ans à quitter Annecy-le-Vieux pour partir en Alsace.

Avant son départ, elle a généreusement donné un certain nombre d'ouvrages à notre bibliothèque et Marie-Thérèse Hermann se souvient d'être venue avec moi les réceptionner.

C'est à Munster, près d'une de ses fidèles amies, qu'elle est morte à l'âge de quatre-vingt seize ans le 22 octobre 1999.

Elle était chevalier de la Légion d'honneur et commandeur des Palmes académiques.

Georgette Chevallier

Son urne funéraire repose depuis le samedi 27 décembre 1999 à Annecy, au cimetière dit "de Loverchy", dans l'alvéole 10 - 019 C.

Jacques Replat : l'avocat

Avocat de vocation j'ai voulu vous parler d'un avocat qui, par la qualité de sa plume, son patriotisme ardent et son talent professionnel a honoré l'Académie Florimontane.

Né le 14 décembre 1807 à Chambéry, Jacques Replat, venu très jeune à Annecy où il fait ses humanités, nous intéresse à plus d'un titre.

Il a été le Président de l'Académie Florimontane de 1854 à 1862 c'est-à-dire à la Période-clé de l'histoire de notre province : six ans avant, deux ans après l'Annexion de la Savoie à la France.

Chaud partisan du rattachement de la Savoie à la France, il a eu une action déterminante dans les événements qui précédèrent l'Annexion. Révolté par les menaces de démembrement auxquelles certains hommes politiques paraissaient prêts à se rallier, Jacques Replat, qui s'était présenté aux suffrages des électeurs et avait été élu au Parlement sarde, se fit le chantre d'une Savoie indépendante ; "*Si la Savoie*, proclama-t-il devait *être brisée, coupée en deux, jetée en lambeaux à ses voisins, si l'on pouvait outrager à ce point les glorieuses traditions de notre histoire, vendre en détail comme les bêtes d'un troupeau, tous ceux de nos concitoyens qui aspirent vers la France, tous ceux dont l'âme conserve une étincelle de patriotique fierté devraient oublier leurs sympathies, étouffer leurs vœux et se rallier à une idée qui, en maintenant l'unité de la Savoie et ses liens actuels avec l'Italie, donnerait encore à la France une satisfaction légitime*" (cette idée était celle, peu réaliste de la neutralisation de la Savoie : le retour à l'ancienne Allobrogie.)

Ayant participé à la délégation des quarante et un, auprès de l'Empereur Napoléon III à Paris, il eût la satisfaction de voir se réaliser la solution qu'il appelait de ses vœux : L'Annexion. Il renonça alors à toute participation à la vie publique qu'il n'avait honoré que pour le combat patriotique qui l'avait motivé.

Jacques Replat fut aussi un écrivain.

Poète estimable, il chantera le Lac :

"Lac chéri, berce les sur ta vague plaintive !
"Vent qui souffle des monts donne leur ton soupir !
"L'air a plusieurs parfums, le flot plus d'harmonie ;
"L'écho va répétant, toujours, toute la vie
"Et la voile toujours, toujours, s'enfle au zéphyr !

Historien, il écrira *Esquisse du Comté de Savoie au XIe siècle* (1836), *Le Sanglier de la Forêt de Launes* (1840), récits qui, sous une forme romantique analysent les différentes étapes de l'Histoire de La Savoie : mœurs, coutumes, légendes. Ce sont de véritables annales de notre province. Il produira un travail savant sur le franchissement des Alpes par Annibal (1851). Cet ouvrage a été traduit dans toutes les langues d'Europe. Un archéologue distingué de l'époque lui écrira "j'ai lu un très grand nombre d'ouvrages sur cette question tant controversée. Aucun ne m'a satisfait comme le vôtre".

Dans un autre genre, il écrira encore deux livres qui relativisent l'approche de notre environnement familier d'annécien : *L'ascension du Semnoz* et *Croisière sur le Lac d'Annecy*. Il est vrai que dans les années 1850, le Savoyard se déplaçait à pied, voire à cheval pour celui qui en avait les moyens et que rien n'engageait à gravir le flanc des monts. Quant au Lac, seuls le fréquentaient quelques pêcheurs qui, à la force des poignets sur les rames, ne devaient pas s'éloigner beaucoup de la rive.

Il fera aussi, œuvre de romancier :

En 1862 il publiera *Les amours de la Joson*, œuvre dans laquelle il décrit les amours tourmentés d'un jeune niais qui, brûlant d'un amour désespéré pour la Joson (le plus beau parti de la Ville) se révèle incapable de lui avouer sa flamme. L'amoureux transi laisse à son oncle, chanoine du chapitre de l'évêché d'Annecy le soin de lui faire sa cour par des lettres enflammées. On fera plus tard à André Theuriet, le reproche d'avoir plagié Replat ; allez savoir si Edmond Rostand, lui-même n'a pas puisé à cette source pour écrire Cyrano de Bergerac ?

Mais, ce n'est pas du Replat politique, ce n'est pas du Replat écrivain que j'ai choisi de vous entretenir. C'est du talentueux avocat qui, et c'est pour nous une inestimable chance, a laissé des souvenirs écrits de ses brillants plaidoyers. Deux d'entre eux nous sont connus. Tout conduit à penser qu'ils suscitèrent la passion en leur temps puisqu'ils furent imprimés.

Le premier est connu sous le nom de *Plaidoyer pour les drapeaux de Moutiers*.

Il convient, pour en apprécier la portée, de rappeler que, consécutivement à la promulgation du statut du 4 mars 1848 qui installait la monarchie constitutionnelle dans ses états, Charles Albert avait adopté le 23 mars, le drapeau tricolore vert-blanc-rouge, conservant en son centre l'écu de Savoie.

Le 15 avril de cette même année, il signait, à son quartier général de Volta, le décret ordonnant à la marine militaire et à la marine marchande, d'arborer désormais les trois couleurs italiennes.



Les nostalgiques de la Monarchie absolue ne s'accommodaient pas de ce choix et, plus royalistes que leur souverain s'affirmaient prêts à se battre, - plus volontiers à pousser autrui au combat - sous les plis du drapeau bleu à croix blanche, couleurs de l'ancien régime.

C'est du conflit des tenants du drapeau tricolore et des suppôts du royalisme pur et dur qu'est né le procès dont le Tribunal de Première Instance de Chambéry eût à connaître le 22 janvier 1851.

Nul doute que l'audience se déroula à "guichets fermés" la presse réactionnaire (*L'Echo du Mont-BLanc*), s'était employée à faire monter la pression : "*Ce n'est pas, aujourd'hui surtout*, écrivait son éditorialiste, *que l'on peut leur proposer,* (aux savoyards), *de se rallier sous l'étendard des Garibaldi, des Mazzini et de tous ces aventuriers qui n'ont été que les fléaux de l'Italie : ce n'est pas aujourd'hui que l'on peut leur imposer un drapeau traîné dans la fange et dans le sang des guerres civiles, emblème de révolte, de profanations sacrilèges, d'assassinats et de pillage. Tout ce qui aime l'ordre et la justice le répudie à présent : il est l'étendard des ennemis de la civilisation, il ne peut être le nôtre. Tout ce qui conserve des sentiments honnêtes ne peut plus le voir qu'avec répugnance*".

Ainsi, les esprits étaient-ils échauffés à la veille d'une audience où avaient pris place au banc des accusés de jeunes hommes de bonnes mœurs et moralité : les fils Griotteray et Jules Canton dont Jacques Replat était l'avocat.

Que leur reprochait-on ?

D'avoir, à l'occasion de la venue de Victor Emmanuel à Moutiers, foulé aux pieds le drapeau bleu. Le ministère public requérait condamnation en application des dispositions de l'article 718 du Code Pénal qui punissaient la destruction du mobilier appartenant à autrui.

Il convient de s'attarder à l'analyse des faits.

Au terme d'un voyage qui l'avait conduit "dans ses pays d'au delà les monts", le roi, qui avait visité précédemment Bonneville, Thonon et Annecy, regagnant Turin, devait s'arrêter à Moutiers.

Le Supérieur du collège de cette ville, zélé royaliste, avait organisé le cérémonial du cortège des élèves qui devaient aller au devant du souverain. Connaissant les convictions monarchiques d'un élève de la classe terminale : Lassus, il lui demanda qu'elle était la couleur du drapeau qu'il voulait porter. Il pressentait la réponse. D'avance, il savait que le jeune homme ne manquerait pas de déférer à son vœu. Le Supérieur prenait ainsi à son compte, la formule célèbre prêtée à un courageux patriote : "Armons-nous et partez !".

Ainsi fut fait.

Rassemblés, les élèves du collège marchèrent à la rencontre du roi, derrière leur camarade Lassus qui fièrement déployait le drapeau du passé. Les frères Griotteray et leur camarade Canton qui, du bord du trottoir, spectateurs attentifs, voyaient arriver cette colonne provocatrice, n'eurent pas longtemps à délibérer pour prendre la décision que leur commandaient leurs sentiments libéraux. Ils se ruèrent sur le jeune flambard, lui enlevèrent sans violence un trophée que la prudence recommandait à cet écervelé d'abandonner. Puis ils lacérèrent son drapeau, témoin d'une période révolue.

Tel était le motif de leur présence au banc d'infamie.

Le sujet offre à l'avocat de talent qu'est Jacques Replat l'occasion de mettre en valeur ses qualités oratoires, au service d'un patriotisme dont on appréciera plus loin l'ardente motivation.

Il se livre à une remarquable étude historique sur la signification du drapeau, trouvant une excellente formule pour en définir le symbole «*le drapeau, ce sont les armoiries du peuple*, s'écrit-il, *dans tous les temps, dans tous les pays le drapeau a été une propriété nationale. Il est le signe de la nationalité. Ainsi dans les temps anciens Tacite nommait les drapeaux* Propriam Numina Legionum. *Les soldats romains les vénéraient autant que les images des dieux. Ils juraient par leurs aigles. C'est en les embrassant que dans les moments de trouble et d'insurrection les chefs échappèrent quelquefois à la fureur des légions mutinées "Soldats du 4ème qu'avez-vous fait de l'Aigle que je vous avais donné ?" disait l'empereur sur les champs de bataille d'Austerlitz. Le colonel s'approche en tremblant et présente à Napoléon six drapeaux enlevés aux russes et aux autrichiens. Ce brillant échange n'apaisa pas le vainqueur couronné. Il fallut lui prouver que la perte du drapeau fut un malheur, non pas une faute*».

Abandonnant l'emphase, il trouve l'accent de la sincérité pour dire : «*On connaît les sentiments des populations savoyardes à l'égard de leurs princes auxquels elles ont toujours témoigné d'une fidélité sans réserve mais*, non sans habileté il poursuit, *pour mon compte, je me fais un devoir d'honorer, comme un souvenir historique, la croix blanche et le drapeau bleu, mais, c'est à la condition qu'ils restent dans l'histoire et qu'on ne les fasse pas descendre dans les rues de nos villes pour provoquer à la révolte contre nos institutions nouvelles*».

Exprimant le sentiment de respect qui lui inspire l'ancien emblème, Jacques Replat se fait l'interprète, comme le garant du propre sentiment de ses clients. Il s'identifie à eux dans leur comportement.

Le deuxième volet de son argumentation est consacré à l'analyse sans complaisance du comportement du supérieur du collège de

Moutiers. On entend sa voix s'enfler, se faire véhémentement accusatrice :

«Qu'on ne vienne pas nous dire que ce drapeau a été choisi sans intention politique tonne-t-il !

«Sans intention !?

«Mais, le supérieur du collège n'avait-il pas eu soin de demander au jeune Lassus quelle était la couleur du drapeau qu'il voulait porter ?

«Sans intention!?

«Mais alors, pourquoi le Proviseur n'avait-il pas été consulté ?

«C'était pourtant à lui seul qu'il appartenait de régler le cérémonial de la sortie des élèves pour aller au devant du roi !

«Sans intention !? mais de bonne foi. Pense-t-on que le supérieur du collège eût permis aux élèves de sortir avec un drapeau tricolore ?"

«Sans intention !? Mais la pensée d'un certain parti sur nos trois couleurs n'est-elle pas manifeste ?»

Jacques Replat en arrive à l'analyse du problème de droit, cet article 718 du Code Pénal qui punit la destruction d'un objet mobilier appartenant à autrui.

Il s'indigne : *«Jamais nous ne consentirons à considérer comme objet mobilier le drapeau de nos vieux Princes !»*

Et avec finesse : *«Mais, si vous, nos accusateurs, le considérez comme tel, alors suivez mon raisonnement : si je vois une torche incendiaire sur le chaume de mon voisin, si je l'arrache, si je la foule aux pieds, si je la brise, me poursuivrez-vous pour destruction de la fortune mobilière d'autrui ? Et pourtant, cette torche c'est bien un objet mobilier ? Le ministère public ne requerra pas contre moi l'application de l'article 718 par ce que j'aurai prévenu un incendie. Je me serai montré bon citoyen».*

«Or le drapeau bleu que l'on a promené dans Moutiers à l'arrivée du roi, était précisément la torche incendiaire dont je viens de parler. Rien de plus, mais rien de moins».

Et de terminer par cette magnifique péroraison :

«Je m'arrête, Messieurs ! Je n'ai plus rien à dire dans ces débats. Qu'il me soit seulement permis d'en faire ressortir le côté le plus affligeant : n'est-il pas déplorable de voir de jeunes élèves fourvoyés dans nos luttes politiques ? N'est-il pas déplorable de voir l'abus que l'on fait des nobles entraînements de la jeunesse ?»

«Au nom de notre chère Savoie, tenons l'enfance loin du forum. Et nous, hommes d'âge mûr, tâchons d'oublier ces haines des partis

qui ne firent jamais le bien de la Patrie. Soyons avant tout de notre temps et de notre pays ; Ne soyons, c'est mon sentiment, ni bleus ni rouges. Soyons tricolores et tendons nous la main sur le terrain de la constitution».

La deuxième plaidoirie que nous connaissons a trait à un litige ayant opposé, M. Leyat inspecteur des écoles primaires au révérend Perrillaz, curé de Marcellaz-Albanais, en présence du Ministère Public.

Ce procès symbolise de façon caricaturale l'opposition existant alors entre le parti de l'Eglise et les libéraux volontiers anticléricaux. Cette atmosphère trouvait son origine et son aliment dans les lois : Boncampagni de 1848 qui organisait l'inspection civile des écoles religieuses et Sicardi de 1849 qui abolissait le fors ecclésiastique. L'ensemble de ces textes excita en Savoie une émotion exceptionnelle. Tout le clergé vit dans ces lois le premier acte d'une persécution religieuse. C'est assez dire que les relations entre prêtres et autorités civiles n'étaient pas empreintes d'aménité.

Les ecclésiastiques manifestaient, pour la plupart d'entre eux, une mauvaise volonté déclarée à l'égard des autorités civiles. Majoritairement, ces dernières prenaient un malin plaisir, se sachant à l'abri des reproches du pouvoir, de les titiller jusqu'à l'exaspération. C'est dans ce climat conflictuel que va naître le regrettable incident qui aboutira devant la Cour d'Appel de Chambéry à l'arrêt du 9 août 1852.

Aux prises, deux personnages dont la forte personnalité va s'affirmer dans le récit que nous allons faire des événements qui les conduiront à s'affronter. D'un côté, un curé de campagne : le révérend Perrillaz Aimé Philibert François que les faits vont révéler d'esprit vif, volontiers facétieux, provocateur et d'une subtilité qui frise la malhonnêteté intellectuelle. De l'autre, M. Leyat, manquant manifestement de diplomatie, emporté, maladroit, vétilleux.

Nous sommes en 1850. A l'occasion d'une inspection des écoles confessionnelles de la commune, M. Leyat avait rendu visite au curé Perrillaz "dans l'espoir, précisera-t-il, d'engager des relations utiles à l'établissement de quelques écoles municipales, dont la commune manque entièrement". D'évidence, il ne pouvait s'attendre à un accueil enthousiaste. L'inspecteur, dans son rapport en tire cette conclusion : "je venais d'acquérir le droit d'éviter de nouvelles rencontres".

L'année suivante, l'inspecteur se rend seul à l'école.

Prévenu par la Régente (la maîtresse d'école), le curé arrive. Il s'oppose à l'inspection. Devant, de nouveau, effectuer une inspection en 1852 (était-ce impérieusement nécessaire ?), l'inspecteur prévient le proviseur royal de l'impossibilité où il est de rencontrer le curé de

Marcellaz. Le proviseur royal aurait agréé ses raisons mais lui aurait recommandé de se faire, par prudence, accompagner à l'école de filles, par l'autorité locale.

Le 24 janvier 1852, assisté du vice-syndic (l'adjoint au maire), l'inspecteur se présente à l'école de filles de Marcellaz.

A peine quelques minutes se sont-elles écoulées que le curé arrive. L'inspection se poursuit. C'est alors que le curé s'approche du bureau d'une élève sur lequel il découvre avec étonnement un moulin à poivre. S'étant emparé de l'objet insolite, il interroge la régente sur l'origine et l'intérêt pédagogique de cette poivrière. Est-ce l'incongruité de la remarque du prêtre ? la mimique dont elle s'accompagne ? Les élèves proches de la scène, rient.

L'inspecteur interpelle les enfants sur la légéreté de leur tenue.

«Ce rire est inconvenant, dit-il, de quelque part qu'il soit provoqué.

Nul doute que cette dernière formule visait le révérend Perrillaz qui n'attendait qu'une occasion de saisir au premier bond, la balle que lui lançait inconsidérément son adversaire.

«C'est moi, dit le curé, qui ai provoqué ce rire en soulevant cet objet !

«Monsieur le Curé, c'est une farce.

«Monsieur l'inspecteur, le farceur est chez vous ! Un rire si innocent ne s'adresse pas à vous. Il faut que vous ayez des raisons de croire qu'on se moque de vous !»

Se considérant troublé dans l'exercice de ses fonctions, M. Leyat somme le curé de sortir de la salle d'école. Le révérend estimant qu'il avait autant de droit que l'inspecteur de revendiquer être chez lui, fait lui-même sommation : "Sortez !"

La seule sortie étant en général la porte, les circonstances voulurent que celle-ci, ouverte, M. Leyat lui tournât le dos et que le curé lui faisant face occupât une position stratégique.

L'homme de Dieu poussa-t-il son antagoniste ? C'est probable. M. Leyat recula-t-il malencontreusement en trébuchant ? C'est possible. Toujours est-il que l'universitaire, tombant à la renverse, se retrouva sur son séant.

Relevé, l'inspecteur appliqua au curé une gifle majeure dont la spontanéité pouvait trouver sa cause dans un mouvement réflexe.

"Oh ! battre un prêtre !" s'écria le dévot.

Cette vigoureuse interjection où perçait une légitime indignation n'apaisa pas M. Leyat qui, remettant la mise, appliqua un nouveau soufflet à son vis-à-vis ensoutané.

La meilleure des défenses lui paraissant être l'attaque, l'inspecteur porta plainte le 18 février 1852. Moins d'un mois plus tard, le 15 mars,

le curé de Marcellaz lançait une contre-offensive par une plainte longuement motivée, alléguant avoir perdu une dent dans l'aventure.

La justice sarde, on va le voir, ne plaisantait pas.

Un arrêt de renvoi du Tribunal de Première Instance d'Annecy intervient le 6 mai 1852.

Il retient prévention contre le révérend d'outrages par paroles et par gestes au préjudice de sieur Leyat : infraction prévue par l'article 224 du code pénal, punissable d'une peine correctionnelle.

Et, contre Leyat : «Ensuite d'outrages commis envers lui, d'avoir frappé le révérend à la joue, d'un soufflet qui fit jaillir du sang par la bouche et au coin de l'œil et qui causa la fracture d'une dent incisive du côté gauche de la mâchoire supérieure et d'avoir frappé ensuite le même d'un coup de poing sous le menton».

L'arrêt se termine par un attendu dont la sévérité surprendra l'avocat ou le magistrat de notre fin de XXe siècle : «Attendu que la fracture et l'enlèvement de la dent dont s'agit, devant occasionner un affaiblissement permanent, même une difformité, ce fait constitue l'infraction prévue par l'article 587 du code pénal, laquelle est punissable de peine criminelle.

En conséquence de quoi, est ordonnée : la transmission du dossier à l'avocat fiscal général, l'appréhension à corps du sieur Leyat qui... a pris la fuite».

En définitive, la section des mises en accusation de la Cour d'Appel de Savoie rendra le 26 juin 1852 un arrêt qui ne retient pas la moindre charge à l'encontre du prêtre.

Cet arrêt renvoie par contre Leyat devant la Cour d'Assises, maintient l'ordonnance de prise de corps, dit que Leyat sera emprisonné à Annecy pour être tenu à la disposition de la Justice.

Les débats au fond eurent lieu à Chambéry le 7 août 1852.

M. Delachambre qui occupe le siège du Ministère Public soutient l'accusation. Il admet la provocation dont Leyat a été l'objet de la part de l'ecclésiatique. On ne peut pourtant pas dire que cette circonstance atténuante ait sérieusement tempéré la rigueur du réquisitoire puisque l'Avocat Général conclut contre l'accusé à trois ans de réclusion.

La parole est donnée à Jacques Replat qui défend le prévenu.

Par un adroit préambule, l'avocat explique avoir reçu la visite de Leyat alors qu'il était plaignant (on se souvient que c'est lui qui, un mois avant Père Perrillaz a pris l'initiative d'une plainte).

Leyat lui aurait dit :

«Peut-être allez-vous recevoir la visite du révérend qui pourrait être désireux de vous confier ses intérêts.

«Je ne pourrai le recevoir, dit Replat, puisque je vous ai reçu avant lui.

«Pourquoi donc ? dit Leyat. Vous auriez tort de refuser. Vous devez votre ministère à toutes les infortunes qui le réclament et sans regarder à la couleur du drapeau.

«Aujourd'hui que les rôles sont bien changés, aujourd'hui que le plaignant est devenu l'accusé, sa défense n'emploiera que des armes blanches et courtoises».

Par cette entrée en matière, Jacques Replat faisait de son client une victime. Il l'asseyait en homme de bien. Ne conseillait-il pas à son avocat d'assurer la défense de son adversaire si le hasard voulait que le révérend fit appel à lui ?

Il dessine ensuite en quelques mots vigoureux le personnage du curé de Marcellaz : «*Un des hommes les plus distingués de notre clergé. Mais, s'il est un des prêtres les plus remarquables, il est aussi un des ardents champions de ce parti qui, dans la Presse et ailleurs fait au gouvernement une opposition systématique. L'affaire soumise à la Cour n'est qu'un triste épisode de la guerre déclarée par les prétentions d'un autre âge à l'esprit philosophique, au droit des sociétés modernes*».

Puis, l'avocat entre dans une âpre discussion de droit et de fait, très approfondie de l'application de l'article 587 du Code Pénal.

En droit «*la fracture d'une dent provoque-t-elle un affaiblissement permanent ?*» Il fait ici une intéressante étude de droit comparé entre la législation sarde et la législation française. Le code français mesure la gravité des coups à la durée de l'incapacité alors que la législation sarde gradue la peine en "tarifant" la privation des membres du corps humain.

Il évoque et invoque des précédents : un Jugement du tribunal de Bonneville où l'on voit qu'un sieur Berthier a perdu quatre dents à la suite du coup de pied d'un sieur Doncques. Doncques a eu deux jours de prison : «*Les quatre dents d'Auguste Berthier ne seraient-elle pas moins précieuses que la dent unique et... plus ou moins authentique du révérend curé de Marcellaz ?*»

«*La fracture d'une dent provoque-t-elle une difformité permanente ?*» Replat se réfère ici au dictionnaire où la difformité est définie : "Un vice de conformation des parties et des organes du corps humain qui en empêche les fonctions ou choque seulement la vue".

«*La perte d'une dent, dit-il, n'empêche pas la mastication. C'est un petit malheur chez un homme jeune mais, chez un homme d'âge mûr, chez un homme grave, dans la bouche d'un curé par exemple, l'absence d'une dent n'a rien que choque la vue*».

L'article 587 doit donc être écarté en droit.

Mais plus encore en fait car il n'est pas prouvé que le révérend ait perdu sa dent à la suite des coups qui lui avaient été portés.

Ici, Replat abandonne le ton sérieux pour la causticité en laquelle il excelle.

«C'est le 20 mars seulement, près de deux mois après la scène du 24 janvier, que le révérend Perrillaz a parlé de la perte d'une dent. C'est le 26 mars seulement que le révérend Rosset (un prêtre ami du curé de Marcellaz) a représenté à la Justice, une dent, que le révérend Perrillaz aurait perdue le 26 janvier dans le presbytère de Saint-Sylvestre : révérend Rosset l'avait conservée comme une relique.

«Précieuse relique en effet car tout est merveilleux dans l'histoire de cette dent.

«Le 26 janvier, le curé de Marcellaz et son vicaire vont dîner chez le curé de Saint-Sylvestre. Là, révérend Perrillaz parle de souffrance qu'il éprouve à la dent. Il expose à son confrère, qui l'a rapporté dans l'instruction, que l'incisive a été déplacée et repoussée en dedans de la bouche. Alors, le curé de Saint-Sylvestre, propose un remède héroïque : il apporte des pincettes à fil de fer et, au moyen de ce grossier instrument, la dent est arrachée, gratis et sans douleur ? Par qui ? Par révérend Perrillaz lui-même !»

«Arrachée comment ? Mais, avec la plus grande facilité dit le curé de Saint-Sylvestre et la dent tombe sans effort dit le vicaire de Marcellaz, et cette extraction ajoute-t-il n'a donné lieu à aucune effusion de sang, pas la plus petite goutte, dit le curé de Saint-Sylvestre.

«Aussitôt l'opération faite, plus de douleur ! pas la moindre, et révérend Perrillaz peut aller dîner avec ses confrères.

«Ah ! révérend Rosset a eu grande raison de conserver une dent aussi miraculeuse.

«En vérité, cela est si extraordinaire que je déclarerais le fait impossible, s'il s'était passé partout ailleurs que dans un presbytère».

Le défenseur dessine maintenant à grands traits la personnalité de son client : sa brillante carrière professionnelle, en France d'abord, puis en Savoie.

Un parti ayant cherché à dépeindre M. Leyat comme un homme irreligieux, à mœurs suspectes, hostile au clergé, comme un rouge, l'Avocat produit nombre de certificats de notabilités civiles mais aussi religieuses, comme le curé de Saint-André-le-Haut, à Vienne, ou le curé archiprêtre de Saint-Jean de Bournay. Ces documents font table rase des calomnies dont M. Leyat est l'objet.

Au nombre de ces vilenies, Replat cite un article paru dans *L'Echo du Mont-Blanc* (journal auquel le révérend Perrillaz prête occasionnellement sa plume), dans lequel, entre autres gentillesses sur les

inspecteurs des écoles primaires on peut lire : «On dit que ces messieurs font leurs études politiques dans l'échevelé *Patriote* de Chambéry, leurs études littéraires dans les romans d'Eugène Sue et leurs études philosophiques à l'école de Proud'hon».

«*Mais qui dit tout cela ?* s'écrit le défenseur.

«*Ce sont des curés qui se sont mis en tête que, puisque les écoles ont été fondées et soutenues par leurs sacrifices ou à leur instigation, et quelles ont autant pour but l'éducation religieuse que l'éducation civile, il leur appartient d'en connaître mieux encore qu'à des échappés de collèges.*

«*Ce sont des pères de familles…*

«*Ce sont des administrateurs communaux…*

«*Ce sont des citoyens.*

«*Eh bien ! Je vous demande. Est-il de la dignité, est-il de la sagesse d'un gouvernement démocrate, pur-sang, comme le nôtre de compter pour quelque chose, les répugnances et les murmures de cette tourbe de réactionnaires et d'obscurantistes ?*»

Jacques Replat cite un autre article de *L'Echo du Mont-Blanc*, écrit au lendemain de la deuxième inspection de M. Leyat aux écoles de Marcellaz : celle de 1851. D'évidence, si le Révérend Perrillaz n'en était pas l'auteur, il ne pouvait manquer de l'avoir inspiré : «Dans leurs récentes tournées pastorales, quelques inspecteurs des écoles primaires ont affecté de visiter les régences à la sourdine, tombant comme une bombe au milieu des écoles de petites filles, là où il n'est pas convenable à un jeune homme, quelle que soit sa mission, de se glisser».

Le curé de Marcellaz ne disait-il pas «qu'il ne pouvait permettre à M. Leyat de rester seul avec des personnes du sexe le plus délicat de sa paroisse ». (propos rapportés par un témoin au procès).

Et l'avocat de faire une troisième référence à un article paru le 7 juillet 1852 dans *L'Echo du Mont-Blanc* : «Quels résultats sérieux et vraiment utiles peut-on se promettre des visites faites à des maisons religieuses et surtout à des communautés, à des écoles de femmes, par des jeunes gens à barbe Saint-simonienne, souvent assez mal élevés, à principe très douteux, à mœurs plus équivoques encore. Dans la province de Genevois, un curé des plus distingués s'étant avisé de surveiller la conduite d'un inspecteur dans une école de filles en a reçu deux coups de poing sur la figure et a eu une dent molaire cassée, en présence de toute l'école et des religieuses qui la dirigent».

Jacques Replat interroge malicieusement :

«*Oh ! de cet article, j'en suis persuadé, Monsieur de révérend Perrillaz n'est pas l'auteur. Il a trop de bon goût, trop de délicatesse dans les sentiments ?*»

Terminant brièvement par un rappel rapide des éléments de droit et de fait du procès, l'avocat demande à la Cour de tempérer sa décision en disqualifiant, pour ne retenir qu'une infraction de simple police.

Il sera entendu.

Par son arrêt du 9 août 1852, la Cour de Chambéry retient en fait : la perte de la dent, la provocation imputable au révérend Perrillaz qu'elle qualifie de grave et que Leyat n'a pu prévoir les conséquences du coup par lui porté.

Elle écarte en droit l'article 587 et prononce une peine d'emprisonnement d'un mois.

C'est le 28 octobre 1866 - il n'avait pas encore soixante ans - que Jacques Replat s'éteindra. Sa disparition sera saluée par un très long éloge funèbre prononcé par Jules Philippe.

Sans doute, Jacques Replat reste-t-il plus connu pour son œuvre littéraire et son action politique que pour ses plaidoiries. L'analyse à laquelle je me suis livré des délibérations prises à l'époque par le Conseil de l'Ordre des Avocats, ne permet pas d'apprécier la place qu'il a pu tenir à l'approche de la barre dans un barreau qui, outre lui, comptait dans ses rangs Aimé Levet et Louis Chaumontel.

Pourtant, l'étude du plaidoyer des drapeaux de Moûtiers, celle de l'affaire Leyat face au révérend Perrillaz, curé de Marcellaz, montrent qu'on avait en Replat un avocat de talent qui savait donner à ses propos un tour plaisant. Sans doute, appartenait-il à la catégorie de ceux d'entre les nôtres qui, au dix-neuvième siècle et jusqu'aux années cinquante du vingtième, attiraient sur les bancs de la correctionnelle et de la Cour d'Assises, un public attentif et connaisseur qui trouvait dans la fréquentation de nos prétoires, la meilleure illustration de la Comédie Humaine.

Jean Vailly

Le reliquaire du cœur de Saint François de Sales

Après de cruelles vicissitudes, ma mère trouva refuge à Genève où elle s'était liée avec la famille Lullin de Châteauvieux.

M. Jean Lullin allait tous les ans faire une cure thermale à Aix-en-Provence. Durant son séjour dans cette ville il avait l'habitude de visiter le magasin d'antiquités de Raphaël Chiapetta et lui achetait des meubles rares. L'antiquaire lui dit : " Vous connaissez la Comtessse de Roussy de Sales, faites lui savoir que je tiens à sa disposition un objet qui serait susceptible de l'intéresser". Le voyant, M. Lullin eut la gentillesse de l'acheter, de m'en faire présent en 1951, en me disant : "Cher Jean-François voici la contribution d'un hérétique calviniste au musée salésien du château de Thorens." Après son départ j'ouvris le paquet et y trouvais le reliquaire décrit ci-après.

Ce reliquaire est vide, en argent finement ciselé, il a la forme d'une boîte à ciseaux anglais du XVIIe siècle, aux dimensions approximatives de 15 cm sur 6. Il est orné à sa partie supérieure de deux anges ; leur bras gauche élevé supporte une banderole sur laquelle on peut lire : "Le cœur de Saint François de Salles (Sic)" ; de iquaire est identique à l'avers, ses deux parties ont à leurs extrémités deux petites boucles permettant de le porter suspendu au cou à l'aide d'une cordelette.

Inutile de dire combien ce présent m'intriguait !

J'appris qu'une amie de ma mère, la marquise de Meyronnet Saint Marc recevait la visite de son frère le baron Lombard de Buffierès, chez elle à Aix-en-Provence. Il était le châtelain du château de la Milliassière, près de Saint Symphorien d'Ozon, en Dauphiné, où ses grands-parents avaient édifié une chapelle abritant des souvenirs du Bienheureux Père de la Colombière, leur arrière-grand-oncle. En 1943, son épouse fut lâchement massacrée par des francs-tireurs communistes.

Devenu veuf, le baron s'adonna à la dive bouteille, se sépara petit à petit de ses objets précieux. Ainsi, au cours d'un séjour chez sa sœur il vendit le reliquaire à l'antiquaire Raphaël Chiapetta.

Maintenant, revenons en arrière dans le temps.

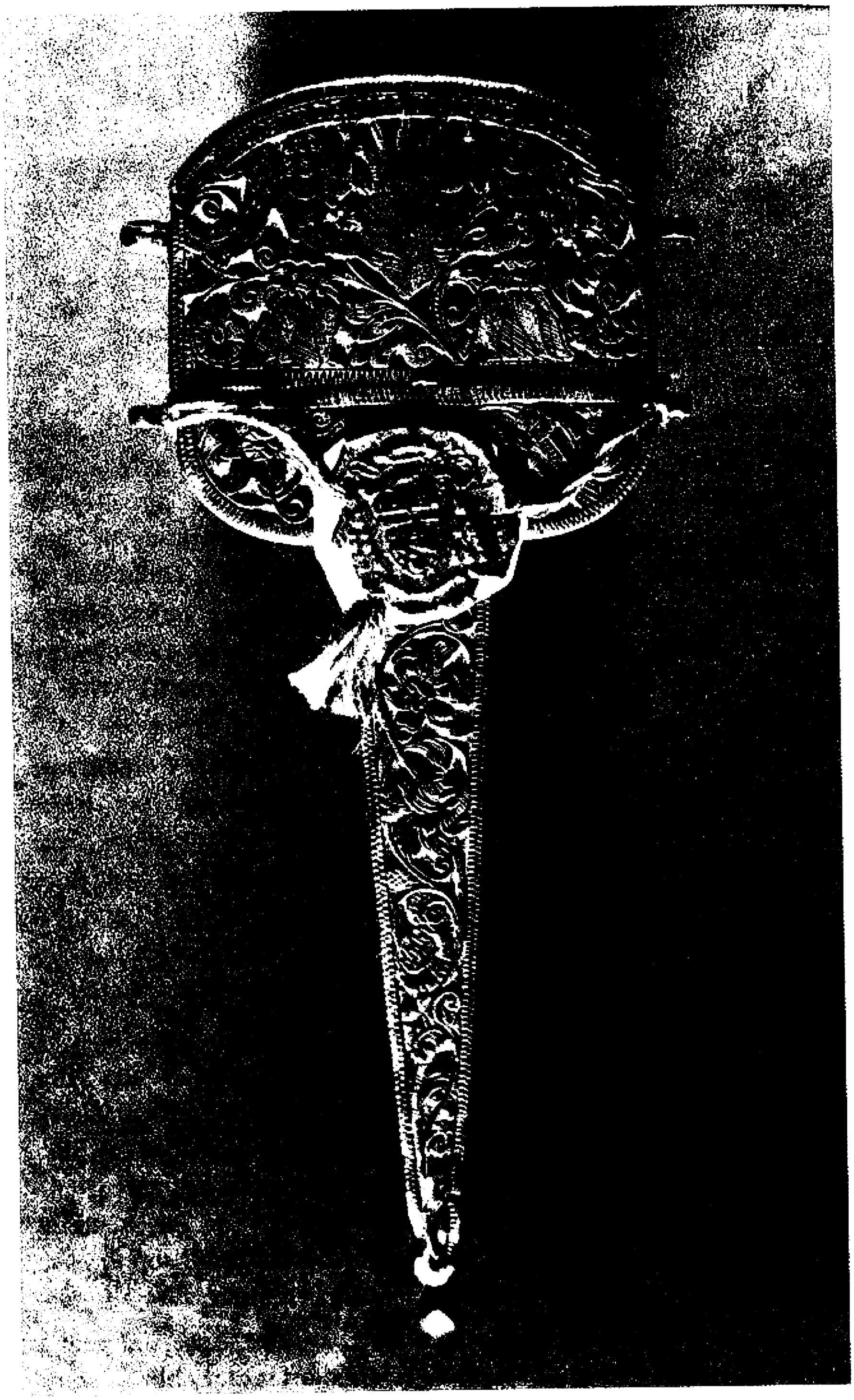

Le reliquaire de Saint François de Sales conservé au château de Thorens.

Devenue veuve, sa mère la confia aux sœurs visitandines voisines, où elle menait une vie de petite fille insouciante et joyeuse. Petit à petit, au fur et à mesure qu'elle grandissait, sa piété s'accrut de même que son désir d'entrer dans l'Ordre de la Visitation afin de rester toute sa vie avec les sœurs qu'elle affectionnait.

En 1673, prête à atteindre l'âge charmant de dix-sept ans, elle était aux dires d'un contemporain une brune piquante vue par Murillo : ses cheveux et ses yeux de jais faisaient ressortir sa chair aristocratique nuancée de rose ; bien proportionnée, mûre de poitrine, ondoyante de la taille, elle égrenait un rire franc qui répandait la joie autour d'elle.

Elle fut convoquée par la Supérieure, la Mère de Balland, qui lui signifia l'ordre du roi de France Louis XIV, d'épouser le Duc d'York, frère cadet du roi d'Angleterre Charles II.

Jacques d'York, futur roi Jacques II, prisonnier au palais Saint James à l'âge de treize ans, s'en échappa déguisé en jeune fille pour aller combattre en France. C'était un brave, ayant guerroyé sous les ordres de Turenne et remporté deux victoires navales contre les Hollandais. Travailleur, ses traits hardis, ses grands yeux noirs expressifs, le rendaient sympathique à tous. Il avait épousé une anglaise : Anne Hyde qui mourut en 1671. Veuf, il se résolut à un second mariage. C'est alors que le roi Louis XIV saisit la balle au bond pour lui trouver une épouse catholique, confortant ainsi le parti papiste au détriment des puritains tout puissants, sapant de la sorte l'élan maritime et commercial de l'Angleterrre par des dissensions intérieures.

La princesse Marie-Béatrice essaya de résister aux pressions royales de plus en plus fortes, à tel point que le Pape Clément X adressa un Bref obligeant la Mère de Ballant à convaincre sa protégée d'accepter ce mariage. La malheureuse dit en pleurant aux sœurs : "Pourquoi ne suis-je née dans une chaumière ? Simple paysanne, j'aurais la liberté de choisir mon état". Pour accélérer le processus, le roi Louis XIV obtint un mariage par procuration le 30 septembre.

Le 3 octobre, la Duchesse de Modène, sa fille et une suite de quarante personnes se mettaient en route pour Londres. Arrivé à Lyon tout ce monde fut logé au palais d'Ainay proche de la Visitation de Bellecour. Comme on peut le penser, la Princesse alla se recueillir auprès du cœur de Saint François de Sales ; elle écrivit aux sœurs de Modène : "Près du doux cœur, j'ai bien osé mettre le mien et le lui confier entièrement".

Nous pouvons concevoir que la Princesse demanda aux sœurs de Bellecour de prélever une parcelle du cœur et le placer ainsi dans le reliquaire du château de Thorens suspendu à son cou afin de le porter toujours sur elle.

Cette hypothèse peut trouver fondement par le fait qu'ont les grands de voir se réaliser leurs vœux.

A Paris, le roi Louis XIV vint en grand équipage saluer le cortège ducal, heureux que ses plans diplomatiques aient réussi.

Le 1er décembre, c'est l'arrivée à Douvres où le Duc d'York attendait la jeune épouse qui le conquit au premier coup d'œil.

A Whitehall, la Duchesse d'York avait obtenu "le droit de chapelle" et un prédicateur en la personne du Père Saint-Germain. Mais une cabale habile montée par les Puritains le fit partir.

A nouveau, le roi Louis XIV intervint pour faire nommer un remplaçant : le Père de la Colombière.

Le Père de la Colombière avait été aumônier au couvent de la Visitation de Paray-le-Monial ; de ce fait il dirigeait la vie spirituelle de Sœur Marguerite-Marie Alacoque qui avait reçu les apparitions du Christ lui montrant son cœur couronné d'épines, saignant pour le salut des pauvres pêcheurs.

Devenue reine, la Duchesse Marie-Béatrice accumulera une large part de la colère des Puritains qui visaient le Roi Jacques II et dut s'exiler en France à Saint-Germain-en-Laye.

Pendant ce temps, les esprits à Londres s'échauffaient. Dénoncé par un imposteur, le Père de la Colombière fut enfermé à la Prison d'Etat de King's Bench dans de cruelles conditions pendant plusieurs années. Gravement malade, sur les instances du Roi Louis XIV, il finit par être expulsé d'Angleterre pour venir mourir en 1682 dans son château de la Milliasière, emportant le reliquaire que la reine lui avait confié avant son exil.

Nous nous pérennisons dans les objets inanimés. Ils cristallisent nos sentiments ; ce sont les témoins oubliés faisant partie de notre vie à laquelle se rattachent souvenirs de joie ou de tristesses ; puis, exilés dans le temps, ils se mettent à raconter leur âme qu'on ne soupçonnait pas. C'est ainsi que j'ai essayé de faire revivre ce reliquaire par son histoire, ses aventures, les yeux qui le regardaient avec plaisir et vénération.

Jean-François de Roussy de Sales (†)

Trois exemples d'ascension sociale aux XVIe et XVIIe siècles : les familles Latard, Gantelet et Goddet

La Savoie est une des provinces de France les mieux pourvues en matière d'ouvrages sur la noblesse. Il suffit ici de citer l'*Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* du comte de Foras [1] ; ses grands volumes in-folio constituent l'une des sources les plus importantes de l'histoire de ce groupe social. Ses auteurs ont toujours eu le souci de l'exactitude, notamment en ce qui concerne l'origine de la noblesse des familles qui y figurent. Dans la même lignée, s'inscrivent des travaux comme l'étude des Visitandines, dont les origines nobles et bourgeoises ont été remarquablement analysées par R. Devos [2], il y a de cela maintenant plus de vingt ans. L'imposante contribution de J. Nicolas, sur la noblesse et la bourgeoisie de la Savoie du XVIIIe siècle [3] apporte encore bien des éléments essentiels à la connaissance de ces deux milieux, si différents et pourtant si proches. Toutes ces autorités nous permettent de connaître, bien souvent de façon détaillée, les origines roturières de plus d'un lignage de haute volée de notre province.

On a pu ainsi cerner plusieurs grands groupes à l'intérieur de la noblesse, en fonction de leur origine : une noblesse dite chevaleresque ou ancienne qui remonte, sinon dans la nuit des temps, du moins dans les siècles du Moyen-Âge classique (XIIe - XVe siècles) ; une noblesse qui doit sa condition à des lettres patentes d'anoblissement, en bonne et due forme, obtenues du souverain, surtout à partir du XVe siècle ; une noblesse reçue à la suite de l'exercice d'une charge publique anoblissante, dont l'exemple le plus probant reste celle de secrétaire ducal [4]. Enfin, on doit mentionner une noblesse dite de courtoisie, que le comte de Foras et ses continuateurs évoquent à plusieurs

---

(1) A. de Foras, F. de Mareschal, P. de Viry et F. d'Yvoire, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1863-1938.

(2) R. Devos, *Vie religieuse féminine et société. Les Visitandines d'Annecy aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Annecy, 1973.

(3) J. Nicolas, *La Savoie au XVIIIe siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Paris, 1978.

(4) Cette terminologie a été établie à partir de R. Devos, *op. cit.*, p. 124-126 et J. Nicolas, *op. cit.*, t. I, p. 21.

reprises [5]. Elle ne découle pas de lettres d'anoblissement, ni d'origines illustres, ni nécessairement de la détention d'une charge. Elle tient essentiellement à la reconnaissance sociale et à la position éminente qu'un ou plusieurs membres du lignage peuvent détenir : R. Devos a ainsi pu parler d'une « véritable génération spontanée selon laquelle tout notable, notaire, marchand, châtelain ou fermier de seigneuries, parvenu à un certain niveau d'aisance devient un noble en puissance » [6]. Un exemple particulièrement frappant de cette noblesse de « courtoisie » est la famille du président Favre. Il n'est pas certain qu'elle descende d'un secrétaire de la comtesse Bonne de Bourbon et le comte de Foras doit « pourtant exprimer quelques doutes sur la noblesse de cette famille antérieurement au président » [7].

Le pas entre les deux conditions, bourgeoise et noble, semble avoir été relativement facile à franchir, surtout aux XVIe et XVIIe siècles [8]. Il est vrai que le contexte s'y prête particulièrement. La société savoyarde de cette époque, très éprouvée par toute sorte de grands fléaux (guerre, pestes, dévastations), par des mutations de caractère socio-économique, par l'installation de nouvelles cours souveraines, institutions qui offrent un certain contingent de charges anoblissantes, voit ses cadres éclater pour être considérablement renouvelés entre 1560 et 1650 environ. L'accès à la noblesse par lettres patentes d'anoblissement de quelque 237 familles entre 1561 et 1640 en est une preuve tangible, « sans parler, bien entendu, de tous ceux qui s'attribuaient des blasons et des titres comme bon leur semblait, attitude révélatrice d'une relative mobilité des conditions » [9]. Avec la seconde moitié du XVIIe siècle, viendra une époque de repli et de conservatisme qui entraîne une raréfaction des anoblissements et une certaine stabilisation du milieu nobiliaire.

Pour la période qui nous intéresse, il peut être intéressant d'appréhender le mécanisme de l'anoblissement. Il s'agira donc ici de donner trois exemples d'accès à la noblesse, à travers l'histoire de trois familles savoyardes. Il faudra ainsi évoquer pour chacune ce que l'on

---

(5) Cf. par exemple, pour la famille de Chavanes, A. de Foras, *Armorial...*, t. I, p. 399 ou dans ADHS, 43 J 2318, dossier de Chambouz : « bien des représentants [de cette famille] sont habituellement ou parfois qualifiés nobles sans qu'on puisse se prononcer avec certitude sur la validité de leurs droits à cette épithète » , ou encore, dans ADHS, 43 J 2338, dossier Meilleret.

(6) *Histoire de la Savoie*, t. III : *La Savoie de la Réforme à la Révolution*, par R. Devos et B. Grosperrin, Rennes, 1985, p. 182.

(7) A. de Foras, *Armorial...*, t. II, p. 367.

(8) Ainsi que le souligne P. Duparc, « Les notables dans l'ancien droit de la Savoie » , dans *Notables et notabilités, actes du XXXIIe congrès des société savantes de Savoie*, dans *Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*, nouvelle sér., t. XVIII, 1990, p. 62 : « En Savoie, la société d'ordres n'était pas aussi rigide, semble-t-il qu'en France. Une certaine mobilité permettait aux personnes de passer d'un statut à un autre » .

(9) J. Nicolas, *op. cit.*, t. I, p. 28-29.

sait de ses origines sociales, avant d'analyser la carrière du ou des fondateur(s) de la dynastie et d'avoir une vue d'ensemble de la destinée du lignage.

Vers la petite noblesse : la famille Latard

Le premier lignage auquel l'on va s'attacher est la famille Latard, qui accède à la noblesse dans la première moitié du XVIe siècle. Ce patronyme est relativement répandu en Maurienne, où l'on en trouvait trace encore au siècle dernier [10]. Il est en tout cas présent à Chambéry aux XIVe et XVe siècles, le comte de Foras et ses continuateurs signalent des Latard notaires et bourgeois de cette cité. Le premier personnage de cette famille à être qualifié de noble est Nicolas Latard dont on ne sait, à vrai dire, pas grand chose. Pas de lettres patentes d'anoblissement, pas de charge publique : on a là, sans aucun doute, affaire à une personne qualifiée noble par courtoisie, eu égard à sa position sociale [11].

C'est en fait au fils de Nicolas Latard, Jean Latard, surnommé Sardet, que l'on doit l'accès véritable à la noblesse et la fondation d'un lignage noble. Il est né à Chambéry en 1483 [12] et entre au service ducal et plus précisément au service de Philippe de Savoie (1490-1533), évêque de Genève (1495-1509) puis comte de Genève et de Genevois (1514-1533). Il est sommelier de ce prince des premières années du XVIe siècle à 1520 environ [13]. Il a ainsi la charge du ravitaillement de ce prince en vin et boissons. Ceci le place non loin du prince dans une position où, certes, il exerce une charge domestique mais qui lui permet à coup sûr de nouer des relations utiles socialement et d'approcher le comte de Genevois.

C'est sans doute cette position qui lui vaut une promotion : il devient châtelain d'Annecy au début des années 1520 : il passe donc sans trop d'encombres d'une charge d'un Hôtel princier à une charge de caractère plus administratif. C'est là une promotion assez considérable car même s'il ne s'agit pas de la charge de grand châtelain (honorifique et toujours réservée à l'ancienne noblesse), l'office de châtelain confère une autorité et une position prééminente

---

(10) Le hasard des recherches m'a fait rencontrer ce patronyme dans les registres paroissiaux de Saint-Rémy-de-Maurienne.

(11) ADHS, 43 J 2334, dossier Latard.

(12) AST, PS, Corte, 111, II, 4, n° 2, fol. 21v.-23.

(13) On repère Jean Latard dit Sardet *somellerius* du comte de Genevois en 1511-1512 (AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 13, compte pour 1511-1512), aux gages de 50 florins par an, ou encore en 1513-1515 (AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 13, compte pour 1513-1515.

à Annecy : Jean Latard s'était d'ailleurs installé dans cette ville vers 1515. Une fois nommé châtelain d'Annecy par lettres patentes du 29 octobre 1521 [14], il « a demouré chastellain aud. lieu d'Annessy en Gennevoys dix-sept ans continuellement et ce du temps du conte Philippes duc de Nemoux et de la dame de Nemoux » [15], autrement dit de 1521 à 1538. En 1539, on le repère encore syndic d'Annecy [16].

Le châtelain, rappelons-le, est à cette époque un officier chargé d'administrer la justice dans une circonscription, le mandement. Il y détient également des attributions militaires et financières, qui, encore importantes dans la première moitié du XVIe siècle, tendent cependant déjà à diminuer et à être battues en brèche par d'autres institutions. On a pu retrouver des témoignages de son activité de châtelain, à l'occasion d'enquêtes menées au début des années 1540. Un greffier y transcrit en effet les paroles de Jean Latard, qui décrivent une part de ses activités de « justicier » : « par les dix-sept ans durant lesquelz il a esté chastellain d'Annessy, comme dict est, pour le s[r] conte de Gennevoys et qu'il avoit gardé des prisonniers détenuz pour crime, a veu continuellement de tout ce temps » les sentences des juges du Genevois être exécutées et sortir « leur plain et entier effect. (...) Il qui parle [Jean Latard] a faict les executions et par tel jour faire pandre deux au troys et aultre jour noyer les ungs et mectre en quatre quartiers les aultres », expressions très manifestes des décisions de la justice... Notre héros évoque également ses souvenirs concernant le droit de garde des bénéfices ecclésiastiques qu'il a pu exercer au nom du comte de Genevois :

> comme chastellain desd. contes, pour le debvoir de son office, soudain qu'il estoit adverty de la vaccation desd. benefices, il prenoit la garde d'iceulx pour le s[r] et si trouvoit aultre dedans led. benefice par fraction et main-forte, il gectoit hors ceulx qui estoyent dedans led. benefice, en gardant le droict de garde dud. s[r] et ainsi en a usé au benefice d'Alunzié et aussy au Mont-Sainct-Martin et plusieurs aultres [18].

Jean Latard est donc resté longtemps châtelain d'Annecy ; il a pu ainsi rencontrer et servir les princes, Charlotte d'Orléans et son fils

---

(14) C'est en effet à cette date que noble Jean Latard, *somellerius* du comte de Genevois, succède à noble Antoine Bérard comme châtelain d'Annecy, d'après le compte de châtellenie pour cette année (ADHS, SA 17093) et un acte de caution passé pour cet office le 30 octobre 1521 (ADHS, B 9).

(15) AST, PS, Corte, 111, II, 4, n° 2, fol. 21v.-23.

(16) Cf. *Liste des syndics d'Annecy*, consultable en salle de lecture des Archives municipales d'Annecy.

(17) AST, PS, Corte, 111, II, 4, n° 2, fol. 21v.-23.

(18) *Ibid.*

Jacques de Savoie, qui alors résident à Annecy. On peut affirmer même qu'il jouit de la faveur comtale. Preuve en est le don que fait Charlotte d'Orléans à ce bon serviteur sur ses vieux jours : le 1er mars 1544, elle accorde à « nostre tres chier bien amé et feal Jehan Latard dict Sardetz », la somme de 100 florins « de laquelle en faveur et pour recompense des bons et aggreables services qu'ilz a faict à feu monseur (sic) et mary, que Dieu absoille, nous luy en avons faict et faisons don » (19). Il s'agit là sans doute d'un présent qui prend la forme d'étrennes.

En cette même année 1544, noble Jean Latard reprend du service : il est châtelain du mandement de La Balme (20) et meurt à cette charge en 1546 (21). Il laisse une veuve, demoiselle Jeanne Hémery, qui figure au recensement d'Annecy en 1561, et de nombreux enfants : Amédée, Pierre l'ancien, Jean, Pierre le jeune, Bernard, Gabriel, Claude et Jeanne. Ces descendants parviennent à maintenir sa position sociale enviable : quelques uns, comme leur aïeul, seront châtelains de La Balme (tel, noble François Latard, nommé le 2 janvier 1586 (22), par exemple). Elle s'établit solidement dans les paroisses de ce mandement et y acquièrent biens et seigneuries : noble Amédée Latard, qui teste en 1586, est fils de noble Jean Latard et coseigneur de Marcé (23) et, au siècle suivant, les noble Latard sont seigneurs de la maison-forte de La Biolle, dans la paroisse de Thusy : c'est à La Balme et à Thusy qu'on les repère aux XVIIe et XVIIIe siècles, contractant des alliances avec les familles nobles de cette région (du Biolley, Béard, Bernard de Coucy, de La Grave, par exemple) (24). Ils font partie de cette petite noblesse que J. Nicolas a pu décrire : la petite noblesse, écrit-il,

> résidait à la campagne où il lui était plus facile de maintenir les apparences de sa supériorité tout en se consacrant directement à la culture des terres et à l'exploitation des fiefs. Elle était particulièrement nombreuse dans le bas Chablais occidental, la vallée de l'Arve, la région d'Épagny, de Sillingy et de La Balme, près d'Annecy (25).

---

(19) AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 23 (1544-1545).

(20) *Ibid.* : les 13 mars, 5 novembre et 12 décembre 1544, Jean Latard passe plusieurs quittances pour des sommes délivrées au trésorier général de la comtesse de Genevois.

(21) AST, SR, Cam. Sav., inv. 53, m. 23 (1546-1547). Une quittance datée du 14 octobre 1546 nous révèle que noble Jean Latard, châtelain de La Balme, est déjà mort à cette date ; c'est son fils, noble Gabriel Latard, qui effectue les derniers payements dus à cause de la ferme de La Balme.

(22) ADHS, SA 18705, fol. 11v.

(23) Aujourd'hui Marsay (arr. Annecy, cant. Annecy-Ouest, comm. La-Balme-de-Sillingy).

(24) Tout ce qui précède est tiré, sauf mention contraire de : ADHS, 43 J 2334, dossier Latard, auquel on a largement fait appel pour connaître les destinées de ce lignage.

(25) J. Nicolas, *op. cit.*, t. I, p. 311.

La famille Latard est donc assez représentative de ce groupe de la noblesse savoyarde. L'origine de sa condition est due à la position éminente tenue par Jean Latard, fondateur de sa fortune, et ne découle pas de lettres patentes d'anoblissement : jamais la famille Latard n'a reçu un tel acte, ce qui, au XVIe siècle n'est sans doute pas une exception, ainsi qu'on a pu le voir plus haut. Plusieurs autres familles ont ainsi joui de la noblesse sans avoir reçu de telles lettres patentes ; les archives des chambres des comptes savoyardes regorgent ainsi de noms de personnes précédés du qualificatif noble, sans que l'on en trouve trace dans l'*Armorial*. Les nobles Latard présentent donc les caractères généraux d'une ascension sociale qui, si elle n'aboutit pas à de hautes charges auliques ou à un très haut niveau de fortune, n'en demeure pas moins réussie.

Vers la haute noblesse : la famille Gantelet

La famille Gantelet est originaire de Hauteville-de-Rumilly (aujourd'hui Hauteville-sur-Fier), en la personne de Petremand Gantelet qui était sans doute un agriculteur ou un artisan aisé. Il figure en 1561 au recensement de cette paroisse avec sa femme Georgine Rigot [(26)] et ce couple a, à cette époque, deux fils adultes et mariés [(27)]. L'un, Nycod, est recensé avec ses parents à Hauteville et a sans doute repris l'exploitation agricole ou artisanale familiale [(28)]. L'autre est maître Georges Gantelet : son avant-nom laisse entendre qu'il a acquis une certaine notabilité et qu'il est peut-être notaire ou praticien du droit. En tout cas, il prend des fermes seigneuriales : en 1558, il est fermier du prieuré de Vaulx, par exemple [(29)].

En 1561, il réside avec sa femme et leurs trois enfants au collège chappuisien d'Annecy [(30)] et l'année suivante, le 29 septembre 1562, il en devient l'économe : il est chargé de l'entretien matériel du principal et des régents de cet établissement scolaire, pendant trois ans [(31)]. Il est en effet alors « pedagogue » [(32)] (terme à prendre dans le sens de « membre du collège », plus que d'« enseignant ») : il joue un rôle surtout administratif. Résident à Annecy, il a la qualité de bourgeois de

---

(26) ADS, SA 1928.

(27) ADHS, E 460, fol. 64.

(28) C'est sans doute de ce personnage que sont issues les nombreuses familles roturières Gantelet qui peuplent l'Albanais et les environs d'Annecy, du XVIe siècle jusqu'à nos jours.

(29) ADHS, E 453, fol. 133.

(30) ADS, SA 1953.

(31) ADHS, E 463, fol. 323.

(32) ADHS, E 460, fol. 190 : maître Georges Gantelet est dit « des pedagogues » du collège.

cette ville, signe d'une notabilité déjà acquise ; il est d'ailleurs allié à la bourgeoisie annécienne. Sa femme s'appelle Louise Garin et appartient à une ancienne et importante famille d'Annecy. En 1561, son beau-frère, François Garin, est le commissaire chargé du recensement du Genevois pour la gabelle du sel [33].

Maître Georges Gantelet garde cependant d'importants liens avec Hauteville, où il possède une maison, au lieu-dit les Onges ; il fait même réparer la cheminée de cette demeure en 1561 [34]. Par ailleurs, il possède dans cette paroisse des terres, pour certaines en indivision avec son frère [35]. Il continue à tenir des fermes seigneuriales et notamment celle de la seigneurie d'Hauteville : il est ainsi fermier d'Hauteville entre 1570 et 1573 [36]. Cette activité, ainsi qu'ont pu le montrer R. Devos et J. Nicolas [37], est l'une des sources d'enrichissement pour maître Gantelet et lui permet d'asseoir son pouvoir et sa notabilité à Hauteville et dans les environs. C'est sans doute son expérience du maniement des fermes seigneuriales et son habileté à gérer un domaine qui lui vaut d'être au début des années 1580 munitionnaire du fort de l'Annonciade. Construit de 1569 à 1581, cet imposant fort était situé près de Rumilly et surtout près de Hauteville [38] : c'est au temps de sa plus grande activité que maître Gantelet y est munitionnaire, de 1582 à 1589 [39]. Il était ainsi chargé de faire provision et fournir le fort en blé, vin et vivres. Les profits acquis par cette charge n'ont sans doute pas été négligeables.

Cette décennie est capitale pour son ascension sociale : vers 1582-1584, il obtient la permission de tenir rentes et fiefs nobles [40]. Son entregent et sa position éminente lui permettent en outre d'obtenir en 1589 des lettres patentes d'exemption de toutes levées et saisies de vivres sur ses biens [41] : c'est le premier pas vers l'exemption fiscale. A cette époque, maître Gantelet réunit donc deux éléments essentiels qui peuvent conduire à la noblesse : la détention, au moins potentielle, d'une seigneurie et l'exemption fiscale. Ces acquis sont cependant encore fragiles car les syndics et communiers d'Hauteville ne peuvent voir que d'un mauvais œil une exemption : on sait en effet que le

---

(33) R. Devos, R. Gabion, J.-Y. Mariotte, *La pratique des documents anciens*, Annecy, 1978, p. 254.

(34) ADHS, E 460, fol. 190.

(35) *Ibid.*, fol. 64.

(36) ADHS, 3 J 720.

(37) R. Devos, *Vie religieuse féminine...*, *op. cit.*, p. 262-264 et J. Nicolas, *op. cit.*, t. I, p. 75.

(38) R. Devos et B. Grosperrin, op. cit., p. 57. Cf. aussi G. Amoretti, « Le fort de la " Nonciade" à Rumilly » , dans *Revue Savoisienne*, 1970, p. 83-109.

(39) AST, SR, Cam. Sav., inv. 5, n° 18, fol. 295v. : maître Gantelet y est dit « monitionaire cy-devant de notre fort de la Nonciade mesmes depuis sept annéeençà » (à la date du 10 novembre 1589).

(40) AST, SR, Cam. Sav., inv. 5, n° 15, fol. 383.

(41) AST, SR, Cam. Sav., inv. 5, n° 18, fol. 295v.

montant de la taille des exempts retombe sur le reste des membres de la communauté paroissiale [42]. Maître Gantelet rencontre immanquablement des difficultés dans l'application de son exemption : le 17 décembre 1591, le lieutenant général du duché de Savoie, Amédée de Savoie, doit lui confirmer ce privilège parce qu'il a été molesté par les syndics des communautés où il possède des biens [43]. Il lui faut en fait attendre 1598 (le 20 octobre) pour obtenir une exemption fiscale complète de « toutes tailles ordinaires et extraordinaires » ; ce privilège le rend même quitte de tous les arrérages de taille qu'il pouvait avoir. Maître Georges Gantelet est exempté car il a alors quinze enfants [44], issus de ses deux mariages. En 1589, on sait en effet qu'il était remarié avec honorable Bernardine Roze et qu'il avait déjà treize enfants à charge [45].

Dans les années 1590, maître Gantelet tient encore des fermes seigneuriales : il est fermier du prieuré de Vaulx en 1594-1595 [46] et son fils, maître Claude, praticien [47], reprendra ces activités dans la décennie suivante. Il a donc pu assurer sa succession et, riche de sa progéniture, il l'est aussi par ses biens fonciers : avant d'obtenir l'exemption, il payait 37 florins, 10 sous et 6 deniers de taille réelle pour ses biens sis à Hauteville, Saint-Eusèbe et Vaulx [48], cote élevée montrant l'ampleur de ses possessions. Néanmoins, l'exemption si difficilement acquise demeure bien fragile car après la mort de Georges Gantelet survenue vers 1600 [49], sa veuve, encore chargée de quatorze enfants, doit obtenir confirmation de l'exemption de toutes tailles car les communiers et syndics d'Hauteville ont tenté de les réinscrire sur les cottets de taille. Elle la reçoit après moult requêtes et procédures le 1er février 1602 [50]. A l'heure où le véritable fondateur de sa richesse a disparu, la famille Gantelet n'est donc pas encore

(42) R. Devos et B. Grosperrin, *op. cit.*, p. 136-138 et G. Pérouse, *Les communes et les institutions de l'ancienne Savoie*, Chambéry, 1911, pour un exposé complet sur la taille et sa perception.

(43) AST, SR, Cam. Sav., inv. 5, n° 18.

(44) Il existe en effet des exemptions personnelles de tailles, à titre de récompense : « celle dite à cause de douze enfants connue dès le milieu du XVIIe siècle et accordée alors sur preuves fournies par l'intéressé en forme de lettres patentes à faire enregistrer par le Sénat et par la Chambre des comptes valable d'ailleurs pour la taille seulement et pour cesser dès que l'un des douze enfants venait à décéder » (G. Pérouse, *op. cit.*, p. XLIV).

(45) AST, SR, Cam. Sav., inv. 5, n° 18, fol. 295v.

(46) ADHS, 2 E 11656, fol. 84v. et 212.

(47) Maître Claude Gantelet est qualifié de « praticien dud. Hauteville » le 17 juin 1595 (*ibid.*, fol. 119).

(48) AST, SR, Cam. Sav., inv. 5, n° 21, fol. 28.

(49) Il est encore vivant en 1598 mais déjà décédé en 1601 (AST, SR, Cam. Sav., inv. 5, n° 21, fol. 28 et AST, SR, Cam. Sav., inv. 5, n° 23, fol. 53).

(50) AST, SR, Cam. Sav., inv. 5, n° 23, fol. 53. La veuve de Georges Gantelet, Bernardine Roze, doit affronter non seulement les oppositions des syndics d'Hauteville mais aussi celles de la Chambre des comptes de Savoie. Cette cour renâcle à entériner la confirmation de l'exemption fiscale car, souligne-t-elle, plusieurs filles ont été mariées, un fils et une fille sont entrés en religion, portant le nombre des enfants à charge à moins de douze (cf. note 44).

pleinement sortie du lot commun. Elle dispose cependant de deux atouts fondamentaux dans son ascension sociale : la possibilité de tenir des fiefs nobles et l'exemption fiscale, plus ou moins effective. Il ne manque à ses membres, en définitive, plus que la noblesse pour asseoir solidement leur position prédominante.

Il leur faut attendre la génération suivante pour voir aboutir ces efforts : sur les quatorze enfants de Georges Gantelet, quatre fils vont assurer l'ascension sociale de la famille. On a vu que maître Claude Gantelet, praticien, reprend les activités de fermier de seigneuries (51). Il peut ainsi assurer l'existence de sa famille. Ce sont surtout les carrières de ses frères qui vont contribuer à l'accès à la noblesse : son aîné, Bernard Gantelet, sert en effet pendant quinze ans le duc de Savoie par les armes et obtient le 1er mars 1615 des lettres patentes d'anoblissement pour lui et ses frères. L'emploi de munitionnaire qu'a tenu son père a dû l'aider dans sa carrière (aurait-il été engagé au fort de l'Annonciade ?). Il meurt entre 1615 et 1628, sans postérité (52) : les acquis devront être consolidés par ses frères. Ceux-ci, Jacques, alias Jacques-Louis, Claude et Guillaume sont donc anoblis avec lui dès 1615 mais doivent en recevoir confirmation le 27 avril 1628 et le 11 avril 1639. Quelle est la raison de ce triple anoblissement (le comte de Foras lui-même ne comprend pas ce « luxe » de patentes d'anoblissement (53)) ? Il faut voir derrière ces confirmations répétées l'éternel problème de l'exemption fiscale, qui doit être réaffirmée car elle semble toujours contestée par les habitants et les syndics d'Hauteville.

Malgré ces difficultés - qui sont loin d'être insurmontables - l'ascension est désormais irrésistible et les relations de deux membres de la famille Gantelet vont grandement concourir à sa réussite. Il s'agit tout d'abord de Jacques (alias Jacques-Louis). Frère de maître Claude et de Bernard, il est anobli avec eux en 1615, en 1628 et en 1639 et meurt après 1657, sans postérité, quoiqu'il se soit marié avec demoiselle Françoise Guyrod, d'une excellente famille d'Annecy (54). Il s'oriente résolument vers la magistrature et est constitué maître-auditeur en Chambre des comptes de Savoie le 13 mai 1634 (55). Cet office, à lui seul, suffit à lui conférer la noblesse mais avant d'accéder à cette charge (et même après), il a été agent du duc de Genevois à

---

(51) On trouve maître Claude Gantelet fermier de la seigneurie d'Hauteville, fief alors aux mains de messire François de La Thouvière de Grolée, seigneur et baron de Châteaufort, Veyrieu, Le Villars et Hauteville, de 1603 à 1605 (ADHS, 2 E 4142, fol. 35), en 1606 (*loc. cit.* et *ibid.*, fol. 41) et en 1607 (*ibid.*, fol. 312v.).

(52) A. de Foras, *Armorial...*, t. III, p. 45.

(53) *Ibid.*, p. 43 et 44, note 2.

(54) *Ibid.*, p. 44.

(55) F. Capré, *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoie justifié par titres, statuts, ordonnances, édicts et autres preuves tirées des archives*, Lyon, 1662, p. 291.

Turin, fort bien en cour. Qu'on en juge aux lettres qu'il envoie à la duchesse de Genevois-Nemours :

> S. A. R. [le duc de Savoie] est d'aussy bonne intention que jamais et m'auroit commandé de remettre lad. minute [de lettres patentes en faveur de la duchesse de Genevois et Nemours] à mons. Carron pour la dresser comm'il falloit et qu'il signeroit très volontiers [56].

Il sert la duchesse de Genevois-Nemours et la renseigne sur ses serviteurs. Il lui écrit ainsi en avril 1634 : « l'on appreuve fort icy que Madame sollicite la réunion de son domeine mais ses serviteurs ne la peuvent conseiller d'avoir tout un sénat pour suspect » [57] ou encore en septembre de la même année, dans une lettre datée d'Hauteville :

> Ce qui s'alloit dissimulant pendant le séjour de V.G. en ce païs se déclaire maintenant ouvertement. J'honnore plusieurs de ses officiers pour l'intégrité qu'ils ont dans leurs charges mais tous ne vont pas ceste démarche. (...) Je suis rarement sur les lieux [à Annecy] et pourtant j'ay appris de très bon lieu qu'on préjudicie aux finances de V. G. d'environ mil ducattons [58].

Ces quelques extraits épistolaires montrent bien le rôle essentiel qu'a pu tenir Jacques Gantelet dans l'entourage administratif du souverain et l'on peut affirmer qu'il a côtoyé le duc de Savoie et les princes de cette Maison ; non seulement il est au service de la dynastie des Genevois-Nemours mais on le voit encore par la suite contrôleur et conseiller des princes Maurice, Gabriel et Antoine de Savoie [59]. Cette position avantageuse a contribué à l'avancement de sa famille et notamment à la carrière de son neveu, fils de Claude Gantelet. Celui-ci, Georges Gantelet (1607-1660), est le premier membre de sa famille à détenir une seigneurie (le fief de Veigy, à Vallières, et la coseigneurie d'Hauteville) [60] et poursuit une brillante carrière dans l'administration financière du duché de Savoie. Il est successivement trésorier général du duc de Genevois (1632-1643), receveur des tailles en Genevois, Faucigny et Beaufort (1633-1643),

---

(56) AST, PS, Corte, 111, III, 11, n° 6, lettre de Jacques Gantelet à Anne de Lorraine, duchesse de Genevois, s. l., 8 mars 1634. Monsieur Carron est alors secrétaire d'État.

(57) *Ibid.*, lettre de Jacques Gantelet à Anne de Lorraine, duchesse de Genevois, s. l., avril 1634.

(58) *Ibid.*, lettre de Jacques Gantelet à Anne de Lorraine, duchesse de Genevois, Hauteville, 20 septembre 1634.

(59) A. de Foras, *Armorial...*, t. III, p. 44.

(60) On notera cependant qu'en 1648, noble et spectable Jacques-Louis Gantelet, conseiller d'État et maître-auditeur en Chambre des comptes de Savoie, est dit seigneur du Vulliet (ADHS, 2 E 3950, fol. 566v.).

trésorier général de Savoie en 1637 et en 1639 et enfin contrôleur général des guerres deçà les Monts [61] de 1640 à sa mort [62]. Sa position lui permet à coup sûr de s'enrichir [63] et de garder des liens très forts avec ce qui a fait la fortune de sa famille, l'armée, par sa charge de contrôleur général des guerres. De plus, il ne néglige pas ses alliances et s'allie à de très bonnes familles de robe du duché ; il épouse ainsi demoiselle Anne d'Anières, fille d'un président au Sénat de Savoie [64].

Les places essentielles que tiennent noble Georges Gantelet, aux mains des finances du duché de Genevois, et noble Jacques-Louis Gantelet, à l'agence des affaires de la duchesse de Genevois, favorisent un autre membre de la famille : le frère de Jacques-Louis, Bernard et Claude, Guillaume (qui est également anobli en 1615, 1628 et 1639). Ce personnage, tout comme son neveu Georges, détient une charge d'importance dans une des grandes fermes du duché de Savoie. Il est en effet nommé, avant 1636, « compodrier général deçàz les Monts pour S. A. R. [65] » et par lettres patentes de la duchesse de Genevois en date du 25 mars 1636, il est constitué « général et surintendant desd. poudres et salpestres dans les terres de l'appanage [66] ». En quoi consiste cette charge ? Son détenteur reçoit de l'autorité ducale le pouvoir d'extraire les salpêtres et de confectionner la poudre à canon. Il détient là un monopole car seuls les ouvriers qu'il a reconnus peuvent y travailler et il doit interdire le transport hors du duché de Savoie de la poudre fabriquée. Il reçoit le quart des amendes et des confiscations prononcés à l'encontre des contrevenants et doit, en échange de cette parcelle de pouvoir, fournir chaque année au capitaine du château d'Annecy deux cents livres de poudre à la mesure de cette ville. On voit bien l'intérêt d'une telle charge : noble Guillaume Gantelet reste, comme son neveu, en lien avec l'armée, qu'il fournit en munitions et tire vraisemblablement des profits substantiels de son office.

---

(61) On doit signaler qu'il est souvent qualifié de commissaire des guerres deçà les Monts (par exemple, ADHS, 2 E 3950, fol. 509, en date du 6 mars 1648). Il est très vraisemblable que les expressions « commissaire des guerres » et « contrôleur général des guerres » désignent une seule et même fonction, l'une des premières dans l'administration de l'armée savoyarde.

(62) M. Bruchet et G. Letonnelier, *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Savoie, séries A, B, I C-I C IV*, Annecy, 1921, p. 32. *Histoire de la Savoie*, t. III : *La Savoie de la Réforme à la Révolution*, par Roger Devos et Bernard Grosperrin, Rennes, 1985, p. 168. AST, PS, Corte, 111, III, 11, n° 6, lettre de Barthélémy Flocard, président de la Chambre des comptes de Genevois, à Mr de Saint-Léon, secrétaire de la duchesse de Nemours, Annecy, le 27 mars 1637. ADHS, SA 18614, fol. 69, 74-103v. ADHS, 43 J 2301, p. 44.

(63) Il doit, en 1638, près de 45 000 livres tournois au duc de Genevois (AST, PS, Corte, 111, II, 14, n° 5).

(64) A. de Foras, *loc. cit.*

(65) C'est-à-dire qu'il est « compodrier « pour l'ensemble du duché de Savoie, l'apanage de Genevois, Faucigny et Beaufort excepté (ADHS, SA 18614, fol. 142v.). Le titre de « compodrier » implique que plusieurs personnes devaient tenir conjointement cette charge.

(66) ADHS, SA 18614, fol. 141.

L'article de l'*Armorial* consacré à la famille Gantelet porte que leur noblesse est due « à leurs bons services dans les armes et les lettres » [67]. On aura bien reconnu les mérites de chacun : derrière « les armes », il faut voir Bernard Gantelet, le militaire, et derrière « les lettres », Jacques Gantelet, conseiller des princes et maître-auditeur, qui a mis sa plume au service de la Maison de Savoie, ainsi que son frère Guillaume et son neveu Georges qui ont tenu de hautes charges dans l'administration ducale.

Pour suivre les destinées de cette famille, l'on peut distinguer plusieurs branches. L'aînée vivait noblement à Metz-Tessy, après avoir longtemps vécu à Hauteville : il s'agit de la branche des Gantelet d'Anières, qui a, depuis 1858, accolé à son nom celui, fort prestigieux, de Sales. On a là affaire avec la haute noblesse du duché de Savoie [68]. Une autre branche, celle de Vectier (éteinte au XIXe siècle), était une des premières fortunes foncières du duché : M. de Gantelet-Vectier fait partie en 1730 des soixante-et-un plus gros propriétaires nobles du Genevois [69]. Trois autres branches (de Beaufort, du Chêne et du Villard) se rapprochent plus de la petite noblesse que l'on a pu décrire dans le cas de la famille Latard et ont même contracté des alliances dans la roture [70].

On a là des destinées très variées, pour un lignage qui a su dès les premières générations placer ses pions dans leur terroir d'origine et surtout auprès des princes, qui leur ont assuré l'ascension sociale.

Une ascension interrompue : la famille Goddet

Au XVIe siècle, la famille Goddet est déjà une antique famille de La-Balme-de-Sillingy. On en trouve trace dès le début du siècle précédent au hameau de Lompraz [71]. En 1459, parmi les hommes du comte de Genevois, toujours à Lompraz, vit *Colletus Goddeti* [72] et un document de 1562 précise que les membres de cette famille sont « procédéz et aians prins origine en nostre chastellanie de

---

(67) A. de Foras, *Armorial...*, t. III, p. 43.

(68) *Ibid.* On remarquera que les nobles Gantelet de cette branche ont très vite abandonné leur patronyme originel (il rappelait peut-être trop les origines roturières, de nombreuses familles Gantelet roturières peuplant alors les mêmes paroisses où ils résidaient) pour relever le nom d'illustres familles ou prendre celui de fiefs.

(69) Avec 2 103 livres de revenus annuels (J. Nicolas, *op. cit.*, t. I, p. 149).

(70) On s'en rendra compte à l'examen de la généalogie et des alliances des membres de ces branches dans A. de Foras, *Armorial...*, t. III, p. 46-49.

(71) ADHS, SA 17310, compte de châtellenie de La Bâtie et de La Balme (1406-1408) : *recepit a Petro Godet, de Longoprato, quia inculpatur sibi appropriasse de terra Henrici Pinion et in ipsa terra quoddam plantum edifficasse, IX solidos.*

(72) ADS, SA 11126, compte de subside pour 1459 : *apud Longum pratum, Colletus Goddeti.*

sa famille. Il est instruit et n'ignore pas l'intérêt de l'affranchissement [87]. Il parvient donc à obtenir pour lui, ses frères, maître Pierre, Henri et François, ainsi que pour ses neveux Martin et Ignace l'affranchissement « tant pour leurs personnes que biens », le 26 décembre 1562 [88]. Le comte de Genevois, Jacques de Savoie, leur enlève ainsi la macule servile qui entache leur condition et les délivre du payement des redevances féodales qui y sont attachées. Pour ce, toutefois, ils doivent payer 140 écus pistolets, à quarante-neuf sous tournois pièce (soit environ 700 florins). Ceci nous indique que la fortune des consorts Goddet est équivalente à environ 14 000 florins puisque l'on sait que le prix de l'affranchissement est généralement fixé à 5 % de la valeur des biens affranchis [89]. Et encore, on est très en deçà de la réalité car l'enregistrement des lettres patentes d'affranchissement révèle que ce dernier a été payé par les consorts Goddet à fort bon prix : le procureur fiscal de Genevois montre le 19 janvier 1562 que « messire Roud prestre est homme vieulx, opulent, riche » et que, si le comte de Genevois avait été averti que les frères et neveux Goddet ont déjà fait leur partage, il « n'eust par aventure octroyé led. affranchissement pour si petit pris de sept-vingtz escus pistolletz lesquelz chacun d'eulx debvroit bien furnir pour led. cas, aulmoins lesd. messire Roul pour l'ung et ledict Pierre pour l'aultre » [90].

La richesse des Goddet a été largement, semble-t-il, sous-estimée. Ils disposent manifestement de soutiens auprès de Jacques de Savoie car des lettres de jussion du 17 février 1562 puis de seconde jussion du 23 février suivant, aboutissent à l'entérinement, non sans que, toutefois, la Chambre des comptes de Genevois ait émis un avis et rappelé au comte, conformément aux conclusions du procureur fiscal,

> que ledict messire Roud et (sic) prestre, lequel meurant sans enfans legittimes, Monseigneur en porroit grandement proffiter veu leur richesse que estoient suffizantes occasions pour detourner mondict seigneur s'il en fust informé d'octroyer ledict affranchissement à si petit et legier pris [91].

Toutes ces procédures nous montrent très clairement la richesse non seulement de messire Goddet mais aussi de toute sa famille. On notera un détail intéressant : messire Roudph a testé deux années

---

(87) R. Devos, R. Gabion, J.-Y. Mariotte, *op. cit.*, p. 130-132.

(88) ADHS, SA 18604, fol. 167. L'acte porte pour date l'an 1562 pris à la Nativité, c'est-à-dire en fait l'an 1561.

(89) R. Devos, R. Gabion, J.-Y. Mariotte, *loc. cit.*

(90) ADHS, SA 18604, fol. 168v.-169.

(91) ADHS, SA 18604, fol. 170.

À partir du XIVe siècle, le dynamisme nouveau introduit dans l'Église par les Ordres mendiants, essentiellement les dominicains et les franciscains, donna naissance à une vague d'évangélisation sans précédent depuis les premiers siècles du christianisme. Mais, dans un contexte tragique (grande peste de 1348, guerre de Cent Ans, troubles, épidémies et famines, schisme), la mentalité qui dominait était la peur, et la croyance que le monde tirant sur sa fin, le Diable cherchait à établir son pouvoir sur les humains. Les craintes apocalyptiques se renforcèrent, démultipliées auprès des foules par les grands prédicateurs du XVe siècle, comme saint Vincent Ferrier. Dans ce contexte, toute croyance magique devenait coupable, et au-delà de superstitions inoffensives, elles témoignaient de l'asservissement de l'homme aux forces du Mal. Pour réaliser la soumission des âmes, pour acculturer les campagnes, il fallait refouler les croyances et les pratiques magiques, les superstitions.

La face noire de la magie est en effet *la sorcellerie* : on est persuadé que certains êtres détiennent de redoutables pouvoirs. Le sorcier est l'auteur de maléfices, c'est le responsable du « mal donné ». Il tue les enfants, rend les hommes impuissants et les femmes stériles, provoque la maladie des humains et des bestiaux, et détruit les récoltes. Cela, c'est la base première de la croyance en la sorcellerie, qui remonte à la plus haute Antiquité, et qui est encore partagée par des millions d'êtres humains dans le monde.

Mais de manière insidieuse, d'autres allégations, croyances ou pures inventions, émanant de gens dits « savants », vinrent peu à peu dès le XIIe siècle s'amalgamer à cette première notion de sorcellerie, pour donner naissance au début du XVe siècle à un solide tissu de fantasmes auquel adhéraient de toute leur conviction, les « démonologues » comme s'intitulaient certains inquisiteurs ou juges séculiers, et l'ensemble de la population. Des idées extravagantes, que l'Europe occidentale avait complètement ignorées ou rejetées comme des fantaisies, prenaient corps et devenaient monstrueusement banales.

Ainsi on attribua à tous ceux qui n'acceptaient pas les dogmes de l'Église, *les hérétiques*, une conduite abominable : mœurs dévoyées, maléfices, crimes. Une fois le christianisme devenu religion officielle, tous les déviants de la foi devinrent des ennemis qu'il fallait pourchasser et abattre à tout prix. Les charger de crimes abominables était un moyen d'éviter la contagion en faisant peur, et de légitimer les poursuites, et la façon de procéder. C'est ainsi qu'au début du XIIIe siècle, la procédure inquisitoriale devient la façon normale de

Par exemple, pour les procès de Chamonix en 1458 (3 femmes exécutées), 1462 (4 hommes et 4 femmes), nous n'avons que les sentences, qui rappellent brièvement les motifs de la condamnation [13]. Dans le cas d'Antoine de la Charrière, accusé du crime d'hérésie à Talloires en 1446, nous n'avons également que la sentence (dans les archives de l'Académie florimontane). De même en 1481 pour une certaine Jaquemette Varey.

Le dossier le plus riche (et pourtant incomplet, car il manque les informations et la sentence) est celui du procès [14] mené contre Anthonia Rose, à Villarchabod paroisse de Saint-Jorioz, en 1477. Nous le choisirons donc comme exemple pour illustrer le stéréotype du sorcier et de ses activités, tel qu'il a été constitué par les démonologues, comme nous l'avons expliqué plus haut.

La définition la plus sommaire du sorcier est la suivante : le sorcier est un être humain, d'ordinaire une femme (qui comme Eve est plus facilement séduite par le Démon), mais parfois un homme, lié au diable par un pacte ou un contrat, en tant que son serviteur. Au moment de l'arrestation, cette dédition au diable peut être ancienne : dans le cas d'Anthonia Rose, elle s'était produite onze ans plus tôt. Le diable se montre pour la première fois au futur sorcier ou à la future sorcière habituellement sous la forme d'un homme vêtu de noir, parfois paré de beaux atours. Parfois la future victime le rencontre au détour d'un chemin, ou bien elle fait sa connaissance lors d'un premier sabbat auquel elle a été conviée par un voisin, parent ou ami. Cette rencontre a presque toujours lieu à un moment de détresse : solitude absolue, deuil, perte d'argent ou d'un bien. Ainsi Anthonia Rose raconte-t-elle au juge comment, alors qu'elle revenait un dimanche d'été de la chapelle du Puy, triste et mélancolique parce qu'un certain Jaquemart d'Annecy, créancier de son mari, avait obtenu la levée de trois pièces de terre leur appartenant, elle rencontra, en chemin, Masset Garin, à qui elle fit part de sa détresse. Celui-ci la consola en lui disant qu'il la conduirait vers quelqu'un qui lui donnerait de l'argent, et qu'elle pourrait ainsi racheter son bien. Le soir même, elle se rendit en compagnie de Masset Garin dans un lieu dit La Perroz, près du torrent, sous la maison de Champagney, où se tenait la « synagogue des hérétiques », une grande assemblée d'hommes et de femmes qui dansaient dos à dos.

---

(13) A. PERRIN, *Histoire de la vallée et du prieuré de Chamonix*, tome III, Paris, 1887.

(14) J.-M. LAVANCHY, « Sabbats ou synagogues sur les bords du lac d'Annecy. Un procès inquisitorial à Saint-Jorioz, en 1477 », *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, tome VIII, 1885, p. 381-440.

voisinage, longtemps remâchées, couvaient sous la cendre (parfois pendant un laps de temps surprenant : trente ans dans certains procès !), puis éclataient un jour, dans un climat de délire de toute une communauté. L'inquisiteur appelé sur les lieux, était surtout préoccupé par l'obtention de l'aveu d'hérésie, de reniement de la foi et de dédition à Satan, et de la participation au sabbat. Ainsi deux conceptions différentes, combinant sorcellerie et hérésie, l'une d'origine paysanne et l'autre savante, se rejoignaient pour donner naissance à une aberration mentale meurtrière.

Au XVe siècle, la peine capitale (pendaison ou bûcher) s'accompagne parfois de supplices épouvantables : en 1462, à Chamonix [16] où les prud'hommes (*boni homines*) de la vallée se constituent en tribunal, selon une très ancienne coutume du droit germanique, une des femmes condamnées doit, avant d'être portée vive sur le bûcher, être assise sur un fer rouge pendant la vingtième partie d'une heure, précise le texte. Quant à un autre condamné, qui a avoué avoir foulé aux pieds l'hostie consacrée, on lui coupera le pied, et il sera attaché à la colonne du bûcher accompagné du membre amputé. La loi du talion se manifeste ici dans toute sa cruauté. À Talloires en 1481, Jacquemette Varey est aussi condamnée à avoir les membres mutilés, avant son dernier supplice.

La fin du siècle marque en Suisse Romande, le sommet d'une psychose collective qui sévit un peu partout, mais plus particulièrement sur la Riviera lémanique. Il est intéressant de constater que ces mêmes lieux avaient déjà été le théâtre de flambées, une ou deux générations plus tôt. On peut le remarquer aussi pour Talloires : 1446, 1455, 1485 au moins. Déjà, lors de la visite pastorale de 1411, une sorcière, Jordana femme de Pierre de la Charrière, avait reçu l'avertissement canonique de cesser ses sortilèges. Or, en 1446, c'est un nommé Antoine de Charrière qui est condamné au bûcher...

Cependant on note aussi des cas isolés : un homme de Savigny (mandement de Chaumont), 1490 ; deux frères de Cruseilles, 1491.

En Savoie, il faudrait de longues et patientes recherches documentaires, dans les comptes de châtellenies notamment, pour avoir une idée du nombre des accusés et de celui des condamnés. Selon les recherches de François Uginet, pour les seules châtellenies de Conflans et de Tarentaise entre 1449 et 1477, dix femmes et neuf

---

(16) Cf. A. PERRIN, *Histoire de la vallée et du prieuré de Chamonix*.

hommes furent exécutés, tandis que trois autres étaient punis du pilori ou bannis. Selon Pierre Dubuis [17], 27 femmes et 18 hommes furent exécutés en Valais occidental entre 1429 et 1471.

En Faucigny, nous avons dit qu'à Chamonix trois femmes avaient été exécutées en 1458, quatre hommes et quatre femmes en 1462. À Saint-Nicolas-de-Véroce, la répression se déclencha finalement : en 1461, quatre hommes furent brûlés en place publique. Le climat du secteur demeurait tendu, car lors de la visite pastorale en 1471, le délégué de l'évêque recommande au curé et aux paroissiens de Saint-Gervais de veiller avec une grande vigilance sur la bourse où sont enfermées les reliques. Il défend en particulier de la laisser exposer au public hors de l'époque de la procession « *propter periculum hereticorum* ». Entre 1467 et 1469, six personnes (dont une femme seulement) des mandements de Charousse et de Sallanches, périrent dans les flammes.

À Cluses six cas d'hérésie furent sanctionnés par la peine capitale en 1470 (quatre femmes et deux hommes). Dans les comptes de châtellenie, on relève la mention de quatre exécutions en 1489 (personnes originaires de Cordon, Magland, Passy et le Val Montjoie), et de 1494 à 1496 neuf sentences de mort furent encore portées à Cluses.

C'était donc un secteur particulièrement touché. Cette situation, fâcheuse au regard de l'orthodoxie, n'avait pas manqué d'attirer l'attention des frères mineurs. Écoutons le Père Fodéré [18], historien des Franciscains de la province de Bourgogne, qui écrit en 1619 :

« Et en ce temps-là estoit en vogue dans le Faucigny une hérésie laquelle pulluloit étrangement, et n'ay pu bonnement scavoir de quelle secte estoient ces hérétiques, d'autant que les autheurs ny la Bulle que nous citerons cy-après, ne la spécifient point, sinon que quelques uns tiennent par tradition, que c'estoient Vaudois et sorciers, et que le particulier lieu de leurs assemblées et sinagogues estoit une certaine concavité que ceux du pays appellent Barme, qui se trouve dans les rochers de la vallée tirant depuis la ville de Cluses contre la paroisse de Passier, où il y avoit un puits, et des sources de fontaines, où ses hérétiques exerçoient leurs sortilèges et faisoient leurs festins et convives dans un vieil chasteau nommé les Rosiers, rière ladite paroisse de Passier, basty sur un mont, d'où l'on descouvre tout l'haut

---

(17) P. DUBUIS, « Documents sur le clergé, les fidèles et la vie religieuse dans le Valais occidental et les vallées d'Aoste et de Suse aux XIVe et XVe siècles, tirés des comptes de châtellenie », *Vallesia*, 1988.

(18) J. FODÉRÉ, *Narration historique et topographique des couvents de saint François et de sainte Claire érigés en la province appelée anciennement Bourgogne*, Lyon, 1619.

à Moûtiers deux de ses religieux. La création du couvent (bulle du 15 juillet 1471) fut facilitée par la présence sur le siège épiscopal de Tarentaise, d'un franciscain, un des très rares évêques réguliers en cette période de commende, le frère Thomas de Sur (1460-1472). Là aussi, on constate une incurie des populations : « il ne falloit pas s'esbahir si tout le peuple estoit comme agreste, principalement les villageois des montagnes, qui n'avoient jamais eu prédication en leurs paroisses ». Mais le mouvement d'évangélisation des campagnes rencontra des difficultés venues de l'organisation ecclésiale elle-même, dont les responsables voyaient d'un mauvais œil la popularité des Mendiants. Le couvent de Moûtiers, qui semble avoir été très apprécié des habitants, qui lui faisaient de nombreuses aumônes, eut à subir l'hostilité de l'archevêque suivant, Charles de La Rovère. Le prélat entra aussi en conflit avec l'inquisiteur Bérard Tremey, sans parvenir à s'en défaire.

Pour en revenir à la répression de la sorcellerie, il semble qu'au tournant du XVIe siècle, l'Inquisition ait beaucoup perdu de son pouvoir. Le relais est pris par les juridictions laïques, qui affermissent ainsi leur autorité. L'action de l'inquisiteur, élément étranger à l'autorité territoriale, n'était pas toujours accueillie favorablement.

En Savoie, les premières décennies du XVIe siècle sont très pauvres en procès : en 1502, les prud'hommes d'Abondance, qui possèdent un droit de justice analogue à celui de Chamonix, brûlent une certaine Claudine Jorand pour ses maléfices. On connaît aussi une sorcière à Bramans en Maurienne, exécutée en 1511, ainsi qu'un homme à Saint-Jorioz en 1521.

Faut-il pour autant en conclure à une période d'accalmie ? Ou bien les sources nous font-elles défaut ? Il n'est pas possible de le dire, dans l'état actuel des recherches.

À noter toutefois que les historiens remarquent le même phénomène dans le diocèse de Lausanne : l'Inquisition perd de sa vigueur. Ainsi à Dommartin, frappé par une troisième vague de procès de 1524 à 1528, les Dominicains sont complètement absents : les interrogatoires sont dirigés par un chanoine et les jugements sont prononcés par le châtelain.

En Savoie, on trouve encore quelques inquisiteurs en activité, dans les années 1530-1540 : Aymé Lambert, o.p. en 1534, 1544 ; Jacques Deschamps, dominicain de Bourg-en-Bresse, qui présente en 1543 une requête devant le Parlement de Savoie afin de pouvoir exercer les fonctions de vice-inquisiteur dans le diocèse de Genève et le pays de Bresse ; Pierre de Tarditi (1545). La mise en place d'un Parlement, par

le roi de France, maître du duché de Savoie de 1536 à 1559, puis du Sénat de Savoie, va conduire à la disparition totale de l'Inquisition. Cela ne signifie pas l'extinction des poursuites ; elles sont désormais prises en main par la justice laïque, plus efficace encore car dotée de toute organisation, et surtout d'un réseau, la hiérarchie des juridictions. Ainsi, sur les cinq procès tenus à Viry [19] entre 1534 et 1548, seul le premier est mené par un inquisiteur, le dominicain Aymé Lambert : il est dernier à être rédigé en latin. Ensuite, l'ordonnance de Villers-Cotteret (1539) sera appliquée en Savoie, alors province française.

LA SORCELLERIE EN SAVOIE XVIE-XVIIE SIÈCLE

Une seconde grande période dans l'histoire de la répression de la sorcellerie semble s'ouvrir en Savoie dans les années 1530, au moment où la Réforme va s'imposer à Genève.

À partir des années 1535, la distinction est clairement faite du côté savoyard entre hérétiques, c'est-à-dire les Réformés, et les sorciers qui continuent à être poursuivis pour les mêmes faits qu'au XVe siècle. Le manuel des inquisiteurs, le *Malleus Maleficarum*, sert de guide pour les interrogatoires. Il connut seize éditions entre 1486 et 1520, et seize autres de 1574 à 1621.

Le déroulement d'un procès de sorcellerie

Dans tous les cas, et comme à l'époque précédente, il y a à l'origine une rumeur qui secoue une communauté villageoise, à l'occasion d'une série d'incidents : maladies inexpliquées entraînant l'infirmité ou la mort, mortalité d'enfants, mortalité du bétail. Dans un milieu quasi-fermé, replié sur lui-même, l'accusation longtemps murmurée et retenue par crainte de représailles, dans les conversations au lavoir, au four, à la veillée, finit par paraître au grand jour, et grossit tel un fleuve en crue : chacun se souvient de regards, de paroles à double sens, de dons maléfiques, de menaces, de bizarreries de comportement. La psychose se révèle par la multiplication des témoignages dérisoires, que l'on trouve par dizaines dans les procédures.

---

(19) C. DUVAL, *Procès des sorciers de Viry, bailliage de Ternier, 1534-1548, documents inédits*, Genève, 1881.

L'hérédité sorcière joue un rôle primordial. Le souvenir d'ancêtres depuis longtemps disparus, condamnés pour sorcellerie ou simplement suspects, refait surface. Par exemple à Beaufort, Andréaz Dupont-Tuppin est accusée, en 1654 [20], d'autant plus facilement qu'on se souvient qu'une de ses sœurs avait été brûlée comme sorcière en Maurienne, huit ou neuf ans auparavant. On est convaincu que les secrets des maléfices se transmettent de génération en génération : ainsi à Saint-Jorioz [21], on pensait dans les années 1630, que le grand-père Bontemps avait été étranglé par le diable dans les prisons de Chambéry, après avoir transmis ses secrets à son fils et à sa bru. Lesquels avaient initié leurs trois fils, des voyous qui terrorisaient le village. Le bruit commun selon lequel untel ou une telle sont sorciers et de race de sorciers, est même pris en compte par les juges comme une preuve.

Le comportement marginal des individus soupçonnés renforce l'accusation. Dans une société rurale où le conformisme religieux est une règle quasi absolue, l'impiété, le non respect des lois de l'Église renforcent aussitôt les soupçons. Par exemple, les époux Joly-Gex, de Montagnole [22], n'observent pas les dimanches et fêtes, vont au bois comme les autres jours.

De même l'Aymaz Riondel, de Samoëns [23], ne va pas à la messe, ne fréquente jamais l'église, va au moulin le dimanche, couche dans le même lit que son fils.

Ces critères étant réunis contre un individu, l'accusation se produit selon un raisonnement logiquement vicieux qui confond succession dans le temps et causalité : *post hoc, propter hoc*. Exemple : telle femme qui a une réputation de sorcière, selon le bruit commun, m'a menacé, quelques jours après le lait de ma vache s'est tari, donc c'est elle qui lui a donné un maléfice. Toutes les accusations reposent sur ce type de raisonnement.

Une fois les informations commencées par le procureur d'office de la seigneurie, remontent à la surface toute une série de soupçons et de griefs accumulés depuis parfois dix, vingt ans et plus. Tout se passe comme si la communauté villageoise avait toléré en son sein le sorcier

---

(20) Archives départementales de la Savoie, BO 7163.
(21) Archives départementales de la Savoie, BO 1743.
(22) Archives départementales de la Savoie, BO 5691.
(23) Archives départementales de la Savoie, BO 7096. La transcription de ces deux derniers procès a été réalisé par Yves JACCAZ, *Étude de trois procès de sorcellerie en Savoie à la fin du XVIIe siècle*, TER d'histoire, Grenoble, 1970.

ou la sorcière (qui sont souvent aussi des guérisseurs), jusqu'à un point de rupture, à partir duquel reviennent au jour tous les griefs accumulés, tous les malheurs qui ne peuvent s'expliquer que par une intervention maléfique. Ce n'est que récemment que les historiens se sont penchés sur cet aspect de la question : l'importance de la micro-sociologie et des tensions existantes dans un village.

Ceux que l'on accuse de bailler le mal, autrement dit de jeter des sorts, peuvent se diviser en deux grandes catégories :

1) Les mendiants qui vivent d'expédients, vagabondent de ci de là en demandant l'aumône dans les maisons. Nous retrouvons ici le thème du mendiant dangereux, dont il faut se méfier mais qu'il faut se concilier par une aumône et un abri, car si on le repousse, de deux choses l'une : ou c'est un envoyé céleste et il déchaîne un châtiment, ou c'est un sorcier et il jettera un sort.

2) Ceux qui cherchent à prendre une place dominante dans la communauté villageoise, à intimider les autres ou à se venger d'eux. Ne pouvant accéder au « pouvoir » par leur situation sociale, leur richesse ou leur niveau de connaissance, ils s'appuient sur des procédés occultes, qu'ils utilisent réellement ou sont censés utiliser. Leur réputation de sorciers constitue en quelque sorte un moyen de pression sur la communauté, jusqu'à ce que cette pression ayant atteint le seuil de l'intolérable, une crise se déclenche qui déchaîne contre eux toutes les rancœurs.

La sorcière, vieille femme seule, sans parents pour la défendre, de manières bizarres, agressive, est le cas le plus répandu.

Les maléfices

Le mot a une signification générale : un maléfice est un sort. Il se confond avec l'effet obtenu, par exemple tarir le lait des vaches.

Et aussi une signification particulière : le moyen employé pour obtenir l'effet.

Exemple, dans le procès de Montagnole : témoignage de Dominique George, femme Dominique Burdin, 31 ans. Fin août 1685, Berta Gex vient lui apporter des poires : « Voycy des poires qui sont fort tendres, elles seront bonnes pour vostre enfant ». Elle en donna une ou deux à son enfant de quinze mois sans « qu'elle heust faict le signe de la Croix dessus comme elle avoit coutume de faire quand ladite Gex lui donnoit quelque chose ». L'ayant laissé à la garde de

Pernette Evesque, sa belle-mère, pour aller aux foins, de retour elle le trouva pris de ce qui était sans doute des convulsions. « Il renversoit les yeux, luy mordoit les mamelles et se mordoit les mains comme enragé, et se vuydans d'une manière extraordinaire et ne mangeait jamais ny ne dormit... ». Il mourut au bout de neuf jours.

Auparavant les parents avaient fait venir R^d^ Sibaud, curé de Montagnole, pour dire les Évangiles sur la tête de l'enfant. Le curé déclara que le mal de cet enfant lui avait été donné, autrement dit qu'il y avait maléfice. Diagnostic confirmé par une guérisseuse d'enfants de Chanaz, qui se déclara impuissante : « cela luy a esté donné, il n'y a point de remède ».

La pomme est souvent utilisée pour confectionner un maléfice et notamment pour y enfermer un ou plusieurs démons que l'on veut faire entrer dans le corps d'une personne pour la rendre possédée, par exemple le sorcier Besson d'Aix. À ce propos, Boguet écrit : « Or, comme le sorcier se sert ordinairement d'aliments pour rendre son ennemi démoniaque, j'ay remarqué qu'il use en cela principalement de pommes. En quoi Satan renouvelle la ruse par laquelle il tenta Adam et Eve au Paradis terrestre » (aussi dans Blanche Neige !). Et de citer aussitôt un curieux épisode d'une pomme maléficiée et remplie de diables, sans dire malheureusement s'il a puisé cette histoire dans un livre ou un canard, ou s'il l'a simplement entendue raconter : « À ce propos, je ne puis omettre ce qui arriva à Annecy, en Savoie, l'an 1585. Pendant deux heures, on vit une pomme sur la margelle du pont de la halle, de laquelle sortait un bruit et un tintamarre si grand que l'on avoit horreur de passer par là, bien que ce fut un chemin ordinaire. Tout le monde accourait à ce spectacle sans que personne n'osât s'approcher. Mais finalement il s'en trouva un qui fut plus hardi que les autres, car avec un long bâton, il jeta la pomme dans le Thiou, qui est un canal du lac d'Annecy passant sous le pont, et l'on n'entendit plus rien. Il est vraisemblable que cette pomme était remplie de diables et qu'un sorcier n'était pas parvenu à la donner à quelqu'un » [24].

Les onguents

D'après Boguet, les sorciers se servent d'onguents qu'ils composent ou qu'ils reçoivent de Satan. Ils s'en servent pour aller au sabbat ou pour se changer en loup, mais aussi pour faire mourir les personnes

---

(24) H. BOGUET, *Discours exécrable des sorciers*, texte adapté par Philippe Huver, Paris, 1980, p. 23.

et le bétail. Les onguents servent aussi aux « engraisseurs » de peste (panique à Genève en 1530).

Maléfices contre les humains

Le résultat du maléfice contre les humains n'est jamais une maladie connue, définissable, même selon les diagnostics si relatifs et même erronés de la médecine du temps. Par exemple, une maladie de poitrine, une « poulmonie » ou une des innombrables fièvres qui accablent régulièrement les gens de cette époque. Au contraire, il s'agit toujours d'un mal soudain, imprévisible qui atteint une personne apparemment en bonne santé, et d'un mal étranger que l'on peut ranger dans une catégorie précise : la plupart du temps une maladie nerveuse (épilepsie, etc.), une névrose, une forme de délire.

Maléfices contre les animaux

Les bêtes sont comme enragées, refusent de manger et se dessèchent.

Lycanthropie

Le diable, écrit de Lancre, « se transforme en loup plus volontiers qu'en tout autre animal, parce que le loup est dévorateur, et partant fait plus de maux que tout autre ; aussi parce qu'il est l'ennemi mortel de l'agneau, en la forme duquel fut figuré Jésus-Christ notre rédempteur ». La lycanthropie est à mettre en rapport avec les morts d'enfants, ou avec la crainte de ces disparitions.

Exemples tirés de procès savoyards : Aymaz Riondel à Samoëns (1682) ; une perquisition fait découvrir sous son lit des ossements qu'elle affirmera avec constance être ceux d'une vache et d'un veau, tandis que les experts convoqués sont partagés. Andréaz Duppont-Tupin à Beaufort (1654-1655), accusée par un voisin d'avoir tenté de dévorer son fils (sans d'autre preuve que les dires de l'enfant), et aussi accusée de se transformer en pourceau, par un paysan qui l'avait rencontrée de nuit, dans la montagne.

Si les dépositions des témoins étaient concluantes, le juge prenait alors un décret de prise de corps, sorte de mandat d'amener qui conduisait le prévenu en prison. Mis au secret, il était interrogé par le juge qui déployait tous ses efforts pour le faire avouer. Si l'accusé n'avouait pas, il était confronté avec les témoins. Parallèlement, on recherchait sur son corps la fameuse marque des sorciers apposée par Satan au moment du pacte. C'était généralement une plaque noire qui, sondée avec une aiguille, n'entraînait aucune sensibilité. La découverte de cette marque était un point capital dans le jugement.

Si l'accusé n'avouait toujours pas, il était soumis à la torture (estrapade) en présence d'un chirurgien, qui l'interrompait dès que l'accusé s'évanouissait.

Dès l'aveu obtenu, le procureur général disposait alors ses conclusions, qui étaient en général suivies par le Sénat : la peine de mort par le feu, après amende honorable par les carrefours de la ville. À Chambéry, les exécutions se passaient place du Verney.

Si l'accusé n'avouait pas, même sous la torture, on ne pouvait le condamner à mort. Il était alors banni à perpétuité.

Peut-on parler de chasse aux sorcières en Savoie ?

Ce qu'on appelle chasse aux sorcières, c'est cette répression massive qui s'abat, entre 1560 et 1630 environ, en Allemagne, Suisse, Pays-Bas espagnols, France et Angleterre, et qui aboutit à des poursuites en série et à des exécutions massives. Ces chasses aux sorcières sont menées par des magistrats commis par l'autorité royale ou les cours souveraines. Par exemple en France, Pierre de Lancre, conseiller au Parlement de Bordeaux, est nommé en 1608 par Henri IV à la tête d'une commission chargée d'enquêter sur la sorcellerie au pays de Labourd (une des trois provinces qui forment le pays Basque français).

Qu'en est-il en Savoie ?

De longue date, depuis l'époque de la traque des hérétiques vaudois, les Alpes et surtout la Savoie, ont mauvaise réputation.

Pierre Bayle, auteur du célèbre *Dictionnaire critique* écrit encore en 1704, qu'on n'y parle que de sortilèges, comme d'ailleurs en plusieurs endroits d'Europe : « Il n'est si petit bourg ni hameau où quelqu'un ne soit réputé sorcier. Les contes d'apparitions et de maléfices sont infinis, on en remplit la tête des petits enfants, et cela les rend tout à fait crédules et timides à cet égard-là » [25].

Il semble qu'on puisse lui donner raison sur ce point. Nous avons constaté, tant à propos des possessions que de la sorcellerie proprement dite, une véritable obsession diabolique qui atteint toutes les classes de la société, au moins jusqu'à la fin de la première moitié du

---

(25) Cité dans Jean Nicolas, *La vie quotidienne en Savoie aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Hachette, 1979, p. 295-296 : P. Bayle, *Réponses aux questions d'un provincial*, Rotterdam, 1704, tome I, p. 285-286.

Quelle a été l'attitude des magistrats savoyards à l'égard des sorciers ?

Ils sont loin d'être d'accord sur l'attitude à adopter vis-à-vis de ceux que la rumeur publique accuse du crime de sorcellerie. Au fil du temps leur opinion a évolué sur ce point, sans doute plus tardivement qu'en France, pour arriver vers 1723 à la conclusion que la sorcellerie n'est qu'un délit en soi, qu'il faut punir comme tel.

On se contente de punir le sacrilège, l'abus superstitieux des choses saintes, l'escroquerie, la volonté de nuire à autrui dans sa personne et dans ses biens, l'empoisonnement.

Pourquoi 1723 ? Parce que si 1715 marque la dernière condamnation à mort pour sorcellerie (dans le cas des sorcières de Brenthonne) [28], *1723 est la date de publication des Royales constitutions* de Victor-Amédée II qui révisent toute la procédure criminelle. Dans le livre I qui traite de la religion et du culte, il n'est plus fait allusion à la sorcellerie.

Comment en est-on arrivé là ? Faute de documents, il est difficile de retracer les débats internes entre magistrats savoyards et l'évolution qui a amené la fin des procès de sorcellerie, comme Robert Mandrou [29] a pu le faire pour la France. On peut cependant fixer des jalons en examinant les écrits sur la question et les procès pour sortilège après 1723.

Les écrits

Antoine Favre, né à Bourg-en-Bresse en 1557, président du Conseil de Genevois en 1596 et premier président du Sénat en 1610 a laissé une dizaine de volumes in-folio consacrés à des questions de jurisprudence. Son plus célèbre ouvrage est le Codex Fabrianus, vaste recueil de décisions puisées dans les jurisconsultes, les édits des ducs, le droit canon, et les arrêts du Sénat, destiné à aider les magistrats dans leurs jugements. Il faut savoir qu'à l'époque il n'existe pas de code au sens actuel du mot. Le premier en date sera le Code Napoléon. Le recueil de Favre n'est qu'un guide parmi d'autres, il n'est pas officiel, mais il jouit d'une autorité morale importante.

Favre traite de la sorcellerie au livre IX, titre XII, et son Code adopte ce qu'on peut considérer comme une opinion modérée pour

---

(28) ADS, BO 854.

(29) R. MANDROU, *Magistrats et sorciers en France au XVIIe siècle. Une analyse de psychologie historique*, Paris, Plon, 1968.

l'époque à laquelle il écrit, l'extrême fin du XVIe siècle. Il adopte le point de vue des démonologues : la sorcellerie est un crime de lèse-majesté divine et elle doit être punie par le supplice du feu. Cependant il faut que ce crime soit prouvé par des preuves certaines, or ces preuves sont souvent difficiles à obtenir en pareille matière et on devra souvent renoncer à poursuivre. Mais Favre pense qu'il faut bannir ceux qui ont été ouvertement soupçonnés de sorcellerie par le bruit public pour servir d'exemple.

Godefroy de Bavoz, avocat général au Sénat en 1586, président de chambre en 1600 est donc un contemporain du président Favre, qu'il semble avoir jalousé car il ne le cite pas une fois dans le traité de droit criminel en deux parties, qu'il fit paraître à Chambéry en 1607 et 1615 : *Theorica criminalis ad praxim formarum accomodata*, Chambéry.

Favre et Bavoz partagent les mêmes idées et les mêmes croyances sur la sorcellerie : celles des démonologues de leur temps [30]. Mais à la différence de Favre, Bavoz est obsédé par la sorcellerie et les diableries, il en voit partout. Selon lui, les sortilèges et maléfices sont si nombreux que pas un homme n'est protégé de cette peste. Il est partisan d'une chasse aux sorcières généralisée et de châtiments massifs et exemplaires. « Pourquoi hésiterions-nous, écrit-il, à punir de mort ceux qui par des maléfices, vivent en société avec le démon ? J'estime que pas un des magiciens qui tomberont dans nos mains ne doit pas être épargné, mais qu'il faut tous les punir de la mort la plus terrible ».

Il est partisan d'une justice expéditive en ce qui concerne les sorciers, pas besoin de rechercher longuement des preuves de leurs crimes, leur simple aveu suffit pour les faire condamner, et s'ils refusent d'avouer, la torture les y amènera fatalement.

Le sénateur **Charles-Emmanuel de Ville** publie en 1674 un livre intitulé *Estat de la justice ecclésiastique et séculière du pays de Savoie*.

Il est au courant des discussions qui se produisent à son époque au sujet de la réalité de la sorcellerie et de la manière de traiter les

---

(30) Comme Jean Bodin, auteur d'une *Démonomanie des sorciers*, qui aura dix éditions de 1580 à 1600 dans toute l'Europe ; comme Nicolas Rémy, qui narre dans ses *Demonolatriae libri tres*, parus en 1595, l'action qu'il mène en Lorraine depuis 1576. Il se vante d'avoir condamné au bûcher deux mille à trois mille personnes en quarante ans. Citons également Martin Del Rio, jésuite, auteur des *Disquisitionum magicarum libri sex* (1606) et Pierre de Lancre, *Tableau de l'Inconstance des mauvais anges et démons*, 1612, réed. Paris, Aubier, 1982.



Disquisitionum

MAGICARVM LIBRI SEX,

IN TRES TOMOS PARTITI.

Auctore

MARTINO DELRIO SOCIETATIS IESV PRESbytero sacræ Theologiæ Doctore, & in Academiæ Gretiensi, S. S. professore.

TOMVS SECVNDVS.

Nunc tertiis curis ab ipso Auctore auctior longe, Additionibus multis passim insertis, correctior quoque mendis sublatis.

Cum priuileg. S. Cæs. Maiest. ad annos sex.

Prodit ex Archiepiscopatus Moguntinensis

Officina Vrsellana, impensis Ioan. Iacobi Kœnig. Anno M. DCVI.

Martin Del Rio : *Disquisitionum Magicarum...*
Mayence, 1906. Bibliothèque de l'ancien Grand Séminaire d'Annecy
(Première édition : Louvain, 1599-1600).

sorciers : « quelques esprits du temps condamnent avec ces grands hommes (Erasme, Ericus, Roger Bacon) la pensée qu'il y ait des sorciers au monde, assurant que toutes les choses extraordinaires, et les visions confessées en justice par certains idiots sont des songes de vieilles et d'atrabilaires dont l'imagination est facile à troubler, ou du moins l'effet des tourments et des tortures... ».

Il sait donc que l'unanimité est rompue sur ce point, mais à grand renfort de citations des Anciens, des autres ecclésiastiques et des démonologues, il tente de conforter la thèse de la réalité de la sorcellerie. De Ville s'appuie non seulement sur l'autorité mais sur l'expérience du Sénat. Comme nous l'avons vu, c'est lui qui parle de ces 800 arrêts de mort rendus contre des sorciers (p. 97), et plus loin il écrit : « les effets détestables du sortilège sont trop connus dans nos temps, pour avoir besoin d'être exprimés en détail, et par des exemples il y a encore dans Chambéry des personnes qu'un nommé Perruqua rendit monstrueuses dans une heure, étants encore jeunes, et les Archives du Sénat sont remplies de formalitez faictes contre divers sorciers, sur des preuves certaines et incontestables, notamment contre une matrone exécrable, qui tuait les enfants qu'elle recevait, pour leur dérober l'eau salutaire et les bénédictions du Saint Baptesme, et contre le fameux aveugle nommé Claude, qui allait dans deux heures de Chambéry à Paris prendre l'aumône et se trouvait (partant au matin) de retour pour dîner avec sa famille » (p. 104).

De Ville se montre donc tout à fait crédule, mais bien qu'il pense qu'il faille poursuivre les criminels avec la dernière rigueur, il ne faut pas, selon lui, condamner sans preuves certaines, sur une simple accusation ou sur la rumeur publique. Il faut user de grandes précautions en faisant les informations dans un cas de sorcellerie, car le seul fait d'avoir été soupçonné détruit la réputation de quelqu'un. Il s'oppose même à Favre sur le bannissement de ceux qui sont taxés de sorcellerie par le bruit public : « et je trouve la pensée de Monsieur Favre un peu dangereuse, lorsqu'il veut qu'on bannisse ceux qui en ont été ouvertement soupçonnés, ne (dit ce grand homme), *scandalo aliis sint*, au moins faudrait-il qu'il y eut des raisons convaincantes sur l'établissement de ce méchant bruit... ».

Il faut des présomptions urgentes pour commencer un procès « et des indices plus pressants pour l'emprisonnement, attendu que la moindre marque de soupçon en pareils crimes, cause un déshonneur irréparable, et qui ternit la réputation des familles sans ressources »...

« ...comme la peine du sortilège est fort rigoureuse, aussi faut-il user de bien des précautions pour y exposer ceux qu'on accuse... » (p. 108).

plus question d'entreprendre des actions en justice sur simple dénonciation de la rumeur publique...

En Savoie, l'évolution des mentalités des magistrats a connu une génération de décalage par rapport à la France, puisqu'un des derniers véritables procès de sorcellerie en Savoie semble avoir été celui des sorcières de Brenthonne. En septembre 1715, Jeanne Gras de Brenthonne est pendue et étranglée puis brûlée, sa sœur Claudine Gras et Nicolarde Barbier sont bannies à perpétuité, Maurice Gavard est mis hors de cour.

Les Royales Constitutions de Victor-Amédée II de 1723, ne font plus allusion à la sorcellerie. Il semble qu'à partir de cette époque, il n'y ait plus de véritables procès de sorcellerie selon les stéréotypes anciens : pacte diabolique, maléfices, marques, sabbats, lycanthropie, etc. Mais on rencontre des prétendus magiciens utilisant des pratiques dites superstitieuses, en réalité tirées de livres de magie, et sacrilèges, pour rechercher des trésors, ou provoquer la mort de personnes par envoûtement ou empoisonnement.

Les pratiques décrites dans ces procès de sorcellerie ont-elles réellement existé ?

Sabbats et synagogues, rêves ou réalité

Aucune preuve certaine n'a pu être découverte que certains individus se réunissaient réellement la nuit, pour adorer le diable. La meilleure preuve en est la différence entre le contenu des dépositions et témoignages portés contre le suspect, avant l'intervention de l'inquisiteur ou du démonologue, et les aveux extorqués par leurs interrogatoires : au cours de l'enquête, les témoins racontent seulement les maléfices et nuisances causées par le sorcier ; dans les aveux on trouve surtout trace du reniement de la foi chrétienne, de l'adoration du diable durant les sabbats *et accessoirement*, des maléfices. Cela prouve bien que la religion satanique était une invention des théologiens et des juges. Les villageois qui cherchaient à se débarrasser d'un individu dangereux, n'évoquaient pas cet aspect des choses, même si eux aussi avaient été convaincus par les prédicateurs de l'omniprésence de Satan en ce monde. Ils ne se sentaient sans doute pas concernés au premier chef par ces problèmes théologiques, mais pensaient d'abord aux menaces sur leur santé, la vie de leur bétail, et leurs récoltes. Ou bien n'osaient-ils pas en parler, de peur d'être accusés à leur tour d'avoir participé aux assemblées nocturnes ?

Quoiqu'il en soit, cela montre les rapports ambigus qui existaient entre les villageois dénonciateurs, et les juges, ecclésiastiques ou séculiers. Deux langages très différents convergeaient pour éliminer le malheureux suspect, à qui il était extrêmement rare de pouvoir en réchapper.

Les témoins signalaient que telle personne pratiquait des maléfices (tout en reconnaissant parfois qu'elle avait aussi des dons de guérisseur), croyance communément répandue dans le monde rural qui pensait que des individus pouvaient dominer et utiliser les forces magiques agissant dans l'univers. Persuadés que ces pratiques ne pouvaient être le fait que d'adeptes de Satan, les magistrats remontaient à la source et cherchaient avant tout à obtenir l'aveu de la dédition au diable. C'est ce que P. Paravy résume dans la conclusion de sa thèse par cette formule : « la synthèse explosive d'éléments pour la plupart inertes jusque là ».

Inquisiteurs et juges n'avaient pas été les premiers, au Moyen Âge, à charger de péchés horribles les déviants de la foi : ainsi, à la fin du IIe siècle, on accusait les premiers chrétiens d'adorer une tête d'âne, de commettre des orgies nocturnes et même de manger de jeunes enfants... toutes choses purement imaginaires !

Pourtant, certains historiens ont cru à la réalité du sabbat :

- en 1921, une érudite anglaise, Margaret Murray, dans un livre intitulé *The Witch cult in western Europe*, accrédita l'idée que la sorcellerie était en réalité la déformation et la diabolisation par les inquisiteurs d'une ancienne religion de la Nature et de la fécondité, religion agraire refoulée et persécutée par l'Église chrétienne, et à cause de cela, devenue secrète et nocturne, mais toujours bien vivante au temps de la grande chasse aux sorcières. Cette idée lui était venue à la lecture de l'œuvre monumentale d'un ethnologue et anthropologue anglais Sir Janus Frazer, *Le rameau d'or*, publié en 1890, qui interprétait toutes sortes de rituels comme dérivant d'une magie pratiquée à l'origine pour favoriser la reproduction des animaux et la croissance des plantes, et qui voyait dans les dieux et les héros les plus divers autant de déguisements de l'esprit de végétation. La thèse de Margaret Murray a eu un immense succès [32] et a été reprise et améliorée jusqu'à une date récente par des érudits fort estimables, bien que Norman Cohn [33] ait pu montrer qu'elle reposait sur une

---

(32) Elle fut chargée jusqu'en 1968 de la rubrique « sorcellerie » de l'*Encyclopedia Britannica*.
(33) N. COHN, *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Âge, Fantasmes et réalités*, Payot, 1982.

méconnaissance profonde de la méthode historique (M. Murray n'étant pas historienne, mais archéologue et égyptologue) et sur des textes faux ou tronqués

- bien avant Margaret Murray, le grand historien romantique Jules Michelet dépeignait la sorcellerie comme une protestation désespérée des serfs médiévaux contre l'ordre social qui les écrasait. Dans son livre *La Sorcière* (1862), Michelet mêle Histoire, fiction et fantasmes.

En dépit des « arguments spécieux, de la dissimulation des textes et de la sottise de l'exégèse », la puissance d'imagination et le style de Michelet n'ont cessé de faire impression. Sans cesse on a réédité *La sorcière*, et des historiens de grande classe comme Mandrou et Le Roy Ladurie ont pris au sérieux, sinon les arguments de Michelet, du moins sa thèse de base, à savoir que la sorcellerie exprimait la révolte des paysans contre les classes privilégiées. En effet, une telle thèse s'accordait trop bien avec le thème marxiste de la lutte des classes pour ne pas rencontrer dans les années 50-80 la faveur des historiens. Le professeur E. Le Roy Ladurie, par exemple, dans son ouvrage monumental, *Les Paysans du Languedoc* (1966), présente encore le sabbat comme des réunions qui se tenaient réellement et dans lesquelles le besoin de révolte des paysans trouvait son expression symbolique (p. 137-138).

La fin de la répression de la sorcellerie

L'évolution de la mentalité des juges, le début du rationalisme expliquent en partie le relâchement, puis la fin des poursuites pour sorcellerie. Mais c'est aussi le fruit de la Réforme catholique, cette vigoureuse entreprise de christianisation qui mena à bien les efforts déjà entrepris par les Ordres mendiants, nous l'avons vu plus haut, mais qui étaient contrecarrés bien souvent par le système ecclésiastique lui-même.

À partir des années 1670-1680, grâce à une meilleure formation des prêtres, désormais rompus à une véritable discipline, un meilleur encadrement des paroisses, les messages de la Réforme catholique pénètrent enfin les âmes. Les prêtres instaurent la crainte de Dieu, et s'efforcent de détruire les croyances des paysans en l'existence de forces magiques ambivalentes.

En ce sens, les procès de sorcellerie qui s'achèvent à cette époque, peuvent aussi être interprétés comme une des facettes de ce grand mouvement de christianisation, avec tous ses éléments, positifs comme négatifs, aidé par le pouvoir laïc, qui progresse vers l'absolu-

tisme et ne peut tolérer de déviance ou d'insoumission aux lois de l'Église et de la société chrétienne.

Certains thèmes de la répression de la sorcellerie connaîtront une certaine survie dans les récits légendaires de notre région : le sabbat et la synagogue, amalgamés avec le vieux thème de la chasse volante, le loup-garou. Ils ont fait l'objet de nombreuses études dans la revue *Le Monde Alpin et Rhodanien* [34].

Conclusion

Nous venons d'évoquer une facette particulièrement terrible de l'histoire de notre région, qui s'inscrit elle-même dans celle de l'histoire des pays européens entre le XVe et le XVIIe siècle. Par une sorte d'engrenage tragique, les conceptions savantes ont rencontré les croyances et les angoisses paysannes, dans un contexte d'années terribles et de culpabilisation des fidèles par les prédicateurs. Cela a engendré la chasse aux sorcières.

Malheureusement, on pourrait dire que cette histoire ne s'arrête pas avec l'avènement des Lumières, ou plutôt, que cette époque où la raison et le progrès étaient les flambeaux qui éclairaient l'avenir, n'a été qu'une parenthèse... Notre XXe siècle a montré que le besoin, la volonté de purifier le monde par l'anéantissement de certaines catégories d'êtres humains que l'on imagine et présente comme des facteurs de corruption de la société, et des incarnations du mal, n'avaient pas disparu du cœur de l'homme.

Nous avons parlé de la diabolisation des hérétiques médiévaux, puis de la chasse aux sorcières. Pendant plus de deux siècles, des hommes instruits, cultivés et pieux ont recherché, questionné et envoyé au bûcher des milliers de pauvres gens avec la satisfaction du devoir accompli, persuadés de purger la société de ses ennemis. Inutile de citer toutes les catégories d'êtres humains qui ont été victimes de tels mécanismes broyeurs à l'époque contemporaine...

---

(34) Ch. et A. JOISTEN, « Cinq figures de magiciens en Dauphiné et Savoie », *Le monde alpin et rhodanien*, 1986/1.

Êtres fantastiques dans les Alpes. Recueil d'études et de documents en mémoire de Charles Joisten (1936-1981). « Les loups-garous en Savoie et Dauphiné, documents du XIIIe au XVIIIe siècle », *Le monde alpin et rhodanien*, 1992/1-4.

En guise de conclusion, j'aimerais citer une phrase de Marguerite Yourcenar, tirée d'un chapitre de son roman généalogique *Archives du Nord*, consacré à l'évocation d'un procès de sorcellerie au XVIIe siècle : « ...l'appétit des théologiens et des juges pour les phénomènes dits occultes a faussé le problème : l'image monstrueuse du Malin incarné les a rendus aveugles au fait que le mal n'est jamais plus nocif que sous des formes banalement humaines, sans prestiges surnaturels d'aucune sorte, et jamais davantage que quand il est totalement inaperçu ou même respecté ».

Hélène Viallet

Un ami piémontais de René Descartes, Alphonse de Pollot

(Dronero 1604 - Genève 1668)

Le 8 octobre 1668, à six heures du matin, mourait à Genève, des « fièvres continues, et de fluxion avec coliques venteuses », un certain Monsieur de Pollot « habitant, jadis capitaine d'infanterie de MMrs les États de Hollande. »

Il y a des êtres qui, par-delà les siècles, inspirent l'affection, autant que l'intérêt. Les quelques traces laissées par leur passage, les témoignages consignés par leurs proches, tout séduit notre imagination et nous permet d'en faire, en dépit du temps et des lieux reculés, des frères véritables. Monsieur de Pollot est l'un de ceux-là.

Quand on lit la correspondance de René Descartes, nombre de brillants personnages l'entourent, le recherchent, lui écrivent. Monsieur de Pollot s'impose par sa manière discrète, mais constamment présente, de veiller dans l'ombre sur le philosophe alors installé en Hollande et menacé de la censure. Il apparaît pour défendre son ami, disparaît ensuite pour se manifester aux moments les plus difficiles.

Ayant voulu en savoir plus long sur cet homme qui, né en Piémont, sujet du duc de Savoie, était mort si près de chez nous, à Genève, je suis partie à sa recherche, persuadée que le travail aurait déjà été accompli, en grande partie, par quelque curieux genevois. Mais à ma surprise, il n'en était rien.

Alphonse de Pollot, parfois mentionné comme Polot, Polotti ou Pollotti, voire Palotti, est né en 1604 à Dronero dans ce marquisat de Saluces que le duc de Savoie venait d'échanger contre la Bresse, le Bugey, Gex et le Valromey. C'était un Piémontais issu d'une riche famille réformée qui essaima partiellement en Hollande et à Genève pour pratiquer librement sa religion [1]. Il est le fils de noble Marc-Antonio Pollot et de Bernardine Biandrata qui se marient en 1596 à

---

(1) Dès avant 1540, son aïeul Giovanni Vincenzo Pollotto (fils de Francesco Pollotto) s'engage dans la religion réformée. Les Pollotto forment la famille la plus considérée de Dronero.

Genève [2]. Bernardine est la sixième enfant d'Alphonse Biandrata « peut-être bourgeois de Berne » et d'Andriette Morine, qui avaient une maison à Lausanne nommée La Fleur de Lys et une propriété à La Tour de Saint-Loup sur Versoix. Marc-Antonio est originaire de Dronero. Alphonse de Pollot fut prénommé comme son grand-père maternel.

Le premier biographe de Descartes, l'abbé Baillet, avait déjà repéré Alphonse de Pollot quand il cite Monsieur de Pollot comme « ami particulier » de notre philosophe. Il précise qu'il lui rendait de bons services et qu'il hantait la cour du prince d'Orange et celle de la reine de Bohême à La Haye. Mais il ne le connaît que par des sources indirectes et à partir de la personnalité de Monsieur de Pollot, il forge deux individus différents : un "colonel Alphonse" et un "Monsieur Pell professeur de mathématiques" inventés de toutes pièces.

Exactement deux siècles après la mort de Monsieur de Pollot, c'est Eugène de Budé à Genève qui le ressuscita, de manière spectaculaire et par le plus heureux des hasards. Fouillant les vieux papiers de la célèbre famille genevoise des Turretini (dont on sait qu'il écrivit l'histoire et fut le légataire), il a le bonheur de retrouver une grande partie des lettres de René Descartes à Alphonse de Pollot, sous forme de copies, avec des lettres à un autre ami de Descartes, Antoine Van Surck [3]. Il s'explique ainsi sur leur origine : « En poursuivant quelques recherches historiques dans les archives de la famille Turrettini (que nous possédons en partie aujourd'hui), nous avons trouvé un manuscrit intitulé : "Copie de quelques lettres de Monsieur Descartes à Monsieur Pollot, qui ne sont pas imprimées". Ce titre, après un examen fort attentif, a été reconnu être de la main de François Turrettini, pasteur et théologien genevois vivant dans la seconde moitié du XVIIème siècle et qui fut allié aux Pollot par sa mère [sic] [4], demoiselle de Masse de Chauvet, ainsi que le prouve le testament de dame Élisabeth de Masse de Chauvet, veuve de noble spectable

---

(2) Notaire Étienne Demontouz, 59me volume, fol 58, 1596. Archives d'État, Genève. Les aïeux des mariés, Alfonso Biandra o Blandrata (frère de Georges, gynécologue, médecin de la reine de Pologne Bona Sforza et de sa fille la reine Isabelle de Hongrie, fondateur d'une église anti-trinitaire en Transylvanie) et Pollotto furent ambassadeurs du marquisat de Saluces auprès du duc de Savoie en 1560 « per ottenere la revoca di nuovi dazi sull'esportazione delle granaglie dal Piemonte » (*Bollati*, I, 36).

(3) Antoine Studler Van Surck (?-1er janvier 1666), Amstellodamois originaire d'Anvers, seigneur de Bergen, ami de Descartes était aussi son homme d'affaires et son voisin à Egmont du Hoef, allié aux plus prestigieuses familles de Hollande.

(4) « et qui fut allié aux Pollot *par sa mère* »: il faut lire ici :« et qui fut allié aux Pollot *par sa belle-mère* » Cf Galiffe, *Notices généalogiques des familles genevoises*, t.II, p.466. Eugène de Budé écrivit par ailleurs une *Vie de François Turrettini théologion genevois 1623-1687* Lausanne,1871, Paris, Librairie de la Suisse française - Genève, librairie Jules Carey où il mentionne simplement que François Turrettini était le neveu d'Alphonse de Pollot.

François Turrettini… » C'est donc le neveu par alliance de Monsieur de Pollot qui a pieusement recueilli et collationné les copies de ces lettres dont les originaux ont pour la plupart disparu. Eugène de Budé les conserva dans ses archives personnelles et les publia en 1868 [5] après une communication à l'Académie des sciences morales et politiques (Institut impérial de France) le 22 août de cette même année 1868. Dès lors, les lettres de Descartes à Pollot furent intégrées dans l'édition officielle des œuvres du philosophe, publiées par Adam et Tannery, édition qui commença en 1896 pour se poursuivre tout au long du XXème siècle, la dernière édition augmentée datant de 1986.

« Tout dans ces lettres de Descartes, poursuit l'érudit enchanté de sa bonne fortune, parle en faveur de leur authenticité. Nous trouverions, dans les détails nombreux que ces missives contiennent sur les événements contemporains, dans la coïncidence exacte de leurs dates, dans les noms des personnages mis en scène, dans les lieux d'où ces lettres sont écrites, des preuves évidentes de la certitude de ces pièces ; mais c'est le style surtout, ce cachet inimitable de l'individualité humaine, qui nous fournit la meilleure démonstration. Comme on va le voir, ces pages présentent toutes les qualités qui caractérisent la plume de Descartes, à savoir : l'originalité, la souplesse, la grâce, l'élégance, la force et la grandeur. »

Quoique copies en effet, ces lettres à Monsieur de Pollot se montrèrent irremplaçables, puisqu'on n'a retrouvé jusqu'à maintenant que deux autographes de Descartes à ce correspondant [6] tandis que deux autres minutes ont été recueillies dans les papiers du philosophe, directement après sa mort, par Claude Clerselier, qui se chargea d'éditer l'œuvre de Descartes. Ces deux dernières lettres sont d'ailleurs présentes dans le fonds Budé sous forme de variantes.

Si Eugène de Budé se montre parfois imprécis [7] il avait sous les yeux des documents (hélas non versés dans les fonds publics, ni aux Archives d'État, ni aux archives de la Ville de Genève, ni aux manuscrits de la Bibliothèque Universitaire), documents qui lui permettent d'affirmer qu'Alphonse de Pollot partit en Hollande à l'âge de dix-sept

---

(5) *Lettres inédites de Descartes*, précédées d'une introduction par Eugène de Budé, Paris, Librairie de A.Durand et Pedone-Lauriel, 1868.

(6) Deux lettres autographes de René Descartes à Alphonse de Pollot, conservées (à l'époque de l'édition des *Œuvres complètes de Descartes*, édition Adam et Tannery, 1896-1986) l'une à Londres, dans la collection Morrison, ne figurant pas dans la collection Budé (17 octobre 1643) l'autre dans la collection de Queux de Saint-Hilaire (21 octobre 1643).

(7) Ainsi il confond le nom de Monsieur de Pollot avec celui de Monsieur Pell, reprenant la vieille erreur de Baillet qui en faisait, à tort, un professeur de mathématiques et de philosophie à la nouvelle école illustre de Breda en 1646. Quant à François Turrettini, comme nous l'avons déjà dit, il n'est pas le neveu d'Alphonse de Pollot par sa mère, mais par la mère de sa femme.

ans (1621). 1621 : nous sommes aux débuts de la Guerre de Trente ans. Il y a de fortes chances pour que le jeune Alphonse ait rejoint, comme Descartes quatre ans plus tôt, l'académie militaire de Breda fondée par le prince Maurice d'Orange [8]. Cette excellente académie prodiguait un solide enseignement de mathématiques et de géométrie moderne, comptant parmi ses professeurs les meilleurs mathématiciens de l'époque. Quant à Maurice de Nassau, mort en 1625, il était considéré comme « le premier capitaine de l'Europe ». Une dizaine d'années plus tard, le 28 août 1632, Alphonse est devenu capitaine d'une compagnie d'infanterie. Il évolue alors comme gentilhomme ordinaire dans le cercle du prince Frédéric-Henri d'Orange, frère de Maurice, qui se l'est attaché. C'est dire que Monsieur de Pollot jouit d'une situation confortable. Il est élégant, bien logé, bien vêtu, possède de l'argent à la Compagnie des Indes Orientales de la chambre d'Amsterdam, des obligations au Comptoir de la généralité à Utrecht, partage son temps entre ses deux résidences de La Haye et d'Utrecht. Dans ces deux villes vivent ses deux frères : Vincent à La Haye qui teste le 10 octobre 1643 [9] et Jean-Baptiste, également attaché au prince, et qui mourra en Hollande comme on le sait par une lettre de condoléances de Descartes [10]. De même, les portraits retrouvés à la mort d'Alphonse dans sa maison de Genève semblent démontrer qu'ils étaient bien trois frères, tous trois, semble-t-il, restés sans descendance.

La correspondance du secrétaire du prince d'Orange, ce fameux Constantin Huygens, qui fut non seulement un homme de guerre, un conseiller attentif, mais aussi un poète, un musicien, un amateur de sciences, l'intime ami de Descartes et le père du non moins fameux mathématicien et physicien Christian Huygens permet d'ajouter quelques traits à l'énigmatique figure de Monsieur de Pollot [11].

Le 2 février 1638, de la capitale de La Haye, où il réside lui aussi comme gentilhomme de la chambre de son altesse le prince d'Orange, Constantin Huygens écrit à Descartes :

« Monsieur,

Il m'est arrivé par la faveur de Monsieur Alphonse Polotti de voir une copie vicieuse de ce qui s'est passé entre vous et le philosophe de Louvain, malavisé lecteur de votre livre. Je ne sais si je vous

---

(8) dont l'Académie Florimontane possède un portrait au château de Montrottier.

(9) Testament présent parmi les papiers d'Alphonse de Pollot, *Inventaire après décès*, 26 octobre 1668, Archives d'État, Genève.

(10) Il mourut à La Haye, le 14 janvier 1641, premier gentilhomme de la chambre de S.A. d'Orange et capitaine en Hollande.

(11) Constantin Huygens, *Briefwisseling*, 1792, vol II, p.344.



8 ou 10 rue des Granges, Genève.
Maison de ville d'Alphonse de Pollot.

pardonnerai qu'il m'ait fallu mendier ce pain d'autre main que de la vôtre : mais pour à présent je ne suis pas résolu d'en interrompre mon discours, qui tend à vous signifier que, ne trouvant pas la courtoisie gratuite partout, force m'a été de vous acheter pour votre argent et de promettre en récompense vos *Mécaniques* audit sieur Pollotti [12] qui me les demande avec reproche de perfidie, si j'y manque. La chose donc, comme vous voyez, est en son entier ; et m'est loisible encore de vous obéir, à la charge de passer pour fourbe ».

Dans cette lettre, Monsieur Huygens fait allusion encore à un petit *Traité de mécanique* que Descartes lui a envoyé. Descartes considère cet écrit de trois feuillets comme un brouillon imparfait qu'il ne faut communiquer à personne. Cependant, Monsieur de Pollot fait pression sur Constantin Huygens afin d'avoir l'autorisation de le lire et Monsieur Huygens intercède.

Le ton est donné : entre les trois amis, Huygens, Pollot et Descartes, il y aura toujours une amitié sincère, aimable, teintée de ce qu'on appelera un siècle plus tard l'humour. Leur affection ne se démentira jamais.

C'est à l'occasion de la publication du *Discours de la méthode* que Descartes et Monsieur de Pollot prennent contact. Le livre est volontairement publié en 1637 en français (afin que les femmes qui ne sont pas élevées comme des doctes puissent aussi le lire) dans une langue que Monsieur de Pollot lit et parle couramment. Le livre n'existant pas encore en latin n'est lu ou compris que par des francophones. La méthode qui révolutionne les esprits vaut déjà à Descartes une série d'objections de la part des savants français, objections écrites qui sont collectées par le père Mersenne depuis Paris et renvoyées à Descartes en Hollande.

En Hollande, Henri Regnier, ou Reneri, ami et disciple de Descartes d'origine liégeoise, premier professeur de philosophie dans la toute jeune université d'Utrecht, s'inspire de la nouvelle méthode cartésienne pour enseigner à ses élèves. Il est aussi l'ami de Monsieur de Pollot, qui lit le *Discours*, en discute avec lui et comme ses contemporains, se passionne pour cet écrit novateur.

À l'époque de sa rencontre avec Monsieur de Pollot, Descartes habite Amsterdam puis, à la fin de l'année, gagne le nord des Provinces-Unies pour y travailler plus paisiblement, fuyant les fâcheux. Dores et déjà, Descartes lui fait lire en primeur sa réponse aux

---

(12) Écrit ici "Pollotti".

objections que le « philosophe de Louvain », Libert Froidmont ou Fromondus avait écrites contre le *Discours de la méthode*. Pourquoi ? Certainement parce que, parmi ces objections, il y en a effectivement une qui intéressait de près Alphonse de Pollot : il s'agit des illusions de perception de leurs membres qu'ont les amputés. Monsieur de Pollot était lui-même amputé d'un bras qu'il avait perdu à la guerre, en 1630 : a-t-il discuté avec Descartes de ce sujet, est-ce pour cela que ce dernier lui fait lire sa réponse ? Sans aucun doute, si l'on connaît la franchise extrême de ces deux interlocuteurs, peu enclins à biaiser, également passionnés de sciences. Dans cette réponse à Fromondus, Descartes constate que celui-ci « ...s'étonne que je ne reconnaisse point d'autre sensation que celle qui se fait dans le cerveau. Mais tous les médecins et tous les chirurgiens m'aideront, je l'espère, à le persuader. Car ils savent que ceux à qui on a depuis peu coupé quelque membre pensent souvent sentir encore de la douleur dans les parties qu'ils n'ont plus ». Et Descartes de citer l'exemple d'une jeune fille amputée sans qu'elle le sache : « La gangrène s'étant mise à son mal, on fut contraint de lui couper tout le bras. Mais on mit des linges à la place si bien que, pendant plusieurs semaines, elle ne sut point qu'elle était amputée. Et cependant elle se plaignait de sentir des douleurs tantôt aux doigts, tantôt au métacarpe, tantôt au coude qu'elle n'avait plus. Et en effet les nerfs du bras, qui auparavant descendaient du cerveau jusques à ces parties, étaient affectés. Mais sans aucun doute, cela ne serait pas arrivé si le sentiment de la douleur, ou comme il le dit, la sensation, se faisait quelque part ailleurs que dans le cerveau » [13]. Il est très possible que Descartes, coutumier du fait, cite ici l'expérience même de Monsieur de Pollot qu'il a déguisé en « jeune fille » afin qu'on ne le reconnaisse point, car Monsieur de Pollot fut lui aussi amputé progressivement, de la main, puis du bras [14].

Durant l'été 1637 Monsieur de Pollot écrit pour la première fois au philosophe par l'intermédiaire de leur ami commun Monsieur Reneri. Il apparaît comme un être éduqué, qui cite Aristote et les pyrrhoniens. Le *Discours de la méthode* soulève déjà quantité d'objections tant de la part des théologiens (catholiques ou huguenots) que des scientifiques. Descartes passe alors une bonne partie de son temps à parer les coups qu'il reçoit de toutes parts. Il n'a guère le temps de

---

(13) René Descartes, *Lettre à Plempius pour Fromondus*, 3 octobre 1637, Leyde, Bibliothèque de l'Université, collection Huygens.

(14) Cf René Descartes, *Lettre à Monsieur de Pollot* mi-janvier 1641, où il parle de la perte d'une *main* et l'épitaphe d'Alphonse Pollot où l'on parle de la perte d'un *bras*. Il s'agit de la main droite, perdue au siège du Bos, précise une lettre du poète Pieter Hooft à son égérie Tesselschade Visschers (5 van Grasmaandt 1636) in *Brieven van P. C. Hooft*, Haarlem, J. Bosch-Leyden, P. Vander Eyk, 1750, p. 381.

répondre à Monsieur de Pollot qui d'ailleurs part défendre Breda aux côtés du prince Frédéric-Henri pour reprendre définitivement cette ville aux Espagnols.

Malgré le silence du philosophe, Monsieur de Pollot ne se décourage pas et présente, au mois de février 1638 [15], ses propres objections au *Discours de la méthode* à nouveau par l'intermédiaire de Monsieur Reneri, car il n'ose importuner directement Descartes. Les quinze remarques qu'il fait sur le *Discours*, ainsi que le prologue qu'il adresse à Monsieur Reneri, le priant de lui présenter ses difficultés à comprendre la philosophie de Descartes « comme venant d'une personne qui a plus de désir d'apprendre que de contredire » nous livrent quelque chose du caractère discret, honnête, précis et curieux de savoir de cet homme. Sa première objection consiste en une légitime inquiétude vis-à-vis de la deuxième règle de la morale provisoire : « se tenir aux opinions qu'on a une fois déterminé de suivre, quand elles seraient les plus douteuses, tout de même que si elles étaient les plus assurées » semble, à l'officier qu'est Monsieur de Pollot, habitué à décider, à diriger et à fréquenter les soldats, une manière de s'enfoncer dans l'erreur ou le vice. Homme pratique, il trouve chimérique de se persuader que rien ne soit en notre pouvoir que nos pensées. Homme de bon sens, il objecte que toute action présuppose l'existence et il s'attaque hardiment au fameux « je pense donc je suis » en ne le trouvant pas plus certain que « je respire donc je suis ».

Descartes cette fois-ci répond rapidement par une lettre amicale [16] en le priant de l'excuser des délais :

« Ayant vu plusieurs marques de votre bienveillance, tant dans la lettre que Monsieur Reneri a reçue ici de votre part, que dans une autre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'été dernier avant le siège de Breda, je pense être obligé de vous en remercier par celle-ci et de vous dire que j'estime si fort les personnes de votre mérite, qu'il n'y a rien en mon pouvoir que je ne fasse très volontiers, pour tâcher à me rendre digne de votre affection. Que si tous les hommes étaient de l'humeur que je vous crois, je vous assure que je n'aurais nullement délibéré touchant la publication de mon *Monde* et que je l'aurais fait imprimer il y a déjà plus de deux ans... Je tiens à grand honneur que vous veuilliez prendre la peine d'examiner ma *Géométrie* et je vous garde l'un des six exemplaires qui sont estimés pour les six premiers

---

(15) Lettre de *S.P.*** à *** pour Descartes*, février 1638, in Clerselier t. II, lettre 1, p.1-4, publiée in Adam et Tannery, *Œuvres de Descartes, correspondance*, Paris, Vrin, 1972, vol. I, pp 511-517, rétablie au bout de longues tergiversations comme émanant du "Sieur Pollot à Reneri pour Descartes". Original perdu.

(16) René Descartes, *Lettre à [Reneri pour Monsieur de Pollot]* transcription Clerselier, t. II, lettre 2, pp.5-14. Publiée par Adam et Tannery, *op. cit* , vol II, pp.34-47. Original perdu.

qui me feront paraître qu'ils l'entendent. Pour le petit écrit de *Mécaniques* que j'envoyai il y a quelque temps à Monsieur de Zuylichem [17], je ne m'y suis réservé aucun pouvoir ; et ainsi comme je ne saurais trouver que très bon qu'il vous le communique, s'il lui plaît, aussi ne saurais-je trouver mauvais qu'il s'en abstienne, pour la honte que j'ai qu'on voie de moi un écrit si imparfait... » [18].

Monsieur de Pollot recevra ainsi l'un des douze exemplaires imprimés sur papier spécial de la *Géométrie*, un de ces exemplaires reliés que Descartes avait fait préparer tout exprès pour les meilleurs géomètres du temps (six pour les Hollandais, six pour les Français) : c'est avouer qu'il juge son interlocuteur savant. Il répond aux questions de Monsieur de Pollot et vainc son scepticisme en quelques phrases simples, claires et distinctes, aussi perçantes et affutées qu'une épée. Monsieur de Pollot conquis devient cartésien.

Le philosophe aura besoin de soutien dans la bataille qu'il engage contre la vieille philosophie. Il doit argumenter en tous sens et ses troupes se rassemblent autour de lui tandis que les discussions s'enveniment. Dans les Provinces-Unies, Monsieur Huygens, Monsieur Reneri et Monsieur de Pollot seront ses meilleurs alliés. Dès lors, Descartes ayant chargé Monsieur Reneri d'« ôter tout scrupule » à Monsieur de Pollot qui n'ose lui écrire directement, les deux hommes seront en relations amicales.

Mais décidément, les débuts de la correspondance entre les deux hommes sont remplis de difficultés. Cette lettre, que Descartes envoie pour Monsieur de Pollot chez Monsieur Reneri qui doit la lui remettre, n'arrivera au destinataire que trois mois plus tard, car Monsieur de Pollot est déjà reparti en campagne militaire.

Il est capitaine d'infanterie, ce qui signifie soit qu'il est de petite taille, puisque la cavalerie était réservée aux hommes de haute stature, soit qu'il a dû retourner à l'infanterie après la perte de son bras. Il participe avec Monsieur Huygens aux nombreux mouvements de l'armée hollandaise en guerre contre l'Espagne. Quand, le 14 juin 1638, celle-ci perd le fort de Callo, Monsieur de Pollot est fait prisonnier le 19 août : on en a une mention directe, puisque Descartes s'interrompt dans la rédaction d'une lettre qu'il écrit à Monsieur Huygens et la reprend en lui signalant sur le papier l'arrivée de

---

(17) Constantin Huygens, seigneur de Zuylichem.

(18) René Descartes, *Lettre à Monsieur de Pollot*, 12 février 1638, collection Budé. Publiée par Adam et Tannery, *op. cit.* vol.I, pp 517-519.

Monsieur Reneri qui vient lui annoncer la nouvelle. Les deux amis discutent : étant donné la haute position de Monsieur de Pollot, Descartes toujours optimiste, juge qu'il sera bientôt relâché.

Les contacts reprennent le 15 avril 1639. Monsieur de Pollot envoie un livre à Descartes et pour lui expliquer son silence, lui raconte son emprisonnement de l'été précédent au fort de Callo. Il demande au philosophe l'autorisation de venir lui rendre visite dans sa retraite de Santpoort, au nord de la Hollande. Descartes qui aimait sa liberté plus que tout, lui répond le 6 mai, la lettre ayant encore tardé à lui parvenir dans ce lieu retiré, par une de ces rarissimes invitations qu'il ne délivrait qu'à des amis choisis [19] :

« Il est vrai que j'aurais très mauvaise grâce de vous convier à prendre de la peine pour vous rendre en un lieu, où vous ne sauriez être si bien reçu que vous méritez ; et les règles de la bienséance me le défendent, mais ne peuvent m'empêcher de vous témoigner que, si néanmoins il vous plaît de le faire, j'en serai très aise et vous en aurai obligation. » Descartes, qui fut lui aussi soldat à Breda et en Allemagne au tout début de la guerre de Trente ans, fait montre d'un panache bien français pour conclure sa lettre, commentant l'aventure guerrière de Monsieur de Pollot et admirant sa bravoure : « je croirais vous faire un mauvais compliment si je plaignais ici l'incommodité que vous eûtes l'année passée ; car tout philosophe que je suis, j'aimerais mieux avoir été pris avec vous, si je m'étais trouvé en même occasion, que de m'être retiré avec les autres. » Le Descartes courageux et qui ne s'en laisse pas conter, le brillant mousquetaire, l'homme qui, d'un coup d'épée, défia les pirates qui voulaient le jeter par-dessus bord dans sa jeunesse, le Français galant, courageux, aventureux, nourri de romans espagnols et de rêves de gloire retrouve cette ancienne « chaleur de foie » qui lui avait fait aimer l'art militaire dans sa jeunesse pour participer en imagination à l'aventure de son ami. On le sent partager entièrement avec Monsieur de Pollot une même manière d'envisager l'existence : avec hardiesse et détermination, soutenu par cette vertu que Descartes plaçait si haut : la générosité. En un mot - et c'est là sans doute le grand mot du XVIIème siècle français - avec cœur. La confiance a jailli entre les deux hommes. Ils ont beaucoup en commun. Célibataires, formés à l'Académie militaire, mathématiciens, amoureux de la raison, ils ont une langue commune : le français, qu'ils aiment à parler ensemble. La religion qui les sépare n'est pas un obstacle pour Descartes. Catholique romain pratiquant, il avance masqué. Il avoue

---

(19) René Descartes, *Lettre à Monsieur de Pollot*, 6 mai 1639, collection Budé. Adam et Tannery, *op. cit.*, vol. II, pp 544-546.

avoir parmi ses amis nombre de huguenots et fait partie de cette génération élevée dans l'esprit de l'Édit de Nantes, ennemie de tout fanatisme. C'est la lutte contre le fanatisme d'ailleurs qui réunira les deux hommes, le huguenot Pollot et le catholique Descartes contre l'intransigeant pasteur Voetius.

L'amitié se développe vite entre eux et bientôt, de 1639 à 1640, Monsieur de Pollot est assez intime pour s'occuper comme Monsieur Huygens de faire tailler des verres à Amsterdam pour Descartes qui s'exerce toujours à la dioptrique, après la rédaction de l'essai accompagnant le *Discours de la méthode*. Le philosophe poursuit la rédaction de son grand livre du *Monde* et a besoin d'aide pour ses expériences. La difficulté était grande en effet à l'époque, d'un pur point de vue technique, de tailler des verres, la naissance du microscope est toute proche, celle du télescope progresse. Descartes le sent et a l'espoir d'apprendre bientôt s'il y a des animaux sur la lune, grâce à cette science appliquée qui naît comme un des fruits de la méthode. Descartes a déjà travaillé longuement à Paris au milieu d'un cercle d'amateurs de lunettes, il s'est rendu à Franeker en Frise sur les traces du célèbre Jacques Metius et il poursuit en Hollande son travail, ayant renoncé à faire venir auprès de lui le remarquable artisan français Jean Ferrier qui se révèle trop indolent pour faire le voyage ; comme il en a l'habitude, Descartes demande de l'aide à ses amis et en reçoit : de Constantin Huygens, et de Monsieur de Pollot.

Cependant, à Utrecht, tout autour de la nouvelle université, se développent des cercles érudits. Il y a là la fameuse demoiselle Anna Maria de Schurman, une femme savante qui s'intéresse à la théologie et prête sa loge fermée à Descartes pour qu'il assiste aux débats sur la philosophie cartésienne sans être vu. Monsieur de Pollot et son frère Jean-Baptiste, premier gentilhomme de la chambre de son altesse le prince d'Orange, fréquentent ces cercles distingués. Ils sont les amis des poètes Hooft [20] et Huygens. On fait de la musique ensemble, on danse, on écrit des poésies, on se prête des livres. Une sorte de club cartésien réunit des amateurs qui s'exercent à la physique et aux mathématiques en essayant de résoudre des problèmes qui circulent dans toute l'Europe : des Hollandais comme Godefroy Van Haestrecht, Waessenaer le jeune, un gentilhomme allemand nommé Roderich Dozen, notre Piémontais Alphonse de Pollot, et le Liégeois Henri

---

(20) Deux lettres en italien sont adressées à Jean-Baptiste par le poète Hooft en 1640. *Hoofts Brieven een Toonelspeelen*, *op.cit.*, pp 486-487.

Reneri. Henri Reneri, le premier disciple de Descartes, le grand propagateur du cartésianisme à l'Université, tombe malade, Descartes va le voir et le trouve mourant à Utrecht. Descartes, désemparé, se rend alors chez Monsieur de Pollot, malheureusement absent, pour y chercher consolation. On trouve à plusieurs reprises mention de ces visites amicales.

En 1641, Monsieur de Pollot perd son frère Jean-Baptiste. Descartes à cette occasion lui envoie l'une de ses lettres de condoléances dont il avait le secret, où l'appel à la raison et à l'espérance nous semble aujourd'hui un peu raide. Bien qu'il avoue, sur le coup de deux deuils éprouvants (la perte de sa fille unique Francine et celle de son père) qu'il n'est « pas de ceux qui estiment que les larmes et la tristesse n'appartiennent qu'aux femmes et que, pour paraître homme de cœur, on se doive contraindre à montrer toujours un visage tranquille », notre philosophe, profondément croyant et peu doué pour la diplomatie, compare malhabilement la perte de ce frère à la perte de sa main par Monsieur de Pollot et fait appel à la bravoure d'un militaire qui a l'habitude de voir mourir inopinément ses meilleurs amis [21].

Le 3 mars 1642, Alphonse de Pollot est fait premier gentilhomme de la chambre de son altesse sérénissime le prince Frédéric-Henri d'Orange en remplacement de son frère disparu. Il réside désormais principalement à La Haye et participe à toutes les mondanités de cette ville qui abrite trois cours : la cour princière d'Orange, celle de la reine de Bohême exilée avec ses enfants [22], celle des États de Hollande. De plus, bien qu'il suive toujours de près les affaires du philosophe, il est souvent à la guerre. C'est de là qu'il écrit et surveille les progrès de la nouvelle philosophie. Il sera aux côtés de Descartes pour les débats les plus âpres. Il suit la querelle du jeune Jacob Wassenaer, élève de Descartes, qui écrit contre la nouvelle méthode mathématique d'un certain Stampioen et prend avec Descartes fait et cause pour lui. L'affaire va jusqu'au tribunal : Monsieur de Pollot est devenu cet ami dévoué et prudent qui conseille Descartes et le protège.

Il aide encore Henri de Roy (Regius), le nouveau professeur de médecine et de botanique de l'université d'Utrecht gagné aux idées de Descartes, à organiser des conférences dans tout le pays pour introduire les jeunes gens à la nouvelle philosophie. Mais Regius commet des erreurs, publie des thèses cartésiennes douteuses qui

---

(21) René Descartes, *Lettre à Monsieur de Pollot*, Leyde, mi-janvier 1641, recopiée et publiée par Clerselier, t.I, lettre 107, pp.486-488, original perdu.

(22) Élisabeth d'Angleterre, fille de Jacques Ier, épouse du défunt Frédéric V de Bohême, "roi d'un hiver".

compromettent Descartes. Il faudra bientôt soutenir Descartes dans l'une des plus difficiles batailles qu'il aura à mener : la querelle d'Utrecht, qui oppose le philosophe au terrible pasteur Voetius, professeur de théologie et recteur de l'université d'Utrecht, qui réussit à obtenir à la fois des autorités de la Ville et de l'Université une condamnation de la nouvelle philosophie. À travers Regius, Descartes est accusé d'athéisme, ce qui signifie une possible destruction de ses écrits, voire une saisie de sa petite rente. C'est encore et toujours Monsieur de Pollot qui fait le lien entre le philosophe, retiré au nord des Pays-Bas, à Endegeest, et tous ceux qui le soutiennent. C'est lui qui, ayant toujours un pied à Utrecht, surveille ce qui s'y passe et s'y dit, fait des copies des libelles qui circulent contre Descartes et le tient au courant, agit pour lui à la cour de La Haye. Connaissant son dévouement, Descartes, qui lui en est reconnaissant, le prie cependant de ne pas aller jusqu'à se compromettre et se faire des ennemis. Durant ces années 1642 à 1644, les lettres entre les deux hommes se succèdent [23], rapides, pressées, transcrivant l'état d'avancement des choses. Puis l'université de Leyde à son tour menace. Monsieur de Pollot n'hésite pas à se rendre régulièrement en carrosse ou en bateau depuis La Haye jusqu'au nord des Pays-Bas, dans la retraite d'Egmont du Hoef où vit Descartes, afin de discuter de la conduite à tenir. Il ne ménage ni sa peine ni son temps, passionné par les idées du philosophe. Et pourtant, comme Monsieur Huygens il est constamment en déplacement, en campagne, à l'armée. Tous deux font assaut d'affection pour leur ami, se communiquant des nouvelles, réfléchissant à ce qui serait le plus habile pour lui, espérant qu'il ne mutile pas son grand projet du livre *Le Monde* d'une partie sur l'homme pour obéir à la censure. Descartes en effet fait lire à Monsieur de Pollot le texte "De l'homme" écrit en français. Monsieur de Pollot en conserve une copie avec un autre ami de Descartes, son voisin à Egmont, Monsieur van Surck.

« Il s'emploie pour moi, écrit Descartes à Monsieur Huygens durant l'affaire d'Utrecht, je ne dirai pas comme un frère, car je ne reçois point de si bons offices des miens, mais comme un ami qui a plus de soin de ce qui me touche que je ne pourrais avoir moi-même » [24]. En effet, Alphonse de Pollot conseille à Descartes d'écrire au secrétaire de l'ambassade de France, Monsieur Brasset, à l'ambassadeur de France à La Haye Gaspard Coignet de La Thuillerie, à Dirck Graswinckel

---

(23) René Descartes, *Lettres à Monsieur de Pollot* : 17 octobre, 21 octobre, 23 octobre 1643, deux en novembre 1643, une autre du 30 novembre 1643, 1er janvier, 8 janvier, 15 janvier, 22 janvier, 8 avril 1644, 18 mai 1645.

(24) René Descartes, *Lettre à Constantin Huygens*, Le Hoef, 15 novembre 1643. Adam et Tannery, *op. cit.*, t. IV, p. 761.

intendant des domaines de la Province de Hollande afin de leur demander d'intervenir auprès du prince d'Orange. Lui-même fait personnellement des démarches. Monsieur Brasset évoque à son tour dans une lettre à Descartes l'empressement qu'a Monsieur de Pollot à le servir : « si sa discrétion l'eût permis, il aurait dû vous parler de lui-même ; car il est en continuelle et utile action pour votre contentement, ne laissant aux autres que bien peu de place pour le seconder. Il m'en a fait cejourd'hui des ouvertures que j'ai suivies ; et puisqu'il en est l'auteur, je lui en laisse le récit [25]».

Et en dépit du parfum de soufre qui environne déjà Descartes et ses écrits, Monsieur de Pollot introduit Descartes auprès de la princesse Élisabeth de Bohême qui vit à la cour de La Haye, sans doute parce que la jeune femme s'intéresse à la philosophie, mais surtout parce qu'elle peut représenter pour le philosophe en danger une protection officielle. Élisabeth est, par sa mère, une Stuart, petite-fille du roi Jacques Ier d'Angleterre. En 1643, la jolie princesse s'était enhardie jusqu'à écrire à Descartes par l'intermédiaire d'Alphonse de Pollot, pour lui poser des questions philosophiques. « Monsieur Palotti », dit-elle, lui a parlé de lui. Descartes estimait qu'elle avait un de ces rares esprits aptes à comprendre aussi bien les mathématiques que la métaphysique. Il engage avec la princesse une correspondance, lui envoie des problèmes mathématiques difficiles qu'elle résoud péniblement avec l'aide de Monsieur de Pollot [26]. Il lui rend visite à la cour de La Haye et lui dédie le *Traité des Passions*. La pauvre princesse avait bien besoin d'un tel viatique : elle vivait entourée d'une mère fantasque en attente d'un hypothétique retour au trône de Bohême en pleine guerre de Trente ans et de ses frères et sœurs plus jeunes qu'elle, tous nourris par la charité de leurs cousins d'Orange. Ses frères et sœurs lui causent bien des soucis. Son bien-aimé frère aîné s'est noyé, son père surnommé "le roi d'un hiver" est mort, l'avenir est sombre. Les lettres de Descartes transitent par Monsieur de Palotti, comme le nomme toujours la princesse. Elle écrit librement au philosophe, lui expliquant ses maux, tant affectifs que corporels, se confiant à lui. Elle en vient même à se plaindre, auprès de Descartes, catholique convaincu, de la conversion de son frère Edouard qui vient d'épouser Anne de Gonzague. « En relisant ce que je vous mande de moi-même, que j'oublie une de vos maximes, qui est de ne mettre jamais rien par écrit, qui puisse être mal interprété de lecteurs peu

---

(25) Henri Brasset, *Lettre à Descartes*, 10 novembre 1643, minute, BNF Adam et Tannery; *op.cit*, t. IV, p. 652.

(26) Novembre 1643.

charitables. Mais je me fie tant au soin de M. de Palotti, que je sais que ma lettre vous sera bien rendue, et à votre discrétion, que vous l'ôterez, par le feu, du hasard de tomber en mauvaises mains » [27]. C'est dire l'immense confiance qu'elle a dans le tact de son messager. C'est bien grâce à Monsieur de Pollot que Descartes nous a laissé le *Traité des Passions*, dédié à la princesse et rédigé pour elle.

Les obligations de Monsieur de Pollot se font toujours plus pesantes. En avril 1644, Descartes, qui n'a pas pu le revoir lors de son dernier séjour à La Haye avant de partir pour un séjour en France lui écrit :

« La rencontre de quatre ou cinq visages français qui descendaient de chez la reine au même moment que je sortais de chez Madame la princesse de B(ohême), fut cause que je n'eus pas dernièrement l'honneur et vous revoir, et que je m'en allai sans dire adieu. Car ayant ouï de loin qu'ils me nommaient, et craignant que ces éveillés ne m'arrêtassent avec leurs discours, à une heure que j'avais envie de dormir, je me retirai le plus vite qu'il me fut possible et n'eus loisir que dire à un de vos gens que je vous souhaitais le bonsoir.

Maintenant je m'afflige d'apprendre que vous allez à Zutphen ; car je crains que vous n'alliez de là en campagne, et que cela ne m'ôte le bonheur que j'espérais de vous trouver encore à La Haye dans quinze jours ou trois semaines, que j'avais fait dessein d'y aller... Si vous passez de Zeutphen à l'armée, je me propose de me rendre soldat pour quelques jours ; et en quelque lieu que vous soyez, je ne me mettrai point en route pour la France, sans aller premièrement recevoir vos commandements et vous dire de bouche que je suis de cœur et d'âme, Monsieur, votre, etc.» [28] Monsieur de Pollot offre même un logement, si Descartes en avait besoin quand il ira en France. Le 8 septembre 1644, Monsieur de Pollot quitte le siège de Sas-de-Gand où campent 20 000 hommes de pied et 50 compagnies d'infanterie. Il est envoyé en mission diplomatique auprès de la reine d'Angleterre Henriette-Marie [29], en cure aux eaux de Bourbon, en France. Il a lui-même des ennuis de santé et écrit de là deux lettres à sa sœur, Madame Michely, à Genève : « je voudrais bien être auprès de vous pour vous pouvoir faire raison de cette belle et blanche liqueur dont vous usez, tant parce que naturellement je l'aime fort, que pour ce qu'on me veut persuader qu'elle serait aussi fort propre pour

---

(27) Élisabeth, *Lettre à René Descartes*, La Haye, 24 mai 1645, Adam et Tannery, *op. cit.*, t. IV, pp 207-211.

(28) René Descartes, *Lettre à Monsieur de Pollot*, Du Hoef, 8 avril 1644, collection Budé, Adam et Tannery, *op. cit.*, t. IV, pp 106-107.

(29) Henriette-Marie (1609-1669), fille de Henri IV, épouse du roi Charles Ier qui sera décapité cinq ans plus tard. Elle était la sœur de Christine, duchesse de Savoie.

me soulager du mal dont je me trouve souvent incommodé et surtout en hiver » [30]. De quelle potion s'agit-il ? Peut-être d'anisette ? Et de quelle maladie souffre donc Monsieur de Pollot ?

Cette Madame Michely, c'est la pieuse Delia Pollot, mariée à Barthélemy Micheli à Genève. Ce couple sans enfants logea chez lui le duc Henri de Rohan jusqu'à son départ pour l'armée du duc de Weimar où il mourut. Ce furent les Micheli qui se chargèrent de faire élever son tombeau, saccagé pendant la Révolution, mais encore visible de nos jours à la cathédrale Saint-Pierre de Genève. C'est auprès de Delia, à Genève, qu'Alphonse aspire à revenir s'établir.

Malgré ses fatigues, le 15 mai 1645, Monsieur de Pollot est nommé par le prince Frédéric-Henri au commandement du fort Sainte-Anne et de ses dépendances dans le polder de Namen. Il trouve encore le moyen d'envoyer à Descartes quatre bouteilles emplies d'un liquide que le philosophe essaie d'analyser (on suppose que ce sont des échantillons d'eau de Spa que Descartes examine pour la princesse dépressive) et il lui donne des nouvelles de leurs lunettes en fabrication [31].

Durant son absence, le courrier de la princesse parvient désormais directement à Descartes par le messager d'Alkmar. Bien heureusement Descartes, trop flatté des marques d'attention d'une aussi prestigieuse et charmante correspondante, ne confie pas ses lettres au feu comme elle l'en a instamment prié, mais les ayant enfouies au fond d'un coffre, il nous les a en quelque sorte léguées, à nous ses neveux et nièces, qui avons encore la joie de pouvoir les lire. Mais les événements se précipitent : Élisabeth est exilée par sa mère à la suite d'une scabreuse affaire où elle aurait été compromise, son frère Philippe ayant commandité l'assassinat d'un gentilhomme français qui, après avoir séduit leur mère, avait engrossé leur sœur Louise-Hollandine, cette même sœur qui, convertie au catholicisme, mourra abbesse de Maubuisson. Élisabeth quitte la Hollande pour n'y jamais revenir, avant d'entamer une existence errante en Allemagne.

Le 1er avril 1648 la princesse douairière Amalia d'Orange, veuve depuis un an de Frédéric-Henri d'Orange, nomme Monsieur de Pollot "hoffmeester", c'est-à-dire maréchal de la cour ou maître d'hôtel. Monsieur de Pollot figure-t-il parmi les personnages peints dans la grande salle de Huis ten Bosch (la Maison du Bois) à La Haye appelée la salle d'Orange ? Le plus vaste hall peint des Pays-Bas est une immense

---

(30) Alphonse de Pollot, *Lettre à Mme Michely*, novembre 1644. Ces deux lettres sont mentionnées par Eugène de Budé comme se trouvant dans sa collection de manuscrits.

(31) René Descartes, *Lettre à Monsieur de Pollot*, Egmond, 18 mai 1645, collection E. de Budé.

pièce octogonale éclairée d'une coupole, qu'Amalia de Solms a consacrée aux exploits guerriers de son défunt mari Frédéric-Henri.

En dépit de ses hautes fonctions, Monsieur de Pollot continue de protéger Descartes. Il réapparaît quand, à nouveau, l'Université de Leyde tente de s'opposer à la nouvelle philosophie. Ainsi l'ambassadeur de France, Monsieur Brasset, écrit-il encore au philosophe : « M. Palloti, veillant toujours sur tout ce qui vous touche, m'avertit, il y a cinq ou six jours, que sans miracle l'on avait fait parler les morts contre vous. J'en représentai l'impertinence et la conséquence à son Altesse qui me promit d'étouffer un éclat qui s'allait faire. Monsieur de Wimenon m'assura avant hier, à son retour de Leyden, qu'il y avait imposition de silence [32] ».

La santé d'Alphonse de Pollot déclinant, il demande conseil à Descartes pour savoir s'il doit abandonner l'état militaire, ce qui nous vaut une belle réponse datée de l'année 1648, où il lui est expliqué tout crûment : « bien que la coutume et l'exemple fassent estimer le métier de la guerre comme le plus noble de tous, pour moi qui le considère en philosophe, je ne l'estime qu'autant qu'il vaut, et même j'ai bien de la peine à lui donner place entre les professions honorables, voyant que l'oisiveté et le libertinage sont les deux principaux motifs qui y portent aujourd'hui la plupart des hommes : ce qui fait que j'aurais un regret inconsolable s'il vous y mésarrivait. » Cependant, il lui « semble que le meilleur est de ne passer d'une extrémité à l'autre que par degrés ». C'est dans cette lettre que Descartes donne la seule et unique indication connue sur la plus mystérieuse période de sa vie : il confie à Monsieur de Pollot comment, avant de se retirer définitivement en Hollande, après une longue période d'incertitude et de vie mondaine passée à Paris, il s'était soigneusement préparé à entrer en philosophie : « pour moi, avant que je vinsse en ce pays pour chercher la solitude, je passai un hiver en France à la campagne, où je fis mon apprentissage ». C'est là la dernière lettre connue de Descartes à Alphonse de Pollot qui écoutera son avis.

Descartes, invité par la reine Christine à l'automne 1649, part à contre-cœur en Suède, espérant intercéder auprès de la reine pour l'établissement de la princesse Élisabeth. Mais ce plan échouera. La reine est jalouse de la savante princesse et Descartes meurt à Stockholm en février 1650.

Trois ans après, Monsieur de Pollot, qui a réussi à se dégager progressivement de ses charges et a réglé soigneusement toutes ses

---

(32) Henri Brasset, *Lettre à René Descartes*, La Haye, 27 juillet 1648, minute, BNF.

affaires, quitte à son tour la Hollande. Il reprend le chemin de Genève, suivi de nombreuses malles remplies de souvenirs et s'installe définitivement face au Salève. Il y passera les quinze dernières années de sa vie.

Genève 1653-1668

Il y avait déjà eu, cent ans auparavant, une première émigration de la famille de Pollot à Genève [33]. Quand Monsieur de Pollot revient, ses frères et sœurs sont tous morts. Sa sœur aînée, Marthe, n'a laissé qu'un fils unique, Jean Ursio, qui devient le bénéficiaire de tous les biens de son oncle en Piémont. Sa chère sœur mariée à feu Barthélemy Micheli [34] « d'heureuse mémoire » a suivi de près son mari dans la tombe après trente ans de mariage, entourée des soins de sa nièce Isabeau. Une troisième sœur, Camille, a épousé Noble Jean Girard. Leur fille, Lucie Girard, a épousé Philippe Savyon au Petit-Saconnex. De ce mariage naît un garçon un an après l'arrivée de Monsieur de Pollot à Genève. Il est prénommé Alphonse [35] comme son grand-oncle. Mais le père du jeune Alphonse, Philippe Savyon [36], ne plaît guère à Monsieur de Pollot qui, dans son testament, s'emploie à protéger strictement l'héritage de sa nièce de la rapacité dudit Savyon ayant « consumé toute sa dot et étant tombé dans l'inopie ». Une quatrième sœur enfin, est morte en laissant une plus vaste postérité : il s'agit de Lucrèce de Pollot, mariée à Jean de Masse, seigneur de Chauvet. Leur fils, Blaise, est le second héritier mâle de Monsieur de Pollot cité dans son testament [37]. Les autres enfants de Masse sont des filles : Bernardine mariée à Noble Mathieu Roulaz [38] dont le fils Alphonse Roulaz, filleul de Monsieur de Pollot, recevra 8000 florins par testament de son parrain. Aguir, mariée elle aussi, reçoit pour ses enfants 6000 livres monnaie de France. Isabeau et Magdeleine sont encore "demoiselles".

---

(33) Un Laurent Pollotus "pedemontanus e marchionatu Saluciarum Draconeriensis" est inscrit en 1563 comme étudiant à l'Académie de Genève. Il devient pasteur à Saint-Jean d'Angles à La Rochelle, à Jonzac (1585-1601) et publie à La Rochelle *Dialogues contre la pluralité des religions et l'athéisme* 1595. Cf Suzanne Stelling-Michaud, *Le livre du recteur de l'Académie de Genève* (1599-1878), t.V, Genève, Droz, 1976. On le trouve redevable d'une dette payable à La Rochelle dans les registres du notaire Philibert Blondel, 2ème vol, fol.54, Archives d'État de Genève. Un Jacques Pollo de "Racunis en Piémont" gantier est habitant de Genève en 1573. Et un Joseph Pollot apparaît comme père de Catherine Pollot présente en 1608 qui épouse Claude Prévost à Genève.

(34) Le contrat de mariage entre Delia et Barthélemy Micheli (1595-1651) eut lieu le 30 septembre 1622 devant Dunant notaire (in : *Inventaire après décès d'Alphonse de Pollot*, 26 octobre 1668).

(35) Lucie Girard et Philippe Savyon se sont mariés le 25 août 1653. Leur fils Alphonse Savyon est né le 29 juin 1654.

(36) Philippe Savyon, mort en 1702.

(37) Lucrèce de Pollot, veuve de Jean de Masse a pour fils Blaise de Masse lors de son testament devant le notaire Pierre Jovenon (vol 10, folio 262, Archives d'État de Genève).

(38) On a aussi : Rolla.

De tous les enfants de Masse-Pollot, c'est Isabeau (ou Isabelle) qui attire le plus l'attention : elle s'est occupée de sa tante Délia Pollot-Micheli et de son mari impotent jusqu'à leur disparition, elle fait de même avec son oncle Alphonse en s'occupant de son ménage : Délia sur son lit de mort la recommande expressément à Alphonse qui lui lèguera sa maison de ville avec tout ce qu'elle contient, sauf les joyaux et la vaisselle d'argent qui seront vendus, ainsi que la propriété du Petit-Saconnex, à charge pour elle de s'occuper de sa jeune sœur Magdeleine. Moins d'un an après la mort de son oncle Alphonse, la jeune fille richement dotée épousera François Turrettini, pasteur et théologien de grande renommée, lui-même fils d'une Micheli, Louise [39] et de Benedict Turrettini. C'est elle qui fera souche, elle qui conservera les lettres de Descartes que son mari François Turrettini réunira et annotera soigneusement. Sans Isabeau, sans sa piété familiale, le souvenir de l'oncle exilé, de ses relations avec Descartes auraient définitivement disparu. C'est grâce à elle que nous pouvons à nouveau nous pencher sur l'histoire d'une amitié.

À Genève, Monsieur de Pollot est immergé dans une famille aux ramifications puissantes. Par les mariages de ses sœurs, neveux et nièces, il est allié à des familles genevoises nobles comme les Prévost, les Girard, les Savyon, mais aussi à des nobles d'origine italienne et piémontaise, comme les Micheli originaires de Lucques, les Biandrata, les Turretini, les Diodati, ces familles qui avaient fait « des avances énormes d'argent » au gouvernement genevois [40]. Il conserve ses relations hollandaises, qui viennent le visiter, car l'on circule beaucoup entre les deux retraites calvinistes, on échange des professeurs, des ministres et des étudiants. Le fils de Constantin Huygens, Constantin II, écrit dans son journal que, de passage à Genève, il visite Madame Micheli, « une sœur de Poletti de La Haye » [41], écoute un prêche privé du célèbre Burlamachi, ministre d'origine italienne que doit fréquenter aussi Monsieur de Pollot. Le fils d'Isaac Spanheim, Frédéric, transite entre les deux États. Chouet enseigne le cartésianisme à la chaire de philosophie de l'université où les expériences scientifiques sont passionnément suivies. Le professeur Mestrezat et

---

(39) Les Pollot se trouvent donc deux fois alliés à la famille Micheli, originaire de Lucques "famille patricienne" comptant des magistrats et militaires (Galiffe). Le contrat de mariage du 23 septembre 1669 est établi par le même notaire que celui qui dresse le testament de Monsieur de Pollot. Cf aussi Jean-Louis Micheli, *Notes généalogiques sur la famille Michell, rédigées de 1851 à 1867*, Archives d'État, Genève, Mss historiques n°259. Isabeau testa le 3 novembre 1713 (testament homologué le 19 décembre 1716).

(40) J.B. Galiffe, *Le Refuge italien de Genève aux XVIème et XVIIème siècles*, Genève, Georg, 1881.

(41) Constantin Huygens II : « samedi 11 décembre 1649, été avec Calandrini chez Micheli et ensuite chez Calandrini. Micheli, qui a épousé une sœur de Poletti de La Haye, est un homme de la cinquantaine, délicat, et toujours étendu à cause de la goutte et une paralysie... » *Société d'histoire d'Utrecht*, série 46, 1888, p.146.

François Turretini enseignent la théologie. Constantin Huygens et son proche entourage trempent, si l'on peut dire, dans l'affaire du canal du Rhône au Rhin montée par Jean Turrettini. De plus, les États de Hollande aident Genève traumatisée par l'Escalade à se fortifier face au duc de Savoie qui par ailleurs durcit son action dans les vallées piémontaises réformées. Durant son séjour à Genève, Monsieur de Pollot voit s'élever quatre nouveaux bastions construits grâce aux subsides des Provinces-Unies. En 1656, Monsieur de Pollot retourna à La Haye en mission diplomatique, affirme Eugène de Budé sans préciser ses sources. Si cela est vrai, accompagne-t-il alors officieusement Ezéchiel Spanheim [42], professeur d'éloquence à l'Académie de Genève, afin de solliciter de ces Messieurs de Hollande une subvention pour les fortifications de Genève, subvention que Cromwell avait refusée à la petite République ? Toujours est-il que Spanheim, usant de sa belle éloquence, revient à Genève avec 30000 florins. Monsieur de Pollot quant à lui revoit ses amis. Il rencontre l'éditeur Florent Schuyl et Monsieur Van Surck pour, à partir des manuscrits français dont Descartes leur avait donné copie à Egmont, faire publier le traité *De l'homme* que Constantin Huygens et Monsieur de Pollot craignaient ne jamais voir paraître [43]. De retour à Genève, il voit passer dans la ville Jean de Labadie, un pasteur ancien jésuite, « un des plus dangereux fanatiques du XVIIème siècle [44] » qui sévit sept ans à Genève avant d'en être chassé. Ce convaincant prêcheur arrivé là sous un déguisement au mois de juin 1659 avait tellement séduit les Genevois qu'on lui accorda gratuitement les lettres de bourgeoisie cinq mois plus tard : il était extrêmement populaire et l'on courait à ses sermons qui attiraient, dirent ses contradicteurs par la suite, surtout les femmes. En 1666 en effet, on se débarrasse de l'encombrant ministre en l'expédiant en Hollande comme on s'en était débarrassé auparavant en France, à Amiens, à Toulouse, à Montauban et à Orange. En Hollande Labadie entraînera à sa suite une ancienne connaissance de Monsieur de Pollot et de René Descartes que tous deux fréquentaient à Utrecht, l'érudite Anna Maria de Schurman, avec laquelle il fondera la secte des labadistes considérée comme précurseur des piétistes. Ils partiront ensemble avec un petit groupe de "régénérés" pour rejoindre dans son abbaye d'Hereford en Allemagne, la pauvre princesse Élisabeth de

---

(42) Fils du fameux Frederic Spanheim, Ezechiel Spanheim fut durant douze ans envoyé extraordinaire de l'électeur de Brandebourg à Paris et s'est rendu célèbre par ses 12 000 dépêches : *Relation de la cour de Fance*. Cf E. Spanheim in *Allgemeine deutsche Biographie* XXXV pp.50-58.et V.Loewe, *Ein Diplomat und Gelehrter: Ezechiel Spanheim*, Berlin 1924.

(43) Il fut publié à Leyde en 1662, traduit du français en latin. Cf la préface en latin de Florent Schuyl, (*Euvres de Descartes*, Adam et Tannery, t. XI p VII. Mais ce livre (de fait, chapitre 18 de l'ouvrage *Le Monde*) était la traduction d'une mauvaise copie dont Clerselier avait l'original.

(44) Haag, *La France protestante*, citant M. Weiss, *Biographie universelle*.

Bohême devenue abbesse, avant de s'en faire chasser à nouveau et de mourir en Prusse.

Cependant, Monsieur de Pollot s'est confortablement installé dans deux maisons. Alphonse de Pollot a en effet racheté la maison de son défunt beau-frère, à la campagne : au Petit-Saconnex, maison composée de huit pièces, avec cave bien garnie de tonneaux, galetas, grange, remise, jardin, verger, champs, prés, vignes, bétail, qu'il paie comptant. Cette propriété passera donc entre les mains d'Isabeau de Masse-Turretini, la nièce de Monsieur de Pollot, de là à son fils le pasteur Jean-Alphonse qui y fera élever une belle maison de maître (vers 1710) [45] pour revenir ensuite, par mariage, aux Budé et devenir "le domaine de Budé". Monsieur de Pollot y a installé, dans une belle chambre rouge, de nombreux tableaux : une « Madeleine », sujet religieux classique à cette époque, trois « Métamorphoses d'Ovide », un paysage, sept tableaux représentant des princes, quelques livres, sermons, une histoire d'Henri le Grand, un Sénèque. Dans une chambre bleue, trois autres tableaux des « Métamorphoses d'Ovide », sept représentant « divers personnages » et treize « représentant des personnages de la famille d'Allemagne » (c'est-à-dire les Brandebourg ou bien la famille de Karl-Ludwig, le frère de la princesse Élisabeth revenu à Heidelberg) ainsi que trois autres tableaux, dont un paysage.

À Genève même, il achète une maison « proche de la Maison de Ville » dans ce quartier presque entièrement habité par de riches Piémontais alliés ou parents. Il est possible de conclure qu'il s'agit du numéro 10 ou du numéro 12 rue des Granges, puisque ces immeubles furent rénovés par Barthélemy Micheli qui « possédait l'ensemble [46]» en 1627 et que c'est la famille de Budé (donc héritière de Monsieur de Pollot par Isabeau) qui en fit aligner les façades au XVIIIème siècle, bien que le testament précise que Monsieur de Pollot a racheté cette maison au professeur Mestrezat [47].

---

(45) Siège de l'union interparlementaire, le domaine de Budé est l'un des « plus prestigieux de la campagne genevoise » Cf Arnaud Brulhart, Erica Deuber-Pauli, *Arts et monuments, ville et canton de Genève*, Société d'histoire de l'art en Suisse, Georg, Genève, 1985, p. 218.

(46) *Arts et monuments, ville et canton de Genève, op. cit.*, pp 56-57: « au XVIIème siècle, Barthélemy Micheli qui possédait l'ensemble en 1627 l'avait déjà rénové et avait fait aménager sur tout le côté ouest du jardin jusqu'au bord de la terrasse, un pavillon allongé que sa parenté stylistique avec la maison Turretini de la rue de l'Hôtel de ville n°8 permet d'attribuer à l'architecte Faule Petitot. » Le 27 décembre 1653, le conseil de la ville de Genève examine la requête de Noble Alphonse de Pollot qui demande à être « gratifié du laod de la maison de feu noble Barthélemy Michely par lui acquise de ses héritiers », « arrêté de surseoir la résolution sur la dite requête, note le secrétaire du conseil d'une belle écriture appliquée, et toutefois, lorsque ledit sieur Pollot viendra demeurer en cette ville le conseil lui témoignera toute bonne volonté ».

(47) Monsieur de Pollot l'a-t-il achetée à Jean Mestrezat célèbre pasteur de l'Église de Charenton et professeur de philosophie (1592-2 mai 1657) ? Notons que le courrier du ministre de Charenton était acheminé de Genève à Paris par un Micheli : on est toujours dans le même cercle d'amis et de connaissances.

L'inventaire après décès nous permet d'entrer à la suite du notaire et de visiter avec lui en ce 23 octobre 1668, les pièces de cette maison de ville, somptueusement meublées comme il sied à un homme de qualité, ancien gentilhomme de la cour d'Orange. Nous pénétrons dans la salle d'en bas, où comme dans le plus beau des tableaux d'intérieur hollandais, nous admirons un tapis de Turquie, des chaises de noyer recouvertes de tapisserie à l'aiguille rouge (pas moins de dix-huit dans cette seule pièce !), trois tableaux représentant le prince d'Orange Frédéric-Henri, l'autre « l'électeur » de Brandebourg [48] et le troisième le prince d'Orange dernier de ce nom.

On se prend à rêver sur ces tableaux, dus au pinceau d'un maître hollandais, car Monsieur de Pollot, à Utrecht ou La Haye, avait les moyens de s'offrir de belles toiles ou une excellente copie de l'atelier d'un grand peintre. En ce qui concerne les portraits, il y a de fortes présomptions pour qu'ils sortissent de l'atelier soit de Michiel van Mierevelt soit de celui de Gerrit Van Honthorst, spécialistes des portraits de la cour de Bohême en exil à La Haye. Gerard van Honthorst (ou Gérard de la Nuit) avait enseigné la peinture à la princesse Élisabeth et à sa mère, ainsi qu'à la demoiselle de Schurman. Il peut s'agir aussi de peintures de Van Dyck. Quant au portrait de l'électeur de Brandebourg, il pourrait être de Wilhem Honthorst, frère de Gerrit.

Deux autres « grands tableaux » dont on ne saura rien de plus, paysages plutôt que natures-mortes puisqu'il s'agit de grands formats non identifiés comme portraits, une pièce de tapisserie au mur. Tout près, une pièce pavée réservée aux domestiques. Au premier étage, une chambre meublée d'un tapis de Turquie de diverses couleurs, de dix chaises couvertes de tapisserie rouge, d'une table de noyer ronde, d'un miroir, d'une chaise à bras basse couverte de velours bleu, garnie de grands rideaux, d'un lit garni de tapisserie, d'un petit tableau de carton (il s'agit d'un dessin) représentant le prince Maurice d'Orange [49]. Monsieur de Pollot, qui l'avait connu dans sa jeunesse, devait l'admirer tout particulièrement. Dans le couloir, devant la chambre, le notaire remarque une petite table de noyer, en soulève le tapis, note quatre petites chaises basses de noyer garnies de velours bleu, deux bahuts contenant diverses hardes, dont une toilette de velours et dentelles d'or, une de couleur feuille morte garnie de passements rouges, des coussins de tapisserie, de cuir doré, des garnitures de tapisserie, un cabinet ouvragé, un tapis de serge violette. Dans une chambre du second étage, le mobilier, plus simple,

---

(48) N°7 à l'inventaire: il est difficile de trancher pour"électeur", l'écriture étant particulièrement négligée : s'il est bien écrit "électeur", il s'agirait alors du grand électeur Frédéric-Guillaume Ier de Brandebourg, époux de Louise-Henriette de Nassau et donc gendre du prince d'Orange.

(49) Maurice de Nassau (1567-1625), prince d'Orange, fils de Guillaume le Taciturne.

plus intime, comprend un lit, un coffre, une malle de peau, deux chaises à bras dont l'une est vieille, recouverte de serge violette, deux chaises basses de tapisserie vieilles, et les murs ornés de cinq portraits représentant feu Monsieur de Pollot le père, Madame Pollot la mère, les autres leurs trois fils. Cet ameublement désigne sans aucun doute la chambre-même du vieux militaire. On y voit aussi les portraits de feu Monsieur Bartholomé Michaeli [sic] et de sa femme la défunte Délia, sœur de Monsieur de Pollot qui entretenait des rapports affectueux avec elle. Il y a une "vieille tapisserie de Bergame" qui sent le souvenir, un portrait de feu le roi d'Angleterre, celui du «duc de Savoye», souverain de Monsieur de Pollot. Le portrait du roi d'Angleterre est celui de Charles Ier, décapité en 1649, l'oncle maternel de la princesse Élisabeth de Bohême. Il peut être dû au pinceau de Van Dyck, ou encore à celui de Gerard van Honthorst. Enfin, dernier portrait que nous découvrons, à notre surprise et à notre joie : celui de « Monsieur Descartes » (N°68). Il était de coutume pour les amis d'échanger leurs portraits et il est touchant de constater que Monsieur de Pollot avait rapporté de Hollande, pour le placer dans cette chambre-sanctuaire dédiée à la mémoire de ces êtres disparus qu'il avait aimés ou servis, l'effigie de son ami René Descartes dont il était si fier. Nul doute qu'il priât pour lui, car il était un homme pieux.

Au galetas, le notaire remarque quelques survivances de l'ancienne vie du capitaine : des plumes, un tapis de fleurs garni de franges, une casaque fourrée de peau de renard, nombre d'atours taxés en florins de Piémont par les édits somptuaires, une vieille malle de cuir dans laquelle il y a diverses nippes, une armure de fer, deux bandoulières, un vieux coffre à bahut plein de vieux papiers, etc. Mais c'est dans la chambre au troisième étage sur le devant, que sont rangés tous les trésors de Monsieur de Pollot, dans pas moins de neuf bahuts fermant à clef, parmi lesquels un noir, un autre doré, trois coffres de noyer et un de fer fermant à clef, un petit cabinet à dix tiroirs garnis d'ébène, une grande garde-robe fermant à clef. Pistolets, fusils, arquebuse, coussin de repos couvert de peau de basane, vieilles épées dont l'une est dorée, hallebarde, coffret doré, mantelet de pelisse avoisinent les nombreux tapis de Turquie et tapisseries. Les vêtements sont luxueux, mais peu ostentatoires, à part une casaque de velours doublée de velours figuré, ce sont principalement des habits noirs de drap de Hollande, de moire, de camelot doublé de ratine ou de panne de velours mais avec des boutons d'or et d'argent. Monsieur de Pollot est à la fois un militaire (des caleçons de peau doublés de ratine, des bas noirs de laine, pourpoint et haut de chausses de drap de Hollande gris, un baudrier à franges d'argent, une grande housse de cheval de drap gris) et un homme de cour portant flots de rubans de soie, bas de soie de diverses couleurs, passements (dentelles), chemisettes, l'une de lin doublée de taffetas couleur de rose et brodée, l'autre de satin doublé

de panne blanche, écharpe parsemée de flammes et dentelles d'or et d'argent doré, mouchoirs fins à glands, bagues de rubis et diamants et, pour sortir, selle de cheval de velours rouge avec harnais et bride assortis. Il porte chez lui une grande robe de chambre de velours figuré doublée de panne rouge, des chaussons de ratine ou de futaine. Le linge est beau mais assez simple : toile fine de Hollande, nappes et passemains à la petite venise. Il a de quoi meubler en tapisseries et équiper en garnitures de lit, de chaises et en tapis plusieurs chambres, le tout enfermé dans des coffres, ce qui laisse à penser que ce sont des tapisseries qui ne sont plus à la mode ou bien qu'il est plus étroitement logé qu'en Hollande. De même, la vaisselle d'argent est serrée dans les coffres : chandeliers, bassines, écuelles, drageoirs, salières, pots, gondoles dont une bonne partie se trouve revendue directement sur place par les héritiers au marchand Malcontent pour plus de 7000 florins. L'abondance des biens (394 numéros à l'inventaire) fatigue l'auditeur, d'autant que l'exécuteur testamentaire, noble Gabriel Butini, conseiller de la cité de Genève, n'a pu s'en occuper, empêché par des affaires urgentes. L'écriture de l'auditeur se lasse et mollit, sauf quand apparaissent l'or, l'argent et une liste impressionnante de joyaux, bijoux, bagues, bracelets, enseignes, plaques, ceinture d'or et surtout diamants en abondance, séjour en Hollande oblige : de petits paquets de papiers apparaissent, où sont serrés rubis, émeraudes, agates et autres pierres; une petite galère d'or avec six petites perles pendantes ranime l'attention. Alors l'écriture se ressaisit, se redresse et se met à parapher avec satisfaction. Il faut cependant deux jours pour venir à bout de la description des objets.

Par cet inventaire après décès il nous est confirmé, ce que nous savions par d'autres sources, que Monsieur de Pollot était un homme religieux. Il fréquente l'église italienne de Genève (l'office a lieu juste en face de chez lui à Saint-Germain ou bien à quelques centaines de pas, à l'Auditoire). Il ne l'oubliera pas dans son testament, ni l'église française. Ses rares livres montrent le fond de ses préoccupations : il possède trois bibles, l'une est de Diodati [50], sans doute la fameuse traduction moderne, très admirée, que le célèbre théologien avait faite, en italien (1641) ou en français (1644). Une autre bible, in 8°, est couverte de velours, sans doute pour se rendre à l'église, et une troisième in 4°, pour consulter à la maison. Il a deux tomes de sermons de Drelincourt, autre pasteur fameux et également son contemporain [51],

---

(50) Le théologien Jean Diodati (1576-1649), descendant d'une famille de Lucques, comme la famille Micheli.

(51) Le pasteur Charles Drelincourt (Sedan 10 juillet 1595- Paris 3 novembre 1669). S'intitulant "la Corneille de Charenton", "il controversa contre le "hibou des jéuites", le père Véron, un des anciens maîtres de Descartes à La Flèche. Parmi les nombreux sermons qu'il a publiés à Genève, il peut s'agir de *Sermons sur divers sujets*, 1658-1664, en 3 volumes in 8°.

trois tomes de sermons, un livre de Du Moulin [52], un dictionnaire et dans une corbeille, « un hasard de petits livres français ». Parmi ce hasard, se trouvaient peut-être encore la précieuse *Géométrie* de Descartes dans son édition originale ou Le *Discours de la méthode*.

Au beau milieu des hardes, bonnets de nuit et autres caleçons et bas, Monsieur de Pollot conserve une grande coquille de mer, souvenir de la riche Hollande et des terres lointaines qu'explorait déjà la compagnie des Indes orientales.

Fidèle jusqu'au bout à la nouvelle philosophie, sentant venir la mort, Monsieur de Pollot rédigea un testament [53] qui est bien celui d'un disciple de Descartes. On croirait entendre le philosophe lui-même dans cette déclaration :

« Je soussigné Alphonse de Pollot natif de Dronero au marquisat de Saluces ayant plusieurs fois bien et soigneusement considéré la fragilité de la nature humaine, la certitude de la mort et l'incertitude d'icelle, j'ai délibéré d'ordonner en forme de testament qu'on appelle clos ou inscriptis ce qu'après mon décès doit être fait des biens et moyens qu'il a plu à Dieu me donner afin que mes héritiers se puissent gouverner pour les posséder en paix et concorde.

...Je recommande toujours mon âme à Dieu et surtout quand il aura ordonné qu'elle soit séparée du corps. »

Comme celle de son ami Descartes dans le chœur de Saint-Germain des Prés, la tombe de Monsieur de Pollot au cloître de la cathédrale Saint-Pierre n'est plus qu'un souvenir et ses restes, poussière. Son épitaphe en forme de sonnet fut recueillie par Eugène de Budé [54] :

« Alphonse, dont le sort est si digne d'envie,
A méprisé souvent la glace et les frimats ;
Ni le feu, ni les eaux ne l'étonnèrent pas,
Quand il fallut aller où l'honneur nous convie.

Il affronta la mort mille fois en sa vie :
Intrépide par tout, aux sièges, aux combats,
Pour gagner de la gloire, il y perdit un bras,
Ce bras dont la Hollande était si bien servie.

---

(52) Correspondant de Mlle de Schurman, pasteur et docteur en théologie, Pierre Du Moulin était né dans le Vexin en 1568. Il mourut en 1658 à Sedan, après avoir été professeur de philosophie à Leyde.

(53) *Notaire Balthasar Guenand*, t.VII (26 octobre 1668) folios 345-349, Archives d'État de Genève.

(54) Archives d'Eugène de Budé, cité in Adam et Tannery, *Œuvres de Descartes*, correspondance, t. III, pp 280-281.

Les paisibles vertus suivirent sa valeur,
Il eut de la sagesse autant qu'il eut de cœur,
Sa piété surtout est digne de mémoire.

Tout lui fut glorieux, et la guerre, et la paix ;
Non, ne le pleurons point, il est mort plein de gloire
Et mourir de la sorte est ne mourir jamais.

Dum tegit ossa lapis, mentem sibi servat Olympus.
Votivum hoc carmen
Ad gloriosam
Fortissimi viri
Praestantissimique amici
Memoriam
Tota nocte lugens
Scripsit S.C. »

Brigitte Hermann

Une dynastie au service de la musique : la famille Gentil

C'est en préparant une communication sur la musique à Annecy, pour le congrès des sociétés savantes de Thonon, que j'ai « fais la connaissance » de Victor Gentil et de son fils Jules qui à eux deux totalisent soixante-dix-huit ans au service de la fanfare municipale et de la vie musicale annécienne. Quelle ne fut pas ma surprise, en lisant les extraits d'état civil qui arrivaient des quatre coins de la France sur mon bureau, de découvrir ici un musicien, là un professeur de musique, ailleurs un compositeur ou un chef d'orchestre. Cette famille semblait s'être vouée tout entière à la musique, se transmettant cette passion de génération en génération. Cette particularité ayant définitivement éveillé ma curiosité j'entamai une enquête qui allait se révéler longue et difficile. C'est le résultat de mes investigations dans la presse, dans les bibliothèques, dans les archives publiques et familiales que je vous livre en quelques notices biographiques.

1ère génération : Jean-Alexandre, le musicien militaire

Même si nous ne savons presque rien de Jean Gentil, nous ne pouvons ignorer l'homme qui est à l'origine d'un arbre généalogique chargé de musiciens et de compositeurs. Musicien au 20e léger il se retire à Saint-Germain-en-Laye pour y couler une paisible retraite en compagnie de son épouse Barbe-Joséphine Wagner, née le 4 mars 1796 à Singen dans le Grand Duché de Bade. Elle décède à l'âge de quarante-cinq ans, le 6 septembre 1841, laissant à Jean la charge d'un enfant de huit ans, Joseph, d'un adolescent de seize ans, Victor et de l'aîné, Georges, âgé de vingt et un ans. Jean rompt sa solitude affective en épousant Rosalie Dagiret en secondes noces. Il s'éteint en son domicile du 47 rue des Ursulines, le 13 septembre 1862, à l'âge de soixante-treize ans. Ses trois fils ont reçu en héritage la passion de la musique et l'un d'entre eux, Victor, viendra enrichir la vie musicale annécienne.

2ème génération : Les trois fils de Jean-Alexandre

Le violoniste : Georges-Alexandre

Si l'on en croit le Journal *La Savoie illustrée* [1], Georges, le fils aîné de Jean, violoniste virtuose et professeur de musique, aurait acquis une certaine réputation. Il naît à Givet dans les Ardennes, le 19 novembre 1820. Le 27 août 1844, il épouse à Saint-Germain-en-Laye, Geneviève-Antoinette-Eugénie Moyon à peine âgée de dix-sept ans. Les jeunes gens s'étaient probablement connus quand leurs parents respectifs logeaient au 7 de la rue des Coches. Le jeune couple emménage au 21 rue de Versailles, à la même adresse que les parents de la mariée. Leur première enfant, Marie-Elisa, naît neuf mois plus tard, le 3 juin 1845. Ce n'est qu'une dizaine d'années après que leur fils, Eugène, voit le jour, le 31 janvier 1856 au 40 rue des Ursulines. En 1860, le couple habite Versailles au 111 boulevard de la Reine. Georges s'éteint en son domicile de Saint-Germain-en-Laye au 2 rue Giraud-Teulon le 30 mars 1906, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il a connu la pénible épreuve de survivre quinze ans à son fils Eugène.

Le pianiste : Joseph-Julien

Le plus jeune fils de Jean, Joseph, naît le 16 juin 1833 à Montreuil-sur-Mer où son père était soldat à la 26e compagnie de fusiliers vétérans. Tout comme ses deux aînés, il fait de la musique sa passion et son métier (professeur de piano). Jusqu'à la veille de son mariage, à vingt-sept ans, il vit et travaille chez son père. Il épouse, à Saint-Germain-en-Laye, le 28 août 1860, l'institutrice Marie-Céline-Léonide Potdevin. Leur fils, Alexandre, naît le 22 janvier 1862 en leur domicile de 39 rue Grande-Fontaine quelques mois avant le décès de son grand-père, Jean. Le couple s'installe à Paris où Joseph décède.

Le directeur de la fanfare annécienne : Victor-Henri

Les années de formation

Faute de plus amples renseignements sur les fils aîné et cadet de Jean, je vous présenterai longuement Victor, celui que les hasards de la vie ont conduit à Annecy et que les Annéciens appelaient affectueusement le « père Gentil ». Il est né à Nantes, le 10 mai 1825, dans la

---

(1) *La Savoie illustrée*, n° 10 du 8 décembre 1889.

caserne de la place Louis XVI où son père, musicien au 20e léger, était en garnison. Son père et son frère aîné, commencent son éducation musicale qu'il poursuit au conservatoire militaire (gymnase musical), à partir du 30 septembre 1846, sous la direction du professeur Joseph Forestier, excellent joueur de cornet à pistons. Rapidement, et tout en suivant les cours d'instrument et d'harmonie, il obtient le deuxième prix de cornet à pistons. Ce résultat déçoit fortement le jeune homme et son professeur qui, pour le consoler, lui offre un cornet que Victor conserve sa vie durant. Ce résultat lui permet tout de même d'intégrer l'orchestre de l'Odéon comme premier piston solo. Il est ensuite envoyé, toujours comme piston solo, au 13e d'artillerie à Besançon, le 12 mai 1849.

La vie à Besançon

La rencontre avec celle qui allait devenir son épouse était doublement inévitable. Le père de Pauline, Nicolas Ducoudray, est garde d'artillerie et fréquente probablement les mêmes cercles militaires que Victor ; son frère aîné, Charles, est musicien et a quasiment le même âge que Victor. Dans une petite ville comme Besançon, il eut été difficile pour Victor de ne pas entrer en relation avec les deux hommes, dont l'un partageait le même état que lui et l'autre la même passion pour la musique. Victor et Charles, le frère de Pauline, ont certainement entretenu des rapports amicaux puisqu'ils ont dirigé ensemble la formation instrumentale et vocale des *Enfants du Doubs*. Le 25 octobre 1852, quelques mois après le décès de Nicolas Ducoudray, Victor épouse Pauline-Fanny, âgée de vingt et un ans.

Ayant quitté l'armée, le 31 décembre 1852, il s'installe, avec son épouse à Besançon où, en plus des leçons particulières, il donne des cours dans deux établissements religieux, le collège Saint-François-Xavier et le pensionnat des frères de Marie. Les jeunes époux ont leur premier enfant, Victor, en 1854, suivi deux ans plus tard de Louise. Mais, en 1861, Pauline et Victor ont la tristesse de perdre Alexandrine, qui avait vu le jour douze mois plus tôt. Pour assurer une vie décente à sa famille, Victor est condamné à donner dix heures de cours par jour, travail qu'il qualifie d'abrutissant. Sans doute se fait-il plaisir en dirigeant les bals et en jouant au théâtre de Besançon où il occupe la place de premier violon pendant une dizaine d'années [2].

Très pris, il trouve pendant le temps de diriger bénévolement, pendant trois ans et demi, les *Enfants du Doubs* et consacre suffisamment

---

(2) A.M. Besançon, R 2(11) : le nom de Gentil est mentionné dans la liste des musiciens et employés du théâtre pour la saison 1853-1854. Entre 1850 et 1862, ces listes n'existent malheureusement que pour cette seule année.

d'énergie à cette phalange musicale pour la conduire au succès dans deux concours ; médaille d'or au concours de Besançon et médaille d'argent au concours de Châlons-sur-Marne le 3 juin 1860. Non rétribué et surtout découragé par « *l'inexactitude des exécutions* » il renonce à diriger cette formation car il recherchait « *à défaut de l'intérêt pécuniaire, une satisfaction personnelle d'amour propre assez concevable chez un artiste* » (3).

C'est la relative incertitude de sa situation professionnelle qui le pousse à postuler pour la place de professeur de musique de la ville d'Annecy ouverte en 1862. Dans une lettre adressée au maire, Victor affiche très clairement ses ambitions : « *Je fais de la musique avec passion avant même d'en faire par métier, et je me crois destiné à imprimer un nouvel élan à la musique dans votre ville, afin qu'elle soit à la hauteur des autres localités de l'intérieur de la France* » (4). Convaincu par ses multiples talents et son enthousiasme, le conseil municipal lui accorde sa confiance et l'embauche avec un traitement de mille six cents francs pour assurer les cours de musique vocale dans les écoles communales, les cours de musique instrumentale gratuits auprès de quatre élèves et la direction de la Fanfare municipale.

La vie familiale à Annecy

Le jeune couple arrive à Annecy le 4 décembre 1862 avec ses deux jeunes enfants, Victor, huit ans et Louise, six ans. En 1865, ils s'installent au numéro 5 de la place de l'Hôtel-de-ville dans un appartement que leur loue la ville au troisième étage de la maison Grandchamp. Leur situation financière leur permet même d'embaucher une jeune domestique, Claudine Lavorel (dix-huit ans en 1866), pour aider Madame Gentil dans la tenue du ménage. Le 8 mars 1864, un petit Jules vient agrandir la famille. Pourtant, un événement brutal et inattendu bouleverse cette paisible vie familiale : Pauline, sa femme, succombe à la variole noire à l'âge de quarante ans, en septembre 1871, au 5 faubourg des Balmettes où la famille s'était installée en septembre 1869. Désormais veuf, Victor aménage au 12 rue Sainte Claire avec ses trois enfants. Son fils aîné le quitte, en 1874, pour entamer une carrière musicale à Paris. Victor ayant atteint la cinquantaine, met fin à son veuvage, le 19 mars 1875 en épousant Péronne Beauquis, institutrice, alors âgée de quarante-deux ans. En 1876, le nouveau couple est installé au 6 de la rue Sommeiller avec les deux cadets. En 1880, ses deux plus jeunes enfants ont quitté la maison, Louise pour

---

(3) A.M.A., 2 R 10(9) : lettre de Victor Gentil au maire d'Annecy en date du 2 novembre 1862.
(4) Ibidem.

se marier et Jules, âgé de seize ans, pour parfaire sa formation musicale au Conservatoire de Paris.

Le rude labeur du maître de musique

Victor arrive en plaine crise musicale. La Musique de la Garde nationale, transformée en Musique municipale en 1860, n'a plus ni directeur, ni président, et par ailleurs, la Musique des pompiers n'a pu se reconstituer officiellement car la compagnie des pompiers, dont elle dépend, est dans un état voisin de la désorganisation. Le 24 novembre 1862, le conseil municipal votait la fusion des deux formations musicales et c'est au nouveau professeur que revient la lourde tâche d'unir les « frères ennemis ». Début 1863, il réunit trente-cinq musiciens dont dix-sept viennent de la Musique des pompiers, neuf de la Musique de la Garde nationale auxquels viennent s'ajouter neuf nouvelles recrues. Le 12 février 1863, il commence les répétitions. La reprise en main de cette nouvelle société ne sera pas facile et dans une pétition signée par certains de ces membres Victor est accusé de s'être fait « *le dictateur de la société en voulant imposer à tous ses membres sa manière de voir et surtout ses préférences marquées pour certaines personnes et certain corps qui cherche à la gouverner par desous-mains* » (5). Il faudra à Victor une bonne dose de diplomatie et une grande fermeté pour venir à bout de ces vieilles rancunes. Sa qualité de nouveau venu à Annecy lui donne le recul nécessaire pour gérer avec objectivité cette situation conflictuelle. La Musique municipale traverse une période très difficile de 1862 à 1868. Les musiciens subissent des changements continuels de local de répétition aggravés par un mauvais éclairage à l'huile, par la vétusté des instruments qui perdent par « *leurs orifices accidentels autant d'air qu'on pouvait leur en fournir par l'embouchure* » (6).

Pourtant, dès 1864, Victor présente la Fanfare au concours de Lyon où le jury, indulgent pour cette société venant d'un nouveau département, lui décerne un second prix. En 1868, la société décide de participer au concours de Grenoble. Mais cette fois les motifs d'indulgence n'existent plus et le jury lui inflige un cinquième prix. Victor ne se laissera pas décourager et, soutenu par le président Blanchet, la fanfare remonte doucement la pente. En 1872, elle passe en deuxième division, en 1874, elle se hisse en première division et, en 1877, Victor voit le couronnement de tous ses efforts, quand enfin, la fanfare atteint la division supérieure. C'est la seule société instrumentale des deux Savoies à accéder à la division la plus élevée.

---

(5) A.D.H.S., 5 J 160, pétition adressée au maire.
(6) A.M.A., 2 R 10(45) : rapport du président de la fanfare du 25 avril 1876.

Elle est classée première de toutes les fanfares des six ou sept départements voisins, excepté le Rhône.

Le président Buttin rend un vibrant hommage à Victor dans l'*Industriel savoisien* à l'occasion de l'éclatant succès de la fanfare au concours de Valence, en 1880 : « *Voici bientôt dix-huit ans que M. Gentil roule chez nous cette roche de Zizyphe ; que, sans lassitude ni défaillance, il recommence chaque année cette tâche ingrate qui est évidemment, sans que beaucoup aient jamais cherché à s'en rendre compte, la cause première de l'élévation progressive du niveau musical à Annecy* » (7).

Un professeur enthousiaste

En trente ans de carrière, le « Père Gentil » a formé sur tous les instruments un très grand nombre d'élèves, soit comme directeur de la fanfare, soit comme professeur au lycée, à l'école secondaire de jeunes filles ou aux écoles communales. Beaucoup d'entre eux ont été admis au conservatoire, et plusieurs sont devenus des artistes. Madame Carnot (8), lors de son séjour à Annecy, prisait beaucoup les leçons d'accompagnement de cet excellent professeur.

Victor a laissé un souvenir vivace à ses anciens élèves et c'est à l'un d'entre eux que je vais laisser la parole : « *Le père Gentil ! Qui n'a connu sa maigre silhouette un peu voûtée, se rendant, accompagné de son petit chien "Trompette", donner des leçons au collège chappuisien ou aux écoles communales... Je le revois encore dans sa classe du collège, nous parlant, après sa leçon, des œuvres musicales alors en vogue. Il nous vantait avec enthousiasme les œuvres de Meyerbeer, de Gounod ou de Rossini et les opéras italiens qu'il affectionnait : le Touvère, la Traviata, la Norma, Lucie, Rigoletto, Lucrèce, le Barbier, dont il fallait que nous répétions, sans faute, le nom des auteurs* » (9).

Le compositeur

Membre de la Société des compositeurs de musique depuis octobre 1877, compositeur lui-même, Victor Gentil a déclaré quelque deux cent quarante-deux compositions orphéoniques : des fantaisies, des romances, des danses très goûtées dans les orchestres parisiens et jouées au Théâtre historique et au Châtelet, des arrangements, des marches funèbres, des chansonnettes. J'en ai relevées quelques unes

---

(7) *L'Industriel savoisien* du 14 août 1880.
(8) Le président Sadi Carnot et son épouse ont vécu à Annecy de 1864 à 1870.
(9) *L'Industriel savoisien* du 17 mars 1928.

en rapport avec son pays d'adoption : *Sur le lac, Marche de Savoie, Annecy, Dans les Alpes, Le joyeux savoyard, Les Montagnards des Alpes, Aix-les-Bains, Les francs-tireurs du Mont-Blanc, Reine d'Annecy, Tournette,* une version du célèbre chant de Joseph Dessaix, *Les Allobroges, l'Enfant de la Savoie, L'Exilée*, fantaisie sur une poésie de François Coppée.

On relève aussi dans ses compositions des fantaisies et motifs sur des œuvres de Donizetti, Auber, Rossini, Wagner, Mendelshon, Mayerbeer, Mozart, Beethoven. Ses partitions sont éditées à Paris chez Gautrot, Coutarel, Krier ou Montvoisin et Cie.

Les compositions de Victor sont très appréciées des fanfares et de leurs auditeurs. *L'Avenir de Calais* en témoigne dans ses colonnes : « *Le Club alpin est alors attaqué (par la fanfare du collège de Calais). Très bien enlevé, ce pas redoublé est digne d'aller entraîner, là-bas, nos petits chasseurs dans les Alpes... Encore un morceau de M. Gentil. Il y en a trois. Nous ne nous en plaignons pas, au contraire. Le morceau Les Montagnards des Alpes a été très bien réussi. La deuxième partie surtout est superbe. Ce genre de musique, imprégné des senteurs des montagnes savoyardes a produit grand effet chez les auditeurs* ».

Ses compositions sont aussi appréciées des mélomanes locaux : « *Jeanne, valse brillante a été goûtée avec délices. Nous avons remarqué dans cette valse un motif charmant. Au milieu d'un accompagnement léger gémit un chant de basse doux et plaintif : c'est un rêve mélodieux qui fait honneur à la plume de M. Gentil* » [10].

Les amitiés

Le directeur de la fanfare est resté très proche de son professeur, Joseph Forestier, qui dans sa « *Grande méthode complète de cornet à piston* » [11] le mentionne dans la liste des sujets qui sont sortis de son école et qui ont contribué à en répandre les traditions. Il s'honore, en outre, de l'amitié de Jules Massenet.

Des honneurs bien mérités

A la Sainte-Cécile 1887, la Fanfare fête ses noces d'argent. Cet anniversaire est l'occasion d'une véritable manifestation de sympathie vis-à-vis de Victor qui portait la société à bout de bras depuis vingt-cinq ans. Le président lui remet un diplôme d'honneur. Deux ans plus tard,

---

(10) *L'Industriel savoisien* du 13 août 1927.
(11) B.N.F., Fol. Vm8 1. 29.

le président Carnot, en visite officielle à Annecy, le nomme officier d'Académie.

Il s'éteint dans sa soixante-septième année le 6 janvier 1892 au 19 de la rue Notre-Dame. Je laisse au journaliste qui rédigea sa notice nécrologique le soin de traduire le sentiment général : « *Il y a bientôt 30 ans... que M. Gentil était venu parmi nous, et, dès les premiers moments, sa figure sympathique, ses manières enjouées, son caractère franc et loyal, lui acquirent toutes les estimes. Jouissant d'un rare talent, il se mit sans retard à l'œuvre et ne tarda pas, sinon à implanter, du moins à développer chez nous d'une façon incroyable le goût de l'art musical ; si notre ville possède aujourd'hui tant de sociétés vocales ou instrumentales pourvues elles-mêmes d'innombrables artistes dans tous les genres, c'est certainement à Victor Gentil que nous le devons. Qui ne connaît l'admirable dévouement dont il fit constamment preuve ? Ne sont-ils pas légion, aujourd'hui, ceux qui, grâce à lui et sans bourse délier, touchent de l'archet comme des Paganini ou se jouent des difficultés d'un instrument à vent avec cette désinvolture qui fait notre admiration dans nos différents concerts ? A combien de victoires n'a-t-il pas conduit notre vaillante Fanfare municipale qui voit la hampe de sa bannière fléchir sous le poids des médailles ? Tous ces témoignages disent assez combien grande est la perte que nous venons de faire, mais, du moins, nous avons une consolation, car il nous laisse en un de ses fils, qui déjà est son successeur, le digne maître qui saura amoindrir nos regrets en marchant sur les traces de celui que tous nous pleurons* » [12].

3EME GÉNÉRATION : LES ENFANTS DE GEORGES-ALEXANDRE

Marie-Elisa

Marie naît le 3 juin 1845. Elle épouse un musicien, André-Marius Gouiraud. Le couple vit à la même adresse que Georges et Geneviève, au 1 rue Giraud-Teulon.

Le violoniste : Eugène-Julien

Le fils de Georges, Eugène, après un deuxième accessit de violon obtenu en 1872 au Conservatoire de Paris, entame une carrière de

---

(12) *L'Industriel savoisien* du 9 janvier 1892.

professeur de musique à Saint-Germain-en-Laye, interrompue par sa brutale disparition le 23 janvier 1891, alors qu'il est à peine âgé de trente-cinq ans. Il avait épousé Maria Vernin à Paris le 5 décembre 1882. De leur brève union naît une seule fille, Louise-Andrée qui fera une classe de déclamation au Conservatoire de Paris.

La pianiste : Louise-Zoé

Louise est née le 25 avril 1861, alors que ses parents habitaient Versailles au 37 de la rue de la Paroine. Elle obtient un deuxième prix de piano en 1875 au Conservatoire de Paris.

3ème GÉNÉRATION : LES FILS DE VICTOR-HENRI

Le violoniste et compositeur : Marie-Victor-Alexandre

Tournons-nous maintenant vers le fils aîné de Victor, Marie-Victor, qui a vu le jour le 19 juillet 1854, alors que Victor et Pauline habitaient encore Besançon. En 1873, un journaliste de *L'industriel savoisien* dit de Marie-Victor : « *Une année passée au Conservatoire suffirait pour faire de M. Gentil un artiste distingué : son jeu est élégant, il excelle surtout dans le sentimental* » (13). A vingt ans, Marie-Victor quitte définitivement Annecy pour intégrer l'orchestre de l'Opéra-comique comme second violon. Marie-Victor ne coupe pas tout à fait les liens avec la Savoie puisqu'il épouse, le 4 septembre 1889, Marthe Bovio, institutrice à Paris, originaire de Doussard.

Lors de son inscription à la S.A.C.E.M., en 1900, il se déclare chef d'orchestre et compositeur. Il donne aussi des cours de violon, solfège et accompagnement. En mai 1894, on lui décerne les palmes académiques. Il est nommé officier de l'instruction publique à une date que nous ignorons pour le moment. Il décède le 11 mars 1921 à l'âge de soixante-sept ans en son domicile, à Paris, 27 rue du Château-d'eau. Marthe, sa veuve décède le 24 avril 1951 à l'âge de quatre-vingt-six ans.

On ne sait rien des compositions de Marie-Victor puisqu'il n'existe plus à la S.A.C.E.M. de registre de ses œuvres comme c'est le cas pour son père.

---

(13) *L'Industriel savoisien* du 11 janvier 1873.

Le directeur de la musique municipale : Jules-Marie-Victor

Je vais vous présenter maintenant le fils cadet de Victor et Pauline qui, comme son père, a écrit une des meilleures pages de l'histoire artistique annécienne.

Les années d'apprentissage et le mariage

Jules naît en 1864, à Annecy, deux ans après la nomination de Victor Gentil, son père, comme chef de la Fanfare municipale. L'enfant grandit dans une atmosphère artistique, entre un père qui voue sa vie à la musique et un frère, de dix ans son aîné, déjà excellent violoniste. Tout jeune il fait valoir ses mérites et son talent dans des concerts. A dix ans il se fait applaudir dans un solo de violoncelle, au théâtre, dans une soirée du Cercle du commerce. Après un passage à l'orchestre du Cercle d'Aix-les-Bains, il entre au Conservatoire de Paris en 1880 et prête son concours à toutes les manifestations savoisiennes de la capitale.

Il revient à Annecy en 1889 pour seconder son père, affaibli par la maladie. Il le remplace définitivement à la tête de la Fanfare municipale en janvier 1891. Cette même année, le 27 août, Victor demande à Marie Mockers la main de sa fille Anna pour son fils Jules :

« *Madame*,

J'avais promis à Jules de faire aujourd'hui une démarche de la dernière importance ; c'était pour vous prier de nous faire l'honneur d'accorder la main de Mademoiselle Anna à mon fils » (14). Le 1er octobre, Jules épouse Anna Mockers, professeur de piano. Le mariage des jeunes gens se déroule en l'absence de la mère de Victor et du père d'Anna, tous deux décédés depuis une vingtaine d'années. Anna, née le 23 février 1861 à Annecy, est la fille de Charles-Louis Mockers (15), de son vivant professeur de piano et organiste de la cathédrale de qui elle a reçu des leçons de piano jusqu'à l'âge de neuf ans. Anna fut aussi élève de Mithias, lui-même élève de Chopin.

Une carrière bien remplie

Les débuts du jeune chef de vingt-sept ans sont l'occasion d'un succès retentissant pour la Fanfare municipale. En mai 1893, il conduit la Fanfare qui, faute de moyens n'avait pas concouru depuis dix ans, au concours musical de Marseille où elle remporte un premier prix d'exécution et un premier prix de lecture à vue, tous deux ascendants. En outre, le jury décerne à Jules un prix de direction.

---

(14) Archives de la famille Gentil.

(15) Charles-Louis Mockers, originaire de Seltz en Alsace, s'était installé à Annecy vers 1850.



Victor-Henri Gentil
Directeur de la fanfare annécienne.



Jules-Marie-Victor Gentil
Directeur de la musique municipale.

En 1899, Jules Gentil prend l'initiative de transformer la Fanfare municipale en musique d'harmonie par l'adjonction de bois : flûtes, clarinettes, haut-bois... C'est ainsi que la société devient Musique municipale. Elle ne participe plus à des concours et choisit de porter la renommée d'Annecy en France et à l'étranger. Elle fait de nombreux voyages en Suisse, en Italie, à Paris et même à Barcelone, en Espagne, où elle reçoit un accueil tout à fait cordial et chaleureux.

Jules connaît une crise importante durant sa carrière au sein de la fanfare. En 1902, suite à un incident qui s'est produit au cours du banquet de la fête de la Fédération des musiques savoisiennes à Aix-les-Bains, dix-sept musiciens quittent la Musique municipale et fondent une société concurrente : l'Union lyrique. La Musique municipale résiste à ce coup dur grâce à ses pupitres bien garnis et au travail acharné de Jules qui eut la satisfaction de voir les deux sociétés à nouveau réunies en 1920.

Jules Gentil a la réputation d'être un peu dur et tenace comme professeur, mais, si l'on en croit le président de la Fanfare, il est « *très aimé des musiciens qui sont avec lui d'une grande docilité* ». Son intransigeance de directeur de la Musique municipale ne l'empêche pas de se préoccuper sincèrement de la situation sociale de ses musiciens tout autant que de leur perfectionnement artistique. Il suffit d'écouter un des membres de la Musique municipale pour se faire une idée de ses qualités de directeur : « *Si une composition difficile est annoncée, on est certain que grâce aux qualités musicales indéniables de M. Jules Gentil elle sera interprétée dans le mouvement, les nuances et le style de l'œuvre et que l'audition sera impeccable. Il faut entendre M. Jules Gentil expliquer à ses musiciens les divers sentiments que l'auteur a voulu traduire. C'est parfois un véritable cours de sensibilité musicale qu'une répétition de la Municipale. Il faut que les impressions diverses qui ont inspiré la phrase musicale ressortent avec évidence, avec clarté. C'est le mérite très rare de M. Jules Gentil, qui donne à ses interprétations une couleur animée, hautement artistique* ».

Le 15 janvier 1892, Jules est délégué dans les fonctions de maître de chant au lycée en remplacement de son père. Il est chargé de l'enseignement du chant au lycée de jeunes filles à partir de 1898 et à l'Ecole primaire supérieure à partir de 1909. Ces fonctions s'ajoutent à celles pour lesquelles la commune le rémunère : enseignement de la musique dans les écoles communales et direction de la Fanfare.

Les activités extra-professionnelles

Déjà très occupé cet homme actif, n'hésite pas à fonder, en 1905, la Société philarmonique qui lui permettra de faire connaître aux Annéciens les œuvres classiques et modernes qu'il apprécie particu-

lièrement. A partir de 1935 et jusqu'à ce que la maladie l'en empêche, il dirige l'orchestre symphonique d'Annecy.

Avec le même enthousiasme il reprendra la direction des Potaches mélomanes. Cette société qui remonte aux premières années du lycée Berthollet, est composée d'une quinzaine de lycéens qui se réunissent une ou deux fois par semaine pour étudier quelques morceaux classiques sous la houlette de Jules. Son fils Jules-Charles en fera partie comme violoncelliste.

Les amitiés

Les Gentil père et fils fréquentent volontiers l'élite musicale qui séjourne sur les rives du lac et en particulier, Gabriel Fauré qui ayant renoncé aux séjours en pays étranger, passe les étés de 1919 à 1924 à Annecy-le-Vieux, où il loue une maison avec ses amis Maillot.

Le temps des distinctions

Tant de labeur acharné est récompensé par les succès de la Musique municipale, des chœurs des écoles, par la réputation des concerts du Pâquier et par une pluie de distinctions honorifiques. Il est nommé officier d'Académie, comme son père, en 1900, officier de l'Instruction publique en 1908, et reçoit la légion d'honneur en 1930. La fanfare lui manifeste aussi sa reconnaissance en lui offrant une médaille d'argent, en 1905, et un bronze au cinquantenaire, en 1913.

Le crépuscule d'une vie

Seuls l'âge et la maladie finissent par imposer le repos à ce travailleur infatigable qui toute sa vie a opposé sa volonté au laisser-aller. La mort d'Anna, le 30 août 1937, et son inaction pèsent lourdement sur les dernières années de Jules qui décède à l'âge de soixante seize ans, le 31 mai 1940. Toutefois, il quitte ce monde avec la satisfaction de laisser ses fils, Victor et Jules, poursuivre son œuvre au service de la musique.

4ème GÉNÉRATION : LES ENFANTS DE JULES-MARIE-VICTOR

Victor-Louis et Jules-Charles-Henri

Le violoniste : Victor-Louis

Victor, fils aîné de Jules et Anna, est né à Annecy le 5 octobre 1892, au 16 de la rue Royale. Il commence le violon avec son père et se fait

entendre pour la première fois, à l'âge de quatorze ans, le 2 juin 1906. Il exécute, à cette occasion le *22e concerto de violon* de Viotti. « *La belle exécution du solo de violon expressif et difficile du vieux maître italien, a prouvé qu'un brillant avenir est réservé au jeune violoniste* » dira le journaliste de *L'Industriel Savoisien* (16). Régulièrement il se produit comme violon solo dans diverses manifestations annéciennes.

Victor qui n'avait jamais quitté ses parents, arrive à Paris en 1908, à peine âgé de seize ans pour poursuivre sa formation au Conservatoire. Il fait le voyage en train en compagnie du frère de sa mère, l'oncle François Mockers, qui l'installe dans la pension de Madame Turban, 24 rue Saint-Lazare, où il restera jusqu'à la fin de ses études. Dans la première lettre qu'il envoie à ses parents il décrit Madame Turban comme une personne « *charmante, très gaie, parlant beaucoup* » et semble enchanté de sa chambre claire et spacieuse. Une lettre de Fauré, alors directeur du Conservatoire national de musique et de déclamation, lui annonce son admission le 29 octobre 1909. Il intègre la classe de Lefort qu'il fréquentera pendant quatre ans. Il obtient son premier prix au concours de juillet 1913 à l'épreuve duquel il y avait le « *1er mouvement de la sonate en sol mineur* » de Tartini et «*l'intermezzo du concerto russe* » d'Edouard Lalo.

Engagé comme violon solo au Concerts-Rouge (17), il se fait entendre à Paris, dans de nombreuses villes de province et en Belgique de 1913 à 1916. Particulièrement à l'aise dans la musique de chambre, il fonde avec Gaston Poulet, ami de promotion, le quatuor Poulet et plus tard, vers 1932-1933 son propre quatuor. Dans toutes ces formations, le violoncelliste Louis Ruyssen, le violoniste Gaston Poulet et l'altiste Ph. Jurgensen seront ses partenaires préférés.

Il joue en première audition à la Société nationale de musique de nombreuses œuvres contemporaines de Gabriel Pierné, Florent Schmitt, Arthur Honneger, Raymond Loucheur, Jean Rivier, Darius Milhaud parmi lesquelles je signalerai plus particulièrement, *le Deuxième Quintette* de Fauré, ami de la famille, interprété le 21 mai 1921, aux côtés de Robert Lortat, piano, André Tourret, violon, Maurice Vieux, alto, et Gérard Hekking, violoncelle.

---

(16) *L'Industriel savoisien* du 9 juin 1906.

(17) Les Concerts-Rouge furent fondés par Benjamin Rouge, en 1889. A l'époque où Victor intègre la phalange des seize musiciens, tous premiers prix du Conservatoire de Paris, l'orchestre des Concerts-Rouge jouit d'une renommée internationale. Cet orchestre a donné quantité de premières auditions d'œuvres des plus grands compositeurs qui n'hésitaient pas à venir, rue de Tournon, diriger des concerts qui leur étaient consacrés.

Le pianiste Jules-Charles-Henri

Son cadet, Jules, est né le 10 février 1898 au 16 de la rue Royale tout comme son frère. Le 19 avril 1913, il interprète la *11e Rhapsodie hongroise pour piano* de Litz devant les membres honoraires de la Fanfare municipale. Il travaille le piano avec sa mère jusqu'en 1914 année de son admission comme auditeur dans la classe de Diémer au Conservatoire de Paris. Il est reçu, en 1915, élève dans la classe de S. Riéra, d'où il sort l'année suivante avec un premier prix et un prix d'excellence. Presque aussitôt mobilisé, il part au front, puis l'armistice signé, il est appelé par le général de Castelnau comme pianiste à l'orchestre de propagande de l'armée du Rhin, qui fit connaître aux Alsaciens d'abord, puis aux Rhénans, la musique contemporaine française.

Jules épouse à trente-cinq ans une jeune américaine, Judith Steele, fille de riches industriels New-Yorkais. Le mariage civil a lieu à Annecy, le jeudi 17 août 1933. Le maire, Joseph Blanc, n'a pas manqué de rappeler les services rendus par la famille Gentil, la Musique municipale a joué dans le grand salon après la cérémonie et le président a offert, au nom de la société, une corbeille de fleurs. La cérémonie religieuse est célébrée le samedi suivant, à onze heures, en l'église de Menthon-Saint-Bernard, où la famille Gentil possédait une propriété.

Des carrières parallèles

Les deux frères, Victor et Jules poursuivent des carrières parallèles. Ils se sont spécialisés dans l'exécution de la sonate. A partir de 1923, ils se font entendre en France et à l'étranger et recueillent un grand succès dans l'interprétation des œuvres de Fauré, Paray, Caplet et de De Bréville dont ils sont les interprètes préférés.

Lors de leurs séjours annéciens, ils ne manquent jamais de donner des concerts au théâtre, à l'église de Menthon-Saint-Bernard, dans les salons de l'Impérial palace. Le 5 décembre 1925, en compagnie du violoncelliste et ami Gérard Hekking ils donnent le deuxième concert d'abonnement de la Société des concerts classiques d'Annecy organisé au profit du Bureau de bienfaisance. Au programme le *Trio en ré* de Beethoven, le *Trio en ut* de Mendelssohn et le *Trio* de Ravel. «Palafitte » écrit au lendemain du concert dans *L'Industriel savoisien* : « *Dois-je une fois encore évoquer la poésie et l'ampleur du jeu de M. Victor Gentil ? Il n'est que de le regarder un instant en proie à son démon intérieur, pour demeurer pénétré de l'assimilation évidente qui s'opère en lui de la pensée de Beethoven, dont il a creusé et dont il nous livre toute la profondeur et tout le charme* ». De Jules le journaliste dira qu'il a : « *par son bon goût personnel et beaucoup aussi par sa sonorité, aidée des ressources d'un Pleyel obéissant,*

comblé les vides résultant de l'orchestration réduite du trio. Sous sa main, antenne d'un cerveau nourri d'harmonie, nous comprenons à merveille la phrase de M. Albert Lavignac : Les trios de Beethoven donnent l'impression de véritables symphonies sans orchestre, dont on devine l'instrumentation absente... » [18].

En 1936, ils entrent tous deux à la Schola cantorum, Jules comme directeur des classes de piano et Victor comme professeur de violon. En 1939, Jules devient directeur adjoint de la Schola cantorum tandis que Victor quitte cette école pour intégrer l'Ecole normale de musique de Paris comme professeur de violon, chef de groupe et professeur de musique de chambre. En 1942, Jules rejoint son frère à l'Ecole normale comme inspecteur des études instrumentales et professionnelles. En 1946, Jules devient aussi professeur au Conservatoire de Paris.

Leur brillante carrière est récompensée par de nombreuses distinctions : officiers d'Académie, officiers de l'Instruction publique, chevalier dans l'Ordre national du mérite pour Victor et Légion d'honneur pour Jules. C'est la mort qui mettra fin à la carrière de Victor en 1973, et la maladie qui donnera un coup d'arrêt à celle de Jules en 1983.

***

L'ascension socio-professionnelle de cette famille, dont tous les représentants masculins se sont voués à la musique, est exemplaire. La passion de la musique, née chez un modeste musicien militaire et transmise de père en fils, a conduit, quatre générations de musiciens plus tard, deux membres de la famille jusqu'aux plus hautes institutions musicales françaises, l'Ecole normale de musique et le Conservatoire national, dont ils ont été parmi les plus éminents professeurs.

La vie musicale annécienne doit beaucoup à Victor et Jules Gentil qui avec dynamisme et compétence ont incarné l'esprit musical d'une époque, celle des orphéons et fanfares, et ont porté ce genre à son plus haut niveau. De 1862 à 1938, grâce à leur amour de la musique et à leur tenacité, la Fanfare a connu ses heures de gloire et écrit une des plus belles pages de son histoire

Marie-Claude Rayssac

---

(18) *L'Industriel savoisien* du 12 décembre 1925.

Valery Larbaud et la Savoie

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler d'abord en quelques mots qui est Valery Larbaud [1].

Valery Larbaud, qui est mort à Vichy en 1957, y était né en 1881, unique enfant de Nicolas Larbaud, propriétaire de la source Saint-Yorre, et d'Isabelle, née Bureau des Etivaux.

Tout comme André Gide a inventé André Walter, il a inventé un écrivain-poète, un certain A. Olson Barnabooth [2]. Ce "riche amateur" est prétendument originaire de la province d'Aqueripa (dont, à l'époque de sa fictive naissance, Pérou, Chili et Bolivie se disputaient la possession). Naturalisé américain, il est richissime comme son créateur, et, comme lui, grand voyageur devant l'Eternel. Il est cultivé, sensuel, aventureux, écrit ses poèmes et ses pensées dans un compartiment de luxe de l'Orient-Express et dans les palaces internationaux, tout en fumant du tabac anglais. Il n'est pourtant pas tout à fait le portrait de l'auteur.

Le roman de Valery Larbaud *Fermina Marquez*, ses nouvelles regroupées sous le titre *Enfantines*, ses études littéraires connues sous le titre général *Ce vice impuni, la lecture*, et bien d'autres œuvres encore font de lui un écrivain dont la France peut s'enorgueillir (il était d'ailleurs commandeur de la Légion d'Honneur) et qui fut "européen" bien avant que l'on parle de "faire l'Europe". Il fut en effet l'introducteur en France de Joyce, de Ramón Gómez de la Serna, de Samuel Butler, et de maints autres écrivains étrangers (comme l'Argentin J. L. Borges), soit en les traduisant, soit en les analysant.

Pour en terminer avec cette brève présentation, je citerai ce qu'a écrit de lui Paul Tuffrau : « Au total, cet artiste sensible et modeste, ce dilettante à la curiosité sans limites, cet érudit consciencieux comme un bénédictin [...] a été l'un des pionniers les plus efficaces du renouveau amorcé dès 1910 et l'un des plus ardents promoteurs de l'interpénétration des littératures européennes ».

***

---

(1) Je dis bien ValEry. En effet, quoiqu'on le trouve écrit parfois avec un é accent aigu et qu'on l'entende souvent prononcé Valéry, le prénom masculin est Valery : Saint Valery en Caux, Saint Valery sur Somme, Saint Valery (dans l'Oise), sans doute Valery Giscard d'Estaing, et, en tout cas Valery Larbaud. Il a toujours écrit son prénom avec un E sans accent, comme cela doit se faire.

(2) Larbaud s'amuse parfois à orthographier ce nom "Barnabousse".



Valery Larbaud

Nous connaissions l'édition du *Journal inédit* de Valery Larbaud qui forme les tomes IX et X de ses *Œuvres complètes* chez Gallimard NRF parus en 1954 et dont le texte avait été établi du vivant de l'auteur - mais alors qu'il était déjà paralysé et aphasique - par Robert Mallet.

Le début du tome X (pages 11 à 115) concerne les années 1931-1932 : « D'Annecy à Corfou en passant par Paris-Valbois et l'Italie », et, plus loin, quelques pages de ce même tome X sont consacrées, de nouveau, à la Savoie (Journal 1934). Un compte rendu chaleureux avait paru (non signé) dans la *Revue de Savoie* 1956, tome 3 pp. 236 et 237. Et le président Clément Gardet avait signalé cet ouvrage à l'Académie Florimontane lors de la séance du 15 mars 1961.

C'est sous le titre *D'Annecy à Corfou, journal 1931-1932* que Claire Paulhan a fait paraître en 1998 une nouvelle édition établie par elle-même et Patrick Fréchet d'après le manuscrit autographe tel qu'il est maintenant conservé à la médiathèque de Vichy et dont le texte est presque deux fois plus important que celui qu'a publié Mallet pour les deux années en question.

Cette édition apporte, par rapport à la précédente, beaucoup de petits détails qui nous permettent, par exemple, de suivre l'auteur dans les rues d'Annecy selon des itinéraires précis, de le voir s'arrêter à tel ou tel restaurant, devant telle ou telle maison, dans tel ou tel magasin, de le regarder embarquer sur le "France" ou de chercher avec lui la bibliothèque de l'Académie Florimontane.

C'est donc l'édition de Claire Paulhan que doivent lire les Annéciens - comme d'ailleurs tous ceux qui s'intéressent à Valery Larbaud. On y ajoutera - au moins - pour l'année 1934 (Chambéry, Challes, Albens, Annecy, et aussi Moutiers, Salins, Brides) l'édition du *Journal inédit* qu'on doit à Mallet. Et il sera bon de regarder quelques-unes des lettres de la *Correspondance Valery Larbaud - G. Jean-Aubry* 1920-1935 [3].

Nous allons donc examiner, si vous le voulez bien, ce que certaines de ces lettres et, surtout, le journal édité par Claire Paulhan nous apprennent sur la façon dont Valery Larbaud regardait et voyait la Savoie.

***

Du Chablais, il ne parle pas beaucoup. Toutefois, lors d'une promenade sur le Léman, il note : « Nous [4] avons surtout suivi la côte sud du lac [...] . Ainsi nous avons bien vu la côte savoisienne (et shelleyenne), d'autant plus qu'on s'arrête presque partout. De Thonon

---

(3) Gallimard NRF 1971.

(4) Il voyage avec sa compagne Maria Angela Nebbia.

à Evian, la façade de la Savoie ne manque pas d'allure, et Amphion rachète la banalité du reste ». Ils s'amusent tous deux à choisir les propriétés qui leur plaisent et à les embellir au gré de leurs rêves. « Je me sentais aussi *Félix* que l'hôte et seigneur de Ripaille », ce qui est la preuve d'une part qu'il se sent heureux et d'autre part qu'il connaît l'histoire d'Amédée VIII-Félix V.

Cette même année 1934, pour aller à Challes, ils étaient arrivés de Lyon à Chambéry en empruntant un train qui les obligeait à changer d'abord à Culoz. Ils auraient dû ensuite changer à Aix-les-Bains, mais, ne le sachant pas, ils ont abouti à Albens. Ils n'ont guère apprécié toutes ces péripéties, aggravées par des ennuis de bagages, mais le récit en est assez comique.

D'Albens, où ils avaient donc abouti par inadvertance, il ne se souvient que de la soupe et de l'omelette qu'il a avalées hâtivement entre deux trains.

Plus tard, à Montmélian qu'ils ont traversé le jour où ils sont allés à Brides - ou, plus exactement, « un peu avant Montmélian » - ils ont « rencontré un immense troupeau de moutons : nous avions dû nous arrêter pour le laisser passer, de sorte que notre voiture semblait prise dans une mer vraiment moutonnante, un écoulement de dos blancs de chaque côté de nous, qui n'en finissait pas, tandis que nous voyions, en avant, une foule toujours renouvelée de crânes blancs et d'yeux verts qui reflétaient en plein la lumière de nos phares ; cela faisait, dans la nuit, et sous le lever de la lune, comme une seule bête mythologique toute couverte d'yeux brillants. Quelques petits agneaux traînant leurs hautes pattes inexpérimentées, et un homme portant une lanterne rouge, fermaient la marche ». Voilà une façon pittoresque et très larbaldienne de renouveler le thème des transhumants qu'avait si bien traité Alphonse Daudet en son temps.

Il n'est pas séduit par Aix-les-Bains.

« Aix n'est pas comparable à Annecy ; plutôt, à Vichy ; le caractère savoisien réduit à rien, en dehors du paysage ; le luxe importé, la vulgarité riche, l'absence d'élément aristocratique local [...] Un arc romain (tombeau) à Aix et une tour ducale à Vichy ne suffisent pas à donner un caractère de stabilité, de tradition et d'originalité à ces villes encore trop uniquement "d'eaux" ».

Mais il s'étend davantage sur Chambéry et aussi sur Challes-les-Eaux, où, à plusieurs reprises, il a fait une cure thermale.

A Chambéry, qui a moins de « caractère » qu'Annecy mais plus que Grenoble, et qu'il retrouve « toujours [...] avec plaisir », il admire la rue de Boigne, cette « rue de la Paix » de Chambéry, comme il l'appelle ; Ah ! « si notre Moulins avait une rue de Boigne, cela suffirait à le caractériser même pour les passants qui ne se préoccupent ni d'histoire, ni d'archéologie, ni de peinture ». Ces portiques de la rue

de Boigne ont un « aspect citadin ». Il n'y a, d'ailleurs, « vraiment que les Portiques qui correspondent à l'idée qu'on se fait de Chambéry, de son musée, de sa bibliothèque, du petit centre éditorial qu'il est grâce à Dardel ».

La librairie Dardel est, en effet, un pôle d'attraction pour le curiste qu'il est à Challes. En 1935, il écrira à son ami G. Jean-Aubry : « Naturellement, je suis allé déjà à Chambéry, - c'est le grand passe-temps ici, et une espèce de débauche citadine ». Il est passé chez Dardel où il est tenté par les « *Causeries sur la littérature française en Savoie* » (sic) de « l'érudit savoisien Pérouse », surtout à cause d'un chapitre sur Claude de Seyssel. C'est le prix qui l'a fait hésiter, mais, la semaine suivante, il annonce qu'il a succombé à la tentation et a acheté « les 2 volumes (posthumes) de Gabriel Pérouse ». Il est très content du chapitre sur Claude de Seyssel qui « y occupe dix pages ». Mais, « Hélas ! il y a aussi un chapitre sur Saint-Réal ». Et il promet à son ami de lui montrer « tout l'ouvrage à Valbois ». Tout cela prouve qu'il n'est pas indifférent à la littérature en Savoie. Il n'est pas non plus indifférent aux œuvres d'art que contient le Musée.

Quant à la place Octogone (l' «Octo »), elle est, dit-il, « aussi fameuse à Chambéry que l'Œuf à Montpellier ». Il la traverse, de même qu'il traverse les trois marchés de la ville.

Et ailleurs il découvre « des cours et escaliers anciens » qu'il n'avait pas encore vus à [ses] derniers passages ».

Il passe à la bibliothèque pour y chercher - en vain - « du Philothée O'Neddy » (pseudonyme de Dondey de Santeny, un poète romantique français, un peu romancier aussi - 1811 - 1875) sur lequel il travaillait à l'époque. Il constate dans le fichier qu'il n'y a « qu'un seul Paul Valéry et rien de moi ».

Cela n'empêche que dans l'ensemble cette promenade dans Chambéry fut pour lui « très agréable ».

A propos de Challes-les-Eaux, où il loge au Grand Hôtel des Bains, il parle surtout de Laeta, la fille de Maria Angela Nebbia, qui a besoin, comme lui, d'une cure thermale, et dont il s'occupe paternellement. Il observe en même temps les petits curistes qui jouent avec Laeta. Le travail qu'il a en chantier (sur Dondey) l'occupe beaucoup aussi.

Il admire le français (« peut-être meilleur qu'en Bourbonnais ») que parlent les « propriétaires agricoles et fermiers ».

Et, surtout, il admire le paysage avec des yeux de peintre. Il contemple « la croix du Nivolet » qui au couchant « se détache encore en noir sur le fond d'opale » [5], et « les cinq ou six plans [...], les

---

(5) Cette croix du Nivolet, il la regarde aussi de Chambéry : « Au-dessus de tout cela (gris, blanc pur, vert étant les couleurs de la ville), brillait, d'argent, dans le ciel bleu, la Croix sur le Nivolet ».

successives dégradations, de plus en plus claires jusqu'aux dernières montagnes, qui ferment si bien l'horizon de tous les côtés, qu'on ne pressent pas du tout le lac ». Et, un autre soir, il remarque « la netteté, la précision dans la visibilité » qui a duré une heure.

Il regarde avec plaisir « cette neige neuve en longues nervures et en creuses coulées sur la grande muraille rocheuse de la Maurienne [...] elle semble refléter le bleu du ciel (et le soir son or) comme ferait l'eau ; elle tresse, à mesure qu'elle fond, une couronne d'argent au paysage ».

C'est à Challes aussi qu'il analyse avec beaucoup de lucidité le cheminement de sa pensée alors que voyant une jeune femme mal habillée il a songé au monstre du Loch-Ness, puis à une affiche vue dans la vitrine d'une agence de voyage londonienne sous une lumière semblable à celle de Challes, et qu'il en arrive à éprouver une réelle nostalgie de Londres : « comment peut venir à Challes une brève mais très vive nostalgie de Londres ».

Le spectacle de la neige sur la Maurienne lui donne une autre nostalgie : celle de la Tarentaise où ils ne sont pas allés depuis 1932 et où, surtout, il aime à retrouver des souvenirs de ses dix ans. « Dans l'autobiographie enfantine que j'ai écrite entre 1913 et 1914 et que j'ai détruite depuis, Brides et Fontenay-aux-Roses [6] tenaient ensemble, autant de place, ou presque autant, que le Bourbonnais et Paris », avoue-t-il. Et c'est parce que ce sont deux endroits où ses souvenirs sont « bien conservés ».

Le mardi 26 juin 1934, ils partent passer une journée en Tarentaise, cette « partie la plus reculée, [ces] retranchements les plus réservés » de la Savoie.

C'est « surtout à partir de Moutiers avec ses hauts toits et ses grands arbres » qu'il a « le sentiment de revenir au vrai pays de [ses] souvenirs ». Par exemple, « une place plantée d'arbres largement étalés, vieux et donnant beaucoup d'ombrage, et les vieilles maisons, leurs toits, et la présence de l'eau courante à travers cette ancienne immobilité des demeures et des ombrages ». Et il conclut : « Moutiers est aussi savoisienne que Londres est anglaise, ou que Sitjes est catalane ».

« Toute la route de Salins à Brides, constate-t-il, est située dans mes souvenirs d'enfance ». Cette route, il s'aperçoit qu'il devait la « *reconnaître* d'une manière tout à fait subconsciente » quand il a emprunté la route de Santa-Margherita Ligure à Portofino-Mare, tant les deux routes se ressemblent.

A Brides, il retrouve « le fracas incessant, continu, des deux Dorons », le Chalet (celui dont il croit se souvenir qu'on l'appelait « le Chalet des

---

(6) Où il fut, pendant deux ans, pensionnaire au collège Sainte-Barbe-des-Champs.

Thermes ») qui « n'a pas changé de forme ; c'est le même toit de style "suisse" ». Il se souvient d'avoir assisté à un commencement d'incendie et se rappelle les mains « énormes » de son masseur suédois.

Il analyse avec subtilité le mécanisme des souvenirs qui fait qu'on en arrive à avoir « des souvenirs de souvenirs ». Et, en y repensant le lendemain, il constate que ses souvenirs ne sont pas « desséchés, flétris, intellectualisés » et il examine comment une « sensation » devient une « notion » que la « poésie » prolonge.

Bref, les deux étés à Brides, « dans son enfance », sont demeurés à part dans son souvenir et Brides est pour lui l'occasion de réfléchir sur les différents fonctionnements de la mémoire.

Mais la ville de Savoie dont il parle le plus abondamment, c'est Annecy.

***

Comment Valery Larbaud voit-il Annecy ?

D'abord il fait dans cette ville un pèlerinage familial. On se souvient, en effet, que son grand-père Henry Valery Bureau des Etivaux, en exil à l'époque du Second Empire, a habité Annecy avec sa famille (sa femme et ses deux filles jumelles). Mon mari supposait qu'ils avaient été logés au Faubourg des Annonciades et pensait qu'ils avaient aussi résidé, pendant un moment, dans la villa Mariquita, à Annecy-le-Vieux.

Quoi qu'il en soit, Valery Larbaud, quand il vient à Annecy, cherche à retrouver le souvenir de son grand-père et c'est souvent qu'il pense à lui en se promenant dans la capitale haut-savoyarde.

« Nous avons été attentifs à ce qu'a pu connaître mon grand-père Valery. C'est presque tout, moins le quartier de la gare [7] et les monuments Sadi-Carnot [8], Sommeiller [9], Saint-François de Sales [10], [aux] combattants morts (2 : 71 ; 14-18) ; les palaces, les hôtels [11].

Ma mère m'avait souvent parlé de l'île des Cygnes et j'en avais une vague image, et aussi du jardin où elle a dû jouer avec ma tante Jane. Mon grand-père se promenant là avec "Monsieur Sue" [12] ».

---

(7) Il dit ailleurs : « Le quartier de la gare semble tout neuf, en train de se faire : maisons de 6 étages, sous des toits de chalets suisses ».

(8) Qui se trouvait en 1931 à droite de l'Hôtel de Ville pour qui regardait de la place.

(9) Il s'élevait alors sur le Pâquier dans l'axe de la façade principale de la Préfecture et, après bien des mésaventures et des déplacements, il se trouve actuellement près du Lycée qui porte son nom.

(10) Le seul à être resté en place.

(11) L'Impérial, par exemple date de 1913.

(12) C'est ainsi que la tante Jane désignait le romancier.

Quand il entre dans la cathédrale, il allume quatre cierges devant l'Immaculée Conception pour son grand-père, sa grand-mère, sa mère et sa tante Jane, les quatre personnes de sa famille qui ont vécu à Annecy.

« Toute la journée [du 7 septembre 1931] pensé à ma mère, à mon grand-père Valery (et à "Monsieur Sue") ; beaucoup plus que lorsque je suis à Genève [13]. Cela tient aux dimensions de la ville. "Ils ont sûrement vu cela". On est moins anonyme que dans une grande ville ; elle change moins ; on y est plus près du souvenir des gens ». Voilà qui est clair ! [14].

En passant rue de l'Annexion, il pense aux proscrits du Second Empire qui, malgré la loi d'amnistie de Napoléon III, ont voulu quitter en 1860 la Savoie devenue française.

Place Notre-Dame il se dit : « mon grand-père a vu construire la fontaine de la place [15] ».

Voyant le parc que nous appelons maintenant les « Jardins de l'Europe », il pense qu'il doit être « assez différent de ce que l'endroit pouvait être quand [son] grand-père l'a connu », puisqu'on venait de le planter. « Pourtant, continue-t-il, on y voit des arbres certainement beaucoup plus anciens ».

Il note aussi que « la Visitation dans le quartier de la gare devait donner un tout autre caractère à l'entrée en ville de ce côté-là ».

Ailleurs on peut lire : « Retour en ville par Albigny et le Pâquier. Deux ou trois jolies maisons rustiques avec escaliers extérieurs, aériens, suspendus comme des échelles de navires ; des galeries de bois ; du bois découpé. Mon grand-père et ma mère avaient dû garder le souvenir de ce genre de chalets ; certains détails, à Valbois, dans les choses construites par eux, se souviennent de ces maisons savoisiennes comme aussi des chalets suisses (à Valbois et plus encore à Saint-Yorre) ».

Il décrit longuement - nous y reviendrons - la maison de la Tour à Annecy-le-Vieux où mourut Eugène Sue, et constate : « Des descriptions qu'elle [= sa tante Jane] » me faisait, je n'ai retenu que l'idée d'une maison assez grande, et haut perchée (l'impression de grande hauteur était celle de ma tante et de ma mère *enfants* : pour elles, il fallait grimper longtemps et beaucoup). Vraiment quelque chose d'Annecy m'a été communiqué par ces descriptions ».

En 1934, il sent davantage encore leur présence :

« J'y [= à Annecy] suis toujours occupé de la pensée des années que

---

(13) Où la famille Bureau des Etivaux a résidé, en particulier après 1860.

(14) Arrivé à Genève (10 septembre), il dit aussi : « ici je ne suis pas aussi près d'eux qu'à Annecy ».

(15) Notons entre parenthèses que Claire Paulhan et Patrick Fréchet croient que ladite fontaine est alimentée par le canal qui passe « sous l'église de Notre-Dame de Liesse », ce qui n'a jamais été vrai.

mon grand-père, ma mère et ma tante Jane y ont vécues. Je pensais aussi à Eugène Sue et à Taine. On imagine une survie où les moindres faits de notre vie charnelle nous apparaîtraient dans toute leur précision, tous leurs détails, avec leurs causes et leurs conséquences, et les endroits où ils ont eu lieu nous demeurant présents, visibles à la fois tels qu'ils étaient *in illo tempore* et tels qu'ils sont et deviennent. J'imaginais donc ceux auxquels je pensais présents avec moi sur cette terrasse en face du panorama d'Annecy ; et dans les rues du vieil Annecy et dans les rues modernes ». (Lundi 18 juin 1934).

On a donc l'impression qu'il essaie de voir Annecy comme sa famille l'avait vue, d'une part, et d'imaginer les siens dans son Annecy à lui, d'autre part.

Une deuxième constatation que l'on fait en lisant le Journal de Valery Larbaud, c'est qu'il cherche à comparer Annecy à d'autres villes. « Baboa [16] pense à Nemours, mais nous convenons que c'est mieux que Nemours et qu'aucune des petites villes des lacs italiens que nous connaissons ».

« Les arcades un peu comme celles de Santa Marghè [= Santa Margherita Ligure], Portofino mare, etc... Mais plus nombreuses et distribuées partout dans la ville. Elles n'ont pas l'aspect citadin des portiques de Chambéry (la "rue de la Paix" de Chambéry) mais une élégance villageoise, de très beau village de luxe - applicable à tout Annecy.

Pas même 18 000 hab[itants] [17], et pourtant bien plus attachante que la plupart des villes françaises de 30 et même 50 000. Ou moins ennuyeuse. Intérêt égal à celui des villes italiennes de même dimension et population ».

Et Annecy, où il peut vivre anonymement, lui est plus agréable que Genève :

« Heureux d'être seuls, absolument l'un à l'autre, dans une ville aimable où personne ne peut nous déranger. Pour cela, un jour de plus ici, et un jour de moins à Genève où il y a beaucoup de monde en ce moment, - amis que je pourrais déranger, et aussi Pelmazoïdes [c'est ainsi qu'il appelle les casse-pieds] qui pourraient me déranger ».

Annecy : « une ville qui soigne son détail ; qui, dans un très petit espace, a une quantité de choses agréables ou intéressantes à montrer au passant. Plus qu'à Chambéry... ».

« Aix n'est pas comparable à Annecy, plutôt à Vichy [...] ». Aix et Vichy sont « encore et trop uniquement "d'eaux" [...]. On a

---

(16) Surnom de Maria Angela Nebbia.

(17) Le recensement de 1926 comptabilise 16 978 habitants, celui de 1936, 23 293. Les chiffres avancés par Valery Larbaud sont donc exacts.

l'impression que deux hommes ont suffi à faire d'Annecy ce qu'elle reste (A. Favre et S[ain]t François de Sales) ».

En 1934, il trouve « quelques embellissements et constructions terminées depuis [leur] dernier passage » mais surtout il dira : « La ville est beaucoup plus gaie et active que Chambéry, avec un *sérieux* presque égal et beaucoup plus grand, mieux établi qu'à Aix. Rien de français, si on prend comme type de ville française Orléans, Tours ou Brive. Juxtaposition d'une vieille résidence savoisienne, la deuxième ville du Duché, et des quartiers modernes de villes provençales, niçoises, comme Cannes ou Menton ou Juan-les-Pins ou encore Monte-Carlo ». Et il établit un parallèle entre Savoie et Bourbonnais, qui n'est pas à l'avantage de ce dernier surtout quand il s'agit d'Annecy et Montluçon.

Annecy sort donc victorieux de toutes ces comparaisons.

Il est intéressant de suivre Valery Larbaud dans ses flâneries à pied ou ses promenades dans une voiture à cheval qu'il trouve en stationnement près de la gare, voire en taxi.

Il va faire jouer son chien au champ de Mars, flâne dans la rue Royale, où, dans un angle s'élève alors la Poste [18], emprunte la rue d'Italie (qu'on connaît maintenant sous le nom de rue des Glières), salue le monument à Sommeiller « au bout de la rue Royale » (= sur le Pâquier), regarde la « Préfecture - château bourgeois, avec parc derrière les grilles ; pour réception de Souverains » et le « Casino petit, pour étrangers élégants et discrets, style petite gare de Passy » (encore une comparaison), passe devant « le balcon de l'Hôtel de Sales », voit la façade de l'ancien Hôtel de Ville [19], remarque que les miracles de Notre-Dame de Liesse sont évoqués « à l'imparfait de l'indicatif sur l'inscription de la façade » [20], note que la rue André Theuriet fait partie d'un quartier neuf [21] et constate que les artères annéciennes, si elles sont animées le matin, sont vides après le dîner.

Il comptabilise « 87 ou 90 rues ou places, ou avenues ou ruelles, ou quais le long des canaux ». Son compte est en deçà de la réalité (puisqu'en 1936 Mlle Rayssac en a trouvé 157), mais ce qui est amusant, c'est qu'il ait eu l'idée de chercher à savoir combien il y en avait. Souci de se préciser les dimensions de la ville, sans doute.

---

(18) A l'angle rue Royale / rue de la Poste.

(19) Qu'il appelle « la maison à gauche de N(otre)-D(ame) de Liesse.

(20) En effet, on peut lire sur l'inscription de droite :

« Pèlerinage de Notre-Dame de Liesse / église déjà célèbre au XIVe siècle / par les miracles que la mère de Dieu / y opérait et son jubilé septennal / accordé à perpétuité par les papes / et dit "les grands pardons d'Annecy" ».

Imparfait qui marque la répétition dans le passé.

(21) Et que « la ville s'agrandit à l'Ouest, sous le Semnoz, et autour (S[ud] et N[ord]) de la gare ».

Outre des détails, il se plaît à noter des remarques générales sur la différence entre les quartiers ou encore des observations comme celles-ci : « Baboa me fait remarquer un autre agrément d'Annecy : ville plate, pente insensible de la gare au lac » et « Vue du lac, je pense, la ligne générale descend des toits du château à l'avenue Eugène Sue [= l'actuelle avenue d'Albigny] où elle touche le lac ».

Cette dernière notation est digne d'un peintre. Il aimait la peinture ; il trouve les rues d'Annecy très pittoresques, regarde un peintre travailler rue de l'Isle - comme il regarde aussi un peintre travailler au bord du lac - et regrette que sa compagne n'aime pas peindre en public. Il y aurait de si beaux tableaux à faire à Annecy ! Il regrette aussi que le Palais de l'Isle peint par Etienne (sic ; = Ernest) Béchard coûte trop cher pour eux. Les toiles de Béchard admirées à Chambéry l'avaient d'ailleurs préparé à voir et apprécier Annecy.

Au Musée d'Annecy [22] il remarque des aquarelles et gravures de M. Dieunier ; il faut évidemment - de l'avis général et en particulier de l'avis de l'actuel conservateur adjoint Marie-Christine Lebascle - lire "M[arie] Biennier". Il a repéré des œuvres - qui se trouvent actuellement au Musée-Château [23] - d'Anna Maret, de Communal, de « quelques Allemands », et notamment une toile de F. Salabert consacrée à Duingt, des eaux-fortes d'André Jacques représentant des têtes de paysans, etc. et deux « mauvais » portraits de Napoléon III et Eugénie.

L'Académie Florimontane

« Si comme [les exilés] nous étions contraints de résider à Annecy, ou Chambéry, ou Rumilly... ? Alors vivent la Florimontane et l'Académie de Savoie ! Et là nous rejoignons les habitants, les familles patriciennes du pays dans leur amour pour ces institutions [...] » s'écriera Larbaud en 1934.

En 1931, il est à Annecy : « Manque de temps pour nous renseigner sur la Florimontane actuelle, ses membres, ses réunions, ce qu'elle fait ».

Il aimerait que la Florimontane - et aussi la Société d'Emulation du Bourbonnais à Moulins, d'ailleurs - publie un guide descriptif, historique, illustré et enrichi d'une bibliographie des ouvrages vraiment utiles, de la ville où elle a son siège . « Le "guide officiel d'Annecy" par l'Académie Florimontane devrait être *tascabile* [= au

---

(22) Situé à l'époque au dernier étage de l'Hôtel de Ville.

(23) Les manuscrits et incunables dont parle Larbaud sont désormais conservés à la Bibliothèque de Bonlieu ; les "copies et plâtres" ont été pour la plupart officiellement mis au rebut. De Jacquet, Larbaud veut sans doute parler des poteries. Seul, dans la liste établie par Valery Larbaud, Bazetti pose problème aux conservateurs qui ne voient pas de quoi il peut s'agir.

format de poche] et solidement relié, toute la partie actuelle illustrée par la photographie, avec plans et cartes d'un maniement facile, etc. (Il pourrait y avoir un tirage de luxe, à part). - J'ai beaucoup de projets pour la Florimontane ! Une remise en ordre du Musée, un catalogue du Musée et de la Bibliothèque, et tout ce qui pourrait sortir d'extra-local d'une alliance avec les œuvres salésiennes dans le monde entier ; une édition, une bibliogr[aphie] internationale, une iconographie de S[aint] François de Sales ; l'étude des séjours et passages de personnages illustres non savoisiens... Programme-modèle applicable partout [...] ».

Il s'intéresse à la Florimontane, c'est évident, mais il ne s'est pas convenablement renseigné à son sujet et fait de multiples confusions.

« Trouvé le sacristain dans un petit jardin très négligé, derrière la cathédrale ; il m'a donné l'adresse de la maison de "Philothée" [24]. R[ue] Sainte-Claire ; monté des escaliers ; pas réussi à voir la bibl[iothèque] dont il m'avait parlé, mais curieuse maison savoisienne.

[...] Le sacristain m'avait parlé de la bibliothèque florimontane ; au 18 de la r[ue] Sainte-Claire on m'indique une Mlle ? gardienne ou bibliothécaire, au 2e ét[age] au fond de la cour ; sonné trois fois sans résultat ».

Il est évident que Larbaud confond ici l'Académie Florimontane et l'Académie Salésienne qui siégeait alors (M. Grandchamp me l'a confirmé) à l'Hôtel Bagnoréa.

Le lendemain (8 septembre), il va visiter le Musée et la Bibliothèque dans l'Hôtel de Ville. « Musée et Bibl[iothèque] au dernier étage, un peu négligé, en désordre, un peu chambres de débarras. Un seul gardien farouche, autoritaire, presque grossier, donnant des ordres, même pour le pourboire. Incapable de donner le moindre renseignement. Lui ai posé de trois manières différentes la question [«] Y a-t-il à la Florimontane un fonds Eugène Sue ? Des livres provenant de la bibliothèque d'Eugène Sue ? - Oui, « nous » avons des livres d'Eugène Sue ; il est mort à Annecy ; regardez le catalogue [»]. Pas moyen de le faire sortir de là. A la fin, surtout après le pourboire, essai de politesse ; faisant ouvrir la porte de sortie par sa fille ou sa petite-fille (10 ou 11 ans) qui lui tient compagnie ».

Ce dialogue de sourds est évidemment dû au fait que Valery Larbaud n'a pas pris conscience qu'il s'adressait à un employé municipal [25] qui n'avait rien à voir avec l'Académie Florimontane.

Et l'écrivain dit encore : « La Bibl[iothèque] fermée, mais on voit la salle de travail (porte vitrée). Elle contiendrait le fonds de la

---

(24) Rectifions une coquille dans la note 2 de la page 5 de l'édition Paulhan : il s'agit de Louise du Châtel (et non de).

(25) C'était alors le "père Agnan", ancien militaire.

Florimontane, mais impossible de se fier à ce que dit le gardien. Je le saurais (sic) à Paris, en lisant le livre de Charles Pinel (sic) *Le Vieil Annecy* - référence trouvée dans Oscar David ». Le pauvre Valery Larbaud n'a certainement pas pu trouver ce qu'il cherchait sur la Florimontane dans l'ouvrage - au demeurant fort agréable à feuilleter - de Charles Pinet !

A propos des poupées costumées qu'il découvre au Musée et qui sont un dépôt de la Florimontane [26], il conclut que celle-ci « paraît spécialisée dans la petite histoire locale ». Il ne sait pas qu'à cette époque [27], si *La Revue Savoisienne* publie effectivement des articles sur l'arrivée à Annecy de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie le 29 août 1860 (F. Serand), sur les monuments d'Abondance (P. Ed. Martin) ou sur une céramique gallo-romaine des Fins (P. Broise), elle publie également des études sur l'histoire de la poésie française au XVIe siècle (J. Désormaux), sur Marguerite d'Autriche (R. Avezou), sur l'homme fossile, son origine et ses races (L. Moret) ou sur les rayons infra-rouges (F. M. Ritz).

D'autre part, l'écrivain prête à l'Académie Florimontane le rôle de gardienne de la tradition de Saint François de Sales. Il semble ignorer que si les historiens de la Florimontane ne manquaient certes pas de s'occuper du saint évêque, ces études étaient pourtant - à cette époque où le clergé cultivé tenait à Annecy une place particulièrement importante - la spécialité de l'Académie Salésienne. Encore une fois Larbaud semble avoir confondu les deux sociétés.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que Valery Larbaud avait vaguement entendu parler de l'Académie Florimontane et qu'il s'y intéressait par principe, mais sans la connaître. Il en était d'ailleurs conscient : « Manque de temps pour nous renseigner sur la Florimontane [...] ».

***

Les grands Savoyards (Savoisiens, comme il dit plus volontiers) ont attiré l'attention de Valery Larbaud.

Il s'explique pourquoi pour le lycée on a préféré le nom de Berthollet à celui d'Eustache Chappuis (moins connu) ou de Saint François de Sales (pas assez laïque).

Saint François de Sales

A propos de Saint François de Sales, on l'a vu demander au sacristain l'adresse de la Philothée et, ailleurs, signaler la statue du

---

(26) Elles sont toujours dans les réserves du Musée-Château.
(27) Cf. *La Revue Savoisienne* de 1929 à 1931.

saint évêque. On a vu aussi qu'il verrait volontiers la Florimontane mettre en chantier une édition, une bibliographie internationale et une iconographie de Saint François de Sales. Il note, dans Annecy, « l'influence salésienne : plusieurs librairies-chasubleries ou vendant des ouvrages catholiques » et il considère Annecy comme la « capitale des Salésiens ».

Pourtant, quand il entre à la cathédrale, ce qui le frappe, c'est « S[ainte]-Thérèse de Lisieux faisant pendant à l'Im[maculée] Conc[eption] » [28].

Mais revenons à Saint François de Sales ; Valery Larbaud est monté à la Visitation :

« On a éclairé pour nous (et pour 2 fr[an]cs), les deux châsses (S[ain]t François de Sales et S[ain]te Chantal). Donné 10 francs pour "pierre et prière". L'église n'est pas tout à fait terminée [...] - S[ain]t François de Sales peut-être le seul grand écrivain représenté en cire et couché, comme un personnage de musée de cire (écrivain français, du moins) : grosse tête et barbe, un peu caricature. Des fidèles doivent croire que ce sont les corps mêmes [29]. Je les ai priés pour mes parents et pour nous deux ».

Ce n'est donc pas seulement comme écrivain que Valery Larbaud admire le saint savoyard.

Quant à Sainte Jeanne de Chantal, « peu de gens de chez nous, dit-il, doivent avoir présent à l'esprit le lien qui unit Annecy à Moulins : Jeanne de Chantal ». Mais lui se souvient bien que la sainte, morte à la Visitation de Moulins, avait fondé l'ordre à Annecy (avec Saint François de Sales).

Jean-Jacques Rousseau

Le 9 septembre à 12 h 10, « venu prendre Baboa à l'hôtel, et ensemble à pied jusqu'à l'embarcadère, passant par le jardin en terrasse sur la rue Royale et derrière N[otre] D[ame] de Liesse pour lui montrer le Balustre d'Or du monument commémoratif de la rencontre de J. J. Rousseau et de Mme de Warens. Il lui a plu [30] [...]. L'idée de la fontaine sous le buste et du Balustre d'Or est excellente ».

Et neuf jours après (le 18 septembre), de retour à Valbois, il écrit : « Songeant au "balustre d'or" de la phrase de J. J. Rousseau et du monument Rousseau-Warens à Annecy, - qui sait si les mots "balustre

---

(28) En effet, elles sont placées symétriquement par rapport à Saint François de Sales, dans la nef de gauche.

(29) Il s'agit évidemment des châsses qui se trouvent exposées dans le petit musée salésien.

(30) Parce qu'il est, dit Larbaud, plus « expressif » que le monument Eugène Sue et surtout plus que le monuments aux Morts.

d'or" ne lui venaient pas directement de Boileau [31]. Et ainsi Boileau - J. J. Rousseau - un balustre d'or autour d'une fontaine à Annecy… ». [32].

Il eût été anormal qu'un esprit aussi cultivé que Valery Larbaud ne s'intéressât pas à Annecy au souvenir de Rousseau.

Eugène Sue

Il s'intéresse particulièrement à Eugène Sue, puisque son grand-père faisait partie des amis du romancier.

Il pense - avec raison - qu'Eugène Sue a occupé successivement plusieurs domiciles dans la région. Il imagine Bureau des Etivaux « se promenant là avec "Monsieur Sue" » ; il cherche - et trouve - le monument de "Monsieur Sue", « sur la place neuve que forment les boulevards ou avenues de S[aint] Bernard de Menthon, du Parmelan, et rue Dupanloup ; pas loin de l'asile des vieillards ». Il rappelle ses différents emplacements successifs et le décrit en détail : « Monument romantique : le Juif Errant avec manteau s'envolant - 3 autres personnages ou têtes, et sur un côté, médaillon de bronze avec tête d'Eugène Sue de trois-quarts ». Tous ceux qui l'ont connu reconnaissent ce monument tant la description est précise. Il le trouvera moins expressif que le balustre d'or, on l'a déjà dit.

Il est content d'avoir trouvé, dans la matinée du 9 septembre, une carte postale de la tombe d'Eugène Sue (et aussi du monument) ; il admire sur cette photo récente combien la tombe est bien entretenue : « Tout ce qu'on voit fait honneur à la ville ».

Sur le lac, du bateau "Le Mont-Blanc", « Baboa a enfin identifié la Tour, cioè la casa di "Monsieur Sue" », que son guide situait à tort à Sevrier.

Et lors de leur circuit en voiture, qui a suivi cette promenade en bateau, il consacre deux pages entières à la maison de la Tour, admire combien le parc est bien tenu, disserte sur l'orientation de la maison (qu'on appelerait "château" en Bourbonnais, dit-il), s'intéresse à la grande véranda vitrée et à la tourelle carrée « qui a donné son nom à la propriété » et regrette de ne pas savoir ce que sont devenues les lettres de Sue à Bureau des Etivaux, qu'il a eues naguère sous les yeux.

La nouvelle des *Enfantines* qui s'intitule "Rachel Frutiger" raconte l'errance dans les rues de Genève de deux petites Françaises qui ne veulent pas avouer à leurs parents que la pension où elles étudient ne les accepte plus parce que le trimestre n'a pas été payé.

---

(31) *Art Poétique* Chant I : « Là ce balcon s'enferme en un balustre d'or ».

(32) Profitons-en pour compléter la note 3 de la page 23 de l'édition Paulhan : le monument fut construit *approximativement* à l'emplacement de la maison de Mme de Warens.

On sait que ces petites filles, ce sont la mère et la tante de l'écrivain et qu'il a transposé à Genève ce qui s'était produit à Annecy.

On trouve dans "Rachel Frutiger" un "admirable portrait d'Eugène Sue", pour reprendre la formule d'André Gide qui était très admiratif devant cette *Enfantine*. En effet, c'est Eugène Sue (que Larbaud a transféré aussi à Genève) qui, ayant compris que les petites filles étaient malheureuses et les ayant confessées, paiera la pension et « le lendemain on revit les petites Françaises aux cours des excellents pasteurs ».

Les souvenirs annéciens de sa mère et de sa tante, ainsi que leur admiration, teintée de reconnaissance, pour ce grand ami des Bureau des Etivaux qu'était Eugène Sue, ont donc profondément marqué Valery Larbaud.

Les écrivains régionaux

Nous disions tout à l'heure que Valery Larbaud rêvait d'un guide officiel qui lui permît de visiter Annecy.

En effet, il avait acheté *Visages d'Annecy* d'Oscar David mais l'avait trouvé « peu utile », d'une part et discutait d'autre part les impressions ressenties par l'auteur :

« Le petit livre d'O[scar] David ; qu'il est difficile de décrire ! presque rien ne ressort ; il peint le château en rouge et pourpre [33], alors qu'il est généralement gris, jaune du côté S[ud]-O[uest], et bleu-noir de l'ardoise des toits ; le Palais de l'Isle est gris pour lui [34], alors que son toit de tuile, avivé par les couleurs des maisons voisines, et par le vert du Thiou qu'il divise, donne une note rouge assez vive ».

On pourrait aussi signaler qu'il s'intéresse aux œuvres de Vermale, d'Amélie Gex, de Claire-Eliane Engel et d'autres encore.

***

Les restaurants

Gourmand et même gourmet, il apprécie la cuisine du restaurant Labrune (qui, m'a précisé Mlle Rayssac, archiviste municipale, se trouvait au 5 de la rue Royale) où il a dégusté des écrevisses et des champignons arrosés de vin de Saint-Jean, beaucoup plus que celle du

---

(33) Cf. "Farouche, orgueilleux, un éclair d'or et de pourpre zébrant ses murailles austères, il monte la garde" (p. 21) ; mais Oscar David dit aussi : "On reçoit sa masse grise en plein œil" (p. 20).

(34) Cf. "Il est gris parmi les maisons grises" (p. 27).

Casino où on lui a servi des perches du lac accompagnées aussi de vin de Saint-Jean [35].

Mais, surtout, il a apprécié la « cuisine simple mais excellente » du restaurant Burin ("L'Ermitage") à Chavoire et recommande cet établissement à son ami G. Jean-Aubry : « à partir de 30 frcs par tête, vin non compris » (25 juin 1934). Il lui signalera l'année suivante qu'il existe en Savoie « un bon petit vin de Seyssel ».

***

Le lac

Ce n'est pas seulement la ville qui, chez nous, intéresse Valery Larbaud. Il aime aussi à fréquenter le lac et ses alentours.

On le voit le 8 septembre regarder « les bateaux à vapeur, blancs, drapeaux de Savoie (très fanés) au mât, français à l'arrière ». Les drapeaux le frappent puisque le lendemain il regardera « le drapeau de Savoie au mât, à travers la fumée. On est en Danemark [36] mais il suffit de regarder le Lac, les rives ensoleillées, les villages et les entassements alpestres pour que cette croix blanche sur champ de gueules prennent un caractère, une expression savoisienne. Le mornement archaïque tricolore français à l'arrière ».

On les voit faire le tour complet du lac sur le "France". « A 11 » heures du matin, ils empruntent un autobus pour aller à l'embarcadère, et « de 11 h 05 à 2 » heures de l'après-midi, ils se trouvent sur le "France", « où nous avons déjeuné », dit-il. Ils admirent « le beau peuplier de Veyrier ». Il semble que l'écrivain fasse ici allusion - de même que le 9 septembre, d'ailleurs - au peuplier du chemin du port des Guerres dont on admire encore, m'a dit notre confrère Bernard Premat, la hauteur et la circonférence impressionnante.

Il s'intéresse aux habitations dites lacustres du Roselet et cherche à apercevoir le tombeau de Taine.

Le lendemain 9 septembre, ils prennent « place à bord du "Mont-Blanc" pour Menthon ». A côté du peuplier de Veyrier, il admire une villa neuve. Ce serait, selon toute vraisemblance celle qu'habite aujourd'hui le docteur Allard dont le père a construit cette villa en 1931. A propos du drapeau qui flottait à cet endroit, il semble que Valery Larbaud ait fait un certain nombre de confusions - comme pour la Florimontane ! [37].

---

(35) Je n'ai pas pu déterminer exactement de quel vin il s'agissait ; du Saint-Jean-de-la-Porte, sans doute.

(36) Le drapeau danois ressemble au drapeau de Savoie, si ce n'est que la croix n'y est pas placée au milieu du drapeau.

(37) Drapeau genevois ou du Genevois ? Et pourquoi *jaune* et rouge ? Voici, en effet, le texte de Larbaud : « Villa neuve, avec le drapeau des propriétaires, jaune-rouge-rouge, - peut-être des Genevois ».

Il consacre des pages entières à Menthon, à l'établissement thermal « fermé et assez dégradé », au « Palace incommode, trop haut, brutalement laid », au tombeau de Taine qu'il a enfin localisé grâce à « la marchande du kiosque de la route qui longe le lac ».

Malgré tout, aux yeux de Larbaud « Menthon est agréable par lui-même ; encore un lieu aimé et soigné, avec intelligence, par ses habitants - probablement par la famille de Saint-Bernard [38] qui réside au château, et donne l'exemple, même aux aubergistes ».

De Menthon ils vont revenir dans une voiture à cheval ; le cocher, ne comprenant pas qu'ils cherchent la Tour, la maison d'Eugène Sue, les emmènera d'abord sur la place de l'église à Annecy-le-Vieux.

En route, Valery Larbaud remarque la Maltournée (et se pose des questions sur le sens du mot "Mavéria"), et, surtout, admire « la flore des talus, très variée et d'une belle venue : terre excellente, plantes potagères AI », ce qui, d'après Claire Paulhan et Patrick Fréchet, signifie sans doute pour ces plantes qu'elles sont d'une qualité supérieure.

Dans la soirée du 8 septembre ils se sont assis « de 6 à 7 sur un banc du port, vers Beaurivage, regardant le soleil sur les montagnes de l'autre rive, Chavoires, Veyrier et la neige sur les pentes de la Tournette ». Il s'intéresse à la sortie et au départ « d'un hydravion jaune aux ailes courtes, dans la direction du Bout du Lac » [39]. Et, toujours amateur de comparaisons, il fait un parallèle entre le lac d'Annecy et le lac Majeur : « Nous étions contents, malgré la brume quelque chose d'Orta et du lac Majeur. Quand un paysage lui plaît, je vois tout de suite le rapport qu'il y a avec la nature italienne [40] ».

En définitive, on remarque que Valery Larbaud s'est beaucoup plu à Annecy. « Je me sentais très "Annécien" ce matin », s'écrie-il le 9 septembre 1931.

Nos voyageurs n'ont alors séjourné que trois jours (7, 8, 9 septembre) mais ils avaient à priori prévu de ne rester que deux journées : « Très content, dit-il dès le 7 ; nous resterons peut-être un jour de plus et ne ferons que traverser Genève puisqu'il [faut] être à Paris le 11 [...] ». Et c'est bien ce qu'ils ont fait. Cela ne leur déplairait d'ailleurs pas de revenir dans la région pour un long séjour : « Elle aime Annecy et le lac ;

---

(38) En 1931, on ne mettait pas encore en doute la filiation.

(39) Mlle Rayssac m'a communiqué les renseignements suivants : de 1928 à 1931, la Compagnie aérienne française sise à Suresnes organisa des vols touristiques en hydravion sur le lac d'Annecy pendant la saison estivale. L'embarquement se faisait quai de la Tournette. Cette activité, probablement bruyante, provoqua la colère des habitants de l'avenue des Marquisats et de l'administration de l'hôpital. Ces vols avaient été autorisés par arrêté préfectoral en date du 12 septembre 1928 pour une durée de cinq ans, mais il semble que la compagnie ait renoncé à assurer les saisons 1932 et 1933.

(40) Maria Angela Nebbia était italienne.

possibilité de passer un mois, 6 semaines d'été à Talloires ou à Menthon, venant souvent à Annecy par le bateau ».

Les textes que nous avons examinés permettent donc aux Annéciens de voir revivre la ville en 1931 avec, entre autres, son casino, son musée [41], sa Visitation en construction, ses hydravions et ses divers moyens de locomotion ; ils permettent aussi aux Larbaldiens en général de retrouver un Larbaud attendri par un pèlerinage familial, intéressé par des personnages qui ont marqué leur époque, soucieux de comprendre la ville qu'il visite, enclin à comparer ce qu'il voit à ce qu'il connaissait déjà, et heureux de se retrouver seul avec Maria Angela Nebbia dans un décor qui leur plaît.

***

Un ouvrage récent sur la question

Au début de cette année 1999, a paru chez Slatkine un ouvrage signé Bernard-Dominique Bajon et consacré à "La Suisse et la Savoie de Valery Larbaud". C'est cette parution qui a provoqué, à la demande de notre président, la communication d'aujourd'hui.

Il s'agit d'un livre proprement présenté, illustré de quelques photographies intéressantes et comportant très peu de coquilles [42], ce qui est remarquable à notre époque.

Mais sa lecture pourrait être plus aisée si le plan en était plus net et les retours en arrière systématiquement évités. Un index des personnes et des lieux eût été le bienvenu.

Pour ce qui est de la Suisse, je ne m'aventurerai pas à avoir une opinion. Je signalerai simplement avec notre président qu'il semble étonnant que l'écrivain ne parle pas du milieu de la Société des Nations [43] qui se trouvait alors à son apogée. On aurait aimé que cette absence curieuse fût signalée, voire expliquée comme l'auteur l'a très bien fait pour le silence de Valery Larbaud relatif à certains grands écrivains suisses.

Le président Guichonnet, qui a lu "avec attention et intérêt" l'ouvrage de Bajon, rectifie aussi une erreur qui s'est glissée dans la note 6 p. 41 à propos de la "Boîte à Gifles" : cette dénomination ironique désignait non le Parlement (Grand Conseil, qui s'élevait dans la Haute Ville) mais le Bâtiment Electoral (rue du Conseil Général).

---

(41) Ses spectacles, aussi, puisque Larbaud évoque une représentation de *Knock* au théâtre et une séance au "cinématographe".

(42) Par exemple p. 243 note 70 : "en écrivain" pour "en écrivant".

(43) Il ne parle en effet dans les extraits cités par Bajon que des « passages de voitures de la SDN » et du « quartier de la SDN ».

En ce qui concerne la Savoie en général et Annecy en particulier, ce qui est surtout notre propos d'aujourd'hui, Bernard-Dominique Bajon intitule le paragraphe qu'il consacre à l'Annecy de Valery Larbaud "Annecy et le devoir de mémoire", ce qui résume bien l'attitude de Valery Larbaud telle que nous l'avons décelée tout à l'heure, mais dans son étude il ne montre pas à quel point l'écrivain veut retrouver l'Annecy de son grand-père et de sa mère.

Quand il dit que Larbaud « accomplit sa visite de manière précise et méthodique », on pourrait lui répliquer que l'écrivain semble au contraire prendre plaisir à flâner dans les rues de la ville et à se retrouver plusieurs fois dans la même journée aux mêmes endroits.

Quand il prend fait et cause pour la vision larbaldienne du Château et du Palais de l'Isle par rapport à la vision d'Oscar David, on pourrait lui répondre que l'Annécien n'a pas moins bien regardé que le voyageur et qu'ils ont raison tous les deux, selon la saison, l'heure et le point de vue…

Quand il évoque l'Académie Florimontane, il est évident qu'il n'a pas vu que dans l'esprit de Valery Larbaud les choses ne sont pas claires et que l'écrivain a fait à son propos un certain nombre de confusions. Il est vrai que cela est difficile pour un non-Annécien ; peut-être aurait-il pu se renseigner. De même pour "Dieunier" qu'il faut évidemment lire "Biennier".

On aurait aimé qu'il ne se contentât pas de relever chez Valery Larbaud « une certaine naïveté de description » et la certitude « qu'il existe un type savoyard bien marqué, en quelque sorte exotique » mais qu'il fût surpris de le voir s'extasier devant les « têtes allongées » des Savoyards alors que tout le monde sait qu'ils sont des "têtes rondes", les plus hyperbrachycéphales des ethnies françaises.

On aurait apprécié qu'il insistât sur la naïveté de Valery Larbaud qui s'étonne d'entendre des immigrés parler gênois et non piémontais.

Bref, on aurait voulu qu'il montrât un peu plus d'esprit critique. Et aussi que ses recherches fussent plus approfondies. A ce propos, permettez-moi de citer un extrait de la lettre que notre président lui a écrite :

« D'une manière générale il est dommage que vous n'ayez pas utilisé les travaux récents sur l'histoire littéraire de la Savoie. Nous ne possédons certes pas l'équivalent, pour le mouvement des idées et sur les écrivains, de l'ouvrage de Berchtold sur la Suisse romande, mais depuis Bordeaux, Germain, Ménabréa, l'article de Daumas sur Gide en Savoie, [et à côté de] l'esquisse de Louis Terreaux, on a beaucoup creusé ce thème. Je songe au livre d'Anne Buttin sur Henry Bordeaux, et surtout, en relation directe avec votre sujet, aux études d'André Chevallier, dans la revue *Annesci* (n° 18) sur les écrivains du lac d'Annecy […] et surtout sa contribution quasi exhaustive sur le séjour d'Eugène Sue à Annecy ».

Par ailleurs, quand Bajon réduit le côté « essentiellement savoisien » de Saint François de Sales à « un ton plaisant et courtois » et un « naturel inséparable du juste et du raisonnable », on reste sur sa faim…

Quand il commente le « je me sentais très 'Annécien' ce matin » de Valery Larbaud en affirmant avec le plus grand sérieux : c'est « bien la preuve qu'il a réussi à devenir un habitant véritable de ce pays », on ne peut s'empêcher de sourire…

Quand il dit que Valery Larbaud apprécie à Annecy « une intimité confortable, une intimité suisse en quelque sorte, à portée de main sans qu'il soit nécessaire de franchir la frontière entre les deux pays pour la ressentir », on ne comprend pas bien puisque Valery Larbaud, pour jouir de cette intimité se décide à fuir Genève une journée de plus, Genève donc la Suisse…

On peut s'étonner aussi de lire que l'approche de la Tarentaise chez Valery Larbaud est une approche « originale » parce qu'il refuse « de se cantonner aux seules villes d'eaux ». Qui donc aurait l'idée de se cantonner aux seules villes d'eaux pour se familiariser avec la Tarentaise ?

Ces quelques lacunes et quelques inadvertances ne nous font pas oublier que ce qui est particulièrement intéressant, c'est que l'auteur de cette étude a pu, à la médiathèque de Vichy, avoir accès à quelques lettres inédites et au manuscrit Paris-Langar-Genève dont seuls de larges extraits constituent la 2e partie du second tome du *Journal Inédit* (1954). Ces textes lui permettent, par exemple, de nous montrer Valery Larbaud constatant que la page des journaux de 1857 relative aux obsèques d'Eugène Sue et dans laquelle il espérait trouver le nom de son grand-père a été, à Annecy, déchirée dans « tous les exemplaires » qu'il a consultés ; ils lui permettent de nous le montrer dégustant le meilleur orgeat français au Fidèle Berger de Chambéry, ou bien se penchant sur les problèmes de trafic routier à Challes-les-Eaux, ou encore examinant les livres d'occasion chez Forain à Annecy ("l'antiquaire de la rue du Pâquier", dit Larbaud).

Et ses remarques sont souvent très pertinentes. Par exemple, il établit une intéressante comparaison, à propos de la croix du Nivolet, entre la description de Valery Larbaud et la technique d'un artiste peintre. A propos d'Annecy il a bien vu que Valery Larbaud est frappé par les contrastes qui y règnent entre l'ancien et le nouveau, entre le profane et le sacré. En ce qui concerne la description de Challes-les-Eaux, il décèle à juste titre chez Valery Larbaud un véritable "poète" et d'autre part il nous fait judicieusement remarquer que l'écrivain est spécialement intéressé par les travaux de modernisation ou d'embellissement, tant à Chambéry qu'à Challes-les-Eaux. C'est alors, dit-il, « moins l'écrivain qui s'exprime que le maître d'un domaine à gérer qu'il est devenu depuis peu à Valbois ». Et il montre clairement que pour Valery Larbaud la Savoie comprend trois villes-symboles :

Brides-les-Bains, Annecy et Chambéry, et que « ces trois villes forment trois univers : l'univers des vacances, symbolisé par Brides ; celui des ancêtres et des souvenirs rapportés, représenté par Annecy ; enfin l'univers de la maturité et des affinités électives, constitué tout à la fois par Annecy et les villes de la Combe de Savoie ».

En conclusion, on doit d'abord et avant tout être reconnaissant à Bernard-Dominique Bajon d'avoir écrit ce livre sur "La Suisse et la Savoie de Valery Larbaud". Personne avant lui ne l'avait fait et cela manquait.

On doit aussi admirer la pertinence avec laquelle il a mené son enquête. « Votre connaissance de l'homme et de l'œuvre, lui a écrit notre président, vous a permis d'analyser avec beaucoup de finesse et d'efficacité l'aspect le plus intéressant de la manière dont l'écrivain a vu et "senti" la Savoie ». Il s'agit de ses observations, bien sûr, de "choses vues", mais aussi de souvenirs, connotations affectives et comparaisons avec d'autres contrées.

Donc, si l'on peut lui faire quelques reproches, ce ne sont que des remarques de détail qui ne diminuent en rien l'intérêt de cet ouvrage.

Georgette Chevallier

Les publications échangées

L'Académie Florimontane adresse *La Revue Savoisienne* à des homologues et à divers organismes de France et de l'Etranger. Elle reçoit, en retour, les publications de ces sociétés et les met à la disposition de ceux de ses membres qui désirent les consulter.

SAVOIE

- Annecy : Académie Salésienne ; Amis du Vieil Annecy ; Archives communales ; Archives départementales ; Monastère de la Visitation ; Société d'Histoire Naturelle.
- Albertville : Société des Amis du Vieux Conflans
- Bonneville : Académie du Faucigny.
- Chambéry : Académie de Savoie ; Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
- Faverges : Amis de Viuz-Faverges.
- Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
- Rumilly : Amis du Vieux Rumilly.
- Saint-Jean-de-Maurienne : Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.
- Saint-Julien-en-Genevois : La Salévienne.
- Thônes : Les Amis du Val de Thônes.
- Thonon-les-Bains : Académie Chablaisienne.

FRANCE

- Aix-en-Provence : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
- Amiens : Société des Antiquaires de Picardie.
- Autun : Société Eduenne.
- Avignon : Académie du Vaucluse.
- Beaune : Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Belley : Société Le Bugey.
- Besançon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; Société d'Emulation du Doubs.
- Bordeaux : Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Bourg-en Bresse : Société d'émulation et d'agriculture.
- Châteaudun : Société Dunoise.
- Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
- Colmar : Académie d'Alsace.
- Dijon : Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
- Gap : Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

- Grenoble : Institut de Géographie Alpine.
- Lyon : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Société historique, archéologique et littéraire.
- Mâcon : Académie de Mâcon.
- Montbéliard : Société d'Emulation.
- Montpellier : Académie des Sciences et Lettres.
- Nancy : Académie de Stanislas.
- Nice : Nice Historique.
- Paris : Comité des Travaux Historiques
- Romanèche-Thorins : Etudes Préhistoriques.
- Saint-Germain-en-Laye : Musée des Antiquités Nationales.
- Strasbourg : Société Académique du Bas-Rhin.
- Toulon : Académie du Var.
- Tulle : Société Lemouzi.
- Valence : Société d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme.
- Versailles : Académie de Versailles.

EUROPE

- Allemagne : Deutsche Forschüngsgemeinschaft (Bonn).
- Belgique : Institut Archéologique Liégeois (Liège).
- Italie : Archivium Augustanum (Aoste) ; Académie Saint-Anselme (Aoste), Annali della Facoltà di Lettere (Bari) ; Società per gli Studi storici, archeologici e artisti (Cuneo) ; Centro interuniversitario di richerche sul «Viaggio in Italia» (Moncalieri) ; Biblioteca Salesianum (Rome) ; Fondazione Luigi Einaudi (Turin) ; Segusium (Suse-Turin) ; Accademia agricultura, scienze e lettere (Verona).
- Suisse : Bibliothèque Nationale Suisse (Berne) ; Société d'Histoire du Canton (Fribourg) ; Musée d'Art et d'Histoire (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Genève) ; Société de Géographie Le Globe (Genève) ; Société d'Histoire et d'Archéologie (Lausanne) ; Société Vaudoise des Sciences Naturelles (Lausanne) ; Glossaire des Patois de la Suisse Romande (Neuchâtel) ; Société des Sciences Naturelles (Neuchâtel) ; Société d'Histoire du Valais Romand (Sion) ; Antiquarische Gesellschaft (Zurich).

Ces publications sont classées à la Bibliothèque.

Notes de lecture

Alain Bexon : "Annecy et la Savoie par un élève d'Ingres, Firmin Salabert".
Editions Itinera Alpina, 1999.

Témoignage inédit sur un paysagiste de talent, l'ouvrage d'art d'Alain Bexon décline somptueusement 150 reproductions d'un élève surdoué d'Ingres : Firmin Salabert. Pour sa deuxième livraison, ce jeune auteur éditeur dévoile à nouveau les couleurs du romantisme savoyard. Quelle audace et quel travail ! Il invite son lecteur à une rêverie au sens étymologique du terme (une promenade) dans l'extraordinaire richesse et la remarquable maturité de la peinture de paysage du XIXème siècle.

Bien que cette peinture ne s'affirmât qu'au XVIIème siècle, l'on put retrouver de lointaines prémices de cette évolution dans l'importance accordée au décor naturel dans les peintures et miniatures médiévales (fresques des *Mois* de la Torre dell'Aquila à Trente). Léon Battista Alberti (1406 - 1472) avait déjà noté le plaisir que procure la vue "de peintures de lieux sereins, de ports, de scènes de pêche et de chasse, de fleurs et de feuillages." Mais plus qu'une expérience réelle, les mots de cet architecte historien de l'art renvoyaient l'écho de souvenirs littéraires de Vitruve et de Pline. Ce dernier notamment, faisait mention du cas du peintre Studius (ou Ludius) qui s'était spécialisé au temps de l'empereur Auguste dans la peinture des villas, ports, bois et collines.

Plus près de nous, Alain Bexon, après avoir orchestré sa première symphonie *Annecy et le Bourget, lacs romantiques*, compose cette fois un hymne éblouissant empreint de beauté et d'authenticité. Tel un feuilletoniste, il excelle en effet à mettre en scène des reproductions qui égrènent au fil des pages, dans un crescendo croustillant, l'extrême sensibilité d'un paysagiste fasciné par la Savoie dont il saura si bien glorifier les ciels et les lumières de couchant sur nos lacs, qui tranchent avec la lumière dure de la mer d'où surgirent les tragiques grecs et les premiers philosophes.

Bien plus qu'une simple juxtaposition de tableaux, l'ouvrage vient combler un vide étonnant. En publiant des lettres patiemment rassemblées, il dévoile pour la première fois la personnalité complexe de Firmin Salabert et dépoussière l'unique notice publiée dans les années 1840 par Drouin, où l'on peut découvrir la destinée légendaire d'un artiste né pauvre et remarqué par un aristocrate mécène. Originaire de Gaillac, en Albigeois, l'élève d'Ingres, portraitiste des

musiciens, des chanteurs d'opéra, des divas de l'époque romantique, réussit d'abord dans les portraits au pastel. Arrivé en Savoie en 1853, l'artiste découvre avec émotion sa vocation de paysagiste, comme d'autres ont perçu avant lui, dans l'intimité de leur âme, le sentiment inoubliable de la nature alpestre.

Accueilli dans la famille Dunant, des Savoyards de vieille roche, où la culture des beaux-arts est essentielle à la vie, il s'éprend de la fille Clothilde, et découvre sa passion pour le paysage annécien, lieu futur de prédilection de ses compositions picturales. Il devient alors un autre tout en restant le même. Initié à l'art de "peindre d'après nature" par son beau-père, l'architecte et peintre Prosper Dunant, le disciple d'Ingres tirera du premier les conseils judicieux pour maîtriser les lignes, les formes et les lumières des sites alpins, et du second, un supplément spirituel. Ainsi après avoir longtemps exposé ses portraits, Firmin Salabert va s'employer à faire connaître le lac d'Annecy au public du salon du Louvre à Paris puis des salons internationaux.

D'un trait de plume, d'un coup de pinceau, Firmin réveille la mémoire du cœur tandis que s'éteignent simultanément les souvenirs de l'esprit. Sublime dépouillement du style, rarissime fourmillement des formes, ses œuvres ignorent le bruit de la modernité en respectant les silences de la vie traditionnelle. De fait, tout - ou presque tout - est dans ses tableaux : les paysans et les puissants, leurs joies et leurs peines, la nature et les animaux, la lumière réchauffante d'un long rayon qui se traîne et l'ombre rafraîchissante d'une feuillaison admirable... Ici l'on découvre une matinée d'été dans la vallée de Doussard, là les Marquisats, plus loin le petit lac d'Angon, le massif du Mont-Blanc, plus près le château de Trésun (actuel évêché) et ses fières échauguettes. La nature souveraine, qui gazouille et sautille avant les premières morsures du froid, file constamment entre les doigts du spectateur. Richesse de la distance, pauvreté de la proximité, il faut humer l'air de l'époque, apprécier le velouté de la matière, savourer la lumière tiède du petit matin, surpendre une brise un brin malicieuse, giflant et caressant des enfants attardés à marauder des pommes.

Avec le ton juste de la couleur locale, Firmin Salabert traduit les plaisirs de la baignade, parfois jusqu'à l'intime, dévoile les secrets des fosses du château de Montrottier, ou grave les échos de l'animation de la foire de la Saint-André, et les éclats de voix des patineurs sur un lac gelé de surprise. Passée l'admiration candide et satisfaite, l'œil inquisiteur et l'esprit chagrin de technique du lecteur doit encore s'arrêter devant un ancien portique, descendre la rue Perrière pour finalement partir à la chasse à l'ours dans la forêt.

Le paysagiste dont l'œuvre accuse les forces d'un sens de l'oberva-tion innée et défend les faiblesses d'un savoir-faire travaillé, ne chipote pas avec les décors. Infiniment et indéfiniment, il offre l'abondante générosité de son lyrisme méridional afin de magnifier davantage les

vallées et sommets de notre région dont la saveur et les caractères tranchent avec "les plaines décolorées du Centre", si chères à Michelet, "la maligne et conteuse Champagne", le "Poitou tenace et délié", ou encore "la noble et rieuse Touraine". Parfois, le sublime s'impose et chasse les paroles. Le silence ressemble alors au voile, qui dans le tableau de Thimante, couvrait le visage d'Agamemnon, ou à ses feuillets déchirés par la muse de l'Histoire dans le fameux tableau de Chantilly.

On l'aura compris, il faut parcourir ce livre autrement que pour se divertir, et d'abord pour cette raison première qu'on y prend plaisir à se cultiver. En ajoutant les séductions de la grâce à l'ascendant de la beauté, son à-propos de bon aloi condamne l'oubli de la postérité. Mais il était dit qu'un siècle plus tard, Firmin Salabert, comme d'autres paysagistes du XIXème siècle, obtiendrait sa revanche. Car lorsque les sillons du talent sont profonds, ni la poussière du temps, ni le sable du jugement humain, ne les comblent définitivement.

Emmanuel Jules

Charles Gardelle : "Alpages, terres de l'été".
Editions La Fontaine de Siloé, 349 pages, 1999.

Remarquable anthologie des paysages et des paysans, le livre de Charles Gardelle constitue une étonnante incitation au voyage dans l'espace et dans le temps de nos montagnes. Et d'emblée, l'abondante iconographie de ce pèlerinage sur les sentiers de la vie pastorale, plante le décor et situe l'action : visages souvent burinés, mèches indisciplinées parfois recouvertes par une tarte ou un feutre, regards tantôt naïfs, tantôt frondeurs, mains fréquemment calleuses, vêtements à la fois simples et résistants, mais têtes toujours droites et fières des Savoyards des hauteurs.

Point d'aboutissement de 30 ans de recherche à travers les Alpes du Nord et du Sud, l'ouvrage offre le tableau saisissant d'une civilisation pluriséculaire en pleine mutation.

Même si l'on sait que très tôt, au moins dès le néolithique, les Alpes furent "surpeuplées et que les hommes cherchèrent des compléments de ressources en s'élevant sur les pentes jusqu'aux glaciers", il serait difficile et aléatoire de brosser avec continuité l'histoire pastorale. Allez donc savoir ce qui se passait réellement six mille ans avant nous !

Nous en sommes réduits aux hypothèses et pour les vérifier, il faudrait que nous sachions ce qui se vivait, quelle était l'organisation pastorale, à supposer qu'il s'y fût pratiqué quelque chose et que nous fussions en état de le comprendre. Rien de plus solide qu'une

montagne, rien de plus mobile qu'un homme. Même sur l'époque médiévale, les documents sont rares. Les archives des abbayes attestent toutefois l'exploitation de zones et relatent les guerres de possession qui en découlent. Du reste, Charles Gardelle ne s'attarde pas davantage sur le berger du siècle des Lumières.

Tout commence donc avec l'exploitation intense de l'Alpe au début du XIXème siècle. L'on peut suivre alors avec un réel plaisir l'auteur plongé dans nos racines, non pas celles officialisées par les ouvrages d'histoire et géographie, mais celles creusées dans une terre belle et rebelle par des hommes généreux et courageux. Emouvant voyage dans notre mémoire collective, l'approche chronologique et didactique du spécialiste actuel de la vie pastorale dans les Alpes françaises réanime avec rigueur une vie bercée par la nature alors que le site grandiose exalte une foi pieuse et aérienne. Ici des croix personnalisées marquent les limites de l'alpage, là des oratoires ornent des sentiers, plus loin de grandes croix dressées sur les sommets invitent au recueillement, ailleurs des chapelles commémorent tel ou tel événement.

Du mûrissement des tommes en cave à la descente d'une meule de gruyère effectuée sur l'épaule à l'aide de l' "oiseau", il ne manque rien dans ces tranches de vies, pas même l'écho des gazouillements des Alpes où s'entremêlent les sonnettes du bétail, les bêlements des brebis, les aboiements des chiens, voire l'appel des bergers et le martèlement des faux. Puis l'on explore avec bonheur les pays du Mont-Blanc, ceux du beaufort, du reblochon, ou encore de l'abondance, en révélant leurs archives et dévoilant leurs terrains. Marchant en parfait équilibre sur la crête de l'alpage, Charles Gardelle accompagne la course fraîche du temps, depuis l'humble ruisseau de l'économie de subsistance, jusqu'au torrent agité de l'économie de marché, à partir des années 50. C'est dire s'il était urgent de recueillir les témoignages des anciens afin de les comparer avec les dires des acteurs actuels. Au père, les gros travaux, à la femme, la fabrication des fromages, aux enfants, la garde du bétail.

Puis comme le souligne le président Guichonnet dans sa préface, "*Les Trente Glorieuses* font entrer la montagne dans la civilisation des loisirs et livre à l'exploitation des domaines skiables les alpages jusque-là réservés au seul bétail". A la réduction draconienne des effectifs, s'ajoute la "défolkorisation" de l'image traditionnelle de la vie en alpage, précision faite que c'est en pays de Savoie que "l'économie pastorale a le mieux résisté". Photos en quantité, cartes postales du passé, tout concourt, dans ce face-à-face savoureux et chaleureux, à souligner l'atmosphère des époques. Entre noir et blanc, tout est suggéré plus qu'imposé, expliqué plus que justifié, constaté plus que reconstitué. Petites aventures des hautes montagnes, grandes épopées des basses vallées, se dodelinent dans un jardin extraordinaire

composé par la nature et sculpté par l'homme. Triomphe du bois, règne de la pierre, victoire du tapis végétal, rien n'échappe au photographe. Chemin faisant, l'on peut se familiariser avec les moules à beurre, la baratte à piston, la pelle à écrémer le lait, avant d'appréhender les manifestations du progrès à l'instar des jeeps, hélicoptères et autres traites mécaniques mobiles.

Avec la paisible sûreté de l'authenticité et la tranquille suavité de la simplicité, Charles Gardelle chante un véritable hymne des cœurs où triomphe à l'envi l'âme de nos montagnes. Chercheur avisé, pédagogue du bon sens, il nous livre des instantanés de vie où tout a du sentiment, tout pense et nous donne à penser. Un message tour à tour inquiet et serein. Une leçon de vérité et d'humilité qui traduit fidèlement les caractères des hommes de l'Alpe.

E. J.

Viviane Mellinghoff-Bourgerie : "François de Sales, un homme de lettres spirituelles".
Travaux d'Humanisme et Renaissance. Librairie Droz, 535 pages, 1999.

Trente-sept ans après la parution du livre de Ruth Kleinman, *Saint François de Sales and the Protestants*, les éditions genevoises Droz publient dans leur collection *Travaux d'Humanisme et Renaissance* une étude universitaire de Viviane Mellinghoff-Bourgerie sur saint François de Sales, épistolier et écrivain.

La première partie de cet ouvrage scientifique s'interroge sur l'existence de cette dualité en comparant les écrits salésiens de facture différente : lettres italiennes et latines, notes personnelles de jeunesse en regard de celles des *Entretiens spirituels*, écrits de controverse face à *L'Introduction à la vie dévote* (1609) et au *Traité de l'amour de Dieu* (1616). Après avoir sorti François de Sales de "ce grand sac français et dix-septiémiste dans lequel il a trop longtemps été "fourré" ", Viviane Mellinghoff-Bourgerie reprend d'abord la fine analyse du président Terreaux quant aux nuances idéologiques et discursives entre notre Savoyard et Montaigne. Puis elle développe la pédagogie érasmienne de la *Copia* chez François de Sales d'où découlerait l'abondance verbale qui marque fortement le discours salésien tant pour les images que pour la rhétorique syntagmatique ; Erasme serait encore omniprésent dans l'épistolarité salésienne et marquerait enfin indirectement la typologie du sermon chez le prince évêque de Genève. Ainsi, l'écriture salésienne tirerait son humanisme de la tradition érasmienne.

Et l'auteur de dénoncer "l'opposition factice" entre les deux esthétiques salésiennes dont l'une serait dévote et humaniste

cependant que l'autre serait mystique et baroque. En cherchant à savoir si le "langage du cœur", s'il n'est pas également le "langage du temps", peut toucher les contemporains, l'universitaire puise abondamment dans les précédentes études salésiennes, avant d'offrir au lecteur dans une seconde partie, très technique, un registre des lettres autographes de saint François de Sales. Destiné à donner au lecteur moderne des instruments nouveaux pour la consultation des tomes de *Lettres* éditées par la Visitation d'Annecy, ce registre les classe par ordre alphabétique des destinataires.

Pourvu de la moelle des études universitaires, le "François de Sales" de Viviane Mellinghoff-Bourgerie représente une somme considérable soucieuse de se tourner vers le champ littéraire en examinant notamment les particularités et régulations auxquelles est soumise l'écriture salésienne. Son esprit d'analyse subtil et fort, sa logique aiguë et serrée, sa vive intelligence laissent cependant trop peu souvent place aux tâtonnements du nécessaire doute propre au chercheur. Sans compter son encre, elle tombe peut-être trop dans la technique, s'y embarrasse quelquefois, et répand ses opinions plutôt qu'elle ne les suggère. Dans cette composition, où s'étalent quantité de documents, on peut parfois se demander s'il ne s'agit pas seulement de justifier des choix et interprétations personnels. Avouez que l'absence de consultation des précieuses archives de la Visitation d'Annecy, qui possèdent sur chaque lettre un dossier, a de quoi dérouter. Ne vaut-il pas mieux se retirer en bon ordre de l'endroit qu'on ne peut défendre pour tenir ferme dans l'endroit où l'on est plus fortifié ?

L'on pourrait encore disputer sur l'analyse spirituelle qui semble, à l'instar du ver à soie, avoir disparu sous la toile qu'elle tissait. Or, pour expliquer et donc comprendre saint François de Sales, il ne suffit pas d'occuper les yeux et de séduire l'esprit ; il faut agir sur l'âme et toucher le cœur. Quels que soient les mérites, compétences et qualités de Viviane Mellinghoff-Bourgerie, quoique demeurent colossale sa collation et rigoureuse sa taxinomie, certains regretteront donc des interprétations fortement rhétoriques mais faiblement théologiques. A défaut de découvrir de nouveaux mondes, cet ouvrage en dresse au moins les cartes.

E. J.

Teodoro Pagani : "Armorial du duché de Savoie dressé pour le marquis Costa de Beauregard".
Librairie La Licorne. Souscription 1999.

La librairie annécienne "La Licorne" publie pour la première fois la copie d'un manuscrit sauvé des flammes de la République qui avait fait

dresser un bûcher sur la Piazza Castello de Turin, en décembre 1798. Ce trésor exceptionnel reproduit et décrit 588 blasons en couleurs de villes, bourgs, chapitres et familles nobles de notre région.

Dressé pour le marquis Louis Pantaléon Costa de Saint-Genis de Beauregard (1806-1864), ce fabuleux témoignage du passé est extrait d'un armorial général du XVIIIème siècle déposé par le Sieur Vittorio Lajolo à la Royale chambre des comptes de Turin, le 18 avril 1830. Véritable ouvrage d'art, cette ampliation des pages correspondant aux familles savoyardes sera partiellement exploitée par le comte Amédée de Foras dans sa monumentale étude, laquelle puise également ses origines dans un autre armorial, le "Besson". Disparu des successions officielles, l'exemplaire que nous offre La Licorne a été confectionné par un habile secrétaire anonyme, virtuose de la copie. Racheté en 1922, par l'illustre libraire genevois Bader, il sera revendu au baron de Viry, continuateur de l'œuvre de Foras, qui n'aura cependant pas le temps de mettre en valeur les magnifiques pages.

C'est dire tout l'intérêt historique de la diffusion de ce document sauvé de l'oubli. C'est dire aussi tout l'intérêt artistique de cette somme où s'alignent, avec force révérence, l'étude biographique de 119 familles savoyardes et, privilège suprême, un index de 1245 noms de famille, dont certaines jamais citées, avec la description héraldique de leurs armes. Loin de ces opuscules réédités à la chaîne et autres fac-similés, où les montagnes sont collines et les bois sont bosquets, cet armorial dit de "Lajolo" va réconcilier le monde des éditeurs et celui des amateurs d'art. Se refusant à céder aux seules exigences de la rentabilité et à la dictature du profit, la directrice de La Licorne, Nathalie Costa, a recherché le concours des meilleurs spécialistes français de la reproduction et de l'impression.

En restituant la sublime naïveté et l'étonnante aura de séduction d'un document où fleurit la beauté, cette livraison, solennisée en son avant-propos par le nom du président Guichonnet, est heureusement enchâssée dans une couverture reliée, cousue main, avec titre doré à fer chaud. La lumière tiède des pages un tantinet jaunies permet en outre de distinguer de près ce que de loin on confond. Ressuscité par un singulier hasard, ce florilège livre dans sa sincérité première des condensés d'époques dont une lecture buissonnière ne peut qu'effleurer l'unité de sa noblesse et la diversité de sa richesse.

Tableaux calmes et silencieux, presque froids au premier abord, les blasons bigarrés réchauffent progressivement le lecteur en laissant échapper, tantôt une aurore de vie mondaine, tantôt une tombée de gaieté paysanne. Parfois éclairé d'un reflet inattendu ce précieux document ciselé par une plume régulière, hardi d'élan et un tantinet excentrique de rayon, dessine le portrait de son auteur, un artiste au sens propre comme au sens figuré, dont le dévouement vient d'obtenir enfin sa légitime récompense. Son œil vif, observateur et

fidèle, donne le ton juste des couleurs locales et de l'esprit du temps. Car la délicatesse de son travail n'est que la pratique d'un art dont la finesse est la théorie. L'on peut encore découvrir, ici où là, d'infimes imperfections humaines à travers des traits biscornus ou hésitants, comme une respiration légèrement inégale.

Soudain, la magie commence ; la première étoile du cœur a brillé. Quel délice de découvrir au hasard de mille détours et mille défilés, des armes croquignolesques représentées par un auteur naturel avec choix, simple avec dignité, et négligé avec grâce. Au gré de ces itinéraires de vies glorieuses ou laborieuses, encore célébrées ou déjà oubliées, l'on peut composer le singulier bouquet des dernières centaurées de la noble prairie. L'on ira d'abord à l'élu(e) de son cœur, l'on cherchera ensuite le candidat de sa curiosité, pour s'arrêter enfin sur le préféré de son esprit. Cette bible de l'héraldique savoyarde respire l'histoire, elle la répand plutôt qu'elle ne l'enseigne. A l'instar des plantes hélioscopes, les blasons se tournent vers le lecteur. Que l'on nous permette d'admirer les armoiries des Costa ou encore des Grandchamps, quoi qu'on pût en choisir de plus belles. Partout l'auteur disparaît ; on ne voit plus que ce qu'il fait voir. Ainsi, par la seule piperie de son talent, l'inégalité des blasons fait librement justice de la fraternité des sujets. Du reste, à la différence de son illustre devancier, "Le Foras", ce nouvel armorial n'oublie pas de présenter l'héraldique bourgeoise.

Et comment ne pas souligner l'avant-propos de Paul Guichonnet, qui, après un magistral exposé sur la naissance et le développement de l'héraldique nationale et locale, perce non sans malice les secrets d'un ouvrage que le passé ignorait et que le présent possédait à son insu. L'armorial dit de "Lajolo" a été exécuté par Teodoro Pagani, ancien chambellan du prince de Piémont, le futur Victor-Emmanuel Ier. Une destinée quasi chevaleresque à découvrir absolument.

E. J.

Pères Jean Prieur et Hyacinthe Vulliez : "Saints et saintes de Savoie".
Editions Le Vieil Annecy - La Fontaine de Siloé, 191 pages, 1999.

En pèlerins passionnés autant qu'en historiens éclairés, les pères Jean Prieur (prêtre à Chambéry) et Hyacinthe Vulliez (prêtre à Annecy) brossent en 68 portraits l'étonnante galerie de la vie des saints et bienheureux qui sont nés, ont vécu ou sont morts en Savoie, depuis l'origine du christianisme.

"Dans notre douce France, fille aînée de l'Église, il n'est sans doute pas une seule province qui ne puisse se glorifier d'avoir donné le jour

à quelques saints du paradis ou tout au moins d'avoir été leur patrie d'adoption" constatait déjà en 1936 Louis Pfister, dans son livret *La Savoie, pays des saints*, avant de s'interroger : "Mais en est-il beaucoup d'entre elles, j'en doute fort, qui puissent rivaliser sur ce point, avec la catholique Savoie ?" Et le secrétaire de l'Académie florimontane de renchérir : "Un grand prélat, Mgr de Guébriant, l'archevêque des missions, se plaisait à l'appeler "le pays des saints"."

Nos saints avaient un pays ; ils ont désormais leur bible. Et force est de reconnaître que l'audacieuse entreprise s'achève en apothéose sur un corpus qui séduit le cœur, réjouit l'âme et ennoblit l'esprit. Certes, il eût été périlleux de faire relever semblable défi par d'autres. A la rigueur et au sens de l'analyse de l'historien, il convenait sans doute d'associer la sensibilité et le respect des gens d'Eglise. Voici donc réunis pour la première fois les saints et bienheureux de notre province de Savoie, qui s'avancent en une procession chronologique parfaitement rythmée par des notes cultuelles et culturelles, et soigneusement ourlée d'une soixantaine d'illustrations couleurs.

Il est piquant de voir l'art et la manière avec lesquelles les auteurs égrènent religieusement le chapelet de la vie et des vertus des gloires connues ou inconnues de notre Eglise locale. Merveilleuse incitation à la curiosité, cette synthèse cristalline offre une vision panoptique de deux millénaires de christianisme judicieusement partagés en quatre parties où le lecteur peut butiner à loisir. Entre terre et ciel, aux confins de l'humain et du divin, les pères Prieur et Vulliez évoquent des destins différents aux reliefs convergents. L'écrit sobre, précis, efficace, l'image souvent belle, parfois rebelle, marchent côte à côte sur les sentiers de la sainteté, se soutenant l'un l'autre, pour mieux traduire le contexte à travers le texte.

Chemin faisant, les librettistes, qui possèdent manifestement leur partition sur le bout des doigts, ponctuent mélodieusement les récits par la tranquille authenticité de leurs connaissances et la paisible sûreté de leurs interprétations. Et le charme agit. Tel un jardin à la française, l'ouvrage se livre au gré des messages pluriels d'hommes singuliers. Mais si le thème de cette litanie est preux, sa déclamation reste sage. D'une ligne à peine achevée pour évoquer saint Vivien, abbé de Hautecombe en 1144, à vingt-deux pages pour rappeler la mémoire "du plus grand des saints de Savoie", François de Sales, cet ouvrage constituera une véritable révélation pour tous les amoureux de notre région qui bénéficieront du précieux soutien de deux cartes géographiques et de quatre arbres généalogiques. Nonobstant leur ton simple et serein, les auteurs apportent un soin particulier à la charpente de leurs exposés, systématiquement clôturés par une bibliographie, telle une fenêtre ouverte sur de nouvelles pistes.

Après la petite histoire des canonisations (on compte actuellement 10.000 saints !), ouverture indispensable à la représentation de scènes,

dont certaines sans quitter totalement la légende sont déjà entrées dans l'histoire, les récits invitent à vagabonder dans le passé pittoresque de nos vallées, mais aussi à voyager en Italie, en Allemagne, en Espagne et au Portugal sur les pas du bienheureux Pierre Favre (jésuite, 1506-1546), à découvrir la Chine derrière saint François Jacquard (prêtre martyr, 1799-1838), ou encore à suivre les actions de la vénérable Marie-Théodore Voiron (religieuse,1835-1925). Parfois même, à l'instar des Anciens, Grecs et Romains, et à la suite de saint Augustin, l'on se surprendra à lire à haute voix ; la passion aidant, les *scripta*, mots écrits, deviennent *verba*, mots parlés, et nos saints et bienheureux redeviennent acteurs pour la plus grande satisfaction des spectateurs.

On ne serait même plus surpris de voir surgir au détour d'un chemin salébreux, le père Aubry "véritable portrait du voyageur chrétien sur la terre, selon Chateaubriand, avec les rides de son front montrant les cicatrices des passions guéries par la vertu et par l'amour de Dieu et des hommes". Car chez nous, point de guerrier relevant des *Commentaires* de Blaise de Monluc, mais des anachorètes, moines, religieux, prêtres, évêques, bergers, ducs et rois, soucieux d'amour et porteurs de charité. Tous hommes vibrant en communion avec leur Dieu dans une foi née du cœur. Relation particulière si bien saisie par l'auteur exilé du *Génie du Christianisme*, alors qu'il venait de subir un choc terrible (la mort sur l'échafaud de plusieurs membres de sa famille et le décès de sa maman) : "Ma conviction est sortie du cœur ; j'ai pleuré et j'ai cru".

Cette hagiographie captivera donc le chercheur, réveillera les gens d'Eglise et suscitera l'intérêt d'un large public. Commentaires éclairés à l'aune d'importantes recherches archivistiques, présentation plaisante, mise en page attrayante, iconographie rayonnante, tout concourt à la réussite de ce recueil qui va très vite prendre altitude dans la chaîne de nos productions locales.

E. J.

Corinne Townley : "Chambéry et les chambériens, 1660-1792".
Annecy-le-Vieux, Historic'one, 1999.

Délaissée pour la somptueuse Turin, où les fastes de la Cour savoyarde scintillent déjà des feux de la future royauté, l'ancienne capitale du Duché, se meurt, oppressée dans un corset de murailles qui l'enserre... Comme un dernier vestige de la grandeur passée, le vieux château, berceau de la monarchie et logis du gouverneur, veille encore sur la ville close, traversée par trois canaux et de maigres

drains, qui ne suffisent plus à évacuer les gravats et les immondices, s'entassant pêle-mêle sur les petites places et les ponts, encombrés de *cabornes* [1]...

Petite bourgade de 1.000 ha, composée de trois faubourgs (le Maché, Montmélian et le Reclus) et d'une ville close, asphyxiée par ses épais remparts, Chambéry ne connaît pas de réelle activité économique ; ce qui aurait du être le carrefour obligé entre Lyon, Genève et l'Italie, subi de plus en plus fortement la pression de l'autre "capitale", Annecy, où réside depuis 1534, le prince-évêque de Genève...

Les épidémies dues au manque d'hygiène, les disettes, un taux de mortalité infantile vertigineux et les occupations militaires successives ont contribué au déclin de "*la capitale au-delà des monts*", qui devra attendre 1770 pour connaître un nouvel essor démographique. C'est ce triste tableau, d'un Chambéry en pleine décrépitude, que dessine peu à peu la plume de Corinne Townley ; car, bien que 200 familles nobles résident toujours à Chambéry en 1713, ainsi que de nombreux bourgeois, l'espace urbain est essentiellement occupé par les régiments suisses et piémontais, (1000 à 2000 hommes) et par 16 couvents. Malgré les injonctions des Conseils, planchant sur de nombreux projets d'embellissement et d'aménagement de la cité par un alignement des façades, et les avertissements du Docteur Daquin concernant l'insalubrité de la ville, le roi de Piémont Sardaigne ne pourra se résoudre à prendre les mesures salutaires pour désenclaver la ville. Il faudra attendre la vague révolutionnaire qui déferlera sur Chambéry en septembre 1792, pour que des mesures effectives et radicales, telles que la démolition des remparts, des *cabornes* et de quelques couvents, ainsi que la création d'une nouvelle et large avenue, balaient l'ancien paysage moyenâgeux, et donnent à la ville cette bouffée d'oxygène, si salutaire...

Une nouvelle chance s'offre ainsi à Chambéry, qui saura dès la fin du XVIIIe siècle reconquérir, ses lettres de noblesse.

Étude minutieuse et précise, basée sur les registres paroissiaux et les délibérations des conseils de ville, cette synthèse passionnante d'*un siècle de vie chambérienne*, trouve sa pierre d'achoppe dans l'exploitation des divers plans, de la mappe sarde aux superbes plans "des canaux" et "des réverbères", dont on pourra admirer le trait et les délicates couleurs, sur les vingt planches hors texte, situées au milieu de l'ouvrage...

Poussant les portes des cours des hôtels particuliers, redécouvrant les anciens passages, redessinant les canaux de drainage, Corinne

---

(1) Cabornes : petites maisons s'imbriquant les unes dans les autres, masures.

Townley fait surgir peu à peu le quadrillage de l'ancienne ville, dont certains vestiges ont perduré jusqu'à notre époque. De quartier en quartier, elle nous entraîne sur les lieux forts du passé chambérien, racontant çà et là un événement, apportant une précision technique, ou encore nous régalant de témoignages, en levant le voile sur des épisodes historiques.

Vif, intelligent, précis, ce remarquable travail, agrémenté d'une foule de détails, et de savoureuses anecdotes sur la vie municipale, a de quoi ravir les chambériens et séduire tous les savoyards !

Nathalie Costa

A propos des petits Savoyards

Un texte, qui me paraît intéressant, vient d'être signalé dans le récent numéro de *L'Année balzacienne*, celui de 1998, nouvelle série n° 19, P.U.F.

En effet, M. Philippe Havard de la Montagne, dans un article intitulé *"Enmalusons-nous !", Balzac, les Malus et les Mabile*, évoque le mariage, le 11 prairial an V (30 mai 1797) de Marguerite-Michèle-*Sophie* Sallambier, âgée de seize ans, avec Marie-*Sébastien* Malus. Cette Sophie Sallambier était la sœur cadette de la mère du romancier Honoré de Balzac. Et c'est à propos de cette jeune mariée que M. Havard de la Montagne cite le texte qui a attiré mon attention.

« La nouvelle citoyenne Malus, dit-il, n'était plus la petite Sophie, étourdie et dissipée, qui s'attirait de la part de sa mère, sévère, exigeante et autoritaire, des semonces telles que celle-ci :

"Si ma fille Sophie ne voulait pas s'appliquer à la lecture plus qu'elle n'a fait jusqu'à présent, ainsi qu'au tricot et à la couture essentielle à une demoiselle, je serais forcée de l'envoyer à une de ces écoles de charité, où elle éprouvera des traitements bien différents de ceux que sa mère lui fait éprouver. Regardée dans cette école comme une petite fille abandonnée de ses parents, elle n'inspirera plus à personne le sentiment des gens honnêtes. Enfin, en essuyant dans cette école le traitement dur que l'on fait essuyer aux Savoyards, elle me forcera à ne plus la regarder comme ma fille et toute ma famille sera forcée d'en faire autant. C'est donc à elle à s'appliquer, si elle veut éviter cet affreux désagrément." »

Pour ce texte, dont l'orthographe et la ponctuation ont été rectifiées, M. Havard de la Montagne donne comme référence l'*Employ du tems pour ma fille Laure* (de Mme Sallambier), Bibliothèque de Lovenjoul (conservée à l'Institut), armoire A, cote 381,

folio 270. Cet *Employ du tems*... a été écrit par Mme Sallambier pour sa fille aînée, Laure (qui deviendra plus tard la mère de Balzac), et un peu aussi pour la cadette Sophie.

Ce qui nous intéresse, évidemment, c'est cette allusion au "traitement dur que l'on fait essuyer aux Savoyards" dans une "école" parisienne. Il s'agit, précise l'auteur, d' "une de ces écoles de charité" fréquentée par "les Savoyards". De quoi s'agit-il ?

Après l'abbé de Pontbriand, qui avait créé rue Saint-Etienne-des-Grès (l'actuelle rue Cujas), l' "Ecole pour les Savoyards" ainsi que d'autres centres d'éducation ailleurs dans la capitale française, et avant l'abbé Legris-Duval qui fut l'âme de l'Œuvre-des-Savoyards-à-Paris, et de sa section de l'Instruction, nous sommes à l'époque du petit-neveu du célèbre Fénelon (l'archevêque de Cambrai, l'auteur du *Télémaque*), l'abbé Jean-Baptiste-Augustin de Salignac de la Mothe-Fénelon dit "L'Evêque des Savoyards" qui s'occupait avec une sollicitude toute paternelle des petits ramoneurs et des petits décrotteurs [1]. On lui avait proposé - et il avait accepté - de prendre la direction de l'Œuvre des Savoyards et résidait rue du Bac, aux Missions Etrangères. Les "Savoyards, ses élèves" étaient nombreux. Ses contemporains parlent volontiers des "leçons" qu'il donnait aux ramoneurs et aux décrotteurs savoyards, et lors de son exécution - réclamée par Fouquier-Tinville - le 19 messidor an II (7 juillet 1794), il y avait "parmi les détenus deux ou trois" des nombreux Savoyards "qu'il avait instruits et à qui il avait fait faire la première communion".

L'école à laquelle pense Mme Sallambier serait-elle une des écoles de l'abbé Fénelon ? Il y a peu de chances. En effet, d'une part il n'est semble-t-il jamais question dans les documents d'un "traitement dur" qu'auraient subi les jeunes Savoyards dans les écoles du bon abbé, qui devaient plutôt leur être un hâvre de paix, et d'autre part ces pauvres enfants, dont le travail durait tout le jour, ne pouvaient évidemment fréquenter l'école que le matin très tôt ou le soir très tard. L'école de la rue Saint-Etienne-des-Grès, par exemple, "se tenait, dit Piganiol de la Force, tous les jours matin et soir". Il semble donc peu vraisemblable qu'une mère de famille ait envisagé - même en plaisantant - d'envoyer sa fille dans ce genre d'établissement, fermé sans doute toute la journée.

Il s'agissait donc, vraisemblablement, dans la pensée de Mme Sallambier, d' "une de ces nombreuses écoles de charité qui existaient en France à la fin de l'Ancien Régime, où l'on enseignait gratuitement

---

(1) Cf. P. V. Delaporte, s. j. *Une œuvre ouvrière sous l'Ancien Régime, les Petits Ramoneurs, étude augmentée de documents nouveaux*, Paris, Reteaux, 1900 et P. Guichonnet, *Les petits ramoneurs savoyards* (L'Album savoyard), Sabaudiae Documenta/2, Sirius, 1985.

aux enfants pauvres quelques rudiments de lecture et d'écriture", comme a bien voulu me le rappeler M. Havard de la Montagne.

En ce cas le terme de "Savoyards" serait employé dans le sens général de "petits pauvres", peut-être même de "petits voyous". On sait que le mot "savoyard" a été utilisé de multiples façons (2). Ce ne serait jamais qu'une acception de plus...

De toute manière, la menace de Mme Sallambier n'était évidemment qu'une menace en l'air.

Mais il m'a paru amusant de relever son texte et d'essayer de le comprendre.

Georgette Chevallier

---

(2) Cf. Georgette Chevallier « "Savoyard", l'évolution sémantique du terme » in *La Revue Savoisienne* 1980, pp. [61] à 82.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

ACHARD Amédée : *Une saison à Aix-les-Bains*. Illustration d'E. Ginain. Alp'édition, 1999. (Rééd. de l'édition de 1850).

ALLAIN Pierre : *Alpinisme et compétition*. Edition illustrée et augmentée. Chamonix, Guérin, 1999.

ANTOINE Claude : *Meythet : de l'an II à l'an 2000*. Alex, Hêtre, 1999.

BAILLY-MAITRE Marie-Christine : *Mines et forges des Alpes : de l'Age des métaux à l'industrie*. Veuray, Ed. Le Dauphiné ; Musée Dauphinois, 1999.

BAJON Bernard-Dominique : *La Suisse et la Savoie de Valery Larbaud*. Genève : Slatkine, 1999.

BARBIER Hubert : *Tout par amour : entretiens avec François Le Roux*. Saint-Maur, Parole et silence, 1999.

BEXON Alain. *Annecy et la Savoie par un élève d'Ingres : Firmin Salabert 1811-1895*. Annecy-le-Vieux, Itinera alpina, 1999.

[COLLECTIF] BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ANNECY. Les œuvres de Saint François de Sales dans les bibliothèques d'Annecy : un catalogue collectif. Annecy, Bibliothèque municipale, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1999.

BOIGNE Eléonore Adèle d'Osmond, (Comtesse de) : *Mémoires. Tome 2. De 1820 à 1840*. Paris, Mercure de France, 1999. Coll. Le temps retrouvé, (Réédition).

BONAZZI Roger : *Cent ans au service de l'économie départementale : 1899-1999*. Historique de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie. Annecy, CCI, 1999.

BOUVET René : *L'église paroissiale Sainte-Agathe de Rumilly "Templum parochiale Sanctoe Agatoe"*. Rumilly, Ducret, 1999.

BROCARD Michèle : *Yolande de France, duchesse de Savoie, sœur de Louis XI*. Yens-sur-Morges (Suisse), Cabédita, Coll. Archives vivantes, 1999.

BUSSAT ENEVOLDSEN Marie-Claire : *Jean-Vincent Verdonnet : profil d'homme, regard de poète*. Montmélian, Fontaine de Siloé, 1999.

CHARLES Corinne : *Stalles sculptées du XVe siècle : Genève et le duché de Savoie*. Paris, Picard, 1999.

CHATELAIN Claude : *Le temps des retrouvailles*. (Tome 3 des "cousins"). Montmélian, Fontaine de Siloé, 1999.

CHATELAIN Michelle : *En mon pays de haute enfance : les carnets d'une enfance en Savoie*. Montmélian, Fontaine de Siloé, 1999.

CHAUDET Henri-Claude. *L'immigré savoyard*. Paris, édition des Ecrivains, 1999.

CLIMASILAC : *Pour connaître, pour comprendre, pour agir ! Climasilac : Le lac d'annecy et son bassin versant*. Annecy, Conseil Général, 1999.

[COLLECTIF] (BERTRANDY, CHEVRIER, SERRALONGUES...). *La Haute-Savoie (74). Carte archéologique de la Gaule*. Paris, C.I.D., C.N.R.S..., 1999.

[COLLECTIF]. *Et l'homme créa le Mont-Blanc. Six métiers traditionnels dans les Savoie, en Val d'Aoste et en Valais*. Grenoble, Glénat, Coll. Découverte du patrimoine,1999.

[COLLECTIF]. *Turner et les Alpes : 1802*. Martigny, Fondation Gianada, 1999. (catalogue d'exposition du 5 Mars 1999),

[COLLECTIF]. *Mégève : 1925-1950. Architecture de Henry Jacques Le Même*. Paris, I.F.A. Normal., 1999.

[COLLECTIF]. *Mémoire d'un lieu : Peintures de la cathédrale Saint Pierre d'Annecy*. Annecy, Archives départementales, 1999. Coll. Patrimoine de la Haute-Savoie.

[COLLECTIF]. *La Savoie baroque*. Montmélian, Fontaine de Siloé, 1999.

CONSERVATOIRE D'ART ET D'HISTOIRE. MILHOMME Jean-Marc : *200 ans de tourisme en pays de Savoie : Chablais, Faucigny, Genevois. 1740-1940*. Annecy, C.G.H.S., (catalogue d'exposition), 1999.

DANDEL Elisabeth, MACIACCHINI Nicole : *Maison des Jeunes et de la Culture des Marquisats d'Annecy. Sous-série 95 J : Répertoire*. Annecy, Archives départementales, 1999.

ETIEVENT Michel : *Ambroise Crozat ou l'invention sociale. Lettres de prison 1939-1941*. La Ravoire, Gap, 1999.

[FRANÇOIS DE SALES, saint] : *Les plus belles pages de saint François de Sales*. Etampes, Clovis, Coll. Itinéraires spirituels, 1999.

FRISON-ROCHE Roger : *Le versant du soleil. Tome 1*, 1906-1943. Chamonix, Guérin, 1999. Réédition.

FRISON-ROCHE Roger : *Le versant du soleil. Tome 2*, 1943-1981. Chamonix, Guérin, 1999. Réédition.

GANDET Marie-Claire : *Les nouveaux paysans*. Montmélian, Fontaine de Siloé, Coll. Savoie vivante,1999.

GARDELLE Charles : *Alpages : terres de l'été*. Montmélian, Fontaine de Siloé,1999.

GERMAIN Michel : *Mémorial de la déportation : Haute-Savoie 1940-1945*. Montmélian, Fontaine de Siloé, 1999.

GOJAT Georges : *Le Bugey de l'Ancien Régime à la Révolution (1770-1791)*. Belley, Société historique Le Bugey, 1999.

GOMANE Jean-Pierre : *Chamousset-Les Mollettes, 20 juillet-14 août 1597 : la Savoie s'oppose à Henri IV et Lesdiguières*. Annecy-le-Vieux, Historic'one, Coll. Les batailles oubliées N°3, 1999.

GONTHIER Madeleine : *Institutrices dans les Belleville*. Yens-sur-Morges, Cabédita, Coll. archives vivantes, 1999.

GUICHONNET Paul : *Arthur de la Dent d'Oche : une dernière saison en alpage*. Montmélian, Fontaine de Siloé, 1999 .

GUIMET-KLOPFENSTEIN Claudie : *Maladies et remèdes d'antan : le carnet de Joséphine des Plantes*. Rumilly, Lapeyronie, 1999.

HUDRY Marius : *En Tarentaise. Sur les chemins du baroque* ; Tome 2. Montmélian, Chambéry, Fontaine de Siloé, FACIM ; Coll. Les savoisiennes, 1999.
Voir LEROY pour le tome I de "*Sur les Chemins du baroque*".

HUYSECOM Robert : *Mille ans de pêche au Léman : des hommes, un lac, un métier...* Saint-Julien-en-Genevois, La Salévienne, 1999.

LEROY Michelle : *En Beaufortain et val d'Arly. Sur les chemins du baroque* ; Tome I. Montmélian, Chambéry, Fontaine de Siloé, FACIM, Coll. Les savoisiennes, 1999.

LUCINGE René de : *Le premier loysir : contenant la traduction françoise du Mespris du monde, de l'italien du docteur J. Botere Piedmontois ; De l'humilité et du mespris du monde*. Genève, Droz, 1999.

MARIO Philippe de : *Les seigneurs de La Chambre en Maurienne des origines à l'abolition des droits féodaux*. Saint-Jean de Maurienne, Derrier, 1999.

MARTIN Jean-Pierre : *Les troupes alpines, montagnards et soldats. Veurey*, éditions le Dauphiné, Coll. Les patrimoines, 1999.

MELLHINGHOFF-BOURGERIE Viviane : *François de Sales (1567-1622), un homme de lettres spirituelles culture, tradition, épistolarité*. Genève, Droz, Coll. Travaux d'humanisme et Renaissance, 1999.

MEZZADRI Luigi : *Sainte Jeanne-Antide Thouret*. Paris, Médiaspaul, 1999.

MILLION Pierre : *Le tour du Mont-Blanc*. Grenoble, Glénat, 1999.

PALLUEL-GUILLARD André : *L'aigle et la croix : Genève et la Savoie, 1798-1815*. Yëns-sur-Morges, Cabédita, 1999. Coll. Archives vivantes.

PERRIN André : *Le Prieuré de Chamonix : Histoire de la Vallée et du prieuré de chamonix du Xème au XVIIIème siècle.* Servoz, édimontagne, 1999. Réédition de l'éd. de 1887.

POCHE Bernard : *Le monde bessanais : société et représentation.* Paris ; CNRS Editions, 1999.

PRIEUR Jean : *Saints et saintes de Savoie.* Annecy, Montmélian, édition du Vieil Annecy et Fontaine de Siloé, 1999.

TAURINES Robert : *Mémoires de la Terre.* La Muraz, Mont, 1999.

TOWNLEY Corinne : *Chambéry et les chambériens : 1660-1792.* Annecy-Le-Vieux, Historic'one, 1999.

VAGET GRANGEAT Nicole : *Saint Jean d'Arvey en Savoie : évocation des époques traversées par une communauté villageoise...* Montmélian, Fontaine de Siloé, 1999.

VEYRAT Jean-Pierre : *Ces dames des Allues : Histoire et Femmes de Savoie.* Yens-sur-Morges, Cabédita, 1999. Coll. Archives vivantes.

ZILBERTIN Paul *Dictionnaire du Mont-Blanc.* Biarritz, Atlantica, 1999.

REVUES, ICONOGRAPHIE, GUIDES...

Académie de Savoie : [COLLECTIF]. COLLOQUE DE MYANS. *L'éboulement du Granier et le sanctuaire de Myans.* Actes du colloque de Myans, 5, 6 et 7 juin 1998. Chambéry, Académie de Savoie, 1999. Mémoires et documents, deuxième série, Tome XIII.

L'Alpe N° 2. [COLLECTIF]. *Franchir les Alpes.* Grenoble, Glénat, 1999.

L'Alpe N° 5. MESSIEZ Maurice. *Vins, vignes, vignerons.* Grenoble, Glénat, 1999.

L'Alpe N° 6. (numéro spécial) : **[COLLECTIF].** *Le tournant du millénaire.* Grenoble, Glénat, 1999.

Amis du Val de Thônes N° 23 : [COLLECTIF]. *Almanach du Val de Thônes,* An 2000. Thônes, A.V.T., 1999.

CEZARD Jacques : *Cartes postales d'Annecy et sa région.* Annecy, Bookmaker, 1999.

[COLLECTIF]. *L'almanach du pays de Savoie : 2000.* Romorantin, Communication-Presse-Edition, 1999.

[COLLECTIF]. *L'almanach du vieux Savoyard.* Annecy-le-Vieux, 1999.

DUVAL Alain : *Mont-Saxonnex : Album de l'an 2000.* Mont-Saxonnex, album, 1999.

Echos saléviens N° 8 : **CHEVALIER, Henri.** *Le fort de Sainte-Catherine de Songy, une forteresse savoyarde qui fit trembler Genève*. Saint-Julien-en-Genevois, La Salévienne, 1999.

GRANDCHAMP Georges : *Annecy : à travers la vieille ville = a journey through the old town*. Annecy, Office de tourisme, 1999.

GRANDJACQUES Gabriel : *Saint-Gervais et le val Montjoie*. Joué-lès-Tours, A. Sutton, 1999. Coll. Mémoires en images.

GRANDJACQUES Gabriel : *Passy*. Joué-lès-Tours, A. Sutton, 1999. Coll. Mémoires en images.

Institut de Géographie alpine : **[COLLECTIF]**. *Voyages en détail, chemins, regards et autres traces dans la montagne*. Institut de Géographie alpine, 1999.

PASTOR Paul : *Evian : instants surpris*. Entre lacs, VA éd., 1999.

RELIEF N° 10. *La revue de Chamonix Mont-Blanc*. **[COLLECTIF]**. L'architecture à Chamonix. Servoz, Edimontagne, 1999.

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie : *Mémoires et documents*, Tome CI.

GAGNAIRE Paul : *Cadrans solaires en Savoie*. Chambéry, S.S.H.A., 1999.

WEILL Francis, Samuel : *Lumières des Alpes : Des premières lueurs de l'aube aux derniers feux du crépuscule*. Besançon, Cêtre, 1999.

ROMANS, ESSAIS, POÉSIE...

BAUDET Bernard : *Le combat se veut espoir*. Nantes, Sol'air, 1999.

BERGER John : *Photocopies*. Paris, Olivier, 1999.

BRANTÔME Marie : *Mandrin, bandit des lumières*. Paris, Flammarion, 1999.

BUFFILLE Francis : *Les roses cachent leurs épines : Lanslebourg, mon village au XIX*ème *siècle*. Saint-Jean-de-Maurienne, Derrier, 1999.

GRÉVOZ Daniel : *Histoires d'hommes et de montagnes*. Paris, Harmattan, 1999.

GRÉVOZ Daniel : *Par la force des montagnes*. Paris, Harmattan, 1999.

MALY Charles : *Peau de chamois*. Grenoble, Glénat, 1999.

MICHAUX Jean-Luc : *Les hirondelles d'hiver : les aventures extraordinaires des p'tits ramoneurs savoyards*. Paris, Laffont, 1999.

MODIANO Patrick : *Des inconnues*. Paris, Gallimard, 1999.

MOLLIER Christian : *Foehn sur le Mont-Blanc*. Saint-Gingolf, Cabédita, Coll. Archives vivantes,1999.

PICCAMIGLIO Robert : *Chroniques des années d'usine*. Paris, Albin Michel, 1999.

Bibliographie dressée par Isabelle BOUVIER,
Nathalie COSTA
et Marie-Claude RAYSSAC

Table des matières pour 1999

Pages

L'année florimontane 1

- Georgette Chevallier - Les Gide et Veyrier-du-Lac
- André Combaz - Vaugelas au service de Monsieur
- Georgette Chevallier - La Lettre

Marie-Claire Courtial - La lettre de Montrottier 13

Gilbert Chatenoud - Le concours de poésie 1999 17

Joël Serralongue - Chronique des découvertes archéologiques dans le département de la Haute-Savoie en 1999 27

Charles Socquet - Camille Francillon 101

Michel Amoudry - Georges Riond 107

Brigitte hermann - Bernard Ruffet 119

Jean-Vincent verdonnet - Henri Baud 129

Georgette Chevallier - Andrée Bruchet 135

Jean Vailly - Jacques Replat, l'avocat 137

Jean-François de Roussy de Sales (†) - Le reliquaire du cœur de saint François de Sales 151

Laurent Périllat - Trois exemples d'ascension sociale aux XVIe et XVIIe siècles 157

Hélène Viallet - Sorcellerie et déviances en pays de Savoie du XVe au XVIIe siècle 175

Brigitte Sers-Hermann - Un ami piémontais de René Descartes : Alphonse de Pollot 221

Marie-Claude Raissac - Une dynastie au service de la musique : la famille Gentil 247

Georgette Chevallier - Valery Larbaud et la Savoie 265

Les publications échangées 287

Georgette Chevallier - Nathalie Costa - Emmanuel Jules Notes de lecture 299

Isabelle Bouvier - Nathalie Costa - Bibliographie savoisienne 303